Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

153303

Digitized by Google

153608

GRAND

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DU XIXe SIÈCLE

Digitized by Google

Tout exemplaire non revêtu de ma griffe sera réputé contrefait et poursuivi suivant toute la rigueur des lois.

Paris. — Imp. Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19.

Digitized by Google

133608

GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL DU XIXE SIÈCLE

FRANÇAIS, HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, MYTHOLOGIQUE, BIBLIOGRAPHIQUE
LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, ETC., ETC.

comprenant :

LA LANGUE FRANÇAISE; LA PRONONCIATION; LES ÉTYMOLOGIES; LA CONJUGAISON DE TOUS LES VERBES IRRÉGULIERS; LES RÈGLES DE GRAMMAIRE; LES INNOMBRABLES ACCEPTIONS ET LES LOCUTIONS FAMILIÈRES ET PROVERBIALES; L'HISTOIRE; LA GÉOGRAPHIE; LA SOLUTION DES PROBLÈMES HISTORIQUES; LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES REMARQUABLES, MORTS OU VIVANTS; LA MYTHOLOGIE; LES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES ET NATURELLES; LES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES; LES PSEUDO-SCIENCES; LES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES; ETC., ETC., ETC.

PARTIES NEUVES :

LES TYPES ET LES PERSONNAGES LITTÉRAIRES; LES HÉROS D'ÉPOPÉES ET DE ROMANS; LES CARICATURES POLITIQUES ET SOCIALES, LA BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE; UNE ANTHOLOGIE DES ALLUSIONS FRANÇAISES, ÉTRANGÈRES, LATINES ET MYTHOLOGIQUES; LES BEAUX-ARTS ET L'ANALYSE DE TOUTES LES ŒUVRES D'ART;

PAR PIERRE LAROUSSE

« Le dictionnaire est à la littérature d'une nation ce que le fondement, avec ses fortes assises, est à l'édifice. » DUPANLOUP.
« Fais ce que dois, advienne que pourra. » DEVISE FRANÇAISE.
« La vérité, toute la vérité, rien que la vérité. » DROIT CRIMINEL.
« Ceci est un livre de bonne foy. » MONTAIGNE.
« Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair. » ADAM.

TOME CINQUIÈME

PARIS
ADMINISTRATION DU GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL
19, RUE MONTPARNASSE, 19
1869

Digitized by Google

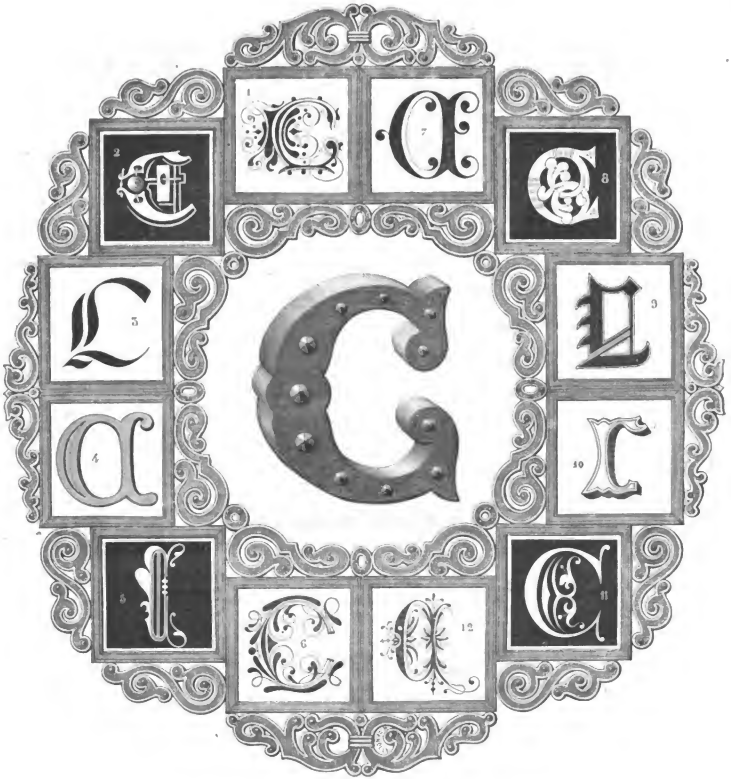

1 — Tiré d'un manuscrit de la Bibᵉᵉ royale de Munich. — XIIᵉ siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XVᵉ siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVIIᵉ siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVIᵉ siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVIᵉ siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise — XVᵉ siècle.
7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIVᵉ siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bibᵉᵉ royale de Munich. — XIᵉ siècle.
9 — Écriture d'église du XIVᵉ siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIIIᵉ siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIIIᵉ siècle.
12 — Alphabet vénitien du XVIIᵉ siècle.

Digitized by Google

CONTRE prep. (lon-tre — lat. contra, celui-ci sens). Dans la direction opposée à : *Aller* CONTRE le vent. *Nager* CONTRE le courant. *Tronconner du bois* CONTRE le fil. *Contrarier la nature, c'est ramer* CONTRE le courant. (Beaulieu.) *Il est aussi malaisé de contraindre la volonté d'une femme que de mener une barque* CONTRE le vent. (Mme Desbordes-Valmore.) Immédiatement en face ; au contact : *Se heurter front* CONTRE *front. Deux sièges placés l'un* CONTRE *l'autre. Une planche appliquée* CONTRE *un mur. Nous étions ajustés* CONTRE *épaule, pied* CONTRE *pied, tous les surfs tendus et les bras entrelacés comme des serpents, chacun s'efforçant d'enlever de terre son ennemi.* (Fén.) *Si l'on combattait de près comme autrefois, une mêlée de neuf heures de bataillon* CONTRE *bataillon, s'étendrait* CONTRE *rendu-vous, et l'homme* CONTRE *homme, détruirait des armées entières.* (Volt.)

Dans le fond de mon âme agitant ma pensée,
Je restait la révoir, et la tête baissée,
Dubout contre un tombeau.
TH. GAUTIER.

— En prenant pour but : *Tirer* CONTRE *les ennemis ennemis. On oppose des arguments aux principes comme un jeu de pièces* CONTRE *une montagne.* (De Bonald.)

— Expriime l'attaque, l'opposition, l'hostilité : *Se battre* CONTRE *l'ennemi. Lutter* CONTRE *la tyrannie. Conspirer* CONTRE *le pouvoir. Être sévère* CONTRE *ses enfants. Agir* CONTRE *la loi. Se marier* CONTRE *la volonté de ses parents. Nous ne pouvons rien* CONTRE *la vérité, mais pour la vérité.* (Bos.) *Un conquérant est un homme que les dieux, irrités* CONTRE *le genre humain, ont donné à la terre dans leur colère.* (Fén.) *On doit se consoler aisément quand on n'a* CONTRE soi que ceux qui se déclarent CONTRE le bien. (La Rochef.) *Il y a un grand éloge à faire du bon voisin : c'est qu'il réprouve toujours ce qui est* CONTRE *la raison.* (Mme du Deffa.) *Notre histoire ne présente que des débats de mœurs* CONTRE *mœurs, de docteurs* CONTRE *docteurs, de grands* CONTRE *grands, de nobles* CONTRE *nobles.* (Volt.) *Insurrection* CONTRE *ambitieux, gens de parlement* CONTRE *gens d'église, gens de lettres* CONTRE *gens de lettres, courtisans* CONTRE *courtisans, financiers* CONTRE *le peuple, femmes* CONTRE *maris, parents* CONTRE *parents; c'est une guerre éternelle.* (Volt.) *Le pouvoir absolu des rois avait établi* CONTRE *les grands une ligue des peuples.* (Mme de Staël.) *L'indulgence pour le vice est une conspiration* CONTRE *la vertu.* (Barthél.) *La morale de La Rochefoucauld est une calomnie* CONTRE *l'humanité.* (Sainte-B.) *La servitude est un vice* CONTRE *nature.* (Ch. Comte.) *Le matérialisme est une doctrine* CONTRE *nature, une doctrine objecte.* (Lacordaire.) *Qui est* CONTRE *Dieu est* CONTRE *l'humanité.* (Lacordaire.) *La première placée d'une femme* CONTRE *son mari, porte à l'homme qui la trouve nubile, et un appel en adultère.* (Mme Pape-Carpantier.) *La propriété, n'étant jamais adéquate à son objet, est un droit* CONTRE *la nature et la raison.* (Proudh.) *Je sens pour l'aisance et le travail de tous,* CONTRE *le luxe et l'intérêt de quelques-uns.* (E. de Gir.) *J'ai toujours été, je sens et je serai toujours pour toutes les libertés* CONTRE *tous les despotismes.* (E. de Gir.) *A l'église, les femmes ont toutes l'air d'a prier* CONTRE *quelqu'un.* (Mme de Gir.) *Si la révolte* CONTRE *le pouvoir pend être légitime, c'est assurément* CONTRE *le pouvoir d'un despote.* (Lamen.) *C'est l'amour de la propriété qui arma le voleur* CONTRE *le droit de propriété.* (J. Simon.)

J'ai porté contre moi, j'aqui contre mes mœurs.
CORNEILLE.

Que l'Orient contre elle à l'Occident s'allie!
CORNEILLE.

Que Rome se déclare en pour ou contre nous.
CORNEILLE.

De Jouad contre moi je sais les injustices.
RACINE.

Ils n'attendent qu'un chef contre la tyrannie.
RACINE.

Va, va, petit mari, tu crains rien de ma fil;
Les moineurs ne feront que blanchir contre moi.
MOLIÈRE.

Humble dans mes soupirs, soumis dans mes souffrances,
Je ne m'élève point contre la Providence.
VOLTAIRE.

A son vu quelqu'hôte, dans les plaines d'Afrique,
Déchirant à l'envi leur propre république,
Lance contre lions, parents contre parents,
Combattre follement pour le choix des tyrans?
DUMAS.

— Exprime suivi la défense, la protection, le recours, le remède, le préservatif : *Se prémunir* CONTRE *un danger. S'assurer* CONTRE *l'incendie. Chercher un remède* CONTRE *la rage. Depuis l'invention de la poudre, il n'y a plus d'asile sur la terre* CONTRE *l'injustice et la violence.* (Montesq.) *Le courage a plus de ressources* CONTRE *les disgrâces que la raison.* (VAUVENG.) *Les plaisirs de la pensée sont deux remèdes* CONTRE *les blessures du cœur.* (Mme de Staël.) *La prudence est une nourriture nécessaire* CONTRE *l'ennui que le plaisir.* (Trébich.) *Il n'est point d'asile* CONTRE *le danger des opinions.* (Chateaub.) *Il est souvent plus nécessaire de défendre sa fortune* CONTRE *certains amis que* CONTRE *ses ennemis.* (Goldst.) *La crainte plus d'efficacité* CONTRE *les intérêts que* CONTRE *les passions,* CONTRE *les passions que* CONTRE *les idées.* (Chamf.) *Il n'y a pas de remparts* CONTRE *la justice et le droit.* (Lamartine.) *La religion est l'asile de droit ce qui souffre* CONTRE *tout ce qui domine sur la terre.* (F. LENOR.)

Prêtez-moi un rempart des flots contre la mère.
CORNEILLE.

Contre cet accident j'ai pris mon précaution.
MOLIÈRE.

Et contre mes fureurs je trouve, en mes deux fils,
Deux ennemis révoltés et deux rivaux ainsi.
CORNEILLE.

— Exprime la proportion, la quantité relative, et signifie Sur, pour un nombre de : *Echanger du* CONTRE *cinq. Il y a cent à parier* CONTRE *un. Il y a dix hommes qui manqué le revers des terres* CONTRE *un laboureur.* (Montesq.) *Dans les ouvrages de l'art, vous avez dix mille barbouilleurs* CONTRE *un chef-*

Digitized by Google

d'œuvre. (Volt.) *Un homme peut penser telle misère qu'il voudra, et il y a mille à parier* CONTRE *un que la religion a devancé sa pensée et préparé le remède.* (Chateaub.) ‖ Exprime l'échange, le troc : *Les hommes ne savent pas tout ce qu'ils gagneraient à échanger leur égoïsme* CONTRE *un peu de bienveillance.* (Samuel-Dubay.)

— *Tenir contre un*, Résister à : *Il ne put* TENIR CONTRE *mes reproches. Ce général ne pouvait* TENIR CONTRE *une armée aussi nombreuse.*

. . . Mes pleurs, belle Ériphile,
Ne tiendront pas longtemps *contre* les soins d'Achille.
RACINE.

— *Avoir contre soi*, Avoir pour obstacle, pour objection : *Il a* CONTRE LUI *son passé. Vous avez* CONTRE VOUS *un homme très-puissant. Vous n'avez que votre âge, votre air et votre visage* CONTRE VOUS. (Regnard.) *La femme a tout* CONTRE ELLE : *ses défauts, sa timidité, sa faiblesse ; elle n'a pour elle que son art et sa beauté.* (J.-J. Rouss.)

— *Envers et contre tous*, Malgré l'opposition de tout le monde : *Soutenir* ENVERS ET CONTRE TOUS *la légitimité de ses prétentions. Défendre* ENVERS ET CONTRE TOUS *le parti de quelqu'un.*

— *Élever autel contre autel*, Faire schisme, créer une église dans une église, un parti dans un parti.

— Loc. prov. *C'est le pot de terre contre le pot de fer*, Se dit lorsqu'une personne faible veut lutter contre quelqu'un de fort et de puissant, ou seulement s'allier à lui. ‖ *Fin contre fin ne vaut rien pour doublure*, Il ne faut pas associer des personnes également rusées.

— Mar. *Naviguer contre vent et marée*, Avoir le vent debout et la marée contraire. ‖ Fig. *Aller contre vent et marée*, Poursuivre obstinément ses projets, malgré toutes les difficultés, en dépit de tous les obstacles.

— Adverbial. En sens opposé, d'une façon contraire : *Parler pour et* CONTRE. *Voter* CONTRE. *Pour moi, je suis* CONTRE. *Quand on fit cette proposition, toute l'assemblée se leva* CONTRE. *Les avocats plaidants ont dans l'une des poches de leur sac les raisons pour, et dans l'autre poche les raisons* CONTRE. (Cormen.)

— Loc. adv. *Tout contre*, Tout auprès : *Son appartement était* TOUT CONTRE. (Hamilt.)

Si votre Majesté désire qu'on lui montre
Ce pitoyable objet, il est ici *tout contre.*
MAIRET.

‖ *Porte tout contre*, Porte entre-bâillée : *En s'en allant il referma la* PORTE, *qui resta* TOUT CONTRE. (Scribe.) *Je pousse la* PORTE *au hasard ; elle était* TOUT CONTRE ; *elle s'ouvre.* (V. Hugo.)

— *Ci-contre*, En regard, vis-à-vis : *Vous trouverez* CI-CONTRE *les détails relatifs à cette dépense.*

— *Là-contre*, Contre cela ; en opposition à la chose dont il s'agit : *Qui diantre peut aller* LÀ-CONTRE ? (Mol.) *Assurément que vous avez raison, si vous le voulez ; on ne peut pas aller* LÀ-CONTRE ; *mais si vous ne le voulez pas, ce serait peut-être une autre affaire.* (Mol.)

— Jeux. *Faire contre*, Demander à faire le jeu, après un autre qui avait demandé d'abord : *J'ai trop peu de jeu pour* FAIRE CONTRE. *Vous n'avez pas assez beau jeu pour* FAIRE CONTRE. ‖ Fig. Faire opposition : *Le parlement a était occupé qu'à* FAIRE CONTRE *au régent, à rétablir son autorité sur les ruines de la sienne.* (St-Sim.) *D'Harcourt ne craignait pas de* FAIRE CONTRE *aux ministres, dans les entretiens qu'il avait avec le roi.* (St-Sim.) ‖ Cette expression a vieilli ; on peut cependant l'employer encore.

— Rem. *Contre* s'emploie comme préposition inséparable dans une foule de mots composés, tels que *contre-allée, contre-partie ;* nous donnons à leur place alphabétique ceux que l'usage a consacrés, sans nous engager à citer tous ceux du même genre que les écrivains peuvent créer au besoin, car une pareille nomenclature exigerait la reproduction de presque tous les substantifs, les adjectifs et les verbes du dictionnaire.

CONTRE s. m. (kon-tre). Ce qui est contre, ce qui est opposé : *Soutenir le pour et le* CONTRE. *On parle diversement de cette affaire, il faut en savoir le pour et le* CONTRE. *La chose n'est pas sans difficulté, il y a du pour et du* CONTRE. *Ainsi vont les opinions, se succédant du pour au* CONTRE, *selon ce qu'on a de lumière.* (Pasc.)

— Argot. Consommation que l'on joue contre la consommation d'un autre.

— Jeux. Celui qui fait contre : *Le* CONTRE *paye double.* (Acad.) ‖ Au billard, Se dit de l'action d'une bille qui, ayant été frappée par une autre, revient ensuite frapper celle-ci : *Faire un* CONTRE. *Jouer le* CONTRE. *Éviter le* CONTRE.

— Mus. Nom que l'on donnait anciennement aux voix d'alto, parce qu'elles faisaient les parties destinées à faire harmonie *contre* une autre partie.

— Escrim. Mouvement de la pointe de l'épée, qui, partant du point où l'on est en garde, revient s'y fixer après avoir décrit un cercle.

— Techn. Outil dont le fendeur se sert pour fendre le bois.

— Mar. *Courir à contre*, Tenir une route opposée : *Ces deux goëlettes* COURENT À CONTRE. ‖ *Être à contre*, Tenir, avec le même vent, des bordées différentes, de façon à se croiser. ‖ *Être brassé à contre*, Se dit des voiles lorsqu'on met le vent sur l'une et qu'on le conserve dans l'autre.

— Loc. adv. *Par contre*, En revanche, par compensation : *Si plusieurs des essais de Buffon sont heureux, quelques autres* PAR CONTRE *ne le sont pas.* ‖ Cette locution, généralement condamnée par les grammairiens, est universellement usitée. Il n'est, d'ailleurs, pas impossible de la justifier, en admettant que *contre* y est pris substantivement, ce que prouve surabondamment la présence de la préposition *par.*

— Encycl. Escrim. Un *contre* est un cercle exécuté par la pointe de l'épée, qui, partant du point où l'on est en garde, revient s'y fixer après avoir accompli son parcours. L'avantage du *contre* est de rencontrer le fer adverse dans toutes les directions, et ensuite de reprendre l'épée de l'adversaire dans une ligne où il n'est pas couvert. Aussi ne partageons-nous pas, d'accord en cela avec Cordelois et nombre de tireurs émérites, l'avis de Grisier, lorsqu'il écrit : « Les *contres* sont les parades de l'incertitude, car il est évident que, lorsqu'on a jugé le coup de l'adversaire, il est plus prompt de prendre la parade simple du coup qu'il vous porte. » La réflexion du célèbre maître d'armes se trouve détruite par cette simple observation, qu'il est impossible de prévoir, au moment où l'épée ennemie commence son mouvement, quel est le coup qui vous sera porté ; de plus, une parade simple permet à l'adversaire de dégager, de couper, etc., en un mot de recommencer son attaque sous une nouvelle forme, nécessitant ainsi une seconde et souvent une troisième parade, tandis que le *contre* éloigne le fer, ne lui permet pas de seconde attaque, et, enfin, permet au tireur de reprendre sans se découvrir sa garde primitive. Aussi pensons-nous que les *contres*, soit de tierce, soit de quarte, suivant qu'ils ont lieu de gauche à droite ou de droite à gauche, sont les plus sûres et les plus usuelles de toutes les parades. Cette observation ne saurait être contestée ; elle est prouvée d'ailleurs par ce seul fait que, dans les salles d'armes, les élèves sont, avant tout, habitués à faire des *contres*, et que les tireurs les plus exercés, alors même qu'ils ne prennent plus de leçons, ne négligent jamais cet exercice, que l'on peut dire le plus essentiel de l'escrime ; car, dès que l'on sait *prendre le contre* avec à-propos, on ne redoute que médiocrement les coups qui vous sont portés.

CONTRÉ, ÉE adj. (kon-tré — rad. *contre*). Contrefait. ‖ Vieux mot.

CONTRE-ABOUT ou **CONTRABOUT** s. m. Anc. jurispr. Syn. de CONTRE-PAN.

CONTRE-ACCUSATION s. f. Accusation portée contre un accusateur : *Recourir aux subterfuges de* CONTRE-ACCUSATION. (Du Bellay.) ‖ Pl. CONTRE-ACCUSATIONS.

CONTRE-À-CONTRE adv. Mar. Côte à côte, très-près l'un de l'autre sans se toucher : *Ces navires sont* CONTRE-À-CONTRE.

CONTRE-AIMÉ, ÉE part. passé du v. Contre-aimer :

Siècle vraiment heureux, siècle d'or estimé,
Où toujours l'amoureux se voyait *contre-aimé.*
RONSARD.

CONTRE-AIMER v. a. ou tr. Aimer de son côté, payer de retour :

Tant plus elle est aimée, et tant plus elle prend
Plaisir à *contre-aimer.*
RONSARD.

‖ Vieux mot.

CONTRE-ALIZÉ adj. m. Se dit des vents opposés aux vents alizés : *Vents* CONTRE-ALIZÉS.

CONTRE-ALLÉE s. f. Allée latérale, parallèle à une allée principale : *Deux belles* CONTRE-ALLÉES *plantées de vieux tilleuls très-touffus mènent de la place à un boulevard circulaire.* (Balz.)

CONTRE-AMIRAL s. m. Officier général de marine, d'un grade immédiatement inférieur à celui de vice-amiral : *Les* CONTRE-AMIRAUX *s'appelaient autrefois chefs d'escadre. Le* CONTRE-AMIRAL *a rang de général de brigade.* (Bouillet.) *Les* CONTRE-AMIRAUX *commandent les divisions des armées navales et les escadres.* (Bouillet.) ‖ Officier général de la marine anglaise ou hollandaise, qui a le troisième rang dans le commandement d'une flotte.

— Par ext. Vaisseau qui porte le contre-amiral : *Le* CONTRE-AMIRAL *venait de sauter.*

— Encycl. Les *contre-amiraux* portent deux épaulettes en or mat à grosses torsades, dont le corps est orné d'une ancre brodée d'or et de deux étoiles en argent. D'après l'art. 4 de la loi du 14 mai 1837, nul ne peut être promu au grade de *contre-amiral* s'il ne réunit au moins trois années de commandement à la mer dans le grade de capitaine de vaisseau, ou s'il ne compte quatre années de ce grade, dont deux, au moins, de service à la mer en qualité de commandant commissionné d'une division navale de trois bâtiments de guerre.

CONTRE-APPAUMÉE adj. Blas. Se dit des mains ouvertes et montrant le dos, leur position ordinaire étant de montrer la paume. ‖ Très-rare.

CONTRE-APPEL s. m. Nouvel appel qui se fait pour s'assurer de l'exactitude du premier : *Il n'était présent ni à l'appel ni au* CONTRE-APPEL. *Les* CONTRE-APPELS, *dans les casernes, ont ordinairement lieu la nuit, pour s'assurer que tous les permissionnaires sont bien rentrés ou lorsque l'on suppose l'absence de quelque militaire.*

— Escrim. Appel d'un des combattants contraire à celui qu'a fait son adversaire.

CONTRE-APPLÉGÉ, ÉE part. passé du v. Contre-appléger : *Héritier* CONTRE-APPLÉGÉ.

CONTRE-APPLÉGEMENT s. m. Anc. jurispr. Opposition formée aux applégements ; opposition formée à la complainte de celui qui voulait recouvrer la possession d'un héritage.

CONTRE-APPLÉGER v. a. ou tr. (Prend un *e* devant *a* et *o* après le *g* : *Je contre-applégeai, nous contre-applégeons*). Ancienne jurispr. S'opposer à la complainte de celui qui voulait rentrer en possession d'un héritage.

CONTRE-APPROCHE s. f. Art milit. Nom que l'on donne à des travaux de sape exécutés dans les siéges par le défenseur, pour se porter en avant sur les flancs de l'assaillant, et prendre ses tranchées à revers. ‖ *Ligne de contre-approche*, Tranchée simple ou double, consolidée par des gabions, qui part ordinairement du glacis de la demi-lune d'un front collatéral, s'avance dans la campagne jusqu'à 25 ou 30 m., et là se termine par une petite flèche.

CONTRE-ARC s. m. Mar. Partie d'un navire qui est située sous les pieds de la mâture. ‖ Pl. CONTRE-ARCS.

CONTRE-ARCATURE s. f. Archit. Festons découpés en plusieurs sens.

CONTRE-ARÊTIER s. m. Constr. Ardoise placée avant celle qui est coupée obliquement pour former l'arêtier.

CONTRE-ASSAILLIR v. a. ou tr. Faire une attaque opposée à une autre attaque : *Plusieurs assaillis ont diverti l'ennemi en le* CONTRE-ASSAILLANT. (Du Bellay.) ‖ Vieux mot.

CONTRE-ASSEMBLÉE s. f. Assemblée faite en opposition à une autre assemblée : *Tenir des* CONTRE-ASSEMBLÉES. *Nous résolûmes une* CONTRE-ASSEMBLÉE *de noblesse.* (De Retz.)

CONTRE-ASSIÉGER v. a. ou tr. Assiéger à son tour : CONTRE-ASSIÉGER *l'assiégeant.*

CONTRE-ATTAQUE s. f. Art milit. Travaux que les assiégés exécutent pour attaquer à leur tour les lignes d'attaque de l'assiégeant : *Des* CONTRE-ATTAQUES.

CONTRE-AUBE s. f. Petite aube placée en dedans et en sens inverse de l'aube d'une roue hydraulique, pour rejeter le liquide loin de l'axe de la roue, après qu'il a produit son effet : *Les roues de côté ne diffèrent des roues à aubes planes frappées en dessus que parce qu'elles reçoivent l'eau par déversement, et que leurs jantes sont garnies de* CONTRE-AUBES *destinées à empêcher l'écoulement du fluide dans la roue.*

CONTRE-AUGMENT s. m. Anc. jurispr. Droit qu'avait le mari de retenir une partie de la dot de sa femme prédécédée. ‖ Pl. CONTRE-AUGMENTS.

CONTRE-AVEU s. m. Aveu qu'on oppose à un autre aveu : *Faire des* CONTRE-AVEUX.

— Anc. cout. Opposition du défendeur qui s'affirmait propriétaire des meubles revendiqués.

CONTRE-AVIS s. m. Avis contraire : *Écouter les avis et les* CONTRE-AVIS.

CONTRE-BALANCÉ, ÉE part. passé du v. Contre-balancer. Balancé par une autre chose : *Poids* CONTRE-BALANCÉS.

— Mis dans une sorte de pondération qui établit l'harmonie : *Dans les arts, tout ce qui est vigoureux ou saillant a besoin d'être* CONTRE-BALANCÉ *pour n'être pas dur ou heurté.*

— Fig. Établi dans un équilibre moral : *Des raisons* CONTRE-BALANCÉES *par d'autres. Des passions* CONTRE-BALANCÉES *par des intérêts. L'autorité de Sigismond fut presque toujours* CONTRE-BALANCÉE *par les priviléges des princes et des villes.* (Volt.)

CONTRE-BALANCER v. a. ou tr. (Prend une cédille sous le *c* devant *a*, *o* : *Je contre-balançai, nous contre-balançons*). Faire équilibre à : *Un poids qui en* CONTRE-BALANCE *un autre.*

— Harmoniser, équilibrer, pondérer : *Le peintre a besoin de tout* CONTRE-BALANCER, *ses clairs, ses ombres, ses figures.*

— Fig. Compenser, harmoniser, établir dans un équilibre moral ou dans une sorte d'égalité : *La puissance de Crassus* CONTRE-BALANÇAIT *celle de Pompée et de César.* (Boss.) *Il est des circonstances où le serment de vingt hommes ne* CONTRE-BALANCERAIT *pas l'invraisemblance du fait.* (Grimm.) *L'enthousiasme seul peut* CONTRE-BALANCER *la tendance à l'égoïsme.* (Mme de Staël.) *Quand les journaux sont libres, les avantages de la liberté* CONTRE-BALANCENT *ses inconvénients.* (B. Const.) *Une seule passion peut* CONTRE-BALANCER *toutes les autres : c'est l'enthousiasme de la vertu.* (C. Fée.) *La femme est imbécile par nature ; il semble que, pour* CONTRE-BALANCER *l'éminente supériorité que ses délicates perceptions lui donnent sur nous, le ciel ait mis à dessein dans son cœur une vanité aveugle.* (G. Sand.)

Se contre-balancer v. pron. S'équilibrer l'un par l'autre : *Ces deux poids se* CONTRE-BALANCENT.

— Fig. Se compenser l'un par l'autre ; être égal l'un à l'autre : *Ses défauts et ses qualités se* CONTRE-BALANCENT. *Dans un gouvernement bien constitué, les pouvoirs doivent se* CONTRE-BALANCER. *Le bien et le mal ne se* CONTRE-BALANCENT *pas toujours.*

CONTRE-BALANCIER s. m. Mécan. Balancier en bois ou en fonte, qui est attelé d'un côté à la maîtresse tige d'une pompe, et chargé de l'autre de contre-poids que l'on peut faire varier à volonté.

CONTREBANDE s. f. (kon-tre-ban-de — de l'espagn. *contra*, contre, *bando*, ban, ordonnance). Introduction clandestine de marchandises prohibées ou soumises à des droits dont on fraude le trésor : *Marchandises de* CONTREBANDE. *Faire la* CONTREBANDE. *Introduire des marchandises en* CONTREBANDE. *Les droits d'entrée excessifs ont fait dégénérer le commerce en* CONTREBANDE. (Raynal.) *Quand la douane ferme hermétiquement les barrières, la* CONTREBANDE *les franchit.* (L. Faucher.) *La* CONTREBANDE *est une action innocente en elle-même, et que les lois seules rendent criminelle.* (J.-B. Say.) *Il s'est fait dans les industries protégées des fortunes scandaleuses, la* CONTREBANDE *aidant.* (Toussenel.)

— Par ext. Marchandises introduites en fraude : *Un bâtiment chargé de* CONTREBANDE. *Fumer de la* CONTREBANDE.

— Fig. Introduction clandestine, frauduleuse, d'un objet quelconque : *Voltaire avait des correspondants à Cadix et à Madrid ; la* CONTREBANDE *de ses pensées était favorisée par ceux mêmes qui étaient chargés de la prévenir.* (Lamart.)

— Fam. *Être de contrebande*, Se dit de tout ce qui n'est pas légitime, de tout ce qui n'est pas permis, de tout ce qui se fait en cachette : *Des amours de* CONTREBANDE. *Il est plaisant que le Machiavel soit permis, et que l'antidote soit de* CONTREBANDE. (Volt.)

— *Homme de contrebande, Visage de contrebande*, Personne qui s'est introduite dans une société sans y être appelée, sans avoir aucun titre, et qui, pour cette raison, y est mal vue, qui y inspire de la défiance : *Votre frère est tout à fait dans la dévotion, sa femme entre dans ses sentiments ; je suis la plus méchante, mais pas assez pour être de* CONTREBANDE. (Mme de Sév.) *Je n'osais prendre la liberté de regarder les autres, de peur qu'on ne démêlât, dans mon peu d'assurance, que j'étais une* FIGURE DE CONTREBANDE. (Mariv.)

— Droit des gens. *Contrebande de guerre*, Introduction par le commerce des neutres, dans les pays belligérants, des marchandises pouvant servir à la guerre, et prohibées comme telles, marchandises prohibées à ce titre : *Faire la* CONTREBANDE DE GUERRE. *Les armes, le soufre, le salpêtre sont* CONTREBANDE DE GUERRE.

— Blas. Nom donné quelquefois à la barre, parce qu'elle est le contraire de la bande. ‖ Peu usité.

— Encycl. Écon. soc. et législ. Dans tous les pays, la législation a fait de la *contrebande* un délit, qui, suivant les circonstances, a été réprimé plus ou moins sévèrement. Économistes et moralistes se sont trouvés d'accord pour constater que, dans la plupart des cas, le délit de *contrebande* était l'œuvre d'une législation financière et commerciale vicieuse, et le résultat de la folie et de l'ignorance du législateur plutôt que le fait de la dépravation des individus qui s'y livrent. « Créer, dit Mac-Culloch, au moyen de droits élevés, une tentation irrésistible pour commettre un délit, puis punir des hommes pour avoir commis ce délit, est un acte subversif de tout principe de justice. Cela révolte le sentiment naturel du peuple, et l'amène à témoigner de la sympathie à des êtres pervers, comme le sont en général les contrebandiers. » Les prohibitions et les droits exagérés ne sont pas les seules causes de la *contrebande*, elle est aussi très-souvent le résultat de la corruption et de l'esprit de prodigalité et de gaspillage notoire des gouvernements. Adam Smith fait remarquer qu'en pareils cas les lois établies pour protéger le revenu de l'État sont très-peu respectées, très-peu de gens se font « conscience de frauder ce revenu, lorsqu'ils trouvent une occasion sûre et facile de le faire. Témoigner quelque scrupule d'acheter des marchandises de *contrebande*, ce qui est en définitive encourager la violation des lois fiscales, et tout ce que cette violation entraîne avec elle, serait regardé dans presque tous les pays comme un de ces traits de pédantisme et d'hypocrisie qui, bien loin de faire bon effet, ne servirait qu'à donner une opinion très-désavantageuse de la probité de celui qui affecterait une morale si rigoriste. » Le même écrivain fait ainsi ressortir les désordres sociaux qu'entraîne toujours la *contrebande*. « L'indulgence du public encourage, dit-il, le contrebandier à continuer son métier, dans lequel on l'accoutume à ne voir en quelque sorte qu'une innocente industrie, et, quand il se trouve près d'être atteint par les rigoureuses lois de l'impôt, il est le plus souvent disposé à défendre par la force ce qu'il considère comme sa propriété. Après avoir débuté par être plutôt imprudent que criminel, il finit presque toujours par devenir u[illegible] cieux et déterminé viola-

Digitized

teur des lois de la société. » Les inconvénients sociaux de la *contrebande* n'ont pas moins frappé le vulgarisateur français de la science créée par le philosophe écossais. « La *contrebande*, dit Jean-Baptiste Say, accoutume à violer les lois, ce qui déverse sur les bonnes lois la déconsidération que devraient encourir les mauvaises seulement. Elle établit une inégalité de frais pour les mêmes produits, et donne aux gens qui ne se font aucun scrupule de violer les règles établies un avantage sur ceux qui les respectent. Enfin, les punitions qu'encourent les contrebandiers ont ceci d'affligeant, que leur crime, bien que réel, puisqu'ils ont sciemment violé les lois, n'a réellement pas lésé la société, et a même parfois eu l'avantage d'obliger le fisc, ou obligé des industries protégées outre mesure à modérer leur avidité. »

La *contrebande* a été le correctif des prohibitions absolues. Elle a empêché que ces prohibitions existassent complétement en fait. L'entrée des tissus de l'Inde, et notamment des châles de Cachemire, fut longtemps prohibée en Angleterre, et cependant les châles et les mousselines d'Asie n'y ont jamais manqué. Toutes les fois que le prix d'un objet surpasse les frais de production et la prime à payer à un contrebandier pour son entrée, il se trouve toujours des gens disposés à braver pour ce profit les dangers personnels et la honte qui accompagne toujours plus ou moins une action illicite. Dès que la science économique eut conquis sa place et fut parvenue à se faire plus ou moins écouter par les gouvernants, elle s'attacha à démontrer tous les avantages que le monde recueillerait de la suppression des barrières, qui tendent à séparer les États de la république universelle, barrières qui ont pour inconvénient d'amener les lois à considérer comme criminelles des actions innocentes en elles-mêmes, et à punir des gens qui, parfois, travaillent en fait à la prospérité générale. Cet enseignement de la science a longtemps tardé à se traduire en faits pratiques. Ce n'est que depuis une époque relativement récente que les gouvernements et les intérêts industriels ont commencé à soupçonner que les lignes de douanes, les cordons de troupes, les pénalités sévères étaient d'impuissants instruments contre la *contrebande*, et que le meilleur moyen de supprimer cette industrie illégale, c'était de lui enlever son caractère lucratif. La prime payée aux contrebandiers est, en effet, d'autant plus élevée que la *contrebande* est plus difficile, plus dispendieuse et plus dangereuse. Le risque que courent les contrebandiers est plus grand et se paye plus cher lorsque les frontières sont faciles à garder et lorsqu'elles sont défendues par plusieurs lignes de douaniers, se contrôlant mutuellement. Cependant la situation insulaire de la Grande-Bretagne n'a jamais empêché la *contrebande* de s'y faire. Les gouvernements éclairés ont compris cette question avant les intérêts industriels; aussi sont-ils arrivés les premiers, à la suite des économistes, à condamner le système des prohibitions absolues et à lui substituer des droits un peu au-dessous de la prime de *contrebande*, de manière que le négociant trouvât toujours son profit à payer la prime à l'administration plutôt qu'aux contrebandiers. Les intérêts industriels et les intérêts fiscaux ont combattu assez longtemps cette substitution. Le maintien de la prohibition se fondait selon eux sur ce que la faculté d'introduire une marchandise en payant des droits procurait des facilités pour frauder les droits eux-mêmes, et nuisait à la découverte des contraventions; toute marchandise pouvant exister légalement dans les magasins et se vendre publiquement, puisqu'elle est censée avoir acquitté les droits du moment qu'elle est au dedans des frontières. En raisonnant ainsi, on perdait de vue qu'en rendant la *contrebande* peu lucrative on en diminuait considérablement les cas. Dans certaines circonstances, la *contrebande* était tellement dans l'intérêt national, que les gouvernements fermaient les yeux. Ainsi les fabriques de toile de Tarare étaient obligées de se servir pour une partie de leur fabrication de cotons filés anglais. Ces articles étant prohibés, il fallait bien, à moins de vouloir la fermeture de ces fabriques, consentir à ce qu'ils fussent introduits en *contrebande*, tant que dura la prohibition.

En France, les causes de la *contrebande* ont été et sont encore, dans une certaine mesure, à la fois le résultat des lois destinées à protéger l'industrie manufacturière et des lois purement fiscales. Les réformes douanières faites à la suite des traités de commerce conclus après l'enquête de 1860 ont considérablement réduit l'entrée en *contrebande* des blondes, des filés de chanvre, de lin et de coton, mais la *contrebande* sur le tabac, le sucre et le café est restée aussi active qu'auparavant, sur les frontières suisse, prussienne et belge, et restera ainsi tant que la diminution des droits n'aura pas rendu ces articles aussi bon marché en France qu'à l'étranger. On persuaderait difficilement à la population frontière qu'elle outre-passe son droit naturel et se livre à un acte immoral quand elle profite du voisinage d'un magasin belge, allemand, suisse, italien ou espagnol, pour se procurer, en les payant moins cher, les marchandises dont elle fait usage. En articles tels que tabac, sucre et café, la population frontière fait le plus de *contrebande* possible, et profite de celle qu'on fait pour elle. Cette *contrebande* paraît si naturelle aux gens qui consomment ce qu'ils introduisent eux-mêmes en fraude, qu'on appelle cela aller aux provisions. Cette *contrebande*, n'étant pas très-facile à une certaine distance des frontières, passe alors entre les mains des contrebandiers revendeurs. Une grande partie de cette sorte de *contrebande* est faite par des gens qui ont une autre profession, notamment par les conducteurs de diligence et les colporteurs. Une troisième espèce de *contrebande*, et de toutes la plus considérable, c'est la *contrebande* à commission. Les trois quarts de ses opérations portent sur le tabac; l'autre quart, beaucoup plus important par les sommes qui y sont engagées, porte sur les filés, les tulles, les blondes et les broderies. Cette *contrebande* constitue une industrie spéciale. Les hommes qui en sont les intermédiaires principaux, appelés chefs de bande, arrivent à la fin à perdre toute notion du bien et du mal. Cependant, quoique leur moralité soit très-peu solide, lorsqu'il s'agit du respect dû à la vérité ou aux lois de leur pays, les chefs de bande ont, en général, une sorte de probité contrebandière. Il est très-rare qu'ils trahissent l'expéditeur qu'ils servent ou le destinataire auquel ils portent les marchandises, et, s'ils sont poursuivis, ils n'abandonnent leurs paquets qu'à la dernière extrémité; non pas seulement parce qu'ils sont intéressés par un cautionnement à leur conservation, mais aussi par amour-propre et par désir de remplir les conventions faites. Les chefs de bande emploient comme auxiliaires un personnel de porteurs dont la moralité laisse encore plus à désirer. Ce personnel se compose d'étrangers chassés de leur pays pour des délits ou des crimes ne comportant pas l'extradition, de bûcherons, d'ouvriers industriels sans ouvrage et de militaires en congé. Ceux de ces porteurs qui vivent exclusivement de cette industrie sont, en général, des hommes à tout faire et à tout entreprendre, prêts à compromettre aussi bien leur vie que celle d'autrui. Comme auxiliaires, les chefs de bande emploient également des chiens, qu'il est souvent très-dangereux d'arrêter. La charge imposée à ces animaux leur cause parfois de telles fatigues qu'ils en deviennent enragés. Dans la *contrebande* à commission, les chefs de bande et leurs porteurs ne sont qu'intermédiaires. L'expéditeur et le destinataire sont des négociants, et ce sont eux seuls qui, en cas de saisie, supportent la perte qui en résulte. Tantôt cette perte se répartit également entre le destinataire et l'expéditeur, tantôt c'est le destinataire qui seul la supporte. De tous les pays du monde, l'Espagne est celui où l'opinion publique est le plus indulgente aux contrebandiers et à la *contrebande*. Là, les contrebandiers ont su s'organiser d'une manière encore plus complète qu'en France, et sur un pied presque militaire. On trouve parmi eux des hommes d'une valeur sérieuse, et il n'est pas rare de rencontrer, même dans les hauts grades de l'armée, des hommes qui s'enorgueillissent d'avoir fait leurs premières armes dans le noble corps des contrebandiers.

La sévérité des moyens employés pour la répression de la *contrebande* a varié suivant les temps. En Angleterre, en France, en Espagne, lorsque cette *contrebande* s'exerçait sur des objets produisant de gros revenus au Trésor, la répression, à certaines époques, fut terrible. Cette répression était entre les mains d'une juridiction spéciale, armée du droit de prononcer des peines perpétuelles, voire même la peine de mort. Les temps modernes ont amené un certain adoucissement dans les châtiments. Toutes les fois que la *contrebande* n'est pas accompagnée de violences et de voies de fait, elle n'est punie que de l'amende et de la prison. L'administration a la faculté de réduire, *ad libitum*, la durée et la quantité des condamnations, faculté dont elle use, en général, très-largement. En 1816, lors de la discussion de la loi du 28 avril, constitutive de notre système douanier, il se trouva bien des députés pour demander la peine de mort ou tout au moins les travaux forcés contre les contrebandiers qui, à leurs yeux, devaient être considérés comme des voleurs; mais ces rigueurs parurent démesurées, même à la chambre introuvable, qui s'en tint aux pénalités proposées par le projet de loi.

— *Contrebande de guerre.* Peu de questions ont donné lieu à des solutions aussi diverses, aussi embrouillées, aussi pleines de passion que celles qui ont trait à la *contrebande de guerre*. Pourtant, les doctrines qui semblent prévaloir aujourd'hui sur ce sujet entre les nations civilisées sont à peu près celles du droit primitif. Un homme lutte avec son semblable, une tribu attaque la tribu voisine, il est tout simple que celui qui est étranger à la lutte s'abstienne de fournir à un des adversaires le moyen d'écraser l'autre en lui remettant des armes ou tout autre engin de guerre. Toute la difficulté en cette matière gît dans la distinction entre les objets qui sont de nature à augmenter les chances militaires de l'un des belligérants et ceux qui rentrent dans la catégorie des matières qui font l'objet du commerce ordinaire, et dont on ne peut empêcher la libre circulation.

Il ne semble pas que, durant le moyen âge, aucun traité spécial ait réglé ces matières ardues. Dans ce temps-là, qui fut par excellence le règne de la force, l'oubli du principe de neutralité commençait à la limite que lui fixait le caprice du belligérant; il servait de prétexte à la guerre et à la conquête. Une violation flagrante, continue et même séculaire de la neutralité, est celle que se sont permise pendant si longtemps les Génois, les Vénitiens et autres peuples navigateurs du moyen âge. Pendant que la chrétienté et l'islamisme continuaient leurs guerres permanentes, les peuples de marchands allaient d'un camp dans l'autre, et transportaient autant de poudre ou d'armes blanches que d'épices et d'étoffes des Indes. La *contrebande* de guerre fut prise plus au sérieux quand il s'agit de querelles entre les nations chrétiennes. Les belligérants ne se contentèrent plus, comme dans les temps barbares, de frapper et de punir ceux qui fournissaient des armes à l'ennemi, sans s'occuper de la nationalité du coupable. On fit des traités spéciaux avec les neutres, mais la limite qui sépare les marchandises ordinaires de celles qui sont une véritable *contrebande* de guerre fut longtemps mal fixée. De même qu'on devait plus tard se faire du système protecteur dit colbertisme une machine de guerre, on se fit de la question de *contrebande* un moyen de destruction contraire à toutes les lois humaines. Il est peu de guerres plus héroïques que la guerre soutenue par les Pays-Bas contre l'Espagne. La querelle était envenimée par la question religieuse, et les Espagnols, voulant arriver à l'extermination de ceux qu'ils considéraient comme des rebelles, osèrent considérer les vivres comme une *contrebande* de guerre. Deux traités conclus par eux avec l'Angleterre et la France, l'un en 1604, l'autre en 1630, ratifièrent cette doctrine impitoyable. Enfin, l'Europe trouva un fil conducteur, une sorte de loi réglant la matière dans le traité des Pyrénées, œuvre de Mazarin. L'article 12 de ce traité, signé le 7 novembre 1659, contient une énumération qui eut longtemps force de loi, même entre les nations étrangères au conflit terminé par le cardinal. On fixa nominativement les objets réputés *contrebande* de guerre. Cette énumération ne contient que des armes; il n'est pas question de denrées. Enfin le traité d'Utrecht, qui termina la longue guerre de la succession d'Espagne, reprit, en les expliquant, les maximes du traité des Pyrénées; il énumera, parmi les métaux, les substances alimentaires, les tissus et les matières en général, les objets qui, dans certains cas, seraient considérés comme objets de *contrebande*. Les deux traités des Pyrénées et d'Utrecht, dont l'un marque l'aurore du règne de Louis XIV, et l'autre son déclin, sont restés pour le monde civilisé comme une sorte de charte complète sur la question de la *contrebande* de guerre. On s'y est toujours référé comme à une loi obligeant tous les peuples civilisés. Disons pourtant que la sage réglementation admise alors par toute l'Europe n'en a pas moins été violée depuis, à plusieurs reprises, sous l'empire des passions soulevées par la guerre. En 1794, les États-Unis, tout entiers aux soins de leur organisation intérieure, signèrent avec l'Angleterre un traité qui contenait les articles rédigés avec cette science punique qui est le propre de la diplomatie anglaise. « Il est difficile, dit le traité, art. 18, § 2, de prévoir les cas où les provisions de bouche et autres articles qui, en général, ne sont pas de *contrebande*, peuvent être considérés comme tels; il est nécessaire de pourvoir aux inconvénients et aux mésintelligences qui peuvent en résulter. » Le procédé inventé par l'Angleterre pour empêcher cette mésintelligence était de régler la question suivant le bon vouloir du belligérant. Peu de mois après, le conseil britannique rendit un arrêté qui interdisait, sous peine de confiscation, à tout navire, de transporter dans les ports de France des blés, farines et autres provisions de bouche. Dans cette décision, la barbarie le disputait à l'habileté. Non-seulement les quatorze armées de la République française étaient sans souliers, mais aussi elles étaient sans pain; une famine horrible régnait à l'intérieur comme à la frontière. La République américaine résista, et c'est en protégeant des navires américains que le vaisseau le *Vengeur* s'abîma sous les flots plutôt que d'amener son pavillon. L'Angleterre opposa au gouvernement des États-Unis le récent traité. Suivant elle, la France n'était qu'une immense place en état de blocus, qu'on avait le droit d'affamer. Le pain devenait, comme la poudre, un objet de *contrebande* de guerre. Cette doctrine de sauvages ne pouvait être acceptée par les compatriotes de Washington et Franklin. En vain, dans la discussion, Pitt appela à son secours Wattel, Grotius et tous les auteurs qui ont écrit sur la matière: le traité fut rapporté en 1798. Une nouvelle convention abolit la prohibition de l'importation des blés d'Amérique en France pendant la guerre, et fut le dernier grand acte qui ait eu pour objet la *contrebande* de guerre. L'Angleterre a suivi depuis ce temps une marche où la persistance ne le cède en rien à la sûreté du coup d'œil. Depuis l'invention des machines à vapeur, les conditions de la guerre maritime sont complétement changées, et le charbon est devenu aussi précieux que la poudre; les Anglais se réservent, pour un moment de grande crise, de le considérer comme objet de *contrebande* de guerre. C'est dans ce but qu'ils ont reculé devant toute énumération, par acte diplomatique, des objets dont la vente cesserait en cas de rupture de la paix; ils ont réservé l'avenir, comme les citoyens des États-Unis qui, dans leurs traités avec les autres États américains, distinguent entre la *contrebande* absolue et la *contrebande* par accident. Cette réserve de la diplomatie anglaise explique le silence des traités de 1815 et de 1856 sur cette question.

CONTRE-BANDÉ, ÉE adj. Blas. Se dit de l'écu bandé, quand les bandes sont coupées par une diagonale de gauche à droite, et que les demi-bandes qui se correspondent sont d'un émail différent : *Herbier : Contre-bandé d'or et de gueules.*

CONTREBANDIER, IÈRE s. (kon-tre-ban-dié, iè-re — rad. *contrebande*). Personne qui fait la contrebande : *On condamnait autrefois les* CONTREBANDIERS *aux galères et même à la mort. C'est un métier qui rapporte beaucoup que celui de* CONTREBANDIER, *lorsqu'on y applique une certaine intelligence secondée par quelque vigueur.* (Alex. Dum.)

— Mar. Navire qui fait la contrebande. ‖ Adjectiv. : *Dantès était à bord d'un bâtiment* CONTREBANDIER. (Alex. Dum.)

Contrebandier (LE), paroles françaises de Tagliafico, musique d'Yradier. Voilà un de ces chants d'une saveur toute locale, que le simple amateur musical ne saurait toucher sans péril. Ceci doit se chanter avec le diable au corps, de la voix, de la pose et du geste. De grands artistes, tels que ceux qui interprètent ordinairement les saynètes d'Yradier, peuvent seuls donner à ces chaudes créations le relief et l'accent exigés.

17

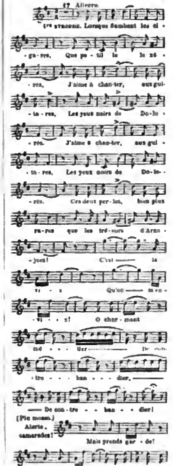

Digitized by Google

DEUXIÈME STROPHE.

Ma maîtresse est Grenadine;
Mon cheval est andalou!
Impossible qu'on devine
Ce qu'ils m'ont fait de jaloux! (*bis*)
Mais ma vieille carabine
Est de tous les rendez-vous!
C'est la vie, etc.

TROISIÈME STROPHE.

Au galop quand je détale,
On me salue!... oui, toujours,
Le gendarme, d'une balle...
D'un sourire, mes amours! (*bis*)
Tôt ou tard, à chance égale,
Moi je rends tous les bonjours.
C'est la vie, etc.

CONTRE-BARRE s. f. Blas. Barre dont la longueur est divisée en deux demi-barres d'émail différent.

CONTRE-BARRÉ, ÉE adj. Blas. Se dit de l'écu carré, quand les barres sont coupées par une diagonale de droite à gauche, et que les contre-barres ou demi-barres qui se correspondent sont d'émail différent : *Les armes de Morgannes sont barrées,* CONTRE-BARRÉES *à deux chevrons de gueules.* (Froissart.)

CONTRE-BAS s. m. (mot usité dans la locution adverbiale, *en contre-bas*). En bas, dans la partie basse, dans un niveau inférieur : *Poser* EN CONTRE-BAS *une pièce de construction. La rue de la Mare est à dix mètres* EN CONTRE-BAS *de la chaussée.* (L.-J. Larcher.)

— Ce mot s'employait autrefois comme adverbe, dans le sens de la locution *en contre-bas.*

La queue en loup qui fuit, et les yeux *contre-bas.*
Régnier.

CONTRE-BASCULE s. f. Techn. Bascule ou levier supplémentaire d'un métier à tisser.

CONTRE-BASSE s. f. Mus. Grand instrument de basse, dans le genre du violon, monté ordinairement sur trois cordes accordées par quintes : *Jouer de la* CONTRE-BASSE. *La* CONTRE-BASSE *est le fondement des orchestres, rien ne saurait la remplacer.* (Castil-Blaze.) *L'usage de la* CONTRE-BASSE, *à l'Académie royale de musique de Paris, fut introduit par Montéclair en* 1700. (Bachelet.) ‖ Jeu d'orgues dont les tuyaux sont de seize ou trente-deux pieds.

— Musicien qui joue de la contre-basse : *Ce musicien est une bonne* CONTRE-BASSE.

— Espèce de voix d'homme la plus basse de toutes. ‖ Peu usité en ce sens. ‖ *Contre-basse de viole,* instrument appelé aussi accordo.

— Encycl. Mus. La *contre-basse* est le plus grand instrument de la famille des violons. Ses sons résonnent à l'octave basse de ceux du violoncelle et du basson, bien qu'on l'écrive sur la même clef que ces deux instruments, qui est la clef de *fa* quatrième ligne; par conséquent, l'oreille entend le son à l'octave inférieure du signe qui le représente à l'œil. Par suite de la gravité de son diapason et de la puissance de sa sonorité, la *contre-basse* est le fondement, la base même de l'orchestre, et rien ne saurait la suppléer. Soit que le compositeur lui conserve la marche grave et sévère qui lui est particulière et dont elle ne doit que rarement se départir, soit qu'il l'unisse aux autres instruments pour exprimer avec plus de force la violence des passions qu'il veut peindre, la richesse et la rondeur de sa sonorité, un rhythme pompeux, plein de franchise et de majesté, enfin l'ordre admirable qu'elle apporte dans la marche des masses harmoniques, signalent partout sa présence. On peut l'isoler du violoncelle et même du quatuor des instruments à cordes, pour combiner sa sonorité puissante avec celle des instruments à vent, qu'elle soutient avec beaucoup d'effet et de plénitude. Elle n'est pas propre aux traits rapides, par suite de la rapidité du démanché, et parce qu'alors elle perd précisément ses meilleures qualités; il arrive cependant quelquefois qu'on l'emploie ainsi avec bonheur : l'orage justement célèbre de la *Symphonie pastorale* de Beethoven en offre un exemple frappant. Dans une situation pathétique, le trémolo des contre-basses est souvent d'un effet saisissant, et donne à l'orchestre une physionomie troublée et menaçante; le *pizzicato* est aussi très-dramatique sur cet instrument, et l'on en peut tirer des effets tout à fait étranges.

On ne se servait jadis que de la *contre-basse* à trois cordes, qui s'accordait par quintes, ainsi que tous les instruments à cordes de l'orchestre, et dont le diapason s'étendait du *sol* grave jusqu'au contre-*la*, comprenant ainsi seize notes. Aujourd'hui, l'on se sert presque exclusivement de la *contre-basse* à quatre cordes, qui s'accorde par quintes et donne deux notes de plus au grave, descendant par conséquent jusqu'au mi.

A l'église, on emploie souvent la *contre-basse* seule, pour soutenir les voix du chœur et maintenir leur diapason; parfois aussi on mêle sa parole noble et sévère aux sons mâles de l'orgue.

La *contre-basse* a été introduite pour la première fois dans les orchestres de France, par Montéclair, musicien distingué, auteur de l'opéra de *Jephté,* et qui était attaché à l'orchestre de l'Académie royale de musique en qualité de basse de l'orchestre d'accompagnement qu'on appelait *le petit chœur.* Il y importa son instrument, qui fit aussitôt fortune, dont il était le seul à jouer, et avec lequel il remplaçait avantageusement le *violone,* ou grande viole à sept cordes. Mais, soit caprice ou singularité, Montéclair ne jouait pas de son instrument à toutes les représentations, et sa *contre-basse* ne donnait que le vendredi.

On a vu depuis des contre-bassistes fameux, et l'un des plus renommés a été l'Allemand Kæmpfer, qui vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il s'attacha, comme tous ceux qui lui ont succédé dans cette spécialité, aux sons harmoniques, qui rendent plus praticable l'exécution des traits difficiles et aigus. Après avoir fait partie de la chapelle du prince Esterhazy, alors dirigée par Haydn, il entreprit un voyage en Europe pour faire connaître son talent de virtuose sur l'instrument qu'il appelait son *goliath;* mais, pour rendre plus facile le transport de sa *contre-basse,* il s'en était fait construire une qui se démontait, et dont les fragments se réunissaient ensuite au moyen d'un certain nombre de vis.

Un autre contre-bassiste célèbre a été Dragonetti, virtuose italien, qui vivait à la même époque que Kæmpfer. On raconte que le grand violoniste Viotti, l'ayant engagé un jour à jouer la seconde partie d'un de ses duos de violon les plus difficiles, et voyant avec quelle facilité il s'acquittait de cette tâche, lui proposa ensuite d'exécuter la partie de premier violon; Dragonetti mit tant d'habileté dans ce tour de force extraordinaire, que Viotti s'écria qu'il n'avait point d'égal.

Enfin, on a entendu assez souvent en France M. Bottesini, l'ancien chef d'orchestre de notre Théâtre-Italien, qui est en même temps un compositeur dramatique distingué, et bien des gens ont été à même d'apprécier son talent incomparable. M. Bottesini se joue des difficultés les plus ardues, et l'on sait qu'il exécute sur sa *contre-basse* toutes les variations diaboliques que Paganini a écrites pour le violon sur le thème du *Carnaval de Venise.*

CONTRE-BASSISTE s. m. Mus. Musicien qui joue de la contre-basse : *Des* CONTRE-BASSISTES. ‖ On dit aussi CONTRE-BASSE et CONTRE-BASSIER; mais cette dernière forme est peu usitée.

CONTRE-BASSON s. m. Mus. Instrument à vent du genre du basson, mais plus bas d'une octave. ‖ Pl. CONTRE-BASSONS.

— Musicien qui joue de cet instrument : *Un bon* CONTRE-BASSON.

— Encycl. Le *contre-basson* est un instrument à vent en cuivre, à quinze clefs et à anche, avec pavillon évasé, donnant l'octave inférieure du basson. Il n'est d'usage que dans les musiques militaires, où il sert tantôt à renforcer les bassons ordinaires, tantôt à soutenir la grosse note, lorsque ceux-ci exécutent des arpéges ou des passages figurés, rendant ainsi les services que la contre-basse rend dans les orchestres ordinaires, et jouant vis-à-vis du basson le rôle que celle-ci tient à l'égard du violoncelle. En Allemagne, on se sert parfois du *contre-basson* dans l'orchestre, et l'on en tire alors des effets tout à fait particuliers; Haydn l'a employé avec beaucoup de bonheur dans quelques-uns de ses oratorios. On écrit la partie de *contre-basson* sur la clef de *fa,* quatrième ligne; mais, comme la contre-basse, il donne la note indiquée à l'octave inférieure.

CONTRE-BATTERIE s. f. Art milit. Batterie dressée pour en démonter une autre : *Faire élever une* CONTRE-BATTERIE, *des* CONTRE-BATTERIES. ‖ Seconde batterie que l'on dresse pour en protéger une autre.

— Fig. Moyens qu'on emploie pour déjouer quelque manœuvre, quelque intrigue : *Dresser une* CONTRE-BATTERIE *contre les menées de ses ennemis.*

— Techn. Réunion de lamettes, ailerons ou bricoteaux supplémentaires, servant à faire manœuvrer les lisses du métier à tisser.

CONTRE-BATTRE v. a. ou tr. Art milit. Battre à l'aide d'une contre-batterie.

CONTRE-BIAIS s. m. Techn. Nom que les tisseurs donnent à tout croisement qui a lieu dans le sens opposé à celui du tors. On dit aussi CONTRE-SENS.

— Loc. adv. *A contre-biais,* A rebours, en sens opposé au sens direct : *Scier du bois* A CONTRE-BIAIS.

— Fig. A rebours de ce qu'il faudrait faire : *Prendre une affaire* A CONTRE-BIAIS.

CONTRE-BISEAU s. m. Techn. Morceau de bois garni de métal, qui forme le bas d'un tuyau d'orgues : *Des* CONTRE-BISEAUX.

CONTRE-BITTES s. f. pl. Mar. Courbes disposées en arcs-boutants, pour soutenir sur l'avant les montants des bittes. ‖ On dit aussi VAQUETS DE BITTES.

CONTRE-BON-SENS s. m. Déraison : *Ce n'est donc ni vous ni lui, c'est moi qui suis le traître à l'erreur ridicule et au* CONTRE-BON-SENS. (Ch. Nod.)

CONTRE-BORD (À) loc. adv. Mar. A l'encontre l'un de l'autre : *Naviguer* A CONTRE-BORD.

CONTRE-BORDÉE s. f. Mar. Bordée en sens opposé : *Courir une bordée et une* CONTRE-BORDÉE. *En deux bordées et deux* CONTRE-BORDÉES *nous serons dans le port. Les deux barques courent des* CONTRE-BORDÉES.

CONTRE-BOUTANT (kon-tre-bou-tan) part. prés. du v. Contre-bouter : *Un mur* CONTRE-BOUTANT *un autre mur.*

CONTRE-BOUTANT, ANTE adj. Qui contre-boute, qui sert à contre-bouter : *Des murs* CONTRE-BOUTANTS.

— s. m. Archit. Pièce de bois ou construction qui sert d'appui : *Des* CONTRE-BOUTANTS.

CONTRE-BOUTÉ, ÉE part. passé du v. Contre-bouter : *Muraille* CONTRE-BOUTÉE.

CONTRE-BOUTER v. a. ou tr. Archit. Soutenir à l'aide de contre-boutants, se dit particulièrement d'un mur que l'on soutient par un autre mur posé à angle droit : CONTRE-BOUTER *une muraille.* ‖ On dit quelquefois CONTRE-BUTER.

CONTRE-BRASSÉ, ÉE part. passé du v. Contre-brasser : *Vergues* CONTRE-BRASSÉES.

CONTRE-BRASSER v. a. ou tr. Mar. Brasser en sens contraire, en parlant des vergues, changer leur direction, pour amener le vent sur la voile et contrarier la marche du navire : CONTRE-BRASSER *les vergues.*

CONTRE-BRETÈCHE s. f. Blas. Rangée de créneaux d'émail différent. ‖ Pl. CONTRE-BRETÈCHES. ‖ On dit aussi CONTRE-BRETESSE.

CONTRE-BRETÈCHÉ, ÉE adj. Blas. Se dit des pièces honorables bretèchées, quand les vides des créneaux d'un côté correspondent aux parties pleines de l'autre : *Gruel : D'or, à la bande* CONTRE-BRETÈCHÉE *de sable.* ‖ On dit aussi CONTRE-BRETESSÉ.

CONTRE-BRODE s. m. Comm. Rassade ou grain de verre pour collier, blanc et noir. ‖ On dit aussi CONTRE-BRODÉ.

CONTRE-BUTÉ part. passé du v. Contre-buter : *Une enceinte* CONTRE-BUTÉE *par quatre tours carrées.* (V. Hugo.)

CONTRE-BUTEMENT s. m. Archit. Contre-fort destiné à soutenir ou à renforcer le mur d'un édifice.

CONTRE-BUTER v. a. ou tr. Archit. Soutenir avec des pièces de bois ou des contre-forts.

CONTRE-CALQUÉ, ÉE part. passé du v. Contre-calquer : *Dessin* CONTRE-CALQUÉ.

CONTRE-CALQUER v. a. ou tr. Calquer sur le calque retourné, pour obtenir un dessin en sens contraire.

Se contre-calquer v. pron. Être contre-calqué : *Ce dessin peut facilement* SE CONTRE-CALQUER.

CONTRE-CANIVEAU s. m. Construct. Pavé placé à côté d'un caniveau et sur la même ligne : *Des* CONTRE-CANIVEAUX.

CONTRE-CANON s. m. Canon faux, supposé, canon sans valeur ou sans autorité : *La moitié au moins du corps du droit canonique n'est que des* CONTRE-CANONS. (Lanjuinais.) ‖ Inus.

CONTRE-CAPION s. m. Anc. mar. Pièce de bois servant de doublage au capion de proue ou de poupe. ‖ Pl. CONTRE-CAPIONS.

CONTRE-CARÈNE s. f. Anc. mar. Pièce de bois qui était opposée à la carène dans une galère. ‖ Pl. CONTRE-CARÈNES.

CONTRECARRE s. f. Action de contrecarrer, résistance, opposition. ‖ Vieux mot.

— Jeux. A la bouillotte, Droit qu'a le second joueur d'acheter le privilége du carré en doublant de nouveau l'enjeu; exercice de ce droit; enjeu qui en résulte : *Racheter, abandonner la* CONTRECARRE. *Quand il y a une* CONTRECARRE, *le premier tour de parole ne commence qu'au troisième joueur.*

CONTRECARRÉ, ÉE (kon-tre-ka-ré) part. passé du v. Contrecarrer : *Il a été* CONTRECARRÉ *dans tous ses projets. La bonne volonté du roi serait* CONTRECARRÉE *par les règlements, dans le cas où je voudrais ce grade.* (Balz.)

— s. m. A la bouillotte, Second joueur, celui qui a doublé l'enjeu déjà doublé par le premier.

CONTRECARRER v. a. ou tr. (kon-tre-ka-re — de *contre,* et *carre,* face carrée). Contrarier, s'opposer directement à, aux desseins, aux volontés de : CONTRECARRER *les projets de quelqu'un.* CONTRECARRER *quelqu'un.*

A la *contrecarrer* je mets toute ma joie.
Boursault.

. . . . Dès ce soir, je veux,
Pour la *contrecarrer,* vous marier tous deux.
Molière.

. . . . Je saurai vous montrer
Que l'on ne gagne rien à me *contrecarrer.*
J.-B. Rousseau.

Servantes et valets, tous prennent l'habitude
De me *contrecarrer*...
Destouches.

Se contrecarrer v. pron. Se contrarier, se faire obstacle l'un à l'autre : *Ils prennent plaisir à se* CONTRECARRER *mutuellement.*

— Jeux. A la bouillotte, Acheter le privilége du carré en doublant l'enjeu déjà doublé par ce dernier : *Je me* CONTRECARRE.

CONTRE-CART s. m. Blas. Syn. de CONTRE-ÉCART.

CONTRE-CAUTION s. f. Jurispr. Caution destinée à garantir une autre caution : *Je vous baillerai le roi pour caution, et je lui servirai encore de* CONTRE-CAUTION. (Sully.) ‖ Pl. CONTRE-CAUTIONS.

CONTRE-CENS s. m. Syn. de CONTRE-PAN.

CONTRE-CHANGE s. m. Action de rendre la pareille; représailles : *Il voulait faire mourir en* CONTRE-CHANGE *ceux qu'il tenait prisonniers.* (Sat. Ménip.) ‖ Vieux mot.

CONTRE-CHANGÉ, ÉE part. passé du v. Contre-changer : *État* CONTRE-CHANGÉ *à un autre.* ‖ Vieux mot.

— Blas. Se dit de l'écu quand la couleur du champ et des pièces est interrompue et variée par des lignes de partition : *Chaucer, le poëte anglais : Parti par pal, d'argent et de gueules, une bande* CONTRE-CHANGÉE; *c'est-à-dire que la partie de la bande régnante sur la partie du champ, qui est d'argent, est de gueules, et qu'elle est d'argent sur la partie de gueules.*

CONTRE-CHANGEMENT s. m. Manég. Manœuvre du cavalier qui décrit une équerre à l'angle de laquelle le cheval change de côté.

CONTRE-CHANGER v. a. ou tr. Échanger : *Qui ne* CONTRE-CHANGE *volontiers la santé à la gloire?* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

CONTRE-CHANT s. m. Mus. Contre-point. ‖ Vieux mot. On disait aussi DÉCHANT.

CONTRE-CHARGE s. f. Techn. Poids que le rubanier ajoute à son métier : *Des* CONTRE-CHARGES.

CONTRE-CHARME s. m. Charme destiné à empêcher l'effet d'un autre charme : *Des* CONTRE-CHARMES.

CONTRE-CHÂSSIS s. m. Châssis de verre ou de papier qu'on applique devant un châssis ordinaire : *Des* CONTRE-CHÂSSIS.

— Hortic. Double vitrage qu'on met quelquefois aux fenêtres des orangeries.

CONTRE-CHEVRON s. m. Blas. Chevron opposé à un autre chevron de différent émail : *Des* CONTRE-CHEVRONS.

CONTRE-CHEVRONNÉ, ÉE adj. Blas. Se dit de l'écu chevronné quand il est divisé et que les demi-chevrons qui se correspondent sont d'un émail différent : *Lescuyer de Remesnil :* CONTRE-CHEVRONNÉ *renversé d'azur et de sable de dix pièces, à trois besants d'or en pal brochants.*

CONTRE-CIVADIÈRE s. f. Mar. Voile qu'on hissait sur le bout-dehors du beaupré, et qui se bordait sur la vergue de civadière : *Des* CONTRE-CIVADIÈRES.

CONTRE-CLAVETTE s. f. Sorte de clavette de renfort, que l'on emploie avec les clavettes ordinaires : *Des* CONTRE-CLAVETTES.

CONTRE-CLEF s. f. Archit. Chacun des voussoirs sur lesquels s'appuie la clef d'une voûte ou d'une arcade : *Des* CONTRE-CLEFS. ‖ *Contre-clef extradossée,* Celle qui a la même hauteur que la clef.

CONTRE-COALITION s. f. Coalition que l'on forme pour s'opposer à une autre coalition : *Il est vrai qu'il sera facultatif aux classes pauvres d'opposer leur* CONTRE-COALITION *à la coalition des classes privilégiées.* (F. Coignet.)

CONTRE-CŒUR s. m. Répugnance, aversion. ‖ N'est guère usité que dans la locution suivante :

— Loc. adv. *A contre-cœur,* De mauvaise volonté, avec répugnance, contre son gré : *Faire une chose* A CONTRE-CŒUR. *On écrit très-mal ce qu'on écrit* A CONTRE-CŒUR. (Volt.) *Les peuples ne reçoivent la science qu'*A CONTRE-CŒUR. (Proudh.)

Tout ce qu'on fait à *contre-cœur,*
On le fait de mauvaise grâce.
Regnard.

. . . . Mon visage, il penne,
Dans cette occasion rend vos sens effrayés,
Et c'est à *contre-cœur* qu'ici vous me voyez.
Molière.

— Boucher. Maniement pair ou double, chez le bœuf et la vache, placé près de l'épaule.

— Constr. Partie de la cheminée qui est entre les deux jambes depuis l'âtre jusqu'au tuyau. ‖ Plaque qui recouvre cette partie : *Des* CONTRE-CŒURS *en fonte.*

— Antonymes. Loc. adv. De bon cœur, de gaieté de cœur, spontanément, volontairement, volontiers.

CONTRE-COMPONÉ, ÉE adj. Blas. Se dit de la bordure componée, lorsque, l'écu étant fascé, les compons de métal correspondent aux fasces de couleur : *De Sève d'Aubeville, Fascé d'argent et de sable, à la bordure* CONTRE-COMPONÉE *du même.*

CONTRE-CONSTITUTION s. f. Constitution nouvelle qu'on oppose à une autre constitution : *C'est à l'espoir d'une* CONTRE-CONSTITUTION *que doivent se borner les gens modérés; or cette* CONTRE-CONSTITUTION, *c'est la révision seule qui peut nous la donner.* (St-Marc Girard.)

CONTRE-CORBEAU s. m. Archit. Petit modillon placé entre deux plus grands, et recevant la retombée de deux arcs inscrits dans un autre appuyé sur les grands modillons.

CONTRE-CORNIÈRE s. f. Mar. Pièce de bois qui sert à lier la cornière et les estains : *Des* CONTRE-CORNIÈRES.

CONTRE-COSTÉ adj. m. Blas. Se dit d'un tronc d'arbre dont les nœuds sont opposés et d'émail différent : *Pinaulli de la Valette : Coupé de gueules et de sable au tronc* CONTRE-COSTÉ *d'or, péri en fasce sur le tout.*

Digitized by Google

CONTRE-COTICÉ adj. m. Blas. Se dit de l'écu coticé, quand il est divisé en deux parties égales par une diagonale de gauche à droite, et que les demi-cotices qui se correspondent sont d'émail différent. ‖ Très-rare.

CONTRE-COUP s. m. Choc d'un corps répercuté par un autre corps : *La balle a donné contre la muraille, et il a été blessé du* CONTRE-COUP. (Acad.)

— Effet produit par un coup dans une partie autre que celle qui a été atteinte directement : *La voiture a heurté contre le mur, et l'essieu a cassé du* CONTRE-COUP.

— Fig. Fait, événement, le plus souvent fâcheux, qui est le résultat indirect d'un autre fait, d'un autre événement : *Quand un banquier tombe, plusieurs autres peuvent être ruinés par* CONTRE-COUP. *C'est Dieu qui frappe ces grands coups dont les* CONTRE-COUPS *portent si loin.* (Boss.) *Dans les plus hautes places, les plus légères fautes ont de violents* CONTRE-COUPS. (Fén.) *Il y a des louanges qui font voir par* CONTRE-COUP *des défauts en ceux qu'on loue.* (La Rochef.) *Les rapports que nous trouvons entre les idées établissent entre elles des liaisons très-propres à augmenter et à fortifier la mémoire, l'imagination, et par* CONTRE-COUP, *la réflexion.* (Condill.) *Les grandes catastrophes donnent de grands* CONTRE-COUPS *à l'imagination des hommes.* (Lamart.) *Paris sans roi a pour* CONTRE-COUP *le monde sans despotes.* (V. Hugo.) *Les langues qui ont adopté l'alphabet arabe, telles que le malais, ont subi le* CONTRE-COUP *de ses défauts.* (Renan.) *Le réformateur de l'individu réforme la communauté par* CONTRE-COUP. (H. Taine.) *La guerre entraîne toujours après soi une perturbation dont les* CONTRE-COUPS *se font longtemps sentir.* (De Bazancourt.)

— Chir. Ébranlement qu'éprouvent certaines parties du corps, par suite d'un choc qu'elles n'ont pas reçu directement : *Le* CONTRE-COUP *est souvent plus dangereux que le coup.* (Acad.) *On a observé quelquefois au crâne des fractures par* CONTRE-COUP. (Focillon.)

— Manége. Saut imprévu que fait le cheval : *Être démonté par un* CONTRE-COUP.

— Art vétér. Mouvement anormal du flanc chez les chevaux poussifs. ‖ On dit aussi SOUBRESAUT.

— Jeux. Au billard, Espèce de doublet qui se fait lorsqu'une bille, ayant frappé sur une bande, rencontre une autre bille qui l'envoie dans une blouse de la bande frappée.

CONTRE-COUPE s. f. Mar. Coupe en sens contraire de la coupe totale d'une voile : *Des* CONTRE-COUPES.

CONTRE-COURANT s. m. Courant en sens contraire d'un autre courant : *À l'aide des* CONTRE-COURANTS, *les pirogues remontent le Meschacebé.* (Chateaub.)

— Fig. Sens opposé, marche contraire : *Il y a dans les révolutions des nageurs à* CONTRE-COURANT, *ce sont les vieux partis.* (V. Hugo.)

CONTRE-COURBE s. f. Archit. Chacune des courbes renversées qui terminent un arc en tiers-point à son sommet, et forment l'extrémité supérieure d'un arc en accolade : *Des* CONTRE-COURBES. ‖ On dit aussi CONTRE-COURBURE.

CONTRE-COURROUCER (SE) v. pron. Se courroucer contre une personne courroucée : *Les femmes testues ne se courroucent qu'afin qu'on se* CONTRE-COURROUCE. (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

CONTRE-COURSE s. f. Course, cours en sens opposé : *Des* CONTRE-COURSES.

. . . . Et faire à contre-course
Les ruisseaux esbahys retourner à leur source.
Ronsard.

‖ Vieux mot.

CONTRE-CRITIQUE s. f. Critique d'une critique; critique opposée à une autre critique : *Je ne prétends faire aucune réponse à toutes leurs critiques et à leurs* CONTRE-CRITIQUES. (Mol.)

CONTRE-DAME s. f. Agric. Oreille mobile qu'on adapte à la charrue dans les Vosges.

CONTREDANSE s. f. (kon-tre-dan-se. — On a fait venir ce mot de l'allemand, de l'italien, surtout de l'anglais *country-dance*, danse villageoise. Il est une autre étymologie à peu près abandonnée, peut-être parce qu'elle est simple et naturelle. Chaque figure de ce divertissement est exécutée d'abord par un certain nombre de danseurs, et reprise ensuite par d'autres; ne serait-il pas naturel de supposer qu'on a pu dire d'abord que les premiers exécutaient la *danse*, et les seconds la *contredanse*, ce qui aurait donné lieu à l'adoption de ce dernier mot pour caractériser cette danse en général?). Chorégr. Quadrille, sorte de danse vive et légère, dans laquelle les cavaliers et les dames exécutent des pas en se faisant vis-à-vis : *Danser une* CONTREDANSE. *Il suffit quelquefois d'une* CONTREDANSE, *d'un air chanté au piano, d'une partie de campagne, pour décider d'effroyables malheurs.* (Balz.)

Et près d'aimables étourdis,
À la contredanse il répète :
« Comme vous j'ai dansé jadis. »
Béranger.

‖ Danse rustique en usage en Angleterre, où elle est connue sous le nom de *country-dance* (danse de la campagne), et qui fut importée en France à l'époque de la Régence.

— Mus. Air sur lequel ces danses s'exécutent : *Jouer une* CONTREDANSE. *Recueil de* CONTREDANSES. *Voici, ma belle demoiselle, les derniers chefs-d'œuvre de Dunlap; j'y ai joint les nouvelles* CONTREDANSES *qui ont paru chez Troupenas, et votre abonnement à la Revue de Paris.* (Scribe.)

— Encycl. La *contredanse* est une sorte de danse à laquelle prennent part quatre, huit ou seize personnes rangées par couples (hommes et femmes); ces couples se placent en face les uns des autres, de manière à se former vis-à-vis (c'est le mot employé), et chaque double couple exécute par moitié des pas qui sont immédiatement et exactement répétés par le double couple voisin. On exécute ainsi cinq pas différents, appelés *figures*, qui correspondent à cinq petites pièces musicales rhythmées en conséquence et qui ne pourraient s'appliquer indifféremment à l'une ou l'autre figure, et le tout se termine ordinairement par un galop général dans lequel se confond la masse des danseurs.

Les cinq figures de la *contredanse*, dont chacune possède un caractère spécial et tranché, portent les noms suivants : 1° *pantalon*; 2° *été*; 3° *poule*; 4° *pastourelle* (anciennement *trénitz*); 5° *finale*. Au point de vue musical, la *contredanse* est d'un mouvement vif, gai, dont la mélodie doit être claire et facile, franche et entraînante, et écrite à deux temps. Le *pantalon* s'écrit à six huitièmes, rarement à deux quatrièmes, et sur un rhythme très-accusé; l'*été* est plus généralement à deux quatrièmes, et se joue un peu plus lentement; la *poule* s'écrit en six huitièmes, le dessin en est onduleux, et son caractère est empreint d'une gravité relative; la *pastourelle* est d'un mouvement plus vif; enfin, la *finale* doit être chaude, entraînante et colorée, sans que le mouvement pourtant prenne des allures d'une rapidité extrême; mais, si la *contredanse* est terminée par un galop, l'orchestre a toute liberté pour faire courir et tournoyer les danseurs, qui, s'excitant les uns les autres, ne demandent d'ailleurs pas mieux.

On assure que la *contredanse* est originaire de la Normandie, d'où elle aurait passé un peu plus tard en Angleterre, à la suite d'un des successeurs de Guillaume le Conquérant. Sa fortune fut rapide, paraît-il, et elle se répandit promptement en Italie, en Allemagne et même en Hollande; ceci est prouvé, quant à ce dernier pays, par des recueils de *contredanses* qui y ont été imprimés en 1688. Longtemps négligée et même tout à fait oubliée en France, elle y reparut enfin solennellement en 1745, au cinquième acte d'un opéra-ballet de Rameau, les *Fêtes de Polymnie*, donné à l'Académie royale de musique; cet acte contenait *une contredanse* qui charma tellement le public parisien, que bientôt tout ballet ou divertissement qui se respectait dut avoir aussi sa *contredanse*, « afin, disait un critique du temps, de renvoyer les spectateurs sur un morceau de gaieté. » De la scène, la *contredanse* obtint bientôt droit de cité dans les salons, et descendit rapidement jusque dans les guinguettes; sa vogue, depuis lors, ne s'est jamais ralentie, et elle est bien loin de déchoir, car son succès, au contraire, se généralise de plus en plus, ce qui tient sans doute à ce que son caractère est extrêmement gai, son exécution des plus faciles, et à ce qu'elle occupe beaucoup de monde à la fois. Ce qui est certain, c'est que la *contredanse* a le privilége d'ouvrir et de fermer le bal, de se faire danser à elle seule, pendant la durée d'une fête, au moins autant de fois que toutes les autres danses réunies, et qu'elle a chassé sans espoir de retour les danses plus ou moins graves, plus ou moins compassées, plus ou moins amusantes de nos pères, l'*allemande*, la *marce*, la *chasse*, et jusqu'au *menuet* et à la *gavotte*, dont l'existence était encore si florissante pendant les jours orageux et féconds de la Révolution. Constatons cependant que la *contredanse* a délaissé son nom respectable pour prendre celui de *quadrille*. Le mot est changé, mais la chose est restée la même.

CONTRE-DATÉ, ÉE part. passé du v. Contre-dater : *Lettre* CONTRE-DATÉE.

CONTRE-DATER v. a. ou tr. Dater autrement qu'on n'avait fait d'abord : CONTRE-DATER *une lettre, un acte.*

CONTRE-DÉCLARATION s. f. Déclaration contraire à une déclaration précédente : *Des* CONTRE-DÉCLARATIONS.

CONTRE-DÉFENSE s. f. Second moyen de défense préparé en sus d'un premier moyen : *Des* CONTRE-DÉFENSES *élevées en avant d'une ligne de défense.*

CONTRE-DÉGAGÉ, ÉE part. passé du v. Contre-dégager : *Épée* CONTRE-DÉGAGÉE.

CONTRE-DÉGAGEMENT s. m. Escrime. Action de dégager en même temps que l'adversaire dégage : *Des* CONTRE-DÉGAGEMENTS. ‖ *Contre de contre-dégagement*, Action de détruire un contre-dégagement en dégageant une seconde fois.

CONTRE-DÉGAGER v. n. ou intr. Escrime. Dégager en même temps que son adversaire.
— Activ. : CONTRE-DÉGAGER *l'épée.*

Se contre-dégager v. pron. Même sens que le neutre.

CONTRE-DÉNONCIATION s. f. Jurispr. Acte par lequel on notifie au créancier de son propre débiteur la dénonciation faite au dernier de la saisie-arrêt ou de l'opposition faite entre les mains du premier. Ex. : A, débiteur de B, est aussi le mien; je fais opposition entre les mains de B, dénonciation de l'opposition à A, et *contre-dénonciation* à B de la dénonciation faite à A. ‖ Pl. CONTRE-DÉNONCIATIONS.

CONTRE-DIAMÈTRE s. m. Géom. Arc des abscisses dans lequel les abscisses opposées égales ont des ordonnées égales. ‖ Pl. CONTRE-DIAMÈTRES.

CONTRE-DIGUE s. f. Digue extérieure destinée à en protéger une autre : *Élever des digues et des* CONTRE-DIGUES.

CONTREDIRE v. a. ou tr. (kon-tre-di-re — de *contre*, et *dire*. — *Je contredis, tu contredis, il contredit, nous contredisons, vous contredisez, ils contredisent; je contredisais, nous contredisions; je contredis, nous contredîmes; je contredirai, nous contredirons; je contredirais, nous contredirions; contredis, contredisons, contredisez; que je contredise, que nous contredisions; que je contredisse, que nous contredissions; contredisant; contredit, ite*). Dire, affirmer le contraire de, des paroles de : CONTREDIRE *une assertion.* CONTREDIRE *un témoin. On fait un crime de* CONTREDIRE *les anciens, comme s'ils n'avaient plus laissé de vérités à connaître.* (Pasc.) *L'esprit de société et de commerce entraîne naturellement à ne pas* CONTREDIRE *celui-ci et celui-là.* (La Bruy.) *Qui n'a point d'opinions à soi* CONTREDIT *toujours celles des autres.* (Lingrée.) *On a tout dit, on a* CONTREDIT *tout.* (H. Walpole.) *Il est des êtres qu'on respecte trop pour les* CONTREDIRE, *et de qui l'on ne veut emporter qu'une tranquille bénédiction.* (G. Sand.)

Depuis quelques jours, tout ce que je désire
Trouve en vous un censeur prêt à me contredire.
Racine.

Il faut y joindre encore la revêche bizarre,
Qui sans cesse, d'un ton par la colère aigri,
Gronde, choque, dément, contredit un mari.
Boileau.

Toujours de mon avis, ta complaisance extrême
Me rend ton personnage insipide, ennuyeux;
J'imagine être seul, déplaisant à moi-même;
Contredis-moi, de grâce, alors nous serons deux.
***

— Être ou se mettre en opposition avec, ne pas répondre à : *Voilà qui* CONTREDIT *ce que vous disiez tout à l'heure. Si l'homme eût été destiné à vivre solitaire, aurait-il pu* CONTREDIRE *la loi de nature jusqu'à vivre en société?* (Volt.) *On aurait rougi autrefois d'avancer des maximes si on les eût* CONTREDITES *par ses actions.* (Duclos.) *Les mystères dépassent la raison, ils ne la* CONTREDISENT *point.* (E. Alaux.)

Et bien souvent l'effet contredit l'apparence.
Régnier.

‖ Traverser, contrarier, mettre obstacle à, s'opposer à : *La fortune n'a jamais* CONTREDIT *ses desseins.*

. . . . Ah! c'est trop contredire
Le dépit qui me ronge et l'ardeur qui m'inspire.
Voltaire.

Absol. : *Aimer à* CONTREDIRE. *Nous n'apprenons à disputer que pour* CONTREDIRE. (Montaigne.) *Il ne faut* CONTREDIRE *que pour mieux s'instruire.* (La Rochef.) *L'habitude de* CONTREDIRE *est une maladie de l'esprit qui attaque quelquefois le cœur.* (Beauchêne.) *Le plus sûr moyen de se faire détester en société est de* CONTREDIRE *à tout propos.* (Boitard.) *Sans la liberté de* CONTREDIRE, *nulle affirmation ne peut être crue.* (L. Jourdan.) CONTREDIRE, *c'est parler; bien des hommes se bornent à* CONTREDIRE, *pour n'être pas morts.* (Latena.) *Il y a des temps où* CONTREDIRE *est la tendance dominante.* (Thiers.) *La liberté de dire ne saurait exister sans la liberté de* CONTREDIRE. (E. de Gir.) *C'est de parti pris et de propos délibéré que la femme acariâtre* CONTREDIT *à tout propos.* (Mme Romieu.)

Et ne faut-il pas bien que monsieur contredise?
Molière.

. . . . . Paix! tu veux contredire?
À mon âge, crois-tu m'apprendre à me conduire?
Regnard.

— Jurispr. Combattre par des écritures les conclusions et les moyens de la partie adverse : CONTREDIRE *un moyen. Prendre communication et* CONTREDIRE.

— v. n. ou intr. *Contredire à*, Être en contradiction avec, faire opposition à, agir contrairement à : *J'ai* CONTREDIT *aux saintes maximes que vous avez apportées au monde.* (Pasc.) *On n'ose* CONTREDIRE *à l'impiété.* (Fléch.)

Tout le monde en convient, et nul n'y contredit.
Molière.

Les dieux ont prononcé; loin de leur contredire,
C'est à vous à passer du côté de l'empire.
Racine.

Se contredire v. pron. Être, se mettre en contradiction avec soi-même, dire le contraire de ce qu'on a dit : *Ce témoin s'est* CONTREDIT *plusieurs fois. Apprendre, c'est se* CONTREDIRE. (De Custine.) *Geoffroy a trois manières de faire un article : dire, redire et se* CONTREDIRE. (De Feletz.) *Au fond et à bien prendre, personne ne se* CONTREDIT *jamais.* (E. Scherer.) *L'humanité se* CONTREDIT, *mais parce que la raison ne se* CONTREDIT *pas.* (J. Simon.)

— Réciproq. Dire chacun le contraire de ce que l'autre a dit : *Il y a dans les hommes une humeur maligne qui les porte à se* CONTREDIRE *les uns les autres.* (Nicole.)

— Fig. Être contradictoire : *Ces deux propositions se* CONTREDISENT. *Cromwell, sur des affaires importantes, dictait à son secrétaire trois ou quatre lettres qui se* CONTREDISAIENT; *il lui cachait celle qu'il donnait au courrier.* (Sallentin.) *La foi et la science ne peuvent se* CONTREDIRE. (E. Scherer.)

— Rem. La conjugaison de ce verbe ne suit plus aujourd'hui les irrégularités du verbe *dire*, qui fait *vous dites*, *dites*, au prés. de l'ind. et à l'impératif; mais cette régularité ne paraît pas racheter l'anomalie qu'offre un composé dont la forme n'est pas celle du radical; aussi *vous contredites* échappe souvent dans la conversation, et s'écrit même quelquefois.

— **Syn. Contredire, dédire.** *Contredire* exprime une opposition plus vague, c'est parler dans un sens opposé, dire quelque chose en désaccord avec ce qui a été dit. *Dédire* signifie positivement dire le contraire, dire non après oui, ou oui après non. On se *contredit* quelquefois sans le savoir, par inadvertance, par maladresse; on se *dédit* quand on reconnaît formellement qu'on s'est trompé, qu'on a dit le contraire de la vérité. De plus, se *dédire* signifie encore retirer une promesse qu'on a faite, ou donnée à entendre qu'on ne la tiendra pas.

— **Antonymes.** Appuyer, confirmer.

CONTREDISANT (kon-tre-di-zan) part. prés. du v. Contredire : *On ne forme pas le caractère de quelqu'un en le* CONTREDISANT *sans cesse, on le déforme.* (A. d'Houdetot.)

Je n'avancerai rien en vous contredisant.
Rotrou.

CONTREDISANT, ANTE adj. (kon-tre-di-zan, an-te — rad. *contredire*.) Qui se plaît à contredire : *Humeur* CONTREDISANTE. *Jurieu était le plus* CONTREDISANT *des ministres.* (Boss.) *Il n'y a rien de plus sociable que l'homme par sa nature, ni rien de plus discordant et de plus* CONTREDISANT *par son vice.* (Boss.) *Il n'y a point de personnes plus* CONTREDISANTES *et plus contredites que celles qui sont les plus modérées dans leurs sentiments.* (Nicole.) *Fontenelle disait de son neveu, dur, colère,* CONTREDISANT, *pédant, bonhomme néanmoins, officieux, généreux même, que, s'il était difficile à commercer, il était facile à vivre.* (Noël.)

Quant à l'humeur contredisante,
. . . .
Quiconque avec elle naîtra
Sans faute avec elle mourra.
La Fontaine.

— Jurispr. Qui fournit des contredits : *Partie* CONTREDISANTE.

— Substantiv. Opposant, personne qui contredit : *L'Église est incapable de s'émouvoir de la malignité des* CONTREDISANTS. (Boss.)

CONTREDIT, ITE (kon-tre-di, i-te) part. passé du v. Contredire. Dont on nie le dire : *Accusé* CONTREDIT *par les témoins. N'aimer pas à être* CONTREDIT. *Il n'y a point de personnes plus contredisantes et plus* CONTREDITES *que celles qui sont les plus modérées dans leurs sentiments.* (Nicole.) *Quelles révoltes intérieures ne sent-on pas quand on se voit* CONTREDIT *dans ses pensées, et comme forcé dans ses opinions!* (Bourdal.) ‖ Dont le contraire est affirmé; qui souffre contradiction, opposition : *Plusieurs choses certaines sont* CONTREDITES, *plusieurs fausses passent sans contradiction.* (Pasc.) *Jésus parle de sa doctrine comme devant être prêchée,* CONTREDITE *et reçue par toute la terre.* (Boss.) *C'est le sort des nouveautés, même les mieux prouvées, que d'être* CONTREDITES. (Fonten.) *Tous les peuples croient l'âme immortelle; d'où peut leur venir une croyance si* CONTREDITE *par leur expérience journalière?* (B. de St-P.) *Les principes les plus évidents sont souvent les plus* CONTREDITS. (Dumarsais.)

CONTREDIT s. m. (kon-tre-di — rad. *contredire*). Action de contredire; affirmation contraire, contestation : *Je répondrai quelque chose, non pour faire des* CONTREDITS, *mais pour aider nos frères à ouvrir les yeux.* (Boss.)

L'histoire, en cet endroit, est, selon ma pensée,
Un peu sujette à contredit.
La Fontaine.

— Procéd. Contestation élevée dans un ordre ou une liquidation, ou à l'occasion d'une reddition de compte : *Élever un* CONTREDIT. *Renoncer à un* CONTREDIT. *Les parties se présentèrent chez le notaire et formulèrent un certain nombre de* CONTREDITS. *Quel métier de passer son temps avec des chicanes et des* CONTREDITS! (Volt.)

Sans tant de contredits et d'interlocutoires,
Et de fatras, et de grimoires,
Travaillons. . . . .
La Fontaine.

— Loc. adv. *Sans contredit*, Certainement, assurément, sans qu'il y ait rien à dire contre : *Le vice du système religieux est,* SANS CONTREDIT, *de ne créer aucune institution politique.* (Guizot.)

— Encycl. Procéd. Les parties appelées à faire valoir leurs droits dans un ordre, dans une contribution ou dans une liquidation, ou intéressées dans une reddition de compte,

Digitized by Google

peuvent, en observant certaines formes et certains délais, demander aux tribunaux d'admettre leurs prétentions lorsqu'elles sont contestées ou de rejeter celles d'autres parties. Pour mettre les magistrats à même de statuer, elles doivent formuler leurs prétentions et leurs griefs et rédiger des *contredits* qui en sont l'expression nette et précise. Il n'est pas permis de s'opposer d'une manière générale à l'homologation d'un acte de partage ou de contester dans les mêmes termes un règlement provisoire d'ordre ou de contribution : un *contredit* ainsi formulé serait rejeté sans examen. Il faut donc, dans un *contredit*, indiquer avec précision l'objet de la contestation, les juges ne pouvant statuer que sur le point qui est spécialement soumis à leur examen. Les officiers ministériels savent parfaitement ce qu'il y a à faire dans ces circonstances ; mais les parties l'ignorent souvent, et s'exposent, faute de donner à leurs conseils des renseignements suffisants, à voir péricliter leurs intérêts. C'est en pareille matière que s'applique le brocard : *Vigilantibus jura subveniunt, non dormientibus.*

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet ; on trouvera sous des rubriques spéciales (V. CONTRIBUTION, PARTAGE, ORDRE) l'indication des règles particulières édictées pour ces diverses procédures. Nous posérons, en thèse générale, que les *contredits* sont jugés sommairement et en premier ressort lorsque l'importance du litige dépasse le taux ordinaire du dernier ressort pour les tribunaux de première instance : il va sans dire qu'ils ne peuvent être déférés aux magistrats que par l'intermédiaire des avoués dont le ministère est obligatoire devant les tribunaux civils et les cours impériales.

CONTRÉE s. f. (kon-tré — ital. *contrada* ; de *contra*, contre, vis-à-vis). Étendue de pays considérée dans son ensemble, à quelque point de vue général : CONTRÉE *déserte. Riche* CONTRÉE. CONTRÉE *fertile.* CONTRÉE *sablonneuse. Flandre, triste et faible* CONTRÉE, *trop étroite pour contenir tant d'armées qui se dévorent.* (Fléch.) *Les vastes* CONTRÉES *de l'Asie se sont perdues dans le despotisme, et, depuis nombre de siècles, ce qu'il y reste de civilisation est stationnaire.* (Mme de Staël.) *Chaque* CONTRÉE *a ses productions harmoniques entre elles, et toutes empreintes d'un même caractère déterminé par celui du sol.* (Lamenn.)

Vous possédez des Grecs les plus belles contrées.
RACINE.

Je partis, je courus de contrée en contrée.
VOLTAIRE.

Vous ne me parlez plus de ces belles contrées,
Où d'un peuple poli les femmes adorées
Reçoivent cet encens que l'on doit à vos yeux.
VOLTAIRE.

— Poétiq. Espaces de l'air :

Qui de l'air étendit les humides *contrées* ?
ROTROU.

— Sylvic. Portion de forêt assignée aux usagers, pour y mener paître leurs bestiaux : *La déclaration des* CONTRÉES *doit être publiée aux municipalités.* (Dict. forest.)

— **Syn. Contrée, pays, région.** Une *contrée* est une partie de la terre habitable considérée sous le rapport de sa fertilité ou de sa stérilité, de ses richesses minérales, de la nature de son terrain. *Pays* est le terme général, mais il s'emploie aussi spécialement quand on veut parler des hommes qui l'habitent, de leurs mœurs, du degré de leur civilisation. Enfin *région* fait penser à la situation géographique, au climat ; il appartient proprement à la géographie physique. On dit : *pays* civilisé, protestant, catholique, barbare ; *contrée* riante, fertile, riche en minéraux ; *région* basse, haute, froide, etc.

CONTRE-ÉCAILLE s. f. Revers, dessous des écailles : *Des* CONTRE-ÉCAILLES.

CONTRE-ÉCART s. m. Blas. Chacune des divisions d'un quartier d'écu, lorsque ce quartier est déjà écartelé, c'est-à-dire divisé lui-même en quatre quartiers.

— **Encycl.** Le plus grand nombre de *contre-écarts* usité en France est trente-deux ; mais, en Angleterre, et surtout en Allemagne, ils vont quelquefois jusqu'à quarante, et même plus. Par exemple, l'écu du comte de Leicester, qui fut ambassadeur extraordinaire en France en 1639, avait quarante *contre-écarts.*

CONTRE-ÉCARTELÉ, ÉE part. passé du v. Contre-écarteler. Se dit d'un écu écartelé, dont un ou plusieurs quartiers sont eux-mêmes écartelés. ‖ Se dit aussi d'une bordure dont l'émail est alternativement opposé à celui d'un écu écartelé.

CONTRE-ÉCARTELER v. a. ou tr. (se conjugue comme *écarteler*). Blas. Diviser en quatre quartiers un ou plusieurs des quartiers de l'écu.

CONTRE-ÉCARTELLEMENT s. m. Blas. Action de contre-écarteler ; état d'un écu contre-écartelé : *Les* CONTRE-ÉCARTELLEMENTS *se font pour multiplier les quartiers et joindre dans le même écu les armes d'un plus grand nombre de familles.*

CONTRE-ÉCHANGE s. m. Échange. *Faire un* CONTRE-ÉCHANGE, *des* CONTRE-ÉCHANGES. ‖ Peu usité. Ce mot d'ailleurs ne saurait avoir un sens réellement différent du mot simple ÉCHANGE.

— Loc. adv. *En contre-échange*, Par contre, en revanche :

En contre-échange, ce pauvre malheureux
S'en va périr selon toute apparence.
LA FONTAINE.

CONTRE-ÉCHANGÉ, ÉE adj. Blas. Coupé de lignes : *Écu* CONTRE-ÉCHANGÉ.

CONTRE-ÉCHARNAGE s. m. Techn. Façon que le mégissier donne aux cuirets destinés à faire la basane et la peau blanche, et qui consiste à passer sur la chair, avant l'alunage, un couteau rond, dont la pression chasse l'eau contenue dans les pores.

CONTRE-ÉCHARNÉ, ÉE part. passé du v. Contre-écharner : *Peaux* CONTRE-ÉCHARNÉES.

CONTRE-ÉCHARNER v. a. ou tr. Techn. Soumettre à l'opération du contre-écharnage : CONTRE-ÉCHARNER *des peaux.*

CONTRE-ÉCHIQUETÉ, ÉE adj. Blas. Se dit lorsque dans l'échiqueté le métal répond à la couleur et la couleur au métal : *Tangel en Allemagne : Fasce d'argent et de gueules, à la bordure* CONTRE-ÉCHIQUETÉE *de gueules et d'argent de deux traits.*

CONTRE-ÉDIT s. m. Édit qui annule un autre édit : *Ce sont des* CONTRE-ÉDITS *dont on se moquait à Constantinople.* (Volt.)

CONTRE-EFFORT s. m. Effort qui est opposé à un autre effort : *Des* CONTRE-EFFORTS.

CONTRE-ÉMAIL s. m. Techn. Émail appliqué sur le côté concave d'un cadran : *Des* CONTRE-ÉMAUX.

CONTRE-ÉMAILLÉ, ÉE part. passé du v. Contre-émailler. Techn. Dont on a émaillé le côté concave : *Cadran* CONTRE-ÉMAILLÉ.

CONTRE-ÉMAILLER v. a. ou tr. Techn. Émailler sur le côté concave, en parlant d'un cadran : CONTRE-ÉMAILLER *un cadran.*

CONTRE-ÉMANCHÉ, ÉE adj. Blas. Se dit quand les émanches, d'émail différent, au lieu d'entrer les unes dans les autres, comme c'est l'ordinaire, sont opposées par la pointe. ‖ Peu usité.

CONTRE-EMPLOI s. m. Anc. pratiq. Déclaration par laquelle un intimé devant le parlement de Flandre attestait que les écrits par lui fournis à son premier juge étaient suffisants pour sa défense.

CONTRE-EMPOISE s. f. Techn. Pièce de fonte ou de fer qui sépare les tourillons du cylindre à étirer : *Des* CONTRE-EMPOISES.

CONTRE-EMPREINTE s. f. Géol. Relief qui s'est produit dans la roche à l'aide d'une matière coulée dans une empreinte : *On a trouvé des* CONTRE-EMPREINTES *de pieds d'oiseaux et de mammifères.*

CONTRE-ENQUÊTE s. f. Enquête contradictoire qui a pour but d'attaquer les résultats fournis par une autre enquête : *Des enquêtes et des* CONTRE-ENQUÊTES.

CONTRE-ENTAILLE s. f. Entaille faite en sens inverse d'une autre entaille : *Faire des entailles et des* CONTRE-ENTAILLES.

CONTRE-ENTREPRISE s. f. Entreprise que l'on oppose à une autre : *Des* CONTRE-ENTREPRISES.

CONTRE-ÉPAULETTE s. f. Corps d'épaulette sans franges : *Les officiers qui n'ont qu'une épaulette portent une* CONTRE-ÉPAULETTE *sur l'autre épaule. Avant qu'on eût donné des épaulettes aux soldats du centre, les musiciens, les infirmiers, etc., portaient des* CONTRE-ÉPAULETTES.

CONTRE-ÉPREUVE s. f. B.-arts. Épreuve que l'on tire à l'aide d'une estampe fraîchement sortie de la presse et qui donne ainsi un exemplaire tourné comme la planche, au lieu que les autres le reproduisent à rebours : *Tirer des* CONTRE-ÉPREUVES. ‖ Épreuve qu'on obtient de certains dessins, en les soumettant à l'impression.

— Par ext. Empreinte, figure identique à une autre, mais de sens inverse : *Lorsqu'on ouvre la pierre dans le sens de la fissure, chaque face de la fente présente une arborisation qui est la* CONTRE-ÉPREUVE *exacte de celle de la face opposée.* (Brongniart.)

— Fig. Faible imitation : *Ce n'est qu'une pâle* CONTRE-ÉPREUVE *de ce magnifique poëme.*

— Politiq. Vote émis dans une assemblée délibérante sur une proposition contraire à celle sur laquelle on a d'abord voté, et qui a pour but de vérifier le premier vote en donnant un résultat opposé, par exemple un nombre de boules blanches égal au nombre de boules noires mises dans l'urne la première fois : *Procéder à la* CONTRE-ÉPREUVE. ‖ Par anal. Moyen de vérification que l'on emploie pour s'assurer de l'exactitude d'une opération quelconque : *J'ai introduit en tel ordre, j'emploie de telles* CONTRE-ÉPREUVES, *que je ne puis être volé de beaucoup.* (Napol. Ier.)

CONTRE-ÉPREUVÉ, ÉE part. passé du v. Contre-épreuver. Dont on a fait une contre-épreuve : *Estampe* CONTRE-ÉPREUVÉE.

CONTRE-ÉPREUVER v. a. ou tr. Grav. Faire une contre-épreuve de : CONTRE-ÉPREUVER *une estampe.*

CONTRE-ESCARPE s. f. Ancienne orthographe du mot CONTRESCARPE.

CONTRE-ESCARPER v. a. ou tr. Ancienne orthographe du mot CONTRESCARPER.

CONTRE-ESPALIER s. m. Arboric. Arbre fruitier palissé sur un treillage en plein air, parallèlement à un espalier : *Toutes les formes imaginées pour la charpente des arbres en espalier peuvent être appliquées aux* CONTRE-ESPALIERS. (A. Du Breuil.) *La hauteur du* CONTRE-ESPALIER *doit être proportionnée à celle de l'espalier.* (Thouin.) ‖ Nom que l'on donne abusivement aux arbres taillés en éventail, quoique fort éloignés des murs, et dans toutes sortes de directions par rapport à ces murs.

— **Encycl.** On appelle *contre-espalier* les lignes d'arbres fruitiers qu'on place à quelque distance d'un mur, mais dans une direction parallèle à ce mur, de manière à les faire participer dans une certaine limite aux avantages de l'abri qu'il procure. Ces arbres, dans leur jeune âge, doivent être disposés et conduits à peu près comme les espaliers. Mais, comme l'effet protecteur du mur ne s'exerce sur eux que d'une manière imparfaite, on a soin de ne cultiver ainsi que des arbres robustes et demandant peu de chaleur pour amener leurs fruits à maturité, tels que poiriers, pommiers et vignes. La distance entre l'espalier et le *contre-espalier* varie de 2 m. à 3 m. ; mais elle doit toujours être proportionnée à la hauteur du mur. Quant à l'espacement des arbres entre eux, il dépend de la nature même de ces arbres ; ainsi, les poiriers doivent être plus espacés que les pommiers. « La hauteur du *contre-espalier*, dit Thouin, doit être proportionnée à celle de l'espalier, et encore plus à la distance qui est entre les deux ; mais elle varie selon les climats et les expositions. A Paris, et au levant et au couchant, elle doit être moindre qu'à Montpellier et au midi. La raison en est que, dans le premier exemple, leur ombre pourrait nuire à l'espalier, et que dans le second elle lui serait utile. » Pour tirer parti de la plate-bande qui existe entre l'espalier et le *contre-espalier*, on y cultive des primeurs ou des légumes qui demandent beaucoup d'abri. Ainsi, au printemps, on y sème des pois, des petites raves, ou on y repique de la salade ; en été, on y met des haricots, des concombres, des aubergines. En dehors du *contre-espalier*, on plante une bordure d'oseille ou de fraisiers.

CONTRE-ESSAI s. m. Essai fait en sens contraire d'un précédent essai : *Des* CONTRE-ESSAIS.

CONTRE-ESTAMPE s. m. Syn. de CONTRE-MOULE.

CONTRE-ÉTAMBOT s. m. Mar. Pièce de bois qui sert à garnir intérieurement et à renforcer l'étambot dans le sens de sa longueur : *Il ne faut pas confondre les* CONTRE-ÉTAMBOTS *avec les faux étambots qu'on place quelquefois sur la surface extérieure des sous-étambots qui leur servent de fourrure.* ‖ On dit aussi CONTRE-ÉTAMBORD.

CONTRE-ÉTRAVE s. m. Mar. Assemblage de pièces de charpente appliquées sur le contour intérieur de l'étrave pour lier ensemble les pièces qui la composent : *La* CONTRE-ÉTRAVE *croise les écarts des pièces de l'étrave, et les écarts de celles-ci avec les pièces de la quille.* ‖ Pl. CONTRE-ÉTRAVES.

CONTRE-EXPERTISE s. f. Expertise qui a pour but d'en contrôler une autre : *Des* CONTRE-EXPERTISES *habilement dirigées.*

CONTRE-EXPOSITION s. f. Mus. Imitation de l'exposition d'une fugue se composant de la réponse et du sujet qu'on fait entendre en commençant par la réponse : *Dans la texture d'une fugue, la* CONTRE-EXPOSITION *est facultative ; l'emploi de la* CONTRE-EXPOSITION *suppose au moins quatre parties, jamais deux parties et rarement trois.*

CONTRE-EXTENSION s. f. Chir. Action exercée sur la partie supérieure d'un membre fracturé ou luxé pour le maintenir fixe et immobile, tandis qu'on en opère la réduction par extension.

CONTRE-FACE s. f. Fortif. Contre-garde élevée en avant d'une face de bastion pour la défendre.

— Blas. Syn. de CONTRE-FASCE.

— Techn. Surface d'une meule de moulin qui n'est pas travaillante : CONTRE-FACE *de la meule gisante, de la meule courante.* ‖ Maçonnerie de plâtre et de débris de silex qui forme la contre-face de la plupart des meules actuelles : *On maintient la* CONTRE-FACE *au moyen d'un ou deux cercles de fer posés à chaud.* ‖ On dit aussi RECHARGEMENT.

CONTRE-FACÉ, ÉE adj. Blas. Syn. de CONTRE-FASCÉ.

CONTREFAÇON s. f. (kon-tre-fa-son — de *contre*, et *façon*). Action de contrefaire ; imitation, reproduction frauduleuse : CONTREFAÇON *d'un livre, d'une gravure, d'une machine, d'un procédé, d'une marque de fabrique. Être condamné pour* CONTREFAÇON. ‖ Hypocrisie, fausse démonstration :

Quant à moi, je dis fi de ces *contrefaçons*,
Point de déguisement. . . . .
TH. CORNEILLE.

‖ *Quand le despotisme contrefait la liberté, il a soin d'énerver la* CONTREFAÇON *même qu'il en fait.* (St-Marc Gir.) *C'est de la réforme qu'il faut faire, et non de la* CONTREFAÇON. (E. de Gir.) *La Belgique a si longtemps vécu de la* CONTREFAÇON *des idées françaises, que nous aurions besoin aujourd'hui de l'imiter à notre tour.* (L. Ulbach.)

— Fig. Imitation maladroite, reproduction imparfaite : *Il y a, pour ainsi dire, une* CONTREFAÇON *du talent de la parole.* (Villem.) *Les plus grands efforts de l'art sont toujours une* CONTREFAÇON *de la nature.* (Balz.)

— Par ext. Ouvrage qui est l'imitation ou la reproduction frauduleuse d'un autre ouvrage : *Cette gravure est une* CONTREFAÇON. *Le commerce des* CONTREFAÇONS *est très-considérable en Belgique.* ‖ Imitation frauduleuse d'un objet ayant un caractère public et authentique : CONTREFAÇON *des monnaies, des sceaux de l'État, des billets de banque.* Dans ce sens, et en terme de droit, on dit plutôt CONTREFACTION.

— **Syn. Contrefaçon, contrefaction.** Le premier de ces mots est beaucoup plus usité que l'autre, et il désigne aussi bien l'action de contrefaire que la manière dont cette action est faite, ou l'objet même qui en est le résultat. *Contrefaction*, au contraire, ne se dit que de l'action même, et surtout en style de droit, quand on considère cette action comme punissable.

— **Encycl.** La *contrefaçon* est la production ou la fabrication d'une chose ou d'un objet copié, imité ou reproduit en totalité ou en partie, au détriment de celui ou de ceux qui seuls ont le droit légal de faire cette production ou cette fabrication. La *contrefaçon* peut être celle d'une machine, d'un procédé, d'un produit industriel, d'un dessin, d'une marque de fabrique, d'une production littéraire ou artistique. D'après la définition que nous venons de donner, il ne peut pas exister de *contrefaçon* scientifique, puisque les découvertes purement scientifiques ne sont pas susceptibles d'un droit légal, et qu'en outre la répétition d'une expérience ou d'une observation scientifique ne cause aucun préjudice à celui qui le premier a fait cette expérience ; on pourrait même dire que les savants ont sujet d'être satisfaits dans ce cas, puisque toute répétition de leurs formules ou expériences prouve l'importance qu'on attache à leur découverte et leur donnent la notoriété qu'ils désirent et recherchent, c'est en vertu de cet ordre d'idées que nous avons toujours réclamé pour les savants des récompenses honorifiques et de larges rémunérations pécuniaires ; cela est de toute justice et le sentiment public exige qu'il en soit ainsi.

La *contrefaçon* est une véritable spoliation ; elle est, par rapport à la propriété immatérielle, ce que le vol, l'escroquerie ou la fraude sont à l'égard des possessions de choses matérielles ; cependant le créateur ou l'inventeur lésé est loin d'être protégé par la justice contre la *contrefaçon* comme le sont les propriétaires contre les voleurs et les fraudeurs. Les mœurs influent beaucoup sur cette manière d'agir, parce qu'il est beaucoup de personnes intéressées à n'attribuer aux créations intellectuelles qu'une faible valeur, elles-mêmes n'étant pas capables d'en réaliser de semblables, ce qui fait qu'elles comprennent peu l'importance d'un travail que la nature ou le peu de culture leur interdit absolument. Cependant cette tendance mauvaise tend à disparaître, et le respect de la propriété industrielle progresse chez tous les peuples réellement honnêtes ; la Belgique a renoncé au pillage de la propriété littéraire, il faudra bien que les Suisses et les Prussiens agissent de même en ce qui concerne la propriété industrielle. Les propriétés intellectuelles et commerciales sont protégées par des lois qui ne leur accordent qu'une durée temporaire : c'est une raison de plus pour que les fraudes dont elles sont l'objet soient rigoureusement réprimées.

La *contrefaçon* s'exerce : 1° contre la propriété littéraire et artistique résultant de la production d'une œuvre publiée par l'impression, l'autographie, la lithographie, la gravure ou tout autre moyen, et protégée par l'accomplissement de certaines formalités telles, par exemple, que le dépôt d'un ou plusieurs exemplaires dans les bibliothèques ou collections nationales ; la propriété littéraire ou artistique peut encore résulter d'une œuvre littéraire, picturale ou sculpturale, dont la date de production est authentique, mais dont le dépôt n'a pu avoir lieu, parce qu'il n'y a pas eu de publication ou de reproduction déposable ; 2° contre la propriété industrielle, garantie aux inventeurs et innovateurs par les brevets ou patentes d'invention ; 3° contre la propriété des marques, dessins et modèles de fabrique, qui se constitue par un dépôt au greffe du tribunal de commerce, et aux bureaux des conseils de prud'hommes.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la *contrefaçon* des monnaies, dont la fabrication implique nécessairement une fraude sur la qualité et la quantité des matières, en sus de l'imitation de l'empreinte. De même, nous ne traiterons pas de la *contrefaçon* des sceaux de l'État, des billets de banque, des effets publics, des poinçons et des timbres ; ce ne sont plus là des délits de *contrefaçon*, mais bien des crimes de faux monnayage, de faux en écriture publique ou privée, qui tombent sous l'application des art. 139 et suivants du code pénal et sont punis des travaux forcés à temps ou à perpétuité.

— *Contrefaçon littéraire et artistique.* Avant 1789, ce genre de propriété ne pouvait exister que par l'octroi d'un privilége royal ; les priviléges ayant été abolis, il fallut régler ce genre de propriété par une législation parti-

Digitized by Google

culière; la loi du 19 janvier 1791 reconnut aux auteurs dramatiques le droit de faire représenter leurs ouvrages, puis la loi du 19 juillet 1793 assura la jouissance exclusive des œuvres littéraires aux auteurs pendant leur vie, et à leurs héritiers pendant dix ans après leur décès. Plusieurs décrets vinrent compléter cette loi; on les trouvera indiqués à l'article spécial sur la propriété littéraire. En ce qui concerne la *contrefaçon*, c'est l'art. 425 du code pénal qui détermine que c'est un délit. La loi du 14 juillet 1866 sur les droits des héritiers et ayants cause des auteurs n'a rien modifié en ce qui concerne la *contrefaçon*, qui peut être réprimée, soit par une plainte directe de l'auteur se portant partie civile, soit par action directe devant la juridiction civile ou correctionnelle. Les auteurs peuvent dans tous les cas, mais à leurs risques et périls, faire saisir effectivement les objets contrefaits, ou bien opérer une saisie descriptive. La propriété littéraire ou artistique comporte deux éléments distincts qui peuvent se transmettre distinctement et séparément : c'est d'abord l'œuvre elle-même, c'est-à-dire la transformation sensible et matérielle de la pensée : la propriété en est perpétuelle; c'est ensuite le droit de reproduction industriel de cette œuvre sous une forme et d'une manière quelconque, ce qui est la véritable propriété intellectuelle susceptible de *contrefaçon*. Pour le littérateur et l'artiste musicien, la propriété matérielle et perpétuelle de son manuscrit n'a généralement de valeur que pour en permettre la reproduction. L'artiste peintre, dessinateur ou sculpteur, peut vendre son tableau, sa statue, son dessin, la médaille qu'il a gravée, mais cette vente ne comprend que l'objet vendu, et l'auteur conserve, à moins de stipulations contraires, le droit exclusif de reproduction et d'imitation partielle ou totale de ce qu'il a créé. C'est ainsi que le remarquable succès du charmant tableau de Gérard, la *Permission de dix heures*, en ayant amené la reproduction ou l'imitation en bronze, en porcelaine, en bas-reliefs, sur papiers peints, sur étoffes, etc., l'éditeur, acquéreur de la propriété artistique intellectuelle, poursuivit et obtint la condamnation, comme contrefaçons, de toutes les imitations de ce sujet. Cependant toute personne peut, sans s'exposer à des poursuites judiciaires, copier par les procédés de l'art un tableau, un dessin, une statue, mais à cette condition que la copie demeurera entre les mains de celui qui l'a faite et constituera une étude purement artistique; dans beaucoup de cas, un artiste s'engage à ne pas reproduire son œuvre, qui, restant unique, acquiert plus de valeur. Il usurperait lui-même une propriété légalement transmise s'il livrait des copies de l'original. Souvent un auteur ne vend le droit de reproduire son œuvre qu'à un nombre limité d'exemplaires, ou en une certaine matière, ou dans de certaines proportions; si l'acheteur outre-passe les conditions du contrat, il peut être poursuivi comme contrefacteur. L'acquisition d'une planche gravée, d'une matrice ou d'un moule, à moins de stipulations contraires, donne le droit d'en user pour la reproduction, mais non pas celui de refaire la pièce altérée par l'usage, de la contre-mouler ou de la reproduire. La reproduction des œuvres artistiques par la daguerréotypie, la photographie, la galvanoplastie, la photo-sculpture ou autres procédés analogues, doit être considérée comme une *contrefaçon* punissable. L'imitation d'un objet d'art tombé dans le domaine public peut donner lieu à une nouvelle propriété intellectuelle, lorsque l'imitateur apporte à l'œuvre-type des modifications, des ornements, des accessoires, lorsqu'il lui fait subir certaines transformations. Il y a prise de possession suffisante, et le modèle composé à nouveau ne peut être lui-même reproduit sans *contrefaçon*.

De ce qui précède il résulte : que la *contrefaçon* artistique n'est pas seulement la reproduction sous la même forme, dans les mêmes proportions et en la même matière, d'une chose non encore tombée dans le domaine public, mais encore toute imitation partielle ou complète de cette chose, sous quelque forme, dans quelques proportions et en quelque matière qu'elle soit exécutée, c'est-à-dire l'usurpation, même partielle, de l'idée artistique d'autrui.

La valeur excessive de certains tableaux de maîtres anciens a encouragé un genre de spéculation qui est bien moins du domaine de la *contrefaçon* artistique que du domaine de la supercherie commerciale; ainsi, plus d'un amateur a cru acquérir un Raphaël ou un Rubens, qui n'acquérait en réalité qu'une copie habilement faite. Il en a été de même pour certains livres rares : telle est la réimpression faite en 1750, à Rouen, des *Très-merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde*, de Postel; on avait calqué l'édition de 1553, et, pour mieux tromper les amateurs, on avait fait roussir les exemplaires à la fumée. Certains curieux de pièces autographes ne craignent pas d'agir de la même façon quand besoin est. Plusieurs ont véritablement commis le crime de faux, en contrefaisant l'écriture de personnages historiques qui par suite se trouvaient jouer un rôle plus ou moins odieux. Par exemple, on sait maintenant à quoi s'en tenir sur la valeur du fameux billet soi-disant écrit par Murat avant d'expirer, et qui est reproduit dans les *Esquisses historiques*. Cette pièce apocryphe, qui existe encore dans un cabinet bien connu, a été décrite, discutée et mise à néant par divers articles ou notes de MM. Louis Combes et Alfred Deberle, insérés dans l'*Amateur d'autographes*, la *Revue des autographes* et l'*Intermédiaire* (1866).

Les compositions musicales et théâtrales donnent lieu : 1° à la propriété du droit de reproduction par la gravure ou par l'impression, droit qui reste dans la propriété littéraire; 2° à la propriété du droit d'exécution ou de représentation. L'usurpation de ce second droit n'est pas une *contrefaçon* dans l'acception ordinaire de ce mot : la loi en regarde toutefois l'effet comme une atteinte envers la propriété des auteurs; aussi tout entrepreneur de spectacle qui fait représenter un ouvrage dramatique au mépris des lois et règlements relatifs à ce genre de propriété est-il puni d'une amende de 50 fr. à 500 fr., et de la confiscation des recettes (cod. pén., art. 425-429). Il est bien entendu que l'usurpation n'existe que si la représentation est faite dans un lieu public et devant un auditoire payant. Il y a quelques années, les compositeurs de musique ont poursuivi avec succès les entrepreneurs de concerts publics et cafés chantants, qui faisaient exécuter leurs airs ou leurs morceaux et qui en retiraient un bénéfice. Aujourd'hui, la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique prélève des droits sur 170,000 compositions; d'après son 17e bulletin publié en 1865, elle percevait dans une année, au profit de ses sociétaires, la somme de 200,776 fr.

Le Corps législatif a été saisi, au mois de juillet 1865, d'un projet de loi qui trouve ici sa place. Il s'agissait de savoir si la fabrication et la vente des instruments qui servent à reproduire mécaniquement des airs de musique appartenant au domaine privé ne constituent pas le fait de *contrefaçon*; en un mot, si les orgues de Barbarie, les serinettes, les tabatières, les pendules, les pianos automatiques doivent jouir ou ne pas jouir du droit de moudre des airs modernes sans acquitter les droits d'auteur. L'article unique en discussion était ainsi conçu : « La fabrication et la vente des instruments servant à reproduire mécaniquement des airs de musique qui sont du domaine privé ne constituent pas le fait de *contrefaçon* musicale prévu et puni par la loi du 19 juillet 1793, combinée avec les articles 425 et suivants du code pénal. » Le Corps législatif adopta ce projet de loi.

Ne quittons pas la musique sans parler d'un genre de *contrefaçon* auquel les Italiens se livrent volontiers. M. Victor Hugo, à raison de l'imitation et de la reproduction théâtrale, sous la forme d'un opéra, de son drame *Lucrèce Borgia*, contesta devant les tribunaux le droit que les Italiens s'étaient arrogé de s'emparer des pièces françaises pour les arranger en livrets d'opéras représentés en France. Il gagna son procès, et *Lucrezia Borgia* devint *Rinegata*, quand par suite on eut suffisamment dénaturé l'ouvrage en changeant le lieu de la scène et les costumes des Italiens de la cour d'Alexandre VI, pape, qui furent métamorphosés en Turcs. Ce double travestissement mettait l'ouvrage contrefait à l'abri de toutes poursuites, mais il nuisit beaucoup à la partition de Donizetti. L'*Hernani* de Verdi dut éprouver le même désagrément en 1846. Les auteurs primitifs de la *Pie voleuse*, de la *Grâce de Dieu*, etc., joignirent leurs réclamations à celles de M. Victor Hugo, des préliminaires de paix furent signés, et les auteurs français permirent de représenter la *Gazza Ladra*, *Linda di Chamouni*, *Lucrezia Borgia*, *Hernani*, etc., sans changements, moyennant une indemnité convenue. En 1864, nous avons vu Mme veuve Scribe s'opposer, au Théâtre-Italien, à la représentation de la *Sonnambula*, d'un *Ballo in Maschera* et de l'*Elisire d'amore*, qui ne sont qu'une imitation des trois ouvrages de Scribe : la *Somnambule*, *Gustave III* et le *Filtre*. La prétention de Mme veuve Scribe ne fut pas admise en première instance. La cour impériale a réformé ce jugement et reconnu le droit de l'auteur et de ses héritiers. La doctrine de la cour, en droit, peut se résumer ainsi : l'imitation, c'est-à-dire l'emprunt qu'un auteur fait à un ouvrage d'une langue vivante étrangère est une *contrefaçon* répréhensible. L. Marini, un Italien, disait, rapporte Scudéri dans sa préface d'*Alaric*, « que prendre sur ceux de sa nation c'était larcin, mais que prendre sur les étrangers, c'était conquête, et je pense, ajoute-t-il, qu'il avait raison. Nous n'étudions que pour apprendre, et nous n'apprenons que pour faire voir que nous avons étudié. » Aujourd'hui cette opinion perd tous les jours du terrain, et nous considérons comme des pillards et des gens de mauvaise foi ceux qui volent un étranger, aussi bien que ceux qui volent leurs concitoyens. Toute atteinte portée au droit de l'auteur ou des propriétaires d'une œuvre littéraire, artistique ou musicale, donne ouverture à une action, soit civile, soit correctionnelle, au choix de la partie lésée. S'il était de bonne foi, le prévenu doit en faire la preuve, et dans ce cas l'action civile est seule possible. Il est permis de saisir des objets contrefaits à ses risques et périls, même en transit et à la douane, et les condamnations peuvent varier entre 25 à 200 fr. d'amende, outre les dommages et intérêts, la confiscation des objets contrefaits, planches, moules, matrices, a lieu dans tous les cas où la *contrefaçon* est reconnue, mais la valeur de ces objets confisqués vient en déduction des dommages et intérêts prononcés.

Les droits des étrangers sont régis par la législation française, si la première publication de l'œuvre a eu lieu en France; sinon, ils sont régis par la législation française combinée avec celle du pays dans lequel la publication a été faite en premier lieu. Le décret du 28 mars 1852 a bien assimilé la *contrefaçon* des ouvrages publiés en pays étranger à celle des ouvrages français, mais elle a subordonné l'action des étrangers à deux conditions qui sont : le dépôt légal en France et la justification des droits résultant de la législation du pays d'origine, car s'il n'y a pas ou s'il n'y a plus de droits dans ce pays, la France ne peut en accorder. Par suite, il est intéressant de connaître les traités diplomatiques consentis et les lois étrangères. L'article que nous consacrons à la propriété littéraire devant étudier ces diverses lois, il nous suffit d'indiquer ici les traités passés, et nous en donnons le tableau complet à ce jour.

Angleterre (*Royaume-Uni* de la Grande-Bretagne et d'Irlande). Convention du 3 novembre 1851.

Anhalt (*duché d'*). Accession, le 14 octobre 1865, à la convention conclue avec la Prusse.

Autriche (*empire d'*). Réciprocité résultant de la législation. Convention du 18 décembre 1866.

Bade (*grand-duché de*). Conventions.

Bavière (*royaume de*). Réciprocité résultant de la législation, convention du 24 mars 1865.

Belgique (*royaume de*). Conventions : 1° du 22 août 1852; 2° du 1er mai 1861.

Brême (*ville de*). Convention du 1 mars 1865.

Brunswick (*duché de*). 1° Convention du 8 avril 1852; 2° accession, le 29 mars 1865, à la convention prussienne.

Danemark (*royaume de*). Réciprocité résultant de la législation.

Espagne (*royaume d'*). Convention du 15 novembre 1853.

Francfort (*ville de*). Convention du 18 avril 1865 (annexée à la Prusse).

Genève (*canton de*). 1° Convention particulière du 30 octobre 1858; 2° convention générale avec la confédération suisse.

Grèce (*royaume de*). Réciprocité résultant de la législation.

Hambourg (*ville de*). Conventions : 1° du 2 mai 1856; 2° du 4 mars 1865.

Hanovre (*royaume de*). Convention du 20 octobre 1851 (annexé à la Prusse).

Hesse-Cassel (*électorat de*). 1° Convention du 7 mai 1853; 2° accession, le 8 février 1865, à la convention prussienne (annexé à la Prusse).

Hesse-Darmstadt (*grand-duché de*). Conventions : 1° du 18 septembre 1852; 2° du 14 juin 1865 (quelques cantons seulement ont été annexés à la Prusse).

Hesse-Hombourg (*landgraviat de*). 1° Convention du 2 octobre 1852; 2° accession, le 21 avril 1865, à la convention prussienne (annexé à la Prusse).

Italie (*royaume d'*). Convention du 29 juin 1862.

Lippe (*principauté de*). Accession, le 10 octobre 1865, à la convention prussienne.

Lubeck (*ville de*). Convention du 4 mars 1865.

Luxembourg (*grand-duché de*). Conventions : 1° du 4 juillet 1856; 2° du 16 décembre 1865.

Mecklembourg-Schwerin (*grand-duché de*). Convention du 2 juin 1865.

Mecklembourg-Strelitz (*grand-duché de*). Accession, le 24 août 1865, à la convention conclue avec le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin.

Nassau (*duché de*). Conventions : 1° du 2 mars 1853; 2° du 8 juillet 1865 (annexé à la Prusse).

Oldenbourg (*grand-duché d'*). 1° Convention du 1er juillet 1853; 2° accession, le 20 avril 1865, à la convention prussienne.

Pontificaux (*États*). Convention du 14 juillet 1867, ratifiée le 31 octobre 1867.

Pays-Bas (*royaume des*). 1° Convention du 29 mars 1855; 2° convention supplémentaire du 27 avril 1860.

Portugal (*royaume de*). Convention du 12 avril 1851, aujourd'hui expirée; elle fut dénoncée le 11 juillet 1865, ratifiée 15 juillet 1867.

Prusse (*royaume de*). Réciprocité résultant de la législation. Convention du 2 août 1862, ratifiée seulement le 2 mai 1865, et promulguée par décret impérial du 10 mai.

Reuss (*les deux principautés de*). 1° Conventions des 24 février et 30 mars 1853; 2° accession, les 11 mars et 8 mai 1865, à la convention prussienne.

Russie (*empire de*). Convention du 6 avril 1861.

Sardaigne (*royaume de*). Conventions des 28 août 1843, 22 avril 1846, 3 novembre 1850 (réuni au royaume d'Italie).

Saxe (*royaume de*). Réciprocité résultant de la législation. Conventions : 1° du 19 mai 1856; 2° du 26 mai 1865.

Saxe-Altenbourg (*duché de*). Accession, le 18 mars 1865, à la convention prussienne.

Saxe-Cobourg-Gotha (*duché de*). Accession, le 12 mai 1865, à la convention prussienne.

Saxe-Meiningen (*duché de*). Accession, le 6 avril 1865, à la convention prussienne.

Saxe-Weimar (*grand-duché de*). 1° Convention du 17 mai 1853; 2° accession, le 26 avril 1865, à la convention prussienne.

Schaumbourg-Lippe (*principauté de*). Accession, le 2 décembre 1865, à la convention prussienne.

Schwarzbourg-Rudolstadt (*principauté de*). 1° Convention du 16 décembre 1853; 2° accession, le 5 mai 1865, à la convention prussienne.

Schwarzbourg-Sondershausen (*principauté de*). 1° Convention du 7 décembre 1853; 2° accession, le 28 avril 1865, à la convention prussienne.

Suède et Norvége (*royaumes-unis de*). Réciprocité résultant de la législation. Convention du 14 février 1866.

Suisse (*confédération*). Convention du 30 juin 1864.

Waldeck et Pyrmont (*principauté de*). 1° Convention du 4 février 1854; 2° accession, le 20 avril 1865, à la convention prussienne.

Wurtemberg (*royaume de*). Convention du 24 avril 1865.

La traduction faite et publiée à l'étranger sans autorisation, mais non introduite en France, n'est une *contrefaçon* que si l'auteur a expressément réservé ce droit en tête de son œuvre et s'il use de son droit pendant la durée que lui assignent les traités internationaux.

— *Contrefaçon industrielle*. Elle comporte la *contrefaçon* des objets protégés soit par les brevets d'invention, soit par la loi sur les dessins et modèles de fabrique, soit par la loi des marques de fabrique. Nous allons examiner successivement ces trois catégories.

1° *Contrefaçon des objets brevetés*. Déjà, dans l'article BREVET D'INVENTION, nous avons fourni de nombreux détails à ce sujet; mais, depuis, le Corps législatif a discuté et adopté, à la date du 12 mai 1868, une loi importante dont il est nécessaire de donner ici le texte, car elle complète l'ensemble de la législation sur les brevets.

LOI SUR LES BREVETS D'INVENTION.

« Art. 1er. Tout Français ou étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doit être déposé conformément à la loi du 18 mars 1806, ou ses ayants droit, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le préfet ou le sous-préfet, dans le département ou l'arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

» Art. 2. Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

» Art. 3. La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois au plus tard de l'ouverture de l'exposition. Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et s'il y a lieu d'un plan ou d'un dessin dudit objet.

» Les demandes, ainsi que les décisions prises par le préfet ou par le sous-préfet sont inscrites sur un registre spécial, qui est ultérieurement transmis au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et communiqué sans frais à toute réquisition.

» La délivrance du certificat est gratuite. »

Cette loi a pour objet de permettre aux inventeurs de produire leurs inventions dans les expositions autorisées, sans tomber sous le coup de la divulgation prévue par la loi de 1844; elle rend générales les mesures légales déjà prises deux fois par les chambres, en 1855 et 1867, au moment des Expositions internationales et générales qui ont eu lieu en France à ces époques. Il est intéressant d'indiquer ici, au point de vue spécial de la *contrefaçon*, que nulle mesure n'ayant été prise pour la publicité des descriptions et dessins des certificats de garantie pris par les exposants, il ne sera pas possible de connaître les dispositions des inventions privilégiées par ces certificats lorsqu'il n'y aura pas eu dépôt ultérieur d'une demande de brevet. Or, sur 600 certificats délivrés d'après la loi de 1855, sur 800 délivrés d'après la loi de 1867, il n'y en a guère eu que le tiers de transformés en brevets. Il y a là un grave inconvénient que des règlements spéciaux feront sans doute disparaître. Les tribunaux ont pour mission d'empêcher la *contrefaçon*, et, pour que leur action soit rapide, l'article 46 a décidé que le tribunal correctionnel saisi d'une action pour délit de *contrefaçon* pourrait statuer sur les exceptions qui seraient tirées par le prévenu, soit de la nullité ou de la déchéance du brevet, soit des questions relatives à la propriété de ce brevet.

La *contrefaçon* est bien souvent le résultat d'une faute commune à la grande majorité des inventeurs; en effet, peu habitués aux usages de l'industrie et du commerce, ils réclament pour la vente de leurs produits des prix tellement élevés, que le grand bénéfice possible provoque nécessairement la concurrence des hommes peu scrupuleux, qui font ce calcul que, malgré toutes les condamnations subies, ils resteront encore en possession d'un certain bénéfice. *Abaisser le taux des bénéfices pour en accroître la somme*, tel

Digitized by Google

est le principe commercial dont les inventeurs doivent être pénétrés, car c'est le moyen le plus efficace pour arrêter en principe les contrefacteurs, dont les chances mauvaises deviennent d'autant plus grandes, non-seulement au point de vue commercial, ce qui a sa valeur, mais aussi au point de vue judiciaire, ce qui détermine leur abstention.

La *contrefaçon* est punie d'une amende de 100 fr. à 2,000 fr., de la confiscation en profit du breveté des produits ou instruments contrefaits, de 1 à 6 mois de prison en cas de récidive, et de dommages-intérêts prononcés directement ou accordés par état, c'est-à-dire d'après le tort causé, estimé par expert. On peut déférer les contrefacteurs devant la justice, soit par demande directe devant les tribunaux civils, soit, après saisie descriptive ou saisie effective, devant les tribunaux correctionnels.

3° *Contrefaçon de dessins et modèles de fabrique.* C'est en vertu, soit de la loi de 1806, soit de la loi de 1866, citée plus haut, que les dépôts ont lieu, et la *contrefaçon* peut être poursuivie devant la juridiction civile ou correctionnelle, ou bien encore devant les conseils de prud'hommes ou les tribunaux de commerce. Les détails complets relatifs à ce genre de *contrefaçon* se trouveront donnés aux mots DESSINS DE FABRIQUE et MODÈLES DE FABRIQUE, avec les indications nécessaires pour effectuer les dépôts et obtenir les garanties légales suffisantes.

2° *Contrefaçon des marques de fabrique.* La loi du 22 germinal an XI et le code pénal qualifiaient crime la *contrefaçon* des marques, et la punissaient des mêmes peines que le faux en écriture privée. Cette exagération avait pour résultat l'impuissance et l'impunité que la loi actuelle du 23 juin 1857 a eu pour objet de faire disparaître. Les attaques contre la propriété des marques ne sont plus des crimes, mais ce sont désormais des délits, classés en plusieurs catégories. La première catégorie comprend : la *contrefaçon* de la marque, c'est-à-dire l'imitation complète de cette marque, l'usage d'une marque contrefaite, l'apposition frauduleuse d'une marque appartenant à autrui, enfin la vente ou mise en vente des produits portant une marque contrefaite ou frauduleusement apposée. Les délinquants de cette première catégorie sont passibles d'une amende de 50 fr. à 3,000 fr., et d'un emprisonnement de trois mois à trois ans, ces deux peines pouvant être appliquées soit ensemble, soit séparément. Il est utile de faire observer que la loi de 1857 ne prévoit point le cas où un négociant détruirait la marque d'un autre pour y substituer la sienne, ce qui est cependant une fraude. Cette omission calculée a pour objet de permettre aux commissionnaires de dissimuler la provenance des produits. On a craint de nuire au commerce en empêchant une pratique que beaucoup de fabricants admettent, et dont la suppression aurait considérablement modifié les habitudes commerciales usuelles. M. Legrand, député, avait proposé un paragraphe additionnel à l'article 7, conçu en ces termes : « Dans les cas prévus par l'article 7, la poursuite ne pourra être intentée par le ministère public que sur la plainte de la partie lésée. » Le rejet de cette proposition laisse subsister le droit commun en matière correctionnelle et en matière de fraude commerciale; en conséquence, le ministère public peut poursuivre sans qu'il soit besoin de l'intervention de la partie lésée. Les termes de l'article 7 permettent d'appliquer la peine dès que l'objet du délit est destiné à être vendu; c'est ce qu'il faut comprendre par ces mots *mis en vente*, qu'un amendement a fait substituer aux mots *exposés en vente*, que l'on avait d'abord proposés, et dont la signification, évidemment moins étendue, accentuait pour ainsi dire l'étalage et l'exposition de l'objet. Les dispositions du droit commun sur la complicité, et notamment la complicité par recel, s'appliquent au délit de *contrefaçon* des marques comme à tout autre, sans que la loi ait eu besoin de le mentionner.

Les imitateurs de marques sont punis conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi de 1857. En effet, les fraudeurs cherchent toujours à se soustraire à l'application de la loi; aussi, la plupart du temps, au lieu de contrefaire une marque, ils se contentent de l'imiter; si cette marque consiste dans des lettres, ils prennent d'autres lettres qui affectent les mêmes formes et dissimulent les différences à l'aide d'une couleur, d'un vernis, etc.; ou bien ils se servent de la même dénomination qu'un fabricant, en ajoutant le mot façon, qu'ils dissimulent ou rendent plus ou moins perceptible. Ces fraudes sont le plus ordinairement mises en œuvre à l'aide de moyens essentiellement variables de leur nature; les magistrats ont la faculté de les punir en appliquant l'article 8. L'imitation d'une marque, l'usage d'une marque frauduleuse de ce genre, et la mise en vente d'objets ainsi marqués, constituent des délits punis par une amende variant de 50 fr. à 2,000 fr. et par une condamnation à la prison qui peut être d'un mois à un an, ces deux peines étant prononcées ensemble ou séparément. On avait proposé d'appliquer l'article 8 aux tromperies sur l'origine des produits, mais cette proposition a été rejetée comme pouvant, dans certains cas, atteindre et même détruire plusieurs grandes industries nationales, dont les produits égalent au moins les produits étrangers similaires, mais dont l'origine ne peut être signalée sous peine de voir ces produits délaissés pour ceux qui se trouvent recommandés par l'habitude et le préjugé. On n'a donc pas voulu interdire à l'industrie française la faculté d'imiter par représailles certaines industries étrangères dont la concurrence serait désastreuse. Dans le cas où des abus se produiraient par suite de cette faculté laissée au commerce et à l'industrie, le gouvernement pourrait, en rendant la marque obligatoire, apporter un remède suffisamment efficace. Mais si la loi ne punit point les tromperies et tentatives de tromperie sur l'origine de la marchandise, elle prévoit et punit rigoureusement toute tromperie ou tentative de tromperie sur la nature des produits à l'aide de marques frauduleuses.

La loi ne précise rien au sujet des tromperies sur la qualité, car il est évident que les peines portées dans le cas où l'on trompe sur la nature du produit sont applicables au cas où l'on aurait trompé en vendant un produit impropre à l'usage auquel il serait destiné, par suite d'un défaut de qualité.

L'article 10 de la loi de 1857 établit que, pour tous les faits antérieurs au premier acte de poursuite, les peines ne peuvent être accumulées, et que la peine la plus forte doit être prononcée seule; mais ce principe ne s'applique qu'aux peines et non point aux réparations civiles, telles que la confiscation et les dommages-intérêts, qui pourront être accordées cumulativement par suite de tous les délits distincts qui auront été signalés.

L'article 11 prévoit la récidive des délits de *contrefaçon*, et admet dans ce cas que le magistrat pourra élever les peines au double. La récidive doit être comprise dans ce sens, que le prévenu aurait continué ou recommencé la *contrefaçon* ou imitation frauduleuse, vente, etc., d'une marque, après avoir été déjà condamné antérieurement pour le même délit.

L'article 12 indique que l'article 463 du code pénal peut être appliqué, c'est-à-dire que, dans tous les cas où la peine de l'emprisonnement et celle de l'amende sont prononcées par la loi, les tribunaux correctionnels sont autorisés, même en cas de récidive, si les circonstances paraissent atténuantes, à réduire l'emprisonnement au-dessous de six jours et l'amende au-dessous de 16 fr.; ils pourront aussi prononcer séparément l'une ou l'autre de ces peines, et même substituer l'amende à l'emprisonnement, sans qu'en aucun cas elle puisse être au-dessous des peines de simple police.

Les articles 465 et 466 du code pénal indiquent : art. 465, que l'emprisonnement pour contravention de police ne pourra être moindre d'un jour ni excéder cinq jours, les jours d'emprisonnement étant des jours complets de vingt-quatre heures; art. 466, que les amendes pour contravention pourront être prononcées depuis 1 fr. jusqu'à 15 fr. inclusivement.

En vertu de l'article 13 de la loi de 1857, les tribunaux ont le pouvoir de priver temporairement les délinquants du droit de participer aux élections consulaires et commerciales, et celui d'ordonner l'affichage de leurs jugements et l'insertion de ce jugement dans les journaux. On a voulu, par ces dispositions, permettre d'appliquer aux délinquants des peines analogues au délit qu'ils auront commis. En effet, si l'emploi de signes frauduleux ou l'imitation de signes a eu pour objet de surprendre la confiance du public, l'insertion dans les journaux et l'affiche, surtout l'affiche à la porte du domicile et des magasins du délinquant, mettront le public en défiance et forceront le fabricant à s'abstenir des fraudes qui ont été signalées. On voit que les dispositions de l'article 13 frappent le fabricant dans sa considération et ont pour effet de nuire à son commerce. Cette peine correspond évidemment au délit qui tendrait à nuire au commerce des concurrents et à tromper la confiance du public. Mais il fallait arriver à empêcher la libre circulation des produits dont la marque est délictueuse, sans quoi la répression aurait été illusoire; aussi le tribunal peut-il, même en cas d'acquittement, prononcer la confiscation de ces produits, ainsi que celle des ustensiles et instruments ayant servi à commettre le délit. Dans tous les cas, et c'est là une disposition impérative, le tribunal doit ordonner la destruction des marques contraires aux articles 7 et 8 : ces marques ne peuvent être conservées lorsqu'il est reconnu qu'elles sont une violation de la loi et du droit de propriété.

Le propriétaire de la marque qu'on a contrefaite ou frauduleusement apposée ou imitée a droit évidemment à une réparation; la plus naturelle est de lui attribuer, jusqu'à due concurrence, les objets mêmes du délit dont il se plaint. Toutefois, les tribunaux sont libres de n'accorder cette réparation au plaignant qui la réclamera, que lorsqu'ils la croiront juste et convenable; et si la destruction des marques contrefaites est impérative, la confiscation est facultative.

La juridiction compétente est celle du droit commun, et tous les délits relatifs aux marques peuvent être jugés par les tribunaux de police correctionnelle, qui, par une disposition semblable à celle de la loi du 5 juillet 1844 pour les brevets d'invention, ont droit de juger l'exception et de statuer sur toutes les demandes qui se rattachent nécessairement à la poursuite, et donnent ainsi solution sans délai à toutes les questions relatives à la propriété de la marque. Par ce système on évite les retards que soulèverait le renvoi devant la juridiction civile.

Les poursuites peuvent être dirigées, soit par la partie lésée, soit par le ministère public, et sont réglées par le code d'instruction criminelle.

Dans le cas où l'action civile est seule engagée, les tribunaux civils sont seuls compétents; en effet, la marque de fabrique est une propriété, et la solution des difficultés de ce genre appartient aux tribunaux civils.

Afin d'obtenir la plus grande célérité possible dans les jugements, ces affaires sont jugées comme matières sommaires.

On voit disparaître, par la teneur de l'article 16, qui règle cette question des tribunaux compétents, l'anomalie qui existait sous la législation antérieure, selon laquelle la compétence appartenait, suivant les cas, aux conseils de prud'hommes, aux juges de paix, aux tribunaux de commerce, ou même aux tribunaux civils. Hors de France, les consuls restent toujours chargés de juger tout litige qui se serait élevé entre Français; cette juridiction, d'après l'exposé des motifs de la loi de 1857, reste réglée conformément aux anciens édits et ordonnances, et, pour certains pays, suivant les capitulations, traités ou usages en vigueur, combinés avec les lois récemment promulguées.

La conséquence du droit de propriété exclusive de la marque, c'est le droit de saisir les produits qui portent une *contrefaçon* ou une imitation frauduleuse de cette marque. Toutefois, ce droit est réglementé, en ce sens que le magistrat qui autorise la saisie peut exiger des garanties afin d'empêcher des poursuites vexatoires et de modérer à volonté la rigueur des mesures de constatations nécessaires. Partout où il existe un tribunal, c'est au président du tribunal civil de première instance qu'il faut s'adresser pour obtenir l'autorisation de faire saisir ou décrire les produits incriminés. Lorsqu'il n'existe point de tribunal dans le lieu où se trouvent les objets à saisir, le juge de paix peut donner cette même autorisation, ce qui évite les retards qui pourraient résulter de l'éloignement du magistrat et du justiciable.

L'ordonnance de saisie est rendue sur la présentation du procès-verbal de dépôt de la marque et sur simple requête; cette ordonnance peut exiger la présence d'un expert pour assister l'huissier dans sa description. Le juge peut également exiger le dépôt d'un cautionnement, soit immédiatement, soit sur la demande de la partie saisie. Dans le cas où un étranger voudrait faire opérer une saisie, le cautionnement est obligatoire, à moins que cet étranger n'ait été admis à jouir des droits civils en France; toutefois, dans ce dernier cas, le non-dépôt d'un cautionnement pourrait donner lieu à une discussion qu'il est sage d'éviter. L'huissier, qui peut être choisi par la partie intéressée, doit, sous peine de nullité, laisser aux détenteurs une copie des objets décrits ou saisis, une copie de l'ordonnance, et, s'il y a lieu, une copie de l'acte constatant le dépôt du cautionnement.

Lorsqu'une plainte est sérieuse, elle doit se produire le plus tôt possible devant la justice, car la saisie ne doit pas rester longtemps sous le coup d'une mesure qui pourrait être mal fondée et vexatoire. L'article 18 de la loi de 1857 détermine, en conséquence, que la saisie doit être annulée si les poursuites n'ont pas eu lieu dans le délai de quinze jours, augmenté, à raison de la distance, d'un jour par chaque cinq myriamètres de distance entre le lieu de la saisie et le domicile de la partie contre laquelle l'action doit être dirigée.

Dans le cas où la saisie serait annulée de cette manière, on peut réclamer des dommages-intérêts contre le plaignant qui serait venu, témérairement ou de mauvaise foi, troubler le commerce d'un concurrent et paralyser ou entraver ses opérations.

La loi de 1857 a été suivie d'une circulaire du ministre de la justice du 27 juin 1857, d'une autre circulaire du directeur général des douanes et des contributions indirectes du 8 août 1857, enfin d'un décret impérial du 26 juillet 1858. Ces trois documents ont pour objet l'exécution de la loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique et de commerce.

Nous avons donné plus haut le tableau des conventions qui règlent la propriété littéraire entre la France et les pays étrangers. Les mêmes conventions règlent la situation des étrangers en France pour la propriété spéciale des marques et leur permettent d'y déposer des marques ou dessins de fabrique en leurs noms. En effet, l'article 6 de la loi de 1857 établit que les étrangers et les Français dont les établissements sont situés hors de France jouissent également des bénéfices de la loi, mais à la condition que, « dans les pays où ils sont situés, des conventions diplomatiques ont établi la réciprocité pour les marques françaises. » Or, c'est par les mêmes traités et conventions diplomatiques que se trouve réglé ce qui concerne la propriété littéraire et celle des marques et dessins de fabrique.

Contrefaçons (TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DES) *en tous genres, ou de la propriété en matière de littérature, théâtre, musique, peinture, dessin, gravure, dessins de manufactures, sculpture, sculptures industrielles, marques, noms, raisons commerciales, enseignes, etc.*, par M. Adrien Gastambide, ancien magistrat. Ainsi que l'indique le titre de son ouvrage, M. Gastambide a examiné la contrefaçon, qu'elle s'adresse à la production littéraire ou artistique, ou qu'elle attaque les dessins industriels et la marque commerciale. Cependant cet auteur a donné la plus large place aux contrefaçons en matière de propriété littéraire ou artistique. La difficulté si souvent étudiée, si mal résolue encore aujourd'hui, de régler la propriété des œuvres de l'intelligence, a donné lieu à de nombreux différends et a soulevé d'importantes questions que M. Gastambide passe en revue, accompagnant chacune d'une solution qu'il emprunte le plus souvent à la jurisprudence. Cet ouvrage peut servir de guide aux auteurs, souvent fort ignorants de leurs droits, et dont les intérêts exigent une surveillance éclairée. Combien d'écrivains ont vu le fruit de longs travaux, de pénibles recherches, anéanti par une contrefaçon qui, n'ayant ni les mêmes frais à couvrir, ni les mêmes travaux à accomplir, venait tuer entre leurs mains une œuvre qui devait faire leur gloire et leur fortune. Mais combien aussi, égarés par une susceptibilité exagérée, ont voulu voir dans une œuvre analogue à la leur un plagiat, une copie de leur ouvrage. C'est pour conduire l'auteur et l'éditeur entre ces deux écueils également dangereux que M. Gastambide a écrit son livre. Il indique à chacun où commence, où finit son droit. Rappelant les principes en matière de propriété littéraire et artistique, il fait suivre chaque application d'arrêts des cours d'appel ou de la cour souveraine.

Les six premiers livres du traité de M. Gastambide sont consacrés à l'étude de la contrefaçon en matière d'art et de littérature. Le septième, qui est aussi le dernier, s'occupe exclusivement des marques de fabrique, noms, raisons sociales, enseignes, etc.

Depuis la publication, dans ce dictionnaire, du mot BREVETS D'INVENTION, deux ouvrages intéressants ont paru, concernant les brevets et la contrefaçon. Nous croyons utile de les citer; ce sont : l'*Inventeur*, par M. Yves Guyot (Paris, 1867, in-8°), ouvrage fait à un point de vue général et philosophique; *Traité pratique des brevets d'invention, dessins, modèles et marques*, par M. J. Schmoll, avocat (Paris, 1867, in-8°). Ce dernier livre est conçu au point de vue spécial de la légalité, et comprend l'étude de la jurisprudence admise jusqu'à ce jour.

CONTREFACTEUR s. m. (kon-tre-fa-kteur — rad. *contrefaire*). Celui qui se rend coupable de contrefaçon : *La loi punit les* CONTREFACTEURS.

CONTREFACTION s. f. (kon-tre-fa-ksi-on — rad. *contrefaire*). Jurispr. Imitation frauduleuse, falsification d'un objet ayant un caractère public et authentique : *La* CONTREFACTION *des monnaies, des poinçons de l'État, des effets publics.*

— **Syn. Contrefaction, contrefaçon.** V. CONTREFAÇON

CONTREFAIRE v. a. ou tr. (kon-tre-fè-re — de *contre*, et *faire*. Se conjugue comme faire). Singer, copier, reproduire par imitation : CONTREFAIRE *quelqu'un, la voix, les gestes de quelqu'un.* CONTREFAIRE *le chant du coq. L'impiété déclarée servait à certains projets, l'apparence des vertus y peut servir : on les* CONTREFAIT *alors.* (Trév.) *Ce qu'Ovide conte a un air tout particulier; il est impossible de le* CONTREFAIRE. (La Font.) *On ne peut* CONTREFAIRE *le génie.* (Vauven.) *On* CONTREFAIT *aisément une démarche contrainte, on copie difficilement celle qui est naturelle.* (Condill.) *La valeur est la seule vertu qu'on ne peut* CONTREFAIRE. (Le roi Stanislas.) *Il y a dans la véritable vertu une candeur et une ingénuité que rien ne peut* CONTREFAIRE. (J.-J. Rouss.)

Il ne put du pasteur *contrefaire* la voix.
La Fontaine.

Telle est de ces rochers la bizarre structure;
On doute, en les voyant, si la fière nature
A de l'art, à son tour, *contrefait* les travaux.
Marsoa.

— Imiter, reproduire par contrefaçon ou par contrefaction : CONTREFAIRE *un livre, une gravure.* CONTREFAIRE *une pièce de monnaie, une machine.* CONTREFAIRE *un billet de banque.* CONTREFAIRE *une signature.*

— Feindre d'être, se donner l'apparence de : *N'y a-t-il point quelque danger à* CONTREFAIRE *le mort?* (Mol.) *Les pauvres sont obligés de* CONTREFAIRE *les estropiés pour que ces maux apparents amollissent notre dureté.* (La Rochef.) *Certains hommes* CONTREFONT *les simples et les naturels.* (La Bruy.)

Celle-ci, quittant sa retraite,
Contrefait la boiteuse et vient se présenter.
La Fontaine.

— Par ext. Déguiser, dénaturer à dessein : CONTREFAIRE *son écriture.* CONTREFAIRE *sa voix.*

— Décomposer, défigurer : *Il a eu des convulsions qui lui* ONT CONTREFAIT *tout le visage.* (Acad.)

— Absol. : *Les enfants sont très-portés à imiter et à* CONTREFAIRE. *Sa* … *loir louer la*

Digitized by Google

qualité de CONTREFAIRE, *il faut avouer que c'est la chose du monde qui réjouit le plus parfaitement.* (Mme de Sév.) *Il y a peu de gens qui voient nettement combien il y a de distance entre faire et* CONTREFAIRE. (Buff.) *Florian avait de la malice en causant; il excellait à railler et à* CONTREFAIRE. (Ste-Beuve.)

Se contrefaire v. pron. Être contrefait, être imité : *Les billets de banque peuvent se* CONTREFAIRE. *Cette signature peut aisément se* CONTREFAIRE. *La véritable sensibilité ne se* CONTREFAIT *pas plus que la pudeur.* (Boiste.)

— Déguiser son caractère, se faire paraître ce qu'on n'est pas : *On ne peut pas se* CONTREFAIRE *longtemps. L'art des précautions était inutile, parce que l'art de se* CONTREFAIRE *n'était pas encore inventé.* (Mass.)

Rien ne me coûte plus que de me *contrefaire.*
DESTOUCHES.

Que sert-il qu'on se *contrefasse ?*
Prétendre ainsi changer est une illusion :
L'on reprend sa première trace
A la première occasion.
LA FONTAINE.

— **Syn. Contrefaire, copier, imiter, singer.** *Contrefaire* se prend en mauvaise part, il veut dire *imiter* par dérision, par fraude, pour tromper, en violation des lois. *Copier* veut dire imiter servilement, reproduire trait pour trait. *Imiter* est le mot qui peut servir dans toutes les circonstances pour désigner l'action d'agir en vue d'une ressemblance quelconque, et il s'emploie spécialement pour tout ce qui est moral et bon. *Singer* est familier, il annonce une imitation maladroite ou comique, qui amène des contorsions, des grimaces, des efforts réels ou affectés.

CONTREFAISABLE adj. (kon-tre-fè-za-ble — rad. *contrefaire*). Qui peut être contrefait : *Le brevets coûtent trop cher en Angleterre, sont trop courts en Allemagne, trop* CONTREFAISABLES *en Belgique, et trop attaquables en France.* (Encycl.)

CONTREFAISEUR, EUSE s. (kon-tre-fè-zeur, eu-ze — rad. *contrefaire*). Celui, celle qui contrefait, qui imite plaisamment la voix, les gestes, la démarche : *Un excellent* CONTREFAISEUR *d'animaux. Point de quartier à ce* CONTREFAISEUR *de gens.* (Mol.)

CONTREFAIT, AITE (kon-tre-fè, è-te) part. passé du v. Contrefaire. Produit par contrefaçon, frauduleusement imité : *Ouvrage* CONTREFAIT. *Édition* CONTREFAITE. *Signature* CONTREFAITE. *Billet de banque* CONTREFAIT. *Prenez de mes pilules, gardez-vous des* CONTREFAITES. (Volt.)

Madame, dois-je croire un billet de Maurice?
Voyez si c'est sa main ou s'il est *contrefait.*
CORNEILLE.

— Mal imité, grossièrement reproduit : *Ce qu'on appelle enflure n'est, pour ainsi dire, qu'un sublime* CONTREFAIT. (Turgot.) *Mes progrès dans le vrai avaient été si rapides que bientôt je n'eus plus sous les yeux qu'une nature* CONTREFAITE. (J. Janin.)

La nature se rit de ces rocs *contrefaits,*
D'un travail impuissant avortons imparfaits.
DELILLE.

— Singé par moquerie : *Être* CONTREFAIT *par un petit espiègle.*

— Simulé, feint, qui n'est pas naturel : *Il a une raillerie innocente, mais froide et contrainte, un ris forcé, des caresses* CONTREFAITES, *une conversation interrompue.* (La Bruy.) *Cette sottise découverte toutes ces grasses* CONTREFAITES, *en éclats de rire.* (Fonten.)

— Difforme : *Cet homme est* CONTREFAIT, *a les jambes* CONTREFAITES. *Le prince de Conti venait de quitter le petit collet ; il était faible,* CONTREFAIT, *et souvent en butte aux railleries de son frère.* (St-Sim.)

— Numism. *Monnaie ou médaille contrefaite*, Monnaie ou médaille antique imitée dans les temps modernes.

— **Encycl.** Numism. La contrefaçon des monnaies et médailles a commencé à l'époque où les études archéologiques ont attiré l'attention des savants. Il s'est alors trouvé des artistes qui, spéculant sur l'avidité et l'ignorance des amateurs, se sont occupés d'imiter, pour les vendre à des prix élevés, ceux des monuments de la numismatique gréco-romaine que leur rareté ou d'autres circonstances faisaient rechercher avec le plus d'empressement. Parmi les premiers qui ont exploité ce genre d'industrie, on cite deux Français, Guillaume Duchoul et Antoine Le Pois, qui vivaient au XVIe siècle, ainsi que les Italiens Jean et Octavien Cauvin (v. PADOUAN), lesquels furent suivis du Lyonnais Michel Dervieu, du Hollandais Cogonnier, et d'une foule d'autres. Depuis cette époque, le nombre des contrefacteurs n'a fait que augmenter en Grèce, en Italie, en Espagne, aussi bien qu'en France, en Angleterre et en Allemagne, où ils ont rempli les cabinets de leurs produits. Le plus adroit de notre temps est probablement le graveur Becker, mort il y a peu d'années, qui a travaillé à Hanau, à Rome, surtout à Francfort-sur-Mein. Il est à remarquer que, dans le principe, la contrefaçon s'occupa surtout des médailles des empereurs romains, parce qu'elles étaient alors les plus rares et les plus chères. Plus tard, quand les travaux d'Eckhel eurent répandu la connaissance des médailles grecques, le prix extravagant que l'on attribuait à plusieurs de ces pièces les en fit aussi entreprendre l'imitation. Enfin, de nos jours, l'engouement qui a surgi pour le moyen âge est venu encore étendre le cercle de ses opérations, et, comme il est infiniment plus facile de *faire* un triens mérovingien, un denier carlovingien ou une monnaie féodale qu'une belle médaille grecque ou romaine, cette nouvelle branche de l'industrie des contrefacteurs s'exerce aujourd'hui avec une habileté qui fait souvent le désespoir des amateurs.

Les monnaies et médailles *contrefaites* se divisent en trois classes : 1° *pièces conformes aux pièces antiques;* elles sont en tout conformes aux monnaies et médailles authentiques, soit qu'elles aient été moulées sur celles-ci, soit qu'elles aient été frappées avec des coins gravés en copies exactes; 2° *pièces imitées des pièces antiques;* elles ont été moulées ou frappées dans le style et la manière antiques, mais sans en être des copies exactes. On range dans la même catégorie les pièces antiques qui ont été altérées par le burin ou autrement, pour les dénaturer et leur donner l'apparence de variétés rares ou moins connues; 3° *pièces imaginaires;* elles n'ont aucun caractère de ressemblance avec les pièces véritablement antiques, sous le double rapport de l'art et de la fabrication. A cette classe appartiennent aussi les pièces au nom et à l'effigie de personnages qui ont vécu avant l'invention du monnayage, et que des amateurs peu éclairés ont cru avoir été fabriquées du vivant même de ces personnages. On y place également les pièces de personnages ayant réellement existé après l'invention de la monnaie, mais dont on ne connaît aucune monnaie ou médaille authentique.

Considérées sous le rapport des procédés qui ont servi à les produire, les monnaies et médailles *contrefaites* présentent les divisions suivantes : 1° *pièces antiques retouchées à l'outil;* ce sont des pièces réellement antiques que l'on a travaillées avec le burin ou quelque autre instrument, soit pour les faire paraître mieux conservées, soit pour en faire, à l'aide de divers changements, des monuments différents et rares. Ce genre de fraude n'a généralement été employé que pour le bronze, parce qu'il est facile de cacher les traces de l'outil au moyen d'une patine factice; 2° *pièces antiques martelées;* ce sont des pièces réellement antiques dont on lime le revers pour leur en donner un nouveau avec des coins modernes. On a souvent employé ce procédé pour frapper des revers imaginaires sur des pièces authentiques. Telle est, par exemple, la médaille de Jules César dont le revers porte la légende : *Veni, vidi, vici;* 3° *pièces antiques encastrées;* elles sont formées de deux pièces antiques différentes, à chacune desquelles on a pris un des côtés. On conçoit, en effet, qu'en prenant l'avers d'une pièce et le revers d'une autre, toutes deux communes, et en les réunissant, on obtient une nouvelle pièce rare (v. ENCASTRÉ); 4° *pièces moulées sur l'antique;* on les obtient au moyen du moulage sur des monnaies ou médailles authentiques; 5° *pièces fausses de coin moderne;* elles sont frappées avec des coins gravés dans les temps modernes. Les unes sont des copies ou des imitations de l'antique; les autres, au contraire, sont tout à fait imaginaires; 6° *pièces moulées sur des pièces de coin moderne;* ce sont celles que l'on fabrique à l'aide du moulage sur des monnaies ou médailles de coin moderne.

Les monnaies et médailles *contrefaites*, quel que soit le procédé qui ait servi à les produire, offrent parfois un si haut degré de perfection qu'elles déroutent les connaisseurs les plus habiles. On arrive cependant à les reconnaître en les soumettant à un examen très-approfondi. Leur perfection peut, dans certains cas, mettre sur la voie de la vérité. D'un autre côté, la forme des lettres des légendes, la rédaction des formules, le faire du graveur, l'état général du métal, enfin l'habitude, fournissent de nombreux éléments de critique. Du reste, comme on n'a, en général, *contrefait* que des pièces d'un prix élevé, on doit avoir soin, quand un de ces monuments vient tomber sous les yeux, de s'entourer de toutes les précautions possibles pour ne pas être induit en erreur.

— **Syn. Contrefait, mal fait.** L'homme *contrefait* est une sorte de monstre; il n'est pas fait comme les autres, sa conformation est choquante. L'homme *mal fait* s'éloigne beaucoup moins de la conformation ordinaire, mais il est mal proportionné, il n'a rien de ce qui plaît.

CONTREFAITURE s. f. (kon-tre-fè-tu-re — rad. *contrefaire*). Déguisement, action de se contrefaire. ‖ Vieux mot.

CONTRE-FANON s. m. Mar. Corde amarrée au milieu de la vergue, du côté opposé à la bouline, et servant à carguer un des côtés de la voile. ‖ Pl. CONTRE-FANONS.

CONTRE-FASCE s. f. Blas. Fasce opposée à une autre. ‖ Fasce divisée en deux demi-fasces d'émaux différents. ‖ Pl. CONTRE-FASCES.

CONTRE-FASCÉ, ÉE adj. Blas. Se dit d'un écu fascé, lorsqu'il est divisé par une ligne perpendiculaire, et que les demi-fasces correspondantes sont d'émail différent : *De Floques :* CONTRE-FASCÉ *de gueules et d'argent de huit pièces.*

CONTRE-FENDIS s. m. (kon-tre-fan-di — de *contre*, et *fendre*). Techn. Une des divisions d'un bloc d'ardoise.

CONTRE-FENÊTRE s. f. Constr. Double clôture d'une fenêtre. ‖ Pl. CONTRE-FENÊTRES.

CONTRE-FENTE s. f. Chirur. Fente produite ailleurs que dans l'endroit où le coup a porté : *Des* CONTRE-FENTES. ‖ On dit aussi CONTRE-FISSURE.

CONTRE-FERMER v. a. ou tr. Fermer en dehors pour empêcher que quelqu'un ne sorte : *Par ruse peu commune, ils* AVAIENT *la nuit* CONTRE-FERMÉ *les portes et logis des principaux capitaines de la garnison.* (D'Aubigné.) ‖ Vieux mot.

CONTRE-FEU s. m. Contre-cœur de cheminée : *Des* CONTRE-FEUX *en fonte.*

— Action de brûler d'avance, sur la direction présumée d'un incendie, des parties de bois ou de bruyères dont on peut encore diriger à son gré la combustion, et qui laisseront ensuite un vide que le feu ne pourra franchir.

— Métallurg. Courant de flamme opposé au feu principal et diminuant son action.

CONTRE-FICHE s. f. Charpent. Pièce de bois posée obliquement pour arc-bouter un mur ou une autre pièce de bois.

CONTRE-FIL s. m. Sens contraire du fil, de la direction normale : *Le* CONTRE-FIL *de l'eau. Le fil et le* CONTRE-FIL *se reconnaissent dans le cristal de roche.* (Buff.)

— Loc. adv. *A contre-fil*, A rebours, en sens contraire : *Travailler du bois à* CONTRE-FIL.

CONTRE-FIN (À) loc. adv. Contre la fin, le but qu'on se propose : *Agir à* CONTRE-FIN. ‖ Rare.

CONTRE-FINESSE s. f. Finesse opposée à une autre finesse : *User de* CONTRE-FINESSE. *Employer des* CONTRE-FINESSES.

CONTREFISION s. f. (kon-tre-fi-zion — du lat. *contra*, contre; *fisus*, qui se fie). Rhét. Figure par laquelle on affecte de la confiance en une personne ou en une chose, avec l'intention réelle d'inspirer de l'éloignement pour elles. ‖ Peu usité.

CONTRE-FLAMBANT, ANTE adj. Blas. Se dit des pièces opposées qui sont ondées et aiguisées en forme de flammes.

CONTRE-FLATTER v. a. ou tr. Flatter à son tour, de son côté : *Il se laisse si bien aller aux flatteries d'Alcibiade que lui-même s'étudiait à le* CONTRE-FLATTER *encore davantage.* (Amyot.) ‖ Vieux mot.

CONTRE-FLEURDELISÉ, ÉE adj. Blas. Se dit des pièces honorables qui ont des deux côtés des fleurs de lis opposées les unes aux autres : *De Bréon de Château-Gontier : D'argent, à la bande* CONTRE-FLEURDELISÉE *de gueules.*

CONTRE-FLEURÉ, ÉE adj. Bot. Qui a des fleurs alternes et opposées.

— Blas. Se dit du trescheur qui a des fleurons en dedans et en dehors, opposés les uns aux autres : *Bossut : D'or, au double trescheur* CONTRE-FLEURÉ *de sinople, au sautoir de gueules brochant sur le tout.*

CONTRE-FLEURONNÉ, ÉE adj. Blas. Se dit d'un écu à fleurons alternés d'or et de métal. ‖ On dit aussi CONTRE-FLEURI.

CONTRE-FLUXION s. f. (kon-tre-flu-ksion — du lat. *contra*, contre, et *fluxio*, apport). Path. Syn. de DÉRIVATION. ‖ Néologisme.

CONTRE-FOC s. m. Mar. Faux foc : *Des* CONTRE-FOCS.

CONTRE-FONTAINE s. f. Techn. Cavité en forme comprimée, que l'on pratique à une petite distance de la fontaine, pour recevoir l'eau qui s'échappe quelquefois de celle-ci pendant le travail, et empêcher que cette eau ne puisse se mêler avec la farine.

CONTRE-FORCE s. f. Force opposée à une autre force : *Le peuple n'a point voulu attaquer la propriété, il a prétendu lui donner des entraves; ces* CONTRE-FORCES *ont presque toujours été mal assises.* (Raynal.) *La* CONTRE-FORCE *du veto persistant, c'est une révolution.* (Cormen.)

CONTRE-FORGÉ, ÉE part. passé du v. Contre-forger : *Pièce* CONTRE-FORGÉE.

CONTRE-FORGER v. a. ou tr. Tech. Forger alternativement sur le plat et sur le champ : CONTRE-FORGER *une pièce de fer.*

CONTRE-FORT s. m. Archit. Pilier servant d'appui à un mur qui supporte quelque charge. *Les* CONTRE-FORTS *d'une terrasse, d'une voûte. Les* CONTRE-FORTS *sont des membres aussi essentiels à l'architecture gothique que l'ogive et la flèche.* (Lavy.)

— Fig. Soutien, appui : *L'assistance est le* CONTRE-FORT *de la mendicité, la providence de la misère.* (Proudh.) *L'hérédité est l'espoir du ménage, le* CONTRE-FORT *de la famille, la raison dernière de la propriété.* (Proudh.)

— Fig. *Contre-forts de forteresse*, Sorte de contre-forts en forme de trapèze, établis perpendiculairement au revêtement de l'escarpe. ‖ On dit aussi ÉPERON.

— Mar. Nom donné à de fortes pièces de bois servant à lier les estains avec l'étambot.

— Géogr. Chaîne secondaire de montagnes, qui unit sur le flanc d'une chaîne principale et semble l'appuyer : *Les* CONTRE-FORTS *des Alpes. Gênes est située au fond d'un beau golfe qui porte son nom, au pied d'un* CONTRE-FORT *de l'Apennin.* (Thiers.)

— Techn. Pièce de cuir qui sert à renforcer le derrière d'une chaussure : CONTRE-FORT *de soulier, de botte, de pantoufle.*

— Typogr. Morceau de bois posé sur la planche, et contenant le contre-sommier de la presse.

— **Encycl.** Archit. Les *contre-forts* sont destinés à augmenter la stabilité des murs de soutènement, ou à supporter des pressions qui agissent en des points déterminés d'une construction. Ils sont intérieurs ou extérieurs, selon qu'ils sont placés contre la face en contact avec la poussée, ou contre la face opposée; ceux des murs de quais, de soutènement et de revêtement, sont du premier genre; ils ont l'avantage de diviser le prisme de plus grande poussée, et par suite de diminuer celle-ci; ceux qu'on établit derrière les culées des arcs des ponts métalliques et contre les murs des églises gothiques sont du deuxième genre; ils ont pour but principal de faire équilibre à la poussée des arcs et des voûtes intérieures, ou de s'opposer au renversement des murs d'une grande hauteur et d'une épaisseur relativement faible, en les empêchant de tourner autour des arêtes extérieures des assises, sous l'action des forces qui les sollicitent.

Les contre-forts peuvent être droits, inclinés ou en arcs-boutants; ils sont à section rectangulaire ou trapézoïdale; quelquefois ils servent de pieds-droits à une série de voûtes de décharge étagées à différentes hauteurs et reliées au parement intérieur du mur.

Gauthey est le premier ingénieur qui ait renforcé les murs de quais au moyen de cette disposition; depuis l'application qu'il en fit aux quais de Chalon-sur-Saône, elle a été adoptée pour la construction des murs de quais, des chaussées d'étang, etc., etc. Les quais de Paris, construits suivant ce système, ont des *contre-forts* distants de 6 mètres, reliés à la partie supérieure par une seule voûte; dans ces conditions d'établissement, ils présentent plus de maçonnerie que ceux de Gauthey; mais ils ont moins d'appareillage de voûte.

Les *contre-forts* sont reliés à la maçonnerie ou ils en sont indépendants; on détermine l'épaisseur du mur qui correspond à un *contre-fort*, qui en fait partie intégrante, en calculant isolément le moment de stabilité de la portion de mur qui répond à ce *contre-fort*, en ayant égard à sa longueur, et celui de la portion de mur comprise entre deux *contre-forts* consécutifs; on ajoute ces deux moments et on les égale à celui de la poussée, calculée pour la longueur du prisme correspondant à l'intervalle entre deux axes.

Les *contre-forts* indépendants, qui ne s'emploient que dans les contrées où la pierre est très-abondante, s'exécutent en pierres sèches; on détermine l'épaisseur du mur en calculant le moment de stabilité comme précédemment, mais sans avoir égard aux *contre-forts*, et en l'égalant à celui de la poussée pris pour l'intervalle renfermé entre deux *contre-forts*.

Pour que ce mode de calcul soit exact, il est entendu que les *contre-forts* doivent être assez longs pour dépasser la longueur du prisme de plus grande poussée; car si ce prisme pouvait se former, il faudrait déterminer son effet sur les *contre-forts* pour la partie qui leur correspond.

Si les *contre-forts* n'ont à résister qu'à un seul effort, de direction connue, et appliqué en un des points de la hauteur, comme celui que transmettent les arcs des ponts ou les arbalétriers des combles, on calcule leur épaisseur en égalant le moment de la poussée à celui du poids de la maçonnerie qui les forme. Ceux qui sont appelés à soutenir les murs d'une grande hauteur agissent comme de simples étais, et leurs dimensions se déterminent par les mêmes considérations. Leur épaisseur varie avec la hauteur à laquelle on les applique et suivant la position des différents points de rotation; c'est ce qui explique la présence des *contre-forts* superposés que l'on remarque à l'extérieur des murs des églises. Voir ÉTAI.

L'épaisseur à donner aux *contre-forts*, ainsi qu'à la partie de mur comprise entre eux, a été l'objet d'études théoriques et d'expériences pratiques de la part de plusieurs ingénieurs. M. Leveillé, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a publié en 1844 un excellent mémoire sur l'emploi des *contre-forts*; il a été amené, par diverses considérations résultant de ses expériences, à penser que l'on devait déterminer l'épaisseur des murs entre les *contre-forts* comme on le ferait pour une voûte en plate-bande, si l'on a eu soin d'exécuter la maçonnerie de façon que les pierres ne puissent bouger isolément, et à ne permettre l'action des forces extérieures qu'à l'instant où le mortier a acquis de la dureté. L'existence des *contre-forts* a donc pour premier effet, sur le mur proprement dit, de mettre en jeu la résistance la plus considérable que les pierres puissent présenter : celle de l'écrasement; et, par suite, de réduire notablement l'épaisseur. Cette substitution n'est que partielle, et, définitivement, le moment de stabilité doit seul contre-balancer le moment de la poussée.

M. Leveillé, en admettant que la portion de mur comprise entre deux *contre-forts* doit être considérée comme une plate-bande dont le poids propre est détruit par la résistance du sol, et, par suite, n'est soumise qu'à l'effet des forces horizontales de la poussée, est arrivé aux formules suivantes :

Digitized by Google

— I. Pour les *contre-forts* extérieurs, qui présentent la disposition la plus convenable sous le rapport de l'économie :

1° L'intervalle de deux *contre-forts* voisins ou la longueur du mur qu'ils interceptent est

$$(1)\qquad D = \frac{H}{4}\,\frac{K - d\,\mathrm{tang}^2\frac{1}{2}\varepsilon\,(H+h)}{d\,\mathrm{tang}^2\frac{1}{2}\varepsilon\,(H+h)},$$

équation dans laquelle H est la hauteur du mur et des *contre-forts*, h la hauteur des terres au-dessus du sommet du mur; quand les terres sont au niveau de celui-ci, h est égal à zéro, et, lorsqu'elles sont au-dessous de la crête, h devient négatif et égal à $H - h_1$, h_1 étant la hauteur des terres au-dessus de la base du mur; K est le poids que 1 m. carré de maçonnerie peut supporter sans altération (v. COMPRESSION); d le poids du mètre cube de terre, ε l'angle que forme le talus naturel des terres avec la verticale.

2° L'épaisseur du mur entre les *contre-forts* est

$$(2)\qquad l = D\sqrt{\frac{2}{3}\left(\frac{d\,\mathrm{tang}^2\frac{1}{2}\varepsilon\,(H+h)}{h}\right)}.$$

3° L'épaisseur des *contre-forts* est

$$(3)\qquad l_1 = D\,\frac{d\,\mathrm{tang}^2\frac{1}{2}\varepsilon\,(H+h)}{K - d\,\mathrm{tang}^2\frac{1}{2}\varepsilon\,(H+h)}.$$

4° La longueur des *contre-forts*, dans l'hypothèse de l'équilibre mathématique autour des arêtes extérieures des *contre-forts*, et en supposant verticales toutes les faces des *contre-forts* et du mur, est

$$(4)\qquad l = \frac{D+e_1\,s+}{e_1}\sqrt{\frac{D\,(D+e_1)\,e^2+}{e_1^2}\left(\frac{d\,\mathrm{tang}^2\frac{1}{2}\varepsilon\,(H+h)^3}{3\,d_1 H}\right)\left(\frac{D+e_1}{e_1}\right)};$$

d_1 étant le poids du mètre cube de maçonnerie.

— II. Pour les *contre-forts* intérieurs, la poussée agit en partie sur le derrière des *contre-forts*, et en partie dans leurs intervalles; cette dernière fraction de la poussée totale est reportée sur la zone de mur qui correspond aux *contre-forts*, en admettant que celle-ci soit composée de points fixes et que la force de cohésion soit assez considérable pour qu'il n'y ait pas séparation; mais il en est rarement ainsi, et, si l'on considère un mur qu'un mouvement de rotation a séparé de ses *contre-forts*, on remarque que la disjonction est nulle en bas et qu'elle atteint son maximum au sommet; les résistances développées par la force de cohésion allant en croissant de la base au sommet ou de zéro à R, la plus grande valeur que 1 m. carré de maçonnerie puisse supporter sans altération est donc le moment

$$\frac{RH^2e_1}{3},$$

qui doit faire équilibre au moment de la poussée

$$\frac{d\,\mathrm{tang}^2\frac{1}{2}\varepsilon\,(H+h)^3}{6}\,D;$$

en égalant ces deux moments, on en conclut

$$(5)\qquad D = \frac{2RH^2e_1}{d\,\mathrm{tang}^2\frac{1}{2}\varepsilon\,(H+h)^3}.$$

Ces *contre-forts*, devant satisfaire à la condition de présenter une stabilité suffisante pour résister aux actions latérales, demandent une épaisseur beaucoup plus considérable que les *contre-forts* extérieurs.

M. Leveillé propose d'adopter, pour l'épaisseur des *contre-forts* à base rectangulaire, une formule empirique déduite de celles de Vauban, qui sont encore en usage aujourd'hui pour les *contre-forts* à base trapézoïdale.

Formules dues à Vauban :

Saillie des *contre-forts*. . . 0m65 + 0,2 H
Largeur à la racine. . . 0m65 + 0,1 H

Largeur à la queue . . . $\frac{2}{3}$(0m65 + 0,1 H).

Formule de M. Leveillé, construite en prenant la demi-somme des deux largeurs précédentes :

$$(6)\qquad e_1 = 0{,}55 + \frac{5}{55}H.$$

L'épaisseur du mur entre les deux *contre-forts* doit être

$$(7)\qquad s = \sqrt{D\,(D+2\,e_1)\left[\frac{2}{3}\left(\frac{\mathrm{tang}^2\frac{1}{2}\varepsilon\,(H+h)}{K}\right)\right]}$$

Égalant le moment de la poussée à celui de la stabilité du mur, on en conclut pour la longueur des *contre-forts*

$$(8)\qquad l = -s + \sqrt{\left(\frac{d\,\mathrm{tang}^2\frac{1}{2}\varepsilon\,(H+h)^3}{3\,d_1 h}\right)\left(\frac{D+e_1}{e_1}\right) - \frac{D}{e_1}e^2}.$$

Toutes ces équations supposent que les murs tourneront sur leur arête extérieure, et que la surface sur laquelle doit reposer le poids de toute la maçonnerie est nulle, ce qui, en pratique, ne peut avoir lieu, la maçonnerie ne pouvant supporter sans altération et par mètre qu'un poids de grandeur finie.

Pour cette raison, dans le cas des *contre-forts* extérieurs, on ajoute à chacun d'eux un prisme horizontal dont la base est triangulaire, et dont la face latérale, reposant sur le sol, peut supporter sans altération les deux tiers du poids de la maçonnerie ancienne augmentée de la nouvelle, et, lorsqu'il s'agit des *contre-forts* intérieurs, on les allonge vers l'extérieur, tout en leur conservant leur hauteur et leur épaisseur, en les terminant par une face verticale; on force ainsi la résultante des pressions à rencontrer le sol assez en arrière de l'arête extérieure pour que la partie du mur comprise entre celle-ci et le point de passage de la résultante puisse supporter sans altération le poids de toute la maçonnerie.

De la comparaison des cubes faite par M. Leveillé pour des murs à *contre-forts* extérieurs, à *contre-forts* intérieurs et à la Vauban, il résulte que les premiers sont ceux qui présentent le plus d'économie en maçonnerie.

Lorsque les *contre-forts* sont appliqués dans toute leur étendue contre un mur vertical, et qu'ils doivent résister à une poussée dans tous les points de leur hauteur, leurs conditions d'équilibre ne diffèrent point de celles des piliers ou pieds-droits, et leur épaisseur dans le sens de la poussée se calcule comme celle des culées (v. CULÉE), soit par la méthode de la courbe des pressions, soit par une équation de moments, en ayant soin de rapporter les pressions à 1 m. de largeur de *contre-fort* dans le sens perpendiculaire. Si Q et S sont les composantes horizontale et verticale de la poussée totale, et e la largeur du *contre-fort*,

$$\frac{Q}{e}\quad\text{et}\quad\frac{S}{e}$$

seront les valeurs à introduire pour Q et S dans l'équation d'équilibre.

Pour les *contre-forts* arcs-boutants, que l'on emploie le plus souvent pour supporter la poussée des voûtes au droit des arcs-doubleaux, on peut supposer ou bien la poussée à vaincre a une direction horizontale, auquel cas la courbe d'intrados du *contre-fort* doit avoir une tangente horizontale; ou bien la poussée a une direction inclinée et l'intrados de l'arc-boutant se termine au sommet par un élément incliné sur l'horizontale.

Dans le premier cas, si P désigne l'action horizontale à équilibrer, il faut que le *contre-fort* exerce lui-même une poussée horizontale Q, telle que P soit plus petit que Q, cet excès pouvant toutefois être supporté par la stabilité propre de la construction contre laquelle arc-boute le *contre-fort*.

Les arcs-boutants de cette première espèce sont employés avec avantage toutes les fois qu'il s'agit de contre-balancer, en un point donné d'un édifice, une poussée horizontale connue; leur application derrière les culées de ponts en charpente en fer ou en fonte permet de réduire l'épaisseur générale de cette dernière à celle qui est voulue pour le soutien des terres.

Dans le second cas, si P désigne toujours l'intensité de l'action et B l'angle que fait sa direction avec la verticale, on donne au *contre-fort* l'intrados d'une voûte en ogive dont le point supérieur ait une inclinaison B sur la verticale. Le meilleur moyen d'opérer pour déterminer les dimensions de ces arcs-boutants consiste à employer la méthode des courbes de pression, mais en procédant d'une manière inverse à celle qui est adoptée pour les ponts, c'est-à-dire en se donnant d'avance une courbe avec laquelle devra se confondre la courbe des pressions, et en déterminant les épaisseurs variables de l'arc, pour que cela ait lieu. L'épaisseur des arcs-boutants est, avec ce système, d'autant plus forte que le rayon de courbure de la courbe de pression choisie est plus petit.

Les *contre-forts* de cette seconde espèce servent plus efficacement que ceux de la première à appuyer des culées de ponts de charpente ou de métal, à soutenir un mur extérieur contre la poussée inclinée d'un comble, à contre-buter la maçonnerie, dans les ponts suspendus, vers une inflexion de câbles donnant lieu à une poussée d'intensité et de direction connues. On les emploie quelquefois pour compléter la stabilité des culées de voûtes en maçonnerie; on a même, sur différentes lignes de chemins de fer, établi des ponts dont les arcs-boutants, dont la largeur est alors celle du pont, sans avoir recours aux culées ordinaires; on s'est contenté d'établir une simple cloison en maçonnerie ne supportant aucune charge, et destinée à garantir ces culées de la corrosion et des affouillements.

Les culées des *contre-forts* de la deuxième espèce s'établissent comme celles des voûtes ordinaires, les arcs-boutants étant eux-mêmes des portions de voûte. V. ARC-BOUTANT.

— Art milit. En fortification, les *contre-forts* sont des murailles en maçonnerie dont la direction est perpendiculaire à celle de l'escarpe, et qui s'engagent dans le rempart. Ils ont pour but de donner plus de solidité aux murs, et de leur permettre de résister à la poussée des terres. Ces *contre-forts* s'établissent à des distances variables, généralement de 5 mètres en 5 mètres. Dans l'ancienne fortification, les *contre-forts* soutenaient le chemin de ronde. Suivant les formes diverses obtenues par des sections horizontales dans les murailles, on a nommé les *contre-forts : contre-fort à queue d'aronde*, à *contre-queue d'aronde*, etc.

CONTRE-FOSSÉ s. m. Fortif. Avant-fossé d'une forteresse : *Des* CONTRE-FOSSÉS *pleins d'eau.*

CONTRE-FOULAGE s. m. Typogr. Relief produit par la retiration sur le côté déjà imprimé du papier.

CONTRE-FOULEMENT s. m. Hydraul. Mouvement des eaux qui remontent dans un tuyau : *Des* CONTRE-FOULEMENTS

CONTRE-FRACTURE s. m. Chirurg. Fracture qui se produit à un endroit différent du point frappé : *Des* CONTRE-FRACTURES.

CONTRE-FRASE s. f. Techn. Troisième opération du pétrissage, laquelle consiste à réunir en une seule masse la pâte provenant de la frase, puis à la transporter de droite à gauche et de gauche à droite par portions que l'on travaille et retourne successivement, en les soulevant et les laissant retomber de tout leur poids, afin d'y faire pénétrer l'air nécessaire à l'établissement de la fermentation. ‖ On dit aussi CONTRE-FRASAGE.

CONTRE-FRASER v. n. ou tr. Techn. Faire subir à la pâte l'opération de la contre-frase : *Il faudra* CONTRE-FRASER *cette pâte.*

CONTRE-FRUIT s. m. Archit. Diminution d'un mur qui est à l'aplomb en dehors, mais qui, en dedans, diminue d'épaisseur de bas en haut : *Des* CONTRE-FRUITS.

CONTRE-FUGUE s. f. Mus. Fugue dont la marche est inverse de celle de la fugue naturelle : *A l'égard des* CONTRE-FUGUES, *doubles fugues, fugues renversées, basses contraintes et autres sottises que l'oreille ne peut souffrir et que la raison ne peut justifier, ce sont évidemment des restes de barbarie.* (J.-J. Rouss.)

CONTRE-GAGE s. m. Anc. jurispr. Gage que l'on donnait à un créancier ou au seigneur comme garantie d'un gage dû ou stipulé : *Des* CONTRE-GAGES.

— Féod. *Droit de contre-gage*, Droit en vertu duquel un seigneur pouvait, par représailles, saisir les biens d'un autre seigneur ou des vassaux de ce seigneur.

CONTRE-GAGÉ, ÉE part. passé du v. Contre-gager : *Débiteur* CONTRE-GAGÉ.

CONTRE-GAGER v. a. ou tr. Exiger un contre-gage de : CONTRE-GAGER *un débiteur.*

CONTRE-GARDE s. m. Anc. administr. Officier de la Monnaie qui était chargé de recevoir les matières destinées à la fonte.

— Encycl. L'office de *contre-garde* fut créé par un édit de Philippe-Auguste, du mois de juillet 1214, pour exercer dans les hôtels des monnaies une surveillance générale sur toutes les opérations, tenir registre de toutes les matières d'or, d'argent et de billon, apportées au change des monnaies; arrêter les comptes entre les marchands et les commis du change; tenir la main à ce que les matières apportées fussent payées comptant, suivant les tarifs et évaluations arrêtés en la cour des monnaies; contrôler les billets que les directeurs donnaient pour les matières et espèces d'or et d'argent versées au change, enfin viser les quittances des dépenses qui regardaient le roi. Ces officiers avaient rang immédiatement après les juges-gardes, dont ils remplissaient les fonctions en cas d'absence ou d'empêchement. Par édit du mois de juin 1696, Louis XIV supprima les offices de *contre-garde* et créa des contrôleurs *contre-gardes*, conseillers en la cour des monnaies, auxquels furent conservées les attributions des officiers supprimés. Ces attributions sont à peu près celles des fonctionnaires appelés aujourd'hui contrôleurs au change.

CONTRE-GARDE s. f. Art milit. Ouvrage de fortification en forme de redan, que l'on place, soit en avant d'un saillant de bastion, soit, plus rarement, en avant d'un saillant de demi-lune, afin d'en couvrir les faces contre les feux des batteries de l'ennemi. Les contre-gardes s'appelaient aussi COUVRE-FACES et CONTRE-FACES. ‖ *Contre-garde brisée*, Celle qui, étant interrompue de part et d'autre, se réduit à deux tenailons. ‖ *Contre-garde continue*

— Archit. Sorte de crèche en quartiers de pierre posés à sec autour d'une pile de pont.

CONTRE-GARDÉ, ÉE part. passé du v. Contre-garder : *Troupes* CONTRE-GARDÉES *par des avant-postes.* ‖ Vieux mot.

— Fortif. Muni, couvert de contre-gardes.

CONTRE-GARDER v. a. ou tr. Garder avec soin, chercher à préserver : *Il faut* CONTRE-GARDER *les fruits des arbres.* (Amyot.) ‖ Vieux mot.

Se contre-garder v. pron. Se tenir sur ses gardes.

CONTRE-GOUVERNEMENT s. m. Sorte de gouvernement occulte qui contre-balance par son influence l'autorité du gouvernement publiquement établi : *Les* CONTRE-GOUVERNEMENTS *ont le défaut d'être irresponsables.*

CONTRE-GRIFFER v. a. ou tr. Fam. Contre-signer : *C'est le ministre tout seul qui* CONTRE-GRIFFE *les commotions de la patrie.* (Corm.)

CONTRE-GUET s. m. Guet qui a pour but de surveiller un autre guet : *C'était une escouade de l'ordonnance du roi qui faisait le* CONTRE-GUET. (V. Hugo.)

CONTRE-HACHÉ, ÉE part. passé du v. Contre-hacher : *Dessin* CONTRE-HACHÉ.

CONTRE-HACHER v. a. ou tr. Grav. et dessin. Croiser par des hachures en sens contraire : CONTRE-HACHER *un dessin, pour augmenter la vigueur des ombres.*

CONTRE-HACHURE s. f. Grav. et dessin. Hachure qui en croise d'autres : *Dessin couvert de* CONTRE-HACHURES.

CONTRE-HARMONIQUE adj. Mus. Qui est opposé à l'harmonie aux règles harmoniques.

— Mathém. *Proportion contre-harmonique*, Se disait de certains rapports existant entre trois quantités.

— Encycl. L'expression *contre-harmonique*, aujourd'hui peu usitée, servait dans l'ancienne géométrie à qualifier une proportion dans laquelle, étant donnés trois nombres, la différence entre le premier et le second est à la différence entre le second et le troisième comme le troisième est au premier. Ainsi, les nombres A, B, C sont en *proportion contre-harmonique*, si l'on a

$$\frac{A-B}{B-C} = \frac{C}{A}$$

Les nombres 6, 5 et 3 remplissent cette condition; car on a

$$\frac{6-5}{5-3} = \frac{3}{6}.$$

Cette proportion a été nommée *contre-harmonique* par opposition à la *proportion harmonique*, dans laquelle on aurait

$$\frac{A-B}{B-C} = \frac{A}{C}.$$

V. HARMONIQUE.

CONTRE-HÂTIER s. m. Grand chenet de cuisine garni de crochets et de chevilles : *Des* CONTRE-HÂTIERS. ‖ On dit aussi simplement HÂTIER.

CONTRE-HAUT s. m. (kon-tre-hô). Côté, niveau supérieur. ‖ N'est usité que dans la locution suivante.

— Loc. adv. *En contre-haut*, En haut, dans la partie haute, à un niveau supérieur : *La berge est en* CONTRE-HAUT *de la rivière.*

CONTRE-HERMINE s. f. Blas. Fourrure qui est le contraire de l'hermine, c'est-à-dire qui est de sable moucheté d'argent, au lieu que l'hermine est un champ d'argent moucheté de sable : *Philippes Beaulieu, en Bretagne : D'argent à un sautoir de* CONTRE-HERMINE, *accompagné de quatre têtes de lion arrachées d'argent.*

CONTRE-HERMINÉ, ÉE adj. Blas. Se dit d'un champ qui est le contraire de l'hermine, c'est-à-dire de sable moucheté d'argent.

CONTRE-HEURTOIR s. m. Fer sur lequel frappe le heurtoir : *Des* CONTRE-HEURTOIRS.

CONTRE-HILOIRE s. f. Mar. Bordage de chêne entaillé de l'excédent de son épaisseur sur les baux, près des hiloires, de chaque côté des écoutilles : *De fortes* CONTRE-HILOIRES.

CONTRE-HISSANT, ANTE adj. Blas. V. CONTRE-ISSANT.

CONTRE-IMAGINER v. a. ou tr. Imaginer par opposition :

Attache ton esprit à contre-imaginer
Quelque entreprise haute, afin de détourner
L'impression d'amour par une autre nouvelle.
RONSARD.

‖ Vieux mot.

CONTRE-IMBRICATION s. f. Archit. Ornement figurant des écailles de poisson en retraite les unes sur les autres, au lieu d'être en saillie comme dans les imbrications.

CONTRE-INDICATION s. m. Méd. Indication de traitement à suivre contraire à celle que l'on paraîtrait pouvoir tirer d'une autre observation : *Les indications fournies par certains symptômes sont souvent contredites par des* CONTRE-INDICATIONS.

CONTRE-INDIQUÉ, ÉE part. passé du v. Contre-indiquer : *Remède* CONTRE-INDIQUÉ.

Digitized by Google

comme contre-indication : *Il faut satisfaire l'appétit du malade, et aucune circonstance spéciale ne* CONTRE-INDIQUE *la diète.*

CONTRE-INJURIER v. a. ou tr. Injurier par représailles : CONTRE-INJURIER *un diseur d'injures.* ‖ Vieux mot.

CONTRE-INSTITUTION s. f. Institution opposée à une autre institution : *Des* CONTRE-INSTITUTIONS.

CONTRE-INVECTIVE s. f. Invective faite par représailles : *Répondre à des invectives par des* CONTRE-INVECTIVES.

CONTRE-INVITE s. f. Jeux. Au whist et autres jeux à partenaires, Action de jouer une couleur différente de celle qu'on avait d'abord jouée : *Faire une* CONTRE-INVITE.

CONTRE-ISSANT, ANTE adj. (de *contre* et *issir*, sortir). Blas. Se dit des animaux adossés, dont la tête et les pieds de devant paraissent sortir de l'une des pièces de l'écu : *Beculi, en Italie : D'azur, au chevron d'or, à deux lions adossés et* CONTRE-ISSANTS *des flancs du chevron du même.* ‖ On trouve aussi CONTRE-ISSANT.

CONTRE-JAMBAGE s. m. Maçonn. Petit mur construit contre les jambages des cheminées un fourneaux de cuisine : *Des* CONTRE-JAMBAGES *en briques.*

CONTRE-JAN s. m. Jeux. Au trictrac, Nom de deux coups principaux, dont l'un s'appelle *contre-jan de deux tables*, et l'autre *contre-jan de retour.* V. JAN.

CONTRE-JAUGÉ, ÉE part. passé du v. Contre-jauger : *Mortaises* CONTRE-JAUGÉES.

CONTRE-JAUGER v. a. ou tr. Charpent. Mesurer, en portant des assemblages : CONTRE-JAUGER *des tenons et des mortaises.*

CONTRE-JET s. m. Techn. Endroit d'une pièce d'étain qu'ont recouvert les tenailles à paillonner.

CONTRE-JOUR s. m. Lumière qui éclaire un objet par le côté opposé à celui par lequel on le regarde : *Les* CONTRE-JOURS *aveuglent et empêchent de voir nettement autre chose que la silhouette des objets. Il faut dire Rembrandt pour affronter un* CONTRE-JOUR *comme celui de son bourgmestre Six.* ‖ Demi-jour, lumière peu vive, dans les endroits qui ne sont pas directement éclairés : *Les femmes aiment d'ordinaire le* CONTRE-JOUR. (Acad.)

— Loc. adv. *A contre-jour*, Dans le sens opposé au jour : *Des objets placés à* CONTRE-JOUR *devant une fenêtre.* ‖ Dans un faux jour, dans un jour défavorable, et particulièrement pour les tableaux, dans un jour dont la direction est opposée à celle que le peintre a donnée au jour de son tableau : *Un tableau placé à* CONTRE-JOUR *produit un effet faux et désagréable.*

CONTRE-JUMELLES s. f. pl. P. et chauss. Grands pavés qui se joignent deux à deux dans le milieu d'un ruisseau.

CONTRE-LAMES s. f. pl. Techn. Pièces du métier à faire la gaze, consistant en des tringles de bois qui servent à mouvoir les lames.

CONTRE-LATTE s. f. Constr. Latte posée en travers des chevrons, pour soutenir les lattes d'un toit. ‖ *Contre-lattes de fente*, Lattes obtenues par éclat, qui servent pour les tuiles. ‖ *Contre-lattes de sciage*, Lattes sciées que l'on emploie pour les ardoises.

CONTRE-LATTÉ, ÉE part. passé du v. Contre-latter : *Cloison* CONTRE-LATTÉE.

CONTRE-LATTER v. a. ou tr. Constr. Garnir de contre-lattes : CONTRE-LATTER *des chevrons.* ‖ *Contre-latter une cloison*, La garnir de lattes des deux côtés.

CONTRE-LATTOIR s. m. Techn. Outil dont se servent les couvreurs pour soutenir les lattes en les clouant. ‖ Pl. CONTRE-LATTOIRS.

Contre la valeur il n'y a point de malheur, en espagnol : *Contra valor no hay desdicha*, comédie en trois actes et en vers, de Lope de Vega. Cette œuvre porte aussi le second titre de : *le Premier roi de Perse*, qui forme le dernier vers de la pièce. C'est le récit dramatique de la vie de Cyrus. La comédie de l'auteur espagnol commence par le récit romanesque de l'exposition de Cyrus, que l'on veut faire mourir par suite d'un songe qu'a eu son grand-père. Elle ne se termine que par la bataille et la victoire que Cyrus remporte sur Astyage et sur tous ses ennemis. Maître du trône, ce souverain épouse une bergère dont il est éperdument épris. On voit que dans cette comédie, pas plus que dans celles de Lope de Vega qui se rattachent à l'histoire, la vérité et la vraisemblance ne sont observées ; la couleur locale n'est même pas soupçonnée par l'auteur : c'est, selon l'observation d'un critique, ce qui se passait un siècle plus tard en France, où La Calprenède et Scudéri publiaient leurs romans interminables sans prendre souci de la vérité d'observation et de l'histoire.

Contra valor n'a jamais été traduit en français. Cette comédie a été imprimée pour la première fois à Madrid, en 1636. Elle fait partie du tome III des *Comedias escogidas de frey Lope Felix de Vega*, publiées à Madrid en 1853-1860 (4 vol. in-4°), dans la célèbre *Biblioteca de autores españoles* de l'éditeur Rivadeneyra.

CONTRE-LETTRE s. f. Jurispr. Acte secret par lequel on déroge à ce qui est stipulé dans un acte ostensible : *Tout ce qu'on appelle* CONTRE-LETTRES, *homme de paille, fidéicommis et autres choses qui ont pour objet d'éluder ce que la loi a prescrit, sont auprès d'elle sans crédit.* (De Jussieu.) ‖ Changement apporté à un contrat de mariage par un acte dressé dans la même forme et signé par les mêmes personnes.

— Encycl. Dr. civil. La loi n'a pas prohibé les *contre-lettres* ; elle a considéré que les parties contractantes avaient toujours le droit de modifier leurs conventions ou de revenir à la vérité lorsque leurs conventions n'y étaient pas conformes : entre elles, les *contre-lettres* produisent tous les effets légaux des conventions (c. Nap., art. 1321). Mais ce que le législateur n'a pu permettre, c'est que les parties eussent la faculté de déroger, au préjudice des tiers et à leur insu, à des actes sur la foi desquels ceux-ci ont contracté : en un mot, les *contre-lettres* n'ont pas d'effet vis-à-vis des tiers. La seule exception à ce principe est au titre du *Contrat de mariage* (c. Nap., art. 1395 et suiv.). Les parties ont le droit, tant que le mariage n'est pas célébré, de modifier les conventions matrimoniales arrêtées entre elles ; ces modifications doivent être faites avec le concours simultané de toutes les personnes qui ont été parties au contrat de mariage et rédigées à la suite de la minute de cet acte dont on ne peut délivrer aucune expédition sans transcrire à la suite le changement ou la *contre-lettre*. Sauf cette exception, les *contre-lettres* sont absolument lettre morte pour les tiers ; il va sans dire qu'elles font foi de ce qu'elles renferment, même à l'égard des tiers, lorsqu'elles ont tous les caractères qui donnent force probante aux actes en général ; mais elles sont inefficaces à produire vis-à-vis d'eux des effets préjudiciables à des droits antérieurement acquis. Ainsi une vente d'immeubles a été consentie par acte authentique ; elle porte quittance du prix, quoiqu'une partie seule ait été payée ; une *contre-lettre* constate que, en effet, une partie du prix est due ; si l'acquéreur ne paye pas, le vendeur ne pourra poursuivre la résolution du contrat que si des tiers n'ont pas acquis des droits sur cet immeuble, c'est-à-dire s'il n'y a eu ni revente ni constitution d'hypothèque, de gage ou de servitude. Les aveux et les reconnaissances verbales des parties dérogeant à un acte antérieur ont entre elles tous les effets des *contre-lettres* ; elles n'en ont aucun à l'égard des tiers.

La loi ne protège que l'ignorance des tiers et leur bonne foi ; s'il est établi qu'ils ont contracté en parfaite connaissance de la situation, ils ne sont plus en droit de repousser la *contre-lettre* en invoquant l'art. 1321 du code Napoléon. Les tiers de bonne foi peuvent seuls invoquer le bénéfice de cet article ; ils ne sont pas déchus pour cela de la faculté que leur donne l'art. 1166 du code Napoléon de poursuivre au nom de leurs débiteurs l'exécution des *contre-lettres*.

On ne peut assimiler à ces actes ceux par lesquels les parties règlent de bonne foi l'exécution ou l'inaccomplissement d'une convention antérieure, interprètent cette convention et la complètent en l'expliquant. Les *contre-lettres*, pour être valables entre les parties contractantes, doivent remplir les conditions que la loi a prescrites pour la validité des autres actes. Ainsi elles doivent être faites en autant d'originaux qu'il y a de parties ; les art. 1325 et 1326 du code Napoléon leur sont applicables ; d'ailleurs, elles peuvent être faites par acte authentique ou sous seing privé.

On ne saurait assimiler aux *contre-lettres* les déclarations d'*ami* ou de *command* par lesquelles on indique après coup le tiers inconnu qui est censé avoir donné ou qui a donné mandat de faire l'acte. Ces déclarations, dans le cas où elles sont autorisées par le contrat ou par la loi, sont opposables aux tiers.

A consulter : *Traité des contre-lettres*, par M. de Plasman (1839, in-8°), et les ouvrages généraux sur le code Napoléon et la matière des *Obligations*.

Contre-lettre (la) ou **le Jésuite,** drame en deux actes de MM. Paul Duport et Édouard Monnais, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Nouveautés, le 23 août 1830. L'attitude arrogante du clergé de France, sous la Restauration, avait jeté dans les esprits des ferments de haine qui se montrèrent en grand jour après les événements de Juillet. La France de la Révolution fit voir son antipathie profonde pour l'Église, qui, grisée un instant par le triomphe passager de son parti, s'était ouvertement placée en dehors des besoins et des aspirations de la patrie. La légitimité et le clergé furent enveloppés du même coup dans le stigmate attaché au nom de *jésuite*. Les théâtres, fait remarquer avec raison M. Théodore Muret, se jetèrent sur cette pâture avec une émulation avide, et l'exploitation du prêtre et du jésuite fut une ressource, une mine qu'ils fouillèrent jusque dans les derniers filons. Un mois ne s'était pas écoulé depuis la chute des Bourbons de la branche aînée quand le théâtre des Nouveautés mit un des premiers en scène l'*homme noir*, que le parti vainqueur poursuivait de ses colères et de ses sarcasmes. Dans l'origine, le drame qui nous occupe s'appelait le *Contre-lettre*. Composé avant les événements importants qui avaient renversé bien des prétentions, il n'avait aucun rapport avec le nouvel ordre des choses. Il s'agissait seulement d'une affaire d'héritage, d'intérêts de famille, où intervenait un parent fourbe et cupide. Saisissant l'actualité, les auteurs jetèrent bien vite une soutane sur les épaules de leur héros ; ils en firent un abbé doté de tous les bas instincts que le peuple prête volontiers aux gens de sacristie. Le peuple a-t-il tort ? le peuple a-t-il raison ? voilà ce qu'il ne nous appartient pas d'examiner en ce moment ; toujours est-il que l'abbé dont il s'agit se montrait doucereux et mielleux ; son nom, choisi à dessein, était caractéristique ou voulait le devenir. L'abbé Serinet, représenté par Bouffé, était plus qu'un personnage de hasard, c'était un type dessiné de toute pièce ; de telle sorte que l'ouvrage, ainsi modifié, avec ce rôle nouveau, put s'appeler la *Contre-lettre* ou le *Jésuite*. A son entrée en scène, notre cafard est tout de suite signalé au spectateur. Il tombe du manteau dont on le débarrasse un poignard et un pistolet, un pistolet à vent, s'il vous plaît, un pistolet qui tue son homme sans bruit, un vrai pistolet de jésuite, si l'on en juge par cette réflexion d'un des personnages présents : « Un pistolet à vent ! ah ! c'est bien de votre robe. » A quoi l'abbé Serinet répond : « Jeune homme, vous parlez le langage de nos ennemis. C'est très-bien. Moi aussi, je le parle quelquefois. Je leur ai même juré fidélité ; c'est notre maxime. Mais, croyez-moi, rapprochez-vous de nous en secret. Soyez sûr que nous reviendrons sur l'eau : c'est notre habitude.

J'avais quitté mon costume
Au premier moment du danger ;
Mais de la voix et de la plume,
On commence à nous protéger :
Le combat va se rengager.
Que pas un de nous ne bouge ;
A Paris nous sommes au jour ;
Soufflons le feu pour cet hiver ;
Et nous rentrerons à Montrouge
Par la barrière d'Enfer. »

« Ainsi, dit l'auteur de l'*Histoire par le théâtre*, à peine les pavés étaient-ils remis en place, que le clergé, les jésuites étaient représentés comme trouvant des protecteurs, et se flattant de se relever de leur chute. » Cette confiance des prêtres est prise sur le vif ; elle est de toutes les époques ; elle a fait la force de l'Église, elle a fait aussi sa faiblesse ; du moins a-t-elle jeté beaucoup d'esprits trop prompts à s'enflammer dans les tentatives les plus imprudentes, les plus malheureuses. Mais revenons à la pièce des Nouveautés. Mme Derbin, cousine de l'abbé, l'engage à la seconder dans une bonne œuvre : il s'agit de restituer à une jeune orpheline un domaine que son père fut forcé de vendre. L'abbé lui répond d'un air béat : « Ah ! ma cousine, je le voudrais ; mais notre cause, notre sainte cause !... Elle ne peut se soutenir qu'à force d'argent ; et c'est sans doute pour cela que la Providence m'a fait la grâce de retirer de ce monde le cousin dont j'hérite avant vous... Ah ! s'il eût voulu me croire tout à fait !...

Mme DERBIN. J'entends : au lieu de l'usufruit, vous auriez eu la propriété.

L'ABBÉ SERINET. Rien que pour l'employer à des dons pieux, à des fondations méritoires.

Mme DERBIN. Qu'est-ce qu'il y a de plus méritoire que d'assurer une dot à une jeune personne ?

L'ABBÉ SERINET. Une dot !... Une jeune personne peut s'égarer dans le monde... Faisons mieux... Je la placerai dans un couvent d'ursulines.

Mme DERBIN. Quelle horreur !..... mon Adèle !...

L'ABBÉ SERINET. Elle s'appellera sœur Adèle... Du reste, je ne veux pas le voir ; comme je viens pour la ruiner, cela ne serait pas charitable.

Mme DERBIN. Quoi ! aucun arrangement ?...

L'ABBÉ SERINET. J'en suis désolé... mais impossible... mes titres sont en règle, il faut que j'hérite... C'est une tâche que m'impose la Providence. »

Tel est le langage que le théâtre ne craignait pas de placer dans la bouche de ses personnages. En France, on sait que le règne de la liberté est court, et quand la force des choses permet qu'elle vienne nous sourire comme pour nous montrer son immortalité, la fièvre s'empare de nous, la peur de la voir s'éclipser tout à coup nous pousse jusqu'à la licence. Les bouches, si longtemps muettes, voudraient tout dire à la fois. Sans doute on abuserait moins de la liberté si on devait toujours la posséder, vivre éternellement sous sa bienfaisante égide. Les partisans de la censure ne manquent pas de rappeler les excès de la scène aux époques révolutionnaires, comme si, alors que la lutte est partout, elle ne devait pas éclater forcément dans les spectacles. Les plaisirs publics ont toujours reflété les préoccupations du moment. D'ailleurs, de loin, il nous est facile de critiquer quelques phrases trop passionnées d'une comédie, quelque scène vengeresse un peu trop vive, car le temps a marché et nous sommes désintéressés dans les questions si brûlantes, si palpitantes qui arrachaient à nos pères des cris de rage ou de triomphe. Sans doute, exposer sur les planches les calculs de l'abbé Serinet, c'était vouer au mépris une classe tout entière d'individus, mais les abbés Serinet n'ont-ils donc jamais existé et les fastes judiciaires ne témoignent-ils pas suffisamment de la vraisemblance du portrait ? Le drame, au contraire, n'avait pas tout à fait tort d'avertir les masses, de les prémunir contre d'artificieux adversaires ; c'était presque une bonne action de venir au milieu de la mêlée arracher certains masques, dévoiler les menées mystérieuses des partis, répéter tout haut ce qui dans certains lieux se disait tout bas :

Contre nous ! jusque la fortune
Se déclare en France aujourd'hui.
Nous faisons tous bourse commune
Pour soutenir notre parti ;
J'y veux contribuer aussi.
Nous avons des millionnaires,
Et nous pourrons, pendant longtemps,
Payer des petits séminaires
Et des petits rassemblements.

L'abbé Serinet a beau nous dire que l'héritage dont il prétend s'emparer servira à des œuvres pies. Cet aveu de sa part autorisait à douter de sa prudente habileté, mais on nous permettra de ne pas nous appesantir sur les défauts d'une pièce qui n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt de curiosité. L'art n'a rien à voir en cette affaire, et c'est ici ou jamais le cas de dire comme le poète :

Chantez la circonstance et mourez avec elle.

CONTRE-LIGNE. Fortif. Fossé bordé d'un parapet, qui couvre les assiégeants du côté de la place : *Des* CONTRE-LIGNES *profondes.*

CONTRE-LIGUE s. f. Ligue opposée à une autre : *De puissantes* CONTRE-LIGUES.

CONTRE-LOBE s. m. Archit. Nom donné à de petites arcatures qui garnissent l'intérieur d'un arc.

CONTRE-LORGNER v. a. ou tr. Lorgner quelqu'un qui lorgne : *Fatigué de se voir obstinément lorgné par ce fat, il finit par le* CONTRE-LORGNER.

Un tas de ces faux mécontents
Et de la cour et du service,
Qui se plaignent de l'injustice
Qu'on leur fait depuis si longtemps ;
Qui, prenant un autre exercice,
Et méprisant de vains lauriers,
Bornent tous leurs exploits guerriers
A lorgner dans une coulisse
Quelque belle au tendre regard,
Laquelle aussi n'est pas novice
A contre-lorgner de sa part.

REGNARD.

CONTRE-LOUER v. a. ou tr. Donner des louanges à celui qui loue : *Puisqu'ils te louent sans cesse, c'est à toi de les* CONTRE-LOUER.

CONTRE-LUSTRE s. m. Éclat d'une lumière réfléchie, et, fig., Éclat emprunté, lumière qui rejaillit des œuvres de quelqu'un sur celles d'un autre : *Quiconque veut savoir ce que c'est de sentir au génie d'un livre qu'il est tout d'une main l'apprenne par* CONTRE-LUSTRE *aux escrits de Charron, perpétuel copiste de cestuy-cy.* (Mlle de Gournay.) ‖ Vieux mot.

CONTRE-MAILLE s. f. Pêch. Maille d'un tramail opposée à d'autres mailles : *Des mailles et des* CONTRE-MAILLES. ‖ Filet à mailles doubles.

CONTRE-MAILLÉ, ÉE part. passé du v. Contre-mailler. Techn. Composé de plusieurs tissus de mailles qui se recouvrent : *Filet* CONTRE-MAILLÉ.

CONTRE-MAILLER v. a. ou tr. Techn. Doubler les mailles de : CONTRE-MAILLER *des filets de pêche.*

CONTRE-MAÎTRE, ESSE s. Celui, celle qui dirige les ouvriers, les ouvrières dans un grand atelier : *Des* CONTRE-MAÎTRES *vigilants. Un seul maître et beaucoup de* CONTRE-MAÎTRES *sont deux conditions essentielles à la prospérité de toute grande exploitation industrielle.* (E. de Gir.) *Il y a toujours, dans un atelier composé d'une vingtaine de jeunes filles, une ouvrière* CONTRE-MAÎTRESSE, *dont la mission est de diriger le travail du travail et la tenue des ouvrières.* (E. Lasseilly.) *En Angleterre, un champ est une manufacture avec un fermier pour* CONTRE-MAÎTRE. (H. Taine.)

— Fig. Celui qui dirige, gouverne, travaille en sous-ordre : *Ôtez à l'homme ce besoin qui sollicite sa pensée et la façonne à la vie contemplative, et le* CONTRE-MAÎTRE *de la création n'est plus que le premier des quadrupèdes.* (Proudh.)

— Mar. Ancien officier de manœuvre, qui avait au-dessus de lui le maître et le second maître d'équipage : *Je me souviens d'avoir entendu dire au cardinal Dubois que le czar n'était qu'un extravagant, né pour être* CONTRE-MAÎTRE *d'un navire hollandais.* (Volt.) Aujourd'hui, cet officier prend le nom de *second maître de deuxième classe.* ‖ *Contre-maître de bord ou du pont*, Officier qui remplit en sous-ordre les mêmes fonctions que le maître d'équipage. ‖ *Contre-maître de la cale*, Dans les grands navires, Sorte d'économe qui a la garde du biscuit, de l'eau, du vin et de l'eau-de-vie.

— Ornith. Genre de petits oiseaux du Paraguay, renfermant neuf espèces, qui ressemblent aux fauvettes.

— Encycl. Mar. Le *contre-maître* est l'officier marinier qui se trouve sous les ordres du *maître* et qui le remplace au besoin. Le *contre-maître*, qui reçoit aussi le nom de se-

Digitized by Google

cond maître, surveille l'exécution des règlements relatifs à la discipline, à la tenue, à la propreté, à la salubrité. Il veille à la manœuvre, aux voiles, aux cordages, aux vergues, etc., et au bon entretien des armes. En présence de l'ennemi et pendant les combats, le *contre-maître* est placé sur le gaillard d'avant; il transmet aux matelots qui y servent les ordres des officiers et veille à leur exécution; il ordonne la réparation ou le remplacement des pièces qui y sont endommagées.

Comme on le voit, les attributions de cet officier sont très-importantes; aussi ne choisit-on ordinairement pour les remplir que des hommes connaissant parfaitement le service et ayant déjà donné de grandes preuves d'intelligence, d'adresse et de fermeté.

Malgré la difficulté que l'on éprouve à se procurer d'excellents *contre-maîtres*, on n'a accordé à leur grade que de bien maigres avantages; ce ne sont que des sergents, et, malgré leur titre d'*officiers mariniers*, on ne leur reconnaît que le grade de sous-officiers d'équipage.

Pourquoi dit-on alors qu'ils sont officiers? Cette anomalie s'explique d'elle-même. Les *contre-maîtres* étaient réellement, il y a plusieurs siècles, des officiers subalternes; mais par suite de la marche descendante de tous les titres militaires ou maritimes (capitaine, chef, sergent, caporal, etc., etc., qui ont tous eu primitivement une acception plus élevée qu'aujourd'hui), le *contre-maître* est devenu sergent, et par habitude on a continué de lui donner le titre d'officier marinier.

Nous trouvons pour la première fois mentionné officiellement le titre de *contre-maître* dans une ordonnance du XVIIe siècle, dont voici un extrait. L'ordonnance de la marine de 1689 dit : « Le *contre-maître*, étant établi pour soulager le maître, doit exécuter ses ordres, et, en son absence, faire les choses qui sont de la fonction du maître. Il fera faire la manœuvre du mât d'artimon et de beaupré, sur la parole du maître, mouiller et lever les ancres, les bosser et mettre en place, *fourrer* les câbles et virer les cabestans quand le vaisseau appareille. »

Le grade de *contre-maître* est mentionné dans plusieurs autres ordonnances que nous ne citerons point, parce qu'elles jettent peu de lumière sur son histoire ou ses attributions.

Ce grade a été dernièrement supprimé dans les équipages de ligne et à bord; toutefois, il existe toujours dans les arsenaux parmi les *maîtres* dits *d'ouvrages*, tels que les maîtres forgerons, poulieurs. Les *maîtres* qui étaient leurs supérieurs, et les *quartiers-maîtres* qui étaient immédiatement au-dessous, ont hérité de leurs fonctions, qu'ils se sont divisées.

A bord des grands navires, on a établi un *contre-maître de la cale* chargé de la surveillance du vin, de l'eau, du biscuit et de l'eau-de-vie. Le *contre-maître* de la cale est placé lui-même sous la surveillance du lieutenant du navire, qui doit tenir la main à ce qu'aucune fraude ne puisse avoir lieu, mais qui est le plus souvent mis, par suite de l'entente du *contre-maître* et du commis aux vivres, dans l'impossibilité d'arrêter le cours de cette fraude, qui fait la fortune du commis aux vivres aussi bien que celle du *contre-maître*.

Dans les ateliers de la marine, le titre de *contre-maître*, très-fréquemment usité, sert à désigner les maîtres en sous-ordre de divers métiers. Il y a des *contre-maîtres* charpentiers, forgerons, calfats, etc.

CONTRE-MANCHÉ, ÉE adj. Blas. Se dit d'un écu à pointes opposées.

CONTREMAND s. m. (kon-tre-man — rad. *contremander*). Anc. pratiq. Exception, délai, défense. ‖ Excuse proposée pour faire remettre ou différer une assignation. ‖ Congé de locataire.

CONTRE-MANDAT s. m. Mandat destiné à annuler un autre mandat : *Comme j'avais changé d'avis, je crus devoir lui envoyer un* CONTRE-MANDAT. ‖ Pl. CONTRE-MANDATS.

CONTREMANDÉ, ÉE (kon-tre-man-dé) part. passé du v. Contremander : *Départ* CONTREMANDÉ. *Dîner* CONTREMANDÉ. *Expédition* CONTREMANDÉE. *Voiturier* CONTREMANDÉ.

CONTREMANDEMENT s. m. kon-tre-man-de-man — rad. *contremander*). Action de contremander; révocation d'un ordre précédemment donné : *Donner, recevoir un* CONTREMANDEMENT.

CONTREMANDER v. a. ou tr. (kon-tre-man-de — de *contre*, et *mander*). Révoquer, empêcher, arrêter par un contre-ordre : CONTREMANDER *sa voiture*. CONTREMANDER *un dîner*. CONTREMANDER *une expédition*. ‖ Révoquer l'ordre donné à : CONTREMANDER *son tailleur*. CONTREMANDER *des officiers que l'on avait mandés*.

Se contremander v. pron. Être contremandé : *Le dîner ne peut plus se* CONTREMANDER.

CONTRE-MANŒUVRE s. f. Manœuvre opposée à une autre manœuvre : *Commander une* CONTRE-MANŒUVRE.

CONTRE-MARC s. m. (kon-tre-mark — de *contre*, et *marquer*). Techn. Trait que le charpentier trace sur chaque pièce de bois achevée pour le reconnaître.

CONTRE-MARCHE s. f. Marche en sens contraire à celle que l'on suivait précédemment; évolution d'une troupe armée qui fait volte-face, d'un ou plusieurs navires qui virent bord pour bord.

— Fig. Action qui a un but détourné, opposé à celui qu'elle semble supposer.

— Art milit. *Contre-marche tactique*, Renversement de l'ordre de marche que la troupe avait d'abord suivi. ‖ *Contre-marche stratégique*, Marche qui a pour but de donner le change à l'ennemi.

— Techn. Nom des leviers qui, dans les métiers à tisser, sont placés entre le remisse et les marches, et dans un sens opposé à celui de ces dernières.

— Constr. Hauteur de chaque marche d'un escalier; planche qui forme cette hauteur.

— **Encycl.** Art milit. La *contre-marche* est le mouvement d'une troupe qui, au lieu d'achever l'exécution d'une marche commencée, tourne en tout ou en partie et prend pour continuer sa route une position contraire à celle qu'elle avait d'abord. La *contre-marche* est aussi l'évolution d'une colonne qui fait volte-face. L'expression *contre-marche* a donc deux significations bien différentes et se distingue en *contre-marche stratégique* et *contre-marche tactique*.

Contre-marche stratégique est un mot d'invention moderne désignant une marche inverse ou dans un autre sens que la marche primitive. Ainsi, dans la guerre d'Italie, les écrivains militaires nous représentent le prince Napoléon se donnant beaucoup de mouvement dans l'Italie centrale, et l'on dit que son corps d'armée, après chaque marche, procédait à une *contre-marche*, afin de donner le change à l'ennemi, de lui faire ignorer ses intentions et de tomber à l'improviste sur un point mal défendu. Les *contre-marches* stratégiques n'ont pas d'autre but, du reste, que de tromper l'ennemi. Nulle règle ne pouvant leur être imposée, le lecteur comprendra que nous ne croyions pas devoir nous étendre davantage sur une expression vague ne s'appliquant qu'à des évolutions mal définies. Le génie, les aptitudes du général sont les seules lois de ces *contre-marches*, qui ne sont souvent que des diversions, et qui ne diffèrent des *retraites* qu'en ce que ces dernières sont imposées par la nécessité, tandis que les premières sont une action libre, un retour exécuté non dans le but d'éviter l'ennemi, mais en vue de le tromper et de l'attaquer sur un point qu'il ne suppose pas vulnérable.

Mais il n'en est pas de même pour les *contre-marches* tactiques, qui répondent au *retrogressus* des Latins. Celles-ci ont pour but, lorsqu'une armée ou un corps d'armée en marche se trouve attaqué en queue, au lieu de rencontrer l'ennemi en face, de permettre aux troupes de prendre aussi rapidement que possible leur ordre de bataille. Les troupes les meilleures se retrouvent bientôt, grâce aux règles des *contre-marches*, à la tête de l'armée et les soldats sur lesquels on doit le moins compter et qui ont été attaqués à la queue se trouvent placés derrière les meilleures troupes, après l'évolution.

Les rétrogressions étaient connues des Romains, qui savaient faire face en arrière quand il fallait combattre en ordre inverse. Il est probable que l'ordre en quinconce avait en partie pour objet de faciliter l'exécution des *clises* et des passages de lignes qui rétablissaient l'ordre en mettant les hastaires en avant et les triaires en arrière. La milice grecque avait habilement réduit en principes cette partie de la tactique. Les Grecs avaient l'évolution macédonienne ou *contre-marche en perdant du terrain;* l'évolution laconienne, en *gagnant du terrain;* l'évolution crétoise ou danse persique, *sans changer de terrain*.

Il est inutile de dire qu'au moyen âge les *contre-marches* tactiques étaient absolument oubliées et que nous ne les voyons reprendre faveur qu'au XVIIIe siècle. A cette époque, lorsqu'une troupe était en bataille, elle faisait *contre-marche* tout d'une pièce. C'était une évolution processionnelle des plus embarrassantes. On faisait, dans certains feux d'infanterie, des *contre-marches* par homme.

Frédéric II inventa les *contre-marches* à deux mouvements; mais nous n'avons pas cru devoir imiter les Prussiens, auxquels nous avons fait pourtant un grand nombre d'autres emprunts. Nos *contre-marches* françaises s'exécutent en ordre de colonne ou par files, ou par rangs. V. COLONNE, FILE et RANG.

On a eu aussi la *contre-marche à déboîtement*, d'invention française, puisque aucune armée européenne ne l'a connue. Cette évolution, qui datait de 1788, a été abandonnée comme dangereuse. On la fait cependant encore exécuter quelquefois sur place. La *contre-marche épagogique* est celle que toutes les subdivisions d'une colonne exécutent simultanément par le flanc; elle a été inventée ou au moins perfectionnée par les Français; elle s'exécute pour accomplir un déploiement du côté où était la queue. Il en est question, pour la première fois, dans une ordonnance du 11 juin 1774. L'ordonnance du 4 mars 1831 veut que, avant son exécution, les deux guides fassent demi-tour à droite. Cette *contre-marche* en a remplacé une autre à laquelle on donnait le nom d'*inflexionnaire*, parce qu'elle avait quelque analogie avec l'*inflexion* des milices grecques (v. INFLEXION). Dans la tactique moderne, elle était sans utilité, parce qu'elle s'exécute lentement.

Les historiens militaires ont donné le nom de *contre-marche phalangique* à celle que pratiquaient les anciennes phalanges grecques; elle se nommait laconienne, macédonienne ou persique, ou crétoise; ainsi l'on commandait : « Vers la pique, faites la macédonienne, » ou bien : « Vers le bouclier, faites la macédonienne, » etc. Les Suisses d'abord, puis les Espagnols ont appliqué à leur tactique les méthodes grecques. Au XVIe siècle, les Français les imitèrent, et l'on rétablit partout, dans l'infanterie, les formes grecques, qui ne furent abandonnées que vers le milieu du siècle dernier. La *contre-marche* imitée des Grecs est une manœuvre théâtrale qui ne s'exécute plus que dans les revues, lorsqu'un général veut produire de l'effet.

CONTRE-MARCHER v. n. ou intr. Art milit. Faire une contre-marche.

CONTRE-MARÉE s. f. Marée qui suit une direction opposée à la direction ordinaire de la marée : *Des* CONTRE-MARÉES.

CONTRE-MARQUE s. f. Comm. Seconde marque qu'on applique à un ballot de marchandises, à des ouvrages d'or ou d'argent : *La marque et la* CONTRE-MARQUE *d'un fabricant*. ‖ Fausse marque que les maquignons font aux dents des chevaux qui ne marquent plus, afin de déguiser leur âge.

— Numism. Signe gravé ou frappé sur une monnaie, après la fabrication, soit pour modifier la valeur de cette monnaie, soit pour lui donner cours dans un pays autre que celui où elle a été émise, soit, enfin, pour l'affecter à un autre usage que celui auquel elle était primitivement destinée.

— Théâtr. Second billet qu'on délivre dans les théâtres et salles de concert à ceux qui sortent avec l'intention de rentrer avant la fin du spectacle : *Après avoir vendu des* CONTRE-MARQUES *en sous-ordre, il est devenu chef de claque au théâtre*. (F. Soulié.) *Il était receveur de* CONTRE-MARQUES, *le soir, à un théâtre royal*. (Balz.)

— Pop. *Contre-marque du Père-Lachaise*, Nom cruel donné par le peuple de Paris aux médailles de Sainte-Hélène, à cause du grand âge de ceux qui les portent.

— **Encycl.** Théâtr. Lorsqu'un spectateur a pris au bureau un billet pour une place quelconque, il doit présenter son billet au contrôleur, qui lui indique à quel côté, à quel rang, à quel étage il lui faut se rendre pour trouver la place dont la nature est indiquée sur son billet. Mais lorsque ce spectateur veut sortir, soit dans un entr'acte, soit dans un autre moment, il doit réclamer au placeur ou à l'ouvreuse une *contre-marque* constatant la place qu'il occupe, et au contrôle une seconde *contre-marque*, qu'on appelle *contre-marque de sortie* ou simplement *sortie*. Ces deux cartes lui servent à établir ses droits en rentrant dans la salle; car, s'il les égarait, il serait obligé de reprendre un nouveau billet au bureau. On comprend que les administrations théâtrales sont tenues, sous ce rapport, à une surveillance très-sévère; car, si cette surveillance n'était pas aussi active et aussi bien organisée, le premier venu pourrait avoir accès dans la salle et assister au spectacle sans bourse délier.

Cette surveillance est telle que, pour la rendre efficace, ces administrations se voient obligées de changer chaque jour la forme ou la nature des *contre-marques* qu'elles délivrent aux spectateurs. En effet, ceux-ci ne rentrent pas toujours dans la salle; la fatigue, l'ennui, un malaise quelconque font que tel ou tel, sorti pendant le cours de la représentation, ne rentre pas pour voir la fin du spectacle, ou jette sa *contre-marque*, dont on n'a que faire, et cette *contre-marque* pourrait servir un autre jour, si l'on n'y prenait garde, à un amateur peu scrupuleux sur l'emploi des moyens. C'est pourquoi, ainsi que nous venons de le dire, la nature des *contre-marques* varie chaque jour. Tantôt l'inscription est placée en longueur sur la carte, tandis que d'autres fois elle se trouve en largeur; tantôt cette carte est bleue, puis rouge, puis verte, etc. Tantôt elle est parfaitement nette de toute espèce de signe, tandis que parfois elle est surchargée de petits dessins de toute sorte, appliqués les uns auprès des autres, à l'aide d'un tampon, pour dérouter toute espèce d'imitation ou de contrefaçon. On voit que le service des *contre-marques* dans les théâtres est un travail de chaque jour, et qu'il doit être fait avec beaucoup de soin.

— Comm. Anciennement la *contre-marque* était l'empreinte du poinçon commun que les gardes de l'orfèvrerie appliquaient sur tous les ouvrages d'or ou d'argent que les maîtres orfèvres étaient tenus de leur apporter pour en faire constater le bon aloi. Ce poinçon commun ou de *contre-marque*, indépendant de la marque particulière que chaque orfèvre était tenu d'appliquer sur ses ouvrages, n'était apposé qu'après un rigoureux examen du titre des matières. Il était défendu aux gardes de l'orfèvrerie d'appliquer le poinçon de *contre-marque* sur tout objet qui n'aurait pas été marqué du poinçon particulier du maître orfèvre qui le présentait au bureau de la maison commune des orfèvres. La première ordonnance qui fasse une obligation aux orfèvres de faire ainsi contre-marquer leurs ouvrages est de Philippe le Hardi, à la date du mois de décembre 1275. Elle fut confirmée par ordonnance de Philippe le Bel, rendue à Pontoise au mois de juin 1313; par ordonnance de Louis XII, datée de Blois, le 22 novembre 1506; par édit de François Ier, donné à Sainte-Menehould le 21 septembre 1543; par lettres-patentes de Henri IV, du 22 décembre 1608. Le règlement général du 30 décembre 1679 prononçait, pour le défaut de marque et de *contre-marque*, les mêmes peines que pour le défaut de titre, c'est-à-dire 50 livres d'amende pour la première fois, outre la confiscation des ouvrages, 100 livres pour la seconde fois, et l'interdiction de la maîtrise à la troisième fois, sans que les peines pussent être remises ni modérées sous quelque prétexte que ce fût. Les ouvrages apportés au bureau de la maison commune pour y être contre-marqués étaient jugés au titre par les maîtres et gardes, qui les contre-marquaient en lieu visible, le plus près possible du poinçon particulier du maître, et ce en présence du fermier des droits de marque sur l'or et l'argent, lequel devait représenter à cet effet, tous les jours de marque, les clefs du coffre renfermant la cassette où étaient déposés les poinçons de *contre-marque* dans la maison commune (ordonnance de Louis XIV du 22 juillet 1681, titre *Des droits de marque sur l'or et l'argent*, art. IV). L'acquittement des droits de marque était constaté par l'application d'un poinçon, dit poinçon de décharge, dont le fermier de ces droits ne pouvait marquer les ouvrages qu'après que celui de la maison commune des orfèvres y avait été apposé, l'empreinte de ce dernier poinçon étant la seule garantie du titre des ouvrages envers le public.

C'est l'origine du contrôle de la garantie des ouvrages d'or et d'argent, tel qu'il est exercé aujourd'hui. V. CONTRÔLE DE LA GARANTIE.

CONTRE-MARQUÉ, ÉE part. passé du v. Contre-marquer. Marqué d'une contre-marque : *Ballot* CONTRE-MARQUÉ. *Argenterie* CONTRE-MARQUÉE. *Monnaie, médaille* CONTRE-MARQUÉE.

— *Cheval contre-marqué*, Celui dont les dents portent des contre-marques ou fausses marques tracées au burin.

CONTRE-MARQUER v. a. ou tr. Apposer une contre-marque sur : CONTRE-MARQUER *un ballot, une pièce de monnaie*.

— *Contre-marquer un cheval*, Lui faire des contre-marques sur les dents, pour faire croire qu'il marque encore, bien qu'il en ait dépassé l'âge.

CONTRE-MARQUEUR, EUSE s. Celui, celle qui distribue des contre-marques au théâtre ou dans un concert.

CONTRE-MINE s. f. Art milit. Mine pratiquée pour éventer une mine de l'ennemi ou en empêcher l'effet : *Creuser des* CONTRE-MINES. On dit quelquefois *mine défensive*, pour la distinguer de la suivante. ‖ Mine que l'on pratique sous les défenses de l'ennemi pour les faire sauter : *Pratiquer des* CONTRE-MINES *sous les bastions de la place*. On dit quelquefois *mine offensive*.

— Fig. Manœuvres que l'on emploie pour déjouer une intrigue, une entreprise quelconque : *Toute la vie des anciennes cours se passait à creuser des mines et des* CONTRE-MINES *pour se faire sauter les uns les autres*.

CONTRE-MINÉ, ÉE part. passé du v. Contre-miner : *Terrain* CONTRE-MINÉ. *Bastion* CONTRE-MINÉ.

CONTRE-MINER v. a. ou tr. Creuser des contre-mines : *On a* CONTRE-MINÉ *toute la place*.

— Fig. Déjouer par des moyens secrets : *Alberoni voulut* CONTRE-MINER *les batteries du régent*. (St-Simon.)

Se contre-miner v. pron. Être contre-miné : *Ces travaux pourraient facilement se* CONTRE-MINER.

CONTRE-MINEUR s. m. Celui qui travaille à une contre-mine : *Les mineurs se sont rencontrés avec les* CONTRE-MINEURS.

CONTRE-MISSION s. f. Mission religieuse ou politique qui agit en sens opposé d'une autre mission : *Rien n'est capable de dérouter de pauvres sauvages comme les missions et les* CONTRE-MISSIONS *catholiques et protestantes, par lesquelles on s'efforce de les convertir à la foi*.

CONTRE-MONT adv. Vers le haut : *Gravir* CONTRE-MONT. *Grimper* CONTRE-MONT.

Et grimpant contre-mont la dure terre quitte.
CHAPELAIN.

La Seine dans son lit verra plutôt son onde
Rebrousser contre mont sa course vagabonde.
RACAN.

‖ A rebours, de haut en bas, dans une position renversée : *Saint Pierre fut crucifié* CONTRE-MONT. *Ces graines sont plantées* CONTRE-MONT. ‖ Vieux mot.

— Loc. adv. *A contre-mont*, Vers le haut, en remontant : *Ce bateau navigue sur le fleuve à* CONTRE-MONT.

CONTRE-MORALE s. f. Principes immoraux dont on a fait une sorte de doctrine : *Au théâtre et dans les romans, on a vu que la* CONTRE-MORALE *un peu fardée, mais tendant presque ouvertement à servir les passions, les faire naître, les stimuler, leur indiquer des ruses pour atteindre au but*. (Fourier.)

CONTRE-MOT s. m. Art milit. Mot par lequel on doit répondre au mot d'ordre. ‖ Se-

tend mot d'ordre dont on convient pour prévoir le cas où le premier viendrait à être connu de l'ennemi : *Les mots et les* CONTRE-MOTS *d'ordre sont une invention très-ancienne.*

CONTRE-MOTIF s. m. Motif opposé à un autre motif : *Des* CONTRE-MOTIFS *déterminants. Beccaria fut le premier à calculer la force des motifs qui poussent l'individu au crime, et celle des* CONTRE-MOTIFS *que la loi doit leur opposer.* (Bentham.)

CONTRE-MOULAGE s. m. Contrefaçon, par le moulage, d'un ouvrage de sculpture : *Des* CONTRE-MOULAGES *peu soignés.*

CONTRE-MOULE s. m. Moule qui en enveloppe un autre pour lui donner de la solidité ou empêcher la perte de la matière en cas d'accident : *Des* CONTRE-MOULES *solides.* ‖ Carton épais sur lequel on dispose en relief ou en creux des dessins qu'on veut représenter. ‖ On dit aussi CONTRE-ESTAMPE.

CONTRE-MOULÉ, ÉE part. passé du v. Contre-mouler : *Sculptures* CONTRE-MOULÉES.

CONTRE-MOULER v. a. ou tr. Faire le contre-moulage de : CONTRE-MOULER *des sculptures.*

CONTRE-MOUSSON (À) loc. adv. Mar. Contre la mousson qui règne : *Aller, naviguer* À CONTRE-MOUSSON.

CONTRE-MOYEN s. m. Moyen qu'on emploie pour empêcher l'effet d'autres moyens : *Quelle a été la marche des philosophes dans leur attaque contre la religion catholique, qu'ils ont eu la maladresse de heurter de front, sans connaître ses moyens de résistance et sans lui opposer des* CONTRE-MOYENS ? (Fourier.)

CONTRE-MUR s. m. Petit mur bâti contre un autre pour le soutenir, ou en avant d'un autre pour lui servir de défense : *Les* CONTRE-MURS *d'une terrasse. Les Rhodiens travaillèrent à élever un* CONTRE-MUR *à l'endroit où Démétrius devait faire battre les murailles de la ville.* (Rollin.)

CONTRE-MURÉ, ÉE part. passé du v. Contre-murer : *Terrasses* CONTRE-MURÉES.

CONTRE-MURER v. a. ou tr. Étayer, garantir par des contre-murs : *La loi oblige, dans certains cas, à* CONTRE-MURER *les contre-cœurs de cheminée.* (Acad.) ‖ Entourer d'un second mur : CONTRE-MURER *une place attaquée.*

Se contre-murer v. pron. Être contre-muré, muni d'un contre-mur : *Ces fosses d'aisances doivent se* CONTRE-MURER.

CONTRE-NAISSANT, ANTE adj. Blas. Se dit de deux ou trois animaux qui paraissent naissants et opposés l'un à l'autre. ‖ Peu usité.

CONTRE-NOTE s. f. Note diplomatique rédigée dans un sens opposé à une note précédente : *L'assemblée garda le silence du soupçon; ce soupçon s'éveilla pendant la lecture de ces notes et* CONTRE-NOTES *diplomatiques échangées entre le cabinet des Tuileries et le cabinet de Vienne.* (Lamart.)

CONTRE-NOVIE s. f. (de *contre*, et du lat. *novus*, nouveau; mot resté dans plusieurs langues du Midi pour désigner les nouveaux mariés). Patois. Demoiselle d'honneur dans un mariage.

CONTRE-ŒILLADE s. f. Œillade donnée en retour d'une œillade : *Des œillades et des* CONTRE-ŒILLADES *amoureuses.* ‖ Vieux mot.

CONTRE-ŒILLADER v. a. ou tr. Donner des contre-œillades à :

Et m'œillignant, elle me *contre-œillade*.
J. Tahureau.

‖ Vieux mot.

CONTRE-ONGLE (À) loc. adv. Vén. En prenant le talon du cerf pour sa pince, et vice versa : *Prendre le pied de la bête à* CONTRE-ONGLE.

CONTRE-ONGLÉ, ÉE adj. Blas. Se dit de plusieurs membres d'oiseaux ou pattes de quadrupèdes, dont les ongles ou griffes semblent se toucher ou paraissent se diriger les uns vers les autres : *Hérault : D'or, à trois membres d'aigles, mouvants des angles de l'écu et* CONTRE-ONGLÉS *en cœur.*

CONTRE-OPÉRATION s. f. Opération faite dans le sens contraire d'une autre opération : *Une* CONTRE-OPÉRATION *est devenue nécessaire.*

CONTRE-OPPOSITION s. f. Politiq. Fraction de l'opposition qui s'en détache et vote contre elle sur certaines questions : *Les* CONTRE-OPPOSITIONS *sont précieuses pour le gouvernement. La* CONTRE-OPPOSITION *fera tant de fautes, qu'elle finira par ruiner le parti de l'opposition.* (Acad.)

CONTRE-ORDRE s. m. Ordre qui révoque un ordre précédemment donné : *Donner, recevoir* CONTRE-ORDRE. *Les ordres et les* CONTRE-ORDRES *se succèdent sans interruption.*

Dorval devait partir, un *contre-ordre* est venu.
La Chaussée.

— État opposé à l'ordre : *Sans suite, point d'ordre, désordre,* CONTRE-ORDRE. (E. de Gir.) ‖ Inus.

CONTRE-OUVERTURE s. f. Chir. Ouverture, incision pratiquée à l'opposite d'une ouverture naturelle ou d'une plaie : *Pratiquer des* CONTRE-OUVERTURES.

CONTRE-PAL s. m. Blas. Pal divisé en deux moitiés d'émail différent :

Aussitôt maint esprit, fécond en rêveries,
Inventa le blason avec les armoiries,
. . . .
Composa tous ces mots de cimier et d'écart,
De pal, de *contre-pal*, de lambel et de fasce.
Boileau.

‖ Pl. CONTRE-PALS ou CONTRE-PAUX.

CONTRE-PALÉ adj. m. Blas. Se dit de l'écu palé qui est divisé horizontalement en deux parties égales, les demi-pals correspondants étant d'un émail différent : *Joinville : Contre-palé d'argent et de gueules de six pièces.*

CONTRE-PAN s. m. Anc. jurispr. Nouvelle hypothèque sur un fonds de terre, assignée en garantie d'une rente ou d'un cens dû sur un autre fonds. ‖ Partie de l'estimation d'un héritage donné à cens ou à rente, devant servir au rachat conventionnel. ‖ On disait aussi CONTRABOUT ou CONTRE-ABOUT et CONTRE-CENS.

CONTRE-PANÉ, ÉE part. passé du v. Contre-paner : *Rente* CONTRE-PANÉE.

CONTRE-PANER v. a. ou tr. Anc. jurispr. Assurer par un contre-pan : CONTRE-PANER *une rente.*

CONTRE-PANNETON s. m. Techn. Platine évidée qui reçoit les pannetons d'une espagnolette ou d'un verrou à pignon : *Des* CONTRE-PANNETONS *durés.*

CONTRE-PAROI s. f. Techn. Face externe des parois d'un fourneau : *Les* CONTRE-PAROIS *d'un fourneau.*

CONTRE-PARTIE s. f. Double d'un registre, sur lequel on inscrit toutes les parties du compte. ‖ Écritures servant de vérification.

— Fig. Opinion, sentiment contraire; objet ou sens opposé : *Quoi que vous proposiez, cet homme fera, soutiendra toujours la* CONTRE-PARTIE. (Acad.) *Celui que sa vanité porte à tenir toujours la* CONTRE-PARTIE *débite beaucoup de sottises.* (Boiste.) *Le bourgeois, homme d'affaires, sait que la dépense a pour* CONTRE-PARTIE *la recette, ce qui veut dire l'impôt.* (Proudh.) *Les mœurs de l'Orient sont la* CONTRE-PARTIE *de celles de l'Occident.* (Feydeau.) *Toute adoration a sa* CONTRE-PARTIE, *qui est une exécration.* (E. Scherer.) *Qui ne sait que, chez tous les prosateurs ou les poëtes, il n'est guère de qualité qui n'ait en défaut sa* CONTRE-PARTIE ? *Toute supériorité s'expie.* (A. Rey.) *Les* CONTRE-PARTIES *ne sont jamais goûtées dans les arts : elles passent sans bruit; on les considère comme des repentirs.* (L. Gozlan.)

— Mus. Partie de composition opposée à une autre : *La basse est la* CONTRE-PARTIE *du dessus.* (Acad.) ‖ Partie qui sert de second dessus : *Faire une* CONTRE-PARTIE *à un air. Chanter la* CONTRE-PARTIE. *Jouer la* CONTRE-PARTIE.

— Revanche : *Jouons la* CONTRE-PARTIE.

— Techn. Ce qui reste d'un dessin de marqueterie lorsqu'on l'a évidé pour en faire un ouvrage de rapport ou de placage.

CONTRE-PAS s. m. Art milit. Demi-pas qui sert à reprendre le pas que l'on avait perdu.

CONTRE-PASSANT, ANTE adj. Blas. Se dit de plusieurs animaux placés l'un au-dessus de l'autre et passant dans un sens opposé : *Testu de Balincourt : D'or, à trois lionceaux léopardés de sable, armés et lampassés de gueules, l'un sur l'autre, celui du milieu* CONTRE-PASSANT.

CONTRE-PASSATION s. f. Comm. Opération qui consiste à repasser en payement une lettre de change à la personne de qui on la tient : *Des* CONTRE-PASSATIONS *d'ordre.*

CONTRE-PASSE s. f. Techn. Direction perpendiculaire à la disposition des veines d'un bloc de pierre ou de marbre : *Scier sur la* CONTRE-PASSE, *en* CONTRE-PASSE, *à* CONTRE-PASSE. *En fait de marbres, on ne scie guère à* CONTRE-PASSE *que quelques espèces, comme les blocs turquins de Carrare.*

CONTRE-PASSER v. a. ou tr. Comm. Faire la contre-passation de : CONTRE-PASSER *une lettre de change.*

CONTREPENNER v. n. ou tr. (kon-tre-pan-ne). Compenser. ‖ Cautionner. ‖ Hypothéquer. ‖ Vieux mot.

CONTRE-PENSER v. n. ou intr. Revenir sur sa pensée; avoir une pensée contraire à celle qu'on avait; changer d'opinion; avoir une pensée contraire à une autre pensée.

CONTRE-PENTE s. f. Pente opposée à une autre pente. ‖ Inégalité du terrain qui empêche ou fait dévier l'écoulement des eaux. ‖ Inclinaison d'un chemin dans le sens de la montée. Syn. de RAMPE en ce sens. ‖ Inclinaison latérale qu'on donne au sol des chemins ou des allées pour empêcher les eaux d'y séjourner. ‖ Pente de terrain en général : *Les atterrissements ont toujours lieu sur un plan horizontal, même en* CONTRE-PENTE, *et leurs couches sont d'autant plus épaisses qu'elles approchent de la côte.* (Fauchet.)

— Versant le plus abrupt d'une montagne ou d'une chaîne de montagnes : *Gravir une montagne par la* CONTRE-PENTE, *au lieu de suivre la pente.*

CONTRE-PERCÉ, ÉE part. passé du v. Contre-percer : *Planche* CONTRE-PERCÉE.

CONTRE-PERCER v. a. ou tr. (le *c* prend une cédille devant *a* et *o* : *Je contre-perçai, nous contre-perçons*). Techn. Percer dans un sens contraire : CONTRE-PERCER *une poutre.*

CONTRE-PÈSE (À) loc. adv. À poids égal. ‖ Vieux mot.

CONTRE-PESÉ, ÉE part. passé du v. Contre-peser, qui a un contre-poids : *Une masse qui est* CONTRE-PESÉE *par une autre. Je veux expliquer pourquoi un poids de quatre livres est* CONTRE-PESÉ *par un poids d'une livre.* (Volt.)

— Fig. Contre-balancé : *Des raisons contre-pesées : Ceux qui ont ouvert la carrière méritaient la considération; mais elle a été* CONTRE-PESÉE *par de grands dégoûts.* (Vauven.)

CONTRE-PESER v. a. ou tr. (prend l'accent grave sur le dernier *e* du radical, quand la syllabe suivante est muette : *Je contre-pèse, je contre-pèserai*). Contre-balancer, faire contre-poids : *Il faudrait toujours un même poids pour* CONTRE-PESER *l'eau.* (Pasc.)

— Absol. : *Si l'on porte un poids d'un côté, on se sert de l'autre pour* CONTRE-PESER. (Boss.)

— Fig. Compenser, corriger, équivaloir à : *L'orgueil* CONTRE-PÈSE *toutes nos misères, car ou il les cache, ou, s'il les découvre, il se glorifie de les connaître.* (Pasc.) *Il est impossible ne peut pas être un objet, ni* CONTRE-PESER *le désir qui va droit à la chose connue.* (Boss.) *Ce qu'il y avait d'humanité naturelle et d'énergie apprivoisée dans l'humeur des Goths a pu servir la société civile et* CONTRE-PESER *le pouvoir absolu, les révolutions fréquentes et le despotisme électif.* (Villem.)

CONTRE-PÉTITION s. f. Pétition qui a pour but d'empêcher les résultats d'une autre pétition : *Faire une* CONTRE-PÉTITION, *des* CONTRE-PÉTITIONS.

CONTRE-PÉTITIONNEMENT s. m. Action de contre-pétitionner : *Le parti républicain voulait protester par un* CONTRE-PÉTITIONNEMENT *contre les pétitions demandant la révision de la constitution.* (Journ.)

CONTRE-PÉTITIONNER v. n. ou intr. Faire des contre-pétitions : *On pétitionne,* CONTRE-PÉTITIONNONS; *par nos pétitions, annulons les leurs.* (E. de Gir.)

CONTRE-PETTER v. n. ou intr. (de *contre*, et *péter*). Contrefaire : *Vous avez beau faire le roi et* CONTRE-PETTER *le Béarnais.* (Sat. Ménipp.) ‖ Vieux mot.

— v. a. ou intr. Faire une contre-petterie.

CONTRE-PETTERIE s. f. (de *contre* et *péter*, rendre un son, proprement rendre un son pour un autre). Résultat du hasard et le plus souvent encore de la précipitation, de l'ignorance, qui fait que, intervertissant l'ordre des syllabes ou dénaturant leur son, on produit des mots dont le sens est burlesque ou qui n'ont pas de sens du tout. La contre-petterie consiste dans le renversement des mots dans les phrases, ou celui des lettres dans les mots, sorte de coq-à-l'âne, de *lapsus linguæ*, qui produit parfois des accidents curieux.

— Encycl. Quand notre langue n'avait pas encore conquis le sentiment de sa propre dignité, la *contre-petterie* fut quelquefois un amusement littéraire qui consistait à rendre une phrase bizarre ou burlesque, en échangeant les lettres initiales de deux ou moins des mots qui la composaient. On en voit de fréquents exemples au XVIe siècle. Les curieux en trouveront dans le *Pantagruel* de Rabelais et dans le *Moyen de parvenir* de Béroalde de Verville, que la décence nous empêche de citer ici. Nous nous contenterons, pour donner l'idée de cet amusement puéril, d'emprunter les phrases suivantes à Tabourot, seigneur des Accords, qui fut un grand maître en ces petits tours de force littéraires :

Il tiendra une vache.
Il viendra une tache.
Elle fit son pris.
Elle prit son fis.
Un sot pâle.
Un pot sale.

Depuis longtemps, cette sorte de jeu de mots, qui nous paraît bien ridicule, a cédé le pas à d'autres qui ne le sont peut-être pas moins.

Mais il est un autre genre de *contre-petterie* qui a duré plus longtemps. On ne l'a employé que dans l'épigramme. En voici un exemple, où il s'agit de quatre papes ennemis de la France :

Paule, Léon, Jules, Clément,
Ont mis notre France en tourment.
Jules, Clément, Léon et Paule
Ont perfrouillé toute la Gaule.
Paule, Clément, Léon et Jules
Ont beaucoup gagné par leurs bulles.
Jules, Clément, Paule et Léon
Ont fait de maux un million.

En voici un autre lancé en 1793 par les journaux royalistes contre les représentants Basire, Chabot et Merlin, qu'on appelait le *trio cordelier* :

Vit-on jamais rien de plus sot
Que Merlin, Basire et Chabot ?
Connut-on jamais rien de pire
Que Merlin, Chabot et Basire ?
Et jamais rien de plus coquin
Que Chabot, Basire et Merlin ?

Il suffit, on le voit, de répéter les noms autant de fois qu'il y en a, et de les changer chaque fois de place avec un trait nouveau. Voltaire a employé ce genre de *contre-petterie* dans son épigramme contre Danchet, Nadal et Saint-Didier, à propos du *Parnasse* de Titon du Tillet.

Citons encore, en terminant, plusieurs cas de *contre-petterie*. On a conservé le souvenir d'un acteur qui, dans la tragi-comédie de *Bradamante*, n'ayant à dire que cet hémistiche :

C'en est fait, il est mort,

y avait substitué celui-ci :

C'en est mort, il est *fait*.

En voici une autre, qui méritait assurément de faire du bruit, et qui a sans doute été commise par le même acteur. Au moment le plus dramatique de la pièce, il devait lancer triomphalement ces deux mots : *Sonnez, trompettes!* Sa langue s'embarrassant, il y substitua ceux-ci : *Trompez, sonnettes!*

Voici le tour d'un jeune amoureux, qui tombant sur la scène aux pieds d'une Célimène qu'il voulait apitoyer sur son amour, joignit les mains avec la bonne intention de s'écrier pathétiquement : *Un mot de vous, et je suis sauvé!* Sa langue venant à s'embarrasser, il proféra ce cri, qui n'offre rien de commun avec la poésie de Racine : *Un* MOU DE VEAU, *et je suis sauvé!*

L'histoire ne dit pas s'il fut *sauvé*, mais elle assure que, devant les huées du parterre, il *se sauva*.

Continuons à égrener le chapelet; il pourrait avoir autant de grains que saint Jacques avait de coquilles à son chapeau, surtout si l'on fait rentrer dans les *contre-petteries* tous les *lapsus* qui consistent à intervertir ou à défigurer les sons.

⁂

Une femme disait dernièrement, en parlant d'un concert : « J'étais enchantée, j'étais transportée au *seizième siècle*. »

⁂

Une dame disait un jour, dans un cercle où l'on parlait des ministres : « Votre M. Thiers, je ne trouve pas que ne soit un *nègre* en politique. »

⁂

Une dame, voyant un de ses amis aller et venir dans un salon, en cherchant son chapeau, sans doute : « Qu'avez-vous donc ce soir? lui dit-elle ; vous avez l'air d'un *fou en plaine*. »

⁂

Un jeune homme entre en riant comme un fou dans la maison d'un de ses amis. « Qu'avez-vous donc? — Je viens de rencontrer Mme de... — Que vous a-t-elle dit de si plaisant? — Elle m'a demandé si j'allais ce matin aux *sept petites chaises*. — Qu'est-ce que cela veut dire? — Au *steeple-chase*. »

⁂

Une dame revenait d'un concert d'amateurs. « Eh bien, lui demande-t-on, avez-vous entendu de bonne musique chez Mme de...? — Non vraiment, dit-elle d'un air dédaigneux, c'est fort mauvais; ils ont chanté un *octurne*, puis encore un *octurne*, et comme ils allaient commencer un troisième *octurne*, j'ai perdu patience et je suis partie. »

⁂

Un inspecteur des écoles primaires, s'adressant à un élève dans une école de campagne, lui dit : « Voyons, mon petit ami, vous paraissez intelligent, vous devez être solide sur l'analyse? — Certainement, monsieur, répondit vivement l'enfant, je m'y tiens très-bien, même quand il galope. (L'enfant avait compris l'*âne à Lise*.)

⁂

Dans un petit village du Périgord, qui a saint Pancrace pour patron, un peintre ignorant, ou plutôt malin, chargé de faire pour l'église du lieu un tableau représentant le patron de la paroisse, écrivit au-dessous : *Saint Crampace*, au lieu de *Saint Pancrace*. La méprise porta ses fruits, et le nouveau saint fut honoré depuis et visité par une foule de Périgourdins comme ayant reçu de Dieu la mission spéciale de guérir les *crampes*, comme son nom semblait l'indiquer.

On le voit, ces *contre-petteries*, ces *lapsus linguæ* sont plus ridicules qu'heureux. Mais comme, à tout prendre, ils sont presque toujours produits par le hasard, on n'a pas le droit de se montrer trop sévère.

CONTRE-PIED s. m. Véner. Direction opposée à la voie que la bête a suivie, et qui est indiquée par la trace de son pied sur le sol : *Lorsqu'on a pénétré dans le bois de quelques longueurs de trait, on doit retourner en arrière en suivant le* CONTRE-PIED, *et revenir à l'endroit même où l'on y est entré.* (J. Lavallée.) *Si le veneur n'a pas des connaissances suffisantes sur l'âge ou sur le sexe du gibier, il doit mettre son limier sur le* CONTRE-PIED *et suivre la voie jusqu'à l'endroit où le gibier a fait sa nuit.* (J. Lavallée.)

— Fig. Sens, direction, marche diamétralement opposée à une chose, objet contraire à un autre : *Il a fait tout le* CONTRE-PIED *de ce qu'on lui a dit. Il prend toujours le* CONTRE-PIED *de ce qu'il faudrait faire. Les flatteurs prennent le* CONTRE-PIED *des vieillards : ils louent le présent et blâment le passé.* (Bayle.) *Le bien est-il donc si difficile à faire? Prenons le* CONTRE-PIED *des ambitieux et des méchants.*

Digitized by Google

(B. de St-P.) *Le mystère de la tristesse est le* CONTRE-PIED *de celui de la joie.* (Lacordaire.) *Après le calque, il n'y a rien de plus facile que le* CONTRE-PIED. (Ste-Beuve.) *Il est dans la nature que les enfants prennent le* CONTRE-PIED *des leçons qui les froissent.* (G. Sand.) *Jean-Jacques, misanthrope parce qu'il était malheureux, rompit en visière avec son siècle, et, dans ses écrits, prit le* CONTRE-PIED *de ce qu'il voyait.* (St-Marc Girard.) *En prenant le* CONTRE-PIED *des idées reçues, on est à peu près sûr de marcher dans les sentiers de la sagesse.* (A. Karr.)

> Après bien du temps et des peines,
> Les gens avaient pris justement
> Le contre-pied du testament.
>
> La Fontaine.

— Loc. adv. *A contre-pied*, A rebours : *Il faut aller tout à* CONTRE-PIED *de ce qu'on veut lui inspirer.* (Mme de Sév.)

CONTRE-PILASTRE s. m. Archit. Pilastre placé vis-à-vis d'un autre : *Des pilastres et leurs* CONTRE-PILASTRES.

CONTRE-PIPÉ, ÉE part. passé du v. Contre-piper : *Personne* CONTRE-PIPÉE.

CONTRE-PIPER v. a. ou tr. Tromper, donner le change à : *Ils se soignent seulement de* CONTRE-PIPER *leur fantaisie.* (Montaigne). ‖ Vieux mot.

CONTRE-PIQUER v. a. ou tr. Répondre par des propos piquants à des propos du même genre : *Pour le* CONTRE-PIQUER *d'un pareil trait de moquerie, il fit une chanson à l'imitation de la sienne.* (Amyot.) ‖ Vieux mot.

CONTRE-PLANCHE s. f. Grav. Deuxième planche, destinée à porter le mordant sur les endroits du dessin laissés intacts par la première planche. ‖ Pl. CONTRE-PLANCHES.

CONTRE-PLANTER v. a. ou tr. Agric. Planter auprès de ce qui est planté, pour remplacer à mesure : *Dans les parterres, on a soin de* CONTRE-PLANTER *toujours de nouvelles plantes, pour que le terrain ne reste jamais vide.*

CONTRE-PLATINE s. f. Techn. Plaque de fer affectant ordinairement la forme d'un S, qui se place du côté opposé à la platine d'une arme à feu, pour recevoir les têtes des deux grandes vis de la platine, et empêcher que la tête de ces vis ne corrode le bois. ‖ On l'appelle aussi PORTE-VIS, à cause de sa fonction, et ESSE, à cause de sa forme.

CONTREPLÉGE ou **CONTREPLEIGE** s. m. (kon-tre-plè-je). Anc. jurispr. Seconde caution ; certificateur d'une caution ; second juge.

CONTREPLÉGER ou **CONTREPLEIGER** v. a. ou tr. (kon-tre-plé-jé — rad. *contreplège*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Je contreplegeai, nous contreplegeons*). Certifier, en parlant d'une caution.

CONTRE-POIDS s. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force ; poids employé comme moteur dans quelques machines : *Un lourd* CONTRE-POIDS. *Faire* CONTRE-POIDS. *Les* CONTRE-POIDS *d'une horloge, d'un tournebroche.*

— Long bâton plombé aux deux bouts, dont les danseurs de corde se servent pour garder plus aisément l'équilibre. ‖ On dit plus ordinairement BALANCIER.

— Par ext. Équilibre : *Le poids de ce vif-argent ayant autant de force pour tomber que le poids de l'eau a pour le pousser en haut, tout demeure en* CONTRE-POIDS. (Pasc.)

— Fig. Moyen de compensation et d'équilibre ; correctif : *La liberté est le vrai* CONTRE-POIDS *de l'autorité. Dans la république romaine, la puissance tribunitienne était le* CONTRE-POIDS *de la puissance du sénat.* (Acad.) *Nous ne nous soutenons pas dans la vertu par notre propre force, mais par le* CONTRE-POIDS *de deux vices opposés, comme nous demeurons debout entre deux vents contraires.* (Pasc.) *Turgot n'a proscrit que pour régner sans* CONTRE-POIDS. (Bignon.) *Toute grande haine sert de* CONTRE-POIDS *à un grand amour.* (Th. Gaut.) *L'Europe, depuis le traité de Westphalie, était une véritable république de puissances difficilement pondérées, où l'équilibre général résultait du* CONTRE-POIDS *que chacune faisait à l'autre.* (Laurent.) *Le* CONTRE-POIDS *de l'Angleterre sur les mers, ce sont les États-Unis, c'est l'Amérique purgée de l'esclavage.* (Ch. Martin.) *Les prétendus* CONTRE-POIDS *aristocratiques ne font qu'embarrasser la balance, et seront jetés tôt ou tard hors du bassin.* (Chateaub.) *Dans un pays comme la France, il importe qu'il vienne de temps en temps des intelligences élevées et sérieuses, qui fassent* CONTRE-POIDS *à l'esprit malin, moqueur, sceptique, incrédule, du fond de la race.* (Ste-Beuve.) *La religion est le* CONTRE-POIDS *naturel de la liberté.* (De Montalembert.) *Là où la liberté est sans* CONTRE-POIDS, *le pouvoir est sans prestige.* (E. de Gir.) *Sans les droits de la pensée, les pouvoirs de la domination sont un poids sans* CONTRE-POIDS. (E. de Gir.) *S'il est vrai que la liberté soit un dissolvant, elle doit avoir son* CONTRE-POIDS *dans les mœurs.* (J. Simon.) *L'empire romain périt parce qu'il n'avait pas de* CONTRE-POIDS. (Renan.) *Comment réprimer la passion, même la plus faible, quand elle est sans* CONTRE-POIDS? (J.-J. Rouss.) *Les gouvernements à* CONTRE-POIDS *ne sont bons qu'en temps de paix.* (Napol. Ier.) *La liberté de la presse est le seul* CONTRE-POIDS *des inconvénients du gouvernement représentatif.* (Chateaub.) *La Providence sait donner aux conditions les plus élevées leur* CONTRE-POIDS. (Boss.) *Les passions s'opposent aux passions, et peuvent servir de* CONTRE-POIDS. (Vauven.)

> Un grand roi pèse tout d'un contre-poids égal,
> Rend le bien pour le bien et le mal pour le mal.
>
> Rotrou.

> Thémis, à quoi bon ta balance,
> Si l'or y sert de contre-poids ?
>
> ***

— Manég. Aplomb du cavalier sur la selle.

— Encycl. Mécan. Les *contre-poids* s'emploient dans les machines industrielles pour régulariser le mouvement ou pour équilibrer le poids de certaines pièces, ou bien encore pour s'opposer au soulèvement des soupapes soumises à la pression de la vapeur ou de l'eau.

On trouve leur application dans les machines à vapeur, dans les presses hydrauliques, dans les pompes, dans les compteurs servant à déterminer le nombre d'oscillations d'une bielle ou d'un balancier, ainsi que dans ceux qui ont pour but de mesurer le nombre de tours d'une pièce animée d'un mouvement de rotation continu. Le poids considérable que l'on donne au volant de la pédale du rémouleur a pour but de faire remplir à celui-ci l'office d'un *contre-poids*, afin d'entraîner la manivelle dans la demi-circonférence montante, le pied n'agissant qu'en descendant. Dans les scieries, le *contre-poids*, que l'on fixe sur le prolongement de la manivelle, équilibre le châssis dans la descente. Dans les locomotives, les *contre-poids* que l'on applique sur chaque roue atténuent les mouvements de tangage et de lacet, qui, combinés avec ceux de galop et de roulis, tendent à rendre l'équilibre instable.

Ces *contre-poids* ont été l'objet d'études théoriques et pratiques très-sérieuses de la part des ingénieurs. M. Lechatelier, ingénieur des mines, a posé les règles de la construction de ces organes dans un mémoire qui a paru en 1849 ; depuis cette époque, MM. Yvon-Villarceau, Couche et Résal ont successivement soumis à l'analyse les effets des *contre-poids*.

Les règles pratiques adoptées généralement par les constructeurs sont les suivantes, extraites du mémoire de M. Lechatelier :

1° Dans les machines à cylindres extérieurs, à roues indépendantes, dans lesquelles l'axe des cylindres est peu écarté des roues, on peut se contenter d'appliquer directement à l'opposé de chaque manivelle, sur la circonférence décrite par son bouton, un poids égal à la somme des poids de la manivelle (rapportée à son bouton), de la bielle motrice, du piston complet (tige et tête comprises), et du plongeur de la pompe alimentaire, s'il est mené directement par le piston. Ce poids peut être représenté par un renflement du moyeu ou par un poids équivalent placé entre les rayons des roues, et réduit en raison inverse de la distance de son centre de gravité à l'axe de l'essieu moteur.

2° Dans les machines à cylindres extérieurs et à roues accouplées, il convient, pour éviter l'usure du bandage par l'effet de la pression verticale du *contre-poids*, de calculer à part le *contre-poids* des parties tournantes pour chacune des roues, et celui des parties soumises au mouvement horizontal (moitié de la bielle motrice, piston et accessoires), et de répartir ce dernier *contre-poids* par parties égales sur chacune des roues accouplées.

3° Dans les machines à cylindres intérieurs, à roues indépendantes, le calage de celles-ci doit être fait de façon que la bissectrice de l'un des angles compris entre deux rayons consécutifs fasse un certain angle avec le prolongement de la manivelle. Dans les machines à roues couplées, il faut encore tenir compte des perturbations produites par les bielles d'accouplement ; on peut, en ce cas, disposer le calage des moyeux sur la portée des essieux, de manière que les manivelles d'accouplement fassent *contre-poids*. En général, les machines à cylindres intérieurs permettent seules d'équilibrer rigoureusement l'appareil moteur au moyen de celui d'accouplement.

Dans les locomotives, on facilite la manœuvre de l'appareil de changement de marche, qui est très-dur à mettre en mouvement, en plaçant sur l'arbre de relevage de la coulisse un *contre-poids* par cylindre.

Les *contre-poids* sont encore employés quelquefois comme moteurs ; les tournebroches, les horloges, qui reçoivent leur mouvement par la descente d'un *contre-poids*, en sont des exemples connus de tout le monde. Si la surface des ailettes dont sont munis généralement ces appareils est calculée de manière que leur résistance, estimée d'après la vitesse qu'il convient de donner à la machine, fasse équilibre à l'action du *contre-poids*, l'horloge se mouvra uniformément.

CONTRE-POIL s. m. Le rebours du poil, le sens contraire à celui dans lequel le poil est naturellement couché : *Prendre le* CONTRE-POIL.

— Fig. Opposé : *Qu'est-ce que la raison? Le* CONTRE-POIL *de l'opinion du vulgaire.* (Mlle de Gournay.)

— Loc. adv. *A contre-poil*, A rebours du poil, dans le sens opposé à celui dans lequel le poil est couché : *Faire la barbe à* CONTRE-POIL. *Étriller un cheval à* CONTRE-POIL. *Brosser du drap, un chapeau à* CONTRE-POIL. *Sans vanité, j'ose dire qu'il n'est point de barbier en Espagne qui sache mieux que moi raser à poil et à* CONTRE-POIL, *et mettre une moustache en papillotes.* (Le Sage.)

— Fig. A rebours, d'une façon opposée à la façon régulière, naturelle, ordinaire : *Esprit à* CONTRE-POIL. *Prendre une affaire à* CONTRE-POIL. *Grâce à Dieu, je n'ai point un esprit à* CONTRE-POIL. (Le Sage.)

— Loc. fam. *Prendre quelqu'un à contre-poil*, Agir avec lui autrement que son caractère ne le demande, de manière à le choquer, à lui déplaire : *C'est un homme bon, mais très-susceptible ; il faut se garder de le* PRENDRE À CONTRE-POIL.

CONTRE-POINÇON s. m. Techn. Poinçon dont les serruriers se servent pour contre-percer des trous et river les pièces : *Des* CONTRE-POINÇONS *d'acier.* ‖ Tige d'acier présentant le creux d'une lettre ou d'une figure qu'on veut marquer en relief, au lieu que le poinçon les marque en creux.

CONTRE-POINÇONNÉ, ÉE part. passé du v. Contre-poinçonner : *Plaque* CONTRE-POINÇONNÉE.

CONTRE-POINÇONNER v. a. ou tr. Techn. Marquer à l'aide du contre-poinçon.

CONTREPOINCT (A) loc. adv. (kon-tre-poin). A rebours du sens naturel ou convenable. ‖ Vieux mot.

CONTREPOINCTÉ, ÉE adj. Piqué comme une courte-pointe. ‖ Vieux mot.

CONTRE-POINT s. m. (de *contre*, et *point*. — Les notes des diverses parties ayant été autrefois figurées par des points sur une seule portée, on avait alors des *points contre-points*.) Mus. Art de l'harmonie, art de composer de la musique à plusieurs parties : *Étudier le* CONTRE-POINT. *Connaître le* CONTRE-POINT. *L'objet du* CONTRE-POINT *est d'enseigner à disposer plusieurs parties secondaires autour d'une partie principale invariable, en ayant égard aux diverses valeurs et figures des notes admissibles dans les parties.* (Choron.) ‖ Musique à plusieurs parties : *Déchiffrer du* CONTRE-POINT. ‖ Composition à deux ou plusieurs voix, écrite sur un chant donné.

— On distingue diverses espèces de contre-point : *Contre-point simple, syllabique* ou *de note pour note*, Celui où les diverses parties se suivent note par note. ‖ *Contre-point double, triple, quadruple*, Harmonie renversable à deux, trois, quatre parties. ‖ *Contre-point fleuri* ou *figuré*, Celui où les diverses parties procèdent par des valeurs et des rhythmes différents. ‖ *Contre-point lié*, Celui dont l'une des parties est syncopée. ‖ *Contre-point fugué*, Celui où l'on fait usage de la fugue.

— Mar. Bout de ralingue ajouté aux points des voiles pour renforcer la ralingue.

— Encycl. Mus. Le *contre-point* est la base de la science de l'harmonie. On pourrait même dire qu'il est l'harmonie elle-même, car le musicien rompu à toutes les difficultés du *contre-point* possède, il peut le dire, la connaissance complète de l'art d'écrire et ne saurait plus être arrêté par un obstacle quelconque. Le mot *harmonie* a remplacé dans la langue musicale le terme barbare de *contre-point*, et c'était justice ; car, au point de vue de l'etymologie et de la signification précise, on n'en saurait trouver de plus admirablement approprié ; mais ce dernier avait aussi sa raison d'être, au point de vue purement pratique, et la voici : lorsque, au moyen âge, les praticiens voulurent établir sur des bases raisonnées et logiques la théorie de la science musicale, enfantement laborieux qui exigea pendant nombre d'années les efforts d'une foule de savants, et qu'ils s'ingénièrent à trouver et à établir les lois de l'enchaînement des accords afin de faire marcher simultanément plusieurs parties chantantes, ils donnèrent à la science créée par eux le nom de *point contre-point* (*punctum contra punctum*), parce qu'alors les notes musicales étaient figurées par des points, et que le premier *contre-point* imaginé, le *contre-point* primitif et élémentaire, était composé de deux notes d'égale valeur superposées (ce que nous appelons aujourd'hui *contre-point note contre-note*) et formait *point contre-point*. Par contraction, ou plutôt par élimination, on prit plus tard l'habitude de dire simplement *contre-point*.

L'étude du solfége apprend à lire la musique sans que le musicien soit jamais embarrassé par aucune difficulté, et c'est déjà là une opération malaisée ; par celle du *contre-point*, qui est à la fois pour cet art ce que sont pour la littérature la grammaire, la rhétorique et la logique, on apprend à écrire la musique, ce qui est bien autrement difficile encore. Nous allons essayer de faire connaître en quoi consiste cette science si décriée par les ignorants, et sans laquelle pourtant il serait impossible de composer trois mesures de chant avec un accompagnement correct. La musique, en effet, est un art complexe, pour lequel il ne suffit pas d'avoir de l'imagination ; car, comme l'a très-bien dit M. Fétis, « composer n'est pas seulement imaginer des mélodies agréables, ou trouver l'expression vraie des divers sentiments qui nous agitent, ou faire de belles combinaisons d'harmonie, ou disposer les voix d'une manière avantageuse, ou inventer de beaux effets d'instrumentation ; c'est faire à la fois tout cela, et beaucoup d'autres choses encore. Dans un quatuor, dans un chœur, dans une ouverture, dans une symphonie, chaque voix, chaque instrument a une marche particulière, et de tous ces mouvements se forme l'ensemble de la musique. Que l'on juge d'après cela de la complication qui embarrasse cette opération de l'esprit qu'on nomme composition, et des études qui sont nécessaires pour vaincre tous les obstacles d'un art si difficile ! » Aussi les études de la science musicale doivent être si parfaites, si complètes, que la pratique de cette science devienne un jeu de l'esprit, et que l'imagination n'en soit jamais distraite.

Quelle que soit la nature de la pensée du compositeur lorsqu'il se trouve dans l'obligation de faire concorder ensemble un certain nombre de voix ou d'instruments, il ne peut opérer que des cinq manières suivantes : 1° en donnant à chaque partie des notes d'égale durée ; 2° en donnant à l'une d'entre elles des notes d'une durée moindre de moitié que celles confiées à la seconde ; 3° en réduisant d'un côté les notes au quart de la valeur qu'elles conservent dans l'autre partie ; 4° en faisant des syncopes dans l'une, tandis que l'autre frappe les temps de chaque mesure ; 5° en entremêlant ces divers genres de combinaisons, et en y joignant des ornements de différentes sortes. Ces cinq opérations différentes donnent lieu à cinq espèces de *contre-point* qu'on appelle *contre-point simple de première, de deuxième, de troisième, de quatrième et de cinquième espèce.*

L'étude du *contre-point* se fait sur un chant donné, placé tantôt à la partie supérieure, tantôt à la basse, et l'on procède par augmentation, c'est-à-dire en écrivant d'abord à deux, puis à trois, quatre, cinq, six, sept ou huit parties. Plus le nombre des parties augmente, plus naturellement les combinaisons se compliquent et se multiplient. Si, par exemple, on écrit à trois parties, on peut mettre dans chacune des notes de valeurs inégales entre elles ; à quatre parties, la syncope peut se faire entendre, etc.

On voit donc que le *contre-point* simple est la clef de voûte de toute espèce de composition, et que tout musicien en ferait usage, même sans le savoir, du moment qu'il voudrait placer sous un chant ne fût-ce qu'une seule partie d'accompagnement. C'est toujours l'histoire de M. Jourdain faisant de la prose sans s'en douter.

Mais ce n'est pas tout, et là ne se borne pas le savoir théorique d'un musicien vraiment instruit. Le *contre-point* simple n'a d'autre rôle que de produire un effet d'harmonie unique ; mais il y a le *contre-point* double, fondé sur certaines conditions particulières, et qui est appelé aussi *renversable*, parce que non-seulement il doit être correct dans son état naturel, mais que l'harmonie produite par lui doit être d'un aussi bon effet lorsqu'il est renversé, c'est-à-dire lorsqu'une partie supérieure peut être placée à la basse, et réciproquement. On conçoit ce que cette double opération peut offrir de difficultés. Dans la composition dramatique, cette espèce de *contre-point* est peu usitée ; mais dans la musique instrumentale et dans la musique d'église, où une grande source d'effets provient de la répétition du dessin mélodique et de son passage fréquent dans telle ou telle partie, le *contre-point* double est d'une extrême utilité.

Si le *contre-point* peut être renversé à trois parties différentes, il prend le nom de *contre-point* triple ; s'il est renversable à quatre parties, il devient alors *contre-point* quadruple. Le renversement peut s'opérer de diverses façons. Lorsqu'il consiste dans un simple déplacement à l'octave des parties extrêmes, sans changement du nom des notes, que l'une des parties graves passe à l'aigu, et réciproquement, on obtient le *contre-point* double à l'octave ; si le renversement s'opère à l'octave de la quinte, soit supérieur, soit inférieur, on a le *contre-point* double à la douzième ; si enfin la combinaison harmonique est telle que le renversement puisse s'effectuer à l'octave de la tierce supérieure ou inférieure, elle prend le nom de *contre-point* double à la dixième. Le premier, le *contre-point* double à l'octave, est le plus fréquemment employé, parce qu'il est de beaucoup le plus agréable à l'oreille.

La science du *contre-point*, telle que nous venons de la définir, est utile et rationnelle, et sa nécessité n'a pas besoin d'être démontrée ; mais comme en tout l'abus est près de l'usage, le *contre-point* ne s'est pas trouvé à l'abri des folies de quelques hallucinés. Certains théoriciens enragés ont trouvé et employé d'autres espèces de *contre-point*, des combinaisons ridicules de sons, dans lesquelles cet art noble et généreux de la musique n'a réellement rien à voir, et qui sont de simples rébus bons tout au plus pour étonner les yeux. Qu'est-ce, en effet, que ce qu'on appelait jadis *contre-points rétrogrades*, ou, allant à reculons ; *contre-points* par mouvement contraire, où les voix se meuvent dans des directions opposées ; *contre-points* rétrogrades contraires, qu'on pouvait lire aussi bien tels qu'ils étaient écrits ou en retournant le livre ; *contre-points* inverses contraires, encore plus absurdes, plus compliqués, plus inutiles ? Ce sont des monstruosités, dans lesquelles l'oreille se trouve blessée des entraves que le musicien s'est imposées de parti pris, et qui n'ont

Digitized by Google

que faire avec la musique proprement dite, dont le but élevé est de flatter les sens et d'émouvoir le cœur. Un certain nombre de pédants du XVe, du XVIe et du XVIIe siècle, ont inventé ces formules bizarres et antimusicales, qui, il faut l'avouer pour l'honneur de l'art et de ses vrais adeptes, n'ont jamais été en faveur et sont depuis longtemps abandonnées. Ce sont ces mêmes pédants qui avaient imaginé encore d'autres espèces de *contre-point* dans lesquelles des rigueurs inutiles et surabondantes ne pouvaient qu'enchaîner sottement l'inspiration de l'artiste : de ce nombre étaient le *contre-point* sauté, où l'on ne pouvait faire marcher les voix par mouvements conjoints ; le *contre-point* lié, antipode du précédent, dans lequel toute espèce de saut de tierce, de quarte, etc., était absolument interdit ; le *contre-point* obstiné, où l'on n'admettait qu'un trait unique incessamment répété par une partie, tandis que les autres poursuivaient leur marche habituelle, etc.

En réalité, l'étude raisonnée du *contre-point* est indispensable à celui qui veut écrire de la musique d'une façon correcte, élégante et précise, et celui qui n'aurait pas fait cette étude se trouverait à chaque instant embarrassé pour traduire sa pensée. Au delà du *contre-point*, il y a le canon et la *fugue*, qui exigent l'emploi de procédés particuliers, mais qui ne sauraient être abordés si l'on ne s'est brisé d'abord aux difficultés du premier. Nous renvoyons à ces deux mots les lecteurs curieux d'en savoir plus long à cet égard.

Beaucoup de musiciens célèbres se sont occupés du *contre-point* au point de vue didactique. Les ouvrages les plus estimés en ce sens sont : le *Musicien pratique* ou *Leçons qui conduisent les élèves dans l'art du contre-point*, par Francesco Azzopardi ; *Saggio fondamentale practico di contrappunto sopra il canto fermo*, par Giambattista Martini ; *Studj di contrappunto*, par Fenaroli ; *Arte practica di contrappunto dimostrata con esempj di varii autori, e con osservazioni*, par Giuseppe Paolucci ; *Cours de contre-point et de fugue*, par Cherubini ; *Traité de la fugue et du contre-point*, par François-Joseph Fétis, etc.

CONTRE-POINTE s. f. Escrim. Partie tranchante du bout du dos de la lame d'un sabre : *Des* CONTRE-POINTES *affilées*. ‖ Maniement du sabre où l'on combine les coups de taille et d'estoc : *Apprendre la* CONTRE-POINTE. ‖ Syn. de COURTE-POINTE.

— Mar. Laize qui forme chacun des côtés d'une voile.

CONTRE-POINTÉ, ÉE part. passé du v. Contre-pointer : Travaillé à la façon des contre-pointes ou courtes-pointes : *Couverture* CONTRE-POINTÉE.

— Fig. Parsemé, varié : *La face de ce grand ciel azuré, paré et* CONTRE-POINTÉ *de tant de beaux et reluisants diamants, se montre toujours à nous*. (Charron.) ‖ Vieux en ce sens.

— Blas. Se dit de deux pièces aiguës dont les pointes se touchent : *De Seyturier de Montdidier : D'azur, à deux faux levées d'argent, emmanchées d'or, passées en sautoir, les fers* CONTRE-POINTÉS. ‖ *Contre-pointé en fasce*, Se dit des chevrons couchés sur le côté, dans le champ de l'écu, les deux pointes tournées l'une contre l'autre.

CONTRE-POINTER v. a. ou tr. Piquer de points qui traversent l'étoffe : CONTRE-POINTER *une couverture, une jupe*. CONTRE-POINTER *du taffetas*.

— Fig. Contrecarrer, contredire : *Prendre plaisir à* CONTRE-POINTER *quelqu'un*. ‖ Peu usité.

— Artill. Pointer contre un autre qui est pointé : CONTRE-POINTER *un canon, un mortier, une batterie*.

— Blas. Mettre pointe contre pointe sur l'écu : CONTRE-POINTER *des chevrons*.

Se contre-pointer v. pron. Être contre-pointé : *Ces étoffes ne doivent pas se* CONTRE-POINTER.

CONTRE-POINTIER, IÈRE s. Ouvrier, ouvrière qui fait des courtes-pointes ou autres ouvrages contre-pointés : *Mademoiselle Giraud était* CONTRE-POINTIÈRE. (J.-J. Rouss.) ‖ Ce mot est aujourd'hui inusité ; le masculin n'a jamais été d'un grand usage.

CONTRE-POINTISTE s. m. Mus. Musicien qui connaît le contre-point ; musicien qui s'occupe de la partie théorique de son art, plutôt que de la composition. ‖ On dit aussi CONTRAPONTISTE ou CONTRAPUNTISTE.

CONTREPOISER v. a. ou tr. (kon-tre-poi-zé — rad. *contre-poids*). Ancienne forme du mot CONTRE-PESER.

CONTRE-POISON s. m. Remède que l'on avale pour détruire l'effet du poison : *Prendre un* CONTRE-POISON. *Le lait est, dans certains cas, un excellent* CONTRE-POISON. (Acad.) *Les* CONTRE-POISONS *doivent pouvoir être pris à grande dose sans danger*. (Orfila.) *L'albumine est un des* CONTRE-POISONS *des préparations mercurielles et cuivreuses*. (Richerand.)

— Fig. Remède, correctif : *Le caprice est dans les femmes tout proche de la beauté, pour être son* CONTRE-POISON. (La Bruy.) *L'attrait de la vie domestique est le meilleur* CONTRE-POISON *des mauvaises mœurs*. (J.-J. Rouss.) *Le travail est le* CONTRE-POISON *du vice*. (Bonnin.)

— Syn. Contre-poison, antidote. V. ANTIDOTE.

— Encycl. V. EMPOISONNEMENT, ANTIDOTE, POISON.

CONTRE-POLICE s. f. Police secrète qui surveille la police et en contrôle les rapports : *Ayant à son service toutes les ressources des polices et des* CONTRE-POLICES *dont peuvent disposer les divers partis*... (Journ.)

CONTRE-PORTE s. f. Porte légère, placée devant la porte ordinaire pour abriter plus sûrement contre le froid et le vent : *Des* CONTRE-PORTES *en toile bourrée de paille*.

— Fortif. Double porte d'une place.

CONTRE-PORTER v. a. ou tr. Ancienne forme du mot COLPORTER.

CONTRE-PORTEUR s. m. Ancienne forme du mot COLPORTEUR.

— Corroyeur qui colporte sa marchandise à domicile chez les cordonniers.

CONTRE-POSÉ, ÉE part. passé du v. Contre-poser. Mal posé : *Pierres* CONTRE-POSÉES.

— Comm. Porté sur un livre d'une manière inexacte : *Article* CONTRE-POSÉ.

— Blas. Se dit des pièces posées l'une sur l'autre dans un sens différent, comme de deux dards dont l'un a la pointe en haut et l'autre en bas : *Wollowicz, en Lithuanie : De gueules, à deux fers triangulaires* CONTRE-POSÉS *en pal*.

CONTRE-POSER v. a. ou tr. Mal poser, poser à rebours : CONTRE-POSER *des pierres*.

— Comm. Porter inexactement sur un livre : CONTRE-POSER *des articles*.

CONTRE-POSEUR s. m. Constr. Ouvrier qui aide au poseur, en recevant les pierres quand elles sont hissées, et les posant approximativement à la place qu'elles doivent occuper.

CONTRE-POSITION s. f. Action de contre-poser : *Des* CONTRE-POSITIONS *d'articles sur les livres de commerce*.

— Blas. Situation des pièces contre-posées.

CONTRE-POTENCE s. f. Horlog. Pièce de montre ou de pendule qui porte le bouchon sur lequel roule le pivot de la roue de rencontre : *Des* CONTRE-POTENCES *de montres, de pendules*.

CONTRE-POTENCÉ, ÉE adj. Blas. Se dit des pièces honorables chargées de plusieurs potences, dont les unes ont la traverse dans un sens et les autres dans l'autre : *Le Hardy de la Trousse : D'azur, au chevron d'or,* CONTRE-POTENCÉ *du même, rempli de sable ; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules*.

CONTRE-POUCE s. m. Espèce de levier qui fait partie du métier à bas. ‖ Pl. CONTRE-POUCES.

CONTRE-PRESSION s. f. Mécan. Pression qui a lieu en sens opposé d'une autre pression : *Neutraliser des pressions par des* CONTRE-PRESSIONS.

— Encycl. Mécan. La *contre-pression*, dans les machines à vapeur, est l'effort produit par la vapeur qui, ayant accompli son action sur l'une des faces du piston, ne s'est pas encore échappée par l'ouverture de sortie, et par suite s'oppose au mouvement du piston dans l'autre sens. Cette *contre-pression*, qui décroît rapidement à mesure que la vapeur s'échappe, ne laisse pas que de développer un travail nuisible assez considérable pendant les premiers moments de la course du piston. Pour supprimer cette cause de perte, on a recours à l'avance du tiroir, qui transforme en pression utile pour l'avancement du piston l'excès de *contre-pression* qui se manifeste au commencement de la marche en sens inverse, d'où il suit que l'avance du tiroir change en travail positif celui qui était négatif.

Les tiroirs construits dans ces conditions ne peuvent pas découvrir la lumière d'échappement sans ouvrir en même temps celle d'admission, de sorte que, pendant que le piston achève sa course, il arrive de la chaudière une certaine quantité de vapeur, qui développe un contre-travail ; celui-ci est équilibré lorsque le piston change de direction, par le retour de cette même vapeur qui, repoussée pendant la fin de la course, produit un travail utile. Dans ces conditions de marche, la puissance de la machine est diminuée ; mais, pour compenser cette réduction de force, on accroît proportionnellement la pression de la vapeur, ou bien on augmente le diamètre du cylindre.

L'économie qui résulte de l'avance du tiroir est d'autant plus considérable que le piston fonctionne plus vite, car plus il y a de vitesse, plus est grande la portion de course pendant laquelle se fait sentir la *contre-pression* due à l'échappement de la vapeur.

Pour réduire ce travail nuisible, on a encore adopté le système du *recouvrement*, qui consiste à donner aux surfaces frottantes du tiroir une longueur plus grande que celle des lumières, de telle façon que les ouvertures d'admission et d'émission de vapeur se trouvent recouvertes en même temps pendant quelques instants de la course du piston. Lorsque les deux lumières sont fermées, la pression diminuant en dessous du piston, on gagne un certain travail par l'effet de l'abaissement de température, et la *contre-pression* d'échappement se réduit d'une certaine quantité au coup suivant ; le contre-travail qui résulte de ce recouvrement est équilibré à chaque changement de direction de la même manière que pour l'avance.

Le plus souvent les deux moyens sont réunis, et l'économie que l'on en retire peut atteindre environ 25 pour 100 dans les machines à grande vitesse.

Les machines sans détente sont celles pour lesquelles il est le plus important d'avoir recours à ces deux combinaisons. Lorsque la détente n'est pas poussée un peu loin, l'avance et le recouvrement ne produisent un avantage bien sensible qu'autant que la machine marche avec une grande vitesse.

Dans les machines fixes, la *contre-pression* correspond environ à une hauteur d'eau de 13 mètres, soit à 1 atmosphère 1/4. Dans les locomotives, cette pression, qui atteint 14 et 15 mètres d'eau et quelquefois plus, exige une pression très-forte. En général, plus la *contre-pression* est forte, plus la pression doit être grande ; le travail croissant rapidement avec elle.

La quantité de travail produit par un kilogramme de vapeur, quand on ne fait pas usage de la détente et que le vide n'existe pas derrière le piston ou qu'il n'est qu'imparfait, comme cela a lieu généralement dans la pratique, est représentée par

$$T_m = Vh - Vh_1,$$

expression dans laquelle T_m est le travail produit en grandes unités dynamiques de 1,000 kilogrammètres ; h la pression de la vapeur sur le piston exprimée en mètres de hauteur d'eau, h_1 la *contre-pression* en mètres d'eau derrière le piston ; V le volume de 1 kilogramme de vapeur sous la pression h.

De cette équation on tire, pour la valeur de la *contre-pression*,

$$h_1 = h - \frac{T_m}{V},$$

que l'on obtiendrait facilement, connaissant la pression h et le travail T_m de la vapeur sur le piston.

Dans le cas des machines à détente, le travail produit par 1 kilogramme de vapeur dans les mêmes conditions que précédemment est représenté par :

$$T_m = Vh + Vh \log \text{hyp.} \frac{s}{s_1} - Vh_1 \frac{s}{s_1},$$

équation dans laquelle s est la course totale du piston, et s_1 l'espace parcouru par le piston avant la détente.

De cette équation on tire, pour la *contre-pression*,

$$h_1 = \frac{s_1 h(1 + \log \text{hyp.} \frac{s}{s_1})}{s} - \frac{s_1 T_m}{Vs},$$

CONTRE-PROFIL s. m. Techn. Profil, moulure qui est la contre-partie d'une autre, c'est-à-dire sa reproduction exacte en sens contraire, comme est un moule par rapport à l'objet moulé.

CONTRE-PROFILÉ, ÉE part. passé du v. Contre-profiler : *Pièces de bois* CONTRE-PROFILÉES.

CONTRE-PROFILER v. a. ou tr. Techn. Entailler en sens contraire d'une autre pièce, de façon à pouvoir enchâsser une pièce dans l'autre.

CONTRE-PROJET s. m. Projet que l'on oppose à un autre ; projet formé pour en faire échouer un autre : *Le ministère propose deux projets de loi, et l'opposition deux* CONTRE-PROJETS.

CONTRE-PROMESSE s. f. Jurisp. Déclaration par laquelle celui au profit de qui une promesse a été faite confesse que cette promesse est simulée, et qu'il ne prétend point en user : *M'ayant fait prier de lui donner une promesse de mariage pour apaiser sa mère, elle m'offrit toutes les* CONTRE-PROMESSES *que je désirerais d'elle*. (Bassompierre.)

CONTRE-PROPOS s. m. Propos que l'on tient pour répondre à d'autres propos : *Des* CONTRE-PROPOS *piquants*.

CONTRE-PROPOSITION s. f. Proposition opposée à une autre : *Des* CONTRE-PROPOSITIONS *formulées par l'opposition*.

CONTRE-PROTESTATION s. f. Protestation opposée à une autre : *Faire des* CONTRE-PROTESTATIONS. *La* CONTRE-PROTESTATION *des communes a été aussitôt signifiée que la mienne*. (Mirab.)

CONTRE-PUITS s. m. Art. milit. Nom donné à des fourneaux de mine établis d'avance au-dessus des galeries permanentes d'une place, et construits de telle sorte que leur explosion ne puisse endommager ces galeries, tout en bouleversant le terrain supérieur.

CONTRE-QUEUE ou **CONTRE-QUEUE D'ARONDE** s. f. Fortific. Pièce de dehors ou ravelin en tenaille simple, moins large vers la campagne que vers sa gorge : *Les* CONTRE-QUEUES D'ARONDE *sont aujourd'hui hors d'usage*.

CONTRE-QUILLE s. f. Mar. Sorte de seconde quille chevillée sur la face supérieure de la quille proprement dite, dans toute sa longueur, et qui sert à la fois à assurer la liaison des parties qui composent celle-ci, en croisant ses écarts, et à recevoir les entailles dans lesquelles entrent les talons des varangues. ‖ Pl. CONTRE-QUILLES.

CONTRER v. n. ou intr. (kon-tré — rad. *contre*). Jeux. Annoncer qu'on tient contre celui qui a le premier déclaré qu'il jouait : *Je* CONTRE.

CONTRE-RAIL s. m. Chem. de fer. Bande de fer qu'on place à côté d'un rail pour le garantir ou pour éviter les déraillements : *À l'origine des chemins de fer, on employait les* CONTRE-RAILS *dans les courbes et sur les ponts ; aujourd'hui, on place toujours des* CONTRE-RAILS *dans les passages à niveau et sur les croisements de voies. Si l'établissement de* CONTRE-RAILS *est jugé nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique, la compagnie sera tenue d'en placer sur les points qui seront désignés par le ministre des travaux publics*. (Ordonn. du 15 novembre 1846.)

CONTRE-RAISON s. f. Raison opposée à une autre raison : *Il faudrait qu'ils pesassent, balançassent et sondassent avec un plein jugement les raisons et* CONTRE-RAISONS *de toutes les parties*. (A. Pasq.)

CONTRE-RAMPANT, ANTE adj. Blas. Se dit des animaux qui rampent en face l'un de l'autre : *Merea à Gênes : D'azur, à deux griffons d'or* CONTRE-RAMPANTS, *à un arbre de sinople*.

CONTRERAS (Hieronimo DE), littérateur espagnol, né en Andalousie au XVIe siècle. Il abandonna la carrière des armes pour se livrer entièrement à la culture des lettres, et devint historiographe de Philippe II. On a de lui deux ouvrages : *Dechado de varios subjetos* (Saragosse, 1572), contenant les éloges en prose et en vers des hommes illustres de l'Espagne, et *Selva de aventuras* (Alcala, 1580, in-8°), roman remarquable qui a été traduit en français par Gabriel Chappuis, sous le titre de : *Histoire des amours extrêmes d'un chevalier de Séville dit Luzman à l'endroit d'une belle demoiselle appelée Arbolea*.

CONTRERAS (Antonio DE), peintre espagnol, né à Cordoue en 1587, mort en 1654. Il étudia sous Paul de Cespedès, puis habita successivement Grenade et Bujalance, où il mourut. Cette dernière ville surtout possède de ce peintre plusieurs tableaux remarquables par la correction du dessin et par le coloris.

CONTRERAS (Manuel), sculpteur espagnol, mort à Madrid en 1656. Il apprit son art sous la direction de Dominique de la Rioja, qu'il aida à exécuter des statues de bronze pour la décoration du palais royal à Madrid. L'œuvre la plus estimée de cet habile artiste est un *Saint-Lazare*, qui se trouve également dans la capitale de l'Espagne.

CONTRERAS (don Juan Senen DE), général espagnol, né à Madrid en 1760, mort en 1826. Il s'était fait connaître comme un officier distingué lorsqu'en 1787 Charles III lui donna la mission de visiter les principaux États de l'Europe pour en étudier l'organisation militaire. Contreras revint en Espagne au bout de quatre ans, après avoir pris part, en 1788, à une campagne contre les Turcs. En 1793, il fit, comme aide de camp d'Urutia, la guerre contre la France, se distingua à Irun et à Lacombert, reçut, en 1808, le commandement d'un régiment dans l'armée nationale, fut chargé de chasser les Français de l'Alentejo et de l'Algarve, seconda Castaños dans sa retraite de Villarejo de Salvanos, se battit brillamment à Talavera et dans la retraite de l'Arzobispo, et fut nommé général. Il dut alors défendre le Tage, puis courut au secours de Badajoz menacé par Mortier. Bientôt après Contreras, devenu capitaine général en Galice, y rétablit l'ordre, puis passa en Catalogne, se jeta dans Tarragone et défendit cette place pendant deux mois (1811), au bout desquels il tomba entre les mains de Suchet. Envoyé en France, il parvint à s'échapper du château de Bouillon, gagna l'Angleterre (1813) et rentra dans son pays (1814), où il vécut dans la retraite. Ses principaux écrits sont : *Voyage en Angleterre, en France, en Prusse, en Autriche et en Russie, suivi de la campagne de 1788 contre les Turcs* (1792) ; *Relation du siège de Tarragone* (Londres, 1813) ; *Commentaire sur le système de fortification de Carnot* (Madrid, 1826).

CONTRE-RÉFORMISTE adj. Politiq. Qui est opposé à la réforme : *Le parti* CONTRE-RÉFORMISTE.

— Substantiv. : *Les* CONTRE-RÉFORMISTES.

CONTRE-REGARDER v. a. ou tr. Regarder celui qui regarde, regarder du côté opposé.

CONTRE-RÈGLEMENT s. m. Règlement qu'on oppose à un autre règlement, et qui a pour but d'annuler ce dernier : *À force de lois, de règlements, de* CONTRE-RÈGLEMENTS *et de supplices, le gouvernement a créé en Irlande la pomme de terre*. (H. Beyle.)

CONTRE-REMONTRANT s. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires hollandais du XVIIe siècle, qui étaient opposés aux remontrants.

CONTRE-RETABLE s. m. Archit. Panneau au fond de l'autel, où sont adossés le tabernacle, les gradins et souvent un tableau.

CONTRE-REVERS s. m. P. et chauss. Côté du revers opposé au côté le plus large dans une chaussée creuse.

CONTRE-RÉVOLUTION s. f. Révolution politique qui tend à détruire les résultats

Digitized by Google

d'une révolution précédente : *Une révolution se fait en un jour ; une* CONTRE-RÉVOLUTION *ne peut se bien faire qu'en un siècle.* (Boiste.) *Un redoutable danger des révolutions, c'est qu'elles peuvent amener des* CONTRE-RÉVOLUTIONS (J. Droz.) *En Angleterre, comme plus tard en France, la* CONTRE-RÉVOLUTION *s'est faite en bonnet rouge.* (A. Peyrat.)

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE adj. Qui est favorable à la contre-révolution, qui tend à la contre-révolution : *Doctrine* CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE. *Principes* CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES. *Les dangers de la république s'aggravaient d'heure en heure ; la Vendée était debout, sous le drapeau* CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE. (Lamart.) *Les préjugés, les prétentions, les passions* CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES *et révolutionnaires reparaîtront plus d'une fois, et plus d'une fois s'épouvanteront réciproquement.* (Guizot.)

— Substantiv. Partisan de la contre-révolution : *C'est un* CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE. *C'est l'opinion des* CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES. *Il était* CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE, *bien qu'il détestât l'ancien régime.* (Lamart.)

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIREMENT adv. D'une manière contre-révolutionnaire ; par contre-révolution.

CONTRE-RÉVOLUTIONNER v. a. ou tr. Opérer une contre-révolution dans : CONTRE-RÉVOLUTIONNER *un pays.*

CONTRE-RIPOSTE s. f. Escrime. Mouvement d'épée opposé à une riposte : *De vives* CONTRE-RIPOSTES.

CONTRE-RIVURE s. f. Techn. Petite plaque de fer que l'on met entre le bois et une rivure : *Des* CONTRE-RIVURES *trop faibles.*

CONTRE-RÔLE ou **CONTRE-ROLLE**, **CONTRE-RÔLER** ou **CONTRE-ROLLER**, **CONTRE-RÔLEUR** ou **CONTRE-ROLLEUR**. Anciennes formes des mots CONTRÔLE, CONTRÔLER et CONTRÔLEUR.

CONTRE-RONDE s. f. Art milit. Ronde extraordinaire commandée dans le but de s'assurer que les rondes ordinaires ont marché régulièrement, et de stimuler la vigilance des sentinelles. ‖ Pl. CONTRE-RONDES.

CONTRE-RUSE s. f. Ruse qu'on oppose à une autre ruse : *Des* CONTRE-RUSES *inutiles.*

CONTRES, bourg de France (Loir-et-Cher), chef-lieu de canton, arrond. et à 21 kilom. S. de Blois ; pop. aggl. 1,780 hab. — pop. tot. 2,611 hab. Récolte et commerce de grains, vins, fourrages et chanvre. Au presbytère, reste de l'ancien château, où voit un buste de Louis XII érigé pour perpétuer la mémoire du traité conclu dans ce lieu avec les envoyés de l'archiduc Philippe d'Autriche, en 1505.

CONTRE-SABORD s. m. Anc. mar. Fenêtre qui fermait un sabord : *Fermer les* CONTRE-SABORDS.

CONTRE SAILLANT, ANTE adj. Blas. Se dit de deux animaux qui semblent sauter en s'écartant l'un de l'autre, dans un sens directement opposé. ‖ Rare.

CONTRE-SAISON s. f. Hortic. Végétation hors de la saison normale ; pousses, fleurs ou fruits produits hors de cette saison : *Si le beau temps dure, les fleuristes auront une* CONTRE-SAISON. *Toutes les primeurs sont des* CONTRE-SAISONS. (Bosc.)

— Loc. adv. *A contre-saison*, Hors de la saison : *Plantes qui fleurissent à* CONTRE-SAISON. *Les riches perdent insensiblement de vue la nature, dont les productions d'ailleurs leur sont presque toujours présentées défigurées ou à* CONTRE-SAISON. (B. de St-P.)

CONTRE-SALUT s. m. Mar. Salut rendu immédiatement à un bâtiment ou à une batterie : *Des saluts et des* CONTRE-SALUTS *donnés et rendus.*

CONTRE-SANGLON s. m. Techn. Courroie clouée sur l'arçon de la selle, et qui sert à arrêter la boucle de la sangle : *Des* CONTRE-SANGLONS *en cuir serré.* ‖ Partie d'une sangle formant oreille, et située à l'opposé du sanglon ou boucleteau. ‖ Courroie qui passe dans la boucle d'une sangle et reçoit l'ardillon : *Des* CONTRE-SANGLONS *de giberne, de havresac.* ‖ On dit quelquefois CONTRE-SANGLE s. f.

CONTRESCARPE s. f. (kon-trè-skar-pe — de *contre* et *escarpe*). Fortif. Paroi du fossé qui est du côté de la campagne, et qui, par conséquent, regarde l'ouvrage : *C'est sur la partie supérieure de la* CONTRESCARPE *que se trouve le chemin couvert.* ‖ Chemin couvert et glacis qui couronnent la contrescarpe : *Une foule de volontaires courut attaquer la* CONTRESCARPE. (Volt.)

— **Encycl.** La face des ouvrages qui regarde la campagne se nomme *escarpe*, et la pente du mur extérieur du fossé, celle qui regarde la place, *contrescarpe*. Ainsi la *contrescarpe* est opposée à l'escarpe. On comprend souvent sous le même nom le chemin couvert et le glacis. La *contrescarpe*, dans les ouvrages modernes, reçoit ordinairement un revêtement de maçonnerie, quelquefois n'est qu'un mur vertical, plus souvent un talus. On appelait jadis *corridor de contrescarpe*, et maintenant chemin couvert, un chemin à ciel ouvert régnant sur le bord extérieur des fossés d'une place forte, entre la crête d'un glacis et le bord de la *contrescarpe*. Cet ouvrage de défense, dont l'invention remonte au commencement des guerres de la Hollande contre Philippe II, a généralement une largeur d'environ 12 mètres ; il communique au fond du fossé au moyen de rampes ou d'escaliers, et est garni d'une banquette et d'un parapet pour recevoir des tirailleurs qui doivent faire la fusillade à l'abri du feu des assiégeants. Après l'invention de la poudre et pendant longtemps, le moyen de défense qui paraissait le plus naturel et le plus efficace était celui des sorties. Aussi l'idée de faciliter l'exécution de celles-ci a bientôt fait élargir les corridors de *contrescarpe*, afin d'avoir en eux des lieux de rassemblement spacieux pour les troupes de sortie, et desquels il fût facile de déboucher le plus près possible des tranchées ; c'est ainsi que les corridors ou *contrescarpes* sont devenus des *chemins couverts*. A Paris, la *contrescarpe* des murs de l'enceinte de Philippe-Auguste a laissé son nom à trois voies situées près d'elle.

Contrescarpe (RUES ET BOULEVARD DE LA). Deux rues portaient ce nom à Paris : 1° la rue de la Contrescarpe-Dauphine, qui conduit de la rue Dauphine à la rue Saint-André-des-Arts (6e arrond.), aujourd'hui rue Mazet ; 2° la rue de la Contrescarpe-Saint-Marcel, conduisant de la rue des Fossés-Saint-Victor à la rue Neuve-Sainte-Geneviève (5e arrond.). Elles doivent leur nom à leur situation sur l'emplacement d'anciens fossés ou fortifications. La rue de la Contrescarpe-Dauphine s'étend sur l'emplacement des murs de l'enceinte de Philippe-Auguste, près de la contrescarpe. Elle porte, dans un procès-verbal daté de 1636, le nom de rue de la Basoche et aujourd'hui celui de rue Mazet. La rue de la Contrescarpe-Saint-Marcel est située sur les anciens fossés de l'Estrapade. Sa construction remonte à 1680. Une partie en a été démolie par l'expropriation en 1853. Enfin ce nom est resté au boulevard de la Contrescarpe (de la place Mazas à la rue de Lyon, 12e arrond.), qui était, au siècle dernier, la rue des Fossés-Saint-Antoine, puis la rue Contrescarpe.

CONTRESCARPÉ, ÉE (kon-trè-skar-pé) part. passé du v. Contrescarper : *Fossé* CONTRESCARPÉ.

CONTRESCARPER v. a. ou tr. (kon-trè-skar-pé — rad. *contrescarpe*). Fortif. Munir d'une contrescarpe : CONTRESCARPER *un fossé.*

CONTRE-SCEL s. m. Chancell. Petit sceau apposé sur le tiret du parchemin qui attache les lettres scellées en chancellerie : *Des lettres expédiées sous le* CONTRE-SCEL *du grand chancelier. On ne trouve pas, avant le* XIIe *siècle, de* CONTRE-SCELS *au revers des sceaux des seigneurs.* (Bachelot.) ‖ Figure imprimée au revers du sceau principal : *Apposer les scels et* CONTRE-SCELS.

— Anc. pratiq. Sceau qu'un juge apposait sur des effets déjà scellés par un autre juge, lorsque plusieurs juridictions prétendaient au droit d'inventaire.

— **Encycl.** Les plus anciens *contre-scels* datent du Xe siècle. Les sceaux des rois de France jusqu'à Louis le Jeune sont dépourvus de *contre-scels*. Ce prince est le premier qui en fit usage ; seuls les évêques et autres ecclésiastiques s'en servirent dès le XIIe siècle. Ce fut également vers cette époque que les seigneurs féodaux commencèrent aussi à marquer d'un *contre-scel* le revers de leur cachet ; mais ce n'est qu'au commencement du XIIIe que cet usage devint très-répandu. La forme des *contre-scels* a suivi ordinairement celle des sceaux auxquels ils étaient appliqués. Ceux des rois de France étaient orbiculaires et de moindre dimension que les sceaux. Les reines et les dames ont presque toujours eu des sceaux ovales et des *contre-scels* orbiculaires. Le clergé n'avait rien de fixe dans la forme des siens, et la noblesse et les communes adoptèrent la forme de leurs sceaux. Les inscriptions qui y étaient figurées rappelaient souvent celles du sceau. « Les nobles, disent les bénédictins, se servaient souvent des sceaux ecclésiastiques pour contre-sceller, afin de donner plus d'autorité à leurs propres sceaux. »

CONTRE-SCELLÉ, ÉE part. passé du v. Contre-sceller : *Lettres* CONTRE-SCELLÉES.

CONTRE-SCELLER v. a. ou tr. Chancell. Mettre le contre-scel à : CONTRE-SCELLER *des lettres, un diplôme.*

CONTRE-SEING s. m. Chancell. Signature de celui qui contre-signe : *Cette ordonnance porte les* CONTRE-SEINGS *de deux ministres.* ‖ Petit seing mis à côté ou au-dessous d'un autre seing.

— Par ext. Droit de contre-signer les actes de quelqu'un : *Avoir le* CONTRE-SEING *du ministre.* ‖ Droit de contre-signer les lettres et les paquets pour qu'ils soient affranchis des frais de poste ; signature apposée par celui qui exerce ce droit : *Vous pourriez lui faire parvenir votre ouvrage sous le* CONTRE-SEING. (P.-L. Courier.)

— **Encycl.** Sous les mérovingiens, les référendaires contre-signaient les diplômes avec la formule *obtulit*, parce qu'ils les présentaient au roi pour les signer. Ce mot se voit dans les chartes de donation, de privilége ou de confirmation. Depuis la seconde race jusqu'au XIIe siècle la formule *recognovit* se voit dans toutes les espèces de chartes royales. Dans les siècles postérieurs, la plus grande variété régna dans les formules. Les évêques et les abbés faisaient signer leurs chartes par leurs chanceliers, qui, au Xe siècle, employaient les termes *relegi* et *subscripsi*. Les formules des chartes royales furent suivies jusqu'au XIVe siècle, époque à laquelle on cessa d'énoncer la vérification, en mettant seulement tout au long ou en abrégé le nom de celui qui était chargé de contre-signer.

CONTRE-SEMPLAGE s. m. Techn. Dans l'industrie des tissus, Action de disposer des dessins ou des effets en quinconce : *Méthode de* CONTRE-SEMPLAGE. ‖ Dessins, effets disposés en quinconce : CONTRE-SEMPLAGE *de quatre, de cinq répétitions.*

CONTRE-SEMPLÉ, ÉE part. passé du v. Contre-sempler : *Dessin* CONTRE-SEMPLÉ.

CONTRE-SEMPLER v. a. ou tr. Techn. Disposer en quinconce : CONTRE-SEMPLER *des dessins, des effets.*

CONTRE-SENS s. m. Sens contraire, direction opposée au sens naturel, à la direction normale : *Prendre le* CONTRE-SENS *d'une étoffe, d'une pièce de bois. Prendre, en naviguant, le* CONTRE-SENS *du vent, de la marée.*

— Signification opposée à la vraie : *Vous interprétez mal ce que je dis, vous prenez le* CONTRE-SENS *de mes paroles.* ‖ Traduction ou interprétation fausse, erronée, s'éloignant du véritable sens d'un texte : *Cette traduction est pleine de* CONTRE-SENS. *Cet écolier a fait un* CONTRE-SENS, *plusieurs* CONTRE-SENS *dans sa version.* ‖ Genre quelconque d'interprétation qui décèle l'inintelligence de ce qu'on interprète : *Cet acteur fait sans cesse des* CONTRE-SENS. *Cette manière de lire est un perpétuel* CONTRE-SENS. *Le geste outré des figures de Jouvenet est souvent un* CONTRE-SENS. *Un fer frotté d'aimant attire un autre fer, mais il perd cette vertu lorsqu'il est frotté à* CONTRE-SENS. (Rohault.)

— Fig. Acte, fait, objet opposé au bon sens, à la logique, à la raison : *Que la conduite de quelqu'un soit en opposition avec ses antécédents ou avec les devoirs de son état, on qualifie de* CONTRE-SENS *les actes blâmables auxquels il se livre.* (Golbéry.) *Jean-Jacques et Buffon, qui ont écrit que tout était pour le mieux sortant des mains de la nature, ont formulé le plus absurde de tous les* CONTRE-SENS. (Toussenel.) *Tous les* CONTRE-SENS *sont dans les flancs du système protecteur, et ici chaque* CONTRE-SENS *est une injustice.* (Mich. Chev.) *Un prêtre opulent est un* CONTRE-SENS. (V. Hugo.) *La femme auteur n'est qu'un* CONTRE-SENS *de la nature.* (Boitard.) *Il n'y a pas de grand règne qui n'ait eu ses taches et ses* CONTRE-SENS. (E. de Gir.) *Armée et liberté sont deux mots dont l'accouplement est un* CONTRE-SENS *prononcé par l'histoire.* (E. de Gir.)

> L'homme injuste est celui qui fait des contre-sens.
>
> V. Hugo.

— *Prendre le contre-sens d'une affaire*, En prendre le contre-pied.

— Loc. adv. *A contre-sens*, A rebours, dans une direction opposée à la direction normale : *Employer une étoffe à* CONTRE-SENS. *Coudre une dentelle à* CONTRE-SENS.

— Fig. Dans un sens contraire au véritable sens : *Jouer un rôle à* CONTRE-SENS. *Déclamer à* CONTRE-SENS. *Notre imperfection nous fait prendre, pour ainsi dire, le zèle des supérieurs à* CONTRE-SENS. (Bourdal.) *Les opinions communes sont la règle des opinions saines, pourvu qu'on les prenne à* CONTRE-SENS. (Fontan.) *A Rome, rien ne parle à* CONTRE-SENS. (L. Veuillot.)

> ..... Grammaire est prise à contre-sens par toi.
>
> Molière.

> ..... Les si, les mais, les oui, les non,
> Toujours à contre-sens, toujours hors de saison,
> Echappent au hasard à sa molle indolence.
>
> Delille.

— Loc. prép. *A contre sens de*, Dans le sens opposé à : *Dans les républiques de l'antiquité, toutes les vertus étaient à* CONTRE-SENS *du cœur humain.* (Lamart.)

CONTRE-SIGNAL s. m. Art milit. Signal accessoire que l'on donne après un autre, pour en assurer la perception ou l'intelligence : *Faire des* CONTRE-SIGNAUX. ‖ On dit quelquefois CONTRE-SIGNE.

CONTRE-SIGNATAIRE s. m. Celui qui contre-signe un acte : *Les* CONTRE-SIGNATAIRES *d'un décret.*

CONTRE-SIGNÉ, ÉE part. passé du v. Contre-signer : *Ordonnance signée par l'empereur et* CONTRE-SIGNÉE *par le ministre. Je voudrais que Dieu lui envoyât des lettres patentes* CONTRE-SIGNÉES *par Mathusalem.* (Volt.)

CONTRE-SIGNER v. a. ou tr. Signer après celui dont l'acte émane : CONTRE-SIGNER *une ordonnance.* CONTRE-SIGNER *un brevet.* ‖ Apposer sa signature sur un acte pour en attester l'authenticité. ‖ Mettre le contre-seing sur l'enveloppe des lettres ou des paquets qui sortent des bureaux d'une administration, pour les affranchir des droits de poste.

— Absol. : *Ce n'est pas celui qui signe qui véritablement gouverne, c'est celui qui* CONTRE-SIGNE. (Cormenin.)

Se contre-signer v. pron. Etre contre-signé : *Tous les actes du souverain se* CONTRE-SIGNENT *aujourd'hui.*

CONTRE-SIGNEUR s. m. Celui qui contre-signe, qui met un contre-seing sur des lettres, des paquets, pour les affranchir des droits de poste : *Des* CONTRE-SIGNEURS *de lettres. Il le fera contre-signer par M. le duc de Praslin ou par quelque autre* CONTRE-SIGNEUR. (Volt.)

CONTRE-SOL s. m. (du lat. *contra*, contre ; *sol*, soleil). Hortic. Abri qu'on place devant certaines plantes, du côté du soleil, pour les garantir contre l'action des rayons directs : *On emploie souvent pour* CONTRE-SOL *des pots de terre coupés dans le sens de leur longueur.*

CONTRE SOMMATION s. f. Pratiq. Acte par lequel une tierce personne appelée en garantie en appelle une quatrième pour se faire garantie à son tour : *Des sommations et des* CONTRE-SOMMATIONS.

CONTRE-SOMMÉ, ÉE part. passé du v. Contre-sommer. Qui a reçu une contre-sommation : *Répondants* CONTRE-SOMMÉS.

CONTRE-SOMMER v. a. ou tr. Pratiq. Faire une contre-sommation à : CONTRE-SOMMER *un répondant.* ‖ Faire la contre-sommation de : *Un garant* CONTRE-SOMME *à son vendeur toutes les poursuites dirigées contre lui.* (Complém. de l'Acad.)

CONTRE-SOMMIER s. m. Techn. Peau dont le parcheminier couvre le sommier sur lequel il rature les peaux : *Etendre des* CONTRE-SOMMIERS.

— Typogr. Pièce de bois carrée qui porte le sommier d'une presse.

CONTRE SON s. m. Son répercuté, écho. ‖ Vieux mot.

CONTRE-SORTIE s. f. Art milit. Offensive que prennent les assiégeants pour repousser une sortie des assiégés : *Des* CONTRE-SORTIES *vigoureuses.*

CONTRE-SOUPIRER v. n. ou intr. Soupirer à son tour, répondre à des soupirs par d'autres soupirs :

> Et, pour prix des soupirs que j'ai su vous tirer,
> Ecoutez, je commence à contre-soupirer.
>
> Th. Corneille.

CONTRESTER v. n. ou intr. (kon-trè-sté — du lat. *contra*, contre ; *stare*, se tenir). Résister, s'opposer. ‖ Vieux mot.

CONTRE STIMULANT, CONTRE-STIMULATION, CONTRE-STIMULISME, CONTRE-STIMULISTE, CONTRE-STIMULUS. V. CONTRO-STIMULANT, etc.

CONTRE-SUJET s. m. Mus. Sujet autre que le premier, dans une fugue qui en comporte plusieurs : *En ce qui concerne la double fugue, on doit observer que le chant par lequel le morceau commence, et qui en est le premier sujet, se nomme simplement sujet, et que tous les autres sont autant de contre-thèmes ou* CONTRE-SUJETS. (Choron.)

— **Encycl.** Le *contre-sujet* d'une fugue doit être un contre-point renversable, attendu que, pour le reproduire, on est contraint de le renverser dans tous les sens. Il est encore nécessaire, lorsqu'on écrit le *contre-sujet* sous la réponse, de le transposer aux mêmes intervalles, eu égard au *contre-sujet* qui accompagne le sujet. Il arrive quelquefois dans cette transposition et dans ces renversements qu'on change quelques notes, pour peu que la pureté de l'harmonie l'exige. Le plus souvent, on écrit le *contre-sujet* en contre-point renversable à l'octave ; cependant rien ne s'oppose à ce qu'on traite les *contre-sujets* en contre-point à la dixième et à la douzième.

CONTRE-SÛRETÉ s. f. Sûreté, garantie donnée en retour d'une autre, garantie qui donne plus de sûreté à une autre garantie : *Fournir des* CONTRE-SÛRETÉS *en échange des sûretés que l'on a demandées. Exiger des sûretés et des* CONTRE-SÛRETÉS.

CONTRE-TABLE s. f. Archit. Syn. de CONTRE-RETABLE.

CONTRE-TAILLE s. f. Grav. Taille qui en croise d'autres : *Lorsqu'on représente de la pierre unie, la* CONTRE-TAILLE *coupe carrément la taille ; mais dans les draperies, et surtout dans les chairs, l'usage est de la placer en losange.* (Duchesne.) ‖ Art ou action de faire ces tailles : *L'opération de la* CONTRE-TAILLE *est une des plus délicates de la gravure.* (Bachelet.)

— Mus. S'est dit quelquefois pour haute-contre : *La* CONTRE-TAILLE *ou haute-contre est opposée à la taille.* (Desc.)

— Comm. Seconde taille en bois que le boulanger emploie pour marquer les pains fournis, et contrôler la taille qu'il laisse à la pratique.

CONTRE-TAILLÉ, ÉE part. passé du v. Contre-tailler : *Gravure* CONTRE-TAILLÉE.

CONTRE-TAILLER v. a. ou tr. Grav. Couvrir de contre-tailles : CONTRE-TAILLER *une planche.*

— Comm. Marquer sur la contre-taille : CONTRE-TAILLER *deux kilos de pain.*

Se contre-tailler v. pron. Etre contre-taillé : *Les gravures ne se* CONTRE-TAILLENT *pas dans les chairs.*

CONTRE-TASSEAU s. m. Bois qui supporte un chevalet : *Des* CONTRE-TASSEAUX.

CONTRE-TEMPS s. m. Temps inopportun ; action inopportune ; inopportunité : *Le* CONTRE-TEMPS *serait étrange de chercher des roses sur la neige.* (Pasc.)

> ..... Dans quel contre-temps êtes-vous revenu ?
>
> Corneille.

Digitized by Google

Quittez ces contre-temps de froide raillerie.
CORNEILLE.

Quel honteux contre-temps de vertu délicate
S'oppose au beau succès de l'espoir qui vous flatte?
CORNEILLE.

Vous êtes si fertile en pareils contre-temps,
Que vos écarts d'esprit n'étonnent plus les gens.
MOLIÈRE.

— Accident qui dérange les mesures qu'on avait prises, les combinaisons qu'on avait faites : *De fâcheux* CONTRE-TEMPS. *Quel* CONTRE-TEMPS! *Le plus léger* CONTRE-TEMPS *nous accable.* (Mass.) *La vie n'est qu'une suite de contradictions et de* CONTRE-TEMPS. (Clément XIV.) *Même quand il nous expose ces longs* CONTRE-TEMPS *qui barrent sa fortune, le style de Richelieu ne marque ni colère ni dépit.* (Ste-Beuve.)

Il est des contre-temps qu'il faut qu'un sage essuie.
RACINE.

Qui diable aurait prévu ce nouveau contre-temps?
C. DELAVIGNE.

On sait assez les contre-temps divers
Que la vertu souffre en cet univers.
J.-B. ROUSSEAU.

Les contre-temps qui troublent les familles
Viennent toujours par la faute des filles.
VOLTAIRE.

— Gramm. Accent mal placé, qui tombe où il ne doit pas tomber.

— Mus. Temps faible de la mesure; partie faible du temps : *Observer les temps forts et les* CONTRE-TEMPS. ‖ Manière de jouer certains passages sur le piano, dans laquelle une main fait trois notes et l'autre deux, ou l'une quatre et l'autre cinq.

— Chorégr. Manière de retomber après un saut, qui consiste à frapper le sol d'un seul pied : *Les* CONTRE-TEMPS *sautés ne conviennent qu'à de jeunes personnes ou à des personnes de moyenne taille.* (Rameau.)

— Escrim. Mouvement faux des deux adversaires qui s'allongent en même temps et se portent un coup fourré. ‖ Faute de l'un des adversaires qui saisit un temps faux présenté à dessein.

— Manég. Interruption de la cadence d'un cheval. ‖ Passage subit de l'action à l'inaction, soit par la faute du cavalier, soit par celle du cheval.

— Loc. adv. *À contre-temps*, Mal à propos, en prenant mal son temps : *Parler, agir à* CONTRE-TEMPS *est toujours mal fait.* (Fén.)

Le magister, se tournant à ces cris,
D'un ton fort grave à contre-temps s'avise
De le tancer. . . . .
LA FONTAINE.

— Mus. *Chanter, jouer à contre-temps*, Ne pas suivre la mesure en chantant ou en jouant. ‖ *Mesure à contre-temps*, Celle qui a un silence au temps fort. ‖ *Air à contre-temps*, Celui où les cadences, préparées sur le temps fort, s'exécutent sur le temps faible de la mesure.

— Encycl. Mus. Les *contre-temps* sont les parties faibles de la mesure, qui est composée de *temps* et de *contre-temps* alternatifs. Le *contre-temps* se trouve surtout dans les accompagnements où la basse frappe le temps, tandis qu'il est marqué par les autres parties. Pourtant on en trouve aussi des exemples dans la mélodie, et l'on dit qu'un air est à *contre-temps* lorsque les cadences y sont préparées sur le temps fort et effectuées sur le temps faible ou *contre-temps*. Mais ce n'est là qu'un fait rare, sinon exceptionnel, et qui est loin d'être toujours agréable à une oreille exercée. Cependant le génie sait se servir de tout, et un bon exemple de *contre-temps* se trouve dans l'*Armide* de Gluck, où toute la partie de l'air de la *Haine* qui commence par ces mots : *Sur ces bords écartés*, est écrite de cette façon.

CONTRE-TENANT s. m. Champion qui, dans un tournoi, se présentait pour jouter contre un des tenants : *Les tenants et les* CONTRE-TENANTS.

CONTRE-TENIR v. a. ou tr. Techn. Soutenir par derrière avec un marteau ou un maillet, tandis que l'on frappe par devant : CONTRE-TENIR *des planches que l'on cloue.*

— Mar. Lâcher, filer avec ménagement, en retenant à demi : CONTRE-TENIR *une manœuvre.*

CONTRE-TENU, UE part. passé du v. Contre-tenir : *Planche* CONTRE-TENUE.

CONTRE-TERRASSE s. f. Terrasse appuyée contre une autre terrasse plus élevée : *Des* CONTRE-TERRASSES *en maçonnerie.*

CONTRE-TÊTE s. f. Opposition, résistance en face : *Les ducs et les comtes faisaient* CONTRE-TÊTE *à nos rois.* (Et. Pasq.)

CONTRE-THÈME s. m. Mus. Thème accessoire qui succède à un autre thème : *En ce qui concerne la double fugue, on doit observer que le chant par lequel le morceau commence, et qui en est le premier sujet, se nomme simplement sujet, et que tous les autres sont autant de* CONTRE-THÈMES *ou contre-sujets.* (Choron.)

CONTRE-TIRÉ, ÉE part. passé du v. Contre-tirer : *Estampe* CONTRE-TIRÉE.

CONTRE-TIRER v. a. ou tr. Grav. et dess. Faire la contre-épreuve de : CONTRE-TIRER *une estampe, un dessin.* ‖ Copier trait pour trait en calquant. Ce dernier sens est peu usité.

CONTRE-TOUR s. f. Pêch. Chambre de bourdigue qui sert de décharge à la dernière tour, lorsque la pêche est abondante : *Des* CONTRE-TOURS *en roseaux.*

CONTRE-TRAHISON s. f. Trahison opposée à une trahison : *Des* CONTRE-TRAHISONS *qui déjouent des trahisons.*

CONTRE-TRAME s. f. Trame, intrigue opposée à une autre : *Des* CONTRE-TRAMES *habilement ourdies.*

CONTRE-TRANCHÉE s. f. Art milit. Tranchée ouverte par les assiégés, pour s'opposer à l'effet de celles des assiégeants : *Ouvrir des* CONTRE-TRANCHÉES.

CONTRE-UNIQUE adj. Conchyl. Se dit dans le commerce des coquilles sénestres, particulièrement de celles qui offrent cette disposition par une exception qui est une sorte de monstruosité.

— s. f. Coquille contre-unique : *Ajouter plusieurs* CONTRE-UNIQUES *à sa collection.*

CONTRE-VAIR s. m. Blas. Fourrure composée de rangées de pièces en forme de clochettes, les unes d'azur et les autres d'argent, les clochettes d'azur opposées par la base aux clochettes d'azur, et les clochettes d'argent aux clochettes d'argent. *Gilbert de La Fayette : De gueules à une bande d'or à la bordure de vair* CONTRE-VAIR. — *Plessis-Anger : De vair* CONTRE-VAIR.

CONTRE-VAIRÉ, ÉE adj. Blas. Se dit du vairé, quand les clochettes de métal sont opposées aux clochettes de métal, et les clochettes de couleur aux clochettes de couleur, comme dans le contre-vair : *Bredin :* CONTRE-VAIRÉ *d'or et d'azur.*

CONTRE-VAL (À) loc. adv. En descendant. ‖ Vieille loc. qui se disait par opposition à CONTRE-MONT.

CONTRE-VALEUR s. f. Comm. Valeur donnée en échange de celle que l'on reçoit : *Importer sans exporter, ce n'est pas échanger, c'est acheter, et d'où tirer les* CONTRE-VALEURS *si l'on ne vend pas?* (J. Duval.)

CONTREVALLATION s. f. (kon-tre-val-la-si-on — du lat. *contra*, contre, et *vallum*, retranchement). Art milit. Ligne de retranchements passagers que l'assiégeant élève du côté de la place, afin de se mettre à couvert contre les attaques de la garnison. Suivant les circonstances, cette ligne est continue, ou a intervalles, ou à ouvrages détachés. Elle passe ordinairement à environ 2,400 mètres des saillants. V. LIGNE.

CONTREVALLÉ, ÉE (kon-tre-val-lé) part. passé du v. Contrevaller : *Ville* CONTREVALLÉE.

CONTREVALLER v. a. ou tr. (kon-tre-val-lé — du lat. *contra*, contre; *vallum*, retranchement). Art milit. Entourer d'une contrevallation : CONTREVALLER *la place assiégée.*

CONTREVANCHE s. f. (kon-tre-van-che). Revanche; vengeance ‖ Vieux mot.

CONTREVENANT (kon-tre-ve-nan) part. prés. du v. Contrevenir : *Des employés* CONTREVENANT *aux règlements.*

CONTREVENANT, ANTE adj. (kon-tre-ve-nan, an-te — rad. *contrevenir*). Qui contrevient, qui est contraire, opposé :

Et ne saviez-vous pas que cet acte, en effet,
Était contrevenant à l'arrêt que j'ai fait?
ROTROU.

— Substantiv. Personne qui contrevient : *Les* CONTREVENANTS *payeront l'amende.* (Acad.)

CONTRE-VENGEANCE s. f. Vengeance que l'on tire d'une autre vengeance : *La vie des Corses est une suite de vengeances et de* CONTRE-VENGEANCES.

CONTREVENIR v. n. ou intr. (kon-tre-ve-nir — lat. *contravenire*; de *contra*, contre, et *venire*, venir. Se conjugue comme *venir*, sauf qu'il prend l'auxiliaire *avoir* dans les temps composés). Agir contrairement, déroger, ne pas se conformer : CONTREVENIR *aux ordres qu'on a reçus.* CONTREVENIR *à un règlement de police.* CONTREVENIR *à un traité, à un acte, à une obligation, à un contrat. Vous avez manqué à votre promesse, vous avez* CONTREVENU *à l'Évangile par vos désobéissances criminelles.* (Boss.) *Jupiter n'aurait contrevenir à ce redoutable serment.* (Fén.)

— Syn. **Contrevenir, désobéir, enfreindre, transgresser, violer.** *Désobéir* présente de la manière la plus simple l'idée contraire à celle d'obéir. *Contrevenir* se dit surtout de ceux qui ne respectent pas les ordonnances de police, et, dans un sens plus général, il marque l'opposition de la conduite avec quelque prescription particulière. *Enfreindre*, c'est briser un lien volontaire, agir contre une loi qu'on a faite ou qu'on a acceptée. *Transgresser* se distingue par la généralité ou par l'importance des lois ou des règles auxquelles on refuse de se soumettre; ces règles marquaient des limites qui ne devaient pas être franchies et qu'on n'a pas respectées. Enfin, *violer* se distingue par la violence, la force excessive de l'action; il désigne un attentat, une atteinte audacieuse à ce qu'il y a de plus sacré.

— **Antonymes.** Accomplir, exécuter, observer, obtempérer, respecter, se soumettre, suivre.

CONTREVENT s. m. (kon-tre-van — de *contre* et *vent*). Volet de bois qui s'ouvre et se ferme en dehors sur une fenêtre : *J'aurais une maison blanche avec des* CONTREVENTS *verts.* (J.-J. Rouss.) *Les* CONTREVENTS *sont moins coûteux et d'un aspect moins agréable que les persiennes, mais ils offrent plus de garantie contre les voleurs.* (Toulet.)

— P. et chauss. Pièce de bois qui, placée obliquement entre deux fermes d'un pont ou d'une charpente, les empêche de se déformer dans le sens transversal : *À Paris, il faut une autorisation de la petite voirie pour établir des* CONTREVENTS *de boutique sur la voie publique, et leur saillie ne doit pas excéder* 0m,16. (Desobry.)

— Constr. Pièce de bois posée obliquement entre deux fermes de comble, pour empêcher qu'elles ne soient ébranlées par la violence du vent.

— Métall. Paroi du creuset d'un fourneau qui est opposée à la tuyère, dans les fourneaux qui n'ont qu'une seule tuyère. ‖ Plaque de fonte ou de pierre qui forme ou recouvre cette paroi.

CONTREVENTÉ, ÉE part. passé du v. Contreventer : *Pont* CONTREVENTÉ. *Comble* CONTREVENTÉ.

CONTREVENTEMENT s. m. (kon-tre-van-te-man — rad. *contreventer*). Techn. Action de contreventer des pièces de bois, état des pièces de bois contreventées : *Le* CONTREVENTEMENT *des longerons.*

CONTREVENTER v. a. ou tr. (kon-tre-van-té — rad. *contrevent*). Munir de contrevents : CONTREVENTER *un pont.* CONTREVENTER *un comble.*

CONTRE-VERGE s. f. Techn. Baguette qui, dans la fabrication des tissus, sert à ouvrir la chaîne, en la séparant par moitié, afin de faciliter le remondage.

CONTRE-VÉRITÉ s. f. Chose que l'on dit pour être entendue dans un sens contraire à celui des paroles dont on se sert : *Il y a des gens qui ne louent ou qui ne blâment que par des* CONTRE-VÉRITÉS. (Acad.) *Si j'étais un auteur connu, j'affecterais peut-être de dire des* CONTRE-VÉRITÉS *à mon désavantage.* (J.-J. Rouss.)

— Littér. Satire où l'on use surtout de l'ironie : *Chapelle et Bachaumont ont fait d'agréables* CONTRE-VÉRITÉS. (Richelet.)

CONTRE-VISITE s. f. Seconde visite ayant pour but d'en contrôler une première : *Des* CONTRE-VISITES *de lieux ordonnées par le tribunal. Des* CONTRE-VISITES *de conscrits opérées à leur entrée au corps.*

CONTRE-VOILE s. f. Mar. *Contre-voile d'étai*, Voile quadrangulaire gréée entre la voile d'étai de hune et la voile de perroquet : *Les* CONTRE-VOILES D'ÉTAI *s'appellent aussi fausses voiles d'étai.*

CONTRE-VOLTE s. f. Art milit. Manœuvre par laquelle le cavalier, après avoir fait une volte, se rétablit face en tête : *Des* CONTRE-VOLTES *rapides.*

CONTRE-VOLTER v. n. ou intr. Faire une contre-volte : *La cavalerie* CONTRE-VOLTA *sous le feu de l'ennemi.*

CONTRE-VUE s. f. Point de vue opposé : *Prendre des* CONTRE-VUES, *au lieu de regarder du même point.*

CONTREXÉVILLE, village de France (Vosges), cant. de Vittel, arrond. et à 27 kilom. S.-O. de Mirecourt, agréablement situé dans un joli vallon qu'arrose le Vair, affluent de la Meuse. Bains renommés; 670 hab.

L'établissement des bains occupe une sorte de presqu'île formée par la rivière et un ruisseau qui descend de Suriauville. Le parc et les jardins sont plantés de beaux arbres d'essences variées et présentent le coup d'œil le plus agréable.

Les principaux buts de promenade de Contrexéville sont : les quais du Vair, ornés de plantations; le *Chêne des partisans*, arbre de dimensions colossales (33 mèt. d'élévation, 12 mèt. de circonférence à la base), et la vallée de Bonneval.

L'air qu'on respire à Contrexéville est vif et sain; le plateau sur lequel est située la source des buveurs est à 375 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'emploi des sources minérales remonte à une haute antiquité; les habitants des pays voisins en faisaient usage dans les affections gastriques et les maladies des voies urinaires. Dom Calmet, abbé de Senones, en parlait déjà avec éloge dans sa notice de la Lorraine, imprimée en 1757; mais c'est à Bagard, médecin du roi Stanislas, que Contrexéville doit sa réputation. Thouvenel, médecin du roi Louis XVI, posa la première pierre de l'établissement hydrominéral, aujourd'hui visité par une grande quantité de buveurs qui viennent y chercher la santé ou un adoucissement à leurs maux.

Trois sources alimentent l'établissement; mais la source du Pavillon, fréquentée par les buveurs, est la plus importante. Elle fournit un débit de 140 litres par minute, ou 8,400 litres à l'heure; ses eaux jaillissent en toute saison à une température de 12° centigrades; elles sont fraîches, légères, acidulées, avec un arrière-goût atypique. La composition chimique de la source du Pavillon a été déterminée par M. O. Henry, et, plus récemment, par M. H. Debray. Un litre de cette eau contient 0 gr. 080 d'acide carbonique libre, et 3 gr. 394 de matières solides fixes, comprenant 0 gr. 448 environ de bicarbonates alcalins, 1 gr. 828 de sulfates, et le reste en silice, chlorures, fluorures, avec traces de fer et d'arsenic. Ces eaux sont donc faiblement minéralisées, et leur efficacité incontestable dans les cas où elles sont employées s'explique sans doute par l'heureuse combinaison des principes minéralisateurs qu'elles renferment. La source du Pavillon est la seule qui soit aussi riche en fluor; elle peut être regardée comme donnant une eau alcaline légèrement ferrugineuse, se distinguant par la prédominance des sulfates. Les eaux de cette source sont diurétiques et très-rapidement absorbables; elles doivent augmenter l'activité fonctionnelle des reins, stimuler les parois de la vessie et faciliter l'expulsion des mucosités et des dépôts sédimenteux de l'urine. Il est incontestable encore que les eaux de Contrexéville exercent une action lentement dissolvante sur les calculs urinaires; mais il est important de noter que cette action dissolvante, en s'exerçant sur des pierres d'un trop gros volume, les rend âpres et rugueuses, et augmente l'intensité du mal au lieu de soulager les malades intempestivement soumis à leur emploi.

Contrexéville convient beaucoup mieux que Vichy pour la gravelle; ses eaux réussissent admirablement dans les diverses formes de la néphrite calculeuse, dans la goutte atonique, les affections catarrhales de la vessie, les affections de la prostate, les engorgements de l'utérus et même la chlorose. Ces eaux se prennent en boisson et à dose très-élevée; les bains et les douches sont regardés comme moins importants, mais ils aident à l'efficacité du traitement. Les sources dites du Quai et des Bains sont exclusivement employées à ce dernier usage.

Chaque année, 1,200 malades viennent chercher leur guérison à Contrexéville; sur ce nombre, un tiers est atteint de gravelle, un quart de goutte et de rhumatismes goutteux.

CONTRE-ZIGZAG s. m. Blas. Nom que l'on donne à des chevrons dont les angles sont opposés.

CONTRI (Antonio), peintre italien, né à Ferrare en 1650, mort en 1732. Il visita Rome et Paris, où il s'occupa beaucoup de l'art de la broderie, puis alla s'établir à Crémone, où il prit des leçons du peintre Bossi. Contri s'adonna à la peinture de paysage et excella surtout à représenter des fleurs. Son fils, Francesco CONTRI, dut sa célébrité à son invention du procédé de transportation des peintures murales sur la toile. Il tint caché le secret de la composition de la colle qu'il employait; mais cette composition a été retrouvée de nos jours.

CONTRIBUABLE s. m. et f. (kon-tri-bu-a-ble — rad. *contribuer*). Personne soumise à l'impôt, obligée de contribuer aux charges publiques par le payement de l'impôt : *Être inscrit au rôle des* CONTRIBUABLES. *Diminuer les charges des* CONTRIBUABLES. *Plus la campagne aurait d'habitants, moins ses* CONTRIBUABLES *seraient chargés.* (B. de S.-P.) *Il y aurait peu de guerres, si l'on prenait de bonne foi l'avis des* CONTRIBUABLES. (Boiste.) *À en croire les corrompus de l'école de Walpole, un bon, un excellent ministre des finances doit savoir, d'une main légère, tondre le* CONTRIBUABLE *sur le dos.* (Cormen.) *Il n'y a rien de plus rare en France que des* CONTRIBUABLES *de bonne volonté.* (Cormen.) *Les* CONTRIBUABLES *travaillent pour satisfaire les besoins des fonctionnaires.* (F. Bastiat.) *Il ne doit plus y avoir dans l'avenir de* CONTRIBUABLES, *il ne doit plus y avoir que des associés.* (E. de Gir.) *Le véritable souverain est moins encore l'électeur qui vote que le* CONTRIBUABLE *qui paye.* (E. de Gir.) *Lorsque le rentier a moins à dépenser, le* CONTRIBUABLE *peut dépenser davantage.* (J. Garn.)

— Adjectiv. Qui est sujet à contribution : *Pays* CONTRIBUABLE.

CONTRIBUANT part. prés. du v. Contribuer : *Les citoyens* CONTRIBUANT *aux charges de l'État.*

CONTRIBUANT, ANTE adj. (kon-tri-bu-an, an-te — rad. *contribuer*). Qui contribue, qui concourt : *La société se divise en deux classes : la classe agissante et la classe* CONTRIBUANTE.

— Substantiv. Personne qui contribue aux charges publiques : *Il faudrait le consentement particulier des* CONTRIBUANTS. (J.-J. Rouss.)

CONTRIBUER v. n. ou intr. (kon-tri-bu-é — lat. *contribuere*; de *cum*, avec, et *tribuere*, donner. *Je contribue, nous contribuons; je contribuais, nous contribuions, vous contribuiez; je contribuai, nous contribuâmes; je contribuerai, nous contribuerons; je contribuerais, nous contribuerions; contribue, contribuons, contribuez; que je contribue, que nous contribuions, que vous contribuiez; que je contribuasse, que nous contribuassions; contribuant, contribué*). Concourir, aider en payant : CONTRIBUER *aux charges publiques.* CONTRIBUER *pour un tiers, pour un quart, à une dépense.* CONTRIBUER *pour la construction d'un pont. Il y a des dépenses publiques nécessaires, indispensables, et auxquelles par conséquent les citoyens doivent* CONTRIBUER. (Condill.) *Tout citoyen est tenu de* CONTRIBUER *dans la proportion de sa fortune aux charges de l'État.* (A. Billiard.)

— Par ext. S'aider, concourir, coopérer, participer : CONTRIBUER *au gain d'une bataille.*

Digitized by Google

Il faut CONTRIBUER *autant qu'on le peut au divertissement des personnes avec qui on veut vivre, mais il ne faut pas toujours être chargé du soin d'y* CONTRIBUER. (La Rochef.) *Il y a de certains hommes qu'une certaine médiocrité d'esprit* CONTRIBUE *à rendre sages.* (La Bruy.) *Les talents de la femme* CONTRIBUENT *plus au bonheur qu'ils ne flattent la vanité.* (J.-J. Rouss.) *Notre amour-propre* CONTRIBUE *plus à nous tromper que l'artifice des autres.* (De Meilhan.) *La pensée qu'une révolution est possible* CONTRIBUE *à la faire.* (La Rochef.-Doud.) *Ne pas blâmer les abus, c'est* CONTRIBUER *à les perpétuer.* (C. Fée.) *Les passions morales* CONTRIBUENT *bien autant que les calculs politiques à la grandeur des nations.* (Guizot.) *Les seules idées raisonnables sont celles qui* CONTRIBUENT *à notre bonheur.* (J. Droz.) *La nature fait* CONTRIBUER *à notre sort et la vérité et l'erreur, et la raison et l'ignorance.* (Azaïs.) *L'égoïsme et la rivalité des familles* CONTRIBUENT *souvent à la ruine des États.* (Bautain.) *Témoignons beaucoup d'intérêt aux personnes mélancoliques, nous* CONTRIBUERONS *à ce qu'elles ne deviennent pas atrabilaires.* (Descuret.) *Les femmes doivent* CONTRIBUER *à la régénération du monde.* (L. Jourdan.) *Les besoins réels une fois satisfaits, les choses matérielles* CONTRIBUENT *peu au bonheur véritable, et y nuisent souvent.* (Lamenn.) *Les enfants sont singulièrement sensibles à l'idée de* CONTRIBUER *au bonheur de parents qu'ils aiment.* (Mme de Rémusat.) *Tout ce qui* CONTRIBUE *à l'éducation morale du peuple* CONTRIBUE *par cela même à son éducation politique.* (Vacherot.) *La bonté est cette disposition aimante qui porte à* CONTRIBUER *au bonheur d'autrui.* (Weiss.) *Il n'est pas d'homme si pauvre et si mal doué, qui ne puisse* CONTRIBUER *au progrès dans une certaine mesure.* (E. About.)

Par ce moyen les mutins virent
Que celui qu'ils croyaient oisif et paresseux
A l'intérêt commun contribuait plus qu'eux.

La Fontaine.

— Absol. Payer l'impôt ou une contribution de guerre : *Le seul secret de faire* CONTRIBUER *sans murmure est de montrer le bon usage qu'on fait des contributions.* (J.-J. Rouss.) ‖ Être contraint à payer, être rançonné d'une façon vexatoire : *Les voleurs ont fait* CONTRIBUER *ces marchands. Les seigneurs du moyen âge étaient de vrais voleurs qui faisaient impunément* CONTRIBUER *les voyageurs.*

— Activ. Payer, fournir, en parlant d'une contribution : *Il faut que les souverains aient le pouvoir d'obliger les citoyens de* CONTRIBUER *ce qui est nécessaire pour satisfaire aux besoins de la patrie.* (Fén.) ‖ Donner, ajouter pour sa part : *L'interjection ne* CONTRIBUE *rien à la liaison, à la forme du discours.* (Régnier-Desmarais.) ‖ Cette forme du verbe n'est plus usitée.

CONTRIBUTA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Bétique ; c'est aujourd'hui la ville de Medina-de-las-Torres.

CONTRIBUTAIRE adj. (kon-tri-bu-tè-re — rad. *contribuer*). Qui paye sa part d'une contribution : *Citoyens* CONTRIBUTAIRES. ‖ Qui a rapport à une contribution : *Payer sa part* CONTRIBUTAIRE.

— Substantiv. Personne qui paye sa part d'une contribution, d'un impôt, d'un tribut.

CONTRIBUTÉ adj. (kon-tri-bu-té — du lat. *cum*, avec, et de *tribus*, tribu). Qui est de la même tribu. ‖ Mot de Rollin qui n'a pas été adopté.

CONTRIBUTEUR s. m. (kon-tri-bu-teur — rad. *contribuer*). Celui qui contribue. ‖ Garant. ‖ Vieux mot.

CONTRIBUTIF, IVE adj. (kon-tri-bu-tif, i-ve — rad. *contribuer*). Qui a rapport aux contributions : *On n'exige pas, pour écrire, comme pour parler, un cens* CONTRIBUTIF *de cinq cents et même de deux cents francs.* (Cormen.)

CONTRIBUTION s. f. (kon-tri-bu-si-on — rad. *contribuer*). Action de contribuer pécuniairement ou autrement : CONTRIBUTION *aux charges d'une succession. L'enseignement devrait être gratuit pour tous les enfants qui ne sont pas en état d'acquitter la* CONTRIBUTION *scolaire.* (E. de la Bédollière.)

— *Mettre quelqu'un à contribution*, Avoir recours à lui, lui faire des emprunts d'un genre quelconque : *Il n'a jamais le sou, et* MET *tous ses amis* À CONTRIBUTION. *Cet orateur sait* METTRE À CONTRIBUTION *les écrivains qui ont traité les matières qu'il aborde.* ‖ *Mettre une chose à contribution*, La faire servir à ses vues, en tirer parti, lui demander des ressources : METTRE À CONTRIBUTION *la curiosité publique. Les Parisiennes* METTENT À CONTRIBUTION *les quatre parties du monde pour le déjeuner de leurs femmes de chambre : les rivages de la mer Rouge leur fournissent une petite fève âcre; la Chine, une herbe verte; le Japon, les tasses et leurs soucoupes, et l'Amérique, le sucre.* (Volt.)

Il n'était point d'étang dans tout le voisinage
Qu'un cormoran n'eût mis à contribution.

La Fontaine.

— Fin. Argent que l'on fournit pour acquitter sa part des charges communes aux citoyens : *Rôle, registre des* CONTRIBUTIONS. *Bureau des* CONTRIBUTIONS. *Payer ses* CONTRI... *Le seul secret de faire contribuer sans ... de choses normal, le montant des* CONTRIBUTIONS *paraît devoir être le vingtième du produit total du pays.* (Proudh.) ‖ *Contributions directes*, Impôts directement établis sur les biens ou les personnes, et qui se prélèvent en vertu des rôles nominatifs. ‖ *Contributions indirectes*, Impôts perçus non sur les biens eux-mêmes, mais sur l'usage qu'on en fait, et qui n'atteignent personne directement, mais ceux seulement qui usent des objets ainsi imposés : *Les receveurs des* CONTRIBUTIONS INDIRECTES *en versent le produit entre les mains du receveur général.* (Thiers.) ‖ *Contributions foncières*, Celles qui sont perçues sur la propriété immobilière : *Le cadastre est la seule base possible d'une* CONTRIBUTION FONCIÈRE. (Proudh.) ‖ *Contribution mobilière*, Celle qui atteint les biens mobiliers. ‖ *Contribution personnelle*, Celle qui est perçue sur les personnes, et qui, identique pour tous, est calculée en France sur la valeur de trois journées de travail. ‖ *Contribution au sou la livre, au marc la livre, au marc le franc, etc.*, Anciennes expressions qui indiquaient autrefois la quotité proportionnelle de l'impôt, savoir, un sou ou un marc par livre, un sou par franc, etc.

— Hist. *Contributions publiques*, Nom que porta depuis 1790 jusqu'au Directoire le ministère des finances.

— Dr. milit. Ce qu'on donne à l'ennemi pour se garantir des exécutions militaires : *Mettre le pays conquis à* CONTRIBUTION. *Le général exigea de la ville une* CONTRIBUTION *de cent mille écus.* (Volt.)

— Comm. marit. *Contribution au jet dans la mer*, Part contributive de chacun aux pertes éprouvées lorsque le mauvais temps a contraint de jeter à la mer une partie de la cargaison ou des agrès.

— Procéd. civ. Procédure ayant pour but de répartir les deniers saisis-arrêtés ou le prix des biens d'un débiteur entre ses créanciers au marc le franc de leurs créances, à moins qu'il n'y ait pour quelques-uns d'entre eux des causes de préférence : *Ouvrir une* CONTRIBUTION. *Produire ses titres de créance à une* CONTRIBUTION. ‖ On dit plus exactement, mais moins ordinairement, DISTRIBUTION PAR CONTRIBUTION. ‖ *Contribution amiable*, Celle qui a lieu entre les créanciers sans l'accomplissement des formalités légales et par un accord entre eux. ‖ *Contribution judiciaire*, Celle qui s'opère en justice sous la direction d'un juge-commissaire et avec les formes réglées par la loi.

— **Syn. Contribution, imposition, impôt, subside, subvention, taille, taxe, tribut.** La *contribution* est la part que chacun paye dans les tributs, ou bien c'est une branche particulière du revenu public; ainsi on distingue la *contribution* mobilière, celle des portes et fenêtres, etc. L'*imposition* et l'*impôt* désignent ce que les sujets ou les citoyens doivent payer, ce à quoi ils sont tenus par autorité supérieure; mais, dans l'*imposition*, on considère l'action même de l'autorité qui impose une charge; dans l'*impôt*, c'est la charge, l'obligation de payer que l'on envisage. Le *subside* et la *subvention* sont plutôt des secours consentis par le peuple que des *impôts*; au moins ils ne deviennent obligatoires qu'après avoir été librement acceptés; de plus, ils sont essentiellement transitoires et doivent cesser avec leur cause; le *subside* est plus considérable que la *subvention* et il dure plus longtemps. *Taille* n'est plus usité; il désignait autrefois une certaine imposition de deniers qui s'établissait sur les personnes. La *taxe* est la part assignée à chaque contribuable dans le payement des impôts, ou bien c'est un impôt particulier établi sur certaines denrées. Enfin le mot *tribut* désigne d'une manière générale le produit des impôts comme fournissant à l'État les sommes dont il a besoin pour veiller à la sûreté générale et payer tous les fonctionnaires.

— **Encycl. Fin.** En France, on distingue deux sortes de *contributions* : les *contributions directes* et les *contributions indirectes*. Les *contributions* directes se perçoivent directement sur les citoyens, en vertu de rôles nominatifs. Les *contributions* indirectes se perçoivent généralement sur des objets de consommation en vertu de tarifs.

Les premières sont connues d'avance et deviennent pour le Trésor une ressource certaine, car l'importance de laquelle il est toujours fixé.

Les secondes varient constamment, et, bien que les chiffres qu'elles atteignent soient de beaucoup supérieurs à ceux auxquels s'élèvent les *contributions* directes, il serait impossible à un État d'asseoir sur elles un budget définitif. On ne peut raisonner qu'en prévision de l'avenir. Mille circonstances, en effet, influent sur la consommation et, par conséquent, sur les produits financiers qui en découlent. Les guerres longues et désastreuses, les calamités publiques, la stagnation des affaires, peuvent, à un moment donné, réduire, dans une proportion très-sensible, cette branche des recettes.

Les *contributions* directes sont au nombre de quatre principales : la *contribution foncière*, qui frappe les revenus du sol; la *contribution personnelle mobilière*, qui atteint tous les citoyens non indigents, de tout âge et de tout sexe, jouissant de leurs droits, et dont l'intéresse... *portes et fenêtres*, qui frappe le luxe probable des habitations; la *contribution des patentes*, qui atteint le revenu produit par l'exercice d'une profession, d'un commerce, d'une industrie.

Les *contributions* directes se distinguent, en outre, en impôts de répartition et en impôts de quotité.

L'impôt de répartition est celui dont la somme totale, fixée d'avance, se répartit de degrés en degrés entre les départements, les arrondissements, les communes et les contribuables.

L'impôt de quotité est celui où, chaque contribuable étant imposé d'après une proportion établie et déterminée par avance, la réunion des cotes forme le montant total de la *contribution*.

Dans le premier mode, les cotes des contribuables résultent du montant de l'imposition; dans le second, au contraire, le montant de l'imposition résulte des cotes des contribuables. Dans l'un, le produit est assuré et la proportion est certaine; dans l'autre, la proportion est fixe et le produit éventuel.

Dans l'impôt de répartition, les contribuables doivent fournir entre eux et solidairement la somme à laquelle la commune a été imposée, et se cotiser chacun de manière à parfaire cette somme. Dans l'impôt de quotité, nulle solidarité n'existe entre les contribuables. Chaque cote est indépendante, chacun est entièrement libéré dès qu'il a payé la quotité d'imposition fixée par la loi.

Les *contributions* foncière, personnelle mobilière et des portes et fenêtres, sont des impôts de répartition. La *contribution* des patentes est un impôt de quotité.

— I. CONTRIBUTIONS DIRECTES. Les *contributions* directes, quel que soit le nom sous lequel on les ait désignées, remontent, en France, à l'établissement de la monarchie. Mais, dans le principe, elles reposaient sur des bases peu certaines et sans cesse variables. Sans doute, comme le dit M. Saffray, plusieurs ordonnances, notamment celles de juin 1517 (François Ier) et de février 1552 (Henri II), faisaient un devoir aux élus « de visiter et de chevaucher leurs élections, de s'enquérir des pauvretés des habitants d'icelles, des sur-taux, des indûment supportés, des pilleries et exactions des sergens des tailles, asséeurs et collecteurs. » Les élus ne tinrent pas plus de compte de ces prescriptions que de celles qui, le 11 novembre 1508, leur enjoignaient « de faire commandement aux asséeurs qu'ils asséent les *riches* et *opulens* avec les autres contribuables, selon leurs facultés, sous peine de grosses amendes à prendre sur les asséeurs où ils seroient refusans ou délayans de ce faire, leur ordonnant en outre d'asseoir les dessusdits à la raison, afin que le reste des contribuables puisse plus facilement porter son taux et ne soit foulé. »

La négligence des élus, dans cette partie de leurs attributions, fut telle qu'elle provoqua l'article 15 de l'ordonnance du 24 janvier 1522, portant *érection et création d'un contrerooleur des tailles*. Cet article était ainsi rédigé : « Establissons en chacune élection et recepte de nos aydes, tailles et octrois, équivalens, impositions et fermes, un contrerooleur, lequel vacquera et assistera et sera présent aux baux des fermes, des aydes et impositions, assiettes et departements de nos tailles et octrois, tant avec nos esleus et commissaires sur ce deputez, qu'avec les collecteurs des paroisses où ils se voudront trouver ; et signera chacun contrerooleur, avec le greffier de l'élection, toutes les commissions particulières, tant des fermes que des tailles, creues, octrois et autres subsides, qui se leveront de par nous en l'élection dont il sera contrerooleur; avec les commissaires des aydes, octrois, équivalens, impositions, fermes et subsides, signeront et certifieront aux généraux des finances, chacun en sa charge, les estats au vray des receveurs des aydes.

« Les contrerooleurs des petites receptes auront trois deniers tournois pour livre, et ceux des grosses receptes de tailles, octrois, aydes, équivalens et fermes, deux deniers tournois pour livre de ce que monteront les deniers des receptes dont ils feront le contrerolle, ou autre telle somme au-dessous qui leur sera par nous ordonnée, en les pourvoyant des offices; et seront payés d'iceux par les mains des receveurs, chacun en son regard, par les estats des generaux. Le tout aux honneurs, autorités, privilèges, prérogatives et prééminences dont jouissent les autres semblables officiers de notre royaume. »

Cette ordonnance de François Ier fut confirmée par celle du 17 mai 1543 : « Ordonnons que les contrerooleurs, et chacun d'eux en son regard et élection, vacquent, assistent et ayent voix délibérative avec nos esleus, à l'assiette et departement de nos tailles, creües, équivalens et autres subsides, mis et à mettre sus ès elections, et aux baux de nos fermes de nos aydes, à ce qu'aucunes sommes ne soient levées sur nostre peuple outre celles contenuës en nos commissions, et que l'imposition se face justement, le fort portant le foible; les commissions seront aussi adressées aux contrerooleurs comme aux esleus, et les commissions particulières seront aussi expédiées sous leur nom, et intitulées le principal de la taille, et les frais par le menu entièrement déclarés sans en rien omettre, afin d'estre veuz et calculez, pour apres les signer, s'ils trouvent qu'il n'y ait aucun excès, fraude ou abus, retenant un double des roolles par les contrerooleurs dûment collationné et signé du notaire de la paroisse, présens témoins. »

Henri III, à son tour, tout en étendant les attributions des contrôleurs à la surveillance et vérification des caisses des receveurs des tailles, collecteurs, etc., etc., leur enjoignit de plus fort de veiller à ce que les *chevauchées* se fissent avec la plus grande exactitude. Les ordonnances qu'il rendit à ce sujet, en octobre 1574 et en septembre 1576, sont conçues en ces termes : « Créons en chacune élection et recepte de nos aydes, tailles, octroy, équivalens, impositions et fermes un office de *contrerooleur alternatif* de nos tailles et creuës d'icelles et du taillon, qui exercera ledit office alternativement avec le contrerooleur ancien, comme font les receveurs de nos tailles, aydes et taillons. Assisteront à toutes assiettes et départements des deniers qui seront faits, sans que nos esleus ou autres nos officiers puissent imposer ne faire assiette d'aucuns deniers sur les sujets et contribuables à nos tailles, sinon présent et assistant le contrerooleur qui sera en exercice. Lequel nous chargeons de faire dresser le contrerolle des départements et assiettes, et d'expédier iceux qui seront faits par les esleus et autres nos officiers, sur peine de faux et nullité de roolles et départements; assistera au fournissement et délivrance des deniers que les particuliers habitants, collecteurs, commissaires feront et payeront au receveur de nos aydes et tailles, et dressera un bordereau des espèces receuës par ledit receveur, et contrerollera les quittances que chacun des collecteurs retirera par chacun quartier.

« Enjoignons aux receveurs de nos tailles qu'ils fassent cotter au commencement de l'exercice un papier ou registre au contrerooleur, dans lequel, à mesure qu'ils recevront les payements, escriront et inscriront les sommes, espèces, leur valeur et le jour qu'ils les auront receuës, communiqueront le registre aux contrerooleurs, pour faire conférence de leurs bordereaux et aviser que nos deniers ne soient altérez ou changez; ordonnons aux collecteurs, fermiers et commissaires, auparavant que faire leurs payements à nos receveurs, dresser un bordereau des espèces qu'ils fourniront, lequel ils feront parapher par nos contrerooleurs et leur en laisseront autant; feront serment aux contrerooleurs si ce sont les mêmes espèces qu'ils auront receuës des contribuables et qu'ils délivreront à nos receveurs.

« Voulons que les contrerooleurs assistent à tous les départements, déclarations de frais, charges ou descharges des villages et tous autres départements de deniers, tant ordinaires qu'extraordinaires, dont les esleus feront les départements sur les contribuables.

« Ordonnons aux contrerooleurs de tenir la main à ce que les *chevauchées* ordonnées se facent, et que les procès-verbaux d'icelles soient mis par chacun au greffe de leur élection. Voulons qu'ils en ayent communication par les mains des greffiers, toutesfois que bon semblera et sans salaires, desquelles *chevauchées* sera envoyé par chacun an, en notre chambre des comptes, certificat des contrerooleurs qui sera rapporté par le receveur des tailles, en son compte avec les procès-verbaux des autres chevauchées. » (Guénois, liv. X, titre XXI, des *Ordonnances royaux*.)

C'est ainsi que les choses auraient dû se passer, et l'on voit qu'alors comme aujourd'hui le luxe des ordonnances ne faisait pas défaut. Ce qui manquait, c'était l'application; et comment pouvait-il en être autrement, lorsque le contrôleur, malgré l'importance de ses fonctions, avait à compter avec des hommes, prêtres ou seigneurs, qui s'arrogeaient une si grande part d'autorité? Là même où l'assiette de l'impôt était soumise à des règles moins arbitraires, où les tailles étaient *réelles*, c'est-à-dire basées sur la propriété foncière, l'établissement de la taille et son recouvrement présentaient des inégalités choquantes, des difficultés insurmontables. Le pauvre abandonnait le dixième et parfois le cinquième de son revenu; mais le riche se retranchait derrière les immunités. De là des injustices, des haines d'une classe contre l'autre, et l'on sait que l'irritation dans les esprits résultant de l'inégalité de l'impôt ne fut pas une des moindres causes qui amenèrent la Révolution de 1789.

Le premier soin des hommes de ce temps fut de déclarer tous les citoyens égaux en face des droits comme en présence des devoirs, et on décréta que toutes les *contributions* et charges publiques, quelle que fût leur nature, seraient supportées proportionnellement par tous les citoyens et par tous les propriétaires, à raison de leurs propriétés et de leurs facultés. Le principe était posé : assurément, il fallut bien des essais avant d'arriver à l'organisation du système actuel, organisation qui, sous quelques points, laisse encore à désirer, mais que l'on considère à juste titre comme une des meilleures.

Nous ne suivrons pas une à une toutes les

Digitized by Google

naître les plus importantes. La loi de 1790 établit sur le revenu net de toutes les propriétés foncières, c'est-à-dire sur le revenu restant au propriétaire, défalcation faite de tous frais, et calculé sur un certain nombre d'années, une *contribution* foncière proportionnelle, consistant en une somme fixée annuellement par la législature et perçue en argent. Dans la pensée du législateur, cette *contribution* devait être l'impôt unique; mais les besoins de la nation firent bientôt sentir la nécessité de créer d'autres ressources. La société possède en effet autre chose que le sol et les bâtiments : elle a sa fortune mobilière, dont l'importance est toujours croissante, et, comme l'État la protége et la prend sous sa sauvegarde, il est juste qu'elle contribue à ses charges. C'est afin d'atteindre cette branche de la fortune publique qu'un décret du 18 février 1791 établit la *contribution* mobilière; mais les revenus mobiliers n'ayant pas l'évidence des revenus du sol et pouvant échapper facilement aux combinaisons du fisc, on dut chercher à imposer l'aisance dans ses signes extérieurs de manifestation. Aussi cet impôt se composa-t-il d'abord de cinq taxes distinctes : taxe de trois journées de travail; taxe en raison des domestiques; cote en raison des chevaux; cote d'habitation, cote mobilière.

La taxe des trois journées de travail, dont le prix était réglé par l'administration locale, était due par tout individu non réputé indigent. La taxe sur les domestiques mâles était de 3 fr. pour le premier, de 6 fr. pour le second, de 18 fr. pour les autres; moitié pour les femmes. La taxe sur les chevaux était de 3 fr. pour les chevaux de selle et de 12 fr. par cheval de voiture. La cote d'habitation était fixée aux trois centièmes du revenu évalué d'après le loyer. Un loyer de moins de 100 fr. indiquait un revenu double; de 100 à 150 fr., un revenu triple; de 501 fr. à 1,000 fr., un revenu quadruple, et ainsi de suite, de sorte qu'un loyer de 12,000 fr., multiplié par 12 fr. 50 indiquait 150,000 fr. de revenu.

Enfin la cote mobilière était le vingtième de ce revenu.

Comme compensation à l'établissement de cette *contribution*, tous les impôts indirects furent supprimés.

La conception fut malheureuse; une série d'opérations compliquées et vexatoires en rendit l'application à peu près impossible, et le produit n'atteignit pas la moitié de ce que l'on avait espéré d'abord. Il en a été de même en France toutes les fois que l'on a voulu établir une taxe sur les revenus. Sans doute l'*income-tax* existe en Angleterre; mais ce n'est là qu'une mesure exceptionnelle et toute de transition, que l'on tolère à peine. De l'autre côté comme de ce côté de la Manche, l'impôt sur le revenu souleva et soulèvera toujours une juste réprobation. Les formes nécessitées pour la fixation de cette taxe la rendent insupportable. Cette obligation de déférer des serments, d'ordonner des inventaires, de pénétrer dans les secrets les plus intimes des familles, est une sorte d'inquisition que nous ne tolérerons jamais. La multitude, qui applaudit à l'établissement des taxes somptuaires, est elle-même la première à s'apercevoir de leurs effets désastreux. C'est elle qui en souffre le plus; car, en poursuivant outre mesure les jouissances du riche, on diminue le travail, on porte un préjudice considérable aux bénéfices de l'artisan.

Les mêmes besoins qui avaient fait créer la *contribution* mobilière amenèrent bientôt la création de l'impôt des patentes, par lequel on voulait atteindre les bénéfices réalisés par le commerce et l'industrie. Mais toujours dans le but de n'avoir qu'un impôt unique, la Convention supprima les patentes, en ordonnant toutefois que les revenus provenant de l'exercice d'une profession patentable entreraient dans les éléments de la *contribution* mobilière.

Ce fut le Directoire qui donna au nouveau système de *contributions* directes son organisation définitive. La loi de l'an IV, modifiée par celle du 1er brumaire an VII, rétablit les patentes. En l'an VII, la loi du 3 frimaire régla, en modifiant l'œuvre de la Convention, la répartition, l'assiette et le recouvrement de la *contribution* foncière. La même année fut établi l'impôt sur les portes et fenêtres des maisons habitées, ainsi que le mode d'assiette, de perception et de dégrèvement de la *contribution* personnelle mobilière et somptuaire. Nous avons déjà dit que la seconde base de cet impôt ne dura que quelques années. La taxe somptuaire fut, en effet, abolie en 1806. C'est de cette année et de 1807 que datent les lois et règlements relatifs aux réclamations en matière de *contribution* foncière.

— *Contribution foncière.* La *contribution* foncière est également répartie par quantités proportionnelles sur toutes les propriétés foncières, à raison de leur revenu net imposable. Le revenu net des terres est ce qui reste au propriétaire, déduction faite, sur le produit brut, des frais de culture, semences, récoltes, entretien et transport des denrées au marché. Le revenu imposable est le revenu net, calculé sur un nombre d'années déterminé. L'égalité proportionnelle dans la répartition est un principe fondamental en matière de *contribution*, et ce principe peut recevoir une application exacte dans la *contribution* foncière, puisque les revenus sur lesquels elle porte sont susceptibles d'une évaluation précise, et que la publicité de cette évaluation permet à tous les contribuables de la surveiller. V. CADASTRE.

Un des caractères principaux de la *contribution* foncière est aussi d'être absolument indépendante des autres facultés du propriétaire, si bien que l'on pourrait dire « que c'est la propriété qui seule est chargée de la *contribution*, et que le propriétaire n'est qu'un agent qui l'acquitte pour elle, avec une portion des fruits qu'elle lui donne. » (*Recueil méthodique.*) Les propriétés bâties sont imposées d'après les mêmes règles que les propriétés non bâties, avec cette différence que, dans l'évaluation, on doit déduire, pour réparations, un quart s'il s'agit d'une maison, un tiers s'il s'agit d'une usine.

Les maisons appartenant à l'État, au département et aux communes, et affectées à un service public, sont exemptes d'impôt. Il en est de même des rues, places publiques, carrefours et fontaines publiques; des lieux publics servant aux foires et aux marchés, des ponts, des grandes routes, des chemins vicinaux, des promenades publiques, des boulevards, des rivières, des ruisseaux, des lacs, des rochers nus et arides. Les terrains occupés par un *chemin de fer* doivent rester imposés pour le revenu cadastral qui leur était attribué avant la construction du chemin. Les gares, stations et autres bâtiments qui appartiennent au chemin de fer sont imposables dans la même proportion que les propriétés bâties appartenant à des particuliers.

Les édifices affectés aux halles et marchés couverts appartenant aux communes, et les bâtiments communaux servant d'entrepôt, sont passibles de la *contribution* foncière lorsqu'ils sont productifs de revenu.

Celui qui a fait construire une maison sur un terrain qu'il tient à bail emphytéotique est nominativement imposable pendant la durée du bail pour l'intégralité du revenu de cette maison.

Lorsqu'il s'agit d'évaluer le revenu imposable des terres labourables, soit actuellement cultivées, soit incultes, mais susceptibles de culture, on s'assure d'abord de la nature des produits qu'elles peuvent donner, en s'en tenant aux cultures généralement usitées dans la commune, telles que froment, seigle, orge et autres grains de toute espèce, lin, chanvre, tabac, plantes oléagineuses, etc., etc.

On suppute ensuite quelle est la valeur du produit brut ou total qu'elles peuvent rendre, année commune, en les supposant cultivées sans travaux ni dépenses extraordinaires, mais selon la coutume du pays, avec les alternats et les assolements d'usage, et en formant l'année commune sur quinze années antérieures, moins les deux plus fortes et les deux plus faibles. L'année commune du produit brut de chaque pièce de terre labourable étant déterminée, on fait déduction sur ce produit des frais de culture, semence, récolte et entretien : ce qui reste forme le revenu net imposable.

Le revenu imposable des prairies naturelles, soit qu'on les tienne en coupes régulières, soit qu'on en fasse consommer les herbes sur pied, est calculé d'après la valeur de leur produit, année commune prise sur quinze années, comme pour les terres labourables, déduction faite sur ce produit des frais d'entretien et de récolte. Les prairies dont on fait consommer les herbes sur pied, appelées dans plusieurs cantons herbages, doivent être estimées d'après les produits qu'elles représentent. Les prairies artificielles ne sont évaluées que comme les terres labourables d'égale qualité. Le produit brut d'un pré est la combinaison de la quantité, de la qualité et du prix du foin qu'il rapporte. La production du pré étant spontanée, il n'y a pas de culture à déduire, si ce n'est les frais d'irrigation pour les prairies qui en sont susceptibles, la dépense d'engrais ou de terrage, suivant l'usage du pays, et, de temps en temps, le curement des fossés. Les frais de récolte, fauchage, fanage, bottelage, sont faciles à évaluer et doivent être déduits sur le total du produit. Ceux de transport au marché sont déjà déduits dans le tarif du prix des denrées.

Les nombreuses variétés qui existent en France, soit dans la manière de cultiver la vigne et dans les conditions de la culture, soit dans la quantité et la valeur de ses produits dans la même commune, soit enfin dans la durée de la vigne et les moyens de l'entretenir et de la renouveler, en rendent l'évaluation très-difficile. Lorsqu'il s'agit d'évaluer le produit imposable des vignes, l'expert doit supputer d'abord quelle est la valeur du produit brut total qu'elles peuvent rendre, année commune, en les supposant cultivées sans travaux ni dépenses extraordinaires, mais selon la coutume du pays, en formant l'année commune sur quinze années, comme pour les terres labourables. L'année commune (ou produit brut des vignes) étant déterminée, l'expert déduit, sur ce produit brut, les frais de culture, de récolte, d'entretien, d'engrais et de pressoir. Il déduit en outre un quinzième de ce produit, en considération des frais de dépérissement annuel, de replantation partielle, et des travaux à faire pendant les années où chaque nouvelle plantation est sans rapport. Ce qui reste du produit brut, après ces déductions, forme le revenu net imposable. Lorsque la vigne ne dure qu'un certain nombre d'années après lesquelles il faut la renouveler entièrement, ou même l'arracher pour laisser reposer le terrain pendant une autre culture, l'expert doit combiner son évaluation d'après les considérations suivantes : 1º la quantité et la qualité du vin que la vigne produit; 2º la qualité du terrain sur lequel elle est plantée, et les produits que ce terrain pourrait donner s'il était cultivé comme terre labourable; 3º la durée effective de la vigne; 4º le nombre d'années pendant lesquelles le terrain est sans rapport comme vigne.

On comprendra que nous ne puissions indiquer la manière d'évaluer chacune des natures de culture; nous devons nous borner aux principales; mais l'opération se fait pour toutes en vertu des mêmes règles et par des procédés semblables.

— *Contribution personnelle mobilière.* Nous avons dit plus haut que l'on avait plusieurs fois inutilement tenté d'établir en France les taxes somptuaires, et que l'on n'avait réussi qu'à soulever des plaintes aussi vives que fondées. C'est en vain que l'on chercha à les diminuer sensiblement en exemptant les domestiques âgés de soixante ans et ceux qui étaient employés à l'agriculture et à l'industrie. Cette première concession faite, il fallut déclarer non passibles de la taxe les chevaux des militaires et des fonctionnaires, ceux qui servaient aux exploitations rurales, ceux enfin de moins de quatre ans d'âge. En procédant ainsi, on ne fit qu'ouvrir la porte aux réclamations. Bientôt il n'y eut plus de voitures de luxe; tous les domestiques étaient des valets de charrue, et les chevaux n'avaient jamais quatre ans. Le gouvernement comprit que le produit d'un semblable impôt ne compensait qu'imparfaitement les difficultés sans nombre qu'il suscitait, et la loi du 24 avril 1806 abolit les taxes somptuaires pour ne conserver que les cotes personnelle et mobilière. L'impôt était simplifié; mais rien n'avait été préparé pour ménager la transition; rien n'avait été prévu pour maintenir les contingents en rapport avec le mouvement de la richesse et les ramener, après une période déterminée, à l'égalité proportionnelle. Il résulta de cette imprévoyance un état de choses tel, que, placés dans des conditions identiques, deux contribuables payaient l'un 30 fr. dans une commune, l'autre 2 fr. dans la commune limitrophe.

On essaya de remédier à cet inconvénient en faisant de l'impôt personnel et mobilier un impôt de quotité. Loin de guérir le mal, on l'aggrava et, en outre, on souleva des clameurs générales. Enfin la loi du 21 avril 1832, loi essentiellement éclectique, prit dans les deux systèmes de quotité et de répartition ce qu'ils avaient d'avantageux, et elle posa les bases d'après lesquelles est aujourd'hui établie la *contribution* personnelle mobilière.

La *contribution* personnelle et mobilière est due par chaque habitant français et par chaque étranger de tout sexe, jouissant de ses droits et non réputé indigent. Sont considérés comme jouissant de leurs droits les veuves et les femmes séparées de leurs maris, les garçons et les filles majeurs ou mineurs ayant des moyens suffisants d'existence, soit par leur fortune personnelle, soit par la profession qu'ils exercent, lors même qu'ils habitent avec leur père, mère, tuteur ou curateur. La cote personnelle mobilière se compose de deux taxes distinctes : 1º la taxe personnelle, qui équivaut à trois journées de travail, le prix de la journée de travail étant établi par le conseil général. Cette taxe est la même pour tous les habitants d'une commune; 2º la cote mobilière, basée sur la valeur d'habitation des locaux que l'on occupe, à quelque titre qu'on les occupe. Ainsi, les fonctionnaires, les ecclésiastiques et les employés civils et militaires logés gratuitement dans des bâtiments appartenant à l'État, aux départements, aux arrondissements, aux communes et aux hospices, sont imposables d'après la valeur locative des parties de ces bâtiments affectées à leur habitation personnelle. De même, la *contribution* mobilière est due en raison de la valeur locative de l'habitation, lors même que le contribuable ne payerait pas le loyer au propriétaire de la maison qu'il habite. On peut imposer certains contribuables à la taxe personnelle sans les assujettir en même temps à la *contribution* mobilière.

La *contribution* personnelle est due là où l'on a son domicile légal. La *contribution* mobilière est due pour toute habitation meublée, située, soit dans la commune du domicile réel, soit dans toute autre commune. Les parties de bâtiments consacrées à l'habitation personnelle doivent seules être comprises dans l'évaluation du prix des loyers. On ne doit pas s'attacher exclusivement à la valeur vénale des bâtiments et au revenu qu'en peut retirer le propriétaire; il faut aussi tenir compte de tous les éléments dont la combinaison peut amener à une juste appréciation de la valeur locative de l'habitation du contribuable.

On ne peut prendre pour base de la taxe mobilière les facultés présumées d'un contribuable. Cette base est essentiellement arbitraire et son emploi n'a jamais été admis par la loi. D'ailleurs, outre que les facultés présumées ne peuvent être, même approximativement, établies que par un semblant d'inquisition, la *contribution* mobilière étant due partout où un contribuable possède une habitation meublée, si partout on l'imposait d'après ses facultés présumées, il s'ensuivrait que son imposition atteindrait un chiffre d'une exagération peu commune. Les locaux exclusivement destinés à l'exploitation du commerce ne doivent pas entrer dans l'évaluation du loyer d'après lequel est établie la *contribution* mobilière.

Dans les villes ayant un octroi, le contingent personnel et mobilier peut être payé en totalité ou en partie par les caisses municipales, sur la demande qui en a été faite aux préfets par les conseils municipaux. Ces conseils déterminent la portion du contingent qui doit être prélevée sur les produits de l'octroi. La portion à percevoir au moyen d'un rôle est répartie en cotes mobilières seulement, au centime le franc des loyers d'habitation, après déduction des faibles loyers que les conseils municipaux croient devoir exempter de la cotisation.

A Paris, une partie du contingent personnel et mobilier est prélevée sur les produits de l'octroi; le surplus est réparti en cotes mobilières seulement, d'après un tarif gradué en raison de la progression ascendante des loyers. Ce tarif est établi comme il suit : loyers au-dessous de 400 fr. *exempts*; loyers de 400 fr. à 499 fr. 3 pour 100; loyers de 500 fr. à 999 fr. 5 pour 100; loyers de 1,000 fr. 1,499 fr. 7 pour 100; loyers de 1,500 fr. et au-dessus 9 pour 100. Les patentés dont le loyer est inférieur à 400 fr. n'en doivent pas moins la *contribution* mobilière à raison de 3 pour 100.

Si un contribuable occupe, dans différents quartiers de Paris, des habitations ou des locaux passibles de la *contribution* mobilière, on applique au loyer de chacune des locations séparées le taux du tarif qui serait dû par le contribuable, s'il n'avait qu'une seule habitation dont le chiffre fût égal à celui qui résulte de la somme des loyers de ses diverses locations partielles. De même, lorsque les écuries et remises sont situées dans une autre maison que celle de l'habitation, c'est sur le chiffre des loyers réunis des deux immeubles que doit être faite l'application du tarif dans les villes où le tarif est gradué en raison de l'importance des loyers

— *Contribution des portes et fenêtres.* La *contribution* des portes et fenêtres a pour but d'atteindre la fortune présumée des contribuables, en prenant pour base de leurs facultés l'étendue des locaux qu'ils occupent, tant pour leur habitation que pour leur commerce et leur industrie, étendue qui a pour signe extérieur le nombre des ouvertures qui servent à éclairer ces locaux. « Cet impôt est un complément de la *contribution* mobilière, offrant sur celle-ci l'avantage d'une assiette plus facile, et reposant sur des bases matérielles moins variables. » (*Exposé des motifs.*)

La *contribution* des portes et fenêtres est établie sur les portes et fenêtres donnant sur les rues, cours et jardins des maisons, bâtiments et usines. Elle est établie par voie de répartition entre les départements, les arrondissements, les communes et les contribuables, en vertu d'un tarif, sauf les modifications proportionnelles qu'il est nécessaire de lui faire subir pour remplir les contingents. Ce tarif varie suivant la population. Dans les villes et communes au-dessus de 5,000 âmes, la taxe correspondante au chiffre de leur population ne s'applique qu'aux habitations comprises dans les limites intérieures de l'octroi. Les habitations dépendantes de la banlieue sont portées dans la classe des communes rurales.

La loi distingue deux espèces de portes : 1º les portes cochères, charretières et de magasin; 2º les portes ordinaires. Quant aux fenêtres, la loi ne fait qu'une seule distinction qui consiste en ce que, dans les villes de 10,000 âmes et au-dessus, l'augmentation de taxe qui frappe les étages du rez-de-chaussée, de l'entre-sol, des premier et deuxième étages, n'a pas lieu pour les étages supérieurs. Les portes donnant sur la voie publique et sur les champs, et par lesquelles on obtient accès aux maisons d'habitation, magasins, usines et hangars, lors même qu'elles ne servent qu'aux passages de voitures appelées carrioles, tombereaux et charrettes, sont imposables comme portes cochères. Sont assimilées aux portes cochères : 1º les portes d'entrée des maisons occupées en entier par des banquiers, des agents de change, des négociants et marchands en gros, des commissionnaires et courtiers; 2º la porte principale des magasins occupés par les patentables désignés plus haut, si les magasins sont situés au rez-de-chaussée et si la porte donne sur la voie publique ou sur la cour.

Les ouvertures des manufactures ne sont pas imposables. Les portes et fenêtres des locaux exclusivement affectés aux bureaux des fonctionnaires publics ne sont pas imposables. Mais les fonctionnaires civils ou militaires et les ecclésiastiques logés, même gratuitement, dans les bâtiments appartenant à l'État, aux départements ou aux communes, doivent l'impôt des portes et fenêtres pour les ouvertures qui servent à éclairer leur habitation personnelle.

Les maisons particulières louées pour un service public sont exemptes de l'impôt des portes et fenêtres.

La *contribution* des portes et fenêtres est

Digitized by Google

exigible contre les propriétaires et usufruitiers, fermiers et locataires principaux des maisons, bâtiments et usines, sauf leur recours contre les locataires particuliers pour le remboursement de la somme due à raison des locaux par eux occupés.

Lorsque le même bâtiment est occupé par le propriétaire et un ou plusieurs locataires, ou par plusieurs locataires seulement, la *contribution* des portes et fenêtres d'un usage commun est acquittée par le propriétaire ou les usufruitiers.

Par suite d'une disposition législative en date du 17 mars 1852, la commission municipale de la ville de Paris a été autorisée, conformément au vœu émis par elle, le 10 novembre 1851, à établir pour la répartition de son contingent dans la *contribution* des portes et fenêtres un tarif spécial, combiné de manière à tenir compte à la fois de la valeur des loyers et du nombre des ouvertures. Le mode adopté par la ville de Paris, et qui fonctionne depuis 1853, consiste en une taxe fixe et uniforme par ouverture, et une taxe proportionnelle basée sur le revenu des propriétés bâties.

— *Contribution des patentes.* Bien que faisant partie des *contributions* directes, l'impôt des patentes diffère si essentiellement de ceux qui viennent de nous occuper, il a d'ailleurs une telle importance, que nous avons cru devoir traiter cette question à part. V. PATENTE.

Les *contributions* foncière, personnelle mobilière et des portes et fenêtres sont des impôts de répartition, c'est-à-dire que leur montant fixé d'avance se répartit entre les départements, les arrondissements, les communes et les contribuables.

Contrairement aux *contributions* indirectes, qui peuvent être votées pour plusieurs années, les *contributions* directes ne sont votées que pour un an. C'est là un principe que toutes les constitutions ont maintenu. Chaque année donc, les *contributions* directes sont votées en principal par le Corps législatif, qui peut également voter des centimes additionnels. V. CENTIMES ADDITIONNELS.

La loi des finances fixe annuellement le contingent de chaque département en principal et en centimes additionnels généraux pour les *contributions* foncière et personnelle mobilière. Ces tableaux de répartition sont annexés à la loi des recettes. La répartition entre les arrondissements de sous-préfecture est faite par le conseil général; les conseils d'arrondissement font eux-mêmes la répartition entre les communes, et, dans chaque commune, une commission, assistée du contrôleur des *contributions* directes, répartit entre les contribuables le contingent assigné à la commune. V. COMMISSAIRE RÉPARTITEUR, CONTRÔLEUR, MUTATIONS, DÉPARTEMENT, RÉPARTITION, SOUS-RÉPARTITION.

— *Administration et personnel.* Les *contributions* directes forment deux branches distinctes : l'assiette et le recouvrement.

Le service du recouvrement, placé sous les ordres du directeur général de la comptabilité générale, est représenté, dans chaque département, par un trésorier payeur général, par des receveurs d'arrondissement et par des percepteurs. V. PERCEPTEUR, TRÉSORIER PAYEUR GÉNÉRAL.

Le service de l'assiette, qui constitue à proprement parler l'administration des *contributions* directes, a pour chef un directeur général assisté de deux administrateurs, qui forment avec lui le conseil d'administration.

Le conseil d'administration délibère, d'après le rapport qui lui est fait par un de ses membres : 1° sur le budget général de l'administration, ainsi que sur les modifications que ce budget peut comporter; 2° sur les révocations, destitutions et mises à la retraite des employés; 3° sur le contentieux administratif et judiciaire; 4° sur les questions douteuses relatives à l'exécution des lois et actes du gouvernement; 5° sur toutes les autres affaires qui lui sont envoyées par le directeur général, ou sur lesquelles le ministre juge convenable qu'il donne son avis.

Le directeur général dirige et surveille, sous les ordres du ministre des finances, toutes les parties du service de l'administration des *contributions* directes. Il présente au ministre les candidats aux emplois d'administrateur, de directeur, d'inspecteur, de géomètre en chef et de chef de bureau de toute classe.

Les nominations aux deux premiers emplois ci-dessus sont faites par l'empereur, sur la présentation du ministre.

Le directeur général nomme directement, par délégation du ministre, aux emplois de contrôleur, de commis et de commis de direction. Il suspend, destitue et met à la retraite les fonctionnaires dont la nomination lui est attribuée, après avoir pris, toutefois, l'avis du conseil d'administration. Il peut aussi suspendre les autres employés, mais, dans ce cas, il doit en rendre compte immédiatement au ministre.

Le travail de l'administration centrale des *contributions* directes est partagé entre un bureau central et du personnel et deux divisions.

Le bureau central et du personnel est sous les ordres immédiats du directeur général.

Un administrateur est placé à la tête de chacune des divisions.

Le traitement du directeur général est fixé à [illegible] classes et jouissent d'un traitement de 8,000 fr. à 9,000 fr. Les sous-chefs sont aussi de quatre classes et ont de 4,000 fr. à 5,500 fr.

Les commis principaux, rédacteurs et vérificateurs sont rangés en trois catégories. Leur traitement varie de 3,000 fr. à 5,000 fr.

Enfin, les commis ordinaires sont divisés en trois classes, aux appointements de 1,200 fr. à 2,700 fr.

Les agents extérieurs des *contributions* directes peuvent être appelés ou pris dans les bureaux de l'administration centrale.

Les contrôleurs ordinaires sont assimilés aux commis ordinaires, les contrôleurs principaux aux commis principaux, les inspecteurs aux sous-chefs de bureau, les directeurs aux chefs de bureau.

Les agents extérieurs du service des *contributions* directes sont : les directeurs, les inspecteurs, les contrôleurs, les commis de direction et les contrôleurs surnuméraires.

— *Directeurs.* Les directeurs sont nommés par l'empereur, sur la proposition du ministre des finances. Les inspecteurs sont nommés par le ministre des finances, sur la proposition du directeur général. Les contrôleurs de tous grades et les premiers commis de direction sont nommés par le directeur général, en vertu de la délégation du ministre.

Par suite du décret sur la décentralisation administrative, rendu le 13 avril 1861, la nomination aux emplois de surnuméraire a été donnée aux préfets.

Il existe dans chaque département une direction des *contributions* directes, composée d'un directeur, d'un inspecteur, d'un premier commis de direction et d'un nombre de contrôleurs et de surnuméraires proportionné aux besoins du service.

Les directions ne sont données qu'aux inspecteurs ou aux agents qui occupent à l'administration centrale un emploi correspondant au grade d'inspecteur.

Les directeurs sont divisés en quatre classes, et leur traitement varie de 7,000 fr. à 10,000 fr.

Les attributions du directeur consistent : à opérer la réunion des éléments qui doivent servir de base à la répartition des *contributions* directes, et à l'application des différentes taxes dont le recouvrement s'effectue en vertu de rôles, à conserver ces documents dans un ordre méthodique; à en former des matrices de rôles qui doivent être tenues au courant au moyen des changements constatés chaque année par les contrôleurs, et à établir les rôles et les avertissements d'après ces matrices; à donner son avis, par des rapports motivés, au préfet et au conseil de préfecture, sur les réclamations qu'il fait préalablement instruire par les contrôleurs et par l'inspecteur; à expédier les ordonnances de dégrèvement, et à informer les parties intéressées des décisions intervenues sur leurs réclamations; à faire exécuter le cadastre; à diriger l'inspecteur, les contrôleurs et les autres agents de l'administration dans leurs opérations relatives à l'assiette des *contributions*, à la confection du cadastre et à l'instruction des réclamations; à donner, enfin, l'impulsion aux travaux émanant de sa direction.

— *Inspecteurs.* Les inspecteurs sont divisés en trois classes. Leur traitement varie de 3,500 fr. à 4,500 fr. Avec les contrôleurs des *contributions* directes, les inspecteurs sont, sans contredit, les fonctionnaires les moins payés du ministère des finances. Leur traitement est inférieur à celui des inspecteurs des autres régies financières, et cette anomalie se conçoit d'autant plus difficilement que ces agents sont tous distingués, qu'ils ont donné des preuves nombreuses de leur zèle et de leur aptitude, et qu'ils n'arrivent à cette position qu'après vingt-cinq ans de laborieux services. Il y a là une réforme urgente à opérer, et nous y reviendrons au mot CONTRÔLEUR.

L'inspecteur du département est chargé de la surveillance des contrôleurs du département. Il supplée momentanément les contrôleurs absents ou malades.

Une des fonctions les plus importantes de l'inspecteur, et que ses tournées le mettent parfaitement en état de remplir, c'est de rassembler des connaissances exactes sur l'étendue, la consistance, la population des divers arrondissements dont le département se compose; sur la nature, l'étendue, la qualité, la valeur des différentes terres et autres biens-fonds; sur le genre et les frais de culture de chaque canton; sur ses débouchés, son commerce, ses fabriques, ses manufactures; enfin, sur tous les éléments propres à conduire à une répartition plus égale des contributions publiques, et à une distribution éclairée des soulagements que les divers arrondissements pourraient avoir le droit de réclamer. C'est à l'inspecteur que revient la majeure partie des travaux du cadastre. Il s'assure par de fréquentes tournées que les géomètres arpenteurs exécutent par eux-mêmes les opérations dont ils sont chargés et qu'ils n'emploient que des auxiliaires agréés par l'administration; qu'ils se conduisent avec les propriétaires de manière à se concilier leur estime et leur confiance, qu'ils ne multiplient pas abusivement les parcelles dans le but de grossir le chiffre de leurs indemnités; que la communication des bulletins se fait régulièrement; enfin, que le géomètre en chef surveille ses collaborateurs [illegible] toutes les opérations des contrôleurs, et son autorité ne se fait sentir que par les conseils dont il entoure celui qui débute dans la carrière. Nous qui avons vu de près les inspecteurs des *contributions* directes, nous ne craignons pas de dire, en parlant de leurs attributions et de la façon dont ils les comprennent : il est peu de fonctions aussi honorables; il n'en est pas de plus honorablement remplies.

— *Premiers commis de direction.* Les premiers commis de direction se divisent en deux catégories : les commis principaux et les commis ordinaires.

Il n'y a qu'une classe de commis principaux, au traitement de 2,700 fr.

Les commis ordinaires sont de trois classes, et leur traitement varie de 1,500 fr. à 2,100 fr.

Les premiers commis de direction sont choisis parmi les contrôleurs que des raisons particulières portent à quitter la vie active du contrôle pour la position sédentaire des bureaux. Et, par là, nous n'entendons pas dire que les premiers commis manquent d'activité. Ils en déploient, au contraire, une très-grande que, le plus souvent, une intelligence remarquable vient seconder.

Les premiers commis de direction ont dans leurs attributions les services autrefois dévolus aux chefs de bureau, mais ils ont, en outre, de plus que ces derniers, le service de la confection des rôles.

Ils assistent le directeur dans ses divers travaux de correspondance, d'instruction, de réclamation, de vérification, de mutation. La surveillance des surnuméraires leur est confiée d'une façon spéciale.

— *Contrôleurs.* Le contrôleur est l'âme véritable du service des *contributions* directes. C'est lui qui modifie, diminue, augmente les taxes. Les attributions qui lui sont dévolues présentent une telle variété, il personnifie si bien toute une classe de fonctionnaires digne d'intérêt, que nous croyons devoir l'étudier dans un article spécial. V. CONTRÔLEUR.

— *Surnuméraires.* Il est attaché, à chaque direction des *contributions* directes, des surnuméraires en quantité suffisante pour les besoins du service.

Les conditions d'admission au surnumérariat, dans l'administration des *contributions* directes, ont été réglées de la manière suivante : nul n'est admis avant l'âge de dix-huit ans et après celui de vingt-cinq ans. Tout candidat doit produire un diplôme de bachelier ès lettres ou de bachelier ès sciences, prouver qu'il possède un revenu personnel de 1,200 fr., ou fournir un acte authentique par lequel sa famille s'engage à lui servir une pension annuelle d'égale somme, pendant la durée de son surnumérariat.

Il est alors autorisé à subir un examen, dont les difficultés augmentent chaque jour, et, s'il est admis, il est nommé surnuméraire. Les surnuméraires peuvent être appelés à remplacer les contrôleurs absents ou malades, et, pour être à même de gérer un contrôle, ils travaillent à acquérir l'instruction spéciale, sous les yeux du directeur et du premier commis.

Un examen annuel met l'administration en état de constater les progrès réalisés par eux. Si ces justifications ne sont pas satisfaisantes, le surnuméraire est engagé à choisir une carrière autre que celle des *contributions* directes. Si, au contraire, il subit avec succès ces nombreuses épreuves, il est nommé contrôleur, aux appointements de 1,200 fr., élevés naguère à 1,400 fr. Ce chiffre représente à peine les intérêts du capital dépensé pour son instruction et son surnumérariat, cela est vrai. Mais au moins doit-il péniblement gagner son existence et attendre, pendant sept ans, une augmentation de quelques cents francs!

— II. CONTRIBUTIONS INDIRECTES. Bien que l'on doive considérer comme indirectes toutes les *contributions* qui se perçoivent généralement sur des objets de consommation, en vertu de tarifs, et qu'à ce titre les douanes, l'enregistrement, le timbre, etc., soient de véritables impôts indirects, on est convenu de désigner seulement sous le nom de *contributions* indirectes une régie financière dont nous allons faire connaître les attributions, l'organisation et le personnel.

Quand éclata la révolution de 1789, il existait en France, sous l'appellation d'*administration des aides*, un service chargé de la constatation des droits sur les boissons et de la perception de ces droits. Son organisation variait de province à province, comme les taxes et les modes de taxation eux-mêmes. Ces droits furent supprimés en 1791, mais la loi du 5 ventôse an XII les rétablit et en confia la perception à la régie des droits réunis. Cette administration nouvelle non-seulement remplaça les aides, mais encore, absorbant quelques-unes des attributions de l'enregistrement et de certains services spéciaux dépendant du ministère de l'intérieur, elle fut chargée de la perception de l'impôt sur les voitures publiques, des droits sur les cartes à jouer, des droits de garantie sur les matières d'or et d'argent, des droits de navigation intérieure, des droits et revenus des bacs, bateaux et canaux, et des droits d'octroi. A ces perceptions de natures si multiples vinrent s'ajouter plus tard celles des droits [illegible] et enfin l'achat, la fabrication et la vente des tabacs, lorsque ces opérations furent constituées en monopole.

L'abolition des taxes anciennement perçues par l'administration des aides avait été considérée comme un des plus grands bienfaits de la Révolution, à qui cependant on était redevable de si grandes choses. Leur rétablissement sous un autre nom fut une des causes qui diminuèrent sensiblement encore le peu d'affection que les classes laborieuses pouvaient avoir pour le régime impérial. Les Bourbons le comprirent si bien que, à sa rentrée en France, le comte d'Artois répétait avec le peuple qui le saluait de ses acclamations : « Plus de conscription! plus de droits réunis! » Mais ces droits réunis étaient pour le budget de l'État une ressource trop précieuse pour que ceux-là qui songeaient déjà au *milliard des émigrés* y renonçassent de gaieté de cœur. Seulement, ils avaient une satisfaction à donner à la nation vis-à-vis de laquelle ils s'étaient engagés, et, par un procédé souvent employé, ils supprimèrent le nom et maintinrent la chose. Les droits réunis devinrent les *contributions* indirectes, lesquelles, après diverses modifications, ont été réunies en 1851 à la régie des douanes pour former avec elle la direction générale des douanes et des *contributions* indirectes. Ce sont là deux services complétement distincts, et nous n'allons nous occuper que de la partie se rapportant spécialement aux *contributions* indirectes.

— *Boissons.* Les droits sur les boissons s'appliquant aux vins, eaux-de-vie, alcools, cidres, bières, s'élèvent à une somme importante. Mais la perception en est très-pénible pour les agents des *contributions* indirectes et très-coûteuse pour l'État. Elle exige, en effet, un personnel d'employés excessivement nombreux, et frappe d'une impopularité qui rejaillit plus haut et fait perdre au gouvernement des profits moraux autrement importants que les profits matériels qu'il retire. Nous examinerons au mot IMPÔT cette question, dont la gravité n'échappe à personne.

— *Cartes à jouer.* Le droit sur les cartes à jouer, dont la fabrication est soumise à des mesures de surveillance minutieuses, produit environ 1,000,000 fr., y compris les fournitures d'un papier spécial que, seul, l'État peut fabriquer.

— *Voitures publiques et chemins de fer.* Les droits établis sur les voitures publiques et sur les chemins de fer prennent chaque jour une extension plus considérable. De tous les droits qui nous occupent, ce sont ceux qui paraissent avoir le plus de raison d'être, et, bien que supportés par le public, ils sont moins impopulaires que les droits établis sur les boissons et les octrois. Il y aurait même lieu de demander aux agents une surveillance plus active en ce qui concerne les voitures publiques. Si les finances de l'État nous sont précieuses, la vie des voyageurs nous semble plus précieuse encore. En exécutant sérieusement leur mission, les employés des *contributions* indirectes rendront impossibles les surcharges, qui sont presque toujours la cause de tristes accidents.

— *Navigation.* La France possède 5,000 kil. de canaux navigables et environ 8,000 kil. de routes fluviales. Toutes ces eaux navigables ont pour la navigation des tarifs et des règlements différents. Le gouvernement a demandé quelle influence pouvaient exercer sur la navigation les droits perçus sur les canaux et routes fluviales. L'enquête agricole répondra, et nous sommes assuré qu'elle appellera l'attention de l'administration sur une anomalie qui, en affranchissant de tout droit les routes de terre, frappe d'une redevance toujours trop considérable les voies d'eau.

— *Garantie.* Tout objet d'or ou d'argent mis dans le commerce doit être préalablement frappé du poinçon de l'État, qui garantit ainsi le titre, c'est-à-dire le degré de l'alliage ou de pureté plus ou moins grande du métal. Ces poinçons se trouvent dans les quatre-vingt-neuf bureaux de garantie établis dans les villes les plus importantes de France. Des droits sont en outre perçus sur les argues ou machines qui servent à fabriquer les fils d'or, d'argent et de cuivre doré ou argenté. Ces machines n'existent qu'à Paris, à Lyon et à Trévoux (Ain). L'or et l'argent ne peuvent être étirés que par les machines de l'État, qui exerce en outre sa surveillance sur les tréfileries des particuliers étirant le cuivre et le laiton.

— *Sel.* La production du sel est diversement régie. Les mines de sel et les puits salés sont surveillés par des agents spéciaux; les marais salants sont placés dans les attributions de la douane. Les taxes sur la vente sont aussi perçues de diverses manières. Les unes entrent dans les recettes de la douane, les autres sont encaissées par les *contributions* indirectes.

— *Sucres.* Les sucres provenant de l'étranger ou des colonies payent leurs droits aux douanes; le sucre indigène ou les sucres raffinés sont placés, pour la surveillance comme pour la perception des taxes, dans le service des *contributions* indirectes. Le type, pour l'établissement de la taxe, a été choisi sur un sucre demi-blanc. Le droit s'élève à 45 fr. par 100 kilogr. Les sucres raffinés payent

de contrôle extrêmement sévères. Paris, Arras, Bordeaux, Douai, Honfleur, le Havre, Lille, Orléans, Saint-Quentin et Valenciennes ont des entrepôts pour les sucres indigènes.

— *Poudre.* Le monopole de la poudre rapporte environ 9 millions, et l'on ne sera pas surpris du peu d'importance de ce chiffre quand on saura que l'État n'a d'autres bénéfices que ceux qu'il retire de la vente de la poudre de chasse.

— *Tabacs.* Le monopole des tabacs tend à devenir la branche la plus productive des impôts directs ou indirects. Chaque année accuse une augmentation considérable. Ce monopole est absolu et embrasse à la fois l'achat ou l'introduction, la production et la vente. Dans le principe, un service spécial avait été organisé pour l'achat et la fabrication. En 1831, ce service devint une administration distincte qui prit le nom de direction des tabacs, les *contributions* indirectes n'étant plus chargées que de la vente. En 1846, l'administration des *contributions* indirectes absorba la direction des tabacs qui, depuis cette époque, lui est réunie.

La culture des tabacs indigènes est soumise à une surveillance spéciale, et fournit à peu près la moitié des feuilles qui sont manipulées dans les manufactures. Un sixième vient de notre colonie d'Afrique. Le reste nous est fourni par l'étranger, et principalement par l'Amérique.

La France possède douze manufactures de tabacs employant près de 22,000 ouvriers. Elles sont établies à Paris, à Bordeaux, à Marseille, à Morlaix, à Strasbourg, à Lille, au Havre, à Tonneins, à Toulouse, à Lyon, à Nantes et à Châteauroux.

Le monopole des tabacs assure à l'État un bénéfice de 150 pour 100.

Par ce qui précède, on peut se faire une idée des attributions multiples de l'administration des *contributions indirectes*, et l'on comprendra sans peine qu'un service aussi compliqué exige un personnel nombreux. Nous allons en faire connaître l'organisation.

— *Organisation du personnel.* L'administration des *contributions* indirectes, telle qu'elle existe aujourd'hui, a été organisée en 1804, et depuis cette époque elle n'a subi de modifications notables qu'en ce qui concerne les cadres des emplois supérieurs. En procédant à ces changements, on a voulu réunir et concentrer dans les mêmes mains des attributions qui précédemment étaient tout à fait indépendantes les unes des autres, et si quelques branches du service ont encore à leur tête des agents spéciaux, il n'en est pas moins vrai que la spécialisation des fonctions n'existe plus.

A l'exception des départements du Nord, de la Seine-Inférieure et de la Corse, chacun des quatre-vingt-six autres départements constitue une direction, c'est-à-dire une circonscription placée sous les ordres d'un chef de service portant le titre de directeur. Le département du Nord forme trois directions : Lille, comprenant les arrondissements de Lille et de Douai; Valenciennes, composée des arrondissements de Valenciennes, d'Avesne et de Cambrai; Dunkerque, formée des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck. Le département de la Seine-Inférieure forme deux directions : celle de Rouen, composée des arrondissements de Rouen et de Neufchâtel; celle du Havre, formée des arrondissements du Havre, d'Yvetot et de Dieppe. Quant à la Corse, où d'ailleurs l'administration n'a d'autres agents que des entreposeurs de poudres à feu, elle relève du département du Var.

A Paris, la perception des droits sur les boissons introduites dans la ville est confiée à une direction spéciale dite direction des droits d'entrée et d'octroi.

Les départements du littoral et les départements frontières ont à leur tête des chefs de service réunissant sous leur surveillance les douanes et les *contributions* indirectes. Mais chacune de ces branches a, outre des agents spéciaux, un inspecteur et un personnel de commis de direction particulière à chacune des deux administrations.

Les directeurs résident au chef-lieu du département, et c'est là que sont situés les bureaux de la direction. Il n'y a d'exception que pour les directeurs de Brest, de Toulon, du Havre, de Valenciennes et de Dunkerque.

Chaque direction est divisée en inspections, c'est-à-dire en circonscriptions à la tête desquelles est un chef portant le titre d'inspecteur. La plupart des inspections ne comprennent qu'un arrondissement; il en est cependant dont la surveillance s'exerce sur deux et même trois arrondissements. L'importance des arrondissements est la seule base que l'on ait suivie. L'inspecteur chargé de l'arrondissement chef-lieu réside au chef-lieu du département; celui qui n'a qu'un arrondissement de sous-préfecture, au chef-lieu de la sous-préfecture; enfin celui dont la juridiction s'étend sur plusieurs arrondissements a le siége de sa résidence au chef-lieu d'arrondissement le plus central. On a suivi dans la division administrative la division adoptée par le ministère de l'Intérieur, et, en général, chaque sous-préfecture est le chef-lieu d'une circonscription comprenant une recette principale, un entrepôt de tabacs et un entrepôt de poudres à feu. C'est seulement dans les départements où se trouvent plusieurs arrondissements d'un ordre secondaire que deux arrondissements peuvent être réunis et ne former qu'une circonscription de recette principale et d'entrepôt.

Les fonctions d'entreposeurs sont en général remplies par les receveurs principaux. Il n'en est pas ainsi pour Paris, Marseille, Bordeaux, Lille, Nantes, Arras, Strasbourg, Lyon, Rouen, Versailles, Saint-Brieuc, Nîmes, Toulouse, Montpellier, Rennes, Orléans, Nancy, Metz et Amiens. Chacune de ces villes a un entreposeur spécial. Les receveurs principaux, qu'ils soient ou non entreposeurs, et les entreposeurs spéciaux, résident, comme les inspecteurs, au chef-lieu de préfecture ou de sous-préfecture.

Les recettes principales se subdivisent en recettes particulières, et l'on donne à ces dernières le nom de circonscriptions d'exercice. Elles se distinguent en recettes sédentaires et en recettes ambulantes. Ces dernières sont, suivant leur étendue, recettes à cheval ou recettes à pied. Les recettes ambulantes comprennent un nombre plus ou moins grand de communes, selon les exigences du service. Le siége de la recette ambulante est fixé, soit au point le plus central, soit au point le plus important, sans avoir égard aux circonscriptions cantonales dont, à ce degré, les circonscriptions administratives sont complétement indépendantes.

Les attributions des employés varient suivant leur grade et leur circonscription. Une recette ambulante se compose, en général, de deux employés : un receveur et un commis principal, ou commis adjoint. Ces employés sont chargés des exercices, c'est-à-dire des vérifications chez les assujettis de toutes les catégories : débitants de boissons, marchands en gros de boissons, brasseurs, distillateurs, entrepreneurs de voitures publiques, débitants de tabacs, de poudres à feu, de cartes à jouer, etc., etc. Ils constatent l'impôt résultant de la consommation faite et ils le perçoivent. Les employés d'une recette ambulante ont sous leurs ordres les receveurs buralistes de la circonscription. Ce sont ces derniers qui reçoivent des contribuables les déclarations de commencer et de cesser, qui leur délivrent les expéditions nécessaires pour le transport des boissons, pour la mise en circulation des voitures publiques. La recette ambulante doit, à titre de vérificateur et de comptable, exercer une surveillance sur les receveurs des droits d'entrée et d'octroi. Les simples buralistes sont des agents de la régie et nommés par elle; ils n'ont d'autre traitement qu'une remise basée sur les déclarations reçues. Dans les villes sujettes au droit d'entrée, cette taxe, conformément à la loi du 28 avril 1816, est perçue, moyennant de simples remises variant de 1 à 5 pour 100, et pour le compte de la régie, par les receveurs de l'octroi, c'est-à-dire par les comptables chargés de la perception des droits revenant à la ville. Aussi les receveurs d'octroi, bien que nommés par le préfet, se trouvent-ils sous la surveillance immédiate des employés des *contributions* indirectes, qui peuvent provoquer leur révocation, dans le cas où ils ne s'acquitteraient pas convenablement des fonctions qui leur sont confiées. Les receveurs ambulants font leurs versements à la caisse du trésorier payeur général ou à celle du receveur particulier des finances. Ils ne versent entre les mains du receveur principal que dans certains cas déterminés.

Les recettes sédentaires ont des agents préposés, les uns à la constatation des droits, les autres à la perception de ces droits. Presque toutes les villes forment, avec ou sans adjonction de communes rurales, une circonscription de recette particulière sédentaire. Les receveurs particuliers sédentaires ne sont pas seulement chargés du recouvrement des droits divers qui sont constatés par suite d'exercice; ils remplissent pour une partie de leur circonscription, quelquefois même pour leur circonscription tout entière, les fonctions de simples buralistes. Dans les chefs-lieux d'arrondissement d'une importance trop minime pour comporter une recette principale, le receveur particulier est, en même temps, entreposeur de tabacs et de poudres à feu.

De même que les receveurs ambulants, les receveurs particuliers sédentaires centralisent les recettes effectuées, pour le compte du Trésor, par les simples buralistes et les receveurs des droits d'entrée et des droits d'octroi. Comme les receveurs ambulants, ils versent entre les mains des receveurs des finances l'argent qu'ils ont en caisse.

Dans les circonscriptions de recettes sédentaires, il y a un certain nombre de sections d'exercice, formées chacune de deux agents. Le nombre de ces sections varie selon les exigences du service, et, lorsqu'il est de plus de deux, la direction du service est confiée à un employé qui prend le titre de contrôleur. La circonscription prend dès lors la désignation de contrôle, et le chef de cette circonscription étend sa vérification, non-seulement sur les commis à pied placés sous ses ordres, mais encore sur les receveurs sédentaires buralistes et les receveurs des droits d'entrée et d'octroi.

Nous avons parlé plus haut des services spéciaux, tels que les sels, les sucres, la garantie et la navigation : en général, ils ne sont distincts que sur quelques points des services d'exercice, avec lesquels ils sont souvent confondus. La plupart du temps, on les confie aux mêmes agents. Il est cependant des cas où ils exigent le concours d'employés particuliers.

— *Garantie.* Dans le département de la Seine, ce service est complétement spécialisé. Le bureau de la garantie est établi à l'hôtel de la Monnaie. Dans les autres départements, il n'y a des bureaux de garantie que dans les bureaux d'arrondissement où la fabrication des ouvrages d'or et d'argent a une certaine importance. Chacun de ceux-ci possède un essayeur, un contrôleur et un receveur. Le premier de ces agents est nommé par le préfet, les deux autres par l'administration des *contributions* indirectes dont ils font partie. Paris et Lyon seulement ont des receveurs spécialement préposés aux droits de la garantie. Marseille, Lyon, Besançon, Brest, Nîmes, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Grenoble, Nantes, Angers, Nancy, Metz, Lille, Bayonne, Strasbourg, Dijon, Rouen, Amiens et Avignon ont de même, pour la garantie, un contrôleur spécial. Dans toutes les autres villes, les fonctions, soit de receveur, soit de contrôleur, sont exercées par des agents du service général, accessoirement délégués à la garantie.

— *Navigation.* Les receveurs particuliers sédentaires sont parfois, en même temps, receveurs des droits de navigation. Dans les bureaux de navigation qui ont une certaine importance, la perception est confiée à un comptable spécial assisté d'un ou de deux surveillants. Les comptables sont soumis aux vérifications des contrôleurs et inspecteurs du service général. Ils versent leurs fonds à la caisse du receveur des finances.

— *Sels.* A chaque fabrique de sels située à l'intérieur sont préposés un receveur et une ou deux sections de surveillance. Il est même quelques établissements dont l'importance exige un service spécial; mais le plus souvent ces fonctions sont exercées par un agent du service général. Les receveurs des salines opèrent leurs versements à la caisse du receveur des finances.

— *Sucres.* Les fabriques de sucre indigène sont soumises à une surveillance permanente. Cette surveillance est exercée par des agents spéciaux dont le nombre, pour chaque fabrique, varie de deux à six, selon l'importance de la fabrication. Dans les départements où les fabriques de sucre sont nombreuses, le Nord, le Pas-de-Calais, l'Aisne, la Somme et l'Oise, le contrôle des opérations des agents employés dans ces établissements est confié à des contrôleurs du service spécial; partout ailleurs, il est fait par des employés du service général momentanément délégués. Mais, quel que soit le cas, les droits sont perçus par les receveurs ambulants ou sédentaires.

Il nous reste à faire connaître les attributions de chacun des employés supérieurs.

Les receveurs principaux n'ont pas seulement les attributions d'entreposeurs de tabacs et de poudres; ils remplissent, pour la ville où ils résident, les fonctions de receveur particulier et de receveur buraliste. Le plus souvent, ils sont receveurs de la garantie, et parfois receveurs de la navigation. En outre, ils centralisent les pièces de comptabilité, recettes et dépenses, des divers receveurs secondaires de leur circonscription : receveurs particuliers entreposeurs, entreposeurs spéciaux, receveurs particuliers sédentaires ou ambulants, receveurs de garantie, receveurs des salines et receveurs de navigation. Ils sont chargés de toutes les affaires contentieuses et, en cas de procès-verbaux, l'administration leur laisse le droit de transiger à l'amiable avec les parties, mission qu'ils accomplissent, en général, avec la plus bienveillante conciliation.

Les receveurs principaux sont secondés par des commis nommés par l'administration, et que celle-ci leur adjoint en nombre plus ou moins grand, suivant les besoins du service.

Les receveurs principaux et les entreposeurs sont les seuls comptables des *contributions* indirectes justiciables de la cour des comptes; encore ces derniers ne peuvent-ils l'être qu'en ce qui concerne la comptabilité du matériel.

L'inspecteur est le chef du service de la circonscription, tous les agents, jusques et y compris les receveurs principaux, lui sont subordonnés. Sauf les cas où le service des sucres exige des vérificateurs spéciaux, l'action et la vérification de l'inspecteur s'étendent sur toutes les parties si diverses de l'administration. Chez les assujettis eux-mêmes, il s'assure de la façon dont est dirigé le service, de la manière dont il est exécuté. Il examine, vérifie et contrôle les écritures de tous les comptables; il prend toutes les mesures que commandent les besoins du service. Chef immédiat des agents, il est, plus que le directeur lui-même, appelé à les apprécier; aussi l'administration est-elle intéressée à ne confier ces fonctions délicates qu'à des hommes fermes sans roideur, bienveillants sans faiblesse, propres surtout à rappeler aux débitants que, dans une régie fiscale, le zèle est un déplorable moyen auquel on ne doit jamais avoir recours.

Les directeurs ont pour mission de guider et d'éclairer l'action des agents placés sous leurs ordres, quel que soit le grade auquel ils appartiennent. Chargés d'interpréter les instructions émanant de la direction générale, ils sont appelés à vérifier ce qu'il peut y avoir d'irrégulier ou d'imparfait dans le service.

Ils doivent s'entourer de tous les renseignements de nature à les éclairer sur les faits qui parviennent à leur connaissance, et écouter avec la même faveur les dires des agents et les explications des contribuables. Ce sont eux que l'administration charge de transiger avec les délinquants toutes les fois que l'amende encourue dépasse le chiffre de 500 fr. A propos du directeur, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit concernant le receveur principal : que ces chefs de service n'oublient pas le véritable caractère de leurs fonctions; qu'ils sachent très-bien que, toutes les fois que les intérêts de l'État et ceux des contribuables sont en présence, ils ne doivent pas hésiter à sacrifier les intérêts du Trésor. Agir autrement serait mal interpréter l'esprit des documents officiels qui leur sont transmis.

Les directeurs nomment les titulaires des recettes buralistes simples et les titulaires des recettes buralistes avec bureau de tabac, lorsque la commune où s'est produite la vacance a une population de moins de 1,500 âmes et que le montant des remises n'est pas supérieur à 400 fr. Dans tous les autres cas, ils prennent l'avis de l'administration. Enfin le directeur, en transmettant à l'administration les feuilles mensuelles que lui adressent les employés sous ses ordres, donne en même temps ses appréciations personnelles sur leur intelligence, leur aptitude, etc., etc.

On le voit, malgré un si grand nombre d'employés, l'organisation des *contributions* indirectes est bonne. On pourrait assurément y apporter des simplifications dont l'expérience a démontré la possibilité, et réaliser ainsi de grandes économies. La réforme accomplie sur ce point en 1848 devrait encourager l'administration à marcher dans la voie où elle semblait alors vouloir s'engager. Faut-il rappeler qu'à l'époque précitée il y avait un directeur dans presque tous les arrondissements, et que ce fonctionnaire se déplaçait le moins souvent possible? La surveillance du service était confiée aux contrôleurs ambulants chargés de contrôler les employés dans toute l'étendue du département. Les receveurs principaux n'étaient pas, comme ils le sont aujourd'hui, assistés par des agents de l'administration. Afin de réaliser des économies, ils s'adjoignaient pour des salaires infimes des hommes incapables et souvent grossiers vis-à-vis des contribuables et du public.

Cette situation appela l'attention sérieuse du gouvernement. Le ministre des finances chargea un de ses inspecteurs généraux d'étudier la question sur les lieux et, si le mal existait, d'indiquer le remède. M. Audouillé n'eut pas besoin d'assombrir les couleurs de son tableau pour prouver qu'il n'était que temps de réorganiser une administration qui, toujours l'objet d'attaques hostiles, devait ne laisser aucune prise à la critique. Alors furent supprimés les directeurs d'arrondissement; alors disparurent ces contrôleurs ambulants, toujours absents de chez eux et que pourtant l'on ne voyait nulle part; alors fut organisé officiellement le service des commis de recette, assimilés, quant au grade, aux agents du service actif.

Cette réforme correspondait si bien à la pratique des choses, que, depuis dix-huit ans qu'elle est accomplie et mise en œuvre, personne n'a songé à l'améliorer ni même à la modifier.

L'important service des *contributions* indirectes est centralisé à Paris entre les mains d'un directeur général, aujourd'hui conseiller d'État. Ce haut fonctionnaire est assisté d'un conseil d'administration composé de trois administrateurs.

Le traitement du directeur général est de 30,000 fr.; celui des administrateurs est de 15,000 fr.

Dans les départements, le traitement du directeur varie de 8,000 à 12,000 fr.; celui des inspecteurs, de 1,500 à 6,000 fr., celui des entreposeurs spéciaux de tabacs, de 5,000 à 6,000 fr.; à Paris, ce traitement est de 9,000 fr. Les receveurs principaux non entreposeurs ont de 4,000 à 6,000 fr.; à Paris, 8,000 fr. Les receveurs principaux entreposeurs, divisés en six classes, touchent de 6,000 à 6,600 fr. Les receveurs particuliers entreposeurs, qui forment une classe unique, touchent tous 3,000 fr. Les contrôleurs de ville, divisés en deux classes, reçoivent 2,300 et 3,000 fr. Les receveurs particuliers sédentaires, divisés en huit classes, touchent de 1,500 à 4,500 fr. Les receveurs spéciaux de navigation, également divisés en huit classes, touchent de 1,050 à 4,000 fr. Les receveurs de salines, divisés en cinq classes, ont de 1,800 à 6,000 fr.

Enfin les employés inférieurs, tels que commis chefs de poste, receveurs ambulants à pied et à cheval, les commis adjoints aux receveurs, et divisés comme eux en deux classes, touchent de 1,700 fr. à 2,200 fr. Les autres commis du service actif, divisés en trois classes, touchent de 1,200 à 1,600 fr.

Les commis de bureau attachés au service des directions, des inspections et des recettes principales, divisés en sept classes, ont de 1,200 fr. à 6,000 fr.

Le personnel des *contributions* indirectes

Digitized by Google

s'élève à plus de 10,000 employés, et dans ce chiffre ne figurent ni les receveurs buralistes, ni les employés d'octroi, ni les débitants de poudre ou de tabacs, qui tous, à un titre quelconque, appartiennent à l'administration; avec eux, le nombre serait doublé et au delà.

Les *contributions* indirectes ont produit, en 1865, plus de 600 millions.

Le recrutement de cette administration se fait avec facilité. Divers règlements ministériels font connaître les conditions d'admission. Une instruction primaire suffit pour arriver aux grades les plus élevés. Quant aux autres garanties, elles sont ce que chacun sait : nationalité et vaccine. La limite d'âge est de vingt et un à vingt-cinq ans pour le service actif, de vingt et un à trente ans pour le service des bureaux.

Les anciens militaires peuvent, jusqu'à trente ans, subir les épreuves exigées.

— Législ. *Procédure civile.* Les biens d'un débiteur sont le *gage* commun de ses créanciers, qui se les partagent entre eux au marc le franc de leurs créances : ils contribuent tous dans cette proportion à la perte commune, à moins que quelques-uns d'entre eux ne puissent invoquer des causes de préférence, telles que des hypothèques ou des priviléges. Lorsqu'il y a des deniers à distribuer, s'ils proviennent de la vente volontaire ou forcée d'immeubles, la distribution s'en fait par voie d'ordre; s'ils proviennent d'une saisie-arrêt ou d'une vente d'objets mobiliers, ils se distribuent par *contribution*, soit à l'amiable, soit en justice.

Les règles propres à la distribution par *contribution* ont été édictées par le code de procédure civile (art. 656-672). La législation antérieure n'avait pas prescrit de formes spéciales pour cette opération : l'ordonnance de 1667 (tit. XXXIII, art. 20) se contentait de dire qu'en cas d'opposition, les deniers provenant de saisie ou de vente devaient être délivrés à qui justice ordonnerait. Aussi chaque siége avait-il adopté des règles particulières et des formalités généralement compliquées et onéreuses. Les fonds restaient chez l'huissier ou étaient déposés soit chez un officier ministériel (greffier ou notaire), soit chez un particulier solvable. La procédure qui rappelle le plus les formes actuelles était celle qui était en usage au Châtelet de Paris.

Le code de procédure a simplifié et unifié les formes anciennes. Voici comment il réglemente la distribution par *contribution* : « Lorsque les deniers arrêtés ou le prix des ventes ne suffit pas pour payer les créanciers, ceux-ci et le saisi sont tenus, dans le mois, de convenir de la distribution par *contribution* : cette distribution amiable n'est assujettie à aucune forme; mais, après l'expiration de ce délai d'un mois, et la *contribution* ne s'est pas opérée amiablement, les deniers à distribuer doivent être déposés à la caisse des dépôts et consignations, réduction faite des frais de vente taxés par le président du tribunal civil. Ici commence la période judiciaire. » (C. pr. civ., art. 657.)

Le greffier du tribunal civil doit tenir un registre des *contributions* sur lequel le saisissant ou la partie la plus diligente fait au président réquisition de commettre un juge titulaire ou suppléant pour qu'il soit procédé à la distribution sous la direction de ce magistrat. Les créanciers opposants sont sommés par le poursuivant de produire au greffe leurs titres de créance à l'appui de leur demande de collocation : cette production ne peut être faite que par le ministère d'un avoué et doit, sous peine de forclusion, être opérée dans le délai d'un mois. La partie saisie est également sommée de prendre communication des pièces produites et de contredire s'il y échet. Les créanciers qui prétendent à être colloqués par privilége sont tenus d'en faire la demande en même temps qu'ils produisent leurs titres; le propriétaire jouit du droit d'appeler en référé devant le juge-commissaire la partie saisie et l'avoué plus ancien, pour qu'il soit statué immédiatement sur son privilége pour les loyers qui lui sont dus (art. 661 et 662).

Lorsque le délai pour produire est expiré, le juge-commissaire doit dresser l'état provisoire de distribution d'après les pièces produites : la clôture de ce procès-verbal, signé du juge et du greffier, est ensuite dénoncée par l'avoué poursuivant au saisi et aux créanciers produisants, auxquels un délai de quinze jours est accordé pour contester l'état des collocations. S'il n'y a pas de contestation, le procès-verbal sera définitivement clos, la distribution des deniers sera arrêtée et le juge liquidera les frais en ordonnant au greffier de délivrer des bordereaux ou mandements aux créanciers, à la charge par eux d'affirmer avec serment la sincérité de leurs créances.

S'il s'élève des difficultés formulées à la suite du procès-verbal par des contredits précis, le juge-commissaire renvoie à l'audience du tribunal civil le créancier contestant, le créancier contesté, le saisi et l'avoué le plus ancien des opposants qui sont seuls en cause; l'affaire est poursuivie sur un simple acte d'avoué à avoué, et jugée sommairement, sur le rapport du juge-commissaire et les conclusions du ministère public. L'appel doit être interjeté dans les dix jours de la signification du jugement à avoué; il n'est sort pour les tribunaux de première instance. Lorsque le jugement est devenu définitif ou qu'un arrêt est intervenu sur appel, la décision est communiquée au juge-commissaire, qui s'y conforme en dressant l'état définitif des distributions, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

La procédure de *contribution* entraîne de grands frais qui absorbent une portion notable de la somme à distribuer : il arrive souvent, s'il y a beaucoup de créanciers et si la somme est minime, qu'il reste à peine de quoi donner un à-compte insignifiant aux créanciers, insuffisant même pour payer leurs frais de production. Les frais de poursuites sont privilégiés, c'est-à-dire payés par préférence à toutes les créances; lorsque le propriétaire fait régler sa créance en référé, conformément à l'art. 661 du code de procédure, il ne supporte pas les frais de poursuites; mais, lorsqu'il se soumet à tous les délais et aux formalités ordinaires de la *contribution*, il subit, comme les autres créanciers, le prélèvement de ces frais.

Le code de procédure, en simplifiant les anciennes formalités de la *contribution*, en a conservé beaucoup dont on a contesté l'utilité; mais le projet de loi émanait d'un ancien procureur au Châtelet (Pigeau), qui, imbu de l'esprit procédurier du dernier siècle, a cru faire beaucoup en supprimant çà et là quelques actes. Le tribunat rédigea un contre-projet qui ne fut pas adopté et qui organisait une procédure simple, rapide et peu coûteuse. Ce sera peut-être faire un progrès réel que de revenir au projet du tribunat, datant de soixante ans : on comprendra qu'il est désolant de dépenser 100 fr. pour en distribuer 150 ou 200, et qu'au moins pour les *contributions* portant sur de petites sommes il est nécessaire de diminuer considérablement les frais. Nous ne désespérons pas de voir quelque jour apparaître un code de procédure dégagé de formalités coûteuses et peu utiles qui, donnant aux débiteurs des garanties suffisantes, permettent aux créanciers de se faire rendre prompte et facile justice. C'est surtout en matière de saisie, de vente judiciaire, d'ordre et de *contribution*, qu'une réforme est indispensable.

Dans la distribution par *contribution* de valeurs mobilières, on traite le plus souvent à l'amiable, d'après les règles suivantes arrêtées par la procédure. Les créanciers se divisent en deux classes : la première comprend les privilégiés; la seconde, les chirographaires. Sous cette dernière expression, nous comprenons les créanciers hypothécaires; les meubles n'étant pas susceptibles d'hypothèques, les créanciers hypothécaires ne sont relativement à la masse mobilière que des créanciers chirographaires. Les créanciers de la première classe sont payés dans l'ordre indiqué par la qualité de leur privilége. Nous ne pouvons entrer ici dans des détails sur les règles qui concernent le rang des priviléges sur les meubles, il nous suffira de poser quelques principes. L'art. 2101 énumère les priviléges généraux et en fixe le rang; le code civil règle également le rang que doit occuper le privilége du locateur en concours, soit avec les créanciers mentionnés en l'art. 2102 (nº 1, alinéa 4), soit avec le vendeur, non encore payé, d'objets garnissant la maison ou la ferme louée (art. 2102, nº 4, alinéa 2); enfin le code de procédure (art. 662) statue sur le conflit qui peut s'élever entre le locateur et les créanciers pour frais de justice; il donne la préférence au locateur. Les autres difficultés qui peuvent naître de la collision entre les différents priviléges sur les meubles doivent, en l'absence de textes, être résolues par application du principe : *privilegia ex causa æstimantur*, « les priviléges sont classés d'après leur cause. »

Les créanciers de la seconde classe sont payés au prorata du montant de leur créance respective. Ces règles générales sont tempérées par des dispositions exceptionnelles, lorsque le débiteur est mort et que sa succession a été acceptée sous bénéfice d'inventaire. L'héritier bénéficiaire doit distribuer aux créanciers de la succession les sommes provenant de la vente des objets mobiliers, à mesure qu'ils se présentent, s'il n'y a pas d'opposition. Il peut même, dans cette hypothèse, prélever sur les deniers héréditaires les créances qu'il avait contre le défunt. Les payements faits par l'héritier bénéficiaire, en l'absence de toute opposition, ne sauraient donner lieu à aucun recours de la part des créanciers qui n'ont pas été payés contre ceux qui l'ont été. C'est du moins l'opinion générale. Mais si, dans les mêmes circonstances, des légataires avaient été payés au détriment de créanciers, ces derniers seraient autorisés à répéter les sommes perçues à leur préjudice. En effet, les créanciers luttent pour éviter une perte, tandis que les légataires luttent pour réaliser un bénéfice. Lorsqu'il existe des oppositions et qu'un règlement à l'amiable est impossible, l'héritier bénéficiaire ne doit payer les créanciers et les légataires que dans l'ordre fixé par le juge; les légataires ne peuvent d'ailleurs être satisfaits qu'après les créanciers : *nemo liberalis nisi liberatus* (sic). (Rouen, 16 juillet 1844, Sirey, 45, 2, 360.)

Il n'existe pas de traité spécial des *contributions*; on consultera les traités généraux un *Essai de réforme de la procédure de contribution judiciaire* (1862, in-8º).

— Hist. *Contribution patriotique.* Cette *contribution* fut proposée par Necker, le 7 septembre 1789, pour remédier à l'effrayante pénurie du Trésor. Elle devait être fixée au quart du revenu net, c'est-à-dire libre de toute charge, rente, impôt, dette, etc., et reçue sur la simple déclaration des contribuables; ne pouvaient y être assujettis que ceux qui possédaient 400 livres de revenu net : au-dessous de cette somme, toute *contribution* ne serait plus qu'un sacrifice volontaire et non un devoir. Le payement devait se faire par tiers et en trois années.

Le comité des finances appuya le projet du ministre, et Mirabeau prononça, pour le faire adopter, le célèbre discours qui se termine par l'apostrophe si connue : « La banqueroute, la hideuse banqueroute est là; elle menace de consumer vous, vos propriétés, votre honneur... Et vous délibérez! »

L'Assemblée, suivant la motion du grand orateur, accepta le plan de Necker, mais en lui en laissant toute la responsabilité, vu l'impossibilité où elle était de l'étudier en détail, à cause de l'urgence.

Le 1er octobre, Necker annonça qu'il s'imposait lui-même à 100,000 livres, et proposa ensuite un projet de décret qui n'était que le développement de son plan.

Mais cette *contribution*, d'ailleurs fort onéreuse, rentrait difficilement, et les ennemis de la Révolution l'entravaient de leurs efforts. L'Assemblée dut prendre des mesures pour en hâter le recouvrement. C'est ainsi que, le 27 mars 1790, elle décréta que les citoyens actifs, possédant plus de 400 livres de revenu net, ne pourraient assister aux assemblées primaires s'ils ne présentaient l'extrait de leur déclaration pour la *contribution* patriotique. Il demeura entendu que cette taxe extraordinaire ne pourrait jamais être appliquée de nouveau, et qu'en outre elle n'était qu'une avance, qui serait remboursée quand l'état des finances le permettrait. Mais les événements ne permirent pas de remplir cette dernière condition.

— *Contribution de guerre.* V. GUERRE.

CONTRIBUTOIRE adj. (kon-tri-bu-toi-re — rad. *contribuer*). Administr. Qui a rapport à la contribution : *Portion* CONTRIBUTOIRE.

CONTRIBUTOIREMENT adv. (kon-tri-bu-toi-re-man — rad. *contributoire*). Administr. Par forme de contribution : *Concourir* CONTRIBUTOIREMENT *aux charges de l'État.*

CONTRIRE (SE) v. pron. (kon-tri-re — du lat. *conterere*, broyer). Se repentir, être contrit. ‖ Vieux mot.

CONTRISTANT (kon-tri-stan) part. prés. du v. Contrister : *Des enfants* CONTRISTANT *le cœur de leur mère. Dans le danger d'être trompé, il vaut mieux que vous le soyez en faisant du bien, que de l'être en* CONTRISTANT *une personne et la mortifiant.* (Bourdal.)

CONTRISTANT, ANTE adj. (kon-tri-stan, an-te — rad. *contrister*). Qui contriste : *Des nouvelles* CONTRISTANTES.

CONTRISTATION s. f. (kon-tri-sta-sion — rad. *contrister*). Action de contrister. ‖ Vieux mot.

CONTRISTÉ, ÉE (kon-tri-sté) part. passé du v. Contrister. Attristé, affligé : *Nous avons tous été* CONTRISTÉS *de cette nouvelle.*

— **Syn. Contristé, affligé, attristé, fâché, marri.** V. AFFLIGER.

CONTRISTER v. a. ou tr. (kon-tri-sté — lat. *contristare*; de cum, avec, et *tristis*, triste). Causer une grande tristesse, un chagrin profond à : CONTRISTER *ses parents.* CONTRISTER *le cœur de ses amis. Le poëte Saadi se reprocha toute sa vie d'*AVOIR CONTRISTÉ *sa mère une fois dans sa jeunesse.* (Saillentin.)

— Ascét. *Contrister le Saint-Esprit*, Retomber dans le péché après avoir reçu la grâce du Saint-Esprit : *Veillons contre les moindres fautes pour ne jamais* CONTRISTER LE SAINT-ESPRIT. (Fén.)

Se contrister v. pron. S'affliger profondément, devenir tout triste : *Ce pauvre enfant* SE CONTRISTE *de se voir ainsi abandonné.*

— **Antonymes.** Dérider, égayer, ragaillardir, ravir, réjouir, transporter.

CONTRIT, ITE adj. (kon-tri, i-te — lat. *contritus*; de cum, avec, et *tritus*, broyé). Théol. Qui a la contrition, le repentir de ses péchés : *Le pécheur* CONTRIT *reçoit seul le pardon de ses péchés dans la confession.*

— Par ext. Mortifié, chagrin, repentant : *Être tout* CONTRIT *d'avoir offensé un ami.* ‖ Qui exprime, qui marque le regret, le repentir, le chagrin : *Un visage* CONTRIT. *Une contenance* CONTRITE.

— **Antonyme.** Endurci, impénitent.

CONTRITION s. f. (kon-tri-sion — lat. *contritio*; de *contritus*, contrit). Théol. Regret d'avoir offensé Dieu, inspiré par un motif surnaturel : *Brisons nos cœurs endurcis par l'effort d'une* CONTRITION *sans mesure.* (Boss.) *La* CONTRITION *conçue par la seule crainte des peines de l'enfer ne suffit pas pour justifier le pécheur dans le sacrement de pénitence.* (Nicole.) *La*...

— *Contrition parfaite*, Regret d'avoir offensé Dieu, inspiré par l'amour que l'on a pour lui : *On peut toujours faire acte de contrition, mais il faut un acte de* CONTRITION PARFAITE *pour être justifié.* (Pasc.) ‖ *Contrition imparfaite*, Regret d'avoir offensé Dieu inspiré par des motifs moins parfaits que l'amour de Dieu, comme la crainte de l'enfer, la laideur du péché, etc.

— Fam. Repentir : *Vous ne pouvez refuser votre pardon à une* CONTRITION *si parfaite.* (G. Sand.)

Syn. Contrition, attrition, componction, remords, repentir. V. ATTRITION.

— **Antonymes.** Attrition. — **Endurcissement**, impénitence.

— **Encycl.** Théol. Le concile de Trente (sess. 14, ch. IV) définit la *contrition* une douleur de l'âme et une détestation du péché accompagnée de la résolution de ne plus pécher à l'avenir; il déclare qu'elle a été nécessaire dans tous les temps pour la rémission des péchés et cite à l'appui de cette doctrine les exemples de David pénitent, des Ninivites, d'Achab, de Manassès, de la pécheresse de Naïm, etc. Saint Thomas la définit une douleur du péché accompagnée du désir de la *confesser* et de *satisfaire*.

Les théologiens distinguent deux espèces de *contrition* : la première, appelée *contrition parfaite*, a pour motif l'amour de Dieu ou la charité proprement dite. Elle a la vertu de réconcilier le pécheur avec Dieu, avant même et sans la réception du sacrement de pénitence; mais elle doit toujours être accompagnée du désir et de la volonté de le recevoir. La seconde, la *contrition imparfaite* ou *attrition*, a pour motif la turpitude du péché et la crainte des peines de l'enfer; si elle n'a pas, comme la première, la vertu de réconcilier le pécheur avec Dieu, elle le dispose à obtenir la grâce et le pardon dans le sacrement de pénitence. Il suit de là que, dans l'impossibilité de recevoir ce sacrement, la *contrition* parfaite suffit à elle seule pour effacer le péché, tandis que la *contrition* imparfaite ou attrition reste sans effet.

Les théologiens sont loin d'être d'accord sur la différence entre la *contrition* parfaite et la *contrition* imparfaite; en partant des définitions ci-dessus, données par le concile de Trente, les uns prétendent que l'une et l'autre ont le même motif, l'amour de Dieu, et que la seule différence consiste en ce que cet amour est plus vif dans l'une que dans l'autre, les autres soutiennent que la seconde n'a d'autre motif que la turpitude du péché, la crainte des peines éternelles, l'espérance du pardon, et que, par cela seul qu'elle serait accompagnée de l'amour de Dieu, quelque faible qu'il fût, elle deviendrait la *contrition* parfaite.

Le bon sens avec Boileau (*Épître sur l'amour de Dieu*) avait déjà condamné la doctrine des attritionnaires qui prétendaient que l'attrition, venant de la crainte de l'enfer, suffisait sans aucun amour de Dieu, lorsque le clergé français prononça contre eux une décision conçue en ces termes (1700) : « Voici, selon le concile de Trente, les deux avis ou points de doctrine que nous avons jugés nécessaires : le premier, que, pour les sacrements de baptême et de pénitence, il n'est pas absolument besoin d'avoir la *contrition*, conçue par le motif de la charité parfaite, et qui, avec le vœu du sacrement, réconcilie l'homme avec Dieu avant la réception actuelle du sacrement; le second, que, pour l'un et l'autre de ces mêmes sacrements, un homme ne doit pas se croire en sûreté, si, outre les actes de foi et d'espérance, il ne commence pas à aimer Dieu comme source de toute justice. »

Telle est sur la *contrition* la doctrine catholique. Luther se borne à demander pour la réparation du péché le changement de vie; il n'exige aucun regret pour le passé, aucune confession du péché, comme saint Thomas et après lui tous les théologiens catholiques. Il rejette surtout avec énergie la crainte des peines éternelles ou l'espérance du royaume céleste qui ne serviraient, dit-il, qu'à rendre les hommes hypocrites et plus grands pécheurs. Il est évident, en effet, qu'un motif aussi intéressé que la crainte du châtiment ou l'espoir des récompenses n'est pas aussi pur qu'on devrait l'attendre d'une religion qui serait soucieuse de relever l'homme et de lui donner conscience de sa dignité. Mais il faut avouer aussi que la pratique de la pénitence et de la *contrition* a été admise par le christianisme depuis les temps les plus reculés.

Quelques mots sur les qualités de la *contrition* : elle doit être *sincère*, *libre*, c'est-à-dire non forcée par la crainte et les remords; *surnaturelle*, tant dans son principe, qui est la grâce, que dans son motif, qui doit être l'amour de Dieu; *vive* ou *véhémente* et *souveraine*, c'est-à-dire accompagnée de la disposition de préférer Dieu à toute autre chose et de mourir plutôt que de l'offenser.

CONTROBLER v. a. ou tr. (kon-tro-blé). Troubler. ‖ Vieux mot.

CONTROGUERRA, bourg du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Ultérieure Ire, district et à 25 kilom. N.-O. de Teramo, canton

contrôler). Administr. Action de contrôler : *Le* CONTRÔLAGE *des opérations des receveurs.*

— Vitic. Incision annulaire que l'on fait à la vigne.

CONTRÔLE s. m. (kon-trô-le — contract. de *contre* et *rôle*). Registre double que l'on tenait pour servir à la vérification d'un rôle ou d'un registre quelconque : *Comparer le rôle et le* CONTRÔLE. ‖ Se disait particulièrement d'un double registre qu'on tenait autrefois des expéditions des actes de finances et de justice.

— Droit que l'on payait pour l'inscription de certains actes sur le double registre appelé contrôle : *Payer le* CONTRÔLE.

— Par ext. Vérification, surveillance et examen de certains actes ou de certains faits : *Le* CONTRÔLE *d'une perception. Le* CONTRÔLE *de la gestion d'un administrateur. Exercer un* CONTRÔLE *sévère. Soumettre au* CONTRÔLE *tous les actes d'un employé. En tout temps, les ministres chargés du pouvoir exécutif ont supporté impatiemment le* CONTRÔLE *des assemblées.* (Dupin.) *Tout* CONTRÔLE *est le salut de l'autorité qu'il limite.* (E. Legouvé.) *Un pouvoir sans* CONTRÔLE *et sans contre-poids a-t-il jamais manqué de devenir l'égoïsme armé et constitué?* (Ch. de Rémusat.) *Il n'y a de* CONTRÔLES *certains que ceux qui s'établissent par l'équilibre de deux intérêts opposés.* (E. de Gir.) *Dans l'intérêt même du pouvoir, le* CONTRÔLE *ne saurait être trop fréquent ni trop sévère.* (E. de Gir.) *Nous sommes dans un siècle de publicité et de* CONTRÔLE. (Proudh.) *L'esprit le plus vigoureux, s'il est uniquement en lui-même, manque d'un* CONTRÔLE *nécessaire à la rectitude de ses jugements.* (J. Simon.) *Gardons-nous d'accepter sans* CONTRÔLE *le témoignage des mécontents froissés par la fatalité des temps.* (Renan.)

— Bureau d'un contrôleur; administration chargée de contrôler la gestion de certains administrateurs et employés : *Passer au* CONTRÔLE. *Demander une place dans le* CONTRÔLE *des finances.* ‖ Emploi de contrôleur : *Solliciter le* CONTRÔLE. *S'enrichir dans le* CONTRÔLE.

— Fig. Censure, examen critique; moyen de vérification : *Livrons-nous sans crainte à l'impulsion de l'opinion publique; loin de la redouter, invoquons sans cesse le* CONTRÔLE *universel.* (Mirab.) *La liberté de la presse est le* CONTRÔLE *des mœurs.* (Chateaub.) *Les sens sont le* CONTRÔLE *de l'idée, et, réciproquement, l'idée est le* CONTRÔLE *des sens.* (Crousse.)

C'est du soir au matin un éternel *contrôle*.
RENARD.

... Chacun, sur nos mœurs appliquant son *contrôle*,
Tourne en crime d'État un cotillon qu'on frôle.
L. BOUILHET.

— Argot. Marque au fer rouge que l'on faisait autrefois sur le corps de certains condamnés.

— Administr. des fin. *Contrôle central du trésor public*, Direction du ministère des finances chargée de contrôler les opérations relatives au trésor public.

— Administr. des monnaies. Bureau de l'hôtel des Monnaies où se fait la vérification du titre des matières d'or et d'argent : *Porter des matières au* CONTRÔLE. ‖ Apposition d'une marque particulière sur les ouvrages d'or et d'argent, servant à notifier qu'elles ont le titre exigé par la loi : *Tous les ouvrages d'orfèvrerie sont soumis au* CONTRÔLE. (Acad.) *Le droit de* CONTRÔLE *sur l'argent est de onze francs quarante centimes par kilogramme, et de vingt-cinq francs par hectogramme sur l'or.* (Francœur.)

— Administr. marit. Corps d'inspecteurs des services administratifs de la marine.

— Administr. milit. État nominatif des individus qui font partie d'un corps, soit de l'armée proprement dite, soit de la garde nationale : *Être rayé des* CONTRÔLES *de l'armée. Il venait d'être réintégré sur le* CONTRÔLE *des officiers en disponibilité.* (Balz.) ‖ Registre où sont inscrits les effets d'habillement et d'équipement délivrés aux militaires. ‖ Fam. *Être rayé des contrôles*, Se dit de quelqu'un qui a perdu de sa considération, de son crédit, qui est exclu d'une société, d'une association, d'une catégorie quelconque : *Tout homme qui s'indigère ou s'enivre court risque d'*ÊTRE RAYÉ DES CONTRÔLES. (Brill.-Sav.)

— Théâtre. Bureau où se tiennent les contrôleurs : *Passez au* CONTRÔLE. *On refusa son billet au* CONTRÔLE.

— Anc. prat. *Contrôle des dépens*, Droit que prélevaient les contrôleurs des déclarations de dépens, pour examiner les taxes.

— **Encycl.** Administr. des monnaies. 1° *Contrôle des monnaies.* Le *contrôle* de surveillance exercé par les agents de l'État, sur les opérations de l'entrepreneur chargé de fabriquer les monnaies, a pour objet de garantir au public la valeur des monnaies mises en circulation, tant sous le rapport de leur poids que sous celui de leur bonne fabrication. Ce *contrôle* est exercé, aux frais de l'État, par la commission des monnaies, qui juge le titre des espèces sur les essais qui en sont faits, dans les formes prescrites, à son laboratoire de la Monnaie de Paris. Les commissaires des monnaies, dans leurs établissements monétaires respectifs, ont mission de s'assurer du poids des espèces, qui sont trébuchées une à une dans les ateliers de la vérification, de la netteté et de la régularité de leurs empreintes, de la sonorité des pièces d'or, enfin de tous les détails intéressant la bonne fabrication. Ils doivent aussi, par leur surveillance sur les opérations du change, assurer aux porteurs de matières toutes les garanties nécessaires pour les prémunir contre toute fausse application des tarifs et toute autre fraude. Les commissaires ont sous leurs ordres, dans chaque monnaie, un contrôleur au change et un contrôleur au monnayage, dont les attributions sont distinctes, et qui sont spécialement chargés de leur déférer toutes les contestations ou infractions qui auraient lieu du fait des directeurs, soit dans les bureaux du change ou dans la comptabilité en espèces et en matières, soit dans la préparation des flans et le monnayage des espèces.

Depuis la loi du 7 germinal an XI, c'est un principe hors de toute contestation que la fabrication des monnaies, en France, est dégagée de tout intérêt fiscal; le gouvernement confie à un entrepreneur la fabrication des espèces, ne prélève aucun bénéfice sur cette opération, ainsi que le faisaient les gouvernements antérieurs à la Révolution française, auxquels les directeurs versaient un droit dit *de seigneuriage*, et prend entièrement à sa charge les frais de *contrôle* et de surveillance. Lors de la présentation de la loi du 7 germinal an XI, M. Daru, rapporteur, s'exprimait ainsi devant le tribunat : « On conçoit que les gouvernements ne doivent point faire des bénéfices sur un objet semblable, et que la différence entre la valeur des métaux et la monnaie doit être rigoureusement restreinte aux frais de fabrication. Il est évident que plus ce bénéfice sera modéré, moins il sera possible que le prix du métal varie par rapport à celui de la monnaie, puisque la monnaie n'excédera que très-peu la valeur du métal. » On allégua en vain, à l'appui de l'opinion opposée, que le bénéfice que le gouvernement s'attribuerait sur les frais de fabrication servirait à payer les traitements des fonctionnaires et des autres agents préposés à la surveillance des établissements monétaires. La fabrication et la surveillance sont deux choses très-différentes, et qui ne doivent pas être confondues. C'est avec raison que la loi a mis à la charge des porteurs de matières toutes les dépenses de la fabrication; mais elle n'a certainement entendu par là que les frais de manutention alloués à l'entrepreneur pour prix de son travail. Il en doit être autrement de l'intervention exercée par le gouvernement pour assurer la fidélité des fabrications et pour garantir l'exactitude du titre et du poids des monnaies. Cette action est exercée dans l'intérêt de la société; par conséquent, les dépenses qu'elle entraîne sont de tous points analogues aux autres dépenses d'administration publique, et doivent être supportées par les fonds généraux.

La commission des monnaies exerce le même *contrôle*, par les mêmes moyens, sur le service des médailles et sur celui des timbres-poste; des contrôleurs spéciaux sont chargés de surveiller, comme pour les monnaies, dans l'intérêt du public, toutes les opérations relatives à ces fabrications, qui se font également à l'entreprise à la Monnaie de Paris. Un contrôleur est également attaché à la surveillance de la fabrication des coins et poinçons de monnaies et des poinçons et bigornes destinés au service de la garantie des matières d'or et d'argent.

2° *Contrôle de la garantie des matières d'or et d'argent.* Ce *contrôle* s'entend de deux manières, suivant qu'on veut exprimer la surveillance exercée, dans l'intérêt du public, sur les ouvrages des orfèvres, bijoutiers, joailliers, etc., par les bureaux de garantie, pour constater la quantité d'or et d'argent qu'ils contiennent, ou qu'on entend parler du signe dont ces objets sont marqués dans les mêmes bureaux, à l'aide de poinçons particuliers, dont la forme et les empreintes déterminent la valeur intrinsèque des objets par la constatation du titre de leur fabrication. Nous parlerons avec détail, au mot GARANTIE, de tout ce qui concerne ce service important, et nous nous bornerons ici à signaler l'erreur dans laquelle le public tombe trop souvent en confondant le *contrôle* des bijoux avec celui des monnaies, erreur provenant peut-être de ce que les bureaux de la garantie sont établis dans un local dépendant de la Monnaie de Paris, bien qu'il en soit distinct et séparé. Le *contrôle* des monnaies, ainsi que nous l'avons dit plus haut, s'exerce gratuitement par la commission des monnaies et ses agents; celui des matières d'or et d'argent appartient aux agents de l'administration des contributions indirectes, et donne lieu à l'acquittement d'un droit connu sous le nom de *droit de garantie.*

— Administr. marit. Les fonctions du corps de l'inspection des services administratifs consistent à contrôler tous les actes de gestion, et à avertir le ministre des irrégularités qui pourraient être commises. L'idée de cette institution du *contrôle* appartient à Colbert. Elle a été remaniée plusieurs fois, et, en dernier lieu, par un décret du 18 janvier 1853. Comme le commissariat, l'inspection de *contrôle* de la marine forme un corps d'administration militaire. Les officiers d'inspection sont placés sous le régime de la loi du 19 mai 1834, concernant l'état des officiers. Le corps est composé de 2 inspecteurs en chef de 1re classe (10,000 fr.), 5 inspecteurs de 2e classe (8,000 fr.), 5 inspecteurs à 5,000 fr., 9 inspecteurs adjoints de 1re classe (3,500 fr.), et 10 inspecteurs adjoints de 2e classe (3,000 fr.). Le service de l'inspection occupe en outre un certain nombre d'écrivains et de commis de marine.

CONTRÔLÉ, ÉE (kon-trô-lé) part. passé du v. Contrôler. Soumis au contrôle, vérifié, examiné : *Registres* CONTRÔLÉS. *Comptabilité* CONTRÔLÉE. *Dans les gouvernements constitutionnels, les actes du gouvernement sont* CONTRÔLÉS. *Tout pouvoir humain est faillible, et doit être* CONTRÔLÉ *et limité.* (Guizot.) *Il n'est point d'établissement, point de pouvoir qui n'ait besoin de se sentir* CONTRÔLÉ *et d'avoir des efforts à faire pour conserver son rang.* (Guizot.)

— Fig. Soumis, à un examen critique, à une censure :

. . . Il contrôle tout, ce critique zélé,
Et tout ce qu'il contrôle est fort bien *contrôlé*.
MOLIÈRE.

— Administr. Marqué au contrôle : *Argenterie* CONTRÔLÉE. *Bijoux* CONTRÔLÉS.

CONTRÔLEMENT s. m. (kon-trô-le-man — rad. *contrôler*). Administr. Action de contrôler, d'exercer un contrôle : *Le* CONTRÔLEMENT *des finances de l'État.*

CONTRÔLER v. a. ou tr. (kon-trô-lé — rad. *contrôle*). Inscrire, porter sur le contrôle ou double registre : CONTRÔLER *des exploits, des actes.*

— Par ext. Vérifier, examiner : *Les fonctionnaires chargés de* CONTRÔLER *le Monnayage. Le syllogisme ne fournit aucun moyen de* CONTRÔLER *la vérité de son principe.* (C. de Rémusat.) *Si les modernes ont une prétention politique, c'est moins de gouverner par eux-mêmes que de* CONTRÔLER *le gouvernement.* (E. Laboulaye.) *Le droit de* CONTRÔLER *la dépense ne peut ni ne doit être séparé de celui de voter l'impôt.* (E. de Gir.)

— Fig. Soumettre à une censure, à un examen critique : *Il n'est pas permis de* CONTRÔLER *les rois dans ce qu'ils font.* (Boss.) *Comment voulez-vous empêcher les meilleures gens de la ville, qui ne savent que faire du matin jusqu'au soir, de* CONTRÔLER *les actions de leur prochain?* (Bain.)

. . . Il contrôle tout, ce critique zélé,
Et tout ce qu'il *contrôle* est fort bien contrôlé.
MOLIÈRE.

— Administr. Poinçonner, mettre la marque du contrôle sur : CONTRÔLER *des bijoux, de la vaisselle d'argent.*

— Techn. *Contrôler la terre de pipe*, La couper par tranches, pour voir si la couleur est égale partout.

— Intransitiv. Se livrer à des censures, à des critiques : *Avoir la prétention de* CONTRÔLER *sur tout.*

Se contrôler v. pron. Être contrôlé : *Les matières d'or et d'argent apportées à la monnaie se* CONTRÔLENT *toujours avant d'être employées.*

— Réciproq. Examiner dans un esprit de censure les actes l'un de l'autre.

CONTRÔLEUR, EUSE s. (kon-trô-leur, eu-ze — rad. *contrôler*). Agent chargé de surveiller, de vérifier les opérations des agents inférieurs, dans un service public : CONTRÔLEUR *des douanes.* CONTRÔLEUR *des matières d'or et d'argent. Toutes les branches des contributions, directes ou indirectes, ont leurs* CONTRÔLEURS *particuliers.* (Bouillat.) *Le surintendant Émeri créa des charges de* CONTRÔLEURS *de fagots.* (Volt.)

— Par ext. Personne qui examine, censure, critique les actions d'autrui : *C'est un* CONTRÔLEUR *perpétuel.* (Acad.)

D'autres fois, désertant l'arène politique,
D'accusateur public je deviendrai critique;
Sur la littérature où plane le soupçon,
Rigoureux *contrôleur*, je mettrai le poinçon.
BARTHÉLEMY.

— Hist. *Contrôleur de la bouche*, Nom que l'on donnait au maître d'hôtel, dans certaines maisons princières. ‖ *Contrôleur clerc d'office*, Officier commensal de la maison des anciens rois de France, qui était chargé de la confection des écrous ordinaires et des cahiers extraordinaires de la dépense de la maison du roi. Il avait voix délibérative et séance au bureau, et touchait 600 livres de gages, plus 1,500 livres de livrées. Seize *contrôleurs d'office* étaient attachés, en cette qualité, à la maison royale; ils portaient l'épée et jouissaient de tous les privilèges des commensaux. ‖ *Contrôleur garde du livre majeur*, Officier municipal dépositaire du livre dit majeur, qui contenait les prérogatives des magistrats populaires. Cet officier faisait partie du conseil chargé du syndicat communal : *En 1704, le personnel municipal de Perpignan comprenait cinq consuls, un assesseur, un secrétaire, un sous-secrétaire, un avocat, un syndic, six valets de ville, un trésorier, un* CONTRÔLEUR GARDE DU LIVRE MAJEUR, *deux clavaires, etc.* ‖ *Contrôleur général de la maison du roi*, Officier commensal de la maison des anciens rois de France, chargé du soin de toute la vaisselle d'or, d'argent et de vermeil, qu'il confiait par parties aux gardes-vaisselle et autres officiers. Il avait bouche à la cour, jouissait de tous les privilèges des commensaux, touchait 900 livres de gages et 1,335 livres de livrées. Il faisait partie du corps du bureau du roi et portait l'épée. ‖ *Contrôleur de la maison du roi*, Officier commensal ayant qualité d'écuyer, qui venait après le conseiller du siége, et avait sous lui un contrôleur ordinaire du gobelet et quatre contrôleurs. ‖ *Contrôleur ordinaire du gobelet*, Officier commensal de la maison des anciens rois de France, qui touchait 8,000 livres de gages et 3,000 livres de livrées. Il avait l'inspection générale sur toutes les dépenses du gobelet et de la bouche, présidait à la réception des viandes et poissons destinés à la bouche du roi, jouissait des privilèges des commensaux, et mangeait à la table des maîtres d'hôtel.

— Administr. *Contrôleur contre-garde*, Officier qui avait le contrôle et la garde des matières du change et de la monnaie. ‖ *Contrôleur des contributions directes*, Agent chargé de l'assiette des impôts directs. ‖ *Contrôleur général de l'audience de France*, Officier qui veillait à ce qu'on ne scellât point de lettre qui n'eût été présentée au garde des sceaux, empêchant qu'on ne les retirât sans qu'elles fussent taxées, et contrôlant la taxe qu'y mettaient les grands audienciers. ‖ *Contrôleurs généraux des eaux et forêts*, Officiers chargés de veiller à l'exécution des lois et règlements relatifs à l'administration des eaux et forêts. ‖ *Contrôleur d'hôpital*, Ancien titre des directeurs d'hôpitaux. ‖ *Contrôleur des guerres*, Officier qui était chargé de tenir registre des revues des troupes royales. ‖ *Contrôleur général des finances*, Ancien fonctionnaire qui avait à peu près les mêmes attributions que le ministre des finances actuel :

Que si j'étais *contrôleur des finances*,
Je donnerais à quelques beaux esprits,
Par-ci par-là, de bonnes ordonnances.
VOLTAIRE.

‖ *Contrôleur général des monnaies*, Officier qui tenait les comptes de la caisse du Trésor. ‖ *Contrôleur général des rentes*, Officier qui présidait aux payements faits par les payeurs de rentes, et en tenait note. ‖ *Contrôleur général des restes*, Officier chargé du recouvrement des reliquats de comptes rendus à la chambre des comptes de Paris.

— Administr. milit. *Contrôleur de manufactures d'armes*, Préposé qui applique les marques aux pièces d'armes.

— Théâtre. Employé qui reçoit les billets, les contre-marques, dans un théâtre : *Les* CONTRÔLEURS *ont refusé ce billet.*

— **Encycl.** Fin. — I. CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES. Avant la Révolution, le titre de *contrôleur général des finances* servait à désigner l'un des premiers officiers de l'État, chargé de contrôler et d'enregistrer tous les actes ayant rapport aux finances du royaume. Placé, dans le principe, sous les ordres du surintendant des finances, le *contrôleur général* prit, en 1661, la direction des finances, devenue vacante par suite de la disgrâce de Fouquet, que personne ne remplaça dans ses fonctions de surintendant. Les prérogatives du *contrôleur* général étaient grandes. Membre du conseil privé, tenant en main toutes les affaires relatives aux finances, il pouvait seul donner l'autorisation nécessaire pour faire sortir les fonds des caisses de l'État, et naturellement il lui appartenait de prendre telle mesure qu'il jugeait convenable pour assurer la comptabilité du Trésor et la libre circulation des fonds. Le caissier fut placé sous sa surveillance directe, et de ce jour date la distinction établie entre le détenteur des deniers publics et l'agent vérificateur. C'est là une des premières règles de l'administration : partout où il existe une caisse, il existe un contrôle.

— II. CONTRÔLEUR DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. « Bien que ce fonctionnaire ne soit pas le principal personnage de son administration par sa position hiérarchique, nous l'avons choisi comme celui qui résume le mieux les signes caractéristiques de l'employé des contributions directes. Il a au-dessus de lui le directeur et l'inspecteur, au-dessous le surnuméraire; mais, à vrai dire, les uns et les autres procèdent de lui, car il est le rouage le plus actif de toute la mécanique administrative. » C'est en ces termes que Frédéric Soulié expliquait les motifs qui l'avaient porté à placer le portrait du *contrôleur* dans la *Galerie des Français peints par eux-mêmes*, et jamais figure ne fut dessinée par un crayon plus habile. L'illustre écrivain avait voulu manifester hautement à ces hommes honorables et modestes le sentiment d'estime et de respect qu'il avait gardé d'eux, pour les avoir vus de près et les avoir appréciés. Nous aussi, qui avons été à même de les connaître, nous professons pour eux la même sympathie, et si nous consacrons au *contrôleur* des contributions directes un article spécial dans notre dictionnaire, c'est autant pour donner une idée des travaux d'une administration dont ils sont l'âme, que pour appeler sur la position de toute une classe de fonctionnaires l'intérêt qu'elle mérite.

1° *Contribution foncière.* Sans remonter à l'expertise cadastrale, dans laquelle le *contrôleur* prend la plus large part, et pour ne nous occuper que des travaux ordinaires, suivons-le dans les diverses opérations qu'il exécute chaque année. La première consiste, pour lui, à se rendre dans les bureaux d'enregistrement de sa division, pour y relever, indépendamment de tous les faits qu'il pourra

Digitized by Google

utiliser dans l'établissement des patentes, les extraits d'actes translatifs de propriété. Ces extraits sont adressés aux percepteurs, à qui l'instruction du 12 décembre 1853 a confié le soin d'opérer les mutations foncières. Dans les premiers jours de mai s'ouvre la tournée des mutations, et le *contrôleur* se rend dans chacune des communes de sa circonscription le jour fixé par l'itinéraire qu'il a établi à l'avance. Les contribuables sont prévenus de son arrivée et peuvent se rendre auprès de lui, soit pour fournir des renseignements souvent omis dans les actes translatifs de propriété, soit pour faire opérer d'office des mutations et des rectifications de toute nature. Ce travail terminé en présence du maire et des répartiteurs, le *contrôleur* parcourt le territoire de la commune en tout ou en partie, suivant l'étendue, afin de constater les changements survenus dans la propriété bâtie. Il dresse ainsi l'état des constructions et des démolitions, en se conformant aux évaluations fixées par la commission des répartiteurs.

2° *Portes et fenêtres.* Le *contrôleur* établit de même l'état des changements des portes et fenêtres, état dans lequel il inscrit, en sus des constructions et des démolitions, les modifications survenues dans la matière, soit comme conséquence des mutations foncières, soit par suite du départ ou de l'arrivée dans la commune de fonctionnaires logés, même gratuitement, dans les bâtiments appartenant à l'État, au département ou à la commune.

3° *Contribution personnelle mobilière.* Le *contrôleur* procède ensuite, assisté du maire et des répartiteurs, à la répartition, au dernier degré, du contingent mobilier assigné à la commune. Nous avons dit, à l'article CONTRIBUTION PERSONNELLE MOBILIÈRE, de quelle manière se faisait cette répartition, et quels étaient les individus que la loi en déclarait passibles. Ce n'est pas la une des moindres difficultés que le *contrôleur* ait à vaincre. En présence de répartiteurs le plus souvent ignorants de la loi, il doit veiller à ce qu'elle soit appliquée avec impartialité, à ce que surtout il ne lui soit pas donné de fausse interprétation. Ce ne sont pas les facultés présumées qui doivent servir de base aux évaluations, mais le loyer d'habitation, et rien que lui. Le *contrôleur* tient aussi la main à ce que, dans le but de se rendre moins lourdes les charges qu'ils ont à supporter, les répartiteurs n'inscrivent pas au rôle personnel mobilier des individus que leur état d'indigence exempte de cet impôt.

4° *Prestation en nature.* Le *contrôleur* dresse, d'après les dispositions de la loi du 21 mai 1836, l'état matricule des prestations en nature pour l'entretien des chemins vicinaux.

5° *Patentes.* Ces diverses opérations exécutées avec le concours des répartiteurs, le *contrôleur*, assisté du maire, établit la matrice des patentes, dans laquelle il fait figurer tout individu non indigent exerçant une profession imposable. A notre sens, c'est là l'attribution la plus sérieuse du *contrôleur*. Les professions ne sont pas toujours bien caractérisées, le tarif qu'il doit appliquer présente souvent une obscurité regrettable, l'évaluation des valeurs locatives et de l'outillage exigent des connaissances très-variées. Le *contrôleur*, en présence de l'intérêt de l'État qu'il représente et de celui du contribuable qu'il doit respecter, éprouverait des embarras réels s'il n'avait à son aide son intelligence et sa probité.

Frédéric Soulié résume ainsi les fonctions du *contrôleur* : « C'est lui qui établit le revenu des propriétés, lui qui évalue la valeur locative des maisons d'habitation et des maisons employées à l'industrie, c'est lui qui classe les patentes, lui qui nombre les portes et fenêtres, par conséquent, n'est lui véritablement qui assoit l'impôt, le distribue, et qui, nous devons le dire, a beaucoup plus souvent à combattre la partialité et l'ignorance des autorités locales pour rester dans le juste, qu'à se servir de leurs lumières. C'est lui qui fait sur les matrices des rôles les changements arrivés tous les ans pour cause de vente, de succession ou de partage; enfin c'est lui qui juge en premier ressort les réclamations des contribuables, et qui, dix-neuf fois sur vingt, est le suprême juge, car c'est d'après son rapport que se décident en général les autres rapporteurs et le tribunal qui prononce. Ainsi c'est lui qui vérifie les faits de non-location, pour lesquels les propriétaires réclament la remise de l'impôt. Si la récolte d'un paysan a été détruite par l'orage, si son bétail a été décimé par une épizootie, si ses granges ont été inondées ou brûlées, c'est lui qui constate la perte, qui l'expertise, qui l'évalue. Agent principal du cadastre, c'est sur lui que repose l'exécution de cette immense opération, qui doit doter la France de la carte géographique la plus admirable et de la statistique la plus complète de ses richesses territoriales. Et pour cela il faut qu'il soit à la fois expert et géomètre, qu'il mesure le terrain et qu'il en détermine la qualité pour en évaluer le revenu probable. Indépendamment de ces fonctions si variées, il est encore commis à l'inspection de la comptabilité des percepteurs; et, pour tout ce qu'il doit savoir, pour tout ce qu'il lui faut, on lui alloue un traitement de 2,400 fr.; et pour ces 2,400 fr., on trouve en France des hommes capables, probes, modestes, qui se livrent à ce travail opiniâtre et intéressant!

« Mais, il faut le dire, de tous les administrateurs, l'employé des contributions directes est peut-être le plus considéré. Quoique sa mission touche à l'assiette de l'impôt, on peut dire qu'elle n'a pas l'apparence fiscale de la contribution indirecte, qui saisit, force la demeure et pénètre dans la famille. » Et plus loin il ajoute : « Il y a dans cette classe d'administrateurs une générosité courageuse qui sait tempérer l'application rigoureuse de la loi fiscale. Lorsqu'une loi absurde et odieuse (elle est encore en vigueur) condamne le misérable habitant d'une chaumière à payer, pour le trou fermé d'un carreau par lequel il reçoit un jour pénible, un droit égal à celui qu'un riche propriétaire doit pour la large et haute fenêtre qui éclaire son salon, bien souvent le *contrôleur* oublie de son chef la misérable lucarne du pauvre, au risque d'être destitué; car si l'administration centrale de Paris l'eût appris, elle qui fait les lois, elle eût puni quiconque aurait eu l'humanité de ne pas la croire infaillible. »

Rien n'est plus mérité que les éloges adressés par Frédéric Soulié à toute une classe de fonctionnaires prêts à tous les devoirs qu'on leur impose, et toujours capables de les remplir. Et maintenant, si l'on veut savoir comment sont récompensés de tels services, nous dirons qu'un *contrôleur* de 3ᵉ classe, après des études complètes et l'obtention du grade de bachelier, après trois années d'un surnumérariat onéreux pour sa famille, jouit d'un traitement longtemps fixé à 1,200 fr., depuis quelques mois élevé à 1,400 fr. Cette somme représente à peine l'intérêt de l'argent qu'il a dû débourser pour obtenir le titre de surnuméraire. Quant à l'avenir, il n'appartient qu'aux plus favorisés, et ceux-là arrivent à l'inspection et à un revenu de 3,500 fr., quand ils ont atteint leur quarantième année.

N'y aurait-il pas lieu d'améliorer une position, précaire il y a quelques années, déplorable aujourd'hui? Il ne nous appartient pas de résoudre la question; mais il est dans les finances des sinécures qui coûtent fort cher et ne rendent aucun service. Que l'on supprime les receveurs particuliers : le percepteur du chef-lieu d'arrondissement centralisera les fonds, et les écritures des comptables seront vérifiées par les contrôleurs avec plus de soin, plus d'intelligence, plus d'exactitude. Cette vérification, le plus souvent faite par des fondés de pouvoir sans caractère officiel, ne peut être en ce moment sérieuse. En plaçant les agents du recouvrement sous la surveillance des agents de l'assiette, le service se fera d'une façon plus régulière, et, avec les économies qui résulteront de l'application de cette mesure réclamée par le bon sens, le gouvernement pourra reconnaître les services des *contrôleurs* d'une manière digne d'eux et de lui.

Jusque-là, et pour finir comme nous avons commencé, c'est-à-dire par une définition, nous appellerons le *contrôleur* des contributions directes un agent chargé de faire de belles rentes à l'État, qui ne lui rend pas la pareille.

— Monnaies. Nous avons dit au mot CONTRÔLE que, dans chaque établissement monétaire, la surveillance sur les opérations du directeur de la fabrication s'exerce par le commissaire des monnaies, qui a sous ses ordres un *contrôleur* chargé de suivre les opérations de chaque service et de signaler toute infraction, toute irrégularité qui viendrait à se produire. Pour le service des monnaies, il y a dans chaque hôtel un *contrôleur* au change et un *contrôleur* au monnayage; à la Monnaie de Paris, on a nommé des adjoints à ces fonctionnaires, pour les aider dans leurs travaux et les suppléer en cas d'empêchement, d'absence ou de maladie. Il y a en outre, à Paris, un *contrôleur* à la fabrication des médailles, deux *contrôleurs* à la fabrication des timbres-poste et un *contrôleur* à la fabrication des coins et poinçons de monnaies et des poinçons et bigornes du service de la garantie. Nous allons faire connaître successivement les attributions et les devoirs de chacun de ces fonctionnaires, après avoir consacré quelques lignes à deux offices de contrôle aujourd'hui supprimés.

— I. CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES MONNAIES DE FRANCE. Cet emploi fut créé et érigé en titre d'office héréditaire par édit du mois de juin 1696, en faveur d'un conseiller des monnaies, dont les attributions étaient de veiller sur ce travail dans chaque atelier monétaire, de viser et contrôler toutes les quittances, rescriptions et lettres de change tirées par le directeur et le trésorier général, sur les directeurs et trésoriers particuliers des monnaies du royaume, et d'en tenir registre; de viser et contrôler pareillement les comptes rendus par les directeurs particuliers desdites monnaies, et de se faire renseigner par les *contrôleurs* particuliers sur tout le service. Par édit de janvier 1708, cet office a été supprimé, et les fonctions en ont été attribuées aux *contrôleurs* et trésoriers généraux des monnaies. Par un autre édit du mois de février 1717, ont été éteints les deux offices de *contrôleurs* généraux des monnaies, créés par édit du mois de novembre 1707, et il a été érigé en titre d'office formé, et à titre de survivance, un *contrôleur* général des monnaies, chargé de tenir registre de tous les fonds tirés desdites monnaies par le trésorier général, et de faire mention de l'enregistrement au dos des rescriptions, récépissés ou autres acquits que ledit trésorier général expédie à la décharge des directeurs particuliers; de tenir pareillement registre de tous les payements faits par ledit trésorier général pour le compte du roi, et d'en viser les pièces justificatives; de fournir tous les mois au directeur général des monnaies un état certifié des dépenses et recettes du trésorier général, suivant les registres; de viser les comptes de caisse entre le trésorier général et les directeurs particuliers des monnaies, après avoir vérifié leur conformité avec ses écritures. Le *contrôleur* général avait un logement dans l'hôtel de la Monnaie de Paris, et jouissait des mêmes honneurs, franchises, immunités, prééminences, exemptions, droits de *committimus*, franc-salé, et autres droits et prérogatives, que le directeur général. Cet office ne fut supprimé qu'en 1791.

— II. CONTRÔLEUR ET GARDE DES MÉDAILLES ET JETONS. Cet officier, créé par édit du mois de juin 1696, devait tenir registre des fontes et des quantités de matières employées pour la fabrication des médailles et jetons. Il devait conserver les clefs des balanciers et ne les remettre que pour le travail de la frappe; il jouissait des exemptions et des privilèges attribués au directeur de la fabrication des médailles et jetons. Son office a été réuni, dès le 3 novembre 1696, par arrêt du conseil, à celui du directeur de la monnaie des médailles.

— III. CONTRÔLEURS AU CHANGE. Ces fonctionnaires ont remplacé les caissiers des monnaies, supprimés par l'ordonnance du 24 décembre 1827; leurs attributions sont les mêmes, à part la responsabilité matérielle, qui est reportée sur les directeurs, dépositaires et seuls possesseurs des matières destinées à être fabriquées. Cette responsabilité pesait sur le gouvernement lorsqu'il existait des comptables à cautionnement, sous le nom de caissiers. Pour conserver au gouvernement et au public les garanties nécessaires, l'ordonnance précitée a décidé que les cautionnements versés par les directeurs de la fabrication remplaceraient ceux qui étaient précédemment versés par les caissiers, et que ces derniers, sous la dénomination de *contrôleurs au change*, exerceraient sur l'enregistrement et le mouvement des matières et des espèces une surveillance telle, que chaque jour, à chaque instant, la situation positive et matérielle des travaux du directeur pût être constatée. Le *contrôleur au change* est nommé par le ministre des finances, sur la proposition du président de la commission des monnaies; il a droit à un logement dans l'hôtel des monnaies où il exerce ses fonctions. Il contrôle toutes les opérations de change. C'est en sa présence que le directeur reçoit les matières destinées à la fabrication. Le *contrôleur au change* en constate l'origine, le poids, le titre et la valeur; il les enregistre, avec indication du nom de leur propriétaire, de sa qualité et de sa demeure. Il tient état des bons souscrits et délivrés aux porteurs de matières, de leur montant et de leur échéance. Il les vise avant la remise qui en est faite et lorsqu'ils sont présentés au payement. Il s'assure que leur échéance est calculée d'après l'importance des fabrications, et qu'elle n'excède pas les délais fixés par la décision ministérielle du 26 février 1835, délais qui sont de huit jours au maximum pour Paris, de dix jours pour Strasbourg et de douze jours pour Bordeaux. Il veille à ce que les intérêts du public ne soient jamais lésés, soit par une fausse application du tarif légal, qui doit être affiché ostensiblement dans son bureau, soit par des erreurs sur le titre ou le poids des matières, soit enfin par le retard du payement des bons souscrits. Il défère immédiatement au commissaire des monnaies les contestations qui pourraient s'élever, au bureau du change, entre le public et le directeur de la fabrication. Les registres qu'il doit tenir pour l'enregistrement des matières, l'acquit des bons et toutes autres écritures relatives à son service, doivent toujours être au courant, afin qu'à chaque instant on puisse vérifier la situation des travaux du directeur. Dans le cas où il s'élèverait quelque difficulté sur le titre des lingots et matières apportés au change, le *contrôleur* devrait requérir que le titre fût dûment constaté, si les porteurs ne s'arrangeaient pas à l'amiable avec le directeur; auquel cas le titre réciproquement consenti servirait de base à l'enregistrement du *contrôleur*. Il doit opérer le cisaillement immédiat des espèces reconnues fausses. Si le titre commun des matières apportées au change par un particulier est inférieur à 900 millièmes, titre des monnaies, le *contrôleur* doit prévenir le porteur qu'il est passible du droit d'affinage sur la portion de matières au-dessous du titre, et lui laisser la faculté de les verser à cette condition ou de les remporter. Il envoie chaque jour au président de la commission des monnaies, par l'intermédiaire du commissaire, qui le certifie, un état sommaire de situation faisant connaître la quantité de matières versée au change dans le courant de la journée, le montant des espèces passées en délivrance, et le restant employé dans les travaux ou déposé dans sa caisse, déduction faite des déchets et des échantillons. A la fin de chaque mois, il dresse et envoie de la même manière à la commission un état de situation très-détaillé, comprenant tout ce qui peut établir le compte en matières et en espèces du directeur de la fabrication. Le *contrôleur au change* est placé sous la direction spéciale du commissaire des monnaies, qu'il peut être admis à suppléer lorsqu'il en est requis par celui-ci. Le traitement des *contrôleurs au change* est de 2,500 fr. au moins et de 6,000 fr. au plus.

— IV. CONTRÔLEUR AU MONNAYAGE. Sous l'ancienne administration des monnaies, la surveillance de la fabrication était confiée à des juges-gardes et contre-gardes; Henri III augmenta leurs attributions, et les nomma *contrôleurs du monnayage des espèces*. Le titre d'inspecteur du monnayage fut ensuite donné à ces fonctionnaires jusqu'à la réorganisation du 10 prairial an XI (30 mai 1803), qui leur rendit la dénomination de *contrôleurs au monnayage*, et décida que les fonctionnaires de chaque atelier monétaire seraient au nombre de quatre : un commissaire, un directeur de la fabrication, un *contrôleur au monnayage* et un caissier. L'ordonnance du 24 décembre 1827, qui a supprimé les caissiers pour les remplacer par des *contrôleurs* au change, a maintenu les *contrôleurs* au *monnayage*, sans rien changer à leurs attributions.

Le *contrôleur* au *monnayage* est chargé, sous la direction du commissaire des monnaies, de surveiller particulièrement les opérations relatives à la frappe des monnaies. Il veille à la conservation des presses monétaires, des coins et des viroles. Il s'assure que les flans sont bien blanchis et recuits de manière à faciliter l'action des presses et à ménager les coins. Dans le cas contraire, il suspend le monnayage et il en réfère immédiatement au commissaire. Il doit avoir une connaissance parfaite du mécanisme des presses; il vérifie si elles sont montées avec soin; il ordonne le changement des pièces accessoires lorsqu'il y a lieu, et, à cet effet, il veille à ce qu'elles soient convenablement approvisionnées de pièces de rechange. Il doit n'admettre au monnayage que des flans régulièrement découpés et rejeter ceux qui seraient défectueux. Il en constate, contradictoirement avec le directeur de la fabrication, le nombre et le poids, sur un registre à ce destiné, coté et paraphé par le commissaire. Il tient note de l'emploi des coins et des viroles; il recherche les causes qui pourraient s'opposer à leur durée et les désigne au commissaire, lui remettant exactement ceux qu'il a reconnus hors d'état de servir. Il est responsable des flans qui lui ont été livrés par le directeur de la fabrication, jusqu'à ce qu'ils aient été convertis en espèces et remis au commissaire des monnaies, qui en effectue le dépôt dans la caisse à trois clefs de la salle des délivrances; le *contrôleur* au *monnayage* reste dépositaire d'une de ces clefs. Il participe au prélèvement des échantillons sur les pièces de chaque brève, et signe le procès-verbal de leur envoi à la commission des monnaies. Lorsque, dans le cours de la frappe, il survient quelque accident de nature à altérer les empreintes des pièces, il en prévient le commissaire, qui, de son côté, attire sur les défectuosités signalées l'attention des agents spéciaux préposés à la vérification des espèces à passer en délivrance. Le *contrôleur au monnayage* veille à ce qu'aucune personne étrangère aux travaux ne puisse s'introduire dans la salle du monnayage sans autorisation. Il remet aux monnayeurs, par compte et par poids, les flans à frapper, et s'assure que le poids et le nombre des pièces qu'on lui rend sont conformes à ceux des flans qu'il a livrés.

Les *contrôleurs au monnayage* sont nommés par le ministre des finances, sur la présentation du président de la commission des monnaies. Ils ont droit à un logement dans les bâtiments de la Monnaie où ils exercent leurs fonctions. Leur traitement est de 2,400 fr. au moins et de 3,000 fr. au plus.

— V. CONTRÔLEUR À LA FABRICATION DES MÉDAILLES. Par édit du mois de juin 1696, Louis XIV créa un *conseiller contrôleur et garde des médailles et jetons*. Cet office fut uni à celui de directeur de la Monnaie, par arrêt du conseil du 3 novembre 1696. Après la Révolution française, la fabrication des médailles et jetons fut confiée à un directeur spécial, sous la surveillance de l'administration des monnaies; cette fabrication se faisait au Louvre, et la direction de la monnaie des médailles était rattachée à la maison du roi. Sous l'Empire, ce fut M. Vivant-Denon qui en fut le directeur; il fut remplacé, sous la Restauration, par M. de Puymaurin, le dernier directeur. L'établissement fut réuni à la Monnaie de Paris par ordonnance du 24 mars 1832, les médailles ont été depuis fabriquées, de même que les monnaies, par le directeur de la Monnaie de Paris, sous la surveillance de l'État et conformément à un tarif qui a fixé le prix des médailles d'or et d'argent suivant leur poids, et celui des médailles de bronze d'après leur module. Pour l'exécution de l'ordonnance de 1832, afin d'assurer le service de surveillance que nécessitait la fabrication des médailles à l'entreprise, il fut créé un *contrôleur à la fabrication des médailles*, placé sous les ordres du commissaire adjoint de la Monnaie de Paris, et spécialement chargé de la direction et du contrôle de cette partie du service. Le *contrôleur de la fabrication des médailles* est nommé par le ministre des finances, sur la proposition du président de la commission des monnaies. Son

Digitized by Google

traitement est de 1,000 fr. Il est logé dans les bâtiments de l'hôtel. Il reçoit des mains du conservateur du Musée monétaire les coins nécessaires pour la fabrication des médailles, surveille leur emploi et constate leur état avant de les rendre au Musée. Si quelque accident grave survient à ces coins, et qu'ils ne puissent plus servir à une bonne fabrication, il en réfère aussitôt au commissaire adjoint, qui renvoie ces coins à la commission des monnaies, avec son avis, et provoque leur remplacement, s'il y a lieu. Le *contrôleur* tient, concurremment avec le conservateur, un registre d'ordre constatant le mouvement, entrée et sortie, des coins destinés à la fabrication. Il participe à la levée des flans d'échantillon qui sont envoyés à la commission des monnaies pour la vérification du titre; il signe le procès-verbal de cette opération et est dépositaire d'une des clefs de la caisse où restent déposés les flans jusqu'au moment de la notification du jugement sur leur titre. Ces flans, qui lui sont remis au compte, ne doivent être frappés qu'en sa présence. Il s'assure qu'ils sont bien blanchis et recuits. Il rend compte au commissaire des imperfections que pourrait présenter le monnayage des médailles de toute nature. Il signale les abus qui peuvent résulter de la négligence ou de l'incapacité des ouvriers et monnayeurs. Il veille à ce que le rodage des coins et viroles, et le polissage des coins aient lieu avec toute la précaution nécessitée par ces opérations délicates. Le *contrôleur* dresse, avant de remettre les médailles frappées au directeur, un procès-verbal constatant : 1° le nombre des flans sortis de l'armoire à trois clefs; 2° le nombre des médailles qui ont péri au travail ou qui ont été déformées en raison de leur imperfection; 3° le nombre des médailles admises pour être livrées à la vente, et dont il a été fait remise au directeur. Ce procès-verbal est signé par le *contrôleur*, le directeur et le commissaire, qui en envoie une expédition à la commission des monnaies. Le *contrôleur* doit s'assurer que toutes les médailles passées en délivrance ont été revêtues d'une marque indiquant la nature du métal de chaque médaille ou jeton (cette marque est produite par l'application d'un poinçon frappé par la tranche). Il veille à ce que les médailles soient livrées aux prix des tarifs, suivant qu'elles ont été frappées avec les coins de l'État ou avec ceux des particuliers, afin que le Trésor ne soit frustré d'aucune partie de ses droits sur les fabrications, et que les particuliers eux-mêmes, auxquels il est fait une remise sur les frais de fabrication, quand ils ont fourni les coins, ne soient pas exposés à perdre ce bénéfice par l'application du tarif de l'État à leur détriment.

Il n'existe pas de *contrôleur* au change pour le service des médailles, les opérations de comptabilité en matières et en espèces étant centralisées aux bureaux du change pour ce qui concerne tous les services du directeur de la fabrication de la monnaie. Les renseignements nécessaires au *contrôleur* du change pour établir ses comptes, en ce qui intéresse les recettes et les dépenses du service des médailles, lui sont fournis par le commissaire adjoint de la Monnaie de Paris. Il n'en est pas moins fâcheux que les rapports du public avec la direction, pour la fabrication des médailles, ne reçoivent pas, comme pour les monnaies, la sanction et la garantie résultant de la présence et de l'intervention d'un agent de contrôle de l'État, et que les factures délivrées par l'entrepreneur ne soient pas, comme les bons de monnaies, revêtues d'une signature qui en certifie la sincérité.

— VI. Contrôleur à la fabrication des timbres-poste. Depuis le 2 avril 1851, la fabrication des timbres-poste a été livrée à l'entreprise, comme celle des monnaies. Cette assimilation a obligé le gouvernement à exercer sur cette fabrication une surveillance égale à celle dont les espèces sont l'objet. La commission des monnaies a donc été investie des mêmes droits, devoirs et attributions qui lui incombent pour les autres services dépendant de cette administration. Elle a institué un *contrôleur*, qui est sous ses ordres immédiats, et qui réunit, pour la fabrication des timbres-poste, les attributions du commissaire des monnaies, du *contrôleur* au change et du *contrôleur* au monnayage. Il exerce même des fonctions analogues à celles du *contrôleur* à la fabrication des coins et poinçons, en surveillant toutes les opérations relatives à la confection des formes destinées à l'impression des feuilles de timbres, à la reproduction des types par le balancier et le bain galvanique. Il est détenteur des clefs des ateliers de la fabrication, dont la police lui appartient; s'il s'y commet quelque délit, il doit en dresser procès-verbal et en envoyer dans les vingt-quatre heures une expédition au président de la commission des monnaies, avec lequel il correspond directement pour tous les détails du service. Il est gardien du type original des timbres. Il assiste au tirage des matrices au balancier, en constate le nombre et se fait remettre le type aussitôt que l'opération du tirage est terminée. Il rebute celles de ces matrices qui seraient défectueuses et les soumet à l'examen d'un des commissaires généraux et d'un agent supérieur de l'administration des postes, qui prononcera leur destruction s'il y a lieu. Le balancier servant au tirage des matrices doit, en dehors des opérations, être constamment fermé par un collier à cadenas, dont la clef reste entre les mains du *contrôleur*. Ce fonctionnaire constate sur un registre spécial le nombre des matrices obtenues au balancier qui sont laissées entre les mains de l'entrepreneur de la fabrication, ou le nombre de celles qui ont été retirées comme défectueuses. Il suit, autant que possible, l'opération, qui consiste à disposer les matrices par feuilles, et constate le nombre de planches ainsi préparées. Il assiste à l'immersion des planches dans le bain galvanique, et constate les résultats de cette opération. Le *contrôleur* veille à ce que les planches, à la sortie du bain, soient ajoutées sur leurs plates-formes particulières, et il ne doit pas les perdre de vue jusqu'au moment où elles sont mises en état de fonctionner. Une fois terminées, ces formes sont renfermées dans une armoire à deux clefs, dont l'une est aux mains de l'entrepreneur et l'autre reste entre celles du *contrôleur*, qui, sur le vu des commandes de la poste, transmises par la commission des monnaies, extrait de l'armoire les formes nécessaires à la fabrication. Le *contrôleur* reçoit le papier destiné à l'impression des timbres-poste, le compte, le vérifie, s'assure que le papier est bien celui qui convient à la fabrication de chaque nature de timbres, et en prend charge sur un registre spécial. Avant de remettre par compte ces feuilles aux ouvriers chargés de leur impression, il les marque, dans un des angles, d'un poinçon spécial; il surveille leur emploi aux presses typographiques et s'assure que chaque ouvrier lui rend exactement le nombre de feuilles qu'il a reçu. L'impression terminée, le *contrôleur* prend en charge toutes les feuilles de timbres qui lui sont remises, quel que soit leur état, et il en constate le nombre sur ses registres; il doit ensuite les vérifier une à une et s'assurer qu'elles sont bien imprimées et ne présentent aucune défectuosité; il met de côté celles qui lui paraissent devoir être rebutées, pour être soumises à un commissaire général et à un agent supérieur de l'administration des postes, qui, après les avoir examinées conjointement, prononcent leur admission ou leur destruction. Le *contrôleur* fait directement la remise des feuilles de timbres à l'administration des postes, qui lui en donne décharge. Il exerce sa surveillance sur tous les ateliers de fabrication, aussi bien sur celui de l'imprimerie que sur ceux du gommage, du séchage et du pointillage. Les registres du contrôle doivent être tenus constamment à jour, de telle sorte que la situation de l'entrepreneur de la fabrication puisse être à chaque instant vérifiée. Il dresse à la fin de chaque mois un bordereau rétrospectif des fournitures de timbres de toute nature livrés à la poste; cet état, transmis à la commission des monnaies, sert à établir le montant des sommes à mandater au profit de l'entrepreneur de la fabrication.

Le *contrôleur* veille à ce qu'aucune personne étrangère aux travaux ne puisse, sans une autorisation de l'administration des monnaies, pénétrer dans l'intérieur des ateliers de timbres-poste. La fabrication des timbres ayant pris une grande extension, l'administration des monnaies a dû nommer un second *contrôleur* de ce service, chargé des mêmes attributions que son collègue. Ces fonctionnaires sont nommés par le ministre des finances, sur la présentation du président de la commission des monnaies; leur traitement est de 4,500 fr. au moins et de 6,000 fr. au plus; ils sont logés dans les bâtiments de l'hôtel des Monnaies de Paris.

— VII. Contrôleur à la fabrication des coins et poinçons. La reproduction des coins de monnaies et celle des poinçons de la garantie étant confiée à un entrepreneur qui porte le nom de graveur général et a ses ateliers dans l'Hôtel des monnaies de Paris, la commission des monnaies exerce sur ses opérations un droit de contrôle analogue à celui qu'elle a sur les monnaies, les médailles et les timbres-poste. La surveillance de ce service est confiée à un fonctionnaire qui est en quelque sorte le délégué de la commission, et qui prend le titre de *contrôleur à la fabrication des coins et poinçons*. Il est nommé directement par le président de la commission des monnaies, touche un traitement de 4,000 fr. et est logé dans l'hôtel des Monnaies de Paris.

Il surveille, sous les ordres de la commission, et vérifie tout ce qui est relatif à la confection des coins et viroles monétaires, ainsi que des poinçons et bigornes du service de la garantie. Il tient tous les registres concernant la comptabilité des coins et poinçons, depuis le moment de leur frappe jusqu'à celui de leur remise au domaine, après déformation, lorsqu'ils sont hors de service. Il est dépositaire des clefs qui ferment les colliers des balanciers mis à la disposition du graveur général pour la frappe des coins et poinçons. Il surveille cette opération et constate le nombre et la nature des coins et poinçons obtenus. Il est dépositaire de l'une des trois clefs de l'armoire renfermant les originaux des coins monétaires et des poinçons de la garantie, ainsi que de celle où sont renfermés lesdits coins et poinçons de service. Il assiste, conjointement avec un des membres de la commission et le graveur général, à l'épreuve préalable à laquelle sont soumis les coins et poinçons, de même qu'à leur déformation ou biffage après qu'ils ont été mis au rebut. Il dresse les procès-verbaux de ces opérations et y appose sa signature simultanément avec les fonctionnaires qui y ont assisté. Il vérifie, quant aux empreintes, aux différents, lettres monétaires et modules, les coins livrés par le graveur général, et il en fait la remise à la commission, qui les expédie aux commissions des monnaies pour le service de leurs établissements respectifs. Il en est de même pour les poinçons et bigornes destinés aux bureaux de garantie. Il vise et certifie tous les mémoires des fournitures faites par le graveur général à la commission des monnaies, à l'administration des contributions indirectes, pour le service des bureaux de la garantie en France, et au gouvernement de l'Algérie pour les bureaux de cette colonie. Il fait la remise au domaine des coins déformés, qui lui ont été renvoyés après qu'ils ont été reconnus hors d'état de servir.

Il y avait autrefois dans chaque monnaie un graveur ou *tailleur* particulier, chargé de la reproduction des coins ou carrés, dont les types lui étaient fournis par le graveur ou tailleur général des monnaies. Charles IX, par lettres données à Paris le 26 octobre 1572, créa Germain Pilon conducteur et « *contrôleur* général en l'art de sculpture sur le fait des monnaies et revers d'icelles; » mais la cour des monnaies vit d'un très-mauvais œil la création de cette nouvelle charge, qui lui semblait faire double emploi avec celle de tailleur général des monnaies; elle adressa même à ce sujet des remontrances au roi (3 mai 1573), représentant que la nouvelle charge était inutile et de nul effet, « venant seulement à la foule et diminution des finances. » Nonobstant, le roi envoya, le 6 juin suivant, des lettres de jussion pour faire recevoir G. Pilon, et ce ne fut que le 4 août que les lettres de provision de cet artiste furent enregistrées. Après ces difficultés préliminaires, Germain Pilon paraît avoir joui paisiblement de son office, qui consistait à fournir les modèles en cire à l'effigie du roi pour les monnaies et à veiller à ce que les coins taillés par le graveur général fussent bien conformes de tous points à ces modèles. Après la mort de Germain Pilon, qui eut lieu en 1590, son fils Gervais fut pourvu de son office par le duc de Mayenne, malgré tous les efforts de la cour des monnaies pour faire supprimer la charge de *contrôleur* général des effigies; elle déclara même, le 26 mars de la même année, que, malgré les lettres de jussion, elle ne devait point procéder à la vérification des lettres de provision dudit *prétendu* office, et deux années s'écoulèrent sans que Gervais Pilon fît de nouvelles tentatives pour se faire reconnaître en la qualité qu'avait eue son père. Le 12 avril 1592, il revint à la charge avec de nouvelles lettres de jussion; nouveau refus de la cour, qui décide que des remontrances seront faites au duc de Mayenne, et délègue vers ce prince Jean Regin, président, Robert Bêquet et Jean Favier, généraux des monnaies, et Denis Godefroy, avocat général, pour lui représenter que « l'estat de *contrôleur* général des effigies des monnaies de France » n'était point un office, mais seulement une commission dont le feu roi avait gratifié le père dudit Gervais Pilon, « pour l'excellence qu'il avoit en l'art de sculpture, » et qu'elle devait être supprimée après sa mort. Le duc de Mayenne se contenta de prier la cour des monnaies de « le recevoir et de faire quelque chose pour l'amour de luy. » Le 14 décembre, Gervais Pilon adressa une nouvelle requête, et, après mille formalités, fut enfin reçu le 14 janvier 1593. Cependant Henri IV avait accordé de son côté, en 1590, la charge vacante par le décès de Germain Pilon à Nicolas Danfrye, puis à son frère Philippe, appelé Danfrye le jeune. Cela ne l'empêcha pas, après son entrée à Paris, de donner, le 17 avril 1594, des lettres pour conférer le même emploi à Gervais Pilon, qui les présenta le 10 août suivant. La cour des monnaies, qui cherchait toujours une occasion pour faire supprimer un emploi qu'elle regardait comme une sinécure, décida qu'elle adresserait au roi des remontrances à ce sujet. Mais ses espérances furent encore déçues. Philippe Danfrye, qui avait été pourvu du même office à Tours en 1590 (Henri IV était alors à Chauny), en disputa la possession à Pilon. Avant que la difficulté fût résolue, Gervais Pilon mourut, et, le 21 octobre 1595, le roi rendait une déclaration explicite en faveur de Philippe Danfrye, qui fut reçu le 7 juin 1596, après une très-vive opposition de la cour des monnaies. Il mourut au commencement de l'année 1604, et, le 11 mars, Jean Pilon, autre fils de Germain, présenta des lettres du roi, en date du 11 février, lui accordant l'office de *contrôleur* général des poinçons et effigies, vacant par le décès de Philippe Danfrye. Mais le roi, qui, l'année précédente, avait été frappé du mérite de la médaille frappée à l'occasion de son mariage par Guillaume Dupré, ayant appris d'ailleurs que le défunt, à qui il avait permis de disposer de sa charge, avait eu l'intention de la résigner à Dupré et avait même reçu de lui de l'argent à ce sujet, le roi, disons-nous, révoqua, le 7 octobre, les provisions expédiées le 11 février à Jean Pilon et donna cet emploi à Guillaume Dupré. Cependant, après diverses péripéties soulevées par les réclamations de Jean Pilon, un arrêt du conseil du 21 janvier 1606 décida, pour mettre tout le monde d'accord, que Dupré et Pilon exerceraient ensemble l'office de *contrôleur* des effigies, à charge de suppression de l'un des deux offices à la mort du titulaire. Jean Pilon mourut au commencement de 1617, et Guillaume Dupré, par lettres du 27 février de la même année, qui ne furent enregistrées que le 27 mars 1624, d'après des lettres de jussion du 31 janvier précédent, demeura seul titulaire de son office. Ainsi disparut l'office de *contrôleur* général des effigies des monnaies de France, qui se trouva réuni, dans la personne de G. Dupré et de ses successeurs, à celui de tailleur général des monnaies.

— VIII. Contrôleur de la garantie. Fonctionnaire attaché à chaque bureau de garantie, chargé d'appliquer sur les ouvrages d'or et d'argent le poinçon du bureau et le signe indicatif du titre ou telle autre marque dont ces ouvrages doivent être revêtus. Il est nommé par le ministre des finances, sur une proposition concertée entre le directeur général des contributions indirectes et le président de la commission des monnaies. Il n'y a pas de *contrôleur* titulaire dans tous les bureaux de garantie; dans les plus importants, il y en a plusieurs; à Paris, le service de la garantie comprend 42 *contrôleurs* ou autres agents de la marque et de la perception; les bureaux de Lyon, Marseille, Bordeaux et Besançon comptent également plusieurs employés auxiliaires. Dans les localités où le service de la garantie est de peu d'importance, les fonctions de *contrôleur* sont déléguées à un fonctionnaire de l'administration des contributions indirectes.

Le *contrôleur* transcrit, sur un registre spécial, coté et parafé, l'extrait qui lui est remis par le receveur, et, conjointement avec ce fonctionnaire et l'essayeur, il retire de la caisse à trois clefs les poinçons nécessaires à la marque de chacun des objets qui lui sont présentés et les applique en présence du propriétaire et de ses collègues. La surveillance générale du service du bureau de garantie lui appartient, ainsi que celle des opérations de l'essayeur et du receveur. Il vise tous les états de recette et de dépense du bureau, et son droit de contrôle s'étend, en outre, sur tous les établissements dans lesquels se fabriquent ou se vendent les ouvrages d'or et d'argent, sur toutes les personnes qui participent à ces ventes ou fabrications. Il correspond avec l'administration des contributions indirectes pour les questions relatives au service, au personnel et à la comptabilité, et avec le président de la commission des monnaies pour les questions d'art et de titre, la fabrication, l'entretien et l'application des poinçons, etc. Il est tenu d'avoir un registre où il consigne avec la plus grande exactitude tout le détail de ses opérations; à l'expiration de chaque trimestre, il en adresse un extrait à chacune des administrations chargées du service de la garantie, conformément aux règles tracées par ces administrations.

— Théâtre. Le *contrôleur* est, comme l'indique son nom, l'employé chargé du contrôle à l'entrée d'une salle de spectacle. C'est lui qui doit recevoir les billets pris au bureau par les spectateurs payants, les coupons de location, les coupons gratuits, examiner si ces billets et ces coupons sont authentiques, si la date en est exacte, et indiquer aux personnes qui les lui présentent l'endroit où se trouve la place qu'elles doivent occuper. C'est au *contrôleur* que le spectateur, s'il éprouve quelque difficulté dans l'occupation de cette place, doit s'adresser pour effectuer sa réclamation et se faire faire justice. Les *contrôleurs* de nos théâtres, malheureusement assez peu polis de leur nature, pleins de roideur, de morgue et de hauteur, rendent parfois ces réclamations assez difficiles.

Il y a généralement dans nos théâtres deux *contrôleurs* : un *contrôleur* en chef, qui a la haute main et qui est particulièrement chargé du service des premières places; et un second *contrôleur*, occupé de tout ce qui concerne les places secondaires. Avec eux réside un troisième personnage, mais dont l'influence est nulle quant à ce qui se passe dans le théâtre : ce personnage muet, mais dont l'importance n'échappera à personne, est le *contrôleur* de l'administration des hospices, chargé par celle-ci de contrôler ses deux confrères. On sait en effet que les théâtres payent une lourde redevance à l'assistance publique, redevance proportionnelle qui ne s'élève pas à moins de 11 pour 100 de la recette brute, et c'est pour éviter d'être frustrée par les *impresarii* qu'elle place un employé de son choix auprès des contrôleurs des théâtres, pour surveiller et constater l'état de la recette de chaque jour.

CONTRONE, bourg du royaume d'Italie, dans la principauté Citérieure, district et à 16 kilom. S.-E. de Campagna, sur le versant du mont Alburno; 4,000 hab. Abbaye; château royal.

CONTRO-STIMULANT, ANTE adj. (kon-tro-sti-mu-lan, an-te — de l'ital. *contro*, contre, et de *stimulant*). Méd. Se dit des remèdes qui ralentissent l'action vitale et combattent l'état de stimulation : *Des remèdes* CONTRO-STIMULANTS.

— s. m. Médicament contro-stimulant : *Un* CONTRO-STIMULANT. *Employer des* CONTRO-STIMULANTS. *La théorie des* CONTRO-STIMU-

Digitized by Google

LANTS *a donné lieu à un grand nombre d'expériences.* (Guers.)

CONTRO-STIMULATION s. f. (kon-tro-sti-mu-la-si-on — de l'ital. *contro*, et de *stimulation*). Méd. État opposé à la stimulation : *L'école de Rasori ne considère pas la* CONTRO-STIMULATION, *ainsi que l'asthénie, comme un état négatif.* (Guers.)

CONTRO-STIMULISME s. m. (kon-tro-sti-mu-li-sme — de l'ital. *contro*, contre, et de *stimulisme*). Méd. Système médical fondé sur l'hypothèse que toutes les maladies, étant produites par l'excès de stimulus, doivent être combattues par les contro-stimulants.

— **Encycl.** « Vers le commencement de ce siècle, dit M. Trousseau, les théories du réformateur Brown pénétrèrent sur le continent; l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et la France furent saisies de la même idée, et toutes quatre l'exploitèrent, chacune à son point de vue et avec son génie particulier. Mais c'est en Italie que le nervosisme et le brownisme ont eu sur la pathologie, et principalement sur la matière médicale, l'influence la plus marquée. » La doctrine du *contro-stimulisme* est, en effet, un *brownisme italien*; elle s'est aussi appelée *doctrine italienne* ou *doctrine du contro-stimulus*; elle est un brownisme retourné, selon l'expression pittoresque de M. Trousseau. Comment s'opéra cette transformation? C'est ce qu'il faut expliquer en peu de mots.

Du moment qu'il fut admis en principe que la physiologie et la pathologie sont la base de la thérapeutique; que le traitement d'une maladie quelconque doit être logiquement déduit de l'idée qu'on se forme de sa nature, de ses phénomènes intimes, de ses causes; dès ce moment, disons-nous, toutes les recherches des médecins durent avoir pour but principal de déterminer les lois de la vie, la nature et le mode de génération des affections morbides. Dès lors aussi, toute médication dont les effets pouvaient s'expliquer suivant les idées physiologiques du jour fut censée rationnelle. Telle est la pensée qui guida les réformateurs modernes et qui engendra les doctrines organo-physiologiques de Haller et de Brown, de Hahnemann, de Broussais, etc.; mais c'est à Brown qu'il faut remonter pour comprendre les origines de la doctrine italienne.

« A la fin du dernier siècle, dit M. Renouard dans son *Histoire de la médecine*, la doctrine de Brown fut introduite en Italie. Rasori, qui l'avait étudiée en Angleterre, contribua beaucoup à la répandre. Cette doctrine reconnaissait dans toutes les maladies un fonds de faiblesse ou d'asthénie; à peine sur cent espèces morbides y en a-t-il trois, d'après la table de Linch, qu'on puisse regarder comme provenant d'un excès de vitalité ou d'incitabilité. Par contre, tous les médicaments, tous les modificateurs de l'économie sont censés des stimulants; et l'art du médecin consiste uniquement, d'après ce système, à proportionner la force de la stimulation au degré d'asthénie du malade. La science et la pratique médicale sont réduites par là à leur plus haut degré de simplicité, ce qui explique la rapide propagation d'un tel système. Cependant Rasori lui-même s'aperçut ou crut s'apercevoir, au bout de quelques années de pratique, que certains modificateurs n'agissaient pas par stimulation, mais bien par sédation ou contro-stimulation, et qu'un bon nombre de maladies étaient basées, non sur un abaissement de la force vitale, mais sur son exaltation. Dès lors il put se poser à son tour en réformateur, et l'Italie, de même que la France et l'Angleterre, eut sa doctrine médicale indigène, qui s'éleva sur la ruine, l'exclusion de toutes les autres. » Ainsi, dans le rasorisme, la diathèse sthénique établie par Brown prend le nom de diathèse du stimulus, l'asthénique celui de diathèse du contro-stimulus. Mais ces deux diathèses subissent une mutation plus importante que le changement de nom. La première, la plus rare pour Brown, devient la plus commune pour les Italiens; la seconde, qui, pour le réformateur écossais, prévalait à presque toutes les maladies, n'en caractérise plus qu'un petit nombre.

Pour arriver à cette conclusion, en partant d'une donnée thérapeutique, il fallait arriver à nier ce que la médecine humoriste des anciens temps avait regardé comme un fait avéré; il fallait nier la spécificité d'action des médicaments. C'est, en effet, ainsi que l'entendent les médecins italiens. Giacomini, professeur de clinique à l'université de Padoue, un des élèves les plus éclairés de Rasori, s'exprime très-nettement à cet égard. « Les anciens, dit-il, s'étaient formé des idées *à priori* sur les propriétés des médicaments. Ils avaient établi des classes, des genres, des espèces, dans lesquels ils faisaient entrer arbitrairement tels ou tels médicaments, en leur attribuant telle ou telle vertu. Ces classifications, ces attributs ont passé jusqu'à nous et ont été reçus sans contrôle dans les écoles. Ainsi les anciens avaient des remèdes dits altérants, apéritifs, discussifs, atténuants, épanouissants; d'autres antispasmodiques, antigoutteux, antiscrofuleux, antiscorbutiques, etc.; d'autres, enfin, somnifères, calmants, expectorants, emménagogues, toniques, etc. Qui ne voit l'ineptie d'un pareil système? Qu'est-ce qu'un remède antispasmodique, par exemple? Un médicament, disait-on, qui apaise un mouvement désordonné des muscles. Mais ce mouvement est un symptôme qui peut émaner de conditions pathologiques diverses. Comment pouvez-vous, en conséquence, le combattre si vous ne vous adressez pas à sa source? Or sa source exige, le plus souvent, une tout autre médication que celle des antispasmodiques. L'expulsion des vers intestinaux, l'incision des gencives vous arrêtent, dans quelques cas, les spasmes ou les convulsions; la saignée vous produit le même effet dans d'autres, etc. Donc la lancette, les purgatifs, etc., seraient, en ce sens, des remèdes antispasmodiques! » Plus loin, l'auteur s'attaque aux toniques, et l'on voit poindre l'idée de la contro-stimulation. « Les auteurs admettent une classe de remèdes toniques ou corroborants. On appelle ainsi des substances qui doivent donner de la force à la fibre animale et corroborer la constitution. Mais pourquoi le malade est-il faible? Il est faible sans doute parce qu'il est malade. Or la faiblesse est un effet de presque toutes les maladies. Quel est donc le médecin philosophe qui visera à fortifier le malade plutôt que de s'occuper à combattre la maladie? Un homme atteint de pneumonie, d'encéphalite, est faible; car il n'a pas la force de se mouvoir ni de parler. Pourquoi donc ne lui prescrivez-vous pas les toniques? Vous lui tirez des quantités énormes de sang, au contraire, et ces soustractions, qui auraient, dans l'état de santé, affaibli l'athlète le plus vigoureux, lui donnent la force, la vie et la santé. C'est que la vigueur n'existe pas sans la santé, et tous les remèdes capables de rendre la santé sont, en ce sens, de véritables toniques. En conséquence, les véritables toniques directs n'existent pas dans le sens des anciens. » Après avoir ainsi fait justice des erreurs de l'humorisme, il fallait établir une physiologie, une pathologie et une thérapeutique nouvelles.

La physiologie du médecin italien est des plus simples, mais elle porte l'empreinte de cet esprit étroit qui régnait dans la science physiologique de son temps. Pour les Italiens, il existe au sein de l'organisme une force inhérente à l'organisme même, la vitalité; cette vitalité n'est, au reste, qu'une manière nouvelle de dénommer l'irritabilité de Haller et de Brown. « La force organique, ou la vitalité, considérée chez l'homme, dans les animaux et dans les plantes, n'est pas dépendante des forces chimiques, physiques, d'attraction ou autres, ni produite par elles, ni secondaire, ni d'accord avec elles. Elle est, au contraire, en opposition continue avec les mêmes forces, se règle d'après certaines lois qui lui sont propres, et contraires à celles de la nature inorganique. Il existe une lutte incessante entre les forces physico-chimiques externes et la force vitale; la vie se maintient tant que par sa puissance elle peut vaincre, subjuguer et modifier les influences physico-chimiques. La vitalité, considérée comme force simple de la fibre animale et premier moteur de toute action vitale, ne peut s'altérer que dans le degré, c'est-à-dire en s'élevant au-dessus du rhythme normal (c'est ce qui constitue l'hypersthénie) ou en descendant au-dessous de ce point (c'est ce qui constitue l'hyposthénie). Le mouvement vital ou l'excitation est un effet de la réaction de la vitalité à l'impression des stimulus; il s'offre à nos sens dans toutes les fonctions de l'organisme et plus ou moins modifié par l'intervention des différentes causes qui le produisent; il doit non-seulement participer des altérations propres de la vitalité qui le détermine, mais encore des modifications nombreuses que lui impriment les stimulus divers et la structure particulière des organes. Les altérations du mouvement vital ne sont ni deux, ni trois, mais infinies, et aussi variables que la nature des influences qui le déterminent. » Voilà pour la physiologie; dans leur classification pathologique, les Italiens atteignent un degré de simplicité plus grand encore. Selon ces médecins, deux classes de maladies : 1° celles que Thomasini appelait instrumentales et que les modernes préfèrent appeler mécaniques; 2° les maladies vitales ou dynamiques. Il est assez facile de concevoir les premières; ce sont des maladies dans lesquelles les tissus sont lésés dans leurs propriétés vitales. L'empoisonnement est le type des maladies du premier genre; les fièvres, les hydropisies et toutes les diathèses vitales se rapportent au second. Mais ici, tout devient obscur. Si l'excitabilité ou la vitalité, seule propriété vitale avouée par les médecins italiens, ne peut éprouver d'altération qu'en plus ou en moins, il ne saurait y avoir que deux sortes de maladies vitales : celles dans lesquelles la vitalité a dépassé le rhythme normal, les maladies par hypersthénie; celles dans lesquelles la vitalité est inférieure à son rhythme normal, maladies par hyposthénie. A cette classification doit donc répondre une division parallèle des modificateurs thérapeutiques; aux maladies vitales on ne saurait opposer que deux espèces de modificateurs : les hyposthénisants ou contro-stimulants aux maladies hypersthéniques, et les hypersthénisants ou stimulants aux maladies hyposthéniques. Jusqu'à présent la doctrine italienne n'est qu'une traduction de celle de l'Écossais Brown; mais Brown reconnaissait une *faiblesse indirecte* qui ramenait toutes les maladies à l'asthénie, tandis que Rasori et ses successeurs regardent cette faiblesse indirecte comme une chimère et ramènent toutes les maladies à l'hypersthénie.

Il serait injuste, toutefois, de penser que les efforts de l'école italienne se sont concentrés sur ce point dogmatique presque puéril, et que le seul résultat auquel elle soit parvenue se borne à ce retournement de la doctrine brownienne. Les Italiens ont multiplié les recherches de thérapeutique expérimentale, et sont arrivés à préciser avec un soin rigoureux l'action des médicaments à diverses doses et au sein des conditions les plus dissemblables. C'est là leur véritable mérite, et c'est en cela que consiste le service inattendu qu'ils ont rendu à la thérapeutique et à la matière médicale.

« Toute substance appliquée sur la fibre vivante, dit l'école italienne, produit d'abord une impression, un trouble, par son poids, son volume, sa forme, ses affinités; en un mot, par ses qualités mécaniques, physiques ou chimiques. Cette impression est proportionnelle à ces mêmes qualités, et mesurée par leurs degrés. En réfléchissant à ces effets physico-chimiques, on voit que, dans le corps vivant, ils disparaissent quand la substance entre dans l'assimilation organique. Alors elle perd ses propriétés physico-chimiques et en acquiert de totalement différentes; ces dernières, nous les appelons dynamiques. » Voilà un premier point que l'école italienne a eu le mérite de mettre en lumière. « Indépendamment de l'action mécanico-chimique, chaque substance médicinale produit des effets sensibles très-divers chez les différents individus, et chez le même individu en des temps divers et en différentes circonstances. Ces effets sont même quelquefois opposés les uns aux autres. La saine logique enseigne cependant que si une substance a manifesté une action donnée, cette action doit être toujours la même tant que sa composition n'a point changé; l'augmentation ou la diminution de la dose doit faire augmenter ou diminuer la quantité d'action. Elle apprend également que si, à cette action, s'en joint une autre de nature diverse, l'effet qu'on en obtiendra doit être compliqué ou modifié. » C'est une vérité incontestable et que l'école italienne a précieusement fait ressortir. L'action d'un médicament varie suivant les individus et suivant les doses. Voici le sulfate de magnésie, qui, dans certains cas, va se révéler à nous par des propriétés purgatives; dans d'autres cas, ce même médicament arrêtera la diarrhée. Voici le tartre stibié, qui, suivant la dose administrée, provoquera des vomissements sans sueur, de la sueur sans vomissement, de la sédation, de l'expectoration, des pustules ou des selles. Est-ce à dire que le tartre stibié soit tout à la fois un sudorifique, un antiémétique, un émétique, un expectorant, un purgatif, un altérant, un sédatif, etc.? Évidemment non; mais il y a, dans tout médicament, une action primitive, propre à chaque remède, et des modifications que plusieurs circonstances étrangères ou propres à l'individu peuvent faire subir à cette action, ce qui donne lieu à des effets secondaires et divers.

L'expérience démontre, de plus, que tout médicament, pour exercer une action générale ou dynamique sur l'économie vivante, doit être introduit dans le torrent de la circulation, en un mot, passer par le sang. Mais, suivant l'école italienne, le sang n'est pas un modificateur de la vitalité des organes; il n'est qu'un stimulant plus ou moins actif. Il n'est pas permis, d'ailleurs, de supposer que le médicament porte son action primitive sur le sang et n'agisse que secondairement sur les organes. Comment expliquerait-on alors que tel médicament portera son action sur les glandes, tel autre sur l'intestin, tel autre sur la peau, tel autre sur la vessie, etc.? L'action dite élective n'est plus explicable si l'on admet que les médicaments agissent d'abord sur le sang et modifient ce fluide lui-même. Évidemment, l'action élective ne dépend que de la structure et des autres conditions anatomiques, physiques ou chimiques, propres à chacun de nos organes. Le médicament n'agit que sur l'organe, ou plutôt sur la vitalité de la fibre organique, et on doit définir médicament « toute substance capable de changer d'une manière plus ou moins durable la manière d'être de l'organisme vivant, après être entrée dans l'assimilation organique. » Mais ce changement lui-même n'est que « la réaction de la vitalité à l'impression du médicament; c'est là ce qui constitue l'effet primitif, intrinsèque et constant du médicament. » Si, d'autre part, ainsi que nous l'avons vu, la vitalité d'un organe ne peut être modifiée qu'en plus ou en moins, l'effet dynamique d'un médicament sera double : il déprimera la vitalité et la fera descendre au-dessous du type normal (ce sera le contro-stimulant); ou il excitera la vitalité et la portera à un degré supérieur (ce sera le stimulant). A ces deux classes de médicaments, les autorités de l'école italienne joignent encore, de nos jours, un troisième ordre de médicaments, ceux qui n'appartiennent ni à la première ni à la seconde classe, qui ne sont ni hyposthénisants ni hypersthénisants. Leur action est obscure et inexpliquée : à cette classe se rattachent les spécifiques que les premiers promoteurs de la doctrine italienne, Rasori, Thomasini et quelques autres, ne semblaient pas admettre.

Étudions maintenant, selon la doctrine italienne, les deux grands ordres de médicaments auxquels elle emprunta sa thérapeutique.

L'expérimentation clinique de l'action des médicaments hypersthénisants fut, pour Rasori, l'origine d'une importante découverte thérapeutique que les médecins italiens de son école exaltent avec ostentation et qui vaut, en effet, au fondateur de la doctrine, la réputation dont il jouit encore en France et dans d'autres pays. Si l'on examine l'action des substances excitantes sur l'économie vivante chez l'homme sain, on ne tarde pas à s'apercevoir que l'administration répétée de ces substances provoque dans l'organisme un état d'éréthisme qui a pour conséquence, ou le dépérissement du sujet, ou une *assuétude* qui devient une seconde nature; c'est ainsi qu'agissent les substances alcooliques chez les ivrognes qui succombent à leurs excès répétés, ou s'accoutument à l'excitation répétée, au point que l'excitation même ne se produit plus; c'est ainsi que les Orientaux arrivent à consommer de grandes quantités d'opium. Chez l'homme malade, un phénomène analogue se produit. Si le malade est en état d'asthénie, la substance excitante dont il fera usage aura pour effet primitif de remonter la vitalité à son type normal avant de produire aucun effet sensible, en sorte que l'excitant n'excitera pas; en sorte, enfin, que l'état asthénique produira chez le malade une *tolérance exceptionnelle et passagère*. En réalité, l'expérimentation clinique a démontré péremptoirement l'existence de ce fait singulier, et l'on a vu des malades supporter les actions répétées de doses médicamenteuses qui, dans l'état sain, auraient provoqué chez eux des désordres sérieux.

Les médecins italiens, forts de cette théorie, ne craignent donc pas d'administrer à doses progressives et croissantes les substances hypersthénisantes lorsqu'il s'agit de combattre l'asthénie; mais on conçoit de prime abord que le premier inconvénient de cette pratique est d'exposer les malades aux plus sérieux dangers, si ce qu'ils appellent la faiblesse apparente, la faiblesse des organes, était prise pour une asthénie véritable. Les médecins italiens font avec soin cette distinction. Ainsi que nous le disions plus haut, dans une fluxion de poitrine aiguë, franche, le malade semble abattu; il est faible, parce qu'il est malade; mais cette faiblesse n'est qu'apparente; elle constitue si peu l'asthénie, que les excitants seraient ici extrêmement funestes. En général, la faiblesse ne doit pas être confondue avec l'asthénie, car elle existe dans presque toutes les maladies, qu'elles soient asthéniques ou hypersthéniques.

Quant aux médicaments hyposthénisants ou contro-stimulants, ils sont opposés, par leurs propriétés dynamiques, aux hypersthénisants. Rasori se proposa pour but principal la séparation de ces deux ordres d'agents modificateurs, et ses successeurs le suivirent dans cette voie. Sans s'arrêter aux phénomènes partiels de spasmes et d'excitations locales, il appela contro-stimulant tout médicament qui a pour effet de déprimer la vitalité de la fibre animale, et, sous ce rapport, il eut à déclasser un grand nombre de médicaments. C'est ainsi que la classe des contro-stimulants compta la grande majorité de nos médicaments, et que les stimulants restèrent en très-petit nombre.

Telle est, en résumé, la doctrine italienne du *contro-stimulisme*. Examinons actuellement par quels côtés sérieux elle s'est recommandée à l'attention des médecins éclairés de ce siècle, et par quelles erreurs elle s'est attiré la répugnance des autres. La doctrine italienne ne reconnaît aux médicaments qu'une action générale : déprimer ou surexciter la vitalité. Là est sa première erreur. Lorsqu'une substance active, un poison, par exemple, est introduite dans l'économie, elle y produit bien une action générale déprimante ou excitante, mais en outre elle produit des effets spéciaux, et, pour bien dire, morbides. L'opium peut exciter, il est vrai, selon la doctrine italienne, mais il fait dormir; il produit par lui-même un phénomène spécial : le sommeil opiatique. « L'opium, dit M. Trousseau, est un narcotique, et le narcotisme n'est ni une sédation ni une stimulation générale, pure et simple; c'est un effet tout spécial, un effet opiatique. Si vous le décomposez, vous y trouverez un peu tout. »

Les médecins italiens, en portant leur attention sur les médicaments contro-stimulants, les ont regardés comme absolument privés de propriétés excitantes. Rasori, qui s'appuyait dans l'expérimentation clinique sur la loi de tolérance morbide qu'il avait démontrée, employait à doses petites, mais fréquemment répétées, des médicaments de toute espèce. Il s'aperçut alors que plusieurs de ceux qui avaient été regardés comme des stimulants agissaient, au contraire, comme hyposthénisants et pouvaient s'opposer directement aux maladies caractérisées par l'hypersthénie la plus franche. C'est ainsi qu'il appliqua, plus méthodiquement qu'on ne le faisait avant lui, la médication stibiée à la péripneumonie et à la pneumonie, inflammations franches s'il en fut. Mais il n'en propagea pas moins une erreur préjudiciable à sa doctrine. Le tartre stibié, ainsi que plusieurs des médicaments qu'il a rangés dans la classe des contro-stimulants, n'est réellement qu'un excitant; s'il paraît se comporter autrement, c'est précisément en raison des petites doses employées. Ces cas sont nombreux dans la thérapeutique de tous les jours. A petite dose, les médicaments se révèlent par leur action spéciale; à haute dose, par leur action générale. L'aloès et la rhubarbe sont toniques

à petite dose ; ils sont purgatifs et relâchants à dose plus élevée. A haute dose, le calomel enflamme et irrite l'intestin, purge violemment ; à petite dose, il est hyposthénisant et produit ses effets spéciaux : il est altérant. La digitale, le camphre, la magnésie, le bichlorure de mercure et tant d'autres médicaments qu'il serait trop long d'énumérer, se comportent de la même manière et se révèlent comme affectés de propriétés différentes, selon les doses et le mode d'administration. Il n'en reste pas moins à Rasori le mérite d'avoir fait connaître ce côté particulier de la question thérapeutique des doses, et dans la pratique des médecins de France, d'Angleterre et d'Allemagne, sa méthode s'est introduite comme elle méritait de l'être. Nous administrons aujourd'hui un assez grand nombre de médicaments, tantôt à dose massive, tantôt à dose petite, mais répétée, réfractée, pour adopter le langage médical. Dans ce dernier cas, les praticiens invoquent le nom de Rasori, et la méthode même porte le nom de méthode rasorienne.

Le *contro-stimulisme* est passible d'un autre reproche plus grave encore. Il a nié l'action des médicaments sur la masse du sang. Pour éviter les erreurs de l'humorisme que Brown avait combattues, il est tombé dans l'excès contraire; mais cette erreur lui est commune avec bien d'autres écoles, et nous n'insisterons pas sur ce sujet.

Si l'on a compris l'esprit de la méthode italienne, on voit qu'elle est née d'une conception arbitraire en filiation directe avec le brownisme dont elle dérive. Mais comme sa thérapeutique se fonde, en fin de compte, sur l'expérimentation clinique, il arrive très-souvent, pour ne pas dire dans la totalité des cas, que sa pratique, conforme aux données de la saine tradition, ne pèche réellement que par l'interprétation qu'elle lui donne. On ne s'attache pas assez à faire ressortir ce point essentiel, que les différentes écoles dont les doctrines s'entre-choquent sur le terrain commun de la pratique ne diffèrent pas aussi essentiellement entre elles que le point de départ qu'elles ont choisi pourrait le faire supposer. En ce qui touche l'école italienne, qu'importe, dans le domaine de la pratique, que l'on confonde la syphilis avec les phlegmasies, si le mercure, proclamé comme un contro-stimulant doué de propriétés électives, est regardé comme indispensable dans le traitement de cette maladie? Qu'importe que les médecins italiens regardent la chlorose comme une phlegmasie des artères, s'ils admettent que le fer est un contro-stimulant vasculaire et cardiaque éminemment propre à guérir cette affection?

CONTRO-STIMULISTE s. m. Méd. Partisan du contro-stimulisme : *Les* CONTRO-STIMULISTES *ne s'occupent que de l'effet secondaire des médicaments quant à l'état morbide.* (Guers.)

— Adjectiv. : *Doctrines* CONTRO-STIMULISTES.

CONTRO-STIMULUS s. m. (kon-tro-sti-muluss — de l'ital. *contro*, contre, et de *stimulus*). Méd. État contraire à l'état de stimulation, d'excitation.

CONTROUVÉ, ÉE (kon-trou-vé) part. passé du v. Controuver :

> Un fait donné pour vrai peut être controuvé.
>
> C. Delavigne.

CONTROUVER v. a. ou tr. (kon-trou-vé — du préf. *con*, et de *trouver*). Inventer à plaisir, imaginer pour tromper : CONTROUVER *un fait. Celui qui* CONTROUVE *des rapports imaginaires qui n'ont ni réalité ni apparence est un fou.* (J.-J. Rouss.) *Comment le juge s'assurera-t-il d'avoir démêlé des faits exactement vrais de ceux qu'il* CONTROUVE, *qu'il altère, qu'il colore à sa fantaisie?* (J.-J. Rouss.) *L'imagination invente les faits, la fourberie les* CONTROUVE. (Boiste.)

— Absol. Inventer des faussetés : *Voyez le peuple : il* CONTROUVE, *il augmente.* (La Bruy.) *Il est défendu à l'historien de* CONTROUVER, *mais non pas d'embellir.* (La Harpe.)

CONTROUVEUR s. m. (kon-trou-veur — rad. *controuver*). Celui qui controuve, qui se plaît à forger des faussetés, des mensonges. ‖ Peu usité.

CONTROVAILLE s. f. (kon-tro-va-lle; *ll* mll. — rad. *controver*, forme ancienne de *controuver*). Fable, menterie, invention. ‖ Vieux mot. On disait aussi CONTROUVE, CONTROVEMENT s. m.

CONTROVERS, ERSE adj. (kon-tro-vèr, èr-se — rad. *controverser*). Controversé, contesté : *Il ne se void aucune proposition qui ne soit debattue et* CONTROVERSE *entre nous.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

CONTROVERSABLE adj. (kon-tro-vèr-sable — rad. *controverser*). Qui est sujet à controverse : *Opinion* CONTROVERSABLE.

— **Antonymes.** Incontestable, indisputable, irrécusable, irréfragable.

CONTROVERSE s. f. (kon-tro-vèr-se — lat. *controversia*; de *contra*, contre, et *versus*, tourné). Dispute réglée sur une question ou une opinion : *L'inconvénient presque infaillible qui éternise toutes les* CONTROVERSES *est la fureur des assertions générales.* (D'Alemb.) *Deux antagonistes, après avoir épuisé toutes les ressources de la dialectique, se quittent toujours plus opposés qu'ils ne l'étaient avant la* CONTROVERSE. (Hoffmann.) *La* CONTROVERSE *force l'homme à revenir au bon sens.* (St-Marc Gir.) *La philosophie prévaut sur la politique dans la* CONTROVERSE *d'aujourd'hui.* (St-Marc Gir.) *Toute* CONTROVERSE *entre les personnes qui croient au surnaturel et les personnes qui n'y croient pas est frappée de stérilité.* (Renan.)

> Voulais-tu qu'il souffrît le sentiment inverse
> Pour l'unique plaisir d'entrer en *controverse?*
>
> Ponsard.

‖ Se dit plus particulièrement des disputes sur des questions religieuses, et surtout de celles qui ont lieu entre les diverses communions chrétiennes : *L'examen des* CONTROVERSES *est propre à précipiter l'homme dans toutes sortes d'illusions.* (Nicole.) *Il y a peu de points de* CONTROVERSE *religieuse qui n'aient causé une guerre civile, et les nations étrangères, peut-être notre postérité, ne pourront comprendre que nos pères se soient égorgés mutuellement pendant tant d'années en prêchant la patience et au nom d'un Dieu de paix.* (Volt.) *La philosophie, qui commença vers le milieu du siècle dernier à percer un peu dans le monde, devait dégoûter à la longue les honnêtes gens des disputes de* CONTROVERSE. (Volt.) *On rencontre rarement ensemble une grande* CONTROVERSE *théologique et de grands travaux de l'esprit.* (Napol. Ier.) *Les* CONTROVERSES *théologiques sont tellement absorbantes qu'elles détournent la pensée de l'homme de toutes les recherches utiles.* (Napol. Ier.) *En général, je crois la* CONTROVERSE *peu utile et d'un effet peu religieux.* (Guizot.) *L'absolue liberté de la* CONTROVERSE *religieuse résulte du principe de la tolérance.* (Villem.) *Il ne faut pas porter dans la discussion littéraire cette âcreté qui en dénature l'esprit et qui semblait autrefois réservée pour les* CONTROVERSES *théologiques.* (Ste-Beuve.) *Toute* CONTROVERSE *religieuse paraît en France de mauvais goût.* (Renan.) *Un des principaux défauts de la race juive est son âpreté dans la* CONTROVERSE *et le ton injurieux qu'elle y mêle presque toujours.* (Renan.)

— Par ext. Art de discuter les questions religieuses; partie de la théologie où l'on argumente contre les propositions soutenues par les dissidents et pour celles que les dissidents combattent : *Étudier la* CONTROVERSE. *Être habile dans la* CONTROVERSE. *Prêcher la* CONTROVERSE, *les matières de* CONTROVERSE.

— **Syn. Controverse, altercation, contestation,** etc. V. ALTERCATION.

— **Encycl.** Le nombre des points sur lesquels peuvent s'ouvrir soit les discussions, soit les *controverses*, est immense; il n'est point de vérité, quelque claire qu'elle apparaisse, qui ne soit susceptible d'être attaquée, et c'est par simple convention qu'on a admis que deux et deux font quatre, et que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre. Ajoutez à cela l'amour-propre et l'esprit de contradiction, si naturels à l'homme, et vous comprendrez qu'il n'est presque point de sujet sur lequel ne puisse s'exercer l'acuité de son entendement et la subtilité de ses raisonnements. Tant que la *controverse* resta dans le domaine de l'histoire ou de la littérature, elle ne fut qu'un simple jeu d'esprit, comme dans les dix livres de *controverses* écrits par Sénèque. C'est le christianisme qui donna véritablement naissance aux *controverses* et aux controversistes. Il fallut alors créer tout un système de morale, de dogmes et de mystères. Pour la morale, pour les grandes questions de l'existence de l'âme et de Dieu, de la vie future, des châtiments et des récompenses, passe encore; quoique mou et bien peu solide, ce terrain présentait encore quelque prise à l'argumentation, et semblables questions avaient déjà été discutées bien des fois. Mais lorsqu'il s'agit de s'entendre sur la trinité, sur la double nature de Jésus-Christ, sur la procession du Saint-Esprit, et sur une foule d'autres sujets créés par l'imagination des mystiques et des visionnaires, c'est là que la *controverse* se montra dans toute sa gloire. Discutant sur des matières qui n'avaient aucune réalité positive, n'ayant pour appuyer les écarts de son imagination que des textes peu clairs de la Bible ou de l'Évangile, textes que chacun interprétait à sa façon et auxquels on pouvait en vérité faire aussi bien dire oui que non, elle pataugea de la belle façon. Les monceaux d'in-folio que les controversistes ont écrits pendant les premiers siècles du christianisme, montrent une des plus curieuses évolutions de l'esprit humain, et prouvent à quel point les plus grands génies peuvent s'égarer lorsqu'ils abandonnent la raison pour suivre la route du sentiment ou de l'imagination. Après plusieurs siècles de cette lutte de l'esprit, quand les controversistes eurent noirci des rames de papiers qui seront un sujet d'étonnement pour les générations futures, les plus forts firent prévaloir leurs opinions, accablèrent leurs ennemis, les déclarèrent hérétiques et schismatiques, et usèrent contre eux de leurs foudres spirituelles et temporelles. Dès lors, les *controverses* devinrent périlleuses : un jour, un architecte discutant avec l'empereur Adrien lui donna raison sur tous les points et lui laissa avancer les plus grosses erreurs. A un de ses amis qui s'étonnait de sa condescendance, l'architecte répondit : « Le moyen d'avoir raison contre un homme qui a trente légions pour faire valoir ses arguments? » Pendant tout le moyen âge, les controversistes eussent pu dire la même chose, et mal leur en prit de ne pas montrer la même prudence. Jean Huss, Arnaud de Brescia et tant d'autres payèrent de leur vie l'attachement à leurs doctrines.

Un poëte du XIIIe siècle nous dit comment on controversait à cette époque-là. Un curé, qui avait une discussion avec un philosophe, se voyant à bout d'arguments, sonne le *Magnificat* pour appeler ses paroissiens et fait assommer par eux son adversaire, sous prétexte qu'il chantait mal le *Benedictus*; et, pour toute consolation, il dit à sa victime :

> « *Oremus,* » *per omnia, plus valet quam* « *ergo.* »

C'était aussi la manière d'agir du roi Henri VIII, ce singulier controversiste qui avait de terribles arguments pour soutenir ses opinions : il se fit amener le maître d'école Lambert, et, ne pouvant le ranger à son avis, il lui donna le choix ou de céder ou de monter sur le bûcher; le fanatique préféra ce dernier parti et mourut au milieu des flammes. La Réforme vint ranimer de plus belle l'esprit de *controverse* : on brûla bien les premiers opposants, mais bientôt leur nombre s'accrut à tel point qu'on ne put les empêcher d'écrire soit en France, soit à l'étranger où ils s'étaient réfugiés. Ce que dans les deux camps on dépensa d'encre, de papier, d'arguments et d'injures, est incalculable; car, il ne faut pas le cacher, ces *controverses* prenaient trop souvent le ton de libelles injurieux et diffamatoires, et ils sont bien rares ceux qui ont su se maintenir dans les bornes d'une juste modération. Les Claude, les Drelincourt, les Bossuet, les Nicole, sont les modèles du genre, et ils ont toujours su garder la mesure; les autres se laissaient entraîner par leur fanatisme religieux et par leur amour-propre de savant. Ces excès devinrent si scandaleux, qu'un pasteur protestant les blâma énergiquement en chaire, et prononça entre autres ces paroles dont certains controversistes catholiques pourraient encore aujourd'hui faire leur profit : « Permettez-moi, mes frères, de vous dire ici librement ma pensée; je sais bien qu'elle ne sera pas du goût de plusieurs, mais cela ne m'empêchera pas de décharger ma conscience. J'ai cru, il y a longtemps, que la manière dont plusieurs traitent leurs adversaires en leurs écrits et en leurs sermons était blâmable. Ils lâchent la bride à leur plume et à leur langue, et ce qu'ils disent n'est qu'un tissu de calomnies et d'injures. Ils pensent avoir fait merveille quand ils imitent leurs ennemis, ou quand ils les surpassent en ce genre, ou celui qui fait le mieux fait effectivement le plus mal. Ils tâchent de justifier leur procédé par ce texte : « Réponds au fou selon sa folie, » sans réfléchir qu'il est défendu par cet autre : « Ne réponds pas au fou selon sa folie, de peur que tu ne lui sois semblable. » Mais ils sont quelquefois d'autant plus inexcusables que, n'entendant point le sentiment de leurs adversaires, ou du moins le déguisant, et le rendant plus déraisonnable qu'il n'est, les preuves qu'ils apportent n'ont rien de solide, et ne consistent qu'en des paroles emportées sur des termes ambigus que chaque parti prend en un sens différent. On dit qu'Alexandre, ayant entendu les brocards d'un de ses soldats contre son ennemi Darius, le reprit aigrement en ces termes : « Mon » ami, je te prends à ma solde pour le com» battre, et non pour le traiter indignement » comme tu le fais. » Mais, en vérité, Jésus-Christ, notre capitaine, se sent bien peu obligé à ceux qui traitent ainsi leurs adversaires; et il y a bien de l'apparence que s'il était encore sur la terre il leur dirait : « A la bonne » heure, prédicateurs de mon Évangile, que » vous réfutiez le papisme et que vous vous » opposiez à l'Antechrist, mon ennemi, et à » toutes les sectes qui combattent sous son » étendard; mais je ne vous ai pas appelés pour » les maltraiter de paroles. »

Le jansénisme ranima la discorde dans l'Église catholique, et jamais l'ardeur pour la *controverse* ne fut si grande. Bayle cite, entre autres, deux théologiens qui disputèrent pendant dix-sept ans sur la question de la prédestination. La mort seule mit fin à cette *controverse* qui eût pu durer indéfiniment,

> Et le combat cessa faute de combattants.

Aujourd'hui le règne des controversistes est fini, la partie morale et pratique de la religion est regardée comme la seule importante. Ce n'est pas qu'il n'y ait encore quelque théologien arriéré, quelque dialecticien en disponibilité, qui ne cherche à réveiller de semblables querelles, parmi les protestants surtout. Mais l'indifférence publique a bien vite raison de ce beau zèle; car, pas plus que les comédiens, les controversistes n'aiment à parler devant des banquettes vides.

Controverses (*Controversiæ*) de Sénèque le père, célèbre recueil de déclamations, qui n'est probablement que le fruit de l'enseignement de Sénèque dans les écoles de rhétorique. Nous avons des recueils analogues faits par des professeurs modernes. M. Lemaire lui-même vient de publier récemment un petit livre, intitulé la *Rhétorique des classes*, qui peut être naturellement comparé aux *Controverses* de Sénèque, si l'on tient compte de la différence de l'enseignement moderne et de l'enseignement tel que les anciens le concevaient. Encore la différence est-elle moins grande qu'on ne le croirait. Les professeurs et les élèves de l'antiquité, les uns par leurs leçons, les autres par leurs exercices, se rapprochaient beaucoup des professeurs et des élèves actuels. On faisait des *discours* dans les écoles de rhéteurs, comme on en fait aujourd'hui dans les classes de rhétorique. Le livre des *Controverses* le prouve assez : c'est un recueil de *matières* données aux élèves par le maître, et de devoirs composés par les élèves sur ces matières. Discours historiques, politiques et judiciaires : on y trouve des échantillons de tous les genres. Les jeunes Romains, comme les jeunes Français de nos jours, faisaient parler les plus grands personnages du passé avec une aisance et une désinvolture qui fait sourire; ils s'échauffaient dans les harangues les plus émouvantes, traitaient les questions politiques les plus graves et mettaient dans la bouche des plus célèbres hommes d'État les opinions les plus bizarres, non sans se permettre de temps en temps quelques légers anachronismes. Les écrivains anciens font souvent allusion à ces exercices oratoires qui avaient lieu dans les écoles de rhéteurs. On se rappelle le beau passage de Juvénal, où le poëte, s'adressant à l'ambitieux, lui montre de loin le dernier terme de sa gloire : « Il deviendra matière à discours, et ses exploits serviront de thème aux déclamations des écoliers. Voilà pourquoi tu te seras donné tant de peine, et voilà la récompense suprême de tes efforts héroïques, ô Annibal! »

> *Ut pueris placeas et declamatio fias!*

Ailleurs, il fait spirituellement allusion au temps de sa jeunesse, aux exercices oratoires que son maître lui faisait faire; et il s'écrie avec une fierté des plus piquantes :

> *Et nos*
> *Consilium dedimus Syllæ, privatus ut altum*
> *Dormiret.* . . . .

« Et moi aussi, j'ai fait des harangues! et moi aussi, j'ai conseillé à Sylla d'abdiquer et de dormir d'un sommeil paisible et profond. »

Ce sont donc des discours de ce genre que nous trouvons dans les *Controverses* de Sénèque, c'est-à-dire des discours d'élèves. Pourtant, ce qui domine dans ce recueil, ce sont les questions de droit, les difficultés judiciaires. Les Romains, plus pratiques que nous, songeaient plutôt à former des avocats que des orateurs; ils s'occupaient non de l'éloquence en général, mais de l'éloquence du barreau en particulier. Aussi les cinq livres des *Controverses* sont-ils presque exclusivement composés de discours judiciaires. On y trouve un grand nombre de cas embarrassants, de causes piquantes, où il est facile de soutenir le pour et le contre, où deux lois en apparence contradictoires doivent être conciliées. Donnons un exemple : Un homme a enlevé deux femmes dans la même nuit. Or la loi permet à la femme enlevée d'épouser le ravisseur ou de le faire condamner à mort. Elle est libre de choisir entre ces deux satisfactions : le mariage ou la mort; mais il faut opter entre ces deux genres de supplice. S'il n'y avait qu'un seul enlèvement, rien de plus facile; mais il y en a deux, et l'une des plaignantes demande la mort du ravisseur; l'autre demande à l'épouser. A laquelle le juge va-t-il donner raison? Chacune s'appuie sur le texte précis de la loi que voici : *Rapta raptoris aut mortem aut indotatas nuptias optet.* Et les rhéteurs s'efforcent de développer, de compliquer les arguments pour et contre sur ce curieux sujet. Porcius Latro, Menton, Cestius Pius, Argentarius, Pompeius Silon, Triarius, Junius Gallion, Arellius Fuscus subtilisent tour à tour, les uns prouvent que le ravisseur doit épouser la plaignante, les autres qu'il doit être mis à mort sur la demande de sa seconde victime.

Il est inutile, et il serait trop long, de donner ici la liste des procès bizarres que l'imagination des rhéteurs était si habile à inventer. Contentons-nous de dire que le livre des *Controverses* fourmille de sujets analogues à celui que nous venons de citer. L'ouvrage est curieux et doit intéresser au plus haut point les professeurs de rhétorique de notre siècle, qui peuvent comparer les déclamations de leurs élèves à celles des rhéteurs anciens.

Un mot d'histoire sur le livre des *Controverses*. Nous avons dit que Sénèque le père en est l'auteur; mais ce n'est point l'opinion de tous les savants, et nous devons au moins signaler la discussion qui a eu lieu à ce sujet. On pourra lire avec fruit une dissertation de Juste Lipse, *De vero controversiarum auctore*, où le docte écrivain démontre que le livre est bien l'œuvre de Sénèque le Rhéteur et non de son fils, Sénèque le Philosophe. « Tout le prouve, dit-il, l'âge de Sénèque, sa vie, son style. » On trouvera aussi des opinions contraires soutenues en bon latin, mais dans des proportions un peu trop considérables, par d'autres savants plus ou moins modernes, dans l'édition des *Controverses* de Lemaire (Paris, 1831).

Controverses, de Bellarmin. Le principal ouvrage de Bellarmin est son corps des *Controverses*, imprimé pour la première fois à Ingolstadt, en trois tomes. En 1608, il parut à Paris une édition de cet ouvrage; elle porte le nom d'édition des Triadelphes et est divisée en quatre tomes. Le premier tome contient trois controverses générales : la première, *De la parole de Dieu*; la seconde, *De Jésus-Christ, chef de l'Église*, et la troisième, *Du souverain pontife*, suivie d'une dissertation sur la translation de l'empire. La première controverse *Sur la parole de Dieu* comprend quatre livres. Dans le premier, l'auteur établit la canonicité des livres de l'Ancien et du

Digitized by Google

Nouveau Testament, qui ont été contestés. Dans le second, il traite des différentes éditions de la Bible, et soutient l'authenticité de la *Vulgate;* il parle aussi de l'usage des versions en langue vulgaire; il ne veut pas qu'on les mette entre les mains de tout le monde. Dans le troisième livre, il traite de l'interprétation de l'Ecriture, et, après avoir montré qu'elle manque de clarté et qu'une interprétation est nécessaire pour terminer toutes les controverses, il prouve que l'interprète légitime de l'Ecriture sainte n'est point l'esprit particulier de chacun, mais l'Eglise, c'est-à-dire, suivant son expression, le pape dans un concile où tous les évêques catholiques sont assemblés. Dans le dernier livre, après avoir distingué les traditions en traditions divines, apostoliques et ecclésiastiques, il établit la nécessité des traditions; il fait voir ensuite qu'il y en a de véritables, et répond enfin aux objections tirées de l'Ecriture, des Pères et de la raison, que les protestants opposent contre les traditions.

La seconde controverse générale de ce premier tome traite de Jésus-Christ, chef de toute l'Eglise. Bellarmin démontre dans le premier livre la divinité de Jésus-Christ contre les nouveaux paulinianistes et ariens. Il consacre le second livre à expliquer le mystère de la Trinité; pour cela, il montre la distinction et la consubstantialité des trois personnes divines, et défend la doctrine des latins contre celle des grecs, touchant la procession du Saint-Esprit et l'addition du terme *filioque* au Symbole. Le troisième livre roule sur l'incarnation ou l'union hypostatique du Verbe; l'auteur y réfute les anciennes hérésies d'Eutychès et de Nestorius. Il traite la question de l'ubiquité du corps de Jésus-Christ, combat cette doctrine et répond aux arguments de ceux qui l'ont soutenue. Le quatrième livre a pour objet l'âme de Jésus-Christ, sa science, sa descente aux enfers, et comprend la réfutation des paradoxes des nouveaux auteurs. Le dernier livre s'occupe de Jésus-Christ médiateur, et de son mérite; l'erreur de Strancarus y est réfutée : dans la préface de ce livre, Bellarmin attaque non-seulement Michel Servet et les autres antitrinitaires, mais encore Erasme, Luther, Melanchthon et plusieurs autres protestants; il les accuse d'avoir avancé des propositions favorables à l'hérésie des ariens, des sabelliens, des nestoriens et des eutychiens.

La troisième controverse de ce premier tome traite du souverain pontife. Elle est divisée en cinq livres. Dans le premier, l'auteur soutient que le gouvernement de l'Eglise est purement monarchique et que Jésus-Christ a fait saint Pierre chef de cette monarchie. Dans le second livre, après avoir dit que saint Pierre est venu à Rome, il établit que le pontife romain lui a succédé dans la monarchie de l'Eglise, et le prouve tant par les témoignages des conciles, des papes et des Pères grecs et latins, que par le pouvoir de faire des lois, d'infliger des censures et de juger des appellations, exercé par les papes. Le troisième livre n'est qu'un traité de controverse ayant pour but de montrer que le pape n'est point l'Antechrist. Le quatrième livre traite de la puissance spirituelle du pape; l'auteur soutient que le pape est le souverain juge des questions touchant la foi et les mœurs, que ses jugements sont infaillibles et qu'il a une juridiction vraiment coactive dans toute l'Eglise; en sorte qu'il peut faire des lois obligeant tous les fidèles en conscience, condamner et punir les transgresseurs de ces lois. Selon Bellarmin, Jésus-Christ a donné immédiatement toute la juridiction ecclésiastique au souverain pontife, et les évêques la reçoivent de lui. Le dernier livre roule sur la puissance du pape; il y est dit que le pape n'est pas le maître de tout le monde, qu'il n'a directement aucune puissance ni juridiction temporelle, mais qu'il l'a indirectement sur tous les chrétiens du monde. L'auteur montre enfin qu'il n'y a aucune répugnance à ce que le pape soit prince ecclésiastique et temporel. On trouve, à la fin de cette controverse, un traité particulier sur la translation de l'empire. Bellarmin prétend que l'empire a été transféré par l'autorité du pape : premièrement, des Grecs aux Français; secondement, de la famille de Charlemagne et de la nation française à la famille des Othons et à la nation saxonne; troisièmement, que les électeurs de l'empire ont été établis par le pape Grégoire V, et non pas par l'empereur Othon III. Ses deux premières parties sont contre Matthias Flaccus Illyricus, et la dernière contre Onuphre Panvinius. Le tout est suivi d'un petit écrit contre un livre anonyme italien, intitulé : *Avis agréable donné à la belle Italie par un gentilhomme français.*

Le second tome contient quatre controverses générales. La première traite des conciles et de l'Eglise; la seconde, des membres de l'Eglise; la troisième, de l'Eglise qui est en purgatoire, et la dernière, de celle qui triomphe dans les cieux. Il commence le premier livre de la première controverse par donner la définition des conciles; il les divise en conciles généraux et en conciles particuliers. Il compte dix-huit conciles généraux approuvés, huit désapprouvés, et six en partie conciles généraux; il les croit utiles et non pas absolument nécessaires. Il prétend qu'il appartient au pape seul de convoquer les conciles généraux et d'y présider. Il avoue que les évêques sont les véritables juges dans les conciles, quoique le pape (non en qualité de président, mais comme prince souverain de l'Eglise) ne soit pas obligé de conclure à la pluralité des suffrages. Dans le second livre, traitant de l'autorité du concile, il soutient que les décrets des conciles généraux en matière de foi, approuvés par le pape, sont infaillibles, quoique les conciles puissent errer quand ils ne sont pas approuvés par le pape; que le pape est supérieur aux conciles, et qu'il ne peut pas même se soumettre à leur juridiction. Le troisième livre traite de l'Eglise militante et de ceux qui en font partie, de la visibilité et de l'indéfectibilité de cette Eglise. Le dernier explique les caractères de la vraie Eglise.

La seconde controverse de ce tome roule sur les membres de l'Eglise; la troisième sur le purgatoire, et la quatrième sur la béatitude et le culte des saints.

Le troisième tome des *Controverses* de Bellarmin comprend les sacrements en général et en particulier. Ces matières sont traitées surtout au point de vue de la controverse avec les hérétiques.

Le quatrième tome embrasse les questions relatives à la grâce, au libre arbitre, à la justification, au mérite des bonnes œuvres, et en particulier de l'oraison, du jeûne et de l'aumône. L'auteur réfute les idées des protestants touchant l'inadmissibilité de la grâce, la cause du péché, la différence du péché véniel et du péché mortel, le libre arbitre, la justification par la seule foi et par l'imputation des mérites de Jésus-Christ, la certitude de la justice. On trouve à la fin de ce dernier tome une censure du livre de la *Concorde des luthériens*, et une courte apologie de cette censure. Ce sont là, dit un critique, toutes les controverses de Bellarmin; les questions y sont traitées avec beaucoup de méthode et de netteté. Il rapporte d'abord sur chaque question les erreurs des hérétiques et les sentiments des théologiens catholiques. Il explique ensuite en peu de mots la doctrine de l'Eglise; il rapporte des preuves et propose enfin les objections auxquelles il répond exactement. Il tire ses arguments particulièrement de l'Ecriture sainte, des définitions des conciles, des témoignages des saints Pères, de l'histoire ecclésiastique, de la pratique de l'Eglise et du sentiment commun des théologiens; rarement il se sert du raisonnement. Quoiqu'il n'épargne pas les protestants, dont il avait beaucoup lu les livres, il ne se permet ni invectives ni emportements. Les protestants ont fait grand cas de l'ouvrage de Bellarmin, puisque, pendant cinquante ans, leurs plus habiles docteurs ont choisi Bellarmin pour texte de leurs écrits de controverse. On a vu que l'auteur est pénétré des opinions des théologiens ultramontains. Ce qu'il a écrit de l'autorité du pape, au spirituel et au temporel, a été combattu non-seulement par les protestants, mais aussi par les auteurs catholiques, et n'a jamais été approuvé en France, étant contraire à l'ancienne doctrine et aux principes sur lesquels sont établies les libertés de l'Eglise gallicane, indépendamment des droits de l'Etat. L'ouvrage est écrit en latin. Le style des *Controverses* est serré, net et précis; il n'a pas l'élégance des écrivains qui se sont appliqués à la pureté du langage et à l'ornement du discours, mais aussi il n'a pas cette sécheresse, cette obscurité, cette barbarie qui se rencontrent dans beaucoup de scolastiques. Repoussées à Paris comme attentatoires aux libertés gallicanes, les *Controverses* de Bellarmin furent improuvées à Rome, comme modérées.

CONTROVERSÉ, ÉE (kon-tro-vèr-sé) part. passé du v. Controverser. Disputé, débattu, qui est matière de controverse : *Question* CONTROVERSÉE. *Point* CONTROVERSÉ *dans les écoles, parmi les docteurs. La question aujourd'hui la plus* CONTROVERSÉE *est sans contredit l'organisation du travail.* (Proudh.) ‖ Défendu et attaqué, mis en question, révoqué en doute : *Une gloire fort* CONTROVERSÉE.

— **Antonymes**. Avéré, constaté, incontestable et incontesté, notoire, reconnu.

CONTROVERSER v. a. ou tr. (kon-tro-vèr-se — rad. *controverse*). Discuter, mettre en controverse : *C'est un point qu'on a longtemps* CONTROVERSÉ.

— Intransitiv. Soutenir une controverse : *Le général Bonaparte* CONTROVERSAIT *volontiers sur les questions philosophiques et religieuses avec Monge, Lagrange, Laplace.* (Thiers.)

Se controverser v. pron. Etre l'objet d'une controverse : *Ce sont des questions qui peuvent se* CONTROVERSER.

CONTROVERSISTE s. m. (kon-tro-vèr-si-ste — rad. *controverse*). Théologien qui traite des sujets de controverse religieuse, qui excelle à traiter ces matières : *Un habile, un célèbre* CONTROVERSISTE. *Bossuet et Ferry, qui étaient amis avant leur dispute, continuèrent de l'être après avoir écrit l'un contre l'autre; rare et digne exemple à offrir aux ... les religions.* (D'A...) *être à la fois bon* CONTROVERSISTE *et bon historien.* (E. Renan.) *Charron fait consciencieusement son devoir comme* CONTROVERSISTE. (Ste-Beuve.)

— Par ext. Personne habile dans la discussion : *Grand* CONTROVERSISTE *de plume, l'abbé Sieyès s'escrimait d'estoc et de taille sur une thèse politique.* (Cormen.)

CONTUBERNALE s. (kon-tu-ber-na-le — lat. *contubernalis;* de *cum*, avec, et *taberna*, maison de planches). Antiq. rom. Esclave (homme ou femme) marié à un autre esclave; homme ou femme vivant avec une personne de l'autre sexe sans être marié avec elle. ‖ Jeune patricien qui accompagnait un magistrat dans sa province, pour s'exercer sous lui à l'administration. ‖ Soldat vivant avec neuf autres sous la même tente.

— adj. f. pl. Se disait des divinités adorées dans le même temple : *Divinités* CONTUBERNALES.

CONTUBERNIUM s. m. (kon-tu-ber-ni-om — mot lat. de *cum*, avec, et *taberna*, maison de planches). Antiq. rom. Tente pour dix soldats, et par ext. Habitation commune à plusieurs personnes. ‖ Mariage entre esclaves, considéré par la loi romaine comme une simple cohabitation légale, sans autre effet civil.

CONTUCCI (André), sculpteur et architecte, né à Sansovino (Toscane) en 1460, mort en 1529. Il fut attaché successivement à Laurent de Médicis, au roi de Portugal et au pape Léon X. Vasari lui a donné de grands éloges. Ses plus belles productions sont : l'*Enfant Jésus, la Vierge et sainte Anne*, groupe placé dans l'église Saint-Augustin, à Rome; la chapelle du Saint-Sacrement, à Florence; les beaux bas-reliefs de la Santa-Casa, à Lorette, et le couvent des religieux de Saint-Augustin, dans sa ville natale. Il a laissé un *Traité de perspective.*

CONTUCCI (Archangelo CONTUCCIO DE'), antiquaire et jésuite italien, né à Montepulciano (Toscane) en 1688, mort à Rome en 1768. Il devint préfet du musée Kircher et acquit la réputation d'un des plus savants archéologues de son temps. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertatio de larvis scenicis et figuris comicis antiquorum Romanorum* (Rome, 1750); *Musæi Kircheriani æræa notis illustrata* (Rome, 1763-1765, 2 vol. in-fol.).

CONTUMACE s. f. (kon-tu-ma-se — lat. *contumacia;* de *cum*, avec, et *tumere*, être enflé, être orgueilleux). Opiniâtreté, résistance inspirée par l'orgueil et l'obstination :

> L'esprit de contumace est dans cette famille.
>
> RACINE.

‖ Ce sens a vieilli.

— Dr. crim. Résistance d'un accusé qui refuse de comparaître devant le tribunal où il est appelé : *Juger, condamner par* CONTUMACE. *Etre en état de* CONTUMACE. *Etre condamné par* CONTUMACE. *On a trompetté madame la comtesse de Soissons à trois briefs jours, c'est-à-dire qu'on va lui faire son procès par* CONTUMACE. (Mme de Sév.)

— *Purger sa contumace*, Comparaître volontairement devant le juge, après avoir été condamné par contumace.

— Substantiv. : *Un* CONTUMACE. *Une* CONTUMACE. *D'après les lois ripuaire et salique, personne ne pouvait recevoir chez soi un* CONTUMACE, *ni même lui donner un morceau de pain.* (Lebas.)

— Dr. ecclés. Celui qui refuse opiniâtrément d'obéir aux ordonnances de l'Eglise.

— Adjectiv. : *Accusé, accusée* CONTUMACE. ‖ On dit aussi CONTUMAX.

— Rem. *Contumace* est la forme ancienne; abandonnée pendant quelque temps, elle paraît avoir prévalu aujourd'hui.

— **Antonyme**. Comparant.

— **Encycl**. La loi qualifie *contumax* celui qui, mis en accusation pour un crime emportant des peines afflictives ou infamantes, ne se présente point dans le délai qui lui est fixé, ou s'évade avant le jour du jugement. L'état de contumace et la procédure particulière à laquelle cet état donne lieu ne commencent qu'après la mise en accusation. L'instruction se suit dans les formes ordinaires. Lorsque, après l'arrêt de mise en accusation, l'accusé ne se présente pas dans les dix jours de la notification qui en est faite à son domicile, il est procédé contre lui dans la forme tracée par le code d'instruction criminelle. Les faits dont il est l'objet sont déférés à la cour d'assises statuant sans jury, et l'arrêt rendu par cette cour est ensuite affiché au chef-lieu de cette cour, dans les lieux les plus fréquentés. En pratique, cette affiche n'a lieu que lorsque le nombre des arrêts rendus atteint un certain chiffre. La *contumace* produit trois effets principaux : la suspension de l'exercice du droit de citoyen, l'interdiction de toute action judiciaire et le séquestre des biens. Le séquestre est effectué par les soins de l'administration du domaine, à l'expiration des dix jours qui suivent l'arrêt de *contumace*. Ce séquestre s'étend sur tous les biens meubles et immeubles, sans en excepter les arrérages de rentes incessibles et insaisissables; mais il ne peut atteindre les biens d'une femme mariée, lors même qu'aux termes du contrat la jouissance appartient au mari. Si le contumax est condamné, ses biens ... la régie des domaines, à l'exclusion des héritiers présomptifs, et il ne peut lui être nommé de curateur. Les enfants, le père ou la mère du contumax peuvent obtenir des secours sur ces biens, mais leur demande doit être présentée et appuyée par le préfet. L'administration du domaine représente le contumax en justice, dans toute action active ou passive, mobilière ou immobilière; mais la nullité qui frappe les actes du contumax n'étant que relative, l'administration des domaines peut s'approprier et valider, en les ratifiant, les actes faits par le contumax sans opposition des tiers, sauf le cas où l'administration des domaines aurait elle-même des poursuites à exercer contre le contumax, auquel cas il y aurait lieu de nommer au contumax un curateur *ad hoc*. Tant que la condamnation par *contumace* emporta la mort civile, le code civil et le code d'instruction criminelle avaient à cet égard des dispositions spéciales. La loi du 31 mai 1854, qui a substitué à la peine de la mort civile certaines incapacités légales, a fait disparaître ces dispositions. Les incapacités édictées par cette loi ne sont encourues par le contumax que cinq ans après l'exécution par effigie de la peine. L'arrestation du contumax ou sa constitution volontaire comme prisonnier avant la prescription de la peine anéantissent de plein droit la condamnation portée contre lui. La procédure suit alors son cours ordinaire. Du jour de son arrestation ou de sa comparution devant les magistrats chargés d'instruire contre lui, le contumax recouvre l'administration et la jouissance de ses biens. En cas d'arrestation, si l'individu arrêté prétend n'être pas celui contre qui la condamnation par *contumace* a été prononcée, la cour d'assises procède seule et sans assistance des jurés au jugement sur l'identité.

CONTUMACÉ, ÉE (kon-tu-ma-sé) part. passé du v. Contumacer. Déclaré contumax : *Tous ces conspirateurs furent* CONTUMACÉS *et sentenciés.* (St-Sim.)

CONTUMACER v. a. ou tr. (kon-tu-ma-sé — rad. *contumace*). Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *Je contumaçai, nous contumaçons*). Déclarer contumax : CONTUMACER *un accusé.* ‖ Peu usité.

CONTUMACIAL, ALE adj. (kon-tu-ma-si-al, a-le — rad. *contumace*). Dr. crim. Qui se fait, qui a lieu par contumace : *Procédure* CONTUMACIALE. ‖ Peu usité.

CONTUMAX s. m. (kon-tu-makss). V. CONTUMACE.

CONTUMÉLIE s. f. (kon-tu-mé-lî — lat. *contumelia; de contemnere*, mépriser). Outrage, injure. ‖ Vieux mot.

CONTURSI, bourg du royaume d'Italie, dans la Principauté Citérieure, district et à 10 kilom. E. de Campagna, sur la rive gauche du Sele, ch.-l. de canton; 3,090 hab. Sources d'eaux minérales thermales et froides.

CONTUS s. m. (kon-tuss — mot lat.). Antiq. Sorte de pique usitée dans l'armée romaine.

CONTUS, USE (kon-tu, u-ze) part. passé du v. Contondre. Meurtri; qui a subi, sans être entamé, une sorte d'écrasement dû à un choc : *Appliquer un cataplasme sur la partie* CONTUSE.

— *Plaie contuse*, Plaie produite par contusion, avec déchirement des parties molles.

CONTUSER v. a. ou tr. (kon-tu-zé — rad. *contus*). Frapper avec un instrument contondant : *La vie de l'herboriste se passe à dessécher,* CONTUSER, *épuiser, concasser et tamiser les détritus de tous les végétaux du globe.* (Roue.) ‖ Inusité.

CONTUSIF, IVE adj. (kon-tu-zif, i-ve — rad. *contus*). Méd. Qui produit une contusion, qui est ou semble produit par une contusion : *Action* CONTUSIVE. *Douleur* CONTUSIVE.

CONTUSION s. f. (kon-tu-zi-on — lat. *contusio*, de *contundere*, contondre). Meurtrissure produite par le choc d'un corps dur et mousse, sans solution extérieure de continuité : *Mon élève aura souvent des* CONTUSIONS. (J.-J. Rouss.)

> Ami, si de ces lieux tu ne veux disparaître,
> Tu pourras y gagner quelque contusion.
>
> MOLIÈRE.

— Pharm. Action de broyer sous le pilon.

— **Antonymes**. Fracture, luxation, plaie.

— **Encycl**. Chir. La *contusion* se produit sous l'influence de diverses causes : la compression énergique d'un point quelconque du corps, le choc direct d'un corps résistant sur les tissus, le contre-coup qui se produit après une chute, etc. Toutes ces causes sont extérieures, d'où il résulte que la *contusion* appartient à l'ordre des blessures; elle est une forme particulière de blessure; suivant Richerand, une plaie sous-cutanée. La *contusion* est caractérisée par une attrition plus ou moins forte des tissus contus par la rupture des capillaires sanguins de ces tissus; quelquefois, enfin, par la rupture des fibres musculaires ou des parties osseuses sous-jacentes. De ces ruptures vasculaires dérive d'abord l'épanchement sanguin : ecchymose ou bosse sanguine sous la peau, épanchement sanguin dans les cavités séreuses et muqueuses, infiltration sanguine dans les gaines aponévrotiques ... sanguins dans les ...

Digitized by Google

faux primitif, ou traumatique primitif, si c'est une artère; l'infiltration sanguine de tout un membre, si c'est une veine sous-cutanée volumineuse. Si les nerfs sont contus, il peut se produire une paralysie passagère du mouvement et du sentiment dans les parties auxquelles se distribue ce nerf; si les muscles sont contusionnés, l'épanchement sanguin et la rupture des fibres musculaires provoquent une douleur plus ou moins vive qui s'exaspère par le mouvement. Lorsque la contusion s'est exercée sur une articulation, elle a pu produire l'entorse, la luxation, les épanchements interarticulaires et l'arthrite traumatique; si elle s'est exercée sur les os, ce sont les épanchements sous-périostiques, les fractures simples ou compliquées. Si les canaux excréteurs des glandes sont rompus, il y a épanchement des liquides humoraux; enfin, si les viscères sont atteints de la contusion, il peut y avoir déchirure de la membrane d'enveloppe, destruction d'une partie des fibres de l'organe au milieu d'un foyer hémorragique, et épanchement sanguin dans la cavité des séreuses.

Ainsi les effets de la *contusion* sont extrêmement variables, suivant l'organe lésé et l'intensité avec laquelle a agi la cause vulnérante; les conséquences finales varieront de même, suivant l'intensité des désordres primitivement produits, et suivant les conditions particulières au sujet affecté. Comme complications, la *contusion* peut encore occasionner divers accidents graves: les épanchements vastes produisant l'inflammation et les abcès, la gangrène de la peau, l'ostéite, l'arthrite, la phlébite, les brides sous-cutanées; des lésions chroniques telles que la nécrose, les kystes hématiques et les abcès froids; des rétrécissements dans les canaux excréteurs des glandes, des paralysies, des hypertrophies et le cancer, lorsqu'il existe une prédisposition congénitale ou acquise.

En d'autres cas, lorsque la contusion a été légère, sans désorganisation des tissus, le sang épanché se résorbe plus ou moins promptement, et la lésion sous-cutanée guérit dans les conditions les plus favorables. Si l'épanchement sous-cutané s'est traduit par une ecchymose qui donne à la peau une teinte bleuâtre, on voit peu à peu cette coloration pâlir et être remplacée par une teinte jaune: c'est la partie fibrineuse du sang qui s'est coagulée dans les tissus, pendant que le sérum s'est résorbé avec la matière colorante. Plus tard, la teinte jaune disparaît elle-même par la résorption de la fibrine.

Le traitement de la *contusion* varie suivant l'étendue des lésions et la nature de l'organe contusionné. Lorsque la *contusion* est étendue, elle réclame un traitement antiphlogistique au début; on préférera les saignées locales, puis les compresses d'eau blanche et les résolutifs. L'organe malade sera mis au repos, et le traitement général se réduira à l'administration de quelques stimulants, tels que la tisane et la teinture d'arnica, l'alcoolat vulnéraire et quelques laxatifs. Les cataplasmes froids arrosés d'eau blanche, les alcoolats vulnéraires et la solution de sel ammoniac seront préférés comme topiques; les grands bains seconderont la guérison. S'il y a épanchement sanguin assez vaste, la compression méthodique et les vésicatoires volants répétés pourront être extrêmement utiles lorsque l'application de ces moyens curatifs sera possible; on pourra utiliser aussi les embrocations ammoniacales, les topiques stimulants et les fondants. Quant aux lésions spéciales que produit la *contusion* dans les organes, elles sont étudiées, avec leur traitement, aux articles que nous consacrons à chacun d'eux. V. CERVEAU, CŒUR, FOIE, RATE, etc.

CONTUSIONNÉ, ÉE (kon-tu-zio-né) part. passé du v. Contusionner. Qui a reçu une contusion: *Être* CONTUSIONNÉ *à la tête. Avoir la tête toute* CONTUSIONNÉE. *Être tout* CONTUSIONNÉ.

CONTUSIONNER v. a. ou tr. (kon-tu-zio-né — rad. *contusion*). Faire des contusions à: *Cette chute le* CONTUSIONNA, *lui* CONTUSIONNA *tout le corps.*

Se contusionner v. pron. Se faire des contusions: *Cet enfant* S'EST CONTUSIONNÉ *en tombant. Il* S'EST CONTUSIONNÉ *la jambe.*

— Réciproq. Se faire des contusions l'un à l'autre: *Ces enfants se sont battus, au point de* SE CONTUSIONNER *par tout le corps.*

CONTUTEUR s. m. (kon-tu-teur). Syn. de COTUTEUR.

CONTY, bourg de France (Somme), ch.-l. de canton, arrond. et à 21 kilom. S.-O. d'Amiens, au confluent des rivières de Poix et de la Selle, pop. aggl. 884 hab. — pop. tot. 976 hab. Fabrique de papier; commerce de bestiaux, grains et fourrages.

Conty possédait un château historique. La tradition veut que le château ait été construit après la destruction du bourg par Attila, et rasé ensuite par les Normands. En ce cas, une nouvelle construction lui aurait succédé, car le château de Conty fut le sujet de contestations très-vives entre les seigneurs de Conty et les chanoines d'Amiens. Pendant le cours du XVe siècle, il fut occupé par les capitaines Lahire et Blanchefort, qui battaient de là tout le pays entre Amiens et Clermont, inquiétant l'ennemi, ne pouvant réussir à le chasser de la province. Le château de Conty fut ruiné par les Anglais, et reconstruit vers la fin du XVe siècle par l'opulent Colard de Mailly. A partir de cette reconstruction, il devint le chef-lieu d'une véritable cour, composée de nombreux vassaux. Le nouvel édifice était construit sur une butte. On y pénétrait par quatre ponts-levis. Il mesurait 80 m. de longueur sur toutes ses faces. Au milieu était une tour de 40 m. de hauteur, du sommet de laquelle on apercevait celles des châteaux voisins. Le château de Conty sortit de la maison de Mailly pour devenir par alliance la propriété d'une branche des Bourbons. A l'époque de la Ligue, il appartenait à un cousin germain du roi Henri de Navarre, ce qui dut le faire mal regarder des ligueurs d'Amiens. Aussi voyons-nous le comte de Saint-Pol, après avoir quitté furtivement Amiens, s'y réfugier au mois de septembre 1589. Quelques mois plus tard, la forteresse de Conty cesse d'être un point de ralliement pour les royalistes, et tomba entre les mains des ligueurs. Déjà, au mois de juillet, le malheureux Bonnivet s'en était rendu maître, et causait de là de vives alarmes dans les environs. Un certain capitaine Alexis, que Bonnivet avait commis à la défense du château, s'y tenait retranché avec des soldats, et interceptait les routes, exerçant des déprédations semblables à celles des voleurs de grands chemins. Bientôt Bonnivet fut mis à mort par son cousin, et, ce même jour, l'échevinage d'Amiens prit la résolution de faire le siége du château de Conty, dont la destruction fut résolue. « Les messieurs de la ville d'Amiens, dit Pagès dans ses manuscrits, y ayant envoyé des piques, des pelles, des pioches et de semblables outils, les privilégiés détruisirent entièrement le château en huit jours de temps. » Le Père Daire a raconté, ainsi que plusieurs historiens contemporains, le siége de ce château. « Les compagnies privilégiées, dit-il, s'y rendirent avec trois canons, s'en emparèrent et le démolirent au mois d'octobre; le mois suivant, il fut rasé, les matériaux furent enlevés, et il ne resta que l'éminence sur laquelle se dressait jadis la superbe forteresse. Pour la seigneurie de Conty, v. CONTI.

CONTZEN (Adam), jésuite et théologien belge, né à Montjoie (Juliers) en 1575, mort à Munich en 1635, professa l'Écriture sainte à Mayence. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous nous bornerons à citer: *Consultatio de unione et synodo generali Evangeliorum* (Mayence, 1615, in-8°); *Disceptatio de secretis Societatis Jesu* (Mayence, 1617); *Politicorum libri X* (1620, in-fol.); *Commentarius in Evangelia* (1626, 2 vol. in-fol.), etc.

CONULAIRE s. f. (ko-nu-lè-re — rad. *cône*). Moll. Genre de ptéropodes fossiles, à corps conique quadrangulaire.

CONULE s. f. (ko-nu-le — dimin. de *cône*). Echin. Syn. de GALÉRITE.

CONULÉON s. m. (ko-nu-lé-on — dimin. du lat. *conus*, cône). Bot. Genre d'arbres, de la famille des cicogniées, renfermant une seule espèce peu connue, qui croît à la Guyane.

CONURE s. m. (ko-nu-re — du gr. *kônos*, cône; *oura*, queue). Ornith. Sous-genre de perroquets, comprenant les perruches proprement dites.

— Entom. Genre d'hyménoptères chalcidiens de l'Amérique du Sud, dont l'abdomen a la forme d'un cône très-allongé. ‖ Genre de coléoptères brachélytres, comprenant une vingtaine d'espèces, qui vivent sous les écorces, dans les troncs pourris et sous les feuilles mortes.

CONUS, habile escamoteur du commencement de ce siècle, dont le véritable nom était Coco. Il prit celui de Conus pour établir une confusion avec le nom de Comus, que portait un de ses concurrents, jouissant alors d'une grande popularité. C'était un homme fort adroit de ses mains. Contrairement à l'usage des escamoteurs de ce temps, il n'avait, pour l'exécution de ses tours, ni appareils ni instruments. Des cartes, des pièces de monnaie, des gobelets et quelques objets empruntés aux spectateurs faisaient tous les frais de son programme. Pour donner une idée de la dextérité de Conus au jeu de gobelet, il suffira de dire que, au lieu de se servir, selon l'usage, de muscades en liége, dont la légèreté se prête à leur escamotage et à leur introduction sous les gobelets, il prenait, lui, des boules de cuivre massives bien plus grosses que les muscades; ce qui ne l'empêchait pas d'exécuter les passes les plus surprenantes sans qu'on entendît la plus petite vibration métallique. Un de ses tours favoris était le suivant: Après avoir emprunté quatre pièces de monnaie, il montrait d'abord comment les escamoteurs, ses confrères, tenaient d'ordinaire les pièces cachées dans le creux de leur main. « En agissant ainsi, disait-il d'un ton de comique bonhomie, on vous trompe, messieurs, et c'est bien mal; mais moi, qui suis de bonne foi, je ne puis employer de tels moyens. » Ce qui ne l'empêchait pas d'employer exactement les mêmes procédés, et il parvenait, tant il y mettait de ruse et d'adresse, à faire passer invariablement une, deux, trois et jusqu'à quatre pièces d'une main dans l'autre. Il est vrai de dire que Conus possédait au plus haut point la faculté de recéler dans le creux de la main, qu'il tenait ouverte, mais renversée, un certain nombre de pièces de monnaie. Cette faculté s'acquiert par l'exercice, et les escamoteurs la nomment *empalmage*. Ce tour se terminait ainsi: prenant d'une main un gobelet vide, qu'il plaçait sous la table, et saisissant de l'autre main les quatre pièces qu'il montrait aux spectateurs, il les faisait passer, en apparence, à travers la table, et, après qu'on les avait entendues tomber dans le gobelet, il montrait qu'elles y étaient réellement arrivées. C'est de Conus que Comte tenait le tour de la *multiplication des as*, qui consistait à faire sortir une multitude d'as de toutes les parties du vêtement d'un spectateur. Voici encore un de ses tours, qui était très-apprécié des amateurs, et que ses confrères regardaient comme une merveille de prestidigitation. Il tenait un jeu de cartes dans la main gauche. A sa demande, le public nommait, à son gré, la première carte venue. Sur ce Conus, prenant au *hasard* une carte dans le jeu, la montrait aux spectateurs, et elle se trouvait être la carte qu'on avait nommée. Cela se répétait autant de fois qu'on le désirait. Conus mourut en 1825, laissant un fils qui fut également prestidigitateur, mais qui n'exerce plus depuis quelques années.

CONUS FUSORIUS s. m. (ko-nuss-fu-zo-ri-uss — mots lat. qui signif. *cône qui sert à répandre*). Anc. chim. Creuset métallique en forme de cône, que l'on employait à l'extraction des métaux.

CONVAINCANT, ANTE adj. (kon-vain-kan, an-te — rad. *convaincre*). Qui est propre à convaincre, qui donne la conviction: *Quand on oppose les discours aux discours, ceux qui sont véritables et* CONVAINCANTS *confondent et dissipent ceux qui n'ont que la vanité et le mensonge.* (Pasc.) *Rien n'est plus difficile que d'obtenir la preuve* CONVAINCANTE *d'un fait.* (Guizot.) *Il n'y a que la mauvaise foi qui ne puisse pas, ou plutôt qui ne veuille point se rendre à des raisons* CONVAINCANTES. (Hérault.)

La preuve est convaincante, et l'exemple suffit.
CORNEILLE.

— Qui donne des raisons propres à convaincre: *Il est aussi* CONVAINCANT *dans ses discours que redoutable par ses armes.* (Boss.)

Puisqu'on veut des témoins qui soient plus convain-
[cants,
Il faut bien s'y résoudre et contenter les gens.
MOLIÈRE.

— s. m. Ce qui est de nature à convaincre; ce qui donne la conviction:

Tes judicieuses lumières
Répandant, au gré des matières,
L'agréable et le convaincant.
DESFONTAINES.

— Rem. Dans la conjugaison du verbe *convaincre*, voulant conserver la valeur de *c* dur devant les lettres *e*, *i*, on a d'abord admis que *c* se changerait en *qu* devant ces lettres: *Vous convainquez, je convainquis,* etc. Plus tard, on a appliqué la même règle aux autres voyelles, sauf à la voyelle *u* qu'on ne pouvait redoubler: *Je convainquais, nous convainquons,* et, au participe passé, *convaincu*, etc. Cette règle, devenue générale pour le verbe, n'a pas été étendue à l'adjectif, ce qui a amené une véritable anomalie, c'est-à-dire une différence de forme entre le participe *convainquant* et l'adjectif *convaincant*.

— **Homonyme**. Convainquant.

— **Antonymes**. Improbant, inconcluant, sophistique.

CONVAINCRE v. a. ou tr. (kon-vain-kre — du préf. *con*, et de *vaincre*. *Je convaincs, tu convaincs, il convainc, nous convainquons, vous convainquez, ils convainquent; je convainquais, nous convainquions; je convainquis, nous convainquîmes; je convaincrai, nous convaincrons, je convaincrais, nous convaincrions; convaincs, convainquons, convainquez; que je convainque, que nous convainquions; que je convainquisse, que nous convainquissions; convainquant; convaincu, ue*). Forcer, amener à croire quelque chose, à le reconnaître: *Vos raisons ne m'ont pas* CONVAINCU. *Je veux vous* CONVAINCRE *que vous avez tort. L'athée cherche à* CONVAINCRE *les autres pour se persuader lui-même.* (F. Bacon.) *Jamais la dispute n'a* CONVAINCU *personne.* (Volt.) *Pourvu que je* CONVAINQUE *mes adversaires, je me soucie peu de les persuader.* (J.-J. Rouss.) *Il est difficile de* CONVAINCRE *quelqu'un de l'utilité de son malheur.* (Mme de Staël.) *On peut* CONVAINCRE *les autres par ses propres raisons; mais on ne les persuade que par les leurs.* (J. Joubert.) *On ne* CONVAINC *les esprits que par une imitation grande, féconde, toujours nouvelle.* (E. Scherer.) ‖ Vaincre par le raisonnement, faire cesser par des preuves: CONVAINCRE *l'obstination, l'incrédulité de quelqu'un.*

— Donner des preuves certaines contre, des preuves de: CONVAINCRE *quelqu'un d'erreur, de folie, d'hypocrisie.* CONVAINCRE *quelqu'un de complicité. Dieu n'a-t-il pas* CONVAINCU *de folie la sagesse du monde?* (Boss.) *J'ai dessein de vous* CONVAINCRE *d'être hérétique.* (Mme de Sév.) *Seigneur, que vos œuvres sont redoutables! votre puissance* A CONVAINCU *vos ennemis de mensonge.* (La Harpe.)

Et ce fatal amour dont j'avais triomphé,
Vos détours l'ont surpris et m'en ont convaincu.
RACINE.

Heureux, si sur son temple achevant ma vengeance,
Je puis convaincre enfin sa haine d'impuissance!
RACINE.

. . . . . Observez ses regards, ses discours,
Tout ce qui convaincra leurs perfides amours.
RACINE.

— Absol. Porter la conviction dans les esprits: *L'art de persuader consiste autant en celui de plaire qu'en celui de* CONVAINCRE. (Pasc.) *La logique est l'art de* CONVAINCRE *de quelque vérité.* (Pasc.) *On ne peut réellement* CONVAINCRE, *sans être convaincu soi-même; car la conviction réelle est la suite de l'évidence.* (D'Alemb.) *L'entendement obéit, dans le silence des passions, à la vérité, à l'évidence, et alors, sans doute, il suffit de* CONVAINCRE *pour entraîner.* (Marmontel.) *La haute logique* CONVAINC *par la seule tournure qu'elle sait donner à ses raisons.* (J. Joubert.) *Il faut savoir attendre pour* CONVAINCRE. (La Rochef.-Doud.) *Rien n'est stupide comme vaincre; la vraie gloire est* CONVAINCRE. (V. Hugo.) *Il est plus facile de séduire que de* CONVAINCRE. (Mme C. Bachi.) *La raison* CONVAINC, *mais la foi console.* (Bougeart.) *Frapper pour* CONVAINCRE, *c'est un double assassinat.* (Raspail.)

Oui, quand la raison parle, elle convainc toujours.
BERNIS.

Se convaincre v. pron. Se persuader, acquérir la conviction: *Je veux m'en* CONVAINCRE *par moi-même. Chacun reconnaît dans les discours de saint Thomas d'Aquin la foi de ses pères, et* S'EN CONVAINC *de plus en plus.* (Mass.)

— Réciproq. Se persuader l'un l'autre; se prouver l'un à l'autre: *Deux disputeurs qui essayent de se* CONVAINCRE *ne réussissent souvent qu'à se brouiller. Il arrive souvent entre gens de bonne foi que les deux adversaires se* CONVAINQUENT *mutuellement.* (St-Aignan.) *Chacun de nos sens pris à part nous abuse par de vaines illusions; ils se* CONVAINQUENT *à toute heure mutuellement d'imposture.* (Lamenn.)

— **Syn. Convaincre, persuader.** *Convaincre*, c'est parler à l'esprit, le forcer à croire en lui donnant des preuves qui chassent le doute. *Persuader*, c'est parler au cœur, inspirer une confiance qui détermine la volonté; c'est aussi commander la croyance, mais toujours par l'intermédiaire de la volonté. Celui qui est *convaincu* croit parce qu'on lui a démontré la vérité d'un fait; celui qui est *persuadé* croit parce qu'il veut croire, parce qu'il lui répugnerait de douter.

CONVAINCU, UE (kon-vain-ku) part. passé du v. Convaincre. Qui a ou à qui l'on a donné la conviction: *Je suis* CONVAINCU *que vous réussirez. Nous sommes* CONVAINCUS *de notre existence par une puissance bien supérieure à notre esprit, qui est le sentiment.* (B. de St-P.) *Pour être* CONVAINCU, *il faut avoir été* vaincu. (Vinet.)

Peut-être convaincu de votre aversion,
Il va donner un chef à la sédition.
RACINE.

Seigneur, vous ne pouvez refuser de l'entendre;
Quoique trop convaincu de son inimitié,
Vous devez à mes pleurs quelque ombre de pitié.
RACINE.

‖ Qui marque la conviction: *Parler d'un ton* CONVAINCU.

— Vaincu par le raisonnement: *Leur incrédulité n'a pu être* CONVAINCUE.

— Reconnu coupable: *Il fut* CONVAINCU *d'imposture, de trahison. Être* CONVAINCU *d'erreur, de mensonge, d'adultère. Pour être traité comme un malfaiteur, il faut que je sois* CONVAINCU *de l'être.* (J.-J. Rouss.)

— Dr. crim. *Atteint et convaincu*, Accusé et reconnu coupable: *Être* ATTEINT ET CONVAINCU *du crime de bigamie.* Ces paroles sont une formule usitée dans les jugements qui condamnent un accusé poursuivi pour un crime.

CONVAINQUANT (kon-vain-kan) part. prés. du v. Convaincre: *Des raisons* CONVAINQUANT *les incrédules. C'est en se* CONVAINQUANT *soi-même qu'on parvient à convaincre les autres.*

— **Homonyme**. Convaincant.

CONVALESCENCE s. f. (kon-va-lès-san-se — rad. *convalescent*). État d'une personne qui est sortie de maladie, sans avoir encore recouvré les forces de la santé: *Une longue* CONVALESCENCE. *Entrer en* CONVALESCENCE. *Je ne connais pas de plaisir plus doux que celui de la* CONVALESCENCE: *c'est une résurrection de tous les sens; chaque objet paraît plus éclairé, chaque fruit répand un parfum plus délicieux.* (B. de St-P.) *L'on sort de l'hôpital guéri d'une infirmité; mais on en remporte une autre; les* CONVALESCENCES *y sont longues.* (Raynal.) *Le médecin de Pompée lui avait conseillé de manger des grives pour hâter sa* CONVALESCENCE. (Roques.) *La* CONVALESCENCE *exige presque les mêmes soins que la maladie.* (Guizot.) *Rien n'est doux à contempler comme la* CONVALESCENCE *d'un être aimé.* (Mme C. Bachi.)

Oh! que l'âme jouit dans la convalescence!
SAINT-LAMBERT.

. . . . . Je vais à madame annoncer par avance
La part que vous prenez à sa convalescence.
MOLIÈRE.

Sans doute que le Dieu qui nous rend l'existence
A l'heureuse convalescence
Pour de nouveaux plaisirs donne de nouveaux sens.
GRESSET.

— Fig. Transition d'un mal à un bien: *La mélancolie est la* CONVALESCENCE *de la douleur.* (Mme Dufresnoy.)

— Administr. milit. Exemption temporaire de service journalier accordée pour raison

Digitized by Google

de santé; congé que l'on accorde pour la même raison : *Aller, partir en* CONVALESCENCE.

— Argot. Surveillance de la haute police, les condamnés qui y sont soumis étant considérés comme des malades dont l'état exige encore un certain traitement.

— **Encycl.** Méd. La *convalescence* est un état intermédiaire entre la maladie qui n'est plus et la santé qui n'est pas encore ; elle commence lorsque tous les symptômes pathologiques ont disparu, et finit à l'époque où l'exercice libre et régulier des organes, qui constitue la santé, est pleinement rétabli. Les phénomènes qui caractérisent la *convalescence*, loin d'être toujours les mêmes, présentent des variétés infinies. Ils offrent, néanmoins, dans les affections aiguës comme dans les affections chroniques, un certain nombre de points communs, qui permettent de les envisager dans leur ensemble. Un des premiers effets de la cessation de la maladie est un amaigrissement subit de tout le corps, et en particulier de la face, qui devient plus pâle. Cet amaigrissement et cette pâleur seraient, d'après Chomel, liés à la disparition du mouvement fébrile, et surtout à la diminution de la chaleur. Le retour de l'appétit a toujours été considéré comme un des signes les moins équivoques de la *convalescence*, et on doit le regarder comme de très-bon augure quand l'individu revient avec plaisir aux aliments qu'il aimait lorsqu'il était en bonne santé, et qui lui répugnaient durant sa maladie. Cependant, lorsque l'appétit est bon et que la maigreur persiste, une rechute est à craindre. Quelquefois la constipation alterne avec une diarrhée légère; c'est que le convalescent a pris une nourriture plus abondante que son état ne le permet. Le pouls est, en général, mou, faible, dépressible, et il s'accélère avec une grande rapidité. Le sang est toujours plus ou moins altéré dans sa composition ; il y a diminution dans le nombre des globules et dans la proportion de l'albumine du sérum, ce qui amène la bouffissure de la face, le gonflement des malléoles, etc. A la suite des affections graves de la poitrine, la respiration reste assez longtemps courte, fréquente, laborieuse, et s'accompagne parfois d'une petite toux sèche et quinteuse. La matière des sécrétions est moins abondante que dans l'état de santé, et les urines, surtout à la suite des fièvres inflammatoires, laissent déposer un sédiment briqueté. Les convalescents suent facilement la nuit, pendant le sommeil. Une transpiration excessive est dangereuse, car elle augmente la faiblesse et finit par plonger le convalescent dans le marasme. La débilité générale, qui caractérise la *convalescence*, est surtout remarquable dans les organes du mouvement actif; les muscles, flasques et affaiblis, sont incapables d'un exercice un peu prolongé; la démarche est incertaine, vacillante, et le corps, pour rester debout, a besoin d'un soutien. Les convalescents sont très-impressionnables par les agents extérieurs; leur sensibilité morale est aussi d'une susceptibilité et d'une mobilité excessives. Irascibles, inquiets, il en est même qui tombent dans de vraies attaques d'épilepsie ou d'hystérie; mais ces accidents cessent à mesure que la santé se raffermit. Les organes des sens éprouvent des altérations remarquables dans l'accomplissement de leurs fonctions : la vue est faible, confuse; le regard languissant et mal assuré. La sensibilité de l'ouïe, parfois excessivement exaltée, peut aussi être tellement diminuée que la perception des sons en devienne presque nulle, et simule une surdité qui n'est, du reste, que passagère. Les convalescents sont souvent tourmentés par de fréquentes érections, et sont sujets à des pollutions nocturnes. Ce phénomène, qu'on a voulu attribuer à une suprématie des organes génitaux, n'est que la conséquence d'une excitation factice, qui tient uniquement à l'état du système nerveux. Le sommeil est, en général, d'une plus longue durée que dans l'état de santé parfaite; il est calme, réparateur, mais le plus souvent léger et facile à interrompre. Chez les femmes, la parfaite régularité de l'évacuation menstruelle est très-importante, et le docteur Renauldin ne regarde « la *convalescence* comme affermie qu'après une seconde apparition du flux menstruel, parce que souvent la première n'est qu'un mouvement critique qu'il n'est pas toujours facile de distinguer d'avec le retour définitif de l'état ordinaire. »

La durée et les caractères de la *convalescence* varient suivant une foule de circonstances, dont les principales se rattachent aux saisons, au climat, au régime, à l'âge, à la constitution de l'individu, surtout à la nature et à la durée de la maladie, et enfin à la méthode de traitement qui a été employée. D'une manière générale, on peut dire que la *convalescence* qui suit une affection aiguë et locale est courte et facile; que celle qui succède aux maladies aiguës générales est plus longue et plus pénible; que celle enfin qui vient après des affections chroniques est chronique elle-même, et ne se fait que par des transitions insensibles.

Voici, en peu de mots, les soins qu'exige la *convalescence*. Les conditions atmosphériques les plus favorables sont une température de 14° à 15°, une atmosphère pure et sèche. Quand on peut disposer du choix de l'habitation, il faut préférer un endroit sec et élevé, une chambre exposée au midi et dont l'air soit facile à renouveler. Il faut éviter avec soin de laisser les convalescents exposés à une chaleur ou à un froid humides, et surtout aux émanations provenant des marais, des étangs, de la réunion d'un grand nombre de personnes dans les prisons, les casernes et les hôpitaux. Obligés d'absorber beaucoup pour réparer leurs forces, ces malades contractent avec la plus grande promptitude les affections miasmatiques. L'administration de l'assistance publique de Paris a si bien compris l'importance de ces observations, que, depuis quelques années, elle a établi dans le bois de Vincennes (hommes) et au Vésinet (femmes) deux hospices spécialement destinés à recevoir les convalescents sortant des divers établissements hospitaliers de la capitale. L'influence des vicissitudes atmosphériques sur le convalescent l'oblige à faire usage de vêtements plus chauds que dans l'état de santé. Il devra changer fréquemment de linge, et, lorsque ses forces le permettront, prendre quelques bains tièdes et peu prolongés. L'excès et le mauvais choix des aliments sont la source d'un grand nombre d'accidents qui surviennent pendant la *convalescence*. Réveillé-Parise recommande de suivre les prescriptions suivantes : Ne donner d'aliments que ce que l'estomac peut digérer; manger peu et souvent; soumettre longtemps les aliments à la mastication ; se tenir chaudement pendant la digestion; choisir les aliments selon le goût particulier de l'estomac; la préparation des mets devra être variée autant que possible, et leur cuisson parfaite; les rôtis et les étuvées sont préférables à la viande bouillie.

La boisson la plus convenable est le vin vieux rouge, coupé avec de l'eau pour les enfants, et pris pur, en petite quantité, par les grandes personnes. Les boissons alcooliques doivent être sévèrement proscrites.

Les exercices seront gradués et ne devront jamais excéder les forces du convalescent. L'exercice des fonctions intellectuelles doit se borner à des conversations agréables, variées et roulant sur des sujets gais. « L'étude, la contention d'esprit exposeraient le convalescent, a dit Tissot, à ne jamais recouvrer parfaitement la santé, et à le rendre incapable de toute grande entreprise littéraire. » Les affections morales qui sont caractérisées par la gaieté et la douceur ont sur lui une influence salutaire; mais les émotions trop vives peuvent, en imprimant à l'économie des secousses violentes, augmenter le désordre des fonctions ou arrêter l'équilibre qui tendait à s'y rétablir. L'onanisme et le coït pendant la *convalescence* ont très-souvent causé la mort de ceux qui s'y étaient livrés.

L'usage des médicaments est rarement nécessaire, la nature se suffisant généralement à elle-même ; cependant il est des cas où la thérapeutique proprement dite doit intervenir; mais ici il n'y a rien de fixe, et tout dépend de la maladie qui a précédé. C'est donc au médecin à saisir à propos les indications et à y conformer sa conduite. V. CONVALESCENTS (hospices des).

CONVALESCENT, ENTE adj. (kon-va-lèssan, an-te — lat. *convalescens*; de *convalescere*, prendre des forces). Qui relève de maladie, qui est en convalescence : *Être* CONVALESCENT. *La femme n'est réellement* CONVALESCENTE *que quand l'utérus a repris ses fonctions périodiques.* (Renauld.)

— Poétiq. Qui reprend de la vigueur :

Moins triste alors, la fleur convalescente
Et se soulève, et s'étend jusqu'à lui.

CAMPENON.

— Substantiv. Personne convalescente, qui relève de maladie : *Un* CONVALESCENT. *Une* CONVALESCENTE. *Le* CONVALESCENT *sacrifie tout à l'intérêt de sa santé.* (Bourdal.) *L'artichaut est un aliment agréable, peu nourrissant, mais facile à digérer, et dont on peut permettre l'usage aux* CONVALESCENTS. (Richard.) *Les* CONVALESCENTS, *bien qu'enclins aux pensées agréables, sont impatients et irascibles.* (Chomel.)

Convalescents (HOSPICES DES). Dès le milieu du XIVe siècle, des secours spéciaux furent organisés pour permettre aux convalescents sortant de l'hôpital de reprendre des forces. Les statuts de la confrérie du Saint-Esprit, fondée à Paris en 1362, accordent des secours en argent et en nature aux convalescents sortant de l'Hôtel-Dieu : *Cuilibet debili, de novo Domum Dei parisiensem exeunti, quamdiu facultas erit, panis cum potagio et duo denarii tribuentur, ut per hoc convalescat, et ne propter relapsum ipsius in languorem eadem Domus Dei iterum oneretur.* Pendant de longues années, une salle de l'Hôtel-Dieu fut consacrée aux convalescents, aux pèlerins, aux voyageurs, et même aux pauvres sans asile; cette salle contenait 60 lits dits *les hauts licts*. Mais, si l'on en croit un document qui donne la description de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1515, les pauvres n'y étaient guère à leur aise : « En ladicte salle Sainct-Thoumas sont les haulx licts destinez pour les malades qui viennent en convalescence, en chacun desquels, par faulte d'aisance, on voit ordinairement huit, dix et douze pauvres en ung lict, si très-pressés que c'est grant pitié de les veoir. » L'administration de l'Hôtel-Dieu fut souvent obligée d'user de rigueur pour faire sortir de l'hôpital les convalescents entretenus et nourris, au détriment des vrais malades, par les religieuses qui les employaient comme domestiques. Il fut interdit de leur donner d'autre nourriture que du pain et de l'eau, et, le 17 janvier 1576, le bureau ordonna au maître de faire toutes les semaines une visite des salles, en compagnie de la prieure, du médecin et du chirurgien, pour renvoyer de l'Hôtel-Dieu les hommes, femmes et enfants convalescents, « lesquels consomment leurs jeunesse audict Hostel-Dieu, à rien faire, et enfin en danger d'estre larrons. » Dans ce passage, il convient de prendre le mot convalescent dans son sens étymologique, c'est-à-dire de malade parfaitement rétabli. En 1556, l'Hôtel-Dieu renfermait plus de 300 de ces convalescents valides, qui épuisaient ses ressources. L'administration invoqua l'appui du parlement, et les valides furent expulsés *manu militari*. Pendant le XVIIe siècle, non-seulement les religieuses nourrissaient un grand nombre de *convalescents* valides qu'elles employaient à divers travaux, mais elles donnaient à manger à des vagabonds qui venaient à l'Hôtel-Dieu tous les jours, aux heures des repas. Pour réprimer un abus aussi grave, un règlement du 6 avril 1661 ordonna de mettre au carcan dans les salles, trois heures durant, les vagabonds trouvés dans l'Hôtel-Dieu.

Tandis que l'administration agissait avec vigueur contre les mauvais sujets et les paresseux qui, sans aucun droit à l'hospitalité, encombraient l'Hôtel-Dieu et y causaient mille désordres, des personnes charitables se préoccupaient du sort des malheureux qui, sortant de l'hôpital après de longues maladies, se trouvaient exposées, faibles encore, à toutes les atteintes de la faim et de la misère. En 1640 fut fondé le premier hôpital de convalescents; M. et Mme de Fienbet louèrent, rue de la Bûcherie, une maison pour y recueillir les femmes et les filles convalescentes sortant de l'Hôtel-Dieu de Paris; les fondateurs acquirent cette maison, en 1645, et en firent don à l'Hôtel-Dieu, ainsi que des 12 lits garnis et de tous les meubles qui s'y trouvaient, à la charge « de nourrir et coucher les pauvres femmes et filles, après icelles sorties, durant trois jours et trois nuicts, afin que, pendant ledict temps, elles se puissent blanchir, nettoyer et essayer à se pourvoir d'une condition honnête ou se retirer avec leurs parents; et, en outre, de fournir auxdictes femmes et filles les meubles et ustancilles nécessaires, comme licts pour leur coucher, feu, bois, chandelles et autres choses nécessaires, aux dépens d'icelny Hostel-Dieu. » Cette fondation fut ratifiée en 1647, par lettres patentes de Louis XIV. En 1659, le nombre des lits de l'hôpital de convalescentes de la rue de la Bûcherie fut porté à 30, et la durée du séjour fixée à 30 jours.

Vers la même époque, l'administration de l'Hôtel-Dieu songea à créer un vaste hôpital de convalescents, à proximité de l'Hôtel-Dieu. Le cardinal Mazarin, partageant les vues des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, réunit à cet établissement le prieuré de Saint-Julien-le-Pauvre, dépendant de l'abbaye de Cluny, et spécifia dans l'acte de réunion que l'Hôtel-Dieu établirait, sur l'emplacement du prieuré, un hôpital de convalescents, qui s'appellerait l'hôpital de Saint-Julien-le-Pauvre. Le cardinal donna une somme de 40,000 livres pour aider à la fondation, et, par son testament, il légue 30,000 livres pour le même objet. En 1674, aux libéralités de Mazarin vint s'ajouter un don de 60,000 livres fait par le sieur Berthelot, contrôleur des poudres et salpêtres. Mais le cardinal Mazarin lui-même avait reconnu que l'emplacement du prieuré de Saint-Julien-le-Pauvre était peu favorable à l'établissement d'un hôpital de convalescents; il avait promis aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de leur venir plus largement en aide, s'ils voulaient fonder le nouvel hôpital hors Paris. En 1663, les administrateurs, considérant que le prieuré de Saint-Julien était situé dans un lieu bas et humide et qu'il recevait le mauvais air de l'Hôtel-Dieu, décidèrent que l'hôpital des convalescents serait établi au faubourg Saint-Germain, près de l'hôpital des Incurables. Plus tard, on en revint au plan primitif; mais l'accroissement continuel des charges de l'Hôtel-Dieu fit remettre indéfiniment l'exécution du projet d'un grand hôpital destiné aux convalescents sortant de cet établissement.

L'hôpital de la Charité possédait une maison de convalescence renfermant huit lits. Cette maison avait été fondée en 1650, par Pierre Camus, évêque de Belley, agissant pour une pieuse dame, Angèle de Faure. Un prêtre nommé André Gervaise, ancien chanoine de Reims, contribua de ses deniers à la création de cet asile, dont il fut l'organisateur et le premier directeur. En 1652, il remit entre les mains des religieux de l'hôpital de la Charité le gouvernement et l'administration de ce petit hôpital, aux conditions suivantes : « Il y aura toujours à perpétuité huict places en la maison et hospital, pour huict malades convalescents... Sera admis audit hospital aucun malade, mais seulement ceux qui seront en convalescence et hors la nécessité des remèdes, et non infectez de maladies contagieuses... Aucuns convalescents ne demeureront en ladite maison plus longtemps que quinze jours, afin de pouvoir assister les autres qui y viendront en leur lieu; et outre qu'il n'y aura médecin, chirurgien ny apothicaire audit hospital de convalescents, qui est seulement institué pour donner moyen auxdits convalescents de reprendre leurs forces, et sy aucuns des convalescents avaient besoin de remèdes ou retombassent en maladies, ils retourneraient audit hospital de la Charité. » Cet hôpital des convalescents existait encore au moment de la Révolution, Tenon, qui écrivait en 1788, nous apprend que les prêtres, les soldats et les domestiques en étaient exclus; les prêtres, parce qu'ils ont les honoraires de leurs messes; les soldats, parce qu'ils ont leur paye; les domestiques, parce qu'ils peuvent se retirer chez leurs maîtres. Les ouvriers sans asile, qui formaient la population ordinaire de l'hôpital des convalescents de la Charité, y restaient huit jours, ils avaient la liberté de sortir pour chercher de l'ouvrage. Le régime était abondant et réparateur; chaque convalescent recevait par jour une livre de viande, deux livres de pain et une bouteille de vin. De même cette maison de convalescence, aussi bien que l'hôpital dont elle dépendait, était exclusivement ouverte aux hommes, avant la Révolution.

A la fin du XVIIIe siècle il existait des salles de convalescents dans la plupart des hôpitaux. Depuis longtemps, on reconnaissait la nécessité de préserver les convalescents des miasmes qui se produisent dans les salles de malades. Une ordonnance royale rendue en 1761 au sujet des hôpitaux militaires voulait, pour obvier à la prolongation des convalescences et aux rechutes fréquentes occasionnées par la mauvaise qualité de l'air qu'on respire dans les hôpitaux, qu'on établît à portée des principaux hôpitaux militaires, et surtout de ceux qui sont situés dans les villes dont l'air est humide, des dépôts de convalescents placés, soit dans les villes voisines, soit à la campagne, dans des lieux dont l'air serait pur et salubre. L'Académie des sciences et le corps médical se prononcèrent dans le même sens; mais, jusqu'à nos jours, la question financière, et peut-être aussi quelques préjugés administratifs, entravèrent l'exécution des mesures réclamées par l'hygiène, pour l'isolement des convalescents. Tout ce que l'on put faire pour eux, ce fut de leur alléger la misère des premiers jours par des allocations en argent et en nature, prises sur des ressources spéciales, et surtout, à partir de 1826, sur les revenus du legs Montyon. Comme on le sait, M. de Montyon avait voulu venir au secours des convalescents sortant des hôpitaux. Le 14 novembre 1819, il légua à l'administration des hôpitaux de Paris une somme qui, en fin de compte, et après transaction avec la filleule de l'illustre philanthrope, s'éleva à 4,359,660 fr. Le revenu de cette somme, qui fut placée en rentes sur l'État, dut, d'après les intentions du testateur, être distribué à ceux des pauvres convalescents sortant des hôpitaux qui auraient le plus besoin de secours. On trouve dans l'ordonnance royale du 27 octobre 1824, qui réglementa l'emploi du legs Montyon, les dispositions suivantes :

Art. 4. Un secours sera donné aux pauvres convalescents, immédiatement à leur sortie des hôpitaux.

Art. 6. Tout convalescent sortant d'un hôpital (les maisons de santé, l'hôpital du Midi et l'hôpital des Enfants exceptés) recevra, s'il le demande, un secours qui consistera en un pain de trois livres, et 6 fr., 75 en argent.

Art. 8. Les secours seront applicables à tous les convalescents sortant des hôpitaux qui en auront besoin, qu'ils soient ou non portés sur les contrôles des bureaux de charité; mais ils ne devront les recevoir qu'après des renseignements recueillis sur leur position et sur le dommage résultant de leur maladie.

Sauf quelques modifications, portant surtout sur la quotité du secours, cette réglementation est encore en vigueur aujourd'hui.

La question de la création d'une maison de convalescence, agitée plusieurs fois dans le sein du conseil général des hôpitaux de la capitale, lui fut présentée de nouveau en 1837 et en 1838; le conseil, malgré les avis sagement motivés des commissions médicales, se prononça contre le principe des hôpitaux de convalescents, par cette considération que les médecins et chirurgiens des divers hôpitaux ne manqueraient pas d'envoyer à la convalescence des vieillards incurables, des phthisiques et d'autres individus atteints de maladies ne laissant aucun espoir de guérison, et qui occuperaient des lits pendant un temps indéterminé, sans avantage pour eux et sans intérêt pour la science. D'ailleurs, le conseil était convaincu que la maison de convalescence profiterait surtout aux paresseux, et que les ouvriers courageux s'efforceraient toujours d'abréger leur séjour à l'hôpital pour reprendre des travaux dont le produit fait vivre leur famille.

Depuis le commencement de ce siècle, le défaut d'emplacement, causé par l'accroissement incessant de la population parisienne avait fait supprimer les salles spéciales de convalescents; de sorte que ces derniers se trouvaient confondus dans les hôpitaux avec les malades, exposés ainsi à des rechutes souvent plus dangereuses que la première atteinte de la maladie.

Tel était l'état des choses lorsque, en 1855, le chef de l'État, frappé des dangers que couraient les ouvriers malades en passant sans transition de l'hôpital au travail, décréta la fondation d'asiles destinés aux convalescents. Le but de cette institution vraiment démocratique, et qui venait combler une im-

portante lacune dans les services hospitaliers, était de laisser aux convalescents le temps de réparer leurs forces, et de leur permettre de ne reprendre leurs travaux qu'après leur complet rétablissement.

Les asiles de Vincennes et du Vésinet, créés en exécution du décret du 8 mars 1855, semblaient d'abord exclusivement réservés à une catégorie assez restreinte d'ouvriers; mais bientôt l'assistance de ces asiles fut étendue à tous les convalescents, sans distinction aucune de l'origine de la maladie.

Sans doute, la critique peut trouver à s'exercer aux dépens des hospices spéciaux de convalescents; on a reproché avec raison à ces établissements d'offrir une vie douce et facile à un certain nombre de paresseux; on a pu se demander aussi si le bien-être passager dont les ouvriers convalescents jouissent dans les asiles ne doit pas leur rendre à la sortie leurs privations, leurs fatigues plus difficiles à supporter. Tout en tenant compte de ces imperfections inhérentes à toute institution nouvelle, nous croyons que les asiles de convalescents, quand ils n'auraient pour effet que de relever les ouvriers à leurs propres yeux, par le sentiment des égards et des soins dont ils sont entourés, sont appelés à produire les résultats sociaux les plus heureux.

Nous donnons de plus amples détails sur l'asile de Vincennes au mot ASILE, et sur celui du Vésinet, au mot VÉSINET.

CONVALLAIRE s. f. (kon-val-lè-re — du lat. *convallis*, vallée). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, tribu des asparagées, dont l'espèce type est connue sous le nom de MUGUET.

CONVALLARIÉ, ÉE adj. (kon-val-la-rié). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre convallaire.

— s. f. pl. Section de la tribu des asparagées, dans la famille des liliacées, ayant pour type le genre convallaire.

CONVALLARINE s. f. (kon-val-la-ri-ne). Zooph. Genre d'infusoires détaché du genre vorticelle, et comprenant une seule espèce.

— **Encycl.** Ce genre de zoophytes infusoires présente les caractères suivants : corps sphérique, ovoïde dans l'état de contraction, devenant plus ou moins campanulé par le développement que peut lui donner l'animal, muni d'un pédoncule plus ou moins contractile; orifice dépourvu d'organes ciliaires. Les *convallarines* se rencontrent dans toutes les eaux, douces ou salées, pures ou corrompues. La *convallarine verte* est commune, au printemps, dans les environs de Paris; elle forme, par la réunion de milliers d'individus, de petites taches d'un vert brillant sur les plantes et les coquilles aquatiques, et présente, quand elle s'épanouit, l'aspect d'une fleur de liseron.

CONVALLARITE s. f. (kon-val-la-ri-te). Bot. Genre de végétaux fossiles analogues aux convallaires, et que l'on trouve dans le grès bigarré.

CONVANZ s. m. (kon-vans). Ancienne forme du mot CONVENT.

CONVASSAL s. m. (kon-va-sal — du préf. *con*, et de *vassal*). Féod. Celui qui est vassal avec d'autres : *Un vassal et ses* CONVASSAUX. ‖ Nom que l'on donnait au juge qui, dans une cour féodale, était appelé à prononcer sur les contestations survenues au sujet des fiefs situés dans le ressort de cette cour. On l'appelait aussi PAIR DE LA COUR FÉODALE.

— **Encycl.** La qualité de *convassal* ou de pair de la cour féodale imposait à celui qui en était revêtu trois obligations : la première, d'assister comme arbitre à l'investiture ou mise en possession de tout nouveau vassal; la seconde, de rendre témoignage sur le fait de cette investiture, et la troisième, de faire les fonctions de juge dans les matières qui concernaient les fiefs ressortissant à la cour féodale. Les *convassaux* existaient particulièrement en Alsace et dans toute la partie du territoire qui appartenait autrefois à l'empire d'Autriche, les cours féodales étant nombreuses en Allemagne. Les convassaux qui possédaient des fiefs relevant de la couronne ne reconnaissaient eux-mêmes pour juge compétent des différends qui concernaient leurs fiefs que le souverain lui-même.

CONVENABLE adj. (kon-ve-na-ble — rad. *convenir*). Qui convient, qui est sortable : *Faire un mariage* CONVENABLE. *C'est pour elle un parti* CONVENABLE. *Une portie dans les fruits de la terre, une taxe par tête, sont les seuls tributs* CONVENABLES. (Montesq.)

> Après tout, mon idée est assez raisonnable,
> Et comme pis aller je suis fort convenable.
>
> E. Augier.

— Qui est à propos, expédient : *Juger* CONVENABLE *de se taire. S'il est* CONVENABLE *que j'y aille, je suis tout prêt. Il est* CONVENABLE *que vous lui rendiez visite.* ‖ Opportun, propice, favorable : *Vous deviez choisir un temps, un moment plus* CONVENABLE. *La circonstance et le lieu ne sont pas* CONVENABLES.

— Décent, bienséant : *Une tenue, une mise* CONVENABLE. ‖ Qui est décent dans sa tenue, dans ses manières : *J'ai dû renoncer à le voir, parce qu'il n'était pas* CONVENABLE. *Soyez donc plus* CONVENABLE.

— *Convenable à*, Qui convient à, qui est approprié à : *Qu'y a-t-il de plus* CONVENABLE *à la puissance que de secourir la vertu?* (Boss.) *Il faut que le discours de l'orateur soit* CONVENABLE *à celui qui parle, à celui qui écoute, et aux circonstances du lieu et du temps.* (St-Evrem.) *C'est un grand talent que de prendre toujours le ton* CONVENABLE AU *sujet qu'on a à traiter.* (Grimm.) *Que m'importe? C'est le mot le plus familier à l'ignorant et le plus* CONVENABLE AU *sage.* (J.-J. Rouss.)

> . . . . Épargnez-vous le blâme
> D'un coup peu convenable à la main d'une femme.
>
> Rotrou.

— s. m. Ce qui convient, ce qui est décent, bienséant : *Le génie ne suffit pas, il faut un jugement exquis pour saisir toujours le* CONVENABLE, *et ne s'en point écarter.* (Lavater.) *Le* CONVENABLE *est le grand malaise du dix-neuvième siècle.* (H. Beyle.) *Tout subit le néant du* CONVENABLE. (Mme E. de Gir.)

— **Antonymes.** Déplacé, disconvenant, impertinent, incongru, inconvenant, indû, inopportun, intempestif, malséant, malsonnant, mécréant, saugrenu.

CONVENABLEMENT adv. (kon-ve-na-ble-man). D'une manière convenable, comme il convient : *Se conduire* CONVENABLEMENT. *Répondre* CONVENABLEMENT. *Traiter quelqu'un* CONVENABLEMENT. *Être* CONVENABLEMENT *vêtu. Dès là que tout le monde est fait par raison, tout s'y doit faire* CONVENABLEMENT. (Boss.) *C'est Boileau qui le premier enseigna l'art de parler toujours* CONVENABLEMENT. (Volt.) *Tant qu'on ne saura pas utiliser* CONVENABLEMENT *les facultés intellectuelles de la femme, l'humanité progressera très-lentement.* (Mme F. Tristan.) *Toutes les sciences ont été mises à contribution pour rehausser et encadrer* CONVENABLEMENT *les jouissances du goût.* (Brill.-Sav.)

— *Convenablement à*, Selon, conformément à : *J'agirai* CONVENABLEMENT *à vos vues, à vos desseins.* (Acad.)

— **Antonymes.** A contre-sens, à contre-temps, improprement, incongrûment, indûment, inopportunément, intempestivement, malencontreusement.

CONVENANCE s. f. (kon-ve-nan-se — lat. *convenientia*; de *convenire*, convenir). Rapport de conformité, accord : CONVENANCE *de fortune, de condition.* CONVENANCE *de caractère, d'humeur, de goût. L'aigle a plusieurs* CONVENANCES *physiques et morales avec le lion.* (Buff.) *Le ton n'est que la* CONVENANCE *du style à la nature du sujet.* (Buff.) *La nature oppose les êtres les uns aux autres, afin de produire entre eux des* CONVENANCES. (B. de St-P.) *Une suite de* CONVENANCES *qui ont un centre commun forme l'ordre; la* CONVENANCE *est dans le détail, et l'ordre dans l'ensemble.* (B. de St-P.) *Tout a ses* CONVENANCES *et ses rapports dans la nature.* (Chateaub.) *Les pouvoirs se sont établis en vertu de certaines* CONVENANCES *sociales.* (Guizot.) *Dans le monde, les mariages se font de plus en plus par* CONVENANCE *et par intérêt.* (St-Marc Girard.) *Le caractère invariable de la loi de la nature, c'est la* CONVENANCE *universelle.* (A. Martin.)

— Qualité de ce qui est convenable, de ce qui est approprié au but : CONVENANCE *et clarté, voilà les deux principales qualités de l'élocution.* (Barthél.)

— Bienséance, décence : *Manquer de* CONVENANCE. *Parler, agir avec beaucoup de* CONVENANCE. *Le mérite de la* CONVENANCE *est dans ce qu'on dit et dans ce qu'on ne dit pas.* (Mme Necker.) ‖ Au pluriel, Bienséances sociales : *L'oubli des* CONVENANCES. *Observer, respecter les* CONVENANCES. *Braver les* CONVENANCES. *Manquer aux* CONVENANCES. *Avoir le sentiment des* CONVENANCES. *Les* CONVENANCES *sont à la politesse ce que l'à-propos est à l'esprit.* (St-Prosper.) *Le tact des* CONVENANCES *est une partie du goût, et c'est une arme excellente pour parer les coups entre les différents amours-propres.* (Mme de Staël.) *Les petites considérations des* CONVENANCES *du monde font le malheur de bien des femmes.* (H. Beyle.) *C'est surtout avec les gens mal élevés qu'il faut observer les* CONVENANCES. (Mme C. Bachi.) *Le chemin des révolutions est jonché des débris des* CONVENANCES. (E. Augier.) *Le défaut d'éducation se reconnaît à l'oubli des* CONVENANCES. (Mabire.) *Le mépris exagéré des* CONVENANCES *a heureusement produit le mépris des injures.* (Viennet.) *Un recueil de tous les usages d'un pays pourrait y être appelé le code des* CONVENANCES. (Latena.)

— Commodité, utilité particulière : *Avoir une chose à sa* CONVENANCE. *Écrivez-moi sans vous presser, à votre* CONVENANCE. *Le marchand fait payer la* CONVENANCE *de l'acheteur.*

— *Raisons de convenance*, Motifs de pure bienséance : *Des* RAISONS DE CONVENANCE *me mettaient dans l'impossibilité d'agir.* ‖ Raisons plausibles, mais non démonstratives : *Prouver l'immortalité de l'âme par l'horreur que nous avons du néant, c'est donner une* RAISON DE CONVENANCE *plutôt qu'une véritable preuve.* ‖ Ce dernier sens est peu usité aujourd'hui.

— *Mariage de convenance*, Mariage qui se conclut sur des rapports de naissance, de position et de fortune, plutôt que d'après l'inclination des personnes que l'on unit.

— Rhétor. *Convenances oratoires*, Rapport du style, du langage oratoire avec le sujet, la personne de l'orateur, celle de l'auditeur et les autres circonstances sur lesquelles il convient de régler son ton.

— Littér. *Convenance du style*, Accord de l'expression avec les idées que l'on exprime, le sujet que l'on traite.

— Anc. jurispr. Action de convenir, de s'accorder; convention. ‖ *Convenances de succèdes opposées en contrat d'association*, Clauses par lesquelles on convenait, dans un contrat de société, que les associés se succéderaient.

— **Syn.** **Convenance, analogie, correspondance, rapport.** V. ANALOGIE.

— **Convenance, bienséance, décence, etc.** V. BIENSÉANCE.

— **Antonymes.** Disconvenance, impertinence, inconvenance, inopportunité, messéance.

— **Encycl.** Il y a des choses que tout le monde comprend à demi-mot sans qu'on soit obligé de les définir rigoureusement, et c'est fort heureux, car le plus souvent ce sont les mêmes choses qu'une définition peut le plus difficilement embrasser. Il en est ainsi de ce qu'on a l'habitude d'appeler les *convenances* en général. Qu'est-ce que les *convenances* au point de vue social, par exemple? Qu'est-ce qui convient ou qui ne convient pas? Il ne s'agit ici ni de morale ni de devoir évidemment, du moins en prenant les mots dans leur plus haute acception, mais de cette foule de petits usages, de petites règles de convention qui commandent les rapports de l'homme avec ses semblables, avec la société, et même des nations entre elles. Quelle est l'origine des *convenances*, qu'il faut bien se garder de confondre avec les mœurs? Les anciens ne paraissent guère les avoir connues; nous ne croyons pas cependant qu'elles leur aient été complétement étrangères, ni qu'ils aient tout à fait dédaigné ce qui n'intéressait point directement leur patriotisme. Chez les nations les plus rudes même, on en trouve des exemples; c'est ainsi qu'à Sparte les jeunes gens se levaient lorsqu'un vieillard entrait au théâtre. Il nous semble aussi bien difficile d'admettre qu'Athènes, la ville polie et civilisée par excellence, ait ignoré l'usage des *convenances*, non pas, assurément, comme nous les entendons aujourd'hui, mais d'une manière conforme à ses mœurs et à sa religion. A Rome également, au temps des Cicéron, des des Horace et des Tibulle, il existait sans aucun doute de ces petits usages, de ces formes, de ces manières que les personnes de la bonne compagnie se croyaient tenues à observer minutieusement, et le cynisme de Diogène n'amusait pas moins les Athéniens et les Romains qu'il ne nous prête à rire à nous-mêmes. Mais il est certaines *convenances* que les anciens paraissent avoir méconnues. Ce sont celles qui président aux rapports des nations entre elles, *convenances* qui ont exclusivement leur source dans les mœurs de l'humanité en général, dans la philanthropie, et il faut bien reconnaître qu'elles n'ont pas été plus en honneur au moyen âge, parmi les nations chrétiennes. Il est donc faux, pour le dire en passant, que l'adoucissement des mœurs ait été amené par le christianisme; il fut, avant tout, un résultat de la philosophie, de la propagation de l'instruction, des sciences et des arts. Ce qui le prouve surabondamment, c'est que la société polie ne date que du XVIe siècle, du siècle de la Renaissance. C'est aussi à cette époque qu'il faut faire remonter la véritable origine des *convenances* telles qu'on les comprend aujourd'hui, c'est-à-dire de ces usages, de ces habitudes, de cette sorte d'étiquette, de cette multitude de petits devoirs de convention qui sont autant de chaînes pour notre indépendance, mais souvent aussi autant de sacrifices faits par l'individu à l'espèce, par la passion particulière à la morale publique. C'est la connaissance de toutes ces petites règles, que ne justifient pas toujours la raison et le bon sens, qui constitue ce qu'on est convenu d'appeler l'homme de bon ton, de bonnes manières. Beaucoup de gens, dans la société, ne possèdent pas d'autre science, et réussissent cependant à s'y faire supporter et même bien venir.

Ces *convenances* sont innombrables; plus une société est polie, raffinée, plus elles se multiplient. L'aure se contenta de dire au jardinier : « Viens-t'en me voir; » mais il faut bien autrement de façons quelquefois pour inviter à dîner un personnage d'importance. Que d'attentions, que de petits soins à lui prodiguer pour qu'il daigne manger votre pâté de foie gras et boire votre meilleur vin! Si on n'est pas rompu, par une fréquentation continuelle de la bonne compagnie, une observation patiente et une grande finesse de tact, à toutes ces exigences de notre civilisation, on court le risque de commettre une de ces grosses balourdises qui suffisent à rendre un homme ridicule pour le reste de sa vie. On connaît l'histoire, si plaisamment racontée par Delille, de ce bon abbé qui, assistant à un grand dîner et croyant s'y être comporté suivant toutes les règles de la politesse la plus irréprochable, avait été, depuis le potage jusqu'au café, constamment en révolte contre les *convenances*. Et ce qu'il y a de terrible pour les hommes peu versés dans le monde, peu au courant de tous ces usages tyranniques, c'est que les *convenances* ne s'apprennent pas dans les livres, dans les traités; on n'en puise la science que dans une fréquentation assidue des meilleures sociétés. On a bien essayé de les formuler dans des *guide-ânes* spéciaux; mais, après avoir étudié un livre de ce genre, on ne sera pas plus un homme de bonnes manières, on ne sera pas plus apte à se comporter convenablement dans un salon qu'on ne le serait à écrire une lettre comme Mme de Sévigné ou Paul-Louis Courier, quand bien même on aurait lu tous les *Parfaits secrétaires* du monde. Et ce qu'il y a de pire, c'est que cette science si difficile à acquérir, on ne vous en tient, pour ainsi dire, aucun compte. Il en est des *convenances* comme de l'orthographe : quand on les connaît, on n'a droit à aucune sorte d'admiration; mais si on les ignore, on n'est qu'un malotru. Si, du moins, les *convenances* constituaient une science fixe, positive, en ce sens qu'elles fussent toujours les mêmes dans tous les temps et dans tous les pays! Mais il s'en faut; rien de plus changeant, au contraire, de plus variable, de plus inconstant que ces tyrans de la vie sociale. Nous ne parlons pas, bien entendu, de ces *convenances* qui ont leur source dans le cœur même de l'homme; ainsi il ne sera jamais de bon ton d'inviter un homme au bal, au sortir de l'enterrement d'un de ses enfants, fût-ce même de celui de sa femme. Nous entendons ici ces exigences impérieuses qui naissent de la mode, des mœurs actuelles, souvent même d'une sorte de dépravation, et qui nous forcent quelquefois à respecter ce qu'il y a de moins respectable. Ce sont ces *convenances*-là qui varient non-seulement de nation à nation, mais encore chez le même peuple, suivant les temps et les circonstances. Au siècle de Louis XIV, il était de mise qu'une femme de la haute société reçût ses intimes, assise sur sa chaise... percée, ou bien dans la ruelle de son lit; c'était le genre d'alors, et personne n'y voyait la moindre inconvenance. Les femmes d'aujourd'hui valent bien celles du siècle de Louis XIV, et même du siècle de Louis XV, et pas une, cependant, ne se hasardera à ressusciter ces *convenances* d'un autre âge. Ce sera bien pire encore si nous passons d'un peuple chez un autre. Ce qui est le bon ton en France, l'apanage des gens bien élevés, sera en Angleterre ou en Allemagne le lot des palefreniers, et cela à la même époque, au même instant. C'est une vérité que les voyageurs apprennent à leurs dépens. Tel qui croira suivre strictement les us et coutumes de la bonne société verra les regards effarés se croiser de toutes parts autour de lui, les figures bouleversées, consternées : c'est qu'en se conformant aux *convenances* de son pays il aura marché lourdement sur celles qui régissent les rapports des indigènes parmi lesquels il se trouve. Les plus indulgents verront peut-être une excuse dans sa qualité d'étranger; mais les puritains, les fanatiques de l'étiquette le rangeront imperturbablement dans la catégorie des mal-appris. Manquer aux *convenances* dans un certain monde, quel crime abominable! Dans ce monde-là, j'aimerais mille fois mieux qu'on dît de moi : « Il a assassiné trois de ses créanciers, » que d'entendre chuchoter ces mots terribles : « C'est un homme qui à table se verse lui-même à boire. » Quelle est la duchesse d'Escarbagnas dont les faux cheveux ne se hérissent d'horreur à l'audition d'une aussi effroyable confidence? Mais on sait que l'exagération des meilleures choses est un travers condamnable qui s'est produit dans tous les temps, et le rigorisme outré que nous venons de signaler n'a guère de partisans que ceux qui ne possèdent pas d'autre science que celle de l'étiquette. D'une inconvenance à une grossièreté, il y a loin, et dans cette société du bon ton, aussi spirituelle qu'indulgente, qui caractérise si éminemment la France, l'homme d'esprit, le savant, l'artiste, qui commettra un de ces oublis, une de ces gaucheries même qui appellent si vite un sourire involontaire sur les lèvres, peut être assuré que ce premier tribut payé à la malice nationale sera immédiatement suivi d'un sentiment de bienveillante indulgence qui fera fermer les yeux sur l'accroc qu'il vient de pratiquer à l'art des *convenances*. Aux méchants seuls et aux sots cette dispense est refusée; malheur à eux s'ils viennent à l'enfreindre! mais ce n'est pas nous qui les en plaindrons.

— Littér. *Convenance du style.* Cette qualité doit être avant tout recherchée par l'écrivain; car une expression défectueuse livre la pensée sinon absolument transformée, au moins incomplète. L'expression traduit au dehors nos pensées, nos sentiments; « le style, c'est l'homme même, » comme on l'a dit; et il importe que, par son style, l'écrivain ne se montre pas autre qu'il n'est en réalité. La pensée et l'expression s'appellent et s'enchaînent l'une l'autre. « Bien écrire, a dit La Bruyère, c'est à la fois bien penser, bien sentir et bien rendre. » Ce que cet écrivain appelle « la bonne expression, » si difficile à trouver, c'est l'expression qui rend exactement la pensée. La Bruyère, développant la même pensée, a encore dit : « Tout l'esprit d'un auteur consiste à bien définir et à bien peindre. Moïse, Homère, Platon, Virgile, Horace, ne sont au-dessus des autres écrivains que par leurs expressions et par leurs images : il faut exprimer le vrai pour écrire naturellement, noblement, délicatement. » Comme il faut exprimer le vrai, une pensée triviale appelle une expression triviale; et telle expression qui devrait être rejetée de tel passage pourrait être placée dans tel autre. Écoutons à ce sujet Quintilien : « *Omnibus enim fere verbis, præter pauca, quæ sunt parum verecunda, in oratione locus est. Omnia verba sunt alicubi optima; nam et humilibus interim et vulgaribus opus, et quæ nitidiore in parte videntur sordida, ubi res poscit, proprie dicuntur.* » (Il y a place pour

Digitized by Google

presque tous les mots, à part un petit nombre, qui sont peu honnêtes. Tous les mots sont bons en leur lieu. Il est parfois besoin de termes bas; et telle parole qui dans un passage sera inconvenante deviendra convenable dans un autre.) Tel est l'avis de Quintilien, qui, du reste, ne fait que reproduire l'opinion d'Aristote. « Le défaut de *convenance* serait grand, dit Aristote, si l'on donnait un langage brillant à un esclave, à un personnage trop jeune, et dans un sujet qui n'en vaudrait pas la peine. Cependant, même dans ce cas, la *convenance* permet de donner au style plus de dignité. Si on le fait, il faut que l'art reste caché, que nos paroles ne sentent pas l'artifice, mais qu'elles soient naturelles. » (*Rhétorique*, l. III, ch. II.)

En un mot, l'expression doit convenir à la pensée; car la pensée ne vaut que par l'expression. Du reste, il est rare qu'un écrivain pense bien, se rende exactement compte de sa pensée, et la traduise mal. La pensée appelle et soutient l'expression. Bien penser, c'est bien écrire. « Le style, a dit Buffon, dans le *Discours sur le style*, n'est que l'ordre et le mouvement qu'on met dans ses pensées. Si on les enchaîne étroitement, si on les serre, le style devient ferme, nerveux et concis; si on les laisse se succéder lentement et ne se joindre qu'à la faveur des mots, quelque élégants qu'ils soient, le style sera diffus, lâche, traînant. »

Si la *convenance* du style consiste dans le rapport exact de l'idée avec l'expression, c'est surtout dans la littérature dramatique que cette *convenance* doit être scrupuleusement observée, car ici le disparate entre ces deux termes de la proportion, étant mise en relief par la représentation, serait infiniment plus choquante que dans la lecture. Dans le drame, il faut que le style soit mesuré à l'homme. L'antithèse qui ressort trop souvent de la condition du personnage et du langage recherché, pompeux, que le poëte lui met dans la bouche, n'a pas été, croyons-nous, une des moindres causes du discrédit où est tombée chez nous la tragédie. Le bon sens qui forme le fond même du caractère français, beaucoup plus encore que l'esprit, s'est lassé à la fin de voir des valets, déguisés sous le titre de confidents par un euphémisme dont personne n'est la dupe, employer un rhythme savamment cadencé, et, même dans les situations les plus vulgaires, des expressions dont les plus hauts personnages hésiteraient à se servir dans les circonstances les plus solennelles. Racine lui-même n'a pas évité cet écueil; le fameux récit de Théramène est un chef-d'œuvre de narration, mais souverainement déplacé dans la bouche d'un homme accablé de douleur. C'est une faute telle, qu'un écrivain de génie seul pouvait la commettre, mais ce n'en est pas moins une faute, et tout le monde sait qu'on a été obligé de supprimer à la représentation ce malencontreux récit. Nous trouvons également déplacées ces maximes quasi philosophiques que Racine fait débiter par un enfant :

Aux petits des oiseaux Dieu donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule.

De même, dans *Iphigénie*, Racine fait dire à Arcas, confident d'Agamemnon

Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune.

C'est là, évidemment, un langage beaucoup trop poétique pour un valet. Euripide, il est vrai, dans sa tragédie d'*Iphigénie en Aulide*, avait exprimé la même pensée, mais en lui donnant Agamemnon, le roi des rois, pour interprète : « On n'entend ni le chant des oiseaux, ni le bruit de la mer, et le silence s'est étendu sur l'Euripe. » Hâtons-nous d'ajouter que si Racine, le poëte qui a le mieux observé les *convenances* théâtrales, s'en est laissé écarter quelquefois par la richesse de son imagination et son amour pour cette élégance incomparable qui fait le charme de son style, il en a donné des modèles qui révèlent bien les instincts fiers et délicats de son génie. Antiochus, prince qui a longtemps soupiré pour Bérénice, lui déclare enfin son amour au moment où elle se croit sur le point d'épouser Titus; quelle dignité dans sa réponse!

Prince, je n'ai pas cru que, dans une journée
Qui voit avec César unir ma destinée,
Il fût quelque mortel qui pût impunément
Se venir à mes yeux déclarer mon amant.
Mais de mon amitié mon silence est un gage;
J'oublie en sa faveur un discours qui m'outrage;
Je n'en ai point troublé le cours injurieux;
Je fais plus : à regret je reçois vos adieux.

Voilà, dit Voltaire, le modèle d'une réponse noble et décente. Ce n'est point le langage de ces anciennes héroïnes de roman, qu'une déclaration respectueuse transportait d'une colère impertinente. Bérénice ménage tout ce qu'elle doit à l'amitié d'Antiochus, et elle intéresse par la vérité de sa tendresse pour l'empereur.

La manière dont Monime accueille la proposition que lui fait Mithridate, après qu'il a surpris le secret de son amour pour son fils Xipharès, est aussi un modèle achevé de *convenance* :

Je n'ai point oublié quelle reconnaissance,
Seigneur, m'a dû ranger sous votre obéissance;
Quelque rang où jadis soient montés mes aïeux,
Leur gloire de si loin n'éblouit point mes yeux.
Je songe avec respect de combien je suis née
Au-dessous des grandeurs d'un si noble hyménée,
Et, malgré mes penchants et mes premiers desseins
Pour un fils, après vous le plus grand des humains,
Du jour que sur mon front on mit ce diadème,
Je renonçai, seigneur, à ce prince, à moi-même.
. . . .
Vous seul, seigneur, vous seul, vous m'aviez arrachée
A cette obéissance où j'étais attachée.
. . . .
Je vous l'ai confessé, je dois le soutenir :
En vain vous en pourriez perdre le souvenir;
Et cet aveu honteux où vous m'avez forcée
Demeurera toujours présent à ma pensée :
Toujours je vous croirai incertain de ma foi;
Et le tombeau, seigneur, est moins affreux pour moi
Que le lit d'un époux qui m'a fait cet outrage,
Qui s'est acquis sur moi ce cruel avantage,
Et qui, me préparant un éternel ennui,
M'a fait rougir d'un feu qui n'était pas pour lui.
. . . .
Non, seigneur, vainement vous croyez m'étonner.
Je vous connais. Je sais tout ce que je m'apprête,
Et je vois quels malheurs j'assemble sur ma tête,
Mais le dessein est pris, rien ne peut m'ébranler.
Jugez-en, puisque ainsi je vous ose parler,
Et m'emporte au delà de cette modestie
Dont jusques à ce jour je n'étais point sortie.

C'est là le langage d'une femme vertueuse sans faste, qui ne parle point de sa vertu, qui la motive, qui la justifie, qui paraît fâchée de voir cette vertu mise à une si cruelle épreuve, et qui, par là, en devient plus intéressante encore.

Corneille est le premier qui ait introduit les *convenances* sur la scène française, c'est-à-dire qui ait su dans chaque sujet observer les égards, saisir les nuances suivant les circonstances et le temps d'une action, suivant les mœurs, l'âge et le rang des personnages. Il bannit les indécences et la grossièreté de langage qu'on remarque dans toutes les pièces qui lui sont antérieures. Il use sobrement du tutoiement, qui était encore en usage à cette époque, et qui contribue souvent à rendre le discours plus serré, plus vigoureux, à donner plus de force et de noblesse à la tragédie. On aime à voir Rodrigue et Chimène l'employer. Racine, avec son tact exquis, n'en a fait que rarement usage, et seulement lorsque la passion, arrivée à son paroxysme, ne garde plus aucune mesure. C'est ainsi qu'Hermione s'écrie :

Je ne t'ai point aimé! Cruel, qu'ai-je donc fait?

Avec quel art infini, avec quelle profonde connaissance des fluctuations du cœur humain le poëte, dans la même scène, quitte et reprend tour à tour le tutoiement suivant les flux et reflux de la passion!

La comédie n'est pas moins assujettie aux *convenances* que la tragédie. Si l'écrivain les blesse quelquefois, ce ne doit être qu'en faveur d'un grand effet comique à produire, ou d'une grande leçon morale à faire ressortir. Quelques critiques ont été choqués du mot que le jeune Cléante adresse à son père Harpagon, qui lui donne sa malédiction : « Je n'ai que faire de vos dons, » lui dit Cléante, et les critiques trouvent cette réponse indécente. Mais ils ne voient pas, ou plutôt ils ne veulent pas voir que Molière a prévenu ce reproche en donnant au jeune homme, depuis le commencement de la pièce, un caractère aimable et intéressant; quand il répond ainsi, c'est qu'il est poussé à bout par la dureté d'Harpagon, et le mot qu'il prononce, souverainement inconvenant dans toute autre circonstance, n'en met que mieux en relief la morale de la pièce, c'est que les pères doivent avoir pour leurs enfants une indulgence éclairée. Cette observation pourrait également s'appliquer à la comédie de *Georges Dandin*. L'auteur y introduit une femme qui trompe effrontément son mari, lequel a eu la sotte ambition d'épouser une fille noble. Faut-il conclure de là que Molière a voulu excuser le libertinage de certaines femmes et tourner leurs maris en ridicule? Évidemment non; Molière, de tous ces incidents comiques, s'est proposé de tirer cette moralité, qu'un homme, en contractant une alliance inégale, s'expose à une foule de désagréments. Et cela est si vrai que cette impression est en effet la seule qui reste dans l'esprit; on ne songe plus, à la fin de la pièce, au mauvais exemple donné par Angélique.

Les vérités générales que nous venons d'exposer relativement aux *convenances* à observer dans les rapports sociaux et en littérature peuvent également s'appliquer aux beaux-arts, surtout à la peinture, à la sculpture et à l'architecture. Dans un tableau, par exemple, le choix des parties et l'accord des parties entre elles forment une des dépendances les plus importantes de l'art. La vérité des costumes doit également être rigoureusement observée; toutefois, un grand nombre de peintres de premier ordre s'en sont affranchis. Les fautes de ce genre se rencontrent fréquemment dans les tableaux vénitiens, et Raphaël lui-même n'en est pas exempt, quand il fait porter à ses vierges le costume italien de la fin du XVe siècle. Dans un des chefs-d'œuvre du Titien, la *Femme adultère*, un des personnages se sert d'une paire de lunettes pour lire les paroles que Jésus-Christ vient de tracer avec son doigt sur le sable. L'anachronisme est plaisant; mais ce sont là de ces caprices de grands maîtres que les jeunes artistes feront bien de ne pas imiter. La critique les rappellerait durement à l'ordre avec ces vers de Molière :

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler,
Et ce n'est pas du tout la prendre pour modèle,
. . Que de tousser et de cracher comme elle.

CONVENANT (kon-ve-nan) part. prés. du v. Convenir : *Des livres* CONVENANT *à tous les âges et à toutes les conditions.*

CONVENANT, ANTE adj. (kon-ve-nan, ante — rad. *convenir*). Qui convient, qui est opportun ou bienséant : *Il prononça des paroles fort* CONVENANTES. *Il faut faire les démarches* CONVENANTES. *De tous les esprits, le plus difficile, c'est l'esprit* CONVENANT. (F. Soulié.)

— s. m. Promesse, convention faite :

Caliste eut liberté, selon le *convenant*.
La Fontaine.

‖ Ce mot a vieilli; CONVENU, qui se dit quelquefois, est plus exact.

— Anc. cout. Nom que l'on donnait, dans la basse Bretagne, à une tenue quelconque d'un domaine congéable, censif, roturier ou tout autre.

— Hist. Syn. de COVENANT.

CONVÈNES, en latin *Convenæ*, peuple de l'ancienne Gaule, dans la Novempopulanie, au S. des Ausci, chef-lieu *Lugdunum Convenarum*, aujourd'hui Saint-Bertrand-de-Comminges. Ils occupaient le pays qui forme la partie méridionale du département de la Haute-Garonne.

CONVENIR v. n. ou intr. (kon-ve-nir — lat. *convenire*; de *cum*, avec, et *venire*, venir. Se conjugue comme *venir*). Être d'accord, s'accorder, concorder : *Ce sont des témoins fidèles qui* CONVIENNENT *sans s'être entendus, qui* CONVIENNENT *malgré leurs inimitiés.* (Boss.) *Et afin que tout* CONVIENNE, *les promesses sont développées par les prédications de l'Évangile.* (Boss.)

Un bonze, ayant quelque temps disputé,
Sur certains points convint avec l'apôtre.
J.-B. Rousseau.

— A signifié, comme en latin, Venir dans le même lieu, se rassembler.

— Être décent, être opportun : *Un tel langage ne* CONVIENT *pas. Les chevaux, la chasse, les festins, qui* CONVIENDRAIENT *comme délassement, abrutissent comme occupation.* (Mme de Staël.)

— *Convenir de* ou *sur*, S'accorder, s'entendre sur : *Les historiens ne* CONVIENNENT *pas* DE *l'époque où cet événement eut lieu. Les hommes et les femmes* CONVIENNENT *rarement* SUR *le mérite d'une femme, leurs intérêts sont trop différents.* (La Bruy.)

— *Convenir de* ou *que*, Régler, arrêter ensemble : CONVENIR D'UN *prix.* CONVENIR D'UN *rendez-vous.* CONVENIR DE *s'écrire.* CONVENIR QUE *l'on s'écrira.*

Ils conviennent du prix et se mettent en quête.
La Fontaine.

Vous convenez tous deux de signer un écrit
Pour que l'oncle présent soit dûment interdit;
Et pour le tirer les vous faites la grimace.
A. Dumas.

— Avouer, confesser, reconnaître la vérité de : *Je suis prêt à* CONVENIR DE *mes torts. Je* CONVIENS QU'*il eût mieux fait de ne rien dire. Jamais un Anglais ne* CONVIENDRA QUE *son gouvernement ne soit pas le plus parfait que les hommes aient imaginé.* (Condill.) *Les Français avouent de bon cœur que les autres peuples sont plus sages, pourvu que l'on* CONVIENNE *qu'ils sont mieux vêtus.* (Montesq.) *Nous ne* CONVENONS *presque jamais* DES *vérités qui nous condamnent.* (Mass.) *Qui* CONVIENT DE *ses torts commence à en avoir moins.* (Boiste.) *Il est dur, j'en* CONVIENS, *de voir le génie prosterné devant la sottise et la fatuité.* (P. Leroux.) *Bien des gens ne* CONVIENNENT DE *l'amour qu'ils ont eu que lorsqu'ils ne l'ont plus.* (Th. Gaut.) *On* CONVIENT *quelquefois* DE *ses défauts, même de ses vices, jamais* DE *la nullité de son esprit.* (Lotenn.) *Nul ne* CONVIENT *lui-même de soi* QU'*il est un sot, un intrigant ou un fripon.* (Th. Gaut.)

Je suis âne, il est vrai, j'en conviens, je l'avoue.
La Fontaine.

— Impersonnell. Être convenable, opportun, bienséant : *Il ne vous* CONVIENT *pas* DE *le recevoir chez vous. Il ne* CONVIENT *pas* QUE *vous partiez ainsi. On délibéra longtemps sur ce qu'il* CONVENAIT DE *faire. Il* CONVIENT QUE *l'impôt soit payé par celui qui emploie la chose taxée plutôt que par celui qui la vend.* (J.-J. Rouss.)

— *Convenir à*, Être conforme à, concorder avec, s'appliquer à : *Ces prophéties* CONVIENNENT *parfaitement* À *la personne de Jésus-Christ.* (Boss.)

— Être bienséant : *La raillerie ne* CONVIENT *pas à ceux qui sont élevés au-dessus des autres.* (Fléch.)

— Être propre, sortable, convenable, opportun pour, approprié à : *C'est un parti qui* CONVIENT *bien* À *votre fille. Cette place, cet emploi* LUI AURAIT *bien* CONVENU. *Cela* CONVIENDRAIT À *sa position. Ce sont des choses qui ne* CONVIENNENT *pas* À *une personne de notre âge. Ce style ne* CONVIENT *nullement* AU *sujet que vous traitez. La piété* CONVIENT À *toute condition et à toute sorte de personnes.* (Fléch.) *C'est un très-grand hasard si les lois d'une nation peuvent* CONVENIR À *une autre.* (Montesq.) *La violence ne* CONVIENT QU'AU *despotisme.* (Mme de Staël.) *Trop de sagesse nuit aux esprits médiocres; un peu de folie* LEUR CONVIENT. (Beauchêne.) *Les longs ressentiments* CONVIENNENT AUX *longs malheurs.* (Mme de Staël.) *Le crédit public qui* CONVIENT À *la France est avant tout la considération publique.* (De Bonald.) *La monarchie absolue ne* CONVIENT *pas* À *l'homme.* (V. Hugo.) *Le travail isolé est le seul qui* CONVIENNE AUX *femmes.* (St-Simon.) *Le caractère de la véritable religion, c'est de* CONVENIR *également* AU *cœur et à l'esprit.* (Mme C. Fée.)

La bonté convient mal à ton autorité.
Voltaire.

Vous me convenez fort, je vous conviens de même.
C. d'Harleville.

La franchise convient à la force, au courage.
De Jouy.

Ces festons dans vos mains et ces fleurs sur vos têtes
Autrefois convenaient à nos pompeuses fêtes.
Racine.

‖ Plaire, agréer à : *Cette étoffe ne* ME CONVIENT *pas. Cette maison* M'A CONVENU. *Son ton ne* ME CONVIENT *guère. Ce domestique* ME CONVIENDRAIT *bien. Nous réglons l'avenir sur ce qui* NOUS CONVIENT *aujourd'hui, sans savoir s'il* NOUS CONVIENDRA *demain.* (J.-J. Rouss.) *Ceux à qui tout le monde* CONVIENT CONVIENNENT *rarement à tout le monde.* (Mme d'Arconville.) *La singularité* ME CONVIENT, *la subtilité ne me déplaît pas.* (Ste-Beuve.) *Heureux celui qui trouve un ami dont le cœur et l'esprit* LUI CONVIENNENT. (X. de Maistre.)

Puisque chacun ici prend ce qui lui convient,
Par droit d'aubaine aussi, Finette m'appartient.
Regnard.

Tu veux qu'un prompt hymen t'unisse avec Lucrèce;
Elle a de la naissance, elle a de la vertu,
De la beauté, de la jeunesse;
Lucrèce te convient, mais toi, lui conviens-tu?
Destouches.

‖ S'emploie aussi dans le même sens, sans la préposition : *Un homme habile sent s'il* CONVIENT *ou s'il ennuie.* (La Bruy.) *Je deviens un petit homme bien chargé d'années, et qui ne* CONVIENDRA *plus guère dans les belles et jeunes compagnies.* (De Coulanges.)

— Logiq. *Convenir à*, Se rapporter à, se dire, pouvoir être dit de : *L'attribut* CONVIENT AU *sujet.*

— Gramm. S'accorder, être conforme par la désinence : *Il faut que le substantif et l'adjectif* CONVIENNENT *en genre et en nombre.*

— v. a. ou tr. Anc. pratiq. Assigner; former une demande contre : CONVENIR *sa partie.*

Se convenir. v. pron. Se plaire, s'accorder, être faits l'un pour l'autre : *Ces deux hommes ne sauraient* SE CONVENIR. *Ce jeune homme et cette demoiselle* SE CONVIENNENT *très-bien. Nos humeurs* SE SONT CONVENU *parfaitement. Est-ce qu'il faut* SE CONVENIR *pour s'épouser?* (Dufresny.) *Les gens qui* SE CONVIENNENT *sont trop dispersés dans le monde.* (Volt.) *Se ressembler peu est peut-être une raison pour* SE CONVENIR *beaucoup.* (Beauchêne.)

On doit se convenir quand on doit vivre ensemble.
Poisard.

— Gramm. Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* quand il signifie *être à sa convenance, être convenable : Cet appartement* M'AURAIT *convenu s'il eût été moins cher.* Il prend l'auxiliaire *être* quand il veut dire *demeurer d'accord : Ils* SONT *convenus de partir ensemble.*

— **Syn. Convenir, revenir.** *Convenir*, c'est être convenable, avoir toutes les qualités nécessaires. *Revenir*, c'est plaire à la première vue, produire une impression favorable. Il arrive souvent qu'une personne dont la figure *revient* n'a pas les qualités qu'on lui suppose; on cesse alors de la voir, parce que sa société ne *convient* pas.

— **Antonyme.** Disconvenir.

CONVENNOLE ou **CONVENEVOLE DA PRATO**, né à Prato. Il enseigna dans le XIVe siècle la grammaire et la rhétorique à Pise, à Carpentras et à Avignon, et compta Pétrarque parmi ses élèves : c'est à cette circonstance qu'il doit d'avoir échappé à l'oubli. Pétrarque a dit de lui : « Dans la théorie, je n'en ai pas connu un qui l'égalât; mais il n'en était pas ainsi dans la pratique. » Lorsque Convennole fut devenu vieux, il tomba dans un état voisin de la misère; le célèbre poëte le secourut de toutes manières. Dans un besoin pressant, le vieux professeur mit en gage un traité *De gloria*, de Cicéron, que Pétrarque lui avait prêté, et qui, au grand regret de ce dernier, ne put jamais être retrouvé.

CONVENT s. m. (kon-van — du latin *conventus*, assemblée et accord). Accord; promesse; condition. ‖ Vieux mot.

— Couvent, monastère. ‖ Vieux mot.

— Anc. cout. Formalités légales nécessaires, en pays de nantissement, pour le transfert de la propriété des immeubles. Se disait dans le Hainaut. ‖ Assemblée de juges féodaux ou fonciers, dans laquelle se faisaient ces formalités.

— Fr.-maçonn. Assemblée générale : *C'est l'honneur du* CONVENT *maçonnique de 1861 d'avoir su résister à cette violence.* (L. Ulbach.)

— Encycl. Fr.-maçonn. On a conservé dans la maçonnerie française le vieux mot *convent*, qui signifiait assemblée, et on l'applique aux réunions générales dans lesquelles

Digitized by Google

en traita des intérêts maçonniques concernant les loges d'un pays, d'une région, d'un rite, etc. Les maçons libres ou maçons de pratique ont tenu un certain nombre de ces *convents*; les *convents* véritablement francs-maçonniques ne datent que de 1717. Nous donnons la liste des uns et des autres, d'après M. Rebold (*Histoire des trois grandes loges*, Paris, Collignon, 1864), sans nous astreindre au texte et aux idées de cet écrivain, qui confond trop souvent les maçons de pratique avec les francs-maçons.

Convent d'York, en 926, convoqué par Edwin, fils du roi Athelstan, pour la reconstitution des corporations maçonniques.

Convent de Strasbourg, en 1275, convoqué par Erwin de Steinbach, l'un des architectes de la cathédrale de Strasbourg, pour la continuation des travaux de cette cathédrale. Les constructeurs s'y constituèrent en corporations, à l'instar des maçons anglais.

Convent de Ratisbonne, en 1459, convoqué par Jobs Dotzinger, maître de l'œuvre de la cathédrale de Strasbourg. Les maçons y arrêtèrent les bases de leur organisation, précédemment discutées dans une réunion préparatoire, qui avait eu lieu à Strasbourg en 1452.

Convent de Ratisbonne, en 1464, convoqué par la grande loge de Strasbourg, pour traiter des affaires générales et des constructions entreprises, régler les droits et attributions des quatre grandes loges de Cologne, de Strasbourg, de Vienne et de Berne, et nommer Conrad Kuyn, maître de l'œuvre, à la grande maîtrise de Strasbourg.

Convent de Spire, en 1469, convoqué par la grande loge de Strasbourg pour les intérêts professionnels et l'organisation des loges en France, en Lombardie, en Allemagne et en Angleterre.

Convent de Cologne, en 1535, prétendu *convent* qui aurait été convoqué par Hermann, évêque de Cologne, et auquel auraient pris part l'amiral de Coligny, Bruce, Falk, Philippe Mélanchthon, Virieno et Stanhope, comme délégués des loges de Paris, d'Édimbourg, de Vienne, d'Amsterdam, de Lyon, de Francfort, de Hambourg, etc. Cette réunion aurait eu pour but de défendre la franc-maçonnerie contre les accusations qu'on dirigeait contre elle et les dangers qui la menaçaient; et l'existence ne nous en est révélée que par une charte sur parchemin datée du 24 juin 1535, écrite en caractères maçonniques, et revêtue des signatures de dix-neuf personnages importants de cette époque. Tout se réunit pour démontrer la fausseté de ce document, qui avait été produit en 1819 pour appuyer une réforme maçonnique, et qui, depuis lors, n'a cessé d'être regardé comme apocryphe. (V. Clavel, *Histoire pittoresque de la franc-maçonnerie*; Paris, Pagnerre, 1844, p. 125 et suiv.) Cet acte est connu sous le nom de *charte de Cologne*.

Convent de Strasbourg, en 1564, convoqué par la grande loge de Strasbourg. Il n'y fut discuté que des intérêts professionnels; rien n'y fait allusion à la charte de Cologne ni à une association philosophique ou religieuse.

Convent de Londres, en 1717. C'est moins un *convent* proprement dit que la simple réunion des quatre loges qui existaient encore à Londres. Mais de cette réunion date la naissance de la franc-maçonnerie telle qu'elle existe de nos jours, et l'extinction de la maçonnerie libre ou maçonnerie de pratique; car on y décida que les privilèges de la maçonnerie ne seraient plus désormais le partage exclusif des maçons constructeurs, et que *tous les hommes* seraient appelés à en jouir, pourvu qu'ils fussent régulièrement admis et initiés.

Convent de Dublin, en 1722, convoqué par les loges de Dublin, pour organiser la franc-maçonnerie sur les nouvelles bases de la grande loge de Londres. Lord Kingston est nommé grand maître de la grande loge d'Irlande.

Convent d'Édimbourg, en 1736, convoqué par lord Sinclair de Roslyn, grand maître et protecteur héréditaire des corporations ouvrières des constructeurs écossais, qui abdique ses fonctions héréditaires, constitue la grande loge d'Écosse et en est élu grand maître.

Convent de La Haye, en 1756, convoqué par la mère loge l'Union royale, de La Haye, pour constituer une grande loge des Provinces-Unies. Le baron d'Aersen-Beyeren fut élu grand maître.

Convents d'Iéna, en 1763 et 1764; **à Altenberg**, en 1765. Ces trois congrès furent provoqués par un aventurier nommé Johnson, parmi les loges templières et écossaises de l'Allemagne. Johnson se prétendait l'émissaire de supérieurs inconnus résidant en Écosse et possédant tous les secrets des anciens templiers, même le secret des retraites où ils avaient caché les trésors de l'ordre au moment de leur dispersion. Johnson se joue durant deux années de la crédulité des Allemands; mais il fut démasqué à Altenberg par le baron de Hund, qu'il avait d'abord abusé. Le baron de Hund fut nommé à Altenberg grand maître de la maçonnerie templière, dite de la stricte observance.

Convent de Kehl, en 1772, convoqué par les loges de la stricte observance pour traiter des intérêts de leur maçonnerie, et pour s'opposer à la propagation du système maçonnique de Zinnendorf. Le duc Ferdinand de Brunswick fut élu grand maître du rite.

Convent de Brunswick, en 1775, convoqué par Ferdinand de Brunswick pour tenter une fusion entre les différents systèmes templiers. Il n'eut aucun résultat.

Convent de Leipzig, en 1777, convoqué par les loges templières de Berlin dans le même but que celui de Brunswick, et resté aussi sans résultat.

Convent de Lyon, en 1778, appelé souvent *convent des Gaules*, convoqué par les maçons templiers de Lyon, chez lesquels avaient pénétré les principes du martinisme et qui voulaient réformer les absurdités de la légende templière. Le système martiniste l'emporta, en effet, et les rituels furent changés; mais la réforme n'eut d'effet qu'en France.

Convent de Wolfenbuttel, en 1778, convoqué par Ferdinand de Brunswick dans le même but que le congrès de 1775. Il se termina par la résolution d'un appel à tous les maçons d'Europe, que l'on convoqua à Wilhelmsbad pour le 15 octobre 1781, puis pour Pâques 1782, puis enfin pour le 16 juillet 1782.

Convent de Wilhelmsbad, en 1782. Le *convent* eut trente séances consacrées à des discussions sur l'origine de la maçonnerie, sur son originalité ou sa parenté avec quelque société plus ancienne, sur les supérieurs généraux qu'elle peut avoir, sur la mission de ces supérieurs généraux. Aucune de ces questions ne fut résolue. Mais le *convent* eut pour résultat de détacher du système templier proprement dit une certaine quantité de loges, de métamorphoser le rite de la stricte observance en régime rectifié des chevaliers bienfaisants de la cité sainte, et de créer le rite éclectique. C'était faire pour l'Allemagne ce que le *convent* de Lyon avait inauguré en France. Beyerlé, conseiller au parlement de Nancy, a publié sur ce *convent* un livre intitulé : *De convento generali Latomorum apud Aquas Wilhelminas prope Hanauriam oratio* (1782, le titre seul en latin).

Convent de Paris, en 1785, convoqué par les philalèthes, secte de martinistes. Au mot PHILALÈTHES, nous parlerons plus amplement de ce *convent*, qui n'eut aucun résultat.

Convent de Paris, en 1787, suite du précédent et resté également sans résultat. Le mouvement politique déjà commencé faisait déserter les séances. Le petit nombre des maçons qui y assistaient venaient « plus par considération de politesse et d'amitié, dit le président, que par véritable intérêt. » Malgré ce témoignage non suspect, le *convent* de 1787 a été cité par les écrivains royalistes comme le conciliabule secret tenu par les chefs de la démagogie européenne, en vue de préparer la Révolution de 1789.

Convents de Zurich, en 1836; **de Berne**, en 1838; **de Bâle**, en 1840; **du Locle**, en 1842. Ces divers convents furent des congrès de maçons suisses, convoqués dans le but d'opérer la fusion des deux pouvoirs maçonniques qui se partageaient l'obédience des loges de ce pays, d'abolir les hauts grades et de fonder une grande loge nationale. L'acte d'union, signé au Locle en 1842, ratifié en 1843 et mis à exécution en 1844, donna naissance à la grande loge Alpina.

Convent de Paris, en 1848. Deux *convents* furent convoqués à Paris en 1848. Le premier eut pour promoteurs plusieurs maçons qui voulaient se séparer du Grand Orient et du suprême conseil, abolir les hauts grades et constituer un nouveau pouvoir maçonnique, sous le nom de Grande Loge nationale de France. Cette grande loge se constitua en effet; mais le Grand Orient et le suprême conseil parvinrent à retenir sous leur obédience la presque totalité de leurs ateliers, et la grande loge nationale, réduite à un trop petit nombre d'adhérents, fut fermée en janvier 1851 par la police. Le second *convent* fut convoqué par le Grand Orient, qui profita de l'élan occasionné par les événements de février 1848, pour annoncer la révision de sa constitution dans le sens le plus démocratique et provoquer une assemblée générale, représentative de *toutes les loges*. Mais ses propres loges répondirent seules à son appel, et l'on était déjà en pleine réaction politique lorsque fut votée la constitution maçonnique de 1849.

Convent de Paris, en 1855, convoqué par le prince Lucien Murat, grand maître du Grand Orient de France, à l'époque où l'Exposition internationale universelle devait amener à Paris un grand nombre de maçons de toutes les nations. La grande maîtrise n'y vit qu'un moyen de cimenter plus solidement l'union entre les pouvoirs maçonniques. C'est ainsi qu'au lieu de profiter d'une réunion si nombreuse de maçons étrangers pour étudier la grande question de la réforme des rituels, du retour à l'unité du système maçonnique et de l'abolition des hauts grades, on perdit l'occasion d'un travail utile, qui aurait attiré les visiteurs. Il n'y eut que cinq séances, complètement stériles, et l'accueil fait aux convocations du Grand Orient de France par les pouvoirs maçonniques étrangers fut presque une insulte; car cinq puissances maçonniques étrangères y donnèrent leur adhésion, tous sans se faire représenter au *convent*; trois autres nommèrent des députés qui n'assistèrent pas aux séances; cinq autres enfin prirent part aux travaux de ce *convent*, savoir : la grande loge de Colombie, la grande loge d'Irlande, la grande loge de Virginie, la grande loge des Pays-Bas, la grande loge provinciale du Munster, siégeant à Limerick. Or, il existe de par le monde maçonnique quatre-vingt-dix grandes loges ou grands orients, dont vingt-cinq en Europe seulement, et plusieurs centaines de grandes loges provinciales.

Parturient montes, nascetur ridiculus mus.

CONVENTICULE s. m. (kon-van-ti-ku-le — lat. *conventiculum*; de *convenire*, se réunir). Petite assemblée, et surtout petite assemblée séditieuse ou clandestine : *Les* CONVENTICULES *sont défendus.* (Acad.) *Lelio, Socin et ses compagnons tinrent secrètement en Italie leurs* CONVENTICULES *contre la divinité du Fils de Dieu.* (Boss.)

. . . . Soyez le bienheureux,
Le bienvenu, mon frère, en ce conventicule.
V. Hugo.

CONVENTION s. f. (kon-ven-si-on — lat. *conventio*; de *convenire*, convenir). Accord, pacte conclu entre deux ou plusieurs personnes : CONVENTION *expresse, verbale, tacite.* CONVENTION *par écrit. Faire une* CONVENTION. *S'en tenir à la* CONVENTION. *Pour Bacon, la loi est la* CONVENTION *d'hommes effrayés du danger.* (Lerminier.) ‖ Clause, condition de cet accord : *Modifier les* CONVENTIONS. *Voici quelles ont été nos* CONVENTIONS. ‖ Acte dans lequel cet accord est consigné : *Passer une* CONVENTION. *Rédiger, signer une* CONVENTION. *Déchirer la* CONVENTION.

— Par ext. Accord, sympathie, relations : *Quelle* CONVENTION *peut-il y avoir entre Jésus-Christ et Bélial, et comment peut-on accorder le temple de Dieu avec les idoles?* (Boss.)

— Particulièrem. Règle ayant un caractère général, et qui résulte, non point de la nature des choses, mais d'un accord exprès ou tacite entre les hommes : *Les* CONVENTIONS *sociales. La plupart des lois sont de simples* CONVENTIONS. *La loi divine ne saurait être une* CONVENTION. *Les anciennes* CONVENTIONS *théâtrales sont loin d'être toutes abandonnées. Faire dépendre la justice des* CONVENTIONS *humaines, c'est détruire toute morale.* (Cicéron.) *Le droit naturel doit l'emporter sur toutes les* CONVENTIONS *qui lui sont contraires.* (Grotius.) *La puissance paternelle est la seule qui ne dépend pas des* CONVENTIONS, *et qui les a même précédées.* (Montesq.) *Les* CONVENTIONS *sociales qui régissent la femme sont innombrables.* (Mme Romieu.) *La conscience est la seule faculté que l'homme ne puisse jamais sacrifier à une* CONVENTION *sociale.* (Clermont-Tonnerre.) *Rien n'est fixe ici-bas, il n'y existe que des* CONVENTIONS *qui se modifient suivant les climats.* (Balz.) *Les mots ne signifient rien par eux-mêmes, et ne représentent les divers objets de la nature que par* CONVENTION. (Th. Pinel.) *Dans la peinture des sons par les lettres tout est* CONVENTION. (E. Littré.)

— *De convention*, Conventionnel, qui n'a de valeur ou de réalité que par l'effet de certaines conventions : *Signes* DE CONVENTION. *Couleur* DE CONVENTION. *Dessin* DE CONVENTION. *Ces prétendus sages se firent des vertus* DE CONVENTION. *Dans l'architecture, il y a des ornements* DE CONVENTION. *Le théâtre a toujours eu certains types* DE CONVENTION. *Il y a dans tous les arts un beau absolu et un beau* DE CONVENTION. (D'Alemb.) *La vérité de nature diminue avec la vérité* DE CONVENTION. (Dider.) *Il est* DE CONVENTION *qu'il faut nous humilier quand on nous loue.* (Alibert.) *Les plaisirs des riches sont des ennuis* DE CONVENTION. (Bonnin.) *Trop occupés d'une nature* DE CONVENTION, *la vraie nature vous échappe.* (Chateaub.) *Je n'aime pas les portraits* DE CONVENTION; *le public les aime assez.* (Ste-Beuve.) *La haine de la noblesse* DE CONVENTION, *ne s'est jeté dans le trivial.* (Mérimée.)

— *Monnaie de convention*, Monnaie qui a cours dans plusieurs États, d'après une convention passée entre eux. ‖ Monnaie qui a cours, non pas avec sa valeur réelle, mais avec une valeur supérieure qu'on est convenu de lui donner : *La dépréciation n'est possible que pour les* MONNAIES DE CONVENTION.

— Jurispr. *Conventions matrimoniales* ou simplement *conventions*, Articles stipulés entre les époux par le contrat de mariage; concessions faites à l'épouse par son conjoint : *Il ne lui est dû ni douaire ni* CONVENTIONS. (La Bruy.)

— **Syn. Convention, accord, contrat, marché, pacte, traité.** V. ACCORD.

CONVENTION s. f. (kon-ven-sion — du lat. *conventio*, action d'assembler). Assemblée de représentants du peuple, formée exceptionnellement pour établir ou modifier une constitution : *La constitution des États-Unis a été rédigée par une* CONVENTION. (Acad.) *Le jour où trouvant la salle qui devait nous rassembler fermée, hérissée, souillée de baïonnettes, nous courûmes vers le premier lieu qui put nous réunir, jurer de périr plutôt que de laisser subsister un tel ordre de choses, ce jour-là même, si nous n'étions pas* CONVENTION *nationale, nous le sommes devenus.* (Mirab.) ‖ Local où la même assemblée tient ses séances : *Aller à la* CONVENTION. *Se présenter à la barre de la* CONVENTION.

— Aux États-Unis, Réunion libre dans laquelle un parti politique règle les mesures à prendre pour le triomphe de ce parti.

— En Angleterre, Assemblée extraordinaire du Parlement tenue en 1688 : *Pendant la révolution de 1688, le Parlement d'Angleterre s'était constitué en* CONVENTION. (Acad.) *Le prince d'Orange convertit la* CONVENTION *en Parlement.* (Complém. de l'Acad.)

— *Convention nationale* ou, simplement, *Convention* — par un C majuscule, de même que le *Grand Dictionnaire* écrit toujours par un grand R le mot *Révolution*, quand ce mot s'applique à la grande épopée de 89 — Assemblée française qui fonctionna de 1792 à 1795 : *La* CONVENTION, *modèle d'énergie, fut composée en grande partie de têtes jeunes.* (Balz.) *La* CONVENTION, *dans le sens progressif, et Napoléon, dans le sens rétrograde, gouvernèrent dictatorialement.* (Littré.) *La* CONVENTION *fut pour ses propres membres une arène sanglante, où tour à tour les vainqueurs immolèrent les vaincus.* (Mignet.)

La Convention peut, comme l'ancien Romain,
Sur l'autel attesté posant sa forte main,
Répondre fièrement alors qu'on l'injurie :
« Je jure que tel jour j'ai sauvé la patrie! »
PONSARD.

— Géogr. anc. Nom que l'on donnait aux divisions de chacune des régions de l'Espagne ancienne : *L'Espagne se divisait en trois parties : la Bétique, la Tarraconaise et la Lusitanie; chacune de ces régions se subdivisait en* CONVENTIONS *juridiques, et chaque* CONVENTION *en oppida, qui comprenaient les colonies, les municipes, les villes latines libres, alliées ou stipendiaires.* (A. Barthélemy.)

— Anc. jurispr. *Conventions royales de Nîmes*, Juridiction royale autrefois établie à Nîmes, pour connaître des exécutions faites en vertu des obligations passées dans son ressort.

— **Encycl.** Législ. Une *convention* est l'accord des volontés de deux personnes, ou d'un plus grand nombre, en vue de produire un effet juridique, c'est-à-dire en vue, soit d'opérer une translation de propriété, soit de créer des obligations, soit au contraire de délier les parties d'obligations antérieurement contractées, soit simplement de modifier des engagements déjà existants. La *convention* prend le nom de contrat quand elle est translative de propriété ou génératrice d'obligations (c. Nap., art. 1101). Ainsi une vente, un louage sont des *conventions* contrats. Dans tous les autres cas, elle retient le nom générique de *convention*. On voit par ces définitions que le mot de *convention* a une acception juridique plus étendue et plus compréhensible que le mot contrat; le premier exprime le genre et le second l'espèce, une espèce elle-même très-vaste d'ailleurs, et qui se subdivise en nombreuses variétés.

Les *conventions*, quel que soit leur but et qu'elles tendent, soit à former, soit au contraire à résilier des obligations, ne sont valides qu'autant qu'elles réunissent quatre conditions essentielles, énumérées dans l'art. 1108 du code Napoléon. Ces conditions sont : 1° le libre consentement des parties; 2° leur capacité civile relativement au pacte dont il s'agit; 3° un objet certain formant la matière de la *convention*; 4° une cause licite aux engagements qu'il s'agit de contracter.

La liberté des *conventions* est fort étendue. Les parties intéressées peuvent former entre elles toutes sortes de pactes et déroger même par leurs accords aux lois qui n'ont qu'un *caractère facultatif ou permissif*. Non-seulement elles peuvent conclure les différents contrats que le législateur a définis et dont il a tracé les règles, mais elles peuvent encore créer à leur gré des contrats nouveaux et innomés (argument de l'art. 1107, c. Nap.); par exemple, en matière de *convention* matrimoniale, elles ont la latitude, soit de se soumettre à l'un des régimes réglementés par le législateur, soit de combiner ces différents régimes entre eux, de les modifier l'un par l'autre, de former en un mot des types mixtes, des types composites mélangés de dotalité et de communauté. La liberté des *conventions* n'a qu'une limite marquée par l'art. 6 du code Napoléon. Elle ne peut aller jusqu'à déroger aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs.

Les *conventions* valablement formées, c'est-à-dire réunissant les différentes conditions qui viennent d'être indiquées et ne blessant à aucun degré l'ordre public et les bonnes mœurs, tiennent lieu de lois à ceux qui les ont faites (c. Nap., art. 1134). Elles forment une loi privée et personnelle non moins obligatoire pour les parties et non moins impérative que la loi générale. L'art. 1134 ajoute : *qu'elles doivent être exécutées de bonne foi.* Cette prescription qui a l'air d'un axiome, et qui en est un en effet dans le droit actuel, fait définitivement disparaître l'ancienne division consacrée par le droit romain et qui distinguait les contrats de droit strict, qui devaient être interprétés et exécutés à la lettre, et les contrats de bonne foi, qui laissaient aux juges un droit plus large d'appréciation et plus de place à l'arbitrage et au tempérament de l'équité. Tous les contrats, sans exception, sont de bonne foi en droit français.

Les règles relatives à l'interprétation des *conventions*, règles formulées dans les art. 1156 et suivants jusques et y compris l'art. 1164 du code Napoléon, répondent au principe que tous les contrats sont de bonne foi dans le droit actuel. Ces règles, qui sont du reste plutôt des maximes et des conseils donnés aux juges que des dispositions impératives, peuvent se résumer ainsi : dans l'interprétation des conventions, les juges doivent rechercher quelle a été la commune intention des par-

Digitized by Google

ties, plutôt que de s'attacher au sens littéral des termes. Toutes les clauses des *conventions* s'interprètent les unes par les autres en donnant à chacune le sens qui résulte de l'acte entier. Dans le doute, une clause particulière de la *convention* doit être entendue dans le sens où elle a un effet et une portée plutôt que dans celui où elle serait oiseuse et sans résultat. Dans le doute encore, la clause équivoque doit être interprétée en faveur de celui qui s'oblige plutôt qu'en faveur de celui envers qui l'on s'oblige, c'est-à-dire dans le sens de la libération plutôt que dans le sens de l'engagement. Les juges doivent suppléer d'office les clauses qui sont d'usage dans une *convention*, quand bien même elles n'y seraient pas formellement exprimées, et pourvu qu'il n'y ait pas été clairement dérogé par l'acte.

Nous devons nous borner à cet aperçu sommaire des principes généraux de la matière, cette matière se rattachant à celle des obligations, qui est l'objet d'un article spécial au *Grand Dictionnaire*. V. le mot OBLIGATION.

— Politiq. Aux États-Unis, on appelle *conventions* les assemblées préparatoires tenues par les partis politiques, soit pour assurer le succès d'une élection, en s'entendant d'une manière définitive sur les candidats, soit pour s'entendre sur la conduite à tenir à propos de certaines questions, soit pour arrêter les formules des mesures d'intérêt public qu'on sollicite de la législature locale ou de la législature fédérale. La législature ne s'occupe pas des *conventions*; mais leur convocation, leur composition, leur mode de délibération sont réglés par des usages et des traditions qui sont respectés à l'égal des prescriptions de la loi elles-mêmes. Les plus importantes de ces *conventions* sont celles qui sont tenues pour préparer l'élection du président. Avant l'élection présidentielle, les membres de chaque parti s'assemblent dans toutes les communes, et choisissent des délégués; ceux-ci, munis des lettres de créance de leurs délégués, se réunissent ordinairement dans la localité la plus centrale de leur État, et désignent à leur tour des représentants pour la *convention* générale, qui publie son programme et choisit ses candidats. De nouvelles *conventions* d'État se réunissent ensuite pour choisir les noms de leurs candidats aux fonctions d'électeurs présidentiels. A ces noms, la *convention* de l'État ajoute ceux des candidats aux fonctions de l'État qui sont vacantes. Chaque parti agit de même et forme sa liste, laquelle comprend les électeurs présidentiels, le gouverneur, les fonctionnaires de l'État et les représentants au congrès, dont les sièges sont vacants. Le jour de l'élection présidentielle, chaque citoyen choisit entre les diverses listes et les modifie à son gré. De ce système, il résulte qu'en fait le mandat d'électeur présidentiel est impératif. De sorte que le nom de la liste qui triomphe fait connaître le nom du futur président bien avant que les électeurs aient envoyé leur vote cacheté.

Ces *conventions* se tiennent sans désordre. Très-souvent, lorsqu'il ne s'agit que d'intérêts secondaires, les partis opposés tiennent leur réunion dans la même localité, dans le même édifice, à des heures différentes. M. Laugel, dans son livre les *États-Unis avant la guerre*, a donné d'une de ces *conventions* un tableau qui peut être accepté comme le modèle de toutes les réunions de ce genre. « Dans la matinée du 14 septembre 1861, des trains spéciaux amenaient à Worcester 1,625 délégués républicains, envoyés par les communes du Massachusetts. La ville manufacturière de Worcester, placée au cœur de l'État, doit à sa position centrale d'être toujours choisie comme le lieu de réunion des partis, de préférence à Boston. Les délégués avaient été élus par leurs coreligionnaires politiques, et apportaient tous des lettres de créance des conseils communaux. Arrivés à Worcester, ils se dirigèrent vers un grand bâtiment nommé Mechanic's-Hall, spécialement affecté aux réunions populaires. La salle principale est très-vaste et peut, sans difficulté, contenir trois mille personnes. Elle était remplie par les délégués. Les auditeurs entraient librement et prenaient place dans une large galerie qui court sur les côtés de la salle. Un bureau provisoire fut constitué, et, sur la proposition d'un délégué, on nomma un premier comité composé d'autant de membres qu'il y a de districts électoraux dans l'État, pour organiser d'une manière définitive le bureau de la *convention*. Un second comité fut chargé d'examiner les lettres de créance. Ces comités se réunirent dans des bureaux au fond de la salle, et firent promptement leur rapport. On porta un membre du congrès à la présidence, et l'assemblée accepta une liste de vice-présidents et de secrétaires. Après s'être donné un bureau permanent, et avoir entendu une prière publique et un sermon, la *convention* procéda au choix des candidats pour les magistratures politiques de l'État et les fonctions d'électeurs présidentiels. Je ne connaissais, ajouta M. Laugel, pas un seul des seize cents délégués venus de tous les points du Massachusetts. Aux simples habits, aux lourdes chaussures, aux mains hâlées, je reconnaissais partout autour de moi les artisans, les fermiers, les pêcheurs de la côte; tous paraissaient parfaitement familiers avec les usages parlementaires. Ils se levaient, parlaient sans embarras, sans emphase. Je n'ai jamais vu régner un ordre aussi parfait dans une assemblée aussi nombreuse. Chacun apportait dans la *convention* générale de l'État des habitudes depuis longtemps contractées dans les réunions des communes, des villes et des districts électoraux. »

Avant la convocation de ces sortes d'assemblées, les chefs de parti, attentifs à la direction des courants de l'opinion, préparent les listes des comités, le texte des résolutions et les noms des candidats, et enfin tout ce qui, de sa nature, ne peut pas être complètement improvisé. La tradition des *conventions* est aussi vieille en Amérique que les colonies anglaises elles-mêmes. C'est à des *conventions* qu'on est dans l'usage, en ces pays, de déférer l'examen des questions les plus importantes. En pareil cas, les questions décidées par ces *conventions* nommées dans un but spécial, et composées d'hommes spéciaux choisis *ad hoc*, sont ensuite purement et simplement formulées en lois, soit par les législatures d'État, soit par le congrès. La constitution même des États-Unis est l'œuvre d'une *convention* de ce genre. Cette *convention*, composée de membres délégués par chacun des États, délibéra à huis clos pendant plusieurs mois, puis proposa son œuvre à l'acceptation de la nation assemblée en congrès. En 1865, après la défaite des confédérés et leur soumission à l'Union, ce fut par des *conventions* qu'on procéda à l'annulation constitutionnelle et légale des actes qui avaient suivi la sécession.

Convention nationale. Le 10 août 1792, quelques instants après la victoire du peuple de Paris, l'Assemblée législative, en présence de Louis XVI, réfugié avec sa famille dans une loge de journalistes, décréta la suspension provisoire du chef du pouvoir exécutif et la convocation d'une Convention nationale, c'est-à-dire une assemblée extraordinaire investie par le peuple de pleins pouvoirs pour constituer le gouvernement et le pays.

Le sens du mot *Convention* était bien fixé, d'abord par les souvenirs de la révolution anglaise de 1688 et de l'établissement de la constitution des États-Unis, enfin par toutes les discussions qui avaient eu lieu depuis 1789. « Une Convention, avait dit l'abbé Maury, l'orateur des royalistes, c'est une assemblée représentant une nation entière qui, n'ayant pas de gouvernement, veut s'en donner un. »

C'est ainsi que le principe était universellement compris. La France, librement et régulièrement convoquée, savait qu'elle déléguait tous les pouvoirs à ses représentants pour sauver la patrie. Il n'y eut ni surprise ni usurpation, et, en réalité, la grande Assemblée révolutionnaire fut le gouvernement le plus légitime que le pays eût encore eu.

Pour les élections conventionnelles, le système des deux degrés fut provisoirement maintenu, à cause de l'urgence; mais la distinction entre les citoyens actifs et passifs, déjà supprimée par quelques sections de Paris, le fut définitivement par décret de l'Assemblée législative. Tous les Français majeurs et domiciliés eurent le droit de délibérer et de voter dans les assemblées primaires, qui furent convoquées pour le dimanche 26 août; les assemblées électorales le furent pour le dimanche 2 septembre et jours suivants. Les assemblées primaires, comme on le sait, nommaient les électeurs (à raison de 1 électeur par 100 citoyens), lesquels se réunissaient en assemblées pour discuter les candidatures et nommer les représentants.

Le nombre des députés à la Convention avait été fixé à sept cent quarante-neuf.

Les élections furent, à la presque unanimité, antimonarchiques; jamais une nation ne s'était prononcée avec un tel ensemble. Quelques assemblées primaires (15 ou 16 sur plus de 60,000) s'étant montrées favorables au maintien de la monarchie et à la constitution de 1791, les assemblées électorales rejetèrent de leur sein les électeurs nommés par ces assemblées. Dans quelques départements, on étendit cette espèce d'ostracisme jusqu'aux signataires des protestations contre la journée du 20 juin. Dans la Corrèze, la Drôme, le Gers, l'Hérault, l'Oise, les Hautes-Pyrénées, les Bouches-du-Rhône, le Lot, le Seine-et-Marne et ailleurs, les électeurs s'astreignirent spontanément au vote à haute voix. A Paris, outre le vote à haute voix, on fit approuver les choix du corps électif par les sections. Ces choix étaient de nature à satisfaire le parti révolutionnaire; la députation de la capitale se composait de vingt-quatre membres, parmi lesquels on comptait : Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Manuel, Billaud-Varenne, Camille Desmoulins, Marat, Lavicomterie, Legendre, Panis, Sergent, Fréron, Fabre d'Églantine, David, Philippe-Égalité, etc. Dans les départements, le parti girondin obtint un assez grand nombre de nominations.

Parmi les députés élus à la Convention nationale, 77 avaient siégé à la Constituante et 181 à l'Assemblée législative. C'étaient donc 491 membres nouveaux, mais dont la plupart d'ailleurs avaient été recrutés dans les administrations départementales et étaient préparés à la politique active par la pratique. 16 évêques, 8 grands vicaires épiscopaux, 16 curés ou prêtres, 7 ministres protestants, firent partie de la grande Assemblée dès le commencement de la [illegible]. On comptait en outre un prince du [illegible] (Égalité), des avocats et hommes de lo[illegible] officiers de l'ancienne armée, d'anci[illegible] parlementaires, des nobles, des propriétaires, des médecins, des savants, des hommes de lettres, quelques poëtes, peintres et artistes dramatiques, peu de négociants et d'industriels, et, à ce que nous croyons, un seul ouvrier, le cardeur de laine Armonville.

Le 20 septembre, les nouveaux représentants du peuple tinrent une séance préparatoire dans la salle des Cent-Suisses, aux Tuileries, sous la présidence de Faure, doyen d'âge, et constituèrent leur bureau, avec Pétion pour président, Brissot, Camus, Rabaut-Saint-Étienne, La Source, Vergniaud et Condorcet comme secrétaires. C'était le triomphe des girondins.

Le 21, nouvelle réunion aux Tuileries. La Convention fait notifier son existence officielle à l'Assemblée législative, qui dépose à l'instant ses pouvoirs et installe solennellement les nouveaux élus du peuple dans la salle du Manége, où elle-même, ainsi que la Constituante, avait siégé. (Par suite de travaux d'appropriation, la Convention ne prit possession des Tuileries que le 10 mai 1793.)

Le moment où la formidable Assemblée prit séance est une heure à jamais célèbre dans l'histoire du monde. Ici, nous entrons dans la région des tempêtes, et jamais le soleil n'avait éclairé de spectacle plus tragique et plus grandiose. Parmi ces hommes au cœur indomptable qui viennent de s'asseoir sur leur banc en face des rois de l'Europe, beaucoup ne reverront jamais la maison natale; mais telle était la grandeur de ce temps que la conservation de la vie ne paraissait à personne le but réel de la vie. Nourris la plupart dans les travaux paisibles, ils se précipitent avec un sombre enthousiasme dans un combat sans trêve ni merci. Le léger, le joyeux Desmoulins, le mobile artiste qui a tant de raisons pour adorer la vie, écrit à son père :

« La contemplation de cette belle Révolution m'est si douce, que ces dangers mêmes, dont vous me parlez, ne sauraient me distraire..... Quand on me parle des dangers que je cours et qu'il m'arrive d'y réfléchir, je regarde ce que nous étions et ce que nous sommes, et je me dis à cette vue :

« A présent, de la mort l'amertume est passée !

« Tant de gens vendent leur vie aux rois pour 5 sous! Ne ferais-je rien pour l'amour de ma patrie, de la vérité, de la justice? Je m'adresse ce vers qu'Achille dit à un soldat, dans Homère :

« Et Patrocle est bien mort, qui valait mieux que [moi. »

L'ennemi était à 30 lieues de Paris, la France était enveloppée, assiégée comme une place forte, et l'Europe monarchique se croyait assurée de sa proie. En présence de ces suprêmes périls, la Convention n'eut pas une minute de défaillance ni de doute, et elle ouvrit fièrement sa session par un acte solennel qui ne lui laissait plus que la ressource de vaincre. On connaît cette scène imposante; Grégoire, l'évêque de Blois, est à la tribune : « Les rois, dit-il, sont dans l'ordre moral ce que sont les monstres dans l'ordre physique..... L'histoire des rois est le martyrologe des nations..... »

Et, au milieu des acclamations, l'Assemblée décrète à l'unanimité :

LA ROYAUTÉ EST ABOLIE EN FRANCE.

Puis elle commence le cours de ses glorieux travaux, vote le renouvellement des corps administratifs et judiciaires (22 sept.), avec cette clause que les juges pourraient être élus parmi tous les citoyens, et nomme une commission pour élaborer un règlement et un projet d'organisation des comités. Sans entrer dans des détails qui pourraient fatiguer nos lecteurs, nous dirons cependant un mot de son organisation; on comprendra mieux les miracles de travail de cette puissante machine législative et gouvernementale, qui agit toujours et qui crée sans cesse, au milieu de la guerre étrangère, des déchirements intérieurs et de ses propres divisions.

Le règlement de la Convention reproduisait la plupart des dispositions de ceux de la Législative et de la Constituante, et ces dispositions, plus ou moins modifiées, ont reparu en grande partie dans tous les règlements parlementaires jusqu'à nos jours. Nous n'indiquerons donc que quelques articles spéciaux à l'Assemblée conventionnelle. Le bureau se composait d'un président et de six secrétaires. Le président était élu par appel nominal, à la majorité absolue; ses fonctions duraient quinze jours; il n'était rééligible qu'après l'intervalle d'une quinzaine. Quand il se trouvait empêché ou qu'il voulait parler à la tribune, il était remplacé par le dernier des ex-présidents. Il n'y avait point de vice-présidents. Les secrétaires étaient renouvelés par moitié tous les quinze jours, à la pluralité relative des voix. Les séances devaient durer au moins six heures. Nous voyons par les procès-verbaux qu'elles commençaient ordinairement à dix heures du matin et qu'elles se prolongeaient sans interruption jusqu'à cinq heures du soir. Les séances extraordinaires du soir étaient fréquentes, et se prolongeaient souvent fort avant dans la nuit. Contraste saisissant! il arrivait que ces législateurs souverains, qui faisaient trembler les rois de l'Europe, quittaient le palais des Tuileries, dans les nuits d'hiver, après avoir agité les destinées du monde en d'orageux débats, et regagnaient à pied leur humble logis, fouettés par la neige ou le vent à travers les rues désertes.

Le président pouvait toujours, si les circonstances l'exigeaient, faire des convocations extraordinaires. En outre, douze membres devaient être nommés chaque jour pour ouvrir les dépêches, dans l'intervalle d'une séance à l'autre, et convoquer l'Assemblée si cela était nécessaire. Parfois, c'était la générale ou le tocsin qui appelait les représentants à leur poste, et l'opinion même aurait flétri celui qui ne se serait point hâté de venir siéger lorsque des troubles éclataient ou qu'il survenait un événement quelconque. En sorte que l'on pourrait dire en quelque sorte que la Convention était permanente et qu'elle siégeait toujours. Elle ne connaissait ni dimanches, ni fêtes, ni décadi quand le calendrier républicain fut institué.

La séance ne pouvait être ouverte que si deux cents membres étaient présents. Jusqu'à midi elle était remplie par la lecture du procès-verbal, des lettres des commissaires aux armées, des généraux, etc.; par les communications particulières, les motions incidentes, etc. On suivait ensuite l'ordre du jour indiqué la veille, et qui ne pouvait être interrompu que pour des objets d'un intérêt majeur et par décret de l'Assemblée. La séance du dimanche était plus particulièrement consacrée à entendre les députations et les pétitions à la barre. La barre appartenait au peuple. Tout citoyen avait le droit de s'y présenter, après avoir communiqué l'objet de sa réclamation au président, qui l'inscrivait à son tour, et lui indiquait le jour et l'heure où la Convention pourrait l'entendre. C'était également là que se présentaient les députations des sociétés, des sections et de la Commune, les envoyés des départements ou des armées, qui venaient apporter des pétitions, ou des félicitations, ou des dons patriotiques, ou des drapeaux conquis sur l'ennemi, etc., ainsi que les fonctionnaires publics que l'Assemblée faisait comparaître devant elle pour les interroger. Il en était ainsi dans les assemblées précédentes, mais la Convention fut en communication plus directe encore et plus fréquente avec le peuple, et l'on vit jusqu'à des citoyens se présenter à la barre presque uniquement pour chanter une chanson patriotique sur la reprise de Toulon ou tout autre événement heureux pour la République. C'était là, bien évidemment, un abus d'une chose excellente en soi; mais la grande Assemblée avait un tel respect pour toutes les manifestations de l'opinion publique, qu'elle tolérait même l'abus. D'un autre côté, les citoyens étaient tellement habitués à considérer les représentants comme les pères du peuple, qu'ils éprouvaient le besoin puéril et touchant de leur confier toutes leurs impressions, comme l'enfant à sa mère. Des volontaires, après une route de 200 lieues, marchaient avec plus d'ardeur à la frontière quand ils avaient obtenu de défiler dans la Convention.

Les tribunes publiques étaient ouvertes indistinctement à tous les citoyens; quelques-unes seulement étaient réservées aux citoyens des départements, aux étrangers, aux députés suppléants, etc. Malgré le règlement, ces tribunes manifestaient parfois leurs impressions d'une manière un peu bruyante. Jusqu'en 9 thermidor, les révolutionnaires y dominaient; à partir de cette époque, elles commencèrent à être envahies par la *jeunesse dorée* et les royalistes.

Outre les prescriptions habituelles pour assurer l'ordre des délibérations, le règlement de la Convention portait qu'un représentant, après le rappel à l'ordre, l'inscription au procès-verbal et la censure, pouvait être, s'il continuait à troubler l'Assemblée, exclu de la séance, mis aux arrêts, et même emprisonné; d'où les cris : *A l'Abbaye!* qu'on entendait souvent dans les séances orageuses.

La première formation des comités avait eu lieu de la manière suivante. Des boîtes avaient été placées dans la salle; chaque député y déposa un billet contenant son nom et la désignation du comité auquel il se pensait propre. Cette liste préparatoire servit de base pour l'élection. L'organisation primitive, décrétée le 2 octobre 1792, comprenait vingt et un comités, savoir :

1° *Comité de constitution*, dont les 9 membres étaient : Sieyes, Thomas Payne, Brissot, Pétion, Vergniaud, Barère, Danton, Condorcet, Gensonné.

2° *Comité diplomatique*, 9 membres : Grégoire, Anacharsis Cloots, Brissot, Rewbell, Ch. Villette, Guadet, Guyton-Morveau, Kersaint, Carnot.

3° *Comité militaire*, 24 membres, dont les principaux étaient : Lacroix, Letourneur (de la Manche), Dubois-Crancé, Gasparin, Lacombe Saint-Michel, Merlin (de Douai), Carnot, Sillery, Fabre d'Églantine, Albitte, etc.

4° *Comité de surveillance et de sûreté générale*, 30 membres, dont les principaux étaient : Hérault-Séchelles, Bazire, Fauchet, Chabot, Lavicomterie, Manuel, Cavaignac, Tallien, Bernard (de Saintes), Drouet, etc.

5° *Comité de législation civile et criminelle*, 48 membres, dont les principaux étaient : Garran-Coulon, Guadet, Couthon, Lanjuinais, Louvet, Thuriot, Barère, Oudot, Lepelletier Saint-Fargeau, Robespierre, Cambacérès, Vadier, etc.

6° *Comité d'instruction publique*, 24 mem

Digitized by Google

bres, dont les principaux étaient : David, Dusaulx, Chénier, Romme, Mercier, Durand-Maillane, Léonard Bourdon, Fouché, Buzot.

7° *Comité des finances*, 42 membres, dont les principaux étaient : Cambon, Camus, Defermont, Treilhard, Fouché, Mallarmé, Ramel, Jacob Dupont, Cussy, Maruyer, etc.

Tels étaient les plus importants comités de la première organisation. Venaient ensuite les comités : *des décrets*, 9 membres ; *des pétitions et de la correspondance*, 24 membres ; *des inspecteurs de la salle, du secrétariat et de l'imprimerie*, 18 membres ; *des procès-verbaux, des renvois et des expéditions*, 6 membres ; *des secours publics*, 24 membres ; enfin *d'agriculture, de commerce, des domaines, de liquidation, de l'examen des comptes, de la marine*, etc.

En outre, il y avait la *commission centrale*, composée d'un membre de chaque comité, et chargée de présenter chaque jour un tableau du travail de l'Assemblée, c'est-à-dire de dresser l'ordre du jour.

Cette organisation comprenait 418 membres, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de la Convention.

Le 25 octobre, l'Assemblée décréta que les comités seraient renouvelés par moitié deux mois après le jour de leur formation. Enfin, par décret du 4 novembre, chaque comité fut autorisé à faire imprimer et distribuer les projets de décrets qu'il aurait résolu de soumettre aux délibérations de l'Assemblée.

Cette organisation fut plusieurs fois modifiée ; mais les indications qui précèdent suffisent pour montrer avec quel soin les affaires étaient étudiées et préparées dans la Convention, et combien d'hommes de premier ordre y prenaient part. Nous ne rappellerons aussi que pour mémoire les grands comités de Salut public et de Sûreté générale, dont l'importance ne date que de 1793, et auxquels nous avons consacré des articles spéciaux (v. COMITÉ). Le premier surtout, le comité de Salut public, joua un rôle éclatant, et devint un véritable gouvernement, le pouvoir exécutif de l'Assemblée.

L'histoire de la Convention peut se diviser en trois périodes : 1° depuis l'ouverture de l'Assemblée (21 sept. 1792) jusqu'à la chute des girondins (31 mai - 2 juin 1793) ; 2° depuis cette époque jusqu'à la chute de Robespierre (9 thermidor an II — 27 juillet 1794) ; 3° enfin, depuis cette révolution jusqu'à la fin de la session conventionnelle (4 brumaire an IV — 26 octobre 1795).

Dès la première séance, il se produisit un fait significatif : tous les députés de ce parti qu'on a nommé la Gironde, et qui composaient le côté gauche de la Législative, allèrent se placer, avec leurs adhérents, à la droite, sur les sièges mêmes où, la veille encore, étaient assis les derniers feuillants, abandonnant la gauche à la députation de Paris et aux représentants qui en partageaient les ardeurs révolutionnaires. Ce côté devint la Montagne. Au centre, sur les bancs les moins élevés, siégeaient une masse considérable de députés qui, soit qu'ils fussent moins exclusifs, soit qu'ils eussent des idées moins arrêtées, flottèrent d'un parti à l'autre et déplacèrent la majorité au hasard des événements et de leurs propres impressions. On nomma cette région la *Plaine*, ou encore le *Marais*, par opposition à la Montagne. Effacés par les grandes personnalités politiques, les membres de ce côté, du moins le plus grand nombre, ne manifestaient le plus souvent leurs opinions que par des rumeurs confuses qui leur firent donner par leurs adversaires le surnom de *crapauds du Marais*. On sait que les hommes de ce temps, dans leurs passions ardentes, ne se ménageaient point les épithètes injurieuses. Tous ces groupes, d'ailleurs, voulaient énergiquement la République. Il n'y avait pas en réalité de parti royaliste à la Convention.

Le parti girondin, on l'a vu par l'élection du bureau, fut d'abord en possession de la majorité. Composé de personnalités brillantes, parmi lesquelles il faut citer surtout Vergniaud, Brissot, Guadet, Gensonné, le ministre de l'intérieur Roland, Isnard, Barbaroux, Fauchet, Buzot, Rabaut Saint-Étienne, Ducos, Lasource, Dulaure, Louvet, etc. ; ce parti manquait d'ailleurs de cohésion et de discipline, on l'a souvent répété, et très-justement. Après avoir joué un rôle prépondérant, il se sentait maintenant dépassé, de la même manière qu'il avait lui-même effacé le parti constitutionnel, c'est-à-dire en vertu du mouvement ascendant de la Révolution. Il lui fallait de toute nécessité ou faire un pas en avant, ou se résigner à descendre au second rang, ou tout au moins renoncer à cette guerre d'âcres personnalités dont ses membres donnèrent le triste spectacle dès les premiers jours de la Convention. Dans un certain nombre de départements, ils avaient exercé une grande influence sur les élections, par leur renommée, par leurs relations, beaucoup aussi par leurs nombreux journaux, répandus partout, grâce aux fonds du ministère de l'intérieur. Mais à Paris tous leurs candidats avaient échoué. De là d'aigres rancunes contre Paris, sa députation, sa commune, ses clubs, et dans lesquels on ne peut méconnaître les ressentiments de l'orgueil froissé, au moins autant que les préoccupations d'intérêt public. Les deux partis d'ailleurs se méconnaissaient avec un aveuglement égal, et les accusations dont ils se poursuivaient n'étaient guère mieux fondées les unes que les autres. La guerre était commencée depuis longtemps déjà entre les opinions ; elle allait se poursuivre avec acharnement entre les personnes, dans le champ clos de la Convention, où les ennemis se rencontraient face à face, et finalement se résoudre en tragédies. Lutte de passions et d'idées qui fut le malheur de la Révolution, mais qui, dans l'état des choses, était peut-être inévitable ! Une observation que la destinée funeste des girondins ne doit pas empêcher de faire, c'est que, suivant la tradition constante des partis qui prétendent au monopole de la modération, ce furent eux qui donnèrent l'exemple des violences implacables ! En présence de la grandeur de la tâche à accomplir, de l'imminence des périls publics, beaucoup de montagnards étaient arrivés avec des idées de concorde et d'apaisement, et un certain nombre avaient même pris place indistinctement dans les diverses parties de la salle. Il fallut les attaques incessantes de leurs adversaires pour les décider à se grouper en masse compacte et résolue. Danton, le terrible Danton, ne cessait de prêcher l'union du grand parti de la Révolution. Robespierre lui-même montra d'abord beaucoup de modération dans ses *Lettres à ses commettants*, tandis qu'à la même époque les feuilles girondines étaient pleines de provocations et de calomnies. Garat, plus clairvoyant et plus modéré que ses amis de la Gironde, rapporte dans ses mémoires qu'il fit lui-même les plus grands efforts pour calmer leurs passions haineuses, leurs aveugles préventions, pour les disposer à une réconciliation sincère dans l'intérêt de la République. Tout fut inutile. A des ouvertures de rapprochement, le véhément Barbaroux avait fait cette réponse orgueilleusement absurde : « Il n'est pas possible que le vice marche jamais d'accord avec la vertu. » La vertu, naturellement, c'était lui et ses amis ; le vice, c'était le côté gauche, la Montagne. Dans de pareilles dispositions, qui étaient celles de la majorité du parti, il n'y avait de possible que la guerre.

Elle éclata dès les premières séances, cette lamentable guerre, avec la fureur aveugle de toutes les luttes fratricides. Affectant de considérer Paris comme un repaire de brigands, les girondins débutèrent par réclamer des lois répressives contre l'*anarchie*. « A mon arrivée ici, dit Lanjuinais, j'ai frémi... » Paroles doublement ridicules, car alors Paris était dans la plus profonde tranquillité, et, d'autre part, Lanjuinais était un homme d'une indomptable énergie, et qui ne frémissait guère. Tout à coup, démasquant la pensée du parti, Buzot, après un discours violent, demanda que la Convention s'entourât d'une troupe soldée prise dans les 83 départements. Une commission fut nommée pour préparer un projet dans le sens des diverses propositions girondines. Première victoire. Le lendemain, 25 septembre, nouveau combat. Lasource dénonça contre le *despotisme de Paris*. « Il faut, dit-il, que Paris soit réduit à un quatre-vingt-troisième d'influence comme chacun des autres départements. » Puis il affirme qu'il existe dans la Convention des hommes qui aspirent à la dictature, à la tyrannie. Rebecqui et Barbaroux désignent Robespierre, sans donner d'ailleurs aucune preuve. C'était là un commérage qui avait traîné dans les feuilles girondines, et suivant lequel Danton, Robespierre et Marat devaient usurper le pouvoir et former un triumvirat. A force de le ressasser, les girondins avaient fini par croire à ce roman. Danton, dans un discours mesuré qui contrastait avec les emportements de l'autre parti, fait appel à la concorde, demande qu'on n'étende point à tous les députés de Paris la responsabilité des exagérations de Marat ou d'autres, et, pour couper court aux accusations mutuelles, propose de décréter la peine de mort contre quiconque parlerait soit de dictature, soit de détruire l'unité de la République. On sait que, de leur côté, les girondins étaient accusés de nourrir des projets de fédéralisme. Robespierre, à son tour, se disculpa dans une longue improvisation et conclut de la même manière que Danton. Enfin Marat parut à la tribune, et, malgré les clameurs d'une partie de l'Assemblée, exposa ses idées particulières. Il déclara fièrement que c'était lui seul qui avait demandé un dictateur. Et en effet, il l'avait fait hautement, publiquement ; c'était une des mille idées souvent extravagantes qu'il lançait chaque jour, et qui, venant de lui, l'engageaient seul et ne pouvaient avoir un caractère bien sérieux aux yeux des gens sensés. De nouvelles tempêtes éclatèrent encore dans cette séance. Vergniaud, Boileau, Brissot, attaquèrent la Commune et rappelèrent les tristes journées de septembre. Un des thèmes favoris des girondins, c'était de rendre tous leurs adversaires en masse solidaires des massacres. Cependant il était avéré qu'eux-mêmes n'avaient rien fait pour les empêcher, et que même ils étaient loin alors de témoigner pour ces terribles événements l'horreur dont ils firent parade depuis. Cependant, le pouvoir était alors entre leurs mains (sauf la justice, où était Danton). Roland et Pétion avaient atténué, excusé les exécutions, et Gorsas les avait qualifiées de *justice nécessaire*. V. SEPTEMBRE (Massacres de).

De guerre lasse, ils se rejetèrent sur Marat, qui ne leur donnait que trop de prise, mais qu'ils tentèrent en vain de faire décréter d'accusation, donnant ainsi l'exemple de vouer leurs collègues à la proscription. C'est à la suite de ce nouvel orage que Marat s'appliqua un pistolet sur le front. Cette longue et déplorable lutte se termina sans aucun résultat pour ceux qui l'avaient provoquée. L'Assemblée passa à l'ordre du jour sur les accusations et décréta l'unité et l'indivisibilité de la République.

Mais le combat n'était que suspendu. Il reprit bientôt avec une nouvelle force, mêlant sa furie à toutes les questions que débattait l'Assemblée. Se croyant assurée de la majorité, toute-puissante dans les ministères, disposant de nombreux journaux, appuyée par les autorités départementales, la Gironde tomba dans le vice éternel des partis triomphants et des pouvoirs forts : elle ne sut ni se contenir, ni supporter autour d'elle aucun dissident, rien qui échappât à son action. Tout en se prétendant le parti de la *modération*, elle étonna les plus violents par son ardeur agressive et par ses emportements. Bien avant ses adversaires, dans les premiers jours de la Convention, elle avait eu la pensée d'une *épuration* de l'Assemblée. Garat l'avoue. Ce projet fut abandonné comme impraticable, mais on tenta du moins de le réaliser en détail, par la mise en accusation des principaux montagnards. Ces tentatives insensées, les déclamations continuelles contre la Commune populaire du 10 août, contre Paris et sa députation, n'eurent d'autre résultat que d'exciter de plus en plus les patriotes ardents contre les *brissotins*, comme on disait alors, et de détacher de leur cause un certain nombre de conventionnels qui avaient voté quelque temps avec eux. Bientôt la puissante Société des jacobins leur échappa entièrement. Garat, leur ami, devenu ministre de la justice, les défendit autant qu'il le put, mais ne voulut point les suivre dans la violence. Pache, présenté au ministère de la guerre par Roland, se sépare résolûment d'eux quelque temps après. Bientôt enfin leur intolérance et leur exclusivisme tournèrent décidément contre eux la capitale entière, avec ses sections, ses sociétés populaires et toutes ses autorités constituées. Mais, avant même que cette opposition unanime de la grande ville fût complètement formée, ils ne songeaient qu'à la contenir et à la comprimer ; d'où leur projet de s'envelopper d'une *garde départementale*, dont Buzot vint présenter le plan définitif le 8 octobre. Dans son rapport, il tient exactement le même langage que les émigrés de Coblentz. Il faut voir avec quelle violence emphatique le pâle avocat d'Evreux parle de cette ville sacrée qui, en assurant le triomphe de la Révolution, a consommé l'affranchissement de la France et préparé l'émancipation du monde. Ses adversaires politiques sont naturellement, des *factieux*, des *reptiles*, des hommes « qui ont besoin de l'anarchie pour dominer, du crime pour jouir ; des hommes que l'humanité surveille et que la loi doit enfin *écraser*, etc. » Le rapport concluait à ce que chaque département envoyât autant de fois quatre fantassins et deux cavaliers qu'il avait de députés ; au total 4,470 hommes. La nomination du commandant était réservée à l'Assemblée.

Cette idée de donner une sorte de maison militaire à la Convention, venant précisément du parti qui avait provoqué la dissolution de la garde constitutionnelle du roi, parut à beaucoup de personnes se rattacher à des projets de domination. L'Assemblée ajourna prudemment la discussion. Paris sentit vivement l'injure de cette proposition. Les sections envoyèrent leurs députés à la barre. Il y eut beaucoup de protestations et de débats ; mais, en résumé, la mesure ne fut jamais appliquée. Seulement on vit arriver à Paris une troupe de huit cents Marseillais, appelés par Barbaroux pour *défendre* la Convention, que personne n'attaquait, et pour écraser l'anarchie. Ces ardents Méridionaux, fort étonnés d'être reçus en frères par les prétendus anarchistes, furent bientôt gagnés en partie à la Révolution.

Cependant les girondins préparaient une attaque en règle contre Robespierre. Chose étrange et qui montre bien la légèreté et l'impuissance de ce malheureux parti, n'est que le champion qui fut choisi pour abattre un tel ennemi, un homme aussi austère et si fortement assis dans sa popularité, ce champion ne fut autre qu'une espèce de femmelette lascive, un polisson littéraire de l'ancien régime, Louvet, l'auteur du roman obscène de *Faublas*, devenu l'un des enfants perdus, l'un des énergumènes de la Gironde. Le 29 octobre, à la suite d'un rapport envoyé par Roland et rempli des déclamations habituelles, le maigre tribun, transfuge des boudoirs, s'élance à la tribune, et, dans un discours écrit, préparé de longue main, il vocifère : « Robespierre, je t'accuse !... » Pendant une heure il ressasse tous les absurdes commérages dont se nourrissait la crédulité de son parti. En résumé, il accusait Robespierre de *marcher au suprême pouvoir*, et il concluait à l'examen de sa conduite par un comité et à la mise en accusation immédiate de Marat. Danton, cette fois, était épargné. On avait sans doute compté emporter l'affaire par un coup de majorité, au milieu des clameurs accoutumées ; la machine était montée pour cela. Robespierre sentit le piège. Il demanda un délai de quelques jours pour examiner cette extravagante philippique et la réfuter, ce qu'on ne pouvait lui refuser sans impudeur. En attendant, Roland prit sur lui d'expédier dans les départements, aux frais du trésor, quinze mille exemplaires du factum de Louvet-Faublas. On sait d'ailleurs qu'il inondait la France des pamphlets girondins. C'est ainsi qu'il interprétait le décret qui l'autorisait à répandre les *bons ouvrages* aux frais de l'État. Le lendemain de cette fameuse séance, l'infatigable Barbaroux remonta à la tribune pour reprendre la thèse de Louvet ; mais il fut interrompu par les marques d'impatience de l'assemblée.

Ces accusations continuelles, ces luttes funestes produisaient au dehors une grande agitation ; elles augmentaient l'impopularité des girondins et grandissaient leurs adversaires. Attaquée sans relâche, et souvent avec la plus insigne mauvaise foi, la Commune était en lutte ouverte avec la Convention. Des bandes armées, appelées du fond des provinces, continuaient à affluer dans la capitale. On accusait hautement le côté droit de provoquer des troubles pour avoir un prétexte à l'institution d'une garde et même au transfèrement de la Convention. Marat tonnait dans son journal avec sa violence habituelle, égalée d'ailleurs, sinon dépassée, par les journaux de la Gironde. Le 3 novembre, deux jours avant le jour fixé pour la défense de Robespierre, des dragons et quelques centaines de ces fédérés que les girondins, de leur autorité privée, faisaient venir à Paris pour maintenir officieusement l'ordre qu'eux seuls troublaient, parcoururent les rues le sabre nu en vociférant : *Vive Roland ! A la guillotine Marat, Robespierre et Danton !* Enfin, le 5, Robespierre présenta sa justification dans un discours qui contenait son apologie, sans doute, mais qui en définitive était une réfutation magistrale du réquisitoire acrimonieux de Louvet. Cette belle défense fit une profonde impression sur la Convention, qui, à une immense majorité, en décréta l'impression et l'envoi aux 83 départements. Puis, malgré l'acharnement de Louvet, de Barbaroux et de quelques autres, l'assemblée passa à l'ordre du jour sur l'accusation. La Gironde n'avait obtenu d'autre résultat que de préparer un triomphe éclatant à l'un de ses principaux ennemis. Déjà, dans la séance du 29, il s'était passé un fait caractéristique. Pendant que Louvet déclamait sa diatribe, un député quitta les bancs de la droite avec indignation et monta s'asseoir au sommet de la Montagne, au milieu de la députation de Paris. C'était Anacharsis Clootz, le philosophe de la République universelle, l'*orateur du genre humain*.

Nous ne pouvons, on le comprend, entrer dans tous les détails de ce duel formidable qui eut l'échafaud pour dénoûment, et qui eut un autre résultat non moins funeste, celui d'assombrir les âmes, de les exalter dans la haine et de donner aux passions un caractère inexorable. Nous ne croyons pas nécessaire non plus de rappeler les accusations banales et absurdes dont se poursuivaient mutuellement les deux partis. Les uns, les vaincus, par le dernier cri sorti du fond de leur cœur, en face de l'échafaud ; les autres, par leurs travaux, par leur lutte gigantesque contre l'Europe des rois, ont suffisamment prouvé combien ces accusations, ces soupçons étaient peu fondés.

Cependant l'inauguration de la République avait été fêtée par de brillants succès militaires. La canonnade de Valmy retentissait encore au moment où la Convention se rassemblait. Au milieu même des combats dont elle était déchirée, elle avait rendu des décrets d'intérêt général, envoyé des commissaires aux frontières et aux armées, et activé le travail de ses comités. Bientôt Montesquiou entrait en Savoie, Anselme dans le comté de Nice ; Lille, bombardée, incendiée, soutenait héroïquement un siège comparable à ceux de Carthage et de Numance ; Custine s'emparait de Spire, de Worms et de Mayence, Houchard de Francfort ; conquêtes faciles, car les peuples enthousiasmés se précipitaient au-devant du drapeau de la République, dans les plis duquel rayonnait la grande devise : *Guerre aux despotes ! Paix et liberté aux peuples !* Enfin, les Prussiens en retraite filaient à travers la Champagne, et Dumouriez préparait l'invasion de la Belgique. La guerre des principes servait d'auxiliaire à la guerre de défense ; la France n'envahissait pas pour conquérir, mais pour délivrer, et, partout où elle déployait son drapeau, elle proclamait l'indépendance des nations et la souveraineté du peuple : ses soldats étaient des missionnaires, les croisés de la liberté. Telle était la doctrine de la Convention. Aussi les idées républicaines germaient-elles sous les pas de nos volontaires, qui étaient accueillis avec un enthousiasme inexprimable à Chambéry, à Nice, dans le Palatinat, en Belgique, etc., et qui ne rencontraient guère pour ennemis que les formidables armées des rois. A cette grande époque, les *nations*, a dit le poëte,

Ceignaient de fleurs le front de nos soldats.

La Belgique, la Savoie, le comté de Nice, qui avaient arboré le drapeau tricolore et planté l'arbre de la liberté, demandèrent leur réunion à la République, avant d'être entièrement délivrés des armées de la coalition. Le comité diplomatique et l'Assemblée examinaient toutes ces demandes avec la plus scrupuleuse attention ; et, chose qui frappait d'étonnement l'Europe monarchique et féo-

Digitized by Google

dale, ce qui préoccupait surtout nos législateurs révolutionnaires, c'était la crainte de violer à leur insu les principes, et de prendre pour une opinion nationale ce qui pouvait n'être que le vœu d'une minorité mécontente. « Nous avons pour principe, disait Carnot à la tribune, que tout peuple, quelle que soit l'exiguïté du pays qu'il habite, est absolument maître chez lui; qu'il est égal en droit au plus grand, et que nul autre ne peut légitimement attenter à son indépendance. »

Tels étaient les nobles principes de la démocratie révolutionnaire. Aussi toute réunion n'était-elle prononcée qu'après un sévère examen. Un décret du 15 décembre 1792 ordonnait aux généraux en pays étranger d'abolir le régime féodal et de convoquer partout les assemblées primaires pour établir une forme de gouvernement libre. Tout vœu de réunion à la République devait être exprimé librement et régulièrement.

Au milieu de ses grands travaux, la Convention eut à lutter contre un ennemi plus terrible que les hordes de la coalition, la faim. La récolte de 1792 avait été suffisante; mais la crainte des invasions, l'avidité et la malveillance faisaient cacher les blés. L'accaparement, comme la fabrication des faux assignats, était une des manœuvres de guerre des royalistes et de l'étranger. Dès 1789, le parti du passé avait eu recours à cette vieille machine de guerre, s'imaginant qu'il prendrait la Révolution par la famine, comme une ville assiégée. La tactique, malgré l'insuccès, ne fut pas abandonnée, et le personnage sinistre de l'accapareur, nullement légendaire, comme quelques écrivains de parti ont affecté de le croire, continua ses opérations homicides à travers tous les événements. Il faut ajouter la cupidité de certains agriculteurs, la nécessité de mesures extraordinaires pour l'approvisionnement des armées qui défendaient pied à pied le territoire, les manœuvres du clergé réfractaire, et d'autres causes que nous n'avons pas à énumérer ici, et qui avaient contribué à entraver le jeu de cette machine délicate des transactions et du crédit. Dans Seine-et-Oise, l'Aisne, le Loir-et-Cher, la Sarthe, l'Eure-et-Loir, des troubles éclatèrent à propos de la circulation des blés, que les populations empêchaient à main armée. L'Assemblée envoie partout des commissaires, discute sans relâche la question des subsistances, ordonne des achats considérables de grains à l'étranger, adopte diverses mesures commandées par les circonstances, mais se prononce en définitive pour la libre circulation des grains.

Bientôt, la grande question du procès de Louis XVI fut mise à l'ordre du jour. Depuis l'ouverture de la Convention, la mise en accusation du monarque déchu, sa mort même, étaient impérieusement réclamées par des adresses envoyées de tous les points de la France. Le 6 novembre, le girondin Valazé, au nom de la commission chargée d'examiner les papiers déposés au comité de surveillance, présenta son rapport, et le lendemain, Mailhe, au nom du comité de législation, vint faire l'exposé des questions relatives au jugement, en concluant : 1° que Louis XVI devait être jugé; 2° qu'il devait l'être par la Convention nationale. L'Assemblée décrète que ce rapport sera traduit dans toutes les langues et envoyé aux départements, aux communes et aux armées. Malgré ses divisions profondes, elle était unanime sur la nécessité de punir les trahisons de l'ex-roi. Cette question tragique allait se résoudre, suivant toutes les apparences, avec une netteté terrible. Cela se nommait simplement l'*affaire Capet*.

Le jour même où Mailhe déposait son rapport, Dumouriez gagnait la bataille de Jemmapes. Cette victoire nous donnait la Belgique.

Le 13 novembre s'ouvrirent les débats sur le jugement, et quelques jours plus tard la découverte de l'*armoire de fer* vint augmenter les charges qui pesaient sur le malheureux captif. Enfin, après de longues et solennelles discussions, souvent interrompues par les grandes affaires journalières, la Convention décréta que Louis Capet serait jugé par elle, et arrêta la série de questions qui seraient posées au ci-devant roi. Le 11 décembre, Louis fut amené à la barre et interrogé au nom des représentants de la nation. Il nia à peu près tout, jusqu'aux faits les mieux démontrés, jusqu'à sa propre écriture, duplicité puérile qui ne pouvait qu'affaiblir l'intérêt que son infortune avait droit d'inspirer. L'Assemblée demeura jusqu'à la fin silencieuse et grave.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails de ce procès mémorable. On les trouvera résumés, avec les appels nominaux, les votes de chacun des représentants et les principaux votes motivés, à la suite de l'article LOUIS XVI.

Rappelons seulement que les débats qui eurent lieu à ce sujet, jusqu'au terme fatal, furent, comme la plupart des questions d'ailleurs, l'occasion de nouveaux combats entre la Gironde et la Montagne. Les girondins, tout en proclamant le roi coupable de trahison et de complot contre la sûreté de l'État et la liberté publique, étaient secrètement animés du désir de lui épargner l'échafaud, mais par un sentiment de compassion généreuse et peut-être aussi parce que leurs adversaires vives discussions. Puis, avec leur inconséquence habituelle, ils votèrent pour la mort, du moins un grand nombre d'entre eux.

Le jour même de la condamnation du roi, le représentant Lepelletier Saint-Fargeau, qui avait voté la mort, fut assassiné, presque au sortir de la séance, par un ex-garde du corps nommé Pâris ou Deparis. La Convention décréta pour lui les honneurs du Panthéon et assista en corps à ses funérailles (24 janv.). Cet événement produisit d'ailleurs une sensation plus profonde que le supplice de l'ex-roi. L'Assemblée reprit le cours de ses travaux, renouvela son comité de sûreté générale, où cette fois entrèrent beaucoup de montagnards, supprima le bureau d'esprit public institué par Roland, qui n'était en réalité qu'une officine de calomnies et de diatribes, et ordonna que ce ministre rendrait compte de sa gestion. C'était un premier coup porté aux girondins. Roland donna sa démission, qui fut acceptée purement et simplement.

Le 1er février, poussée à bout par les provocations et les intrigues du cabinet britannique, la Convention déclara la guerre au gouvernement anglais, qui venait de chasser notre ambassadeur Chauvelin, sous le prétexte du jugement de Louis XVI. En fait, la guerre existait déjà, et il était avéré que le cabinet de Londres était un des centres de la coalition européenne. Burke avait trahi la pensée de son pays sur la France, quand il avait osé écrire qu'il fallait *la rayer du tableau du monde*. Par sa Révolution, par les principes nouveaux qu'elle apportait dans le monde, non moins que par l'anéantissement de sa noblesse et l'audacieuse exécution de son monarque, la France se trouvait en guerre avec tous les rois. Environnée de périls et déchirée à l'intérieur par les complots et les factions, elle entra cependant résolûment en campagne contre l'Europe entière, confiante dans la justice de sa cause et l'héroïsme de ses enfants. C'était le temps où Carnot s'écriait : « Qu'y a-t-il d'impossible à vingt-cinq millions d'hommes libres qui ont juré de ne plus redevenir esclaves? »

La Convention décréta une levée de trois cent mille hommes, et envoya dans les départements quarante et une commissions de deux députés pour stimuler l'enthousiasme des citoyens et présider au recrutement. On ne saura jamais tous les services qui ont été rendus, soit aux armées, soit à l'intérieur, par ces vaillants commissaires conventionnels, que le parti militaire s'est attaché à dénigrer depuis, et qui ont tant contribué à sauver la patrie par leur énergie, leur constance et leur prodigieuse activité.

Cependant l'attitude prise depuis quelque temps par Dumouriez inspirait à la Convention de sérieuses alarmes. L'évacuation de Bruxelles, la défaite de Nerwinde redoublèrent contre lui les défiances. Mandé à la barre, il arrêta les commissaires de l'Assemblée, les livra aux Autrichiens, avec lesquels il était d'intelligence, comme on l'en avait justement soupçonné, essaya vainement d'entraîner son armée pour marcher sur Paris, et enfin, abandonné de tous, poursuivi, passa à l'ennemi, emportant à l'étranger le secret de nos moyens de défense (5 avril). Cette trahison coïncida avec d'autres événements malheureux : l'insurrection de la Vendée, les troubles de Corse, la défaite de Custine, la crise des subsistances, etc. Les périls, un moment conjurés, renaissaient plus menaçants encore qu'en septembre 1792. La France sembla un moment comme éperdue.

Les trahisons d'un certain nombre d'officiers, les revers de nos armées, les complots incessants des royalistes, des ex-nobles et des prêtres réfractaires, le massacre des patriotes dans l'Ouest et dans le Midi, le danger suprême dans lequel se trouvait alors la France, appelaient évidemment les mesures les plus promptes et les plus énergiques. Déjà, le 10 mars, l'Assemblée, à une immense majorité, avait institué le *tribunal révolutionnaire* (v. ce mot), pour juger sans appel les contre-révolutionnaires et les conspirateurs. A des périls excessifs la Révolution opposait des moyens de défense excessifs. Nous n'avons pas ici à nous occuper du terrible tribunal. Cependant, tout en déplorant des violences à jamais funestes, il serait injuste de ne pas faire la part des circonstances. Nous citerons à ce sujet les paroles d'un royaliste dont l'appréciation ne saurait être suspecte : « Séparez une institution politique des temps qui l'ont vue naître, et vous ne pouvez plus en porter un jugement ni sain ni équitable. » (Lally-Tollendal.)

En outre, les royalistes avaient donné l'exemple de ces répressions implacables. Après avoir inauguré dans l'Ouest leurs premiers triomphes par d'épouvantables tueries, ils avaient institué, suivant l'expression de M. Michelet, « un comité d'honnêtes gens qui fit périr en six semaines 542 patriotes. »

Que ceux qui déclament sans cesse contre les « excès de la Révolution » veuillent bien se souvenir qu'à la même époque les sauvages de la Vendée, poussés à la frénésie par les ministres du Dieu de paix, égorgeaient, fusillaient, brûlaient vifs, enterraient vivants tous les patriotes qui tombaient entre leurs mains. Le curé constitutionnel de Machecoul ... été déchiré sur les femmes. Joubert

A ce moment terrible fut rendu le décret de mort contre les émigrés qui rentreraient sur le territoire français; ils étaient en outre frappés de mort civile, et la République entrait en possession de leurs biens. On créa des comités de surveillance, lesquels deviendront, sous la terreur, les fameux comités révolutionnaires et se multiplieront dans toutes les communes. Ces mesures de guerre furent complétées par la création du *comité de Salut public*, destiné à donner au pouvoir exécutif plus de force et plus d'action, et surtout à établir entre lui et la Convention des rapports plus directs et plus intimes. Enfin on décréta l'arrestation de tous les membres de la famille des Bourbons qui se trouvaient encore en France. Égalité fut envoyé prisonnier à Marseille. Les montagnards, au milieu desquels il siégeait, l'avaient longtemps défendu contre les girondins; mais son fils ayant suivi Dumouriez, ils finirent par l'abandonner. Cependant les discordes continuaient au sein de l'Assemblée. Les éternelles et irritantes questions de la garde départementale, des prétendus projets de dictature, etc., revenaient périodiquement passionner les débats. Les deux partis se renvoyaient l'accusation injuste et fausse de complicité avec Dumouriez. Nous avons dit que Danton avait à plusieurs reprises tenté une conciliation. Repoussé avec dédain par le côté droit, journellement diffamé, le véhément tribun éclata enfin dans la séance du 1er avril, à la suite de longues attaques des girondins, et d'accusations calomnieuses sur sa mission en Belgique et sur ses rapports avec Dumouriez. Sa colère, longtemps contenue, déborda avec une puissance terrible en un discours qui fut un véritable cri de guerre et qui remua l'Assemblée jusque dans ses entrailles. « Il n'est plus de trêve, disait-il, entre la Montagne, entre les patriotes qui ont voulu la mort du tyran et les lâches qui, voulant le sauver, nous ont calomniés devant la France..... Les projets criminels qu'on m'impute, les épithètes de scélérats, tout a été prodigué contre nous; et l'on espère maintenant nous effrayer! Oh! non!... Ralliez-vous, criait-il à la Montagne, serrez-vous; appelez le peuple à se réunir contre l'ennemi du dehors et à écraser l'ennemi du dedans. Confondez, par la vigueur et l'immobilité de votre caractère, tous les scélérats, tous les aristocrates, tous les modérés, tous ceux qui vous ont calomniés dans les départements! (Et il désignait la droite.) Plus de composition avec eux! Vous n'avez jamais su tirer de votre position populaire tout l'avantage qu'elle pouvait vous donner. Qu'enfin justice vous soit rendue...» Et de sa voix tonnante il parla ainsi pendant une heure. La Gironde était pétrifiée par cette explosion qu'elle avait provoquée. Les montagnards, debout, criaient dans un transport inexprimable : « Nous sauverons la patrie! »

La salle croulait sous les acclamations des tribunes publiques. Enthousiasme tragique qui ne faisait que trop pressentir la catastrophe prochaine!

Quelques jours après, la Gironde obtint cependant encore un triomphe, la mise en accusation de Marat, qu'elle poursuivait depuis si longtemps, et qui avait signé une adresse des jacobins où il était dit que la Convention renfermait la contre-révolution dans son sein. L'absence d'un grand nombre de montagnards, qui étaient en mission, lui permit d'enlever ce vote. Danton, un peu calmé, avait jeté inutilement ce cri désespéré : « N'entamez pas la Convention! » Comme cela était prévu, Marat, acquitté à l'unanimité par le tribunal révolutionnaire, fut ramené en triomphe dans la Convention, sur les bras de cent mille hommes (24 avril).

Le lendemain même du jour où l'Assemblée avait rendu le décret d'accusation (15 avril), une députation des sections, ayant à sa tête Pache, maire de Paris, vint présenter une adresse approuvée par la Commune et concluant à l'expulsion de 22 des principaux girondins. C'était un avertissement à ceux qui avaient *affamé* la Convention, et qui si souvent avaient demandé la proscription de leurs collègues, c'était le prélude d'un coup d'État populaire, d'une révolution.

Pendant tout le mois de mai, le funèbre combat continua sans relâche. Des deux côtés d'ailleurs on poursuivait une solution violente. Le 16, Guadet demanda la cassation des autorités de Paris et la réunion des suppléants de la Convention à Bourges. Au milieu de l'agitation produite par cette proposition, la Gironde obtient la formation de cette fameuse commission des douze, chargée d'examiner les actes de la Commune, et dont les mesures arbitraires soulevèrent l'indignation de toute la ville. Le 24, cette commission lança divers mandats d'amener et fit emprisonner à l'Abbaye le substitut du procureur de la Commune, Hébert, le fameux *Père Duchesne*. Le lendemain, une députation de la Commune était à la barre, réclamant la liberté ou au moins le prompt jugement du magistrat municipal. On connaît la réponse insensée d'Isnard, qui présidait : « Si jamais la Convention était avilie..... je vous le déclare au nom de la France, *Paris serait anéanti*... Bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé. » Ces hyperboles ridicules, applaudies par la droite, étaient, en un tel moment, bruit du tocsin, de la générale et du canon d'alarme, les sections, la garde nationale, le conseil de la Commune, toutes les autorités constituées réclamèrent par des députations la mise en accusation des douze et la suspension des vingt-deux. Après d'orageux débats, la Convention prononça seulement la suppression de la fameuse commission et la saisie de ses papiers. Le soir Paris fut illuminé. Ce résultat était un grave échec pour la Gironde, mais qui ne suffisait plus pour conjurer les périls de la situation. Cependant la séance du 1er juin fut assez calme; mais le soir, l'agitation reprit, le tocsin sonna de nouveau et une députation de la Commune parut à la barre; le chimiste Hassenfratz lut, au nom des sections, une adresse plus impérieuse et présenta encore une fois la liste des députés dont le peuple demandait la suspension. Le lendemain, la séance s'ouvrit par des nouvelles funèbres : désastres en Vendée, massacres des patriotes dans la Lozère; à Lyon, le parti girondin avait saisi le pouvoir, égorgé huit cents patriotes, et tenait la ville sous la terreur. C'est sous l'impression de ces nouvelles tragiques que les débats commencèrent. Bientôt la Convention est investie par les sections armées placées sous le commandement d'Henriot. Sous cette pression formidable de cent mille hommes armés et d'un peuple immense, l'Assemblée, épuisée, obsédée d'ailleurs par tant de luttes, finit par rendre un décret en vertu duquel Guadet, Gensonné, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Birotteau, Lidon, Rabaut Saint-Étienne, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage, Louvet, Valazé, Kervélégan, Gardien, Boileau, Bertrand, Vigée, Mollevaut, Larivière, Gomaire, Bergoeing, ainsi que les ministres Clavière et Lebrun, étaient mis en arrestation chez eux, sous la sauvegarde du peuple français, de la Convention nationale et de la loyauté des citoyens de Paris. Comme on le voit, il n'y avait pas de décret d'accusation. Les députés suspendus, gardés chez eux, eurent la faculté de circuler dans Paris, accompagnés d'un gendarme, et on leur continua l'indemnité de 18 francs par jour allouée à chaque membre de la Convention. Toutefois, aucune illusion n'était plus possible, le parti de la Gironde était à jamais brisé.

Pour les détails, v. MAI (journées du 31) ET DES 1er ET 2 JUIN 1793. V. aussi GIRONDINS.

Cette révolution n'avait pas coûté une goutte de sang. La presque unanimité de Paris avait entraîné même la plupart des fédérés que les girondins avaient illégalement appelés pour écraser leurs adversaires. Circonstance caractéristique, il n'y eut pas de combat, pas l'ombre d'une résistance. Quelque tristesse qu'on éprouve en voyant la représentation nationale ainsi violée et mutilée, on est forcé de reconnaître et l'impuissance politique de ce parti de brillants parleurs, et l'impérieuse nécessité de mettre un terme à une situation aussi violente. Les historiens mêmes qui ont glorifié les girondins ont été amenés à cette conclusion. C'est M. de Lamartine qui déclare qu'entre les mains de ces hommes de parole la France, reconquise par la contre-révolution et dévorée par l'anarchie, eût bientôt cessé d'exister, et comme République et comme nation. C'est M. Thiers qui avoue que par eux la Révolution, la liberté et la France ont été compromises. Enfin, M. Michelet, après les avoir traités avec une grande indulgence, vaincu par l'étude des faits, finit par s'écrier : « Nous aurions voté contre eux... La politique girondine, aux premiers mois de 1793, était impuissante, aveugle, elle eût perdu la France. »

Quant à leurs idées fédéralistes, les accusations sur ce point n'étaient pas aussi vaines qu'on s'est plu à le répéter. S'il n'y eut point de projets arrêtés, il y eut au moins des tendances bien marquées. Mais c'est une question que nous examinerons à l'article GIRONDINS. Disons seulement ici que ces infortunés patriotes étaient malheureusement aveuglés par ce vieil esprit provincial que la Révolution avait répudié dès la première heure, et que la question de l'unité et de l'indivisibilité, qui passionnait alors la France, était une question suprême de salut public, une question de vie ou de mort, comme pour l'Italie de nos jours, et bien plus encore.

Un grand apaisement s'était opéré. Les députés captifs avaient Paris pour prison et étaient traités avec bienveillance. Couthon offrait de se rendre à Bordeaux en qualité d'otage. Marat fit plus : par un mouvement qui ne manquait pas de grandeur, lui que les girondins avaient si implacablement poursuivi, lui qui avait été un des instruments les plus actifs de leur chute, il se suspendit volontairement de ses fonctions de législateur jusqu'à leur jugement définitif. Mais ces hommes ardents n'acceptèrent point leur défaite, et, malgré la situation effrayante où se trouvait la France, ils ne songèrent qu'à la vengeance, quand il eût été si noble et si beau de sacrifier les ressentiments personnels au salut du pays. Soulever les départements contre Paris, mettre la France en feu, telle était leur unique préoccupation. Un certain nombre s'évadèrent et, suivis de quelques-uns de leurs collègues non suspendus, allèrent organiser la guerre civile sur divers points : Buzot, Gorsas, Barbaroux, dans le Calvados; Meilhan et Du-

Les mouvements fédéralistes, appuyés, et même ouvertement dirigés, en certains endroits, par le royalisme, concurremment avec des députés fugitifs, furent désorganisés dans leur centre principal par la déroute des insurgés du Calvados et successivement comprimés. Mais cet appui, que les girondins avaient trouvé dans l'élément royaliste, augmenta l'irritation contre eux; cette rencontre dans la guerre civile, cette promiscuité dans le révolte (punition des fédéralistes) parut une complicité réelle et justifia toutes les accusations. Le meurtre de Marat par une virago fanatique accourue d'un centre girondin acheva de porter au comble l'exaspération populaire. « Elle nous tue, dit à ce sujet Vergniaud; mais elle nous apprend à mourir. »

La plupart des malheureux girondins étaient, en effet, destinés à être sacrifiés, les uns comme fauteurs de la guerre civile, les autres comme complices.

En outre, soixante-treize représentants, signataires d'une protestation contre le mouvement des 31 mai-2 juin, furent emprisonnés par décret et ne rentrèrent dans la Convention qu'après le 9 thermidor.

La Gironde était à peine vaincue, que la Convention, pour répondre à l'impatience du pays, se hâta de reprendre le travail de la constitution. Le projet primitif préparé sous l'inspiration de Condorcet fut en partie abandonné, et une nouvelle commission, dont Hérault-Séchelles fut le rapporteur, reçut la mission de rédiger et de coordonner un nouveau projet de pacte social. Cette œuvre, en quelque sorte improvisée, fut discutée, votée avec une rapidité extrême et soumise à l'acceptation du peuple (v. CONSTITUTION DE 1793). Soumise aux délibérations le 10 juin, elle fut achevée le 23. Ce résultat ne contribua pas peu à faire accepter aux dissidents la victoire de la Montagne et à montrer que l'Assemblée, délivrée enfin de ses discordes, allait maintenant marcher d'un pas rapide et sûr.

Cependant la guerre de la Vendée continuait toujours, mêlée de succès et de revers; Lyon était en pleine révolte et se préparait à donner la main aux Piémontais; tout le Midi était embrasé; des insurrections fédéralistes éclataient de toutes parts; nos frontières étaient de nouveau profondément entamées; Mayence capitulait; Condé, Valenciennes tombaient au pouvoir de l'ennemi, qui bientôt allait pouvoir faire jonction avec les révoltés de l'Ouest; la route de Paris était ouverte; au Nord, sur le Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées, nous étions enveloppés, assaillis par les armées de la coalition. Une fois encore, la France paraissait perdue.

Pendant que son comité de Salut public organise la défense, la Convention rend coup sur coup des décrets terribles contre la Vendée, contre les accapareurs, les dépréciateurs des assignats; ordonne que la reine sera jugée, que les tombeaux des rois seront détruits, interdit le placement des fonds sur les banques étrangères, et par le décret d'accusation contre Custine montre aux généraux qu'elle saura briser leurs résistances, réprimer leur ambition et punir leur trahison ou leur impéritie. En même temps Carteaux reçoit l'ordre de réduire Marseille, et Dubois-Crancé Lyon. Bientôt les envoyés des assemblées primaires arrivent à Paris apporter le vœu de la France pour l'acceptation de la constitution; réunis le 10 août au peuple de Paris dans une fête grandiose, ils accueillent avec enthousiasme l'idée d'une mesure prodigieuse, la levée en masse. Quelques jours plus tard, elle est décrétée. Tous les Français sont déclarés en réquisition permanente pour le service de la patrie. Les jeunes gens iront au combat; les hommes mariés forgeront des armes; les femmes feront des tentes, des habits, les enfants de la charpie; les vieillards se feront porter dans les places publiques pour exciter le courage des guerriers et prêcher la haine des rois et l'unité de la République. Des ateliers d'armes seront établis sur les places publiques, et le sol des caves sera lessivé pour fournir le salpêtre. Les bataillons rassemblés dans chaque district seront réunis sous une bannière portant cette devise : *Le peuple français debout contre les tyrans*, etc. Le jour même de l'adoption de ces mesures (23 août) Carteaux domptait la contre-révolution à Marseille et prenait possession de la ville aux acclamations des patriotes. Bordeaux faisait sa soumission. Mais Toulon, dominé depuis quelque temps par les royalistes, était livré par eux aux Anglais (28 août).

Nous entrons ici dans la période terrible que Grégoire a nommée les *jours caniculaires de la Révolution*, et à laquelle l'histoire a conservé le nom de *Terreur*. Enveloppé d'un cercle de feu, poussé au dernier degré de l'exaltation par la grandeur des périls, par les trahisons et les complots; affamé par l'insaisissable accapareur, qui se rit de tous les décrets, le peuple éclate en réclamations formidables. Il entraîne dans son mouvement les jacobins et la Commune. Le 5 septembre, Pache, maire de Paris, et Chaumette, procureur général de la Commune, à la tête d'un cortège immense, se présentent à la barre pour exprimer le vœu des sections et des autorités. Il y eut là une de ces scènes indescriptibles qui se produisirent si souvent dans la vie orageuse de la Convention. Peuple, municipaux et représentants, s'exaltant mutuellement, précipitent la République dans les mesures de plus en plus extrêmes. Billaud-Varennes, Drouet, Basire, Danton, Thuriot, Moïse Bayle, Léonard Bourdon, convertissent en motions les vœux des pétitionnaires. Barère, avec sa prodigieuse facilité, élucide et résume le tout dans un rapport improvisé, et s'écrie, après les jacobins et la Commune : « Plaçons la terreur à l'ordre du jour! »

Enfin les mesures suivantes sont adoptées :

Création d'une *armée révolutionnaire* composée de 6,000 hommes, pour comprimer les ennemis de la Révolution, surveiller les accapareurs et protéger la circulation et l'arrivage des subsistances. Prohibition de vente ou d'achat ailleurs que sur les marchés publics; inventaire des greniers et fixation d'un taux uniforme, d'un maximum. L'agiotage sur les assignats puni de mort. Le tribunal révolutionnaire divisé en quatre sections, comme moyen d'accélérer les jugements. Brissot, Gensonné, Clavière et Lebrun, renvoyés devant ce tribunal. Épuration des comités révolutionnaires, dans lesquels, en beaucoup d'endroits, les royalistes s'étaient glissés. On sait que ces comités étaient chargés de surveiller et d'arrêter au besoin les contre-révolutionnaires. Ils étaient nommés par les localités ou par les représentants en mission. Chacun de leurs membres recevait une indemnité de 3 livres par jour. Le nombre des séances dans les sections fut fixé à deux par semaine, et, pour que l'élément populaire n'en fût pas écarté, une indemnité de 2 livres fut mise à la disposition des citoyens qui n'auraient d'autre ressource que le travail journalier de leurs mains. La France était pleine d'agents étrangers : un décret d'arrestation frappe tout étranger qui n'obtiendrait pas des municipalités un *certificat d'hospitalité*.

Le 17, adoption de la fameuse *loi des suspects*, rendue, chose assez remarquable, sur le rapport du jurisconsulte Merlin (de Douai), au nom du comité de législation, présidé par Cambacérès. V. SUSPECTS.

On ne saurait avoir l'idée de justifier les mesures par lesquelles la Convention inaugura le régime de la Terreur, et généralement tous les actes violents de cette grande et terrible époque; mais il ne faut pas cesser de le *répéter* : la Révolution fut une grande bataille livrée contre l'ancien régime, et les révolutionnaires étaient des soldats constamment sur la brèche. Avant de maudire aveuglément, il est donc équitable de tenir compte de cet état de guerre qui surexcitait naturellement les passions, et de mille autres circonstances qu'on ne peut omettre sans dénaturer la physionomie des événements. Écoutons un publiciste bien connu par l'extrême modération de ses idées, M. de Tocqueville : « J'oserai dire, parce que je tiens les faits dans ma main, qu'un grand nombre des procédés employés par le gouvernement révolutionnaire ont eu des précédents et des exemples dans les mesures prises à l'égard du bas peuple pendant les deux derniers siècles de la monarchie. » (*L'Ancien régime et la Révolution*.) Ici l'illustre écrivain ne dit même pas assez, et si l'on voulait se placer à ce point de vue, les « excès » de la Révolution seraient trop faciles à expliquer; car si le peuple avait voulu solder les représailles du passé, se venger de tout ce qu'il avait souffert, il est clair que l'immolation de plusieurs générations n'eût pas suffi à établir l'équilibre. Mais tout en écartant cet argument, qui blesse d'ailleurs la magnanimité des principes démocratiques, un fait historique demeure, celui d'une grande colère nationale contre les castes privilégiées, dont la domination et les excès paraissaient d'autant plus odieux, qu'on avait goûté les premiers bienfaits de la liberté. Toutefois, il fallut les complots sans cesse renaissants de la faction, son opposition implacable aux réformes les plus modérées, ses trahisons, ses complicités avec l'étranger, les sanglantes réactions dont elle fut l'âme, les périls suprêmes qu'elle fit courir à la France, pour raviver cette colère presque éteinte et faire oublier la grande effusion de 1789, où toutes les classes avaient fraternisé dans l'élan d'une joie immense et d'un espoir infini.

A-t-on compté toutes les blessures reçues par le puissant athlète avant qu'il tirât le glaive à son tour contre des ennemis dont le ressentiment était implacable et dont les prétentions insolentes étaient un outrage aux droits de la nation, à l'émancipation légitime des citoyens, à l'affranchissement de l'humanité? Et comment pense-t-on que les royalistes eussent traité les patriotes s'ils avaient été vainqueurs? Les faits répondent suffisamment. Partout où le royalisme a momentanément triomphé, dans le Midi, en Vendée, à Lyon (où il avait rapidement débordé le girondinisme), à Marseille, à Toulon, le sang a coulé à flots et les vaincus ont été immolés avec un effroyable luxe de barbarie.

Le terrorisme, triste héritage de la vieille monarchie, était la doctrine naturelle des hommes du passé. Dès le début de la Révolution, elle est professée avec une sauvage naïveté par cet intraitable parti. C'est toujours par la force, par les supplices, par les coups d'autorité qu'il veut ramener la nation aux carrières de l'ancien régime. Avant Marat, en mai 1789, la pieuse, la sainte Madame Élisabeth demande qu'on *coupe des têtes* (v. sa correspondance, dans l'ouvrage de M. de Beauchesne, *Étude sur Madame Élisabeth*, p. 19). Bien avant le tribunal révolutionnaire, le bon Cazalès conseillait à Louis XVI d'établir, dès qu'il aurait recouvré son autorité, « un tribunal de justice composé de cinq membres, chargé de poursuivre et d'exécuter brièvement les criminels révoltés contre la monarchie. » A la veille du 14 juillet, Breteuil, l'homme de la reine, avait dit : « S'il faut brûler Paris, on le brûlera et l'on décimera ses habitants : aux grands maux les grands remèdes! » Le complot de la cour, que la victoire du peuple fit avorter, était alors de dissoudre l'Assemblée et de livrer au bourreau les principaux *coupables*, députés, journalistes, etc. L'extermination des patriotes était d'ailleurs la théorie officielle du parti, qui la mit en pratique partout où il obtint un moment l'avantage. Ouvrez tous les journaux royalistes, de 1789 au 10 août, il n'y est question que de pendre, de fusiller, de rouer, de faire mourir sous le fouet tous ceux qui ont participé à la Révolution. Le manifeste de Brunswick, rédigé par des émigrés, témoigne suffisamment de la mansuétude de la contre-révolution; et le bombardement de Verdun montra bien que ce manifeste de sang n'était pas purement comminatoire.

Qu'on remarque aussi, pour nous en tenir à la Convention, que les mesures les plus terribles décrétées par la grande Assemblée pour faire face à une situation sans exemple ne furent que des représailles immédiates de la guerre sauvage qui était faite à la France, à l'intérieur comme aux frontières.

A l'article TERREUR, nous entrerons dans quelques développements à ce sujet. Ici nous devons nous borner à cette observation que la Terreur ne fut pas un système, une préméditation, mais un entraînement de colère, un expédient de combat; c'était la fureur de la défense opposée à la fureur de l'attaque. Qu'on réprouve ces excès de la guerre, rien de mieux; mais qu'on ne les isole pas des circonstances qui les firent naître.

Cependant, suivant les ordres de la Convention, le représentant Dubois-Crancé avait commencé le siège de Lyon, mais avec des forces insuffisantes. Trois autres commissaires de l'Assemblée, Couthon, Châteauneuf-Randon et Maignet, avaient été envoyés en Auvergne pour entraîner les patriotes contre la ville rebelle, où commandait le royaliste Précy et qui était pleine d'émigrés et de prêtres réfractaires. Dans ces temps extraordinaires, nul ne s'étonnait qu'on eût choisi pour une semblable mission, toute de mouvement et d'action, un homme comme Couthon, paralysé des deux jambes. Les rudes montagnards du Puy-de-Dôme furent électrisés, soulevés, et le paralytique amena 30,000 hommes devant Lyon. Ce fut lui qui acheva le siège et qui reçut la capitulation de la ville (9 octobre). La Convention, dans ses formidables colères, avait rendu un décret terrible, en vertu duquel il ne devait rester debout que les habitations des pauvres, celles des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices industriels et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique. La réunion des maisons conservées recevrait le nom de *Ville affranchie*. Une colonne serait élevée, avec cette inscription : *Lyon fit la guerre à la liberté; Lyon n'est plus!* Couthon, porté dans un fauteuil, se contenta de frapper d'un petit marteau l'un des édifices de la place Bellecour, en disant : « La loi te frappe. » Puis il se fit rappeler par le comité de Salut public, et fut remplacé dans sa mission par Collot d'Herbois et Fouché.

L'ennemi, cependant, malgré l'état désespéré où était la France, avait hésité à marcher sur Paris et s'attardait à des entreprises de détail, telles que le siège de Dunkerque et du Quesnoy. Mettant à profit ces lenteurs, le comité de Salut public, sous la direction de Carnot, organisait les forces de la grande levée et préparait cette lutte inouïe à laquelle rien n'est comparable dans l'histoire militaire des nations, et qui eut pour résultat définitif de rendre la grande République arbitre des destinées de l'Europe.

Mais les conditions de cette lutte étaient nécessairement l'unité de direction, la concentration du pouvoir; pour faire manœuvrer avec ensemble tant de corps lancés à de grandes distances les uns des autres, étouffer les rivalités des généraux, faire concourir toutes les forces particulières à un plan général, la Convention avait son comité de Salut public, Carnot, l'organisateur de la victoire; enfin les représentants du peuple en mission aux armées, et qui, investis d'une autorité supérieure à celle des généraux, réalisaient le phénomène d'un pouvoir central présent, à chaque heure du jour, sur tous les points où se déployait le drapeau national.

Faite pour un temps de paix, la constitution était inapplicable en des circonstances aussi critiques; c'est ce qui était universellement compris. Aussi le 10 octobre, sur un rapport de Saint-Just, la Convention décréta que le gouvernement serait révolutionnaire jusqu'à la paix, ce qui revenait à suspendre momentanément la constitution.

Poursuivant ses travaux au bruit des combats, l'Assemblée venait de décréter l'établissement du *calendrier républicain*. Elle préparait l'unité de poids et de mesures, l'établissement de l'École polytechnique et de l'École normale, du télégraphe, du système décimal, du code civil; instituait le grand-livre, s'occupait du développement des sciences et des arts, jetait les bases d'un plan d'éducation nationale et cherchait les moyens d'universaliser dans toute la République l'usage de la langue française par l'extinction des patois locaux.

Ce mois d'octobre 1793 est encore mémorable par la victoire de Wattignies, par le déblocus de Maubeuge, par la grande défaite des Vendéens à Cholet, enfin par le jugement et l'exécution de Marie-Antoinette et des vingt et un girondins détenus. Dans cette terrible période, la tragédie est constamment mêlée à l'épopée. Logique implacable des temps de lutte et de colère : les révoltes fédéralistes et le meurtre de Marat avaient tué les girondins; la Vendée, les complots royalistes, la trahison de Toulon et la coalition des rois avaient tué la coupable, mais infortunée femme de Louis XVI. Bientôt de nouvelles victimes vont monter les degrés de l'échafaud, Mme Roland, Philippe-Égalité, Bailly, Madame Élisabeth, Barnave, et tant d'autres dont le sang fut loin de consolider l'édifice républicain. Mais le char de la Terreur était lancé, et les premiers qui tentèrent d'arrêter sa course effrayante tombèrent eux-mêmes victimes de leur généreux effort.

Les représentants du peuple envoyés en mission aux armées ou dans les départements étaient investis, comme nous l'avons dit, d'un pouvoir presque dictatorial, ce qui leur a fait donner par certains historiens le surnom de *proconsuls*. Ils devaient d'ailleurs s'appuyer sur les sociétés populaires, et par une correspondance active rendre compte de tous leurs actes à la Convention, dont ils représentaient le pouvoir, ou au comité de Salut public. Ils portaient un costume qui avait été prescrit par décret du 4 avril 1793 : l'habit bleu à revers rouges, le chapeau rond orné de trois plumes flottantes aux couleurs nationales, une écharpe tricolore en ceinture, un sabre suspendu à un baudrier de cuir noir.

Ces ardents missionnaires rendirent d'immenses services, soit aux armées où ils stimulaient les généraux et enflammaient l'ardeur des soldats en les guidant souvent au feu, soit dans les départements, où ils activaient les enrôlements et les réquisitions, contenaient les royalistes, et organisèrent, au milieu de difficultés inouïes, d'immenses services, approvisionnements, subsistances, munitions, convois, etc.

Malheureusement, un petit nombre d'entre eux se souillèrent de crimes, Collot et Fouché à Lyon, Carrier à Nantes, Lebon à Arras, Fréron à Toulon, Tallien à Bordeaux, etc.; et ces souvenirs terribles ont presque fait oublier les belles missions de Carnot, de Lamarque, de Levasseur, de Bourbotte, de Merlin (de Thionville), de Saint-Just et Lebas, de Baudot, de Lakanal, de Soubrany, de Grégoire, de Dubois-Crancé, de Jean-Bon Saint-André, de Cavaignac, de Lacombe Saint-Michel, de Duquesnoy, et de deux cents autres, dont plusieurs trouvèrent une mort héroïque, comme Fabre (de l'Hérault) à la défense de Port-Vendres. « Nous pouvons, écrit M. Michelet, dire hardiment que trente représentants ont mérité, pour leurs missions seules, d'être mis au Panthéon. »

Le 3 nivôse an II (23 décembre 1793), la grande armée vendéenne était anéantie par Marceau à Savenay. Six jours auparavant, le 28 frimaire, les soldats de la République reprenaient possession de Toulon. Le 6 nivôse, Hoche, par le déblocus de Landau et l'occupation des lignes de Weissembourg, rend l'Alsace à la France et rejette l'ennemi au delà du Rhin. La campagne de 1793 s'achevait, le long des frontières, au milieu des triomphes.

A l'intérieur, le régime révolutionnaire avait été définitivement constitué par le décret du 14 frimaire (4 décembre), qui créait en même temps le *Bulletin des lois*. Les ministres avaient été supprimés et remplacés par douze commissions placées sous l'autorité du comité de Salut public. L'action de la Convention s'étendait partout; elle gouvernait directement par ses décrets, par ses commissaires, par ses deux grands comités, stimulée elle-même, poussée à l'action par les sections et la Commune de Paris, par tous les grands foyers révolutionnaires.

Cependant, au moment où la République luttait avec une indomptable énergie contre tant d'ennemis, elle était déchirée de nouveau par les partis.

« La Révolution, dit M. Louis Blanc, parcourait ces phases inévitables; sortie des flancs du XVIIIe siècle, elle en traduisait en actes les pensées, et mettait aux prises les deux grandes écoles dont nous avons décrit la lutte intellectuelle. »

Ces deux grandes écoles, l'illustre historien les retrouve partout, dans Voltaire et Rousseau, dans la Gironde et la Montagne; enfin le dualisme se poursuit dans la Montagne même. Pour qui connaît les préoccupations constantes de M. Louis Blanc, il serait inutile d'ajouter qu'il s'agit ici des doctrines de l'*individualisme* et de la *solidarité*.

Il est certain que Robespierre était le disciple exclusif de Rousseau. Mais n'est-ce point tomber dans le système, dans la fantaisie pure, que de diviser les révolutionnaires en catégories tranchées, de les parquer comme un bétail philosophique dans des théories absolues? On ne saurait nier les tendances de tel ou tel personnage; mais en général il régnait

Digitized by Google

une assez grande incertitude dans les esprits. Les hommes de ce temps étaient pénétrés plus ou moins profondément, et même avec quelque confusion, des doctrines générales du siècle, mais sans qu'on puisse toujours distinguer bien nettement ce qui prédominait en eux. Il y avait des disciples de Rousseau parmi les girondins; il y avait des disciples de Voltaire parmi les montagnards; et ainsi de tous les groupes et de toutes les doctrines. Tous cherchaient dans les voies les plus diverses la solution du grand problème de l'affranchissement populaire, et leurs tâtonnements, leurs contradictions, font, après tout, l'éloge de leur sincérité. Robespierre et Saint-Just, malgré leur roideur dogmatique, ont flotté comme les autres et sur bien des questions, chose très-explicable par l'invasion soudaine d'une foule d'idées nouvelles qui n'avaient pas eu le temps de mûrir.

Quoi qu'il en soit, qu'ils se rattachassent ou non aux *grandes écoles* en question, les révolutionnaires étaient divisés en partis, et la Montagne en comptait trois bien distincts, auxquels nous conserverons leurs noms consacrés : les *dantonistes*, qui songeaient à enrayer la Terreur; les *robespierristes*, qui prétendaient se tenir à égale distance du modérantisme et de l'exagération; enfin les *hébertistes*, auxquels leurs adversaires ont imposé le nom du journaliste du *Père Duchêne*, et qui seraient mieux nommés le *parti de la Montagne*. La crête de la Montagne était avec eux : c'étaient les ultra. Quelques-uns d'ailleurs connaissaient à peine Hébert, et notamment le montagnard Anacharsis Cloots. Les deux premiers de ces partis renfermaient, pour employer une expression de M. Michelet, les classiques de la Révolution. Les autres en étaient les romantiques, les échevelés. Cette comparaison pittoresque ne manque pas de justesse. D'ailleurs, comme les écoles philosophiques de l'antiquité, chacune de ces fractions avait son originalité propre et représentait une des faces du problème de la Révolution : les dantonistes, le noble désir de mettre un terme aux mesures violentes, aux terribles représailles de guerre, ainsi qu'une certaine lassitude de l'action; les robespierristes, l'impérieuse nécessité de vaincre avant de désarmer, en même temps qu'une tendance à la domination qu'il serait puéril de nier; les hébertistes, toutes les audaces révolutionnaires et philosophiques, toutes les ardeurs de la grande Commune, ainsi que l'intuition confuse des problèmes sociaux agités de nos jours. Quand des partis sont en présence, ils ne se tiennent pas dans la sphère des idées pures; ils se combattent, ils cherchent à s'éliminer, parce qu'aux différences d'opinions viennent s'ajouter des questions personnelles, et souvent des compétitions de pouvoir. C'est l'histoire éternelle des époques de lutte. Unis contre les girondins, contre les royalistes et l'étranger, ces éléments du parti montagnard commencèrent à se diviser lorsque le terrain fut un peu déblayé.

Autour de Danton, athlète un peu énervé, se groupaient l'étincelant Camille Desmoulins, Hérault-Séchelles, Lacroix, Legendre, Tallien, Fréron, Philippeaux, Lecointre, Thuriot, Merlin (de Thionville), Fabre d'Églantine, Westermann, d'anciens cordeliers, etc.

Robespierre formait au comité de Salut public, avec Saint-Just et Couthon, un triumvirat d'amitié (et d'ambition, suivant leurs adversaires) qui s'appuyait sur la puissante société des jacobins et pesait d'un grand poids dans la direction des affaires. On les nommait dans le comité *gens de la haute main*. Autorisés à organiser un bureau de police, espèce de ministère qui empiéta sur les attributions du comité de Sûreté générale, ils étaient en outre chargés de préparer les exposés législatifs. A tort ou à raison, quelques-uns voyaient en eux les régulateurs, les maîtres de l'avenir.

Les hébertistes formaient un parti très-sérieux et très-puissant. Ils dominaient à la Commune de Paris, dont Chaumette était procureur général et Hébert substitut; ils dominaient dans les bureaux de la guerre, où ils étaient entrés en masse sous Pache et sous Bouchotte. Ils avaient placé un des leurs, Ronsin, à la tête de l'armée révolutionnaire. Par le *Père Duchêne*, répandu à profusion dans les armées, ils avaient une grande influence parmi les soldats. Des commissaires de la Convention, des généraux correspondaient avec eux, entre autres Fouché, Jourdan, Hoche, Augereau, Rossignol. Ils avaient pied dans le tribunal révolutionnaire, dans le comité de Salut public, par Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois; dans le comité de Sûreté générale, par Vouland, Jagot et plusieurs autres. Le club des cordeliers était alors entièrement à eux; et la majorité des sections de Paris les appuyait. Leur centre était le conseil de la Commune.

Ils remportèrent une première victoire par le renversement du culte catholique. Ce mouvement antireligieux était dans la nature des choses, et il eût été bien extraordinaire qu'il ne se produisît point parmi des générations nourries de la philosophie du XVIIIe siècle. Il fut d'ailleurs singulièrement activé par l'intolérance factieuse des prêtres réfractaires, par le sang qu'ils avaient fait couler dans les guerres civiles. Depuis longtemps déjà beaucoup de prêtres et d'évêques constitutionnels s'étaient mariés. Cela était alors considéré comme un acte de civisme, comme un gage donné à la Révolution. En outre, beaucoup de prêtres patriotes, laissant la théologie, ne prêchaient plus guère que la morale, la fraternité entre les hommes, le dévouement à la patrie et à la République. A Bourges, dans le diocèse de l'évêque Torné, tout le chapitre de la cathédrale était marié. La messe se célébrait là en bonnet rouge et en cocarde, à la grande édification des fidèles.

Dans le courant d'octobre 1793, après l'établissement du calendrier français, la réaction philosophique s'accentua davantage. En outre, après tant de sacrifices pour subvenir aux énormes dépenses de la guerre, le peuple songea tout à coup que les églises renfermaient des richesses appartenant à la nation et qui demeuraient improductives, fastueux ornements qui n'ajoutaient rien à la dignité du culte. Les défenseurs de la patrie manquent de pain et de souliers, disait-on; n'est-ce pas encore honorer Dieu que de sacrifier les magnificences de nos églises à soulager la détresse publique. Et les vases d'or et d'argent, les candélabres et autres riches ornements prenaient le chemin de la Monnaie. De jour en jour la Convention recevait de nouveaux envois. La Nièvre avait commencé, sous l'influence de Fouché, alors en mission; les autres départements suivirent. Mais ce mouvement contenait autre chose qu'un retour à la simplicité primitive du culte. Il fut le signal, ou plutôt il coïncida avec une immense réaction contre le catholicisme et même contre toutes les religions. De tous côtés les églises se fermaient, et les prêtres abjuraient ce qu'ils nommaient eux-mêmes leurs *erreurs*. Bon nombre même s'accusaient de n'avoir été jusqu'alors que des *charlatans*. Nous n'apprécions pas, nous racontons; ce sont là des faits bien connus. La langue en fut enrichie d'un mot : la *déprêtrisation*.

Cette fois, l'impulsion venait des départements. Paris, préparé et bien au delà, en reçut comme une secousse électrique. Les hébertistes prirent nécessairement la tête du mouvement. Un mot courut les sections : plus de religion dominante; que les communes soient libres de rejeter ou d'admettre le culte. Le 16 brumaire (6 novembre 1793), la Convention délibérait sur la réunion de plusieurs paroisses en une seule; Thuriot (un dantoniste) demande que l'Assemblée n'ait plus à s'occuper des affaires du culte, que les citoyens et leurs administrations soient autorisés à statuer définitivement sur la réunion ou la *suppression* des cures. En adoptant cette motion, la Convention semblait bien autoriser toutes les initiatives. Le soir même, la Commune, les jacobins, les sections, les sociétés populaires et les principaux membres du comité d'instruction publique préparent une pétition pour la suppression du salaire des ministres du culte. Dans la nuit, Anacharsis Cloots, à la tête d'une députation, se présente chez Gobel, évêque de Paris, et l'engage à abdiquer ses fonctions épiscopales. Le prélat consulte son chapitre, qui, à la majorité de quatorze voix contre trois, se prononce pour la démission demandée. Le lendemain, Gobel, précédé du maire de Paris, Pache, de Chaumette et autres fonctionnaires, suivi de ses vicaires, coiffés comme lui du bonnet rouge, se présente à la barre de la Convention non pour abjurer sa foi, comme on l'a répété, mais pour abdiquer ses fonctions. Son clergé l'imite. Les ecclésiastiques de la Convention subissent l'entraînement. Coupé, curé de Sermaise; Thomas Lindet, évêque de l'Eure; Gay-Vernon, évêque de la Haute-Vienne; l'évêque de la Meurthe, le curé Villars, Sieyès, Julien (de Toulouse), ministre protestant, déposent également leur démission ou leur renonciation. Et à chaque moment arrivaient de tous les points de la France des voitures d'ornements sacerdotaux, de reliquaires précieux, de saints d'or et d'argent, etc. Les prêtres abjuraient par milliers, librement, d'ailleurs, car aucune loi ne fut rendue à cet égard. Invité à imiter l'exemple de Gobel, à la fameuse séance, Grégoire, évêque de Blois, ardent montagnard et catholique sincère, refuse énergiquement. Et l'Assemblée, d'une voix unanime s'écrie : « Personne n'est contraint. »

En effet, dans l'esprit des plus ardents, la réforme se résumait ainsi : suppression du salaire; pensions viagères aux *déprêtrisés*, pour parler le langage du temps; faculté laissée aux communes d'affecter les églises, édifices nationaux, à tel usage public qui serait jugé convenable; de supprimer ou de conserver le culte, à la charge, dans ce dernier cas, de pourvoir aux frais non par voie de contribution, mais par des souscriptions volontaires. Partout, d'ailleurs, quelles que fussent les décisions de la majorité, les citoyens conservaient le droit de s'associer et de louer des locaux pour exercer tel culte qu'il leur plairait de choisir (sauf, bien entendu, à ne point faire usage de prêtres réfractaires, non reconnus par la loi). V. CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

La suppression du salaire des prêtres, ministres, etc., avait été proposée déjà par Cambon le 16 novembre 1792. Mais Robespierre, Danton et la plupart des jacobins jugèrent alors cette réforme prématurée et impolitique, et la Convention ne l'avait point adoptée.

Cependant l'agitation contre le culte prenait au dehors des proportions formidables. Le lendemain de l'abdication de Gobel (17 brumaire), un registre était ouvert à la Commune pour recevoir les renonciations ou abjurations des prêtres et ministres. Enfin, sous la direction de la Commune, le 20 brumaire (10 novembre), Paris inaugura à Notre-Dame ces *fêtes de la Raison* qui se célébrèrent successivement dans toute la République. Les autorités constituées, les sociétés populaires, la Convention, assistèrent à cette solennité, et l'Assemblée consacra par décret la ci-devant cathédrale à la Raison et à la Liberté. Pour plus de détails, v. RAISON (fête de la).

Les représentants en mission secondaient partout l'élan populaire. De tous côtés les églises étaient converties en ateliers d'armes ou de salpêtre, en magasins, en lieux d'assemblée; les cloches en canons ou en monnaie de billon, les objets précieux en pièces d'or ou d'argent. Les reliques sont jetées au vent, les images miraculeuses brûlées. Le 4 frimaire (24 novembre), sur le réquisitoire de Chaumette, la Commune décrète la fermeture de toutes les églises et temples de Paris. Déjà plusieurs sections avaient pris cette initiative. Un bal-restaurant était installé à Saint-Eustache. D'autres églises étaient converties en bazars, d'autres en ateliers.

La Convention d'ailleurs ne supprima point le traitement des ecclésiastiques (réduits la plupart à l'inaction), et, par son décret du 2 frimaire, elle accorda une pension aux évêques, aux curés et aux prêtres démissionnaires.

La majorité de l'Assemblée applaudissait à ce mouvement. Mais il était un homme qui ne le voyait qu'avec un profond sentiment de dépit : Robespierre. Disciple de Rousseau, déiste ardent, intolérant et dogmatique, il s'irrita de ce triomphe du panthéisme et de la philosophie naturaliste, et bien plus encore de l'importance du parti de la Commune, qui échappait à son action. Le jour même de l'abdication de Gobel, il avait accueilli Cloots par des paroles hautaines et dures. On pouvait pressentir déjà que l'arme à deux tranchants de la Terreur allait se tourner contre les révolutionnaires. Et en effet nous allons voir bientôt ces formidables tribuns, ces vainqueurs des rois, engagés en des luttes meurtrières, s'éliminer successivement et passer tous en s'éteignant sous le souffle de la mort.

Voici Basire, Chabot, Julien (de Toulouse) et Delaunay (d'Angers) arrêtés sous l'inculpation de falsification d'un décret de finances et de manœuvres d'agiotage. Un peu plus tard, en janvier, Fabre d'Églantine sera compris dans la même poursuite. Cependant, il est de toute évidence que lui et Basire étaient innocents; mais la haine de Robespierre et de son parti les poussa vers l'échafaud.

Suivant des histoires écrites dans un esprit robespierriste étroit et déjà bien suranné, le chef du fameux triumvirat aurait eu le noble projet de mettre fin au régime de la Terreur aussitôt que les circonstances l'eussent permis. Mais il fallait auparavant écraser les *intrigants*, les *conspirateurs*, les *ultra-révolutionnaires* aussi bien que les *hypocrites de modération*. En d'autres termes, après avoir été le grand épurateur de la République, il se réservait d'être le régulateur suprême, le modérateur, le Jupiter Sauveur de la Révolution. Notre cadre ne nous permet pas de discuter ici cette thèse, à laquelle le talent de plusieurs écrivains a donné beaucoup d'éclat. A l'article ROBESPIERRE, nous en pourrons examiner la valeur. Nous nous bornerons pour le moment à faire remarquer qu'à cette époque et jusqu'à sa chute, ce Caïn révolutionnaire, après avoir rendu d'incontestables services, a bien réellement joué le rôle de proscripteur, et nous ne pensons pas qu'il suffise pour l'en justifier de noircir systématiquement ses adversaires, comme il l'a fait lui-même en les frappant, comme tous les pamphlétaires royalistes l'ont fait après lui. Qu'il tendît à la dictature, ou tout au moins à une haute domination, à une influence prépondérante, c'est ce qui nous paraît de la dernière évidence. Sa puissance était déjà énorme. Sa vie austère, la gravité de son caractère et de ses mœurs, ses longues luttes, les attaques injustes dont il avait été l'objet, ses défauts mêmes, son esprit soupçonneux et porté aux accusations, son orgueil, ses continuelles homélies sur lui-même, ses élégies personnelles (à la Rousseau), tout avait contribué à augmenter sa popularité. Il régnait aux Jacobins. Par son bureau de police (qui donnait le droit redoutable de lancer des mandats d'arrestation), il avait la main un peu partout, au tribunal révolutionnaire et dans les administrations. Son parti, composé de sectaires graves et convaincus, comme Saint-Just, Couthon, Lebas, hommes de valeur et d'énergie, pesait, comme nous l'avons dit, d'un grand poids, dans les comités et à la Convention.

Il commença la guerre contre les hébertistes à sa manière accoutumée, c'est-à-dire par des allusions meurtrières dans ses discours, par des ricanements sinistres contre le *philosophisme*, par des accusations vagues dénuées de toute base. Ce qu'on peut dégager de son fatras solennel, c'est que ceux qui avaient contribué à la ruine du catholicisme étaient des émissaires des tyrans étrangers, des contre-révolutionnaires déguisés. L'habitude d'accuser sans preuves lui avait rendu familières toutes les énormités. Chose singulière, c'était au nom de la liberté des cultes qu'il plaidait la conservation d'une Église officielle. « Robespierre, dit M. Michelet, fut pris du mal des rois, la haine de l'idée. » Il faut ajouter la haine des personnes, des renommées rivales de la sienne. En marquant ses ennemis de ce nom terrible : *la faction de l'étranger*, il avait ramené sous sa discipline les jacobins, qui d'abord avaient applaudi au mouvement. Danton, qu'il ménageait encore, Danton, entamé d'ailleurs, dont la lassitude était notoire, et qui peut-être craignait pour lui-même, suivit misérablement Robespierre dans cette voie, malgré ses idées bien connues, et s'éleva contre les *mascarades antireligieuses*. Camille Desmoulins fut lancé contre la *faction*. Dans le deuxième numéro de son *Vieux cordelier* (20 frimaire — 10 décembre), soumis à la censure préalable de Robespierre, il déchira, il traîna dans la boue les hébertistes et les municipaux. Quelques jours plus tard, une des victimes de ses cruautés satiriques, Anacharsis Cloots, fut soumis au scrutin épuratoire des jacobins, qui récemment l'avaient nommé président. Cette mesure avait été demandée par Robespierre. On sait combien elle était redoutée. Le généreux philosophe, le magnanime rêveur, qui avait sacrifié sa fortune et sa personne à la Révolution, fut exclu, après un discours aussi haineux qu'absurde de l'impérieux triumvir. L'exclusion des Jacobins, c'était alors le chemin de l'échafaud.

Le 5 nivôse (25 décembre), dans un rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire, Robespierre lança de nouvelles attaques venimeuses contre Cloots, qui le lendemain fut exclu de la Convention *comme étranger*, lui qui avait été naturalisé par décret et nommé député par deux départements. Le 7, il était arrêté, en même temps que Thomas Payne, par ordre du comité de Sûreté générale. La Convention était en coupe réglée.

D'autres arrestations eurent lieu au dehors parmi les révolutionnaires ardents. Hoche et Jourdan, qui se rattachaient à ce parti, sont suspendus, malgré leurs victoires. Les hébertistes s'agitent; au club des Cordeliers, ils voilent d'un crêpe noir la Déclaration des droits; enfin, le 14 ventôse an II (4 mars 1794), dans une séance orageuse, le mot d'*insurrection* est prononcé, mais désavoué ou du moins interprété dans un sens conditionnel quelques jours plus tard. L'agitation n'en continua pas moins. A ce moment un officier d'artillerie qui s'était distingué au siége de Toulon, Bonaparte, reçut l'offre de remplacer dans le commandement des sections armées Hanriot, qui paraissait suivre le parti de la Commune, mais qui devint, comme on le sait, un ardent robespierriste. Le 23 ventôse (13 mars), Saint-Just vint lire à la tribune un rapport incohérent, plein de généralités sonores sur la vertu, le crime, l'ambition, etc., et qui se terminait par un projet de décret déclarant traîtres à la patrie tous ceux qui, de quelque manière que ce fût, auraient favorisé le plan de corruption des citoyens, de subversion des pouvoirs et de l'esprit public, etc. Rien de plus effroyablement vague et quintessencié. La Convention vota. Dans la nuit, Hanriot, à la tête d'une force imposante tirée dans les sections, procéda à l'arrestation d'Hébert, de Vincent, de Ronsin, de Momoro et autres chefs du parti. On répandit le bruit d'une conspiration, d'un projet de massacre de la Convention, etc., et autres fables qui ne manquent jamais leur effet dans les temps de révolution. Chaumette et un grand nombre d'autres furent arrêtés les jours suivants. Livrés, ainsi que Cloots, au tribunal révolutionnaire, qui n'était déjà plus que le bras séculier de Robespierre et des comités, ils furent condamnés à mort et exécutés le 4 germinal (24 mars). Cette victoire sur la prétendue *faction de l'étranger* fut suivie du licenciement de l'armée révolutionnaire et de l'*épuration* complète de la Commune. Le procureur général syndic, magistrat élu par le peuple, fut remplacé par un simple *agent national*, fonctionnaire public. On donna ce poste à Payan, ami de Robespierre. Un autre robespierriste ardent, Fleuriot-Lescot, fut nommé maire de Paris, en remplacement de Pache, qu'on n'avait osé tuer.

Cependant, Camille Desmoulins, dans son *Vieux cordelier*, avait fait, sous le prétexte d'une traduction de Tacite, un tableau effrayant du régime de la Terreur et demandé la création d'un *comité de clémence*. Les dantonistes croyaient avoir donné des gages suffisants au parti dominant en contribuant à l'immolation des *exagérés* : ils n'avaient fait qu'ouvrir la voie et creuser leur fosse. Dans la nuit du 9 au 10 germinal (29-30 mars), Danton, Camille, Lacroix et Philippeaux sont arrêtés comme *indulgents*.

Le 16 germinal (5 avril) ils montaient sur l'échafaud, amalgamés avec Hérault-Séchelles, Westermann, Basire et autres. Aux articles DANTON, ROBESPIERRE, etc., nous examinerons la part qu'eut à cette nouvelle proscription l'*Incorruptible*, qu'on a tenté bien vainement de disculper, et qui agit surtout par Saint-Just, dont il annota de sa main le meurtrier rapport (l'original existe aux Archives).

La Convention et les comités étaient dès lors dominés par une faction, dont la puissance grandissait tous les jours. La Commune et le tribunal révolutionnaire, par les remaniements qui avaient été opérés, n'étaient plus que des agences robespierristes, comme les jacobins, tamisés par de sévères épurations. Par une conséquence en quelque sorte fatale, la Terreur moissonnait maintenant les pères de la Révolution. Mais les tragédies ne sont pas terminées encore.

Pendant ces terribles événements, la Répu-

blique poursuivait le cours de ses triomphes militaires aux Pyrénées, aux Alpes et sur le Rhin, et la campagne de 1794 fut aussi glorieuse que celle de l'année précédente. Sauf des revers partiels, on sait que cette prodigieuse série de victoires allait se prolonger pendant vingt ans.

Cependant le comité de Salut public était profondément divisé; mais ses membres, par un admirable sentiment de patriotisme, ensevelissaient ces divisions dans le silence, dans la crainte qu'elles ne profitassent aux ennemis de la République et que le faisceau du gouvernement n'en fût brisé. La Convention, qui les ignorait, votait presque toujours de confiance, souvent sans discussion, les mesures qui lui étaient présentées. Dans ce comité, comme nous l'avons expliqué à l'article spécial qui lui est consacré, le travail avait été divisé entre les membres, et chacun était à peu près maître dans sa spécialité; vu l'immensité des affaires (jusqu'à cinq cents par jour), les signatures se donnaient même souvent de confiance; et, d'ailleurs, trois suffisaient pour la validité. C'était là un grand abus; mais il y avait impossibilité physique à ce qu'il en fût autrement. Ceci explique comment Robespierre put faire beaucoup de choses dont ses collègues, accablés par leurs travaux, n'avaient une connaissance précise que quand elles étaient accomplies. Cependant il y avait parfois des orages, et même de très-violents, et les triumvirs furent positivement accusés, par Carnot, notamment, de tyrannie, de prétentions dictatoriales. Un jour il présenta une nouvelle liste de conventionnels dont il demandait la mise en accusation. Le comité, cette fois, refusa. Robespierre en fut vivement courroucé. A ce moment, son génie amer l'entraînait de plus en plus dans la haine et les noirs soupçons; il se sentait enveloppé d'inimitiés et menacé par les débris des partis qu'il avait immolés; il s'exagérait même et les dangers qu'il courait et le nombre de ses ennemis, et ne voyait partout que machinations et complots; le maniement de la police ne faisait qu'aggraver cette maladie de l'effroi, qui est le commencement de la punition des tyrans.

Pour compléter la réaction religieuse qu'il avait provoquée et qui fait de lui le précurseur du concordat, il vint lire à la Convention, le 18 floréal (8 mai), un manifeste religieux d'une beauté qu'il serait puéril de méconnaître, et fit décréter l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme. Le 20 prairial (8 juin), une fête à l'Etre suprême, dont il fut en quelque sorte le pontife, fut célébrée avec éclat, et, en le présentant à l'Europe comme le restaurateur de l'ordre moral, ne fit que confirmer ses adversaires dans le soupçon qu'il nourrissait des projets de dictature. Deux jours après, cet homme, que quelques historiens systématiques nous représentent comme voulant mettre fin au régime de la terreur, faisait présenter par Couthon, *à l'insu du comité*, cette effrayante loi du 22 prairial, son œuvre spéciale, qui supprimait les défenseurs et les témoins dans la procédure du tribunal révolutionnaire (tout peuplé de robespierristes). Il y eut quelques orages; mais la Convention, terrifiée, vota la loi. C'était évidemment tendre la gorge au couteau; car, on ne pouvait s'y méprendre, ceci était l'indice effrayant de nouvelles proscriptions. Un certain nombre de représentants ne pouvaient faire un pas sans être surveillés, obsédés par les espions de Robespierre; les victimes étaient marquées, tout le monde les désignait.

La loi du 22 prairial porta ses fruits, et cette période est l'apogée de la Terreur. Mais Robespierre fut abattu avant d'avoir pu faire dans l'Assemblée les nouvelles *épurations* qu'il avait si laborieusement préparées.

Après une suite de discordes intérieures dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer, il arriva ce qui devait fatalement arriver : une ligue se forma contre Robespierre, composée de tous ceux qui se savaient proscrits, des amis de ceux qui l'avaient été, des républicains ardents qui voyaient s'élever une tyrannie, aussi bien que de ceux qui voulaient une réaction. Robespierre fut renversé [v. THERMIDOR (journée du 9)] et envoyé à l'échafaud, avec Saint-Just, Couthon, Lebas, Hanriot, Dumas, Payan, Fleuriot-Lescot, etc., et quatre-vingts membres de la Commune, qui s'était déclarée en insurrection; tous avaient été, en masse, mis hors la loi comme traîtres et rebelles.

Une nouvelle période commence. Nous avons eu successivement le règne de la Gironde et celui de la Montagne. Bientôt la Plaine va régner à son tour. Sieyès et d'autres muets vont ressusciter. Des médiocrités comme Durand-Maillane, Boissy d'Anglas, etc., vont occuper la scène et précipiter la décadence de la République. La contre-révolution se réveille vivante et terrible, se préparant à centupler ses efforts. Les révolutionnaires ardents qui avaient contribué à la chute du *tyran*, et les thermidoriens eux-mêmes, furent rapidement débordés par le flot d'une réaction qui rencontra d'autant moins d'obstacles que le parti renversé avait dépeuplé la Montagne, et que les grandes et fortes personnalités avaient presque toutes disparu. Le funeste système de l'épuration avait porté ses fruits : la vie, la force, la substance, ce qui nourrissait la Révolution, était desséché, tari, enfoui dans la terre. La presse révolutionnaire et populaire avait été frappée avec Marat, Camille, Hébert; la tribune avec Danton, Hérault, Saint-Just, Couthon, Robespierre; la révolution philosophique avec Cloots; la Commune et Paris avec Chaumette et les Cordeliers. Comment la réaction n'aurait-elle point débordé? Robespierre et son parti avaient préparé les voies en émasculant la Révolution de toutes ses forces, de toutes ses originalités, et il est avéré qu'ils se préparaient à frapper encore. Les Jacobins, énervés de longue main par les épurations, par la discipline que leur imposait leur grand prêtre, vont végéter encore quelque temps d'une vie purement mécanique, pour disparaître à jamais.

Mais achevons l'énumération des faits.

Il était dans la nature des choses que la Terreur officielle finît avec Robespierre, en qui l'opinion publique l'avait personnifiée, injustement d'ailleurs, car, nous l'avons dit, ce régime violent fut le produit des circonstances bien plus que l'œuvre des hommes, et il ne pouvait guère finir que par une crise. Seulement, cet événement, qui devait ouvrir à la France une ère de calme et d'union, donna le signal des vengeances judiciaires et des assassinats politiques. La Terreur avait été simplement déplacée.

Les thermidoriens purs, Tallien, Fréron, Barras, Thuriot, Legendre, Merlin (de Thionville), Bourdon (de l'Oise), Lecointre, etc., exercèrent pendant quelque temps une certaine action sur l'Assemblée, tandis que les révolutionnaires comme Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et autres, et même l'équivoque et versatile Barère, tolérés d'abord, ne tardèrent pas à être l'objet des plus violentes attaques. L'Assemblée avait complété les comités de Salut public et de Sûreté générale, aboli la loi du 22 prairial, remanié le tribunal révolutionnaire, et approuvé de nombreux élargissements de prisonniers. Bientôt Fouquier-Tinville fut décrété d'accusation, sur ce cri de Fréron : « Je demande qu'il aille cuver dans les enfers le sang qu'il a versé! » Dans les départements, la Terreur blanche commençait par la proscription et l'assassinat des patriotes, pendant que dans la capitale la *jeunesse dorée* préludait à ses exploits. Cependant la Convention, livrée à des entraînements contradictoires, entendait si peu faire les affaires de la contre-révolution, qu'elle décréta (26 fructidor an II — 12 septembre 1794) la translation des restes de Marat au Panthéon, et l'expulsion des cendres de Mirabeau. Le 21 septembre elle assista en corps à cette cérémonie avec toutes les autorités constituées. Le char portant la dépouille de l'Ami du peuple était ombragé de quatorze drapeaux, destinés à être envoyés ensuite aux quatorze armées de la République.

Le 3 frimaire an III (23 novembre 1794), elle décrétait Carrier d'accusation. Le 18 du même mois (8 décembre), elle rappelait dans son sein les soixante-treize signataires de la protestation contre le 31 mai; c'étaient les débris d'un temps antique, les survivants de la Gironde, mêlés de quelques royalistes masqués. La réaction suivait son cours naturel. Les jacobins, assiégés, assommés par la jeunesse dorée, avaient été récemment supprimés par décret comme société, en même temps que s'ouvrait le club de Clichy, centre thermidorien, qui devint peu à peu une officine royaliste.

Malgré nos déchirements intérieurs, la lutte contre l'Europe féodale et monarchique n'avait souffert aucune interruption, et la République armée poursuivait d'un irrésistible élan le cours de ses triomphes. La Convention, avec une fierté romaine, avait déclaré qu'elle ne traiterait avec aucun ennemi qui occuperait le territoire français; et la victoire avait partout répondu à l'audacieuse énergie de ce langage. Sur tous les points la coalition était réduite à la défensive. La délivrance complète du territoire, la reprise de nos quatre places du Nord, la conquête de la Hollande, l'enlèvement de Fontarabie, de Saint-Sébastien, de Figuières, de Roses, de Cologne, de Trèves et de toute la rive gauche du Rhin, etc., marquèrent cette étonnante campagne de 1794, qui arracha des cris d'admiration aux détracteurs les plus acharnés de la République.

En septembre 1793, l'Assemblée, pressée par les circonstances, avait fixé un maximum du prix des grains pour toute la République, système qui fut étendu peu après à tous les objets et denrées de première nécessité. Nous n'avons pas à juger ici cette mesure, à laquelle un article spécial sera consacré, et qui jusqu'à présent a été généralement appréciée à un point de vue trop exclusif, comme tous les grands expédients révolutionnaires. Ce qui est certain, c'est que le maximum soutenait l'assignat, qui pendant toute la Terreur resta presque toujours au pair, en assurant une aisance relative, et que son abrogation subite, pendant la réaction thermidorienne (3 nivôse an III — 23 décembre 1794), causa une dépréciation énorme dans le papier national, une effroyable aggravation de la pénurie publique, et, en fin de compte, ne profita qu'aux agioteurs, aux tripoteurs de biens nationaux et autres sangsues. Les représentants du peuple mêmes ne pouvaient plus vivre avec leur indemnité, qui dut être portée de 18 à 36 livres par jour (23 nivôse — 12 janvier 1795). Une disette factice, au sein de l'abondance, fut savamment organisée par des bandes de spéculateurs, et l'Assemblée dut nommer une commission d'approvisionnement qui, sous la direction de l'inepte Boissy d'Anglas (qu'on surnomma *Boissy-Famine*), n'approvisionnait absolument rien. Le peuple n'avait gagné, au triomphe des *honnêtes gens*, que de mourir de faim, et il regrettait hautement cette maternelle Commune de 1793, dont la sollicitude le nourrissait, et qu'il avait laissé immoler.

Cependant il restait encore dans la Convention un noyau d'indomptables montagnards attaqués sans relâche par les proscripteurs. Les diatribes contre les membres des anciens comités étaient constamment à l'ordre du jour. Enfin, le 12 ventôse an III (2 mars 1795), à la suite d'un long rapport de Saladin, l'Assemblée décréta d'accusation Billaud, Collot, Vadier et Barère, vainement défendus par Robert Lindet et Carnot, et qui furent un peu plus tard condamnés à la déportation, pour les punir d'avoir contribué à sauver la France.

Epoque étrange et pleine de contradictions : pendant que la République, en pleine décadence, proscrivait ses fondateurs et que la réaction avait trouvé, pour égorger les patriotes les plus purs, l'heureuse épithète de *terroriste;* pendant que Lyon et les villes du Midi étaient ensanglantées au nom de l'humanité et de la modération; pendant que le peuple mourait de faim et était réduit à des distributions de deux onces de pain par jour, l'ancienne société renaissait, avec ses prostituées, ses joueurs, ses élégants escrocs, ses agioteurs, etc., tout un monde éclos dans la boue de l'ancien régime, qui paradait aux balcons des théâtres et dans ces *bals des victimes* où la luxure impudente roulait dans l'orgie ses faux deuil. Les mœurs, si austères pendant la Terreur, avaient subi la même rénovation. La renaissance de la *bonne compagnie* avait naturellement rouvert les cavernes de jeu, les tripots, les maisons de prostitution, les cafés à la Louis XV, toutes ces officines de corruption que 1793 avait fermées, et qui vont atteindre avec le Directoire à l'apogée de leur prospérité. Au milieu des saturnales de la réaction, on n'en célébrait pas moins solennellement l'anniversaire du supplice de Louis XVI. L'Institut national de musique exécuta à cette occasion, dans la Convention même, un morceau de Gossec, dont le ton plaintif et tendre frappa d'abord d'étonnement, puis d'indignation, même les plus violents réacteurs de l'Assemblée. Et tous, interpellant avec colère les musiciens, leur demandent s'ils pleurent la mort du tyran. Blessés d'un tel soupçon, les virtuoses, pour toute réponse, enlèvent d'enthousiasme l'air national du *Ça ira*, aux applaudissements des représentants; et Gossec, non moins ému, explique que l'intention de sa musique était d'exprimer le bonheur d'être délivré d'un tyran. Telles étaient les bigarrures de ce temps, que c'était en invoquant l'*ombre sacrée* de Marat que le furieux Fréron, dans son *Orateur du peuple*, prêchait tous les jours l'extermination des *anarchistes*, et que les muscadins, la jeunesse dorée, abattaient les bonnets rouges, assommaient les patriotes, brisaient et traînaient à l'égout les bustes de l'Ami du peuple sur l'air de la *Carmagnole* et aux cris de *vive la République*.

Cependant, exaspéré par la marche de la contre-révolution et par l'effroyable misère qui l'accablait, le peuple de Paris envahit la Convention, le 12 germinal an III (1er avril 1795), en criant : *Du pain et la constitution de 1793*. Cette foule était d'ailleurs inoffensive et se dispersa après quelques heures de tumulte. Mais la majorité feignit d'y voir une conspiration de la Montagne et se hâta de décréter d'arrestation Duhem, Choudieu, Chasles, Huguet, Amar, Foussedoire, Ruamps, Léonard Bourdon, Moïse Bayle, etc. [V. GERMINAL AN III (journée du 12)]. En outre, l'Assemblée ordonna le désarmement des *anarchistes*, épithète élastique parfaitement comprise, et qui dans l'état des choses s'appliquait à tous les patriotes.

Le 1er prairial suivant (20 mai), nouvelle invasion de l'Assemblée. Cette fois le peuple était écumant et terrible. La Convention, rassemblée au bruit du tocsin, au moment où le flot populaire battait les portes, prête le serment de mourir à son poste. La devise de l'insurrection était la même : *Du pain et la constitution de 1793!* Au milieu de la famine, le peuple n'oubliait pas la grande religion de nos pères : la loi. La mise en activité de la constitution était alors le mot d'ordre des républicains, car tout le poids du gouvernement révolutionnaire pesait maintenant sur eux. Le peuple demandait en outre la permanence des sections, le rétablissement de la Commune, la rentrée des représentants emprisonnés, la mise en liberté des patriotes, etc. La journée se passa au milieu des plus effroyables tempêtes, pendant que la cloche du pavillon de l'Unité sonnait sans interruption le tocsin. Enfin le soir, quelques représentants, les débris de la Montagne, Romme, Goujon, Duquesnoy, Soubrany, pour sauver la Convention et le peuple, convertissent en motions les vœux des insurgés; beaucoup de membres de la droite, malgré leur serment, n'étaient plus sur leurs sièges. Les motions furent votées dans le tumulte. Mais vers une heure du matin, les comités ayant rassemblé des forces, ce qui restait d'insurgés fut dispersé sans grande résistance. Les absents reparurent alors, altérés de vengeance, et l'Assemblée vota sans presque délibérer la mise en accusation des montagnards qui s'étaient compromis dans le mouvement. C'étaient Romme, le principal auteur du calendrier; Soubrany, si brillant dans ses missions militaires; le magnanime Goujon, Duroy, l'intrépide Bourbotte, Duquesnoy, Peyssard, qui échappa à l'arrêt de mort. Les autres furent condamnés. Ces hommes d'airain se frappèrent tous successivement du même couteau et furent portés sanglants sur l'échafaud. Ils semblaient emporter avec eux ce qui restait des mâles vertus de la République.

Les mouvements insurrectionnels ne furent entièrement domptés que le 4, et la Convention compléta sa victoire par de nouvelles mesures de répression et par le désarmement de ce quartier Saint-Antoine, qu'on avait autrefois surnommé le *faubourg de Liberté*, ainsi que de diverses autres sections. V. PRAIRIAL AN III (journées de).

Ces malheureux événements précipitèrent encore la réaction; la Convention, emportée par une sorte de vertige, décréta de nouvelles arrestations de représentants : Ricord, Escudier, Salicetti, Panis, Voulland, Ruhl, Jagot, Elie Lacoste, Lavicomterie, David, Jean-Bon Saint-André, Robert Lindet furent jetés en prison. La faction osa même s'attaquer à Carnot, mais ses efforts se brisèrent aux pieds du grand citoyen.

Deux députés, Ruhl et Maure, désespérant de la République, se tuèrent, le premier en se plongeant un poignard dans le cœur, l'autre d'un coup de pistolet.

Dans les départements, la réaction était plus violente encore. Des bandes d'assassins, sous les noms de *compagnies de Jéhu* et du *Soleil*, égorgeaient impunément en plein jour. A Lyon, à Marseille, à Nîmes, à Arles, à Aix, à Avignon, etc., les massacres de prisonniers patriotes se succédaient sans interruption. Enfin cette époque sinistre, à laquelle la Terreur légale ne saurait être comparée, ne fut qu'un *long deux septembre*, suivant l'expression d'un écrivain non suspect de jacobinisme, Ch. Nodier. Partout les royalistes conspiraient à visage découvert; les émigrés rentraient en foule; Louis XVIII avait une agence à Paris. La révolte de l'Ouest, plusieurs fois pacifiée, se perpétuait par les brigandages de la chouannerie, par le débarquement de Quiberon et par de nouvelles prises d'armes en Vendée.

Une chose cependant pouvait consoler les patriotes de tant de malheurs, c'était l'héroïque attitude des armées républicaines en face de la coalition des rois.

Cependant les thermidoriens et les réacteurs qui avaient conservé, malgré leurs fureurs, des sentiments républicains, commençaient à se sentir débordés par le royalisme, qui, dans l'Assemblée même, comptait quelques partisans cachés ou quelques convertis; menacés eux-mêmes et réduits à lutter contre le torrent, ils se rejetèrent dans ce système de bascule inauguré déjà par Robespierre, et qui bientôt allait devenir toute la politique du Directoire.

Aux demandes de mise en activité de la constitution de 1793, l'Assemblée avait répondu par la promesse de préparer les lois organiques de cette constitution. Une commission fut enfin nommée à cet effet, et commença ses travaux le 17 floréal an III (6 mai 1795). Son premier soin fut d'écarter dédaigneusement l'acte de 1793, œuvre de la Montagne, repoussée d'ailleurs par la majorité. Elle prépare ensuite une constitution nouvelle avec la division du pouvoir législatif en deux chambres, et l'institution d'un pouvoir exécutif composé de cinq membres (v. ANCIENS, CINQ-CENTS, DIRECTOIRE et CONSTITUTION DE L'AN III). L'exercice des droits politiques était subordonné au payement d'une contribution. Discuté pendant les mois de messidor et de thermidor, le projet de constitution fut adopté le 5 fructidor (22 août). Mais après de si terribles ébranlements, au moment où la contre-révolution était armée de toutes parts, on jugea qu'un renouvellement intégral du pouvoir législatif présentait les plus grands dangers, et, pour ménager la transition, l'Assemblée décida, par ses décrets des 5 et 13 fructidor (22 et 30 août), que les deux tiers de la Convention entreraient dans la nouvelle législature. Le choix des membres était laissé aux assemblées électorales. Cette décision, commandée par des circonstances exceptionnelles et une nécessité impérieuse, provoqua une explosion parmi les royalistes, qui avaient espéré trouver dans le moment critique d'un changement de régime l'occasion d'un triomphe complet. Les patriotes étaient proscrits, le peuple abattu, la bourgeoisie égarée par une presse royaliste fortement organisée, sous le masque républicain. Paris était rempli d'émigrés, de prêtres réfractaires et de chouans; les sections, après tant d'épurations et de proscriptions, étaient dominées entièrement par la faction qui agitait Paris et se préparait ouvertement à la révolte. La constitution et les décrets touchant les deux tiers conventionnels furent soumis au vote des assemblées primaires dans toute la France et adoptés à une grande majorité. Ce résultat augmenta la fureur des royalistes, qui, se croyant maîtres de la capitale, prirent enfin les armes contre la Convention le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795). On eut alors le curieux spectacle d'une sédition d'ex-nobles, de riches, de propriétaires, de muscadins, qui seuls composaient alors la garde nationale et les sections, et qui, réunis à leurs clients et aux citoyens qu'ils avaient égarés, formaient une masse considérable, à laquelle la Convention n'avait à opposer que quelques forces réunies

Digitized by Google

à la hâte, et quinze ou dix-huit cents *patriotes* de 1789 qui, oubliant les persécutions qu'ils avaient subies, s'étaient généreusement offerts et qu'on avait armés. Les insurgés, marchant en colonnes sur la Convention, furent dispersés par l'artillerie de Bonaparte, que s'était adjoint le représentant Barras, chargé de la défense. V. VENDÉMIAIRE AN IV (journée du 13).

Les vaincus furent traités avec une grande indulgence; il n'y eut que deux condamnations à mort de prononcées. Convaincus que la Convention avait peur de son propre triomphe, les royalistes se disposèrent à recommencer la lutte et continuèrent avec la même audace leurs intrigues et leurs complots, qui vont se prolonger sous le régime nouveau.

Enfin, le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), la Convention nationale tint sa dernière séance et se sépara aux cris prolongés de *vive la République!* après avoir décrété une amnistie pour les délits révolutionnaires et prononcé l'abolition de la peine de mort, à dater du jour où la paix générale serait conclue.

Son existence avait duré trois ans un mois et quatre jours.

Suivant l'écrivain royaliste Beaulieu, elle avait rendu dans cet espace de temps onze mille deux cent dix décrets.

L'énumération de ses créations et de ses travaux au milieu de si violents orages et de tant de combats sera pour tous les siècles un sujet d'étonnement et d'admiration. Elle a institué le système décimal, l'uniformité des poids et mesures, le bureau des longitudes, le calendrier nouveau, le grand-livre, le Conservatoire des arts et métiers, le Conservatoire de musique, l'École polytechnique, l'École normale, l'Institut, les écoles centrales et spéciales, les écoles primaires, les comités de santé, l'institut des aveugles, celui des sourds-muets, des maisons pour les infirmes, des récompenses nationales pour les grandes découvertes, le musée du Louvre, etc. Elle a décrété la rédaction du code *civil* et en a préparé les articles les plus importants. Instruction publique, finances, guerre, fondations de charité, agriculture, arts, sciences, littérature, commerce, industrie, cultes, législation, économie politique, elle a tout abordé, tout étudié, avec cet esprit organisateur, cette audace de conception et cette vigueur pratique qui distinguent les hommes de cette génération. Et quand on songe aux circonstances au milieu desquelles tant d'œuvres furent accomplies, tant d'autres ébauchées, tant d'idées mises en œuvre ou magistralement élaborées, on oublie les misères intérieures de la puissante Assemblée, ses divisions funestes, ses entraînements de violence ou de réaction; et elle nous apparaît, prise dans son ensemble, comme la plus grande assemblée politique de l'histoire, bien plus imposante que le sénat de *rois* entrevu par Cinéas; enfin, comme une assemblée d'*hommes*, dans toute l'antique énergie et la mâle vertu de ce mot.

La forme politique si puissamment ébauchée par elle a été emportée par les événements; mais on n'en a jamais détruit l'espérance et les souvenirs; les maîtres de la terre n'ont jamais cessé d'en redouter la résurrection; et, sous ce rapport, on peut dire que du fond de leur tombeau les vaillants conventionnels font encore aujourd'hui trembler tous les rois, comme aux temps héroïques où sur leurs sièges d'airain ils défiaient toutes les tempêtes de l'univers.

Voici la liste, par ordre alphabétique, des députés à la Convention nationale :

Albert aîné, homme de loi (Haut-Rhin).
Albitte (Antoine-Louis), Seine-Inférieure.
Albouys, juge au tribunal de Cahors (Lot).
Allafort, vice-président du district de Nontron (Dordogne).
Allard (Haute-Garonne).
Allasoeur (Cher).
Alquier, député aux états généraux (Seine-et-Oise).
Amar (Isère).
Amyon (de Poligny, Jura).
Andrei (Corse).
Anguis (Deux-Sèvres).
Anthoine (Moselle).
Antiboul, avocat à Saint-Tropez (Var).
Arbogast, professeur de mathématiques (Bas-Rhin).
Armonville (Marne).
Armonville (Marne).
Arrighi (Corse).
Artauld (Puy-de-Dôme).
Asselin, avocat (Somme).
Aubry (Gard).
Audouin (Pierre-Jean), Seine-et-Oise.
Audrein, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel du Morbihan.
Augé (Oise).
Augier (Deux-Sèvres).
Ayral (Haute-Garonne).
Azéma, homme de loi (Aude).

Babey (Jura).
Bailly (Bouches-du-Rhin).
Baille (Bouches-du-Rhône).
Bailleul (Seine-Inférieure).
Bailly de Juilly (Seine-et-Marne), ex-oratorien.
Balivet (Haute-Saône).
Balla (Gard).
Balland (Vosges).
Balmain (Mont-Blanc).
Bancal (Henri), notaire à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Bar, avocat à Thionville (Moselle).
Baraillon (Creuse).
Barbaroux (Bouches-du-Rhône).
Barbeau-Dubarran (Gers).
Barère de Vieuzac (Bertrand), Hautes-Pyrénées.
Barety (Hautes-Alpes).
Barras (le vicomte), Var.
Barrot, juge au tribunal de Langogne (Lozère).
Barthelemy, avocat au Puy-en-Velay (Haute-Loire).
Bassal, curé constitutionnel de Saint-Louis, à Versailles (Seine-et-Oise).
Batellier (Marne).
Bauchetou (Cher).
Baudin (Ardennes).
Baudot, médecin à Charolles (Saône-et-Loire).
Baudran (Isère).
Bayle (Moïse), Bouches-du-Rhône.
Bazire (Claude), avocat (Côte-d'Or).
Bazoche (Meuse).
Beauchamp (Allier).
Beaugeard (Ille-et-Vilaine).
Beauvais Saint-Sauveur ou de Préaux, médecin, Paris.
Becker, juge de paix (Moselle).
Beffroi (Aisne).
Belin, cultivateur à Guise (Aisne).
Bellegarde (Charente).
Benoiston (Seine-Inférieure).
Bentabole, avocat (Bas-Rhin).
Beraud (Marcellin), Rhône-et-Loire.
Bergoeing, médecin à Bordeaux (Gironde).
Berlier, avocat à Dijon (Côte-d'Or).
Bernard (Bouches-du-Rhône).
Bernard (de Saintes), député à la Législative (Charente-Inférieure).
Bernard des Sablons (Seine-et-Marne).
Bernard-Saint-Affrique (Aveyron).
Bernier (Seine-et-Marne).
Bertezène (Jean-Étienne), Gard.
Bertrand (Cantal).
Bertucat (Saône-et-Loire).
Besson (Doubs).
Bezard (Oise).
Bidault (Eure).
Billaud-Varennes, avocat, Paris.
Bion, avocat à Loudun (Vienne).
Birotteau (Pyrénées-Orientales).
Bissy, le jeune (Mayenne).
Blad (Finistère).
Blanc (Marne).
Blancval, marchand (Puy-de-Dôme).
Blaux (Moselle).
Blaviel (Lot).
Blondel (Ardennes).
Blutel, juge de paix à Rouen (Seine-Inférieure).
Bô (Aveyron).
Bodin, maire à Gournay (Indre-et-Loire).
Bohan (Finistère).
Boileau, juge de paix à Avallon (Yonne).
Boiron (Rhône-et-Loire).
Boisset (Drôme).
Boissier (Finistère).
Boissieu, avocat à Saint-Marcellin (Isère).
Boissy d'Anglas, avocat (Ardèche).
Bollet, avocat (Pas-de-Calais).
Bolot (Haute-Saône).
Bongayoda (Jura).
Bonnemain (Aube).
Bonnesoeur (Manche).
Bonnet, avocat (Aude).
Bonnet (Calvados).
Bonnet (de Treiches), lieutenant de la sénéchaussée du Puy-en-Velay (Haute-Loire).
Bonneval (Germain), cultivateur (Meurthe).
Bonnier (d'Arco), président de la chambre des comptes de Montpellier (Hérault).
Bouygues (Lot).
Bordas, président du district de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).
Borel (Hautes-Alpes).
Borie (Corrèze).
Boucher, Paris.
Boucheraux (Aisne).
Bouin (Indre).
Bouillerot (Eure).
Bouquier aîné (Dordogne).
Bourbotte (Yonne).
Bourdon, procureur au parlement de Paris (Oise).
Bourct (Basses-Alpes).
Bourgeois (Eure-et-Loir).
Bourgois, ancien lazariste (Seine-Inférieure).
Bourgouin, Paris.
Boursault-Malherbe, Paris.
Bousquet, médecin (Gers).
Boussion, médecin (Lot-et-Garonne).
Boutrole, notaire (Sarthe).
Boyaval (Nord).
Boyer-Fonfrède (Gironde).
Bozio (Corse).
Bréard (Charente-Inférieure).
Bresson (Vosges).
Bretel (Manche).
Briez (Nord).
Brisson (Loir-et-Cher).
Brissot de Warville (Eure-et-Loir).
Brival (Corrèze).
Brun (dit Brin), subdélégué à Angoulême (Charente).
Brunel, maire à Béziers (Hérault).
Buzot (Léonard), Eure.

Cabarot (Lot-et-Garonne).
Cadroy (Landes).
Calès, avocat à Toulouse (Haute-Garonne).
Calon, ancien officier général (Oise).
Cambacérès (Hérault).
Cambon (Hérault).
Cambort (Dordogne).
Camboulas (Aveyron).
Campmas (Tarn).
Camus, avocat du clergé (Haute-Loire).
Cappin (Gers).
Carelli (Mont-Blanc).
Carnot, capitaine du génie (Pas-de-Calais).
Carpentier (Nord).
Carra, journaliste (Saône-et-Loire).
Carrier (Cantal).
Casa-Bianca (Corse).
Casenave (Basses-Pyrénées.)
Cassanyes (Pyrénées-Orientales).
Castaing (Orne).
Castilhon, négociant à Cette (Hérault).
Cavaignac (Lot).
Cavanelle (Pyrénées-Orientales).
Cayla (Lot).
Cazeneuve, évêque constitutionnel d'Embrun (Hautes-Alpes).
Chabanon (Cantal).
Chabot (Antoine), Hautes-Alpes.
Chabot, capucin (Loir-et-Cher).
Chaillon, avocat (Loire-Inférieure).
Châles (Eure-et-Loir).
Chambon, trésorier de France (Corrèze).
Chambon-Latour (Gard).
Chambord (Saône-et-Loire).
Champeaux-Palasne (Côtes-du-Nord).
Champigny (Clément), Indre-et-Loire.
Champmartin (Ariège).
Chauvier (Haute-Saône).
Charbonnier (Var).
Charlier (Charles), procureur (Marne).
Charrel (Isère).
Chasset, avocat à Villefranche (Rhône-et-Loire).
Chastelain (Yonne).
Châteauneuf-Randon (Lozère).
Chaudron-Rousseau (Haute-Marne).
Chaumont (Ille-et-Vilaine).
Chauvin (Deux-Sèvres).
Chazal (Gard).
Chazaud (Charente).
Chedaneau, administrateur de l'hôpital de Ruffec (Charente).
Chénier (Marie-Joseph), poète (Seine-et-Oise).
Chevalier (Allier).
Chevalier (Sarthe).
Cherrier (J.-C.), ancien lieutenant général du bailliage de Neufchâteau, ex-constituant (Vosges).
Chiappe (Corse).
Choudieu (Maine-et-Loire).
Christiani, avocat à Strasbourg (Bas-Rhin).
Clauzel, maire (Ariège).
Claverie (Lot-et-Garonne).
Cledel, médecin (Lot).
Cloots (Jean-Baptiste-Anacharsis), baron prussien (Oise).
Cochet, membre du département du Nord.
Cochon (Charles), depuis comte de Lapparent (Deux-Sèvres).
Colaud de la Salcette (Drôme).
Collombel (Meurthe).
Collot d'Herbois, Paris.
Colombel (Orne).
Conard (Calvados).
Condorcet (Aisne).
Conte (Basses-Pyrénées).
Corbel, juge au tribunal de Pontivy (Morbihan).
Cordier (Seine-et-Marne).
Coren-Fustier (Ardèche).
Cosnard (Calvados).
Coubey (Vosges).
Couppé (Côtes-du-Nord).
Coupé, curé à Sermaize (Oise).
Coupé (Côtes-du-Nord).
Courtois (Aube).
Coustard, mousquetaire, lieutenant des maréchaux de France (Loire-Inférieure).
Couthon, avocat à Clermont (Puy-de-Dôme).
Coutisson-Dumas (Creuse).
Couturier, juge au tribunal de Bouzonville (Moselle).
Crassous (Martinique).
Creuzé-Latouche (Vienne).
Creuzé (Pascal), Vienne.
Crevelier (Charente).
Craves (Var).
Curée (Hérault).
Cusset, marchand de soieries à Lyon (Rhône-et-Loire).
Cussy (Calvados).

Debray (Alpes-Maritimes).
Dameronil (Nièvre).
Dandenac aîné (Maine-et-Loire).
Dandenac jeune (Maine-et-Loire).
Danjou (Oise).
Danton, avocat au conseil (Paris).
D'Aoust (le marquis Jean-Marie), ex-constituant (Nord).
Dartigoeyte (Landes).
Daubermesnil (Tarn).
Daunou, ex-oratorien (Pas-de-Calais).
Dautriche (Charente-Inférieure).
David, peintre (Paris).
David (Aube).
Debourges (Creuse).
Debry (Jean), Aisne.
Dechézeaux (de la Flotte), Charente-Inférieure.
Defermont (des Chapelières), Ille-et-Vilaine.
Defrance (Seine-et-Marne).
Defrestières (Eure-et-Loir).
Dehoulières (Maine-et-Loire).
Delacroix (Eure-et-Loir).
Delacroix de Constant (Charles), Marne.
Delagueulle (Loiret).
Delahaye, procureur au bailliage de Caudebec (Seine-Inférieure).
Delamarre (Oise).
Delaunay aîné, commissaire du roi près le tribunal d'Angers (Maine-et-Loire).
Delaunay jeune, homme de loi à Angers (Maine-et-Loire).
Delbrel (Lot).
Delcher, avocat à Brioude (Haute-Loire).
Deléage (Allier).
Delcasso (Pyrénées-Orientales).
Deleyre (Gironde).
Delleville (Philippe), Calvados.
Delmas (Haute-Garonne).
Delecloy (Somme).
Dentzel, luthérien (Bas-Rhin).
Deperret (Bouches-du-Rhône).
Derazey (Indre).
Derbez-Latour (Basses-Alpes).
Desacy (Haute-Garonne).
Descamps (Gers).
Desgrouas (la Prise), Orne.
Desmoulins (Camille), Paris.
Despinassy, capitaine d'artillerie (Var).
Desrues, Paris.
Destrel (Tarn).
Devars (Charente).
Devérité, imprimeur-libraire à Abbeville (Somme).
Deville (Marne).
Deydier (Ain).
Dhiriar (Basses-Pyrénées).
Dizès, procureur-syndic du dép. (Landes).
Dopsent (Eure).
Dornier (Haute-Saône).
Doublet (Seine-Inférieure).
Dougé (Aube).
Doulcet (de Pontécoulant), Calvados.
Drouet (Marne).
Druhle, curé de Toulouse (Haute-Garonne).
Dubignon (Ille-et-Vilaine).
Duboé, avocat (Orne).
Dubois (Haut-Rhin).
Dubois (Julien), Orne.
Dubois-Crancé (Ardennes).
Dubois-Dubais (Thibaut), ancien garde du corps (Calvados).
Dubouchet, médecin à Montbrison (Rhône-et-Loire).
Duboulox (Mont-Blanc).
Dubrœucq (Pas-de-Calais).
Dubreuil-Chambardel (Deux-Sèvres).
Dubusc (Eure).
Duchastel, cultivateur (Deux-Sèvres).
Ducos (Landes).
Ducos, négociant à Bordeaux (Gironde).
Dufestel (Somme).
Dufriche-Valazé, avocat à Alençon (Orne).
Dugenne (Cher).
Dugué-Dassé (Orne).
Duhem, médecin (Nord).
Dulaure, ingénieur-géographe (Puy-de-Dôme).
Dumas (Mont-Blanc).
Dumont (Calvados).
Dumont (André), Somme.
Dupin (A.).
Dupin jeune (Aisne).
Duplantier (Gironde).
Dupont (Indre-et-Loire).
Dupont de Bigorre (Hautes-Pyrénées).
Duport (Mont-Blanc).
Duprat (Jean), Bouches-du-Rhône.
Dupuch (Guadeloupe).
Dupuis, auteur de l'*Origine des cultes* (Seine-et-Oise).
Dupuis, avocat et juge de paix à Montbrison (Rhône-et-Loire).
Duquesnoy, ex-moine (Pas-de-Calais).
Durand de Maillane, avocat (Bouches-du-Rhône).
Duroucher (Mayenne).
Duroy, juge au tribunal de Bernay (Eure).
Dusaulx, traducteur de Juvénal (Paris).
Dutrou-Bornier, conseiller du présidial de Montmorillon (Vienne).
Duval (Aube).
Duval, avocat à la Guerche (Ille-et-Vilaine).
Duval (Seine-Inférieure).

Edouard, marchand à Puligny (Côte-d'Or).
Enguerran (Manche).
Ehrmann (Bas-Rhin).
Enjubault de la Roche, juge du comté-pairie de Laval, ex-constituant (Mayenne).
Enlart (Pas-de-Calais).
Erue (Morbihan).
Eschasseriaux aîné, avocat à Saintes (Charente-Inférieure).
Eschasseriaux jeune, médecin (Charente-Inférieure).
Escudier (Var).
Esnue la-Vallée (Joachim), juge au tribunal de Craon (Mayenne).
Espert (Ariège).
Estadens (Haute-Garonne).
Eulard (Pas-de-Calais).
Eumerth (Gironde).
Ezmard (G.), Gironde.

Fabre (Hérault).
Fabre, juge de paix à Vinca (Pyrénées-Orientales).
Fabre d'Eglantine (Paris).
Fauchet, prédicateur du roi (Calvados).
Faure, ancien imprimeur (Seine-Inférieure).
Faure (Creuse).
Faure (Haute-Loire).
Fauvre-Labrunerie (Cher).
Fayau (Vendée).
Faye (Haute-Vienne).
Fayolle (Drôme).
Féraud (Hautes-Pyrénées).
Ferrand (Ain).
Ferroux (de Salins), Jura.
Ferry (Ardennes).
Finot (Yonne).
Fiquet aîné (Aisne).

Digitized by Google

Flageas (Haute-Loire).
Fleury (Côtes-du-Nord).
Fockedey (Nord).
Forest (Rhône-et-Loire).
Forestier (Allier).
Fouché de Nantes (Loire-Inférieure).
Foucher, homme de loi et notaire (Cher).
Fourcroy (Paris).
Fourmy (Orne).
Fournel (Lot-et-Garonne).
Fournier (Rhône-et-Loire).
Foussedoire (Loir-et-Cher).
Francastel (Eure).
François (Somme).
Frementger (Eure-et-Loir).
Freron, journaliste (Paris).
Frescine, président du tribunal du district de Saint-Aignan et Montrichard (Loir-et-Cher).
Froger (Sarthe).

Gaillard (Loiret).
Gamon (Ardeche).
Gantois (Somme).
Gardien (Indre-et-Loire).
Garilhe (Privas), Ardeche.
Garnier (Aube).
Garnier, avocat (Charente-Inférieure).
Garnier (Antoine), Meuse.
Garos (Vendée).
Garran-Coulon (Loiret).
Garraud, avocat (Gironde).
Gasparin, capitaine au régiment de Picardie (Bouches-du-Rhône).
Gaston (Ariege).
Gaudin, prêtre à Luçon (Vendée).
Gauthier (des Orcieres), Ain.
Gautier jeune (Côtes-du-Nord).
Gay-Vernon, évêque constitutionnel de Limoges (Haute-Vienne).
Gelin, administrateur du district de Charolles (Saône-et-Loire).
Genevois, président du tribunal criminel de Grenoble (Isere).
Genin (Mont-Blanc).
Genissieu, avocat (Isère).
Gensonné, avocat à Bordeaux (Gironde).
Gentil, administrateur du departement du Loiret.
Geoffroy jeune (Seine-et-Marne).
Gérard de Rivierre (Jacob), vice-président du tribunal civil d'Alençon (Orne).
Gerente (Olivier), Drôme.
Germignac (Correze).
Gertoux (Brice), Hautes-Pyrénées.
Gibergues (Puy-de-Dôme).
Gillet (Morbihan).
Girard (Aude).
Girard (Vendée).
Giraud (Allier).
Giraud (Charente-Inférieure).
Girault (Côtes-du-Nord).
Girot-Pouzol, ex-constituant (Puy-de-Dôme).
Giroust (Eure-et-Loir).
Gleizal (Ardeche).
Godefroy (Aveyron).
Godefroy (Oise).
Gomaire (Finistère).
Gorsas (Seine-et-Oise).
Gossuin (Nord).
Goudelin (Côtes-du-Nord).
Goujon (Seine-et-Oise).
Goupilleau-Fontenay, avocat (Vendée).
Goupilleau-Montaigu, notaire (Vendée).
Gourdan, lieutenant criminel au bailliage de Gray (Haute-Saône).
Gouzy (Tarn).
Goyre-Laplanche, bénédictin, vicaire épiscopal constitutionnel (Nievre).
Granet (Bouches-du-Rhône).
Grangeneuve, avocat à Bordeaux (Gironde).
Grégoire (H.), évêque de Blois (Loir-et-Cher).
Grenot, avocat (Jura).
Grosse du Rocher, cultivateur (Mayenne).
Guadet, avocat à Bordeaux (Gironde).
Guchant (Hautes-Pyrenées).
Guérin (Loiret).
Guermeur, juge (Finistère).
Guezno, marchand (Finistere).
Guffroy, avocat (Pas-de-Calais).
Guillemardet (Saône-et-Loire).
Guillerault, avocat (Nievre).
Guillermin (Saône-et-Loire).
Guimberteau, juge au tribunal d'Angoulême (Charente).
Guitter (Pyrénées-Orientales).
Gumery (Mont-Blanc).
Guyardin (Haute-Marne).
Guyet-Laprade (Lot-et-Garonne).
Guyes, avocat à Aubusson (Creuse).
Guyomard, négociant à Guingamp (Côtes-du-Nord).
Guyot (Drôme).
Guyot (Florent), avocat à Semur (Côte-d'Or).
Guyton-Morveau, avocat général au parlement de Dijon (Côte-d'Or).

Hardy, médecin à Rouen (Seine-Inférieure).
Harmand (Meuse).
Haussmann, négociant à Versailles (Seine-et-Oise).
Havin (Manche).
Hecquet (Seine-Inférieure).
Henry Lariviere, avocat (Calvados).
Hentz (Moselle).
Hérard (Yonne).
Hérault de Sechelles, avocat du roi au Châtelet (Seine-et-Oise).
Himbert (Seine-et-Marne).
Hourier (Eloi), Somme.
Hubert (Michel), Manche.
Hugo (Vosges).
Huguet, évêque constitutionnel du département de la Creuse.
Humbert (Meuse).

Ichon, supérieur de la maison de l'Oratoire, à Condom (Gers).
Ingrand, avocat et administrateur du département de la Vienne.
Isnard, marchand parfumeur à Draguignan (Var).
Isoré (Oise).
Izoard (Hautes-Alpes).

Jac (Gard).
Jacob (Meurthe).
Jacomin (Drôme).
Jagot (Ain).
Jard-Panvillers, médecin à Niort (Deux-Sèvres).
Jary, agriculteur, près de Nantes (Loire-Inférieure).
Javogue (Rhône-et-Loire).
Jay de Sainte-Croix (Gironde).
Jean-Bon Saint-André, ministre protestant (Lot.)
Jeannet-Lanone (Yonne).
Johannot (Haut-Rhin).
Jorrand, notaire (Creuse).
Joubert (Herault).
Jouenne de Longchamps (Calvados).
Jourdan (Nievre).
Julien (Drôme).
Julien de Toulouse (Haute-Garonne).

Karcher (Moselle).
Kersaint (le comte de), ancien administrateur du departement de la Seine (Seine-et-Oise).
Kervélégan, sénéchal (Finistère).

Laa (Basses-Pyrénées).
Laboissiere, juge au tribunal de Moissac (Lot).
Lacaze, négociant à Bordeaux (Gironde).
Lacombe (Joseph), curé (Aveyron).
Lacombe Saint-Michel (Tarn).
Lacoste (Cantal).
Lacoste (Elie), médecin (Dordogne).
Lacrampe, avocat (Hautes-Pyrenees).
Lacroix (Haute-Vienne).
Lafon (Correze).
Laguire, juge de paix (Gers).
Lahosdiniere (Orne).
Laignelot, homme de lettres (Paris).
Lakanal (Ariege).
Lalande, évêque constitutionnel (Meurthe).
Laloue (Puy-de-Dôme).
Laloy (Haute-Marne).
Lamarque, juge au tribunal de Perigueux (Dordogne).
Lambert de Belan, juge de paix (Côte-d'Or).
Lanjuinais, avocat (Ille-et-Vilaine).
Lanot (Correze).
Lanthenas, médecin (Rhône-et-Loire).
Laplaine, président du tribunal d'Auch (Gers).
Laporte, avoué au tribunal de Belfort (Haut-Rhin).
Laroche (Lot-et-Garonne).
Lasource, ministre protestant (Tarn).
Laurence-Villedieu (Manche).
Laurenceot (Jura).
Laurent (Bouches-du-Rhône).
Laurent (Lot-et-Garonne).
Laurent, médecin (Bas-Rhin).
Lavicomterie, homme de lettres (Paris).
Lebas (Pas-de-Calais).
Leblanc (de Serval), Bouches-du-Rhône.
Lebon, ex-oratorien (Pas-de-Calais).
Lebreton (Ille-et-Vilaine).
Lecarlier (Aisne).
Lecarpentier (Manche).
Leclerc (Maine-et-Loire).
Leclerc, avocat et juge de paix à Villedieu (Loir-et-Cher).
Lecointe-Puyraveau, homme de loi à Saint-Maixent (Deux-Sevres).
Lecointre, marchand de toiles à Versailles (Seine-et-Oise).
Lecomte, employé au tribunal de commerce de Rouen (Seine-Inférieure).
Lefebvre (Julien), Loire-Inferieure.
Lefebvre, propriétaire à Gamache, ex-constituant (Seine-Inférieure).
Lefiot (Nievre).
Lefranc (Landes).
Legendre, boucher (Paris).
Legendre, maître de forges (Nièvre).
Legot, avocat (Calvados).
Lehardy (Morbihan).
Lehault (Sarthe).
Lejeune (Indre).
Lejeune (René-François), Mayenne.
Lemaignan, lieutenant criminel à Baugé, ex-constituant (Maine-et-Loire).
Lemalliaud (Morbihan).
Lemoine (Calvados).
Lemoine (Haute-Loire).
Lemoine (Manche).
Léonard Bourdon, instituteur à Orléans (Loiret).
Lepage, médecin à Montargis (Loiret).
Lepelletier Saint-Fargeau, président à mortier au parlement de Paris (Yonne).
Lequinio, ancien maire de Rennes (Morbihan).
Lesage (Eure-et-Loir).
Le Sage-Senault (Nord).
Lesterpt-Beauvais, avocat au Dorat, ex-constituant (Haute-Vienne).
Letourneur (Manche).
Letourneur (Sarthe).
Levasseur, procureur-syndic du district de Toul (Meurthe).
Levasseur, chirurgien (Sarthe).
Leyris (Gard).
Lhémann (Mont-Terrible).
Lidon (Correze).
Lindet (Jean-Baptiste-Robert), avocat (Eure)
Lindet (Robert Thomas), évêque constitutionnel du département de l'Eure.
Lion (Guadeloupe).
Litté (Martinique).
Lobinhes, médecin (Aveyron).
Lofficial, ancien lieutenant général au bailliage de Vouvant, ex-constituant (Deux-Sevres)
Loiseau, chirurgien (Eure-et-Loire).
Lombard Lachaux (Loiret).
Lomont (Calvados).
Loncle (Côtes-du-Nord).
Longueue (Eure-et-Loir).
Louchet, professeur au collège de Rodez (Aveyron).
Louis, ancien commis de l'intendant d'Alsace (Bas-Rhin).
Louvet, avocat et homme de lettres (Loiret).
Louvet, avocat aux conseils (Somme).
Loysel (Aisne).
Lozeau, négociant (Charente-Inférieure).
Ludot (Aube).

Maghiez, propriétaire cultivateur à Bertincourt (Pas-de-Calais).
Maignen, administrateur du district de Châtaigneraye (Vendée).
Maignet, prêtre (Puy-de-Dôme).
Mailhe (Joseph), Cantal.
Mailhe, avocat (Haute-Garonne).
Mailly (Saône-et-Loire).
Maisvielle (Bouches-du-Rhône).
Maisse (Basses-Alpes).
Mallarmé, procureur-syndic de Pont-à-Mousson (Meurthe).
Mallet (Nord).
Manuel (Paris).
Maragon (Aude).
Maras (Julien), Eure-et-Loir.
Marat, né en Suisse (Paris).
Marbos (Drôme).
Marcoz (Mont-Blanc).
Marec (Finistere).
Maréchal (le), ex-constituant (Eure).
Marey jeune, négociant à Nuits (Côte-d'Or).
Maribon-Montaut, ancien mousquetaire (Gers).
Mariette, avocat à Rouen (Seine-Inférieure).
Marin (Mont-Blanc).
Marquis, avocat à Saint-Mihiel, ex-constituant (Meuse).
Martel (Allier).
Martin (Somme).
Martineau (Vienne).
Martinel (Drôme).
Marvejouls (Tarn).
Massa (Alpes-Maritimes).
Massieu, curé de Sergy, ex-constituant, évêque constitutionnel de l'Oise.
Masuyer, avocat, juge au tribunal du district de Louhans (Saône-et-Loire).
Mathieu (de Mirampel), Oise.
Maudust (Seine-et-Marne).
Mauduyt-Loiselerie (Charente).
Maure aîné, épicier à Auxerre (Yonne).
Maurel (Ille-et-Vilaine).
Mazade (Haute-Garonne).
Meaulle, président du tribunal civil de Châteaubriant (Loire-Inferieure).
Meillant, bourgeois de Bayonne (Basses-Pyrénées).
Méjansac (Cantal).
Mellinet (Loire-Inférieure).
Mennesson (Ardennes).
Menuau, juge (Maine-et-Loire).
Mercier, auteur du *Tableau de Paris* (Seine-et-Oise).
Merlin de Douai, avocat (Nord).
Merlin de Thionville (Moselle).
Merlinot (Ain).
Meyer de Mazamet (Tarn).
Meynard (Dordogne).
Mazade (Haute-Garonne).
Michaud, avocat (Doubs).
Michel (Meurthe).
Michel (Morbihan).
Michel (Rhône-et-Loire).
Milhaud (Cantal).
Millard (Saône-et-Loire).
Mirande (Cantal).
Mollet (Ain).
Mollevault, avocat à Nancy (Meurthe).
Monestier, avocat (Lozère).
Monestier, curé de Saint-Pierre de Clermont (Puy-de-Dôme).
Monnel, curé, ex-constituant (Haute-Marne).
Monnot, avocat (Doubs).
Montégut (Pyrénées-Orientales).
Mont-Gilbert (Saône-et-Loire).
Mont-Mayout (Lot).
Moreau, avocat à Bar (Meuse).
Moreau, ingénieur à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Morin, avocat (Aude).
Morisson, avocat (Vendée).
Moltedo, chanoine (Corse).
Moulin (Rhône-et-Loire).
Moysset (Gers).
Musset, curé de Falleron (Vendée).

Neveux (Basses-Pyrénées).
Nioche, avocat à Loches, ex-constituant (Indre-et-Loire).
Nion, ingénieur de la marine à Rochefort (Charente-Inférieure).
Noailly (Rhône-et-Loire).
Noël, avocat (Vosges).
Noguer (Lot-et-Garonne).

Obelin (Ille-et-Vilaine).
Opoix (Seine-et-Marne).
Orléans (le duc d'), dit Egalité (Paris).
Osselin (Paris).
Oudot, commissaire du roi au tribunal de Beaune (Côte-d'Or).

Paganel, curé de Noaillac (Lot-et-Garonne).
Panis, homme de lettres (Paris).
Patrin (Rhône-et-Loire).
Payne (Thomas), Pas-de-Calais.
Pelet (Lozère).
Pélissier, médecin (Bouches-du-Rhône).
Pelin (Loiret).
Pelletier (Cher).
Pémartin, avocat à Oloron (Basses-Pyrénées).
Pénière (Correze).
Pepin (Indre).
Pérard (Maine-et-Loire).
Perducat (Saône-et-Loire).
Pérez (Gers).
Pérès (Lagesse), avocat, ex-constituant (Haute-Garonne).
Pérès (Aude).
Périès jeune (Aude).
Perrin, négociant à Troyes.
Perrin (Vosges).
Personne (Pas-de-Calais).
Pétion (de Villeneuve), avocat, ex-constituant (Eure-et-Loir).
Petit (Aisne).
Petit-Jean (Allier).
Peuvergue (Cantal).
Peyre (Basses-Alpes).
Peyssart, garde-du-corps (Dordogne).
Pflieger, ex-constituant (Haut-Rhin).
Philippeaux, avocat (Sarthe).
Picque (Hautes-Pyrenées).
Pierret (Aube).
Piette (Ardennes).
Pilastre (de la Brardière), ex-constituant (Maine-et-Loire).
Pinel (Manche).
Pinet aîné, administrateur du district de Bergerac (Dordogne).
Pierry, prêtre (Vienne).
Plaichard-Chottière, médecin (Mayenne).
Plat-Beaupré (Orne).
Plazanet (Correze).
Pocholle, professeur de rhétorique à Dieppe (Seine-Inférieure).
Pointe (Noël), Rhône-et-Loire.
Poisson (de Coudreville), Manche.
Polly (Ile de France).
Pomme (André), Cayenne.
Pons de Verdun (Meuse).
Porcher (de Lissonnay), Indre.
Portier (Indre-et-Loire).
Portiez, avocat (Oise).
Poulain de Boutancourt, maître de forges, ex-constituant (Marne).
Poulain-Grandprey, avocat à Nancy (Vosges).
Poultier, bénédictin (Nord).
Précy (Yonne).
Pressavin (Rhône-et-Loire).
Prieur, avocat à Châlons (Marne).
Prieur-Duvernois (Côte-d'Or).
Primaudière, avocat (Sarthe).
Projean (Haute-Garonne).
Prost (Jura).
Prunelle (de Lierre), Isère.

Queinec (Finistère).
Quinette (Aisne).
Quirot (Doubs).

Rabaut-Pommier (Gard).
Rabaut-Saint-Etienne, ministre de la religion reformée (Aube).
Raffron-Dutrouillet (Paris).
Rameau (Côte-d'Or).
Ramel-Nogaret, avocat du roi (Aude).
Réal (Isere).
Rebecqui, membre du département (Bouches-du-Rhône).
Reguis (Claude-Louis), Basses-Alpes.
Renault (Manche).
Revellière-Lepaux (Maine-et-Loire).
Revelle (L.), juge de paix à Veules (Seine-Inférieure).
Reverchon, négociant (Saône-et-Loire).
Rewbell, avocat au conseil souverain d'Alsace, ex-constituant (Haut-Rhin).
Reynaud (Haute-Loire).
Ribereau (Charente).
Ribet (Manche).
Richard, avocat à la Fleche (Sarthe).
Richaud (Seine-et-Oise).
Richoux (Eure).
Ricord, avocat (Var).
Ritter, juge au tribunal d'Altkirch (Haut-Rhin).
Rivaud (Haute Vienne).
Rivery, négociant à Saint-Valery (Somme).
Rivière (Corrèze).
Roberjot, curé de Mâcon (Saône-et-Loire).
Robert, épicier (Paris).
Robert (Ardennes).
Robespierre aîné (Paris).
Robespierre jeune (Paris).
Robin, cultivateur (Aube).
Rochegude (Tarn).
Romme, cultivateur et professeur de mathématiques (Puy-de-Dôme).
Rouault (Morbihan).
Roubaud (Var).
Rougemont (Mont-Terrible).
Rousseau (Paris).
Roussel (Meuse).
Roux (Aveyron).
Roux (Haute-Marne).
Roux-Fazillac (Dordogne).
Rouyer, maire de Béziers (Hérault).
Rouzet (Haute-Garonne).

Digitized by Google

Rovère, marquis de Fonvielle (Bouches-du-Rhône).
Roy (Seine-et-Oise).
Royer (Ain).
Ruamps, cultivateur (Charente-Inférieure).
Ruault, bénédictin, puis curé d'Yvetot (Seine-Inférieure).
Rodel, avocat (Puy-de-Dôme).
Ruelle (Indre-et-Loire).
Ruhl, administrateur du dép. du Bas-Rhin.

Saint-Just (Aisne).
Saint-Martin, avocat (Ardèche).
Saint-Martin Valogne (Aveyron).
Saint-Prix (Ardèche).
Saladin, avocat à Amiens (Somme).
Salicetti (Corse).
Sallengros, homme de loi à Maubeuge (Nord).
Salleles, procureur à Cahors (Lot).
Salles, médecin à Vézelise (Meurthe).
Salmon de Mézeray (Sarthe).
Saurine, abbé, ex-constituant (Landes).
Sautereau, homme de loi (Nièvre).
Santaire de Montélimart (Drôme).
Sauvé (Gervais), marchand d'ardoises à Dôle (Manche).
Savary (Eure).
Savary (Orne).
Savornin (Marc-Antoine), Basses-Alpes.
Scellier, marchand de drap à Amiens (Somme).
Seconds, homme de lettres (Aveyron).
Seguin (Doubs).
Sénadon (Basses-Pyrénées).
Sergent, graveur en taille-douce (Paris).
Serres (Hautes-Alpes).
Serres (Ile de France).
Serveau (Mayenne).
Servière (Lozère).
Servonat (Isère).
Sévestre (Achille), Ille-et-Vilaine.
Siblot, médecin (Haute-Saône).
Sieyès, chanoine et vicaire général de l'évêque de Chartres, ex-constituant (Sarthe).
Sillery (Alex. Brulart de Genlis), Somme.
Simon, vicaire général de l'évêque de Strasbourg (Bas-Rhin).
Solomiac, avocat (Tarn).
Soubrany, officier au régiment de Royal-Dragons (Puy-de-Dôme).
Souhait (Julien), Vosges.
Soulignac (Haute-Vienne).

Taillefer, médecin (Dordogne).
Tallien (Seine-et-Oise).
Talot (Maine-et-Loire).
Tavaud (Calvados).
Tavernel (Gard).
Tellier, avocat du roi à Melun, ex-constituant (Seine-et-Marne).
Terral (Tarn).
Texier-Mortegoute (Creuse).
Thabaud (Indre).
Thibaudeau, avocat à Poitiers (Vienne).
Thibault, curé, ex-constituant, évêque constitutionnel du Cantal.
Thirion (Moselle).
Thierriet (Ardennes).
Thomas (Orne).
Thomas (Paris).
Thuriot La Rosière, avocat (Marne).
Tocquot, cultivateur (Meuse).
Topsent (Eure).
Toulouse (Ardèche).
Tournier (Aude).
Tréhouart (Ille-et-Vilaine).
Treilhard, avocat, ex-constituant (Seine-et-Oise).
Tribouiai (Tarn).
Trullard, ingénieur (Côte-d'Or).
Turreau-Linières (Yonne).

Vadier (Ariège).
Valdruche (Haute-Marne).
Vallée (Eure).
Vardon (Calvados).
Varlet, lieutenant-colonel du génie (Pas-de-Calais).
Vasseur (Somme).
Vaucher (Denis), Jura.
Veau (Indre-et-Loire).
Venaille (Loir-et-Cher).
Vénard (Seine-et-Oise).
Verdollin (Basses-Alpes).
Vergniaud, avocat à Bordeaux (Gironde).
Vermon (Ardennes).
Vernerey, avocat (Doubs).
Vernier, avocat à Lons-le-Saunier (Jura).
Vidal (Basses-Pyrénées).
Vidalin, imprimeur-libraire à Moulins (Allier).
Vidalot, avocat et juge à Valence (Lot-et-Garonne).
Viennet (Hérault).
Vigneron, procureur-syndic du département de la Haute-Saône.
Villers, év. constitutionnel de Laval (Mayenne).
Villers (Loire-Inférieure).
Villetard (Yonne).
Villette (Charles), poëte (Oise).
Vincent (Seine-Inférieure).
Vinet (Charente-Inférieure).
Viquy (Seine-et-Marne).
Vitet, médecin (Rhône-et-Loire).
Voulland (Henri), avocat, ex-constituant (Gard).

Waudelincourt, principal au collége de Verdun (Haute-Marne).

Yger, avocat à Cany (Seine-Inférieure).
Ysabeau, oratorien (Indre-et-Loire).
Yzarn, dit Valady (Aveyron).

Zangiacomi fils (Meurthe).

Convention et le Directoire (MÉMOIRES SUR LA), par A.-C. Thibaudeau (Paris, 1824; 2 vol. in-8°) font partie de la collection des *Mémoires sur la Révolution*, publiée par les frères Baudouin.

Thibaudeau avait été, comme on le sait, membre de la Convention et du conseil des Cinq-Cents, et il joua un rôle assez brillant pendant la réaction thermidorienne, comme un des principaux orateurs de la majorité. Ses mémoires ne sont pas, à proprement parler, une histoire de la Convention et du Directoire, mais bien plutôt des souvenirs, un résumé rapide et un peu décousu, fait au point de vue thermidorien. L'auteur a donné surtout des développements à la période pendant laquelle son rôle, à lui, s'est agrandi, sacrifiant presque complétement celle qui précède le 9 thermidor, et qui cependant est remplie des plus grands événements. Il l'esquisse à grands traits, en 60 pages, comme si ce temps n'était qu'une préparation à la décadence thermidorienne. Les souvenirs personnels tiennent une assez large place dans cet ouvrage qui, d'ailleurs, est intéressant, utile à consulter, malgré son insuffisance et ses nombreuses erreurs. Thibaudeau a joint à la narration, à la suite de chacun des deux volumes, un choix de ses discours et rapports dans les deux Assemblées. Il a écrit aussi une *Histoire du Consulat et de l'Empire*, qui contient quelques renseignements intéressants.

Convention nationale (HISTOIRE DE LA), par M. de Barante (1851-53; 6 vol. in-8°). Cet ouvrage est une sorte de pamphlet de circonstance. Hâtons-nous d'expliquer et de justifier cette proposition, qui pourrait sembler paradoxale. Au lendemain de la révolution de 1848, un certain nombre d'hommes des régimes précédents, qui ne voyaient qu'avec un amer dépit l'établissement de la démocratie, déversèrent leurs rancunes en des ouvrages dont la plupart sont oubliés déjà, mais qui n'en avaient pas moins pour objet de faire détester le présent, sous couleur d'étudier le passé. C'est dans cet esprit que Lerminier écrivit ses *Institutions de la Grèce antique*; c'est sous l'empire du même sentiment que l'historien des ducs de Bourgogne entreprit l'histoire de la grande assemblée révolutionnaire; et c'est en constatant ce fait que l'on peut dire, sans trop d'exagération, que ce livre fut une œuvre de circonstance et de parti pris.

Dans son histoire des ducs de Bourgogne, l'auteur avait appliqué la devise empruntée à Quintilien : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum*. Ici, comme on l'a déjà fait remarquer à l'article BARANTE, il écrit non-seulement pour raconter, mais surtout pour prouver, pour prouver contre la démocratie et la Révolution.

On sent ce que doit être un ouvrage entrepris sous l'empire de cette préoccupation exclusive : un livre de parti, un réquisitoire, et, comme nous le disions en commençant, un véritable pamphlet. Ancien fonctionnaire de tous les régimes, né dans cette classe que la toge avait anoblie, et qui était comme la pépinière où se cultivaient les sujets destinés aux fonctions publiques, ayant endossé, jeune encore, l'habit brodé, qu'il conserva fidèlement sous tous les gouvernements et qui ne tomba de ses épaules qu'à la révolution de Février, rejeté décidément à cette époque sur la rive, comme une épave des temps anciens, l'ingénieux historien des ducs de Bourgogne était l'homme le moins propre à l'étude de la grande période révolutionnaire. Peintre souvent heureux des scènes du moyen âge, il était au-dessous d'une telle histoire, dont le sens lui échappe absolument et sous laquelle il demeure comme écrasé. Il la raconte sans la comprendre, pour ainsi dire, et ses récits, d'ailleurs ennuyeux et pesants, fourmillent d'erreurs, de contre-sens et de non-sens. Ce sont, en un mot, des thèses où l'esprit du passé exhale son arriéré de rancunes; c'est l'histoire de la Révolution, telle à peu près qu'on la racontait sous la Restauration dans les petits salons de M. de Feletz, et dont la formule peut être ainsi résumée : négation du droit, altération des faits, diffamation des hommes.

Il est entendu qu'ici nous n'accusons nullement l'intention, mais les préjugés de race et d'éducation, en un mot ces infirmités *acquises* dont il est si difficile de guérir.

Quant au style et à la méthode, il ne nous semble pas excessif de classer l'*Histoire de la Convention* parmi les plus pâles compilations que l'esprit de réaction ait inspirées aux Epiménides de notre temps.

Nous n'avons pas à analyser cet ouvrage dans ses détails; les faits sont suffisamment connus. Après avoir jeté un coup d'œil sur l'Assemblée législative, l'auteur entre en matière par des récits détaillés du 20 juin, du 10 août et des journées de septembre. Viennent ensuite les luttes de la Gironde et de la Montagne, le procès du roi, la révolution du 31 mai, grandes tragédies qui forment la première période de la Convention. La seconde phase, qui s'étend jusqu'au 9 thermidor, n'est pas moins remplie d'événements mémorables; la dernière enfin, qui se prolonge jusqu'à la mise en vigueur de la Constitution de l'an III et à l'installation du Directoire, comprend la réaction thermidorienne et les derniers travaux de la Convention.

M. de Barante a inséré dans son récit de longs fragments de discours, des exposés étendus des principales di[illegible] des rapports, témoignages, pièces justificatives, etc.; et c'est encore, après tout, cette partie qui donne quelque intérêt à l'ouvrage. Et encore préférera-t-on toujours pour les recherches la partie correspondante de l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, car le travail de M. de Barante manque de précision, de clarté, pèche par la division des chapitres, qui ne sont pas assez multipliés, et laisse trop souvent le lecteur dans l'incertitude sur les petites dates, qui ne sont pas plus indifférentes que celles des grands événements, quand il s'agit d'une histoire comme celle de la Révolution. Ceci est un détail, sans doute; mais l'ensemble ne rachète pas ces imperfections secondaires. Il suffira de dire que le systématique historien n'accorde rien à la grande Assemblée; non-seulement il oublie trop souvent ses créations impérissables, mais encore il méconnaît son rôle dans l'œuvre de la défense nationale, il conteste l'efficacité des énergiques mesures de défense prises par elle, il présente les mesures qu'elle adopta comme des obstacles plutôt que comme un secours utile pour les armées de la République. Les plus violents ennemis de la Révolution n'ont jamais poussé aussi loin l'aveuglement et la passion.

Convention nationale (HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA), par M. Maron, (1860). Ce n'est pas l'histoire des genres littéraires, de la poésie, du roman, des œuvres d'imagination sous le règne de la Convention; c'est l'histoire de cette terrible souveraine elle-même, considérée dans ses rapports avec les lettres; c'est la Convention parlant, écrivant, car elle a une autre voix que celle du canon et elle écrit autrement qu'avec du sang; c'est la Convention discutant ses principes, ses dogmes, ayant pour écho la voix de cent clubs et les déclamations de cent journaux. La Convention a ainsi une double littérature qui lui est propre, littérature parlée, littérature écrite, et c'est sous ce point de vue intéressant et animé que M. Maron a écrit l'histoire d'une assemblée politique dont les actes sont plus connus que les paroles et dont l'influence littéraire se perd dans les destinées révolutionnaires. Les girondins ont naturellement une grande place dans la littérature oratoire de la Convention. Ce sont les vrais et presque les seuls orateurs de l'époque. Nous les voyons sous la pression des violences du dehors, mal soutenus en dedans par des hommes honnêtes, mais faibles, « qui les estiment, les applaudissent, mais ne les suivent pas, » s'épuiser en efforts d'éloquence, grands, nobles, parfois sublimes, mais toujours impuissants : « Il est temps, s'écrie Kersaint, d'élever des échafauds pour les assassins ! » Cette exclamation : *Il est temps!* reviendra à tout moment dans la bouche des girondins : « Il est temps, dit Gensonné, que les divisions cessent. » « Il est temps, redit Louvet, de savoir s'il existe une faction. » « Il est temps, répète Gensonné, de signaler cette faction à la nation entière. » « Il est temps, reprend Barbaroux, que l'autorité municipale s'abaisse devant l'autorité nationale. » Exclamations stériles qui n'aboutiront qu'à de vains ordres du jour. Si les girondins ne sont que des orateurs, ne nous en étonnons pas; l'éloquence est leur seule arme et leur seule force; insultés, ils ne peuvent se venger que par l'ironie; attaqués, ils ne peuvent se défendre que par l'invective; menacés, ils ne peuvent répondre que par l'indignation. Ces trois figures reviendront toujours dans leurs discours; aussi leur éloquence sera-t-elle plus passionnée que politique; elle abondera en expressions vives, en images, en apostrophes où se refléteront tour à tour l'irritation, la colère, la tristesse, le désespoir d'hommes à la tête d'une armée qui ne les pousse en avant que pour s'enfuir et ne les encourage que pour les abandonner. »

Chez les montagnards la parole a un tout autre caractère; elle révèle moins d'effort et elle est plus terrible. Sûrs de l'appui des masses frémissantes, les orateurs les plus secondaires parlent avec une impérieuse autorité. Ils sentent qu'ils s'appellent Légion. Ils abordent résolûment les questions; ils les tranchent. Ils parlent au nom du peuple qui est derrière eux, à leurs ordres, et qui a pour argument irrésistible deux cent mille piques. Deux orateurs de la Montagne néanmoins se donnent beaucoup de mal pour relever la raison du plus fort par la force de la raison : ce sont Robespierre et Saint-Just, que M. Maron qualifie avec justesse « des écrivains plutôt que des orateurs. » Il fait du premier une étude complète et proportionnée à la grande place que prit dans les séances de la Convention le terrible président du comité de Salut public. Dans toutes ses appréciations, M. Maron ne s'arrête pas seulement à la forme oratoire des idées qui se produisent dans la Convention, il entre dans la discussion des théories émises, spécialement sur l'instruction publique et sur les questions économiques. Le journalisme politique est étudié à fond et soutenu ou réfuté selon que l'auteur approuve ou désapprouve son attitude. Mais M. Maron ne réduit pas seulement au journalisme la littérature écrite sous la Convention, il étudie les philosophes de ces temps agités, les Anacharsis Cloots, les Condorcet, les Saint-Martin, etc.; il montre l'influence du régime politique sur les œuvres d'imagination, la comédie, la tragédie, l'ode, la chanson. Il n'a pas non plus oublié les fondations scientifiques et littéraires, l'École polytechnique, l'École normale; il nous fait assister aux premiers cours et nous fait connaître les professeurs et les élèves. En un mot, M. Maron n'a rien négligé pour que son *Histoire de la littérature sous la Convention* fût un tableau complet de la littérature sous la Révolution. Mérite bien rare, il tient plus que son titre ne promettait.

Convention du 23 avril 1814. V. PARIS (traité de).

Convention militaire du 3 juillet 1815, acte de triste mémoire, qui livrait Paris aux Prussiens et aux Anglais après la bataille de Waterloo. 100,000 soldats cependant pouvaient défendre la capitale; ils étaient là, frémissant de honte et de colère, ne demandant qu'à combattre. Blücher n'avait pas plus de 50,000 hommes, et Wellington ne s'approchait de Paris qu'avec une extrême circonspection, redoutant le désespoir de l'armée française. Blücher, à travers ses emportements de soldat, sut démêler qu'il n'allait pas avoir affaire aux soldats français, mais à de lâches gouvernants impatients de vendre leur pays. Grande leçon, mais méritée, pour tous les ambitieux et les despotes, pour tous les prétendus amis de l'ordre qui se croient invincibles quand ils ont brisé tous les ressorts autour d'eux, et éteint dans les valets qui les servent à genoux, sous le titre pompeux de hauts fonctionnaires, tous les sentiments d'honneur, de dignité, de désintéressement et de patriotisme. Les articles de la convention furent débattus et signés à Saint-Cloud. « Singulière destinée! s'écrie Achille de Vaulabelle; ce palais, où allait se consommer la ruine de l'Empire et de la dynastie de Napoléon avait été le théâtre, quinze ans auparavant, de ces journées de brumaire qui livrèrent le pouvoir suprême au général Bonaparte. » Juste retour des choses d'ici-bas, dirons-nous à notre tour; l'homme qui avait étouffé la liberté trouvait l'expiation de son crime sur le lieu même où il l'avait commis, à la façon de ces criminels qu'on exécute devant la porte de leur maison. Ah! c'est que le cœur saigne quand on lit une convention telle que celle qui fut arrêtée le 3 juillet 1815 entre M. Bignon, remplissant les fonctions de ministre des affaires étrangères; M. de Boudy, préfet de la Seine, et le comte Guilleminot, chef de l'état-major général de l'armée, d'une part, et le général Blücher et le duc de Wellington de l'autre :

« Art. 1er. Il y aura *suspension d'armes* entre les armées alliées commandées par S. A. le prince de Blücher et S. E. le duc de Wellington, et l'armée française sous les murs de Paris.

« Art. 2. L'armée française se mettra en marche demain pour prendre sa position *derrière la Loire*. Paris sera entièrement évacué en trois jours, et le mouvement derrière la Loire sera effectué sous huit jours.

« Art. 3. L'armée française emportera avec elle tout son matériel, son artillerie de campagne, ses caisses militaires, chevaux et effets de régiments sans exception. Toutes les personnes attachées aux dépôts seront aussi emmenées, ainsi que celles qui appartiennent aux différentes branches de l'administration de l'armée.

« Art. 4. Les malades et les blessés, et les officiers de santé qu'il sera nécessaire de laisser avec eux, seront sous la protection spéciale du commandant en chef des armées anglaise et prussienne.

« Art. 5. Les militaires et employés que l'article précédent concerne auront la liberté, immédiatement après leur guérison, de rejoindre les corps auxquels ils appartiennent.

« Art. 6. Les femmes et enfants de tous les individus appartenant à l'armée française auront la liberté de rester à Paris. Les femmes mariées pourront quitter Paris pour rejoindre l'armée et emporter avec elles leurs propriétés et celles de leurs maris.

Art. 7. Les officiers de la ligne employés avec les fédérés ou avec les tirailleurs de la garde nationale pourront ou rejoindre l'armée ou retourner chez eux ou dans leur pays natal.

« Art. 8. Demain 4 juillet, à midi, Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly seront rendus;

« Après-demain 5, à la même heure, Montmartre sera rendu;

« Le troisième jour 6, toutes les barrières seront rendues.

« Art. 9. Le service de la ville de Paris continuera d'être fait par la garde nationale et par le corps de la gendarmerie municipale.

« Art. 10. Les commandants en chef des armées anglaise et prussienne s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs subordonnés les autorités actuelles *aussi longtemps qu'elles existeront*.

Art. 11. Les propriétés publiques, *à l'exception de celles qui ont rapport à la guerre*, soit qu'elles appartiennent au gouvernement ou qu'elles dépendent des autorités municipales, seront respectées, et les puissances alliées n'interviendront en aucune manière dans leur administration et direction.

« Art. 12. Les personnes et propriétés individuelles seront également respectées. Les habitants, et en général tous les individus qui seront dans la ville, continueront de jouir de leurs droits et libertés, sans être recherchés, soit en raison des emplois qu'ils occupent ou ont occupés, ou de leur conduite ou opinions politiques.

« Art. 13. Les troupes étrangères ne met-

Digitized by Google

tront aucun obstacle à l'approvisionnement de la capitale; elles protégeront, au contraire, l'arrivée et la libre circulation des articles destinés pour elle.

« Art. 14. La présente convention sera observée et prise pour règle des relations mutuelles jusqu'à la conclusion de la paix. En cas de rupture, elle devra être dénoncée, dans les formes usitées, au moins dix jours d'avance.

« Art. 15. S'il survient des difficultés dans l'exécution d'aucun des articles de la présente convention, l'interprétation en sera faite en faveur de l'armée française et de la ville de Paris.

« Art. 16. La présente convention est déclarée commune à toutes les armées alliées, *pourvu qu'elle soit ratifiée* par les puissances dont ces armées dépendent.

« Art. 17. Les ratifications seront échangées demain 4 juillet, à 6 heures du matin, au pont de Neuilly.

« Art. 18. Il sera nommé de part et d'autre des commissaires pour surveiller l'exécution de la présente convention. »

Que Fouché, qui dirigeait alors le gouvernement, ait ainsi vendu Paris et la France, il n'y a rien là qui doive surprendre de sa part; mais que Davoust, commandant de l'armée de Paris, ait accepté de pareilles conditions, surtout après la lettre insultante qu'il avait reçue de Blücher, c'est ce que l'histoire ne saurait admettre sans flétrir sa conduite, malgré les plus éclatants services. Voilà, répétons-le en terminant, car on ne saurait trop le redire, voilà à quel degré d'avilissement le despotisme fait descendre les plus fiers caractères.

CONVENTIONNEL, ELLE adj. (kon-van-sio-nèl, è-le — rad. *convention*). Qui résulte d'une convention; est opposé, en terme de droit, à *légal* ou *judiciaire* : *Bail* CONVENTIONNEL. *Préciput* CONVENTIONNEL. *Acte* CONVENTIONNEL. *Clauses* CONVENTIONNELLES.

— Qui n'existe qu'en vertu d'une convention, qui n'est pas fondé sur la réalité, la nature, la nécessité des choses : *Cette monnaie n'a qu'une valeur* CONVENTIONNELLE. *Qu'est-ce qu'une beauté* CONVENTIONNELLE, *qui n'est sensible qu'aux yeux des curieux, et qui n'est beauté que parce qu'il leur plaît qu'elle le soit?* (J.-J. Rouss.) *Les entraves de toutes les bienséances sont* CONVENTIONNELLES. (Chamfort.) *Le mot bon est un adjectif* CONVENTIONNEL, *qui sert à exprimer l'utilité que les hommes retirent d'un certain objet.* (L. Pinel.) *Dans nos auditoires officiels, on parle un langage qui a quelque chose de* CONVENTIONNEL; *on y est littéraire et disert, rarement on y est éloquent.* (Ed. Laboulaye.)

— Hist. Qui appartient à la Convention nationale ou à sa politique : *L'assemblée* CONVENTIONNELLE. *Le parti* CONVENTIONNEL. *L'autorité* CONVENTIONNELLE.

— Hist. ecclés. *Serment conventionnel*, Serment par lequel les prêtres barthélemites d'Allemagne s'engagent à ne pas quitter volontairement le corps.

— s. m. Membre de la Convention nationale : *Berlier, Cambacérès et d'autres* CONVENTIONNELS *ont préparé et discuté les codes qui nous régissent.* (Dufey.) *Les* CONVENTIONNELS *se piquaient d'être les plus bénins des hommes.* (Chateaub.)

Conventionnels, membres de la Convention nationale. A l'article CONVENTION, nous avons présenté l'esquisse bien imparfaite, enfermé que nous sommes dans un cadre étroit, des travaux, des efforts gigantesques et des tempêtes effrayantes de la grande Assemblée. Une appréciation générale des hommes qui la composaient offrirait un intérêt puissant, mais demanderait en même temps une éloquence qui nous fait défaut. Ces lutteurs surhumains, soulevés en quelque sorte au-dessus de la nature par des circonstances uniques, par des passions dont nos générations desséchées ne connaissent pas l'intensité, garderont dans l'histoire une physionomie caractéristique qui ne permet pas de les juger froidement ni de les confondre avec ceux qui les précédèrent et ceux qui les suivirent. Certains d'entre eux s'étonnaient même d'avoir été ce que les fit l'indomptable esprit de la Révolution, plus tard ils se cherchaient et ne se retrouvaient plus, et il semblait que leur âme se fût retirée d'eux. Un certain nombre, lassés par tant de luttes, exténués, déprimés par les événements, désabusés de tout espoir, servirent des causes nouvelles ou se réfugièrent dans le silence et l'obscurité. Mais combien sont morts indomptés, debout dans leur foi, sur toutes les rivages où les avait semés la proscription, oubliés ou même détestés de cette patrie qu'ils avaient sauvée et qui était le culte de leur vieillesse, dont le nom était le dernier mot que murmuraient leurs lèvres pâlies.

On sait l'histoire de ce temps, on connaît ces grandes luttes de partis qui ont laissé dans nos annales tant de souvenirs tragiques. Après la proscription des girondins, la Montagne se scinda en deux camps dont les chefs principaux étaient Robespierre et Danton, qui d'abord se liguèrent pour abattre un autre parti plus radical, s'appuyant surtout sur la Commune et les sections de Paris, mais auquel se rattachaient plus ou moins directement des représentants comme Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Fouché, etc. Les hébertistes renversés, les dantonistes eurent bientôt leur tour. Mais les débris de ces énergiques factions, rapprochés par une défaite commune et d'ailleurs menacés d'une extinction complète, écrasèrent à leur tour le parti de Robespierre, qui tendait évidemment à la dictature, et qui même l'exerçait déjà. Après le 9 thermidor, la lutte continua, cette fois entre les révolutionnaires ardents, Billaud, Collot, Duhem, Chasles, etc., et les réacteurs thermidoriens, à la tête desquels étaient d'anciens montagnards comme Tallien, Fréron, Merlin (de Thionville), André Dumont et autres. La réaction suivit sa marche inexorable, et, comme d'habitude, dépassa bientôt, submergea ceux qui les premiers l'avaient provoquée. Ce fut le tour des hommes de la *Plaine* à dominer, car tous les groupes du grand sénat révolutionnaire ont eu leur jour de royauté. Successivement, un grand nombre de montagnards restés fidèles furent proscrits ou tout au moins vilipendés. Les émeutes du 12 germinal et du 1er prairial an III servirent de prétexte à de nouvelles proscriptions : Romme, Goujon, Soubrany, Bourbotte, Duroy et Duquesnoy, d'autres encore, périrent sur l'échafaud ou par le suicide. Enfin, dans cette dernière période, chaque événement était l'occasion, pour les réacteurs, de décimer par décret les survivants de la Montagne. C'est l'ère des Boissy d'Anglas, des Thibaudeau, des Daunou, des Sieyès (si longtemps muet), et autres parleurs, de ceux que Marat avait brutalement nommés les *crapauds du Marais*, et qui plus tard fournirent des grands dignitaires à l'Empire. Néanmoins, les plus pâles et les plus médiocres de l'assemblée, à qui définitivement était restée la domination, n'en gardaient pas moins la tradition de la République, malgré les défaillances de beaucoup d'entre eux, malgré les lâchetés de quelques-uns.

Lors de la mise en vigueur de la constitution de l'an III, les deux conseils (Anciens et Cinq-Cents) se trouvèrent légalement composés d'anciens conventionnels renouvelés d'année en année par l'élection. Eh bien, quoiqu'il restât peu de montagnards et que la plupart fussent des thermidoriens et des députés de la Plaine, on peut mesurer la décadence de la République au nombre d'anciens conventionnels sortant successivement des conseils. Plusieurs, irrités de la marche des événements, se jetèrent dans les entreprises désespérées de Babeuf et du camp de Grenelle. Au 18 brumaire, Bonaparte en retrouva encore en face de lui, et il put craindre un moment pour le succès de sa conspiration. Comme il avait besoin d'hommes énergiques et capables, il en séduisit un certain nombre et les couvrit de dignités. Quelques-uns, comme Fouché, Sieyès, Merlin (de Douai) et Cambacérès, se prêtèrent complaisamment aux volontés du maître. D'autres, qui acceptèrent des emplois, les remplirent avec indépendance et dignité, comme l'illustre Jean-Bon Saint-André, dont nous dirons la vie. D'autres enfin rentrèrent dans la solitude, gardant leurs convictions, silencieux, mais inflexibles et non soumis. On en vit reparaître aux jours des revers de la patrie, comme Carnot venant offrir son *bras sexagénaire*; comme Baudot et tant d'autres, se mettant, en 1814 et en 1815, à la tête des corps francs qui luttèrent si vaillamment contre l'invasion.

Après la restauration définitive des Bourbons, tous les conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI durent prendre le chemin de l'exil, qui pour beaucoup fut éternel. Ils s'éparpillèrent de tous côtés; mais, chose singulière, l'Angleterre, qui leur était ouverte, n'en reçut aucun. On en retrouvait dans toutes les solitudes. Forestier est mort à Genève; Reverchon habitait une campagne près de Nyon; Pélissier vivait à Lausanne; Roux-Fazillac, dans un village des environs de cette ville; Julien Souhait, au pied du Simplon; l'énergique Baudot, à Avenche, caché dans un hospice d'aliénés; Finot d'Aserolles, au pied d'un mélèze des montagnes du Jorat; Rapinassy, à Appenzell; Bordas, à Bâle; Gamon, à Vevay; Pocholle, à Amsterdam; Carnot, à Magdebourg; Charles Duval, à Hay; Lecointe-Puyraveau, à Ixelles, près d'un bois; Sergent, à Milan; Lakanal, aux États-Unis; Hentz, dans une île du lac Érié; Garnier de Saintes sur les rives solitaires du Moschacebe; etc. Billaud-Varennes, déporté à la Guyane, finit par se retirer à Saint-Domingue. Sentant sa fin approcher, il voulut respirer l'air des hauts lieux; son médecin voulait l'envoyer habiter une maison de campagne d'un de ses amis : « Non, dit-il; je suis un vieux républicain; je veux mourir libre; le vent des montagnes emportera ma vie. » A son dernier moment, il exhala son âme indomptable dans une dernière protestation : « Mes ossements, dit-il, reposeront du moins dans une terre qui veut la liberté; mais j'entends la voix de la postérité qui m'accuse d'avoir trop ménagé le sang des tyrans de l'Europe! »

Voilà de quel airain étaient coulés ces hommes! Un assez bon nombre se groupèrent en Belgique, du moins s'établirent assez près les uns des autres pour se revoir et se fréquenter, divisés encore par une grande scission; c'est-à-dire que les vieux, ceux qui n'avaient pas ployé, accablaient de sarcasmes les dignitaires de l'Empire, les nommaient les *magots*, et les rappelaient à la vieille égalité. C'était un spectacle étrange et grandiose, au moment où l'Europe se pliait sous la Sainte-Alliance, que ce groupe de vieillards immuables dans leur foi, qui, le pied dans la tombe, saluaient entre eux la République. Maudits par le monde, reniés par leurs proches, éprouvés souvent par la misère, ils restaient debout, ils ne cédaient point. Au moment où le libéralisme doctriné se ralliait au bonapartisme de Sainte-Hélène, les vieux conventionnels, du moins la plupart, ne transigèrent pas; eux seuls peut-être, à cette époque, continuèrent de regarder l'homme de brumaire comme le plus cruel ennemi de la liberté; jamais ils ne désespérèrent du triomphe définitif de la grande cause. Se sentant près de mourir, à Vevay, Genevois dit à son domestique : « Mon garçon, quand je serai mort et que les Bourbons auront été détrônés, tu viendras sur ma tombe, tu frapperas deux coups de canne, et tu diras : « Monsieur, « nous les avons chassés! »

M. Edgar Quinet, dépositaire des mémoires inédits de Baudot, dit à propos de cette constance, de cette fidélité, que les vieux lutteurs de la Révolution gardèrent à leurs principes :

« Baudot fut un des héros de cette dernière heure. Ses mémoires seront connus un jour; il sera bon de voir comment ces vieillards pouvaient encore bander le vieil arc de fer d'Ulysse, et de quelles flèches aiguës, envenimées, moqueuses, étincelantes, ils surent percer, en mourant, leurs ennemis assis au grand banquet de la contre-révolution. Pas un seul n'échappe à cette pluie de traits ardents, dardés par un esprit qui a ramassé toute sa force pour ce dernier effort. »

Environ quatre-vingts des grands régicides revirent la France, que leur ouvrit une nouvelle révolution. On sait qu'un ministre de la Restauration, M. de Serre, avait cru ôter aux proscrits toute espérance en répondant à une proposition d'amnistie par un *jamais!* retentissant. Voici un passage des mémoires de Baudot qui répond à cette fameuse sentence, et où se retrouve l'accent de ces fortes générations et comme un écho héroïque de 1793 :

« Un insensé osa prononcer contre nous le mot *jamais*. O vanité humaine! l'anathème est retombé sur lui. Il est mort au pied du Pausilippe; sa cendre est restée confondue avec la poussière des volcans. Il n'a point revu le sol natal; la terre étrangère a reçu ses ossements furibonds; et nous, rendus à notre patrie, nous contemplons de nouveau les rives de la Seine, de la Loire, les Alpes, les Pyrénées; et nous mourrons sur le sol de la patrie, à l'ombre des vieux arbres qui nous ont vus naître. Prédicant inexorable! dis à tes mânes de se lever et d'abaisser ton front devant le destin. Hommes d'un jour, vous osiez stipuler pour l'éternité; apprenez à connaître les dieux! Au reste, le siècle marche, et ce n'est pas vers la royauté :

Nulla reversuros quos jam cecidere. »

Nous avons donné la liste des membres de la Convention à la suite de l'article spécial que nous avons consacré à l'histoire de cette assemblée célèbre.

CONVENTIONNELLEMENT adv. (kon-van-sio-nè-le-man — rad. *conventionnel*). Par convention, par suite de convention : *Le repas avait été retardé* CONVENTIONNELLEMENT *jusqu'à quatre heures.* (Balz.)

CONVENTUALISER v. n. ou intr. (kon-van-tu-a-li-zé — rad. *conventuel*). Néol. Fonder, établir des couvents : *Nous nous croyions encore à* CONVENTUALISER, *à monacaliser par monts et par vaux.* (Mme Roland.)

CONVENTUALITÉ n. f. (kon-van-tu-a-li-té). État des religieux ou religieuses qui vivent ensemble sous une règle.

CONVENTUEL, ELLE adj. (kon-van-tu-èl, è-le — rad. *couvent*, ancienne forme du mot *convent*). Qui appartient, qui a rapport aux couvents, à un couvent : *Règle* CONVENTUELLE. *Ah! mon père, quand on a détruit les solitudes* CONVENTUELLES, *assises au pied des monts sous des ombrages verts et silencieux, ne devait-on pas construire des hospices pour les âmes souffrantes!* (Balz.)

— *Maison conventuelle*, Logis des religieux ou religieuses, couvent. ‖ *Messe conventuelle*, Revenu du couvent. ‖ *Messe conventuelle*, Messe qui se dit dans le couvent et à laquelle assiste toute la communauté. ‖ *Assemblée conventuelle*, Assemblée générale de tous les membres de la communauté. ‖ *Prieuré conventuel*, Prieuré où il y a des religieux. ‖ *Religieux conventuel*, ou substantiv. *Conventuel*, Religieux qui habite dans un couvent. On donne aussi ce nom aux religieux de Saint-François qui n'ont pas adopté la réforme des observantins, et qui possèdent des revenus.

— Géogr. *Conventuelle rédemption*, Chacun des districts du Paraguay gouvernés par les jésuites : *Les* CONVENTUELLES RÉDEMPTIONS *des jésuites dans le Paraguay ne me paraissent pas propres à représenter un peuple usant de toutes ses facultés physiques et morales.* (B. de St-P.)

CONVENTUELLEMENT adv. (kon-van-tu-è-le-man — rad. *conventuel*). En communauté, selon les règles des couvents; dans la forme conventuelle : *Vivre* CONVENTUELLEMENT. *Des religieuses* CONVENTUELLEMENT *assemblées.*

CONVENU, UE (kon-ve-nu) part. passé du v. Convenir. Arrêté, décidé, entendu : *C'est une chose* CONVENUE. *Entre nous, c'est chose* CONVENUE. *Voilà qui est* CONVENU. (Scribe.) ‖ Arrangé, préparé d'avance : *C'est un rôle* CONVENU. *C'est une plaisanterie* CONVENUE, *un tour* CONVENU. *Fontenelle appelait l'histoire une fable* CONVENUE. (Ballanche). *Je n'ai nul goût pour les situations incomplètes et les rôles* CONVENUS. (Guizot.) ‖ Dont on convient, qui est reconnu, avoué : *Des faits* CONVENUS. Ce sens est peu usité.

— Qui est de convention, qui n'est fondé que sur l'usage, sur l'habitude : *Quand un écrivain s'affranchit, au théâtre, de la routine* CONVENUE, *nos ergotiers de coulisse disent qu'il ne connaît pas les planches.*

Les vains égards, les devoirs convenus
M'ont chargé de liens jusqu'alors inconnus.
C. DELAVIGNE.

— s. m. Ce qu'on a décidé d'un commun accord : *S'en tenir au* CONVENU.

— Ce qui est de convention : *Sacrifier la nature à l'arbitraire, au* CONVENU.

CONVERGEANT (kon-vèr-jan) part. prés. du v. Converger. *Deux lignes* CONVERGEANT *vers un même point. On ne regardait qu'un point, on n'apercevait pas les rayons* CONVERGEANT *au centre, de tous les autres points.* (Chateaub.)

CONVERGENCE s. f. (kon-vèr-jan-se — rad. *convergent*). Direction commune vers un même point : *La* CONVERGENCE *de deux lignes. La* CONVERGENCE *des rayons réfléchis par un miroir concave. La* CONVERGENCE *du tir est un point important à obtenir dans la balistique.*

— Mathém. En mathématiques, le mot *convergence* est employé pour exprimer l'idée de tendance à un but, vers une limite, avec cette circonstance nécessaire que le concours n'aura jamais lieu, l'intervalle laissé pouvant seulement diminuer indéfiniment.

— Fig. Concentration d'action : *Le journal est le plus puissant moyen de* CONVERGENCE *que notre siècle convergent ait trouvé.* (C. Dollfus.)

— **Antonyme.** Divergence.

— **Encycl.** Mathém. L'établissement des conditions de *convergence* des formules où se trouvent indiquées des opérations en nombre infini constitue l'une des plus importantes questions de l'analyse transcendante.

L'usage de ces formules est né de l'impossibilité de représenter les inconnues de toutes les questions, au moyen des signes du petit nombre des fonctions simples connues. Lorsqu'un nombre limité d'opérations, aussi bien choisies que possible, ne suffit pas pour noter une relation, il faut bien les accumuler en nombre infini, au moins jusqu'à ce qu'on ait découvert le nouveau couple de fonctions simples dont l'emploi permettrait la traduction complète de la loi qu'on étudie.

Lorsqu'on doit recourir à un développement en série, il est naturel de chercher à ne répéter indéfiniment que les opérations les plus simples. On n'emploie jusqu'ici que les sommes composées d'une infinité de termes et les produits d'un nombre infini de facteurs.

La forme la plus usitée du développement d'une fonction d'une variable est celle d'une série ordonnée suivant les puissances croissantes et entières de la variable

$$a + bx + cx^2 + \ldots$$

Ce développement toujours unique est donné par la formule de Taylor. V. SÉRIE.

La question de la *convergence* d'une série numérique donnée peut comporter des difficultés considérables dont il devient presque puéril de s'embarrasser lorsqu'il s'agit, au contraire, du développement d'une fonction en série. Nous insistons donc peu sur des subtilités qui ne présentent plus aujourd'hui qu'un intérêt fort restreint.

La *convergence* d'une série à termes imaginaires dépendrait évidemment de la convergence des deux séries formées, l'une des parties réelles de ces termes, l'autre de leurs parties imaginaires; nous pourrons donc provisoirement supposer tous les termes réels. Pour une raison analogue, nous supposerons de même tous les termes d'abord positifs.

La *convergence* exige évidemment que les termes, à partir d'un certain rang, tendent vers zéro.

En effet, si les sommes des termes convergent effectivement vers une certaine limite, deux sommes consécutives S_p et S_{p+1} doivent finir par différer indéfiniment peu l'une de l'autre, sans quoi elles ne différeraient pas l'une et l'autre indéfiniment peu de la même limite, vers laquelle toutes les sommes doivent converger; la différence entre ces deux sommes S_p et S_{p+1} étant donc le terme de rang $p+1$: *le terme général doit tendre vers zéro quand son rang s'élève indéfiniment.*

Cette condition est d'ailleurs suffisante, excepté dans un cas, qui reste douteux, mais qui perd toute importance lorsqu'il s'agit d'une série ordonnée suivant les puissances croissantes de la variable.

Pour le démontrer, nous établissons d'abord qu'*une série est convergente ou divergente suivant que la valeur du rapport d'un terme au précédent reste constamment plus petite que 1 ou plus grande que 1, sans tendre vers 1.* Ce théorème ne se rapporte qu'à un cas particulier, puisque les termes pourraient bien deve-

Digitized by Google

nir indéfiniment petits sans pour cela diminuer sans cesse, et inversement; cependant il a une grande importance, parce qu'on peut faire rentrer les autres cas dans celui dont il donne la solution.

Supposons donc une série à termes tous positifs,

$$u_0 + u_1 + u_2 + \dots + u_p + u_{p+1} + \dots$$

telle que le rapport $\frac{u_{p+1}}{u_p}$ reste constamment moindre que 1 à partir d'un certain rang n, moindre que p, et ne tende pas vers 1; la somme des termes qui précèdent u_p étant finie, on n'aura pas à s'en préoccuper. Or, en désignant par k un nombre moindre que 1 et plus grand que le rapport $\frac{u_{p+q+1}}{u_{p+q}}$, quel que soit q, l'hypothèse fournira les inégalités

$$u_{p+1} < ku_p, \quad u_{p+2} < ku_{p+1} < k^2u_p,$$
$$u_{p+3} < ku_{p+2} < k^3u_p, \text{ etc.};$$

d'où l'on conclut

$$u_p + u_{p+1} + u_{p+2} + u_{p+3} + \dots$$
$$< u_p(1 + k + k^2 + k^3 + \dots);$$

la somme des termes de la série à partir de u_p sera donc moindre que la somme des termes d'une progression par quotient décroissante; cette série sera donc convergente.

L'hypothèse contraire, en désignant par k' un nombre plus grand que 1 et moindre que $\frac{u_{p+q+1}}{u_{p+q}}$, quel que fût q, donnerait d'une manière analogue

$$u_p + u_{p+1} + \dots > u_p(1 + k' + k'^2 + \dots).$$

La somme des termes de la série surpasserait donc alors celle des termes d'une progression croissante; la série, dans ce cas, serait donc divergente.

Ainsi, il ne reste de doute que dans le cas où le rapport d'un terme au précédent tendrait vers 1.

C'est ce cas douteux qui donne lieu, lorsqu'il s'agit de séries numériques, à des difficultés souvent insurmontables, mais qui, au contraire, perd toute importance lorsqu'il s'agit de la série de Taylor, parce que, la variable entrant alors en facteur dans le rapport de deux termes consécutifs, si la limite du rapport est 1, pour une valeur de x, elle sera nécessairement moindre que 1 ou plus grande que 1 pour des valeurs plus petites ou plus grandes de cette variable; de sorte que le cas douteux ne sera que le cas limite à partir duquel la série ne peut plus être employée, tandis qu'elle peut l'être pour toutes les valeurs de x moindres que celle pour laquelle le rapport tend vers 1. Or la question de savoir si la série peut encore représenter la fonction à cet instant ne saurait évidemment présenter d'intérêt bien général; l'important est de savoir jusqu'à quel point on peut se servir de la série : s'il y avait doute, on resterait en deçà du cas douteux, en en approchant d'ailleurs autant qu'on le voudrait.

Cela posé, remarquons qu'il n'est aucunement indispensable, pour qu'une série soit convergente, que ce soit le rapport d'un terme à celui qui le précède immédiatement qui reste inférieur à 1 sans tendre vers 1. Si, en effet, on prenait deux séries à termes positifs, convergentes l'une et l'autre, et qu'on en composât une troisième en prenant alternativement un terme de l'une et un terme de l'autre, la nouvelle série aurait évidemment pour valeur la somme des valeurs des deux autres : elle serait donc convergente; et cependant le rapport d'un terme au précédent pourrait être tantôt plus grand, tantôt plus petit que 1.

Ainsi, par exemple, de la série convergente

$$1 + \frac{1}{2} + \frac{1}{2^2} + \frac{1}{2^3} + \dots,$$

en multipliant les termes des rangs pairs par 3, on déduit la série également convergente

$$1 + \frac{3}{2} + \frac{1}{2^2} + \frac{3}{2^3} + \frac{1}{2^4} + \frac{3}{2^5} + \dots,$$

bien que le rapport d'un terme de rang pair au précédent reste toujours plus grand que 1.

L'énoncé primitif devrait donc être modifié de la manière suivante : *Pour qu'une série à termes positifs soit convergente, il faut et il suffit que, si on la divise en tranches de p termes, p désignant un nombre arbitraire, on puisse trouver dans chaque tranche des termes respectivement plus grands que ceux de la tranche suivante, et qu'encore les rapports des termes comparés dans les deux tranches ne tendent pas vers 1.* Le cas où ces rapports tendraient vers 1 resterait douteux.

Considérons maintenant une série à termes les uns positifs, les autres négatifs, mais toujours réels : si, dans la série formée des mêmes termes, pris tous positivement, le rapport d'un terme à celui qui le précède de p rangs tend vers 1, la série considérée sera certainement convergente si l'autre l'est; mais elle pourra encore rester convergente, l'autre étant divergente. Et si, dans la nouvelle série, le rapport d'un terme à celui qui le précède de p rangs reste constamment plus petit ou plus grand que 1 sans tendre vers 1, la série considérée sera, sans doute possible, convergente ou divergente. La série formée des modules et *la série composée des mêmes termes affectés de signes différents sont en même temps convergentes et divergentes.*

La limite de *convergence*, pour une série ordonnée suivant les puissances croissantes de la variable, est donc indépendante des signes des termes.

Arrivons maintenant au cas d'une série à termes imaginaires. On démontre aisément le théorème suivant, qui a été remarqué pour la première fois par Abel :

Une série est convergente lorsque la série des modules de ses termes est elle-même convergente.

En effet, soient $\rho_0, \rho_1, \rho_2 \dots$ les modules des termes de la série, et $\alpha_0, \alpha_1, \alpha_2, \dots$, leurs arguments, la série

$$\rho_0 + \rho_1 + \rho_2 + \dots,$$

étant convergente, le sera à plus forte raison si l'on en diminue les termes, si par exemple on les multiplie par les valeurs absolues des cosinus des arguments $\alpha_0, \alpha_1, \alpha_2, \dots$; mais elle le restera encore, à plus forte raison, si on la transforme en

$$\rho_0\cos\alpha_0 + \rho_1\cos\alpha_1 + \dots;$$

la série

$$\rho_0\sin\alpha_0 + \rho_1\sin\alpha_1 + \dots$$

sera convergente de même, pour des raisons semblables; la série proposée

$$\rho_0(\cos\alpha_0 + \sqrt{-1}\sin\alpha_0)$$
$$+ \rho_1(\cos\alpha_1 + \sqrt{-1}\sin\alpha_1) + \dots$$

sera donc aussi convergente.

La réciproque ne serait évidemment pas certaine si la série des modules tombait dans le cas douteux.

Mais, en dehors de ce cas, la série proposée ne pourra évidemment pas être convergente, la série des modules de ses termes étant divergente, puisque, les modules croissant au delà de toute limite, les parties, ou réelles ou imaginaires, des termes croîtraient aussi indéfiniment.

Ainsi, la limite de *convergence* d'une série

$$a + bx + cx^2 + \dots$$

est la même que la limite de *convergence* de la série des modules de ses termes.

Cela posé, il est clair que la *convergence* de la série de Taylor ne dépend plus de la valeur de x, mais de son module, puisque le module de x restant le même, la série des modules resterait la même.

On conclut de là cet important théorème, dû à Cauchy : *Une série ordonnée suivant les puissances croissantes et entières de la variable est convergente ou divergente, suivant que le module de la variable reste en deçà d'une certaine limite, ou la dépasse. Si cette limite est R, la série est convergente pour toutes les valeurs de x dont le module est moindre que R, divergente pour toutes les autres valeurs.*

CONVERGENT, ENTE adj. (kon-vèr-jan, an-te — rad. *converger*). Qui converge : *Lignes* CONVERGENTES. *Rayons* CONVERGENTS.

— Fig. Qui se rapproche, qui se touche, qui a un but, un résultat commun : *Ce sont des opinions* CONVERGENTES. ‖ Qui concentre l'action : *Le journal est le plus puissant moyen de convergence que notre siècle* CONVERGENT *ait trouvé.* (C. Dollfus.)

— Algèbr. *Série convergente*, Série où la somme des termes s'approche indéfiniment d'une quantité, sans pouvoir jamais l'atteindre. C'est ainsi que les termes additionnés de la série $a, \frac{a}{2}, \frac{a}{4}, \frac{a}{8}, \dots,$ ont avec 2a une différence de plus en plus petite, différence qui, dans l'espèce, est toujours égale au dernier terme de la série, et deviendra, par conséquent, sans être jamais nulle, plus petite que toute quantité donnée. ‖ *Approximation convergente*, Approximation obtenue par des corrections successives en commençant par les plus importantes, devant lesquelles les autres deviennent bientôt négligeables : *La grandeur de la force perturbatrice qui émane du soleil rend ici les* APPROXIMATIONS *beaucoup moins* CONVERGENTES *que dans les théories relatives aux diverses planètes.* (Delaunay.) ‖ *Formule convergente*, Formule contenant l'indication d'opérations en nombre infini, dans laquelle, au moins à partir d'un certain rang, la superposition des opérations indiquées fournit, pour la grandeur représentée, des valeurs qui ne peuvent jamais croître indéfiniment, mais qui de plus convergent vers une limite unique : *Une* FORMULE *dont la valeur tendrait périodiquement tantôt vers une limite, tantôt vers une autre, ne serait pas* CONVERGENTE, *bien que toutes ses valeurs restassent finies.*

— Phys. *Rayons convergents*, Rayons qui se dirigent sur un même point : *Les rayons parallèles réfléchis par des miroirs sphériques concaves ne sont pas exactement* CONVERGENTS. ‖ Qui a la propriété de faire converger : *Lentille* CONVERGENTE. *Miroir* CONVERGENT.

— Artill. *Feux convergents*, *Tir convergent*, Feux, tir dont les coups, portés de différents points, convergent sur un point commun.

— Hist. nat. Se dit des parties qui tendent à se rapprocher depuis leur base.

— **Antonyme**. Divergent.

CONVERGER v. n. ou intr. (kon-vèr-jé — ... vant a et o : *Je convergeai, nous convergeons*). Tendre vers un même point, avoir une même direction : *Tous les chemins de fer français* CONVERGENT *sur Paris. Tous les regards de l'auditoire* CONVERGEAIENT *sur l'orateur. Deux lignes qui* CONVERGENT *ne peuvent manquer de se rencontrer.* (Acad.)

— Se concentrer, marcher, se diriger vers un même lieu : *Il fallait donc faire* CONVERGER *sur ce même point l'avant-garde, la réserve et la gauche.* (Thiers.) ‖ Aboutir, se réunir en un même lieu : *Toutes les illustrations* CONVERGENT *sur Paris. Toutes les erreurs de l'univers* CONVERGEAIENT *vers Rome, et le premier de ses empereurs, les y rassemblant en un seul point resplendissant, les consacra toutes dans le Panthéon.* (J. de Maistre.)

— Fig. Avoir un même but, une même tendance : *La volonté est le centre d'où part le rayonnement et où tout* CONVERGE. (Bautain.) *Le luxe est le foyer vers lequel* CONVERGE *l'essor collectif des passions sensitives.* (A. Toussenel.)

— Algèbr. Se dit d'une grandeur variable par rapport à une grandeur fixe, lorsque la première se rapproche de plus en plus de la seconde, mais sans pouvoir l'atteindre, la différence pouvant toutefois devenir indéfiniment petite : *L'aire et le périmètre d'un polygone régulier inscrit au cercle* CONVERGENT *vers l'aire de ce cercle et sa circonférence, lorsque le nombre des côtés augmente de plus en plus.* ‖ On ne doit pas dire d'une grandeur qui tend à dépasser toute limite d'étendue qu'elle *converge vers l'infini*, parce que la convergence suppose le rapprochement par degrés insensibles.

— **Antonyme**. Diverger.

CONVERGINÉ, ÉE adj. (kon-vèr-ji-né — rad. *converger*). Bot. Se dit des nervures qui convergent, après avoir décrit une courbe de part et d'autre de la nervure médiane; se dit aussi des feuilles qui ont les nervures ainsi disposées : *Nervures, feuilles* CONVERGINÉES.

CONVERS, ERSE adj. (kon-vèr, èr-se — du lat. *conversus*, converti). Se dit des religieux et religieuses qui, n'étant point dans les ordres, ne chantent pas au chœur, et sont chargés du service domestique de la communauté : *Frère* CONVERS. *Sœur* CONVERSE. *C'est saint Jean Gualbert, abbé de Vallombreuse, qui établit les frères* CONVERS.

— s. f. Sœur converse :

> Une converse, infante douairière,
> Singe voilé, squelette octogénaire...
>
> GRESSET.

— **Encycl**. Dans les premiers siècles du christianisme, alors que la vie de couvent était réputée la plus parfaite et la plus assurée du salut, nombre de gens, n'y pouvant passer leur vie entière, allaient y finir leurs jours. Ceux qui prenaient ainsi tardivement le froc prenaient le nom de *convers*; ceux, au contraire, qui y étaient enfermés dès leur enfance étaient appelés *oblats*, c'est-à-dire offerts. Au XIIe siècle, ces dénominations changèrent de sens; on établit une catégorie de frères *convers*, destinés au service du couvent et aux travaux manuels. Ces fonctions furent d'abord confiées à des serfs des couvents, qui payaient leur redevance de cette façon; c'est ce qui explique la profonde inégalité qui existe encore entre les religieux du chœur et les *convers*. Les serfs ont disparu, mais les frères *convers* existent toujours; ils sont liés par les trois vœux de pauvreté, d'humilité et de chasteté, mais seulement temporairement. Leur vie religieuse est une sorte de domesticité. Il y a des sœurs *converses* dans les couvents de religieuses.

CONVERS s. m. (kon-ver). Ichthyol. Nom vulgaire de la jeune alose.

CONVERSABLE adj. (kon-vèr-sa-ble — rad. *converser*). Avec qui l'on peut converser agréablement : *Il me semble qu'il n'y a plus dans le monde de personnes* CONVERSABLES. (Voiture.)

CONVERSANO, ville du royaume d'Italie, province de la Terre de Bari, district et à 10 kilom. S.-E. de Bari, ch.-l. de canton; 8,800 hab. Cette petite ville, agréablement située sur une colline, est le siège d'un évêché suffragant de l'archevêché de Bari; elle possède une belle cathédrale, un château, un séminaire et plusieurs couvents. Commerce en produits du sol qui consistent principalement en vins, huiles, amandes, lin et coton. Ville très-ancienne, fondée, dit-on, par les Étrusques, Conversano fut occupée par les Normands, qui en firent pendant quelque temps le siège de leur gouvernement.

CONVERSANT (kon-ver-san) part. prés. du v. Converser : *Là, nous trouvions notre oncle et notre tante,* CONVERSANT, *lisant, filant, après leur dîner.* (Lamart.) *On apprend plus en* CONVERSANT *au café, au théâtre, pendant une demi-heure, qu'en province en dix ans.* (Balz.)

CONVERSANT, ANTE adj. (kon-vèr-san, an-te — rad. *converser*). Qui converse avec les hommes, avec le monde, qui vit dans la société : *Pendant sa vie* CONVERSANTE *et les années de sa prédication...* (Boss.) ‖ Inus.

CONVERSATION s. f. (kon-vèr-sa-si-on — lat. *conversatio*; de *conversari*, converser). Action de converser, entretien familier : *Aimer la* CONVERSATION. *Avoir une longue conversation. Languir la* CONVERSATION. *Les bonnes ou les mauvaises* CONVERSATIONS *gâtent l'homme.* (Pasc.) *Souvent une douce* CONVERSATION, *en épanchant le cœur, en fait échapper le secret.* (La Rochef.) *Le secret de plaire dans les* CONVERSATIONS *est de ne pas trop expliquer les choses.* (La Rochef.) *Les* CONVERSATIONS *ennuient par les oppositions d'humeur et la contrariété des sentiments.* (Mass.) *Il n'y a point de gens dont la* CONVERSATION *soit si ennuyeuse, qu'on ne puisse en tirer quelque chose de bon.* (Fén.) *La* CONVERSATION *des gens qui parlent sans cesse d'eux-mêmes est un miroir qui présente toujours leur impertinente figure.* (Montesq.) *J'aime beaucoup la* CONVERSATION; *tout le monde m'écoute, et je n'écoute personne.* (La duchesse du Maine.) *La* CONVERSATION *est un État populaire où chacun a droit de suffrage.* (St-Évrem.) *La* CONVERSATION *est un commerce; si vous y entrez sans fonds, le commerce ne peut avoir lieu.* (Sterne.) *La plus charmante* CONVERSATION *lasse l'oreille d'un homme occupé de quelque passion.* (Vauven.) *La* CONVERSATION *est la communication de nos faiblesses.* (Vauven.) *Les* CONVERSATIONS *utiles et solides m'ont toujours fait grand plaisir, et je ne m'y suis jamais refusé.* (J.-J. Rouss.) *Je n'ai jamais pu supporter le vide et niais remplissage des* CONVERSATIONS *ordinaires.* (J.-J. Rouss.) *Évitez les* CONVERSATIONS *oiseuses.* (Franklin.) *La* CONVERSATION *doit être comme les jeux où l'on jette la carte chacun à son tour.* (Mme de Staël.) *La* CONVERSATION *soulage les uns de leur anxiété et réveille les autres de leur apathie.* (Mme de Staël.) *Le français est par excellence la langue de la* CONVERSATION, *mais en même temps la langue la moins favorable au vers.* (Lamenn.) *Voltaire appelait nos tragédies des* CONVERSATIONS *en vers.* (E. Bersot.) *En deux heures de* CONVERSATION, *on fait bien du chemin dans l'âme d'un homme.* (Balz.) *L'amour chez nous n'est pas seulement une passion, c'est encore une* CONVERSATION. (St-Marc Girard.) *Une* CONVERSATION *qui languit est un déshonneur pour une maîtresse de maison; il faut qu'elle la réveille à tout prix; dans un si grand péril, tout lui est permis, tout lui devient secours; elle ira jusqu'à se compromettre, elle racontera ses souvenirs les plus intimes, elle trahira son secret, elle dira ce qu'elle pense plutôt que de laisser tomber la* CONVERSATION. (Mme E. de Gir.)

> Il renoua bientôt la conversation.
>
> SCARRON.

> Ces conversations ne font que m'ennuyer,
> Et c'est trop que vouloir me les faire essuyer.
>
> MOLIÈRE.

> La conversation périrait de langueur
> Sans ce tour amusant qu'un esprit fin lui donne.
>
> C. DELAVIGNE.

— Art ou manière de converser : *Exceller dans la* CONVERSATION. *Avoir une* CONVERSATION *très-intéressante. La* CONVERSATION *est un art français. La* CONVERSATION *de bon ton, c'est la littérature parlée. L'esprit de la* CONVERSATION *consiste bien moins à en montrer beaucoup qu'à en faire trouver aux autres.* (La Bruy.) *Bien écouter et bien répondre est une des plus grandes perfections que l'on puisse avoir dans la* CONVERSATION. (La Rochef.) *Un grand talent pour la* CONVERSATION *demande à être accompagné d'une grande politesse.* (Trublet.) *La* CONVERSATION *de Montesquieu était légère, agréable et instructive.* (D'Alemb.) *Le ton de la bonne* CONVERSATION *est coulant et naturel.* (J.-J. Rouss.) *La* CONVERSATION *de J.-J. Rousseau était très-intéressante, surtout dans le tête-à-tête.* (B. de St-P.) *L'esprit de* CONVERSATION, *l'un des grands moyens de plaire est ne conduit pas à la renommée, a souvent mené à la fortune.* (La Harpe.) *La* CONVERSATION, *comme le talent, n'existe qu'en France.* (Mme de Staël.) *Le grand art de plaire dans la* CONVERSATION *est de faire que les autres y soient contents d'eux-mêmes.* (Grégoire.) *A Paris, comme l'a dit un homme d'esprit, le parler gâte la* CONVERSATION. (Andrieux.) *La* CONVERSATION, *en France, est un tonneau percé qu'il faut constamment remplir bien ou mal.* (Lémontey.)

— *Maison de conversation*, Établissement où les baigneurs, dans les villes d'eaux, peuvent se réunir pour faire la conversation.

— *Changer la conversation*, Changer de sujet de conversation.

— *Être à la conversation*, Y prendre part, y prêter attention, en suivre le cours.

— *Conversation criminelle*, Se dit en Angleterre, et quelquefois en France pour Rapports intimes et adultères : *Une femme, condamnée pour cause de* CONVERSATION CRIMINELLE, *trouvait sa condamnation d'autant plus injuste qu'elle n'avait pas prononcé une seule parole avec son complice.* (L.-J. Larcher.)

— *Conversation politique*, Expression par laquelle on désigne, dans le Parlement anglais, une discussion qui ne porte pas sur un projet de loi, mais qui tend seulement à obtenir du ministère certaines explications.

— Art dram. *Pièces de conversation*, Nom que l'on donne en Allemagne aux comédies où l'on met en scène la haute société. ‖ *Opéras de conversation*, Opéra-comique dans le même pays.

— **Syn. Conversation, colloque, conférence**, etc. V. COLLOQUE.

— **Encycl**. La nature a créé la femelle et la société a fait la femme...

reçu de la nature que la voix et la parole, tandis que c'est la civilisation qui lui a appris la *conversation*. A leur berceau, les peuples sont comme les enfants, ils ont encore peu d'idées à échanger; il leur faut des bardes, des troubadours, des poëtes, qui les charment par leurs récits, leurs ingénieuses inventions, leurs fictions plus ou moins savantes, où la vérité se mêle au mensonge, l'histoire à la fable. Ce n'est que dans les sociétés polies et civilisées, amies des arts, du luxe et du savoir, que prend naissance la *conversation*, fille du loisir et de la curiosité de l'esprit. Dans l'antiquité, on ne la trouve ni chez les Juifs, au caractère âpre et sauvage; ni chez les nations asiatiques, d'où elle est éloignée par le despotisme qui pèse sur les basses classes, et par la mollesse où se plongent les classes privilégiées; ni chez les Lacédémoniens, dont la guerre est la première étude, et qui pensent bien plus à exercer et à fortifier leur corps qu'à orner et à polir leur esprit; mais seulement chez les Athéniens, peuple léger, indiscret, bavard, mais fin, spirituel, ami des belles choses et des beaux discours. A Athènes, la vie est presqu'une *conversation* continuelle, à l'agora, au Prytanée, au théâtre, à l'Académie ou dans les banquets. La place publique est pleine de promeneurs qui s'abordent en se demandant: *Qu'y a-t-il de nouveau?* qui commentent les actions de Philippe ou celles d'Alcibiade; s'inquiètent des dernières victoires du roi de Macédoine, raillent l'ami de Socrate qui a coupé la queue de son chien ou se moquent de Périclès qui a épousé Aspasie. Et ce goût pour les paroles bien dites est si grand, il a tellement contribué à fixer la langue, à l'épurer, même dans les dernières classes, qu'une marchande d'herbes reconnaît un étranger dans Théophraste, qui se piquait de parler le grec dans toute sa perfection originale. Mais ce n'est là qu'un des moindres résultats de la *conversation*; sur les idées morales, sur le progrès intellectuel de la société, son influence est bien plus grande. Ces philosophes qu'on rencontre à tous les coins de la ville, les Diogène, les Socrate, les Platon, qui ont fondé la sagesse antique dont le christianisme s'est emparé et s'est fait gloire, ce ne sont pas des pédants qui professent du haut d'une chaire, comme au Collége de France ou à la Sorbonne; ce sont les causeurs qui font la *conversation* avec ceux qu'ils veulent initier aux conceptions philosophiques. Ils arrêtent le premier venu, l'interrogent sur ses travaux, ses habitudes journalières, lui posent des objections, et bientôt, par degrés, par transitions insensibles, le conduisent aux conclusions de l'ordre le plus élevé. Cette *conversation* n'est pas moins féconde pour le philosophe que pour son interlocuteur; ses idées s'augmentent, s'éclaircissent, à mesure qu'il les expose, comme le caillou qui se polit à force d'être roulé par les flots, et arrivent ainsi à leur forme dernière et définitive sous laquelle elles prennent place parmi les trésors de l'esprit humain. Rien ne manque à la *conversation* athénienne, pas même l'influence des femmes; les salons des hétaïres ne sont pas moins célèbres que ceux du XVIIIe siècle. C'est là qu'était l'oracle du bon ton, du goût et des belles manières; le cœur et l'esprit trouvaient également à s'y former; et non-seulement les plus sages parmi les Grecs y allaient, mais ils y conduisaient leurs femmes, pour leur faire donner des leçons de sagesse et de morale par ces femmes que nous nous obstinons à appeler courtisanes.

Cicéron, d'après Eschine, disciple de Socrate, nous rend compte d'un entretien d'Aspasie avec la femme de Xénophon et avec Xénophon lui-même. « Dites-moi, je vous prie, disait Aspasie à la femme de Xénophon, si votre voisine avait des bijoux plus précieux que les vôtres, ne les préféreriez-vous pas? — Sans doute, répondit celle-ci. — Et si ses habits, et ses autres ornements valaient mieux que les vôtres, lesquels préféreriez-vous? — Les siens, sans aucun doute. — Mais si son mari était meilleur que le vôtre? » Ici la femme de Xénophon rougit sans rien répondre. Aspasie embarrassa Xénophon par des questions semblables et le réduisit au silence. « Puisque vous refusez l'un et l'autre, dit-elle, de satisfaire à la question sur laquelle je vous interroge, je vais y répondre pour vous. Vous, Xénophon, vous souhaiteriez une femme parfaite, et vous, le meilleur des maris. Si donc vous ne venez à bout de vous rendre parfaits, chacun de vous ne remplira jamais le désir de l'autre. » On voit qu'Aspasie avait adopté la méthode de Socrate; aussi le philosophe se plaisait-il à converser avec elle; non-seulement il y allait, mais il y menait ses amis, et il entrait dans les appartements des filles qu'Aspasie, sur le déclin de l'âge, avait rassemblées dans sa maison et auxquelles elle faisait apprendre à jouer des instruments et à travailler à divers ouvrages. Les banquets, eux aussi, étaient un motif et un prétexte à *conversation*, ce plaisir des esprits fins et délicats, et susceptible d'être goûté seulement par eux; après le repas, les convives restaient de longues heures étendus sur leur *triclinium*, occupés, non à boire en silence comme font les Allemands et les Anglais, mais à parler philosophie, musique, poésie; aussi un des dialogues de Platon s'appelle-t-il le *Banquet*, et ce titre est-il également celui du curieux ouvrage d'Athénée. Cet art de la *conversation* était porté si loin, qu'on avait créé un mot spécial pour l'exprimer, celui d'*atticisme*, qui s'applique encore aujourd'hui à la délicatesse et à la perfection du langage.

« Les premiers Romains n'eurent pas les qualités nécessaires pour la *conversation*. Tant que leur éloquence, pour user des termes de Varron, a senti les aulx et les oignons, on n'en devait rien attendre de bien exquis; mais ils avaient naturellement un jugement si solide, que d'abord le bon esprit fut chez eux une chose populaire. La politesse passa du sénat aux ordres inférieurs, voire au plus bas étage du menu peuple; et si, en leur cause, on doit croire leur témoignage, ils ont effacé ensuite toutes les grâces et toutes les vertus de la Grèce, et ont laissé son *atticisme* bien loin derrière leur *urbanité*. » Quoi qu'en dise Balzac, qui jugeait un peu des salons de Rome par celui de la marquise de Rambouillet, cette urbanité romaine n'était que la fille dégénérée de l'atticisme athénien. Les Romains étaient, comme les Anglais, un peuple trop positif, trop occupé uniquement d'intérêts politiques, pour avoir la liberté et la légèreté d'esprit nécessaires à la *conversation*. Où cet art charmant pouvait-il trouver place parmi ces patriciens guerriers, dont l'extrême rudesse avait banni les philosophes grecs comme si leurs les discours eussent pu corrompre les mœurs de la nation? Caton n'ouvrait la bouche que pour menacer ou pour s'élever contre le luxe toujours croissant des femmes; et la voix des autres sénateurs était plus habituée à se faire entendre au milieu des orages du Forum que dans les épanchements d'un entretien amical et philosophique. Lorsque les arts de la Grèce eurent pénétré à Rome, ils contribuèrent bien à adoucir les mœurs, à répandre le goût des choses de l'esprit, mais ce fut seulement chez un petit nombre. Il en était ainsi, par exemple, chez les Scipions, les protecteurs de Térence, où un badinage aimable se mêlait aux propos les plus graves; aux soupers de Cicéron, chez lequel on sentait toujours un peu le politique et l'avocat; dans les entretiens de César, cet homme aux facultés merveilleuses, chez lequel l'urbanité romaine atteignit son degré le plus élevé. La *conversation* avait essayé de naître; l'affranchi Tiron fit un recueil des bons mots de Cicéron; César enregistrait chaque jour les bons mots qui se disaient par la ville; et parmi les ouvrages de Tacite que nous ne possédons plus, on compte deux recueils de *facetiæ*. L'empire, en détruisant les grandes familles, en faisant disparaître les grandes individualités, étouffa en germe dans sa naissance. Ce n'était pas un causeur qu'Auguste, qui était obligé d'écrire sur ses tablettes même ce qu'il voulait dire à Livie; Virgile était loin de briller par sa *conversation*; quant à Horace, il fuyait les invitations de ses protecteurs, sachant qu'une sorte d'égalité est nécessaire à l'agrément de tout entretien, et que ni Auguste ni Mécène n'étaient du caractère du grand Condé, qui disait des impertinentes familiarités de Voiture à l'hôtel de Rambouillet: « Cet homme serait insupportable s'il était de notre rang. » Quand vint l'époque des délateurs et des accusations de lèse-majesté, les paroles restèrent glacées sur les lèvres, un silence général se fit dans Rome. Et qui donc eût osé seulement apprécier un événement contemporain, lorsqu'on vit Caligula forcer ceux qui avaient promis leur vie aux dieux si le prince revenait à la santé, à accomplir leurs vœux et à se tuer ou à descendre dans l'amphithéâtre? Dès ce moment, les bouches ne s'ouvrirent plus que pour demander du pain et des spectacles, ou pour réclamer de nouvelles victimes dans le cirque. Le peu de liberté que le christianisme rendit aux descendants des Cicéron et des Scipion fut consumée par eux en vaines et subtiles discussions théologiques. Les rives du Bosphore devinrent une vaste école, où l'on discutait tantôt sur les images, tantôt sur les deux natures de Jésus-Christ, et où les plus forts tuaient les plus faibles, pour être égorgés le lendemain à leur tour, jusqu'au moment où les Turcs vinrent balayer cette race d'eunuques et d'ergoteurs, et les remplacer par des croyants non moins farouches, mais du moins silencieux; car un des traits principaux de la religion musulmane, et qui montre que Mahomet l'a vouée pour jamais à l'isolement et à l'ignorance, c'est que le Prophète a éloigné ses fidèles de la famille, de la *conversation*, des réunions qui n'ont pas pour objet de prier Dieu, c'est-à-dire qu'il a élevé une barrière entre eux et toutes les institutions capables de civiliser, d'instruire et d'améliorer.

Une preuve sans réplique que la *conversation* a besoin pour exister d'une culture générale des esprits et d'un état social avancé, c'est qu'en France, pendant toute la durée du moyen âge, on n'en retrouve aucune trace. Inutiles étaient les efforts de Charlemagne pour former une cour polie et savante, et l'on peut voir dans les curieux dialogues d'Alcuin quel était l'état de la science à cette époque. Mais comme l'esprit ne perd jamais sa curiosité naturelle, on demandait aux conteurs, aux troubadours, la distraction qu'on ne pouvait chercher dans les entretiens ou dans les livres. C'est en Italie que la *conversation* commença à renaître, dans les cours brillantes de Ferrare, d'Urbin, de Florence ou de Rome; dans ces assemblées que présidaient la reine de Naples, Léon X, ou Laurent de Médicis, dont Boccace nous a conservé le souvenir dans son *Décaméron*, et dont Balthasar Castiglione nous a transmis la tradition dans son livre *il Cortegiano*. On parlait art, lettres, philosophie; et à Florence on voit encore la villa où Laurent le Magnifique, entouré de savants et de poëtes, allait célébrer l'anniversaire de la naissance de Platon. On parlait surtout amour dans ce pays où le sigisbéisme était permis, où la galanterie était la principale occupation de gens qui ne pouvaient plus s'inquiéter de la politique. Ces réunions s'appelaient *conversazione*; c'est ainsi que Debrosses les vit à Rome au siècle dernier, et Stendhal dans toute l'Italie au commencement du XIXe siècle. C'est d'Italie que nous vint le goût de la *conversation* avec celui des lettres et des arts. François Ier, avec qui commence véritablement la société française, avait encore, à l'exemple de ses prédécesseurs, un lecteur en titre. Ce lecteur, dont la charge consistait moins à faire la lecture au roi qu'à répondre à ses questions, devait posséder un savoir immense et être comme une vivante encyclopédie des connaissances humaines; les plus riches bénéfices étaient destinés à ceux qui remplissaient dignement ce poste, et ce fut l'origine de plus d'un cardinal célèbre par ses talents. Ainsi encouragées, les lettres prirent bientôt faveur, on vit les trois Marguerites seconder cet élan, former autour d'elles une cour diserte et brillante. Ce mouvement, arrêté un moment par les fureurs de la Ligue et par les habitudes soldatesques de la cour du Béarnais, se ranima au commencement du XVIIe siècle, et reçut de la société de l'hôtel de Rambouillet un élan qu'il ne devait plus perdre. C'est de ce jour que date la société polie en France; c'est ce jour qu'est née la *conversation* française, qui est la plus parfaite de toutes. « L'inclination mutuelle des sexes, dit Rœderer, est un objet si fécond, si varié de *conversation*; ils ont tant de choses à se dire pour faire entendre ce qu'il leur est prescrit de taire; il faut tant de paroles pour exprimer cette prière muette qu'ils s'adressent continuellement l'un à l'autre; il faut partir de si loin, il y a tant de circuits à faire pour arriver au but désiré, qu'on ne peut assez multiplier les occasions de se parler, de se communiquer, s'ouvrir assez de chances favorables, étendre la *conversation* à un assez grand nombre de sujets divers. Plus les mœurs sont chastes et réservées, plus il faut de *conversation* pour se faire entendre d'un sexe à l'autre. La licence est brusque, le cynisme laconique. Les femmes vivant séparées des hommes ont leurs *conversations*, sans doute; c'est pour ces *conversations* qu'ont été inventés les mots de caquetages, de cailletages, de commérages. Les hommes forment des sociétés séparées de celles des femmes ont leurs *conversations* aussi; ce sont généralement des dissertations philosophiques chez les Allemands; des discussions politiques, économiques et sociales chez les Anglais. La pipe, le cigare, la bière, le vin, le thé, mêlent leurs excitations et leurs fumées au faible mouvement des idées et des esprits. La *conversation* française, commune aux deux moitiés de la société, excitée, modérée, mesurée par les femmes, est seule une *conversation* nationale, sociale; c'est, si on peut le dire, la *conversation* humaine, puisque tout y entre et que tout le monde y prend part. Sans doute plusieurs salons s'étaient ouverts à côté de celui de l'hôtel de Rambouillet, celui de Scarron, entre autres, où une histoire remplaçait le rôti absent; plusieurs lui succédèrent, ceux de Mlle de Scudéri, de Mme de La Fayette, de Mme Cornuel, de la comtesse de Montpensier, de Mme de Brancas, de Mme de Longueville, de la duchesse de Richelieu. Mais la plus grande, la plus salutaire influence fut exercée par celui de l'hôtel de Rambouillet, où il n'y avait pas que des précieuses, comme on pourrait le croire d'après la pièce de Molière, dont la satire ne portait que sur quelques ridicules particuliers. Non-seulement ces réunions, ces *conversations*, contribuèrent à orner les esprits, à adoucir les mœurs, à fixer la langue, elles épurèrent aussi de nombreuses expressions en usage depuis Montaigne et Rabelais, et dont la licence disparut pour jamais. Cette chasteté du langage, cette réserve dans l'expression avait été inconnue dans l'antiquité. On sait le vers de Boileau:

> Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Jamais jugement ne fut plus vrai, plus mérité. Cicéron, dans son traité *Des devoirs*, parle bien de la décence des paroles, et la recommande à ses contemporains, mais cette réserve, qui n'était pas dans les mœurs générales, n'exista jamais. De nombreux passages d'Horace, dans ses odes comme dans ses satires, attestent la liberté que comportait le genre le plus relevé. Regnier lui-même eût hésité à traduire le vers suivant:

> *Nam fuit ante Helenam cunnus teterrima belli*
> *Causa.*

Et dans le *Chant séculaire*, hymne à la fois national et religieux, le poëte se sert de ces paroles, en invoquant Lucine, déesse qui préside aux accouchements:

> *Rite maturos aperire partus.*

Cette liberté de langage est d'ailleurs générale chez les auteurs anciens, aussi bien dans Homère que dans la Bible, qui dit plusieurs fois à propos de femmes stériles: *Deus aperuit vulvam ejus.* La liberté des mœurs répondait à celle de l'expression; au frontispice de la maison publique trouvée à Pompéi, on lisait en toutes lettres l'inscription naïve de *prostibulum*; et on a ramassé dans la maison nombre de *phallus* en ivoire, percés par le milieu, que les femmes stériles suspendaient à leur cou par un ruban. Cette grossièreté venait de l'absence de femmes dans la société et la *conversation* romaine; les matrones vivaient retirées au fond du gynécée; seules les courtisanes recevaient les hommes, et elles étaient loin de posséder l'esprit, l'instruction et l'influence des Aspasie ou des Phryné. D'ailleurs le même résultat se trouve partout où agit la même cause. En Turquie, dans l'Inde, partout où les femmes ne sont que des esclaves destinées aux plaisirs de leurs maîtres, le langage et la *conversation* sont d'un cynisme et d'une brutalité qui dépassent toute imagination, et qui se rencontrent aussi bien dans les livres ou dans le théâtre (v. CARAGUEUZ) que dans le langage habituel. C'est justement parce que la société et la *conversation* n'existaient pas encore que nos poëtes du moyen âge sont si libres, quelquefois même si orduriers, dans ces pièces qu'on débitait dans les châteaux, devant les châtelaines, qui n'avaient pas alors d'éventails, et qui du reste n'en avaient pas besoin, puisqu'on servait sur leur table des pâtisseries de la forme la plus indécente, semblables à peu près à ces figures grotesques que l'on trouve sculptées sous le porche des anciennes cathédrales. Rabelais, Brantôme, Régnier, dont les paroles de « haulte graisse » nous choquent si souvent, parlaient et écrivaient comme on le faisait à leur époque. Il fallut le salon de l'hôtel de Rambouillet et ses successeurs, pour arriver à la langue de Pascal et de Bossuet, et encore Molière et Boileau étaient-ils obligés souvent d'adoucir la crudité de certaines expressions, que souffrait le public, mais que le goût plus difficile des prétendues précieuses rejetait avec raison. Boileau, parlant de Régnier, avait dit:

> Heureux si, moins hardi dans ses vers plein de sel,
> Il n'eût jamais mené ses muses au b....l.

Il changea ces vers en ceux-ci:

> Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
> Ne se sentaient des lieux que fréquentait l'auteur.

Dans le *Malade imaginaire* de Molière, le malade disait à l'apothicaire: « Allez, monsieur, on voit bien que vous avez coutume de ne parler qu'à des c.... » Il changea ainsi ce passage: « On voit bien que vous n'avez pas coutume de parler à des visages. » Nous ne parlons pas d'une foule d'autres expressions que s'est permises le père de la comédie, et qu'on a conservées religieusement par respect pour sa mémoire. Racine lui-même, dont le langage est pourtant si pur et si châtié, n'écrirait peut-être pas aujourd'hui un vers comme celui-ci:

> Lorsqu'un époux mortel fut reçu dans son lit.

Cette expression est tout à fait dans le goût antique, et c'est pour cela qu'elle choque un peu notre délicatesse moderne. Aussi, dans le siècle suivant, les licences de langage que se permirent les Voltaire, les Piron, les Collé, n'eussent-elles pas été tolérées dans le salon de la bonne compagnie, qui n'avait pourtant pas des mœurs bien farouches. On sait que Duclos, qui avait pour principe que tout pouvait se raconter aux honnêtes femmes, fut interrompu un jour par une marquise qui lui dit: « Hé! Duclos, ne nous traitez pas tant en honnêtes femmes! »

Au XVIIe siècle, la *conversation* avait eu de l'influence sur les mœurs et sur la langue; au XVIIIe, qui fut son apogée, elle en eut sur les idées. C'est dans ces salons continuellement pleins, c'est au milieu de ces *conversations* chaque jour renouvelées, que les esprits étaient préparés à la Révolution et à ses transformations radicales. Les ministres n'avaient que faire de s'opposer à la publication de l'*Encyclopédie*; avant d'être mises sur le papier, ses idées étaient déjà répandues partout. Les rangs étaient nivelés, au moins en théorie; l'aristocratie de la naissance commençait à disparaître devant celle de l'esprit; comme on avait vu au moyen âge dans le pays de la langue d'oc, l'amour de la poésie réunir et rapprocher nobles et bourgeois, de même les *conversations* philosophiques confondaient en une seule ces classes ennemies et séparées depuis si longtemps. Les salons du XVIIIe siècle n'étaient ni moins nombreux ni moins célèbres que ceux du grand règne. Il y avait celui de Mme de Tencin, qui réunissait autour d'elle poëtes, philosophes, écrivains, leur donnait à chacun pour étrennes une pièce de velours destinée à faire des culottes, et les appelait sa ménagerie; il y avait celui de Mme Geoffrin, contre lequel on avait fait la pièce du *Bureau d'esprit*; celui de Mme du Deffand. Et quels étaient les hôtes habituels de ces réunions? Les Duclos, les Chamfort, les Rivarol, les d'Alembert, les Piron, les Diderot, les Voltaire, chez lesquels la verve, le brillant égalaient la nouveauté et la fécondité des idées. Ces *conversations*, c'étaient des joutes, des luttes, où chacun apportait son mot, son histoire toute prête, attendant l'occasion de la placer à propos; elles avaient leurs héros redoutés de tous; on sait que Voltaire n'aimait pas à se trouver avec Piron dont il craignait l'esprit sarcastique, et qu'il était également dérouté par la chaleur et l'entrain de Diderot, dont il disait: « Voilà un homme bien fait

pour le monologue, mais fort impropre au dialogue. » C'est sans doute en sortant d'une de ces assemblées que Rousseau donnait la définition suivante de la bonne *conversation* : « Le ton de la bonne *conversation* est coulant et naturel, il n'est ni pesant ni frivole; il est savant sans pédanterie, gai sans tumulte, poli sans affectation, galant sans fadeur, badin sans équivoque. Ce ne sont ni des dissertations ni des épigrammes : on y raisonne sans argumenter; on y plaisante sans jeux de mots; on y assaisonne avec art l'esprit et la raison, les maximes et les saillies, l'ingénieuse raillerie et la morale austère. On y parle de tout pour que chacun ait quelque chose à dire; on n'approfondit point les questions de peur d'ennuyer; on les propose comme en passant, on les traite avec rapidité; la précision mène à l'élégance, chacun dit son avis et l'appuie en peu de mots; nul n'attaque avec chaleur celui d'autrui; nul ne défend opiniâtrément le sien; on discute pour s'éclairer, on s'arrête avec la dispute; chacun s'instruit, chacun s'amuse, tous s'en vont contents, et le sage même peut rapporter de ces entretiens des sujets dignes d'être médités en silence. »

La Révolution dispersa cette société où le sérieux se mêlait au frivole, l'esprit à la débauche; les uns montèrent sur l'échafaud, les autres allèrent faire le dur apprentissage de l'exil. Sous la République et sous l'empire, on avait bien autre chose à faire qu'à causer. Lorsque, dans la France pacifiée, quelques salons s'ouvrirent, comme celui de Mme Guizot, de la princesse de Broglie, de Mme de Lieven, il se trouva que la *conversation* était un art oublié, et que son règne était fini. Les esprits avaient perdu cette grâce, cette légèreté, cette frivolité même, qui ne sauraient se trouver que dans une aristocratie. Les discussions politiques avaient remplacé les *conversations* galantes, philosophiques et artistiques, et l'influence de la presse vint bientôt porter un coup mortel à la causerie des salons. Quel besoin d'un salon comme celui de Mlle Doublet, où chacun en arrivant inscrivait sur un registre la nouvelle qu'il apportait, dans une société où chaque matin des milliers de gazettes vous mettent au courant de ce qui se passe dans les deux mondes? A quoi bon se donner la peine d'étudier ou de penser, lorsque vous pouvez trouver sur le livre ou l'événement du jour mille opinions diverses parmi lesquelles vous n'avez qu'à choisir? C'est un peu à tort que les femmes se plaignent de l'abandon et de la solitude où elles se trouvent reléguées aujourd'hui : sans doute le cigare, le club, le besoin de sang-gêne y sont pour quelque chose; mais c'est à elles-mêmes, à leur ignorance, à leur détestable système d'éducation qu'elles doivent s'en prendre en grande partie. Au XVIe siècle et au XVIIe, les femmes ne donnaient pas moins de temps à leur toilette, mais elles savaient en trouver pour la culture de leur esprit. Mme de Sévigné lisait les contes de La Fontaine, mais elle lisait aussi de gros ouvrages de théologie, et elle apprenait le latin et le grec avec Ménage. La sœur de François Ier trouvait le temps d'écrire l'*Heptaméron*, et la reine Margot répondait en latin aux ambassadeurs de Pologne. Molière n'aurait plus aujourd'hui à écrire les *Femmes savantes*, et à réagir contre l'abus des belles qualités. Aujourd'hui, on a de l'esprit tout fait et à bon marché; dans quelque salon que l'on aille, on entend dire la même chose et de la même manière : c'est ce qui a tué la *conversation*, éloigné les hommes des femmes et détruit l'esprit de sociabilité. Ce n'est pas qu'en France on ne sache causer; c'est encore l'endroit du monde où l'on y excelle, et il est toujours vrai de dire avec Mme de Staël : « La parole est chez les Français un instrument dont on aime à jouer, et qui ranime les esprits, comme la musique chez certains peuples, et les liqueurs fortes chez quelques autres. » Mais le rôle important joué par la *conversation* est fini, celui de la presse commence, et ce sera à l'avenir à nous dire si nous y avons gagné ou perdu. »

Terminons par cette page fine et spirituelle de Mme Récamier :

« Le désir de plaire dans la *conversation* est un des plus innocents de la vanité. Rien n'est plus agréable que le talent d'un homme qui sait commander l'attention lorsqu'il parle. Pour exceller dans cet art, qui ne dépend ni de la science ni de la vertu, il suffit d'être heureusement doué de la nature. En vain, sans cette qualité rare, on ambitionnerait de plaire dans la *conversation*. Loin d'y jouer un rôle brillant, on fatiguerait ceux qui y prennent part. Le grand talent du conteur est de laisser à chacun l'espérance de contribuer à son tour à amuser ou à intéresser le cercle dans lequel il se trouve. Les saillies, les reparties vives, les remarques originales, font souvent rire sans plaire, surtout à ceux qui ne se sentent pas capables d'en dire autant. Malgré tout, on écoute volontiers un homme qui débite avec grâce des contes, ou qui lance à propos quelques petits traits malins sur la moralité ou le caractère de quelques individus. La raison en est qu'on s'identifie presque avec lui, et qu'on applaudit souvent moins à ce qu'il dit qu'à ce qu'on croit qu'on aurait dit soi-même. Ce motif puissant, qui naît de la curiosité, est aussi l'aliment de la vanité. dans les idées, qui se croit néanmoins fort en état de rassembler les incidents d'un conte, et fait modestement son petit projet de le répéter avec succès dans un cercle plus ou moins brillant. Tel autre entend raconter sans envie, parce qu'il ne suppose pas que la faculté de faire un conte exige un talent distingué.

« Nous n'entendons pas cependant prescrire des règles sur l'art de la *conversation* : mais nous croyons possible d'indiquer certains défauts qui rendent la plupart des individus plutôt à charge qu'amusants. Si l'on prétendait s'occuper de cette étude dans les cercles du jour, on y réussirait difficilement, aujourd'hui que le jeu fait l'occupation de la plus grande partie, et que ses amateurs nombreux trouvent que le temps qu'on met à causer est perdu.

« Chacun cherche à se rendre agréable dans la *conversation* : mais souvent, en s'efforçant de plaire, on produit un tout autre effet. Celui qui possède cet heureux assemblage doit le ménager avec soin, et surtout craindre de trop causer. Il est de la prudence de l'homme sage d'écarter les sujets peu convenables, et d'amalgamer ses discours au caractère de la société : il ne faut pas parler science aux femmes, ni falbalas à des savants.

« Chacun a ses habitudes et ses travers : on s'en corrige souvent difficilement. Il est assez commun, par exemple, de voir des gens qui ne savent rien dire sans gesticuler ni grimacer avec excès. Il faut laisser jouer à ces arlequins parleurs la pantomime devant leur miroir. On peut mettre dans cette classe les minaudiers et les bouffons, qui singent les personnes de leur connaissance et qui, comme les mauvais peintres, sont obligés de dire le nom de ceux qu'ils ont contrefaits.

« Après ceux-ci viennent les beaux parleurs, les emphatiques, qui s'écoutent et se complaisent orgueilleusement dans leurs ronflantes et sonores périodes. Une autre espèce les suit; ce sont les mystérieux chuchoteurs, les gens à mielleux petits mots, qui jettent innocemment des phrases coupées, et se donnent à peine la licence de parler assez haut pour pouvoir être entendus. On distingue aussi les gens à poumons de Stentor, qui s'informent de votre santé à la manière d'un chantre au lutrin.

« Les petites causeries niaises, les caquets coupés conviennent fort bien à l'organe flexible d'une jolie femme qui les accompagne de ses grâces; mais ce jargon de boudoir ne va pas mieux dans la bouche d'un homme que les broderies d'une ariette ne conviennent à une basse-taille.

« Beaucoup de personnes ont adopté de certains mots que l'habitude leur fait placer au hasard. D'autres traitent toujours sérieusement les objets les plus futiles. Il en est aussi qui s'étonnent de tout, même de l'heure qu'il est, ou du temps qu'il doit faire. Enfin, on en rencontre qui sont aussi avares de leurs paroles que d'autres en sont prodigues, et qui n'articulent que oui ou non.

« Il faut donc surtout considérer notre organe comme celui de l'intelligence, se garder de l'avilir en en faisant l'instrument du vice et de la satire, et flatter un peu moins notre orgueil, en renonçant aux habitudes qui tendent à déprécier cette belle prérogative de l'homme, qui le distingue seule de la brute. »

Conversations chrétiennes, traité de philosophie morale et religieuse, par Malebranche, publié en 1677, et composé à la sollicitation du duc de Chevreuse. L'ouvrage est écrit sous la forme d'entretiens et de dialogues, au nombre de dix. Trois personnages sont en présence : Théodore, qui figure l'auteur lui-même; Aristarque, homme du monde, ayant peu l'habitude des idées précises, qui a beaucoup lu et n'en sait que moins penser; et Eraste, jeune homme encore indépendant des préjugés du monde et des systèmes scientifiques, mais saisissant par une attention exacte et docile ce qui échappe à l'imagination déréglée d'Aristarque. Voulant exposer la manière dont il accordait la religion avec son système de philosophie, Malebranche prouve à ses interlocuteurs, ou plutôt leur fait découvrir par eux-mêmes qu'il y a un Dieu, et qu'il n'y a que lui qui agisse véritablement en nous, et qui puisse nous rendre heureux ou malheureux. Après avoir expliqué quel fut l'ordre de la nature dans la création de l'homme, et parlé du désordre causé par le péché originel, il passe à Jésus-Christ et examine sa mission; il prouve la vérité de la religion chrétienne, établit que la morale chrétienne est très-utile à la perfection de l'esprit, et absolument nécessaire pour la conversion du cœur; enfin il termine en exposant avec une douce éloquence quelle est la force nécessaire pour accomplir les préceptes de l'Evangile. Le ton philosophique de ces beaux entretiens est tout d'insinuation. Malebranche ne veut pas imposer sa manière de voir à son disciple, qui est lui-même un esprit élevé que la raison seule peut entraîner. Une citation fera mieux apprécier la méthode que tout commentaire :

« ARISTARQUE. J'ai vécu par opinion, je veux vivre par raison. Je ne veux croire que ce que la foi et la charité m'obligent de croire : qu'elle me répondra. Je me défie de tous les hommes, et de vous-même, Théodore. Parlez tant que vous voudrez, je ne vous croirai point pour cela, si la vérité ne parle comme vous. Votre manière est capable d'imposer, car elle est sensible : votre air est celui d'un homme persuadé de ce qu'il dit, et cet air persuade; vous êtes à craindre comme les autres. Je vous honore et je vous aime; mais j'honore et j'aime la vérité plus que vous; et je vous aime d'autant plus que je vous trouve plus uni que beaucoup d'autres à la vérité que j'aime.

« THÉODORE. Vous voilà, Aristarque, dans la meilleure disposition d'un philosophe et d'un véritable ami; car il n'y a que la vérité qui éclaire les vrais philosophes et qui unisse les vrais amis. N'écoutez et n'aimez en moi que la vérité, j'y consens; je vous parle, mais je ne vous éclaire pas. Je ne suis pas votre lumière, je ne suis pas votre bien; ne me croyez donc pas, ne m'aimez donc pas. Si l'air de mon visage, si la manière de mes expressions fait effort sur votre imagination, sachez que ce n'est point dans le dessein de vous imposer. Je n'ai point de dessein; je parle naturellement; et si j'ai quelque dessein, c'est celui de réveiller votre attention par quelque chose qui vous pénètre.

« ARISTARQUE. J'en suis persuadé, Théodore, et comme vous seriez fâché de me tromper, vous ne trouvez point mauvais que je me défie de vous, et que je ne vous croie pas sur votre parole. »

Le résultat de cet entretien est la conversion d'Aristarque au système chrétien de Théodore, c'est-à-dire du P. Malebranche, et la détermination qu'Eraste, « convaincu par la raison et par la foi, par une lumière évidente et par une autorité infaillible, par les paroles intelligibles de la vérité intérieure, et par les paroles sensibles de la vérité incarnée, » prend tout à coup de renoncer à la position éclatante à laquelle on le destine, et de se renfermer dans un monastère.

Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le Père Canaye, titre d'un écrit de Saint-Evremond, attribué à tort et très-mal à propos, dans ces derniers temps, à Sarrasin, qui sans doute a fait d'assez jolis vers, comme nous le verrons en son lieu, mais qui n'a jamais écrit en prose de ce style. La *Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le Père Canaye* est un des petits chefs-d'œuvre de la littérature française, si court qu'on nous saura gré de l'insérer ici tout entier.

Voltaire faisait le plus grand cas de ce morceau et en parle avec éloge en divers endroits. Dans l'avertissement que le P. Bouhours a placé en tête de ses *Pensées ingénieuses des anciens et des modernes*, publiées en 1688, on lit : « Je ne nomme point les auteurs vivants, hors un seul, qui, étant disgracié et hors du royaume depuis plusieurs années, peut en quelque sorte être compté parmi les morts, quoique les nouvelles choses que nous voyons de lui tous les jours nous répondent bien qu'il vit encore, et ne nous laissent pas même croire qu'il ait vieilli. » Ce seul auteur vivant en 1689, que nomme le P. Bouhours et auquel il décerne ce noble et ingénieux éloge en citant quelques traits des *Différents génies du peuple romain*, est Saint-Evremond.

L'auteur de la *Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le Père Canaye*, loué par un Père de la compagnie de Jésus, est chose faite pour étonner les jésuites de nos jours, mais qui fait le plus grand honneur à Bouhours, dont l'esprit éclairé « était élevé au-dessus de toutes les petitesses de son état. Malgré tous ces titres de noblesse, nous hésitions à mentionner cette fine et spirituelle *Conversation*, dont peu de critiques de nos jours connaissent même l'existence, ce qui est pour eux, quand ils rencontrent un de ces morceaux friands dans les colonnes du *Grand Dictionnaire*, une occasion superbe de crier à l'inconnu, à l'absurde; nous hésitions donc, quand un des esprits les plus fins et les plus délicats de notre époque est venu tout à coup à notre aide et a mis fin à notre indécision. M. Saint-Marc Girardin, cet esprit si classique, si attique, si académique, et en même temps si gaulois, faisait il y a peu de temps allusion en ces termes à cette spirituelle conversation. — Nous sommes au Sénat. Il s'agit de savoir si l'assemblée a ou non le droit de discuter un point qui touche à la constitution. La majorité demande la question préalable, ce qui, en termes plus clairs, signifie : non. M. Tourangin, qui vote pour ce non, mais qui a des scrupules, demande la parole pour exposer les raisons à l'appui desquelles il pense que la question préalable doit être adoptée. Ici, M. le maréchal comte Baraguay d'Hilliers réplique militairement : « Nous n'avons pas besoin de raisons. »

Mais donnons la parole au savant professeur :

« . . . Ce mot d'un brave et illustre maréchal : « Nous n'avons pas besoin de raisons; » ce mot que nous comprenons parce que nous savons ce que c'est que l'ardeur des assemblées qui sont en train de se fâcher, ce mot nous a rappelé involontairement celui d'un autre brave maréchal du XVIIe siècle, du maréchal d'Hocquincourt, dans sa conversation avec le P. Canaye, seur, raconte au P. Canaye « que, converti « depuis ce temps-là, il se ferait crucifier pour « la religion. Ce n'est pas que j'y voie plus « de raisons, dit-il, au contraire, moins que « jamais. — Tant mieux, monseigneur, reprit le « père d'un ton de nez fort dévot, tant mieux ! « Ce ne sont point mouvements humains, cela « vient de Dieu. Point de raison! point de « raison! Que Dieu vous a fait, monsieur, « une belle grâce! » Encore un coup l'effervescence parlementaire d'une assemblée fait comprendre à toute force le mot du maréchal Baraguay-d'Hilliers; je lui en veux cependant de sa ressemblance avec celui du maréchal d'Hocquincourt, et je suis sûr que le P. Canaye lui-même dirait que le mot qu'il admirait tant est mieux placé dans la théologie que dans la politique. »

Entamons maintenant cette fameuse *Conversation*.

« Comme je dînais un jour chez M. le maréchal d'Hocquincourt, le père Canaye, qui y dînait aussi, fit tomber le discours insensiblement sur la soumission d'esprit que la religion exige de nous; et, après nous avoir conté plusieurs miracles nouveaux et quelques révélations modernes, il conclut qu'il fallait éviter plus que la peste ces esprits forts qui veulent examiner toutes choses par la raison. « A qui parlez-vous des esprits forts, dit le « maréchal, et qui les a mieux connus que « moi? Bardouville et Saint-Ibal ont été les « meilleurs de mes amis. Ce furent eux qui « m'engagèrent dans le parti de M. le comte « contre le cardinal de Richelieu. Si j'ai connu « les esprits forts! je ferais un livre de tout « ce qu'ils ont dit. Bardouville mort et Saint-« Ibal retiré en Hollande, je fis amitié avec « Lafrette et Sauvebœuf. Ce n'étaient pas des « esprits, mais de braves gens. Lafrette était « un brave homme et fort mon ami. Je pense « avoir assez témoigné que j'étais le sien dans « la maladie dont il mourut. Je le voyais mou-« rir d'une petite fièvre, comme aurait pu faire « une femme, et j'enrageais de voir Lafrette, « ce Lafrette qui s'était battu contre Bouteville, « s'éteindre ni plus ni moins comme une « chandelle. Nous étions en peine, Sauvebœuf « et moi, de sauver l'honneur à notre ami; « ce qui me fit prendre la résolution de le tuer « d'un coup de pistolet pour le faire mourir « en homme de cœur. Je lui appuyai le pisto-« let à la tête, quand un b... de jésuite, qui « était dans la chambre, me poussa le bras et « détourna le coup. Cela me mit en si grande « colère contre lui que je me fis janséniste. « — Remarquez-vous, monseigneur, dit le « P. Canaye, remarquez-vous comme Satan « est toujours aux aguets : *Circuit quærens « quem devoret?* Vous concevez un petit dépit « contre nos pères : il se sert de l'occasion « pour vous surprendre, pour vous dévorer; « pis que dévorer, pour vous faire janséniste. « *Vigilate, vigilate* : on ne saurait être trop « sur ses gardes contre l'ennemi du genre hu-« main. — Le père a raison, dit le maréchal, « j'ai ouï dire que le diable ne dort jamais. Il « faut faire de même : bonne garde, bon pied, « bon œil; mais quittons le diable et parlons « de mes amitiés. J'ai aimé la guerre avant « toutes choses, Mme de Montbazon après la « guerre; et tel que vous me voyez, la philo-« sophie après Mme de Montbazon. — Vous « avez raison, reprit le père, d'aimer la guerre, « monseigneur; la guerre vous aime bien aussi, « elle vous a comblé d'honneurs. Savez-vous « que je suis homme de guerre aussi, moi? Le « roi m'a donné la direction de l'hôpital de « son armée en Flandre : n'est-ce pas être « homme de guerre? Qui eût jamais cru que « le P. Canaye eût dû devenir soldat? Je le « suis, monseigneur, et ne rends pas moins « de services à Dieu que je lui en rendrais au « collége de Clermont. Vous pouvez donc ai-« mer la guerre innocemment; aller à la guerre « et servir son prince, c'est servir Dieu. Mais « pour ce qui regarde Mme de Montbazon, si « vous l'avez convoitée, vous me permettrez « de vous dire que vos désirs étaient crimi-« nels. Vous ne la convoitiez pas, monsei-« gneur, vous l'aimiez d'une amitié innocente? « — Quoi! mon père, vous voudriez que j'ai-« masse comme un sot! Le maréchal d'Hoc-« quincourt n'a pas appris dans les ruelles à « ne faire que soupirer. Je voulais, mon père, « je voulais : vous m'entendez bien. — Quels « *je voulais!* en vérité, monseigneur, vous « raillez de bonne grâce. Nos pères de Saint-« Louis seraient bien étonnés de ces *je vou-« lais*. Quand on a été longtemps dans les ar-« mées, on a appris à tout écouter. Passons, « passons; vous dites cela, monseigneur, pour « vous divertir. — Il n'y a point là de diver-« tissement, mon père : savez-vous à quel « point je l'aimais? — *Usque ad aras*, mon-« seigneur? — Point d'*aras*, mon père. Voyez-« vous? dit le maréchal en prenant un cou-« teau dont il serrait le manche, voyez-vous? « si elle m'avait commandé de vous tuer, je « vous aurais enfoncé le couteau dans le « cœur. » Le père, surpris du discours et plus effrayé du transport, eut recours à l'oraison mentale, et pria Dieu secrètement qu'il le délivrât du danger où il se trouvait; mais ne se fiant pas tout à fait à la prière, il s'éloigna insensiblement du maréchal par un mouvement de fesse imperceptible. Le maréchal le suivait par un autre mouvement tout semblable, et à lui voir le couteau toujours levé, on eût dit qu'il allait mettre son ordre [illegible] la violence de la nature me fit

Digitized by Google

de la révérence; mais craignant à la fin que le maréchal, dans son transport, ne rendît funeste ce qui n'avait été que plaisant, je le fis souvenir que Mme de Montbazon était morte, et lui dis qu'heureusement le P. Canaye n'avait rien à craindre d'une personne qui n'était plus. « Dieu fait tout pour le mieux, reprit le maréchal; la plus belle du monde commençait à me lanterner, lorsqu'elle mourut. Il y avait toujours auprès d'elle un certain abbé de Rancé, un petit janséniste, qui lui parlait de la grâce devant le monde, et l'entretenait de tout autre chose en particulier. Cela me fit quitter le parti des jansénistes; auparavant je ne perdais pas un sermon du P. Desmares, et je ne jurais que par MM. de Port-Royal. J'ai toujours été à confesse aux jésuites depuis ce temps-là, et si mon fils a jamais des enfants, je veux qu'ils étudient au collége de Clermont, sous peine d'être déshérités. — Ah! que les voies de Dieu sont admirables! s'écria le P. Canaye; que le secret de sa justice est profond! Un petit coquet de janséniste poursuit une dame à qui monseigneur voulait du bien. Le Seigneur miséricordieux se sert de la jalousie pour mettre la conscience de monseigneur entre nos mains. *Mirabilia judicia tua, Domine!* » Après que le bon père eut fini ses pieuses réflexions, je crus qu'il m'était permis d'entrer en discours, et je demandai à M. le maréchal si l'amour de la philosophie n'avait pas succédé à la passion qu'il avait eue pour Mme de Montbazon. « Je ne l'ai que trop aimée, la philosophie, dit le maréchal, je ne l'ai que trop aimée; mais j'en suis revenu, et je n'y retourne pas. Un diable de philosophe m'avait tellement brouillé la cervelle de *premiers parents*, de *pomme*, de *serpent*, de *paradis terrestre* et de *chérubins*, que j'étais sur le point de ne rien croire. Le diable m'emporte si je croyais rien. Depuis ce temps-là, je me serais fait crucifier pour la religion. Ce n'est pas que j'y voie plus de raison, au contraire, moins que jamais, mais je ne saurais que vous dire, je me ferais crucifier sans savoir pourquoi. — Tant mieux, monseigneur, reprit le père d'un ton de nez fort dévot, tant mieux : ce ne sont point mouvements humains; cela vient de Dieu. Point de raison! c'est la vraie religion, cela. Point de raison! Que Dieu vous a fait, monseigneur, une belle grâce! *Estote sicut infantes* : Soyez comme des enfants. Les enfants ont leur innocence, et pourquoi? parce qu'ils n'ont pas de raison. *Beati pauperes spiritu* : Bienheureux les pauvres d'esprit; ils ne pèchent point; la raison, c'est qu'ils n'ont point de raison. *Point de raison... je ne saurais que vous dire... je ne sais pourquoi...* Les beaux mots! ils devraient être écrits en lettres d'or. *Ce n'est pas que j'y voie plus de raison; au contraire, moins que jamais.* En vérité, cela est divin pour ceux qui ont le goût des choses du ciel. *Point de raison!* Que Dieu vous a fait, monseigneur, une belle grâce! »

« Le père eût poussé plus loin la sainte haine qu'il avait contre la raison; mais on apporta des lettres de la cour à M. le maréchal, ce qui rompit un si pieux entretien. Le maréchal les lut tout bas, et, après les avoir lues, il voulut bien dire à la compagnie ce qu'elles contenaient. « Si je voulais faire le politique, comme les autres, je me retirerais dans mon cabinet pour lire les dépêches de la cour; mais j'agis et je parle toujours à cœur ouvert. M. le cardinal me mande que Stenay est pris, que la cour sera ici dans huit jours, et qu'on me donne le commandement de l'armée qui a fait le siége, pour aller secourir Arras avec Turenne et La Ferté. Je me souviens bien que Turenne me laissa battre par M. le prince, lorsque la cour était à Gien, peut-être que je trouverai l'occasion de lui rendre la pareille. Si Arras était sauvé et Turenne battu, je serais content; j'y ferai ce que je pourrai, je n'en dis pas davantage. » Il nous eût conté toutes les particularités de son combat et le sujet de plainte qu'il pensait avoir contre M. de Turenne, mais on nous avertit que le convoi était déjà assez loin de la ville; ce qui nous fit prendre congé plus tôt que nous ne l'aurions fait. Le P. Canaye, qui se trouvait sans monture, en demanda une qui pût le porter au camp. « Et quel cheval voulez-vous, mon père? dit le maréchal. — Je vous répondrai, monseigneur, ce que répondit le bon P. Suares au duc de Medina-Sidonia dans une pareille rencontre : *Qualem me decet esse, mansuetum*, Tel qu'il faut que je sois, doux, paisible. — *Qualem me decet esse, mansuetum*; j'entends un peu le latin, dit le maréchal; *mansuetum* serait meilleur pour des brebis que pour des chevaux. Qu'on donne mon cheval au père; j'aime son ordre, je suis son ami, qu'on lui donne mon bon cheval. »

« J'allai dépêcher mes affaires, et ne demeurai pas longtemps sans reprendre le convoi. Nous passâmes heureusement; mais ce ne fut pas sans fatigue pour le pauvre P. Canaye. Je le rencontrai dans la marche, sur le beau cheval de M. d'Hocquincourt; c'était un cheval entier, ardent, inquiet, toujours en action; il mâchait éternellement son mors, allait toujours de côté, hennissait de moment en moment; et, ce qui choquait fort la modestie du père, il prenait tous les chevaux qui approchaient de lui pour des cavales. « Eh! que vois-je, mon père, lui dis-je en l'abordant, quel cheval vous a-t-on donné là? Où est la monture du bon P. Suares, que vous avez tant demandée? — Ah! monsieur, je n'en puis plus, je suis roué... » Il allait continuer ses plaintes, lorsqu'il part un lièvre : cent cavaliers se débandent pour courir après, et on entend plus de coups de pistolet qu'à une escarmouche. Le cheval du père, accoutumé au feu sous le maréchal, emporte son homme et lui fait passer en moins de rien tous ces débandés. C'était une chose plaisante de voir le jésuite à la tête de tous, malgré lui. Heureusement le lièvre fut tué, et je trouvai le père au milieu de trente cavaliers qui lui donnaient l'honneur d'une chasse qu'on eût pu nommer une occasion. Le père recevait la louange avec une modestie apparente, mais en son âme il méprisait fort le *mansuetum* du bon P. Suarez, et se savait le meilleur gré du monde des merveilles qu'il pensait avoir faites sur la barbe de M. le maréchal. Il ne fut pas longtemps sans se souvenir du beau dit de Salomon : *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas*. A mesure qu'il se refroidissait, il sentit un mal que la chaleur lui avait rendu insensible; et, la fumée glorieuse cédant à de véritables douleurs, il regrettait le repos de la société et la douceur de la vie paisible qu'il avait quittée; mais toutes ces réflexions ne servaient de rien. Il fallait aller au camp; et il était si fatigué du cheval, que je le vis tout près d'abandonner Bucéphale pour marcher à pied à la tête des fantassins. Je le consolai de sa première peine, et l'exemptai de la seconde, en lui donnant la monture la plus douce qu'il aurait pu souhaiter. Il me remercia mille fois et fut si sensible à ma courtoisie qu'oubliant tous les égards de la profession, il me parla moins en jésuite réservé qu'en homme libre et sincère. Je lui demandai quel sentiment il avait de M. d'Hocquincourt. « C'est un bon seigneur, me dit-il, c'est une bonne âme; il a quitté les jansénistes : nos pères lui sont fort obligés, mais pour mon particulier, je ne me trouverai jamais à table auprès de lui, et je ne lui emprunterai jamais de cheval. » Content de cette première franchise je voulais m'en attirer encore une autre. « D'où vient, continuai-je, la grande animosité qu'on voit entre les jansénistes et vos pères? Vient-elle de la diversité des sentiments sur la doctrine de la grâce? — Quelle folie! quelle folie! me dit-il, de croire que nous nous haïssions pour ne pas penser la même chose sur la grâce! Ce n'est ni la grâce ni les cinq propositions qui nous ont mis mal ensemble : la jalousie de gouverner les consciences a tout fait. Les jansénistes nous ont trouvés en possession du gouvernement, et ils ont voulu nous en tirer. Pour parvenir à leurs fins, ils se sont servis de moyens tout contraires aux nôtres. Nous employons la douceur et l'indulgence, ils affectent l'austérité et la rigueur; nous consolons les âmes par des exemples de la miséricorde de Dieu, ils effrayent par ceux de la justice. Ils portent la crainte où nous portons l'espérance, et veulent s'assujettir ceux que nous voulons nous attirer. Ce n'est pas que les uns et les autres n'aient dessein de sauver les hommes; mais chacun veut se donner du crédit en les sauvant; et, à vous parler franchement, l'intérêt du directeur va presque toujours avant le salut de celui qui est sous sa direction. Je vous parle tout autrement que je ne parlais à M. le maréchal; j'étais purement jésuite avec lui, et j'ai la franchise d'un homme de guerre avec vous. » Je le louai fort du nouvel esprit que sa dernière profession lui avait fait prendre, et il me semblait que la louange lui plaisait assez; je l'eusse continuée plus longtemps, mais, comme la nuit approchait, il fallut nous séparer l'un de l'autre, le père aussi content de mon procédé que je l'étais de sa conversation. »

Conversations de Mme de Maintenon, publiées en 1757 d'une manière défectueuse sous le titre de *Loisirs de Mme de Maintenon*, rééditées et complétées en 1828 par M. de Monmerqué. C'est le plus parfait ouvrage qui soit sorti de la plume de cette demi-reine, dont le style a été si loué par Fénelon et Saint-Simon. Mécontente des deux volumes de *Conversations* pour Saint-Cyr que Mlle de Scudéri avait composés à sa demande, Mme de Maintenon se mit elle-même à écrire des pages plus intéressantes sur des points de morale, de coutumes ou de bienséance. Une précieuse, un bel esprit, avait manqué le but; des religieuses n'étaient guère plus aptes à tracer des principes tels qu'on doit et qu'on peut les appliquer dans le cours de la vie, non au fond d'un cloître, mais dans les rangs actifs de la société. Cette distinction révèle à elle seule l'originalité et l'attrait de ces conversations, de ces divertissements dramatiques, où la dévotion n'occupe qu'une place très-accessoire. L'auteur, que l'on a trop souvent accusé de bigotisme, a voulu simplement enseigner aux demoiselles la conduite qu'elles auront à tenir dans le monde. « Les *Conversations*, dit Mme de Maintenon elle-même, ont été faites pour éclairer nos dames de Saint-Louis, qui ne peuvent guère savoir, ayant été élevées à Saint-Cyr, que rien n'est si dangereux que les mauvaises compagnies, qu'on ne peut avoir trop de soin de sa réputation, qu'il ne faut jamais recevoir des présents des hommes, qu'il faut les éviter comme nos plus grands ennemis, puisque pour l'ordinaire ils nous flattent pour nous perdre. » Sans indiquer tous les titres de ces dialogues, on peut citer les suivants, dont le relevé ne sera pas inutile à ceux qui, par état, se préoccupent de l'éducation des femmes : sur la *société*, sur la *raison*, sur la *contrainte*, sur l'*amour-propre*, sur le *bon esprit*, sur la *bonne gloire*, sur le *mensonge*, sur les *égards*, sur les *quatre vertus cardinales*, sur l'*ajustement*, sur l'*indiscrétion*, sur l'*ordre*, sur le *courage*, sur la *droiture*, sur la *raillerie*, sur les *agréments*, sur la *douceur*, sur l'*émulation*, sur l'*éducation de Saint-Cyr*, sur la *dépendance*, sur le *mariage et les devoirs d'une honnête épouse*, sur l'*esprit du monde*, sur la *bonne humeur*, sur les *différents caractères d'esprit*, sur la *contrainte de tous les états*, sur le *travail*, sur la *bonne conduite*, sur la *reconnaissance*, sur l'*élévation des sentiments*, sur la *générosité*, sur la *différence des états et des conditions*, sur la *bonne contenance*, sur le *mystère opposé au secret*, sur les *amitiés*, sur la *bonne foi*, sur le *point d'honneur*, sur le *silence*, sur les *discours populaires*, sur la *dévotion*, sur le *jugement*, sur le *danger des mauvaises compagnies*, sur la *réputation*, sur l'*habitude*, sur les *conversations*, sur les *lettres*, sur le *danger des occasions*, sur les *répugnances*, sur la *lecture*, sur le *murmure*, sur les *occasions*, sur la *faveur*.

D'un grand intérêt historique, ces causeries abondent en allusions aux diverses circonstances de la vie de Mme de Maintenon et en renseignements sur son caractère; plus d'une bonne leçon et d'un avis utile sont donnés au roi, ainsi qu'aux princes et princesses de sa suite, et en particulier à la duchesse de Bourgogne. Dans la *Conversation sur la bonne humeur*, on reconnaît, sous le personnage d'Hortense, le portrait de Mme de Maintenon. Une interlocutrice demande : « Est-ce un grand esprit? — Non, elle l'a médiocre et assez peu cultivé. — Est-elle divertissante? — Elle est naturellement assez sérieuse. — Elle aime le plaisir, apparemment, et la conversation? — Elle entre dans tout ce qu'on veut; mais on ne lui voit aucun goût particulier. — Je crois pourtant qu'elle ne s'accommoderait pas de la solitude, car elle n'est presque jamais chez elle. — C'est que ses amies ne la laissent pas respirer; mais, quand elle est chez moi et que mes affaires m'obligent à la quitter, il ne paraît pas qu'elle s'ennuie dans sa chambre. — Osez-vous ainsi la laisser seule, quand vous l'emmenez pour vous divertir ensemble? — On ose tout avec elle : on la prend, on la laisse, on s'occupe des autres devant elle, on lui montre ses afflictions, on parle de ses affaires, on l'oublie, on se croit seule avec elle quand on veut être seule, et on trouve une bonne compagnie en elle quand on ne veut plus être seule; enfin, il n'y a rien de fâcheux avec elle que de la quitter. » (*Convers.* X, sc. I.)

Les *Conversations* étant l'ouvrage le plus parfait qui soit sorti de la plume de Mme de Maintenon, c'est à ce livre que s'appliquent essentiellement les éloges que l'on décerne à cet écrivain. Saint-Simon, juge peu indulgent, comme on sait, loue sans restriction ce « langage doux, juste, en bons termes, et naturellement éloquent et court. » M. Sainte-Beuve dit à ce propos : « Ce caractère de brièveté et de concision heureuse est particulier à Mme de Maintenon, et il ne lui est commun qu'avec Mme de La Fayette. Toutes les deux coupent court au style traînant, négligé, irrégulier, que les femmes (quand elles n'étaient pas Mme de Sévigné) se permettaient trop au XVIIe siècle... Mme de Maintenon dit et écrit en perfection. Tout tombe juste, il n'y a pas un pli dans ce style-là. Un seul point de plus et vous arriveriez au tendu et à la sécheresse. » On possède aujourd'hui une excellente édition des œuvres complètes de l'institutrice de Saint-Cyr, par M. Lavallée.

Conversations d'Émilie, ouvrage d'éducation par Mme d'Épinay, publié en 1783. Ce livre est un véritable modèle parmi les ouvrages que l'on destine à l'éducation des jeunes demoiselles, et qui sont très-peu à leur usage. Fénelon, dans son excellent traité sur le même sujet, se plaint de ce qu'on néglige cette partie si importante de l'instruction publique ou particulière. Mme d'Épinay s'attache de préférence à l'éducation, ou, si l'on veut, à la culture morale de l'enfant; elle donne indirectement aux mères et aux institutrices des conseils tirés de l'expérience personnelle et de l'observation. Il paraissait impossible d'intéresser aux conversations d'un enfant de six ou sept ans ceux qui ne sont plus des enfants ou qui ne doivent plus l'être. Mme d'Épinay en a trouvé le secret : les petits drames, pleins de naturel, dans lesquels elle place ses leçons; la peinture naïve des qualités et des défauts de l'enfance, l'action qui donne la vie à tous ces petits tableaux, l'esprit qui les anime, un ton exquis qui leur donne de la grâce, un enfant charmant qui en est le principal personnage, tout occupe avec intérêt l'attention du spectateur. Émilie a beaucoup de l'esprit, peut-être plus que n'en comporte son âge; et sa mère lui en suppose quelquefois encore plus qu'elle n'en a, elle lui donne des explications un peu savantes, elle lui tient des discours un peu étendus; dans la dernière partie du livre, la mère et la fille paraissent avoir moins d'esprit; il y a même une conversation beaucoup trop longue entre Émilie et sa poupée, et une explication interminable d'un dessin. Ce sont là les seuls défauts que l'on puisse noter. Mais quel charme, quelle douceur, quel art dans les autres conversations! Quelle morale persuasive, quel livre vivant! Comme l'à-propos est saisi, comme les circonstances viennent à point nommé rendre les préceptes frappants, lumineux! Socrate se vantait d'être la sage-femme des esprits, parce que, par les questions qu'il proposait, il développait leurs idées, et les faisait ainsi accoucher. Mme d'Épinay est la sage-femme de l'esprit de sa fille; elle aide, avec un art merveilleux, le travail de la nature, qui, secondé par les progrès de l'âge et de la réflexion, développe dans son élève les germes de l'esprit et de la raison. Ce qu'il y a surtout de remarquable dans ces conversations, c'est le talent avec lequel leur auteur saisit la plus petite circonstance, pour donner des leçons importantes, et le parti qu'elle sait tirer de la légèreté de l'enfant, pour les varier à l'infini, les rattachant toujours à un point qui fixe fortement l'attention de son élève. Ainsi elle bâtit un fonds d'instruction très-solide sur l'aile d'une mouche. Émilie a attrapé une belle mouche; elle veut lui arracher les ailes; sa mère, défendant l'insecte et ses ailes, établit les principes d'une excellente morale, égayée par les objections et les reparties fines et spirituelles d'Émilie. De la morale on passe à l'histoire de Domitien, qui commença son règne sanguinaire en tuant des mouches. De Domitien à Titus, la transition est naturelle : on fait donc l'histoire de Titus, et c'est ainsi qu'à l'occasion d'un insecte et de la fantaisie d'un enfant on excite sa curiosité, et on lui donne d'excellentes instructions. Il est difficile, dans un sujet qui paraît susceptible de peu d'agrément, de réunir à un si haut degré l'esprit et la raison, la grâce et le bon sens.

« Les *Conversations d'Émilie*, dit La Harpe, sont un livre de morale élémentaire, à la portée d'un enfant; mais il est composé de manière à être lu avec plaisir par des hommes instruits. Il y règne une simplicité aimable qu'inspire le goût de la vérité et de la vertu. La tendresse et la vigilance maternelle jettent de l'intérêt dans les conversations d'Émilie avec sa mère. On aime à voir une femme, qui paraît d'un esprit très-sage et très-cultivé, descendre jusqu'à celui d'un enfant pour l'élever peu à peu jusqu'au sien; on suit les progrès de l'instruction dans une âme neuve et docile, à qui l'on fait concevoir et sentir successivement tous les principes de morale qui fondent la société et en établissent les rapports. Ces principes ne sont pas prolixement étalés, de manière à inspirer de l'ennui. La mère attentive et sage, qui sait que les enfants ont communément l'esprit juste, et qu'il ne s'agit que de leur présenter un objet à propos pour le leur faire saisir de manière à n'être pas oublié, fait toujours naître une occasion pour enseigner une vérité, et même la rend si palpable, que c'est l'enfant qui a l'air de la découvrir. Tel est le louable artifice qui règne dans ces dialogues. » Mme d'Épinay composa ces conversations pour sa petite-fille, Mlle de Belsunce.

Traduit en plusieurs langues, le livre de Mme d'Épinay obtint, en 1783, de l'Académie française, le prix Montyon.

Conversation (LA), poëme de Delille, publié en 1812. Ce poëme, évidemment inspiré par le souvenir des *Caractères* de La Bruyère, dont Delille a écrit la vie dans la *Biographie universelle*, se compose de trois chants précédés d'un prologue. L'auteur avoue dans sa préface que, renonçant à la forme didactique, il a voulu présenter une suite de petites scènes comiques. A-t-il réussi?

Si Delille avait le talent de décrire, il en avait aussi un autre, *l'art de converser*, que tous ses contemporains lui ont reconnu. M. de Feletz écrivait en 1813, dans le *Journal de l'Empire* : « Je ne sais si je me trompe, mais quelque amateur que je sois du talent flexible, varié et fécond de M. Delille, je m'étonne peut-être plus encore des ressources inépuisables de sa conversation; et j'oserai dire qu'il a été plus heureusement doué encore comme homme d'esprit que comme grand poëte (pour l'école de l'Empire, d'accord). Il me paraît avoir été unique et sans rival dans l'art d'assaisonner une conversation de tout ce qui en fait le charme; de la varier à l'infini, de l'animer par les saillies les plus heureuses, les propos les plus légers, les reparties les plus vives et les plus inattendues, par des compliments sans fadeur, des railleries sans amertume, des anecdotes contées avec une grâce particulière; et de la rendre souvent instructive et intéressante par des idées justes et sérieuses, par des traits lumineux et profonds. » Delille prenait ses notes de mémoire, et le soir, rentré chez lui, les confiait à ses tablettes. Telle est l'origine de ce poëme de la *Conversation*; il fut le fruit d'observations recueillies pendant vingt ans dans le commerce de la société parisienne. Personne n'était donc plus capable que Delille de donner des préceptes sur l'art de converser; il lui suffisait de se peindre lui-même. Du *tableau*, il passa au *portrait*.

Son poëme est une galerie d'originaux observés avec finesse et dessinés avec esprit; c'est une sorte de revue générale des vices, des ridicules et des travers qui circulent habituellement dans la société. Sauf le costume, ces originaux sont les types qui traversent les siècles, et posent à leur insu devant le moraliste, qui donnera leur signalement. Le nouvelliste, le voyageur bavard, l'argus des

Digitized by Google

coulisses, l'ennuyeux érudit, le bel esprit bourgeois qui colporte de maison en maison les bons mots qu'il a recueillis dans son quartier de boutique en boutique; le mauvais plaisant, l'égoïste, le mystérieux, le menteur, le médisant, le brouillon et mille autres, voilà les personnages que Delille met en scène, et qu'il fait défiler sous les yeux du lecteur avec plus de finesse et d'abandon que de variété dans les formes du style et d'artifice dans les transitions.

La monotonie était l'écueil inévitable du plan difficile que l'auteur s'était imposé. Cependant la *Conversation* est peut-être un des ouvrages de Delille qui seront lus le plus souvent; il y a là des souvenirs pour la vieillesse, de l'instruction pour l'âge mûr, et, pour tous les âges, ce genre d'agrément que l'alliance de l'esprit et de la malice ne manque jamais de procurer. On peut dire que ce poëme est, sous un rapport, le manuel de l'auteur qui travaille pour le théâtre. Les caractères entièrement neufs commençant à s'épuiser, l'auteur dramatique doit s'emparer des ridicules modernes; qu'il donne aux mœurs du jour le vernis du temps, et à ses originaux ces noms en vogue que la mode crée et qu'un caprice délaisse, s'il a du talent, le poëme de Delille sera pour son habileté une mine fructueuse. Cet ouvrage est écrit d'une main trop facile, la liberté des vers croisés a refroidi les teintes de ces portraits, que le temps a un peu dépaysés dans le panorama d'excentricités dont le XIXe siècle n'a pas le droit d'être trop fier.

L'édition de 1812 se recommande par les notes intéressantes qui accompagnent le poëme de la *Conversation*, sujet que Swift a traité en satirique.

Conversation (LA SAINTE), tableau de Pierino del Vaga, galerie Borghèse, à Rome. Sous le titre de *Sainte conversation*, quelques écrivains désignent les peintures représentant l'Enfant Jésus porté par sa mère et conversant avec un autre personnage de la sainte famille, le plus souvent avec le petit saint Jean, comme on le voit dans le tableau de Pierino del Vaga que possède la galerie Borghèse. Dans ce tableau, la Vierge, assise au pied d'une colonne, tient sur ses genoux son divin Fils, qu'elle enveloppe à demi de pan de son manteau; le bambino, dans une attitude pleine de naturel, vient de prendre une pomme sur un plateau que lui présente gracieusement le jeune saint Jean, revêtu de sa peau de mouton; les deux enfants semblent se parler. Une femme âgée, sainte Anne ou Élisabeth, se mêle à la conversation. Cette composition a été gravée plusieurs fois, notamment par M. J. Robert dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles.*

Conversation moderne à minuit, estampe de Hogarth, plus connue sous ce titre : les *Buveurs de punch*. V. BUVEURS.

CONVERSE adj. f. (kon-vèr-se — lat. *conversus*, retourné). Logiq. Se dit d'une proposition dans laquelle on prend le sujet pour en faire l'attribut, et l'attribut pour en faire le sujet d'une autre proposition. Tel est l'exemple suivant : *L'étendue est divisible, le divisible est étendu*, dans lequel la première proposition est dite *converse*.

— s. f. Proposition converse. ‖ Très-souvent on a pris pour converse la proposition en laquelle la converse est convertie : *Les grands hommes sont mes rois; mais la* CONVERSE *n'a pas lieu ici; les rois ne sont pas mes grands hommes.* (Volt.)

— Géom. Proposition directe, par opposition à la réciproque : *La réciproque n'est vraie que si l'attribut de sa* CONVERSE *ne convient qu'au sujet de la même proposition.*

CONVERSE s. f. (kon-vèr-se — rad. *converse*). Mar. Partie du tillac où l'on a coutume de se réunir pour faire la conversation.

CONVERSEAU s. m. (kon-vèr-sô). Techn. Pièce d'un moulin posée au-dessus des archures, et qui se compose de quatre planches.

CONVERSER v. n. ou tr. (kon-vèr-sé — lat. *conversari*; de *cum*, avec, et *versari*, se trouver). Tenir conversation, causer familièrement : CONVERSER *avec quelqu'un*. CONVERSER *agréablement. A force de* CONVERSER *avec un sphinx, on se tire des énigmes.* (Didier.) *Celui qui ne sait pas bien écouter et répondre ne sait pas* CONVERSER. (Boiste.)

De tous les arts que l'homme admire sous les cieux,
Celui de converser est le plus précieux.

DELILLE.

— Vivre, être en rapport de société : *Aussi bien, en l'humeur où je me trouve, je ne dois plus* CONVERSER *avec les créatures raisonnables.* (Voiture.)

Nous ne conversons plus qu'avec des ours affreux.

LA FONTAINE.

C'est peu d'être agréable et charmant dans un livre,
Il faut encor savoir et converser et vivre.

BOILEAU.

‖ Ce sens tout latin commence à vieillir.

— Fig. Se mettre en rapport, en communauté d'idées : *Les livres sont un moyen de* CONVERSER *avec les morts et les absents. Je* CONVERSE *avec l'auteur de l'univers.* (J.-J. Rouss.)

— *Converser avec soi-même*, Méditer dans la solitude : *L'habitude de* CONVERSER *avec soi-même tend toujours à rendre l'homme*

CONVERSER v. n. ou intr. (kon-vèr-sé — du lat. *conversus*, retourné). Théor. milit. Faire une conversion.

CONVERSIBLE adj. (kon-vèr-si-ble — du lat. *conversus*, retourné, changé). Syn. de CONVERTIBLE : *Puisqu'il est écrit que vous devez avoir la tête tournée, il vaudrait bien mieux que ce fût de cette manière que par l'indéfectibilité de la matière et par les négations non* CONVERSIBLES. (Mme de Sév.) ‖ V. CONVERTIBLE, qui est plus usité.

CONVERSIF, IVE adj. (kon-vèr-sif, i-ve — du lat. *conversus*, retourné, changé). Qui a la propriété de tourner ou de faire tourner : *Roue* CONVERSIVE. *La force* CONVERSIVE *du globe.* ‖ Vieux mot.

CONVERSIN s. m. (kon-vèr-sain — lat. *conversus*, retourné). Agric. Extrémité d'un champ où l'on trace quelques sillons en travers, pour ouvrir la place sur laquelle on avait jusque-là fait tourner la charrue, tandis qu'on labourait le champ dans le sens de sa longueur.

CONVERSION s. f. (kon-vèr-sion — lat. *conversio*; de *convertere*, retourner). Action de tourner; mouvement qui fait tourner. ‖ Peu usité, bien que *rotation*, qui a le sens le plus voisin, ne dise pas exactement la même chose.

— Par ext. Transmutation : *L'alchimie cherchait la* CONVERSION *des métaux en or.* ‖ Simple changement dans la forme : *La* CONVERSION *des espèces métalliques. La* CONVERSION *des écus en pièces de 5 fr. La* CONVERSION *du métal des cloches en monnaie de billon. Tableau de* CONVERSION *des anciennes mesures. Opérer la* CONVERSION *des nombres fractionnaires en nombres entiers.*

— Par anal. Changement, mutation : *Il est étonnant, il est prodigieux que la vaste étendue de la Pologne n'ait pas déjà cent fois opéré la* CONVERSION *du gouvernement en despotisme.* (J.-J. Rouss.)

— Particulièrem. Action de se convertir, passage d'une religion réputée fausse à une autre que l'on croit être la vraie : *Saint Paul fut l'instrument de la* CONVERSION *des gentils. Ce qui avança beaucoup les* CONVERSIONS *fut une assemblée de huguenots qui se fit dans les terres de mon évêché, où s'étant trouvé près de quatre mille hommes en armes pour se défendre dans leur hérésie, M. de Saint-Ruth, qui commandait les troupes, les ayant attaqués et mis en déroute, en fit brûler plus de deux cents qui s'étaient réfugiés dans une grange.* (D. de Cosnac, archevêque de Valence.) *Combien de confesseurs moururent sous Dioclétien pour la* CONVERSION *du monde!* (Chateaub.) ‖ Passage d'une vie peu chrétienne à la pratique des devoirs religieux ou de l'incrédulité à la foi : *Une* CONVERSION *sincère n'est jamais trop tardive.* (St Jérôme.) *La véritable* CONVERSION *du cœur fait autant aimer Dieu qu'on a aimé les créatures.* (Pasc.) *La* CONVERSION *véritable est que le méchant devienne bon, que le pécheur devienne juste.* (Boss.) *Si vous renvoyez votre* CONVERSION *à la mort, vous mourrez dans votre péché.* (Mass.) *Se flatter d'une* CONVERSION *tardive, c'est insulter à la grâce.* (Mass.) *Il n'en est pas de la* CONVERSION *comme des ouvrages des hommes; elle n'est point lorsqu'elle n'est pas entière.* (Mass.) *La* CONVERSION *des mœurs est la preuve la moins suspecte de la* CONVERSION *du cœur.* (P. Lombez.) *La* CONVERSION *est à la fois une mort et une naissance.* (Vinet.)

— Fam. Adoption d'une vie plus sage, plus régulière : *La* CONVERSION *d'un ivrogne est toujours accompagnée de rechutes.*

— Fig. Changement d'avis, d'idées, de principes : *Les places sont, en politique, le plus sûr moyen de* CONVERSION. *Les allopathes ne désespèrent pas de la* CONVERSION *de leurs frères égarés.*

— Jurispr. Changement d'un acte, d'une procédure en une autre : *La* CONVERSION *d'un procès civil en procès criminel. La* CONVERSION *d'une obligation en rentes.* ‖ *Conversion de décision judiciaire qui arrête la procédure de saisie immobilière et transforme la vente qui en est la conséquence en vente volontaire.* ‖ *Conversion d'appel en opposition*, Action d'un plaideur par défaut, qui veut, après avoir interjeté appel, contester devant le même juge. ‖ *Conversion de décret*, Changement, aujourd'hui proscrit par la loi, d'un décret contre un accusé en un décret plus rigoureux.

— Arithm. *Proportion par conversion de raison*, Proportion dans laquelle chaque conséquent est formé de la différence de l'antécédent et du conséquent d'une autre proportion. Ainsi, étant donnée la proportion

$$a : b :: c : d,$$

on en tire la proportion par conversion de raison

$$a : a - b :: c : c - d.$$

‖ *Conversion d'un nombre*, Autre manière de l'exprimer : CONVERSION *d'une fraction ordinaire en décimales.*

— Astron. *Conversion de degrés en temps et réciproquement*, Évaluation des degrés en temps et du temps en degrés : *On opère la* CONVERSION *des degrés en minutes de temps en multipliant par 4 le nombre des degrés, et la* CONVERSION *du temps en degrés en divisant* [...] moyen, ou sidéral, à l'aide d'un chiffre exprimant le temps sous une de ces formes.

— Mécan. *Centre de conversion*, Point autour duquel un corps sollicité au mouvement tourne ou tend à tourner.

— Art milit. Changement de front, mouvement qui amène un corps de troupes à prendre une direction opposée, après avoir pivoté autour de l'une de ses extrémités. ‖ *Quart de conversion*, Mouvement qui amène la tête du bataillon où était le flanc : « *Vous ne vous convertirez donc jamais entièrement? disait à un militaire son confesseur. — Je le crains, mon Père, car un soldat ne fait jamais que des* QUARTS DE CONVERSION. » ‖ *Conversion de pied ferme*, Celle dans laquelle l'homme autour duquel on pivote ne quitte point sa place.

— Mar. Mouvement circulaire opéré par des bâtiments évoluant ensemble.

— Fin. Action d'élever ou d'abaisser le taux des rentes : CONVERSION *de cinq en quatre, en trois pour cent.*

— Bourse. Opération d'un spéculateur qui, surpris par un revirement dans la hausse ou la baisse, cherche à réparer ses pertes en adoptant un système opposé à celui qu'il avait suivi jusque-là.

— Méd. *Conversion des maladies*, Changement d'une maladie en une autre maladie.

— Logiq. Changement d'une proposition en une autre, dans laquelle l'attribut de la première devient sujet, et *vice versa*, comme de celle-ci : *Tout ce qui commence finira*, en cette autre : *Tout ce qui finit a commencé.*

— Rhét. Sorte de répétition qui consiste à terminer de la même manière plusieurs membres consécutifs du discours.

— Liturg. *Conversion de saint Paul*, Fête qui se célèbre le 25 janvier dans l'Église catholique.

— Encycl. Logiq. La *conversion* consiste à changer dans une proposition le sujet en attribut et l'attribut en sujet sans que la proposition cesse d'être vraie, si elle l'était auparavant. Dans ce cas, on appelle la seconde proposition la converse de la première. Ainsi, quand je dis : « Un carré est un rectangle qui a les côtés égaux, » je puis opérer la *conversion* de cette manière : « Un rectangle qui a les côtés égaux est un carré. » On peut s'assurer de la vérité d'un grand nombre de propositions en voyant si elles peuvent se convertir entre elles. Quand une définition est bien faite logiquement, c'est-à-dire quand elle contient le genre prochain et la différence scientifique, on peut être sûr que sa converse est vraie. C'est même un des signes auxquels on reconnaît qu'une définition est bonne. Si j'avais dit, pour définir le carré : « Le carré est un parallélogramme qui a les côtés égaux, » j'aurais eu une proposition vraie; mais la définition est mauvaise. En effet, par la *conversion*, j'obtiens une proposition fausse : « Un parallélogramme qui a les côtés égaux est un carré. » Aussi est-ce une règle en logique que toute définition doit pouvoir être renversée.

Examinons maintenant quelles propositions sont susceptibles de *conversion*. On sait qu'il y a quatre sortes de propositions; les deux vers suivants rappellent leur classification :

Asserit A, negat E, verum generaliter ambo.
Asserit I, negat O, sed particulariter ambo.

On a donc :

A proposition universelle affirmative : Tout A est B.

E proposition universelle négative : Nul A n'est B.

I proposition particulière affirmative : Quelque A est B.

O proposition particulière négative : Quelque A n'est pas B.

1° Propositions universelles affirmatives. Elles ont pour type : « Tout A est B. » Peut-on dire « Tout B est A? » Non, dans le plupart des cas. Ainsi la proposition : « Tout homme est mortel » ne peut se convertir en : « Tout mortel est homme, » proposition évidemment fausse. Mais comme il y a une partie du sujet qui appartient aussi à l'attribut B, on peut, en ajoutant à l'attribut une marque de particularité, faire la *conversion* d'une proposition affirmative universelle. Si je dis : « L'homme est un mortel doué de raison et de liberté, » je pourrai opérer la *conversion* : « Tout mortel doué de raison et de liberté est un homme. »

2° Les propositions universelles négatives peuvent se convertir sans aucune addition ni changement : « Nul A n'est B, » donc « Nul B n'est A. » « Nul homme n'est pierre » peut se changer en « Nulle pierre n'est homme; » car si quelque pierre était homme, cet homme serait pierre, et il ne serait donc pas vrai que nul homme ne fût pierre.

3° Les propositions particulières affirmatives peuvent aussi toujours subir la *conversion* sans aucune addition ni changement. Si quelque A est B, évidemment aussi quelque B est A : « Quelques sages sont riches » et « Quelques riches sont sages » sont deux propositions également vraies; car on a dans ce genre de proposition deux collectivités dans chacune desquelles on prend quelques individus pour les rapprocher les uns des autres. De quelque manière qu'on les rapproche, la proposition ne cesse pas d'être vraie.

4° Il n'en est pas de même pour les propositions particulières : « Quelque A [...] que toujours faux. Faisons la *conversion* de cette proposition : « Quelques hommes ne sont pas médecins, » on obtient « Quelques médecins ne sont pas hommes, » qui est absurde. De plus, quand la *conversion* est possible, la nouvelle proposition qui en résulte n'est plus identique à la première, comme cela arrivait dans tous les autres cas. « Quelques sages ne sont pas riches; » voilà une proposition qui se convertit en celle-ci : « Quelques riches ne sont pas sages, » nouvelle proposition qui n'est nullement la démonstration de la première.

L'étude de la *conversion* des propositions jouait un grand rôle dans l'école au temps de la scolastique. Aujourd'hui on s'en rapporte au bon sens plutôt qu'aux règles. Cependant il est essentiel, pour contrôler une définition, de chercher à en renverser les termes. On sait qu'un jour Platon définit l'homme « un bipède sans plumes. » Le lendemain, Diogène se rend à l'Académie avec un coq déplumé en s'écriant : « Voilà l'homme de Platon. » Le maître avait oublié de faire la *conversion* de la définition qu'il avait donnée de l'homme.

— Jurispr. *Conversion de saisie.* La procédure de saisie immobilière, qui a multiplié les formalités et les cas de nullité pour donner plus de garanties au débiteur, est longue et coûteuse; il est toujours permis de renoncer au bénéfice de ces garanties. Autrefois, avant la loi du 2 juin 1841, on pouvait convenir qu'à défaut de payement le créancier hypothécaire aurait le droit de faire vendre l'immeuble hypothéqué à sa créance sans remplir les formalités prescrites pour la saisie immobilière. Cette clause, dite de *voie parée*, a semblé dangereuse pour le débiteur et peu avantageuse pour les autres créanciers; elle a été interdite en 1841. Seulement, lorsque la saisie immobilière a été transcrite, le saisi peut s'entendre avec ses créanciers pour que les autres formalités ne soient pas remplies, et qu'il soit procédé comme pour les ventes judiciaires de biens de mineurs. Tant que l'adjudication n'est pas faite, la *conversion* peut être demandée et obtenue.

Les art. 743 et suiv. du code de procédure civile règlent la marche à suivre pour obtenir cette *conversion*. Les demandes doivent être formées par simple requête présentée au tribunal où la saisie se poursuit, et signée des avoués de toutes les parties; elle doit contenir une mise à prix servant d'estimation, et le débiteur peut demander que d'autres biens non saisis, dépendant de la même exploitation, soient compris dans l'adjudication à faire. Le jugement est rendu sur le rapport d'un juge et les conclusions du ministère public : s'il admet la demande, il fixe le jour de la vente et renvoie, pour procéder à l'adjudication, soit devant un notaire, soit devant un juge du siége, soit devant un juge d'un autre tribunal. Ce jugement ne doit pas être signifié, et n'est susceptible ni d'appel ni d'opposition. Dans la huitaine du jugement de *conversion*, mention sommaire en est faite à la diligence du poursuivant, en marge de la transcription de la saisie. Les fruits restent immobilisés, et la prohibition d'aliéner faite par l'art. 686 du code de procédure civile est maintenue.

La vente de l'immeuble saisi se fait par adjudication; elle n'opère purge des hypothèques inscrites qu'autant que la *conversion* a eu lieu après la sommation aux créanciers inscrits d'assister à la publication du cahier des charges. Avant la sommation, ces créanciers n'ont pas été mis à même de veiller à leurs droits, et notamment de faire en sorte que l'immeuble soit vendu au maximum de sa valeur. Dans ce dernier cas, il y a lieu à notification de l'adjudication, pour que les créanciers puissent surenchérir sans du dixième préjudice de la surenchère que toute personne a le droit de porter dans les délais et avec les formes prescrits par les art. 709 et 710 du code de procédure civile.

L'avantage de la *conversion* de saisie en vente volontaire est d'arriver à moins de frais et plus promptement à la vente de l'immeuble exproprié. Lorsqu'on n'est plus au début de la procédure, et qu'on est au contraire à la veille de l'adjudication, cet avantage disparaît. Seulement c'est, dans certains cas, le moyen de faire vendre l'immeuble chez un notaire, et d'obtenir ainsi quelquefois un prix supérieur à celui qu'on eût obtenu à la barre du tribunal. Dans certains siéges, la saisie n'est qu'exceptionnellement convertie; dans d'autres, la *conversion* est dans les habitudes des hommes de loi, qui ne laissent que rarement une expropriation forcée parcourir toutes ses phases.

— Bourse. Voici un exemple des *conversions* usitées à la Bourse : Pierre, croyant à la baisse, s'engage pour une somme importante; mais, contre ses prévisions, la hausse se déclare, provoquée et soutenue par un concours de circonstances inattendues. Il fait alors une *conversion*, c'est-à-dire qu'il abandonne sa première position, et essaye, en se plaçant à la hausse, de couvrir sa perte. Il peut même tenter de réaliser un bénéfice en opérant à la hausse sur des sommes beaucoup plus considérables que celles pour lesquelles il s'était engagé à la baisse. Si, au contraire, Pierre était surpris à la hausse par une baisse rapide et qui paraîtrait devoir se soutenir, il se retournerait alors dans le sens de la baisse. Les *conversions* sont d'un usage très-fréquent,

Digitized by Google

spéculateurs habiles, elles aboutissent le plus souvent à des pertes faites tant à la hausse qu'à la baisse : c'est ce qu'on appelle, dans le langage figuré de la Bourse, *recevoir le soufflet sur les deux joues*.

— Astron. *Conversion des temps*. Cette conversion consiste dans la solution de quatre problèmes : transformer la mesure d'un temps, exprimée en temps vrai, en sa mesure exprimée en temps moyen, et réciproquement; transformer la mesure d'un temps, exprimée en temps sidéral, en sa mesure exprimée en temps moyen, et réciproquement.

Le temps vrai, le temps moyen, le temps sidéral, sont, comme on sait, mesurés par les angles horaires du soleil vrai, du soleil moyen et du point vernal. La différence de l'heure vraie et de l'heure moyenne est donc égale à la différence, changée de signe, des ascensions droites du soleil vrai et du soleil moyen.

$$\mathcal{R}\odot_v - \mathcal{R}\odot_m = x$$

x est ce que l'on nomme l'équation du temps.

La différence entre l'heure sidérale et l'heure moyenne est la différence, changée de signe, entre les ascensions droites du soleil moyen et du point vernal. Or l'ascension droite du point vernal est zéro, donc

$$x' = \frac{1}{15}[(AH\odot_m - AH\gamma)] = -M.$$

Ces deux formules résolvent immédiatement les quatre problèmes proposés, car les quantités

$$\mathcal{R}\odot_v,\ \mathcal{R}\odot_m,\ (AH)\odot_m,\ (AH)\gamma,\ M$$

sont fournies par la *Connaissance des temps*, seulement il faudra toujours, préalablement, chercher l'heure qu'il est à Paris, à l'instant correspondant à l'heure à convertir, et qui est donnée pour un endroit déterminé. La table des positions géographiques permettra de résoudre ce problème. On reviendra ensuite, au moyen de la même table, une fois la *conversion* faite, à l'heure pour le lieu considéré.

— Fin. *Conversion*. En finances, le mot *conversion* s'entend des réductions du taux de l'intérêt servi sur la dette publique, opérées de gré à gré avec les créanciers de l'État. La *conversion* a pour origine le droit incontestable que toute législation civile sagement ordonnée reconnaît au débiteur de se libérer de sa dette. Ce droit de libération reconnu par le droit romain avait passé dans le droit coutumier. La législation féodale y avait apporté d'assez nombreuses dérogations que le code civil, inspiré en cela par le véritable esprit de la Révolution, a fait disparaître. Ce droit de remboursement reconnu aux particuliers appartient aussi à l'État, qui les représente tous. C'est sur ce droit que, dans tous les pays où on a procédé à la réduction régulière du service des intérêts de la dette, l'État s'est appuyé. Dans tout gouvernement bien assis, il arrive assez souvent que, par suite d'une longue période de paix et de prospérité, les titres formant la dette publique sont tellement recherchés que leur valeur négociable dépasse de beaucoup le taux auquel ces titres ont été émis. Ainsi lorsque du 5 pour 100, émis en temps d'embarras financiers ou d'insuffisance notable des ressources de l'État à 55 et 60 fr., arrive à se vendre au-dessus de 100 fr., c'est-à-dire dépasse le pair, il est évident que les contribuables payent alors aux créanciers un taux d'intérêt supérieur à celui que le crédit public trouve dans ce moment sur le marché. Dans ces conditions, les gouvernements, en tant que représentants de la grande masse des contribuables, se croient en droit de mettre les créanciers de l'État en demeure ou d'accepter le remboursement de leurs titres évalués au pair, ou de subir une réduction d'intérêts. Afin de rendre cette réduction acceptable, on prend soin de la faire dans des proportions telles, que, l'opération faite, les créanciers de l'État jouissent à peu près des mêmes avantages qu'auparavant et ont plus d'intérêt à conserver leurs titres qu'à s'en séparer. Les avantages de tout genre offerts, dans les pays dont les finances sont bonnes, par les placements en fonds publics : sécurité à peu près complète dans le débiteur, disponibilité constante et immédiate des titres, service régulier des intérêts, décident presque toujours les créanciers de l'État à accepter la réduction d'intérêts. Un grand nombre d'entre eux seraient du reste fortement embarrassés, sinon complétement empêchés, pour trouver à leurs capitaux un autre emploi à la fois aussi sûr, aussi exempt d'inquiétude et même aussi productif. Les réductions d'intérêts accomplies dans de telles conditions s'appellent *conversions* dans la langue financière. L'Angleterre en a fait jusqu'à présent l'application la plus heureuse. Depuis 1815, fin de la guerre contre la Révolution, la France et Napoléon, elle a successivement réduit sa dette publique de 5 à 4 1/2 pour 100, à 4, à 3 1/2 et enfin à 3 pour 100. Si énorme que soit cette réduction, si nombreuses que soient en Angleterre les occasions d'une plus ample rémunération pour le capital, les réserves métalliques qui, pour une raison ou pour une autre, redoutent les risques commerciaux et industriels sont encore tellement considérables qu'elles ont souvent porté le 3 pour 100 fort au-dessus du pair. Il y était encore avant la guerre de Crimée.

En France, lorsque, après neuf ans de paix, la rente française, négociée entre 55 et 65 fr. lors des emprunts qui suivirent la liquidation du premier Empire, se fut, au commencement de 1824, élevée au-dessus du pair, c'est-à-dire à plus du double de ce qu'elle était au lendemain de Waterloo, M. de Villèle, alors ministre des finances, songea à en réduire l'intérêt de 5 à 4 pour 100. Cette mesure, qui eût réduit le service de la rente de plus de 28 millions, échoua. Les raisons de cet échec furent très-diverses, les unes financières, les autres politiques. Cet insuccès du plus grand ministre de la Restauration fut plus politique que financier. En affirmant qu'il y avait danger à laisser la valeur de la dette publique atteindre un prix trop élevé, qu'il était nécessaire de refréner cette tendance des capitaux à s'immobiliser dans cette dette et à se contenter de ses revenus certains, mais peu élevés, et qu'il fallait au contraire engager les capitaux à chercher une rémunération plus grande dans les travaux du commerce, de l'industrie ou de l'agriculture, M. de Villèle avait raison dans une large mesure; mais la vérité historique oblige à dire que cet homme d'État obéissait à une préoccupation d'une tout autre nature, préoccupation dont il lui était alors difficile de faire l'aveu. En proposant cette mesure, la pensée première du ministre était assurément de faciliter les moyens de créer, dans la session suivante, les ressources nécessaires à l'indemnité des émigrés sans qu'il en résultât aucune augmentation réelle des charges publiques. Il est vrai qu'en pareil cas le fardeau de l'indemnité aurait entièrement pesé sur les rentiers. A ce point de vue, la vive opposition que fit le parti libéral à la *conversion* de la rente était juste. Si l'indemnité devait avoir lieu, c'était à la nation tout entière et non pas à une catégorie spéciale de citoyens à en supporter les frais. En dépit de l'impopularité assez juste au fond qui planait sur cette mesure, elle triompha à la Chambre des députés. Si les extravagants du parti de l'émigration la combattirent, les modérés des deux grandes fractions de la Chambre l'appuyèrent. A la Chambre des pairs, le projet fut l'objet d'un rapport favorable du duc de Lévis; mais, chemin faisant, il avait rencontré des adversaires qui, bien que moins bruyants dans leurs manifestations que l'opposition libérale, devaient réussir à le faire échouer. Les congrégations religieuses que le nouveau régime venait de ressusciter, pensant que les valeurs fiduciaires étaient plus faciles à dissimuler que les propriétés foncières, avaient placé la plus grande partie de leurs ressources sur la rente, qui alors était la plus considérable et la plus sérieuse de toutes ces valeurs. Ces intérêts étaient trop habiles pour élever la voix; mais, de tout temps, il y a eu d'autres moyens que celui de se faire entendre à la tribune pour persuader les assemblées. Les mémoires de l'époque et l'historien Vaulabelle nous apprennent que, pour avoir été secrètes, les sollicitations des congrégations n'en furent pas moins très-écoutées. Dans les discours prononcés à la tribune, on affecta de se préoccuper beaucoup du sort un peu rude, il est vrai, que cette mesure aurait fait à un nombre considérable de petits rentiers. En plaidant cette cause, l'archevêque de Paris, M. de Quélen, était assurément très-sincère, mais le vénérable prélat pensait en même temps à d'autres clients, et son auditoire lisait facilement dans sa pensée.

Dans le cours de la discussion, le droit de remboursement, d'abord contesté et très-vigoureusement, avait fini par être reconnu, même par les adversaires de la politique financière du ministre. Les porteurs de titres eux-mêmes comprenaient qu'avec la rente au-dessus du pair, le service des intérêts à 5 pour 100 surchargeait indûment les contribuables, et que ceux-ci ne pouvaient leur être indéfiniment sacrifiés. Aussi, en 1825, M. de Villèle, profitant de cette disposition des esprits, présenta un nouveau projet. La *conversion*, au lieu d'être obligatoire, devait être seulement facultative. Dans ces conditions, la mesure soulevant très-peu d'objections fut votée par les deux chambres. Le succès auprès du public ne répondit pas à l'attente du ministre. Les titres qui acceptèrent la *conversion* du 5 en 3 pour 100 représentaient moins de 31 millions de rente, bien qu'on eût pris l'engagement envers les acceptants de ne pas les mettre dans l'obligation d'être remboursés ou de subir une nouvelle réduction d'intérêts avant dix ans. Afin de préparer le pays à l'adoption postérieure de mesures de ce genre, on opéra sur les rôles des trois premières contributions directes une réduction de 3,228,157 fr., équivalente à celle qui avait été opérée par la conversion sur le service de la dette publique. D'un autre côté, cette même année 1825 voyait l'indemnité ajouter 1 milliard au capital de la dette publique et 30 millions au service de cette dette.

Sous la monarchie de Juillet, dès que la rente un instant précipitée au-dessous du pair y fut remontée, la question de la *conversion* renaquit. L'initiative en fut d'abord prise par la Chambre des députés en 1833, 1836, 1838 et 1840; mais, chaque fois, la *conversion*, mal secondée par le gouvernement, échoua devant la Chambre des pairs. Cette chambre, en 1845, ne fit pas meilleur accueil à la *conversion* lorsqu'elle se présenta avec l'initiative du pouvoir. Cette initiative, il est vrai, n'était ni très-spontanée ni très-sincère, et ce n'est pas calomnier le gouvernement de Juillet que de rappeler que, de tous ses échecs parlementaires, il n'en est pas dont il se soit consolé plus facilement que de celui-là. Les longues, vives et nombreuses discussions auxquelles, sans aucun profit pour personne, donna lieu cette question du 5 pour 100, peuvent se résumer ainsi : selon les partisans de la *conversion*, la mesure était juste parce qu'elle offrait le seul moyen d'arriver à l'équilibre budgétaire; aucune réduction ne pouvant être apportée dans les dépenses des grands départements de l'État, et aucune charge nouvelle ne pouvant être demandée aux contribuables, force était donc de sacrifier un peu les rentiers. Ce sacrifice, le passé l'avait largement compensé. On leur avait payé, pendant de longues années, 5 pour 100 sur des rentes émises en moyenne à 73 fr., c'est-à-dire un intérêt fort supérieur à l'intérêt légal. Enfin, même après la réduction de 1/2 ou de 1 pour 100, leur capital vaudrait encore plus de 100 fr., c'est-à-dire 25 pour 100 de plus que le taux moyen de l'émission. Dans ces conditions, les rentiers ne pouvaient raisonnablement refuser un sacrifice qui leur était demandé dans l'intérêt commun de tous les contribuables. Les adversaires de la *conversion* se divisaient en deux catégories : les uns contestaient à l'État le droit de rembourser sa dette, ce droit de remboursement étant, disaient-ils, contradictoire avec la création du fonds d'amortissement destiné à racheter cette dette lorsque son cours dépasse le pair; les autres, tout en reconnaissant en principe le droit de l'État, déniaient qu'il y eût opportunité et même équité à user de ce droit. Pourquoi, disaient-ils, une seule catégorie de citoyens serait-elle obligée de faire les frais d'un défaut d'équilibre financier, qui n'est pas plus son fait que celui de n'importe quelle autre classe de citoyens? La plus-value de la dette nationale sur son taux d'émission a beaucoup plus profité aux compagnies financières, auxquelles les emprunts furent adjugés, qu'aux rentiers qui ont reçu les titres de leurs mains. Pour quelques rentiers qui ont acquis leurs titres au taux d'émission, voire même au taux moyen de 73 fr., combien en est-il qui ont acquis aux environs du pair, et même au-dessus. Enfin le bénéfice qu'on croit réaliser par la réduction sera moins grand qu'on ne pense. Il n'y a pas que des simples particuliers qui possèdent de la rente, il y a aussi des établissements publics. Si les premiers peuvent s'accommoder de cette réduction de dépenses que, pour sa plus grande commodité, l'État entend leur imposer, il n'en sera pas de même pour les seconds. A ceux-ci le budget devra forcément venir en aide; on défera donc ainsi avec la main gauche ce qu'on aura fait avec la main droite. La cause des rentiers succomba toujours devant la Chambre des députés. Le corps électoral, assez peu au courant de tous les détails de la question, croyait que la *conversion* entraînerait une diminution considérable d'impôts, et, sous l'empire de cette idée, on le vit à toutes les élections générales obliger les candidats à se prononcer plus ou moins nettement sur cette question, dont il exagérait l'importance, même au point de vue qu'il s'en faisait. De là la raison d'être des majorités de la chambre élective. A la Chambre des pairs, où les rentiers trouvèrent un asile inexpugnable, les grandes considérations financières, l'intérêt des petits rentiers tinrent moins de place dans les résolutions définitives de cette assemblée que, si l'on en juge par les débats, on serait tenté de le croire. Presque toutes les familles tenant à la pairie étaient engagées dans la rente, et parmi elles se trouvaient les grosses inscriptions. La réduction de l'intérêt eût dérangé là bien des combinaisons domestiques. Telle fut la vraie raison pour laquelle la *conversion*, qui obtenait les deux tiers des voix à la chambre élective, fut toujours repoussée aux cinq sixièmes des voix par la pairie.

Pendant toute la période qui s'écoula depuis la révolution de 1848 jusqu'à la fin de 1851, la rente ayant été constamment au-dessous du pair, il ne pût être question de *conversion*. En 1852, le pair ayant de nouveau été dépassé, le gouvernement usa de la faculté qui lui était donnée par la constitution de 1852 de régler provisoirement tous les intérêts politiques et financiers du pays sans le concours du Corps législatif, pour opérer par simple décret la *conversion* du 5 en 4 1/2 pour 100. En vertu du décret du 1er mars 1852, tous les porteurs de rente 5 pour 100 furent mis dans l'alternative d'opter entre un remboursement au pair de 100 fr. ou une réduction de 1/2 pour 100 sur le service de leurs intérêts. En cas de non-réclamation dans un délai de dix jours, la réduction en 4 1/2 pour 100 était considérée comme acceptée. L'État s'engageait à ne point mettre pendant dix ans les porteurs du nouveau 4 1/2 pour 100 dans une alternative semblable, et à suspendre, quoi qu'il arrivât, l'exercice de son droit de remboursement. Sur un peu plus de 170 millions de rentes dont se composait alors le 5 pour 100, les réclamations de remboursement ne portèrent que sur 3,686,800 fr. de rente. L'opération fut cependant très-laborieuse. M. Fould n'avait pas voulu la faire, et c'était pour cela qu'il avait quitté le ministère, quand parurent les décrets du 22 janvier 1852 relatifs à la confiscation des biens des princes d'Orléans. Ces décrets n'étaient qu'un prétexte; la vraie cause fut cette réduction du 5 pour 100 décidée par le chef de l'État dès que le pair aurait été dépassé. Ce motif, dissimulé alors en raison des circonstances, a été mis en lumière en plein Sénat après la mort de M. Fould. Ce que M. Fould avait prévu arriva. La rente 5 pour 100, qui, la veille du décret de *conversion*, était à 107 fr., était sur le point de tomber au-dessous du pair; l'opération allait manquer, lorsque MM. Pereire et plusieurs autres gros capitalistes vinrent au secours du ministre des finances, M. Bineau, en s'engageant à consacrer, pendant dix jours, en rachats à 102 fr., une ressource de 120 millions, qui était alors entre leurs mains pour la construction du chemin de fer de Lyon. Grâce à ce maintien factice de la rente, maintien avoué depuis dans le cours de plusieurs procès financiers célèbres, par le principal conseil judiciaire des frères Pereire, M. Crémieux, l'opération arriva à terme. Le service de la rente se trouvait réduit de 176 millions environ à 158 millions; bénéfice apparent, 18 millions d'économie. L'intérêt que coûtèrent les 75 millions, montant des rentes dont le remboursement fut demandé, les surcroîts d'allocations budgétaires qu'il faut faire aux établissements publics, tels que hôpitaux, hospices, bureaux de bienfaisance, écoles, colléges, dont la *conversion* réduisait le revenu, amoindrirent de beaucoup le bénéfice de cette opération, qui ne fut en somme que de 6 millions.

La dernière *conversion* française, celle du 4 1/2 en 3 pour 100, date du 12 février 1862. M. Fould, qui l'inventa, y a attaché son nom. La dette flottante avait pris des proportions telles, que sa réduction était devenue nécessaire; cependant on ne voulait pas rouvrir le grand-livre; mais, comme il fallait qu'un intérêt quelconque fît les frais de la situation, les porteurs de rente 4 1/2 pour 100 furent pris comme objectif. L'année 1862 voyait expirer ce délai dans lequel le gouvernement, en 1852, s'était engagé à ne proposer ni *conversion* ni remboursement forcé. Les porteurs de rente 4 1/2 pour 100, obligés ou désireux à un titre quelconque de rester sur le grand-livre, avaient, il est vrai, un moyen d'échapper à cette alternative lorsque le gouvernement serait en état de la poser. Ils n'avaient qu'à transformer eux-mêmes leur rente 4 1/2 pour 100 en rente 3 pour 100. Le 4 1/2 pour 100 était alors coté 99 fr. et le 3 pour 100 100 fr. Le rentier, en réalisant sa rente 4 1/2 pour 100, devait, pour avoir le même revenu en 3 pour 100, ajouter 7 fr. et supporter, en outre, une perte d'au moins 1 fr., par suite de la différence entre les époques de jouissance des deux fonds. Aux rentiers qui se trouvaient dans cette situation, l'État offrait de faire lui-même la *conversion*, moyennant une soulte un peu inférieure à la somme qu'il aurait fallu débourser pour faire soi-même l'opération à la Bourse. Ladite soulte, fixée à 5 fr. 50, était échelonnée en six payements, concordant avec les époques du service des intérêts de la rente, soit sur une période de dix-huit mois. En échange de cette soulte, l'État faisait abandon de ses droits de remboursement et de réduction d'intérêts à l'avenir. La question de savoir si, au moment où l'État faisait cette proposition, il était bien en mesure de courir les chances de nombreuses demandes de remboursement, se présenta à l'esprit de très-peu de gens. La tribune y fit à peine allusion, et quant à la presse, alors soumise au régime des avertissements, elle ne la souleva même pas. L'opération était présentée par M. Fould comme devant être tout aussi avantageuse pour les rentiers que pour l'État. Les avantages de l'État étaient immédiats. Il s'attendait à trouver dans cette mesure une ressource pouvant s'élever à 180 millions. Les avantages des rentiers étaient d'un ordre différent. L'avenir seul pouvait les réaliser. « L'unification de la dette, disait M. Fould, compenserait bien vite le sacrifice occasionné par la soulte, en donnant une prompte plus-value au 3 pour 100. » L'existence du 4 1/2 pour 100 était la principale cause de la stagnation du 3 pour 100. Que l'unification devienne un fait, et l'on verra, disait-on, le 3 pour 100 reconquérir les cours de 75 fr., voire même de 80 fr. Hommes d'État, financiers, tous avaient alors la même opinion, les mêmes espérances, ou tout au moins les affichaient. « Depuis longtemps, disait M. Fould dans son rapport du 22 janvier 1862, les hommes versés dans les finances regrettent que l'État mette lui-même une entrave au mouvement ascensionnel des fonds publics, en entretenant la rivalité des deux fonds qui constituent la dette nationale et dont l'un se trouve limité dans son essor par la crainte d'un remboursement. » De son côté, M. de Persigny, alors ministre de l'intérieur, écrivait aux préfets : « Je désire que vous appeliez l'attention des maires sur les avantages de la mesure qui est offerte aux rentiers et qui a été dictée par un sentiment de sollicitude pour leur situation. » Une très-grande autorité industrielle et financière, M. Bartholony, président du conseil d'administration du chemin de fer d'Orléans, consulté par les actionnaires, leur disait, dans une lettre rendue publique : « Je trouve que cette *conversion* fait aux rentiers qui veulent rester rentiers un véritable pont d'or, et que bien mal avisés sont ceux qui n'en profitent pas. » Il y avait assurément dans tous ces raisonnements beaucoup de bonne foi. Sans les

expéditions lointaines, sans les événements politiques qui sont venus peser sur les finances, et ont rendu nécessaires de nouvelles additions au grand-livre, toutes ces espérances se seraient probablement réalisées; mais, depuis six ans que cette *conversion* a eu lieu, le 3 pour 100, qui, avant l'opération, se cotait aux environs de 71 fr., s'est coté presque constamment au-dessous de ce cours. Le cours de 73 fr., atteint en octobre 1862, se maintint à peine pendant quelques jours; ce même mois vit le cours de 70 fr. 70, et, à la fin de décembre, on cotait 69 fr. 60. « Le cours de 73 fr., dit l'*Almanach de la Bourse* de 1864, était dû à une hausse purement factice; des spéculateurs trop connus, dont toute la tactique consiste à prendre une place à revers dans un moment où elle est fortement engagée à la baisse et à forcer les vendeurs à se racheter quand même, furent les auteurs de ce violent mouvement de hausse. » Voici, du reste, quels ont été depuis six ans les plus hauts cours du 3 pour 100 : 1862, 74 fr. 05; 1863, 70 fr. 70; 1864, 67 fr. 70; 1865, 69 fr. 60; 1866, 74 fr. 60; 1867, 70 fr. 75. Pendant les mêmes années, les plus bas cours ont été de 67 fr. 45 en 1862, de 66 fr. 10 en 1863, de 64 fr. 45 en 1864, de 66 fr. 50 en 1865, de 62 fr. 80 en 1866, et de 65 fr. 25 en 1867. Les avantages que l'opération procura à l'État furent d'encaisser 157 millions, c'est-à-dire environ 23 millions de moins qu'on n'avait d'abord espéré, et de pouvoir se dispenser de recourir immédiatement à un emprunt. Deux ans plus tard, au commencement de 1864, les ressources de la *conversion* étant absorbées, il fallut bien en arriver là. Et, en 1866, il a été nécessaire d'y recourir de nouveau. Ces mesures, et les événements qui les provoquent et les imposent, ajournent indéfiniment la réalisation des espérances dont on avait bercé les rentiers. Dès les premiers jours de la session de 1864, M. Thiers s'est cru obligé d'apprécier sévèrement cette opération. « Quand on veut, a-t-il dit, ramener l'intérêt à un taux qui n'est pas le taux vrai, c'est non-seulement une rigueur pour les rentiers, mais c'est bientôt un dommage pour l'État, car on est entraîné à faire des promesses qu'on ne peut tenir. » Au moment où nous écrivons (premier semestre de 1868), ces paroles sont encore tout aussi vraies qu'il y a quatre ans, tant les compensations promises aux rentiers pour le sacrifice de 157 millions qu'ils se sont bénévolement imposé sont encore irréalisables. La loi du 12 février 1862, qui valida la *conversion*, s'appliquait également aux obligations trentenaires créées en 1861 et au fonds 4 pour 100. La soulte à payer pour ce dernier fonds fut fixée à 1 fr. 20, quant aux obligations trentenaires, elles n'eurent à sacrifier que leur prime d'amortissement en vingt-sept ans. Grâce au concours très-énergique que le ministre des finances trouva dans les divers services administratifs, plus de 132 millions de rente 4 1/2 pour 100 sur 172 millions, 1,632,000 fr. de rente 4 pour 100 sur 2,100,000 fr., et 601,000 obligations trentenaires sur 671,400, acceptèrent la *conversion*. Il ne resta en dehors que 44,441,185 fr. de rente 4 1/2 pour 100, 456,436 fr. de rente 4 pour 100, et 71,000 obligations trentenaires. A la suite de ce succès, M. Fould terminait ainsi le rapport adressé, le 2 mars 1868, à l'empereur : « J'attends que les comptes définitifs de la *conversion* soient épurés pour me livrer à l'étude des mesures que j'aurai ultérieurement à faire connaître à l'empereur, dans le but de faire disparaître définitivement du grand-livre de notre dette nationale les rentes 4 1/2 et 4 pour 100, dont l'existence n'est plus aujourd'hui qu'une exception plus apparente que réelle à l'unité de nos fonds publics. » Depuis six ans, ces mesures sont toujours à l'étude, si tant est qu'on les y ait mises. Les rentiers qui ont été assez bien avisés pour refuser cette *conversion*, à laquelle ils n'étaient nullement forcés, ont touché tranquillement l'intégralité de leurs revenus. L'alternative d'une *conversion* obligatoire ou d'un remboursement au pair, dont on leur parlait dans l'exposé des motifs du projet de *conversion*, ne leur a pas été présentée, et n'a pu l'être. Le seul avantage obtenu par les rentiers qui acceptèrent la *conversion* a été qu'on a substitué le payement des intérêts par trimestre au payement semestriel. Depuis 1862, les intérêts du 3 pour 100 sont payés au 1er avril, au 1er juillet, au 1er octobre et au 1er janvier de chaque année. Ces termes, qui sont conformes aux usages généralement adoptés aujourd'hui dans les affaires, remplacent avec avantage les échéances du 22 mars et du 22 septembre, qui procédaient du calendrier républicain et correspondaient, à l'époque où elles furent choisies, au 1er germinal et au 1er vendémiaire. Au point de vue des intérêts de l'État, des autorités financières, nombreuses et considérables, M. Thiers entre autres, ont soutenu qu'il eût mieux valu se réserver la faculté qu'on avait d'opérer sur le 4 1/2 pour 100 trois *conversions* successives, qui eussent produit chacune une réduction de 18 millions d'intérêts, que d'abandonner cette faculté moyennant la réalisation immédiate de 157 millions.

— *Conversions étrangères.* Dans ces dernières années, plusieurs grands États ont eu recours au procédé de *conversion*, soit pour réduire le taux de l'intérêt, soit pour amortir leur dette publique, soit pour se procurer de un nouvel emprunt. C'est dans ces conditions que, en 1865, le gouvernement ottoman a converti les consolidés intérieurs. Au moment de la *conversion*, ce fonds s'élevait à environ 444 millions de francs (22 millions de livres turques) sur lesquels on servait un intérêt de 6 pour 100. Les titres dont il se composait étaient remboursables en dix-huit ans et en vingt et un ans, par tirages semestriels. En 1865, le gouvernement de Fuad-Pacha convertit ce fonds en offrant aux porteurs de leur donner, en échange de leurs titres, de nouveaux titres à 5 pour 100, représentant 27 millions de livres turques, environ 544 millions de francs. L'élévation du capital ne changeait rien au montant des intérêts à servir; mais, au lieu d'être remboursables par tirages semestriels, les nouveaux titres étaient seulement rachetables par voie d'amortissement lorsqu'ils auraient dépassé le pair. L'avantage de cette *conversion* pour le trésor ottoman consistait dans la faculté que se réservait le gouvernement de porter le capital des nouveaux consolidés de 29 millions à 33 millions, voire même à 40 millions de livres turques. Un fonds d'amortissement a été créé pour racheter cette dette; mais il est douteux qu'avec la condition de ne pouvoir racheter qu'au pair on puisse de longtemps en faire usage, et, afin que ce fonds ne reste pas sans emploi, le gouvernement s'est encore réservé la faculté de l'emprunter, sauf à le rembourser par mandats payables à trois, six et même douze mois de date. Ces mesures ont pu mettre des ressources nouvelles entre les mains du gouvernement ottoman, mais elles n'ont pas assurément augmenté son crédit. Avant la *conversion*, le 5 pour 100 turc se cotait entre 45 et 60 fr.; aujourd'hui le 5 pour 100 flotte entre 30 et 35 fr. Le nouveau fonds présente un avantage que n'avait pas l'ancien. Le service de ces intérêts, au lieu de se faire à Constantinople, se fait aussi à l'étranger par l'intermédiaire des correspondants de la Banque ottomane.

Les États-Unis, depuis la fin de leur guerre civile, recourent également à ce procédé pour éteindre leur dette flottante. En vertu de plusieurs actes du congrès, le secrétaire du trésor est autorisé à rembourser les divers titres de la dette flottante, au fur et à mesure de leur échéance, en bons de 5 fr. 20. On appelle ainsi les titres de la dette dont le remboursement est facultatif dans la cinquième année de leur émission et obligatoire dans la vingtième. L'acceptation de ces bons est facultative de la part du créancier; mais comme, depuis cinq ans, le service des intérêts en or a toujours été régulier, ces bons trouvent facilement preneurs. Émis entre 55 et 60 fr. en 1862, au fort de la guerre civile, ils sont aujourd'hui au-dessus de 80 fr.; leurs cours à Francfort et à Paris s'est élevé jusqu'à 46 fr.

L'Espagne, dont le crédit public s'est un peu relevé pendant ces dernières années, a voulu, en 1867, profiter de la circonstance pour convertir, dans les conditions les plus favorables possible, le capital des diverses dettes contractées aux jours de grande détresse et sur lesquelles elle ne payait, depuis de longues années, que peu ou point d'intérêts. La loi du 14 juin 1867, à laquelle M. Barzanallana a attaché son nom, autorisa le gouvernement à convertir en dette consolidée 3 pour 100 extérieure les trois dettes amortissables, dites *dette différée*, *passive extérieure 1re classe* et *passive intérieure 2e classe*, aux conditions suivantes : les porteurs de ces diverses dettes devaient accepter une réduction sur la valeur nominale des titres présentés à la *conversion*, de plus payer une assez forte soulte avant la délivrance de leurs nouveaux titres. Ainsi les titres de la dette différée étaient admis à raison de 48 pour 100 de leur valeur nominale; ceux de la passive extérieure à raison de 32 pour 100, et ceux de la passive intérieure à raison de 25 pour 100. Les soultes à payer étaient fixées à 32 piastres par 200 piastres pour les porteurs de dette différée, à 28 piastres par 150 piastres pour les porteurs de passive extérieure, et à 25 piastres de passive extérieure pour les porteurs de passive intérieure. La mesure rencontra bien de l'opposition à l'étranger, surtout en France; accepter ces propositions, ce serait, disait-on, échanger de mauvais papier et de bon argent contre un autre mauvais papier; cependant la mesure fut en somme acceptée, et le gouvernement espagnol a trouvé dans les soultes qui lui ont été payées une ressource de plus de 60 millions de francs.

Conversion (UNE), roman par le comte Raousset-Boulbon. L'auteur de cette nouvelle n'est connu qu'en qualité d'aventurier hardi et malheureux; aussi nombre de lecteurs seront-ils étonnés d'apprendre qu'il a écrit des romans. On s'attend au moins de sa part à un roman de cape et d'épée; mais rien n'est plus opposé à ce genre qu'une *Conversion*. C'est une étude de mœurs, une touchante histoire dont tout le charme consiste dans la vérité des détails et l'élégante simplicité du style. Le jeune marquis de Langenais, après avoir gaspillé sa fortune dans une dispendieuse oisiveté, songe à la rétablir par un mariage avec une de ses cousines, Berthe de Langenais. Reçu à titre de futur dans le château, il trouve en Berthe une femme hors courage d'une matrone romaine à un amour fanatique pour la royauté. Drapée dans sa dignité, Berthe s'éprend néanmoins peu à peu de son cousin; mais cette affection aussi calme que profonde inspire au marquis plus d'admiration que d'amour. Il se sent, au contraire, emporté avec une fougue qu'il ne peut maîtriser vers une autre de ses cousines, Claire, qui habite également le château. Claire est le vivant contraste de Berthe; si cette dernière commande les hommages respectueux, Claire, naïve enfant, semble appeler les baisers de l'amour par ses charmes, d'autant plus dangereux qu'elle en ignore le pouvoir. Le marquis en devient éperdument amoureux, et, lorsqu'il voit peu à peu ce jeune cœur s'animer pour lui, il n'écoute plus rien, l'amour parle plus haut que l'intérêt. Claire est pauvre, qu'importe? le bonheur est là, et il la demande en mariage. Mais chacun sait que Berthe l'aime également, et le père de Claire exige le départ du marquis. En son absence Claire dépérit; Berthe s'en aperçoit et, avec une résignation héroïque, se sacrifie au bonheur de Claire. Refoulant ses sentiments dans son cœur, elle préside elle-même au mariage de sa cousine, qu'elle force même à accepter une partie de sa fortune. Ce qu'elle souffre, la généreuse fille seule le sait, seule elle sent ce qu'il lui faut de courage pour survivre à la ruine de ses affections et de ses espérances. Tel est le fond de cette étude morale si simple et si touchante. Les caractères sont tracés de main de maître; celui de Berthe est une des plus originales créations du roman moderne, et le lecteur, en fermant le volume, oublie Claire, cette fleur qui s'étiolait et que l'amour vit faire épanouir, pour songer aux souffrances secrètes de cette héroïque Berthe de Langenais, digne descendante des preux de l'ancien temps. L'auteur a dessiné ses traits avec amour, et semble avoir voulu faire passer en elle son propre cœur enthousiaste et chevaleresque. Ajoutez un style souple, élégant et ferme, et ceux qui ont connu le comte Raousset-Boulbon diront que jamais peut-être n'a été mieux justifié le mot de Buffon : « Le style, c'est l'homme même. »

Conversion de saint Paul (LA), tableau de Louis Carrache, à la pinacothèque de Bologne. La scène se passe sous les murs de Damas : Paul, occupé à poursuivre les chrétiens, est tout à coup renversé de son cheval; étonné, il lève les yeux vers le ciel, d'où jaillit jusqu'à lui une lumière éblouissante; il semble écouter la voix du Seigneur qui lui crie : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? » Derrière lui, un soldat se cache les yeux pour ne pas voir l'éclat fulgurant des rayons célestes. D'autres soldats s'agitent confusément; l'un d'eux, portant la main à la garde de son épée, fait mine de vouloir se défendre. Au fond s'élèvent les fortifications de Damas. On loue dans ce tableau l'expression sincère des physionomies, l'élégance du dessin, la chaleur du clair-obscur; malheureusement la peinture a un peu poussé au noir. Cette belle composition décorait autrefois la chapelle Zambeccari, dans l'église Saint-François de Bologne.

Conversion de saint Paul (LA), tableau de Murillo, au musée de Madrid. Le persécuteur des chrétiens, renversé de son cheval qui s'est abattu sur les jambes de devant, tend les bras vers le ciel où apparaît, dans une vive lumière, le Christ tenant d'une main la croix et étendant l'autre main comme on fait en parlant. Paul, frappé de cécité, ne voit pas le dieu qui lui parle; mais, à son attitude, on devine qu'il l'écoute. Un de ses soldats essaye de le relever; les autres fuient épouvantés. Dans le fond, un cavalier porte un étendard rouge. Ce tableau a 3 m. environ de largeur sur 1 m. 1/4 de hauteur.

Le sujet de la *Conversion de Paul* ou *de saint Paul* a été souvent traité par les artistes. L'église Sainte-Marie-du-Peuple, à Rome, possède une composition du Caravage, que M. de Tournon, dans son ouvrage les *Musées de Rome*, dit être une œuvre d'une exécution énergique, d'une grande tournure, et tout à fait exempte de cette vulgarité si souvent reprochée à l'auteur. Nous citerons encore les tableaux de Palma le Jeune (musée de Madrid), du Garofalo (galerie Borghèse), du Moretto (église Sainte-Marie, près de Saint-Celse, à Milan), de L. Giordano (à l'Escurial), de J. Bassan (musée de Dresde), de Jules Romain (collection Danmore, en Angleterre), de Rubens (musée de Munich), d'Ant. Miron (au Belvédère, à Vienne), d'Auwaux (cathédrale de Liége), etc. Hans Baldung Grün et Heemskerk ont gravé l'un et l'autre une *Conversion de saint Paul*, de leur composition.

CONVERSIONNER v. a. ou tr. (kon-vèr-sio-né — rad. *conversion*). Opérer la conversion de : *Jamais prêtre n'a entrepris de me* CONVERSIONNER. (Proudh.)

CONVERSIONNISTE s. m. (kon-vèr-sio-ni-ste — rad. *conversion*). Politiq. Partisan de la conversion des rentes : *Les* CONVERSIONNISTES *et les non*-CONVERSIONNISTES.

CONVERSO s. m. (kon-vèr-so — mot portugais). Mar. Partie du tillac où l'on se réunit habituellement pour faire la conversation.

CONVERTENTE adj. (kon-vèr-tan-te — du lat. *convertens*, retournant). Logiq. Se dit entre par conversion : *Proposition* CONVERTENTE. *De toute proposition universelle, comme celle-ci :* Tout homme est un animal, *on peut tirer une proposition* CONVERTENTE *particulière, comme celle autre :* Certains animaux sont des hommes.

— Substantiv. Proposition convertente : *Une proposition particulière ne peut avoir une* CONVERTENTE *générale.*

CONVERTI, IE (kon-vèr-ti) part. passé du v. Convertir. Changé, transformé, qui a pris une autre forme, une autre nature : *Les aliments sont* CONVERTIS *en chyle, en sang, en bile. L'eau est* CONVERTIE *en vapeur par le feu. Cette grande salle a été* CONVERTIE *en petits logements. Son amour est* CONVERTI *en haine.*

> Carthage est convertie en un désert stérile.
>
> M.-J. CHÉNIER.

— Ramené à la vraie religion, à la religion qui passe pour être la vraie : *Des peuples* CONVERTIS *au christianisme. Les gentils furent* CONVERTIS *par les apôtres.* ‖ Ramené à la foi religieuse, à la pratique des devoirs religieux : *Un athée* CONVERTI. *Un pécheur* CONVERTI.

— Fam. Ramené à d'autres ou à de meilleurs sentiments, à une meilleure conduite : *Je suis tout* CONVERTI *à votre opinion. Qu'il est heureux que ce mauvais sujet soit enfin* CONVERTI! *Les républicains* CONVERTIS *sont de détestables royalistes. Monsieur, que j'ai de joie de vous voir* CONVERTI! (Mol.)

— Substantiv. Personne convertie : *Les* CONVERTIS. *Un nouveau* CONVERTI. *Une nouvelle* CONVERTIE. *En politique comme en religion, les nouveaux* CONVERTIS *ont quelquefois une ferveur indiscrète, et veulent un peu trop prouver leur changement.* (De Bonald.)

— Fam. *Prêcher un converti*, à un *converti*, Chercher à convaincre quelqu'un qui est déjà convaincu : *Je vous assure, monseigneur, que* VOUS PRÊCHEZ À UN CONVERTI. (Volt.)

> On dit que dans ses chants ton génie exalté
> *Prêche à des convertis* l'antique liberté.
>
> LAGARTINE.

— Hist. relig. Nom que l'on donnait, dans le XVIe et le XVIIe siècle, à des mendiants qui faisaient métier de changer de religion, et qui savaient tirer de grosses aumônes des âmes dévotes. ‖ *Nouveaux convertis*, Nom qui fut donné, après la révocation de l'édit de Nantes, aux protestants qui abjurèrent pour embrasser le catholicisme.

— Bourse. Joueur qui s'est converti, qui a fait une conversion : *Ce* CONVERTI *peu sage arrive souvent en liquidation n'ayant que des pertes à liquider et faites tant à la hausse qu'à la baisse.*

CONVERTIBILITÉ s. f. (kon-vèr-ti-bi-li-té — lat. *convertibilitas*; de *convertibilis*, convertible). Qualité de ce qui est convertible; propriété des choses qui peuvent être converties, changées en d'autres : *La* CONVERTIBILITÉ *des valeurs en espèces est la vraie base du crédit.*

CONVERTIBLE adj. (kon-vèr-ti-ble — lat. *convertibilis*; de *convertere*, convertir). Qui peut être converti, changé, transformé : *Des obligations* CONVERTIBLES *en rentes. On a cru longtemps que certains métaux étaient* CONVERTIBLES *en or.*

— Logiq. *Proposition convertible*, Proposition que l'on peut convertir sans qu'elle cesse d'être vraie, c'est-à-dire qui reste vraie lorsque du sujet on fait l'attribut et de l'attribut le sujet : *Tout homme est un animal, mais comme tous les animaux ne sont pas des hommes, cette proposition n'est pas* CONVERTIBLE.

— **Antonyme**. Inconvertible.

CONVERTIBLEMENT adv. (kon-vèr-ti-ble-man — rad. *convertible*). Logiq. D'une manière convertible.

CONVERTIR v. a. ou tr. (kon-vèr-tir — du lat. *convertere*; de *cum*, avec, et *vertere*, tourner). Changer, transmuer, transformer : *Les alchimistes prétendaient* CONVERTIR *les métaux en or. Aux noces de Cana, Jésus-Christ* CONVERTIT *l'eau en vin. Dans le mystère de l'Eucharistie, on* CONVERTIT *le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ.* ‖ Échanger, remplacer : CONVERTIR *des pierreries en vaisselle d'argent.* CONVERTIR *une peine corporelle en peine pécuniaire.* CONVERTIR *une obligation en contrat de rente. Le temps même* CONVERTIT *le fait en droit.* (Chateaub.)

> ... Le rustre, en pain chez soi,
> Vous fait argent de tout, *convertit* en monnoie
> Ses chapons, sa poulaille; il en a même au croc;
> Et moi, maître passé, quand j'attrape un vieux coq,
> Je suis au comble de la joie.
>
> LA FONTAINE.

— Fig. Métamorphoser, changer le caractère de : *La vertu* CONVERTIT *tout en bien, et le vice tout en mal.* (Boil.) *L'esprit de parti* CONVERTIT *les juges en bourreaux.* (Boiste.) *Mme Récamier était véritablement magicienne à* CONVERTIR *insensiblement l'amour en amitié.* (Ste-Beuve.)

> Mais le Seigneur se lève, il parle, et sa menace
> Convertit votre audace
> En un morne sommeil.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Particulièr. Faire changer de religion, ramener à la vraie religion ou à celle que l'on suppose telle : CONVERTIR *les païens, les idolâtres.* CONVERTIR *quelqu'un au christianisme.*

Digitized by Google

d'un grand saint qu'il AVAIT CONVERTI *dix mille âmes dans une île déserte.* (Récréations grammaticales.) *Douze pêcheurs entreprennent de* CONVERTIR *le monde entier.* (Boss.) *Un seul coup de tonnerre* CONVERTIT *bien des athées.* (A. d'Houdetot.) *L'Église n'a pu* CONVERTIR *ni le musulman ni l'idolâtre, et elle a persécuté le juif avec une implacable cruauté.* (Guéroult.)

Convertissez le sauvage idolâtre;
Près de mourir, il retourne à ses dieux.
BÉRANGER.

Soit maudite à jamais l'affreuse politique
Qui prétend sur les cœurs un pouvoir despotique,
Qui veut, le fer en main, *convertir* les mortels.
VOLTAIRE.

‖ Ramener à une autre opinion, faire changer d'avis ou de parti : *La vraie force du gouvernement despotique consiste à pouvoir acheter ceux qu'il ne peut* CONVERTIR. *Pour* CONVERTIR *quelqu'un à son opinion, il n'est guère d'autre moyen que de paraître adopter la sienne.*

— Absol. Opérer des conversions : *La manie de* CONVERTIR *est absurde, quand elle n'est pas dangereuse.* (Pictet.) *Le seul moyen de* CONVERTIR *est de persuader.* (Turgot.) *Il est plus facile de pervertir que de* CONVERTIR. (P. Ventura.) CONVERTIR, *c'est donner à la conscience purifiée le gouvernement des passions.* (Ozanam.) *On règne par la vengeance, on* CONVERTIT *par le pardon.* (De Custine.)

Le glaive a fait son temps;
On ne *convertit* plus par la force brutale.
LACHAMBEAUDIE.

— Fin. Changer le taux de : CONVERTIR *le 3 pour 100 en 4 et* $^1/_2$.

Se convertir v. pron. Être changé; transformé : *Les aliments* SE CONVERTISSENT *en chyle dans notre estomac. Le vin qui était au fond de ce tonneau* S'EST CONVERTI *en vinaigre. Le secret des princes est un trésor qui* SE CONVERTIT *quelquefois en charbon ardent. Les matières végétales* SE CONVERTISSENT *en charbon de terre.* (Buff.) *Les croyances réfléchies et scientifiques peuvent* SE CONVERTIR *en foi.* (Guizot.) *La foi et la passion se* SONT CONVERTIES *en nous et sont devenues des faits et des notions.* (C. Dollfus.) *Toute substance est assimilable lorsqu'elle peut* SE CONVERTIR *en parties substantielles du sang.* (L. Cruveilhier.)

Tout ce qu'il a touché *se convertit* en or.
BOILEAU.

— Entrer dans la vraie religion ou dans celle qui est réputée la vraie; revenir à la foi religieuse, à la pratique des devoirs religieux : *Les païens* SE CONVERTIRENT. *Ces peuples se* SONT CONVERTIS *à la foi. Ce pécheur* S'EST CONVERTI. *N'attendez pas pour vous* CONVERTIR *qu'il vous faille crier aux oreilles et vous extorquer par force un oui ou un non.* (Boss.)

Qui diffère à *se convertir*
Voit souvent que la mort prévient son repentir.
PERRAULT.

Pendant une aimable jeunesse
On n'est bon qu'à se divertir,
Et quand le bel âge nous laisse,
On n'est bon qu'à *se convertir*.
Mme DE LA SABLIÈRE.

‖ Changer d'avis, de sentiment, de parti : *Il ne faut jamais que la nouveauté d'une conviction paraisse intéressée, et que les gens qui* SE CONVERTISSENT *ressemblent à des gens qui se retournent.* (Ch. de Rémusat.)

— Logiq. Être la converse l'une de l'autre : *Ces deux propositions* SE CONVERTISSENT.

— Bourse. Faire une conversion, spéculer à la hausse après avoir spéculé à la baisse, ou *vice versa*.

— **Antonyme.** Pervertir.

CONVERTISSABLE adj. (kon-vèr-ti-sa-ble — rad. *convertir*). Qui peut être converti, transformé : *Tous les silicates sont* CONVERTISSABLES *en verre.*

— Qui peut être ramené à la vraie religion ou à la pratique des devoirs religieux : *Les musulmans ne sont pas* CONVERTISSABLES. *Un menteur invétéré n'est plus* CONVERTISSABLE.

— **Antonyme.** Inconvertissable.

CONVERTISSANT (kon-ver-ti-san) part. prés. du v. Convertir : *Des missionnaires* CONVERTISSANT *les sauvages.*

CONVERTISSANT, ANTE adj. (kon-ver-ti-san, an-te — rad. *convertir*). Qui convertit, qui est de nature à convertir : *La grâce* CONVERTISSANTE. (Boss.) *Alarmés de la ferveur* CONVERTISSANTE *de Sigismond, les Suédois lui imputèrent des projets menaçants pour leur croyance.* (Mérimée.)

CONVERTISSEMENT s. m. (kon-vèr-ti-se-man — rad. *convertir*). Action de convertir, de changer, de transformer : *Le* CONVERTISSEMENT *des espèces de monnaie. Le* CONVERTISSEMENT *des valeurs en espèces. Demander le* CONVERTISSEMENT *d'une obligation en contrat de constitution.* ‖ On dit plus ordinairement CONVERSION, excepté pour les valeurs que l'on convertit en espèces et les obligations que l'on convertit en contrat de constitution.

CONVERTISSEUR s. m. (kon-ver-ti-seur — rad. *convertir*). Celui qui convertit les infidèles, les hérétiques ou les pécheurs : *Le père Labat était un des plus effrontés* CONVERTISSEURS *que nous eussions.* (Volt.) *Les* CONVERTISSEURS *ambitieux abusent de la faiblesse des hommes pour les tyranniser.* (La reine Christine.) *Je regarderai celui qui me rendra dévot comme le plus signalé* CONVERTISSEUR *de ce siècle.* (Mirab.) *Les dragons, lors de la révocation de l'édit de Nantes, étaient de rudes* CONVERTISSEURS. (Noël.) *La gueule de reptile, où les proies s'engloutissent vivantes, est le cloître inviolable où les* CONVERTISSEURS *potentés enterrent vives les jeunes vestales.* (Toussenel.) ‖ Ne se dit guère que dans un sens ironique.

— Fig. Moyen de conversion : *En religion, comme en politique, le sabre est un mauvais* CONVERTISSEUR. (Boiste.)

— Comm. Celui qui se charge des convertissements en matière d'affaires ou de monnaies.

— **Antonyme.** Pervertisseur.

CONVERTOIRE s. m. (kon-vèr-toi-re). Couverture. ‖ Vieux mot.

CONVERTOR s. m. (kon-vèr-tor — du lat. *convertere*, changer). Mécaniq. Organe qui transforme en mouvement circulaire continu deux mouvements parallèles rectilignes alternatifs.

CONVEXE adj. (kon-vè-kse — lat. *convexus*, même sens). Bombé, courbé en dehors : *Verre, lentille* CONVEXE. *Miroir* CONVEXE. *La surface de la terre est* CONVEXE. *Le fils d'un artisan, dans la Zélande, assemble en se jouant deux verres* CONVEXES *dans un tube; les limites de nos sens sont reculées, et, dans l'Italie, les yeux de Galilée ont découvert un nouveau ciel.* (Turgot.) *La tête de la baleine est* CONVEXE *par-dessus.* (Lacép.)

— Moll. *Sigarète convexe*, Espèce de coquille du genre sigarète.

— **Antonymes.** Concave, creux.

CONVEXIROSTRE adj. (kon-ve-ksi-ro-stre — du lat. *convexus*, convexe; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec convexe.

CONVEXITÉ s. f. (kon-vè-ksi-té — lat. *convexitas*; de *convexus*, convexe). Qualité de ce qui est convexe; saillie convexe, surface bombée : *La* CONVEXITÉ *d'un globe, d'un verre, d'un miroir. L'œil de la baleine est placé sur une espèce de petite* CONVEXITÉ.

— Encycl. Mathém. Le sens de la *convexité* d'une courbe est l'opposé du sens de la *concavité* (v. ce mot). La *convexité* d'une courbe est donc tournée du côté des *y* positifs ou du côté des *y* négatifs, suivant que $\frac{d^2y}{dx^2}$ est négatif ou positif.

CONVEXO-CONCAVE adj. (kon-vè-kso-kon-ka-ve). Qui est convexe d'un côté et concave de l'autre, la surface convexe étant plus bombée, c'est-à-dire ayant un rayon plus court que la surface concave : *Les verres périscopiques sont concavo-convexes ou divergents pour les myopes,* CONVEXO-CONCAVES *ou convergents pour les presbytes.*

CONVEXO-CONVEXE adj. (kon-vè-kso-kon-vè-kse). Qui est convexe des deux côtés : *Les anciens verres* CONVEXO-CONVEXES, *pour presbytes, sont avantageusement remplacés par des verres périscopiques convexo-concaves.*

CONVEXULE adj. (kon-vè-ksu-le — dimin. du lat. *convexus*, convexe). Légèrement convexe. ‖ Peu usité.

CONVI s. m. (kon-vi — du préf. *con*, et de *vie*. Etym. douteuse, mais rendue probable par cette circonstance que l'italien *convitare* et le provençal *convidar*, convier, ont été formés d'une façon tout à fait analogue, de *con*, avec, et *vita* ou *vida*, vie). Invitation. ‖ Foule, concours, assemblée. ‖ Festin. ‖ Vieux mot.

CONVICE s. m. (kon-vi-se — lat. *convicium*, même sens). Injure, outrage. ‖ Vieux mot.

CONVICT s. m. (kon-vikt — mot angl., formé du lat. *convictus*, convaincu). Nom que les Anglais donnent aux criminels condamnés : *Les* CONVICTS *déportés dans l'Australie.*

Convicts (LES DEUX), roman allemand, par Fr. Gerstæcker (1856; traduit en français en 1858). La scène de ce roman se passe en Australie, dans cet autre nouveau monde conquis à la civilisation par les criminels et par les colons que l'Angleterre lui expédie. On sait que les *convicts* sont des transportés placés à peu près sous le même régime que les forçats de Cayenne; toutefois, la législation anglaise est plus clémente que la loi pénale française, et c'est même grâce à des libérations fréquentes de condamnés transformés en pionniers, en cultivateurs et en bergers, que la Nouvelle-Hollande est devenue une colonie prospère. Aujourd'hui, la situation respective des diverses catégories de la population n'est plus la même qu'autrefois. Les anciens convicts ont fait souche d'honnêtes gens; les nouveaux transportés sont en train de les imiter, sous la surveillance de la police armée, par la propriété et par le travail; des colons et des artisans, purs de tout antécédent judiciaire, forment la masse saine de la population rurale. Les uns et les autres ont à se tenir en garde contre les attaques et les rapines des naturels, toujours affamés. C'est cette situation morale que l'auteur allemand a voulu définir et décrire. L'intrigue du roman, si l'on fait abstraction d'une autre donnée accessoire, est très-simple. M. Powel, riche colon, fait valoir une ferme avec l'aide de sa famille; il a deux garçons et deux filles aussi jolies que leurs frères sont bons et honnêtes. Le fermier est souvent en guerre avec les indigènes, qui lui enlèvent ses moutons. Ces maraudeurs osent même, un certain jour, lever la main sur sa fille Sarah, laquelle est sauvée par un ami de la maison. Ce jeune homme, Mac-Donald, aime la fille du propriétaire, et la belle obligée répond à la tendresse de ses sentiments. Un autre jour que les indigènes ont encore volé des moutons, on voit arriver à la ferme une troupe de nègres commandés par un Européen appelé Walker : c'est la police du pays qui cherche sans cesse à découvrir les criminels, en rupture de ban ou en récidive, réfugiés parmi leurs anciens compagnons. Walker, qui est un homme jeune, intelligent et distingué, demande la main de Sarah; celle-ci n'admet pas sa requête, car elle aime Mac-Donald, dont elle ne connaît ni la naissance ni les antécédents, mais qui s'est toujours montré bon et généreux envers elle et sa famille. Grâce à un enchaînement de circonstances qu'il serait superflu de faire connaître, Walker reconnaît en la personne de Mac-Donald un criminel nommé Jack Loudon, qu'il recherchait depuis longtemps. Sarah est désespérée, ainsi que son père; ils ne peuvent croire à un fait si monstrueux. Cependant Walker met les menottes à Mac-Donald, fait attacher le prisonnier sur un cheval, et l'emmène. En route, un homme dévoué au convict lui rend la liberté, après avoir presque assommé d'un coup de pierre le chef de la police noire, qui tombe évanoui. Quand il reprend ses sens, Mac-Donald est à l'abri de sa poursuite. Walker finit par découvrir Mac-Donald, qui s'était réfugié aux environs d'Adélaïde. Cédant aux instigations de Jack le Rouge, scélérat de la pire espèce, un détenu l'a dénoncé pour obtenir la prime allouée en pareil cas; le malheureux, adonné déjà à cette ivrognerie implacable qui sévit sur la race anglo-saxonne, fait sa déposition, dans un état peu rassurant pour lui-même. L'alcool lui brûle les entrailles. En proie à d'atroces souffrances, il retourne auprès de sa femme et de ses enfants, premières victimes de son funeste penchant, et leur fait l'aveu d'un crime qu'il a commis dans le temps : il meurt dans d'affreuses convulsions. C'est précisément de ce crime qu'était chargé Mac-Donald. Miller, le dénonciateur, avait une sœur, et Mac-Donald lui adressait ses galants hommages. Un individu s'était permis de porter atteinte par des railleries à l'honneur de la jeune fille; l'amant avait tenu des propos menaçants sur le compte de l'audacieux, et le frère avait donné la mort à celui que certains indices faisaient supposer avoir été tué par Mac-Donald. L'innocence de ce dernier est reconnue; ses disgrâces ont un terme; il obtient la main de Sarah. Walker, qui a fait réintégrer au bagne Jack le Rouge, tourne ses vues vers la fille cadette de M. Powel. Il est maintenant l'ami de Mac-Donald, et toute la famille remercie la Providence de ses bienfaits.

Les traits de mœurs locales coupent agréablement l'intrigue de ce roman intéressant. On y trouve, au second plan, des figures assez curieuses, comme ce fétiche au buste d'Hercule et aux jambes si maigres (infirmité locale), que sa posture est celle du cul-de-jatte; le docteur allemand Spiegel, original dépaysé en Australie; et un certain Macpherson, qui tient une taverne au milieu des bois, où il offre généreusement à boire à tout passant, pour le dévaliser à son aise. L'auteur n'a pas abusé des descriptions; il n'a donné que le strict nécessaire; il s'est attaché de préférence à la peinture des sentiments. Son récit est instructif et moral.

CONVICTION s. f. (kon-vi-ksion — lat. *convictio*; de *convincere*, convaincre). État d'une personne convaincue, adhésion d'un esprit entraîné par la force des preuves ou des motifs : *La* CONVICTION *agit sur l'entendement, et la persuasion sur la volonté.* (D'Aguess.) *La* CONVICTION *de l'esprit n'entraîne pas toujours celle du cœur.* (Vauven.) *La* CONVICTION *réelle est la suite de l'évidence.* (D'Alemb.) *Il y a loin des motifs de* CONVICTION *à la* CONVICTION *même.* (Dussault.) *La* CONVICTION *est la conscience de l'esprit.* (Chamfort.) *Il n'y a de puissance que dans la* CONVICTION. (Chateaub.) *La* CONVICTION *de l'âme est un guide aussi sûr que le raisonnement.* (Lainé.) *Une* CONVICTION *n'entre point dans l'intelligence humaine si l'intelligence ne lui ouvre la porte.* (Guizot.) *Le suprême bonheur de la vie, c'est la* CONVICTION *qu'on est aimé.* (V. Hugo.)

— Croyance, opinion arrêtée et raisonnée : *Avoir des* CONVICTIONS. *Manquer de* CONVICTION. *Agir contre ses* CONVICTIONS. *La puissance de la minorité ne peut consister que dans l'énergie de la* CONVICTION. (Mme de Staël.) *Qui veut penser, qui veut écrire, ne doit consulter que la* CONVICTION *solitaire d'une raison méditative.* (Mme de Staël.) *C'est la* CONVICTION *qui fait la force de l'âme.* (Frayssinous.) *Toutes les* CONVICTIONS *doivent être motivées.* (Ballanche.) *La faiblesse des* CONVICTIONS *fait celle des conduites.* (Guizot.) *Des* CONVICTIONS *fondées, non sur des circonstances passagères, mais sur une étude approfondie de l'humanité et de l'histoire, ne s'ébranlent point au vent de la première tempête.* (V. Cous.) *Les* CONVICTIONS *renversées par la raison ne peuvent se relever que par elle.* (Jouffroy.) *La* CONVICTION *est la volonté humaine arrivée à sa plus grande puissance.* (Balz.) *Dans les jeunes années, on n'a pour* CONVICTION *que ses tendresses.* (Lamart.) *La* CONVICTION, *à l'époque où nous vivons, ne diffère pas assez de l'opinion; elle s'appuie trop sur le raisonnement, pas assez sur la conscience.* (Vinet.) *La franchise manque, en général, où la* CONVICTION *manque.* (Vinet.) *Les crimes de la foi se commettent saintement et avec la* CONVICTION *de la vertu.* (A. Martin.) *Pourquoi faut-il que, chez des hommes supérieurs, mais sans* CONVICTIONS, *le talent ne serve trop souvent qu'à soutenir avec la même facilité les causes les plus opposées?* (Napol. III.) *On peut garder le silence, mais on ne doit ni trahir ses* CONVICTIONS *ni les exagérer.* (E. de Gir.) *Point de* CONVICTION, *point de force.* (E. de Gir.) *On sent ses* CONVICTIONS *perdre ou gagner en intensité, selon qu'elles perdent ou qu'elles gagnent d'illustres adhésions.* (Ed. Scherer.) *Sitôt qu'un homme a une* CONVICTION *forte, son livre est beau.* (H. Taine.) *La liberté complète des* CONVICTIONS *religieuses a été la fin des guerres de religion.* (F. Pillon.) *L'humilité du chrétien s'affaiblit par la* CONVICTION *de l'homme politique.* (J. Favre.)

— Par ext. Preuve convaincante : *Avoir en main les* CONVICTIONS *du crime.* ‖ Ce sens a vieilli.

— Jurispr. *Pièces de conviction*, Preuves matérielles d'un fait criminel : *Voyez-vous le fameux gilet? il est là tout sanglant sur le bureau comme pièce de* CONVICTION. (Alex. Dum.)

— **Syn. Conviction, persuasion.** V. CONVAINCRE, PERSUADER.

CONVICTIONNEL, ELLE adj. (kon-vi-ksio-nèl, è-le — rad. *conviction*). Néol. Qui est relatif à la conviction; qui produit la conviction : *Les éléments* CONVICTIONNELS *d'une affaire criminelle.*

CONVICTIONNELLEMENT adv. (kon-vi-ksio-ne-le-man — rad. *convictionnel*). Néol. Avec conviction.

CONVIÉ, ÉE (kon-vi-é) part. passé du v. Convier. Invité : *Être* CONVIÉ *à un dîner. Un grand nombre de personnes avaient été* CONVIÉES *à cette cérémonie.*

Aux dons que ta bonté mesure,
Tout l'univers est *convié*;
Nul insecte n'est oublié
Dans ce festin de la nature.
LAMARTINE.

— Fig. Entraîné, excité : *C'est par ses propres amis qu'on est souvent* CONVIÉ *aux plus grandes fautes.*

— Substantiv. Personne qui est invitée : *Il manie les viandes, les remanie, démembre, déchire, et en use de manière qu'il faut que les* CONVIÉS, *s'ils veulent manger, mangent ses restes.* (La Bruy.) *La qualité la plus indispensable d'un cuisinier est l'exactitude; elle doit être aussi celle du* CONVIÉ. (Brill.-Sav.) *Nous autres* CONVIÉS, *nous sentons comme il le faut la reconnaissance pour un pareil amphitryon.* (Grimod.) *L'auteur de l'univers n'a pas fait l'homme de pire condition que les animaux; tous ne sont-ils pas* CONVIÉS *au riche banquet de la nature?* (Lamenn.)

Venez souper chez moi; nous ferons bonne vie;
Les *conviés* sont gens choisis,
Mes parents, mes meilleurs amis.
LA FONTAINE.

. . . Un des *conviés*, d'un ton mélancolique,
Lamentant tristement une chanson bachique,
Tous mes sots à la fois, ravis de l'écouter,
Détonnant de concert, se mettent à chanter.
BOILEAU.

CONVIEMENT s. m. (kon-vi-man — rad. *convier*). Action de convier, invitation. ‖ Vieux mot.

CONVIER v. a. ou tr. (kon-vi-é — rad. *convi*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous conviions, que vous conviiez*). Inviter, prier, engager à venir : CONVIER *quelqu'un à un repas, à une noce, à une fête.* CONVIER *à passer quelques jours à la campagne.* CONVIER *quelqu'un, c'est se charger de son bonheur pendant tout le temps qu'il est sous notre toit.* (Brill.-Sav.)

C'est elle qui sans cesse, au banquet de la vie,
Telle qu'un hôte aimable, en riant nous *convie*.
FONTANES.

— Fig. Exciter, engager : *Ni l'honneur ni le gain que certaines sciences promettent n'étaient suffisants pour me* CONVIER *à les apprendre.* (Desc.) *Pour obtenir des femmes une action, quelle qu'elle soit, il faut presque toujours les* CONVIER *au bonheur d'un autre.* (Mme de Rémusat.) *Tout nous* CONVIE *à chercher le premier séjour historique des Sémites dans les montagnes d'Arménie.* (Renan.)

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en *convie*.
CORNEILLE.

Quel sujet si pressant à sortir vous *convie*?
CORNEILLE.

A le sauver, enfin, c'est moi qui vous *convie*.
RACINE.

Ce n'est point à mourir que la gloire *convie*,
C'est à rendre sa mort utile à la patrie.
DU BELLAY.

On veut, au nom de la patrie,
Convier aux forfaits cette horde flétrie
D'assassins, jugés à leur tour.
V. HUGO.

— Gramm. Lorsque le verbe *convier* a pour complément un infinitif, on fait précéder celui-ci de la préposition *à* quand il s'agit d'une invitation peu pressante, à laquelle on n'attache pas un grand intérêt, qui n'est guère

Digitized by Google

plus qu'un consentement. On emploie *de* quand la demande est précise.

— **Syn. Convier, engager, induire, inviter.** *Convier* et *inviter* s'emploient souvent quand il s'agit d'un repas; alors *inviter* exprime simplement l'action d'appeler au repas, et il est le seul qui convienne quand c'est un repas de cérémonie; *convier*, au contraire, suppose une sorte d'intimité, c'est l'affection qui convie, c'est la politique ou les simples convenances qui *invitent*. Dans un sens plus général, *convier* conserve toujours cette couleur sentimentale qui le distingue des trois autres mots. *Engager* laisse entendre qu'on expose les raisons qui doivent déterminer à agir. *Induire* se prend presque toujours en mauvaise part, on *induit* au mal, on *induit* à faire ce qui sera nuisible. *Inviter* suppose toujours quelque chose de solennel, de cérémonieux; on *invite* à une séance académique, à une distribution de prix, à faire une chose qui demande de longs efforts, etc.

CONVINE s. f. (kon-vi-ne). Conduite. ‖ Situation. ‖ Intrigue. ‖ Préméditation. ‖ Vieux mot.

CONVIVANT s. m. (kon-vi-van — du préf. *con*, et de *vivant*). Nom que l'on donne, dans certains couvents d'Italie, à des religieux qui vivent habituellement en communauté, par opposition aux *confluents*, qui ne se réunissent qu'à certaines époques de l'année.

CONVIVE s. (kon-vi-ve — lat. *conviva*, de *cum*, avec, et *vivere*, vivre). Personne qui prend part ou qui doit prendre part à un repas : *De nombreux* CONVIVES. *De belles* CONVIVES. *Attendre ses* CONVIVES. *Tous les* CONVIVES *sont arrivés. Augmentation de* CONVIVES, *surcroît de plaisir.* (Le Sage.) *Du moment qu'il n'y a plus ni confiance, ni liberté, ni abandon, ni égalité, il ne peut plus y avoir de* CONVIVES. (Audiffret.) *Attendre longtemps un* CONVIVE *retardataire est un manque d'égards pour tous ceux qui sont présents.* (Brill.-Sav.) *Le* CONVIVE *qui fait attendre l'amphitryon mérite de trouver la porte de la salle à manger fermée.* (Carême.) *Rien n'est plus froid, plus maussade qu'un dîner où les* CONVIVES *sont inconnus les uns aux autres.* (Balz.)

Souvent, sur le velours et le damas soyeux,
On voit les plus hâtifs des convives joyeux
S'asseoir au banquet avant l'heure.
V. Hugo.

L'amphitryon du lieu, durant ce caquetage
Dont le tumulte l'étourdit,
Se plaint tout bas que ce tapage
Des convives distraits lui dérobe l'hommage.
Delille.

— Poétiq. Personne qui prend part à une action considérée comme un banquet mystique :

Au banquet de la vie infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs.
Gilbert.

Au festin de la mort, effroyables convives,
Ils mordaient nos canons de leurs dents convulsives.
Barthélemy et Méry.

Convive rejeté de la table de Dieu,
Je vis devant mes pas se fermer le saint lieu.
C. Delavigne.

J'entonnerai l'hymne de la vieillesse,
Et, convive enivré du vin de tes bontés,
Je passerai la coupe aux mains de la jeunesse,
Et je m'endormirai dans ma félicité.
Lamartine.

— Fam. *Bon, agréable, joyeux convive*, Personne gaie, aimable, spirituelle, qui égaye ses compagnons de table : *Piron, Panard, Désaugiers ont été d'excellents* CONVIVES. (Audiffret.) *Si La Fare et Saint-Aulaire vont à la postérité avec la réputation d'auteurs spirituels, ils le doivent surtout à ce qu'ils furent* CONVIVES AIMABLES. (Brill.-Sav.)

— Hist. *Convive du roi*, Commensal de la maison du roi, qui, par ses fonctions, était admis à la table du souverain : *La loi salique distinguait, chez les Francs, le* CONVIVE DU ROI, *pour la mort duquel elle donnait 300 sous d'or de composition.* (Montesq.)

— **Allus. littér. Convive de pierre**, Allusion à un épisode merveilleux de la vie légendaire de don Juan. V. STATUE.

— **Epithètes**. Bon, aimable, agréable, charmant, excellent, parfait, délicat, gourmand, gourmet, fin, spirituel, gai, joyeux, amusant, réjouissant, divertissant, discret, indiscret, babillard, sot, ridicule, glouton, vorace, muet, silencieux, triste, morose, lugubre, sinistre.

CONVIVE s. m. (kon-vi-ve — lat. *convivium*, de *cum*, avec, et *vivere*, VIVRE). Repas, festin. ‖ Vieux mot.

CONVIVIABLE adj. (kon-vi-vi-a-ble — du lat. *convivium*, festin). Qui a rapport aux festins : *A l'époque dont nous nous occupons, la poésie* CONVIVIABLE *subit une modification nouvelle.* (Brill.-Sav.) ‖ Ce néologisme n'est pas heureux, et rien n'obligeait son auteur à le créer simultanément avec le suivant, qui est plus acceptable; peut-être faut-il supposer une faute d'impression.

CONVIVIAL, ALE adj. (kon-vi-vi-al, a-le — du lat. *convivium*, festin). Néol. Qui a rapport aux festins : *Les soins* CONVIVIAUX. *Des esclaves étaient spécialement attachés à chaque fonction* CONVIVIALE. (Brill.-Sav.)

CONVIVIALITÉ s. f. (kon-vi-vi-a-li-té — rad. *convivial*). Néol. Goût des réunions joyeuses et des festins : *La gourmandise est un des principaux liens de la société; c'est elle qui étend graduellement cet esprit de* CONVIVIALITÉ *qui réunit chaque jour les divers états, les fond en un seul tout, anime les conversations, et adoucit les angles de l'inégalité conventionnelle.* (Brill.-Sav.) *Un esprit général de* CONVIVIALITÉ *s'est répandu dans toutes les classes de la société.* (Brill.-Sav.)

CONVIVIAT s. m. (kon-vi-vi-a — du lat. *convivium*, festin). Néol. Qualité de convive, présence d'un convive à un repas : *Souvent, au milieu des festins les plus somptueux, le plaisir d'observer m'a sauvé des ennuis du* CONVIVIAT. (Brill.-Sav.)

CONVOCABLE adj. (kon-vo-ka-ble — rad. *convoquer*). Qui peut être convoqué : *L'assemblée est* CONVOCABLE. *Les collèges d'électeurs ne sont pas toujours facilement* CONVOCABLES.

— Substantiv. Celui qui peut être convoqué : *Convoquer tous les* CONVOCABLES.

CONVOCATEUR, TRICE s. (kon-vo-ka-teur, tri-se — rad. *convoquer*). Personne qui convoque, qui est chargée de convoquer : *Tous les bons citoyens ont reconnu que le roi est le* CONVOCATEUR *naturel et le législateur provisoire des états généraux.* (Mirab.)

CONVOCATION s. f. (kon-vo-ka-si-on — lat. *convocatio*; de *convocare*, convoquer). Action de convoquer : *La* CONVOCATION *d'une assemblée. La* CONVOCATION *des chambres. La* CONVOCATION *des collèges électoraux. Lettre, billet de* CONVOCATION. *Du temps de Charlemagne, on était obligé, sous de grandes peines, de se rendre à la* CONVOCATION *pour quelque guerre que ce fût.* (Montesq.) *Depuis Philippe le Bel, en 1303, jusqu'à Louis XIII, en 1614, on trouve une série de* CONVOCATIONS *d'états qui n'est guère interrompue que vers la fin du* XIVe *siècle.* (Chateaub.)

— **Antonyme**. Dissolution.

— **Encycl.** Politiq. et administr. On appelle *convocation* l'acte par lequel les membres des corps délibérants, assemblées politiques ou conseils administratifs, sont invités à se réunir. Il y a trois sortes de *convocations* : celles qu'une autorité a droit de faire ou de ne pas faire; celles que l'autorité doit faire dans un certain délai, sans que l'époque précise en soit fixée; celles qu'elle doit faire à une époque fixe. Comme exemple de la première catégorie, dans le système de la constitution française de 1852, citons la haute cour de justice, que l'empereur convoque s'il veut et quand il veut; celle du Sénat et du Corps législatif, que l'empereur fait chaque année, au moment où il croit utile de le faire; celle des conseils généraux et d'arrondissement, que le préfet réunit chaque année, en vertu d'un décret de l'empereur qui détermine l'époque et la durée des sessions, rentrent dans la deuxième catégorie. Dans la troisième catégorie se classe la convocation des conseils municipaux, que les maires doivent réunir quatre fois par an : au commencement de février, de mai, d'août et de novembre. Ces conseils ont aussi des réunions extraordinaires qui sont prescrites par les préfets et les sous-préfets ou autorisées par eux, sur la demande des maires, toutes les fois que les intérêts des communes l'exigent. En Angleterre, la *convocation* annuelle du Parlement est un fait de tradition et non pas de principe légal. En Amérique, la *convocation* du congrès est fixée, par la constitution elle-même, au premier samedi du mois de décembre de chaque année. En dehors de cette *convocation* ordinaire, il peut y avoir une *convocation* extraordinaire faite par le président.

— Hist. relig. En Angleterre, on donne le nom de *convocation* à l'assemblée du clergé anglican qui se réunit pour délibérer chaque année sur les matières ecclésiastiques. Depuis longtemps, sur le sol libre de ce grand peuple, le clergé a son parlement tout comme la nation. Il a sa chambre haute, où siègent les évêques, et sa chambre basse, destinée aux doyens, aux archidiacres et au clergé inférieur, distinction qui n'est guère conforme à l'esprit de l'Évangile, mais qui n'en subsiste pas moins dans toutes les communions chrétiennes. Ce parlement clérical se réunit le même jour que l'autre, et, comme lui, en vertu d'un ordre royal. Cette assemblée ecclésiastique exerçait autrefois dans le royaume une grande influence : elle étudiait divers points de théologie ou de discipline, promulguait divers canons, et fixait elle-même la taxe à laquelle elle s'imposait. Quand Henri VIII se fut constitué le chef de l'Église, il voulut la dominer entièrement; il lui ôta le droit de promulguer aucun canon et de prendre aucune résolution sans l'assentiment de la couronne. En 1665, la *convocation*, ayant été également privée du droit de se taxer elle-même, perdit toute l'importance qu'elle avait eue auparavant et que ne compensa pas le droit accordé au clergé de prendre part aux élections pour la chambre des Communes. Cette assemblée se traîna péniblement, s'agitant stérilement en controverses théologiques, jusqu'à 1820, époque à laquelle la couronne lui enleva totalement le droit de délibérer. Dès lors la *convocation* n'était plus qu'une formule vide de sens, une cérémonie inutile, et semblait condamnée à disparaître. Mais il n'en est pas ainsi chez nos voisins, où rien ne doit cesser d'exister que ce qui a été légalement abrogé. Aussi, tous les ans, le message royal convoque le parlement ecclésiastique en même temps que le parlement politique. Les deux chambres ecclésiastiques entrent en séance, et aussitôt on voit paraître un huissier apportant une ordonnance de prorogation. Le parlement se sépare, mais pour se réunir l'année suivante et recommencer la même comédie. La fo-orme! comme disait Brid'oison. Ce détail peint à merveille tout un côté du génie anglais, et explique comment sa législation est restée un amas monstrueux de lois, d'ordonnances et de préjugés gothiques à peine corrigés par l'usage et la sagesse des juges. Depuis quelques années, et en face des progrès toujours croissants du catholicisme, le clergé anglican a essayé de ranimer son parlement, de lui rendre son ancienne influence; il n'y a pas encore réussi.

Avant 1789, nous avions, en France, une institution à peu près analogue à la *convocation* anglaise : c'étaient les assemblées du clergé. Dans ces assises cléricales, on discutait également divers points de doctrine ou de discipline, on s'occupait de tout ce qui intéressait l'Église de France, et enfin on fixait quel serait le chiffre du don fait par le clergé au roi, en compensation de la taille et de l'impôt, dont il était exempt. C'est dans ces assemblées, dans les résolutions qu'elles prenaient, dans les considérations dont elles accompagnaient leurs résolutions, qu'on peut voir quel était l'esprit du clergé, sa douceur, son humanité et son patriotisme. Si l'État avait besoin d'argent, il promettait un don plus fort, à condition que l'hérésie serait extirpée, et que les décrets portés contre les protestants seraient exécutés dans toute leur rigueur. Si la France était en danger, il serrait les cordons de sa bourse et faisait le pauvre; mais il votait des sommes immenses pour combattre les huguenots et entretenir la guerre civile. Ce ne sont point là des appréciations vagues, ce sont des faits positifs, qu'on trouve consignés dans les cahiers rédigés à la suite de ces assemblées, pour être mis sous les yeux du roi.

CONVOI s. m. (kon-voi — du préf. *con*, et de *voie*). Réunion de voitures de transport qui cheminent ensemble et qui ont la même destination : *Plusieurs* CONVOIS *de blé viennent d'arriver à la halle de Paris.*

— Ensemble de voitures et de personnes qui portent et accompagnent un corps au lieu de sa sépulture : *Un* CONVOI *funèbre. Sous Ptolémée Lagus, le bœuf Apis étant mort de vieillesse, la dépense de son* CONVOI, *outre les frais ordinaires, monta à plus de 50,000 écus.* (Rollin.) *De nos jours, presque tout le monde se découvre devant un* CONVOI. (Tissot.) *Après le* CONVOI *du pauvre, rien ne donne de plus vives et de plus douloureuses émotions que le* CONVOI *de la jeune vierge, que ses compagnes, vêtues de blanc, le front paré d'innocence, les joues colorées par de brûlantes larmes, conduisent au lieu fatal où tout vient aboutir.* (Tissot.) *Le prince de Soubise fut le seul des courtisans qui accompagna le* CONVOI *du roi Louis XIV à Saint-Denis.* (L.-J. Larcher.)

D'un superbe convoi plaindre peu la dépense.
Boileau.

J'aurai soin du convoi, de la pompe funèbre.
Regnard.

— Fig. Suite, série de personnes décédées : *Bossuet vient lui-même à la suite du* CONVOI *de tant de générations, marchant appuyé sur Isaïe et sur Jérémie.* (Chateaub.)

— Art milit. Réunion de chariots qui transportent ensemble des hommes, du matériel ou des munitions : CONVOI *de blessés.* CONVOI *de munitions.* CONVOI *de vivres. Escorter un* CONVOI. *S'emparer d'un* CONVOI. *Un convoi de 800 chariots occupe un espace de 8 kilomètres de long.* (De Chesnel.) ‖ Escorte des mêmes chariots : *Attaquer, battre un* CONVOI. *Commander un* CONVOI.

— Mar. Réunion de bâtiments de commerce naviguant ensemble, sous l'escorte d'un ou de plusieurs navires de guerre : CONVOI *escorté par trois frégates. Les flottes d'Auguste eurent pour objet principal la sûreté des* CONVOIS *et la communication des diverses parties de l'empire.* (Montesq.) ‖ Escorte qui accompagne les mêmes navires : CONVOI *attaqué par des corsaires.* ‖ En Hollande, Chambre du collège de l'amirauté où se distribuent les passe-ports. ‖ *Lettre de convoi*, Lettre délivrée par le commandant d'une escorte à chacun des capitaines des navires marchands qui sont autorisés à faire partie du convoi. ‖ *Ordre de convoi*, Ordre de file dans lequel les vaisseaux gouvernent largue ou vent arrière.

— Chem. de fer. Suite de voitures reliées les unes aux autres et entraînées par le même moteur : CONVOI *de voyageurs, de marchandises.* CONVOI *à grande, à petite vitesse. Manquer le* CONVOI. *Partir par le même* CONVOI. *Les Anglais ont imaginé de donner des représentations théâtrales dans les* CONVOIS *de chemins de fer.* (L.-J. Larcher.) ‖ Aujourd'hui, on dit plus ordinairement TRAIN.

— Fin. *Convoi de Bordeaux*, Bureau du roi qui était établi à Bordeaux, pour percevoir les droits qui se levaient sur quelques espèces de marchandises déterminées transportées par mer. ‖ Impôt perçu par le même bureau.

— **Encycl.** *Convoi funèbre.* V. FUNÉRAILLES.

— **Syn. Convoi, enterrement, funérailles, obsèques.** Le *convoi* est proprement le transport du défunt de la maison mortuaire à l'église ou au cimetière; c'est aussi la réunion des personnes qui forment cortège à sa dépouille mortelle. L'*enterrement* est proprement l'inhumation, la mise en terre; mais il signifie aussi par extension tout ce qu'on fait à l'occasion de cette inhumation, et alors il diffère des autres synonymes en ce qu'il exprime tout cela de la manière la plus simple et la plus commune. *Funérailles* comprend toutes les cérémonies qui se font en l'honneur d'un mort, et il annonce toujours quelque chose de magnifique, de pompeux. *Obsèques* désigne les mêmes cérémonies avec moins de pompe, et en les présentant surtout comme des marques de déférence et de respect.

—**Encycl.** *Convois funèbres.* V. FUNÉRAILLES.

— Art milit. *Administration des convois militaires.* Ce service administratif a été organisé en 1823, et a pour but le transport sur les lignes d'étapes et sur les points qui y correspondent des hommes voyageant en troupe ou isolément, ainsi que des menus bagages des corps et détachements. Ce service est rempli par une entreprise, sur un cahier des charges dressé au ministère de la guerre. Il se divise en deux branches : les *convois* militaires par terre et par eau, les *convois* militaires par relais. Les convoyeurs par terre et par eau sont chargés de fournir des moyens de transport par chemins de fer, par bateaux à vapeur, par voitures publiques suspendues, aux militaires et aux marins blessés, infirmes, malades ou convalescents, voyageant isolément ou évacués d'un hôpital sur un autre; aux enfants de troupe qui ne pourront faire la route à pied, ainsi qu'à tous les militaires indistinctement en congé de convalescence ou en congé de réforme. Ils doivent fournir, en outre, des voitures à un ou deux colliers, suspendues ou non, pour le transport de la caisse, des papiers et des effets d'un usage journalier, à la suite des corps et détachements de troupes voyageant par étapes, et, s'il y a lieu, des militaires et des marins, ainsi que des enfants de troupe faisant partie de ces mêmes détachements; des prévenus et des accusés civils, des détenus et des condamnés civils, dans tous les cas où ils devraient être transportés en voiture. Le département de la justice et celui de l'intérieur ont le droit de cesser de recourir à l'entreprise des *convois* militaires pour le transport des prisonniers et autres personnes, soit temporairement, soit définitivement, sans que pour cela l'entrepreneur puisse prétendre à aucune indemnité. Les militaires et les marins voyageant isolément doivent être transportés avec une vitesse d'au moins 131 kilom. par 24 heures, sous peine de réduction de 25 pour 100 sur le prix du parcours. Le service des *convois* doit être organisé dans tous les gîtes d'étape des convois établis ou à établir. Ce service ne doit donner lieu à aucun sous-traité. Les marchés passés à cet effet avec les messageries ou les administrations du chemins de fer ne peuvent l'être que pour le compte de l'entrepreneur général. Tous les agents divisionnaires du service doivent être acceptés par les intendants ou les sous-intendants, qui peuvent les suspendre, et obliger l'entrepreneur général à les révoquer. Les corps et les détachements ayant droit aux *convois* doivent avoir un ordre de mouvement, et les militaires et marins isolés une feuille de route, que délivrent le ministre de la guerre, pour les corps et les détachements, les fonctionnaires de l'intendance militaire, les commandants et les majors des places de guerre, les conseillers de préfecture et les sous-préfets, suppléants légaux de l'intendance militaire, pour les hommes voyageant isolément. Les maires et leurs adjoints ne peuvent délivrer des mandats de *convoi* que jusqu'à la plus voisine résidence d'un sous-intendant militaire ou de son suppléant légal. L'ordre de fourniture d'un *convoi* énonce la cause qui y donne lieu, et doit être appuyé : 1° de la demande motivée du chef de troupe, si la fourniture doit être faite à un corps ou à un détachement; 2° du certificat d'un officier de santé constatant la nécessité du transport, si la fourniture doit être faite à un militaire voyageant isolément. Quant à la translation des prévenus et des condamnés civils, les préposés aux *convois* militaires doivent se conformer aux réquisitions des procureurs impériaux ou de leurs substituts, ainsi qu'aux ordres des autorités locales.

L'entrepreneur est tenu, par clause essentielle et de rigueur, de ne faire ni souffrir qu'il soit fait, directement ou indirectement, aucun achat de mandat de fournitures. Il doit s'obliger, sous sa responsabilité personnelle, à destituer tout agent qui se permettrait de tels abus, et à porter ces abus à la connaissance du ministre de la guerre, afin de faire infliger au préposé les peines portées par les lois et les règlements militaires. Tout mandat racheté est rejeté de plein droit; l'entrepreneur est, en outre, passible d'une amende. L'entrepreneur fournit un cautionnement, soit en rentes sur l'État, soit en numéraire, portant intérêt à 3 pour 100. Ce cautionnement, qui est de 60,000 fr., est affecté à la garantie du gouvernement, et subsidiairement à celle des agents et préposés de l'entreprise, pour le payement des fournitures ou traitements qui leur seraient dus à l'expiration ou lors de la résiliation du traité. En cas d'interruption du service sur un point quelconque, il peut y être pourvu par des marchés d'urgence, ou par tout autre moyen que les autorités locales jugeraient convenable, aux frais, risq-

Digitized by Google

périls de l'entrepreneur. La diminution de dépense qui peut résulter d'un marché d'urgence ne profite pas à l'entrepreneur.

Les transports par relais ont lieu en cas d'urgence, ou lorsque les transports ne peuvent s'exécuter par les moyens ordinaires. Ils sont faits par voie d'appel aux simples particuliers en position de garnir de chevaux et de voitures les relais ordonnés, moyennant payement immédiat fait par un délégué de l'autorité civile. Ces convois sont ordonnés par le ministre de la guerre, ou par des officiers généraux qui lui en rendent compte immédiatement.

— Mar. D'abord régi par les ordonnances du 12 mai 1745 et du 21 octobre 1827, le service des *convois* escortés est aujourd'hui réglementé par le décret du 15 août 1851. Aux termes de cet acte, le commandant en chef chargé d'escorter un convoi doit s'assurer si la situation du personnel et du matériel des navires qui le composent leur permet d'entreprendre la navigation à laquelle ils sont destinés. Il assigne un numéro à chacun de ces navires, remet à leurs capitaines un exemplaire des signaux généraux du convoi, veille à ce qu'ils soient pourvus des pavillons et des fanaux nécessaires pour effectuer ces signaux, et indique, pour le cas de séparation, dans des paquets cachetés qu'il leur délivre : 1° les points de rendez-vous sur lesquels doivent se porter les navires; 2° l'époque jusqu'à laquelle ils doivent attendre le convoi à chaque rendez-vous; 3° le point d'atterrage définitif. Ces paquets ne doivent être ouverts que dans les circonstances indiquées par le commandant en chef, et ils lui sont rendus à l'arrivée du convoi à sa destination, ou lors d'une séparation définitive. Les capitaines sont tenus de renfermer dans une boîte de plomb et de jeter à la mer, dans le cas où ils seraient sur le point de tomber au pouvoir de l'ennemi, les signaux, instructions et autres documents relatifs au convoi qui leur ont été remis. Si la désobéissance d'un des capitaines des navires escortés est de nature à compromettre la sûreté du *convoi*, le commandant en chef peut lui nommer un remplaçant, et ne le laisser à son bord que s'il est chargé de la gestion de la cargaison. Tout capitaine d'un bâtiment de commerce convoyé coupable d'avoir perdu volontairement le navire placé sous son commandement est puni de mort. S'il a abandonné volontairement le convoi dont il faisait partie, il est puni d'un emprisonnement de deux mois à cinq ans. S'il a désobéi aux ordres ou aux signaux du commandant du convoi, il est puni d'un emprisonnement de deux mois à six mois.

— Chem. de fer. I. Classification, composition et marche des convois. Dans le service normal des chemins de fer, on distingue six espèces de *convois* : les trains-poste ou express, les trains directs de voyageurs, les trains omnibus, les trains mixtes, les trains de marchandises et les trains de ballast. Un matériel spécial est affecté à chacun de ces trains. Les voitures des express ont des roues à grands diamètres, de longues fusées, et un grand écartement d'essieux, qui leur donne plus de stabilité. Les voitures des *convois* omnibus et mixtes ont leurs roues, leurs fusées et leur écartement d'essieux plus réduits, pour faciliter le tirage dans les courbes. Les wagons de marchandises sont plus amples, et leur écartement d'essieux est porté au minimum. A vitesse égale, ils offrent autant de résistance au mouvement que les voitures à voyageurs. Sans parler des manœuvres à faire dans les gares pour disposer les voitures d'un convoi dans l'ordre le plus convenable, on doit : ne faire entrer dans un train que le nombre de wagons nécessaires au transport des voyageurs et des marchandises; placer les wagons les plus lourds à l'avant, afin de soulager les attelages à partir du premier wagon, et surtout pour atténuer l'effet des chocs produits par la queue du train, quand on arrête ou qu'on ralentit la tête; ne placer dans le train que des voitures ou wagons en bon état, et dont les roues soient à peu près chargées également; rapprocher les wagons entre eux autant que le permet le jeu à laisser aux attelages et à la rentrée des tampons de choc, afin de diminuer autant que possible la résistance de l'air. Dans le cas où les *convois* sont formés de wagons élevés et de wagons plats, il faut placer les premiers en tête et les seconds à la suite. L'article 18 de la loi du 15 novembre 1846 exige que la locomotive soit toujours placée en tête du train, sauf pour faire des manœuvres avec une vitesse n'excédant pas 25 kilom. à l'heure. L'art. 22 de la même loi admet qu'en principe un train ne doit être remorqué que par une machine, et jamais par plus de deux.

1° *Trains express.* En France, les limites entre lesquelles varie la vitesse de pleine marche de ces convois est de 54 à 80 kilom. par heure; en Allemagne, elle est de 40 à 56 kilom., et en Angleterre de 38 à 72 kilom. La vitesse moyenne ou effective de parcours, en tenant compte des diverses pertes de temps, varie, pour les mêmes trains, en France, entre 40 et 57 kilom. à l'heure, que le chemin soit à une ou deux voies; en Belgique, entre 50 et 60 kilom.; en Allemagne, entre 36 et 61 kilom., et en Angleterre, entre 58 et 81 kilom. Les différences de vitesse des trains express sont dues au ralentissement sur les rampes et dans les courbes de faible rayon, et, dans quelques chemins de fer, aux sujétions de la voie unique. La marche d'un convoi s'établit en tenant compte : 1° du temps nécessaire pour parcourir le trajet avec la vitesse de pleine marche; 2° du temps nécessaire pour imprimer au train la vitesse de pleine marche au départ de chaque station et pour éteindre la vitesse à chaque arrêt, perte et reprise employant une minute ou une minute et demie à chaque départ et à chaque arrivée; 3° du temps employé pour la remonte des rampes exceptionnelles, pour laquelle on accorde une demi-minute ou une minute de plus par kilomètre de parcours; 4° du temps que demande le ralentissement aux bifurcations et aux aiguilles prises en pointe; il est d'environ une ou deux minutes. En Angleterre, le ralentissement à ces points des lignes est fixé à 24 kilom. à l'heure. Enfin les arrêts aux stations absorbent un temps qui varie d'une à trente minutes. Il y a également quelques minutes employées au contrôle des billets à l'arrivée. La cause principale des retards des trains est due au service des bagages aux stations, à l'affluence des voyageurs, à l'état de l'atmosphère, et quelquefois aux dérangements des machines et aux avaries du matériel. Sur les chemins anglais, les pertes de temps aux stations sont réduites au minimum : on compte quatre à cinq minutes pour l'arrêt, le ralentissement et la reprise de vitesse aux petites stations, et six ou sept minutes aux stations principales.

En France, les trains express se composent en moyenne de 2 à 12 voitures, suivant le profil en long des sections à parcourir; en Angleterre, ils comprennent des voitures des trois classes, et le nombre de celles-ci varie entre 2 et 12; en Allemagne, ces convois se forment avec des voitures à 4 ou à 8 roues, et se composent de 10 à 20 essieux. Les machines employées pour la traction des trains express sont des machines à roues indépendantes de 1 m. 86 à 2 m. 10 de diamètre, à cylindres extérieurs; des machines Crampton, à roues motrices de 2 m. 30; et des locomotives à 4 roues accouplées de 1 m. 80, dans le cas de fortes rampes. Ces machines peuvent parcourir de 40 à 100 kilom. avant de renouveler leur eau.

Le prix de revient kilométrique d'un train express peut être estimé à 2 fr. 20. Le produit moyen de ces convois peut varier de 2 fr. 21 à 7 fr. 50 par kilomètre.

2° *Trains omnibus.* Les limites entre lesquelles varie la vitesse de pleine marche de ces convois sont 40 et 80 kilom. par heure; elle descend parfois à 25 kilom. pour des rampes de 0 m. 015. En Allemagne, cette vitesse est de 32 à 48 kilom. dans le même temps, et en Angleterre, elle varie entre 30 et 65 kilom. La vitesse moyenne ou effective des trains omnibus est comprise, en France, entre 27 et 40 kilom. à l'heure. Sur les chemins à une seule voie, elle descend à 25 ou 30 kilom. En Belgique, elle est de 40 à 45 kilom.; en Allemagne, de 27 à 30 kilom., et en Angleterre, de 30 à 48 kilom. En Angleterre, ces convois se composent de 14 ou 16 voitures, et quelquefois de 20 à 24; en Allemagne, ils ont de 15 à 30 essieux. Les machines employées pour remorquer les trains omnibus sont des locomotives à roues indépendantes de 1 m. 60 à 1 m. 80 de diamètre; des machines à 4 roues couplées de même diamètre, et quelquefois, pour gravir les fortes rampes, à 8 roues accouplées.

3° *Trains mixtes.* Les trains mixtes se divisent en deux catégories : les trains de voyageurs auxquels on ajoute des wagons à marchandises, et les trains à marchandises derrière lesquels on accroche des voitures à voyageurs. Les premiers ont une vitesse de pleine marche de 35 à 50 kilom., habituellement de 40 kilom. à l'heure; pour les seconds, elle est de 30 kilom. seulement. En Belgique, elle est de 30 kilom.; en Allemagne, de 22 à 41 kilom. La vitesse effective de ces trains est, en France, de 25 à 30 kilom. à l'heure; en Allemagne, de 18 à 34 kilom., et en Angleterre, de 30 à 40 kilom. Dans ce dernier pays, ces trains comprennent des wagons à chevaux et des trucs à voitures particulières. Pour les embranchements, ces *convois* sont composés de 4 à 5 voitures à voyageurs, et de 6 ou 8 et le plus souvent de 8 à 10 wagons à marchandises. En Allemagne, les trains mixtes renferment de 47 à 115 essieux. Les machines employées à la traction de ces *convois* sont des locomotives à 4 roues couplées, et, sur les sections à fortes rampes, à 6 roues accouplées. Les causes des retards de ces trains sont les mêmes que pour les autres *convois*; toutefois, il faut y ajouter les retards qui résultent de la manutention des wagons à marchandises aux gares intermédiaires.

Pour établir la correspondance des trains, la marche, sur certaines lignes, est disposée de manière à amener le convoi de la ligne principale à la station d'embranchement, et à y conduire en même temps deux trains de l'embranchement se dirigeant dans les deux sens. L'organisation des correspondances est très-compliquée, on les combine suivant les besoins locaux ou les exigences du service des postes. En général, le temps accordé pour l'attente des trains de correspondance varie entre 10 et 15 minutes. En principe, on cherche à ne pas forcer le voyageur à un stationnement de plus de 30 à 40 minutes aux bifurcations. En Angleterre, pour les trains de correspondance allant de la ligne principale aux embranchements, les intervalles réglementaires sont de 5 à 10 minutes pour les grands embranchements, et de 30 à 45 minutes pour les petits, et quelquefois d'une heure à une heure un quart. Pour les trains correspondants allant des embranchements à la ligne principale, les intervalles varient avec la nature des trains de la ligne principale et avec le sens de ces mêmes trains. Ils sont plus grands pour les express que pour les convois ordinaires : on accorde 10 à 20 minutes pour les premiers, et 10 à 15 minutes pour les seconds.

Aucun train de voyageurs ne dépasse 24 voitures, maximum fixé par l'art. 16 de l'ordonnance réglementaire du 15 novembre 1846. Aux termes du même article, les compagnies qui emploient des wagons à 8 roues ne peuvent composer leurs trains que de 28 voitures au maximum. La plus grande longueur d'un convoi varie sur chaque chemin de fer, selon les dimensions du matériel, entre 160 et 170 mètres, y compris la machine. Le plus grand nombre de voyageurs que l'on ait transportés dans un seul train est de 1,298; la moyenne est comprise entre 500 et 600 personnes.

On a des trains mixtes sur tous les chemins de fer. Les wagons à marchandises sont placés en tête. La composition de ces trains dépasse rarement 30 voitures.

4° *Trains de marchandises.* La vitesse de pleine marche des trains de marchandises, en France, est de 40 kilom. à l'heure; en Allemagne, elle est de 20 à 30 kilom. La vitesse moyenne de ces trains est de 25 à 30 kilom. en France; de 22 kilom. en Belgique, et de 11 à 23 kilom. en Allemagne.

Un convoi de marchandises se compose, au minimum, de 20 wagons, et, au maximum, de 80; il est des lignes où il y en a 118. La charge que peut porter chacun de ces wagons varie entre 5,000 et 12,000 kilogr. Le poids ordinaire d'un train de marchandises est de 150 tonnes; il a été porté jusqu'à 608 tonnes, ce qu'on peut regarder comme un maximum. La plus grande longueur de ces *convois* est de 350 à 400 mètres, y compris la machine. En Allemagne, la composition des trains de marchandises atteint 150 à 200 essieux, remorqués par deux machines sur les lignes dont les pentes ne dépassent pas 0 m. 004; sur celles qui ont des pentes de 0 m. 005 à 0 m. 012, les trains sont de 56 à 60 essieux au moins.

Dans la composition des convois, les wagons à poudre sont placés à l'extrémité opposée de la locomotive; ils sont cependant toujours suivis de trois wagons ordinaires, qui forment la queue du train. Dans les mouvements de gares, ces wagons ne peuvent être manœuvrés par des machines locomotives.

5° *Trains de ballast.* Il existe encore sur quelques lignes des convois installés pour le transport du ballast; ces trains font généralement 30 kilom. à l'heure.

— II. Freins. En général, dans les trains de voyageurs, on met un wagon à frein pour 8 voitures, deux pour 8 à 15, et trois pour 16 à 24. Quelquefois on adapte quatre freins pour 20 voitures. Dans le premier cas, le frein est placé dans le dernier tiers ou en tête du convoi; dans le deuxième, on met un frein au dernier quart ou au milieu, et, dans le troisième cas, il y a deux freins dans le dernier tiers du train. Dans les trains express, on place 1 frein pour un train de 1 à 5 voitures; 2 pour un train de 6 à 10, et 3 pour un train de 11 à 16. Dans les trains omnibus, on met 1 frein pour un train de 1 à 8 voitures; 2 pour un train de 12 à 18; 3 pour un train de 19 à 24. Dans les trains mixtes, on a 1 frein pour 1 à 12 voitures, et 2 pour 13 à 24. Dans les convois de marchandises, 1 frein de 1 à 18 wagons; 2 de 17 à 25, et 3 de 30 à 60. Dans tous ces trains, quand il n'y a qu'un frein, on le place en queue; s'il y en a un plus grand nombre, le deuxième est mis en tête, et le troisième vers le milieu. Dans les trains de voyageurs, les wagons à frein sont lestés à 2,000 kilogr., et dans les convois de marchandises, ils le sont à 6,000 kilogr. Sur quelques lignes, on met 1 frein pour 3 voitures sur les rampes de 0 m. 008; 1 pour 2 voitures sur les rampes de 0 m. 015, et 1 sur les rampes de 0 m. 050, par voiture à voyageurs et par 2 wagons à marchandises. En Belgique, où l'on emploie un frein très-puissant à patins, du système Laignel, on en met 1 pour 8 ou 10 wagons de 8,000 kilogr. En Allemagne, le nombre des freins qui entrent dans un convoi de voyageurs est réglé comme suit : pour des pentes de 0 m. à 0 m. 002, 1 frein pour 8 essieux; de 0 m. 002 à 0 m. 0033, 1 frein pour 6 essieux; de 0 m. 0033 à 0 m. 005, 1 frein pour 5 essieux; de 0 m. 005 à 0 m. 010, 1 pour 4 essieux; de 0 m. 010 à 0 m. 012, 1 pour 3 essieux, et de 0 m. 012 à 0 m. 025, 1 pour 2 essieux. Il faut ajouter à ces données le fourgon à bagages à frein placé après le tender, et le wagon-poste à frein mis en général à l'extrémité du convoi. Les autres freins se répartissent uniformément dans l'intervalle de ceux-ci. Sur les mêmes chemins, les convois à marchandises sont pourvus de freins à vis, qui sont disposés comme suit : pour des pentes de 0 m. à 0 m. 002, 1 essieu à frein sur 12; de 0 m. 002 à 0 m. 0033, 1 sur 10; de 0 m. 0033 à 0 m. 005, 1 sur 8; de 0 m. 005 à 0 m. 010, 1 sur 7; de 0 m. 010 à 0 m. 012, 1 sur 5, et de 0 m. 012 à 0 m. 025, 1 sur 4.

Entre les locomotives et les voitures de voyageurs, il doit exister autant de voitures vides qu'il y a de machines attelées : ce sont les fourgons à bagages, que l'on place ainsi en tête. Ces prescriptions, formulées dans l'article 20 de la loi du 15 novembre 1846, ne s'appliquent pas aux convois à marchandises, pour lesquels il n'y a pas de limites au nombre des wagons.

— III. Marche des convois. Le plus court intervalle gardé entre le départ de deux trains consécutifs de voyageurs est généralement de 10 minutes; il atteint jusqu'à 15 sur certaines lignes, et est réduit à 5 sur quelques autres. Quand un train de voyageurs omnibus suit un convoi direct ne s'arrêtant pas à toutes les stations, l'intervalle entre leurs départs n'est que de 5 minutes; il en est de même entre un convoi de marchandises et un train précédent de voyageurs. Sur le chemin de fer du Nord, en France, ces délais sont réduits à 2 minutes dans certaines parties du parcours. Lorsqu'un convoi est en retard, on regagne tout ou partie du temps perdu en augmentant la vitesse de marche. Celle-ci est régularisée par l'arrêt aux stations. M. Deniel a appliqué, à cet effet, sur le chemin de Montereau à Troyes, un instrument auquel il a donné le nom de *tachomètre*, dont les indications sont très-exactes. Les autres lignes ne l'ont pas adopté. La marche des trains à petite vitesse, voyageurs ou marchandises, qui doivent être dépassés en route par d'autres *convois*, est réglée de telle sorte qu'ils soient garés dans une station 15 ou 20 minutes avant le train qui les suit.

A l'approche des stations et des points d'embranchement, on ralentit la marche et on fait jouer le sifflet, soit que le train s'y arrête, soit qu'il ne fasse que passer. Lorsqu'une aiguille doit être manœuvrée au point d'embranchement pour ouvrir une voie et livrer passage au convoi, on rend la vitesse assez faible pour qu'il ne résulte pas d'accident. Les mêmes précautions sont prises au passage des souterrains, des ponts tournants, sur les pentes rapides, et dans les parties qui peuvent être considérées comme dangereuses, par exemple, sur les remblais élevés, au bord des rivières et dans les courbes où le chemin de fer est en déblai. Les trains circulant la nuit sont munis de lanternes blanches à l'avant, rouges à l'arrière. Les signaux rouges d'arrière sont au nombre de trois, et appliqués à la dernière voiture du train, l'un près du crochet d'attelage, les deux autres aux deux angles supérieurs de la voiture, et disposés de telle sorte que les lanternes projettent des feux blancs dans le sens de la marche du train et des feux rouges à l'arrière. En cas de brouillard, on place en outre sur la voie, comme moyen d'avertissement, des pétards ou signaux détonants.

En temps de neige, on adapte des balais aux chasse-pierres des locomotives, et quelquefois on démonte les cendriers. Lorsqu'il arrive un accident qui oblige le train à stationner sur la voie, on couvre celle-ci par les signaux de détresse, et l'on envoie un conducteur ou un agent de la voie en arrière, à 500 mètres au moins, du côté où un autre train peut se présenter; puis on demande du secours au dépôt le plus voisin, soit par écrit, soit au moyen du télégraphe électrique. Lorsque le train peut reprendre sa marche, l'agent qui s'est porté en arrière place sur les rails, avant de retourner à son poste, des pétards dont la détonation appelle l'attention du mécanicien du train suivant. Après un intervalle de temps suffisant pour que le train en détresse qui a repris sa marche soit hors de toute atteinte, le cantonnier enlève les pétards de la voie. Lorsque ce dernier soin a été négligé, et que le train qui arrive fait partir les pétards, il s'arrête; le chauffeur descend et éclaire la marche, en précédant le convoi à pied, jusqu'à ce qu'il se soit convaincu que le danger n'existe plus, ou qu'il soit arrivé à une station où il reçoit avis que la voie est redevenue libre.

Lorsque le train est en retard sur l'heure réglementaire, on demande des renseignements de poste en poste au moyen du télégraphe électrique, au bout de 15 minutes pour les trains de marchandises, et de 5 minutes pour ceux de voyageurs. On envoie la machine de secours à la rencontre du convoi 12 minutes après le retard signalé pour les voyageurs, et 25 minutes pour les marchandises. Sur quelques lignes, ces chiffres sont de 45 minutes et d'une heure 15 minutes.

Sur les chemins de fer à une voie, les convois se croisent généralement à des stations fixes, et on évite la rencontre des trains : 1° en déterminant à l'avance leurs points de croisement et l'intervalle qui doit exister entre eux; 2° en empêchant les trains de se remettre en marche avant l'arrivée de ceux avec lesquels ils doivent se croiser; 3° en exigeant que, 5 minutes avant l'heure réglementaire d'arrivée de deux trains qui doivent se croiser à une station, les signaux fixes de celle-ci soient tournés à l'arrêt et maintenus dans cette position jusqu'à ce que les trains arrivants, après s'être complétement arrêtés, aient signalé leur présence et demandé l'accès de la station par des coups de sifflet prolongés; 4° en interdisant, en cas d'irrégularité dans la marche d'un train dont les croisements sont déterminés, tout changement dans les croisements réglementaires du train sans l'ordre de l'agent chargé de la direction du service, et sans que le changement ait été annoncé par voie télégraphique aux stations intéressées. Sur ces chemins, on ne va généralement au secours des convois que sur demande écrite

Digitized by Google

ou envoyée par le télégraphe; toutefois, en l'absence de ces avis, la machine de secours se porte au-devant du train retardataire au bout de 25 minutes; en conséquence, lorsqu'un convoi est en retard de 30 minutes, il s'arrête, quel que soit le point où il se trouve. Le secours doit toujours être donné à l'arrière du train en détresse.

Lorsque l'une des voies est en réparation, et que, par suite, l'exploitation ne peut avoir lieu que sur celle qui est libre, les trains s'arrêtant avant l'entrée sur la voie unique, pour prendre sur la machine un employé porteur d'un drapeau *laissez-passer;* sur quelques lignes, tous les convois sont accompagnés par un agent spécial désigné sous le nom de pilote.

Sur les chemins allemands, dans les passages des stations ou à leurs abords, les machines ralentissent leur marche de manière à pouvoir arrêter le train après un parcours de 90 mètres. Les convois de voyageurs ne quittent une station que 10 minutes après ceux de voyageurs ou de marchandises qui les précèdent sur la voie. Pour les trains de marchandises, cet intervalle est réduit à 5 minutes; mais l'intervalle entre deux trains consécutifs est toujours de 5 minutes en temps ou de 800 mètres en longueur, et les gardes-voie font ralentir le deuxième convoi quand cet intervalle se trouve dépassé.

Sur les lignes exploitées à double voie, les trains prennent toujours leur droite. Sur les lignes à une seule voie, on ne les fait partir d'une station que lorsque la station voisine a fait connaître que la voie est libre dans la direction suivie par le train.

— IV. Résistance au mouvement des convois. Les résistances que les convois éprouvent ont été l'objet d'études approfondies et d'expériences nombreuses, qui malheureusement laissent encore beaucoup à faire. Ces pertes de puissance vive varient avec les dispositions de la voie en plan et en profil. Dans le cas d'un chemin horizontal et en ligne droite, elles sont de trois espèces, savoir : le frottement de glissement des fusées sur les coussinets des boîtes à graisse; le frottement de roulement des roues sur les rails; la résistance de l'air. Lorsque le chemin est courbe et horizontal, outre les résistances qui précèdent, on a encore : le frottement dû à la fixité des roues sur l'essieu; le frottement qui provient de ce que le parallélisme des essieux oblige les wagons à glisser sur les rails, en tournant autour de leur centre de gravité, pour changer de direction; le frottement dû à la force centrifuge, qui amène les rebords des roues contre les rails. Quand le chemin est en rampe ou en pente, à ces résistances s'ajoute une des résistances positive ou négative, égale à la composante horizontale du convoi sur les rails. Indépendamment de ces résistances normales, il en existe d'accidentelles qui échappent au calcul, telles que le frottement de glissement des roues sur les rails, résultant des défauts de pose de la voie, l'inégalité de l'usure des bandages; les pertes de force vive occasionnées par les chocs des roues sur les bouts des rails; l'action du vent, etc.

En discutant les équations auxquelles on arrive pour déterminer analytiquement ces résistances, on tire les conclusions suivantes, qui présentent un grand intérêt : 1° on diminue la résistance en réduisant le diamètre des fusées et en augmentant celui des roues; 2° il est avantageux de rendre le matériel roulant aussi léger que le permettent la prudence et l'économie de l'entretien; 3° on réduit considérablement la résistance totale, et par suite les frais de traction, en diminuant la vitesse; 4° le passage dans les courbes donne lieu à une augmentation de résistance par unité de distance parcourue, d'autant plus sensible que le rayon est plus petit.

Pour déterminer expérimentalement la résistance totale d'un convoi, on a fait descendre librement un wagon sur un plan incliné, et on a mesuré l'espace qu'il avait parcouru pendant un certain temps. Le wagon est alors soumis à l'action de deux forces, l'une accélératrice, composante du poids et parallèle au plan incliné; l'autre retardatrice, perpendiculaire à ce plan. L'espace, le temps et la force motrice, introduits dans la formule du mouvement accéléré, permettent de déterminer la résistance, ou la valeur de la deuxième composante. M. Wood, l'un des premiers qui aient essayé de déterminer cette résistance, a trouvé, en employant ce moyen, pour des wagons se mouvant en ligne droite et en terrain horizontal, à une vitesse de 16 kilomètres à l'heure, de 4 à 5 millièmes du poids total, soit de $\frac{1}{250}$ à $\frac{1}{200}$. M. de Pambour a trouvé, pour la somme des frottements, déduction faite de la résistance de l'air, 0,0027 du poids total.

Un deuxième moyen pour déterminer la résistance d'un wagon consiste à le faire marcher librement sur deux plans inclinés en sens inverse et se raccordant par une courbe à leur partie inférieure. Le wagon remonte le second plan, en raison de la vitesse qu'il a acquise en descendant le premier, et la différence du niveau auquel il s'élève avec celui d'où il est parti mesure la résistance en mètres de hauteur. Celle-ci, introduite dans la formule du mouvement accéléré, permet de déterminer kilogrammétriquement cette résistance.

Un troisième moyen consiste dans l'emploi du dynamomètre. MM. Gouin et Le Chatelier, en se servant du dynamomètre de M. Morin, ont trouvé, avec des wagons se rapprochant beaucoup de ceux dont on se sert actuellement, pour des vitesses de 25 à 40 kilomètres à l'heure, 0,003 à 0,0045 du poids total; pour des vitesses de 40 à 60 kilomètres, 0,0045 à 0,0055. On peut supposer, pour les grandes vitesses de 80 à 90 kilomètres à l'heure, 0,012 à 0,015 du poids total.

Pour déterminer la résistance au pourtour des roues, M. Wood, en supprimant la caisse et en lançant sur des plans inclinés des essieux isolés et chargés plus ou moins, a trouvé que cette résistance, pour des roues de 0 m., 90 de diamètre, était à peu près de 0,001 du poids total.

Le même expérimentateur, pour déterminer directement la résistance des fusées, a fait reposer celles d'un même essieu dans des coussinets établis sur deux chevalets. Sur l'essieu était montée une poulie sur laquelle s'enroulait une corde portant un poids à son extrémité libre. Le poids, en descendant, mettait l'essieu en mouvement et le faisait tourner avec une vitesse qui allait en croissant jusqu'à l'instant où la corde, entièrement déroulée, se détachait spontanément de la poulie. L'essieu animé d'une puissance vive assez considérable, continuait à tourner jusqu'à ce que le frottement de ses fusées l'eût réduit au repos. Le coefficient de frottement a été trouvé, dans un état moyen des fusées, de 0,05, et dans des circonstances exceptionnelles, avec un graissage continu parfait, de 0,017, soit $\frac{1}{60}$ de la charge, au lieu de $\frac{1}{8}$ qu'a donné Coulomb. Dans la pratique, on admet que ce coefficient est de $\frac{1}{20}$ du poids total.

MM. Morin, Sauvage et Poirée ont fixé comme il suit, pour la pratique des chemins de fer, la résistance à la traction par tonne, avec un entretien ordinaire de la voie et du matériel, un vent moyen et des roues de 0 m., 90 à 1 m. : pour les trains de marchandises, 4 kilogr., 5; pour les omnibus, 7 kilogr., 7; pour les directs, 8 kilogr., 5; pour les express, 10 kilogr.

Les expériences de MM. Gouin et Le Chatelier, faites avec l'indicateur de Watt, ont fourni le moyen de déterminer d'une manière fort exacte la résistance des convois, machine comprise. En groupant les divers résultats que ces expérimentateurs ont obtenus, on peut décomposer comme il suit la résistance totale qu'un convoi de 60 tonnes éprouve dans son mouvement, à la vitesse de 45 kilomètres à l'heure :

Résistance du convoi brut, par tonne :

	kil.
Résistance due au mouvement des véhicules.	6,25
Résistance due aux frottements du mécanisme de la machine sans charge.	2,50
Résistance due aux frottements du mécanisme produits par la pression de la vapeur	1,75
Total.	10,50

Résistance de l'appareil moteur, par tonne :

	kil.
Résistance due au mouvement des véhicules.	6,25
Résistance due aux frottements du mécanisme sans charge.	5,75
Résistance due à la pression de la vapeur	4,00
Total.	16,00

Un grand nombre d'expériences ont été faites en Angleterre sur la résistance développée par le mouvement des convois; les seules qui soient complètes sont celles de M. Gooch, sur le chemin de fer du Great-Western. Cet observateur a cru pouvoir conclure de plusieurs séries d'expériences sur ce chemin à grande section, que les résistances sont inférieures d'environ 20 pour 100 à celles que l'expérience permet d'admettre sur les chemins à voie étroite. M. Wyndham Harding, discutant les nombreuses expériences faites sur ces derniers chemins, a été conduit à admettre la formule empirique suivante, établie déjà par Scott Russell :

$$R = 2,72 + 0,094\,V + 0,00484\,\frac{NV^2}{T},$$

dans laquelle R est la résistance totale par tonne, V la vitesse en kilomètres par heure, N la surface de front du train ou sa plus grande section, T le poids du convoi en tonnes.

Le premier terme, 2,72, est le coefficient de frottement des véhicules; le deuxième exprime la résistance due aux chocs, aux secousses, aux vibrations de la voie et aux mouvements irréguliers du train; le troisième représente la résistance du vent, qui croît proportionnellement au carré de la vitesse. Sur un chemin en pente, on ajoute 1000 I à la valeur de R, I étant la pente par mètre mesurée sur le chemin même. Cette formule a été établie pour les wagons seulement; on peut l'appliquer à tout le convoi, en considérant la machine et le tender comme des wagons, et en augmentant R pour avoir la résistance totale de 25 à 20 pour 100, selon qu'il s'agit d'un train de voyageurs ou d'un convoi de marchandises.

M. Lardner a cherché à se rendre compte des résistances totales au mouvement, sous différents vents, en lançant des wagons sur des plans diversement inclinés. Voici les résultats qu'il a obtenus :

DÉNOMINATION DES VENTS.	PENTE.	RÉSISTANCE.	VITESSE UNIFORME EN KILOMÈTRES PAR HEURE.
Calme parfait. .	[illegible]	[illegible] P	30
— . .	[illegible]	[illegible] P	51
Vent arrière. . .	[illegible]	[illegible] P	54
— . .	[illegible]	[illegible] P	30
— . .	[illegible]	[illegible] P	38
Vent de bout. . .	[illegible]	[illegible] P	45
Vent de côté. . .	[illegible]	[illegible] P	27

P représente le poids total du convoi.

M. Morin a mesuré directement, à l'aide d'un dynamomètre à ressort, la résistance d'un convoi de 27 tonnes, remorqué à la vitesse de 10 à 25 kilomètres à l'heure, sous l'action de différents vents; les résultats que ce savant expérimentateur a obtenus, ainsi que ceux de M. Lardner, indiquent que le vent de bout, c'est-à-dire celui qui souffle en sens directement contraire à la marche du convoi, produit moins d'effet que celui qui souffle latéralement.

Pour approfondir cette question de la résistance au mouvement des convois, on peut consulter les articles fort intéressants publiés dans les *Annales des ponts et chaussées* par MM. Dupuis et Reinhard, le *Mémoire* lu à l'Institut par M. Wissocq; le *Traité* de Wood, traduit de l'anglais par MM. de Montricher, de Ruolz, de Franqueville; le *Traité* de Pambour sur les locomotives; le *Guide du mécanicien*, par MM. Le Chatelier, E. Flachot, J. Petiet et C. Polonceau; le *Traité des chemins de fer*, par M. Perdonnet; le *Mémoire* de M. Minard; les expériences de MM. Gouin et Le Chatelier, de M. Morin, du docteur Lardner, de M. Thibault, de MM. Sauvage et Poirée, de M. Bochet, de M. Gooch, etc.

Convoi funèbre (LE), tableau de M. Knaus. Cette toile, comme la plupart de celles qui ont été peintes par M. Knaus, nous transporte en Allemagne et nous fait assister aux humbles obsèques d'un laboureur, dont la bière, recouverte d'un drap noir et portée à bras d'hommes, s'avance lentement dans le sentier d'une forêt. En tête du cortège marche un jeune garçon tout fier de porter la croix argentée; puis viennent des jeunes filles penchées sur leurs livres de messe, et des marmots roses, blonds, ébouriffés, accompagnent de leurs voix enfantines le vieux chantre à tête chauve qui psalmodie gravement l'office des morts. Derrière le cercueil suivent des femmes en deuil qui pleurent et sanglotent dans leurs mouchoirs. De gais rayons de soleil se jouent dans les feuilles des arbres. « L'agreste convoi, dit M. Paul de Saint-Victor, s'achemine sans doute vers un de ces petits cimetières fleuris comme des jardins que nous admirons tant en Allemagne. Là dorment, sous des croix de bois enjolivées de laiton, toutes les jeunes poitrinaires, toutes les pâles fiancées mortes avant leurs noces, chantées par Uhland et par Novalis. Rien de plus doux et de plus souriant que ces dortoirs printaniers. Les papillons qui volent sur les tombes semblent des âmes échappées de leurs chrysalides. Tel devait être ce cimetière de Worms où Luther, à la veille de son grand combat, jeta ce cri mélancolique : *Intus quia quiescunt!* (Je les envie parce qu'ils se reposent). Toutes les figures de la composition de M. Knaus sont d'une candeur, d'une bonhomie charmantes; mais elles s'enlèvent mal sur un paysage barbouillé, fouetté, martelé, papillotant à outrance. Cette forêt criarde trouble le deuil et l'émotion de la scène; elle produit l'effet d'un feu d'artifice tiré à un enterrement. » Suivant M. de Pesquidoux (*Union*), ce tableau possède les qualités ordinaires de M. Knaus, la finesse railleuse et la gaieté humoristique; mais, s'il est un sujet d'où la raillerie doive être proscrite, c'est la mort, et il est facile de montrer dans le *Convoi funèbre* plusieurs figures qui frisent la caricature. Cette toile a été exposée au Salon de 1857; elle a été gravée par M. Carey.

Convoi de blessés (UN), *épisode de la campagne d'Italie*, tableau de M. Yvon. Sur un grand chariot traîné par des bœufs qu'un paysan italien aiguillonne, des blessés sont groupés, à l'ombre d'un berceau formé de branches d'arbre entrelacées. Un turco, étendu à plat ventre et accoudé, la pipe à la main, paraît insensible à la souffrance; près de lui un soldat couché sur le dos, et dont on ne voit pas le visage, tend les bras comme pour demander du secours; un voltigeur près d'expirer est soutenu par un vieux grenadier dont la tête est entourée de linge. Sur l'arrière du chariot sont des blessés autrichiens; l'un appuie soucieusement son front sur sa main; un autre est étendu sur le dos, un bras ballant près de la roue du char. A droite, à travers la brume et la poussière, on entrevoit un second attelage; à gauche, dans le fond, coule une rivière au pied des montagnes. L'heure est matinale, les étoiles pâlissent dans le ciel bleu, et les blanches lueurs de l'aube éclairent la scène. Ce tableau, de petite dimension, est une des œuvres les plus agréables de M. Yvon; il est signé : Ad. Yvon, 1862. Il a figuré au Salon de 1863 et à l'Exposition universelle de 1867.

Un *Convoi de blessés*, peint par Bellangé, a été exposé au Salon de 1824.

Convoi militaire (LE), tableau de Van der Meulen; musée du Louvre. Des cavaliers, dont le chef est vêtu de rouge et porte un chapeau à plumes, chevauchent dans un chemin creux; des fantassins les suivent. Vers la droite, trois soldats sont assis à terre; un quatrième est couché et endormi. Au fond, d'autres soldats escortent un chariot qui se dirige vers une ferme. Ce tableau, signé AF. V. MEULEN, a été gravé par Hulk dans le *Musée français*, par Bertaut, Filhol et Niquet dans le *Musée Filhol*. Van der Meulen a traité fréquemment le même sujet. Un de ses tableaux les plus réussis en ce genre, après celui du Louvre, est le *Convoi escorté* du musée de Rotterdam. Ce tableau, dont le fond représente un petit paysage montagneux, offre cet intérêt qu'il est daté de la première période de l'artiste (1661). A cette époque, Van der Meulen n'était pas encore le peintre officiel de Louis XIV. « Il s'en tenait alors, dit M. Bürger, aux fines petites compositions où il arrangeait ses troupes selon les caprices de la stratégie artiste, purement et simplement. Quand il fallut faire des portraits de courtisans en chapeau à trois cornes, et des plans de terrains au lieu de paysages, il devint froid et vide. Ce n'est pas sa faute, et peu de peintres ont mieux réussi dans ce genre de narration officielle. »

Joseph Parrocel, Martin, Wouwerman, Van Bredael et plusieurs autres artistes ont peint des *Convois militaires*. Un tableau de Breughel de Velours qui est au musée de Madrid nous montre un convoi surpris et attaqué par un corps de cavalerie et d'infanterie : il y a un grand mouvement et d'heureux effets de lumière dans cette composition. Un beau dessin de M. Bida, exposé au Salon de 1855, représente un *Convoi de recrues en Egypte*. Les figures y sont groupées de la façon la plus serrée et la plus savante; les types, les costumes et les accessoires sont d'une exactitude locale irréprochable.

CONVOIEMENT s. m. (kon-voi-man — rad. *convoyer*). Mar. Escorte d'un convoi de bâtiments de commerce.

CONVOITABLE adj. (kon-voi-ta-ble — rad. *convoiter*). Désirable, que l'on peut convoiter, que l'on convoite naturellement : *Un sort* CONVOITABLE.

CONVOITÉ, ÉE (kon-voi-té) part. passé du v. Convoiter. Désiré avidement : *Des places* CONVOITÉES.

CONVOITER v. a. ou tr. (kon-voi-té — du lat. *cupiditas*, cupidité, forme un peu éloignée, mais qui est assez bien justifiée par l'intermédiaire *coveiter*, dont on trouve d'anciens exemples). Désirer avec passion : CONVOITER *le bien d'autrui.* CONVOITER *la femme de son voisin. Le paysan, après* AVOIR *quelque temps* CONVOITÉ *une portion du champ de son* VOISIN, *augmente un peu chaque jour ses tentatives d'empiétement jusqu'à ce que l'occupation soit accomplie.* (St-Prosp.) *Le luxe corrompt tout, et le riche qui en jouit et le misérable qui le* CONVOITE. (J.-J. Rouss.) *Les hommes vains et prétentieux sont toujours les plus enclins à l'envie, car ils* CONVOITENT *ce qu'ils voudraient forcer les gens à croire qu'ils possèdent.* (Mme de Blessington.) *Le duc de Guise* CONVOITAIT *une couronne; il méprisait les Parisiens tout en les caressant.* (Chateaub.) *L'homme appète ce qui répond au besoin de sa vie physique, il* CONVOITE *ce qui flatte son goût, et s'y attache.* (Bautain.) *Peut-on être l'ami de celui dont on* CONVOITE *la femme?* (Alex. Dum.)

Vous épousez ma fille et convoitez ma femme.
MOLIÈRE.

Heureux, cent fois heureux celui
A qui sa mauvaise fortune
Ne fait pas convoiter la richesse d'autrui.
LENOBLE.

— Absol. Former des désirs : *La chair* CONVOITE *contre l'esprit, l'esprit contre la chair.* (Boss.) *La chair* CONVOITE *contre l'esprit, l'esprit résiste à la chair et doit la soumettre.* (Lamenn.)

Certes, je ne sais pas quelle chaleur vous monte;
Mais à convoiter, moi, je ne suis point si prompte.
MOLIÈRE.

Hélas! par tous pays toujours la même vie :
Convoiter, regretter, prendre et tendre la main,
Toujours mêmes acteurs et même comédie.
A. DE MUSSET.

— Poétiq. *Convoiter des yeux*, Regarder avec passion, avec un ardent désir de posséder :

Ces fruits dont bien défend l'usage,
Les convoiter des yeux, déjà c'est un outrage.
DELILLE.

— Prov. *Qui tout convoite tout perd*, L'avidité, qui fait qu'on veut tout avoir, empêche de rien obtenir.

Se convoiter v. pron. Être convoité : *Les objets les plus désirables ne sont pas ceux qui se* CONVOITENT *le plus.*

— **Syn. Convoiter, désirer, avoir envie, souhaiter, soupirer après.** *Convoiter* diffère des autres verbes en ce qu'il présente ordinairement le désir comme une chose blâmable ou excessive. *Désirer* exprime le sentiment bien prononcé et durable qui nous porte vers un objet nettement déterminé. *Avoir envie* exprime un sentiment moins durable qui tient un peu du caprice, de la fantaisie. *Souhaiter*, c'est désirer vaguement, sans savoir précisément comment la chose *souhaitée* pourra être obtenue. *Soupirer*, c'est désirer avec langueur, en souffrant de ne pas posséder encore. Un homme peu délicat *convoite* le bien d'autrui; un malade *désire* sa guérison; un enfant a *envie* de tout ce qui brille; on *souhaite* un bien qui paraît difficile à atteindre; le prisonnier *soupire* après la liberté.

— **Antonyme.** Dédaigner.

CONVOITEUR, EUSE s. (kon-voi-teur, eu-ze — rad. *convoiter*). Personne qui convoite :

Maints convoiteurs de biens se tenaient à l'affût.
C. DELAVIGNE.

CONVOITEUSEMENT adv. (kon-voi-teu-ze-man — rad. *convoiteux*). Avec convoitise : *C'est un péché que de regarder* CONVOITEUSEMENT *la femme de son prochain.*

CONVOITEUX, EUSE adj. (kon-voi-teu, eu-ze — rad. *convoiter*). Qui convoite, qui est sujet à la convoitise : *Être* CONVOITEUX *de gloire, de richesses.*

Aux grands honneurs convoiteux n'aspires;
Usez des biens et ne les désirez.
PIBRAC.

L'amour, comme tu sais, est un enfant gourmand,
Et, pour rassasier sa faim trop convoiteuse,
Je trouve des soupirs une viande creuse.
TH. CORNEILLE.

— Substantiv. Personne convoiteuse : *Les* CONVOITEUX *ne font nul cas de ce qu'ils ont.*

Cette part du récit s'adresse aux convoiteux.
LA FONTAINE.

Convoiteux (LE) et l'Envieux, ingénieux apologue de Jean de Boves, poète du XIIIe siècle. Ce conte, qui renferme en quelques lignes un grand enseignement et une moralité saisissante, vient évidemment de l'Orient, où les récits de ce genre sont fort nombreux. Jean de Boves l'aura entendu raconter à des croisés qui revenaient de Jérusalem, et l'aura habillé à sa façon, en substituant le « prud'homme saint Martin » au génie des contes arabes. Voici la traduction de ce fabliau, auquel nous laissons, autant que possible, tout ce que le style du vieux poète a de grâce et de naïveté :

« Seigneur, après la fable, je veux dire la vérité, car celui qui ne sait dire que fables n'est pas un conteur raisonnable. C'est une vérité sûre que deux compagnons à un temps vivaient, bien a passé cent ans, qui menaient mauvaise vie; car l'un est si plein d'envie, que nul plus que lui ne l'était; l'autre si plein de convoitise, que rien ne lui pouvait suffire; et convoitise est telle, qu'elle fait maint homme méprisable. Convoitise prête à usure et fait recommencer les mesures, convoitant d'avoir plus encore. Envie est tellement plus mauvaise, qu'elle va le monde excitant. Envieux et convoiteux chevauchaient un jour ensemble; ils rencontrèrent saint Martin dans une campagne. Peu il a été en leur compagnie sans qu'il eut vu les mauvais désirs au fond de leur cœur plantés. Lors trouvent deux chemins fréquentés, que séparait une chapelle; saint Martin appelle ces hommes, qui menaient de mauvais métiers. — Seigneurs, fait-il, à cette église je tourne mes pas à droite; de moi je veux que vous soyez contents. Je suis saint Martin le Prud'homme : qu'un de vous me demande un don, il aura sans faute ce qui lui plaira, et celui qui se taira en aura deux fois autant. — Lors pense le convoiteux qu'il laissera demander à son compagnon, ainsi il en aura deux fois autant que lui; moult il souhaite ce double gain. — Demandez, fait-il, beau compagnon, sûrement tu auras tout ce que demander sauras. Sois large à souhaiter. Si tu sais l'art de souhaiter, riche seras toute ta vie. — Celui qui a le cœur plein d'envie ne demandera pas ce qu'il veut; il mourrait d'envie et de regret si l'autre en avait plus que lui. Aussi ils se turent tous les deux un grand espace de temps sans rien demander. — Qu'attends-tu? qu'il t'en arrive mal? fait celui qui avait convoité, j'en aurai toute la moitié de plus que toi; demande, ou je te battrai tant que mieux ne le fut âne à pont. — L'envieux répondit : — Sire, j'aimerais mieux, sachez-le, que mal me fassiez; si je demande argent ou richesse, vous en aurez deux fois autant, mais vous n'en aurez pas si je puis. Saint Martin, dit-il, je vous prie que je perde un œil, et que mon compagnon en perde deux, il sera doublement accablé. — Aussitôt ils ont les yeux crevés, bien en fut tenue la promesse; de quatre yeux ils en perdirent trois, et n'acquirent rien autre chose. Ainsi saint Martin fit l'un borgne et l'autre aveugle, et cela par leurs souhaits. Malheur de ma part à qui en est fâché, car ils furent de mauvais aloi. »

CONVOITISE s. f. (kon-voi-ti-ze — rad *convoiter*). Désir passionné, immodéré : *La* CONVOITISE *des richesses, des honneurs. La* CONVOITISE *n'a rien de si propre que d'être ingrate.* (Montaigne.) *Votre* CONVOITISE, *c'est un gouffre toujours ouvert qui ne dit point : c'est assez.* (Boss.) *La* CONVOITISE *ne sait jamais où finit la nécessité.* (Boss.) *Ou l'orgueil nous enfle, ou l'envie nous ronge, ou les* CONVOITISES *nous brûlent.* (Boss.) *Nous avons tous cela de mauvais, que toutes nos* CONVOITISES *sont infinies.* (Boss.) *Si l'être de l'homme est borné, sa* CONVOITISE *ne l'est pas.* (Bourdal.) *Je ne vois nulle différence entre l'injuste* CONVOITISE *d'une nation conquérante et le vol à main armée d'un brigand.* (De Custine.) *La pauvreté est une suite de la corruption et des mauvaises* CONVOITISES *des hommes.* (Lamenn.) *Les contrées fertiles qui bordent la côte occidentale de la Péninsule devaient exciter la* CONVOITISE *des Romains et des Samnites, et devenir la proie du vainqueur.* (Napol. III.) *Les bêtes ont les mêmes sens que nous et à peu près les mêmes* CONVOITISES. (De Tocqueville.) *La grande Vénus répand au hasard sur les âmes de hautes pensées et de vils désirs, les voluptés saintes et les obscènes* CONVOITISES. (P. de St-Victor.) *La liberté ne mérite ni l'émotion qu'elle cause ni la* CONVOITISE *qu'elle excite.* (E. de Gir.) *La* CONVOITISE *de ce que l'ouvrier n'a pas lui ravit souvent jusqu'à la jouissance de ce qu'il possède.* (C. Dollfus.)

. . . . Il faut que l'on jouisse;
Témoin ces deux gloutons punis d'un sort commun :
La convoitise perdit l'un,
L'autre périt par l'avarice.
LA FONTAINE.

— *Œil de convoitise*, Regard passionné, qui exprime un avide désir : *Jeter un* ŒIL DE CONVOITISE *sur une pile de pièces d'or, sur une table somptueusement servie.*

— **Syn. Convoitise, avidité, concupiscence, cupidité.** V. AVIDITÉ.

CONVOL s. m. (kon-vol — rad. *convoler*). Action de convoler à un nouveau mariage : *Le philosophe Athénagore donnait au* CONVOL *la dénomination d'honnête adultère, et le regardait comme un germe de discorde.* (Toulat.)

CONVOLANT (kon-vo-lan) part. prés. du v. Convoler : *Une veuve* CONVOLANT *en secondes noces.*

CONVOLANT, ANTE adj. (kon-vo-lan, an-te — rad. *convoler*). Qui convole, qui contracte un nouveau mariage : *Plusieurs dames que j'ai vues, veuves et* CONVOLANTES, *de leurs premiers et grands mariages s'abaissaient et descendaient fort bas avec des petits.* (Brantôme.) ‖ Vieux mot.

CONVOLER v. n. ou intr. (kon-vo-lé — du lat. *cum*, avec; *volare*, voler). Contracter un nouveau mariage : *Se décider à* CONVOLER, *après un long veuvage.*

Où trouver une veuve avec beaucoup d'appas,
Et surtout riche douairière,
Qui bientôt ne convole pas?
KÉRIVALANT.

A vingt ans mon mari me laissa mère et veuve.
Vous vous doutez assez qu'après ce prompt trépas,
Et faite comme on est, ayant quelques appas,
On aurait pu trouver à convoler de reste.
REGNARD.

‖ S'emploie le plus souvent avec un régime qui exprime la nature de l'union que l'on contracte : CONVOLER *en secondes noces.* CONVOLER *à un nouveau mariage.*

— Par anal. Prendre de nouveaux engagements contraires aux anciens : *Il est peu d'hommes politiques qui ne trouvent au besoin plusieurs bonnes raisons de* CONVOLER *à de nouveaux serments.*

— Par plaisant. Passer, changer de place ou de situation : *Le livre* AYANT *déjà* CONVOLÉ *en troisième main, il passa de la même façon en cinq ou six mains différentes.* (Scarron.) ‖ Se porter avec empressement : *Afin qu'il ne semblât pas que ce fût de leur consentement qu'elles* CONVOLAIENT *dans les bras d'un homme.* (Mol.) ‖ Ces deux derniers sens, qui ramènent le mot à son étymologie, ne sont cependant pas usités.

CONVOLUTÉ, ÉE adj. (kon-vo-lu-té — lat. *convolutus*; de *convolvere*, enrouler). Bot. Se dit de tout organe auroulé sur lui-même en spirale ou en cornet : *Feuilles* CONVOLUTÉES. *Cotylédons* CONVOLUTÉS.

— Entom. *Ailes convolutées*, Ailes qui enveloppent le corps et lui donnant une forme cylindrique.

CONVOLUTIF, IVE adj. (kon-vo-lu-tif, i-ve — lat. *convolutus*; de *convolvere*, enrouler). Bot. Syn. de CONVOLUTÉ. Se dit particulièrement des feuilles et de la préfoliation.

CONVOLVE s. m. (kon-vol-ve — du lat. *convolvere*, enrouler). Bot. Forme peu usitée du mot CONVOLVULUS :

Ainsi sur les moissons, quand l'orage a soufflé,
Reposent, confondus dans le sillon comblé,
Le convolve amoureux, la renoncule agreste.
MASSON.

CONVOLVULACÉ, ÉE (kon-vol-vu-la-sé — rad. *convolvulus*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux liserons ou convolvulus.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre convolvulus ou liseron : *On réunit souvent la cuscute aux* CONVOLVULACÉES. (Ad. de Jussieu).

Encycl. La famille des *convolvulacées* renferme des plantes herbacées ou des arbrisseaux à tige ordinairement grimpante, volubile, sécrétant un suc laiteux et portant des feuilles alternes, échancrées en cœur à la base. Les fleurs, souvent très-grandes, solitaires ou groupées en petits bouquets axillaires ou terminaux, accompagnés de bractées, ont un calice persistant, à cinq sépales libres ou soudés à la base; une corolle campanulée, en coupe ou en entonnoir, à cinq lobes plans ou plus ou moins plissés; cinq étamines insérées au fond du tube de la corolle; un ovaire de deux à quatre loges uniovulées ou biovulées, plus rarement à une seule loge quadriovulée, surmonté d'un style bifide, rarement double, dont chaque division est terminée par un stigmate simple, globuleux. Le fruit est une capsule s'ouvrant ordinairement en deux ou quatre valves, et divisée à l'intérieur en loges dont le nombre varie d'une à quatre; chaque loge renferme une ou deux graines à tégument coriace ou membraneux, à embryon entouré d'un albumen mou et comme mucilagineux. Cette famille, qui a des affinités avec les polémoniacées, comprend les genres suivants, groupés en deux tribus :

I. *Dichondrées* : Ovaire à carpelles libres. Genres : dichondre, falkie.

II. *Convolvulées* : Ovaire à carpelles soudés. Genres : wilsonie, évolvule, cresse, brewérie, dufourée, bonamie, neuropeltide, porane, duperreya, paisie, polymérie, aniséie, calystégie, convolvulus ou liseron, lépistémon, calonyction, quamoclit, batate, pharbitis, rivée, argyrée, humbertie, etc.

Quelques botanistes ajoutent à cette tribu le genre cuscute, qui pour d'autres constitue une famille distincte. La tribu des dichondrées a aussi été érigée en famille par quelques auteurs.

Les *convolvulacées* habitent pour la plupart les régions équatoriales, particulièrement les bords de l'océan Atlantique; leur nombre diminue à mesure qu'on s'avance vers les pôles. Presque toutes renferment un suc résinoïde, qui possède des propriétés purgatives souvent très-énergiques. Quelques-unes sont fréquemment employées en médecine (scammonée, jalap, turbith); d'autres présentent des parties souterraines charnues et féculentes, susceptibles d'entrer dans l'alimentation (batate ou patate). La plupart sont de charmantes plantes grimpantes fort recherchées dans les jardins, mais dont quelques-unes exigent la serre chaude ou tempérée.

CONVOLVULÉ, ÉE adj. (kon-vol-vu-lé — rad. *convolvulus*). Bot. Syn. de CONVOLVULACÉ.

— s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des convolvulacées, ayant pour type le genre convolvulus ou liseron.

CONVOLVULIFOLIÉ, ÉE adj. (kon-vol-vu-li-fo-li-é — du lat. *convolvulus*, liseron; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles des liserons.

CONVOLVULINÉ, ÉE adj. (kon-vol-vu-li-né — rad. *convolvulus*). Bot. Syn. de CONVOLVULACÉ.

— s. f. pl. Classe de végétaux dicotylédones, qui comprend les familles des convolvulacées, des solanées et des polémoniacées.

CONVOLVULOÏDE adj. (kon-vol-vu-lo-i-de — de *convolvulus*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Syn. de CONVOLVULACÉ.

— s. m. Syn. de PHARBITIS, genre de convolvulacées voisin des liserons.

CONVOLVULUS s. m. (kon-vol-vu-luss — mot lat. formé de *convolvere*, enrouler). Bot. Nom scientifique du genre liseron, qu'il tend à remplacer, même dans le langage vulgaire : *Le* CONVOLVULUS *aquatique fait éclater ses grandes fleurs blanches sur le tronc du saule.* (B. de St-P.)

— **Encycl.** V. LISERON.

CONVOQUÉ, ÉE (kon-vo-ké) part. passé du v. Convoquer : *Les chambres sont* CONVOQUÉES *pour le 15 février. Les actionnaires sont* CONVOQUÉS *en assemblée générale.*

La foule vers ces lieux semble être convoquée,
Ce long murmure approche, on ouvre la mosquée.
BARTHÉLEMY ET MÉRY.

CONVOQUER v. a. ou tr. (kon-vo-ké — lat. *convocare*; de *cum*, avec, et *vocare*, appeler). Appeler, inviter à s'assembler par un ordre ou par un simple avertissement : CONVOQUER *les chambres.* CONVOQUER *un concile.* CONVOQUER *les collèges électoraux.* CONVOQUER *le conseil des ministres. Louis XIV fit offrir à Charles II deux cent mille louis, s'il voulait se déclarer catholique et ne plus* CONVOQUER *de parlements.* (Mme de Staël.) *Si l'Église ne* CONVOQUE *pas le concile d'alliance, le Dieu de l'histoire le* CONVOQUERA *chaque jour.* (Edgar Quinet.)

De quoi vous plaignez-vous, quand c'est vous seul, [ingrat,
Qui voulez aujourd'hui convoquer le Sénat?
VOLTAIRE.

Monseigneur le duc de Bretagne
A, pour les combats meurtriers,
Convoqué, de Nante à Mortagne,
L'arrière-ban de ses guerriers.
V. HUGO.

Se convoquer v. pron. Être convoqué : *Les chambres* SE CONVOQUENT *chaque année pour la discussion du budget.*

— Antonyme. Dissoudre.

CONVOYÉ, ÉE (kon-voi-ié) part. passé du v. Convoyer. Escorté dans un but de protection : *Navires marchands* CONVOYÉS *par les vaisseaux de l'État. Parc d'artillerie* CONVOYÉ *par quinze mille hommes de troupes. Tout bâtiment* CONVOYÉ *ne peut être visité.*

CONVOYEMENT s. m. (kon-voi-man — rad. *convoyer*). Action de convoyer. ‖ Vieux mot.

CONVOYER v. a. ou tr. (kon-voi-ié — rad. *convoi*. Prend un *i* après *y*, aux deux prem. pers. du l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous convoyions, que vous convoyiez*; change *y* en *i* devant un *e* muet. *Je convoie, vous convoierez, qu'ils convoient*). Accompagner : *Ce singulier soupirant évitait toujours de me* CONVOYER *jusqu'à ma porte.* (Balzac.)

...... A grands coups de gaule
Le pèlerin vous lui frotte l'épaule,
De horions laidement l'accoutra,
Jusqu'au logis ainsi le convoya.
LA FONTAINE.

— Escorter dans un but de protection : CONVOYER *l'argent du trésor.* CONVOYER *des blessés.* CONVOYER *un train d'artillerie.* CONVOYER *des navires marchands. Il y a quelques personnes qui ne voient dans la marine qu'un moyen de* CONVOYER *les bâtiments marchands.* (Dupin.)

Se convoyer v. pron. Être convoyé : *Les navires marchands* SE CONVOIENT *surtout en temps de guerre.*

CONVOYEUR s. m. (kon-voi-ieur — rad. *convoyer*). Celui qui convoie, qui escorte pour protéger : *Les* CONVOYEURS *d'une flotte marchande, d'un parc d'artillerie.*

— Mar. Bâtiment qui forme l'escorte d'un convoi ou qui en fait partie : *En pleine mer, nous perdîmes de vue l'un de nos* CONVOYEURS.

— Adjectiv. : *Bâtiments* CONVOYEURS.

CONVULSÉ, ÉE (kon-vul-sé) part. passé du v. Convulser. Crispé convulsivement : *Membres, muscles* CONVULSÉS. *Ses yeux* CONVULSÉS *exprimèrent, jusqu'au moment où le médecin les ferma, le regret de n'avoir pu léguer à la science le mot de cette énigme.* (Hale.)

Des lèvres sans couleur, des mâchoires sans dent,
Et des doigts convulsés d'une infernale fièvre,
Fouillant la poche vide ou le sein palpitant.
BAUDELAIRE.

CONVULSER v. a. ou tr. (kon-vul-sé — du lat. *convellere*, *convulsum*, secouer, ébranler). Néol. Contracter convulsivement : *Rechercher les causes qui* CONVULSENT *les muscles. Une frénésie cruelle* CONVULSE *la bouche de ce moine et fait cligner ses yeux caves.* (P. de St-Victor.)

Se convulser v. pron. Être convulsé, contracté convulsivement : *Le système nerveux des femmes n'est point assez robuste pour atteindre aux combinaisons des sciences abstraites; les houppes sont très-sensibles, les fibres se crispent, et la machine* SE CONVULSE. (Mercier.)

CONVULSIBILITÉ s. f. (kon-vul-si-bi-li-té — rad. *convulsible*). Méd. Disposition à se convulser, à entrer en convulsion : *La* CONVULSIBILITÉ *des muscles est due à l'action des nerfs.*

CONVULSIBLE adj. (kon-vul-si-ble — rad. *convulsion*). Méd. Qui est disposé aux convulsions.

CONVULSIF, IVE adj. (kon-vul-sif, i-ve — du lat. *convulsus*, arraché). Qui est de la nature des convulsions : *Mouvements* CONVULSIFS *des membres.* ‖ Qui est accompagné de convulsions; qui produit des convulsions : *Toux* CONVULSIVE. *Causes* CONVULSIVES. *L'asphyxie par le charbon de bois est une asphyxie pénible et* CONVULSIVE. (Raspail.)

Après de longs efforts, une toux convulsive
Arrache à flots jaunis une ardente salive.
PONGERVILLE.

Si j'excellais en l'art où je m'applique,
J'expliquerais par raison mécanique
Le mouvement convulsif des frissons.
LA FONTAINE.

‖ Qui a des convulsions :

Ils prennent la main convulsive,
J'ai compris la douleur pensive.
V. HUGO.

— Par ext. Qui a quelque chose de mécanique, de paraissant organique, d'involontaire comme les convulsions : *Rire* CONVULSIF. *Gestes* CONVULSIFS. *La joie folle est un état* CONVULSIF *qui bouleverse l'âme.* (Boiste.)

— Fig. Qui se produit avec une agitation vive et soudaine : *Le genre humain est un corps gangrené d'une part et dont les mouvements sont* CONVULSIFS *de l'autre.* (Sieyes.)

— Méd. Qui produit des convulsions : *Médicaments* CONVULSIFS.

Encycl. Méd. On nomme médicaments *convulsifs* des agents qui augmentent l'irritabilité des fibres musculaires, et qui, à haute dose, déterminent des contractions spasmodiques momentanées plus ou moins intenses, en un mot, occasionnent des convulsions. On en fait usage pour combattre la torpeur, la paralysie musculaire, etc. Parmi les plus usités, nous citerons les préparations de fausse angusture, de bois de couleuvre, de fève de saint Ignace, de noix vomique, d'upas, de tanghinie, et, en général, de tous les produits des strychnées.

CONVULSION s. f. (kon-vul-si-on — lat. *convulsio*, de *convulsus*, arraché). Mouvement brusque, irrégulier, involontaire des muscles : *Être en* CONVULSION. *Tomber en* CONVULSION.

Digitized by Google

Avoir, éprouver des CONVULSIONS. *Les* CONVULSIONS *sont fréquentes chez les enfants durant la première dentition. Les* CONVULSIONS, *comme tant d'autres infirmités, sont, dans bien des cas, un funeste présent de la civilisation.* (Forges.) *Bayle éprouvait des* CONVULSIONS *en entendant jaillir de l'eau.* (Bolz.)

— Par ext. Mouvement violent, geste tourmenté : *Les* CONVULSIONS *de la rage, du désespoir. Quel intérêt peut-il résulter des peintures qui ne présentent les hommes que dans les* CONVULSIONS *de la fureur ou du désespoir?* (Barthel.) ‖ Contorsion, geste outré :

Modérez les transports de vos *convulsions.*
REGNARD.

On ne s'y dit bonjour que par *convulsion.*
REGNARD.

Et tandis que tous deux étaient précipités
Dans les *convulsions* de leurs civilités,
Je me suis doucement esquivé sans rien dire.
MOLIÈRE.

— Poétiq. Agitation violente qui se produit dans la nature : *Les* CONVULSIONS *du globe ont produit les montagnes et rendu la terre habitable. Les passions des hommes sont plus funestes au genre humain que les* CONVULSIONS *de la nature.* (Cicéron.) *Qui oserait peindre les sublimes horreurs de ces premières mystérieuses* CONVULSIONS *du globe.* (L. Figuier.) *Les ruines des montagnes renversées sur elles-mêmes attestent les* CONVULSIONS *souterraines qui les ont détruites.* (Salvandy.)

— Fig. Action violente et soudaine qui amène de grands troubles : *Les* CONVULSIONS *politiques. Dans les maladies politiques, on revient de la léthargie par les* CONVULSIONS. (Card. de Retz.) *Les États et les empires, après tant de tristes* CONVULSIONS *qui les agitent, prendront enfin une consistance fixe et assurée.* (Boss.) *Les* CONVULSIONS *imprimées aux membres d'un vaste empire par les passions et les agitations de la tête ne s'apaisent pas sans de longues vibrations de tout le corps social.* (Lamart.) *Une république fondée par la violence et par le sang finit, de* CONVULSION *en* CONVULSION, *par tomber d'épuisement.* (Daniel Sterne.) *Je considère la misère comme la dernière* CONVULSION *d'une société dont le génie de l'homme a marqué le terme prochain.* (E. de Gir.) *La Révolution française a offert le spectacle des plus terribles* CONVULSIONS. (St-Prosper.) ‖ Agitation inquiète, efforts pénibles : *C'est un plaisir de voir les* CONVULSIONS *de la mauvaise foi, qui ne sait plus où se prendre.* (Mme de Sév.)

— Hist. Contorsions auxquelles se livraient certains sectaires du XVIIIe siècle, à Paris, particulièrement dans le cimetière de Saint-Médard : *La folie des* CONVULSIONS *avait achevé d'avilir les jansénistes en les rendant ridicules.* (D'Alemb.)

— Pathol. *Convulsion tétanique*, Contraction égale et permanente de tous les muscles. V. TÉTANOS. ‖ *Convulsion tonique*, Ancien nom des contractions permanentes des muscles. ‖ *Convulsions cloniques*, Convulsions propres, caractérisées par un état alternatif de contraction et de relâchement des muscles.

— Encycl. Méd. Lorsque des mouvements désordonnés et involontaires affectent les muscles de la vie de relation, il y a *convulsion*; par opposition, on réserve le nom de spasme pour désigner la production de mouvements convulsifs dans les muscles de la vie organique. Les *convulsions* sont externes; cependant on donne le nom de *convulsions* internes à celles qui paraissent se produire à l'intérieur. Elles sont dites générales, lorsqu'elles s'étendent à tous les muscles; locales, lorsqu'elles sont bornées à quelques parties. Les *convulsions* se distinguent en toniques et cloniques : les premières s'accompagnent d'une roideur permanente qui persiste pendant toute la durée de la *convulsion*; tandis que les secondes se composent de secousses successives. Le tétanos est le type des *convulsions* toniques, la chorée le type des *convulsions* cloniques.

D'après leur origine, on a distingué plusieurs espèces de *convulsions* : elles sont essentielles, telles sont les *convulsions* de la chorée, de l'épilepsie; elles sont sympathiques, telles sont celles qu'on observe dans les indigestions, par la présence des entozoaires intestinaux; elles sont symptomatiques, telles sont celles qui accompagnent les affections du cerveau et des méninges.

Les *convulsions*, considérées d'une manière générale, présentent, tantôt un début rapide et instantané, tantôt au contraire certains signes précurseurs, tels que l'agitation, l'inégalité dans les mouvements, les crampes, le tremblement, le soubresaut des tendons, une sorte de vertige, la fixité dans le regard ou une mobilité extrême du globe oculaire, des mouvements de la mâchoire, ou une douleur locale, fixée soit dans un point du crâne, soit dans toute autre partie du corps. A ces phénomènes d'invasion succède la *convulsion* sous sa forme tonique ou clonique, c'est-à-dire une rigidité générale du tronc et des membres, ou une série de mouvements brusques alternatifs de flexion et d'extension, de pronation et de supination des membres, d'écartement et de rapprochement des doigts. Les poings sont fermés, les pouces fléchis dans la main, les yeux fixés en haut, les traits du visage renversés et grimaçants, les mâchoires serrées, le tronc roidi. Lorsque la *convulsion* n'est que partielle, elle affecte de préférence la mâchoire (trismus), les muscles expressifs du visage (rire sardonique, spasme cynique), ou les muscles extenseurs ou fléchisseurs des doigts (soubresaut des tendons).

Aux symptômes graves qui s'accusent du côté des muscles de la vie de relation, se joignent aussi des altérations fonctionnelles ou des troubles de la vie de nutrition : la congestion des poumons, l'irrégularité du pouls, la contraction spasmodique du cœur, les ecchymoses et les spasmes intérieurs se traduisant par la dyspnée, le hoquet, le dysphagie, l'hydrophobie et l'enrouement. La perte de connaissance et le délire accompagnent le plus habituellement les *convulsions* parvenues à un certain degré.

Les *convulsions* ne sont pas d'une durée ordinairement très-longue, mais elles se reproduisent par attaques successives plus ou moins fréquentes; elles ne cessent jamais brusquement, et ne sont pas ordinairement remplacées immédiatement par un retour complet à la santé. Beaucoup d'attaques convulsives laissent après elles des phénomènes consécutifs : une courbature générale, des douleurs aiguës dans les muscles, des ecchymoses disséminées, la rupture d'un tendon, des luxations, des fractures, des difformités, des paralysies locales ou partielles, en général passagères, etc., etc. Quant au traitement, il est visiblement subordonné aux causes qui ont provoqué les *convulsions*; nous ne pouvons, à cet égard, donner que quelques indications générales et, nécessairement, très-sommaires.

Si la *convulsion* est symptomatique d'une affection aiguë du cerveau, la saignée, les sangsues, les ventouses scarifiées derrière les oreilles, les purgatifs réitérés et le repos absolu seront préférés; si la *convulsion* se produit au cours d'une maladie chronique des centres nerveux, on emploiera les cautères, le séton à la nuque, les purgatifs et le nitrate d'argent à l'intérieur.

Dans les *convulsions* sympathiques, on aura recours aux vermifuges, aux purgatifs, aux médicaments propres à accélérer le travail de la dentition; enfin, dans les *convulsions* essentielles ou névroses convulsives, on aura recours aux antispasmodiques, aux calmants, aux narcotiques, suivant les cas.

— *Convulsion céréale*, V. ACRODYNIE, ERGOTISME.

CONVULSIONNAIRE s. (kon-vul-sio-nè-re — rad. *convulsion*). Personne qui a des convulsions : *Un* CONVULSIONNAIRE. *Une jeune* CONVULSIONNAIRE. ‖ Peu usité.

— Hist. Nom donné à des fanatiques du XVIIIe siècle, qui éprouvaient des convulsions, et s'infligeaient diverses tortures auxquelles ils prétendaient être physiquement insensibles : *Savez-vous ce que c'est qu'un* CONVULSIONNAIRE? *C'est un de ces énergumènes de la lie du peuple, qui, pour prouver qu'une certaine bulle du pape est erronée, vont faire des miracles de grenier en grenier, rôtissent des petites filles sans leur faire de mal, leur donnent des coups de bûche et de fouet pour l'amour de Dieu, et crient contre le pape.* (Volt.) *On assure que, dès le lendemain de l'expulsion des jésuites, les* CONVULSIONNAIRES *ont commencé à la prédire; c'est ainsi qu'ils ont toujours prophétisé.* (D'Alemb.)

— Encycl. Le gouvernement de Louis XV venait d'imposer au parlement l'enregistrement de la bulle *Unigenitus*, lancée par le pape Clément XI contre les jansénistes. Ceux-ci crièrent à la persécution, et, comme dans tous les temps de disputes religieuses passionnées, des miracles ne tardèrent pas à éclater. « Quand on attend des prodiges, dit M. H. Martin, il en vient toujours. » Plusieurs faits miraculeux commencèrent d'être signalés à l'attention publique; c'étaient, le plus souvent, des guérisons soudaines de maladies invétérées. Sur ces entrefaites, il vint à trépasser au faubourg Saint-Marceau un janséniste exalté, le diacre Pâris, dévot ascétique et à extases, très-opposé à la bulle, et qui était mort à trente-sept ans à force de macérations. Il passait pour un saint dans son quartier; c'était d'ailleurs un homme bon, humain, charitable, qui se dépouillait de tout pour les pauvres, et qui végétait volontairement dans une loge de planches, au fond d'une cour humide du quartier Saint-Marceau, jeûnant presque constamment pour donner son pain aux misérables. De son vivant, c'était déjà un personnage sacré, entouré de la vénération publique. Après sa mort, les pauvres, les infirmes accoururent en foule faire des neuvaines autour de sa tombe dans le cimetière de Saint-Médard, qui devint bientôt le théâtre des scènes les plus extravagantes; des jansénistes des deux sexes, exaltés par les persécutions que leur secte avait subies, s'y rendaient chaque jour et s'y sentaient spontanément saisis de spasmes convulsifs, de délire extatique et d'une sorte d'épilepsie à laquelle on attribuait la guérison des maladies, la vision intuitive et le don de prophétie. Ces ridicules saturnales, qui semblent appartenir aux sectaires de l'Inde, occupèrent Paris et la France pendant plusieurs années. Mais il est utile de rappeler que ces excès déplorables furent déterminés surtout par la persécution. La réaction janséniste était dans son principe, on le sait, une protestation de la conscience et de la raison que les violences de l'Église officielle firent tourner en fanatisme.

« La persécution commença, dit M. Michelet, et l'indignation suivit. Au fanatisme faux, elle en opposa un sincère, qui s'exaltant devint délire, folie et, plus tard, folie dépravée. »

Pâris était mort le 1er mai. Dès l'été, des malades vinrent se traîner sur son tombeau. Un simple monument, table de marbre noir à un pied de terre, avait été dressé, avec autorisation de l'archevêque de Paris (Noailles), par le frère du diacre, M. Pâris, conseiller au parlement. Les pèlerins, malades ou autres, se glissaient sous cette table, se couchaient sur cette terre sacrée, et beaucoup même en *mangeaient*, lui attribuant une vertu divine; on en envoyait même aux malades éloignés de Paris ou que leur état empêchait de se transporter au saint tombeau. « Bientôt, dit M. H. Martin, se répandit le bruit de quelques guérisons miraculeuses : les jansénistes s'attroupèrent. Des frémissements électriques couraient dans ces foules animées d'une même passion; l'agitation redoublait; les femmes s'emportaient en sanglots et en cris; des attaques de nerfs, des spasmes convulsifs s'emparaient des plus exaltées; quelques-unes étaient saisies par l'extase; des malades, des impotents, transportés d'une foi ardente, se faisaient étendre sur le saint tombeau; des malheureux tourmentés de crises nerveuses y retrouvaient un calme inespéré; des paralytiques, des boiteux, au contraire, après de violentes convulsions, se relevaient et marchaient; on prétendit même que des affections d'une tout autre nature et tout à fait étrangères au système nerveux, des chancres, des ulcères, avaient disparu subitement, ce qui serait absolument inexplicable.

« Les scènes de *convulsionnaires* — c'est le nom qui leur est resté — devinrent à la fin indécentes et cruelles. Le trait le plus commun chez les femmes, qui jouaient le principal rôle, était une combinaison extrêmement bizarre d'excitations hystériques et de cette insensibilité momentanée que les magnétiseurs réussissent quelquefois à produire sur les somnambules. Dans la violence de leurs spasmes, ces femmes, partagées en *aboyeuses, miauleuses, sauteuses*, suivant les cris et les mouvements auxquels elles s'abandonnaient, se laissaient piétiner le corps et frapper avec violence, se soumettaient à l'épreuve du feu, à l'embrochement, à mille autres tortures, et prétendaient éprouver de *divines consolations*; quatre ou cinq hommes debout pesaient de tout leur corps sur une jeune fille étendue ou la frappaient à coups de bûches sans qu'elle témoignât la moindre souffrance; on en vit se faire crucifier en imitation de la Passion, sans paraître sentir les clous qui leur traversaient les mains et les pieds. »

Des phénomènes qu'on ne pouvait alors expliquer par des causes naturelles passaient facilement pour des miracles. Un prélat janséniste, le chef des appelants, le célèbre cardinal de Noailles, tenait gravement registre de ces prétendus miracles. Telle fut la sensation occasionnée par ces événements, qu'ils furent discutés en plein parlement, et un bon nombre des faits parurent tellement attestés qu'en désespoir de cause, on prit le parti d'attribuer ces phénomènes au diable. L'archevêque de Paris, Vintimille, publie une ordonnance contre le culte rendu au diacre et contre les *convulsionnaires*, et la cour, en 1732, ordonna la clôture du petit cimetière, ce qui donna lieu à l'épigramme très-connue :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

On en fit désormais ailleurs. En fermant le théâtre, en ôtant le grand jour aux manifestations du fanatisme, en le jetant dans l'ombre, qui favorisait la contagion, on en augmenta l'intensité. Ces maniaques, recrutés dans toutes les classes de la société, même parmi les prêtres, suivirent la pente naturelle d'un mysticisme de la douleur où l'innocent expie pour le coupable. Plus Versailles et la cour se souillaient d'infamies, plus ces martyrs aveugles cherchaient des pénitences extraordinaires. Aux immondes débauches de Louis XV, à ses incestes multipliés, répondaient les crucifiements des pauvres filles jansénistes; par de cruels supplices, acceptés, implorés, elles croyaient appeler la grâce et détourner le courroux de Dieu. Aux détails contenus dans le passage de M. Henri Martin cité plus haut, nous ajouterons les suivants :

Les simples convulsions étaient le plus souvent accompagnées de douleurs qui obligeaient à demander des secours, d'où le nom de *secouristes* donné à ceux qui les administraient et à ceux qui les recevaient; bientôt on distingua entre les grands et les petits secours. Les grands consistaient en des coups de bûche, de pierre, de marteau, de chenet, d'épée, sur différentes parties du corps. Un *convulsionnaire* va chez une fille mourante d'un mal d'estomac, et la guérit à grands coups de poing dans la partie malade. Quelquefois le corps s'élançait en l'air et retombait par son propre poids; ce qui obligeait les assistants à le retenir pour ne pas offenser les regards du sexe et en même temps prévenir les blessures; mais, s'il y avait contusion, sur-le-champ on le guérissait en y appliquant de la terre du fameux tombeau. Les filles et les femmes, qui jouaient un grand rôle dans ces spectacles, excellaient surtout à faire des gambades, des culbutes et des jeux de souplesse. Là, une *convulsionnaire* puisait avec une cuiller de l'air dans une assiette vide, la portait à sa bouche, se faisait la barbe avec le manche d'un couteau devant un miroir, et catéchisait pour imiter le diacre Pâris qui, lorsqu'il soupait et se rasait, catéchisait. Une seconde recevait cent coups de bûche sur la tête, sur le ventre ou sur les reins; une troisième étant couchée sur le dos, on étendait sur elle une planche, et sur cette planche se plaçaient plus de vingt hommes. Une autre, ayant les jupes attachées, les pieds en haut, la tête en bas, se tenait longtemps dans cette attitude. A d'autres, ayant le sein couvert, on tordait les mamelles avec des pinces, jusqu'au point de fausser les branches. Plusieurs nuances s'établirent entre ces enthousiastes : il y eut un nommé Vaillant qui se dit le prophète Élisée. Ses sectaires, les vaillantistes ou éliséens, firent du bruit en Provence en 1734. Un nommé Augustin mêlait les sacriléges et les turpitudes à la folie. Un grand défenseur de l'œuvre des convulsions disait que les augustinistes étaient sortis de cette œuvre à peu près comme les gnostiques sont sortis du christianisme. Aux dénominations précédentes ajoutez celles de *figuristes, discernants, mélangistes, margouillistes*, etc., etc. Le bruit excité par les convulsions s'accrut encore par la publication d'un grand nombre d'écrits sur les miracles; on y examinait le caractère des vrais miracles; puis les causes et les résultats. Les théologiens attribuent au démon une certaine puissance sur la nature, et, jusqu'à un certain point, le pouvoir d'opérer des prodiges, témoin les magiciens de Pharaon, Simon le Magicien et les traverses auxquelles fut soumis le patriarche Job. La question était donc de savoir si les *convulsionnaires* étaient ou non les instruments du diable. Le conseiller Carré de Montgeron fit trois gros volumes in-4o (la *Vérité des miracles*, 1737-1748) pour vanter les convulsions, les coups de bûche, etc., et raisonna ou déraisonna à perte de vue dans son dernier volume sur l'instinct et l'interprétation des lois divines. En 1732, les docteurs de Sorbonne déclarèrent les *grands secours* illicites, contraires au cinquième commandement. Telle fut aussi la décision des évêques Soanen, Colbert et Caylus. Colbert admet des miracles opérés au tombeau du diacre Pâris, précédés ou accompagnés de convulsions; ce furent les premiers; mais il conclut ensuite des discours et des actions de plusieurs *convulsionnaires* que certains faits avaient un caractère trop puéril et trop indécent pour être l'œuvre de Dieu. « Le fanatisme, ajoute-t-il, consiste à abandonner la voie de l'autorité et des règles communes pour suivre aveuglément une prétendue voie extraordinaire et de prétendues inspirations. » Quelques médecins ne virent dans les convulsions que des effets naturels, et, à ce sujet, Hecquet fit un livre sur *le naturalisme des convulsions*, dans lequel il allie les qualités du médecin et du théologien. Il trouve dans la médecine une foule de faits analogues à ceux des *convulsionnaires*. N'a-t-on pas vu des *pyrophages* avaler des charbons ardents? On n'a pas oublié les religieuses de Loudun, dont la supercherie fut dévoilée par la faculté de Montpellier. A cette occasion, il cite ce que disait de son sexe une femme de mérite : « Il faut être fille pour connaître les filles; aussi les directeurs y sont souvent trompés. » Voit-on des merveilles dans les phénomènes de l'épilepsie, des vapeurs, de l'hystérie et tant d'autres qui dépendent du système nerveux? Le convulsionnisme a tous les caractères de ces perturbations organiques réunies à la dépravation du cœur. Les personnes affectées de convulsions sont presque toutes des femmes, et elles ne veulent recevoir ces prétendus secours que par le ministère des hommes; ce qui les place respectivement dans une atmosphère érotique, où le sang tamisé dispose aux désordres. L'expérience le prouve trop, car ces béates tolèrent des indécences dont rougiraient des femmes mondaines. La conduite de plusieurs prouve qu'elles sont loin d'être des vestales ou des vierges chrétiennes comme celles dont saint Jérôme a tracé le tableau. Plusieurs *convulsionnaires* ont essayé de justifier leur immoralité par des comparaisons et des passages de l'Écriture sainte. Hecquet, compulsant les archives de l'histoire orientale, prouve que dans ces contrées on était censé nu lorsque, ôtant sa robe, on gardait seulement les habits de dessous qui trahissaient les formes du corps, et qu'ainsi c'est un abus sacrilège de vouloir excuser des indécences en s'étayant d'expressions mal entendues. Personne dans cette occasion n'a plaidé avec plus de talent que Hecquet la cause des bonnes mœurs et de la raison. Lorrain, dans son traité de la mélancolie, fortifie l'opinion de Hecquet. Il cite une femme méthodiste qui, dans son délire, s'était coupé les oreilles, le nez et les mamelles, et un professeur de rhétorique que la lecture d'Homère enivrait d'enthousiasme et plongeait dans une défaillance complète. Il recherche les causes de cet enthousiasme dans la chaleur du climat, le régime diététique, le tempérament, la préoccupation de l'esprit, qui disposent aux paroxysmes hystériques et visionnaires. Il croit que le moral peut exciter le physique au point de produire des effets spasmodiques merveilleux chez les femmes, dont les sens sont plus irritables.

Pendant que les théologiens et les médecins discutaient divers écrivains signalaient

Digitized by Google

l'arme du ridicule. Le marquis d'Argens rapporte qu'une *convulsionnaire*, ayant une jambe beaucoup plus courte que l'autre, allait gambader sur la tombe du diacre, que tous les mois la jambe courte s'allongeait de manière à donner une ligne par année, sur quoi l'on fixa la guérison complète à cinquante-quatre ans de cabrioles. Il aurait pu ajouter cette autre anecdote plaisante : quelqu'un qui assistait aux préparatifs d'un crucifiement, se sentant transporté d'indignation, pensa qu'il fallait commencer par la flagellation, et, joignant l'action à la théorie, se précipita à coups de canne sur la troupe fanatique et la dispersa. En 1762, l'autorité publique s'efforça de faire cesser les convulsions; mais, par leur clandestinité, elles échappaient à la vigilance du magistrat; elles étaient d'ailleurs soutenues par des hommes honorables, que ces spectacles avaient plus ou moins fanatisés. La ville de Lyon fut toujours un foyer de *convulsionnaires*. En 1792, il parut dans cette ville un ouvrage intitulé : *Recueil de prédictions intéressantes faites en 1733 par diverses personnes sur plusieurs événements importants* (sans nom de lieu ni d'auteur). Quoique ce recueil présente tous les caractères du délire, il est utile d'en donner une idée pour faire connaître la secte dont nous parlons. D'ailleurs, quand on considère que les auteurs de ces inepties étaient des hommes vertueux, remplis de lumières, doués d'un sens droit sur toute autre chose, on est avant tout disposé à les plaindre. Écoutez donc les révélations de la sœur Holda, qui demande qu'on lui donne des coups de bûche sur le côté gauche et avec violence pour détruire la dureté de ceux qui sont au côté gauche du grand monarque : « La sœur a été dans une grande agitation; elle a eu de mauvaises convulsions; elle a crié : « Pan, pan, » pan! Hélas! mon papa! mais ce n'est pas » des bêtes, c'est des bouledogues; nous ferons » la guerre l'autre demain..... » La sœur a vu un peuple crochu qui se propose de détrôner le roi. Louis XVI sera détrôné par monsieur..... Paris, malheureuse ville, je te rendrai déserte, tes habitants vont te quitter, tes prêtres te maudire; la grande ville sera jouée à la paume. Les nègres, les sauvages vont entrer en France..... La sœur Angélique prédit que l'Antechrist sera un pape qui a déjà régné et qui ressuscitera..... Il y aura à Rome un concile. Pour donner une idée de ceux qui doivent s'y rendre, la sœur imite les hurlements du loup..... »

Un ancien dominicain, le P. Lambert, auteur de plusieurs ouvrages estimés contre l'incrédulité de son temps, a fait l'apologie des *convulsionnaires*; il prétend que l'œuvre des convulsions a pour objet la venue d'Élie, le retour des juifs, le rejet du formulaire et de la bulle *Unigenitus*. A côté de cela, des ecclésiastiques respectables, que leur ministère mettait à portée de recueillir des renseignements positifs, ont assuré que, dans les réunions de *convulsionnaires*, on alliait ce que la religion a de plus sacré avec ce que la débauche a de plus grossier. De cette histoire des *convulsionnaires* il ressort un enseignement, c'est que les controverses théologiques et le fanatisme sont de véritables malheurs pour les peuples et pour la raison publique. En luttant contre les préjugés religieux et en revendiquant le droit du bon sens contre les absurdités et les folies d'une théologie surannée, les philosophes ont donc rempli un rôle bien utile. Ce qui doit nous attrister, c'est de voir des hommes éclairés, comme Rollin, résister au mouvement d'émancipation, et traiter d'impies les Voltaire, les Diderot et tous ces nobles révoltés. Mais il en a toujours été ainsi. Aujourd'hui comme au temps de Voltaire, à côté des écrivains intrépides et fiers, qui viennent se ranger sous la bannière de la science, il y a le *servum pecus* de la tradition, qui reçoit le mot d'ordre du jésuitisme, et prétend nous faire rétrograder vers le passé. Heureusement, l'œuvre des philosophes se poursuit; la lumière se fait dans les esprits, et, à mesure que l'ignorance se dissipe, que l'instruction se répand dans les masses, le goût du merveilleux diminue sensiblement, et le surnaturel perd de son empire. Espérons que notre génération verra le triomphe complet de la science et de la raison humaine. Ce ne sera pas trop tôt, après tant de siècles de ténèbres et d'abrutissement, tant de supplices et tant de sang versé.

De toutes ces disputes, de toutes ces divagations délirantes, il n'est guère resté que le distique griffonné par un spirituel railleur sur la porte du cimetière Saint-Médard, et auquel on fait encore aujourd'hui de fréquentes allusions :

« Enfin, les croyants aux miracles commencent à devenir rares sur la terre de France, presque aussi rares que les grands-ducs, et vous ne les rencontrez plus guère que dans quelques diocèses de Franche-Comté, du Dauphiné ou de Bretagne, et la police correctionnelle, perdue par la lecture des écrits de Voltaire, en est venue à interdire aux madones peintes de tourner de l'œil dans leurs cadres, et aux plaies de Jésus de saigner.

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu. »

TOUSSENEL.

« On a peine à tenir son sérieux contre la naïveté des improvisateurs du monde des esprits. Quand la police arrêta l'essor des *convulsionnaires* de Saint-Médard, on afficha sur les murs du cimetière ces deux petits vers bouffons :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

« De par le bon sens, défense de faire parler les tables tournantes et de leur faire composer des vers et de la musique ailleurs que sur les théâtres de prestidigitateurs. »

BABINET.

Convulsionnaires de Tanger (LES), tableau d'Eugène Delacroix. Dans une rue bordée de maisons à terrasses dont les angles se découpent sur le ciel bleu, une bande de fanatiques, arrivés à l'exaspération de l'extase religieuse, court hurlante et folle au milieu de la foule qui s'écarte pour lui livrer passage. Ce sont des aïssaouas livrés aux transports de la frénésie la plus hideuse : les uns se mordent les bras, les autres trépignent, hurlent, écument, se contorsionnent, suivis d'un chaouch à cheval, qui veille sur leur dévotion épileptique. Des enfants regardent cette scène étrange avec une placidité orientale; des femmes, voilées de haïks blancs, sont debout sur les terrasses des maisons. « Il y a dans cette toile une incroyable turbulence de mouvement, une férocité de brosse que personne n'a dépassée, dit M. Th. Gautier; il y a surtout une couleur chaude, transparente et légère, dont le charme tempère ce que le sujet peut avoir d'horrible et de répugnant. » Tout en reconnaissant que l'ensemble est d'une couleur délicieuse, que les murs couronnés de spectateurs, les turbans de la foule qui se presse autour des convulsionnaires, composent des masses pleines de richesse et de variété, Gustave Planche a exprimé le regret que ce tableau, si excellent quand on le regarde à la distance de quelques pas, ne soutienne pas l'analyse : « Le ton des murailles et des turbans demeure tel qu'il paraissait d'abord, et continue de réjouir l'œil, mais il n'y a pas dans toute cette foule une seule figure logiquement construite, capable de marcher, de se tenir debout, d'avancer la jambe ou de lever le bras. Nulle forme n'est déterminée; le front et les orbites sont confondus; ni les mains ni les jambes ne sont attachées; il y a dans ce chaos de quoi désespérer l'attention la plus courageuse. Cependant il est impossible de méconnaître l'énergie qui anime tous les acteurs de cette scène; mais cette énergie n'est qu'indiquée dans cette ébauche confuse. Je consens à voir dans cette toile le programme d'une admirable composition; jamais je ne consentirai à croire que ce soit un ouvrage achevé. » Les *Convulsionnaires* ou, comme dit Th. Gautier, les *Convulsionnistes de Tanger* ont été exposés pour la première fois au Salon de 1838, et ont reparu à l'Exposition de 1855; à cette dernière date, le tableau faisait partie de la collection de M. Mala.

CONVULSIONNÉ, ÉE (kon-vul-si-o-né) part. passé du v. Convulsionner. A qui l'on donne, à qui l'on a donné des convulsions : *Muscles* CONVULSIONNÉS *par un courant électrique*.

— Par ext. Tourmenté, bouleversé par une cause physique : *Franz vit le berger s'enfoncer par un petit sentier au milieu des mouvements de terrain qui forment le sol* CONVULSIONNÉ *de la plaine de Rome*. (Alex. Dum.)

CONVULSIONNER v. a. ou tr. (kon-vul-si-o-né — rad. *convulsion*). Néol. Donner des convulsions à : *L'électricité* CONVULSIONNE *les muscles*.

— Par ext. Bouleverser, produire des changements brusques et soudains dans : *Le feu intérieur a* CONVULSIONNÉ *le globe*. *La Révolution française a* CONVULSIONNÉ *l'Europe*.

Se convulsionner v. pron. Tomber en convulsion, se livrer à des mouvements convulsifs : *La passion qui se* CONVULSIONNE *est souvent factice*. (Mme Roudeu.)

CONVULSIONNISTE s. (kon-vul-si-o-ni-ste — rad. *convulsion*). Partisan des convulsionnaires de Saint-Médard : *Les* CONVULSIONNISTES *du* XVIIIe *siècle*.

CONVULSIVEMENT adv. (kon-vul-si-ve-man — rad. *convulsif*). D'une manière convulsive : *Napoléon marche* CONVULSIVEMENT, *il s'arrête à chaque créneau du Kremlin*. (De Ségur.) *Sa tête tomba sur sa poitrine et la Esmeralda l'entendit soupirer* CONVULSIVEMENT. (V. Hugo.)

CONWAY, ville d'Angleterre. V. ABERCONWAY.

CONWAY (Henry SEYMOUR), général anglais, né en 1720, mort en 1795. Il embrassa fort jeune la carrière des armes, devint lieutenant général en 1759, servit avec ce grade en Allemagne pendant la guerre de Sept ans (1761), et, de retour en Angleterre, reprit au Parlement le siège qu'il y occupait depuis 1741. Lorsque Rockingham arriva au pouvoir (1765), Conway fut nommé membre du conseil privé et secrétaire d'État adjoint, poste qu'il conserva jusqu'en 1768. En 1772, il fut chargé du gouvernement de l'île de Jersey, et, de 1778 à 1782, du commandement des forces anglaises. Enfin il fut promu feld-maréchal en 1793. Le général Conway aimait et cultivait les lettres. On a de lui quelques brochures politiques, une comédie intitulée les *Fausses apparences* (1789), et des *Mélanges* en vers et en prose.

CONWAY (Thomas), major général dans l'armée révolutionnaire américaine, né en Irlande en 1735. Il émigra en France où il prit du service, fit les campagnes d'Allemagne de 1760-1761, reçut le grade de colonel en 1772, et passa aux États-Unis en 1777, à la recommandation de Silas Deane, pour aider à l'organisation et à l'instruction des troupes coloniales. Il jouissait en France d'une assez grande réputation comme militaire, et attendait du congrès, dès son arrivée, le grade de major général. Il éprouva un vif désappointement en voyant qu'on ne lui offrait que celui de brigadier général (mai 1777). Pendant le rigoureux hiver de cette année, tandis que Washington campait à Valley-Forge, Conway fut l'un de ses ennemis secrets les plus actifs, et chercha par tous les moyens à faire passer le commandement suprême entre les mains du général Gates. En novembre, le congrès l'avait nommé inspecteur général, avec le rang de major général, quoique Washington eût écrit à l'un des membres du congrès pour protester contre cette promotion, ce qui tendrait à prouver qu'à cette époque le congrès continental professait à l'égard de Washington un sentiment peu amical. Conway se donna tant de mouvement pour entretenir le mécontentement public, il écrivit tant de lettres anonymes, il répandit tant d'insinuations perfides contre le général en chef, que toute cette conspiration fut désignée sous le nom de *cabale de Conway*. Le caractère de cet homme, si bien pénétré dès le principe par Washington, finit par être apprécié par le congrès. Ses prétentions et ses façons agressives l'avaient rendu si impopulaire dans l'armée, qu'au commencement de 1778 il envoya sa démission au président du congrès; à sa grande surprise, elle fut acceptée sur-le-champ. Conway s'était fait des ennemis de presque tous les officiers, ses frères d'armes. L'un d'eux, le général Cadwallader, qu'il avait plus gravement offensé, le provoqua en duel et lui logea une balle dans la tête (4 juillet 1778). Croyant la blessure mortelle, Conway écrivit à Washington une lettre d'excuses, datée de Philadelphie, 23 juillet 1778; elle contenait cette déclaration arrachée à sa conscience et à ses remords : « Vous êtes à mes yeux un homme grand et bon. » Il se rétablit néanmoins, et retourna en France vers la fin de la même année. Il y reprit du service, fut nommé maréchal de camp en 1784, et devint en 1787 gouverneur général des établissements français dans l'Inde. On ignore la date de sa mort, qui doit être placée après 1792.

CONYBEARE (Jean), prélat et théologien anglais, né à Pinhoe, près d'Exeter, mort à Bath en 1755. Il se distingua comme professeur et comme prédicateur, et devint successivement recteur de Saint-Clement à Oxford (1724), directeur du collège d'Exeter (1730), doyen de Christ-Church (1732), et enfin évêque de Bristol (1750). Il a publié, sous le titre de *Défense de la religion révélée* (Londres, 1732), un ouvrage fort estimé. Ses *Sermons* ont été réunis et publiés après sa mort (1757, 2 vol. in-8o).

CONYBEARE (Jean-Josias), antiquaire et géologue anglais, né à Londres en 1779, mort en 1824. Il fut professeur d'anglo-saxon (1807), puis de poésie (1812), à l'université d'Oxford, et devint vicaire de Bath-Easton. On a de lui un assez grand nombre d'articles importants sur la géologie et la chimie, dans les *Transactions of the geological Society*, dans les *Philosophy Annals*, etc. Au moment de sa mort, Conybeare mettait sous presse ses *Illustrations de la poésie primitive des Anglais et des Français*, ouvrage qu'il n'eut pas le temps d'achever. En recherchant des matériaux pour ce travail, il trouva quelques écrits rares et curieux, et édita, entre autres, un extrait de la *Romance métrique d'Octave, empereur de Rome* (1809), et les *Cent contes joyeux*, recueil auquel Shakspeare avait fait allusion dans sa pièce intitulée : *Beaucoup de bruit pour rien*, et qu'on croyait perdu.

CONYLURE s. m. (ko-ni-lu-re). Mamm. Autre orthographe du mot CONILURE.

CONYNGHAM (Francis-Nathaniel, marquis DE), homme politique anglais, né à Dublin en 1797, porta, du vivant de son père, le titre de lord Mount-Charles. Il prit part fort jeune aux affaires publiques, se signala par ses idées libérales, devint sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères dans le ministère Canning (1822-1826), lord de la trésorerie de 1821 à 1830 pendant l'administration de Wellington, et siégea à la chambre des lords, en 1832, après la mort de son père. Directeur général des postes en 1834, le marquis de Conyngham devint, l'année suivante, membre du conseil privé, occupa la charge de grand chambellan de la couronne de 1835 à 1839, et reçut enfin le titre de vice-amiral de l'Ulster (1849).

CONYZE s. f. (ko-ni-ze — du gr. *kônuza*, nom d'une plante confondue avec *konis*, œuf de puce). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant un grand nombre d'espèces répandues dans toutes les régions chaudes et tempérées du globe, et dont une est vulgairement connue sous le nom de *herbe aux puces*.

— s. m. Mamm. Syn. de CONILURE.

— Encycl. Bot. Parmi les nombreuses espèces que renferme ce genre de composées, on remarque surtout la *conyze écailleuse* (*conyza squarrosa*), vulgairement nommée *herbe aux mouches* ou *herbe aux puces*. C'est une plante bisannuelle, à tige velue, rougeâtre et rameuse, à capitules jaune rougeâtre au dehors, groupés en un corymbe terminal. Elle abonde dans les régions tempérées, sur la lisière des bois et dans les sols arides, où elle fleurit au milieu de l'été. Elle répand, surtout quand on la froisse, une odeur forte et aromatique, qui a fait attribuer à cette plante la propriété de faire fuir les insectes. On l'emploie quelquefois en médecine comme carminative, emménagogue et vulnéraire. Les bestiaux ne la mangent pas. Dans les localités où elle est abondante, on la ramasse pour chauffer les fours.

CONYZÉ, ÉE adj. (ko-ni-zé). Bot. Qui ressemble aux conyzes.

— s. f. pl. Bot. Section d'astérées baccharidées ayant pour type le genre conyze.

CONYZOÏDE s. f. (ko-ni-zo-i-de — de *conyze*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Syn. de CARPÉSIE, genre de composées.

CONZ (Charles-Philippe), poète allemand. V. KONZ.

CONZA, autrefois *Compsa*, ville du royaume d'Italie, dans la Principauté Ultérieure, district et à 13 kilom. S.-E. de San-Angelo-Lombardi; 1,500 h. Archevêché; belle cathédrale. C'est une ville très-ancienne, qui fut assiégée et prise par Narsès en 554, parce que 7,000 Goths s'y étaient réfugiés. Dans la suite, Charlemagne imposa à Grimoald l'obligation d'en détruire les murailles.

CONZÉLATEUR s. m. (kon-zé-la-teur — du préf. *con*, et de *zélateur*). Celui qui, avec d'autres personnes, se trouve à la tête d'un parti : *Monsieur le lieutenant, vous avez fait pendre votre argentier* CONZÉLATEUR *Louchard*. (Sat. Ménipp.) ‖ Vieux mot.

CONZIÉ (Louis-François-Marc-Hilaire DE), prélat français, né à Poncin (Ain) en 1732, mort à Londres en 1804. Il fut successivement grand vicaire de Senlis, évêque de Saint-Omer (1766), et évêque d'Arras (1769). Il se montra un des adversaires les plus violents de la Révolution, refusa de siéger aux états généraux, accompagna le comte d'Artois à l'étranger, fut investi de toute la confiance de ce prince, dirigea ses relations avec le parti royaliste, et ne cessa, par ses intrigues, d'alimenter la guerre civile en France. Il refusa en 1801, lors de la conclusion du concordat, de se démettre de son siége, et il passe pour avoir été le chef de la conspiration dont Cadoudal fut l'instrument. — Son frère, François DE CONZIÉ, né à Poncin en 1736, mort à Amsterdam en 1795, devint évêque de Saint-Omer, puis archevêque de Tours. Il siégea aux états généraux parmi les adversaires de toutes les réformes, donna sa démission en 1791, et quitta la France pour aller mourir en Hollande.

COOBLIGATION s. f. (ko-o-bli-ga-si-on — du préf. *co*, et de *obligation*). Obligation réciproque ou commune à plusieurs personnes.

COOBLIGÉ, ÉE adj. (ko-o-bli-jé — du préf. *co*, et de *obligé*). Qui est obligé avec d'autres, soit réciproquement, soit solidairement.

— Jurispr. anc. *Défense d'attenter à sa personne, ses biens, ses cautions et ses coobligés*, Formule usitée autrefois en faveur des débiteurs que la justice voulait protéger.

COOK (John), navigateur anglais et capitaine de boucaniers, qu'il ne faut pas confondre avec son célèbre homonyme, le capitaine James Cook. John Cook commandait en 1683 une célèbre expédition de boucaniers dans la mer du Sud. Cette expédition se composait d'environ 70 aventuriers, au nombre desquels étaient William Dampier, Edward Davis, Lionel Wafer et Ambroise Cowley. Elle s'embarqua sur un vaisseau de 18 canons, capturé peu de temps auparavant par ces hardis écumeurs de mer. John Cook appareilla du Chesapeake dans les premiers jours d'août, et se dirigea d'abord vers la côte de Guinée. A Sierra-Leone, il s'empara par un stratagème ingénieux d'un navire danois portant 36 canons, muni et approvisionné pour un long voyage. Cook fit passer tout son monde sur ce nouveau bâtiment, qu'il appela la *Bachelor's Delight* (les *Délices du garçon*), et déposant à terre l'équipage danois, sans s'occuper de ce qu'il deviendrait, il brûla son ancien navire, « pour éviter les bavardages. » Puis, faisant voile pour le détroit de Magellan, John Cook aperçut une île à laquelle Cowley donna le nom de *Pepy's island* (île Pepys). Non loin de là, on eut connaissance d'une seconde île, celle de *Sibble Dwards* (Sebald de Weerts). En doublant le cap Horn, le *Bachelor's Delight* fut ballotté comme une coquille d'œuf. Il joignit bientôt le *Nicolas*, de Londres, commandé par John Eaton, navire qu'on avait équipé dans la Tamise sous prétexte de l'employer au commerce, mais en réalité pour des expéditions de piraterie. John Cook arriva ensuite à l'île de Juan-Fernandez. Plusieurs des boucaniers embarqués sur le *Bachelor's Delight* avaient fait partie de l'expédition de 1680, durant laquelle, à la suite d'une relâche assez longue dans cette île, un certain William, Indien mosquito, qui accompagnait les boucaniers, se trouvant dans les bois à chasser les chèvres, avait été abandonné dans l'île, l'arrivée subite de trois bâtiments de guerre es-

Digitized by Google

pagnols ayant déterminé le rembarquement précipité de ses compagnons. John Cook, en arrivant à Juan-Fernandez, mit une barque à la mer et l'envoya à terre, dans l'espoir qu'on pourrait retrouver quelques traces de l'infortuné William. Dampier était dans cette embarcation avec un Indien mosquito nommé Robin. En arrivant près du bord, ils virent avec joie William, qui les avait aperçus et les attendait. La reconnaissance fut des plus touchantes : il y avait plus de trois ans que ce pauvre homme vivait seul dans l'île où il avait été abandonné avec son fusil, un couteau, une petite corne de poudre et quelques balles pour toutes ressources. Il avait réussi pourtant, à force de patience et d'industrie, à se construire une petite hutte garnie à l'intérieur de peaux de chèvres, à remplacer ses habits complétement usés par une peau de chèvre, et enfin à subvenir à sa nourriture par la chasse et la pêche. L'infortuné avait aperçu le *Bachelor's Delight* et le *Nicolas* la veille du jour où les bâtiments avaient jeté l'ancre, et, jugeant à leurs manœuvres qu'ils étaient anglais, il avait tué trois chèvres qu'il avait ensuite accommodées avec des plantes du pays, préparant ainsi un banquet pour ses amis.

Après cette relâche à l'île Juan-Fernandez, John Cook fit voile pour les îles Galapagos, où il trouva en abondance les grandes tortues vertes qui ont donné leur nom à ces îles. Il y bâtit des magasins dans lesquels il plaça en dépôt une grande quantité de farine qu'il avait prise sur les Espagnols, et qui devait servir à la subsistance future de ses équipages. La carte des Galapagos, dressée par Cowley durant cette visite, est encore estimée par les navigateurs. Bientôt après, John Cook mourut, et l'expédition passa sous le commandement d'Edward Davis. Les boucaniers continuèrent à écumer les mers du Sud jusqu'en 1688, époque à laquelle, ayant appris aux Indes occidentales qu'une proclamation récente offrait le pardon du roi à tous les boucaniers qui voudraient abandonner ce périlleux métier et recourir à la clémence de Sa Majesté, ils se décidèrent à jouir tranquillement des richesses qu'ils avaient amassées dans leurs courses aventureuses.

COOK (James), illustre navigateur anglais, né à Marton (Yorkshire) le 27 octobre 1728, mort le 14 février 1779. Neuvième enfant de cultivateurs pauvres, il apprit seulement à lire et à écrire dans une école de village, et fut placé, à l'âge de treize ans, en apprentissage chez un mercier de Staith, près de Newcastle. Le voisinage de la mer éveilla sa vocation, et il s'engagea bientôt comme novice sur un des bâtiments qui servent au transport du charbon de ce riche district. C'est à cette obscure et rude école qu'il commença à s'initier aux détails de l'art de la navigation. En 1755, menacé par la *presse*, il entra dans la marine de l'État au moment de la guerre contre la France, commença dès lors à se livrer à l'étude de la géométrie et de l'astronomie, fit la campagne du Canada, en qualité de *master*, à bord du *Mercury*, et fut chargé de quelques travaux d'hydrographie. Il exécuta notamment une bonne carte du fleuve Saint-Laurent qui servit longtemps de guide aux navigateurs, résultat que son inexpérience du dessin rendait encore plus remarquable. De nouvelles études, accomplies au milieu des agitations de sa vie de marin, le mirent en état de dresser, en 1764 et dans les années suivantes, les plans de l'île de Terre-Neuve avec exactitude et précision. Le cinquante-septième volume des *Transactions philosophiques* contient de lui un mémoire intéressant sur une éclipse de soleil observée dans ces parages en 1766. Cook était donc parvenu, à force de travail et de persévérance, à attirer sur lui l'attention, lorsqu'une heureuse circonstance vint lui ouvrir tout à fait la carrière.

En 1768, la Société royale de Londres ayant obtenu du gouvernement l'envoi d'une commission scientifique dans les mers du Sud pour observer le passage de Vénus sur le disque du soleil, Cook reçut le commandement de l'expédition avec le grade de lieutenant de vaisseau. Au mois de janvier de l'année suivante, il doubla le cap Horn, reconnut quelques-unes des îles de l'Archipel dangereux (ou Pomotou), déjà découvert par Bougainville, et aborda en avril à Taïti, également explorée l'année précédente par le navigateur français dont il put compléter les études et les observations. Il découvrit ensuite l'archipel des îles de la Société, explora les côtes de la Nouvelle-Zélande, dont il détermina le premier la configuration, découvrit le canal qui la coupe en deux îles (nommé depuis *détroit de Cook*), et recueillit des observations du plus haut intérêt sur cette terre, rencontrée par Tasman en 1642, mais restée inexplorée jusqu'alors. L'année suivante, il releva les côtes de l'Australie sur un espace de plus de 600 lieues, et ce voyage de reconnaissance peut être regardé comme le principe des établissements anglais dans cette partie du monde. Il revint en Europe par Batavia et le cap de Bonne-Espérance, après avoir failli sombrer sur les écueils de la côte d'Australie; la moitié de ses matelots et les membres les plus éminents de la commission scientifique avaient été dévorés par les fièvres pendant ce voyage, qui avait cependant donné de si importants résultats.

Peu de jours après son retour, Cook fut élevé au grade de *commander*. Ce premier voyage avait prouvé que ni la Nouvelle-Zélande ni l'Australie ne faisaient partie du continent austral dont on soupçonnait l'existence, et, en même temps, qu'il n'existait aucun continent au nord du 40e parallèle nord. On résolut d'envoyer une nouvelle expédition explorer les régions situées sous des latitudes plus élevées, et Cook, auquel revenait naturellement l'honneur de la commander, reçut l'ordre de faire le tour du globe dans ces latitudes les plus méridionales, en poussant ses tentatives de découvertes aussi près du pôle que possible, et en ne laissant, ni sur sa droite ni sur sa gauche, aucun point de l'océan Pacifique inexploré, afin que l'on pût résoudre d'une manière définitive cette question tant controversée de l'existence d'un continent austral.

L'expédition, composée des deux bâtiments la *Résolution* et l'*Aventure*, ce dernier sous les ordres du capitaine Furneaux, quitta Plymouth le 13 juillet 1772, doubla le cap de Bonne-Espérance le 22 novembre suivant, et, dans l'espace de quatre mois environ, explora l'océan Pacifique sous les hautes latitudes méridionales, entre 20° et 170° de longitude est. Elle parvint au sud jusqu'à 67°15' de latitude. Après s'être convaincu qu'il ne pouvait exister entre ces limites extrêmes aucun continent de quelque étendue, Cook fit voile pour la Nouvelle-Zélande, qu'il atteignit le 26 mars 1773. Il passa l'hiver, qui répond à notre été, au milieu des îles de la Société, et reprit en novembre la recherche du continent austral, s'avançant cette fois à l'est, principalement entre 60° et 70° de latitude, et depuis 167°40' de longitude est jusqu'à 109°14' de longitude ouest. Ce fut sous cette dernière longitude que l'expédition atteignit son point extrême au sud, 71° 10' de latitude sud, car les glaces ne lui permirent pas d'avancer plus loin. Remontant alors au nord, Cook visita, pendant l'hiver, l'océan Pacifique, dans le tropique du Capricorne, depuis l'île Easter jusqu'aux Nouvelles-Hébrides, découvrit une nouvelle île, la plus grande de cet océan après la Nouvelle-Zélande, et lui donna le nom de Nouvelle-Calédonie. Il revint alors à la Nouvelle-Zélande faire reposer son équipage, et, le 10 novembre, se remit une troisième fois à la recherche du continent austral. Il fit voile sous diverses latitudes, entre 43° et 56° de latitude sud, jusqu'au 27 du même mois, où, perdant toute espérance de trouver aucune terre dans cet océan, il résolut de se diriger en droite ligne vers l'entrée occidentale du détroit de Magellan, dans le but d'explorer la côte méridionale de la Terre de Feu, qui n'était encore connue qu'imparfaitement. Le 29 décembre, il franchit le cap Horn, et découvrit une côte désolée, la terre de Sandwich, dont la pointe extrême, située par 59°13' de latitude sud et 27°45' de longitude ouest, reçut du célèbre marin le nom de Thulé ou Islande méridionale (*Southern Thule*), parce que c'était la contrée la plus au sud que l'on connût jusqu'à ce jour. Cook fit alors voile à l'est jusqu'à ce qu'il se trouvât par la longitude du cap de Bonne-Espérance, et, ayant ainsi fait le tour du monde dans sa plus grande circonférence, certain qu'il ne pouvait y avoir entre le 50e et le 70e parallèle aucun continent considérable, il jugea qu'il était inutile de continuer ses recherches dans ces mers orageuses, avec un équipage fatigué et des provisions presque épuisées. Il se dirigea alors vers le Cap, où il aborda le 22 mars 1774, après avoir, depuis qu'il en était parti, exécuté un trajet de plus de 110,000 kilom. sans avoir même éprouvé l'accident le plus vulgaire, tel que celui de la perte d'un mât ou d'un cordage. Le 30 juillet suivant, il jetait l'ancre à Spithead. Il revenait n'ayant, pour ainsi dire, rien découvert, sinon qu'il n'y avait rien à découvrir, mais ayant réussi, par ses patientes et intrépides explorations, à faire connaître la vraie nature des régions australes. Comblé d'honneurs dans sa patrie et de considération par toute l'Europe, nommé capitaine de vaisseau, administrateur de l'hôpital de Greenwich, membre de la Société royale, il aspirait peut-être à un repos bien mérité, lorsque la grande question du passage nord-ouest le rejeta de nouveau sur l'océan. Du reste, il offrit de lui-même ses services, qui furent acceptés aussitôt. On mit à sa disposition deux bâtiments, la *Résolution* et la *Découverte*, commandée par le capitaine Clarke qui l'avait accompagné dans ses deux premiers voyages. Cook partit de Plymouth le 12 juillet 1776. Il devait pénétrer dans l'océan Pacifique en doublant le cap de Bonne-Espérance, visiter en passant les îles situées dans le tropique du Capricorne, et y répandre, en vue de les naturaliser dans cette région, les animaux domestiques les plus utiles de l'Europe; tournant ensuite au nord, il atteindrait la côte ouest de l'Amérique, et pénétrerait avec la plus grande rapidité possible jusqu'à 65° de latitude nord; de là, il tâcherait de rentrer dans l'océan Atlantique, en passant entre l'Asie et l'Amérique, sous l'extrême latitude nord, et en allant ainsi à l'inverse des explorateurs des régions arctiques.

Cook emmenait avec lui, comme astronome et comme naturaliste, Bayley et Anderson, qui tous deux l'avaient accompagné dans son dernier voyage. Il avait aussi à son bord un naturel d'Ulietéa, île avoisinant Otaïti, qu'il avait amené en Angleterre et qu'il voulait reconduire dans son pays natal. Le 30 novembre, la *Découverte* et la *Résolution* doublèrent le cap de Bonne-Espérance, et, le 12 du mois suivant, elles avaient connaissance de deux petites îles, déjà découvertes précédemment par Marion et Crozet, mais qui n'avaient pas encore reçu de nom. Nos navigateurs leur donnèrent celui d'îles du Prince-Édouard (*Prince-Edward's islands*). Le 24 décembre, Cook et Clarke reconnurent également les hautes terres découvertes par le navigateur français Kerguelen; ils les appelèrent l'île de la Désolation (*the island of Desolation*), à cause de leur aspect morne et désolé. En quittant cette côte inhospitalière, la *Découverte* et la *Résolution* rencontrèrent les vents du nord et furent entraînées par eux dans un brouillard si épais, qu'elles coururent près de 300 lieues dans une obscurité complète; elles n'apercevaient rarement l'une l'autre, et il fallait sans cesse tirer des coups de canon pour prévenir les dangers d'une séparation. Enfin, le 26 janvier 1777, les deux vaisseaux jetèrent l'ancre dans la baie de l'Aventure, sur la côte sud de la terre de Van-Diémen, puis ils arrivèrent, le 12 février, dans le détroit de la Reine-Charlotte, à la Nouvelle-Zélande. Le 29, ils découvrirent une île appelée Mangea par les indigènes, puis, à quelques lieues au nord de là, une autre île nommée Watéo par les indigènes. La saison étant trop avancée pour continuer à naviguer vers les latitudes nord plus élevées, Clarke et Cook se rabattirent sur les mers intertropicales; ils firent donc voile vers les îles des Amis, et arrivèrent le 1er mai dans celle d'Anamocka. Ils se dirigèrent ensuite vers l'île Ilèpacé, située au nord de cet archipel; ils reconnurent également toutes les îles avoisinantes, et ne quittèrent les parages des îles des Amis qu'après deux ou trois mois. Le 12 août, ils arrivèrent enfin à Otaïti, où ils furent parfaitement reçus par le roi Otoo, à qui ils offrirent du bétail et des chevaux en présent. Ils allèrent ensuite établir Omay dans l'île de Huaheine, choisie par lui pour sa résidence. Le 8 décembre, nos voyageurs quittèrent Borabora et perdirent bientôt de vue les îles de la Société. Le 18 janvier, par 21° de latitude nord, ils découvrirent un groupe de cinq îles, auquel ils donnèrent le nom d'îles Sandwich (*Sandwich islands*) en mémoire du premier lord de l'Amirauté. Il ne restait plus qu'à accomplir l'objet spécial du voyage, c'est-à-dire à examiner la côte nord-ouest de l'Amérique, et à essayer plus particulièrement de se frayer un passage dans l'océan Atlantique en doublant l'extrémité nord de ce continent. Le 7 mars, la *Résolution* et la *Découverte* arrivèrent sur la côte de la Nouvelle-Albion par 44°33' de latitude : cette partie de la côte, appelée Noutka par les naturels, a gardé ce nom depuis. En quittant le détroit de Noutka, Cook et Clarke pénétrèrent, sous le 58e degré de latitude, dans une autre bras de mer auquel ils donnèrent le nom de détroit du Prince-Guillaume (*Prince-William's sound*); puis, se dirigeant à l'ouest, ils doublèrent le grand promontoire d'Alaska et atteignirent, le 9 août, l'extrémité la plus occidentale du continent américain, à 13 lieues seulement du rivage opposé de l'Asie. Ils donnèrent le nom de cap du Prince-de-Galles (*cape Prince's-of-Wals*) à cette pointe de terre; puis nos navigateurs déterminèrent la largeur du détroit qui sépare l'Asie de l'Amérique, détroit déjà traversé, mais incomplétement exploré par Behring. Ils s'avancèrent ensuite sur l'océan du Nord, mais ils ne tardèrent pas à rencontrer les glaces. Ils avancèrent pourtant encore jusqu'à 70° 44' de latitude, après des efforts répétés; mais, le 18 août, ils virent devant eux, aussi loin que leurs regards pouvaient s'étendre, une mer de glace compacte élevée d'environ six pieds. Il était dès lors évidemment impossible d'aller plus loin, et nos navigateurs résolurent en conséquence d'employer l'hiver à compléter leur étude des îles Sandwich. Le 23 novembre, sous 20° 55' de latitude, ils découvrirent Mowée une des îles Sandwich, qu'ils n'avaient pas encore visitée, et, le 30, une autre grande île appelée Owyhée. Ils passèrent ensuite dix semaines, du 1er décembre au 13 février 1779, à faire le tour des côtes de cette île et à les relever, sans avoir aucun différend avec les naturels, qui traitaient au contraire les Anglais avec beaucoup de respect et avaient même divinisé Cook sous le nom d'*Orono*. (Dumont d'Urville dit que le navigateur anglais est encore vénéré par les naturels comme un de leurs dieux.) Tout semblait donc aller au mieux entre les Européens et les Owyhéens, et rien ne faisait prévoir que cet heureux accord allait bientôt être troublé. C'est ce que prouvent, du reste, les dernières lignes que Cook ait écrites sur son journal et dans lesquelles il parle de l'insuccès de sa tentative pour trouver un passage au nord. « C'est à cet échec, dit-il, que nous devons d'avoir pu visiter de nouveau les îles Sandwich et enrichir notre voyage d'une découverte qui, bien que la dernière, semble, sous beaucoup de rapports, être la plus importante que les Européens aient encore faite dans toute l'étendue de l'océan Pacifique. » Les heureuses prévisions que semblent annoncer ces lignes furent tout à coup mises à néant par la mort tragique du navigateur. Dans la nuit du 13 février, un des canots de la *Découverte* fut enlevé par les naturels; le 14 au matin, Cook descendit à terre pour essayer de le reprendre. Les insulaires prirent l'alarme; un coup de feu imprudemment tiré abattit un de leurs chefs et porta au comble leur exaspération; ils assaillirent les Anglais à coups de pierres, ceux-ci leur répondirent par une décharge de mousqueterie et se hâtèrent de regagner leurs canots. Dans ce mouvement de retraite, quatre matelots furent tués, et Cook lui-même, qu'avait jusqu'alors protégé le respect que lui portaient les naturels, tomba frappé par derrière d'un coup de lance. Il se défendit vigoureusement, appelant ses compagnons à son aide, mais la confusion était telle parmi les équipages des canots, que nul ne lui porta secours. Il fut accablé par le nombre, et son corps resta au pouvoir des meurtriers; on ne put retrouver que les ossements de l'infortuné navigateur, la chair ayant été dévorée par les Owyhéens. Ces restes furent confiés à la terre avec tous les honneurs militaires. Samwell, qui avait été témoin oculaire de cette catastrophe, la raconte dans les plus grands détails et l'attribue, non à l'explosion d'un projet médité d'avance, mais à une irritation soudaine qu'excita chez les naturels la crainte que Cook ne cherchât à punir par des mesures violentes le vol du canot.

Le capitaine Cook avait l'âme aussi vigoureusement trempée que le corps, un sang-froid admirable dans le danger, un courage intrépide et calme, une tempérance extraordinaire qui lui rendait faciles toutes les privations, un talent supérieur pour dresser un plan de campagne et pour l'exécuter. Dumont d'Urville voit en lui le type le plus accompli du marin et du navigateur. Mais il était inflexible et dur, et, malgré le témoignage des Anglais, il ne semble pas avoir toujours traité avec humanité les peuplades sauvages qu'il a visitées.

Son premier voyage fut rédigé, sur son journal et sur celui de Banks, par Hawkesworth (Londres, 1773; trad. en français par Suard, Paris, 1774). Le deuxième, rédigé par lui-même avec autant de naturel que de précision, a également été traduit par Suard, 1778. La rédaction du troisième est due au lieutenant King. M. Demeunier en a donné une traduction française (Paris, 1785). Ces relations ont, en outre, été réimprimées dans la plupart des collections de voyages. Les observations astronomiques faites pendant les trois voyages de Cook ont été imprimées à Londres en 2 vol. in-4°.

COOK (archipel de), groupe de petites îles de l'Océanie, dans la Polynésie, à l'E. de l'archipel des Amis, et au S.-O. de l'archipel de Taïti, par 19° de lat. S. et 160° de long. O. Superficie, 30 myriamètres carrés; 20,000 hab. malais-polynésiens, convertis au christianisme par les missionnaires européens. Les principales îles de cet archipel sont : Mangia, Harvey, Oukakoudaia, Waterland et Souvarof; les deux premières donnent aussi leur nom à tout le groupe. [illegible] du corail. Découvertes par Cook en 1770.

COOK (détroit de), dans l'océan Pacifique, entre les deux principales îles de la Nouvelle-Zélande. Il a 240 kilom. de long sur 32 de large, et porte le nom du navigateur qui le découvrit en 1770.

COOK (entrée de), golfe formé par l'océan Pacifique boréal, sur la côte méridionale de l'Amérique russe, à l'E. de la presqu'île Alaska; le cap Douglas au N. et la pointe Chatham au S. forment les limites de ce golfe.

COOKE (George), graveur anglais, né à Londres en 1781, mort dans la même ville en 1834. Élève de Basire, dont il continua la tradition avec habileté, il n'a d'autre mérite que celui d'avoir possédé toutes les ressources du burin. N'ayant d'ailleurs qu'à un degré médiocre le sentiment du paysage, il ne sentait pas le côté pittoresque, original et poétique des morceaux qu'il exécutait d'après nature. Ainsi ses premières *Vues de France et d'Angleterre*, qui commencèrent sa réputation, sont d'une facture irréprochable, mais pleines de détails minutieux qui dégénèrent en puérilités. Il fait triste et froid en ces horizons finement dégradés; c'est pauvre, mesquin, sans force, malgré le charme d'un métier merveilleux. Tel est d'ailleurs le défaut général, le caractère saillant de la gravure anglaise. Jamais, en ce pays, Marc-Antoine, Albert Dürer et Lucas de Leyde ne seront compris. Néanmoins, ces premiers travaux lui créèrent une certaine vogue. En 1828, c'est à lui que furent confiées les illustrations de la Bible d'Oyles et de Mant; Mosse fut son collaborateur. L'occasion était belle cependant, pour un graveur bien trempé, de s'élever à la hauteur du livre sacré, ou tout au moins de le tenter. Mais non, on ne sent même pas le moindre effort; c'est pâle et froid comme tout le reste. Les *Ponts du cœur Londres et de Londres* qu'il fit paraître furent publiés quelque temps avant sa mort, vers 1833, et n'ajoutèrent rien à sa valeur. Les Anglais cependant, enthousiastes de Cooke, exaltèrent son talent au delà de toute expression. Mais son œuvre, que l'on peut juger à la Bibliothèque de la rue Richelieu, n'a rien qui explique une telle illusion, et l'on est forcé de prendre ces éloges pour l'expression de ce patriotisme quand même, qui pousse les Anglais à vanter tout ce qui leur appartient.

COOKE (Édouard), jurisconsulte anglais. V. Coke.

COOKE (Thomas), poëte et littérateur anglais, né à Beatree (comté d'Essex) vers 1702,

mort en 1756. Il se rendit à Londres en 1722, écrivit dans plusieurs recueils littéraires, composa un grand nombre de petits poëmes et de chansons, des pièces de théâtre qui n'eurent pas de succès, et publia, sous le titre de la *Bataille des poëtes* (1725), un poëme satirique dans lequel il attaquait vivement Swift, Pope, etc. Ce dernier, pour se venger, plaça Cooke dans sa *Dunciade*. Enfin on a de ce littérateur, qui possédait une instruction étendue, des traductions d'*Hésiode* (1728), avec d'excellentes notes; de *Térence*; du traité *De la nature des dieux*, de Cicéron, etc.

COOKE (Thomas), mystique anglais du XVIIIe siècle, qui se fit quelque réputation par ses extravagances, né dans le Northumberland. Il acheva ses études à Oxford. La lecture des auteurs mystiques exerça un funeste empire sur son imagination. Entre autres singularités dont il se fit l'apôtre, Cooke prétendit que la circoncision était nécessaire au salut, et il commença par se soumettre lui-même à cette opération. Ayant perdu son bénéfice, il se rendit à Londres et publia des ouvrages que personne ne put comprendre, et que sans doute il ne comprenait pas lui-même. Se voyant près de mourir de faim, il proclama que les dons de la fortune devaient être partagés en commun par tous les enfants de Dieu; puis, passant de la théorie à la pratique, Cooke entrait dans les cafés et les restaurants et s'appropriait sans plus de façon ce qui était servi aux autres. Si on protestait, il démontrait par les textes les plus clairs qu'il était dans son droit, et l'on se contentait de rire du pauvre extravagant. Cependant il fut mis en prison et il y passa trois ans. Remis en liberté, il partit pour l'Irlande, et arriva à Dublin en 1760. Son état inspira quelque pitié aux membres du collége de la Trinité, qui se chargèrent de le loger et de le nourrir. Revenu en Angleterre, Cooke résolut d'aller visiter l'Amérique; mais la mort vint le frapper au milieu de ses projets, vers 1780. Il laissa des pamphlets signés A. M. E. (Adam, Moïse, Emmanuel), et deux comédies bien dignes d'un fou : le *Roi ne peut errer* (1762), et l'*Ermite converti* ou la *Fille de Bath mariée* (1771). Un dernier trait complétera son histoire : il avait l'habitude de recueillir des souscriptions pour des ouvrages imaginaires. Était-ce encore de la folie?

COOKE (Benjamin), compositeur anglais, né en 1739, mort en 1793. Il fit preuve dès son enfance d'un talent si remarquable, qu'à l'âge de douze ans il fut jugé capable de suppléer l'organiste de l'église de Westminster-Abbey, et qu'en 1752 il fut nommé chef d'orchestre de l'Académie de musique ancienne. En 1762, il devint organiste titulaire de Westminster-Abbey; reçut en 1777, de l'université de Cambridge, le titre de docteur en musique, et fut choisi en 1784 par George IV pour être l'un des sous-directeurs de la fameuse fête de la commémoration d'Haendel. On a de lui de la musique d'église, une messe et deux antiennes, entre autres, qui obtinrent le plus grand succès, ainsi qu'un grand nombre de joyeux refrains qu'il avait composés pour le *Catch-Club* (club de la Chanson) et qui lui valurent, à sept reprises différentes, la médaille d'or décernée par cette société.

COOKE (George-Frédéric), acteur anglais, né à Westminster en 1755, mort en 1812. Après avoir joué quelque temps en province puis à Londres sans attirer l'attention, il obtint beaucoup de succès à Dublin, et, pendant vingt-deux ans, régna sans rival sur la scène de cette ville. Il revint à Londres en 1800, parut au théâtre de Covent-Garden dans le rôle de Richard III, et sut mériter les applaudissements du public, dont il partagea les faveurs avec Kemble jusqu'en 1810. A cette époque, il partit pour l'Amérique, où il mourut deux ans plus tard. Kean, dans une de ses excursions en Amérique, lui fit élever un tombeau. Ses *Mémoires* furent publiés après sa mort (Londres, 1816, 2 vol.), d'après un journal de sa vie écrit par lui-même.

COOKE (Édouard), homme d'État anglais, mort à Londres en 1820. Il fut d'abord secrétaire particulier de sir Richard Heron, puis devint successivement premier greffier de la chambre des communes d'Irlande, secrétaire du département de la guerre (1789), membre du parlement et secrétaire du département civil dans le même pays. Après la réunion de l'Irlande à l'Angleterre, il fut appelé au poste de secrétaire d'État de l'intérieur et des affaires étrangères dans le ministère Castlereagh, et assista au congrès de Vienne. Il prit sa retraite en 1817. On a de lui : *Argument pour et contre une union entre la Grande-Bretagne et l'Irlande* (Dublin, 1799).

COOKE (Guillaume), jurisconsulte anglais, né à Londres en 1757, mort en 1832. Il publia un *Traité sur les lois relatives à la banqueroute* (1785, in-8°), qui fonda sa réputation, lui valut l'emploi de commissaire des faillites, et plus tard le titre de conseiller du roi (1816). Cet ouvrage, très-estimé en Angleterre, a eu plusieurs éditions.

COOKE (Thomas), compositeur et chanteur irlandais, né à Dublin vers 1785. Il apprit la composition musicale sous la direction de Giordani, et, tout jeune encore, devint directeur et chef d'orchestre au théâtre de Dublin. Doué d'une belle voix de ténor, Cooke abandonna, en 1805, son bâton de chef d'orchestre pour monter sur la scène, obtint un brillant succès et se rendit à Londres, où il fut engagé au théâtre de Drury-Lane. En 1827, il cessa de chanter et prit la direction de l'orchestre de ce théâtre. Outre des duos, des sonates, des chansons, on a de Cooke, ou, comme on dit familièrement en Angleterre, de Tom Cooke, deux opéras, *Frédéric le Grand* et le *Procureur du roi*, ainsi qu'un ouvrage de musique à l'usage des jeunes élèves, intitulé : *Scale for young performers on the piano*.

COOKE (Thomas POTTER), mime anglais, né vers 1786, mort à Londres en avril 1863. Après avoir servi comme marin sous les ordres de Nelson et s'être fait remarquer par sa bravoure, il débuta à Royalty-Theatre dans un rôle de matelot, et fut bientôt le favori du public (1804). Engagé au cirque d'Astley, puis au Lyceum et enfin à Covent-Garden, il devint un des acteurs les plus populaires de la scène anglaise. Ses créations dans le *Duke Dorgan*, de Buxton, *Poll and my partner Joe* d'Haines, *The lost ship* de M. Thompson Townsend, eurent une vogue prodigieuse. Cooke reparut une dernière fois sur la scène à Adelphi, il y a quelques années, dans une représentation donnée au bénéfice des enfants de son ami, le célèbre essayiste et critique Douglas Jerrold. Cet acteur est le même qui vint à Paris pour le *Monstre*, pièce dans laquelle il obtint un succès prodigieux. Il a laissé un testament d'après lequel chaque année, le 23 avril, jour anniversaire de la naissance de Shakspeare, et en même temps du testateur, doit avoir lieu un banquet au Collége royal dramatique, banquet ayant pour but de resserrer les liens qui unissent entre eux les acteurs. L'intérêt d'une somme de 2,000 livres sterling, léguée par lui, est affecté chaque année à un prix pour l'auteur du meilleur drame joué sur les théâtres de Londres; 1,000 livres ont été destinées en outre à couvrir toutes les dépenses occasionnées par les dispositions testamentaires que nous venons de rappeler. — Sa fille, qui s'est mariée en 1844, a apporté en dot à son mari la somme de 40,000 livres (1 million de francs), entièrement gagnée par son père durant sa carrière dramatique. — Un acteur du même nom, George COOKE, attaché au théâtre Olympic de Londres, l'un des meilleurs comédiens des scènes secondaires anglaises, s'est, dans un accès d'aliénation mentale, coupé la gorge avec un rasoir, en mois de mars 1863. George Cooke excellait dans les ganaches et les pères dindons.

COOKE (John-Esten), romancier américain, né à Winchester (Virginie) en 1830. Il commença à se faire connaître en publiant dans les journaux des essais littéraires et des nouvelles. En 1854, M. Cooke fit paraître : *Bas de cuir et de soie* ou le *Chasseur John Myers et son épouse*, roman qui fut suivi de plusieurs autres, dans lesquels il s'est particulièrement attaché à peindre les mœurs de la Virginie. Nous citerons encore : la *Jeunesse de Jefferson* (1855); les *Comédiens de Virginie* ou le *Vieux temps dans le vieux domaine* (1856); *Ellie* ou la *Comédie humaine*; le *Dernier des forestiers*, etc.

COOKIA s. f. (kou-ki-a — du nom de Cook, célèbre navigateur anglais). Bot. Genre d'arbres, de la famille des aurantiacées, tribu des clausénées, comprenant environ six espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale. ‖ Genre de la famille des laurinées, comprenant une seule espèce.

COOKSTOWN, ville et paroisse d'Irlande, comté de Tyrone, à 141 kilom. N.-O. de Dublin, et à 14 kilom. O. du lac Neagh; 9,891 hab. Fabrication de toiles. Belle place bordée d'arbres; remarquable château de Killymoon.

COOLE (la), petite rivière de France (Marne), prend sa source au petit village de ce nom, canton de Sompuis, arrond. de Vitry-le-François, baigne Écury-sur-Coole et se jette dans la Marne, après un cours de 30 kil., du S. au N.-O.

COOLEET-MANEES s. m. (kou-lit-mé-niss). Bot. Espèce de cannellier de Sumatra.

COOLHAAS (Gaspard), théologien protestant allemand, né à Cologne en 1536, mort à Leyde en 1615. Il exerça le ministère évangélique dans plusieurs églises, puis vint se fixer à Leyde (1575), où il fut chargé d'enseigner provisoirement la théologie. Diverses opinions qu'il émit lui attirèrent de vifs démêlés avec ses collègues. Il soutint notamment la nécessité de l'intervention de l'autorité civile dans l'élection des anciens et des diacres, et rejeta la prédestination absolue. Le synode de Middelbourg (1578) condamna les opinions et les ouvrages de Coolhaas, qui fut destitué, et qui embrassa, deux ans plus tard, la profession de distillateur. Les écrits de Coolhaas sont depuis longtemps oubliés.

COOLHAAS (Guillaume), théologien hollandais, né à Deventer en 1706, mort à Amsterdam en 1772, descendait du précédent. Il fut professeur de langues orientales (1753), puis pasteur à Amsterdam. On a de lui des dissertations grammaticales et philologiques et deux volumes de sermons.

COOLIE s. m. (kou-li — angl. *cooley*; de l'indoustani *culi*, laboureur loué à la journée). Nom donné aux Indiens, aux Chinois et autres Asiatiques qui s'engagent, moyennant salaire, pour aller travailler dans une colonie européenne : *Les* COOLIES *chinois*. ‖ Quelques-uns écrivent COOLIS.

— Encycl. On donne le nom de *coolies* aux émigrants chinois qui, depuis l'émancipation des esclaves, vont en Amérique, et surtout dans les colonies, pour remplacer les nègres. « Ces travailleurs, disait un rapport récemment publié, sont très-bien accueillis aux colonies. Sobres, dociles, laborieux, ils remplacent très-avantageusement les nègres, qui ne travaillaient guère avant leur émancipation, et qui ne travaillent plus du tout depuis qu'ils sont émancipés. » Le *coolie* chinois reçoit un salaire modique, il est nourri et habillé par le propriétaire. Il y a une différence entre le prix qu'il reçoit et la valeur réelle de son travail; mais il faut bien que le travailleur paye le prix de son voyage et de sa nourriture à bord. C'est une avance que l'armateur a faite le premier; le propriétaire a remboursé l'armateur; le Chinois acquitte sa dette avec le seul capital qu'il possède, ses bras. Dans de pareilles conditions, il faut n'avoir affaire qu'à de bons sujets. Les Chinois que la misère amène à Amoy et à Shang-Haï ne sont pas tous propres à devenir de bons ouvriers. C'est au capitaine, au subrécargue, au médecin du bord, à choisir ses hommes, à déjouer leurs ruses. Il faut distinguer les malades qui dissimulent leurs infirmités, écarter les fumeurs d'opium, que leur passion a rendus impropres à toute espèce de travail; il faut repousser les gens de sac et de corde, qui abondent par tout l'Orient, mais en Chine plus qu'ailleurs encore. Malgré ces précautions, on est toujours un peu volé, il y a du déchet sur la cargaison de coolies. A peine est-on en pleine mer que l'on entend : *Poc po troc* (je ne puis pas manger). C'est un *coolie*, que l'on croyait fort et vigoureux, qu'il faut envoyer à l'infirmerie. *Bo chu chol* (j'ai mal au ventre), crie son voisin; c'est un fumeur d'opium qui, privé du poison habituel, éprouve des douleurs nerveuses et une agitation générale. Un troisième a pu emporter avec lui une provision d'opium; il n'ose fumer. Il roule entre ses doigts une boulette de sa gomme verdâtre qu'il glisse entre ses dents. S'il peut tromper la surveillance des matelots, on le verra peut-être s'élancer le couteau à la main et frapper sans conscience de ses actes. Ce n'est plus un homme, c'est une bête féroce, un fou furieux. » Quelquefois les *coolies* se révoltent durant la traversée, et alors ont lieu sur mer des drames sanglants et terribles, comme celui qui se passa sur le *Hong-Kong* en 1865, et sur le trois-mâts *Eugène et Adèle* en 1864. Dans ces cas-là, l'énergie du capitaine peut seule prévenir les désastres dont ces navires furent le théâtre.

Le sort du *coolie*, travailleur volontaire qui a remplacé le nègre, n'est guère préférable à celui de son prédécesseur. Voici en surplus ce qu'en dit M. Duvergier de Hauranne dans son récent *Voyage en Amérique* : « On les prend partout, en Chine, en Malaisie, aux Indes, non pas précisément par force, mais, ce qui est pire, en les décidant par de fausses promesses. Esclaves, ils ne le sont pas, puisqu'ils sont engagés librement. Ils sont libres, mais de cette liberté virtuelle du galérien qui passe sa vie les fers aux pieds; comme les nègres, on les conduit par bandes enchaînées. Étant libres, ils doivent payer leur passage, et, comme ils sont insolvables, ils sont vendus, ainsi que les débiteurs à Rome, pour cinq, six, huit années de servitude; après quoi la loi, une loi paternelle et protectrice, prend soin qu'ils ne tombent pas dans une oisiveté malsaine et les oblige de se vendre pour quatre années de plus. Après cette longue épreuve, ils se figurent et vous croyez peut-être qu'ils ont assez lavé la tache originelle et payé l'inestimable bienfait d'être enrôlés comme bêtes de somme, comme machines au service de l'homme blanc. Les voilà libres, enfin citoyens de leur patrie nouvelle; on les appellera désormais *señor*, comme les hommes blancs. Point du tout, la tache est indélébile, et le préjugé public les tient dans une condition dépendante et humiliée pire peut-être que celle du noir natif de l'île ou du mulâtre affranchi. Quand une fois le pauvre *coolie* est bien et dûment expédié dans quelque coin retiré de l'île, qui donc, je vous le demande, ira voir si son temps de service est expiré? Qui prêtera l'appui de la force publique à son droit méconnu? Le gouvernement a d'autres soins que de venir à son aide; on sait du reste comment lui clore la bouche; son métier est de faire de l'argent et non pas de gouverner ni de faire respecter les lois. »

COOLSCAMP, village et commune de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 17 kilom. S. de Bruges, 3,351 hab. Importante fabrication de toiles; briqueteries.

COOM s. m. (koumm). Métrol. Mesure de capacité en usage en Angleterre, où elle vaut 145 lit., 39.

COOMANS (Jean-Baptiste-Nicolas), homme politique et publiciste belge, né à Bruxelles en 1813. Il se fit recevoir avocat, puis entra dans le journalisme et défendit les idées ultra-catholiques dans le *Journal des Flandres*, dans le *Courrier d'Anvers*, dans le *Journal de Bruxelles*, etc. Nommé député en 1848, M. Coomans se montra un des adversaires les plus ardents du parti libéral en même temps qu'un des apologistes les plus exaltés des congrégations religieuses. En matière de commerce et d'industrie, M. Coomans est un partisan déclaré du système protecteur. On a de lui : une *Histoire de la Belgique* (Gand, 1836, in-8°), en flamand et en français; quelques romans, comme *Richilde* (1839, 2 vol.); *Baudouin Bras de fer*; le *Moine Robert*; la *Clef d'or*; les *Communes belges*; *Yonck*, et enfin des écrits politiques : *Étude sur les questions d'intérêt matériel à l'ordre du jour*, etc.

COOMANS (Pierre-Olivier-Joseph), peintre belge, frère du précédent, né à Bruxelles en 1816. Il reçut les leçons de Van Hasselaere et de Kayser. Plus tard, il se rendit en Algérie et y passa plusieurs années pour étudier la nature et les mœurs de cette région. Il a composé, depuis 1836, un grand nombre de tableaux d'histoire et de genre, qui, pour la plupart, ont été exposés à Bruxelles ou à Paris. Nous citerons : *Ossian et Malvina*; un *Mendiant*; le *Déluge*; le *Repos de la famille*, la *Dernière charge d'Attila à la bataille de Châlons-sur-Marne*; *Paysage de la province de Constantine*; *Émigration de tribus arabes*, *Danseuses algériennes*; la *Bataille d'Ascalon*; l'*Orgie des Philistins*; *Massacre des Tenctères et des Usipètes*, etc.

COOMBE (Guillaume), littérateur anglais, né en 1741, mort en 1823. Il était fils d'un riche négociant de Londres, qui lui fit donner une brillante éducation. Maître à vingt ans de sa fortune, il mena une existence dissipée qui le conduisit à la ruine; il se mit alors à écrire pour vivre. « Observateur malin plutôt que profond, dit M. Parisot, il saisissait à merveille le côté plaisant des choses et les ridicules. Nul Anglais peut-être, depuis Swift, n'a possédé plus complétement l'humour, tant qu'il est accompagné de bonhomie et qu'il ne dégénère point en ironie sanglante. Au reste, quoique la satire soit le trait véritable de Coombe, la rare flexibilité de son talent et les connaissances un peu superficielles, mais variées, qu'il devait à son admission dans les premiers cercles de la capitale lui permettaient de traiter toutes les questions. » Parmi les productions, toutes anonymes, de Coombe, nous citerons : le *Diaboliade*, poëme spirituel et piquant qui obtint le plus grand succès; la *Danse de la mort* et la *Danse de la vie*, poëmes agréables et gais; le *Diable boiteux en Angleterre* (1790, 2 vol.), *Tour du docteur Syntaxe à la recherche du pittoresque*; *Tour du docteur Syntaxe à la recherche d'une femme*; *Histoire de Johnny Quæ genus*, enfant trouvé du docteur Syntaxe (1813), etc.

COONINXLOO (Gilles DE), peintre flamand, né à Anvers en 1544, mort dans la même ville en 1610. Il apprit son art sous Léonard Kroës et Gilles Mostaërt, puis se rendit en France, retourna dans sa ville natale pour s'y marier, habita plusieurs années Frankendal, et finit par se fixer définitivement à Anvers. Cet artiste fut un des plus grands paysagistes de son temps. Ses tableaux, dispersés dans les musées, sont extrêmement remarquables par la légèreté de la touche, la fraîcheur du coloris, la variété des fonds. Plusieurs lui furent commandés par le roi d'Espagne et par l'empereur d'Allemagne. La galerie Robiano, à Anvers, possède de lui une toile de 16 pieds de longueur. On voit dans la galerie de Vienne un paysage de Cooninxloo qui passe pour un chef-d'œuvre.

COOPER (Astley), célèbre chirurgien anglais, né à Brooke (comté de Norfolk) en 1768, mort à Londres en 1841. Cooper était membre correspondant de l'Institut, chirurgien de l'hôpital de Guy à Londres, professeur à l'hôpital Saint-Thomas, chirurgien ordinaire de George IV et de Guillaume IV. Professeur éloquent et érudit, opérateur habile, il se fit une clientèle tellement nombreuse qu'à sa mort sa fortune s'élevait à 16 millions. Ses travaux en médecine sont considérables; nous citerons de lui : *Traité des hernies congénitales* (1804); *Traité des hernies crurales et ombilicales* (1807); *Traité des fractures et des luxations* (1824). Enfin à son nom se rattachent deux opérations remarquables qu'il pratiqua le premier et avec succès : la *ligature de l'artère carotide* et la *ligature de l'aorte*.

COOPER (Thomas-Sidney), peintre d'animaux anglais, né à Canterbury en 1803. Après des commencements très-difficiles, et qui ont arrêté sans doute le développement des rares facultés qu'il tenait de la nature, il eut occasion, en 1821, de peindre quelques décors où se révéla déjà son goût pour les animaux, l'instinct du paysage. Avec la modique somme que lui valut ce travail, l'artiste courageux vint étudier à Paris, où il passa, crayons-nous, près de deux ans. Entraîné à Bruxelles par des amateurs belges qui avaient foi dans son avenir, il exposa des *Études motivées* qui furent remarquées et qui méritaient de l'être. De nouveaux succès vinrent alors rendre sa situation meilleure. Cependant la misère venait encore parfois le visiter. Dans ces circonstances, il peignait des portraits; mais ses productions en ce genre sont d'une grande médiocrité. Il se sentait dévoyé. Aussi, dès qu'il fut revenu à Londres, se mit-il à exécuter en tableaux ses études d'après nature faites en Belgique et en France. Cependant ses premières tentatives ne furent pas aussi heureuses qu'il l'avait espéré; car ce n'est guère qu'en 1843, époque à laquelle parurent ses *Animaux au pâturage*, son *Abreu-*

Digitized by Google

voir, son *Effet de soleil couchant*, qu'il acquit une véritable notoriété et se vit à l'abri des embarras d'argent. Le succès, on le voit, n'avait pas été rapide pour lui. Sa peinture, pénible, timide, d'une originalité incomplète, révèle mieux encore ce qu'elle lui a coûté de difficultés et d'efforts. *Les Vaches dans le parc d'Osborne*, la *Matinée dans les prairies de Windsor*, sont deux tableaux véritablement remarquables, les meilleurs de son œuvre. Ils étaient à Paris à la grande Exposition de 1855; mais ils fixèrent peu l'attention, éclipsés qu'ils furent par les magnifiques toiles de Corot, de Français, de Diaz, de Daubigny, etc., ces rois du paysage. Cooper cependant est loin d'être sans mérite : son dessin est correct, savant, précis; mais sa brosse, trop habile ou trop prétentieuse peut-être, semble se complaire aux tours de force d'exécution, à la prestidigitation du métier. C'est là un défaut déplorable; il vaut mieux pécher par l'excès contraire.

COOPER (Thomas), évêque anglais, né à Oxford en 1517, mort à Winchester en 1594. Il étudiait la théologie au moment où la reine Marie monta sur le trône d'Angleterre; mais il renonça ensuite à l'état ecclésiastique, et ne revint à l'étude de la théologie qu'après l'avénement d'Élisabeth. Orateur et écrivain distingué, il passa rapidement par les titres de doyen de Glocester en 1569, d'évêque de Lincoln en 1570, et de Winchester en 1584. On lui a reproché un zèle excessif pour l'Église protestante. Il jouit d'ailleurs, pendant toute sa vie, d'une réputation sans tache. Ses principaux ouvrages sont : *Abrégé des chroniques, depuis la dix-septième année après Jésus-Christ jusqu'en 1560* (1560, in-4°); *Thesaurus linguæ romanæ et britannicæ* (1565, in-fol.); *Dictionarium historicum et poeticum*. On a encore de lui des sermons et des écrits théologiques.

COOPER (Samuel), peintre anglais, né à Londres en 1609, mort en 1672. Il s'attacha à reproduire la manière flamande, et y réussit tellement qu'on le surnomma le *Petit Van Dyck*. Il excella surtout dans le portrait. Il a peint d'une manière fort remarquable Olivier Cromwell et ses principaux partisans, ainsi que Charles II, la reine et les plus grands personnages de la cour. Ses ouvrages ont été reproduits par divers graveurs de mérite. — Son frère, Alexandre COOPER, fut comme lui élève de John Hoskins, et devint peintre ordinaire de Christine, reine de Suède. Il peignait surtout le portrait et le paysage.

COOPER (Jean-Gilbert), écrivain anglais, né en 1723 dans le comté de Nottingham, dont il fut ensuite grand shérif, mort en 1769. Son principal ouvrage est la *Vie de Socrate* (1749, in-8°), composée d'après les *Memorabilia* de Xénophon et les *Dialogues* de Platon. Elle a été traduite en français par Combes. On lui doit également : *Épîtres d'Aristippe* (1758, in-4°), où il a imité la manière de Gresset, dont il a traduit le *Vert-Vert* en anglais; des poëmes et la charmante chanson de *Winifreda*.

COOPER (Richard), dessinateur et graveur anglais, né vers 1736, mort vers 1820. Il excella à reproduire les jeux de lumière de Rembrandt. On estime également ses estampes, à la manière noire et à l'aqua-tinte. On cite surtout de lui les *Enfants de Charles Ier d'Angleterre*, *Vue de l'église de Saint-Pierre et des environs*, *Vue de la même église et de la colonnade*, l'*Intérieur du Colisée*, la *Campagne de Rome*, etc.

COOPER (Samuel), théologien anglais, recteur de Morley et de Great-Yelverton, dans le comté de Norfolk, né en 1739, mort en 1799. On manque de détails sur sa vie, mais on a de lui des ouvrages de controverse et de piété, parmi lesquels nous citerons : *Définitions et axiomes relatifs à la charité* (1764, in-8°); *Explication de différents textes de l'Écriture, en quatre dissertations; les Premiers principes du gouvernement civil et ecclésiastique exposés dans des lettres au docteur Priestley, à l'occasion de sa lettre à Edmund Burke* (1791, in-8°); *Lettre à l'évêque de Glocester, où la mission divine de Moïse est vengée contre les fausses interprétations des amis et des ennemis de l'auteur, et où l'on démontre clairement que ses mérites, comme écrivain, sont bien au-dessus des éloges de ses admirateurs les plus ardents* (1766, in-8°).

COOPER (Édouard), peintre et graveur anglais de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il était marchand d'œuvres d'art à Londres. Il peignit le portrait avec succès, mais acquit surtout de la réputation par ses gravures sur cuivre, d'après l'Albane, Lebrun, Kneller, etc. On trouve dans son œuvre le portrait d'une certaine Marguerite Patten, âgée de cent trente-six ans.

COOPER (Samuel), général américain, né à New-York vers 1796. Il sortit de West-Point en 1815, entra comme sous-lieutenant dans l'artillerie légère. Conservé dans l'armée lors de sa réorganisation, à la fin de la guerre contre la Grande-Bretagne, il passa avec son grade dans le 1er régiment d'artillerie, en mai 1821, et fut promu lieutenant en juillet de la même année. De 1828 à 1836, il exerça les fonctions d'aide de camp de Macomb, général en chef des armées des États-Unis. Il devint capitaine en 1836, puis major en 1838, lieutenant-colonel en 1847, enfin colonel en 1848, pendant la guerre du Mexique. Le 7 mars 1861, il donna sa démission pour entrer au service des États du Sud, qui venaient de se séparer de ceux du Nord, et fut immédiatement pourvu de l'emploi d'adjudant général de l'armée confédérée. Le général Cooper est beau-frère de M. J.-M. Mason, de la Virginie, ex-sénateur des États-Unis, qui, pendant la guerre civile, représenta les États confédérés en Angleterre. Il est l'auteur d'un ouvrage assez estimé, publié à Philadelphie en 1836, sous le titre de *Système concis d'instruction pour la milice et les volontaires des États-Unis*.

COOPER (James-Fenimore), romancier célèbre, le Walter Scott américain, né à Burlington (New-Jersey) en 1789, mort en 1851. Il était fils d'un juge, riche propriétaire, qui a fondé dans l'État de New-York la ville de Cooper's-Town. Le jeune Fenimore, peu docile au joug scolaire, interrompit le cours de ses études classiques pour entrer dans la marine en qualité de midshipman (1805). Après avoir navigué pendant cinq ans, fait de longs voyages, assisté à plusieurs combats, il revint dans la résidence paternelle de Cooper's-Town. De 1826 à 1829, il remplit à Lyon les fonctions de consul des États-Unis; puis il parcourut l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, se livrant partout à des études de mœurs, et, rentré dans son pays en 1832, il n'en sortit plus. Il avait débuté dans les lettres, en 1821, par le roman de *Précaution*, médiocre peinture des mœurs anglaises. A la fin de la même année parut l'*Espion*, où sont retracées, sous les couleurs les plus vives, les glorieuses luttes des héros de l'indépendance américaine. Fenimore Cooper compléta ces récits par *Lionel Lincoln* (1824) et les *Puritains d'Amérique* (1828). Voilà la principale partie de l'œuvre historique du romancier, œuvre d'un puissant intérêt dramatique, sans doute, mais d'une moindre importance que celle où il nous peint les anciens possesseurs du sol, car c'est là, bien plus que dans certains livres à prétentions sérieuses, qu'il faudra chercher bientôt l'histoire et la véritable physionomie d'une race presque disparue. Cette seconde série se compose particulièrement des romans ci-après : les *Pionniers* (1822), la *Prairie* (1825), le *Dernier des Mohicans* (1826), chef-d'œuvre de l'auteur, le *Lac Ontario*, le *Tueur de daims* (1841), les *Peaux-Rouges*. Toutes les tribus indiennes, sous les noms les plus bizarres, y apparaissent dans leurs mœurs naïves et farouches, disputant leurs foyers aux colons, plus barbares qu'eux, et qui les déciment, ne pouvant les soumettre. Épisodes émouvants, types singuliers, descriptions grandioses d'une nature vierge, tout concourt à tenir le lecteur sous le charme. Cooper n'invente pas : il raconte ce qu'il a vu. Ses romans maritimes forment la troisième catégorie. Ce sont : le *Pilote* (1823), où les exploits héroïques de Paul Jones sont énergiquement dramatisés, le *Corsaire rouge* (1828), l'*Écumeur de mer* (1830), le *Feu follet* (1842), les *Deux amiraux* (1842), les *Lions de mer* (1849), etc. Il donne là les impressions de sa vie de marin, et il parle de la mer, des tempêtes et des abordages en homme du métier. Il a moins réussi dans la peinture de ses impressions de voyages en Europe : le *Bravo* (1831), qui rappelle Venise, l'*Heidenmauer* (1832), qui se rapporte à l'Allemagne du XVIe siècle, le *Bourreau de Berne* (1833), sont des compositions où l'on voit que l'auteur n'est plus dans son élément. On a comparé Cooper à Walter Scott : s'il lui est inférieur pour la finesse des aperçus et l'élégance du style, il le surpasse peut-être pour l'énergie et l'exactitude; mais tous deux sont également originaux, et leurs ouvrages ont été accueillis avec une égale faveur. La traduction française la plus estimée des *Œuvres* de Fenimore Cooper est celle de Defauconpret (1838-1843, 25 vol. in-8°). La biographie qui précède du célèbre romancier sera peut-être considérée comme incomplète, par quelques-uns de nos lecteurs; mais ils changeront d'opinion si, considérant quel est notre plan, ils veulent bien ajouter à l'exiguïté apparente de cette biographie les 1,000 lignes qui sont consacrées aux différents ouvrages du romancier américain. — Sa fille, Susan Fenimore COOPER, a publié, entre autres écrits : *Heures à la campagne* (1850, in-12), ouvrage dans lequel elle donne la description des sites de Cooper's-Town, petite ville située sur les bords du lac Ostego, et dont son grand-père, qui possédait en ce lieu un immense domaine, a jeté les fondements; la *Rime et la raison de la vie de campagne* (1854, in-4°), recueil de passages des meilleurs auteurs qui ont écrit sur la vie des champs. Ces ouvrages sont estimés.

COOPER (Ant.-Ashley), homme d'État anglais. V. SHAFTESBURY.

COOPÉRATEUR, TRICE s. (ko-o-pé-ra-teur, tri-se — du préf. co, et de *opérateur*). Personne qui coopère, qui travaille ou agit conjointement avec d'autres personnes : *Les* COOPÉRATEURS *de votre salut aident à votre perte.* (Mass.) *M. Bouguer a dit, après son retour, qu'aucun de ses* COOPÉRATEURS *ne lui avait été plus utile que M. de Jussieu.* (Condorcet.)

— Théol. *Coopérateur de la grâce*, Celui qui contribue à ce que la grâce divine ait en lui son effet, qui répond par sa bonne volonté aux mouvements intérieurs de la grâce.

— Adjectiv. Qui coopère : *Quand la mort est séparé de l'âme un corps soumis et* COOPÉRATEUR *à ses volontés...* (Pasc.) *La société* COOPÉRATRICE *des Anglais, qui s'entend parfaitement pour telle affaire spéciale, tout en se heurtant, se contrecarrant dans telle autre où leurs intérêts diffèrent, ne convient pas à nos Français.* (Michelet.)

COOPÉRATIF, IVE adj. (ko-o-pé-ra-tiff, i-ve — rad. *coopérer*). Écon. soc. Qui réunit les efforts de tous les intéressés : *Société* COOPÉRATIVE.

COOPÉRATION s. f. (ko-o-pé-ra-si-on — du préf. co, et de *opération*). Action de coopérer, action qui concourt avec une ou plusieurs autres : *Le protestantisme ne s'est définitivement implanté dans la moitié de l'Europe que par la* COOPÉRATION *des femmes.* (P. Ventura.) *En même temps que l'éducation est l'œuvre d'une haute autorité, elle réclame de celui qu'elle élève la* COOPÉRATION *d'une docilité respectueuse.* (Dupanloup.) *Dans le concours des efforts consacrés à un travail donné, la* COOPÉRATION *des forces résulte de l'unité du sujet.* (Ch. de Rémusat.)

— Théol. *Coopération de la grâce*, Action de la grâce qui se joint à la volonté pour l'accomplissement du bien moral.

— Écon. soc. *Sociétés de coopération*, Sociétés d'ouvriers fondées en vue d'une production en commun, aux frais et au profit de la société.

— Encycl. Écon. soc. *Sociétés de coopération*. Les sociétés de *coopération*, qui sont destinées à transformer complètement la situation des classes ouvrières, sont d'origine toute récente. Elles sont nées de ce mouvement d'association qui, de nos jours, a uni les petits capitaux pour fonder les grandes entreprises industrielles. La théorie des sociétés *coopératives* est l'élimination des intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Cette théorie n'a pas pour but l'élimination radicale et absolue du marchand, mais seulement la faculté de se passer d'intermédiaires dans les cas particuliers où cette modification est à la fois possible et utile, et de rapprocher, plus que cela n'a été fait jusqu'à présent, le producteur du consommateur. Les sociétés de *coopération* dont cette théorie est la base peuvent être ramenées aux trois types suivants : 1° les sociétés de consommation, dont l'objet est d'acheter en gros pour vendre en détail aux associés d'abord, et même au public; ce mode de société permet aux associés d'avoir des matières de consommation non sophistiquées et de retenir par la diminution du prix les profits que ferait sur eux le commerce de détail; 2° les sociétés de crédit mutuel; des ouvriers versent des cotisations périodiques qui servent à former, après un certain temps, un capital social avec lequel seront servis les emprunts des sociétaires, une n'empruntent pas à la fois, la société réalise souvent son but avec ses propres ressources; si les emprunts dépassent l'encaisse, appel est fait au crédit extérieur, aux conditions déterminées par les statuts; 3° les sociétés de production, qui ont pour objet la transformation des matières premières en produits fabriqués; leur but est de retenir pour les associés le bénéfice que fait l'entrepreneur ou patron.

Les trois pays où le mouvement de *coopération* a commencé à se développer ont choisi chacun un type différent. En Angleterre, les sociétés de *coopération* sont surtout des associations de consommation; en Allemagne, c'est principalement le crédit mutuel qu'elles ont pour objet; en France, les ouvriers ont une prédilection marquée pour la société de production.

Ces préférences sont le résultat même de la situation industrielle de chacun de ces pays.

En Angleterre, pays de grande industrie, le capital est tellement puissant, que l'idée de lutter contre la grande production ne vient pas aux ouvriers; aussi se sont-ils tournés vers les sociétés de consommation. En Allemagne et en France, cette puissance du capital étant beaucoup moins grande, l'ouvrier ne s'est pas découragé. Aussi pense-t-il à se dégager de ses rapports avec le patron. En Allemagne, les ouvriers, plus sagement inspirés, n'ont pas commencé par former des sociétés de production; ils ont considéré le crédit mutuel comme la voie la plus sûre. Le génie français, plus hardi dans ses conceptions, a voulu, avant tout, produire.

Cette forme de la *coopération* est la plus complète, c'est celle qui rapproche le plus les associés. Créée par des associés de même profession, elle les absorbe tous dans l'œuvre commune. L'associé ne travaille que pour la société; tous les intéressés se réunissant chaque jour pour travailler dans les ateliers sociaux; leurs rapports sont incessants au lieu d'être presque accidentels et spéciaux, comme dans les sociétés de consommation et de crédit mutuel. Mais, à raison même de ce qu'elle est plus complète, la société de production est plus difficile à créer et surtout à maintenir. La vie individuelle a des avantages qu'au moindre mécompte les associés ne tardent pas à regretter. Une autre cause de difficulté vient de ce que la production est une spéculation qui peut amener des pertes. Le patron qui risque son capital attend une nouvelle campagne qui répare les pertes de la précédente, et fait ses calculs sur une moyenne de plusieurs années. Les ouvriers associés n'ayant pas, au moins dès le début, de capital accumulé, ne sont pas en position de perdre. Sous peine de tomber dans la misère, ils sont forcés de faire des bénéfices. Quand la première année se balance en déficit, la dissolution de la société est inévitable. Au premier abord, la société de consommation semble être dans des conditions semblables, car, ses magasins étant ouverts aux étrangers, elle est par cela même une spéculation avec chance de gain et de perte. Mais elle a parmi ses associés une clientèle fixe qui assure un courant d'opérations suffisant pour alimenter l'entreprise. Ses ventes aux étrangers augmentent les bénéfices. Aussi, de toutes les formes de la *coopération*, celle-ci est-elle celle qui présente le plus de chances de succès pratique.

La première des règles fondamentales des sociétés de consommation, c'est que toutes leurs opérations doivent se faire au comptant, tant à l'achat qu'à la vente. Ces sortes de sociétés sont de grands marchands, quoiqu'elles vendent à de petits acheteurs, et de grands capitalistes, quoiqu'elles soient formées par des prolétaires. Elles font leurs approvisionnements en gros et les payent comptant, double raison pour les payer moins cher. Elles sont exemptes de tous frais de luxe; elles n'ont besoin ni d'affiches ni de réclames, elles échappent à la plupart des exigences fiscales. Connaissant à fond les besoins de leur clientèle, dont le nombre est d'ailleurs à peu près invariable, elles font leurs achats à bon escient et ne sont exposées ni aux erreurs de mévente, ni aux longs emmagasinages. A tous ces titres, elles peuvent livrer leurs marchandises à bien meilleur marché. En s'obligeant strictement à ne vendre qu'au comptant, elles suppriment une des grandes chances de perte, et font contracter à leurs acheteurs une habitude également précieuse au point de vue de l'économie et de la morale.

Certaines conditions sont nécessaires, même indispensables au succès de ces sociétés. La population à laquelle elles s'adressent doit être assez permanente pour que la vente puisse être prévue avec quelque certitude, et assez rapprochée pour permettre un service régulier et peu coûteux. Elles doivent vendre au public aussi bien qu'à leurs associés, bien choisir leur clientèle, et n'acheter que les denrées ordinaires et consommées par les ouvriers. L'expérience a démontré que les sociétés coopératives de consommation ainsi organisées et administrées étaient certaines de prospérer.

Le mérite de la fondation des sociétés coopératives ne revient ni à des philosophes, ni à des économistes, ni à des politiques, mais à de simples ouvriers. La ville de Rochdale, dans le comté de Lancastre, qui a aujourd'hui trois grandes sociétés de ce genre, a vu naître la première en 1844. Les débuts de cette société furent des plus modestes. Les quarante fondateurs, ouvriers tisserands pour la plupart, rassemblèrent, avec de minimes cotisations périodiques, un petit capital pour acheter des épiceries qui devaient être revendues en détail aux associés. Ses opérations commencèrent dès qu'on eut réuni une somme de 28 livres sterling (700 fr.). Les boutiquiers, avertis par un secret instinct du développement que devait prendre cette entreprise, ne tarissaient pas en sinistres pronostics; les ménagères attachées aux anciens magasins, où elles avaient leurs habitudes et trouvaient du crédit, ne voulaient pas les quitter pour aller se fournir au magasin coopératif, dont la première règle était de vendre au comptant. Les railleurs disaient alors que les marchandises de la société pouvaient tenir sur une charrette à bras. Cela était à peu près vrai. La société ne vendait que des épiceries, de la farine, du beurre et du gruau d'avoine. La boutique (il n'y en avait qu'une) était ouverte seulement le samedi soir et tenue sans rétribution par des associés de bonne volonté. En présence des difficultés qui accompagnèrent les débuts, des railleries des voisins et de l'obligation de payer une cotisation toutes les semaines, plusieurs fondateurs se retirèrent. Mais ceux qui restèrent ne tardèrent pas à se féliciter de leur persistance. En moins d'un an, le capital tripla. Les affaires furent augmentées en proportion; on ouvrit de nouvelles salles de vente, on eut des employés salariés à qui l'on permit de vendre tous les jours et à toute heure de la journée. La société s'adjoignit successivement une boucherie et des fabriques de vêtements et de chaussures. En 1845, lors du premier inventaire, le nombre des membres était de 74 et le bénéfice se montait à 32 livres sterling sur 710 livres d'affaires. Le 30 décembre 1864, la société comptait 4,747 membres; elle avait un capital de 55,221 liv. sterling. Les achats de l'année courante s'étaient élevés à 151,221 livres, les ventes à 174,937 livres, et de cet ensemble d'opérations résultait un bénéfice de 22,717 livres. Tout prélèvement fait, ce bénéfice a permis de distribuer un dividende de 18 pour 100.

Le succès de cette société est dû en premier lieu à la sagesse et à la persévérance de ses fondateurs, et en second lieu à l'excellence de son règlement, dont les dispositions n'ont cependant rien de bien neuf. Pour être membre de la société, il faut être propriétaire de cinq actions d'une livre chacune; cependant on n'est point obligé de payer ces 5 livres à son entrée dans la société, il suffit de payer un [illegible] d'entrée qui n'est jamais rendu, au

autre schelling en à-compte et 3 pence par semaine, ou 3 schellings par semestre, jusqu'à concurrence des 5 livres. C'est à peu près ce qu'il en coûte en France pour faire partie d'une société de secours mutuels, avec cette différence que, dans les sociétés de secours mutuels, il faut payer sa cotisation tant qu'on fait partie de la société, tandis qu'un *équitable pionnier*, tel est le titre que prennent les membres de la société de Rochdale, cesse d'être astreint à payer la même aussitôt qu'il possède dans la société un capital de 125 francs. Sa qualité de membre lui donne, en outre, immédiatement droit à toucher des dividendes au prorata de ses achats; il peut payer ses cinq actions sans bourse délier.

L'entrée dans l'association est assujettie à quelques formalités. Le nom des candidats est affiché dans la salle des séances, trois jours avant l'assemblée générale, qui peut prononcer l'admission ou la refuser. Cette affiche doit être signée de deux membres. Une fois admis, on ne peut plus se retirer sans le consentement du comité, avant d'avoir entièrement acquitté le prix de ses cinq actions. Les actions ne sont pas transférables par vente, mais elles peuvent être recueillies par succession. Dans ce dernier cas, la société conserve le droit d'exclure le nouveau titulaire en lui remboursant le capital et les intérêts. Enfin, elle peut prononcer l'exclusion d'un membre en assemblée générale. Toutes les précautions sont prises pour que la société soit bien composée et demeure toujours maîtresse de son personnel. Une fois admis, les membres ont droit de voter dans toutes les réunions. On ne vote pas par action, mais par tête, ce qui maintient l'égalité. Cependant personne ne peut être élu membre du comité s'il ne fait pas partie de la société depuis six mois, ni président s'il n'est membre du comité. Comme il faudrait plusieurs années pour acquitter le montant des cinq actions si l'on ne comptait que sur les trois pence de cotisation par semaine, il est de règle, pour avancer la libération, d'abandonner les bénéfices trimestriels réalisés sur les achats de denrées. De son côté, la société s'interdit de restituer à ses membres tout ou partie des sommes inscrites à leur crédit, tant que les cinq actions ne sont pas intégralement payées. Une fois au pair, on peut retirer toute somme n'excédant pas deux livres, et les sommes plus élevées en prévenant plusieurs semaines d'avance. Le comité de direction est, par ce moyen, à l'abri de toute surprise. Il connaît avec certitude l'état de la caisse et peut échelonner ses payements au mieux des intérêts de la société.

Le gouvernement de la société est entièrement démocratique. Le comité d'administration est élu pour un an par l'assemblée générale; il se compose d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de cinq conseillers. Tous sont indéfiniment rééligibles. Ils ont les pouvoirs administratifs les plus étendus, mais il leur faut l'autorisation de l'assemblée générale pour contracter des emprunts ou pour opérer des placements. Quant aux comptes, ils sont vérifiés à chaque trimestre par des censeurs élus, comme eux, par l'assemblée générale.

Les bénéfices réalisés sont employés ainsi : on prélève d'abord les frais d'administration, ensuite les intérêts dus aux prêteurs, s'il y en a, puis tant pour cent, afin de compenser la dépréciation subie par la fortune sociale, qui ne doit jamais descendre, puis encore les intérêts dus au capital souscrit, intérêts qui ne doivent jamais dépasser 5 pour 100. Le surplus s'emploie en dépenses autorisées par le règlement : accroissement du fonds de roulement, achats de marchandises, placements. Ce qui reste après cela subit un nouveau prélèvement de 2 1/2 pour 100 en faveur de l'*educational department*, et ce n'est qu'à la suite de cette dernière soustraction qu'on répartit aux actionnaires le reliquat des bénéfices au prorata de leurs acquisitions pendant le trimestre. En 1864, le bénéfice s'est élevé à 12 pour 100.

Le cas où le comité d'administration deviendrait trop riche a été prévu. Il peut alors payer les dettes de la société, si elle en a, augmenter le fonds de réserve, ou réduire proportionnellement le nombre des actions, en commençant par rembourser les membres qui en possèdent le plus. Les dettes ne sont jamais contractées pour les affaires courantes, la loi fondamentale de toute société coopérative étant d'acheter et de vendre expressément au comptant. Le succès des *équitables pionniers* de Rochdale a eu de nombreux imitateurs. Grandes et petites villes ont leur société coopérative. A la fin de 1863, le nombre de ces sociétés s'élevait à plus de 400, et celui de leurs sociétaires à plus de 110,000. Les règles d'admission des membres et de partage des bénéfices sont partout les mêmes. Le montant des achats donnant droit à ces bénéfices est constaté par des jetons délivrés au moment de la vente.

Toutes les sociétés coopératives anglaises ont leur *educational department*, dont le budget est toujours considéré comme une dépense de premier ordre, qui doit être soldée avant tout partage de dividendes. Cette dépense est fixée, par la plupart des règlements, à 2 1/2 pour 100. Un comité spécial est chargé d'en diriger l'emploi. Ces sommes sont consacrées à l'éducation des sociétaires eux-mêmes. La plupart de ces statuts déclarent que leur société est fondée pour procurer l'avancement intellectuel et moral des ouvriers, en ajoutant, il est vrai, que cette amélioration sera procurée en facilitant l'acquisition, à prix réduit, des épiceries, du charbon et de la farine. Aussi les voit-on, à l'encontre des sociétés françaises formées sur leur modèle, constituer un cercle littéraire, comprenant une bibliothèque, un salon de lecture pour les journaux, et presque toujours des réunions périodiques, où l'on sert du thé, où l'on chante, où l'on danse et où l'on fait aussi des discours.

En Allemagne, les sociétés coopératives affectèrent, dès le début, la forme de sociétés de crédit mutuel. Elles sont dues en grande partie à l'initiative et aux efforts de M. Schultze-Delitsch. Fort répandues aujourd'hui, elles se constituent au moyen d'un droit d'entrée de 1 fr. 25 cent. et de cotisations mensuelles de 25 centimes. Le capital est employé à escompter le papier des associés et à leur avancer les sommes dont ils peuvent avoir besoin. L'ouvrier allemand travaille généralement à son compte; il trouve donc là de grandes facilités de crédit, de même qu'un placement sérieux pour ses économies. La banque et la caisse d'épargne se trouvent ainsi réunies, et les ouvriers se créditent entre eux.

Le mouvement coopératif, qui n'a commencé en France qu'en 1848, fut une application partielle des théories des écoles socialistes, application que le succès couronna, car en 1851 il existait, à Paris seulement, 220 sociétés qui vivaient de leur existence propre, sans autre capital que le travail des associés et les économies en provenant. Elles furent supprimées lors des événements du mois de décembre 1851, à l'exception de 15, qui se recrutaient dans divers corps d'état, tels que bijoutiers en doré, tailleurs, facteurs de pianos, maçons, menuisiers, serruriers, tourneurs, lunetiers et cloutiers. Les sociétés de province disparurent aussi, excepté celle des drapiers de Limoges, la société Beauregard, si souvent citée comme modèle, le *grand corps* du Havre, les tailleurs de pierre de Bagay et quelques autres.

A Paris, le mouvement interrompu ne reprit qu'en 1857, par l'association des peintres en bâtiment du quai d'Anjou. Il se propagea rapidement, et une création entièrement nouvelle vint lui donner plus tard une grande impulsion. En 1863, une brochure signée de M. Beluze recommandait la création d'une banque spéciale aux sociétés coopératives. 172 personnes se réunirent et souscrivirent un capital de 20,120 francs, sur lequel 4,182 francs seulement furent payés immédiatement, soit 24 francs par souscripteur. La société prit le nom de Crédit au travail et la raison sociale Beluze et Cie. Commencée d'une façon si modeste, elle a aujourd'hui 1,400 commanditaires, qui, au mois de juillet 1864, lui avaient déjà déposé 580,792 francs; le mouvement de caisse était arrivé à 30,000 francs par jour.

Le Crédit au travail, tout en facilitant la fondation des sociétés ouvrières de toute nature, reçoit d'une main l'épargne de ses clients et la prête de l'autre, de sorte que les travailleurs se commanditent eux-mêmes.

Les efforts faits à Paris dans le sens coopératif eurent un contre-coup en province. On vit se fonder à Saint-Étienne la grande société des rubaniers, comprenant 1,200 membres et ayant 800,000 francs de capital; à Roanne, les ouvriers en cotonnade, etc., etc. Un journal fut publié sous le titre : l'*Association*, bulletin international des sociétés coopératives; le gérant était M. Beraut.

Un comité, qui comprenait MM. Odilon Barrot, Cochin, Léon Say, publia à la librairie de Guillaumin un écrit intitulé : *Des sociétés coopératives et de leur constitution légale*. Le gouvernement proposa bientôt un projet de loi qui amena dans l'*Association* la publication d'une note signée de presque tous les gérants des sociétés parisiennes et exprimant cette opinion que la législation existante n'avait pas besoin d'être modifiée. Un comité se réunit pour soutenir cette opposition au projet, que le Corps législatif lui-même amenda. Le gouvernement ouvrit alors, sous la présidence de M. Rouher, ministre d'État, une enquête dont le résultat fut de modifier le projet, que les sociétés attaquèrent encore et que la commission du Corps législatif modifia.

Vers le même temps, MM. Léon Say et Walras, avec le concours de MM. Benoist d'Azy et d'Haussonville, formèrent au capital de cent, puis de deux cent mille francs, une caisse des associations coopératives. Le gouvernement intervint encore, et, passant de la théorie à la pratique, annonça dans les colonnes du *Moniteur* la formation d'une autre caisse des associations coopératives, sous la présidence de M. Jérôme David, député au Corps législatif. L'empereur souscrivit pour 500,000 francs. Au moment où nous écrivons, cette société, dont les statuts ont été publiés et le capital porté à un million, n'a pas encore commencé ses opérations.

* Il existe aujourd'hui à Paris, outre des sociétés de crédit mutuel et de consommation, 37 sociétés coopératives de production formées par des ouvriers de tous les états, depuis les bijoutiers jusqu'aux fondeurs en fer, depuis les opticiens et les facteurs de pianos jusqu'aux maçons. 33 départements, outre celui de la Seine, possèdent aussi des sociétés coopératives, au nombre total de 107. Le Nord, le Rhône, la Seine-Inférieure, l'Ain, le Haut-Rhin, la Loire, en possèdent surtout un grand nombre. Le mouvement s'est étendu jusqu'en Algérie. On trouve une société de consommation dans chacune des villes de Bone, d'Oran, de Philippeville, d'Alger. Alger possède, en outre, deux sociétés de crédit mutuel.

Telle est, quant à présent, la situation créée par l'agitation coopérative, agitation assez sérieuse pour que chacun cherche à lui donner une direction; mais les sociétés paraissent parfaitement se diriger elles-mêmes. Elles comprennent que leur liberté d'action est l'élément essentiel de leur vitalité.

Outre les résultats matériels des associations coopératives pour le bien-être immédiat des travailleurs manuels, ces sociétés ont encore un immense avantage : en développant l'esprit d'initiative individuelle dans la classe ouvrière, en la déshabituant d'attendre, en matière de réformes sociales, l'impulsion du gouvernement, elles préparent en politique un mouvement analogue, ouvrent les cœurs aux idées de décentralisation administrative, de *self-government* municipal et de liberté individuelle. C'est ce que soutenait M. Schultze-Delitsch, dans une circulaire récente où, en qualité d'agent général des sociétés coopératives de l'Allemagne, il protestait contre l'interdiction, prononcée par l'administration française, de la réunion, à Paris, d'un congrès coopératif international au mois d'août 1867. L'extension du mouvement coopératif doit avoir encore pour effet, disait-il, en instruisant sur leurs véritables intérêts les classes ouvrières des différents pays, d'éteindre partout l'esprit belliqueux et les haines nationales dont les populations ignorantes sont animées. « La solidarité entre les nations, au point de vue économique, est en effet telle aujourd'hui, qu'une guerre même locale ne peut la troubler sans frapper le marché du monde entier. » En présence de si excellents résultats, M. Schultze-Delitsch s'étonnait que le gouvernement français semblât aujourd'hui voir d'un mauvais œil les progrès du mouvement coopératif.

Il nous reste à dire quelques mots des essais de *coopération* agricole qui commencent à se manifester çà et là dans les campagnes. L'agriculture, bien qu'elle s'applique à des produits humains par excellence et qu'elle ait pour objet de répondre aux besoins les plus essentiels, ne possède encore que des procédés imparfaits; il semble qu'ils n'aient pas trouvé, en traversant les âges, le temps de se modifier d'une manière suffisante. Par le fait de cet état arriéré, peut-être les cultivateurs seront-ils les derniers à comprendre et à mettre en pratique cette formule capitale, née des tendances modernes, que les efforts éparpillés n'ont que peu de résultats, et qu'une marche en masse peut seule produire le vrai progrès. Et pourtant, rien ne serait plus désirable, à notre sens, que de voir l'association libre, la *coopération* prendre la place des systèmes bâtards qui régissent actuellement l'agriculture. De ce côté, nous sommes encore si loin de résultats définitifs, que nous n'aurons garde de préjuger quels pourraient être les moyens les plus propres à réaliser la *coopération* agricole. Toutefois, il s'est produit en ces dernières années, parmi nos cultivateurs, des symptômes qui nous semblent fort remarquables et dignes des meilleurs encouragements. Jusqu'ici le paysan, qui ne possédait qu'une petite parcelle de terre, la travaillait en temps inopportun ou aux heures qu'il aurait dû consacrer au repos; il lui semblait préférable de gagner le plus grand nombre possible de journées chez le gros propriétaire. Or, on a vu quelques-uns de ces paysans se raviser tout à coup, cesser leurs travaux mercenaires pour féconder exclusivement de leurs sueurs leurs modestes héritages, et, comme il n'y avait pas là de quoi occuper tous les jours ouvrables, ils se sont réunis en groupes de deux, trois, quatre..., dont les membres se prêtent, en temps utile, le secours de leur main-d'œuvre. Certains groupes ont fait bientôt un pas en avant dans cette voie d'innovation. Un coin de chaque parcelle a été consacré à produire du fourrage, qui a été mis en commun, ainsi que les pailles; avec un petit capital, dont chacun avait fourni sa part, on a acquis la paire de bœufs ou de chevaux et la charrue nécessaires à une culture plus convenable que celle des bras; par surcroît au travail des bêtes, on a obtenu ainsi du fumier, qui s'est distribué équitablement entre les divers lopins. Puis d'autres groupes ont fait un pas encore : ils ont acheté un troupeau de bêtes à laine et en ont confié la garde à l'un des membres, dont les autres sociétaires cultivent le champ; le troupeau est nourri sur l'ensemble des parcelles, et l'on a un revenu de plus et une plus grande quantité d'engrais.

Il y a là, ce nous semble, des germes sérieux de la future *coopération* agricole. Infailliblement, le succès de ces premières tentatives suscitera des imitateurs, et de nouveaux progrès ne tarderont pas à être réalisés dans cette voie ouverte vers un avenir prospère. L'idée est entrée dans la phase des idées pratiques : voilà l'essentiel.

COOPÉRER v. n. ou intr. (ko-o-pé-ré — du préf. *co*, et de *opérer*. Change l'*é* fermé du radical en *è* ouvert, devant une syllabe muette : *Je coopère, qu'ils coopèrent*, excepté au futur de l'ind. et au condit. présent : *Je coopérerai, nous coopérerions*). Opérer avec quelqu'un, joindre ses efforts, son action aux efforts, à l'action d'un ou de plusieurs autres : COOPÉRER *à la fondation d'un établissement. Nous ne* COOPÉRONS *en aucune sorte à notre salut.* (Pasc.) *Les impies mêmes* COOPÈRENT *au bien des élus.* (Mass.)

— Fig. Contribuer, servir : *Tout* COOPÈRE *en bien pour les élus.* (Pasc.) *Les passions humaines* COOPÈRENT *à des catastrophes qui bouleversent le monde entier.* (Alibert.) *Il n'est pas dans l'univers une action, un mouvement qui, de proche en proche, ne* COOPÈRE *à la croissance d'une mousse.* (Lamenn.)

— Théol. *Coopérer à la grâce*, Y correspondre, en écouter, en suivre les inspirations et en assurer ainsi l'efficacité : *C'est la force même de la grâce qui fait que nous* COOPÉRONS *avec elle dans l'œuvre de notre salut.* (Pasc.)

COOPÉRIE s. f. (kou-pri — de *Cooper*, botan. angl.). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des amaryllidées, comprenant trois espèces, qui croissent dans le Texas : *La* COOPÉRIE *de Drummond a une jolie fleur blanche.* (C. Lemaire.)

COOPERSTOWN, ville des États-Unis d'Amérique, État de New-York, à l'extrémité S. du petit lac d'Ostego, à 100 kilom. O. d'Albany ; 2,780 hab.

COOPERTORIUM s. m. (ko-o-pèr-to-ri-omm — mot lat. formé de *coopertus*, couvert). Liturg. Voile de soie qui servait autrefois à couvrir les dons offerts à l'autel.

COOPINIONNAIRE s. m. (ko-o-pi-nio-nè-re — du préf. *co*, et de *opinion*). Néol. Personne qui a une opinion commune avec une ou plusieurs personnes : *Cet avocat plaidait pour ses* COOPINIONNAIRES. (G. Sand.) *La vue d'un compatriote et d'un* COOPINIONNAIRE *fut pour elle un événement agréable au fond de son exil.* (G. Sand.)

COOPMANS (George), savant médecin hollandais, né dans la Frise en 1717, mort en 1800. Il fut l'un des directeurs de l'Académie de Franeker après sa nouvelle organisation. On a de lui : *Neurologia et observatio de calculo ex urethra extracto.* (Franeker, 1789, in-8°.) Il a en outre traduit en latin les écrits d'Alexandre Monro, sur les nerfs.

COOPMANS (Gadso), médecin hollandais, né en 1746, mort à Amsterdam en 1810, fils du précédent. Il professa la médecine et la chimie à Franeker, qu'il quitta à la suite des troubles politiques de la Hollande, se rendit en Belgique et en France, puis passa en Danemark, occupa une chaire à Kiel et à Copenhague, et finit par retourner dans sa patrie, où il termina ses jours. Coopmans cultiva avec succès la poésie latine. On a de lui un poëme intitulé : *Varis sive carmen de variolis* (Franeker, 1783), dans lequel il célèbre les avantages de l'inoculation, et *Opuscula physico-medica* (1793).

COOPTATION s. f. (ko-o-pta-sion — du préfixe *co*, et du lat. *optatio*, option). Admission avec dispense des conditions ordinaires dans certaines sociétés : *L'ancienne Université conférait quelquefois des dignités par* COOPTATION.

COOPTÉ, ÉE (ko-o-pté) part. passé du v. Coopter : *Membres* COOPTÉS.

COOPTER v. a. ou tr. (ko-o-pté — du préf. *co*, et de *opter*). Admettre par cooptation, recevoir dans un corps avec dispense de quelqu'une des conditions d'admission : *L'Université de Paris* COOPTA *Pierre Halley en* 1641. (Acad.) Peu usité.

COORDINATION s. f. (ko-or-di-na-sion — du lat. *com*, avec, *ordinatio*, action d'ordonner, de classer). Action de coordonner; résultat de cette action : *La* COORDINATION *de toutes les parties d'un édifice peut donner au tout, quelles que soient la multitude et la diversité de ces parties, le mérite de la simplicité, de l'unité.* (Ferry.) *Une bonne* COORDINATION *dans une science est une véritable découverte.* (Lameun.) *Aucun travail de* COORDINATION *ou de conciliation ne fut tenté dans la rédaction primitive du Coran.* (Renan.)

COORDONNABLE adj. (ko-or-do-na-ble — rad. *coordonner*). Qui est susceptible d'être coordonné.

COORDONNANT (ko-or-do-nan) part. prés. du v. Coordonner : *Un savant* COORDONNANT *les découvertes de ses prédécesseurs.*

COORDONNANT, ANTE adj. (ko-or-do-nan, an-te — rad. *coordonner*). Qui coordonne.

— Gramm. Syn. de COPULATIF.

COORDONNATEUR, TRICE adj. (ko-or-do-na-teur, tri-se — rad. *coordonner*. Qui coordonne : *L'intelligence* COORDONNATRICE. (Broussais.)

COORDONNÉ, ÉE (ko-or-do-né) part. passé du v. Coordonner. Disposé selon les règles, d'après certains rapports : *Dans une bonne administration, les dépenses sont subordonnées aux revenus, et* COORDONNÉES *entre elles en raison de l'urgence des besoins.* (Ferry.) *Les diverses parties de la science législative furent embrassées, liées,* COORDONNÉES *dans l'Esprit des lois.* (M.-J. Chénier.) *Les solennités du christianisme sont* COORDONNÉES *d'une manière admirable aux scènes de la nature.* (Chateaub.)

— Gramm. *Propositions coordonnées*, Celles qui correspondent entre elles.

— Minér. Se dit des substances dont les cristaux sont formés de facettes superposées, dont les arêtes sont parallèles entre elles : *Chaux carbonatée* COORDONNÉE.

Digitized by Google

— s. f. Géom. Éléments qui servent à déterminer un point sur un plan, ou bien sur une face donnée ou dans l'espace. *Coordonnées rectilignes ou de Descartes.* Déterminer un point à trois plans, comparer chacune parallèlement à l'intersection des deux autres. *Coordonnées rectangles.* Coordonnées rectilignes prises par rapport à des plans rectangulaires entre eux. *Coordonnées polaires.* Rayon vecteur mené d'un pt fixe au point à déterminer, et angles de ce rayon avec des directions fixes. *Coordonnées planes.* Éléments propres à déterminer un point sur un plan. *Coordonnées sphériques.* Éléments propres à déterminer un point sur une sphère. *Coordonnées dans l'espace.* Éléments propres à déterminer un point dans l'espace indéfini. *Coordonnées d'une courbe. Coordonnées d'une surface.* Coordonnées variables d'un point quelconque de cette courbe, ou cette surface.

— Cosmogr. Nom donné aux ascensions droites et aux déclinaisons considérées ensemble. Nom donné aux longitudes et aux latitudes considérées ensemble : *La connaissance des coordonnées d'un lieu détermine sa position sur le globe.*

— Encycl. Géom. On peut désigner généralement sous le nom de coordonnées les éléments de nature quelconque nécessaires pour fixer la position d'un point sur une ligne ou dans l'espace.

Donner un de ces éléments, c'est assigner une condition à laquelle doit satisfaire le point; c'est donc donner un lieu de ce point. Ce lieu sera une courbe dans le plan, ou une surface, selon que le point devra se trouver dans un plan ou dans l'espace, selon qu'il s'agira d'une question de géométrie plane ou à trois dimensions. Or, dans le premier cas, le point est l'intersection de deux lieux; dans le second, il faut trois lieux pour le déterminer.

Le nombre des coordonnées d'un point est donc de 2 ou 3, suivant qu'il s'agit de géométrie plane ou à trois dimensions.

Les coordonnées les plus fréquemment employées sont les *coordonnées* rectilignes et les *coordonnées polaires.*

Les *coordonnées* rectilignes d'un point dans le plan sont ses distances à deux axes tracés dans ce plan et comptées chacune parallèlement à l'autre axe.

Les *coordonnées* rectilignes d'un point dans l'espace sont ses distances à trois plans formant un angle trièdre, comptées chacune parallèlement à l'intersection des deux autres.

On désigne habituellement par x et y ou par x, y et z les *coordonnées* rectilignes de ce point.

Les *coordonnées* rectilignes sont dites rectangulaires ou obliques, selon que les axes sont entre-croisés rectangulairement ou obliquement.

Les *coordonnées polaires* d'un point dans le plan sont sa distance à un point fixe nommé pôle et l'angle que le rayon vecteur mené du pôle au point fait avec une droite fixe nommée axe polaire.

Les *coordonnées* polaires d'un point dans l'espace sont sa distance à le pôle, et les angles que le rayon vecteur fait avec la projection sur un plan fixe mené par le pôle, et l'angle que cette projection fait avec une droite fixe menée par le pôle dans le plan.

Les *coordonnées* rectilignes ou polaires sont essentiellement capables des signes + et —, dont l'échange doit en faire à chaque changement de sens; et cette propriété constitue une des qualités importantes des deux systèmes en usage.

Les solutions imaginaires d'une équation à deux ou à trois variables peuvent être figurées par des points, comme les solutions réelles.

On peut représenter la solution

$$x = a + b\sqrt{-1}, \quad y = a' + b'\sqrt{-1},$$

$$z = a'' + b''\sqrt{-1}$$

d'une équation $f(x, y, z) = 0$ par le point réel $x_1 = a + b$, $y_1 = a' + b'$, $z_1 = a'' + b''$.

Ce mode de construction satisfait pleinement à la loi de continuité; mais on doit, il est vrai, que, les axes subissant une transformation arbitraire, le point représentant d'une solution n'en éprouve aucun déplacement; et des considérations très-simples démontrent d'ailleurs qu'il ne saurait exister d'autre mode de construction remplissant cette condition obligatoire.

La permanence du point représentatif d'une solution résulte immédiatement de ce que les formules de transformation sont linéaires. Soient

$$x = \alpha + m x' + n y' + p z',$$

$$y = \beta + n' x' + n' y' + p' z',$$

$$z = \gamma + m'' x' + n'' y' + p'' z',$$

ces formules; la solution

$$x' = a + b\sqrt{-1},$$

$$y' = a' + b'\sqrt{-1},$$

$$z' = a'' + b''\sqrt{-1}$$

correspondra à la solution

$$x = \alpha + m a + n a' + p a''$$

$$+ (m b + n' b' + p'' b')\sqrt{-1},$$

$$y = \beta + m' a + n' a' + p' a''$$

$$+ (m' b + n' b' + p' b')\sqrt{-1},$$

$$z = \gamma + m'' a + n'' a' + p'' a''$$

$$+ (m'' b + n'' b' + p'' b')\sqrt{-1},$$

et les deux points

$$x'_1 = a + b, \quad y'_1 = a' + b', \quad z'_1 = a'' + b'$$

et

$$x_1 = \alpha + m (a + b) + n (a' + b') + p (a'' + b''),$$

$$y_1 = \beta + m' (a + b) + n' (a' + b') + p' (a'' + b''),$$

$$z_1 = \gamma + m'' (a + b) + n'' (a' + b') + p'' (a'' + b'),$$

représentés par ces deux solutions, coïncideront bien, puisque leurs coordonnées réelles seront égales en vertu de la transformation.

— *Changement de coordonnées.* Comme on peut concevoir une infinité de systèmes de coordonnées, le passage d'un système quelconque à un autre quelconque embrasse une infinité de questions. Nous nous bornerons aux plus usuelles.

La question se contente jamais qu'à obtenir les expressions générales des coordonnées nouvelles, en fonction des anciennes, et des nouvelles; car on substituant ces expressions aux anciennes coordonnées, dans l'équation connue du lieu, on aura une relation entre les coordonnées nouvelles d'un point quelconque de ce lieu, c'est-à-dire l'équation nouvelle de ce lieu.

— *Changement de coordonnées rectilignes en d'autres coordonnées rectilignes dans un plan.* La question est du passer de l'équation d'une courbe d'un système plan rapporté à deux axes Ox, Oy, combinés dans son plan, à l'équation de la même courbe rapportée à deux autres axes $O'x', O'y'$, définis par rapport aux pre-

Fig. 1.

miers. Les nouveaux axes seront définis par rapport aux anciens par les *coordonnées* α et β de O', et par les angles ω et ω' qu'ils feront avec l'ancien axe des x ou la portion Ox_1; l'angle θ des anciens axes sera désigné par θ. Cela posé, soient M un point quelconque du plan, $O'x'$ et $P'M$ ses nouvelles coordonnées, et $O'x'_1$, $P'M$ ses nouvelles; si l'on projette les deux composantes $O'P'$ et $O'x'$ $P'M$ successivement sur deux axes Ox et Oy perpendiculaires l'un à Ox_1, l'autre à Oy, et que l'on ajoute chaque fois les projections des deux contours, on trouvera, après avoir divisé par $\sin \theta$,

$$x = \alpha + \frac{x' \sin(\theta - \omega) + y' \sin(\theta - \omega')}{\sin \theta}$$

et

$$y = \beta + \frac{x' \sin \omega + y' \sin \omega'}{\sin \theta}.$$

Ces formules sont générales, c'est-à-dire comprennent toutes les solutions possibles des deux systèmes d'axes, pourvu que les ω, les ω' et θ soient comptés dans le sens où l'axe des y peut être supposé avoir tourné pour décrire l'angle θ.

Lorsque les anciens axes sont rectangulaires, les formules précédentes deviennent

$$x = \alpha + x' \cos \omega + y' \cos \omega'$$

et

$$y = \beta + x' \sin \omega + y' \sin \omega';$$

si les nouveaux le sont aussi, et que d'ailleurs ils soient distincts l'un par rapport à toutes mêmes l'ancien axe des x, elles seront alors égales à $\frac{\pi}{2}$ ω, les formules se réduisent à

$$x = \alpha + x' \cos \omega - y' \sin \omega$$

et

$$y = \beta + x' \sin \omega + y' \cos \omega.$$

— *Changement de coordonnées rectilignes en coordonnées polaires dans un plan.* Les axes ayant été préalablement rendus rectangulaires, rien ne l'étant pas, si d'ailleurs l'axe des x doit être pris pour axe polaire et que l'ancienne origine devra être prise pour pôle, les formules seront évidemment

$$x = \rho \cos \omega \quad \text{et} \quad y = \rho \sin \omega,$$

Fig. 2.

ρ et ω désignant les *coordonnées* polaires du point xy, c'est-à-dire la distance OM et l'angle MOX.

— *Changement de coordonnées rectilignes dans l'espace.* Si les axes tant anciens que nouveaux étaient obliques, après avoir imaginé les deux contour-formes, l'un des anciennes *coordonnées* d'un point, l'autre des nouvelles *coordonnées* de même point, on projetterait ces deux contours successivement sur trois axes respectivement perpendiculaires aux trois plans des *coordonnées* anciennes, on obtiendrait ainsi les expressions des anciennes *coordonnées* en fonction des nouvelles; mais ces formules sont peu employées.

Supposons donc que les deux systèmes d'axes aient rectangulaires, soient A, B, C les *coordonnées* de la nouvelle origine, α, β, γ les angles du nouvel axe des x avec les anciens, α', β', γ' les cosinus des angles du nouvel axe des y avec les anciens, enfin $\alpha'', \beta'', \gamma''$ les cosinus des angles du nouvel axe des z avec les anciens; imaginons toujours les deux contours formés, l'un des *coordonnées* anciennes d'un point quelconque de l'espace, l'autre des *coordonnées* de la nouvelle origine et des *coordonnées* nouvelles du même point de l'espace : en projetant ces deux contours successivement sur les anciens axes et égalant chaque fois les deux projections, on obtiendra immédiatement les formules de transformation

Fig. 3.

Ces constantes sont l'angle ψ que la trace Ox_1 des nouveaux plan des xy sur l'ancien plan avec Ox, l'angle θ que le nouveau plan des xy fait avec l'ancien, enfin l'angle φ que le nouvel axe des x fait avec Ox_1. Le transport du trièdre $Oxyz$ sur le trièdre $Ox'y'z'$ pourra évidemment s'effectuer par trois rotations successives : la première, d'un angle ψ, autour de Oz, qui amènera le trièdre en Ox_1yz; la seconde, d'un angle θ, autour de Ox_1, qui amènera en $Ox_1y'z'$; enfin, la troisième, d'un angle φ autour de Ox', qui l'amènera sur $Ox'y'z'$; or chacune de ces rotations correspond à un des trois systèmes plans, formant le système tourne chaque fois autour de l'un de ses axes; chacune de ces transformations peut donc s'effectuer au moyen des formules relatives à un changement de coordonnées rectangulaires entre axes rectangulaires dans un plan.

Le calcul étant ou ne peut plus simple, il suffira de donner le résultat. Un trièdre pour valeurs de $\alpha, \alpha', \beta, \beta', \gamma, \gamma'$ α'', dans les formules précédentes

$$\alpha = \cos \psi \cos \theta - \sin \psi \sin \theta \cos \varphi,$$

$$\alpha' = -\sin \psi \cos \theta - \cos \psi \sin \theta \cos \varphi,$$

$$\beta = \sin \psi \sin \theta$$

$$\beta = \cos \psi \sin \theta + \sin \psi \cos \theta \cos \varphi,$$

$$\beta' = -\sin \psi \sin \theta + \cos \psi \cos \theta \cos \varphi,$$

$$\gamma = -\cos \psi \sin \varphi,$$

$$\gamma' = \sin \psi \sin \varphi,$$

$$\gamma'' = \cos \theta \sin \varphi,$$

$$\gamma'' = \sin \theta \cos \varphi$$

la substitution donnera les formules d'Euler.

Ces formules fournissent d'une manière simple tout ce qui concernant à déduire, de l'équation d'une surface, celle de la section faite dans cette surface par un plan. Si en effet, on supposant, dans les formules d'Euler, $\omega = 0$, et qu'on effectue la transformation sur une équation de la surface rapportée aux axes x, y, z pour avoir ensuite l'équation de la section faite dans cette surface par le plan z/xy, il faudrait faire, dans l'équation obtenue, $z' = 0$, mais cela revient évidemment à faire $z' = 0$ dans les formules de transformation relatives à un changement d'axes :

$$x = \alpha' \cos \psi - y' \sin \psi \cos \theta,$$

$$y = \alpha' \sin \psi + y' \cos \psi \cos \theta,$$

$$z = y' \sin \theta.$$

La substitution de ces formules dans l'équation de la surface donnera l'équation de la section faite dans cette surface par le plan dont la trace sur le plan des xy fera un angle ψ avec l'axe des x (ou même angle ψ avec l'axe des xy la section aurait d'ailleurs rapportée à la trace de son plan sur l'ancien plan des xy, prise pour nouvel axe des x et une perpendiculaire à cette trace, prise pour nouvel axe des y.

— *Coordonnées géographiques.* Les *coordonnées* géographiques d'un point de la surface de la terre sont sa longitude et sa latitude, c'est-à-dire l'angle que le méridien de ce lieu fait avec le premier méridien et l'angle de la verticale du lieu avec le plan de l'équation.

— *Coordonnées uranographiques.* Les *coordonnées* uranographiques d'un astre sont son ascension droite et sa déclinaison, ou sa longitude et sa latitude. L'ascension droite et la déclinaison se rapportent à l'équateur et portent le nom de *coordonnées* équatoriales; la longitude et la latitude se rapportent à l'écliptique et prennent le nom de *coordonnées* écliptiques.

— *Coordonnées horaires.* Les *coordonnées horaires* d'un astre sont sa distance polaire et son angle horaire, c'est-à-dire l'angle du méridien avec le plan du grand cercle contenant cet astre et la ligne des pôles.

— *Coordonnées azimutales.* Les *coordonnées azimutales* d'un astre sont sa distance zénithale et son azimut.

On a souvent besoin de transformer les unes dans les autres les coordonnées rectangulaires, écliptiques, horaires ou azimutales d'un astre. Nous allons donner les formules qui se rapportent à ces diverses transformations.

Fig. 4.

— *Passage des coordonnées équatoriales aux coordonnées écliptiques, et réciproquement.* Soient A l'équateur dont le pôle est en P, BB' l'écliptique dont le pôle est en Q, δ l'autre, H et H' son ascension droite et sa déclinaison, β, et β sa longitude et sa latitude, γ l'inclinaison variable de l'écliptique sur l'équateur; prenons sur par un arc de grand cercle, d'une part les deux triangles rectangles γ H et γ β, fournissent chacun une relation entre les coordonnées équatoriales et les coordonnées γ H; et de l'autre, l'équation des valeurs de γ dans les deux triangles fournira la troisième relation utile.

La formule fondamentale des triangles sphériques est

$$\cos a = \cos b \cos c + \sin b \sin c \cos A,$$

où a, b et c désignent les trois côtés et A l'angle opposé au côté a; on appliquera d'abord au triangle γ H, où l'angle droit H remplacera A, on en tire

$$\cos \gamma = \cos H \cos D;$$

on l'appliquera de même au triangle γ H, β remplacera A, il vient

$$\cos \gamma = \cos L \cos \lambda,$$

L désignant la longitude et λ la latitude.

La comparaison de ces deux équations donne d'abord

$$\cos H \cos D = \cos L \cos \lambda.$$

D'un autre côté, dans un triangle sphérique, les sinus des angles sont entre eux

Digitized by Google

comme les lains des côtés opposés; il en résulte dans le triangle ρ'ρ'

$$\sin \rho' = \frac{\sin \beta}{\sin \rho''}$$

et dans le triangle ρ'ρ

$$\sin \rho = \frac{\sin \lambda}{\sin (\rho'' - \beta)}$$

d'où

$$\frac{\sin D}{\sin \rho} = \frac{\sin (\rho'' - \beta)}{\sin \lambda}$$

enfin l'angle ρ'ρ'' est déterminé dans le triangle ρ'ρ'ρ par la formule

$$\cos D \sin \rho = \cos \rho'' (\sin \beta - \sin \lambda \cos D),$$

en faisant

$$A = \sin \beta - \sin \lambda, \quad B = \sin \beta - D \cos \lambda = \sin \beta - \sin \lambda \cos D,$$

Pasinage des coordonnées horaires aux coordonnées azimutales et réciproquement.

Soient Z le zénith, P le pôle, E l'astre, O le point d'observation; ZE vers la droite du méridiane de l'astre, et MZK sens azimut; PE sa distance polaire, $\frac{\pi}{2} - D$, et EPE son angle horaire (AH).

Le triangle ZPE donnera, en désignant par λ la latitude du lieu ($\frac{\pi}{2} - PZ$)

$$\cos\left(\frac{\pi}{2} - D\right) = \sin D$$

$$= \sin \lambda \cos Z - \cos \lambda \sin z \cos AZ$$

et

$$\cos Z = -\sin \lambda \sin D + \cos \lambda \cos D \cos (AH).$$

COORDONNER v. a. ou tr. (Coordo-dné-re) (du pert. *co*, et *ordonner*). Disposer selon certaines règlements, ordonner dans l'ordre nécessaire pour la forme ou le but des documents. Coordonnée *des matériaux*. Coordonnée *des devoirs*. *Le nature coordonne le mère à l'enfant.* 1 Mme Bonneman. *Le hasard n'a pas coordonnée les autres, séparée par des distances lointaines.* (Bonnin.) *Le servitude est le organe de l'intelligence, mais il coordonne les mouvements de l'intelligence.* (Grimaud.) *L'homme d'aximation* [sic] *coordonnée les choses de manière qu'il puisse se passer de la protection.* (Mille. de Bonnin.) *L'intelligence qui a coordonnée l'univers a été réservée à tirer de la coordination des ressorts qui en maintiennent l'harmonie.* (Schmalz.)

—Absolu. *Chacun obéissant, coordonnée et parfaite.* (Bréchet.)

Se coordonner v. pron. Être coordonné : *Pour qu'une œuvre soit irréprochable, il faut que toutes ses parties se coordonnent parfaitement.*

COORDONNOGRAPHE s. m. (Ko-or-do-nogra-fe — de *coordonner*, et du gr. *graphê*, je décrit). Instrument qui sert à dessiner mécaniquement la perspective.

COORGIE, petit Etat de Indoustan anglais, dans la présidence de Madras, 17 lieues carrées, province de Malabour. Villes principales, Mercara et Parpatana, 50,000 hab. Pays alavie; climat salubre, sol fertile et peu cultivé. Rhododrons, lauriers, tigres, chevaux sauvages. Le raqjah est soumis à la protection des Anglais.

COORNHERT (Dérrick), littérateur hollandais. V. COORNHERT.

COORONG s. m. (Ko-o-ro-ng). Ichthyol. Espèce de maquereau d'Amérique.

COOPA, ancien des Iroquois-Cinq d'Amérique, dans les Etats de Georgie et d'Alabama; alors est dans des branches auxiliaires de l'Alabama, qu'il forme en roadhouse du Grand Bas-Sam avec le Tuskegeon. La Coosa se forme dans la partie N.-E. de l'Etat de Georgie par la réunion de deux petites rivières, roule du N.-E. au S. et se jette au Tallapoosa après un cours de 250 kilom.

COOPE (Charles), général anglais, mort en 1661, fut nommé colonel au gouverneur de Dublin en 1641, et immédiatement après il se rendit à Oxford, où il fut nommé gouverneur de Dublin, et gouverneur John Coke, qui avait été procureur général pendant le règne de Charles Ier, fut nommé commissaire pour la direction des affaires d'Irlande, et reçut de Charles II les titres de baron Coke et de comte de Montrath.

COOPE (Byrn), général anglais, né en 1798, mort à Madras en 1845. Il se distingua dans l'Indoustan contre les Français et contre Hyder-Ali, enlevés Hydaryth et Chodembarger en 1767, contribua à la victoire de Pinnaur, battit Lally-Tollendal en 1780 et le fit capituler dans Chidaberry en 1780. De 1781 à 1783, il combattit Hyder-Ali, qui le vainquit à Porto-Nouvo (1781) et à Arnie (1782). Il mourut peu de temps après. Son neveu, qui fit campagne en Angleterre, et la campagne des Indes lui fit un nom, commandant un beau monument.

COOTERILLA, ville d'Indoustan, dans l'Hinder, comte et de 8 kilom. N.-E. Cuvet, sur le petite rivière de son nom; 3,875 hab. Grand commerce de grains; importants marchés aux toiles.

COOTWYK ou COOTWIJK (Jean), voyageur hollandais, né à Leyde, mort à Batavia, même ville en 1620. Il exerçait la profession de pilotage, lorsque, pour le compte de plus de 60 voyages, il partit pour l'Angleterre, visita la Perse, Ispahan, Tiflis, les provinces de Khyver-sorbes, s'embarqua à Venise en 1598, s'arrêta quelque temps à Jaffa, dans la Palestine, puis se rendit en Palestine. Après s'être fait prendre par les Arabes, il parvint à rentrer à Venise, et, le 17 mai 1599, il était de retour en Hollande, il publia son *Itinéraire* [*Reisbeschrijving*] *d'Amsterdam* (Amsterdam, in-4°). Cette relation, aujourd'hui très rare, est une des meilleures, des plus exactes et des plus curieuses que nous possédons.

COOP s. m. (Koop). Ancienne forme du mot COUP.

COP (Guillaume), médecin, né à Bâle dans la seconde moitié du XVIe siècle, mort en 1539, qui prétendit guérir de la lèpre le roi de France Ier, et fut des restaurateurs de l'art médical de France. Il s'opposait que les Arabes l'étaient que des compilateurs et des copistes, mais ses vues hardies, il s'adonna à l'étude des médecins grecs et traduisit les œuvres de plus illustres d'entre eux, et de lui : *Pseudo Rhiptoriae praecepta solutum* (Paris, 1524, in-8°); *Quaestiones medicinales libri tres* (1531, in-4°); *Galeni de affectorum locorum notatio libri sex* (1533, in-8°). Enfin, l'on dit auteur de la traduction d'Hippocrate qui parut à Bâle en 1538, sous le Nicolas Cop, fut professeur au collège de Lyon-Bourbon, qui devint recteur en 1532 versée de Paris en 1533. Ayant prononcé un discours dans lequel il avait blâmé les gens de Navarre, qui avait adopté les idées de la Réforme, et qui, pour ce motif, était en bute aux attaques des théologiens, Cop fut obligé de quitter la ville. Le recteur invoqua les privilèges de l'Université, et le roi François Ier pouvait être jugé modérément par un tribunal ecclésiastique. Mais, le recteur avait protestation contre l'arrêt du parlement qui l'ordonnait à se rendre à Paris, et, Cop fut emprisonné et d'être pagé par un noyau qui lui avait permis d'en faire sortir. Les plus illustres individus auxquels l'Hérésie, Cop recherchait pour son ami, Calvin, Bucer, Bèze, Dupuis Kore il vivait dans la plus complète sécurité.

COPA s. f. (ko-pa). Artif. rom. Pilin qui fréquentait les tavernes, ou elle dansait et chantait pour gagner de l'argent.

Copa, petit poème de Virgile, en vers élégiaques, dont le titre français serait : la Pilin de cabaret. C'est une vision de la jeune bacchante, qui se plaint que dans une des cabarets de son voisinage, seulement les vieillards qui aiment, et, ou, de temps d'Augiste, les femmes étaient admises. Les vers de Virgile étaient agréables et devant la perte et chanta de l'accompagnant de cornemuses. Elle fit vite les passants à se reposer pendant la chaleur du jour : « Ici vous aurez de la jouerie, vous entendrez la musique, vous trouverez des roses, du vin, et des cornemuses. Ici, rollins rendent le dégoûté du berger et le chemin du voyageur. On a quitté les bêtes, ohé et nous serve pour le rafraîchir; on a pour des jeunes de roses et de violettes, des corbeilles de la superbe. Un a du fromage, des pommes de Tarente, de la crème, des mamelles, des poumons, du raisin, des amions et des fleurs. Ici, vous aurez la protection de Priapes, qui menace quelque que vous voudrait troubler les plaisirs. Vous, vous, vous,

lor égal les matières uniques venant d'Afrique. Il en est résulté, pour ceux qui ont cherché à étudier l'histoire naturelle de ces substances intéressantes, du nombre des difficultés qui ne sont pas encore entièrement vaincues. Nous indiquerons, d'après Guibourt, quelques les origines des principales sortes commerciales, ainsi que les usages les plus importants auxquels on les applique.

1° *Copal du commerce français ou ancien dur et cassant.* Cette résine est l'un des meilleurs les plus fréquents de l'ignorance où nous nous trouvons de l'arbre qui produit cet fait l'objet d'un trafic énorme. Pendant longtemps, en effet, à cause de l'analogie des terrains qui règnent par Monsieur, on a cru que cette résine venait de Mexique. Puis, les ports de Calcutta nous en envoyant de grandes quantités, on a pensé que l'Inde nous en fournissait; et notre opinion est encore jusqu'en dernières années, jusqu'à ce que des négociants français, établis à Calcutta, nous aient appris que le copal dur est apporté à ce marché par des trafiquants arabes qui vont le chercher à Mozambique, port de colonie Portugaise où le trouvent des navires venant de la côte d'Afrique. D'autre part, on ont que des autres de copal, comme avec les ports *Rio de Bombay, copal de Calcutta, copal de Madagascar*, ou une dénomination de Madagascar ou de la côte de Zanzibar, et arrivent à Calcutta et à divers autres marchés indiens, par les voies les plus diverses. On a même soutenu en Chine du copal ayant été apporté, par l'intermédiaire, et, en le voit, des produits enormes à realiser d'à pouvoir à ses ports des intérêts indiens sans nombreux. Ces faits étant acquis, on cherche à se rendre l'arbre qui produit le *copal dur*, et on sait maintenant que cet arbre n'est autre que celui que l'on nomme à Madagascar *Kaudrandy*, à Zanzibar, *Kerrenan Lam*, de la famille des légumineuses. Cet arbre est connu à Bombay, où on le utilise et où on le nomme *rupaller*. Dans cette même, lie, on ignorait la nature du *Kerrenan* cependant, dont il sera question plus loin, mais on sait, au moins, qu'il est Légumineuse, et fournit pas trous neuvé dure au amul ra-tinoso. Du reste, il est peut-être vrai que ce qui influe le plus sur la nature des produits que nous partirement est le mode suivant lequel on les récolte : si on attend que la sève à terre, elle est sombre à impurtées diffrtures, et elle a de couleur et l'arbre avec un ignitement quelconque, elle est en larmes très pures et très-transparentes. Elle est toujours d'un jaune foncé; ne causera est vivement elle se rasouis à feu. Du reste, elle est ressemble assez à l'ambre jaune. On la distingue à cette saisonne par l'odeur plus nous et qu'elle exhale en brûlant, par l'insoluble et l'acide succinique dans les produits de la distillation et par l'ensemble de ses propriétés. Aujourd'hui le commerce apprête copal de Madagascar de plusieurs façons parts. Le *copal de Bombay* est roiné qui, mêlé de terre, n'est que de couleur. Quant au copal de Calcutta, il a, de plus, été soumis à des lavages primitifs. Le *copal dur* se vend par plusieurs chemins. Il renferme, en général, 80 pour 100 de carbone, 10 pour 100 d'hydrogène et 10 pour 100 d'oxygène. Il est vitrine et soumis à l'action de l'air, il s'oxyde et s'épaisse de suite.

Le copal le plus important du copal est à fabrication du vernis. La durée du vernis est en qualité qui la fait rechercher pour cet usage. Il ne faut pas oublier que le copal en partie dans l'alcool, l'ether et les essences. Quelques fabricants le rendent extrêmement soluble en le maintenant pendant longtemps à une température élevée. Dumas pare, M. Dumas a fait voir que le copal s'y dissout et est devenu soluble dans les véhicules ordinaires, mais sans le copal dur. Les vernis tous sans bons que le copal ordinaire. Le copal devient soluble par la fusion en cuisson des vernis dits en poncons.

2° *Au-sud-oriental tendre ou copal tendre-oriental.* Cette résine ressemble assez à celle que fournit le *kauri*, et, la trouve toujours mélangée au copal dur. Elle est plus soluble que ceux-ci, et fournit des vernis moins coûteux, mais moins durables. Le commerce partient le désigne généralement sous le nom de *copal de Manille*, mais on trouve de copal *tendre* au demander tendre que l'on appelle aussi *mêlées* ou *copal*.

3° *Au-sud-oriental tendre, animé tendre d'Amérique, ou copal tendre d'Amérique.* Cette résine est celle que fournit l'*hymenæa courbaril* Linn., arbre très-élevé qui croît dans les contrées chaudes de l'Amérique, et dont la base est recherchée pour l'ébénisterie comme. Ce est, du reste, une des résinoses au grand nombre de variétés présentant, entre elles des différences plus considérables. Le *bleu de Cayenne*, l'*ambre blanc du Brésil ou amour tendre du Brésil ou ambre*, l'*ambre de Holande*, le *copal tendre du Brésil*, le *vernis ancien de Carthage*, etc.; mais toutes semblent être de même nature et varient seulement par les proportions de leurs résines solubles et insolubles, et qu'on les fait ressortir pour des usages divers et appropriés à chacune d'elles.

On a encore donné le nom de copal à des matières très-différentes des précédentes. Le *copal tendre de Nahor* n'est autre chose que *le dammar fraîche ou dammar vitrée* (voir Dammar). Le copal de Santa de Guatemala est une résine fournie par le *rhus copallinum* Lam., vulgairement appelé *sumac aiéé*, arbre de la famille des térébinthacées; elle nous vient des Etats-Unis et de Mexique. Lemery l'a nommée *fausse karabé* à cause de son ressemblance avec l'ambre jaune. Le *copal fossile* ou *résine de Highgate* est une résine jaune et brunâtre, translucide. Fondant facilement en donnant un liquide transparent et dégageant par l'action de la chaleur une odeur très-aromatique, elle se dissoud facilement du succin en ce qu'elle se donne pas d'acide succinique et ne contient la double. Elle trouve se grande quantité dans-même dans les argiles blanches de Highgate, et, dans grands de sandstone, au en rencontre d'analogues en Angleterre et ailleurs. Elle est, du reste, peu employé pour la fabrication des vernis.

L. Mimer. *Copal* ou *copale* fossile. V. COPALITE.

COPAL ALE adj. (ko-pal). Qui a rapport au copal, qui en provient, qui en contient. *Vernis, Résine COPALE. Ce pourvoi, en premier aspect, confondre le vernis ceraté avec la résine copale, mais elle ne ressemble à du tonnite, tandis que le copal, se brise entre les dents* (Fée). *Les vernis COPALES ne sont pas les seuls copal.*

Tonne COPALE, Tonne copale, Gomme des Etats-Unis et de Mexique, qui est fournie par le *hymenæa* ale.

COPALCHI s. m. (ko-pal-chi). Phrm. Encore d'un kuyu qui, employé de comme fébrifuge. Il n'existe pas d'une sorte de copal.

COPALINE s. f. (ko-pa-line — rad. copal). Chim. Principe nommé du copal, substance dure, incolore, insoluble dans l'eau.

— Phrm. Syn. de COPAHU.

COPALITE s. f. (ko-pa-lite — rad. copal). Miner. Résine fossile, d'un brun foncé ou d'un jaune clair, qui se trouve en masses irrégulières, quelquefois dans les argiles blanches de la colline de Highgate, près de Londres, et à cette ville même, dans les sables et les meulières avec la résine copal. On la nomme aussi *copal fossile*. Elle est, d'après Guibourt, la composition chimique est 80,4 de carbone, 10,1 d'hydrogène et 9,5 d'oxygène.

COPALLIN, INE adj. (ko-pa-lin, ine — rad. copal). Qui a rapport au copal.

— Bot. Syn. de COPAHU.

— s. m. Bot. Nom spécifique du liquidambar qui produit le copalme.

COPALME s. m. (ko-pal-me). Nom d'un baume produit par une espèce de liquidambar. Il s'appelle aussi COPAHUME ou AMBRE LIQUIDE.

— Adjectif. *Baume* COPALME.

COPAMOCOTL s. m. (kopa-mo-kot-l). Bot. Peut avoir mentionné, qui paraît être une espèce de copaifera.

COPANG s. m. (ko-pang). Métrol. Monnaie d'or du Japon qui valait anciennement 48 fr., et vaut aujourd'hui 36 fr.

COPARTAGE s. m. (ko-par-ta-je — de prefix, et de partage). Jurisp. Partage, distribution d'une même propriété entre plusieurs.

COPARTAGÉ EE (ko-par-ta-je) part. passé du v. COPARTAGER. Partagé en plusieurs. Le COPARTAGÉ *fait un copartagant l'effet des biens dont on lui est une part.*

COPARTAGEANT (ko-par-ta-jan) part. présa. du v. COPARTAGER. *Les héritiers COPARTAGEANT des biens de leur père.*

COPARTAGEANT, ANTE adj. (ko-par-tajan, an-te — rad. *copartager*). Qui a sa part de partage. *Les héritiers COPARTAGEANTS.*

— Substantif. Personne qui prend sa part dans un partage : *Le commerce ayant donné du bénéfice à un des COPARTAGEANTS, retenu en partie la différence que le partage lui avait ôtée, retrait de la moitié du bénéfice* (Mme de Sévigné). Les COPARTAGEANTS de FAME. (Thiers.) La Fontaine a COPARTAGÉ, fausse accusation.

Le pauvre diable était pris à ses proches, Et n'en eut obtenir que COPARTAGEANTS.

LA FONTAINE.

— Fig. Personne qui jouit d'un avantage commun à plusieurs : *Lorsque deux COPARTAGEANTS donne le service de théâtre, Corneille s'étoit trouvé à deux pas de son COPARTAGEANT de cette gloire littéraire qui leur étoit commune à tous* (Mme de Sévigné).

COPARTAGER v. a. ou tr. (ko-par-ta-je — du prefix. et de *partager*. Partager en plusieurs parts. *Le COPARTAGER, le partager, le COPARTAGER, le partager, le COPARTAGER, le partager,

tant de son port. On peut compter que les navires danois allant de Copenhague dans ces contrées y rambourseront annuellement de 13 à 14,000 tonneaux d'huile de baleine, 3 millions de bingt, de marne salée, 650,000 kilogr. de suif. Les grande parte des produits de ces contrées lointaines sont réexportés notamment pour la Prusse, la Suède, le Mecklembourg et Hambourg. Les principaux articles importés des colonies danoises et des pays étrangers consistent en sucre, riz, cacao, de bois, laine d'alcoolise, poeux brutes, etc. L'importation a surtout pour objet le sucre, le beurre et le fromage, les saumons, le bétail et les chevaux de grain. Les nombreuses communications avec Sunderlan par la langue royale, la ligne de vapeur, le chemin de fer de Copenhague à Ostende, les communications directes à vapeur avec Kiel, Lübeck, Stettin, la Norvège, le Jutland, l'Angleterre et la Prusse.

Copenhague, habité sur un lac, mais à l'abri des inondations, se compose de trois parties principales : la ville vieille, qui en forme la partie occidentale, et qui, à la suite du grand incendie de 1794, a des rues nouvelles et des plus belles proportions qui entrevoies, mais dont toutes sont en grand nombre, et, en dehors de la nouvelle ville, qu'elle nous Frederiksland, à l'est, qui en forme la partie la plus de Christianshaus, situé dans l'île d'Amager ou Amack, que est le véritable faubourg de Copenhague. Un canal étroit, appelé Arsenal-Kanal, qui sert de port, sépare Christianshaus du reste de la ville.

Dans le rapport à nouveau, Copenhague est divisée en douze quartiers, et, sous le rapport ecclésiastique, en douze paroisses, les quatre plus rues, tant grandes que petites, sont pleines publiques, et, pour ces principales, au nombre de 4,000 maisons. La ville entourée de fortifications, dont les remparts forment de belles promenades, et est défendue en avant par une citadelle, Frederiksborg. Les maisons, parmi lesquelles on trouve de fort remarquables, se bâtent et l'uniformité des leurs proportions, sont généralement construites en briques, et, pour les rues, l'Esterrgrade rue de l'est) est la plus animée, et, Frederiksgrade (rue de la paix) plus belles. Parmi les grands palais, il faut citer en premiers lieu le palais royal, Qui-ens-Ten (Nouvelle place du roi), situé au centre de la ville et s'élevant sur une surface de 400 carrés; au milieu s'élève la statue équestre en bronze du roi Christian V. Toute cette place est entourée par le détourcadre du port bastrend du Thiaux, par l'Académie des beaux-arts, l'école militaire, le théâtre royal, la principal corps de garde et plusieurs hôtels et maisons particulières. Donne sur cette place, sont à notre place, entre autre, le Frederiksborg qui a 237 m. de long. La *Frederiks plaiz* (place de Frederiks), de forme triangulaire, et dans d'une statue équestre de Frédéric V. Quelques belles églises, plusieurs édifices remarquables, quelques beaux châteaux attestent l'ancienne dans la capitale du Danemark. L'église Notre-Dame, détruite en 1807 par les Anglais et reconstruite en 1829 dans le style italien, sur les plans de l'architecte Bessen, est décorée d'une suite de bas-reliefs et de statues par Thorwaldsen, et l'église métropolitaine du pays et du royaume. L'église de la Trinité offre de remarquable que ses magnifiques voûtes de 20 m. de hauteur sur 26 m., qui sont d'hemisphérique, auquel a pu rivaliser par son élégance. Un présent qu'en 1716 Pierre le Grand a donné à la grande église, le plus grand cheval, accompagné de sa femme dans une voiture à quatre chevaux. L'église de Notre-Sauveur, à Christianshaus, est surtout remarquable par sa belle tour, et par la belle chapelle des catholiques, édifice de style gothique, qui appartient d'être monument.

Le château royal, appelé *Christiansborg*, et des plus considérables qui y est en Europe, situé sur le détroit de Kalleboetrand, fut reconstruit à la suite de l'incendie de 1794, selon le plan actuel, dans le style du XVIe siècle. Il a, sur la place du château, une façon de cet Christiansborg et de Tyr, et sur beau portail avec de statues et de sculptures par Thorwaldsen. A l'intérieur il faut surtout citer la *salle des Chevaliers*, avec une sculpture en bois de 35 m. de développement, et celebre bas-relief de Thorwaldsen, l'*Arrivée d'Alexandre à Babylone*, divers autres de belle salle. Le château appelé *Amalienborg* se compose de quatre palais construit dans le style Louis XV, formant ensemble une place nouvelle, et dont l'un contient, parmi plusieurs autres des deux premiers statues qu'un faites Thorwaldsen, les collections d'histoire naturelle et ethnographiques et d'antiquités de Christian VIII. Citons encore deux autres châteaux, Rosenborg, architecture moitié gothique, moitié italienne et Italienne, construit en 1604, et contenant des collections historiques, avec un beau parc servant de promenade publique; Charlottenborg, où siège l'Académie des beaux-arts. L'université, la Trinitaire, l'hôtel de ville, le palais de justice; le bourse, édifice de style Eldard, construit sous Christian IV; le bureau de Santé, Nicolas, les halles, le monde Thorwaldsen, etc., sont autant d'édifices dignes d'attention.

Vers le milieu du XIIe siècle, la capitale du Danemark n'était encore qu'un village de pêcheurs, aux environs duquel l'évêque Absalon fit construire un château fort qu'on appela *Axelhus*. Absalon légua ce château, le village et les terres qui l'environnaient au siège épiscopal de Roeskilde. En 1254, ce village, que Saxon la Grammaticien désigne indifféremment sous les noms de *Urbs Absalonis*, *Portus mercatorum*, ou *Castrum de Hafnia* ou *Hann*, obtint un premier charte municipale. Au milieu du XIVe siècle, cette ville devint ville royale, et, en 1443, le roi Christophe la choisit pour résidence, comme étant depuis ses successeurs. Depuis l'année 1443, Copenhague fut à diverses reprises attaquée par les Suédois et les Allemands, et, en 1658, elle fut assiégée et bombardée par les Suédois. Elle fut prise par ceux-ci, et, en 1659, en 1674 et 1700. Le 2 avril 1801, Nelson, commandant la flotte anglaise, bombarda et détruisit deux tiers de la rade de Copenhague. En 1807, la capitale fut encore assiégée, et, cette fois, elle fut bombardée du 2 au 5 septembre par les Anglais, qui y réduisirent en cendres plus de 2,000 maisons et deux palais, entre autres le belle église Notre-Dame. En outre, plus de 8,000 maisons furent plus ou moins endommagées et 2,000 individus périrent dans cet affreux désastre.

Copenhague (HISTOIRE DU DANEMARK). — 1. Lorsque Charles XII monta sur le trône de Suède, les rois de Danemark, Frédéric IV, prétendant que la jeunesse de ce prince était pour eux des avantages, résolurent de profiter de la sa dépendance. Le premier porta les armes dans le duché de Holstein, appartenant au beau-frère de Charles, le roi de Suède revêtu comme de cantonnement, et, pendant ces opérations, cet esprit de décision rapide, qui le caractérisa au moment l'attaque de Charles XII, le prirent une fois et aide débouchant à Hamburg, d'où il rentra en Danemark. Les Danois avaient reçu ce coup sans leur avoir pris aucun parti, et, ils étaient pour s'opposer à la descente du jeune roi. Charles, impatient, se jette de nouveau dans la mer, l'épée à la main, et aborde sur le rivage ennemi, et, sans aucun secours, qui il sont empressés de saisir son adversaire. Une fortifiant terrible engage, et Charles, ébranlé des premiers coups, tombe, et, presque immédiatement a son ennemi, en demande la vie sans un mot, mais, en langue de cette ville, « Mère, répondit le magnat, c'est la brutal lui-même. » Charles XII, qui, en effet, ne dérouvrent pas manque. « Au même instant, il pouvait trouver une surface de plus, et, mon mot des halles en reçut une qui lui fracasse la cuisse. Charles XII, qui, jusque-là, n'avait jamais eu enfance et s'emparer de leurs retranchements. Copenhague, ne pouvant plus, se rendit, et, voyant des ambassadeurs au jeune roi pour lui offrir un secours et rétablir le duc de Holstein, tandis que le roi de Danemark, rétablissait de son côté, le duc de Holstein, et donnait le Holstein et accourut auprès de Charles, pour le prévenir, et, en conséquence, il prit qui forcé accepter. La guerre n'avait duré que six semaines (1700).

II. Les puissances du Nord, jalouses d'assurer la liberté des mers contre les prétentions toujours croissantes de l'Angleterre, contractèrent en 1801 une alliance défensive dans le but de la défendre. Le roi de Danemark, Christian, et, le comte Bernstorff, ministre, et, le prince de Hesse, qui, en le prêta de la contre de Cabinet britannique. Il a même du mettre à la tête de ses troupes à cette de la Suède et de Russie où, en 1801, il a, de-vingt-quatre jours, de rasser aux empiètes de la jalouse Angleterre, une armée de 40,000 hommes, et, par les armées l'acker et Nelson, entre dans Copenhague. Mais, avant de se commandant chargé de présenter aux Danois la paix en la guerre la paix, et, de déclarer, au nom de la fédération du Nord en survant la passage du détroit à l'Angleterre, Nelson, ne pouvant conserver leurs vaisseaux de commerce pour les sources aux vitesses arbitraires et immoraux des commandants anglais, le prince et le Danemark voulant conserver son indépendance commerciale, et, ne pouvant repousse cet incident ultimatum, et le Baltique, et, ne pouvant, et, ne pouvant, et, ne pouvant, malgré le lieu les batteries stables pour en sauver le danois, et, cette nouvelle, le roi Danemark en lieu d'engagner des moyens de résistance dans la capitale, qu'en 1807, plus tôt, pour avoir le commandement. Des batteries de mortiers et de canons, et, des bombes, et, les points les plus favorables, et, l'enfin et chouer sur le même lieu et pour ainsi dire, et, grogner et les bâtiments inférieurs. Ce coup fut décisive et, en quelque sorte, le Copenhague, et, Copenhague, et, elle même par deux vaisseaux de ligne, et, deux vaisseaux de 64 embouchures et, deux vaisseaux de 50 embouchures, et, deux frégates, et, deux corvettes, et, deux bombardes, et, deux brigantins, et, deux chaloupes, et, deux canonnières, et, deux vaisseaux de 64 embouchures,

et la flotte, menaçant, en cas de refus, d'incendier Copenhague; et il prait instamment le général de ne pas le contraindre à recourir à des moyens qui répugnaient à son cœur. Thorbrée et le comique se donnaient les mains. Le général Peymann fit cette sommation la réponse qu'elle méritait, et le 7 septembre au soir le bombardement commença. « Le feu épouvantable d'obus, dit M. Thiers, de bombes, de fusées à la Congrève, éclata sur la malheureuse capitale du Danemark. Les barbares auxquels de telles entreprises étaient même trop oses de leur propre danger, sur les étaient convertis de soldats en gens de service, et bientôt un grand nombre. Après avoir continué cette cruauté pendant toute la nuit du 7 septembre et une partie de la journée du 8, le général anglais suspendit le feu pour voir si la place se rendrait. L'incendie avait détruit deux quartiers; des centaines de malheureux avaient péri; plusieurs grands édifices étaient en feu; la population valide, occupée à venir les eaux de la Baltique pour les éteindre, cédait extrêmement de fatigue. Le général Peymann, le cœur déchiré par de cruautés, prévoit un moins alarme, attendant pour se rendre que l'humanité de leur Hanovre. Ils semblaient à tout de nous, les Anglais, ignorant ce qu'ils ont à son sort, notamment leur feu tonne la nuit, toute la journée du lendemain, sans une courte interruption, et, persistent dans cette barbarie jusqu'au 5 au matin. Il n'était pas possible de laisser plus longtemps ce pays à de tels ravages sans perspiration de 100,000 âmes. Près de 2,000 maisons, hommes, femmes, enfants, malades, avaient succombé. Une moitié de la ville était en flammes; les plus belles églises étaient en ruines; le feu était atteint jusqu'à Nieuse lui-même, le cœur déchiré par les scènes horribles qu'il avait vues. Le prince, le général Peymann ne voulut pas exposer plus longtemps une ville malheureuse, mais, tenue, la malheureuse capitale du Danemark, à la discrétion toute de ses ravageurs le général anglais. Le 7 septembre, il signa une capitulation qui livrait la ville de Copenhague à ses barbares conquérants, et, avec regrets, la forteresse de Kronenbourg, l'arsenal, les chaudes et la marine royale. Le 12 septembre, l'avant-garde ces divers établissements prenait six semaines, temps pour prendre tout équiper et construire en Angleterre la flotte danoise et les arsenaux.

La capitulation ne fut pas plus tôt signée, que les Anglais firent leur entrée dans Copenhague, où ils se bientôt apportèrent leur vive envie insolence se rues, officiers et matelots, sur les boulevards, sur les quais, et mêlé de leur flotte. Seule vainqueur de Tilsen, sur vaqueur de Frédéric et de Napoléon, forte en quelques jours grave, équipée en contrôle en Angleterre, et bien vite les Anglais étaient à la hauteur de l'incendie des navires en construction qui ne pouvaient manquer, en de vieilles carcasses hors d'état de supporter la mer. Tout en que l'arsenal réformait de bois, de matériaux, et, tout transporté à bord des flottes; le vainqueur pousse la rapidité jusqu'à enlever les outils des ouvriers, et lorsqu'il ne trois plus rien sur son l'on pût faire matériaux, lorsque les chaudes et les cuisines opérant que des troupes rangaises nécessaire à nourrir, forcées pour vivre, ont cessé, ne pouvant, l'immense armement anglais leur l'usure et il vaste pour les cités de la *Biancke Albion* et le vaisseau de l'Amiral sans mire.

Copenhague ou d'Hafnie (COPULE ND), 1728. Locke, archevêque de Londres, tint un concile avec son suffragants, près de Copenhague. Il y fut décrété que l'enfer n'existe réellement de la discipline et la réformation des moeurs, lieu des ecclésiastiques qui sont dans Dieu, mauvais corrompus par les guerres pressque cessé-adieu qui de-dans ces contrées. Un de prélat le lutte, l'irrégulière, les cabarets, les armes, les conduites, l'entrée des couvents de religieuses aux ecclésiastiques, les excommunie tous ceux qui troublaient l'Eglise par l'ordre, qui y ordonna que ne pour les notaires qui sont permission, et qu'on les avoient ordonnés et ordonnés et un autre diverse sans l'accroissent de crain à qui ne pouvoir revenir à Dieu. Il y a, dans son *Histoire des saints canonisés* (t. XII, 1730), un détail des règlements fortifiés par cette assemblée.

COPÉPODES, s. m. pl. (kopepodes — du gr. kopé, rame, pous, pieds, pied). Crust. Ordre de crustacés comprenant des entomostracés dont le corps est divisé en trois parties, et qui ont de quatre à cinq paires de pattes : *Tous les copépodes dont le mode de reproduction est encore parfaitement clair, possèdent avec beaucoup, dans les poches ovigères à l'extrémité postérieure de leur corps.* (H. Lucas.)

COPER v. a. on tr. (kopé). Ancienne forme du mot COUPER.

COPERMUTANT (ko-per-mu-tan), part. pass. du v. Copermuter : *Les bénéfices* COPERMUTANT *leurs bénéfices.*

— s. m. Chacun de ceux qui font un échange. « Il doit particulièrement de ceux qui échangeaient leurs bénéfices.

COPERMUTATION s. f. (ko-per-mu-ti-on — rad. *copermuter*). Action de copermuter : *Une* COPERMUTATION *de bénéfices.*

COPERMUTÉ, ÉE (ko-per-mu-té), part. pass. du v. Copermuter : *Les deux curés,* COPERMUTÉS.

COPERMUTER v. a. ou tr. (ko-per-mu-té — du lat. *cum*, avec, et *permutare*, échanger, troquer : COPERMUTER des *deux*, s. Sic dans certaines d'un échange entre bénéficiaires : *Copermuter les bénéfices.*

COPERNIC s. m. (ko-pèr-nik). Instrument de mesure des angles, inventé par Ramsden, d'après le système de Copernic.

— Astron. Nom donné à une des taches de la lune.

COPERNIC (Nicolas) ou **Kopernik**, nom l'orthographe polonaise, célèbre astronome polonais, né à Thorn (province de la Prusse polonaise) le 19 février 1473, mort à Frauenberg, le 20 mai 1543.

Avant d'entrer la biographie de l'illustre savant, une digression nous semble nécessaire à propos de la nationalité de Copernic. Il est mis en question. Une erreur souvent répétée a fait de Copernic un Allemand, et on a voulu remonter l'origine à Fabry par Fournelle du grand réformateur de l'astronomie moderne, Lebrun a Copernic une ancêtre grecque. Qu'on nous permette de citer, à ce sujet, le passage suivant, qui est extrait de l'Histoire d'Angleterre, t. IV, 1848 : « Le volume de ses œuvres qu'il a laissé, et qu'il ne publia que lorsque avait été commencé par le général hommage, Copernic, qui, dans la première partie, le cours d'astronomie professé par son ancêtre Copernic.

« Vers la fin du XVIII siècle, lors du démembrement de la Pologne, Thorn et Frauenberg tombèrent, avec toute la Prusse polonaise, sous le pouvoir des monarques de Prusse, qui, depuis 1525, avaient ajouté à la couronne de Pologne, comme fief, une partie de la Prusse. Ils avaient, en 1772, dû prendre le titre de roi de Prusse, Le passage de la Prusse, province polonaise, sous la domination de ses maîtres, a été décrit dans quelques écrivains modernes que Copernic était Allemand.

« Au reste, Jean Cimalski, le biographe de Copernic, qui a publié cette biographie, et qui pendant son séjour à Padoue, Copernic se fit inscrire sous le nom de Nicolas de Cracovie, polonais qui enseignait les cours de l'université.

Mais vient d'ailleurs, d'après des documents authentiques, Copernic, Nicolas, Kopernik, Copernic :

Son grand-père, né en Bohême, alla s'établir à Cracovie en qualité de commerçant, et y acquit de la fortune. Bourgeois, il ne fut ni noble, ni avait embrassé la profession de boulanger, écrivain à Thorn, depuis du nom de Copernic, et, en 1473, il y mourut, laissant trois enfants, dont le troisième de Warmie. Copernic fut le fils de cet écrivain.

La question de sa nationalité étant ainsi définitivement tranchée, revenons à l'exposé de l'auteur des *Révolutions célestes.*

Il est vrai que les premières études dans sa ville natale, Copernic fut envoyé à l'université de Cracovie en 1491. Il s'appliqua à cultiver les sciences, et surtout les mathématiques, particulièrement les mathématiques. Jacques de Lara, Jean Dlugoss, et Martin Cromer étaient avant lui les cours d'Albert Brudzewski, qui, pendant le siècle Dlugoss, avait les solicitations prononcées de prince Frédéric de Jagellon. Brudzewski passa en Italie, pour remplir le poste de secrétaire du grand-chancelier de Pologne, Dlugoss, Copernic fut reçu à Thorn (1492), avec Dlugoss d'entrer dans les ordres, mais il abandonna ses nombreuses occupations en prit, et alla rendre à l'université de Padoue, où, comme nous l'avons dit, il se fit inscrire parmi les élèves de la nation polonaise. Il étudie des ex-professeurs, Jean Dlugoss, et Martin Marie de Ferrare dans les observations universitaires, et, en 1500, il commença à Rome une si grande réputation en Italie, qu'il fut appelé à Rome en 1499, à l'âge de 26 ans, pour y professer les mathématiques et les leçons publiques lui attirèrent de tous côtés un nombreux auditoire. Il y fit de nouvelles recherches sur la médecine à Padoue, il retourna à Rome, et, de nouveau, il y enseigne, il repartit pour l'Italie, pour revenir en Pologne, où il fut, en 1510, chanoine, et s'établit définitivement, en 1510, à Frauenberg, sur les bords de la baie formée par la mer Baltique. Il y vécut, il y mourut, et c'est là qu'il médita et prépara les révolutions extraordinaires. Il se servait d'un instrument parallactique composé de trois morceaux de bois, avec des divisions marquées à l'encre. Quelque cet instrument eût déjà jadis tenu valoir au temps de Ptolémée, et, ainsi, qu'en était devenu le possesseur, la contrevait comme une relique, et le plaisant même à ce sujet des vers dont voici la traduction :

« La terre ne produit pas un pareil homme dans l'espace de plusieurs siècles. Il a pu arrêter le soleil dans sa course autour des cieux et faire circuler la terre immobile; il a fait tourner autour d'elle la lune et le firmament l'aspect de l'univers. Voilà ce que Copernic a me avec ces petits bâtons lui par un art d'acier. Il a donné des lois à l'Olympe tout entier. Il a enlevé ce qui n'est permis d'accomplir à aucun mortel depuis le commencement du monde. Qu'est-ce que cet superieur au genre? Jadis les géants, voulant pénétrer dans les cieux, ramassèrent les montagnes et les précipitèrent les unes sur les autres, et, cependant, passants par la force, faibles par leurs pieds, ils n'atteignirent point les demeures célestes. Lui, confiant dans la puissance du génie, et n'ayant pour tout que quelques morceaux de bois, il a surmonté les hauteurs de l'Olympe. Oh! les nouveaux que jamais un tel homme aient surpassées, même nous ne sont de bon. Ce nouveau leur valeur, s'il faut croire Pline, Copernic.

« Astron. Nom donné à une des taches de la lune.

COPERNIC (Nicolas) ou **Kopernik**, même l'orthographe polonaise, célèbre astronome polonais, né à Thorn (province de la Prusse polonaise) le 19 février 1473, mort à Frauenberg, le 20 mai 1543.

Avant d'entrer la biographie de l'illustre savant, une digression nous semble nécessaire à propos de la question de la nationalité de Copernic. Il est mis en question. Une erreur souvent répétée a fait de Copernic un Allemand, et on a voulu remonter l'origine à Fabry par Fournelle du grand réformateur de l'astronomie moderne, Lebrun a Copernic une ancêtre grecque. Qu'on nous permette de citer, à ce sujet, le passage suivant, qui est extrait de l'Histoire d'Angleterre, t. IV, 1848 : « Le volume de ses œuvres qu'il a laissé, et qu'il ne publia que lorsque avait été commencé par le général hommage, Copernic, qui, dans la première partie, le cours d'astronomie professé par son ancêtre Copernic.

« Vers la fin du XVIII siècle, lors du démembrement de la Pologne, Thorn et Frauenberg tombèrent, avec toute la Prusse polonaise, sous le pouvoir des monarques de Prusse, qui, depuis 1525, avaient ajouté à la couronne de Pologne, comme fief, une partie de la Prusse. Ils avaient, en 1772, dû prendre le titre de roi de Prusse. Le passage de la Prusse, province polonaise, sous la domination de ses maîtres, a été décrit dans quelques écrivains modernes que Copernic était Allemand.

« Au reste, Jean Cimalski, le biographe de Copernic, qui a publié cette biographie, et qui pendant son séjour à Padoue, Copernic se fit inscrire sous le nom de Nicolas de Cracovie, polonais qui enseignait les cours de l'université.

Mais vient d'ailleurs, d'après des documents authentiques, Copernic, Nicolas, Kopernik, Copernic :

Son grand-père, né en Bohême, alla s'établir à Cracovie en qualité de commerçant, et y acquit de la fortune. Bourgeois, il ne fut ni noble, ni avait embrassé la profession de boulanger, écrivain à Thorn, depuis du nom de Copernic, et, en 1473, il y mourut, laissant trois enfants, dont le troisième de Warmie. Copernic fut le fils de cet écrivain.

La question de sa nationalité étant ainsi définitivement tranchée, revenons à l'exposé de l'auteur des *Révolutions célestes.*

Il est vrai que les premières études dans sa ville natale, Copernic fut envoyé à l'université de Cracovie en 1491. Il s'appliqua à cultiver les sciences, et surtout les mathématiques, particulièrement les mathématiques. Jacques de Lara, Jean Dlugoss, et Martin Cromer étaient avant lui les cours d'Albert Brudzewski, qui, pendant le siècle Dlugoss, avait les solicitations prononcées de prince Frédéric de Jagellon. Brudzewski passa en Italie, pour remplir le poste de secrétaire du grand-chancelier de Pologne, Dlugoss. Copernic fut reçu à Thorn (1492), avec Dlugoss d'entrer dans les ordres, mais il abandonna ses nombreuses occupations en prit, et alla rendre à l'université de Padoue, où, comme nous l'avons dit, il se fit inscrire parmi les élèves de la nation polonaise. Il étudie des ex-professeurs, Jean Dlugoss, et Martin Marie de Ferrare dans les observations universitaires, et, en 1500, il commença à Rome une si grande réputation en Italie, qu'il fut appelé à Rome en 1499, à l'âge de 26 ans, pour y professer les mathématiques et les leçons publiques lui attirèrent de tous côtés un nombreux auditoire. Il y fit de nouvelles recherches sur la médecine à Padoue, il retourna à Rome, et, de nouveau, il y enseigne, il repartit pour l'Italie, pour revenir en Pologne, où il fut, en 1510, chanoine, et s'établit définitivement, en 1510, à Frauenberg, sur les bords de la baie formée par la mer Baltique. Il y vécut, il y mourut, et c'est là qu'il médita et prépara les révolutions extraordinaires. Il se servait d'un instrument parallactique composé de trois morceaux de bois, avec des divisions marquées à l'encre. Quelque cet instrument eût déjà jadis tenu valoir au temps de Ptolémée, et, ainsi, qu'en était devenu le possesseur, la contrevait comme une relique, et le plaisant même à ce sujet des vers dont voici la traduction :

« La terre ne produit pas un pareil homme dans l'espace de plusieurs siècles. Il a pu arrêter le soleil dans sa course autour des cieux et faire circuler la terre immobile; il a fait tourner autour d'elle la lune et le firmament l'aspect de l'univers. Voilà ce que Copernic a me avec ces petits bâtons lui par un art d'acier. Il a donné des lois à l'Olympe tout entier. Il a enlevé ce qui n'est permis d'accomplir à aucun mortel depuis le commencement du monde. Qu'est-ce que cet superieur au genre? Jadis les géants, voulant pénétrer dans les cieux, ramassèrent les montagnes et les précipitèrent les unes sur les autres, et, cependant, passants par la force, faibles par leurs pieds, ils n'atteignirent point les demeures célestes. Lui, confiant dans la puissance du génie, et n'ayant pour tout que quelques morceaux de bois, il a surmonté les hauteurs de l'Olympe. Oh! les nouveaux que jamais un tel homme aient surpassées, même nous ne sont de bon. Ce nouveau leur valeur, s'il faut croire Pline, Copernic.

Ab-dessus maintenant les grandes décennies de Copernic. Elles sont aussi remplies dans son immortel ouvrage. *De revolutionibus orbium coelestium*, dont le fut vers la fin de sa vie, et en plusieurs portraits de son système, dont nous certaines, et, en conséquence du système du centre de Ptolémée. C'est, en réalité, ce qui fait de Copernic le véritable créateur de l'astronomie. Aujourd'hui, le mouvement annuel de la grande circonférence par les distances de l'aberration des étoiles fixes, et le mouvement diurne par les mouvements de la plus grande et du pendule. Mais, avant l'invention de Copernic, on ne pouvait pas même savoir positivement si Vénus et Mercure passent entre le soleil et la terre; on n'avait aucun moyen d'apprécier les variations des distances apparents des planètes, en sorte que chaque astronome pouvait, à son gré, choisir le plus convenant l'orbe de chacune d'elles. En un mot, rien ne permettait de connaître, après approximativement, les valeurs des principales quantités de notre système planétaire. Les observations faites dans chaque siècle, chaque autre que le rapport des rayons de son propre système. Il ne pouvait, en effet, donner preuves directes de la vérité du système de Copernic, qui ne parvint pas, comme le Galilée, lorsqu'il eut le disque de Vénus et de Mars, et constaté les variations des distances apparents des principales planètes.

George Rhéticus, professeur de mathématiques à Wittemberg, qui publiait, en 1540, des extraits du manuscrit de Copernic, dans un ouvrage intitulé : *Narratio de libris revolutionum Copernici*, et, en 1542, *Trigonometria Copernici*, n'était pas de ce qui devait Copernic à faire publier son ouvrage *De revolutionibus orbium coelestium*, dont il avait commencé à Rome, en 1506 : la traduisit à Amsterdam, en 1617; mais la première édition parut à Varsovie en 1543, en latin, avec la traduction polonaise, par Jean Dantiscus, prélat de Varsovie. En 1543, le pape Paul III avait agréé la dédicace, mais observant; mais, sous le pontificat de Paul V, de la maison de Borghese, la congrégation de l'Index condamna l'ouvrage de Copernic, et, en 1616, le 5 mars de la même année, qui, jusqu'à présent, n'a pas été approuvé. Il fut cependant, en 1620, approuvé dans un ouvrage intitulé : *Dissertation de opinione antiquorum philosophorum*, dans 1620 après. Il fut rendu à Varsovie en 1616, en 1620 en allemand, par Erhard Rhetikus, par extrait en français, à Paris, en 1564, par Jean Wolmar. Dans cette dissertation, Copernic dit : « Nous voyons Bourgi du pays qui est de la bonne nommée, sombre qui ainsi qui ne sont pas de la bonne nommée, sombre qui ne sont pas de la bonne nommée, sombre qui ne sont pas de la bonne nommée, sombre

sur un piédestal de marbre gris des carrières de Pulapan. La face est entourée de sept statues. Sur le côté droit, on lit l'inscription latine :

Nicolaus Copernicus, genus patria ; ut ejus cœlestis opus, ita mens ea peritissima, qui significant :

A Nicolas Copernic, genus patria ; ut ejus cœlestis opus, ita mens ea peritissima.

Parmi les écrivains étrangers qui se sont occupés de la vie de Copernic, on trouve : George Rheticus, Gemma Cornelii, Reyner, Lainez, Lupicer, Brenz, Wordjoni, Arago, Appelt, Ferdinand Hoefer, Joseph Rodriguez. Tous les écrivains polonais, en compte : Bianchi Mazocchi, Jean Dlugosz, Jean Sarnicki, Louis Tengobarski, Bernard Zeyller, Louis Dolinski, Lauxier Brodowski, Charles Hube, Antoine Krzyzanowski, Vincent Kurzeb, Kajetan Koziebrodzki, Stanislas Szyrma, Julien Bartosewicz, Dominique Salcz, Jean Lyski, Jean Lelewel, Jean Paskiewicz, Leonard Chodzko.

COPERNICIE s. f. (ko-per-ni-i-de — du nom, cachéen, Copernic, botaniste). Bot. Genre de cérées, de la famille des palmiers, tribu des corypheinés, rapprochant quelques arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique tropicale.

COPERNICIEN, ICENNE adj. (ko-per-ni-ci-in, i-en-ne). Qui est partisan du système de Copernic : *Les Copernicien, les partisans du système* COPERNICIEN. *Système* COPERNICIEN.

— Hist. *ecclés. Hérésie copernicienne, opinion, langue, ou simplement* COPERNICIEN, s. m. Ce mot qui existait quand la terre tourne autour du soleil.

— Substantif. Partisan du système de Copernic : *Ainsi, les coperniciens, ne sont point aussi inconséquents pour soutenir leur singulier système* (Bernardin de Saint-Pierre).

COPERTINO, ville du royaume d'Italie, province de la Terre d'Otranto, district et à 8 kilom. S.-E. de Nardo, 7,000 habitants, 4,000 hab. Cette petite ville, entourée de murailles et défendue par une citadelle, possède sur une colline au milieu d'une contrée fertile un théâtre, couvent, etc.

COPHE s. m. (ko-fe). Phiol. Sign. de corvus.

COPHES ou COPHENES, province de l'Asie Mineure, à 40 kilom. S.-E. de Sinope, sur la source au N.-O. du mont Paryaquenis, à l'E. de la ville d'Alacadeia, et confinant au N. de bassin moutagnes, situé au pied dans l'Indus. C'est aujourd'hui la province de Kohat.

COPHIAS s. m. (ko-fi-ass). Ecpot. Syn. de CRAMPONNADE.

COPHIN s. m. (ko-fun — gr. *kophinos*, panier). Ouïll. Crescent. Voyez mot.

COPHINAT s. m. (ko-fi-na). Ouïll. Ou *cophinat*, l'hoca. Sorte de tasse en bois avec une queue pendant en bas, qui sert à boire à ombrière à la bouche le liquide contenu dans la tasse.

— Loc. prov. *Manger au même chaudron et boire au même cophinat*, Vivre en amants.

COPHIN, médecin du roi, qui avait vécu au XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. Il a composé un traité de médecine, dont il nous reste quelques fragments, traduits, l'une en latin par Gérard de Crémone, et l'autre en allemagne de médecine ; l'autre : *Antoine porta, publiés sous l'Antonium des Dynastes* (Hallerbeck), et dans un ouvrage sur l'antidote du poison.

COPHOSE s. f. (ko-fo-se — gr. *kophôsis*, de *kôphos*, sourd). Pathol. Surdité complète et permanente.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, comprenant quatre espèces.

COPITE s. et adj. (ko-fi-te). V. corps.

— Franc-maçonn. *Grand copite*, Nom que Cagliostro donnait au grand maître de la maçonnerie égyptienne, dans son système, et dont il s'était attribué la grande maîtrise.

Copites (Le Grand), remède de charlatan. Cette pâte spéciale fut inventée par Gaëlle, un groupe qui traite les questions politiques et sociales de temps. Le Sacre de la colonne Distance Cagliostro, dont Gaëlle, dans son voyage en Italie, avait fait le Grand Copite, et qui même de la pâte est le trop célèbre alchimiste de Gaëlle. Tout le monde connaît cette histoire, et Gaëlle l'a traitée d'après le *Dictionnaire d'Alcoh.* la pâte est dans Boisrenge. Après un avant fait une opérette, pièce au vaudeville, et Gaëlle a quelque chose de transformer au comédie. La critique, et à un ton de la vaudeville, et la représentation des nations, dont la pièce a gardé de présidence trace. Il est de la pâte, et le pâte que le Italie à vaire de Gaëlle et ce dan particulier de pâte et de Gaëlle de Gaëlle et de Gaëlle et de Gaëlle et

— Antonymes. Brevet, minute.—Brouillon, modèle, original, type.

— Encycl. Jdpl. Une *copie* est la reproduction ou transcription intégrale d'un acte écrit qui conserve, par rapport à le *copie*, le nom d'original ou de minute. Une *copie* de droit, commune à toutes les *copies* de certificat par lat. 1341 du code Nap.-leon, est que, tant que l'original subsiste, elles ne font foi que de ce qui est contenu dans ce même original, et à la condition de la dite conformen. La production de l'original lui-même peut toujours être exigée, et, s'il existe des dissemblances, il ne peut être rien variation, l'original prevaut, et les modifications, omissions ou additions ne se rencontrent dans la copie seul de nulle valeur. A vrai dire, la copie n'a pas de force probante qui le vaille, puisque la partie peut toujours demander la représentation de la minute, et que ce n'est qu'à défaut de cette, ou pas cette résumation qu'elle est mesure tacitement recourir à la fidélité de la copie.

C'est lorsque l'original n'existe plus que la loi consacre des dispositions assez les différences importantes plus ou moins authentiques de copies, et établit des différences relativement au degré de foi qu'on leur est dû. Ce dernier voici ce qui résulte en substance des dispositions combinées de l'art. 1335 du code Nap. ; 1336 et des art. 21 et 25 de la loi du 15 ventôse an XI. Il existe plusieurs catégories de *copies*. La première comprend les grosses ou premières expéditions, les *copies* faites par l'officier public détenteur de l'original, en présence et du consentement mutuel des parties intéressées, et enfin celle que le même officier public a relevée sur la minute, par suite d'une ordonnance du magistrat, portant permission ou dûment appelées. Les *copies* de cette première catégorie font la même foi que l'original lui-même, qui ne peut plus être représenté. Le seul de ces différents *copies* de faciès à présenter. Les grosses ou premières expéditions ne peuvent être délivrées qu'une seule, immédiatement après la confection de l'acte, et en vue d'en prouver l'exécution; il existe donc, en le comprenant, une présomption de sanction en faveur de leur exactitude. Quant aux expéditions faites en présence et du consentement accord des parties, il est évident que les intéressés ont intérêt à faire un double qui plus tard suppléer l'original lui-même, et rien, au besoin, la même présomption de sanction de même quand l'autorité du magistrat intervient, que nous les intéressés aient de présents ou régulièrement appelés. Ceux qui ont fait défaut sont censés avoir été réfrée à la présence de l'officier de l'acte et à la *copie*.

La seconde catégorie est celle des *copies* délivrées par permission du magistrat, prononcée en dehors de la présence ou du consentement des parties, et, en dehors du jour, nous qui sont délivrées par l'officier dépositaire de la minute, et par son autorisation, et par tout autre fonctionnaire public détenteur actuel des minutes, et ayant qualité pour en délivrer des expéditions comme étant un greffier, dans le cas où des minutes seraient mis entre les mains des fonctionnaires qui greffier d'un tribunal. Les *copies* de cette deuxième catégorie ne peuvent lui-même, quand elles sont anciennes, c'est-à-dire quand elles datent de plus de trente ans. Elle ne saurait qui comme commencement de preuve par écrit lorsqu'elles ont été délivrées à une date plus récente. Ici, encore, le motif de la disposition est facile à saisir. Quand le même *copie* a existé à une époque ancienne, la présomption de fidélité dépendra, il est certainement certain de la ou ait été *close pour le besoin de la cause* ou de propre pas la faire ; mais, si elle a existé, le contraire.

La troisième catégorie est celle des *copies* qui n'ont pas été tirées par le notaire, le juge ou non nécessaire, mais par un officier public ayant qualité à cette fin. Ces *copies* ne valent jamais, que comme commencement de preuve par écrit. Enfin les *copies* de *copies* n'ont, à proprement parler, aucun caractère de foi, et ne peuvent servir que comme renseignements pures et appréciés discrétionnairement par les magistrats.

Selon la différence de nature des actes ordinaires, de deux, et des premiers communication et du requérant expédition est plus ou moins restreinte ou plus ou moins étendue. Quand aux actes notariés, le droit de se les faire communiquer et de se les faire délivrer pour et limité aux parties intéressées elles-mêmes ou à leurs ayants cause. Les tiers n'en peuvent réclamer d'expédition qu'en vertu d'une ordonnance de justice ordonnant le communiquer des minutes. Les actes notariés, sont parfaitement relatifs aux intérêts des particuliers et des familles, doivent demeurer secrets comme la vie privée. Quant aux actes de l'état civil, ils sont publics et peuvent donner connaissance aux registres des conservateurs, aux jugements en matière des tribunaux et des cours, leur publicité est entière, et il faut même dire que la publicité leur est essentielle. En conséquence, toute personne, partie ou non, peut en prendre communication, et se faire délivrer des expéditions, en matière (art. 853, code de pr. civ., et 1116, code civ.).

Les actes sujets à l'enregistrement ne sont pas secrets spécial. Pour la partie qui reçoit l'enregistrement indicatif ou extraprudence ne-

COPI COPI COPI COPI

latrimégnement toutes les énonciations et toutes les dispositions qui ont été inscrites lui-même; l'irreprochable régularité de forme ne représente à un degré les omissions et les vices de la copie. C'est pourquoi le décret du 14 juin 1813, art. 42, dispose que les *copies* d'actes doivent être complètes, exactes et lisiblement écrites, sous peine d'être rejetées en la taxe. L'homme de notre office public qui ait mêlé une grosse irrégulière d'exploit s'expose à des sévérités.

Les *copies* qui viennent d'être sommairement exposées ont trouvent leur développement dans mainte et mainte dispositions, mais dans ensemble, aujourd'hui nous renvoyons le lecteur. **— Typogr.** Tout ce que le compositeur doit reproduire : manuscrits, livre, etc., le nomme *copie*; ordinairement, on divise la *copie* en deux classes : la *copie manuscrite* et la *copie écrite-premier*. La *manuscrite copie*, c'est-à-dire celle qui n'a pas encore été tirée à l'encre de la typographie, elle-ouvrage, elle arrête à chaque instant l'ouvrier compositeur, et, si elle est très-bégueut dénonce son auteur; de plus elle accule le compositeur dans l'obligation, et s'attache charge les frais de correction et permet rarement d'avoir une édition correcte. Les *copies* manuscrits destinés à servir de *copie* doivent toujours être écrits d'un seul côté. Les *copies* doivent aussi faire la remarque que les poètes écrivent généralement mieux que les prosateurs, parce qu'ils doivent faire des vers, et, parmi les savants, ils accordent la palme de l'écriture aux mathématiques et aux chimistes.

Une ancienne coutume veut que les noms personnaux de nouvelles *copies* ne soient jamais pour leur ordre chez certains écrivains.

M. Alphonse Karr avait adressé une lettre à M. Jules Janin, qui lui avait demandé d'un titre de roman. L'auteur des *Guêpes* répondit que ne pouvait pas le faire, et ne pouvait décrire. En désespoir de cause, il le pria de choisir, lui, Jules Janin, le titre de *Charmes le plus connu*, — c'était le titre de roman qui ne pouvait pas être contrefait. Il ne s'était en bouquet des fleurs les plus rares de son jardin : celui qui pourrait exploiter ce bouquet, ce serait un homme de goût et de prix, pas moins M. Janin, qui avait le droit de prendre ce titre, et qui le prendrait, pour le même *calligraphie* — ou n'importe quel autre titre, — pour le même *Dahlia* — la fondation des *Dahlia* est forcément arrêtée ; le plus grand des *Dahlia* ne pouvait pas exister sans l'écriture de M. J. Janin depuis vingt ans, et pendant son bain, un dépôts immédiatement, et, en quelque sorte, à son insu, il s'acquelle les yeux, ne peut pas faire une *copie* sans le prendre, — M. J. Janin, pour jamais mous recommencer. » Nous commencerons par demander à M. Alphonse Karr pour des chiffres tous feuillets de la *copie* de M. Jules Janin, et, pendant que nous, les recteurs du *Journal des Dahlia* est seule la privilégiée, à la fin, nous pourrons du prince du titre, à peu près le nouveau du prince des critiques, à *Guêpes de chapelle*. Un certain chaque édition en profit des ouvriers, en un mot, qui ne sont pas de ceux de Saint-Jean-Porte-Latine et à la Saint-Martin, et qui produisent que de bons ouvrages, et, le nouveau prolétaire par la vente de ces volumes ; ainsi d'abord le prince du titre, et le prince *Guêpes*. Les *copies de chapelle* n'existent plus, ni les joyeuses réunions de la Saint-Jean.

— Jurisp. Le droit de faire une *copie* ou donne le nom de *copie* à la reproduction de quelque chose, quelque chose, quelque chose, et estampe. On distingue plusieurs sortes de *copies* : celle qui est la reproduction matérielle par l'auteur du manuscrit original, celles qui sont exécutées sous son yeux et retouchées par lui, et celles qui ne sont pas exécutées sous sa participation. Les premières se nomment *copies* et les dernières se nomment *contrefaçons* ; quelque autres sous le nom de *copies diverses* ; mais, pour qu'elles soient réellement faites par un disciple sous la direction du maître ; pour qu'elles soient réellement *copies* brouses, et généralement d'une valeur bien moindre, sont les *copies* proprement dites, et, en ce qu'elles ne sont pas contrefaçons, les unes sont libres et servilles, elles se font sans autorisation et sans le consentement du lui ; les autres sont plus libres, mais facites, elles se font avec l'approbation du maître, et comme elles ne représentent pas exactement le *copie* du maître, elles ne sont pas *copies* pour les connoisseurs ; d'autre enfin sont à la fois serviles et libres ; elles ne sont pas contrefaçons, elles ne sont pas *copies* exactes pour les distinguer des originaux, il faut avoir un œil exercé, et, quelquefois, il faut avoir du talent pour les faire ; il est de pratique pour les *copies* de tableaux, de dessins, de gravures, et, en ce qui concerne les tableaux

la quasi-légèreté de leurs présentations au rang d'œuvres originales, représentant fondées sur ce que le public peut avoir vu la scène à l'écran, et, sur l'avenir de la mise-en-scène des pièces, tout en rendant très-difficile, impossible même parfois, le contrôle de leur authenticité. Il est à souhaiter d'existence qu'un même degré pour les tableaux des auteurs célèbres, surtout pour des artistes flamands et hollandais. Les artistes n'avaient pas dans leurs ateliers des disciples avoués, mais ils étaient entourés d'une foule d'amateurs et d'acheteurs qui imitaient leurs ouvrages. Les tableaux flamands et les tableaux hollandais n'ont malheureusement pas eu à subir des copies aussi nombreuses que ceux de Raphaël, Rembrandt, Rubens, Van Dyck, Van Ostade, Van Goyen, Van Swanevelt, Van Mieris, Van Brekelen, Van Huysum, Van Ruysdaël, Van Eyck, Van Berghem, Van Bloemen, Van Mander, Van Tol, Van Tol, Van Tol

teres (84,000 fr.) la pièce, somme pour laquelle il en fut, ainsi que le Bréviaire romanum qui plus tard, acquérir cette bibliothèque. Grâce au prix élevé de ces deux volumes, l'éditeur fait spéculation avantageuse du livre en-tiers, des leur enlèvement, les individus vivant à l'occidentale. Corneille Nepos dit que Pomponius Atticus avait beaucoup d'exactitude, de diligence, de habileté, et un grand nombre de *copistes*. Il n'était pas jusqu'à ses valets de gens qui ne fissent de tout ce dont ils ne coûtent au besoin. « La situation des esclaves lettrés était moins pénible que celle des autres esclaves. On tenait à eux comme à une chose de prix ; on les ménageait, on en les attachait davantage à son service. Les correspondances de Cicéron et de Pline le jeune montrent de quels soins on les entourait et de combien intimes. Pline entretenait successivement un Zosime et un Pétrone qui de ses affranchis lettrés, attenant d'une manière plus intime. Dans les premiers temps, il y eut aussi des *copistes* de profession, le plus souvent libertins, mais dans la suite la profession de libraire ne fut pas d'abord distincte de celle de copiste, et l'écrivain lui-dit les livres qu'il avait transcrits, comme aujourd'hui certains imprimeurs, qui ont aussi du magasin de librairie, vendant les livres qu'ils ont imprimés; de la vient que le mot *librarius*, qui désignait les copistes, fut ensuite appliqué aux libraires. » De même que chez les Grecs, les noms, dans les *Commentaires sur Caselle*, l'écrivain (*bibliographes*), le relieur (*bibliopegus*), le marchand (*bibliopola*), n'étaient en somme et même personne, ainsi, chez les Romains, ces trois emplois étaient réunis entre les mains de celui qui exerçait *librarii*. Lorsque la *librarius* apparaissait, en maître, le maître faisait commerce des livres copiés par son esclave ; Atticus, Tullius Cicéron, étaient un grand libraire et un libraire, et il parait que ce commerce lui rapportait d'assez bons bénéfices. Dans les *Epistolæ ad familiares* ceux-ci nous sont cité comme arrivèrent peu à peu à se restreindre uniquement à cette partie ; c'est alors que les libraires ont pris naissance. Les *copistes* se servaient, pour écrire, d'un roseau taillé en pointe et fendu par le bout. L'encre qu'ils employaient était composée de noir de fumée tribué et d'une partie de gomme ou de sepia de couleur noire. Cette encre était conservée dans de petits vases de forme cylindrique ayant une anse sur un de leurs côtés pour prendre. Les préférences de copiste, dans le principe, exercés principalement pour des affaires, et des écrivains, et plus tard des noms de *copistes* qui nous ont été connus ont tout gracieux. Lucrèce, voit la perfection sur le maximum devait renfermer les pensées qu'il exprimait. Quelquefois, ils prenaient mutiée à l'endroit où étaient inscrits le prix du parchemin et le salaire de l'écrivain. Il est toutefois y voit que ce n'est vraiment valeur par ces lignes. Une inscription latine publiée par Grüter, attribue à Q. Lucrèce, ces femmes *copistes*. En l'année 231, lorsque Origène entrepris la révision de la Bible, Tertullien, saint Ambroise lui envoya six clercs et des vierges exercés dans l'écriture *copistes*, à la fin du IV siècle, saint Cyrille établit dans la ville d'Alexandrie un couvent de femmes, et leur prescrivit de s'occuper à copier des livres à des heures déterminées.

Les *copistes* qui transcrivaient les anciens ouvrages sont, aujourd'hui, dans les écrivains de la haute latinité, *antiquaires*. Les *copistes* nécessitent en effet certaines études préliminaires, qui seraient surtout profitables à ceux-ci, dressant des vieilles écritures.

Au moyen âge, avant la découverte de l'imprimerie, et jusqu'au commencement du XVIe siècle, on fait un devoir d'un usage général en Europe, beaucoup d'ecclésiastiques, exercèrent le métier de *copistes*, sans parler des moines, qui dessinaient copier des manuscrits était une règle et un devoir. Le mot de *clerc* (*clericus*) désignait longtemps les ecclésiastiques, les religieux et les ecclésiastiques ayant déjà pendant plusieurs siècles, à peu près, seuls capables de transcrire les livres. Rome n'avait en ses ateliers de *copistes* nerveux sous le dictée d'un lecteur, ce qui permettait d'obtenir avec rapidement plusieurs exemplaires d'un même ouvrage. Au moyen âge, il ne pouvait en être de même, vu la rareté des livres, il parut plus important de posséder un seul exemplaire d'ouvrages différents, que plusieurs reproductions d'un même ouvrage. D'ailleurs, comme le fait remarquer l'auteur des *Curiosités bibliographiques*, les moines, ne pouvant consacrer à la transcription des livres qu'un petit nombre d'heures, et n'étant pas stimulés comme les copistes modernes par l'amour du gain, ne devaient pas aller très vite.

Le nulle ou, dans les couvents, ne tenaient les moines *copistes* portait le nom de *scriptorium*. Elle était consacrée par la bénédiction suivante, rapportée dans le *Glossaire de Ducange* :

Benedicere dignaris, Domine, hoc scriptorium nostrum familiarum tuorum, et omnes habitantes in eo, et quidquid diurnorum scriptorum hic ex lectori sui scriptis fuerit, tuus cognoscat, opere perficiat ; Per Dominum, etc.

Les *copistes* devaient travailler en silence, et, pour qu'ils ne fissent pas de fautes, l'abbé, le prieur, ou le bibliothécaire assistait ainsi le droit d'entrer dans leur salle. La bibliothèque revenait le son de leur indiquer ce qu'ils avaient à transcrire ; il devait en prescrire tous les livres sur lesquels ils travaillent. Défense sévère était faite de copier autre chose que ce qui leur était ordonné. Il est vrai Alcuin avait place l'inscription suivante dans le *scriptorium* des *copistes* dont il avait le direction :

Hic sedeant sacri scriptores flamina legis,
Nemum nascitur nemo sumus parum.
Hic inscriptorum cremant non frenalis scriba,
Frenalis qui scribit, quam qui legit, ipse.
Correptoque sibi quemque iudicet libellis,
Tremunt qui recte peccat scribere est.
Hic dicat quisquis scribere cupit libros,
Nec mercede non scriptor et ipse caret.

Au XIIe siècle, Cassiodore, qui le premier qu'il avait disposé, dans la salle de son monastère de Vivers destinée aux écrivains, une horloge et des *copistes*, dans le but de les rendre mercenaires, qui pouvaient se passer de la lumière du jour. Les bibliothèques du Moyen-Âge ne sont pas quantité suffisante pour connaître parfaitement les ouvrages qui les composent.

La transcription des livres religieux était non-obéreux, ou moyen âge, comme aux siècles antérieurs, et même exagérée. « Les livres que nous copions, disent les statuts de Dol, prévoient que nous ne pouvons pas nous prétendre de la vérité. Nous exposons que nous copions, et pour nous les hommes que ces livres auront déterminées de Dieu et de Jésus-Christ, et nous les donnons dans la vérité catholique. » Théodoric, abbé d'Orbais, a laissé un ouvrage intitulé : *Du talent calligraphique, entre autres le livre des Collectes, le Grandset et l'Antiphonaire*, dans lequel il donne les règles de l'art de copier. Le Bénédictin Saint-compagnon Bigonnet, dans son ouvrage intitulé : *Les Bibliothèques et de la première partie des Lettres* du prince Bigot Jacques sur le *copiste* qu'il a traduit ailleurs. Ce fut de cette école que sortirent les Bénédictins, les plus laborieux, qui fut pour tard archévêque de Vienne, Gerardus et plusieurs autres, qui vivent Vienne, à la tête de Bénédictins, Gerardus, frère de Jerome et d'Augustin, d'Amédée de Vienne, et Rodolphe de Vienne. Les calligraphes français qui surnaient au moyen âge, ont laissé quelques noms qui sont les *copistes* du célèbre *Codex Sarmatianum*, qui étaient, pour la plupart, des moines, et qui figurent du sur-seoir, Béringer et Lambert, le calligraphe du *Codex Sarmatianum*, et Chalmagne lors de son voyage à Paris, s'appelait Ingobert. Dans la plupart des couvents, il y avait des *copistes* qui étaient des manuscrits. « Mais il ne faut pas s'y tromper, et, à la plupart des *copistes* de ces temps-ci, tenus, comme toutes les lois en général, ne siège ou que pas, ne sont pas, ils ne le sont pas, » La prescription dont nous parlons de parler ici est plus grave encore, car que les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance dans les ordres religieux qui exigent de plus grand d'être observés.

Les bons *copistes* furent aussi rares au moyen âge que les savants et les bons *copistes*. Les ouvrages en langue latine étaient, en effet, très-rares, et, à cause de leur exacte, que Cicéron ne savait un adresser pour ses lettres, et, que les dimensions son trop grandes. Aussi avait-il demandé à Atticus, dans ses lettres, de lui envoyer des *copistes* qui publiaient ses propres ouvrages sous sa direction. Il en avait trouvé, et, ses manuscrits qui vendait à Rome et à Athènes, et, en grande quantité, et, Cicéron, lui-même rencontre une minutieuse exactitude dans ses ouvrages

— s. m. Topique végétal employé pour la guérison des cors aux pieds.

COPOS s. m. (ko-po-zo — du gr. kopos, fatigue). Pathol. Abattement, lassitude générale.

COPOSÉDÉ. Ée (ko-po-zé-de) part. pass. du v. Coposéder : *Hérédage coposédé.*

COPOSÉDER v. a. ou tr. (ko-po-zé-de — du prof. co, et de posséder). Posséder avec un quelque chose : *Coposéder un héritage.*

COPOSESSEUR s. m. (ko-po-se-seur — du prof. co, et de possesseur). Celui qui possède en commun avec un ou plusieurs autres : *Le monde de Berlin qu'une dépêche prussienne, démentie par une prussienne officielle, avait la drôlerie de l'Autriche à la date, et condamnerait les détracteurs des rétrés de Bismarck comme entraînant la rupture des traités, attendu qu'étant coposédées des deux, ses conséquences ont nécessairement pour entité ces traités.* (Indépendance belge.)

COPOSSÉDION s. f. (ko-po-sé-si-on — du prof. co, et de possédion). Possession en commun : *Des coposéssions, ou mépéjes, qui, pour cette dernière décision de l'Autriche, la cour de Berlin aura dore le Gastein comme quand même d'autrier, et qu'ebo d'arrerer au droit de coposéssion dans le Holstein, ou y faire entrer incessamment un troupes, en laissant d'ailleurs le Slesvig comme il est très-qui-ètat-ion, et leur renouvel de s'y ébrier qu'ebo, plusieurs mois avant.* (Id.)

COPOU s. m. (ko-pou). Comm. Toile de Coton, le plus estimé de toutes celles qui fournit cette contrée.

COPPA ou **KOPPA** s. m. (ko-pa). Philol. Nom d'une ancienne lettre grecque, représentant ou q de l'alphabet latin, et que les Grecs n'avaient conservée que comme signe numéral. Le nom de cette lettre a été conservé par la Bible en hébreu, et le signe qui le représente est resté en usage. Une autre représentation du coppa, en forme de cercle, se trouve dans quelques vases du Vase Latin et des inscriptions néo-latines.

COPPA s. f. (kopp-pa). Mythol. Mesure de capacité qui était usitée à Athènes et qui valait 35 litres 1/10.

COPPADO, bourg du royaume d'Italie, province et à 15 kilom. N.-E. de Ferrare ; 3,000 hab. Soieries, tissanderie, fromages.

COPPÉE (Doub), littérateur flamand de xvie siècle, composa des tragédies sur la passion de Jésus-Christ, sur sainte Catherine, sainte Lambert, Marcion Coriolus, etc. Elles ont été imprimées à Lugano, Bâle, Cologne, etc. Ces pièces sont de versions extrêmement rares.

COPPÉE (François-Edouard-Joachim) poète français, né à Paris en 1842. Il est fils d'un employé du ministère de la guerre, où il exerce lui-même modestement un emploi de bureau. M. Coppée commença en lycée Saint-Louis ses études, que sa santé obligea bientôt de les interrompre, mais qu'il commença plus tard par de nombreuses lectures. Du très-bonne heure s'éveilla en lui le vocation poétique, et il composa des vers dès l'âge des premiers essais ne tirent point le jour, mais il trouve de doux et de tendres accents pour peindre les joies du feu. Ce fut en 1861 que parut son premier volume de poésies, le *Reliquaire*, dont quelques pièces avaient été à plusieurs dates le *Parnasse contemporain*. Ce recueil d'un débutant contenait plus que des promesses, il témoignait un talent vrai et énergique et fort goûté par les esprits délicats que sollicitent le note vraie, l'accent ému et sincère. Lorsque parurent successivement et personnelle, M. Coppée fit ensuite parution du *Parnasse* dans le *Reliquaire* et dans le *Mouvement*, dans le *Revue théâtre*, dans l'*Artiste*, dans le *Revue des deux mondes*, dans le *Revue des arts*. Le coup, en 1867, les parutions de *Fleurs de Pavé* et *Fleurs rouges* en un volume, il obtient le prix. Mais quelques attaques, dans lesquelles le poète était venu se jeter au-dessus du débats de toute pauvres politique, l'empêchèrent légèrement de tout vers la concorde universelle, furent jugées avec une excessive sévérité par quelques journaux qui y virent de l'injure d'un poète courtisan. Une petite plaquette, intitulée les *Intimités*, et qui vit le jour en 1868, vint montrer les heureux effets tirés par M. Coppée pour se dégager des imitations nombreuses des débutants. Cependant son nouveau et son nom n'étaient encore connus que d'un très-petit nombre, de lettrés, lorsqu'en de nos poètes, intitulée le *Rendez-vous* et publié dans l'*Artiste*, obtint le grand succès. Antoine Lonnet et Idée Agne de l'Idée, le *rendez-vous* de nouvelles et de derniers actes engagées alors M. Coppée à donner *Fagerolles* au théâtre. Il accepta le mot, consolée en ne sera et en vers, qui, grâce à cette remarquable et heureuse pièce, triée, fut jouée sur la second théâtre français, le 12 juillet 1869. Le succès fut complet et la presse, d'un accord unanime, s'empressa de saluer le poète, qui, dans cette pièce, traite le thème éternel de l'amour, ces vers d'un tour si élevée et si vif, cette poésie si fraîche, si délicate, si passionnée, en un mot, cette pure nature d'art si pleine de savoir et de grâce. Depuis lors M. Coppée a fait paraître un nouveau volume de poésies, intitulé : *Poèmes modernes* (1869), qui contient son œuvre, jusqu'à présent la plus importante, l'*Angélus*, poème intitulé d'environ 1,100 vers, et, entre autres pièces, un morceau touchant et rapide, qui s'appelle le *Rouet*. Dans ce dernier recueil, l'individualité du poète perce de présente de plus en toute intimidation. On sent qu'il s'est attaché avant tout à être lui-même, tant l'accent y est simple et sincère, tant l'émotion y est pénétrante et vraie. Aussi, sans prejuger de l'avenir de l'auteur du *Poèmes et des Poèmes modernes*, nous n'hésitons point à lui assigner actuellement le premier rang parmi les poètes de la jeune génération. Au mois de mars 1869, M. Coppée fut nommé à décorat à M. Coppée le prix Lambert.

Coppenol (Pierre-Marie-Joseph, Baron de), Lorrain, peintre et graveur, né à Metz, fut renommé en son temps, était grand ami de Bonaparte, qui le fit en grand, exécuter le portraits, deux portraits prêts et deux par ordre, et, en 1814, le fit nommer peintre de faïsant autorisés partie de la galerie de Louis-Philippe, et, en 1815, le fit nommer chef du bord Adelaïdes, à Londres ; Coppenol y mourut quelques années après, sans laisser de papier. C'est une des plus belles peintures de Versailles, qui, lorsque le roi Louis-Philippe en 1804 et rectifiait en 1814, est assez au-dessus de la plupart des autres. Il a composé dans le *Manège Fabiol*, qui il est aussi décrit : « Coppenol avec un chapeau de paille, et depuis sont des livres et des papiers ; il est un peu de bleu et de rouge, et, de ce, il est un peu sur frise plusieurs, mais non empêcher. » Les deux portraits gravés sont célèbres : l'un, en pied, le représente dans un costume de haute de collégiens ; l'autre, qui en nomme le Général Lamarque, le montre en costume de grenadier, avec dans un fusiloeil devant une bataille, et, au fond, un bataillon qui se déroule tout le angel ; au dos et contre-fort, Ellie a été copiée par Bonnet, dans une plume de la main droite et vient de trouver et le tout le dessin du Bonnet, qui, dans cet hiquetie est pesant au main gauche. Derrière, Lamarque, qui, dans le dessin, est le portrait de profil, qui regarde le page blanc, et, dans le dessin, il est de face, et, le pan sur un poitrine. Au-dessus de la table de travail, Lamarque, qui, dans le dessin, tenait quelque chose, qui, dans le dessin, tenait une épée, et, dans le dessin, il est de face, et, dans le dessin, il est de face, et, dans le dessin, il est de face

chargez de tromper les poignantes douleurs de cette âme passionnée. » Mme de Staël passa à Coppet, où elle lut tout entière, et y commença *Corinne*. Quoique temps après elle était parvenue, grâce à la protection de Pradt, à ne pas trop avoir bien dans cette France qu'elle ne pouvait se décider à abandonner, lorsque en 1807 le succès de *Corinne* rejoignit son nom à Napoléon. Libraire fermé n'est que le lecteur de l'auteur de nouvelles. Mais peut, où quelques amis s'empressèrent d'aller consoler son ami. La princesse Hélène Pruszak, fait prisonnier dans la dernière campagne et qui le plus vers Coppet, quelques jours à Coppet et y apporta son tribut d'hommages, avant de regagner sa patrie. Mme de Staël ne croyait descendre sa à l'abri des persécutions, lorsque la publication en France de son livre : *De l'Allemagne* déchaînait contre elle, cette fois avec une fureur inouïe, la colère impériale. Nous n'avons pas à refaire ici l'histoire de ce livre fameux, ni même, etc, nous dirons seulement que Mme de Staël reçut l'ordre de ne jamais plus s'éloigner de Coppet de plus de deux lieues ; en même temps un officier lui faisait entendre qu'elle avait une occasion de revenir en grâce en obéissant à la volonté du maître. Mme de Staël, ce que je puis faire pour lui, respondit le grand écrivain, c'est de lui consacrer une bonne nouvelle. » Cette réponse fut le signal de persécutions nouvelles : le préfet de Genève vint de l'empereur l'ordre de faire un château de Coppet une véritable forteresse, et de rechercher et saisir tous les exemplaires du livre incriminé qui pourraient y trouver cachés. La position n'était plus tenable, la lutte entre la liberté des idées et le despotisme allait commencer. Mme de Staël était parvenue à se composer à Coppet un petit cercle d'amis choisis parmi les plus grands noms et les plus grandes intelligences d'alors : Schlegel, Bonstetten, de Barante, Benjamin de Montmorency, Benjamin Constant, etc. Schlegel, qui se consolait facilement de son fils, fut le premier fou de partir ; Benjamin Montmorency, Mme de Staël a dans pas et s'enfuit alors en Angleterre. Elle ne reparaît à Coppet que pendant les Cent-Jours, et ce fut de sa retraite nouvelles qu'elle adressa à ce gouvernement qui, après l'avoir abreuvée d'injures, lui fit une place de un plus de consolation, cette fière réponse : « Il faut bien passer de consolation ce mot pendant douze ans, et à présent même il ne nous aime guère plus l'un que l'autre. » Les rôles de cette femme célèbre furent, en 1817, transportés à Coppet et remis à ceux de Necker et de son père, dont le souvenir qu'elle leur avait fait précédemment élever. Ce monument existe encore ! Il est situé dans un bosquet formé du parc, à l'ouest des bâtiments. On montre encore le chêne à l'abri de cet asile, au temps où il servait de refuge à la pensée proscrite ; on y trouve gravé par David, et le buste de Necker. Le château de Coppet appartient aujourd'hui au prince Albert de Broglie, mais on en peut prévoir seulement, jusqu'à la mort de sa mère malfaisante. Les ouvriers possesseurs ont respectueusement conservé tous les souvenirs se rattachant aux anciens hôtes de ces résidences, et le chêneau est encore aujourd'hui tel que Mme de Staël l'a gravé, sur la face de Coppet, et de l'autre côté du lac de Genève, et trouve la petite ville française d'Hermance.

COPPIER (Guillaume), voyageur français, né à Lyon, en 1605, et mort à Lyon, en la même date. Indec. Il a publié : *Histoire et voyage des Indes occidentales et autres pays nouveaux* (Lyon, 1645) ; *Exacte ou définitions des mots, avec l'origine et les noms des premiers inventeurs des arts* (1682), *Voyage spirituel nouveau et spirituelle* (1671).

COPPIER (Jean-Jacques-François), né vers 1813, mort en 1860. Il a séjourné en 1838 pour l'Egypte, puis en Nubie, en 1839, et fut nommé consul à Damiette en 1844. On a de lui un livre assez curieux, intitulé : *Revelier de l'Europe ; ou de quelques vérités oubliées des vieux philosophes et chrétiens, etc.* (Le Puy, 1846, in-4°.)

COPPINO (Aquilino), littérateur italien, né à Milan, en 1475, fut professeur de belles-lettres dans cette ville. Il a quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Epigrammata Italica ad Ludovicum Sforzam* (Venise, 1527) ; *De Hispanorum monarchiæ amplitudine oratio* (Milan, 1519), *Apotheosis libri sex* (1513, in-4°), etc.

COPPO n. m. (kopp-po). Métrol. Monnaie de Copenhague qui valait en Italie, en 1841 (voir : Milan, 0 fr. 11 ; à Lucques, 0 fr. 286 ; à Turin, 0 fr. 476.

COPPOLA (François), comte de Sarno, homme d'Etat napolitain, mort en 1847. Il acquit dans le commerce maritime une grande fortune, qui lui permit d'acheter le comté de Sarno, et gagna la faveur de Ferdinand IV, roi de Naples, qui voulut s'associer à son ordre et le combla de dignités. Coppola s'en empara pas moins pour conserver l'ordre, et fut condamné à la peine capitale.

COPPOLA (Nicolas), mathématicien, né à Palermo, mort en Espagne en 1697, entre dans le ordres, puis se rendit à Madrid, où ses ouvrages scientifiques lui acquirent une assez grande réputation. Les principaux sont : *Revelatio geometrica durum proportionum* (Madrid, 1660, in-4°) ; *Clave geometrica de la resolutiva y demonstrada operacion de la trisection del angulo* (1663).

COPPOLA (Pierre-Antoine), compositeur italien, né en Sicile en 1763, reçut les premières notions musicales de son père, maître de chapelle à Castrogiovanni, puis vint terminer ses études au Collège royal de musique à Naples. Coppola eut longtemps à lutter contre l'obscurité, les moyens lui faisant défaut pour sortir de l'ombre tous les pauvres aspirants compositeurs. Enfin, vers 1790, il donna son premier *Il Figlio bandito*, qui réussit. Deux partitions, qui suivirent cette première tentative, improvisées en quelques jours, lui ont fait tout coup de compositeur comprenant par le Marcio de la *Pietà della rana*, donnée à Milan. Mais le triomphe de Coppola, c'est son opéra de la *Nina pazza per amore*, qui fut accueilli à Rome, en 1815, avec un tel enthousiasme que toutes les villes d'Italie durent le vouloir de monter cet ouvrage ; il fut de nombreuses représentations dans toutes ces villes, et de là même traduite Italienne en Allemagne, en Espagne, en Portugal et même en Belgique. Il est à noter que cette année, en présence à Paris, en 1839, à l'Opéra-Comique, sous le titre d'*Aline*, c'est sous le titre Après à Lisbonne comme directeur de la musique de la Reine, puis, en 1821, à Naples, où il est adjoint, jusqu'au *Jeanne de Naples* et *Jeanne de Castro*. Ils moururent en Italie, et ils sont encore quelques œuvres dramatiques. Enfin, il reçut la route du Portugal et retourna au pouvoir de Ferdinand, qui le fit chef de chapelle royal, qui occupe, cependant, encore aujourd'hui, et qui dont il dirigeait les concerts, des litanies et des leçons pour l'office des morts.

COPPON n. m. (ko-pon). Saladier, dans le patois lyonnais.

COPR n. m. (k-ph-pr). Nom donné à l'amande de cocos lorsqu'elle est prête à être mise au marché pour l'extraction de l'huile. » On dit aussi COPRA.

COPRA DE CAPELLO n. m. (ko-pra-dé-ka-pel-lo). Cyn. V. COPRA DE CAPELLO.

COPRAGOGUE n. m. (ko-pra-gogh-e du gr. *kopros*, excrement, agé, je fais sortir). Méd. Cyn. V. COPRAGOGUE.

COPRAM n. m. (ko-pr-k). Comm. Amande de coco sèche et concassée, dont on extrait l'huile.

COPRÈCE n. m. (ko-pr-k-se — du gr. *kopros*, excrement, et *kaô*, je brûle). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des lamellicornes, qui ne comprend que deux espèces.

COPRÈE n. m. (ko-pré — lat. *coprea* ; du gr. *kopros*, ordure). Astrn. rom. Feu, bouffon du cirque romain.

COPRENEUR n. m. (ko-pre-neur — du préf. co, et du gr. *kopros*, fumier). Agr. Celui qui jouissement avec un ou plusieurs autres, prend un objet à loyer ou à ferme.

COPRENEUSE n. m. (ko-pre-ne-ze — du gr. *kopros*, fumier). Entom. Syn. de PHYLOCNÈMA ; lire du mot COPRINE.

COPRIDE adj. (ko-pri-de — du gr. *kopros*, fiente). Entom. Qui se nourrit de fiente.

» n. m. pl. Entomol. Famille de coléoptères coprophages, comprenant seize genres.

COPRIMORPHE n. m. (ko-pri-mor-fe — du gr. *kopros*, excrément, et *morphê*, forme). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes coprophages, comprenant une seule espèce, qui habite les nombreuses du centre et du midi de l'Europe.

COPRIN n. m. (ko-prain — du gr. *kopros*, fumier). Bot. Genre de champignons, on autre genre de champignons, comprenant des espèces qui croissent sur les fumiers.

» Encycl. Cette section du grand genre agaric comprend des champignons, de couleur blanc, ou en moins d'un entrous. Le chapeau membraneux ou à pelure charnu qui le surmonte prévient en dessous des lames qui se forment plus tard, ne sont pas solubles. Leur fibre précisement vendeuse, comme le croyaient les anciens, ces champignons sont généralement rejetés, à cause de leur recueil et de la prompte décomposition qu'ils éprouvent, cependant cette chaleur est connue dès nous se jeunesse. Les coprins croissent en troupes sur les fumiers et sur les matières organiques en décomposition. On les trouve fréquemment dans les jardins vers la fin de l'été, d'ordinaire sont parvenus au dernier degré de leur développement, ils peut-en faire une sauce d'assez bonne qualité.

COPRINAIRE n. m. (ko-pri-nè-re — du gr. *kopros*, fumier). Entom. Genre de diptères coprophages, une seule espèce très-rare, qui vit sur les bêtes.

COPRIS n. m. (ko-pris — gr. *kopris* ; du gr. *kopros*, fumier). Entom. Nom scientifique du genre bousier.

COPRITES n. m. pl. (ko-pri-te — du gr. *kopros*, fiente). Entom. Syn. de coprophages.

COPRIVORE adj. (ko-pri-vo-re — du gr. *kopros*, fiente, et du lat. *vorare*, dévorer). Entom. Qui se nourrit d'excréments. » Spécialement coprivore, dans proportionnel (Ma-

COPROBATE n. m. (ko-pro-ba-te — du gr. *kopros*, fumier; *bainé*, je marche). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des lamellicornes, comprenant une seule espèce, du Cap de Bonne-Espérance.

COPROBIE adj. f. (ko-pro-bi — du gr. *kopros*, fumier, *bios*, vie). Entom. Qui vit sur le fumier.

» s. m. Genre de coléoptères de la famille des lamellicornes, proposé pour remplacer le genre Copris.

» s. m. pl. Famille de moyadiens dont les larves vivent des excréments et dans les végétaux en décomposition.

COPROCRASIE s. f. (ko-pro-kra-zi — du gr. *kopros*, excrément, *krasis*, mauvaise santé). Pathol. Evacuation involontaire des matières fécales.

COPROGRITIQUE adj. (ko-pro-kri-ti-k-e — du gr. *kopros*, excrément, *kritiô*, je fais sortir). Méd. Propre à provoquer l'évacuation des matières fécales. » S.m. pen usité à nomé PROTOCTIC.

COPROKÈ s. m. (ko-pro-ke — du gr. *kopros*, fiente ; *nikos*, maison). Moll. Genre de coléoptères coprophages dont l'espèce type habite l'Australie.

COPROMÈNÈS s. f. (ko-pro-mé-nè — du gr. *kopros*, fumier, *menê*, la lune). Pathol. Vomissement de matières fécales.

COPROMÉTÈ adj. (ko-pro-é-mé-tè — du gr. *kopros*, excrément, *emô*, je vomis). Pathol. Qui vomit des matières fécales.

COPROOLL grand vitr. V. KORMOL.

COPROSTÈRE s. m. (ko-pro-ste — du gr. *kopros*, fiente, *stêrê*, prison). Méd. Excrément pétrifié des animaux fossiles : *Les coprostères et les bélemnites coulent ensemble et les excelles de poissons et de reptiles divers.* (L. Figuier).

» Encycl. Ces corps singuliers se trouvent en grande abondance dans certaines localités. C'est de ces coprostères qu'on a voulu signaler à cet être pseudonyme : « Le temps, qui ne cède ni de dessus ni sur ceux que rétrograde, ne pouvoir destructeur, fait voir ici un spectacle réel, de ses ruines, de ses ruines, ou plus dans leur origine, rendues à la lumière après des siècles, devinrent d'une haute importance, car elles servent à remplir un nouveau chapitre dans l'histoire de globe. » Certains fonds de mer, recouverts maintenant par des milliers de mètres de sable et d'autres sédiments, y a pu accumuler des coprostères, ont parvenus des excréments des animaux qui vivent dans les eaux, et ces excréments ou *coprostères* fournissent à l'étude un nouveau fait curieux, qui ajoute la connaissance de la nature du régime des eaux dans des temps anciens. Par ces, les plus les intestins des anciens êtres se soient bientôt décomposés et perdus après leur mort, nous apprennent quelle était la constitution des organes fondamentaux, quelles analogies apparaient à la nature des aliments des espèces actuellement vivantes, quelles étaient leurs dimensions et quelles étaient leurs mœurs. Ces coprostères se trouvent à la surface de leurs bennes. Et dans le sous-sol, les coprolites ont eu les propres dont se nourrissent ces animaux. C'est M. Buckland, l'un des plus illustres géologues de l'Angleterre, qui a le premier appelé l'attention sur ces nodules singuliers, qui ont causé des lois à l'étude scientifique un champ des plus vastes et des plus intéressants. Depuis, on a trouvé sur presque tous les pays et tous les terrains de sédiment, et jusque dans l'intérieur de nous, aux Etats-Unis. Mais celle part il ne paraît en des cas de coprolites, quantités considérables que dans certaines localités de la Grande-Bretagne : « Sur le côté de Lyme-Regis, dit M. Buckland, les coprolites sont tellement abondants qu'on les trouve, en certains points, au dessous de la lias, comme le sont les pommes de terre dans le sol. Ils sont encore plus nombreux dans le lit de l'embouchure de la Severne, où ils se rencontrent disséminés sous forme de nodules, de couches de plusieurs lieues carrées, et isolées en grande quantité avec des dents et des os fossiles et des coquilles de reptiles et de poissons, que nous pouvons en conclure que cette région, jadis le lit d'un fleuve, pendant et pendant un long espace de temps un réceptacle où se déposaient les ossements et les produits excrémentiels des animaux qui les habitaient. Le coprolite offrait en général l'apparence de cailloux oblongs, dont la longueur est le plus ordinairement de deux à quatre pouces, sur un tu deux de diamètre. Leur couleur est le gris sendre parfois mêlé de noir ; quelquefois ils sont complétement noirs. Leur substance offre une texture serrée, compacte, parfois à la fois grenue et dense, et leur cassure est polie et luisante. Ils sont susceptibles de prendre un beau poli, et comme ils sont communément formés à l'extérieur par une lame consistante en spirale, on peut en tirer parti comme ornement. Un Anglaise, un ces nodules sont connus depuis longtemps à cause de leur abondance, les jurisconsultes, particulièrement à Edimbourg, étaient imaginé d'en faire des tables, des serre-papiers, et divers petits objets qu'ils dégageaient sous la main de parties d'encrage, textiles, stores, parmoides, à cause de l'arrondement en spirale, qu'ils provenient de quelque animal contourné en collimaçon.

COPROMORPHE s. f. (ko-pro-ba-lé — du gr. *kopros*, fumier; *bainé*, je marche). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des lamellicornes, comprenant une seule espèce, du Cap de Bonne-Espérance.

COPROMORPHE adj. f. (ko-pro-d — du gr. *kopros*, fumier, *bios*, vie). Entom. Qui vit sur le fumier.

» s. m. Genre de coléoptères de la famille des lamellicornes, proposé pour remplacer le genre Copris.

» s. m. pl. Famille de moyadiens dont les larves vivent des excréments et dans les végétaux en décomposition.

COPROCRASIE s. f. (ko-pro-kra-zi — du gr. *kopros*, excrément, *krasis*, mauvaise santé). Pathol. Evacuation involontaire des matières fécales.

COPROGRITIQUE adj. (ko-pro-kri-ti-k-e — du gr. *kopros*, excrément, *kritiô*, je fais sortir). Méd. Propre à provoquer l'évacuation des matières fécales. » S.m. pen usité à nomé PROTOCTIC.

COPROKÈ s. m. (ko-pro-ke — du gr. *kopros*, fiente ; *nikos*, maison). Moll. Genre de coléoptères coprophages dont l'espèce type habite l'Australie.

COPROMÈNÈS s. f. (ko-pro-é-mé-nè — du gr. *kopros*, fumier, *menê*, la lune). Pathol. Vomissement de matières fécales.

COPROMÉTÈ adj. (ko-pro-é-mé-tè — du gr. *kopros*, excrément, *emô*, je vomis). Pathol. Qui vomit des matières fécales.

COPROOLL grand vitr. V. KORMOL.

COPROSTÈRE s. m. (ko-pro-ste — du gr. *kopros*, fiente, *stêrê*, prison). Méd. Excrément pétrifié des animaux fossiles : *Les coprostères et les bélemnites coulent ensemble et les excelles de poissons et de reptiles divers.* (L. Figuier).

» Encycl. Ces corps singuliers se trouvent en grande abondance dans certaines localités. C'est de ces coprostères qu'on a voulu signaler à cet être pseudonyme : « Le temps, qui ne cède ni de dessus ni sur ceux que rétrograde, ne pouvoir destructeur, fait voir ici un spectacle réel, de ses ruines, de ses ruines, ou plus dans leur origine, rendues à la lumière après des siècles, devinrent d'une haute importance, car elles servent à remplir un nouveau chapitre dans l'histoire de globe. » Certains fonds de mer, recouverts maintenant par des milliers de mètres de sable et d'autres sédiments, y a pu accumuler des coprostères, ont parvenus des excréments des animaux qui vivent dans les eaux, et ces excréments ou *coprostères* fournissent à l'étude un nouveau fait curieux, qui ajoute la connaissance de la nature du régime des eaux dans des temps anciens. Par ces, les plus les intestins des anciens êtres se soient bientôt décomposés et perdus après leur mort, nous apprennent quelle était la constitution des organes fondamentaux, quelles analogies apparaient à la nature des aliments des espèces actuellement vivantes, quelles étaient leurs dimensions et quelles étaient leurs mœurs. Ces coprostères se trouvent à la surface de leurs bennes. Et dans le sous-sol, les coprolites ont eu les propres dont se nourrissent ces animaux. C'est M. Buckland, l'un des plus illustres géologues de l'Angleterre, qui a le premier appelé l'attention sur ces nodules singuliers, qui ont causé des lois à l'étude scientifique un champ des plus vastes et des plus intéressants. Depuis, on a trouvé sur presque tous les pays et tous les terrains de sédiment, et jusque dans l'intérieur de nous, aux Etats-Unis. Mais celle part il ne paraît en des cas de coprolites, quantités considérables que dans certaines localités de la Grande-Bretagne : « Sur le côté de Lyme-Regis, dit M. Buckland, les coprolites sont tellement abondants qu'on les trouve, en certains points, au dessous de la lias, comme le sont les pommes de terre dans le sol. Ils sont encore plus nombreux dans le lit de l'embouchure de la Severne, où ils se rencontrent disséminés sous forme de nodules, de couches de plusieurs lieues carrées, et isolées en grande quantité avec des dents et des os fossiles et des coquilles de reptiles et de poissons, que nous pouvons en conclure que cette région, jadis le lit d'un fleuve, pendant et pendant un long espace de temps un réceptacle où se déposaient les ossements et les produits excrémentiels des animaux qui les habitaient. Le coprolite offrait en général l'apparence de cailloux oblongs, dont la longueur est le plus ordinairement de deux à quatre pouces, sur un tu deux de diamètre. Leur couleur est le gris sendre parfois mêlé de noir ; quelquefois ils sont complétement noirs. Leur substance offre une texture serrée, compacte, parfois à la fois grenue et dense, et leur cassure est polie et luisante. Ils sont susceptibles de prendre un beau poli, et comme ils sont communément formés à l'extérieur par une lame consistante en spirale, on peut en tirer parti comme ornement. Un Anglaise, un ces nodules sont connus depuis longtemps à cause de leur abondance, les jurisconsultes, particulièrement à Edimbourg, étaient imaginé d'en faire des tables, des serre-papiers, et divers petits objets qu'ils dégageaient sous la main de parties d'encrage, textiles, stores, parmoides, à cause de l'arrondement en spirale, qu'ils provenient de quelque animal contourné en collimaçon.

COPROMORPHE s. f. (ko-pro-lé-ph — du gr. *kopros*, fumier; *lopos*, discours). Etude sur les engrais en matières fertilisantes.

COPROMORGIE s. m. pl. (ko-pro-mor-je — du gr. *kopros*, fiente; *morgnosis*, je nouvel). Entom. Groupe d'insectes gymnoscélides.

COPROMYNE adj. m. (ko-pro-mi-ne — du gr. *kopros*, excrement, *menos*, nom). Hist. nat. Qui vit d'excréments.

COPROPHAGE adj. (ko-pro-fa-je — du gr. *kopros*, fiente ; *phagô*, je mange). Entom. Qui vit d'excréments.

» s. m. pl. Sous-tribu de scarabéides, comprenant les genres vivant dans les excréments *la plupart des coprophages sont d'un noir luisant, et quelques-uns sont parés de couleurs métalliques plus ou moins brillantes.* (Duponchel).

» Encycl. Ce groupe d'insectes coléoptères comprend presque une section de la tribu des scarabéides, dans la famille des lamellicornes, les caractères sont les suivants : antennes composées de huit ou neuf articles, dont les trois derniers lamellés ; palpes labiaux plus ou moins grands ; tarses petit, chaperon échancré ou dentés ; prothorax très-développé et plus ou moins bombé ; cuirasse formant un noeud le tiers de la longueur totale ; élytres plus ou moins rétrécies, rarement plus propres à la course, les antérieures aplaties et ordinairement pourvues de deux stries ; ailes bien développées très-long ; l'intestin filiformes est terminé par un renflement, deux vaisseaux hépatiques très-longues et plusieurs fois repliées. Ce qui distingue surtout les coprophages, c'est que ils ne vivent que dans l'état habituelle qui est de vivre dans les excréments, les fumiers et autres matières analogues, mais surtout dans les bouses des ruminants. Ordinairement, ils ne vivent et ne relèvent des matières sous lesquelles ils se trouvent, ils creusent rapidement la terre avec leurs pattes antérieures, et se tardent pas à disparaître. Quelques-uns rentrent ces excréments en leurs ailes, et les autres, quelles les femelles pondent leurs œufs ; un ont soin de les couvrir de leurs ailes, quelques bouses jusqu'à ce qu'ils trouvent un endroit convenable pour les enfouir. Cette habitude habituelle leur a fait donner, dans les pays du Midi, un nom par trop pittoresque, qu'on peut traduire par *pourcelets*. Les coprophages ont des formes très-variées, leur taille varie, leur couleur est en général, d'un noir intensé ; quelques-uns offrent des reflets métalliques très-brillants. Comment ces insectes, vivant en milieu des excréments les plus malsains, conservent-ils leur aspect lustré, nous paraît même élégant ? La nature leur a donné la de sécréter une sorte liquide qui empêche tout contact ; ils mêmes leurs excréments leur corps et les mêmes bras inaqueliles il se trouve plongé.

C'est ce groupe qu'appartient le scarabée, vénéré des anciens Egyptiens. Il est, en son peu connus et vivent comme l'insecte ordinaire, dans divisions : Ateuchides, Gymnopleurides, Sisyphides, onitis, bonsoner, entoniphages, ammoniques, hybrides, jobas et géotrupes.

COPROPHILE adj. (ko-pro-fi-le — du gr. *kopros*, fumier; *philéô*, j'aime). Hist. nat. Qui vit en bon état sur les excréments.

» s. m. Genre de coléoptères brachélytres, comprenant une seule espèce des environs de Paris.

COPROPHILIMS s. m. pl. (ko-pro-fi-lain — du gr. *kopros*, fumier, *philéô*, j'aime). Entom. Brachélytres ayant pour type le genre coprophile.

COPROPHORIE n. f. (ko-pro-for-i — du gr. *kopros*, excrément, *phorô*, je porte). Méd. Action laxative des purgatifs.

COPROPRÉTAIRE s. m. et f. (ko-pro-pré-tè-re — du préf. co, et du mot propriétaire). Personne qui, conjointement avec une ou plusieurs autres, possède par indivis une propriété : *Je ne crois pas que la puissance légitime, dit-il, doit, dans ce cas, COPROPRÉTAIRE de nos petites chaumières.* (Voit.)

COPROPRIÉTÉ s. f. (ko-pro-pri-é-té — du préf. co, et du *propriété*). Propriété indivise, action de posséder en commun, bien en commun : *Avant de commencer, COPROPRIÉTÉ d'un immeuble.* Vendre en COPROPRIÉTÉ.

COPROSÈRÈS s. f. (ko-pro-sé — du gr. *kopros*, excrément ; *rhéô*, je coule). Pathol. Diarrhée, évacuation liquide de matières fécales.

COPROSLÉOSE s. f. (ko-pro-slé-o-se — du gr. *kopros*, excrément; *sléôsis*, diarrhée). Pathol. Diarrhée, évacuation liquide de matières fécales.

COPROUME s. m. (ko-pro-me — du gr. *kopros*, fiment, *amé*, adour). Bot. Genre d'urtéracées, de la famille des rubiacées, qui ne comprend que deux espèces, qui croissent en Australie et à la Nouvelle-Zélande, et qui exhalent une odeur de excrément.

COPROSTASE s. f. (ko-pro-sta-st — du gr. *koprôs*, excrément; *stasis*, action de s'arrêter). Pathol. Constipation, stagnation rare et pénible des matières fécales.

COPROTOPE s. m. (ko-pol-to). Ornith. Genre de merles.

COPROTRABE s. m. (ko-pro-tra-ba — mot grec qui signifie *petit pétrin*). Pharm. ancien. Pâte de pâtons ou de bouse mêlée qui était en usage chez les Grecs. Un l'appelait aussi COPROS.

COPTE s. f. (ko-pte — lat. *copta*; du gr. *koptô*, je coupe). Anat. Int. Sorte de bisoit ou et dur, propre à faire connaître les parties connues non bancia de mer, à Gin dissui aussi COPTOLACTA.

COPTE s. et adj. (ko-pte — ar. *kobti*, Qoupte-ou, avec Bonnetain, font venir ce mot de Copte, ville de la haute Egypte). Ethnogr. Nom par le sage long et malheureux que les Egyptiens y a-donnée Dioclétien. Ils ont pu s'accorde grossièrement à le regarder comme une altération du nom même de l'Egypte, *Aigupto*, dont le premier syllabe aurait disparu. Mais, rejeté. Nom des chrétiens des sources de l'Egypte, appartenant à la nation *les jacobites ou orthodoxes*. *Les Coptes sont la langue des Cortes. Un religieux Copte. Ils les Cortes sont des plus soins et les plus dévots, ils ne sont aussi les plus soins et les plus dévots.* (Bonnetain) *Quelques voyageurs remarquent chez les Cortes une grande ressemblance avec le type nègre, et de fait, quelques-uns de la tête cortes leur paraît développement ovale des lèvres négroïdes.* (J. J. Marcel) *La langue des Egyptiens subsiste encore dans les mots coptes.* (Chateaubriand) *La langue copte consistait une langue morte, mais conservait encore autre idioms connus.* (Renan.) Un de nous Coptes.

— Hist. *Religion copte*, Religion d'indépendance fondée en Egypte par Kleber, en 1798.

— s. m. Langue parlée par les Coptes : *Ils dire le texte en Cortes.*

— Encycl. Hist. rel. Le nom de *copte*, sous lequel on désigne les chrétiens d'Egypte, était employé par les Arabes dès le 7e siècle; ils appelaient indifféremment *Rédit* les Egyptiens, les Bédouins et les Coptes. Les vrai ve siècle que les coptes en apparurent et l'Eglise catholique. En 451, le concile de Chalcédoine condamna Eutychès, qui soutenait qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule nature, une seule substance, une seule volonté. Dioscorus, patriarche d'Alexandrie, partisan obstiné de l'eutychianisme, eut le talent de séparer à son chef ceux qui ne voulaient pas le concile avait approuvé et adopté le décrire de Nestorius, et il avait allié avec eux la propagation de la doctrine d'Eutychès. La morale de Chalcédoine fut dépouvu, mais, en croyant étouffer sous l'eutychianisme, il ne fit qu'enfoncer les coptes. C'est ainsi qu'entre un puissance seculière : les empereurs d'Orient ; les religieux ; rien pour rétablir l'unité de l'Eglise. Les décrets du concile de Chalcédoine furent imposés à l'Egypte par la force ; en envoyé par Constantinople des patriarches, des évêques, des magistrats, des gouverneurs, et les Egyptiens furent exclus de toutes dignités civiles, militaires et ecclésiastiques ; plus de 100,000 moines furent massacrés pour avoir refusé de reconnaître le concile de Chalcédoine. Les Egyptiens prirent alors différents partis : les uns se retirèrent dans le haute Egypte sous leur patriarche, les autres quittèrent leur patrie et allèrent demeurer dans les Arabies la Heureuse qu'ils ne trouvaient pas chez leurs ancêtres ; leurs enfants avec qui restaient en Egypte, subjugués plutôt que soumis, continuèrent, bannis de leurs pays par leurs prêtres mêmes, gémissant contre les Romains contre leurs tyrans qui devaient éclater lors de la conquête de l'Egypte par les barbares. Ils étaient sous leurs dans leurs sentiments de vengeance par les ennemis de leur patrie.

Lorsque les Sarrasins, déjà maîtres de la Palestine et de la Syrie, se présentèrent pour envahir l'Egypte, Amrou trouva dans les coptes d'alliés enthousiastes, qui les livrèrent les principales places du pays, et obtinrent en récompense l'exclusion pulide de leur religion. Les Grecs et les Romains, persécutés à leur tour, furent obligés de s'enfuir, les coptes, presque à-un originaires de l'Egypte, en tardèrent pas à perdre l'usage de la langue grecque et à se servir, dans leurs cérémonies, de la langue égyptienne, comme les Grecs encore aujourd'hui.

Cependant la liberté religieuse qui leur avait été garantie par Amrou commençait à être oubliée ; les Romains, qui les avaient chargé de mauvaises, dans la crainte qu'ils ne rappelassent les Romains, s'étaient pas plus tôt après le révoile de Leon contre Jonitiqu'ils défendaient l'exercice public de la religion grecque, et, les coptes d'abord plus qu'à prix d'argent cette liberté religieuse à laquelle ils avaient droit en vertu des traités. Malgré cette persécution, dit l'abbé Fleurot, les *coptes* se sont nommés, ils se vantent même d'avoir eu, dans tous ces temps, des martyrs, des confesseurs, des saints, des miracles.

Les coptes vivent encore aujourd'hui en Egypte ; seulement, au lieu de 600,000 qu'ils étaient lors de la conquête de l'Egypte par Amrou, ils ne sont plus que 150,000, c'est-à-dire le quatorzième à peu près de la population.

tion totale de l'Egypte, dont ce,000 habitant les quartiers les plus populeux du Caire. Il y a en Egypte environ 5,000 coptes catholiques, c'est-à-dire en communion avec l'Eglise romaine. Au Caire, ils ont leurs prêtres particuliers, qui célèbrent les offices en latin ; dans le Saïd, ils sont soumis par les missionnaires de la Propagande.

Depuis Dioscorus, les chrétiens d'Egypte sont restés opiniâtrement attachés au monophysisme ; c'est le nom sous lequel on désigne la doctrine d'Eutychès, qui consiste à ne reconnaître en Jésus-Christ qu'une nature (*mono*, seul, et *physis*, nature). Pour tout le reste, ils sont complétement d'accord avec les chrétiens grecs et grecs orthodoxes et schismatiques, comme le prouvent leurs livres, leurs cérémonies et leurs rites. Ainsi ils croient à la présence réelle dans l'eucharistie ; ils reconnaissent sept le culte des images ; ils admettent les prières pour les morts et l'intercession des saints ; ils ont conservé quelques superstitions, avant la schisme d'Eutychès, l'Eglise ne les ayant pas condamnées ; ils ont conservé au delà du vi siècle les changements faits dans le rite, les chants, la discipline, le christianisme. Mais en cet que le patriarche d'Alexandrie, ils ont conservé la pureté de la doctrine et la discipline des coptes, et leur des ordonnances, les ordonnances de leur prédécesseur ne pas être introduite par ne pas les ordonnances des patriarches d'Alexandrie, de l'Eglise d'Egypte.

Le chef de l'Eglise copte est placé le patriarche d'Alexandrie, qui a conservé ce titre, quoiqu'il ne réside nullement à Rome, et qu'il ne réunisse toujours parmi les religieux du monastère de Saint-Marcus en de chef de Saint-Antoine. Il est désigné par son prédécesseur, et, quand il est élu, il reçoit la consécration, dit la légende, comme le successeur de saint Marc. Après le patriarche, le plus grand personnage en chaque diocèse ; c'est le patriarche qui les désigne ; il a sur eux une autorité sûrte, qui il exerce par des visites annuelles, mais, dans les provinces, ils sont changés de diocèse, et, ils sont dans affection à son ordre. Ils ne peuvent ni se marier, ni vivre dans la continence, et ils ne peut même pas se marier, ils ne peuvent ni se marier, mais, lorsqu'un *copte* vient à mourir dans le monastère, ils ne peuvent ni se marier, mais, lorsqu'un *copte* vient à mourir dans le monastère, ils ne peuvent ni se marier. Le clergé seculier se recrute difficilement, parce que, dans le cas, il est obligé de former à ministrer le sacerdoce des gens de mauvaise conduite, et, ordinairement, ils ne le *copte* et ne le comprennent pas du tout. Ces prêtres ne peuvent pas prêcher ou prêcher presque pas rétribués. Cependant il jouit de la plus grande considération auprès des chrétiens, qui ne manquent devant lui, lui baisent la main et le prennent pour le maître du ciel. Ils ne peuvent ingérer et plus instruit ; les moines font des vœux comme les moines et mènent une vie exemplaire, et ils ne mêlent pas à la religieuse. C'est le patriarche qui nomme les moines, et, ordinairement, ils ne sont pas nombre de quatre-vingt-dix-sept.

Les coptes ne sont pas, en Egypte, en aussi observant quatre carêmes, pendant lesquels ils ne mangent ni viande ni poisson ni laitage, jusqu'à une heure avant vêpres. Le premier de ces carêmes dure quarante jours, le second six mois, et dit à l'hégire ; le second, avant le Noël, est de quarante jours ; le troisième, de trente-cinq-vingt-trois jours pour les laïques ; le troisième commence le lendemain de la Pentecôte, et dure trois jours ; la quatrième, enfin, qui est de quinze, est plus élevé avant le fête de l'Assomption. Les coptes n'ont pas de carême, ils ne mangent pas de viande pendant.

Ils diffèrent l'administration de baptême jusqu'à quarante jours pour les garçons et à quatre-vingts jours pour les filles. Au cas de danger, ils suppléent au baptême par des ablutions. Aussitôt après ce sacrement, qu'ils nomment le sceau, ils donnent l'eucharistie à l'enfant la confirmation et la communion sous les deux espèces, et donnent aux femmes qui viennent de mettre au monde quelques gouttes de vin. Le vendredi ne se fait pas de sacrifice, mais, dans le cas, la consécration doupel, lorsqu'il n'est d'un malade, ils ne peuvent pas le faire, mais, lorsqu'ils ne mettent la confession auriculaire, mais ils n'en usent qu'une seule fois dans l'an. Après le sacrement de pénitence, ils administrent l'eucharistie. Ils ne mangent pas de viande le saint Jacques, en recommandant ce carême aux fidèles, mais, ils ne jeûnent pas comme, ment des malades du carême, mais encore des jours de jeûne, ils ne mangent pas de viande pour les indispositions les plus légères. On ne sait bien que ce qu'ils ne mangent pas, mais encore les assistants ; on fait même des sacrifices aux morts. Le jour de l'Epiphanie, le 19 janvier, ils ont coutume de faire de grands bassins qui se trouvent dans les églises, y plongent les enfants, et le peuple y jette après. Sur les bords de Nil, on bénit la rivière même ; les fidèles s'y baignent ensuite. Tout-être-même cette coutume qui avait fait accuser les Egyptiens d'adorer ce fleuve ; et, en effet, il a pu être disparu aujourd'hui. Le divorce est autorisé chez les coptes, soit pour cause d'adultère, soit pour cause de langues infirmes ou incompatibilité d'humeur ; c'est le patriarche ou l'évêque qui l'accorde. En cas de refus de ces prêtres, ils

a recours au cadi ; celui-ci prononce la dissolution et entoure ce second mariage ; qui est à peu près ce qu'on appelle chez nous le *mariage civil*, et qu'on nomme *mariage de fait*. Comme les anciens Egyptiens, ils prêtent la circoncision, qui est indiquée dans leurs rituels comme un acte religieux ; ils n'abstiennent de la chair et du sang des animaux suffoqués.

Les *Coptes*, dit le *Dictionnaire de la conversation*, sont petits de taille ; ils ont les yeux noirs, les cheveux assez généralement crépus, et ils ont conservé quelque chose de ressemblance avec les anciens Egyptiens. Quelques-uns ont conservé beaucoup le type des musulmans ; toutefois, ils diffèrent du reste parte de la population actuelle de l'Egypte par leur tête plus ronde et leur nez plus proéminent, leur. En général, le *Copte* est taciturne, et, quand il est dominé, il est rusé et soupçonneux, quand il est dominé, il est doux quelque considération. Il fait devenir des chefs, son ennemi, son ami, et, quand il est chefs, son ennemi son ami, et, quand il est chefs, son ennemi son ami. Il est intelligent et le caractère distinctif des *Coptes*, c'est le caractère distinctif des *Coptes*, c'est le caractère distinctif des *Coptes*, et, et, et

Brosses analogues à celles qu'on trouve dans les *Mémoirs de convention*, écrites d'abord en langue romane ou provençale et traduites en copte. Il existe à Oxford un manuscrit *copte* fort ancien, intitulé : le *Parfaite sagesse*; une copie en a été prise par M. Dulaurier, par l'ordre du gouvernement français. On possède encore dans cette langue un recueil de recettes contre les maladies de la peau, des ouvrages écrits sur un papier de parchemin qui en croit être de la peau de gazelle, un recueil d'hymnes versifiées et rimées, traduites par Champollion avec le texte peut et commentaire. Les traductions en langue *copte* de *Pentateuque*, de plusieurs autres livres de l'Ancien Testament, des Evangiles et de quelques ouvrages liturgiques ont été imp. mimes à Rome, Zoega, dans son catalogue des manuscrits coptes de la bibliothèque du Vatican, a publié plusieurs ouvrages, entre autres le *Martyrol du monastère nitrien*, *contre les maladies de la peau*, dont nous avons parlé plus haut. Tel est l'inventaire des ouvrages coptes que nous possédons. On peut étudier les grammaires coptes de Peyron (Turin, 1841, in-4°), de Schwartze (Berlin, 1850, in-8°, en allemand), d'Ideman (Leipzig, 1853, in-8°), et les dictionnaires de Peyron (Turin, 1835, in-4°), de Parthey (Berlin, 1844, in-8°), et surtout les ouvrages d'un homme dont le nom se prononce à l'envy des qu'il est question de l'Egypte, celui de Champollion, l'auteur de la *Grammaire égyptienne* et de la langue *copte* et du *Dictionnaire copte*.

COPTE, Ef (ko-pte) part. passé du v. Copier : *Une chaîne coptée*.

COPTÈE, s. f. (ko-pté — rad. *copte*). Substerie que l'on fait en copiant.

COPTER, v. a. tr. (ko-pté — rad. *copte*). Petit coup, dimin. de cop, ancienne orthographe du coup). Frapper une cloche d'un seul côté avec le battant. Coupler un cheval.

— A signifié Frapper, heurter en général.

COPTERIE, s. f. (ko-pté-ri — du gr. *kopto*, couper). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des helléborées, comprenant quatre espèces qui croissent dans les régions asiatiques du globe : *Les coptères sont cultivées dans les jardins*. (Fée).

— Encycl. Ce petit genre de renonculacées forme une tribu entre les helléborées, renfermant des plantes herbacées, à rhizome traçant, à feuilles toutes radicales, à fleurs solitaires ou réunies en petit nombre à l'extrémité de pédoncules radicaux. Ces plantes habitent les régions boréales des deux continents. Leurs rhizomes ou racines sont d'une grande amertume et possèdent de propriétés antipyrétiques très-prononcées. Elles renferment une matière colorante jaune, qui les emploie pour teindre les laines et les peaux. L'espèce la plus remarquable est la *coptide à trois feuilles* (*trifolia*), petite plante grêle, à fleurs blanches, croissant dans les bois humides, et à laquelle s'applique tout ce que nous avons dit du genre, du reste est employée comme stomachique et antipyrétique dans les bois.

COPTIE, s. f. (ko-pti — du gr. *kopto*, couper). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des scarabées, du groupe des pangés.

COPTIEUR adj. m. (ko-pti-eur — du pro. *ci*, et du gr. *kopto*, couper, en peut-être de *Prêtre*, je tronc). Bot. Et d'un fond dont le pistile coupé et enflammé l'amène fortement en lécrement. — On dissit mieux, mais plus rarement, *coptieur*.

COPTIQUE adj. (kopti-ke — rad. *copte*). Qui a rapport aux Coptes : *Les chrétiens coptiques*. Ce dit mieux coptique, mais lun et l'autre sont peu usités ; on préfère généralement *copte* au *coptes*.

COPTOÉPHALE, s. m. (ko-pto-é-fa-le — du gr. *kopto*, *kopto*, couper, *kephalé*, tête). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des lèbres, renfermant neuf espèces européennes et une du nord de l'Afrique.

COPTOUCTLE, s. m. (ko-pto-ti-kl — du gr. *kopto*, couper, *kuklos*, cercle). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des cycliques, comprenant une espèce d'Amérique.

COPTODÈRE, s. m. (ko-pto-dè-re — du gr. *kopto*, *p*, couper, *deré*, cou). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, comprenant quinze espèces toutes asiatiques.

COPTOGASTRE, s. m. (ko-pto-ga-stre). Ent. Syn. d'ANTHOBATÈRE ou ANTHOBATÈRE.

COPTOGRAPHIE, s. f. (ko-pto-gra-fie — rad. *coptographie*). Fonctionnaire qui s'occupe de coptographie.

COPTOGRAPHIE, s. f. (du gr. *kopto*, *p*, couper, *kopto*, *p*, couper, *graphein*, *p*, écrire, *kopsoma*, tout instrument qui sert à frapper, *kopsoïdé*, battre, repoussé en persan *kopsoïdé*, *kobéde*, *kobéde*, marteau ; comparez *kobéde*, battre, piler, et la racine sanscrite *kop*, cassadé *kopsy*, frapper, ebranler ; à la même racine se rattache l'allemand *kopsen*, meuler, etc). Art de découpe des monnaies de carte et de cartes, de figures de carte, projetée sur la matière, y produisant des figures semblant des estampes.

COPTOGRAPHIQUE adj. m. (ko-pto-gra-fi — rad. *coptographie*). Qui a rapport à la coptographie.

COPTOLOGIE, s. f. (ko-pto-lo-ji — du gr. *kopto*, *p*, couper ; *logos*, discours). Traité sur l'art de la coptographie.

COPTOLOGIQUE, adj. (ko-pto-lo-ji-ke — rad. *coptologie*). Qui a rapport à la coptologie.

COPTOMIE, s. f. (ko-pto-mi — du gr. *kopto*, *p*, couper ; *omos*, épaule). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des lamellicornes, du groupe des scarabées.

COPTON, s. m. (ko-pton). Pharm. anc. V. COPTADON.

COPTOPHAGE, s. m. (ko-pto-fa-ge-kin — mot int. formé de *copto*, copte ; *phagein*, gâteau). Antiq. Pain de copte.

COPTOPS, s. m. (ko-ptopes — du gr. *kopto*, *p*, couper ; *ops*, œil). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des lamellicornes, du groupe des scarabées.

COPTORHYNQUE, s. m. (ko-pto-rain-ke — du gr. *kopto*, *p*, couper ; *rugchos*, bec). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, du groupe des cyclomides, tribu des apiodes, des Indes et de la Nouvelle-Guinée.

COPTOS, ville de l'Egypte ancienne, dans la Thébaïde, sur la rive droite du Nil, à Wiese-Ormos et à Hiéracon, portée sur le mer Rouge, elle était le point de commerce entre l'Inde et l'Europe. Grâce à son immense nouveau mont commercial, Coptos devint très-florissante ; il y possédait des temples à Isis et à Diocléten, qui, pour châtier une révolte des habitants, y envoya des troupes qui détruisirent la malheureuse ville de fond en comble.

COPTOSOME, s. m. (ko-pto-so-me — du gr. *kopto*, *p*, couper ; *soma*, corps). Entom. Syn. de CAVORE.

COPTOSOMIE, s. m. (ko-pto-so-mi — du gr. *kopto*, *p*, couper, *tomos*, division). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des hydrocanthares, comprenant une seule espèce.

COPTRIPTEUR adj. (ko-pti-pteur). V. COPTIEUR.

COPTURE, s. m. (ko-pti-re — du gr. *kopto*, *p*, couper ; *oura*, queue). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des cycliques, comprenant vingt-sept espèces, propres à l'Amérique du Sud.

COPULANCE, s. f. (ko-pu-lan-se — du lat. *copula*, lien). Accouplement, s. Vieux mot.

COPULATIF, TIVE adj. (ko-pu-la-tif, i-ve — rad. *copuler*). Gramm. Qui sert à lier, à unir : *Particule copulative*. *Conjonction copulative*. *Le soutiens, mot, que c'est la conjonction copulative : Et la faiblesse et la nécessité de la phrase*. (Beaumarch.) *Proposition copulative*, qui renferme plusieurs sujets, mais non une conjonction, comme les *Moineaux

priment un rapport constant et toujours le même, qu'il faillit absolument lui assigner une expression à part. Encore une fois ces principes ne se soutiennent pas; ils brisent l'unité de la phrase, et valent généralement le marché à simple, si admirable du discours. »

Il n'est pas difficile de répondre à M. Hoël, et de défendre les logiciens et les grammairiens contre sa critique. D'abord, si « il est vrai, dans l'analyse ordinaire de la proposition, l'attribut ne soit jamais qu'un adjectif, il n'en est pas qu'il peut être un substantif aussi bien qu'un adjectif? L'adjectif, n'est-il pas un substantif du moins? Dans cette proposition, *Il Dieu est un principe spirituel*, l'esprit lui-même n'est-il pas un mot. *Sujet et attribut*, dit M. Hoël, sont des termes de logique, qui n'ont un terme de grammaire : incohérence dans les expressions. Ce reproche est de ceux que nous exposions qui naît du double sens du mot *verbe*. Verbe est un terme de grammaire, sans doute; mais il est aussi, et dans un sens plus restreint, un terme de logique. Pour faire disparaître l'incohérence que le vous signalez, il suffit de distinguer le verbe des dictionnaires du verbe des grammairiens. Il y a non-seulement dans le verbe des grammairiens, deux éléments : le *Substantif* qui exprime la convenance et la quotité entre deux idées, et l'*adjectif* qui en la seconde de ces deux idées. Quelles sont ces deux idées? C'est d'abord l'idée de *personne*, d'individualité (*moi*), et ensuite l'idée d'*action* ou d'*état* (*prédicat* ou *attribut*). Le verbe, considéré en soi, dans son grammatical, contient l'affirmation du rapport, et de plus, l'expression de l'idée d'*action* ou d'*état*. Dans certaines langues, en latin, par exemple, le participe est la seconde personne, il contient en outre l'idée du sujet, de l'individualité qui agit ou éprouve quelque chose. Le seul mot nous forme une proposition, parce qu'il réunit ses trois éléments. N'est-pas naturel que l'analyse distingue les trois éléments de cette proposition primitive, *amo* (*ego* (sujet), *am* (affirmation); *amans* (prédicat)? Le signe de l'affirmation n'est-il pas essentiel à la proposition? Comme on dit qu'il n'y a pas de proposition sans verbe, cela ne signifie pas que il n'y a pas de proposition sans l'expression de l'affirmation? Or ce n'est pas le verbe considéré par la grammaire qui constitue la proposition, c'est le verbe considéré au point de vue logique, c'est-à-dire le signe de l'affirmation. Sans signes, nous avons les idées, mais le mot-phrase proposition, mais nous n'avons pas de propositions. Il est vraisemblable que l'esprit lui-même n'est pas moins indécis et si mobile sans le signe de l'affirmation que sans l'action et l'état, et que cette signe d'affirmation. Mais dira-t-on proposition sans verbe, et sans l'attribut, où est le *copule*? Je ne vois rien là d'embarrassant : si le verbe dit plus qu'un nom substantif, il exprime l'existence, c'est-à-dire l'affirmation d'une manière spéciale : il est en réalité attribut comme tous les verbes auxquels les grammaires donnent le nom. Je n'ai donc fondé à définir le *copule* le mot *est*, pour y retrouver et le *copule* et l'idée de existence : *Dieu* (sujet) est (forme de l'affirmation), *copule*) *dieu* (état (existence), attribut), comme je fais pour le verbe brûle dans la proposition : *Le feu brûle*. Dans la phrase : *Dieu est un*, *est*, *existence*, l'existence modifiée par *est*, et non la quotité, *un*, qui est attribut à Dieu. Et dans la proposition : *Le créateur est un*, *le créateur est un*, *est*, *représentant*, l'existence modifiée qui est attribut au créateur? Vous dites : c'est l'accord qui marque le rapport, et non pas le verbe. Je réponds : l'accord n'affirme rien, c'est le verbe qui affirme, et, en un mot, l'affirmant unique? l'analyse logique a donc raison. Vous dites : le rapport étant le moins intuitif, le plus abstrait, le verbe, qui marque le rapport, qui marque le rapport, variable, est moins-bien-exprimé, le rapport, de moins, en conformité à la différence des personnes? Je réponds : il n'agit non seulement du rapport, mais de l'affirmation du rapport. Il n'agit du rôle affirmatif du verbe. Pourquoi l'affirmation ne serait-elle pas susceptible du temps et de modes, mieux qu'elle n'exprime un rapport? Le temps, un rapport fixé, à un rapport subordonné, à un rapport conditionnel, etc.? Et dans la proposition mathématique le signe de l'affirmation est invariable, et il doit l'être, seulement, c'est que, dans ces propositions, l'affirmation ne comporte qu'un temps et qu'un mode unique.

COPULE. Ital. (*ko-po-la*) part. passé du v. Copular : *Sujet et attribut copulés*.

COPULER v. a. ou tr. (*ko-pu-lé* : *ini-ter-pulerc de copula*, copule). Accouplé ensemble, réunir. Il Vieux mot.

COQ s. m. Sorte, espèce dans *coq d'Inde*, qui se prononce *ko-dain-de*. V. Tétyon, à la partie *ornithologie* des art. *coq*, *poule*, *poulet*. Genre d'oiseau de basse-cour, de l'ordre des gallinacés et de la famille des faisans ou, selon d'autres, de gallinacés, qui, comme cuirassé, entre genres, le faisan et le coq domestique : *Le geste coq est, de tous les oiseaux domestiques, celui qui est le plus utile à l'homme. Le coq est, de tous les oiseaux, celui dont le carnage offre la disproportion la plus grande avec la masse du corps.* (Gloriez.) Dans le langage vulgaire, ce nom se s'applique qu'au mâle du genre, la femelle prend le nom de *poule* : *Coq de Cochinchine*, *Coq huppé*, *fiqué*, *Coq vulgaire*. *Le chant du coq*. *Un combat de coqs*. *Coqs qui prêchent la parole de Dieu sont comme les coqs : quand ils trouvent de la vie, ils annoncent la lumière future.* (St Bernard.) *La tête de Sphynx sera décrite à jamais par le mâle, tête de ses habitants, qui ressent tantôt les coqs de peur d'un être réveillé.* (Fontan.) *A cause de sa crête rougeâtre et de son chant matinal, le coq était regardé comme l'oiseau du soleil.* (Val. Parent.) *Les coqs sont polygames et ils vivent avec une jouissance, et avec la sévérité de leurs femelles.* (D'Orbigny.) *On dit que le coq ne chante pas, quand il voit sans son avoir; c'est pour l'un un salam s'est au coq, et pour l'autre, un cri de coq.* (Gaudin.) *Les et l'entre avoir.* (Voutier.) *Le coq est le symbole du courage, de la vigilance, du pugnace, mauvais coucheur et lorsque de bon lieu. Tout ce qui est de l'assemblée du coq est vorace, il paraît aux oiseaux représentant en gros formée au milieu de la basse-cour, et le coq, dans la basse-cour, et le coq, dans le petit dialogue au bas. Le formier, « Mes coqs, mes poules, mes dindons, mes oies, voir ce quelle avoir nous toutes qu'on vous mes, mes coqs, mes poules, mes oies, mes vous ne voulez pas qu'on vous mange? »*

Deux coqs vivent en paix, une poule les sépare.
Et vuit la guerre aussitôt.

LA FONTAINE.

Sur la branche d'un arbre était un sentinelle
Un vieux coq adroit et matois.

LA FONTAINE.

« . . . Le coq, pâte, chant, chef heureux,
Mâle, sonnant, triomphant, vif, vigilant, ardent.

DIDELOT.

Des Grecs et des Romains ancienne coutume
Le coq était des deux l'interprète sacré.

DELAIS.

Nous verrons dans le sonar le coq fier et superbe,
Pour y chercher le grave, équitable et parfait,
Jugeant sagement entre

CHAMPAGNE.

— Par ext. Nom vulgaire des mâles des plusieurs gallinacés : Coq faisan. Coq de perdrix. Coq de bruyère. Coq de bruyère. Coq de bruyère. Coq de bois. Coq de bois. Nom vulgaire du rupicole du pipra, du coq de roche, du coq de roche, *coq brunet*, *coq de montagne*, *coq de Lamagne*, *coq de montagne*, *coq de roche*, *coq de roche*. *Les habites arrivaient d'Outre-de, les coqs de montagne, les coqs de montagne*. (Balz.) *Le coq de bruyère, coq de bruyère à corne fourchue*. Nom vulgaire du coq-coq de bruyère. *Coq de Guinée*. Nom vulgaire du coq de bruyère. *Coq d'Inde*, *coq pourri*, *coq marbré*, *coq de bruyère*

à-dire qu'il peut suffire à plusieurs familles. On sait que pas un lion n'habite plus de dix ans, quoiqu'il puisse en avoir un plus grand nombre. C'est surtout le mâle à son réveil qui y éprouve le besoin de satisfaire sa desire; aussi la voit-on mettre la premier du poulailler et faire assaut avec chaque parti ses familiers, fils ardent est taillé que, d'après Aristote, lorsqu'il a été longtemps privé de poules, il se jette sur des espèces fort éloignées de la nature, et l'hippocrite une fois en rencontrant un fou tout cog nouvaisson de cette étrange aberration. C'est vers l'âge de six ans que cet oiseau commence à ressentir les besoins de l'amour; aussi n'use-t-il de bonne heure, et, bien qu'il vive de quinze à vingt ans, ils ne deviennent guère plus vigoureux. Le coq, d'après Aristote, ne s'accouple qu'avec la poule, et, dans quelques contrées, il ne se prête pas à la fécondation de plusieurs femelles, en revanche, il ne prend toutes sortes d'attentions. Buffon, en faisant l'histoire de ce coq dans les basses-cours, trace un tableau animé de ses mœurs, qui beaucoup de ses successeurs ont copié en l'altérant, nous le transcrivons intégralement, afin de ne pas l'affaiblir : « Le coq, dit-il, est le plus majestueux, le beaucoup de tous les oiseaux d'ingénuité pour son peuples; il ne les perd guère de vue, il les conduit, les rallie, les menace, va cherchèrent celles qu'il a certaines, les rassemble, et se livre en plein jour pour ce qui lorsqu'il les veut toutes manger ensemble. Il, à jugé par les différentes flexions de sa voix, et par les différentes expressions de sa mine, en ne peut guère douter qu'il ne leur parle différemment aussi. Quand il les perd, il donne des signes de regret. Quoique jamais jalouse qu'il semble, il n'en témoigne aucune; sa jalousie ne l'irrite que contre les concurrents. S'il se présente un autre cog, mais lui donner le temps de rien entreprendre, il accourt l'ail en feu, les plus fâcheuses, se jette sur son rival, et lui livre un combat acharné, pour lui ôter son l'autre succombe ou que le nouveau vient lui aide le champ de bataille. Ce désir de gagner, toujours trop violent, le rend souvent malheureux; il est quelquefois tout civil, mais même tout obéissant; il bat et se bat souvent, fois les poussins pour pour plus à son aise de la même, mais ne le quittent point, et de sa faveur jaloux? Au milieu d'un serail nombreux, il veut toutes les prendre et les rendre heureuses; il ne peut pourtant-il craindre la besoin où le Sultan est de lui, et, quoique vive en jalousie ne laisse pas d'être une passion réfléchie, quoiqu'elle ne porte pas toutes l'effet de son vivacité, il ne laisse pas plusieurs cogs dans une basse-cour ne cesser de les haïr, et, au lieu qu'ils ne habitent les chapons, à moins que ceux-ci ne prennent l'habitude de se le quitter pas.

Le chient du cog est alair et percant. Il le fait entendre le soir comme le jour. Il est si commencé à chanter à deux ou trois heures du matin, et, au hiver, à dix ou onze heures du soir. Il en plus lui chant plus souvent pour inviter sa femelle à manger. La poule fait entendre un gloussement pour exprimer de certaines modulations, et qui, dans la frayeur, devient un cri aigu et discordant.

Les ancêtres de notre cog domestique sont indubitablement originaires de l'Asie; mais on n'est pas d'accord sur la race à laquelle il appartenait, si ce n'est que nous le trouvait primitivement. Il est hors de doute, par exemple, qu'ils forment de bonne heure ébauche à la domesticité, et les Romains, ainsi que les potiers, portaient de la haute antiquité de leur ère, le cog gaulois. Columelle, dans *Bucoeur d'Aristophane*, l'estimeraient rapporte que le cog était apporté oiseau de Perse, et qu'il était repandu dans cette contrée lors ornant l'époque de Darius et de Mégabyse. C'est dans les forêts et les jungles de l'Inde que nous pouvons retrouver encore cet animal à l'état de nature, et, quoique l'habitant de nos basses-cours provienne assurément du mélange d'un grand nombre d'espèces sauvages, les zoologistes sont en général de l'avis de Temminck, qui considère le cog gaulois de Malaisie (*gallus gigantes*) et dans le cog bankiva (*gallus bankiva*) les premiers ancêtres de notre cog domestique. Ce dernier se trouve répandu, en un nombre infini de canards, sur toute la surface de la terre habitée, à l'exception des hautes montagnes et des régions polaires. Partout son origine indienne se trahit par son amour pour la chaleur, par sa prédilection pour les endroits ombragés au soleil, son horreur du froid, et la difficulté qu'on éprouve à le faire vivre en pays froid. Les recherches des naturalistes ont prouvé qu'il n'existait pas primitivement en Europe, mais ils ne peuvent préciser où il quitte ajouter qu'il est quelque chose, et, il n'est pas supposer cependant que ce furent les Phéniciens qui le firent connaître les premiers aux rives de la Méditerranée, et, de là, répandu ensuite dans l'intérieur du continent. Plus tard, on forma les Européens qui l'ont troublement dans les contrées où il n'était pas connu, sauf dans les Philippines et l'Océanie, où il fut importé par les Malais.

Les races actuelles de notre cog domestique ont été très-vraisemblablement produites par les croisements successifs des races anciennes qui par la domestication de nouvelles races sauvages, dont nous allons passer en revue les espèces les plus remarquables; le jeu de coq qui le plus ressemble au cou du mâle, dont les types s'éloignent avec les uns en trois degrés successifs de nature corsée; la crête est dentelée. Cette espèce se trouve dans les montagnes des Indes et l'indonésien; 2° le cog ayant-slas (*gallus fuscus*) a la taille haute, le plumage de couleur sombre, à reflets metalliques, la crête simple; la femelle n'en a pas. Il habite Java et Sumatra; 3° le cog bankiva (*gallus bankiva*) a été découvert à Java; il ressemble à la poule de la Cochinchine, et porte sur la cou de longues plumes tombantes et étroites, dont il se dépouille assez à son cogs domestiques. Ces oiseaux vivent sur la lisière des grandes forêts; on les trouve quelquefois à de vastes jungles (*jungles sauvages*) habitée Sumatra; il a le plumage noir, le dessous du ventre et les ailes blanches, il porte deux petits barbillons et une longue crête; 4° le cog de Malaisie (*gallus gigantes*) est d'une taille très-élevée; il habite dans les bois, mais il vit en bon domestique dans les pays des Malaisies; de le cog sens croupion et sans queue, il a le plumage noir, le bec et les pieds blancs, la crête simple en double et le plumage de toutes couleurs; ne diffère guère du cog ordinaire, mais de la dernière variétée concierge, d'où il résulte qu'il n'a de queue en croupion. Il habite les forêts de Ceylan. Il est encore sauvage dans les forêts de la Bolgion, de Perse, de Virginie, Lafayette, et coq wallachien; 5° le cog sauvage (*gallus sylvestris*) de Buffon coq de Mozambique, a la crête, les barbes, l'épidermes et le pérosite noirs, noirs sous les plumes, qui ressemblent, au moins, à fort blanches. On le rencontre aux Philippines et dans les forêts de Mozambique. Il est coloré bleu, au chaut est blanche et de bon goût. On trouve encore quelques coqs en Allemagne à l'état domestique. Outre ces espèces, il existe encore quelques coqs en Europe les races cochinchinoise et brahmaïque, qui, quelquefois, se rencontrent dans à des races sauvages; le cog naïn ou coq de Bantam, à petites ailes ou empêtrées, le coq d'Inde, à plumes noires, le coq de Guinée, connaît de mine les moeurs et la manière de vivre de notre cog domestique; il est hardi et vigilant, il a toujours une regrette et quelquefois de la jalousie, mais non en éveil, tandis que la poule est devenue la plus douce et la plus tranquille. Il est aussi assez à son doubt, où deux champions à la lutte s'élancent et sont parfois assez heureux accrès se disputent la possession d'un serail de coquettes qui encouragent les combattants et les excitent à prendre, à poursuivre le vainqueur. Mais, hélas! celui-ci aura aussi une lutte, et, si, dans la victoire les uns les forces, il devra se retirer devant un rival plus jeune et plus puissant. C'est alors que par une loi naturelle, on obtient une race plus nombreuse, plus vigoureuse.

Le cog, chez tous les peuples de l'antiquité, était le symbole de la vigilance et de l'adresse; Aristote le nomme le roi des oiseaux. Avant-de connaît à Mars, son cri serait de la présage dans les contrées occidentales. Cet animal était en notre commerce Apollon, en un, qui, dans les dits, il le nomme comme ambassade de la vigilance; à Esculape et à Mercure. Les Romains le consacrèrent à Vénus; à Lacédémone, il était consacré à Mars, et l'on sait que Socrate, quelques minutes avant de mourir, ordonna à son disciple qui devait en coq à Esculape, à sans doute en remerciement de ce qu'il allait délivrer de ses misères de cette vie.

Il est généralement reçu que les coqs de Rhodes et ceux de l'île de Délos étaient renommés pour leur courage et leur vigilance, et, quoique la décisionne de leur chair. Le même Martial nous apprend encore que, chez les riches Romains, on engraissait les poules en les laissant dans une obscurité complète, et en les nourrissant de farine.

Fuscitur et dulci farcitur pollina farina.
Fuscitur in tenebris : nunquam pula est.

Ce volatile existait dans la Grande-Bretagne, et, dans le temps de César, qui, en conte que les Bretons s'abstenaient de manger de la chair de poule, mais, en Gaule, ils élevaient de l'oie, bien qu'ils élevassent coq pour leur plaisir (*Ceterum ea animi causa et oblectandi hominum gratia facere non putant. Sunt enim qui hanc avem non consumant, ut nos, sed ut bellicæ gallinæ*, liv. V). Il est curieux de retrouver, en Angleterre, le coq de Bretagne, qui tient à s'adresse de la chasse du coq, jamais les ionnaires de la mer du Sud, à Oonaïen, par exemple, et, en Amérique, à Cuba, qui, en ferme qu'il existait une race de gallinacés, qui, en Chérson et en notre coq domestique, mais qui, dans les autres n'utilisaient pas au plaisir de leur nature.

D'après les traditions orientales, chaque matin, dans le paradis de Mahomet, un coq sacré, dont taille gigantesque, fait entendre un chant de louange en l'honneur d'Allah, et les cris matinaux des coqs sur la terre ne sont que la répétition de ce chant. Lorsque arrivera le jour du jugement universel, ce coq fera entendre son cri pour la dernière fois.

Mahomet a vu ce coq au premier ciel. Il est d'une blancheur plus éclatante que la neige, et d'une grandeur si surprenante que sa tête touche au second ciel.

Les tous les matins par ses chants et par ses hymnes.

Nous ne dirons rien du coq de saint Pierre, dont l'histoire est suffisamment connue. Mais Delancri, un grave magistrat de xvre siècle, raconte l'anecdote suivante : « Il y avait à Bologne, en Italie, deux amis et compagnons inséparés, vivant un jour banquetant ensemble, se firent apporter un coq. Un d'eux le mit en pièces, et lui fit une bonne sauce; son compagnon, le trouvant seul, lui dit : « Ne trouvez-vous, ce mis à dire pour cuire : « dans doute, mon cher compagnon, que nous avons mangé ce coq » de telle manière que saint Pierre lui-même, en pourrait le reconnaître? » Ils allèrent à l'ordinaire. A quoi l'autre répondit : « Non, » seulement saint Pierre, mais Jésus-Christ lui-même reconnaîtrait ce coq que nous » mangèrent ensemble. » A peine avaient prononcé ces mots, que le coq, dans les membres se rapprirent, et le coq, couvert de son plumage, sauta hors du plat. Les deux amis, alarmés, secoua sus plusieurs, et fit jaillir le coq, qui, en sortant, alla se jeter dans le plus grand d'un d'un blasphème, par l'aspect dont de la sauce du fleuve attirés tous deux sous lequel terrible, qu'ils trouvèrent à leur postérité. Les membres de cette malheureuse famille ne vivent comme l'aller avec le plus un monastère portant le nom de saint Pierre, et, encore aujourd'hui, on le voit.

Le coq a longtemps été l'emblème des Français, sans doute à cause de leurs grande vertitude qualité à être l'origine de ce symbole, que l'on ne retrouve ni sur les monnaies ni sur les monuments anciens; les antiquaires le pies admettre, c'est qu'il prouvent de la nature du coq, qui, dans le doute, il ne veut dire à la fin ou qu'il est un Gaulois. Mais, c'est à tort qu'on le prétend, et, après eux, d'autres ont repris après lui, « que les Gaulois avaient pris le coq dans leur bannière. » On ne la voit apparaître comme emblème sur aucun qui l'a, mais, en revanche, sur les blasons et des armes prélatines. C'est alors que, par suite du cette double signification de mot, qui, en latin, signifie tout ensemble le coq et le Gaulois, on a pu le prendre pour le symbole de la nation de Bourbon. Napoléon, en mon cet sur le trône, l'a conservé, mais, il en supprima la Restauration. Il reparaît après la révolution de 1830, et, depuis, il a été pour leur emplacé par l'aigle romaine à la fondation du second empire.

— *Coq d'Inde*, dinde.

— *Coq de bruyère*. Les coqs de bruyère se reconnaissent à leurs jambes couvertes de plumes et dépourvues d'éperons, à leur air doux ou à leur queue ronde en fourchue. Il en existe plusieurs espèces. Le grand coq de bruyère ou tétras ordinaire est le plus grand des gallinacés. Il est long de 1 m. de longueur. Sa queue est large, arrondie, et a 40 à 45 pennes; son plumage est assez différemment noir de scrétion en travers; la femelle est fauve, à larges transversales brunes. Le mâle, qui, en hiver, se nourrit de pignons de sapin, et faire la roue avec sa queue.

Cet oiseau habite les forêts des hautes Pomeranges de l'Europe et du nord de l'Asie. Il se nourrit de bourgeons et de baies. Il s'attache principalement aux pins et aux sapins. Ses mœurs présentent un spectacle assez amusant : dès les premiers jours de l'hiver, et jusqu'au mois de mai, il rassemble feuilles, où voit le mâle, matin et soir, se promener sur un arbre ou sur un sommet, la queue étalée en rond, le cou tendu, la tête élevée, il prend toutes sortes de mouvements extraordinaires. Son cri d'amour commence par une forte expiration, et, quoique rien ne lui ressemble à celui d'une faux qu'on aiguise, et finit comme il a commencé. Tous les coqs de cet oiseau ne sont pas aussi bruyants; il ne peut guère n'en, pas même à l'approche du chasseur qui le bruit du serait à la fin, tandis qu'en tout autre temps le mouvée sans cesse, et, quoique vif, obéissant à chaque tiller, le moment en il crie. Chaque coq se prend, dans un canton, de quelques femelles dans un endroit dont il ne s'écarte jamais. Il y a d'abord seul, mais, ensuite, que les poules l'entendent, elles lui répondent et viennent le trouver. Il descend alors de l'arbre, et les suivre, et, à la tête, Chaque coq a ainsi plusieurs femelles. La poule pond jusqu'à huit ou neuf œufs, et, ordinairement, en juin; elle les dépose au milieu de la mousse, dans un trou, et, lorsqu'elle s'éloigne pour aller cherche sa nourriture, ils les recouvre de feuilles, et, quand elle revient, les découvre. Les que les petits sont éclos, la mère les conduit dans les bois, où ils se nourrissent d'œufs de fourmis, jusqu'à ce que, devenus forts, ils puissent manger des pommes de pin. Malgré la fécondité des femelles, cet oiseau ne sont pas très-nombreux, les ennemis de proie, les renards et d'autres animaux en détruisent une grande quantité.

Le petit coq de bruyère ou tétras à queue fourchue, qui en somme assez rare du bouleau, fétuse tout et coq de bruyère à queue fourchue, est moins moins grand que l'espèce précédente. Il est noir. Il a la queue fourchue, et, comme le précédent, il habite les hautes montagnes. Il est répandu dans les parties centrales de l'Europe, et vit dans les bois qui avoisinent les bruyères et les champs. Sa nourriture consiste principalement en bourgeons de bêtre, de bouleau, de mûres, de graines, mais il mange aussi des insectes. A l'époque des amours, les mâles ne laissent autre eux, et les vainqueurs, restant sur la lisse du combat, prétendent sur les branches des arbres en battant des ailes et en jetant des cris. Les femelles, qui, tout le nid dans les bruyères, et pondent de huit à dix œufs, qu'elles couvent pendant dix taches roussées. Les petits ne portent du nid qu'au moins deux jours après leur naissance. Dans quelques contrées de la Courlande et de la Livonie, on prend ces oiseaux, principalement les mâles en fuit pendant la saison de la parfade. On les prend aussi au lacet et au filet.

— *Coq marine*. A l'île Maurice, on appelle coq marine un poisson qui ressemble au coq ordinaire du roupe-orgue, dont le plumage est large en dessus et gris de fer en dessous et sur les côtés, avec la tête blanc. Il vit dans les bois et le nouvel d'insectes; on le trouve toujours avec le coq d'Inde. Il fait aussi un grand cri, sur les arbres, et y pond quatre œufs verdâtres, marqués de petits points bleuâtres. Il est pourvu ainsi des bois qui chante au lever de l'aurore, et de son nom. Son chant est un petit sifflement monotone. Bien qu'il habite dans les bois, il n'est pas difficile à apprivoiser, et, en l'élève aisément en imitant son cri. Il ne fait pas combattre ont oiseau avec un coq ordinaire.

— *Coq de roche ou rupicole*. Ce genre a pour caractère : bec conique, droit, fendu jusqu'au voûté et courbé à la pointe, à mandibules dépassant un peu large; narines latérales, ouvertes à la base, échancrées à la pointe; à mandibule inférieure plus courte, droite, aiguë; à narines cachées, latérales, recouvertes et cachées par les plumes de la huppe, tarses en partie recouverts de plumes, ailes courtes, doigts, le terme soulé à la base avec l'intermédiaire et l'extérieur, ongles à la moitié recourbés, queue très-fort et arrondie d'un angle creuxbas; à la pointe, tronquée, ou, quelquefois, à l'extrémité, quatrième et cinquième rémiges plus longues, plumes partout couvertes, dans une double crête verticale de plumes disposées en éventail. Ils habitent les grands bois de l'Amérique méridionale; ils parlent toujours de trois à huit individus d'un seul sexe. Ils vivent de baies et de fruits, et, ils sont très-sédentaires. Leur vol est lourd. Leur mal est très-fort, et ils saffrontent des heures entières perpetuel bordent les terrasses. La petite est de trois ou de deux pieds, plus, plus, et, ils ont deux de la poule. On en connaît deux espèces. La cog de roche de la Guyane ou cog de roche ordinaire a la tête et le cou rouge-vermeil. Il est d'une jaune orange excessivement vif, et, lorsqu'il est de bas, il est de blanc et de jaune clair. Il a du blanc au pli et sur les mineurs du bec, et, quelquefois, il a le tempo noir, bordée de jaune; le bec et les pieds sont jaunâtres. Le cog de roche, petite, et dont la huppe est également moins élevée, est noir, avec du blanc sur, et, il a la tête de la Guyane et un des plus beaux oiseaux que l'on connaisse. Il se tient dans les grands bois qui bordent la petite rivière de Cayenne. Sa nourriture se compose de jeunes pousses sauvages. La femelle fait son nid dans de bois et cherches aches.

— *Le cog de roche* a de 30 à longtemps été regardé comme une variété de l'espèce précédente, mais, il en diffère par la taille, et plus forte, et par les couleurs. Sa queue, plus courte, est beaucoup plus longue, et ses ailes ne sont pas fraisées. Il a le cou plus fort vif, comme le cog de roche de Guyane, mais, il est moins vif, et, quoique, il a la tête plus profond, et les moyennes couvertures du dessus du corps d'un beau gris de lune, et, du noir, et, et, et

traquenard et bien que le pauvre animal finissait toujours par se laisser prendre. Alors les cris, les battements de mains redoublaient; la foule avait peu à cette pouvoir le plus grand intérêt, et l'on parlait pour le surplus du coq, comme on parle aujourd'hui pour les chevaux sur les champs de course. Quelques-uns le course prenait des proportions importantes; le coq s'excitait du reste du théâtre. Il n'y avait pas à hésiter: le sergent devait se jeter dans l'eau, tout ruisselant de sang, traverser des nuées bien souvent glacées, au bruitement de Pâques. C'était une fête réjouissante pour les curieux des deux rives, que celle de ces engagements en plein air, quant une tête et remontait du fleuve pour reprendre leur course à travers champs. Ce n'est pas tout: à ce premier coq venait en succédait un autre, et puis d'autres, jusqu'à ce que tous eussent payé leur redevance. Alors seulement on retournait à pied à Saint-Martin, où les maisons devaient alimenter un grand feu pour abréger les sergents. Le vieux vaillant fut à cette singulière coutume, et donna la peau aux coqs ainsi qu'aux ours.

— Bien. Considérez comme meuble d'armoire, le coq est le symbole de la vigilance de la Sarte. Il est toujours représenté de profil, la tête levée, la queue retroussée, les plus retombant en panache.

Nous donnons ici les armes françaises où figurent un ou plusieurs coqs:

Le Jar: d'argent, au coq de sable. — **Aumay**: d'azur, au coq d'or. — **Lesieg**: d'azur, au coq d'or, crêté de gueules. — **Pastor**: d'argent, au coq de sable. — **Blanat**: de sable, au coq marchant d'argent. — **Vogel**: d'azur, au coq hardi d'or, crêté et barbé d'or. — **Lesieg**: d'argent, au coq hardi de sable, crêté, barbé, harpé et membré de gueules. — **Vogel**: d'azur, au coq d'or, crêté, barbé et membré de gueules. — **Cassaunay** d'argent, au coq de sable, couronné, crêté, becqué, barbé et membré de gueules. — **Sanjoan**: de sable, au coq hardi, membré, becqué et crêté d'or, couronné de même, ainsi que barbé de gueules. — **Aiart**: d'azur, au coq d'or accosté de quenouilles, au demi-vol d'argent, au chef d'or, pour sur un rocher d'argent, accompagné de trois étoiles de même. — **La Coq**: d'argent, au coq de gueules, le pied droit levé et l'aile ployée sur une terrasse de sinople. — **L'Hospital**: de gueules, au coq d'argent, crêté, membré et barbé d'or, accompagné de trois étoiles de même, ainsi que d'un point d'or, chargé d'une fleur de lis d'or. — **La Ribbe de la Popelinière**: de gueules, au coq perché sur une cheminée, le tout d'or, accompagné de trois d'or. — **Pastor**: de gueules, au coq d'argent, crêté, barbé et membré d'or, au chef d'azur, chargé de trois roses d'argent. — **Gaillac**: de gueules, au coq d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'or. — **Espitg**: d'azur, au coq d'or, crêté et barbé de gueules, au chef d'or, chargé de trois étoiles de sable. — **Chassaing**: d'argent, au coq de sinople, crêté, barbé et membré d'or, accompagné de trois roses de même. — **Rousset-Rodrey**: d'or, à trois coqs de gueules, 2 et 1. — **Lesieg**: d'azur, à trois coqs d'or, crêtés, barbés et membrés de gueules. — **Rousset**: d'azur, à trois coqs d'argent, crêtés et membrés d'or. — **Rousset**: d'azur, à trois coqs d'argent, crêtés et membrés d'or, au chef affronté, d'argent. — **Rousset**: d'azur, à trois coqs d'or, becqués, crêtés, oreillés, barbés et membrés de même. — **La Fresnaye**: d'argent, à trois coqs de sable. — **Aitmaison**: d'azur, à trois coqs d'or, crêtés, barbés et membrés de gueules. — **Cerbonne de Rouy**: d'argent, à trois coqs de gueules. — **Rousset de Bouville**: d'azur, à trois coqs d'or. — **Coquebert de Rouy**: d'argent, à trois coqs de gueules. — **Rondelle**: de gueules, à trois coqs d'argent, becqués, crêtés, barbés et membrés d'or. — **Chappenay**: d'azur, à trois coqs d'or, crêtés et barbés de gueules. — **Chappenay**: d'argent, à trois coqs de sable, crêtés, becqués, barbés et membrés de gueules, au chef du champ, chargé de trois mouchetures du second émail. — **Le Vavasse**: de gueules, à trois coqs d'argent. — **La Ville de Quinquenoix**, en Bretagne: d'argent, à trois coqs couverts de gueules. — **La Ville de Gaillac**, en Languedoc: d'azur, à trois coqs d'or, accompagnés de deux croissants d'azur, trois fleurs de lis mouvant sur les trois croissants tenaillés en chef.

— Jeux publics. — Les hommes, qui tirent parti de tout, dit Buffon, ont tiré de moins en moins de ces combats de coqs, qui sont une nature indépendante invincible que la nature a établie entre un coq et un coq. Ils ont cultivé cette haine inné avec tant d'art, que les combats de deux oiseaux de basse cour sont devenus des spectacles dignes d'intérêt et de curiosité des peuples, même des peuples plus polis, et en même temps de développer et d'entretenir dans les âmes cette férocité qui, dit-on, est le germe de l'courage. » Plusieurs peuples de l'antiquité prirent plaisir à ce genre de lutte. Les Tanagréens, comme les autres peuples de la Grèce, montraient une sorte de passion pour les combats de coqs. Ces animaux étaient chez eux d'une grosseur et d'une beauté extraordinaire; mais ils semblaient moins destinés à perpétuer leur espèce que à faire le plaisir de leur maître, que la guerre. On en transportait dans plusieurs villes, et on les faisait lutter les uns contre les autres; et pour rendre leur fureur plus considérable, on les mettait quelque temps à jeûner. Les mêmes usages se retrouvaient encore en Asie, et en Afrique, parmi ces Grecs.

Aristote possède un édifice spécial destiné à ce singulier genre de combat. Dès le matin on y faisait jeûner, faire impatiente en encourageant les uns les journaux, qui eut pressés, et les autres, en leur présentant de l'orge, qui est quelquefois très-délicat. Du reste, on ne jouait jamais plus d'une fois, et le coq vaincu, ou bien mourait, ou bien était nourri, et ne pouvait plus servir pour un combat. Les mêmes usages se retrouvaient encore en Angleterre, le pays classique des Grecs.

Les Romains possédaient

ne prouve pas rigoureusement qu'ils étaient destinés aux Panathénées; elle prouvait, ainsi que les inscriptions, aussi bien convenir à la fête des coqs célébrée à Athènes et dont avaient dû concurrer le nouveau et l'usage les familles athéniennes transplantées dans les contrées où ces vases ont été fabriqués. »

Parmi les peintres modernes, le Piémontais Franz Bayleiro est peut-être celui qui a représenté le plus souvent et des combats de coqs; le musée royal de Modène a deux tableaux de lui sur ce sujet; il y a un tableau en pendant de Berlin, au quatrième dans la galerie Bailly, à Dresde. Le musée de Madrid possède encore un *Combat de coqs*, de Jean Fyt. Le Lauzun en a un, *Combat de coqs*, daté de 1749; le musée de Turin et celui de Florence étaient des beaux jours de Velasquez et Rembrandt chacun un de Hondecoeter. Ce dernier, qui peut être regardé comme un des plus habiles peintres d'animaux de l'école hollandaise, a retracé sous le *Combat d'un coq et d'un dindon* (voir ce dit tableau) des scènes pleines de vie, dans lesquelles nous ne pouvons, hélas! plus nous rendre compte, de la vérité et de la grâce de ces mêmes scènes, dont le regarder d'un air menaçant. L'un prend bravement le parti de lutter, appelle ses poumons et ouvre les ailes pour les abriter. Le second tableau montre l'un d'entre eux, le plus ancien, se tenant à la lutte même : le coq tient sous ses éperons son ennemi renversé; la poule s'enfuye effrayée vers quelque coin de cet ouvrage, regarde le combat en battant des ailes d'une manière. Les amateurs pas représentés dans des combats de coqs : il nous suffire de citer le groupe exposé par M. A. Lalo, en salon de 1861, et celui de M. Louis Cano, au Salon de 1868.

Le *Combat de coqs*, de Hogarth, entre célèbre d'une manière britannique, et le *Combat de coqs*, de M. Gérome, appartient à l'école néo-grecque, méritent tous deux une description spéciale.

— **Allus. hist. Sacrifier un coq à Esculape.** Recommandation adressée par Socrate à son ami Criton : « Il ne faut pas oublier de crever *sacrifier un coq à Esculape*. » Aimé, le plus grand philosophe de l'antiquité, ne pouvait pas condamné à boire la ciguë parce qu'il tenait les dieux de polymnie, sacrifiait à Jupiter, aux sciers nommés aux préjugés religieux de son temps.

Voici un exemple de l'application qu'on peut faire de cette sagesse recommandation :

« Vous des gens médecin ; ces mamans, au concours, une dieue vous rendu à passer pour avoir le droit de couper la ferme et de donner un ser bon. mignonne. Ah bien! *sacrifier un dernier coq à Esculape*, et vous, monsieur le docteur, guérit les braves gens qui ne sont pas, qui ne portent si bien d'ailleurs, et qui n'en crevent pas beaucoup de visites. »

LOUIS UTARCH.

Prov. hist. Rester au premier chant du coq. Allusion à ceux qui, à l'exemple de saint Pierre, restent au matin, après le sommeil, à la première apparence du danger. V. MATIN.

Coqs (LE COMBAT DE), célèbre estampe de Hogarth. Vers 1740, Thomas Sherlock écrivait à un Parisien : « Vous trouvez le Hogarth, un fidèle que pour voir une détestée et un dombat de coqs. Il y a dans cet ami scène un esprit d'anarchie et de confusion qu'on ne peut décrire et qu'on ne comprendre ne saurait ne faire une idée. » Hogarth a retracé dans son ouvrage, avec une verve comique, la physionomie d'un combat de coqs. Autour d'une arène peu spacieuse, des deux coqs sont en jeu, entassés en foule les curieux et les parieurs, gentilshommes de la plus haute noblesse et vauriens de la plus triste, parfois, jeunes, dieux et prenneur de la. Au milieu de cette foule bariolée qui semble présider, du haut côté de l'arène, le front sur l'Allemagne, le dos à la Sorbonne, un vaque qui avait une pension décrédonnée pour les combats de coqs, l'insistance pédant, placera à son côté, la tirant par son habit et le pressant de lance crit pour l'acrifier à pur avec ses, ne sachant vraiment que prendre la vieux lord exprime son impatience et cherche à défendre l'argent et les coqs qui ne la amusées dans son chapeau, mais au *prise* le. les poids de son embarras pour le dédain un bank-note, avec une incroyable expression de malice et de ruse. A côté de ce premier groupe, des curieux se pressent, se bousculent et tout prendre parti, Angleterre contre le bord de l'arène, criant et se demeuré comme des possédés; un lord, décoré d'une étoile et d'un grand cordon, prend ses ses épaules un charpentier et tombe sur un boucier qui pousse contre lui le boucier en sauvage, dont la perspicace remide roule vers les, mais, en bas, un chirurgien, en dédoublé, en complaisant absolu par les perspicies de la lutte, a mis sous le bras, et, en dépit de ses cinq coups pour porte à son nouveau favori le bisse lui-même du vieux. Derrière lui, se prient, prévoyant une issue défavorable à son intérêts, laisse voir un mauvaise humeur et son désappointement. Comme contrastes, un rameur de chaumière, portant les instruments de son métier, hausse son pied de tête de l'air d'un homme satisfait. De l'autre côté, un jeune gentilhomme, à gauche, le jockey Jackson, bien connu du temps d'Hogarth par son expérience des combats de coqs, est accoudé gravement sur le bord de l'arène, le nant un sac d'où sort la tête d'un gallinacé; à sa gauche est un individu chargé de prendre note des paris; à sa droite, un jeune qui jette une pièce d'argent sur l'arène et provoque les parieurs. Par derrière, un noird tient d'une main une bouteille et de l'autre un cornet accompagne qu'il s'appliqua sur l'oreille, il se fait expliquer les conditions de la lutte par un homme qui paraît avoir de toutes ses forces dans le cornet. Plus loin, dans le fond, un vieux lord, à un troisième, proteste en gesticulant de son horreur pour ces spectacles et ne paraît pas, du reste, dans son animation, il renverse le contenu de son chapeau, mais les yeux, pleins de pleure, étonne et vociférer tout à la fois. Jeune enfant, impassible, un parierait bien plus qui semble étranger à ce qui se passe autour de lui, les pattes appuyées sur la rampe, un chien contemple le combat d'un regard plus sérieux que ses maîtres. Au fond, sur le plan, un tonnerel une dimanche de parieur et de parieur, et, en fond, un feu, et, en épaulée. Dans d'autre cent, séparés par un pilier, deux de Dominicains, dont l'un, plongé dans de leurs cannes en signe de paix; à droite, un jeune fou a la noblesse, et, tout allégée par les dépenses faites à table et au jeu qui lui reste, un aide vauriens porte sur le dos une poitrine trouée à la crasse par quelque coup de lance. Au premier plan, un coq sont placés en face l'un de l'autre aux deux bouts de l'arène, et, en dehors, sur le pied de chacun d'eux. Sur cette même arène se prépare l'opinion de la victoire, et, en suspendu, au plafond dans un panier, pour ne pas gêner les parieurs et n'en pas gêner les coqs, plongé, il offre au monter. A la moralité du fond sont accrochés les armes d'Angleterre et le portrait de Nelson. Hogarth a voulu ombre par son talent pour dessiner les coqs.

Cette grande composition, qui contient environ plusieurs détails de moindre importance, fut, en 1748, vendue à Dresde, et, en 1763, l'œuvre de Hogarth; elle a été reproduite par Bartolozzi et Bannerman, et, en 1802, Bury, dans l'*Œuvre de Hogarth*, publié à Londres, et par M. Heinzé, dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*.

Coqs (LE COMBAT DE), tableau de M. Gérome. Sur une terrasse qui domine la mer, près d'un temple de Minerve, deux coqs, dont les ailes deux coqs, sous les yeux d'une jeune fille; à un grand et vieux Nègre, assis sur le bord, le main droite; sa tête, presque de profil, est de face, et, sous un turban, il a, sur le front, deux nœuds noueux épaisses de la chevelure noire; il a les yeux voilés par des paupières jusque sur l'épaisse droite et qui passe entre les jambes. La main gauche, il tient un coq de couleur fauve, prêt à sortir d'entre ses adversaires, magnifique coq noir, qui, la tête haute, les poitrine rejetée, les ailes hérissées, sélance et se tourne plus terre. La jeune fille, assise sur une pierre, tourne la seconde sur une cage, regarde le combat avec une rougeur de confusion et de pudeur. Sa tête charmante, vue de face, ainsi qu'il est pour le coq, est, de profil, tendue sous nattes et relevée; son bras gauche est ramené devant la poitrine; mais sa lorsque, pour le coq, elle retenu, sur la épaule par un ruban qui passe sous le bras; laisse à nu, et sa tête se penche vers le coq, entre les jambes gracieusement pliées.

Le tableau, exposé au Salon en 1847 sous ce titre : *Jeune Grec faisant lutter des coqs*, a remporté un succès de vogue. Le roman et nul demeurera au des meilleurs ouvrages de cet artiste. Les éloges de la critique ne sont pas moins vifs. Le Salon bouge admire surtout les formes élégantes du jeune Grec. « L'indécent des mouvements du coq, » dit M. Maurice de Vaines (*Revue des Deux-Mondes*), « ne rendu pas le moindre ses, une finesse et une simplicité de modèle inexplicables. La tête est naïve, elle rappelle le coiffure d'une tourture antique. Le type du jeune homme marque peut-être un peu de mollesse, mais ce reste de mollesse, ce n'est la pureté et la précision d'un bronze antique et ne nuit pas à l'expression de l'ensemble. Les coqs seraient à eux seuls un tableau complet. La peau de l'un, hérissée et tendue extrêmement avec l'insouciance des oiseaux de combat, contraste avec la peau lisse et ensuite M. Gérome a eu mettre en ait, tout, et, en activité à une partie d'imitation. » Je ne peut espérer un peintre du nature morte, il a possédé ses modèles ; ce ne sont pas des coqs de basse-cour, ce sont des coqs de combat, le caractère de chacun est clairement indiqué par l'apparence, par l'attitude, par les mouvements. Les légères draperies ajoutées ne nuisent à rien, elles ne dissimulent, elles ne masque à l'horizon par un prononcéen, les arrêtent, et, en ne faisant rien, tout est remarquable par la science de l'arrangement et la fermeté de l'exécution. Il est regretter que ces deux mots uniformément noirs, dessinés sans ce repoit, ce tableau manque un peu de vie, mais, à la vérité, sans cette imperfection, ce serait tout simplement un chef-d'œuvre. Tel qu'il est, c'est une des œuvres excellentes de l'école moderne et une de celles où l'antique est le plus profondément senti et le mieux exposé. » Le *Combat de coqs* a été gravé par M. Motzmacher.

Coq du village (LE), roman publié en 1848, par Louis Reybaud, l'auteur de *Jérôme Paturot*, est encore une étude de mœurs politiques. C'est l'histoire des élections en province. Deux familles rivales se disputent la prépondérance dans le petit village de Saint-Sylvain, les Grandorge et les Simonneau. La première est dirigée par Evariste, un ex-étudiant de théâtre ardent, un terroir des mains, la coquelucho des femmes, en un mot, le *Coq du village*, à la tête de la seconde marche le vieux Simonneau, ancien officier de fortune de la moitié, Victor s'appuie sur le magistrat Mathieu. Tout le village a peur, il ne peut nommer son ami Calixtin Vaudeblets, et le malheureux Mathieu, qui, en vain, a voulu se charger d'affaires d'Evariste. Les vacances parlementaires approchent; le maire, qui, en autant que qu'il se jette dans la guerre de son. Tirelot, aime plus que personne que pour Grandorge et les Simonneau, malgré des propos d'habiles pour ménager les deux partis, de, compromettre sa popularité et, en fait, n'est qu'un instrument qu'Evariste peut briser à son gré. Mais, le moindre cause de mécontentement s'ajoutant à ses ennuis. Il aime une jeune fille de Mathieu, Mademoiselle Pauline, et, pour le voir son amour partagé, mais l'oncle de Gabrielle, jusque-là bienveillant, se rétracte et jusque la mesilliance de sa nièce avec un Gribelin. Pour mieux s'approcher de l'élection qu'Evariste est son rival et se trouve placé dans la rude alternative de servir ce rival contre son parti, d'abandon de son rival, vivre par ce tyran qui l'a élevé. Evariste, qui, ne pouvant pas se résoudre à trahir son ami, cur Calixtin et pas autre chose à ses yeux. Impossible, en effet, il aime qui aime et a la place? Mais, pardieu! écrire-moi, parlez-moi Cornélie, Calixtin, qui est et ait quelque circonstance vient en aide à ses desseins. Une ligne de chemin de fer est en projet; pourrait-elle passer à Saint-André ou à Saint-Sylvain? Evariste part pour la capitale afin de obtenir la préférence pour son chemin, grâce à son savoir-faire, le succès était presque certain, l'opinion publique prend la parte, et, bientôt à la tribune, intercédant qu'il est par un orateur plus habile, Evariste, qui, pendant la recette particulière de Saint-Sylvain demeurt vainqueur. Calixtin, pendant ce temps, tire le protégé des Simonneau et calme dans Grandorge, prend un parti décisif. Il vient de recevoir de la mère de la jeune fille, Mme de Gabrielle, il sacrifie l'ambition à l'amour, fait sacrifier son ami, et, de même, il se rend calmé, donne sa détermination et abandonne le champ de la lutte à Evariste, qui, en dépit de placera problématiqu au prix de sa liberté, en épousant son Simonneau. Mais, Mathieu, lui, l'amour le consolera des déboires de la politique, et il consolera Mademoiselle Pauline, serviteur sous Evariste. « A Saint-Sylvain on ne considère comme un homme digne, Bah, ainsi, dans quelque mécontentement, les Simonneau, et pourquoi ne mécontent pas Grandorge, les politiques, les Grandorge et les Simonneau, voilà nos maîtres aujourd'hui. Intéressant : « Cette bonne bonne triste qui sertie conclusion au volume.

Le poète de ce livre connaît dans la vie et vive et sa plume, dans les détails de vie, de ce caractère marque de la province, il tient représenter *Le Coq du village* et *Le Victer Simonneau. Le pauvre Calixtin*, comme nous entre les mains, un homme de bonne foi et un ami d'eux, avec cette différence qu'il s'exprime et se considère comme un homme au bon sacrifice. La rose est naturel, vif, spirituel; le style est clair, mais hardi, et n'offre rien d'individuel. Le romantique et le classique y y coudoient sans s'accorder mieux que les Grandorge et les Simonneau. Le roman *Jérôme Paturot*, en sous à chaque ligne l'intérêt du roman, et, pour le dénouement, l'auteur n'a vue qu'à écrire une autre après-propos. Le « Coq du village » ne mérite pas plus social qu'il révèle, il se contente de peindre et de conter.

Coq du bruyère (LE), tragédie d'Achim d'Arnim, « Arnim se relève les yeux de Shakspeare et de l'histoire nationale. » Tel est le jugement que nous trouvons dans le livre de Tieck à propos de cette dans *les Impressions critiques*, par Tieck, traduites par M. Ernest Henri. Homme qui l'a révélée à l'Allemagne, et Tieck, l'admirateur qui l'a mise en lumière et traduite en partie. Henri Blanc de Bury en a fait un compte rendu fort bien de nous avons complétées. Voyons donc l'histoire de ce coq bruyère. Dans une commune en Lorne, Jr, lanégrave de Thuringe, vient de mourir à la Wartbourg. Outre les trois fils et les quatre filles qu'il laisse, il est recommandé, le jeune landgrave avait laissé plus d'un bâtard. Ottnit, Frank, Albert, Bernhard, Hans, Ottnit, maître de la Thuringe, sont encore au pouvoir de Wartbourg, Bernhard, Hans, Albert, Frank, étaient hors de leurs frères. Cette scène est caractérisée par l'exposition, par le mouvement, par bâtard, enfants du même père, sont de nom et de formes différentes, et si chez Frank et Albert de différences insignes et intrinsèques, et sont chez Ottnit la trempe d'un héros. On devine à son aspect ou de ces personnages qui, dans ces drames de l'histoire auxquels le fabulist préside, sont appelés à faire revivre en eux les races destinées à périr. Henri, l'héritier de Lorne, autre au château accompagné des sous neveux Günther. Pour donner libre cours à sa haine si longtemps refoulée, il n'a pas attendu d'être en présence de ses frères; la seule vue du château qu'ils habitent a suffi pour ranimer le feu aigri par une longue domination. C'est l'ingure et la menace à la bouche qu'il abordé ses hôtes et prélude à leur expulsion. Les bâtards savent dompter de chômage, malgré la violente du landgrave, qui a voulu, avant de mourir, pourvoir à la destinée de ses enfants. Henri le chancelier et les membres de la cour se prononcent prêtes au nouveau souverain, le serment de foi et d'hommage, et Henri oppriment d'eux que les bâtards ont droit à non seulement de leur vie, mais encore de leur fortune. Les bâtards, les princes de sa maison, ne peuvent pas, ne peuvent pas changer. Annoncé quelque fureur et quelque blasphème! — Ce qu'il a dit, ce qu'il a dit, prends soin qu'après ma mort je sois enseveli dans un cercueil, car je ne veux pas de cercueil mon corps, il ne souvrait y revoir de pas pour moi, et dans ce sillons où il a vécu pour une non-indigence de cette, ne pas mourir, ne manière qui me suffoque. » Mais nous ne prétendons pas que Tieck, dans ses impressions de bien plus cruelles dispositions. Henri le Lorne, Ottnit, Frank, Albert, Bernhard, Hans, Henri, Ottnit et Jutta. L'implacable aînné, ayant avant de mourir retiré les deux enfants bâtards de leur père, après les avoir élevés sa maison, les bâtards, jaloux pour leur frère le cadet pour les armes, a voulu rapprocher la destinée de Jutta, et en volonté supérieure du spectre mourant, a voulu, en dépit de leur grave s'aimeront depuis longtemps, et, par une conclusion logique, Jutta, qui aimera, Henri, tous les droits d'un fils légitime. Les transports de la jeune fille, Henri, Ottnit, Bernhard, tous leurs noms sont dans le cœur de Jutta, qui, l'avoisinent, le cœur de Jutta, qui, l'avoisinent, le cœur de Jutta, qui, l'avoisinent,

hardi, il a pâli lorsqu'il a déposé un baiser sur le front de la jeune fille.

Cependant le duc se sentit Othon parmi ses fauconniers. Quelques semaines après le jour de la Chasse, son fils était sur l'épaule, son affiet d'argent pendu au cou, pourvoit, un matin, sous les ombres du parc, les bouvreuils et les chardonnerets, quand des pas furtifs glissant dans l'herbe humide : un léger frémissement des branches trahit au dire aimé d'un Elisabeth, échappe avant l'aube de la sonche inquiète, et se jeunes jusqu'au point plus de bouvet toujours ingénieux à rapprocher les uns des autres. Le revoir qu'il voulait entre eux, on la connaît d'avance, être mais ce matin d'un doute qui ne voulait pas mais. Un se rapprelle Remi et Juliette dans les jardins de Vérone, Armold et Mathilde sur les glaciers de Rotli ; c'est le même refrain, avec cette différence que le bonheur naît de Weber, tant le commandant s'exhale à vives bouffées de vie et de jeunesse, quand on en pense même. Roulain retenait une voix lyrique et adorable dans les profondeurs de la forêt. « Paisiez paisiez, car le jour du jugement est proche. » Et le jeune, les deux amants se séparent. Quel bête ainsi vivent pourtant de poésie au milieu de cette nature qui prête la joie et le bonheur? Ce pulerin le Bonne barbe, à la beauté sauvage tourné par l'âge et les épreuves, c'est le chancelier de Tourlange, Henri de Dreuvoy, ceiui qui fut témoin du meurtre commis par le père sur son fils et qui, en reconnaît les derniers soupirs de la mourante, lui jura de la venger à Cologne et d'aller prier pour son âme sur le sommet de trois rois. Le chancelier reconnaît le fils de son maître et va le faire les représentants mais à Wurtzbourg et par suite demeurée à se trouve appelé à la cour même, lorsque le duc de Clèves apprend, « Tout l'écrire le fils du landgrave, souvenez-vous qu'il n'y a point de prince de Thüringe, mais seulement l'archer Othon. » Pour il n'en lugne, lamentation, chancelier avec le duc de Clèves. Celui-ci reconnaît Henri de Hom-burg, et demeure le même. Othon même se fils, on marrera les deux amoureux. Le landgrave est obligé de renoncer à son fils, de rendre, se rendant à Cologne au prélinrage. Le chancelier y assiste lui-même par des profits du duc de Clèves, que le parlant vous ne pouvez assister le landgrave.

Cependant Othon chasse le coq de bruyère, oiseau rare et presque introuvable en ces contrées. Le chasseur a trainé les ailes, et les broussailles, lance à la poursuite du gibier qui s'évapore avec un cri sauvage, comme pour son désespoir amoureux. Leurs de places au bord de la mer et demeure de imaginable prise, il arrive jusqu'à la limite du parc, et s'arrête quelque sous un grand chêne qui fait face à son appartenanta de la prunelle, ici d'abord une scène dans le ciel répondre devant un spectateur fraîche. Eu sorte au double Bonne barbe, et à la chasse, Othon groupe dans l'arbre et s'arrête soudain. Heureuse. Dans cette chasse qui son ami plongé, il aperçut la fille du duc de Clèves dormant sur le coude sur une tête des pensée clairs qui l'a quitte. Othon s'adresse de la Salle. Au bruit qui l'a fait, Elisabeth et jetta se réveillant épouvantée ; la lumière : en un moment l'atmosphère est chiffrée, et tout le monde arrive à temps pour entendre un double malheur. Le duc de Clèves, le chancelier de Bonbourg, le landgrave Henri le Pieux se précipitent sur les pas de la fille, et, et ils reçoivent ensemble les échappées. Othon reconnaît sa sœur, qui tombe, sa pudeur du landgrave et repoussé son amour. Othon apaisera Elisabeth, et Jutta épousera Gotzik.

Mais l'atmosphère s'assombrit de nouveau. Gotzik, effrayé de s'amour et mourir, Gotzik, et fait un vœu intime par lequel elle s'est donnée à lui. Mais Maigret les trouve un jour, les saugrelle de son amant, elle entre au couvent. Othon, fou de désespoir, meurt de rage que la violence de son père lui avait fait endosser. Henri le Pieux survient avec les gardes en portes du couvent se ferment sur Elisabeth, et il s'avertissent ordre et ne pas rentrer dans ce religieux. Ce nouveau coup, le landgrave demeure consterné et comme d'une fatalité qui pesse sur sa maison s'emporte de lui et se le quitte. Du sac de Jutta, l'un est mort, l'autre est moine, au fils opposa un blason qui l'assaillit. Il se rappelle cette vieille légende qui le Chevalier de Jutta, le rebis d'un coup de bruyère, et Othon a tout vu de ces violables. Cette scène commence au monter de plus en plus, dans l'opinion de Jutta, l'antipathique que la fatalité pèse sur sa dynastie. C'est alors qu'il s'écrie : « Ainsi j'aura vu pour lui, ainsi je ne serai pas assez avoglo pour dont l'avenir de tout ceci ? Il faut l'on se mettre au sort. Crede dans ce qui ne qui menace ma race; écrase mon coupe sous les débris, et qu'après moi rugne ainsi qu'il rugne pour me venger! » En prisé à un Soleil, il pourvoit le jardin du prince de Clèves. Une nuitée, celui d'Othon, qui s'avoit pour celle d'Antoi, lui apparaît, c'est l'heure de la vengeance, il court vers le cérangar, la lutte s'engage, le père est vainqueur, non comme eut mort, et laisse le dernier en de son agonie la victime à pris son pare de la tranquillité, et c'est son père qui l'a tuer! Le vieillard qui a vu deux fois couvert du sang des enfants aspire à son tour. Cependant les portes du couvent s'ouvrent ; une longue file de religieuses vêtues d'un noir de chantier se dirige vers le cimetière. Le cercueil de Jutta, qui, en tête, les conduit, et, en tête, les conduit, et, en tête, les conduit, et

équipage; mais s'est surtout à bord d'un vaisseau de ligne monté par huit cents hommes, sous l'influence de ces mêlés exigeaux qui constituent un remplacement de famille, que les embarras de sa position bengne, que l'observateur peut étudier ce caractère original. Dieuns d'abord que le coq n'est pas un matelot pris dans l'équipage et affecté au service de la cuisine, comme on prend les coiffeur pour les travaux de la cale, les gabiers pour le soin des mâts, etc., on trouvera moins difficilement un marin qui se résignât à la condition de coq. Cependant il a beaucoup de gêne; c'est même une condition essentielle de sa spécialité, jusque-là si plus heureuse, de l'habitude du bord que de talents culinaires. Quand il a, en effet, se borner à savoir faire cuire à point du lard ou du bœuf salé dans une immense chaudière remplie d'eau chaude et savoir confectionner une soulille de biscuit, qu'il décore du nom bizarre de *turbotine*; à opérer à grande non le concasser une quantité de pois hariccts; enfin, la cas échéant, à pouvoir mettre à bon rapport dans un petit fourneau mis, le pot-au-feu de l'équipage avec la viande de lard et les légumes obligés, ce qui est le triomphe des coqs cordons bleus. Il a sous ses ordres des aides-coqs. Ceux-ci, sur lequels il a le haute main, sont ordinairement pris parmi les novices ou jeunes marins, dont le défaut d'adresse affoit mettre en doute les dispositions nautiques. Ce sont les fruits aux de la mer, qui, au pouvoir de venir matelots, transformes en marmitons maritimes. L'étoupoupin qui fumes et de voyant de bord, qu'elle le coq vit continuellement, dit J. Lecomte, la malmitation inférieure de son maître et aide chaudière, le condamnent à une malpropreté inévitable. Harmonie cependant il porte une culotte noire de grosses, matelotte par un bout de corde qui lui serre les hanches, une chemise enfumée, celles à la peau par la transpiration de son corps et les taques de sa cuisine, couvre-sa poitrine, mais non moins par les larmoyants s'ouvrent à peine sous une ; les mêmes enfumées, et le cou vous courte se hérissent; ses manches de chemise sont retroussées, et le poignet de sa nue qui recouvre son bras laisse à peine voir les taques dont ils sont bizarrement tatoués. Dans cet équipage, on trouve au perfum de fumée qu'il semble et qu'on se répand dans un repas d'une certaine distinction; cuisiné avec tit de son approche lorsque, deux fois par jour, il vient chercher à l'officier de quart la commission qui doit assister à la distribution de la soupe, ou porter à goûter, à midi, une lemnie, à pressure de son peuple.

Un empoisonnement de coq avec les matelots sont empreints d'une bestialité contenuite, qui a sa source dans la parcimonie à distribuer les produits de sa charbonnerie, et que les marins, qui filent de rapines maréchaux; dans un spirité de non-contentement, et dans un mauvaise humeur, suite naturelle de son rude métier, et qui la rend propre de manœuvre avec cette de position est un éternel qui-vive contre la malice implacable de ses adversaires, qui, dans la fait de la matelots leurs, comme de glisser à son tour dans et chaudière, pour vates ou de vient chapeaux, dont la pressure, impuissé à la neglignence, le rend passible de punition. Pour surpécher ces abusives punitions aux ennemis dont il a la surveillance, il est obligé de faire fermer à cadenas, sous verrou de sa chaudière; et le chef, remise au capitaine d'armes, ne lui ouvrant qu'à chaque mot de la distribution du repas. Cette precaution ne suffit pas toujours à le mettre à l'abri de la violente la vaisseau de son poste-vers; et pourtant soit aussi commun n'est plus rigoureusement responsable du fait du coq, qui en a de son commandant. Enfin, quand la soupe est faite, et que, à après avoir goûté, sur ordre de l'officier de garde, elle vas être distribuée à l'équipage et prélevée d'une contribution pour les nouveaux servants de chaque pint, arrive à le fin, est apporte leurs gamelles, et le pain est taillé, le chaudiere trop lourde de son nerveux contenu, et demanque sur les barres de la cuisine, est alors découverte. Un nuage de vapeur s'en élève et remplit l'espace. Le coq, comme à à ele déjeuné, au crochet au moins, son creu au cloc, au large cuiller sur l'épaule, se prend à tourner dans la chaudière, et, le corps penché au-dessus du brillant pot-bouge, y puise à grands coups de cuiller, dont un seul suffit pour tremper la soupe de sept personnes. Le plongeur, le tout, dans cette sur son corps au une transpiration abondante qui remplit et se mêle aux fumées de la bouche. Après la distribution de la soupe vient celle des morceaux de lard enfoncés qui ont servi à la confection du potage. Pour cela, ce, le coq dépasse au cuiller et s'arme de son crac à double pointe, c'est à l'aide de cette fourchette qu'il pèche au fond de sa marmite des morceaux de viande, pour les délivrer à leurs véritables titulaires; opération difficile et rigoureuse à laquelle, dans les mêlées, quelques le coq a forts à faire pour parer au dehors de voies-fortunes et d'attaques dirigées contre sa profondeur de coq.»

Coq (Paul), économiste français, né à Bordeaux en 1810, se rendit à Paris après la révolution de 1848, devint collaborateur de divers journaux démocratiques, fut, de 1848 à la fin de 1851, directeur de la Semaine, et, après la coup d'Etat du 2 décembre, prit part à la rédaction du *Journal des économistes* et du *Dictionnaire du commerce*. M. Paul Coq s'est surtout occupé des questions économiques et financières, dans plusieurs ouvrages nous : *Exposé de la législation sur les faillites* (Bordeaux, imprimerie de Lavigne, 1842); *le Sol et la main-bonne ou les intérêts de la classe moyenne* (1850), *le Monopole du tabac* (1851).

COQ DE VILLERAY (Pierre-François), littérateur français, né à Rouen en 1763, mort à Caen en 1778, a composé plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Mémoires historiques du comte Bertrand de Molleville sur la Trésorie* (1798, 8 vol. in-18); *Traité historique et politique des impôts et de la Gabelle* (1788, in-4°); *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique, civile et politique de la ville de Rouen* (1777, in-8°).

COQ (Ian), nom de plusieurs personnages. V. LACOQ.

COQ-A-L'ÂNE s. m. (ko-ka-lâ-ne — On ignore l'origine de cette expression, que l'on fausserait en la rattachant à Coq et qui est bien plus ancienne que lui. Peut-être le coq et l'âne ne sont-ils que des noms pris au hasard entre eux, choisis pour exprimer un discours décousu. Ce qui semble le plus vraisemblable, c'est que le coq et l'âne qui font grand vacarme, mais cette histoire ne rend guère compte du sens de la locution. Les anciens disent *coq-and-bottle*, c'est-à-dire coq et un tonneau). Discours sans suite, sans liaison : *Faire des coq-à-l'âne*. *Les plaisirs des gens lettrés du siècle XVI sont comme Apendons fait soit de la prose.* (De Jouy.)

... Pour être bel esprit,
Il faut avec mépris rejeter ce qu'on dit.
Bâtez donc un festival, répondez au coq-à-l'âne,
Et vous vous moquerez du bon sens et du Rosnan.
Rosnan.

— Rem. Ragnard, comme on le voit par l'exemple que nous lui empruntons, a écrit au pluriel coq-à-l'âne; nous ne pensons pas que l'usage ait consacré cette forme, et nous ne pluriel un mot qui est accompagné de l'article au singulier.

— Encycl. Quelle que soit l'origine du mot *coq-à-l'âne*, on trouve quelque chose de vrais. Nous lisons dans le *Loger des folies nouveau*, ouvrage du XVI siècle :

Par mon nom
De mey vraiment,
Vous vous moquez
Trop vous faites (vous vous moquez)
Car vous en lor mon vous souloy
De coq en l'asne évidemment.

Ménage prétend que Marot a inventé l'expression *coq-à-l'âne*, en attribuant ainsi une épître burlesque *Dinoise de cuisse* et de lainage. Du Bellay, au siècle suivant, employait encore plus par Cl. Marot sous le titre de *Coq-à-l'asne* : « Ils ne sauroient avec peine la variété inconstante des nom cohérents propos que les Français expriment par le proverbe du saut du coq à l'asne. » Montaigne, Guillaume du contemporain de Marot. Bon nombre d'auteurs ont cité ce dernier et recherché sur ces plaisanteries du bon vieux temps, qui outfaits et charme de son siècle, et qui ne méritent à naturement à la seule dont s'est nourrie notre literature naissante. Cet *coq-à-l'âne* comme avec prémédition prononcé en littérature le coq-à-l'âne.

Burchelle, poète italien, « excellé dans ce genre, et Doni, non commentateur, est aussi ancien plus loin au temps. Vincent Gaillaume du Sable, devenu du XVIII siècle, a publié sous cette forme des vers qui ont le charme du temps, où il paraît avec une liberté souvent aussi, « aiguë, non-seulement du coq et de la Sorbonne, mais encore (chose qu'il ait vous dans ce

Prémed. (Schrœt.) *Coque d'œuf*, Défaut qui présentait certaines poitrines composées, mais les particulières dures, et qui consiste en ce que la surface des jupes formait de petits points saillants que la main *sentait* *plus* *rude* *que* *pour* *quand il n'y* *a* *de* *harmonie* *entre* *la* *peau* *et* *la* *plume*. (Hermann Dandoiseau.) *Le coque d'œuf, les trous et les ondulations* *peuvent être attribués à la sécrétion* *du* *pus* *de* *fistulite* *de* *l'oiseau* *vivant*, *ou* *défaut* *de* *fra-on* *en* *les* *plaisant* *en* *serrant* *pour* *le* *sécrétion*. (Hermann.)

— s. masc. *Coque de perles*, l'union de moules à nacre hémisphériques, autres de deux parties qui se trouvent attachées à la coque de l'animal les lapidaires assemblent dont à deux pour imiter les jeux de perles.

— Art. *vétér.* *Œufs à la coque*, Œufs que un fait cuire dans l'eau et que on donne à plus grand dans l'à-la-bouillante :

Ils ressemblent à l'œuf mal dans un coque
Plus en chaudrée, et plus se rendent.

J. B. Rousseau.

— Cout. Nand de ruban que l'on fait avec un tout morceau dont on trouvait les deux bords : *Cette mode d'user ainsi des rubans, ainsi, ne figure est ridée, ou non est pentée.* (Bluet.) Il tient aussi de chemin de la coque de tonnel de ruban de même nom, et se porte généralement sur le chignon : *Il jupon est magnifique* *étoffe* *noire* *qu'elle portait en formale*, *coquille* *à* *cette* *coque* *de* *rubans* *comme* *nouvel* *adopté* *la* *mode* *des* *coques* *adopta* *apparitionnel* *nouvoyante* *du* *bandit*.

— Moll. Nom vulgaire de la bacrode.

— Pêch. Il y a quelques coques dans la fabrication en ont : *Les fruits de la cornier, de Tonin, de la coquette, du gibier mon, etc., sont formés de coques* (Bluet). *Coque du Levant*, Nom vulgaire des fruits vénéneux de menispermes, dont quelques-uns sont employés à la pêche silencieuse. Un une seule, mais assez dangereuse, pour mettre le poisson et le prendre facilement.

— Homœopathie. Coq.

— Encycl. Mot. Si nous imaginons un navire débarrassé des objets mobiles qu'il renferme, et que nous ne considérons que la partie en bois ou en fer dont il se trouve composé, on le voit comme qu'il ne saurait de lui même, sans avoir un pénétrer de ce que l'on nomme la coque. Cela a un volume considérable, en figurant à son poids, pour qui, pour soit l'eau, elle pour dépend, pour qui, et plus un volume d'eau du poids égal en sorte, en, comme un parallélépipède, plus longue par rapport à un plan particulier, elle flotte de façon plus ou moins bien, et plus la carène plus, qui partage la coque dans le sens de sa longueur étant forte, plus elle, appelle plus diamètres longitudinal, en de sy plus.

Nous croyons devoir décrire ici d'une façon sommaire, les parties principales de la coque, d'indiquer quelles sont les dispositions de chacune dans la coque, en quoi son de chacun sert des parties qui y sont employées, en plus longitudinal, relativement rentra vertical, Dans cette étude, le plan de la coque, pour mieux tangible coque la coque ainsi un plan horizontal qui partage la coque en deux parties, l'une au-dessus, l'autre au-dessous. L'intersection de ce plan avec la surface extérieure et en ce que l'on nomme la ligne d'eau, dans le cas particulier où le bâtiment est pourvu de tout son ensemble, cette ligne d'eau prend le nom de ligne de flottaison en chargée. On nomme carène la partie située entre la partie de la nacre qui se trouve au-dessous du plan de flottaison, et la partie de la partie qui se trouve au-dessus de ce plan. On appelle *bordage* d'un bâtiment, la totalité des tôles qui forment la coque. Les parties du bâtiment qui se trouvent en rapport à la de coté qui se trouve sur la ligne droite dans un l'avant et sont terminées en pointe, tous, toutes les autres sont sur l'arrière et se terminent par la poupe. Les parties

COQUELET (Louis), littérateur français, né à Veronne en 1676, mort en 1754. Il a écrit, dans le genre des bucoliques, plusieurs poèmes, parmi lesquels nous citerons : *L'Éloge de la guerre* (1700), *Le Jardin* (1730), *l'Éloge du quelque chose, drôle à quelque un* (1730) ; *l'Éloge du vin, drôle à personne* (1730) ; *l'Éloge de la charlatanerie* (1730), *Calendrier des fous et stultiomanie* (1727), etc. D'après la *France littéraire*, Coquelet a publié aussi des *Mémoires historiques d'Amelot de la Houssaye*.

COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE (Charles-Georges), jurisconsulte et écrivain, né à Paris en 1714, mort en 1790. Il fut reçu à la Bâche avant ses parlements, conseiller au bref. Il avait, à l'âge de 18 ans, composé par sa publication à Genève des ruines des plus plaisantes, telles que celles d'une montre donnée en maintenant par une ancienne, d'un chemin mort dans une cave, etc. Il a écrit, il fut louée entre mesure par Colle dans ses *Mémoires*, et Voltaire, qui l'a cité dans plusieurs endroits de Diogène et de Voltaire. Il avait remuer pour les lettres de jurisprudence et fit partie du conseil de l'Académie française. Il a, parmi les écrits plus ou moins plaisants : les *Bonnes vertueuses* (1770), poème en quatre chants, parodie de l'*Homme vertueux*; *M. Coquelet ou les Effets de l'ennui et du vert-de-gris* (1775, in-8°). On lui doit, toutefois, des productions d'un caractère plus sérieux, notamment le *Code Louis XV ou Recueil des principaux édits, déclarations et réglements depuis* 1720 (1758 et suiv., 12 vol.), et on lui attribue les *Traités du droit civil et coutumier français* de Jean Claude Coquelet (publiés en 1750 à 1781), au *Journal des savants*.

COQUELOUT s. m. (ko-ke-lu-ke. — Ce mot est d'origine celtique, ainsi qu'on peut en juger par le passage suivant de Marcellus Empiricus : *Pendulum autem quod vocant per silvestre, quod gallice* CALOCANTHOS *dicitur, trituri et ex eo suppuratione potent dolorem extenua*, dont on a fait *coquelicot*, a opérée une sorte de redoublement de la prononciation du tube comme il arrive quelquefois. C'est même que le nom d'une autre plante appelée par les latins *papaver* et devenu en français *pavot*, *pavot*, du trouve en italienne *coulonnes*, et en espagnol *coquelicot*, *pavot*. Mais nous avons la garantie que ces mots proviennent de la même source que celui que nous avons rapporté de Marcellus Empiricus, d'abord parce qu'ils ont différent considérablement, et en outre parce qu'ils paraissent dérivés de *kokkos*, qui signifient nommé, le premier en dessous et le second en italienne. Les Espagnols ont gardé de même le pavot *dormidera*, *adormidera*, et les Portugais, *dormideira*, *dormideira*. Nous vulgaire d'une espèce du genre pavot, qui croît en moissons, dans les blés, et dont la fleur est d'un rouge éclatant : *On cueille dans les jardins des* COQUELICOTS *doubles et de différentes couleurs* (Acad.) *Le coquelicot, dit-on, est, le blanc avant, la nuitée pourpre, le lisseau coulour de rubis, rehaussé de taches, les leurs fleurs l'assaillir verdure des guérets*. (B. de St-Pi.) *Le sirop de coquelicot est un autrefois precieux comme incisif et expectorant*. (Boulliet.) *Sur le fond jonne des blés ondoyant le rouge des coquelicots et l'azur des bleets*. (F. Pilon.)

Bluet, coquelicot et bleuet sur pied
Qu'on voit glisser par gerbes,
Quand Flore, en passant chez Cérès,
A laissé pouber sa robe.
CARNEVIL.

— Loc. fam. *Rouge comme un coquelicot*, Se dit d'une personne dont le visage est extrêmement enflammé, ou, en autre d'une personne qui pour quelque autre chose : *Le patouer devint encore comme un coquelicot*. (F. Feval.) *Elle lui inspire un regard qui mit du coquelicot sur les joues de la femme de chambre*. (Balz.)

— Adjectif. Qui a la nuance rouge de la fleur du coquelicot : *Les coquelicots rouges, pervenus, aux longues tresses blondes s'élevant de leurs corsettes de velours noir, à la petite jupe coquelicot, au corsage de velours bleu serré*... (L. de Wailly.)

— Encycl. Le *coquelicot* est une espèce du pavot sauvage, appelé par les botanistes *papaver rhoeas*. C'est une plante annuelle, à tige ascendante ou non inclinée, à feuilles pétiolées terminées et d'un rouge vif, il est très-ouvert mentionné dans les jardins et les vignes. Ses pétales sont employés en médecine comme calmantes et adoucissants, et, mêlés au mucilage désigné sous le nom du *fleurs pectoralis*. On en fait une infusion, qu'on administre aux enfants atteints de coqueluche nerveuse.

En agriculture, le *coquelicot* est regardé à juste titre comme une plante nuisible, surtout dans les blés abondant, car il se développe au détriment du blé ou des autres céréales, et cherchent-on à le détruire. Le sarclage est une opération qui en peut faire disparaître le pied ou quelques pieds oubliés, vu l'énorme quantité de graines que produit cette plante, pour infester tout un champ. Le meilleur moyen consiste dans l'opération de la culture alterne; aux céréales il faut substituer des prairies artificielles qui durent plusieurs années, ou bien des plantes qui exigent plusieurs binages (trèfle, luzerne qui le fauchent, les pommes de terre, les haricots, le maïs, etc. En effet, le *coquelicot* ne croît pas dans les turnaux qui sont un prairies, et il est, dans ceux qui sont binés, complétement détruit, de telle sorte qu'au bout de quelques années il ne reste plus aucun pied de cette plante.

Le *coquelicot* est une jolie plante, qui, indépendamment, produit de nombreux variétés, et dont de nombreuses variétés à fleurs doubles ou simples et offrant les couleurs les plus variées.

COQUELIN ou **COQUELON** (Nicolas), théologien français, né à Rouen, mort en 1651, docteur de l'Église de Paris et censeur royal. Nous avons : *Pensées pieuses, sur les mystères de la pénitence, avec des réflexions tirées de la morale de l'Évangile* (Paris, 1658); *Traité de ce qui est du ressort du pouvoir des évêques et du conférer de ce dernier* (1659).

COQUELON (Charles), économiste, né à Dunkerque en 1803, mort en 1852. Il exerça d'abord sans succès la profession d'avocat, et de consulat, vers 1830, il fut chargé de l'économie politique, mieux dans le journal le *Temps*, puis de l'économie politique, dans les deux bonnes études sur Quesnay et Turgot, *Dictionnaire de l'économie politique*, *Revue des Deux-Mondes* et le *Journal des économistes*. L'innovation pour le libertés des échanges, et le *Journal des économistes* lui en sont redevables. Il fut de la révolution de Février 1848, il publia alors, rapidement les doctrines nouvelles, entre petite feuille : *Jacques Bonhomme*, qui n'eut que trois mois de durée. Il ne manqua de sa mort, il était directeur en chef du *Dictionnaire de l'économie politique*. On a de lui deux ouvrages estimés : *Traité de la liberté commerciale* (1845, in-8°); *De crédit et des banques* (1848), de nouvelles éditions, et le système pratiqué aux Etats-Unis sur ces matières.

COQUELON (Benoit-Constant), acteur français, né à Boulogne-sur-Mer le 25 janvier 1841, entra au conservatoire le 1 de décembre 1859, et y prit les leçons de M. Régnier. Il en sortit au bout de deux ans, avec un second prix de comédie, et débuta au Théâtre-Français, le 1 janvier 1862, dans le rôle de Valère, *le Tuteur* de Molière. Depuis lors il a abordé, avec succès, un très-beaucoup de marques, presque tous les rôles de son emploi, dans le répertoire; mais c'est qui a le plus contribué à le mettre en vedette, et à lui faire des sympathies artistiques, est le rôle de Figaro du *Mariage de Figaro*, qu'il a pour la première fois joué un mois de juillet 1867. Jusqu'en M. Coquelon semblait condamné à jamais aux rôles, la figure sympathique, la voix chaude, la brillante et difficile création de Beaumarchais lui fut donnée, et il en a montré une supériorité, et la preuve fut manifeste à celeber que quelques-uns des rôles les plus célèbres du répertoire, mais le rôle Richelieu. A date de cette époque, M. Coquelon a, de plus en plus, tes conditions les plus distinguées de notre temps, et, à l'âge où tant d'autres commencent péniblement leur carrière, il a conquis, de nombreux des débuts, il tel de la célèbre, Estelle, les hommes pour les plus difficiles, et il a pu se mettre dans de toutes résultats; mais M. Coquelon ne paraît pas disposé à se contenter des succès d'un jour et l'on peut remarquer qu'il s'applique à étendre et à varier son emploi. Il a accumulé, en quelques mois, pour de créations : John dans *Trop curieux*, Anselme Dupré dans la *Jeunesse de Louis XV*, crénaïne Gagnant dans *Jean Baudry*; Abbin dans *Mlle Aline*, dans *Adieux poètes*... Hubert dans la *Jeunesse*, et le jeune quelque dans le comédie des rôles, entre autres, *Faubourg de Merine* (plus tard, média), chez Mme la princesse Mathilde, en présence de Napoléon III, et dans le *Jeune Mari*, qui a été reçu en 1864 sociétaire de la Comédie-Française.

COQUELINER v. n. en intr. (ko-ke-li-ne-rad. cog). Chatter, en parlant du coq : *Le coq coquelinait et pondait du jour*.

— Fam. Faire le coq, le galant auprès des femmes.

COQUELINEUX s. m. (ko-ke-li-neu-rad. cog). Fam. Galant, homme qui courtise les femmes : *Le coquelineur fait pour les femmes*.

COQUELINEUX s. m. (ko-ke-li-neu-rad. cog). Fam. Galant, homme qui courtise les femmes : *Le coquelineur fait pour les femmes*. *un petit* COQUELINEUX. (Des Périers.) Vieux mot.

COQUELIQUET s. m. (ko-ke-li-ke — dim. de coq). Jeune coq.

— Pâtisserie en forme de coq, que l'on prépare pour les jours gras.

COQUELOURDE s. f. (ko-ke-lour-de. — Dérivé de coquelicot, de coq et *lourde*, parce que la coquelourde est fleur qui pousse, comme que celle de blanc d'autres. Duprez Mengé, *les étoles Dorées*. Ce qui ajoute à l'incertitude, c'est que *coquelourde* a, dans les anciens auteurs, tous les sens différents et assez mal déterminé. Voici des vers de Charles d'Orléans :

Coquelourdes et coquelourdes
Nous en mettions abrit.

Bot. Non toujours de plusieurs plantes, telles que l'anemone pulsatille, le lychnis à couronne, le narcisse, etc.

COQUELOURDET (ko-ke-lu-de-han) part. prés. du v. Coquelourder :

Je prétends que Jacquet, avec sa froide mine,
Qui m'a fait d'un tour qui a si bien mis en ville,
Et me coquelourdet de la jeune Clodine,
Repondra la vache et le veau.
MOLIÈRE.

COQUELOURDE s. f. (ko-ke-lu-de — du lat. *cucullus*, cape. C'est dans le sens même de ce mot qu'il faut chercher son étymologie; coquelourde est une espèce de cucule ou pavot sauvage, *rhoeas*. Valerius, dans l'appendice de ses *Livres de coquelourde*, prétend que le nom donné à cette épidemie fut imaginé par le peuple, parce que ceux qui en étaient atteints portaient un capuchon, vulgairement appelé *coquelourde*, pour se tenir en chaud. Voici la filiation chronologique de ce mot dans la plupart des langues : persan, *kuhak*, chapeau, bonnet; bouikhanen, *kuhak*; hébreu, *kuhak*, *képhas*, *cuhak*, *cuqueus*, *cuhen*, même sens; *cucelli*, capuchon; *cucuccia*, *cucuccia*, *cucuccia*,

rencontré jusqu'à trois par la même aujet. L'auteur des observations n'en a pas toujours le même; les unes sont blanches, grandes, à feu plus relevé que dépriné, les autres, au contraire, sont un peu excavées, lumineuses, parfois même saignantes. Le fœtus est assez tuméfié : tantôt elle est allongée et tantôt ronde ou ovalaire. Quant à la durée, le plus cede des petits alcaves, les autres ne sont point d'accord. Zimmerlé croit que c'est une vessie; Gimbernat, une simple membrane commise; d'autres enfin y verraient des parties gonflées, tuméfiées, épaissies, dont laquelle une vessiole pourrait se montrer, ou qui demeurent les mêmes pendant le premier tem. Le présence des dents est nécessaire pour que l'existence en se prolonge, et le fœtus tombe des parties sur les dents qui y demeurent.

La troisième période, ou période de déclin, apparaît au sixième ; cette dernière peut venir se donner la description. Les quatre dimensions de l'apparence et d'hypothèses, les accidents de tous problème de leur violence; les vomissements, convulsions, et, comme agent convulsif, l'expectation est formée de crachin, quatre, terrible, comme nommé de brouche à un dernier période. Les ulcérations du fruits au cicatrisent, et sans laissent rien pas à peu tous les symptômes pathologiques de la maladie.

La durée de la coqueluche ne peut se prévoir avec certitude. Quelquefois elle se guérit en moins de huit jours, et M. Alard-Mary prétend en avoir observé des cas qui ne durèrent qu'un laps de deux ans. Le plus ordinairement elle dure de cinquante à soixante jours. La quotidie de récidive n'est point encore résolue; cependant, quelque les faits semblent en avoir de peut doutes. Les observations recueillies par M. Blache, sur la coqueluche ne paraissent pas attaquer cette même individe.

Le diagnostic de cette maladie est facile à établir : les caractères spéciaux que nous venons d'indiquer sont plus que suffisants pour en faire toute erreur, instinct de le médecin est trompé à peu près. La coqueluche est, au moins, non dangereuse, mais il peut survenir quelques complications redoutables, et, en dehors de trois ordres : les uns sont pour leur existence avec elle, les autres sont le fait prédominante de l'élément catarrhal; les troisièmes, enfin, à l'élément pathologique. Chacun d'eux peut procurer des accidents ou des états morbides très-dangereux. La coqueluche qui survient chez un enfant très-faible, de mauvaise constitution, est toujours une maladie grave.

Quelque grand que soit le nombre des médicaments vantés comme spécifiques de la coqueluche, il faut bien avouer que cette maladie n'est encore pas plus rebelle aux traitements qu'à aucune. Nous allons seulement indiquer les médications considérées comme spécifiques dans les plus efficaces. L'élément catarrhal est élément nécessaire; conditionnel toujours, il en résulte qu'en remplit les deux indications fondamentales avec les moyens les plus indiqués.

Parmi les vomitifs, on doit préférer l'ipécacuana ou tartre stibié : il est moins dangereux et il n'a pas l'inconvénient de habituer le malade comme le fait l'antimoine. On le donne en poudre à la dose de 0 gr. 10 à 0 gr. 15 centimètres dans un sirop qu'on fait prendre par cuillerées de dix en dix minutes. On répète deux fois par semaine l'administration du médicament. Si l'on donne la préférence au tartre stibié, on doit en prescrire une dose de 0 gr. 05, parce qu'alors il pourrait y avoir des phénomènes d'empoisonnement ou d'accidents d'irritation.

Les sulfates de cuivre et de zinc, le sulfate de potasse ont été également conseillés dans le même but; mais, tout en étant plus inoffensifs, ces substances ne sont point aussi énergiques. Les vomitifs sont regardés comme très-utiles par tous les médecins. L'expérience a constamment prouvé qu'ils soulagent et diminuent les quintes, lorsque la secrétion des muqueuses est très-abondante et abondante bronchiale. Comme notable, on donne l'oxyde de zinc, mais on a reconnu surtout et avec raison aux substances vireuses, telles que la belladone, qu'à peu près, on doit leur donner du renom et plus de suffrages en en fournir. M. Trousseau conclutre cette plante comme étant le remède le plus heureux pour le traitement de la coqueluche. On l'administre soit en sirop, à la dose de 0 gr. 12 à 0 gr. 20 par jour, soit en poudre dans des conditions, à la dose de 0 gr. 1 à 0 gr. 15. Les médicaments toniques, la jusquiame, le cigue, agissent quelquefois d'une manière nuisible et ne doivent en aucun cas donner des résultats comparables à ceux que fournit la belladone. Les bains froids et les douches ingénieuses prescrites, soit au bord de la mer, soit dans des thermes, dans toute sorte son efficacité n'est pas démontrée, et demeure les conclusions cérébrales et pulmonaires, ensuite les malades et dimmu l'expectoration. Les irritants sont quelquefois nécessaires. Cependant, d'après M. Bouillet, on doit prescrire les vésicatoires, la pommade vésicante, l'huile de croton, et, au moins tous les trois ou quatre jours, à moins qu'on n'ait à combattre une complication inflammatoire même. Les suppurations d'abcès sudoriques et de chloroformes étaient quelquefois les quinze, mais elles n'ont encore influence sur le retour et la marche de l'affection.

On a beaucoup parlé dans ces derniers temps d'un nouveau mode de traitement de la coqueluche, qui consiste dans de merveilleux résultats, et qui consiste à employer les cafards aux vapeurs du gaz d'éclairage. Que faut-il penser de l'efficacité de ce moyen? L'état de beaucoup de malades semble à ce traitement : est-ce un simple hasard, ou bien, en effet, y a-t-il une aucune espèce de soulagement; d'autres enfin ont eu à en souffrir, et chez quelques-uns la maladie a été compliquée d'une véritable pneumonie. En résumant adroitement les statistiques du traitement de la coqueluche, nous avons que, l'avantage à obtenir ne vaudrait pas les inconvénients qui en résultent. Nous pensons après l'emploi de ces vapeurs irritantes, cette médication est plus dangereuse que bienfaisante.

En résumé, durant le première période, le traitement de la coqueluche sera celui de la bronchite ordinaire. On se bornera à combattre la maladie dans la limite qu'elle ne doit point dépasser, et on se gardera, surtout, d'employer chaude : médicaments. Mais, aussitôt qu'apparaîtra la toux caractéristique, on prescrira promptement aux vomitifs et aux narcotiques que nous avons indiqués. Enfin, dans le troisième période, on se bornera à combattre nouveaux accidents irritantes, quelques, quelques, nouvel, et les accidents nouveaux

adversaires. M. Coquerel, loin d'admettre les abus et la fausse doctrine du code allemand, écrivit cette brochure et affirma dans son *Orthodoxie* ancienne l'inspiration des Ecritures, le chute de l'homme et le surnaturel biblique. Il eut « vainqueur retour M. Coquerel reprouvait la prédestination, les peines éternelles, l'expiation par le sang, l'égal refusait d'adorer l'autorité dogmatique des Symboles du XVII siècle. En ce qui concerne le divinité de Jésus-Christ, il s'exécutait sans de l'orthodoxie en reposant formellement le doctrine de la Trinité et en admettant, comme l'un des Consulta Chaming, qu'une sorte de divinité morale de Jésus fondée sur son inspiration. Telles opinions, les hérésies dogmatiques de M. Coquerel, qui était dépassées par celles d'autres pasteurs protestants, et même par ses propres fils, étaient appuyées à marches de vaudeville et à sons du Ça Ira. Ce fut en vain que M. Coquerel combattit du haut de la chaire le mouvement dépravé de l'anarchie conscriptive. Il fut acusé par ses propres fidèles de manquer à l'honneur de Jésus-Christ le dédaigne du pécher original, en vain lapidé la foule d'abord, et ensuite publié à tous ses descendants. Un journal de Paris l'obligeait à prononcer demande la rétractation ou a rétractation.

La révolution de Février amena le pasteur Coquerel à nouveau jouer à la vie publique. Il avait remarqué dans l'ouvrage intitulé : le *Christianisme expérimental* (1847), ne pas plus qu'il est dit que l'Evangile est un livre exemplaire et réformé. Cette prédication, qui fut antérieure au talut de prunantes solitudinaire à accepter candidature aux élections pour l'Assemblée nationale. Il se présenta à Paris, parcourut les arrondissements et les villes de Paris et représenta du peuple par 169,924 voix. Comme son rival dans la chaire chrétienne, l'abbé Lacordaire, Coquerel défendit avec trois-fabliés accès à la tribune politique. Mais il fut en cours comme un dépité du parti ultra-libéral. Il appuya le gouvernement du général Cavaignac après les journées de Juin, et fit représentant de le fin de 28 juillet 1848 sur les chaises ministère de la République, et proposa la constitution républicaine du 4 novembre. Quelque temps après, il proposait, avec M. Bouchet, le rétablissement du droit de mort à la même époque, M. Coquerel eut un vote assez mince, 1 voix, le précédé à la commission de l'Assemblée constituante qui entoure l'expédition de Rome et proposait, le 29 juillet 1849, un discours en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du pape. Le vote, en essayer de justifier cette attitude, étange de la part d'un ministre protestant, le décrivant dans ce discours que la papauté ne doit pas que par l'obéissance des consciences et laissé ce par la puissance des armes, mais aussi par le violence matérielle.

Au mois d'août 1849, M. Coquerel siégeait comme vice-président au bureau de droites de la gauche, à Paris. Voulut-il rétablir dans l'assemblée, ayant fait alliance au nouvelle de la Saint-Barthélemy, dont c'était le 25 anniversaire, l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, et le pasteur Coquerel ? Il proposa d'un même mouvement spontané et unanimement à nommer représentants de l'assemblée [illegible].

En mai 1849, M. Coquerel avait été réélu représentant du peuple à la Constituante par 170,000 suffrages. Il prit une part assez active à la discussion de cette Assemblée et rédigea le rapport de son *Rapport à la Constituante sur l'organisation de l'instruction publique*. Sans se rattacher à aucun parti, M. Coquerel continua à professer sur les bancs de la Législative des opinions républicaines modérées. En 1851, il se prononça à la tribune pour la revision de la constitution, et proposa seul moyen de salut pour la France de gouvernement monarchique, et fit un éloge de la monarchie prépétuelle au coup d'Etat du 2 décembre.

M. Coquerel se consacra dès lors exclusivement au service de son Eglise. Il appelaient à l'établissement de l'unité nécessaire entre les bons des Eglises protestantes, par les discours et, ainsiques du 26 mars 1852, rendu dans la première décisive [illegible] « ne vous ne a rien [illegible]. Il mêlait alors, en qualité d'auteur pasteur de la, dans le *Conciliat réunit des Eglises réformées*, destine à servir d'intermédiaire entre le pouvoir civil et les Eglises, et il élaborer un projet de discipline pour les Eglises. En 1853, il prit part à la [illegible] de l'*Alliance chrétienne universelle*, vaste association destinée à unir sous le terrain de la charité les adhérents des trois grandes communions (latine, grecque et protestante) qui se partagent le christianisme. Le pasteur Coquerel [illegible] un vif éclat sur la plupart des réunions publiques de l'Alliance chrétienne.

Les dernières années de M. Coquerel furent attristées par les traits nombreux qui lui ont le chagrin de voir son fils aîné revoqué de ses fonctions de pasteur suffragant, et de ses collègues, M. Martin Paschoud, libéral comme lui, destitué par le consistoire ; la division la plus profonde introduite dans l'Eglise de Paris, à la prononcée de impuelle il avait travaillé pendant trente-neuf ans. Au mois d'août 1853, M. Coquerel reprouva le bonnet de prêtrise du pape. Mais les quatre suffragants qui le gênaient successivement au consistoire lui-même prononcé, comme apportant à l'école du moins du protestantisme, un pour leur refus de signer le bonnet du pape. M. Coquerel, qui s'appuyait sur les textes des doctrines professées par ses suffragants, voit il n'opposa leur résistance au pape dans ses conclusions, et, ne voulant pas rétablissement, au détriment de la carrière pastorale. Le consistoire fut infléchi dans son orthodoxie. En vain, M. Coquerel, devenu en mois de mars 1857 président par encouragé du conseil presbytéral, opera le mort du pasteur Juliaret, accusé de ses amis, ses collègues pour les enlorter à faire quelques concessions à la fraction libérale de l'Eglise protestante : la majorité fut trouvée. Le vient pasteur, lorsque par le chagrin, accable par l'âge et les [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]

Représenté par les corps officiels de son Règne. M. Coquerel a demandé au gouvernement l'autorisation d'ouvrir, sur les lieux pour partie libres, des lycées de préfections régionales dans la capitale.

Coquerel a été nommé chevalier de la Legion d'honneur en 1841. Il a publié un assez grand nombre de travaux, et entretenu de travaux hodiernes. En vaste in-folio complète : *Histoire de l'Armoiries* (1841, in-8° avec plans). *Vie et mort de Wellington Sidney* (1842, broch. in-8°). *Les Amazones et Isolde ou pied d'or en religieuse* (1852, in-8). *Jean Calvin et Michel Servet* (1853, discours des documents originaux) (1855, in-12). *Affirmations chrétiennes* (1858, broch. in-8). *Le plus grand commandement expliqué mon prochain de la foi* (1859, broch. in-8). *Vie, mœurs et arrêt d'Angélique de Fiesque* (1862, broch. in-8). *Procès de l'histoire de l'Eglise réformée de Paris, 1er époque* (1868, in-8). *Prédicateurs des différentes Eglises* (1869, in-8). *Le Catholicisme et le Protestantisme considérés dans leur origine et leurs développements* (1864, broch. in-8). *Des principes transformateurs du Christianisme* (1866, in-12). *Les Forçats pour la foi* (1866, in-8), étude sur les persécutés condamnés à la galère par Louis XIV et Louis XV. *Le Jésuitisme et le Fait* (1867, in-12). *Jeanne Eudes* (1868, in-8). Le 1867, M. Coquerel a publié une nouvelle édition de *Méditations religieuses* de Samuel Vincent, avec une introduction, et des *Lettres inédites de Voltaire sur le Christianisme* (1868, in-12), précédées d'une introduction et accompagnées de notes. Il a publié encore, en 1869 et 1874, un certain nombre de sermons détachés et deux recueils intitulés (1er année, 1869, in-8°; 2e série, 1870, in-8°).

M. Coquerel est l'un des principaux rédacteurs de *Lois, journal des Différents religieux de France*, fondé par son père, et dans le direction duquel il a pris, depuis la mort de son père, une part active. Il a publié depuis le décès de son père, en collaboration avec son frère, M. Etienne Coquerel, fils aîné, un ouvrage posthume : *Le Dernier de Coligny*, *Le Bulletin de la société de histoire du protestantisme* (1866) et des nombreuses de la Société bibliographique de la Turc, fondée en 1858. En 1867, il a été nommé membre du comité pour l'érection d'une statue à Voltaire, et le chef de notre capitale pour la société pour le Salvie.

COQUEBERT-DE-MONTBRET (Ch.-Ed.), cit. *Coq.* Nous devons entre-fois, dans certains ouvrages, à des femmes qui traitent avec des chansonniers, depuis quelque avoient reçu toutes-nouvelles jusqu'au nouvelles. *Voir* notamment : *Le Journal du chapitre* et *Droit de nommer la solidarité du chapitre*, et *Fermeture de pétrie et Ordonnance et les ouvrages*, et *de les dévoiler quand il y a cause*. (A. de la Houssaye.)

— Bibl. *Coquerelle*, Nénuphar dans leurs équipages, jouées ensemble au moins, tels, belles qu'en les trouve sur les nouvelles; *Avant, avant de Barry l'Orangé*, et *ceux de parcles, chargé de mon ayer d'angoisse, gênée et ne, les gens de mal*, *Sentiment et pitié* et *coquetterie de jouvenir, ne cri d'avoir, chère en voici d'or*—*Il manque de Montbrun*, *Le cœur à avoir, chargée de deux musiciens d'Epernay de chaque, et accompagnée de coquetterie de gaîté*. — *La Bavole : Il arrive la rose de pensée, accompagnée de quatre coquetterie de moqueur*. 5 Vers rares.

— Bot. Nom vulgaire de l'alkékange.

COQUEMET s. m. (ko-ke-mè — dimin. de *coq*), alkékange ou coquemet portant une baie réfléchie et dont l'écorce rouge ressemble à un vulgaire de l'alkékange : *Le coquemet vit naturellement dans les vignes et dans les champs*. (Dunal.)

— Encycl. Ce genre comprend des plantes herbacées, caractérisées surtout par leur calice vésiculeux rendu à la maturité et ouvrant par empoisonnement le fruit, qui est une baie globuleuse de volume d'une cerise. Le coquemet ou alkékange (*physalis alkekengi*) est une plante annuelle, à haute globuleuse, à ovaire vif, rendrement dans un calice vésiculeux, tel de la même couleur. Le pédoncule et tout son axe à la partie supérieure de la fleur présentent également une teinte rouge. Cette plante est commune dans l'Europe centrale; elle croît dans les vignes, les bois, les terrains cultivés. Elle fleurit vers la fin du mois de juillet, et ses fruits mûrissent en automne. Cette tige, dépourvue de calice, est remplie de cellules assez spongieuses, et les sert sur les tables en Espagne, en Russie, en Angleterre et dans quelques autres pays. Les médecins, et les coqueluches, mais rarement, comme diurétique. On a un arbre, dans certaines régions, pour colorer le beurre. Les fleurs sont rangées en ombelles, quelquefois trois ensemble et tout seul. Une espèce présentée pour la vente du sol frais et le coquerel domestique (*physalis pubescens*), plante annuelle originaire de l'Amérique septentrionale, et qui se distingue de la précédente par son fruit jaune, d'un jaune orangée. Les coquerets de la Barbade (*physalis barbadensis*) et de *Pérou* (*physalis Peruviana*) sont également des fruits comestibles recherchés dans les pays chauds. Toutes ces plantes se propagent facilement par le semis de jeunes graines.

COQUERICO s. m. (ko-ke-ri-ko — Onomatopée). Chant du coq : *Des coquericos étourdissants*.

Annoncé de mort, non joli mot,
Coquerico, coquerico, coquerico,
A chaque moment me répète
Coqueriko.
(*Théodore de la Fons.*)

à Où dit aussi coucoucou.

COQUERIE s. f. (ko-ke-rî — rad. *coq*, qui signifie). Mot d'argot employé par les voleurs pour faire entrer les abonnés des soupiraux de leur maison dans le port. Cuisine dans leur coquerie.

COQUERIQUER v. n. ou intr. (ko-ke-ri-ki — rad. coqueriqueur). Imiter le chant du coq : Coqueriquer *nous le matinet*.

COQUERIQUEUR s. m. (ko-ke-ri-keur). Individu qui a contracté l'habitude de mâcher des feuilles de coca, ou de coqueriquer. Il a contracté cette habitude jusqu'à l'abus, et chez qui elle est devenue un certain état moral.

COQUERON s. m. (ko-ke-ron — rad. *coq*, *coqueron*). Mot. Petite chaumière servant de vivres, étable à l'usage des chaumières. Petite armure pratiquée à l'usage des chaumières, dans le cas, tel tonnes titre. Étoile à gargousses qu'on arrangeait dans la soute aux poudres, et qu'on jetait sur le pont.

COQUES ou COX (Gonzalo), peintre flamand de cette famille flamande, né à Anvers, vers 1618, et mort en 1684. Indubitablement sur les traces de Jordaens, il a pu, dans ses premières recherches, suivre les M. Théodore Van Thulden, et, mais il a, comme elle, vu le jour. Peintre brouillard qui est avant tout un sérieux et un fidèle, il a pu, comme elle, suivre les maîtres. Puis il a pris plusieurs années chez Rubens, et, dans ses premières années, il a long séjour rapprochés de ce peintre est sur les traces de ses premières productions, et, par mieux productions, ressemblées seulement une ressemblance, et, dans ses premières années, il prit, à son exemple, les thèmes de la mythologie et de l'antique, et, à son exemple, des tableaux bacchanales, de jeux avec jeunes femmes, et, dans ses premières années

— La petite coquette!
Comme elle tut fut les yeux doux!
— Quand un coquet fait des bonnes fortunes!
MARMOTTE.
— Quand un coquet fait
D'amour, de bonne sorte, une fou d'un oiseau,
Cela vaut comme gîte . . . . . .
MARIVAUX.

Le troublée, en effet, n'a'est bien rien!
Coquet, si tu le sais, ne me surprends en rien.
Cet pour ne bien mettl que tu fais la coquette.
FLORIAN.

— Fig. Objet gracieux, élégant : *La rose demeure et sur coquette d'un dépit tout particulière.* (A. Karr.) Objet séduisant et trompeur : *L'imagination est une coquette qui fait voir bien du pays et nous ne vous sent à l'écouter.* (S. Bolin.)

— Théâtre. *Seconde coquette* ou simplement *Coquette*, Grand rôle de femme dans les comédies de caractère, artrice qui remplit cet emploi : *Jouer les coquettes*, les GRANDES COQUETTES.

— Jeux. Notre *grande coquette* Déjeun lentement les propos de Lisette.
CHAMFORT.

— s. m. Cont. Cadeau que les filles de Compagnie doivent faire, la veille de leur mariage, aux jeunes gens de pays.

— *Vocab. Droit du coquet.* V. DROIT.

— Ornith. Nom vulgaire du cochevis.

— s. f. Ichthyol. Nom vulgaire du chélodon.

— Bot. Appareil composé de deux planches à claire-voie, dans lequel on fait dessécher, en les comprimant entre deux planches, le pâtes que l'on destinait former des berbier.

— Horlic. Variété de laiton. *à Coquette de Hog*, Variété de pomme de terre.

— Encyc. Coll. Vocabulaire du *coquet*, aux environs de Compiègne, à tête origine fort ancienne, mais inusitée. Il prétendait que cette tête avait été fabriquée. Voici en quoi consiste cet usage : *Pour pouvoir séparer pendant quelque* : Lorsqu'un jeune fille en a trouvé, à quelque condition qu'elle apparaîtrons, elle doit, le jour des noces, et avant, et au dernier soleil à la vue de demoiselle, pour un tablet aux parques de Compiègne. Le fait qui qui sont connus l'avait fait donner des pièces qu'elle en a, de fréquentation, les conséquences, le soir du mariage, cinq ou six jours après, qu'on vient prendre la pièce demandent la permission de faire danser la mariée. Celle-ci, après avoir exécuté quelques quadrilles avec les invités, et après avoir chez en compagnie de certaines personnes de sa famille dans certaines sont pris et ordinaire son époux, et ceux alors qu'elle fait à ses danseurs la mariée, qu'elle leur offre du vin ou de cidre, d'un gâteau, de deux fans et d'un ou deux rôtis, qu'ils mangent et qu'ils vont manger avec leurs camarades ou bien leur cavalier. Mais certaines coutumes, qui sont une chandelle et un verre. C'est ce qu'on appelle *offrir le coquet*. Il n'est pas rare, même en province, que toute cette tête ait un mariage accompli sous coquet serait considérée comme accomplie sous de nouveaux auspices. A quelle époque fabuleuse faut-il faire remonter l'origine traditionnelle du coquet? Quelle est l'époque où apparaît le coquet? Les traditions local : elle-même ne sur ce point. C'est principalement dans les Contes de Bonaventure, de Coulé, d'Arnaucourt, d'Ayot, et dans presque toutes celles du canton d'Estrées-Saint-Denis, que cet usage apparaît et est encore en vigueur.

— Théâtre. *Coquettes ou grandes coquettes.* Jadis, les rôles plus que vieux et grotesques sous la dénomination de *grandes coquettes* ne constituaient pas un emploi proprement dit, et étaient dans la dénomination de plusieurs emplois considérable comme sous le nom de *premières filles*. Le rôle de la vieille guère, dans le repertoire classique, que quatre rôles qui reprenant cette dénomination : ceux de Célimène du *Misanthrope*, de Clitandre de *Polieucte* pour (Beaucourt), de Mme de Martincourt de l'*Amant bourru* (Lamoral), et de la Comtesse *corrupte* (de La Noue) : mais croyons que ce n'est point exagérer, si avec raison, Kimore du *Tartufe*, et Sylvia des *Fous du Vaudeville* et du *Barbier de Séville*, stipulent, dans les engagements faits pour la province, que l'artiste chargée des grandes rôles (femmes) devait jouer aussi les quelques rôles de *coquettes* que nous venons de mentionner.

L'emploi véritable des *coquettes*, qu'on le connaît aujourd'hui, ne date guère que de 1830. Lorsque romantique ayant introduit dans les ouvrages dramatiques les rôles de personnages beaucoup plus considérable que par le passé, il en résulta un emploi de quatre dames et non, comme aussi mal dit et qu'il est quelque chose, ces rôles ne se composaient, ces rôles étant de nature et d'importance fort inégales. Quelques-uns conservant l'appanage de l'ancien chargée des *premières rôles*, et quant aux autres, ils constituaient un emploi considérable comme une sorte de doublure de ce dernier, et étaient sous le nom de *grandes coquettes* et *seconde coiffes*. Parmi les premiers, on classe Mme de Nodoit de *Kire* et la *Comtesse* (Bayard), Mme de Mirecourt de la *Camaraderie* (Scribe), Mme *Filles de marbre* (Bouchet Barrière), Léonin de la *Closerie des genêts* (Frédéric Soulié), Mme du Lery de *En coquet* (Alfred de Musset), Lalia du *Joueur de flûte* (Emile Augier), Jacqueline du *Chandelier* (Alfred de Musset), Marianne des *Caprices de Marianne* (Alfred de Musset), la marquise d'*Aubecourt des Effronts* (Emile Augier), et bien d'autres encore, en compte Mercier de *Dame de Lyon* (Adolphe Dumas fils), la femme d'*Ange du Demi-monde* (Alexandre Dumas fils), la duchesse de la *Grande dame* (Sardou), etc.

Parmi les artistes qui ont joué les *coquettes* de la Comédie-Française, nous pouvons seulement en prendre Mme Mars, qui, ayant débuté en 1793, jouait les jeunes et grandes *coquettes*, ainsi que les amoureuses, jusqu'en 1818, et Mme Desgarcins, qui débuta en 1818, et en voyant chaque jour grandir ses talents merveilleux. Quelques critiques pourtant la trouvaient trop froide dans les *grandes coquettes* prétendent dites que dans les autres rôles de son emploi. L'auteur nommera du *Dictionnaire théâtral* (1811) a, pour ainsi dire, un sujet : « Quelques gens disent que l'admirable talent de Mlle Mars a pu nuire quelque peu à l'emploi de la Mme Desgarcins, cette inimitable perfection dont elle est, et ne nuisait le plus à plus exagérée dans les ingénuités et dans les coquettes de Marivaux? Mlle Mars jouer supérieurement Rôles de Lisette, elle est admirable dans les *Fausses confidences*, et bien dans les *Jeux de l'amour et du hasard*. » Ici pour Jouer, il faudrait commencer presque tous les rôles de cette Lisette. Si, dans un problème, on ne dit rien, on sait de Mlle Mars, jouant coquettes. Mlle Mars, toujours très-supérieure à toutes les autres actrices, trouve cependant un peu de concurrence de Mme Desgarcins, qui, cette inférioriété, dans le rôle, dans le rôle, dans le rôle

Se coquetter v. pron. Se parer, se faire beau : *Gâtera* se COQUETTAIT *exaut de son miroir.* (C. Sav.) Fr. Vain.

COQUETTER s. m. (ko-que-té-ri-ne). Coqueté. Marcassin d'avril et des vaisselles en crest : *Les* COQUETTERIES *matinales tenta de nuit pour une vierge à Paris.* (La Rochel.)

La vie leur ne donne
Des bons jours, d'où vous lois la semaine
Les représentant avec à bonne
Sur certain quel, pres à tous ensemble.
CHATELOU.

— Petit ustensile de table en fer ou de cuivre, qui sert à tenir les mets hors-jour les bonnes dans leur coque : COQUETTAIN de boeuf, de porcelaine, d'argent.

Je me dis quelque
Pour vous l'amour à fait emplette.
BOUTRAN.

— Pêche. Pêcheur de coquets. V. ce mot.

COQUETTERIE s. f. (ko-ke-tte-ri — ent). Coqueterie, Bonnes. Unbeaulie pervient à faire cuire les coqs à la coque : *Le coquetterie le plus simple consiste à un petite coriandre de fer-blanc, qui est mais sur son pourtour de trous pour servir les coqs, et dont le contre porte un manche par lequel on le saisit pour le plonger dans l'eau bouillante.*

COQUETON s. m. (ko-ke-ton). Bot. Ancien nom du saxifrage.

COQUETTE adj. et s. f. V. COQUET.

COQUETTEMENT adv. (ko-ke-tte-man — rad. coquette). Avec coquetterie : *Elle est coquette ; Lucie fait en coquettement parce. Carlotta fait en coquettement pour coquetterie qui se pousse vous.* (Mich. Chev.) *Le cœur lui-même, quelquefois, devient coquet, et de jolis nuages blancs et roses, ainsi je se suis pris d'exercice, de jugeur et de gaieté.* (V. Hugo.)

COQUETTERIE s. f. (ko-ke-tte-ri — rad. coquet). Deuxe de plaire, empiré des moyens que l'on juge propres à y parvenir ; un du marteau du cœur et de tout faire auprès des femmes : *La* COQUETTERIE *est le fond de l'homme des femmes.* (La Rochef.) *Comme détruire pour la véritable amitié ; la coquetterie, pour le véritable amour.* (La Rochef.) *Le plus grand ennemi de l'amour, c'est de guerre de la* COQUETTERIE. (La Rochef.) *La galanterie est un faible du cœur, au peut-être un vice de complaisance ; la coquetterie est le développement de l'esprit.* (Le Brun.) *Il est vrai que la coquetterie qui se fait pour quelque partie des coquettes n'attrape pas.* (Mlle de Scudéry.) *La* COQUETTERIE *satisfait, satisfait et ses roses rencontrées à l'expérience.* (Mme de Sévigné.) *Une certaine coquetterie malgré et railleuse demeurait encore plus les magistrats qui le siècle ne le surpris.* (J. Rouch.) *Je soutiens qu'en fonnet la coquetterie dans un homme, on la rend ridicule et vraie, en en fait une tel de l'honnêteté.* (J.-J. Rous.) *La* COQUETTERIE *est un mensonge perpétuel.* (La Roch.-Doud.) *La coquetterie est la sœurjeune de la faiblesse.* (D. Stern.) *La coquetterie est, chez les femmes, la plus vive expression de la vanité.* (Luténa.) *La pudeur est la coquetterie qui, dans un moment d'ombé, entre l'amour, enfonce la* COQUETTERIE. (Bois.) *Le mot le plus coquet, c'est non.* (Bouch. Tiff.) (A. Mus.) *La* COQUETTERIE, *c'est l'esprit sous le mauvais de la beauté de plaisir.* (G. Sand.)

Tout bien considéré, Blanche coquetterie
Elle a vice moins grand que bisses prudence.
La bonnes ne bonne pas, mais elle pardonne.
La sainte y gagne en fond, cent un vice de moins.
DUVAUVE.

— Goût de la toilette : *Les femmes ont trois ou moins pour satisfaire au* COQUETTERIE *et n'est pas plus assez de l'honneur de son ignoble.* — V. ce mot. Désir de briller, de se faire valoir : *Cet homme a pour de coquetterie que les personnes qui ont une pole voir se fout pour plus chauter.* (Arcel.) *Les contes polis ties disent valoriers lettrés, et qui est l'ouvrage de la* COQUETTERIE *des mots.* (V. Hugo.)

— Ancien coquetie, manières engageantes, moyens adroits on a recours pour plaire : *Mélisse ; C'est espère de* COQUETTERIE *de faire remarquer qu'on n'en fait jamais.* (La Rochef.) *En ernest longues de tour et qu'on voit, quand on veut de faire des coquetteries.* (Ler. Rochef.) La COQUETTERIE *est le fond de l'homme des femmes, et leur vertu n'est qu'une habileté à leur cacher leurs* COQUETTERIES. (Bouch.) *La femme est la retenue sont la* COQUETTERIE *du mariage.* (Bouch.) *Les femmes, dans leur jeunesse, ont le vice* COQUETTERIE *des femmes.* (Bouch.) *Rien ne nous pèlé comme ce qu'on de la faire.* (La COQUETTERIE *de la guise sacre.* (Th. Gaut.)

Pour de vouvoiments mensuel, je vous en prie ;
Faire votre bonheur est un coquetterie.
C. DOUCET.

La bonté d'un vieillard, avec un coquetterie,
C'est le dernier rayon de son flère déclin.
E. AUGIER.

— Fig. Élégance, agrément, grâce séduisante : *Les* COQUETTERIES *du style.* Les COQUETTERIES *du pinceau. Cette notre nonchalance, et la coquetterie, et pleutrerie, a des* COQUETTERIES *adorables.* (L. Jourdan.)

— Rare en coquetterie : *Mme* ELLE EST UN COQUETTERIE *avec lui.* (Mme E. de Gir.)

— **Epithète.** Naïve, ingénue, sublimine, franche, étrélerie, vive, aimable, gracieuse, charmante, adorable, délicieuse, mélancolique, méchanceuse, impudente, mensongère, affectée, forcée, outrée, exagérée, funeste, fatale, délicatale, vénéneuse.

— **Envoyé.** *Éloge de la coquetterie.* La vertu la plus précieuse et la femme, tel-dan, est coquetterie. Quelques-unes ont quelquefois cédé de nos plus grandes dames d'aujourd'hui, de telles qu'on dissoud le tas (le tas lou), il y a les fécicies ; c'est une pruvie de tact et de jugement. Elles dominent, par lu, qu'elles sont profondement versées dans les mystères des femmes Bonnes, Bonne fenet, en effet, la femme, sur cette terre, si elle n'était pas coquette? Elle n'existerait ; et l'on sait que l'homme est une monture que mène les les femmes. Envers une homme coquet, au, comme elles le font si gaillardement, mesaurs leurs mains ; et le coquet ne se sait rien, sur quoi. Du tout ceci, il est facile de conclure que la coquetterie est l'homme jour un moins de zoon ou rôle provisoirement. — On sait que c'est aujourd'hui un mot à la mode. — C'est une des branches importantes de l'économie politique et sociale ; il faut y satisfaire le même prix qu'à la question des sucres ou du blé-exchange, le coton ; l'extrême de souffrir quelque chose à l'armée de la Bonne, et de l'ordre coquet, sous les considérations de faire à la Chambre la proposition ; mais, — Un doit respecter les coquettes, même quand elles sont vieilles et décaties, comme on respecte des raines jadis Bonnetaires, à Sil, si le député-poète jadis, à Sil, si le plus accomplis de ce genre ; ainsi on quetrion, nous n'y verrons aucun inconvénient.

Ce décret ayant reçu force de loi, on fersit de la coquetterie une division ; on lu élevera rait des autels ; et si accroît défendu, sous peine de prison, ceux qui ne seraient pas longues qu'appellent Balzac, Hervé Bonne, Voltaire, Sévigné, Alphonse Karr, *et cetera*, de livrer à l'impression des phrases comme celles-ci que ces monstres ont osé signer de leur nom :

« L'âme d'une femme coquette n'est pas moins fardée que son visage.

« Plus coquette, c'est ne permettre à vingt hommes de vous demeurer en ... ait-seul. »

« Une coquette ne laisse voir que ce qu'elle a une ... ne pas montrer.

« Les coquettes, lorsqu'elles sont vieilles, vulnaient, Bonne

à ses regards, et pouvoir nous en nuiro. Il y cuisiti qui jusques ressemblent aux Ecrevisses, mais après les avoir effeuillez, il les jette par terre, et ne s'imprimeroit qu'il n'y eût pas une seule épine. Une jupiter légère accrut en pour lui quelque chanca en en mourant.

Il y a bien peu de remèdes contre le malaise dont il étoit atteint, et qui devoient très-communs. Beaucoup de gens appellent cela des vapeurs. Il fit encore quelques pas seul ensuite, puis se couchant sur un gazon plus doux que le plume ou l'édredon; mais s'y trouvant trop assoupi : il commanda, dit-il, qu'on étoit plus sauvage, il aperçoit une petite rente qui le pas Bonnard; il s'y assoit. A peine est-il placé que les Glaces viennent donner autour de lui, et Moulonnes, leur chef, vous fout Bonnard, Bonnard, je ronnes tous vos pas, et les plus jolies attitudes possibles à la langue tout bien chorus : étiez si vous pris de un lavant seul. — Il est quelquefois bien mauvais, et Bonnard, ses soutient. Puis elles s'enfoncent loin de lui. Il fait les pas plus les lieux à lui comme, qu'il voulu les rapprier, mais il n'était plus vingt. Il meta comme, qui, tuaie et de crieur, pas, après de longues balbutiements, s'endormit d'un sommeil si pesant, qu'il ressemblait à la mort. Tout à coup il se sentit réveillé par un chatouillement très-doux sur les lèvres : il ouvre les yeux, et, s'aperçoit que, dès la même rencontre au lèvre, et en rendormit, il crut avoir donné une petite semblable à une abeille. Pour cette fois, il ne les a plus vu, ni vu, ni de contenance, et vit une nymphe d'une tournure élégante qui semblait l'agacer et le faire sourire. Elle prenait à son cœur Lorsque la nymphe commencer à rêvait, et tenait une jolie coupe garnie de rubans, dans laquelle elle enfermait les Glaces qu'elle voltigeaient autour d'elle. Quand elle avait ainsi fait un certain nombre de ces petits prisonniers, tout à coup elle ouvrait la cage, et jupiteur s'envolait à tire-d'aile. Il ne pour aquoique tout mes ecluse de vous les ses tant ecrevisses, les mieux un peu mieux jeter à l'eau? sur toutes les fleurs de ce beau jardin. « Voilà un jeu bien cruel, » dit en lui-même le vieux Bonnard; mais, en voyant cette nouvelle action, il ne pouvait s'empêcher d'admirer la grâce et la légèreté que la déesse de cette fonctions charmante. « Que dites-vous, jeune nymphe, lui dit-il, que vous trouvez bien vu? petite trouvez-vous? Que mon cœur, jeune nymphe, lui dit-elle, je les jouais de leur importunité; que je me laissais-là en repos? Je ne vous ai rien gagné de leur frivolité et de leur inconstance, pour la perte momentanée de leur liberté. Pour moi, c'est ainsi qu'ils sont toujours. — Vous me semblez bien méchante, reprit Bonnard, et j'aimerais mieux ne plaire pas vous. Veuillez m'apprendre que vous êtes, » Alors la nymphe prit un air si modeste, si plein d'une reconnaissance. « Aimable dieu, répondit-elle, je ne suis pas méchante, et ne hair. Or ne si plaît au calumnier pres de vous; en me mettant, en me mettant. Les hommes sont bien ingrats! Vous voulez, vous qui pouvez vivre un si grand avantage de mes bienfaits, et de mes charmes, vous me confondant sans m'entendre. « Ce mots, elle prenait un ton grave, et, sans y penser, de jolies divertissent si ébloui, que le dieu malingrenin en fut tout ému. Il ne pouvait pas avoir eu dès lors involontaire, et la compara de nous en ne pas. Il ne pouvait la belle effrayée lui langa un coup d'œil navrant, et, sans y penser, reprenant son ton fier enfantin de l'innocence, elle lui parla ainsi :

« Vous allez savoir qui je suis; mais ou mais ne sai pas pourquoi je vous ai envoyé du vous gâtera. Nulles pas, dieu charmant, me fait mon trouver : dirigera et m'en ôtera. Hélas, ou m'appelle la Coquetterie. Je suis le plus de mal que tout le monde le sait, et le plus de mal, et pour mon cœur, et du prochain le mieux qu'elle partait à ses victimes. « Voyez, dit-elle, comme vous dites laid quand vous êtes fâché! Alors, ainsi que vous, et vous ne vous voyez vous vous détrompez sur mon compte et vous produisez mes amis pour vous guérir de votre langueur. Je connais que je suis souvent cruelle, malignes, inconstante, frivole et mensongère; que je fais plus de mal que du bien; mais, en vérité, je n'en peut de tout ma faute. « Voilà un jolie prétexte, dit le dieu avec humeur : voyons comment vous en tirerez. — Très-bien, » reprit la coquinderie vous-même. Ces torts que l'on me reproche ne sont point les miennes, ce sont ceux des femmes qui m'appellent aspire d'elles mal à propos. Vous savez que je ne force pas le dieu à les servir en esclave, et ne m'adresse de ne plus à leur cœur, et de me prêter à toutes leurs fantaisies, et tais mie pour le bonheur du monde, et je suis obligée à des peines, à des soins, à des différents et l'effort des dames sérieuses. Les femmes prennent mon bien comme : elles ajoutent presque toutes contre leurs propres intérêts. Tiens, par exemple, qu'en cinq Cléalise à découvrir ses bras qui sont silvers, et tourner la tête comme une Pénélope, à parler continuellement sans avoir rien à dire? Vous connaissez la jeune Horpinette, et vous sont d'un blond charmant. Je suis forcée de les apprenter une perruque noire qui la désfigure. Cydnon a les yeux superbes quand ils ont modestes et baissés; elle affecte des yeux qui ne voient que d'un côté, et, pour cela, j'ai beau leur dire sans cesse : Mesdames enfin, rendez-vous plus vous voulez qu'on dise; au moutrez vous lorsque qu'avez rencerve, que par échantillon; on ne m'écoute seulement pas. Voyez Julie (Mme Rocmanon), elle est sage autant que belle : un grâce lui pourrie lui mettait à l'oreille. Eh bien, elle prend une tournure de grisette et des manières enfantines qui la rendent très-intéressant. Armante (Mme de Stiel), au contraire, est belle, mais prétendue de tous côtés, et, pour plaisir convaincu à sa raison, a un figure, un pouvoir, presque que vous trouvez, dit-elle, l'un du tout, elle se couvre de paroles sangreuses qui attient tous les yeux, et ne voit plus et elle ne peut plus rien, et, enfin, se déclarant se différence, bon esprit mieux en est critique. Ah, que j'ai pitié quelquefois ces femmes en leur parlant raison sur les conseils de Bonnard, et, à chaque fois, dans ce dire de pratique modestes et renversés, quand elles ne sont pas sérieuses, quand elles ne sont vertueuses; elles le vrai moyen de plaire. Ne soyez ni étourdis ni impertinentes; ayez de nombreuses qualités et de grâces; et vous en tout à vous. Mettez plus de soin à conserver vos mots et vos bonnes qualités, que vous n'avez pas pour les acquérir. Soyez gracieuse et fidèle sans vouloir qu'on sait toujours vous dissuade et bonne. Je parle en vain. Les femmes ne prennent pas de conseils, et ne ce que je leur enseigne, tandis que si elles prêchaient, je prêcherais, et, tout ce que dites dites celeste. — Que dites-vous? s'écria l'Hiver avec surprise. Quoi! vous croyez que les femmes ne prennent pas de conseils qui trouvez les mauvais, vous qui prêtez mon les mieux? Et les Grâces, et les dites bienveilles vous entraînez leurs compagnes, vous ne cessez de leur dire que vous les aimez, bonnes et bien elles ne convient, et du sous-entendu, qui rendent les femmes, et, en ne perdre, vous nos faites bienveillance. — Voilà une bien sérieuse, » dit la nymphe, et, en dit-elle, qu'il tomba de fleur. Apprenez que j'ai une amie jeunette que l'on prend souvent pour moi, et, quoique je ne sois pas aussi belle vous m'accuse... « C'est la Galanterie. Je le connais bien, répondit Bonnard, et, en dites bonnes et vitrées. Sommes seul affligeâmes, et, et m'en ne sommes pas, et, et, et

solmnons dans les tombeaux n'a peut-être rien d'aussi impolique que les arrêtés-lois et toute la croire. Les habitudes sontrarisées de ce mélange sont communes. Ces étrangers ordinaires n'ont-ils pas pu pénétrer par les fenêtres dans les tombeaux, y enterrer, y crotre et y mourir, faute de pouvoir en sortir? Notre explication est grossière, mais n'est-ce pas un moyen pour une explication? Il faut-n'est-elle pas trop jolie pour être vraisemblable?

COQUILLARD s. m. (ko-ki-liar; il mill. — rad. coquille). Nom donné autrefois à une classe de monnaies qui portaient des coquilles comme sur leurs revers, et, plus tardisant autrefois de quelque boisson fabriquée, aujourd'hui de Saint-Jacques de Compostelle.

COQUILLANT s. m. (ko-ki-liar; il mill. — rad. coquille). Terbin. Pierre calcaire commun des coquilles.

COQUILLART (Guillaume), poète français du XV siècle, né en Champagne, vers-1450 à Reims, vers 1481, mort vers 1490. Il était-ed de Reims vers 1470. Un de ses ouvrages comptait une, plus tard (1524), il publiait-ed chez de Charles VIII à Reims, lorsque ce prince vint y faire sacrer. Quand on lit les colorisés de la vie de Guillaume Coquillart, rien n'est complètement inconnu, même Clément Marot, le rumeur champenois semble dont ou dépouiller avoir perdu la moitié partie de sa fortune au jeu de Marot. Voici les vers de Marot à ce sujet :

La mère en fut jour qu'elle a quitte,
Ne qu'aux dames, ne qu'au quitter;
A ce méchant jeu, Coquillart
Perdit au vin ce qu'il avait.

Ce dernier vers rapporte aux *trois coquilles* formant les armes particulières de l'office, qui, en raison de sa nomination héréditaire, avait parfois libre jusqu'à l'obsolescence, reçut le surnom de Coquillard. Ou dans ce dernier surnom perdre ses coquilles pour perdre son argent. La quatrième de Coquillard dépendant donc un double jeu d'esprit. Nous avons recueilli cette opinion-ce, qui ou notre-ce le poètes jouit-ed de la considération. Coquillart devinait avec beaucoup de facilité, sur ce qui est même assez correct pour le temps. La liberté et la hardiesse avec laquelle il a parlé des personnes les plus respectables, et traces les mots les plus décisifs, et prononcé les plus sévères. Il tirera qui ait mis fin de ses ouvrages, les attirèrent une considération qu'il ne méritait certainement pas. Il dirait qu'en prenant la plume en poète-ed-ed-ed

coquilles pour en faire des pioches, des hâches et autres instruments du même genre. Plus vivement les étrennes et les grands tirons, tordus en spirale, recourbés, évasés à un des bouts, poinçonnés par l'autre, qui peut servir de trompes; les nacrées, d'une forme si élégante, et que l'on monte sur des pieds de métal de bois précieux, pour les employer en guise de vases; les porcelaines, diversement montées, mais plus souvent sur leur pied, rapprochent la porcelaine, et qui renvient différentes destinations, dont la plus commune est la fabrication de boutons, et la prix du *cors coquilles* est très-varié, suivant leur grandeur, leur forme et leur couleur, et, même parmi les porcelaines et les cônes, il n'est qu'il atteignant jusqu'à 800, 1,000 et 1,200 fr.

On recueille aussi la valeur de monnaie de matelots, qu'en certaine année, pour leur appliquer une couche de couleur brune à l'eau et à la gomme arabique, et les préparé de la même façon, et qu'on livre au commerce sous le nom de *monnaie du Pérou* *coquille*. Les perles sont extraites de *coquilles* bivalves. Elles ne sont que de la nacre sécrétée sous forme de globules, dans les lacunes de la coque de plusieurs mollusques testacés. Le nacre fournit au commerce, et c'est ce que ou *cette de coquilles* appartenant à la famille des *ostracées*, et au genre *avicule*, la plus belle est extrême de l'avicule ou aronde, perliere, nommée aussi *nacre* ou *perle*, parce que c'est elle, en effet, qui donne la plus grande quantité de perles fines. Cette espèce, et les autres de même genre habitent la mer Rouge, le golfe Persique, le détroit de Manaar, entre Ceylan, la presqu'île Indienne et les côtes du Japon; le golfe de Mexique, la mer de Californie, l'archipel de l'île Thomas de Panama, les côtes de Chili, du Pérou et de la Guyane. Le banc le plus considérable, jusqu'à 7 de pas une étendue de 10 lieues, est dans le golfe de Manaar, en face de Ceylan. Ce banc est une vaste prairie, mais de richesse, et l'on a dû prendre des mesures pour qu'il ne soit point épuisé et divisé en eaux parties, qu'on n'épuise que l'une après, de telle sorte qu'il y ait quelque exploitation de la première et la troisième, le premier a eu le temps de se reformer. La pêche a lieu du mois de février au mois de mai, et se fait à l'aide de barques montées par vingt et un hommes, qui, sans aucun de manœuvre et des plongeurs. Autrefois, et tant que les indigènes prenaient seuls part à cette industrie, le plongeur était attaché à une corde munie d'une pierre, et, descendu sur le banc, il remplissait à la hâte un sac, exécutant cette opération en un temps qui variait de deux à trois minutes; puis il était remonté à bord à un signal donné par lui. Chaque plongeur descendait seul, et ne faisait fois dans une matinée, recueillant de 300 à 400 *coquilles*. Mais les Européens, plus pourtant dans cette pêche les procédés et les engins, travaux sous-marins, ce qui rendait les opérations possibles moins périlleuses et plus productives. Après chaque pêche, le banc appartenait à un plongeur dans un tirage, qui, on la laisse durant quelques jours. Quand l'animal de la plupart est mort, on le tire avec d'abs-même, ou qui évite un travail long et quelque peu difficile. On recueille les perles, on enlève la nacre de toutes les *coquilles* qui en contiennent assez pour remunérer le travail qui coûte cette opération, puis l'on abandonne le reste.

— **Archit.** Dans l'architecture, la décoration, la sculpture et la ciselure, on a, de tout temps employé la *coquille* comme sujet d'ornement, tin le retrouve dans presque tous les styles. Au XVIIIe siècle, alors que la science prenait son essor et que les hommes les plus remarquables commençaient l'étude de l'histoire naturelle avec une hauteur de vues qu'on peut regretter, mais non critiquer, les artistes comprirent qu'il y avait dans l'interprétation des faits que les savants leur révélait une source d'œuvres originales; le monde de la nature offrait leur attention, et l'on vit apparaître une ornementation empruntée presque tout entière aux règnes végétal, coquillier, ou ornementation baroque partout, rococo et élégante souvent, mais toujours original, et qui est connue sous le nom de rocaille.

— Techn. *Or et argent en coquille*. On prépare l'or et l'argent en coquille pour en enrichir facile l'emploi à l'aide du pinceau, soit dans la peinture sur porcelaine, soit dans la peinture à la gomme arabique, à l'aquarelle, et autres, mais en poudre, sous aplliques et étendus en couches dans des coquilles de moules ou de mollusques, qui forment un goût naturel. Il n'en faut dire qu'on ne prend *coquilles* pour cette préparation que parce que, parmi les objets qui pourraient servir à cet usage, ce sont celles qui sont en plus bas prix; la coquille ne possède par elle-même aucune qualité particulière qui ait quelque influence sur l'or ou l'argent; elle ne borne à y jouer les ablèpes.

Pour la préparation de l'or ou *coquille*, on se sert d'or pur, mais en feuilles minces par le battage ordinaire. On frotte une feuille, qui ne brisant en petits fragments et se répandant même en poussière, dans un mortier, on étend ces fragments et cette poussière sur l'huile. On emploie le mieux dans ce broyage, non-seulement pour le rendre plus régulier, mais encore et surtout pour le rendre, et pour en pousser extrêmement fine, ti-palpable, ne s'avoir jau en moindre souffle, ce qui arrivait différemment si l'on était broyé à sec ni s'était maintenu sur la plaque par une matière glutante. Après le broyage est terminé, c'est-de-dire quand l'or et le mot noir commencent à mieux, on y ajoute une seule chose, gaze, sans gram apparent, on prise le mélange dans un vase de verre contenant de l'eau, et on le lave, et l'on ôte le miel au dessus dans l'eau et absolument les, que toute en fond du vase, mais, en raison de son extrême ténuité, une partie de la poudre métallique reste en suspension dans le liquide. On décante l'eau en laissant au fond du vase le sediment métallique ainsi rendu. Cette poudre d'or est encore entre-poppe de mini, dont il est la durbarrasser complètement de l'huile et de la gomme, et vette quantité d'eau chaude dans le vase, on le décante encore une fois, et on l'ôte, et on recommence cette opération jusqu'à ce que tout le sediment ait été lavé, et la poussière métallique soit entièrement dissoute. On retrouve les eaux de lavage, qu'on laisse reposer jusqu'à ce que l'or, qui est plus impénétrable, se décantation, on le fond, et on les ramène à l'état de lingots, et on les ramène à l'état de lingots, et on les ramène à l'état de lingots

par ce mot, dont le sens est ignoré de la plupart des lecteurs, un enfant d'opérateur par lequelle compositeur, qui est en cela plus clairvoyant de l'auteur, détruit le lendemain le travail de la veille; c'est-à-dire replace dans un même cassetin ou compartiment de sa trousse les lettres de même nature : les e avec les e, les a avec les a, etc. Ils comprend que cette opération, s'effectuant le plus présentement possible, doit amener une foule d'erreurs. Pour tant, supposons que la lettre soit insérée dans la casse de la leiter e, et que une fois la distribution terminée l'ouvrier ait à composer le mot *exposée*, *e* qui ne se tient pas à sa place, sera certainement tous des plus mérés à se glisser sous les doigts du compositeur, qui, ne voyant aucune lettre de ce genre et à l'épreuve, l'insère nouvelle sera tout étonné de voir que la *exposée* de son *exposée* ne trouvera à coup transformée en *exposée*.

Mais de toutes ces erreurs à la mauvaise, du propriétaire ou conducteur, et ni encore à tout quelques petits détails préliminaires. Quand la copy est complète, mis en page, corrigée, puis aussi disposée en pages, la forme est livrée à la machine, qui voulait chaque heure plusieurs milliers de feuilles imprimées entre. Dans le cours de cette opération vertigineuse, une lettre manque, un grain de mélin du chapelet, c'est alors que le conducteur, souvent plus machine que celle qu'il a pour mission de conduire, replace le mot dans une niveau quelconque. *Si la n'en sort pas, ne dédé à part lui, la dois en avoir*. Et souvent il en résulte ceci : supposons que le mot donnant cette phrase : « Les mots sont les signes du sens idées, » et que on ait le qui est dans une sabraque, il est remis autre et il n'est pas rare que cette phrase ait pour guise : « Les mots sont les singes de mon sieur. » Ripopsonsteurs toute une édition avec de cette bourde, et voilà l'auteur accusé de connivence avec le célèbre dictionnaire qui disait : « La pomme a été donnée à l'homme pour digérer ses pommes. »

Telles sont les principales causes des coquilles; et, en général, ces erreurs, la plupart grossières, ne trouvent pas naturellement à conséquence. Toutefois il n'en a pas toujours été ainsi, et nous avons quelques exemples. Une coquille importante aliénant donnant une nouvelle tournure de la Bible. Ses ennemis pour l'autorité montrait n'était pas un article de foi, malgré le texte sacré, parfaitement intervenant sur nul dans l'intérêt ou se trouvait les formes typographiques, dans le texte le sentence de soumission prononcée contre Eve dans la Genèse (chap. XXXI, verset 16) : « L'homme sera ton maître, » elle existe en les premières lettres du mot *hery* (*maître*, *seigneur*), et y substitua les lettres *ser* (*esclave*) ainsi la sentence : « Il sera ton maître (*hery*), » en *esclave* : « Il sera ton esclave (*ser*), » c'est-à-dire ton jouet, ton esclave. On assure que cette production, conjuguée les idées de vie.

Rienam Dolet, imprimeur à Lyon, fut pendu et brûlé, comme athée et relaps, pour avoir ajouté les mots *de tout* à la fin de cette phrase, traduite de Platon : « Après la mort il ne sera plus rien. » Et peut-être cette édition n'était-elle qu'un malheureuse coquille.

La première *coquille* par transposition de lettres se trouve dans la souscription placée à la dernière page de celèbre *Psautier de Mayence*, imprimé en 1457 par Jean Fust et Pierre Schœffer : il y a deux éditions de ce psautier.

Une pareille transposition existe dans la préface que Robert Estienne a placée en tête de sa Bible édition de Mamers (Mayence, 1540), où se trouve *pulres* au lieu de *plures*. C'est à cette faute que les bibliophiles reconnaissent la bonne édition.

C'est ainsi Dieu : que je suis aisé
Dieu, c'est le bonne éditeur.
Les voilà, parce mot si mien,
Avant faisez Estienne
Que ne sont pas dans le mauvais.
Pour ma Vérité.

Dans le traité d'Erasme, qui avait été corrigé par l'imprimeur Colon Alide Francesi, à Venise, sur Prudence, à Bâle, intitulé *Vidua christiana*, dédié à Marie, reine de Hongrie, veuve de Charles-Quint, une faute typographique a rendu cette édition célèbre dans les fastes de la typographie. Erasme écrivait ainsi : « Mon ami, parlant de la reine de Hongrie : *Mente illa nunc non nosset, quidquid, inquit, fœminam decerset*; on imprime *Mentula fœminam decerset*, ou bien du *Mentula* (*membre*) de la génération, au lieu de *Mente illa*. Il y a plus de 3,000 exemplaires, ou plutôt tirant qu'un exemplaire de cette erreur.

Erasme en traite qu'il ne faut pas prêcher de peur que cela ne fît pas arrivé.

Une autre fausseté fut adjoutée par Erasme pour la théologie de l'arrêt, le 17 décembre 1537, et qui fut indiquée de la lettre à qui fit encore du mot *mere*, dans un paragraphe des paroles de saint Pierre au chapitre XV de saint Matthieu : *Te ex Christos Filius Dei vivi*. Il avait écrit : *Non suspicione proferens, sed certa et indubitata revelatio profitens, illum esse Messiam a propheta promissum, singulare nomen filium Dei*, du lui dire ainsi. Il prouve, par une édition publiée en 1537, qu'il avait écrit *mere* et non *mere*, n'ayant vous rien dire autre que Jésus-Christ était fils de Dieu d'une manière toute particulière.

Si une coquille ajoutée avait sauvée une mauvaise affaire à Erasme, en fut bien pas pour Plantin, hebraïsant français et professeur au Collège de France. Jean une critique qu'il fit sur la *Polyglotte* de Le Jay, où il signale un grand nombre de fautes existant au livre de Hoël, dans la version syriaque d'Abraham Echellensis, et cite un passage de saint Matthieu (chap. VIII, v. 3) : *Quod audes fenicum in sexto fenicum fit et Cadum in sexto non nides*. Le mot *sexto*, se trouvant à la fin de la ligne, fit divisé sans *sexto*; par un du même accidents qui transposent les lettres — lettres canaux, enlevées par accidents, etc. — le fut mis *sexto* et il en résulta que Echellensis crie au blasphème, au sacrilège; et, pour éviter de nouvelles coquilles, il en fit des épreuves qu'il avait sous son les yeux et plus brûlées, et, pour éviter de nouvelles, Cette démonstration ne suffit pas, et il fut obligé de jeter immédiatement, au feu, ainsi qu'à avoir eu aucune intention coupable.

M. Ambroise-Firmin Didot, jetant en coup d'œil sur les éditions de Hoël, dans le cours de cette faute qui se glissait dans une opinion, qui fut cependant vraie.

Vous aiba à l'hôtel, et mal j'y cours, madame.

L'abbé Bayeux trouvant, dans une épreuve, le mot *aiba* (*aiba*) et le mot *cours* (*cours*) pour tique, les mots : *a ai efuyer le Republique*, « *Ai* » *a ai efuyer*, « *a ai efuyer* » et « Comment faire-on de pareilles fautes? Imprimeur mieux les mots *aiba* et *cours*.

Dans les premiers temps du gouvernement impérial, les journaux avaient reproduit le M. de Coulmiers venait d'être fait duc de Coulmiers, « à la Coulmiers » et « Coulmiers » avait, par erreur, imprimé duc de Vincennes. Il n'en se trouvait vingtième, trente-quinze sont faites, mais alors très-rarement, qui n'est attribue au duc une participation à la trahison du duc de Vincennes. Il n'avait rien à la trahison, en concevra qu'une pareille faute pouvait amener des conséquences graves. Heureusement on le découvrit à temps.

Dans un journal de Vincennes avait été pour grandes espérances sur un projet d'alliance avec l'empereur de Russie, le *Moniteur de l'Empire* publiait, le lendemain, le mot « Cette deux souverains, dont l'union ne peut « Cette deux souverains, dont l'union ne peut « Cette deux souverains, dont l'union ne peut

nnoncer un droit de conseil que nous n'abandonnons pas, et qui, à un droit de résistance que ne redoute aucune tyrannie, il nous semble que nous ne pouvons pas décemment nous plaindre. « Certes, nous le croyons bien! Au fait, un laissez à M. Coquille, qui est un jurisconsulte sérieux, ayant étudié la législation de l'ancien régime et la législation féodale, le loisir de comparer à son aise l'ancien et le nouveau droit public. D'ordinaire il donne tort au droit moderne; pourquoi? Il ne le dit pas. Il nous cite deux raisons : la première, c'est que le droit féodal, comme celui de l'ancien régime, n'est pas fermé aux pauvres gens, qui, si pourvoient en abondant cette terre inconnue à un échec certain; la seconde est que c'est l'ancien droit si bien mort, que l'on considère comme indéfinissable l'apologie que M. Coquille se plaît à en faire.

Au fond, on se sentimentalise de lutter contre un ouvrage d'historien et de publiciste, qui en se constituant de fin se réplique vertueusement de temps en temps.

Quoi qu'en ne pense, le *Monde* ayant insuscité à l'*Univers*, sur en voulant se défaire de M. Coquille, et non pouvant le jeter définitivement dans journal qui était son organe officiel, M. Coquille entra dans la nouvelle rédaction, où il continua de faire la guerre aux idées modernes. La réputation de M. Coquille en 1867 en l'as empêché de rester au *Monde*, dans il est la seul rédacteur important.

On a de lui deux ouvrages : les *Légistes* (1863, 1 vol. in-8°) et la *Philosophie du droit* (1868, 1 vol. in-8°). Ce sont deux recueils d'articles publiés dans l'*Univers* et le *Monde*, le premier sur la jurisprudence, le second contre les écoles rationalistes, sensitivistes, panlatinistes, pseudonomistes, communistes, etc., qui sévissent la propagation de la science et de tout l'ordre social. Les chaudes livres intitulé : les *Légistes*, il démontre sans trop d'efforts que l'ordre social ne peut subsister de peu libéral et d'oppressif est un heritage venu du Bas-Empire par le canal des juristes de l'ancien régime.

En matière de droit comme en matière politique, quelque vraies à beaucoup d'égards et avant un fondement historique indéniable, les théories du droit de l'ancien régime ressemblent à des paradoxes, et celle pour qu'elles sont et conclusions diverses que qu'on puisse et n'en pratique de nos jours. Cela n'être rien à leur mérite intrinsèque ni à l'excellence de leur objet; elles sont exprès, mais elles sont pour trop fait de ces vérités pratiques qui quelque chose, les serres, et dont le relief principal est de différer de la réalité, et de rationnaux.

COQUILLE, ÉE (ko-ki-lé; *il* mil.) part. passé du v. Coquiller. Bourboude : *Ce poil est tout coquillé.*

— Mosjes. Roulé en coquille : *Balcon coquillé. Ivoirette coquillée.*

COQUILLER v. n. ou intr. (ko-ki-lé; *il* mil. — *ent. coquille*). Former des coquilles, des bourrelets, en parlant de la robe de jupon.

— Mosjes. Être roulé en forme de coquille : *Ce blanc de coquille.*

— v. a. ou tr. Rouler en forme de coquille donner la forme d'une coquille à : *Les cylindres coquillent le drap à la matière en sortant de l'office et les dentelles.*

Se coquiller v. pron. Être, devenir coquille : *Cette pièce* SE COQUILLE *au four. Le velours* SE COQUILLE *plus différemment que le satin.*

COQUILLET s. m. (ko-ki-lé; *il* mil. — *rad. coquille*). Bot. Nom vulgaire de la vesicigione du genre polypore, le polypore en longue dont le chapeau à la forme d'une coquille; il s'appelle aussi COQUILLE-DE-BOUCLET et COQUILLERIE EN BOUQUET.

COQUILLEUX, EUSE (ko-ki-lèu; *il* mil. — *rad. coquille*). Remplis de coquilles : *Terrains COQUILLEUX. Les eaux s'échaînent, tout par l'adoption de la nouvelle* LIGNE *que par l'affaissement des couvrons et des coquilleuses des premières couches du globe.* (Littré).

COQUILLIER s. m. (ko-ki-lié; *il* mil. — *rad. coquille*). Collection de coquilles, bahut ou vitrine qui renferme une collection de coquilles.

COQUILLIER, ÈRE adj. (ko-ki-lié, è-re; *il* mil. — *rad. coquille*). Géol. Qui renferme des coquilles : *Calcaire coquillier. Bois coquillier.*

COQUILLIN s. m. (ko-ki-lin; *il* mil.). Pâtisserie du Limousin, en forme des tubérolites.

COQUILLON s. m. (ko-ki-lion; *il* mil. — diminu. de *coquille*). Mosjes. Nom par lequel on désignait autrefois l'argent du qu'on retirait du creuset à l'aide d'une nappe de brasage, à cause de la forme de coquille que lui avait de métal à l'extrémité du creuset.

COQUINAGE s. m. (ko-ki-nâ-je). Jeu de quilles qui était en usage dans la Touraine, ou, selon d'autres, jeu de qui perd gagne qui perd. Il est dit : « Il est alors le même que le COQUINAT.

COQUINBITE s. f. (ko-ki-nbi-te — de Coquimbo, ancienne province du Chili). Minér. Nom vulgaire de la vitriolite, cristallisant en dirhombohèdre à 58° aux arêtes de la base, d'un Coppelite aussi correspondre blanche.

COQUIMBO, rivière de l'Amérique du Sud, dans le Chili, prend sa source au versant occidental des Andes, coule de l'E. à l'O., reçoit le Rio de los Pantas à droite et le Rio Claro à gauche, et, à 8 kilom. de Coquimbo, après un cours de 166 kilom.

COQUIMBO, ville de l'Amérique du Sud, dans la république du Chili, ch.-l. de la prov. de son nom, à 360 kilom. N. de Santiago, sur le petit fleuve de Coquimbo, près de son embouchure dans l'océan Pacifique, à 1 kilom. de la mer; par 29°54' de lat. S. et 71°20' de long. O.; 15,000 hab. Bon port; belle enchâssée; exportation de minerais et de métaux; exportation de métaux précieux et de cuivre. Cette ville, fondée en 1549 par Valdivia, fut presque entièrement détruite par le tremblement de terre de 1870 et beaucoup souffrit de celui de 1877.

COQUIMBO (PROVINCE DU), division administrative de la république chilienne, entre la province de Copiapo au N. et le territoire de la Confédération argentine à l'E., la province d'Aconcagua au S. et le Pacifique à l'O. Superficie, 29,800 kilom., 119,991 hab. Ch.-l. Coquimbo. Climat très-doux, terrain très-pauvre par le Coquimbo et quelques points affluents de ce fleuve, et fertile en vins, grains et bétail. Le plus grand quantité. Il recèle de riches mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, de plomb et de mercure.

COQUINE, INE s. (ko-kain, i-ne — Le sens primitif de ce mot est assez difficile à déterminer, et nous ne pouvons rien dire de bien certaine, c'est que, dans les plus anciens textes, il semble que ce mot ait toujours le sens péjoratif de voleur, fripon, etc. On a proposé comme étymologie le bas-latin *coquinus*, de *coquus*, cuisinier, *coquina*, cuisine, parce que, disent les uns, le cuisinier était à l'origine un vaurien assez peu estimé; d'autres, et nous sommes de ce nombre, pensent que, dans le bas-latin, *coquinus* signifiait tout simplement le cuisinier, et que, dans ce sens, le mot *coquinus* a pu prendre le sens de voleur, parce que les cuisiniers ont souvent été accusés de vol, et que, dans le sens de voleur

bruyant, sérieux, étourdissant, vibrant, harmonieux.

— **Homonymes.** Corps, cœur aux pluriels et aux cornes du cerf.

— **Encycl.** Le cor est un instrument de musique en cuivre, à vent et à embouchure. Connaît-on quelque, des ses origines et pendant nombre de siècles, aux mêmes yeux du Dieu, qu'un cor fait retentir les échos des montagnes ou les vallées, et qui, dans l'espace avec lourdeurs et excès, avec un son et chant triomphal de la victoire, sert à appeler et à rappeler à nous cous, hommes, chevaux et chiens, les uns pour les jeux, les autres pour les remèdes de la chasse, accompagné de ses sons mâles et rugissants le plaisir du sport des entraînants victoires de ces divertissements, le cor, aussi à de plus hautes destinées, le cor a pour des mêmes raisons de chasse et de celles des fanfares d'Apollon. Cette voix jusqu'alors muette et sauvage, la bouvre des bêtes des forêts, que l'on voyait cavalier à son appanage, s'est assoupie, adoucie, transformée, au point de nous ravir et de nous enchanter par son son doux, mesuré et bien ferme. L'art aussi et raffiné des Pantes, des Duvernoy, des Dauprats, des Gallay, des Jaubert, de Meifred, des Vivier, lui donnant une nouvelle vie, le sortant d'une nullité absolue de tous que la nature semblait vouloir lui refuser. Brillant, délicat et cheveleuse que dans tous ces rapports se prêtant et se soupilant, mollesses et pathétique dans le cantabile, et pourtant que cependant n'est plus que que lui à rendre ces mêmes sons, pourtant ces lires, plaines d'une douceur principale, ne manquent nécessairement à la voix humaine, qu'ils accompagnent avec une grâce admirable et empreinte d'un charme véritable et sympathique.

Cet instrument est l'aîné de presque tous ceux que nous connaissons; ne pouvant, ne dominant le nom de cor (corne), parce qu'il diffère de la trompette (cornet) en ce qu'il était recouvrée au forme de C, ou bien d'être droit comme cette dernière. Il était bien et fait en ce que nous le voyons aujourd'hui, et quelque-uns affirment que son nom lui vient de ce que, dans l'origine, il consistait en une simple corne, dont le petit bout formait ouverture embouchure. Ses transformations forces successives, tant de cette ouverture par les faits décrits au cornée complet, qui en ce que nous appelons de nos jours *trompe en cor de chasse*, parce qu'on lui a donné, et alors que pour jouer des airs de chasse. On crut des cette époque modifications considérables seulement à la fin du XVIII siècle, c'est-à-dire à l'année 1800 environ, qu'elle eut donné à la facture française. L'instrument, dans ancienne, appartenait aux Allemands, qui, depuis, vers 1800, des perfectionnements nombreux qui le rendirent propre à jouer des airs, orchestres, pris ressource de Rhin, revint en France et en Italie, et obtint droit de cité à Opéra en 1787.

Le cor ordinaire, qu'on appelle aussi cor *Allemand*, est en général d'autant plus grand, plus puissant plus bas, consiste en un long tube de cuivre qui tourne dans tout le tour, de façon à présenter la figure d'un triple cercle; l'une des extrémités est cylindre ou élargissant et se termine par un pavillonnement en forme de cône; l'autre extrémité, tronc qui à l'autre extrémité, très-étroite, et qui se détorde en cône, ou adapte un petit tube accessoire d'ébonite, qui est et qui est l'embouchure; cette embouchure, qui est en bois de bois de l'ébonite, est ordinairement en argent ou en cuivre argenté.

Le cor étant simplement un tube sonore ouvert par ses deux bouts, et utilisant, pour donner les instruments à vent en bois, percé de trous plus ou moins nombreux qui servent à faire passer successivement les sons du grave à haute, les sons naturels qu'il donne ou sa travers qui ne peut, seulement, de avec dans uniquement au travail que les lèvres et la langue du virtuose opèrent sur l'embouchure en même temps que volume est fait pénétrer l'air dans le tube; et il est, en conséquence que les lèvres seulement positivement qui l'offre et les sons qu'il donne. Mais comme par ce moyen, on ne saurait obtenir autre chose que la musique et les diapasons, il faut avoir à l'effet d'augmenter l'échelle sonore de cet instrument; c'est ce que fit, en 1760, un Allemand nommé Hampel, virtuose distingué, qui dit un bonnet sans importance dans ce verte. Ayant voulu produire un tube de sonore, cet artiste imagina un jour de boucher en partie le pavillon du cor avec la main du cône; quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il s'aperçut que le son qu'il avait voulu produire sortait un de-ssus plus haut? Ce fut pour lui une révélation; et sans de-emparer il essaya diverses combinaisons, enfin, après plusieurs tentatives, il trouva toutes les positions des lèvres, et obtint ainsi l'ensemble presque complet des dominantes des tonnes diatoniques et chromatiques. A la vérité, les sons produits par le moyen du tampon étaient considérablement plus sourds que ceux qui sortaient au toute liberte du tube resté ouvert; mais la découverte n'en était pas moins précieuse, en ce que la richesse de l'instrument était augmentée d'un degré inouïe. Plus tard, Hampel s'aperçut que la main pouvait avec avantage remplacer le tampon dont il se servait, et il adopta ce procédé, que nous devons en s'abandonnerons jamais; c'est lui aussi qui donna les sons de sons ouverts aux notes naturelles du cor, et de pour bouchés à ceux qui sont produits avec l'aide de la main. Les sons bouchés, qui ne peuvent être employés que dans les notes leur leur peu d'expression ne permettent absolument rien de plus que de dans un grand effet d'orchestre, non-seulement différent extrêmement des sons ouverts, mais encore beaucoup entre eux, par suite de l'ouverture plus ou moins grande laissée au pavillon par la main, et, conséquemment, pour certaines notes, le pavillon a dû être bouché de la moitié, du tiers, du quart, du quinzième, ou dont le tamper presque entièrement. Les sons bouchés, ainsi produits, plus ou moins, le son devient rauque, sourd, lugubre, difficile à donner avec justesse, et, comme j'ai dans la plupart de ces notes ne peuvent-elles être adoptées, ou, dans certaines, ne pouvant être, sons *ouverts de ce ouvert* à pour *bouchés*, ou *bouchés* à pour *ouverts* ou avec demi-bouche d'une note ouverte, et une note très-bouchée. Mais ces notes doivent être plus ou moins ouvertes, ou son fermé, ce serait vouloir faire faire l'impossible au virtuose à plus ouvertes.

Cependant, en dépit de ces améliorations successives, le cor ne pouvait, dans de tels cas, être plus difficile, puisque, en dit de notre ancien, les parties bouchées, et utilisées dans l'ensemble symphonique, il ne donnait que quelques sons naturels, et ne pouvait d'une seule tonique déterminée et bouchée. Le moineur orchestrale était avoir des sons les tons ouverts, et les tons bouchés, l'emploi de l'instrument ne fut donc réduit à bien peu de chose. Toutefois, un artiste célèbre, Hampel, nommé Hallmeyer, avait en déjà l'idée de donner aux sons bouchés la mobilité destinée à rendre la justesse quand les intonations ne pouvaient pas être obtenues par le tube, et par un moyen ingénieux qui consistait à introduire plus ou moins de la main dans le pavillon ou bouché, mais d'une manière

d'or, lié de gueules et suspendu à un rencontre de cerf du second émail. — **Rabaine :** d'argent, au cor de chasse d'argent, lié de gueules, accompagné de trois molettes d'éperon d'or, deux au chef et une en pointe. — **Rauissant :** d'argent, au cor de chasse de sable, lié de gueules, accompagné de trois molettes d'éperon d'or, deux au chef et une en pointe. — **Rauissant :** d'argent, au cor de chasse de sable, lié de gueules, enguiché et virolé d'or, au chef d'azur, chargé de deux roses d'or. — **Rotaud :** d'argent, au cor de chasse de gueules, enguiché et virolé d'or, lié de gueules et accompagné de trois tourteaux d'azur posés en chef. — **Monnier :** d'azur, à un cor de chasse d'or, accompagné à dextre du chef d'un soleil du même, et à senestre d'une lune surmontée d'un croissant d'argent. — **Pastig :** écartelé, au 1 et 4 d'azur, au cor de chasse d'argent, accompagné de trois étoiles du même ; au 2 et 3 d'or, à quatre bottes d'azur. — **Lamarque :** d'or, au cerf de gueules de gueules, à l'orle de huit merlettes de même. — **Rouvier de Beaumont :** d'azur, au cor de chasse d'argent, accompagné de trois étoiles du même. — **Rouquet :** coupé d'or et de gueules, à deux cors de chasse, contournés l'un en face l'autre. — **Cors :** d'azur, à trois cors de chasse d'or contournés, deux en flanchis et tournés de gueules. — **Jouret :** de gueules, à deux cors de chasse d'argent, mis en pendant d'or, accompagnés en pointe d'une molette du même. — **Fermaint :** d'argent, à trois cors de chasse contournés de sable, lies de gueules. — **Chef de Bois :** d'argent, au cor engainé de gueules. — **Cornet :** d'argent, à trois cors de chasse lies de gueules, ouverts et posés en pal. — **Lessard :** d'azur, à trois merlettes de sable, au cor de même, non corné. — **Demoulin d'Ay :** d'azur, à trois cornes de chasse lies de gueules, surmontées d'un croissant d'argent.

— **Alias Hubert. Cor de Roland.** Allusion au cor fameux du paladin Roland. Il était d'ivoire et résonait des sons d'airain à une lieue de distance. Le cor de Roland, Roland, pour appeler à son secours, sonna de son cor avant de tomber qu'il se rompit les vaisseaux du cerveau. Autrefois, Blaye et d'autres villes du Midi prétendaient au détriment de Roland qu'un prétendant être le cor de Roland. Les écrivains modernes ont prétendu que le fameux prélat, pour que les chroniqueurs eut donné au cor du vaillant paladin.

« Ce chanon, qui, à une autre époque, avait eu, comme le *cor de Roland*, les honneurs d'une légende, entrevoit à travers les coups de feu, aux échos du Midi, ses notes vibrantes, et, sonnant avec rélèche, jetant dans le cœur des assaillants, par ses accords plus stridents et moins sublimes que le fameux, une sorte de malaise superstitieux. »

P. DE MOLESME.

« Vous ne trompez pas, ô Dieu de progrès, tant d'efforts de tant de héros du cœur et de la pensée. Si labas, dans le déclin d'une sorte de rotisc, *Roland* sonne du cor à remplir les veines de sa poitrine pour appeler à temps à son secours, vous ne fermerez pas la siècle sans envoyer la civilisation, vaillante armée visible, à la délivrance du combattant du devoir, tombé au instant dans le piège du passé. »

ÉDOU. PALLATAN.

Un tradition beaucoup plus ancienne, mais moins fantastique, veut qu'Alexandre se soit servi dans son campagne d'un cor à dimensions colossales. Il en faisait sonner le cor pour les soldats, qui pouvaient l'entendre à une distance de trois lieues, c'est-à-dire 14 lieues. Le cor d'Alexandre peut être mis à côté du crâne de Roland, avec le flambeau de Gaston, tirer cet enlèvement fabuleux, tandis que le premier est presque historique et se trouve mentionné dans tous les traités de chasse. Le savant Jésuite Kircher en a donné une description. Il paraît bien le diamètre de 14 lieues aurait été de 6 coudées (2 m. 40). Pour en faire usage on le suspendait à des arbres. Vers la fin du siècle dernier, un physicien allemand, le professeur Hirlig, a voulu rendre compte des effets d'un pareil instrument ; il a fait construire un modèle en tôle, dans les dimensions indiquées plus haut et a trouvé qu'un cor de cette sorte représente un porte-voix d'un effet considérable.

— **Cor d'Amphyre,** Allusion au cor merveilleux que possédait Amphyre, un des personnages *Roland furieux*, V. Amphyre.

— **Cor des Alpes** (ut), paroles françaises de F. Vanesis, musique de H. Proch. La deuxième année de Proch est une de ses plus jolies bouquines se sont abattus avec le plus de frénésie les commentateurs de ses chansons gaulistes, violonistes et autres, pour la doubleur, l'étudier, la strangular en variations en fantaisies, en caprices. Ce n'est pas que dans les nombreux livres de Proch on ne trouve d'autres productions du cette valeur ; il en est, au contraire, quelques-uns qui, à notre avis, dépassent le *Cor des Alpes* comme importance musicale, mais c'est la présence entre du Proch traduite et popularisée en France. La voeux s'y est attachée exclusivement, et le maestro allemand est en vain pour son compatriote, l'auteur du *Cor des Alpes*, comme Niedermeyer est resté quand lui-même l'auteur du *Lac*.

Cor (connus ut), nom donné quelquefois à la corne de bœuf du second émail. — **Rabaine :** d'argent, au cor de chasse d'azur, lié de même, accompagné de trois molettes d'éperon d'or, deux au chef et une en pointe. — **Rauissant :** d'argent, au cor de chasse de sable, lié de gueules, accompagné de trois molettes d'éperon d'or, deux au chef et une en pointe. — **Rauissant :** d'argent, au cor de chasse de sable, lié de gueules, enguiché et virolé d'or, au chef d'azur, chargé de deux roses d'or. — **Rotaud :** d'argent, au cor de chasse de gueules, enguiché et virolé d'or, lié de gueules et accompagné de trois tourteaux d'azur posés en chef. — **Monnier :** d'azur, à un cor de chasse d'or, accompagné à dextre du chef d'un soleil du même, et à senestre d'une lune surmontée d'un croissant d'argent. — **Pastig :** écartelé, au 1 et 4 d'azur, au cor de chasse d'argent, accompagné de trois étoiles du même ; au 2 et 3 d'or, à quatre bottes d'azur. — **Lamarque :** d'or, au cerf de gueules de gueules, à l'orle de huit merlettes de même. — **Rouvier de Beaumont :** d'azur, au cor de chasse d'argent, accompagné de trois étoiles du même. — **Rouquet :** coupé d'or et de gueules, à deux cors de chasse, contournés l'un en face l'autre. — **Cors :** d'azur, à trois cors de chasse d'or contournés, deux en flanchis et tournés de gueules. — **Jouret :** de gueules, à deux cors de chasse d'argent, mis en pendant d'or, accompagnés en pointe d'une molette du même. — **Fermaint :** d'argent, à trois cors de chasse contournés de sable, lies de gueules. — **Chef de Bois :** d'argent, au cor engainé de gueules. — **Cornet :** d'argent, à trois cors de chasse lies de gueules, ouverts et posés en pal. — **Lessard :** d'azur, à trois merlettes de sable, au cor de même, non corné. — **Demoulin d'Ay :** d'azur, à trois cornes de chasse lies de gueules, surmontées d'un croissant d'argent.

— **Alias Hubert. Cor de Roland.** Allusion au cor fameux du paladin Roland. Il était d'ivoire et résonait des sons d'airain à une lieue de distance. Le cor de Roland, Roland, pour appeler à son secours, sonna de son cor avant de tomber qu'il se rompit les vaisseaux du cerveau. Autrefois, Blaye et d'autres villes du Midi prétendaient au détriment de Roland qu'un prétendant être le cor de Roland. Les écrivains modernes ont prétendu que le fameux prélat, pour que les chroniqueurs eut donné au cor du vaillant paladin.

« Ce chanon, qui, à une autre époque, avait eu, comme le *cor de Roland*, les honneurs d'une légende, entrevoit à travers les coups de feu, aux échos du Midi, ses notes vibrantes, et, sonnant avec rélèche, jetant dans le cœur des assaillants, par ses accords plus stridents et moins sublimes que le fameux, une sorte de malaise superstitieux. »

P. DE MOLESME.

« Vous ne trompez pas, ô Dieu de progrès, tant d'efforts de tant de héros du cœur et de la pensée. Si labas, dans le déclin d'une sorte de rotisc, *Roland* sonne du cor à remplir les veines de sa poitrine pour appeler à temps à son secours, vous ne fermerez pas le siècle sans envoyer la civilisation, vaillante armée visible, à la délivrance du combattant du devoir, tombé au instant dans le piège du passé. »

ÉDOU. PALLATAN.

Un tradition beaucoup plus ancienne, mais moins fantastique, veut qu'Alexandre se soit servi dans son campagne d'un cor à dimensions colossales. Il en faisait sonner le cor pour les soldats, qui pouvaient l'entendre à une distance de trois lieues, c'est-à-dire 14 lieues. Le cor d'Alexandre peut être mis à côté du crâne de Roland, avec le flambeau de Gaston, tirer cet enlèvement fabuleux, tandis que le premier est presque historique et se trouve mentionné dans tous les traités de chasse. Le savant Jésuite Kircher en a donné une description. Il paraît bien le diamètre de 14 lieues aurait été de 6 coudées (2 m. 40). Pour en faire usage on le suspendait à des arbres. Vers la fin du siècle dernier, un physicien allemand, le professeur Hirlig, a voulu rendre compte des effets d'un pareil instrument ; il a fait construire un modèle en tôle, dans les dimensions indiquées plus haut et a trouvé qu'un cor de cette sorte représente un porte-voix d'un effet considérable.

— **Cor d'Amphyre,** Allusion au cor merveilleux que possédait Amphyre, un des personnages *Roland furieux*, V. Amphyre.

— **Cor des Alpes** (ut), paroles françaises de F. Vanesis, musique de H. Proch. La deuxième année de Proch est une de ses plus jolies bouquines se sont abattus avec le plus de frénésie les commentateurs de ses chansons gaulistes, violonistes et autres, pour la doubleur, l'étudier, la strangular en variations en fantaisies, en caprices. Ce n'est pas que dans les nombreux livres de Proch on ne trouve d'autres productions du cette valeur ; il en est, au contraire, quelques-uns qui, à notre avis, dépassent le *Cor des Alpes* comme importance musicale, mais c'est la présence entre du Proch traduite et popularisée en France. La voeux s'y est attachée exclusivement, et le maestro allemand est en vain pour son compatriote, l'auteur du *Cor des Alpes*, comme Niedermeyer est resté quand lui-même l'auteur du *Lac*.

CORA (mot. kor — du lat. *corus*, corne), Genre de plantes, de la famille des Gentianées qui vient aux orties : **Cora**, Cornet. — *Cor est cul et ergots, comme le cerne de taureur : et pourquoi nous appelle cornes.* (A. Paré.) *Les cours sont ordinairement proprietés par le persons de chasseurs trop étroites.* (Jobin.) *Silius Italicus se liens mouvir de fans, pour ne point entendre le cornet de son qu'il avait en pied.* (Brown.) *Je lui ai commis un cornet de corne, pour mettre des mot, que les cordonniers mettent ete après mini de ce qui'ils donnent des cous.* (R. Gouin.) *Chasse a son neuf infaillible pour la guérison des cous.* (Fournier.)

— *Ce fait le cornet du cou.* (Id.)

— **Encycl.** Méd. Le cor est un épaississement morbide, local et circonscrit, de l'épiderme corné du pied, de la main, quelquefois du cou, qui il désigne sous le nom de chasse, et dont il diffère par son siège et ses caractères exactes. Les cors occupent ordinairement la face supérieure des orteils ou leurs parties latérales, et quelquefois, plante des pieds, sous les extrémités antérieures des ou du pied. Saturne. Le cor se forme par des frottements répétés et non irrigés, plus ou moins vifs, qui, dans les cas, en sont les causes ordinaires. Ils sont durs, calleux, plats, et forment par des sortes d'épaisseur superposées ; mais ils présentent de plus à leur centre une portion plus dure, d'abord conique, et ordinairement, en variant la première comme un clou, que la pression fait, dans certaines circonstances, pénétrer dans l'épaisseur du derme, et qui détermine quelquefois des douleurs vives, des ligaments articulaires et même les os. Dans les premiers temps de sa formation, le cor ne diffère pas de la simple callosité du pied. Le *dorlin* n'est qu'un simple épaississement épidermique, et ne présente pas de pointe. Les dorlinses se montrent à la plante des pieds, et ne diffèrent des callosités que à la rudes travaux manuels, à la paume des mains. Le *ognon* est un cor, mais il ne diffère en rien de constitution par plusieurs couches d'épiderme superposées et semblables à des lames grises, il s'implante en pointe, et forme plusieurs pointes arrondies ou coniques.

En général, les cors ne causent pas beaucoup qu'après leur entière formation, et c'est la compression qu'exerce ce tubercule en s'enfonçant dans les parties qui le produisent, et causant les douleurs si vives que accompagnent quelquefois ces maladies. Les cors ne sont causent quiquefois de la douleur sans être comprimés, et ils ne causent pas de douleurs quel

CORACO-ACROMIAL ALL adj. (ko-ra-ko-ak-ro-mi, ale). Anat. Qui est commun aux apophyses coracoïde et acromion.

CORACO-BRACHIAL adj. m. (ko-ra-ko-bra-kii). Anat. Se dit d'un muscle qui s'attache au bras et à l'apophyse coracoïde : *Le muscle* CORACO-BRACHIAL *a pour usage de porter le bras en avant et en dedans.* (Sauvagy.)

— Substantiv. Nom du même muscle : *Le* CORACO-BRACHIAL.

CORACO-CLAVICULAIRE adj. (ko-ra-ko-kla-vi-ku-lè-re). Anat. Qui est commun à l'omoplate coracoïde et à la clavicule : *Le ligament* CORACO-CLAVICULAIRE.

— Substantiv. Ligament coracoïde-claviculaire : *Le* CORACO-CLAVICULAIRE *droit.*

CORACO-CUBITAL adj. m. (ko-ra-ko-ku-bi-tal). Anat. Se dit d'un muscle qui s'attache à l'apophyse coracoïde et à l'avant-bras : *Muscle* CORACO-CUBITAL.

— Substantiv. Nom du même muscle : *Le* CORACO-CUBITAL.

CORACO-HUMÉRAL adj. m. (ko-ra-ko-ou-mé-ral). Anat. Se dit d'un muscle qui s'attache à l'apophyse coracoïde et à l'épaule : *Muscle* CORACO-HUMÉRAL.

— Substantiv. Nom du même muscle : *Le* CORACO-HUMÉRAL.

CORACO-HYOIDIEN, ENNE adj. (ko-ra-ko-ou-i-di-in, ène). Anat. Se dit d'un muscle qui s'attache à l'apophyse coracoïde et à l'os hyoïde : *Les usages du muscle* CORACO-HYOIDIEN *sont d'abaisser l'os hyoïde et de le porter un peu en arrière.* (Sauvagy.)

— Substantiv. Nom du même muscle : *Le* CORACO-HYOIDIEN.

CORACOÏDE adj. f. (ko-ra-ko-ïde — du gr. *korax, korakos, corbeau; eidos, aspect*). Anat. Se dit d'une apophyse de l'omoplate : *Les corneau a fait comparer au bec d'un corbeau : l'apophyse coracoïde.*

— s. f. Nom de la même apophyse : *La* CORACOÏDE.

CORACOÏDIEN, ENNE adj. (ko-ra-co-ï-di-in, ène — rad. *coracoïde*). Anat. Qui appartient à l'apophyse coracoïde : *Ligament* CORACOÏDIENNE.

CORACOPIDE s. m. (ko-ra-ko-pi-de — du gr. *korax, corbeau, corbeau, pous, pied*). Ornith. Syn. de *corbeau.*

CORACOSCAPULAL adj. m. (ko-ra-ko-ka-pu-lal — du gr. *korax, korakos, corbeau*, et de *scapula*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'attache à l'apophyse coracoïde et à l'avant-bras.

— s. m. Nom du même muscle : *Le* CORACOSCAPULAL.

CORADE s. f. (ko-ra-de). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

— Encycl. Ce genre a pour caractères : tête petite et sans longueur médiocre; mâchoires sans grifes; ayant le gros pied des deux dernières longueur du corps; palpes labiaux coudés, avancés, rebroussés, dépassant la bouche; ayant pas de pseudo-pseudonymes, ; ; ;

ces générations confondues et réunies, un état plus durable, plus brillant, s'accroissant avec la vieillesse et se fortifiant avec les années. Ces phénomènes n'eût assurément connus, jusque dans ces dernières temps, il a été impossible d'en faire sur la belle production de la mer qui nous occupe; et si, aujourd'hui, les nombreux travaux sur la matière dont se produit et se développe le *corail* ont tiré l'opinion du monde savant, et prévalent à ce moment-ci, au point que les polypiers sont encore loin d'avoir disparu dans le public.

Le corail est un polypier cylindrique dans sa partie basse développée; mais, aux extrémités qui sont encore très-jeunes, il se présente le plus souvent sous la forme d'un angle très-obtus et très-large dont les branches sont autour d'un axe commun. Quelquefois il y a quatre de ces branches : le polypier a donc alors une forme irrégulière à une forme régulière, et cela par un angle de coudes qui s'est effectué par les parties les moins développées par les lames, et qui a fini par remplir complétement ces espaces. Ce développement est indiqué par l'aspect que présentent les coupes transversales du polypier âgé. Voici, en effet, ce qu'on y remarque : un centre, un corps fort irrégulier, formé de deux ou trois rayons, et qui représente assez bien les ventions des lamelles dont il vient d'être question, tout autour, des zones concentriques alternativement foncées et claires, qui allant autant avant bientôt les contours du corps central, mais, jusqu'à peu près, se régularisent et finissent par devenir approximativement circulaires, la ligne de plus extérieure seulement, et ses festons correspondent à autant de lobes adjacents bien distincts, mais non à cette des autres sur toute la surface du polypier. L'étude microscopique des coupes transversales en très-mince, est elle permet de reconnaître immédiatement que des substances vasculaires existent dans le corail, et, en particulier le *gramen* ou chevelure de mer, qui traversent extérieurement, et de prendre, à un corail blanc, mais dont la structure interne est complétement différente de celle du cerveau. Si, au lieu de ne considérer que le polypier, on examine un monstrueux de corail dessiché, dans ses deux parties (qui constituent, c'est-à-dire une branche avec sa polypier), on trouve, dans ce cas, qu'il y a une sorte d'écorce qui, lorsqu'on la racle, se réduit en poussière, et cette poussière est sous la dent comme de sable : ceci tient à ce qu'en dehors des lamelles immédiates qui les petits corpuscules calcaires appelés *spicules* par M. Lesson-Dubiers, et *sclérites* par M. Milne Edwards. Ces corpuscules présentent des variétés de forme fort nombreuses; cependant il est une forme qui, on ne peut se représenter par la superposition de deux triangles, et, comme le sommet de l'un est pendant à la base de l'autre qu'il dépasse un peu. Si l'on imagine ensuite que les sommets de ces triangles soient pénétrés de nombreuses hauteurs d'aspérités, à la tourne du petite chaîne-Bourg, on se fera une idée assez exacte de l'aspect général de ces sclérites. Ils sont à la surface quelque à la pointe et terminent comme une croûte à leur égard; d'autres fois, ils se réunissent en une lame globulaire, et alors ils sont plus gros, et ne *corail* leur doit ou coulent. Quelquefois ils ne sont pas l'un à l'autre dessiché, et ils constituent du fond du vase en dépôt d'un à cette longue longue, et alors ils sont plus gros, mais moins recouverts d'une couche de limon ancienne, temps, ainsi que le dit le mot, jusqu'à par la dessiccation. Les plus grands, ou les rupturaux ne dépassent pas l'ordre centimètres de millimètre. Si l'on veut, ensuite, étudier du microscope lui-même, il faut prendre le corail au moment où il sort de l'eau : il est encore mou, et la nécessité est moins, mais le microscope seul, car le polypier est assez mou, et ne tient que debors. Ce n'étant pas l'opinion d'Unigel, lequel croyait que le *corail* ne durait qu'un moment à l'air. C'est-B. Donc, il est surveillant la pêche du *corail* sur les côtes d'Afrique, et, le premier assure du contraire, et, ayant exposé des parties qui ce sont les extrémités des ramifications, il les trouvait encore flexibles. Cela tenait ce que, dans ces branches encore très-jeunes, le polypier, très, peu développé, est fort mince, et se trouve que le plus large effort, tandis que le microscope, très-absolument au contraire, est en plus vigueur et gorge de suce. Les extrémités sont conditions, par les mouvelles, relativement très-volumineux, et toute la surface du rameau est assez mince de lamelles nombreuses. C'est l'aspect que présente le *corail* au moment où il sort de l'eau et où il est fortement contracté; on a de ce moment-ci, et, en ce temps d'eau de mer non même contenant plus en ; ainsi, il ne prend de la forme et, de façon que l'extrémité ridicule soit dirigée vers le haut (ou qui corresponde à la position normale du zoanthidème en fond de la mer), il peut alors continuer à vivre, et l'on assiste bientôt au charmant spectacle de son épanouissement. Les tubercules immédiatement dont il vient d'être question sont, ou vrent peu à peu et se présentent comme des calices à bon dividus; à travers le polypier, tout étoile mint de polypes intérieur, comme une gerbe de fleurs de tout rouge du *corail* ; et, dans le centre de ces polypes s'allonge en y plaidoir à l'extérieur, et les mêmes temps, sur le disque qui l'entoure cylindre et qu'on appelle *péristome*, surgissent huit bras ou tentacules, engainés d'abord comme des doigts de gant, mais qui se retournent comme font les cornes des colimaçons. Les polypes restaient alors très-véritables fleurs; leur dimension est longueur dépasse rarement 6 ou 8 m. 00. Les tentacules, lorsqu'ils sont bien développés, se présentent comme des lobes coniques et effilés, garnis de barbules obtuses disposées sur les bords; la nuit ils se ferment et se contractent avec celle des bras, comme cette dernière avec le cuvette pénaïa ; mais, le jour, ils se déploient, et, à l'aide d'eux, les barbules se retirent en s'intégrant dans le bras, tandis que celui-ci s'engrène lui-même dans le corps du polype. Si on coupe quelqu'un de ces bras, on voit, au bout de tout un microscope, en aperçoit deux couches bien distinctes dans le tissu qui en constitue les parois : la couche extérieure est formée de cellules poutres, revêtues les unes contre les autres, et présentant, dans leur ensemble, plus grands que l'animal est plus contracté; on voit au milieu des cellules des trichites qui peuvent bien être des fibres musculaires, car cette couche est éminemment contractile; on trouve aussi, disséminés dans les parois des *ovaires*, des cellules, nécessaires renfermant des ovules, et, dans celle-ci, on aperçoit une nitide dirigé vers l'extérieur et de s'allonger en dehors. Du sitrice a cet d'abord prête urticantes. La couche interne est une autre bien différente. Elle est aussi consistance, mais plus molle; elle ne contient pas de cellules; mais celles-ci sont très-grosses et bourrées de granulations vésiculaires, et, de plus, elle est traversée par des dirigés vers la cavité de la barbule, laquelle est aussi bourrée de granulations vésiculaires. La structure qui tient détire indique pour une simple cellule ne se rencontrant exactement la même dans un bras tout entier et dans le corps lui même du polype, la cavité générale de ce corps est aussi assez chaotique. Comme chez celle-ci, on trouve à un quadrupède ; ; puisque, dans ce dernier, on trouve un indéus du corps par l'intermédiaire de bouchons, et, ensuite, quelques-uns, mais, en plus, sont, et, soudées à lui dans toute sa longueur, sont ensuite s'attacher à la paroi du corps de l'animal. Les bouchons sont brusquement à une certaine hauteur, et se terminent par un cône, et, de plus, ils sont les lames mésentériques ont un bord libre et flottant dans toute la cavité du corps, séparent en huit stales parfaitement égales. La tissu général comme en sacrosome est composé de cellules, et, de granulations, et, évidemment contractile, mais en y dénie des fibres musculaires ; et, de plus, il est vasculaire. Ce tissu est parsemé d'une quantité innombrable de spicules. Il paraît, en outre, en élément d'une importance extrême, et qui mérite bien de fixer l'attention : ce sont les lesquelles sont unis tous les polypes d'une même zoanthème. Pour distinguer nettement ces éléments, il faut, en effet, faire usage de *corail* déjà mort, et, ayant même soin de ne commencer de nettoyer, ou, plutôt, de diriger sur elle un jet d'eau fin et rapide; le sacrosome se détruit, et, les éléments se tombent, et, l'on aperçoit alors un réseau de vaisseaux droits dont les mailles s'entre-croisent, et, dans ces mailles, on a, en outre, une toute l'épaisseur du sacrosome. Au-dessous de ce tissu, on distingue, en dehors, un réseau de vaisseaux plus réguliers, plus gros, disposés parallèlement les uns aux autres et parfaitement sur toute la surface du polypier, offrant de temps en temps quelques anastomoses. Les vaisseaux plus gros, qui ne sont pas ne sont autre chose que l'empreinte de ces vaisseaux. Quant aux vaisseaux plus gros qui est beaucoup plus délié, il communique avec les vaisseaux du sacrosome, et, en outre, rale des divers polypes en nolieu des quels il circule, dit Kemp, le sang du corail. Les parois de ses vaisseaux ne coulent ainsi avec le tissu environnant; les vaisseaux propres, et, en accroissant, ils se dédoublent. Les uns et les autres sont toujours intérieurs à la surface du polypier, et, ils ne sont point d'épithélium vibratile. Si l'on dechire le sacrosome sur le rameau, on voit, en effet, ce vaisseaux au liquide blanc comme du lait, et qui n'est autre chose que le fluide sécrétoire d'où naît le sacrosome. Ce fluide qui s'épaissit constamment les produits de la sécrétion du sacrosome, et, de plus, sorte de chyle qui produit chacun des animaux pour une de ses branches, et, ensuite, de la dans le réseau profond; et, à partir de en moment, on coupé que, rendu le chyle qui traverse les vaisseaux du sacrosome, et, ainsi, sitôt un fluide commun et bagnant à l'action des polypes; et, ainsi, le sacrosome, et, de la produire, circulant d'une extrémité à l'autre de la branche, et, ainsi, le sacrosome, et, communiqué. Chaque membre de la colonie, travaillant pour lui-même et pour les membres, en fait, et, et, et

la couche de vase, il renferme des dépouilles qui se trouvent dans les profondeurs de l'océanie, et enfin il est impossible de voir un système entier le polype et la coralline des vaisseaux longitudinaux qui lui est appliqué.

— *Pêche et commerce du corail.* En quelques endroits on le trouve à développer trois pieds de côtes et à une faible profondeur, dans le détroit des Indes (Pyrenes-Orientales) et aussi dans plusieurs qui vont directement sous l'eau dans la contrée de la Sicile, mais précisément, mais ce n'est là qu'un cas extraordinaire, et dans tous les parages de la Calabre, Barrette, du Bellet, de la Sicile, et aux pêcheurs les plus grandes quantités de corail, celui-ci ne se trouve à une hauteur spéciale et fort intéressante. Les bancs plongeurs, provenant presque des Napolitains sont généralement contraints et fort bien marchers, ils ne se trouvent, mais ne peuvent guère décrire, une boule de bois sur laquelle est peinte l'image de Marie, et enfin de la Vierge, ou de quelque saint. Tout l'artiste est prêtre à la pêche et à l'opérique (Cayenne), au contraire, aux disposé pour les bancs du pays, lequel est souvent inconnu de propriétaire ou bien du Jésus. Au premier cas de pêche du saisons, les hommes, qui sont un nombre de dix à douze sur les grands bateaux de seize tonnes, et de trois à six sur les petits, se mettent tous à genoux, et la personne dans les mains recite de l'eau cet effaut à la Bonne-Mère, pourvu toutefois que la pêche soit très-heureuse. Au moins de la barque un trouve un vase, et on en la noue à la main, de façon que les *cordiers* puissent manger et leur ensuite ils le descent, que leur bouche et se consolent. Ils, qu'il faut que continuiment ils reparent leurs forces ; aussi jusqu'au soir qu'ils mangent toujours, et, lorsque se tournent au cabaret, ils trouvent à leur prudence de la qu'ils ne la consumment tout en continuant leur fatiguant manœuvre, ce ne bonnes, d'autant plus que il y a de bons hommes à la barque, ou, et disposé de façon que les matelots ne peuvent quitter le bord, ils passer ensuite vers devant le patron, qui, pour à l'arrivée, tient le barre du gouvernail. Un vaeru tout à l'heure le but de cette disposition. Les matelots des filets et des *cordiers* prennent nécessairement à la pêche porte le nom d'engins. Le corail est pris par l'orchestrine, tout de la, et ils ne sont plus de leur place dans de la ronde de chacun qui continuent le filet. Il faut donc que engins soient disposés de façon à pouvoir s'approcher le plus facilement à toutes les bagages de la pêche de mer. Voici la manière ordinaire dont ils sont construits. Qu'on imagine une corde de chanvre de deux brasses seulement épaisse ou lui, et dont chaque bras qui avant environ 8 mètres de longueur. Cette corde est liée en son centre en moyen d'une perre ou d'un lingot carré de plomb, et à chaque bras est attachée une grande corde de 8 brasses environ, c'est-à-dire de 16 à 18 m. Chacune de ces cordes porte six filets, régulièrement disposés sur un long cerf, à grandes mailles (4 m. de côté) (*Bellonnet*) *Bonnes*, ces filets, ouverts à leur centre par grosse comme la petit doigt et à peine sur-tout, et l'entre au moyen d'une corde, ou, par dans dans une sorte de maillet, et assez ensuite de fagots à former en pyramide qui dépasse deux fois, s'étale en rentrée autour de son moyen, et ne peut désignés sous le nom de *fagots*. Enfin, au point du croisement des deux bras de la croix, est attachée une chaînette, qui

En 1845, sur 166 bateaux CORALLEURS qui exploitèrent les côtes de l'Algérie, un seul était français; en 1864, il y avait 217 bateaux dont 146 français, 115 étaient de 22 équipages.

— **Encycl.** Les barques montées par les *coralleurs* jaugent de 40 à 120 tonneaux; elles tuillent pour la marée, elles portent pour toute voilure une grande voile latine de 20 m. A ses côtés, elles ont aussi quelques dotalas sur la maisère dont se fait la pêche de ce genre.

Le coralleur est presque toujours de Gênes, de Livorne ou de Naples; il est fort, robuste, et la vie qu'il mène est pleine de dangers. En Italie, on dit souvent, pour exprimer les fatigues qu'ont à supporter les pêcheurs de corail, que pour faire un métier il faut avoir été volcan ou nauaas.

CORALLUSE s. f. (ko-ral-lu-se; *il mil. — rad. corail*). Ouvrière qui travaille le corail. *Le chamoniste* CORALLISTE *de Paris, ouvrier en partie sur crustion.* (Ste-Beuve.)

CORALLUX, EUSE adj. (ko-ral-lu, eu-se, *il mil. — rad. corail*). Neol. Qui est formé, composé de corail, qui contient du corail. *C'est un fait joli, par exemple, que* CORALLUX, *un atome toujours mouvoir de l'oscuda.* (Mary.) *Ils couvrent après les mauvais, elle trouve une foule de mêts dans les crevasses* CORALLUXES. (Mery.)

CORAICHITE s. m. (ko-ra-i-chi-te). Nom d'une des tribus principales de la Mécque, à laquelle appartenait Mahomet, et qui était chargée de la garde et de l'administration du temple, à la tête de quelquefois contingents.

CORAL s. m. (ko-ral). Ancienne forme du mot *corail*, qui était encore usitée au XVIe siècle.

— Pare à cochons dans les Antilles.

— Repti. Grand serpent d'Amérique.

— Encycl. On a donné le nom de corail à un serpent du genre *boa*, qui habite les bords de la rivière des Amazones. On le trouve souvent dans les grands bois formés de végétaux chemenés des eaux des fleuves à l'intérieur des terres; aussi ne regarde-t-on comme amphibie. Il se fait remarquer par la vivacité et la variété de ses couleurs. On en voyait qu'atteint 10 mètres de longueur sur 1 mètre de tour, dimension qui non certainement exceptée; il n'est pas du reste venimeux, on a obtenu sur son compte des faits extraordinaires. Les Indiens l'appelaient pelé-pelé-mona, qui signifie *mère de l'eau*.

CORAL petite île rocheuse du Brésil, au nord des rochers Hasenmann et sud de la baie de Pernam, entre 25° 45' 40" de lat. méridionale et 28° 4' de longitude occidentale.

CORAL (Hélène), typographe français du XVe siècle, né à Lyon, fut le premier qui, en 1473, établit une imprimerie à Paris. Les éditions qu'il donna des poésies de Catulle et du Silve de Stace, en 1473, furent suivies de l'Ine l'ancien, en 1478, et de celles d'Ovide, en 1477, sont fort estimées.

CORALAAG s. m. (ko-ral-rag — mot angl., forme de *coral*, corail, et *bag*, sac). Geol. Calcaire siliceux qui contient beaucoup de polypiers.

CORALEMENT adv. (ko-ra-le-man). Ancienne forme du mot CORALLIEREMENT.

CORALIDÉ s. f. (ko-ra-li-de). Mar. V. CORALLINE.

CORALINE s. f. (ko-ra-li-ne — rad. *corail*). Mar. V. CORALLINE.

— Chim. Substance colorante rouge et vénéneuse, préparée au moyen de l'acide phénique et nouvellement découverte par M. Persoz.

— Méder. Acide coralinique, qui est de la couleur du corail.

— Moll. Nom vulgaire du poignée sanglante.

— **Encycl.** Chim. La *coraline*, préparée avant *phénique*, ainsi qu'elle a été nommée Kolbe et Schmidt, est une substance colorante rouge, qui résulte de l'action de l'acide sulfurique et de l'acide oxalique sur le phénol ordinaire. On la prépare en chauffant 1 partie de phénol (ou plus simplement du crésol) et 1 demi-kilo avec 2 parties d'acide oxalique et 4 parties d'acide sulfurique concentré, entre 140° et 150°, pendant 4 ou 5 heures. On obtient de cette manière une masse d'un rouge très foncé, qui après avoir été débarrassée de l'acide phénol-sulfurique qu'elle renferme, par ébullition avec l'eau, se solidifie sur substance résineuse cassante. La potasse et l'ammoniaque dissolvent cette substance en prenant une splendide nuance d'un rouge pourpre. Les acides en précipitent des flocons jaune orangé qui ont une magnifique nuance rouge foncé lorsque les alcalis, qui ont ressemblant un peu à l'alizarine pyrogène. Elle fond à 300° et dégage, lorsqu'on la maintient en fusion, des vapeurs d'acide phénique. Traitée par l'amalgame de sodium et par un mélange de fer et d'acide acétique, elle perd sa couleur, mais ses combinaisons avec les alcalis sont stables. Elle donne à l'analyse des nombres qui conviennent avec ceux qu'exige la formule $C_{20}H_{12}O_6$. Kolbe et Schmidt la considèrent comme provenant de grands rapports de composition avec l'acide rosolique.

Guignon, Marnas et Bonnet préparent industriellement cette matière colorante résineuse, à laquelle ils donnent le nom de poudre instable, en chauffant 10 parties de phénol avec 4 ou 8 parties d'acide oxalique et 3 ou 6 parties d'acide sulfurique, et en faisant bouillir le produit avec de l'eau, comme nous l'avons dit ci-dessus. Quand le produit est lavé, on le chauffe à 150° pendant 2 heures, dans un vase métallique clos, avec 2 parties et demie d'ammoniaque aqueuse, puis on précipite la matière colorante de cette solution par une méthode qu'ils n'ont point encore décrite. Le précipité, acquiert ils donnent alors le nom de poudre instable, est composé d'acide des acides sans s'altérer. Lorsqu'on chauffe quelques grammes de poudre sèche ce qu'on peut avec 4 ou 8 parties d'aniline, on obtient une substance colorante rouge violacé, insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool et dans l'éther.

La nouvelle vient d'être l'objet d'un mémoire intéressant de M. Turdieu. Depuis quelque temps cette substance est utilisée en Angleterre en Angleterre à la fabrication de matières colorantes de fort prix, et, ce que la mode ne dépouit le requiert chez nous. Or, toutes d'un certain nombre de plus hommes toujours identiques chez plusieurs personnes qui faisaient usage de cet étoffe, M. Turdieu a pu en faire le rapprochement, et, comme à ceux qui ont les phénomènes observés en 1 seul, il a pu prouver, et, il a pu, à l'aide de son collègue habituel, M. Rossing, de nombreuses expériences qui ont pu présenter les intéressants résultats à l'Académie des sciences. Le hasard a voulu, cependant M. Turdieu a pu prouver, et, il a voulu réclamer son action pour une éruption vésiculeuse fort désagréable, qui, pour ainsi dire, ne manque pas de l'accompagnant de phénomènes de la peau, et, en plus grand, d'atonie, nausées, etc. Cette éruption apparaît aux pieds, n'occupant que la partie de ces pieds qui était recouverte par la chaussure, et demeurant même très-persistante; la forme de ces vésicules est le plus humain. Ce jeune homme avait fait usage de chaussettes rouges. Après quelques jours de travail un second jeune homme, ami du premier, qui, ne portant pas de chaussettes, mais des bottes rouges, et comme lui, avait été atteint. Enfin, le premier jeune homme ayant, en plus, quelque, prétendu, d'éprouver des douleurs de tête de nouveau. Ces faits se passaient à Saint-Ouen. Vers le même temps, M. Bédard, professeur de chimie à Rouen, s'occupait de cette matière colorante, et, ayant lui-même, ainsi que les ouvriers de cette fabrique, éprouvé des douleurs de tête, il en fit, à son tour, le rapprochement. Quelque temps après, M. Bédard, ayant fait usage de chaussettes, fut atteint d'une éruption rapide; les lignes éruptives correspondaient exactement aux lignes de la chaussette. Cette, M. Bédard publia cette observation.

C'est était assez, la cause était trouvée. Les chemisiers, ayant été informés, et, cependant, cédèrent à ce liquide une matière rouge qui servait de base à une matière colorante; les jeuns sous la peau d'un chien, d'un lapin, d'une grenouille, ne présentèrent, au bout de 36 heures chez le premier, en et heures chez le second et en 4 heures chez le dernier des cas analogues. La matière colorante était donc bien un poison; les signes observés chez les malades, le mort survenu, ne laissaient aucun en faisant foi. Quelle était cette substance? Des recherches prises au sujet ne tirent rien d'autre que d'une substance colorante découverte par M. Persoz, et appartenant à la série de dérivés, obtenus depuis quelque temps dans l'industrie, les dérivés du benzine, phénol, phénol, et aniline. Trois chaudières de ce corps, chacune, avait offerts à M. Turdieu par M. Persoz, aurait servir de base à de nouvelles expériences.

L'injection de 20 centigrammes de cette matière sous la peau d'un chien donna la mort, comme l'avait fait les produits extraits dans les premières expériences. 10 centigrammes, injectés sous la peau d'un chien, 2 centigrammes pour tuer une grenouille. Tous ces animaux, avant de mourir, avaient eu des superpurgations et présentaient des altérations immédiates de l'intestin, analogues à celles qu'on remarque dans le choléra. Quelques-uns tous leurs organes avaient en outre subi une altération de couleur, et, en plus grand nombre d'autres empoisonnements, une dégénérescence graisseuse du foie, qui ne peut être produite sous l'influence du phosphore, de l'arsenic, de l'ammoniaque. Mais le caractère spécial de ces lésions, c'est qu'elles ne se font et surtout les poumons avaient été le poumon, par M. Tardieu. Chez ces animaux, le rouge, M. Rossing, par un procédé ingénieux, en retire la parenté de la matière colorante, mais et le foie, et tendre avec elle un échelle vers de soie qui devint semblable aux chemises.

La pomme de M. Persoz était donc bien la substance coralinique, il avait eu des idées. Toutes deux, chez les animaux, avaient produit des effets qui rappelaient avec exactitude ceux qui avaient été observés chez les malades, et, en plus, M. Tardieu, chez ces derniers, en effet, il y avait en plus qu'une éruption succédant sur les pieds au contact prolongé d'une substance coralinée, il y avait en des signes généraux qui commençaient d'une manière, le, même de chez ces, les malades avaient porté des vêtements recouvrant plus grave exemple, peut-être des symptômes plus graves se seraient-ils déclarés, et elles ou à déplorer plus de regrettables accidents.

M. Turdieu, dans son intéressante communication (février 1868), rapprochait des faits signalés par lui ces exemples célèbres d'empoisonnement par les gants. On sait, en effet, que, d'après le récit parfois sans doute exagéré de certains historiens, cette mode existait dans les siècles qui ont précédé la série du XVIe siècle. On se rappelle que la mort de Jeanne d'Albret, la sœur de Henri IV, fut attribuée à des gants sans doute imprégnés de poison, et, dans le XVIe siècle, le parti catholique, dont elle était l'ennemie le plus acharné, fit de nombreuses pièces de vers, celle de la sorcellerie, dénonciant du reste chez eux une connaissance des substances toxiques bien plus étendue que ne le sait trouvé de le supposer, et des notions qui ne sont encore connues que de quelques-uns.

Aujourd'hui, nos mœurs sont heureusement plus humaines et les progrès de la science, pourtant, ne nous ont en rien rendu la justice en mesure de découvrir le poison dans les cosmétiques, ainsi que le prétendent parfois les crimes qui le inspire au criminel, et dont l'abus, et, le poison qui en est le résultat, mais plutôt, ne nous ont enveloppe les crimes fameux de cette époque.

Le coralline peut donc substance dont l'emploi dans la teinture des vêtements doit être, à notre avis, interdit, tant les dangers pris toujours sont déjà répandus autour de ce produit, et, surtout, le goût prononcé pour le luxe et le confort modernes qu'au prix de la santé, et quelquefois de la vie des ouvriers employés à la fabrication.

CORALIOÏDE adj. (ko-ra-li-o-i-de — de *corail*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui est de la couleur du corail.

CORALLACHATE s. m. (ko-ral-la-ka-te — rad. *corail*, *corallium*, *agate*). Méder. Agate coralée de corail et parsemée de points d'or.

CORALLAIRE adj. (ko-ral-lè-re — rad. *corail*). Qui tient du corail, qui ressemble au corail. *Les* CORALLAIRES *sont des polypes.*

— Bot. Qui a la forme et la couleur du corail.

— s. m. p. Zoolh. Nom scientifique des coraux.

CORALLÉ, ÉE adj. (ko-ral-lé — du lat. *corallum*, corail). Qui contient du corail : *Potine* CORALLÉE.

CORALLIAIRES s. m. pl. (ko-ral-li-è-re). Zoolh. Ordre de polypes. Chez les polypes la liquide appartiennent les coraux. *Dans l'état actuel de la science, on ne peut présumer que fort peu de résultats généraux* CORALLIAIRES. (Milne Edwards.)

— **Encycl.** Précédons d'abord la place des coralliaires dans la classification de M. Milne Edwards et J. Haime qui divise les zoophytes en deux ordres : les radiaires et les annulaires. Ces derniers comprennent les infusoires, les rhizopodes et les spongiaires. Les radiaires, au contraire, ne diffèrent en réalité des annulaires, et, ils diffèrent en ce qu'ils ne présentent pas de trace de segmentation, et, ils ne présentent, en outre, aucune trace de segmentation, et, ils ne présentent pas de trace de segmentation, et, ils ne présentent pas de trace de segmentation, et, ils ne présentent pas de

vent. Il reste enfin à déguster la population, la colonie tout entière des animaux ; et la fera en étant *nourrie* (*to nutrire, Sanr, to dense, repast*). Ce résumé, en dire donc qu'une action sur un polype ; qu'une branche de pierrile en du corail est un *nourrissement* aussi bien que le herbe, mais avec la différence que le nourrissement du corail ou de pierrile est constitué par un polypier recouvert d'un animaux, tandis que le nourrissement de herbe est réduit à ce dernier. Les dénominations qui précèdent ont été créées par M. Lamarck-Duhaire; MM. Milne Edwards et J. Haime, dans leur *Histoire des coralliaires*, nommant autrement les mêmes choses. C'est ainsi que, dans l'entrange qu'en vont de cette, *cœnœchyles* les branches, *cœnœcium*, *cœnœc*, accumulation; *dégles* le lieu commun qui a été appelé plus tôt sarcosome, en même temps y est ainsi que cœnœ le nom de polypiérite, qui a disparu d'un polypier; *le tissu* qui constitue la partie dure, *trophie*, le polypier, et *le sclérenchyme (sklérin, dur)*; d'après les lieux de vie commun, cette concrétion est produite soit par le dessus, soit par l'épiderme des polypes; mais les colonies sont dites *sclérodermes* ou *sclérodermes*; enfin le polypier, le sclérenchyme de chaque individu est appelé *polypierite*. Même nouveau un corps d'où général est les organes principaux de son polypes, qui qu'il soit, les, et que tête par ennemie, que ses dimensions rendent plus facilement observables. Un polypier peut se représenter simplement, comme il a été dit plus haut, par un cylindre recouvert par une base, présentant au sommet une ouverture, qui est la bouche, entourée de nombre plus ou moins considérable de rayons en tentacules; cette partie supérieure, ou bouche, s'ouvrant sous les tentacules, se nomme *péristome* (*péri*, *peri*, autour; *stoma*, bouche), et le tube, ou intérieur, le plus souvent contient le corps de l'animal est extrêmement contractile, il cave des rentes contractile, entouré en jeu au contact du tubique, qui rend difficile à observer et surtout difficile; l'animal les rengrets cependant parmi les squelettes, comparativement très-utilisé à celle qu'on observe après la mort des mêmes animaux, dans les cas où ces jeux pour cette raison *palpitantes*, et qui est les propriétés du tissu indépendante de l'animal. Il est plus distinct comparativement à *nature seul*. Si l'on dépouse : ne portée une tête, un ver de serre par exemple, il est facilon allonger ses tentacules, saisir le ver et porter vaisseaux au bouche; mais, pour expérer, ces tentacules sont amis : ce n'est du vaisseau nourrissant, et ils ne cave force ou corps extérieur; dans ; mais, si l'on veut résoudre des animaux, ou moins, c'est toujours du côté de l'orient ou du nord qu'il faut les observer; mêmes sont les tentacules aux différences extérieures et capables de les rechercher ou de les éviter; les rayons directs de la lumière nuisent les blesser, et c'est ou des moins des recherches qu'elles se tirent de ces différences. Pour complétion de conformation intérieure de l'animal, il y a tous de nouvelles que de polypier : ses parties perpendiculaires à l'axe du cylindre par lesquel son polypier recouvert le corps de ce ; et une coupe pratiquée dans les parties supérieures montrera un cercle divisé, autant de cylindre en quatrion, et un cercle intérieur beaucoup plus petit, concentrique au premier cercle, qui est la section d'un tube central formant autre à la bouche; on tube central est l'œsophage. Ces cercles ne sont pas aussi que dans leques représentées qui vont de l'un à l'autre; ce sont les lamelles qui, partant du rectangulaire et du tube, et du tube, et du rectangulaire, et du tube, et du rectangulaire, et du tube, et du rectangulaire

qu'elle renferme; mais le titre n'a pas toujours une relation bien étroite avec les matières, d'ailleurs très-disparates, qu'il doit résumer. Ainsi la seconde sourate est intitulée la Vache uniquement parce qu'au verset 63 il est question d'une vache que Moïse ordonne aux Israélites d'immoler à Dieu. A chaque sourate est attribuée de fréquentes mérite formé et significatif : *Au nom du Dieu clément et miséricordieux*. Il n'y en a qu'une seule, qui n'en ait pas reçu plusieurs. La première sourate, celle par laquelle s'ouvre le Coran, reçoit différents noms, tous marquant toute l'importance. Un rapprochement *Ouverture du Livre*, ou *le Chapitre suffisant*, *c'est-à-dire qui peut remplacer* tous les autres; elle contient en effet, pour les musulmans, Voici comment elle s'exprime : « Louange à Dieu, le maître de l'univers, le clément et le miséricordieux, souverain juge au jour de la rétribution! C'est toi que nous adorons, c'est toi dont nous implorons le secours. Dirige-nous dans le droit sentier, dans le sentier de ceux que tu as comblés de tes bienfaits, et non de ceux qui ont encouru ta colère ou qui s'égarent. »

« Je ne vous dis point, dit un littérateur, dit M. Renan, un précédé de composition qui puisse donner une idée exacte de la nature du Coran. Ce n'est ni le livre écrit avec soin, ni le texte vague et indéterminé qu'on veut peu à peu à une leçon définitive, et la rédaction des enseignements du maître faite d'après des manuscrits de son disciple, ni le recueil des prédications, et, si j'ose le dire, des oraisons qui sont de Mahomet, et que ceux de la date du siècle parurent et le trace de la communication par le prophète. Il est plutôt que vous ces pièces différentes étaient recueillies par Mahomet lui-même, que très-fréquemment il ne fait pas décrire, comme on l'a dit, ont plutôt qu'il voulait leur conférer plus de solidarité que laissant à d'autres ou non moins vrai, bien loin toute apparence, elles forment, pour la plupart, des textes, de ses textes, directement adressés à la récitation du Prophète, non des pages ou des amplifications de sermons, de chemins, des parties polies, des feuilles de palmier, ainsi qu'on faisait alors en Arabie, mais la forme de l'écriture était encore inconnue. Ceci, un peut croire qu'un certain nombre de sourates furent conservées par Mahomet lui-même, par les principaux disciples que l'on appelait *les récits par cœur* ou *les Compagnons du Prophète*, c'est qu'elles ne formaient point encore, lorsque Mahomet mourut, un recueil qui était de définitif. Ce n'est pas seulement de ce recueil ne tarda pas à se faire sentir. Dans la totalité de l'Arabie, on ne connaissait point rédactions des trois ryaux qu'étaient revêtus entre eux, après la mort du prophète, et qui, en effet, ne pouvaient avoient des textes; du moins ne trouvaient plusieurs lectures. Omar craignit avec raison que le *Coran* ne fût bientôt altéré, tout, si l'on ne se hâtait de le fixer à jamais, et il décrétait à Abou-Bekr, le premier successeur de Mahomet, à en faire faire une édition authentique. Ce son avec le secrétaire de Zeid-ben-Thabit, qui hérita d'abord à cette charge et qui n'eut acquis aucun des dialectes lectures et des compagnons survivants. Zeid était le plus autorisé des secrétaires du Prophète, qui l'avait choisi pour écrire les lettres hébraïque, un correspondance avec les Juifs. Il avait revêtu une parfaite beauté de son calligraphie un très-abondance. Aucun travail de compilation de documents ne pouvait être plus un mot en tête les plus longs morceaux, en rétant à la fin les plus courtes sourates, et les exemplaires que Zeid remit à Abou-Bekr et Hafsa, fille d'Omar, l'une des veuves de Mahomet, n'étaient cette première édition, et ne pouvaient plus exécuter ces variantes de trente-cinq et de prononciation qui avaient cours dans les copies qu'en furent faites; et vingt ans plus tard, sous le règne de Zeid, le calife Ibn-Othman dut en demander à Zeid une édition nouvelle, qui fut rédigée dans la dialecte de la tribu de Koreich. Trois des dialectes les plus instructs avaient été adoptés à Zeid. Des copies de cette édition furent envoyées aux villes principales de l'empire, en même temps, il fut ordonné par un procédé très-caractéristique de la critique orientale, il recueillit et brûla tous les exemplaires différents qui avaient cours dans diversions.

Tous les critiques sont d'accord pour reconnaître l'authenticité du Coran. « La rédaction d'Othman, dit M. William Muir, est arrivée de nous en mais jusqu'à nous sans altération; on l'a scrupuleusement conservée; il n'y a pas de variantes importantes, et l'on pourrait même dire aucune variante, dans les copies manuscrites du Coran que circulent dans les vastes domaines de l'Islam. Des factions schismatiques nées du mauvaise même d'Othman, moins d'un quart de siècle après la mort de Mahomet, n'ont rien opéré lors de bouleverser l'empire musulman. Tout, enfin, il n'y a jamais eu qu'un seul Coran pour toutes ces factions implacables, et cet usage immuable de la même écriture exprime par elles toutes jusqu'à nos jours est une des preuves irrécusables de la sincérité du texte que nous possédons et qui remonte jusqu'à l'infortuné calife. » Nous pouvons croire, dit M. de Hammer, que le Coran est le parole de Mahomet, tout aussi nécessairement qu'en nous affirmant, il ajoute l'opinion que le vocabulaire d'Othman ne fut pas pourtant grammatical, et que la politique y eut un part, surtout en vue de calmer les prétentions d'Ali. Il reste cependant que le *Coran* n'a pas subi des changements considérables, parce qu'à l'époque où il a été recueilli beaucoup de manuscrits en avaient encore le souvenir très-présent. M. Renan reconnaît que le Coran est arrivé jusqu'à nous sous variantes bien essentielles. « Assurément, dit-il, un tel mode de composition est fait pour inspirer quelques doutes. Le Coran, ce livre, ouvrage inaugure conclut la mémoire nous ne pouvons pas, dans un siècle, dans des interpolations n'ont-elles pas glissé dans les différentes sourates? Toutefois, je crois que se présente à nous avec un peu d'arrangement, dans un désordre et complet, les sources traditions et dogmatiques, chacun des morceaux que le compose porte une physionomie et tranchée, que rien ne ne trouve, en sens général, en intérieur l'authenticité. « Le mot *musulman* ne vient, dit-il, à un de ses lèvres, dans Saint-Hilaire, et, au même temps le plus ancien que le mot *musulman* se trouve dans le *Coran* il est l'autre personnelle de Mahomet, et jamais le mention dans ni au pouvoir à ces pages. Les chapitres du Coran sont dans un désordre qui frappe et choque tout d'abord, et, dans le cas de chacune de ces parties séparées, les pouvoir ne sont point moins confus. Il y a des guerres..... On a soutenu avec plus de raison que le désordre même du Coran est le preuve le plus irrécusable de son authenticité. Ce sont bien là les rédactions de Mahomet, et non pas, comme le pensent quelques-uns, quelque ouvrage de lui-même, quelque compilation de quelque Juif ou de quelque chrétien, de la forme, de le premier temps de l'islam, mais le texte du Koran, et, en partie même, le tracé d'un arrangement chronologique. Il est clair que, quelque soit la main qui a rédigé ces pages, elle a dû les trouver telles qu'elles étaient, présentée, et, sans même essayer, de les réunir en un ensemble, de les mettre en ordre, d'introduire une certaine coordination, tout en conservant scrupuleusement le texte. »

Après la question de l'authenticité du Coran, nous arrivons à celle de son ordonnance chronologique des sourates. Restituer cet ordre chronologique, ce serait, dans un grand nombre de cas, le rétablir dans le vrai sens, et, en effet, les différents morceaux qui composent le rite de Mahomet, devraient rendre de la lumière, et, dans le cas, Hellenry Saint-Hilaire a très-bien pose le problème et soutenu les conditions à remplir pour en résoudre le problème, et, dans le cas, le page de Mahomet a dû varier selon les temps et selon les circonstances. Il est clair, cependant, il en était encore à ces médiations solitaires et à ses sous-entendus, et, dans le cas, commencait à annoncer quelques doctrines cachées et ésotériques. Quand il descendit à Ver-Ca-Kaïbi, les mêmes circonstances, et, dans le cas, outre de la Chaïbi, ancien idolâtre, il se prononça ouvertement contre les idoles, et il avait été vingtième dans cent cinquante, quand l'Arabie fut le théâtre, pour M. Weil, et, dans le cas, voyant des mahométans qui Kinta relèvent pour les mêmes, et, dans le cas, voyant qu'il était reconnu pour l'envoyé de Dieu par tous ceux qui avaient d'abord été ses ennemis, il ne pouvait prêcher à Médine, et, dans le cas, Médine, et dans le cas, comme il avait fait jadis à Jérusalem, et, dans le cas, il ne pouvait, en effet, victorieux dans la vie sainte, quand il avait, en effet, pour Mahomet, et, dans le cas, et, dans le cas, et, dans le cas

« Le Coran est descendu réellement du ciel. » (Sourate xxvi, verset 192.) Mais dans bien d'autres passages il semble faire sans peu de cas de cette origine céleste du Coran, et laisse cette foire aux imbéciles. Dans la sourate xvi, verset 187, il admet ceux qui ne croient pas à Dieu et aux apôtres, et il ajoute : « Les hommes des cavernes (c'est-à-dire les juifs, et plus tard les chrétiens) se demandent de quel commandement un livre de ciel a été envoyé demandée à Moïse quelque chose de pire, et ils lui disaient : Fais-nous voir Dieu face à face. Mais une tempête terrible fondit sur eux au moment de leur mécréantisme. Mais souvenez vous, versez-l, fait ainsi bien marcha de ces ennemis des infidèles, invoquèrent Dieu et son prophète a nous pas à croire : « Quand même nous serions descendus du ciel le livre saint notre sur un rouleau, quand même les infidèles le tourmentaient de leurs mains, Dieu le ne connaît : C'est de la magie pure. »

Quelques versets de la sourate xxvii peuvent renouvelle ces contradictions apparentes et indiquent même présente de Mahomet sur chose sous des métaphores équivoques : « Ton Seigneur a ordonné à ses prédécesseurs, et le Coran est une révélation du maître de l'univers. » Mais qu'est-ce que Gabriel, qui a écrit d'en haut, et il l'a déposé sur ton cœur, ô Mahomet, pour que tu fusses un apôtre. » Le Coran est donc qu'un révélation, et, en d'autres termes, une inspiration de Dieu; il n'est pas présent au sein même pour dans son école de jamais, et tout en restant l'œuvre unique du Dieu, qui prend son prophète de l'amoucer aux hommes, il n'est pas moins l'œuvre personnelle de Mahomet qui le reçoit quand l'esprit d'en haut tout lui fait, et qui prend conduit pour interprétation favorable : la sincérité de Mahomet, c'est qu'à son yeux le Dieu inspire, et qu'il l'Émanque de Jesus-Christ descendu du ciel tout même bien que le Coran, il a fait descendu d'en haut, ou à sourate xvi, verset 1, le Pentateuque et l'Évangile pour servir de direction aux hommes. » C'est à son tour que le laquelle il revient souvent et qui n'a rien d'embarrassant pour lui, et qui ne nuit de même, tandis que M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui le Pentateuque et l'Évangile sont des éléments de direction révélaient par Dieu, et il faisait admettre que ce n'est que depuis qu'ils sont l'un et l'autre venus du ciel. La parole de Dieu est éternelle et immuable, et, de même, pas possible de supposer plusieurs éditions successives qui pourraient se contredire ou qui pourraient être en manière au complétée. Au contraire, avec l'intermédiaire des prophètes, qui ne sont qu'inspirés, la parole de Dieu peut varier selon les individus, selon les préjugés et selon les temps. Il n'y a donc pas besoin de supposer une différence de nature entre Moïse et Jésus aux paroles du Coran; il n'en est pas moins vrai que parmi ces différences, il y a, en définitive, les différences qui ne tient qu'à la parole de Dieu, et qui ne tient qu'à la parole de Mahomet, et, en ce qui concerne le Coran, il n'est vraisemblable, il n'est pas impossible, et, en tout cas, il est vrai, qu'il y a, dans le Coran, des éléments de Mahomet et beaucoup, et il y a entre eux toute la différence qui existe entre un homme inspiré. Mais Socrate aussi avait des espèces d'habitudes, différentes de celles de Jésus, et qui ne semble, une mission divine. Ce n'était pas en sage qui le lui avait imposé, mais c'était le génie de Socrate. Il n'est pas de conscience à cette mission, Socrate était prêtre, mais les prêtres, et, en ce qui concerne les pages, il ne voulait pas le connaître : ce prêtre, il y a, en effet, dans le Coran, des éléments de Socrate. Mahomet est quelque de revendication; il n'est en aucune de ses pages, il ne voulait pas le prouver, il n'est guère possible de nier la sincérité du général.

Cette sincérité, et la sincérité de Mahomet nous disons, tout de Voltaire, qui applique le mot de sincérité à Mahomet, et qui ajoute : Nous de trois dans ce qu'il dit pas aimer par rapport à Mahomet, et, de fait, il est vrai que ce n'est pas pour l'imposture dans l'origine du Coran, et, en ce qu'il y a de sincérité, il est vrai, rétablissons politique du texte sur ce point, et, en ce qu'il y a de sincérité, nous nous ne charlatanisme, ou de déguise pas. Mais nous devons ajouter que, si nous ne pouvons pas prétendre que le prétendu ne pas de charlatanisme, nous ne le voyons, ce qui le fait absolue entrée, mais l'absolue sincérité n'est pas commune. Il n'est pas rare que, dans les pays, quelque qu'on l'a du imposteur, mais comment peut-il arriver que, dans un pays, il ne trouve pas moyen ce dernier mot, accusions que l'opinion publique ne le trouve pas, et que, dans le trouvant certaines incertitude, mais la fraude ne trouve pas, et que, dans le pays, il ne trouve beaucoup d'ennemis que d'un dévoiement Mahomet, et que, dans le pays, il ne trouve d'où naquit dans le langage d'un révélateur ou d'un prophète, et, en ce qu'il y a de sincérité qu'il crut faite. Socrate est mort pour avoir trop dit la vérité; cependant, peut-on dans son enseignement, conserver sans hésitation le sérieux et l'ironie? Tout chef de secte est d'école ne permet au moins les artifices de langage, et, de tous les artifices, le style figure est la plus usée, lorsqu'il s'est sert, qui prédicateur qui est philosophe ne crut-il qu'il en avait? Il y a, qu'en avertit pas s'exposer à tromper ses auditeurs. Lorsque Socrate, parle des pages qui le passe en l'avoir, dire vrai qu'il entend et qui décident de ses actions, s'il parle en prophète, il ne vante d'une inspiration ou il s'arme d'une hallucination pour se dire inspiré; peut-être aussi veut-il exprimer par figure entre idée plus simple, que le phénomène extérieur ne connaître invisible et en sa conscience, ou cette idée plus simple encore, que Dieu exerce une action directe sur notre âme, ou enfin l'idée la plus simple de toutes, que Dieu est d'origine divine. Mahomet ne peut vait plonger dans sa conscience d'un regard entre pas, et, ne pouvant pas le faire, il croit ce qui pouvait en tout de ses communications intérieures, et, ne pouvant pas le faire, croyait annoncer aux hommes le vrai Dieu et le vrai prophète de l'adorer, je ne voudrais pas dire qu'il en fit profondé de donner à ses revelations plus de vérité et de plus grande force pour prestige. Il pourrait ne croire au droit de priver de la vérité la forme la plus permanente, celle des lois et des traditions les mieux connues et les mieux de l'intérêt. Il nous paraît, en effet, que, tout pas entières à ses mœurs et à ses traditions, et, à côté des parts actions de les civile qui dépendent sur les mœurs et les traditions, et les orphelins, par exemple, vivement les places des dépendances sur les mœurs et les lois, les parentés, les jubilés, des usurpers à Moïse, à Jésus, et à Jésus, et le prophète, et, Toutes les mœurs offrent la même lignes, que, en permet pas de voir dans Mahomet un auteur aussi malin de sa pensée que de M. Bérard.

Une autre considération qui milite contre l'hypothèse de la fourberie et du charlatanisme de Mahomet, c'est le peu d'accord qu'il fait des notamment. Dans le cours entier du Coran, on l'a peut dire presque à chaque page, il se défend de faire des miracles. Il y en a cependant quelques-uns, et, en somme, que nous communiquons avec l'auge Gabriel. Dans le sourate xvi, il montre combien le don des miracles lui serait inutile pour prouver la vérité de ses révélations. Les prophètes disent par le cœur de cette présence à ses ennemis : « Ne nous ne sommes que des hommes comme vous, et, ô ennemis ! Mais, si, Dieu, il plaît, il nous ne nous ne nous

sourds auxquels il parle, il en appelle à tous ceux qui jouissent de la nature du office. Il ouvre « par le soleil, par la lune quand elle le veut et près, par le jour quand il le veut et la nuit, par le jour quand il le veut. Dieu seul sait ce qui, » il en jure « par l'aube du matin, par la nuit quand elle étend son voile, par le ciel qui accomplit ses révolutions, par les astres nocturnes qui brillent au firmament, par la terre qui fait germer les plantes, par le territoire sacré de la Mecque, par le Koran et l'ouvrier, par le jour du Jugement, » il en jure les courriers hélastants, qui se frayent le chemin sanglant à travers les colonnes ennemies, « il en jure par le Koran, qui sert tout, par le Coran, le livre révélé, » il en jure aussi « par l'homme, l'homme capable de vice et de vertu, capable de rester pure ou de corrompre son âme, par celui qu'un seul Dieu, auquel l'idolâtrie associe avec plusieurs des divinités impuissantes, vers qui l'insolence pousse des richesses et par de vains plaisirs est trop souvent entraîné, mais que les hommes intelligents, les forts doivent toujours aimer et toujours bénir. Quelques-uns ainsi, empêchés à diverses reprises et en l'on trouve l'accent des Psaumes, demandent au lecteur son juste idée de la monothéiste qui animait Mahomet et qui a inspiré le Coran.

« O mortels, adorez le Seigneur qui vous a créés, vous et vos pères, afin que vous le craigniez; qui vous a donné la terre pour lit, le ciel pour tente; qui a fait descendre de l'eau du ciel pour vous produire tous les fruits dont vous vous nourrissez. » (Sourate II.)

« L'Orient et l'Occident appartiennent à Dieu; partout vous tournerez vos regards, vous rencontrerez sa face. Il remplit l'univers de son immensité et de sa science. » (Sourate II.)

« Votre Dieu est le Dieu unique. Il n'y a point d'autre. Le miséricorde plein de tendresse. La création des cieux et de la terre, la succession de la nuit et du jour, le navigation des bateaux sur la mer pour l'utilité des hommes, la pluie qui descend des nuages et rend la vie à la terre desséchée, les animaux de toutes sortes répandus sur la surface, la variété des vents et des nuages balancés entre le ciel et la terre, tout ces yeux de ceux qui ont la science, des merveilles de la puissance du Très-Haut. » (Sourate XV.)

« Dieu est le seul Dieu, le Dieu vivant et éternel. Il sommeille jamais et ne dort point. Il possède ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de lui sans vous le voulez? Il sait ce qui était avant la naissance et ce qui sera après. Les hommes ne connaissent de sa majesté que ce qu'il veut leur faire en apposant. Son trône sublime embrasse les cieux et la terre; il ne fatigue sans effort. Il est le Dieu grand, le Dieu très-haut. » (Sourate II.)

« Dieu n'oligera de chacun de nous que suivant ses forces. Chacun aura en sa faveur ses bonnes œuvres, et contre lui ses mauvaises. Seigneur, ne nous punis pas des fautes que nous aurons commises, ou commettrons par ignorance. Pardonnez-nous, Seigneur, nos péchés; ne nous impose pas le fardeau qu'il nous est impossible de porter. Seigneur, ne nous rejette pas de notre présence. Pardonnez-nous, Seigneur, nos fautes

dire avoids par des fleuves, une vie déserte, des épouses parfaites, et le bienveillance de Seigneur, qui n'est ouvert sur ses serviteurs. Tel sera le partage de ceux qui disent : Seigneur, nous avons cru ; pardonnez-nous donc, faites-nous miséricorde de la peine du feu ; de ceux qui sont des patients, véritiques, pieux, bienfaisants, et qui implorent le miséricorde divine de la matin. » (Sourate III.)

« Celui qui gardera les préceptes de Dieu et son et ses ministres, et qui obéira au prophète, sera introduit dans les jardins, sous lesquels coulent des fleuves et où il goûtera une éternelle félicité. Ceux qui désobéiront à Dieu et à son envoyé, et qui outrepasseront les lois, seront précipité dans l'abîme de feu, où ils demeureront pendant des siècles et éternels et éprouvés. » (Sourate IV.)

« Nous n'exigerons de chacun que ce qu'il peut. Les croyants qui auront pratiqué la bienfaisance habitueront au paradis, seront éternelles ici-bas. Je bannirai toute de leurs cœurs ; les ruisseaux couleront sous leurs pas. Ils s'écrieront : Louange à l'Éternel, qui nous a introduits dans ce séjour! Si sa sainteur ne nous eût éclairés, nous n'aurions pas trouvé la route qui y conduit. Les prophètes du prophète se sont véridiques. Vous entendrez ces paroles : Voilà le jardins dont vous aurez vous aux acquis l'héritage. » (Sourate VII.)

« Le prophète et les croyants qui auront cru de leurs biens et vaincu leur sang pour la défense de l'islamisme seront couchés des deux côtés du ciel et jouiront de la félicité. Ils habiteront éternellement le séjour que Dieu leur a préparé, les jardins de délicieuses, sous lesquels coulent des fleuves, et où ils seront éternelles. » (Sourate IX.)

« Les jardins de délices arrosés par les fleuves, ces jardins où l'on trouve une nourriture abondante et des ombrages toujours verts, seront le prix de la piété. Les incrédules seront les Enfants pour toujours. » (Sourate XIII.)

« Dieu ou jour, le terre et les cieux seront changés. Le gens d'humain se hâtera de paraître devant le Tribunal de Dieu, le vainqueur. Dans ce jour, vous verrez les pervers chargés de chaînes. Leurs habits seront de poix ; le feu couvrira leur front. Dieu rend à chacune selon son mérite ; il est exact dans ses jugements. » (Sourate XIV.)

« Les jardins et les fontaines seront le partage de ceux qui craignent le Seigneur. Ils entreront avec le peuple et la sécurité. Nous ôterons l'envie de leurs cœurs. Ils reposeront sur des lits, et ils boiront les uns pour les autres une boisson délicieuse. Ils ne verront point d'approchera point du séjour des délices. Un de leur en ravira point la possession. » (Sourate XV.)

« Les grands serviteurs de Dieu agissent nous nourrissent, des fruits exquis, et les seront mets avec honneur. Les jardins des délices seront leur asile. Vêtus de soie brodée, reclinés mutuelle, ils reposeront sur des sofas, et leur offrira des coupes de cristal d'une eau pure, limpide et un goût délicieux, qui n'abscorrera point ; des vierges aux yeux noirs. *Près d'eux seront des oiseaux aux ailes de couleur, et des fruits exquis, et dont le teint ouvre la couleur des ailes de l'autruche.* » (Sourate XXXVII.)

« Ce sont des ombrages qui sont profondément islamisants. Entre dans le jardin des délices, *mais et vous épouses* ; vous y serez le jour. On leur présentera à boire dans des coupes d'or, et des ustensiles d'argent, et vous trouverez ce qu'il y a de plus agréable, ce qui est le plus charmant, et ces plaisirs seront éternels. » (Sourate XLIII.)

« Les justes habiteront le séjour de la paix ; les jardins et les fontaines seront leur asile. Ils seront vêtus d'habits de soie, et ils se regarderont les uns les autres. *Nous donnerons pour compagnes des épouses aux grands yeux, aux yeux noirs.* » (Sourate LIII.)

— IV. La Morale du Coran. Quand on traite de la morale du Coran, la première condition qui se présente est celle de l'islamisme musulmane. Le Coran résumé : il ne prouve qu'à la foi qui résulte de l'islamisme qui agit faillit à les accidents.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans un point avec MM. Weil et Sprenger, « même s'il est aisé de se défendre contre cette hypothèse, » Malgré cette erreur transcendante, il y a rien dans la morale du Coran, non plus que dans son livre, qui le justifie. Nous avons pu voir, par l'exposé de chaque vie de Mahomet, son infaillibilité, et cette conclusion qu'il ne crème d'avoir en lui-même, du moins pour le prophète, elle n'est non aidé-même, si mons vives ; mais elle reste dans ses justes bornes, et aide ne se rapporte exclusivement que le fatalisme suppose. Le Coran commandant de la Bible d'une manière absolument la volonté de Dieu ; et cette commission, que la nous pas l'imagine, n'est qu'une pressure insurmontable et une simplicité sous la dénomination ; c'est une impossibilité physique d'agir bien plutôt qu'une doctrine ; et en tout cas, ce n'est pas le Coran qui l'indique. L'islam, tel qu'il l'entend, n'est pas autre chose que le sentiment profond que l'homme composé de sa faiblesse devant le Dieu tout-puissant et miséricordieux, et de la nécessité de sa soumission ; en n'est pas un complaisant renoncement au bien le plus beau que le Créateur nous ait fait, celui de notre libre arbitre. Le Coran a bien assez de textes, ensuite on lui [illegible] pour [illegible] ; il ne le dit pas. Je ne nie pas que le fatalisme ne puisse être [illegible] dans les musulmans (Mahométans), mais ce n'est pas leur religieux qui le leur impose, à moins qu'on ne prenne pas [illegible] à prédit ou [illegible] passagère [illegible] et entièrement de la volonté tient à son [illegible] ?

M. de Gobineau, dans son ouvrage intéressant sur les *Religions et les Philosophies de l'Asie centrale*, cherche, lui aussi, à démontrer le Coran et l'islam contre l'imputation de fatalisme, « On a souvent, dit-il, reproché à l'islam, et à son prophète, le fatalisme de l'islamisme, et partant propagé les principes obéissance qui en sont la conséquence. C'est une erreur et une injustice. Il n'est facile à la plupart d'entre nous de faire abstraction de la pensée de l'homme avec la prescience divine, et cependant pas de religion positive qui ne renonceraient de ne pas le faire. Mais ce sont terrasé, et ne relevant d'abandonner qu'un soit [illegible] à Mahomet. Mahomet a dit plus de pesque que les autres législateurs religieux, et ajoutant le Dieu, parce que pourtant tout dit ou son de détermine sa part, et d'une [illegible] Dieu, [illegible] ; mais il ne dit point de son mérite sur les pour toutes des pires [illegible] ; mais il ne dit point [illegible] Dieu] exagère tout qu'il avait pu l'expression de l'omnipotence, de l'omniscience et de l'éternité, et [illegible] à mettre un abîme entre le Créateur et la créature. Cependant il n'avait point de [illegible] ; il n'a pas cru [illegible] de perier pourvu pourquoi, et il avait reçu [illegible] Dieu, [illegible] ; mais dans le Coran, « on l'homme est libre, qu'il reçoit de son action [illegible] ; il ne dit point [illegible] et qu'il peut être coupable, et qu'en [illegible] ; il ne dit point [illegible] ; il ne fait qu'exercer la justice et le [illegible] d'après ce qu'il a [illegible] ; [illegible] ; [illegible] de deux ordres d'idées si différents offre les deux termes difficiles à concilier, etc., etc. Mais, ici, nous [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;

m-lame, c'est le contraste désavouégoyes qu'elles font avec les matrones grecques et romaines, et surtout avec les femmes chrétiennes; il est juste de reconnaître qu'elles sont infiniment redevables à celui qui les a soustraites à l'inceste. Si elles ont beaucoup à reprocher à Mahomet, elles lui doivent au moins d'être restées les mères de leurs fils et les filles de leurs pères. Voici, du reste, les propriétés *Coranesques* relativement aux femmes :

« Si vous craignez d'être injustes envers les orphelins, n'épousez que trois de leurs mères, tous ou quatre parmi celles qui vous auront plu. Si vous craignez encore d'être injustes, n'en épousez qu'une seule ou une esclave. Cette conduite vous aidera plus sûrement à être justes. — Si vous femmes commettent l'adultère, appelez quatre témoins. Si leurs témoignages se rencontrent conformes, enfermez les dans des maisons, jusqu'à ce que la mort les vienne ou que Dieu leur ouvre un moyen de salut. — O croyants! il ne vous est pas permis de vous emparer des héritages des femmes contre leur gré, ni de les empêcher de se marier, quand vous les aurez répudiées, afin de leur ravir une portion de ce que vous leur avez donné, à moins qu'elles ne soient coupables d'une manifeste infamie, et ne vivent honnêtes dans vos procédés à leur égard. Si parmi vous femmes il y en a qui vous déplaisent, il se peut que cette mêmeque vous haïssez plus tard vous fasse du bonheur. — Si vous voulez répudier une femme à qui vous avez donné une dot de la valeur d'un talent, peut-on prendre sur cette dot aucun droit? Voudriez-vous la lui ravir injustement et vous en faire un crime? Et comment le pourriez-vous faire? — Celui qui ne peut pas avoir recours à un esclave, ou à une prisonnière, qui croyantes prendre des esclaves croyantes. Dieu connaît votre foi. Vous venez tous les uns des autres et d'Adam, le premier homme. Si quelqu'un en obtient quelque la permission de leur maîtres, Dieu, qui connaît tout, les rétribuera. Qu'elles soient chastes, qu'elles évitent la débauche et qu'elles n'aient point d'amants. Les hommes sont supérieurs aux femmes à cause des biens qu'ils leur donnent. Les vertueuses sont les femmes de celles-ci, et parce que les hommes expliquent leurs biens pour doter les femmes. Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises, elles conservent soigneusement pendant l'absence de leurs maîtres ce que Dieu a ordonné de conserver intact. Vous craindrez quelques-unes de vos femmes le crime de désobéissance et l'insubordination; vous les réprimerez dans des lits à part, vous les battrez sans aucunes offenses envers vous, si leur cherchez point querelle. » (Sourate IV.)

On ne peut trop admirer les prescriptions du Coran relativement à la femme, à ses jeunes enfants, que les Arabes tuaient sans scrupule et sans pitié pour se décharger du soin de les nourrir, et laisser aux femmes, qui, dans leur avarice ignorante, mendiaient leurs enfants. Le mot *Coran* signifie *lecture* ou *ouvrage*, *lecture*. Dieu seul le sait; mais vous ne saurez pas comment il a pu se transmettre de bouche en bouche, et vous vous en rendrez compte en lisant le Coran. Vous vous donnerez de la meurtrière pour vous et pour eux. Et ce crime est public et un secret. » (Sourate IV.)

Quelque différence existe dans le style et l'indignation en vous faisant point vos ennemis. Dieu l'entendra et vous le fera sentir aux vôtres. Cette action est un attentat horrible, » (Sourate IV.) Le Coran ne nomme Mahomet d'avoir abolit chez les Arabes l'horrible usage d'enterrer les filles vivantes. On trouvait à dialogue de Cayn, chef des Beni-Temim et de Mahomet, un jour que Cayn trouve le prophète tenant sous ses filles sur ses genoux. « — Qu'est-ce que cette lorsque vous Dieu? demanda Cayn. — Ce sont mon enfant, répondit Mahomet. — Par Dieu, repris Cayn, j'ai en 10 enfants, et je ne tue jamais celui-ci, je les ai toutes enterrées vivantes sous ces dunes sacrées. — Malheureux! s'écria Mahomet, il faut que Dieu ait pitié de ceux qui ont commis d'humanité, je ne pouvais pas, moi, le prophète, sauver qu'il soit donné à l'homme d'exprimer ».

Une autre loi qui fait honneur au Coran est celle qui interdit le vin et le jeu, et crayonné le vin, les jeux de hasard, le tentes et le sort des flèches sont des abominations inventées par Satan. Mahomet ne pense pas pour vous ne devenez pervers. Le démon ne servirait le vin et le jeu de hasard, mer parvi vous la fin de la discussion et vous détourner de la pensée de Dieu et de la prière. » (Sourate V.)

M. W. Muir compte parmi les hérésies du mahométisme la nécessité désormais qu'il a eu imposer à ses sectateurs; il fait remarquer que l'usage du vin est tellement ancré dans les pays chauds, que le Coran, le Kéritiques Saint-Hadiths, Mahomet, et l'interdiction des boissons enivrantes, dans un climat où que celui de l'Arabie, n'a pas toute l'importance nécessaire pour en faire un interdit. « Un an vous jeûnerez, dit-il, que l'exception est aussi nécessaire de la part des Arabes. Dans les climats chauds, on ne peut supporter l'eau des boissons enivrantes; et leur action est si redoutable que la tendance la plus vulgaire est d'user de dans par trop vivement. C'est la doctrine que

CORANA s. m. (ko-ra-na). Philol. Dialecte africain appartenant à la langue hottentote, et parlé par le peuple du même nom.

CORAPICE s. m. (ko-ra-pi-se). Ornith. Syn. de *pitohui*.

CORARIO. V. CORASIO.

CORAS (Jean de), jurisconsulte français, né à Beaumont (Tarn) en 1513, mort à Toulouse en 1572. Il enseigna le droit à Angers, à Orléans, à Paris, à Toulouse et à Toulouse, et devint conseiller au parlement de cette dernière ville. Il fut un des premiers à embrasser le protestantisme. Accusé, en 1564, d'avoir voulu livrer cette dernière ville aux protestants, il échappa par prise à une condamnation capitale. Après quelques jours après la Saint-Barthélemy, il fut massacré par le peuple, avec un grand nombre d'autres protestants. Il a laissé sur l'interprétation du droit plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite : *Miscellanea juris civilis*. Ses écrits juridiques ont été publiés à Lyon (1558-1562, 3 vol. in-fol.). Coras avait eu rapporteur dans le procès intenté à Martin Guerre. Il publia à ce sujet, l'année même de sa mort : *Arrêt memorable du parlement de Tolose, contenant un heureux et prodigieux du mari supposé, adonné de notre temps, exercité du peuple et diligemment recueilli* (Paris, 1572, in-8°).

CORAS (Jacques de), poète français, de la même famille que le précédent, né à Toulouse en 1601, mort en 1671. Il quitta la théologie, exerça les fonctions de ministre protestant dans plusieurs villes du Midi, et finit quelque temps à la personne de Turenne, qui le nomma gouverneur de Turenne. *Le Triomphe de Richelieu*, qui avait entrepris de refaire. Il en a de lui quelques poèmes latins, dans le *Nouveau Parnasse* (1662), comme sentiment auparavant par le Cardinal de Richelieu.

Le Jouon inconnu seche dans la prunaire;
Mon nature poisonne, Jouon, Samson et David,
Mais la fête enchaînée, Jouon, Samson et David,
Composée avec Leclerc, et qui donna lieu à la plaisanterie suivante de Boileau :

Entre Leclerc et son ami Coras,
Deux grands auteurs rivaux de compagnie...

A ainsi commencé le *Jugement de jurisconsulte Coras* (Montanban, 1673).

CORASBIN s. m. Ichthyol. V. CORACIS.

CORATO, ville du royaume d'Italie, province de Terre de Bari, à 10 kilom. S.-E. de Barletta, ch.-lieu de canton, 20,000 hab. Belle cathédrale, beaux couvents. Cette ville fut fondée par les Normands au XI siècle.

CORAYA. Corayn, qui signifie *descendant de Coraya*, dragon, dans la mythologie indienne, les enfants de Dhritarâchtra, roi de Hastinapura, qui eut disputé aux fils de Pandou l'empire de Couroukcha (v. Courou). Dhritarâchtra et Pandou étaient frères, et tous deux fils de Vyâsa, également de Lourou. Toutefois le nom de Coraya n'appliquait spécialement aux enfants du premier.

CORAWA s. m. (ko-ra-wa). Bot. Espèce de bambou des Indes, dont les Indiens, pour faire, et se nourrissent par les Indiens pour faire des cordes à arc. Ce mot est aussi le nom du peuple, etc. à les Anglais l'appellent **BAMBOU**.

CORAX s. m. (ko-raks — gr. *korax*, corbeau). Ancienne machine de guerre, s. V. CORAX.

CORAX, de Syracuse, rhéteur célèbre, qui florissait environ vers la LXXXIVe olympiade (604 avant J.-C.), et qui, à l'époque de l'expulsion des tyrans, les différents sources de rhétorique, et qui, en outre, relativement à la suite de cette révolution nécessitaient un emploi fréquent de l'éloquence. Il composa, dit-on, un traité de rhétorique (Hermogène, I, VIII, p. 196, dans les *Grammaires de Rhétorique*, Leipzig, 1854-1856). Quintilien, Hermogène, se distingue à la fois dans la principal ouvrage consacré à la rhétorique, et dans les leçons publiques comme avocat. Cette profession assidue de la parole l'amena à rechercher les moyens de rendre le plus fin et à faire de ses expériences personnelles, et à en tirer des règles pour les autres. Il rendit et rédigea les préceptes de la rhétorique, qui jusqu'alors n'avaient pas été rédigés par écrit. Quelques jeu étendu que soit cet art, il ne fut pas inventé par Corax, et le premier ouvrage de rhétorique qui fut composé chez les Grecs, et probablement dans le monde entier, fut le *Technè* de Corax. En quoi la poésie, objet et ancienne, était un moyen de rhétorique, et en quoi le enseignement était et pour lui, sans le savoir, d'autant moins clairement, d'autant moins que, l'éloquence, si jeune comparativement, débutait par la discrète. Nous ne savons, il est vrai, rien de la *Technè* de Corax, mais la *Technè* rhétorique de Corax. Les discours y étaient mis en forme et en ordre, et les lois était appelé le *prologue* (*proimion*), et les discours, lorsque les parties du discours, lorsque les parties du discours, lorsque les parties du

CORBAM s. m. (kor-bam). Hist. relig. Nom donné par les *Juifs* aux offrandes qu'ils faisaient à Dieu, et au temple et à l'autel des offrandes. On disait aussi CORBANAS. Chez les chrétiens d'Orient, Sacrifice de la messe, pain que l'on y consacre, pain bénit que l'on offre aux fidèles. Chez les mahométans, Fête des sacrifices, ou fête du grand Baïram, que l'on appelle souvent *Corban-Baïram*.

CORB-BASSE s. m. Mus. Syn. de BASSON-CORB.

CORBAT s. m. (kor-ba). Ornith. Nom vulgaire du CORBEAU.

CORBATA (Fanny), femme peintre anglaise, née à Londres en 1812. Son père, connu par divers traités de mathématiques et quelques études sur les mines, la poussa très jeune de son gouvernement, puisqu'à dix-neuf ans elle était déjà une peintre dépendante. Plusieurs des titres nécessaires à la maîtrise en 1836. Mlle Fanny, devenue, tout, résolut de rester toute la pouvreté. Elle acheta de quelques mois le sérieux et après pas la faiblesse de nous d'un moment ne milieu. Elle ne mit dans ses travaux une telle énergie, et vivait et, par bonheur, le dessin, plus tôt, plus, cet, le fervent, et de recopier tout ce qu'elle pouvait trouver d'inquiétant, de pittoresque et de peinture de gracé et de cette grande, mêlé promptement une certaine habileté d'exécution qui lui permit de produire assez promptement deux ou trois miniatures et quelques gouaches qui obtinrent quelque faveur de la Société des arts, en 1837. Les *Pages*, quelques mois pour le moins, les rendirent à l'intention un hommage bien méritée, et, quand deux médailles d'argent le vinrent vaillante jeune fille. Trois ans plus tard, son exposition, bien supérieure, prête à la première, sous tous les rapports, le valut une médaille d'or. Pour des leurs après, vivant le National Gallery. Mlle Fanny connut d'y enfermer, et depuis vivre ne ne pas en ne pas mêlée, et, dans une solitude, qui l'intéressait, la fortifia, et le mit en état d'adorer le bonheur. Elle devint fort bien et grâcieuse, obtint un grand succès, et on lui offrit de se y tout temporel. Elle refusa.

Pendant que dans son élégant atelier se peuvent les plus jolies femmes de la société anglaise, mieux Fanny, qui continuait pas moins d'exposer aux exhibitions de Lon-dres de modestes aquarelles, toujours accueillies avec empressement, Eugène Delacroix de Paris en exposait deux en 1855, *Lin et Rachel*. Arrangées avec goût et dessinées, nous en savions, et non pas sans mérite, et l'intention en est habile; mais nous pensons qu'on leur reprocher une réminiscence trop accusée des maîtres de la Renaissance. Ces rien ne furent pas remarquées à l'artiste anglaise, qui, dans ses premières années, parce qu'elles durent affronter le redoutable voisinage des premières aquarelles où le génie magnifique de Delacroix, avec éclat, éclatèrent au succès le brillant et si mérité.

Telles sont, à peu près, les productions de Miss Fanny Corbata digne d'être signalées. Quelques tableaux que, en dehors de ses ateliers, elle a mis en vue, mais en petite, une toile et *Sacrificial*, et les quelques aquarelles non portent avec elles de son dessinateur et de son coloriste. Mais, en dehors de ses heureuses dans les champs opposés de Turnerlanglais et plusieurs Crème, après son, le *Geographer* et *Fishing*, *Fishing*, publiés par *l'Abécédaire*, et les lettres sur les *Rochelles*, en parlement dans le *Journal* de Bruxelles, mêmes. Des feuilles et multiples, et diverses, provient une manière distinguée, et pour qu'elle n'aient pas produit des œuvres bien jeune, et les artistes peut-être, et, plus honorable que mieux Fanny n'est occupée dans le monde intelligent de l'Angleterre contemporaine.

CORBEAU s. m. (kor-bô, — Pour l'étymologie, v. le mot). Ornithol. Genre oiseaux, passereaux, de la famille des passereaux, dont le plumage est noir : *Partout des corbeaux en nombre des oiseaux nocturnes, qui vient le pressentiment, et l'annoncent que pour nous*. *Lamartine*. (*Jocl.*) Le CORBEAU commun *est le plus grand des passereaux*. *Buffon*. (*Hist. nat.*) Le CORBEAU commun *est le plus grand des passereaux*. *Buffon*. (*Hist. nat.*) *Le corbeau, pour vol plus un moins clair, inquiet et nocturnes, ses cris perturbent, annoncent le malheur*. *Trébuchet*. (*Ornithologie.*)

Mettre corbeau, sur un arbre perché,
Tenant un mot sur la bouche.
La Fontaine.

— Un corbeau
Tout à l'heure annonçait malheur à quelque oiseau.
La Fontaine.

Le corbeau commence un tableau en hiver.
Proverbe qui veut dire que le tableau ne sera pas terminé tout de suite.

— Des oiseaux corbeaux les autres ignorent
Pendant leur, qui trient nous leur leurs habitations.
Delille.

On donne aussi le nom impropre de corbeau à d'autres oiseaux de divers genres : *Corbeau aquatique*, Bec noir. *Corbeau Noir*, Vautour gypte. *Corbeau cendré* ou *Corbeau*, Corbeau ordinaire. *Corbeau des clocher*, Choucas. *Corbeau noir*, Corbeau. *Corbeau de mer ou corbeau d'eau*, Cormoran. *Corbeau de Mexique*, Troupiale jaune. *Corbeau de mer*, Huîtrier et cormoran et à *Corbeau chinoise*, Calao chinoisement.

— s. m. pl. Famille de passereaux continentaux, qui a pour type le genre corbeau.

— Par ext. Se dit des personnes dont la rencontre passe pour porter malheur : *Un matin, à son réveil, un domestique mit l'avertir qu'un monsieur vous demandait à lui parler*. — *Tant soit dit-il; c'est un corbeau de mauvaise mine*. *Scribe*.

— Pop. Nom donné aux ecclésiastiques et aux frères des écoles chrétiennes, à cause du leurs vêtements noirs. Il est de coutume plus aux qui, dans les temps de contagion, enlèvent les cadavres, et ensuite, ensuite, et enlèvent des pompes funèbres, parce que les chevaux-corbeaux et les cadavres pour *ou faire leur plaire à le travail deux corps*. *Ils, et, et, et

Le *corbeau mantelé* à la tête, la gorge, le devant du cou, la poitrine, les ailes et la queue noirs, le reste brunâtre; le reste du corps est gris cendré; le bec et les pieds sont noirs. Cette espèce, un peu plus grosse que la corneille, habite l'Europe et l'Asie septentrionale; elle arrive l'hiver dans le nord de la France. Elle fréquente le bord des étangs et se nourrit de poissons, de coquillages et de grenouilles. Elle pond de quatre à six œufs oblongs et d'un bleu pâle verdâtre.

Le *corbeau choucas* a le dessus de la tête, le dos, le croupion, les ailes et la queue noirs, le reste variégaté en cendrées, le derrière des côtés du cou d'un cendré perlé luisant, quelquefois avec une sorte de collier blanc. Cette espèce habite presque toute l'Europe; il est très-commun en Morée et vit sédentaire en France. Elle pond de quatre à six œufs d'un bleu pâle, vert grisâtre, avec des taches cendrées et bistrées, arrondies et assez accentuées.

Le *corbeau freux* a le plumage d'un noir à reflets pourpre, brillants et bleuâtres, quelquefois scintillants en dessous; le bec plus droit et plus pointu que celui du choucas, et de petit aux pieds. Il habite de préférence les régions septentrionales de l'Europe, et se reproduit en France et en Belgique. Plus petit que la corneille, il est, comme elle, plus frugivore qu'insectivore, et plus craintif et moins rusé que vers la fin de mars, les freux se réunissent par milliers dans certaines localités remarquables sont ouverts jusqu'à quarante nids sur un arbre, dans les bois de Rambouillet, Fontainebleau, Rambouillet, Fontainebleau, Rambouillet, Fontainebleau,

le donne lel tout entier. Rendu à d'abord très-tablement fait preuve à la contradiction, l'étrangeté son présente le jugement ; un perses en effet à son amant de chercher, et il lui est défendu de faire un chien. Après avoir mis pris le tombeau de l'esprit des jeunes, elle essaye de les retirer davantage encore à mal contre leurs lois. Mécontent de rendre ainsi qu'elle a dérisoire, et leur demande qui y a pu la ravoir que son amant ; elle est incertaine. « Ah Mère, s'écrie la pauvre obéissance, pardon par le manqué, je ne obligée de vous dire que c'est moi qui l'ai se-tiliu... ! Je suis moi-même l'ennemi de mon ébahissant. » Enfin elle fait un appel au cœur des jeunes, et terminer ainsi : « Mes jeunes amis mon ami de l'âge que je pense : les pleurer par leur promesse sont plus disposés à nouvelle des invitations de cette pudeur, les notres est une expérience qui leur en la fait ouvrir leurs les testimonials, et ne cesse est dans dans le cœur des uns et des notres. Voyez vous le pouvez, mesdames connoissez et la compassion avec la justice. Si j'ai quelque sur pour mes, dorénavant pas l'amperier en faveur de l'humanité aux les notres quoique plus amoureuses ? Mais si vous les trouvez indépendes, que ne retirez pas du moins la prise de mourir avec mon amant, et de souffrir la même supplice. »

Le parlement n'ajouta pas foi au pseudonyme de Marie Corbelin. Il ordonna qu'on vînt prouver l'innocence de son amant, mais il fit deux pas sur lieu de divertissement et de rengage ; il fut défaut pour tout de beauté et une ressemblance étonnante, et c'est à l'admiration des voix que la président Villaray ordonna qu'il serait ornée à l'arrêt prudent ait mieux ait pas de temps qu'il en fait. Mais Corbelin Corbeau pour nouvelle son amant.

La pauvre fille éprouva d'abord surprise du départ du juge, le cardinal de Médicis, depuis page que le Cardinal Corbeau [illegible] et refusa la dépense qu'on se jetonné à son pied, de demandait Rosée Corbeau. Mais Marie Corbelin, le lui vert-galant, et qui, mieux que l'homme d'opéra, pouvait lui donner la chanson de l'amour, fit moins savoir que lui. Il fit accorder au cœur donné la dépense réunie ; et lui ordonna d'être heureux avec Rosée Corbeau.

CORBEAU DE SAINT-ALBIN (Aimé-Pierre-Joseph), membre de l'Assemblée constituante, mort en 1806. Il appartenait à une nouvelle famille de Dauphiné. Il assista comme député du clergé de cette province aux états-généraux de 1789. Dans la séance du 14 juin 1790, il prêta serment de fidélité à la nation et à la chambre particulière, et se joignit le lendemain aux députés du tiers état. Il fut élu membre du théâtre, devenu du chapitre de Saint-Maurice de Vienne, et abbé d'Ainay (diocèse de Bayeux).

CORBEAU DE SAINT-ALBIN (Pierre-Louis-Marie-Joseph), militaire et écrivain français, frère du précédent, né vers 1750, mort en 1812. Il prit du service dans l'artillerie, fit la guerre d'Amérique, se signala par son talent en tout de Marquis, et en 1792, il quitta l'armée avec le grade de lieutenant-colonel. On a de lui : *Correspondance familiarisée sur la religion et les mœurs* (Paris, 1813), et *Fragments de l'Ode de l'Hiaïsme* (Paris, 1813).

CORBEIA NOVA, nom latin de CORVEY.

CORBEIA VETUS, nom latin de CORBIE.

CORBEIL (Corbellum), ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. d'arrond. à 18 kilom. ; à 40 kilom. S.-E. de Versailles, et à 21 kilom. S. de Paris, sur la rive droite de la Seine ; population, 3,993, agglom. 8,204 hab. — pop. tot. 3,341 hab. L'arrond. de Corbeil comprend 4 cantons, dont les chefs-lieux sont Arpajon, Étampes et Dourdan ; 1 ville, 1 bourg, 1 village, 23 communes ; une surface de 44,004 hectares, et compte 70,432 hab. Tribunaux de 1re instance et de justice de paix, doyenné d'archiprêtre ; association philosophique ; bibliothèque publique ; bibliothèque populaire ; fabriques de bas et de coton, imprimeries, papeterie, laminoirs, forges, horlogerie, chaudronnerie, ébénisterie, ameublements, fabrique de bois de galoches, de sabots, de chandelles, constructions de bateaux ; nombreux moulins à farine et à huile sur la rivière d'Étrennes et de pompes-moulins machines à vapeur. Commerce considérable de grains et farines, bestiaux, fers, charbons, et des produits industriels locaux.

L'union de Chartemesnil, qui peut occuper près de 1,200 ouvriers pour la Tonnellerie, les filatures, la Bonneterie, etc., et qui est actuellement la partie la plus importante de la commune, a été fondée par Cherbaisnil en commandite-mort de ses actions ; elle est aujourd'hui par M. Ferray, petit-fils de la maison de Chartemesnil.

Corbeil est une jolie petite ville, agréablement située au confluent de deux rivières, dont les eaux sont utilisées comme force motrice dans de nombreuses usines ; elle est divisée en deux parties par la Seine, au pont de pierre joint sur de Revers, et plusieurs autres sur les différences branches de l'Essonne, tout communiquer autre sont les différents quartiers de la ville. C'est une station importante de chemin de fer de Paris à Lyon par le Bourbonnais, établie depuis le 17 octobre 1849.

Avant la Révolution de 1789, Corbeil possédait cinq églises paroissiales, dont une seule, la plus ancienne, dédiée à saint Spire (saint Aspire), a survécu aux ravages du temps et des hommes. Cette église fut bâtie en 800 par Hérouard, premier comte de Corbeil ; brûlée en 1124, elle fut rebâtie et consacrée par l'évêque de Troyes en 1437. Les autres des églises supprimées en 1789 étaient saint Léonard, à qui une chapelle, siècles saint Jacques, saint Nicolas, saint Guenault et Notre-Dame. Il y avait encore deux chapelles, Spire les chanoines communaux les religieux de en Corbeil et Ty trouver et les parties de la grande vénération depuis le cas ancien ; les vieux de chapelle que les chaînes du temps, pendre ne à Corbeil ; le tombeau du comte Hérouard, et le monument élevé en l'honneur de Jacques de Bourgogne, gouverneur de Corbeil en 1387.

Il ne vile possède aucun monument du dehors des habitations, dans des conditions mieux et où la munificence de MM. Antoine et Jean Ferray, qui ont fait de leur ville un tableau. On remarque encore le grand [illegible], rue Saint-Jean, et Corbeil, plus par 360 souvenirs, et construit par les ordres de Fabien Tarrey, en 1768, pour servir de réservoir à la ville, aujourd'hui [illegible] la halle au blé, élevée en 1782 par Jacques-Nicolas Ferray, et dans laquelle on a placé les fontaines de Corbeil sont la propriété et servent à l'approvisionnement de la ville.

L'église Saint-Jean, en ville, enclavée dans [illegible] de magnan, est le dernier reste de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem. Jérusalem en chevaliers de Malte, fondée par la reine Isoure, fermée de Philippe-Auguste, supprimée en 1789, et dont le [illegible] tombent y est conservé.

Que dans les [illegible] importante de cette ville est lieu le marché et la vente du chanvre et du lin, et de la [illegible] de Corbeil, et guerres en 1465. Une foire aux bestiaux se tient le 1er mai, et le 1er mardi de chaque trimestre, la fête patronale religieuse, qui dure trois jours, le lundi de la Pentecôte, et deux après l'époque ; une autre fête, dite du *pain de la fécherie*, se tient dans cette partie de la ville, et dure trois jours. Les fêtes de Corbeil qui sont le 18 juillet. Toutes ces réunions sont fréquentées par un nombre considérable, et avec de la proximité de Paris et de la très-grande population, elles attirent à Saint-Germain et de Sainlary, qui forment, en effet, un ensemble agglomérant 8,204 habitants.

Corbeil est la patrie de Gillas, poète latin et médecin de Philippe-Auguste ; de Pierre-Antoine Villemon, mort en 1668. Abaulard y est né et y a enseigné la philosophie ; il y a enseigné à Melun et à Paris ; il y fut atteint par Hélène, qui y a été son élève, et qui en devint l'abbesse. Georges d'Ambroise fut enfermé dans la prison de Corbeil, et y fut exécuté de Charles VIII. Jacques de Bourgogne y fonda en 1387 le couvent des Cordeliers, et en 1397. M. le comte de Clermont-Tonnerre, dépositaire de la chancellerie de France, fut à Corbeil, et fit peut-être de cette ceinture de Corbeil, en 1748. Les Anglais, maîtres près du Corbeil, et fut, pendant les années 1760 et 1770, commandant général de la garde nationale de la Nevers. Les Vauvillers, Vauvillers a été, 1792, le premier marquis de Vauvillers, et Corbeil, et Corbeil, et M. Isidor Fabre, fondateur de la pépinière de Corbeil, et Corbeil, et Corbeil, sur les bords de la rivière d'Essonne.

Les armes de Corbeil sont : *D'azur, à un cœur de gueules, à une fleur de lis de argent, le cœur de gueules, le chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or.*

La petite ville de Corbeil est d'origine celtique, ainsi que l'indique son nom, formé de *cor*, *corbe*, et *bel*, *belin*, *bellum*, *bellus*. Elle fut d'abord établie sur le montagne, au lieu de la Vieux-Corbeil, à quelque distance du point pour cale le Vieux-Corbeil. Il est probable qu'elle descendit peu à peu dans la vallée, et s'approcha de la rivière, afin de pouvoir lui offrant un moyen de transport pour les marchandises commerce avec Paris. Au moyen-âge, on peut fort fortuit sur time et l'autre Corbeil, et Corbeil, et Corbeil, et Corbeil, et des hommes d'Ancil, et, des lors, Corbeil doit une dépendance de Corbeil, et Corbeil, et Corbeil, et Corbeil, et

parée sur un autre les choses sacrées dans des COMMELINES, *ou orneront qu'elle est elle-même la divinité qui habite dans les temples.* (Fem.)

De ton ancien nombreux que les anciens romains Ne suffisent qu'à peine à orner les corbeilles
Qui rempent sous le poids des vendanges vermeilles.
MILLEVOYE.

— Par ext. Quantité d'objets qui remplissent un panier de corbeille ; panier lui-même plein de coquillages : *Une* COMMELINE *de fleurs, de fruits, de coquillages, de poissons. Les corbeilles de Saint, une bouteille et pour les dames des pertes des* COMMELINES *de fruits à trouver les pressées et les mûriers plaisant.* (Ch. de Bouyne.)

— Fig. Récréation métaphorique qui est comme contenir des productions de la terre : *La* COMMELINE *de la nature. La* COMMELINE *de Flore, de Pomone. Qu'en avez-vous de nous choisissez donc le* COMMELINE *du printemps la fleur qu'elle aime.* (Chaulieu.) *Il ne le laissa qui sous emporte, et les deux avec fleurs, ses fleurs, sur lesquelles le voleur et ouvre tous les trésors de sa* COMMELINE, *fleurs aussi, avec leurs odeurs, leurs mouvements, leur histoire, et leur industrie.* (Ch. Mac-Carthy.)

Flore une leur tapis a versé sa corbeille.
DELILLE.

Blust, coquelicot et maïste *fleur parelle*
Qui vont *figure* sur *gaîne*
Quand *Flore*, en *passant* dans Cérès,
A laissé *pouchet* sa *corbeille.* AMADIS.

8 Pays, enation, terrain couvert d'une belle végétation : *Ce beau pays, jadis nommé de Mysie et de Phrygie, Nicée, présentement* COMMELLE *de nature de plus de 500 stades de tour.* (Chateaubriand.)

— *Corbeille de mariage* ou simplement *corbeille*, l'ensemble des bijoux que la future épouse reçoit ordinairement à la veille de son mariage : *Une corbeille richement ornée : Les femmes avaient leur* COMMELLE *de mariage, comme les nôtres* (Nerville.) *Votre cousin me prie, monsieur le comte, de vous prendre dans l'emplette de la* COMMELLE. (E. Ange.)

— Bours. A la Bourse de Paris et de plusieurs autres villes, l'espace vide qui existe au milieu, qui existe au centre du parquet, et qui est entouré d'une balustrade ou de bagolle les agents de change se font leurs offres et demandes mutuelles, et le cours qui est entre les opérations qui ont lieu : *Entrer dans la* COMMELLE *et de passer affaire à monsieur des chaises, dans le parquet de notre toilette les fluctuations des cours. Je quoique trouvaisse leur ordre dans mes mots et propagement aux agents qui opèrent pour eux, et d'assister de leur à peut à l'exécution de ces ordres.* (P. Mornand.)

Ainsi cidaux du sous extra son silice :
Pourquoi a la corbeille, et mon ? Je ne dis.
PONSARD.

— Archit. Partie centrale du chapiteau, autour de laquelle se groupent les ornements : *On dit qu'un chapiteau est historié lorsqu'il renferme dans sa* COMMELLE, *comme le fait au XII et au XIII siècle, des représentations d'hommes et d'animaux, des feuillages, des allégories.* (Peyre.) Ornementation formée de corbeille : *Les arcatures portent des* COMMELLES.

— Chorégr. Nom d'une des figures les plus pratiquées et les plus compliquées de cotillon. Elle est ainsi appelée parce que les couples, ordinairement au nombre de trois, qui sont chargés de l'exécuter, poignent et entrelassent leurs mains de manière à former une espèce de corbeille.

— Art milit. Panier rempli de terre employé dans les fortifications volantes en guise de sac de terre.

— Pêch. Engin en osier, en forme de panier, garni de trait de cheval en dedans et en dehors, dont les pêcheurs se servent en Angleterre.

— Horlic. Espèce circonvenir dans lequel on enlève des fleurs, dont les coulants ordinaires forment comme un lupin ou une surface presque continue : *Une* COMMELLE *de jonquilles, de roses-nazyrettes, de chrysanthèmes. Corbeille de terre*, Sorte de vase en trellage dans lequel on enlève des fleurs, dont les plantes d'ornement.

— Ecoles. Partie extérieure de la jambe postérieure des abeilles ouvrieres, qui est munie d'une cavité et bordée de poils pour retenir le pollen qu'elles recueillent sur les fleurs.

— Moll. Genre détaché des vénus. On dit aussi CORBIS.

— Bot. Organe arrondi et à bords relevés en forme de coupe, qui, dans certaines bryoïdes, renferme des propagules ou bulbilles susceptibles de reproduire la plante. Syn. *Vasculum*. — *Corbeille d'or*, Nom vulgaire de l'alyssé des rochers ou thlaspi jaune. *Corbeille d'argent*, Nom vulgaire du thlaspi blanc vivace, espèce très-commune, dont on fait souvent des corbeilles dans les jardins.

— Encycl. Hist. anc. Les Grecs, et particulièrement les Athéniens, faisaient tous les ans une procession en l'honneur de Cérès, ou mois Boédromion, un des mois (le troisième) de l'année athénienne, ainsi nommé des fêtes *boédromies*, instituées, dit Plutarque, pour perpétuer la mémoire de la victoire que Thésée remporta sur les Amazones, et produisit longtemps en courant un jetant de grands cris, de jeu (*boé*), cri, et de *dromos* (*dromos*), course. Dans la procession on l'honneur de Cérès, la marche était ouverte par un char sur lequel était une grande *corbeille* mystérieuse, et que les chevaux traînaient lentement. Venait ensuite une longue file de femmes vêtues, portant dans leurs mains d'autres *corbeilles* plus petites, remplies de diverses offrandes qu'on tenait fort cachées, qui étaient quarantes, d'un voile de pourpre. La grande *corbeille* dont nous parlons était celle de la mystérieuse, mais les fleurs qu'elle venait de contenir, lorsque la fête commença.

Corbeille (La), comédie de Plante, représentée à Rome l'an 127 av. J.-C., tire son titre de la corbeille dans laquelle se trouvent l'intrigue en faisant reconnaître l'origine de Sidonie, l'héroïne de la pièce. Cette jeune fille, abandonnée de son parents, a été recueillie par une vieille courtisane, qui vient, pour mettre à profit ses charmes, de la faire sa nouvelle maîtresse. Quitte l'honnêteté de sa nature, Sidonie refuse de se prêter à ce commerce de vice, l'amour. Elle brûle d'un chaste amour pour Polémon, et elle ne consent à le contribuer par le prix du jeune homme, qui refuse de laisser exposer à son fils la fille d'une inconnue, mais qu'on dit, dans le doute, pour tant fort, tandis que son amant propose de l'acheter à la vieille femme du jeune homme. Cette dernière, qui a connu autrefois une femme qui avait perdu une corbeille par les parents qui la cherchent leur fille, et que, grâce à une corbeille remplie de jouets d'enfant qui a apporté Sidonie, il a fait reconnaître, et, par une jeune fille de condition libre. Elle reçoit la représentation de la pièce, mais elle ne la trouve que et en retrouvant une famille qui l'adore.

Le temps a matière comédie, mais l'imagination, malheureusement impuissante à les bonnes intentions, a rendu cette imitation, les mœurs autrefois parlent si elles avaient parlé leur, peut facilement combiné les l'intérêt et les caractères. Sidonie est de tout temps profane la plus vive admiration pour le plus noble sentiment. Cette jeune fille, qui conserve la plus noble pudeur, la plus candide innocence, et qui cependant ne sait rien de défendu et sente de dangereux empire d'une femme dépravée, est une figure pleine de charme et de vérité, qui rappelle une création plaisir exquise que romaine. Ses paroles à la fois pures et passionnées, et le chaleur et le noblesse de la passion d'Alcesimarque, Polémon, Sidonie, Dorippe, Gripus, ne l'impudence de la vieille courtisane.

Cette pièce nous revoie deux curieux détails des mœurs romaines : on y voit que les enfants exposés n'étaient pas complètement hors de la vie, puisque, dans les maisons, qui (en dépisse à feu Dupin, et trouvés ne dans le cas de l'exposition du jeune du lous affiche par les Lois, les designant pas de les apportant pour copier pour comme les enfants exposés, et leurs ressemblant.

Elle confirme certaines particularités relatives au théâtre, que Cicéron rapporte généralement dans son plaidoyer pour Roscius. Les acteurs étaient pas de bas ton et le bonheur de plaire aux spectateurs étaient impérieusement attrits au sortir de la scène. Malgré les avantages qu'offrait la pièce, le théâtre pour obliger les acteurs à choisir comme les personnages les rôles, ceux qui leur convenaient, et à ne pas les jouer, ou, au moins, à les jouer, de manière à ne pas trop choquer les spectateurs.

Le style de la *Corbeille* est pur, élégant et du meilleur latin. La comique lucrèce, comme toujours aux Romains, et, en outre, ce qui rend jouissance jusqu'à la trivialité. On sait que Plaute a imité dans la composition de pièce sous a cette dédicace figure de jeune bile : « Ce sont ceux-ci, dit-il, qui ont composé dont il a pris son d'écarter tous soulaire. Horace avait probablement, en sa qualité d'épicurien, en vue plusieurs de ses vers, lorsqu'il portait ce jugement, qui lui a le plus plaisé de tous, et dont on ne qu'il traitait avec un mépris souverain : « Nonseul d'il y a beaucoup qui aimeraient vers et les plaisanteries de Plaute, exceptés d'indigent, et, mon avis, pour un peu dire sotises. Il a pas assez d'esprit, et, pour ne rien dire, tinguer un bon mot d'un mot grossier, et manquer de bienséance et de l'article la justesse des sons. »

CORBEILLE s. f. (kor-bè-ll-ll-ll

leur après son sacre à Reims, il commença un nouveau que termina son assassinat, aussi à l'église du précieux ornements, confirma les privilèges, prit les habitants sous la protection spéciale et défendit aux grands de guerroyer, sous peine de mort, de prendre ou forlonger aucune chose au bourg de Corbeny (le Saint-Marcoul, Louis XIV et Louis XV, lors que continuant à guérir les écrouelles avec l'anneau de leurs devanciers, ils vinrent plus modestes hommage à l'auteur de leur prodigeux (ils se bornèrent à offrir quelques à la chapelle. Louis XVI les imita : il vecut de faire redorer la chaîne des reliques lorsque la Révolution éclata. Le bourg de Corbeny fut dépeuplé par la ruine du couvent de Corbeny qui en était le dépositaire et le seigneur, l'église fut détruite, les biens du monastère furent vendus ; mais les reliques, dérobées, furent ramenées par M. Lefèbre de Beauvais, ancien chanoine, et pieusement mises en sûreté dans la cathédrale. Napoléon Ier, comme eux, ne se soucia guère à imitier les ancêtres du sacre, à la Restauration, et mourut du sacre de Charles X (1825), en essaya de faire revivre l'ancienne fête, mais trouva : par une requête qui fut transmise alors au ministère, l'intérieur par le préfet de l'Aisne, les habitants de Corbeny réclamèrent la restauration de l'antique pèlerinage. Cette requête fut repoussée, et, seulement, le 31 mai 1828, Mgr de Beaumont, évêque de Soissons et de Laon, transféra les reliques de saint Marcoul, conservées en 1793, dans une nouvelle châsse, et les fit placer au-dessus de l'autel, où elles sont encore. En même temps il prélevait sur des ossements de saint Cantien, saint Cantianus et saint Cantianus, une châsse pour saint Louis, et en une statuette vénérée, pour la consolation des fidèles. Aujourd'hui Corbeny est bien oublié, et l'époque de splendeur dont nous avons rappelé sommairement les principaux épisodes est bien lointaine. Les Bénédictins, saint Marcoul et les continuent pas moins à attirer encore quelques pèlerins curieux, mais qu'est-ce auprès du passé ? Il n'y a plus de ce bourg, si plein d'écrouelles : le pèlerinage de Corbeny a vécu.

CORBERON (Nicolas de), jurisconsulte français, né à Troyes en 1566, mort en 1640. Il était fils d'un lieutenant particulier au grenier de cette ville, ayant d'abord été avocat au conseil, plus tard, membre du conseil secret de Henri IV (1594), et conseiller général au parlement de Metz (1626), mettre des requêtes et enfin intendant de justice, police et finances dans le Limousin, la Bourgogne, la Marche, l'Auvergne et l'Anjou (1641). On a de lui : *Généalogie de maison Nicolas de Corberon, avec les arrêts intervenus sur cette généalogie* (Paris, 1603, in-4°), publiée par son gendre, Abel de Sainte-Marthe. — son père, Nicolas de Corberon, né en 1533, mort à Colmar en 1579, fut procureur général au parlement de Metz (1566), premier président du conseil souverain de Colmar (1574) et conseiller d'Etat (1578). — 1581, Nicolas de Corberon fit avec Richard un voyage en Suisse et en Lapponie. — Son fils, Nicolas de Corberon, fut, de 1616 à 1617, premier président du conseil souverain de Colmar. — Le quatrième fut *Mémoires des notables du conseil souverain d'Alsace* (Colmar, 1716, in-fol.).

CORBERT (Richard), poète et théologien anglais, né à Westcoll, comte de Surrey, en 1582, mort en 1635. Il fut évêque d'Oxford (1629), puis de Norwich (1632). Il composa des poèmes, où le style se trouve en nous plus un peu libre. Elles ont été publiées après sa mort sous le titre de *Poésies* (Oxford, 1648).

CORBET (Jean), théologien anglais, né à Gloucester en 1629, mort en 1681. Il devint pasteur de Bramshall, dans le Hampshire. Son fonction qu'il perdit pour n'être range pour non-conformiste. Son principal ouvrage est un *Mémoire historique du gouvernement militaire de Gloucester pendant la rébellion* (1663, in-4°).

CORBET (Guillaume), général, né en Irlande en 1781, mort à Saint-Denis (Paris) en 1831. Il quitta l'université de Dublin pour prendre part au soulèvement de l'Irlande, puis se rangea à Paris avec des réfugiés chargés de demander des secours à la France. La tentative du général français Humbert ayant échoué, Corbet se retira à Hambourg, mais il y fut arrêté par des agents anglais et conduit à la forteresse de Kilmainham, près de Dublin, où il resta deux ans prisonnier. Délivré par les Irlandais, Corbet fut envoyé de nouveau à Paris comme agent secret. Le jeu d'amants empêcha sa mission d'aboutir. Lorsque les hostilités recommencèrent entre l'Angleterre et la France, Corbet prit du service dans notre armée et arriva au grade de colonel (1814). A partir de cette époque, il vécut dans la retraite jusque en 1831. Il fut alors attaché à l'armée de Morée, se distingua en plusieurs rencontres, reçut le grade de maréchal de camp (1828), arrêta Abdiaos à l'insurrection par la victoire d'Argos, installa sur le trône du Grèce et reçut le titre de commandant au chef de l'armée grecque. Du retour en France, Corbet avait quelques temps commandé, puis fut mis à la retraite.

CORBETTA, ville du royaume d'Italie, province et 23 kilom. N.-O. de Pavie ; 7,600 hab. Bâtisse dans une contrée fertile, entre petite ville, entourée défendue par un château fort, fait d'abondantes récoltes de denrées alimentaires et élève un nombreux bétail.

CORBEUF ou CORBEUIF interj. (ker-beuf — par contraction *pour corps de bœuf ou corps de bœuf*). Sorte d'exclamation jurée : *Par, ventre bleu!*, et *ventre non bastrifin en ventre!* *Par corbeuf!* *Par corbeuf!* *par le sang d'argent, s'il* (Hugo). Comment *manoir le corbeuf, et* *par les bons mots* (Hugo). *Ventre d'argent, de profit les sociétés.* (V. Hugo.)

CORBIAC ou **CORBIN** (Pierre de), poète français, né à Bordeaux en 1570, mort à Paris vers et un commencement du XVII siècle. On ne sait du reste rien de sa vie. Il a laissé une tome à la Virgie, lorsque, beaucoup plus antérieurement, Ronsard en avait publié une traduction. Pierre de Corbiac nous y apprend qu'il possédait une maison de campagne, mais qu'il était riche d'esprit et de science. Il a laissé : *Les Amours de Pierre de Corbiac* (Paris, 1601, in-12), *Les Amours*, ce troubadour, mettant possible au savoir beaucoup plus étendu que ne le faisaient les poètes des siècles antérieurs. Il a laissé : *Les Amours de Pierre de Corbiac* (Paris, 1601, in-12), *Les Amours*, ce troubadour, mettant possible au savoir beaucoup plus étendu que ne le faisaient les poètes des siècles antérieurs. Il a laissé : *Les Amours de Pierre de Corbiac* (Paris, 1601, in-12), *Les Amours*, intitulé les *Bons bordures rehaudis*, et traduit en prose par le Bernard d'Arcy, *Les Amours de Pierre de Corbiac* (Paris, 1601, in-12).

CORBIAC (Jean de), (ker-bi-ka-ka — de *corbeau* et *cabot*). Oiseau. Syn. de TROUPIALE.

CORBICHE s. f. (ker-bi-che-ch). Bot. Syn. d'ORONCE.

CORBICHAT s. m. (ker-bi-kra-ra — de *corbeau* et *chat*). Oiseau. Genre décrit du genre *corvus*.

CORBICHON s. m. (ker-bi-ch-ion). Bot. Nom de quelques espèces, qui est le corbeau ouvrailon, au plusieurs espèces du genre *Corbichon*, dans d'autre bonne, principalement sur une partie du genre *Corbichon*. Les Corbichons ont plus lombes de sept ou huit indivisées, et lorsqu'il vulgar de branche en branche ou l'enroule en forme de vrille. Les Corbichons qui ont ensuite reprise par tous les corbeaux de la branche, et les autres, qui ne sont pas de feuilles et ne montrent d'inclination.

CORBICHONNER v. n. (ker-bi-ch-io-ne). Bot. *Corbicula*, corbeille). Moll. Syn. du genre cyrène.

CORBICULE, **CORBIL** (ker-bi-ku-le — de *kor*, *corbeille*, corbeille). Bot. Syn. du genre cyrène.

— Entom. *Tibia corbiculé*, Tibia d'insecte pour à une corbeille.

CORBIE (Corbeia *veiu*), ville de France (Somme), ch.-l. de canton, arrondi. et à 17 kilom. N. d'Amiens, sur la rive droite de la Somme, le canal de son nom et le chemin de fer de Nord-Est, 3,000 hab. — 3,000 hab. — 3,200 hab. Lieu ancienne ; fabriques de laine ; commerce de bétail et de grains. Ancien abbaye, fondation de tourbe. Cette petite ville, longue par la Somme que l'on passe sur un beau pont, a été autrefois considérable ; trente-quatre, et pourtant cinq églises et un hôpital y étaient fondés en Saint-Jean, en 682, par la reine Bathilde. De cette antique et considérable ville il ne reste que l'église, un commencement du XVIe siècle et terminée au XVIIe, *la chaire* du XVIIe siècle, et un demoulin. Elle ne se compose plus aujourd'hui que du portail flanqué de deux tourelles et de la nef, on y remarque une magnifique stalles de grande et belle boiserie, et, dans la nef, une ancienne Sainte-Face (XIe siècle). Cette abbaye sans charte de commission sous Louis VII, qui la donna à Pierre de Corbie, en 1152, fut reprise par Louis XIII la donna aussi, et, en 1635, elle fut réunie à l'abbaye de Cluny.

CORBIÈRE (Jacques-Joseph-Guillaume-Pierre, comte de), homme d'Etat français, né à Chateaubriand (Ille-et-Vilaine) en 1767, mort en 1853. Il exerça d'abord assez obscurément la profession de notaire, puis, en 1789, il fut nommé lieutenant de chapelet, et reçut par ses concitoyens le mandat de leurs intérêts particuliers, qui le maintiennent depuis en 1815. Il fut un des ultra-royalistes les plus valeureux de la *Chambre introuvable*, vota pour l'établissement des cours prévôtales et fit le rapport sur la proscription des conventionnels exploités. Lors du chef, avec M. de Villèle, de la contre-opposition dirigée contre la monarchie Decazes, il se prononça en faveur de la liberté de la presse et de la liberté du jury, mais revint bientôt à ses variations opinions en approuvant avec violence l'ordonnance du 5 septembre (1816) et les lois d'exception demandées après l'assassinat du duc de Berry. Ministre de l'instruction publique (1820), puis de l'intérieur (1821), il continuait l'énergique mouvement, fit tout pouvoir à endormir la presse, et présida à la dissolution de la garde nationale de Paris (1827). Le 4 juin 1828, il était renversé du pouvoir avec M. de Villèle et se retirait pourtant par le même du parti libéral. Il reçut en dédommagement les titres de membre du conseil privé du roi et du pair de France. Exclu de la Chambre des pairs, en 1830, pour refus de serment à Louis-Philippe, il vécut dans une retraite et vécut depuis ambrement étranger à la politique.

CORBIGNY (Corbiniacum), ville de France, la Corrèze, pendant la seconde moitié de siècle dernier. Sous-préfecture à la France présentante les détails qui la concernent et ces sous-forts commerce le milieu où il porte. Ancienne abbaye, fondée par Saint-Cantien, dans petite ville de 600 ans présente, en ce qu'en fait de ses prédécesseurs, un enfant de son âge, et au vivait regs, de la part de Corbigny, la défense de retourner à Cantus. La nouvelle de ce vision mirent

— Aujourd'hui, Chat dans lequel on transporte les morts : *Le soleil verse tant de rayons sur les* CORBILLARDS *qui passent, qu'il met de l'ordre dans les pompes funèbres et donne l'aspect d'une fête aux enterrements.* (L. Ulbach.)

L'un veut gonfler le *corbillard*,
Et l'autre a du sang dans la *bière*
Ma poitrine une *prière*.
BÉRANGER.

Que j'aime à voir un *corbillard*...
Ce gain du vieux tonneau!
Mais il faut partir tôt ou tard,
Le mot sinon l'ordonne,
Et loin de crainte ou de remords,
Moi, de cette aventure,
Je n'aperçois que le plaisir
De partir en voiture.
A. GOUPY.

— Oranth. Nom vulgaire du jonc corbeau.

— Encycl. Bien avant que les carrosses fussent inventés, le *corbillard* existait. L'était une sorte de chariot en forme de corbeille, destiné au transport des morts; puis, lorsque vint l'usage de voiturer les personnes, on nomma *corbillard* certaine voiture couverte, ayant en partie la forme des voitures de blanchisseuse et destinée à transporter d'un lieu à un autre les gens de service ou les dames personnages de qualité. On plaçait dans le *corbillard* ceux de personnes qui ne pouvaient se contenir, et souvent on les y enfermait comme on eût pu faire pour des colis, ce qui fit qu'on blâmait les gens plus mécontents de rester toute voiture dans laquelle un certain nombre de voyageurs ne pouvaient à l'aise. Ces expédons du chariot étant de grande dimension, on donna par extension le nom de *corbillard* aux chars funèbres, et bientôt ce nom ne servit plus qu'à désigner ce triste équipage. Autrefois, le *corbillard*, surmonté de panaches et orné de toutes les ingénieuses du bon, était exclusivement réservé au transport des restes des personnes de haut rang; les gens de moyenne, les gens de condition avaient seuls droit au *corbillard*, traîné par six ou huit chevaux richement caparaçonnés et empanachés. Quant aux gens du peuple, ils étaient, après leur mort, tout simplement portés à bras. La Révolution de 1789, en passant sur ses vieux qualifiant sur toutes les attributs, décrétait que les funérailles ne seraient plus au cimetière ou moyen de *corbillard*; mais, pour ne pas laisser absolument de distinguer des pauvres en toute circonstance, même après la mort, on imagina les *corbillards* de seps différents, depuis le modeste char de bois pour sans ornement, jusqu'à la tenture noir de drap, et qu'à immortaliser l'auteur de ce modèle de bière, dont le prince avait fait la devise, sous ce titre : *Le Conseil du pauvre*, jusqu'à magnifique char qui étalait les armes, les larmes d'argent, de cloches, de toutes les superfluités du luxe et qui est destiné aux personnages de distinction. Certes, l'usage du *corbillard* pour les vilains est en progrès sur l'ancien transport à bras, mais il n'est vraisemblable qu'en un modèle sensiblement la forme théâtrale et de nouvelle grâce.

CORBILLAS ou **CORBILLAT** s. m. Coche d'eau qui faisait le service sur la Seine entre Paris et Corbeil, et dont de cette dernière ville que le bateau tirait son nom.

— Encycl. Ce moyen de transport était très-populaire, et nous en jugeons par l'honneur qu'on lui fit, en 1828 et en 1833, de le choisir pour aspect du bulletin publié par ordre. Cette pièce de théâtre avait des portes recitées que les rimes qui aboutissent les mots en temps-là tirent avec froid. Il paraît que la concurrence des voitures stables entre Paris et Corbeil commençait à faire tort à un coche en la matière du *corbillas* droit :

Ma grâce ne peut, si dédaigne
Que mon bateau ne va que pour les femmes grosses :
Cette disgrâce vient du nombre des carrosses.
Si on est à point ne vous qui ne vous en mêle?

Des chevaux adaptant à la remorque du bateau, ce que nous avons appprendre ces vers recités par le charretier :

Il n'est plus temps de différer :
Mes chevaux et moi l'attendons
Bout de tonnes part du village
Le corbillas de Jamboncourt.

Sur le coche était établi un petit restaurant, une taverne; voici, au reste, les vers qui dans la bouche de cabaretier :

Dans le nouveau de ma douce taverne,
Un prêtre qui aime mourant désespoir,
Qui méprise non ami mort en quoi le terre,
Et qu'un l'abreuve en l'eau r'il se sert ailleurs,
Et ne sait ne corbillas autant et plus vite
Que Chanart au bouleau, ou Cormier à la vielle.

« Ce dernier vers, selon la remarque de M. Jal, donne l'origine du village voisin de Paris, qui a probablement retenu le nom d'un cabaretier célèbre à la campagne, comme Cormier (Était dans la cale. »

CORBILLAT s. m. (Kor-bi-lla; il mil. — *dim.* de *corbeil*). Petit corbeil.

CORBILLON s. m. (Kor-bi-lion; il mil. — *dim.* de *corbeil*). Petit corbeil.

CORBILLON s. m. (Kor-bi-lion; il mil. — *dim.* de *corbeil*). Petit corbeil.

— Prov. *Changement de corbillon fait appétit de pain bénit, ou Changement de corbillon fait trouver le pain bon.* On trouve du plaisir dans le changement. LACHAMBRETTE, un CORBILLON *aussi admirable*, (Boileau) Il l'est pauvre ou l'est mes les angoux ou les ongles.

— Jen ou chacun doit, sous peine de donner un gage, répondre par un mot en on à cette question : Qu'y mets-tu?

Je prétends que ma femme, en chariot pas sublime,
Même ne sous pas ce que c'est que mes rimes,
Et s'il fut que vous en ait, dites-moi, Lysidor,
Et qu'un vieux lui dire à son tour : Qu'y mets-tu?
Je veux qu'il dise : « Ceci mets à la rimes. »
MOLIÈRE.

De la de ce jeu chacun aime,
Où l'on demande : « Qu'y met-on?
Après reprend : « Tarte à la crème,
Malgré le mien et le mien
Vous trouvez mous, je pare,
Rimeurs dont vous vous mêlez
« Qu'y met-on? — Paris, je vous prie
De vous passe le corbillon.
A. GOUPY.

— Mar. Petit bateau dont longueur on dépose de 10 pieds 1/2 et dont le fond est plat et de 4 chaque plat de matelots, qui est employé dans les rivières.

— Encycl. Jeux. Le *corbillon* est un jeu d'enfants que cet surtout du dommage des jeunes filles. Les personnes, ordinairement en rond, puis l'une d'elles prend un objet quelconque et le dit à la ronde, en disant : « Je vous vends mon *corbillon*. » La voisine, revenant l'objet, demande : « Combien? » Et celle-ci répond : « Je vous prend assez bien pour un tournant en ou, comme *corbillon*, *bonbon*, *pain*. » La voisine, à son tour, prenante le *corbillon* à la voisine de droite, avance quelque chose, et ainsi de suite, en reçut la même demande et doit y répondre de la même manière. Le jeu continue sans fin, et les enfants, qui ne comprennent dans la rime en ou ne répond pas immédiatement, ou qui ne répondent pas à la phrase de leur voisin, ou bien les gages, et les gages filent. Ce jeu est donnée soit comme à une pénitence.

CORBILLOT s. m. (Kor-bi-llo; il mil. — *dim.* de *corbillon*). Petit corbillon, syn. de CORBILLAT et de CORBILLAS.

CORBILLO, ancienne ville de la Gaule, dans la Lyonnaise, dans le pays qui dépend du village de Couteau (Loire-Inférieure).

CORBILLOT s. m. (Kor-bi-llo; il mil. *corbeau*). Oranth. Aïmen nom du corbeau, qui en a emploie plus que dans les locutions suivantes : Corbeau, *corbeau*, *corbeau*.

— Ant. arl. mil. syn. de CORBEAU ou CORBIN.

CORBIN (Robert), sieur de Boisserean, poète français, né à Issoudun (Berry), vivait au XVIe siècle. On lui doit : *Le vrai de la poésie et des poètes*, et un poème, le *Songe de la Pucelle* (1581, in-8°).

CORBIN (Jacques), écrivain bizarre, ou pourrait dire grotesque, du XVIIe siècle, né à Saint-Gaultier (Berry), vers Saint-Gaultier, Paris en 1653. Avocat au parlement de Paris, commissaire des ses ordonnances et maître des requêtes de la reine d'Autriche, il se fit un certain nom comme jurisconsulte. Malheureusement pour lui, il se mêla de la lutte qui opposait le clergé au clergé de la métromanie, et l'en manque, les plus très-bizarres, et de plusieurs *traité tout enfier à sa prose attendit*. Matine Corbin contribuer le mauvais sang de la France d'un et même de plusieurs poèmes dans lesquels il ne cesse de crier : « Je suis un ana, en 1691, au nommé, et, en 1693, il débutait un licencié, il publia les *Amours de Philomont* (in-12). Il parut ensuite adonner exclusivement à la plaidoirie et à l'agrément de ses clients, et revint trouvé et vous sans mettre le public dans la confidence de ses nouvelles productions. Il ne publia une autre de publications plus étranges les unes que les autres : *Vie et miracles de saint Genevière*, (Paris, 1681, in-12); *Saints Précieux ou la Vie de saint François*, poème en douzains (Paris, 1688, in-12); *Vie de saint Bruno*, poème en quatre chants, avec l'*Histoire de saint Charteuse* (Paris, 1691, in-fol.), etc. Citons enfin, et surtout, une traduction de la Bible, *mot à mot*, faite sur la Vulgate (Paris, 1693, in-fol.). Corbin a cet ouvrage que Corbin dait la même celebrité qu'à ses poèmes. Il y a cependant encore une mention de Boileau faite dans une note relative à son dernier vers du IVe chant de l'*Art poétique* :

On ne lit guère plus Rampalle et Menandre
Que Virgile et Homère.

Boileau a dit dans cette note : « Corbin avait traduit la Bible mot à mot; » et citant après quelques lignes une traduction, qui, déjà, altère le texte original. On peut aussi se rendre facilement compte de la valeur d'un tel travail, extrait par un écrivain de la force de maître Corbin. Il n'est pas moins vrai que que ce trait nomme prédisant la vengeance la plus profonde pour ses nécrobations. Horace a dit, et c'est tout au plus le dire entre guillemets ne le lui ont pas reproché, Horace a dit : *Rarge manuscripta*; mais qu'est-ce, grand Dieu! que ces deux mots à côté de quatrième suivant :

A gauche, *Entrée!* à gauche, *Fuite!*
Adieu toutes deux ma bonne *Franchise*.
Car vous n'iez que folie et pure vanité.
Ma bonne *Franchise* est mort ici.

Après cela, il faut tirer l'échelle.

— Son fils, qui porta aussi le prenom de Jacques, embrassa également la profession d'avocat et y acquit une certaine celebrité, comme aussi bien le témoigner ces deux vers de Boileau :

Non, non, tu n'iras point, ardent bibliothèque,
Faire enrichir pour lui Corbin et Lemaître.

CORBIN (Gilbert), capitaine de la Fronde, né à Rennes en 1793, mort en novembre 1859. Il entra au service en 1810, acquit le grade de chef de bataillon dans la garde royale (1822), commanda le brave 17e léger, en Afrique, à partir de 1832, et obtenant les honneurs à l'assaut au siège de Constantine (1837), devint major du 1er de ligne en 1839, prit à l'expédition de Rome (1849), et fut le grade de général de division, mais ne quitta pas le service à l'ordre de l'Etat du 4 décembre.

CORBINAGE s. m. (Kor-bi-na-je). Ant. mil. Ensemble des corbeaux à plusieurs droits feodaux ou ecclésiastiques.

CORBINE s. f. (Kor-bi-ne — rad. *corbeau*). Oranth. Nom vulgaire de la corneille, à l'époque de corbeau d'Europe.

CORBINEAU (Claude-Louis-Constant-Rémi-Gaudin), général de cavalerie français, dont le nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, né à Saint-Malo-de-Beignon, en 1771, mat à Epian, le 8 février 1837. Il fit avec honneur les campagnes de la Révolution, et se distingua particulièrement aux batailles de Wattignies (1793) et de Hohenlinden (1800), et notamment à Austerlitz, où il fit une charge grande tuerie par sa conduite à Austerlitz, où il fut blessé. Nommé général de brigade (1806), il prit part à la bataille d'Iéna, frappe par un boulet.

CORBINEAU (Jean-Baptiste-Juvénal, comte), général de cavalerie, frère du précédent, mort aussi sur l'arc de triomphe de l'Etoile, où il a Malo-de-Beignon, en 1767, mort en 1848. Il toutes les campagnes de la Révolution, et en l'Empire, battit les Espagnes le général Frère, auquel il enlève trente mille hommes, se trouva seul et dans une position pénible, se jeta dans le village voisin, et, chef heureusement la Bérezina à en entendre possible, sauva son artillerie et ses bagages à temps pour sauver l'armée. Nommé, pour sa bonne conduite, général de brigade, lieutenant du général de division, il prit le commandement de corps d'armée de Vinsonne à la mode de demeure de la bataille d'Iéna, et se distingue (1814), il suivre la vie à Napoléon, annulé par un parti de cavalerie, qui le conduisit de glaive en défendant Blaisa, avec une poignée de hommes, et en prit le commandement du général Saint-Priest. Durant les Cent-Jours, il fut envoyé dans le Midi contre le duc d'Angoulême, puis, en Vendée, et, à la bataille de Waterloo. Mis à la retraite à la deuxième Restauration, il fut mis en activité en 1830, et fit crier que de France. Tout lui qui fit un ordre bataillon (Berry), vers Saint-Gaultier, Paris.

CORBINEAU (Marie-Louis-Hercule-Hubert-Isaac), inspector-général des chasseurs de la Garde impériale, frère des précédents, né à Marchiennes en 1790, mort en 1822. Il servit d'abord dans la marine, entra, en 1809, dans une jaune cavalerie, et se fit remarquer par son courage et son sang-froid. Il fut nommé général de brigade, reçut une grave blessure à Eylau (1807), mais cédée son frère aîné qui combattit frappe mortellement, et eut une jambe emportée à la bataille de Wagram. Dans son hôtesse de cette bataille, Hercule Verret le représente prosaïque sur un brancard sous les yeux de Napoléon. Le empereur, en le créant baron, avec une dotation en Hollande, le nomma colonel du 1er régiment de la Seine-Inférieure. Ce brave soldat n'ayant pas les fortunes nécessaires pour faire convenablement exige pour cette place, Napoléon lui exigeait, en lui donnant, l'Autre commandement et dépense, avec votre jambe, sur le champ de bataille de Wagram.

CORBINEAU (Jean-Baptiste), lieutenant-général né à Plonnaze au XVIe siècle, se rendit en France, où Catherine de Médicis, dont il était parent, le nomma, de nouvelle Médicis du duc d'Anjou. Corbineau fut lui un chanoine de l'Hôpital, et, en 1576, il publia, sous ses soins, quatre lettres de son temps et, en 1580, il publia, sous ses soins, l'ouvrage intitulé Ivr de ce qui passait dans l'Ars. Il publie des éditions de plusieurs ouvrages tiennent les autres, parmi lesquels : *Discours de Boccace*; *Belle voiture élégance de Dante* (1577), etc.

CORBINELLI (Jean), moraliste et épicurien, petitesse du precedent, plus connu par ses lettres que par les ouvrages de ses prédécesseurs, et dont les ouvrages, ou le plus, ne sont pas les ouvrages, ou le plus ceux-ci. Il est le talent de se faire rechercher par le cardinal de Retz, le duc de la Rochefoucauld, le président de Lamoignon, Mme de Bouigne et de Grignan, et Bussy-Rabutin. Un trouve même dans la correspondance celebre de ces derniers, qui en parlent souvent, des lettres de Corbinelli. Il est auteur de plusieurs ouvrages : *Sentiments d'amour tirés des meilleurs poètes modernes* (Paris, 1688, 2 vol.); *Histoire généalogique de la maison de Goudi* (1 vol. in-4°), etc.

CORBINER s. m. (Kor-bi-ne — du lat. *corvinus*, de corbeau). Voler, dérober. » Vieux mot.

CORBINEUR s. m. (Kor-bi-neur — rad. *corbiner*). Voleur, trompeur, escroqueur. » Vieux mot.

CORBINIEN (saint), né à Chartres au VIe siècle, mort en 730, vécut plusieurs années dans la retraite, puis se rendit à Rome. Grégoire le Grand envoya saint Corbinien en Bavière pour y prêcher l'Evangile. Il en fonda ses jours à Freysingen. L'Eglise l'honore le 8 septembre.

CORBIS s. f. (Kor-bis). Moll. Syn. de CONCHE.

CORBITE s. f. (Kor-bi-te — lat. *corbita*; de *corbis*, panier d'osier). Mar. ant. Vaisseau marchand de forme ronde, portant une haute d'osier en forme de panier.

CORBIVAU s. m. (Kor-bi-vô — rad. *corbi*, *corbeau*). Oranth. Sous-genre de corbeau : bec comprimé et élevé, que l'on appelle aussi CORVIVAU.

— Encycl. Les corbiveaux forment une section très-naturelle du genre corbeau, dont les caractères sont : bec très-haut, mais très-couvert, à arête aiguë, narines ovalaires, ouvertes, ayant une large fente à peine renversée de nous; tarses forts, ongles très-courbés et sculptés. On ne connaît dans ce groupe que deux espèces : le *corbiveau* proprement dit, le *corbiveau* intermédiaire, pour la taille, le plumage et le bec, le corbeau proprement dit, et non avec une tache blanche sur le nique, *corbiveau*, *corbeau* du genre, vient de ce que ces oiseaux ressemblent à la fois aux corbeaux et aux vautours. Ils ont une ressemblance très-remarquable dans les mœurs, qui les rapproche des vautours, et, de plus, ils vivent et la charogne. Le *corbiveau* habite les contrées du Cap de Bonne-Espérance, c'est un oiseau vorace, hardi, immondes, qui a des habitudes brutales et se réunit par troupes nombreuses. Il a comme un vautour, son nid, grand et creux, et forme de branches et de grands morceaux de bois morts donnés et molles; la ponte est de quatre œufs verdâtres, tachés de brun, et marqués avec force, plane et élevée très-haut. Il paraît, d'après les observations d'Alpinaux, récemment découvert, vivant en Egypte, et, pour l'aspect, mais le dépasse de beaucoup par la taille.

CORBLET (Hubert Jules), archéologue, membre de l'Institut historique de France, de la Société nationale des antiquaires de France, publiant des notices analogues qui existent en Normandie, en Picardie, en Bretagne, en Espagne, membre titulaire de la Société des antiquaires de la Morinie, etc., né à Amiens en 1815. D'abord attaché au service d'Abbeville, puis vicaire de la paroisse de Saint-Leu, à Amiens, l'abbé Corblet a quitté depuis plusieurs années toute espèce de fonctions ecclésiastiques, pour se consacrer à ses études de prédication. C'est un prêtre savant dans le sens le plus élevé, qui a de vues aux sciences historiques et surtout à l'histoire de l'art religieux. La plupart des savants de notre siècle ne voient dans l'étude d'un atome et n'en sortent plus. C'est pour cette raison que l'archéologie, dans la principe moderne a dit de l'érudition, qu'elle entrère dans l'abstraction. Ce fait ne est vrai pas pour l'abbé Corblet : il a des idées générales, et un talent d'écrivain qui le permet de les faire connaître. Il est un jour *Cet Art chrétien au moyen âge*, discours prononcé au congrès archéologique de Bayeux, en 1850, et qui le littéraire était l'expression de la société. Ne pouvant pas se dissimuler que l'archéologie cette définition aux beaux-arts et surtout à l'architecture, l'abbé Corblet n'est sonnant pas l'expression isolée des sentiments individuels, du peut dire de la forme qu'elle revêt : le style, il l'a vu, et il l'a pas sonné d'une courte monumentale : non style, ce n'est pas le style, c'est le style tel qu'il est la nation. L'architecture, présentant dans son ensemble, et dans ses détails, toutes les belles lettres, doit donc être un miroir plus fidèle de la société. L'architecture, dit Victor Hugo, est le grand livre de l'humanité, la manifestation principale de l'homme à son divers états de développement, de force, de sagesse, et de sainte intelligence. Voyez les musulmans de Grenade, dans leurs arabesques symboliques et gardes par le sphinx : ne voyez-vous pas là les jeunes d'un peuple fantasque qui prend tantôt l'aspect des gens, tantôt l'aspect des bêtes, qui n'aspirait à rien moins qu'à tout connaître, tout savoir, tout deviner, et qui, mystérieuse se dérobant aux yeux du vulgaire, ne laisse pas de s'exposer aux regards curieux? Ce sentiment du vulgarisation. Il y

ans, dit-il, n'est dû à devoir un article de fol, et un exercice une pratique religieuse. »

Par l'énergie qu'il a déployée à propager l'étude de l'archéologie et à créer des sociétés savantes sur divers points du territoire, M. Corbet laissera une trace dans l'histoire de l'érudition au XIX siècle.

On a de lui, outre les ouvrages déjà cités : 1° *Parallèle des traditions mythologiques avec les récits bibliques* (1848, in-8°); 2° *Les Fabulistes en marge* (1851, in-8°); 3° *Glossaire du patois picard* (1851, in-8°); 4° *Histoire sommaire d'Amiens* (1853, in-8°). Il a été doté, en outre, du grand nombre d'articles d'érudition, d'archéologie et de philosophie dans divers recueils. En 1857, il a fondé, à Paris, sous le titre de *Revue de l'archéologie*, une feuille périodique dont il continue d'être le rédacteur en chef.

CORBLET (Jerôme), ilor-blen — ablérot, des mots *corps Dieu pour corps de Dieu*). Espèce de *juron*, l'exemple : *Allons le mettre de Solerville, on n'y pensera ou de coquette.* (Bibl.)

Pourquoi voulez-vous tant vous tourmenter, Corbleu? Je vais aussi travailler de bon cœur.

DESFORGES.

Avec mol, *corbleu!*
Il verra bien jou.

DÉSAUGIERS.

— On fait aussi de ce mot un substantif féminin, que l'on dans la locution suivante : *par la corbleu*, dont le sens ne diffère pas de celui de *par bleu* :

Par la corbleu! gardez d'échauffer trop mon bile.

MOLIÈRE.

Par la corbleu! que les mots sont durs à avaler!

GAUSSAIN.

CORBON (Anthime), homme politique et publiciste français né en 1808, à Bergues-sous-Varennes (Haute-Marne), d'une famille de cultivateurs. Il commença de bonne heure à gagner sa vie à l'aide du son travail. En 1829, à l'âge de douze ans, il était employé de filé chez un tisserand, comme il le rappelle lui-même dans un des discours prononcés à l'Assemblée nationale. Depuis, le jeune Corbon fit plusieurs métiers : tour à tour il fut maître de sérétre, metteur, compositeur typographe, et, de 1830 à 1848, il ne vécut de son sculpteur sur bois, art alors loyal à acquit une habileté et une notoriété fort honorables. Cependant, tout en se livrant à ses travaux, M. Corbon étudiait les questions économiques, sociales et religieuses, et il tirait au moyen du relieur à ses progrès avec autant, et aux frais des autres classes, de lecture ouvrière. En 1848, M. Corbon s'associa à deux ouvrier et quelques ouvriers pour fonder l'*Atelier*, journal d'abord mensuel, puis hebdomadaire, destiné à « se faire l'organe, pouvoirs et devant l'opinion, l'expression la plus sincère et la plus vraie des besoins et des sentiments de la classe laborieuse; à réagir contre certaines idées immorales et antisociales qui prévalent encore parmi les classes ouvrières; à développer chez les ouvriers le sentiment de leur valeur comme travailleurs et de leur dignité comme citoyens; à leur apprendre à savoir plus et mieux, et à leur préparer forces, à compter davantage sur eux-mêmes et moins sur cette décevante providence qu'on appelle l'État; à pousser sans trêve les travailleurs à la conquête pacifique de leur instrument de travail par l'association libre et volontaire, par l'intérêt moral et intérêt matériel. » L'*Atelier*, qui avait pris pour épigraphe la devise : « Aimez-vous et unissez-vous! » eut que le vent pour travailler ne dont vu ensuite, « pendant la semaine d'une année remarquable, jamais il n'essaya de s'utiliser aux conjonctures plus propices à son ambition, ni flattant et en affectant le langage tiré ni et grossier que le faisait l'Ami du peuple et le mode dans son *Père Duchêne*, et qui trouva après Fourier des théories plus sérieuses et plus de la nomenclature en quête de popularité. M. Corbon fut l'un des rédacteurs les plus actifs et les plus remarquables de ce journal populaire, que compta parmi ses rédacteurs habitués, à côté, comme de livres, ou plus tard, de la *Voix du Peuple*; Gaillard, typographe, qui devait chef de bataillon de la légion de la garde nationale; Gillard, serrurier, qui fut envoyé à l'Assemblée nationale; et Lebel, typographe, qui fut nommé lieutenant-colonel de la légion, Pierre Leroux, Proudhon lui-même, et, parmi les rédacteurs nécessitaires, Agricol Perdiguier, compagnon, compagnon du peuple en 1848, Napoléon Lapoleon, conducteur, etc. M. Corbon, s'inspirant des idées de Bouchez, et surtout, dans l'*Atelier*, de conduire la démocratie avec le catholicisme, prêchons les associations ouvrières et, vers, publiant la lignes du *National*. En 1848, il fut élu à la constituante pour le département de l'Ain et appelé. En 1849, lorsque le siège à la révolution de Février, M. Corbon prit une part active au mouvement. Le 13 mars, il fut nommé secrétaire particulier et chef de cabinet de M. Jean-Jacques, ouvrier du Pavé. Le 10 avril, il était élu représentant de Paris par les électeurs de Paris au même temps que vous autres ouvriers, Agricol Perdiguier et Frapin. L'*Assemblée*, en constituant son bureau, choisit M. Corbon pour son deuxième vice-président, rendant aussi hommage, dans sa personne, à la classe ouvrière tout entière.

M. Corbon vota avec les républicains modérés. Il fit un rapport pour demander à la Chambre un crédit de trois millions afin de faciliter aux ouvriers la création de sociétés individuelles; on crédit fut discuté et adopté à l'unanimité, après un léger surcroît, dans le surlendemain (décret du 1 juillet 1848). Le 8 septembre suivant, M. Corbon prononça le discours très-remarquable à propos de la limitation des journées de travail dans ses ouvriers dans ce discours, il proposait l'association ouvrière comme le moyen de résoudre les antagonismes. Au même temps qu'il suivait avec mondaine les séances de la Chambre, M. Corbon continuait de donner à l'*Atelier* des articles importants; il présidait aussi la société d'épithélisme de la rue Mouffetard, et il fonda des travailleurs et faisait partie de la commission du travail, qui, transformée en recès à l'Assemblée législative, M. Corbon fut nommé vice-président de la Commission du travail. Du 1 juillet au 3 décembre, l'ancien vice-président de la Commission du travail fut chargé de présider à tourner des ornements. Il reprit aussi ses travaux historiques. L'*Atelier* était mort depuis un an, frappé en juillet 1850 par la nouvelle loi contre la presse, qui exigeait le dépôt d'un cautionnement de 6 mille francs. Le 10 mai, M. Corbon publia l'*Enseignement professionnel*, ouvrage remarquable dans la discussion de la loi. Ce volume contenait une histoire qui, jusqu'à cette époque, n'avait pas été faite, et qui dans sa carrière d'ouvrier, puis une suite de travaux, avec le conducteur de chemins particulières du travailleur agricole. M. Corbon y montre combien est défectueux le premiumage des divers métiers, et quelle différence existe entre un ouvrier qui n'apprendre sur toute la vie professionnelle de l'ouvrier; il propose de remédier à cet état de choses par l'institution d'un enseignement professionnel qui soit à la portée de tous, et il développe ses vues sur les considérations suivantes : 1° que la capacité technique ne se rencontre pas toujours chez ceux qui ont le plus d'aptitude à l'exercer; 2° que le système d'apprentissage ne suffit pas pour faire de nombre d'hommes un valeur, de développer chez l'homme le sentiment de son valeur, de la vie utile, que tendent à compromettre, à accroître, à développer, à rendre, à rendre, à rendre toutes les connaissances sociales, telles que la démocratie, les ont mises en lumière. Le livre de M. Pelletan : *le progrès, c'est l'accroissement de la vie*, a toujours vivement frappé M. Corbon, et, depuis, M. Pelletan, dans ses discours, et, depuis, de ce peuple, dont il dit : « Le peuple, c'est l'homme, c'est l'irrémédiable instinct qui le pousse à un progrès avant tout et à un perfectionnement, et il fait saisir les aspects les plus grandiosos des différentes phases du progrès, et, de ce point de vue, ainsi même qu'il s'en comprend pas le détail, il en comprend le but, et, dans le V. Hugo avait déjà dit de ce peuple : « Il a un rude commandement, un instinct prévoyant et de deliverer le monde. Il ne veut pas qu'il y ait sur la terre un homme sans patrie. Il veut que tout homme ait un toit, que tout foyer soit fondé en une nouvelle opinion! Son Dieu de nationalité. » M. Corbon, en parlant du peuple de Paris et en recherchant les mystères et les lois de son âme, en convoque ces analyses professeur et partageant l'opinion que le fonds de l'âme du peuple, c'est le sentiment, et échange à la philosophie sociale. Résultant le résultat des travaux de l'Assemblée nationale, M. Corbon affirme que ces tendances constantes et ces considérables que l'on a pu, à juste titre, et, de ce point de vue, ainsi que le retentissant au travail des forces vives et des intérêts matériels

CORCORAN (Michael), brigadier-général de volontaires dans l'armée des États-Unis, né à Corrowkeel (Irlande) en 1827, mort en 1863. Il émigra en Amérique en 1849, s'établit à New-York, et obtint une place de commis dans les bureaux de la direction des postes. Tout à fait inconnu dans le reste de l'Union jusqu'à la guerre de 1861, il jouissait, à ce qu'il paraît, d'une certaine popularité grâce au sans-culottisme, pusqu'il la chansonnait comme colonel du 69e régiment de milice new-yorkaise, lors de l'appel de troupes fait par le président en avril 1861. Corcoran entra en campagne avec son régiment et se distingua par son bouillant courage à la bataille de Bull-Run (21 juillet 1861), où il fut blessé et fait prisonnier. Enfermé tour à tour à Richmond, à Charleston, à Columbia et à Salisbury, il fut en nombre des officiers désignés pour être exécutés dans les cas où les autorités fédérales auraient accompli leur menace de faire pendre comme pirates les équipages des corsaires confédérés saisis à bord des croiseurs des États-Unis. Un tel crétin la liberté et commença la première de ses journées pour les armes contre le Sud. Mais il reçut énergiquement cette proposition déshonorante pour un soldat, et mourut prisonnier quelque mois après. Corcoran, à cette époque, dans un carte d'échange, fut fait brigadier-général d'après ordre général de volontaires, pour prendre rang à partir du juillet 1861, jour de la bataille de Bull-Run. Il organisa ensuite la légion irlandaise et mourut chef de cette légion.

CORCOVADO, montagne du Brésil. V. SERRA-DOS-ORGÃOS.

CORCUBION, petite ville maritime d'Espagne, province de la Corogne, 3,400 h. N.-O. de la Corogne, sur le cap Ó, de la petite baie de Corcubion, à 18, et près de Finisterre. Chef-lieu de juridiction civile; 2,700 hab. l'état port de commerce.

CORCUD ou KORKOUD, fils de sultan Bajazet II, né vers la fin du XVe siècle, mort en 1513. Il fut chargé du gouvernement de Kaffa pendant que son père allait faire un pèlerinage à la Mecque. Il prit possession du gouvernement de Tekkeh. Son goût pour les lettres et la douceur de son caractère lui attirèrent l'esprit des janissaires, qui, sous l'instigation de Bajazet, donnèrent le pouvoir au fanatique Sélim. Jeun de Corcud, Sélim le nomma; mais Selim, redoutant de trouver dans son frère un compétiteur dangereux, se rendit à Magnesie, où il expédia le surprendre. Corcud, prévenu, s'abrita à Antalyah, mais il finit qu'être découvert et fut étranglé.

CORCULE, n. m. (kor-ku-le — du lat. *corculum*, soulagement). Bot. hyp. d'anatomie.

CORCUNDA, n. m. (kor-kun-da). Bot. Espèce d'ombelle, famille de légumineuses, qui croît au Brésil, et dont le bois est employé dans les constructions.

CORCYBS NIGRA, nom ancien de CORNOLA.

CORCYRE, nom ancien de l'île de Corfou. Les vers d'*Apollonius de Rhodes*, dans les Histoires Rerum *Corcyra*. Elle était appelée plus anciennement Phéacie, Ils des Phaéniciens, dont il est question dans l'*Odysée*.

CORCYRÉEN, ENNE, s. et adj. (kor-si-ré-in, ré-è-ne). Géogr. Habitant de Corcyre; qui appartient à cette île ou à ses habitants. *Pour les Corcyréens, pour les Corcyréens, pour les offrir dans leurs musées, parce qu'ils gardent leurs signaux pour eux!* (Hugo.)

CORDA (Auguste-Joseph), botaniste allemand, né en 1809 à Reichenberg (Bohême), mort en 1849. Il fut destiné à la carrière commerciale et entra comme apprenti chez un droguiste de Prague, où il trouva l'occasion de continuer les études d'histoire naturelle qui avait commencées des son enfance. En 1836 il publia une *Monographie d'Hypocrinum et Aspericorum* (Prague, 1842), et quelques ans après il envoyait les traités de Bohême, qui lui valurent, à vingt ans, le titre de docteur. Il publia, en 1842, à Prague, un ouvrage relatif à la recherche des champignons, qui lui valut une place de professeur de botanique à l'école de Prague, et, en 1844, il fut chargé de la direction du jardin botanique de cette ville. Il publia, en 1845, à Prague, un ouvrage intitulé *Icones fungorum hactenus cognitorum* (Prague, 1845, 3 vol.). *Vers l'histoire des succulentes d'Europe* (Leipzig et Dresde, 1839, in-fol., avec 21 planches), *Flora mycologica* (Dresde et Prague, Leipzig, 1840); *Introduction à l'étude de la mycologie* (Prague, 1842), *Documents pour la force de la nature* (Prague, 1844), etc. En 1841, il avait reçu du gouvernement autrichien l'ordre de quitter la cour voyage autour du monde et avait déjà fait ses préparatifs, lorsque il fut décédé par l'épidémie régnant alors. Cependant, en 1847, le prince Colloredo lui fournit les moyens d'aller en Texas, où il s'embarqua deux années plus tard pour revenir dans sa patrie par le Valparaiso. Il lutter, mais en bâtissant sonnée au milieu de l'ocean Atlantique en septembre 1849, et Corda fut enseveli avec lui, ainsi que les precieux trésors scientifiques qu'il avait recueillis pendant ses explorations.

CORDACE, s. f. (kor-da-se — gr. *kordax*, même signif.). Chorégr. anc. sorte de danse grossière et lascive usitée chez les Grecs. Quelques-uns font ce mot masculin.

— adj. f. Mythol. surnom sous lequel Diane était adorée en Élide, parce que les compagnons de l'Alpheus avaient dansé la cordace dans son temple pour célébrer leur victoire.

— **Encycl.** La *cordace* est l'une des danses grotesques, souvent obscènes, qui prévalurent en Grèce à l'époque vertueuse; ceux qui la dansaient étaient chargés de danser obscènement autour à proposer l'imitation des corps les plus mal faits ou les plus difformes par les autres de danseurs, et de faire des gestes obscènes à l'usage le plus révoltant. C'est ainsi que, lorsqu'après la bataille de Salamine, Thémistocle, jeune, en chanta une ville fameuse adonnée à la cordace, Thémistocle, dans ses vers, s'y livrent jusqu'à l'apparence de la pudeur, et est facile de se rendre compte de ce que pouvait être une pareille danse.

Pseudolus, dans celui de ses ouvrages qu'il a intitulé *le Vinage d'un* copain, dit qu'un homme de ce cara-tère entre dans une maison, et qu'il commence à se mettre sous être ivre; mais, de sang-froid, il se dingue dans une danse à la plus obscène, ne dore, par les coutumes les plus indécentes... Du son obscène, Jean-Jacques Rousseau, dans une pièce intitulée *Le Devin*, lorsque, dans un ses *Dialogues*, il peut ensemble ces trois ingrédients : la danse, la cordace, l'orgueur et la danse de la *cordace*, ce qui fait dire à Rousseau : « Je ne sais si j'ai vu danser la cordace dans ce pays-ci, mais je sais bien que, si j'en vois danser, ce sera chez les Grecs des Grecs pour aller danser la cordace. »

On suppose que le nom du *cordace* donné à cette danse lui venait d'un satyre nommé *Cordax*, qui en enseignait les mouvements. Depuis Aristote, les poètes sur la chanté de grotesques et obscènes, et, plus particulièrement composées de trochées, mais ce qui plus qu'aucun autre, en fait le type, le plus ridiculisée convenable à l'ivresse, l'ancestrique.

Les poètes qui furent fait fois de la *cordace* dans les Nuées, d'abord pour se faire plaire à Aristophane, et ensuite, dans les Guêpes, dans la *cordace*, « dit (v. 540) un poète (v. 541), il représente à lui de ses pieds, Eupolis, il amour pris le sujet de ses Cavaliers, et il avait ajouté pour toute ma vie, ma vie de femme bien ! Il ne connaît la *cordace*, et qu'est-ce à la fin qu'idiotie dans le vieux Cléon, qu'un vieillard, Eupolis, pour plus ridicule à l'Aryrnous. » Les lois qui prohibaient la cordace, et les danses dans le *Satyricon* de Pétrone, Tintinnabula ventre (v. 52-6) « Pourquoi ne fait-on plus de danses de la Pédonnée? Ce pas, pas tant aimé si ne mâ à s'agiter, à courir en cercle, les mains en cymbales, et à faire pour traiter les bouffons grecs. » La cordace est représentée dans les danses de Pan et dans les danses de Vulcain; elle est exécutée par des faunes et des bacchantes, dont le danse, quoique grotesque, est toujours pleine de noblesse. La *tarentelle* de Naples n'est pas sans quelque ressemblance avec la cordace, dont elle est peut-être une lointaine imitation.

CORDAGE, s. m. (kor-da-je — rad. *corde*). Nom générique des cordes employées au gréement et à la manœuvre des navires, des machines, des ustensiles, des appareils et des machines ou appareils quelconques : *Construit d'un cordage de chanvre d'une force d'un échafaudage. Tout à coup elle aperçut un cordage, qui, dans le mouvement de la mer et le sur le voile, au gouvernail, des nœds, des cordons flottant sur la cuve.* (Fich.) L'Orient et l'Occidental, les deux cordages. — *Mar. Cordage blanc*, Cordage qui ne sont à goudronnées.

— Artill. *Cordage à ressort*, Cordage servant à lancer le recul de l'obusier de montagne, quand on manœuvre la pièce sur un terrain qui manque de largeur.

— Adm. *Cordage de caisse*, Corde d'aloès, qui sert à serrer les grands cordes de tambour.

— Techn. *Cordage en corde lisse*, Corde fil de chanvre, longue d'environ 12 mètres, employée dans les ateliers de tissage mécanique des incendies et exécuter des opérations de sauvetage. Elle est formée de mèches est munie d'un billoquet de bois de frêne, qui permet de tamurer plus facilement. Cordage de pêche, Cordage semblable à la précédente, mais longue d'au moins 20 mètres, et employée dans les pêches des feux de chasseur, pour monter sur les bons-chasseurs.

— Comm. Action ou manière de corder le bois, de le mesurer à la corde : *Le bois en cordage, le charbon en trompe ou comptant.*

— Agric. Opération qui consiste à passer sur les ayas de bois une corde tendue, pour faire toutes les rendre du moins, qui maintient la production du grain : *Cette tuyère pour de cordage est le seul moyen pour pot Tabac. Ainsi et la supériorité des grains réduites.* (Boisset.)

— **Encycl.** On dit qu'un *cordage* est blanc, lorsque il n'a pas de goudronne, s'il a subi cette opération, il est noir.

La fabrication des *cordages* à la machine paraît remonter à 1790 environ, époque à laquelle Fulton et Canning inventèrent des appareils propres à fabriquer toute espèce de cables et de *cordages* en général, qui, antérieurement jusqu'à une supériorité marquée sur toutes les machines connues.

Ce mode de fabrication, qui dans ces derniers temps a fait de très-grands progrès, a remplacé, dans presque toutes les contrées importantes, l'exécution à bras d'homme; il consiste en ce que les fils, dont ils sont à je le filage des bons, 3 à la goudronnage des fils; 3 à la goudronnage et l'enduisage des laines, 4° le commutage des fils pour en former des bons, 5° le commutage des laines pour la confection des *cordages* ou des câbles.

1° *Filage des bras.* Le fileur attache des petits bouts de chanvre, préalablement peigné, à l'un des bouts de la machine, et ensuite dont des poulies sont animées d'une très-grande vitesse, et, par le moyen de ses ailes, il fournit l'étoupe nécessaire à la formation du bout du fil de canet; il enveloppe cette étoupe du mouvement de bisaxe de deux pignons *pointelle*, pour le serrer fortement en tirant du fil du canet, prolongé par des bras; il empêche le tortillement de passer plus loin, puisque le canet est tout à fait de chanvre que dont servir à prolonger le fil; il en est de même pour chaque joint.

2° *Goudronnage des fils.* Cette opération ne se fait le plus souvent sur le fil de canet, et, quelquefois, sur le fil de chanvre, avant de goudron, chauffées à feu direct ou simple par la vapeur, et, ensuite, elle passe dans une température très-élevée. A la sortie de la chaudière, le fil passe à travers une pince chargée de poids, pour enlever le goudron excédant; on laisse encore dans une espèce de tube, dans lequel on fait passer le fil, afin de rétablir un jet de vapeur, afin de le saturer, pour qu'il puisse s'imbiber plus facilement de la matière.

3° *Guidage et enveloppe sur les bobines.* Après avoir goudronné, on le fait enroulé sur des bobines. Afin que l'enroulement se fasse régulièrement sur toutes les extrémités des bobines, on emploie une espèce de chariot, qui, par des pignons, fait des mouvements rotatifs d'après contre la saillie hélicoïdale d'un tambour; cette pièce conduit intimement le fil sur toute la longueur de la bobine, de la longueur, et reste parfaitement la position précédente pour le tourner. Les deux mains sont gouvernées, ensuite et secées, sont enfin mises à la disposition du fil.

4° *Commutage.* On prépare autant de tortes charges de fil de canet que l'on prise en ainsi leur nombre, et, ensuite, on les place sur des cages, on les dépose sur des supports, et, lorsque qu'on les prisonnet en tous pour, pressant sur leur ensemble autant de fils qui en font pour former un torons, on les passe dans des mêmes tours, et, ensuite, commutant avec un seul et même tube central un des torons, et, ensuite, en faisant passer autre chose à un crochet formant partie d'un chariot, qui, ensuite, prend une manière que les bobines tournant le fil forment les torons à mêlange, et, pour d'autres, en étant atteint d'un mouvement de rotation, et, ensuite, tout ce qui y a torsion regulière de tous ces fils.

5° *Commutage des laines.* Il arrive pour le faire sur la manière machine, cependant, pour les petits cordages, on se sert d'un appareil *appelé diligence*, et, pour les gros *cordages*, les machines construites d'après le même principe, mais avec des dimensions plus considérables.

— *Cordages pleins.* Les cordons, qui s'emploient dans les exploitations des mines et dans certaines usines, sont de deux dimensions : le fond avec deux, quatre ou six aussières, suivant la force qu'elles doivent supporter; elles sont commises les unes à droite et les autres à gauche, puis commises ensemble avec du fil de fer. (Cabl.)

— **Encycl.** Mar. Dans nos ports, les cordages se fabriquent avec du chanvre d'Anjou et du Nord. Ces chanvres y sont préparés sous la forme de balles de 120 à 130 kilogr., formées en paquets ou quarrons bien serrés, et commises le fortement pressées; ces balles contiennent jusqu'à 750 paquets. Chaque ouvrier ne tient que 30 paquets, et commence par les épuiser, puis, après en avoir versé la portionnaire en un ou deux paquets, pour faciliter le travail, fait préparer du mot *cordage* d'après de la main de la corde, et, ensuite, il en fait commencer le fait rompre à la commise. Il doit pourtant rompre le paquet de 30 paquets, et, ensuite, de 1,750 kilog. La première opération consiste à se chanvre dans les conditions et le peignage. Elle consiste à faire passer les bouts et les bons courts, c'est-à-dire le premier et le deuxième pas, à la fois, et, ensuite, ensuite, ensemble. Ce procédé s'appelle peignage à la main. Les cabots sont formés par une chanvre d'origine française la condition de fournir par un seul peignage 90 pour 100. On estime que, à de degré d'épuisement, ils sont au pertuis de 1 deuxième en faites aux chanvres du N.-O. Les 90 pour 100 de la matière premier se doivent en deux lots, dans les proportions suivantes : premier lot, 80 pour 100; deuxième lot, 10 pour 100, déchet, 8 pour 100.

Le premier lot est transféré pour les manœuvres les plus importantes, le deuxième pour celles qui n'exigent pas autant de force et de garniture, etc., etc. Les lots se retirent par des peignages successifs et sur mêmes proportions. Le chanvre est transformé, en fil par la torsion de ses brins. Le fil le plus simple, dans la marine, a de 4 à 5 millimètres de circonférence lorsqu'il est au premier lot, de 3 à 10 millimètres au deuxième lots. Cet le *fil de caret*, on le goudronne immédiatement après le filage. Le goudronnage consiste dans une chaudière remplie de goudron à la température de 70e environ; il est ensuite mis à la disposition des ouvriers, dans le fabricant des *cordages*, deux opérations distinctes : la formation des fils-ronds de 10 à 12 millimètres, l'assemblage de ces torons. Le *cordage* le plus simple, formé de tous les autres, est le fil de caret, dans nos arsenals, il est de 4 millimètre au petit *cordage* formé de deux fils de caret, et, ensuite, de trois, quatre, et, de cinquies provenant de vieux *cordages*, qui sert à faire des petites cordes, des sacs, etc. Le *fil de voile* est toujours en premier lots; on emploie à cousire les voiles, à coudre les cordes, à faire des cordes, etc., etc. Le chanvre avec lequel on le fabrique est formé à 15 pour 100 de chanvre et à 85 pour 100 en second lots. Le *lots* est composé de deux fils de caret, et, ensuite, de trois, quatre, etc. Le *merlin* est commis par trois fils comme manœuvre, il s'emploie pour coudre les voiles, et, ensuite, il est employé en second pour faire de petits amarages. Le chanvre employé pour le *merlin* est formé à 15 pour 100 en deuxième lots. Le bon fil de caret, ou chanvre de deuxième lots, et, ensuite, de deuxième lots; il sert à fourrer les manœuvres courantes, et, ensuite, à faire des sangles. On le fabrique généralement dans les arsenals, et, ensuite, au bâtiment en cours de campagne. Le fil de caret, ou chanvre de deuxième lots, sert à faire des câbles et les commit ensemble à l'aide de machines, et, ensuite, on les fait en ensemble et à goudronnés fabriqués à bord par des matelots. Les cordages, ou câbles, sont commutés à la main et finitos ensuite pour qualifier le cordage. Après un cordageron, on le pile sur des chantiers, et, ensuite, on le fait rouler légèrement les deux extrémités en sens contraires, et, ensuite, on le maintient, et, ensuite, on le fere des amarages provisoires, à confections, et, ensuite, on le fait rouler. La force d'un cordage, à fils, en circonférence varie entre 0m,01 et 0m,22. Elles sert à exécuter divers manœuvres, et, ensuite, à commuter le pilot, faire ces plusieurs pour amarages de bateaux. Le gouvernement, ensuite, les emploie pour amarages, bouées, ancrages, signaux, etc., ruhans d'ensemble, etc. Il en est de trois groupes, savoir : de 0m,05, 0m,04 et 0m,07. La distribution régulière est la confection de certaines manœuvres courantes à bord des petits bâtiments. Vienment ensuite, par ordre de grandeur, les fils ronds, et, ensuite, la dénomination générale de *cordages*, et dont les dimensions varient de 0m,08 à 0m,22. Ils sont en pieces de 192 mètres de longueur en moyenne, et, ensuite, ils sont à la confection des manœuvres courantes des vaisseaux, et, ensuite, de bâtiment. Ces fils sont presque toujours de 0m,12 et 0m,14 de diamètre. Le bon-rous. On ne range sous la dénomination d'amarages, ou de cordages, les cordages de 0m,22 et au-dessus, et, ensuite, de manœuvres courantes et au-dessus des vaisseaux. Les cordages, ou câbles, des derniers ont une moitié centrale égale à trente en moitiers aux deux tiers d'un deux tiers. Cette dernière, ensuite, est la force du cordage, elle est seulement destinée à en prévenir la dégradation. Les cordages dans aspectes de grelots; ceux au 9 et ceux au 12, et, ensuite, ceux au 18 et ceux au 24 fils, et, ensuite, de 6 cordons à 3 torons, ou comme deux fils. Les grelots au 9 se divisent en édifice et en ensuite, ensuite, ceux au 12 et ceux au 18 appartient plus spécialement aux grelots à 9 fils, ensuite, ceux au 24 fils, et, ensuite, ceux au 12 comprennent les gaussières, les écoutes et les amarages de vaisseaux, et, ensuite, ceux au 18 sujettes à des frottements considérables, ils ne peuvent pas être employés à la dunure, et, en ensuite qu'ils ne se dégradent, ensuite, difficilement et prennent moins de leur force pour leur usage. Les cordages, ou câbles, ensuite, ensuite exploitent l'usage des manœuvres courantes, et, ensuite, ils ne peuvent, ensuite, de force sur les manœuvres, qui ont dans à leur dénomination, ensuite, les cordages, ensuite, ensuite, ensuite

lien, où à Alexandrie en 1791, mort en 1791, fils du comte de Calonne-Courtebourne. Il en livra le transgressement dans diverses Villes d'Italie, Venise, en 1787, historiographe de l'ordre des pénitens, et se fit surtout connaître par des vers d'où il ne sort rien d'élevé ni pur. Ses ouvrages complets sont été publiés à Venise (1788, 4 vol. in-8).

CONDASSON s. m. (kon-das-son — rad. *cendre*). Genom. Sorte de tuile grossière.

CONDAT s. m. (kon-dat — rad. *conduit*). Commerce de grosse soie crudée, drapée et teinte de laine, qui s'exporte généralement pour les pays-bas et la France, notamment à Roumanoin, et que étant restreinte à Lyon, et vêtements pour les gens du peuple. à Grenoble sous le embaldrigs.

CONDATIS ou **CONDE** (Vincent), évêque du XVI siècle, ou à Nouvel (Franche-Comté), prélat de grand, et de la loin, et composa un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers. Il se rende de qui qu'une fonction de Trente, et, pour lui trois ouvrages, publiés sous le titre de *Le Terrestre Paradis* (Venise, 1578, in-8°).

CONDAY D'ARMONY (Marie-Anne-Charlotte), née à Saint-Sulpice-des-Lignerets, plus de Saint-Quentin, le 27 septembre 1761, décapitée le 17 juillet 1793. Elle était d'une famille noble, mais pauvre, et abandonnée par son ministère directe, de la sœur, et non de la maison du grand Corneille, rencontrant des vertueux généralistes. Les enthousiastes ont peut-être un peu abusé de cette origine pour mettre en air cette héroïne à son prétendu rôle. « Le sublime en elle était la nature, » dit M. Michelet, qui la dit de la Corneille, le reste de Chimène, de l'Indien et de la sœur Hélène. Après quelques vers qui ne sont pas tout à-dessus étrangers, nous ne savons trop quelle quantité de pur sang, coulait la Charlotte Corday pouvait encore avoir dans les veines, et quel pouvait être le mélange transmaire à ses aïeux-petits-neveux la flamme de son gosse et la flamme de son bras. Les descendants du grand tragique ont fait un honneur, et il en existe une famille bien connue, mais, sans parler du dépôt, qui ne parle pas, ou ne voit pas qu'le aient jamais honoré qu'un fait pour d'eux, et qu'ils ne collection des pièces et des secours, tout pour nous le prétexte de nous rappeler leurs vieux. Nous avouerons que nous ne croyons point à cette noblesse, à cette crête transfusion de sève héroïque, à travers tous les croisements, tous les coups qui ont coup plus de poisse que de réalité physiquement.

Cependant, malgré cette théorie antidémocratique, vous connaîtrez, à la rigueur, un peu du sang qui a coulé dans les veines de la famille du Cid avant qu'en arriver dans celles de Charlotte Corday :

FAMILLE-SOUCHE.

Pierre Corneille, Thomas Corneille et Marie Corneille, tous trois enfants de même père et de la même mère.

Marie Corneille, épouse de Jacques Farel, trésorier de France au bureau d'Alençon ; François Farel, fils des précédents, et épouse d'Adrien Corday, seigneur de Cauquigny.

Jacques-Adrien Corday, fils des précédents.

Jacques-François Corday, fils du précédent, seigneur d'Armont et père de notre héroïne.

Charlotte Corday est deux frères et une sœur. Ils sont, ainsi qu'elle du même, elle fut placée à Caen, au couvent de l'Abbaye-aux-Dames, que dirigeait la Mère Gonzaque, tante d'un grand-oncle dont nous aurons à parler dans un instant. Charlotte y passa les années de sa mère, étouffée de la vie libre, du la vie des champs en plein air, et de la vie plein leil, et de la vie du foyer, l'enfant trouve pas de compagnons, de compagnes, de jeunes filles. L'abbaye était silencieuse, une, triste. Jeune fille isolément, la jeune Charlotte ne se voit aller sans réserve aux vagues rêveries qui remplissent certaines heures à la fin de l'adolescence. Et, ce qu'elle avait amassé de ses réveries, s'étaient les pieux, les pieux, pieux, pieux, pieux, et la main adoration, nous verrons de Pierre Corneille, son grand-oncle. Souvent même on la surprit répétant les leçons que lui donnait de Gonzaque à son dans la bouche de ses heures. Ces heures vues, ces vers à fruits rudes et chauds, ces vers corneilles en un mot, elle les avait nourrie, elle les avait dans les longues heures de ses fonts dans les chaînes, les mêmes, les mêmes, et elle les avait en sa mémoire. L'esprit de cette jeune fille était tourmenté déjà, son âme était inquiète ; dans plus d'instinct, cette antiquité dans ces grandes choses, portée vers alors. Mais, ce qui explique peut-être mieux encore cette héroïne extraordinaire de l'assassin de Marat, c'est le sang où elle vivait, les pensées, les cette époque était nourrie, le grandeur trouve des événements ; l'héroïne était dans l'air qu'on respirait. Une infinité d'autres femmes ont montré un grand caractère, depuis Jeanne Hachard jusqu'à cette jeune fille qui, au sérieuxgrand sur la planche, disant en bonne ... ... comme cela ? Et cette jeune héroïne, Madeleine qui connaissait aussi ... ...

L'on d'une, frappé de sa beauté, voulut savoir son nom; un autre alla même jusqu'à lui demander sa main : Charlotte sourit, mais garda son incognito.

Personne n'avait eu confidence de son passé, personne n'en avait eu le soupçon. Elle avait certainement reçu des impressions déterminantes, mais quand à des excitations discrètes, et spécialement des grondins insurgés, il n'en avait aucune qui pût la rendre téméraire de beaucoup. En effet, si ces malheureux citoyens eussent voulu s'adresser à l'assassinat, ils n'eussent pas trouvé une jeune fille, mais plutôt quelqu'un de ces redoutables scélérats de Milli-Comme-Quatre-Vous et Rebecqui en avaient toujours autour d'eux.

Charlotte arriva à Paris le 11 juillet vers midi, elle descendit à l'hôtel de la Providence, rue des Vieux-Augustins, n° 17. Elle était tellement fixe dans son projet, qu'elle ne sentait pas la moindre faiblesse à son premier pas, et elle s'occupa d'abord de remplir un nouveau devoir, qui lui avait été imposé par la lettre d'introduction que lui avait donnée Barbaroux, pour parcourir les rues, les places, les places, les places

sant vange de la condamnée. Elle conserva en tire attitude et son étonnante sérénité; elle était coiffée de ce bonnet des femmes de Calvados, dont la mode a, depuis, nouvellement les formes. La vue du contenu fatal l'impressionna un moment; mais elle se remit aussitôt, mais les dégrés de l'échafaud d'un pas ferme et sa place de nouveau prononcement à l'endroit voulu.

Elle avait vingt-quatre ans quatre mois et vingt jours.

Cette mort tenna profondement l'opinion publique. Un journal, la *Chronique de Paris*, publia une apologie de l'assassin de Marat. Andre Chenier arrivé sur une ou deux années après, que ne contribua pas peu à nouvel l'avoir du poète, la mavvelleuse mémoire de prise artiri aux combie, un jeune Alexandrel, nomme Lux, venu à Paris pour demander la réunion de Mayence à la France, publia une brochure où il demandait à mourir sur l'échafaud pour représenter Charlotte Corday.

Enfin, une belle jeune fille, nommée Cécile Renaud, fut arrêtée au moment où, portant deux couteaux cachés dans un paquet de linge, elle allait faire subir à Robespierre le sort de Marat.

La partie des girondins paya de cette la mémoire de Barbaroux par cette belle page de Louvet : « Tous trahis, à Charlotte, à la vérité, tout pas de sa mémoire; ta terne sans crème de vaut des yeux, dans, dance, devenue ; ta ; comme ne nous apparaît toujours. Tes noms ton sorte cette dignité plaine d'amitiés, et ne regrand, ce les tempête par la modestie, ce feu dans le brûlait jusque ta vie sans rendre la douceur vaine. Combien il y a de brillante dans le fers nouvelle des mêmes de cette bilé combien elle est magnifique sans d'expression et de pensée, cette opère immortelle que, peu d'années après, Andre Chénier a Barbaroux, et que, par un prodiges de vie, dans quelques, devenue ; ta ; ta ; ta

Charlotte est finie. Elle part pour Paris en jetant un jeune girondin au sabre dont il est loin de soupçonner le sens. Nous la retrouvons au Palais-National. Elle vient d'enlever l'instrument du meurtre, qu'elle cache sous sa robe et dont la froide lame glace son sein.

Sa révolution, qui paraissait si Bleue,
Sortira devant l'acte et retournera si pâle.

Que ne saient ses frères, ce n'est qu'en sa majesté l'hypothèse le pouvoir de condamner Marat.

Et quand les assassinats se sont donnés, Eléde a mal d'avoir trouvé de la joie! Et n'arrêtant plus dans ce sanglant bonheur, Si chacun se fait pape et punit de sa main!

Une jeune patrie file vaut à elle au fait tel d'immortelle carrière. La mère du Sauveur engage la conversation avec l'étrangère, qui lui jugeait trop et préférant, Cette jeune femme heureuse, ce lieu enfant mutée, tout cela séduit Charlotte; en lendemain de l'opinion et de la mère pourrait encore être le lien. Mais le discours d'un orateur en plein vent rend l'arrêt de la patrie. Elle s'élance vers la demeure de Marat. Un instant ébranlant, une discussion violente a eu lieu chez l'*Ami du peuple* entre Robespierre, Danton et Marat. Droit seul, Marat se jette pour calmer la fièvre qui le consume, et un silence le cache au public. Charlotte Corday arrive et demande à le voir. Marat a, frémis, des révélations importantes à lui faire. On l'introduit, et, reste seule avec Marat, mise le frappe. On la sauvé et on l'emmène. Le dernier tableau, elle a avec Danton une conversation où apparaît l'idée morale qui a inspiré le pièce : ce qui a été fait est tout toujours mieux et complète, qu'on le commette pour une raison d'Etat ou par passion!

J'ai donc, sans aucun trait, versé le sang humain,
Et Charlotte à Danton en prononçant ces mots
Se tira vers le sabre. Il sent, frappé
Par le mouvement fait sur lui-même en présence
De ce mouvement action,

« M. Pomaret, dans son appréciation des principaux ouvrages de M. Ponsard, qu'il écrivait, en 1850, M. Théophile Gautier, a montré beaucoup d'impartialité, trop peut-être, car on le reproche à ce critique un peu entièrement satisfaite. Il a préféré être vrai, et il a raison; mais ce n'est pas toujours vrai aujourd'hui, interprète l'histoire dans un sens à rétrograde, et, au contraire, quand des événements vrais un but fine d'ouvrage : il nous paraît, ainsi, moins mauvais le grand vieil-de-vaut, dispose pour dans beaucoup certaines incidents, mouvementar datant des politiques; mais ce qui est vrai, c'est que sans réserve chez lui, c'est la qualité forme et sobre de style. Il a pour notre de ces qualités, le son noble et sérieux des entretiens politiques, qui sont les mœurs-mêmes de l'époque. Il y a aussi de la grâce et de l'intense lumière dans les détails de la vie privée; mais il n'y a pas, et ainsi Charlotte Corday, qui est, du quelque tournoiement un peu trop compliqué, vaut mieux pour le grand plus romanesque sur la campagne de l'époque. »

Cette Charlotte, la troisième de l'auteur, saisit bien des avis, le premier rang parmi les œuvres du poète. Elle montrent des tentes de jeunes héroïne, et indique un peu plus de sensible dans la manière de M. Ponsard. Mais sa représentation est, en dépit de quelques quelques appréhensions, l'autorité supérieure, bonjours à réfléchir, et, sans le grand, cette évocation des figures révolutionnaires le plus fumeuses en fait un ouvrage à soulever de nombreux plus passions dont on veut parler. Qu'éprouvant ou rétablissement, de vers prose, de la cession d'un ministère, de quelques administratives, par des examens efficaces, par des analyses sérieuses. Le ministère, alors, M. Ferdinand Barrot, avant de lisser l'ouvrage par le Théâtre-Français, le soumit à l'examen d'une lecture dans un bureau du ministère. Les invitations furent nouvelles à du ministère de l'Académie. Les hauts fonctionnaires, à des représentants qui n'avaient l'autorité et l'indépendance de précédent. Il avait gouvernement fut que *Charlotte Corday* ne pouvait pas être autre chose, cependant par de larges développements plus que par des conditions susceptibles de passer au public. C'est ce qui arrive à *Charlotte Corday*, déclamée devant un public intime, d'une scène parfaite charmante, et, ainsi que nous avons dit, se trouvait dans les conditions nécessaires pour être représentée au jour valeur; le public des salons, frail et délicat, n'a pas l'excitation diverses d'une salle de spectacle. Ils trouve le drame intéressé; in isolement, il était autorisé. La représentation, que l'on craignait, fut parfaite, fut publie, sauf après la chute du rideau, quelques voix se crièrent : « Vive Marat! » Mais les gens sensés donc pour de crimes? Vous permettez en drame, introduit chez les rois, des nous nommer Nérée, Mucius et Brutus, qui n'avaient leur forfait, illustrés par le nom. Une Assemblée ardent n'avaient pas de Tribune.

Je bonne de mes vers l'allusion manquée;
Je sais l'impartiale histoire, et je redoute
Ce qu'ont dit avant moi ceux que vitaient jadis.
Si je reproduis mal les discours et les actes,
Blâmez, si j'ai tracé des portraits exacts,
Ne vous irritez point de ma Muse.
Ma trouchons n'ont pas une complicité.
Parlez-il, pour jugeur ne pas rendre solution,
Selon ses ruisseaux accumulés (l'histoire?
Que, Je forme trop pour ne pas, ne pas partie,
Si je ne peut effacer des traits trouvés.
Gardez vous vaine foi; la foi, vient à revenus,
Ne se remuant pas sans bien des mouvements.
Mais le sont exemen fait du mieux fait.
« Si vous aux jugent, Pétrarque, Boccaccio.

Le public empressé qui s'était disputé les places répondit à l'intention qui portait comme aux représentations de Marie Stuart, de Lucrèce. Malheureusement, M. Ponsard, qui apportait ainsi des leçons aux hommes d'aujourd'hui, après avoir accepté pendant quatre années le rôle de Charlotte pour Mlle Rachel, est obligé de voir cette jeunesse, qui devait lui refuser ce rôle, qu'elle seule pouvait tenir, la représentation de ses œuvres, cette seule pour extrêmes des développements des discours politiques, qui, ne voulant pas à la lecture préalable, parut, en semble, davantage aux clartés du lustre. Le caractère principal que Rachel avait en un jeune rôle intervenu pu, selon M. Théodore Marat, triompher de ce défaut, qui, dans le public, parti, écrivent ajouta : « Nous persistons à penser que la lecture préalable aurait dû, en ce qui concerne par son texte, tout au fervent tort au théâtre et au public. Elle aurait dû, en ce qui concerne la montagne, *Beaumonde, Lady Tarcisle*, la triste Caroline de Sorbie, au dernier et malheureuse ensemble, du poète, et, si je n'ai laissé aucun souvenir, au lieu que, dans tous les cas, la plupart de Charlotte Corday aurait marqué dans sa carrière. Pièces d'un ordre concentré, la lecture de ces pièces aurait donc le succès de la lecture plus que celui du théâtre. » Tel fut aussi le sort de *Pandora* *Lucrèce* et de *Marie Stuart*, qui suivit de près *Charlotte Corday*, splendide et pure de la mère de Lucrèce, et de Marie Stuart. Quelle, raison direct refuser par Mlle Rachel ce rôle qui tout le mieux convient, et qui fut pour elle? M. Thiers, M. Thiers, M. Thiers, qui, ne voulant pas trouver d'autres que son ouvrage, qui, ne voulant pas trouver d'autres que son ouvrage, qui, ne voulant pas trouver d'autres que son ouvrage

la *Galerie universelle de Bleiniot*, et un texte écrit par M. Cénégur. V. ci-après.

La scène de l'assassinat a été plusieurs fois reproduite par la peinture et la gravure : Hiaire exposa un tableau sur ce sujet au Salon de 1793, et Tassaert reproduisit un crayon de cette peinture en lui de l'estampe dont il a été question ci-dessus. Henri Scribe fut sous le monde Charlotte Corday précédée par les auteurs de la scène contre Marat (voir le peuple (Salon de 1831); M. Baudry l'a représentée au moment où elle vient de commettre le crime (Salon de 1861). M. Bouchot donna à peindre la scène du nom arrestation (Salon de 1861); une jeune mère accompagnée, du temps de la Révolution, représente : « Mademoiselle Charlotte Corday, condamnée à mort, agée de vingt-cinq ans, assassin de Marat, exécutée en décembre 1793 à seize ans. Je ne dis la gravure est reproduit le texte du texte et a un caractère, ainsi que le texte, « Monsieur Monsieur D'Armont (sic) rue du Bac, à Argentan, département de l'Orne. » Une autre estampe anonyme, avec grossièreté et exactitude, mais très-intéressante en ce qu'elle date de l'époque révolutionnaire, a pour titre Charlotte Corday amène prise du bourreau, dans la Conciergerie (sur le quai Dorfeuil); la foule se presse sur la place où doit se la mettre machine. Enfin à un autre ordre de mérite, un dessin qui a été gravé par Mme Fourmier de la figure de Corday dédaigne complétement des types que nous avons décrits.

Corday comme d'assassinat Marat (CHARLOTTE), tableau de M. Baudry (Salon de 1861). La scène se passe dans une chambre assez misérable par une fenêtre à rideaux de percale. Une vieille femme tapisse le nourrisse du sud. Sur une tablette de nuit sont jetés quelques volumes en brochures. La baignoire, rangée le long du mur, y gêne le, en perspective, et Marat, vu de dos, le corps enfoncé jusqu'au menton dans le plomb, renverse ses artères au bée enveloppée de linge et en dehors. La figure de Corday dégagée complétement des types que nous avons décrits.

Corday comme d'assassinat Marat (CHARLOTTE), tableau de M. Baudry (Salon de 1861). La scène se passe dans une chambre

à Sujet de conversation ou de discours, matière à traiter : *Toucher une corde délicate. Vous avez touché la corde sensible. Le comte du clergé est la plus délicate à toucher, et celle du tiers état est celle par laquelle on appuie l'archet et que l'on pince le plus fortement.* (Boisl.) *Nous devons nous propre langue : lorsqu'on touche la corde de notre amour-propre.* (Boisl.)

— Tout. Se dit absolument de la corde qui limite intérieurement le piste, et par ext. de la situation avantageuse du cheval qui se trouve le plus rapproché de cette limite : *Jouer la corde, Tenir la corde, Perdre la corde. Prendre la corde, Le cheval qui est le plus près de la corde n'a montrer sur son adversaire.* (Boisl.) Fig. A Vaugirard, on dit : *Il nous tous les avantages pour lui, mais sa maladresse le fait perdre la corde.*

— Manège. Grande longe tenue alentour du pilier auquel le cheval est attaché lorsqu'on le fait manœuvrer en rond. Voy. ci-dit. *Corde de deux piliers*, Longe de voyageur quand le cheval travaille entre deux piliers. *Faire la corde*, Se dit du cheval qui, lorsqu'il respire, tenue le dos en voûte. *Le cheval défant des côtés. Faire donner un cheval dans les cordes*, Le dresser à sauter.

— Vénerie. *Semi-corde*, Endroit écarté d'un bois, qui sert de refuge aux bêtes fauves.

— Jeux. Partie de chasses de moindre épaisseur, avec lequel les enfants s'amusent à sauter : *Sauter à la corde*, *à la longue corde. Sauter à deux cordes.*

— Au billard, Nom de la ligne tracée dans toute la largeur de la table, à laquelle on touche du bas : *C'est de la corde que, dans le plaquet des parties, les joueurs sont obligés de jouer, lorsqu'ils dégénèrent, et toutes les fois qu'ils sont revoyés au bat.* Il ne dit pas ext. Les deux plaques placées par terre à deux pieds ou deux pieds de hauteur, et la corde d'où part marque, et qui obligent le joueur à jouer, lorsque la boule qui a été jouée du pied, et qui doit placer au bilboquet du pouce. A trouver contre toutes ou même d'un jeu de paume et qui ne dit pas : *Corde pour corde*, *Mettre sous la corde. Frier la corde.*

Mettre sous la corde, s. A. Lancelot, Ligne qui sépare les deux ramps : *Entier sous la corde*, *Corde à pelote*, Corde qui servait en autrefois les balles qui servent dans les jeux de paume.

— Gymn. Câble tendu en l'air, sur lequel dansent certains bateleurs : *Un danseur de corde*, *Danser sur la corde.*

— Mar. Petit bout de cordage attaché à la bretelle de fer qui sert à mettre la cloche en branle. *Corde de dépêche*, Petites cordes de cordes servant à garnir la chaloupe et des ayant-ces. *Corde par fond*, Autre cordage qui sert attaché des pertes et de pilotage, pour faire l'office d'une ancre. *Corde de pilotage*, Celle qui sert à diriger un fardeau que l'on hisse sur un navire. *Corde d'un navire*, *Aller à mâts et cordes*, Aller sans voiles hors, par la seule impulsion du vent sur les mâts et les agrès.

— Navig. *Corde de remorque ou de trait*, Corde qui sert à remorquer un bateau ; *Corde mer*, *Lâcher un bateau sur cordes*, Le laisser descendre au cours de l'eau, mais en ayant toujours soin de le maintenir au bout de cette corde amarrée à terre ou sur une pile de pont.

— Pêch. *Petite corde*, Petite ficelle, Une pratique avec une longue corde, armée de lignes, *Corde de rencontre ou de dérive*, *Corde ou Corde dormante*, La plus forte des cordes que l'on emploie quand on pêche aux cordes, *Corde qui porte les lignes*, Corde de toute, *Syn. du mèche*. *Corde filée*, Corde dont l'âme est formée de cordonnets de bon grège.

— Cuisine. *Cordes mélitiques*, Sorte d'abîmes formés de gros fils de fer parallèles, retenus par des liens de distance en distance, quelquefois du fils de fer ou de laiton, ou même tressés : *Les pents magnudus sont soulevés par des cordes mélitiques.*

— Tech. Nom donné à des aspérités qui forment à la surface du verre soufflé, quand ce le souffle trop fort. *Les tubulures ne sont de la chaîne des filets du verre de la cuve, qui, se trouvant repoussés en tombant, ne sont pas dans la manne vitreuse et la temperature de retient n'est pas assez forte pour que les raisiers donnent à des filetins de diverses grosseurs, dont sont faites les nervures des lentes à Dieu (lunettes à lunettes, Dam-arcades, représentant d'un fil de chaîne qui pique de deux pieds de l'espier la corde*, Horlogerie une mine en cuite, *à derrière de crête de la corde*, Ancien que le trait du crayon par des pouts uniformes qui représentent les petits cuveaux de la chaîne comprès dans un trait. *Cordes de mer*, Cordages des métiers à la tire, Ficelles formant la trame : *Corde à sorets ou Corde sauce*, Grosse corde garnie de sorets, qui sert à certains ouvriers pour travailler sans étagère dans certains endroits élevés, ou, dans les gymnases, pour monter à la corde. Brun. *Corde à pelote*, Corde passée dans la poulie d'un pivot et portant un deux sceau pour le Frein. Les pavoisiennes, *Corde*, Sont ces sons à une forcada d'équatrice, et les horizontales à une grande équipolonnant voile dans leurs rendants. *Corde*

que, dans la transmission des mouvements, etc. etc. *Corde de marteau*, Cordé du boyau qui mettait autrefois aux monnies, et qui servait à tendre le grand ressort. On la, plus tard, remplacer par une chaîne en acier, et elle est aujourd'hui supprimée. *Corde de grenée*, Corde de fil à trois bouts, autrefois dans les fabriques de soie. *Corde de voiles*, Celle qui tend la chaîne. *Corde curvoide*, Celle qui tend deux bases sur l'arrière de dartiers.

— Comm. *Sous corde*, En ballot, sans détaillé, en pièces, en pièces, sans détaillé, en détail : *Leur sous permis de vendre des bas par sixaine entier et sous cordes.* (Lettres patentes de 1735.) *Acheter sous corde*, Par mesure, par opposition à celui qui se met au cou, et qui se vend au poids. *Un de deux fois de série dans le même sens. Il Cordes trailleuses*, Voy. ci-dit.

— Métrol. Ancienne mesure de volume pour le bois à brûler, qui valait à peu près 4 stères. Mesure ancienne de la longueur de 13m,147. *A Corde des ceux et fortes au d'ouvrage*, Ancienne mesure de longueur d'une pile de 3m,66 de haut, 1m,30 de hauteur, les bûches ayant 0m,14 de hauteur, ou qui mesure 3m,66 de haut. *A Corde de grand bois*, Autre mesure différant de la précédente seulement par la hauteur. Elle valait 3m,66 ; elle 2m,20, ou cette donne un volume de 2m,201, *A Corde de bois*, Mesure de différent de celle des eaux et forêts que par la hauteur de 1m, qui était de 1m,624, ce qui donnait un volume de 4m,06.

— Pyrotech. *Cordes de couleur*, Cordes différentes recouvertes de substances à base de nitre, de soufre, d'antimoine et de résine de pentrine, dont les unes ont des couleurs partiles nouvelles des pièces qui représentent des monuments, ainsi que les inscriptions et les devises. *Corde de Bengale*, Sorte de corde qui sert à mettre le feu aux artifices.

— Pathol. Engorgement, Gonflement dans le cou de l'artère, qui survient dans la Thrombose : *Il est dit que la corde est un signe de mort lorsque quelque chose, il est mal à la gorge, la tête, et il y sentait une comme qui le tirait.* (Fréd.)

— Art vétér. *Corde de forcin*, Engorgement des vaisseaux du cou, Gonflement des côts. *A Corde de fleur*, Sudile formée au flanc du cheval par le muscle iliu-abdominal.

— Arts. *Cordes musicales*, Instruments différents de la ficelle. *Cordes sonores*, Petits ustensiles musicaux qui ont pour ainsi dire des demi-circulaires de l'ovoïde interne. *A Corde de tympan*, Ressort en forme de corde, qui tire le cuve du tympan. *A Corde d'Hippocrate*, Tendon d'Achille. Peu usité.

— Méd. Nom de la corde de la lamprioie, à cause de la forme allongée de ce poisson.

— Jeu. *Corde de Saint-Antoine*, Vulgaire et antérieure de guerre périlpoque, qui crait à Saint-Domingue.

— Empr. *Mours et traditi. Corde de peuple*, On entend l'étrange superstition qui, de nos jours encore, s'attache, comme à une relique, à une bourrage d'ordonnés, à la corde de pendu. Par suite de l'invention et de l'usage, devenu à un prix général, de la guillotine, cette superstition avec bientôt circonscrite dans la vieille ville, quelque ne manquait Bélisaire, et, dans le tube de la pendaison. Si, chez nous, on peut voir encore de loin en loin quelque enfant faire, quelque vieillard, exiger, dans un cas extrême, tenir soigneusement dans sa poche un bout de cordon, et, le plus souvent, vouloir transmuer par tel ou tel disour de bonne avenance, de la corde qui a servi à pendre, et, ainsi, être diable à l'attentat, l'idée ne serait du moins jamais venue à personne de collectionner, quelquefois même en achetant, des morceaux des cordes de pendus. Cette fantaisie lugubre n'a existé que ne pouvait prendre naissance, à l'ère d'un fils d'Albion, comparé-trente de cent ; Pierrot, qui, Pierrot, exigeait, pour prix de guillotinage, d'être pendu avec un lacet de soie, et non avec un lacet de chanvre comme le commun des mortels. Cette idée, venue à son ami Thomas Tyrwhitt (s'il n'en eut virtuel quelque chose, en cette matière, il faut en ajouterait encore au tabac de l'affaire), avait trouvé, dans le cerveau de ce dernier, une longueur d'ancrage, mesures très-actif de la corde ancienne, et, dans le cerveau de ce dernier, avait magnifiquement pris une tournure plus étrange que se pouvait concevoir, mais comme, pour exécuter cette idée, il fallait, en ce cas, trouvait d'être pris le principal dans la corde, et, à la vérité, il ne pouvait pas, comme, c'est-à-dire dans l'accessoire. Chaque condition était, en effet, nécessaire, et, dans la topographie, écrite de main de maître ; et l'ensemble de ces histoires formait le plus curieux recueil de traditions celtiques de la Bretagne. Une partie poussate de la poipart des relicies était le discours prononcé en regrettant par le patient : prononcé quelquefois longue, qui prenait à quelque de perfection. Vrai élevées, dans les trois royaumes, l'éloquence des pendus la série complète, et, Thomas Blount qui, sous le roi d'ancienne Henri IV, premier Plantagenet de la Bretagne du Sud, en avait recueilli, dans le sens sans que mort s'accueil, et à avoir, tout vivant, les entrailles entrouvertes, et, en quelque de

et qui portait pour épigraphe ce dicton du temps de la Ligue :

Que pas la miséricorde :
Le feu, le fer et la corde.

Dans ce qu'il appelait son département anecdotique, il se vantait de posséder la corde de cet ami de lord Bacon qui se pendit par manière de récréation, pendu pied dans l'aspérance et se débattant, déjà plus qu'à demi étouffé, jusque ne servira pour mourir. Mais ces fondes gaîtes, triomphe de la joviabilité britannique, ne nous disent pas pourquoi on en tient le bonheur : est attachée à l'instrument d'un supplice hideux. Ne serait-ce pas parce que le bonheur est tout relatif, qu'en ne sait où l'aller chercher ? N'attache-t-on pas à la potence, à l'endroit ainsi des premières larmes de la victime, que pousser la mendicité, cette racine monstrueuse au pied du vertueux arbre des jantes, sans, ni, ni, ni différence, présentant de vaguer appresences humaines et de vaguer ressemblances ? Ne l'arrachait à mourir avec les rites convenables ? Il n'est pas ordinaire de l'arrachant que jetait des gémissements ; mais aussi l'heureux possesseur d'une telle relique, conservée dans un morceau de lorsqu'il, qui jusque pour doubler l'argent avec lequel il l'avait acquis, ne pouvait, ni, ni, ni

point de rencontre avec l'axe des y sont donc

$$\frac{Ax}{-B+\sqrt{B^2-AF}} \quad \text{et} \quad \frac{Cy}{-K+\sqrt{K^2-CF}}$$

et

$$\frac{Ax}{-B-\sqrt{B^2-AF}} + \frac{Cy}{-K-\sqrt{K^2-CF}} = 1;$$

en ajoutant ces équations membre à membre, on trouve

$$\frac{2\,AFx}{AF} + \frac{2\,CFy}{CF} = 2$$

ou

$$Dx + Ey + F = 0,$$

qui est précisément l'équation de la *corde des contacts*.

Comme on peut joindre les quatre points de rencontre de deux manières différentes, il en résulte qu'on obtient deux points de la *corde des contacts*, et par suite cette *corde* définie.

— *Cordes réelles.* Les *cordes* réelles d'une conique d'une courbe en d'une surface sont les droites réelles dont les équations peuvent être satisfaites par les coordonnées imaginaires correspondantes aux points de cette conique. Pour qu'une équation

$$y = Cx + d$$

admette une solution

$$x = a + b\sqrt{-1}, \quad y = a' + b'\sqrt{-1},$$

il faut que

$$a' = Ca + d$$

et

$$b' = Cb$$

ou

$$\frac{b'}{b} = C.$$

Ainsi les *cordes* réelles d'une conique d'une courbe ont nécessairement pour coefficient angulaire la caractéristique de cette conique.

De même, les *cordes* réelles d'une conique d'une surface ont pour coefficients angulaires les caractéristiques de cette conique.

Si l'on rendait l'un des axes de coordonnées parallèle aux *cordes* réelles d'une conique d'une courbe ou d'une surface, l'autre coordonné ou les deux autres coordonnées des points de cette conique deviendraient en même temps réelles.

Les *cordes* que nous nommons *réelles* par rapport à une conique, d'après M. Maxie, étaient désignées par le général Poncelet sous le nom de *cordes ou secantes idéales* par rapport au lieu même. La différence des points de vue explique le changement de dénomination.

— *Mécan. Roideur des cordes.* L'effort qu'il faut faire pour *plier* une *corde* est ce que l'on appelle sa *roideur*. Lorsque une *corde* passant sur une poulie s'enroule d'un côté et se déroule de l'autre, on remarque que dans la première partie elle s'écarte sensiblement de la poulie, tandis que dans la seconde l'écartement est insensible. L'augmentation de la pression du brin tendu, qui rend la résistance nécessite un accroissement de la puissance, et par suite l'mouvement crée une résistance nuisible, tandis que le déroulement ne jamais exige aucun effort.

Des expériences de Coulomb il résulte que cette résistance peut être représentée par l'expression suivante :

$$\frac{1}{D}\,(\alpha d^2 + \beta d^3\,Q),$$

dans laquelle d est le diamètre de la *corde*, D celui de la poulie, Q le poids qui tend la *corde*, et α β des constantes qui varient pour chaque espèce de *corde*; α est un exposant qui dépend du degré d'usure des *cordes*; il est à peu de grosses *cordes* neuves, 1,3 pour celles qui sont plus qu'à demi usées, 1 pour des ficelles très-polies et très-flexibles. Si l'on distingue les *cordes* blanches, sèches ou mouillées, les *cordes* à demi mises, sont les chez soit mouillées, les *cordes goudronnées*, celles les ficelles, la roideur, pour les premières, est à peu près proportionnelle au carré des diamètres; pour celles de la deuxième classe, elle varie comme la racine cubique du carré des diamètres; pour celles de la troisième classe, elle est proportionnelle au nombre de fils de carré, quant aux ficelles, leur roideur varie proportionnellement à leur diamètre. M. Morin, reprenant les résultats de Coulomb, a trouvé les formules suivantes, dans lesquelles a désigne le nombre de fils de carré, et D le diamètre de la poulie :

$$\alpha d^{\alpha} = (0,000297 + 0,000245\,n)\,a, \quad \beta d^{\beta} = 0,000363\,n,$$

ce qui donne pour la roideur R

$$R = \frac{1}{D}\,[(0,000297 + 0,000245\,n)\,a + 0,000363\,n\,Q]\ \text{kilogr.}\,;$$

2° Pour les *cordes* goudronnées,

$$\alpha d^{\alpha} = (0,0014575 + 0,000346\,n)\,a, \quad \beta d^{\beta} = 0,0004181\,n,$$

d'où

$$R = \frac{1}{D}\,[(0,0014575 + 0,000346\,n)\,a + 0,0004181\,n\,Q]\ \text{kilogr.}$$

DIAMÈTRE DES CORDES SELON LE NOMBRE DE FILS DE CARAT.

NOMBRE DE FILS.	DIAMÈTRES.	NOMBRE DE FILS.	DIAMÈTRES.
6	0,0048	36	0,0220
9	0,0060	39	0,0228
12	0,0127	48	0,0237
15	0,0141	45	0,0246
18	0,0155	48	0,0254
21	0,0168	51	0,0261
24	0,0179	54	0,0268
27	0,0190	57	0,0278
30	0,0200	60	0,0283
33	0,0210		

Le travail absorbé par la roideur des *cordes* est représenté par

$$T_R = \alpha DR;$$

d'où il suit, le travail utile étant égal à

$$T_R = \alpha\,(D + d)\,Q,$$

que le travail moteur est

$$T_m = T_R + T_r = \alpha\,(D + d)\,Q + \alpha DR.$$

— *Mesure de la tension d'une corde sous ses propres poids.* La tension ou la force nécessaire pour empêcher une portion de *corde* de glisser sur une surface est mesurée par le poids d'une autre portion, dont la longueur est égale à la projection verticale de cette portion.

Si les deux extrémités d'une même *corde* sont à la même hauteur, ou si la *corde* est sans fin, la tension qu'elle éprouve en vertu de son poids est nulle, et il n'y a pas lieu d'en tenir compte.

— *Frottement d'une corde qui glisse sur un rouleau fixe.* Le rapport de la puissance à la résistance croît très-rapidement, à mesure que l'arc enveloppé est plus grand en contient plus d'arcs élémentaires S, cet rapport obtenu ce rapport, il faut multiplier $i + \frac{fS}{R}$ toujours plus grand que l'unité, n i, n, ..., (=1) fois par lui-même, selon que l'arc enveloppé contient 1, 2, 3, ..., n de ces parties. Dans cette expression, f est le coefficient de frottement, S l'arc enveloppé, R le rayon de la poulie ou du rouleau. Ce principe explique pourquoi les amarres d'un cabestan, d'une chèvre, d'un vaisseau, ne glissent pas quand elles sont enveloppées suffisamment un certain nombre de fois autour d'un pieux ou d'un rouleau.

— *Résistance des cordes.* Ou nommant d le diamètre d'un cordage en millimètres, le poids de rupture est estimé $4\,d^2$ kilogr. La charge journalière ne doit en aucun cas dépasser la moitié de ce poids. Avant de se rompre, un cordage s'allonge de $\frac{1}{10}$ à $\frac{1}{15}$, et son diamètre diminue de $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{5}$ (d). D'après Coulomb, la résistance d'une corde cylindrique n'est que les $\frac{4}{5}$ ou les $\frac{3}{4}$ de celle d'une *corde* blanche d'un même nombre de fils de carat, et, d'après Duhamel, la résistance d'une *corde* moulée n'est que le tiers de la même *corde* sèche. Le graisse et l'huile diminuent la force des cordages, sans augmenter leur durée.

— *Poids des cordages.* Si chaque fil de mètre de millimètre contenu dans la circonférence d'une *corde*, et p le poids en kilogrammes de m, on a ordinairement

$$p = 0,000283\,m^2.$$

Pour extraire une même charge, les *cordes* en fil de fer pèsent en tiers au moins par mètre courant.

Le prix des *cordes* en chanvre goudronné coûte varie de 1 fr. 20 à 1 fr. 45 le kilogramme.

— Accout. *Problème de la corde vibrante.* Ce problème se ramène au suivant : Une corde que uniforme étant en équilibre dans un état

Fig. 1.

de tension uniforme, on donne à chacune des molécules qui composent cette ligne un déplacement initial, le même pour toutes les molécules d'une même tranche, mais variant d'une tranche à l'autre, comme une fonction déterminée de la distance de cette tranche à une origine fixe O ; de plus, chacune des molécules d'une même tranche reçoit une impulsion initiale dans la direction de la ligne, fonction de cette même distance ; on se propose de trouver le mouvement que prendra une tranche quelconque, et de découvrir quelle sera la tension que supportera cette tranche à un instant quelconque.

Soient T la tension initiale, x la distance d'une tranche M à l'origine O, $d\,x$ la distance d'une tranche voisine M' à la même origine. Soient u le déplacement de M à un instant quelconque, u' celui de M' au même instant.

En vertu de ces déplacements, M et M' viennent en M, et M', et la longueur

$$M_1M' = OM_1 - OM_1 = x + u' + u - x - u$$

$$= x + u' - u.$$

MM'_1 considérée à part, n'est donc allongé de $u' - u$ or la force que y produire cet allongement est $\frac{u' - u}{dx}$, β représentant l'allongement que produirait une force égale à aquant sur l'unité de longueur de la *corde* étudiée. La tension en $M_1M'_1$, on pourrait la considérer comme constante dans cet intervalle, serait donc égale à l'ancienne T, augmentée de $\frac{u' - u}{dx}$; cela algébrique que la tranche M_1 amène en M_1 a pris la tension

$$T + \frac{1}{\beta}\,\frac{du}{dx},$$

de même, la tension que subit la tranche M'_1 lorsqu'elle est en M'_1, est

$$T + \frac{1}{\beta}\left(\frac{du}{dx} + \frac{d^2u}{dx^2} + \dots\right);$$

la partie de la *corde* comprise entre M_1 et M'_1 est donc soumise à une action mesurée par

$$\frac{1}{\beta}\,\frac{d^2u}{dx^2}\,dx.$$

Désignons par m la masse de l'unité de longueur de la ligne, $m\,dx$ la masse de la longueur dx ; l'équation du mouvement de la partie $M_1M'_1$ sera donc

$$m\,\frac{d^2u}{dt^2}\,dx = \frac{d^2u}{dx^2}\,dx,$$

ou, en enlevant le facteur commun u,

$$\frac{d^2u}{dt^2} = m\,\frac{d^2u}{dx^2},$$

c'est-à-dire

$$\frac{d^2u}{dt^2} = \frac{1}{\beta m}\,\frac{d^2u}{dx^2}$$

ou enfin, en posant $\alpha^2 = \frac{1}{\beta m}$,

$$\frac{d^2u}{dt^2} = \alpha^2\,\frac{d^2u}{dx^2}.$$

L'intégration de cette équation, comme nous le dirons *d'équation de la corde vibrante*, fera connaître, pour un instant quelconque et une valeur quelconque de x, la valeur correspondante de u.

Cette intégration se fait par un changement de variables ; on pose

$$x' = \alpha x + \alpha t$$

$$t' = \alpha' x + \alpha' t,$$

et l'intégration de l'équation sera ramenée à celle de

$$\frac{d^2u}{dx\,dt} = 0.$$

On pourra aussi intégrer l'équation de la *corde* vibrante comme une équation linéaire aux différentielles partielles. Ces deux méthodes d'intégration conduisent, pour l'intégrale générale, à

$$u = f(x + \alpha t) + f(x - \alpha t),$$

où F et f désignent deux fonctions arbitraires.

Supposons que les déplacements initiaux des tranches de la ligne étudiée soient représentés par

$$u_0 = \varphi(x),$$

et les impulsions initiales par

$$\frac{du}{dt}_0 = \psi(x),$$

on devra avoir

$$F(x) + f(x) = \varphi(x)$$

et

$$\alpha F'(x) - \alpha f'(x) = \psi(x),$$

ou

$$F(x) - f(x) = \frac{1}{\alpha}\int_0^x \psi(x)\,dx + C,$$

C désignant une limite quelconque, et C une constante arbitraire. Ces deux équations déterminent les fonctions F et f sur elles donnent

$$\varphi(x) + \frac{1}{\alpha}\int_0^x \psi(x)\,dx + C$$

$$F(x) = \frac{\qquad}{2},$$

$$\varphi(x) - \frac{1}{\alpha}\int_0^x \psi(x)\,dx - C$$

$$f(x) = \frac{\qquad}{2}.$$

L'intégrale générale de l'équation différentielle considérée, pour les circonstances initiales particulières à la *corde*, est donc

$$u = \frac{\varphi(x + \alpha t)}{2} + \frac{\varphi(x - \alpha t)}{2} + \frac{1}{2\alpha}\int_{x-\alpha t}^{x+\alpha t} \psi(x)\,dx.$$

Avant d'aller plus loin, nous remarquerons que tout ce que nous avons fait jusqu'ici s'appliquerait également bien au mouvement de l'air ou d'un gaz quelconque dans un tuyau indéfini. On arriverait à le même équation différentielle que plus haut, en raisonnant sur les pressions comme nous l'avons fait sur les tensions.

Tout ce qui va suivre s'appliquera donc également bien au mouvement d'un gaz dans un tuyau indéfini, et au mouvement de la *corde* vibrante.

L'intégrale

Fig. 2.

entre les ordonnées correspondantes à $x = at$ et $x = -at$. Cette remarque va nous facilitier l'étude complète d'un cas particulier.

Soit OC la *corde* considérée. Supposons que les points situés dans la partie AB reçoivent seuls un déplacement initial, et étudions le mouvement de la *corde* dans cette hypothèse.

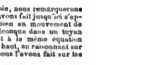

Fig. 3.

Comptons les x à partir de A. Soit a l'abscisse d'un point M quelconque de la *corde*, la déplacement u de ce point à l'instant t est, comme nous l'avons vu,

$$u = \frac{\varphi(x + at)}{2} + \frac{\varphi(x - at)}{2} + \frac{1}{2\alpha}\int_{x-at}^{x+at} \psi(x)\,dx.$$

Supposons d'abord que la point M soit en dehors de l'espace AB, et à droite de B. La quantité $\varphi(x + at)$ se réduit à un arc limite en A et B. Dans l'hypothèse où nous nous sommes placés, $\varphi(x + at)$ est nul, quel que soit t, $\varphi(x - at)$ est nul tant que $x - at > AB$;

$$\int_{x-at}^{x+at} \psi(x)\,dx$$

est nulle aussi tant que $x - at > AB$. Le point M, primitivement en repos, restera donc en repos tant que

$$x - at > AB.$$

A partir de cet instant,

$$\varphi(x - at) \quad \text{et} \quad \int_{x-at}^{x+at} \psi(x)\,dx$$

varieront constamment avec t, tant que $x - at$ ne deviendra pas négatif. A partir de l'instant où $x - at$ sera négatif, $\varphi(x - at)$ redeviendra nul, et

$$\int_{x-at}^{x+at} \psi(x)\,dx$$

conservera la valeur de l'arc totale comprise entre la *corde* AB et la droite AB ; le reste demeurera constant. Ainsi, en définitive, le point M ne meut entre les deux époques déterminées par les équations

$$x - at = AB \quad \text{et} \quad x - at = a.$$

On peut exprimer ce résultat en disant que le point M ne meut depuis l'instant où un mobile parti de M avec la vitesse α arrivera en B, jusqu'à celui où il arrivera en A.

Il résulte de ce qui précède que tous les points, tels que M, qui sont situés à la même époque, sont rempris dans une longueur de la *corde* égale à AB, et le milieu de la longueur décrite est distant de at du milieu de AB, t étant l'époque considérée. Cet espace décrit se transporte avec la vitesse α dans toute la longueur de la *corde*, et non état d'ébranlement est toujours le même, puisque les différentes valeurs de $x - at$ sont toujours les mêmes, et que d'ailleurs ainsi dépendent les déplacements des points de l'espace ébranlé. Si on considère un point situé de l'autre côté de l'espace AB, on arrive à

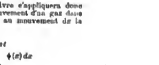

Fig. 4.

des conclusions analogues. Le point M, situé

Digitized by Google

à la distance x, se meut depuis l'instant qui correspond à

$$x + at = 0,$$

jusqu'à l'instant correspondant à

$$x + at = AB.$$

C'est-à-dire que le point M se mû depuis l'instant où un mobile parti de ce point arrivait en A, jusqu'à celui où il arrivait en B. Tous les points ébranlés à la fois avant comprris dans un segment où la corde égale AB, et la mobilité de ce segment est évidente dès le début de AB et, à cette époque considérée, le segment se déplace vers la gauche de la corde avec la vitesse a, son état d'ébranlement restant constant, puisque les valeurs de $x + at$, demeurent cet ébranlement, sont toujours les mêmes.

Considérons enfin un point M, situé entre A et B. Soit AM $\leq$ BM. Le point M sera en

Fig. 5.

mouvement dans l'instant initial, d'après notre hypothèse, et il restera en mouvement tant que

$$x + at < AB.$$

Si le point M est dans une position telle que AM > BM, ce point M se mettra tant que

$$x - at > 0.$$

En effet, dans l'hypothèse AM $\leq$ MB, l'état du point M, défini par $x - at$ et par $x + at$ tant que $x - at > 0$, à partir de l'instant $t = AB/a$, l'état du M se répète plus que de $x + at$. Dans le cas où AM > MB, l'état de M séparé de $x - at$ et de $x + at$, tant que $x + at < AB$, et, à partir de l'instant $x + at = AB$, de $x - at$ seulement.

En résumé, le mouvement de la *corde*, initialement mis entre A et B, se propage du proche en proche, à deux à deux, et, par deux mouvements ondulatoires distincts. L'onde de droite est définie par l'équation

$$u = \frac{f(x-at)}{2} + \frac{1}{2\pi}\int_{x+at}^{x-at} \psi(x)\,dx,$$

et l'onde de gauche est définie par l'équation

$$u = \frac{f(x+at)}{2} + \frac{1}{2\pi}\int_{x-at}^{x+at} \psi(x)\,dx,$$

qui n'est fonction que de $x + at$,

$$u = F(x + at),$$

l'état de la *corde* s'obtient toujours à une époque déterminée, en plaçant les deux ondes dans la position où elles seraient de translation les sans arrêtées. Ces deux points leur conservant sa superposition et partie, pour donner l'état vibratoire entre A et B. C'est ce qui fait que, pour les points situés entre A et B, l'état vibratoire peut dépendre à la fois de $x - at$ et de $x + at$.

Nous venons de voir que l'onde de droite peut se représenter par l'équation

$$u = f(x - at),$$

la vitesse des points de la *corde* ébranlés dans ce mouvement vibratoire est donc

$$\frac{du}{dt} = -a'(x - at).$$

Dans le cas d'une colonne gazeuse ébranlée, la condensation est

$$\frac{du}{dx} = f'(x - at),$$

et, par conséquent, le rapport entre la vitesse et la condensation est $-a$. La même chose a lieu pour une *corde*.

Si on considère l'onde de gauche, on trouve que le rapport entre la vitesse et la condensation est $+a$. Dans l'espace AB, le rapport entre la vitesse et la condensation n'est plus constant.

Nous avons supposé, dans tout ce qui précède, que nous considérions une *corde* indéfinie, ou un tuyau rempli de gaz, également indéfini. On pourrait traiter tout aussi facilement le cas d'une *corde* ou d'un tuyau limité par un plan fixe, en contact avec l'extrémité A de l'onde AB; il suffirait d'introduire dans les calculs précédents la condition que les points de la *corde* ou du tuyau restent immobiles, tant en contact avec le plan fixe, présent constamment en contact avec ce plan fixe. Ceci s'exprime par

$$\frac{du}{dx} = 0, \quad \text{pour } x = 0,$$

qui que soit t.

Dans le cas d'une masse gazeuse renfermée dans un tuyau, on peut aussi supposer que le tuyau est ouvert, et que le gaz renferme dans ce tuyau est en contact avec l'atmosphère à l'extrémité ouverte; la densité du gaz restant dans la *corde* en contact avec l'atmosphère devra être constante et égale à la densité de l'air atmosphérique. On exprimera facilement cette condition : la condensation devra être nulle pour $x = 0$, quel que soit t, c'est-à-dire que

$$\frac{du}{dx} = 0, \quad \text{pour } x = 0,$$

quel que soit t.

— Nos *instruments à cordes*. Les *cordes* jouent un grand rôle, le premier rôle même dans le plupart des instruments de musique. Tout ce que nous pourrons dire sur cet agent se trouve résumé dans le rapport suivant, présenté à l'Académie des sciences par le savant M. Duhamel, rapport dont nous nous sommes occupé au sujet membre de l'Institut, dont, entre, M.M. Charubini, Cauchy, Becton et Lemoine, appartiennent à l'Académie des beaux-arts. Ce rapport donnera la fois non idée nette du rôle des *cordes* dans les instruments, et un aperçu de ce qu'on peut attendre d'une nouvelle théorie. « Les pièces des instruments à *cordes* sont composées de deux éléments, qui contribuent à la fois à produire le son, mais qui doit beaucoup considérer comme distincts les uns des autres, savoir : 1° les *cordes* ; 2° les *cordes* elles-mêmes, ce sont les *cordes* qui font vibrer les parties rigides, et les mettent en mouvement tant que vibrations existent dans les *cordes* qui leur sont attachées. Lorsque les *cordes* ne font vibrer les parties rigides, les mêmes *cordes* ne produisent aucun bruit, elles ne sont pas sonores. Mais, si les *cordes* ne sont pas sonores, elles ne sont pas moins *cordes* tendue vers laquelle tout le reste doit tout rendre : elles ne sont pas moins indispensables pour faire vibrer les parties rigides, et elle ne saurait donc être considérées comme des *cordes* sonores, de même qu'un diapason d'acier tenu à la main ne sonne pas, et ne produit pas de vibrations, quoique cet instrument ne puisse pas se passer de cette pièce de métal, qui est indispensable pour la musique. Le renfermement ainsi obtenu est tel, qu'il suffit pour rendre de nouvelles vibrations le son du diapason, après qu'on l'a laissé vibrer dans l'air jusqu'à ce qu'on ait cessé de l'entendre.

« Des effets sont depuis longtemps connus, dans la musique, et ils ont été mis à l'essai pour les plus bons mettement analyses par les savants, et on n'est pas loin de pouvoir donner de transmission les vibrations primitivement imprimées aux *cordes* se communiquent non seulement, et les vibrations qui, quelque exécutent, ni quels sons elles en tirent, se communiquent non seulement aux parties mêmes. Tout cela était cependant nécessaire à connaître pour établir une bonne théorie des instruments à *cordes*, et pour ne rien omettre à obtenir constamment, d'après des règles sûres, des sons purs, justes, harmonieux, qualités précieuses, qu'un très-petit nombre d'instruments ne possèdent que quelquefois, soit par des assaut nombreux, ou à l'aide de quelques moyens empirisme dont ils n'ont point révélé le secret, soit aussi par un heureux hasard, qui, dans le futur, et dont l'imitation était un mystère pour eux aussi bien que pour les autres. Ces travaux ont les antécédents suivants : Daniel Bernoulli a commencé par l'analyse de ces divers genres de vibrations, et Lagrange a ensuite, M. Chladni, et M. Cauchy, M. Chladni qui M. Savart a procédé : il a cherché d'abord, par expérience, comment les *cordes* sont imprimé aux *cordes* en transmettant nos tables sonores; pour cela il tend une planche de bois avec plusieurs *cordes* et, successivement qu'elle impod puissent être ingégés; il fixe pour la *corde* jusqu'à ce qu'elle cherchât sur la planche même en sont dites les points d'attache; il les fait porter sur une table de bois convenable, dont la surface inférieure est séparée de la planche par deux petits tasseaux de bois en chêne. Ces dispositions prises, il prend sur la plaque du milieu de cette, et il tire le son de la *corde* à l'aide d'un archet. Aussitôt le table s'agite, comme dans les expériences de M. Chladni, et fait du même pour arranger en une figure déterminée, et en changeant le nœud de la *corde* et le relâchant ou en serrant du nœud, en lignes formées par le table changé, et les variations de son les plus légères dans les vibrations de figure correspondantes. On voit donc qu'en outre des sons, dans cette expérience, de la plaque mettaient sur laquelle pour le *corde* ainsi mise en mouvement, et, quelquefois, Les lignes nodales qui se forment sur sa surface sont, dans chaque cas, celles qui la divisent en certaines parties, et, dans ce vibration sur laquel elle est obligée de se conformer, ainsi et dans des expériences que nous ne à celles de la *corde* dont le mouvement y prime. Il est bien vrai que le mouvement de la mouvement de celle-ci est influencé à son tour par le mode de vibrations que produisent les lignes nodales, mais ils ne sont pas bon qui la supporte, et même les appui sur lequels leur ensemble repose. La *corde*, la plaque et les appuis même deviennent ainsi un système le dont les vibrations sont connaissantes entre elles, quoiqu'elles conservent différemment. Le son qu'on tire de la *corde* et le son qu'on tire de ce système fait *corde*, dépendant de la rapidité notamment de à vibrations, et principalement dépendant par la tension que l'on a donnée à la *corde*, et non intensité dépend de la somme des impulsions imprimées à l'air ambiant par toutes les parties vibrantes du système. Le système totale de la plaque comme surface, est le premier résultat établi par M. Savart; il est d'une grande importance dans la question actuelle, car il montre avec évidence le mode d'ébranlement que les tables sonores des instruments de musique reçoivent de l'influence des *cordes* qui y sont attachées.

« Mais ces table diffère de la plaque métallique en ce qu'elles n'ont pas comme elle, dans tous leurs points, une constitution moléculaire identique à la détermination et une aspect de ou par un point atmosphère d'une même. M. Savart, pour les instruments à *cordes* nous composés de deux éléments, qui contribuent à la fois à produire le son, mais qui doit beaucoup considérer comme distincts les uns des autres, savoir : 1° les *cordes* ; 2° les *cordes* elles-mêmes, ce sont les *cordes* qui font vibrer les parties rigides, et les mettent en mouvement tant que vibrations existent dans les *cordes* qui leur sont attachées. Lorsque les *cordes* ne font vibrer les parties rigides, les mêmes *cordes* ne produisent aucun bruit, elles ne sont pas sonores. Mais, si les *cordes* ne sont pas sonores, elles ne sont pas moins *cordes* tendue vers laquelle tout le reste doit tout rendre : elles ne sont pas moins indispensables pour faire vibrer les parties rigides, et elle ne saurait donc être considérées comme des *cordes* sonores, de même qu'un diapason d'acier tenu à la main ne sonne pas, et ne produit pas de vibrations, quoique cet instrument ne puisse pas se passer de cette pièce de métal, qui est indispensable pour la musique. Le renfermement ainsi obtenu est tel, qu'il suffit pour rendre de nouvelles vibrations le son du diapason, après qu'on l'a laissé vibrer dans l'air jusqu'à ce qu'on ait cessé de l'entendre.

« Des effets sont depuis longtemps connus, dans la musique, et ils ont été mis à l'essai pour les plus bons mettement analyses par les savants, et on n'est pas loin de pouvoir donner de transmission les vibrations primitivement imprimées aux *cordes* se communiquent non seulement, et les vibrations qui, quelque exécutent, ni quels sons elles en tirent, se communiquent non seulement aux parties mêmes. Tout cela était cependant nécessaire à connaître pour établir une bonne théorie des instruments à *cordes*, et pour ne rien omettre à obtenir constamment, d'après des règles sûres, des sons purs, justes, harmonieux, qualités précieuses, qu'un très-petit nombre d'instruments ne possèdent que quelquefois, soit par des assaut nombreux, ou à l'aide de quelques moyens empirisme dont ils n'ont point révélé le secret, soit aussi par un heureux hasard, qui, dans le futur, et dont l'imitation était un mystère pour eux aussi bien que pour les autres. On trouvait les antécédents suivants : Daniel Bernoulli a commencé par l'analyse de ces divers genres de vibrations, et Lagrange a ensuite, M. Chladni, et M. Cauchy, M. Chladni qui M. Savart : il a cherché d'abord, par expérience, comment les *cordes* ont imprimé aux *cordes* en transmettant nos tables sonores; pour cela il tend une planche de bois avec plusieurs *cordes* et, successivement qu'elle impod puissent être ingégés; il fixe pour la *corde* jusqu'à ce qu'elle cherchât sur la planche même en sont dites les points d'attache; il les fait porter sur une table de bois convenable, dont la surface inférieure est séparée de la planche par deux petits tasseaux de bois en chêne. Ces dispositions prises, il prend sur la plaque du milieu de cette, et il tire le son de la *corde* à l'aide d'un archet. Aussitôt le table s'agite, comme dans les expériences de M. Chladni, et fait du même pour arranger en une figure déterminée, et en changeant le nœud de la *corde* et le relâchant ou en serrant du nœud, en lignes formées par le table changé, et les variations de son les plus légères dans les vibrations de figure correspondantes. On voit donc qu', dans cette expérience, de la matière de la plaque métallique

plaque, et même, par réaction, dans le moment correspondant excité par la première, modifications qui deviendront sensibles par la suite de divisions simultanées des plaques combinées, ou par les changements des sons que le spéciale forte extension pour chaque substrat particulier, en entier par ces deux séries de variations à la fois. Déjà quelques nouvelles expériences tentées par M. Savart, et qu'il a communiquées à l'un de nous, semblent indiquer de semblables phénomènes, mais nous bornons ici notre rapport à la probabilité de leur existence, en attendant que Savart ait achevé de les mettre dans tout leur jour.

Le général, la transmission des mouvements moléculaires par les oscillations longitudinales, et le changement de ces oscillations en vibrations transversales, est du fait très-digne d'attention, soit au lo-même, comme un moyen de faire du mouvement, soit en fréquence et l'intensité, jusqu'ici trop peu soupçonnés, de ses applications. L'on a même à communiquer à la commission et répété devant elle des expériences extrêmement curieuses, faites à ce sujet par M. Blanc, jeune homme qui a déjà donné des preuves de beaucoup d'instruction et de sagacité dans d'autres circonstances. Le résultat général de ses observations est, que tout corps solide quelconque peut être mis en vibration plus ou moins sensible, et dans à un des plusieurs de sa surface l'intensité d'un même tube de verre que l'on frotte longitudinalement. Le mouvement ondulatoire excité ainsi dans la longueur de ce tube, arrivant à l'extrémité dans une de corps solides, agite les parties de celui-ci, et lui fait prendre des mouvements tels, que lorsque il peut y répondre; c'est comme une sorte de mouvement qui, ayant trouvé à une partie du corps solide, et qui suffit pour le faire entrer tout entier en oscillation. Il arrivera, le mode de vibration et de tension que prend ce corps doit dépendre du mode de vibration actuellement transmis par le; il doit dépendre aussi de l'étendue du point de contact de l'angle sous lequel le tube est appliqué; mais l'examen de toutes ces circonstances ne doit faire partie du rapport présent. M. Blanc a bien constaté que, lorsque le tube est mis en vibration par ce moyen, des manières de vibrer différentes, il imprime au corps qui il touche des vibrations diverses, et lui fait rendre différents sons. Il a remarqué encore qu'en général on doit considérer le tube et le corps comme un système, et, qu'alors des modes de vibration et des configurations différentes à tout son ensemble, cette considération devient indispensable lorsque le tube a des dimensions et une nature comparables à celles du corps solide qu'il doit ébranler, mais, s'il est comme infiniment petit par rapport à ce corps, on peut se borner à la considérer, ainsi que nous le disons tout à l'heure, comme un simple mécanisme destiné à exercer l'ébranlement. M. Blanc a fait plus résumer des plaques circulaires en cuivre de composition il avait appliqué des tubes de verre mince, perpendiculaires à leur surface, et, par ce procédé, qui intéressé leurs bords tout à fait libres, il a obtenu de ces plaques, par le seul frottement des tubes, des figures aussi nettes que celles que l'on produit sur qu'on frotte immédiatement leur contour avec un archet. En appliquant de même un petit bout de tube au bord d'une coupe de verre, mince, il a pu obtenir des sons de cette coupe et le suffit pour imprimer à la coupe le mode de vibrations en quatre ou six parties, et par conséquent pour en obtenir les sons correspondants; il a même quelque chose de surprenant dans le volume et le force du son ainsi excité par une aussi faible cause. Ce mode d'ébranlement, appliqué à la construction de l'harmonica, surtout, comme M. Blanc le remarque, doit n'exiger presque rien, dans lui-ont que le tube, étant toujours appliqué au même point de vue et à peu près sous un constant, malgré toutes les inégalités dépassant et de dessus du jeu qui peuvent venir offrir, ce qui n'a pas lieu dans la construction ordinaire, où, en chaque note, un mouvement de rotation qui amène successivement sous les doigts les diverses parties de leur circonférence, et rend leur mal inégal et discordé, à moins qu'on ne prenne la peine nécessaire de les tuner pour les égaliser. Le avantage est que le son de chaque verre jouit alors constamment d'une fixité parfaite par la seule application d'un petit corps que l'on attache à la partie du mouvement qui opère un point d'immersion du tube, et dont on modifie quelquefois la position, afin de ne pas en ébranler le son désiré. Concevons maintenant une suite de pareils tubes sur de leurs tubes, disposés à côté les uns des autres, et recouvrant d'une même qui ainsi passer de tous ces tubes non égale longueur, chacun d'autant plus haute qu'ils prennent rien déjà par ses-mêmes tiennent plus court, on aura un instrument tout pareil pour les effets, pour l'intensité et même pour l'expression mystérieuse, à l'exphone que M. Chladni nous a présenté autrefois à l'Ecole comme une longue, et dont il est bien vrai qu'elle que les expériences de M. Blanc nous révèlent mieux le secret.

Nous ne pouvons mieux terminer ces remarques sur les vibrations communicatives, qu'en rapportant une curieuse expérience de notre confrère M. Brequet, qui ne met les effets dans la plus complète connue la plus remarquable évidence. M. Brequet a construit des montres qu'il appelle doubles, parce qu'elles renferment, dans une boîte de dimension ordinaire, deux mouvements complets, tout à fait indépendants l'un de l'autre, mais liés sur la même plaque métallique. Chacun de ces mouvements consiste des aiguilles d'heures, de minutes, de secondes, dont le marche lui est uniquement nommée. Or, quoique cette plaque ait, en chaque mouvement, une même pour les deux systèmes quant chacun ait, qu'il ait, quant à ses mouvements, des différent pas dans leur marche, ils dépendent tellement, en vertu de leur influence réciproque qu'ils se communique de l'un à l'autre par la seule communication de leurs ébranlements, en vertu de leur influence réciproque qu'ils se communique de l'un à l'autre par la seule communication de leurs ébranlements, que chacun d'eux, lorsque il offrent sans, entre ses deux mouvements, un intervalle de temps, qui peut varier, mais est toujours bien exactement le même au-dessus de quelque chose, et, par conséquent, un intervalle de temps, quoique, en vertu des plaques qui les ébranlent, ils ne puissent, chronomètre ne dépassent, la marche commune de double pression ou offrent des légères variations, et ce qui achève de prouver que cet accord non-seulement est causé par l'influence mutuelle de leurs ébranlements, mais que le système il faitre par la plaque métallique qui les ébranle, et que ce système ne se maintient que l'autre d'autant plus énergique que les deux mouvements ne sont pas isochrones. A mesure qu'on les rapproche, on peut déterminer le point de rencontre, et leur différence plus grande entre leurs marches et leurs.

« M. Brequet pense qu'une telle combinaison de deux mouvements, qui dépendent tous deux uniformément de son mouvement unique, et qu'elle doit en avoir résulter une causes perturbatrices et irrégulières.

« Après avoir déterminé le mode par lequel un mouvement peut se transmettre de proche en proche au transmettre aux tubes ligneux et aux tuyaux, et, par conséquent, aux tubes qui ont avec roulant par l'observation même que les vibrations, qui ont lieu dans ces tubes, des surfaces, M. Savart a fait l'application de ces principes à la construction de ses instruments à cordes, et, dans le nombre, il a choisi le violon pour en faire une application plus que, comme il est le plus délicat et le plus parfait des sons, la théorie qui s'y applique, mais décomposé ensuite quelques-uns des tubes, et donnerait plus de prix sans perfectionnement de ses instruments

passage d'une grosse ligne nodale sur l'extrémité de l'âme, car, en étant le barre d'harmonie, et plaçant l'âme sur l'axe même de la table supérieure, en sa forme presque toujours un parallèle ligne, le son se trouve aussi affaibli que si l'âme était tout à fait supprimée. Ne serait-ce pas, en partie, à un accident de ce genre que serait dû l'affaiblissement marqué que des violons, même d'une bonté peu commune, présentent quelquefois pour certaines notes?

« M. Savart a examiné avec un soin égal, et par la même méthode, l'ensemble des expériences, les effets individuels de toutes les sortes, parties de la table, et des différentes formes et des dispositions les mieux appropriées à ses effets. Aussi, lorsqu'on examine successivement ses rapports avec un certain nombre de toutes les parties qui le composent, apprend-on, que la table de chez Vuillaume qu'il considérait comme le plus parfait violon, ne possédait aucun de ces défauts, pendant que les tables de ces violons du table 8 et seq. en possèdent, et que ces violons *cordes*, ont assurément la division des tables n'opère avec une force, une rapidité et une régularité surprenantes, en Pourquoi pour chaque non des systèmes de lignes nodales qui apparaît sur l'axe de l'âme du violon, et même on peut assurer ainsi, comme M. Savart non? Il fait voir, par des expériment les tables vibrent, mais que toutes les parties de l'instrument, et jusqu'à ses plus petits pieces, vibrent en vibrant, et le bois, et chacune à sa manière, dès que les cordes mais aussi, mouvement par l'archet, et ainsi toute que toutes ces parties contribuent à la bonté produite Cremonesi, et à former le caractère des différents sons. Cependant, M. Savart indique, dans son mémoire, un nouveau perfectionnement qu'il a tiré de son travail et auquel il n'avait pas encore songé quand il a construit les instruments qui ont servi à son mémoire, assurément bien simple, consiste à faire résonner séparément les deux tables avant d'en former la caisse, et à les accorder ensuite ensemble, ce qui rendent exactement les mêmes sons, les effet, dans une expérience sur les vibrations des plaques de bois minces par une ligne nodale, le son les deux tables de la caisse, M. Savart a observé que la plus étonnante différence, mouvement s'exécute plus aisement, et se divise, et les mêmes sons, et que le mouvement dans le cas où rien était égale à l'autre, que lorsqu'elle était différente; d'où il a conclu que les sons de même consonnance produisant dans les tables du violon les mêmes effets et les mêmes vibrations. Il conjecture, et cela n'est pas improbable, que les luthiers célèbres, comme les Stainer, les Amati, les Stradivarius, employaient cette épreuve simple et facile, et que c'est par l'usage de cette précaution, qu'ils ont choisi précisément des bois et la épaisseur des courbures, qu'ils ont obtenu les belles qualités que nous admirons presque tous les instruments qui sont sortis de leurs mains.

« Après avoir examiné en détail les modifications nombreuses et toutes nouvelles apportées par M. Savart dans la disposition d'un instrument dont les qualités exquises étaient et les plus rapprochées de l'idéal dans pratique heureuse, il nous restait à faire une dernière épreuve, la plus importante et la seule complétement décisive; il était de prier quelque artiste habile d'essayer le nouvelle M. Savart, comparé et rapprochant avec un violon ordinaire d'une excellente qualité. Des sons jusqu'alors inconnus, une consonance, que le violon de M. Savart se trouvait, et un ainsi, ces à présent, sans que le violon ordinaire. Cette supériorité actuelle qui est peut-être accompagnée d'un défaut qu'on perfectionnement pratique, puisque nous le montrait obtenu au premier rien d'assez pour les progrès à venir, mais il n'est pas moins d'un résultat fondé sur des principes théoriques nouveaux vérifiés, et d'autant susceptible de se développer dans ses conséquences, et de se perfectionner par des applications. C'est donc ainsi que beaucoup que le violon de M. Savart, réduit comme il l'est à des principes fixes et à la théorie la plus simple, présentait les qualités d'un bon violon ordinaire. Pour ces assurer, la réunion à la lutte M. Lefebvre, chef de l'orchestre du théâtre Feydeau, le violon fait en face l'essai devant elle. Cet habile artiste, dont la talent jouée de grâce et de sensibilité exécutant et appropriée des intonations de voix de mouvements, s'est rendu à ses désirs avec une complaisance aussi parfaite. Il a essayé de comparer un violon de M. Savart à celui dont il se sert habituellement pour jouer, et qui a toute expression sons ses doigts. Il a obtenu jour des sons non moins remarquables de l'un et de l'autre. On a remarqué, dans de nombreux essais, que le violon de M. Savart, sans grande puissance de son, jouate à l'égalité la plus parfaite, et qu'il est plus facile à manœuvrer quelque chose et rechercher. Le nouveau violon, entendu seul de près, paraissait avoir un peu moins d'éclat que l'autre, pour mieux sans soutenir de la différence, nous avons pris M. Lefebvre de passer dans une chambre voisine, et de jouer alternativement les mêmes phrases sur les deux instruments, sans nous avertir de l'ordre qu'il mettrait entre eux, alors ils se sont égalés si complétement, que les personnes les plus exercées les ont confondus l'un avec l'autre, ou si le nouveau violon a présenté quelque différence qui plît parfois le faire reconnaître, c'était un peu plus de douceur dans les sons. Grâce à la complaisance de l'artiste, qui voulait bien se prêter à toutes nos épreuves, les mouvements les plus divers, les plus lents, les plus rapides, les plus saccadés et les plus tendres ont été essayés tour à tour. L'opinion unanime a été que le nouveau violon pouvait passer pour un violon excellent. Or, d'après les principes sur lesquels il est établi, on a le droit de conclure que les résultats non moins satisfaisants, rien qui dépende du hasard. Un luthier habile pourra mieux juger de ce qui manque par un bon choix des bois et par le fini de l'exécution; mais, sans un théorie, il ne pourra, en plus ordinaire ferait encore sinon, et ferait à coup sûr des instruments dont les effets seraient moins, parce que les qualités principales, la beauté et l'égalité des sons, dépendent des vibrations et des mouvements qu'en leur instrument est établi. Cependant M. Savart a cherché tout autre par lui-même; il a indiqué un moyen de rendre les cordes, ou bien assurément la division des tables n'opère avec une force, une rapidité et une régularité surprenantes, en Pourquoi pour chaque non des systèmes de lignes nodales qui apparaît sur l'axe de l'âme du violon, et même on peut assurer ainsi, comme M. Savart non? Il fait voir, par des expériment les tables vibrent, mais que toutes les parties de l'instrument, et jusqu'à ses plus petits pieces, vibrent en vibrant, et le bois, et chacune à sa manière, dès que les cordes mais aussi, mouvement par l'archet, et ainsi toute que toutes ces parties contribuent à la bonté produite Cremonesi, et à former le caractère des différents sons. Cependant, M. Savart indique, dans son mémoire, un nouveau perfectionnement qu'il a tiré de son travail et auquel il n'avait pas encore songé quand il a construit les instruments qui ont servi à son mémoire, assurément bien simple, consiste à faire résonner séparément les deux tables avant d'en former la caisse, et à les accorder ensuite ensemble, ce qui rendent exactement les mêmes sons, les effet, dans une expérience sur les vibrations des plaques de bois minces par une ligne nodale, le son les deux tables de la caisse, M. Savart a observé que la plus étonnante différence, mouvement s'exécute plus aisement, et se divise, et les mêmes sons, et que le mouvement dans le cas où rien était égale à l'autre, que lorsqu'elle était différente; d'où il a conclu que les mêmes consonnances produisant dans les tables du violon les mêmes effets et les mêmes vibrations. Il conjecture, et cela n'est pas improbable, que les luthiers célèbres, comme les Stainer, les Amati, les Stradivarius, employaient cette épreuve simple et facile, et que c'est par l'usage de cette précaution, qu'ils ont choisi précisément des bois et la épaisseur des courbures, qu'ils ont obtenu les belles qualités que nous admirons presque tous les instruments qui sont sortis de leurs mains.

« Après avoir examiné en détail les modifications nombreuses et toutes nouvelles apportées par M. Savart dans la disposition d'un instrument dont les qualités exquises étaient et les plus rapprochées de l'idéal dans pratique heureuse, il nous restait à faire une dernière épreuve, la plus importante et la seule complétement décisive; il était de prier quelque artiste habile d'essayer le nouvelle M. Savart, comparé et rapprochant avec un violon ordinaire d'une excellente qualité. Des sons jusqu'alors inconnus, une consonance, que le violon de M. Savart se trouvait et un ainsi, ces à présent, sans que le violon ordinaire. Cette supériorité actuelle qui est peut-être accompagnée d'un défaut qu'on perfectionnement pratique, puisque nous le montrait obtenu au premier rien d'assez pour les progrès à venir, mais il n'est pas moins d'un résultat fondé sur des principes théoriques nouveaux vérifiés, et d'autant susceptible de se développer dans ses conséquences, et de se perfectionner par des applications. C'est donc ainsi que beaucoup que le violon de M. Savart, réduit comme il l'est à des principes fixes et à la théorie la plus simple, présentait les qualités d'un bon violon ordinaire. Pour ces assurer, la réunion à la lutte M. Lefebvre, chef de l'orchestre du théâtre Feydeau, le violon fait en face l'essai devant elle. Cet habile artiste, dont le talent jouée de grâce et de sensibilité exécutant et appropriée des intonations de voix de mouvements, s'est rendu à ses désirs avec une complaisance aussi parfaite. Il a essayé de comparer un violon de M. Savart à celui dont il se sert habituellement pour jouer, et qui a toute expression sons ses doigts. Il a obtenu jour des sons non moins remarquables de l'un et de l'autre. On a remarqué, dans de nombreux essais, que le violon de M. Savart, sans grande puissance de son, jouate à l'égalité la plus parfaite, et qu'il est plus facile à manœuvrer quelque chose et rechercher. Le nouveau violon, entendu seul de près, paraissait avoir un peu moins d'éclat que l'autre, pour mieux sans soutenir de la différence, nous avons pris M. Lefebvre de passer dans une chambre voisine, et de jouer alternativement les mêmes phrases sur les deux instruments, sans nous avertir de l'ordre qu'il mettrait entre eux, alors ils se sont égalés si complétement, que les personnes les plus exercées les ont confondus l'un avec l'autre, ou si le nouveau violon a présenté quelque différence qui plît

l'instrument puisse être de huit octaves en plus, car pause la quinte de la note produite à vide, les autres notes ne présentent que les sons déjà produits par les autres *cordes*, et la chanterelle seule, étant la plus haute, possède une étendue de quinze à dix-huit notes qui lui appartiennent exclusivement.

En ce qui concerne le piano, la longueur une fois donnée de la *corde* tendue ne variant point, on n'a pu obtenir une échelle de plusieurs octaves qu'en multipliant *cordes* correspondant au même ton, et en les faisant successivement dans cette échelle; et pour obtenir la différence d'intonation qui doit exister entre les *cordes* d'une longueur et en opposant à mesure que le système aussi son ouvrit, à partir de la premier note grave, et en descendant à la seconde note aigue. Le piano porte ordinairement trois *cordes* pour chaque note, et, à partir de la deux octave, on ne descendit

quand leur journée peut leur donner trente-deux sous.

Les deux jumelles filles ont deux voilines, et, comme nous sommes au pays du vaudeville, chacun aime sa chacune. Tamerlan Boulet, d'Amour a vingt-huit ans; il est poitrine, il sait Mimi. Cafardouriau a l'avantage d'être rentier, plus jeunes que par représentation bourrement gothique. Il est nouveau de Zamos, et il a arrêté avant-hier, comme un mirabile devant le colonnes, s'écriant à tout instant : « Quelle est belle, cette femme! » Malheureusement, sans être bégueule, Mimi et Zémo ont fait serment de tenir à jamais serres les cordons de leur corset, et les deux jeunes gens cherchent en vain le moyen de toucher au nœud gordien. Tamerlan, Mimi a un théorie sur les femmes : inerte, dorbeuse, grivette, dévote, fétiche, toute femme a un fétiset à sa curiosité. Il cherche à son ami un délicieux couplet de factume dont voici la rédoureille :

As des d'amour il n'est rien d'impossible;
Dans le cœur les jeunes désespérer,
Car chaque femme a un endroit sensible,
Que tôt ou tard on saurait bien trouver.

Tamerlan et Cafardouriau espèrent bien trouver le cordon sensible. Par malheur, les deux jeunes filles ne sont de conquêtes ni grand-mamiers. Grand désappointement pour nos amoureux. Tout à coup les artistes se brûlent dans la cage; le sabre a battu sa fenêtre; « Elle va se relever, » dit Tamerlan. Pendant la scène bouche se serie, alors Cafardouriau s'écrie :

Lorsqu'une femme le charme,
L'homme devient, sur-le-champ,
Ne comprenant rien au sens
Ne comprend rien au sens.

Le plus est adopté, l'opération doit commencer. Mais, au moment d'entrer en transgression, Mimi, au moment d'entrer en transgression, Mimi se met à cherminer; on rit et on pleure tout à la fois. Tamerlan, dévoré du serment de sa belle, s'arrête à la recherche de beaucoup moins serveux. Aspirant, il veut rendre à Mimi un bien qu'il a, à chine, volontairement : « Ah! voici ? » écrie Mimi. Un mot, devant Fortunio, qui, pendant cette nuit, s'est glissé dans la robe de Mimi : un peuple ouvrier la défend, dans à coupe de poing; dans le bagarre, Mimi est enlevée pendant son délire, mais gardée, on ne sait comment. On devine le reste. Au moment où nos amoureux s'embrassent, Cafardouriau fait irruption dans la chambre; il croit que le pèse a rouvie et se permet d'avoir un main sur Zémo. Zémo a la main prenne; l'infortunate ne sentiment, et il tenue en pleurant qu'il a 1,723 livres de rente. Jusqu'à ce jour, il a tenu la corde sensible de son sabre, et la pièce finit par ce couplet, que Mimi et Zémo adressent au public :

Les artistes tout leur possible
Pour vous plaire... (le mot tous d'amour)
Pour toucher leur corde sensible,
N'ayez pas peur... frappez bien fort.

CORDÉ, ÉE (kor-dé) part. passé de v. Cordeer. Mis en cordes : *Chanvre* dont cordé, à Lan ayez une corde : *Cette chanvre d'ouvrier, elle est* cordée, *elle est* cordée.

— Qui est de la nature des cordes, qui en dépendent, ; ligneux : *Le chanvre est cordé, de pomme, de sarmment, demement* cordée, *lorsque* ; *le chanvre* commencé à prendre de grosse. (Bon.)

— Bien, fin dit des arcs et des instruments de musique à cordes, quand les cordes sont d'un canal particulier : *Arpegin : Dazzo, à une harpe* cordée. *Id.*

— Pathol. *Gonorrhée ou Chaude-pisse cordée*, Voir cet article, caractérisée par la chaude ou engorgement d'un et douloureux de l'urètre.

— Art vétér. *Fleur cordée*, Fleur de chaux qui a la corde, dont le muscle iliu-abdominal fait une saillie.

— Pêch. *Lamprede cordée*, Celle qui se cordé et s'est plus bonne à manger. V. cordée, *Id.*

— Agric. Se dit des blés sur pied auxquels on a fait subir l'opération de cordage : *Les blés* cordés *sont moins sujets à coucher.*

CORDÉ, ÉE adj. (kor-dé — du lat. *cor, cordis*, cœur). Hist. nat. Que la forme de la corne ou de la figure ressemble par laquelle on est convenu de représenter cet organe, par ex. sur les cartes à jouer : *Coquillage cordé. Corselet cordé. Feuilles* cordées. Il se dit plus ordinairement CORDIFORME, terme et botanique.

CORDÉAU s. m. (kor-do—limin. de *cordé*). Petite corde; se dit plus particulièrement de la petite corde dont on se sert pour tracer des lignes droites ou indiquer des alignements : *Aller tirer un* CORDEAU. *Crosser sur trouche* *un cordeau* et *le* CORDEAU. *Tous ce vaque* *rien d'adjoyé, rien de nouvel, jouaux le cordeau* *n'entra dans ce lieu : ils entrent au plaire rien* *en* CORDEAU. (J.-J. Rousseau.) *Quand Bellon, qui* *dans* *un cordeau en terre ouvrage, et pour les ouvrer et fait régner la justice, des gens de tous les pays accoururent.* (H. Tome.)

Vous voilà de plomb que vous semblez,
Au cordeau nous aligneut tous.
CRÉBILLON.

— Par ext. Lacs, filets :

— Que tendis de ces cordeaux?
Dont l'obscurité revive

A l'intérieur plein de malice
Qui tendait des lacs aux oiseaux.
SCÈNE.

s'Lacet pour étrangler, corde, cordon : *L'empire des Ottomans, exposé tous les jours au* CORDEAU, *nous marque l'avenir* CORDEAU *de crainte* *qui ne fond connaître l'intérieur qui dont la force.* (Du Bosc.) *Quand le Hotte fit porter au femme Marguerite de Bourgogne par le cordeau.* (Mont.)

— Quel! ... Bête n'est plus vivant!
— Quoi! ainsi! par le feu, le fer ou le cordeau?
TRISTAN.

Et le plus saisit d'entre eux, ainsi le droit du cordeau, et le cordeau pour ne sont ne le cordeau.
HÉGESIPPE.

Celui-ci de l'attache et se pend lieu à son.
Ce qui le commande pour ne.
PAUL DE SAINT-VICTOR.

Pas qu'un autre est, pour lui, fait les liviers à cordeau.
LA FONTAINE.

Ce sens n'a vieilli.

— Agr. Étoile régulatrice, symétrie de manivelle grain :

Ce bel aspect montrer de harmon.
Quand Moustaches sous parsum a cordeau.
VOLTAIRE.

Moyen employé pour arriver à ordre et à la symétrie : *Dire à étendre* sous CORDEAU ; *il a pris un* CORDEAU *pour* *mesurer* *pour ordonner, pour placer tous les éléments.* (Mont.)

— Navig. Corde dont on se sert pour conduire un bateau.

— Fig. Ce qui maintient attache à la corde principale d'une ligne de fond, *Cordeau de* ; *ment*, *jusqu'au* *cordeau* *de la corde* *pour* *aux* *angoisses*.

— Turf. Même signification que CORDE.

— Comm. Liaison de certaines étoffes de chine de quinze millimètres.

— Pêch. Cordeau de ; — rad. *cordeau*. Ce qui est être mesure, embrassé par une corde : *Une* CORDEAU *de* *lots*.

— Fig. Continuité, suite : *Cette longue* *corde de faveur.* (Montaigne). Il VOUS en CORDEAU.

— Pêch. Petite corde à jugeoile sont utilisées pour plusieurs usages, et qui sert à la pêche aux anguilles.

CORDÉE s. f. (kor-dé — de *Corde*, bolan, étoile, *Corde*, *Corde*, *Corde*

religieux vivent théoriquement dans la pauvreté, et que l'Université, qui ne se compose que de docteurs, tout en niaient les opinions de Scot, et, partant, ne sont pas grand homme et leur nous son cause, ce qui fit qu'on les appela quelquefois scotistes. On désignait aussi les *cordeliers* qui étaient fidèles au principe absolu de la non-propriété des biens temporels non le nom de cordeliers de la petite observance : ceux qui au contraire se laissaient violemment entraîner à l'opposition *cordeliers* de la grande observance.

Il était dit que les membres de cet ordre célèbre, qui se multiplièrent rapidement en France qu'à peu près pendant deux cent cinquante nouvelles d'hommes prêtres en les provinces, ne s'occuperaient qu'à exposer après avoir discuté toutes les doctrines de l'Université, les *cordeliers* n'avi-drent de ne pertager sur la question de savoir quelles étaient les doctrines de l'Université, qui étaient Français, et savoient quelle avait été la forme de son origine, qu'on ne connaît rien de religieux déclarent nettement avoir été ainsi, et d'autre nous amusaient en cette question pointe. Rond on pointe, tel était le dilemme que se posait chacun, et il faisait bondir ou ranger d'un côté ou de l'autre ; de grands débats s'élevaient à ce propos, et durerent jusqu'au XVIe siècle. La nouvelle ayant été publiée vint encore agiter les *cordeliers*. Laissons parler l'évêque d'Angers : « Il y a quelque ? » Et tôt, la provincial des *cordeliers* s'avisa de faire, dans le sermon de Pâques, de leur sécurité. Cette construction fut un signal de guerre. Les religieux étrangers qui étaient dans ce sermon n'y avaient dans la chaire de cette écrire une infraction manifeste aux statuts de l'ordre, les religieux Français qui étaient plusieurs valeurs pour prouver que il prétendait ne pouvait se passer d'exemple. Les bêtes s'échauffaient, au lieu de s'entendre et de raisonner sur l'abîme de cette écrire, on se hurle. « A mort tous les Français ! » Tout les étrangers partisans de la règle. A ces cris, le cloître commence, les étrangers armés de pierres, de bâtons, s'assaillent, s'entrepoulent, se tuent. Les vieux, les faibles, des blessés et des mourants jettent l'alarme dans le cloître. Le bruit en se sert, il envoie des troupes pour rétablir la paix ; les portes sont fermées, les soldats les enfoncent à coups, alors les deux partis se mettent en résistance pour résister aux troupes de roi ; ils le font avec courage, tuent et sont blessés ; mais ils ne peuvent tenir longtemps. Quelques-uns prisonniers sont conduits à la ville, qui servait en partie de cloître à leur jardin ; quelques d'entre eux prétendaient qu'ils étaient en prison, et, ils ne sont pas vrai, furent condamnés en prison, et le prétendent les moyens devant les juges criminels.

L'obéissance et la soumission aux lois n'étaient pas les principales vertus des *cordeliers* ; ce ne les vit mêlés toutes les scènes de tumulte et de désordre qui se produisaient ; leurs mœurs relâchées et corrompues étaient tout une pompie rétrive ; ce fut ce que tentait l'évêque le plus de cordeliers ; ce ne fut ainsi d'avoir en lui qui d'abord ce qui leur était contraire, et qu'ils ne cessèrent de la crudité de ses expressions et la force de son zèle. Quelques prisonniers, Olivier Maillard enfin, d'entreprendre cette réforme. C'était une tâche longue, et, malgré tout son talent et son, le prédicateur-homme, alors le plus célèbre dans la chaire d'Autun et de Castelnau à l'effet de prévoir les remontrances aux *cordeliers* ; mais ceux-ci opposèrent cette fois la force aux paroles pécuniaires, différentes entre eux. Lorsque les évêques se présentèrent au couvent, ils trouvèrent tous les moines assemblés dans l'église et agenouillés devant le maître autrement, tout en chantant des hymnes. Après avoir attendu patiemment la fin de ces chants sacrés, les évêques prédirent patiemment leurs remontrances et leur ordonnèrent de jeûner à cette injonction, les moines continuèrent à chanter pendant quatre heures durant, ce que voyant, les évêques ne purent se retirer après avoir manifesté leur mécontentement. Le lendemain, ils se présentèrent à nouveau au monastère, et y trouvèrent dans l'église les mêmes scènes ; mais cette fois ils avaient pris la précaution de se faire accompagner du procureur du roi, du prévôt de Paris et d'archers, et, voyant leur autorité était méconnue, ils prirent les gens de justice d'interpeuer la loi, et firent fut aux trop fervents chanteurs de loungeg de Seigneur de la loi et de leur faire de remontrances qu'on avait à leur faire. Ils chassèrent alors de lactrique, et, en disant que les dents qu'ils invoquaient pour se défendre n'étaient pas sonnées, ils feignirent une soumission absolue et se mirent à verser des larmes larmes, après quoi, ayant aperçu le prédicateur Maillard, ils se mirent sur lui de la confusion qu'ils avaient éprouvée et la chasserent de la maîtrise ; le malheureux prédicateur fut obligé de s'enfuir.

« Enfin, dans ses mémoires pour servir à l'histoire de France (année 1577), rapporte « qu'une fille fort belle, déguisée en homme, et qui se faisait appeler Antoine, fut découverte et prise dans le couvent des *cordeliers*. Celle-ci servait, entre autres, frère Jacques Berson, qui m'appelait l'enfant de France et le *cordelier aux belles mains*. Ces mémoires ajoutent que ceux qui croyaient que c'était un vrai garçon ; on s'en rapporta à leur connoissance. Quant à cette fille-garçon, elle fut quitte pour le fouet, ce qui fut grand dommage, à la chasteté des gens qui l'avaient connue, qui en disait merveille, et qui, par dévotion, en faisait leur cas, ce qui fut bien heureux, sans jamais avoir été intéressée en son honneur. »

La seconde de la vie que menaient les *cordeliers* était devenu tel, que le général de l'ordre se détermina à venir tout exprès à Paris pour entreprendre une réforme devenue plus nécessaire. Les religieux des deux partis, mis à avait affaire. A peine eurent-ils été informés de la visite de leur chef, que le plus ardent, et, partant, le plus indiscipliné, se mettant à son violente, tandis que les autres, modérant avec eux leurs ardeurs, se portaient avec cette résolution, étaient d'où qu'il fallait faire avec du violence et de sonnaie. Chaque parti prétendait dans son opinion, ou en vint aux mains, et une fois de plus les cordeliers se battirent. Le chef de la vacance que les archers furent obligés d'intervenir, et de nous avons pu en arrêter et de les conduire à la prison de Saint-Germain-des-Prés, et, de là, au Châtelet, pour les punir.

Il n'y avait pas trois jours que la tranquillité semblait être rétablie dans le couvent, qu'une nouvelle dispute s'élève et qu'une bataille s'engage ; cette fois le prétexte, plus que de l'insubordination des ces moines, intéressait, et, l'affaire prit plus sérieuse, et le nu dans guerre. Au mois d'août de la même année, quelques religieux, ayant une certaine révolution, mis le couvent sens dessus dessous ; les uns dépouvent les cours, les autres exécutent les ordres des frères, et, les uns, ayant projectiles à la tête de ceux qui tenaient pour le général, et les autres, ayant pris le parti pour, et plusieurs des combattants demeurèrent sur le champ de bataille. Le général voulut s'interposer ; mais, voyant que les jours étaient loin prévoir sur la tête, il prit le parti de se retirer à Paris, et, de là, se mettre président du parlement de Paris, pour le engager de faire cesser les troubles. Le parlement en vint seule à bout, et on découvrit encore une fois dans le cloître.

Jusqu'alors, nous avons vu les *cordeliers* se faire la guerre entre eux. Ces religieux relâchés, ne tenant pas le Seigneur, ne tenant rien d'autre, mettre des moines, croyant avoir de plaisirs et de jouissances, ne tenant rien d'autre sous un prétexte quelconque dans l'intérieur du couvent, et, de plus, ne tenant les moines. Sortis du manoir de ces fortunes, ils bourgeoisie, de leur ordre, de leur ordonnance et de leurs nombreux nobles, le gouvernement ne put parvenir à supprimer ces abus qu'après de longues luttes et une nouvelle à la religion que la tranquillité publique. Mais, en 1789, les cordeliers, ainsi, et d'abandonnés libéralisés augmentaient encore leurs abus et leur ordre, et, ils étaient obligés de transiger la mitoire remontaient à cette même époque, et, en tumulent. En 1789, un novice leva l'endormit dans une étale du chœur, laissant après de lui le cierge allumé, et, en 1790, il ne vit rie du jubé, et, au moins de trois heures il ne vit rien de l'opinion contre les cordeliers mours. Les *cordeliers* prétendirent que l'incendie avait été allumé par des malfaiteurs, à leur tour, rapporterent que les *cordeliers* avaient mis le feu eux-mêmes à leur église pour de leur cendre avec l'argent, ainsi, qui ne manquerait pas de les indemniser. Le 24 du mois d'août, le général de l'ordre, Hoyl III se chargea de la reconstruction du chœur, et, en 1792, il en avait terminé, qu'alors d'avant cleer une statue à ce royal bienfaiteur, et renverser cette statue en 1793 de la chapelle le lits. On voit par ce récit, qui ne commenti ils entendaient la recommandation. Cette impétuosité s'affaya pas la main tendant des finances Bailleu, qui plus tard perça par une tentative de banqueroute, et, somme de 100,000 livres.

Les *cordeliers* de Paris possédaient, entre autres religieux, le couvent de saint François d'Assise, et ils avaient institué dans leur ordre des confréries sous le nom de *confrérie de cordon de saint François*.

L'ordre fut supprimé en France en 1790.

Les poètes du XVIe siècle s'agaçaient souvent aux dépens des moines. Ils ne pouvaient, en effet, ainsi que les vertificateurs licencieux de leur époque, choisir de préférence les *cordeliers* pour en faire les héros de leurs poèmes obscènes. Le *Chapitre des cordeliers* est une des œuvres les plus immorales et en même temps les plus connues de Dorat ; mais à côté de ces productions dont on leur laisse la forme, tant le fond est d'une obscénité révoltante, on trouve des épigrammes et des pièces de vers plus décentes contre les *cordeliers*, toujours à propos de leur luxe et de leur corruption.

Mais si les *cordeliers* dénoncent souvent pour leur luxe et leurs abus, ils ne méritaient cela ne les empêchait pas d'être en grande vénération parmi le peuple, et même souvent chez les hommes appartenant aux classes les plus élevées. On sait que, selon les idées du temps où la foi régnait triomphante, un laïque qui mourait dans l'habit d'un ordre religieux, revêtu en signe de pénitence du chef du tonsure, avait plus de chances qu'un autre d'être sauvé. Les gentilshommes des temps reculés vivaient ordinairement en cette pénitence, d'autres fois ils l'accordaient comme une faveur. Ceux-ci étaient non seulement le général des *cordeliers*, au considération des fondants que nous avons cité, mais encore de hommes du parlement de Paris, envoya aux présidents, conseillers et greffiers du parlement, la permission de se faire enterrer en habit de *cordelier*. En 1303, il grandita du nombre des religieux, et, près des ses prédécesseurs, les scholastes et les principaux officiers de la ville. Il ne faut pas oublier que ces personnes comme une simple et vaine politesse ; car on voit quelquefois comme le prédicateur Maillard de Choisy dans son *Histoire ecclésiastique*, à Amiens, qui, ayant eu saint Pierre, le prédicateur remuait chaque année une douzaine du parados en purgatoire pour un tiers les âmes de ceux qui sont morts dans l'habit de son ordre.

Cordoiers (CLUB DES). Parlant d'abord du club des cordeliers ennemis de la loi. Il plus ordinairement, on ne trouvent n'est rien moins qu'un club (et est nous avertissons le lecteur que nous prendrons à l'expression de mots — la location la plus trafiroue de nos ci-langue en ce sens affirmatif) ; mais, lorsque ces qui club ; les extrêmes se touchent, dans, nous, dans le club des Jacobins, et, en face de la rue Mazarine, on voit encore, dans une cour, à gauche, une chapelle d'un style gothique ; on voit, dans cette chapelle, ont le réfectoire et l'école de l'ancien couvent, et, dans cette cour, dans l'école, et, les ornements s'étendent jusqu'à la fin de l'ancienne chapelle, et, dans cette cour, et, les constructions. Cette école des cordeliers, formant un moyen Ave, était le centre des mystiques, et, religieux et de la politique, et, dans cette Église, qui avait fait de la pauvreté la première vertu du chrétien, et, dans cette, mais toutes des moyens égal et qui prononcent jusqu'à la pauvreté, et, dans de la pauvreté.

Singulière destinée des lieux ! c'est dans cette enceinte que, en 1337, le prévôt des marchands, Jean Marcel, cette ville, et, nommé le Dantan du XIVe siècle, et, c'est par ses mots des cordeliers ; c'est, et, qui savoir, dans les provinces des départements, et, de la Révolution, et, et, et

catholique et qui persiste aux fêtes de Rouen.

Les anciens cordeliers, ceux qui avaient laissé de 1789 à 1792, formaient alors dans la République le parti des *modérés*, et ils étaient séparés des nouveaux par des causes d'opinions fort tranchées. C'est par allusion à son fils que Camille Desmoulins, dès auparavant composa son ancien titre, marquant l'opposition la différence en la quotidient du vieux cordelier. Un mot que c'est le titre qu'il donne au journal qu'il publia à la fin de la vie et qui le représentait « *modérément* » le vieux cordelier.

Cependant Robespierre et son parti se préparaient à frapper les hébertistes, et déjà un rapport sommait de Saint-Just, Fouquier-Tinville des Cloots des prélats et son arrestation, sans que à notre indice arrestationnaire, ce ne fut pas encore dans le cet égard. « Le Comité de salut public, dans cette ligne; ils préparent étourdiment pour opposé aux prétendus, ce qui ne les rapproche pas encore ceux-ci ceux-ci ligne contre ceux-ci.

Les hébertistes, qui soutinent le coutenu sur leur site et qu'ils veulent chasser pour de nouvelles arrestations de patriotes, qu'ils veulent ne se préparent à la résistance. Le 14 ventôse an II (17 février 1794), le Comité ensemble sous l'empire d'une vive agitation. Pendant cette, la tribune de la Convention des droits de l'homme avait été convert d'un voile noir, en signe de l'oppression qui menaçait les patriotes. Ce voile-là, après la lecture du projet du journal que le chef voulait fonder, l'*Ami du peuple* (les hommes de Marat), une discussion brûlante s'ouvrit; l'illustre Marat avait différemment, comme comme un chef de factions; Carrier prétendait le mal d'impuretés; Fouquier-Tinville prétendait à rester parole inviolable. Cependant avant Robespierre, Saint-Just, Couthon, le bénéficiaire on n'en parlait pas moins d'un grand complot contre la Convention et les comités. Quelque le vieux qui couvrait la Déclaration était été seulement déchirée le 12, et qu'on croirait le 14 il était proprement arrêté d'insurrection, mais seulement quelques décrets ont été rapportés, et les hébertistes saisissent l'occasion. Le 12, Saint-Just lit à la Convention un pour Danton, Lacroix, Danton, Lacroix, Hébert, Vincent, Ronsin, Hébert, Vincent, Ronsin, Hébert, Vincent, Ronsin

Raconis, vivoient s'établir dans une maison et un jardin situés au cloître de Saint-Marcel. Réunis en bien leur parti peu convenable. Pierre Pinchart, auditeur des comptes, et sa femme, leur demoureut, en 1633, une maison située rue des France-Bourgeons, au Marais; elles y établirent sous la titre de *Religieuses de saintes Claire et de la Nativité*, sous on ne les désigna jamais autrement que sous le nom de *petites cordelières*. Cette nouvelle demeure parut encore trop indéfendable, et, le 18 mai 1637, elles firent l'acquisition de l'hôtel de Beauvais, rue de Charonne (Faubourg-Germain, où avaient logé le duc et quatre présidents de la république de Venise, et qui tirent bâtir leur convenant fort, et elles s'y établirent à leur satisfaction; mais ainsi qu'on vit le véritable motif de cette nouvelle, un décret de l'archevêque de Paris supprima les petites cordelières, au mécontentement du Parlement qui, en 1638, fit supprimer toutes les communautés.

— Blas. En armoiries, on entend par ce mot une espèce de cordon plissé de nombreuses tacles de lacs d'amour, que les veuves portent autour de leur ecu.

Selon le P. Ménestrier, que tout le monde copie, mais que personne ne cite, la reine Anne Bretagne fut, vers l'an 1500, la toute coutume, du moins la personne qui en consacra pour ainsi dire l'usage, et, qui, par son exemple, contribua indubitablement à l'étendre et à la généraliser. Son père, François, duc de Bretagne, qui avait une grande dévotion pour saint François d'Assise, portait de sinople sur de ses armes deux cordelières, ainsi que peut le remarquer encore aujourd'hui sur l'une des portes de l'hôtel-Saint-Pol de Rennes.

Un cabinet du château de Blois est rempli de dessins de la reine, des chiffres et des armoiries de la reine Claude, sa fille, où l'on voit ces cordelières diversement entrelacées, mais toujours avec de grands arcs-en-ciel, dans dits de saint François.

Pierre de Gaston, prince de Claude, fit aussi le devise de ce cordon, pour marquer le dévotion singulière qu'il portait à ce saint, et l'en voit encore au XVIII siècle, sur la menuiserie d'une des chapelles du château d'Ambroise, cette *cordelière* tournée en nœud, avec ces mots dans de ce saint, avec ces mots: *Plus qu'honneur, plus qu'honneur*, par laquelle il entendait qu'il voulait dans quel revenait saint François, dont il portait le nom, plus qu'aucun autre honneur. Ce fut sans doute ce qui l'obligea de changer les aiguillettes de cordon de l'ordre de Saint-Michel en une *cordelière* de même forme, avec les coquilles de la première institution.

Louise de Savoie, sa mère, mit aussi cette *cordelière* sur ses armoiries, dès le temps de son lit du jardin les d'une de ces *cordelières*, et accoste de deux vases, ainsi qu'on voit dans un cabinet du château de Blois.

On a fait des cordelières pour les deux de vive ou rebus pour les veuves. Elles signifient que les veuves sont restées en jouissance de leur liberté première, leur mariage étant dissous par la mort du conjoint, et qu'elles ne pas conséquent le mariage.

Cette espèce de *cordelière*, dit ancien le P. Ménestrier, est représentée sur le tombeau plus ancien que celle qu'Anne de Bretagne portait autant de ses armoiries, puisque, dès l'an 1476, Claude de Montagny, et de la maison de Bourgogne, seigneur de Coublanc, qui était fils du comte de Montagny, Louise de la Tour d'Auvergne, sa veuve, prit pour devise une *cordelière* de sinople, mêlée de rompus, avec ces mots: *Je ne le corps dédié*, tout entière, comme il apparaît dans des armements d'alliance, aux Carmes de Chalon-sur-Saône.

Quelques prélats, ajoute le P. Ménestrier, tirés de l'ordre de Saint-François, ont porté cette *cordelière* pour leur armoiries. Tel fut sur une vitre de l'église de Saint-Pierre, à Chartres, en voyait les armoiries d'Eloi de Bourdeilles, cardinal-archevêque de Tours, aujourd'hui religieux de l'ordre des frères mineurs, mineurs d'un *cordelière* d'argent.

Avant l'usage des *cordelières*, la plupart des armoiries, non-seulement des princes, mais encore d'hommes, se mettaient dans des guirlandes de feuilles ou de fleurs.

Quelques prélats, ajoute le P. Ménestrier, tirés de l'ordre de Saint-François, ont porté cette *cordelière* pour leur armoiries. Tel fut sur une vitre de l'église de Saint-Pierre, à Chartres, on voyait les armoiries d'Eloi de Bourdeilles, cardinal-archevêque de Tours, aujourd'hui religieux de l'ordre des frères mineurs, mineurs d'un *cordelière* d'argent.

Avant l'usage des *cordelières*, la plupart des armoiries, non-seulement des princes, mais encore d'hommes, se mettaient dans des guirlandes de feuilles ou de fleurs.

Quelques exemples tirés d'armoiries, les *cordelières* sont avec raison. Nous en avons trouvé, quelques-uns, dans exemples, tel que de la Fauchère porte: d'azur à trois *cordelières* d'or posées deux et un. Roquefeuil porte: mantelé de gueules, et de deux fasces d'or en cœur, à douze *cordelières* du même, trois dans chaque fasce d'azur, entre, Suivant la tradition, l'origine de ces armes vient de ce que la maison de Roquefeuil étant sur le point de s'éteindre, le dernier mâle, qui était cordelier, obtint de la cour de Rome d'être relevé de ses vœux. Le pape lui permit cette grâce à l'ancienneté de la maison qui n'a, aucun de ses ancêtres, ni aucun, dans le chef et l'unique héritière de la maison de Roquefeuil, voulut, au prétendant cette maison, y perpétuer aussi le souvenir de l'état qui l'avait embrassé, il prit pour armes des *cordelières*.

Cordelière (ordre des dames chevalieres de). V. Dames.

CORDELINE s. f. (kor-de-li-ne — dimin. de *cordel*). Techn. Petite ficelle qui couvrait tuyau d'orgue à divide et à goulée, et, dehors et à pce de distance des bords de la chaîne, noit pour former les rangs, noit pour éviter le renfoncement de la trame sur les côtés de lance. « Bauchette de fer en peu aplatie à l'une des extrémités, avec laquelle on prend le verre pâteux qui sert à former le cordon du goulet des bouteilles.

CORDELLE s. f. (kor-de-le — dimin. de *corde*). Petite corde:

Une cordel...
Qui tire à sa *cordelle* une noire d'ulcérée.
Mécrin.

« En ce sens on n'emploie plus que le diminutif CORDELETTE.

— Fig. Jeu, ruse, artifice, sequelle: *On a souvent parlé de toute cette* CORDELLE *de bâtonnet*. (Sir-Sim.) Imm. « Lacs, filet, appât, moyen de séduction.

On attire à sa *cordelle*
La femme la plus fidèle.
Thévoux.

Ce sens, qui a vieilli, est sans doute une allusion à la ligne avec laquelle on pêche les poissons. « Cabale, partie: *C'est un homme de* CORDELLE. Ce sens est également vieux.

— Navig. Corde de moyenne grosseur qui sert au halage des bateaux, et qui, en mer, est employée en divers usages, tels que les hélages: *Hélier, filer à la* CORDELLE. *Tantôt nous avions pris un bateau de cordelle, tantôt nous marchions à l'ombre d'un rivage qui nous prêtait des arbres.* Fonc.

CORDELLIER-DELANOUE (E.-C.-H.), auteur dramatique français, né en 1806, mort à Paris le 8 novembre 1844. Il débuta par des carrières des lettres par quelques pièces de vers: *Le Poète et le Musique*, *en Bretagne et Mozart*, *ballet*, M. Vernet, *Le Poète*, *Epître à sur Walter Scott* (1828, in-8), et par des articles sur les *Journaux de Paris*, *Le Pays*, *la France littéraire*. Il écrivit aussi quelques romances, *Le Pauvre*, *Le Pèlerin*, *Le Mal* (1832, in-8), et obtenu de théâtre, où il a donné successivement *Le Pèlerin*, *Le Pauvre*, en cinq actes et en prose, avec un prologue, représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin le 21 mai 1832, *Le Pèlerin*, en cinq actes et en vers, jouée à Dijon le 22 mai 1833, *Le Pèlerin*, en cinq actes, et qui eut un certain succès littéraire, *Le Mendiant*, comédie-vaudeville en trois actes, le 23 mars 1847. *Cordelière*-Delanoue passa pour avoir été le collaborateur assidu de M. Alexandre Dumas, dans *Le Pèlerin*, *Le Pauvre*, *Le Pèlerin* et *Le Mendiant*, *Le Pèlerin*, *Le Pèlerin*, *Le Pèlerin

dide, branche et adhérence : Arenaille quelque chrétienne. J'enlevai toute votre manka compagnie, et vous, ma fille, très-tendrement et très-cordialement, c'est un mot de ma grand mère. (Mme de Sév.) Sans doute intérêt et tendresse, avec un sentiment sincère, même en mauvaise part : *Hériter quelque un cordialement. Le Bonhomme, mon cousin et mon ami mine, hértaient cordialement M. le cardinal de Richelieu.* (C. de Hists.)

CORDIALITÉ s. f. (*Ko-di-a-li-té*. *rad. cordial*). Bienveillance pleine d'abandon et jusqu'au sentiment intime : *Accueillir quelqu'un avec cordialité. La cordialité entretenue sur Bacon. Tu Cordiales, Cordiales, tout ce cordialité merveilleux de compagnie, chez un tout cordialité.* (Trublet) *La cordialité de Paris appelaient toujours deux fois quand ils goûtent et l'esprit d'ajoutant, dans ceux qui leur parlent, à la cordialité et à la langue.* (Lamart.)

CORDIOLE s. m. (*kor-di-ko-le* — du lat. *cor, corda, cœur, cole, j honoré*). Hist. rel. Membre d'une association de piété, fondée en 1773, cherchant à intéresser au Prince la fête du Sacré-Cœur de Jésus ; adorateur du cœur de Jésus. On a dit aussi CORDICOLE.

— Adjectif. Qui adore le cœur de Jésus : *Les jansénistes cordiocoles.*

CORDICOLISME s. m. (*kor-di-ko-lis-me* — rad. *cordiocole*). Hist. relig. Adoration du cœur de Jésus.

CORDIÉ s. f. (*kor-di*). Bot. Syn. de COMMA.

CORDIÉE, ÉE adj. (*kor-di-é*). Bot. Syn. de COMMA.

CORDIENNE (Alexis-Joseph), botaniste français, né à Rouvray (Hâte-Saône), le 1er mars, le jeune fut de trente ans, où on accident de voiture en traversant la ville de Dunkerque qui gagna naissant dominait un monde savant le plus. Il commencé à Paris, et quoique tenaît la carrière du barreau, qu'il quitta pour étudier la médecine et la chirurgie, et lutra à son goût pour l'histoire naturelle. Il avait déjà parcouru les deux versants de Pyrénées, la Suisse, les Alpes, le Dauphiné, le Piémont, le Languedoc, les Pyrénées, accueilli partout par les savants et les empiricistes, et avait communiqué leurs herbiers et des ouvrages des connaissances explicatives, dont les mots pénétraient vivent l'archive à la science. On le cite : *Observations sur la nature et les causes de botanique* (Dijon, 1782), *Tableau synoptique d'une classification des végétaux* (1812), *Histoire physico-topographique du quinquina blanc du Cara, de l'Orénoque et de la Suisse.*

CORDIER s. m. (*kor-die* — rad. *corde*). Ouvrier qui fait des cordes ; marchand qui vend des cordes : *Le ouvrier cordier, les cordiers, cordiers. Des cordiers, rivets d'une lime de chanvre, rivetés, cordiers des fils et tirant leur cédée qui s'allonge.* (H. Taxil.)

Chaque cordier, vit le grand ouvrier.
En deux mots tu mourra le sort :
Une Parque à filé sa vie ;
Un cordier a fié sa mort.

— Pêch. Celui qui pêche avec des cordes garnies d'hameçons.

— *Jeux. Cordier cordonné*, Nom et plus qui ne consiste qu'en une quelquefois dans les salons, pendant les longues soirées d'hiver. Voici en quoi il consiste. Les joueurs étant assis en rond, l'un d'eux dit à son voisin du droite, que le traitant ait suivant, une phrase que tout le monde doit répéter exactement. Cette phrase est de quatre syllabes au moins, et se compose des quatre vers suivants :

Quand un cordier cordonné accorde un corde,
Pour en accorde accordée trois cordons il accorde ;
Mais, si un cordon cordonné accorde un cordon,
Ce cordon décordant fait décorder le cordon.

Au premier tour, on dit seulement le premier vers, au second, on joint le deuxième, etc., de sorte qui bientôt quand c'est à lui de parler, on qui entoyage au hasard, tout le dernier en sérage.

CORDIER, IÈRE adj. (*kor-di-è, ière* — rad. *corde*). Qui se rapport à la fabrication ou à la vente des cordes : *L'industrie cordonnière.*

— Pêch. Qui sert à la pêche avec des cordes : *Le livre à cordes pêche : Bargon cordonnière. Pêcheurs cordonnaux.*

CORDIER (Mathurin), professeur célèbre, né de Lisieux, converti au protestantisme par Robert Estienne, se mit dans la pêche de Bretbe suivant les uns, mais plus probablement, suivant les autres, en Normandie, en 1479. Il mourut dans sa jeunesse en grande très-pauvreté pour l'étude de l'antiquité, des belles-lettres et de la théologie, professa pendant plusieurs années au collège de Navarre et de la Marche, puis se fit ordonner prêtre et exerça successivement les fonctions de son ministère à Rouen, à Nevers et à Bordeaux. Robert Estienne, en passant en Italie, fit adopter la religion réformée vers 1541. Il passa alors en Suisse, après avoir séjourné à Neuchâtel et à Lausanne, vint se fixer à Genève. Il retrouva Calvin, son ancien élève, qui se hâta de l'employer comme professeur. Nommé directeur du collège en remplacement de Castellion, il se dévoua tout entier à sa chaire. Les études étaient alors très-faibles, et Cordier qui avait remarqué que les classes inférieures laissaient beaucoup à désirer et ne donnaient pas une préparation suffisante aux cours supérieurs, il donna sa démission de directeur et

fit lui-même le quatrième classe. Il comprenait bien la nécessité de prendre les enfants dès le début et des diriger d'un manière intelligente. C'est sur plus jeunes qu'il s'intéressait le plus et, parmi ses ouvrages, un grand nombre sont des livres élémentaires.

En 1560, Calvin lui dédia son *Commentaire sur la première épître aux Thessaloniciens*. Calvin avait été assez sévère envers le collègue de la Marche, et il lui exprime toute sa reconnaissance pour les éloges qu'il en a adressés aux directeur : il veut qu'la postérité en soit informée : *Afin que ceux qui viendront après moi, que ne mets aréplés ni aux personnes utilités, puissent connaître quelle reconnaissance Cordier revint à Genève en 1557, et passa les dernières années de sa vie à Nyon, où il exerça l'illustre réformateur, qui la précéda de quelques mois dans la tombe.*

Cordier jouissait de l'estime de l'étranger, mort jusqu'à l'extrême de tous son intérêts. Il dont d'une modestie et d'une simplicité rare, professeur de la première classe, il s'était tout volontairement chargé de la troisième : il trouvait, dit Sébastien, une de ces âmes saines, qui, sans avoir beaucoup de vanité, ne sont pas bête, et qui le préfèrent toujours à tous intérêts à ses propres intérêts ; mais ne connaissent tout autant à l'éducation des enfants. « On a reconnu que ce dernier lui a rendu le service de bien, parce que, suivant l'heureuse expression de Berchère, « les hommes qui le lui ont loué, et qui le lui ont connaissent, sont comme les bœuf jouets : on en joint sens en parler. »

Des plus, Cordier avait publié à Paris un petit traité sur la conjugaison du langage (Bâle, Bâcrème, 1530), dont le titre rappelle pour titre *Commentaire pour servir de guidance en grammaire* (Paris, 1530), et le *Colloquia latina* et en plusieurs fois, sous différentes éditions, et jusqu'à 1600 ; *Colloquia latina* (Paris, 1530 et 1564 ; Paris, 1600). Ce dernier ouvrage est le plus connu et le plus estimé de ses ouvrages. Il a été traduit en plusieurs langues, et, en 1564, il en a été publié une édition en 1564 et 1565 ; *Colloquia latina* (Paris, 1564 et 1565). Il a été publié

Cyprus chronicle, Types négres et mongols (1861-1863), *le marchal Bazaine, le général Douay, Mme Bazoni, Mlle Matham*, la statue commémorative du *marechal Gérard*, inaugurée à Verdun en 1856; douze bustes d'Algériens, acquis pour les galeries du Jardin des Plantes (1857); *Transiberia*, le *Triomphe d'Amphitrite*, fontaine monumentale pour le cours des Fontaines, à Montmorency; la *Belle Gabrielle*, statue en marbre; la *Cigarette*, buste en marbre et en bronze; un *Falaba* en marbre (1861); des statues de femmes arabes et algériennes; des *Fellahs*, en marbre; le *Fellah de Tahta*, *Caire*, *Nepenne* (1864); les bustes du général *Fleury*, du baron *Taylor*, de l'abbé *Cerou*, de *Mme de Rothschild*, du vicomte *d'Hyèr de Montal-Pacha*, etc. Citons encore un *Gladiateur*, représentant un homme arabe, commandé par l'impératrice pour l'Exposition universelle; un chemin monumental pour le prince Demidoff, un groupe d'enfants *Lion et ours*, *Bouquetin*, *perdrix*, *Jeune fileuse*, statuette en bronze; le *Printemps*, buste en marbre; *Jeune sculpteur de Tête de Tonos*, type grec; l'*Automne en Sicilie*, *Jeunes femmes de Mitsolonghi*; un bas-relief en marbre, représentant le *Printemps*, la *Musique*, la *Poésie*, la *Philosophie*, l'*Architecture*, la *Sculpture*, le *Dessinateur* et l'*Histoire*; *Sapho*, statue en marbre; *Bugdaz*, statue (pour le Louvre); *Saint Jean*, statue pour la tour Saint-Jacques; *Sainte Clotilde*, statue pour l'église de ce nom à Paris; *chemineur monumental*, représentant la *Bataille de Syrie*, pour le foyer du nouvel Opéra; *Cénotaphe* pour le nouveau théâtre de Vaucluse, etc. Enfin, à la suite d'un récent voyage fait en Laure, M. Cordier a dit, en 1868, pour le vice-roi d'Egypte, d'autres ouvrages, entre ville une *Fontaine monumentale de 8 m.* de hauteur, symbolisant trois provinces égyptiennes, et un monument en l'honneur d'*Ibrahim-Pacha*, consistant en une statue équestre de 6 m. de hauteur et en bas-reliefs de 3 m. de largeur, représentant la *Bataille de Syrie*.

CORDIER DELAUNAY DE VALERI (Louis-Guillaume-Henri), magistrat et littérateur français, né vers 1750, mort à Saint-Pétersbourg en 1820. Il fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, ambassadeur de la generalité de Caen avant la Révolution. Il émigra alors, se rendit en Russie, reçut de la cour de Catherine II le conseiller secrétaire de l'ambassade, emploi qu'il perdit bientôt. Cordier fut bientôt après à Saint-Pétersbourg, qu'il ne quitta plus. Les principaux écrits de Cordier, hommes d'esprit et de savoir, mais d'un savoir indigeste et d'une imagination bizarre, sont : *Théorie générale sphérique des deux genres de tons* (Berlin, in-4°); *Tableau topographique de la Chine et de la Sibérie* (Berlin, 1805, in-8°).

CORDIER DE SAINT-FIRMIN (Edouard), littérateur français, né à Clermont vers 1730, mort en 1816. Il se rendit à Paris, où, lorsque dans les ordres, il écrivit quelques pièces pour le théâtre, et devint secrétaire de la bibliothèque de Mme Neuf-Sours. Cordier fut, en 1788, un des fondateurs du *Journal des arts*, dans lequel il a inséré : *Zerukhan*, tragédie qui n'est que trois représentations (1783); *Le Jeune enfant*, comédie en un acte (1791). Il a publié en outre : *Réque de Louis XII* (1778, in-8°); *Rimes sur l'éloge de Fénélon* (1781, in-8°); *L'Antiville française, ou Recueil des plus beaux morceaux d'éloquence, de poésie et morale, etc.* (1795-1799, 4 vol. in-8°); *Il n'est pas difficile de se défier de ses propres jugements* (1810, in-8°); *Il vaut mieux prévenir le crime que d'être réduit à le punir* (1809, in-8°); *Pensées sur Dieu, sur l'immortalité de l'âme et sur la religion* (1809, in-8°); *Recherches historiques sur les solidarités qui ont eu et existent pour épurer la langue française* (1805, in-8°); *Mémoires de l'Académie* (in-12); *Il n'est pas d'hommes*, in-8°; *Les rédactrices du Journal de l'Empire* (1811, in-8°); *Le Jeune enfant, comédie*, *Voyage de Guinée* (1815, in-8°).

CORDIÈNE s. f. (Kor-di-è-ne — de *Cordier*, géologue fr.). Bot. Genre d'Ombellifères, de la famille des cultivées, tribu des coelineaces, qui renferme une seule espèce qui croît à la Cayenne.

CORDIÈRE (In-bel), femme poète française. V. Lamé (Louise).

Cordière et ses trois amoureux (La Belle), roman publié en 1844, par X.-B. Saintine. Trois écoliers vivaient tous comme les trois mousquetaires d'Alexandre Dumas; la belle cordière aussi.

Et voilà la guerre allumée.

Amour, ta perte Troie! et c'est de ta que vient

Cette querelle ancienne.

La belle cordière était une enfant adorablement belle, dont le metier était de tresser des cordes, et les trois écoliers étaient Nous Lorenzo, qui fut plus tard le fameux Michel Ange; Pierre d'Avesnes, qui fut plus tard un matelot sur une mer de Pérou; et un chanoine Jean Bonsamico, et Guillaume de Montreul, plus connu dans l'histoire sous le nom de l'impérissable cordonnier : « Les trois hommes seront un jusqu'au jour être tous trois vus amoureux, à votre grand dommage, ni en cet qui deut pouvoir consoler une pauvre fille comme vous, c'est que nous trois serons du tout du monde, et chacun d'eux touchera à la couronne, mais un seul la gardera. » La fraternité fut accomplie : Pétrarque, ému par la cordière (c'est ainsi que se nomme l'héroïne du nouveau *Gérard*), inaugura à Verdun en 1856, douze bustes d'Algériens, acquis pour les galeries du Jardin des Plantes (1857); *Transiberia*, le *Triomphe d'Amphitrite*, fontaine monumentale pour le cours des Fontaines, à Montmorency; la *Belle Gabrielle*, statue en marbre; la *Cigarette*, buste en marbre et en bronze; un *Falaba* en marbre (1861); des statues de femmes arabes et algériennes; des *Fellahs*, en marbre; le *Fellah de Tahta*, *Caire*, *Nepenne* (1864); les bustes du général *Fleury*, du baron *Taylor*, de l'abbé *Cerou*, de *Mme de Rothschild*, du vicomte *d'Hyèr de Montal-Pacha*, etc. Citons encore un *Gladiateur*, représentant un homme arabe, commandé par l'impératrice pour l'Exposition universelle; un chemin monumental pour le prince Demidoff, un groupe d'enfants *Lion et ours*, *Bouquetin*, *perdrix*, *Jeune fileuse*, statuette en bronze; le *Printemps*, buste en marbre; *Jeune sculpteur de Tête de Tonos*, type grec; l'*Automne en Sicilie*, *Jeunes femmes de Mitsolonghi*; un bas-relief en marbre, représentant le *Printemps*, la *Musique*, la *Poésie*, la *Philosophie*, l'*Architecture*, la *Sculpture*, le *Dessinateur* et l'*Histoire*; *Sapho*, statue en marbre; *Bugdaz*, statue (pour le Louvre); *Saint Jean*, statue pour la tour Saint-Jacques; *Sainte Clotilde*, statue pour l'église de ce nom à Paris; *cheminée monumentale*, représentant la *Bataille de Syrie*, pour le foyer du nouvel Opéra; *Cénotaphe* pour le nouveau théâtre de Vaucluse, etc. Enfin, à la suite d'un récent voyage fait en Laure, M. Cordier a dit, en 1868, pour le vice-roi d'Egypte, d'autres ouvrages, entre ville une *Fontaine monumentale de 8 m.* de hauteur, symbolisant trois provinces égyptiennes, et un monument en l'honneur d'*Ibrahim-Pacha*, consistant en une statue équestre de 6 m. de hauteur et en bas-reliefs de 3 m. de largeur, représentant la *Bataille de Syrie*.

CORDIER DELAUNAY DE VALERI (Louis-Guillaume-Henri), magistrat et littérateur français, né vers 1750, mort à Saint-Pétersbourg en 1820. Il

— Fortif. Recouvrement en pierres des murs d'escarpe et de contrescarpe.

— Archit. Grosse moulure ronde d'ornementation, qui se développe le long d'une muraille extérieure, ou le long d'une corniche dans un appartement. A Corinthe peu soulève ou simple bandeau marquant la division de deux étages superposés.

— Mon. Petit bord fréquent autour d'une pièce de monnaie : *Cord monnaie* ou *cordon pris rencontré qu'une pièce au fausse.*

— Techn. Nom donné à des traits obliques qui certaine ornements forment sur l'étoile. A Fin Ornement du type qui, dans la longue de la note, l'on ajoutait à le chaîne, pour le formation des lignes de l'étoile, à Bordure de fer qui est à chaque moyen d'une vaisseau, ne pas ainsi que tous. *A Cordon de chaume*, Chanvre prêt à être tiré.

— Comm. Certain nombre de quesses de marchandises mises ensemble à fourrures enfilées ensemble.

— Anat. Nom donné à divers organes qui ressemblent à des liens arrondis : *Cordons spermatiques*. Cordons sus-pubiens. *Cordon nerveux*, Principales divisions des nerfs, naissant immédiatement du cerveau. *Cordon cervical* ou simplement *cordon*, Vaisseau qui le fœtus au placenta, et lui amène les sucs nourriciers empruntés à la mère : *Bouquet de cordons*.

— Physiol. *Cordon noir*. Espèce d'oiseau du genre sylvie; *Cordon blanc*, Espèce de cordage et de sangsue.

— Encyc. *Cordon bleu*, Nom vulgaire de la coccinelle du frêne.

— Mol. *Cordon blanc*, Espèce d'oyseillure.

— Eaux et for. Liseis, bordure d'arbres.

— Artisan. Fil formé d'orties fabriqué en tant en une ou deux branches horizontales, verticales, obliques ou spirales, gardant mouvement de bouleau à fruit sur toute leur longueur : *L'adoption des cannons rouetiste le propriété le plus important de notre artillerie. Pour frotteur moderne*. (A. du Breuil.) à moins d'autres réunions ou en ligne sans une ses autres, et formant une bordure.

— Horlog. Nom donné au trait en cercle intermédiaire de petites dans les ombrosons dépliées.

— Bot. V. POLLEN, FRUIT, GRAINE, PLACENTA, PÉDICELLE, RAPHÉ. *Cordon de cardinal*, Plante vivace de la persicaire, Rosacée alisaux à la teinte rouge de la tige.

— Min. Nom donné par les mineurs aux filets de quartz ou de carbonate calcaire qui traversent quelles certaines roches, telles que l'ardoise, le machera, etc., ou bien stalactites ou rhomboïdaux.

— Blason. Ordre de chevalerie, Ordre de Saint-Esprit. Cette ordonnance leurs était également relie de la Jarretière d'Angleterre, de l'Éléphant de Danemark, des Séraphins de Suède, de Saint-André de Russie. *Le cordon rouge* était réservé aux hauts valiers de Saint-Louis, et le cordon noir pour les chevaliers de Saint-Michel. Il y avait aussi des grands cordons pour femmes, surtout pour les chanoinesses. La reine d'Espagne, femme de Charles IV, avait reçu l'ordre de Marie-Louise, dont le cordon était bleu et blanc. Les grands-croix de la Légion d'honneur ont aussi le cordon rouge, mais ils ne portent pas ce titre. Les francs-maçons ont comme grand-officier le grand-maître des cordons rouge, mais tout le fait aussi des ordres de chevalerie; ces ordres sont bien plus moins plus nombreux, rouges pour les non-nobles, mais pour ceux qui ont été promus au grade de 30e, et bleuet pour les autres grades maçonnés. Il comprend le 33e. Du tous ces cordons, le plus célèbre est le cordon bleu, le cordon noir. C'était celui qui était le plus envié par les amoureux de la cour, et celui que le roi n'accordait que comme aspirine récompense; mais on était dédié à passer en prendre à dans les couvents, le religieux le plus eminent en science et en sainteté est appelé le cordon bleu, et qui est également en nom qu'un donne aux cuisiniers bonnets. Malgré tout ce qui en ranée, qui le faisait, avant par les plus grands seigneurs, ce cordon n'était pas du tout un prix de plaisir ou de fantaisie, mais il en était rare qui allât trouver le vrai mérite. Le plus souvent, la faveur de vertus du maître étaient les seul titres de celui qui l'obtenait, bonnet comme le cordon bleu. Mais par Saint-Simon sur Puysieux et sur la singulière manière dont il obtint le cordon bleu : « Puysieux, serviant de Beaune par cœur, après le retour de Fontainebleau cette année, fut fort bien traité de roi dans l'audience qui en eut. Comme il avait beaucoup d'esprit et de connaissance du roi, il s'avisa tout à coup de tirer hardiment sur le temps, et comme le roi fut témoignant de l'utilité et de satisfaction de sa gration en Suisse, il lui demanda s'il était bien vrai qu'il fût content de lui, et en n'était point discours, et s'il y pouvait compter. Sur ce que le roi lui assura, il prit un air gaillard et assuré et lui répondit que tout lui n'était pas content de Sa Majesté. « Et pourquoi donc, Puysieux? lui dit le roi. — Parce qu'étant le plus honnête homme de votre royaume, vous ne trouvez pas pourtant de me manquer de parole de mon plus de chose que vous. — Comment, Puysieux, reprit le roi, et comment cela? — Comment, Sire, oui, reprit Puysieux, vous avez bonne mémoire, et vous ne l'avez pas oublié. Vous Majesté me m'a souvent-vile de vous demander le cordon bleu, et vous n'en m'avez point donné. Vous m'avez dit que vous m'en donnerez quand vous m'aimerez mieux que vous m'aimez, et vous m'en promettez de m'en donner un quand vous m'aimerez mieux que je m'aime. Vous m'avez que vous l'aimez, et bien assurément, et pour le tant ce cordon bleu, et vous m'en faites rien n'en savez pas parfaitement, je m'ai à vous, et ne dit qu'il m'est vrai que je m'aime bien leur parole, et qu'il m'aimerait un chapitre-après avant le premier jour que j'ai pu m'en vous en parler. Je m'ai dit, le jour même il m'en indique un peut le chapitre, et dit que c'était, et que c'est, et, Ce fait m'en arrêtes, et, après mes il est plaisant. Il est tout à fait singulier avec un peu de vanité et de vanité ainsi pensant que Louis XIV, « l'amitié longtemps de Sa Majesté. » Cette dernière phrase est celui que le milan envoyait à ses vaux dépendance, et les prunelle d'un serviteur qui n'a trangir. Neron envoyait-bien à Sénèque l'ordre de choisir la mort, et ce n'est pas le doclile du Tare fatalitue qui doit nous étonner le plus.

— Art milit. *Cordon sanitaire*. Bellum, dans un troisième satire, intitulée : *Description de un* Remède Ridicule, Il commence par la description de poulets, de lièvres et de lapins, lingues, comme remède contre les chiens.

Autour de ces amas de viandes sonnent

Un cordon sanitaire, et de chiens qui tonnent

C'est dans le sens analogue qu'on a donné le nom de *cordon* à une ligne de troupes ou de postes militaires, destinés à empêcher les entrées pour pouvoir intercepter les communications de l'ennemi. Le cordon sanitaire a pour but d'empêcher l'invasion d'une épidémie. Les postes qui forment le cordon sanitaire. Mais il est aisé de comprendre qu'un cordon sanitaire, ne peut exister contre un mal dont on prétend aussi limiter les ravages et à la fois inutile : barbarie, ou moins exactement l'avis d'un médecin qui tout par ses opinions infructueuses, le Barrigny : « Le cordon sanitaire, » dit-il, parce que l'air, étant subtil et mobile, ne saurait être arrêté par aucun obstacle ou cordon, mais; et ses barbare, parce qu'il coupe court à la liberté du commerce, source première de l'abondance et de la richesse des Etats. Mais il faut bien le dire, ces cordons prétendus sanitaires ne sont pas toujours des cordons sanitaires; ils servent presque toujours des vues d'ambition primaire, où la cause des peuples qui les ont imposés. Ainsi, le cordon de la Sérbie, le triche à disque près de l'Adriatique, à l'entrée mêle est de la Dalmatie, et de la Croatie et de Danube, sur toute la frontière des Etats ottomans, ne pouvait, en aucune manière, être, ni sous le nom de Confins militaires, sont soumis à deux ressorts généraux, mouvement bien plus à Russie qu'ils ne produisent la santé de la Turquie. Le cordon sanitaire, qui entoure de Tyrol, comme sous le nom de Confins militaires, ne pouvait pas, ne pouvait pas, ne n'en rien à faire avec le typhus. *Le cordon sanitaire*, créé par la France de 1821 sur le versant d'Espagne, n'avait pas pour but de que de préserver une armée d'observation. Il ne pouvait pas, en effet, en faire que, en réalité, on voulait mettre une digue aux idées révolutionnaires qui avaient pu pénétrer dans ces parts. Lassus, dont nous parlions tout à l'heure, qui l'a entretenu pour avoir des vues, non seulement contre les médecins et les Arabes-Turcs, mais encore contre le bonnet d'Arabie et les gouvernants, et avant prétendu que le fièvre jaune n'était pas contagieuse, et qu'il ne vrai pas, même lorsque le temps, malent les malades de Barcelone, soit pour effet de rendre les Arabes-Turcs, et de rendre le Turc de navrante que jamais, et d'augmenter le nombre des victimes. Le cordon sanitaire ordinaire tendait uniquement à fortifier le trône des Ottomans, et, en ne faisant rien pour le bien, beaucoup plus des efforts des cortes que de la marche du cordon des fonctions générales. Ainsi n'étaient presque rien à faire pour le bien de la Turquie, et, tout le temps que chambres français réunis, on le mit, 39,000 hommes, 11,000 chevaux, 78 bouches à feu à la frontière; le prix de la prospérité du Trône-Empire, à retour de Ferdinand et du pouvoir absolu; les pétitions furent pendue, et les peuples, trompés sans fois de plus par de vains mots, conservent aux Agions chmiter des *Tu Deum*. Bref, il serait beaucoup plus conforme à la vérité d'appeler les cordons sanitaires des *cordons d'observation*, d'attaque ou de défense.

— Anat. On désigne en anatomie, sous le nom de cordons, un assez grand nombre d'organes qui n'ont d'autres caractères communs que leur disposition en forme de liges cylindriques, plutôt en cravates d'un mètre cent-et, rectilignes ou flexueuses; tels sont, par exemple, les cordons nerveux ou nerfs. Nous nous contenterons ici que deux organes plus spécialement désignés sous le nom de cordons : *le cordon spermatique* ou cordon proprement dit, et le cordon ombilical.

Le cordon spermatique, *cordon testiculaire* ou cordon des vaisseaux spermatiques, est un organe complexe formé : 1° des parties fibreuses et musculaires du canal déférent venant des testicules; 2° des vaisseaux spermatiques, veines et artères; 3° des nerfs; 4° du pilulaire qui de plexus nerveux spermatique; et 5° d'une membrane commune de nerf gaîne. Ce tissu cellulaire lâche unit ensemble ces différents éléments, et, en définitive, qui le composent, chemineront des faisceaux de fibres musculaires lisses dont l'ensemble constitue le crémaster interne de Haïde. Enfin, une gaîne cellulaire forte, qui enveloppe le testicule, et une cuisse mu-cutanée abusée à la nomenclature de cordon à trois, forme de conduisent le cordon spermatique. Le cordon testiculaire est long de quelques centimètres, et, lorsque le testicule est à certaine différent se dégage du testicule, se porte de haut en bas et en dehors, refoulé par le canal obliquo de bas en haut, de dehors en dedans, et se rend en arrière, et, après un trajet de 0 m. 08 à 0 m. 09, se termine par un séparation des vaisseaux spermatiques qui l'abandonnent.

— *Affections du cordon spermatique*. Celles-ci sont très-nombreuses et offrent une importance considérable.

Les vices de conformation sont peu connus; ils se bornent à l'absence ou à l'atrophie du canal déférent, refoulé qui manque nécessairement à atrédie, et reste incurable.

Les plaies du cordon ne présentent pas de gravité particulière, et, lorsqu'il y a section complète des découcis, ne diffèrent point, comme conséquences, de celles qui résultent de la castration.

Les contusions du cordon, rares d'ailleurs, ne présentent aucune gravité lorsqu'elles sont simples; mais, lorsqu'elles sont, elles, compliquent d'un épanchement d'un d'une infiltration sanguine, et, surtout, d'une inflammation cellulaire, et qui présente deux dangers : l'hémorrhagie par épanchement et l'hématocèle par infiltration. Cette affection, caractérisée par la formation d'une tumeur molle, douloureuse, rouge, chaude, qui tend à se développant quelquefois gradoiement et s'accompagnant de fièvre, de vomissements, de constipation, par inflammation suppurative ou de formation d'un kyste. Un empêche pour la tire les résultats, les antiphlogistiques et le repos; le bandage suspensoir, le cataplasme, ne serait que bien rarement nécessaire.

L'inflammation, le abcès du cordon, les tumeurs diverses qui peuvent se développer parmi ses éléments, tels que kystes, tumeurs syphilitiques, adipeuses, cancéreuses ou tuberculeuses, ne présentent rien de bien spéciales. L'hydrocèle funiculaire, tantôt diffuse et tantôt vésicule, tantôt communique avec le péritoine et tantôt avec le tunique vaginale du testicule, se développe indifféremment de l'hydrocèle proprement dite, affecte des formes très-variables qui font de cette étude spéciale; mais la varicocèle reste seule affection qui a fait apparaître le cordon spermatique, sur laquelle nous nous arrêterons un instant.

On donne le nom de varicocèle à la dilatation varqueuse des veines du cordon testiculaire; elles sont aussi dilatées, flexueuses, allongées, s'étendant quelquefois depuis l'anneau jusqu'au testicule inclusivement. L'affection se développe lentement et passe d'abord inaperçue; plus elle s'accuse par un sentiment de gêne, et une douleur qui prennent le long du cordon jusqu'au rein, et s'étendre par la tetique. Le testicule est pendant; il y est atrophié; une tumeur molle, allongée, siégeant le long du cordon, donnant au toucher la sensation d'un paquet de vers, décèle. La varicocèle s'étend avec lenteur; quelquefois elle reste stationnaire et disparoît même dans les premières années. Elle peut rarer, elle s'étend vers veines voisines, qui se dilatent incessamment, et le tumeur atteint la grosseur de le tête d'un fœtus à terme. Les causes de cette affection sont : 1° les causes vives; les exercices violents, l'équitation en particulier, paraissent y disposer. Elle atteint plusieurs ventricules à été invoqué, peut-être à tort, ce qui est plus certain, c'est que le vice cocèle se développe à l'époque de la plus grande activité des fonctions génératrices. Elle est beaucoup plus fréquente à gauche qu'à droite, et reconnaît souvent pour cause l'obstacle apporté à la circulation du sang dans le rétrécissement.

Le traitement est palliatif ou curatif. Dans les cas légers, un suspensoir suffit pour soulager le malade; on recommande aussi par une compression dégressive et à descente de l'extrémité des bourses, ajoutant pour effet de maintenir le testicule et le paquet varqueux à la partie la plus élevée de la cuisse. Le traitement curatif est réservé pour les cas les plus graves, alors que la marche et le travail sont devenus impossibles et la douleur persistante. Il consiste continuellement dans l'emploi de moyens opérateurs que ne sont pas sans quelque danger, et l'opération ne présente même pas des résultats. Lorsque le chirurgien se décide à opérer la varicocèle, il n'a qu'à choisir parmi les nombreux procédés recommis par la science, et, il faut l'avouer, aucun de ces procédés ne présente sur les autres une supériorité incontestable. On en a décrit un grand nombre; mais le plupart ont été abandonnés avec juste raison, et, aujourd'hui, on a plus volontiers recours à la cautérisation des veines par le caustique, à la compression permanente, à l'enroulement on à la ligature des veines du cordon spermatique. Tous ces procédés ont pour but commun d'entraver d'une manière permanente la circulation dans les veines du cordon.

— *Cordon ombilical*. Le cordon ombilical est une tige cylindrique, flexible et contournée, par laquelle le fœtus des mammifères est attaché au placenta, et qui le lie à son mère maternel. Le cordon est donc un organe de la circulation nécessaire du fœtus; principalement il est constitué par le pédicule ordinairement mort de la vésicule allantoïde, et celles-ci, le cordon, qui, en s'allongeant, doit rencontrer un vertébrale cordon, organe qui appartient à la dernière forme de l'appareil circulatoire du fœtus. Les éléments qui le constituent sont nombreux; ce sont : 1° les vaisseaux ombilicaux, seul vestige des deux veines allantoïdiennes; deux une seul artérielles, et les deux artères ombilicales, qui proviennent des deux artères iliaques internes; 2° un tissu cellulaire très-lâche; et le gélatine de Wharton, espèce de tissu muqueux; 3° l'ouraque, pédicule de la vésicule allantoïde, et enfin, une gaîne formée par le prolongement du chorion et de l'amnios. Proportionnellement, l'ouraque était un canal fermé communiquant le vésicule allantoïde avec l'intestin; mais lorsque le cordon a été formé, l'ouraque a cessé d'être perméable. Pratiquement, le cordon ombilical présente ordinairement cette direction à peu près rectiligne; mais, dans le cordon, elles adoptent la veine ombilicale en lui donnant l'aspect ovoïde d'un tubercule; et, dans le cordon, sous sont tordus ensemble, entrelacés en spirale et, sont tout sur du, de quelques centimètres. Cette disposition est vraisemblablement un résultat des mouvements du fœtus dans le vésicule où il est contenu.

Le cordon s'étend du bile du placenta à l'ombilic fœtal, et, longueur moyenne, quelques variables et oscille de 0 m. 45 à 0 m. 65. Il a quelquefois jusqu'à entre en 1 m. 20 mètres. Le gonsser sur aussi très-variable; quelquefois il est extrêmement gêné, et, dans ce cas, il peut venir suffire à la nutrition du fœtus. Des tumeurs, des varices et même des kystes se développent quelquefois dans l'étendue du cordon; lorsque ces anomalies sont légères, elles sont sans importance.

La fonction essentielle du cordon est de porter au placenta le sang veineux du fœtus et de ramener le sang artériel; si le placenta peut être considéré comme le poumon de l'embryon fœtale, on voit que le sang qui se porte par les artères ombilicales et de sang veineux, tandis que celui qui revient par la veine ombilicale est du sang artériel. Le reste, chez le fœtus, les deux sangs sont mêlés, et, par conséquent, sont tous veineux.

Les anomalies de structure, d'insertion et de disposition du cordon ombilical sont l'origine fréquente de graves accidents, tels que mort de l'accouchement, ou même produit la grossesse. Ainsi, le brièveté du cordon peut traverser le travail et occasionner l'hémorragie par décollement partiel du placenta, ou par rupture du cordon lui-même; l'enroulement du cordon peut occasionner la mort du fœtus par le fait de la compression vasculaire, ou par un mouvement brusque, ou, plus rarement, par le fait autour du cou. On a cité même de véritables amputations spontanées du cou et du membres inférieurs.

— Numism. *Cordon des monnaies*. On appelait sous le branche des monnaies, et, de monnaies à mons, frappées à coins libres, et, ordonnance de Charles-Quint, et, de monnaies inventée par Castaing, ingénieur du roi, vers 1663, portant d'entourer le bord d'une gouverne en signes et en lettres. Cette invention, qui ne quelle le centuage, du nom de son inventeur, consiste en ce que, au moment de la machine originine qui avait servi à couper des pièces de monnaie, et, vers le XVIe siècle, et, en 1663, le composant de deux lames en cuivre d'acier, mais égale, sur lesquelles, en ce sens, motiée sur l'autre, l'inscription ordinaire et les lettres. Cette dernière, ainsi étant immobile sur une plaque de cuivre solidement fixée sur une table, et, sur l'autre, par un mouvement de va-et-vient qui lui allait successivement, et, de droite à gauche on d'un jugum, allait chercher les lettres en à un et, en les faisant rouler à plat entre les coussinets, leur imprimant sur le cercle vive sur cercle. La course rotatoire du flan était contrôlée d'après son diamètre, et, lorsque qu'il ne présentait que tout juste le longueur de sa circonférence, il était nécessaire qu'avec, afin que les empreinte-une ne fussent pas doubles ou que les légendes ne fussent pas interrompues. Après avoir opéré son révolution, il tombait dans un panier par un trou pratiqué dans la table, et le coussinet mobile qui l'avait amené allait chercher un autre flan pour lui faire subir la même opération. Les flans aussi machines étaient livrés aux monnayeurs, qui n'avaient plus alors qu'à les frapper au balancier.

Le système de cordonnage au castaing, très-

important dans le principe, fut perfectionné vers l'an 2 par Gingembre, qui changea la forme de la machine à cordonner en lui substituant un coussinet courbe, fixe, et un autre coussinet concentrique au premier et mobile à l'extrémité d'un levier horizontal, entre lesquels on impriment en creux la trache des pièces. Cet instrument fut nommé *raquette*, à cause de la forme du coussinet mobile qui était disposé en *ventoirl* à l'extrémité du manche du levier. En 1806, Gingembre fut adopter son système de monnayage en vivole plein, qui toutefois indispensable une bague en cuivre sur la tranche; ce système fut consacré jusqu'en 1830. A cette époque, un monnayeur de Paris, nommé Moreau, qui fut depuis nommé contrôleur à la Monnaie de Bordeaux, proposa de faire monnayer la monnaie en vivole lisse que avaient été faite sous le règne de Louis XIV et continuée en Angleterre, puis abandonnée complétement, pour obtenir des legendes en *relief* sur la tranche des monnaies. A l'aide d'une vivole à trois pièces gravées en creux, trouve le moyen de substituer définitivement la vivole lisse à la vivole pleine de Gingembre, et cela sans changer, pour cela dire, le mécanisme du balancier dont on se servait alors. L'avantage que possédaient les legendes en relief sur la tranche est facile à saisir : en relief on permet pas d'enlever aux pièces la monnaie partie de leur contact sur le moyen, tandis que les déformations de la legende circulaire diminuent immédiatement la fraude. Les pièces qui ne portent pas de legende en relief sur leur tranche sont toujours dans le cas de la fraude précédente, qui reproduit sur les bords un *cordonage* plein et parfait les mêmes difficultés à falsifier. Les pièces de bronze, qui, par la nature de la base du métal, sont à l'abri de la fraude, sont frappées dans des vivoles pleines et présentant des trenches entièrement lisses.

A partir de l'adoption du monnayage en vivole lisse et en vivole cannelée, on pensa qu'il n'était plus nécessaire de cordonner les flans; on se contentait de recommander de mettre une bague de bronze, dont on se reconnu que les limels et grenetis des pièces venaient quelquefois, et à l'occasion, gêner des monnaies à prescrit, par décision du 13 juin 1835, le *cordonnage* devait être rendu indispensable pour la bonne des empruntés et la conservation des coins.

Ce cordonnage a pour objet de corriger les imperfections de la tranche et de sécurer les jaloversant les flans, de rendre le cordonnage indépendant l'empreinte des limels et des grenetis, qui ne peuvent la prendre qu'en creux seulement, puisque les coins, étant toujours au peu bombés au centre, se rencontrent d'abord au milieu de la pièce. Le relevage des flans, qui, en permet donc à la matière de prendre plus facilement les empreintes des coins qui ne destinée à produire le listé, dont l'étendue est calculée de façon à empêcher le contact de la pièce de l'alternoir par le frottement.

La machine à l'aide de laquelle on opère le cordonnage la blanc et toujours pour ainsi dire le mécanisme du cutting et de la rugulete; elle existe chaque jour, et elle se trouve dans deux communes mêles, dont un seul est mobile, et qui, en le pressant, en enveloppe, en vertu, avant le cordonnage, un diamètre de de 0 m. 0273; après l'opération, il n'a plus que 0 m. 0268. De ce qui que ce cordonnage, il en pèse de 4 francs est bien 4 à m. 027. Ce n'est pas sans que les deux coins qui composent cette pièce qui le pièce qui le diminuent prolongée d'abord, il fait qu'il se diminue seul dans la virole, qui est juste au diamètre de la pièce; ensuite, il est nécessaire que la matière trouve de la place pour s'écouler sous la pression des pressoir monétaires, sans quoi il faudrait un très grand effort pour lui communiquer les empreintes des coins.

— Pr. *magnon*. Un spécifie ordon en longueur de mons, dont la couture et le *cordonnage* servent de signes distinctifs dans les grades de la magnanerie. Vous le trouvez sous la matière porte un cordon bleu en charge, de l'origine de la bande de cordonnage, fait porte un *cordon* noir, de l'origine gauche à la bande droite; le rosecrots porte un *cordon* rouge en canal, le kadrach porte un *cordon* noir en écharpe on en canal, à volonté; le *pit* porte porte un cordon blanc, de l'épaule droite à la hanche gauche. A l'extrémité du ruban sont attachés des insignes distincts des grades. Les magnon revêtus de fonctions dans les logis portent sur la poitrine des *cordons* où sont attachés des emblèmes de leurs fonctions (v. MAGN). Les magnon français montent longtemps les plus diverses décorations ; l'

Tresnay, vers la fin du XVIe siècle, par Charles Gonzague, duc de Nevers. Il était formé d'une compagnie de chevaliers catholiques et protestants qui s'engageaient à protéger les voyageurs et les orphelins. La devise de l'ordre était : *Donnant, prendrai* ses (bienfaits, vous m'avez grouvé). Pendant quelque temps, cet ordre brilla d'un vif éclat; mais il disparut après la mort de son fondateur, Gonzague-Gaulin. En 1830, un aventurier, se prétendant prince de Gonzague-Gaulin, ressuscita cet ordre à l'ordre, et, de son autorité privée, après s'être nommé grand-maître, grand-prieur, grand-grand-croix, de grands commandeurs, de commandeurs et de chevaliers, il nomma l'ordre le nom d'*Alexandre* (qui était le sien) et du *Bienvenant*. Une condamnation ayant fait justice, en 1840, de ce prétendu prince de Gonzague, l'ordre disparut de nouveau.

CORDONNER (kor-do-nè-ré, v. cord. *cordonner*). Mons. Opérations qui le pour de relever les bords des flans des monnaies, ou qui s'obtient à l'aide d'un levier. *Cordonner* : *Vaut ennuie le cordonnage, par exemple les bords de la pièce, ne pas cordonner, afin de faire disparaître le biseau, de dégager le relief de la tranche, et de faire qui bientôt lui sera donner.* (Mormand.)

CORDONNÉ, ÉE (kor-do-né) part. passé de 1. Cordonnée. Tordu en forme de cordon. *Ce religieux portait une robe de laine brune retroussée et attachée à sa ceinture de soie blanche cordonnée.* (Chateaubr.)

— Archit. Ketonné d'une saillie en forme de cordon : *Les arches cordonnées, et les pilastres cloches et cordonnés à l'chinée d'une galerie de petites arcades.* (Vitr. 1. 6. 3.)

— Mons. Qui a subi l'opération du cordonnage : *Flans cordonnés.*

— Mall. Ent. Qui ne coquilles marquées de mailles en forme de cordons : *Coquilles cordonnées.*

CORDONNER v. a. ou tr. (kor-do-nè-ré, rad. *cordon*) Tortiller, tresser, rouler en forme de cordon : *Cordonner du fil, du coton, de la soie.* Cordonnée *des cheveux.*

— Mons. Relever les bords du flan, à l'aide d'une machine à cordonner : *Cordonner les flans, donner, afin de faciliter l'enhaussement du listé qui doit en résulter, le cordonnage, dans la circulation, le relief intérieur de la pièce.* A Mont. 139, on dit : *Cordonner les trous, sur la tranche des pièces, les signes et légendes qui y étaient placés pour éviter leur déformation par le cordonnage.* (Mormand.) CORDON DES MONNAIES.

— Se cordonner, v. pron. Devenir cordonné, se mettre en cordon, se tortiller : *Cette soie se cordonne facilement.*

CORDONNERIE (kor-do-nè-ri — rad. *cordonner*). Métier, commerce de cordonnier : *S'initier en* CORDONNERIE. *Se faire une fortune dans la* CORDONNERIE. *Tenir une* CORDONNERIE : *Ils* CORDONNERIE *bien faite.*

— Archit. Ornement en forme de cordon qui l'on vend des chaussures : *Entrer dans la* CORDONNERIE *pour* CORDONNERIE *un cordonnier.* Un l'on cordonnerie, on l'on dépose les chaussures dans un établissement : *La* CORDONNERIE *du cordon* CORDONNERIE *du cordonnier.* CORDONNERIE *d'un* CORDONNERIE *d'un* CORDONNERIE *d'un

Amarante, de qui le style
Est souvent en peu familier,
Dans ce certain vaudeville,
Bois à Dupont, moi à Dubois,
Il m'enverra dire ses noises.
Je revoue la Grosse Amique;
Mais ne simplement politique.
Parait ainsi d'un cordonnier.

VOYRAN.

— Prov. *Les cordonniers sont les plus mal chausses.* On indique souvent les savetiers qu'on sait, par ce proverbe, par son état, le plus à portée de se pourvoir.

— Iconologie. Nom vulgaire d'un poisson de la famille des gastéroscées, qui habite les rivières de France.

— Jeu. Nom vulgaire du genre notonecte.

— Jeux. Nom d'un jeu d'action et de société. Voici comment on y joue. Tous les joueurs, un tonneau par le milieu, formant un cercle, en contre dansent et tiennent une pomme dansée d'avance par le sort pour remplir le rôle de cordonnier. Ce nouveau cordonnier, assis Crispin au mort à pomme, s'assoit par terre en s'entouvant du tonneau, et, tout en figurant les opérations de son métier, dit trois vers :

Allons, belles, belles, des savetiers,
Que j'en coutre à vos pieds.

Et tout le monde reprend en tournant et contrant le plus rapidement possible :

Bonsoir compagnon!

Alors le cordonnier, étendant les mains, mais sans quitter sa place, cherche à arrêter une pratique au passer, en saisissant la pomme d'un mouvement en la tête de la robe d'une dame. Si il y réussit, il devient maître à sa tour, et le jouer qu'il a pris est condamné à faire le cordonnier.

— Encycl. *Ne nuire aux cordonniers.* Que le savetier reconnaisse son savetier, que chacun se mêle de son métier. C'est, dit-on, de la sagesse antique, et c'est encore celui de la sagesse populaire vulgaire, mais la sagesse ancienne, comme si le bonsoir du savetier n'était pas toujours et dans tous les temps sous utiles. Les cordonniers, particulièrement, ont pas leur compte de cette sacrosainte recommandation, et ont fourni depuis longtemps de nombreux exemples de ces intelligences trop vives, qui s'élèvent au-dessus de leur profession et se dédaignent par l'amour des métiers, des arts et des sciences.

On pourrait faire un pantheon de cordonniers célèbres, si le XVIe siècle, le siècle du rouge Hans Sachs, *cordonnier*, auteur dramatique, dont les comédies populaires, plus rapprochées d'un génie grossier, mais pleines de vaudeur.

Roger Sherman, Américain, acquit pendant son apprentissage de cordonnier une si solide instruction, qu'il devint un des représentants du Congrès de son temps.

Fox, fondateur de la secte des quakers, était savetier *cordonnier*.

John Bunyan, *cordonnier* l'abbé et le célèbre prédicateur à Londres d'Oxford, et devint secrétaire de la Société des antiquaires et auteur de livres fort savants.

Daniel Defoe, *cordonnier*, devint professeur de théologie en Allemagne.

Bonnabel, l'ortheur Gifford, *cordonnier*, fit de *Jonathan Corcoring Hermes* (Holcroft, 2 tome de lettres); Pendell, savant écrivain, fut *cordonnier*.

Winckelmann, le savant Winckelmann, l'auteur de *l'Histoire de l'art chez les anciens*, fut *cordonnier*, fut *cordonnier* lui-même.

Le père de la botanique, Linné, le savant créateur du système qui garde son nom, Linné, fut apprenti cordonnier à Upsal, et il lutte longtemps contre la misère, contre qui n'est quitte son métier pour entrer les cours de l'université; pour vivre, il se mit à remaccommoder les chaussures des étudiants des cancrelins.

Et France, nous avons et Jacques Pantalon, *cordonnier* de Troyes, qui devint pape sous le nom d'Urbain IV.

En 1830, un orateur populaire, doué d'une éloquence sauvage et communicative, prononçait les *Vêpres* des maîtrises; c'était un *cordonnier*.

Henri Estienne prétend que saint Roch fut savetier.

Baldain, un des hommes les plus savants de son siècle, fut *cordonnier* à Amiens, dans la boutique de son père. Il a composé un *Traité sur les chaussures des anciens*, qui est un trésor de science.

Leopold Herda, d'Hérimont, qui s'élève aux plus grands hommes et devient chancelier de l'ordre de Wurtemberg, fut nommé par *être cordonnier*.

Le cordonnier Lestage, établi à Bordeaux à l'enseigne du *Long botte*, était poète habile et *cordonnier* en grand renom. Il devint *cordonnier royal*, et Louis XIV lui donna des armoiries parlantes, d'azur à la botte d'or, couronnée de même avec une fleur de lis du chaque côté.

Au XVIIIe siècle, Henry Sellier, né à Saint-Quentin, élève du Coin-Hercus, dans une collection de planches vernaculaires, fut poète aux bureaux, et publia les *Lundis de représentation des tragédies d'Apollon*, essais de poésie, etc.; et plus tard le *Dépositaire des tragédies d'Apollon à la cour*.

Jean-Baptiste Rousseau, fils d'un *cordonnier*, commença son apprentissage aussi, plus tard, il est plus célèbre, et, en ses odes, et, essaya de classer son nom en celle de Vertamère, dont on le ferait.

Notre siècle a aussi ses *cordonniers* industriels, et notre pointe dans leurs moments de limite, et l'on ne sait, M. Bigeard, ouvrier *cordonnier*, mathématicien, qui a composé, en 1 volume, le *Système de Gérard*, et, en 2 mémoires à l'Académie des sciences sur une nouvelle de géométrie, et, dernièrement publié à substituer en exécuter sur la géométrie à l'arithmétique, et, en 1 volume, et, en plus intéressant, quelque des plus jeunes membres de Bernard, M. Bertrand, a fait un rapport plus de mémoires d'ouvrier accordés à l'homme qui, pour soulagement de ses occupations de l'hospice, se, et, tout en, et, en, et, et, et

longitude O.; 40,000 hab. Siège d'un évêché suffragané de Tolède, et de toutes les administrations de la province. Nombreuses écoles classiques. Industrie bien déchue et surtout une fabrication peu importante de rubans, passementerie, lainages, chapeaux, orfèvrerie et cuirs marocains, jadis célèbres en Europe, sous le nom de *cordouans* ou *cuirs de Cordoue*. Exportation d'huiles, tissus de laine, linge, toiles, quincaillerie et objets de luxe. Haras royal le mieux entretenu de toute l'Andalousie; vins de choix très-estimés; jambons sur le Guadiquivir.

Cordoue est bâtie en amphithéâtre, et en forme de rectangle, sur la douce déclivité d'une ramification de la sierra Morena, dans une contrée bien cultivée, couverte de vignes, de vignes, de plantations d'oliviers et d'orangers; elle est entourée de murailles flanquées de cent trente-deux grosses tours, dont quelques-unes tombent en ruine. Les maisons ont le style de toute portes, qui n'ont de remarquable que leur vétusté. Une partie de la ville est d'origine romaine; l'autre se compose de constructions mauresques. La singularité de cette destruction consiste à l'aspect de la ville au caractère tout particulier. Malheureusement, un grand nombre d'édifices tombent en ruines, des jardins intermoyens souvent les ranges, des rues étroites, tortueuses, sombres et désertes. Cependant la *Mezquita* (la mosquée) grande place régulière servant de marché central, est remarquable par la belle colonnade qui l'entoure. Au milieu du dédale des ruelles qui composent cette ville, on est frappé à chaque pas par quelque remarquable construction de l'époque romaine ou arabe. Nous parler de son admirable cathédrale, décrite ci-après, Cordoue possède plusieurs édifices dignes d'intérêt; nous citerons entre autres la jésuite épaisseur, riches en marbres et chaux d'ornements, le tre de trampes de Mahomet (Ephèb), le tour de Malmuerta, le château maure, le palais d'*Alcazar*, plusieurs ponts, nombreux couvents, et le pont jeté sur le Guadalquivir, long de 223 m. et construit par les Maures au 12e siècle.

Cordoue fut le siège de la première colonie romaine établie en Espagne, vers l'an 152 av. J.-C., par le consul Marcellus. L'an 42 av. J.-C., cette colonie, qui portait le nom de Corduba, fut enlevée par César aux derniers débris du parti de Pompée. Sa belle situation sur les rives d'un grand fleuve navigable, son vaste et riche industrieuse de sa population, la portèrent au plus haut degré de prospérité, qu'à l'époque où vivait Strabon c'était la ville la plus grande, la plus riche du pays; elle possédait le droit de battre monnaie, et était le siège d'un tribunal supérieur pour la Bétique. Frère en 572 par le Wisigothe Leuvigild, elle devint le siège d'un évêché vingt-cinq. Après la bataille de Xérès, en 711, elle fut occupée par les Arabes, et remplacée, en 716, Séville comme centre de la puissance musulmane en Espagne. Abdérame, fils de la maison des Ommiades, qui, en 756, fonda le califat de Cordoue, en fit la capitale de l'Ouest. Elle atteignit l'apogée de sa splendeur sous les califes Abdérame III et Abdérame IV; elle embrassait alors au périmètre de ses remparts environ, renfermait 28,000 maisons avec une population d'un million d'habitants, non universaux, au 2e siècle, était pour l'Europe ce que celle de Bagdad pour l'Asie, et possédait en outre 80 écoles publiques, une bibliothèque de 600,000 volumes, plus de 900 bains publics, 900 mosquées et 1,000 mosquées et magnifiques palais. En 1091, après 18 ans de siège, elle était reprise par les chrétiens des Almoravides, en 1148, sous celle des Almohades, et enfin, en 1236, par le prince aance de Ferdinand III de Castille. Elle était restée pendant cent cinquante ans sous pouvoir des Maures. Les Espagnols l'ont reprise en 1809. l'autre des deux hémisphère, de poète Lucain et du philosophe arabe Averroès.

— *Monuments.* Il serait impossible de décrire les riches monuments de toutes les époques que l'on rencontre à chaque pas dans les mues de Cordoue. Cette ville est remarquable en quelque sorte un vaste et somptueux musée d'antiquités. Du haut de la tour de la cathédrale, on découvre un panorama vraiment des plus pittoresque. A vos pieds, dit M. Pedro de Madrazo, un temple gigantesque, de pour vous, une belle rivière, à droite, les restes de palais sumptueux, à gauche, une grande construction mauresque d'édifices de toutes les époques, parmi lesquels une large tour, et au parquerie de place en place quelques vieilles tours moitiés, deviennent trace d'un mur de ceinture qui entoure la ville. Au milieu de cet amas informe d'habitations se trouvent des maisons désertes qui, par leurs dimensions, rivaliseraient avec de palais; des portails élégants du style de la Renaissance; de grandes croisées arabes; de hautes galeries d'arcades ogivales; de misérables masures, avec de magnifiques fragments de jaspe et de marbre enchâssés dans leurs délabrés murailles. Ici, un superbe chapiteau corinthien servant de clef dans un arc; là, un fût de granit placé au seuil d'une portes; plus loin, le piédestal d'une statue romaine servant de siège; quelle, au milieu de ces demeures, en voit quelque quelques constructions: un peu plus vaines, dont les frontons auxquels dominent les tuiles voisins, la statue d'un saint

sements modernes, les vieilles basiliques mauresques. Dernière vous se développe, avec des rues tortueuses, la partie basse de la ville; la domination arabe y avait construit aux rues mauresques avec leurs minarets, une foule de marchés, de bazars, d'ateliers, de fabriques, d'hôtelleries. Puis, de toutes parts, des façades sons edifices où croissent le mousse et la mauve; des fenêtres ouvertes où passent librement les ombres des grandes ruines; des monastères inhabités, des temples déserts, des places où l'herbe croît, des rues qui cessent à toute heure; une population inactive, rêveuse, qui ne semble pas profiter des bienfaits de la civilisation de l'Islam, entoure avec des dommages et prunes chétives, marquée du stigmate d'une dominoeuse décadence matérielle et morale. La moitiée Cordoue, dans ses ruines, ne cesse de rappeler lambeau de la loge romaine, de frère immortel et de la cette de cette ancienne ville qui vit avec ses vieux donjons, jusqu'à ce qu'ils tombent en poussière, jalie n'attendre pas à subsister un art nouveau à l'art monumental que les temps lui ont légué; elle garde ses vieux bâtiments, ses vieux ponts, ses vieux édifices agiles; elle fait comme le peuplé homme qui vit dans un palais, et qui ne demande pas à personne.»

En 79, Abdérame jeta les fondements de la magnifique mosquée de Cordoue, qui s'élève sur les ruines d'un temple consacré à Janus, et dans laquelle, on a pu reconnaître par les Goths. Hisem, fils d'Abdérame, continua et acheva l'édifice commencé par lui. Le monument, qui a la forme d'un quadrilatère, mesure 187 m. de longueur sur 130 m. de large, et 8 m. maxi (10 m. de hauteur) sont soutenus par 1,000 colonnes de marbre, et surmonté des créneaux gracieusement dentelés. Entre ces piliers s'ouvrent dix-neuf portes, à la plupart ogivales, et entourées de nervures des fenêtres surmontées d'ons entrelacés dans le marbre et formant les dessins les plus capricieux. Les colonnes, dont quelques-unes sont en arc entiers qui entourent les portes. L'intérieur de l'arc est garni de bandes de marbre à jaune, rayées, et les deux portes sont en bois de mûrier ou de cyprès. L'intérieur de la mosquée mesure 115 m. de long, N. au S., dit-nous nefs ou allées, et 36 m. de large, dans le sens de l'orient au couchant. Le tout, dit M. Theophile Gautier (*Voyage en Espagne*), merveilleusement bien fortifié que vous voyez, et qu'on ne peut voir que vous vous soumettez, voire ni n'ignore à travers des allées de colonnes, dont le nombre est si grand, que le pied, comme une végétation de forêt, ne peut pas les compter. Il y a 1,000, et ajoutez-y deux cent quatre-vingt-dans cette frêle forêt de colonnes, dont quelques-unes ont un pied de diamètre, et qui ne prétend, en aucun cas, à la grandeur, ni à la grâce, ni à la beauté, mais, en revanche, une végétation de forêt

terrain; elle ne produit que les céréales nécessaires à la consommation locale, mais on y fait d'abondantes récoltes de vin, d'huile, de fruits exquis, de lin, de chanvre, de safrane, de maïs et de riz; l'éducation artistique y est très-développée, et les gros pâturages de certaines districts nourrissent des bœufs chevaux andalous et parfaitement renommés. Lorsque Marcian, qui avait une commission de la mer Noire, découvrit de belles carrières de pierres à marbre qui portaient le nom de Sinera, et séparent le bassin de la Dordogne du cours de Gundalquivir. La Sierra abonde en bois, pâturages, et en céréales; l'air y est pur et le climat tempéré, tandis que le climat est excessivement chaud et étouffant le reste pâtre, surtout lorsque souffle le vent du sud. La province de Cordoba est riche en produits minéraux; on y exploite cent-sept mines de charbon, de cuivre, de fer, d'argent, de plomb et de jaspe précieuse. Elle comprend quelques juridictions civiles et cent-six communes ou *pueblos*.

Cordoue (MADRID DE). Cette ancienne et illustre capitale espagnole a pour nouvel Théminique Mineur, seigneur de Don Hernanzan, capitaine distingué, que vainera avec Mazeres, en 1285, le vieux de Cordoue, dont les ancêtres sont pour le Mahomet. Le prince fils de Dominique Alphonse-Fernand de Vaterpoint, qui, entre autres enfants, Ferdinand-Alphonse, qui a continué la ligne directe, et Marian-Alphonse, auteur de la branche des comtes d'Alcaudete, dont nous avons rencontrés des comtes de Santiago et des seigneurs de Zafarraz. Ferdinand-Alphonse en Cordoue, qui, qu'en vient de nommer, mains, entre autres Ella, Gonzalez Fernand, qui, en continue la filiation directe, et Diego de Cordoue, auteur de la branche des marquis de Comares, fils de Bergeiro et de Cordoue, mort en 1 de la XXIV année. Gonzalez-Fernand de Cordoue, qui, en 1 de la 1 pare d'Alphonse, dont on va parler, et de Diego, auteur de la branche des seigneurs de Zafra, sont nettes les rameaux des seigneurs de Lequeros et de Almodovar, et de Cabra, de Cabra, de Besas, des marquis de Valenzuela, des comtes de Lerrin, des vicomtes de la Puebla, des comtes de Casapilera et des marquis de Malcadas, d'Espeja, fils aîné de Gonzalez-Fernand, eut pour successeur Pierre de Cordoue, père d'un autre Pierre, lequel est, de sa troisième épouse Marie, Alphonsa, qui a continué la ligne, et Gonzalez de Cordoue, l'illustre capitaine, grand connétable du royaume de Naples. (V. GONZALEZ.) Alphonse, le frère aîné de Gonzalez, eut, entre autres enfants Pierre, dont on va parler, et François de Cordoue, ancêtre de la branche des marquis d'Alcaudete, dont la troisième génération, Pierre, qui aîné de cet dernier Alphonse, créé marquis de Priego, en 1641, mort en 1657, ne laissa des fils, Pierre, Alphonse, Gonzalez, porta la majeure partie des biens de sa famille dans la ville de Jaen, et épousa, en 1518, Laurent Suarez de Figueroa, comte de Feroz, lequel a forme une nouvelle maison de Cordoue qui existe encore au siècle dernier.

CORDOVA, ville de l'Amérique du Sud, dans la république Argentine, 48. de 1 Plata de son nom, à 500 milles. N.-O. de Buenos-Ayres, et de la Pampas; 18,000 hab. Siège d'un évêché et des différentes administrations de l'Etat. Entrepôt de la commerce contrebande, fabriques de cuir, de tapis et de toiles de coton. Commerce de bétail, de fruits, de moûts et de boissons. Cordoba fut fondée en 1573 par Cabrera, qui la nomma ainsi à cause de la renommée de la ville de Cordoue avec celle de Cordoue d'Espagne. C'était autrefois une ville plus importante, capitale de l'Etat de Tucumanet et chef-lieu des établissements des jésuites dans toute partie de l'Amérique.

CORDOVA (Estéban), un des quatorze Etats qui forment la confédération Argentine, dans l'Amérique méridionale, entre entre l'Etat de Santiago au N., de Santa-Fé à l'E., de San-Luis au S. et de San-Juan à l'O. Superficie, 4,118 myriamètres carrés; 130,000 hab. Ne contient que des Indiens indépendants. Quelques ranchos qui se détachent du versant oriental des Andes convrent en partie le territoire de Cordova, qu'arrosent le Tuyeca, le Rio-Pueiro, le Tercero et quelques autres cours d'eau moins importants. On y trouve plusieurs lacs formés par la stagnation des eaux des rivières, qui n'ont pas une pente assez rapide. Chaud dans et salubre. Fruits délicieux et abondants, bestiaux plus grands les vallées; riches prairies dans le S.-E., habitées par des peuplades indigènes et sauvages. Montagnes bien boisées.

Cordova (PEDRO DE). Célèbre théologien, né le 1 de 1 [illegible], entre Augustin Dominé et le nice-pied dom Jean Ocdonya, dans la ville de Cordova. Il y exilé de 1 de Cette partie de l'Amérique (le Mexique) sera reconnue comme Etat souverain et indépendant, et sera désormais appelée empire du Mexique; 2° la gouvernement de l'empire sera monarchique et limité par une constitution; 3° S. M. T.-C. Ferdinand VII, roi d'Espagne, sera, en premier lieu, appelé au trône de l'empire de Mexique, et jurera le serment prescrit par l'art. 19 du *Plan d'Iguala*; et cas de refus de sa part, ce sera son frère le troisième infant don Carlos; en cas de refus de celui-ci, le sérénissime infant don Francisco de Paula; sur son refus, le sérénissime infant don Carlos Louis, héritier présomptif de la principauté de Lucques; et, en cas de renonciation de ce dernier, le sérénissime prince qui désignerait les cortes de l'empire. » Au sein des cortes d'Espagne, le traité de Cordova fut blâmé, repoussé avec dédain, déchiré mil et mil fois, et, malgré la présence où l'on était, on forme la résolution d'envoyer des renforts aux corps espagnols qui occupaient encore des positions de résistance en Amérique.

CORDOVA (Fernando de), savant espagnol, né en 1 de 1 [illegible] de la Cordoue. Il jouissait à un savoir encyclopédique à connaissance des langues grecque, hébraïque, arabe, et de toutes les langues de l'Ouest. Il avait la réputation d'un sorcier, tant était grande son science. Il fut, et il vivait à Rome, et il s'attira la faveur des papes Saint IV et Alexandre VI. Cordova a composé un assez grand nombre d'ouvrages, dont le plus important est un dictionnaire de la langue de l'Ouest. Albus d'Albert le Grand, inquelle fut publiée à Rome (1492).

CORDOVA (Francisco-Fernandez de), navigateur espagnol, mort en 1518. Il partit de Cuba en 1517, et, après avoir accompagné Christophe Colomb à son quatrième voyage, il fonda le port de Yucatan, qui, depuis, de Mexique. Montes fou essaisit par les naturels, tuerent plusieurs de ses hommes. Il y expédition, il se vit forcé d'opérer son retour, et, après avoir abordé au cap de Florida et à la Havane, où il mourut dix jours après des suites de ses blessures. Il fut de Cordova qui trouva le vous à Fernand Cortes.

CORDOVA (Jean), littérateur espagnol de Mexique, né en 1 de 1 [illegible] de la Cordoue, né en 1 de 1 [illegible]. *Histoire del universo conclusivo Diccionario de Escrecia* (Salamanque, 1539, in-fol.).

CORDOVA (Fernando-Fernandez de), général espagnol, né à Buenos-Ayres, mort en 1821 en 1791. Il entra dans l'armée en 1810, se signala par son courage et son dévouement contre Napoléon et eut un avancement rapide. Il fut nommé colonel, commandant du turne dirigée contre le régent Espartero et contre le parti de Don Carlos, en 1837 et 1838. Bientôt après, il entra dans le parti des progressistes, et, en 1840 et 1841 il fut nommé feuille de la guerre, qu'il garda peu de mois, et prit ensuite la direction générale de l'artillerie. Quelques jours après, le général Cordova fit partie du corps expéditionnaire envoyé en Portugal, et, en 1842, il fut, à son retour, le deuxième général de la Nouvelle-Grenade, et, en 1843, il fut nommé directeur général de la carrière (1845), il fut nommé ministre de la guerre, et, en 1847 et 1848 et 1854, se retira alors en Espagne, et, en 1854, il fut nommé, et, en 1854, il fut nommé ministre de la guerre, et, en 1854, il fut nommé ministre de la guerre, et, en 1854, il fut nommé ministre de la guerre

traversa l'isthme de Panama, et rentra dans sa patrie en 1697. Il a publié une relation de ses aventures sous ce titre : *Voyages de Francisco Corneal aux Indes occidentales*. On n'a jamais retouvé l'original espagnol, ce qui fait penser à plusieurs écrivains que quelqu'un trait pris au nom de Corneal pour publier sur l'Amérique un recueil de documents extraits de divers auteurs. Cette relation a paru pour la première fois à Amsterdam (1728, 2 vol. in-12).

CORÉBE ou **CORÉBE** s. m. (ko-ré-be — du gr. *korébis*, fou). Rotum. Genre de coléoptères, de la famille des xérricornes, comprenant une trentaine d'espèces.

CORECHIER v. a. ou tr. (ko-re-chié). Ancienne forme du mot COURROUCER. S'agissait aussi de courroucer, attrister, affliger.

CORÉDACTEUR s. m. (ko-ré-de-kteur de *gréc. co*, et de *rédacteur*). Celui qui est rédacteur avec un ou plusieurs autres : *Le rédacteur en chef et ses COREDACTEURS.*

CORÉE s. f. (ko-ré). Pathol. V. CHORÉE.

— Hortic. Variété de pomme à cidre du Calvados.

CORÉE s. m. (ko-ré — du gr. *koris*, punaise). Bot. Genre d'ombellifères ayant pour type une espèce d'Europe.

— Encycl. Caractères : sont-anus de quatre articles, dont les deux plus grosses le dernier tronqué, à carrière oblique de la même forme, beaucoup plus court que les précédents, les pétales souvent rentrés, corps ovale. Ces insectes ont les mêmes mœurs que les punaises, dont ils sont voisins; ils vivent comme elles sur les végétaux. Ce genre est assez riche en espèces, qui se rencontrent en France : *la corée paradoxe*, pris comme exemple, est grise, tenue de brun rougeâtre sur quelques parties, ayant quelques antennes, corselet ayant ses bords relevés en lames arrondis, élytres ayant des rebords et décrepes en du lobes brunis, dont celui du milieu est arrondi en bout, antennes ayant leur troisième et leur cinquième plus épaisses à l'extrémité. On trouve cette espèce aux environs de Paris, mais elle est rare.

CORÉE, royaume de l'Asie, sur le côté orientale de l'ancien continent, formé en très-grande partie d'une vaste presqu'île, bornée au S. de la Manchourie et au N.-E. de l'empire chinois, entre 34° et 43° de latitude et 124° et 129° de longitude E. et 8° 145° et 14° de longitude. Hang-Yang-Tchong-Superficie, 2,200 mètres carrés; longueur du N. au S. environ 600 kilom. sur 400 kilom. de large. Population approximativement évaluée à 8 millions d'habitants appartenant à la race mongole.

— *Aspect général ; productions principales.* La presqu'île coréenne, séparée de la Mandchourie au N. par des montagnes dont les crêtes dépassent la ligne des neiges éternelles, est comme par un immense rempart de cette chaîne, qui traverse la page en longueur du N. au S., et devient basse et coupée vers le 1 E. Par suite de la configuration étroite et allongée de cette péninsule et de ses nombreuses montagnes, elle n'a que des cours d'eau sans importance, excepté dans la partie septentrionale, qui elle est arrosée par le Yalou et le Tumen. En revanche, elle est entourée, surtout à l'O., de deux golfes, dont le plus vaste de petites îles, dont le plus grand est Quelpart, et Quelpart, d'une superficie de 1,5 kilom. carrés. Le cap Clonard ou N. et le cap de la Prévidence au S. terminent cette presqu'île, dont les côtes sont hérissées de rocs et bordées de bancs de sable. Quoique située à peu près sous la latitude que l'Espagne, la Corée est loin de jouir d'un climat tempéré; les étés y sont extrêmement chauds et les hivers extrêmement rigoureux; aussi le thermom. Hall en marque, surtout entre le Kiang et la Corée, gèle-t-il en hiver. La surface solidifiée de ce bras de mer facilite alors les communications entre le Chine et la Corée. Ces deux pays, en effet, communiquent différemment entre eux à cause des hautes montagnes qui bornent la Corée au N., et parce que, en été, les fleuves et les ports de la Corée ont lieu de pour d'un climat tempéré; les étés y sont extrêmement chauds et les hivers extrêmement rigoureux; aussi le Hang-Hai ne sont pas

rement sur les tigres des vaisseaux, dont ils mettent la voile. Ils se tiennent dans les endroits abrités des vents, et redoutent aussi immobiles, souvent pendant des journées entières.

CORÉTES v. m. pl. (ko-ré-tè — rad. *coreq*). Entom. Groupe de la famille des coréides.

CORÉLIGIONNAIRE s. (ko-ré-ji-jio-nè-re — de pref. *co*, et de *religion*). Personne qui professe la même religion qu'une autre personne ou autres personnes : *Si ceux fut ennemis des réformés, ils étaient du moins leurs coréligionnaires.* (Thiers.)

— Par ext. Qui professe les mêmes opinions, les mêmes doctrines qu'une ou plusieurs autres personnes : *Les coréligionnaires de Fourier.*

CORÉLLA, ville d'Espagne, province et à 4 lieues S.-E. de Logrono, sur la rive gauche de l'Alhama ; 4,000 hab. Belle église paroissiale. Insidiéme : eaux de Cornuerne ou de la, d'huile, d'avoine et de vine.

CORELLA (Alphonse de), médecin espagnol, né à Corella, dans la Navarre, au xvie siècle. Il occupa une chaire à l'université d'Alcala, et publia de nombreux ouvrages dont les principaux sont : *Secreto de filosofia, astrologia y medicina* (Valladolid, 1546, in-fol.); *De arte curativa* (Estella, 1595, in-4°).

CORELLA (Jacques de), théologien et canon espagnol, né en 1457, mort en 1509. Il avait publié de la cour de son oncle, roi d'Espagne, et composa plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ont eu plusieurs éditions, au nombre considérable d'éditions ; les suivants : *Practica de el confessionario et Summa de la theologia moral au maniere de los casos de conscientia, principalmente de cosas de conciencia.* (Madrid, 1587, 2 vol. in-fol.).

CORELLI (Arcangelo), célèbre compositeur et violoniste italien, né à Fusignano, près d'Imola, en 1653, mort à Rome en 1713. Il compte au nombre des plus grands virtuoses qui ont précédé Paganini. Il naquit de parents moins nombreux que Maître Simoncelli, qui était attaché à la chapelle pontificale, et, avec le violon, fut l'élève de Giambattista Bassani ; c'est dire qu'il est deux maîtres fort célèbres. On a prétendu à tort que Corelli vint à Paris en 1672, qu'il y resta deux années, et que le fait de la jalousie de Lulli, et que, de dépit, il abandonna bientôt la France, à laquelle tous les Italiens artistiques ont conservé une haine tenace, de toute manifestation consacration et leur passe-port pour la postérité ; mais, disons-le encore une fois, ce fait n'est pas prouvé. Lorsque, après de dit terminé ses études, il se rendit en Allemagne, et fut admis à la chapelle du duc de Bavière. Revenu en Italie, l'année suivante, il alla à Rome, où il publia, en 1683, sa première œuvre par ordre de date, qui contient 12 sonates, pour deux violons et une basse, avec une partie (organe) pour le clavecin. Il remporta un triomphe à Rome par la reine Christine de Suède, qui venait de se convertir. Corelli conduisait, à cette époque, un complétait pas moins de 500 exécutants en tout, sous un direction, fit merveille devant l'ambassade anglaise ; et voyez que le mot lui coûta 11. » Sa réputation était déjà si grande, qu'on le demandait dans toute l'Europe. Matthieson l'appelait *le prince de tous les musiciens*, et Gaspardin les *Delphin de la musique, fontaine de volonte, « vers Orfée de nostri temps. »*

Corelli donnait tous les lundis une séance musicale dans le palais Pamphili, dans la connaissance de l'illustre compositeur Handel. Arrivé et protégé par Ottobini, il fut logé dans le palais de ce cardinal, qui le lui donne des arts, et devint premier violon, directeur et chef de sa musique. Il remporta ayant fait appeler à plusieurs reprises à Naples, il fait par ex. Pamphili, Corelli, cette Ville Alexandre Scarlatti et plusieurs autres maîtres qui le prirent de pour compositeur. Ces de ses concertos devant le roi. Corelli accéda à leur demande de la plus grande faveur, fit fête. Mais le vos des plus grands artistes prononça parfois de la simplicité ; Corelli, Cinquéphaches revenu, quelle que soit la puissance de leur talent. Admis à la cour, Corelli éblouissait tous des sonates de son violoncelle ouvre cinquième. Le roi trouva l'adagio long et ennuyeux et quitta la salle, laissant l'artiste à humilié, qu'il fut bon d'était de son Lisant ses sonates, Corelli trouvait que ce prix Corelli de dirger l'exécution d'une œuvre de Scarlatti, qui devait lui succéder devant le roi. Le peu de connaissance que Scarlatti avait du violon lui avait fait composer dans l'une des pages de sa partition, un trait de violon mal doigté et d'une exécution très-difficile. Arrivé à l'endroit fâcheux, Corelli, qui n'avait pu être prévenu, manque le trait, et, pour combler de malheur, il entend le chef d'orchestre napolitain, qui avait étudié ce trait, le rendre avec une parfaite netteté. Au trait succéda un passage en si mineur. Corelli, tout décoiffé, joue le chant en si majeur. Recommençons, dit doucement Scarlatti. Corelli recommence, mais toujours en si majeur, jusqu'à ce que Scarlatti l'ait appelé près de lui et lui indique la tonalité. Corelli fut si morfondu de cet accident, qu'il quitta de Naples en toute hâte et s'empressa de revenir à Rome. Là, de nouvelles contrariétés l'attendaient. Un bouffonne, dont le nom n'est pas resté, jouissait à ce moment de l'empereur, mot du public, et le retour de Corelli fut à peine remarqué. Au virtuose sur le bouffon succéda Valentini, violoncelle et compositeur bien inférieur à Corelli, mais qui avait pour lui l'attrait de la nouveauté. La nouvelle du débarquement de Corelli s'étoient de cette audition. Mais le musicien fit ce tout son rôle de la fortunement qui s'empara de lui abrégea ses jours. Corelli mourut à Rome, dans sa maison à la publication, en 1712, et ses concertos obtiennent à Jésus-Christ, prince pontifical. Il fut inhumé à Rome, au Pantéon. Son tombeau est placé à côté de celui de Raphaël et, pendant nombre d'années, un service funèbre fut célébré à l'anniversaire de ce mort.

Ce virtuose, pendant entre deux par l'opéra de son style et le beaux de son encore, jusque sur les bords du Tibre, ses nombreuses et magnifique collection de tableaux, de statues, de vases, de médailles. Oldboni, qui avait décrit de tout, ne perdit pas de vue ce trésor, et, dans l'argent même les parents du défunt.

On trouve dans plusieurs anecdotes sur Corelli, dont le caractère était « doux, nonchalant, et tout à fait étranger au style de la musique. » La plus connue est celle-ci, et, certes, elle marque sa modestie : « Le jour où j'ouvrai du violon dans une assemblée de Cardinaux, il s'aperçut que chacun se mettait à causer. Il me demanda si je pouvais jouer à mon tour, et, ne pouvant qu'à cruauté d'interrompre le concert, j'ai dû, pour ne pas ne pas le mécontenter, jouer mon adagio, chant qu'il m'a fait jouer. » Plus tard Vinci, qui « dit à chaque bouscoup de Corelli, montra à l'ère une autre principale fait, qui, dans le Napolitain et toute, et toute Paris et la France pendant trois mois.

Une autre fois, Corelli jouait devant limed'ouverture de l'opéra de ce compositeur célèbre *Il Pompeo de Vinci*, lorsque tout de ce que Corelli à interpréter pas ne partie avec le reste de l'orchestre, il arrêta sa main et, sans ouvrir, se retourna brusquement à violon dans ce mouvement de vitesse et de joie pour se accentuant violemment ses intentions. Corelli, qui avait dit à Vinci, *Mon cher Salom, cette musique est écrite dans le style français*, et qui avait répété à de plus *mal* il y a tous de ces spirituelles et comme Corelli, qui avait reçu des éloges et Jésus, emportement de Beethoven dans le salon de comme de Brown.

« L'école de Corelli, dit fort justement M. Hennebrec-Barot, est le type moderne des musiques de violon, et, ajoute-t-il, ceux que cet artiste a formé, en cela Bopetta, Geminiani, Locatelli, Tartini, et le maestro Tonia, qui tous ont joué d'une grande réputation, contribuèrent à l'exécution des poètes. Malgré les progrès de l'art, les ouvrages de ces maîtres ne sont point jugés des modèles d'ordre classique. « Ce grand violon a tous les mérites, et, pour ses œuvre première : *Sonate en trio* (Rome), 1683, œuvre deuxième : *Sinfonie di camera* (1685), « il a des compositions de violon d'une succession dénotique de quelques unes le prendre dans le violon, et, en ce qui concerne. Aujourd'hui, il n'y a que les classiques à suivre, prétendent-elles de Corelli, et, en ce qui concerne, dans son *Guillaume Tell*, avec pensée les leçons qui ont tout contribué à l'exécution. Ce temps, certaines règles sont des entraves de routine pour qui rien ne mêlera, par ceux qui ont le plus de mérite, en gardent dans la tradition créant sans cesse avec plus ; 36 ; 1 ; 1 ; 1

ne général fort bon; le thermomètre y descend rarement au-dessous de zéro, et on n'y voit presque jamais de neige; mais les changements de température y sont si brusques, qu'il en résulte souvent de graves maladies. Les tremblements de terre y sont fréquents.

Le sol de Corfou est assez productif, mais seulement dans les vallées; il est très collinéen les moins élevées. Les autres parties sont entièrement stériles. On y cultive surtout le grain, le lin, l'olivier, l'orange et le citronnier. On y récolte annuellement cette ile en moyenne approximativement 200 tonneaux de grandes richesses minérales; cependant on y exploite quelques carrières de marbre, de sulfate de cuivre, de terre medicinale. Dans son ensemble, la partie de l'île offre des nombreux paysages : la vue de la mer n'y manque pas; tout avec cette d'une campagne fertile, le spectacle intéressant de toute nature comme un charme et un caractère agreste tout particulier. Les ruines sont extrêmement pittoresques quelques-uns plus remarquent villages. Malgré cet avantage, le commerce de l'île est peu important et industrielle manufacturière, à peu près nulle, se borne presque exclusivement à la fabrication de toiles grossières pour la consommation du pays, de savon, de cuir, et à l'exploitation de quelques marais salants. Le rite grec est la religion dominante de Corfou, qui compte parmi ses habitants environ 8,000 israélites et quelques chrétiens qui suivent le rite romain.

L'île de Corfou, appelée dans les temps fabuleux *Drepanum*, *Scheria*, prit ensuite le nom de *Corcyra*, qu'elle conserva pendant toute l'antiquité. La nom de Corfou portait une corruption italienne du mot byzantin *korfos*, appliqué au double rocher sur lequel est bâtie la citadelle. Selon la Fable, Corcyre fut nommée à un fils de Neptune, Phéacus qui donna son nom aux Phéaciens, ancienne habitants de l'île. Phéacus accueillit Ulysse à Médée à leur retour de la Colchide. Après la guerre de Troie, Ulysse, jaloux de la prospérité dans l'île des Phéaciens, reprit l'honneur de ses ancêtres et fut roi de Nouvelle-Ithaque. L'histoire ne commence pour Corcyre qu'à l'époque où une colonie corinthienne s'y fondait par Chersicrates, qui y fonda, vers 705 av. J.-C., une ville nommée Corcyrée. Les Corcyréens, navigateurs habiles, bientôt eurent sur mines les colonies d'Epidamne et d'Apollonie sur les côtes d'Illyrie. Il s'entêta, aussi puissants que leur métropole, ils haïssaient la fondée corinthienne. Quand ils eurent perdu leur roi Cypselus, ils adoptèrent le gouvernement républicain, à l'époque où les Athéniens chassaient les Pisistratides. Lors de la seconde guerre médique, ils armèrent cinquante vaisseaux pour la cause des Grecs mais, dans leur prudence intéressée, ils ne dépassèrent pas l'île d'Eubée et ne prirent pas à la victoire de Salamine. Cette conduite indigna la Grèce et particulièrement ancien contre les Athéniens de l'île les massacres de Péloponnèse. La guerre éclata bientôt entre Corinthe et Corcyre, au sujet de la colonie d'Epidamne, dont les Corinthiens revendiquaient la possession. Les Corcyréens battirent les Corinthiens; mais, menacés d'une nouvelle expédition, ils implorèrent le secours des Athéniens, et Pericles leur envoya une flotte, qui n'arriva qu'après une nouvelle victoire des Corcyréens. De leur côté, les Corinthiens appelèrent à leur aide les Lacédémoniens et Tyndaricus, roi de Sicyone, alors déchu la guerre du Péloponnèse. De 431 à 425, des deux dernières Corcyre; la partie aristocratique et le peuple démocratique, qui avaient tour à tour les Lacédémoniens et les Athéniens, se massacraient sans pitié. La paix d'Antalcidas rendit la tranquillité à l'infortunée colonie corinthienne. En 217, Corcyre fut prise par Agathocle, tyran de Syracuse, et vint ensuite à Philippe, roi d'Epire. Les incursions continuelles des pirates illyriens déterminèrent les Corcyréens à demander du secours aux Romains. Teuta, reine des Illyriens, fit massacrer l'ambassadeur qui y était envoyé, et Corcyre, à l'ordonna et de Corcyre, mena le général Aulus Posthumius attaqué l'Illyrie, et, après un prévoire romaine, et rendu à Corcyre une sorte d'autonomie sous le protectorat romain. Lors des guerres Civiles, Corcyre fut prise par Antoine dans sa lutte contre Octave, qui la reprit sur lui. Corcyre fut pillée par le vainqueur. Sous les empereurs romains, l'histoire de Corfou ne fut d'intérêt. Cependant, il y a eu, en 1267, un parti de son peuple, vaincu par Charles d'Anjou, qui, après avoir pris Corfou, se rendit à Corcyre : mais les persécutions de Dioclétien et y firent des martyrs, malgré les sévérités que les Corcyréens venaient de rendre en représentant les dieux de l'empire. Tout tard, Constantin octroyait de sa protection la chrétienne Corcyre. A la mort de cet empereur (336), cette île, alors comprise à l'empire d'Orient, fut fidèle de Constantinople contre les barbares, dans les guerres des Goths et des Vandales, dans les expéditions de Belisaire (535) et de Narses (541) en Italie, dans la guerre contre Italie avec courage et succès contre les Sarrasins et défendit l'empire d'Orient contre les France et les Bulgares. Elle contribua à chasser les Sarrasins de la Sicile (1071), et se défendit contre les attaques des Normands. Conquise en mêmet (1143) par Roger II de Sicile, elle fut délivrée par Emmanuel Comnène, et reunie au royaume d'Epire et d'Eolie. En 1204, elle reçut la dotée de la quatrième croisade, et, sous Constantinople fut prise par les Latins, elle resta l'effies des princes grecs et soutient leurs tentatives pour recouvrer leur empire. Elle fut prise et pillée par le Corfou au nom de son frère Charles, roi de Naples (1214). Les Corfiotes recouvrèrent plus d'une notre sous la domination des Napolitains, jusqu'à ce que Charles-Quint, dans les chasseurs et se donnerent à la république de Venise, l'an 1386. En 1537, Soliman fit inutilement le siège de Corfou; mais il en prit la ronde : le prit fut lui et terrible; la ville fut saccagée et massacrée. Corfou fut forcé obligea de se relever après avoir voyage l'île d'une nouvelle empiété. En 1571, la flotte vénitienne Corfou. Le 1716, Achmetli, conquérant de la Morée, tentait des ennemis contre Corfou, la flotte turque force le canal et jeta 30,000 hommes dans l'île. Malthes des Vénitiens, qui avaient pris Corfou, les Turcs renversèrent étroitement la ville et renouvelèrent le second siège de Corfou par Bonaparte. Mais Corfou était bravement défendue par le colonel de Schiebeleuter, officier de fortune, qui avait servi sous le prince Eugène et lutte avec talent contre Charles XII. Pendant ainsi, jusqu'à ce, Corfou, ville ouvrit se pousser les assauts des Turcs, et par en effet, Corfou, ville ouvrit, Corfou, ville ouvrit, avait 18,000 morts sous les murs de la place. A partir de cette époque, Corfou fut, en fait et celle de tout l'archipel Ionien, qui a eu réunie en nouveau royaume de Grece en 1864. Wyschnegradsky.

CORGE n. f. (Corcyg). Comm. Paquet de vingt grosses de colis de toutes sortes, ordinaire chacune bois monoxyles ou deux jupes.

CORGIÉ n. m. (Kor-jié — lat. *corrigiam*, même sens). Pouet, sangle, courroie. « Vieux mot.

CORGNOUTE s. f. (Kor-gnou-te; gn mil.). Arbrisse. Espèce de gale qui se produit sur le pampre.

CORI, autrefois *Cora*, ville des Etats de l'Eglise, légation et à 17 kilom. S.-E. de Velletri, 3,000 h. Ancienne ville des Volsques, est dans une situation très-pittoresque, sur une colline. On y voit des restes de murs cyclopéens, et, dans le temple consacré d'un temple d'Hercule et d'un autre dédié à Castor et Pollux.

CORIA s. m. Bilume parlé en Corse. V. CORSEN.

CORIA, ville d'Espagne, province et 70 kilom. N.-O. de Caceres, sur la rive droite de l'Alagon; 7,793 hab. Siège d'un évêché suffragant de Compostelle. Ancienne Caetia, cette ville, d'origine romaine, comme l'indique son nom, fut longtemps considérée comme qu'on y voit encore, est défendue par un petit fort bâti sur une hauteur et qui date du XIV siècle.

CORIACE adj. (Ko-ri-a-se — lat. *coriaceus*, cuir). Dur comme du cuir. « Il est difficile à déchirer et à diviser : *Cette odeur est bien coriace. La graine de coff est coriace et aerée*. Fr. Ch. « Ils ne *le trouvent crainé, ya gravel, que les mornes augent un fond de bon dans le coriace*, ou cuirasse et *aplatie ou ils les mient dans le boutique de l'apoteq*. Fr. Ch. « *Les mamelles de merle est dure*, comme et indigeste. (Hapsal).

— Fig. Tenace, entêté; dur, avare : *Une nomination des plus coriace. Edge* ainé tut coriace, et, *admettant les expressions lentes*, *il lui prenait une nouvelle propos* coriace. (Comte de Bernaugiers.) *Bien n'est plus* coriace que *une vieux procureur*. (Grimod.)

Pour que le coriace
D'une plaine saignant mesure
Pour que le coriace
Fait-qui soit *vert coriace!*
(Boileau.)

— Ichthyol. *Cyprin coriace*, Espèce de cyprin à peau aine, épaisse et dure.

— fig. Ant. Tendre. Coriaceus des dépères de la famille des papipares, chez lesquels toutes les parties du corps sont extrêmement résistantes. Les Coriaceus vivent en *Amérique et les mammifères et les oiseaux*.

Tout, Ko-ri-a-se-tu, s. m. Ensemble dont le corps prend, par la dessiccation, une consistance de cuir.

— Antonyms. Flasque, fongueux, molleux, mou, tendre.

CORIACÉ, ÉE adj. (Ko-ri-a-sé — rad. *coriace*). Hist. nat. Syn. de COIRACE : *Asbeste* CORIACÉ. *Feuilles* CORIACÉES.

CORIACITÉ s. f. (Ko-ri-a-si-té — rad. *coriace*). Nat. Caractère, nature de ce qui est *coriace* : *Ils avait d'abri des pommes et des* *feuilles* et *les* CORIACITÉ *du* CORIACITÉ *de leur peau tannée*. (Th. Gaut.)

CORIAL s. m. (Ko-ri-al). Comm. Cuir

pères ani savigné sur des CORIALE *mauvaisi* 13 m. de long sur 1 m. 65 de large.

CORIAMBE s. m. (Ko-ri-an-be). V. CHORIAMBE.

CORIAMYRTINE s. f. (ko-ri-a-mir-ti-ne — de *coriaria*, et de *myrte*). Chim. Matière neutre découverte dans le coriaria en rodant à feuilles de myrte.

— Encycl. La *coriamyrtine* a été découverte par M. Rihan dans le rodoul ou *coriaria myrtifolia*; c'est le principe actif de cette plante vénéneuse. On prépare la *coriamyrtine* avec toutes les parties du rodoul, mais surtout avec les graines. On y traite de traiter par du sous-acétate de plomb le suc extrait par la presse de ces bourgeons, pour précipiter les matières albuminoïdes, de débarrasser le liquide du plomb en excès par hydrogène sulfuré, et de l'agiter avec de l'éther qui s'empare de la *coriamyrtine*; cette dernière obtenue par l'évaporation du véhicule. Il ne reste plus qu'à la purifier par cristallisation dans l'alcool.

Elle est cristallisée en prismes rhomboïdaux obliques, elle fond vers 120°. Elle ressemble microlique dévie à droite la lumière polarisée. Elle est soluble dans l'eau, et plus soluble encore dans l'alcool et dans l'éther. L'acide hydrique la réduit en donnant une substance qui, à la seconde coagulation, devient un rouge pourpre : cette réaction est sensible avec une dix-millième quantité de matière. La formule est $C_{20}H_{16}O_6$. Le chlore et le brome attaquent la *coriamyrtine* en formant des produits de substitution. Les acides l'altèrent en donnant naissance à des acides particuliers. Les acides la dédoublent aussi lorsqu'ils sont concentrés.

La *coriamyrtine* est un poison des plus violents : un gr. 1 administrés à un chien de forte taille en injetes provoque un coma et produit des convulsions tétaniques au bout de vingt minutes, et la mort en une heure et un quart. Une solution de cette substance tue les lapins, à 0.01 de 0 gr. 05.

CORIANDRE s. f. (ko-ri-an-dre — lat. *coriandrum*, formé de gr. *koriannon*, même sens). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères et type de la tribu des coriandrées, renfermant une seule espèce, qui croît sur les lieux incultes méridionaux. Les coriandres *levés demandé des savelaps aussi* *Ce* *Coriandre* *Coriandre* *Coriandre* *Coriandre* de cette plante : *La bonne* CORIANDRE est de couleur rouge. (Bosc.)

— Encycl. La *coriandre* (*coriandrum sativum*) est une plante annuelle, à fleurs blanches, grosses et rayonnantes (*coriandrum*, Kb grec) dans l'Europe centrale et méridionale et on la cultive dans plusieurs localités. Les fruits sont de couleur brunâtre, ressemblent à de petites baies, ils répandent en contrairie un parfum assez agréable. Ils sont très fréquemment employés, dans les conserves mêmes, comme condiment. Ils accélèrent, ils sont réputés carminatifs et stomachiques, et entrent dans la préparation de l'eau de saint-coquin-coquin. On n'en sert aussi, pour masquer la saveur désagréable de certains médicaments. Les fruits de coriandre entrent en la coriandre de petites dragées semblables à l'anis aroïs.

CORIANDRÉ, ÉE adj. (Ko-ri-an-dré). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la coriandre.

— s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, qui a pour type le genre coriandre.

CORIANDRÉES s. f. pl. (Ko-ri-an-dré). Bot. Syn. de pasteraux fissiroutre du brésil.

CORIARIA s. m. (ko-ri-a-ri-a — du lat. corium, cuir). Bot. Genre de plantes, de la famille des *Coriariées* *Coriariées* *Coriariées*

blesdire. Cette variété, réduite en poudre, reçoit de nombreuses applications dans l'industrie, où elle sert à polir les pierres fines, les glaces et les métaux. Le gisement du corindon est digne d'intérêt. Ce minéral se rencontre, soit dans les terrains granitiques, tels que les pegmatites, les granites, les syénites, etc., soit dans les roches schisteuses métamorphiques, telles que le gneiss, le micaschiste, les calcaires et les dolomies cristallines, etc. Les cristaux que l'on recherche dans l'Inde, au Thibet, au Siam, au Mexique, Oural, en Bosnie, en Piémont, et même en France, gisent dans des roches plutoniques. Ils existent à l'état de disséminations au milieu des cochons, ou ils sont isolément enchassés en profile, pour les extraire, de la désagrégation que les roches métamorphiques dans lesquelles ils gisent, qu'en la gangue, et on recueille des pierres de cristaux en nombre considérable. Le même gisement existe à Carnatic et en Malabar, où l'on trouve du corindon adamantin; à Ceylan et à Pégu, où on en trouve des corindons hyalins, et enfin en France, à Kaysaïl, près de Pont-Vieux, dans le département de la Haute-Loire. Cette dernière ladite et fournit des saphirs bleus et violets quelquefois-ma présentent des formes en des dimensions remarquables, mais leur transparence est généralement imparfaite. Le corindon composant de Kaysaïl, en France, est engagé dans un feldspath altéré, qui paraît provenir de la décomposition du feldspath, et aussi dans des roches feldspathiques que l'on rencontre les corindons bleus ou gris verdâtre, à peu de distance de Kaysaïl, dans les monts Oural. A Gellivaara, dans le Laponie suédoise, le corindon se rencontre dans un fer oligiste. Des corindons roses ont été observés en une dolomite cristallisée, dans Staïn-Gothhard, à Brenen dans le haut Valais, et par quelques points des Etats-Unis. Quant à l'émeri, il apparaît aussi eux roches métamorphiques métamorphiques, mais se rencontre dans un grand nombre de localités différentes. Telles sont les Indes, où l'émeri est présente comme une roche minérale, renfermant des lames de table blanc ou rougeâtre et de petite grains qui paraissent être du fer oxydulé; Jersey, où le minerai qui nous occupe apparaît sous l'aspect d'une roche feldspathique de quelques grains pierreux et de quelques lames de mica blanc; Smyrne, où l'émeri est mêlé et renferme du fer oxydulé observé sous une dolomite schisteuse; Naxos, Gaëtano, Gaëtano, Gaëtano

ne sont nullement étrangers à quiconque est susceptible de percevoir des sensations et des idées. Il y a parfois un peu de grandiose dans sa manière, mais c'est Corinne qui parle, et l'on n'est pas choqué de trouver dans ses expressions quelque chose de sublime et d'ardent. La littérature italienne, la littérature de ce pays enchanteur, de cette terre classique qui a conservé en Europe le feu sacré que la décadence de l'empire d'Orient, l'invasion des barbares et les guerres intérieures avaient presque éteint et étouffer sous des monceaux de ruines, était bien propre d'occuper seule la pensée de Mme de Staël, et cette partie de son œuvre est digne, en tous points, de l'ardeur de son imagination seule et son génie lui ont inspiré.

Lorsque parut *Corinne*, en 1807, le succès fut instantané, universel; avec *Corinne* Mme de Staël était définitivement entrée dans la gloire. Cela n'empêche pas que quelques critiques d'alors aient d'observer ce nouveau miracle qui venait réchauffer la France littéraire; mais, comme le dit ailleurs M. Sainte-Beuve, il y a un moment décisif pour les jeunes où il n'existe plus tellement que descendre les éloges qui on en peut faire à quelques plus que le malheur de leur ne deux qu'ils font.

Un des critiques de *Corinne*, s'il fait en croire M. Villemain, fut Napoléon :

On ne s'attendait guère
A voir Tyrtée en cette affaire.

« Le dominateur de la France, dit M. Villemain, fut tellement blessé du bruit que faisait ce roman, qu'il en composa lui-même son critique insérée au *Moniteur*. Il y blâmait vivement l'intérêt répandu sur Corinne, et s'en fâchait comme d'un défaut de patriotisme. On peut bien reconnaître critique amère et spirituelle. » Sans partager l'opinion de M. Villemain, il faut reconnaître que Mme de Staël prit un peu légèrement de la France et ridiculisa un théâtre anglais en hommages exagérés, et même saisir critique en cette occasion. On prétendit que Mme de Staël avait voulu se faire pardonner *Corinne* déjà en lui avait supposé le même dessein quand elle publiait *Delphine* et *Corinne* dans lesquels trouvent nombreux dans le mot d'une femme spirituelle, qui a dit que *Corinne* était l'idée de Mme de Staël, et *Delphine* la réalité dont elle n'était dans un jeunesse.

Le roman de Corinne parut en langue allemande, grâce à une traduction de Fr. de Schlegel, et aussi Mathieu Dumas.

Corinne ou an Mission, tableau de Gérard, au musée de Lyon. Ce tableau, qui a joui d'une grande célébrité, a été inspiré par le livre de Mme de Staël; c'est la peinture de la scène où Corinne, qui vient de donner à son amis sur la cap Misene, improvise les vers destinés à faire connaître à lord Nelvil les souffrances de son amour malheureux. Il est, du reste, le passage du roman qui a fourni à l'artiste les principaux traits de sa composition : « Calcul sur le cap Misene que Corinne avait fait préparer les dames et les seigneurs. Rien n'était plus pittoresque que l'arrangement de cette fête. Tous les matelots de Baies étaient vêtus avec des couleurs vives et bien contrastées; quelques Orientaux qui venaient d'où Naples, Sorrente, Amalfi, Gaëte, étaient dansant avec des paysannes des îles voisines d'Ischia et de Procida. Le costume de femme a conservé de la ressemblance avec le costume grec; des voix parfaitement justes se faisaient entendre dans l'éloignement, et les instruments se répondaient derrière les rochers d'Ischia et Sorrente, comme si ces sons allaient se perdre dans la mer. L'air qu'on respirait était parfumé, le pendant, il faisait d'un sentiment de joie qui adoucit tous ceux qui étaient là, et s'étendait même sur Corinne. Un lui propose de se mêler à la danse des paysannes, et d'abord elle y consentit avec plaisir; mais la pensée qu'elle exprimait que les sentiments les plus nombreux lui rendirent ridicule les amusements dans le premier part; et s'éloignant rapidement de la danse et de la scène, elle alla s'asseoir sur le milieu du cap, sur le bord de la mer. Bientôt elle se hâta de l'y suivre; mais, comme il arrivait rien à ses ordres, elle ne se rapprochait pas les rejoignit aussitôt pour supplier Corinne d'improviser dans ce lieu, dans ce lieu, trouble était lui, en ce moment, qu'elle se leur transmettre ; elle leur dit qu'elle ne pouvait rien improviser, elle ne pouvait réfléchir à ce que l'on attendait d'elle. Cependant Corinne soutenait qu'elle ne pouvait encore une fois, comme au jour de Capitole, avec tout le talent qu'elle avait reçu du ciel. Et cette pensée, elle fut perdu pour jamais, elle voulait que ses derniers vers fussent à l'exact de l'inspiration pour celui qu'elle aimait. Ce désir lui fit trouver dans l'agitation de son âme, et dans l'agitation dont elle avait besoin. Tous ses amis étaient impatients de l'entendre; le peuple même, qui le connaissait de réputation, ou peuple qui, dans le Midi, est par l'imagination son juge de la poésie, entouraient en silence l'enceinte où les amis de Corinne étaient placés, et leur yeux vive vivaient expressions exprimaient par leur vive physionomie l'attention la plus ardente. La lune se levait à l'horizon, mais les derniers rayons du jour paraissaient encore au lointain très-pâle. Du haut de la petite colline qui s'élève dans le cap, on voit de forme le cap Misène et dévoyant ensuite, depuis Naples jusqu'à Gaëte; enfin, la contrée de l'univers où les volcans, l'histoire et la poésie ont laissé le plus de traces. Aussi, d'un pouvoir accordé, tous les amis de Corinne lui demandèrent de prendre pour sujet des vers qu'elle allait chanter les souvenirs que ces lieux retraçaient. Elle accorda sa lyre et commença d'une voix ferme. Son regard était beau, mais qui la connaissait comme Oswald pouvait y deviner l'angoisse de son âme. »

Gérard s'est inspiré de ce tableau avec extrêmement que possible, sur la toile, cette description quelque peu romantique, mais pittoresque ultra-romanesque. La tâche était des plus difficiles, puisque le peintre devait faire le talent particulier de Corinne se prêtait à merveille à son exécution. Gérard a possédé le privilège de nous faire, dans son tableau, de M. Lenormand, et les fantaisies les plus savoureuses, les plus heureuses, et de rendre à cette puissance de rendusion qui lui était particulière, et qui lui a fait trouver la réalité de *Corinne*? L'idéalisme de ce roman est pensé jusqu'aux dernières limites, et du spiritualisme, mais à un point de vue qui peut servent de cadre à un personnage dans lequel l'imagination et l'exaltation ne sont tout à fait reconnu. Demander à Gérard un tableau de Corinne, c'est vouloir faire du portrait de Mme de Staël dans lequel tout fît ressemblant et en de bonne heure, c'est faire cette courageusement dans ce problème et le résoudre avec un succès qui amplifierait dès-lors, comme le dit M. Sainte-Beuve, le peintre, en s'appuyant sur l'histoire ou la poésie, et en ne cherchant le modèle que dans la vraisemblance. Gérard, jeune, sûr son talent, dit. Il a, en effet, le mérite de faire un tableau qui fut frappant, et qui, dans son mouvement et voluptueux et sublime, de Corinne, et de Corinne, et de Corinne, mais elle revient sur elle-même, se retrouve et se ressaisit, et, par le même mouvement, présente au lieu au spectateur et à la beauté. Et cette main repétée en arrière qui, dans son mouvement, rejette du commun regards, la pensée et la parole; et cette lyre, cette drapeau, cette couronne, ces mêmes, ces ces consources ondes, comme ils sont heureux et élégans de Corinne! Le peintre a-t-il pas pas connaître? Ils ne sont rien, car c'est Corinne qui est tout. Dans le tableau, comme dans le roman, il y a quelque chose, quelque chose qui a la beauté, la grâce, et point le bonheur. Le tableau de Gérard, il est vrai, pour le lecteur et ne l'aimait pas, est Oswald chez lequel on trouve une grande profondeur et un sentiment faible, est bien cet amant qui tourmente Corinne de ses irrésolutions, qui voudrait le conserver à lui et ne le peut pas. Impossible. Je sais bien qu'Oswald n'est pas le tout entier de Corinne, et que le tableau de Gérard ne peut lui offrir ses soins généreux. » Après cette description enthousiaste des trois types principaux de la composition, M. Thiers énumère les beautés techniques et ne les trouve pas toutes parfaites, mais, « Corinne est un corps les plus parfaits que le dessin ait enfermé dans ses limites. Le dessin du tableau, peinture littéraire du roman de nos femmes au drapeau pittoresque... La second plan (celui du Vésuve) est un des plus remarquables et presque aquoi dans la demi-teinte, paraître une beauté aussi grande, mais, mais, mais, mais bien mieux aussi, et si d'ailleurs il est en proportion de Corinne, et si, comme le premier figure, s'il y rattache par l'air, bien que tous les personnages donnent à Corinne, et que tout le tableau, il le trouve. Toutes les difficultés de sujet sont vaincues; le pinceau, qui a fait tant pour le Gérard et le bonheur de dire à l'auteur d'un chef-d'œuvre, il est exécuté avec une grande fermeté et de la couleur : beaucoup de peintres n'ont rarient pas manqué de Corinne! l'extrémité des lignes, du manière à faire ressortir plus brillant autour d'une masse d'ombres. M. Gérard a fait tout cela, il a fait Corinne! Le numéro abondement et assez peut-relever le mérite du tableau, et, en ce qu'il a, elle est forte et douce; le carnation est vigoureuse, et, pour peu que le pinceau fût plus leve le noblesse et la pureté des traits, cette beauté des lignes dans un visage est plus sensible que tout autre trait. M. Gérard n'a pas abusé du relief, et tout le tableau est sans ombre et sans lumière, et, en conséquence qu'exécuteur. Maintenant, ouvrez-le adresser quelque reproches : M. Le chêne feuillage de Corinne accompagne bien son corps, mais, quand je songe à la force du vent qui le soulève, il me semble que le cette couronne devrait se rendre trouble; cette draperie, quoique distribuée avec goût et grâce, est trop uniforme quelques-unes de ses parties. Enfin, l'entre de de Corinne ne paraît pas assez pure et serenne. Si maintenant on me demande quel est le trait de ce admirable ouvrage parmi ceux de M. Gérard, je dirais, sans hésiter, ceux qu'est celui qui m'a le plus touché. Sans doute M. l'abbé, l'art a fait ici un pas vers la réalité. » Il y a sans doute beaucoup à rabattre de ses éloges : le goût n'est plus aujourd'hui à la poésie rêveuse, mélancolique et emphatique de Corinne, d'Obermann, de René, ou bien de Gérard à la tort, à non pas, de ne donne trop bien-heureuse la sentimentalisme de Corinne, et, d'ailleurs, il est vrai que le bien qu'à l'époque où ce tableau parut il est arrivé de dire de Corinne, Corinne, Corinne, une grande hardiesse de la part de l'auteur, que

avec rencontre cependant la même personne. Malheureuse femme! que de douleurs dans son sein! Que de reproches elle doit adresser à cette nature qui la fit si belle et si passionnée! Mais elle porte son regard vers le ciel, et il est aspect au dessus d'elle, s'ennobli, et se détache d'elle-même... Je suis à Naples, au cap Misène, en présence du Vésuve, sur pieds de Corinne; elle va chanter, elle chante, que je sens en qu'elle va dire... Plus je comprends et plus j'admire, parce que c'est parce que la peinture a su mêmes son art et parce que le peintre a su comprendre. Corinne s'attendrissait à la vue du ciel et de la nature, et, comme elle, je ne sais pas de sa tout quel arrcvoir; elle n'est point en scène, je l'y surprends, elle ne sait pas que je la surprends. Et, dans ce moment, je retrouve toutes les conversations et a produit une figure pittoresque, et, pour l'imagination, je pense la faisait bien et impuissante. Corinne a été parfaitement rendue par le pinceau de Gérard, elle a la réalité de *Corinne*? L'idéalisme de ce roman est pensé jusqu'aux dernières limites, et du spiritualisme, mais à un point de vue qui peut servent de cadre à un personnage dans lequel l'imagination et l'exaltation ne sont tout à fait reconnu. Demander à Gérard un tableau de Corinne, c'est vouloir faire du portrait de Mme de Staël dans lequel tout fît ressemblant et en de bonne heure, c'est faire cette courageusement dans ce problème et le résoudre avec un succès qui amplifierait dès-lors, comme le dit M. Sainte-Beuve, le peintre, en s'appuyant sur l'histoire ou la poésie, et en ne cherchant le modèle que dans la vraisemblance. Gérard, jeune, sûr son talent, dit. Il a, en effet, le mérite de faire un tableau qui fut frappant, et qui, dans son mouvement et voluptueux et sublime, de Corinne, et de Corinne, et de Corinne, mais elle revient sur elle-même, se retrouve et se ressaisit, et, par le même mouvement, présente au lieu au spectateur et à la beauté. Et cette main repétée en arrière qui, dans son mouvement, rejette du commun regards, la pensée et la parole; et cette lyre, cette drapeau, cette couronne, ces mêmes, ces ces consources ondes, comme ils sont heureux et élégans de Corinne! Le peintre a-t-il pas pas connaître? Ils ne sont rien, car c'est Corinne qui est tout. Dans le tableau, comme dans le roman, il y a quelque chose, quelque chose qui a la beauté, la grâce, et point le bonheur. Le tableau de Gérard, il est vrai, pour le lecteur et ne l'aimait pas, est Oswald chez lequel on trouve une grande profondeur et un sentiment faible, est bien cet amant qui tourmente Corinne de ses irrésolutions, qui voudrait le conserver à lui et ne le peut pas. Impossible. Je sais bien qu'Oswald n'est pas le tout entier de Corinne, et que le tableau de Gérard ne peut lui offrir ses soins généreux. » Après cette description enthousiaste des trois types principaux de la composition, M. Thiers énumère les beautés techniques et ne les trouve pas toutes parfaites, mais, « Corinne est un corps les plus parfaits que le dessin ait enfermé dans ses limites. Le dessin du tableau, peinture littéraire du roman de nos femmes au drapeau pittoresque... La second plan (celui du Vésuve) est un des plus remarquables et presque aquoi dans la demi-teinte, paraître une beauté aussi grande, mais, mais, mais, mais bien mieux aussi, et si d'ailleurs il est en proportion de Corinne, et si, comme le premier figure, s'il y rattache par l'air, bien que tous les personnages donnent à Corinne, et que tout le tableau, il le trouve. Toutes les difficultés de sujet sont vaincues; le pinceau, qui a fait tant pour le Gérard et le bonheur de dire à l'auteur d'un chef-d'œuvre, il est exécuté avec une grande fermeté et de la couleur : beaucoup de peintres n'ont rarient pas manqué de Corinne! l'extrémité des lignes, du manière à faire ressortir plus brillant autour d'une masse d'ombres. M. Gérard a fait tout cela, il a fait Corinne! L'numéro abondement et assez peut-relever le mérite du tableau, et, en ce qu'il a, elle est forte et douce; le carnation est vigoureuse, et, pour peu que le pinceau fût plus leve la noblesse et la pureté des traits, cette beauté des lignes dans un visage est plus sensible que tout autre trait. M. Gérard n'a pas abusé du relief, et tout le tableau est sans ombre et sans lumière, et, en conséquence qu'exécuteur. Maintenant, ouvrez-le adresser quelque reproches : M. Le chêne feuillage de Corinne accompagne bien son corps, mais, quand je songe à la force du vent qui le soulève, il me semble que le cette couronne devrait se rendre trouble; cette draperie, quoique distribuée avec goût et grâce, est trop uniforme quelques-unes de ses parties. Enfin, l'entre de de Corinne ne paraît pas assez pure et serenne. Si maintenant on me demande quel est le trait de ce admirable ouvrage parmi ceux de M. Gérard, je dirais, sans hésiter, ceux qu'est celui qui m'a le plus touché. Sans doute M. l'abbé, l'art a fait ici un pas vers la réalité. » Il y a sans doute beaucoup à rabattre de ses éloges : le goût n'est plus aujourd'hui à la poésie rêveuse, mélancolique et emphatique de Corinne, d'Obermann, de René, ou bien de Gérard à la tort, à non pas, de ne donne trop bien-heureuse la sentimentalisme de Corinne, et, d'ailleurs, il est vrai que le bien qu'à l'époque où ce tableau parut il est arrivé de dire de Corinne, Corinne, Corinne, une grande hardiesse de la part de l'auteur, que

l'école se jouait que par les Grecs et les Romains. Qui sait si ce n'est pas à la Corinne de M. Gérard que nous devons les scènes italiennes de Léopold Robert, dont la peinture de la *Bataille d'Austerlitz* fut le zèle protecteur?

Aubry-Lecomte a reproduit deux fois, en lithographie, le tableau qui a appartenu à Mme Récamier, la peinture de ses plaisirs, exécutée au contre-partie du tableau, qui fut, dans le temps, le plus admiré, le plus pâle, représente le tableau dans sa vraie sens. Les mêmes artistes ont reproduit quelques figures à mi-corps de *Corinne* et du *Jeune Grec*. M. Gérard a exécuté, comme nous l'avons dit, un tableau de Corinne de la ressemblance : le *Journal des Artistes* nous apprend qu'en 1811, on voyait, chez M. le Baron Gérard, il y en avait une chez le prince de Talleyrand, une chez M. le Duc de Mortemart, autre encore chez Mme Duchayla. Ce dernier tableau, qui affrait comme variante du tableau du prince de Talleyrand, et, en face de Corinne, a été gravé au burin par Zeuhée Prévost, et, au trait par Bein, par Lauché, par C. Normand.

CORINNE, poème mythologique, composé, à la guerre de Troie, et, plus, suivant quelques vagues traditions rapportées par Suidas, suivant comme une *Dodé*, fonde la poésie, dans même d'autrui été que la copie. Son existence nous est révélée par Suidas.

CORINTH, petite ville de l'État de Missouri (Amérique du Nord), située dans le comté de Tishomingo, dans le Mississippi, sur le confluent de la rivière Tennessee, ère, 2,800 hab. Cette ville, très-importante par sa position, au point de vue stratégique, avait été complétement fortifiée par les confédérés. Après la bataille de Shiloh (avril 1862), ils y avaient concentré, sous le commandement de Beauregard, 50,000 hommes, et, ayant délibérément, et, Beauregard, 50,000 hommes, et, ayant délibérément, et, Beauregard, 50,000 hommes, et, ayant délibérément, et,

petit Etat. Bâtie entre la mer Ionienne et la mer Egée, et nommée pour cette raison *Amphélésienne*, la ville avait deux mers, aile avait deux ports : *Lechée*, sur le golfe de Corinthe, et *Cenchrée*, sur le golfe Saronique. La citadelle, appelée Acro-Corinthe, et dont l'on commandait les deux parties de la Grèce, se composait de deux éminences portées sur une base commune, élevée à 575 mètres au-dessus de la ville au S. Sur l'éminence méridionale, qui point le plus élevé, était assis le célèbre temple de Vénus.

Corinthe s'est quelquefois appelé tout-jeune-homme, d'après la déesse de Rhodes, dans la province d'Argolide, à 80 kilom. N.-E. de Trépolitza, à 70 kilom. O. d'Athènes; elle comptait jadis 200 hab. et est le siége d'un archevêché. Elle occupe cette ville ville l'aspect le plus misérable, dans les anciens ports comblés et bâtis de sauterdant à peine quelques bazours.

La ruine la plus intéressante de Corinthe est le *temple de Salvéd*, dont il reste encore neuf colonnes. Une seule en porte un chapiteau. Ceux portent encore une architrave massive qui fait voir des angles de l'édifice. Les colonnes, dit M. Beulé, paraissent construites, *exprès*, ou est-ce seulement par le caractère de force et de solidité imposante qu'elles présentent. Elles sont d'une pierre dure, extraite des montagnes voisines, et recouvertes de stuc. Deux blocs les composent; le plus considérable est à la base et fait le tiers de leur diamètre du hauteur. On aperçoit l'époque de la fondation de ce temple, par les formes, par rapprochée des temples les plus anciens de la Grèce. Tout de la ville ayant les noms d'un grand édifice en briques, a dans cet ordre les décorations, les frises et les salles voûtées qui le partagent indiquent des lieux remarquables. Le délicieux *Bellérophon de Lerne*, qui coule dans une grotte taillée de roches, en occupe conséquent et ornée du dernier monument de Corinthe, Kiniphy-Bey. La palais de Kiniphy, construit avec les colonnes, les chapiteaux et plusieurs dorés des divers temples conservés dans ainsi de la Grèce, a été démoli. Des bases ont dans d'ouvrages, de cérémonies, de ruisseaux, des fontaines, des bassins, un pied-droit, tout à dépaysé. Près des ruines de ce palais, on trouve le monument des Saints des Trois, dans les rochers qui surplomment, ou observe et il la dans conduits souterrains et ordonnent dans la direction de l'Acropole. En premiers de la le chemin de Corinthes, à près de distance d'une voûte ébranlée, on remarque un bassin elliptique entouré de grands dites. Il y pénètre de studs; puis il en sort plus affecté, comme un fermé indique, qui aux nombreux du peuple, qui, tout dédié sur les affaires de l'Etat, tient pour assister aux combats de musique ou à ceux des athlètes.

On donnait ensuite au ruine, où l'on apercoit les restes de Lampes Corinthiennes, et de cuisine, et, après avoir passé la petite rivière d'Hélessiles, on se trouve au lieu où Alexandre vainquit le tonneau de Diogène, au milieu d'une grande quantité de débris de poteries et de marbres, dans lesquels indiques de fortunes populeux, s'élèvent deux tombeaux, dont l'un mal de monument-sépulcre, et les autres portes obstrues; la face qui regardait le nord formait un vestibule qui tenait à un mur plus ancien, terminé en terrasse; des compartiments sépulcraux étaient ordonnés dans cet ouvrage qui ressemble aux Thures, Hélène et malheureuse Corinthe, bâtiré le mac des Romains et des barbares, les nombreuses recherches des Vénitiens et le tonnerre ont fait disparaître ces antiques ses Thures, Hélène et sans gloire, pourtant encore aujourd'hui Dès l'objet du feuillet ne saurait que ne nourrissent pas d'y faire donc vit trouvé-vous du ne pas ne pas ne pas ne pas ne pas grande opinéiaire.

Mais ce qui attire le plus l'attention du voyageur qui traverse l'Isthme, c'est le *citadelle de Corinthe*, l'Acro-Corinthe, niveau sur un rocher qui se dresse à 575 mètres au-dessus de la ville. On n'y parvient que par une rampe difficile. L'accès en est défendu par un triple rang d'ouvrages élevés par les Vénitiens. En arrivant à la première porte, on est frappé de ne chaos de fortifications, de monuments, de bâtiments, de constructions tantôt de citerne. Après avoir dépassé les deux premières portes, qui arrivent à un trois-tours, pratiquée entre deux tours; tout à fait principale, celle de l'Isthmé, on aperçoit dans les murs pélasgiques ont servi de fondement à la nouvelle muraille, qui est crénelée et flanquée de quelques tours. Du quelque côté qu'on tourne ses regards, on aperçoit des fragments de chapiteaux, de colonnes et d'ornements de toute espèce, en marbre blanc. Plus haut, on trouve la tête de marbre dont l'inscription rapporte le Jeux Isthmiques; puis l'on arrive à une ancienne mosquée, où sont amoncelés de nombreux débris de marbre. On trouve à chaque pas des pans antiques pleins d'une eau excellente. Ces puits étaient, dit-on, aussi nombreux que les jours de l'année.

A l'angle S.-E. de l'enceinte se voit la fontaine *Pirène*, si connue dans la Fable. C'est là que le héros Bellérophon saisit le cheval Pégase au moment où il venait se désaltérer, et s'origine de cette source est expliquée par la tradition suivante : Jupiter avait enlevé Egine, fille du fleuve Asopus. Neptune, irrité du rapt, se commotit à révéler le nom du ravisseur que lorsque le fleuve lui eut fait venir de l'eau sur l'Acro-Corinthe. Quoique dépouillé des ses statues et de ses ornements, la fontaine de Pirène est encore admirable à cause de la beauté et de l'abondance des eau sous; les plus grandes ardeurs de l'été n'en diminuent ni la fraîcheur ni la quantité. La fontaine alimente tous les puits de la forteresse, et se déverse ensuite dans la ville par de nombreux canaux souterrains. « Selon Strabon, dit M. Isambert, Pirène communiquait par des ruines souterraines avec une source située au pied de l'Acro-Corinthe vers le N. La présence d'une source à cette hauteur s'expliquait par un aqueduc, dont le plan, le commission de Morée lui attribue sans origine connue. Mais, ajoute-t-elle, il ne pouvait simplement les eaux du monolos supérieur de l'Acro-Corinthe.

Au sommet de la montagne, on remarque les fondations de Vénus, les ruines du temple et à côté les restes du bois de Cranaé, que les Grecs, maîtres de la ville, souvenent en 1828 de la bataille de Mégare, et de Corinthe, en Grèce.

Le panorama que l'on découvre de l'Acro-Corinthe est un des plus beaux du monde entier. Le golfe de Corinthe, et les montagnes de la Morée grosses flotte sur l'Acro-Corinthe. Les ruines de Mégare, Corinthe, et Mégare comme revêtu de plus bel azur. Du haut des remparts, d'où la vue peut se porter tout à coup le long de l'Isthme et de la mer Ionienne, comme sur les terres du continent grec se dessinent, et se détachent encore, comme avec une joie patriotique la magnifique spectacle. Au nord, les montagnes de la Grèce, Ou voit de là, en effet, par un beau soleil, les montagnes de la Grèce que Pausanias, le Pausanias, le Cicéron et les nommés lui-même, et ce spectacle, qui, dans le laissé fond aucun voyageur, doit redoubler en lui l'enthousiasme. Le sort ne le prend temps, de voir bouleversé leur commerce pour entièrement effrénéhie, pendant que, parmi les ruines, et les et et et

tre le triophe du vainqueur, en mit le feu à toutes les maisons, et brûlait la malheureuse Corinthe n'offrit plus aux regards qu'un vaste Typhr d'incendie qui ne produisaient pendant plusieurs jours. Ici se place naturellement la célèbre fable de l'airain de Corinthe. Une foule d'historiens ont raconté gravement que l'or, l'argent et l'airain, fondus ensemble dans cet immense embrasement, formèrent un metal nouveau et précieux. Que les Grecs et les Latins, complétement étrangers aux lois qui président aux combinaisons chimiques, aux réactions et aux propriétés des métaux et de la transformation, en se conquit à la rigueur, mais que des auteurs modernes, instruments sans contrôle et sans réserve, rêvent non pas seulement de toutes les limites de la crédulité permise au historien, comme si l'on peut admettre qu'un milieu de tant de matières diverses qui se consumaient ensemble, se fondait qui se réunit, à l'abri de tout mélange impur, et combinent des deux propriétés non-vraisemblables, des métaux perdus dans l'instantanité de cet embrasement... Ce qui est moins vraisemblable, c'est la notre ignorance que nous le connut roman dans cette circonstance de libre; plusieurs était qu'après la prise de Corinthe, et, du jour, un grand homme de bien; mais il était généralement reconnu, depuis qu'il qui concernait la littérature et les arts, ne croyant pas qu'il existât quelque difficulté entre tableau et tableau, entre statue et statue, ni que le nom d'Aristide ou de Phidias, mis au bas d'une œuvre, y ajoutât quelque prix. Parmi le butin fait à Corinthe, il y avait des tableaux des plus grands maîtres, des statues dans un dieux des plus illustres sculpteurs, des vases d'une incomparable richesse artistique. Jamais porte n'aurait été mieux réparable, plus douloureuse, que celle d'après, quand, dépouillant les vaincus pour très-obéissement ceux à qui il les confiait pour les transporter à Rome et les vendre, il remplaçait à leurs propres frais les objets, les bronzes en marbre, les tableaux, et le prix ne qui subsistait quelque degré en rouge. Les historiens rapportent en second lieu un monument consacré de cette capitale. Parmi les tableaux peints à Corinthe et vendus au prix de trente, il y avait une Vénus, un Bacchus, représentant Diochites, et dans l'association duquel l'artiste avait sculpté tant de groupes les dieux communément alors : « Tous les tableaux ne sont pas encore connus, dit Dion Chrys. » Enfin tout le dommage de vue un tel chef-d'œuvre ne table aux naïades remarquait pour ses dits. Atlas de pays au tout mais sesterces; mais alors Mummius étonna qu'on offrit tel montrer un si haut prix un morceau de toile peinte, retint le tableau contre la foi publique, et, pour le plaisir d'Attale, soupçonnant qu'il pourrait bien y avoir dans cette pièce quelque vertu cachée qu'il ne connaissait pas.

La ligne achèvera fut ensevelie sous les ruines de Corinthe, et Rome, toujours instructible envers ceux qui préféraient la liberté à la servitude, reclama Corinthe des premiers romains. Corinthe tombe la même année que Carthage (146 av. J.-C).

CORINTHE (corinthe, m), langue de terre qui sépare le golfe de Lépante de celui d'Athènes ou d'Egine, et qui joint la Morée au continent. Ces isthmes, qui complètent le communication de deux mers semées d'îles, et qui force les vaisseaux à doubler le Péloponèse ou Mistapan, a 4 que 6 milom. de large dans certains endroits; les anciens en tentèrent faire chaus l'antiquité pour sous percement cet écueil. Démétrius de Phalère, Julien César, Néron, Caligula, Hérodes, Antoine, Trajan, des avantages commerciaux qui en résulte, Alexandre, empereur vaisseaux Napoléon de ce projet. Pausanias dit que de son temps on voyait encore les traces de ces travaux. Lors de l'invasion de Xerxès, les Péloponnésiens y élevèrent une muraille qui, renforcée à de vingt époques, fut détruite par Mahomet II. Aucune antiquité n'est débout dans l'isthme, on sait seulement que la temple de Neptune Vétait pas loin du port Schœnus, où l'on trouve encore les ruines du temple, et les débris de quelques autres monuments. C'est là qu'on célébrait les fameux jeux isthmiques en l'honneur du dieu de la mer.

On sait que, dans ces derniers temps, il a été de nouveau question du percement de l'isthme de Corinthe. V. ISTHME.

CORINTHE (nocrine m), nom donné de tout à la ville de Corinthe, ancien administrateur de la de la Grèce moderne, et dont Corinthe était la chef-lieu. Le dernier recensement marque mais 32 dèmes ou communes. Actuellement et depuis 1845, il fait partie de la nomarchie Argolide-et-Corinthe.

Corinthe (CORINTHE) adj. V. SAMBON DE CORINTHE-ET-ATHÈNES (ordre).

CORINTHIAQUE adj. (ko-rain-ti-a-ke), Géogr. Qui appartient, qui a rapport à la ville de Corinthe : *Golfe* CORINTHIAQUE.

CORINTHE s. f. (ko-rain-tl). Hortic. Variété de tulipe jaune, blanche et rouge.

CORINTHIEN, IENNE s. et adj. (ko-rain-ti-an, ie-ne). Géogr. Habitant de Corinthe qui appartient à cette Ville ou aux habitants. *Les epîtres de saint Paul aux Corinthiens* (*ou* Corinthiens).

CORINTHIEN s. m. Ord. grec, le troisième, surtout par les feuilles d'acanthe qui ornent ses chapiteaux ; *Ordre* CORINTHIEN. *Chapiteau* CORINTHIEN. *Meubles* CORINTHIENNES. *Les deux étages supérieurs du Colisée sont formés de demi-colonnes et de pilastres* CORINTHIENS. (E. Beljo.)

— s. m. Ordre corinthien : *Le composite est une combinaison du* CORINTHIEN *et de l'ionique.*

Le dorique sans fard, l'ionique svelte
Et le corinthe superbe et magnifique.
LA FONTAINE.

— Hist. *Représent des Corinthiens*, Régénérés par un Corinthien, Corinthien, Corinthiaque de Corinthe *ou partitive* : *Première que Corinthiens*, Nom malgrémment, nom de la première défaite essayé par un régiment, par Corinthiens à la première épître du saint Paul aux Corinthiens.

— Encycl. *Ordre corinthien*. Vitruve, qui le plus s'occupe de l'ordre corinthien, l'appelle tardive et le figure humaine, prétend que l'ordre corinthien tient le grand d'une jeune fille qui en age fut rendu à tant-plus dégagée, et dont la parure vient augmenter encore la beauté naturelle. Mais M. Quatremère, qui montre fort scandalisé de cette comparaison de l'ordre d'architecture à plus riche, le plus orné, avec une vierge « qui se contente si bien de sa jeunesse et de son beauté. » L'explication que Vitruve a donnée de l'origine du chapiteau corinthien est plus ingénieuse et de mieux conforme à la vérité. Un Corinthe étant morte au moment de se marier, les nourrices prirent une corbeille, quelque petits vases que cette fille avait aimé pendant sa vie, et les mirent sur la tombe, elle recouvrit la corbeille d'une tuile. La racine d'une acanthe s'étant trouvée par hasard au pied de la corbeille, et ses feuilles et les tiges commencèrent à pousser, elles chapiteaux, et, comme elles rencontraient les angles de la tuile, elles furent contraintes de se courber en dehors, et prirent la forme de volutes. Callimaque, plus grand de la, vit cette corbeille, remarqua la grâce de la nouvelle ordonnance, et en fit le modèle des chapiteaux qu'il fit exécuter à Corinthe. Il fut alors le premier à faire des portions de l'ordre corinthien. « C'est le cas de dire, sans le dire, » dit Vitruve, « *tout trouvé.*

Nous avons fait connaître, sur mot cependant, ce que nous pensions de l'attribution que cette fable gracieuse fait à Callimaque de l'invention du chapiteau corinthien. Nous en reviendrons pas sur ce point. Nous ne reprendrons pas non plus le récit de Vitruve, obéissant, qui venait dans le chapitre : « Les proportions de l'ordre corinthien ; » C'est le cas de dire, sans le dire, « *tout trouvé.* »

ému eux, l'on sous le dentiscle, l'autre mu-tenus, comme aux trois colonnes du Campo-Vaccina. Quelques-unes, comme au Panthéon, au temple de Faustine et à celui de la Sibylle, n'ont point de dentiscles taillés; celle-ci conforme au précepte de Vitruve. On voit des corniches *antérieures* sans modillons; telles sont celles du temple de la Sibylle, de celui de Faustine, du portique de Septimus et du monument chrétien de Lysistrate. L'ancienne de Pola en Istrie, le forum de Nerva, les temples de Jupiter Stator et de Jupiter Tonnant, à Rome, celui de Castor et Pollux, à Naples, au Mausolée Augustal à Milan, des exemples de dentiscles placés quelquefois des modillons. Le Frontispice du Mausolée à Rome, le temple de Jupiter Olympien et le Portique de Jupiter, à Athènes, en contiennent des modillons carrés. Les modillons des temples de Jupiter et de Jupiter Stator sont ceux de Panthéon d'Agrippa sont de forme en consoles à volutes ornées de feuillages. Les soupaux ménagés entre les modillons sont ornés fréquemment de rosaces très-saillantes. Enfin, le Panthéon, qui il existe, est en tout en rebouche de chaque et même de nombreux. Il est rare que les mutules de la corniche corinthienne soient simplement profilées; elles ont presque toujours ornées d'oves, de feuillages, etc.

Il est vrai que l'ordre *corinthien*, réputé dans l'un sentiment de somptuosité, comporte en général le plus grande magnificence décorative, en serait une erreur de croire que la sobriété des ornements ne pût lui convenir. Suivant le marquis de Quatremère, « le nombre de l'ordre *corinthien* peut rester tissu ou se sanctuaire, ou, tous, ceux-ci, ne concentre ou n'offre que des profils; ou corniche n'a pas non seulement les parties qui en sont dans de décoration ne fait le même sentir, et cependant il y a beaucoup d'apparence à le plus grande simplicité dans leur embellissement, sans que, pour cela, rien ne manque de disparaître. Le caractère de richesse attaché au *corinthien* tient donc aux proportions, aux formes, à leurs dispositions, aux lumières et variées, autant qu'à la sculpture qui sert souvent à en enrichir les détails. » considérer cet ordre comme une des conséquences *architectoniques*, ou *mixtes*, qu'il est capable de se modifier en une infinité de tentions et de manières, dont il tient qu'il présente à leur mélange et à leur emploi. Depuis le temple plus simple jusqu'à le plus riche, les mêmes en les mêmes proportions sont bien plus grand nombre qu'on ne le pense. La dorique peut quelquefois aller jusqu'à le richesse, comme on le voit au Parthénon et à le théâtre, en jusqu'à l'élégance, comme au temple de Cora, et le corinthe peut aller jusqu'à la gravité, comme au portique de la Rotonde, en jusqu'à la grandeur, comme au mausolée de ses profils, comme dans le frontispice de Nerva. « En bâtre générale, on peut dire que l'ordre *corinthien*, d'abord élégant, qui toujours croissant en lui-même en richesse. Le maximum de la mise se rencontre dans les monuments de Palbek et de Palmyre. Y, ces deux noms.

Les architectes de la Renaissance ont été les moyens de leur imitation de l'ordre corinthien que dans cette de dorique et de l'ionique; les faites qu'ils ont commencé pre-venteur généralement de leur respect avec-gile pour les antiquités romaines, qu'ils ont avant peint comprenons aux monuments grecs. Ce fait peut avoir trop pourtant que profitées romains mal conçus que l'illustre Palladio appelait « Ce l'architecture grecque la frère bombée, innovation des plus malheureuses. » Il était réservé à un architecte (français, Mr. Ch. Blanc, de l'ordre entre les meilleurs traditions de l'ordre corinthien; Claude Perrault est mis le mieux à la magnificence dans la colonnade de Louvre, « Tout les autres architectes modernes et l'ordre corinthien apparaît avec le plus de grandeur, le mieux suffira de cher l'église de la Madeleine, à Paris.

Corinthiens (Ire et IIe Épître de saint Paul aux). — ÉPITRE.

CORIO, petite ville du royaume d'Italie, province et à 31 kilom. N.-O. de Turin, sur une colline; 3,200 hab.

CORIO (Bernardin), historien italien, né à Milan en 1459, d'une famille patricienne, mort en 1519. Il fut chargé par Ludovic le More, dont il était peut-être le chambellan, d'écrire l'histoire de Milan. Cette histoire a été traduite sous le titre de *Bernardinum historia* (Milan, 1503, in-fol.), et a eu une édition des anciennes chroniques, et, malgré les fables dont elle est semblée, pour le plus commun les temps moderne, magnier son style dur et incorrect, fils est « Estimé pour les nombreuses recherches et les titres qu'il a cité contient. On a encore de Corio *Mes Vies des Milanais illustres* (Milan, 1503).

CORIO (Hayim), théologien italien, né à Milan, mort en 1679. Il fut consistoire de l'inquisition sous Clément IX. Il a composé plusieurs ouvrages, entre autres : *Concordance morales le Ecclesiastes* (1655), *Phrases fructifères* (1660-1677, 3 vol. in-fol.), *Concordance morales* de Genesis (1671, in-fol.), etc.

CORIOCELLE s. f. (Ko-ri-o-sè-le). Mol. Genre de gastéropodes pectinibranches, comprenant une seule espèce, que l'on trouve à l'île de France.

CORIOCLAVE adj. (Ko-ri-o-klà-ve; du lat. *corium*, *cuir*, et *clavus*, *clou*). Se dit d'une chaussure dont la semelle est clouée à l'empeigne au lieu d'être cousue. Les chaussures CORIOCLAVES sont en *cuir* ou *succès éphémère*. (Lamoureux.) Mots.

CORIOLAN (Caius Marcius), général romain, du vie siècle avant notre ère, mortu non commme chef des Volques, qui, ayant pris Corioles et gagna le surnom de Coriolan lors de la prise de Corioles, mort en 491 av. J.-C. Défendant ardent du patricat, il s'attira la haine du peuple, qui le fit bannir le tribunat. Outre de déjà, il propose dans le sénat d'imposer le peuple, qui le fit tribunat commun conditions à une distribution de grains envoyés gratuitement par Sicile, mais qu'on avait mis de disette. Les tribuns l'ancestrent devant le peuple, non-seulement pour avoir proposé la distribution des magistrats, mais encore parce par le sénatus-consulte, mais encore pour avoir défendu par le patricat illégal les sénatus. Il se défendit avec une éloquence sublime, et, malgré le parti et l'ordre sénat des patriciens, il fut condamné à l'exil. Il se retira chez les Volques, qui l'avait tant de fois combattus, il les poussa à la guerre contre les Romains, qu'il vint immédiatement de leur armes avec leur dictateur Volius, d'abord vaincu de Rome, et de plusieurs autres places, revenge le Latium et vient campar aux portes de Rome. Le sénat et le peuple épouvantés envoyèrent des ambassadeurs députations pour le fléchir. Cet homme fléchir, ne lui avait pas pu, ni les prières larmes et les prières de sa mère Veturie et de sa femme Volumnie, qui, pour le détourner de la retraite aux Volques, dont il n'était pas d'abord le chef suprême, et dont le dévoûté en cette circonstance a pu singulière équivoque, ambiguïté, qui a tant de toute intérêt pour la fiction poétique. Suivant une tradition, Coriolan mourut dans le pays même des Volques; d'autres le font mourir dans un âge avancé. Nicolas-le donne une critique approfondie de l'histoire de Coriolan, dans de ce personnage.

On fait de fréquentes allusions à l'exil et à la vengeance de Coriolan, en parlant d'un homme injustement banni, et qui, ensuite, peut porter dans le camp opposé le secours de son épée :

« En face de M. de Chateaubriand, M. de Villèle, ayant pour complices les satisphaïm de Louis XIII, se montrait, Coriolan, mal élevé, et il l'exagère pour s'en débarrasser irrévocablement.

« Car, si M. *Coriolan* passe chez les Volques et changera les destinées; si l'injure fut sanglante, la vengeance sera vive; la vieille Rome, ébranlée, sera ébranlée, et, comme jadis blessée, expire sous le genou de celui qu'elle a rendu. »

LEMERCIER.

« Un homme honnête rougirait aujourd'hui de ne pas servir son pays, de compromettre le sort de la patrie dans ses représailles, et de faire Coriolan, mais il ne rougirait point de trahir les affections de sa nation. Le rôle de *Coriolan* avait encore de l'éclat, jadis par le grand Condé; il n'est aujourd'hui que ridicule et infâme, si ne l'est plus à notre époque. »

CEVELLERA-FLAMY.

« Essayée par cette nature de grandeur d'âmes qui lui vaisient des hommes, et placé dans le cas de digérer défense par cette agression d'ancien, le sénat ne pouvait rien contre la guerre. Des le lendemain de la dénonciation de la bataille, en effet, le nouveau Coriolan se retirait chez les Volques, c'est-à-dire qu'il abandonnait ses villes pour se réfugier dans les forêts ou dans une cité ennemie. Ces mêmes tagnes, où il a élevé depuis ses familles plantureuses dans la haine du bouleversé. »

MICHELET.

Coriolan (Ouverture de). Fen de bâtre ont naît à un jeune homme, Coriolan, qui, ayant perdu son infortuné Romain. Son repentir arrivait de repentant le nouvel de ce cruelles vengeances : il ne pouvait rien en Coriolan, qui ne voyait trembler son cœurs. Un d'quelque jour est un ennemi, et, il ne pouvait rien, Coriolan. Sans doute, comme le fait remarquer M. Imbert, « Le Coriolan de Mozart, » mais, il est indéniable convincant au théâtre et sont ne pas avec Coriolan portage Coriolan comme un autre chéd, cet amour engagé de la vengeance et de haut Coriolan, et Coriolan, Coriolan d'autant plus qu'il est impuré par ses injure que la vieil est fait comme. Enfin, et c'est la non-vision suffisante pour qu'on ait le droit de l'étonner du nombre de pièces qui ont pris ce héros pour principal personnage, le règne des trois saints, si, seulement formule par Beethoven, est formement valoir dans toute ingédie qui voudra nous représenter les diverses actions de ce héros. Nous savons d'ailleurs à revoir une ce point à propos du mouvement ouvre de Le Herge. Il a fait le genie de Shakespeare pour rejeter les convenances comme des inconvénients, et tailler dans le marbre cette grande figure. Enumérons rapidement toutes les tragédies inspirées par Coriolan : *Coriolan*, tragédie avec chœurs, de Hardy (1607); le *Véritable Coriolan*, tragédie de Chapelain (1638); *Coriolan*, tragédie de Chevreau (1638). Il suffira de citer deux vers de cette pièce, prononcés de deux ans au Cid, pour montrer combien Corneille était supérieur à ses contemporains :

Mon cher Coriolan, si ma tête rendu l'âme,
Pense en moins, pour me plaire, un petit trait de

Coriolan, tragédie de l'abbé Abeille (1670); *Coriolan*, tragédie de Chaigny (de Thoisy) (1721), *Coriolan*, tragédie de Marmontel (1749); *Coriolan*, tragédie de Richer (1749), *Coriolan*, tragédie de Chénier (1779); *Coriolan*, tragédie de la Harpe (1784). Aujourd'hui cette longue nomenclature ne se trouve plus, mais il est précédé celle de la Harpe, Coriolan n'a d'ailleurs pas seulement inspiré les auteurs tragiques : Lesage Allard fait mention de deux traductions de Coriolan, et Mr. Ch. Blanc, dans son compte le *Coriolan* de Jean Demont, nous apprend qu'une pièce portant le titre de Coriolan Sherbrian imprimé à Londres en 1755, et ouvrage de Thomson, l'auteur de la Saisons, Thomson aurait étonnamment inspirer une satisfaire terreur à ceux qui seraient tentés de prendre ce personnage comme sujet :

Nous ne parlerons avec quelques détails que cette pièce, Coriolan Hardy et de La Harpe, et nous terminerons par la pièce de Shakspeare. Nous indiquerons seulement les pièces dans ordre chronologique et de plusieurs de dernier lieu la tragédie qui seule peut mériter l'espoir de ces œuvres médiocres, si nous en exceptons l'œuvre de Hardy.

Coriolan de Hardy représente en 1607. Cette pièce est la première de la tragédie de Hardy et vient à son auteur le glorieux titre de fondateur de la tragédie française.

De cette pièce date l'introduction de la forme tragique sur notre scène. Dans d'une tragédie, Coriolan pour rimer et dialogue, Hardy la compose en une semaine, bien qu'un ouvrage pour ne pas le plus grand de ses œuvres. Les personnages y apparaissent en trop grand nombre, et les situations sont trop prolongées, par suite de la simplicité de l'action. Quant aux caractères, ils ne sont pas bien observés, n'ont pas la force même des crimes, mais non gaire que l'auteur s'en est embrouillé. Le style, trop souvent diffus, trivial et incorrect, est plein de verve, par moments Hardy est grave d'une certaine force, mais qu'est pressée la forme correctement. Hardy, qui aurait le mérite de faire mieux, ne peut, malgré son génie, mieux sans accroître le nombre de ses pièces, et, en outre, il a la faiblesse, de l'énergie et une remarquable ouvrage, mais, il ne peut pas, il n'a pas le temps, dit M. Decongeat, il n'est l'instinct de l'effet. Il n'avait d'autre et ainsi non assimilé ne pas le temps, dit M. Lyon, il n'a composé de son public. « Rien de plus pathétique, en effet, que les mouvements contenus qui agitent le cœur de Coriolan, hésitant entre son ressentiment et son amour pour ses fils. » Les vers tragiques, écrivait Hardy, doivent avoir une main vigoureuse, pour commencement modernes, pour mains, pour prose rondes, sans faire d'une pièce, mais, pour mettre, et, pour mettre cette théorie en pratique dans Coriolan, et plus d'une fois il y a particulièrement pour. Son principal mérite est d'avoir préféré les coups de théâtre à l'affectera, les Kingsonis aux Hamlets, et, pour ainsi, insistant de cette le jugée des précieuses alors à la mode, d'avoir essayé, dans Coriolan, de scène de Hardy, de faire parler ce Romains. Le rôle de Coriolan Hardy, qui, conformé à la tradition historique et d'une âpre énergie. Le caractère de Volumnie est moins heureusement conçu, quelques vers, où elle commet la malheureuse de mission sur fils de de donner du triomphe. Avec une nature forte comme Coriolan, Hardy, en grand dramatique, et d'être employer. Lorsque ce rend compte du mouvement ouvre de grande dans le Coriolan, on regrette que Hardy, en grand dramatique, n'ait pas voulu accorder à ce drame le temps nécessaire pour laisser mûrir le fruit.

Coriolan, tragédie de La Harpe (2 mars 1784), avant d'apprécier l'œuvre de La Harpe, il convient de le laisser plaider lui-même les circonstances qui l'ont amené à Coriolan sans exprimer sa hardiesse, écrit-il, de traiter de nouveau un sujet qui, il a si souvent, Corneille, *même après le succès*, je crois devoir rendre compte des raisons qui ont pu m'autoriser à ce principes que j'ai suivis. J'ai ouvert d'abord que j'ai lu plusieurs ouvrages Coriolan comme un des plus beaux rôles qu'il fût possible de faire, et que, dans ce rôle, il y avait beaucoup seulement poétique, qui plaisent à notre nature de ce qu'il a d'élevé, et de ces personnages dans le genre de l'Achille d'Homère, qui font le sort d'un Héat. Je conçus l'idée de le tenter et l'espérance d'en venir à bout, à la lecture d'un passage de M. de La Motte, cité par M. de Voltaire dans la préface de l'*Œdipe* : « Je ne serais pas étonné qu'une nation s'amuse, mais moins avec des règles, de modèle de voir Coriolan condamné à Rome » un premier acte, rapprochée chez Volques en « troisième, assiégeant Rome au quatrième, etc. » Il m'arrivait, reprend M. de Voltaire, je ne conçois pas qu'un peuple sensé et éclairé ne s'fût pas ami des règles, toutes puisées dans « le bon sens, et toutes faites pour nos plaisirs. » Seulement, qui ne sont que voilà trois « tragédies? » J'avoue que je ne suis trouvé, en lisant ce passage, d'un avis tout différent et que la conclusion « encore affirmé, il vaut bien le trois faits, trois événements, mais je n'y vous point *trois tragédies*. Je crois même qu'avant l'invraisemblance que ce des faits, pris séparément et en lui-même, forme jamais une action dramatique. Au contraire, en approfondissant l'idée de M. de La Motte, j'en vis s'élancer le sujet de Coriolan, sujet regardé jusqu'alors comme intraitable, non pas en violant les règles (je n'ai ne pas en genre pour les mépriser), mais en rapprochant, en liant ces trois faits historiques de manière que n'étant plus que les parties successives et nécessaires d'une même action, elles passent, dans l'espace présent, arrivé en même but, qui est la décision de la sévérité de Rome et de Coriolan. »

On le voit, La Harpe se défend d'avoir violé les règles des unités. Il s'en fait une mauvaise tragédie,

« Et il se trompe. »

L'auteur n'a pas compris les paroles de Voltaire. Sans doute, le sujet de Corioles prêtait au théâtre, il pouvait inspirer une nouvelle manière d'un souffle réel, mais il faillait plus que de talent pour réunir ces trois sujets en une seule action, il faillait du génie, et La Harpe manquait de génie. Il est impossible de citer un autre passage de l'auteur, intéressant à plus d'un titre. « On ne représente, dit-il, d'avoir empruntés une troisième scène de Shakspeare. On a supposé apparemment que je n'avais pas connu le Coriolan, mais il n'y a rien de la troisième acte du poète anglais, et je n'ai rien vu de ressemblance dans le. J'avais trouvé dans son Coriolan quelque chose de plus intéressant que dans tout autre théâtre, je l'avouais fait et je l'avoue dit, mais je ne puis dire rien de cet. »

Il faillait avoir vraiment l'âme bien noire pour trouver de quelque intérêt entre la tragédie de La Harpe et celle de Shakspeare. Cette pièce soit cependant un certain succès; il résonde de deux mots l'accueil fait à cette pièce par le public tant à ce fait, qu'il abandonnait la recette aux acteurs. Cette plaisanterie inspira l'épigramme suivante à Lebrun, croyons-nous :

Pour peu que Coriolan
Dans une pièce tragédie,
C'est bien le mal au vrai
De l'appliquer par charité!

Chaumfort et Ruisbroec firent sur cette infortune tragédie l'épigramme suivante :

Ci gît le dernier des enfants
Des auteurs tragiques
Qu'un jour voit naître et qu'un jour tue.
Pourquoi pas bien dormir
Qu'on mauve se repître
Par des auteurs tragiques mort-nés?

La Harpe, qui s'amuse à Chaumfort et Ruibroec, et qui d'ailleurs avait bec et ongles, avait fit la réponse suivante contre moyenne :

Connaissez-vous Chaumfort, ce magique bel esprit,
Et ce poètant Ruibroec, à la mine ébaubie?
Ils ont seul plume de jaunisse.
Mais l'un en meurt, et l'autre en vit.

Il contenait Chaumfort, et ce dernier obtenu à bien son prix, que la Comédie-Française n'accorda le premier représentation de *Mérit de Figaro*, mieux l'étude, pour faire passer la tragédie de La Harpe.

Arrivons enfin à l'œuvre du grand tragique anglais, qui seule mérite d'occuper sérieusement l'attention.

Coriolan, tragédie en cinq actes de Shakspeare. Le caractère de Coriolan, dans le cas que Shakspeare a trouvé avec le plus de force, il s'efforçait à peindre ces personnages, pour ainsi dire, hyperbolique, qui dépassent les proportions ordinaires de la nature humaine, et qu'en sont jetés dans un des extrêmes de la noblesse ou de l'ordre moral. Cette intellectuelle d'oeuvre artistique, qui, en ce cas de vaut ancun danger, ne cède à aucun autre, et, si quelqu'encore humain et plus vulgaire que de l'auteur, a été transporté dans le Coriolan de la tragédie, qui existe aussi vivante qu'elle l'était dans notre de l'Ecriture, « On peut s'étonner, dit le docteur Drake, que Shakspeare n'ait pas un trouver des nombreux sauvé vraies et plus vives encore pour créer des dans en Coriolan, et, seulement de l'amour filial dont il a offert ailleurs de si touchants tableaux. La tendresse de Coriolan pour Volumnie se nous est presque connue que par des récits, au lieu de nous être montrée, d'être changée pour nous en réalité, par des traits caractéristiques. Cette tendresse n'a fait au nuage plus frappant et plus heureux que le poète anglais. « Il est vraisemblable, remarque qu'il n'a point porté dans cette tragédie aucun de ces ornements, et pour les tribuns comme de vile hypocrisie, et le peuple comme un troupeau d'hommes aussi lâches que stupides. Leur cause nul, à ses yeux, celle de l'opprobre et de la perversité. L'histoire partage plus équitablement les torts et les vertus, les uns et les droits entre le parti des patriciens et celui des familles plébéiennes. Mais l'art désignait peut-être ici-séparer à cette violation de la vérité historique, et, si il n'est fait des adversaires de son héros d'un ascetis et imaginaires fictions, il n'eût pas

Digitized by Google

vaincre la répugnance des spectateurs pour un homme avec contre sa poitrine. « Ainsi, dit Schlegel, c'est dans *Coriolan* qu'il y a le plus d'allusions comiques. Shakspeare se laisse toujours aller à la gaieté lorsqu'il peut le moins tenir et ses exagérations. Il semble ne pas se rendre compte de ce qu'aperçoit pas de toute la noblesse qu'il donne aux plébéiens dans cette pièce, et il la fait encore ressortir par le côté satirique et original du vieux Menenius. Il désoite de la des accusations plaisantes d'un genre tout à fait particulier, et que les patriciens ne sont plus dans des drames politiques de cette espèce, entre autres celle de Coriolan lorsque les voit des citoyens des plus basses classes. »

Selon Malone, *Coriolan* a été écrit en 1609. Voici l'opinion de M. Guizot sur ce drame de Shakspeare : « Ce qui plaît surtout dans le caractère si fier et si désespéré de Coriolan, c'est cet amour filial auquel se rapportent toutes les vertus du héros, et qui fait seul plier son orgueil offensé. »

« La tragédie de Coriolan est une des plus intéressantes productions de Shakspeare. Il y a leur jouvis du vaillant dans Menéneus, la dignité de la noble Romaine de Volumnie, la modestie compagnie dans Volumnie, la hauteur du patricien et du guerrier dans Coriolan, la malgine jalousie des plébéiens et l'insolence tribunitienne dans Brutus et Sicinius, formant les couleurs que les plus variées et les plus vives. Une corrosiste inquiète ainé le héros dans les vicissitudes de la fortune, et l'intérêt se soutient depuis le commencement jusqu'à la fin. »

CORIOLAN (Christophe), graveur, né à Nuremberg vers 1540 selon les uns, vers 1560 selon d'autres, mort à Bologne vers 1600. Il était élève de Hirnbeck, il avait pour véritable nom **Ladmer**, mot qui signifie en allemand *corroyeur*. Il alla établir à Venise, puis passa les dernières années de sa vie à Bologne. Un artiste a exécuté un grand nombre de gravures sur bois d'après Paul Marcon, Jacopo Tintoretto, Vanni et le Guide. Parmi les œuvres de son maître qu'il a reproduites, on cite surtout : *Jupiter foudroyant les Géants*, *les Grâces*, *le Jugement de Pâris* et *le Jugement de Salomon*, *Saint Jérôme et saint Jean-Baptiste*, etc.

CORIOLAN (Jean-Baptiste), peintre et graveur italien, frère du précédent, né à Bologne en 1595, mort en 1640. Il étudia dans l'atelier de J.-C. Valesio, peignit plusieurs tableaux dont on voit encore quelques-uns dans les églises de sa ville natale, mais ne fit particulièrement remarquer comme graveur, d'après des planches les plus estimées, sous mentions, notamment la *Vierge au chapelet*, d'après A. Carracche, et le *Christ couronné d'épines*, d'après Louis Carracche. Jean-Baptiste a souvent été confondu avec son frère Jean-Baptiste. Son neveu, Marie-Thérèse Coriolan, se livra également à l'étude de la peinture et de la gravure, mais elle n'a laissé qu'un très-petit nombre de productions.

CORIOLAN, nom latin de Coriolano.

CORIOLES, en latin *Coriola*, ville de l'Italie ancienne, dans le Latium, au S.-E. de Rome, place forte et capitale des Volsques. C'est cette ville, dont il n'était ensuite en 493 av. J.-C., que Caius Marcius prit le nom de *Coriolan*, nous lequel il est connu dans l'histoire. Coriolès n'existait déjà plus du temps de Pline.

CORIOLIS (Gaspard-Honoré de), géomètre et théoricien français, né à Nancy en 1792, mort en 1821. Il fut d'abord élève au pavillon de Provence, puis devint chanoine de Notre-Dame de Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de l'administration du canal de Provence* (Aix, 1821, 3 vol.) et *Traité des ponts et des digues*, *pour un ancien grand ouvrage* (Paris, 1821, in-8°).

CORIOLIS (Gaspard-Gustave de), mathématicien distingué, né à Paris en 1792, mortem 1843. Il entra en 1816 à l'Ecole polytechnique, d'où il passa à l'Ecole des ponts et chaussées; mais il quitta bientôt cette carrière pour devenir répétiteur d'analyse et de mécanique à l'Ecole polytechnique, où, en 1838, il succéda à Poisson dans la chaire de mécanique rationnelle. Il avait été, dès ses débuts, lauréat de l'Académie des sciences. Ses principaux ouvrages sont : *Calcul de l'effet des machines* (Paris, 1829, in-4°), réimprimé sous le titre de : *Traité de la mécanique des corps solides* (*ibid.*, etc. (1844); *Théorie mathématique des effets du jeu de billard* (1835, in-8°). Il a publié de nombreux articles dans le *Dictionnaire de l'industrie*.

Coriolis n'a pas pu rendre à la science tous les services que ses belles facultés intellectuelles auraient pu faire espérer; sa santé incessamment délicate l'obligeait, en effet, à résoudre avant tout, chaque jour, le problème toujours nouveau de vivre encore; et lui doit cependant de belles découvertes dans les deux domaines de la théorie et de la pratique. L'étude d'un mouvement composé de deux autres n'avait été poussée avant lui que jusqu'à le détermination de la vitesse du mouvement résultant. Il fit voir que l'accélération totale de ce mouvement à un instant quelconque est la résultante de l'accélération du mouvement relatif du point matériel, de celle du mouvement d'entraînement du point géométrique où se trouve ce point mobile, et d'une troisième accélération complémentaire, représentée par le double du produit de la vitesse relative par la vitesse du système des repères, autour de son axe instantané de rotation et de glissement, par le projection de la vitesse relative sur un plan perpendiculaire à cet axe. Il démontra ensuite que cette, en un conduit immédiatement que l'accélération du mouvement résultant est la résultante de l'accélération du mouvement absolu, de l'accélération du mouvement relatif, et de celle de la force centrifuge, et il l'accélération complémentaire, prise ensuite en sens contraire, et qui, sous cette dénomination, reçoit le nom d'*accélération centrifuge composée*.

Jusqu'à ce ne pouvait généralement pas traiter les questions de mouvements relatifs, par la raison que, dans le cas de ce mouvement, on faisait connaître que l'accélération du mouvement absolu, dans lequel il était facile de faire. Le théorème de Coriolis, en résolvant complètement la difficulté, a fournies moyens, et exemples, et les mouvements relatifs, et mouvements absolus toutes celles, si importantes, qu'on ne rencontrait, ou ne semblait observés à la surface de la terre. C'est aussi Coriolis qui a expliqué pourquoi les vents vers l'est des grands chaînons à eux-mêmes, la rotation du globe dans l'occidation d'un méridien, l'action exercée par le cours d'eau sur leur rive orientale, dans notre hémisphère, etc.

Coriolis a été, avec le général Poncelet, un des premiers promoteurs de la réforme qui s'est produite dans l'enseignement de la mécanique rationnelle, dirigée maintenant de manière à pouvoir conduire à une bonne pratique des machines industrielles. Sa théorie des effets du jeu de billard a montré les véritables causes explicatives que l'on ait faites des diverses déviations de la trajectoire des balles, des phénomènes de mouvement compliqués de toutes les circonstances accessoires qui se rencontrent dans ce mouvement, et dans le quelques de pratique. V. EFFET.

CORIOLLO (Bernardino) (Charles-Louis-Alexandre, marquis de), littérateur français, né à Marseille en 1771, mort à Paris en 1811, neveu de Gaspard-Honoré de Coriolis. Il a composé, entre des poésies et des articles historiques divers publiés dans le *Mercure*, les *Tyran, les ailes et les rois* (1814), brochure de circonstance, et les *Mémoires de Vadé* (1802), pulme, etc. Il a collaboré en outre à quelques comédies-vaudevilles : *M. de Bidore* et *l'Abbé de Lille* (1802), en collaboration.

CORION n. m. (ko-ri-on — du lat. *corium*, cuir). Cosmétique. Vieux mot.

— Anat. Derme, partie la plus inférieure et la plus épaisse de la peau : *L'épiderme est le dépôt ordinaire des sécrétions, et le corion le lieu de son épidermes et des couches les plus superficielles du corion.* (Chomel.) Le mot vient du corion, en faisant dériver ce mot du grec *chôrion*, enveloppe.

— Bot. Partie coriace de l'hémilytre.

— Bot. Syn. de BUPORE, genre d'oseille-rhubarbe.

CORIOPE s. f. (ko-ri-o-pe — altér. de *coropis*). Bot. Nom vulgaire du coroopsis.

CORIOPHORE adj. (ko-ri-o-fo-re — du gr. *korion*, plumes, *phoré*, je porte). Zool. Dit de quelques plantes qui exhalent une odeur de punaise : *Hydrie coriophore*, *Punaise coriophore*, *Coriophore*, *Coriophore*, *

encore en votre mémoire. Par ce laquais, vous avez écrit à votre ami, et non à moi. Si je m'en suis rendu compte d'abord, j'en ai fait tort en que j'ai pu. Les ennemis ont pris l'île de Mauricie dans mon arrivée, de sorte que je n'ai pu secourir le chéneau. « A son tour, la maîtresse se plaint, doute, et le roi de la rassurer. « Je reçois (1er mars 1563) votre lettre de vous, ma maîtresse, par laquelle vous me mandez que vous me serez toujours aimé, mais que vous ne pouvez assurer en chose si mobile que moi. Ce m'a été un extrême déplaisir de prime, et vous avez grand tort de demander au dessus de moi. Quelle action peut mieux avec vous connue moulin ? Je dis pour votre regard. *Votre sangue fournirai, et vous prenant que ce fut moi.* »

Un peu plus loin : « Mon cœur, je suis plus ferme de loin que vous ne pensez. Votre dernière dépêche me rapporta (me rendit) la diligence de votre page j'avais perdu. *Vous vous les notez votre lettre.* Si je l'aime, que *Dieu* le fasse de belle d'avoir ainsi l'honneur, « ni ne me tolie envie de vous voir que « je. Si je mourrais, ne nous pressez, votre cette assemblée, je vous donnée un mois. Envoyez-moi Lecrocq Lafayette, Lecrocq Lafayette ainsi qu'il va à Paris. Il y a toujours mille choses qui ne peuvent écrire. »

Mais le bette Corisande sait qu'elle « des ennemis près du roi de Navarre, Turenne (le *Tabor* du de Bouillon), Agrippa d'Aubigné ; elle sait qu'on veut détacher d'elle son amant ; elle est furieuse, et le laisse sans la lettre. Il lui répond : « Faites, pour Dieu ! ce que votre nature porte ; ne soit bien pas possible, que ces si doux contraires l'ale compte le fleit de vos humeurs et de la vous ne pouvez pas. Ne vous prive : que vous oublie toutes haines vitaverie à qui que ce soit, ni des mots. C'est ou des premiers changements qu'en vous vous en vous. Ne craignez ni crayon que vous pour jamais détruire mon amour. Pas si plus que je c'en suis jamais. Bonnir, non cœur ; je m'en vas ; je ne vous ; plus lorgre de seie que je n'ai fait depuis vingt jours. Je vous ne bonne yeux par millions de fois.

« Ce sont d'yeuches (1581). »

En 1582, la belle Corisande est encore la maîtresse au titre de roi. « Mon âme, je vous écris du Blois (le 18 juin), où il y a tant de choses que l'on me commandant héroïque et indigne de succéder à ce nom, et, si je n'en suis heure le principal prince. Voyez les ouvrons du Dieu serviteur ainsi qui ne sont toujours fée en lui. Je me porte très-bien, Dieu merci, mais ne jurant avec vérité que je n'aime ni honneur rien au bonnête comme vous, et qu'il n'aimera fidélité jusques au tombeau. Je m'en vais à Bourgogne, où je crois que vous serez bientôt parler de moi. Je fais état de faire venir ma sœur bientôt, résolvant que vous la voyez elle. »

Cependant la confidence de Gnioba voit tous les jours s'en aller au pas l'amour de Henri IV, et le roi a beau lui dire : « Mon cœur, j'aurage quand je vous que vous donne de moi ; « elle n'est point ressentie, elle sent que Henri lui « rabaque ; elle devaux, « ne lui dire, « la jalousie, qui m'en fait degré pondre la femme qui aime, elle dérive non vérité. Jamais trivale dont bienêtre se montrer en grand jour, c'est Gabrielle d'Estrées.

Outre, bienne, la belle Corisande poisse des cris d'Ariane abandonnée, qui, au rivage, est, et pour y parvenir, renouer le mariage du comte de Soissons avec Madame, vieur ; elle en a même conçu les cris : « Madame, j'avais donné charge à Lecrocq (sans doute quelque messager) de vous en tout touchant ce qui, à mon grand regret, était passé en mon sang et moi. Dieu sait, tant qu'il vous sait trouvée capable de me croire, que j'eus vos déportements ; et comme qu'à me blâmer et fomenter me sœur en ce qu'elle ne doit pas. » « Je sens pas pensé rien de vous, à qu'il ne dirai que ce mot : que toutes prétentions qui vous tourbillonnent sur mon avec moi, je le leur pardonnerai bien. Sur cette vertu, je vous baise les mains. »

Cette lettre (elle est de mars 1583) est antérieure d'un roi à sa nièvete arrachée à la belle Corisande au grand dépitement. Elle peut maintenant déchirer cette promesse de mariage que l'amoureux Henri avait tant de fois d'oubli, en mon heure d'ivresse, écrite avec son sang.

Comme une des deux Lali — elle qui commence à Vienne son mari, ne pouvant plus, il s'étoufe s'y vent, au comme aide et mort, et comme elle était — la belle Corisande survécut à sa beauté, elle dans un ; elle dans un repoussante, et libert IV, assure Sully, avait honte qu'on l'ait dit à l'où aussi.

Elle mourut en 1629, laissant du comte de Gouche, son fils, Antoine de Gramont, deuxième du nom, et une fille nommée Catherine, qui épousa François Nompar de Caumont, comte de Lauzun.

« La belle Corisande, » dit le Cousin de Saint, revue en son jour, nous laisse l'idée d'une même devenue, vaillante, rompueuse, elle fut bien la maîtresse qu'on se figure au roi de Navarre, en Guyenne, pendant les luttes de ses adversaires apprenissage, l'adoptant du sou prise, de ses desiers, de la personne de ses serviteurs, elle fut à la fois, et pas plus tendre jusqu'au jour du triomphe ; une autre bertia facilement du son bonheur. Elle eut du moins ses heures brillantes, son lendemain de Coutras, et, ce qui est mieux, puisqu'il ne s'y mêle point de souvenir d'une faiblesse, elle sipira un jour à celui qui l'aimait la joie d'entendre crier page échinère et durable sur Marans. »

Les lettres de Henri IV à sa maîtresse ont été publiées pour la première fois par le *Bibliophile français*, en 1763. Elles ont été réimprimées dans le *Bibliophile français et l'Esprit de l'IV* (1775, in-8°).

Corisande, comédie-opéra en trois actes, parodie de M. Vergnaud de Langlé, représentée à l'Opéra en 1781. Le sujet de la pièce est la fête de Pucelle de Vallière, qui, en action de folie sont fort comique ; mais la musique en a été pompamment vulgaire, quoique ait ou vrage ait été reprise en Lauzun. On sait que la Corisande était aussi amoureuse du contre-point qu'un amateur dramatique.

CORISANTHÈRE adj. (kor-ri-zan-te-re — du grec *korisanthêrion*, de *korisanthêrion*, punaise). Qui a des anthères isolées les unes des autres.

CORISANTHÉRIE s. f. (kor-ri-zan-té-ri — du gr. *korisanthêrion*, punaise). Genre de plantes dicotylédones monopétales à corolle régulière et à anthères distinctes, qui comprend, outre quelques arbres ou arbrisseaux, les valerianées, les rubiacées, etc. : *Les unis.*

CORISE s. f. (ko-ri-se — du gr. *koris*, punaise). Genre de plantes dicotylédones hémipétales, de la famille des ajuréchorées.

CORISIDÉES s. f. pl. (ko-ri-si-de — du gr. *korisanthêrion*, punaise). Syn. de ajuréchorées.

CORISOPITES, ancien peuple de la Gaule, dans la province de la Celtique, du Bas-Limousin. Le territoire des Corisopites forme aujourd'hui le pays de Quimper, dans le département du Finistère.

CORISPERME s. m. (kor-ri-spèrme — du gr. *koris*, punaise, et *sperma*, semence). Genre de plantes, de la famille des chénopodées, et type de la tribu des corispermées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent dans les régions de l'ancien et du nouveau continent, et dont les semences ressemblent à des punaises.

CORISPERMÉ, ÉE adj. (kor-ri-spèr-mé). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux corispermes.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des chénopodées, ayant pour type le genre corisperme.

CORITHAIX s. m. Ornith. Autre orthographe du mot corythaix.

CORITOS s. f. (kor-i-to-da). Erpét. Genre de tortues marines.

— Encycl. Les *coritoes* ou *aphargys* comprennent les espèces de tortues marines en chaînées et en forme de cœur, dont le dessus d'une peau coriace. Cette carapace est très-aplatie, et les pieds, ainsi que les mains, sont très-minces, terminées en avant par un bec crochu, garni en recouvert de lames cornées, semblable à celle des tortues ordinaires. Les pieds sont tympan n'est pas visible, et elles n'en ont seulement aucune trace en dehors, leurs membres sont aplatis en manière de rames. Les antérieures sont plus longues que postérieures, et d'un tiers au moins plus longs que les postérieures ; les nageoires ne peuvent pas être retirées sous la carapace ; les doigts restent très-saillants et ne sont point recouverts de distincts ou déchirés, seulement on observe sur ceux les traces d'un ou deux ongles sur le dernier article.

CORIVE s. f. (kor-ri-ve). Comm. Petite vie de chaudière.

CORIXE s. m. (kor-ri-xe — du gr. *koris*, punaise). Entom. Genre d'hémiptères, de la famille des notonectides, qui vivent ordinairement dans l'eau, *grimpant après les* plantes aquatiques ou nouvelles de nuage. (Blanchard.)

CORIXITES s. m. pl. (kor-ri-xi-te — rad. *corixe*). Entom. Groupe d'hémiptères notonectides ayant pour type le genre corixe.

CORK (Cork), ville d'Irlande, 100,000 habitants, ancien port d'insectes hémiptères, dans la province de Munster, dans le comté de Cork, à 1 lieue de Cork, sur le Lee, à 1 lieue de la mer, à 1 lieue de Bantry, à 1 lieue de Kinsale, à 1 lieue de Queenstown, à 1 lieue de Cork. Superficie : 647,000 hectares ; 772,286 hab. Ce comte, le plus grand de l'Irlande, présente un sol assez inégaux dans sa partie occidentale, fertile dans les autres parties, mais très-boisé et très-bien. La principale culture est la pomme de terre, dont vivent les ouvriers, l'avoine et le lin. Fièvre de bestiaux ; fabriques de toiles, de tuiles, de poterie, distillerie. Exploitation de pierres à chaux, d'ardoises, de plomb et de cuivre. Le comté de Cork est le plus commercant découvert par le mer, et présentant quelques ports importants. Il comprend la baie de Bantry et la rade de Cork. Les principaux rivières sont le Lee et le Blackwater.

Cork est la plus commerçante et la plus populeuse de l'Irlande, après Dublin ; elle a 100,000 hab. S.-O. de cette capitale, dans la province de Munster, chef-lieu du comté de son nom, sur les deux rives et plusieurs bras du Lee, au fond d'un petit golfe, qui forme un des plus grands et des plus sûrs ports de l'Irlande. Elle est située à 1 lieue nord-ouest de l'Irlande, par 51°53' de latitude et 8°29' de long. O.

Le port de Cork, renommé pour sa vitesse, a 1 lieue de long, 1 lieue de large, 1 lieue de long. de largeur, et 1 lieue à l'O. En face de Cork s'ouvre le profond et beau port de Cove.

Le commerce de Cork est de plus de 100,000 livres. On fabrique dans cette ville des toiles, des tuiles, du cuir, du papier, de la colle, du verre et des draps communs, produits manufactures, et exporte des quantités considérables d'eau-de-vie de grains et de son bœuf salé.

Chef-lieu et centre d'un comté populeux, cette ville fut un commerce d'importation très-considérable. Elle est le plus grand marché de beurre de l'Europe. C'est également à Cork que les navires de commerce qui ne trouvent chercher des vivres salées pour les ports de Mediterranée et leurs autres voyages transatlantiques.

Le mouvement général de la navigation, en 1834, plaque en port, dans le Royaume-Uni, au nouvement rang. C'est-à-dire à un rang supérieur à celui de Dublin, bien que le commerce de Cork ne dépasse que d'un effectif naval assez faible.

On attribue l'origine de Cork à saint Finbarre, ermite qui vivait au VIe siècle. Le commencement du XIIe siècle, y fondait une église et un monastère, et dont la cathédrale actuelle porte le nom. Cet édifice n'a de reste, aussi, que quelques ruines ; mais la tour remonte à une haute antiquité. Nous signaler encore, en outre : l'église Shandon, commencée en 1720 ; l'église Saint-Finbarre, du XIIe siècle ; l'église Sainte-Marie, décorée d'un portique ouvert d'ordre dorique ; le *Queen's College*, bel édifice quadrangulaire du style d'Elizabeth ; le Théâtre de la Reine, construit dans un l'emplacement d'une nouvelle abbaye ; le Théâtre du Prince, construit dans le Doumen, joli bâtiment situé à 1 O. de la ville, le Théâtre du Roi, construit à l'O. de la ville, la rivière, le *Royal Cork institution*, fondée en 1816, et possédant une bonne bibliothèque, riche en manuscrits irlandais, et une bonne continuant, outre autres trésors, une série de pierres couvertes de caractères particuliers à l'Irlande, et dont on ne savant, dit-on, les données sur les caractères particuliers. Dans la prison de la ville, grand bâtiment crénelé ; grande place de marché ; hôtel de ville, belle édifice d'architecture gothique ; la Bourse des grands de marchandises, construite en 1708 ; F. Mathew, exposition qui a rendu de grande service à Cork, en y fondant une société de tempérance.

Des bateaux à vapeur partent de Cork pour Londres, Liverpool, Bristol, Cardiff, Newport, Cardiff, Newport, Glasgow, Waterford, etc.

CORK (Richard Boyle, comte de), surnommé le **grand comte de Cork**, homme d'Etat anglais, né à Canterbury en 1566, mort en 1644. Il alla chercher fortune en Irlande, et y fut nommé gouverneur, puis membre du conseil privé de la province de Munster. Il remplit ensuite avec distinction la charge de grand trésorier d'Irlande, et lorsque ce pays se révolta, il soutint une lutte opiniâtre contre les rebelles, et fit preuve du dévouement le plus remarqué à la cause anglaise et protestante. Il était alors créé comte de Cork en 1620. Il laissa des *Mémoires*.

CORLAIN s. m. (kor-lain). Construc. Vieux mot.

CORLAY, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de canton, arrond. et à 26 kilom. N.-O. de Loudéac ; pop. agglo. 808 hab. — pop. tot. 1,475 hab. Rivière de Bretaine ; commerce de bœufs et de chevaux. Ruines d'un ancien château.

CORLEONE, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province et à 37 kilom. S.-O. de Palermo, ch.-l. de district et de canton, 14,600 hab. Amène sur le penchant d'un colline qui domine une belle plaine. Commerce, grande et bien bâtie, possède plusieurs églises et quelques édifices remarquables par leur belle architecture. Aux environs, sources minérales.

CORLETO-PERTICARA, bourg du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district et à 35 kilom. S.-E. de Potenza ; 3,500 hab. Territoire fertile en vins et en fruits.

CORLIER ou **CORLIÉ** s. m. (kor-li). Ornith. Nom vulgaire du grand courlis.

CORLIEU s. m. (kor-lieu). Ornith. Nom vulgaire du petit courlis, dont quelques-uns ont fait un genre distinct de genre courlis.

— Encycl. Corlieu : fait de corlieu un genre à part, le genre *phœnicurus*, auquel il donne pour caractère d'avoir le bec déprimé vers le milieu et recouvert les ailées des ailerons non pressque toute un longueur. Un pourrait, ajoute Cuvier, appeler le corlieu *numenius* le bec long et crypté ; mais Temminck affirme que lamique numenius ne lui paraît ; ajoutant que *Bécasse* ancienne à détaillé son genre n'existe pas. *Aquarelle* ne s'accorde à considérer le corlieu comme une simple espèce de courlis ; *Bécasse* de la même opinion, mais il ne paraît ressemble étonnament par les teintes du plumage ou courlis, c'est le *scolopax phœnicurus* Linné. Il ajoute que c'est aussi le *scolopax borealis* de Gmelin et en même temps le *numenius borealis* de Latham. Le corlieu a 0 m. 41 de longueur totale ; son plumage est d'un gris-cendré varié de taches brunes longitudinales sur le cou et sur la poitrine ; des bandes longitudinales de même teinte occupe la milieu de la tête et est accompagné de chaque côté d'une bandes blanches et double plus large ; le ventre et l'abdomen sont blancs ; le dos et les couvertures sont d'un brun foncé dans leur milieu, et, sur les côtés, d'un brun plus clair ; la queue est d'un brun cendré, et rayée de bandes brunes dans possès rétrécissant ; le bec est noirâtre et rouge-pâle à la base ; les pieds sont d'un gris-bleu plombés. Le corlieu vit sur les bords de la mer et dans les marais d'une partie de l'Europe tempérée. Les individus de l'Inde, de l'Amérique et de l'Australie ne diffèrent point sensiblement du. Le corlieu vit d'insectes et de vers.

CORLIEU (François-Ch), historien et écrivain du XVIIe siècle, d'un style aisé et charmant, auquel nous devons beaucoup de traits intéressants de l'histoire d'Angoulême, qui eurent été perdus sans lui ; c'est le premier qui cherchait à augmenter qui est écrit en langue française. Son principal ouvrage : *Recueil des Antiquités et d'histoire de ce qui se trouve par écrit de la ville et de l'évêché d'Angoulême* (1671). Il est divisé en trois livres : le premier fait connaître l'état de la ville d'Angoulême avant et pendant les régnes des premiers rois de France ; le deuxième traite des comtes héréditaires d'Angoumois à partir de Charles le Chauve ; le troisième s'étend depuis la réunion du comté à la couronne, sous Charles VII, jusqu'à la Fronde (ch IV). Une seconde édition du livre de Corlieu a été publiée en 1683 (1 vol. in-4°) avec des annotations par son neveu, Gabriel de la Chaume. Cette seconde édition a été réimprimée à Paris en 1846, à la suite de l'*Histoire de l'Angoumois*, de Vigier de la Pile, publiée par soins de J.-H. Michon (1 vol. gr. in-4°). Le nom de Corlieu ayant été latinisé, selon les usages du temps, dans les éditions de Vigier et sur son tombeau, *Corlieus* est devenu Corlieu, ainsi que le portent les éditions modernes.

CORLIEU (Augustin), né en 1625 à Charlay-sur-Marne (Aisne), et fit recevoir doctor en médecine à Paris. Il est auteur de l'*Abécédaire de médecine et de chirurgie pratiques*, de la *Médecine des pauvres* et de diverses publications scientifiques.

CORLIN, ville de Prusse, province de Poméranie, régence et à 36 kilom. S.-O. de Cöslin, sur la Persante ; 5,217 hab. Fabriques de toiles et de cordes. Ruines d'un

CORLITTE (pic de). V. Pyrénées.

CORMAC (Mac-Cuilinn), roi de Munster, en Irlande, vers 901 à 908, mort en 908. Angus. Il réunissait l'épiscopat à la royauté et mit à l'abri de Cashel. Il fut obligé de lutter contre les invasions des Danois et trouva la mort à la bataille de Bealach-Mugna, qui fut à Cormac une chrétienne en vers irlandais, appelée la *Pénitence de Mogh-Lené*, dont il existe une partie dans un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne, et un glossaire étymologique de la langue irlandaise, connu sous le nom de *Glossaire de Cormac*.

CORMACIÈI (*cor*), promontoire de la côte septentrionale de l'île de Chypre, dans la Méditerranée, en face du cap Anémour qui projette sur la côte de Caramanie, par 36° de latitude N. et 30° 40' de longitude E.

CORMANTIN, petite ville d'Afrique, dans la Guinée supérieure, sur le côte d'Or, à 20 lieues. E. du cap des Trois-Pointes; cette possession hollandaise était autrefois défendue par un fort qui fut pris sur les Anglais par l'amiral Ruyter.

CORMATIN-DEROTEUX (Pierre-Marie-Félicité, baron de), chef vendéen, né en 1750, mort à Lyon en 1811. Il fit la guerre de l'indépendance américaine en qualité d'aide de camp de Vioménil, servit dans le garde-corps ultramontain de Louis XVI (1789), émigra après le 10 août 1792, et prit une part active aux Tuileries à l'expédition du comte d'Artois (1795), sous le titre de major général de l'armée catholique et royale de Bretagne. Le 18 avril 1799, il signa avec Hoche et des commissaires de la Convention le traité de La Mabilais, qui complétait la pacification pendant des provinces de l'Ouest. Soupçonné d'avoir accepté ce traité, il fut traduit devant une commission militaire, acquitté, mais retenu successivement dans les prisons de Cherbourg et de Blois. Après et de Blois, il emporte le rendit à la liberté. La fidélité avec laquelle il fit la partie Vendée à La Mabilais lui valut les attaques passionnées des historiens républicains, surtout d'Alph. de Beauchamp, dans l'*Histoire de la guerre de la Vendée*. Il a publié : *Correspondance d'Hoche et de Cormatin avec Carnotte et Melin, comte d'Ogrez, marquis de Pouchet* (Amsterdam-Paris, 1798, 4 vol. in-8°); *Journal du général du de Cadiéret en Portugal* (Paris, 1798, 1 vol. in-8°).

CORME s. f. (kor-me — lat. *cornum*, même sens). Bot. Fruit du cornier ou sorbier domestique : *On vendit les cormes en pommes et les poires, en bouteilles.* (A. du Breuil.) « On l'appela aussi sorbier.

CORMÉ s. m. (kor-mé — rad. *corme*). Agric. Sorte de cidre fait avec des cormes ou lies de pommes : *Ils gen les cormes, commencent à vieillir, en procédé à la fabrication de comme.* (A. du Breuil.)

CORMEILLES, bourg de France (Eure), ch.-l. de canton, arrond. et à 17 kilom. S.-O. de Pont-Audemer; pop. agglo. 1,000, pop. tot. 1,585 hab. Moulins à blé, filature de laine, tanneries, mégisseries; fabriques de bonneterie, bas et mouiers; commerce de beurre, miel, grains, bestiaux, fils, tins et laines.

Dans ses *Notes sur le département de l'Eure*, Lepesqueur fait dériver le nom de Cormeilles du mot gaulois *Cormitus*, qui « est conservé par l'*Itinéraire d'Antonin*. Le moyen âge en a fait *Cormeilles et Cormeillet*. Cette localité était traversée par la voie romaine de Julobona à Noviomagus, et on y trouve des vestiges d'habitations antiques. Au 12e siècle, les habitants de Cormeilles jouaient des mangée et des coutumes auxquels Richard de Hauguelville soumit les habitants d'Auffay. L'histoire de Cormeilles est tout entière dans l'histoire de son abbaye; in-fluence-même de la plupart des hommes, tant qu'il a fait chrétienne fournit presque seule des renseignements intéressants. La première de Cormeilles, qui existait au xiie siècle, avait été vers 1040, transformée en abbaye par Guillaume, fils d'Osberne, plus tard sénéchal de roi d'Angleterre. La règle était peu observée par les moines de cette abbaye, et l'évêque Hoïse Rigaud raconte qu'il fut obligé, en 1264, de prononcer à l'abbé le jugement bon ordre et même de priver les moines de vin, et s'était pénétrant. M. Cassel, dans son travail sur l'arrondissement de Pont-Audemer, donne des détails intéressants sur Cormeilles.

Au XVIIIe siècle, on y faisait un commerce important de peaux, de toiles et de grains. Cormeilles a aujourd'hui des foires et un marché où l'on vend des bestiaux, de la toile, du fil, du lin, des laines, des grains, de la mercerie, etc.

CORMEILLES-EN-PARISIS, bourg et commune de France (Seine-et-Oise), canton de Montmorency, arrond. et à 14 kilom. N. de Versailles, au centre d'une vaste plaine, sur la rive droite de la Seine; 1,438 hab. Récolte de vins et de fruits; carrières de pierres à plâtre; tuiles, briques, tuyaux et tuilons qui avaient-se le bourg se trouvent plusieurs modèles; vers, dont Hugo et Cassini comme point de triangulation pendant qu'il travaillait à la grande carte topographique de la France. Patrie de Daguerre.

CORMEILLES-LE-CROCQ (*Cormillum*), bourg et commune de France (Oise), canton de Crèvecœur, arrond. et à 42 kilom. N.-O. de Clermont; 1,187 hab. Fabrique de chaussures à clapes. Restes de constructions prétendues, dit-on, d'un couvent de templiers; sarcophages antiques.

CORMENIN (Louis-Marie de Lahaye, vicomte de), publiciste et canonist d'abord, célèbre comme pamphétaire, sous le pseudonyme de **Timon**, né à Paris le 3 janvier 1788, mort le 6 mai 1868. Issu d'une ancienne famille dont le chateau était aux environs de Montargis, fils et petit-fils de lieutenants de l'amirauté, il eut pour parrain le duc de Penthièvre et pour marraine la princesse de Lamballe, l'amie de Marie-Antoinette. En 1789, son père prit part à l'Assemblée de la noblesse à Montargis, et signa dans le cahier de cette assemblée diverses demandes de réformes, notamment le suppression de la dîme. Il fut dans la Terreur il s'émigra pas et même se prononça contre l'émigration.

Louis de Cormenin fut envoyé à Paris à l'âge de douze ans et placé à l'Ecole centrale. Ses humanités terminées, il étudia le droit et fut reçu avocat en 1807. Mais il ne se sentait aucune vocation pour le barreau, et il ne plaida jamais; en revanche, il s'occupait beaucoup de petite literature et rimait des vers qu'on peut retrouver aujourd'hui dans le *Mercure de France* et l'*Almanach des Muses*. Le concours ouvert par la Société d'Arcueil, lui débuta par un succès de flatterie. Il publie en 1811 une ode pompeuse en l'honneur des « décrets en l'honneur de l'empereur Napoléon. » Il en adressa à Napoléon, et le maître nomma le jeune poète auditeur au conseil d'Etat, bien qu'il n'eût même pas fini son droit. Il fut chargé de rédiger la section du contentieux. Il avait à peine vingt-deux ans. Le conseil d'Etat ne redoutait pas « aux Muses, » auxquelles il devait se livrer; il en fut tout contrarié, et le rédiger *Mercure de France* des sauces et des odes. Et voici une qui parut, en 1812, dans le *Mercure* : « Jeune enfant, suivant par l'*Almanach des Muses* et louée dans le *Moniteur* avec la plus grande bienveillance, tu dois, en reconnaissance à la nymphe de Blandinses, commencez ainsi :

O fontaine sacrée, à toi qui me vis naître,
Nymphe de ce beau lieu,
Il faut avec ardeur, il faut, ô peut-être
Un général adieu.

Nymphe, mon cœur est-il assez humble fortune;
Belle nymphe, je pars.
Que la propre de ma vie et la partie importune
A mes triste regards!

Tu me vois rechercher, ô nymphe de Blandinses,
Loin de la mort des rois,
Le fondement de ma vie, le doux lieuin des Muses
Le silence des bois.

Et cetera.

L'ode continue longtemps sur ce ton; elle est signée L.-M. de Cormenin, auditeur au conseil d'Etat. Et qu'il y a encore des rimes, cette rapprochant pour le « pourpre des cours » n'empêchement pas le poète d'accepter la faveur de la Vendée et de la Bretagne plus tard ses fonctions sous les rois restaurés. Tout à la fois, il était le poète et le fait reste qu'une série de contradictions. Au mois de mai 1812, il publiait dans le même *Mercure de France*, deux poésies de circonstance : le *Vieux Pélerin* et le *Jeune Pélerin*. Bientôt après, il réunissait toutes ces mechantes poésies de jeunesse en un volume sous le titre : *Leur jeunesse*. Dans cette année 1813, le jeune Cormenin était en tournée à Montargis, et il y rencontrait Mlle Anne de Lapparent, charge d'organiser, dans le 30e régiment, les levées en masse, et de diriger les soldats et d'enregimenter les gardes nationales. Quand il revint à Paris, Napoléon était prisonnier à Fontainebleau. Cormenin était alors « Vespasien, » il en relata avec empressement les mots spirituels, et il publia, à ce fait décompte par la nomination de maître des requêtes, et par la nomination de commissaire au conseil d'Etat. Les Cent-Jours arrivent, et Cormenin avec une hardiesse inouïe, publiait comme garde national volontaire aux préparatifs de défense de Lille et du départ. Cormenin, à la suite, publiait, et le rétrouve en conseil d'Etat, et, le 14 août 1815, il est nommé gouverneur du prince, au milieu de ces crises politiques lui avait vaincu avec intérêt, dès lors il avait les travaux de cette assemblée avec une assiduité digne d'éloge et une rectitude utile pour le public. En 1819, il publie, sous le titre, *Cours de droit du conseil d'Etat contenant comme conseil et comme jurisprudence des ordonnances et arrêtés*, le. Il y démontrait que les séances du conseil d'Etat étaient publiques, et que les lois faisant immoralités, pour assimiler complètement cette administration au pouvoir judiciaire. En 1820, il publiait une autre brochure faisant suite à la première et intitulée : *Du conseil d'Etat considéré comme gouvernement et des garanties des citoyens contre les abus commis dans son sein*. Dans cette brochure, il y démontrait que « le conseil d'Etat, ces certes obtenaient les idées libérales et les plus avancées, et que son esprit opposé aux pratiques autoritaires de l'administration. Enfin, en 1821, il publiait son ouvrage le plus important, et qui a obtenu le plus d'autorité à son nom ; c'est son livre : *Questions de droit administratif*, qui en est à sa 5e édition. Remanié à chaque édition, modifié, augmenté, il a été publié, après le quatrième, sous le titre plus simple de : *Droit administratif*. C'est, en effet, un traité complet et très-étendu de droit administratif contemporain. Cormenin en a formulé les principes généraux et aussi dans chaque article, le plus souvent, on a pu dire avec raison qu'il a le principe sérieux et du plus grand intérêt. Il fait même à ce sujet pas la reconnaître : « C'est qu'il a pu dans ce livre, en faisant de la jurisprudence quelques actions de ce qu'on appelle le droit administratif. » Depuis on a fait des ouvrages plus détaillés, plus complets et plus en rapport avec les lois nouvelles, mais on en a pas servi de plus chef, de plus utile, et les trouvent à coup-el comme à une autorité. Cette publication lui donna une grande importance au conseil d'Etat.

En 1824, le roi Louis XVIII, en signant à son mariage, lui accorda le titre de baron. Deux ans après, Charles X le fit officier de la Légion d'honneur et le créa chevalier au mayorat héréditaire avec le titre de vicomte.

En 1828, il fut élu député d'Orléans et alla ranger au centre gauche. Son opposition ne fut pas en général aussi vehémente qu'on l'a dit plus tard. Et même la brochure contre l'hérédité de la pairie, qu'il publia en 1829, était moins une lutte en faveur de l'opinion qu'un plaidoyer pour les prérogatives royales. Disposant de l'assistance ordinaire, il pouvait exercer à la tribune, mais ses connaissances spéciales le rendaient fort utile dans les commissions de la Chambre.

Dans le conflit qui s'élève bientôt entre la Chambre et le ministère, il fut constamment parti pour l'opposition, et vota, en mars 1830, avec les 221 (mars 1830), à Chambre discutée ; les électeurs d'Orléans lui renouvelèrent son mandat. Survient la révolution de Juillet et le serment. M. de Cormenin, qui avait assez timoré, trouvait, dans les premiers moments, à le faire, mais, en attendant, il ne l'on revient hâtivement le parte constitutionnel, et, en Chambre, il fait des discours en pittoresque expression, il eut comme une sorte d'élimination : « Attache sur mon banc, » et deux ans tard, pendant l'improvisation de la charte, je gardai l'immobilité du silence. J'étais alors bien la contenance de mon illégalité. Je m'entendais rien. Je n'aperçevais plus la Chambre. Je ne voyais que le peuple. Sa grande image était devant moi. »

Il prenait donc un silence de dépit, déclarant qu'il ne voulait pas se faire le complice d'une monarchie; il refusa, pour les mêmes motifs, de servir le gouvernement nouveau et donna un démission de maître des requêtes au conseil d'Etat. Cormenin ne tolérant lui pas beaucoup, et, dès le mois d'octobre de la même année, il se présentait de nouveau à ses anciens électeurs du Loiret. Il en fut parvenu à Orléans; mais il fut nommé par deux voix, et il ne fut élu conseiller de ce siège de Bellay (Aim) et revint à la Chambre, où il prit le parti extrême gauche et vota invariablement contre le pouvoir. Ce fut sous cette ère qu'il commença à se faire le plus son nom à dit une grande popularité. Il commença par une série de discours sur la guerre, qui lui a lettre au *Courrier français*, après la dissolution de la Chambre, à la fin de mai 1834, dans cette lettre, il déclare que les députés n'avaient pas le droit de prolonger leur mandat, et que la dissolution de Louis-Philippe n'est pas légale, et que tous les électeurs du royaume, en 1834 et 1835 étaient nuls, comme autant de violations du droit populaire. Bientôt après, la discussion du budget de la guerre, il en fait un de ses discours, qui, dans le *Journal des débats*, le fait traiter de « Tête de fou » et de « Tête de mouton. » Il prit ensuite fut immense, et qui aurait peu de trouver, dans le *Journal des débats*, le « Tête de mouton » et de « Tête de fou. » Dans ces deux ses autres brochures, il revient avec des discussions sur le budget, et il en tire une série de revenus de la famille royale et des dépenses de la couronne. L'opposition en a tirée 2 millions la liste civile pour laquelle le ministère demandait 12 millions, et 1 million pour les dépenses de M. de Cormenin forent pour cette année-ci, 1 million.

En 1835, la popularité de M. de Cormenin était telle, qu'il fut élu dans quatre arrondissements à la fois, à Montargis, à Pontoise, à Gien-Vaux et à Bellay, il en montra reconnaissant aux électeurs de Bellay et qui le nommèrent, en 1834, il fut réélu dans la Bâche et à Bellay ; il adopta définitivement ce dernier arrondissement, dont les électeurs lui restèrent fidèles jusqu'après 1848. Ce fut vers 1837 qu'il prit le surnom de « Tête de fou, » et, comme de « Tête de mouton, » de Cormenin. Ce fut sous ce nom qu'il commença à faire, dans le *Journal des débats*, la série de portraits parlementaires si vivants, si exacts, et vigoureusement dessinés, qu'il courut plus tard pour former son beau *Livre des orateurs*.

En 1838, le maladresse du ministère lui fournit le moyen d'un nouveau succès, en lui présentant l'occasion de publier une brochure intitulée : *Très-humbles remontrances de Timon aux pères conscrits, sur le projet de loi concernant que le liste civile prévoit diablier cette année 1 millions qu'elle doit se trouver et qu'il manque 1 millions que le trésor ne lui doit pas*. Cette brochure amusive et moralisante fit reculer le ministère, qui retira son projet. Un peu après, un relentissement de ce pamphlet et de l'effet produit, la question fut reprise par Cormenin contre le ministère, et le loire civile ne devait pas l'arriérage. A la mort de février 1848, le ministère Soult proposa une dotation de 300,000 fr. pour le duc de Nemours à l'occasion de son mariage. Cormenin publia alors un « Tête de fou » et lança un premier pamphlet : *Lettre au duc de Nemours*, qui, sous une forme, en paraissant sur le même sujet, avec ce titre : *Questions sonnantes d'un prodige au sujet d'une dotation*, avec cette épigraphe : « De l'argent! toujours de l'argent! » Cette dotation du 15 février 1840. Il est suivi de pièces justificatives, où l'auteur fournit de longs détails sur la liste civile, les revenus de la couronne, sur la valeur des biens de la famille d'Orléans en capital et en revenu, sur les dots et apanages des princes étrangers. Voulant avoir une idée exacte du ton et de la forme de ces pamphlets, qui eurent alors une vogue si prodigieuse ? Voici comment débutaient les premières conférences :

« Il y a un certain lieu dans Paris qui est bordé à l'orient par la grille de Carmes, au couchant par le jardin de Londres, au nord par la rue de Rivoli, au midi par la Seine, et à nom les Tuileries.

« Or, dans ce petit coin de Paris, bien rétréci, vivent toutefois de jacobins tous ceux qui s'avisent de trouver que la liste civile, avec ses 18 millions, ne leur nesta et vaincu aussi au soleil, n'est pas déjà trop mal riche comme cela, que le ministère ne lui paye d'une centaine de millions, ou a sa suffisance, et plus que sa suffisance, et que c'est sous Vespasien, et que, vous adressant ainsi, bien nippé et bien rente ne faisse point payer de dots aux enfants pour leurs mariages, mais et connaissances, et surtout par ceux qui ne sont ni ses parents, ni ses voisins, ni ses amis, ni ses connaissances.

« Je suis l'un de ces jacobins, jacobin pour ainsi dire, messieurs, et, quoique je ne sois de jacobinisme, on je vis en compagnie de ceux qui, ne connaissant ni parents ni amis pauvres et nouveaux payeurs, je suis assez ou, vers ces, vers ces adversaires, ces opinions qui vont faire frémir les cours nouvelles et les dots de bassas livrée, et, qui sont toutes, je l'avoue, plus impertinentes, plus effrontées, plus scandaleuses, plus incendiaires, plus antisociales, plus antiques que les autres.

« Etions vivement dans l'affaire, car le temps pressait, et vous avez hâte, en le sait bien, de publier la session.

Tout le reste de la brochure tient vertement ce que promet ce début. La liste est de 18 millions, la dotation Vespasienne pas 220 voix contre 220, et que le cabinet donne, en dépit de la Chambre, une dotation de 1 10, 20, 30,000 exemplaires. Ici il est permis de s'arrêter de pouvoir ne pas rire. Comment ce même Timon, qui fulminait de si vigoureuses philippiques contre la liste civile et les dépenses de la couronne, s'est-il si bien accommodé, vingt-cinq ans plus tard, de la dotation Vespasienne de conseiller d'Etat sous un gouvernement dont le budget est trois fois plus doublé de celui de 1840, et les dépenses de la cour dépassent de bien des millions celles de la monarchie de Juillet? Quel est le ministre, Timon, qui se combie de la popularité, lorsque s'élevant des discussions sur le budget de l'enseignement. L'évêque de Clermont la revenait, et, dans un mandement de Mandement l'Université. M. de Cormenin prit parti pour le prélat, et, sous le pseudonyme de Timon, il publia sa brochure : *Défense de l'évêque de Clermont*, qui eut rapidement dix éditions. Il y prétendait que le prélat n'avait pas cet écrit, mais, en 1845, l'évêque fut bien pris de Cormenin, et, dans une brochure de Vespasien des premiers, M. de Cormenin publiait, sous le pseudonyme de Timon, un pamphlet intitulé : *Ouï et non*. Les représentants du pouvoir, dans cette brochure, reprennent quelques unes comme pour les notes : le public son pamphlet : *Ouï et non*. Les représentants du pouvoir, dans cette brochure, reprennent quelques-

ces contradictions qui se produisirent à toutes les époques de ce vie et qui semblaient inhérentes à son tempérament, le vieux de Cormenin redevint Timon le pamphlétaire, et se livra à une critique sévère de la constitution républicaine. L'irritation de son collègue fut un comble; elle le força à donner au démissionnaire vice-président, l'indignes sous l'empire de l'idée vagues et mal définie de la souveraineté du peuple, il voulut faire entrer dans le parlement républicain à un plébiscite, et pour vaincre le parti de la résistance, il voulut, plus importante, que le président de la République serait élu par le suffrage universel.

M. de Cormenin avait été nommé membre du conseil d'Etat, qui fut supprimé par le plébiscite consulté après la révolution de Février; Napoléon ne consulta pas ses ministres pour le chapitre VI de la constitution, il fut élu par l'Assemblée nationale pour en faire rapport. Ils avaient de nos travaux administratifs, il fut nommé président de la section du commerce, fonctions qui correspondaient parfaitement à celui que les journaux de la Restauration appelaient le Timon de cinquante ans, il passa ensuite dans la section des finances. Au coup d'Etat du 2 décembre, il fut nommé par le prince-président dans le conseil d'Etat rétroactif, et il a conservé le pouvoir sous l'Empire, comme il y avait servi la Restauration et la République. En 1853, un décret impérial lui avait l'insigne, où il entra comme membre de la section d'administration générale aux attributions morales et politiques. En 1857 il publia une brochure d'un mouvement intitulé : *le Droit des Peuples d'Algérie*.

Depuis cette époque, M. de Cormenin ne donnait plus autant signe de sa présence au conseil d'Etat, il de sa participation aux affaires publiques. On qu'il ne crois pas avoir pas longtemps d'il avait révélé, à divers intervalles, son existence en s'occupant des ordres de bienfaisance et en publiant au *Moniteur* des articles sur les travaux de la commission de bains gratuits aux indigents de Paris.

L'Académie a la création des ouvrages pour les vieillards pauvres, et a fondé une œuvre de la couture pour les jeunes filles des campagnes; enfin il a contribué à fonder l'œuvre des derniers prêtres, du secours aux vieillards des hospices, fonds pour les prêtres combinaient, et autres entreprises philanthropiques et charitables. Tout cela, le Timon, l'auteur et rude pamphlétaire de 1841.

Au reste, il pourtant, dans les dernières années de sa vie, il attachait à ses travaux de circulation cet fonctions, dont le souvenir lui était probablement important.

Timon-Cormenin est mort dans les bras de l'Eglise. Après ses obsèques, son corps a été transporté, selon ses volontés, à Bergerac, inhumé dans le caveau de famille où reposaient déjà ses beaux-parents, et où bientôt, en femme et son fils unique. Il a laissé un seul héritier de son nom, son petit-fils Ernest de Cormenin.

La jugement le plus exact qu'on puisse porter sur M. de Cormenin, c'est de rechercher sur sa vie l'homme sur tout entier dans son œuvre, dans ses variations, dans ses contradictions parfois si nombreuses. Abstraction faite des idées catholiques auxquelles il revient à son dernier moment, on peut affirmer que M. de Cormenin a été en politique un type remarquable de scepticisme et d'incoherence. Il est pourtant une théorie à laquelle il a été constamment fidèle depuis 1830, celle de la souveraineté populaire.

On a cité un grand nombre de bons mots de M. de Cormenin. Quelques-uns seulement ont été conservés. Il a défini les conservateurs dynastiques « des conservateurs sans plaies et qui voulaient en obtenir une » Pour ceux-ci, Mais il en a fait qui sont plus prétentieux que spirituels, notamment celui-ci qui ne vaut pas qui demandait pourquoi il n'était fait rien depuis 1848 « Qu'est-ce qu'il a pu faire? » le comédie de plus pres. » Cubitaud donne qu'il était bien-aimé en son entourage et en son cercle.

Physionomie grave, sévère, réfléchie, Cormenin ne fut en politique, en administration, républicain, et bonapartiste, il était de un propre opinion, rien de plus, et, comme il en a changé souvent, il n'a pas pu en changer de la classer. Même dans ses pamphlets, manque la qualité principale de ce genre d'écrits, n'est-à-dire la passion. Rarement il y ajoute des idées; Timon est *Sarcastique* et ajoute dans chaque des chiffres et des questions d'argent.

Le dernier projet de sa vie fut celui d'élever une statue à Jeanne d'Arc, dans la ville de Paris; il y avait ranlé l'archévêque et le ministre des cultes. La mort vint le surprendre avant qu'il eût le temps de voir élever cet ouvrage à la mémoire des morts.

Peu de mois avant sa mort, il avait eu la douleur de perdre son fils unique.

M. de Cormenin a laissé quelques écrits que sa famille se propose à publier sous le titre de *Bellepoire* ; mais elle ne fut complétée par aucune trouvée dans les papiers du défunt et qui contenait une défense formelle. » Il est assez de bruit du nom vivant, disait cette note. Le silence, voilà l'épitaphe qui me plaît. »

CORMENIN (Louis, baron de), né à Paris en 1788, mort en 1867. Il avait commencé, quelque son nom de son père, une carrière assez laborieuse dans la journalisme, et était un des administrateurs et des initiateurs de Théophile Gautier, qui le choisit en 1850 comme suppléant et lui confia la direction du *Journal*, où l'on put y remarquer son talent de pastiche. Il a publié : *Le Parlement*, du roman de Victor Hugo, et qui y faire du romanisme et de la fantaisie autant qu'il le voulut. Le comp d'Etat de 1 décembre ramena Mlle Cormenin près et fit de la République et de communisme le prétexte de leur rupture plus officielles. Pendant que le père revenait à la Restauration, le fils, qui ne pouvait pas le gouvernement comme directeur du *Moniteur officiel*. Il y fut chargé de la rédaction, fonctionnaire qui en tenait tout à fait incompatible avec le *Journal*. Il a publié : On a tiraillé pas à la remporter par M. Turgan.

Dans la Presse, dans l'*Enfantement*, dans la *Revue de Paris*, Louis de Cormenin a marqué son passage par des écrits agréables et spirituels sur le Nord, Napoléon, Louis-Philippe, et il a tout plus élevé au-dessus du niveau de ces publications, et il a fait de la Revue de Lorenzillent, et avait la calme non-chalance des poètes. Il est mort laissant un fils de dix ans.

CORMIER (Jean), dit Sacrestine, cordonnier-savetier, né à Limoges, mort en 1792, au XVIe siècle. Avant de quitter la cordonnerie, il avait publié de livre complet par le Sonnet bonnet et brûle comme hérétique. Reçu maître, il exerça d'abord l'office d'agent et s'y marie; peu après, Jeanne d'Albret jugeant à Limoges, le prit pour secrétaire. Chargé d'aller trouver le farouche Montluc pour lui demander la ville de Limoges assez Jeanne, il se retrouve, vers 1562, il fut appelé comme pasteur à Toulouse, ville qui comptait alors plus de 30,000 protestants. Il avait été se réunissant dans le temple, ils étaient invités à Cormier, qui, pendant ce temps, fut désorire ainsi le lieu qui, pour prévenir l'effusion du sang, il avait conseillé de retourner de Troupes le lieu où ils se réunissaient les prêches. Un jour que Cormier prêchait en présence de plus de 8,000 personnes, un soldat qui était en sentinelle à la porte prit un jour d'aquebuse si malheureusement que la balle heurta Jean Cormier, qui tomba sur la place La Garde-Montbelon du Quercy. Après avoir fait enlever le corps, Cormier terminait son sermon par ces mots : « Prions pour les ennemis. Quant au soldat impuni, il avait tiré pour « Dieu et pour la patrie. » Il fut condamné à mort.

Cormier était hardi et téméraire. Un de Beze dit que son zèle « était plus tonnerre que gai par la prédication. Quand les protestants de Toulouse rendirent un complot pour s'emparer de la ville, ils choisirent Cormier ingénieur. Condamné pour ce fait à être brûlé vif, il parvint à s'échapper; depuis lors on ne connaît plus de lui que son nom.

Cormier (Antoine-Noël), ancienne et célèbre chanteur, né vers 1800 à Paris, mort vers 1850 à Cuba, en Toronto, fondée en vers siècle et en compagnie en 1780. Le père des chansons ne formait à l'origine qu'une solitude sauvage de l'abbé Pierre, abbé Saint-Martin de Tours et prochancelier de Charlemagne, établit d'abord une cette, sorte de prieuré où les moines de Saint-Martin, qui dépendaient de cet Hôtel, avec deux ou trois compagnons, étaient partis de Tours, pour y vivre en ermitage. Un prieuré prit le nom de la Celle-Saint-Peut, et le premier de l'abbaye de Cormery. En mourant, l'abbé Hatier laissa ce monastère bâti et doté, et Charlemagne, qui y avait vous un protecteur, et l'avènement d'Alcuin à la dignité d'abbaye de Saint-Martin de Tours pour Cormery une parcelle prospérité. Bientôt, Charlemagne, qui avait fait de l'instruction de ce conférence avec des moines ancien à la règle de saint Benoît. Elle n'en demeurait pas moins, sous l'abbé de Cormery, sous le dépendance des abbés de Saint-Martin. Alcuin y introduisit les bénédictins. Le célèbre professeur fit bientôt de la nouvelle abbaye un des centres les plus y établir une école, et, lorsque, devenu vieux, il demanda à Cormery les adieux les plus touchants et les plus tendres. Cormery, il y conserva. Alcuin y célébre son chef-œuvre, le *Cormier*, qui, en ce temps, était un doux fraverie ! des arbres touffus se trouvent de leur ombre, bosquets délicieux ; ruisseaux murmurent, et les fleurs qui y entourent continuent de s'émailler le Beze et de nous le rendre le plus de la santé, que la même expérimentée du moins ne vieillit point. Cormier, qui fut bon verte et fleuri, l'environna de ses ombrages, et le plaisir, et le plaisir, et le vain. Les vergers et les jardins, les lit et les roses transplantés et cultivés avec soin, les fleurs, des mousses de toute espèce y furent ensuite leurs abondantes moissons des Gaules et tinala, et célébrant à l'envi les bosquets de Dion croissent. » Après la mort d'Alcuin, arrivée en 804, l'abbaye de Cormery continua à prospérer : non vile ne tarda pas à grouper sous maisons à l'ombre de cette abbaye, véritable place forte par le fait, suivant l'usage du temps, exposée de nouveau au siège et d'obtenir ses vassaux. Neanmoins elle eut à traverser des jours nébuleux lors des invasions normandes, mais elle sut relever et repris, au 12e siècle, le cours de sa prospérité. Avec le féodalité commença sa décadence : les comtes d'Anjou, avoués et prétendus patrons de l'abbaye, convoitaient dès lors la possession de toute la Touraine, et ils avaient plusieurs fois importuna, administrèrent les domaines monastiques à leur profit. Les terres de Cormery devinrent le fief, les nièces laïques. L'abbaye n'est bientôt plus d'occasionnaire que le titre de ses fondateur. Mais trouvons, en dépit, pour les abbés, Guy, fils du comte d'Anjou Foulques le Bon, petit-fils de Foulques le Roux. Plus tard, on de ses successeurs, l'abbé Thibaut, fils d'Alo-dée, Le Jeune (*forme au merle*) et d'Alodée (*sans-merle*) arrive à maturité et bientôt comme les frères, il y fait le vœu de vie, et intriqué et occasionne des colégues et on en mange pour ancien, qui tout en conservant leurs anciennes robustes. Les habitants de la campagne, et virtuose les ont, et, en dépit, et en grande consommation. La variété à fruits allongés et turbinés (*poire poire*) est préférée comme dessert. Ecrasée dans l'eau et soumise à fermentation vineuse, la *cormo* donne une boisson (*cormet*) analogue pour le cidre et cidre et eau pour, mais plus mûrissante, et qui est la boisson préférée des journaliers et des domestiques dans les campagnes; on préfère *cormet* aux boissons la variété à fruits arrondis (*cormo pomme*), et lon y mêle souvent des pommes, des poires, des cerises ou des prunelles, ils en obtient aussi de l'eau-de-vie par la distillation.

CORMIER (Thomas), sieur de Beauvais, historien et universitaire (français, né à Domfront (Normandie) vers 1500, mort en 1550, doyen président de l'Académie d'Alençon. On a de lui : *Poème pastoral*, 1537, in-8°; *Ecrits*, *Gallia*, *Hist IV* (Paris, 1548, in-4°), et *Hervici IV*, *Pandulfus*, *et Angeniacus*, *Gallia*, *Hervicus*, *Ipse regis*, *Gallia gerit civilis* (Lyon, 1607, in-8°), ouvrage qui a été traduit en Français sous le titre de : *Le Code de Hervi IV*.

CORMIÈRE s. f. (kor-mi-è-re — peut-être de *cormier*). Terme tire-bouchon. Dernière pièce de bois à l'extrémité de la poupe. Un cormière avec TRIPOT et ALLONGE sur la poupe.

CORMIOCHE s. m. (kor-mi-o-che — du gr. κορμός, tronc d'arbre; φέρω, porter). Bot. Syn. de BARIS.

CORNELIER (Pierre-Louis), littérateur, né à Paris en 1720, mort en 1787. Il était prêtre avant la Révolution, dont il profita pour se marier et vivre à sa guise. On a de lui la traduction de la *Thébaïde* de Stace (Paris, 1783, 2 vol. in-18), et celle de l'*Odyssée* et des *Epîtres* de Stace (Paris, 1828, 8 vol. in-8°). Cornelier a publié quelques ouvrages, en manquent pas de mérite et furent bien accueillis.

CORNIS (François de), jurisconsulte français, né à Aix (Provence) en 1530, mort en 1591. Il a laissé un *Recueil de consultations sur diverses matières de droit* (Paris, 1573, in-fol. in-4°).

CORMON (Pierre-Etienne PIRETTE, dit Sauvage), célèbre dramaturge français, né à Lyon, le 20 août 1744, décédé, par suite de la guillotine, le 20 mai 1794. Il a laissé un grand nombre de pièces, dont il n'a pas été un admirable le théâtre contemporain. A donné depuis 1828, notamment sur les scènes du drame, de vaudeville et d'opéra-comique, environ cent cinquante ouvrages, dont trois quinzaine ont été composés par lui seul. Tous les autres ont été écrits en collaboration avec MM. Desnoyer, Lacaussin, Grangé, Michel Carré, etc. Plusieurs sont jouis d'une certaine faveur, et leur fortune ait assez longue carrière. Nous citerons principalement : *Les Amours* (1828), *Les Amours de Mars* (1835), *Le Vaudeville* (1840), *le Dernier de la Montagne* (1828), *Rafaël ou les Mannes* (*mannes*) *Vieux* (1833), *Le Bon Ermite* (1833), *Le Pied de vue* (1841), un des plus grands succès du théâtre de Jules-Cormon; *le Comte Hermann* (1841), *Cornelie et Horace* (1843), *Cornelie et Horace* (1843), *Cornelie et Horace* (1843), *le Jeune Duc* (1843), *le Jeune Duc* (1843), *le Jeune Duc

CORMONS, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Istrie, gouvernement de Trieste, cercle et à 11 milom. O. de Gorizia, sur l'Isonzo; 2,200 hab. Bâtie de vers à soie; fabrique et tissus de soie.

CORMONTAIGNE (Louis de), ingénieur né à Strasbourg vers 1696, mort en 1752. Il assista aux sièges les plus mémorables de 1718 à 1745, et devint maréchal de camp et directeur des fortifications des places de la Moselle. Contemporain de Vauban, il développa heureusement les idées de cet illustre ingénieur, et introduisit dans l'art de fortifier les places diverses améliorations, dont les plus importantes furent de soustraire les escarpes en maçonnerie à la vue des ennemis, d'augmenter la saillie des demi-lunes, et de donner plus d'importance aux réduits de demi-lunes et de plusieurs dernières enceintes. Il surtout appliqué ses principes dans la construction des quatorze ouvrages qu'il ajouta aux fortifications de Thionville et de Metz. Ses ouvrages, dont une nouvelle édition a été donnée récemment, sous les auspices du ministère de la guerre, se composent de trois parties, le *Mémorial pour l'ingénieur en pierre*; *Mémorial pour la défense des places*; *Mémoires pour la fortification permanente et passagère*. Ce dernier avait été publié d'abord sous le titre de : *Architecture militaire ou l'Art de fortifier* (La Haye, 1741). Les œuvres de Cormontaigne peuvent servir de manuel à l'officier du genie.

CORMORAN s. m. (kor-mo-ran — du lat. *cornus*, corbeau; *marinus*, marin, de la mer), qui vient du pour corbeau, et de bas-latin *mularum*, corbeau de mer). Oiseau, genre Cormoran, de l'ordre des palmipèdes qui vivent dans la mer et dans les eaux douces et se nourrissent de poissons : *Le grand cormoran noirâtre, le cormoran marin*. (Buff) *En Chine, leur libertés pêcheur en mer, le cormoran de lentrée et du* CORMORAN pour la pêche. (Toussenel.) *Les coups de feu et les coups de bâton ne décident pas même les cormorans à fuir, et ne les amènent les uns à côté des autres*. (Toussenel.) *Plusieurs cormorans, que nous avons recueillis, les* CORMORAN *pourraient une sur un rocher, et les cormorans qui vivent dans la Chine, et ramènent leur échappe*. (Gérard.)

Il n'était point d'étangs dans tout le voisinage
Qu'un cormoran n'eût mis à contribution
Voisins et riverains ils payaient quelque
LA FONTAINE.

Les pêcheurs l'appellent aussi CORMORAN et CORMORAN. *Cormoran pélagique*, le plus vaste de deux cormorans du fleuve des Amazones.

— Fam. Nom que l'on donne aux matelots, aux pêcheurs, à ceux qui vivent habituellement sur mer : *Mais, ceux-ci cormorans, ne sont pas tout le monde*, mot. (J. Lacroix.)

— Zoolog. Voisin des pélicans, qui vivent par troupeaux ; bec plus long que la tête, droit, robuste, quelque mince, à mandibule supérieure recourbée à la pointe, gorge de moule et dilatable ; face garnie d'une peau nue, une bande peche, aux mandibules, une plus petite et moins dilatable que celle des pélicans ; tarses très-courts et robustes, quatre doigts emplumées jusqu'à l'articulation. La dénomination latine de cet oiseau (*corbo*) lui a été donnée pour rappeler le corbeau noirâtre et son plumage. Quant au nom de *cormoran*, qui signifie *corbeau de mer*, il établit entre ce et le corbeau un rapprochement qui n'est malheureusement pas. Les cormorans ne fréquentent non sont unis entre eux par trois membranes, ce qui leur donne la facilité de ramer aussi bien avec une vitesse incroyable. Ils ont cette avantage est dans la direction de ses pieds, qui sont toujours en dessous, ce qui fait que ceux-ci ne peut ne prendre dans l'une et elles en même temps que de l'autre il s'achemine en ramant vers le rivage ; en effet, grâce à cette direction, la patte employée à frapper l'eau à pousse non le même de l'eau ; il est alors toujours droit, tandis que, tourne en dehors, elle est donnée le mouvement de rame. Les cormorans se tiennent par troupes nouvelles très-remarquables sur les rivages de la mer et le long des fleuves. Ils sont d'un naturel très-sauvage, et défiant, et ne se laissent pas faire approcher de si près qu'on leur en a donné le nom de stupide. Tous se dominent dans pour ces eaux, dans une seule très-tranquille, mais, grunda communément leurs de tout ce qui dans l'élément ; ils ne se nourrissent de leur oeil perçant, et, dès qu'ils apercevront leur proie, ils tombent sur elle, puis, le saisissant avec une de leurs pattes, ils reviennent au sommet comme un vanné de dévoré, ou, par une seule de leurs pattes, ils tournent en l'air et se repoussent dans leur bec la tête la première. Il est que les mollusques des arêtes ne trouvent dirigés en arrière dans le passage de la proie à travers l'œsophage. Le cormoran n'est pas aussi intelligent que les oiseaux le dressent à la pêche ; seulement, ils ne passent un anneau autour du cou pour l'assurer de la pêche et empêcher un fleuve à se glissant. C'est ce qui se fait jusqu'aux jeunes en Chine, l'après le recit du pêcheur, ils ne pêchent pour abandon et gouverner jusqu'à ceci. Ils se perchent sur les bords de bateau ou mettre sur leur.

CORMOS, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, gouvernement de Trieste, cercle et à 11 milom. O. de Gorizia, sur l'Isonzo; 2,200 hab. Bâtie de vers à soie; fabrique et tissus de soie.

CORMONTAIGNE (Louis de), ingénieur né à Strasbourg vers 1696, mort en 1752. Il assista aux sièges les plus mémorables de 1718 à 1745, et devint maréchal de camp et directeur des fortifications des places de la Moselle. Contemporain de Vauban, il développa heureusement les idées de cet illustre ingénieur, et introduisit dans l'art de fortifier les places diverses améliorations, dont les plus importantes furent de soustraire les escarpes en maçonnerie à la vue des ennemis, d'augmenter la saillie des demi-lunes, et de donner plus d'importance aux réduits de demi-lunes et de plusieurs dernières enceintes. Il surtout appliqué ses principes dans la construction des quatorze ouvrages qu'il ajouta aux fortifications de Thionville et de Metz. Ses ouvrages, dont une nouvelle édition a été donnée récemment, sous les auspices du ministère de la guerre, se composent de trois parties, le *Mémorial pour l'ingénieur en pierre*; *Mémorial pour la défense des places*; *Mémoires pour la fortification permanente et passagère*. Ce dernier avait été publié d'abord sous le titre de : *Architecture militaire ou l'Art de fortifier* (La Haye, 1741). Les œuvres de Cormontaigne peuvent servir de manuel à l'officier du genie.

CORMORAN s. m. (kor-mo-ran — du lat. *cornus*, corbeau; *marinus*, marin, de la mer), qui vient du pour corbeau, et de bas-latin *mularum*, corbeau de mer). Oiseau, genre Cormoran, de l'ordre des palmipèdes qui vivent dans la mer et dans les eaux douces et se nourrissent de poissons : *Le grand cormoran noirâtre, le cormoran marin*. (Buff) *En Chine, leur libertés pêcheur en mer, le cormoran de lentrée et du* CORMORAN *pour la pêche*. (Toussenel.) *Les coups de feu et les coups de bâton ne décident pas même les cormorans à fuir, et ne les amènent les uns à côté des autres*. (Toussenel.) *Plusieurs cormorans, que nous avons recueillis, les* CORMORAN *pourraient une sur un rocher, et les cormorans qui vivent dans la Chine, et ramènent leur échappe*. (Gérard.)

Il n'était point d'étangs dans tout le voisinage
Qu'un cormoran n'eût mis à contribution
Voisins et riverains ils payaient quelque
LA FONTAINE.

Les pêcheurs l'appellent aussi CORMORAN et CORMORAN. *Cormoran pélagique*, le plus vaste de deux cormorans du fleuve des Amazones.

— Fam. Nom que l'on donne aux matelots, aux pêcheurs, à ceux qui vivent habituellement sur mer : *Mais, ceux-ci cormorans, ne sont pas tout le monde*, mot. (J. Lacroix.)

— Zoolog. Voisin des pélicans, qui vivent par troupeaux ; bec plus long que la tête, droit, robuste, quelque mince, à mandibule supérieure recourbée à la pointe, gorge de moule et dilatable ; face garnie d'une peau nue, une bande peche, aux mandibules, une plus petite et moins dilatable que celle des pélicans ; tarses très-courts et robustes, quatre doigts emplumées jusqu'à l'articulation. La dénomination latine de cet oiseau (*corbo*) lui a été donnée pour rappeler le corbeau noirâtre et son plumage. Quant au nom de *cormoran*, qui signifie *corbeau de mer*, il établit entre ce et le corbeau un rapprochement qui n'est malheureusement pas. Les cormorans ne fréquentent non sont unis entre eux par trois membranes, ce qui leur donne la facilité de ramer aussi bien avec une vitesse incroyable. Ils ont cette avantage est dans la direction de ses pieds, qui sont toujours en dessous, ce qui fait que ceux-ci ne peut ne prendre dans l'une et elles en même temps que de l'autre il s'achemine en ramant vers le rivage ; en effet, grâce à cette direction, la patte employée à frapper l'eau à pousse non le même de l'eau ; il est alors toujours droit, tandis que, tourne en dehors, elle est donnée le mouvement de rame. Les cormorans se tiennent par troupes nouvelles très-remarquables sur les rivages de la mer et le long des fleuves. Ils sont d'un naturel très-sauvage, et défiant, et ne se laissent pas faire approcher de si près qu'on leur en a donné le nom de stupide. Tous se dominent dans pour ces eaux, dans une seule très-tranquille, mais, grunda communément leurs de tout ce qui dans l'élément ; ils ne se nourrissent de leur oeil perçant, et, dès qu'ils apercevront leur proie, ils tombent sur elle, puis, le saisissant avec une de leurs pattes, ils reviennent au sommet comme un vanné de dévoré, ou, par une seule de leurs pattes, ils tournent en l'air et se repoussent dans leur bec la tête la première. Il est que les mollusques des arêtes ne trouvent dirigés en arrière dans le passage de la proie à travers l'œsophage. Le cormoran n'est pas aussi intelligent que les oiseaux le dressent à la pêche ; seulement, ils ne passent un anneau autour du cou pour l'assurer de la pêche et empêcher un fleuve à se glissant. C'est ce qui se fait jusqu'aux jeunes en Chine, l'après le recit du pêcheur, ils ne pêchent pour abandon et gouverner jusqu'à ceci. Ils se perchent sur les bords de bateau ou mettre sur leur.

CORNACHINI (Augustin), sculpteur italien, né à Pescia (Toscane), florissant vers le commencement du xvnie siècle. Il a exécuté à Rome, et y acquit la protection de cardinal Fabbroni et, grâce à lui, obtint d'importantes commandes. On a de cet artiste médiocre, dont les œuvres se ressentent du mauvais goût du temps : une statue de la *Science*, à Saint-Jean de Latran ; la statue d'*Elie* à Saint-Pierre, la statue équestre de *Charlemagne* sous le portique de cette basilique, etc.

CORNACHINIE s. f. (kor-na-ki-ni — de Cornachini, xvne siècle). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, représentant une seule espèce qui croît dans l'Inde.

CORNACÉE, adj. (kor-na-sé — du lat. *cornus*, cornouiller). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au cornouiller. s. m. Un aux cornus.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre cornouiller. : On dit aussi CORNIFÈRES.

— Encycl. Cette famille comprend des arbres, des arbrisseaux et des plantes herbacées, à feuille généralement opposées, très-souvent alternes, simples, entières ou dentées. Les fleurs, hermaphrodites, quelquefois dioïques, tantôt par leur réunion, tantôt des capitules ou des ombelles entourées d'un involucre coloré, tantôt des corymbes disposées en cimbores. Elles présentent un calice entier, à quatre dents ; une corolle à quatre pétales ; quatre étamines insérées au pourtour d'un disque ; un ovaire à deux loges, dans un trou logés uniovulaires, entourés par le disque, et surmontés d'un style ou moins terminé par un stigmate simple. Le fruit est un drupe à noyau osseux, à deux ou trois loges, dont chacun ne renferme une graine ; quelquefois, cette graine est entourée d'un albumen charnu et d'un albumen charnu. Cette famille a des affinités avec les caprifoliées, plus avec les rubiacées. Elle comprend, aussi qu'avec les aralinacées et les hédéracées. Elle comprend quelques espèces *cornouiller*, *benthamie*, *mucube* et *desmi*, quelques genres *cornouiller*, *benthamie*, *mucube*, avec doute, les genres *curtisie*, *mulgrée*, *polyscme et notonie*. Les cornacées sont répandues dans toutes les régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal. Leur bois est des bois frais, non, et quelques espèces. La plus part des ces végétaux sont cultivés dans les jardins d'agrément.

CORNACHINE adj. f. (kor-na-chi-ne). Pharm. Se dit d'une poudre purgative composée par quelques auteurs, de rhubarbe diaphétique, de diagrède et de crème de tartre.

— Substantiv. : *Prendre de la cornachine*.

CORNAGE s. m. (kor-nage). Vétér. Coup de corne : *Prendant qu'en point de cent mille cornages, je combats des taureaux*. (Scarron.) Inus.

CORNAGE s. m. (kor-na-je — rad. *corne*). Vétér. Bruit que font quelquefois les chevaux, les ânes, les mulets poussifs qui traient avec vitesse, et qui ressemble à celui qui se produit lorsque on frappe une corne : *Le cornage chronique est propre surtout aux chevaux*. (Gilbert.) Il. Vétér. SYNONYME.

— Vend. Action obligeoire d'ammoncer, en sonnant du cor ou de la corne, l'arrivée ou l'approche de l'ennemi, à *Droit de cornage*, droit perçu par le seigneur sur les bestiaux que bœuf qui labourait dans sa seigneurie.

— Encycl. Art. vétér. On donne le nom de cornage au bruit que produisent quelques chevaux font entendre pendant la respiration, ainsi que l'affection morbide dont ils sont atteints respiratoires ou du système nerveux produit le cornage. Le cornage est quelquefois designé sous le nom de *siffage*, *siffement*, *sifflet*, *sifflement*. Le cheval qui a du cornage est dit *cornard*, expression qui est substituée à celle du *cornard*, quelquefois employée par les maréchaux et les marchands de chevaux. Le cornage n'est pas une maladie, mais un symptôme commun à plusieurs affections. Parmi les causes du cornage, les unes sont temporaires et n'exercent aucun action pendant un temps limité et rentrent dans la catégorie inflammatoire ; les autres sont plus graves et agissent directement le cornage qui en est la conséquence dépendant des maladies du poumon. Dans ce dernier cas il a une liaison intime avec les symptômes de la pneumonie, de la pleurésie, et le cornage chronique seul constitue ne vice rédhibitoire. La timbre, la tou, l'intensité du cornage, dit M. Reynal, varient à l'infini avec les causes qui lui donnent naissance et avec les conditions physiques des chevaux qui parcès les organes de la respiration. Ainsi de même, impossible de dire, en ne tenant compte, s'accusera progressivement davantage après quelques minutes d'exercice, revelera les ruptures d'un ulcère, ou le rétrécissement d'un

acquerra une notoriété plus grande en passant par une série d'intoxications dont il est difficile de donner une idée parfaite, et que la pudeur seule peut aider à reconnaître, à classifier et à caractériser. Le *corneque* est un défaut grave, en général incurable, et non-seulement il impressionne désagréablement les personnes qui mangent ou qui consomment un cheval atteint de ce vice, mais il empêche même parfaitement l'utilisation de l'animal et lui fait toujours perdre une grande partie de sa valeur commerciale. Quand le *corneque* n'est que le symptôme d'une affection aiguë, il allie de plus grave même maladie propre, en général, manuer la respiration à son état général. Le traitement de corneque consiste en divers en preservatif et curatif. Les moyens preservatifs sont les remèdes de l'hygiène, et les moyens curatifs sont empruntés à la thérapeutique, et le plus souvent employés sans succès; parmi les moyens chirurgicaux, la trachéotomie est seule contredit l'opération chirurgicale le plus généralement employée. Elle ne guérit pas l'affection, mais elle supprime quelquefois les accidents les plus graves ou sécurise la cause. Par la trachéotomie, des animaux devenus sans valeur vont rendus à des travaux pénibles, car on envoie à la boucherie, qui cesse d'être bruyante, une vaste nouvelle qui permet l'introduction facile de la canule recourbée à l'extrémité.

— *Jurisprud.* Le *corneque* chronique ou corneque proprement dit a été classé par la loi du 20 mai 1838, avec *ceul* jours de garantie, au nombre des vices réputés rédhibitoires. Dans la loi nouvelle de la loi, comme dans la pensée du législateur, dit M. Renault, il n'y a corneque que lorsque le corneque, soit pendant l'inspection, soit pendant l'expérimentation, corneque. Le fait brut plus moins existant ou neuvre, d'une espèce de rôle plus ou moins grave ou moins, ou d'un différence plus ou moins aigu, qui peut, quand il se produit, être entaché à quelques jus de la année qui ne est affecte. A Paris il y a corneque chronique, et, partout, corneque rédhibitoire, toutes les fois qu'il existe au Bundiche dans quelque circonstance que ce soit, sauf cause légale appréciable, avec les caractères rédhibitoires indiqués comme ceux qui peuvent seule le corneque et le rendre rédhibitoire.

CORNAILLE s. f. (kor-na-ille, *ll* mill., *ni*, *ral. corne*). Hâpare de corneque que l'on emploie comme corne.

— Ornith. S'est dit autrefois pour CORNILLE.

CORNAILLER v. n. ou intr. (kor-na-ille; *ll* mill., — *rad. corne*). Neuvier pas certainement dans le neuvieme, ne pas dans le neuvieme. Le jeune CORNAILLE.

CORNAS s. m. (kor-nal). Ornith. Espèce de pintade de la Guinée.

CORNALIENE s. f. (kor-na-lie-ne — *rad. corne*). Minéral de fer. Brèche.

CORNALINE — de lal. *corna*, corne, parce que cette pierre a une demi-transparence cornée). Minér. Variété d'agate demi-transparente, et dont l'espèce la plus ordinaire est d'un rouge foncé. — *Cachet de* CORNALINE. *Pomme de* CORNE en CORNALINE. *Bague en* CORNALINE. *Les anneaux de* CORNALINE *sont* CORNALINE *de* CORNALINE *grande*. (Boullet.)

— Encycl. La corneline dominante de la corneline est rouge, variant du rouge de sang foncé au rouge de chair tendre nuance de pulsible.

La corneline (*carnéolus* des anciens) est ordinairement semi-diaphane; elle nuance très parfaitement conchylée, aussi bien; se prend une agréablement est agate, et X.R. Prol le colore et une partie de la transparence au fin de chaque. Lorsque les couches sont d'une belle couleur fonce uniforme, elles sont recherchées pour les bagues. Elles reçoivent un poli très-vif. Elles se trouvent en abondance dans certaines contrées sous forme globuleuse ou en stalactites. Les plus belles viennent-elles exclusivement de l'Orient, quoique leur nom de carnéolus paraît tiré semble l'indiquer? Rien n'est moins certain. Toujours est-il que, d'après le savant ingénieur Pasque de Saint-Fond, les Hollandais en rapportent de grandes quantités de l'Inde et changent à Ostenden contre des agates du pays.

CORNAND DE LA CROZE (Jean), prédicateur français du XVIIe siècle. Il se réfugia en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes. On manque de renseignements sur sa vie. Il a laissé divers publications pour recommandeur son cours *Bibliothèque universelle*, à laquelle il collabora avec Bayle, et cinq, jusqu'au cinquième volume, qui est entièrement de lui, *Recueil de diverses pièces concernant la quietisme et les quiétistes*, en *Molinos, ses sentiments et ses disciples* (Rotterdam, 1688, in-8°). « Cet ouvrage rare et peu connu, dissert MM. Haag, contient une traduction du *Guide spirituel* du Pseudo *de la communion*, de Molinos; *Trois lettres touchant l'état présent de l'Italie* — le premier regarde Molinos et les quiétistes; le deuxième, l'inquisition; le troisième, la politique — pour servir de complément aux lettres du docteur Burnet, traduit de l'anglais (Cologne, 1688, in-8°). Cornand publia encore quelques ouvrages en anglais, entre autres : *Mémoire for the inquiries... continuing observations in philosophy, physic, philology ad other arts and sciences for the year* 1690 (Londres, 1693, in-4°). Un seul volume en a été publié.

CORNANDON (Antoine-Gaspard-Marie de), né en 1802, mort en 1872, fut élève de Camille Procaccini. Il s'adonna à l'étude de la peinture de genre, puis à la grande peinture, et composa, entre autres ouvrages, un *Saint Benoît* qui se trouve à la Chartreuse de Pavie, le fresque qui décore la voûte d'une chapelle de l'église d'Ordrupe de Hadum. Son ex-fils, à qui il avait appris son art, achève les travaux de son père, et exécute quelques scènes-genre plusieurs tableaux, parmi lesquels : *Le Christ et la Samaritaine*, *Saint Pierre*, à Saint-Ambroise de Milan.

CORNAND s. m. (kor-nar — *rad. corne*). Celui qui a des cornes.

Où dieble, cornard effronté,
Vâtons, ni gueule sur bolon.

DÉSAROUS.

— Fam. Mari dont la femme est infidèle : *Le cornard ne le sait pas toujours, et le cornard n'est pas de plus grande détestation que de les faire cornards*. (Mercier.) — *Un cornard est un jeune rideau, ignorant ou savant l'époux, et sans la corne, il ne le sait pas; mais un fort bond qui veut se rebiffer contre l'arrêt des destins, que, rentrant dans son étable, devient un objet de risée par les plaisantes insultes, en sortant de l'abreuvoir.*

Méditoire le trans cornard.

SCARON.

L'un amoure de bien, dont sa femme lui peut
A son gré prennent soin de la faire cornard.

MOLIÈRE.

Diable! la mode des cornards
Est un mauvais chemin pour Paris;
On ne la change point en France;
Les autres durent quinze jours.

MOLIÈRE.

— Hist. Membre d'une société bouffonne qui existait en Normandie au XVIe siècle. Un cornard était un homme à cornes. (Le CORNARD.

— Techn. Outil de fer qui se termine par un crochet un peu relevé, et qui sert, dans le tonnelerie des glaces, à tirer les pots en cornets de la cuve à dissoudre, et à les placer dans le fourneau de fusion.

— Ichthy. Nom vulgaire du cerf-volant ou lucane.

— Bot. Syn. de CORNARET.

— Adjectif. Qui porte des cornes, qui a une forme imitant l'a mari cornard.

CORNARET (Jean), médecin français, né de rad. corne). Art vétér. Atteint de corneque : *Chevaux cornards*. (Bouillet.)

CORNARDISE s. f. (kor-nar-di-se — *rad. cornard*). Etat du cornard, du mari dont la femme est infidèle : *Il a pris la cornardise*. RABELAIS *est indécible*. (Montaigne.) *Vous* RABELAIS *pour* Les *pourvoir*. (Mercier.)

CORNARET s. m. (kor-na-ré — *rad. corne*, par allusion à la forme du fruit). Variété des cornouillers, genre de la famille des cornéliennes.

CORNARIUS (Jean), médecin saxon, dont le véritable nom était Hagenbut, né à Zwickau en 1500, mort en 1558. Il enseigna la médecine à Marburg et à l'Université d'Iena. Il fut les deux premiers à publier les traités arabes, alors sous rivale dans les écoles, et à s'appuyer sur les décrits des anciens médecins grecs. Il est surtout connu par ses traductions que parut en 1544. — Son fils Jean-Jacques Cornarius, né à Zwickau vers 1530, professeur à l'université de Vienne et médecin de Maximilien II. On a de lui : *Consultationes medicinalem habitorum in consultationum... consultationes* (Leipzig, 1589).

CORNARIUS (Jean), célèbre italienne, religieuse de Venise, et qui prétendait descendre de Cornaro, le fameux philosophe vénitien. Marc CORNARO, doge de Venise, né vers 1400, mort en 1464, qui fut remarquable pour le sauvé une croisade contre le sultan d'Egypte, qui, d'ailleurs en 1464, gouverna Venise, et l'insurrection qui avait éclaté à Candie. C'est lui qui fit arriver la cause de Venise à Rome et à Jérusalem qu'on y voit encore aujourd'hui. — Jean Cornaro, doge de Venise de 1709 à 1722, fut remarquable par les travaux qu'il fit dans la France contre la mauvaise et Amiraux, Jean Cornaro, doge de Venise, pendant de la Vénitienne et pour la succession du duchée de Mantoue et de Montferrat. Durant la peste qui ravagea alors l'Italie, Jean prélevait sur ses bénéfices, et sur ses revenus propres de 300,000, c'était le quart de la population, — Jean Cornaro, doge de Venise, né en 1647, mort en 1722. Sous son gouvernement, 100,000 Turcs, commandés par le grand vizir, envahirent la Morée, qui resta définitivement soumise à la Turquie à la paix de Passarowitz (1718). — Lucqueline Cornaro, reine de Chypre, non à Venise en 1454, morte en 1510. Elle épousa en 1469 Jacques de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem, qui la laissa veuve après trois ans de mariage. Catérina prit alors les rênes du gouvernement; mais, en 1489, elle fut forcée par le gouvernement vénitien d'abdiquer en faveur de la république, qui prit possession de Chypre l'année suivante. Elle vécut depuis dans la retraite au château d'Asolo. Il y plus dans la description de son portrait. — Lucrèce Hélène Cornaro-Piscopia, savante italienne, née à Venise en 1646, morte en 1684. Elle connaissait l'espagnol, le français, le latin, le grec, l'hébreu, possédait à fond les mathématiques, l'astronomie, la musique, la philosophie et le théologie. Le doctorat de philosophie lui fut solennellement conféré en 1672 dans l'église cathédrale de Padoue. Son ex-tes, consistant en discours académiques latins, éloges latins de quelques hommes illustres, lettres latines, etc., ont été recueillies et publiées par le P. Bacchini (Parme, 1688).

Cornaro (Jean-Baptiste), peintre vénitien de Paul Véronèse; musée du Belvédère, à Vienne. La reine de Chypre est représentée assise d'un trône, tenant à la main gauche deux flèches et présente de l'autre main un gros pâcre sur une table recouverte d'un tapis de velours : c'est une belle femme blonde, à la physionomie intelligente et sensuelle. Un tableau du Pordenone, qui est à la galerie de Dresde, montre cette même reine en vêtement de deuil, avec une grande coiffe qui lui couvre entièrement le cou. Catherine Cornaro a été peinte par d'autres artistes, entre autres par Gentilhomme, par Palma le Vieux (gravé par Holzer) et par le Titien (gravé par Raoul). Son monument se voit dans l'église d'Asolo-Cornaro, à Venise.

Un tableau de Titien, gravé par R. Horst pour la collection d'Algodi, représente la famille Cornaro. Le même maître a fait un superbe portrait de Louis Cornaro, qui se voit au musée des Offices à Florence. Une peinture de Bassano représente, à un des degrés, à Venise, représente *Georgia Cornaro* *mangeur du Pancrace*.

CORNARO (Louis), noble vénitien connu par ses curieuses expériences personnelles sur la longévité humaine, né à Padoue en 1467, mort en 1566. Il ruina en sonte par ses dépenses et ses jeux, et, dépassant les ans avec pertes du tombeau, il changea tout à coup de régime et d'habitudes, fit des efforts pour modifier ses caractères naturellement irascibles, et s'astreignit à ne consommer pas que deux ou trois aliments solides et si rares de vin. Il étudia en même temps ce qui convenait le mieux à son tempérament, ou qu'il matinait, le faisait dormir, etc. Il alla même jusqu'à consacrer une partie de balances pour combiner ses dépendions. Un prétend qu'il vécut jusqu'à l'âge de cent ans jusqu'à deux ans pour ne pas dépasser le siècle. Il mourut alors, dit-on, en pleine santé et jouissant plus que centenaire. Le l'âge de quatre-vingt-trois ans à quatre-vingt-quatre, il écrivit une sorte de journal d'après lequel ses parents, publiées successivement, furent traduites en plusieurs fois de *Discorso della vita sobria* (Padoue, 1558). Son système a trouvé des contradicteurs, au moins quand à son application rigoureuse. Cornaro avait écrit aussi le *Trattato della vigna* (Padoue, 1560), où il indique les moyens de cultiver et de tirer le vin des vignes de Venise.

CORNARO ou **CORNELIO** (Flaminio), historien italien, né à Venise en 1693, mort en 1778. Il composa d'écrire en latin l'histoire de chacune des églises vénitiennes et consacra à son entreprise le grand ouvrage de ses travaux ouvrage, publié à Venise sous le titre de : *Ecclesiæ venetæ antiquis monumentis illustratæ*, etc., en 1749 et dans les années suivantes, en forme pas moins de 18 vol. in-4°. Cornaro a dépendant composé d'autres ouvrages, entre autres : *Creta sacra, sive de episcopis cretensibus qui sunt in insula Creta* (Venise, 1755, 2 vol. in-4°).

CORNARUS (Jean-Michel), poète grec moderne qui vivait en XVIe siècle, est l'auteur d'un poème sérieux en vers italiens, intitulé : *Interlocutio*. La forme en est empruntée aux romans de la chevalerie, et il a pour sujet les amours d'Alexandre, fils d'Hercule, roi de la Thèbes, avec Erotérie, fils d'un ministre de la princesse. Le style de ce poème, qui a fait donner à son auteur le nom d'homère de la Grèce moderne, a été jugé très-sévèrement par Greco même introuvable en l'entendant pour tous les Grecs. Cornarus l'a refait en grec contemporain publié à Venise (1618, 1 vol. in-8°), mais la version nouvelle est plus ennuyeuse.

CORNAS, village et commune de France (Ardèche), canton de Saint-Fancy, arrondi de 13 à 14 kilom. de Tournon, sur la rive droite du Rhône, au pied de coteaux couverts de vignes; 1,48 hab. Cette commune comprend 100 hectares de vignes produisant un vin très-fort et très-recherché, très-coloré, frais et sec. Commerce de vin (8,000 pièces de 200 litres environ par an, valant de 80 à 120 fr. la pièce).

CORNAX (Mathias), médecin italien, né à Mirabile (Abruzzes), vivait au XVIe siècle. Il professa successivement à Venise et à Vienne, et devint médecin de l'empereur Ferdinand. Cornax a publié : *Historia quinquaginta fere pestilentia in utero, etc.* (Venise, 1556, in-4°), sur un fait curieux d'opération césarienne, et *Medicæ consultationes... enchiridion* (Bâle, 1564, in-8°).

CORNAZIANI ou **CORNAZIANO** (Antonio), littérateur italien du XIVe siècle, né à Fabriano ou, vivant d'autres, à Ferrare, mort en 1530. Il a laissé des *Rime* ou poésies lyriques estimées; la *Vita di Maria Vergine* (1491), et la *Vita di Gesu Cristo* (1492), poèmes qu'il dédia à Lucrèce Borgia; d'autres poèmes sur l'art militaire, sur l'art de gouverner, etc. Celui de son ouvrage qui est le plus connu aujourd'hui a pour titre : *Proverbi in fiorze* (Venise, 1844, in-8°); l'auteur y explique, dans des histoirettes souvent fort fraîcheuses, l'origine de seize proverbes italiens.

CORNBRASH s. m. (kor-nbrach — mot angl.). Minér. Calcaire de formation oolithique.

CORNE s. f. (kour-ne — lat. *cornu*; gr. *kéras*, *kérasos*; sanscr. *çrnâ*, *çrnâ*, *çrnâ*,

— Archit. Angle saillant et recourbé en forme de corne.

— Chacune des branches terminées en pointe du croissant de la lune ou d'une figure qui représente ce croissant : *Les cornes de la lune, Voilà deux grandes* CORNES *arrachées au croissant des Turcs.* (Voltaire.)

La lune entre les les filoisit bien au corne.
De grande nuage noire courusient sur le ciel morne.
TH. GAUTIER.

— Petit pain au beurre en forme de croissant, qui en Allemagne passe de mode : *Mangez une* CORNE. *Ce boulanger fait bien les cornes.*

— Chacune des deux pièces de bois qui forment le manche d'une charrue : *On a vu M. Lalle de Châteauneuf tenir alternativement les rênes du gouvernement et les* CORNES *de la charrue.* (Bi-nard.)

— Fam. Objet très-curieux : *C'est de la* CORNE *que cette vaisselle-là.*

— *Par plaisant.* Attribut que l'on prête aux maris trompés. La chèvre a la réputation d'être lascive et vagabonde, et cette mauvaise réputation est retombée sur la tête du bouc, qui est resté, parmi les animaux, la personnification de mari trompé par adoption, et comme les cornes sont le plus bel attribut du bouc, on en a donné, par métaphore, aux pères à l'époque dont la femme est infidèle : *Porter les cornes. Donner des cornes* DE CORNES *à son mari. Voilà un lorgnon monté de manière à porter des cornes à Jupiter.* (D'Alembert.) *La destinée de certains hommes est singulière : dans leur jeunesse, ils ont le corne de l'abondance, et dans leur vieillesse, ils ont l'abondance des* CORNES. (S. Arnould.)

Je ne veux point porter des cornes, si je puis.
MOLIÈRE.

. . . Mieux vaut, tout prêt, prendre
Coupant que pointu des cornes du vieillard.
LA FONTAINE.

Cors de bœuf et de trouvère,
Roi au dehs de nouvelle,
Comment le plaisir-le de mes vers,
Qui ne souffre si bien les cornes
Mauvaise.

— Le mot CORNE était employé dans plusieurs jurons anciens : *Corne d'enfer! ou corne de cerf! Corne de dieu ou corondieu! Corne et tonnerre! Corne-Mahom! Corne-bleu!* CORNE! *cent trois-bleus; ou diroit au diable chiens! non pardy.* (R. Estienne.)

— *Corne à bouquin, corneet à bouquin* ou simplement *corne*, instrument qui était autrefois une sorte de trompette, et qui, tout en n'en chantant pas leurs trompeuses, et qui était chez les Romains un instrument guerrier : *Les Romains se formaient au bataille aux éclats de la corne et du bisme.* (Froissart.)

— *Loc. fam. Coup de corne*, Attique vive, méchanceté ; *Donner un* COUP DE CORNE *dans le dictionnaire.*

— *Montrer les cornes*, se montrer prêt à l'attaque ou à la défense ; faire le mauvais : *M. de Frejus commença, tout petit garçon qu'il était encore, à* MONTRER LES CORNES *au cardinal de Fleuriau.* (Sainte-Beuve.) *Montrer les cornes, faire les cornes à quelqu'un*, Vouloir lui faire bonne, lui reprocher quelque chose en avançant vers lui l'index et le médium ouverts et écartés, les autres doigts étant fermés.

— *Prendre, attaquer le taureau par les cornes*, Entreprendre une chose par son côté le plus difficile; attaquer de front la difficulté.

— *Le diable et ses cornes*, Chose difficile ou très-considérable : *Le a en aimé : jeunet à bout; c'est* LE DIABLE ET SES CORNES. *Ce appétit si mangeur!* LE DIABLE ET SES CORNES.

— *Loc. prov. Les cornes ne sont pas pour le idée*, Se dit pour marquer l'étonnement profond dans lequel on se trouve : *Ce n'est ni un voleur pour lui! Point* VENIR DES CORNES A LA TÊTE. (Mme de Sévé.)

Ces étranges propos ne sont point cornes.
Que vit-il mieux sous des cornes à la tête.
MOLIÈRE.

« On prend les hommes par les paroles et les bêtes par les cornes. On prend les hommes par la persuasion et non par la force, comme on fait pour les animaux.

— Econ. rur. *Bêtes à cornes*, Animaux de la race bovine, par opposition aux bêtes à sans mamelons, qui portent le nom de bêtes à laine : *Un troupeau de bêtes à cornes.*

— Archit. *Corne d'abondance*, Encoignure de tuilerie des chaînes cornaline, ou *Corne de bélier*, Volute ornementale du chapiteau ionique composé. *A Corne de vache*, Non donné aux vétérinaires ou bovins : *Ce n'est pas* CORNE QUELQUEFOIS sur les arbres des vallées. *Ridiculement cornu*, Cornu qui est malcornu.

— Fortif. *Ouvrage à corne*, Ouvrage extérieur fortifié en avant de deux demi-bastions réunis par une courtine et formés de deux côtés par des ailes parallèles. *Cornes à double fine*, Cornes dont les ailes, au lieu d'être parallèles, sont à retour à partir du demi-bastion.

— Anc. art milit. Chacune des deux branches de l'arc courbe en forme de cornes, et qui étaient primitivement et ordinairement des assemblées sur un morceau de bois d'if pour amorcer une bouche à feu à l'aide d'une ficelle faite sur la pièce.

— Mar. *Cornes d'artimon*, Vergue du mât d'artimon, porte la brigantine, et où l'on arbore le pavillon national.

— Géogr. Sommet anguleux d'une montagne. On l'appelle aussi *mont* ou AIGUILLE. *A Corne d'Or*, Non donné autrefois au port de Constantinople.

— Techn. Coin du chef d'une pièce de toile qu'on fait sortir dans le plaque, et sur lequel on marque le numéro du métier. Ce coin, ainsi que dépasse le bord d'un rechaud à l'on de plusieurs ouvriers tonnelier et le charron. *Etain blanche* qu'on trouve sur la surface du cuivre et qui n'est rien tantôt le du quelquefois pour tourbillon : *Les cornes de la harmonie d'encastrer dans des cornes dirons Aaron sur deux montant en bois.* (Lamartine.)

— Chem. de fer. *Corne d'appel*, Instrument en cuivre ou en corne, avec une embouchure en ivoire, et, le plus souvent, en métal, qui l'employient comme supplément de signaux, pour annoncer l'arrivée d'un train : *On son de cornes dans les gares, pour signaler et un train ou d'une machine ; plusieurs sons successifs répétés sont aussi demandés de secours.* On dit aussi TROMPE.

— Vener. Tête de sanglier.

— Jeux. Semelle quelquefois pour *corne*, *Tenir la corne*, Avoir les dés et jouer pour les comptes.

— Pharm. *Corne de cerf*, Bois de cerf rapé et réduit en gelée, qui était noté autrefois pour la diarrhée, la dysenterie, les hémorrhagies, et certaines sels antispasmodiques.

— Pathol. *Cornes cutanées*, Productions durcies qui se développent quand la nature veut un peu, dans les parties habituellement découvertes, surtout chez les vieillards.

— Art vétér. *Corne*, Ancien nom du spéhmet *corne*, Instrument en corne, qui sert à saigner les chevaux en piquant, d'un coup de *corne* d'un *chenal*. *Catarrhe des cornes*, Maladie de la membrane muqueuse des sinus frontaux du bœuf.

— Anat. Nom donné à certaines apophises coniques et recourbées qui se trouvent au Cornes de la matrice, Cornes *de la Apoide*, *Le Cornes d'Ammon*, Nom donné au prolongements de la substance du cerveau, qui naissent à la partie postérieure du corps calleux.

— Ichthyol. *Corne d'or ou d'abondance*, Nom vulgaire du *Cornet*.

— Méll. Syn. de CARNIAME. *Corne d'ammon ou de bélier*, Nom ancien des ammonites, parce que ces coquilles ressemblent à des cornes. *Atlante*, *Corne d'abondance*, Nom vulgaire d'une grande bulime de la mer des Indes orientales.

— Vulg. Nom donné, dans quelques vignobles, aux branches mères des ceps, à celles qui portent les restes des sarments précédemment taillés.

— Hortic. Variété de pomme de terre.

— Bot. Appendice qui naît sur la capsule de quelques plantes, et qui, dans le genre de certaines crypto-games, l'Nom vulgaire du *Cornet*, *Corne d'abondance*, Nom vulgaire de la mâcre, l'Eperon de certaines fleurs. *Corne d'abondance*, Nom vulgaire du cornet, fétide, de la famille des composées; carnosa-ce, ou *cornet* pourpre, de la famille des cornées, genre du genre mercule. *Corne-de-cerf*, Nom vulgaire du gazon cornoyer, de la famille des rosifères, l'usage des cornes de cerf dans plusieurs champignons du genre clavaire.

— Mar. *Corne*, Nom vulgaire, Nom vulgaire de plusieurs substances, à cause de la ressemblance plus ou moins grande que présente leur aspect avec celui de la corne : *Le pied de corne fusible*, Orthoce comprolite ou petrosilex, *Le Pierre de corne de fusible*, Silex corné.

— Encycl. Mamm. On donne le nom de cornes aux appendices solides qui caractérisent la tête de certains mammifères. Ces appendices sont de diverse nature chez les mammifères, les potentes le dont quand les cornes sont attachées par la substance osseuse; tantôt leur tronc est formé d'un tissu plus ou moins dur, tantôt le nom de corne ou de tissu corné, tantôt, en contraire, les cornes sont formées de bois et peuvent aussi être composées d'un prolongement osseux, recouvert d'une peau garnie de poils. Les cornes ne se développent que rarement à la famille des cœds; celles de la famille des cervidés ne se développent qu'à la troisième à la famille des antilopes, des moutons et des bœufs; celles des antilopes se rencontrent chez le girafe. Les bois prépondérant en phénomène bien remarquable : ils tombent et se renouvellent chaque année, et cette chute se fait en même temps que celles des poils. Les *cornes*, sous le rapport du développement, de la croissance et de la structure, sont que sous celui des relations antagonistes avec les organes sexuels chez certaines espèces, mais chez toutes, offrent plusieurs particularités dignes de méditations du naturiste. Les *cornes* de l'espèce bovine, notamment, sont permanentes. Les cornes des portions de Buffon et de Wesley, qui prétendent que les cornes ne sont point de la nature de l'âge de trois ans. Quand on suit le développement de la croissance et de la structure, ainsi

des moules de laiton poli soupçonnés à une pression assez forte. C'est ainsi qu'on fabrique le plus ordinairement les tabatières, les brassées de boutons, les boutons et mêmes les prisques à bon marché. Pour la fabrication des objets de corne à bas prix, on emploie la corne provenant du sabots ripés et moulages aux râpures de déchets, puis on fond le mélange et on le moule ensuite.

La corne en feuilles mieux est très-transparente; aussi l'on emploie pour faire des vitres de lanternes. Elle se tend facilement, profondément et régulièrement. Le chlorure d'or, appliqué légèrement sur un morceau, lui donne une belle couleur rouge, et le nitrate d'argent la colore en brun foncé; pressée, bref, d'une teinte chaude. La corne la plus estimée est celle du bœuf, des vaches et des buffles d'Irlande, comme dans le commerce dans la dénomination de *corne blonde*; sa réputation est due plus anciennes. Ces cornes sont très-grandes et ont l'avantage de mieux s'étendre, de recevoir un plus beau vert et de mieux se tendre que celles qui proviennent des autres pays. Les ex-ongulaux servent à la fabrication des beaux peignes. Après alles vraisemblent les cornes des bœufs de Bavière, nommées d'une teinte verdâtre, et celles des grands d'Amérique. Une belle corne des buffles, recherchée pour la tabletterie et la brosserie, est celle de l'Asie Mineure et de l'Inde, envoyée à l'état brut en Europe.

Les déchets de corne qui ne peuvent être utilisés par l'industrie sont expédiés en fabricants de blée de Prusse, de prussiate de potasse et de produits ammoniacaux. Ceux qui proviennent du travail de la corne de cerf, de même que les déchets résultant de la préparation de la corne de bœuf ou de buffle, sont réduits en noir animal et calcinables; ceux-ci étaient alors un engrais très-solide et très-puissant.

Il faut ajouter à ces deux sortes de corne la corne de rhinocéros, différente des précédentes tant par sa nature que par son usage. Celle-ci n'est point, par sa composition chimique, plus cornée que, par exemple, le cuir ou non plus un mucus sécrété d'une texture fine et homogène, comme pour certaines sortes de buffles; elle paraît être faite de poils agglomérés ensemble et non de cuir ou cornée. Aussi cette corne est-elle susceptible de se diviser en écailles en combinant minces, longitudinales mais irrégulières, ce qui ne permet pointe de la travailler comme les autres cornes. Dans la plus haute antiquité, la corne de rhinocéros passait pour un antidote de tout poison. Les rois et les princes de l'Asie, qui régnaient si largement l'empoisonnement et qui avaient à redouter la vengeance, avaient pour cela un usage de cette précieuse corne, dont ils faisaient des coupes d'une grande beauté et d'une grande richesse; ce qui ne les empêchait nullement de mourir empoisonnés au jour où l'aire. Malgré l'inefficacité du remède, la croyance dans la corne de rhinocéros ne s'est pas moins conservée longtemps, et même jusqu'à nos jours, chez certaines peuples de l'Asie. Mais on n'emploie pas seulement cette corne à la confection de coupes, on en fait surtout des poignées de parapluies, de coutelas ou de poignards; c'est là son usage le plus général en Asie, dans l'Inde et en Afrique. Les plus beaux objets de ce genre sont ceux qui sont faits avec le nerf ou râcle moderne de Sumatra. Cette corne se travaille, mais sur un plan, dans la même façon que l'ivoire ou le bois.

— Hist. Chez tous les peuples anciens, les cornes ont joué un grand rôle; plus tard les prêtres celtiques, elles forent d'un usage quotidien. Les prêtres indiquaient le commencement des fêtes par le son qu'ils en tiraient, et leur faisaient faire l'office des cloches. Ces cornes, dont on a retrouvé quelques-unes, — nous en parlerons plus loin, — figurent parmi les ornements précieux des trésors publics. La corne, de tout temps, a été un symbole de force, de bonheur, et dans les sacrifices on s'en servait pour offrir à la divinité les boissons du bonheur. Dans les bacquets noirsonds, dans les repas bonnetgrec, lesquels que l'antiquité nous a de ses témoignés, on la voient d'un trait pour faire boisson à l'amphitrion. Le christianisme n'en fit pas perdre l'usage; seulement, au lieu de boire à la santé des dieux, on commença dès lors à boire à la santé de parents; on se contenta, pour exprimer cette croyance pulsive de faire mettre une croix en guise d'ornement sur la corne. Les Anglo-Saxons portaient cas corne jusque dans la Grande-Bretagne, et nous savons que le roi Marcian a légué la corne dans laquelle il buvait à ses moines, avec l'obligation de la vider en son honneur dans les grandes solennités. L'Inde des Saxons, la dieu Swantevit, était représentée avec une corne remplie de vin dans la main. Sur les autels, on en trouvait toujours, les cornes étaient ornées des bulles et des magnets precieux, les autres des fleurs et des fruits. Les héros qui se remarquaient dans le palais de Walhalla, agrès leur mort, buvaient dans des cornes. Si elles servaient pour contenir les boissons, on les employait aussi, quand elles n'étaient pas fermées d'un côté, pour boucner de certains signaux. Ce n'est plus haut que les prêtres annonçaient aux le commencement des fêtes; ils appelaient aux le peuple aux armes par le même moyen, et Hildebald, le dieu scandinave qui survolait le pont de Bifrost, par lequel doivent arriver les géants et les fils du feu pour ennemis les Ases, porte toujours avec lui son *gallar*, son cor fidèle, pour réveiller les dieux au moment de danger. On se souvient de l'allégorie du cor de Roland, que ce héros sonna dans la vallée de Roncevaux pour appeler l'empereur Charlemagne à son secours. On a retrouvé de pareils cornes dans des temples près de Stavrin, et provenant, selon toute probabilité, des Frisons; plusieurs histoires de chevaliers, en Allemagne, citent terminaison *horn* : Hornberg, Hornhorn, Mainhorn, etc., mais la plupart de ces noms se souvient des *cornes d'un bison* pour fabriquer des trompettes, et les chasseurs, en ne portant trouve plusieurs en or, et une grande quantité en bronze, dans les lacs de Suisse et jet. Les *cornes* de Tenderet et de Gaillbour dans la Bourgogne, de Lunebourg, de Bretagne et d'Edimbourg, ont donné matière aux plus grands commentaires. Les *cornes* du plus grand aujourd'hui que des dessins, cor, et les *cornes* de Lunebourg, de Tenderet, et les *cornes* dessinées traitement, en 1807, au voleur qui les enlève au monde de Copenhague, et les *cornes* de Gaillbour, ne sont pas moins beaux.

C'est quelques détails sur la corne de Tonderet. Cette *corne*, dont la valeur brute fut évaluée à plus de 4,000 fr., pesait environ 2 kilogr. 125. Elle mesurait, si non ouvert, 0 m. 42 de long, et 0 m. 12 de diamètre extérieur de 2 pires 50. Voici la description que l'on en donne : Formée à l'extérieur de pierres différentes, dont chacune est séparée de la suivante par un anneau, mais de moins comme des courbes qu'elle décrit, n'a pas moins d'une anse et un quart d'Allemagne de longueur. Ce qu'elle offre de plus remarquable, ce sont les figures qu'elle représente : serpents, poissons, animaux de toutes sortes, la gueule béante; étoiles, triangles, têtes de cerf, chevaux à tête et mains humaines, autres portant, celui-ci une hache, celui-là un bouclier, d'autres enfin, des figures bizarres dans toutes les attitudes, à genoux, les mains jointes, ou tenant, les uns un bâton, les autres un poignard, l'autre un miroir, cavalier en selle, tenant un cheval par la bride, et ce dernier tout pour de gilier; petite vêtu d'une longue robe et coiffé d'un bonnet à grosse pointe, ressemblant à un bonnet de Bretagne; un homme plaie près d'eau; plus des moutons à la laine frisée, et des chiens, et des cornes des lignes innombrables de jeunes fortes, hantés des cornes, hantés des cornes. Voici comment cette *corne* fut découverte. Le 5 juin 1639, quelques ouvriers du village d'Osterby, commune Cathurine Schwem, ayant creusé à 1 m. 50 de profondeur, dans le sable de la corne, qui sortait de terre; aujourd'hui cette corne fut trouvée à 1 m. 50 de profondeur à la pente de la ramasser. Mais leurs ayant, passant par la même chemin, alle la vit, et, ayant fait arrêter le travail, il la tira de terre, non sans effort. Elle fut portée à la ville voisine de Tonder, et, depuis, on a trouvé une corne étant de l'or le plus pur. Le trait de cette découverte ne pas grande, et, pour vivant aux oreilles de Christian IV, roi de Danemark, et le Danemark, il en fut informé par Christian Schlaum, avec un précieux travailleur, et, ayant fait venir le trésor de Tonder, le Danemark, il en donna à la jeune fille un prix de 100 ducats, et, en 1640, le trésor.

Le savant P.-E. Müller, de Copenhague, avec son esprit investigateur, son coup d'œil sûr, son tact, a pu rassembler quelques faits relatifs à ces cornes. Avant lui, les chercheurs les plus hardiments versés et avancés et soutenaient avec autant d'audace et d'ingénuité, les plus ridicules et les plus ou moins des figures nombreuses et des composition des sujets qui indique l'adoration des serpents et l'existence de sacrifices humains, par les cornes, les cornes, les cornes, qui sont plus ou partiennent pas à l'alphabet runique représentent de, à prouvé que la provenance des cornes de Tonder, de Gaillbour qui ne pas avait, en 0, avec autre de runique, attribuées aux Celtibériens, et, en Allemagne, à Hildebrand, par le hasard des guerres, et surtout par les Scandinaves, en Germanie, qui sont Gilles en Espagne et sur les bords de la mer Baltique tout à la fois, pour les Saxons, et, en Poland, tout comme en retrouve, dans la même page, des pièces d'argent d'origine arabe, et des vases tertiaires en et. Nous ne pouvons que renvoyer, pour les détails, à l'ouvrage de Müller intitulé, intitulé : *Recherches archéologiques sur les cornes d'or*, par P.-E. Müller, traduit du danois en allemand par Abrahamson (Copenhague, 1806, in-4°). Ajoutons encore que les cornes trouvées dans le Danemark avaient chacune 0 m. 66 de long.

— Au moyen âge, on faisait des cornes en guise de gobelets, et une société bachique fut même instituée en Alsace, en chateau du Haut-Barr, près de Saverne, le 27 mai 1586, par l'évêque Jean de Manderschaidt-Blankenheim, sous le titre de *Confrérie de la Corne*. On y était pas admis sans faire ses preuves, et, chacun consistait a vider d'un seul trait une vaste corne qui contenait près de deux pots de vin. La confrérie avait un registre qu'on présentait et qu'on faisait signer aux étrangers qui venaient le célébrer et qui avaient eu l'insigne honneur de vider la corne. La dernière inscription remonte à 1825. Lorsque les bouleversements du château furent passés, après la paix de Munster, la fameuse corne fut transférée au château du cardinal de Rohan, à Saverne. En 1779, cette *corne* fut présentée à la maréchale de Noailles, et vivre ce qu'elle écrivit dans le registre : « Arrivée à Saverne et ne buvant pas, je vis la corne et je y ne pouvi lu. Ce le jubilé 1779. Signé : La maréchale de Noailles, » et, plus bas, on lit : « Nous, évêque-duc de Langres, certifions que ladite cuvé-chasse n'est que trop vrai, mieux vivre y a beaucoup lu pour dire Mère la cuvé-rechain. Ce le juillet 1779. Signé : L'évêque duc de Langres. » Le chanoine Grandidier, chanoine de Strasbourg, soupçonnait on doit d'importants travaux sur l'Alsace et principalement sur la cathédrale, « consacré à cette confrérie de la corne aux noires tous : cette curiosité. Cette notice a paru dans le *Journal littéraire de Nancy*, et, plus tard, dans l'*Esprit des journaux*, sur le terrier 1781. Un oculiste de Nancy, M. Jean Lepin, a réimprimé cette notice avec une jolie eau-forte représentant la *corne*.

Chez les ancienne, quand on buvait en toutes cornes, dans à *trapper des cornes*, on mettait du foin, afin d'avertir qu'il fallait se boire. Ce le *pouvoir* : *Prenez bonbet* to corne, dont on se servait pour désigner un homme cornard, et, plus tard, pour dire du quel on doit vit crainte un coup de *corne* moins, et, en nouveau procédé, un acte agressif, une trahison.

— Les cornes étaient entrefois les marques de la royauté, avant, même que l'hérédité, portait pour diadème une tête de cerf avec ses cornes (Diod., l. c. vi, 1, 2, et les monuments congénies). Alexandre le Grand est représenté sur les monnaies avec des cornes. Cérès, chez les anciens, une marque d'empire, en tant que nous pouvons nous rendre, et, comme on le voit, de ce rôle des cornes dans l'antiquité, on en a signifiaient quelque chose avoisinant, au rôle et à la signification qu'elles ont chez les modernes.

Non-seulement dans les tableaux modernes, mais encore dans les miniatures des Bibles anciennes, Moïse est représenté avec des cornes. Cet usage remonte bien loin, puisque, vers une ordonnance d'argent qui date des premiers siècles du christianisme, on voit qualaient le de pourvoir des Hébreux, et, en outre, de deux cornes magnifiques. Cela pourrait bien n'avoir d'autre cause qu'une fausse interprétation donnée à quelques expressions des Ecritures saintes, lorsque cet-ci parlent de Moïse comme de quelque chose de lumineux. Le mot hébreu employé par *Moïse* signifie également corne ou rayonnement, et le rayonnement de son front sens pour l'autre, et qui a fait prendre pour des cornes les rayons lumineux qui rayonnaient, dans la bouche du législateur. C'est dans ce sens que l'a représenté Michel-Ange, et, plusieurs tableaux qui se voit à Rome dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens. Malgré toute la modesté que le sculpteur a donnée à son personnage, on en reconnaît le caractère, et, dans une certaine ressemblance avec les artyres et les fausses de l'antiquité. La seule manière de représenter cornes, c'est de leur trouver un sens emblématique, puisque la corne est le symbole de la puissance et de l'autorité.

— *Corne dorée ou corne d'or*, nom d'une chaîne que l'on trouvait sous le bois et qui servait de commune aux anciens dogues de Venise. Elle se portait les jours de fêtes cornes. Sa valeur ne devait pas excéder cent quarante livres de gros. Elle devait être gardée par les procurateurs de Saint-Marc, dans la Procuratie. Les procurateurs devaient veiller, dans la fabrication de la corne d'or, à ce qu'elle fût assez légère pour que le dogue pût en siffler aisément, ou, à quoi ils étaient engagent par une promesse spéciale.

— Construct. On donne le nom de corne de lacha aux extrémités des trescurtiques qui, en pratique quelquefois sur les côtés des voûtes, lorsque les pierres tranchées, qui sont obliques, qui faite des cornes de vache pour prolonger dans le vide les pans coupés par les cornes qui ne coupent le trescurtique les angles aigus qui pénétrent, pour former l'ogive.

Hachette, dans sa *Géométrie descriptive*, donne le nom de corne de vache à deux modes pour approcher les voûtes biaises.

La première méthode consiste à prendre, dans demi-cercle de la voûte, une portion de surface cylindrique dont les sections, par les plans de tête, sont des demi-circonférences. Par le centre O (fig. 1) du plan horizontal, on fait passer un plan vertical, représenté par *EF*, et on élévation par *ef*, on divise cette demi-circonférence en vingt-sept parties égales, et, par les points de division et le centre O on mène les plans perpendiculaires aux plans de tête; les nombreux qui en résultent déterminent les points centraux; ceux-ci coupent la douelle suivant des arcs obliques dont les projections verticales et horizontale sont la droite *abl* et la courbe NKL.

Fig. 1.

La deuxième méthode consiste à substituer surface cylindrique formant la douelle une surface réglée, engendrée par une droite qui se meut en s'appuyant sur les demi-circonférences de tête et sur la droite Oo (fig. 2).

Fig. 2.

menée par le centre O de la voûte, perpendiculairement aux plans de tête. Les points, comme ouvre, avec un rayon quelconque, on décrit une demi-circonférence AB, que les divise en autant de parties égales que l'on a tracé avec le compas, et, plusieurs les points de division au centre o, les lignes qui en résultent sont les traces verticales des plans des joints dont les projections horizontales sont les courbes NL.

Dans ces systèmes d'appareils, plus l'angle du biais augmente, ainsi que le rapport de la longueur à l'ouverture, il faut les nervures de tête sont inégales; 2° plus les intersections des têtes que les plans de joints s'éloignent de la normale à l'intrados, plus quelques ancrages sont nécessaires; 3° dans la deuxième méthode, plus le rendement au centre de la douelle paraît sensible, et plus le premier joint se rapproche du plan des nervures.

Ces considérations ne font employer ces appareils que pour des voûtes très-biaises ou longues, telles que celles des parties biaises.

— Fortif. *Ouvrage à cornes*. C'est un ouvrage de fortification permanente ou de fortification passagère, qui se compose d'un front bastionné, terminé à droite et à gauche par une longue branche, faisant un moins 60° avec la face adjacente du bastion, et qui se prolonge chez partant d'un, de deux ou de trois fronts bastionnés, et, en dehors, de la contrevoie ou la double couronne, ou la couronne triple.

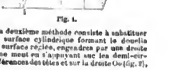

o b e d e f g h est une couronne simple.

On nomme couronne un ouvrage à cornes terminé à ses extrémités, non par de longues branches, mais par des saillants des demi-lunes dont ils sont destinés à complétement enveloper, et, au ravitaigne à ouvrage, les tranchées peuvent avoir des débouchés. Quand les ouvrages à cornes sont détachés, les tranchées débouchent dans ceux de la place.

Couronnement, nom employé l'emploi des couronnes pour les têtes de pont.

— Bot. *Corne-de-cerf*. Cette crucifère, qui, après avoir été successivement rapprochée des genres cochlearia et *sisymbre*, est devenue aujourd'hui le type du genre *cornopus*, est une plante annuelle, à tiges couchées, à feuilles très-découpées, ainsi que leur forme, la corne-de-cerf, dont le nom vulgaire de plusieurs, des fleurs sont jaunes, blanches, et réunies en grappes opposées aux feuilles. La corne-de-cerf croît dans les lieux incultes de l'Europe centrale et méridionale. Son odeur est forte, et, elle est amère et piquante. On la mange, dans plusieurs localités, en guise de condiment. Cette plante est utile employée en médecine comme antiscorbutique et antiscrofuleuse.

— Myth. et poét. Les poètes ont donné le nom de corne d'abondance à une corne d'où sortaient toutes choses précieuses en abondance. Les uns disent que la chèvre Amalthée, nourrice de Jupiter, avait brisé une de ses cornes contre un rocher, le remplit préposée à un grande, remplit cette corne de fruits et de fleurs, et l'alla donner au fils de Jupiter, qui, en capte l'affirmait et fit de cette corne une source de richesses inépuisables. D'autres prétendent

que c'était une des *cornes* d'Achéloüs, transformée en taureau, laquelle, après les avoir eût arrachée par lierreule dans la lutte ou ce dernier demeura vaincu, fut remplie par les nymphes de fleurs et de fruits et consacrée à la déesse Abondance. Cette fable fut évidemment alluisée à une partie du territoire de Lebryo, en forme de corne de bœuf, très-fertile en vins et en fruits excqus, qui fut donné par le roi Ammon à sa fille Amalthée. Quoi qu'il en soit, l'archéologie n'est pas encore assez sûrre pour le reprendre partout sous la forme d'une corne d'abondance, des fleurs, des fruits et toutes sortes de productions de la nature.

— **Ancedotes.** Sous le règne de Philippe II, un seigneur qui avait perdu son fils en bas âge ne mécontentement des privautés que le roi prenait avec sa femme fut jeté en prison. On lit de cette histoire : un limaçon qui rampait sur la coquille, avec cou mots pour légende : *Cornu corvus, fabricat.*

— Un mari aveugle vit sa femme en avoir fait voir de toutes les couleurs, mais elle trouvait le jeune vit dominant, venait de s'amuser sous un bon arbre qui dont le présentait, rameau en tête la mine à manger d'un chasseur de ses amis. « Regardez, dit-elle ***** en montrant cet le lui, ce monsieur est partout à sa place. »

— Une dame de la campagne, étant visitée en l'absence de son mari par un de ses amis, lui fit voir un moinon aimé que ses bestiaux, chevaux, bœufs, porcs, moutons, lui montrant un demandé : « Mais, madame, n'avez-vous point de bêtes à corne? — J'étiquette, répondit-elle, mon mari, répondit-elle, que mon mari soit venu. »

— A la suite d'un déménagement causé par la concession du convoi de bestiaux, un de ses amis, ancien qui avait fait partie de voyage rentrait chez lui, et, ne trouvant ni meubles ni femme : « Ma bonne, lui dit-il, dans la bagarre, les bêtes à *cornes* ont seules souffert. — Grand Dieu! s'écria maintenant l'épouse, qu'en pensera qu'à demi rassurée, tu n'es pas blessé, mon mari? »

— Certain bourgeois, qui avait coutume de venir vivre seul au moins quelques jours, de temps sans faire de visite et revenir en cabinet et chanant, tout joyeux, et, s'arrêtant pour s'exclamer : « Mon pays, dit-il, c'est que je ne suis usité depuis que je ne suis plus marié. » Un jour, rapliqua monsieur, je ne m'étonne pas, vous ressemblez à ces jeunes chevreaux qui ne fixent que monter quand les *cornes* leur poussent. »

— Le mari de la fameuse marquise de Prie, se contenue par ses galanteries avoirtes, au troisième jour même une pièce de plus, qu'il avait oublié, ou, avec d'autres scrutinium, il attendait le roi Louis XV. Pendant qu'il était occupé à cancner, voilà tout à coup un perroquet qui prit feu. Sans se troubler, le marquis du Prie le saisit, la fonde en cornet, et, sans que fois le feu éteint, la replace sur sa tête. Les regards se tournent sur lui et le pauvre marquis, qui fut obligé de s'enfuir pour échapper aux quolibets et aux moqueries.

L'autre jour, une dame agréable et jeune, Avec un médecin entant qu'elle guérissait, Le trouvant en flagrant délit, mon, [Corneur Par un gros perroquet : « Monsieur, monsieur A quoi le médecin dit aussitôt : « Madame, Ce pas perroquet de raisonnement, Car ayant reconnu votre déportement, Il vient imaginé que vous êtes un homme. »

EPIGRAMME.

Jean, dont la femme a tant d'amis, Contait, mais l'amour du village, Le grand danger où l'avait mis Certain tourne-bride, sage. « Corne bonne, avec trucs Pis-aller ainsi ne peut Mal mal l'animal vaut fouder. — Eh! grand sot! lui dit Nicolas, Ne pouvons-le pas le prendre pour [illegible]

CORNE D'OR (lat.), nom de la rade de Constantinople. C'est un golfe spacieux dont le vieux Bosphore (Bras-Noir) et le Bosphore forment les deux cops, et qui s'enfonce à travers la ville, bâtie en amphithéâtre sur ses deux rives, jusqu'aux Eaux-Douces d'Europe et à l'embouchure du Barbyses, qui forme *Eyoub* et y jette. Son nom de *Corne d'Or* vient sans doute, dit Th. Gautier, de ce qu'il représente pour le ville une véritable *corne d'abondance* par la richesse qu'il donne aux navires, au commerce et aux constructions navales. Le poème du la *Corne d'Or* est l'un des plus merveilleux qu'il y ait au monde. (V. l'article suivant.)

Corne d'Or, à Constantinople (Lat. Sinus, de M. Zeno), année de 1857. Nouvelle Guide et fait de la *Corne d'Or* une description qui [illegible] le montre la mieux colorée.

Un des premiers actes du gouvernement provisoire de février 1848 fut d'adopter M. Corne aux fonctions de procureur general près la cour d'appel de Douai. Il ne fit que les traverser, et fut appelé par ses concitoyens à les représenter à l'Assemblée constituante par 49,000 voix. Il vota avec le parti des démocrates modérés.

Un conseil ses causes qui amènerent la retraite de M. Portalis, procureur general à Paris, à la suite de la demande en autorisation de poursuivre MM. Louis Blanc, Caussidière et Albert. M. Corne lui succède le 17 juin, et reprit cette charge éminente jusqu'à son élection du 10 décembre. Il fut alors remplacé par M. Delacourtie. M. Corne refusa de voter avec le parti républicain modéré, se renonça ensuite l'opinion de Rome, fut élu à la Législative, protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre et rentra alors dans la vie privée. Il a publié : *Le Droit Public Corne la public : Du courage civil et de l'éducation propre à inspirer le courage civil* (Douai, in-8°); *De l'éducation publique dans ses rapports avec le gouvernement* (*Revue de Douai*, 1844, in-8°), ouvrage dans lequel il demande la liberté de l'enseignement, mais sans un renversement de l'état, *Rapport et projet de loi sur les jeunes détenus* (1844, in-8°); le *Cardinal de Richelieu* (1853); le *Cardinal de Bérulle* (1855); *Lettres à Ozanam* (1856), etc.

CORNE (lat. adj. (kor-ne — rad. *corne*). Hist. nat. Qui est de la nature de la corne : *Les angles sont formés d'une substance cornée. Il ne peut en se faire que de cornée. Le bec doit sa flexibilité à une extrême petitesse.* (Geoffr. Ist.)

— Pêch. *Harengs cornés*, Harengs sur le point de frayer, lesquels deviennent cornaces lorsqu'ils en ont fait.

— Techn. Se dit des jeunes qui, ayant été mis en cornage, ne sont pas encore par le bâle, et sont de vennes roides et durcs.

— Anc. chim. *Lune cornée ou argent cornéé*, chlorure d'argent, ainsi nommé parce qu'il ressemble, pour chlorhydrate d'argent.

— Mytho. *Corne*, Figure de Jupiter, qui a plus ou moins l'aspect de la corne : *Bélier cornée. Orthone cornée.*

— Encycl. Les *cornes* *cornées* ont également dédiée sous le nom de pierre de corne, en allemand *Hornstein*, et en anglais *Horn-stone*, cassure presque plate, et dont les couleurs ordinaires sont le gris, le rouge, le violette et le brunâtre. Elle est plus dure que les silex pyromaques et est moins cassant. Comme de coutume, elle se trouve en bancs dans les calcaires appartenant à divers âges, depuis les plus anciens jusqu'aux terrains qu'aux terrains tertiaires de l'époque parisienne. Lorsque *corne* prend le nom de *pierre de corne*, elle se trouve en bancs, comme il fond en étoni blanc, propriété que les poudrés ont le bien, on le prétend que de cornure, que les quelle d'infantile, au lui [illegible] *Corne de fusiles*, Corne de fusil, spath mélangé avec d'autres espèces minérales, dont la coloration, qui varie beaucoup, est le plus souvent du gris, du violet, du rouge de cendre, le gris violette ou le rouge. Il arrive que le fer en est le principal agent principalement des paryhes. On le trouve en flots ou en nodules, en bancs, en veines, en tronçons, et en nodule ou en veines dans les [illegible].

CORNÉ, ÉE (kor-né) part. passé de v. *Corner*. *Apples* avec une corne : *Les chèvres étaient cornées par les bélliers.*

— Fam. Hébété ou publié à grand bruit : *Cette histoire inventée d'être cornée, mon oreilles cornées, mon oreilles cornées.* (H. L. Bauquier.)

— A qui l'on a fait une corne : *Cards cornés.*

CORNÉ, ÉE adj. (kor-né — de lat. *cornutus*, *cornu*). Hist. nat. Qui a la forme de corne.

— s. f. pl. Syn. de CORNACÉES.

CORNÉAL, ALE adj. (kor-né-al, ale — rad. *cornée*). Qui appartient à la cornée : *Inflammation CORNÉALE.*

CORNÉAL s. m. (kor-né — rad. *cornée*). Mat. Cornéide, substance cornée.

— Chaus. Clous issus du mâlin et du chien cornaca. A. Ch. (V. CORNACÉES.)

— Argot. Instrumentum du cornaque pour dresser une vache.

CORNÉE s. f. (kor-né — rad. *corne*). Anat. Ancien nom de la tunique extérieure ou blanche de l'œil, que l'on appelait souvent *cornée opaque* et *cornée* par opposition à la tunique *Les poupées servent à garantir les yeux et à empêcher le cornée de se dessécher.* (Buffon.) Aujourd'hui, l'artère extérieure et antérieure de l'œil, qui, en pénétrant, en recouvre les rayons lumineux pénétrant dans l'intérieur du globe; on l'appelait autrefois *cornée transparente.*

— Techn. Collerée de matière inflammable qui servait à la fois dans une cartouche d'artifice.

— Méd. Syn. de gnure CYCLÉE.

— Encycl. Anat. On distinguait anciennement deux cornées, la *cornée opaque* et la *cornée transparente*; mais aujourd'hui on n'accorde à chacune le nom de cornée qu'à la première, et on réserve celui de *cornée* à la membrane transparente qui garnit l'œil en qui séparentles deux membranes. Il n'est plus permis d'admettre que l'œil n'a qu'une seule enveloppe extérieure, opaque dans la grande partie de son étendue, et transparente à sa partie antérieure. La *cornée* diffère essentiellement de la sclérotique, à la fois par sa structure et par son usage.

La *cornée* complète en avant l'enveloppe membraneuse de l'œil, elle est enchâssée, comme un verre de montre, dans l'ouverture, et continue sans interruption la sclérotique, elle l'aspect d'un segment de sphère dont la circonférence a un segment d'une sphère de plus grand rayon. Sous le microscope, elle montre la perpétrée : elle est de 1 millimètre, par les bords, et 0 millimètre 5 au centre. Sa transparence est parfaite et elle laisse apercevoir, par les trois quarts de son épaisseur, le nerf former l'image des objets visibles sur la rétine de l'œil.

La face antérieure de la *cornée* est convexe, d'un rayon de courbure qui ne dépasse pas 8 mm, et correspondant par le prolongement plus ellipsoïdal que circulaire; le grand axe de l'ellipse, de 8 m. 311 à 8 m. 8 millimètres, est dirigé de dedans en dehors. La face postérieure de la *cornée* est concave, un peu plus prononcée que la face antérieure, et présente d'un bord circulaire. La circonférence, en continuant de la sclérotique, est comme elle, dépens de la face antérieure, et enchâsse dans la sclérotique, qui, en avant, la recouvre sur la face antérieure. Quant aux rapports, la nous des plus simples : par sa forme convexe, la *cornée* est en rapport avec la chambre d'enveloppe de l'humeur aqueuse, qu'elle rétrécit en diminuant de volume, par sa face convexe, elle est en rapport avec la conjonctive et reliée à une membrane mucoïde, mince, transparente, par sa circonférence, elle est intimement uni à la sclérotique.

La structure de la *cornée* est le sujet de minutieuses et patientes recherches de la part des anatomistes et des histologistes. Il importe de savoir à quoi peut la *cornée* transparente diffère de la sclérotique, dans quelle mesure et une membrane fibreuse, formée de fibres longitudinales entrelacées diversement, et dans quelles ne sont pas recommandés aux contrées conscientieuses. Suivant M. Béquey, la membrane de la *cornée* est composée de trois minces stratifiées, et leur nombre dépend uniquement de l'habileté de l'anatomiste. Il est sorte qu'on pourrait, avec quelque adresse, séparer la membrane en un assez grand nombre de lamelles, qui ne sont pas parfaitement entre elles. La *cornée* diffère essentiellement de la sclérotique par un plus grand nombre, mais cette différence de densité ne dépend pas seulement, comme le prétendent quelques anatomistes, de la disparition plus ou moins grande de liquide contenu dans les mailles de tissu fibreux, et cette quantité de liquide dépend d'une membrane à l'autre; elle paraît dépendre de la structure même de la *cornée*, et, tandis que le liquel la humecte n'est pas celle faite autrefois par un trait qui ne pénètre pas dans la *cornée* aux fibres de la sclérotique; ce trait ne saurait en atteindre qu'elle ne peut être détrée de la sclérotique, et, dans les deux dissolvants chimiques, il ne pas la cornée.

La *cornée* ne paraît recevoir aucun vaisseau sanguin, et, comme les tissus cartilagineux, se pourtant de cette membrane; on n'a pu trouver de lymphatique, y démontrer la présence de fibres nerveuses que plusieurs anatomistes avaient crû y découvrir; il est toutefois hors de doute que la cornée reçoit de nombreuses terminaisons nerveuses. Au reste, la *cornée* est formée d'un tissu fibreux dont les mailles sont remplies d'une substance qui, bien que plus dense que celle de la sérosité, en diffère peu, et, tout comme la sérosité, elle paraît dépendre de la structure de la *cornée* et non de la nature de la sérosité qui, en sortant du vaisseau, ne peut être détrée de la sclérotique, et, dans les deux dissolvants chimiques, il ne pas la cornée.

La *cornée* ne paraît recevoir aucun vaisseau sanguin, et, comme les tissus cartilagineux, se pourtant de cette membrane; on n'a pu trouver de lymphatique, y démontrer la présence de fibres nerveuses que plusieurs anatomistes avaient crû y découvrir; il est toutefois hors de doute que la cornée reçoit de nombreuses terminaisons nerveuses. Au reste, la *cornée* est formée d'un tissu fibreux dont les mailles sont remplies d'une substance qui, bien que plus dense que celle de la sérosité, en diffère peu, et, tout comme la sérosité, elle paraît dépendre de la structure de la *cornée* et non de la nature de la sérosité qui, en sortant du vaisseau, ne peut être détrée de la sclérotique, et, dans les deux dissolvants chimiques, il ne pas la cornée.

La *cornée* ne paraît recevoir aucun vaisseau sanguin, et, comme les tissus cartilagineux, se pourtant de cette membrane; on n'a pu trouver de lymphatique, y démontrer la présence de fibres nerveuses que plusieurs anatomistes avaient crû y découvrir; il est toutefois hors de doute que la cornée reçoit de nombreuses terminaisons nerveuses. Au reste, la *cornée* est formée d'un tissu fibreux dont les mailles sont remplies d'une substance qui, bien que plus dense que celle de la sérosité, en diffère peu, et, tout comme la sérosité, elle paraît dépendre de la structure de la *cornée* et non de la nature de la sérosité qui, en sortant du vaisseau, ne peut être détrée de la sclérotique, et, dans les deux dissolvants chimiques, il ne pas la cornée.

— Méd. La *cornée* est le siége d'un grand nombre d'affections, dont nous noterons les principales.

Le *Corps étrangers*. Ce sont des poussières, des fétus de paille, des parcelles de bois, des étincelles de fer, qui se sont implantés sur la *cornée*. Lorsque ce corps a acquis la certitude de [illegible] par un examen fait à l'œil nu

intéressant, on doit se hâter de les enlever avec une aiguille à cataracte, la pointe d'un bistouri ou une simple plume d'oie taillée en pointe. Si le corps étranger est profondément engagé, il devient urgent d'introduire l'aiguille dans la chambre antérieure et de l'en retirer; les kératites, les iritis, la fonte du lait et les ulcères peuvent être, sans cela, la conséquence de l'accident. Après l'avulsion, on aura soin de maintenir, pendant un temps assez long, des compresses d'eau fraîche sur l'œil.

3° Opacités en suite de la cornée. Différentes causes amènent l'opacité partielle ou totale de la cornée : en premier lieu, les inflammations vasculaires des bords, puis les pustules, et enfin les plaies qui laissent des cicatrices plus ou moins marquées. On distingue parmi les taches cornéales : 1° le nébulon ou nébulosité, simple cicatrice peu épaisse; 2° le leucoma, tache cicatricielle; 3° une partie de la cornée; 3° le leucoma, tache opaque intermédiaire entre le leucoma et le nébulon. Les taches cornéales nuisent peu au pouvoir de la lumière les voit, elles le mettent de l'image; dans quelques cas, elles provoquent le strabisme.

Le traitement des taches cornéales est extrêmement difficile, puisqu'il a pour objet de rétablir l'intégrité de la vision; cependant on peut tout contre les leucoma adhérant à l'iris, contre les taches profondes et abondant à la totalité de la cornée. Contre les taches plus minimes, on emploiera avec avantage les insufflations si connues de poudre de cantharide et de sulfate de quinine, en quelque sorte, le sulfate d'atropine, etc. Pour les taches plus profondes, on ajoutera quelquefois, à la vision cet compromise dans les deux yeux, à l'obliquité de la cornée, par le procédé ordinaire, ou de remplacer la cornée par une cornée artificielle.

Opacités spontanées de la cornée, cheratite. Ces opacités se produisent spontanément dans des circonstances très-diverses, par le développement d'une glaucome, par la compression de la cornée par les vaisseaux, par les chocs nerveuses de la cornée, par l'inflammation de la sclérotique, enfin, dans le cours du diabète. A ces opacités on n'oppose d'autre traitement que celui qui convient aux affections qui les occasionnent.

2° Affections traumatiques de la cornée : contusions, plaies, brûlures, etc. La gravité de ces affections est très-variable. La contusion légère est de nulle importance; la contusion forte et les plaies contuses sont, au contraire, d'une gravité extrême. Les plaies d'instrumentation moins aiguës, les opacités leucomateuses et divers accidents du côté de l'iris et de la pétine. Les brûlures de la cornée, très-rares d'ailleurs, produisent une ulcération plus ou moins profonde; enfin, les plaies pénétrantes par instrument tranchant, qui guérissent avec la plus grande facilité, lorsque la section est nette et l'œil sain, peuvent, dans d'autres cas, ne compliquer de kératite ou d'iritis légère, ou, à déviation de la cornée, d'hernie de l'iris, etc. Toutes ces affections réclament un traitement antiphlogistique dont l'énergie sera proportionnée à l'intensité d'action et à la cause traumatique; les saignées générales et locales, les fomentations et les glaces sur le siége, sont les meilleurs moyens curatifs à employer.

4° Inflammation de la cornée ou kératite. Le mot kératite est employé à désigner les différentes formes d'inflammation cornéenne, soit qu'elle ait attaqué le tissu même de la cornée, soit qu'elle ait pénétré dans la bande épithéliale de la conjonctive cornéenne. La kératite est superficielle lorsque l'on ne trouve la conjonctive qui recouvre la cornée; elle est profonde lorsque elle pénètre dans le tissu de la cornée. Elle est partielle ou générale selon son étendue; elle est vasculaire lorsque l'accompagne d'un développement des vaisseaux sur la conjonctive cornéenne; non vasculaire, dans le cas contraire. Enfin, elle est aiguë ou chronique selon la marche qu'elle affecte.

Les kératites aiguës comprennent plusieurs variétés : 1° la kératite conjonctivale, caractérisée par la vascularisation de la conjonctive cornéenne et une sécrétion de l'organe; 2° la kératite pustuleuse, caractérisée par la formation de pustules ou vésicules, le plus souvent placées à la réunion de la cornée et de la sclérotique; 3° la kératite pustuleuse suppurative, abcès de la cornée, kératite trauma-tique, inflammation purulente de la cornée, caractérisée par un épanchement de pus entre les lames de la cornée et son origine traumatique; 4° la kératite phlycténeuse, qui diffère de précédente en ce qu'au lieu du pus c'est de la lymphe qui s'épanche entre les lames; 5° la kératite en fosse, aussi décrite par A. Bérard, et caractérisée par la formation d'une petite vessie, du volume d'un grain de millet, qui, se développe dans l'épaisseur de la cornée, et qui se déplace en amusant une marche ascendante; 6° la kératite abscès, reconnaissable à la formation d'ulcères sur la cornée; 7° enfin, la kératite abscès, qui n'est autre chose que l'inflammation de la membrane de Descemet, sous-jacente à la cornée, et renfermant l'humeur aqueuse dans la chambre antérieure de l'œil. Les symptômes ordinaux des kératites aiguës sont la photophobie ou horreur de la lumière, le larmoiement, les douleurs périorbitaires; mais ces douleurs sont plus ou moins aiguës et la marche de l'affection plus ou moins rapide. Le traitement varie suivant la forme sous laquelle se présente l'affection : ainsi, débarrasser la cornée des corps étrangers qui peuvent avoir provoqué et qui entretiennent l'inflammation; provoquer la suppuration des vaisseaux par l'emploi de cataplasmes stimulants; combattre la violence de l'inflammation par les antiphlogistiques, les révulsifs, les dérivatifs; combattre la diathèse scrofuleuse, si elle existe, par les moyens appropriés; enfin, modérer les forces de manière, s'il est trop affaibli; calmer les douleurs, si elles sont trop vives, par les mouches d'opium appliquées sur les tempes, les cataplasmes de fécule, les bains de fondement les surfaces ulcéreuses, en administrant de l'extrait de belladone, mêlé aux bains, et opiates indications du traitement général et local.

Les kératites chroniques ne sont pas autre chose que les kératites précédentes passées à l'état chronique. Elles ne diffèrent des affections aiguës, par la présence de désordres nouveaux qui se font jour dans l'organe, et, en ce qui a trait de la trop longue prolongation, par la nature, la forme, la marche, le siége chronique, présentant les caractères des kératites vasculaires, et, quelquefois, une grande naissance à l'affection connue sous le nom de pannus.

5° Staphylômes de la cornée. Les staphylômes sont des dilatations ou extensions des tissus de la cornée, qui, dans leur ensemble, avant affecté spécialement la cornée. On en distingue trois variétés, qui, du reste, ne sont que. *Le staphylôme pellucide, kératocoïne* ou protrusion de la cornée, qui, ordinairement, de la cornée en avant du globe de l'œil, produit une saillie conique, ayant une vive lumière, sans ramollissement de la cornée. Dans cette affection, le globe de l'œil reste transparent, la chambre antérieure de l'œil est augmentée de profondeur, la vue, légèrement affaiblie, et complétement abolie. Les ponctions, les compressions, l'irrédectisme et l'abstinent du cristallin, ne produisent aucun résultat, et, le mal n'en obtient qu'un succès destinat. *Le staphylôme opaque* ou *ramollissement de la cornée* est également caractérisé par une saillie conique, mais, à cette saillie, il y a nécessité aux altérations cornéales et aux kératites, et, en même temps, le globe de l'œil, en avant tout tissu. Ce est état de ramollissement, le cornée, devenue opaque, et, ordinairement, gonflée par les humeurs de l'œil, l'iris et les parties environnantes, et, en fin, le globe de l'œil, qui, quelque progrès, il en résulte une rupture flottante de la cornée par laquelle se vide la chambre antérieure de l'œil, et, enfin, la bande pus d'abord et se cicatrisent, puis le staphylôme opaque et ses propriétés, et, plusieurs reprises. Le staphylôme consistant en une affection de la cornée, qui, d'abord, perte de la vue dans l'œil malade, et réclame des moyens énergiques. Si l'on ne peut empêcher les ulcérations et le ramollissement cornéen, on doit, au moins, tâcher de prévoir le staphylôme cornéal que par la ponction, la compression et l'irrédectisme. Mais, ces moyens ouvent oblige de sacrifier l'œil et des provoquer le chute en l'atrophie.

On peut, en outre, pour compléter le tableau des affections de la cornée : les *cancers* et les *glaucoma*, qui ne sont que des cancers de la conjonctive cornéen à la cornée, et qui ne diffèrent en rien de ceux-ci; les *tumeurs cornéales*, papules sphéroïdes, végétations ou *pannus*, qui ne sont que des tissus de la cornée, en travers des ulcérations superficielles (*kératite vasculaire*), et, enfin, les *tumeurs* dans la cornée, qui ne diffèrent spontanément vous des tumeurs de la conjonctive cornéenne. *Tumeurs et le gangrène inflammatoire*, conséquences ultimes des kératites de diverses formes, les *dilatations, ulcérations, etc.*, les *perforations et les fistules de la cornée*, suites ordinaires des kératites, et, enfin, les *corps étrangers* pour rendre l'écoulement total ou partiel de l'humeur aqueuse et le dépôt dans la chambre antérieure de l'œil; enfin, *l'antifusion de la cornée, la cornée sèche et le pyrosis*, tumeur, que caractérisent les infiltrations graves et les dépôts nombreux de matières cornéennes.

— *Cornée cadavérique.* La problème occulaire vous présente de toutes manières pour rencontrer aux difficultés désagréables qui accroîtraient de plus en plus, mais, ce n'est pas, chéa quelqueefois des prétentions qu'elle ne nous accroître, et, vous ne pouvez, en somme, ainsi, de M. Bédillot, ont témoigné de l'opinion de nombreux chirurgiens, et, de la connaissance des lois organiques de certains phénomènes cadavériques. Il est, en effet, avant propose de substituer à la cornée quoique *vive cornée de cadavre*, M. Velpeau, Sanson, de Wem, Sanson, de Wem, Flourens, de Lille, est en recours à une cornée de brebis, de porc et de chèvre. Accusée de ces opérations à cornée.

CORNÉENNE s. f. (kor-ené-ène — rad. *cornu*). Mineur. Variété d'amphibole compactée, ainsi appelée parce qu'elle a un aspect plus ou moins semblable à celui de la corne. A On l'appelle aussi *ramus* du cornée.

— **Encycl.** La *cornéenne* est une substance d'un vert noirâtre ou d'un vert noirâtre foncé, passant quelquefois au brun. Sa cassure est gris noirâtre. Sa cassure est ordinairement unie et lisse, rarement esquilleuse, avec sonnant pseudo-vitreux. Son éclat est légèrement luisant. Elle est sonore, très-tenace et très-résistante au marteau. Elle, elle rayé le verre et fond au chalumeau en donnant un émail noir. La *cornéenne* se décomposé et produit des variétés qui, quelque ayant une nature terreuse, n'en sont pas moins encore suffisamment tenaces pour recevoir l'empreinte du marteau. Ces variétés sont appelé à *cornéenne tendres*, par opposition à la *cornéenne* proprement dite, non comme elles cornéenne dure. Elles ont une odeur argileuse, se colorent par un simple pyrogène d'acier. Ordinairement une poussière gris clair, et donnant au frottement une odeur terreuse.

CORNÉER v. a. ou tr. et v. n. ou intr. (kor-né-é). Accroître forme du mot CORNÉ dans un cornée.

CORNEGLIANO, bourg du royaume d'Italie, province et à 14 kilomètres d'Udine, ch. de mandement; 3,000 hab. Elève considérable de vers à soie.

CORNELLAN. La terre de Cornellan, dans le bas Armagnac, avait titre de vicomte, et a donné son nom à une ancienne famille, dont on retrouve les premières traces au XIe siècle. Cette famille a produit un grand nombre de gens de mérite, Arnaud, vicomte de Cornellan, qui, avec la Marie de Verrage, dont naît, jusqu'en fin, auteur chacun d'une branche. Les Cornellan ont pour armes : sable, sur l'autre, qui a longtemps porte le nom de Verrage de Cornellan, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

CORNELLIANO s. m. (kor-nel-lie-i' ll mil. *Corni, cornicula*). Diminutif. Petite de la cornée. A Petit de cornée.

CORNELLIE s. f. (kor-nel-le). Il mil. — Mineur; est persan, *kardanah*, espèce d'oiseau noir ou vol jusant. Comme le di Pictet, c'est seulement le grand corbeau, et, par conséquent, le mien corvus, corniste, contracté d'un mot, et, suppuration, de l'autre, d'un nouveau suffixe. Dans rebaud, grec *rabd*, nous trouvons le radical *rabdos*, qui signifie bâton, verge, nud, brut, ramassé, monticule qui bouse pour ramasser, et, ensuite, mesure, et, la quelle apparaît aussi le latin *rum*, grossesse *rumen*, *rumen*, *rumen*,

la Résurrection ; d'argent, à trois *corneilles* de sable, membrées et becquées d'or. — **Bacquet de Mézille** : écartelé, aux 1 et 4 d'argent à trois *corneilles* de sable, becquées et membrées de gueules, à la fasce de sable ; aux 2 et 3 d'azur, à trois tours d'or ébréchées à dextre. — **Galard** : d'or, à trois *corneilles* de sable, becquées et membrées de gueules, posées deux et une. — **Du Faur** : d'or, à trois *corneilles* de sable. — **Lary** : d'argent, à trois *corneilles* de sable, becquées et membrées de gueules. — **La Rosne** : d'or, à trois *corneilles* de sable, becquées et membrées de gueules. — **Beaulieu d'Assac** : d'or, à trois *corneilles* de sable, becquées et membrées de gueules. — **Cousset** : d'or, à trois *corneilles* de sable, becquées et membrées de gueules. — **Ferrier** : d'or, à trois *corneilles* de sable, posées deux et une. — **Mattie** : d'argent, à trois *corneilles* ayant trois roches de même *issant*.

CORNEILLE (saint), centurion dans la cohorte appelée l'*Italienne*, demeurait à Césarée en Palestine du temps de l'empereur Tibère. Il se fit instruire et baptiser par saint Pierre, avec ceux de sa maison. Fête le 2 février.

CORNEILLE (saint), pape de 250 à 252, successeur de saint Fabien, mort à Civita-Vecchia pendant la persécution de Gallus. Il y fut enseveli peut-être en prison, ce qu'il a fait mettre au rang des martyrs. Fête le 16 février.

CORNEILLE (Claude), peintre, né à La Haye. Il vint en Suisse à Lyon vers 1530, et y fit un grand nombre de portraits pour les rois de France *Fr.* Ier, Henri II, François II et Charles IX. Corneille réussissait surtout à saisir la ressemblance, et avait observé avec soin toutes les chaud colorés. Il peignit, au dire de Brantôme, *plusieurs dames et demoiselles* « tous les grands seigneurs, princes, cavaliers et grandes reines, princesses, et mesdames filles de la cour de France. » Il fit notamment un portrait de Jeanne de Châtillon de Coligny, établissé à la fraîcheur d'un chapperon avec ses grosses perles, et une robe à grandes manches de toile d'argent, fourrée de loup cervier. Le tout a bien représenté au vif avec son beau visage, qui n'y faisoit point moins la parole, aussi ses trois belles filles auprès d'elle. » Corneille obtint le titre de *peintre du roi* vers 1550. Sa profession lui fut assez lucrative pour qu'il possédât, en 1551, trois maisons dans la rue du Temple. Il mourut dans cette ville, mais en ignore au quelle année.

CORNEILLE DE HARLEM (Cornelle Cornelisz, dit), peintre hollandais, né à Harlem en 1562, mort dans cette ville en 1638. Il qui fort jeune les leçons de Pierre Aertsen, et de Henri Lange, qui, remarquant ses rares dispositions, en fit son élève favori. A dix-sept ans, il avait à Harlem comme maître un peintre célébrité, quoique le nommât déjà *Corneille le peintre*. Son maître lui ayant conseillé aller d'abord à Paris pour se perfectionner, il se rendit par mer au Havre, et remonta la Seine jusqu'à Rouen. Mais la guerre qui sévissait cette ville l'empêcha d'y entrer, et force lui fut de rentrer à Hollande. En vain essaya-t-il pendant il assiége à la brillante école d'Anvers, et se fit remarquer dans cette ville. Il y étudia, pendant plusieurs années, avec plus grand succès, d'abord dans l'atelier de Frans Pourbus, puis dans celui de Gilles Coignet, qui le prit pour d'autant plus remarquable alors, qu'après vu l'école il avait rien de cette rudeur froide et dure des maîtres malines, ses contemporains. Plus facile et plus ample, sa peinture avait plus de moelleux et de charme. L'élève comprit bien vite que cette exception vaut mieux que la tradition ordinaire, et il fit tous ses efforts pour s'assimiler le plus possible ces qualités rares alors. Afin de donner à Coignet la mesure de son génie, il lui fit terminer ces deux premiers tableaux. L'un, d'après Van Mander, représentait des femmes nues, d'un ton brillant, vigoureux ; l'autre était un ample vase de fleurs, « mais en fleurs, dit le biographe, étaient si délicatement peintes, si bien finies, que le maître ne voulut jamais s'en séparer. Il les garda précieusement toute sa vie. »

En quittant l'atelier de Coignet, Corneille revint à Harlem, où il établit définitivement. Il n'avait guère alors plus de vingt et un ans. La première composition qu'il exécuta pour sa ville natale lui fut commandée par la compagnie des arquebusiers, qui voulait se décorer leur vieux Doelen, vaste salle où cette milice bourgeoise s'exerçait au tir de l'arquebuse et de l'arbalète. L'artiste y peignit une immense toile les officiers de la compagnie, en uniformes, chacun avec son drapeau, tout, par rapport des drapeaux et la chaud. Il fut heureux de se faire une réputation de peintre de portraits. Van Mander, qui venait d'arriver à Harlem, fut enchanté de ce tableau. Il fut heureux de se faire une ami Corneille, devint promptement son ami et plus tard son historien enthousiaste.

Van Mander nous signale en termes pompeux quelques productions de Corneille. Jeunes qu'il se livrait à ses études d'après nature, « dit-il, Corneille fit un grand tableau qui fut bientôt, par rapport à la *Déesse*, qui passa plus tard en Angleterre, chez le comte de Leicester. Dans un meilleur temps, il peignit un *Serpent d'airain*, sur une grande table de Pérou, coloriée, et si naturel en hauteur, également sur toile, la *Chute des anges rebelles*. Ces deux tableaux sont à Amsterdam, chez Jacques Rauwaert. Le peintre y a parfaitement étudié la nature des attitudes des plus diverses, et il y a montré une telle précision de dessin, des proportions si justes et si bien ordonnées, qu'il est à déplorer que de pareils ouvrages ne soient pas exposés à la vue du monde. Dans un tableau pareil, Corneille a exécuté depuis quatre de peintures grandes en petites, mais toujours des sujets nouveaux, entre autres *Le Jugement primitif* ou *l'âge d'or*, que possède Henri Lauwers Rotterdam, et *Le Jugement dernier*, ouvrage incomparable pour la perfection du ton et pour le dessin, et avec beaucoup de mérite tous les muscles, et jusqu'aux plis de la peau dans les mains et les autres parties du corps. C'est aussi chez Rauwaert qu'il se trouve. On voit encore de sa main, chez Barthélemy Ferrier, à Leyde, un autre *Serpent d'airain*, et à Middelbourg, dans le cabinet de Melchior Wijnegen, une autre *Chute d'Adam et Ève*, et deux petits paysages des sujets de la passion de Jésus-Christ, délicats et vaporeux, qui sont les plus jolis de cette composition d'une beauté singulière, le *Portrait de Jésus* et *Jésus dans le jardin des Jourdins*. »

Bien que Corneille de Harlem ait vécu soixante-quinze ans et qu'il ait beaucoup produit, il reste aujourd'hui de lui un très-petit nombre de tableaux, qui se trouvent dans les galeries de la Haye, d'Amsterdam, de Vienne et de Dresde. Le *Massacre des innocents*, que possède le musée de la Haye, est loin de rien avoir aux plus belles productions de Van Mander, qui a eu soin d'énumérer les productions de Corneille.

Henri Goltzius a gravé sur quatre grandes feuilles de Tantale, de Phaéton, d'Icare et d'Icare, « amoureux de Dédale, » dit Mander. Ils jugent cet artiste sur la faible partie de son œuvre à cette époque, et ils méconnaissent qu'il est plus remarquable comme coloriste que comme dessinateur, plus qu'il est dans le tort réel, le plus original peut-être du tous ceux qui brillèrent en ce temps-là d'un hollandais ; mais il a pu rivaliser avec les Italiens italienne. » Si l'ailait, dit M. Charles Blanc, « avec soulier de Dédale, »

trouvent encore un beau caractère, non moins admirable entre l'empire et Sertori ; mais, et quelques-uns de ces mots corrobora pertement quelques doléances. *Sertorius*, qui fit remettre au théâtre la moderne tragédie de Nicéné sur le même sujet, *Othon* (1664), *Agésilas* (1666), et *Attila* (1667) sont de moins heureux productions, que *Agésilas* du Boileau emphatique et *Sertorius* du Mairet, marquent de certaines étapes de décadence. Le public commençait à se dégoûter. On se sentait à l'occasion quelque lassitude. Il demeurait au moins du théâtre presque tous les ans depuis 1659, et on en exagérait l'intervalle entre *Pertharite* et *Œdipe* ; il travaillait trop vite ; il était pressé. Il était surtout pressé de hâter pour le triste état de sa fortune, que ne répondait pas à son mérite, et qu'il le forçait à travailler.

Attila parut malheureusement le même année qu'*Alexandre*. La comparaison en contribua pas à faire remonter Corneille à un beau degré de gloire où à l'était élevé. La dernière et la moins chaude, dans l'agencement assez commencent le partage de la vieillesse. Racine, dans le théâtre de Jean, prenait un ton tendre, un esprit flexible, non encore harmonieux, plaisant à la langue plaisante un charme qu'alors avait point, en Jonjuan, des vers entraînant dans la mémoire des spectateurs comme un jour doux pénètre dans l'âme. Il ne fait pas s'étonner de la style de Corneille, devenu encore plus incorrect et rabotteux dans ses dernières pièces, mais les esprits que Racine enchantait, et qui devaient par cela même plus difficiles.

Ce n'était pas assez pour Corneille de voir les succès de son rival ; il devait être vaincu par lui dans un dernier pathétique de tragédie, choisi par Héroïnette d'Angleterre, bellemonde Louis XIV, fit les délices de Tite et Bérénice. Elle crut qu'une victoire décisive sur l'ancien Cid vous et le plus grand succès mondiaux le sujet, et en cela elle ne se trompait pas ; mais elle n'était encore un intérêt pour vivre cette victoire pour Corneille, et le tragédie, qui en résumant des sentiments qu'il ne avait si longtemps pour Louis, et qui les goût vif de ce prince pour alors. Ces sentiments, et vous le voir dès le premier acte en scène, autant pour sa consolation que pour son amusement. Elle charges le ministre de Bourgogne, confident de ses amours avec le roi, de engager secrètement Corneille à Racine travailler l'un et l'autre sur ce sujet, qui pas tanant et pas fait pour la scène. Les deux pièces furent composées dans l'année 1670, sans qu'aucun des deux poètes sût qu'il avait un rival.

Elles furent jouées en même temps sur la scène de la même année, celle de Racine à l'hôtel de Bourgogne, le 21 novembre, et celle de Corneille au Palais-Royal, le 28 novembre.

Il est étonnant qu'en Corneille et comme dans le public, il ait pu bien mon et que le sujet était opposé de son genie. Ne pouvez tomber, celle de Racine est toute représentations de notre, et le sentiments les fois qu'il est étonné un acteur et une actrice capables d'intéresser dans le rôle de Titus et de Bérénice, et vous tragique dramatique, qui n'est peut-être pas une tragédie, et qui toujours sa lecture, mais qui mets les plus vraies : ce sont les larmes.

Enfin parurent *Pulchérie* et *Berénice*, deux efforts d'un génie épuisé, qui en représentent plus de vigueur et de grâce, des pensées admirables et souvent heureuses, une versification libre et diffuse et des peintures de tendres et grandes passions qui ne pleure pas les fadeurs amoureuses des roman en vogue, ce qui fait accroître de la vérité, dans des personnages pieux, que de *Mormoran* et *Pulchérie*. Cependant, les pièces de Titus, publiées par intervalles quelques éclats de gloire qui rappelaient encore le grand Corneille. Il était ignorant à son théâtre *Andromède*, le dernier pièce à représenter et à décoration, aimé qui la comédie-ballet de *Psyché* fut collaborateur avec Molière, qui peut-être dans ces représentations qui lui ne chercher l'origine de notre opéra, bien que ce genre ne fut pas exclusivement inventé en France. On ne peut non plus séparer de son *Andromède* et *Pertharite* et les *Attilas* qui ne le faits, mais que son trait discours sur la *Poésie dramatique*, le *Dialogue* et le *Trois* traités, où l'on admire la profondeur des vues et des, et des nombreuses et de vues sur les lois.

Les traits les plus saillants de génie de Corneille sont l'énergie, le noble et le élevé ; tous des pensées, la puissance de conception, l'incomparable vigueur avec laquelle il fit monter et développer un sujet, l'abondance de la variété et de l'intérêt dramatique, la haute morale des caractères, la noble éloquence de l'expression, et cette facilité extrême de créer un sublime, naturellement et sans effort, et de rendre poétique tout ce qui sort de ces mots éclatants qui arrachent au spectateur des cris d'enthousiasme et des larmes d'admiration. Dans ses œuvres de décadence il s'égara par l'exagération même de ses qualités, et tomba dans la déclamation sublime, dans l'affectation de grandeur et de la profondeur, dans le verbiage monotonie et dans les arguties sentimentales dignes des Mairet et des Scudéry. Son poème divers, élégiques, sonnets, épîtres, poésies, traductions en vers, etc., n'ajoutèrent rien à la gloire, bien que y trouve du beau vers et même des morceaux qui ne sont pas indignes de l'auteur du Cid.

Corneille ne fut admis à l'Académie française qu'en 1647, peut-être, comme le remarque M. Vinemet, parce qu'il était alors à peu près le seul qui fût digne d'un être. Son discours de réception est sans contredit ce qu'il a écrit de plus médiocre.

Le grand homme avait eu un extérieur simple et même commun ; sa conversation était pesante et sans charme. Le comte de Vigne-d'Marville (D. Bonneville d'Argos) rapporte que le poète ne savait pas lire, et que, lorsque le marchand de Rouen, Lul-même s'aperçut qu'il ne connaissait pas.

Il a plus trouvé et la bonne sûreté, Et l'on peut raisonner n'ouvrier sans cesse Que quand il est lu, il ne le connaît pas.

Il avait une trempe d'esprit naturellement rêveuse et sans imagination ; alors le raisonnement, les preuves, les grands traits de morale dominent dans ses ouvrages, et il aurait porté un même qualités dans tout, que genre d'écrire qu'il eût choisi. Il eût été un grand orateur, si, à cause de son zèle pour la parlement d'Angleterre ; plutôt Démosthène que Cicéron.

Son esprit était nourri de la lecture de Lucrèce, Sénèque, Juvénal et Machiavel. Il recherche du grand le condoisit à l'enfiler ; il le trouve, et, en le trouvant, il le rendu sublimant. Il sujet, et en cela elle an so trompait pas ; mais elle n'était encore un intérêt pour vivre cette victoire pour Corneille, et le tragédie, qui en résumant des sentiments qu'il ne avait si longtemps pour Louis, et qui les goût vif de ce prince pour alors. Ces sentiments, et vous le voir dès le premier acte en scène, autant pour sa consolation que pour son amusement. Elle charges le ministre de Bourgogne, confident de ses amours avec le roi, de engager secrètement Corneille à Racine travailler l'un et l'autre sur ce sujet, qui pas tanant et pas fait pour la scène. Les deux pièces furent composées dans l'année 1670, sans qu'aucun des deux poètes sût qu'il avait un rival.

Elles furent jouées en même temps sur la scène de la même année, celle de Racine à l'hôtel de Bourgogne, le 21 novembre, et celle de Corneille au Palais-Royal, le 28 novembre.

Il est étonnant qu'en Corneille et comme dans le public, il ait pu bien mon et que le sujet était opposé de son genie. Ne pouvez tomber, celle de Racine est toute représentations de notre, et les sentiments les fois qu'il est étonné un acteur et une actrice capables d'intéresser dans le rôle de Titus et de Bérénice, et vous tragique dramatique, qui n'est peut-être pas une tragédie, et qui toujours sa lecture, mais qui mets les plus vraies : ce sont les larmes.

Enfin parurent *Pulchérie* et *Berénice*, deux efforts d'un génie épuisé, qui en représentent plus de vigueur et de grâce, des pensées admirables et souvent heureuses, une versification libre et diffuse et des peintures de tendres et grandes passions qui ne pleure pas les fadeurs amoureuses des roman en vogue, ce qui fait accroître de la vérité, dans des personnages pieux, que de *Mormoran* et *Pulchérie*. Cependant, les pièces de Titus, publiées par intervalles quelques éclats de gloire qui rappelaient encore le grand Corneille. Il était ignorant à son théâtre *Andromède*, le dernier pièce à représenter et à décoration, aimé qui la comédie-ballet de *Psyché* fut collaborateur avec Molière, qui peut-être dans ces représentations qui lui ne chercher l'origine de notre opéra, bien que ce genre ne fut pas exclusivement inventé en France. On ne peut non plus séparer de son *Andromède* et *Pertharite* et les *Attilas* qui ne le faits, mais que son trait discours sur la *Poésie dramatique*, le *Dialogue* et le *Trois* traités, où l'on admire la profondeur des vues et des, et des nombreuses et de vues sur les lois.

Les traits les plus saillants du génie de Corneille sont l'énergie, le noble et le élevé ; tous des pensées, la puissance de conception, l'incomparable vigueur avec laquelle il fit monter et développer un sujet, l'abondance de la variété et de l'intérêt dramatique, la haute morale des caractères, la noble éloquence de l'expression, et cette facilité extrême de créer un sublime, naturellement et sans effort, et de rendre poétique tout ce qui sort de ces mots éclatants qui arrachent au spectateur des cris d'enthousiasme et des larmes d'admiration. Dans ses œuvres de décadence il s'égara par l'exagération même de ses qualités, et tomba dans la déclamation sublime, dans l'affectation de grandeur et de la profondeur, dans le verbiage monotonie et dans les arguties sentimentales dignes des Mairet et des Scudéry. Son poème divers, élégiques, sonnets, épîtres, poésies, traductions en vers, etc., n'ajoutèrent rien à la gloire, bien que y trouve du beau vers et même des

éloges d'un trait de Corneille footer in ville pour le premier fois. Molière les accueillit sans dire mot. Quand il fut habitué : « Eh ! bien ! monsieur, leur dit-il, vous croyez donc que Corneille est l'auteur de ce que vous lisez ? » Ils répondirent qu'il y a un peu à lutin qui l'a pris en sensible, et qu'a de l'esprit comme un lutin. Quand il vit que Corneille ne mêlait à son travail pour se rendre à l'Hôtel de Bourgogne, Molière, qui ne pouvait se le faire, Corneille, qui ne pouvait se le faire, Corneille, qui ne pouvait se le faire, Corneille

satisfaction de recevoir son neveu Pierre-Joseph en 1662. Il publia sa dédie d'honneur en condamnant une édition des *Remarques de Vaugelas*, avec d'excellentes notes, qui une part active aux travaux du Dictionnaire, et composa un *Dictionnaire des termes d'art et de sciences*, pour servir de supplément à celui de l'Académie. On peut regarder cet ouvrage comme le premier type du celui de Chambers et de l'*Encyclopédie*. Il fut publié en 1694 [Fontenelle] dans une troisième édition en 1732, ainsi qu'un *Dictionnaire universel géographique et historique* (1708). Les deux premiers ouvrages de cette nature que Furetière ait vus en France. C'est aussi lui qui a rédigé les *Observations de l'Académie sur les Remarques de Vaugelas*, 1704.] Son théâtre comprend des comédies, des pastorales, des pièces tragédies, et quelques drames lyriques. Il n'y a de nombreuses éditions que celles de l'édition de 1728 pour la plus complète. Il manque d'originalité, de chaleur et d'invention, mais son ton de noblesse, et quelquefois de l'ontenu des ressources dramatiques. Son style est de certification sont d'ailleurs très peu prononcés. Boileau, qui l'appelle ironiquement un ordre de Corneille, Corneille trop déprécié, mais Voltaire, de son côté, l'a jugé avec trop de faveur, en disant du lui : « C'est tout un homme d'un très-grand mérite et d'une vastéliterature; et, si vous excepter Racine, auquel il ne sait comparer personne, il est le seul de son temps digne d'être le premier en-dessous de Corneille. » Ecrivain laborieux, trop fécond sans doute, il n'est qu'un poète dramatique de second ordre, encore quelques-uns lui ont-ils contesté ce rang. Dans un vaudeville, il fut admis à l'Académie non-impétrant, et devint avocat quelques années avant sa mort.

Thomas Corneille était, comme son frère, sincèrement attaché à la religion, dont il remplissait tous les devoirs sans affectation, tolérant et doux par nature, il avait en horreur le prosélytisme, et ses croyances, il ne voulait les imposer à personne. Ses ouvrages, dit-il, ne tend de son temps digne d'être le premier en-dessous de son frère.

ectos cognoscibiles. De la science, de la sobriété, même du goût, rien n'y manque. Les types sont tranchés, les manières bien connues, les draperies bien accumulées. Un excellent travail, et en ce qu'il est, le plus grand de Rubens, peut-être. Il fut jusque maintenant à un tableau de Louis David, exécuté que le peintre et le sculpteur se peuvent comparer. Quand le Bacchus et le Mars seront enlevés du Musée du Luxembourg, par exemple, et il n'y tendra pas en vain, inférieur, j'oserais, comme Romain et des deux vaillants preux Romains, qu'on laisserait les grands hommes, ne pas laisser encore impression morale ou poétique. Et, vraiment, il manque quelque chose à cette fresque en correcte sculpture : il y manque l'enchantement, le charme, comme disent Diderot, la vie communicable, la personnalité, le caractère. Une peinture ouvre moins lentement, moins vite, et ne crée point tout d'un coup. On ne le reversera jamais, qu'on n'en aurait aucun regret et qu'il y possède plus. « Cette dernière réflexion nous paraît beaucoup plus vraie : on invoque qu'on soutenir sans inférieur la comparaison avec les meilleures productions de la nation au XIX siècle est assurément digne de mémoire, et mérite de prendre place dans un [illegible].

Corneille mourrant ses deux fils. groupe en marbre de Clésinger. Ce groupe, exposé à Rome par M. Clésinger, a paru au Salon de 1861, en même temps que le monument en marbre de le *Corneille* de M. Cavelier. Les préférences du sculpteur ne sont pas moins entre les deux groupes, nous colui de M. Cavelier en a obtenu un plus grand nombre. M. Clésinger a représenté le moment où Corneille mourant entre ses deux fils, qu'elle a pour les endormant de la main volontiers, et demandait à vous ses yeux, « Hors de plus vivant que rude et vigoureuse, mais avec Romaine aux nombreux athlétiques, à dit M. Desbay. Ne cherchez pas dans l'ensemble de ce marbre, dans les figures des enfants, dans le compositions du groupe, une intention, une pensée philosophique, une pensée ; Vous ne trouverez que des [illegible] Corneille, mais certains phénomènes de mouvement, et toutes les qualités majeures inexprimées on peut dire une grande [illegible] Clésinger. Le Théâtre de le Corneille de M. Cavelier, en comparaison de ce groupe profond mais [illegible] mais très-petite, ou « entrevu voulez et couverte, mais grande, mais de ces deux qualités [illegible] figures que l'histoire montre à tous les temps. Quand on s'éloigne du groupe de M. Clésinger, on se souvient d'avoir vu des corps, représentations vivantes de la Grèce sur le théâtre, rien de plus. » M. Paul de Saint-Victor : « Est-ce une pièce de théâtre ? Je ne prononcais pas, c'est dit, la fille des Scipions dans cette femme comme un [illegible] Ainsi, [illegible] et malheureux, le monde sur cette ou lire de mortes au fils ; il semble dire : Voilà mon [illegible] et son pas ; Voilà mon bijou ! Les deux enfants manquent à la caractère et à la [illegible] le jeune Théorin pose lourdement, le petit Calus regarde avec moins de [illegible] et les bourdoiles du Puget. La patienne de l'accusation comparaît avec l'émotion [illegible] mais : ce marbre lèchd ne vit pas ; j'y aura le cuerna du prudence et non le poète [illegible]. Le groupe est pauvre, malgré son volume et les ressources qui l'ont inspiré, le chagrin, cette émotion, ce geste au moulages, cet enchaînés si bien bourre lui donnerait un caractère [illegible] de décoration feminine. Il y a une pendule en travail dans ce groupe, rien de plus. » Ensuite soucier, « M. Maxime Du Camp : reprenez ce chapitre ; » à *La Corneille* M. Clésinger, a-t-il dit, n'est qu'un mari pourre à décrire une pendule [illegible] Rouen, autrefois, a fondu des bronzes qui recouvraient à cela... C'est ainsi que nous, [illegible] ; nous prenons plusieurs les uns prendre [illegible]. C'est la première scène et les [illegible] ; Je ne retrouve même pas la main [illegible] de pouce, cette rapidité d'abandonné [illegible] M. Clésinger, nous avons [illegible] [illegible] [illegible]

souffle par le joueur, et l'autre, qui est percé de trous comme une clarinette, laisse échapper la vent à mesure qu'on pince toute à tour le bras. *Enfer la cornemuse, Jouer de la* CORNEMUSE. *Au-dessous du pourrait est fermé, qui est un grand sac en forme d'un bourse ou d'une* CORNEMUSE. (Hoax.) *La* CORNEMUSE *était l'instrument national de nos ancêtres les Gaulois.* (L. Morel.) *La* CORNEMUSE *a trois octaves d'étendue; le timbre en est aigre et strident.* (Blanchet.)

Tuste soit du faisant de l'âcre cornemuse,
Qui meurt lorsque l'haleine à ses vous se refuse!
De Pon.

Lors cria, la cornemuse et le chant des bergers
Vont apprendre leur joie aux échos solitaires.
Saint-Lambert.

☞ Se prend fréquemment dans le sens d'entonnoir, et, en argotique, il est le synonyme de trompe en forme que une cornemuse *Quand le* CORNEMUSE *est pleine, on en chante* *mieux.*

— Encycl. La *cornemuse* est un instrument à vent champêtre, dont se servent les bergers dans certaines montagnes, et qui rappelle sons aigres, nasillards et si ravissant (notes, qui le fait le charme des vrai sonnet cieux, malgré son caractère agreste, qu'il est pas sans attraits. Cet instrument est formé d'une outre remplie de vent, à laquelle sont adaptés trois chalumeaux de longueur et de grosseur différentes, dont deux sont terminés en pavillon, tandis que le troisième offre à son extrémité une embouchure à anche. Cet instrument tapage, parce de trous trous, à laisse lorsqu'on peut moduler quelques airs, et entre dans la bouche de l'exécutant. Les deux autres tiens perpendiculaires, dont chacun une note; le son n'échappe par leur pavillon, porte par l'air que le joueur de cornemuse, au moyen d'un sac de chamois, qui les environnent entier dans son ventre. La note continue du plus grand chalumeau s'appelle *bourdon*, et forme la basse; celle du second, nommé *petit bourdon*, sert à donner la dominante; mais bâtal l'état que dominante relient ordinaire, le troisième ne fait qu'un tous elle vous arrache les oreilles. La *cornemuse* a une étendue de deux octaves, mais l'ambitieux l'appelait jadis *artificielle* ou *bien artificielle*. Dans beaucoup de pays, elle paraît le seul instrument de musique. Mayer-beer a produit dans le premier acte de son *Prophète* et *l'Hérétique*, un très-joli effet de *cornemuse*.

CORNEMUSE, général français. V. au *Supplément*.

CORNEMUSER v. n. (kor-ne-mu-zé — rad. *cornemuse*). Neol. Jouer de la cornemuse : *Alors il vint au milieu du mess, et s'écroula d'Ariel, il fit des pirouettes et il mont patoire pour* CORNEMUSER. (G. Sand.)

CORNEMUSEUR s. m. (kor-ne-mu-zeur — rad. *cornemuse*). Joueur de cornemuse : *Les* CORNEMUSEURS, dans certains pays.

CORNÉO-CALCAIRE adj. Hist. nat. Qui est formé de substance corne et de substance calcaire : *Opercule* CORNÉO-CALCAIRE *d'une coquille.*

CORNÉOLE s. f. (kor-né-ole — dimin. de *corne*, par allusion à la forme et à la couleur rouge). Bot. Nom vulgaire du genêt des teinturiers.

CORNER v. n. ou intr. (kor-né — rad. *corne*). Sonner de la corne, de la trompe : *Le berger se mit à* CORNER *pour appeler ses troupeaux.*

— Par ext. Jouer à grand bruit, désagréablement, sans air, du cor ou d'un autre instrument à vent : *Depuis qu'il a acheté un trombone, il ne fait plus que* CORNER *du matin au soir.*

— Parler dans un cornet pour se faire entendre au loin, ou pour se faire entendre à une personne sourde.

Il continue et corne à toute outrance
Réveille-vous. . . . . .
La Fontaine.

— Exprouver le sonnant *Un bruit sonnant et retentissant, se parlant des oreilles : Les oreilles me* CORNENT.

— Fam. *Les oreilles vous corneut*, Se dit à quelqu'un qui croit entendre quelque chose d'existe pas, ou qui entend autre chose que ce qu'on lui dit : *Vous se mon force pas encore que les* OREILLES NOUS CORNENT. (Mortbeau.) Il se dit aussi d'une personne dont on a parlé en son absence, à cause de l'opinion populaire que, lorsqu'on parle sont de quelqu'un, il en est avertis par un bourdonnement d'oreilles. Si l'oreille gauche nous corne, c'est un mauvais qui parle mal de nous; si c'est la droite, c'est un ami qui en dit du bien. Cette superstition de date pas d'hier : elle est au préjugé très-accrédité chez les Romains, comme l'atteste Pline, dans le livre II de son *Histoire naturelle*.

— Pop. Pour, exhaler une odeur infecte, sans doute pour allusion à l'odeur désagréable de la corne qu'on brûle.

— Art vétér. Se dit d'un cheval poussif qui fait entendre le bruit particulier appelé *corneur*.

— s. m. tr. Fam. Tromper, duper, mettre en *pogne*. CORNONS TRI *a son de flacons et bouteille que quelcoque aura perdu sa soif n'ait à la cherchet ceiau.* (Rabel.) *Pentendu mar cause cornon d'ans ancelion : l'homme est un animal raisonnable.* (Les Rab.) *Quand une fois les trompeurs de la cornonde ont cornon le nom d'un pauvre homme par lettres, adieu son repos pour jamais.* (Volt.)

— Argot. Gaspiller : tout dessi Contre le cas, le cornar par la vile.
Le pobliar, le prêcher sur les tuile.
La Fontaine.

— Faire un pli, une corne à : CORNER un *feuillet, une carte, l'angle d'une carte, l'ion usité.*

— Tripper avec la corne : *Ce bœuf ne nous* CORNE.

— Vaner. *Corner les chiens*, Sonner du cor pour les rappeler. *Corner quelque*, Sonner pour exciter les chiens et les ramener dans la voie.

— Anc. cout. *Corner Gens*, Sonner de la trompe pour annoncer l'heure du repas, et prendre qu'en allant. *Corner Gens, Sonner de nuit à l'homage au son du cor, chez les nobles ; prés. Impérat* CORNONS : *Lisez, pour qu'on le sonnât les mains avant de se mettre à table.* (Chateaubr.)

Le cornar et le pain. De vuide cornd, première et consistance ou la forme d'une corne.

— Se battre à coups de corne : *Ces bêtes se corne et se dodine.*

— Encycl. Anc. cout. L'usage de corner dans remonte bien plus haut que la féodalité. Chez les princes et les grands seigneurs, le moment du repas s'annonçait au son du cor ; c'est en quelque sorte encore l'usage, parce qu'avant de s'asseoir on se lavait les mains, ce qui donne lieu de dire que ainsi les fonctions mention de cet usage. Au moyen, qu'après avoir dîner, on se lavait le cor de préférence, c'est probablement parce que cet instrument, étant destiné pour la chasse, était toujours à la main du chasseur. Tout gentilhomme n'était pas le droit de corner pour annoncer le repas, mais il était honneur qui n'appartenait qu'aux personnes de la plus haute distinction. Froissart, en parlant d'un ambassadeur de Charles V, qu'il était « belle de vaisselle d'or et d'argent aussi de grands cors, » ajoute : « Et qui bien y faisoit-il cornar l'ensemble du son dessus, » Rabelais, dans le Pantagruel, nous raconte cherchant de bons cornets, et amassant dans ses jeunes années, « Et quand les jours pluvieux, puis ailleurs et revenir de la chasse, pour, tant temps dont du manger : les trompettes cornoient deux ou plusieurs heures. »

Lorsque le même historien décrit les mœurs d'Arrowelle, fonnent chez des Gandais révoltés, « Pantagruel et ses compagnons, qui étoient et que tous les jours, par ses mesnetriers, faisoit sonner et corner devant son hostel, à ses dîners et soupers. » Les trompettes ne se servait d'une cloche, comme qui subsiste encore dans quelques collèges et les hôtelleries, pour annoncer qu'on va se mettre à table. Depuis longtemps on se sert de cloche pour a remplacé la cloche, pour annoncer l'heure des repas et celle des autres exercices.

Rabelais demandait, dans ses propos des bergères, qui *Ton cornait le cor* : « Ton cor, mon Tenu, et qu'on ne sertit pour cela de flacons et de bouteilles à son de trompe. »

CORNEROTTE s. f. (kor-ne-ro-te). Ornith. Nom vulgaire du hibou.

CORNET s. m. (kor-né — dimin. de *corne*). Mus. Sorte de petite trompe rustique ou du petit cor : *Cornet de sorcier. Cornet de pastoral. Cornet de cornet, l'orgue. Il y a dans la Suisse un air célèbre, appelé le ranz des vaches, que les bergers sonnent sur leurs cornets.* (J. J. Rous.)

Archers, nos compagnons de fêtes,
Sonnez du cornet.
Votre épine bien et vos cornets
Scia.
V. Hugo.

à l'Espèce de grande flûte, d'une seule octave, qui, dans les chœurs, ne fait que doubler les deux, à deux d'orgue à bouche, composé et de sept tuyaux, à l'orgue. *Cornet de chasse*, Sorte de cornet, à deux octaves d'étendue, à *Cornet de chasse*, Sorte de cornet, à deux octaves et demie. *Cornet à deux*, Cornet de sonnerie dont, à deux octaves ou demi-octaves et demie. *Cornet à quatre*, Trompe grosse de flûte d'une corne ou bagal, avec inscription : *Cornet à quatre*, Cornet à pistons, instrument en terre cuite en en metal en a la même forme que le cornet à pistons. Les CORNET A BOUQUIN. (Th. Gout.) *Cornet à pistons*, Trompette à harmonie à laquelle sont adaptés des pistons, pour tout les cornets. *Cornet de voltigeurs*, Instrument militaire de cuivre, qui a cet remplace par le clairon.

— Par ext. Mussum qu'on joue du cornet : *Il y a plusieurs à dîner, quand c'est l'état que est le cornet de l'orchestre.*

— Vase d'ornement en forme de cornet ou de corne d'abondance : *Le cornet de bouquet, de parterre, fin admirant sur une table rondes et cornet d'ornement.* (Th. Gout.)

— Sorte de vase en corne ou en cuir, dans *la risque grossière de la société ressemble à celui des des chasses d'un cornet pour dire qu'ils ont un autre ils font la fortune des jouneurs, il laquelle ils n'ont aucun intérêt.* (Arnault.)

J'entends le jeu brillant et, le cornet en main,
L'adroit joueur calcule un hasard incertain.
Delille.

Vois les cornets en l'air jetés avec transport,
Qu'un vent rouge garnets du caprice du sort
Ramasse.

— Encrier portatif; partie d'un écritoire où l'on met l'encre :

Voilà le cornet. . . . . Voilà le cornet.
Et dans le pandeur vous trempez votre plume.
Boileau.

à Etui à coulleur d'un pinceau en miniature.

— Morceau de papier roulé en cône, pour contenir certaines poudres : un de sucre, les fruits, objets que y sont contenus : Cornet de dragée. Cornet de bonbons. *Faire des cornets.*

J'ai sous fournis, Dieu sait si j'ai tout Pelletier
Boulé dans mon office en cornets de papier.
Boileau.

Tel qui, contant de lui, croit ses mœurs parfaites,
Aux fortunes épitées prépare des cornets.
Boileau.

à L'étoupier placé à l'extrémité d'un tronon d'un bâton, dont on se sert dans un cylindre.

— Argot. Estomac : *N'avoir rien dans le cornet. Se mettre quelque chose dans le cornet.* Cornet de dépens, Cagnotte, Cornet de la forme du capuce.

— Physiq. *Cornet acoustique* ou simplement *cornet*, Instrument en forme d'entonnoir renversé, dont les personnes atteintes de surdité incomplète se servent pour accroître l'intensité du son de la voix : *Les musiciens se servent de cornets pour ont de la voix de longueur.* (Fréchet.)

— Mar. Cornet d'étude, Sorte de cornet acoustique dont se servent les officiers de route, dans les places de guerre.

— Mar. Cornet d'abordage, Cornet qui du pied des mâts de certaines embarcations, dessus l'embarquement jusqu'au bas de l'estomac. *Cornet d'appel*, Rapport de broche qui sert à appeler les hommes, à l'aide des sonneurs portatives antérieures pour donner des signaux : *Trois jours après, le corps de rapport* Mar. Cornet d'abordage, Cornet qui du pied des mâts de certaines embarcations, dessus l'embarquement jusqu'au bas de l'estomac. *Cornet d'appel*, Rapport de broche qui sert à appeler les hommes, à l'aide des sonneurs portatives antérieures pour donner des signaux : *Trois jours après, le corps de rapport* *les Anglais demandèrent Brest en 1513, contre Frédéric, le Cornet d'appel, trouvant que ils trouvé sur l'ordre, et rangeas incontinent, pour ne pas le faire, et ne pas trouver d'ordre que ils, qui est une honorable marque de capitaine de mer, mais que les patrons et pilotes leur sons, ainsi fut ordonné ils commencèrent en une fleuve, ont accoutumé d'amener au navire, et ainsi ne les leur avoient point ordonné sons et silences fueta quand il en est arrivé.* (V. Hugo.)

— Tacho. Se dit pour *tapon*, dans certaines provinces : *Le cornet de poêle, le Cornet d'ouvrage*, Lance-bombe. *Cornet d'un tonneau*, Le bitter d'un, en spécialement, sur une petite ancre dans d'une. *Le boisson d'un cornet*, Le coupeline, en la laminant et le recouvant de gypse

ment semblée, en dit ce que les vibrations de l'air ne sont pas assez intenses; et, dans le doute, il faut, pour produire l'ébranlement de la membrane tympanique, y faire arriver des vibrations nombreuses d'une intensité suffisante. Tout le monde sait que si l'on adapte, à l'entrée de l'oreille, la main à moitié ouverte, en prenant plus soin toutefois les tirailleurs : ce que la nature apprend à la dépensier à une seconde, et que, en outre il faut que ce porteur ait bruit, et les force à frapper le tambourin du tympan. Le cornet acoustique ne fait pas autre chose. Il concentre les ondes sonores dans un espace, comme la main concentre les ondes lumineuses dans l'œil.

Cet instrument existait en un tube conique et, au moyen, avant deux bouts, qui l'on concentre de diverses façons pour le rendre portatif. L'ouverture la plus étroite s'engage à l'entrée du conduit auditif, et y transmet les sons qui ont pénétré par l'ouverture évasée.

La renforcement des sons produits par le cornet acoustique a été appliqué du dehors, mais : on l'abord attribué à la réflexion des ondes sonores sur les parois de l'appareil. En dehors, au contraire de forme, sur plus d'un point, mais d'un parabolide, dont l'ouverture entrant le foyer, on croyait augmenter considérablement l'intensité des sons. Mais le résultat a peut tous les promesses de la théorie. Le même décourtit ou la nature des pertes et l'état de leur surface, qu'ils soit poire ou dépolie, d'autre mesure surtout l'intensité des sons. Les difficultés qui y sont dans mieux, cependant être réduites entre elles au moyen de tubes acoustiques, dont les parois sont en cuivre chaux, abaissance tout à fait dépourvue de pouvoir réfléchissant, et n'y fait qu'un, et, en action, c'est que l'ouverture destinée à recevoir le son soit plus grande que celle qui lui indique du côté du cerveau. Il est clair que l'accroissement d'intensité du son est produit par la diminution successive des tranches d'air qui se transmettent, en allant des grandes aux petites, par petites, et, ainsi, par petites, de plus grande, qui est la plus extérieure, en plus petite, qui est, en enfermé dans l'intérieur de l'instrument et jusqu'à ce que, dans mieux, et qu'en ce moyen, on soit que chaque tranche est moins large que celle de qui elle est son mouvement moins plus large que celle à qui elle la communique. Il comme en mouvement ne peut se perdre, il existera plus mesure à mesure que les tranches sont plus petites, c'est-à-dire à mesure qu'elles se rapprochent de l'oreille. Il est bien vrai, cependant, que M. Dugnac, comme dans une note de Biblioteca universale, en plus grande, il y a des angles le plus grande pour la lumière et le son, et, avec une certaine vitesse, le plus petite, plaches à la centrumità opposée de le même, qu'ils avec une vitesse beaucoup plus grande.

— *Jeu de cornet.* On nomme ainsi un deux jeux à bouche de l'orgue. On appelle bouche la ouverture horizontale pratiquée au bas d'un tuyau d'orgue et nommée *échappée* (*échappement*) ; le jeu à bouche, que se désignent en jeux à flûte, mais plus grande que la embouchure de chacun de leurs tuyaux est plus ouvert et ancho au moins, formant le fond de l'orgue; celui qui nous occupe est un jeu composé de montures, de grosse taille, et tout en à tête. Son état fait qu'on le trouve une pour les deux de l'orgue. Chaq rangée : tuyaux le composent, et chacune de ces rangées est à l'unisson du jeu dont elle porte le nom : *cornet* à 2 pieds, *cornet* à 4 pieds, *cornet* à 8 pieds, *cornet* à 16 pieds, *cornet* à 32 pieds, *cornet* à 64 pieds. Mais ces rangées étant de plus grosse taille que le jeu qui leur prêtent leur nom, il possédent des sons d'harmonies différentes. Leur jeu qui un organ et une certaine importance, ou bien donne *jeu cornet* à 2 grand *cornet*, plus grave que les autres, et qui entre sans le grand organ, a deux octaves d'étendue, et contient en outre un milieu du *cornet*, le *cornet de cette*, qui repond au quatrième ou au troisième ton, selon qu'il y a de sons en qu'il y en a que quatre; deux mesure grave que le précédent, et, dans certaines circonstances, plus le *cornet de dolce*, que a une étendue de deux octaves et de deux octaves et demie, et dont la taille est égale à celle du *cornet de revel*; le *cornet d'echo* se place sur le *cornet d'echo*. On met dans le pratiqué au petit orgue que l'un plane de vent le grand orgue, quand il est assez considérable pour être divisé en deux, un *cornet* de deux octaves et demie, le *bourdy* à un chanoine et une bouteille, le *cornet* du grand orgue donne de l'éclat au grand chœur dans lequel on l'emploie généralement.

CORNET (Nicolas), théologien français, né à Amiens en 1591, mort à Paris en 1645. Il fit maître de collège de Navarre et le syndic de faculté de théologie. On lui attribue la première des *Méthodes de controverse*, le meilleur ouvrage de cardinal de Richelieu, et il est dans autrefois considérée en désespoir à la faiblesse de théologie des propositions, dont quelques-unes furent condamnées depuis, comme entraînant de l'Augustinisme de Jansénius. Son ordre, Bossuet, Et son oraison funèbre.

CORNET (Matthieu-Augustin, comte), l'un des principaux auteurs de la brumaire, né à Nantes en 1750, mort en 1831. Il remplissait les fonctions d'échevin de sa ville natale en 1790. Il devint membre du directoire du département de la Loire-Inférieure en 1791, et députa au conseil des Anciens. Président de cette dernière assemblée lors du retour de Bonaparte d'Egypte, il prépara, avec Sieyès et Roger Ducos, le coup d'État du 18 brumaire, devint sénateur, puis comte de l'Empire (1804). Il a été nommé pair de France, ministre de Louis-Philippe, et, en 1830, il a été nommé chancelier de l'ordre. On a de lui des deux écrits suivants, contenant des détails curieux sur les affaires politiques auxquels il a pris part : *Notice sur le 18 brumaire* (1818, in-8°), *Souvenirs sénatoriaux* (1831, in-8°).

CORNET pièce alto, agrémentée et élevant à Paris et à Lyon, et, en Italie, à Venise et à Naples au 1640. « Leur nom, dit un biographe, indique que ces instruments sont de la vallée d'Aosta, ancienne toujours l'emploient les gens qui ont le surnom de leur ancêtre. »

CORNETÉ, ÉE (kor-ne-té) part. passé du v. Corneter : *Chanal* commité. *Jamend* commité.

CORNETER v. n. (or. fur-ne-té — rad. *cornet*). Art vétér. Appliquer des ventouses à Cornetter des chevaux.

CORNETIER s. m. (kor-ne-tié — rad. *cornet*). Ancien musicien qui jouait du cornet. « Les *cornets* que la compagnie *cornetiers* ne pouvait pas jouer, *ils étaient aussi enlevés des bancs, des ancêtres et des taffetas* (Fournier).

CORNETS (Antoine Cornetus, ville des Etats de l'Espèce, édition, ait et 1 17 kilom. de Cirvia Vecchia, à 4 kilom. de la Mediterranée; 5,500 hab. Évêché; marins salants, prévalant, à la commerce, et, à la pêche, et à tiques du sel; mainte d'alun de la Tolfe, la plus abondante de l'Italie; remarque assez considérable en huile et en grains. Aux environs, nombreuses antiquités : Tarquinii, Corniolo, Corniolo, Pitali et Gravinne. La métropole de Tarquinii a surtout contribué à enrichir le pays de nombreuses et belles inscriptions étrusques; les fouilles opérées dans cet endroit ont mis au jour, en 1827, plus de quatre cents de sépultures de 300 hypogées, du nombreux vases, figurines, pierres, bronzes, vases, figurines, pierres, bronzes, bronzes.

CORNETO (Adriano), cardinal et théologien du XVI siècle, né à Venise, V. Cardinal.

CORNETTE s. f. (kor-nè-te — rad. *cornet*). Ancien nom du cornet, que quelques auteurs nous : *Une femme* en CORNETTE. *Une* CORNETTE *à la mode* (Fournier). *Il* CORNETTE *à la marquise* : *quelque chose de relevé de la* CORNETTE *d'une bergère*. (H. de Sid.)

« Après trente ans de vie monastique, Sans mite ainsi qu'un simple cornette.

Attends, disent mari, que la belle en *cornette*, Le mari, et il est son tout sur le mieux, Et, en quatre mots, il est sur le mieux mari Envoie au bachelier son roman et son lin.

BOILEAU.

Vous avez de riches manteaux, Vous avez la belle cornette, Vous faites d'attiques nouveaux, Vous faites d'antiques nouveaux. Mais de jeunesse, hélas, d'embonpoint et d'attraits, Ne trouvez-vous jamais?

COLLANGE.

— Pour est. Fermeture alla-même :

Le mur blanc, sans cornette, et, sans autre mort Derrière une cornette à Tristan s'endort.

— Large et longue bande de taffetas que les chanoines au parlement, les docteurs en droit, les prêtres, les professeurs au Collège de France portent autour de leur cou.

— Ancien nom du cornet à bouche, jeune, blanchon, cor en bois, à l'école, Jeune, Bigarrure, en Bretagne, Normandie. Une cornette en sol, dehors dans un perpet. A sort et à trouvère je vendrons mon cygne.

BÉRANGER.

à Chapeyron qui quelques magistrats portaient cornette, et, en Bretagne, *cornette* (Fournier). V. CORNEROS. Il Bonnet pointu des dames de Venise.

— Ancien nom du bonnet de nuit en dentelle : Une CORNETTE est moins ridicule qu'un cornard. I. Adjective. *Une femme* CORNETTE. s. m. Fromage de Cornette à pâtisse.

Un cornard : *la* CORNETTE est un mari trompé. *Le cornette* est un homme, et, *cornette* est un mari trompé. *Le cornette* milieu ses chats, *forme les jeux sur* les *cornettes* et les *cornards*. *Les cornettes* *chanent aux amateurs, sous la retraite de* à *cornette* *cornette* *cornette* (Fournier).

— Loc. fam. *Porter cornette*, en parlant d'un homme, avoir des bois, des cornes, être, se mêler des mamas dentelés du son mangeur, et, sous le bonnet dormant par un fleuve. « *Lorsque le cornette* et *cornette* *cornette* *cornette* *cornette* : *Et qu'il avait à faire à étaits autre chose qui donne le plaisir de* LES LANDES LA POMMARDE. (Mme de Sev.) Cette locution pittoresque a vieilli; on dit aujourd'hui dans le même sens : *Porter la tête*.

— Art. milit. anc. Étendard d'une compagnie de cavalerie : *La* CORNETTE *était sous* *rouleau du capitaine*. *La* CORNETTE *royale* *et sa bannière*. *Enfonce, et le commandant* *monsieur, rallie-nous à mon panache blanc.* (Hugo.) *Il y a telle* CORNETTE *qui* *veut mieux que vingt* CORNETTES *imprévues*.

(Voll.) « Compagnie alla-même, et Rénalme dans certain nombre de régiments de cavalerie : *Le maréchal a ti tête de sa* CORNETTE. (Vauquelin.) Emploi spécial n'efficier dans la maison du roi : *Il achète une* CORNETTE *dans* *Sainte-Marie*. Cornet-coupe de nombreux ouvrages, notamment *Leclerc* sur le Bigoude et le Code, et *Comédie-pratique* (Lyon, 1550, 4 vol. in-fol.)

CORNEUX, EUSE adj. (kor-neu, ne-u-z — rad. *corne*). Textile. Qui a la forme de corne, qui a des longues mal nouée, présente des cornes : *Le cuir* CORNEUX *est impropré à la* *perfection des chaussures*. (Diderot.)

CORNEVILLE-SUR-RISLE, arrondissement de Pont-Audemer (Eure), 1,077 hab. Corneville-sur-Risle, qui ne subsistaient en cette-ville au moyen âge, était habité à une groupe remarquable. On y a trouvé des hachettes polies. Déjà, au XIV siècle, on voit, par le chanoine, l'existence de plusieurs monnaies que fut marcher la Rish. Guibert de Corneville, du concurrent avec Guillaume, Gilles, Gilles, vers 1143, au prieuré de l'ordre de Saint-Saint-Jacob; le 9 septembre 1143. Bagnolet, Jacques de Rouen, le mit sous la protection de la saint Vierge. A la mort de Guibert de Corneville, le prieuré fut réduit en cure. Dans le *Registre des visites d'Eudes Rigaud* on trouve deux fois cet établissement sur les moines et les abbés, les usages et coutumes, étants et revenus de l'abbaye. Il y a, depuis la Révolution, les religieux de Corneville-Bondeville. Il y a deux de cette, et, ils étaient parvenu à décrocher à l'avance une somme de trente revenus. Il ne pouvait qu'ils suivissent plus la règle de leur monastère que le temps d'Eudes Rigaud. Il y a, à Corneville de Corneville et y avait une église paroissiale dédiée à saint Nicolas, et une chapelle, celle de saint Laurent de Formeteil.

CORNEUET (Dédrick), littérateur belge, né à Bruxelles en 1640, mort à Bruxelles en 1690. Il se fit d'abord connaître comme graveur, en publiant des éditions des poésies de Martin de Hoenwerk, forma, entre autres élèves, Gottmes et Philippe Galle, et, dans le cours d'une existence fort agitée, publia plus d'une fois à son bonin des ressources pour soulager. La dépense de ses ouvrages les questions religieuses le poussa vers l'étude; il apprit de Gottmes le latin et le grec et bientôt on était de traducteur en hollandais le traité *Des Remèdes de Cotton*, et, en 1670, de Bonnyce et la *Consolation de Boèce*. Il était, il fut nommé professeur des langues grecque et latine, puis conseiller pensionnaire de la ville, et, plus tard, il fut chargé de plusieurs mesures qui préparaient l'indépendance de sa patrie, religieux, dit-on, la famense *Sagesse* de Boèce traduite en vers et plus en vers hollandais à Morinij, ainsi que la premier traduction de Sénèque, *Avertissement sur Indentata des Pays-Bas* (1686), et de Tempierson, à la Haye par le prince d'Orange, lorsque à la liberté contre toute attitude, il se prête à Gottmes, fut rapporté par les états de Hollande, qui lui confièrent, en 1679, la charge de secrétaire d'État, et en 1680 les nouveaux après avoir tenté vainement de représenter les violences des ambassadeurs de France de guerre. Il continua d'aller à la sortie de la plume la cause de l'indépendance nationale. Traducteur de la liberté de conscience et de la tolérance religieuse, Corneluet fut attaqué par les sectes chrétiennes. Il publia contre le combattait l'archévêque et qu'il voulait rétablir le Concile de Trente. Il fut accusé par protestant contre les persécutions religieuses et d'avoir complaisamment conservé des doctrines qu'il fait punir le mort les hérétiques, et se mit pour protéger les ministres de l'église, du « Corneluet ne *Memoire* étendu ultérieur aux poissonnerie et empoisonnés, pour protéger contre des Pays-Bas; au *Traité contre la* *Tolérance* et *Contre les hérétiques* du livre, *de l'origine des troubles des Pays-Bas*, ainsi que divers autres écrits sur ce problème : *Du bon et du mauvais usage de la Tolérance*, et, en faveur de l'auteur de la chanson nationale de *Guillaume de Nassau*, et d'une traduction latine de la *Nouvelle Testament*. Son ouvrage est dit très-remarquable. L'Amsterdam en 1691 (Lyon, 1691). Il est un du reste que net efficiement contrôlé et leur la Hollande d'une littérature nationale.

CORNIA, rivière du royaume d'Italie, province de Grosseto, dans l'arrondissement de Toscane. Elle prend sa source au versant occidental de l'Apennin, et, après avoir traversé le N.-E. au S.-O. et, après un cours de 32 kilom., se jette dans la Méditerranée, à l'embouchure de l'Ombone, à 8 kilom. de la ville de ce nom. Elle reçoit plusieurs affluents, et, dans ses eaux, quelque peu sous plusieurs volcaniques, les sels minéraux et des sources d'acide carbonique.

CORNIANI (Jean-Baptiste, comte de), littérateur italien, né à Orzi-Nuovi (province de Brescia) en 1742, mort à Brescia en 1813. Il reçut une éducation fournie surtout vers l'étude des classiques latins et italiens et des mathématiques, et alla étudier le droit à Milan, en 1759. Dans cette ville, il fut avec les jeunes gens qui plus tard formèrent l'*Accademia dei Trasformati* (transformés), et débuta dans les lettres par une comédie, l'*Impresa felice* (*Heureuse tromperie*), et par un opéra, l'*Matrimonio ingenuo*, suivis bientôt de deux

tragédies, le *Décemvir* et *Darius à Babylone*. De retour dans sa famille, il écrivit quelques essais d'histoire littéraire, prit part aux travaux de l'Académie de Berzée, et publia, de 1787 à 1790, les ouvrages suivants : *De la législation relative à l'agriculture (Delle leggi intorno relativamente all' agricoltura)*; *Principes de philosophie particulière appliquée au district d'Ors-Nouet (Principii di filosofia morale applicata, etc.)*; *Essai sur la représentation (Idee sopra la sopprimenza)*; *Des principes littéraires sur les Dialogues de Lucien*; un petit traité des *Pilules de Tropoy (Del pioppo delle spirite, nuova Analisi dei principii del gusto dell'elle morale)*. En 1797, il fut placé en fonctions du jugé criminel, puis devint membre du tribunal du canton de la République Cisalpine. En 1809, lors de l'établissement de la République italienne, Cornaani devint président de la nouvelle académie scientifique et littéraire de Brescia, membre de l'Institut national, juge de révision et enfin conseiller-juge à la cour d'appel de Brescia (1807). Avant de rentrer dans sa patrie, il avait travaillé à la rédaction du nouveau code civil de royaume d'Italie. Des l'année 1806, Cornaani, malgré ses occupations, avait fait quelque le premier volume de *ses Siècles de la littérature italienne (Secolo della letteratura italiana)*, qui contenait la première époque de l'histoire littéraire d'Italie. Il publiait successivement les autres volumes; le neuvième et dernier, refermant la nouvelle époque, parut en 1818. Cette histoire (Milan, 1818, 1 vol. in-4, tome 1 à 1818, reçut du public l'accueil le plus favorable; elle est encore aujourd'hui l'un des ouvrages les plus estimés sur cette matière. *Le Grand Dictionnaire* lui a fait place d'un emprunt. Cet ouvrage, qui n'a jamais été tiré des bornes, a été continué bibliomanes par Lucini (pseudon. Mazzucchelli, par Tiraboschi, par Gaetano Melzi, et plus récemment encore par Pietro Giovanni Zanetti, 1858). Cornaani ne survécut que quelques mois à l'publication de son ouvrage.

CORNIC-DUCHENE (Charles), fameux corsaire français, né à Morlaix en 1721, mort dans cette ville en 1800. Il était originaire, à une famille d'armateurs et de marins, et était connu de contre-amiral Cornic-Duchesne. Dès l'âge de huit ans, nous le voyons s'embarquer comme mousse à bord des bâtiments de son père, et y donner des preuves d'une intrépidité précoce. En 1741, il subit, dans la marine royale et en qualité de pilote surnuméraire, et obtient avec peine, étant sa plus tardé, le commandement d'un corsaire, mais sans grade, car il n'était pas gentilhomme. On laissait alors aux plus mauvaises places la marine française. Peu de temps avant la déplorable catastrophe que l'histoire a flétrie du nom de demoiselle de Cornic-Duchesne, Cornic-Duchesne, au sus d'Amiral, le 11 juin 1758, sur le *Pélicaut*, frégate de 26 canons et 210 hommes d'équipage, une lutte victorieuse contre 3 corsaires, dont un vaisseau de 44 canons, et rentrait en Hâvre après avoir traversé l'escadre de l'amiral Rodney. Un succès si net, qui fait remporter sur un ennemi supérieur en nombre et en force, mais en qualité, et qui obtient avec peine, étant sa plus tardé, le commandement d'un corsaire, mais sans grade, car il n'était pas gentilhomme. On laissait alors aux plus mauvaises places la marine française. Peu de temps avant la déplorable catastrophe que l'histoire a flétrie du nom de demoiselle de Cornic-Duchesne soutenait, au sus d'Amiral, le 11 juin 1758, sur le *Pélicaut*, frégate de 26 canons et 210 hommes d'équipage, une lutte victorieuse contre 3 corsaires, dont un vaisseau de 44 canons, et rentrait au

— **Encycl.** Bot. Le *cornichon*, plante annuelle originaire des Indes, forme une des variétés du *concombre sativus* ou concombre jaune, qui désigne sous le nom de *petit concombre* vert, parce qu'il reste toujours très-petit et toujours vert, même lorsqu'il est complétement mûr. Le petit concombre vert est une race ou espèce jardinière employée exclusivement à faire les conserves connues sous le nom de cornichons, et qui servent à assaisonner. Tandis qu'en Italie et ailleurs les auteurs espèce pour accroître le produit du fruit, en rendre la chair plus douce et plus tendre, et quelquefois à conserver le petit concombre vert au pétiolesa, au fermeté et au suveur agréable et acidulée, qui le rapproche des nauvagrets et en fait la principale qualité; au quoin encore à cette saveur ou le laurier-cerise dans le vinaigre. Les cultivateurs des environs de Paris procèdent presque de la même manière que ceux mentionnés du genre concombre dans les limites de grosseur et de la couleur vert qui est les signes propres et caractéristiques du fruit de notre petit concombre. Les jeunes produits, pour cette raison, sont appelés concombres de Paris. Dans les autres lieux, on en essaye de les cultiver, ils dégénèrent en peu d'années et se rangent chez le concombre jaune, auquel ils restent cependant inférieurs. Quoi a cette culture très-ancienne qu'on dit la Grèce qu'on dit que concombre conservé en condiment.

Les *concombres*, du même que les autres concombres, se multiplient de graines semées et repiquées sur couches. Ordinaire, la culture du petit concombre vert diffère des autres en ce qu'on le fait plus tard, et de ce fait que la plante et du fait que le fruit le plus possible vert, et de les cueillir après et vers. On entretient de cette manière la plante dans un état qui la rapproche des nauvagrets. On pourrait apprécier système la culture par avertement. Il difficile est de limiter exactement et de faire en sorte que les fruits, tout en restant vert et en ne se développant non plus considérablement, puisse continuer à rester à maurite.

Il est une autre espèce de concombre, du *concombre serpent*, dont le fruit est plus long que le concombre vert, vert aussi du reste, et qu'on emploie confit de la même façon que le petit concombre vert. Le fruit, le plus souvent, petit concombre rouge, et une autre variété de la même famille, destinée aux mêmes usages que les précédentes.

Le *cornichon* est un des condiments les plus savoureux et les plus estimés dans la cuisine. Tantôt on le mêle aux sauces pour en relever le goût, tantôt on le sert comme accompagnement des viandes froides, de la charcuterie ou des viandes cuites mais surtout froides que le bœuf bouilli. Mais on n'en fait usage que sur la table depuis l'avant-siècle. Pour le confire et le conserver, on emploie la manière suivante, indiquée par M. Aréné dans la *Chimie de la ménagère et de la table* : On prend de très-petits cornichons, on les lave, on les coupe la bouche de la queue, puis on les met dans un vase de terre, en les assaisonnant de sel et quelque quelques, on les retourne pour qu'ils s'imprègnent bien de sel, et on les laisse ainsi reposer pendant vingt-quatre heures. On ajoute alors l'eau que la saumure a fait rendre, puis on verse sur les cornichons du vinaigre bouillant, en quantité suffisante pour en les baigner. On renverse le vase, et on laisse infuser pendant vingt-quatre heures. Au bout de ce temps, les cornichons sont dégégnés de leur couleur jaune, on en retire alors le vinaigre, qu'on met bouillir dans un chaudron non étamé, sur un feu vif, on y jette de nouveau les cornichons et on les maintient dans le feu jusqu'à ce moment où ils sont près de bouillir; ils reprennent un refroidissement leur couleur verte. On met alors dans les vases où ils doivent être conservés, puis on y ajoute quelques cornichons, poivre, poivre, estragon, poivrot, petits oignons, ail, on remplit les vases de vinaigre, on ne bouche que le tout y baigne, et on les renverse avec soin. Huit jours après, les cornichons peuvent être employés; mais on en conseille, en général, un vases clos, les conserver trois ou quatre mois.

CORNICHON DE MER s. m. (kor-ni-chon-de-mè). Zool. Genre de zoophyte de la classe des échinodermes.

— **Encycl.** Zool. Le *cornichon de mer* ou *holothurie*, a la forme d'un cylindre allongé et uniforme. Sa dimension varie, selon les espèces, de quelques centimètres à plusieurs pieds. Un général, on peut en estimer et en faire. Elle renferme des muscles et est en même quelquefois de petits crochets qui fixent, tailles, et en la faisant pour ainsi dire mes corps étrangers; à travers cette enveloppe nutritive et résistante des gaz dans cuisines sauloges à ceux des ouvrier et des étoiles de mer. La bouche ouverte à l'extrémité antérieure, elle est entourée dans une sorte d'entonnoir, et environnée d'un cercle de tentacules qui, dans l'animal vivant et en écartée, s'épanouissent et forment comme la corolle d'une fleur. Après le lance-vie vient un pharynx musculeux, qui se continue en un intestin très-long, formant plusieurs circonvolutions, lequel se termine à l'extrémité postérieure par un orifice, d'où on peut voir jaillir de temps en temps un jet d'eau. La portion terminale du tube digestif s'élargit et sert de vestibule à un système de tubes membraneux qui se ramifie dans la cavité ventrale comme un arbre touffu, et qui reçoit l'eau du dehors aspirée par son extrémité postérieure. L'animal peut, à volonté, remplir ou renvoyer ou le vider; c'est par ces mouvements alternatifs d'inspiration et d'expiration qu'il renouvelle l'oxygène nécessaire à sa respiration. Le système vasculaire, qui ne forme pas de cœur, est complet, ne possède pas d'agent central, et ne forme pas de cœur. Un système nerveux, qui partent cinq cordons nerveux principaux, ne possède pas de ganglions cérébroïdes. Les sexes sont séparés. Quant au développement, les *cornichons de mer* ressemblent aux astéries et des oursins en ce que leurs larves ne convertissent ingénieusement en holothuries qu'après avoir passé par des formes larvaires et d'autophage. Le corps de certaines espèces est rempli de petites perles de nacre. Quant à l'aire d'elles, l'*holothurie commune*, de cette espèce, qui atteint quelquefois de 1 mètre de la surface de son corps une hauteur irritante et de 1 mètre de longueur, et qui vit dans la Méditerranée. Aussi les habitants des côtes de la mer, qui en pêchent, en font un mets assez estimé et recherché. Lorsque le *cornichon de mer*, qu'on pêche, est dépourvu de son enveloppe, il ressemble, si on pêcheur le pourrait, au bœuf. Il est alors, en outre, plus nutritif, et ils ont dû aussi, dans les temps, en faire usage. Lorsque le *cornichon de mer* est en nombre, on en fait des conserves, et on les emploie comme les cornichons de terre, et on les mange dans les sauces, et on les emploie comme les cornichons de terre, et on les mange dans les sauces, et on les emploie comme les cornichons de terre, et on les mange dans les sauces

science et possède un langage scientifique assez considérable, ainsi que le prouve la liste de ses publications : *Contribution à l'étude des altérations anatomiques de la goutte* (en commun avec le docteur Charcot, 1861); *Lésions des nerfs et des muscles liés à la contracture des membres dans les hémiplégies* (1863); *Mémoire sur les lésions anato-miques du rein dans l'albuminurie* (1864); *Recherches sur la mesure du vitrea* (1864); *Tumeurs du cul de l'utérus* (1864); *Dentiprocédant bio-logique des hommes préhistoriques* (en commun avec le docteur Cuvier) (1865); *De la phthisie pulmonaire en poire du sous-diaphragmatique* (en commun avec le docteur Hervé); *Histologie pathologique et pa-thologie de la tumeur interne de l'orbite et de l'orbite* (en commun avec le docteur Ranvier); *Traité d'histologie pathologique* (1869, en commun avec le docteur Ranvier) *Recherches dans ses rapports avec les cataracnes* (1868).

CORNILLAS s. m. (kor-ni-lâ); *il mill.* Bot. Genre de plantes, de la famille des carypophyllées.

— s. f. Nom vulgaire du fruit du cornouiller ou cornouille.

CORNILLE (Timothée-Joseph), jurisconsulte et homme politique français, né à Aix (Pays-de-Calais) en 1788. Il se fit inscrire au 1811 au barreau de sa ville natale. Membre du parti libéral, il se fit connaître, sous la Restauration, en défendant un grand nombre d'accusés politiques, se proposa vainement, en 1830, contre les ordonnances de juillet, fut nommé par le gouvernement de Louis-Philippe président du tribunal civil d'Arras, mais il ne tarda pas à en avoir assez pour démission. Après la révolution de Février, M. Cornille reçut des électeurs du Pas-de-Calais le mandat de représentant à l'Assemblée constituante. Il y vota avec les républicains modérés, se prononça contre le politique de l'Elysée, et ne fut pas réélu à la Législative.

CORNILLE ou CORNILLE ENGELBERCHT peintre hollandais. V. ENGELBERCHT.

CORNILLET s. m. (kor-ni-liè; *il mill.*). Bot. Syn. vulg. des genres CUCUBALE et SILENE. A ou dit aussi CAMELET.

CORNILLON s. m. (kor-ni-lion; *il mill.* — dimin. de *corne*). Substance osseuse contenue dans la corne des bœufs, et avec laquelle on fabrique de la gélatine.

— Ornith. Nom vulgaire du chouca.

CORNILLON (le), ancien petit pays de France dans le Forez, dont le lieu principal était Saint-Jean-le-Cornillon (Loire).

CORNIMONT, bourg et commune de France (Vosges), canton de Saint-Amé, arrondissement de Remiremont, 6, de Remiremont, 10, le Moselotte; pop. agl. 1,811 hab. — pop. tot. 1,317 hab. Fabrication et commerce de fromages; usinages.

CORNINE s. f. (kor-ni-ne — rad. *corne*). Chim. Alcali que l'on a extrait de fruit d'une espèce de cornouiller, et qui a de rapports avec la quinine.

CORNIOLE ou **CORNIOLLE** s. f. (kor-ni-o-le; — rad. *corne*). Bot. Nom vulgaire de le cornouille et de la mûrre, aussi dites par allusion à la forme de leurs fruits, 2 ch. ou aussi CORNOLLE.

CORNIOLLE s. f. (kor-ni-o-le). Ornith. Nom vulgaire du corbeau.

CORNION s. m. (kor-ni-on). Pêche. Partie de la masse que l'on ajoute à une de ses extrémités.

CORNIOULE s. f. (kor-ni-ou-le). Bot. Syn. de CORNIOLE.

CORNISTE adj. (kor-ni-ste). Syn. de CORNUTE.

CORNIQUE adj. (kor-ni-ke). Géogr. Qui appartient au pays de Cornouailles : *Dialecte* CORNIQUE.

— s. m. Dialecte parlé dans le pays de Cornouailles. V. CORNOUAILLE (langue).

CORNISTE s. m. (kor-ni-ste — du lat. *cornu*, corne, cor). Mus. Celui qui joue du cor, qui est habile à jouer du cor : *Le cornisto N'ose jouer-i-on pas en ce moment sur les cornes de M. Vivier, le célèbre cornoiste, pour le faire s'esprit sur son instrument?* (Bosom.)

— Adjectif. : *Musicien* CORNISTE. *Professeur* CORNISTE.

CORNITE s. f. (kor-ni-te — rad. *corne*). Miner. Nom donné par Werner à une variété de silex qui ressemble à de la corne, et qui est le silex corné des minéralogistes français.

CORNIX s. f. (kor-ni-kse — mot lat. qui signifie *corneille*). Ornith. Nom scientifique de la corneille mantelée.

CORN-LAWS s. m. pl. (kor-ni-lon — mot angl. forme de *corn*, blé, et *laws*, loi). Jurisprud. Lois anglaises réglant le commerce des céréales.

— Encycl. V. CÉRÉALES.

CORNO s. m. (kor-no — mot ital. qui signifie *corne*). Coiffure des dames de Venise. 3 V. CORNE.

— Mus. Mot italien qui, dérivé dans une partie, indique les passages qui doivent être exécutés par le cor. 4 Pl. CORNI.

CORNOMANIE s. f. (kor-no-ma-ni — du lat. *cornu*, corne; manie, fureur). Fête burlesque qui se célébrait autrefois à Rome.

— Encycl. Cette fête n'était pas sans analogie avec la fête de l'Ane, la fête des Fous et autres fêtes symboliques du moyen âge. Nulle localité n'a gardé plus fidèlement la fête : « Le samedi d'après l'Pâques, quand on est pour chanter les litanies à Mer la page, les écrivains de la chancellerie, les clercs de la chancellerie, les clerches après le dîner, et les chapelains de la chancellerie, et les clercs de la chancellerie, et les chapelains de la chancellerie, et les chapelains de la chancellerie, et les chapelains

de lettres, près à Paris en 1818, fixée de la reine Hortense et de Napoléon III. Elle épousa, en 1824, M. Sébastien-Melchior Corne, et se livra à la culture des lettres. Outre un assez grand nombre d'articles insérés dans la *Revue du Nord*, la *Revue indépendante*, le *Dictionnaire de la conversation*, l'*Encyclopédie moderne*, etc., M. Corne a publié, sous le pseudonyme de *Sébastien Albin* : *Studies et chapitres littéraires* (Paris, Ladvocat, 1841); *Gaîté et Bretine* (Paris, 1843, 4 vol. in-8°).

CORNÉ (Casimir), littérateur amateur, né à Boulogne-sur-Mer en 1817. Jusqu'à ce jour, M. Corne a assez souvent usaé de son nom, même avant 1870-1871, ce qui ne l'empêche pas de rester connu dans la ville où il vit comme poète et artiste comme musicien. Il est auteur d'une jolie mélodie intitulée *le Vieux berger*, que l'éditeur Pacini a trouvée digne de faire dans les *Cent et mi*, recueil annuel auquel est collaboré les compositeurs contemporains les plus célébrés. Il a écrit, et composé les paroles et la musique de plusieurs romances qui ont eu de la vogue dans les concerts de la ville natale, entre autres le *Chant sévère*, dédié à cette fois-ci, par amateur et compositeur allemand, M. Dannecq, avec d'un accompagnement de piano de sa façon.

Enfin, quoique poète et musicien, il est aussi peintre amateur à ses heures; il a attaché son nom à une courbe qui a appelée *falcum de Cassini Corne*, pour la distinguer du *falcum de Descartes*, et dont l'équation est très élégante que la figure. Voici cette équation :

$$x = y\sqrt{\frac{1-y}{1+y}}$$

M. C. Corne est aussi auteur d'un procédé fort simple pour décrire une spirale par un mouvement continu.

Disons, en terminant, que le *Grand Dictionnaire* publie des beaux résultats de bonne honnêteté, qui lui envoie, à peu près tous les ouvrages de ses contemporains et dont nous lui sommes très-reconnaissant.

CORNÉ (Sébastien-Melchior), peintre français, né à Lyon en 1804. Il commença ses études artistiques dans sa ville natale, puis le dirre-tion de Richard de Bonnemaison, puis se rendit à Paris, où il entra dans l'atelier d'Ingres. Ses qualités de maître sérieux, qui lui avait mérité le prix de grand Prix, M. Sébastien Corne alla visiter l'Italie (1828), où il adopta un chefd'œuvre de la grande époque, puis voyagea en Turquie, en Grèce, et vint se fixer à Paris vers 1836. Les tableaux et consciencieux artiste a exécuté un assez grand nombre d'ouvrages, dont nous ne composera avec non, mais d'un ordre moindre et de peu d'étendue. Nous citerons, entre autres : le *Repos du moissonneur* (1833), le *Déjeuner du pêcheur* (1834), *Jésus au milieu de ses docteurs* (1838), *Jésus au milieu des docteurs* (1841), les *Adieux de Pierre et de Marguerite*; *Invention d'une statue de la Vierge* (1857), etc. M. Corne a fin charge de nombreuses décorations pour le gouvernement, et plusieurs tableaux de lui se trouvent aujourd'hui dans différents palais et musées. Nous mentionnerons : le *Christ sur la croix*, au palais de justice de Poitiers, le *Bonheur*, qui se trouve de Grenoble, la *Vision d'un Turc*, à Valenciennes, la *Bénédiction d'Abraham à Baudouin III et le Combat d'Ord-Holing*, au musée de Versailles, *Sainte Anne enseignant la Vierge*, à Saint-Laurent, au Puy; *Jésus Christ*, à Lyon et *saint Joseph et la Vierge* au la *Mère des offrandes*, peintures sur fabrique ornaient, dans la chapelle de Saint-Louis-Gonzague, et se prendre au Lyon. Il est artiste qui a été chargé, après la mort de son confrère Pradier, de continuer les travaux décoratifs de Saint-Germain-des-Prés, 1848 et 1849. Sébastien Corne a été nommé officier de la Légion d'honneur et nommé administrateur du musée-Lancret, à Versailles.

CORNU - LASALLE (Charles-Robert), né dans les pays et au plus intrépides lieutenant sur qui signalement le port de Boulogne l'insurrection des Anglais pendant les guerres de la République et de l'Empire. On ignore absolument la date et le lieu de la naissance et de la mort de ce brave marin. La *Biographie universelle* n'en fait même mention. On ne sait pas non plus quel furent les commencements de Cornu. Nous le voyons pour la première fois, en pleinement XII, navire de port de Boulogne avec l'un des plus hardis lieutenants de service de la ports, le *Furet*, qui avait acquis son plus grande réputation sous le commandement du célèbre Lasalle, dont le nom, de plus en plus devait rien perdre de sa renommée sous celle de Cornu : il débute par capturer, de compte à demi avec un autre corsaire français, le *Pigeon-Anna*, corsaire français, et le *Pitt*, anglais, nommé le *Lapin*, dont les marchandises devaient former un chargement considérable. Huit jours plus tard, c'était le corsaire l'*Industrie*, capitaine Hazel, qui marchait de concert avec le *Furet*; forte d'autre trouvée entre chaque leur pour prisonniers, Cornu et Cornu continuèrent à Boulogne le même exploits le *Rem* son beau, ce qui, en toute autre occasion, lui eût vaut doute valu l'honneur d'être coulé en bronze. En l'an VIII, le *Furet*, qui produisit quelque étoupe avait pour sous le commandement de Routier, et dont Robert Corne était alors enlevées le capitaine, se rendit maître de plusieurs bâtiments ennemis; entre autres prises, le *Monitor* constitué, celle du *Glory*, trois mâts de 400 tonneaux, revenant de la Jamaïque avec une quantité considérable de denrées coloniales : c'était une valeur d'environ 1,100,000 francs que le *Furet* rapporta à son commandant, et que, dès l'année l'an IX, Cornu montait l'*Impromptu* : un jour de course, il jugea plus sûr vers les côtes d'Angleterre, comme le Scarborough d'habitants tout de Boulogne-sur-Mer, et, dans la même journée l'*Impromptu* rentrait à Boulogne, après avoir pris deux navires sur son lest, et pas une bâtard au autre brick chargé de vin et de sucre, et de plus, le *Glory* que dont Cornu avait emplacé au jusqu'au de Boulogne, et, le 12 ventôse, il était encore en Angleterre à attaquer; et ainsi la *Marie-et-Marguerite*, de 6 canons de 3, qui, après une longue et vive canonnade, fut contrainte d'amener ses couleurs et de suivre l'*Impromptu*, et il est en un voyage pour au mais le *Hope*, nommé Corne fit prisonnier le *Mulase* sous la *Marguerite*, qui, après avoir traité quelques dans le port de Calais, sous le commandement de Cornu, le 17 ventôse, et de l'an IX à 1804 le *Monitor* ne nous apprend plus rien sur notre brave marin qui le commandement du *Glaneur*, longre de la ce Tamis et en Angleterre, et, pendant les 12 tout à tour sous son ordre, sous ceux de Bouville et sous ceux d'un lieutenant de l'Empire, et le capitaine Bertier, qui, le 25 germinal, en vivres chacun, deux navires chargés, dans le mois de pluviôse an XIII, à un gros trois-mâts qui avait de 8 canons de 12 et de 2 canons bâtis; ce trois-mâts jugeait son tonnage, et, en outre, les deux compagnons de navigation, valant 450,000 fr. En vertu de ces prises, le gouvernement français fait faire pour l'intérêt de Cornu, fut nommé en 1806 par le ministre de la marine à un nouveau le brigadier ensemble le *Hope*. En 1807, Cornu fut nommé lieutenant de la Boulogne de l'*Hercule*, du Gottenbourg, navire de 18 tonneaux, sous ce chemin et chargé, le 25 ventôse, de la mer, sous le commandement de Cornu, et, depuis ce moment, il ne cesse de faire la guerre aux Anglais. Le 25 ventôse, il prend le *Lord Nelson*, qui, le 25 ventôse, il prend le *Lord Nelson*, qui, le 25 ventôse, il prend le *Lord Nelson*, qui,

dit M. de Monmerqué, ces trois personnes paraissaient la cour et la ville; elles donnaient le ton, et chacun s'efforçait d'obtenir leur approbation. « On trouve un témoignage de cette charmante intimité dans une épître à Mlle de Vandy, l'une des filles d'honneur de la reine mère, qui immortalise certaines Bélinda; cette épître, qui fait partie d'un volume intitulé : *Nouveau recueil des plus belles poésies* (Paris, Loyson, 1654, in-18, p. 253), et qui pourrait bien être de Corneille, le dit en quelques dans sa manière, donne à Mlle de Vandy le conseil suivant :

Ordonnez-leur d'aller chez Corneil,
Chez Corneil, la fausse source et fine,
Où peut-être pourront par l'étude et l'art
Tant et si bien qu'après que critiés sont
Ils trouvent en eux, n'ils en ont,
Ils pas n'en ont, en leur fait bien comprendre
Que fau cotes ces ne se doivent d'idée,
Et en peu bien, par ordonnance, apprendre.

Semblent leur dire : « Allez vous peignerdre. »

« Ne trouve-t-on pas dans Mlle Corneil admirable? écrivait de son côté Mme de Sévigné à un fils. On voit en quelle estime était tenue cette société fermée. Le poète Corneille en fait un quasi-belle-fille, Mlle Legendre, et de sa belle-fille Marie Corneille, Boileau recommande de tous; mais la plus pénétrante des trois, c'était comme Mlle Corneil, et les bons mots, tantôt plaisants de sel et de raison, ont été conservés.

Cette réputation, elle la conserva et la mérita toute sa vie, et dans un vie de plus de quatre-vingts ans. Une épitaphe qu'on lit lui fut opposa mort, dans les premiers jours de février 1684, épitaphe insérée dans le *Recueil des pièces curieuses et nouvelles*, publié à La Haye par Moetjens (1694, in-18, t. IV, p. 195), achève de la prouver :

Ci-gît qui de femme n'est rien
Que d'avoir donné au hasard
A quelques enfants, gens de bien,
Et pas remarquables à leur mère.
Cellemine, qui de ses jours
Comme le sage, et sans faiblesse,
Alla de possible ouvra
Dans son mourir, quelle politesse!
Quel tour, quelle adresse!
Résistant dans tous ses discours
Ce qui tient vuide de Dieu
Et faisant l'insaisissement,
Et, malgré monde vuidée,
Sous esprit légier et charmant
Rot de la brillante jeunesse
Tout l'obet et tout l'équipage.
On vit idée elle incessamment
Des plus honnêtes gens l'être
Enfin, pour faire en peu de mots,
Comprendre que fut son mérite,
Elle eut l'estime de Lenclos.

On n'imprime pas de tels vers après sa mort sans les avoir montrés de son vivant, et, sans anonymes dans le recueil de Moetjens, mais en les dédiant de Saint-Evremond, et peut-être en sont-ils.

Demeurée veuve à trente-six ans, belle et avec l'esprit qu'elle avait, elle fut recherchée, et elle ne put être sans quelque soupçon de galanterie. On lui dédia pour sans trop infamie Gentil et Scurrin, mais il faut reconnaître que ce dernier, qui n'était avec une liberté pour ainsi dire philosophique et de sobriquets la seul compagnon de ce genre, l'on peut dire sûrement qu'il y a tous les cas regard d'avoir fait mauvaise de vivre, tout en dehors, d'autant et sans [illegible] : « Je savais, sans bio contredire ce que quelques médisants en ont dit, qu'il y avait un Mlle Corneil beaucoup du tempérament et des libres allures de Mme de Sévigné, mais que, pas plus pour elle que pour la célèbre marquise, on ne peut avec raison de croire que vieu tirât à conséquence, il semble que c'est là, au contraire, le tempérament qui d'une alliance compliée d'hypocrisie, et que si elle avait eu, trouvé-on, [illegible] ces amants, elle les eût avoués, ne fût-ce que par un effet inverse de ce vivre et de ce vivre en toutes choses. Qu'est qu'il en soit, c'est sûr tout par son esprit et par ses bons mots qu'elle dans la [illegible] et, et toujours [illegible] que, comme on le fait au Sévigniana, on pour [illegible] *Corneiliana*, qui est un ouvrage guère à lontre. Nous ne mettons, bien sûr, [illegible] Mlle Corneil de la [illegible] Mme de Sévigné qu'à cet égard. Voici quelques-uns des bons mots de Mlle Corneil : Nous ne prétendons pas prétendre et le Lorrain disant donc notre pensée, mais seulement quelque-uns de ses bons mots les plus remarquables et les plus piquants, nous en donnerons même quelque-uns d'inédits, tirés des manuscrits de Conrart, conservés à la bibliothèque de l'Arsenal, et de ceux-ci, nous les donnerons du vivre siècle, et d'autres manuscrits du même genre et du même fonds :

« Qu'est-ce, [illegible] ? demandait Boileau, vaincu, [illegible] « C'est, dit Mme Corneil, l'avantage que la nature peut avoir sur un homme [illegible] »

Etant allée à Versailles, une époque où Mme de Maintenon touchait à la soixantaine et où Sengnaly, qui n'avait que trente-six ans, s'avait d'être nommé [illegible], en lui demandant, à son retour, ce qu'il avait de nouveau : « J'ai vu, répondit-elle, des vieillards et des maîtresses au bureau. »

Entretenant un groupe de jeunes gens parfaites à l'excès et ne souffrant mot, elle s'éloigna en disant : « Ils sont comme les morts! »

A propos de Mme de Lyonne, fameuse par ses galanteries, et dont les pendants d'oreilles faisaient comme des étoiles : « Ses diamants, dit-elle, sont comme du lard dans la soupière. »

Elle répondit à Mme de Pisaque, qui affirmait que Comberg n'était pas fou : « Bonne conteuse, vous êtes comme les gens qui ont manqué de foi. »

Elle dit un autre jour, à propos de la même conteuse, qui, quoique elle comptât près d'un demi-siècle, [illegible] : « Il avait que le dit-bout ans ! » Ce qui conserve au beauté, c'est qu'elle est naïve dans la folie. » « Elle n'entendent dans l'extravagance comme les certains dans l'esprit-vie, » disait-elle encore.

Mlle de Pisanes, qui avait été chanoinesse, commençait à se passer, mettait toujours un masque pour [illegible] : « Ce qui fit dire à Mme Corneil que sa beauté était comme la [illegible] » [illegible]

C'est elle aussi qui disait d'un homme très-pâle et tout déchaîné qu'il se promenait par « ville » « Vrai, un homme [illegible] » [illegible]

Quand elle apprit la mort de Mme de Villeselva, au vosinge, âgée de quatre-vingt-douze ans, elle s'écria : « Me voilà découverte ! »

« Il est, dit-elle, plus [illegible] que bien [illegible] mais il a été tous mal [illegible] »

Un de ses amants qui était une [illegible] et étant tombé à quatre pattes : « Je te défende de la relever, lui dit-elle; tu es fait pour [illegible] »

Elle alla visiter Versailles en l'absence du roi : « Nous avons, dit-elle, vu [illegible] » [illegible]

« La grande différence entre les temps de paix et de guerre, fit-elle remarquer un jour, c'est que, dans la paix, les [illegible] meurent [illegible] »

« Il est, dit-elle, [illegible] »

« Ils sont [illegible] »

« Ils sont [illegible] »

« Ils sont

Breton, et faisait partie de la *Bretonnée prime* pendant l'occupation anglaise.

CORNWALL (NOUVEAU-), contrée de l'Amérique du Nord, sur la côte occidentale, dans l'Amérique-Colombie, entre le Nouveau-Norfolk au N., et le Nouveau-Hanovre au S. limitrophe seulement par quelques hideuses sauvages, pays peu montagneux et fertile. Les grandes rivières certaines navrages convertent le sol; les pins composent des rochers. Les côtes sont bordées de nombreuses îles, parmi lesquelles celle principale de l'Prince-de-Galles, du Duc-d'York, etc. C'est dans le Nouveau-Cornwall, sous 54° de lat. N., que se trouve la limite des possessions des Etats-Unis et de l'Angleterre sur cette côte.

CORNWALLIS, une des îles encore peu connues de l'ocean Glacial arctique, par 75° de lat. N., séparée à 1° 30. du Devon septentrional par le canal de Wellington, et vaisseau à 110. de l'île Bathurst. Elle fait partie des possessions anglaises de l'Amérique du Nord.

CORNWALLIS (Charles, marquis de), général et homme d'Etat anglais, né en 1738, mort dans l'Inde en 1805. Il embrassa la carrière des armes, en désignant prendant la guerre de Sept ans sous le nom de lord Brooms, qu'il portait alors, et reçut le grade de colonel en 1761. L'année suivante, son père étant mort, il lui succéda comme membre de la Chambre haute, où il vota avec le plus grande indépendance. En 1776, il se rendit en Amérique, où les hostilités venaient de commencer entre les Anglais et les colonies, et fit preuve de grands talents militaires. Il s'empara du comté de Jersey-City (Etats-Unis), défit le général en chef du général Gates près de Camden, et le général Green à Guilford (1781), enveloppa Virginie, mais, ayant à Yorktown perdu les forces nécessaires pour les ordres de Washington en personne, il se vit contraint de se rendre avec 9,000 hommes qui commandait (1781). Cornwallis Cornwallis occupa alors en Angleterre et se justifia facilement auprès du roi gouvernement. Nommé en 1786, gouverneur du Bengale, le général Cornwallis réorganisa l'administration, et, forma, puis entra en guerre avec Tippo-Saïb, pénétra dans ses Etats, s'empara de Bangalore (1791), battit Tippoo et le força à signer la paix en abandonnant une partie de son vaste empire (1792). Le retour de Angleterre en Angleterre, en 1793, il prendre le gouvernement de l'Irlande dans le moment des plus violentes. Il consulta les partis, fit prisonnier le général Jean Humbert, qui avait opéré une descente en, gréba à sa modération, aux sages moyens qu'employa pour la pacifier. Il quitta cette place en 1801, si le rendit à Paris, où il fut de deux négociations de la paix d'Amiens, puis accepta le poste de gouverneur général de l'Inde, en 1805. Il mourut peu de temps après son arrivée, à Ghazipore, dans le province de Bénarès. Il fut le premier qui m'ont donné une idée complète des Anglais; « Il ne faut pas en parlant de lord Cornwallis, qui fut aussi distingué comme général que comme administrateur.

CORNWALLIS (William Maxse, comte de), général anglais, né en 1744, mort en 1819. Frère du précédent. Lieutenant de vaisseau à dix-sept ans, capitaine en 1765, il prit part à la guerre d'Amérique, et y distingua un plus heureux remarquable. En 1781, il commandait un navire de la flotte qui, sous les ordres de l'amiral Darby, alla secourir Gibraltar. Comme, la même année, commandant du *Canada*, de 74 canons, il se combattit héroïquement contre les Français au combat naval de Saint-Christophe et de la Dominique (1782), puis à Corfou le comte de Grasse à amener pavillon. Nommé à la tête de la station navale des Indes orientales, William Cornwallis contribuait puissamment à réduire l'ennemi à Pondichéry (1793), fut promu vice-amiral en 1794, puis devint successivement commandant en chef des Indes orientales dans la mer des Indes et amiral de pavillon rouge (1799). Il fut promu amiral après la paix d'Amiens.

CORNWALLIS, (Le *Cornwallis*, de *Cornwallis*, nom du pays). Minor. Nom donné à une variété de cerise acrimonie aussi, qui on trouve dans le comté de Cornwallis, en Angleterre, et qu'on rapporte généralement à l'université d'après l'auteur de Bretagne, le comptoire de 55 parties d'eau de cerise, 25.74 d'acide acétique, 3,54 d'acide phosphorique, et 17,00 d'eau.

CORNWINDER, intégrale corrosive du port de Dunkerque. C'est en frimaire an VI que nous trouvons la première fois l'occasion pour rentrer à Dunkerque avec une prise à la remorque : il s'était avventurer jusque sous le feu des batteries des côtes anglaises avec une petite corvette le *Bitterer*, dont le nom devait bientôt, grâce à lui, devenir célèbre, et avait ensuite un triomphe, le *Robert-and-Sally*. Ils parvinrent à la mettre, le *Bitterer* en tête, dans les mêmes parages, et il n'y empara de l'Anna, brick anglais sur son bord. Vers le fin de l'hiver de l'an VII, le *Bitterer* fit deux nouvelles prises, le *Wrecker-Heiron*, brick-sloop dans vent et Dunkerque avec un chargement de sucre, et le *Mérite-Marguerite*. En ventôse, Cornwinder avait pris le commandement de la *Fortune* : le jour même de sa sortie, il rencontra un brick, cherbonnier, nommé le *Brave*, en germinal, la *Fortune* rentrait à Dunkerque, en traînant à sa remorque trois nouvelles prises, un brick et deux sloops anglais. Ici les documents font défaut, et nous sommes obligé de laisser dans le vie de l'intrépide marin son lacune de sept années. C'est en janvier 1807 que nous retrouvons Cornwinder : il commandait alors la *Brunette*, corvette chilienne, qui ne devait pas tarder à devenir, sous lui, la terreur de commerce anglais. Rien que dans le mois de janvier, il s'empara successivement de l'*Eglé*, du *Heavy-and-Mary*, de 130 tonneaux, chargé de goudron, de mâts et bois de fer; du brick l'*Eagle*, chargé de chanvre et de fers; de l'*Espérance*, de 245 tonneaux, chargé de goudron et de suif; du navire l'*Hélène*, corvette marchande de 400 tonneaux, chargée de goudron, de mâts et bois de fer; du tonneau, chargée de houille, le *Hunting* et du navire l'*Anna*, chargé de houille et de la même année 1807, Cornwinder fit une nouvelle prise, le navire l'*Anna*, qui, comme les navires précédents, et, vers la fin du même mois, il s'empara, du

d'ordre et de silence, que le maréchal Soult l'ignora jusqu'au matin. Il fit braquer son artillerie sur la flotte anglaise et la criblée de boulets. Rien n'en gagna que plus vite le large et se trouva bientôt hors de vue.

La bataille de Corogne terminée une campagne deux heures les Anglais partirent plus de 14,000 hommes, tant tués que blessés ou prisonniers. Elle affaibli singulièrement, pour le moment du moins, la considération politique dont ils jouissaient auprès des Espagnols; et elle eut quelque chose de pénible à ce compagne que pour défer les Français à la course.

Dans la matinée du 16, le maréchal Soult fit sommer la place d'ouvrir ses portes. Elle n'avait toute guère plus qu'une garde régimentaire d'Espagnols commandés par le général Alendo. Celui-ci, désespérant avec raison de toute résistance, demanda à capituler le 20. Nos alliés avaient pris 20 pièces de canon, 12,000 fusils, 600,000 cartouches, 200 milliers de poudre et d'immenses magasins de vivres, d'habillements et d'autres objets militaires.

COROGNE (PROVINCE DE LA), division administrative de l'Espagne, une des quatre qui en forment de la Galice, bornée au N. et à l'O. par l'Atlantique, limitée au S. par la province de Pontevedra, et à l'E. par celle de Lugo. Chefs-lieu, la Corogne; 373,11 lieues carrées, 12,700 kilom. carrés. Ses côtes, découpées par de nombreuses baies, présentent plusieurs caps, dont les plus importants sont celui de Finisterre et d'Ortegal; le sol est partagé de montagnes qui forment les ramifications des rochers et fertiles. Les principales productions sont les pommes de terre, les châtaignes, et surtout quelques colzas; seulement, le lin, le chanvre et le blé en quantité insuffisante à la consommation locale; commerce considérable de porcs, qui donnent les meilleurs jambons d'Espagne; beaux pâturages; il est élevé des vaches bretonnes, entre autres des bœufs magnifiques et des brebis dont la laine abondant fournit de délicieux fromages. Le climat, humide et tempéré sur les côtes, et le plus doux et le plus salubre de la Galice, et le plus favorable à la végétation prend le caractère de celle du Portugal, devient rude dans les hautes contrées et sur les plaines du haut pays, qui présentent une végétation épineuse. L'industrie minière n'est pas négligée dans cette province; on y exploite le fer, le cuivre, l'argent, le plomb, le cobalt, le bouille et le lignite. Le gibier y est abondant, et, le long des côtes, la pêche très active et très productive. L'habitant de la Corogne se fait remarquer par la simplicité de ses mœurs, par son activité et par sa sobriété. La classe pauvre fournit de nombreux émigrants, qui vont dans les diverses provinces d'Espagne et de Portugal se livrer aux mêmes travaux que nos Auvergnats et nos Savoisiens. Elle forme même une dénomination le nom du *Galicien*. Pour l'histoire de cette province, v. GALICE.

COROGNOBOI ou **COROGNOLE** (Ital. Cor.). Ordre de bataille. 1 Troupe, compagnie. 2 Vieux mot.

COROIS s. f. (fo-ro-ol). Ancienne forme du mot COURONNE.

COROISE s. f. (ko-ro-ol). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des Rhamnées, à feuilles alternes, et renfermant non seulement espèce, qui croît en Australie.

COROLITIQUE adj. Sc. dit quelquefois pour COROLLITIQUE.

COROLLACÉ, ÉE adj. (ko-rol-la-se — rad. *corolle*). Bot. Qui ressemble à la corolle, qui est de nature de la corolle. Ou emploie de préférence le syn. PÉTALOIDE. V. ce mot.

COROLLAIRE s. m. (ko-rol-le-re — Lat. *corollarium*; de *corolla*, petite couronne). Log. Trouvre surabondante d'une proposition suffisamment prouvée : *A tout ce que nous avons dit, nous ajouterons quelques corollaires qui...*

— Mathém. Conséquence découlant de la démonstration d'une proposition, et n'ayant rien même besoin d'occasion démonstration nouvelle.

— Par ext. Conséquence nécessaire et évidente, fait résultant nécessairement d'un autre fait : *Le droit n'est qu'un* COROLLAIRE *du droit* (J. Droz). *L'anarchie est le* COROLLAIRE *de la liberté* (Proudh.) *Le pouvoir de Dieu ne tire au théorème dont tous les forfaits politiques actuels sont les* COROLLAIRES (V. Hugo). Le COROLLAIRE *rigoureux d'une révolution politique, c'est une révolution littéraire.* (V. Hugo.)

— Antiq. rom. Couronne de lames d'argent ou d'origine, que l'on offrait aux dieux pour vœux à un festin.

— Bot. Cirre ou du prolongement des pétales.

— Adject. Qui est de la nature du corollaire : *Propositions* COROLLAIRES.

COROLLAIRE adj. (ko-rol-le-re — rad. *corolle*). Bot. Qui est rapporte à la corolle : *Les ovaires* COROLLAIRES *sont celles qui naissent du prolongement des pétales.* (De Candolle.) *On nomme fleurs* COROLLAIRES *les fleurs doubles chez lesquelles les pétales sont multiplés.* (De Candolle.)

COROLLE s. f. (ko-ro-le — lat. *corolla*, diminin. de *corona*, couronne). Bot. L'ortie de la fleur qui entoure immédiatement le pistil et les étamines, et qui est le plus souvent plus ou moins vivement colorée; enveloppe intérieure dans un périanthe double : *La fleur est un compose de plusieurs parties dont la corolle est ordinairement la principale.* (J.-J. Rous.) *Quelquefois une cantharide, tuchée dans la corolle de la rose, en relève la carnée par son vert d'émeraude.* (th. de R.-P.) *L'objet de la* COROLLE *est de garantir les parties de la fructification des rigueurs de l'air extérieur, et de tenir être expitées.* (Bosc.) *Il est des fleurs qui ne renferment point de corolle, comme le chanvre.* (A. Karr.) *Le parfum de la* COROLLE *est souvent comme comme le chant des oiseaux.* (Toussenel.)

Si je pouvais t'offrir, pour m'ouvrir le demeure,
Ma grotte de roche ou une corolle de rose.

V. HUGO.

C'est dans la main de mars que tente de scutiné
L'enfance sentage aux corolle comme aux

A. DE MUSSET.

— Encycl. On donne le nom de *corolle* au périanthe simple, pétaloïde, pétale, pétaloïde, lorsque ce périanthe est double. La corolle est ordinairement la partie la plus brillante de la fleur, celle qui présente le tissu le plus délicat, le coloris le plus vif et le plus varié, toutes les autres parties ne peut offrir le premier des contours ne retrouvant dans les *corolles*; beaucoup moins variées et moins vives ne y montrent que dans un petit nombre de cas exceptionnels. Cet organe ordinairement de feuilles plus ou moins modifiées, appelées pétales, *pétaloïdes*, tantôt plus ou moins soudées entre elles, dans le premier cas, la *corolle* est dite *polypétale* ou mieux *dialypétale*; dans le second cas, elle est appelée *monopétale*. La *corolle* est dite *régulière*, quand elle se compose de pétales égaux entre elles et disposées de telle sorte qu'une ligne droite menée par son centre et de telle sorte dirécliem quelconque la divise en deux parties égales, comme dans la rose, la primevère, la pomme de terre, la mauve, la pervenche, dans le cas contraire, comme dans le pois de pentiers, le pied-d'alouette, le pavot, le quinoïde-le-lion, etc.; dans ce dernier cas, elle est presque toujours irrégulière, quelquefois suivant son lorsque, la *corolle* est *hypogyne* ou inférieure sous l'ovaire, comme dans l'ombelle, la belladone; *périgyne* ou *perigynie* autour de l'ovaire, comme dans le fraisier, la campanule; *épigyne* ou *epigynie* au-dessus de l'ovaire, dans le panais, le melon. Souvent son insertion ne paraît pas, elle semble naître du *calice* ou *corolle* au composé ordinairement du trois parties : le *tube*, *ongle* ou *onglet*, qui est le terme dans le calice; le *limbe*, élargi, étale, entier ou divisé; la *gorge*, intermédiaire entre le tube et le limbe, ou l'ouverture de la corolle qui le tube est très-court ou la gorge est nul. Quelquefois les parties de la corolle ne forment pas une partie. Ainsi, la *corolle monopétale* est dite *tubulée*, *ligulée* lorsque elle est étalée en forme de rouge, comme dans le chrysanthème; *étoilée*, dans le celtis-lait; *campanulée* ou *en cloche*, dans le campanule; *infundibuliforme* ou *en entonnoir*, dans le lisse; *hypocratériforme* ou *en forme de bol*, dans la pervenche; *labiée*, dans la coronoïde; *personne* ou *grotte*, dans l'ortie; *en* ou *en* Turbomère; *personne* ou *en masque*, dans le mouter; *éperonnée* ou *en forme de bec*, dans le coudre ou de doigt de gant, dans la digitale pourpre; *bilobée* ou divisée en deux lèvres, comme; *éperonnée* ou *en forme de bec*, dans le coudre ou de doigt de gant, dans la digitale pourpre; *bilobée* ou divisée en deux lèvres, comme; *éperonnée* ou *en forme de bec*, dans le côté en forme de bombolette, comme dans la pimpinelle. La *corolle polypétale* est *crucififorme* dans le giroflée, le chou; *rosacée*, dans la rose, le fraisier, la renoncule; *papilionacée*, dans l'anthot, la luzerne, le lychnis; *papilionacée*, dans le haricot, le pois de senteur. On connaît sous le nom *calicoïde* ou *corolloïde* toutes les *corolles irrégulières*, monopétales ou polypétales, dont les lèvres ne ressemblent à aucune de celles que nous venons de nommer, comme dans l'utriculaire, le gladiolus, la bouette, l'acanit, le capucine, la violette, etc. Souvent un ovaire, la *corolle* est dite *persistante*, lorsque elle reste sur le fruit en décoloration, comme dans les bruyères; *incrustante*, quand elle contient la s'endurcit sur le fruitation, comme dans le redoul, et marcescente, quand elle dépérit; *caduque*, lorsque elle n'a qu'une existence limitée, comme dans la rose, la mauve, le pavot, le *tulipier*, *fugace*, lorsqu'elle tombe de très-bonne heure, comme dans les cistes. Il est à prime besoin de faire remarquer que la corolle monopétale, quoique d'une pièce, tantôt que, dans les *corolles* polypétales, chaque pétale se détache séparément, excepté toutefois dans la mauve et les autres plantes de la même famille, quelquefois aussi que la *corolle* est appelée à jouer dans la fleur, il se réduit à protéger les organes sexuels avant la fécondation.

COROLLÉ, ÉE adj. (ko-rol-le — rad. *corolle*). Bot. Se dit des plantes ou des fleurs qui ont manqué de corolle : *Plante* COROLLÉE. *Fleur* COROLLÉE.

COROLLÉEN, ÉENNE adj. (ko-rol-le-ain, è-ène — rad. *corolle*). Bot. Qui appartient à la corolle; qui constitue la corolle : *Les frangs qui bordent les* COROLLÉENS *de l'actinotie et plus ou moins prononcées, selon les individus.* (F. Ouvert.)

COROLLIFÈRE adj. (ko-rol-li-fè-re — de *corolle*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte une corolle; se dit du gynophore, quand il sert de support aux pétales, comme dans l'œillet : *Gynophore* COROLLIFÈRE.

COROLLIFORE adj. (ko-rol-li-fo-re — de *corolle*, et du lat. *flos*, *floris*, fleur). Bot. Dont la fleur est munie d'une corolle; ne se dit que dans le cas d'une corolle monopétale hypogyne.

— s. f. pl. Grande classe de règne végétal, dans la méthode de de Candolle, comprenant toutes les familles à corolle monopétale hypogyne, comme les solanées, les personnées, etc.

COROLLIFORME adj. (ko-rol-li-forme — de *corolle* et du lat. *forma*). Bot. Qui a la forme d'une corolle; se dit particulièrement de l'hypocrate. : *Androphore* COROLLIFORME.

COROLLIN, INE adj. (ko-rol-lin, i-ne — rad. *corolle*). Bot. Qui est de la nature de la corolle; qui est relatif à la corolle : *Examens* COROLLINES. *Nectaires* COROLLINES.

COROLLITIQUE adj. (ko-rol-li-ti-ke — du lat. *corolla*, petite couronne). Archéol. Se dit d'une couronne de feuilles ou de fleurs qui couvrait en spirale autour du fût.

COROLLOIDE adj. (ko-rol-lo-ide — de *corolle*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à la corolle, COROLLÉE, COROLLOÏDE, COROLLIN, COROLLIFORME.

COROLLULE s. f. (ko-rol-lu-le — diminin. de *corolle*). Bot. Nom donné aux corolles des ombelles. Ce nom s'emploie quelquefois, tantôt que la dahlia, la reine-marguerite, etc.

COROMANDEL (CÔTE DE), partie de la côte de l'Inde anglaise, comprise entre le golfe du cap Comorin au S. et l'embouchure de la Krishna au N., sur le golfe du Bengale, sur 1 ancien 600 kilom. de long, entre 119 et 1 ne 30 de latitude N. Côte sablonneuse, plate, très pendant la saison des pluies, et très pittoresque, pendant la saison des pluies, une bande de terre, qui, du mois de octobre en avril; aucun bon port. Villes principales : Madras, Pondichéry, Mahé, Pondichéry et Mazulipatam.

M. Ferdinand de Lanoye, dans son beau livre de l'Inde contemporaine, décrit ainsi ce qui est la partie de la côte de Coromandel : « Après avoir été détruite à plusieurs reprises par manufactures ou commerçants du Coromandel, les uns que Madras, Pondichéry, Mahé, Calicut, le débouchure, ou pour mieux dire, l'embouchure de la Mahanadi, qui est le mot propre, le verbe par excellence; mal entendu ou mal-l'effet d'un débarquement sur toute cette côte du Coromandel, qui forme le litre de 1 ne 1 ne 1 et battue d'un ressac incessant depuis le rude Madras jusqu'à Pondichéry, et depuis la plus embarcation européenne jusqu'à ce qu'elles rencontrées dans le triple litre de 1 ne 1 ne 1 pare du rivage les bâtiments montrés au large. Ils ne peuvent communiquer avec la terre qu'au moyen de catamarans, conduits par des indigènes, embarcations primitives, simples radeaux de quelques pieds de long, de trois ou quatre pieds de large, composés de trois troncs de bois, dont les deux extrêmes sont plus courts que pour une contre grossière de cette forme de dame qui entoure le sein du cocotier. Chaque catamaran, qui ne contient que quinze, dix-sept ou dix-sept hommes, dont un, beaucoup plus grand, qui est le 1 ne 1 ne 1 position de pilote et de chef d'orchestre; car les équipages sont rare de ses rares de leur cure d'un lamentable chant, mélange de tous les dialectes de la côte et de tous les jurons connus et les plus discordantes de l'octave. Dès ce jour même dire étourdi par ce concert, et, dès le figure et une tendresse dans ton ciel, on pensera enfin dans les trois lignes d'ensemble d'accord, dont la première n'avait pas un magnanat sur la plage que pour être immédiatement suivie de la seconde, et la deuxième

les uns pour et les autres contre. Le cardinal Caraffa, qui avait été condamné, se fonda à la fin sur ce dernier ouvrage. C'est lui qui demanda contre elle une sentence sévère, et c'est lui qui la prononça. Il lui annonça qu'elle serait renfermée dans un monastère. Jusqu'alors, Vittoria avait traité ménagée d'abord, ensuite, mais quand elle entra dans son asile, tout le fougue du tempérament méridional se réveilla. Elle n'a plus cessé, depuis, d'en exhaler les injures, les menaces, et les paroles mordantes que l'ennui de la longueur, l'injustice et cette condamnation opposée au terrible obstacle à la passion de Sarkhan. Il s'obstinait par empêcher sa femme, qui lui enlève sa maîtresse et l'emmène à Pavione, où il l'oppose, du moins, de lui, elle ne semble triomphée. Les deux amants, qu'un double mouvement rend libres, sont assis sur le même trône, leur bonheur n'en sera que plus terrible. Cette fille de Sixte-Quint, Olimpia, Princesse de Médicis, force de sa première femme, à plaire de venger sa mort; il se sépare ex-vivant d'une complices pour arriver jusqu'au monastère, et prend de la confiance que celui-ci lui témoigne pour empoisonner le cardinal qui Bracchiano dont parlent dans un Mémoire. En peu de temps le poison opère; le prince s'en aperçut, mais trop tard. Il n'était pas avare que de la vie mourir; ses amantes voulant qu'il aucho que la dernière heure en l'arrivée, et qu'il prend une ancienne ne pallier de ses ennemis, ils ne se dévoient à lui et l'achèvent en Tebaldi, Vendi, del Wonder en guise de mon ne, le tableau de l'Italie; voilà les moyens qu'on ne les ainsi ne pas, qu'ils ne s'en voyait, voilà les vices que sa religion a laissés subsister, dont elle n'a pas corrigé, et dont elle profite pour gouverner les âmes. Et, comme on ne rapporte en personne sous l'Inquisition, il n'est d'un doc et d'une femme adultère, d'un Patricide et de trois assassins, il nous montre le chef de l'Eglise romaine ressemble des ornements pontificaux et sortant du conclave et de l'autel d'être élu, et prononcant mots en regard de la magnificence ecclésiastique que dans cette Eglise du corrompu qu'elle soient et au sein de laquelle elle vit. Mais Webster est encore moins vrai de ce contraste violent pour montrer ces hautes religieuses que pour exercer ses hardiesses dans situations qui manque. L'effet de la tragédie en était aussi perdu et le lecteur ne sait trop ce qu'en penser le public. MM. Philoxène Chasles et Cornet ont publié de nouvelles bibliothèques sur ce chef-d'œuvre en Webster, qui a encore été traduit qu'en allemand par M. Hoffmann, dans la collection des Contemporains de Shakspeare.

L'histoire de Vittoria a été magnifiquement dépeinte par Webster. Il n'était pas besoin d'avoir recours à l'imagination pour trouver un sujet, bien digne d'être peint en théâtre. La réalité est plus terrible que la fiction. Vittoria a vécu, et sa vie nous a été vue à l'un Dame de pouvoir et d'amour. Le figure Lapyelle la Corinne de Mme de Staël. Les événements les plus bizarres, les crimes les plus adultes, les vertus et rendu-vous cette histoire. Les personnages les plus étranges vont en scène, car Bracchiano, jaloux de son adulé dans un nombre grave, qui paraîtra quelque chose — je ne sais de l'inhumanité à homme? — sur l'une de ses scènes principales. Vittoria a été assassinée à Padoue dans la maison des Carafi, aujourd'hui palazzo della Dogana. Les assassins secrètes de Vittoria renfermant d'intéressants documents sur cette femme étrange, mais des figures les plus remarquables de l'Italie, qui, percée de dix-neuf coups de poignard, a été enterrée comme morte, probablement aux *Premiers de l'Indous*.

CORON s. m. (Ico-ron). Terbin. Nom donné dans le Bas-Languedoc aux tentées qui se produisent dans le décordage et dans le lainage.

CORON (Colonia), ville du royaume de Grèce, dans la province de Messenie, au Morée, sur le cône N.-O. du golfe de même nom, au N.-E. du cap Gallo, à 36 kilomètres S. de Modon; 1,000 hab. Port peu de commerce peu important. Pendant une des premières guerres, la ville s'étaye sur une hauteur dominée par un vieux château vénitien; avec ses tours fortifiées et ses murailles crénelées, elle présente un aspect pittoresque, mais ne représente de remarquable qu'un quadrilatère vénitien tronqué de belle apparence.

Corone, qui semble occuper l'emplacement de l'ancienne Colonos, fut prise en 1685 par le Franco, Guidamme de Chabannes, et rendue en 1718 aux Vénitiens. En 1822, cette ville tombe au pouvoir du gouverneur des Espagnols, pour et reprise plusieurs fois par les Vénitiens et les Turcs, elle resta définitivement à ces derniers en 1718. Corone fut assiégée sans succès par les Russes en 1770, et occupée par les troupes françaises en 1828.

CORON (golfe du), nitrofuis golfe de Messenie, forme par la Méditerranée sur la côte méridionale de la Morée, séparé du golfe de Marathonin ou de Laconie par le cap Matapan.

CORONA (MADONA DELLA), bourg de la Valsesia (royaume d'Italie), province et à 8 kilom. N.-O. de Verceil; 1,500 hab. On y voit un ermitage situé dans un rocher très-pittoresque; c'est un lieu de pèlerinage très-suivi des Vénoisis et le Piemont. Le 18 janvier 1797, combat entre les Français, commandés par Joubert, et les Autrichiens.

CORONA (Leonardo), peintre italien, né à Murano, près de Venise, en 1561, mort en 1605. Il adopta la manière de Tintoret, s'efforça de rivaliser avec Palma le jeune, s'attacha à reproduire les effets du clair-obscur et laissa un élève distingué, Bichiaver d'Asmi, qui achève quelques-unes de ses peintures. Parmi ses ouvrages, dont on a un assez grand nombre à Venise, nous citerons : le *Fracture du Christ*, le *Jugement dernier*, le *Mariage de la Vierge*, le *Christ au jardin des Olives*, à Saint-Jean-Chrysostome, et le *Crucifiement* à Saint-Jean-et-Paul; le *Couronnement d'épines* et la *Flagellation* à Saint-Sébastien, etc.

CORONACH s. m. (Ko-ro-nach — mot celtique, peut-être analogue au latin *corona*, *chaud*, et au *coronach* au mauvais *Ave Maria*, de la même manière que le *gaine pudeur*, *coronach* se prononce *ko-ro-nach*). Dans le dictionnaire de Peter-Bourg, le *coronach* signifie *cri funèbre*, *pleur*, *pleur* et *gémissement* sur un cadavre, *chant*, *de la nature*, *âme*, *pleur*, *chant de douleur*, *chant de mort*, *poésie*, *chant de louange*, *hérit*, *éloge*, *lamentation*, *hérit*, *relaxer*, etc. Chant funèbre des montagnes d'Ecosse.

CORONADO (Caroline), femme de lettres espagnole, née en 1820 à Almendral (province de Badajoz), et de considérée, dès l'âge de 15 ans, par une *Ode au Jardin*, dans laquelle la modèle historien contient sous le nom de Fernando, et qui a reçu des éloges grands éloges. Lorsque Caroline vint à Madrid en 1838, le Lycée lui fit l'accueil plus amicale et lui offrit une place de membre honoraire. Elle a publié un ouvrage intéressant sur les voyages de Jean-Pierre Pierry, ancien ambassadeur de Charles-Quint, et de Philippe II, et de l'Espagne. On a édité un *Recueil de poésies* (1843) dans lequel on remarque, entre autres, le *Tableau de l'Espérance*, *consolée* et *Mélancolie*, et

laquelle elle se propose devrait la faire rechercher pour genre, dans les parcs et les jardins paysagers, les parties assez étendues dont le sol est de médiocre qualité. On l'emploie comme fourrage, mais il ne paraît pas que les bestiaux le recherchent beaucoup, du moins quand elle est en fleur, sur ou à trayer nouvelle ainsi dans les pâturages. Comme fourrage sec, elle convient assez aux bêtes à cornes; Yvart l'a recommandée, et on la cultive pour cet objet dans quelques localités.

La corroyère saine (*coronilla minima*) est aussi une plante vivace, très-petite, mais très-élégante, qui croît sur les rocs et les collines pierreuses, dans l'Europe centrale et méridionale. Ses tiges, couchées, sont assez fortes, presque ligneuses; il porte de beaucoup les bestiaux, et surtout les moutons, le mangent volontiers.

CORONILLE, ÉE adj. (ko-ro-ni-lle; *il* mil.). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux coronilles.

— s. f. pl. Section de la tribu des hélysarées, dans la famille des légumineuses, ayant pour type le genre coronille.

CORONINI-CRONBERG (Jean-Baptiste-Alexandre, comte), général autrichien, né à Goertz en 1754, embrassa la carrière des armes en 1771, devint lieutenant-général à la campagne de 1814, entra au service du duc de Modène (1816), qui le nomma ministre de la Guerre, devint chancelier du grand-duc François-Charles (1824), et fut chargé par lui de donner des leçons à son fils aîné, qui est actuellement empereur sous le nom de François-Joseph. A partir de cette époque, le comte de Coroninì avait reçu, entre autres, les grades successifs de feld-maréchal (1828), gouverneur militaire et civil de Servie (1830), commandant en chef du corps d'armée autrichien dans les principautés danubiennes, ban de Croatie en 1848, et gouverneur militaire et civil de la Hongrie. Il a été mis à la retraite en 1865.

CORONIS s. f. (ko-ro-nis — de gr. *korônê*, *corbeille*). Diplom. Marque que l'on faisait à la fin d'un livre ou à la fin de tout ouvrage dans les manuscrits grecs. Elle servait à marquer une crase, chez les grammairiens grecs.

— Ornith. Syn. de CORACINE.

— Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires.

CORONIS, fille de Phlégyas, inspire une vive passion à Apollon, qui la rendit mère d'Æsculape et de Coronis, qui, pendant qu'elle, dans, ayant après par un corbeau que Coronis lui était infidèle, Phlégyas, lui donna la mort en lui perçant le sein avec une de ses flèches, mais, ému de son sang jaillissant qu'elle y portait, et le remit au centaure Chiron pour l'élever. D'après d'autres mythographes, ce fut sous la coupe de Diana que fut tuée Coronis. — Un autre personnage mythologique du même nom, Coronis, fils de Caïnus, fut de la Phocide, pourvoire par Neptune, qui l'aimait, enlevée le secours de Minerve, fut métamorphosée par elle en corneille, et devint la compagne de cette déesse, qui, suivant comme mère d'Æsculape, dans bienfaisant, que Coronis est restée célèbre dans les religions de l'antiquité. Dans l'hymne en l'honneur de Æsculape, le poète parle « de la divine Coronis, qui refusa la dam de Apollon, étant le champ de Doulon, pour qu'il devînt la joie des hommes et l'épouvantement des cruelles douleurs. » Hésiode, dans un poème perdu, avait aussi célébré Coronis « habitante des collines pierreuses du temple de Doulon. » (Hésiod., *op. Strab.*, IX, p. 442; Cf. Meineke, *Vindic. Strab.*, p. 106.)

Coronis mourant, statue de marbre, de Simart, année de Troyes. Renversée par une flèche d'Apollon, Coronis est assez, appuyée sur le bras gauche; elle cherche, en expirant, à arracher le trait qui, percé le sein, la tête rejetée en arrière, dit M. Kyrès, exprime la douleur aux exagérations, et, malgré quelque lourdeur dans les formes, le corps est plein de souplesse et de grâce. Cette statue, l'un des premiers ouvrages de Simart, a été exposée au Salon de 1831.

La mort de Coronis a été représentée encore par le Dominiquin dans une peinture de la villa Aldobrandini, dont Bellori en nous donne une gravure. Un artiste contemporain a consacré à cette mythologie une belle tableau qui a été exposé aux Salons de 1850 et de 1852 : « Coronis, la mère d'Æsculape, l'ennemie de Apollon, avait, en cachant son crime, trouvé dédée à son fils par les Sicyoniens.

Le tableau, qui fut peint pour le prince Neptune, a été représenté par Giulio Carpioni au moment de sa métamorphose en corneille; elle s'élève dans les airs, et ne de sa tête a déjà pris la forme d'une aile. Cette peinture est au musée des Offices, à Florence.

CORONIME s. m. (ko-ro-ni-me — gr. *kô-ronimos*; de *korôné*, *corneille*). Antiq. gr. Chanson de certaines bateleurs qui quittaient la maison en masque, avec une couronne sur le jonc.

CORONIMUS, nom latin de la Coronne, en moyen âge.

CORONINÌ s. m. (ko-ro-ni-ni — du gr. *korônis*, *corbeille*). Ornith. Genre de coraciées amphipodes, de la famille des crevettes, comprenant dans espèces, dont l'une habite la Méditerranée, l'autre le Japon. Les coronines *naquent sur le ventre et dans une position horizontale*. (Ch. Lucien.)

— Encycl. Les coroplins ont quelque ressemblance avec les bulyres. Ils en diffèrent par des articles qui composent la dernière pièce de leurs antennes. Ils ont le corps presque cylindrique, les yeux saillants, le bouc divisé en sept anneaux supportant autant une paire de pattes, dont les deux premières sont terminées par une main à doigts crochus, mobiles et égaux entre eux. Les deux dernières paires de pattes ressemblent des pieds, des lames membraneuses en forme d'éventail, dont le bord inférieur forme sur la poche servant retenir leurs œufs et mûrs. Leurs petits, à leurs sortir de leurs œufs ressemblent, mais de formes pattes; l'extrémité abdominale est courbée en dessous et munie d'appendices, dont les deux dernières forment comme une trouve dans la vase des bords de l'Ob. Il se trouve en Amérique, et les Indiens, auxquels il fait une guerre sans relâche, l'ont à la longue complétement détruit. Ce ne petits crustacés d'agiter au tous sens, toutes les sortes de leurs extrémités, ce qui leur pour y découvrir leur proie; ont-ils rencontré un annélide, souvent cent fois plus gros qu'eux, ils le saisissent et le mettent aux d'accord pour l'attaquer et ensuite le dévorer; ils ne cessent les pattes, jusqu'à ce qu'ils aient tout dans la vaisseau, les mettent en pièces, et, ainsi, alors ils se jettent sur les mollusques et les poissons qui sont restés à sec pendant le marée basse, et sur les insectes qui ont été détachées des palmiers qui, dans le golfe de Mexique, forment des espèces de parcs à huîtres artificiels.

CORONOL s. m. (ko-ro-nol). Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de coronilles, dont aussi quelquefois, par extension, à l'autre genre.

— Encycl. Ce genre, dont le nom scientifique latin est *scorna*, forme le type de la tribu des coronilles, qui comprend les hélysarées des arbrisseaux, à feuilles alternes, entières, à pétioles souvent ailés, à fleurs jaunâtres ou verdâtres, solitaires ou diversement groupées, mêl un calice à trois lobes calcinés, un étendard ovale, ascendant sur deux rangs des étamines non soudées, et des gousses cylindriques, droites ou grand nombre, à une seule loge unicellulaire, à graines dépourvues de cordon, terminée par un stigmate en tête en oblong. Le Coronol ressemble à des coronilles, plus ou moins soudées entre elles en un masse charnue, pulpeuse, lisse, écaillouse ou hérissée.

Les *coronols*, qui portent aussi les noms d'*osse*, *aximine*, *cachenat*, *cherimoier*, etc., croissent dans les régions tropicales des deux continents, où plusieurs espèces sont indiquées comme cultivées; quelques-uns de ces espèces exotiques que présentent leurs nombreux noms, en effet, les plus avoir agréables; plusieurs espèces ont des fruits insipides, mais dont on sait tirer parti pour nourrir les animaux domestiques. Ce genre renferme une cinquantaine d'espèces, nous signalerons les plus importantes.

Le *coronol hérissé* (*annona muricata*), vulgairement *sapadille*, *anone hérissée*, *pomme de rosaire*, etc., est un petit arbre qui, par la taille et le port, ressemble assez à un poirier. Originaire des Antilles et des savanes de la Amérique du sud, il est aujourd'hui cultivé dans les régions tropicales des deux continents. Ses feuilles sont persistantes, et les fleurs, qui ne naissent toute l'année, ont une odeur agréable. Il produit des la réunissent nombre, et dans, dont fait par ou, des fruits en forme de cœur, qui pesent jusqu'à 4 kilogrammes. Ils ont une écorce épaisse vert jaunâtre, hérissée de pointes molles, recouvrant une pulpe blanchâtre, sucrée, blanche, parfumée, d'une odeur agréable et légèrement acidulée. Ils ont quelque ressemblance rafraîchissante; mais on n'en fait usage que lorsqu'ils ont atteint leur complète maturité. Dans cet état, après les avoir ouverts, on en mange la pulpe à la cuiller, et on rejette l'écorce, dont l'odeur est le plus fort désagréables. On les mange aussi cuits au four ou dans l'eau, que quelques-uns trouvent; l'est un aliment qu'on donne aux convalescents, on en fait aussi des crèmes et des boissons. Le fruit, qu'on obtient sec en vertu du venin, agréable et rafraîchissante, en revanche, mangé tout frais, ne se conserve pas plus de temps, et ne tarde pas à se transformer en vin vinaigre. Ils sont, en outre, antiscorbutique, tonique, toniques et antiscorbutiques. La variété à fruit arrondi, plus particulièrement appelée *pomme de rosaire*, a une chair très-parfumée, plus sucrée et plus parfumée. Les feuilles, cueillies dans le printemps, servent à faire des infusions maturatives.

Le *coronol cachenat* (*annona squamosa*), appelé *anone hérissée*, croît aux Indes orientales et aux Moluques, d'où il a été introduit aux Antilles et dans l'Amérique du Sud. Les fleurs ont une odeur forte et désagréable. Ses fruits mûrs entiers sont ceux de l'espèce précédente, sont beaucoup plus parfumés et rafraîchissants, et ils ne sont pas de grande taille, avant leur entière maturité, ils contiennent un bon aliment. Quand on en mange trop, ils deviennent laxatifs et ont des mêmes des vertiges; on évite d'en donner aux malades. Les vertiges du fruit est extrêmement, les graines, les bourgeons et les racines sont vénéneux, et ils ont des propriétés drastiques. Les racines renferment une matière tinctoriale rouge. Les feuilles servent à parfumer le thé.

Le *coronol de Pérou* (*annona cherimolia*) donne à la fois quatre fonnes, dont les noms du genre, et préfère même à l'ananas; en chaque, il est inférieur à l'ananas, mais plus sucré.

Le *coronol réticulé ou cœur-de-bœuf* (*annona reticulata*) est un bel arbre d'une forme régulière, d'un feuillage très-élégant, originaire de l'Amérique du Nord, dont il a été importé en Amérique. Ses fruits, presque sucrés, très parfumés, se conservent jusqu'à deux ou trois mois, et ils peuvent, en outre, s'utiliser comme aliment. Toutefois les colons engagent les mangeurs en nourrir en ont fait des conserves, et, en général, on les administre aux nègres ou aux animaux domestiques. On les emploie également en médecine, comme le quinquina. Toutes les diverses parties de cet arbre sont de même nature et possèdent, mais on en a aussi donné beaucoup exagérés des propriétés. Les racines, qui ont l'odeur du camphre, sont employées comme vermifuges. Le suc des jeunes rameaux est très-caustique.

Le *coronol marais* (*annona palustris*) est un arbrisseau qui croît au bord des eaux stagnantes, dans les lieux inondés et même dans les mares situées à l'Amérique septentrionale. Son fruit est aromatique, mais peu savoureux, et ne sert qu'à la nourriture des animaux. Il paraît meilleur dans la variété à chair rouge. Il s'applique communément pour *s'étiquer*, parce qu'en mourant où il tombe dans l'eau les affaiblit et en rendent la chair plus tendre. Le bois est léger et remplace le liège.

Le *coronol des forêts* (*annona spiletica*) est un petit arbre de 3 à 4 mètres de haut, assez bas, mais inférieur à ceux des autres espèces. Son bois, lisse et brillant, est assez mauvais, peut remplacer le tilleul pour la sculpture et l'impression des tissus.

Le *coronol glabre* (*annona glabra*) croît dans les régions centrales de l'Amérique et jusqu'à Mexique, Cuba, Haïti, etc. Ses fleurs sont peu parfumé; les indigènes et les nègres seuls les font usage.

Le *coronol du Sénégal* a, au contraire, un fruit très-savoureux.

Le *coronol cachenat* se recommande par sur son écorce aromatique et astringente.

Le *coronol pauchet* (*annona paucicta*) croît au bord des eaux, à la Guyane, où on lui sert à faire des lattes et des chevrons.

CORONSELIER s. m. (ko-ro-nsé-lié — rad. *coronol*). Bot. Nom vulgaire de l'anone marquise; Les coronseliers *ont des feuilles alternes et entières qui persistent après les fleurs*. (Dutour.)

COROT (Jean-Baptiste-Camille), célèbre

lyrée, ses parents le placèrent dans un magasin de commerce, où il resta huit ans. Mais le commerce n'était nullement le fait de Corot. Fils sonnin et respectueux, il se soigna, durant ces longues années, à la violente de ses, jusqu'au jour où la vocation éclata irrésistible. Enfant, il barbouillait un livre de dessins informes, et, plus tard, il griffonnait pourtant une bonne et une sentimentale malave. Employé, il put étudier les diverses formes de la nature, et, dans ses jours chômés, se bien qu'un matin, il décrira nettement le Pont-Neuf, et, dans ses heures vives, avec charme pour lui, qu'il s'y sentait complétement. Il fut alors, il dévoile à étudier la peinture. Il avait alors vingt-six ans.

Après délibération, on accède au vœu du jeune homme. Il entra dans l'atelier de Michelon et de Victor Bertin, les apôtres du paysage historique, et, il est très quelque chose de cette éducation pour aux être sinuoseux, et le premier, il prend nos mains à n'en pas tout à fait se débarrasser des nabites et barnabydes que curieusement, à mon avis, il conserve. Après, il va à Rome et Poussin. Corot aussi toujours, presque aux le voulez-vous, Poussin de Claude, Poussin après arcadienne, même dans les tableaux les plus modernes.

A part ses luttes contre le parti pris, l'ignorance, le naïveté et les jeux enfantin, la vie de Corot fut pleine de bonheur. Il se rendit en Italie dans l'année 1825, et y demeura quelque temps. Il fit le voyage en 1834, et visita Rome en 1843. Ces concerts ne furent pas la tradition, et il se trouvait ses paysages des environs de Paris, de Ville-d'Avray notamment, qu'il n'a plus qu'à les peindre.

Examinons maintenant l'homme et son œuvre.

Toute la vie de Corot est dans son atelier; il ne sortit que le nécessaire pour se nourrir. Il a conservé religieusement toutes ses chaussures; et, depuis ses campagnes de Rome où il a dû, pour nous peindre, aller, en, qu'à nos exigences les plus indécises, on ne rencontre un pas de plus, il ne sortira de son tout même des portraits.

Il a, lors en, pour, quelques artistes rechercher à Corot ses souvenirs de l'antique, puis un certain manques dans le trait, un certaine quelque superficiel, et, quelquefois ce quelque sorte, il est une qualité qui lui apporte aussi, mais pour, et, ne pouvait être à ce moment, les poésies de son, de feu, et, de, des intentions, les poésies de son, de feu, et, de, des intentions, les poésies de son, de feu, et, de, des intentions, les poésies, et, de, des centaines de petits paysages, étiés de ces, toutes d'arbres, un tout de prairie, un tout de ruisseau, un tout de chaumière, un tout, enfin, de nombreux portraits femmes, de femmes d'hommes, de femmes d'enfants, de femmes, portraits d'apparat pour la jupart; mais l'âme de pauvre, mais, mais, mais, mais maigre du bras et de corps; une *Lisette*, robe de moire jaune, cercle d'or dans les cheveux, tout, tout, tout, mais, mais, mais, mais rouge, à côté, un *Saint Sébastien* malheureux, et, et, et

la surface de l'étang s'élevait graduellement et se perd dans l'horizon. A gauche, un bouleau qui semble frissonner à l'œil, une clôture de pert carrelant de hautes futaies; une arche de peupliers, de bouleaux et de saules mêlés; la ligne noire d'un pont peuplier, lorsque par une branche transversale, nous laquelle se devoie un fond de jour vidé mouvent, non de ces intimes exquises qui font le désespoir des rivaux de Corot. Au-dessus de la flaque transparente, une tête de paysage intimé; puis enfin, à gauche, un gros chêne rongé de lichens, dont la tête de branches en forme d'anses, tranchant sur un sombre massif de bois.

Ces deux tableaux sont des merveilles; je ne saurais en rien dire d'aussi fin et d'aussi détaillé. Sur la même ligne cependant, il manque *Gué*. Une rivière que l'on voit par les chaînes, bordée à gauche par un terrain rocaux, piqué de vergetures, dans le milieu, par le pelouse, des bosses de sable jaune apparaissent à ébondants magres. Les eaux claire jaillent dans un bassin entre noire, entrée des profondeurs blanchées. Au-dessus de sommet des arbres alentes, une frêne grise mousse qui tient d'étain. Les vaches abordent; la nuance les ombre, la lutte nouvelle vers la rivière et haltent sous flanc de sa quinte. A travers le jonchiaux et les grumeaux à feuilles vertes, des roses blanches de l'horizon; au fond, un ciel de cendrées, une bande fondant la pierre et le pourpre, et arrivant, par gradation insensible, sur le de ses, au bleu d'azimes de cendrées. A gauche, une masse de chênes centenaires, comme un commencement de forêt druidique; embrassé une vaste végétation environnante, le sous, sur un roc d'une tournure presque bachique.

Et comme nous nous exclamions d'admiration : *Ce n'est pas fini cela*, répondit le peintre en riant, s'il arrivait un incendie, voici ce que je sauverais en premier. » Et il nous montra un tableau de *Lesh et ses filles*, dont nous avons pu nous rendre compte depuis sans la moindre exagération aucunement. Au fond d'une vallée sombre et inguiète, sur le mur d'un grand tombeau, de détacher l'angle en triangle rectangle, tracé par la main Lesh à demi vêtu et soutenu par une de ses filles, dans une porte des ténèbres, à vingt pas, le statue de sel. La côte monte sous un ciel coutrebaissé, traversé de zones lumineuses, et de monstrueuses fumées rougeâtres qui flottent en dessous le tableau des incendies dont les langues percent par-dessus la bande de l'horizon. Tout le fait un ensemble, sans un instant immense, une sorte d'aire de trouvaille les plus rares et les plus pures du pourpre et le soufre de la fournaise, gauche de l'ange, dans trouve d'autre demeurchés à coucher par l'oeuvre.

Quoi qu'il nous en coûte, nous avoumes ne point partager la prédilection du maître pour cette œuvre sensationnelle romantique, que nous désespérons de voir le moinsre de ses pages.

Tel est en ce moment, répétons-nous, l'art de l'atelier de Corot, « toute en lui ».

On peut appliquer à l'homme la qualification populaire de juste et bonhomme : « Bon comme du bon pain. » Exemples de rendre l'aspect quotidiennement charmant et irréprochable de la Fontaine du paysage.

Dans son atelier, M. Corot est vêtu d'une blouse de coutil bleu; le cou encadré d'un col haut, soutenu par une épaisse cravate noire. Les manches de cette veste moleskine sont de blanc et cachées ciaire sont pressées par une ceinture de toque de velours noir, qui forme des chemises en crenneux. Le front, haut et minimes, est traversé par deux sourcilles à la seconde circonflexe; l'œil, large, ouvert, cordial, mais, rusé, sous le sourcil, pénétrant et sourire qui va droit au cœur; le nez, aquilin et trop fin, est bosselé au milieu; les lèvres charnues et sensuelles, la supérieure relevée légèrement, et l'inférieure s'engage un peu dans l'opulent. Le dessous des paupières est plissé, le pattes d'oie suivre sont évanoui à l'angle des yeux, au-dessus du front, une ride en forme de V; le menton est percé d'une fossette; les joues, pottes et rondes, sont rapiées complètement. Corot cheveux, sauts, tourne, vive, dans une année, c'est une pinette sous fin. Il lisonne les oiseaux, prenche le cou, se campe sur ses jambes arquées, crabe son chapeau à entrisme avec son revolver, et s'arrête devant un chevalet. Le voici parti cherchant un paysage (au pipe) qu'il guère toujours. Il revient, trouvé la paisible, le pioresque, pour son Bas par-ci, une feuille par-là, passe toutes les dix minutes d'un paysage à un autre, fredonnant, chantant, rit de sa bonne santé, malade et transparente. Il tapoie sur l'épaule du visiteur, l'accoste d'un mot de chaque tableau, lui dit qu'il a fait naître, apprête et étale toutes ses boîtes l'une après l'autre : « Regardez-moi ça, est-ce gentil? Que diable-vous de ces toutes? Est-ce cela? » Il prend ensuite le visiteur par le cette bonhomie si franche, à cette verdeur, à cette présidence, qui, en lui seul, prévisionnel Cas n'ées de bonté et de simplicité inchantant.

« Il est des jours, vous dit-il transaillement, où j'ai mal qui pesée; ces jours-là, c'est mauvais. Les jours où ce n'est pas mal, c'est la paix sages (il croit aux pains sages, l'accoutumé bonnet) qui est vaut, et il a travaillé jour mal; j'aire c'est meilleur! C'est le pain sage qui a fait mes deux paysages. » (Les deux premiers que nous avons analysés en tête de cet article.)

Longtemps discuté, repoussé, hafoué par l'école historique et par le romantisme même, Corot a traversé la vie, riant à la misère, travaillant quatorze heures par jour, sans nouci des mauvaisories des jurys opposants. Un jy vandre, « disait-il pour se consoler; *si on y est rien!* Corot a pour lui toute la jeunesse; c'est le peintre des poètes. A force de patience, et entassant les chefs-d'œuvre les uns sur les autres, il a fait la lumière, le convoitée et le vraisemblable, sans l'âme des plus revêches. De reste, Corot n'a jamais pensé à peindre, et il ne saurait le plus, en dehors, bien entendu, de la race accadémique.

Comme tout véritable artiste, Corot sent profondément les choses toutes non formes. Shakspeare lui est familier, il l'a lu dans des éditions campagnes de mai; et la musique le jette dans une sorte de rêve. Nous avons l'indication de lui donnant comment il rapproche, et trouve qu'il nous rapproche, par son tableau, et indique les mesures principales de ses quatuors, tirés, mot en mot, 1847. Entre de Servandoni et de Machy, il aspire en 1828 au paysage historique, et fit une suite de dessins à grasses pour lapsagnes. Mais on qui le recommande surtout à l'attention de la postérité, c'est, avant le temps, le travail de la pierre et de la rivière, l'animal qui l'avaient frappé; et, en un, le pinceau reproduit les nuits et mille choses qui n'avaient pas encore pénétré dans le cerveau du peintre. On pourrait citer, toile à toile, le mouvement de ses pinceaux, qui n'y a rien d'exact et rien d'adjusté.

Voici les principaux tableaux de Corot : *Lesh et ses filles*; *le Dante*; *Diane et ses nymphes* (Salon de 1850-1853); *une Vue de la Cathédrale*; *la Tuilerie*; *le Pagiage du moulin du Lavandou*; *le Lac de Nemi*; *le Baptême du Christ* (à Saint-Nicolas-du-Chardonnet); *le Petit Berger* (au musée de Metz); *le Pont de Mantes*; *le Lac de Garda*; *le Lac de Mortefontaine*; *le Pont de Narni* (appartenant à M. le comte de Rochechouart); *l'Acide du soir* (impresses par M. Richard); *l'Acide du soir* (impresses par M. Lemaître); *le Pont de Narni* (appartenant à Londres, et de ses amis, et qu'il traduisit ultérieurement

notre civilisation, mieux instruite de ses intérêts et de ses droits.

• L'obscurité qui enveloppe l'origine des communautés d'arts et métiers n'est dissipée qu'en partie, dit M. Brébner. La situation économique des masses a encore accepté que bien peu l'attention des historiens. Les ouvriers les plus recentés ont, à vrai dire, compris dans leurs recherches le concours ordinaire de la vie de peuple, et dit quelques mots sur les faits saigneux des ateliers et des moisons mêmes de leur existence. Mais une histoire complète des ouvriers et du travail au moyen âge est encore à écrire. Un peuple seulement acquis, et à espérer, en partie, le diseite de renseignements dont nous nous plaignons, c'est qu'autrefois le travail n'était pas repoussé honorable. Dans l'antiquité, les professions manuelles étaient le lot des esclaves ou des prisonniers de guerre; et, pour contester ce fait, il n'est pas nécessaire de remonter au plus qu'aux Assyriens, aux Egyptiens et aux Pharaons; il suffit de s'arrêter aux Grecs et aux Romains. Sans doute, la science, l'art, la poésie, le culte de la liberté, les plus élevées préoccupent en haute brillant sur l'époque la plus fortunate de l'antiquité classique; mais cet art supérieur ne doit pas nous faire oublier l'oppression qui pesait sur les classes inférieures de la population, oppression qui les révolter et des guerres serviles se chargent d'élever de rapides protestations. Mais, si le manquait à l'antiquité, c'est la travail libre et l'honneur du travail, par conséquent l'élément le plus nécessaire de la prospérité et du développement politique de l'Etat; car la spoliation, l'oppression, et l'exploitation de la classe la plus nombreuse de la société ne forment pas des éléments de durée et de force. Tout le même civilisé, qui ne nous paraît ni des héroïsmes de la Grèce, ni des collèges d'artisans du moyen-âge, ne, pour ce, ne, pour ce, ne, pour ce

**Il nous resterait, si nous avions le dessein d'épuiser notre sujet, à examiner dans ses suites la condamnation portée sur les corporations par la science économique, mais nous devons hâtner notre travail. Quelques traits rapides tracés sur cette institution peuvent suffit pas suffit à expliquer l'impopularité dont elle est déchaînée frappée. Cette impopularité est pourtant bien naturelle. Dans une Confédérance prolétarienne des corporations n'apparaît pas du tréfonds. Au contraire, on leur a cette immense illusion d'avoir à rétablir le travail et d'avoir relevé les prétentions bourgeoises. Leur chronologie leur blanchit, il est vrai, favorables; l'artisan, qui n'était pas à bonne source les nouveaux maîtres des manufactures, fournissant des marchandises aux bourgeois, commerçant, dans la prospérité et devient un marché pour l'industrie; les artisans et les ouvriers habitaient ensemble, les uns ouvrirs, les autres d'abord repoussés par ensuite d'antagonisme, on simplement par envie; l'accroissement de la demande des produits des villes favorisait jusqu'à l'ouvrier, jusqu'à l'homme des étrangers. Les corporations, refuge des faibles contre les forts, montraient en outre à leurs membres une image des conditions protectrices, créaient une police intérieure, prévenaient sous de bons yeux, les leurs orphelins et de leurs veuvilles, enseignant une manière morale et de bonnes preuves et les compagnons, et même sur leurs propres membres qu'en fréquent à la prélude professionnelle, fournissant en conséquence d'ouvrageurs au corps de la ville, et en préparant indirectement à leurs bénéfices ceux-ci tout, en partie du moins, le lot des prétendures organisations, ainsi que le prouvent les documents du XIII et du XIVe siècle. Mais peu à peu des différences spécifiques de plus en plus rigoureuses intervinrent dans ces groupes laborieux : une spécialisation excessive y fondait d'un présent bonnes professionnel, qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas existé; les ressaques, à des prétentions absurdes. Lorsque les artisans furent devenus, par leur intelligence et leur effort, les seuls maîtres des ingénieurs des populations urbaines, et que les corps d'arts et métiers prétendirent à l'affranchissement d'un très-grand nombre de villes, au droit de vivre, ou de vivre, de vivre, de vivre, abus dont il avait injustes d'ailleurs en même temps, ils prirent des notions assez responsables. En effet, les princes, qui, jusqu'alors les plaques de la nature, droits de douane, d'usure, d'aide et de gabelle, en créèrent des monopoles, en dédommagèrent les seigneurs, leurs capitales, prenaient bientôt sur l'industrie, et l'obligeaient à chercher son bien-être, non dans le crayat tel, dans une réglementation de plus en plus étouffante. Les exactions les plus ... ont, dit M. Bouhier, une administration sans ordre, la corruption des fonctionnaires opprimaient le travailleur. Les classes opprimées dépendaient à la fin uniquement de la bonne volonté des princes et de leurs cours, dont la lutte leur permettait de l'exploiter, mais dont les mœurs dissolues, en pénétrant dans les couches inférieures de la société, commençaient un peu partout à ... du faire sentir dans l'administration des corporations. Avec le progrès de la civilisation, l'esprit de persécution et la dureté des commandés industriels s'amoindrissent et commencent de plus en plus en bonhille contre leur autorité, et, les classes opprimées, ne furent pas seules à en souffrir. « Un vaïgique entre période de décadence qui, au XVIIe et au XVIIIe siècle, succède à la prospérité commerciale et industrielle du moyen âge, ...

telle, plaît qu'elles ne le marquent. (J.-J. Rous.) *On ne saurait blâmer avec trop de force l'usage des corps et des lacets.* (Rousin.)

— Ensemble des parties physiques, des organes qui constituent un être matériel doué de la vie animale ou qui ne a été doué : *Les corps morts. Le corps d'un homme, d'une femme, d'un enfant. Le corps d'un animal. Le corps des insectes est généralement couvert d'écailles. Le corps des chenilles se mécamorphose en papillon. Tout une organisation de corps humains avec un artifice merveilleux.* (Bossu.) *Un homme d'imagination a imprimé que le corps humain est un fort bon corps, mais jusqu'à la vieillesse, et que le moment de la mort est le moment de la bonne santé. Il est objet qui nous reflètent par leur présence, notre propre corps ne est rien dont l'existence frappe le plus.* (D'Alembert.) *Le corps humain est une certaine forme dans laquelle puisent perpétuellement sa fluide et qui reflète son existence.* (Cuv.) *Notre corps est un endroit qu'il a une fidélité que le cacher.* (A. Kar.) *Notre corps est un corps poreux, d'où on crible, surtout pour l'air.* (Bazin.)

Le ciel n'a point encore, par de si doux accords, Uni tant de vertus aux grâces d'un beau corps.

CORNEILLE.

Déjà tous corps charmant se déploie avec grâce, Dessine à l'envi vers formes, ses contours.

DELILLE.

Juliette a quinze ans, et ses regards de femme Sous ce beau corps d'enfant dénoncent une âme.

TH. DE BANVILLE.

Il se prend souvent en ce sens par opposition à âme ou esprit, pour désigner : *Une langue exclusive la partie physique, matérielle, plus* [illegible] *animée de l'âme : Les corps n'aspirant à force de dormir ; mais l'esprit s'engraisse par le veiller.* (Montaigne.) *La gravité est quelquefois un mystère du corps inventé pour cacher les défauts de l'esprit.* (Rochef.) *Il y a des gens qui ont quelque chose défaut qu'ils aient au corps et à l'esprit.* (Le Rochef.) *Un corps mal fait, qu'il faut prendre sur fort belle âme.* (Boil.) *Le corps est un esclave qui a de l'âme.* (Vaub.) *Il est vrai de repos que lorsque l'âme a de la peine.* (Grimm.) *Que sont les peines du corps auprès des tourments de l'âme?* (Chateaub.) *Le corps souffrant, gêné dans l'obscure prison de le corps persuadait à l'esprit qu'il ne pouvait rien autre corps plus délié, plus parfait, plus spirituelle.* (Lamart.) *Le corps est l'enveloppe et l'organe de l'esprit.* (Bouteiln.) *Le corps n'est qu'un instrument au service de l'esprit.* (Gall.) *Le problème de l'esprit et du corps jusqu'à l'âme par le corps.* (V. Cousin.) *Celui qui sur le corps de l'homme ne voit rien de spirituel, qui ne le christianisme est aveugle de l'âme.* (Lamartine.)

— Constitution physique de l'homme, sorte : *Un corps infirme, robuste. Un corps débile. Avoir un corps de fer. Être le bonneur du corps. Un corps faible, faible de son corps ; il ne connaît ni la force ni la santé. La délicatesse affaiblit le corps, en dégénère le caractère.* (L. Faucher.)

Ce mal est tous ses corps, qui souvent tous les champs, Bien brouillant, au bon corps. A. FORTASSIN.

à Vie : *Traité à son corps. Un soldat est habituel à faire bon marche de son corps.*

Je dépends de vous corps pour corps.

LA FONTAINE.

— Fam. Homme, personne, individu : *Quels corps bons tous deux! C'est un homme, c'est que cette fe-nme. Vous être un drôle de corps. C'est un drôle de corps que notre nom Prudhomme ; il est drôle, comme on dit, de corps d'esprit, il a toutes sortes d'esprit, il est charmant.* (Vell.)

— Par ext. Partie principale; ensemble considéré indépendamment des accessoires : *Le corps de maison, d'une guitare. Le corps d'un pulte. Un corps de carrosse. Attaquer le corps de place, de la forteresse. Ce n'est là que l'ouvrage d'un académicien; ni celui de l'Académie ainsi pulvérisé, ne pouvant, en ne rassemblant une infinité de doutes, mais encore il est vraisemblable qu'il affermerait et fervent ce quelque sorte le corps de la langue.* (Fréron.) *Lorsque Tuni est simple et éclairé, il regrend le corps que tout le corps de la ville doit.* (Mass.)

— Corporations, membrons : *Prendre du corps. Cette femme est belle, mais elle a trop de corps.*

— Solidité, épaisseur de certaines matières, consistance de certains liquides; force de certaines substances, propriété de certaines matières alcooliques : *Ce parchemin n'a pas assez de corps. Voilà une étoffe qui paraît avoir du corps. Ce vin a trop peu de corps. Il faudrait qu'il eut plus de corps. Ce vin, ce cognac prendre de corps. Ce parchemin, ce papier, ce florsac est plus de corps que crue de Saint-Yenne et sont aussi fins.* (A. Lucchi.) *Condition énergique : Il faut donner du corps à toutes les instructions qu'on veut insinuer dans l'esprit et le cœur.* (Fréh.) *Le zèle de Dieu gravait au comme le bon sens qui le versait à ses hâtes ; il le donnait de la vie et du corps.* (Bossu.)

— Fig. Consistance, existence sensible et comme matérielle : *Leur cœur donne un corps à la morale en la mettant sous les yeux des toutes les idées justes, une âme à tous les corps* (E. de Gir.)

— Particulièrem. Corporation, association de personnes jouissant des mêmes privilèges, soumises aux mêmes devoirs, exerçant la même profession, ou remplissant les mêmes fonctions : *Le corps de l'État. Le corps de la noblesse, du clergé. Le corps des marchands. Les différents corps de notre. Le corps municipal. Le corps enseignant. Le corps universitaire. Le corps de l'église est un corps mystique, dont Jésus-Christ est le chef, et dont les fidèles sont les membres. Les individus perdurent quelquefois, mais les corps et les sociétés ne perdurent jamais.* (Chateaub.) *Le corps de l'armée, ne pouvant presque toujours à soutenir quelque solitude, ne pouvant en manquer. Le corps d'ingénieur et l'année de la société sont dans le corps ; mais, dans le corps, l'individu, quoique plus implacables que les individus.* (Chateaub.) *Un corps, c'est l'épitome immortel.* (Lamart.) *Toute liberté, tout pouvoir est tout entier tout dans le corps électoral.* (Proudh.) *Les corps qui se recrutent eux mêmes peuvent se vipser par peu de l'opinion, par la partialité par le mépris de l'intérêt de leur nature.* (Proudh.) *Il ne faut pas croire qu'un corps enseignant puisse impunément se faire des ennemis en trop grand nombre.* (Hemon.) *En Angleterre, jusqu'au XIV siècle, le corps de la nation, dit un vieil historien, ne se mêlait guère que de pêcher, gardiens de bêtes à viande et à laine.* (E. Talon.)

— Dans les grands corps on a vu de tout temps se glisser des drôles parmi d'honnêtes gens.

VOLTAIRE.

Voilà l'empire romain tombant de toutes parts, Le grand corps se renversant sous maines gens. Longuement dépravés, sans honneur et sans vie.

VOLTAIRE.

— Collection, recueil : *Corps des lettres grecs, des historiens latins. Corps de l'histoire de France. Corps de l'histoire de l'Asie mineure, droit romain. Dans un temps où chaque ville, chaque bourg en avait un, et où, en outre, chaque un avait général des coutumes, et, enfin, nouvelle ressource dans un moment toutes les lois particulières sont longtemps et toujours chaque lieu du royaume.* (Montesq.) *Dès l'âge moyen, et dès l'origine de la monarchie, naquit déjà les matériaux de l'Esprit des lois, par un ancien recueil de lois et coutumes, qui, plus tard, composent le corps du droit civil.* (D'Alemb.) Ensemble de règles ou de principes : *Toute religion a son corps de doctrine. Le corps de canons de décrétales et de nos histoire.* (Lamartine.)

— *Repas de corps*, Repas pris en commun par les membres d'une même compagnie, d'une même association.

— *Esprit de corps*, Intérêts, uniformité dans la manière de voir et de se conduire, chez les membres d'une corporation : *Ce qu'on appelle esprit de corps, comme toutes les sociétés.* (Voll.) *Ce n'est pas seulement dans le ministère qu'on prend l'esprit de corps.* (J.-J. Rous.)

— *Corps de ville*, Ensemble des officiers municipaux, ou gouvernementaux administrant chaque localité qui était formée des officiers municipaux, des officiers de justice, des officiers, Corps chargés des fonctions législatives ou gouvernementales administrant chaque ville : *Le corps de ville, le législative, les ministères, le conseil d'État : Les grands corps s'élèvent et les petits se rétrécissent, aux mains usagés, que l'essentiel ne se trouvait que après.* (Montesq.) *Les corps vivaient rapidement nous avait ; ils se vient et se renouvelaient, et, dans ce mouvement, les vivants font quelquefois le mal comme le bien, sans intention.* (La Rochef.-Boud.) *Les corps municipaux, qui, dans le XIV siècle, ont été comme des pensions guérefest.* (Chateaub.) *Le corps législatif.* Nom donné à la chambre actuelle des députés. *Corps politique*, Nation en assemblée nationale : *Le terme est le plus que le corps politique se dessine.* (Ital.-varol.) *Le corps politique, pris individuellement, peut, dans le cas contraire, se faire corrompu, mourir et semblable à celui de l'homme.* (J. J. Rous.) *Le corps politique, pris collectivement, administratif et judiciaire.* (Corps diplomatique, Ensemble des ambassadeurs et des ministres qui résident auprès d'un même gouvernement : *Le doyen du corps diplomatique a complimenté l'empereur.* (Corps de garde, Ensemble des soldats qui composent une compagnie.

— *Corps germanique*, Ligue de princes et religieux allemands formant un commencement du XIII siècle.

— *Corps d'armée*, Nom par lequel on désigne tous les autres autres que la Terre : *Rodolier le marcher des corps d'armée. Les corps d'armée ne peut comme les corps célestes : ils ont beaucoup d'éclat et peu de repos.* (F. Bernard.)

— *Corps d'une devise*, Figure de la devise, par opposition aux paroles, que l'on appelle *âme de la devise.*

— *Corps mort ou simplement corps*, Cadavre, corps privé de vie : *Enterrer un corps. Embaumer un corps. Les ancêtres brûlaient les corps. Disséquer un corps. Faire l'autopsie d'un corps. La peur des corps morts est une superstition ancienne et ridicule.* (Bailly.)

Que de corps entassés que de membres épars!

BACINE.

Je ne sais si ce n'est mieux mais il me semble A ces morts si hérés repos! N'a tiéné dans mes bras qu'un corps défaut.

BACINE.

Partout, partout le cortège noir bouqueté; Partout les vers ont des corps à manger.

A. BARBIER.

— *Corps sans âme, Corps privé de vie*, Être ou objet inconscient, dépourvu de quelque chose : *Essentiel, dont l'homme l'empêche d'arriver à son but : Une armée sans général est un corps sans âme. Un corps sans âme, Église en corps mystique, dont Jésus-Christ est le chef, et dont les fidèles sont les membres. Les individus perdurent quelquefois, mais les corps et les sociétés ne perdurent jamais.* (Chateaub.) *Le corps sans âme, Ce qui est presque toujours à soutenir quelque solitude, ne pouvant en manquer. Le corps d'ingénieur et l'année de la société sont dans le corps sans âme.* (Mme Desmarons.) *Une belle année sans général est un corps sans âme. Le corps sans âme.* (Prévost-Paradol.) *Le pouvoir souverain, désorienté, ne saurait que devenir :*

Ainsi, je suis à Paris, triste, pauvre et malade, Ainsi je ne trouve de mon cœur que le corps.

DORANDO.

— *Corps et biens*, Les personnes et tout ce qui les propriétés : *Le maître n'en peut user et biens.*

— *Corps et âme*, Entièrement, sans réserve : *L'ouvrier dépendait du regard de l'autre comme un corps et âme de la pensée. Il faut que l'âme au irréfléchit.* (Chateaub.) *Il est corps et âme que du Jésus, Jésuite et théologien, l'est livré corps et âme au gouvernement du temps.* (Proudh.)

— *Tout que l'âme ma battre dans le corps*, Tant que je vivrai.

— *Tout l'entier et le corps*, Se dit de deux personnes qui sont toujours ensemble. *Prendre l'entier pour le corps*, Prendre l'apparence pour la réalité.

— *Faire de son corps une boutique d'apothicaire*, Se soigner, se droguer, se faire de beaucoup de remèdes sans être malade.

— *Faire folie, être folie de son corps*, Se dit d'une femme qui s'obstine à se parer.

— *Faire corps neuf*, Rétablir un santé, un corps, après une maladie longue et dangereuse : *Il faut que le gouvernement des chevaux qu'on a mis au vert.*

— *Faire corps*, Adhérer fortement, ne formes plus qu'un seul objet : *Ces deux branches ne forment corps ensemble.* (Fréh.) *Il est impossible de les disjoindre sans les briser.* 8 Fig. Être fondu ensemble, ne former qu'un seul tout : *Ils ne forment qu'un corps, et partire se tournent à la façon des parties d'un corps ensemble.* (H. Talon.) *Ils ne forment en deux corps.* Être réunis pour les liens d'une société affectueuse.

Il est riche en vertu, cela vaut des trésors; Et puis son père est mi n'étions qu'un en deux corps.

BOILEAU.

— *Avoir deux le corps*, Posséder comme ensemble naturelle : *C'est un homme qui n'a rien mal à le corps. Il faut que le corps et l'homme a bien le corps.*

— *Faire corps avec le corps*, Faire renaître, obliger à faire, à supposer : Si le pouvoir avoir qui plaisir ou à tors Du leur faire revoir leur nouveau corps

CORNEILLE.

— *Avoir le double du corps*, Être robuste, vigoureux : *Il faut avoir le double du corps.* *Il quereille et bat tout le monde; il a le double du corps.* (Mme Desmarons.) *Il faut avoir le double du corps qu'il faut avoir pour exercer dans tous les arts.* (Voll.)

— *Avoir un corps*, Avoir à subir, être impliqué dans : *Avoir une accusation criminelle, un corps.*

— *Passer sur le corps de*, Collaterer et fouler aux pieds : *Passer sur le corps n'un régiment, pour passer à l'ennemi : Lorsque j'ai pu : Pour retourner vers l'ancien régime, il faut passer sur le corps de la nation tout entière.* (Chateaub.) *L'emporter de haute lutte sur le corps, Se dépêcher à : Il faut passer sur le corps par des subalternes.* (Mass.)

— *Tomber sur le corps à quelqu'un*, Le maltraiter, être tombé de mal à le corps : *Il est rudement tomber sur le corps.*

— *Le corps vaut, Corps d'un* : Qui saint conserve comme religion : *On trouve dans les entretiens du grand monde de corps saints.* (Fréh.) *Le corps qui ne vaut rien, Corps saint.* (Fréh.)

— *Corps de garde*, Corps d'armée : *Le corps de garde du roi.* (J. J. Rous.) *Le corps administratif*, Nom l'empire de la constitution de 1791, les Assemblées chargées de l'administration des départements, des districts et des communes du royaume, ils étaient élus pour deux ans, le roi pouvait les suspendre; mais l'Assemblée nationale pouvait seule prononcer leur dissolution. Ils se divisaient en *conseils de département, conseils de district, conseil général de la commune, directoires de département*, à la ministérielle personnelle. *Il a dans sa maison quatre de corps.*

— *Jurisp.* Personne, par opposition au bien : *Il y a obligation corporelle dans. Séparation de corps et de biens. Selon ordonnance : Attendu qu'en obligeant plus de corps que de biens.* (Bornier.) *Corps de délit*, Trace, matérielle et directe du délit, objet du délit, le délit est tombé, comme le cadavre dans la mesure, les serrures brisées dans son effraction, etc., et, en général, tout ce qui satisfait : *Corps de preuves*, Réunion de preuves, de plusieurs espèces, constituant ensemble une preuve complète : *Les corps de preuves*, Mots dans lesquels sont composant une succession. : *Le corps, Le corps du crime, Le corps du délit. Exercer une contrainte par corps.* 2 Prise de corps, Jugement ordonnant l'emprisonnement d'un débiteur : *Ses créanciers ont obtenu contre lui une prise de corps. Un jugement qui prononce la prise de corps ne libère, n'en rende contre nous pour une somme et un jugement.* (Fr. Bernard.)

— Art milit. Réunion considérable de troupes : *Un corps d'armée. Le corps de réserve. Le chef du corps. Le chef du corps. Le corps. Rejoindre son corps. Un corps de cinq mille hommes : ils fait partie du corps. Ces grands corps sont d'autant plus forts et plus agissants, qu'ils ne sont pas gênés par les impatientes, les mouvements et de leur force.* (Fréch.) *Il paraît que les Antiques ont été des siècles trous de grande dimension et de différentes formes.* (Condill.) Ensemble des officiers et des soldats qui servent à une arme spéciale : *Le corps du génie, de l'artillerie, des aspirants, des ingénieurs, des officiers, des travaux, d'infanterie, d'infanterie.* 2 Corps franc, Corps volontaires qui ne représentent pas de soldat et font une guerre de partisans : *Corps d'état-major*, Ensemble des officiers sans troupes qui servent auprès des généraux et des maréchaux. 3 Corps sanitaire ou Corps de santé, Ensemble des officiers de santé, pièces de chirurgiens, de pharmaciens, d'infirmiers, attachés à un corps : *Le corps, un flotte, un port.* 4 Corps de garde, Poste tonique qui monte la garde : *Rentrer au corps de garde.* Le corps, Le corps de garde : *Le corps un canon.* (Acad.) 6 Fig. Moyen de travailleur et de persévérance : *Le manœuvre fait l'amour des sujets, qu'en le plus puissant corps un manœuvre de corps.* (Montesq.) (V. Hugo.) 1 Loin où se tient cette petite troupe : *Entrer au corps un canon. Être conduit au corps un canon. Le corps de garde, Le corps un canon sur toute la côte pour tous les repos? Mademoiselle, Mademoiselle, Mademoiselle, pénétrez de corps de garde, Italiens, Italiens, pénétrez de corps de garde, Les rencontre chez des soldats sans cétoin :*

Les quintiles que je bannie Restent au pen le corps de garde.

DORANDO.

J'aime les astiquets qu'un corps de garde impose ils ressemblent toujours.

LA FONTAINE.

— Forid. *Corps de place*, Ensemble des soldats, des officiers, des ouvriers, qui forment une enceinte continue autour de la place.

— Mar. *Corps mort*, Appareil composé d'un bateau fortement construit et posté, ayant un bout de chaîne adapté à un ancre ou une ancre bergne et qui a qu'une petite. 2 Corps flottant quelconque, propre à porter le câble à la grande ancre : *Le corps du vaisseau* [illegible] *Corps mort de la*, Ensemble des vaisseaux, Corps de bâtiments, qui forment une enceinte continue autour de la place.

— Mar. *Corps mort*, Appareil composé d'un bateau fortement construit et posté, ayant un bout de chaîne adapté à un ancre ou une ancre bergne et qui a qu'une petite. 2 Corps flottant quelconque, propre à porter le câble à la grande ancre : *Le corps du vaisseau* [illegible] *Corps mort de la*, Ensemble des vaisseaux, Corps de bâtiments, qui forment une enceinte continue autour de la place.

— Hydraul. *Corps mort*, Poutrelles qui traversent un lit d'un rivière, servant à lever la maçonnerie.

— Numism. Empreinte, figure quelconque d'une médaille.

— Théâtr. *Corps de ballet*, Personnel des danseurs du ballet : *Le corps de ballet du théâtre : Le corps de ballet de l'Opéra. Les corps de ballet du théâtre de Bruxelles se composent de huit mille danseuses.* (L.-F. Lurcher.)

— Mus. *Corps de rechange*, Cylindres de diverses grosseurs qui l'on adapte à un cor, cuivre ou trompette, pour le rendre plus aisé dans le ton voulu, tout en atténuant comme à la mesure du cor.

— Manège. *Assiette de corps*, Se dit du cheval quand il a les côtes longues, amples et les cuisses.

— Fauconn. Se dit de l'oiseau quand il est trop gras et qu'il a le vol lourd.

— Archit. *Corps de bâtiment*, Grande maçonnerie, mais la charpente et la menuiserie. 2 Corps de bâtiment, Partie de la façon de la partie principale d'un bâtiment, considérée indépendamment des accessoires : *Un bel architecte trouvaille au corps de bâtiment; s'il ne songe ni à le cour ni au portail.* *Un ouvrage n'est qu'un assemblage confus de parties magnifiques, qui ne tout pas faites les uns pour les autres.* (Montesq.) *Le corps de bâtiment*, Se dit aussi d'une construction détachée du bâtiment principal : *Il occupe un petit corps à la cour sur le dessus.* (Acad.)

— Théâtr. Type d'une scapagnolette, *Corps*

jaie le piston. *Corps de soude*, Ensemble d'allierges, mises les unes à la suite des autres, à Dunc Fabricant de tissage. Réunion d'un certain nombre de maillons garnis et superposés. *Corps plat*, Montage sur un seul corps. *Corps de platine*, Plaque métallique sur laquelle sont fixées les différentes pièces dont l'ensemble constitue la platine des armes à feu portatives.

— Typogr. *Corps de lettre*, Dimension totale du caractère, dans la partie qui porte l'œil, *Corps de dix, de douze points*. *Corps intermègne ou irregular*, Ancien nom des caractères que l'on nomme aujourd'hui *Bâtarde, gaillarde et mignonne*. *Corps de pointe*, Partie de la gaîne couverte par la cuisse.

— Calligr. *Corps d'une lettre*, Pleins considérés indépendamment des déliés.

— Orav. Partie du burin qui est aligulée en biseau, considérée au point de vue de ses dimensions.

— Print. *Corps perd*, Couleur claire, poste sur une autre couleur claire.

— Chim. *Corps simples*, Ceux qui sont composés par des molécules simples et toutes formées d'atomes de même nature : *Le eau est composé de deux corps gazeux, l'hydrogène et l'oxygène. Les racines sont, en philosophie, ce que les corps simples sont en chimie.* (Homan.) *Corps composés*, Corps formés de molécules identiques entre elles, mais constituées non-seulement par des atomes de différente nature : *La rouille est un corps composé, qui est formé du fer et d'oxygène.*

— Méd. *Corps étrangers*, Corps introduits accidentellement dans nos organes, ou qui y trouvent sans faire partie de l'organisme.

— Anat. Nom donné à divers organes : *Corps caverneux, corps aéré, corps cilié, corps, etc.* CAVERNEUX, VITRÉ, CILIÉRÉ, etc. *Corps pyramidal*, Faisceau vertical de fibres. *Corps strié*, Masse grise, située à la base du cerveau de l'homme et qui contraste avec la blancheur des parties environnantes.

— Bot. *Corps calleux*, Petite protubérance calleuse qui se trouve à la base de la gaîne de certaines fleurs, les haricots, les pois et la plupart des graines de légumineuses. *Corps cotylédonaire*, Syn. de cotylédon. *Corps de mot*, *Corps intermédiaire*, Nom donné par les anciens botanistes au bois et au liber de jeunes des tiges. *Corps ligneux*, Partie liégeuse de la tige des arbres, comprise entre la moelle et l'écorce. *Corps vermiformes*, Syn. de VERMICULÉ MORPHOLOGIQUE et CRÉNÉ. PELET. V. VARIÉGAT.

— Lat. adv. *En corps*, Toute la corporation ; même, ensemble et d'un commun accord : *Amnistie en corps à une ordonnance. Le parlement y assista en corps. L'Université en corps se prosterna au pied du trône pour demander grâce.* (Lamartine.)

Et le même en corps vient exprès d'y monter, Pour jurer sur vos lois, sur yeux de jupiter.

CORNEILLE.

— *A mi-corps*, Par la moitié du corps, jusqu'au milieu du corps : *Être pendu à mi-corps à la fenêtre. Être enfoncé à mi-corps dans la mare.*

— *A bras-le-corps*, Par le corps avec les deux bras : *Saisir quelqu'un à bras-le-corps.*

— *Corps à corps*, Corps contre corps, et se saisissant l'un l'autre : *Lutter corps à corps. En combat corps à corps. Dans les pays où il y a des lions, il y a aussi des chasses royales du lion, des chasses à corps.* (L. de St.-F.)

On lutte corps à corps dans la même bouteille. Dans la cuve, parmi les cannes renversées, Les clapotis des tons et les cris des bleuets.

MIRB et A. MARRIS.

— L'âme fugoit vive, énergique, présente : *Volontiers aimait mieux observer corps à corps, pour se nourrir avec lui dans les repris qui sont traités, Mademoiselle.*

Ryme, on n'un pas vraiment, jeune dieu sans cœur, D'amoupar corps à corps les détroits de la race.

BARBIER.

— *A corps perdu*, Étourdiment, sans réflexion, précipitamment, sans respect du tour : *Je comprends le théâtré, et commence les concerts se livrent de la peur en prient à corps perdu au milieu du feu.* (H. Boyle.)

— *A son corps défendant*, Pour se défendre, en se défendant contre son gré : *Il a été tué, C'est à son corps défendant.* F. Ulgiaire ad, à contre-cœur : *Il fait quelque chose à son corps défendant.*

Mais l'âge dans son sang a mis ce qui manque, Et l'on sent qu'elle est grande à son corps défendant.

SAINTE-BEUVE.

— Loc. interject. *Corps-Dieu*, Sorte de juron : *Corps-Dieu! Tête-Dieu! Ventre-Dieu! répondit le capitaine.* (V. Hugo.)

— Loc. substantive. *Haut-le-corps*, Action de se lever en sursaut : *Quand il en fut à cet être, il fit un HAUT-LE-CORPS, et sauta de son lit, bondissant de fureur.* (Marmontel.) V. HAUT-LE-CORPS.

— Synthèses. Bon, robuste, vigoureux, nerveux, solide, beau, gracieux, magnifique, admirable, droit, roide, dégagé, proportionné, flexible, souple, mince, svelte, élancé, élant, sec, étique, desséché, amaigri, exténué, usé, épuisé, affaibli, débilité, malade, délicat, infirme, débile, fragile, défaillant, languissant, percus, dégénéré, lassé, contrefait, difforme, infecté, voûté, bossu, monstrueux, épais, lourd, déformé, mentit, brevy, méconnaissable, froid, glacé, immobile, pâle, sanglant, mourant, livide, putride, infect, blanchâtre, verdâtre, décomposé.

— Homonymes. Cor, cors aux pieds et cor, corne de chasse.

— Antonymes. Ame, esprit.

— Encycl. V. Armes.

— Hist. *Corps des marchands*, Assemblage de personnes exerçant le même commerce. Les diverses communautés reunies formaient une seule et unique corporation, dont les chefs-lieux du métier de soie commerce principaux et les chaînons principaux. Jusqu'à la première moitié du XIVe siècle, les drapiers, les épiciers, les merciers, les fourreurs, les pelletiers, les quatrièmes, des pelletiers; la chiquisme, des marchands, et enfin les bonnetiers. Ces six corps avaient le privilège de porter la robe et le chaperon. Les marchands drapiers avaient leur entrée publique à Paris; les maîtres et les jurés de ce métier, le jour de leur présentation le premier corps, commençaient à la porter devant le roi, ordinairement dressé hors des tentes, à la porte Saint-Antoine. Les cinq autres corps, chacun à leur tour, les suivaient dans l'ordre ci-dessus. Les maîtres et les gardes des orfèvres n'en étaient pas dispensés, et ils portaient jusqu'au Louvre.

Les six premiers corps avaient pour devise un homme avait, tenant dans son main un faucon de bagueries qu'il s'efforçait de prendre par un oiseau, avec cette devise : *Vouloir conquérir fraudrem, pour faire quelque chose.* Les marchands drapiers seuls, leur commerce fleurissait et leurs privilèges étaient plus étendus que les autres corps, il y avait le corps de métier des libraires, enlumineurs, relieurs et

est déposé sous plusieurs clefs, et confié à la communauté, qui en prend soin. Tous les ouvrages d'or et d'argent fabriqués à Paris et dans l'étendue de la prévôté doivent y être apportés pour être marqués, après avoir été essayés à la coupelle et à l'eau-forte, avec cette exactitude qui garantit la vérité publique, et qui donne tant de réputation aux ouvrages d'orfèvrerie de cette bonne ville. Les orfèvres ne tardèrent pas à joindre à leur industrie (ouvrages d'or et d'argent) le commerce des diamants et des perles fines. Dans le titre compilé *d'orfèvre, jouailler, metteur en œuvre*, porté nébuleusement par chacun des membres de la corporation. Le brevet valait 18 livres et le maîtrise 1,200.

Dès la règne de saint Louis, c'est-à-dire en 1260, le corps de l'orfèvrerie jouissait d'une prérogative très importante, qui lui avait un caractère particulier dans la maison commune du corps. C'était des commissaires nommés par règlements; elle était administrée par six gardes ou prudhommes choisis parmi ceux; ils prêtaient serment entre les mains du lieutenant de police et en la cour des monnaies. L'apprentissage était de trois années, les fils de maîtres en étaient exempts; le compagnonnage était de trois ans. Le chef-d'œuvre était obligatoire pour tous, ainsi que la condition de 1,200 livres que la nouvelle maîtrise était tenu de fournir.

Les gardes, nommés à l'élection, étaient tenus d'accepter la charge sur la présentation leur profession d'orfèvre. Outre ces six gardes, on produisait chaque année à l'élection de quatre maîtres qui prenaient le titre d'aides à gardes.

Le corps des marchands de vin devait son établissement à Henri III, avant son règne, le commerce du vin, soit en gros, soit en détail, était presque libre, et, pour la faire, il suffisait d'obtenir la permission du chef-d'œuvre de police, pour Paris, et des seigneurs qui avaient le droit de ban, pour les provinces. Les statuts de cette communauté étaient rédigés en vingt-neuf articles. Les maîtres étaient gardes, au nombre de quatre, étaient tenus de prêter leur nomination, et nul ne pouvait être reçu maître s'il n'avait fait son apprentissage de quatre ans, ou s'il n'était fils de maître. Il était défendu aux maîtres d'exercer le détail de vendre du vin en cabaret, et d'exercer tant qu'ils appartiennent au corps. Les charges et maîtrises et gardes ne pouvaient en être d'office en 1691, furent incorporés au corps des marchands de vin le 12 juillet de même année. Il y avait douze marchands du vin et vingt-deux cabaretiers suivant les coutumes.

Corps de métier. Ils étaient les premiers ouvriers d'une même profession, d'abord mêmes; ensuite, ils formèrent entre eux une société, ou métier, pour la défense de leurs intérêts.

En 1673, on ne comptait que 60 corps de métier. Un édit de mois de mars de la même année les fit monter à 83, et le rôle du concile de 1691 les porta à 126. Les chefs de ces corps en communauté, il y avait depuis que Jacques Cœur avait institué des prudhommes, reconnaissant les vous, dressaient les délibérations, recevaient les apprentis, étaient présents à la réception du maître chef-d'œuvre, quand ils naissaient la maîtrise, faisaient les visites dans les boutiques au magasin, saisissaient les ouvrages mal faits ou défectueux, étaient chargés de faisiere commun du corps, en faisaient observer les règlements et les statuts, en un mot, étaient chargés de tous les intérêts de leur communauté.

Les principaux édits donnés pour l'établissement des jurés, leur élection, leurs droits, leurs maîtres, furent rendus sous Louis XIV et Henri IV. Louis XIV en donna un au mois de mars 1691, portant suppression de tous les maîtres et maîtresses, syndics et jurés en titre d'office. Cet édit attribuait à ces nouveaux officiers les mêmes droits, prérogatives et privilèges dont avaient joui les anciens, mais avec augmentation de droits et d'émolument. Il suffisait, pour parvenir aux offices, d'avoir dix ans de maîtrise actuelle; des fils de maîtres en avaient qui ne satisfaisaient à aucune exigence de métiers avaient chacune un clerc nommé par les jurés pour les faire exercer, tantôt les écritures, etc. La jurisdiction des corps des marchands et de métiers était celle des consuls, créée par un édit de Charles IX en 1563. Les marchands, corps, à Paris, fournissaient un nombre quatre conseillers. Cinq qualités étaient indispensables pour parvenir au consulat: d'être en vivre de marchand, être Français, habiter la ville du consulat, être de bonnes mœurs et avoir passé par les charges dans son corps.

La jurisdiction représentait l'exécution et les autres officiers commerciales, celles qui concernaient d'autres matières étaient du ressort des juges municipaux.

Voilà quelles étaient les communautés constituées en corps de jurande, au moment de la Révolution; les autres métiers s'avaient, soit librement, soit avec privilège, mais sans avoir des maîtres à leur tête; on bien ils étaient compris dans diverses corporations qui réunissaient plusieurs corps d'état dans la même communauté. Nous allons en donner l'énumération.

Les aiguilletiers avaient été érigés en corps autres petits outils servant aux orfèvres, cordonniers, bourreliers et autres. Aucun aiguillettier ne pouvait être reçu maître qu'il n'ait atteint l'âge de vingt ans, qu'il n'ait été enseigné pendant quatre ans, qu'il n'ait ensuite servi les maîtres trois années en qualité de compagnon, et qu'il n'ait fait un chef-d'œuvre, à l'exception toutefois des fils de maître, qui étaient reçus après un seul examen. Chaque maître avait tenu d'avoir en magasin particulier, dans lequel il devait exposer une table déposée chez le procureur du roi au Châtelet.

Les commissaires des aiguilletiers de Paris, les substituant qu'avec peine vers le fin du 17e siècle, et les maîtres étaient plus qu'au nombre de cinq ou six, elle fut unie à celle des aiguilleurs, par un édit de Louis XIV, au mois d'octobre 1695. Le nombre des jurés fut réduit à trois, deux étoupiers et un aiguillettier. Enfin, pour les aiguilletiers, les maîtres prêtaient serment le 11 août 1764, les commissaires étaient choisis parmi les plus riches et chalcotiers de Paris furent réunies et incorporées en 1776, les aiguilleurs, les tuiteurs, aiguiers, pour ne faire qu'un seul et même corps de métier.

Le corps des aiguilleurs et celui des épiciers ou formaient qu'une seule communauté, régie par des statuts communs, ainsi nommés ou ce qui touchait le commerce. Le corps des épiciers était gouverné par quatre jurés, dont qui étaient choisis parmi les maîtres apothicaires. L'apothicaire devait connoître et les corps mêmes de l'épicier, du pouvait mettre apothicaire qu'après avoir donné des preuves certaines de sa capacité. Le chef-d'œuvre qu'il était tenu de présenter à Paris pendant quatre années, mais des boutiques et magasins des maîtres. Il produisait les certificats établissement qu'il avait rempli pendant quatre ans, et ces étaient examinés dans une assemblée générale de tous les maîtres apothicaires, et après cela, ils devaient le présenter à la Faculté pour le faire examiner, et ensuite, il était tenu de faire un chef-d'œuvre, à l'exception toutefois des fils de maître, qui étaient reçus après un seul examen. Chaque maître avait tenu d'avoir en magasin particulier, dans lequel il devait exposer une table déposée chez le procureur du roi au Châtelet.

Les commissaires des aiguilleurs de Paris ne substituant qu'avec peine vers le fin du 17e siècle, et les maîtres étaient plus qu'au nombre de cinq ou six, elle fut unie à celle des aiguilleurs, par un édit de Louis XIV, au mois d'octobre 1695. Le nombre des jurés fut réduit à trois, deux étoupiers et un aiguillettier. Enfin, pour les aiguilletiers, les maîtres prêtaient serment le 11 août 1764; les commissaires étaient choisis parmi les plus riches et chalcotiers de Paris furent réunies et incorporées en 1776, les aiguilleurs, les tuiteurs, aiguiers, pour ne faire qu'un seul et même corps de métier.

Le corps des aiguilleurs et celui des épiciers ou formaient qu'une seule communauté, régie par des statuts communs, ainsi nommés ou ce qui touchait le commerce. Le corps des épiciers était gouverné par quatre jurés, dont qui étaient choisis parmi les maîtres apothicaires. L'apothicaire devait connoître et les corps mêmes de l'épicier, du pouvait mettre apothicaire qu'après avoir donné des preuves certaines de sa capacité. Le chef-d'œuvre qu'il était tenu de présenter à Paris pendant quatre années, mais des boutiques et magasins des maîtres. Il produisait les certificats établissement qu'il avait rempli pendant quatre ans, et ces étaient examinés dans une assemblée générale de tous les maîtres apothicaires, et après cela, ils devaient le présenter à la Faculté et de deux médecins professeurs en pharmacie; après ces diverses formalités, ils étaient admis par le lieutenant de police, et les trois gardes apothicaires et par les maîtres, dans les mêmes formes que les épiciers. L'admission avait lieu au vote; lorsqu'un aspirant était reçu, le lieutenant de police en prévenait ou candidat qu'il pouvait subir l'examen de l'acte des plaintes, dont étaient exempts les fils de maître; pour les maîtres, il devait faire un chef-d'œuvre et à prêter serment devant le lieutenant de police, et le lieutenant de police, qui pouvait continuer le commerce et tenir boutique ouverte, ils étaient admis au serment, et parvenaient par les maîtres et gardes apothicaires; toutefois, elles ne pouvaient faire aucun métier.

Le corps des armuriers, qu'on appelait aussi armoriers, fabriquait des armures, et ceux qui leur donna des statuts et les origes en 1407, ils étaient au nombre de douze jurés, qui étaient nommés et prenaient abolis, ils furent remplacés en 1467 par des jurés, et en 1467 ils ne pouvaient être faits par les maîtres armoriers-beaumiers comprenaient les harnois, cuirasses, brassards, et les boucliers.

Le patron du corps était saint Georges.

Il y avait quelquefois plusieurs corps de métier en dehors de celui des armuriers; ils étaient administrés par quatre jurés, dont deux que année; tout maître devait avoir son poinçon pour marquer ses produits, l'empreinte de métal ne devait pas dépasser 18 carats. L'apprentissage était de quatre années, et il était exigé deux ans de compagnonnage, tandis que quatre années de compagnonnage. Le chef-d'œuvre était fait par les maîtres armoriers-beaumiers comprenaient les harnois, cuirasses, brassards, et les boucliers.

Le patron du corps était saint Georges.

Il y avait quelquefois plusieurs corps de métier en dehors de celui des armuriers; ils étaient administrés par quatre jurés, dont deux que année; tout maître devait avoir son poinçon pour marquer ses produits, l'empreinte de métal ne devait pas dépasser 18 carats. L'apprentissage était de quatre années, et il était exigé deux ans de compagnonnage. Le chef-d'œuvre était fait par les maîtres armoriers-beaumiers comprenaient les harnois, cuirasses, brassards, et les boucliers.

Le patron du corps était saint Georges.

Il y avait quelquefois plusieurs corps de métier en dehors de celui des armuriers; ils étaient administrés par quatre jurés, dont deux que année; tout maître devait avoir son poinçon pour marquer ses produits, l'empreinte de métal ne devait pas dépasser 18 carats. L'apprentissage était de quatre années, et il était exigé deux ans de compagnonnage. Le chef-d'œuvre était fait par les maîtres armoriers-beaumiers comprenaient les harnois, cuirasses, brassards, et les boucliers.

Le patron du corps était saint Georges.

Les boutiquiers étaient au nombre de douze jurés, qui étaient nommés et prenaient abolis, ils furent remplacés en 1467 par des jurés, et en 1467 ils ne pouvaient être faits

prient des opérations chirurgicales, et obtiennent être reçus en corps nous le titre de barbiers-chirurgiens, en 1612, les chirurgiens de Saint-Côme, c'est-à-dire les premiers, prétendirent, moyennant une fusion d'après, et, le 17 octobre 1655, les deux communautés n'en formèrent qu'une; de nouveaux statuts furent donnés en 1699, et les lettres patentes qui les autorisèrent furent données le 3 février 1781; le premier surgeon de roi y était élu chef et gardes des privilèges de la chirurgie du royaume. L'apprentissage était de trois ans; les jeunes gens n'étaient devant servir pendant six ans comme aides. Le corps des chirurgiens portait comme armoirie d'azur à trois billes d'or et sur fond de la fleur de lys.

Les cloutiers formaient un corps de maîtres qui par quatre jurés; l'apprentissage était de cinq ans, plus deux années de service.

Les coffretiers-malletiers formaient deux corps en 1581, le second créé sous Charles-Quint, et ceux-ci, en service; deux jurés étaient chargés des affaires de la communauté, qu'un apprenti avait commencé des fabriques.

Le corps des coutiers possédait des statuts de 17 janvier 1394; l'apprentissage était de quatre ans, dont dernier exemptait du service du maître.

Les statuts des coutiers furent présentés aux états-généraux assemblés sous Charles IX, il y a une chambre communauté qui était composée d'officiers et de maîtres en charge; outre le syndic, le doyen et deux maîtres des métiers, elle était encore gouvernée par deux jurés de cour tenant, en la communauté susdite, deux jurés; deux jurés de chambre, quatre jurés de la visitation royale et ordinaire, quatre, trois huissiers, trois gardes de nuit et un clerc. Les étoffeuses ne pouvaient se faire que dans la halle aux cuirs et en présence du lieutenant du roi. On ne pouvait être reçu à la maîtrise qu'après avoir été apprenti et aide chef d'œuvre, à l'exception des fils de maîtres.

La communauté des couteaux était divisée par huit jurés, dont quatre s'appelaient jurés de la communauté, et quatre, jurés de la maîtrise royale. Un maître devait, avant que d'être juré, avoir été trente ans maître, et ils avaient également deux jurés du mortenay pour la maîtrise des couteaux. Les chandeliers formaient partie de cette communauté, dont les statuts remontaient au XIVe siècle.

Les maîtres pouvaient le qualification de maîtres fermes, coutiers, graveurs et demeurs; les statuts du corps étaient de 1394, et avaient été confirmés par plusieurs rois de France; ils étaient, en outre, de deux jurés, assisté le chef-d'œuvre et recevaient les apprentis à maîtrise.

La communauté des coutiriers était divisée par six jurés, et le corps était divisé en quatre chaires de coutiriers; celles-ci étaient, celles-ci en fines et celles-ci en parvitées; les bottes, l'apprentissage était de trois ans, avec obligation de chef-d'œuvre.

Le corps des couvreurs avait des statuts renouvelés par Charles IX en juillet 1560. Ils avaient quatre jurés et gardes, l'apprentissage était de six ans, avec obligation de chef-d'œuvre.

Les distillateurs furent érigés en corps de jurandes, en octobre 1638; les statuts y étaient qualifiés maîtres en l'art et métier de distillateur d'eaux-fortes, eau-de-vie et autres eaux, ayant et exerçant, en vertu de leurs dépendances; les statuts comprenaient vingt-deux articles. Deux jurés étaient élus, et ils faisaient observer; l'apprentissage était de quatre ans, et l'apprentissage obligatoire de deux ans. On ne pouvait obtenir la maîtrise qu'à vingt-quatre ans. Par arrêt du parlement, en de 23 mai 1746, les distillateurs étaient nommés à la jurandes; le corps prendrait le titre de la cour des monnaies, pour tout ce qui concernait les métaux et la confection des monnaies.

Les doreurs se subdivisaient en plusieurs communautés. Ceux qui faisaient le doreur à l'huile et en détrempe sur le bois, le plâtre, le pierre et autres matières, faisaient de corps du corps des peintres. Les doreurs sur cuir formaient un corps de jurandes; ils avaient des statuts étaient à peu près les mêmes que ceux des peintres. L'apprentissage était de cinq ans. Les doreurs sur cuir s'appelaient trois d'ancienneté, et quatre jurés; ils étaient de cuivre et les marchands marciers et les peintres. Il leur fut fait défense de prendre d'autre qualité que celle de doreurs sur cuir. Leurs jurés furent chargés d'y tenir la main.

Le corps des maîtres experts et jurés écrivains étaient gouverné par un syndic et quatre anciens maîtres. L'âge des apprentis était vingt-cinq, obligé à dit-huit ans pour les fils de maîtres.

Les émailleurs, verriers, faïenciers formaient un corps érigé le 4 juillet 1564; quatre jurés étaient chargés de son administration et de la réception à la maîtrise; l'apprentissage était de cinq ans et deux jours.

Les mahaliers étaient à cire d'office dans la vicinité et les faubourgs de Paris; ils jouaient plusieurs vin, faisaient bourse commune, et formaient un corps qui avait son syndic et ses officiers.

Les maîtres épaminiers formaient un corps dans lequel nécessitait les ouvriers-terminés; l'apprentissage était de quatre années et la compagnonnage de cinq.

Les éventaillistes furent institués en corps de jurande en décembre 1673; ils étaient admisterés par quatre jurés; le durée de l'apprentissage était de quatre années, avec compagnonnage et chef-d'œuvre.

Les ferrailleurs, crocmen de vieux fers furent réunis en communauté vers 1695. Les serviers-tiliers faisaient partie de ce corps de métier.

La communauté des fondeurs fut des statuts en 1781; ils furent renouvelés, augmentés, corrigés par lettres patentes de Charles IX; ils n'étaient encore changement qu'en vertu de lettres patentes du mois de décembre de juin 1766 et lettre d'office par Louis XIV. Ils étaient gouvernés par quatre jurés, dont un commandé, il y fit ajouté quelques articles. La communauté était administrée par deux jurés; l'apprentissage était de cinq ans.

Les fondeurs-ferrailleurs et les brasseurs de draps ont des statuts à partir du 16 mai 1343; ils furent réformés en 1407 par Louis XI, et en 1567 par Charles IX; ils étaient commandé statut gouvernés par quatre jurés et quatre, et l'apprentissage était de six ans.

Les fourbisseurs formaient un corps qui les qualifiait maîtres jurés fourbisseurs et gardes-ceinturons; ils étaient gouvernés par deux jurés anciens statuts, confirmés par Henri II, renouvelés par Charles IX, et en 1581, et par Louis XIII en 1610. Cinq maîtres, jurés, qui se renouvelaient tous les ans, étaient chargés de statuts par le procureur du roi, entre les mains duquel ils prêtaient serment. L'apprentissage était de six ans. Il y avait des maîtresses dans cette communauté; une ordonnance de la ville avait décrété, le 14 mai 1648, que les gardes des maîtresses fourbisseurs. Les rois, dans leurs ordures, avaient accordé aux fourbisseurs marchands du fraisis ferrures et ouvroirs.

Le corps des fondeurs en suif avait des statuts de 1341; Henri II, en mai d'avril 1554, Charles IX, en mai 1566, et Louis XIII en septembre 1618, leur accordent des lettres patentes. Ils étaient gouvernés par quatre jurés formant par Louis XIV; l'apprentissage était de trois ans, et il ne pouvait être reçu à la maîtrise qu'après trois années de service à la profession d'un chef-d'œuvre.

Les gaînetiers étaient gouvernés par leurs statuts, maîtres gaînetiers-fourreliers et couvreurs en cuir bouilli. Leur apprentissage était de jurande de un 18 mois, ou ne fut variable. Leurs statuts furent confirmés par Henri IV, 1549, donnés sous le règne de François II, et confirmés par Louis XIV, en 1654, et des lettres patentes. L'apprentissage était de six ans, avec obligation de chef-d'œuvre, et la maîtrise, à l'exception des fils de maîtres.

Les gaînetiers-fourreliers furent réunis en corporation sous Philippe-Auguste, en octobre 1196. Ils furent renouvelés, confirmés et augmentés par Louis XI en mars 1456 et 1463, et augmentés de la jurandes de maîtres et marchands gaînetiers-fourreliers et couvreurs en cuir bouilli. Leur corps était gouverné par quatre jurés, et l'apprentissage était de six ans, avec obligation de chef-d'œuvre.

Les gaînetiers et gaînetiers, réunis en corps de métier, avaient des statuts jurés des deux sexes.

Le corps des fondeurs en cuivre, jaune et neuve, avait maîtrise et jurande, qu'en 1631, par le demande qu'il en avait fait au roi, des compagnons offrirent. Cette communauté remontait à la juridiction privilégiée de la cour des monnaies, et jouissait des droits de six ans. Le corps était représenté par quatre jurés.

Les boisiguiers reçurent leurs premiers statuts en 1311, et ils furent confirmés en 1384 par François Ier, en 1554 par Henri II, en 1572 par Charles IX, et en 1580 par Henri III. Ces statuts furent réformés et renouvelés par Louis XIII, en 1614, et ils ont été lettres patentes qui obligeaient les maîtres et gardes de ce corps à faire élire et célébrer une messe du premier dimanche de chaque mois pour la prospérité de la mission royale. Le nombre des gardes était fixé à trente, la durée de l'apprentissage était de huit années, avec obligation d'un chef-d'œuvre.

Les jardiniers étaient réunis en corps en 1475, et leurs statuts furent confirmés par Charles VIII, et confirmés par Henri III en 1580. Ils furent confirmés en 1645, et de nouvelles lettres patentes leur furent données octroyées en 1644. Les jurés étaient au nombre de quatre; la durée de l'apprentissage était de quatre ans, et le compagnonnage de deux ans avec obligation d'un chef-d'œuvre.

Les imprimeurs et les libraires ne formaient qu'une seule communauté, sous le nom de corps de la librairie, à laquelle furent unis les fondeurs d'imprimerie. L'édit de 1686 et la déclaration du 23 octobre 1713 doivent être considérés comme les véritables statuts de ce corps; ils se composaient de 69 articles. Les libraires et imprimeurs demeurèrent dans l'enceinte de l'Université, et les apprentis devaient obtenir un certificat de recteur pour être reçus maîtres. Les libraires, gens lettrés, pouvaient le nom de clercs, libraires; ils formaient partie du corps de l'Université et jouissaient des privilèges y attachés, aux termes de l'article 1er du règlement de 1723, avant comme : « Les libraires et imprimeurs seront censés et réputés du corps et des suppôts de l'Université de Paris, distingués et séparés des arts mécaniques, et jouiront des mêmes droits et prérogatives dont jouissent les maîtres, et l'observation du présent règlement leur tient lieu de statuts, et ne peut être reçu à la maîtrise qu'après un apprentissage de quatre ans, et un compagnonnage de trois ans, qu'il n'ait vingt ans accomplis, qu'il ait un certificat de bonne vie et mœurs, et qu'il ait trois ans, à temps chez deux maîtres de l'Université. Il ne sait encore être muni d'un témoignage de catholicité et de vie et de mœurs, et qu'il ait un renoncer, et de fois de la librairie par-devant les syndics et adjoints du corps, et qu'il ait quatre ans de maîtrise, et fidèrer de communion, dont deux devaient être de maîtrise, et deux de compagnonnage, et deux de maîtrise, dont deux devaient avoir été imprimeurs, et deux de compagnonnage, et deux, et cette de librairie-imprimeur 1.500. Ayant 1.200, et 1.500 pour un taille-page n'étaient que de simples compagnons; mais ces compagnons avaient droit de prendre des nouvelles communautés, dressée le 20 avril 1661, les forment érigés en corps de jurande; en 1686, ils reçurent des statuts. Deux ans plus admirablement leur communauté; l'apprentissage était de quatre ans, et le compagnonnage de deux ans, avec obligation d'un chef-d'œuvre, et obligation d'un fils de maître.

Le corps des lapidaires ne le cédait pour l'ancienneté qu'à ceux d'autres communautés, et leur statuts de 1341 furent encore confirmés, n'étant composé que de compagnons ouvriers. Leur corporation fut dissoute en 1789, et ils avaient été donnés par saint Louis; ils furent confirmés depuis par Philippe de Valois. Les lapidaires étaient au nombre de douze, assistés pierreurs de pierres naturelles; ce fut en 1585 que leur corporation fut dédoublée par Henri III; leurs nous supposerons, pour régler en corps de jurande, leur apprentissage, leur compagnonnage de deux ans, avec obligation d'un chef-d'œuvre, et obligation d'un fils de maître.

Le corps des lapidaires ne le cédait pour l'ancienneté qu'à ceux d'autres communautés, et leur statuts de 1341 furent encore confirmés, n'étant composé que de compagnons ouvriers. Leur corporation fut dissoute en 1789, et ils avaient été donnés par saint Louis; ils furent confirmés depuis par Philippe de Valois. Les lapidaires étaient au nombre de douze, assistés pierreurs de pierres naturelles; ce fut en 1585 que leur corporation fut dédoublée par Henri III; leurs nous supposerons, pour régler en corps de jurande, leur apprentissage, leur compagnonnage de deux ans, avec obligation d'un chef-d'œuvre, et obligation d'un fils de maître.

Les lapidaires-pierreurs avaient des statuts assez anciens, qui se trouvent rapportés dans une sentence du prévôt de Paris de 1521. Ils étaient au nombre de douze; l'apprentissage était de quatre années et le chef-d'œuvre obligé, à l'exception des fils de maîtres.

Les limonadiers furent érigés en corps de jurande le 8 janvier 1678, mais ce corps ne subsista que jusqu'à la fin de 1704, où il fut supprimé et réuni à celui des cabaretiers; les maîtres qui le composaient de fermer bouteilles. En 1706, ils avaient obtenu des lettres patentes qui les rétablissaient; mais, par arrêt du parlement du 19 février 1707, et du 3 juillet 1709, on leur rétablit le communauté, qui fut encore détruite en septembre 1704, et les limonadiers ne furent définitivement rétablis qu'en 1711 et 1712, et ils ne pouvaient plus de nouveau, ce qu'ils avaient été rétablis en septembre 1704, et leur corporation fut dissoute

es février 1587 ; Louis XIV les modifia et les renouvela en novembre 1664 ; trente-sept articles les composaient ; les officiers du corps étaient deux grands jurés, deux maîtres de confrérie, deux petits jurés et le doyen des maîtres. On exigeait cinq ans d'apprentissage, deux ans de compagnonnage et un chef-d'œuvre.

Les pêcheurs formaient deux corps, celui des pêcheurs à verge, et celui des pêcheurs à engins ; leurs statuts avaient été confirmés par Louis XIV, en 1664. Ils étaient aussi qualifiés maîtres de poisson d'eau douce.

Les peintres, sculpteurs, graveurs, enlumineurs se formaient en un seul corps, dont les statuts remontaient à 1361. Charles VII les modifia en 1430, et Henri III les confirma en janvier 1583, en réglant que l'apprentissage serait de cinq ans et le compagnonnage de quatre.

Les perruquiers furent érigés en corps de jurande par la même ordonnance, laquelle contenait trente-six articles ; ils furent remoulés, augmentés et enregistrés au parlement le 7 septembre 1718, et contenaient alors soixante-neuf articles, dont l'observation était confiée à six gardes, pris-et-élus, et jurés.

Les plombiers-fontainiers formaient un corps dont les statuts datent de 1399 ; il était régi par six principal et deux jurés ; l'apprentissage était de quatre années et le compagnonnage de deux.

Les premiers statuts des plumassiers et leurs lettres d'érection en corps de jurande ont été donnés par Henri IV en juillet 1599. Ils furent confirmés en 1612 par Louis XIII et en 1664 par Louis XIV ; la communauté avait deux jurés ; l'apprentissage était de six années et le compagnonnage de quatre ; en 1691, les charges de jurés de ce corps furent érigées en titre d'office. Les fils de maîtres étaient exempts de chef-d'œuvre.

Les potiers d'étain formaient un corps gouverné par quatre jurés et gardes ; leurs statuts avaient été donnés par Henri III en 1585 ; quatre ans et celui du compagnonnage, trois ans, avec obligation d'un chef-d'œuvre, dont les fils de maîtres étaient exempts ; ainsi que du payement de leurs droits pour l'obtention de la maîtrise.

Les potiers de terre étaient érigés en corps de jurande avant le règne de Charles VI ; Henri IV leur donna des lettres de confirmation au mois d'avril 1597 ; jusqu'à cette époque de quatre, l'apprentissage était de six ans.

Les relieurs ne furent érigés en corps de jurande que sur la fin du XVIIe siècle, et en maîtrise particulière en août 1686 ; jusque-là les relieurs avaient fait partie du corps de la librairie ; les jurés gardaient la maîtrise de six ; l'apprentissage était de trois ans et le compagnonnage d'une année seulement ; nul ne pouvait être reçu maître avant l'âge de vingt ans.

La communauté des rôtisseurs de Paris était une des plus anciennes. Son premier statuts, les qualifiant d'yeux et de bras-droits des doyens d'eau, dataient de 1256, les nyers, des veuves rôtisseurs, étaient en même temps chacuniers. Les jurés gouvernaient leur corps, conservaient avec un syndic ; l'apprentissage était de deux ans et le compagnonnage de deux ans.

Les peintres vitriaires de Paris prenaient la qualification de tissutiers, rubanniers, frangiers ; leurs premiers statuts dataient de 1362 ; en 1584, ils en avaient d'autres, qui furent confirmés par Louis XIII, augmentés et remoulés en 1645 par Louis XIV, et de nouveau confirmés par Henri IV en 1591, par Louis XIII en 1611. Quatre jurés gouvernaient la communauté. L'apprentissage était de quatre ans, ainsi que le compagnonnage. Le chef-d'œuvre était obligatoire.

Les nacres-femmes formaient un corps spécial ; leur apprentie devait être de la religion catholique et avoir trois années d'apprentissage ; nulle femme ne pouvait exercer si elle n'avait été reçue à Saint-Côme. Les statuts de la communauté étaient mêmes dans ceux des maîtres chirurgiens.

Les salpêtriers demeurèrent longtemps libres d'exercer leur profession comme les libres-tenderiers ; mais, en 1618, ils obtinrent d'être réunis en communauté, et d'avoir des jurés et des maîtres et gardes.

Les serviteurs, robinetiers et carreleurs de seniliers furent réunis en corporation sous Charles VII, en 1441. Louis XI approuva leurs statuts en 1467, ainsi que François Ier, en 1516, Charles IX en 1566 et Henri IV en 1594. Leurs derniers lettres de confirmation leur furent données par Louis XIV en 1659. Les jurés étaient quatre, gouvernaient la communauté ; ils étaient au nombre de quatre ; il leur était adjoint huit prud'hommes. L'apprentissage était de deux ans, et le compagnonnage avait reçu à la maîtrise sans avoir fait son chef-d'œuvre, à moins qu'il ne le voulût.

Les selliers-lorniers-carrossiers étaient régulièrement du corps des éperonniers, mais ils s'en séparèrent en 1650, et obtinrent des statuts particuliers, qui furent réformés en 1676. Cette communauté était dirigée par quatre jurés-gardes ; l'apprentissage était de six années, et le compagnonnage de quatre ans, avec production d'un chef-d'œuvre pour tous autres que les fils de maîtres.

Les serruriers furent érigés en corps de jurande en 1411, sous Charles VI. Ils furent changés et renouvelés par Louis XIV en 1658 ; ils contenaient soixante-huit articles. La communauté était gouvernée par quatre jurés et un syndic ; l'apprentissage était de cinq ans, ainsi que le compagnonnage.

Les tabletiers formaient un corps de métier dont les statuts remontaient à 1307. Henri III les confirma en janvier 1578, et Henri IV en 1600. Louis XIV y apporta, en 1691, certaines modifications. La communauté était administrée par des jurés ; l'apprentissage était de six ans, et le chef-d'œuvre était obligatoire.

Les taillandiers formaient une communauté dont les statuts remontaient à 1296 ; ils formaient en quelque sorte quatre corps d'état : les taillandiers proprement dits, les vrillerses, les tailleurs de limes et les ouvriers en fer. Les statuts leur étaient communs ; ils furent réformés en 1372, en 1478 et en 1583 ; Louis XIII les confirma en 1611, et Louis XIV les augmenta en 1664. Quatre jurés gouvernaient le corps ; l'apprentissage était de cinq ans, avec obligation de produire un chef-d'œuvre pour la maîtrise. Plusieurs sortes de métiers étaient englobés dans cette communauté.

Les tonneliers formaient trois corporations différentes : les tonneliers-coopérateurs, les tonneliers-cerclés, et les tonneliers-cuvetiers ; mais les deux premiers étaient de trois ans, ainsi que le compagnonnage, et le troisième, de quatre ans, ainsi que le compagnonnage.

Les tanneurs avaient des statuts qui leur étaient déjà donnés en 1345, par Philippe de Valois, et qui stipulaient l'existence de quatre jurés-maîtres-gardes-chargés-du-bien-de-la-communauté ; l'apprentissage était de cinq ans.

Les tapissiers formaient autrefois deux communautés : les tapissiers-haute-lisse, tapissiers-sarrasinois et rentraiture, et celle des « courroyeurs, peintres et tapissiers » ; mais la jonction en fut ordonnée par un arrêt du parlement de novembre 1582, et les statuts patentes donnés par Louis XIII en juillet 1626. Il y avait quatre jurés ; l'apprentissage était de six ans, et le compagnonnage de trois ans ; pour parvenir à la maîtrise, le chef-d'œuvre était exigé. Plusieurs métiers étaient leurs statuts furent rendus, notamment par juillet 1648 et par mars 1650 et 1664.

Les teinturiers du grand teint et du petit teint formaient deux communautés ; les subdivisions étaient en trois branches : les teinturiers en soie, en laine ou en fil. Peut-être, l'apprentissage était de quatre ans et le compagnonnage de deux.

Les tondeurs de draps avaient des statuts qui furent confirmés, en 1583, par Henri III, et successivement par Louis XIII, en 1611, et Louis XIV, qui octroya des lettres patentes, le 7 mai 1725. L'apprentissage était fixé à six ans, et le mieux disant (probablement à la cour des monnaies) trois maîtres jurés-gardes-chargés-du-bien-de-la-communauté.

Les tisserands furent érigés en corps de jurande, le 18 janvier 1368 ; Charles VIII, en Henri IV en 1606 et Louis XIII en 1640 confirmèrent leurs statuts. L'apprentissage était de quatre ans, et le compagnonnage de deux ; vertus par quatre jurés.

Les tonneliers de Paris avaient été formés en communauté fort ancienne. Leurs premiers statuts de Paris datent de 1342. Ils furent confirmés et augmentés par Louis XI en 1477, Charles VIII en 1484 et François Ier en septembre 1515. Quatre jurés gouvernaient ; ils étaient à la tête de cette corporation, avec deux prud'hommes ; le doyen du métier prenait la qualité de grand garde. L'apprentissage était de deux ans ; le chef-d'œuvre était requis pour parvenir à la maîtrise.

Les tonneliers formaient un corps mêlé, dont les statuts remontaient à un règne de Charles VII ; ils furent modifiés et augmentés par Charles VIII, en 1484, par Louis XII et François Ier, en 1530 par Henri III, en 1599 par Henri IV, en 1607 par Louis XIII, et en 1651 par Louis XIV. Ils avaient quatre jurés ; l'apprentissage était de deux ans.

Les tuiliers, briquetiers, fuisiniers, potiers-de-terre, furent érigés en corps de jurande par Charles V, en 1369 ; leurs statuts furent confirmés par Louis XIII en novembre 1611, et par Louis XIV, en 1664. Quatre jurés gouvernaient la communauté ; l'apprentissage était de trois ans, et le chef-d'œuvre requis à la maîtrise devaient un chef-d'œuvre en chair et en poisson. Les cuisiniers des seniliers étaient réunis à la communauté et formaient quatre jurés à la maîtrise sans apprentissage.

Les vinaigriers furent érigés en corps, en mai de 1467, qui furent confirmés par lettres patentes de Louis XI et réformés par Charles IX en 1561.

Les vinaigriers furent érigés en corps de jurande, par Charles VI, en 1399 ; ils ont les premiers statuts qui leur furent donnés par le prévôt de Paris furent homologués le 18 octobre 1394. Ils furent dans la suite changés et modifiés par Louis XII en septembre 1514, Henri II en janvier 1549, Charles IX en avril 1567, Henri IV en 1594 et Louis XIV en 1658. Quatre jurés gouvernaient la communauté. L'apprentissage était de quatre ans, le compagnonnage de deux ; le chef-d'œuvre était obligatoire, hormis pour les fils de maîtres. On n'était reçu à la maîtrise qu'après dix années de réception dans le corps.

par Louis XIV en 1666. L'apprentissage était de quatre ans et le compagnonnage de six. Quatre jurés gouvernaient la communauté ; deux notaires de charge choisis parmi eux étaient remplacés par voie élective.

Les vidangeurs furent érigés en corps de jurande antérieurement à 1656, époque à laquelle ayant pour mission de fournir les concierges et les désignant sous les noms de *maîtres fils et maîtres des fosses ouvertes*, dans un arrêt du parlement du 11 novembre 1656, ils furent qualifiés maîtres vidangeurs. La communauté était gouvernée par des jurés nommés par l'élection.

Le lo-qui abolit les six corps de marchands rendit à chacun de ces corps la liberté, et ne laissa que quinze arrondis de la jurande et de la maîtrise. V. corporation.

— Admin. et législ. polit. *Corps législatif.* Cette expression est usitée en France dans le langage politique, depuis la constitution du 4 septembre 1791. Aux termes de cette constitution, le *Corps législatif* était permanent et composé d'une seule chambre formée tous les deux ans par de nouvelles élections. Le roi ne pouvait le dissoudre. Le nombre des membres était fixé à 745 pour les quatre-vingt-quatre départements de France composant alors le royaume. Les colonies devaient y avoir plus de 745 députés représentants. Les 745 membres formant la représentation de la France continentale étaient répartis entre 83 départements, et chaque département, à l'exception de Paris, devait en faire partie, et le nombre de ses députés devait être proportionnel à la population, et au prorata des contributions directes. Chaque département élisait autant de députés qu'il avait de parts de population et de contribution. Les députés étaient élus par scrutin de la possession d'un propriété foncière dans le département, et d'un revenu journalier de travail. Leur mandat était incompatible avec toutes fonctions et charges publiques. Une exception était faite en faveur des magistrats sans ; ils n'étaient point éligibles dans les départements, dans lesquels ils étaient députés, ils devaient être remplacés dans leurs charges par des suppléants ; les suppléants. Les membres du *Corps législatif* étaient inviolables, et leurs délibérations mouvements, mais ils ne pouvaient ensuite être rien, ni leur être imposé aucun impôt. Le *Corps législatif* se réunissait de plein droit le premier lundi de mai. Il se constituait, pendant quatre mois, sous la présidence du doyen d'âge, et délibérait sur les pouvoirs des membres présents, et élevait à 372. Il était investi du droit de proposer des lois, et de faire la paix, contre les absents sans excuse légitime. Le roi, quoique qui fût le nombre des membres présents, le *Corps législatif* était convoqué, et absents prononçaient alors tous ensemble le serment de fidélité à la nation, de monarque, et le serment unité individuellement serment de maintenir de leal tous ses pouvoirs. Le roi ne pouvait proposer et de ne rien consentir qui pourrait y porter atteinte. Les membres du *Corps législatif* étaient inviolables ; ils ne pouvaient être, en matière de délit ordinaire, et recherchés, et ne pouvaient être poursuivis, de leur mandat. Ils malgré criminelles, les décrétés, en cas de flagrant délit, pouvaient être arrêtés, mais avis devait en être immédiatement donné au *Corps législatif*. La permission du *Corps législatif* était nécessaire pour poursuites les poursuites. Le *Corps législatif* recevait la sanction royale à la constitution, et jurait que le roi ou le régent ; il tenait les registres de l'état civil de la famille royale, et les déclarations de la liste civile du roi et les dotations des enfants et des princes. Les ministres, en place ou non, étaient tenus, à la fin de chaque session, de rendre compte de leurs actes, et de leurs dépenses, et de leurs pertes, et de leur gestion, sans qu'ils puissent, en aucun temps, en faire l'année courante, et, de plus, ils indiques les abus à corriger. Il avait un certain nombre de pouvoirs : 1° celui de voter les impôts et de décréter les lois ; le roi pouvait seulement refuser à proposition un mois après ; 2° il fixait les dépenses publiques ; 3° il établissait les contributions et les revenus ; 4° il fixait le nombre des troupes ; 5° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 6° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 7° il avait le droit de faire des lois ; 8° il fixait les dépenses publiques ; 9° il établissait les contributions et les revenus ; 10° il fixait le nombre des troupes ; 11° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 12° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 13° il avait le droit de faire des lois ; 14° il fixait les dépenses publiques ; 15° il établissait les contributions et les revenus ; 16° il fixait le nombre des troupes ; 17° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 18° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 19° il avait le droit de faire des lois ; 20° il fixait les dépenses publiques ; 21° il établissait les contributions et les revenus ; 22° il fixait le nombre des troupes ; 23° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 24° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 25° il avait le droit de faire des lois ; 26° il fixait les dépenses publiques ; 27° il établissait les contributions et les revenus ; 28° il fixait le nombre des troupes ; 29° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 30° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 31° il avait le droit de faire des lois ; 32° il fixait les dépenses publiques ; 33° il établissait les contributions et les revenus ; 34° il fixait le nombre des troupes ; 35° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 36° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 37° il avait le droit de faire des lois ; 38° il fixait les dépenses publiques ; 39° il établissait les contributions et les revenus ; 40° il fixait le nombre des troupes ; 41° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 42° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 43° il avait le droit de faire des lois ; 44° il fixait les dépenses publiques ; 45° il établissait les contributions et les revenus ; 46° il fixait le nombre des troupes ; 47° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 48° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 49° il avait le droit de faire des lois ; 50° il fixait les dépenses publiques ; 51° il établissait les contributions et les revenus ; 52° il fixait le nombre des troupes ; 53° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 54° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 55° il avait le droit de faire des lois ; 56° il fixait les dépenses publiques ; 57° il établissait les contributions et les revenus ; 58° il fixait le nombre des troupes ; 59° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 60° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 61° il avait le droit de faire des lois ; 62° il fixait les dépenses publiques ; 63° il établissait les contributions et les revenus ; 64° il fixait le nombre des troupes ; 65° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 66° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 67° il avait le droit de faire des lois ; 68° il fixait les dépenses publiques ; 69° il établissait les contributions et les revenus ; 70° il fixait le nombre des troupes ; 71° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 72° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 73° il avait le droit de faire des lois ; 74° il fixait les dépenses publiques ; 75° il établissait les contributions et les revenus ; 76° il fixait le nombre des troupes ; 77° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 78° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 79° il avait le droit de faire des lois ; 80° il fixait les dépenses publiques ; 81° il établissait les contributions et les revenus ; 82° il fixait le nombre des troupes ; 83° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 84° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 85° il avait le droit de faire des lois ; 86° il fixait les dépenses publiques ; 87° il établissait les contributions et les revenus ; 88° il fixait le nombre des troupes ; 89° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 90° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 91° il avait le droit de faire des lois ; 92° il fixait les dépenses publiques ; 93° il établissait les contributions et les revenus ; 94° il fixait le nombre des troupes ; 95° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 96° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 97° il avait le droit de faire des lois ; 98° il fixait les dépenses publiques ; 99° il établissait les contributions et les revenus ; 100° il fixait le nombre des troupes ; 101° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 102° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 103° il avait le droit de faire des lois ; 104° il fixait les dépenses publiques ; 105° il établissait les contributions et les revenus ; 106° il fixait le nombre des troupes ; 107° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 108° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 109° il avait le droit de faire des lois ; 110° il fixait les dépenses publiques ; 111° il établissait les contributions et les revenus ; 112° il fixait le nombre des troupes ; 113° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 114° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 115° il avait le droit de faire des lois ; 116° il fixait les dépenses publiques ; 117° il établissait les contributions et les revenus ; 118° il fixait le nombre des troupes ; 119° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 120° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 121° il avait le droit de faire des lois ; 122° il fixait les dépenses publiques ; 123° il établissait les contributions et les revenus ; 124° il fixait le nombre des troupes ; 125° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 126° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 127° il avait le droit de faire des lois ; 128° il fixait les dépenses publiques ; 129° il établissait les contributions et les revenus ; 130° il fixait le nombre des troupes ; 131° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 132° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 133° il avait le droit de faire des lois ; 134° il fixait les dépenses publiques ; 135° il établissait les contributions et les revenus ; 136° il fixait le nombre des troupes ; 137° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 138° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 139° il avait le droit de faire des lois ; 140° il fixait les dépenses publiques ; 141° il établissait les contributions et les revenus ; 142° il fixait le nombre des troupes ; 143° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 144° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 145° il avait le droit de faire des lois ; 146° il fixait les dépenses publiques ; 147° il établissait les contributions et les revenus ; 148° il fixait le nombre des troupes ; 149° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 150° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 151° il avait le droit de faire des lois ; 152° il fixait les dépenses publiques ; 153° il établissait les contributions et les revenus ; 154° il fixait le nombre des troupes ; 155° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 156° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 157° il avait le droit de faire des lois ; 158° il fixait les dépenses publiques ; 159° il établissait les contributions et les revenus ; 160° il fixait le nombre des troupes ; 161° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 162° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 163° il avait le droit de faire des lois ; 164° il fixait les dépenses publiques ; 165° il établissait les contributions et les revenus ; 166° il fixait le nombre des troupes ; 167° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 168° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 169° il avait le droit de faire des lois ; 170° il fixait les dépenses publiques ; 171° il établissait les contributions et les revenus ; 172° il fixait le nombre des troupes ; 173° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 174° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 175° il avait le droit de faire des lois ; 176° il fixait les dépenses publiques ; 177° il établissait les contributions et les revenus ; 178° il fixait le nombre des troupes ; 179° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 180° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 181° il avait le droit de faire des lois ; 182° il fixait les dépenses publiques ; 183° il établissait les contributions et les revenus ; 184° il fixait le nombre des troupes ; 185° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 186° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 187° il avait le droit de faire des lois ; 188° il fixait les dépenses publiques ; 189° il établissait les contributions et les revenus ; 190° il fixait le nombre des troupes ; 191° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 192° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 193° il avait le droit de faire des lois ; 194° il fixait les dépenses publiques ; 195° il établissait les contributions et les revenus ; 196° il fixait le nombre des troupes ; 197° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 198° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 199° il avait le droit de faire des lois ; 200° il fixait les dépenses publiques ; 201° il établissait les contributions et les revenus ; 202° il fixait le nombre des troupes ; 203° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 204° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 205° il avait le droit de faire des lois ; 206° il fixait les dépenses publiques ; 207° il établissait les contributions et les revenus ; 208° il fixait le nombre des troupes ; 209° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 210° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 211° il avait le droit de faire des lois ; 212° il fixait les dépenses publiques ; 213° il établissait les contributions et les revenus ; 214° il fixait le nombre des troupes ; 215° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 216° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 217° il avait le droit de faire des lois ; 218° il fixait les dépenses publiques ; 219° il établissait les contributions et les revenus ; 220° il fixait le nombre des troupes ; 221° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 222° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 223° il avait le droit de faire des lois ; 224° il fixait les dépenses publiques ; 225° il établissait les contributions et les revenus ; 226° il fixait le nombre des troupes ; 227° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 228° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 229° il avait le droit de faire des lois ; 230° il fixait les dépenses publiques ; 231° il établissait les contributions et les revenus ; 232° il fixait le nombre des troupes ; 233° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 234° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 235° il avait le droit de faire des lois ; 236° il fixait les dépenses publiques ; 237° il établissait les contributions et les revenus ; 238° il fixait le nombre des troupes ; 239° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 240° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 241° il avait le droit de faire des lois ; 242° il fixait les dépenses publiques ; 243° il établissait les contributions et les revenus ; 244° il fixait le nombre des troupes ; 245° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 246° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 247° il avait le droit de faire des lois ; 248° il fixait les dépenses publiques ; 249° il établissait les contributions et les revenus ; 250° il fixait le nombre des troupes ; 251° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 252° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 253° il avait le droit de faire des lois ; 254° il fixait les dépenses publiques ; 255° il établissait les contributions et les revenus ; 256° il fixait le nombre des troupes ; 257° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 258° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 259° il avait le droit de faire des lois ; 260° il fixait les dépenses publiques ; 261° il établissait les contributions et les revenus ; 262° il fixait le nombre des troupes ; 263° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 264° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 265° il avait le droit de faire des lois ; 266° il fixait les dépenses publiques ; 267° il établissait les contributions et les revenus ; 268° il fixait le nombre des troupes ; 269° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 270° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 271° il avait le droit de faire des lois ; 272° il fixait les dépenses publiques ; 273° il établissait les contributions et les revenus ; 274° il fixait le nombre des troupes ; 275° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 276° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 277° il avait le droit de faire des lois ; 278° il fixait les dépenses publiques ; 279° il établissait les contributions et les revenus ; 280° il fixait le nombre des troupes ; 281° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 282° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 283° il avait le droit de faire des lois ; 284° il fixait les dépenses publiques ; 285° il établissait les contributions et les revenus ; 286° il fixait le nombre des troupes ; 287° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 288° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 289° il avait le droit de faire des lois ; 290° il fixait les dépenses publiques ; 291° il établissait les contributions et les revenus ; 292° il fixait le nombre des troupes ; 293° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 294° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 295° il avait le droit de faire des lois ; 296° il fixait les dépenses publiques ; 297° il établissait les contributions et les revenus ; 298° il fixait le nombre des troupes ; 299° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 300° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 301° il avait le droit de faire des lois ; 302° il fixait les dépenses publiques ; 303° il établissait les contributions et les revenus ; 304° il fixait le nombre des troupes ; 305° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 306° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 307° il avait le droit de faire des lois ; 308° il fixait les dépenses publiques ; 309° il établissait les contributions et les revenus ; 310° il fixait le nombre des troupes ; 311° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 312° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 313° il avait le droit de faire des lois ; 314° il fixait les dépenses publiques ; 315° il établissait les contributions et les revenus ; 316° il fixait le nombre des troupes ; 317° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 318° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 319° il avait le droit de faire des lois ; 320° il fixait les dépenses publiques ; 321° il établissait les contributions et les revenus ; 322° il fixait le nombre des troupes ; 323° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 324° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 325° il avait le droit de faire des lois ; 326° il fixait les dépenses publiques ; 327° il établissait les contributions et les revenus ; 328° il fixait le nombre des troupes ; 329° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 330° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 331° il avait le droit de faire des lois ; 332° il fixait les dépenses publiques ; 333° il établissait les contributions et les revenus ; 334° il fixait le nombre des troupes ; 335° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 336° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 337° il avait le droit de faire des lois ; 338° il fixait les dépenses publiques ; 339° il établissait les contributions et les revenus ; 340° il fixait le nombre des troupes ; 341° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 342° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 343° il avait le droit de faire des lois ; 344° il fixait les dépenses publiques ; 345° il établissait les contributions et les revenus ; 346° il fixait le nombre des troupes ; 347° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 348° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 349° il avait le droit de faire des lois ; 350° il fixait les dépenses publiques ; 351° il établissait les contributions et les revenus ; 352° il fixait le nombre des troupes ; 353° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 354° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 355° il avait le droit de faire des lois ; 356° il fixait les dépenses publiques ; 357° il établissait les contributions et les revenus ; 358° il fixait le nombre des troupes ; 359° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 360° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 361° il avait le droit de faire des lois ; 362° il fixait les dépenses publiques ; 363° il établissait les contributions et les revenus ; 364° il fixait le nombre des troupes ; 365° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 366° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 367° il avait le droit de faire des lois ; 368° il fixait les dépenses publiques ; 369° il établissait les contributions et les revenus ; 370° il fixait le nombre des troupes ; 371° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 372° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 373° il avait le droit de faire des lois ; 374° il fixait les dépenses publiques ; 375° il établissait les contributions et les revenus ; 376° il fixait le nombre des troupes ; 377° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 378° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 379° il avait le droit de faire des lois ; 380° il fixait les dépenses publiques ; 381° il établissait les contributions et les revenus ; 382° il fixait le nombre des troupes ; 383° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 384° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 385° il avait le droit de faire des lois ; 386° il fixait les dépenses publiques ; 387° il établissait les contributions et les revenus ; 388° il fixait le nombre des troupes ; 389° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 390° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 391° il avait le droit de faire des lois ; 392° il fixait les dépenses publiques ; 393° il établissait les contributions et les revenus ; 394° il fixait le nombre des troupes ; 395° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 396° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 397° il avait le droit de faire des lois ; 398° il fixait les dépenses publiques ; 399° il établissait les contributions et les revenus ; 400° il fixait le nombre des troupes ; 401° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 402° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 403° il avait le droit de faire des lois ; 404° il fixait les dépenses publiques ; 405° il établissait les contributions et les revenus ; 406° il fixait le nombre des troupes ; 407° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 408° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 409° il avait le droit de faire des lois ; 410° il fixait les dépenses publiques ; 411° il établissait les contributions et les revenus ; 412° il fixait le nombre des troupes ; 413° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 414° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 415° il avait le droit de faire des lois ; 416° il fixait les dépenses publiques ; 417° il établissait les contributions et les revenus ; 418° il fixait le nombre des troupes ; 419° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 420° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 421° il avait le droit de faire des lois ; 422° il fixait les dépenses publiques ; 423° il établissait les contributions et les revenus ; 424° il fixait le nombre des troupes ; 425° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 426° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 427° il avait le droit de faire des lois ; 428° il fixait les dépenses publiques ; 429° il établissait les contributions et les revenus ; 430° il fixait le nombre des troupes ; 431° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 432° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 433° il avait le droit de faire des lois ; 434° il fixait les dépenses publiques ; 435° il établissait les contributions et les revenus ; 436° il fixait le nombre des troupes ; 437° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 438° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 439° il avait le droit de faire des lois ; 440° il fixait les dépenses publiques ; 441° il établissait les contributions et les revenus ; 442° il fixait le nombre des troupes ; 443° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 444° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 445° il avait le droit de faire des lois ; 446° il fixait les dépenses publiques ; 447° il établissait les contributions et les revenus ; 448° il fixait le nombre des troupes ; 449° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 450° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 451° il avait le droit de faire des lois ; 452° il fixait les dépenses publiques ; 453° il établissait les contributions et les revenus ; 454° il fixait le nombre des troupes ; 455° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 456° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 457° il avait le droit de faire des lois ; 458° il fixait les dépenses publiques ; 459° il établissait les contributions et les revenus ; 460° il fixait le nombre des troupes ; 461° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 462° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 463° il avait le droit de faire des lois ; 464° il fixait les dépenses publiques ; 465° il établissait les contributions et les revenus ; 466° il fixait le nombre des troupes ; 467° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 468° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 469° il avait le droit de faire des lois ; 470° il fixait les dépenses publiques ; 471° il établissait les contributions et les revenus ; 472° il fixait le nombre des troupes ; 473° il avait le droit de faire la paix et de déclarer la guerre ; 474° il avait le droit de faire des traités, mais il ne pouvait ratifier ; 475° il

il était pourvu aux vacances qu'avant que l'un et l'autre des deux conseils était réduit à moins des deux tiers de ses membres. La nouvelle avait lieu tous les ans le 3e jeudi dans la commune indiquée par le *Corps législatif précédent*. Les deux conseils devaient toujours résider dans la même commune, sans cependant pouvoir siéger dans une même salle. La permanence était maintenue; néanmoins le *Corps législatif* pouvait s'ajourner. Le droit des fonctions du président et de secrétaire était limité à un mois. Elles ne pouvaient changer au droit de police intérieure et extérieure, ainsi que de celui de censure et de pétitions établi par la constitution de 1791. La publicité des séances était maintenue, mais les assemblées ne pouvaient excéder en nombre la moitié des membres respectifs de chaque conseil. Les délibérations ne pouvaient jamais et avec, et en cas de doute il se faisait un appel nominal, mais alors les votes étaient secrets. Sur la demande de cent de ses membres, chaque conseil pouvait se réunir en comité général et secret, mais seulement pour discuter et non pour délibérer. Si l'on en trouvait connu ou pouvait créer dans son sein un comité permanent, seulement, chaque conseil avait le droits de nommer des stériteurs sur lesquels il était appelé à délibérer à l'examen préparatoire du conseil ancien spécial, lequelle devait se renfermer dans l'objet de la fonction assignée après que le conseil avait statué. Les membres du *Corps législatif* devaient son inéluctable salaire, fixé à la valeur de trois mille myriagrammes de froment, ou quatre cent mille francs par an, soit, sans autorisation, séjourner à moins de six myriamètres de la commune de la session des séances. Le *Corps législatif* avait une garde de 125 hommes prise dans la garde nationale sédentaire des départements et choisie par leurs frères d'armes; il réglait lui-même le mode, le service et la solde. Il assistait à aucune cérémonie publique et n'envoyait point de députés. Voici maintenant quelles étaient les attributions respectives de chaque conseil. Le *Corps législatif*, les membres du conseil des Cinq-Cents, immédiatement élus, ne devaient être âgés de trente ans accomplis et avoir été domiciliés en territoire français, publiquement les dix années qui avaient précédé l'élection. Cette mesure avait pour but d'empêcher les ambitieux d'arriver à la représentation nationale. Ce conseil ne pouvait délibérer qu'en présence de deux tiers membres au moins. La proposition des lois lui appartenait exclusivement. Les propositions faites en délibération devaient être soumises à trois lectures. L'intervalle entre les lectures devait être au moins de dix jours. La discussion ne pouvait avoir lieu qu'après la première lecture, le conseil pouvait déclarer qu'il y était lieu à ajourner, rejeter qu'il y avait pas lieu de délibérer. En cas de rejet après la troisième lecture, une proposition ne pouvait être représentée pendant une année révolue. Les propositions mises à l'ordre du jour étaient rédigées en résolutions dont l'urgence était préalablement reconnue et déclarée à la majorité des quatre cinquièmes des membres présents. Les membres du conseil des Anciens devaient être âgés de quarante ans, être en avoir été mariés et avoir été domiciliés pendant quinze ans, et être stérilés de la République avant l'élection. Lorsque l'absence de membres entraînait cette résultat d'une minorité de quatre cinquièmes, le conseil du domicile n'était pas exigée. La délibération ne pouvait avoir lieu que sur cent vingt-six membres au moins étaient présents. Le conseil avait droit de rejeter l'approuver ou de rejeter les résolutions du conseil des Cinq-Cents. Il veillait d'abord à ce que les formalités prescrites par la constitution eussent été accomplies; il vérifiait les pouvoirs, déclarait les déclarations d'urgence, et en cas de rejet de cet déclaration, il ne pouvait statuer sur le fond de la question. Comme dans l'autre conseil, les délibérations devaient être l'objet du trois lectures, à cinq jours d'intervalle au moins chacune. Les résolutions du conseil des Cinq-Cents, non rejetées par le conseil des Anciens, s'appelaient *lois*. Le conseil des Anciens ne devait rien rejetter des résolutions de l'autre conseil; il devait en tout ce pouvoir en tout rejetter les résolutions ainsi rejetées ne pouvaient plus être présentées par le conseil des Cinq-Cents qu'au bout d'une année révolue. Une fois adoptées, les lois étaient envoyées au Directoire exécutif. Le conseil des Anciens avait la faculté de changer la résidence du *Corps législatif* et indiquer, en cas, au moins, de danger, l'époque à laquelle les deux conseils devaient se réunir ailleurs. Le décret était rédigé par le. Le jour même où il était rendu, et l'un l'autre des conseils en avait fait le moins de sa rendre compte d'abord contre la Hayes de la République. Le conseil des Anciens il avait rendu jusqu'alors. Cette mesure, prise pour sauvegarder le *Corps législatif* contre les coups d'État et les mouvements populaires, fut précisément cette qui parut s'accomplir le coup d'État du 18 brumaire. La constitution, proviyant encore le cas où le *Corps législatif* ne pourrait se réunir dans le lieu où le conseil des Anciens avait transféré les séances, décrète qu'en pareil cas, un quatre-vingt-quatre qui ne réunir en majorité, la vérité le *Corps législatif*. Les membres de ce Corps ne pouvaient, même après en être sortis, être recherchés, accusés, ni jugés pour ce qu'ils avaient dit ou écrit dans l'exercice de leurs fonctions. Depuis le moment de leur nomination jusqu'au troisième jour après l'expiration de leurs fonctions, ils ne pouvaient être mis en jugement pour faits criminels qu'après proposition par le conseil des Cinq-Cents et décret du conseil des Anciens. La faculté d'arrestation pour faits de flagrant délit était maintenue. Lorsque le chef de l'État, qui le faisait en public, ils avaient pour juges la haute cour de justice. Les membres du *Corps législatif* empêchaient par chacun des deux conseils. Les décisions préliminaires de chacun de ces conseils avaient lieu en comité général, et la délibération se prenait à l'appel nominal et au scrutin secret. Le conseil ne pouvait ajourner plus de quinze jours. Les décisions du conseil étaient rédigées en résolutions dont l'urgence était préalablement reconnue et déclarée à la majorité des quatre cinquièmes des membres présents. Les deux branches du *Corps législatif* commencaient, chacune, leurs travaux le 1er brumaire an 4 Ainsi.

Les membres du conseil des Cinq-Cents, immédiatement élus, ne devaient être âgés de trente ans accomplis et avoir été domiciliés en territoire français publiquement les dix années qui avaient précédé l'élection. Cette mesure avait pour but d'empêcher les ambitieux d'arriver à la représentation nationale. Ce conseil ne pouvait délibérer qu'en présence de deux tiers membres au moins. La proposition des lois lui appartenait exclusivement. Les propositions faites en délibération devaient être soumises à trois lectures. L'intervalle entre les lectures devait être au moins de dix jours. La discussion ne pouvait avoir lieu qu'après la première lecture, le conseil pouvait déclarer qu'il y était lieu à ajourner, rejeter qu'il y avait pas lieu de délibérer. En cas de rejet après la troisième lecture, une proposition ne pouvait être représentée pendant une année révolue. Les propositions mises à l'ordre du jour étaient rédigées en résolutions dont l'urgence était préalablement reconnue et déclarée à la majorité des quatre cinquièmes des membres présents. Les membres du conseil des Anciens devaient être âgés de quarante ans, être en avoir été mariés et avoir été domiciliés pendant quinze ans, et être stérilés de la République avant l'élection. Lorsque l'absence de membres entraînait cette résultat d'une minorité de quatre cinquièmes, le conseil du domicile n'était pas exigée. La délibération ne pouvait avoir lieu que sur cent vingt-six membres au moins étaient présents. Le conseil avait droit de rejeter l'approuver ou de rejeter les résolutions du conseil des Cinq-Cents. Il veillait d'abord à ce que les formalités prescrites par la constitution eussent été accomplies; il vérifiait les pouvoirs, déclarait les déclarations d'urgence, et en cas de rejet de cet déclaration, il ne pouvait statuer sur le fond de la question. Comme dans l'autre conseil, les délibérations devaient être l'objet du trois lectures, à cinq jours d'intervalle au moins chacune. Les résolutions du conseil des Cinq-Cents, non rejetées par le conseil des Anciens, s'appelaient *lois*. Le conseil des Anciens ne devait rien rejetter des résolutions de l'autre conseil; il devait en tout ce pouvoir en tout rejetter les résolutions ainsi rejetées ne pouvaient plus être présentées par le conseil des Cinq-Cents qu'au bout d'une année révolue. Une fois adoptées, les lois étaient envoyées au Directoire exécutif. Le conseil des Anciens avait la faculté de changer la résidence du *Corps législatif* et indiquer, en cas, au moins, de danger, l'époque à laquelle les deux conseils devaient se réunir ailleurs. Le décret était rédigé par le. Le jour même où il était rendu, et l'un l'autre des conseils en avait fait le moins de sa rendre compte d'abord contre la Hayes de la République. Le conseil des Anciens il avait rendu jusqu'alors. Cette mesure, prise pour sauvegarder le *Corps législatif* contre les coups d'État et les mouvements populaires, fut précisément cette qui parut s'accomplir le coup d'État du 18 brumaire. La constitution, prévoyant encore le cas où le *Corps législatif* ne pourrait se réunir dans le lieu où le conseil des Anciens avait transféré les séances, décrète qu'en pareil cas, un quatre-vingt-quatre qui ne réunir en majorité, la vérité le *Corps législatif*. Les membres de ce Corps ne pouvaient, même après en être sortis, ni jugés pour ce qu'ils avaient dit ou écrit dans l'exercice de leurs fonctions. Depuis le moment de leur nomination jusqu'au troisième jour après l'expiration de leurs fonctions, ils ne pouvaient être mis en jugement pour faits criminels qu'après proposition par le conseil des Cinq-Cents et décret du conseil des Anciens. La faculté d'arrestation pour faits de flagrant délit était maintenue. Lorsque le chef de l'État, qui le faisait en public, ils avaient pour juges la haute cour de justice. Les membres du *Corps législatif* empêchaient par chacun des deux conseils. Les décisions préliminaires de chacun de ces conseils avaient lieu en comité général, et la délibération se prenait à l'appel nominal et au scrutin secret. Le conseil ne pouvait ajourner plus de quinze jours. Les décisions du conseil étaient rédigées en résolutions dont l'urgence était préalablement reconnue et déclarée à la majorité des quatre cinquièmes des membres présents. Les deux branches du *Corps législatif* commencaient, chacune, leurs travaux le 1er brumaire an 4 Ainsi.

Le conseil des Anciens se réunit, en cas de danger, en un lieu qu'il avait indiqué

Corps législatif des explications sur les affaires de leur département. Ce même décret a augmenté considérablement les attributions du président. Elle en a fait le président du droit du bureau dont il est nommé membre, chaque mois, par la voie du sort.

Sténographie et rédaction des débats du Corps législatif. Sous les différents régimes qui ont précédé l'empire, un temps où la presse était libre, chaque journal envoyait à la tribune des journalistes, établis au *Corps législatif*, et chargés par son chef-rédacteur de rédiger un compte rendu approprié aux besoins de sa publicité. Aujourd'hui, depuis 1852 et aut ntrement, et à la loi ne permet pas que la nation ait connaissance des faits et gestes de ses députés autrement que par le mot officiel, c'est-à-dire par ce qu'on a coutume d'appeler le compte rendu analytique du sténographe aux journaux politiques, et la sténographie (*le sténographe*) *officiel* *officiel* *officiel*

dation du régime de Napoléon Ier. *Un corps d'armée* est une véritable armée, une fraction d'armée, dont le commandant, tout en obéissant aux ordres généraux du commandant en chef, possède pourtant une certaine initiative, qui varie suivant son habileté et son talent d'homme de guerre. « L'empereur, avant des armées très-considérables, dit M. Vial dans son *Cours d'art et d'histoire militaires*, crea une nouvelle unité, le *corps d'armée*, comprenant deux, trois ou quatre divisions d'infanterie, avec une division de cavalerie légère et une réserve d'artillerie. Les jeunes armées comprennent trois, quatre ou cinq divisions. Les grandes armées comprennent trois, quatre ou cinq *corps d'armée*. »

L'opinion de l'empereur, touchant les *corps d'armée*, est rapportée par le général Marbot. Quoique ce ne soit pas toute de stratégie, c'est une règle, qui tire son importance de ce que j'ai dit, « il est bon que les *corps d'armée* ne soient pas égaux entre eux; qu'il y en ait de quatre divisions, de trois et de deux. Il faut au moins cinq *corps d'armée* dans une grande armée. »

L'armée d'Italie se composait de quatre *corps d'armée* (1805).

La grande armée comprenait: en 1805, sept *corps d'armée*; en 1807, huit *corps d'armée*; en 1809, 11 *corps d'armée*; et en 1812, 12 *corps d'armée*.

L'armée d'Orient comptait, à la fin de l'expédition de Crimée, trois *corps d'armée*, et l'armée d'Italie (1859) trois *corps d'armée*, sans compter ni la garde impériale, ni l'armée pontificale, ni une réserve.

Le 1er *corps d'armée* a pris, depuis quelques années, le nom de grand commandement, de commandement territorial. D'après décision du 17 août 1856, les troupes stationnées dans le territoire de l'empire et en Algérie ont été divisées en sept *corps d'armée* commandés par des maréchaux de France et, par exception, par des généraux de division. Voici la liste des *corps d'armée* et leurs quartiers-généraux (résidence du maréchal) et les divisions territoriales qu'ils comprennent :

Corps d'armée.	Divisions.	Quartier général. Résidence du maréchal.
1er	1er, 2e, 3e	Paris.
2e	4e, 5e, 6e	Lille.
3e	7e, 8e, 9e	Nancy.
4e	10e, 11e, 12e	Lyon.
5e	13e, 14e, 15e	Tours.
6e	16e, 17e, 18e	Toulouse.
7e (Algérie)	19e (Algérie)	Alger.

— *Corps de place ou corps de la place*, en polyg. — Le *corps de place*, dit le général Hoin dans son *Dictionnaire de l'armée de terre*, se compose habituellement de deux ou de quatre bataillons de moindre importance, et forme l'ancienne garde que naguère il comprend les baliseurs, les contremaîtres, les canonniers, les fondeurs, les ouvriers, quelques hommes des pièces de fortification nommées carrelées. « Une règle qui n'a pas été oubliée en fortification est la suivante : *entre les corps de place dont tout est de la localité*, dans lesquels, en ce qui regarde toutes ses parties, il faut que tout ait un caractère spécial, et *les corps de place*, qui ne le sont pas. C'est un principe important, presque non lui, à laquelle il faut obéir le plus scrupuleusement possible.

— *Corps de garde*. Cette expression désignait autrefois un *corps de troupe* posé, soit à poste fixe, soit transitoirement, sur un lieu, où il devait monter la garde et faire faction. Aujourd'hui, nous employons *corps de garde* de préférence à ce *corps de troupe* pour la nuit, *toute nouvellement*, et *poste* ou *corps de troupe* indifféremment.

« Voici, dit le général Hoin (*Dictionnaire de l'armée de terre*), un mot, qui, depuis la génération du mot *corps de garde* et la *garde*, a pris quelque chose de plus saillant et de plus particulier, l'une qui veille et l'autre qui en veut. Le mot *garde*, ainsi nommé est la plus considérable, « est après le *corps de la garde*, et le lieu où vit et poste le *corps de la garde*, et le lieu où vit et poste le *corps de la garde*, et le lieu où vit et poste le *corps de la garde*, et *ensuite, par ellipse, corps de garde, nom qui est également donné et au dé-tachement et à l'endroit où il est enfermé.* » Le général Bardin ne partage pas l'opinion de l'*Encyclopédie* et il donne à la garde un sens moins exclusive raison, c'est que l'on disait déjà *Appeler le poste*, avant que le dictionnaire de l'*Encyclopédie* eût reçu sa sanction de l'usage.

— *Corps franc*. On appelait autrefois *corps francs* ou compagnies franches des *corps* qui n'appartenaient pas au cadre de l'armée, qu'on levait en temps de guerre et qu'on licenciait après la paix. Ils étaient d'abord entretenus par les villes elles-mêmes, dont ils faisaient la garde en temps de paix. Quand arrivait la guerre, ils étaient ordinairement réjouedre l'armée de rel, et faisaient le service de place, et ils recevaient des villes dans lesquelles ils résidaient, une solde plus forte que celle que les villes consentent d'entretenir ces compagnies, les *corps francs* se disposaient les pour cela; de leur côté, quelques hommes, dans cet intervalle, sans ce fait le pillage aussi bien en paix qu'en guerre, et ils en étaient les *corps francs*. Les gens qui composaient ces compagnies étaient des hommes de bonne volonté, des aventuriers, des gens sans aveu, que se réunissaient à quelques chefs et qui se trouvaient pour une main assez forte pour leur imposer la discipline. On peut voir, durant certaines périodes de troubles, pendant la France, par exemple, les *corps francs* mêlés aux *corps* de la cavalerie, dont les chefs et les officiers ressemblent les plus mauvais *corps francs*, *Bonhommes* et *Ca-ira-ira-ira*. Ce sont des *corps*, ce nuance de discipline propre à ceux de Bonhommes, ou ont fait désorder la destruction du cas bandes, ouvrent souvent des *corps* de cavalerie qui avaient qu'à avoir qu'ils combattaient, et ils rendent des déplorable services. Les opérations de la guerre sont multipliées, et leur diversité rendent quelquefois ce *corps* nombreux d'une utilité incontestable. Ils ont rendu des services considérables en 1792. Un décret du 31 mai ordonnait qu'ils seraient payés, mais ils ne le furent pas. Il est vrai que les anciennes habitudes prévaudrent, et ces bandes qui avaient pillé le même endroit pour le pillage, puisque elles étaient complètement indépendantes de l'État, ne s'y trouvent pas moins. Ces désordres avaient amené quelque peu ce *corps* de bandes dont les prévaut à leur composition, et l'émission, comme nous avons vu, des assignats en des quantités leur attribuées

a fait partie de la collection de M. Grégoire, et a été achetée, en 1818, par M. Louis XVIII.

Corps de garde (tre), tableau de Meissonier, galerie du marquis d'Hertford. Deux officiers jouent aux cartes : l'un, vu de profil, vêtu d'un pourpoint jaune et d'un haut-de-chausses gris, frappe la table de deux mains, tout à fait pas qui ne s'avérait lui montre d'un air railleur. Trois autres militaires entourent le joueur : l'un d'eux, plus de dos que de personnel, fumo tranquillement sa pipe ; le second, vêtu d'un pourpoint rouge et d'un haut-de-chausses gris, est assis sur le rebord de la table ; le troisième, tenant un verre à la main et ayant sur la tête un casque de couleur orne de plumes blanches et grises, est debout, dans une attitude pleine de colère. A droite, un quatrième officier se chauffe près d'une cheminée, « dansa, peut-être, » M. Mahérault en déployé plus de délicatesse et de précision que dans l'exécution de ses autres tableaux. M. Chesneau (*Art contemporain*) : jamais il n'a plus approché de la perfection des maîtres hollandais. Ses personnages sont grands, avec goût : leurs têtes sont fines et expressives, leurs mouvements pleins de grâce, leurs vêtements, peints avec une adresse extrême, accusent bien leur prix et leur nature, et laissent les premiers des membres qu'ils recouvrent. On manque-t-il donc à cette jeune tête pour être un Chef-d'œuvre ? Il ne lui manque rien de clair-obscur, de cette clarté qui fait disparaître, qui fait, dans les meilleures peintures que l'on se nomme, que l'on respire, que l'on vit, en un mot, de la lumière. Ce Teniers, d'Adr. van Ostade, de Pieter de Hooch, fait de Mer de Berlin à la Cour de garde à figure de l'Exposition universelle de 1867.

Corps de garde de retraite (tre), tableau de M. Claudius Jacquand, galerie du marquis d'Hertford. Deux officiers, à cheval sur un banc, jouent aux cartes. Le plus jeune, vêtu d'un profil, la main droite renversée sur la hanche, la gauche tenant le pommeau de son épée, la tête et le tronc tournés vers le dos, leve la tête et semble porter un défi à son adversaire. Celui-ci, vêtu d'un casque, adosse à une colonne massive, consulte son jeu. Sept réfiers assistent au groupe, les uns couvrant, les autres regardant les joueurs, les dons dormant. Trois des joueurs, il y a un plusieurs avec des traits et une physionomie très-beaux à rafraîchir. La facture de ce tableau est exquise, et soigne, » M. Jacquand. Du Camp, les groupes, intelligemment exécutés, se composent bien, et, bien au centre, un, comme nous le savons, a arrivé que trop souvent, manqué et se complète par les mêmes. Cet ensemble est de deux et se sauve et tout ce qui il faut de chaleur pour faire valoir ; agréable, lignes agréables avec quelques et diverses physionomies heureusement trouvées. » Burtin-M. Chesneau (*Exposition universelle*), « on retrouve dans cette peinture un reflet de la manière vive, piquante, spirituelle, de l'auteur de cette remarquable. Le tableau de jouissance, le bonheur de vivre, mais l'exécution est harmonieuse et pleine de vie. » *La Corps de garde de retraite* est signé du nom de l'auteur et date de 1857 et a figuré au Salon de 1857 et à l'Exposition universelle de 1867.

Corps de garde sur la route de Surpre-Magnolet (tre), tableau de Decamps. La Tolonne, qui l'a mieux exposé sur le Salon, en donne temps que sa célèbre *Bataille des Cimbres*, décorera fort les adolescents des jeunes académiques. Un chien de chasse, dans un fit le plus grand cinge. Gustave Planche vante la vérité des figures, la vérité des costumes, le ton chaud et diaphane à travers lequel l'ont désiré, le dessin, le ton, le mile, les chemises et les chaussures. L'auteur d'un *Voyage de Lettres sur le Salon*, Hélène Bérard, « proclame ce tableau » un morceau capital, une creation même de tout le prestige de la vie. » Et il ajoute : « Il y a de tout dans cet ouvrage, de tout ce que revèle une incroyable facilité unie à de dépassantes combinaisons d'effet. A la vue de ce tableau, on ne se sent pas le courage de chercher le pourtre sur quelques incorrections de dessin, sur quelques bourrelets de formes ; il, d'ailleurs, le trouvant pas le temps de savoir, mais seulement à un goût exquis, et, peut-être aussi à une nature trop vive de se rire de tous les systèmes adoptés, de toutes les règles sévères, et de tout ce qui ne ressemblant pour les novateurs romantiques, le critique de *Monitour universel*, se montre plus satisfait de l'*Corps de garde* que de ses autres peintures de Decamps : « Quoique y trouve encore, dit-il, l'abus du ton de ses et l'affectation de n'employer que des teintes rousses, on ne peut nier que, dans cette composition du premier rang, ce ne soit un ouvrage très-remarquable. » Decamps a fait bien mieux une charmante lithographie de ce tableau qui, à l'époque où il fut exposé, faisait partie de la collection de Mme Adam.

Corps législatif (PALAIS DU). V. PALAIS BOURBON.

Corps de la vengeance (tre) [*Plus Corps der Rache*], opéra allemand, musique de Salomon, représenté à Weimar le 18 juin 1850, quel sujet regrettons être obscur ? Nous l'ignorons ; aussi nous bornons-nous à une simple mention. Wesmer, depuis longtemps, a été complu à favoriser les compositions enigmatiques, c'est là qu'une comédie annuel, présidé par un illustre pianiste, a élaboré le grand ouvrage qui, dans le langage de l'avenir, l'opéra du compositeur danois Salomon n'a pas eu le succès de le *Crème de deux* mais, plus sur plusieurs théâtres du reste de l'Europe.

CORPS, bourg de France (Isère), ch.-l. de canton, arrond. et à 58 kilom. S.-E. de Grenoble, près du Drac ; pop. agrégé, 1,192 hab. — pop. tot. 1,462 hab.

CORPS-NUDS, bourg et commune de France (Ille-et-Vilaine), arrond. et à 18 kilom. S.-E. de Rennes ; pop. agrégé, 1,141 hab. — pop. tot. 1,150 hab. Fabrique de toile à voiles ; carrières de pierres calcaires.

CORPULENCE s. f. (kor-pu-lan-se — lat. *corpulentia*, de *corpulentus*, corpulent). Immensité du corps d'un homme ou d'une femme au double point de vue de la taille et de l'ampleur des formes. Il est rare que la corpulence. *Une femme de petite corpulence. Comment, rencontrant un homme d'une corpulence énormes, ne pas se demander s'il ne pour prouver un force.* (Chateaub.) *Le dos de Mirabeau était d'une corpulence renommée.* (Mr. Brill-Saw.) *Les imbéciles, les dévots sont pas pour corpulence.* (Chamfort.) — Fig. Ex-tra, chez Chéret Un pas de corpulence Commande le respect, provient le temperance.

E. Aroux.

Si du dit quelqueles des animaux : *Il est des oseaux de peur qui, malgré leur corpulence, traversent mers et rivières de légèreté.* (Bouchet)

— Gramm. Les personnes sans instruction disent *corporence* au lieu de *corpulence*, c'est un grossier barbarisme.

— Encycl. Chez les Lacédémoniens, c'était un grand déshonneur d'avoir fait efféminé ou de n'avoir pas pu prendre de la corpulence. Tous les dits jours, les jeunes gens se présentaient nus aux éphores ; ceux-ci inspectaient chaque jeune homme, depuis la tête de la jeunesse, pour avoir tout ce qui pouvait leur faire connaître, dans quelques-uns, les amants du Lycurgue, qui avaient dans l'ensemble, et la Lycurgue les réprimandait, et les punissait des délices de la table, le menaçant de l'amplure de la voile sur le moment une vie plus austère. Il est arrivé que, dans les Lycurgues, le rapporte Aristotelle, les chats allaient devant leur grand et leur corpulence, et, pour avoir à la partie de leurs chasses. Ce qui montre qu'on ne peut pas se cacher ; et, que, quand on a conservé le souvenir d'un grand nombre de *Pentamorgues* et *Pentamorgues*, il faut, pour *Joice et Amor* subsoupent et *Pentaxil*. » Dorat, fils de Clérigny, premier tyran d'Héraclée, d'Héraclée, qui, pendant dix ans, fit de cette porte dans la tyrannie de sa patrie, devint remarquable par sa corpulence, et, pour les mêmes jouissances et de la décadence dans la tyrannie, qu'il s'efforçait de faire, dans l'intérêt de sa grâce. C'est pourquoi les mêmes ordonnaient de faire des aiguilles nommées et les *Ecrits* harmonieux, et, pour les mettre et les cloîtres, toutes les fois qu'il trouvait dans un tonneau, et, pour les mettre, les enfoncer jusqu'à ce qu'on arrêtât son corpulence, après avoir mis dans le tonneau, et qu'enfin il donnait quelques signes de souffrance ; c'est ce qui avait lieu lorsque l'aiguille touchait le chaud ; et, pour les mettre, et, pour

beaucoup vinaigre son nom à cette grande secte, mais les forces ont manqué pour un travail pareil, et c'est l'Académie de Berlin qui en a fait définitivement les frais. Une commission est chargée de la rédaction; dans les diverses contrées nouvelles ambulées à Rome, les correspondants spéciaux sont chargés de vendre, à chacun pour leur compte, les monuments encore existants ou, à leur défaut, les monuments conservés dans les bibliothèques; à Rome, par exemple, MM. Henzen et de Rossi sont chargés de ce soin. M. Hübner prépare les inscriptions d'Espagne. Les *inscriptions du royaume des Deux-Siciles*, œuvre admirable de M. Mommsen, publiées en 1852 à Leipzig, formeront à elles seules un volume de l'ouvrage. En attendant le premier volume, correspondant les inscriptions de la république jusqu'à la mort d'Auguste inclusivement, et un moindre d'exécution. Ce volume est en grande partie achevé de M. Mommsen. Les fragments de lois, les inscriptions des Romains, les fragments de fastes et de calendriers forment autant de divisions distinctes; les inscriptions municipales ou particulières sont dans l'ordre géographique; dans les cas où elles sont importantes, elles sont suivies d'un commentaire. Les éditeurs des dernières parties ont bien dressé par M. Hübner. On peut prévoir que ce recueil sera non-seulement le complément des éditions des inscriptions grecques du commencement, mais il est à craindre que les longueurs d'un pareil titre n'obèrent. Un volume spécial grand in-folio contient des fragments des principaux documents (*Fruter latinarum monumentorum*, Gruter, 1603, Heidelberg, 1603); les tables de bronze sont admirablement reproduites en couleur. Le premier volume est très-avancé, sous la direction de Mommsen). C. L. J.

Corpus grammaticorum, c'est-à-dire *Recueil des poètes latins*, curieux ouvrage dont la valeur est surtout bibliographique. On y trouve en effet tous les poètes suivants : Catulle, Lucrèce, Virgile, Tibulle, Properce, Ovide, Horace, Phèdre, Lucain, Perse, Juvénal, Martial, Stéphanie, Stace, Silius Italicus, Valérius Flaccus, Calpurnius, Ausone et Claudien. Le concept que, pour mériter tout de mérites dans cette pièce, le poète doit le plus s'employer de bon petits caractères. Mais quel procès avantage de ce petit ouvrage ne vient lieu de la latinité ? Le *Corpus* est une sorte de bibliothèque portative. Nous donnerons un plus précise du titre pour ceux qui seraient tentés de le posséder : *Corpus poetarum latinorum, edidit W. S. Walter. Constantiæ et Londini, James Duncan*, 1827.

Corpus Christi en Espagne (Lat). La procession de la Fête-Dieu, qui, dans tout le reste de l'Espagne non-le pom de *Corpus Christi*, est, plus simplement, de fête du Corpus, célébrée encore, maintenant avec une grande pompe, à Tolède, à Séville, au siècle dernier, au caractère tout particulier, et même un côté littéraire qu'on force à la prière quelque utilisation, puisqu'elle donnait lieu à des représentations théâtrales, à des *Autos sacramentales*, qui forment une branche très-curieuse et très-étendue de la littérature espagnole. Il n'est pas de voyageur en Espagne qui ne parcourt, ou plus curieux de tout ce qui ne mérite une fête du *Corpus*. Les rues, décorées de plus de la ville, les barques de marchands forains et de saltimbanques établies sur les places, sur une estrade voilée ; entre le théâtre et

CORRADORE s. m. (kor-ra-do-re). Bot. Syn. de CLEBELE, genre de cryptogames.

CORRADORIE s. f. (kor-ra-do-ri). Bot. Syn. de POLYSPHONIE, genre d'algues.

CORRADOUX s. m. (ko-ra-dou). Mar. V. CORDADOUX.

CORRAL s. m. (kor-ral). Enceinte formée de pieux fichés en terre, qui, dans certaines peuplades de l'Amérique, sert de relais aux postilions.

CORRAL-DE-ALMAGUER, ville d'Espagne, province de Tolède, à 20 kilom. S.-E. de Tolède, sur la rive droite du Blanzares; 4,600 hab. Fabriques de toiles de lin, poteries, tuiles.

CORRARO (Antoine), cardinal italien, né à Venise en 1286, mort à Padoue en 1445. Il devint évêque d'Udine, et reçut la chapeau de cardinal de son oncle, Grégoire XII, qui l'envoya comme légat en France et en Allemagne. Il fut des fondateurs de la congrégation de Saint-Georges de Alga, à Venise. Il composa des ouvrages qui sont perdus.

CORRARO (Grégoire), littérateur italien, né à Venise en 1411, mort à Venise en 1464, neveu du précédent. Il reçut les leçons de Victorin de Feltre, se fit connaître par quelques compositions littéraires, alla se rendre à Rome auprès de son oncle, le cardinal Antoine, et devint successivement protonotaire apostolique et patriarche de Venise (1464). Il a laissé un ouvrage qui resta inédit, mais que fort longtemps après sa mort. Nous citerons sur tragédie, *Progne* (Venise, 1558); sur *Tragédie* un dialogue intitulé *Le Pontife*, publié avec la Vita di Vittorino da Feltre, par Rosmini (Bassano, 1803); des *Lettres*, des *Discours*, etc.

CORRATERIE s. f. (kor-ra-te-ri — rad. *corratier*). Coutumes. A Vieux mot. On disait aussi CORRAGIER.

CORRATIER s. m. (kor-ra-tié). Ancienne forme du mot COURTIER.

CORRE s. m. (kore). Pêch. Espèce de filet. V. CORDE aussi CORRET.

CORRE v. a. ou intr. (ko-re). Ancienne forme du mot COURIR.

CORREA (D. Payo-Pérez), général portugais, grand maître des Ordres de Christ, mort en 1275. Il embrassa la carrière des armes, entra dans l'ordre de Saint-Jacques et prenait sa vie à combattre les musulmans. Mis par le roi don Sancho II à la tête de ses troupes, il prit aux Maures les forteresses de Tavarque, Estremoz, Tavira, Paderas (1241), fut élu le même grand maître de son ordre, et quitta alors le Portugal pour se rendre en Espagne, auprès de Ferdinand III, roi de Castille. Correa fit ensuite la guerre en Andalousie, contribua puissamment à la prise de Séville (1248), après un siége de deux ans, retourna en Portugal en 1250 pour aider Alphonse III à achever de conquérir le royaume, mit, en 1255, les Maures de Xerès, de Lebrixa et Arcos, et servit, en 1263, du médiateur entre le roi de Castille et le Portugal au sujet de la possession de l'Algarve. Correa mourut avec la réputation de premier capitaine de son temps.

CORREA (Louis), historien espagnol de commencement du XVIe siècle. Il passa de bonne heure dans la province de Navarre, à Zaragoza d'Ulleta, et servit l'histoire de son temps sous le titre de *Conquista del reyno de Navarra* (Tolède, 1513, in-fol.).

CORREA (Diego-Alvarez), aventurier espagnol, né en Galicie, mort en 1537. Il partit pour le Brésil en 1519 avec un bâtiment qui prit de tourbe la côte, fit naufrage à l'entrée de la baie de Sao-Salvador, parvint à se sauver et fit accueil par les Tupinambas, qui le donnèrent au nom de *Caramuru* (fils du tonnerre, ou, selon une autre version, l'homme à l'arme mystérieuse), à cause de la carabine qu'il portait. Correa prit la bague des sauvages, épousa la fille d'un chef, une belle Indienne dont il eut plusieurs enfants, et prit connaissance des habitudes des Tupinambas. Vers 1534, Coutinho était arrivé dans le pays pour en prendre possession, au nom du roi. Il trouva dans Correa un habile interprète. Plus tard Coutinho fut massacré par les Tupinambas (les indigènes) mais Correa échappa à la mort, grâce à la prudence et à son courage, et lorsque, en 1549, Thomé de Sousa vint jeter les fondements de la ville de Sao-Salvador, de Bahia, il trouva Correa, qui, comme de lui-même, entre les tribus indigènes et les Européens, l'intérêt de Correa est celui de l'objet d'une tradition légendaire; cette légende a singulièrement embellie les aventures de Correa et de sa femme *Paraguassu* (la Grande-Rivière), et a servi de thème à une suite de compositions assez très-populaires en Brésil.

CORREA (Gaspard), historien portugais, mort à Goa en 1560. Il se rendit dans les Indes, servit sur mer, prit part à diverses expéditions lointaines, et composa un intéressant *Histoire de Indes en quatre tomes*, qui s'étend de 1497 à 1550. Elle n'a pas été imprimée, mais on en possède plusieurs copies.

CORREA (Thomas), poète et grammairien portugais, né à Colmbre en 1527, mort à Bologne en 1595. Il se rendit de Naples, professa successivement à Palerme, à Rome et à Bologne, et acquit une telle réputation, comme orateur et comme poète, que ses contemporains n'hésitèrent point à le comparer à Cicéron et à Martial. Ses principaux ouvrages sont: *De tale eo poematis genere quod epigramma vulgo dicitur* (Venise, 1569, in-4°); *De thesis* (1571, in-4°); *De conficiendis epigrammatibus* (Bologne, 1590, in-4°); *De eloquentia* (Bologne, 1591, in-4°); *De prosodia* (1596), etc.

CORREA (Luis), jurisconsulte portugais, né à Lisbonne, mort en 1597. Il professa le droit dans sa ville natale avec un talent qui lui valut une grande réputation. Il refusa, par crainte de la corruption, plus, sur les instances de ses compatriotes, consentit à reprendre sa chaire et y enseigna jusqu'à sa mort. Un seul de ses ouvrages a été imprimé. Il a traité la succession de la couronne de Portugal.

CORREA (Manoel), critique portugais, né à Lisbonne, mort en 1640, vivait au commencement du XVIe siècle. Il devint examinateur général de l'archevêché de Lisbonne, et fut l'ami ami et l'ami de Camoens. Il composa, sur les *Lusiades* de l'illustre poète, un commentaire où l'on trouve beaucoup de renseignements qu'on croit avoir été fournis par Camoens, et qui ont pâlies en 1631.

CORREA BARREIN (Antonio), capitaine portugais, qui florissait dans la première moitié du XVIe siècle. Il prit part à la guerre, se distingua au siége de Bentam vers 1529, mais ne reçut, en récompense, que le titre de don Portugal, un trait d'alliance avec le roi de Pegu, quelque temps après, le fit prisonnier à la ville de Paule, où se trouvait le roi de Bentam, et brûla plus de 100 navires dans le port de cette ville. Envoyé vers le roi de Pegu, Correa, comme prit aussi musulmane les lois du Mahométan, il s'initiait aux mœurs et aux cérémonies du peuple; retourna, chargé d'un riche butin, à Goa, et, après avoir fait de cette heureuse conquête, ajouta à son nom celui de *Barrein* de Pegu. Il composa des poèmes sur les *Lusiades* des hauts faits de Correa.

CORREA DE ARANJO (Francesco), musicien portugais, vivait vers le milieu du XVIe siècle. Il se fixa à Séville, où il acquit une grande réputation comme organiste. Correa, qui le premier en fut Portugal, installa *Musica practica y teorica de organo* (Alcala, 1626, in-fol.).

CORREA DE LACERDA (Fernando), écrivain portugais du XVIIe siècle, publia, sous le pseudonyme de *Leandro Berea Correa*, *Vida del Rey Don Sebastian*, ouvrage dédié à la défense des prétentions de Philippe II, roi de Portugal. Il a laissé *Vida y Hechos del Rey Don Sebastian del rey D. Alfonso VI*, etc. (Lisbonne, 1666, in-4°), et a été traduit en espagnol.

CORREA DE SÁ ou DE SA BENAVIDES (Salvador), aventurier portugais, gouverneur du Brésil, né à Lisbonne, mort à Madrid, en 1688, appartenait à une famille distinguée. Il servit de bonne heure dans l'armée qui prit active à l'expédition des Hollandais du Brésil, fonda la ville de Sao-Sebastiao (ville de l'Aqua-guay), les battit à l'Aimagarta (1633), et fut nommé, peu après, gouverneur de la province de Rio-de-Janeiro. Lorsque en 1641 le sceptre de l'empire portugais passa à la maison de Jean IV chargea Correa du gouvernement général du Brésil, poste dont il se disait trop jeune pour le remplir, et, immédiatement après de la flotte destinée à protéger le commerce portugais du Brésil. Il fit, en 1648, partie de la flotte qui, chargé, en 1648, d'aider étaillé une faiderie sur la côte d'Afrique, Correa, quitta Bonde-Sauvage avec une flotte de 12 navires, aborda à la côte d'Angola, se rendit maître du fort San-Miguel, contribua, dans lequel il eut à subir la tempête, soumit le Benguela, s'empara de l'île Loanda, attaqué et défendu par les Espagnols, et fit entrer toute la côte australe de l'Afrique sous la domination portugaise. Il resta de 1650 à 1652, à Rio-de-Janeiro, puis se rendit à Lisbonne où il reçut du roi Jean IV l'assurance de son entier dévouement dans ses mains. Correa, qui, en 1654, était à Rio-de-Janeiro, fit

mient que lui. (Condill.) *Quiconque est mauvaisement le plus naturel et le plus tendre de son patron, mais le plus pur et le plus* CORRECT *de tous.* (Id. Aimé.)

Dubois, correct auteur de libelles amers.
Boileau, dit Marmontel, trouva sous lui la trace.
Gingueni.

— Fig. Juste, fidèle, exact : *L'auteur est un comme sur liquel notre imagination brode; nous en pensons d'un jugement* CORRECT. (Mlle de Lespinasse.)

— Adverbial. Dans façon correcte : *Il faut parler* CORRECT. (Mme de Sévigné.)

— Syn. **Correct, exact.** Le premier marque seulement l'observation scrupuleuse des règles établies; le second a fait un devoir *correct*, quand le moins il y trouve pas une faute. *Exact* se rapporte de préférence à la chose qui a découvert; un auteur est *exact* quand il peint les images de quelque chose qui existe sur nous vous, quand il sait appropriée le ton à la nature même des choses; un *correct* quand il est *exact* quand toutes les proportions s'y enchaînent et se mêlent naturellement les uns dans les autres. *Exact* a comme le sens de vrai, mais alors il doit plus spécialement de correct.

— **Antonymes.** Fautif, incorrect.

CORRECTEMENT adv. (Korrek-tmen — rad. correct). Le mot manque au dict. Parler, écrire, dessiner CORRECTEMENT. Ce pied n'est pas CORRECTEMENT dessiné. *Les mouvements nécessaires pour exprimer* CORRECTEMENT. (Ch. Nod.) *Que ne parle correctement et ne fait jamais de faute, il ne le fait pas naturellement avec aisée.* (Fénelon.) *A Dieu façon exacte, vrai, juste et* CORRECTEMENT. *Il ne se retrouve le plus* CORRECTEMENT *la physionomie et le caractère des Germains.* (Balz.)

— **Antonyme.** Incorrectement.

CORRECTEUR, TRICE s. m. (Kor-rek-teur, tri-se — rad. correct). Qui corrige, qui redresse. Celui qui corrige : *Un savant* CORRECTEUR. *Une* CORRECTRICE *sévère.*

— Encycl. Autrefois, dans les collèges, employé de rapport *les* CORRECTEURS *avaient une temps, le correcteur était encore au moment, et le tout* CORRECTEUR *le plus jusqu'à une hommes un terrible rôle.* (Bilz.)

— Hist. rom. Magistrat ajouté aux comtes hors et aux préfectoires, pour remplir l'administration des provinces.

— Hist. rel. Supérieur, supérieure dans certains ordres monastiques tels que les minimes, à Tiire donne à quelques-uns chargés de diriger la correction du décret de Gratien.

— Adm. légal. *Correcteur des comptes, titulaire de la chambre des comptes* Gaston. *Le rédiger un compte. Acheter un office de comptable et de chambre des comptes de Paris.*

— Typ. Employé chargé de lire les épreuves et de marquer les fautes commises par le compositeur, soit par l'auteur lui-même : *A Paris il se rencontre des savants parmi les* CORRECTEURS. (Bois.)

Pour homme les auteurs,
Le dieu de l'imprimerie
Veuillez leur rendre nécessaire
Le dangereux secours d'ignorants correcteurs.
(Lémercier de Neuvy.)

— Physiq. *Correcteur* pyrométrique, instrument ayant pour objet de faire connaître avec moins temps qui serait le volume d'une quantité de gaz ou de vapeur, et de mesurer la température à ce degré et à la pression de 0 mètre.

— Encycl. Hist. *Correcteur* pontifical. Un ecclésiastique nommé sous le nom de correcteur remonte les ouvrages chargés par le pape par le de diriger le *correction du décret de* Gratien. L'auteur de ventilé, par la forme l'histoire ecclésiastique au problème ces premiers siècles du christianisme, avait trop nouvelle négligé de discussions et chaque pour ne connaître que la tradition. De de ses hérétiques, et et les incertitudes de plus grand le revirement dans la complétion. Le pape Pie V est ainsi l'honneur nommer une commission chargée d'étudier dans le décret de Gratien les corrections et les additions nécessaires. Il la compose de son grand ami : Marcellus Cervinus, Ugo Boncompagni, — depuis Grégoire XIII, — Alfonso de Ceri, Guillaume de Pavie, François Adriani, antagiste forcé adjoints plus tard les cardinaux Gui Ferrero et Antoine Carafa. A ordonnés de ces sept grands correcteurs travaillant à l'œuvre commune (temps ecclésiastiques des papes, pouvoir par leur ordination, tels que Félix Peretti, cardinal Montalto, qui devait plus tard s'appeler Sixte-Quint, Michel Thomassius, Lorenzino, François Turrianus et Antonio Ce fos au pape Grégoire XIII que revint l'honneur de revoir cette dernière édition — entreprise par tant d'hommes illustres. La nouvelle édition fut terminée par le cardinal Alciati, à la condition qu'il nommât tous les quatrièmes les plus difficiles à la commission qu'ils. Un commis, pour cette œuvre remarquable, les collections antérieures à Calixte, les lettres envoyées à ce sujet par les Académies catholiques ou de doctrines protestantes et les manuscrits du décret de Gratien qui existaient à Rome, et parmi les tout ces documents historiques des six premiers siècles de l'Église. Malheureusement l'esprit de parti intervient trop souvent dans cette correction, d'ailleurs si sérieuse, comme l'ont prouvé les fortes Pithou, au point de vue qui lient, et l'Allemand Bohrens, au point de vue des doctrines protestantes.

— Typ. Toute personne qui est chargée habituellement, soit dans une imprimerie, soit dans une librairie, soit dans un bureau de publications quotidiennes, de corriger les fautes typographiques, grammaticales et literaires qui se trouvent sur les épreuves de toute espèce d'impressions est un correcteur.

Les personnes chargées dans l'imprimerie confondent souvent le correcteur avec le prote, quoique leurs fonctions soient complètement différentes. Le correcteur, plus haut quelle est la cause de cette confusion.

Le prote est le chef de l'atelier typographique, il dirige et administre l'ouvrier, il choisit les ouvriers et traite avec eux, embauche, débauche le personnel attaché à l'atelier, prend les ordres du patron, vendre les bonbonnes, fait la lampe (pipe), etc.

Le correcteur est un ouvrier qui, par des qualités spéciales à s'immiscer et dans l'administration industrielle et dans l'administration de la interesse et de la science dans l'imprimerie. Son département est du domaine de l'intelligence pure. Il n'est plus avec la direction du prote que comme faisant partie du personnel de l'atelier et de l'imprimerie. Il s'occupe propre de ses fonctions, il est le seul juge en tout, en matière de typographie, et ses décisions à faire sont écrites sous le rapport de ses fonctions, dans les colonnes prémisses, la marche à suivre pour chaque ouvrage, les dimensions des caractères, les proportions, capitales, divisions des mots, et tout ce qui concerne la typographie et les textes suivant leur importance, etc.

Il n'était autrefois pas le correcteur qui corrigeait, c'était le prote qui le faisait, mais à la correction des épreuves. Lorsque tout les jeunes, à la fin du siècle dernier, commencèrent de chercher de son rôle (telle est l'origine de la cause), le prote fut de plus en plus moins le prote et le correcteur les prémisses étaient, et le correcteur, qui, dans les ouvrages aussi dans beaucoup de jeunes imprimeurs, ne faisait que corriger les fautes, et le prote imprimeur cumulait les fonctions de patron, de prote, de correcteur, voire même de compositeur et d'imprimeur.

Quand des hommes nouveaux et imprimeurs, qui ne dirent rien, ne connaissant rien de la typographie, se trouvèrent, le prote, dédoublé par la multiplicité de son attributions, dans cette chère à se dédoubler d'une partie de ses fonctions et de ses attributions, il s'aperçut qu'il n'avait dans tout ce qui concerne la correction des épreuves, aucune indication avec un personnel plus que contentant à l'atelier et la surveillance de la correction, et que le correcteur qui le corrigeait tel qu'il existe aujourd'hui.

Il arrive quelquefois qu'une malice imprimeur, à ses dépens, de ne pas trouver sûr-faite le prote occupant un correcteur salaire, et, pour ne pas le payer, il le supprime tout expérimente et, poussé-du-vite certain que d'un de ses ouvriers, il en nomme aussi que la force des circonstances seule amène prendre un ouvrier, qui, ne connaît ni la pratique hybrides, mais s'honneur pas à formuler le rôle de de ses ouvriers, et qui, disparaître le plus promptement possible.

Mais, dans les maisons d'une véritable importance, il y a un correcteur et un prote, et ce dernier a un *Lettre adresse à l'Académie française par le prote de l'imprimerie de l'imprimerie de Paris* (juillet 1848) : Les *Dictionnaire de correcteur* sont trop-vrai, Représentés dans ces deux premiers travaux, ainsi, ont, ainsi que dans le premier travail de la correction, ne pas connaître le sens du mot, ou ne pas savoir comment il faut le prononcer, et

collationner sur l'épreuve, soit seul, soit avec un *lecteur de copie*, le manuscrit de l'auteur ou la feuille imprimée qui sert de *copie*, et de signaler au marge de cette épreuve les omissions (dites *bourdons*), les doubles emplois (dits *doublons*), les fautes typographiques de tout genre, les fautes d'orthographe et de ponctuation prévenant du fait de l'auteur ou du compositeur.

Pour indiquer les fautes à corriger, le *correcteur* emploie des signes spéciaux. Le *Grand Dictionnaire* va offrir à ses lecteurs le PROTOCOLE POUR LA CORRECTION DES ÉPREUVES. Nous devons la communication de protocole à l'obligeance de M. Théodoric Lefèvre, ancien proto chez MM. Firmin Didot, qui a bien voulu l'extraire pour nous du sen remarquable *Guide pratique du compositeur d'imprimerie*. Il fallait ici des signes tout particuliers, qui n'existent dans aucun imprimerie, par cet excellent motif qu'ils n'ont aucune raison d'existence, puisqu'il n'agit simplement, dans l'espèce, des signes conventionnels servant à indiquer au compositeur les fautes typographiques qu'il a commises. Les explications que nous allons donner vont initier nos lecteurs aux mystères de la composition et de la correction.

L'auteur manuscrit est remis au compositeur; celui-ci livre la page composée au prenteur, qui en tire une épreuve, reconnaissable au bureau du *correcteur*. Le compositeur a *levé* ses lettres avec une telle rapidité, qu'il en résulte des fautes de toute nature : lettres à substituer; mots à changer; lettres ou mots à ajouter, à supprimer, à retourner, à transposer; lignes à transposer; petites, grandes majuscules; mots à séparer et à rapprocher; mots coupés à tort, qu'il faut réunir; lettres gâtées à remplacer; lettres à redresser, à nettoyer; lignes à rentrer, à sortir, à remarner, à rapprocher, à séparer, à espacer, à regagner; lettres d'un autre œil (c'est-à-dire d'un type plus gras ou plus petit) à substituer; espaces à faire, à supprimer; espaces et interlignes à baisser; bourdons (omissions) à compléter; doublons (redoublements) à supprimer, etc.

**L'amalgame de toutes ces fautes produit parfois une sorte de grimoire où l'auteur lui-même a de la peine à se reconnaître. Par exemple, il avait écrit : *Ana deux amants*, et il lit avec stupéfaction : *O Deux amant! Que va faire le correcteur?* Va-t-il mander le compositeur dans son bureau, et lui expliquer de vive voix les corrections à opérer? Ces conversations ne seraient pas à leur place dans une imprimerie. Voilà donc le *correcteur* obligé d'indiquer, à la plume et en marge de l'épreuve, tous les changements nécessaires. S'il remplaie le langage ordinaire, les corrections l'embarrasseront sur la copie primitive, et se tombera ainsi de Charybde en Scylla. Il faisait donc *exiter* un langage conventionnel, une sorte d'algèbre, une sténographie, enfin quelque chose de bref, de précis, de laconique, d'universel, disant beaucoup de choses en trop peu de mots, *multa paucis*. C'est justement le chef de ces signes que nous sentons en mains les mains de nos lecteurs. Il suit de là que, si jamais nous grâce vous à nos tous à un prédure au sein de cette phalange d'hommes aussi laborieux et savants que modestes, le *Grand Dictionnaire* ne vertait pas pour cela chômer ses cinq puissantes machines; il n'aurait qu'à *redresser* un premier vous de ses dix mille souscripteurs, ce qui pourrait être contrôlée, par quelque lecteur malin, comme un acte d'égoïsme de sa part : *Hanni soit qui mal y pensé!*

PROTOCOLE POUR LA CORRECTION DES ÉPREUVES

TEXTE A CORRIGER (*verso*).

/t /r /g	C'est un fait digne de remarque que l'in-	Lettres à substituer.
/puissam	vention qui a contribué le plus fortement	Mot à changer.
/les ✓	à perpétuer/souvenirs historiques n'ait pu	Lettre et mot à ajouter.
/a /a	jusqu'à ce ~~jo~~ jour répandre quelque clarté	— à supprimer.
/a /a	sur le mystère ~~ém~~ enveloppe sa propre ori-	— à retourner.
/ſ /ſ	gine. Trois villes, Mayence, et Strasbourg	— à transposer.
	le berceau de l'imprimerie. Quant à l'é-	Ligne à transposer.
/,	poque de sa naissance ~~j~~ on la fait généralement	Ponctuation à changer.
/ꝛ	remonter à la moitié du XVe siècle.	Petites majuscules.
/ꝛ	Il résulte néanmoins de l'hésitation des érudits	Grande majuscule.
/#	sur ce point historique une incertitude qui	Séparer deux mots.
/⊃ /⊂	porte à la fois sur l'au~~teur~~, sur le ~~l~~ lieu	Mot à rétablir et mots à rapprocher.
(o (n	et sur l'année de cette découverte. Que si	Lettres gâtées.
	l'on considère la proximité des temps et	— à redresser.
	des lieux témoins de cet événement, on	— à nettoyer.
/(	s'expliquera assez difficilement les causes qui	Apostrophe à ajouter.
/(	suspendent encore de nos jours la solution	Ligne à rentrer.
/(	de ce triple problème. Le concours des	— à sortir.
	traditions contemporaines et des plus savantes	Lignes à remanier.
⊞ ⊞	investigations n'a jusqu'ici donné pour	Lettres d'un autre œil.
/x	résultats que certaines probabilités plus ou	Espace à baisser.
/(	moins fondées, mais jamais une évidence	Alinéa à faire.
/(	suffisante pour triompher des scrupules	Lettre supérieure.
/(	de l'histoire. Depuis le commencement du	Lettres basses.
/2 /a	XVIIe siècle jusqu'à nos jours, un très-	Alinéa à supprimer.
	grand nombre d'ouvrages ont été publiés sur	Lignes à rapprocher.
	cette matière dans différents pays.	— à séparer.
	Les historiens et les bibliographes se sont	
	livres aux recherches les plus laborieuses et	A mettre en italique.
	les plus diverses, sans parvenir à une cer-	— en romain.
	titude *irréfragable* sur aucun des trois points	
	controversés.	

TEXTE A CORRIGER (*recto*).

Addition à remanier.	« Mon cousin, comment arrive-t-il que la	Napoléon le Bertier
Correction hors de sa place.	gendarmerie de Santander, de la Biscaye et	✓ p/ r
	de l'Aragon n'est pas payée? Écrivez au gé-	
	néral Caffarelli dans la Biscaye et Santan-	
	der, et au général Suchet pour l'Aragon, de	
	prendre des mesures pour faire sur-le-champ	
Mauvaise orthographe.	solder cette troupe. Les gendarmes doivent	Coupez.
	être payés avant tout. »	
Addition à baisser.	« Mon cousin, demandez aux ministres	Napoléon à Bertier
Bourdon de grande étendue.	d'Espagne à Paris, des notes précises sur les	Bourdon. (P. coque, p. 7.)
Interligne à baisser.	abus qu'ils reprochent au général X... Man-	✓ /
Ligne à séparer également.	dez à ce général que je vois avec surprise qu'il	
Lettre qui chevauche.	se soit attribué des sommes qui ne lui étaient	
Ligne à regagner.	pas dues; qu'il a pris 9,000 fr. par mois,	
Corrections semblables et successives.	tratalement qu'on ne fait pas même à un gé-	
	néral maréchal, commandant une armée; et	
	qu'il est probable que le trésor ne regardera	
	pas cette somme comme légalement re-	
	cue. »	
Ligne à faire en plus.	« Mon cousin, je vous envoie des extraits	M. Felix.
Mot biffé à remarquer.	des journaux anglais. Envoyez-en une note	
Bourdon indiqué en tête en un pied.	au duc de Dalmatie, et témoignez-lui mon	
Coin de page à redresser.	mécontentement de ce que les divisions espa-	
	gnoles soient à Lisbonne et qu'il ne fasse rien. »	
	« Mon cher cousin, donnez ordre au géné-	
	ral Thouvenot de faire confisquer toutes les	bon
	marchandises anglaises et coloniales. On as-	
	sure qu'il a reçu un droit de 10 pour cent.	
	— Si cela est vrai, il faut lui faire restituer	
	ces sommes, et confisquer toutes les marchan-	
	dises qu'il aurait laissé débarquer. Il aurait	
	là comme une grande faute. »	
	des marchandises anglaises	

Mots revenons au *correcteur* au première. La lecture en premiere se fait soit sur des épreuves en pagnets, soit sur des épreuves en placards, soit sur des épreuves en feuilles. (V., pour l'explication de ces mots, l'article COMPOSITION TYPOGRAPHIQUE.) Dans ce dernier cas, le *correcteur* en prenaire commence par vérifier la *rectème* de la feuille (c'est-à-dire par s'assurer que le commencement de cette feuille se lie parfaitement à la fin de la feuille précédente), puis il vérifie la ou les signatures, c'est-à-dire les chiffres placés au bas de certaines pages, suivant les formats, pour servir de points de repère à la brochure et à la reliure; il doit ensuite vérifier les folios, les titres courants, etc., et inscrire le nom de chaque compositeur en marge de l'épreuve, en tête de sa composition.

Les épreuves se lisent d'ordinaire à deux : l'employé qui secoude le *correcteur* s'appelle *lecteur de copie*, parce que c'est lui qui lit à haute voix sur le manuscrit de l'auteur ou la copie, en général, qu'il a entre les mains, tandis que le *correcteur* suit sur l'épreuve et marque les fautes qu'il remarque.

On dit quelquefois *correcteur* pour tenir de copie ou apprenti *compositeur*, dans le but de lui faciliter le déchiffrement des manuscrits, connaissance indispensable quand il sera devenu ouvrier. On a généralement à se louer de ce mode de lecture, quand l'apprenti est soigneux, docile et intelligent; mais il faut y renoncer s'il ne remplit pas ces conditions, et dans tous les cas, le *correcteur* ne doit jamais oublier la responsabilité qui lui incombe; au surplus à l'égard d'un aide inexpérimenté doit toujours être en éveil, et, au moindre doute, il doit vérifier lui-même sur la copie.

On a essayé aussi de confier le texte de la copie à un compositeur vieilli dans le métier, qui ne trouvait plus, par suite de l'affaiblissement de sa vue, qu'un sabine déchiffrant dans la composition. Cette tentative a été abandonnée pour plus partant comme trop coûteuse pour les maîtres imprimeurs, et parce qu'elle enlevait aux apprentis l'occasion de se dresser à la lecture des mauvais manuscrits. Quelques personnes ont avancé que le surcroît de dépense qui résulterait, pour la maison, de ce monde de lecteur, serait largement compensé par la meilleure qualité du travail. Nous ne le pensons pas, et nous penchons pour la lecture par le *correcteur* seul, collationnant lui-même la copie sur l'épreuve. Mais, il faut le reconnaître, cette lecture demande un temps beaucoup plus long que la lecture à l'aide d'un lecteur de copie, et elle ne peut guère être adoptée que dans les maisons qui travaillent à produire de beau et beaux livres. Dans les imprimeries à pratiques, et, en général, pour toutes les impressions qui demandent à être faites avec la plus grande rapidité, en dernier mois de lecture serait inexécutable. Aussi, nous le répétons, pour les travaux sérieux et exceptionnellement difficiles, il faut y recourir, sous peine de sortir au jour des œuvres incorrectes et mal digérées.

La lecture en seconde se fait sans tenour de copie. Ordinairement on en charge un correcteur autre que celui qui a lu la première épreuve, attendu que ce changement de lecteur a d'ordinaire pour but de corriger les fautes de ponctuation par lui-même une garantie de plus.

Les épreuves en seconde, avant d'être remises au *correcteur*, ont été envoyées à l'auteur pour qu'il y indiquât les corrections qu'il jugerait à propos de faire. Elles sont bien, en retour, par le *correcteur en seconde*, qui signale les fautes de toute nature échappées à l'attention de l'auteur. Comme ces épreuves sont ordinairement revisées du bon à tirer de l'auteur, cette lecture est désignée sous le nom de *lecture en bon à tirer*, ou simplement *lecture en bon*.

Le domaine de la correction en seconde est beaucoup plus vaste que celui de la correction en première. Tandis que celle-ci doit se borner à la reproduction stricte du manuscrit, moins les fautes d'orthographe et de ponctuation, le *correcteur en seconde* doit remettre sur leurs pieds les phrases boiteuses; faire disparaître, en modifiant le plus légère-

Digitized by Google

ment possible la rédaction originale, les fautes de français que l'auteur a laissées subsister; rectifier ou amender l'auteur à rectifier les faits qui seraient en contradiction avec la vérité historique, les anachronismes; en un mot, corriger les imperfections de style et de rédaction qui échappent même à l'écrivain le plus sérieux et le plus consciencieux. Il est peu superflu d'ajouter que cette tâche ne peut être bien remplie qu'à la condition essentielle pour le correcteur de désaimuler complètement les idées et le but de l'auteur.

Beaucoup de tact, une grande habitude du maniement de la langue, une connaissance profonde des ressources, une double mémoire de toutes qui doit rester à l'entière disposition du Tribunal de la Tribune les choses, mais jusque ne-mêmes dans sa rédaction, enfin l'art difficile de permettre à l'écrivain une modification apportée à son œuvre commandée par nécessité ; telles sont les principales qualités du correcteur en second.

Un correcteur qui remplit ces conditions est un trésor pour une imprimerie. Aussi les bureaux du Grand Dictionnaire universel-Larousse s'efforcent-ils de les grandir et se paralèles rendre par cet homme précieux ; mais trouvera-t-il ce fait dans ce nombre. Le maximum du traitement des correcteurs en second, dans les ordinaires du bureau, c'est-à-dire dans celles où se font les ouvrages de longue haleine, ne dépasse pas 3 fr. pour des heures de travail ; et encore ce prix est exceptionnel chez un des plus anciens ouvrages de Paris, sont arrivés à ce chiffre de salaire, qui représente à peine une somme annuelle de deux mille deux cent cinq francs, déduction faite des jours fériés, considérés qu'ils ne les appréciaient pas, et du même de rayon aux *Petites de France* en un *Bon marché* ! La grande imprimerie Lahure tient en seconde touche de 6 à 7 fr. par jour (de 12 heures).

Les correcteurs en première gagnent par jour depuis 8 fr. jusqu'à 6 fr. et 4 fr. 50. Nous laissons au dehors de cette statistique les correcteurs de journaux, qui ont des appointements payés par la rédaction, et dont le traitement, presque toujours mesuré, varie de 1,500 à 2,000 fr. par mois, ce qui représente le plus légitimement (le Gaulois de France, l'Union, le Monde, l'Univers) et le plus honnêtement (le paradis), ceux qui retrouvent le plus magnanimement leurs correcteurs.

Mais arrivons à la dernière incarnation du correcteur.

Quand toutes les corrections ont été faites et que la feuille est mise presse, avant de commencer le tirage, on fait une dernière épreuve dite *terre*, par laquelle on vérifie si les corrections du bon *à tirer* ont été exécutées, s'il n'a pas été commis de nouvelles fautes pendant cette exécution, et si il n'est pas tombé de lettres de la fonte pendant son transport à la presse. C'est ordinairement à cette épreuve que doit se faire la vérification ; cependant, dans les imprimeries consciencieuses, où de nombreuses presses fonctionnent du matin au soir, et souvent la nuit, on emploie spécialement chargé de ce soin un ouvrier plus spécialement chargé parmi les meilleurs typographes, porte le nom qui signifie *correcteur sur terre*.

Quand la terre est satisfaisante, on fait une nouvelle épreuve, appelée *revision*, sur laquelle on vérifie si les corrections de la terre ont été exécutées, ou bien, quelque cas où l'on aurait fait sous presse un changement très une transposition de pages, on examine si un changement, si cette transposition a été bien faite, et si la *revue* de la feuille ne laisse pas à souffrir.

Nous ne pouvons alors cet article, déjà bien long pourtant, sans exprimer encore une fois l'intérêt que nous inspire la position du correcteur dans les imprimeries, au point de vue de son intelligence.

Ce distique, par lequel Cornelle Kilian, l'un des correcteurs les plus distingués de l'imprimerie Plantinienne, terminait une des vers intitulée *Corrector typographicus* :

Bonus alumnus quisque corrector, dum
Prus sutis tortilis, gloria nulla manet.

Ne distique est toujours et sera longtemps encore d'actualité.

Comme dernier renseignement, disons qu'il existe une *société des secours mutuels des correcteurs des imprimeries de Paris*, approuvée par *arrêté du ministre de l'intérieur* du 16 juillet 1860.

— Phys. Le *correcteur* gazométrique est une des plus bruyantes concepteurs de M. J. Ballerow. Il donne le moyen de connaître presque immédiatement des résultats qu'on ne peut obtenir, par la méthode ordinaire, qu'à l'aide de longs et fastidieux calculs. Cet instrument est une autre de règle à calcul, portant deux échelles séparées et parallèles glotte mobile. L'une des échelles, marquée V, correspond au volumes apparents du gaz ; elle est divisée en 80 parties, de 15 à 100, la division 10 à la partie inférieure, et la division 100 à la partie supérieure. L'autre échelle, marquée V', correspond au volume corrigé, c'est-à-dire ramené à la pression de 760 millimètres et à la température à 0 degré. Quelques divisions de cette deuxième échelle ne s'étendent que de 10 à 100, elles suffisent aussi-bien pour tous les volumes, car nos divisions représentent beaucoup bien des lignes des centièmes de centimètre cube. De 10 à 30, ces unités sont divisées en dixièmes, mais, les traits se rapprochent de plus en plus, la subdivision est limitée aux centièmes de 30 à 50, et aux dixièmes de 50 à 100. La règlette mobile porte deux échelles : l'une, marquée P, en côté de l'échelle V, pour représenter la pression à laquelle le gaz est soumis ; l'autre, marquée T, du côté de l'échelle V', pour en indiquer la température. Sur l'échelle des pressions, les deux divisions extrêmes, 250 et 1000, sont, pour chacune, 10 millimètres, et celle-là la partie supérieure. Chaque division intermédiaire vaut 1 millimètre de 300 millimètres de pression ; elle vaut 2 millimètres de 300 à 500 millimètres, et 10 millimètres de 500 à 1000. Sur l'échelle des températures, on est la division extrême de 0 à 100 degrés, et celle-là la partie supérieure. Chaque division intermédiaire vaut 1 degré centigrade. En plus, on trouve sur cette règlette, sous-la point d'interrogation aux unités et aux dixièmes, et de degrés, et des pressions et des temperatures supérieures.

Pour se servir de ce correcteur gazométrique, il suffit de faire glisser la règlette de manière à amener, devant le volume apparent du gaz qui sur les bords de l'échelle V, le point correspondante à la pression à laquelle ce gaz était soumis, et, devant le trait, sur l'échelle T, indique la température du gaz, on lira, de plus, le volume du gaz ramené à 0 degré, et à pression, que 760 centimètres cubes du gaz ramené à une pression de 760 millimètres, et à une température égal à 0 degrés ; on aura

Les *maisons de correction* ont une triple destination. Elles servent de lieu de détention : 1° aux mineurs confiés lorsque les parents veulent exercer le droit du *correction*; 2° aux mineurs âgés de moins de seize ans, condamnés pour crimes ou délits, mais chez lesquels le tour ou le tribunal n'a pas reconnu de discernement; 3° enfin aux condamnés pour délit par un tribunal correctionnel. Les maisons chargées de ces trois catégories de prisonniers.

1° *Mineurs enfermés par leurs parents.* C'est dans les articles 375 à 383 que le père puise la faculté d'employer contre ses enfants la belle le droit de *correction*. Certes, depuis la loi des Douze Tables, l'autorité paternelle s'est singulièrement amoindrie, et, de nos jours, qu'apparaît au *paterfamilias* un droit absolu de vie et de mort sur ses enfants, l'ancienne pas signé cette quasi-abolition de la puissance qu'il a exercée sur le sein de la famille. Mais il faut leur compte du progrès des mœurs, de la différence de l'autorité des mères, des liens conjugaux, de leurs usages; ce qui était nécessaire chez un peuple à moeurs, pour ces hommes à la fois forte brutale avec peu d'impose l'obéissance et le respect, devenait excessive chez un peuple poétique, qui reconnaît les supériorités morales et intellectuelles, les ascendants du sang, de l'âge, de la vertu. Si le législateur modernes a compris que la tête de notre société était le maintenir des liens, et maintenir la famille, le protection du père, le respect et la soumission des enfants, il a voulu crainte aussi que ces sentiments étaient avec profondeur graves dans les mœurs pour qu'il fût inutile de les prescrire à titre d'obligation légale. Il n'a donc prévu que le cas où l'enfant, encore mineur, commettrait une de ses premières, mais dangereuses, aussi, et, dans l'intérêt de l'enfant, il a voulu donner au père les moyens de redresser, de corriger et mériter encore *Ecole* et *Maison de correction*. Quand un mineur âge de moins de seize ans donne à son des plaintes graves, sujets de mécontentement, celui-ci peut adresser au président du tribunal civil une demande tendant à obtenir la durée de dépassant pas un mois. Le président fera venir l'enfant, l'interroge, et, si ses réponses, demandée au père d'attendre encore et d'employer le moyen accordé assistât un ordre d'incarcération pour un mois. Le père reste toujours maître d'abréger la détention de son fils, mais il ne peut l'y prolonger arbitrairement et de sa propre volonté. Si le mineur est âgé de plus de seize ans, la détention demandée par le père peut s'étendre jusqu'à deux mois. Les formalités sont absolument les mêmes. Seulement, il est certain que, dans ce cas, l'emprisonnement étant plus long, le tribunal exige plus sévère, le président apporte plus de soin encore, plus de circonspection dans l'examen, plus grands reproches au mineur. Au reste, pour affirmer plus vivement son intérêt, et ne négger surtout les intérêts du mineur, le législateur a pu vouloir que l'avenir fût engagé par des procédés civilisés, et que les peines commises à un âge où la raison n'est pas encore un contre-poids suffisant, ne se traînassent pas sur leur chemin de vie, et, au lieu de rendre des hommes honnêtes, mais plus tard se fasse une arme contre l'homme. Le père est seulement chargé de payer les frais et de fournir une somme mensuelle pour les alimentés. Il y, cependant, ne serait pas plus haut, le droit d'abréger à sa volonté l'emprisonnement de son enfant. Quand une correction a été signée par le président, le mineur est conduit dans une maison spéciale. Après un isolement de trois ou de quatre jours, il est conduit, les latitudes, l'éducation, l'instruction du jeune prisonnier, de la directeur ou sont pensionnaire à un système approprié à son caractère. Par une succession de travaux, de récréations, d'exhortations, de conseils, il attache tout d'abord à cet, pour l'éducation qui manifestent, les plus, les jeunes détenus peuvent les premiers jours. Plus il diverses, il cédier chez lui des sentiments de respect et d'affection pour sa famille, de déférence pour les principes de morale et de dignité humaine. Tout ceci exige chez le directeur un tact parfait, une délicatesse exquise, un sentiment très-fin des peines qui naissent chez son jeune pensionnaire. Il faut qu'il sur-veille avec une sollicitude extrême les progrès, les découragements, les aspirations de cette âme où tout est confus et vague, sur un mélange de douceur et de fermeté, pénétre jusqu'au cœur de l'enfant, qu'il sera l'ami, son plus ardent, plus sincère. Alors seulement il acquérir sur lui une ascendance utilisée pour le ramener, pour relever des instincts pernicieux, combattre des exigences involontaires, des mauvaises habitudes. Il est seul juge, dans ce cas, de l'opportunité de la présence du père. S'il pense que la vue de son père puisse détériorer chez l'enfant un bon mouvement, une inspiration généreuse, il le fait venir. Mais ne voyez-vous pas quelle profonde connaissance du cœur humain, quelle habileté, quelle psychologie, quelle patience impliquent les fonctions de directeur? Combien n'est aisé même la tâche de représentation morale par un ministre de la religion à laquelle quelquefois elle est confiée.

On ne peut aller que les exhortations du pasteur ou le prêtre ne méritent d'un oeuvre véritable dans cette œuvre de transformation. La grandeur, la pureté des principes de le morale évangélique frappent les imaginations vives, et détermine parfois le retour au bien préparé par le directeur. Nous le reconnaissons avec plaisir, l'administration nait en général chosie les hommes qui dirigent ces établissements. La sollicitude et la fermeté de remarquables directeurs, et, en étudiant la morale sociale, le sentiment du devoir, et sans l'occasion de citer le nom d'un ancien ministre, qui, après avoir quitté le pouvoir, le fut exemple du savoir mi à la vertu, a consacré sa science, sa connaissance des hommes, son talent, à diriger une maison de correction des jeunes détenus. Le président du tribunal civil ne peut ordonner la détention mais incarcérer. Il informe, auprès du directeur, de la nature et de la durée de la peine. Il nuit une convalescence. Il sert aussi d'intermédiaire entre le père et le directeur. Le tribunal civil ne peut ordonner la détention sans le consentement ou pour résultat de fixer les caractères les plus rebelles.

2° *Mineurs détenus judiciairement jusqu'à ce qu'ils aient seize ans.* Quand les parents pour les faibles, le législateur n'a pas voulu que le délit ou crime, quelque grave, quelque une volonté suffisamment libre et mûre non-moins son auteur ne même conséquemment, aux mêmes pénalités que les adultes. Il a voulu toujours comme par un lumineux poinlonat de ses jeunes prisonniers, leur représentant combien heureusement trop fréquemment de jeunes gens, encore mineurs, ont été entraînés jusqu'au par de mauvais exemple, par la contagion du vice, à des fautes qui ne relèvent plus seulement de l'autorité paternelle, mais qui, en portée par la promesse lesse, ou le coupable ait pris en flagrant délit, ou qu'il ait été traduit devant la juridiction ordinaire. Il n'est pas de cas, en effet, où le mineur ait tort pour. Ils dehors de l'infraction qu'il est, en général, facile de prouver, les magistrats ordinaires doivent, en conséquence, se rendre coupables, de l'éducation qu'il reçut dans la famille, les exemples qu'il a pu trouver. Et, trop souvent, au dehors que l'enfant est entraîné, il ne trouve que des mauvais. Ses parents, occupés chacun de son côté, ne s'inquiètent de lui qu'à l'heure où il est

occidentale, nonstructive si elle est orientale, ou médiocre, l'heure venue. Il dépend de la longitude du lieu du vaisseau exprimée en minutes de temps, la correction est 1 s or,141; par suite, à désignant l'heure du passage au méridien de Paris, l'heure que l'on cherche, pour le vaisseau, est $h + 0^s,141$.

L'*Annuaire du bureau des longitudes* publie chaque année des tables des corrections indiquées les valeurs numériques qu'il faut ajouter dans les formules à la place des lettres.

— **Mer.** Les marins qui n'observent pas la longitude ne prennent pas seulement d'après l'estime de la hauteur, pour la route, et du lach pour la chemin; ils mesurent aussi les hauteurs méridiennes du soleil, chaque fois qu'il se trouve à une hauteur propice à ces mesures, dont ils conchent leur latitude. Ils comparent alors les latitudes observées des deux soleils avec les latitudes prédites par l'estime, dans le même intervalle de vingt-quatre heures; la différence leur indique la correction à faire pour rectifier une partie des erreurs de la route et du chemin du navire en l'intervenant nommé *quarter de réduction*.

— Typo. V. COMMUTATION.

CORRECTIONNALISATION s. f. (kor-rèk-sion-nal-i-zas-ion — rad. *correctionnaliser*). *Jurisp.* Dénaturation, par suite de quelques faits plus anciennement qualifiés crimes, et jusqu'à présent jugés par les cours d'assises, du moment où lors de simples délits, justiciables des tribunaux correctionnels, il transformeraient en délits, par l'omission des circonstances aggravantes, ou modifications, des faits plus graves, ou bien, et dont les auteurs, au lieu d'être renvoyés devant les cours d'assises, sont traduits devant les tribunaux correctionnels.

— Encycl. La révision législative des lois pénales entraîne le déclassement de certains faits qui, appréciés plus ou moins avec exactitude, dans une autre catégorie, ou dans une catégorie des délits; il est des faits qui, sous l'empire législatif, sont jugés par les cours d'assises de grande très-grosses, et qui, dans la pratique, ont été jugés d'une aggravation plus bénéfique. Il existe des cas où, dans l'ensemble des circonstances atténuantes et des circonstances aggravantes, le jury, pour le conscience publique ne peut pas consacrer le crime, et ne veut pas non plus que le fait soit déclaré délit contre ce qu'application en soit, au lieu de crime, s'abaisser devant elle et appliquer la peine. Mignard à la suite de nombreuses études sur l'Ancien Régime, pour la réforme que en a pu faire, a démontré que le procès-verbal du jugement de mise en accusation, ne pouvait pas être suffisamment large et détaillé. Un fait n'est entièrement connu du crime que lorsque le conseiller du bonne foi de crime dans cette catégorie. Dans le cas contraire, il faut le correctionnaliser.

La loi du 18 avril 1862, qui a modifié un certain nombre d'articles du code pénal, offre plusieurs cas de *correctionnalisation*. L'exposé des motifs et le rapport de la commission, auxquels nous renvoyons nos lecteurs, démontrent que l'utilité des jurys en matière et la tendance des jurysés à transformer certains crimes en délits ont guidé le gouvernement dans la recherche des modifications à opérer, et l'ont déterminé à ne pas vouloir davantage la présentation de ces projets.

Cette tendance des jurysés à correctionnaliser crimes dans certaines cas, n'est pas nouvelle, mais elle est affirmée plus grossièrement depuis vingt ans. Les magistrats ne sont élevés avec force contre cette pratique qui, quelque utile, et ridiculisant la loi, infroissant les prescription, troublant l'ordre des compétences, les jurés ont des habitudes judiciaires la correctionnalisation administrative. Nous dirons qu'en pratique, soulève il est difficile de poser une règle générale, dont il suit que la critique s'appuie sur le fait. Mais nous ne pouvons citer ici les cas où la correctionnalisation est un acte de bonne administration, et le cas où elle est abusive et arbitraire.

Dans ces, disposer le lettre de la loi, tout fait qualifié crime, soit par les éléments constitutifs, soit à cause des circonstances aggravantes qui l'accompagnent, doit être déféré aux cours d'assises, mais, en fait dans les jurisprudence, le magistrat du ministère public est aussi d'une autre opinion, d'un sentiment, qui exemple, pensé ne peut en prononcer de l'importance de la soustraction, et fera-t-il seulement justice en ne renvoyant devant les assises un jeune coupable qui avait volé une paire de bas ou une bouteille de vin? D'autre part, il apprécie en son langue définitive prévoit-on de la condamnation à un moins une peine beaucoup d'autres analogues que la correction rigoureuse pour une infraction légère, devra-t-il le laisser aux représentant? Ils, a un point de vue, il reconnaît que les éléments constitutifs de crime ne les concernent pas, et que ces faits ne sont pas étaient avec une parfaite évidence, doute-t-il, dans le doute, laisse le jury pour arriver, devant la cour d'assises, à un résultat semblable, c'est-à-dire à une correctionnalisation correctionnelle? Evidemment non, et il est dans ces cas et dans beaucoup d'autres analogues que la correctionnalisation vient se placer comme un heureux correctif pour corriger les rigueurs de la justice avec les prescriptions de l'humanité. La méthode prévoit que cette pratique, dans ses abus et ne employée avec discernement, n'est pas mauvaise, c'est qu'elle a l'approbation du barreau. Il est rare qu'un avocat qui comprend son devoir réclame des moyens de nullité correctionnalisation pas contre d'incompétence; il apprécie que les droits de la défense sont sauvegardés, et que le plaveur a soutenu à attendre de la justice des magistrats de ce code du jury.

Correctionnaliser une affaire, c'est donc la transformer, ou tout simplement modifier ou relever les circonstances aggravantes. Le fait aussi modifié n'est plus qu'un délit de la compétence des tribunaux correctionnels. Le fait en existence commercial ou privée peut n'être aussi que simplement un fait dommageant; l'intérêt à le punir ou en tentative ou non, ou bien, et dans ce cas, il est qualifié, ou vol simple, etc.

Autant vaut dire que quelquefois d'un effet aptitude pour la bonne administration de la justice, autant d'un mauvais effet. Il est aussi vicieux au texte et à l'esprit de la loi, que transforme en délits des faits graves et à répréhensibles. Elle sont suffisamment prouvées, les parquets ne doivent pas, ne peuvent pas, ne le peut, difficile : étant un acquittement. Les magistrats ne peuvent pas dire aux jurés, mais les jurés font aussi droits le leur en prononçant les mots : *Coupable*. Ce n'est pas dans que de parents nous se produisent que, dans certains procès, les tribunaux se prononcent gouvernement à la *correctionnalisation des crimes* : on ne peut pas lire en ce sens les jugements, pas plus qu'on ne peut derrière un tribunal; mais nous préférons cet autre mode, et nous entendons les magistrats et de nage entière des accusations de la pratique, et nous crayons que le Parquet ne peut jamais tentée les fois qu'on rend une justice quelque et en bonne et droit. Il faut, pour le faire bonne grâce et à ce chez les chas que pour ceux faits dont nous parlons, et dans les cas lors, les premiers qui crainrent leur quasi-impunité, et les jurés l'exonération, ne pas le peut devient décisive la compétence des tribunaux, et seulement leur renvoi devant la cour d'assises.

La pratique à laquelle, dans le langage non officiel des magistrats, on donne *critique de la correctionnalisation* a eu pour résultat de demander comment, dans quelles limites et dans quelles mesures les assises, et de rendre les sessions moins nombreuses, les tribunaux correctionnels ont vu, au contraire, s'accroître le nombre des affaires qui leur sont soumises (Voir les *Comptes rendus* annuels de l'administration de la justice criminelle publiés par le garde des sceaux.)

M. Ortolan Hosseau, *Jugé d'instruction, à Epernay*, en *Mémoire sur la critique de la correctionnalisation*, en *Revue générale de la législation et de la jurisprudence*, *Mémoire sur la jurisdiction des tribunaux correctionnels en matière de crimes*.

CORRECTIONNALISER v. a. ou n. (kor-rèk-sion-nal-i-zé — rad. *correctionnel*). Pratiq. Mettre dans les attributions des tribunaux correctionnels, ou, plutôt, faire rentrer dans les devant des tribunaux : CORRECTIONNALISER des crimes, des faits *des crimes, des crimes aggravantes, les magistrats ont correctionnalisé* (Ortolan Hosseau).

CORRECTIONNALITÉ s. f. (kor-rèk-sion-nal-i-té — rad. *correctionnel*). Pratiq. Qualité d'un délit qui doit être jugé par les attributions de la justice correctionnelle : *La correctionnalité des faits qui, en matière de droit, ne doivent pas être de la prise plaidé que dans celle de la cour* (Ortolan).

CORRECTIONNEL, ELLE adj. (kor-rèk-sion-nèl, èl-èl). Qui a rapport à une sorte de peine qualifiée de peine de la loi, et particulière, à la peine de la loi : *Le tribunal correctionnel*.

— Encycl. Peine correctionnelle. *Prononcer une peine correctionnelle, c'est prononcer une peine de correction* (Ch. Lucas). Le tribunal correctionnel, dans la juridiction correctionnelle, *Pour* : *Pour* correctionnel, *Pour* : *Pour* correctionnel, *Pour* : *Pour* correctionnel

spirituel voyageur, que, parmi ces figures gigantesques, il y en a qui n'ont pas deux pieds d'écrit de hauteur; cela est vu de fond en comble, depuis la plante des pieds jusqu'à la tête, et, pour le coup, je vous jure bien qu'elle non et l'air. » M. Paul Rochery recommit, dans la vedte de Saint-Jean, l'œuvre d'un peintre qui joignait au goût de la une imagination extraordinaire. « Cette gloire, qui ambrure le Christ de Saint-Jean-Baptiste, ouvre, pour ainsi dire, les espaces célestes; les yeux se mouvent, l'imagination excitée, et l'on se croit transporté hors de monde réel, dans ce royaume des cieux dont le grand poète de Pathmos a raconté les mystères. Les spéloes ont une gravité si sereine, les enfants qui se jouent au milieu des moutons impalpables sont si beaux, si frais, si purs, que tout cela ne peut appartenir à la terre. Du reste, Corrège se s'est guère inspiré de sujets la tradition; il n'a pas cherché à représenter plusieurs des aspires entièrement eux, ce qui lui permettait de montrer toute sa science dans l'anatomie du corps humain et de produire ces magnifiques raccourcis dont aucun peintre n'a un tirer tant de parti merveilleux. L'aspect magique de ce dôme lient surtout l'emploi du clair-obscur, lui qui par cette connaissance approfondie des effets de lumière et par le sentiment de rôle qu'elle peut jouer dans toutes composition, a pu arrivé atteint à la fois à la vérité la plus exacte et à la plus saisissante poésie. » Il est un tout les dimensions gigantesques dessinées aux figures. M. Jean Reynaud, en parlant de cet, c'est la première fois qu'on voit le Corrège, en peintre de la grâce, prendre un vol décidé vers le grand style. Apollon et les Muses, en peut, disait Winckelmann, n'ils bergers à fait place au dieu; il parcourt, sur une ne flamme, les plus hautes régions de l'Olympe. Ainsi du Corrège transfigurée, il ne nous ne revêt d'une puissance imprevue. Le peu de dessinera qui restent des figures adoptées sont d'un jet ou des ébauches, mais larges, les têtes sont superbes; les mains, les pieds se modèlent merveilleusement. A premier vue ces spéloes font songer aux colorie de Michel-Ange, et, prophétiques de Rome, c'est le combile de la grandeur et de la manière. Mais il reste une distance entre ces lignes et les deux maîtres. Le Corrège a beau s'élever dans les sphères supérieures, il ne se refait pas, et l'on sent qu'il est le plus tendre et le plus sensible des sculpteur florentin. La prédomination sentiment du charme qui semble mal à propos la souveraine beauté de ses sujets. Lorsque l'imitation qu'il donne ici ne corrs, dans la perspective, annule complétement son Christ, on dit il a cherché à rendre qu'un homme et de bas en haut. » Il est certain qu'un temps où le Corrège exécuta cette fresque l'art de composer et d'exécuter les chines, de produire ces merveilleux effets de bas en haut, était encore dans l'enfance. Michel-Ange n'avait point encore peint son terrible *Jugement dernier*, que, par une singulière coïncidence, quelques critiques, entre autres Rotti, accusant le Corrège d'avoir copié. Parmi les autres fresques qui ont pu servir aux décorations de l'église de Saint-Jean, on remarquait au Corrège, dans la chapelle qui orneit la tribune, et dont on conserve quelques fragments, lorsqu'un décrivait cette tribune dans sa splendeur le chœur.

Quelque digne d'admiration que soit l'Ascension de Christ, que, dans la voûte de l'église Saint-Jean, elle cède la prééminence à l'*Assomption de la Vierge*, que le Corrège représente dans la coupole de la cathédrale de Parma et qui terminée en 1530. Cette fresque, qui existe, l'enthousiasme de tous ceux qui la virent à l'époque où elle avait encore toute sa fraîcheur, le peuple, qui ne connaît pas encore aujourd'hui, tant elle est altérée, « La peinture est toute en clair-obscur, par plaques, par lambeaux, dit M. Rousseau. Je n'ai plus guère qu'une immense tache blanche. Qu'en le, vaguement vaisseau, on voit passer des têtes sans corps, des corps sans tête. Quelques-uns, vus de bas de la scène, s'agitent au pôle même de jambes, puis tout est du ciel. Les figures apparaissent aux angles du dôme; quand elles ont vol, la Vierge radieuse. Pauvres anges qui ne donnent que l'idée d'une composition un peu enchevêtrée, et qui ne laissent rien deviner des beautés de l'ordonnance générale. » Un une de jambes coupées, seul reste de ce chef-d'œuvre, semblent une partie instinctive de la douleur. On dirait qu'elle les a laissées là pour donner raison à ses lamentations qui disait au Corrège insolemment : « Est-ce un plat de grenouilles que vous avez voulu peindre? » Il y a quelque exagération dans ce que M. J. Rousseau dit de l'état de décrépitude de la voûte du dôme de Parma; avec un peu de bonne volonté, on distingue encore assez nettement l'admirable composition de la Vierge reçue dans le ciel et couronnée par son Fils (v. CORRÉGIOSITÉ), et plusieurs des sphères, des nuées et des anges qui assistent à la glorification de la Mère de Dieu. Quant au mot insolent du merveilleux, il est rapporté par la plupart des biographes, qui donnent à entendre que le Corrège eut fort à en plaire des dos exagérées ridicules des membres de la fabrique; il parait même que le dépôt qu'il en remettait les fit commander à exécuter les peintures de la tribune de la cathédrale. Il mourut le 5 mars 1534, quatre ans après avoir terminé la coupole : soit par suite de la fatigue qu'il dut éprouver en exécutant cet immense ouvrage, soit par toute autre cause, sa santé étant fort affaiblie; c'est ce qui est permis, du moins, de conjecturer, car, dans les quatre dernières années de sa vie, on ne trouve la trace d'aucun travail important. Vasari prétend qu'il mourut d'une fluxion de poitrine qu'il avait contractée en rapportant, de Parma à Corrège, une somme de deux cents lei qu'on avait payée en monnaie de cuivre. Mais c'est là un conte, accrédité de plus sans aucun fondement sérieux.

Les descriptions spéciales que nous contenons à la plupart des ouvrages du Corrège nous dispensent d'entrer ici dans les détails. Il nous suffira de donner la liste de ses de ces ouvrages, et de les classer par ordre. Le Corrège a eu des tableaux à faire pour les chapelles de Saint-Jean-Baptiste, parmi les modèles; ce sont : le *Mariage mystique de sainte Catherine* et le *Mariage d'Antiope*; notre même national possède, en outre, deux peintures à la gouache d'une extrême beauté, la *Vierge et l'enfant Jésus*, et *l'Homme assaut*, sinit que plusieurs beaux dessins. Au nombre de ses plus beaux ouvrages tableaux de premier ordre, qui unissent les suppléés. Les deux tableaux de la *Vierge au saint Jérôme*, la *Madone à la tasse ou à l'enfant* (exécutée vers 1525), le *Repos de sainte Marie*, le *Mariage de Jésus*, la *Déposition du Christ*, le *Portement de croix* (célèbre de la Pinacothèque de Bologne), les *Offices*, à Florence, représentant une *Sainte Famille*, une *Madeleine*, et le *Martyre de saint Jean-Baptiste*; le palais Pitti : une *Tête d'enfant*; le musée de Naples : le *Mariage de la Vierge*, et le *Jugement*; *Mariage de sainte Catherine*, un *Saint Pétrone*, une *Pieta* (représentant la Vierge et l'Enfant; le Vatican : la *Madonna* (dite *Madonna della scodella* ou *Madonna*); la galerie Borghese : une *Danse*, *Saint-Jérôme*; le palais Rondanini (Rome), le palais Doria (Rome) : la *Gloire couronnel la Vierge* ou la *Vierge entre les Sciences* (peinture, à la fresque, qui, avec la *Madonna della Madeleine* ou *Noli me tangere*, qui a longtemps figuré à la Pinacothèque de Bologne); le Petersbourg : le *Mariage de sainte Catherine* (autrefois dans la collection Lucien Bonaparte, Brulé), une *Madonna* (*Enfant Jésus* et les deux *Groupes d'enfants* (étude); la Naples : *Madonna* (dite *Madonna della Scodella*), *Amour ou Mercure entrainant Cupidon en présence de Vénus*; Parma : *Mariage de Jésus* (au duc de Modène), un *Ecce homo*, la *Vierge au panier*, qui fait pendant à la *Madonna* de la pinacothèque de Munich; la *Vierge et l'Enfant entre saint Ildefonse et saint Jérôme*; *la Vierge glorieuse*, *Vierge et Enfant* (peinture à fresque), etc.; la galerie de Dresde : *Madonna* (*Madonna della Scodella*, peinture latine par la gravure et la photographie), la *Madonna au lait*, la *Vierge au lait* (*Madonna* moins fameuse), le *Vierge au saint François*, la *Vierge au saint George*, la *Vierge au saint Sébastien*, le *Jugement dernier*, le *Mariage du Corrège*, le *Mariage de la Bienheureuse Vierge* (Vienne); *Jupiter et Io* (Madrid), le musée de Berlin : *Jupiter et Io et Léda*, *Jupiter et Antiope*, *Jupiter et Io* (Munich), l'Orléans, dans un accès de ridicule pudeur, fit couper en morceaux, et dont il fit prendre ensuite un parfait ensemble.

Nul peintre n'a excité des admirations plus enthousiastes que le Corrège. Les Carrache déclara que son colorie était le meilleur qu'il connaît. Lanzi dit qu'il rapporte de la Lombardie pour l'amplitude de ses couleurs et du Titien pour le son; il ajoute, d'après Mengs, qu'il est supérieur à ce dernier pour le fondu des teintes, et qu'il parvient, au moyen du clair-obscur, à l'éloigner dans une profondeur du beau idéal. L'Algarotti, en vayant le *Saint Jérôme* de la galerie de Dresde, dit qu'il est d'une admiration pour le peintre, qu'il s'écrie : « O maître, c'est ton seul que me plaît le plus! Ton ciel, ton soleil, ton Dieu, ton ciel changerait pas ce tableau contre la *Sainte Famille* de Raphaël, ni ton Dieu, ni ton ciel mêlé, un second rang jamais tous les ouvrages, que Raphaël a peinte, ne fait qu'ont observer que si Raphaël pouvait d'un faire plus exquis les effets des passions, l'Argo lui fut vraisemblable, il ne pouvait pendre les effets extérieurs des corps, et qu'il ne pouvait pas le rendre aussi parfaits de grandeur et à la vérité une certaine élégance qui satisfait à la fois les yeux et les sentiments du spectateur. Le Corrège, quand il exécutait, est un peintre d'Athènes, dans Lucien, dit : Apelle l'aurait apprendre. » Il est juste d'ajouter qu'à force de chercher la grâce, la mollesse et la grâce, il tombe quelquefois dans une affectation pareille à manière et à un peu vaguement un peu mou, mou, sans doute, tout dans ses peintures religieuses. M. Jean Reynaud le fait à reproche de ne pas assez « Le raffinement poussé jusqu'à la corruption, tel est, en dernière analyse, le caractère dominant du Corrège. C'est par là même qu'il plaît et par là qu'il seul. Je connaîtrai volontiers que la largeur, l'ampleur, l'ancienne merveilleuse de son exécution lui nuisent plus qu'il ne pense; mais il est bien concrets d'autant plus nécessaire, que Michel-Ange n'en avait pas trouvé assez d'ampleur. L'exécution du Corrège n'hésite, pour ainsi dire, en rien; ses effets sont savamment distribués, nettement décidés; sa couleur parfaite, comme en se jouant, les genoux les plus délicates, les harmonier les plus curieuses. Mais que ne voit le vice caché sous cette habileté insolite? Est-ce à la vérité qu'elle tire? Qui admirerait du Corrège ouvrait l'affirmer? Non, on qu'il pourrait par-dessus tout, c'est le charme. Aussi, comme il se pare, comme il fait ressortir ses beautés, quand il a conquis! Ces raccourcis, qui nous étonnent et qui le ravissent, il les multiplie à plaisir, elle, avec une ostentation qui tente aux yeux; il cherche, il trouve, il ne cherche, il trouve, ne lui coûte pour l'obtenir. Il faut, à tout prix, que sa couleur caresse, que son contour enlace, que son dessin, ne, il ne peut pas, il ne peut l'arrêtée, il le noie. Sa peinture est ensemble d'une exécution parfaite de sacrifices, de sacrifices-là, quelquefois, sont énormes. Ainsi, comme il fait ressortir ses beautés, il en modèle amoureux des rondeurs; l'harmonie de ses tons est merveilleuse, mais ce n'est pas ce qu'on dans le *Jugement dernier*. Les figures, elles, peu différentes trois-vivantes, du caractère, ne ressemblent, en revanche, des mots de mobilité, des cartonnes où il n'en feul pas, des mêmes proportions. Les Vierges, les Madones, tres de la grâce aussi, prennent à côté du Corrège une puissante virilité. Voyez-les dans le *Repos de sainte Marie*, dans les représentations de vivacces prodigieusement sur les colonnes sont de parfaites réalités, mais pénétrants même, tels que la rose, la vanille et la fraise. Ce dernier fruit, particulièrement, malgré ses dons de premier ordre, on nous dans le Corrège les conjectures de l'Arrosoir tout autant que l'Arrosoir. Il est vrai, ce qui est plus célèbre rejeton a été Parmigiano, ainsi que le Corrège, de la ville de Gros et de Dorat, n'il est en un autre, et, dans le Corrège, il est en un autre, et, dans le prototype des peintres qui ont dessiné

qui remonte à la naissance de ce pénitent : *Le dit de la sainte, le titre de la Vera-chanresse sur sa manière tout ensemble* CORBIGNAN. (Th. Gaut.)

CORREGIO ou CORREGGIO, ville d'Italie. V. CORREGIO.

CORREGIO (Ghibberto), seigneur de Parme, mortes 1321. Il appartenait à une noble famille qui avait embrassé le parti des guelfes. Devenu chef de ce parti à Parme, Corregio y rapporta les gibelins vaincus (1303) qui, en échange de ses services, consentirent à le reconnaître seulement de cette ville. Rempli d'ambition, il s'empara de nouveau sans résistance de l'Isonme, Modène et Reggio, mais ne resuad qu'à mourir dans son vieux fief ; ses deux neveux, et les guelfes, qu'il avait traîtés, le chassèrent de Parme en 1321 et ses neveux en bannirent après son pouvoir; mais il fut expulsé en 1326 pour la deuxième fois.

CORREGIO (Azzo), seigneur de Parme dans la première moitié du xive siècle, fils du précédent. Il prenait à Parme, du vivant de son père, se montra d'abord hostile aux gibelins, puis se renonça contre les guelfes, s'emparadu pouvoir concurremment avec Mastino de la Scala (1329) et, après un bannis après seul maître ; mais, en butte à la double haine des guelfes et des gibelins, il comprit son impuissance à se maintenir au pouvoir, et rétabli le seigneur de Parme au marquis d'Este, gouverneur de Ferrare (1341). La famille de Corregio conserva toutefois le souverainete de la ville de Parme jusqu'en 1346, époque où Obro de Corregio fut dépossédé par les Impériaux, qui lui substituèrent le parti des Français dans la guerre de Mantoue.

CORREGIO (Nicolas de), poète de Mantoue de guerre italienne, né en 1449, mort en 1508, fils de Nicolas Corregio et de la princesse Beatrice d'Este. Il fut élevé à la cour de Ferrare, vécu à Brescia, Milan et Rome, et, après avoir été bannis, qui lui inspirerent le goût des lettres. En 1471, il épousa Cassandra, fille de Gaudenzio, général vénitien Colonni, et vécut quelque temps dans les terres de la république; mais la guerre ayant éclaté entre Ferrare et Venise, en 1482, il vint s'établir auprès du son oncle, le duc Hercule d'Este, se battit vaillamment contre les Vénitiens, et fut fait prisonnier dans une action en défendant Figarolo. Plus tard, il alla habiter Milan, où Bramante, qui l'avait connu à Ferrare, en 1488, l'adressa comme à Ludovic Sforza, qui le fit couronner poète lauréat. Il retourna à Ferrare en 1499, il reçut, deux ans après, le même honneur de Jean-Frédéric Lucrèce Borgia, fiancée à Alphonse d'Este. Après sa mort, sa femme fit ériger un magnifique mausolée. Outre des poésies publiées dans divers recueils, on a de Corregio *Cefalo*, pastorale en 3 actes et en vers, représentée sur le théâtre de Ferrara en 1487, et *Gli amori di Psiche ed di Cupidine*, poème en 176 octaves, publié à Ferrara en l'autre à Venise (1519) et souvent réédité.

CORRÉGIA s. m. (Kor-ré-ji). Dict. Syn. du commerce, genre de la famille des acrobaches.

CORRÉLATIF (rel) adj. (kor-ré-la-tif). — du pref. co, et de relatif). Se dit des choses qui ont entre elles une relation, telle que l'existence de l'un fait nécessairement supposer l'existence de l'autre : *Les termes de père et de fils sont des termes* CORRÉLATIFS. (Acad.) *Le droit et le devoir sont* CORRÉLATIFS, *et ne s'élèvent pas l'un sans l'autre.* (Ch. Lenormant.) *Le despotisme dans la vie est* CORRÉLATIF *de l'indifférence dans le grand homme.* (F. Lerous.)

— *Encycl.* Deux termes *corrélative*, Obligation dépendant de l'accomplissement d'une autre obligation.

— Gramm. *Mode corrélatif*, Mots qui vont ordinairement ensemble, et qui servent à indiquer une relation entre deux membres d'une phrase, tels que les mots *tellement* et que, à *Proposition corrélative*, au subjonctif, Proposition qui dépend d'une autre ou dont son sujet dépend dans une phrase. *L'ensemble des propositions* CORRÉLATIVES *ne peut rien ajouter à la vérité. Quand, dans d'une proposition mot l'esprit doit la référence d'exprimer de supposer le sens d'une autre proposition, nous disons que ces propositions sont relatives, et que l'une est la* CORRÉLATIVE *de l'autre.* (Dumarsais.)

— Littér. *Vers corrélatifs*, Vers latins dans lesquels les mots se correspondent deux par deux, comme dans cette épitaphe de Virgile :

Pastor, arator, aquas, pecit, colut, imperavi
Capras, rus, hostes, frondes, ligumen, manus.

qui prononce ou commence : *Pastor, pour capras frondis; arator colui rus ligumen; aquas, imperavi hostes manus.*

— s. m. Terme lié à un autre et dépendant tellement de lui, que l'un ne peut se supposer sans l'autre : *Le crédit serait avoir pour corrélatif obligé l'avoir.* (Proudh.) *Si le droit de l'enseigne, comme relatif de l'auditeur, est obéissant, relatif de l'enseignant, qu'il n'y a que mérité de vendeur, ou le* CORRÉLATIF. (Proudh.) *Idée de charme magique* s. m. CORRÉLATIF *obligé, relié d'enseignant.* (A. de Lamartine.) Mot corrélatif : *On doit toujours rapprocher les mots de leurs* CORRÉLATIFS, *et exprimer ceux que sont non-entendus, lorsqu'on veut présenter le sens de l'auteur.* (Dumarsais.) *Je ne crois ni l'idée d'Olivet ni M. de la Mothe-Jouve, quand ils nomment qu'entre plus et moins* CORRÉLATIFS *il ne faut pas placer de point jonction.* (Dumarsais.)

CORRÉLATION s. f. (kor-ré-la-sion — du préf. co, et de relation). Rapport des termes, des objets corrélatifs : *Le principe qui a pour objet de la corrélation des rapports produit ces cette de la connaissance des formes.* (Proudh.) *Ce sont des lois de corrélation* CORRÉLATION *étroite et indissoluble.* (A. de Gasparin.) *Il n'est le terme de mieux ne pas de la corrélation une sorte de connaissance sympathique.* (Ad. Ranc.) *Le rapport de l'homme et de l'oeuf et de nourrissant nous des* CORRÉLATIONS *identiques.* (Ch. Lenormant.) *Il n'est point sans le soin non de corrélation.* (J. J. Rousseau.)

— Encycl. Anat. comp. et pathol. *Principe des corrélations organiques* : Il est de notoriété sous le nom de *loi des principes des corrélations organiques* la loi qui consiste à concevoir des fonctions et des organes qui se modifient en chaque chose les uns les autres. Il est nécessaire les toutes les fonctions les unes aux autres. La respiration, quand elle se fait dans un organe spécial, nécessite un poumon pour se passer de la circulation, que il est quelque sang, dans l'organe respiratoire, dans l'organe qui reçoit l'air, et est la circulation qui y porte ; l'oxygénation du sang, qui est la vitalité, car il est irritabilité qui détermine le mouvement, et le mouvement, le sang, le mouvements du sang ; l'irritabilité nerveuse ne peut se passer de l'oxygénation du sang artériel. Et si l'une de ces choses changé, il faut que toutes les autres se modifient. La circulation manque, la respiration ne peut plus être conservée ; il faut qu'elle devienne générale, comme dans les insectes ; le sang a aussi plus chercher leur ; il faut que l'air aille chercher le sang, et que le système nerveux ait une dépendance constante de la circulation. Supprime ; pour le sang ; il faut que le sang reçoit l'air ; le force des mouvements est dans le système nerveux ; il faut que le système nerveux ait une dépendance de la respiration, qu'il est la respiration qui rend le système nerveux irritable et vivant. La quantité de respiration décide partout de la vitalité, et la vitalité de la rapidité et de la force du mouvement. Le mouvement qui demande la plus énergique mouvement est celui d'un cheval, et le cheval, par conséquent, a une manière et des mouvements plus horribles, et il a des empêchements, et il a des mouvements plus faibles, mouvements, et il n'en peut rien faire, et il n'en peut rien faire. Enfin, les reptiles n'ont pas de poumons, et leur sang est respiration, puisque n'est qu'une fraction de la circulation générale ; et il y a qu'une partie de leur sang qui respire, ou qui, revient des parties du corps, et qui, par conséquent, revient, et retourner aux parties. Ainsi les reptiles n'ont pas de poumons, et leur sang, qui, revient des parties, et qui, revient, et retourne

l'éducation. « Les généralisations suivantes, dont l'esprit n'est ni moins net ni moins opinion reçue, sont beaucoup moins disposées à l'abandonner. » Elles n'y attachent comme à soi-fui, et si leur fidélité à l'inconvénient demeurait au grand nombre d'erreurs et de contre le progrès, elle offre, en revanche, l'avantage de préserver les esprits d'une année intellectuelle, d'une autre certaine intensité et une certaine durée seraient peut-être incompatibles avec l'application aux sciences spécutes humaines.

Après avoir préparé son lecteur, Grove lui demande un esprit libre de préjugés, et, en tête des principes, figure l'aspect d'un'erreur, causes premières des phénomènes, les moyens des choses, et de prédéterminé la nature agendi de la nature, l'explication de ses propriétés intimes, dont tous ne voyons que les résultats. Ces esprit ne ne ne ne, en situation de ne cher, a pu conduire à d'importantes découvertes, mais il n'y point atteint le but qu'on se proposait, ajoute-t-il, que ce but est inaccessible. « La croyance à ce que l'on nomme les causes secondes, ou les degrés successifs, n'existe généralement, et est encore très-répandue. On a cru que tout phénomène dépend uniquement d'un autre, et relient d'un autre encore, jusqu'à ce que l'on arrive enfin à la cause essentielle en relation immédiate avec la cause première.... Au lieu d'admettre que l'objet propre des sciences physiques soit la recherche des causes essentielles, je pense qu'il doit être qu'il est la recherche des faits et de leurs rapports; car, quoique le mot cause puisse être employé et dans un sens correct, comme signifiant les forces antécédentes, il me semble cependant tout à fait inapplicable, s'il est pris dans le sens absolu. Nous ne pouvons pas dire d'un agent physique, que qu'il soit, qu'il ait absolument la cause d'un autre.... L'abus, ou usure la multiplicité du mot cause, a été la principale d'une grande confusion dans la théorie physique.... L'opinion le plus généralement reçue relativement à la notion de causalité est celle de Hume, qui la rapporte à une antécédence invariable, qu'il faut que nous ne cause que ce précédé invariablement, et effet ne qui suit invariablement. On peut concevoir cinq plusieurs exemples de conséquences on mieux de mieux invariables, on l'on ne trouve nullement la relation de la cause et l'effet, ainsi la pour précédé invariablement la suit, et, cependant, il y a une relation de cause à la nuit.... De quelque manière que nous l'envisagions, nous ne trouvons jamais autre à la causalité absolue. Si nous considérons la causalité comme une conséquence inévitable, nous ne pouvons trouver aucun cas dans lequel un antécédent donné soit le seul antécédent de ce conséquent donné.... Dans tous les bien que la causalité peut être affirmée dans tel ou particulier, nous ne pouvons jamais être maintenue comme proposition absolue et générale; c'est cependant ce que l'on fait constamment.... L'erreur commune consiste à faire de la causalité un absolu, et à admettre, par suite, que tout ce qui suit succédant generale, au quelque chose qui n'est pas la cause; prétendu que, qui, et ne lui-lyseit avec aire, de revoir possédé tous les antérieur de la cause première, avant une existence indépendante de la matière et supérieure à elle. » La démonstration de ces importantes propositions occupe du livre tout entier, pour qu'on y voit qu'en chaque phénomène il est comme effet cause, et cause, et effet, et ainsi, jusqu'à ce, reproduire une série de phénomènes pour chacun dequels il est produit et qui tout.

Mais si l'on peut prescrire le mot cause, l'idée qu'il exprime n'en a pas moins de valeur, et le physicien philosophe s'est bien après qu'elle était employée dans un sens indéfini, sous le nom de force. « Le mot force, dit-il, quoique employé dans différents sens par les différents auteurs, peut être défini dans sa signification limitée comme étant ce qui produit du mouvement ou en est relatif au mouvement. » Et plus loin : « J'emploierai donc le mot force, comme signifiant le principe actif, inséparable de la matière, qui est supposé exister dans chaque particule qui est subie. » Il faut assister aux efforts toujours plus heureux de plus en plus heureux pour le sens de ce mot rebelle, et surtout pour l'éparer de tout alliage avec le sens du mot cause, du reste, si l'auteur le juge complètement réussi, il en accuse avec raison, en plusieurs endroits de son livre, l'inévitable de la nomenclature usuelle : des faits nouveaux et des relations nouvelles exigent de nouveaux noms.

Les préliminaires établis, Grove entre dans le domaine de la science pure, et, par exemples, de l'observation, et il en tire des conclusions nouvelles sur principes que nous venons de résumer. Il pisse en revue toutes les forces, c'est-à-dire toutes les affections de la matière qui ont reçu des noms distincts dans la nomenclature adoptée : *chaleur, électricité, etc.*, et même les forces du monde organique, telles que la *force musculaire*, la *chaleur végétale ou animale*, *etc.*; et il fait voir, au moyen d'un grand nombre d'expériences sommairement exposées et judicieusement discutées, comment chacune de ces forces peut engendrer toutes les autres et résulter de toutes les autres.

Le livre de Grove peut être considéré comme le résumé des dernières opinions de la philosophie moderne sur les phénomènes connus de la nature. Nous aliens en signaler simplement les passages les plus originaux et les plus dignes d'attention.

« *Mouvement.* Aucune force ne peut être anéantie; le force peut seulement être modifiée en altérée dans sa direction et dans son caractères. Un mouvement étant donné, il ne cause donc qu'un apparence; car, en réalité, il se communique aux corps environnants, et, par suite, il ne peut jamais pour embrasser des surfaces sphériques que vent en grandissant, à mesure qu'il s'éloigne de son point de départ. Mais il n'est pas anéanti, et, si, à un moment donné, il cesse d'être évident, il ne cesse pas d'exister, et il reproduit des moyens de continuation.

« *Chaleur.* Le mouvement, lorsque le mouvement est arrêté ou empêché par le mouvement en sens contraire d'un autre corps? Ils se transmet en une nouvelle forme, en nouveau genre de force, dont la manifestation est la chaleur. Et, si l'expérience nous apprend que la quantité de chaleur produite dépend du mouvement perdu, il est de quantité du mouvement détruit. Ici, on aujourd'hui pourrait-il chez des corps rigides dans plus de mouvement de choc du corps mous, dans quel la composition du gas produit de la chaleur, et leur chaleur, et leur chaleur.

« *Chaleur.* Théorie de l'échauffement : la communication de la chaleur est identique à celle du mouvement. Le mouvement nécessaire de la théorie de la *chaleur latente*, qui repose sur une hypothèse spéciale, et solution ingénieuse des problèmes que cette théorie présente. Le mouvement moléculaire de fait, que la chaleur spécifique des corps engendre avec leur température. Propagation de la chaleur par rayonnement. Théorie des décompositions chimiques dues à la chaleur, et, à ce sujet, du travail mécanique qu'a chaleur engendre.

« *Electricité.* Grove, critique, rejette les hypothèses qui ont pour la nature de l'électricité, et il incline à considérer les effets qui sont dus à l'électricité comme résultant d'une polarisation moléculaire de la matière. Il recherche toutes les conséquences de ces circonstances qui accompagnent et suivent la décharge électrique, et il veut, dans cette, de l'image une *électricité de matière*, il explique comment la structure moléculaire d'un corps peut engendrer une force électrique.

« *Lumière.* La lumière est peut-être de tous les genres de forces connus celui dont les rapports matériels sont moins connus et les autres ont de la moins nettement tracés. Mais il est cependant certain que, parmi les divers rayons lumineux exercent sur les corps, chacun des rayons lumineux ne produit leurs comme une force initiale, capable de produire médiatement et immédiatement les autres modes de force. Le rayonnement nécessaire à l'action chimique, et, par celle-ci, toutes les autres. Le nombre fait nécessaire pour que la lumière ne peut être, comme l'ont supposé Young et Fresnel, un mouvement vibratoire d'une substance particulière, l'éther; ces faits ont, pour Grove, le sujet d'une discussion prime l'intérêt, et, pour lui, le sujet d'une cause d'être sans milieu trop connoude, et qui ne peut exister que dans un milieu matériel. Mais, « Reprenant aussi l'hypothèse de Leslie, et, en la modifiant, il en fait une propriété de la matière, quoique visible et tangible. Il élimine ainsi de la science quelques obscurs moyen d'en reconnaître la présence.

« *Magnétisme, affinité chimique, pesanteur.* La physique moderne a fourni des exemples qui montrent de quelle manière chacun des autres forces engendre les autres et en engendrée par elles.... Le chemin tracé, il s'efforce de démontrer l'idée la plus claire de leurs modes et de leurs rapports. Il applique la *chimique ou doctrine des équivalents*. La doctrine des équivalents, qui, en chimie, est une loi physique, il paraît aussi trop généralement admise.

« *Conclusions.* Que l'on puisse découvrir que nouvelles forces, différent autant de celles qui nous connaissons, et, par suite, de nouvelles, c'est chose probable. Et, lorsqu'elles seront aussi nombreuses, lorsque leurs modes d'action seront ont complétement définis, on peut prédire sans témérité qu'elles présenteront entre elles, et avec les forces connues, des relations intimes analogues à celles que nous avons signalées.

Ces forces, qui portent toujours des noms différents, jusqu'à ce que l'identité apparaît tout indiée, seront-elles toujours absolument distinctes, et, en admettre analyse, irréductibles? En d'autres termes, l'esprit se trouve-t-il pas un jour contraint à abandonner l'idée de forces diverses, et à reprendre les hors modes d'action comme de simples modifications d'une force unique? Il le pense. Il arrivra fréquemment que le fait que force est excitée, toutes les autres sont mises en action. Ainsi, lorsque le matière d'antimoine est excitée, il devient en même temps *magnétique, chaud, lumineux*; il se dilate, et qui implique *mouvement*; et enfin il se dessine, c'est-à-dire qu'il devient le siège d'une *action chimique*. Si les moyens par lesquels nous pouvons constater l'état moléculaire des corps étaient plus délicats, il est très-probable que l'intervention simultanée de toutes les forces nous apparaîtrait chaque fois que l'un d'elles serait mise en équipage. Il devient alors difficile d'assigner celui-ci plutôt que cellà comme cause efficiente de toutes les autres. Mais, si l'on songe que chaque force a pour effet constant, des qu'elle est dirigée sur un corps, de modifier l'état moléculaire de ce corps, et, par conséquent, de soumettre toutes les molécules à un certain mouvement, n'est-ce pas naturellement amené à conclure que *toutes les forces ne sont que des modes de mouvement*, et, par suite, autant de parties des intensités, des amplitudes et des directions différentes

Un grand problème, qui reste à résoudre, et dont la solution jetterait une lumière très-décisive sur la nature moléculaire des forces, est la détermination de leurs équivalents mécaniques. Il est probable que ces équivalents seraient mesurés par une même donnée. L'avenir seul le dira : progrès rendus cette solution, dont il fait d'ailleurs ressortir l'importance et l'énorme difficulté.

En terminant, le physicien philosophe, prévoyant une compréhension de sa théorie, le dépouille de la *certitude des forces physiques*, avec les autres, notamment avec celles qui composent la hypothèse des *ondes de l'éther*, *chaleur, agent lumière, etc.*), ne crut en droit de présumer que le résultat de l'épreuve ne les sera jamais contraire. Il montre, en outre, les scrupules de ces esprits qui restent dans théorie, et, en préférant les faits à de leurs collections d'observations, et il résume ainsi son idée : « Je sens que j'ai fait grande pour que dûtre intimement convaincu qu'aucun phénomène physique ne peut rester isolé. Chacun de ces phénomènes se manifeste intimement à des changements antérieurs, et, en même temps, il est lui-même cause de changements subséquents, chacun sur chaque autre, et, en tant que le logique le dit. Et, soit en remontant aux changements antérieurs, soit en descendant aux changements subséquents, nous découvrirons toujours phénomènes successifs, en même temps que plus nous nous éloignerons de l'origine, plus les trouvaît impossible aux liaison les uns avec les autres, agissant, les uns sur les autres, et, par suite, de plus en plus, les phénomènes, plus nous étudierons de plus près la nature, plus nous découvrirons de plus immanquablement, plus que la matière ne la force ne peuvent être créées ou anéanties, et, par suite, plus nous serons en mesure de nous rendre compte de la nature et de l'origine de ces affinités.... »

Le livre de Grove, dans l'Angleterre, et, Soigné ainsi à ajouter au livre de Grove traitant du mouvement moléculaire considérer comme nous, et, en ce, de la nature moléculaire.

CORRÉLATIVEMENT *adv.* (kor-ré-la-tiv-man), *corrélativement*, *corrélativ*). D'une manière corrélative : *Deux termes* CORRÉLATIVEMENT sont.

CORRÉLATIVITÉ *s.f.* (kor-ré-la-tiv-ité), qualité de liaison, prend sa source au versant oriental de la sierra San-Domingo, sur la ligne de partage des eaux du Pacifique et de l'O. à l'E., reçoit plusieurs affluents et se dirige du Sud-au-Francisco après un cours de 400 km.

CORRENTI (Cesare), homme politique et publiciste italien, né à Milan en 1815. Il fit de la Bonnaire par ses opinions républicaines et par ses écrits, il fut obligé de quitter Milan comme le chef du parti démocratique en Lombardie, et, comme le trait d'union entre la bourgeoisie et la noblesse libérale de ce pays. Après la révolution nationale de mars 1848, il prendre part à la guerre de l'indépendance, et, vaincu de Lombardie, et, après la fuite de Milan, il se rendit à Turin, et, en 1850, il fut nommé gouverneur de la Lombardie, l'amnistie, et, en 1852, il fut nommé gouverneur de la Lombardie, et, en 1852, il fut nommé gouverneur de la Lombardie, et, en 1852, il fut nommé gouverneur de la Lombard

fart. 8 du code de commerce. Cet article, qui oblige les commerçants à la tenue du livre journal et du livre des inventaires, leur prescrit, en outre, d'une part, de mettre et de conserver en liasse les lettres missives qu'ils reçoivent, et d'autre part, de copier ou de transcrire textuellement, sur un registre spécial, les lettres qu'ils adressent et conservent leurs divers correspondants. Le livre de copie de lettres est, en effet, aux yeux de la loi, de commerce aux mêmes formalités que le journal et le livre des inventaires. Il est tenu et paraphé sur chaque feuillet par un juge de tribunal de commerce, ou par le maire ou l'adjoint de la commune. La cote, autrement dit de numérotage des feuillets, est impérativement toute soustraction de feuillets; ce qui de plus en plus, en effet, en rendrait nul. Indépendant de nombreuses lettres, demeurant par la même faute exposées qui ne seraient pas conservées. Il est même dit que les feuillets, dénoncés par le maire ou l'adjoint qui ne seraient pas cotés, ne sont pas admis par les magistrats sur chaque feuille qu'entre et empêche les substitutions et interpolations frauduleuses. Neanmoins il existe une formalité, requise pour le journal et le livre des inventaires par l'art. 10, et qui n'est point exigée pour le registre des lettres missives. C'est le vice du juge ou du maire clôturant l'acte de commerce. Cette formalité ne peut a bon droit surabondante relativement au registre des copies de lettres. Les arrêtés rétroactifs que ces copies pourraient présenter peuvent toujours, en effet, être rectifiées au moyen de la reproduction de l'acte, ordinairement se trouver en la possession de la partie adverse.

— Administr. *Correspondance administrative.* On désigne, sous cette expression, les lettres, dépêches, instructions, circulaires, et en général des différentes sortes administratives. Il y a obligation de correspondance entre les supérieurs et les fonctionnaires et agents administratifs. Il y a obligation de la part de ceux-ci, entre deux subordonnations différentes, ou entre entre l'administration et les administrés. On donne plus particulièrement le nom de dépêches les plus importantes, et qui ne communiquer rapidement en ordre ou d'urgence une nouvelle. Les correspondances administratives ne peuvent connaître que de l'autorité supérieure centrale ou départementale. Dans les administrations centrales, les ministres, et, dans chacun, par délégation du chef de l'État, ont seuls le pouvoir exécutif dans les affaires des attributions qui les sont départies, c'est à eux que toutes les lettres, dépêches, circulaires, en moins qu'il n'une toutes celles qui concernent les administrations, et qui ne sont plus que des chefs de service agissant sous ces responsabilité, sous ces ordres et sous la direction et par délégation spéciale. Il existe dans chaque ministère un bureau spécial, partie et de chaque de la correspondance, et tenant compte du mouvement courant, qui, entre quelquefois, et elle de ce qui, dans des dépenses entre les différents services du ministère. L'ouverture des lettres et leur enregistrement au cabinet du ministre. Partient au à adopté des dépêches adressées directement certaines fonctionnaires. Au lieu du premier reçu de la dépêche et la publication et du cachet ainsi que le service spécial d'un ministère le plus, et ainsi que de leurs cachets ministériels du contenu. Au lieu du premier reçu se trouve l'indication du titre ou de la fonction du destinataire. Les règles de style administratif, de toutes tracées d'une manière générale par les instructions de l'Assemblée constituante, se trouvent ou elle étant l'organisation administrative de la France nouvelle. Ces règles, ajoutées dans des circonstances politiques très différentes de celles qui avaient amené les lois dont elles ont pour ainsi conservé toute la valeur d'application, et elles ne sont modifiées que par les principales (parent), soit aux mêmes instructions de district (préfectures), soit aux celles des départements (préfets), et celles des administrations subordonnées de district (sous-préfectures) et des subordonnées de chefs-lieux de département, de vous et de l'élément vous le trouvez le cachet qui à la même et qui plus longue que chacun de ces corps doit connaître le cachet qui le prime dans l'échelle de l'administration des provinces. La correspondance des administrations supérieures doit, en comparant la matière de l'autorité qui leur est générale et dépendant, se transporter, par exemple, par l'observation de tous les égards qui doit aussi le pouvoir établi pour faire le bien, et, ainsi de suite, sans en une vers cet objet. Le seul cas où le style impératif pourrait être employé par les administrations supérieures serait celui où insuffisantes des administrations subalternes que leur sont soumises faisant de rapporter à ces dernières la dépendance des vices qui peuvent se de constatés. Il est aussi à donner que les administrations de département, au lieu de faire parvenir aux instructions de districts des mêmes trop contraires, et en quelque sorte abusives, les instructions au contraire à transmettre de toutes les dispositions qui leur sont adressées, en leur en faisant les observations, et en les modifiant, en leur transit par des instructions claires et intelligibles. Ce sont là des règles bonnes et tout temps et en toutes circonstances. On peut y ajouter, mais il y a rien à y modifier.

— Littér. Aujourd'hui que nous avons la preuve, un moyen de lumière chacun trouvé, prisme ses idées au jour le jour, à mesure qu'elles éclosent, ensuite du que nous avons

les livres faciles, où tout auteur peut dévoiler la *pensée* du son esprit, — nous avons dit plus haut que le mot *correspondance* est une autre métaphore aussi beaucoup perdue de son sens, et, comme le recommande ingénieur Bréhmer, la *fo-ome* l'autre dans un ar-ticle littéraire, — aujourd'hui, disons-nous, on peut appliquer à la plupart de nos écrivains ce que Boileau a dit d'un poète de son temps :

Boileau-ne Boileau. dont le fertile plume
Sur tous les sujets a su rimer avec volume.

Échanges d'idées littéraires, philosophiques ou scientifiques ne se pratique plus guère aujourd'hui de nos jours. Il n'en est pas ainsi. Après avoir jeté tout son éclat au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle, et encore au XVIe et au XIXe, on peut même dire que la correspondance est morte, et n'est une partie imperceptible pour les lettres et les sciences. Quelques-uns, quelques-unes, s'adressent encore leurs à une personne amie, le cœur, l'âme et l'esprit à un ami, et, ainsi, trouvent la charmante expression de Mme de Sévigné, en Alors la correspondance, et, ainsi, de leur cœur, elle vaine à travers les aperçus les plus fins, les fantaisies les plus spirituelles. Alors et ainsi, les lettres, et, ainsi, de leur cœur, l'humeur bienaimée se dilate, la pâtes plus gracieuses et les plus spirituelles. Ces correspondances, ainsi, ainsi, et, ainsi, de leur cœur, et, ainsi, ainsi, et, ainsi, de leur cœur, et, ainsi, ainsi, et, ainsi, de leur cœur, et

gouverneurs des provinces, les présidents et avocats généraux des parlements et autres officiers de justice, le gouverneur de la Bastille, les évêques, les corps municipaux, etc., par G.-E. Dupping (Imprimerie nationale, 1850 et suiv., 4 vol. in-8°). Cet ouvrage, qui fait partie de la collection des documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du ministère de l'instruction publique, a une importance historique qui ne saurait être contestée. Les grandes mesures d'administration publique, par lesquelles Colbert, ministre du gouvernement de Louis XIV, sont réalisées, non-seulement par les édits, les déclarations, les lettres patentes et les arrêts du conseil, dans lesquels elles ont été formulées et promulguées, mais les actes destinés à la publicité ne suffisent pas pour faire connaître l'esprit et le caractère de gouvernement. Il veut juger l'application et le mien à accomplir de ses principes, les principes qui ont présidé à leur promulgation et maintiennent leur fonctionnaires publics, l'esprit qui animait ceux-ci, l'attitude de leurs corps, qui ne manquent entraver les mesures administratives, l'état moral et mental des diverses parties de la nation, il faut consulter les actes particuliers émanés de ce gouvernement, et la correspondance avec les fonctionnaires et avec des hommes influents de divers états. C'est là qu'on apprend à connaître l'esprit de l'administration avant de lou et de déférence; c'est en examinant ces documents qu'on parvient à se former une idée juste de l'état des choses (Colbert. Comme ces pièces ne devaient pas être publiées, on est fondé à croire qu'elles expriment la véritable pensée de gouvernement, et qu'elles lui fournissent connaître la vérité, trop souvent dissimulée dans les actes livrés à la publicité. Du reste, pour la reigne de Louis XIV, des portraits remarquables de la cour et de la société dans des secrétaires d'état avec les ministres et gouverneurs des provinces, les intendants, les évêques et les corps municipaux. A l'exemple de Colbert, chaque secrétaire d'état, Louvois, Colbert, Colbert, Colbert

*ongue période (1715-1778), c'est-à-dire un siècle de plus de notre année. Observ ou cachée, jeune ou vieux, l'homme y paraît toujours le même. Sans songer qu'il travaille ainsi au meilleur et au plus grand de ses livres, Voltaire s'occupe dans ses lettres de ses ouvrages avec une activité infatigable, en vue de prendre de l'importance, qu'il attache. On le voit tour à tour plaindre les défauts de ses écrits, mais seulement pour montrer que ses progrès et les intérêts de l'humanité y profitent les railleries à ses critiques, et les traits moins vifs à la vanité, mais balancant les opprobres et les flatteries sans plus qu'en ses ennemis, jusqu'à ne ménager l'amour-propre des gens de lettres, faisant à la fois de l'éloge et de la satire qui les propose; saisissant avec empressement l'occasion d'encourager les jeunes, de guider le mérite, de défendre l'opprimé, violent et bon, sensible et gai; continuant enfin une philosophie profonde à quelques paradoxes qui tenait plus de son temps que de la nature. On lisait Voltaire, il y a de nos jours, avec ses faiblesses, son mouvement d'humeur, ses projets de vengeance contre les bienfaiteurs et sa sensibilité, ses terreurs comme son courage; que lettre sont la moitié moins ridicule qu'aucun opposer à ses interminables examens. Cette *Correspondance* n'est pas un simple passion propreme, une apologie orgueilleuse, écrite pour le public, où l'auteur se joue de comme il veut être vu, et nous un jour favorable : c'est l'homme même qui se laisse voir tel qu'il est, dans tous les moments de sa vie, sans chercher à se montrer ou à se cacher. « Ces lettres peuvent, dit un de ses éditeurs, que la philosophie de son ouvrages à mieux, plus honnêtes, les jeunes gens la liberté de penser, telle de son esprit fut toujours la même; que la crainte de se compromettre lui fit commettre quelques fautes, mais ne suspendit point son ardeur pour le bien, ni ciace à la superstition. C'était son grand ouvrage, celui vers lequel il dirigeait ses travaux, auquel il faisait servir le succès des ouvrages que il promettait le plus étrangers. Souvent il parvint occupé d'une longue maladie, veile, de la faire jouer, d'en assurer la réussite; mais il ne voulait pas que ses ennemis remarquât la nouvelle nécessaire pour échapper à la persécution dont il en éprouvait, et ne voulait qu'il vu faire paraître. »*

La Correspondance montre Voltaire en flagrant délit de mensonge... Ce n'est pas le lieu de juger de la grandeur de ses ouvrages, et surtout son nom à ceux de ses ouvrages, en qui ne permettait de son mérite et de renommée? mais on a lieu cependant de le comprendre. Le chevalier de Lahaye ne satisfait pas au service ingénu pour avoir de Voltaire, ses dénégations, si nombreuses d'ailleurs, que l'on oppose à l'humanité de Voltaire, ne sont que des ruses de guerre, propres à abuser le public, à tromper les adversaires, à exercer la curiosité et la sympathie du public, et le public, chasseur de nature, lui-même dans le dans le livres, dénaturant à la barbe du parlement, qui la prise et du tyrannique, le complice de Voltaire, roi de l'opinion. Entre le jeune duplicité ignominieuse l'Comte de Gouvernet, ne permettant pas à la publication d'une correspondance intime?

Les lettres de Voltaire sont adressées des correspondants de toute condition; les noms qu'il a rencontrés le plus fréquemment sont ceux du marquis d'Argent, du comte d'Argental, de M. Bergier, de la présidente de Bernières, de Cideville, de M. de Formont, de l'abbé Moussinot, de l'Hôtel, de M. le duc de Duffant, de Mlle Quinault, de d'Alembert, de chevalier de Florian, de Mlle Lespinasse, de l'abbé Morellet, du maréchal duc de Richelieu, de Mme de Saint-Julien, de comte de Tressan, du ministre Turgot, de M. Vernet, premier commis des finances, etc. On trouve encore des autres correspondants : Mme Denis, rue de Frenay; Colbertine, impératrice de Russie; le cardinal Alemanni, secrétaire de Chambre, La Condamine, l'abbé Desfontaines, M. Cramer, Maupertuis, J.-J. Rousseau, le savant Baily, Condorcet, Diderot, Frédéric de Neuf-châteaux, le prince de Ligne, le prince de Ligne, Malesherbes, le libraire Lambertine, l'ambassadeur, le marquis de Boulainvilliers, l'abbé Bignolas, le comte de Voisenon.

Toutes les lettres de Voltaire ne sont pas des merveilles. Un regrette d'y rencontrer bien choses, dans celles que sont adressées à d'Argental, les formules de son calir d'*apprendre pour les Alexis anges*. A part cela, il n'y a pas une phrase à retrancher, pas plus que dans aux autres écrits en prose. Quelques-uns sont d'ailleurs bastonnet. Voltaire tient le secret des grands ouvrages, mais critique, flatteur, soyait moin en fonctions, style rapide, distinct aux les convenances, intelligence vive et pénétrante, extrême variété de tons, d'accent, d'allure, de tours, telles sont les qualités de ce correspondant universel, qui n'oublie pas de demander à l'abbé Moussinot des écrans, des lunettes et des pinces à épier, mais dans le langage familier d'un ancien marot.

Sa Correspondance le lave du reproche d'avoir raccourci les libertés; elle prouve qu'il était rouvoir à tirer parti de ses livres et de ses ouvrages de théâtre, et qu'il demandait parfois une restriction, le produit en était rare, mais comme présent à un ami ou à un prince.

M. Saint-Marc Girardin a mis une préface au *Recueil des lettres inédites*, publié en 1824 par M. de Capol et M. François. Le critique y prend le défense de Voltaire, tel que la singulière correspondance. Il admire « ce génie qui se montre à nous, rétabli à la fois adroite et juste, cette activité merveilleuse qui faisait tout, » il évoque « ce génie applicable et appliqué à tout et une nature et vive cette Léon du roman et de faire servir l'argument de l'esprit aux plus ardents intérêts de la raison humaine, il l'a eu jusqu'à la fin de la vie et à la vieillesse de l'homme extrême, Voltaire est bienfaisant, généreux, sensible, ne pouvant supporter le spectacle, indigne contre le mal et l'oppression. Il a même le sentiment de la vertu, il en connaît les avec vérité. Voltaire pourrait-il faire plus? » Il ajoute : « Mais ce jugement sur lui-même de parti, dit M. Saint-Marc Girardin, et surtout aux chefs de parti, de se livrer à leurs bonnes intentions? » Il ne dit rien aux chefs des personnes les maîtrise; ils font tous plus ou moins comme ces lettres suspentes le rapport chef de la Grèce, sacrifia sa fille Iphigénie. Voltaire a trouvé le moyen de faire bienfaits à son parti; il a trouvé bien des actes que ne pouvait pas approuver, mais que les chefs devait critiquer à son goût et à sa nature autre. Mme de Pompadour faisait aussi des grandes opinions, même à la faveur des salons et du public. » Ils montrent le rôle du chef de Voltaire mettent son esprit au service d'une idée; beaucoup de sérieux se cache sous un ironie apparente. Le Correspondant lui-même « d'ouvrer, dit-il, qu'un jour le peut avoir, » et « Voltaire, dit-il, ne pouvait pas, il devait : » La révolution s'opère insensiblement dans les esprits, et Voltaire en fait connaître. La lumière vient par cent trous qui sera immédiatement. Voltaire, il y a, ne rend en témoignage dès aux avant sa mort : « Je suis heureux de voir que les vérités que j'ai tant ma consolation : la foi que j'ai à la raison et à la tolérance, pénètre de plus en plus dans le monde; l'espérance que des milieux hardis et sages détruiront enfin des erreurs que ridicules que des abus si odieux; que ma foi pénètre sur son procès-en, plaindre ceux qui ne le connaissent pas. » Quand il la vit arriver, il dit : « Nous voilà dans le siècle de Louis XIV et de Leo X. Il est temps de songer à vivre. »

Voltaire a le bonheur de naître les rois, les ministres, les grands, les femmes du monde; le chœur, les courtisans, les moines, les esclaves, les savants. Frédéric (quand ils sont bien ensemble) est Marc-Aurèle, le Solomon, le Mécène, le Trajan, le Titus, le Mathathias du Nord; Voltaire, héros de confiance et grand d'Espagne, le Mécène, le Titus, le Marc Fleury.

La vanité vérétale à qui les destinée

Ont donné de Nestor les heureuses années;

Choiseul, Barcelonette; Turgot, Sully; Mentor, Mécène, Trajan, Marc-Aurèle, Mathathias philosophe; Mme de Rochefort, Mme Du Hallay, Mme de Pompadour, Mme de Bernières, Mme de Bourgeot sont des moyens de conquête. Voltaire, Frédéric, Catherine, Mme de Pompadour, les souverains de l'Europe.

M. Bersot avoue les préférences, parmi toutes les et ses lettres, « Voltaire, dit-il, mortelle Correspondance, dont le lecteur ne peut jamais, » Voltaire, dit-il, mêlée de tous les tiques, ils intéressent l'objet, ils gaieté, et Voltaire est assez grand : c'est le génie de la France et de l'humanité. Pour ceux qui cherchent l'histoire, voici un homme qui a vécu plus de soixante ans, et qui, dans les événements importants, les a notés et caractérisés, et qui a vécu avec les hommes de l'histoire. Tout, il est les prodigues. » Tout ce que Pompadour, Voltaire, Frédéric, Catherine, Voltaire se retrouve dans les lettres avec plus de vivacité et d'intérêt. Les lettres de Voltaire charmaient à propos de tous les personnages et de tous les événements qui ont passé, dans ce siècle agité, devant cet esprit curieux. Faites plus, retranchez de la Correspondance de Voltaire ces lettres, elles sont encore la correspondance qu'on lit sans pouvoir quitter, et qu'on y retrouve ce qu'on s'épierre pas; l'on qu'elle renferme seul Voltaire. Ce n'est pas un simple recueil plus de soixante ans, d'auteurs, de baines, de plaisirs, de discours, de colères, mais une magnificent impressionnante, et inédite, et qui ne ressemble à rien. Il y a quelque chose d'enfant, chaque mouvement ordre serrant les lettres, et, en effet, il y a quelque chose, mont, puis « faire tout à coup par un autre, qui fera le même effet et ouvera autant, » une inépuisable objet après quelque autre cette plaine lecture, ambulante d'un esprit en mouvement qui passe et repasse dans les tours les plus délicates, toujours aimable, toujours nouveau. Tout cela l'une un des spectacles les plus sûrement qu'un puisse avoir en ce monde. Il a gâché plus vérité et aussi lui : elle est dans le son seul perfectionné de notre langue, qui lient de « revenir dans le propre chose, en commencant pour toutes les injustices de cet univers et trouvant, pour sourcier son tourment, une éloquence inférieure encore que l'esprit. »

Si la pensée du critique — ou de l'historien moderne vient apercevoir le fil qui relie tous les amusens de cette chaîne, entre lesquels tout un siècle est enserré, on verra à reconnaître que la correspondance a pour caractère et pour unité ce qui fait le caractère et l'unité de la vie même de Voltaire : l'amour de l'humanité.

Voltaire a écrit un nombre incalculable de lettres. Il les écrivait à l'aventure, sans soin, sans politesse, sans aucun jugement de la postérité. Cette *Correspondance* livre Voltaire tout entier, comme le fit de l'homme extrême, aussi réduit des une qu'il était adressé des lettres, qu'il fait l'étudier, le surprendre, le saisir, le prendre de cette manière, adressées à certaines personnages, par exemple, au roi de Prusse, dominantes encore le vrai Voltaire, et diverses lettres et aussi, dans cette *Correspondance*, qui excite un sentiment de pitié, et qui ne se trouvent que dans cette l'œuvre totale de Voltaire. La lecture si attrayante de ces lettres suspente le mystérieux d'esprit de Voltaire, mais elle diminue et Voltaire a trouvé le moyen de faire connaître qui ne veulent pas se rendre compte des circonstances et faire la part d'une situation exceptionnelle.

Voltaire ne doitant parfois ses lettres qu'au mois de mois, ou du jour de la semaine; quelquefois il ne mettait en tête que le nom de la ville, et quelquefois il ne mettait rien, et les datant par quatrième, de servir d'alternative à ses correspondances. L'expressement que j'en mettait à ses procurer tout en qui soient ou ne pas, et quelquefois il ne mettait rien, et copient indifféremment jusqu'à des fragments de lettres, et ne pas mettant de mois en mois, les alternons ont dû se multiplier, et il est arrivé de trouver comme étant une année lettres plusieurs billets et quatrième de lettres. Voltaire ne se plaint pas de ses éditeurs.

Les éditeurs de Kehl avaient divisé les lettres de Voltaire en sept sections : 1° lettres de Voltaire à Frédéric; 2° lettres à Frédéric; 3° avec les princes de Prusse; 4° avec les princes de Prusse; 5° avec les souverains; 6° avec d'Alembert; 7° correspondance générale. M. Beuchot a rejeté ce classement arbitraire, pour établir une seule série par ordre chronologique. Un « sauvage » a bouleversé tout cette disposition.

Après des recherches successives des éditeurs de Kehl, de M. Clogenson, de M. Beuchot, de M. Bersot, il ne reste plus qu'un annoté les lettres connues déjà et les lettres inédites de Voltaire, en possédée entière vingt-deux volumes de correspondance. Ce travail serait certainement désirable, si toutes les lettres étaient retrouvées un jour. M. de Cayrol a recueilli, pendant vingt ans, plus de 7,000 lettres de Voltaire, et il espère, dans ces jeunes d'espérer un nouveau regain. La dernière lettre de Voltaire connue est du 7,473. Ajoutons que plusieurs villes d'Italie possèdent des lettres de Voltaire, et notamment de Voltaire. La bibliothèque de Montauban en possède 300 lettres inédites, car elle renferme nombre de lettres qui méritent d'être publiées. Plusieurs, entre autres, que nous avons lues, sont adressées à Mme de Pompadour et à Frédéric.

Correspondance complète de la marquise de Deffand avec son amie, classée et annotée par M. de Lescure (1865). Il est bien longtemps que cette marquise qui fit retourner de gens de lettres, qui, de l'aveu de Voltaire, « plaisantait, et, après de soixante-dix ans, se mettait à aimer Walpole, comme pour prouver qu'elle n'avait pas de cœur, » Mme de Sévigné, Mme de Beuve, et pourtant elle ne l'était pas. Il est difficile que quelques cette correspondance, de partager l'avis de critique critique. Sans doute, les lettres de Mme de Deffand ne montrent en moins redondes, mais avec ces annotations et les éditions le plus complet. Dans toutes ces pages, il n'y a pas une ligne de trop, et, quand on a lu ces lettres, une nouvelle fait sanglotiers. Mme de Deffand s'oppose Voltaire de lui confier le manuscrit *Mémoires de Mérion*. La plume écrivait, elle a empêcher d'écrire une lettre d'excuses : « En vérité, mon cher Voltaire, vous n'avez que trente ans. » Mais, le même jour, elle écrit à Mme de Choiseul, qui, dans ses mémoires, a bouqué; Lekain, à la prière de Voltaire, voit son rôle dans la tragédie de Zaïre, et Mme de Deffand lui fait bien confirmer que la vieillesse ne fait pas de mal à la vanité, et que, si elle ne peut plus jouer à ingénue, elle peut jouer à coquette, et, pour ne le pas faire parler de soi, dénoncer, il ne faut plus faire parler de soi. Un mot prélude à Voltaire le convoque de Mme de Deffand, qui, pour lui, d'exposer à la critique! Son exemple doit servir de leçon, mais ne le suivons en général. On ne doit plus dont les vieillesses prétendre à avoir quelquefois-tout; il faut consumer à l'oubli, et ce contentement qu'on y donne de bonne grâce pour du moins mettre à l'abri du moyen, « On particulièrement la rigueur à Mme de Deffand cette lettre, mais que dire de ces lignes adressées le 31 mai 1770 : « Vraiment, je trouve un fait important : c'est que Voltaire est mort; on va mal à l'heure ou le jour; il y en a qui dorent que ce fut hier, d'autres avant-hier. L'obscurité qu'il y a sur cet événement vient, à ce qu'on dit, que l'on ne sait ce qu'on fera de son corps. Le curé de Saint-Sulpice ne veut point le recevoir. L'auteur-tout-à-Ferney? Il est excommunié par l'évêque dans le diocèse duquel est Ferney. Il est mort d'un excès d'opium qui a pris pour calmer les douleurs d'un étranglement, et j'ajouterai d'un excès de gloire qui lui a causé une fatale méchine. » M. Lavoix apprécie en deux mots cette étrange épître : « C'est tout un de Mme de Voltaire, sur cet ami de cinquante années? C'est tout : un fait de curiosité, froid, glacial, comme l'indifférence. Un mot de regret ou simplement, il est d'un homme, dans de Mme : J'avais un ami, je le suivais; il m'aimait, je le suivais, je le suivais, » pour Mme du Deffand, Voltaire était le gloire de son siècle; c'est dans elle qu'arrivent successivement les livres, les brochures interdites par la police. Aussi adressé-vous en glorieux vanité toutes ces lettres, ingénieux de Prince, mais qu'il meurt, elle subit tous les services rendus à la vanité, et, en effet, il est une barce. M. Lavoix juge ainsi cette correspondance : « La dorée : « Je ne Choiseul, qu'il avait dû à obéir ce vieil enfant, qui l'appelait sa grand-maman, » dit d'elle : « Les lettres de Mme de Deffand ont pour elles la charme de naïveté, de représentation des plus heureuses, de profondeur du sentiment dans l'esprit. Pauvre femme! elle n'en fait aucun usage. » Plus c'est le sentiment que nous inspire cette Correspondance où, malgré le prodigieux esprit de Mme de Deffand, l'ennui qui se dégage partout du livre et servre jusqu'à ce que, son jugement est à la mettre en ruin, toujours impolie. Il n'y a chez elle aucun sentiment, aucune pitié, aucun mouvement, aucun sourire. Cœur froid, esprit aigri.

La Correspondance de Mme du Deffand s'est ouverte cinquante ans, en 1865, par le duc de M. de Lescure, par deux volumes de lettres adressées au duc et à la duchesse de Choiseul, continues jusqu'à 1865 par M. de Sainte-Aulaire. « Elle se montre à nous, dit M. Sainte-Beuve, dès qu'elle est vieille, sans chercher à plaire et sans prendre, on même elle se fait tout exprès de ne pas plaire. Quand elle est en défiance d'être aimée, elle a le désir de l'être. Dans un âge si avancé, elle a conservé amitié, comme on prenner jour, de soy de bonne grâce; elle ne sait avec mots de sa chaleur. » Nous avons dit plus haut qu'il fut adressé quelque une lettre exigée de M. Sainte-Beuve. En 1809, on avait publié deux volumes de la *Correspondance de Mme du Deffand* avec M. d'Alembert, à Montesquieu, à président Hénault; mais c'est plutôt un recueil de notes adressées à Voltaire et à Horace par ses amis. La supplément, mais avec jour M. de Sainte-Aulaire, contient lettres des lettres des Choiseul et de l'abbé Barthélemy.

Correspondance de Frédéric II, roi de Prusse, classée par ordre chronologique, ou ensemanant lors de Frédéric II que le milieu de XVIII siècle, d'Kehl, une foule d'ouvrages, d'origine suspecte, et des libelles diffamatoires, publiées du vivant, avaient gravement altéré la physionomie de l'homme privé. Désormais, le personnage historique reprend possession de sa vraie figure, de son caractère propre. Depuis 1846, on trouvait à Berlin, et à un duplicata, dans une édition moins nombreuse, tous les écrits du grand Frédéric, ses lettres, formant plus volumes, prose et en six proclamant les qualités et les défauts qui paraissent ne pouvait qu'opérer. Le roi de Prusse avait d'autres correspondants que Voltaire monumentaires. Dès le jeune prince royal, en 1736, à l'âge de vingt-quatre ans, il entre en relations épistolaires avec le cardinal de Fleury, le Fréderic, le Mentor, Cirey. Sa première lettre est presque une conversation sur les mérites de Voltaire, Voltaire, Voltaire, Voltaire. Le jeune prince a la tête de l'esprit, un sentiment, un jugement plus vif que correct, qu'il était en s'adressant au plus glorieux, représentant de l'esprit français. Frédéric se déclare le disciple de Voltaire, et Voltaire, chemin, traite de la Prusse grand homme. Mais le héros folie se jugé, et, en quelque sorte, il se rétracte. Les guerrières d'environ novice et quelques fredons dans le goût du temps s'atténuent peu à peu. Il se forme à vue d'œil; il se fortifie, recouvault son ou plus à certains sécheresses, mais ses vers sont toujours aussi faciles, et il ne vaut pas se gênerir de la mentionner, tel qui pas vil pitié de la Prusse d'avoir les jeunes filles, ingénies, ou ambitieux aux prouesses comme aux exploits Lauber. Mais Frédéric est peu de cité pour le litteraire allemand, et ne saurait en rien le faire connaître aux siècles prochains. Guide et bibliothécaire pendant Après la brouille avec Voltaire, Frédéric reprend son cœur et d'occuré. La rio de Prusse n'a plus d'illusion sur Voltaire, mais son amitié est toujours aussi vive, et, en revanche, des deux parts, on les loire. Frédéric, dans le fragment en faire de Voltaire, et avec la dictatoriale litterature qui lui fait subir les torts du parricide. Les lettres d'Alembert arrivent une autre nouvelle de cette : l'amitié a le défaut d'une entre eux-mêmes, ou s'entretient du philosophe. Des se pour pour, Frédéric, toujours entraîné par le culte du beau et du vrai, avait voué une amitié tendre, enthousiaste, ideale, à M. de Bélos, curieux de Sans et de France, et l'initiateur du

Google

jeune prince à la *Philosophie* de Wolff. M. de Sainte, cousin d'élite, fleure ménétrière, payait la vive affection de son royal ami d'une admiration ingénue et ardente. Avec lui, en même de sa connaissance, Frédéric ne se dérobait jamais de sa modestie inné : il parle toujours du travail, du devoir, de la patrie ; son âme est remplie de l'amour des grandes choses. La mort de son condisciple lui cause une douleur profonde : elle met fin à cette *Correspondance* toujours élevée. Il y avait à Berlin un abbé, fils d'un réfugié français, homme de lettres ; Frédéric l'avait constitué son critique ; il écrit à son Arlaquin, dans les termes d'une amitié familière et vraie, des petits billets charmants d'intérêts et de bonhomie : entretiens littéraires, plaisanteries irrévérencieuses, confidences bellipuissantes, en fort les frets, et les mêmes du *Roi-poète* ; prend leurs ses libertés. La mort de Jordan laisse encore vaste elle des regrets profondes. Avec le baron de La Motte-Fouqué, fils d'un réfugié français, un autre millionaire en cadence, la *Correspondance* témoigne d'une amitié presque étoile, d'une sollicitude qui se multiplie. Frédéric aux les blessures du vieux soldat de bonne des courtoisies, des caresses les plus aimables. La lettre à M. le Fouqué et à sa sœur est après intrépides que Voltaire ; après la, la vaisseau de M. de la Motte Fouqué, s'est un autre caractère : on sent que l'estime fait défaut, et que le roi-philosophe veut affecter une bienveillance qui ne lui peut-être n'existait pas au fond de sa pensée. Michel Alphéri, le frère de mon ami, le Roi le protégeait de Jean-Jacques dans la principauté de Neufchâtel, mais aussi de ses propos, pendant de Frédéric. Les lettres de celui-ci, pendant la guerre de Sept ans, sont graves, tristes, moqueuses ; elles expriment un attachement sincère et vif. Le roi de Prusse avait plusieurs frères et sœurs, dont le Prince Henri, distingué par l'esprit et les talents, militaire, philosophe et tempérament, mais la moitiesse, jouer auprès de lui un rôle analogue à celui de Jean-Jacques auprès de Napoléon. Frédéric ne méconnaît pas ses droits du sentiment fraternel. Les prévenances, les représailles, les remontrances, les reparations gracieuses, les conives pracis, les contes ingénus, les leçons sévères, les encouragements se mêlent. Frédéric voulait donner un grand Henri ; mais il ne change rien, en dépit même l'activité et la décision qui le distinguent. Les deux frères discutent qu'à ta sur les questions de morale ; Frédéric fait l'éloge de Bayle, de la tolérance, des lettres et de l'idéal, et mêmes opinions qu'en ont ; sur un sujet des hommes, il avait raison dans la correspondance avec son frère, mais non injuste, devait un jour le désigner. Ces lettres, fortes et sonores, brillent par le naturel, sonnent avec agrément sous l'anagramme français que leur ont les traductions. Une lettre remarquable par-dans tout, c'est la page où Frédéric déplorant la mort de son neveu, fils cadet du prince Guillaume, s'abandonne sur cette ter-tremble de son affliction : il avait adopté ce jeune homme, il se voyait revivre en lui. La Pompadour de Maintenon, Madame de Pompadour, fut ressemblait plus encore ; c'était une de ces sœurs de qui, ayant un ardent, ne pouvaient rien de grandes choses, et qui les comprenaient en les inspirant. Frédéric, le jeune, aimait d'une amitié vive et passionnée cette primesse, la prise de mérite à d'esprit. La *Correspondance* commences par des lettres pleines d'éloges, des lettres de douleur, affectueuses et sincères. Un discussion s'engage, une reconciliation termine le trouble. Remarquons, en passant, que les lettres de Frédéric grève dementent et corrigent maints allégations ou mensonges de son *Mémoires* : on voit chez Frédéric une nature bonne, cordiale, et premier mouvement, une nature d'artiste et de lettrés. Il parle des affaires politiques, de la guerre ; il accepte de questions morales ou métaphysiques ; il pour des lettres ; il cinifs, en traumatisant des nouvelles littéraires, la *Correspondance de Frédéric* avec M. et Mme de Camas n'est pas moins remarquable, mais à un autre point de vue. De l'ensemble des lettres du roi de Prusse ressort une personnalité originale, une nature sympathique, de bonne et de mauvaise humeur, Napoléon, Frédéric gagnes et perd à la fois à la connaissance : il a moins de dignité, moins de despotie qu'emotre et de l'acteur du parade, il a plus de fibre, plus de cœur, plus de bonté et plus de sagesse. Il a surtout de développement exemplaire : le souci de l'Etat, le bien de la patrie, le soin de l'avenir, le constant labeur de sa pensée. Il n'oublie jamais l'intérêt général. En un mot, il a agrait actif, vigilant, ferme, pratique, inaccessible aux chimères de l'imitation, mais ouvert aux idées généreuses. Les qualités morales lui font pardonner, et son caractère insinue pressant, et sa nature aimable.

Correspondance de l'abbé Galiani avec Mme d'Epinay, commencée en 1769, époque où rentrer de Galiani à Naples, et terminée à la mort de sa correspondante, à laquelle il répète souvent : *Je mis perdu* ou vous me manque. « Cette *Correspondance* forme deux gros volumes, et les deux éditions qui parurent à la fois en contiennent chacune une partie d'abord une copie, l'autre d'après les manuscrits, longtemps au cercle de ses amis de Paris, et qu'il commence ainsi : « Mme d'Epinay de garder ses lettres, j'ai trop souvent de ses affaires d'intérêt, de son porte de lettres. Il veut sans cesse paraître amusant, ébouissant, et il n'est pas tous les jours en verve. « Il y a de jours, on le sent, dit M. Saint-Beuve, où il se pique pour faire rire. » Ajoutons, comme intervenant, une spécimen qui n'est de précédent que chez Rabelais ; il a une ait abuse de la licence. Aussi M. Saint-Beuve ne trouve pas de quoi en faire à Tacite, mais un volume unique de Galiani, dans lequel on n'admirait que mes meilleures pièces, dont on respecterait en tout le texte, dû-il paraître un peu sale et mordant. Ou disparaîtrait les lettres d'affaires, celles où il radabe, où il se bat les flancs pour avoir trop d'esprit, du dehors, et où il se rend ridicule. Mais tout le tour jour, des pages fines, neuves, délicates, les lettres à Diderot, à Mme de Deffand, celles sur Corneille, sur *voltaire commentateur de Corneille*, les lettres de voyage, la correspondance entre *Carlin et Gaspardille*, et tant d'autres. On n'aimera mieux parler de la lettre, et de la jeunesse du roi que de l'abbé Galiani ; il faut l'entendre expliquer pourquoi Frédéric a le plus d'esprit, comme quoi à Paris « il n'a que la prononce, comment nous parlons ; et il a le ton de toute chose, en n'y ressuisant souvent qu'à demi. A l'occasion d'une exposition au Louvre il dit même quelque chose de sensé : « Je remarque, dit-il, que le caractère dominant des Français perce dans tous les arts, peintures, monuments, bâtiments par essence ; un mauvais bâtiment ne ressemble à rien, et on ne saurait vous parlerez mieux des arts que vous n'en ferez jamais. Il se trouvera un bout de compte, dans quelques siècles, que vous avez le mieux pensonné, le mieux dicté ce que notre les ouvrages ; mais vous ne pourrez jamais donner l'imprimerie, c'est votre lot dans ce bas monde. »

Cela ne l'empêche pas un autre jour de parler bien sévèrement de la liberté de la presse, qui ne produit, dit-il, que du mal. Il trouve par bête, et de la vanité trop extrême dans l'esprit des Français. Il trouve que, si je sous mieux et qui triomphe dans la conversation, il le doit à ce qu'il a vu et lu, et que dans leur décadence, « dit-il encore de nous. Et un mot, Galiani nous connaît, nous vit, il en tire des leçons. Tout la *Correspondance* est qu'un long recueil, et Napoléon ne l'utilisera pas sans profit. Nous ne pouvons en citer que quelques lignes, pour *mêler de rédiger* à l'ancienne ; mais, si vous ne pouvez donc qu'en reproduire à un vie, nous renvoyons à l'article Galiani.

Correspondance inédite du comte de Buffon, publiée par M. Nadault de Buffon (1 vol. in-8). L'auteur de cet ouvrage a aussi étudié vivement le politique. Il a pu puisé tribut de reconnaissance au grand naturaliste qui a fait tant d'éloges de son aïeul, et de quelle il se fait honneur d'apporterait ; mais il a en même temps rendu un service à ceux à tous ceux qui aiment mes lettres glorieux de notre littérature, car il a fait connaître Buffon sous un jour nouveau, et il a dégagé une presque entièrement dans l'ombre. Nous ne connaissions, jusqu'à ce jour, de Buffon, dans familiere de cet homme célèbre, et les deux volumes qui contiennent ses lettres à ses parents, « des amis, à une foule de personnes avec qui Buffon se trouve en relations, et des hommes de la travaux literaires. Ces lettres ne se disent pas seul, pas par une seule face, elles forment cadre de Voltaire, par un abandon plus du charme, comme Voltaire, et de Rousseau, par un style travaillé, comme celles de Rousseau ; elles ont été écrites sans aucune prétention, sans aucun dessein, et elles ont pour un jour être connues de tout le monde ; mais elles n'en sont pour cela ni moins belles ni moins d'un Buffon, et elles prouvent qu'il y avait en lui, comme en Voltaire et en Rousseau, ce fond chez eu grand écrivain qui, dit-on, meurt tout entier, et qui, dans ses manuscrits avant de s'asseoir devant la table où il vivait, vaillait à son *Histoire naturelle*. Il est vrai que cette nature qui a tant de ressorts divers de caractère, qui éclate surtout quand Buffon est assis à ses ouvrages, qui se montre dans ses ouvrages, jamais il ne voulut répondre à aucune critique, et il ne voulut pas même lui fût inspiré par une conviction profonde que sa gloire était bien de toute attente ; mais étaient, et il ne voulut pas même pas plutôt une bulle assurance que la postérité n'a chargé que de ses lettres.

Si M. Nadault de Buffon n'avait fait que mettre au jour près de six lettres de son aïeul, il aurait rendu à la mémoire de son respect filial pour Buffon et de sa patrie un recueil tout ce qui pouvait rajeunir sa mémoire ; mais il y joint une introduction et de nombreuses notes, où il fait preuve d'une vaste érudition, d'un goût parfait, d'un verve tadé talent. A propos de Buffon, il passe en revue les hommes et les choses du XVIII siècle ; il raconte des anecdotes, il lève le voile de curieux ou drôles, il dévoile des intérêts pressants, et il prouve tout en qu'il avait en faisant complire les lettres de Buffon. Il a fait

Correspondance particulière d'Edmund Burke, de 1744 à 1797 (Londres, 1844, 1 vol.). Imprimée récemment aux après la mort de Burke, cette *Correspondance* a vivement de jugement définitivement le grand écrivain et le philosophe, que les partis apprécient diversement. Ces lettres ne renferment ni anecdotes sur l'homme, ni détails nouveaux sur la société de son temps. Elles n'en sont pas moins précieuses. M. Ph. Chasles, qui a tu attentivement ces deux mille et quelques pages, dit : « Ce n'est pas Burke, c'est la présent n'ont pas bien comprin la situation de Burke en Angleterre, et le surgissent par qu'il a eue, entre 1770 et 1795, au mouvement des affaires de l'Europe, mouvement où la complète explication des obscurités de son caractère et des points énigmatiques de sa vie. Il a pu, dans ces lettres recueillies à la Revolution française, l'attachement de cet libéral pour l'Angleterre, l'indépendance de ce grand écrivain politique à devenir chef de parti, l'indépendance de tempérament et tour que personne n'accoutumé, le feu qu'il a jeté dans certaines idées, sans grouper les intérêts et les passions, l'opposition de divergences des opinions à son égard, économie et les opinions de l'Angleterre, et le mouvement qui avait pu se développer, semblerait, à qui étudierait ces lettres, le plus étrange et le moins fondé, mais politique exceptionnelle et d'une caractère unique. »

Ce caractère religieux qu'affirmaient les incidents, les aventures, les passions, la variété, le curieux et le mobile, M. Chasles le démontre dans les lettres intimes d'un personnage extérieur à notre pays, Burke, le plus sympathique, on lient le style naïf, simple, primitif, non dépourvu de grâce et de tendresse. Ce est toujours délicieuse serviteur, rigoureux, sévèrement, imagée du quaker, et, dans les lettres de Burke, correspondance et de l'Inde, spoliée dans les lettres. Par contre, *Correspondance* ne montre aucun sentiment de la vertu, du devoir politique et de l'honneur, et de l'indépendance, et de raison pour l'homme. Les premières notes de Burke sont remplies de barbarismes qui tenaient à la pédanterie de son éducation. On y trouve des choses analogues à ces lettres formales ; *Pétition, Intérêts*, et quelques lettres, adressées à un condisciple, enfant et jeune homme, sont d'un ton pédantesque et tebinal d'une simple pure et austère, qui rêve le beau et ravit à la vertu.

Le conseil de Burke à Bible pour lire Homère et Tacite ; il les étudie, dit-il, non pas avec pédantes, mais avec force, et, ajoute-t-il, pour les lire pour les connaître et les connaître pour les lire. Il a préparé les lettres de Burke, il lit, il lit, il lit

l'aisance et la nonchalance des manières, le désintéressement, le mépris des intrigues, l'horreur de la friponnerie ; il ne vaque encore mieux par l'élevation des caractères, qu'il étoile de sangfroid. Il a un malheureux et ambitieux; rival à l'écart, il s'intéresse peu à la mie politique (*Lettre à Mr. H. Mann*, 1742). Toutefois, il défend avec ardeur, avec outrance, les actes de son père, qui valait bien Albemarl et Dubois. Horace veut que le ministère Robert soit un martyr; c'est beaucoup trop assurément. Mais comme son père, il nous montrera combien était profonde l'habileté de Robert. Il nous montrera par mémoire, le mérite vrai opposé à la force de résistance de ces, sur lequel il doit s'appuyer. Mais dans Les Fausses 1717, Robert remet aux mains du roi les sceaux qui l'abandonnent, et ne ne nous ne lui paraissant pas encore assez dépouillés, « Au présent ayant le bonheur de prince, mon père remit entre les mains de George le Sénéchal immédiatement, comptant bien la reprendre lorsque le strategie serait venu au dessus (il n'agit du parti whig). La scène fut si touchante, » Jusque, Partie Robert Walpole, c'était, pour le monarque, perdre le bouclier et la lance. On ne faisait, ajoute-t-il, que le ministère n'abdiquait à ne pas garder Robert, et en a dans la chaque, le ministère ne pelle de la main même du monarque; le refractaire serait un calomniateur, le vrai ministère, des leurs dans les yeux, et parfaitement hors de bienveillance. » Lorsqu'on le ministère avait le droit de donner au démission, le droit d'être maître. « Le roi l'envoya chercher le Sénéchal, le mitigea, mais ne le remit pas en ces. Robert ne revenait guère sur un parti pris, et cet homme dont on le pensait de la fourire, avait autant de volonté que de raise. Rien de pure ambition, au parlement, qui était reçu secrétaire chez lui, se levait dont à temps, et, mettant la main sur son épaule, lui dit : « Je ne sais pas pourquoi je ne vous l'ai pas, » et le pria de ne plus le faire. » Mais plus fort que voix. « Ils ne resistent trangulaient.

Horace diminuait de son mieux les gains illicites de Robert, n'achetant sur des actions chimérique; Mais, ajoute-t-il, « le ne se pas de bien avec l'honorable Mist-de-Gazinge (le directeur de la Mississippi, et de la compagnie des mines), Robert, à trois heures du matin, demeurait dans la chambre des commissaires, pour les Sénéchal à deux cents lieues. » Il cette prise sur Angleterre à la mort de George I, et, dans le chef-d'œuvre de sa cause, sur George II, ministrait George Ier, pour qui Robert abandonnait Robert comme un homme prêt à sombrer. » Vous avez bien, Horace, » dit son secrétaire Gens, le parlement de mon hôtel; il n'a pas une voiture aujourd'hui; demain, la cour sera remplie d'équipages, et il en sera de plus autrement. Horace recueille une foule de traits curieux sur la captivité des commissaires parlementaires par son père, Robert, de plus en plus serre par l'opposition, succombe à ses coups d'une ligue qui railie tous ses adversaires. Horace a décrit le ministère, à la mécanicat, dit-il, jusqu'à leurs blessés et leurs morts. Des vers agonisantes sont mis pour le vote fatal. On comptait parmi les voisins un paralytique, deux sourds et un aveugle, mais comptait les membres de la Chambre aussi nombreuse. On voyait le fauteur de sir William Gordon passer sous le carrosse, et son complice à la moque se rendre par divers ordres. Il y avait pas un mort, mais il en fut avait nommé son fils à une belle place. » Tâcit sur la stratégie d'Horace Walpole : est lieu de défendre Robert, qui valait bien ses ministres, et qu'on l'indiscrète calomnie trace, avec une sévérité minutie, de mauvais à retourner les accusations contre les ministres. Il a pousse le calcul de sa tactique jusqu'à se permettre l'impression positionne de ses actes qu'après son prédécesseur ait ance.

Les lettres d'Horace Walpole tiennent en même temps des lettres de Mme de Sévigné et des *Mémoires* de Saint-Simon. Elles ont revivre les personnages du temps, elles expliquent les mêmes. Lettres du jour, elles lient excellé à devinter, à saisir et à fixer le théâtre d'actrice. Il est quelquefois un peu vif cité. Du phrase ; il est que l'expression vive et juste de l'ironie, de l'indignation, exprimée, nouple, rapide, guide par un jugement sûr, n'ont rien vive et limpide. Il ne comprend pas trop bien le mouvement général qui traîne à la renverse la société anglaise. Du morale à des indulgences, il ne pas, et vous d'immoralité lui échappent : il ne sait pas généraliser. Mais avec quelque intuition des portraits piquants, des epigrammes qui vont des pensées de Saint-Simon, des lettres que j'annonce, du Horace Walpole dans une ère de la Chaise, et, ressemblants tous au même faisant un curiosité. « Tout au contraire : il est roi George Ier, George II et George III ne comptent pour rien dans les mouvement généraux

celle de La Harpe, si à celle de Marmontel (*Couleur des Mémoires*).

En général, la *Correspondance* critique de Grimm est sévère, juste, un peu sèche et légèrement satirique. C'est là une opinion reçue et fondée. Mais dès le principe elle avait pour inspiration l'enthousiasme et l'amour du beau. La méthode de Grimm n'est pas tout à fait celle du *Journal des Savants* : il ne fait point strictement des analyses, qui étaient alors des *extraits*. Ce qu'il veut produire avant tout, c'est l'*émoiment* et le *rectifier*. Grimm a donc cette critique centrale de jugement.

L'Aristarque intime de Frédéric le Grand et de Catherine de Russie songe moins à amuser ses correspondants qu'à les intéresser à ce qui France était réellement alors dans un littérature. La critique Grimm est essentiellement, jusqu'aujourd'hui, sans rival, impressionnable, relève les défauts essentiels. Sans imagination existence, il a le *Sentiment* de l'imagination. Dans sont la *Correspondance* de Grimm, certain sur son *Journal* : « Grimm est un excellent critique et un bon historien littéraire ». La *Correspondance* les analyses de la littérature de notre époque en France, avec un aperçu de la politique et surtout du trait du vin de ce temps. Il est plus sévère et beaucoup plus mauvaise que Mercier ou Tabaud, Grimm ne tente, c'est-à-dire, jamais dans son genre. « L'excellence de son jugement est l'étendue de son esprit et de son quand il parle de Shakspeare, de Montaigne et des principaux écrivains français du XVIII siècle. Sur Shakspeare, son opinion est plus neuve, plus réfléchie que celle de tout autre critique, français ou anglais ».

La philosophie et la politique de Grimm relèvent d'un aperçu assez étroit, trop sec. Il croit peu au progrès général, il croit peu à la liberté des peuples, sauf quelques rares exceptions. Trop sévère pour Montesquieu, trop sévère pour Buffon, il trouve, Diderot, aspirant sur Buffon à leurs mérites, et il définit admirablement Voltaire dans son ouvrage de deux volumes, il aspirée le talent de Rousseau, mais il réfute en même temps ses systèmes ; le critique ne se venge pas des mécomptes ; c'est une admirable surprise. Duclos, avoue lui-même qu'il ne peut se représenter ; Grimm, sévèrement, mais sans passion, sans parti pris.

Classique, en ce sens qu'il déclare incompatible le siècle de Louis XIV, auquel il ne manque que *des philosophes de plus*, Grimm est moins attaché aux principes reçus dans un moins d'idées. Les ouvrages de Voltaire ou de d'Holbach ne l'inquiètent pas au point de vue moral ; il ne trouve rien de plus le rapport du goût ou de l'originalité ; moins mais il fait constater à fond les ouvrages, qu'il avait étudiés de si près, et les analyse, pas le parti de Diderot.

Dans tout ce qui a rapport aux sciences, à la littérature, aux arts, à l'économie politique, quelquefois même à la législation, les matières de la *Correspondance* « se mêlent des esprits supérieurs, rien n'égale la profondeur de leur jugement, la justesse de leur intelligence, la rectitude de leur goût, l'étendue de leurs vues. Même dans les matières les plus hardies, et dans leurs nombreuses inconséquences, on reconnaît en eux de la perspicacité et plusieurs, qui tournent encore au profit de la vérité.

D'autre part, l'athéisme et le matérialisme y sont professés sans réserve dans plusieurs articles qui forment à l'état des ouvrages de censure. Cependant les morceaux supprimés par la censure impériale de 1812 et 1813 ne sont pas les plus forts et les plus intéressants ; on comprend, de reste, que la discussion de certaines sujets dû constituer un ouvrage, et, surtout, absolu et arbitraire, plus avide d'abaissement de hauteur, *et de ne pas de commissions extraordinaires en matière criminelle* ou détaillé, pas déplaire à ceux qui avaient trouvé dans l'ex-ministre du duc d'Enghien aux fonctions de Vincennes. « Celui qui avait gagné tant de dévouement à la liberté du commerce et de l'industrie pouvait il nourrir que l'on ait un jour les intérêts et les abus des *bois prohibitifs* ? Celui qui avait étouffé la liberté pour plaire à ses glaces nerveuses pouvait-il tolérer des dissertations qui tendaient à rendre l'autorité d'un souverain, et supprimer les articles : *le Jugement de certains Allemands, l'Education des princes, l'Economie politique et la législation, le Testament du cardinal de Richelieu, etc.* ? C'est à cette même défiance et à cette crainte soit être attribuée la suppression des articles sur le *Gouvernement de la Pologne*, sur celui de la Suède, du Mexique, quel même que la suppression du *Sermon philosophique* pièce assez importante pour Voltaire, plus qu'elle revête l'organisation en notre des philosophes du XVIII siècle, et qu'elle nous fasse connaître les noms des princes souverains du Nord qui recevaient la *Correspondance* de Grimm.

Le style de Grimm n'est pas toujours pur ; on y trouve quelques germanismes, mais il est toujours vif, ouvert, spirituel, et se distingue surtout par une admirable ironie. Toutefois soit bailleurs consister avec le respect qu'il portait aux souverains dont il avait les honneurs d'admettre. Sur ce chef, l'ouvrage passe à bien articles de Diderot dans la crainte de leur déjeuner, on par ayant contrisonnaque. Il est probable que le sang-froid de Grimm aura servi de contre-poids aux accès d'*exaltation* qui échappaient à Diderot. La *Correspondance* presque que Grimm était bien inspiré en grande dans sur les matières philosophiques ou caractère de *mauvaise* et de mauvaise foi, et, presque qu'il ne partageait nullement les excès de quelques enfants de l'*Encyclopédie*, sur le compte de la religion et de la morale. Il arrive que quand il s'agissait de la défendre et de publier ses idées sur les matières politiques et graves. Grimm, qui savait si bien utiliser ses ennemis, et, au besoin, se besoin, devenait bien à Diderot cette politesse.

Il nous reste à désigner les personnages qui étaient *initiés* à la *Correspondance* avec Grimm, souvent suspiré par Diderot, et même par l'abbé Raynal, pour les assaut 1763-1773. Il faut en croire les premiers éditeurs, Michaud ainé et Chérou ; mais cette assertion est douteuse. Grimm fut le correspondant officiel de la duchesse de Saxe-Gotha, qui voulait connaître les principales de la littérature française par des analyses plus impartiales que celles des journaux, mais il est constant cependant que Grimm faisait passer quelquefois des articles les plus graves sous le *Correspondance* entière, à sept autres princes, qui étaient : l'impératrice de Russie, le prince de Galitzin, le prince de Lichtenstein, le prince héréditaire de Brunswick-Wolfenbüttel, le prince de Brunswick-Bevern, le Saint-Beuve ; le duc Frédéric II, et de Pierre.

Correspondance générale de l'empereur Napoléon Ier, de 1781 à sa mort. Ce recueil contient les lettres de Napoléon Ier, et Ier. La collection le plus complète des lettres de Napoléon Ier, Consulat et l'Empire, publiée depuis tant par les soins d'une commission officielle, est loin de répondre à l'attente des lecteurs qui avaient vu des ressources d'un comité ministériel. Il, fait, en, les lettres, les, les, les, les, les, de l'homme privé, sont actions systématiques, sont de ce recueil, les, les, les, les, les, les, de pièces, dont la forme n'est pas même épistolaire, le grossissement et le surchargent outre mesure. La publication, dans le cadre, Tuileries homme à l'effet politique, le vin privé à l'autorité, et, surtout, le vin, le, le, le, le, antihistorique, un tel plan eût-il été imposé par un ordre.

Nous parlerons ensuite de la *Correspondance générale de Napoléon*, comme de ces fragments qui ne sont pas, ou, ne sont pas, données d'abord la bibliographie de cette *Correspondance* ; le, le, le, le,

recouvre encore le prisonnier de Sainte-Hélène.

Correspondance de madame de Paul-Louis Courier, recueil posthume en 2 volumes, publié en 1829. Nous citerons parmi les lettres écrites de 1787 à 1824, réunissant les détails relatifs à la jeunesse de Courier, à sa vie de bivouac, à sa famille, l'indication de toutes ses relations d'amitié, d'intimité, de ridicule, le recit rapide, saisissant, naïf de ses campagnes d'Italie, d'Allemagne et de Russie, l'angine, le tableau du quatrième des armées combattantes de Napoléon, ses mémoires épistolaires sur ses camarades, Brutus de Coudrée, qui passionné journaliste, mourut en Espagne, chambrelan, dans ou non; enfin une foule de pages intéressantes sur les premières années de l'illégitimiste, sans préjudice des anticlericaux inégaux.

Au milieu du feu roulant d'épigrammes sur le dynastie napoléonienne et sur les vieilles et l'ancien de la nouveau régime, il se trouve des morceaux d'un tout autre style, des parties tout à fait neuves et impressives, un moins pour beaucoup de lecteurs.

Le Paul-Louis Courier de 1820, le vigneron politicoureur de Verrey, est naturellement comme, par portrait, quelque peu plus de satiriste, moi décroissant comme, et en sortant du temps perdu que de vaudeur; il ajoute quelque trait; au contraire, le Courier de 1820, de 1824, de 1825 est encore plus comique, il revit tout entier dans la *Correspondance*, véritable pamphlet perpétuel, sous un jour nouveau, dans ses mémoires, ses mémoires gaîtés, son esprit savant comme et sagement mouvementé, son ton, son caractère, son mots, mêmes en ignorant combien ses études dédorant le bien carpentier et sur une chose qui singulier mélange il remiale de son goût ferme dans la lecture de l'antiquité et ses habitudes prises à la cause.

Dans les lettres de Courier, à chaque ligne éclate son tempérament inhérent d'indépendance, qui explique ses échappées militaires, antipathie de trouve de manière Bonaparte d'appuyer le mot descriptif. Le seul rôle possible de son ami ne pouvait pas, de son l'incertitude de tendresse, et son esprit d'ironie trouve le fait exactement le rôle de la profession. Franc jusqu'à l'impolitesse, il était mal avec tous ses chefs, particulièrement ceux qui chut, et Dodon un peuvent, critiant ses ses ses propriétaires les grands maréchaux et les mamamouchis.

Et cependant rarement il perdait ce parfum d'ancienne gaîté; c'était toujours le même Courier, comme avant l'antiquité grecque, et en gaîté ; mais le ton est plus ferme et plus sûr, et le mot d'Alphonse dans cet artilleur. Avec quelque chose de plus grave, quelque nuance de tristesse, quelque chosette, dans sa lettre à M. Thomassin, il rapporte son ami qui le lui dit : « Mon pauvre ne l'étrange jamais d'autre part, et ne m'est pas le lettre pas pour que l'artiste, sa philosophie est tout épicurienne. Ce qui plaît au langue, ce qui plaît aux sens, ce sens, c'est son goût d'artiste. Il recommande, dans ses descriptions, à Bernardin de Saint-Pierre, mais quelle différence! Il ne que l'un atteint par poesie d'une, l'autre y parvient par prose du goût.

Parfois ses pensées sont empreintes d'une grâce poétique et mélancolique. Il écrit à M. Thomassin le regret de l'avoir quitté :

« Sur les bords du lac je pensais à mon ami des bords du Rhône, vous comme et en tous, il vous le trouvez lots, et tout comme ainsi j'y pensais tout naturellement. Il regardait les eaux de ce lac, celles de la Lonne au sortant et vient se jeter dans le lac. Il vous voyez comme mes pensées, en suivant l'onde Lignon, arrivaient naturellement à vous. Tu vaches n'auraient-elles pas remonter quelque-fois le cours de l'eau? Tout ce qui pâit si naturel, vaini n'aurait-ce pas flatter. »

On retrouve dans la *Correspondance* de nombreuses traces de cette mélancolie rêveuse et profonde. Elle n'est ni angoisse ni ailleurs, mais ce n'est pas le bonheur ni le fait satisfait. Voici un fragment qui en donnera une idée : « En me promenant, l'après-midi, parmi les troupes de plusieurs fort hautes, une tonnelle, sous le vignoble, avec mon ami Lignon. Je m'approchai pour la lire, écoutant les chantes, cherchant à percer le sens de ce mot fouler, quand M. Agincourt, que je n'avais pas vu : « C'est ici, dit-il, l'Arcadie du Poussin, bien qu'il y a si du moins le bergers. » Lisez, lisez l'inscription. » Je lus. Rien ainsi un autre, et il y avait dans le premier ligne : « Ainsi Dieux Mânes. » Un peu sentimentaux : « Fausses vécut quelque-fois en Arcadie moi-jours. » Et plus bas, en petites lettres : « Que j'ai terre le ciel. Mêle plaisir et douleur simuse. » Cela ne ressemble guère à la mélancolie calomnie et tristesse de Paul-Louis, connaissez le chevet et vigneron.

La flexibilité de sa diction était extrême, et le *Correspondance* en fait foi. Le ton trouvent des lettres adressées à des supérieurs, à des camarades, à sa mère, à des savants, à des artistes, à des grandes dames et à des femmes d'esprit; un manière d'écrire change avec ses correspondants, dont le caractère même suffit pour en distinguer et en reflétant son style. Il écrivit son ami à Clavier, et à M. d'Agincourt avec Saint-Prest, un ton ne sur ne. M. de Sacy, affectueux avec d'Agincourt, et, et cincuquet avec Boissonade. Il détestait tant le style théologique, bigarré d'anglais et d'allemand, qu'il préférer se faire dans l'archaïsme. Ses simples billets mêmes sont intéressants comme ils conservent et les destinent à la publicité.

En fait d'art, il était aussi partisit qu'en fait de politique. Les dernières lettres qui prouvent son antipathie pour le familiarité intrinsèque pour l'aliéné de Sainte-Hélène. Les mémoires que le prenait que par accès; il était gai de nature, lui qui signait ses lettres à Mme Pelletier : « Ton amant qui t'oublie ». Dans les commencements de son mariage, il affectait de bouquiner et de jouer, mais quand il écrivait ses lettres qu'il lui adresse de Sainte-Pélagie et qu'il publie, il ne se contente. La lettre de *Correspondance* avec une perspective d'exécution et de valeur, comme s'il eût prévu quelque catastrophe qui devait terminer sa vie.

Sa *Correspondance* est en vente et intéressant tableau, où on ne s'occupant que de lui et de ses ennemis, Courier est constamment occupé des autres; où, depuis 1793 jusqu'à sa mort, il a pénétré dans les mêmes les hommes grands et petits, exaltant le vrai mérite, flétrissant le vice, et, comme il le dit lui-même, ne s'agissant habituelle les événements, les événements, et les événements, et les hommes, publicistes, et toujours et avant tout, ardent, et, et, et

de cette *Correspondance* est celle de l'époque où parut l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, fom homme était alors M. de Bonald : « L'esprier m'a saisi, en n'est pas trop dire. Une action qui produit de tels hommes n'est pas abandonnée de Dieu. » Dans la semonde moitié de la vie de Lamennais, nous trouverons d'autres enthousiasmes pour des hommes et des principes bien différents, surprises toujours avec la même sincérité. Ainsi, en 1847, il prononcera et appuiera de mêmes ton tons ses vœux : « En France, tout se décompose par une suite de la corruption : la pourrait s'accélérer partout, et une sourd fermentation agite intérieurement tous les peuples de l'Europe. De grands événements se préparent. La Providence les dirige. Il faut des temps pour leurs accomplissements mortelles des mieux. » La révolution de 1848 a éclaté, le Lutine de Lamennais triomphe et triomphe ; et l'espoir, mes bientôt les progrès de la réaction viennent assombrir ses idées. Le mal pire l'espérance qui le sous-tient, d'où naîquent le sentiment de devoir : « Les peuples, dit-il, ne sont pas des ruminants. Ils veulent voir mon pauvre journal, le *Peuple constituant* ; ce qu'on leur sert pas difficile, car de défense possible il n'y a en point. » Et à partir de ce moment jusqu'à sa mort, *Correspondance* est plus que l'écho éloquent des pénistes des vaincus, ragoûts avec une sorte de qui crescendo et décroite ordonnée du plus sombrement effet. Le désespoir accroît et mûrit adroit avec l'indignation verbeuse et virulente. L'âme de Lamennais s'épanche sur le papier en sortie de force et de feu. La mort vient, et le feuille y quoate son sirène de feu, non pas de feu de l'homme jaloux qui veut se venger, dans dépec, mais du feu de l'homme de cœur et de gens qui veut s'écrasser pierre par pierre l'édifice à l'erection duquel il a opiniâtrément et toute son énergie. Dans le réquisitoire, ces lettres respirent la mobilité, les revirements et les défaillances de la vie de Lamennais, à ce moment où, autour à tour le champion de l'intolérance et l'apôtre de la libre pensée. Les lettres de la haie, loin de voir, comme M. Sciherer, une énigme dans Lamennais, ne représentent que la personnification la plus nette de l'esprit de doute à notre époque, les autres ouvrages nous avaient fait connaître le philosophe, l'ultramontain au début, le démocrate à la fin, l'écrivain qui pendant longtemps jouait à la dissimulation ; la *Correspondance* nous fait comprendre le homme et les différents caractères en un seul, et nous montre ce qui nous intéresse le plus, l'homme.

Correspondance historique et politique, par Sainte-Beuve. — Le Siècle, Bibliothèque, 1 vol. 1776 à 1783, puis de 1783 à 1793, mais cet après titre : *Indécisions politiques* (*Correspondance*), ne journal qui eut une puissance influence sur la vie publique en Allemagne. Le principe de la politique de Schlosser était une haine implacable contre le pouvoir arbitraire ; il le détestait plus encore dans les républiques que dans les Etats monarchiques ; de préférence de Napoléon à Napoléon ; plus d'une fois, alors que son journal même ne pouvait plus, il était le représentant de Fréder son opinion. Comme il avait été le premier à porter le lumière dans l'histoire du Nord, il fut aussi l'inventeur de la statistique qui, par lui, devint une science. Avant lui, le voile le plus épais couvrait tous ces qui concernait les impôts et les finances ; tout ce qui dans l'administration et à l'économie politique était enveloppé dans le plus absolu mystère. Schlosser fut des premiers, mais faillit, comme tout esprit qui va trop loin, mettre la statistique par l'importance exagérée qu'il attribuait à ces publications statistiques. Il partait du principe que la population était la force principale d'un Etat, et que plus il en mourait seulement sous le rapport de la quantité, il est inutile de rencontrer qu'il y a de faux dans ce système. Le résultat en fut l'abus des tableaux, qui devinrent à la mode, et qui voulurent relativement en chiffres des choses inappréciables. Malgré ce travers, Schlosser contribua puissamment à faire connaître et connaître le situation intérieure et l'administration des Etats d'Allemagne, et, parmi bien quelques journaux, mais aucune feuille politique de quelque mérite, et longtemps Schlosser eut l'avantage d'être seul. Les communications lui arrivaient de tous les côtés ; les opinions trouvaient en lui un grand courageux, et les oppresseurs, plus d'une fois, refoulaient à ce qui il avait entreprendre, sachant que leurs actes ne tardaient pas à être soumis à l'opinion publique. Schlosser était vraiment un écrivain journaliste. Ses ouvrages mêmes le servaient, et il y a tout à fait d'inégal et de bizarre, sans style, de volent et de rude dans ses opinions, ce pribiaà ce pour ses publications. Chaque nouvelle livraison se répandait par milliers de copies, et on lisait avec avidité ce qui manquait dans la cabinet même des gens. Schlosser était une puissance. Il est vrai que l'esprit de l'époque était favorable à une pareille carrière. La paix était profonde, et, sous les règnes de Frédéric II et de Joseph II, la liberté d'écrire était comprise. L'attention publique pouvait donc se porter, sans distraction et avec fruit, sur les intérêts du pays et sur les discussions que cette ci soulevaient. On pouvait aussi, à cette époque encore, s'exprimer sans crime sur les puissances étrangères et sur leur politique, et il a le cour de Hanovre, reçut plus d'une fois des plaintes des princes et ambassadeurs de l'Europe contre Schlosser, pendant dit-bien ses ciel sur refuser de restreindre cette liberté qui faisait partie des privilèges de l'Université. Le journal de Schlosser s'était, en effet, si prononcé politique, si concernant ses affaires de l'Allemagne. Il renfermait beaucoup de nouvelles intéressantes et curieuses, et, comme Fréder, jugées par lui-même en par des correspondants. Dans le journal de Schlosser, l'Œdel, le jurisconsulte du roi (Louis XVI), fit ainsi paraître une série d'articles dans lesquels il indique les moyens de sortir de la France. Il y a, sur la fin d'ouvrage, un article, Schlosser accuse le ministère de Prusse contre public. Celui-ci le poursuivit en calomnie, et le journal fut condamné. Il parut de ce moment, le gouvernement de Hanovre trouvait lui imposer deux mesures chargées de ne pas publier les publications. Schlosser refusa courageusement, et préfère cesser d'exister plutôt que de se soumettre à une pareille humiliation.

Correspondance (La) des Grecs du moyen âge, [illegible] ; ces lettres journaux de musique qui furent publiés en France avant 1830. On sait, en, et en Allemagne, le journal de Mathon de la Cour (in-8°), dont quelques numéros seulement avaient paru, et, en Angleterre, une feuille du même titre et du même format, créée par Fremery, dont l'entreprise a été [illegible] ; ces lettres, bien qu'en fait faite avec un certain soin, ont qu'une nouvelle [illegible] de Constantinople, et le Mercure de France,

Pour enlever aux frais de l'entreprise, On lui donne matoire et manche ronne
Tonne à vue, et que vous bien dirons
Il pût toucher par des correspondants.

LA FONTAINE.

1 Personne chargée de pourvoir aux besoins d'un jeune homme ou d'une jeune personne que les trouvent éloignés de leur famille : *Le lit touche de l'argent chez son* CORRESPONDANT. *Puisez dans le coffre du* CORRESPONDANT.

— *Tétage.* Bureau avec lequel on est en relation ou communication directe. « Employé de ce bureau.

— *Argot. Tel du correspondant.* Genre d'escroquerie qui se commet de la manière suivante et de toute autre à peu près semblable : un individu, qui prend le titre de secrétaire d'un commissaire de police, se présente chez le correspondant d'un étudiant, et lui annonce que son protégé, dont entre dans ce cas un restaurant, y a fait une dépense qu'il n'a pas payer, en sorte que le chef de l'établissement l'a, par l'entremise, « Le jeune homme ignorant, et, sous le coup d'une accusation d'escroquerie, j'ai cru devoir, monsieur, venir vous informer, parce que vous ne voudriez pas, j'imagine, laisser son avenir en souffrir. Il suffit le ménaire du limonadier. Il ne faudrait d'ailleurs que quinze à vingt francs. » Le correspondant s'hésite pas à donner la somme qui lui demande, et, à la première visite de jeune provincial, il apprend qu'il a été la victime d'un vrai filoupe.

— **Autonyme.** Adverse (en parlant des auteurs).

Correspondant (lat), recueil mensuel, fondé en 1843. Cette revue, littéraire, historique et philosophique, fut dirigée jusqu'en 1852 par M. Lenormant, de l'Institut. Depuis, elle a pour éditeur Lecoffre (M. Dubreuil, ancien éditeur en chef). — Latrobe. La rédaction, divisée en deux séries, se compose actuellement de 72 vol. gr. in-8° (8 vol. par an). Cette revue, organe de la fraction la plus libérale de la droite, et partisan du catholicisme, compte aux larges places aux différentes sciences morales, à l'histoire, à la philosophie, à la bibliographie. Mais, en général, les travaux y ne sont pas toujours, comme nous avons exprimés d'un esprit de parti, d'une tendance politique et religieuse, qui le rendraient toujours dans un cercle étroit. La Correspondant touche, par un côté, à l'ultramontanisme, et, de l'autre, à l'Académie. Mais, tout que *Monde* et l'Univers au cléricalisme, et plus fonnant en politique les opinions de la comtesse de Pratne, il se rattache, par ses allures et par son ambition, à la *Revue des Deux-Mondes* et au *Journal des Débats*. Il est demeuré, quelque peu tout l'ancienne société qui prétend à ce directeur, qu'il obéissant jusqu'à son grande importance, à moins du survre des inspirations plus libérales.

A propos d'un article de M. de Montalembert, publié le 15 décembre 1856 sous ce titre *Du débat sur l'Union au Parlement anglais*, le *Correspondant*, en la personne de son rédacteur, fut poursuivi devant le tribunal correctionnel de Paris et condamné, le 14 mai suivant pour accusation à la haine et au mépris du gouvernement de l'empereur, attaqué dans cet pot du ouvs lés, attaque contre les droits et l'intérêt que l'empereur tient de la constitution et contre le principe du suffrage universel. Il a été mis en prison et à 500 francs d'amende. Le jugement fut confirmé en appel, le 21 décembre, sur les deux premiers chefs seulement, et le prévenu a emprisonnement réduite à trois mois. Dans l'intervalle, remise de la peine avait été faite par l'empereur à M. de Montalembert, qui l'avait proposée comme prérogative de l'empereur, dans son rapport, remoyeta cette remise, lorsque le jugement fut devenu définitive. Le *Journal* a obtient la même grâce.

Outre M. de Montalembert, le *Correspondant* a eu pour principaux rédacteurs Ozanam, Lacordaire, Lenormant, et MM. de Falloux, Aug. Cochin, F. de Champagny, C. Sainte, de Laprade, A. de Pontmartin, V. Fournel, A. de Margerie, Faisant, L. Grandmont, E. Ducharme, et divers écrivains qui n'appartiennent pas tout à fait au groupe de M. L. Veuillot. Ces hauts ces catholiques mondains, ayant un pied dans l'Eglise et l'autre dans le siècle, ont tous pour vu, et, en lui lisant, d'avoir affaire à des gens de bonne compagnie. Mais leur ton peut nous gâte leur politique, et leur politique nous gâte leurs travaux littéraires, dont plusieurs sont d'ailleurs remarquables. C'est qu'ils, pendant que à ouvrage Mme de Sévrchine, cette dame rose ensuite, qu'ils ne s'appelle une *Mère de l'Eglise*, tître que Mme de Lamartine avait pour de M.-J. Ulmer.

En dernier lieu, le *Correspondant* a volontairement sollicité de ministère d'administration de devenir une publication bimensuelle.

CORRESPONDRE v. n. (*co-ndr*). (*re-ndr*). Répondre — du lat. *cum*, avec, *respondere*, répondre. Se conjugue comme *répondre*). Entretenir une correspondance, un commerce épistolaire avec quelqu'un : CORRESPONDRE *avec ses amis. Il a cessé de* CORRESPONDRE *avec moi.*

— Etre en communication, en rapport de plus distante : *Un de l'autre et l'Académie emploie cette voie de* CORRESPONDRE *avec le chefdoeu du département. Les deux pouvaient* CORRESPONDRE *par une galerie voûtée.*

— Etre placé symétriquement ou identiquement au même lieu : *Cette partie de l'église* CORRESPONDRE *à celle du catacombes. Le colonar de Juillet* CORRESPONDRE *à l'empiècement de l'ancienne Bastille.*

— Etre en rapport de proportion, de ressemblance, de conformité, de convenance, de similitude : *Ce cadre ne* CORRESPONDRE *pas au tableau. L'ordonnance n'a pas* CORRESPONDRE *aux proportions. Ce mot* CORRESPONDRE *à ma démence de l'être représentée* CORRESPONDRE *au 3e séjourne de la Bastille. Ce calendrier* CORRESPONDRE *à ce mot. Ce calendrier* CORRESPONDRE *à l'ordre de l'année, comme* CORRESPONDRE *à l'ordre du jour.* — Fig. *Chacun des individus de l'espèce humaine* CORRESPONDRE *à l'ordre des espèces de la création animale.* (V. *Ellipse*). *On voit rarement la manière pratique des peuples* CORRESPONDRE *à leurs opinions philosophiques.* (Bastiat) *A toute démonstration de la liberté de la presse* CORRESPONDRE *une démonstration contraire.* (V. Hugo.) *Ah* Jesus CORRESPONDRE *toujours une idée de bien, plus un sentiment de morale, dans la raison de l'homme, comme dans l'homme dans la liberté.* (V. Cousin.)

— Fig. *Répondre, conformer* SA CONDUITE : CORRESPONDRE *à l'amour de quelqu'un.* Correspondre à quelque chose : *Ces mots ne* CORRESPONDRENT *pas toujours aux desseins du lecteur pères.* (Fréd.)

Se correspondre v. pron. Communiquer ensemble : *Ces deux pièces* SE CORRESPONDENT *par un corridor.*

— Avoir ensemble un rapport de symétrie, de convenance, de proportion : *Ces deux mots : Les nôtres et le corps de loge se se* CORRESPONDENT *parfaitement. Ces deux mots se forment un ensemble, un système unique et clos, en ne* CORRESPONDANT *qu'à eux-mêmes et non seulement à le même ordre d'idées et à le même sens de deviner des deux extendent et se* CORRESPONDENT *d'un bout du monde à l'autre.* (Du Fresh.)

Correspondre (*co-ndr*). Rapport de *correspondre* ajouté à l'idée un rapport cette de réciprocité, de réciprocité, de rapport, de rapport et intime. *Répondre* marque seulement le rapport de réciprocité avec celle qui en est la cause ou l'occasion.

CORRET v. n. (*ko-ré*). V. CORRER n. m.

CORRETTO (*ko-ré-to*). Bot. Syn. de CORETTO DE CORSICA.

CORREUX, *chef gaulois du 3e siècle* avant notre ère, 1er siècle de la Bataille Gauloise (Helvaca), habitants de Beauvais), longue et sanglante bataille des Gaulois, qui, pour tirer l'indépendance de sa patrie, il se ligua, lui, les 4 et 5 de ses frères, Vercassivellaunus, les Vellaunaus, les Cléitas, et reçut le commandement de leurs forces réunies. César marcha contre lui, jusqu'à ce que, ses forces étaient une position formidable, et mit son armee en détroite. Correux, qui ne voulait pas se rendre, combattit jusqu'à ce qu'il fût blessé à mort.

CORRÉZE (lat), *Curelia, Corrèze*, rivière de France, qui prend naissance dans le département de Corrèze, et qui, elle devient flottable à Bellac, après un cours de 120 kilomètres, et de la Seiline, reçoit à gauche la Montane, baigne Gellardes, et se jette dans la Vézère au-dessous de Coiraux de Lostiliac, après un cours de 160 kilom.

CORRÈZE (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative du centre-ouest de la France, formée en 1790 de la plus grande partie du Limousin, et de quelques cantons de rivière principale, la Corrèze, qui l'arrose du N. au S. et qui, dans le département, reçoit 1 affluents de la Haute-Vienne et de la Creuse; à l'E., par rapport du Cantal et du Puy-de-Dôme, au S.-E., par celui du Cantal; au S., par celui du Lot, et à l'O. par celui de la Dordogne. Sa plus grande longueur de N.-E. au S.-O. est de 118 kilom., et sa plus grande largeur de 121. Superficie, 5,857,000 hectares, dont 1,192,000 hectares, 72,140 en prairies naturelles, 16,740 en vignes, 1,000 en vergers, 1,000 en pépinières, 101,250 en pâturages, incultes, plus 1,000 en bois, 1,000 en étangs, 1,000 en chemins, cours d'eau, etc. Il est administrativement divisé en 4 arrondissements : Tulle, chef-lieu, Brive, Ussel; il comprend 29 cantons et 286 communes. Il ressortit à la cour de la division de Tulle, suffragant de Limoges, et à la 19e division militaire; il est du ressort de la cour impériale de Limoges, de l'académie de Clermont, de la 9e commission des forêts, au point de vue topographique, ce département, qui fait partie du Limousin, se partage en deux sections très-distinctes : l'une s'étend au N. et au centre, et offre des plaines et des sommets; elle est couverte de nombreuses forêts et de vastes étendues; elle est le pays de l'ancienne Vicomté de Turenne, et le mont Odonne (2,294 m.), et le montagne de Meuzidière (850 m.). L'autre partie consistant l'altitude 3,0 m.) elle est encore moins nombreuse et enclosée; mais là ce sont que des collines dont les pentes adoucies se prêtent aux plus le caractère sauvage et pittoresque que l'on remarque au nord. Les montagnes élevées qui dominent le département au N.-E., et qui sont, pendant cinq ou six mois de l'année, couvertes de neige, rendent la température moyenne assez froide, surtout pour les arrondissements d'Ussel et de Tulle. Beaucoup de sol y est peu et salubre. L'arrondissement de Brive, abrite contre les vents du N. et de l'E., jouit d'un climat beaucoup plus doux. Le département de la Corrèze passe généralement pour l'un des plus pauvres de la France, cependant il se mêle qu'en partie cette fâcheuse réputation. Le voyageur qui parcourt le pays, y trouve à chaque cette antique voie dans la l'administration de Brive, aujourd'hui, et, aujourd'hui, et, aujourd'hui délaissée pour les chemins de fer, traverse, pendant près de trente lieues, un pays inculte, où l'agriculture n'a fait jusqu'où aucun progrès; il aperçoit çà et là, mais à de rares intervalles, quelques hameaux de l'aspect misérable, aux toitures de chaumes, et des cabanes isolées ouvertes de toutes parts et de grenier. C'est que cette route a été tracée sur des plaines, et, en effet, elle ne l'est. Vous cesse pour quelques bruyères, et qu'après quelques lieues qu'on trouve la Vézère, les Dordogne ou qu'après des affluents de ces rivières, on aperçoit la rivière de Corrèze, cette terre immense, et l'on aperçoit, pour ainsi dire, à chaque détour de chemin, les points de vue de la plus grande beauté. Dans ces vallées, et surtout dans celle de la Vézère, on trouve un pays peu connu, peu certain, tout est livré à l'agriculture, et de simples fermes, quelques hameaux pour l'ecoulement des eaux, suffisant pour le séjour des habitants.

Parmi les nombreux cours d'eau qui descendent des montagnes du département, et qui se fécondent les vallées, nous citerons, dans la Dordogne, la Vézère, la Corrèze, la Doutère, la Diège, la Soudaine, la Brodure, la Diège, la Dordogne, la Vézère, la Corrèze.

La constitution géologique du sol présente des roches granitiques non stratifiées, qui occupent plus trois tiers quarts de la surface du département, et y forment les sommets les plus élevés. Les trouvés aussi les grands pics granits et le grand granit granitoïde. Les granits ou roches stratifiées occupent dans plusieurs communes, mais il est peu rapide, mais, mêmes toutefois, les schistes argileux sont, sont très-communes au sud du département, et notamment à Treyvaux, à Bar de Donnac, et au Sailliant, où le schiste ardoisier est exploité avec grande ardeur. On trouve aussi, dans l'arrondissement de Brive, des grès rouge, des roches calcaires, des pierres meulières et des marnes de tuile. On exploite quelques mines de fer, mais elles ne paraissent pas très-riches. Il y a quelques mines de houillères. On se découvert aussi des traces de cuivre dans quelques vallées; mais une seule mine, celle de Lapeyre, dans l'arrondissement d'Ussel, a donné quelque chose.

Ce département étant autrefois une route de chevaux mulets, on se rendait, en grand plétement disparu par le croisement avec d'autres races. Les propriétaires élevent des moutons de race mérinos d'une race pâtie, mais facile à rapporter; une grande quantité de moutons y est vendue à des marchands. Le gibier est fort commun dans la Corrèze, mais qu'il y a beaucoup chasseurs qui en sont. On peut en dire autant du poisson; le saumon et la truite y prennent dans des rivières de ce département. Les cultivateurs ne s'arrêtent pas à la Dordogne, qui, qui est traversé par un chemin de fer, qui plaît une grande quantité d'urbes à Brive, très-quelques vaisseaux, canots, pêcheurs, pêcheurs, et, et, et

la fantaisiste machine, chargée comme elle est, passe sur une pierre et verse; alors toute la cargoisée s'éparpille sur le revers de la route, chacun jurant selon son plus ou moins de pensateur; mais chacun se retire satisfait et oublie son accident, pour ne penser qu'à celui du moins; on le tâte, on le tourne, on le retourne, on le relève, on l'interroge. S'il est blessé, tout le monde s'arrête, on le porte, on le soulage, on le couche, on le choie, on le gorge. Le corroyeur est remis dans un coin de la cour, les nouvelles rentrent à l'écurie; pour ce jour-là, le voyage est fini; on pense, on se lamente, on prie. Mais si, au contraire, le mieux est sain et sauf, personne n'en tient il remonte à sa place, la nourrice et la payant sauve représentant du maître la leur, et, plus ou moins satisfaits, on repasse, on rentasse, on sent qu'il accélérant du cocher, le corroyeur, reprend sa course, rapide comme l'éclair, infaillible comme le temps.» Cette description, faite il y a trente ans, est encore vraie aujourd'hui; et parait devoir être encore longtemps. Le lazarone tend à disparaître, mais tant le corroyeur, et il faudra encore bien des révolutions avant qu'il soit abolit.

Corroyeur (1st.), titre d'un des ouvrages d'Alexandre Dumas. Le *Corroyeur* est le récit des souvenirs et des impressions d'un voyageur rentrant dans le royaume de Naples, et, s'il lui a donné ce titre, c'est parce qu'il a accompli son voyage dans un véhicule de cette sorte. L'ouvrage a les qualités et les défauts de tous ceux qu'a écrits Alexandre Dumas, l'ouvre, entraîn, mais aussi absence complète d'idées sérieuses et instructives.

CORRIDOR s. m. (ko-ri-dôr — de l'espagn. *corredor*, de *correre*, courir). Allée qui met en communication diverses pièces d'une même étage: *Du long corridor.* Un CORRIDOR étroit. Les CORRIDORS d'un théâtre.

Il subite au pierre; il règne au *corridor*.
BOILEAU.

2 Galerie étroite qui règne au pourtour d'un bâtiment.

— Anc. fortif. Chemin couvert: *Le* CORRIDOR du bastion.

— Mar. Galerie de l'entre-pont.

CORRIENTES, ville des Etats de la Plata, chef-lieu de l'Etat du même nom, sur la rive droite de l'Arana et du Paraguay; 17,000 hab. Cette ville, qui ne date que du commencement du XVIIIe siècle, est située dans une position favorable au négoce, aussi est-elle défendue par un fort-château, et il y fait un commerce assez important.

CORRIENTES, Etat de la Plata, au N. d'Entre-Rios, sur la gauche du Parana réuni au Paraguay, et au S. du Parana proprement dit; ch.-lieu, Corrientes. 82,000 hab., dont 10,000 indigènes. Le territoire de Corrientes, qui a 1,184 myriam. carrés, est traversé par deux rivières, dont l'une est navigable; plusieurs autres grandes rivières, des vastes lagunes, séparent leurs du libre, se forme de la plus grande de ces rivières, qui toutes se jettent dans le Paraná. Le cuivre, le plomb, le vin, le sucre, l'indigo sont les principaux produits du même contrée, désolée par des pressions fournis et par des jaguars. A l'ouest Corrientes on rencontre les débris des Zamboisses odieuses des jésuites, expulsés en 1767; elles comptaient plus de 100,000 âmes, dont il ne reste plus que 1,000.

CORRIGÉ, ÉE (ko-ri-jé) part. passé du v. Corriger. Dont on a fait disparaître les fautes: *Un thème corrigé. Une épreuve mal corrigée. Une édition revue et corrigée. Les bons ouvrages sont seuls susceptibles d'être corrigés.* (Beauchêne.)

— Adjectif, temporel: *Une infusion trop amère* CORRIGÉE *par du sucre.*

— Fig. Redressé, changé en mieux, amendé: *Le mal que personne fore les mauvaises choses n'est connue que par les bons.* (Mme de Staël.) *L'amour-propre a besoin d'être constamment flatté pour ne pas se mettre au dessous de ceux qui le sont.* (Amelin.) *On aime regardé est à moitié corrigé.* (Corrigé.) Dont les défauts ont disparu: *Un homme considéré de sa jeunesse pour les vigueurs fortes. Une femme considérée de son mérite pour le vigueurs. Tout ce que l'on peut faire à force de feuille, c'est de masquer constamment.* (Le Brun.)

— Participiaux. Pour, chéhé, battu pour son mal: *Un enfant trop souvent corrigé pour son père.* à Blâme, reprin, gourmandé: *Quel sévère fut jamais plus* CORRIGÉ *la-dessus que le même?* (Mass.)

— s. m. Devoir supposé exempt de fautes, que l'on donne comme modèle à ses élèves après qu'ils ont travaillé eux-mêmes sur la même sujet: *Un* CORRIGÉ *de thème, de version. Un cahier de* CORRIGÉS.

CORRIGEAT (ko-ri-jaal) part. prés. du v. Corriger: *Un mot correct qu'on* CORRIGEAT. (J. Joubert.)

Et le pays mystérieux, corrigeant ses mépris,
Se nouvrait familiers aux plaisirs de Delille.
DELILLE.

CORRIGEANT, ANTE adj. (ko-ri-jan, ante — rad. *corriger*). Qui corrige, qui aime à corriger: *Des gens toujours* CORRIGEANTS *ou toujours corrigés, qui instinctivement toujours et disent toujours instruits...* (Boudeau.)

CORRIGER v. a. ou tr. (ko-ri-jé — *corrigere; de* ram, avec, et *regere*, redresser. Prend un e après le g toutes les fois que la terminaison commence par un a ou par un o: *Nous corrigeons, il corrigea*). Faire disparaître les fautes: CORRIGER un thème, une version. CORRIGER un texte. CORRIGER un livre. *Corriger une faute qui s'est glissée dans une édition. Ce n'est pas assez de la montre de la sic pour faire un bon livre, et de l'autre moitié pour le corriger.* (J. Rousseau.)

— Faire disparaître, pallier par un mélange ou par quelque autre procédé: CORRIGER la *cruauté des eaux. L'air* CORRIGE *la trop grande vivacité des couleurs.*

— Fig. Tempérer, adoucir, rendre meilleur ou moins dur: CORRIGER *par des encouragements la sévérité des punitions. Il* CORRIGEA *par sa politesse l'injustice du sort. Rien souvent, pour* CORRIGER *son sort, il n'est fait que* CORRIGER *son caractère.* (Mass.)

Je ne dis que devoir corriger l'injustice.
RACINE.

J'ai des défauts, mais le ciel fit les hommes
Pour corriger le levain du mal.
VOLTAIRE.

à Amender, redresser, amender du mal ou du vice: *Corriger les mœurs du siècle. L'éducation sera pour* CORRIGER *le enfant.* (V. Hugo.) *Le saint crapaut que* CORRIGEA *Rome de l'idolâtrie superstitieuse* CORRIGEA *Rome par son roman.* (Hom.) *La fortune nous* CORRIGE *de plusieurs défauts que le raison ne saurait* CORRIGER. (La Rochef.) *Les livres ne* CORRIGENT *pas les hommes.* (J. Joubert.) *A quel âge est pour quoi procédés apprend-on jamais à* CORRIGER *ce qui blesse le fond même du cœur?* (Mme Ancelot.) (De Toccqueville.) *On doit* CORRIGER *les défauts pour soi; mais on doit, par politesse, les tolérer pour les autres.* (Vauvenargues.) *Rien ne* CORRIGE *un esprit mal fait.* (J. Joubert.)

Pour corriger un fou, jamais il n'est trop tard.
C. DELAVIGNE.

Et c'est ces folie, à telle autre nécessaire
De vouloir se mêler de corriger le monde.
MOLIÈRE.

— Particulièrem. Châtier, punir; se dit surtout des corrections manuelles: *Cet enfant méritait qu'on le corrigeât sévèrement. Il faut toujours commencer les enfants à fond avant de les corriger.* (Fén.)

Ils méconnaîtraient pour la main qui le corrige.
RACINE.

— Absol. Dans les divers sens précédent: *Les hommes de mon temps n'ont pas le courage de connaître, parce qu'ils n'ont pas le courage de corriger.* (Chateaubriand.) *Le* CORRIGER *est le seul fin qu'on doit se proposer en écrivant.* (V. Hugo.) *Une simple remontrance suffit quelquefois pour corriger.* (Fénelon.) *Vous ne pouvez pas corriger ceux qui vous* CORRIGENT *toujours.* (Volt.) *Correction implique direction vers le bien; ne* CORRIGEONS *donc jamais sans pouvoir rendre meilleur.* (Barrès.) *Les Bruyère* CORRIGENT *beaucoup; il rassurait son* CORRIGEANT *de Sacy, il le* CORRIGEA *de la reconnaissance que pour les leçons des maîtres; ils* CORRIGENT *toujours.* (Le Bruyère.)

On compose aisément, on corrige avec peine.
(Alexandre des Alouses.)

Qui sait corriger sans blâmer
Est un bon: qu'il s'y tienne bien.
LAMOTTE.

— Par plaisant. *Corriger la fortune*, Se dit d'un jeune malheureux qui cherche à réparer son grand sot kichant.

— Mar. *Corriger le roulis d'un navire*, Redresser; changer de direction le navire, prévenant de la dérive, et modifier la route d'après la quantité dont on a dérivé.

— Typogr. *Faire une épreuve* pour relever les fautes et les irrégularités qui ont pu se glisser dans le travail de composition: *A Paris* disparaître ces fautes et ces irrégularités en remaniant la composition primitive. *L'auteur qui corrigeait, Corriger la dernière épreuve ou première typographique. Corriger un second, en bon à tirer.* Corriger la seconde épreuve ou le bon à tirer.

Se corriger v. pron. Être corrigé, amendé, redressé, changé en mieux: *Les âmes se se* CORRIGENT *par quand ils sont endroits.* (Saint-Evremond.)

Les vices de l'esprit peuvent se corriger.
VOLTAIRE.

. . . Quand le cœur est bon, tout peut se corriger.
GUIBERT.

Corrigeons-nous! dans quelque sage secret
Et la peine se corrige-t-elle?
LA FONTAINE.

à Être adouci, tempéré, public: *L'acidité du citron peut se* CORRIGER *à l'aide du sucre.*

— Se détourner d'un ou de plusieurs défauts; rendre meilleurs ses sentiments, ses dispositions morales, se rendre plus honnête: *Il se corrigea. Travaillez à se* CORRIGER. On se CORRIGEA *quelquefois mieux par le mal du mal que par l'exemple du bien.* (Mass.) *Je puis souffrir que les vieilles gens disent: Je suis trop vieux pour me corriger.* (Mass.) *Bien-aux du vous* CORRIGEAIT *pour transiter et corriger* *Le Bien-aux du vous* CORRIGEAIT *l'exercice de mille vertus que ils se* CORRIGEAIT *d'un seul défaut.* (La Bruy.) *Les boudeurs ne* CORRIGENT *exactement quand on se les reprend pas.* (Diderot.) *Il faut lire pour s'instruire, pour se* CORRIGER *et se consoler.* (Grimm.) *Ce qui est le plus difficile pour nous, c'est qui de nous se-mettre, c'est de nous* CORRIGER. (St-Martin.) *L'homme qui cache ses défauts prouve qu'il les connaît, et qu'il est bien près de n'en* CORRIGER. (Delteil.) *Voltaire était de ceux qui pensent qu'on ne se donne rien, et qu'on ne* CORRIGE très-peu. (Sainte-Beuve.) *Rien n'a trouvé en retraite ou despotisme; il peut tout ou nonde, excepté une seule chose, plus bête de toutes: ne* CORRIGER. (E. Pelletan.)

Corrigeons, hélas! que le fruit de mes vers
Soit l'image réglée des dons de la nature.
LA FONTAINE.

— Réciprog. Se rectifier, s'amender l'un par l'autre: *Deux erreurs égales et en sens contraire se* CORRIGENT. *L'orgueil et la haine se vive de plaire* ils CORRIGENT *mutuellement.*

— Syn. Corriger, châtier, blâmer, etc. V. CHÂTIER.

— Corriger, châtier, punir. V. CHÂTIER.

— Antonymes. Gâter.

CORRIGEUR s. m. (ko-ri-jeur — rad. *corriger*). Typogr. Celui qui est chargé d'employer pour exécuter les corrections indiquées sur des épreuves: *Le* CORRIGEUR *fait parfois de la conscience.*

CORRIGIBILITÉ s. m. (ko-ri-jî-bi-li-té — rad. *corrigible*). Qualité de ce qui est corrigible: *Le* CORRIGIBILITÉ *du cœur, du caractère.* Le CORRIGIBILITÉ *d'une faute.* Le *doit de la* CORRIGIBILITÉ *de cet enfant.*

— Fig. Qualité de ce qui est corrigible: *Cet enfant n'est pas* CORRIGIBILITÉ. *Ce faute n'est pas toujours* CORRIGIBILITÉ. *Les défauts les moins* CORRIGIBILITÉ *sont ceux dont on se fait gloire.* (Boisles.)

— Antonyme. Incorrigible.

CORRIGIBLE adj. (ko-ri-jî-ble — rad. *corrigeo*, domin. de *corrigo*, redresser). Bot. Genre de plantes, de la famille des parmyrsées, tribu d'Ardisiées, représentant environ six espèces, qui croissent en Europe, en Amérique et dans l'Afrique australe.

CORRIGIBLE, ÉE adj. (ko-ri-jî-ble — rad. *corriger*). Bot. Qui est susceptible d'être corrigé: *Un homme* CORRIGIBLE.

— Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux corrigibles. On dit aussi CORRIGIBLEAIS, à s. f. pl. Section de la tribu des illecébrées, dans la famille des paronychiées, ayant pour type le genre corrigible. On dit aussi CORRIGIOLACÉES.

CORRIGIOLACÉES s. f. (ko-ri-ji-o-la-sé — domin. de lat. *corrigia*, courroie). Bot. Relig. Famille décrite que l'on nommait lorsqu'il y avait lieu de donner la discipline.

CORRIPIANT, ANTE adj. (kor-ri-pi-an, ante — rad. *corripiens*, de *corr.*, avec, *rapere*, saisir). Pathol. Qui saisit tout à coup: *Douleur* CORRIPIANTES.

CORROBORA s. f. (kor-ri-ro). Ornith. Syn. de DROME.

CORRIVAL s. m. (ko-ri-val — du préf. *co*, et de rival). Rival.

Ainsi froid qu'un jaloux qui voit son corrival...
BÉRANGER.

à Vieux mot.

— Hom. Ce mot s'explique bien mieux que rival ou plus bien rivaux. Les corrivaux sont propr-ment des propriétaires riverains de ces cours-ci, ou de ces cours-là, cause perpétuelle de querelles et de procès. C. Nivel.

CORROBORANT (kor-ro-bo-ran). part. prés. du v. CORROBORER: *Des preuves* CORROBORANTES *des assertions.*

CORROBORANT, ANTE adj. (kor-ro-bo-ran, ante — rad. *corroborer*). Qui donne de la force, qui corrobore: *Une preuve* CORROBORANTE.

— Méd. Qui fortifie: *Des aliments, des remèdes* CORROBORANTS. *Du traitement* CORROBORANTS. *Le sang, le sucre, le sucre, le sucre

CORROIRIE ou **CORROYERIE** s. f. (ko-roi-ri — rui, corroyer). Art du corroyeur ; l'ensemble des commerces. Atelier de corroyeur : Porter des peaux à la CORROIRIE.

— Encycl. V. CORROYER.

CORROMPABLE adj. (ko-ron-pa-ble — rad. corrompre). Qui est capable de se corrompre. A Vienne, mot; on dit quelquefois CORRUPTIBLE.

CORROMPANT (ko-ron-pan) part. prés. du v. Corrompre : *Le cœur d'une femme se dédiche toujours en se* CORROMPANT. (Mme de Genlis.)

CORROMPRE v. a. ou v. tr. (ko-ron-pre — lat. corrumpere; de cum, avec, et rumpere, rompre. Se conjugue comme rompre). Gâter, vicier, infecter, pourrir : *Les mauvaises* qui CORROMPENT *l'air. La décomposition les aliments organiques* AVANT CORROMPRE les eaux. *La chaleur* CORROMPT *le sang. Les vices des hommes* ont DÉVORÉ *les richesses du pays. Les femmes de l'homme, mon ami, qui* CORROMPENT *la fortune et le mariage* QUI CORROMPENT *l'air.* (Rayn.)

Le mal corrompt le sang, infecte les humeurs.
DELILLE.

A signifier Rompre, détruire, ruiner les propres à servir : *Avance mai le feu partout et* CORROMPT *tout ce qui pourrait servir à l'usage des hommes.* (Vaugel.)

— Fig. et fam. Altérer, changer en mal, dénaturer : CORROMPRE un texte. CORROMPRE son langage. CORROMPRE le goût. CORROMPRE l'art. *Les multiplier des ouvrages médiocres CORROMPENT le goût au lieu de le former.* (Condorcet.) *Il fut nécessaire que quelques flatteurs qui les CORROMPENT; ainsi le dérèglement qui les CORROMPE.* (Mme Lambert.) *Le mépris de vivre CORROMPT et affaiblit le courage.* (Mme L.) *Celui-là n'a pas de franchise, qui CORROMPT le cœur de l'ami.* (J.-J. Rousseau.)

Adieu, doux, *Pt du plaisir*
Que la crainte peut corrompre!
LA FONTAINE.

Rendre la peine humide, si du feu humidient ils n'en CORROMPENT la force. (Montaigne.)
DELILLE.

— Fig. Dépraver, pervertir, gâter le cœur : *Notre belle vaisseau corrompu a tout coupé.* (Pacc.) *Comme, fils de Cypris, tu crois qu'elle ne CORROMPT les mœurs.* (Rayn.) *Le vice pour la nature qui CORROMPT notre cœur; C'est notre corruption qui la nature.* (B. de St-J.) *Quand le mire a donné, Le poison de son art, il faut que le malade Sous faire ancrer autant de vers rongeurs.* (J.-J. Rousseau.) *Les nouvelles ne sont pas à CORROMPRE, vous ceux que les gâtent.* (J.-J. Rousseau.) *Les principes CORROMPENT considérablement le cœur des recipiens.* (H. Cocq.) *L'amour, qui CORROMPT souvent les cœurs purs, purifie quelquefois les cœurs corrompus.* (Lamartine.) *Ce qui CORROMPT le plus la conscience de l'homme, C'est d'adorer ce qu'il a vaincu par lui.* (Mme Gir.) *Les femmes ont CORROMPU plus de Romains que les Romains ne les ont vaincues.* (Pascal.)

Un autre vertueux se corrompt point la cour.
DELILLE.

Ce n'est qu'en ne dépens qu'on corrompt ce qu'on
LA CHAUSSÉE.

A Sedduce, gagner un mal, détourer à sagir : *Corrompre les juges.* (Corneille.) *Les lois, les témoins de sa partie. Les hommes sujets, les ministres mêmes, sont se flatter de vous* CORROMPRE *les dons par des présents.* (Bourdaloue.) *Nous avons vu quelquefois corrompre un ministre nous abusant tout seul et nous condamner tout bas.* (A. d'Houdetot.)

Ne pas se laisser faire à corrompre ses juges.
QUINAULT.

— Pop. Remporter, corriger par un moyen : CORROMPRE *l'ivrogne en le régalant un peu de vin ou du cœur.* Ce mot est peu acceptable.

— Absol. *Philippe, mieux que personne au monde, savait dissiper pour rebaiser, et corrompre pour adoucir.* (Michaudel.) *L'injustice des magistrats ainsi ne CORROMPT, lorsqu'elle se revoile pas, Dieu, ne CORROMPT, exemple exacte, encouragé, soutient.* (B. Mazoin.) *Corrompre, c'est tout ce qu'il sait.* (J.-J. Rousseau.) *Cette fois, mais surtout il aime à CORROMPRE. Et ses bienfaits mêmes sont entiers qu'il peut désabuser.* (L. Vauvilliers.)

— Techn. Remporter un plaisir : CORROMPRE du cuir, de la ficelle. L'ouvrier, en CORROMPRE, en mêler les parties par le feu ou par la machine. *Pl'CORROMPRE le cuir, Lui faire la ductilité.* L'ouvrier les CORROMPRE ou cardeuse. Les ressorts de musique se CORROMPRE comme aux du cité des figures, dans les cartes à jouer. Dans la langue des corroyeurs ou des marqueliers, l'avoir la pannelle ou la marqueterie sur la chose, ce qui ensouple la peau et lui donne le grain : *Pour CORROMPRE une peau, on la double fleur contre fleur, on l'étend sur le billé, puis on amène le marqueur, rite sur la chose, et on la rebire fortement en remuant le quirer qui frotte impétueusement sur le milieu.* (Magon.)

Se CORROMPRE v. pron. Devenir corrompu, se gâter, se pourrir : *Les eaux stagnantes se CORROMPENT fortement.* La monde au contraire *CORROMPT plusieurs pendant les grandes chaleurs.*

Le vin se corrompt point et peut corrompre tout.
DESTOUCHES.

— Fam. Se détériorer, périr, perdre ses qualités : *Le nouveautés se touche le mur trop quelquefois sur une nouvelle que on CORROMPT le mal, et qu'il est d'abord d'abandonner le matériel à son rétrel.* (La Bruy.)

— Fig. Se altérer, se dénaturer, se dépraver : *L'art poussé à sa perfection est un fruit avec qui commence annoncé à se CORROMPRE. Toute vertu se CORROMPT en contrefait de vice. Le gold se CORROMPT avec les moins.* (Acad.) *Le religion est l'ennemie qui empêche le science de se CORROMPRE.* (P. Bert.) *Les mots, les choses, ensemble commencent à langues se forment, s'oxygènent, se CORROMPENT, se consomment, après un certain cours d'années, elles dépérissent et se consomment.* (Ch. Nodier.) *L'esprit s'étend à mesure que l'âme se CORROMPT.* (J.-J. Rousseau.) *Plus les hommes s'accumulent, plus ils se CORROMPENT.* (Mme de Genlis.) *Le mal ne CORROMPT et le sol qui peut prêtre ou mourir sans un* CORROMPRE *ou* CORROMPRE *ou* CORROMPRE *ou

qu'ils soient entièrement secs, on les frotte sur le fleur avec une brosse trempée dans une dissolution d'acetate de fer. Alors on les sèche, on passe l'eau chaude sur le fleur, et on donne une seconde couche de la même dissolution en opérant de la même manière. Il ne reste plus qu'à faire sécher les cuirs, à les travailler légèrement avec le fûtre, à les mettre en presse pendant quelques heures, enfin à les tendre à plat à l'étendoir, puis de l'huiler vivement, soit au mélange de sucre et de bière aigrie, et à les lisser avec un instrument de verre ou de bois très-dur nommé lisoir.

Comme les cuirs lissés, les *nacres à grain* sont des cuirs au suif et teints en noir, mais ailes en diffèrent extérieurement en ce qu'elles sont grenées. Les cuirs de ce genre ont beaucoup plus de complexes et de nuances que les précédents. Les selliers, les bourreliers et les coffretiers en font journellement usage pour des objets les mieux soignés et les plus exquis aux regards.

A la classe des cuirs en suif appartiennent les cuirs dits d'*Angleterre* ou *façon d'Angleterre*. Ce sont des cuirs de vache ou de bœuf, tantôt lissés, tantôt grenés, auxquels on a conservé la couleur fauve naturelle, et que l'on emploie pour faire des harnais.

Dans la préparation de certaines cuirs de bœuf ou de vache, on remplace le suif par la dégras, c'est-à-dire par le mélange d'huile de poisson et de graisse qui a servi à dégraisser les peaux passées en chamois. Ces cuirs de *Suède*, comme ceux des *Russie*, gagnent grandement en les travaillant avec de l'huile de poisson pure, sans mélange ou sans noir. Les cuirs non teints servent, sous le nom de *sorcher blanches*, à faire des empeignes de souliers communs, le dessus des bottes. Quant aux autres, les carcassiers les emploient pour faire des contres et des tablettes de voitures.

On se sert aussi, pour recouvrir les voitures, de grandes et belles vaches, que les apprêts modernes rendent presque aussi très-utiles à leur seule, et non à l'huile ou au suif. Le *corroyage* se continue par dégraisser, de buter et de draper les cuirs de ce genre, après quoi on les ajoute, pour les corroyer, dans un tonneau, qui les met ensuite en place, puis les suirer et les rent.

susceptibles des passions cruelles que les hommes; elles y sont moins sujettes par leur nature douce et compatissante; mais lorsqu'elles se rencontrent en elles, elles y acquièrent quelque chose de plus dangereux : *Corruptio optimi pessima.* »

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

« Il y a longtemps, par ce principe bien connu de tous les hommes qui ont réfléchi, que : abus possible des meilleures choses est un vice attaché à la nature humaine, et même que l'abus en est d'autant plus dangereux que le choses en elle-même est meilleure, suivant cet axiome des anciens : *Corruptio optimi pessima.* »

LA HARPE.

« Que dire de ces hommes qui déconsidèrent la poésie au service des mauvaises passions, qui en font un instrument de blasphème et de corruption, et qui l'employent à exciter et à dégrader les âmes? *Corruptio optimi pessima.* »

GERUZEZ.

CORRUPTION s. f. (lo-ro-pu-sion — lat. *corruptio; de corrumpere*, corrompre). Action de corrompre, de pourrir; état de ce qui est corrompu, pourri : *La* CORRUPTION *des viandes dans les chaleurs* (Fénelon). *Ce vaisseau, rongé par les vers, et les excréments des animaux qui le livre ouvert, le renversent en peu de temps* (Fléch.) *On remédie à la* CORRUPTION *de l'eau, principalement en la faisant travailler du chardon.* (Parisot.) *Corps corrompus, putrefiés : Les abus naissent et se multiplient par la milice du désordre, comme certains insectes de sale de la* CORRUPTION. (Saint-Dalby.)

— Par ext. Action d'altérer, de dénaturer, de changer en mal : *La* CORRUPTION *d'un texte. Les langues vivantes naissent de la corruption des ancienne. Le nom de la vie de la Tombe-Issoire naît par corruption de vie de la Tombe-l'Isoire. Le chef du conseil d'Arras, gorgé de bienfaits, prend publiquement la* CORRUPTION, *celui simplement de justice.* (St-Sim.) *Le génie qui commençait aux Romains de transmettre insolidairement, les uns à autre, le mensonge, la sainte philosophie, tout en les déterminer à simplicité naturelle.* (Chateaubrand.) *Notre siècle et celui des Pharaonnes sont nos contrées de date.* (Lacroix.) *Une* CORRUPTION *de goût tient à la* CORRUPTION *des mœurs.* (Laboulaye.)

— Fig. Dépravation, action de porter au mal moral : *Prévoyiez à la* CORRUPTION *de la jeunesse. Le* CORRUPTION *des mœurs est le crime le plus. Les réformes attribuent la corruption de Florence au prêté oriental. Il y a trop grave de corruption, l'une terrage le peuple s'abîmera par les lois, l'autre trayait les turcomans par les lois, mal incomplète parce qu'il est le remède même. Malheur à ceux qui tiennent la* CORRUPTION *commune par le pouvoir.* (Mainzer.) *C'est dans les temps de* CORRUPTION *que les lois se multiplient.* (Condill.) *La* CORRUPTION *du cœur est le premier ressort de nos erreurs.* (B. de St-P.) *La* CORRUPTION *du naît s'est quine mêle de la dépravation des hommes.* (Chateaub.) *Le génie a quelque chose de rapaté comme une source de corruption.* (Helvet.) *La pire des corruptions est pas celle qui brave les lois, mais celle qui s'en fait d'elle-même.* (De Bonald.) *Le repentir est un effet de la nature qui chasse de notre âme les principes de la* CORRUPTION. (L. Jacobet.) *La* CORRUPTION *des mœurs est précisément en raison du mépris de l'étranger pour les arrivements mêlés et l'expression de la pensée.* (Chateaub.) *C'est toujours dans les temps de* CORRUPTION *qu'on parle le plus de vertu.* (Chateaub.) *La* CORRUPTION *de la pensée donne le mais à la* CORRUPTION *des arts.* (V. Hyacinthe.) *Dans le Zend-Avesta, le mal n'est qu'une condition temporaire.* (Pyrnaïl.) *La* CORRUPTION *est relative : il est des saisons vierges et publiques pour quelque temps.* (Bla.) *C'est notre* CORRUPTION *qui fait notre existence.* (G. Sand.) *Les plus grandes vertus apparaissent constamment aux époques de grande* CORRUPTION. (Ch

ser avec justice, c'est de se laisser trop dominer par les influences gouvernementales et administratives.

— *Admin. Corruption de fonctionnaires.* Un des plus nobles efforts auxquels la vertu de l'homme puisse atteindre, c'est de se dépouiller assez de ses passions, de ses préjugés et même du sentiment de son propre intérêt, pour prononcer équitablement sur le sort des autres et rendre à chacun ce qui est dû à chacun. Malheureusement, bien peu sont capables d'atteindre au degré de vertu, et il est vrai de fait que l'injustice triomphe si souvent dans les affaires humaines. Le fondé de pouvoir fait souvent qu'elles sont pour juges des hommes, et que les hommes ont presque toujours un coté faible par lequel ils sont poussés à les prendre. Chez les peuples sauvages et barbares, la justice n'est que le droit du plus fort; chez les nations civilisées, certaines lois ont été faites, qui sont que la vérité. La du moins on ne sa cache pas, et la corruption s'empudent d'être frauduleuse : chez le juge qui prononce en sa faveur, chez le caché auquel on va demander justice, on entre les mains plusieurs de ses gents. Les pauvres et les besoigneux seule ont tort. C'est souvent chez les peuples civilisés que la civilisation est l'habitude de la liberté ont donné le sentiment de la justice et du respect d'autrui, qu'on peut trouver et l'intégrité dans la juge, dans l'administrateur ou dans l'homme public. C'est à Athènes qu'il faut aller pour entendre Aristide dissuadé au peuple : et le peuple lui-même ne peut donner pourvoir être utile à l'Etat, mais il n'est pas conformé à l'équité. « Mais bientôt les Aristides sont rares, et le manque de gé-nérosa pour trahir leur patrie, de magistrats pour abandonnant l'intérêt de leur nation impuissant, l'hélique n'importait pas moins de villes avec un nombre étonnant d'or qu'on leur offrait ; ces hommes, ces hommes, ces hommes,

étranger à l'idée qu'on a eue de les embrasser et de les faire rentrer dans la légalité. On trouve des traces de leur existence aussi bien chez les anciens que chez les modernes, en Grèce comme au Japon. Plusieurs fois la flotte romaine dut purger la Méditerranée des pirates et des corsaires qui l'infestaient. Au temps Agès, c'étaient de vrais corsaires que ces hommes de Nord, descendus de leurs îles glacées, et qui, pendant plus de trois siècles, comptèrent ce fléaux des rayons sur les bords de l'Océan et les fleuves navigables. Mais ceux après la vive impulsion donnée aux navigations par la découverte des deux Amériques, que les corsaires se multiplièrent. Les Espagnols, les Indiens et anglais épuisent les navires espagnols apportant de l'Europe les produits du nouveau monde, s'en emparaient et ramenaient triomphalement ces dépouilles opimes. Les corsaires ou pirates commencèrent à mettre une foule d'autres, lucrative à piraterie en propriété la course : les lettres de Pierre Jean Jacques Rousseau, dans le nom de Pierre, fournent un grand établissement dans l'île de la Tortue, et commirent une foule de méfaits, quelquefois de cette excès dont ceux-ci étaient incapables, plus-vite dit Rousseau. Ce sont les corsaires qui ruinèrent la puissance espagnole dans le nouveau monde ; ce sont eux dont le valeur secondés les efforts de la République américaine naissante. Lors de la déclaration de leur indépendance, les Etats-Unis n'avaient d'autre marine que ces corsaires qui, malheureusement pour leur patriotisme, se rentrent sur les navires anglais et leur firent essuyer des pertes terribles. Dans son roman intitulé le Pirate, Cooper a retracé les faits du célèbre Paul Jones, qui acquit une grande réputation par ses exploits. Les corsaires infestaient toujours la Méditerranée ; la fondation de Tunis, de Tripoli et de Maroc, contribuaient en grande partie à la sécurité européenne. Les habitants de ces villes, ennemis des chrétiens, et par leur religion, et par leurs mœurs, et par leur origine, leur étaient une guerre incessante. Leurs navires étaient en danger toujours pour les voyageurs ; seules, les bottes croisées étaient à l'abri des attaques, mais elles étaient bien à plaît pris et connoisé à Alger ; les marchandises étaient confisquées et les maçors rendus en servitude. De là les croisades des Espagnols qui leur donnèrent les Romains et les recits des derniers siècles. Il y avait quelque d'exagération, mais il y avait un nombre des chrétiens pris chaque année, qu'un zèle religieux n'était forme pour le rachat des capitis. Cependant des adversaires d'autre nature que ces corsaires qui produisirent les deux Barbarossa, dont Charles-Quint eut à triompher ; mais à ouvrage corsaire et demi : les navires européens étaient impunément laissés des bâtiments tentaires, et n'étaient principalement les Turcs faits prisonniers qui aimaient les galères du roi et rameaient sur leurs bancs, jusqu'à ce que Louis XV eût trouvé avantageux de leur donner pour maîtres les galériens qui refusaient de rameur volontiers. Ce simulque droit international ne prit fin qu'en 1830, lorsque la France, par la prise d'Alger, eut dénoncé le repaire de ces bandits, qui impunément encore les navires chrétiens. Le principal avantage de la course, de ces bâtiments corsaires, c'était d'être une existence étoile de manœuvre ; il faisait donc ces corsaires un surtoute à faire. C'est à cette école que se formèrent Jean Bart et Duguay-Trouin, l'ordonnance de la marine française en marchant pouvoient un grand rôle ; le plus célèbre de tous est Barbouf, dont l'exploit consiste à l'enlèvement et la variété du roman.

Les Corsaires de la patrie et de l'humanité naissent impétueusement des nations civilisées à l'abolition de la course, qui, du reste, ne remonte à guère aux époques de la plus sanglante barbarie. C'est ce qu'a fait le traité conclu à Paris après la guerre de Crimée, en 1856. Toutes les nations européennes y ont adhéré ; parmi les puissances civilisées, les Etats-Unis seul seule refusé. Malgré tout le mérite et les qualités observées qu'il faut avoir, ce métier ne jouira jamais d'une grande estime : après d'une manière comme la nôtre, chez les quelle les considérations d'honneur national sont bien plus fortes que celles de l'intérêt. Le Jean Bart et Duguay-Trouin n'avaient rien commun lorsqu', que le simple corsaire, ils n'essaient pas en cette renommée populaire qu'ils méritaient si bien en triomphant des ennemis de la France.

— Allon. Bill. Corsaires à corsaires, l'un l'autre à corsaires ! ne faut pas trop affaires. Allusion à un passage de la fable de La Fontaine : Frère, prêtez moi votre manteau d'Alexandre. Le bibliotès a cet inédit le vieux Dupuisy, commentateur de Boileau dans une des ses épigrammes :

Apprenez un mot de Régnier,
Notre célèbre devancier :
Corsaires attaquent corsaires
Ne font pas, dit-il, leurs affaires.

L'adage français semble avoir pris naissance dans un proverbe espagnol : De marino a marino no se fienga que los barcos. « De corsaire à corsaire, il n'y a que les barils d'eau à prendre. »

Dans l'application, ces vers signifient qu'il ne prend mal aux écrivains, mais surtout aux frères et aux mechants, de se faire la guerre entre eux :

« Tous les paragraphes de votre intéressant journal ne sont pas écrits d'un style aussi ridicule que celui sur lequel je viens d'avoir de représenter ; Jouper, monsieur, qu'il ne vous arrive plus de parler ainsi des quelques relâes d'Alemand. Vous savez le proverbe :

Dans l'entre d'attaquant, ne fout pas leurs affaires.

C. DESMOULINS.

Corsaire (lat), roman politique en trois chants, par lord Byron. — Corsaïd, le seigneur, appelé par ses frères lorsque a besoin pour décrire son repaire. Résolu de prendre le dessus et d'attaquer le seigneur les Turcs, il quitte Médora, sa maîtresse chérie, accompagné de quelques compagnons, qui lui-même ne peut s'empêcher de partager. Dégoûté en chemin, il se rend seul dans le camp de son ennemi, le pacha Seyd, qui le relâche dans le bain de Coron, où il donne une fête en attendant le vaincu Corsaïd. Corsaïd, intrigué devant le pacha, lui dit qu'il est vive furieusement de l'île du corsaire, et le prend de son contre dans une confiance secrète, jusqu'à ce que Corsaïd ait trouvé les signes convenus. Il dépouille alors son costume de pacha, son turban, son sabre et la garde du pacha et la dépouse en un instant. Corsaïd, dans le compagnonnage et mettent le feu au palais ; mais Conrad, en manœuvre, vaincu, est vaincu à son tour, Médora, qui accourait pour le sauver, est prise, dans un cachot, pendant la courte victoire, il a sauvé un ami, Corsaïd, qui, dans la vie vorrie de pacha. Celui-ci venait trouver deux cachots, le pacha, et fait un signe, Corsaïd s'embarque avec sa libératrice, et regagne son île. Mais le pacha, qui, voulant venir de rendre le dernier temple. Le corsaire revient des Grecs, qui, dans le cachot, il s'enfuit avec Gulnare, sans qu'on sachent absolument quelle est la fin de Médora. M. Villemain, c'est l'idée de ces Kléphtes de mer, dont le nom retenti dans les Cyclades et sont que le Corsaire, Mazeppa, Manfred, mêmes, à cette vie d'aventures, c'est le jour de la liberté ; c'est le jour de ses idées. Byron a trop mêlé, depuis lui-même, une source de mauvaise et de mêlée, et de mauvaise hostaine qui tient au dégoût de la vie ou de la mélancolie. Le Corsaire, comme Childe Harold, il vient point dans Conrad, auquel il ressemble, mais il ne le ressemble pas, qu'il a ses hobitudes de cette nature et de frère Lucien. Mais, comme Lucien, il ne cherche du reçit et à l'engouement public. Critiques et poètes contemporains avouent également l'impuissance de Byron, qui, dans ses Mémoires ses premiers administrateur, et le chantre de Germain et de Lara, qui, dans ses Mémoires populaire, sentient bien qu'il ne pouvait lutter contre cette nature, qui, dans ses Mémoires en roman, pour se glorier et notre plaisir. »

Corsaire (Le), roman de Cooper, traduit en cinq de Fenimore Cooper, publié en 1828, alors que l'auteur était consul des Etats-Unis à Lyon, et, dans ce roman, il est très préoccupé avant tout de peindre des scènes de mer, et de montrer à leur avantage les marins. Le héros, jeune officier de la marine royale, se trouve avec son ami, le jeune mes Gertrude Graham, au gouvernement, mais, dans le cas, il suspect aux Anglais, qui le contrôlent leur vie et leur honneur à des contrôles qui détestent le devoir. Montés tous quatre dans la chaloupe du navire, ils sont lancé dans un bateau de pêche du navire, où sont, dans le bateau, le jeune officier, qui, recueillie par un bâtiment commandé par un homme que le jeune officier connaît, qui

mant englouti tous les objets de moindre dimension qui flottent auprès. — Ceux-ci, quelquefois, pour rien au monde je ne voudrais vous tromper; mais je puis vous assurer qu'en ce moment les chances que nous avons de nous sauver par ce moyen sont un moins égales à celles que nous courons d'être engloutis avec le vaisseau. — C'est terrible, dit la gouvernante; mais que faire? la volonté de Dieu soit faite! L'adresse ne saurait-elle suppléer à la force, et n'y a-t-il aucun moyen de lancer la chaloupe à la mer avant la catastrophe?

Wilder fit un signe de tête qui n'était pas négatif.

« Nous ne sommes pas aussi faibles que vous le pensez, dit Gertrude; d'ailleurs, à l'effort, et voyons ce qu'il est encore possible de faire. Voici Cassandre, ajouta-t-elle en se tournant vers le jeune négrillon; vous le connaissez, dit-elle, il est tout dévoué au jeune maître, et adorateur de mademoiselle, portant le cœur à ses pieds, comme si elle était la reine de l'île. Cassandre, qui a été seule à prendre la force d'une hache, — Eh! mais, s'écrie le vieux homme, je désespérais encore du pouvoir lancer la chaloupe sans l'aide d'aucune machine. Mais nous perdons le temps en discutes. Je vais descendre pour juger du temps probable que durera notre détention, et, dès que nous occuperons des préparatifs de départ, l'une et vous pourrez m'aider, toutes faibles et délicates que vous êtes. »

Il leur montra alors les objets légers qui pouvaient leur devenir nécessaires pour la traversée pour prendre soin de sauver du naufrage, et il leur conseilla de les cacher dans leur chambre. Tandis que les trois femmes étaient occupées, il descendit à fond de cale pour observer les progrès de l'eau et calculer le temps qui s'écoulerait avant que le navire n'abîmât tout entier.

Il reconnut que leur situation était encore plus alarmante qu'il n'avait dû le penser d'abord. Privé de ses mâts, le vaisseau avait maintenant pris graduellement qu'il avait à l'eau plusieurs de ses jointures, et, comme les navires vieux commençaient à s'enfoncer en dessous du tonnage, le cœur de l'eau augmentait avec une incroyable rapidité. Le jeune marin, en pénétrant dans les profondeurs du navoudit dans toute l'amertume de son cœur l'ignorance et la superstition qui l'avaient empêché de sauver de la mort de l'équipage. Il n'y avait, en effet, aucune chance de salut, si nouveux efforts de plusieurs mains habilement dirigées n'assurait pas remédier. Mais, privé de tous aides, il ne savait que faire. Il avait d'essayer même de différer une catastrophe qui était maintenant inévitable. Il pensait, le cœur serré, et s'occupa incessiment des dispositions qui allaient rendre plus certaines et ses compagnes toutes les chances possibles de salut.

Tandis que celles-ci oubliaient un instant leurs terreurs pour se livrer à une occupation légère, mais également utile, Wilder, qui était le chalouge, et arrangeait convenablement les voiles ainsi que les autres objets qui pouvaient être nécessaires en cas de réussite.

Au milieu de ces apprêts, une moque d'heure s'écoulait insensiblement quelques minutes n'avaient été que des secondes. Au bout de cet arrêt, il avait achevé son travail. Il coupa les cordages qui servaient à affermir la chaloupe lorsque le vaisseau était en mouvement, la laissant à la même place, mais de manière que rien ne fît plus attacher au navire, en cas où la carcasse du bâtiment, qui, en ce moment, s'était affaissé au point qu'on pouvait craindre à chaque instant qu'il ne fût sous leurs pieds.

Cette mesure de précaution une fois prise, il levait son compagnon à se placer dans la chaloupe, de peur que rien ne vînt à leur manquer qu'il ne le supposait; car il savait qu'un vaisseau qui enfonce est comme un mur qui va tomber, quoique rien ne vînt ébranler, et qu'une impulsion qui l'entraîne au bas.

Il commença alors une opération presque aussi nécessaire : c'était de faire un chois parmi les chaloupes dont le sort était si rigide des trois dames avait tellement encouragée la chaloupe, qu'il leur restait à peine une place pour y mettre leurs provisions les plus précieuses que tout le reste. Malgré les trajnates et coussins nécessaires pour la vagrosse, les cassines, les coffres, les jeunes furent jetés à la mer, comme si, hélas!, rien ne nous aucune considération pour les besoins futurs de l'être charmant en faveur duquel Cassandre, sans jamais écouter que l'accroissement de trésor de même nom, élevait si souvent la voix d'un ton de reproche.

Ce fut alors, et seulement alors, qui Wilder prit quelque repos. Il avait disposé les voiles de manière à pouvoir le hisser en un instant. Il avait remarqué que le vaisseau coulait, qu'il n'avait pas aperçu, cependant pas encore la chaloupe ou dérive du navire, pour les entraîner avec eux, et il attendait par lui-même que du bois, de l'eau, une boussole et les instruments imparfaits dont on se servait alors pour reconnaître la position d'un vaisseau, étaient rangés avec soin leurs places respectives, et tout prêts à servir au besoin. Quand tout fut mis à propos, il se plaça lui-même à la poupe de la chaloupe, et s'efforça, en composant son visage, d'inspirer à ses compagnes moins timides une gaîté de sa fermeté.

L'autre brillant du soleil se réfléchissait en mille endroits autour d'eux. La mer était toutefois dans un repos si complet, que si n'était qu'à de longs intervalles que la grande masse merte sur laquelle était placée la chaloupe sortait en quelque sorte de sa lethargie pour vogner pesamment une minute sur les eaux du vaisseau, et s'affaisser ensuite dans l'immobilité, ce qui rendait le vaisseau plus certain et plus rapide. Cependant cependant progressait semblait s'opérer avec une lenteur insupportable à ceux qui attendaient avec tant d'impatience la submersion du navire, et qui comprenaient le crime qui devait décider de leur sort.

Cependant, quelque chose de plus terrible et d'angoissant, la convertation entre les passagers existaient, quelque chose de plus terrible et d'angoiss

ruiroit bordée d'étangs et de marais, et peu découpée, si ce n'est dans la partie méridionale, qui est escarpée, bordée d'îlots et d'écueils. La côte occidentale est bordée de quelques îlots, dont quelques-uns, tels que ceux de nombreux enfoncemens, séparés par des pointes en des cages, dont les plus considérables sont : le cap Corse, au N., le cap Rosso et le cap della Parata, à l'O. d'Ajaccio. Les principaux ports sont ceux de Bastia, de Bonifacio, de Calvi, de Saint-Florent et de Porto-Vecchio.

Climat. Il y a deux zones bien, et géographie de la Corse, très climats bien distincts, mesurant les deux degrés d'élévation du terrain : le premier, qui est celui de toute la plage maritime, embrasse la région inférieure de l'atmosphère depuis le niveau de la mer jusqu'au 1400 m. d'altitude, et celui-là porte le caractère qui convient à la latitude de l'île, c'est-à-dire qu'il est chaud comme les côtes parallèles d'Italie et d'Espagne. Le second est celui de la région moyenne, qui s'étend depuis 400 m. jusque vers 1400 m. et depuis vers 1250 m., et il ressemble au climat de France, quelquefois même à celui de la Bretagne, du Morvan et de la Bretagne. Le troisième est celui de la région supérieure, ou de la montagne, et ce dernier est froid, tempérément comme celui de la Norvège. Dans le premier climat, c'est-dire entre la mer et le pied de la mer, il n'y a, à proprement parlier, que deux saisons : l'hiver, qui est le plus froid modérée de l'hiver soit-ils rarouis qu'on avait ordinaire pour ancienne pour bell mots, et la température passe de 8 à 12. Dans le second climat, c'est-à-dire dans les montagnes, depuis 800 jusqu'à 1200 m., les chaleurs sont beaucoup plus modérées, et froids sont plus longs et un peu plus vifs ; la température est plus variable, mais moins moins variable. Le troisième climat enfin, rude de la hauteur même des monts, est le siège des frimas et des ouragans pendant huit mois de l'année, et d'un air parfaitement pur en sous de nuages légers permanents, et d'un froid. Les vents dominants dans l'île sont ceux du nord, du sud-ouest et du N.-E. et du nord.

— Productions minérales, végétales et animales. Des ressources primitives, et des ressources minérales, occupent les parties S. et O. de l'île ; tandis que le cap Corse et la région centrale sont riches de ressources végétales ; sur un quelque pointe seulement, et par intervalles, on trouve des ressources minérales. Les richesses minérales de la Corse sont variées et importantes : les mines de fer de l'Ile-Cimiez, à la Farinole, à Venzolasca et à la Pointe-Rouge de Bastia, et le filon de Barbaggio ; des mines de plomb argentifère à Ci-Lessania, à Bonifacio, à Lumiccia, à Albertacce, à Casamaccioli, à Corscia et à Lonzi, et une mine argentifère dite argent à une petite distance du port de Calvi ; une mine d'antimoine suffisit à Bras ; une mine de manganèse à Bastia ; de bismuth à Ghisonaccia ; de cuivre à Cerdella et à Linguizzetta ; des mines de cobalt à Evisa, à Lopia, à Albertacce, à Casamaccioli, à Corscia et à Lonzi. Il existe des nombreuses carrières de beaux granits de Vico et d'Algajola (c'est de ceux dernières localité qu'on a tiré le granit qui forme le soubassement de la colonne Vendôme) ; de belles carrières de Tuileau et de Pierre de Stagno, et, sur plusieurs points, de riches carrières de marbres, de couleurs, de blancs. En outre, l'antimoine est très-commun en Corse ; et se trouve à Sicolon, à Nocola, à Brando, à Cinto-Monte, etc., etc.

Les forêts qui couvrent les montagnes jusqu'à une certaine hauteur sont d'une beauté remarquable et formées principalement de pins, de chênes blancs et verts, de châtaigniers, de terebinthes, etc. Au-dessus de ces forêts, les plantes aromatiques et les herbes qu'elles se trouve avec souvent un petit lac propre de trouvé, sous ouverture de plantes aromatiques et rouge de fraises dans la saison, les bestiaux y pâturent pendant l'été. Quelques pâturages en général en ont le plus partie incultes, le sol de la Corse est des plus riches et des plus fertiles. Toutes les céréales y réussissent : le froment, le riz, le maïs, le lin, le chanvre, l'orge, le seigle, le sarrasin, etc., etc. ; mais les capitaux manquent, aussi l'on ne trouve que des bons pâturages, des vignes, et les bras sont insuffisants. Bien que la culture des céréales ait augmenté, elle ne suffit cependant à la consommation locale. Dans les plaines d'Aleria, de Mariana, de Fromerbo, de Valinco et de Tavaro, le blé rapporte de 12 à 30 fois la semence, l'orge plus encore, et le maïs quelquefois. Mais toutes pourtant la vigne est en progrès, notamment dans les environs d'Ajaccio et de la Corse ; mais les vins sont de qualité médiocre ; la culture y est en régénérée dans l'île, et cette culture y aller s'étend sur une superficie de 18,713 hectares, et produit, en moyenne ordinaire, 49,286 hectolitres d'huile, qui représentent une valeur de 2,202,000 francs. Le sol important produit il convient d'ajouter ce les chèvres, les moutons, les porcs, les chevaux, les principales ressources de l'île. Dans toutes les vallées qui avoisinent la côte croissent l'orniger et le chêne-liège ; le cédrat est sur la côte ouest du cap Corse ; sur d'autres points, le cerisier, le prunier, l'amandier, le figuier, le pêcher, l'abricotier, le pommier, le poirier, le pêcher, le noyer, le grenadier, le mûrier, etc. On trouve aussi en Corse de belles plantations de mûriers, peu de prairies naturelles en utilisé

CORS CORS CORS

cielles, de vastes plaies où vivent de magnes troupeaux, et de nombreux essaims d'abeilles qui donnent des produits assez estimés.

La variété du climat de la Corse explique l'existence dans cette île de la plupart des quadrupèdes mêmes de l'Europe. Les ânes y sont de petite taille, mais forts et vigoureux ; la race bovine est assez forte, mais les pâturages ne lui sont pas suffisants ; les chèvres donnent peu de lait. Les chevres sont grandes, d'une belle espèce et très-multipliées ; les moutons sont nombreux, et leur laine donne des tissus, mais leur laine est commune et grossière, et leurs toisons courtes. Les brebis ont quatre et quelquefois six cornes. Les porcs, dans la Corse, se nourrissent de type original de moutons domestique, est un mouflon sauvage, dit le mouflon.

Les chevaux sont en très-petit, grêle, mais d'une nature assez forte. Les chevaux de taille, qui ne dépasse guère 1 m. 40, est dite à l'encrure avec laquelle on la traite et tient sous la bride, ainsi que le cheval arabe. Il est ordinairement en pleine liberté dans les montagnes, et se nourrit de plantes de tout genre, et se nourrit de toutes pour toute nourriture ; il est sujet à des maladies nombreuses et de l'encrure. Quand on veut se servir de ce cheval, il en faut dans quelques pâturages jusqu'à trois mois de plus, mais, pendant le voyage, il n'y a pas de danger. Le chevaux de produit même des restes d'une ancienne race incite particulière à la Corse, et dont les chevaux ont manqué de races diverses importées des contrées voisines, et principalement de la Sardaigne.

Il ne faut pas oublier d'indiquer les principales chevaux de la Corse avant d'avoir quitté le chapitre de la Corse, qui, à proprement, de bâtir cette race à mie-même, car il est un des plus importants qui peut recevoir dans cette contrée.

Il n'y a pas de chiens à l'île, mais les renards et les sangliers y sont nombreux ; les porcs y sont très-multipliés et à demi sauvages. Le chat y est commun ; les chèvres, des porcs, qui recevaient aussi des lièvres à une grande hauteur, et des lapins, des lièvres, le bécassine, la pintade, le faisan sont très-communs ; le gibier y est très-abondant ; il y a le mouvon des grives, des merles, des cailles et des ramiers des montagnes ; les lièvres et les lapins et sans grande quantité d'oiseaux de proie ; les aigles, les vautours, les faucons sont assez communs, mais peu dangereux ; on y trouve les aspics d'Orléans, et quelques oiseaux sous le nom de *mainguade*, dont le nombre est, dit-on, mortel à l'homme et les lacs de la Corse sont très-poissonneux ; le thon et les sardines abondent sur les côtes. On y trouve des coraux, et des éponges remarquables par leur grosseur ; enfin, sur les côtes qui font face à la Sardaigne, on pêche de beaux coraux, rouge, blanc et noir.

— Industrie, commerce. L'industrie manufacturière de la Corse est loin d'être en rapport avec l'importance de cette île et les diversité des ressources naturelles. Les produits tirés de la France une grande partie des produits manufacturés ; et, en ce qui concerne le bois, ils sont cependant plusieurs forges à la catalan, des fabriques de tuiles, des tanneries, des savonneries, des verreries, des moulins à huile et à blé, des manufactures de tabac, des fabriques de grues grosses et des ébénistes assez nombreux, et des fabriques de bitume et de charbon de bois. Le commerce de cette île est presque exclusivement alimenté par ses produits agricoles, vins, eaux-de-vie, huile d'olive, fruits, etc., auxquels se joignent quelques produits de la pêche, produits mêmes corail brut, et quelques peaux tannées et cuirs. Le tonnage de la Corse, en 1861, importe ses 1360 s'est élevée à 10,791,313 francs. Le mouvement de ses ports a été, cette année, à vapeur des différents ports de l'île a fourni, en 1861, 1,000 m. 1,000 m. 1,000 m. et sortie 1000m : 2,521 navires, jaugeant ensemble 66,306 tonneaux.

— Histoire. Les Grecs désignaient anciennement la Corse sous le nom de *Kyrnos*, et ils ont chez les Latins, et les Romains, et les Grecs, dans quelle est appelée *Kyrnos* et *Korsica*. Les Grecs, les Latins et les Romains ont formé le nom *Kyrnos Corsica* et l'adjectif *Kyrnos Corsicus* ; et, plus tard, les Grecs, les Latins et Romains. Le plupart des géographes ont cru que les Phéniciens avaient parvenu les uns et les autres ; mais, les Phéniciens, qui n'ont pas dû connaître dans la Corse, et, plus tard, les Romains, qui ont dû connaître et avoir été habitée par des races rebelles

tles ; le cap Corse, l'occident de l'île, et entre ces deux régions soumises au régime féodal, la Terre de commune. Si l'œuvre de Sambuccuccin avait porté ses fruits, la Corse aurait suivi le grand mouvement d'émancipation de l'Italie, l'esprit de liberté aurait gagné de proche en proche, et de ce travail intérieur de régénération serait sortie une nation vivant par elle-même. Mais Sambuccuccin mort, personne ne put le remplacer dans la Terre de commune ; les barons s'y précipitèrent. Pour résister à ces agressions, elle chercha, tantôt la pitoyable politique des villes d'Italie, un protecteur étranger, le fut Guillaume de Pise, prince, seigneur de Massa et de Lunigiana. La famille Malaspina, prudente et habile dans ses changes rien aux institutions de la Terre de commune, mais en fit rien pour les développer.

Nous avons vu plus haut que les papes prétendaient avoir reçu de Charlemagne la souveraineté de la Corse. La conquête de l'île était alors encore à faire, les troubles qui plus tard désolèrent la péninsule ne faisaient pas naître aucun droit, les papes ne firent aucun usage de cette cession ; mais, lorsque le calme se rétablit, Grégoire VII revendiqua, Boniface, évêque de Pise (1073), aux Corses pour les amener à mettre sous le pouvoir du pape, mais vainé celle-là qu'une autre, et cette mesure, concertée entre le clergé et les seigneurs qui y trouvaient leur avantage, quoique à des points de vue différents, ne rencontra aucun obstacle. Landolphe, comme représentant, reçut pour lui et ses successeurs à l'évêché de Pise l'investiture de l'île avec les mêmes revenus publics ; et, en 1091, pour s'assurer le concours de le Sede ancienne, Urbain, successeur de Grégoire VII, cède à Pise la souveraineté absolue sur la Corse moyennant une redevance annuelle.

Gênes réclama contre cette faveur faite à la rivale, le prétexte de la querelle fut l'autorité de l'archevêque de Pise sur les évêchés corses. Gênes demanda, et en obtint gain, à partager cette suprématie ; elle trouva refus et appel. Gênes, pour toute réponse, à cette question, lancient il dégna l'évêché de Gênes en archevêché, avec trois sièges suffragants, Mariana, Mondovi, Nebbio et Accia, au prix d'une redevance annuelle d'une livre d'or.

Une rivalité capitale naît de cette décision de la Corse. Gênes n'était pas encore prête de troubler au pontonnier ; il fallait un prétexte, et le séminaire république ne tarda pas à le trouver : Bonifacio était un nid de pirates ; Gênes, pour venger des déprédations commises par les habitants de la ville, en saccagea, s'en empara par surprise (1195). C'était là une proie terrible pour la démocratie pisane, car les Génois avaient un pied en Corse, et comme tous les gouvernements nouveaux, ils étaient en faire accepter, ils avaient pu à ce cruer un parti pour leur bienveillance et brillantes promesses, mais la grande querelle des guelfes et des gibelins fut lancée à Pise. Son auteur ne demeurait pas lié, dont elle se pouvait déjà plus s'occuper, elle courba son intérêts en passant contre Gênes de Corsica. Un nouvel incident vint en ce moment se mêler à ces rivales : prend d'argent et désireux de se couper des ayant-pulsions des descendres de l'Italie, le pape Boniface VIII cède, en mépris de toutes les conventions antérieures, la Corse et la Sardaigne à Jacques, roi d'Aragon (1298). Après deux heures d'ébranlement, les Pisans, qui ne pouvaient en royal cadeau du pape, et le faire repoussé, mais Gênes, qui ne pouvait pas laisser le vieux comte de Cinarca qui, quoique avoué et soutenu d'infirmités, jouait encore vaillamment la campagne, les Génois gagnèrent de ses intérêts qui le leur avaient, et le vaillant, jeté dans une prise de Gênes, et tardin pas à y mourir. La Corse, dès lors, passa des mains des deux alliés de la ville, et, par la conquête fut réalisée par les vues de la population, qui, dans la commise de la mort 1347, tenue dans la ville de Moroncchie, choisit pour protecteur les Génois, et, le lendemain, Gênes était pervenue à son but, mais elle ne sut pas recueillir les fruits de sa conquête. Pensant vers la Corse en laissa et pas le bouse de Pise, elle ne vit dans sa nouvelle possession qu'un moyen de trafic, qu'un marchandé et de spéculateurs, les Génois ne surent jamais attacher, jamais, par les premières douceurs de la prise de possession, la capitale des gouverneur de la république se mouaient sous un trait jour, la revanche éclata, elle ne s'arrêtait Génes, la Corse lui coûta beaucoup d'argent et ses meilleurs soldats. Les Génois se prirent alors de haine pour ces îles-ingrates ; les Corses, de leur côté, lassés de pots, de vexations, leur refusèrent toute part au gouvernement, les désgrèrent de toute charge, les traitèrent de vrais esclaves ; bref, mais brillant martyrologe pour la Corse, et une suite d'infamies, de revers et de lâcheté du côté de Gênes, qui trouve toujours sur sa route les Corses, Sampiero, le vieux Giudice de Cinarca, Colonna, à défaut d'enfants légitimes, avait laissé des bâtards qui se partagèrent ses domaines ; Guillaume de la Rocca, son fils Arrigo, Vincentello d'Istria, Raphaël, Jean-Paul et Rinuccio de Leca ne cessèrent avec gloire dans cette œuvre de vengeance et de liberté. Sampiero, le d'Orsano, Achille de Campocasso, et, au dessous d'eux, de simples paysans, tels que Bradamante de Casanconi, à la tête de patriotes troupes, surent jeter tant d'effroi au cœur des Génois, qu'ils en traversèent la Corse qu'en corps d'armée, en plusieurs se insinuèrent. Gênes dut parfois abandonner la lutte ; elle crée d'abord la Corse à une compagnie de cent payeurs, dite Maona (1218) ; mais celle-ci ne put tenir. Alphonse d'Aragon tente la conquête offerte à son profit ; il reprend (1420). Les populations affranchies, mais ne pouvant encore se gouverner elles-mêmes, s'offrent aux papes (1444) ; ceux-ci le rendent aux Campo-Frégoso, puis, mécontents, les reprennent ; ils en délèguent pour opérer la *Compagnie de Saint-Georges* (1454). La Compagnie ne se rendit pas ; elle se retira dans le propre se soulève, et il essaye un instant de s'affranchir de domination génoise. Les Corses voulut reprendre l'œuvre de régénération entreprise par son aïeul, mais cherchant, comme lui, à s'assurer succédé en Corse y avait laissé des adhérents, et l'un aimé moins apprise Genoe Corsica, et il était impossible de ne pas prétient d'une pacification. Le prince de Pomonte est appelé par les Corses, et, après, il ne tien vite des difficultés de l'entreprise et Genoi Tiz, comme des deux mains de Gênes à la Compagnie de Saint-Georges (1485). La noblesse ultramontaine, les courages dessendants de Sambuccuccin, les ambitieux ambitieux ; plusieurs familles insulaires, faillaires de ses ayant que pouvoir, et, pendant la *magnifique Compagnie* s'avait plus d'ennemis, ses adversaires, elle qui se livrer en des dispositions. Elle refuse de vider les procès en de juger les crimes, et la vendette se maintenait. Pour y mettre un terme, elle eut le moyen de sauvegarder leur honneur en leur donnant, Jamet Lorenzo, qui, en outre, elle demander à l'étranger une gloire que leur parce leur Sampiero. Sampiero, qui, dans d'abord chef des bandes noires du duc de Milan, était passé sous François Ier au service de la France, blessé à Pavie, et comme colonel général des Corses au service de la France, fonda Cinarca, Sampiero de Medici, estimé du roi, il décida en dernier à conquérir en Corse, et, en effet, il conquit (1553). Le succès dépassa toute attente ; les Corses trouvent se ranger sous les drapeaux, leur valeureux compatriotes ; l'île fut conquise et incorporée à la couronne de France (1559), sauf quelques points qui restaient aux Génois. Mais les destinées de la Corse étaient réglées, plus tard, Sampiero, le vieux Giudice Cinarca-Cambrosio (1559) la rendit aux Génois. Il vint dans cette ville, et, pendant quelques jours, il prit de Neverre, puis les grands seigneurs, se comptant plus sur aucun secours étrangers, il demeurait seul, et, pendant les lutte contre Gênes. Pendant trois ans, il fut en mer, et, en plus grand nombre de la république, qui y envoya ses meilleurs généraux et se mêla, plus tard, à Gênes, Sampiero, lès qu'en le faisant assassiner (1567). Son fils, Alphonse d'Ornani, continua quelque temps la lutte, mais le sort des armes ne pouvait demeurer insulte : la paix fut conclue (1569). La paix, les Génois, qui, dans la guerre, avaient vexée des porte d'armes avec la *nouvelle* comme nous avons vu, les mécontentaient les des corsaires, et par-dessus tout les cruautés et les exactions des gouverneurs genois, qui, à la moitié du siècle de Sampiero, demandaient à passer en Corse pour refaire leur fortune, ajoutèrent, en plus, une page à l'histoire de cette île au XVIIe siècle, mais l'a-tout jusqu'au siècle de Napoléon, et continuant sur une grande échelle et les Corses se distinguèrent à l'étranger : Alphonse d'Ornano est le favori de Marie de Medici, et, Pierre Lebrel de Marseille des mains de la Ligue et du roi, Henri IV, et, plus tard, tonnant que je sais roi, Léonard de Casanova prit service en France. Sampiero, qui, dans d'abord, fut élevé à la grandeur de premier classe ; Vincelli devient ministre de Philippe II et gouverneur général de Naples, et, en Sardaigne, Jean-Paul de Leca, de Gênes, de Guerrieri de Giocatojo, les de Bonia et les Leca, qui, dans la guerre de Gênes, prende corse qui montre tant de dévouement aux papes et qui le dépossédèrent, Jean-Paul Louis XIV pour avoir aux ordres de ses chefs.

Le seul événement qui marque en Corse, à cette époque (1674), est introduction dans l'île de quelques colonies grecques. Les Génois, ennemis de Gênes, qui se et fit pas faute de propriétés du habitant, qui, pour les Génois, ne pouvaient aussi cent-ci furent-ils mal accueillis, et cette mécontente colonie vint en Corse, qui vivent leur sang, et s'élancer d'autres colonies du nouvelle plus aujourd'hui que une petite fraction de la Corse, et, en dehors d'Ajaccio.

Liberté de la détrivance avait mûre ; un réveil, Paris et Gênes, les deux capitales des peuples, l'annonça : un veillard vint en commission refusée, parce qu'il ne pouvait témoigner, il y a l'église du village de Bastia, harangue le peuple ; les cris de : Vive la liberté ! répondent à son discours, et, pour le lecteur et sa troupe sont poursuivis, obligés de rentrer en Italie. Gênes, de Corte, de Bastia, gouvernent fut informé de cette émeute, toute la contrée était déjà en feu (1731).

Les sons du cornet insultent, qui servit de tout temps à réunir la nation contre l'ennemi commun, retentit sur les hauteurs ; son appel fut entendu. Les Génois partient écrasés en refugient dans leurs places fortes. Bastia est assiégée ; mais la faiblesse de Pompeiani, le prince de Corte, les hésitations

temps, parlementent tout en combattant; mais le ministre français avait à cœur de faire une conquête qui eût pu inclure des pertes nombreuses épouvantées par un gouvernement abandonné à des courtisans, et le comte de Vaux débarque en Corse avec un renfort considérable.

Les insulaires, chassés de toutes parts, toujours battus, se retraient dans les plaines de Boccognano, et, sans leur faire quartier, les ont tenus en échec. Le comte de Vaux, ne pouvant pas les y forcer, demande à la Convention nationale, à la force de laquelle il barrera le dit appuyé : « C'est non arrêté de Paris, qui, par la force et réunit pas assez de générale qui décrète la dissolution des lions qui maintenant la Corse à la France. Nommez-moi commandant, et je refugia sur les montagnes. En 1794, les Anglais étaient dans l'île : le vice-roi y fut expulsé et vaincu successivement par les Français. Le vice-roi rencontra une résistance passive, qui, du premier d'attendre les ordres du Directoire, un milieu de ses troupes en Italie, envoyé, par Bonaparte, le Corse fut restitué à la France; mais on ne crut pas encore assez nécessaire de l'occuper, et, en commissaire du Directoire accompagné d'une escadre de quelques vaisseaux, le régime militaire des premiers jours de l'occupation reprend. La Corse forma deux départements. En 1814, le département, sous le commissaire, Cesar Berthier, livre de prise de Sardaigne, et, comme une province de Bastia; on comprit que les avait fait faisse ration en commettant les 1 à Lubrieuse, et le toute police; la Restauration le supprima, mais sans cesser d'occuper la Corse de France française. L'introduction du jury présenta ordonnance de grandes difficultés et fragments de rendre les Corses jugés de faits que leur caractère et les usages du pays faisaient quelquefois sortir acceptant; c'était une injure grévisible adressée aux juges corses. Cette prévention ne se dissipa qu'après quelques lustres. La Corse est maintenant française de cœur; il ne reste plus trace de ces sentiments partiales par des dominations successives; « le travail, après les deux siècles, les mêmes lois et des relations, le calme et la sécurité à l'ombre d'un grand nom, le lien fraternel à la patrie un brillant contingent de développements, de courage et de talent, s'en ajoutent, sous peu la pleine appréciation de ce qu'elle a fait, — depuis longtemps prête à jouer le rôle trouver, — mais un peu de bonheur et de la prospérité agricole et commerciale vers Ajaccio la Plaine Orientale et Bastia. Jusqu'ici on a peu fait pour la Corse; c'est une terre inconnue, et, quoique le pays ait le vain acquérir le nom.

La Corse n'est pas fertile en illustrations. Elle a donné naissance au grand citoyen Paoli, au maréchal Sébastiani, et à Cesar, qui tout l'univers connaît. Par sa nature et son histoire, cette île se trouve peuplée de hommes de lettres, et des savants, et des artistes; mais à peine de ces départements qui les reproduirait en abondance, il ne pourrait rendre comme la lumière à la lumière, qui lui montrait sa nombreuse progéniture : « Mais, je n'en fais qu'un, mais c'est un lion! »

CORSE (corp), prononcez corse, mot le plus à la plus représentative de l'île, par 42° de lat. N., et 7° 8' de long. E. l'on de ce cap on trouve la petite île de Giraglia, qui porte un phare à feu tournant de 32 m. d'altitude et de 12 milles de portée.

CORSE, général américain, né en Virginie vers 1822. Il fut, dès le commencement de la guerre de la sécession, un régiment d'infanterie de Virginie, et, nommé colonel, assista à la première bataille de Bull-Run (1861), servit ensuite jusqu'en 1863 dans le corps du général Longstreet, fut détaché de son division et envoyé dans le volontaire de Newberry (Caroline du Nord), et revint, en 1864, partisan, sous les ordres du général Beauregard, à la défense de Petersburg. C'est là qu'il fut promu brigadier-général. Comme tous les officiers généraux confédérés, il est, depuis la conclusion de la paix, rentré dans la vie privée.

CORSÉ, SE (kor-sé) part. passé de v. Corser. Qui a du corps, de la consistance, de la force : *Une étoffe bien corsée. Le vin corsé. Un cheval corsé.*

— Fig. Vigoureux, nourri, plein d'énergie : *L'intrigue, que nous ne connaissons pas, doit être assez corsée, vu le rôle du ministère de Pierrecourt.* (Balz.) *Il veut les pièces compliquées, les intrigues nouvelles, tout le reste de l'histoire, les pièces corsées en un mot.* (F. d'Ivry.) Distingué, fameux, à quoi rien ne manque : *Un repas corsé. Une nouvelle corsée. Il n'est pas moi théâtre que le dénouement de cette pièce ne soit corsé.*

— Hervéen d'un corset : *C'était un de ces hommes pourvus de tout, corsés de tout, contents, empaumés, gonflés d'argent et de pouvoir, pour lesquels Dieu donnant les mains à ses grands.* (Mme A. Ernst.) Voir ce mot.

CORSEQUE, CORSEQUE ou CORSEQUE (K (kor-sé-ke-ne-ke), [kor-sé-ke-ne-ke], [kor-sé-ke-ne-ke]). Sorte de jouvelle dont le fer, large et long, était muni à la partie inférieure de deux oreilles ou forme de crochet, une de chaque côté : *Les Corseques étaient employés pour faire dans l'infanterie corse et dans l'infanterie sicilienne, pendant le XVe siècle et le commencement du XVIe siècle.*

CORSELET s. m. (kor-se-lè — dimin. de corset). Art. mil. Sorte de cuirasse qui ne va pas au-delà, en peau de chamois, en peau, ou en étoffe, dont le dos est cuirassé, et, soit d'un plastron, soit de bronze ou d'acier, soit de lames métalliques disposées horizontalement et articulées à recouvrement, et, en ce dernier cas, *ne pas employé par tous les peuples guerriers, principalement chez les Grecs, et les Romains.* Nous donne sous Henri II aux piquiers et hallebardiers. *Corselet garni en complet, Armures du XIVe siècle à l'usage des piquiers, que se composait de cuirasse, de gorgerin, de gantelets entiers, c'est-à-dire ayant le dos et le plastron, et des brassards.*

— Cost. Petit corsage : *Cet dégoût comme cet en velours bleu de cent, saint foli que le bleu, le corset, le corset, le corset

lecteur qui serait curieux de savoir quel était ce remède hérétique, voici la recette : »

« Les femmes qui tiennent à avoir le sein bien proportionné devront s'entourer les mamelles de guirlandes de lierre, qu'elles prétendront ensuite en faire sécher quelques-uns autres; puis elles les frotteront le soir, soit avec de la graisse d'oie mêlée à du lait tiède, soit avec un *mel de perdrix*, cet oiseau ne jouant coquetterie. »

Tous les auteurs anciens recommandent aux femmes de se serrer la taille pour ne pas couvrir d'embonpoint. Cullalie, peignant la déesse Vénus, l'a toujours représentée sans ceinture, et en parlant du désordre de ses vêtements « Plus de réseau qui captive les tresses des belles chevelures; plus de voile qui couvre son sein; plus d'écharpe qui retienne sa gorge balantée. Elle n'est pas encore sous les ornements; ils sont tombés à ses pieds, et les Grâces en ont pris soin. Elle est en vaste parures. » (*Noces de Thétis et de Pélée, dix ans après*).

Et ici le chantre de Lesbie donne pour type de la femme qui se néglige la pauvre délaissée, laquelle ne prend plus soin ni de sa taille, de ses hanches et de sa gorge, quand elle a perdu tout espoir de ramener l'objet de ses amours.

Continuons maintenant l'histoire du *corset*.

Les femmes n'étaient pas seules alors à un service de buse pour animer leur taille, les hommes se faisaient quelquefois serrer, ces bones étaient faite en bois de tilleul. Un prêtre d'Athènes, Athénée, en usait, au rapport de Plutophane, qui l'appelait par raillerie l'homme au *fillrel*. Lycurgue Athénien en fit un rapport de son biographe Capitolinus, recours au même moyen pour maintenir sa hanche taille.

Cependant, il arriva que vers la fin de son sorte de barbarie succédant tout à coup à une civilisation corrompue et raffinée, les femmes en portaient pas de *corset*; leurs robes étaient longues et traînantes, et on ne voit pas dire d'elles ce qu'Ovide disait de certaines dames de l'antiquité : « Si elles ne soignaient guère leur personne, s'il leur arrivait parfois de laisser aussi négligée qu'elles. Ardemonque n'était rien qu'un peu de rouge flottant sur leur joues. Ignorant? ses épaux n'eut qu'un soldat grossier. L'épaux à sa mort, ne trouve rien à ressembler parée à ce guerrier dont l'armure avait pour ornement des peaux de bouefs? (Ovide, *Art d'aimer*, liv. III.)

Cependant quelquefois, au moyen d'un bas taucorset, elles étaient aussi bien taillées que les plus jeuns hanches, comme en peut le voir dans les cavaux de Sandrart, dans le portrait des gélises qui datent de cette époque. C'est même à ce costume semblable à un bas-tilile, femme de Charles le Chauve, accompagne son époux au concile de Poet-sur-Vonne.

A mesure que l'on voit les mœurs barbares, les femmes devinrent plus coquettes, mais les changements que les modes apportaient à leurs ajustements sont toujours, et là chose est digne de remarque, soumis aux coutumes et au caractère du chef de la nation.

Sous Charlemagne, les vêtements féminins étaient étroits, ils furent simples sous le règne du devot Louis le Débonnaire; ils redevinrent élégants sous Philippe-Auguste, et ils le dégénère se maintint sous Louis IX, grâce à la bonne ou de ce belle Blanche de Castille. Ainsi, chez cette empoisonnée Espagnole, les seuls moins religieux n'exclusient pas la coquetterie.

Pendant toute la durée du moyen âge, le *corset* ne fut qu'une simple cotte, quelque sorte; elle se montait exactement sur la poitrine, mais sans y la comprimer. Ex ; les habitants de la Guale Narbonnaise adoptèrent les vêtements des femmes de la Grèce Ionique.

Au commencement du xive siècle, les robes à corsage serré et laissant à découvert tout le haut de la poitrine (ainsi en parle Jean de *piaiste guitare et cotte*, dinnel, m 1240, le frère Dolvin de la Plasmon. Quelques saintes prêtaient, le corsage se portait décolleté, au point que ces dames, écrivait J. de Meun, « leur montrent entièrement leur sein : *Quod dictat mamillas* relevé *vaire de sous cuvrit*.

Du temps de Charles V, la femme de cet roi, Isabelle de Bavière, se montrait décolleté jusqu'à la ceinture.

Vaincues les prêtres, et parmi eux l'abbé Monot, tonnerrent de leur haut de la chaire contre cette mode; on en les écouta point, et les femmes continuèrent à étaler leur gorge.

A la Renaissance, cet âge de durant le quel les lettres et les arts brillèrent d'un si vif éclat, il y eut à peu les coquettes des hommes et des femmes se faire non-seulement riches, fastueux, mais plusieurs d'entre elles eurent pertinent avec de la taille un vêtement opulent *corsetus, corsetus ou corsetus* : « Ceil, pour les hommes, nous enjoint de prendre point et de pourtourgo; pour les femmes, une manière de mettre sous la cotte, *corsetus*, dans un sens cas, il n'y avait de hommes, ni de lignes de lois, ni de lignes de lois. L'affection qui est était rempli par deux robes superposées, ajusten avec art, cousues ou lacées par derrière.

Dans non poème sur les parures des dames, un gentilhomme de la cour des ducs de Bourgogne, Olivier de la Marche, décrit sous le nom de cotte une de ces robes lacées.

En 1532, Catherine de Médicis importe d'Italie en France l'usage du *corset* de bas, et cet usage se répand bientôt dans toute l'Europe. Les portraits des princesses de cette époque nous montrent à quel point était portée la compression de la poitrine.

En vain Rodorie et Ambroine Paré s'efforcent-ils de démontrer les inconvénients de cette constriction de la taille; en vain Montaigne et Rioban en signalent les dangers; en vain l'abbé Quintel, le prédicge du cardinal Mazarin, lâche à son tour cette coutume dans la *Calliopéide*, les dames françaises n'en persistèrent moins à se serrer la taille et à détendre même dans de funestes liens la copie de leurs charmes.

Les rois eux-mêmes et les empereurs ont adopté de bonne heure le *corset*. Charles-Quint, Joseph II crut attendre ce but en ordonnant à toutes les femmes de leurs Etats de se serrer tannées à une peine infamante de porter un *corset* et des panier. Cette loi fut sans effet, et les dames de Vienne, de Bruxelles, de l'Ord, de Rioban, de Winslow, et comme le dit Pierre Lescouvé, « Ce fut, en effet, qui a adopté

Les *corsets* d'abord garnis de bases de bois d'ivoire, de vivement, ou de fer, ressemblent à des cuirasses, armées de baleines et de plaques de fer. Voltaire prétend que des *corsets* semblables étaient en usage chez les chevaliers français qui passèrent en Italie avec Charles VIII, et qu'ils étaient en fer. Il ? Cette coutume daterait donc de la fin du xiiie siècle, mais nous croyons l'assertion de Voltaire fort contestable.

Puisque le nom de Voltaire se rencontre sous notre plume, ajoutons que ce philosophe une que machinée qui fit à tous dans d'un siècle à ce, qui, en effet, ne pouvait croire à « réparer des ans l'irréparable outrage » par l'excentricité de sa boisette. Cette dernière tait une sorte de soupape de *corset* qui lui serrait fortement la taille et laissait la gorge à découvert. Comme, en effet, les femmes, ses rivales en est enfreint : « Eh! dit le dame à Mirmont Mirmont, est-ce que M. de Voltaire soupirant encore à ces petits coquins? — Ma-lu-ce quoi? répondit la mais vieillard; petits coquins! dites donc ces grands pendards. »

A la Révolution, les femmes quittèrent les vêtements, imagines de coquetterie, de richesse, de faste inconvient : les paniers, les *corsets* à baleines disparurent, et les robes superposées revinent quelques années.

Mme Dépinay, dans son *Traité* et sa réparation, nous non point tel que l'avait imposé Catherine de Médicis, mais tel qu'il avait été adopté en 1782; la taille se dessinait très-haut, au-dessous des seins, comme on le voit encore de nos jours dans les portraits de Mme Vigée-Lebrun et de Mme Rivière.

Vers la fin du règne de Napoléon Ier, quelques femmes voulurent faire revivre la mode des *corsets* inventée par Catherine de Médicis; mais elles rencontrèrent une vive opposition que leur fit Mme de Longueville, soutenue par l'opinion de toutes les femmes, qui trouvaient ce goût proéminent. Peut-être, en crevant un peu, trouvera-t-on que le *corset* n'est pas aussi nécessaire à la maternité, et l'on conseillera la suppression de l'impôt dans ce genre de production.

Durant la Restauration, on continua à porter des *corsets* de bas, et ils étaient de cette compression, et garnis d'un bonc qui se prolongeait jusqu'au-dessous du ventre. Les *corsets* étaient lacés par derrière, ce qui les rendait très-incommodes et très-dangereux qui n'avaient pas à leur disposition des femmes de chambre, et que de fois le mari a été invité à remplir cet office!

A ce propos, nous ne pouvons nous rappeler sans émotion le malheureux sort de Mme Gavarni, représentant un mari qui, dégagent la femme, en lui enlevant le *corset* qu'il avait fait le matin. « Pieu, se dit-il à lui-même après cette opération, je ne pourrai pas me rappeler parfaitement avoir lait ce matin une soupte boucle, et ce soir il y a une robe de plus! »

Cette anecdote n'est point ici précisément à propos, et nous ne pouvons nous rappeler sans demande du mot corsage. Eh voici une autre de notre jeunesse, qui, nous, nous rappelle entièrement le mot usuel du *corset*, et qui servira, nous espérons, de passe-port à la première. Le Sieur Fouinet, commerce de Mme Beaubelers; elle vient de faire un procès-verbal contre un jeune homme qui, ayant mis la boisette qui ne peut plus sortir de son gros corset, elle est obligée de faire un procès-verbal. Droit la tour Saint-Jacques-la-Boucherie qui a abandonné son socie; mais attendons la fin, et ne disposons de rien avant le lit; les repas tombent on à un, de ce, de la, de tous les côtés. Bonsoir! Il est quelquefois que pour perdre, un tchalas, une asperge, et le malin revenue de Carlier et grande l'étoile qui ne peut plus une carafe pleine d'eau qu'un choc vient de renverser. »

On a essayé, il y a quelques années, d'introduire dans la fabrication des *corsets* divers objets, et, par exemple, le *corset* à la taille une certaine sinuosité; puis, sans supprimer la boîte, on a établi des *corsets* à la partie antérieure, de manière à pouvoir le mettre et le quitter plus facilement.

Les *corsets* actuels sont très-simples et beaucoup plus petits qu'ils ne l'étaient autrefois : ce sont presque de véritables cuirasses, dont la plupart sont en fer que le bois; les gousset destinés à contenir les seins sont ordinairement garnis de baleines très-minces et très-flexibles.

Maintenant, esquissons l'histoire du *corset*, au point de vue de l'hygiène.

Lorsqu'il est serré outre mesure, le *corset* peut avoir de graves inconvénients : en comprimant le thorax et l'abdomen, il gêne la respiration et la circulation, en refoulant les viscères du bas-ventre, il trouble les fonctions digestives; de là des hernies, des abaissements, des fausses couches ou des accouchements laborieux, des maladies du cœur, de l'anémie ou de la pâleur.

Les jeunes filles dont la croissance n'est pas encore complète sont surtout exposées à ces dangers.

Très-souvent même on a vu la compression du *corset* occasionner chez les jeunes personnes une déviation de la taille. La gêne qu'elles éprouvent à se tenir droites doit faît soulever une épaule, qui prend alors plus de développement que l'autre.

Certes, nous ne prescrivons pas ce vêtement ni aux dames pouvant imiter la bayadère de la Jeune Grèce, en effet, qui a adopté la mode la plus convenable à la taille, et à la gorge, qui, d'ailleurs, n'a plus vêtement du *corset* est fait de l'écorce d'un arbre de Madagascar, et disposé de façon que chaque pli s'imbrique exactement dans celui qui le suppe; mais dessous : la couleur ressemble exactement à la peau, qu'il imite parfaitement une gorge nue; l'étoffe en est si fine, que le moindre souffle la soulève, et, quand elle soulève d'avec la partie qu'elle cache; mêlé l'élasticité dont elle est douée permet aux mouvements respirations de s'effectuer librement.

Les bayadères ne quittent jamais ce *corset*; elles le portent même dans leur lit, et, ne servent ainsi la beauté et la délicatesse de leurs charmes, mais leur santé.

Quoiqu'un peu de l'avis de ce personnage de l'Ecosse de Térence, qui, vantant à l'avance, « Ce *corset* ne m'incommode point, » et après, se frisiste qu'elle ne porte point de *corset* : « car *corset* ridicule, dit-elle, ne peut serrer la taille au point de la faire ressembler à un jonc; quoique nous ne portions ces vêtements, nous, nous considérons cependant *corset* comme étant quelquefois un vêtement utile. Selon le goût d'une manière différente, appliquant à sa façon les paroles de l'Ecriture : « Ne vous inquiétez point, mes filles, ni de vêtements ni de parures. »

Tacitus nous le rapporte que nous résumer, le *corset* doit être adopté à la forme des parties du corps, et ne pas comprimer à outrance la sensible l'exercice des fonctions organiques.

Nous venons d'exprimer sur le *corset* une opinion de juge, nous ne pouvons nous adresser les dames, donne, nous le croyons, une juste satisfaction en ne portant le *corset* que les prescriptions de la science; mais, pour qu'un jour pas que nous ne nous ne nous ne nous l'ombre une partie des arguments que beaucoup de savants ont fait valoir contre l'usage du *corset*, nous allons résumer le même sujet au point de vue exclusif des fonctions organiques. Nous ne nous ne nous ne nous l'empire est, nous le croyons bien, trop sensible aux intérêts de la vie et de la santé pour de longues années.

Beaucoup de médecins, et nous partirons de leur jugé nous ne nous ne nous ne nous les terribles désordres que peut produire le *corset* : « Il est, dit-il, une cause de dégénérescence de l'organisme : la respiration, la circulation, la digestion et la nutrition, lui sont soumises. Il a leurs noms innombrables, et il a continué son œuvre de désorganisation et de destruction sans que rien ne le *corset* à son cours. Hérédité l'arrêt et dit : « Si, par un cœur de la nature, il arrive que quelque chose, et être prostré, combien de femmes se trouvent-elles dans cette situation, et, si, par ce, que l'on ne comprend pas, ne pas comprendre, ne pas comprendre, ne pas comprendre

nécessaire d'une cuisine métallique temporaire, évasée de manière à s'appuyer sur la table des hanches, munie d'une ou de deux lèvres saillantes sur les côtés du corps, et se terminant par un croissant renversé, destiné à soutenir l'aiselle du côté qui incline; des plaques de pression pour comprimer les parties saillantes, demeurant pour toutes les différentes pièces de l'appareil, et des courroies maintenues pour réunir ces différents organes, complétant le corset mécanique. On en a fabriqué en grand nombre; mais les corsets de Mathieu, inventés par MM. Charrière et J. Gun, en sont les plus usités.

Les corsets-bandages de Leroy d'Etiolles ont une autre destination; ils ont pour but de renforcer et rétablir la résistance des parties molles abdominales. Ils consistent en une bande de coutil élastique de flanelle, pouvant tenir pour couvrir le moitié inférieure du thorax et de l'abdomen jusqu'au bassin, et dans lequel belle qu'elle se prête faite pour le tout de corps. A chaque bord longitudinal sont fixés des coulisses qui s'entre-croisent en deux du bord supérieur, en sorte qu'en tirant tous ensemble en sens contraire, on force les bords de la taille à se rapprocher, et, par suite, à amener les parties qu'elle doit couvrir. Deux bâtonnets, un pour chaque bord, servent à fixer les extrémités libres des coulisses, et fournissent aussi un moyen de tracer ensuite les coulisses.

CORSÉT. (Kor-se-tè) part. passé du v. Corseter. *Mettez-vous corsetés! Les jeunes filles de son age corsetées! ma grande maîtresse corsetée, remboursée, comme, pour ainsi dire, dans leur enveloppe.* (V. Fevral.) s Où du sonnet CORSÉ.

CORSETER v. n. ou tr. (Kor-se-tè — rel. *corset. Doubler le devrions une yéline mettre le corsette, la corsetée*). Mettre un corset s. *Aline commence à corseter, Alice, à lui, à son*

Se corseter v. pron. Mettre son corset.

CORSETIER, ÈRE s. (Kor-se-tiè, iè-re — rel. *corset*). Personne qui fait des corsets: *Un habile corsetière. Aller chez la corsetière.*

— Adjectif: *Une ouvrière* CORSETIÈRE.

CORSETTI (François), littérateur et poète italien, né à Bienne, mort en 1774. Il fut recteur du collége de la ville natale, puis membre de l'Académie des Arcadies sous le nom *d'Orrobia Agrée*, dont il a mis les poésies en vers sacrés. On a de lui d'élégantes et délicieuses traductions en vers des *Elégies* de Tibulle, *Properce*, etc. (1745); des *Satires d'Horace* (1748); des *Epîtres* et des *Lettres, arrangées pour la scène italienne* (1756, 2e-4e).

CORSEU, bourg et commune de France (Côtes-du-Nord), cant. de Plancoët, arrond. et à 14 kilom. N.-O. de Dinan, 1,000 habit. — pop. tot. 2,236 hab. Tout porte à croire que Corseul était jadis la capitale ou du moins une des villes principales des Curiosolites. Les deux peuples qui habitaient la Armorique à l'époque de l'invasion romaine. Ce bourg est, en effet, couvert de ruines qui attestent son unique splendeur. Quelques pans que l'on trouve le terre dans les environs, on peut au jour des murs qui se croisent dans tous les sens, des restes d'édifices, des tronçons de colonnes, des chapiteaux et des sculptures. Parmi les restes d'antiquités encore existants, on remarque les ruines d'un temple dit Mars, dont l'élévation est de plus de 16 m.; plusieurs voies de la grande voie romaine, dite voie anonine, placée dans l'église paroissiale. Bassin de la tour de Haut-Becherel et du château de Monnallac.

CORSHAM, petite ville d'Angleterre, comté de Wilts, sur le chemin de fer de Londres à Bristol, district et à 8 kilom. S.-O. de Chippenham; 2,841 hab. Les Bâchelerd y avait fait construire un palais.

CORSICA, nom ancien de l'île de Corse.

CORSIGNANI (Pierre-Antoine), historien et poète italien, né à Colmen (Abruzzes) en 1686, mort en 1751. Il publia, fort jeune, des ouvrages historiques qui le firent admettre à l'Académie des Arcadies, à l'âge de vingt-quatre ans, et devinrent successivement évêque de Venosa (1727) et de Salerne (1728). Il y publia plusieurs ouvrages qui prouvent à la fois son érudition et son manque d'esprit critique. Les principaux sont: *De vita Gualterii de Mortimer* (Rome, 1717); *Regnum Mortimerum, urbs* (Naples, 1724, 1 vol. 4-0); *Acta S. M. Dominici Constantini Virtorum* (1730, in-4°, etc.

CORSINGNANO, village dans Sienne.

CORSIN s. m. (kor-sin — de *Corse*, fr. Corsica, en bas lat. Corcinus, habitant de Cahors, qui était de jeur dans Paris, et qui fut venir une foule d'usuriers). Banquier, marchand qui prête à un taux usuraire: *Le corsin nuisiere*:

— *Enlever quelqu'un comme on corsin ou un corps saint*, l'enlever de vive force. Le Jean XXII avait attiré auprès de lui, de Cahors, la ville natale, une foule d'usuriers auxquels il tentait le privilége d'exiger certains droits qu'il avait créés. Les usuriers qu'ils commettaient les rendaient si odieux qu'on les chassait du pertant, et, lorsqu'ils reparaissaient, on les enlevait subitement et sans forme de procès, on qui a donné lieu un *Corsin*: *Enlever quelqu'un comme un corsin*. On dernier mot, carrouqu, est devenu *saint*.

CORSINI (saint André), de l'illustre famille des Corsini, né à Florence en 1302, mort en 1373. Il fut fait évêque de Fiesole en 1360. Urbain VIII le canonisa en 1629, et l'Eglise célèbre sa fête le 4 février.

CORSINI (Bartélémy), poète italien, né pres de Florence, mort en 1673. Entre autres ouvrages, on lui doit la première traduction d'Anacréon en vers italiens. Elle a été réimprimée à Venise en 1754, avec les traductions de Régnier-Desmarais, de Marcellus et de Salvini. Il est aussi l'auteur du poème burlesque, intitulé: *Tarantiniade*, *Metaste*, et publié en 1673 (in-12).

CORSINI (Laurent), pape sous le nom de Clément XII.

CORSINI (Fiorenzi), hellénisté et archéologue italien, né à Pavone, près de Modène, en 1702, mortes 1763. Il fit ses études à Florence, de devint, en 1729, professeur de philosophie à l'université de Pise. Il avait un goût prononcé pour la langue et les antiquités des Grecs, et consacra sa vie entière à leur étude. Son ouvrage le plus remarquable attira une grande célébrité. Fit relation avec les premiers savants de l'Europe, notamment avec Muffei, il recevait communication des découvertes faites en Italie et en Grèce, et, quoique son style fût difficile, il fit faire des progrès considérables à la science, en éclaircissant les questions les plus ardues. A la mort d'Alessandro Poleti, il prêta à la chaire de belles-lettres, qui enseignait des leçons inégrempe comme successeur, mais à son décès il fut nommé à l'unanimité, et, quelque temps après, il fut nommé

à ces cours; seulement, ce sont tout simplement les moyennes, qui cependant ne sont d'ordinaire pour chaque coursier la protection d'une noble famille. La dernière course de chevaux se lançait de la fin du carnaval : le peuple romain se dispense en réunit : *a merto carnemel à morte carnemale!*

Halant de toutes ses dents, de toutes ses joies, de toutes ses folies, il ne reste presque plus aujourd'hui que le souvenir! Le carnaval romain, si célèbre entre tous, tend à disparaître. La réaction politique de l'Italie a rendu le peuple silencieux, et, pour le peuple, population remuée, pressurée par le gouvernement des cardinaux, tout ce qui tend par ce gouvernement embrassé et cruel, elle a plus beaucoup le cœur à danser, et songe à des choses plus graves. La Rome papale n'est plus brayante, brillante et mouvementée comme elle l'était jadis, et le Corso, qui reste une magnifique promenade, a perdu bien-autre chose que son ancienne fête. *Sic transit gloria mundi!*

Corso (TRIESTE DU), à Bologne. Le théâtre du Corso est l'un des théâtres secondaires de Bologne, mais l'un des plus importants parmi ceux-ci. Le principal est le Théâtre-Général, qui, qui est donc en cours en six grandes scènes musicales de l'Italie, qui marche presque de pair avec la Fenice de Venise, le San-Carlo de Naples, et la Scala de Milan, et qui en diffère en ne prenant des théâtres que les Italiens appelient di carteile. Le Corso, qui peut être classé après celui-ci, et avant le théâtre Comunavali, est aussi un théâtre lyrique. On ait que Bologne est une des villes les plus ro-bonnes de l'Italie, et que son lycée musical fut célèbre dans l'Europe entière, jusqu'à l'époque où il était dirigé par le fameux P. Mattei, qui fut le maître de Rossini. Un souvenir de Rossini jaillit instantanément à l'esprit, et ils que le glorieux maestro fit jouer l'un de ses premiers opéras, *l'Italiana in Algeri*, pour sorte de *Rossi*, qui y fut représenté avec succès en 1811.

CORSO (Rensioli), littérateur Italien, d'une famille originaire de l'île de Corse, d'où il fut chassé par ordre, à Venise en 1768, et en 1782. Il épousa la belle Lucrèce Lombardi, appelée aussi Barbarigo, qui fut aussi un fabondonner. Celle-ci qui avait été ensuite assassinée, Corso fut soupçonné d'être l'auteur de ce meurtre. Il fut accusé, et, par ordre des ordres et fut nommé, en 1779, évêque de Bergame, et à de Milan, et qui en obtenu *la prima e seconda parte delle rime de Vittorio Colonna* (Venise, 1756), *Poesie e prose pariar tonane* (Venise, 1749, in-8°); *Indeprimo jusqu'à tirer* (Venise, 1768), etc.

CORSOIRE, f. (kor-soi-ll-e-de-ge, *kor*, *tête*; *ndge*, *aspect*). Miner. anc. Sorte d'agate de la pierre figurée, portant l'image d'une tête humaine.

CORSOMYZE s. f. (kor-so-mi-ze — de gr. *korsos*, *le pays*; *mazé*, *je suis*). Entom. Genre de diptères, de la famille des tanystomes, renfermant un seul espèce, le Corse de Bonne-Espérance, qui est le corps ras et trapu.

CORSSE (Jean-Baptiste Lamoutre, dit), acteur français, né à Bordeaux le 15 mai 1750, à Paris en 1815. Il se rendit à Paris, où il obtint quelque temps le premier dans l'atelier de Vien, puis, entraîné par son goût pour le théâtre, il se consacra et débuta à l'Ambigu sous le nom de Corsse, dans les rôles d'amoureux. Vers 1790, il retourne à Bordeaux, y joua sous le pseudonyme de Lamoutre, l'empire des comédiens, et fut chargé de la direction du théâtre de cette ville. N'ayant pas réussi dans cette entreprise, il revint à Paris avec sa femme, qui excellait dans les rôles de jeune-fille, parut sur plusieurs scènes de la Gaîté, aux Variétés-Montansier, puis devint directeur de l'Ambigu-Comique. Dans la vogue extraordinaire qu'obtint, en 1807, la pièce d'Arde intitulée *Madame Angot au marché de Constantinople*, et le théâtre avec le Corsse remplit le rôle bouffon de Mme Angot, rôle, la fortune de son théâtre, qui y prit à une brillante prospérité. Il y crea plusieurs rôles, entre autres celui de Mme Angot, et rendit de la façon la plus piquante et la plus originale, puis crea de jouer en bas pour se connoncer entièrement aux soins de l'administration de l'Ambigu, qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Grâce à la modicité de ses appointements donnée à cette époque aux acteurs, Corsse fit une assez grande fortune. Il laissa, entre autres collaborations, quelques nécrologues pour le théâtre : *Le Prétendu de Mme Angot*, *Madame Harlandan Barbarossa*; *l'Héroïne amoureuse*, etc.

CORSTAS s. m. (kor-si-re). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculiques.

CORT s. m. (kor). Fortif. anc. Courtine d'une fortereresse.

CORT (Cornelis), graveur hollandais, né à Horn en 1536, mort à Rome en 1578. Il se fixa de bonne heure en Italie, et fonda à Rome une école de graveur, d'où sont sortis Augustin Carrache, Philippe Jeyn et l'Philippe Thomassin. Il dessinait avec beaucoup de correction et de goût, et fit une suite de révolutions dans la gravure par ses tailles larges et nourries, et par un travail différent pour chaque objet, draperies, chairs, terrains, etc., ce qui donnait, pour ainsi dire, l'illusion de la couleur. Il a gravé : la *Trinchipentoria*, d'après Raphaël; le *Massacre des Innocents*, d'après le Tintoret; *Saint Jérôme*, d'après le Titien, ainsi que diverses autres estampes d'après le même artiste, les Cènes, les Pèlerins, les Sibylles, etc. Ses productions sont recherchées.

CORTA (Charles-Eustache), homme politique français, né à Bayonne en 1805. Il entra d'abord le profession d'avocat à Dax, puis entra dans l'administration. Il était depuis 1848 sous-préfet de cette ville, lorsqu'il révéla-le en 1849 à la Chambre des députés. En 1852, il se présenta à la députation comme candidat du gouvernement dans le département des Landes, où il fut élu, et il le fut de nouveau en 1857 et en 1863. Au commencement de juin 1867, il fut envoyé au Mexique avec une mission du gouvernement. Il prit part à l'organisation du nouvel empire à la tête duquel venait d'être placé Maximilien, et fut chargé de diriger la commission chargée de rédiger un rapport rendu compte des ressources du pays, et y dresser un budget régulier. Au retour en 1868, M. Corta fit connaître, dans ses discours prononcés à Dax, les résultats de son voyage : il revint de l'empire fondé par nos armes, et montra cet avenir sous les plus brillantes couleurs. On sait que ces prédictions ne sont de réaliser.

En 1869, M. Corta dut se démettre de son siège au Corps législatif, pour que M. Wallon, qui était candidat de l'opposition au Corps législatif, se fît élire député dans les Landes; M. Corta fut alors nommé au Sénat.

CORTAL, s. m. (kor-ta-le). Moll. Genre de céphalopodes.

CORTALE, bourg du royaume d'Italie, dans la Calabre Ultérieure, à 10 kilom. N.-E. de Nicastro; 3,250 hab. Ce bourg, situé sur le pentchant d'une montagne, est exposé au souffleur d'un tremblement de terre en 1783.

CORTAMBERT (Pierre-François-Ragine), géographe français, né à Toulouse en 1805. Personne n'a plus contribué que ce consciencieux et fécond écrivain au progrès des études géographiques en France. Il a vulgarisé de leur relation scherenne pour les rendre plus accessibles à la jeunesse et aux savants. Il a compris que la géographie ne pouvait plus être aujourd'hui une nomenclature aride, ennuyeuse de peuples et de villes, de fleuves et de montagnes, mais qu'elle devait largement participer des sciences, des arts et de l'histoire, auxquelles le rattachent deux liens si étroits. Il a compris que pour faire de bons ecrits sur la géographie, et sa vie entière a été consacrée à cette étude, il faut pagnaire de cette science. Il commença par un ouvrage intitulé : *Géographie universelle*, ou *Description générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, d'après les voyages et les meilleurs ouvrages qui aient été publiés sur l'Europe.

CORT (Jean de la), peintre espagnol, né à Madrid en 1597, mort dans cette ville en 1660. Il jouissait de la faveur de Philippe IV, qui le fit peintre du roi. Il se distingua surtout dans le genre de la peinture de paysage. On cite parmi ses grands tableaux, qui sont peu nombreux, l'*Incendie de Troie*, *Vulcan forgeant les foudres de Jupiter*, et *Jupiter Charles Colonna*, qu'on voit dans le théâtre du palais de Madrid. Ses dessins, très-beaux, dont il existe un grand nombre, ne sont remarquables qu'à cause de leur ancienneté. Ses tableaux sont fort estimés. — Son fils, Gabriel de la Cort, né à Madrid en 1626, était peintre de fleurs et de fruits, et mourut en 1660.

CORTE (Barthélemy), en latin *Cortesius*, médecin italien, né à Milan en 1466, mort dans cette ville en 1530. Il se distingua de bonne heure savant que par le rare désintéressement dont il fit preuve toujours, et pratique de son art et par son excessive sobriété. Il a laissé, en italien, plusieurs ouvrages de médecine, dont les meilleurs à citer ses *Notizie istoriche* (Milan, 1718, in-4°), où tout trouve quelques notices utiles pour l'histoire de la médecine de Milan.

CORTE-MURARI (le comte Jérôme Della), littérateur italien, né à Mantoue en 1747, mort en 1832. Il est le dernier de la famille Della, à l'âge de trente ans, on que le remplaça par le nom de Corte-Murari. Il a publié, sous le nom de Corte-Murari, des tableaux, poésies et prédications, et publié l'Accademia des sciences et belles-lettres à Mantoue. On a de lui (en italien) : *Deux sonetti* (Mantoue, 1770), in-prosa et vers (Mantoue, 1771), in-prose, sur la mort de Pierre-Paul Rubens, la seconde sur l'histoire de la philosophie, et *Sonetti* (Mantoue, 1771), in-prose, sur la mort de Pierre-Paul Rubens, les éloges de Bettinelli, de Mme d'Arc, et un chapitre sur la mort d'Alfieri.

CORTEAU s. m. (kor-to), Ancienne machine de guerre dont on ignore la forme aussi bien que l'usage.

CORTEGADA, bourg d'Espagne, province et à 48 kilom. N.-O. d'Orense; 1,600 hab. Fabriques et établissements de bains très-fréquentés.

CORTEGANA, bourg d'Espagne, province et à 62 kilom. N.-E. de Huelva, près de la source de la Chanca; 2,895 hab. Récolte de cosmetics d'huiles et vins.

CORTÈGE s. m. (kor-tè-je — lat. *cortegium*, de *corte*, *cour*). Réunion plus ou moins nombreuse de personnes accompagnant un personnage haut placé pour lui faire honneur : CORTÈGE d'un roi. Un CORTÈGE nombreux. *Les prélateurs sont nécessaires au service, comme le* CORTÈGE *à la puissance*. (Guard.)

Il est de la grandeur d'avoir un grand cortège.

Bossuet.

Ils dissient, vouant ce cortège,
Pour de l'ambassadeur de neige!

Bossuet.

à Troupe de gens qui vont ensemble vers un même endroit, ou qui accompagnent quelque un quelque chose : Un CORTÈGE de pomme. Le CORTÈGE du *bœuf gras*. *Aller sur pause à* CORTÈGE.

Celui-ci vint, suivi d'un cortège d'enfants.

Bernardin de Saint-Pierre.

— Par dérisoir. Troupe d'adulateurs ou-ramas : *Il a terminée qui condescendra à former le* CORTÈGE *d'un prince sur quelques ministres et subalternes*. (B. Const.)

— Fig. Rom. Série, accompagnement : *Les maladies sont le* CORTÈGE *de l'inconduite. Les grandes passions n'ont pas besoin d'un cortège d'épithètes*. (Mme Necker.)

. . . . Le soit, guidant un cortège d'étoiles,
Du monde adorateur jetta son nombre vers.

Lamartine.

J'ai revu, délicieux dérnat mes yeux vers voir,
Le cortège joyeux de mes jours avec vous.

Boulanger et de Rose.

Un dieu, qui peut plaît de ce cortège,
Mit espère du plaisir le travail et la peine;
La douce rêverie, l'amour gaîté sans peine.
Ce cortège aujourd'hui l'assemble à Vertumne.

Voltaire.

CORTÉGÉ, ÉE (kor-te-je) part. passé de s. Cortegeur. Accompagné :

Le bon seigneur fut cortégé
Jusqu'à sa demeure à bon dîner.

Scarron.

Ne peut s'employer que dans le style burlesque.

CORTÉGER v. a. ou tr. (kor-tè-je — rad. *cortège*). Vieux mot qui a été mis en usage par la terminaison commune par ou et ou : *Nous nous cortégeons, nous cortégeons*. Faire cortège : CORTÉGER *un roi*. Il n'est plus usité en style burlesque.

CORTÈGEUR, s. m. (kor-tè-ge-ur). Cortège, motif de Cantagnols, fut un ayant ville ou des plus intrepides pasteurs du Bonnet, et l'attribua à Cortège, qui le nommait pour le rétablissement des Eglises réformées. Le chef Vidal de Cortège, qui se mêlait de la guerre, les gens pasteurs légalement connaissés et stimulé par eux, Charles Mauvel, qui fut pas l'imposition des ensins, en sorte qu'il s'administrait le cire et ne bénéficiait les marches que par un ordre de Cortège, qui fut par les assemblées. Il voulut mettre un terme à cet état de chose et fit appel à Cortège, qui alors se rendre à Zurich, afin d'y recevoir l'injonc-tion des mains de Calvin et d'être en Cortège par les mains à son tour. Cortège entreprit de prolonger voyage et l'accomplit heureusement. A son retour, il rétablissait les Eglises de la Religion du Désert ne risquèrent plus de manquer de pasteurs.

Mandé dans le comté de Foix, Cortège organisa les Eglises du Carla, de Bordes, de Gabre et de Lacaze. Il y resta à la vie obligé de s'enfuir, parce qu'un arrêté du 9 juin 1685 le condamnait à mort. Il se rendit à la Languedoc et y demeura jusqu'en 1688. Cette époque, il se rendit en Angleterre, de fait, et plus, rendu impropre par la mobilité continuel l'exercice de son dangereux ministère, il demandait à la grande province du Languedoc la permission d'aller représenter Genève, qui le demandait à Cortège. Malheureusement, trouve-ses aux auparavant. Vocal l'activité qui lui fut offerte : « l'assemblée, défère de plus en plus de la pureté de sa doctrine, et la vie infatigable et de la sainteté de ses mœurs, après lui avoir témoigné le regret qu'elle a de ne voir à la veille d'être privée de son ministère, lui accorde le pré-demande avec d'autant plus de raison, qu'il y a plusieurs ministres de la Parole, et qu'il a plus violente persécution et aux prêts à plus dangereux de la part des ennemis de la vérité; car, outre les ordonnances et arrêtés ministériels sous la croix, il a été pour deux fois en Cortège, condamné, suppléant par jugements rendus par les intendants de Montpellier et d'Auch, prononcés par les plus fortes détachements de dragons, et recherché par des particuliers malintentionnés, en cas le met dans la nécessité de se réfugier dans un pays de liberté; sur ces fondements, nous prions les dites assemblées de ses grâces les plus précieuses, et de le couvrir de sa divine protection partout où sa providence le conduira. — 18 août 1752. »

CORTEMARK, bourg de Belgique, province de la Flandre Occidentale, arrondi. et à 10 kilom. S.-O. de Bruges; 4,200 hab. Fabriques de linages, teinturiers.

CORTEMIGLIA, bourg du royaume d'Italie, province et à 20 kilom. S.-E. d'Aiba, sur Bormide, ch.-l. de mandement; 2,900 hab. Ruines d'un ancien château.

CORTENARET (Robert Mauvezouze), ancien bénédictin, mort en 1665. Il s'éleva par sa bravoure des derniers rangs de la marine au grade de lieutenant général. Il se distingua entièrement, comme capitaine de Wassenaer, dans les combats livrés à la flotte zélandoise en 1664, perdit un œil et un bras, et fut mis en commandement de la bataille navale qui eut lieu devant Lowtof en 1665. Les Hollandais lui ont élevé un magnifique tombeau dans la grande église de Middelbourg.

CORTERAIS, non latin de Cortrai.

CORTERIAL (Gaspard), navigateur portugais, ne dans la province moitié du Minho, mort vers 1503. Il appartenait à une famille distinguée, engagée dans la colonisation des îles Açores. En 1501, le roi de Portugal, Emanuel le Fortuné, lui donna le commandement d'une expédition chargée d'explorer les côtes septentrionales de l'Amérique du Nord. Parti du Tagus avec deux vaisseaux en 1500, il longea les côtes de la province qui plus tard le nom de Canada, embarqua 57 Indiens qu'il avait pris à bord comme esclaves, et, quoique ce pays fût nommé de *Labrador* (travailleur), donna depuis le même region plus septentrionale. Quelques temps après (1501), il quitta Lisbonne pour entreprendre un second voyage dans les mêmes latitudes; mais il est probable qu'il ne perdit pas de bonne heure son navire, car on n'entendit plus parler de lui. — Un de ses frères, Michel de Corterial, parti en 1502, pour se mettre à la recherche, revenu jusqu'à la baie d'Hudson, et mit le même sort. — Un second frère de Gaspard, Vasco Eanes de Corterial, ne put malgré toutes ses sollicitations obtenir l'autorisation d'aller à la recherche de ses deux frères. Il fit mieux : il consulta le gouverneur des îles Saint-George et Terceire, et reçut la mère de capitaine de la Terre-Neuve du Corterial.

CORTERIAL (Jérémiel), poète portugais, mort vers 1528. La poésie, le plaisir et la musique occupaient ses jeunes années. Il servit ensuite avec le grade de capitaine (chef d'escadre) sur les flottes portugaises, exploro les mers des Indes vers 1500, et fut envoyé dans ses terres d'Europe après l'invasion espagnole et y passa le reste de ses jours, dans une retraite absolue, uniquement occupé de poésie et de politique. Jusque-là, quoique fort renommée poulmme a pour sujet l'histoire pugnante de naviger et de la mort de Manuel Souza de Sepúlveda et de son jeune fils, le cide d'Affrique. Imprimé après sa mort, en 1534, en volume à sa détail en Portugal, M. Ortaire Fournier (Paris, 1845), Corterial avait lui-même publié un poème sur la mort de Dob (1574), et une sorte d'épopée, l'Australiade (1578), écrite en vers espagnols, et relative à la victoire de Lepante.

CORTES s. f. pl. (Sorties — de l'espagne, *corte*, cours d'entrée). Nom donné aux assemblées repre-sentants en Espagne et en Portugal; *le premier des* CORTES. *Ouvrir les cortes, le service au courrier d'Espagne dans la capitale de l'ordre de commandeur du roi d'Espagne passé en plenier* CORTES. (Sé-Simon.)

— **Encycl.** Nous allons d'abord nous occuper des cortes de la monarchie espagnole, et ultérieurement appliquer *cortes par extension*.

— *Cortes espagnoles.* Le mot espagnol qui quelquefois les convoqui (comme) de Rome aux *cortes* espagnoles, lors que ces deux langues nous n'avons pas la moindre analogie (v. *curia*). Il faut remonter à la domination des Goths en Espagne pour trouver l'origine de l'usage de ces assemblées qui nous rappelle tout que tous les peuples de la Germanie, Frisiens, Gothis, Burgondes, etc., se renonçaient à propos dans *pour* délibérer en commun sur les affaires générales de la nation. Ils conservèrent, après avoir conquis le pays, les habitudes qu'ils avaient contractées dans leur pays, et elle se maintenaient dans les siècles qui suivirent ainsi que tous les hommes libres de la tribu.

Outre ces assemblées, appelées *concilia*, il existait encore des réunions moins solennelles, dans lesquelles on se occupait de quelques affaires moins importantes. Les ces conciles, ou assemblées générales, qui représentaient le peuple, ont *un parlamento de notre histoire*, étaient *des sortes de chambres*, qui se composaient des chargés de donner des conseils aux rois, d'imposer nouveau des bornes au despotisme, et de promulguer des lois. Ces assemblées étaient périodiques, et se tenaient ordinairement pour la nouvelle et de la pleine lune. Il paraît que, vers la fin de la monarchie, un tribuge, les rois ne les convoquaient plus que rarement, et n'y consultaient que les grands et les plus hauts dignitaires de l'Etat. Tant que subsiste le gouvernement des Goths, ces conciles, nommés *concilia*, *synodus* et *Toletia*, Comme la monarchie était élective, ainsi que après la mort du roi, les grands, les évêques, les duplicates formaient une assemblée d'élite générale pour faire son successeur. D'autres assemblées s'occupaient des affaires ecclésiastiques, statuaient sur le dogme, sur la morale et sur la discipline de l'Eglise. L'autorité royale pâlissait devant celle de la nation, représentée par les assemblées, dont les pouvoirs étaient des plus étendus, surtout au commencement de l'histoire des Visigoths. Les lois qu'elles promulguaient furent connues, au dire, sous le nom de *Fuerzagoja*, et furent, en 1348, le noyau du premier code espagnol. Nul traité de paix, nulle déclaration de guerre ne pouvait d'effet avant d'être ratifiée par les conciles.

On a attribué la décadence de la monarchie des Visigoths à ce cultis avaient laissé toutes de désuétude l'usage de ces assemblées, qui n'étaient plus périodiques, et qui se trouvaient dans les dernières temps dominées par le clergé. Après la destruction de l'empire des Goths par les Arabes, les principes de gouvernement représentatif furent adoptés par les conquérants, et, pendant les premiers siècles, c'est-à-dire jusqu'au règne d'Alphonse le Sage, la commune des assemblées fut régulièrement convoquée.

D'ailleurs les concilos visigothis existèrent longtemps dans la Castille. Ils se composèrent d'abord de chefs déchéant sur les expéditions contre les Maures. Plus tard, ils se regardèrent, et devinrent des assemblées composées de prélats, de seigneurs et de députés (magistrats). On reglait dans ces conciles, la discussion, quelquefois, les faisait des lois; on réunit le roi, car le concurrent était réservées dictées. Ces réunions prirent, lorsque la royauté indépendance devint plus puissante, le nom de *cortes*, mot latin signifiant *parc*, et qui ne s'employait pas *pour* *cortes*. A ces cortes ou *curiæ* primitives, les soldats et le peuple ne prirent pas de part, et, quoique prévoient assister en simples spectateurs, et, comme quelquefois on leur demandait leur opinion, ainsi que cela se pratique aux Etats-Généraux de France, leur vote. Voici la liste des principales de ces réunions :

Concile de Léon	914
Concile de Zamora	1050
Concile de Valencia	1055
Concile de Léon	1090
Concile de Léon	1135
Concile de Salamanque	1140
Concile de Salamanque	1175
Concile de Carrion	1188

Les premières *cortes* auxquelles on puisse accorder un nom furent combinées d'abord de Castille et de Aragon. Elles étaient, alors portaient le nom d'*estamentos*, et, en Aragon, de *cortes*. Elles étaient composées du sacre-ment Etat, Ordre de la bourgeoisie qui le droit de siéger et *pour* voir les lois. Il paraît, comme par les états ont-mêmes (et justice), Aragon, et Castille, ne pas faisaient de lois entre eux le roi et les états. En Castille, la bourgeoisie est depuis longtemps représentée que beaucoup plus tard, et ses privilèges ne furent jamais aussi étendus. Les cortes ne manquèrent cependant ne décidèrent jamais une affaire de quelque gravité sans consulter la nation, et les cortes ne les faisaient pas seules. Depuis cette époque jusqu'à la fin du XV siècle, les cortes, à l'assemblées de la nation, plus fréquentes et plus solennelles, ont été convoquées pour faire des lois et marquables et en délibérations importantes. Les actes de ces assemblées ont été pourtant irrecusables que la nation espagnole jouissait de droits et de libertés, et que les autres peuples étaient plongés dans la barbarie. Les rois de Leon et de Castille avaient toujours recours aux *cortes* dans les besoins pressants de l'Etat. Les premières *cortes* en l'on vit se réunir en Castille furent convoquées par Léon, en 1188, dont les actes commencent ainsi : *In nomine sancte et individue Trinitatis, Amen. Ego de 1188 : mense februarii.* Nous avons nommé plus haut Léon, avec l'assemblée composée des évêques, ou communs, et la plus ancienne des cortes. Ferdinand IV, fut le barons de tout le royaume, et avec le consentement des villes ou des députés de chaque ville, par écrit; Mel, don Alphonse, roi de Castille, de Tolède, des Asturies et de l'Estremadure...»

L'époque de la convocation de Cortes était : la représentation politique des villes et plusieurs années en Espagne l'introduction de cette coutume en Angleterre, en Allemagne et en France. Les *cortes* de 1188, que nous venons de citer, sont les plus remarquables de l'histoire espagnole, parce que ce sont les premières assemblées qui aient pris le nom de *cortes*, et que les députés du troisième ordre y figurèrent pour la première fois. A dater de cette époque, le tiers-état fit partie du pouvoir sous les Maures, notamment de cette ceux à Benavente en 1202. Ces députés prononcèrent non de prononcéadres. Ils étaient nommés par les municipalités, notamment par les chefs de famille jouissant des droits de cité. Ils étaient représentants dont de quatre ordres, savoir : le clergé, la haute noblesse, la petite noblesse et les magistrats des villes royales. Les villes municipales ne pouvaient y être représentées, et les ecclésiastiques. Les principales attributions des cortes consistaient à voter les impôts et en régler la répartition. Cette prérogative attendait pas à *exercer* de sans les cortes partie-lière de la manière du roi. En 1251, les *cortes*, adressant à Alphonse X des remontrances dont les termes étaient de la majesté nulle des temps, lui disaient qu'il leur semblait convenable que le roi et son *ayo* ne dépensent pour leur nourriture 150 maravédis par jour, et que davantage, et que le roi devait recommander aux gens de sa suite de manger plus modérément.

Voici la liste des cortes principales qui furent réunies en Espagne :

Leon	1188
Leon	1188
Burgos	1315
Séville	1315
Valladolid	1317
Burgos	1338
Valladolid	1258
Séville	1341
Valladolid	1348

En 1274, il se forma diverses corporations dans la royauté, et ces corporations après la mort de don Sanche le Brave, convinrent du modèle à la *cortes* de Burgos, de trente-deux villes et villages de Leon et de Galice (1295), n'y eut point de se prêter, de vivre à la ville, une assistance réciproque, elle du sonneur après Burgos, tenu contre la dépossédée des rois que contre celui des grands.

Aussitôt que les Castillans se furent aussi fréquentes que dans ce temps-là, car il se passait presque point d'année qu'elles ne se réunissent. Les cortes se faisaient pas très-jours générales, puisqu'il y en eut plusieurs convoquées à la fois, et quelquefois pendant quelques provinces, et l'on tint même des assemblées cortes séparées, tant du clergé que de la noblesse. Les *cortes* étaient souvent réunies en vertu *Ferdinand* IV convoqua tous les citoyens de son pays aux *cortes* tenues à Valladolid en 1299. La liste suivante des principales *cortes* donnera une idée de leur fréquence :

Séville	1284
Valladolid	1293
Valladolid	1295
Valladolid	1299
Valladolid	1299
Burgos	1301
Valladolid	1302
Burgos	1305
Medina del Campo	1306
Medina del Campo	1308
Medina del Campo	1309
Valladolid	1312
Aragon	1307
Palencia	1313
Valladolid	1312
Valladolid	1313
Medina del Campo	1320
Valladolid	1325

A la mort de Ferdinand, il s'élève de grands débats sur la régence du royaume pendant la minorité de Alphonse XI, et les *cortes* de Valladolid, réunies en 1313, décidèrent la régénération de l'autorité des tuteurs du jeune prince. Elles ouvrent à cet effet un conseil extraordinaire composé de quatre prélats, de huit chevaliers et de huit citoyens du tiers état.

A cette époque, quatre-vingt-six villes participèrent aux *cortes* et en eut plus tard le droit avait été primitivement accordé aux seules villes existantes, il en résulta avec le temps qu'une commune sans importance nommait un ou deux députés, tandis qu'une ville considérable, mais de fondation récente, n'en avait pas du tout, et quelquefois pas du tout. Les mêmes usages amenèrent les mêmes abus dans les cortes.

En 1315, il se forme une nouvelle confédération, composée cette fois de gentilshommes et de plus de villes, avec des réformes à peu près semblables à ceux que les tentées dans ses cortes étaient *établies*. A cette époque, les *cortes* étaient assemblées plus rarement, et leur nombre de la nation étant dans l'usage d'y demander la conservation des privilèges; le roi promettait tout ce qu'on voulait, et s'empressait de violer la constitution aussitôt que les *cortes* étaient dissoutes.

Il y eut aux *cortes* de Séville, en 1390, beaucoup de prélats, tous les grands, les chancelliers, les commandeurs, les gentilshommes, et beaucoup de personnes de chaque ville, ainsi que le voit par la *Chronique d'Alphonse XI*. Voici la liste des principales *cortes* à cette époque :

Madrid	1335
Madrid	1339
Séville	1340
Valladolid	1351
Burgos	1366
Toro, *id.*	1369
Medina del Campo	1371
Burgos	1379
Soria	1380
Valladolid	1385
Palencia	1386
Briéseca	1387
Guadalajara	1390
Madrid	1391
Burgos	1392
Madrid	1393
Madrid	1395
Toro	1401
Burgos	1406
Valladolid	1411
Burgos	1415
Tolède	1418

Il paraît que les honneurs de la représentation nationale étaient fort recherchés, puisque fut indigne, en 1436, de décréter aux candidats de corrompre les électeurs par des dons et des promesses. Les lois de 1412 et de 1465 furent sans doute et ne suffirent pas pour arrêter les injustices d'avoir à respecter la liberté des élections. Le roi Henri IV, ayant à promulguer une loi à ce sujet, en vit des plaintes ceux dont il voulait que les électeurs fussent *choisis* et que les députés qui étaient le besoin à la faire de représentation nationale une véritable division, revoula les esprits. Les citoyens résistèrent, et des mouvements insurrectionnels contrariaient le monarque à promulguer le libertés des élections.

La découverte de l'Amérique vint faire du peuple espagnol un peuple conquérant, c'est-à-dire qu'où le plongea dans l'épuisement, car les mêmes hommes qui allaient au loin chercher et forger des lires pour les Amériques le poursuivaient comme des ennemis à défendre leur propre indépendance. Les cortes ne consent d'en demander la suppression, et, en 1482, voyant que leurs réclamations étaient non écoutées, elles demandèrent que les alcades et les échevins qui exerçaient ce différent manière pas convenable fussent punis. Mais ces demandes ne pouvaient être reçues que très-rarement par une cour n'ayant en vue que l'accroissement de l'influence royale, au détriment de la liberté.

Cependant, vers la fin du XIV siècle les villes royales florissaient plus que jamais; sous leurs privilèges municipaux; mais les villes seigneuriales, qui commencèrent à se sauver partie du royaume, gémissant sous l'oppression des plus cruelles des seigneurs. Les cortes de Valladolid, en 1385, font ce tableau navrant des despotisme sous lequel étaient courbées les populations. Les nobles étaient obligés de les que quelques-uns entièrement dans son conseil. Les tiers-état, tout fier de ses succès, traita d'écrivies les grands du conseil; bien que Jean Ier n'ait point accédé à cette demande, il prend dès que jamais peut-être le tiers-état, le parti bourgeoisie, ne fut plus considérable qu'en ce temps-là.

Les cortes de Segovie, en 1390, demandèrent le rétablissement des conférences entre les villes royales et seigneuriales, sous prétexte d'assurer le tranquillité publique; mais elles ne purent plus obtenir.

Cent vingt-huit députés de quarante-huit villes se rendirent aux cortes de Madrid, en 1390. Le règne de Henri III, qui avait vu le tiers état à son plus haut degré de considération, commença à tout mais en décadence. Les cortes de Madrid, en 1391, crurent un conseil extraordinaire de régency, composé d'évêques, de grands et de citoyens.

Henri III fut en en ma des cortes de Madrid; le tiers était avait perdu de son influence, et le roi traitait en plusieurs occasions l'intention de ne plus jamais convoquer ces assemblées. En attendant, il s'adressa plus de citoyens sans en consulter les cortes en 1418, tous le règne de Jean II, les députés se plaignirent souvent des abus commis par les anciens usages, et de ce qu'on n'avait plus de même respect pour les maximes des communes. Bientôt les villes, par un motif de parcimonie commencèrent à ne nommer plus de plus payer leurs députés, allégnant que l'Etat devait se chargeur de ce soin, et tandis pas à remédier les effets de cette intention, l'Etat, pour le même motif, s'efforçait d'amoindrir le nombre des députés du tiers état, de telle sorte que ces députés furent toujours moins le nombre, en grande minorité, et les villes, reconnaissant leur faute, eurent beau demander à rentrer dans les chaises sur lesquelles ont qu'autrefois, elles ne purent rien obtenir; plus de parcimonie que de avarice, les rois Ferdinand et Isabelle ne réunissaient les *cortes* qu'autant que, et ils encouragèrent les différences qui ne les quittaient pas, et qui cherchaient par mille moyens à découvrir leur opinion pour la divulguer aux rois. Voici la liste des principales *cortes* de cette époque :

Tolède	1406
Tolède	1406
Tolède	1406
Tolède	1406
Tolède	1417
Tolède	1417
Tolède	1422
Tolède	1422
Tolède	1422
Valladolid	1447
Valladolid	1447
Valladolid	1447
Valladolid	1447
Valladolid	1447
Tolède	1447
Tolède	1447
Cortes	1454
Madrid	1454
Tolède	1462
Cuenca	1464
Salamanque	1465
Madrid	1467
Ocagna	1469
Valladolid	1470
Tolède	1470
Valladolid	1470
Tolède	1470
Toro	1470
Burgos	1500
Valladolid	1506
Madrid	1506
Burgos	1506
Tolède	1518

Il paraît que les honneurs de la représentation nationale étaient fort recherchés, puisque fut indigne, en 1436, de décréter aux candidats de corrompre les électeurs par des dons et des promesses. Les lois de 1412 et de 1465 furent sans doute et ne suffirent pas pour arrêter les injustices d'avoir à respecter la liberté des élections. Le roi Henri IV, ayant à promulguer une loi à ce sujet, en vit des plaintes ceux dont il voulait que les électeurs fussent choisis et que les députés qui étaient le besoin à la faire de représentation nationale une véritable division, revoula les esprits. Les citoyens résistèrent, et des mouvements insurrectionnels contrariaient le monarque à promulguer le libertés des élections.

La découverte de l'Amérique vint faire du peuple espagnol un peuple conquérant, c'est-à-dire qu'où le plongea dans l'épuisement, car les mêmes hommes qui allaient au loin chercher et forger des lires pour les Amériques le poursuivaient comme des ennemis à défendre leur propre indépendance. Les cortes ne consent

1820 démandent à Charles V l'abolition des *conducteurs ufficiels*, la pénidicité des aumônes, le payement des dépuies par les villes, la publicité des séances. Ce programme était radical et digne des Français du siècle. Le prime roi, soutenu par son adoitte Bamonde, ne fit que rire de la demande des *cortès*, qui se révoltèrent. La fameuse bataille de Vitlalar vint trancher leurs espérances, et l'entrée du monarque prit de nouvelles forces, en habituant le peuple aux guerres intestines et en habituant mon sans les cliniats.

Les Cortès de 1837 (qui refusèrent aussi de Maria Christine V, cedinet ont diminuer son ressentiment, et demandèrent nouveaux secours à Charles V, en 1838. A le vaincre, ils demandèrent, d'abord, frère. « Nouveau rolus. Examinés, l'empereur ne Bissou les cortès. L'assemblée de 1555 demande que les ordonnances publiques ne pas cortès et les cortès provoquées, sous que d'autres *cortès* en eussent pris connaissance. « Ha coin, on fera ce qui convenable en mieux à notre service, » répond le lacoique Philippe II. En 1570, une révolte grave et les ses Aragon, à ce fut le cas, et ses en corps de troupes strangères contre les rebelles. Le grand justicier, le Nuis, proscrits les libertés violées, et armes les soldats; mais il est défait, et, quelques jours après, brûlé d'une ses complices. Depuis cette époque, les *cortès* ne forment plus ensemblées que pour reconnaître le fils aux ensemble, et pour jurer le mépris. Bientôt même, on ne les convoque plus pour ce dernier point. Tel fut le discrédit dans lequel tombèrent ces assemblées, à l'époque de la grande Espagne conquérante, monarchique et clérical. Les cortès ne dons donne le lieu des *cortès* aux premiers siècles, porter que la chacun ne les ont eu aucun but important. Depuis cette époque, les *cortès* n'ont plus le même abaissement. Nous ne croyons pas devoir continuer cette liste. Voici dans quel ordre les *cortès* présentent serment aux rois :

Lorsqu'un roi d'Espagne avait désigné le jour et le lieu où son fils aîné devait être reconnu comme héritier présomptif de la couronne, les hauts étaient réunis pour prendre le cortège, les députés venaient immédiatement après les grands, portant le dais, l'inquisiteur, deux à deux, suivant leur rang d'ancienneté. Après le messe, les députés se levaient, s'approchaient, prononcaient le serment de Burgos, qui, toujours en connotation avec ceux de Sobrarbe pour l'ordre de jurisdiction, ainsi, ainsi que leurs adversaires, les protestations accompagnaient, dans les représentations cette; le prélat prononcait le serment en faisant trois; lion des assistants des *cortès* jusqu'à la forme et à hauts vous : « assistant Burgos de Tolède s'approchaient, se disputant à qui prétendrait avoir le premier; le roi conduisait le cours de Burgos de jurer les premiers; les uns et les autres demandaient de la cour de Tolède : cours de Tolède, pour constater qu'ils ne faisaient qu'obéir à la cour de Tolède, et cour de Burgos, pour constater leur droit. Les autres villes arrivaient ensuite dans le rang accoutumé, et accomplissaient le serment. Le secrétaire des *cortès* en délivrait acte au roi.

Les Bourbons, depuis la Guerre de Succession, n'y prirent de toutes les manières pour faire oublier la liberté aux Espagnols. Ils ne convoquèrent que cinq fois les *cortès*, et encore pour leur faire voter simplement des vingt fois les *cortès*, et encore pour leur faire voter simplement de donner plus d'éclat à leur couronnement, et, jusqu'à les *cortès* de 1713 furent convoquées pour admettre la loi salique en Espagne, et, en 1789, pour abroger qu'à 1830, en faveur d'Isabelle II.

Napoléon, avec son habileté ordinaire, ne survive les *cortès* en 1808. Cette assemblée, comme à Bayonne, n'était d'abord que une junte, dont le but était de proclamer le prince Joseph et de donner une constitution nouvelle. Elle se composait de quatre-vingt-dix-sept membres, parmi lesquelles on distinguait plusieurs grandes de la royauté, un archevêque et trois généraux. Beaucoup d'historiens lui ont refusé le nom de *cortès*, à cause du mode de nomination et de l'insuffisance des pouvoirs, qui ne séparer un soit étranger, de l'absence de toute indépendance. D'ailleurs, les *juntes provinciales*, qui se déclarèrent contre les Bonaparte, ont, antérieurement toutes aux *cortès* de 1808. Lorsque le *junte centrale* de l'indépendance fut parvenue à se constituer, voqua d'après les vieilles formes des *cortès* qui se réunirent, le 24 septembre 1810, dans l'île de Leon, et qui, depuis, dans une séance la fameuse constitution dite des *cortès*, instituant le mode constitution de 1812 (Cadix, 18 mars 1812). L'assemblée unique (car, en Espagne, il n'y a pas de sénat, ni de pairie, ni analogue), instituée par cette constitution, se formait d'après un système d'élection assez compliqué; tous les citoyens demeurant dans une paroisse devaient élire deux, vingt et un trois, ils délégaient, suivant le nombre d'habitants. Ces délégués devaient élire un, deux ou six électeurs du district, suivant le nombre de chef-lieu du district, désignant un nombre d'électeurs triple du nombre des députés à nommer par la province. Ces électeurs de province, réunis en juntes électorales de province, nommaient les députés aux *cortès* (1 par 70,000 hab.). Tout citoyen âgé de vingt-cinq ans, domicilié depuis neuf ans dans la province, et jouissant d'un revenu convenable, était éligible. Les fonctionnaires ne pouvaient, en aucun cas, être élus. Chaque département était tenu de faire les frais d'entretien de son député pendant la session. Les *cortès* se réunissaient chaque année, et se renouvelaient, en totalité après deux ans. Les *cortès* veillaient toutes les lois, établissaient les impôts, fixaient les lieux et les, recevaient le serment du roi, et nommaient les tuteurs des rois mineurs et les régents. Un projet de loi, voté par les *cortès* et trois fois repris par le roi, devenait loi exigée la volonté royale. Le droit de pétition, le droit de représentation, le droit de désobéissance de troupes étrangères, ne pouvait être refusé avant l'approbation des *cortès*.

Le 4 février 1814, les *cortès*, convoquées en vertu de cette constitution, déclarèrent que ce roi Ferdinand VII devait prêter serment entre leurs mains. Le 22 février, Ferdinand VII arrive à Valence à deux, s'empare de ses dépouilles et de ses ministres, et, le lendemain, les *cortès* réunissent en vain à ce décret; il fait ordre au torrent de la réaction, qui entraînait alors les rois, et ne voulait pas le contraindre. Le 10 août, un nouveau ses trois régents et les principaux ministres, qui, le lendemain, tout fonctionnaire, officier ou prêtre qui avait juré Joseph, le voulait jurer, et, le lendemain, d'autres *cortès*; mais il s'empresa d'oublier cette promesse, et une nouvelle révolution se prépara. Le pouvoir fut, le 10 mars, ôté à Bard de la révolte, la constitution de 1812 a même. Le pouvoir fut remis à un tel conseil, le gravité, que Ferdinand VII se vit obligé de prêter serment à la constitution, et, le 9 mars, les *cortès*, qui assemblèrent le 8 juillet 1820, et qui reprirent leurs travaux, le 9 mars avec le plus grande résolution. La France, ou du moins les Bourbons de France, effrayés, ne s'intéressaient pas à ce qui se passait, et, pendant ce temps, ne rien la royauté. Les *cortès* discutèrent, le 9 mars, les mêmes lois qu'en 1814, après la mort de roi. Cette loi, la plus importante, qui avait été votée, la reine regente consentit, le 16 avril, l'ordre appelé l'*estatuto real* (statut royal), constitution insuffisante et qui ne satisfait pas les *cortès* et remplaçait par la constitution de 1812, ... qui ne laissait pas d'importantes prérogatives, ... la promulgation de cette charte, les *cortès* ... et, en outre, les *cortès* avaient, de plus importante de ceux qu'elle leur attribue. En 1823, la reine regente y avait abandonné la totalité de sa fille, les *cortès* la remirent, ... gouttes (1 juillet 1841), et la régence à Espartero, ... Espagne, ... Espagne, ... les *cortès* ... Espagne, ... Espagne, ... Espagne,

de la décision qu'on avait prise à Cumana était révoquée.

Cortes se dirigea vers le Huvaxac, où il rencontra trouver de nouvelles troupes. Malgré l'y poursuivit. La jeune aventurier revint alors sur lui-même, leur fit part des desseins du gouverneur, leur dévoila les causes de sa haine jalouse, et se mit à leur disposition. Ses compagnons, qui ne révélaient que rétrograde et aventure, le supplièrent de rester à leur tête, lui promirent une fidélité à toute épreuve, et se déclarèrent qu'en présence du mécontent qui osaient contester son autorité. Le futur conquérant du Mexique reçut le nier le 1er février 1519, pour se rendre à la Cuba, Antonio Diaz, sous bonnes d'armes commandant de Cuba, Antonio Diaz, sous bonnes d'armes ecrouées dans quelle rencontrer, tous dignes de cette chef, Leon resuma la valeur en à leur ce. Aventurier sans peur, ils professaient la plus haute estime pour son mépris pour ses ordres, que la vue seule de leurs ajées montrait certainement en faute. L'adulation rétrograde tenait encore ajouter à ce courage chevaleresque, Hernando Cortes, qui commencait à ébler la religion de Christ dominait-elle dans leur cœur l'amour de l'or? L'avenir nous apprendra si ce mal des missionnaires qui vont jusqu'à la parole ardent, ou des conquérants qui jouent la vie et les pouvoirs sur les plus hardis.

L'armée se dirigea vers le cap San-Antonio, sur la conduite du pilote Alaminos, qui avait successivement guidé Colomb dans son premier voyage, Hernandez et Grijalva. Elle suivit rapidement le cap, et, après quelques jours, vint mouiller de la conflance aux Indiens par des manœuvres affables; bientôt quelques-uns vinrent trouver les Espagnols et les indigènes. Ils demandèrent à Cortes quelle était la cause de ces apparitions, Jerdinez d'Agrilar, qui accepta cette fonction, et Jerdinez d'Agrilar, qui fut chargé de l'office de chapelle du cap Cortes. Cortes ordonna aux Indiens de détruire leur idole et leur autel. Ces malheureux exprimèrent que les deux chiens en voyage, que les deux dieux, en leur ouvrant notre en pleurs sans qu'on seul Kuyo-pouvi (le fondateur). Alors, quelques jours après de Cortes était empêtrer à toutes leurs détrimentaire. Il demanda aux Indiens quelle était la route de Tabasco, et, après quelques jours, Cortes trouva dans l'île de Cozumel, qui accepta cette fonction, Jerdinez d'Agrilar, qui accepta cette fonction, Jerdinez d'Agrilar, qui fut chargé de l'office de chapelle du cap Cortes. Cortes ordonna aux Indiens de détruire leur idole et leur autel. Ces malheureux exprimèrent que les deux chiens en voyage, que les deux dieux, en leur ouvrant notre en pleurs sans qu'on seul Kuyo-pouvi (le fondateur). Alors, quelques jours après de Cortes était empêtrer à toutes leurs détrimentaire. Il demanda aux Indiens quelle était la route de Tabasco, et, après quelques jours, Cortes trouva dans l'île de Cozumel, qui

le naïvauté et le moyen. C'était la fille du cacique de Panalula, dans la province mexicaine de Quanacolco, et elle s'appelait Marina. L'heureuse destinée de Cortes fit remarquer, dans cette jeune Indienne, une malicieuse douceur, une habile enterprise, une active surveillance des projets de l'ennemi, une considérable intérêt de la politique et des mœurs du pays, et, plus d'une fois, une subtiliser, d'où découvrant les ruses de ses soldats et s'éclairer Marine par les liens de l'amour, Marine s'éprit de Cortes, et, dès le cacique de la campagne, et alors se le quitte plus jamais les armes de combats qui lui vient à l'Espagnol. Pour l'amour de Cortes, Marina fut la provenance de l'armée de Cortes, et l'un des plus ardents soldats de l'armée de Cortes. Mot-Mots. Les ambassadeurs, qui trouvèrent leur Cortes, et, après quelques jours de Cortes. Hernando en costume d'apparat, celui-ci alors restaurant les ambassadeurs, et il trouva une tente de tribu sur la troupe de son maître. Il leur dit que le roi de Mexico, Montezuma, cobnaît, antique civilisation de l'Amérique, qui avait pour les Espagnols de la tribu, devait revenir en jour dans la pays du côté de l'orient. Le heros cantalan se laissa convaincre par ces paroles, et, quelques jours après, il vint avec un sang-froid parfait. Les populations du pays, du reste, se prêtèrent à ses vues, le secrète, en conclusant naturellement que Quetzalcoatl était le dieu qui devait les soulager à l'accomplissement des anciens oracles. Le gouverneur, Cortes en la trouva dépourvu par la vraie mexicain. A cette nouvelle, Montezuma, le cacique de Quanacolco, envoya à l'intendant de la province des présents considérables, et, en même temps, le fit déclarer ne même temps, en termes bienveillants, mais pénétrantes, qu'il était à craindre que Montezuma, le cacique de Quanacolco, « Grand merci, dit le général, en recevant les présents envoyés par le gouverneur. Les Indiens avait déposés à ses pieds, tout en lui disant que Montezuma, le cacique de Quanacolco, voulait se rendre à Cortes, et, en ajoutant qu'il était à craindre

prendre, c'était le plus hardeux de tout, mais le plus honorable, le parti de conserver sa conquête et son prisonnier, de laisser une garnison à Mexico, et d'aller, à marches forcées, avec la reste de son monde, chercher et combattre Narvaez, alors quatre fois plus fort que lui; c'est à ce parti qu'il se détermina. Après avoir préalablement envoyé son ambassadeur, le père Olmedo, auprès de ce général, avant mission de le gagner, lui et ses officiers, à partir de Mexico au mois de mai 1520. Narvaez s'était emparé de Campeche. Cortez, dont toutes les forces réunies ne dépassaient pas 250 hommes, résolut d'attaquer cette ville. Aidé de Sandoval, dont le nom vaut à lui seul un renfort, il y entra à minuit, avec un petite troupe, et, avant le point du jour, il était maître de la place et sa vaillance, et se rendre maître de l'artillerie et des armes, des munitions de guerre et du trésor des chevaux de son ennemi. Narvaez, blessé, après avoir combattu avec courage, fut mis en fers, et envoyé au fort de la Vera-Cruz. Cortez se fit ainsi-le-chemin reconnaître comme supérieur en chef et magistrat suprême par l'armée qui était venue pour le traiter en rebelle. Presque tous les vaincus, oubliés par son prédécesseur, par ses présents, par ses manières engageantes, par le bonheur de sa fortune, consentirent à le suivre aux mêmes conditions que ses anciens soldats. Il ne voyait point de malice de 14 vaisseaux, bien pourvus de munitions, et à la tête de 1,300 et quelques soldats espagnols et de 80 chevaux. Le nouvelle du massacre de la noblesse mexicaine par Alvarado, le jour de la fête du dieu Huitzilopochtli, força Cortes de précipiter son retour à Mexico. Il y trouva, le 1 juin 1520, aux acclamations des Espagnols, réduits à la dernière extrémité par les attaques des Mexicains, qui n'étaient soutenus à la suite du carnage de la noblesse. Cortez dit dès l'abord, après le départ de Narvaez, qu'il ne verrait, qu'à la fin de premier jour de son arrivée, toute la violence de forage qu'ils soulevaient contre lui, et il les consolait de bâtiment mains pourtant, c'est qu'il ne voulait point en faire un second pour les Mexicains qui étaient, au moment où il allait avoir à gérer bonnie de ses soldats, et qu'il ne voulait point le préparer. Dès le lendemain du retour de Cortez, la guerre de poisons d'Alvarado, qui étaient renfermés les Espagnols et leurs alliés, au nombre de 9,000, fut repris, avec une fureur sans égale. Toute la nation mexicaine semblait sortir soudain d'une longue lethargie; son réveil était terrible. Montezuma, relégué là du ses prisonniers, Cuitlahuatzin, frère du roi, et le chapitre de la ville, qui avait été nommé par le roi, et les Espagnols l'empêchèrent tout mourir, Trois jours après, il mourut (30 juin 1520). Tous sont tous les secours, arrachant les appareils appliqués sur ses blessures, mexicaines à grands cris les Espagnols et leur lieu, et apprient la mort. Telle est la vengeance qu'ont accepter; mais tous les auteurs indigènes sont d'accord avec les chroniqueurs et premiers écrivains espagnols qui publièrent ces sources unanimes, pour affirmer que Montezuma ne mourut point des suites de ses blessures, et que Cortez, reconnaissant le qui depuis il avait perdu son bien-aimé, ne-roi prit la barbare resolution de l'immoler dans la prison où il le retenait, et le plaçant dès soignant composant au cour. Triste destinée que celle de ce faible prince, qui n'eut pas le courage de résister à la cupidité de ses prétendus, et qui ne servit, entre les mains du conquérant, qu'à le rendre plus fureur de son projet!

Sur Cortez ne pouvait plus au rapport, laisse général d'entreprendre sérieusement la conquête d'une grande ville, qui, en dépit des combattants grossissant à chaque jour, grâce à des troupes fraîches qui arrivaient des provinces, ne lui restait ni vivres ni ni munitions; il n'y déterminait. Mais, fermement résolu à revenir avec une troupe plus nombreuse, mais le prétexte de venger la mort de Montezuma, il résolut de faire retraite dans l'ancienne une haute idée du supériorité des Espagnols, la nuit du 1er juillet 1520 fut fatale pour le Espagnols. Il y a peut-être pas, dans les annales de la guerre, une histoire qui me fasse autant d'effet que celle-ci, soit par la grandeur des pertes, soit par l'héroïsme des Espagnols employés, il est impossible, en lisant le récit des efforts faits par les Espagnols pour sauver de Mexico, de leurs souffrances et de leur héroïsme combattre durant leur intrépide retraite, de se défendre d'une émotion profonde. Rien n'est plus admirable dans les mondes que cette force invincible qui naît de la constance de l'âme. Plus de la moitié des Espagnols étaient morts, soit de faim, soit de fatigue, soit dans les combats, soit immolés sur les autels des sanguinaires idoles de Mexique. C'est durant cette belle retraite que les Espagnols purent encore garder le tunnin d'Olumpan, l'une des plus célèbres de la grande époque américaine. Cette fameuse tranchée a gardé le nom de *noche triste* (nuit fatale). Cortez, réfugié, avec les débris de sa vaillante armée, sur le territoire de son alliée de Tlaxcala, et toujours organisant, écrivait à Charles-Quint : « Votre Majesté saura déjà comment, en vertu de Dieu, je recouvrer bientôt, sinon le tout, du moins le plus grand partie, et comment je dois, en outre chercher par quatre navires, à Cuba, des soldats et des chevaux, pour nous ne pouvoir, j'en ai quatre cents, mais, en même objet, à Hispaniola (Saint-Domingue), où je demande de l'artillerie, des armes et de poudre surtout, dont j'ai grand besoin, des Cubanas, marchés de quelques chevaux, et de peu de ressource contre les forteresses et les grandes multitudes. Avec ce secours, je ne pourrai jamais, si votre Majesté ne m'aide, et soumettre cette ergueilleuse cité. » Le 2 décembre 1520, après une longue et pénible retraite de Mexico, Cortez se remit en campagne contre cette ville. Après avoir quitté Tlaxcala, il avait fait préparer tous les matériaux, les pierres et les bois nécessaires à 13 brigantins, à l'aide desquels il espérait avoir assurément le bonne main sur le lac, et les alliés, ceux-ci ne pouvant plus, comme tous les ordres de quelques Espagnols, lui transportaient, pour le prix, de Tlaxcala, et Otoba, à travers une province coupée de marécages, jusque dans le lac de Mexico. Tout en faisant ses préparatifs, il regrettait d'exposer aux horreurs d'un siège la superbe capitale de nouvel empire qui venait de couronne de Castile. Il fit faire, à plusieurs reprises, de nouvelles ouvertures, par le moyen, successeur de Cuitlahuatli, qui lui avait succédé à Montezuma, et qui demandait simplement de ne reconnaître vassal de Charles-Quint. Le fier Antequa refusa avec dédaigneur ; mais, après quelques jours de pourparlers, en conséquence, le siège de Mexico, le demandait le 13 mai 1521, avec quatre troupes; alliés vinrent, forts de 150,000 hommes, qui vinrent rejoindre les 80,000 Espagnols. Après les écrivains indigènes. Le général Cortez, après quelques jours, le Espagnols avec leurs auxiliaires, il se trouvait à la tête de 900 hommes d'infanterie, de 86 cavaliers, et 18 canons et 3 pièces de campagne. Il avait 2 grosses pièces de siège de fer, et d'une grande quantité de poudre. Il avait 13 brigantins, 8 canons, Espagnols et alliés, en 1521 corps à pied et 25 à cheval, sous le commandement à son meilleurs lieutenants, Alvarado, Olid, Sandoval, et se réserva le commandement de l'artillerie, dont il connaissait qu'un portant. On se mit en mouvement le 13 mai 1521 et le 13 août, après 3 mois de la revit de ce siège mémorable, coudoui avec la ville et Mexico, et, après 3 mois de siège, l'énergie; qu'il nous suffise de dire que Cortez y mourra grand capitaine et intrépide soldat. Quand, dans les annales, il y a quelque de haute taille, il est, un instant, en danger de ne plus vivre, Cortez, qui, pendant le dévouement d'un de ses soldats, qui se fit tuer pour lui, pendant le dévouement pour sa dame, Cortez, dévouement d'un brave qui se fait tuer pour l

ces humaines; elles se donnent la main, puis, après la victoire, elles dansent une sorte de ronde infernale sur le champ de leurs sanglants exploits.

On a de Cortes sa *Correspondance* avec *Charles-Quint*, composée de quatre lettres; elles ont été réimprimées avec des notices historiques et des éclaircissements par Aristide Lorenzana (Mexico, 1770, in-fol.), et trois d'entre elles ont été traduites en Espagnol en 1779, par le vicomte de Flavigny. Spondet et Jouy ont fait un éloge de Cortes, dont on en a été public, en 1828, un poème par Roux de Rochelle, intitulé *le Grand Cortes*.

Deux nouvelles cures se rattachent au nom et à l'expédition du célèbre conquérant du Mexique, nous voulons dire les *opérés et les cas guérandais de Cortes*.

Ce cypres est connu, dans tout le Mexique, nous le nom de *Aboubaute de la mache triste à dépendendo*. Une à ladet de son Excellence Cortes se repose dans la folate nuit du 8e juillet 1519, après un long voyage dans le Mexico par un soulement general, qu'avait provoqua le repiaide de Pedro de Alvarado, lequel n'avait pas cruat de s'emparer de l'idole la plus chères aux Indiens. C'est sur la route de Mexico à Tepeldja que se trouve cet arbre, qui est le *cypressus digitalis* de Linné. La tête en est chelonie, les rameaux tressus, il vegete plus qu'il ne vit; il présente bien, dit le historien, le symbole de l'hiver, ensantrous ou Cortes, dormant de son réide, l'ainé à son oreiles et en recevrera quelque tinquiétude en revenant pres de lui Alvarado, lorsque, dit-il, l'ordre, ce commandant, autrepois qu'il croyait avoir pourlen. A cette de l'antique cypres, un ne peut s'approcher jadis qu'en bas que d'une construction pourlecure à ces ecrivemens, semblée être la comme la consolation de quelque pauvre voyageur.

Passons maintenant aux émeraudes. Lorsque Cortes avait jugé pour un *trésor des divine* (ce désignait ainsi le trésor de Montezuma) qu'avait fait chou, pour sa part de butin, du mis magnifiques ornements, qu'ils avaient, des Mexicains, était parvenue à l'idole d'une figure merveilleuse, et les deux yeux, qui parurent avait sans doute fait homage à Upiéjoupéjo, dit, Cortes, en parlant de ces descriptions qu'en fait le chapelain de Cortes, Francisco Lopez de Gomara : « L'une était taillée en forme de rose, la seconde représentait un cornet de chasseur; la troisième était l'aspect d'un pouce; les deux jaunes d'or, ouvre merveilleuses des Indiens; la quatrième était en forme d'un cornet, et la cinquième prête pour boitant; elle était montée en or et portait pour devise *Regnat Deus*. » La dernière formait une petite coupe avec un pied d'or, quatre petites chaînes la contenaient et venaient se rattacher à une large porte d'or, en boutons; le bord de la coupe était également d'or, et portait gravé *ainsi tout faire aette méliorem un surrent major*. Pour cette seule pièce, la pièce, l'ouvrage de toutes, certains Gémiés, qui se trouvaient à la Rabida, en avaient offert six mille ducats de la revendre au Grand-Turc; mais il avait voulu vendre aux Indiens, pour un autre prix. — Ces cinq émeraudes étaient enlimées d'après Pline. Elles étaient aussi telle remmiues en Espagne, après le retour de Cortes, qu'en se contemplant, les Espagnols lorsqu'on voulut signaler les magnifiques trésors du trésor de Montezuma. L'imperatrice Isabelle, épouse de Charles-Quint, témoigna le désir de les posséder. Charles-Quint offrit à Cortes de les lui donner en prêt; qu'il ne demanderait, et lui prouvé, en outre, une augmentation d'épanages. Mais Cortes, qui ne voulait pas se priver de ces plus notoires de ses conquêtes, refusa les deux offres. Il fut des deux cinq magnifiques joyaux à dida Dama de Zaza, fille du Grand-Seigneur d'Aguiar et cousine du duc de Bejar, qui épouse pris après, en mariage, Cortes. Quand le parlement dans la Cortes son ruiss; et et fut, dès-lors, un des motifs qui les firent mécontentir, dans les dernières années de sa vie, le vieux conquérant du Mexique. Ces fameuses émeraudes, qui n'avaient ni de l'éclat ni de la pureté impérfaites, étaient réservées, cependant, à un autre plus grand de leur prix et de leur renommée. En 1541, Cortes prit part à l'expédition envoyée contre Alger, sous le commandement d'André Doria et du duc d'Albe; il s'embarqua sur l'*Espérance*, commandée par Enrique Enriquez. On sait que tel fut le sort de cette malheureuse expédition, perdue à l'hauteur d'Alger, sans-Agza, gelée surtout à une époque aussi tempête. Cortes avait emporté avec lui les trois émeraudes, seul, du moins, qu'il ait attachée à leur possession, en ce moment, une de ses plus grandes préoccupations; plus grande encore même qu'en toujours ces exemple, tout qu'il vit, en les perdant, qu'il ne pouvait de se racheter lui et ses deux jeunes fils, don Martin et don Pedro, dans le sort de la tempête de la guerre le faisant toutes en capitulé. Il les avait sur lui lorsque la tempête prta l'*Espérance* à la côte. Cortes fut, dit-on, obligé de se jeter à la mer et de gagner la terre à la nage. « Dans la course, dit Gomara, de perdire l'argent et les joyaux qui portait au moment de l'échouement, il se coupa d'un mouchoir renfermant les cinq bijoux, lesquels trouberent, par négrade en par faiblité, et se perdirent dans les fangues profondes. » — Il serait curieux, ajoute un auteur, qu'un hasard favorable dérobât à quelque pauvre colon ce splendide trésor, enfoui depuis trois cents ans dans les sables d'une rivière ignorée, ces merveilles de l'art mexicain, qui ne sont peut-être pas jardons avec calculement.

CORTULLE s. m. (kor-tu-lle — du gr. *kortos*, enclos d'oiseau hapyé). Entom. Genre de coléoptères, comprenant deux espèces américaines.

CORTI (Matthieu), en latin **Cortesus**, médecin italien, né à Pavie en 1475, mort en 1544. Il enseigna successivement en cet lieu à Pavie, à Pise, à Bologne, et de nouveau à Pavie. Il prit part en qualité de médecin du pape Clément VII et de Charles-Quint. On a de lui quelques ouvrages médicaux, entre autres : *De usus antimonii* (1519), et *De curandis febribus* (1521 et 1544).

CORTI (Vitalère), peintre italien, né à Venise en 1667, mort à Milan vers 1743. Il reçut les leçons du Tiziens, devint un habile artiste du genre de Pierre de Cortone, également comme ingénieur militaire et comme architecte. Il peint une grande quantité de tableaux, dont quelques-uns, en cherchant la pierre philosophale, — les fils Marc-Antoine Corti devint aussi un peintre de mérite. Il a laissé des ouvrages dans Venise, Corti, mort en 1743, fut élève de Carlo Cignani, et travailla à Milan, à Venise, en France et en Angleterre. Parmi ses tableaux, on cite le Triomphe de Jésus-Christ et l'*Enfer* de Dante.

CORTICAINE s. f. (kor-ti-kè-ne — du lat. *cortex*, écorce). Entom. Genre d'insectes coléoptères, comprenant cinq espèces.

CORTICAL, **E** (kor-ti-kal, al, a-le — du lat. *cortex*, *corticis*, écorce). Bot. Qui tient, qui appartient, qui a les mêmes qualités que l'écorce. *Les racines corticales. Les fibres corticales. Le dépôts peut-être cortical. Le tissu cortical ou l'écorce.* (C. d'Orléans.) *Si l'on fait pour ne se fit d'écorpé dans l'épaisseur de l'écorce et du cortex ou pierre de bitume, on verra et il l'amoutier chaque année vers l'extérieur de l'écorce, parce qu'il y a chaque année de couches corticales qui souvent la même direction.* (Duhamel.) — Anat. Qui appartient aux parties qui meurent et vegetent sur l'écorce des vaisseaux.

— Anat. *Substance corticale*, Nom donné à diverses substances qui enveloppent extérieurement quelques parties. Substance corticale de la rate, Substance corticale des reins. Substance corticale du cerveau.

— s. m. Anat. Substance corticale des vaisseaux, des reins.

— s. m. pl. Zoolo. Classe de zoophytes, comprenant quelques genres de polypes dans une enveloppe commune, plus ou moins solide.

CORTICATE, **ÉE** adj. (kor-ti-ka-te — du lat. *cortex*, *corticis*, écorce). Bot. Se dit de certaines parties qui ressemblent à des écrouvert par la valve supérieure de la gélule. Il est synonyme de *cortiqué*.

CORTICELLI (Salvator), grammairien et littérateur italien, né à Bologne en 1690, mort à Pise en 1757. Il professa successivement à Pise, à Pise, et eut une succès les lettres latines et l'éloquence. Il fut membre de l'Académie de la Crusca. On lui doit : *Regole della volgar poesia* (Pise, 1718, in-8°); *Dialogo* (1742), excellente grammaire qui a eu un nombre considérable d'éditions; *Delle fonteme* (Pise, 1744), ouvrage de diverses matières dans lequel il cite, à l'appui des règles de la rhétorique, des exemples tirés des meilleurs écrivains de Italie; une édition du *Décameron* de Boccace, etc.

CORTICOLE adj. (kor-ti-ko-le — du lat. *cortex*, *corticis*, écorce; colo, j'habite). Bot. Qui vit sur l'écorce des végétaux.

CORTIÉFIÉ adj. (kor-ti-é-fi-é — du lat. *cortex*, *corticis*, écorce; *fieri*, je porte). Bot. Qui est revêtu d'une écorce ou d'une enveloppe semblable à une écorce.

— s. m. pl. Zoolo. Genre de polypes des Antilles, de la classe des acanthiaires et de la famille des actinies, comprenant deux espèces.

— s. m. pl. Zoolo. Section de la classe des polypes flottants, comprenant cent qui sont rangés dans les genres physalie, porpite et zoophytes cérasophytes. *Tribu de la famille des siphonophores.* — Famille des physaloïdes.

CORTICIFORME adj. (kor-ti-ki-for-me — du lat. *cortex*, *corticis*, écorce, et *forma*, lint. sat. Qui a l'apparence d'une écorce.

CORTICINE (kor-ti-si-ne — du lat. *cortex*, *corticis*, écorce). Bot. Genre de champignons, de la famille des ombellifères, renfermant une seule espèce, qui croît dans le Népaul.

CORTIÉNE, **ÉNE** adj. (kor-ti-en, enne). Ancienne forme du mot cortiqué.

CORTILLAGE s. m. (kor-tiil-je — rad. cortil). Fruits, production d'un jardin. L'excès du vin.

CORTINA, ville de l'empire d'Autriche dans le Tyrol, gouvernement et à 70 kilom. N.-E. d'Innsbruck, à 200 hab. C'est la principal entrepôt du commerce de bois que fait le Tyrol avec l'Italie. Les habitants s'occupent, en outre, de l'élève du bétail, de la fabrication d'horloges, d'armes à feu et de deux ustensiles de fer et d'acier, qu'ils vendent en Italie.

CORTINAIRE s. m. (kor-ti-nè-re — lat. *cortinarius*; de *cortina*, courtine). Antiq. Huissier de la cour de Constantinople qui se tenait derrière le lit de l'empereur et de l'empereur, pour attendre ses ordres.

CORTINARIUS s. m. (kor-ti-na-ri-us — du lat. *cortina*, courtine). Bot. Section du genre scarrone.

CORTINAL s. m. (kor-ti-nal — lat. *cortinale*, de *cortina*, chaudron). Antiq. Cave du chaudron, sorte de cave sous le chaudron.

CORTINE s. f. (kor-ti-ne — lat. *cortina*, même sens). Antiq. Chaudron de forme cylindrique, consacré aux usages domestiques. Vase consacré à Apollon, et confié à la garde des descendants. Vase d'airain consacré à Apollon Delphique. « Vase plein d'eau qui, pendant les courses, servait aux hommes et aux chevaux. » Cortine de bronze, vase sur l'espace de chaudron que portait le trépied du temple de Delphes, à peu-dessous de forme de trépied. « Voilà un plafond d'une sorte de cortine. » *Cortinae delphicae*, Tables de marbre ou de bronze sur lesquelles les Romains étaient leur valeurs en les exposant à la vue du peuple.

— Bot. Section du genre agaric, à sorte de cortine, qui se trouve dans les chaux au pelé, dans certains champignons; *La cortine, voile partiel*, qui se trouve *dans le champignon, et arachnoïde, doit être regardée comme un amas de filaments qui, lorsque les bords du chapeau sont le pedicelle, et qui se compose de filaments blancs en cobwebs, restent adhérents sur le pédicelle et sur le bonnet sur lequel le champignon est développé.* (Lurbright.)

CORTINAIRE s. m. (kor-ti-nè-re). Bot.

CORTIQUE s. m. (kor-ti-ke — du lat. *cortex*, *corticis*, écorce). Entom. Genre de coléoptères tétramères, comprenant quelques espèces du Brésil.

CORTIQUEUX, **EUSE** adj. (kor-ti-keu, eu-se — du lat. *cortex*, *corticis*, écorce). Bot. Se dit des fruits secs, à pulpe charnue et dont la valve d'une enveloppe coriace, tels que l'arbutus, le cornouiller.

CORTISAN, **ANE** s. (kor-ti-san, a-ne). Ancienne forme du mot courtisan.

CORTON DE BRESSIER (Gabriel), prélat français, né à Dijon en 1742, mort en 1822. Il fut d'abord abbé de Saint-Jacques (1762), puis vicaire de Saint-Médard (1764). Il partit des assemblées du clergé en 1787 et en 1788, prononça le panégyrique de Louis-Philippe, et se démit de son évêché après la conclusion du Concordat de 1801. Il fut ministre de Bourbons, M. Corton de Pressigny fabriqué des vitraux remarquables, et des ouvrages assez supérieurs pour, regard un siège à la chambre des pairs de Louis-Philippe, qui, lui, fut vente, archevêque de Besançon. On a de lui *des Lettres pastorales et le Placement de Fortunat*, *ouvrage distingué de Lesure* (Dijon, 1817).

CORTONE, la *Cortona* des anciens, ville du royaume d'Italie, préfecture et à 27 kilom. S.-E. d'Arezzo, dans la vallée de la Chiana, 2,250 hab. Evêché, séminaire épiscopal, collège; Académie, beau manoir enrichi d'antiquités, de tableaux, de médailles, de manuscrits, remarquable par l'ordre naturelle. Sirione de Sulle, Tomar; un microphone antique avec des bas-reliefs représentant le *Combat des Centaures et des Lapithes*.

L'église Saint-Dominique, qui date du 13e siècle, est ornée d'un magnifique *Adoration*, par Fra Beato Angelico, d'un tableau d'autel, peint par Lorenzo di Niccolo, et d'une *Assomption* de Fabius le jeune.

Dans l'église Sainte-Marguerite, bâtie par Nicolas de Pise, on remarque : le tombeau de sainte Marguerite (tout sculpté), une fresque du Signorelli, un *Christ mort*, par Luca Signorelli, une *Sainte Catherine*, par Barocci; une *Vierge*, par Empoli, et la chapelle de Tonnelet-Santa, richement orné d'or et de porcelaine.

Signorelli, en outre, l'église San-Agostino, riche de bonnes peintures, par Pierre de Cortone et Jacopo de Empoli; l'église San-Francesco (peintures de Cigoli et de Pierre de Cortone); l'église del Gesù (peintures de Beato Angelico et de Lorenzo Monaci); l'église Santa-Maria, où se trouve belle fresque de Luca Signorelli, et la pièce Preterio, renfermant une bibliothèque et un musée d'antiquités.

Cortone, qui fut une des douze grandes villes de la confédération étrusque, perdit dès antérieure sus l'étrusque, elle devint colonie romaine; mais, réduite à la chute de l'empire, elle se reparaît dans l'histoire qu'aux temps où, époque à laquelle on la voit gouverner par des consuls. Dans les guerres des guelfes et des gibelins, elle prit parti pour ces derniers. En 1414, l'évêque d'Arezzo réclamant contre cette ville d'anciens droits de domination temporelle, Cortone, sur de la part de Grégoire IX, qui fulmina une excommunication contre elle. Elle s'affranchit dès-lors du joug d'arrivée en faisant de l'empereur d'Allemagne, Sigismond VII, qui en fit le souverain de Cortone. En 1521, le pape Jean XXII s'érigea en vicaire. Elle fut alors sous la domination des Canali, à famille la plus puissante de la ville. Cortone fut ensuite, et pendant plusieurs siècles jusqu'en 1409, époque à laquelle le ville se livra au roi de Naples, Ladislas, qui, ayant fait la paix avec les Florentins, vendit à cette republique la ville de Cortone pour le prix de 60,000 florins d'or.

Les environs de Cortone, autrefois marécageux et pestilentiels, sont aujourd'hui remarquables par leur fertilité et les travaux d'assainissement qui ont transformé ces terres.

CORTONE (Pietro Berrettini da Cortona, dit **Pietro de Cortone** ou **Le Lucchese**), peintre, architecte et décorateur italien, né à Cortone le 1er novembre 1596, mort à Rome le 16 mai 1669. Conduit enfant à Florence, il y devint l'élève du plafond d'Andrea Commodi, puis, vers de dix-neuf ans, se rendit en 1612 et y entra dans l'atelier d'un autre artiste florentin, nommé Baccio Ciarpi. Son biographe Baldinucci qui fit, dès cette époque, une étude assidue des œuvres de Raphaël, de Michel-Ange, de Polidore de Caravage, et des bas-reliefs de la colonne Trajane; mais il faut avouer que ces grands maîtres n'eurent guère influé sur son talent. Son début fut avec plus grand bruit. Il avait vingt ans, et qu'il était réduit à coucher sous un hangar, faute de place dans le temple de Jupiter, pendant de palais Sacchetti lui avaient abandonné ses commodités pour y exécuter des fresques, sur le marquis Sacchetti et le cardinal son frère, qui le prirent sous leur patronage et lui fournirent de nouveau. Ces premières ouvrages qu'il exécuta pour eux fut un *Triomphe de Bacchus*, composition en plus théâtrales, à en juger d'après la gravure que nous en a laissée Giovanni d'Aquila. Il fut en suite chargé de peindre, pour l'église Saint-Sauveur de Lucques, une *Nativité* qui plaire de Tito, fut fouvent qui revue en lui un grand nombre. Ensuite, il reçut ordre de faire un tableau, chargea le Cortone de peindre à Rome, pour le rétablissement de l'église Saint-Ignace (1622), travail dont il avait été précédemment avec un tel succès, que le pape le chargea, en 1626, de peindre la voûte de la grande salle du palais Barberini, et vaste plafond, achevé en 1633, et dont le temps regarde comme le chef-d'œuvre de l'artiste. Il y a sur ainsi, le Triomphe de la gréfeuse, sous le voile d'une allégorie historiques, le Triomphe de la famille Barberini, à laquelle appartenait Urbain VIII. Voici la description qu'en donne M. Alfred de Musset : « Dans des extrémités du plafond, dans les angles que rétrécissent d'un côté leur, sur fausse, qui la plupart forme, soutient les ouvrages manie; la Religion, placée à côté d'elle, porte le cœur du pontife, et, tout près de ces deux figures, des génies aidés d'ouvrier leurs mains les pierres de la carrière, rendus par rare bonneur qu'Urbain VIII avait voulu que les ouvrages de son pontificat fussent exécutés par des mains ouvrières. Un peu plus loin, Pierre Cortone est assis sur un nuage, et, pas d'élève, l'immortalité tient à la main une palmier couronne d'étoiles. Enfin, dans la partie inférieure de la composition, on voit le Temps, sous la forme du Saturne antique, et les Vertus, qui, sous les jours d'Urbain VIII. Cette composition dénote une connaissance de chacun pendentifs et de brillantes vaisseaux, et, dans les pendentifs, des allégories diverses allégories relatives au sujet principal. Cette fresque colossale a obtenu les plus plus enthousiastes. La vérité est que le Cortone n'est agréable à dissimuler, sous le charme d'un coloris éclatant et d'attitudes gracieuses, ment contournées, les imperfections de son dessin et la manière disposition de son drapeau.

Après l'exécution des peintures du palais Barberini, le Cortone, désormais illustre et sur étiqueté, fut accueilli partout, Venise, Naples, la Lombardie et Florence, où il fut reçu sous le grand-duc Ferdinand II, qui lui confia la décoration des nouveaux appartements du palais Pitti. Il y peint, dans le même plafond, qui furent très-admirés, mais dont le succès même excita la jalousie des peintres florentins. Indignés des ménagements propos que l'on a fit contre sur son compte, il reprirent pour Rome, malgré les instances qui le retenaient encore à Florence. Innocent X, qui avait succédé à Urbain VIII, ne fut guère moins favorable à lui confia, entre autres travaux, l'exécution du plafond de la grande salle du palais Pamphili. Le Cortone y représenta divers sujets empruntés à l'histoire de l'Enéide. Le vaste plafond, dans cette grande machine décora-

tirou que son talent fertile et infatigable n'est déployé avec le plus de succès, « Le Corrège ne finissait d'ordinaire que ce qui était le plus apparent, dit Lanzi. Il évitait les endroits trop fortes, se plaisait aux demi-teintes, aimait les fonds un peu obscurs, colorait sans affectation. Il doit être regardé comme le créateur et le modèle d'un style que Mengs a qualifié de facile et d'agréable. Il l'employa avec succès dans les tableaux de toutes grandeurs; mais, dans les volumes, dans les ouvrages de loin lointains, il le porta à un point de perfection tel, que jamais il ne manquera de partisans ni d'imitateurs : cette perfection consiste qu'il sait donner à chaque sujet, à l'école de l'architecture, cette gradation qui donne d'ici, avec laquelle il fit paraître, au-dessus des images, l'immense ressort des affets de la nature, cette connaissance des effets de la perspective vue d'en bas, ce jeu de lumière presque céleste, et cette sage économie des figures, sont autant de perfections qui enchantent et avec lesquels l'imitation, du moins dirai-rien de moins et des pieds, à l'égard de quoi il ne sait rien ajouter, ni rien de l'élégance, mais l'art des contrastes, dans lequel il a dû distinguer entre tous, n'est pas l'opposition savante des groupes avec les groupes, des figures avec les figures, des détailles avec les détail, annoncent un esprit supérieur. Il est vrai que cette manière ne satisfait pas toujours ceux qui veulent de la peinture, uniquement attentif à plaire aux yeux, attendu quelquefois dans ses scènes des acteurs paraissent, afin que ses composition offrent toujours une même richesse; d'autres fois, il prétendit que ses figures, qui, fait agir ses personnages, dans l'action la plus pénible, comme si elles n'étaient point agités dans une lutte violente. « Ce manqua-rions, que le prétendit Corrège, ne pouvait porter à son, apparent beaucoup moins dans les ouvrages de la première époque du maître, tels que *le Mariage de saint Antoine*, dans du musée de Bruxelles, que dans ceux de ses dernière manière, tels que *le Mariage* et les tableaux du *Louvre*. L'admiration enthousiaste qu'il excite le talent de ses élèves, qui fort admoniée; quelque critiques sont même tombés dans un excès contraire. Le Bernin, jeune, dans son *Geste de l'ameteur de tableaux*, publie récemment, s'exprime ainsi : « Les Lombardi se subtilisent de Corrège, pendant à l'amusen : quand on les analyse, en y étudiant ce qui les regarder pour ainsi dire l'autre de Corrège n'avait aucune idée du dessin; ne colorie et lui ne encagnent pas plus rosé qui est loin du naturel; les draperies se confondent avec les chairs, et toujours, dans les figures, mêmes, paraissent des groupes volumes, comme si les personnages dansaient du cul. » Le Corrège ne connaissait rien moins que cet excès : indépendant « de l'esprit intelligemment vigoureux, plein de feu et tout fait supposer qu'en ce temps meilleur il eût trouvé moyen de concilier ensemble. Esprit ambitieux et peut-être trop constant dans ses forces, il aurait volontiers appliqué son activité aux travaux les plus divers : il aimait d'histoire et de sujets religieux, décorateur aux vertueuses beauxes, paysagiste même. Il fallait force du paysage, il mit un certain amour-propre à ajouter : « à ajouter aux d'architecte, et à mériter ainsi deux renommées. » Parmi les travaux d'architecture du Corrège, nous citerons la construction de la porte du théâtre Barberini, la décoration d'une chapelle à Saint-Sébastien, et enfin la restauration de Sainte-Marie-de-la-Vallé, qui lui valut le titre de chevalier de l'Eperon d'or, et enfin la construction de l'église de Sainte-Marthe, où il fut enterré, et à laquelle il laissa, après lui, un legs de 1,000 écus, sous lesquelles, sous ses biens, qui étaient considérables.

Les meilleurs disciples du Corrège furent : Cito Pierri, qui fut gagne par Rubens, et dont les peintures du palais Pitti, Pietro Tosin et Bernardi.

Outre les grandes peintures décoratives qui lui valent, et Corrège a peint un nombre considérable de tableaux de moyenne dimension, qui antérieurent aujourd'hui les musées et les cabinets des amateurs, et des citerons parmi les plus remarquables : au *Louvre*, l'*Allemant de Jupiter et Antiope* (ancien 26,000 fr. à la vente de M. de Vandeuil), la *Nativité de la Vierge*, *Sainte Martine, Bonnelas et Bonne recueillis par Jupiter*, *Bienvenue de Dieu et d'Eve*, deux tableaux représentant la *Vierge et l'Enfant Jésus*, *Jupiter saisie Martine*; au musée de Vienne, *la Bataille d'Arbèle*; au musée de Dresde, *Cesar repoussé Pompée et épouvant Cullpurnie* (vente par R. Strange); au musée de Madrid, *la Vesta d'or*, *Saint Jérôme et la Vierge et l'Enfant*; au musée de Naples, *la Nitylde de Jupiter*; au musée de Parme, *Ganymède verse enlevant l'Adolescence*; au musée du Capitole, à Rome, *le Sacrifice d'Iphigénie*, *la Bataille d'Arbèles*, *le Triomphe de Bacchus*, *l'Enlèvement des Sabines*, le portrait d'Antoine VIII, etc.; au palais Spada (Rome), *la Naissance de Diane et d'Apollon*, *la Naissance de Bacchus*, *Bacchus et Ariane*, *Jupiter chargée en taureau*; au palais Cibgi, *l'Ange gardien*; au musée de Turin, *Diderot à la Fontaine*; au musée des Offices, le portrait du poète et le *Mariage des Innocents*; au palais Pitti (Florence), la *Mort de sainte Marie d'Egypte*, *Sainte Martine*, *l'Extase de saint Marguerite de Cortone*, etc.; au musée Brera (Milan), la *Sainte Famille* avec divers saints; au musée de Madrid, la *Cérès*, les *Lapereaux et des Gindinteers romains*; au musée de Berlin, *Hercule sur pieds Cérès*, *gobar*; dans le galerie de Dresde, *Mercure et Eaco*, au *Roman hermaphrodite consolé*, etc.; au musée de Naples, le *Repos de la Vierge*; au musée de Bruxelles, le *Mariage de saint Catherine*; à l'académie des beaux-arts de Venise, *Daniel dans la fosse aux lions*; à la *Pinacothèque* de Munich, la *Fuite en Egypte*; au Belvédère, à Vienne, la *Conversion de saint Paul*; le *Baiser d'Apar*, le *Mariage de sainte Catherine*; au musée du Belvédère (Vienne), le *Jugement de Salomon*; dans la galerie Liechtenstein, à Vienne, le *Mariage*, *l'Enlèvement des Sabines et une Bataille*; dans la galerie Borghèse, à Rome, *Jupiter et Antiope*, *des Bergers*; à Hampton-Court, *Auguste devant la Sibylle*; au musée de l'Hermitage (Saint-Pétersbourg), *l'Adoration de la Vierge*, *l'Apar*, *Nein en tangere*, etc.; au musée de la Haye, *le Mariage de sainte Catherine*, *la Vierge*; dans la collection Rose, à Marseille, *Bacchus adorant les idoles*; dans la galerie du Corsine, qui aliénement jadis des prix très-élevés, dans les ventes publiques, mais très-peu recherchées aujourd'hui par les collectionneurs. On a recueilli un certain nombre de lettres écrites par cet artiste, sur la peinture (Manuscrits, *Scritt. ital.*, III) il publia, en collaboration avec le Bernin, le *Traité de la peinte de Panno*, en livre intitulé : *Trattato di la pittura* et le *Traité de la peinture et de l'obu de ces deux vrés, composé par un théologien et par un peintre* (Florence, 1652), ouvrage qui fut traduit en français.

CORTBIACUM ou **CORTOBICUM**, nom latin de Courtrai.

CORTOT (Jean-Pierre), statuaire français, né à Paris en 1787, mort dans la même ville le 18 août 1843. Un pauvre ouvrier, le premier des dispositions à prendre un ciseau et un bagueux pour le dessin, que les deux Bridan, Mulot et Lemot, lui prédirent, le conseillèrent de la prendre pour élève. Il obtint le second prend prix de sculpture, en 1811, et le premier grand prix de Rome en 1809, sur un bas-relief, représentant *Le Jugement sur les mors de Corthage*. Tout en entrant avec autant d'assiduité que de succès les cours de l'école, il fut admis à travailler dans leurs travaux plusieurs artistes en renom, et, notamment, Cortot, qui, en dépit de la grande frise de la colonne Vendôme. Le manda de Rome, et, pendant les quatre ans un séjour de neuf années est vraiment surprenant, il nous rolfie de cites : une jolie figure de Vierge pour le tympan de l'église du mon d'Angers; une autre figure de Vierge destinée à la chapelle de la *Bigonche bérel*, figures d'*Etude*, *Prudence et Jugement d'Epaphus*, bas-reliefs pour les *monters d'Hélène*, bas-reliefs; une statue de *Philosophie* et une charmante *Psyche* qui apparaissait au sommet d'un autre statue de *Napoléon* (inachevée) et une statue de *Saint XAVIER* (aujourd'hui) décorent la façade de l'Académie de France à Rome. Revenu à Paris en commencant la Restauration, il qu'avait gravé et mis brillante réputation, fut chargé immédiatement de travaux qui, à Rome pour l'église Saint-Gervais, et débuta au Salon de cette même année avec un Vierge et un Ecce Homo, qui, dans la masse non les lurent le grand prix de sculpture, qu'il partagea avec Dupaty. Il fut, en 1817, membre de l'Académie et nommé professeur à l'école des beaux-arts, en 1819, et, en 1821, il obtenait un fut aussi le travaux les ouvrages laissés inachevés par cet habile statuaire : la statue de *Saint XAVIER* et le tympan de l'église Saint-Roch.

A partir de cette époque, « dit Raoul Rochette, il vit du Corrège, et, dans le cabinet, chalmement de travaux au nombreux et si variés, qui lui avaient procuré, en outre, de dumerer, même en ne tenant aucun compte de ceux que les revolutions ont détruits et de ceux qu'il aurait pu lui-même détruire, qui était plus difficile à satisfaire que personne. C'est ce dernier ouvrage, qui, dans cette science de talent, joints à une application constante, qui, dans cette science, le rendit certaine de Cortot, qui résumant et qui exprimant toute sa vie, et qui, dans cette vie, si vide d'événements. Son atelier, l'école et l'Académie, furent tous l'ancienne où s'école ainsi entièrement dans l'exécution, avec un génie ancien, la vaste chaque son ami, et qu'il a le plus constamment cultivé, sature de rondo bosse et de bas-relief, se ouvre, en marchant sur les traces du christianisme, histoire moderne, il a tout traité, tout pratiqué, et, dans tous les genres, il a produit des ouvrages qui se rapprochent à côté de ceux qui l'ont suivis. Elevé à l'école de Bridan, il a conservé de son maître, et, ce qui est pas la grâce, par la noblesse des dispositions, par le bon goût des formes, par l'ingénieuse des ajustements; mais il y tient avec un sentiment particulier, et non avec cet esprit de copie servile qui a que les disciples du calque, sans aucune des qualités de l'imitation, et qui inspira, dans les premiers moments du retour à l'antique, tant d'ouvrages d'une sensibilité froide et manierée, où l'on ne reconnaît si l'antique ou la nature, où l'on ne trouve ni l'une ni l'autre. Il a pu regretter que nous venons de citer cet emprunté à un discours académique : c'est dire qu'il porte par ses accès de bienveillance. Cortot fut assurément un praticien de beaucoup de talent, rompu à toutes les difficultés du métier, et ayant un assez juste sentiment de l'antique, mais il n'est aucune des grandes qualités de l'intelligence qui impriment aux œuvres de la main cette beauté, cette chaleur, cette vie, par lesquelles se confondent véritablement le grand art. C'est ce que signalait, dès 1824, l'auteur anonyme d'une *Revue critique du Salon* : « Si tout le talent du sculpteur consiste en l'habileté de manier le ciseau et de donner un bel aspect, M. Cortot doit être un sculpteur du premier ordre, car il possède en effet, à un degré au plus haut point, ce talent, ce fait encore d'autres, c'est-à-dire de l'imagination, de la pensée, de la chaleur, de l'esprit, etc., alors je suis forcé de dire que je ne trouve pas de tout cela dans ses ouvrages. Sa *Vierge* et sa *Sainte Catherine* sont tout au plus des vases ou des statues de bon caractère. « Outre cette *Sainte Catherine*, exécutée pour l'église Saint-Gervais, et cette *Vierge* et *Saint Jérôme*, Cortot a exécuté, pour cette paroisse la tabernacle *Ecrasa*, Cortot exécuta les bas-reliefs de la chaire, *Jésus-Christ et Jean-Baptiste*, bas-relief destiné à la chapelle du *Jésus et de Aegaulème*, bas-relief destiné à l'église de Saint-Roch, et, enfin, le *Cyr et l'Abondance*, bas-relief destiné à la cour du Louvre, et une étude pour l'un de ses mettre-ouvrage : le groupe de *Zephyr et Chloé*. Ce groupe, exécuté en marbre, obtient beaucoup de succès. Le Salon de 1824 fit figures avec une *Vierge tenant l'Enfant Jésus*, groupe *Bacchus et Ariane*, groupe de *Jésus et Notre-Dame-de-la-Garde*, à Marseille, et le modèle en plâtre d'une statue de la *Justice*, exécutée pour le Bourse de Paris.

Au moment où éclata la révolution de 1830, Cortot venait de terminer, en marbre, des figures destinées à orner un monument qui était

pendant la conspiration, au moment où il passe de l'état liquide à l'état solide.

CORVAL s. m. (kor-val). Anc. art. milit. Sous-peut lieutenant aux soldats mercenaires suisses sous HENRI III.

CORVARIA (Gonde-ne), historien italien, né à Pise au XIIIe siècle. Il remplit des fonctions judiciaires en Corse et à Pontedera, puis entra dans les ordres. On a de lui : *Le roman français* de l'an 1270 et 1280, ouvrage intéressant publié dans les *Scriptores rerum Italicarum* de Muratori.

CORVAS (Pierre de), antipape, dans la mission Bénédictine, né à Corvaria (Abruzzes), mort en 1133. Il rédige dans l'ordre des moines, devint pénitencier du pape, et fut un moment pontife, sous le nom de Mathieu V (1101), par ordre de Louis le Gros, qui, mécontent du pape Jean XXII, venait de déposer ce pape. Les Corvas de Rome, qui ne tout pour subvenir à son goût pour la mandiement, et essaya vainement de le faire reconnaître. Du que Louis de Bavière eut quitté Rome, Corvas se vit contraint de fuir. Il fut par ordre impérial le pape de Jean XXII, qui ne lui rendit pas la liberté.

CORVE s. m. (kor-ve). Mar. Espèce de bateau dont on se sert en Holande, et qui ressemble à un dogre.

CORVÉABLE adj. (kor-vé-a-ble — rad. corvée). Qui est tenu à la corvée : *Les* hommes CORVÉABLES. *Une* somme CORVÉABLE *à* payer. *Le* grain CORVÉABLE. *Nous étions le* pied corvéable et taillable et bonne à manger, *nous ne sommes plus qu'corvéorables.* (P.-L. Courier.)

— s. m. Personne sujette à la corvée : *Un* CORVÉABLE. *Les* CORVÉABLES *étaient tenus à travailler depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant.*

CORVÉE s. f. (kor-vé — bas lat. *corvada*, dans le capitulaire de Milly, de Charlemagne, et dans des textes postérieurs *corvata*, *corvatus*, *corvata*, du bas lat. *corrogata*, de *corrogare*, et signifiant : *corrogare* signifie : *corrogare* a travail commandé. *Corrogata* est donc un texte presque mot-à-mot, *corrogare* étant capitulaire, et décide la question d'étymologie, mais corrompu par les gens du bas latin de Charlemagne, la forme romane existant). Droit féodal : Travail gratuit que le serf, le paysan et le tenancier devaient au seigneur : *Aller à la* CORVÉE. *Travailler en* CORVÉE. *Exiger des* CORVÉES *pour l'abolition des* CORVÉES, *l'Assemblée nationale a pourvu à la prise de l'engagement pour les habitants de la campagne.* (Mirab.)

Se bouter, se mettre, se mettre, les mettre, le corvéer et le corvée.

Lui fut d'où malheureux la pensant corvée. A. Fontaine.

J'ai vu le magistrat qui répète la prière, L'ancien de la tribu et l'homme du prêtre, Commander la corvée à de tristes maisons, Où Cérès en la faim consumait les moissons. SAINT-LAMBERT.

Corvée réelle, Celle qui était due par le fonds ou le canon du fonds : *Corvée personnelle*, Celle à laquelle était sujetti l'habitant d'un lieu, par le fait seul de son habitation : *Corvée à merci*, Celle dont l'obligation n'était pas déterminée par les conditions du fonds, mais qui dépendait de la volonté du seigneur.

— Par ext. Travail pénible, devoir onéreux, obligation fastidieuse : *Le dernier promenade devient une* CORVÉE. *M. de Crac* *inspire trouver perplexe de la première pour* *aller dîner à Versailles, chez M. de Lauzun.* *Je suis dans faire cette petite* CORVÉE. (Mme de Sév.) *Comme* CORVÉE *pour* CORVÉE *plus* *tôt que de tuer le gibier qu'on apprête un plaisir* *comme* CORVÉE. (Ch. Lefebvre.) *Le pouvoir* *qui* CORVÉE *pour l'usage en* *a fait une sorte d'angoisse.* (Balzac.)

Mon occupation est maintenant trouvée; Une intrigue d'amour n'aigrira la corvée.

B. ROMAN.

— Par ext. Impôt prélevé en nature ou journées de travail : *Un impôt* CORVÉE *ou autrement dit la* CORVÉE, *est peut-être une* *Vexatoire* CORVÉE. (Necker.) *Les Espagnols* *chemins sont un bien, et un très-grand bien;* *mais la manière dont ils en tirent grand mal.* (Stendhal.)

— Prov. Petit travail que les ouvriers vont faire au village, et qui ne tend pas à la partie de la journée.

— Art milit. Nom donné à certaines travaux que font, à tour de rôle ou par punition, les soldats d'une compagnie, comme d'aller chercher, au bois, de porter le noyau dans les boulets, etc : *Commandant tout d'abord pour* CORVÉE. *Être en corvée. Se faire remplacer pour la corvée.*

— Encycl. Dans le moyen âge, l'Allemagne, dévoilé le manque de Mirabeau, est le plus tyrannique de tous les établissements, et la corvée la plus cruelle des servitudes. — Les corvées étaient imposées pour faire des travaux utiles, qui leur coûtaient de toutes sortes de peines. Ils s'exécutaient si vigoureusement sur la corvée royale, le fongueux sont des hommes d'avant-en vin que celle qui, pour le mode de prestation en nature, valoisin encore de nos jours, et qui, pour avoir changé de dénomination, n'en est pas moins demeurée. Mais le philanthrope de plume, dont les actes contrastaient si étrangement avec les écrits, n'intendait pas la corvée seigneuriale, dont il jouissait avec plus d'âpreté qu'aucun baron du nom du siècle. Et pourtant il serait difficile de décider laquelle des deux corvées aide la plus vexatoire, la plus odieuse, la plus lourde. Prenons-les toutes deux à l'origine, suivons-les dans la plupart, et nous verrons ce qu'a été, pour les campagnes, en France même, cette corvée, dont les réformes ont été rien par Sully-Rachis, la base de l'ordre de Malte, les Hospitaliers, qui en moment, travaillent au percement de l'isthme de Suez, pour ne parler que des temps les plus modernes. Histoire-nous d'abord, que, sous la direction avait donné qu'intelligence du moyen-âge, la corvée, le serf, le paysan qu'il avait d'inférieure. Que non est-il aussi dans les mêmes conditions, et, dans les mêmes mêmes, après les progrès de la civilisation, le sort de ceux pour des mêmes sont gros qu'autrefois !

Nous avons déjà parlé longuement pratique la corvée d'utilité publique. Elle fut à la construction de ses aqueducs, et les routes qu'elle a tracées, et les voyages étonnant encore la science moderne par leur solidité. Dans des temps plus rapprochés, on la trouve dédiée des digues dans les Pays-Bas ou des canaux et de grandes voies de communication en Allemagne. C'est de la qu'elle nous est venue, et, en matière de corvée royale, il faut en la Bretagne. En dehors de Lorraine Espagnol, qui, en Espagne, en Espagne, en Espagne, le travail fait à la frontière, mais sans réunion à la corvée, en France, ou elle n'a cessé d'être décrétée. Nous voyons en ces différentes de marque en Bretagne, une opinion de Bretagne, de l'atmosphère, intendant de province, parlementaires, tous les gens éclairés du siècle dénoncent à maintenant à la fois, mais inutilement, contre le nouveau Bien qui ne pouvait, malheureusement, Outre l'intendant, Dupont de Nemours, l'abbé Baudeau, les Mirabeau, Turgot, Necker, Condorcet, Malesherbes, se distinguent dans cette croisade. Turgot, qui, en 1770, en fait, intendant de la province de Bretagne, propose la première la réunion de la corvée royale, et, en 1776, il en avait de fermeté pour faire résoudre les plans dans la province, malgré l'opposition du gouvernement. Les plans, entre autres, autorisaient les travaux dans le nom royale vendée dans la province, et, en 1776, Turgot, Necker, prirent la même résolution. Turgot, devenu ministre, en 1776, et, Necker, ministre en 1781 (1776), mais le sage ministre ne fit que de la corvée, et, son triste successeur, M. de Clugny, en hâta de revenir aux anciens errements, et, en 1781, les corvées reprirent protestement avec énergie. Voir entre autres les plaintes nombreuses des intendants des les 14 janvier 1785, 28 août 1779 et 12 mai 1784.) L'assemblée des notables s'occupa de la corvée, et, une déclaration royale du 27 mai 1787 autorise la conversion de la corvée en argent. Mais, en Bretagne, cette loi ne fut était réservé à la Convention d'abolir, ainsi que tous autres, cette odieuse institution.

Les impressions des économistes et des parlements contre la corvée royale étaient-elles aussi fondées ? Non assurément, car l'exécution de leur haine était une source inépuisable de vexations. Les seigneurs pouvaient avoir des prétentions à ne manager leur corvée(des). Les paysans et les communs du roi n'en avaient aucun, et, les Bretons étaient obligés leur autorité aux pouvoirs gens, que l'on connaît les communs du Languedoc, sous prétexte de gouvernement, jusqu'à leur pouvoir de leur ordre, et, en Bretagne, ils ne pouvaient pas exécuter à la fois des travaux mal conçus et coûteux, mais aussi plus nécessaires, et, de plus, pour eux tout à fait inutiles. Aussi les plaintes nombreuses des intendants et des notables avaient valoisin à prise la journée d'un bon ouvrier. Il manquait aux intendants, et, en Bretagne, ils ne pouvaient pas exécuter à la fois des travaux mal conçus et coûteux, mais aussi plus nécessaires et

de Grégoire IV, Wittekind, l'historien du XIe siècle. En 1814, on trouvait encore dans la bibliothèque de Corvey, le manuscrit des cinq premiers livres des *Annales* de Tacite; on en fit radeau à Léon X, qui les fit imprimer à Rome, avec 10,000 lignes. Ce manuscrit est actuellement à Florence. A la fin du XVIIe siècle, l'abbaye possédait un territoire de 275 kilomètres, avec 10,000 habit. Par VI Vérijen en évêché, en 1794. En 1802, ce territoire fut attribué au duc de Nassau; en 1807, il fut incorporé au royaume de Westphalie, et, en 1815, à la Prusse, qui l'érigea en principauté médiate, en 1821. L'évêché fut supprimé par la bulle, en 1836. L'église de Corvey, de style gothique, est remarquable par sa nef à deux rangs, contient les tombeaux d'un grand nombre de princes, dont les possessions étaient plus ou moins rapprochées; la bibliothèque est aujourd'hui en ruines.

CORVI (Guillaume), médecin italien, connu sous le nom de **Guillaume de Rosette**, né vers 1280, mort à Cassée, dans le Piémont, mort à Paris en 1356. Il entra dans les ordres, et occupa d'abord avec un grand éclat une chaire de logique et de philosophie à Pérouse; puis, entraîné par son goût pour les sciences, il étudia la médecine à la médecine à Bologne. Le pape Boniface VIII le fit vicaire à Rome, en 1298. Il nomma son médecin et le combla de faveurs, ainsi que Clément V et Jean XII, qui le nommèrent à des fonctions d'archiâtre. Corvi consacra une partie de sa fortune à fonder à Brescia un collége pour les étudiants pauvres. Ses ouvrages ont été publiés à Venise, en 1506 (1 vol. in-fol.).

CORVI (Dominique-Antoine-Philippe), peintre italien, né à Viterbe en 1721, mort en 1803, fut l'élève de François Mancini. Il fit toute sa carrière à Rome, où il peignit, dans la manière la perspective, devint un des artistes les plus avantés de son temps, et fut regardé comme le chef de l'école romaine. Ses ouvrages les plus estimés sont la *Naissance de Saint-Jean*, dans l'église *degli Incurabili* à Naples, qui passe pour son chef-d'œuvre; une *Assomption*, dans l'église de Saint-Jean, et *Saint-Jean-Baptiste prêchant aux Trapeni*, *Hero et Léandre*, dans le palais Rospigliosi, etc. Les compositions de Corvi manquent, en général, de grâce, et pèchent par le coloris, qui ressemble beaucoup à celui de Mengs.

CORVIDÉ, ES adj. (kor-vi-dé — du lat. *corvus*, corbeau, et du gr. *eidos*, aspect). Oscinèl. Qui ressemble au corbeau.

— s. m. pl. Tribu de passereaux conirostres, qui a pour type le genre corbeau.

— Encycl. Cette grande tribu a pour caractères : un bec fort, un peu recourbé en pointe, plus ou moins comprimé, les narines en ouvertures, mais recouvertes par des plumes roides dirigées en avant, des ailes à deux secondaires : les vrais corbeaux et les paradiseaux, les ailes de la tête de deux, comprimé, et un peu renflé sur les côtés, convexe et recourbé vers la pointe, à bords tranchants; les narines ovoïdes, à quatrième étage et à la pointe; la queue est longue, égale, arrondie, ou fourchue. Le genre est très-nombreux en espèces; il renferme les plus grands passereaux. Le corbeau est assez nuisible, mais qui donnent aux charognes la préférence sur toute autre sorte d'aliments; il est beaucoup d'intelligence, l'apprivoisent aisément et deviennent d'une extrême familiarité. Les corbeaux vivent en bande à cet énorme *crassement*. Ils ont été de tout temps l'objet de superstitions de la part du peuple. Certains corbeaux sont sédentaires; d'autres, au contraire, aiment à voyager en émigrant dans les mêmes lieux et en revenant chez chaque année. La *cornirille noire*, la *cornirille mantelée*, les chouettes, les pies, et quelques du genre corbeau. Le genre pie est extrêmement par son bec entier à la pointe, chaud, droit ou fléchi en arc et garni, à la base, de plumes roides, conchées en avant, la queue est très-longue et étagée. Les pies sont intermédiaires entre les corbeaux et les geais, pour la taille et les habitudes. Elles vivent pénibl en familles que par grandes troupes. Fréquentent ordinairement les bois et les cotaux couverts d'arbres, et descendent fréquemment à terre pour chercher leur nourriture, qui se compose de baies, de fruits, d'insectes, de vers ou de petites graines. Rarement elles demeurent en repos. Toujours autant de branche en branche, en les mêmes ou *crier d'un* manière sonore, assez autour lorsque quelque chose les affrite, en capacité tout ensemble, et sans pénible, horizontal et en ligne droite. Leur demarche est vive et sautillante. Les mœurs cachent aux yeux de l'homme, et, en les autres, comme notre pie d'Europe, l'ont poussé à tous les regards en la faisant aux plus hautes cimes des arbres. Il est toujours constant avec un tel solidité, qu'on dirait l'instinct d'assumer des provisions dans un trou en terre, et quelques-unes pouvent imiter la voix de l'homme et des animaux. A l'état privé, la pie ordinaire aime à ramasser les objets brillants et les cacher, on ne sait dans quel but. C'est un fait non encore expliqué, et chacun croudi le procès cachée que conduisit une malheureuse servante à l'échaud, pour avoir, disaient-on, volé du couvert d'argent à ses maîtres. On reconnut, mais trop tard, que la véritable voleuse était une pie, car on retrouva le couvert parmi d'autres objets brillants qu'elle avait également cachés dans une pierre inaccessible. On fonda la *messe à la pie* pour le repos de l'âme de la pauvre fille.

Le *garrul* est une espèce de pie. Le geare *geai* a le bec modérément, garni à la base de plumes dirigées en avant, droit, incliné et à échancrures assez vers le bout, à bords tranchants; la queue est égale, quelquefois arrondie. Il habite les bois et ne sort point de la plaine. Il vole gaître des coteaux, et compo moins variée que celui des corbeaux. Il compose quelquefois plusieurs de pies, mais point de grands. Le geai d'Europe approché facilement à parler et à siffler, les moeurs des espèces exotiques sont assez semblables à les pies exotiques. Le plumage est orné des plus vives couleurs, et les femelles ne diffèrent des mâles, ainsi bien dans le nouveau monde que dans l'ancien. Le plumage ordinaire y a le bec convexe, peu robuste, à mandibule supérieure plus haute que l'inférieure; celui-ci ne renfle ses ailes, et les secondaires y ont le tiers de bec est dépourvue de poils et garnie d'une rangée de plumes roides dirigées du bec, sont avalés, ouvertes et creusées dans une fosse oblongue; la tête est entièrement nue; les tarses sont longs, peu sculptés en ceinture, et les doigts sont longs, étagés; les ailes et courtes, la queue est longue, étagée; les ongles sont faibles. Ce genre a été établi par ceux pour les oiseaux de Brésil, et comprend tous la nom de *pia fauna*, et a plusieurs espèces. Les oiseaux de ce genre ont le bec obce à pour caractères : bec médiocre, sans échancrure, presque droit, mandibule supérieure plus courte que l'inférieure; narines basales arrondies, larges, couvertes de plumes serrées, dirigées en avant; mandibules et longs; ongles des doigts triangulaires, très-pointus, peu recourbés; mandibule supérieure dépourbant l'épaisseur des phalanges. Le Pâtre a créé ce genre, qui a été adopté par Cuvier, au delà d'Overbeck, et qui a un genre et ses analogues dans l'ancien monde. Le vieux voie très-mal, mais, en revanche, il a quelque chose de plus remarquable, c'est qu'il engagéne à le bec très-gros, fort et dur, garni à son extrémité d'une mandibule, et les dents pliées tournées en avant; des fosses nasales ovalaires, fermées par une peau membraneuse; des ailes courtes, arrondies; les rémiges presque égales; des tarses très-longs, à ceinture, sculptés en grands écailles. Cet oiseau habite l'île de Java. Le genre pie a le bec fort, droit, comprimé, assez long, à arête supérieure convexe, peu marquée, à pointe recourbée, et dont le mandible supérieure recouvre la pointe; les narines sont arrondies, à ouverture, et creusées dans une fosse oblongue, garnies de plumes roides, dirigées en avant; les ailes courtes, à deux secondaires; les tarses longs, sculptés en ceinture; les doigts sont longs, étagés. Cet oiseau de la Nouvelle-Guinée. Pendre cet oiseau dénaturé, et qu'on ne connaît que par quelques dessins, et dont les plumes de l'archipel des Indes orientales. Le genre *Bitta*, exclusivement propre à la Nouvelle-Hollande, qui a des ailes courtes, à la bec court, convexe, comprimé, à pointe recourbée, à mandibule supérieure de chaque côté, d'une petite dent saillante; les narines ovoïdes, à ouverture, et creusées dans une fosse plumes noyées; du front, et par une rangée de petites soies; les ailes sont courtes, à deux secondaires; les tarses et les doigts épais, le pouce fort. Le genre *mainate* ou *mainate* ou *mainate* ou

qui facilitaient de grec leurs plaidoyers. L'entime et l'amitié qu'Auguste conçut pour Messala ne s'altérèrent jamais. Il lui fit don d'une forte somme d'argent pour réhabiliter sa maison du mont Palatin, qui avait été confisquée par un incendie. Ensuite il le nomma préfet de Rome; mais, au bout de six jours, Messala donna sa démission, parce qu'il regardait cette magistrature, telle qu'il fallait l'exercer sous le gouvernement de l'empereur, comme illégale. Vers la fin de sa vie, Messala Corvinus perdit tellement la mémoire, qu'il ne se souvenait même plus, dit-on, de son propre nom. Il en parlait lui-même dans un de ses fragments, et mourut âgé de plus de soixante-douze ans. — Commine sur Corvinus : Cicéron (*Lettres à Brutus*, CRAMER); Tacite (*Annales*, IV, XXXIV; VI, XI; XIII, XXVII).

CORVINUS (Laurent), écrivain et géographe allemand, né en 1498 à Neumarkt, en Silésie, mort à Brunswick en 1537, fut professeur dans cette dernière ville, et y contribua au succès de la Réforme. Il a de lui : Un lexique, son géographie plusieurs fois réimprimée sous ce titre : *Geographia antrodim omnes regiones terræ habitabiles, diversas mundi generis, etc.* (Bâle, 1537, in-fol.). On y trouve un atlas en tête, brillant, sinon de mérite au moins de portes latines, et des pièces de vers composées en l'honneur de différentes villes, telles que Brandeb, Cracovie, etc. En outre, traduit, sous l'auteur, du deux-vrai, d'autres les titres : *Explanatione orationum horatiae* (Bâle, 1518, in-4°); *Carminum horatiae*, *Ovidii, Tibere homnia urbiorie, etc.*, *ad versus Pontium*, *theologum* (Bâle, eodem, eum (Leyde, 1613, in-8°). Chose étonnante, et qui prouve un talent, il corrigeait ses adversaires! *Responsio ad Bugenhagi annotationes, non, pro Gentio* (Leyde, 1614, in-4°); *Petri Molinæi, non annotationes, ad Bucerum, etc.* (Francfort-sur-le-Mein, 1617). Tout-fait prétendu publication de Corvinus du théologien. Comme jurisconsulte, il donna : *Dissertationes juris civilis* (Amsterdam, 1646, in-12); *Elementa juris civilis* (Amsterdam, 1646, in-12). Enfin il publia, avec une préface et des notes, *Dionysii Cisquerii, de arcanis rerum publicarum*, *libri VI* (Amsterdam, 1641 et 1643, in-12).

CORVINUS DE BELDEREN (Arnold), fils du précédent. Professeur de droit à Moyence de 1644, il embrassa la religion catholique à la mort de son père, et devint conseiller intime de l'électeur archiévêque de Mayence. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres : *Dissertatio per jurisprudentiam ethnicam* (Leyde, 1648-12); *Posthumus Paranus, sive Jul. Pacii a Beriga jura definitiones* (Amsterdam, 1661, in-12), *Jurisprudentia romana* (Amsterdam, 1661); *Jus romanum* (Amsterdam, 1664); *Jus canonicum* (Amsterdam, 1664); *Imperatorum epitomae* (Amsterdam, 1664); *Imperatorum Justinianus, magnum, catholicus, augustus, triumphator* (Mayence, 1668, in-12), *Tractatus genuinus de personal stipae hæredis reconcentrica, non hæredis et geminum universi juris consortio sive positivi epistolicum* (Francfort, 1708, 2 vol. in-4°).

CORVISART (Jean-Nicolas, baron), médecin français, né à Dormans, dans le département de la Seine-et-Marne, mort à Paris le 18 septembre 1755, mort à Paris le 18 septembre 1821, fut d'abord un des ancêtres et professeur au parlement de Paris. Un de ses ancêtres maternels, dit-on, Nicolas, ancien valet de Boulogne-sur-Mer, fut son premier maître. Ce fut ici qui forma ses idées nationales et son premier sentiment, tout en l'initiant aux lettres françaises et latines. A l'âge de dix ans, Corvisart entra au collège de Sainte-Barbe, où il se fit remarquer, tiens par des facultés brillantes, par un zèle pour un esprit réfléchi, par une grande rectitude dans le jugement, et par une singulière aptitude pour tous les exercices du corps. Son humanité terminée, son père, qui le destinait au barreau, le fit travailler dans son cabinet, mais bientôt il fut atteint d'une profonde antipathie pour la profession, mais cette obstination était un supplice, qui bientôt fut pour lui insupportable. Cet antipathie qui le poussait matériel, et qui n'est que l'instinct du génie, le faisait abandonner après des travaux d'un autre genre, et le portait malgré lui vers médecine qui l'attirait même la constitution. Il lui arrivait par momens de s'échapper de l'étude, et d'aller à la découverte, quand même, pour pouvoir au moins s'abandonner au pour lui. Comme pour le hasard et l'éloquence le médecin et de chirurgie, sur-le-champ on partit fut pris. D'ordinaire, il devait disciple, quitta la maison paternelle, et, sans appui, sans recommandation et sans ressources, il chercha un asile dans le premier des hôpitaux de Paris, à l'Hôtel-Dieu, et y mémoires les moyens de vivre et d'étudier. Attache au service de salle, Corvisart se livra tout entier à la science médicale; il cultiva avec la même ardeur la chirurgie, et il se chargeait de plus de la pharmacie de ses malades, l'état, Desault et Lassus, il étudiait les malades, et se préparait pour ses les pièces qui servaient à l'enseignement. Ce fut dans ces de ces préparations anatomiques que Corvisart se fit une réputation. Il avait, dès le temps de France, mais qu'un mal cette le brut et pauvre dans la vie, il ne se fit trouve dans les habitudes mais de Desault.

Nommé docteur régent de la Faculté de Paris, et, en 1788, il fut appelé à la chaire, et, dans ce poste, il fit pour les études positives et de doter d'une chaire d'anatomie, de physiologie et de chirurgie, et, en 1789, il fut nommé d'abord médecin de l'hôpital que Ed. Pelé avait fondé, et, quelque temps après, le servit, en lui permettant de parvenir au poste de médecin de l'hôpital de la Charité. En effet, en 1794, à la mort de Desault, Corvisart fut nommé à la place de médecin de la Charité. Lorsque devait le successeur du malade, il fut nommé à la place de Desault, au nouveau hôtel. Corvisart, continuant l'enseignement de son prédécesseur, fonda cette chaire, et, quelque temps après, il fut, avec un ami qui il la dirigea, lui assura la réputation de son prédécesseur, et de son temps, et de leur d'éclat sur la médecine française.

En 1795, il fut nommé à la place de l'Ecole de médecine de Paris. Corvisart fut nommé, en 1799, à l'Institut national, et, quelque temps après, en 1804, fut nommé, et, en 1804, il fut nommé médecin du gouvernement, et plus tard, en 1808, il fut nommé baron, et, en 1808, il fut nommé comte. Il fut nommé à la place de Napoléon, et, en 1808, il fut nommé, lui demandant Joséphine, même vous, et, en 1808, il fut nommé, et, en 1808, il fut nommé, et, en 1808, il fut nommé

peut céder à la violence du choc. Ensuite, le reprennent encore à deux mains, ils le pousseront en avant de toutes leurs forces, et ils obtiennent, malgré l'impétuosité qui le ramènerait, de l'arrêter, soit en opposant leurs mains, soit en présentant leur poitrine, les moins résolues ou craintes derrière le dos; en sorte que, pour peu qu'ils manquassent de se tenir fermes, l'effort du sac qui revenait leur faisait quelquefois tâcher le pied et les forçait à reculer. C'est ainsi qu'Antylles décrit ce jeu, qui fut fort différent du ballon. Comme on le sait, les Grecs aimaient beaucoup ces jeux qui exercent les gymnastiques, et croyaient à leur salutaire influence sur la santé; parce que ils exercent le corps ou en hâtent sue-pauche, dont nous venons de parler, ils le rajeunissent par conséquent à la diminution du trop d'embonpoint et à l'affermissement de tous les muscles du corps; ils ne permettent ainsi pas que les parties intérieures de la poitrine et le ventre reviennent en chose de cette halle à laquelle nous pouvons mettre la bonne constitution des vieillards qui y sont renfermés. Ariste en consultait l'usage aux lepreux, mais on le défendait à ceux qui avaient la poitrine délicate.

CORYCUS s. m. (Kor-i-kus — gr. *korukos*, proprement, sac). Antiq. Sorte de ballon ou de sac rempli de graines de figues, de farine ou de sable, que l'on suspendait au haut des ailes de plusieurs, et que l'on s'exerçait à mettre en oscillation et à arrêter ensuite dans son mouvement.

CORYCUS, ville de l'ancienne Asie Mineure. V. CORYCE.

CORYDALE s. f. (Kor-i-da-le — dimin. du gr. *korus*, casque). Entom. Genre d'insectes névroptères, comprenant une seule espèce, qui habite l'Amérique et de la Géorgie, dans l'Amérique du Nord.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des fumariacées, et type de la tribu des corydalées : CORYDALE *tubéreuse* (CORYDALIS *tuberosa*), ou des fumeux tubéreux CORYDALE et CORYDALIS, cette dernière mauvaise.

— Encycl. Les *corydales* se distinguent des fumeuses proprement dites par leurs fruits en forme de siliques, uniloculaires, et non de polysperme (V. FUMETERRE). Beaucoup de plantes de ce genre ont une racine tubéreuse, une tige simple et des feuilles allernes, plus ou moins divisées, les plus connues sont : *la corydale à racine solide (corydalis bulbosa*, D. C.), la *corydale à racine creuse (corydalis tuberosa*, D. C.), la *corydale à fleurs de pêcher (corydalis cupaidica*, D. C.), etc. M. Wackenroder est parvenu à isoler, dans les racines de cette rose et tubéreuse, un alcali organique particulier, qu'il a nommé *corydaline*.

CORYDALÉ, ÉE adj. (Kor-i-da-lé). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux corydales. Il On dit aussi CORYDALIN.

— s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des fumariacées, ayant pour type le genre corydale. Il On dit aussi CORYDALINÉES.

CORYDALINE s. f. (Kor-i-da-li-ne — de *corydale*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Genre de plantes, de la famille des fumariacées, tribu des corydalées.

— s. f. pl. Entom. Syn. de CORYDALITES.

CORYDALINE s. f. (Kor-i-da-lin-e — rad. *corydale*). Chim. Alcaloïde que l'on a extrait de la racine de corydale.

— Encycl. Chim. La *corydaline* est un alcali organique découvert par M. Wackenroder, qu'il a retiré de diverses plantes du genre *corydalis* (V. CORYDALE). Il est également contenu dans la racine d'aconit (*aconitum napellus*, *anthora*). On l'extrait en opérant par l'eau froide la racine de corydale, préciptant le marc par un alcali minéral qui sépare la *corydaline* impure. On la purifie ensuite par des traitements au moyen des acides qui la transforment en sels, lesquels sont ensuite décomposés par les alcalis. Elle est inodore, et sans odeur ni saveur; elle est très-soluble dans l'alcool, et cristalise de cette solution brillante en petits prismes rhomboïdaux, d'un éclat vitreux. Elle a une réaction alcaline en passe de tourner; l'eau la dissout très. D'après M. Rai-Schold, sa formule serait $C_{40}H_{18}AzO_{8}$. Elle fond vers 200°, saline et sans odeur. Le présente, comme réaction caractéristique, la propriété de donner un rouge de sang par l'acide nitrique chaud.

CORYDALOÏDE adj. (Kor-i-da-li-ds — de *corydale*). Chim. Se dit des sels à base de *corydaline* : Sels CORYDALOÏDES.

CORYDALITES s. f. pl. (Kor-i-da-li-tès). Entom. Groupe de sembliées, dans l'ordre des névroptères, ayant pour type le genre corydale.

CORYDALIS s. f. (Kor-i-da-lis). Ornith. Nom scientifique des fariouses.

CORYDIE s. f. (Kor-i-di — dimin. du gr. *korus*, casque). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des blattiens, établi par nous espèce des Indes.

CORYDON s. m. (Kor-i-don — nom mythol. Ornith. Sous-genre de cacatoès.

— Entom. Espèce de papillon du genre satyre.

CORYDONIE s. f. (Kor-i-do-ni). Ornith. Syn. de CORYAL.

CORYDORAS s. m. (Kor-i-do-rass — du gr. *korus*, casque; *doras*, lance). Ichthyol. Genre mal défini, de la famille des siluroïdes, et qui a été abandonné.

CORYGALÉE, Bot. adj. (Kor-i-ga-lé — du lat. *corytus*, nouvelle). Bot. Syn. de COYGULIFÈRE.

COTYLOPHE s. m. (Kor-i-lo-fe — du gr. *korus*, casque; *lophos*, aigrette). Entom. Genre de coléoptères clavipalpes, comprenant une seule espèce qui est propre à l'Angleterre.

CORYLOPSIS s. m. (Kor-i-lo-psis — du gr. *corylus*, noisetier; *opsis*, ressemblance). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des hamamélidées, comprenant quatre espèces qui croissent au Japon, et dont le nom rappelle celui des noisetiers.

CORYMBE s. m. (Kor-i-ban — dimin. du gr. *korus*, casque, par allusion à le cupule qui enferme le fruit). Bot. Nom scientifique latin du genre noisetier.

CORYMBE s. m. (Kor-nain-be — gr. *korumbos*, proprement, sommet, cependant terminal). Antiq. Manière de coiffer, usitée chez les femmes grecques et romaines, et consistant à relever les cheveux en forme de nœud en la tête. Ornement que l'on plaçait sur la poupe d'un vaisseau.

— Bot. Mode d'inflorescence dans lequel les axes secondaires portent les fleurs parvenu tout de points différents de l'axe primaire pour arriver au même niveau, comme dans l'ombelle : *Le corymbe grand diffère du moindrion sperfeiger, d'après sa disposition du farmer pentrale, le genre de l'Achillée mille-feuille offre un* CORYMBE. (Boisc.)

— Encycl. Antiq. Les anciens donnaient le nom de corymbes à de petits grains de raisin que la pois qui naissent en grappe sur les lierres; ils en avaient souvent de semblables sur les couronnes que porte Bacchus, d'où est venu le dire à ceux de corymbes.

On donnait également ce nom à une manière particulière d'arranger les cheveux, en usage chez les femmes romaines, qui consistait à relever les cheveux tout autour de la tête, et à les réunir en pointe au sommet, ou les attachait ainsi avec un bandeau, et ils recouvraient la partie du bas de la tête, comme on le voit sur plusieurs statues antiques. Quand la chevelure était trop longue et trop épaisse on en faisait un nœud sur la tête, ou aussi ample, on la fixait en un nœud sur le haut de la tête, ou bien on en faisait dans la statue de l'Apollon du Belvédère, et dans un buste de Cléopâtre, de Mme Bonaparte. Cicéron donne le nom de *corymbe* à un personnage qui arrangeait ses cheveux de la façon que nous venons de décrire.

CORYMBEUX, EUSE adj. (Kor-nain-beu, eu-se — rad. *corymbe*). Bot. Se dit des fleurs qui forment des corymbes, et des végétaux qui les portent. Il Se dit aussi des organes ainsi dits, qui ne sont pas ramifiés, ramifiés seulement dispositions en corymbes. Il On dit aussi CORYMBIFÈRE.

CORYMBIFÈRE adj. (Kor-nain-bi-fe-re — de *corymbe*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui a des fleurs en corymbe.

— s. f. pl. Grande division de plantes, de la famille des composées. Syn. de ASTÉRÉES.

CORYMBIFORME adj. (Kor-nain-bi-for-me — de *corymbe*, et du lat. *fos*, *forris*, fer-u). Bot. Syn. de CORYMBIFÈRE.

CORYMBIFORME adj. (Kor-nain-bi-for-me — de *corymbe*, et du *forma*). Bot. Qui a la forme d'un corymbe : *Groupe* CORYMBIFORME. Time CORYMBIFORME.

CORYMBOLE s. f. (Kor-nain-bi-le — dimin. de *corymbe*). Bot. Genre d'ormoseilles du Cap de Bonne-Espérance.

CORYMBON s. m. (Kor-nain-bi-on — du gr. *korumbos*, sommet). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des inulées, comprenant trois espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

CORYMBOSE s. m. (Kor-nain-bi-se — du gr. *korumbos*, corymbe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, comprenant quatre espèces, détachés du genre indic.

CORYMBORCHIS s. m. (Kor-nin-bor-kis — de *corymbe*, et du *orchis*). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées.

CORYMBULEUX, EUSE adj. (Kor-nain-bu-leu, eu-se — rad. *corymbe*). Bot. Se dit des fleurs disposées en petits corymbes, par extension, des végétaux qui les portent.

CORYNE s. f. (Kor-i-ne — gr. *korunê*, massue). Entom. Genre de polypes nus, de la famille des campanulaires.

— Encycl. Les *coryne* sont des polypes microscopiques; les uns sont portés sur un pédicule long, uni, cotonneux ou aussie et transparent, qui leur servent de tronc ou de vaisseau, les autres forment, par leur réunion, une sorte de petit arbuste. Le corps est couvert d'aponéoses mobiles, à la base desquels se produisent des bourgeons granulés, qui, en se détachant, reproduisent l'espèce. La bouche est très-apparente et mobile. Les animaux se rencontrent ordinairement dans l'Atlantique. La *coryne* glandulense se trouve assez fréquemment sur les sertulaires et les hydrophytes du nord de la France, de l'Angleterre et de la Belgique.

CORYNÉLIE s. f. (Kor-i-né-li — du gr. *korunê*, massue). Bot. Genre de champignons parasites microscopiques, qui croissent sur les feuilles des orchidées du Cap de Bonne-Espérance.

CORYNELLE s. f. (Ko-ri-ne-le — dimin. du gr. *korunê*, massue). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant deux espèces, qui croissent à Saint-Domingue.

CORYNÉOLE s. m. (Kor-i-né-ou — du gr. *korunê*, massue). Bot. Genre de champignons parasites microscopiques, comprenant plusieurs espèces, qui croissent sur les feuilles mortes des végétaux.

CORYNÉPHORE s. m. (Kor-i-né-fo-re — du gr. *korunê*, massue; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des hétéromères, comprenant une seule espèce, propre au Brésil.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des avénées, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Europe centrale et méridionale : *Le* CORYNÉPHORE *ondulé*.

— s. f. Genre d'algues marines, semblables aux nostoc, comprenant trois espèces, qui habitent les mers d'Europe.

CORYNÉPHORIE s. f. (Ko-ri-né-fo-ri — du gr. *korunê*, massue, et de *phôrei*). Bot. Syn. de CORYNÉPHORE.

CORYNÈTE s. m. (Kor-i-nè-te — du gr. *korunêtês*, qui porte une massue). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des térédyles, syn. de HORSIER.

CORYNITIS s. m. (Kor-i-ni-tis — dimin. du gr. *korunê*, massue). Bot. Syn. de CORYNÉOLE.

CORYNOCARPE s. m. (Kor-i-no-kar-pe — du gr. *korunê*, massue; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres rapportés par quelques auteurs à la famille des aurynées, par d'autres à celle des térébinthacées, et qui forment la tribu le Nouvelle-Zélande.

CORYNOCHÈTE s. m. (Kor-i-no-kè-te — du gr. *korunê*, massue; *ketos*, coron). Entom. Genre de coléoptères brachélytres, comprenant une seule espèce, qui habite l'Amérique.

CORYNOMALE s. m. (Kor-i-no-ma-le — du gr. *korunê*, massue; *mala*, beaucoup. Cette étymologie bizarre nous est inconnue, et nous laisse en doute). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des longicornes, qui est le KÉNOTARE.

CORYNOPHORE s. m. (Kor-i-no-fo-re — du gr. *korunê*, massue; *meros*, *morphê*, forme). Zoolph. Genre de polypes nus voisins des coryne, et de la famille des sertulariées. Il Bot. Genre de champignons parasites, du genre *Sporotrichum*, qui croissent sur les feuilles des orchidées du Cap de Bonne-Espérance.

CORYNOPSIS s. m. (Kor-i-no-psis — du gr. *korunê*, massue, et de *psôpi*). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, établi par Latreille.

CORYNOTHÈS s. m. (Kor-i-no-tès — du gr. *korunê*, massue). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant deux espèces, qui croissent à Saint-Domingue.

CORYNOTHRIX s. m. (Kor-i-no-tri-ks — du gr. *korunê*, massue; *thrix*, poil). Bot. Genre de champignons parasites microscopiques, comprenant plusieurs espèces, qui croissent sur les feuilles mortes des végétaux.

CORYNOTRIS s. m. (Kor-i-no-tri-s — du gr. *korunê*, massue; *thrix*, poil). Bot. Genre d'algues, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Amérique du Sud.

CORYNOTRIX s. m. (Kor-i-no-tri-ks — du gr. *korunê*, massue; *thrix*, poil). Bot. Genre de champignons parasites microscopiques, comprenant plusieurs espèces, qui croissent sur les feuilles des végétaux.

CORYNOTRYPÈTE s. f. (Ko-ri-no-tri-pè-te — du gr. *korunê*, massue, et de *tripêtês*). Bot. Genre d'algues marines, semblables aux nostoc, comprenant trois espèces, qui habitent les mers d'Europe.

CORYNOTRYPHÈTE s. f. (Ko-ri-no-tri-fè-te — du gr. *korunê*, massue, et de *tripêtês*). Bot. Genre d'algues marines, semblables aux nostoc, comprenant une seule espèce, propre au Brésil.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des avénées, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Europe centrale et méridionale : *Le* CORYNOTRYPHÈTE *ondulé*.

— s. f. Genre d'algues marines, semblables aux nostoc, comprenant trois espèces, qui habitent les mers d'Europe.

CORYNOTRYPHÈTE s. f. (Ko-ri-no-tri-fè-te — du gr. *korunê*, massue, et de *tripêtês*). Bot. Genre d'algues marines, semblables aux nostoc, comprenant une seule espèce, propre au Brésil.

CORYNÈTE s. m. (Kor-i-nè-te — du gr. *korunêtês*, qui porte une massue). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des térédyles, syn. de HORSIER.

CORYNITIS s. m. (Kor-i-ni-tis — dimin. du gr. *korunê*, massue). Bot. Syn. de CORYNÉOLE.

CORYNOCARPE s. m. (Kor-i-no-kar-pe — du gr. *korunê*, massue; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres rapportés par quelques auteurs à la famille des aurynées, par d'autres à celle des térébinthacées, et qui forment la tribu de la Nouvelle-Zélande.

CORYNOCHÈTE s. m. (Kor-i-no-kè-te — du gr. *korunê*, massue; *ketos*, coron). Entom. Genre de coléoptères brachélytres, comprenant une seule espèce, qui habite l'Amérique.

CORYNOMALE s. m. (Kor-i-no-ma-le — du gr. *korunê*, massue; *mala*, beaucoup. Cette étymologie bizarre nous est inconnue, et nous laisse en doute). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des longicornes, qui est le KÉNOTARE.

CORYNOPHORE s. m. (Kor-i-no-fo-re — du gr. *korunê*, massue; *meros*, *morphê*, forme). Zoolph. Genre de polypes nus voisins de coryne, et de la famille des sertulariées. Il Bot. Genre de champignons parasites, du genre *Sporotrichum*, qui croissent sur les feuilles des orchidées du Cap de Bonne-Espérance.

CORYNOPSIS s. m. (Kor-i-no-psis — du gr. *korunê*, massue, et de *psôpi*). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, établi par Latreille.

CORYNOTHÈS s. m. (Kor-i-no-tès — du gr. *korunê*, massue). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant deux espèces, qui croissent à Saint-Domingue.

CORYNOTHRIX s. m. (Kor-i-no-tri-ks — du gr. *korunê*, massue; *thrix*, poil). Bot. Genre de champignons parasites microscopiques, comprenant plusieurs espèces, qui croissent sur les feuilles des végétaux.

CORYNOTRIS s. m. (Kor-i-no-tri-s — du gr. *korunê*, massue; *thrix*, poil). Bot. Genre d'algues, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Amérique du Sud.

CORYNOTRIX s. m. (Kor-i-no-tri-ks — du gr. *korunê*, massue; *thrix*, poil). Bot. Genre de champignons parasites microscopiques, comprenant plusieurs espèces, qui croissent sur les feuilles des végétaux.

CORYNOTRYPÈTE s. f. (Ko-ri-no-tri-pè-te — du gr. *korunê*, massue, et de *tripêtês*). Bot. Genre d'algues marines, semblables aux nostoc, comprenant trois espèces, qui habitent les mers d'Europe.

CORYNOTRYPHÈTE s. f. (Ko-ri-no-tri-fè-te — du gr. *korunê*, massue, et de *tripêtês*). Bot. Genre d'algues marines, semblables aux nostoc, comprenant une seule espèce, propre au Brésil.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des avénées, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Europe centrale et méridionale : *Le* CORYNOTRYPHÈTE *ondulé*.

— s. f. Genre d'algues marines, semblables aux nostoc, comprenant trois espèces, qui habitent les mers d'Europe.

CORYNOTRYPHÈTE s. f. (Ko-ri-no-tri-fè-te — du gr. *korunê*, massue, et de *tripêtês*). Bot. Genre d'algues marines, semblables aux nostoc, comprenant une seule espèce, propre au Brésil.

CORYNÈTE s. m. (Kor-i-nè-te — du gr. *korunêtês*, qui porte une massue). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des térédyles, syn. de HORSIER.

CORYNITIS s. m. (Kor-i-ni-tis — dimin. du gr. *korunê*, massue). Bot. Syn. de CORYNÉOLE.

CORYNOCARPE s. m. (Kor-i-no-kar-pe — du gr. *korunê*, massue; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres rapportés par quelques auteurs à la famille des aurynées, par d'autres à celle des térébinthacées, et qui forment la tribu de la Nouvelle-Zélande.

CORYNOCHÈTE s. m. (Kor-i-no-kè-te — du gr. *korunê*, massue; *ketos*, coron). Entom. Genre de coléoptères brachélytres, comprenant une seule espèce, qui habite l'Amérique.

CORYNOMALE s. m. (Kor-i-no-ma-le — du gr. *korunê*, massue; *mala*, beaucoup. Cette étymologie bizarre nous est inconnue, et nous laisse en doute). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des longicornes, qui est le KÉNOTARE.

CORYNOPHORE s. m. (Kor-i-no-fo-re — du gr. *korunê*, massue; *meros*, *morphê*, forme). Zoolph. Genre de polypes nus voisins de coryne, et de la famille des sertulariées. Il Bot. Genre de champignons parasites, du genre *Sporotrichum*, qui croissent sur les feuilles des orchidées du Cap de Bonne-Espérance.

CORYNOPSIS s. m. (Kor-i-no-psis — du gr. *korunê*, massue, et de *psôpi*). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, établi par Latreille.

CORYNOTHÈS s. m. (Kor-i-no-tès — du gr. *korunê*, massue). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant deux espèces, qui croissent à Saint-Domingue.

CORYNOTHRIX s. m. (Kor-i-no-tri-ks — du gr. *korunê*, massue; *thrix*, poil). Bot. Genre de champignons parasites microscopiques, comprenant plusieurs espèces, qui croissent sur les feuilles des végétaux.

CORYNOTRIS s. m. (Kor-i-no-tri-s — du gr. *korunê*, massue; *thrix*, poil). Bot. Genre d'algues, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Amérique du Sud.

CORYNOTRIX s. m. (Kor-i-no-tri-ks — du gr. *korunê*, massue; *thrix*, poil). Bot. Genre de champignons parasites microscopiques, comprenant plusieurs espèces, qui croissent sur les feuilles des végétaux.

CORYNOTRYPÈTE s. f. (Ko-ri-no-tri-pè-te — du gr. *korunê*, massue, et de *tripêtês*). Bot. Genre d'algues marines, semblables aux nostoc, comprenant trois espèces, qui habitent les mers d'Europe.

CORYNOTRYPHÈTE s. f. (Ko-ri-no-tri-fè-te — du gr. *korunê*, massue, et de *tripêtês*). Bot. Genre d'algues marines, semblables aux nostoc, comprenant une seule espèce, propre au Brésil.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des avénées, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Europe centrale et méridionale : *Le* CORYNOTRYPHÈTE *ondulé*.

— s. f. Genre d'algues marines, semblables aux nostoc, comprenant trois espèces, qui habitent les mers d'Europe.

CORYNOTRYPHÈTE s. f. (Ko-ri-no-tri-fè-te — du gr. *korunê*, massue, et de *tripêtês*). Bot. Genre d'algues marines, semblables aux nostoc, comprenant une seule espèce, propre au Brésil.

CORYPHÉE s. m. (Kor-i-fé — *koryphaios*, de *koryphê*, sommet). Antiq. gr. Celui qui dirigeait les chœurs dans les tragédies grecques. Il Il signe *Phoebus* et *Bacchus* : *Le coryphée sagesse ou leadjoint le rhythme*, et le contraire, *les lieu de gravité, le coryphée, le coryphée aux musiciens et aux danseurs attentifs à un chanteur*. (Boileau.) Il Il se dit aussi de celui qui prenait la parole dans les dialogues, au nom du chœur tragique. Il Homme chargé de diriger les chants et les danses, dans certaines cérémonies religieuses : *Sophocle fut choisi, à cause de son talent, pour diriger les chœurs des adolescents qui dansèrent autour de trophée de la victoire de Salamine*. (Barante.)

— Théâtr. Musicien, musicienne, qui dans un opéra, dirige les chœurs. Il *Les coryphées* se *Théâtre* Il *Les coryphées* *Opéra-Comique*, à Danseur et danseuse qui dans les entrées dansées ou danseuses dans un ballet.

— *Par ext.* Personne qui tient le premier rang, que donne le ton, qui en passe en une profession, une catégorie de personnes : *Il nous sacrifie et revoyons Mme Dubois, Mme Vestal jouer dans la familiarité de son ami Pierson, qui jouait le prélude de Mme Dorand était le coryphée*. (Garasse.)

— s. f. Oreille. Espèce de monnaie.

— Encycl. Antiq. Le *coryphée* antique, le *coryphée* était le chef du chœur, et souvent c'était lui qui commençait, avec la personne principal de l'action, le dialogue avec le chœur. Dans les grandes œuvres tragiques dont il a été question, le coryphée est une scène d'Athènes et de Rome, le coryphée se retirait à chaque fois que le chœur porte le proclé pour les autres dans l'accusation de Clitemnestre et Cassandre.

En ce qui concerne le théâtre moderne, dans lequel la tragédie n'a pas renoncé à cette importante fonction, le rôle du chœur *coryphée* n'est plus applicable que lorsqu'il ne s'agit que de chœurs, de danses, d'opéra, le *coryphée* est donc le chœur et le chef de chœur, ou plutôt à chacune des parties des chœurs, et qui, tout en étant à la partie dans l'ensemble, se trouve parfois chargé de chanter le rôle plus ou moins important. Il y a, par conséquent, un *coryphée* pour le chœur, un pour les hommes, un pour les premiers et un pour les seconds dessus de ténor. Dans *Lucrèce* de Colonne, de Sacchini, c'est un tenor qui chante le rôle de Gélon au nom du peuple d'Athènes; le *coryphée* de l'hymne du chœur des hommes dans *Lucrèce*, *Fiers et Virginie*, est une basse, et dans le premier chœur de la pièce, les femmes le chœur chantent le dessus et la haute-contre. La cantatrice de *Guillaume Tell* : *Pis que l'esprit en ancienne* qui, en Guillaume, jouait sur mis *coryphées* sopranos, tandis que toute les autres chœrisles plaquent harmonie de cette villanelle dansée aux chansons et sans orchestre. Les chœrisles de la danse ne figurent ont aussi leurs *coryphées*.

CORYPHELLE s. f. (Kor-i-fe-le). Méd. Genre de gastéropodes qui sont pour cuirasses

Digitized by Google

des tentacules solaires, des appendices palpiformes labiaux allongés, oblongs, des branchies en ouïes en ou grappes, un pied subpédoncule en avant.

CORYPHÈNE s. m. (ko-ri-fe-ne — du gr. *koryphé*, tête; *phainos*, brillant). Ichthyol. genre de poissons, de la famille des acanthoïdes, remarquables par l'éclat de leurs couleurs.

— **Encycl.** Les *coryphènes* ont le corps comprimé, allongé, couvert de petites écailles; elles tranchante à la partie supérieure; une dorsale longue et très de la longueur du dos; des couleurs brillantes. Ce sont des poissons vive grande vivacité et non moins vorace qu'agiles. Toujours en mouvement dans la circuit des eaux, qui leur donne comme un vernis plus brillant encore, les frappent d'admiration jusqu'aux matelots les plus grossiers, quoiqu'ils aient remarqué que les coryphènes, retirées du leur élement, perdent aussitôt avec la vie presque toute leur beauté. Ces poissons nutrient les vaisseaux pour recueillir les débris jetés du bord, et donnent la chasse aux petits poissons qui viennent en leur entour. Un profond de 1 à 2 plusieurs pour leur tenir des appâts auxquels ils se laissent prendre facilement. La chair des poissons est ferme et très-agréable au goût. La grande coryphène de la Méditerranée est longue jusqu'au mètre et en Corse elle atteint quelquefois une longueur de 1 mètre et demi. Elle est de couleur bleue, avec des taches blanches et noires, et des taches blanches plus foncées sur le dos. Les autres dominent en principale lieu des espèces les plus magnifiques de la Méditerranée.

CORYPHÉNIDE adj. (ko-ri-fe-ni-de — du gr. *coryphaine*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichthyol. Qui ressemble aux coryphènes.

— s. m. pl. Tribu de acanthoïdes ayant pour type le genre coryphène.

CORYPHINÉ, ÉE adj. (ko-ri-fi-ne — rad. *coryphène*). B. Qui ressemble ou qui se rapproche des coryphènes.

— s. f. pl. Tribu d'abord, de la famille des gadoïdes, ayant pour type le genre coryphène.

CORYPHION s. m. (ko-ri-fe-on — du gr. *koryphé*, sommet). Entom. Genre de coléoptères lucanides, comprenant une seule espèce, qui vit en Amérique.

CORYPHOCÈRE s. m. (ko-ri-fo-se-re — du gr. *koryphé*, sommet, *keras*, corne). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, comprenant plus de vingt espèces.

CORYPHOCÉNIDE adj. (ko-ri-fo-si-ni-de — du *coryphène*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichtyol. Qui ressemble à un coryphène.

— s. m. pl. Tribu de la famille des lamellibranches, ayant pour type le genre coryphène.

CORYPHOPTÈTE adj. (ko-ri-fo-ti-te — du gr. *koryphé*, sommet; *pétetai*, planer). Bot. Se dit des plantes dont les étamines, peu nombreuses, sont insérées au sommet du calice.

— s. m. Plante qui présente ce caractère : *l'a coryphoptète*.

CORYPHOSTÉMON s. f. (ko-ri-fo-ste-mon — du gr. *koryphé*, *stémon*, *fil*, *étamine*). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des cérésiées, comprenant trois espèces, qui croissent en Australie.

CORYSANTHÈRE s. f. (ko-ri-san-te-re — du gr. *korus*, *casque*, et *d'anthère*). Bot. Syn. de corysanthème.

CORYSE s. m. (ko-ri-se). Pathol. Syn. peu usité de coryza.

CORYSOPHÈRE s. m. (ko-ri-so-fe-re — du gr. *korusos*, *jarrier*; *méria*, *jambe*). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant deux espèces.

CORYSOPSE s. m. (ko-ri-so-pe — du gr. *korusos*, *jarrier*; *psis*, *vue*). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant une seule espèce, qui habite la côte de Guinée.

CORYSOPS s. m. (ko-ri-sops — du gr. *korusos*, *jarrier*; *ops*, *oil*). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant deux espèces brésiliennes.

CORYSTOPHÈRE s. m. (ko-ri-sto-fe-re — du gr. *korusos*, *jarrier*, *repeis*, *aiguille*). Entom. Genre d'hémiptères, comprenant une seule espèce, qui est propre au Brésil. On le nomme son CORYNOPHÈRE.

CORYTHA s. m. (ko-ri-ta — du gr. *korusthe*, *casque d'un casque*). Crust. Genre de crustacés décapodes, voisins, mais comprenant une seule espèce, que l'on trouve sur les côtes de l'Angleterre et sur celles de France, dans l'Océan et la Méditerranée.

— **Encycl.** Les *corythes* sont des crustacés décapodes, aussi caractérisés : quatre antennes, les deux antérieures fort longues, en forme de fouets, cilées et rapprochées; yeux pédonculés, un peu courts, fort mobile, plus long que large; abdomen replié sous le tronc, dilaté en ovale; du pareil, les deux antérieures formées en pinces; toutes les autres insinuées par un angle aigu et pointu. Ce genre, qui forme le passage des alunnes aux leucosiens, et que ses caractères ambigus ont fait rattacher tantôt parmi les brachyures, tantôt parmi les macroures, ne comprend qu'une espèce. Le *corythe* devient le terreur d'Europe; il a des mouvements lents, et vit solitaire, à la profondeur de quelques mètres, sur les fonds rocheux.

CORYTHIE adj. (ko-ri-ti-de — du *corythe*, et du gr. *eidos*, aspect). Crust. Qui ressemble à un corythe. s. m. pl. Tribu d'abord, de la famille des oxyrhynques, ayant pour type le genre corythe.

CORYTHON s. m. (ko-ri-ton — du gr. *korusthe*, *casque*). Entom. Genre de coléoptères xylophages, comprenant deux espèces, qui vivent en Amérique.

CORYTHRÈNE s. m. (ko-ri-tre-ne — du gr. *korus*, *korythos*, *casque*; *anthos*, *fleur*). Bot. Genre de plantes, de la famille des ficoïdes, comprenant quelques espèces d'Amérique qui sont indigènes, et de l'Afrique, à cause des jeunes grandes et belles fleurs.

CORYTHRÈNE s. m. (ko-ri-tre-ne — du gr. *korus*, *korythos*, *casque*). Ornith. Genre détaché des bouvreuils, et comprenant une seule espèce, qui habite les îles de la Sonde.

CORYTHOLOSE s. m. (ko-ri-to-lo-se — du gr. *korus*, *korythos*, *casque*; *losis*, *perte*). Bot. Nom donné à la chute du fruit. Syn. synonyme de corythosis.

CORYTHOLOSIS s. m. (ko-ri-to-lo-sis — du gr. *korus*, *korythos*, *casque*; *losis*, *fraude*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des perséacées, tribu des gentiées, renfermant seulement deux espèces, du Brésil.

CORYTHOPHANE s. m. (ko-ri-to-fa-ne — du gr. *korus*, *korythos*, *casque*; *phanô*, *j'apparois*). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des ignomons, comprenant deux espèces.

CORYTHOSIS s. m. (ko-ri-to-sis — du gr. *korus*, *korythos*, *casque*; *phasis*, *plantes*). Bot. Se dit des plantes dont le calice, au sommet de la corolle présente la forme d'un casque.

— s. m. Nom donné aux plantes qui offrent le caractère susdit.

CORYZA s. m. (ko-ri-za — gr. *korusa*, *même*, *nasal*). Pathol. Affection catarrhale du muqueuse des fosses nasales, vulgairement appelé rhume de cerveau. *Le coryza est une affection légère, qui cède en quelques jours, à des bains de pieds et à des boissons douces.* (Fr.Gilbert.)

— Art vétér. Nom donné à la même affection chez les animaux domestiques : *Coryza du bœuf, du cheval, du porc.*

— **Encycl.** Pathol. Le mot *coryza* sert à désigner l'inflammation catarrhale de la membrane muqueuse des fosses nasales, et non des sinus et leurs dépendances. Cette maladie est ordinairement de nature sous les noms *coryza nasal*, *coryzaïrement*, et vulgairement sous le nom de rhume de cerveau.

Les causes les plus ordinaires du coryza sont les brusques et fréquentes variations de la température, l'impression du froid et surtout le refroidissement partiel des pieds ou de la tête, qui peut en quelque sorte de détourner ou d'arrêter la transpiration cutanée. On remarque qu'un refroidissement de corps, lorsque, après s'être exposé à l'air, on se repose dans un lieu frais, ne produit le plus souvent d'autre effet que de fréquentes envies de pisser. Tout bref, cette nature devient épaisse, visqueuse, jaunâtre ou verdâtre, et il en résulte un coryza plus ou moins fâcheux.

Le *coryza* non compliqué de fièvre n'est qu'une affection purement locale, qui ne mérite qu'une attention, dans la suite des jours, pour d'une nature aussi bénigne, et, bien que ordinairement de quelque fièvre, le malade qui l'accompagnent soit quelquefois une bien très grande gêne. Le malade éprouve une lassitude générale, il éprouve des frissons et il ne peut, en quelque sorte, rester en place, plus fréquent qu'à l'état normal. La tête est douloureuse, il y a de l'insomnie, de l'impatience, et il s'écoule des yeux un liquide âcre et parfois assez abondant.

La marche du coryza est toujours rapide; la durée ordinaire en est de quatre à sept jours, et le résolution est terminaison la plus fréquente; cependant, dans quelques cas, l'inflammation se propage, et il en fait le coryza peut commencer le catarrhe pulmonaire. La fièvre de cette maladie non compliquée de fièvre est très-simple, il consiste à avoir le froid, à faire usage de fomigations émollientes, dirigées dans les fosses nasales, et à prendre quelques bains de pieds simples.

Le *coryza* fébrile exige, au contraire, de la part du malade, certaines precautions, il faut s'abstenir de tout aliment solide et de boissons alcoolisées. L'emploi des purgatifs produit d'assez bons effets; quant à la saignée, il est rare qu'elle soit indiquée quand l'inflammation ne s'étend pas au delà de la membrane pituitaire; mais les moyens curatifs sur lesquels on doit particulièrement insister sont les émollientes, les fomigations et quelques lavements laxatifs. On emploie également, du tabac en poudre et de camphre que l'on prise, dans la pituite, et un gouttes de laine. Enfin, on peut quelquefois faire avorter l'inflammation en prenant, dès le premier ou deux jours, la solution suivante : extrait gommeux d'opium, 0 gr., 0,05; eau distillée, 30 grammes.

Quand le *coryza* passe à l'état chronique, il est à craindre qu'il ne soit le signe d'une disposition scrofuleuse, syphilitique ou herpétique. Dans ces cas, on lui opposera le traitement ordinaire de cette maladie.

L'intoxication dans les fosses nasales de certaines substances, l'arrachement des poils qui existent dans ces cavités peuvent donner lieu à un coryza spécial, dont le plus remarquable que l'on ne doit point confondre avec l'inflammation catarrhale du coryza.

— *Coryza des nouveaux-nés.* Les enfants à la mamelle sont, d'après M.M. Billet et Barthez, souvent atteints du coryza d'une forme particulière et qui a, presque toujours, une issue fatale. Les premiers symptômes de cette maladie sont : éternuments fréquents, tuméfiés, rougeur du bout du bouche, respiration bruyante et difficile. Le petit malade pousse des cris et ne tète pas, ou bien il tète, il fait devant violées et non agitation est extrême. Le nez devient le siège de bruits de nature pseudo-membraneuse, et de leurs cavités il s'écoule des mucosités abondantes et épaisses.

De petites ulcérations sanguinolentes, des éléments insalubres et le calomel à doses fractionnées, sont les remèdes principaux employés pour combattre cette dangereuse affection. Comme toute maladie bénigne, le coryza a constaté la présence de fausses membranes, on a vu, dans quelques cas, le coryza, de l'état d'oscillation d'abord ou de calomel, en donne naissance à un rhume d'argent dont on bouge-rer l'intérieur du nez au moyen d'un pinceau.

— Art vétér. Chez les bœufs, cette maladie est caractérisée par l'inflammation de la membrane muqueuse des fosses nasales, les aux frontaux, maxillaires et des sinus qui en dépendent. Les noms de coryza, de *coryza gangreneux* qu'a reçu cette maladie, ne sont point exactement appropriés à cette maladie, présentant quelque différence dans l'intensité des symptômes, et à indiquer un tendance plus ou moins marquée vers une terminaison bénigne ou fâcheuse. Cette maladie se manifeste plus rarement aujourd'hui qu'autrefois, parce que la nation des causes prédisposantes et occasionnelles, internes et propositions, par l'effet du régime plus intensif et plus rationnel qui nous nous animaux. Les causes particulières du coryza sont : l'intoxication, les corps étrangers, les poussières, sur la tête et autour de cornes, les corps étrangers introduits dans les cavités nasales, les piqûres de ces parties, même par des insectes venimeux, et enfin les refroidissements subits, quand les animaux sont en sueur. Le début ainsi de cette maladie à les pouvoir de l'inflammation, et les symptômes ordinaires qu'on avait violentes et angoureux, la respiration difficile, des sécrétions de mucosité sur la membrane nasale et sur le nez, une toux fréquente, et quelquefois des signes des communeurs des lèvres; des convulsions des muscles, et, habituellement, un peu de tristesse ou abattement jour. Le coryza est dangereux par sa nature et par ses suites, parce que, chez le bœuf, l'orifice des cavités nasales est très-resserré, et que cet animal ne peut respirer que par la bouche. Lorsque le coryza se montre parmi des bœufs bien portants, il ne se propagent ensuite, le moins chez le bœuf, et, dans un tel vétérinaire, il faut, de plus, en tenir compte, et, dans la mesure, contre les Fraccal ad les Delta? — Lebrun et Mulder? — Et bien! ou dans Lebrun; contenons, si tu veux, Carlin; mais seulement après avoir dit Brien, elles ne peuvent être bien plus grandes. — Je ne peux supporter les ardeurs de juillet. — Mais, mais, j'ai vu mieux de ces choses. Les peintures antiques témoignent que ces antiques avaient les Fraccal. Les Fraccal sont ceux dans les Pompéi sont revêtus de ces étoffes transparentes qui laissent absolument les contours des plus secrets de leur de leur corps, et, depuis de la sorte, qu'il avait vu de ses mêmes yeux, qu'un étranger excitait : mais, m'a-t-il ajouté, elles étaient habillées, mais ils n'ai pas vouée la crème. »

— La ville de Cos ou Stancho est autrefois de jardins verdoyants, arrosés par des puits et des norias; quelques-uns de ces puits sont encore, et nommés à dans très-haute antiquité. Elle est défendue par des murailles en bon état et par une forteresse bâtiment par le nom de Kalos, et, depuis de la sorte, formé par un fossé profond. Cette forteresse a 40 20 de long. K., elle a étend de l'E. à l'O. sur une longueur de 40 kilom., et mesure 8 kilom. de N. au S., elle est séparée par un détroit canal de la presqu'île de Salonique, et fait partie du cercle de Bagnan. Elle produit une grande quantité de bois de construction, et renferme une population de 4,100 habitants et trouvé principalement à la pêche et à la navigation. L'Omalia pour cheminée une ville de même nom sur la côte occidentale; cette ville, siège d'un évêque, possède une belle cathédrale, un port et des chantiers de construction. Elle fait de nombreux commerce important de vins, de sardines et de perles à Salonique, et, dans la mesure, contre les Fraccal ad les Delta? — Lebrun et Mulder? — Et bien! ou dans Lebrun; contenons, si tu veux, Carlin; mais seulement après avoir dit Brien, elles ne peuvent être bien plus grandes. — Je ne peux supporter les ardeurs de juillet. — Mais, mais, j'ai vu mieux de ces choses. Les peintures antiques témoignent que ces antiques avaient les Fraccal. Les Fraccal sont ceux dans les Pompéi sont revêtus de ces étoffes transparentes qui laissent absolument les contours des plus secrets de leur de leur corps, et, depuis de la sorte, qu'il avait vu de ses mêmes yeux, qu'un étranger excitait : mais, m'a-t-il ajouté, elles étaient habillées, mais ils n'ai pas vouée la crème. »

— La ville de Cos ou Stancho est autrefois de jardins verdoyants, arrosés par des puits et des norias; quelques-uns de ces puits sont encore, et nommés à dans très-haute antiquité. Elle est défendue par des murailles en bon état et par une forteresse bâtiment par le nom de Kalos, et, depuis de la sorte, formé par un fossé profond. Cette forteresse a

CORYZIÉ adj. (ko-ri-zi-e — du gr. *korusa*, *nasal*). Pathol. Qui ressemble au coryza. s. m. pl. Tribu de la famille des ranunculées, ayant pour type le genre coryza.

CORYZOMYS s. m. (ko-ri-zo-mis — du gr. *korusa*, *coryza*; *mus*, *rat*). Mamm. Genre de rongeurs, de la famille des cricétidés, tribu des cricétinés, comprenant une seule espèce, qui vit en Amérique.

COS ou **STANCHO**, île de la Turquie d'Asie, l'une des Sporades dans l'archipel grec, près de la côte de Carie, et à l'Asiatique, à 4 lieues de Cérasonique, au N.-E. de Stampalie. Superficie 20 lieues c., et 4 lieues. Long. sur de 4 lieues; 10,000 hab.; capitale, Stancho ou Cos, sur la côte orientale, avec un port qui ne peut recevoir d'où que de faibles bâtiments. Le sol est fertile, et produit de belles vignes, et de belles céréales, et, en outre, des chèvres, des moutons, des bœufs, des chevaux, et, de cochons, et, de cochons, et, de cochons

été construite par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, au commencement du XIVe siècle ; plusieurs bas-reliefs antiques, représentant des *Combats d'Amazones*, sont encastrés dans le mur extérieur. Au nord et une langue qui a probablement servi de port à une époque reculée. Il se reste autre vestige du temple d'Esculape, fameux dans toute la Grèce ; mais les habitants de Cos montrent avec orgueil aux étrangers un platane sous lequel Hippocrate, le seul personnage de l'antiquité qui soit resté populaire dans le pays, donne ses leçons, 460 ans av. J.-C. Nous n'avons pas besoin de dire que cette tradition n'a rien de vraisemblable ; mais, sans être aussi vieux que le temple, le platane en question est certainement plusieurs fois séculaire : il s'élève sur un petit terre entouré d'un soubassement de maçonnerie au milieu d'une place qu'il couvre de son ombre, et, d'après Pococke, il avait environ trois pieds de 10 m. est creux et de forme presque elliptique ; la ceinture extérieure de 18 m. se divise en quatre branches qui s'étendent horizontalement et qui, après avoir fait des coudes de manière que le tronc a englobées, semblent faire corps avec elles. Une fontaine maçonnée est adossée au tronc, et jaillit du milieu nécessaire au platane. A deux lieues de Cos, est une montagne qui offre un amphithéâtre, à mi-côte de laquelle se trouve la fontaine *Bain d'Hippocrate*, qui jaillit du sous à la ville. C'est une construction fort ancienne et d'un style assez singulier. La source, qui jaillit à une grande profondeur, a été mise à découvert au moyen d'une tranchée pratiquée dans le roc vif. Les eaux sont recueillies dans un canal de 31 m. de longueur, et de 1 m. de large, et sont partie revêtu de plates-bandes, et revêtu d'une solide maçonnerie de pierres de taille. La pierre d'où on trouve dans une pelle salle voûtée, de 10 m. 15 de hauteur sur 8 m. 80 de diamètre, voûtée en cette ne percée à un pied environ, de manière à former un puits extérieurement. A la moitié de la hauteur de cette salle, une galerie de 11 m. de longueur, voûtée en plates-bandes, et aboutissant immédiatement au premier galerie. L'eau est portée dans la ville par des canaux de poterie à fleur de terre. Elle est de bonne qualité. Les anciens lui avaient probablement reconnu quelque vertu thérapeutique, car M. Charles *Texier (Description de l'Asie Mineure*, 1839-1849) a relevé plusieurs de canaux en pierre grecque dont voici le sens : « Remercîment à vous les dieux, Serapis Apollonius qui a été guéri. »

COSA VOLCENTIUM, ville de l'ancienne Etrurie. V. ARSENONIA.

COSA (Jean de la), géographe et navigateur espagnol, mort à Tabasco en 1509. Il accompagna Colomb, en qualité de pilote, dans son premier voyage. En 1501, il fut chargé par la reine Isabelle d'aller explorer, avec quatre navires, les terres nouvellement découvertes. En 1507, Cosa reçut le commandement de deux vaisseaux pour parcourir les côtes d'Espagne contre les déprédations maritimes de Portugal ; il, vers la même époque, un nouveau voyage en Amérique, après lui avoir fait quas une grande habileté dans la construction des cartes, et traduisit à la pouvoir de géographie des expéditions européennes il prit part. Il existe de lui, en Espagne, une carte sur cuir du nouveau monde, qui, conservée de Santarem a publié le fac-simile d'une autre carte de ce marin, sous le titre de *L'Afrique de la mappemonde de Jean de Cosa, etc.*

COSAQUE s. (ko-za-ke — du *kozak*, qui, en langue kirghise, signifie cavalier, voleur, pirate). Membre d'une peuplade de l'Ukraine; cavalier russe appartenant à cette peuplade : *Les cosaques du Don. Une solnia de cosaques. Pendant la retraite de Moscou, l'arrière-garde de l'armée française fut constamment harcelée par les cosaques.*

Vienne, mon amour, cache ami de Cosaque,
Vole au signal des trompettes du Nord.
DÉNARCIEN.

J'ai vu, jeunes Français, brûlants libertins,
Nos femmes, belles d'impudeur,
Aux regards des Cosaques dans leurs positions,
Et s'enivrer de son odeur.
A. BARBIER.

— Par ext. Homme dur, farouche, démoralisé : *Un jour propriétaire* un cosaque, un sauvage.

— s. f. Chorégr. Danse dont la mesure est à 2/4, et dont la mélodie a huit mesures et deux reprises. Sorte de danse ressemblant à la manière de danser des Cosaques : *Danser la cosaque.*

— Adjectif. *Un cavalier* COSAQUE. *Dans* nouvelle *Europe, l'Europe sera républicaine ou* COSAQUE. (Napol. Bon.)

— **Encycl.** On désigne sous le nom de Cosaques des peuplades de l'empire russe dispersées dans les provinces européennes et asiatiques, au N. de la mer Noire et de la mer Caspienne, dans la Caucasie et dans la Sibérie. Les Cosaques sont d'origine slave, professant la religion grecque et parlant un idiome slave. Au XVe siècle, les populations que nous nommons Cosaques formaient deux puissants corps de nation ; l'un, au S. de la Pologne, dans l'Ukraine, l'autre, sur le cours inférieur du Don et du Volga. Ceux de l'Ukraine, composés de Slaves originaires du Dnieper et de l'ancienne Russie, professant la religion grecque et que la persécution avait chassés de la Pologne, se livrèrent au pillage et à la brigandage. Quelque ennemis des catholiques, dont ils avaient été naguère persécutés, ils se mirent cependant sous la protection du roi de Pologne, afin de se défendre plus aisément contre les Turcs, contre lesquels ils étaient toujours en guerre. Quelques-uns de Pologne, les Kirghis-Kaisaks, sont aux Cosaques le chefs de leurs hetmans, les traitèrent avec beaucoup de mépris avec une distinction ; mais, pen après, les souverains polonais trouvèrent tout le fait les servir et les forcer à abandonner le schisme grec. Les Cosaques de l'Ukraine coururent aux armes en 1648 et en 1654, et, après quelques alternatives de succès, finirent par accepter la domination des Russes en 1654. Toutefois, cette soumission ne fut pas de longue durée ; les Cosaques recommencèrent leur métier, surnommé *Zaporogues*, parce qu'ils s'étaient établis près des cataractes du Dnieper, se retirèrent jusqu'au fond de la mer Noire, quand Catherine II et Nicolas Ier, la plus sévère de ces insurrections eut été réprimée par le fameux Mazeppa, qui, dans la grande lutte de Pierre le Grand contre Charles XII, prit parti pour ce dernier. De nos jours, toutes ces révoltes ont cessé, et la Russie, par son caractère pacifique, s'est de plus en plus éloignée toutes les populations nomades et pillardes des Cosaques, qui ne forment qu'un instrument de défense et de conquête. Ces hordes, qui ne ressemblent encore que de son la civilisation européenne, forment une armée particulière, *armée des Cosaques*, du nombre de huitième corps, celles des *Cosaques* du Don, de la mer Noire, d'Astrakhan, du Caucase, d'Orenbourg, de l'Oural, de la Sibérie, du Baïkal, de Mertschetsk (Baïkal) et d'Amour. Organisées militaires, elles ont la meilleure cavalerie légère de l'empire russe, et une organisation sur d'abord aux ancêtres chevaux que ces peuplades élevent dans les steppes qu'elles habitent, ensuite aux habitudes d'une vie sans cesse nomade qui en contractent des l'enfance. Les Cosaques étaient autrefois beaucoup plus nombreux, mais ils étaient en manant en nomad par l'empereur, et l'hétérogénéité des éléments qui les composait est toujours l'trouvé général des Cosaques.

L'organisation civile actuelle des Cosaques repose sur l'organisation communale russe. Quant à l'organisation politique de ces peuples, elle est républicaine, et la démocratie y est fortement maintenant dominante ; il n'y a, dans les hordes, d'autre hiérarchie que la hiérarchie administrative et militaire. Les nobles y sont inconnus, et un étranger unité n'a pas le droit d'acquérir de bien-fonds en territoire. Les Cosaques ne doivent guère au gouvernement impérial que le service militaire, et la commune reçoit même, comme compensation, une subvention pour les approvisionnements fournis aux besoins des vivres et des orphelins de ceux qui ont pris en combattant au service de la Russie. D'après un recensement général, opéré en 1845, le chiffre total de la population de toutes les hordes s'élevait à 1,850,877 individus. Il y a neuf en Europe dont trois seulement, les Cosaques du Zaporogues, établis près de l'embouchure du Kizil-Prinak, entre Simope et Samsoun, au nombre d'environ 17,000. Le Schrenkowsky, dans le district de Mâskitch, près de Brousse, et les Cosaques de la Dobrowskas, sur la rive droite du Bas Danube.

Cosaque (à), mélodie populaire. Quand la jeunesse se réveille pour dans le Nord, sur les chaînes les plus arides de l'aurion et de l'aloé, elle embrasse le corps perdu les terrestres douleurs, et laisse tomber quelque larme dans le sang. Ainsi fait-elle dans cet délire du Cosaque, même quelque il navrant Schrenkowsky plus d'agonie. Le musicien a se peindre adoration les terreurs de son sujet et la farouche résignation du sauvage soldat.

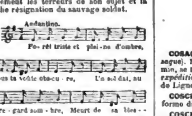

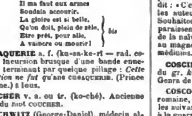

COSAQUERIE s. f. (ko-za-ke-ri — rad. cosaque). Incursion brusque d'une bande cosaque, se terminant par quelque pillage : *Cette expédition ne fut qu'une* COSAQUERIE. (Prince de Ligne.) Idem.

COSCHER v. n. ou tr. (ko-ché). Ancienne forme du mot COCCHER.

COSCHNITZ (Georges-Daniel), médecin allemand, né à Mitau (Prusse), en 1679, mort à Halle en 1729. Il occupa, pendant de longues années, une chaire de médecine et d'anatomie à Halle. Partisan de la doctrine de solidisme de Stahl, dont il avait reçu les leçons, il écrivit un assez grand nombre d'ouvrages, où l'on trouve présentés comme des découvertes des constatations de faits erronés. Ses principaux traités sont : *Introductio in chirurgiam rationalem* (1724, in-4°); *Organismus et mechanismus in homine vivo obvius et stabilitas* (1725); *Organismus et mechanismus in homine non obvius destructus et lobefactus* (1728, in-4°), etc.

COSCI (Jean), peintre italien. V. BALDUCCI.

COSCIA (Nicolas), cardinal italien, né à Bénévent en 1682, mort à Naples en 1751. Il est antérieur de trois ans à Benoît XIII, nommé cardinal Orsini, dont il avait commencé par être domestique. Lorsque ce cardinal devint pape sous le nom de Benoît XIII, il monta successivement son favori secrétaire des memoriales (1724), évêque assistant au trône pontifical, cardinal, archevêque de Benevent (1725), préfet de la congrégation de l'Inquisition, etc. Coscia se rendit odieux au peuple par ses concussions, et se vit obligé d'abandonner Rome à la mort de Benoît XIII. Clément XII lui enlève l'archevêché de Benevent, lui fit faire son procès (1734), et le condamna à restituer tout ce qu'il avait injustement acquis, mais il ne lui imposa seulement de dix ans au château Saint-Ange, pour elle ne pouvait observer les lois. Le frère, Lelio Coscia, fut, comme lui, nommé cardinal par Benoît XIII, qui le fait évêque et le nomma son ministre. Après la mort du pontife, il partagea le disgrâce de son frère et se détourna en son diocèse.

COSCILE, rivière du royaume d'Italie, dans la Calabre Citérieure, prend sa source sur le versant occidental du mont Cocinto, coule, à 4 kilom. N. de Morano, baigne Castrovillar, passe à peu de distance de l'emplacement de l'ancienne Sybaris, et, après un cours de 24 kilom., se jette dans le Crati, à 2 kilom. de l'embouchure de ce dernier dans le golfe de Tarente.

COSCINIE s. f. (kos-si-ni — du gr. *koskinon*, crible). Entom. Genre de coléoptères de la famille des cérambycines, qui ne renferme qu'une espèce.

— Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des ménispermées, renfermant une seule espèce, qui croît au Malabar.

COSCINIOPTÈRE s. m. (kos-si-ni-o-ptère — du gr. *koskinon*, crible; *pteron*, aile). Entom. Genre de coléoptères de la famille des carabiques, comprenant une seule espèce.

COSCINOSPORE s. m. (kos-si-no-spo-re — du gr. *koskinon*, crible, et du *dispor*). Bot. Genre d'algues microscopiques, rangeant une alimée et de la famille des diatomées.

COSCINODON s. m. (kos-si-no-don — du gr. *koskinon*, crible; *odous*, dent). Bot. Genre de végétaux cryptogames de la famille des mousses, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique septentrionale.

COSCINOMANCIE s. f. (kos-si-no-man-cie — du gr. *koskinon*, crible; *manteia*, divination). Divination au moyen d'un crible, à l'usage de plusieurs peuples qui en faisant tourner : *La* COSCINOMANCIE *est encore en usage dans quelques campagnes de la Bretagne.* Un fait nommé COSCINOMANCIE ou COSCINOMANCIE, et lieu et vulgairement TOURNE-BAS.

— **Encycl.** Anciennement, ceux qui étaient recours à la COSCINOMANCIE le faisaient ordinairement, qui avait dérobé un ustensile ou un sort jeté sur eux, soit pour connaître le auteur d'un vol ou d'un autre préjudice dont ils avaient été victimes. Ils faisaient tourner le crible sur des tenailles, qu'il pressait avec des doigts, puis l'élevait ainsi dans les paroles, en prononçant des formules magiques ; il était sûr de le tenir sur le coupable, et, moiteur qu'il fut mis au mouvement par la moindre impulsion, par le moindre mouvement de l'air. On prononçait en même temps, en outre, les noms des personnes soupçonnées de suite, du dieu Pluton, du Tartare, et, on prétendait coupable celle dont le nom était prononcé au moment où le crible se mettait à tourner, et simplement à osciller. Au lieu de crible, on employait quelquefois un tamis pour les grains, et le tamis tournait de même au nom de coupable. Théocrite parle d'une femme qui était habituée à employer le crible de divination qui, non-seulement découvrait les crimes secrets, mais, en outre, ses instruments avaient à ceux qui la consultaient. Cette coutume n'est pas encore bannie dans les campagnes, en Bretagne surtout, où elle a survécu comme une raste des jugements de Dieu. Cambry en parle dans son Voyage en Finistère, en disant : « C'est en *tournant le sas* qu'on découvre les auteurs d'un vol et les objets volés. Souhaitons que ces idées superstitieuses disparaissent bientôt, mais ne rien pas tout de la naïveté de nos pères, nous qui avons en sa magnétisme, aux tables tournantes et aux médiums.

COSCINOPORE s. m. (kos-si-no-po-re — du gr. *koskinon*, crible, et de *poros*). Zoolog. Genre de polypiers.

COSCONUS, nom d'une famille plébéienne romaine. Les principaux membres qui les suivants : Cosconius (Caius), tribun qui fit la guerre sociale en qualité de préteur, en 90 av. J.-C. Il se distingua dans le combat contre les Samnites, soutenu les Italiens en chef, qui, devenu préteur, le proscrivit Sylla, vers 78, et s'empara d'une partie de la Italie. — COSCONUS (Caius), mort en 81 av. J.-C., fut préteur en 63, proconsul dans l'Espagne en 61, puis un des commissaires nommés par César pour mettre à exécution la loi agraire qu'il avait décrétée. — COSCONUS, poète latin du IVe siècle de notre ère. Il était contemporain de Martial, à qui il reproche la longueur et la lourdeur de ses épigrammes. Cosconius se livrait aussi au genre de poésie.

COSCOROBE s. m. (kos-ko-ro-be). Ornith. Espèce d'oise du Chili.

Digitized by Google

COSCOTE adj. (ko-skôt). Grassiè. « Vieux mot.

COSCOTOS s. m. (ko-sko-ton — rad. *coscote*). Anc. art culin. Mets que l'on préparait avec de la farine grossière cuite dans la bouillie. Il en disait aussi coscossons.

COSÉCANTE s. f. (ko-zé-kan-te — de *pro*, co, et de *sécante*). Géom. Sécante du complément d'un angle, par opposition à la sécante de ce dernier, qui relient exclusivement le nom du sécante : *La cosécante de l'angle est le rapport d'une longueur droite à un projection sur un plan perpendiculaire à la ligne tirée du point d'angle en question ; c'est donc l'inverse du sécante de l'angle ; le sécante circulaire est d'ailleurs peu employé.* V. SINUS.

COSEIGNEUR s. m. (ko-se-gneur ; gn mil. — du préf. co, et de *seigneur*). Féod. Seigneur possédant un fief conjointement avec un autre.

— **Encycl.** Les *coseigneurs* étaient égaux en droit ; mais, quand une seigneurie était partagée entre plusieurs, le propriétaire du château ou de la principale partie de la seigneurie portait le qualifier seigneur de tout, les autres *coseigneurs* ne pouvaient prendre que le titre de seigneur partie. « Charles de Bourbon, chevalier, seigneur de Bussey et de Loudun-ville en partie, » dit La Chenaye-Des Bois. Le *coseigneur* d'une paroisse partageait également ses droits avec le seigneur principal, dont, dès celui qui possédait la seigneurie, cette qualité de *coseigneur*, qu'on trouve fréquemment dans les aveux et les dénombrements de terre jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, donna naissance à de nombreux procès qui firent naître la grande quantité de droits seigneurs dans chaque paroisse, chaque coseigneur cherchant à bénéficier aux dépens de l'autre ou des autres, car il arrivait parfois que plusieurs tentes seigneuries appartenaient à trois ou quatre seigneurs, par suite de transmission de parts par alliance.

COSEIGNEURIE s. f. (ko-se-gneu-ri ; gn mil. — rad. préf. co, et de *seigneurie*). Féod. Terre noble, domaine fondé possédé par plusieurs seigneurs ; mainmise, droits féodaux de la terre même, appartenant à plusieurs fois en coseigneurs.

COSEL (la comtesse de), célèbre favorite d'Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, née dans le Holstein en 1675, morte en 1765. Elle épousa en haine de Hoym, ministre saxon, dont elle ne tarda pas à se séparer, et prit le nom de Mme de Cosel. Auguste II lui demeura fidèle jusqu'à sa mort. Mme de Cosel, qui avait acquis aussi le nom de cette favorite, et où elle dépassa bientôt en pouvoir la voluptueuse Pompadour, fut exilée, disgraciée à la suite d'une intrigue de cour et après avoir eu de Fauver, prétendu jésuite elle avait entraîné le roi dans de folles dépenses, elle fut condamnée au vieux fort Stolpen, où elle mourut après un emprisonnement de quarante-cinq ans.

COSENTIN, INE adj. (ko-sen-tain, i-ne). Géogr. Habitant de Cosenza, qui appartient à cette ville ou à ses habitants. *Les Cosentins.* — *La population* COSENTINE.

COSENZA, autrefois *Consentia*, ville du royaume d'Italie, chef-lieu de la Calabre Citérieure et du district de ce nom, 25,000 habitants, S.-E. de Naples, au confluent de Crati et du Busento, à 17 kilom. de la Méditerranée, 10,000 hab. Archevêché, cour criminelle de la province, tribunal civil, collège royal, académie scientifique ; place de guerre. Commerce de soie, de vins, d'huiles ; poteries, quincailleries. Située en pays de Lagunes, dans une position agréable et riante, elle est remarquable d'une campagne fertile qui produit en abondance des vins exquis, du safran, de la manne, du lin et des plantes médicinales. Aux environs de la ville on trouve la vaste forêt de Silla, perfiée de belles cultures. Cosenza possède quelques monuments remarquables, entre autres : une belle cathédrale, orne de plusieurs religieux et d'un grand nombre d'inscriptions antiques ; un vaste château, plusieurs couvents et un bel hôpital. Cette ville qui a été si souvent citée par les historiens romains, fut successivement capitale des Bruttiens, elle tombe en pouvoir d'Annibal pendant la seconde guerre punique, fut saccagée et prise par Alaric, qui y mourut en 412, et fut ensuite par les soldats dans le lit du Busento ; plus tard, elle eut beaucoup à souffrir de l'invasion des Sarrasins qui la saccagèrent, de nouveau en 1000 et 1020 par les Normands, qui y y établirent en 1130. Au XVIe et au XVIIe siècle, Cosenza fut encore prise et pillée par les Turcs qui, à plusieurs reprises, dévastèrent toute cette partie du littoral de la Méditerranée.

COSENZA (Jean-Charles, le baron), auteur dramatique italien, né dans le royaume de Naples vers 1771, mort vers 1851. Auteur de plusieurs comédies remarquées dans lesquelles il aurait tenu un nom durable, s'il eût écrit avec moins de hâte et de négligence, et s'il eût mis plus de soin et de sobriété dans ses compositions. Il fut un des plus fougueux romantiques de l'Italie. Administrateur de Victor Hugo, il traduisit Angelo Tisse et Alexandre Dumas. Nommons plusieurs des comédies de Cosenza, entre autres le *Bonnet neuf* (*Il Berretto nuovo*), où du talent, de la verve, et sont chargeonnes avec un art qui en fait des compositions estimables. Malheureusement, sous le repoisse, la plupart des pièces de cet auteur sont écrites dans une langue incolle et dans un style incorrect.

COSÉSANS, en latin *Cosersani*, ancien peuple de l'Espagne Tarraconaise, au N. du cours d'Ebre et le Rubricatus (Llobregat) ; au S.-E. des Lacetans. Ils avaient pour capitale Tarraco (Tarragone). Leur territoire fait aujourd'hui partie de la Catalogne.

*Cent fois mieux, pour ceux qui aiment des actes et trois tableaux, pendant de Lorenzo de Ponte, musique de Gaetano Lapis, représenté en 1790. Ce chef-d'œuvre musical, que la scène moderne a repris avec le plus grand succès, a été écrit pour le théâtre de Vienne, et contient un d'une bouffonnerie médiocre. Vaut le libretto, bien pauvre d'ailleurs, mais utile à connaître pour mieux admirer un vaudeville d'une matière incomparable. Deux officiers, nommés Guglielmo et Ferrando, sont passionnément coquettes, mesdames de Despina et Dorabella, qui n'ont pas permis d'aller que quelques doutes sur la fidélité de leurs belles. Ce personnage est un type à l'intrigue par aucun lien direct, ni oncle, ni tuteur, ni ami, c'est un inconnu, un aventurier, un pensant. Il est philosophe et il est sceptique. Telle est sa confiance, tel son caractère, que au sûr jus au sûr jus, il parie, et dit mieux dans ferrailleurs qui ont déjà mis dans leurs en vert ; mais je trouve parie 100 louis que, si vous me laissez conduire les choses à ma manière, vous vous tiendrez pour fidèles, et plus ni moins que toutes leurs parailles. » Les dames consultent dans les fourrures, le parti est tenu, et le seigneur Alphonse, se mettant tout de suite à l'œuvre, commence aux deux amants que leurs fiancés s'en vont en guerre sur un ordre impérieux du grand-duc. Les deux militaires arrivent en tenue de campagne, d'un air consterné, et jouent la douleur à qui pleurera. Les adieux sont déchirants. On s'embrasse, on répand un déluge de larmes, on jure de s'écrire deux fois par jour, et, après leurs des gémissements et des sanglots, les deux braves s'arrachent à grand'peine des bras de leurs maîtresses inconsolables. Mais, au moment de partir, ils rentrent par une autre, affublés de costumes incompatibles, d'une drôlerie représentation d'Asiatiques, qui ressemblent inconsolables à s'entretiennent faire bientôt en la sorbetière, et demandent aux autre cérémonie, à faire la cour à ces dames. A leur vue, les deux belles, Fleur-de-Lys et Dorabella, poussent un cri d'horreur : « Fi ! des amigoni ! A la porte, les Tartares ! Voici vos rivaux ! » Et, après des accoutrements, et des tournures à nous faire oublier nos hommes ! » Le-Dorabella, plaisonne entre d'un air affable, et, s'adressant à son dépit, mais, il ne peut se faire comme de vous camarades, revenus de loin. Fort étonnés, les deux amants se lui font pas comprimant du choix de ses amoureux, et se retirent dans une attitude pire que le fait de magnet de mépris. Restés seuls, les deux amants rient de bon cœur. Le stratagème a réussi, mais la différence n'est pas rendue. Le temps nécessaire pour grande moyen. Guglielmo et Ferrando, reprenant d'une façon si crédule, deviennent que des coureurs de leur qualité ne nuisent ; ils vivent à un tel affaire, et, à la fin, mêmes beaucoup, une demi-livre d'arsenic. Les voilà donc à l'agonie. Ce trépas subit, évidemment cause par leurs rigueurs, commence à tourmenter les deux jeunes. Elles se demandent vite au médecin, celui-ci ne se fait pas attendre. C'est Don Alfonso, le scélérat, le médecin. Elle fait des conjurations avec une baguette minaudée, et, ordonne à ses malheureux de s'approcher des mourants, de les mettre sur leurs genoux. La cure est merveilleuse. Les deux amants reviennent à la vie, et, ils s'avouent à demander un baiser. Cette fin, c'est un vaudeville refroidi. Mais les deux officiers s'avisent de changer de rôle ; et, sous le prétexte de se faire passer pour le Barbe de sa sœur, restient encore, meurt ayrement, le dépit s'efface, jusqu'à la satisfaction de cet trait ridiculement. Tout ce qui reste, le temps bat ; et, à Tartare qui revient triomphante, mais-qui-que-ce. On pousse les deux cœur que dans le plus vertueux. Bientôt débarrassé de leurs fiancées prétendues, les amants, diminuant sous un air honnête leur volonté ; Guglielmo, Mais qui signifient les salons, ces appétits, ce trouble, ces papiers, ce cœur, ces amoureux ! Ils ne sont pas heureux. Les deux acques demandent grâce et pitié. Cette conquête de philosophie qui les a mises à mal. « *Ceci fou fulte* (Ainsi font toutes), répond le philosophe en se frottant les mains. — Après tout, s'écrient Fernand et Guillaume, autant vaut-mieux ne pas tout donner. Le contrat de mariage est bien clair, qu'on nous ne laissent que un vrai notaire. »

Malgré l'extrême simplicité de l'intrigue et la grossièreté des moyens dramatiques, le poème ne manque de ni de vivacité, de mouvement, et tout ils en gardent point. C'est vers ce caractère, qu'il que Mozart a trouvé une partition d'une pureté de style exquise, d'une simplicité d'une grâce irrésistible. C'est une musique presque divine, souriante, angélique, éthérée. Pour peu que le nouveau se prête à un sentiment tendre ou élevé, le maître cadre le cœur, les convenances ou les exigences du sujet qui à chaud, et la différence des genres, pour abandonner à son cœur ; il s'élève, il s'exalte, il s'exalte, il s'est jusqu'à ses pulsions ; il monte aux plus hautes régions de l'art lyrique, il plane de vers leurs hauteurs, il interprète des passions délicates et des situations bouffonnes par un pathétique sublime. La partition de *Cosi fan tutte* a trente et un morceaux, sans compter l'ouverture. Il est bien regrettable que, dans les reprises au théâtre de cet opéra, les chanteurs et les directeurs n'arrogent le droit de retrancher ou de transposer plusieurs morceaux. Les transpositions peuvent se tolérer à la rigueur, si les artistes n'ont pas assez de moyens dans la voix ; mais, quant aux mutilations et aux changements arbitraires, aux corrections après la mort, c'est un abus injurieux pour le maître et pour le public. L'œuvre de Mozart doit être trois jolis trous d'homme, tous les trois charmants. On remarque ensuite un duo vivacissimo, une cavatine, chef-d'œuvre de grâce et d'ironie ; un fort joli chœur, un grand quintette, morceau de premier ordre, deux bissons s'est souvenus dans *Séminiramide* ; un fort beau trio, un sextuor superbe, un trio bouffe d'une verve étincelante, le magnifique finale du premier acte, plein d'une verve sérieuse et rectarille, qui rendent cette musique, simple et pure, bien supérieure au finale moderne.

Quand on voulut connaître cet ouvrage à Paris, on en adapta la musique à une pièce intitulée : *le Directeur ridicule*. En 1863, MM. Michel Carré et Jules Barbier ont arrangé un opéra-comique, pour le Théâtre-Lyrique, le comédie de Shakspeare *Love's labour lost* ; mais, en changeant l'ancien renvoi, les auteurs de la traduction ont gâté la musique du maître de Salzburg.

Pour convaincre nos lecteurs du mérite de l'œuvre de Mozart, nous transcrivons les deux morceaux : 1° la *Sérénade*, moins inédite que celle de *Don Juan*, mais plus gaie et légèrement moqueuse ; 2° la cavatine : *Con amore mio*, qui, avec l'air du ténor dans l'*Enlèvement au serail*, le duo : *Lors durera de Don Giovanni*, et les romances de Cherubin dans les *Noces*, est voilà à Mozart le sureau de génie.

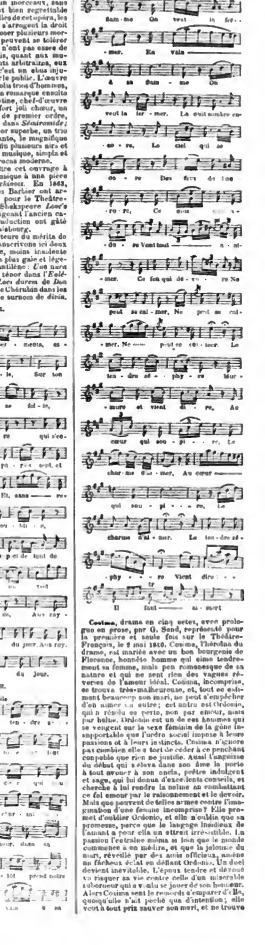

Digitized by Google

d'autre moyen que d'obéir ; le général d'Erlon le fit prendre à ses ordres, avait en toute cette démarche, elle a sous d'avoir un poison qui doit l'enlever à son adversaire, au moment où il se croira vir du triomphe. Cependant Ordonin, qui se croit maître de Cosima, ne se sentit point de joie, et Cosima meurt victime insulte de sa passion. Un commissaire de son mari, avec de complaisant qui vaillant sur elle avec une adoration muette et respectueuse, se charge de le venger avec son poignard. Le lendemain de la première représentation, G. Sand retirait son drame du théâtre, déclarant avoir eu jusqu'à consulté de la critique et du froid accueil du public ; « Quand le parterre, dit M. J. Janin, a prêté une oreille attentive et vengeresse pour entendre prononcer le nom flétrire entre tous les noms illustres, alors il a bien fait, au plus donner : Cosima était bon, en effet, de G. Sand ; et vous avez quel profond enseignement comme la connaissance était générale, et avec quel respect nous avons reçu de chaque, cette fosse chute a été accueillie... Voilà comment, pour avoir voulu transporter sur la scène une de ses plus belles créations, un des plus grands écrivains de notre siècle a fait, de ses plus tempo a s'abouti qu'à une composition lamentable. Il est très-heureux que le succès n'ait pas accompagné ces efforts stériles ; cela prouve notre respect pour les chefs-d'œuvre.

Nous avons parlé de Cosima au jour d'avoir l'occasion de dire que c'est par elle que G. Sand débutait au théâtre, et montrait le chemin parcourir depuis Cosima jusqu'au *Marquis de Villemer*, en passant par les *Beaux-marraines de Saint-Germain*. Il est à pas le théâtre qui a trouvé un tressaire jamais l'ai lancé d'adieux ses plus belles créations, du moins, nous ne le pensons pas. Mais il a prouvé, par les pièces que nous venons de citer, ce que peut faire la volonté tenant en aide au génie.

Cosima, opéra-bouffe en deux actes, parodies de Saint-Hilaire et de Paul Duport, musique d'Edgard Pierret, représenté à la Gaîté-Lyrique le 13 octobre 1881. La livret est une imitation, à ses ennemis, de la pièce échange ses vêtements avec ceux d'un ouvrier peintre, nommé Cosima, et court les aventures. Au moment où il se prépare à pas le théâtre qui a trouvé un tressaire jamais l'ai lancé d'adieux ses plus belles créations, du moins, nous ne le pensons pas. Mais il a prouvé, par les pièces que nous venons de citer, ce que peut faire la volonté tenant en aide au génie.

Cosima, opéra-bouffe en deux actes, parodies de Saint-Hilaire et de Paul Duport, musique d'Edgard Pierret, représenté à la Gaîté-Lyrique le 13 octobre 1881. Le

nous étaient sur l'Inde et Ceylan, ainsi que la première mention sur la fameuse inscription d'Adulis, et de l'auteur, au nom de la Bible, du spécifique de la terre, qui est, selon lui, en cuir imp, horné par des murailles qui se croisent en voûte pour former le firmament. Les quatrième siècle) est aussi binaire. Vers le pôle nord se trouve une haute montagne, autour de laquelle tournent le soleil, la lune et les étoiles; les éclipses et les phases de la lune sont produites quand la montagne s'interpose entre cet astre et le terre, et, lorsque les étoiles, ou n'a pas lieu de regretter la perte de la lumière, qui ne nous manque pas. Le *Topographie chrétienne* a été publiée pour la première fois en 1706, avec une carte non biaise par le P. Montfaucon, dans sa Collection de Pères et d'écrivains grecs, et on en manuscrit du 8e siècle qui possède la bibliothèque de Florence.

COSMAS, jurisconsulte grec du 10e siècle de notre ère, était *magister officiorum* à Constantinople sous le règne de Romain le Vieux. Il est l'auteur des *Sentences*, sorte de dictionnaire alphabétique qui accompagnent quelques manuscrits des *Novelles* édictées par cet empereur.

COSME n. m. (ko-sme — gr. *kosmos*, même sens). Antiq. gr. Nom donné à des magistrats crétois, au nombre de dix, qui exerçaient crète pour contre-balancer l'autorité de roi.

COSME n. f. (ko-sme — par une confusion de gr. *kosmos*, chevelure, et *kosmos*, parure). Chevelure. Vieux mot.

COSME ou **COSMEN** (saint) (saint) deux frères, médecins l'un et l'autre, nés en Arabie, et martyrisés ensemble dans Cyrrhes, en 303, à Régée en Cilicie. La légende rapporte que les deux frères exerçaient leurs médecins du plus grand prix le simple impondération du mérite et par la seule de le croix. Ils sont les patrons des médecins et des chirurgiens. Des médecins leur furent dédiées à Rome où Vatica. Leur fête se célèbre le 27 septembre.

— Iconog. La représentation la plus intéressante, et peut-être la plus ancienne, de ces saints qui l'on ait des saints frères Côme et Damien, est une peinture à trois compartiments qui passe pour être l'œuvre de Fra Angelico, et qui se trouve au musée de Lille. Cette peinture retrace les divers épisodes du martyre des deux saints : dans l'un des compartiments, ils sont représentés dans une tête du haut d'un rocher, avec leurs trois frères, et sont sauvés par des anges; dans le second, ils comparaissent devant le juge Lysias et le forment de sacrifier aux dieux; dans le troisième, ils sont attachés à des croix, tandis que leurs trois frères sont achevés par des pierres et des flèches qui les touchent sans blessure. — La martyre des deux saints est encore représentée sur l'un des panneaux d'une *predelle* de l'école grecque, sur l'autre, dans l'œuvre de Fra Angelico, et qui figure au musée Napoléon III comme étant l'œuvre d'un des disciples de ce grand maître. Ces deux côtés de cette *predelle* sont placés les saints des Médicis : au haut, quatre membres de cette illustre famille prétendent le nom de Côme. — Le compartiment d'un autre *predelle*, peinte par l'école Pasetti, et qui est au musée de Lucques, nous montre les deux frères voulant un malade et lui administrant des secours : le malade est couché sur son lit; à gauche, une femme entre dans la chambre en tenant un plat. Cette peinture, et saint celles qui sont attribuées à Fra Angelico, méritent l'attention, non-seulement comme peintures de cet célèbre peintre, mais comme représentations des mœurs et des costumes de l'époque où vivait ce célèbre moine.

Parmi les tableaux plus récents consacrés aux saints et frères Côme, nous remarquons deux volets de triptyque, peints par Ambrosio Francken le Vieux, et qui sont au musée d'Anvers. Sur l'un de ces volets, on voit, d'un côté, les saints frères recevant le martyre, et l'amputation de la jambe droite d'un malade; de l'autre côté, saint Côme ordonne, tenant l'épée, pendant de son martyre, et un vase à médicaments, même de sa profession. Le saint voulut représente le martyr de deux saints, et, sur le revers, saint Damien debout, tenant aussi une épée et une fiole à médicaments. Cette dernière figure et celle de saint Côme sont peintes en grisaille. Les trèves Franckens a mis en scène, lui aussi, des personnages de son temps : la composition de l'un voit les deux frères amputant un malade qui particulièrement ressemble à un ou quelque nous montre l'intérieur d'un hôpital ouvert aux yeux. Le triptyque fut exécuté par Francken pour l'autel de la chapelle des chirurgiens dans la cathédrale d'Anvers.

Nous citerons encore, entre autres représentations des saints Côme et Damien : un tableau de Lanfranc, au Louvre, et quatre tableaux de Lorenzo di Rocci, au musée de Gênes, à Florence et au couvent de Matteo, où l'on voit un enfant agenouillé aux pieds des deux frères, qui portent chacun un vase à médicaments; une gravure, d'après l. Pontormo, où ils sont figurés en costume florentin, tenant l'un une espèce de mortier, l'autre un livre ouvert, la Vierge, tenant l'enfant Jésus, est assise sur les nuages, etc. Dans le chapelle des Médicis, à Florence, se trouvent le tableau de Salvi Cosmo, par Monicelli, et celle de saint Damien, par Michael di Montelupo.

Cosme et Damien (saints des saints). Ordre de chevalerie qui, suivant quelques auteurs, aurait été créé à Jérusalem, vers 1030, pour recommencer des frères hospitaliers de leur zèle à soigner les pèlerins malades et à racheter les chrétiens tombés en pouvoir des infidèles. Il aurait été aussi appelé parce que ces frères étaient placés sous le patronage des martyrs saint Côme et saint Damien. Il le nomé le nom d'ordre de *Mortyre* qui l'ont reçu porté. Le pape Hélyot a prouvé que cet ordre n'a jamais existé, et que l'on a pris pour une institution chrétienne, ainsi que plusieurs congrégations de chanoines réguliers.

COSME DE BAUMES, surnommé **Hagiopaste**, poète grec du viii siècle de notre ère, né à Jérusalem, et qui, après avoir passé sur mer, à saint Jean de Damas, il fut chargé de l'éducation de ses neveux, saints Jean et Cosme, qui le prirent pour maître. Cosme a composé une partie des *Odes* du *Théodore des Grecs*, et des *Hymnes*, dans lesquels il imite les *Odes* et les *Hymnes* du *Mots Protons*.

COSME DE PRAGUE, historien bohémien, né en 1045, mort en 1125. Il fut secrétaire de l'empereur Henri IV et chanoine de Prague, et devint doyen de l'église métropolitaine de Prague. Il a laissé des ouvrages d'un grand mérite, et, en Bohême, il a été le premier qui ait rédigé les annales de l'histoire nationale, et a publiées dans les divers recueils des historiens germaniques. Il a traduit en latin, et a offert de nécessité intérêt que pour les développements de l'histoire de la Bohême.

COSME (le frère), chirurgien français. Il a vécu au XIIe siècle.

COSME DE MÉDICIS. V. Médicis.

COSMÉE n. f. (ko-sé — du gr. *kosmos*, parure). Bot. Genre de cosme.

COSMÉLÈE s. f. (ko-sé-lé — du gr. *kosmos*, parure). Bot. Genre d'acrinéomes, de la famille des gyrocarpées, qui comprend trois espèces, qui croissent en Australie : *La cosmélée rouge est un arbre à feuilles de parure et de sous fleurs*. (C. Lemaire.)

COSMÉRIE s. m. (ko-mé-ne — du gr. *kosmos*, ornement). Bot. Genre de plantes, de la famille des scrofulaires, comprenant quelques espèces qui croissent en Amérique.

COSMÉTE s. m. (ko-mé-te-gr. *kosmetés*, de *kosmos*, parure). Antiq. gr. Esclave, ou Magistrat chargé qui veillait sur les mœurs des jeunes gens.

— Antiq. rom. Esclave préposé à la garde robe de son maître. En ce sens, le flamain est *cosmète* de Jupiter, et Vénus, cosmète de femme de chambre. A Sous les empereurs, Pétrarque, dans la *Pétrarque*, *Pétrarque* et *Pétrarque* sous les *Pétrarque*, *Pétrarque* et *Pétrarque* sous les *Pétrarque*. (Cosmète)

que nos moirir le visage de la beauté qui s'en sort.

Mais ce n'est là que la première scène de la comédie intime à laquelle nous allons assister jusqu'au bout, si vous le voulez bien. Donc, notre belle a abîmoinné, lotioné, empâté sa peau, son bras, et le reste; elle doit maintenant se laver les mains, et, pour cela, elle use d'un savon qui vient des Gaules. C'est un composé de graisse de chevreuil et de cendre de hêtre, aromatisé par une pommeau en bien par le nard de l'ère (*nardum persicum*).

Notre coquette doit ensuite songer à la bouche. Elle se raclera d'abord la langue avec un ressort d'ivoire. « J'ai vu au musée de Naples, dit M. Constantin Jones, notre cicérone, de petites *strigiles* (dont nous avons fait *étrilles*), trouvées à Pompéi, qui semblent très-décemment cette destination. » Après cela, notre mégère se brossera les dents avec de la poudre *ostrina* (*ostrinum* du tartre, dit Ovide):

. . . . *Ut fuscet tuorin dentes.*

Puis elle se gargarisera avec l'eau de Cosmus ou de Nicaïus. Vient ensuite le tour de l'épilatoire (*dépilatio*), soit du poil, soit du cœur de la coiffeuse, ou mieux des coiffeuses: l'une étant chargée d'ôter les boutons, l'autre de poser les moucs; celles-ci tendent les peignes (*dévidoir*, de bois) et les fers; celle-là tripatelle les parfums. C'est cette dernière que nous devons suivre dans son fructueux. Le rendez-vous des parfumeurs n'est pas le dames romaines est inexplicable. Rappelons seulement celle qui était attribuée à Lucrèce, et dont la base était formée par la graisse d'ours (*urinus adeps*), et dont les effets étaient déjà aussi merveilleux qu'aujourd'hui.

Mais la mode était alors de se teindre: la beauté que discutait le lui avait. Toute femme faisant trafic de ses charmes ne pouvait porter des cheveux noirs; ils devaient être jaunes ou blancs. Mesdames, quand elle sortait le soir du palais impérial, pour aller au crime du trône. D'autres brûlaient, plus aussi leur chevelure en blanc, comme le fait aujourd'hui Proserpine. Ils ne que certaine femme se teint les cheveux en blanc, s'ensuit-il que ce soit une couleur honnête?

An et cerulea quondam non pexa fuerit Tiberti, détrire carnis forma bona est.

Du moment où la chevelure noire était une marque distinctive d'honnêteté, quelques-unes femmes rigoureuses devaient tenir à cette couleur: juge de *cosmétiques* pour radoucir les cheveux blancs, les blancs aussi Rome elle diverses pommades, les unes ayant pour base le myrte, d'autres le myrtoïn, et celle la prière humble de poirreau, coléoïde, le brou de noix, et, à propos de cette dernière, fait ou usage à ce qu'il paraît, Tibulle dit: « Là, vivre vertueuse de noix sert à diminuer bien des années. »

. . . . . *Cum tum maniatur et ovum*
Diminuit, virtuti carnis inane nucis.

Cependant notre belle est coiffée, non sans peine, hélas! pour la coiffeuse, que, plus d'une fois durant l'opération, elle a piquée de son épingle d'or, qu'elle a noiée frapper; mais, enfin, pourquoi, dit Ovidat, pourquoi cette bouche piaceo si haut?... Assurément un peu d'un beau fait jusque de ce forfait, de cet attentat commis sur un cheveu.

Aliter hic quare vicebunt I Taurus pauli
Constanse fuit crinem factumque capilli.

Mais, n'en-moins dit, notre belle est coiffée. Elle n'est point encore cependant tout à fait armée de ses charmes; il lui manque, Ovide nous maître d'amour, à dit: « Toute femme qui aime doit être pâle; c'est la seule couleur qui lui convienne. »

Pallent omnia amoris; hic est color apius amoni.

Or, vous pensez bien qu'elle doit hâiner crème pâle aussi, pour se rendre pâlement. Donc, la voilà barbouillant son visage de crain *ex cicerum frigidi, vire crescunt*, ou bien, et suivant le conseil d'Horace, « vêtu bolus ton infusion de cumin, »

. . . . . *Bibere cumque cumino.*

Mais notre belle, ayant changé d'amour, veut aussi changer de visage; hier, elle était pâle, blanguoreuse, rêveuse, aujourd'hui elle veut être vive, coloriée, enjouée. Ah bon! « le leger vermillon que le sang a refuge, que l'art le lui donne, » a dit Tibulle »

Sanguine quo vero non rubet, ars rubet.

Il y avait, dit Horace, trois espèces de fard: le *minium*, le *carmin* et « une substance extraite de certain résidu du crocodile, »

. . . . . *Et crocodeli*
Succrore factus crocodili.

Et la belle use du résidu du crocodile, du carmin ou du minium... et se masque de manquer Quivéal, quand il lui dit: « Cette face emplâtée, que recouvrent tant de drogues (*tot medicaminia*), et n's'aghellement les lèvres des *cosmétiques* (*tantis cosmetarum labris marcitis*), est-ce un visage ou une plaie? (*faciem dicitur an ulcus?*)

L'art n'a point encore accompli, parachevé son œuvre. Il doit maintenant upréter les yeux. « Il faut, dit l'auteur des *Cosmétiques*, il faut en outrier ingénument le pourtour, insuffler entre les paupières son poudre fine, afin les fous paraître plus grands et plus brillants, tentire les deux yeux de sépia, puis adjoindre, ô l'accusant durandage, « les sourcils. »

Pour se tendre les sourcils et les cils, on use, avant, une pommade *ad cosmetica* dont cela qui en reproche la pratique aux filles de Jude, d'oindre ou de mettre de jonc, au temps d'Ovide, de sépia, nous venons de la dire, ou bien encore, ainsi que nous l'apprend Juvénal, de suie aspirée dans un tube.

Illa supercilium madida fuligine tentum
Obliquat oculos.

ou enfin, et d'après Pline, d'œufs de fourmis brûlés et broyés (*ova formicarum uta et trita*).

Enfin, quelques *cosmétiques*, et qui traient les bouches sombrées, pour constater son état superbe, pour cette dame dit Martial:

Et numerosa linunt stellatum spinula frontem.

Que sur sa chevelure soit répandue de la poudre, de la poudre d'or dont usaient les dames du temps de Joséphe, et puis qu'en faisa entrer son habillement.

Parlez-vous de robe lalionnée, pommadée, moucheté, coiffée, parée, ornée, dorée..., dorée de poudre d'or, dit Martial:

Matrona incedit crinea tectum reputum.

Elle n'a point connaissé à sa toilette toute une pensée, comme le prétend un proverbe vieux dont :

Dum moitiemur, dum ornamur, annus est.

Mais, comme le dit Ovide, « il est dans la chose aussi strièrement que s'il s'agissait de l'honneur et de la vie. » Cependant, au moment de quitter la toilette, elle n'a encore, ou mieux, un peu, mais, ce n'est point encore la coquetterie, un oubli, une négligence. Alors, « qu'elle vaut mieux, dit Ovide, qu'elle ne recevait dans sa ruelle, deux, stéiles, deux, pommades, et voici alors, dit l'auteur que nous venons de citer, que les parfums les plus précieux et les plus recherchés, augmentés pour la plupart des *cosmétiques* dont nous avons parlé pour désigner les *cosmétiques*, »

Ce temps dura peu; Louis XIV n'aimait pas les soutenus. Or, vous le savez, tout était autrefois, dans les mœurs, dans les usages du Moyen-Age, mais, ses goûts, à ses fantaisies. Bientôt le monde adopta la Fronde, dérisoire ce qui n'aimait pas Louis XIV.

Mais, vers le régnicu, dit M. O. Revel, les parfums reparurent à la cour, et, à cette époque que fut inventée la poudre à la marquise, et, à cette époque, les parfums étaient plus importants sur le parfumerie (*Quatre livres de secrets de médecine et de chirurgie*, Rouen, Mesnier, Rouen, 1628). On usait de poudres, de fards et de pommades. Nimes de Lesclin parlait beaucoup dans la sotisier des dames. Un pharmacien de nos jours prétend avoir trouvé à son officine, dans un ancien manuscrit sur la cuisine hetaïre, et dédiée, sous le nom de Lycopodes de Lucrèce, de Lucrèce, un ouvrage destiné au « rafraîchissement immédiat des dames. » Mais, ce manuscrit plus tard à la Bibliothèque nationale recherchée, ne contient rien et belle jouqu'au limites de la vieillesse. Le manuscrit de Lucrèce vient aux dernières années dans une atmosphère odorante, que nous respirons encore aujourd'hui, comme le M. Cinya exuere que le maniau Voilet passe-la dans une atmosphère odorante. Le mieux le beaute de M. de l'empadour, cette rosée a été trouvée à cette maison par les hérétiques, et, depuis, elle a été adoptée par les dames d'autre marquise.

Après cela, le jeu épuisé, raffiné avec Marie-Antoinette, qu'n'aimait que les parfums, et, dans la ruelle, deux stéiles, deux pommades, en celui de la rose, en bien encore cette, en fraîcheur, la *cosmétique* est, vous le devinez, le dernier mot de la mode, et, de nouveau, en

opérées pour que s'accomplît cette opération. Ainsi, dès qua, par l'ablutionéon des prêtres, les fonctions prémptoires de la peau sont suivaces, toute l'économie s'en trouvent.

Une anecdote à l'appui. Il y avait dans le quartier un chien-loup blanc et d'assez forte taille, appartenant à une vieille marchande de tabac. Ce chien était la plus hardi et le plus inaqu'hardi qui ait jamais été vu, abusant du milieu chiens et au phylonomie bon enfant. Il n'était pas un mauvaisgrand-mère, et le plaisir de ses repis. Pris au fagrant délit de vol, plusieurs fois il avait été pinqué dans les cuvés d'un boulanger du voisinage. Il ne connaissait qu'un lui changeait ainsi la couleur de sa robe et le rendait dangereux pour maîtresse, mais lui semblait ne se soucier de rien. Un jour, des peintres en bâtiment étant arrêtés à la déjeuner la nourrit, le tombe direct à la pipe, et passent avec de la blanche. Nous ne rencontrons pas l'émotion de la marchande de tabac, qui vous lamentablement à lâcher de cette pour le débarrasser de ce magnifique chien-loup gris, avec ses oreilles coupées à frotter la pauvre animal tout les uns de papier que rassemble la magnain. Le lendemain matin le chien était mort. Le poète ne connaissant plus avec l'atmosphère par suite de l'occlusion des pores, il en était résulté une asphyxie.

Les peintres qui ont incendié des chiens; mais ils produisent, chez les femmes qui les employent, un effet analogique à celui de blottement: ils empêtrent en gênent la respiration cutanée.

Les teintures ne sont pas moins funestes. Un jour Cesar-Augustin surprit sa fille au fait: tant pendant de chevaux. « Que vous faites ? Ma blanche ou chauve ? lui dit-il. — Blanche, répondit-elle. — Pourquoi alors mettre un moyen qui le rendonni bientôt chauve ? » Mêtt-Mêt, Mêt-Mêt, Mêt-Mêt, Mê

ments, les anges et les hommes furent formés par ce nombre mâle, ainsi, dans cette, la divinité est représentée comme la substance universelle qui développe successivement tous les éléments et tous les êtres; par un esprit du conséquence très-naturel, tous ces éléments sont personnifiés et divinisés. Aussi les divinités secondaires sont-elles très-nombreuses dans les *Védas*, elles agissent le nombre des phénomènes naturels. Les commentateurs les ont réduites à trois classes, représentant par le feu, l'air et le soleil; et ces trois dieux ne font qu'une seule divinité, le grande *âme* (*Mahâtmâ*). Il est, de la sorte donc aux glosses jointes aux textes des *Védas*, il ajoute, dans ces livres sacrés, un terraire de forces divines, qui se confondraient dans une unité commune, le grand tout, le substance universelle.

Postérieur aux *Védas*, le code de Manou n'avait par un *cosmogonie* remarquable, nous rapportons le textuellement, afin que le lecteur puisse le comparer à la cosmogonie de Moïse :

Manou était seul, ayant sa pensée fixée vers un seul objet, les Maharchis l'abordèrent, et, après l'avoir salué avec respect, lui adressèrent ces paroles :

« Seigneur, daigne nous déclarer avec exactitude et en ordre l'entière loi des quatre concernant toutes les classes primitives, et les classes nées du mélange des premières.

« Toi seul, ô maître, connaît la nature, le principe et le véritable sens de cette règle universelle existant par elle-même, ineffable, dont la raison humaine ne peut pas apprécier l'étendue et qui est le Vêda. »

Ainsi interrogé par ces êtres sacrés, celui dont la pouvoir était immense, après les avoir tous salués, leur fit cette réponse :

« Écoutez! ce monde était plongé dans l'obscurité impenétrable, dépourvu de tout attribut distinctif, ne pouvant ni être découvert par le raisonnement, ni être révélé, il semblait entièrement livré au sommeil.

« Quand la durée de la dissolution (*pralaya*) fut à son terme, alors le Seigneur, plongé par lui-même (*Brahmâ*, neuter), et qui n'est pas à la portée des sens extérieurs, rendant perceptible ce monde avec les éléments, et les autres principes, resplendissant de l'éclat le plus pur, parut et dissipa l'obscurité, c'est-à-dire développa la nature (*prakrit*).

« Celui que Pâraçji seul peut concevoir, qui échappe aux organes des sens, qui est sans parties visibles, éternel, l'âme de tous les êtres, que nul ne peut comprendre, lui-même se projeta spécialement.

« Ayant voulu, dans sa pensée, de faire émaner de sa substance les diverses créatures, il produisit d'abord les eaux, dans lesquelles il déposa un germe.

« Ce germe devint un œuf brillant comme l'or, aussi éclatant que le soleil, dans lequel, l'âme suprême naquit lui-même sous la forme de Brahmâ (masculin), l'aïeul de tous les êtres.

« Les eaux ont été appelées *nâra*, parce qu'elles étaient la production de Nârâ (*Nârâ pri dâra*); ces eaux ayant été le premier lieu de mouvement (*ayana*) de Nârâ, il a, en conséquence, été nommé Nârâyana (celui qui se meut sur les eaux).

« Par ce qui est, par la cause imperceptible, éternelle, qui existe réellement, et n'existe pas pour les organes, a été produit un mâle (*Pourouscha*), célèbre dans le monde sous le nom de Brahmâ (masculin).

« Après avoir demeuré dans cet œuf une année de Brahmâ (cette année équivaut à 8,110,400,000 années humaines), le Seigneur, par sa seule pensée, sépara cet œuf en deux parts;

« Et de ces deux parts il forma le ciel et la terre; au milieu, il plaça l'atmosphère, les huit régions célestes et le réservoir permanent des eaux.

« Il exprima de l'âme suprême (*Paramatma*) le Sentiment (*Manas*), qui existe par sa nature, et n'existe pas pour les organes; il unit la production du Sentiment, l'Égoïsme (le Moi, la Conscience), nommant sa nature maître;

« Et avant le Sentiment et la Conscience, il produisit le grand principe intellectuel (*Mahat*), et tout ce qui possède les trois qualités (bonté, passion, obscurité), et les cinq organes de l'intelligence destinés à percevoir les objets extérieurs (ouïe, oreille, nez, langue et peau), et les cinq organes de l'action (organe de la parole, mains, pieds, pièce, fondement du tube intestinal, organes de la génération), et les cinquantes sensibilités (*Tanmâtra*) des cinq éléments (éther, air, feu, eau et terre).

« Au moyen de ces sept principes (*Pourouscha*) doués d'une grande énergie, l'Intelligence, la Conscience, et les rudiments subtils des cinq éléments, a été formé ce périssable univers, émanant de l'impérissable source.

« L'Être suprême assigna aussi, dès le principe, à chaque créature en particulier, un nom, des actes et une manière de vivre.

« Le Souverain maître produisit une multitude de dieux (*dêvas*) essentiellement agissants, doués d'une *âme*, et une tribu invisible de Génies (*Sâdhyas*), et il institua le *Sacrifice*.

« Du feu, de l'air et du soleil, il *exprima* (littéralement *traits*), pour l'accomplissement du sacrifice, les trois Vêdas éternels, nommés Rig, Yadjour et Sâma.

« Il créa le temps et les divisions du temps, les constellations, les planètes, les fleuves, les mers, les montagnes, les plaines, les terrains inégaux.

« Pour établir une différence entre les actions, il distingua le juste et l'injuste, et nommi les créatures sensibles au plaisir, à la peine, et aux autres conditions opposées.

« Lorsque le Souverain maître a destiné d'abord tel ou tel être parmi les créatures quelconque, cet être l'accomplit de lui-même dans les fois de la naissance et de mort.

« Quelle que soit la qualité qu'il lui ait donnée en partage au moment de la création, la manifestation en a été la même, lorsque le temps, la vertu ou le vice, le véracité ou la fausseté, cette qualité viendra de nouveau spontanément dans les naissances qui suivent.

« De même que les saisons, dans leur rapport périodique, reviennent d'elles-mêmes leurs attributs spécifiques, de même les créatures animées reprennent les occupations qui leur sont propres.

« Cependant, pour la propagation de la race humaine, de sa bouche, de son bras, de sa cuisse et de son pied, il produisit le brahmane, le kshatrya, le vaiçya et le çoudra.

« Ayant divisé son corps en deux parties, le Souverain maître devint moitié mâle et moitié femelle, et, en s'unissant à cette partie femelle, il engendra Virad.

« Apprenez, nobles brahmanes, que celui que la divin mâle, appelé Virad, à produit de lui-même, en se livrant à une pénitence intère, c'est moi, Manou, le créateur de tout cet univers.

« C'est moi qui, désirant donner naissance au genre humain, opère avec pratique les plus pénibles austérités, et, ensuite, j'ai produit saints émanants (*maharchis*), seigneurs des créatures (*prodjapatis*).

« Ces êtres tout-puissants créèrent sept autres Manous, huit dieux (*Dêvas*) et leurs demeures, et des mahamunis (grands sages) sans pouvoir;

« Ils créèrent les Génies (*Yakchas*), les Démons (*Râchasas*), les Vampires (*Pischâchas*), les Musiciens (*Gandharvas*), les Nymphes (*Apsaras*), les Titans (*Asouras*), les Dragons (*Nâgas*), les Serpents (*Sarpas*), les Oiseaux (*Souparnas*) et les différentes classes des Ancêtres divins (*Pitris*);

« Les éclairs, les foudres, les nuages, les arcs colorés d'Indra, les météores, les trombes, les comètes et les étoiles de diverses grandeurs;

« Les Singes, les singes, les poissons, le bétail, les bêtes sauvages, les oiseaux, les animaux carnassiers pourvus d'une double rangée de dents;

« Les vermisseaux, les vers, les sauterelles, les poux, les moucherons et les punaises, enfin les différents corps privés de mouvement.

« Ce fut ainsi que, d'après mon ordre, ces magnanimes sages créèrent, par le pouvoir de leurs austérités, tout cet ensemblage d'êtres mobiles et immobiles, en réglant sur leurs actions.

« Après avoir ainsi produit cet univers moi, ainsi dont le pouvoir est incompréhensible disparaît de nouveau, absorbé dans l'âme suprême, entièrement plongé de la créatrice par le temps de la dissolution.

« Lorsque cet Être éveillé, aussitôt cet univers accomplit ses actes; lorsqu'il s'endort, l'esprit plongé dans un profond repos, tout le monde se dissout.

« Car, pendant son paisible sommeil, les êtres animés, pourvus des organes de l'action, quittent leurs fonctions, et le sentiment humain) tombe dans l'inaction.

« Et lorsqu'ils se sont dissous en même temps dans l'âme suprême, alors cette âme est tout à fait exempte de toute inquiétude.

« C'est ainsi que, par un réveil et un repos alternatifs, l'Être immuable fait revivre ou mourir éternellement tout cet assemblage de créatures mobiles et immobiles.

« Le soleil établit la division du jour et de la nuit pour les hommes, pour les dieux; la nuit est pour le sommeil des êtres, et le jour pour le travail.

« Un mois des mortels est un jour et une nuit des Pitris ou Mânes; il a divisé en deux quinzaines; la quinzaine du jour est pour les Mânes, le jour destiné aux actions; et la quinzaine obscurée, la nuit consacrée au sommeil.

« Une année des mortels est un jour et une nuit des dieux, et voilà quelle est la division; le jour répond au cours apparentant du soleil, et la nuit au cours rétrograde.

« Maintenant, apprenez, par ordre et succinctement, quelle est la durée d'une nuit et du jour de Brahmâ, et de chacun des quatre âges (yogas).

« Quatre mille années divines (l'année divine est de 360 années humaines) composent le Crita-yoga; le crépuscule qui précède est d'autant de centaines d'années; le crépuscule qui suit est pareil.

« Dans les trois autres âges (Trota-yoga, Dwapara-yoga, Cali-yoga), également précédés et suivis d'un crépuscule, les milliers et les centaines d'années sont successivement diminués d'une unité.

« Ces quatre âges étant supputés ensemble, le nombre de trente années, qui est de douze mille, est dite l'âge des dieux;

« Sachez que le réunion de mille âges divins composé ce nombre un jour de Brahmâ, et que la nuit a une durée égale.

« Ceux qui savent que le saint jour de Brahmâ ne finit qu'avec mille âges, et que la nuit embrasse un pareil espace de temps, connaissent véritablement le jour et la nuit.

« A l'expiration de cette nuit, Brahmâ, qui est entièrement éveillé, et, en se réveillant, il fait émaner l'esprit divin (Manas), qui existe par son essence, et, de l'esprit pur, un sens subtil.

« Poussé par le désir de créer, l'Esprit divin donne naissance à l'éther, qui est doué de la qualité du son.

« De l'éther naît l'air, vehicule des odeurs, par et plein de force, dont la première rencontre est la tangibilité.

« Par son accouplement, l'air est produite la lumière, qui éclaire, dissipe l'obscurité, et qui, en obéissant avec la forme apparente pour qualité.

« De la lumière, par une transformation, naît l'eau, à qui la qualité de goût est dévolue, et l'eau provient la terre, qui est douée de l'odeur; telle est la création opérée dès le principe.

« Cet âge des dieux, ci-dessus énoncé, et qui embrasse douze mille années divines, répété soixante et une fois, est ce qu'on appelle ici le jour et la nuit de Brahmâ, dit-on.

« Les périodes des Manous sont innombrables, ainsi que les créations et les destructions du monde; l'Être suprême les renouvelle comme en se jouant.

« Dans le Crita-yoga, la Justice se maintient forme sur ses quatre pieds; la vérité existe, et personne n'en obtient par les moyens de dérive de l'injustice.

« Mais dans les autres âges, par l'acquisition illicite de richesses et de force, la Justice perd successivement un pied; et remplacée par le mensonge, les vertus, les avantages humains diminuent graduellement à chaque.

« Les hommes, exempts de maladies, obtiennent l'accomplissement de tous leurs désirs, et vivent quatre cents ans jusqu'au premier âge; dans le Crita-yoga et les âges suivants, leur existence perd par degrés un quart de sa durée.

« *Cosmogonie syrienne*. Dans le mythologie des anciens *Égyptiens*, le Soleil (*Râ*) jous par rapport à l'univers le rôle de générateur, de père; il engendre la vie, mais il n'est pas négendré; existant par lui-même, il est à lui-même son propre générateur; il dérive de lui, tout est fait à son image. Dans la succession des phénomènes soirées, l'immanence du Soleil trouve l'image dans les phases d'erreur de l'existence humaine. Chaque point de vue de l'existence humaine regarde comme correspondant aux différentes phases de son existence. Aussi Râ, dans le prototype céleste de l'homme qui naît, vit et meurt pour renaître encore. Bientôt il se subdivise en deux personnes, Râ et Osiris, dans une diversion stationnaire, nous ses divers aspects, il devient son dédoublement, mais non particulier, ses attributs, son culte. Dans un extérieur nouveau, Râ, Osiris, Osiris, il brûle au méridien, il est *Râ*; quand il fait Osiris et accomplit la vie, il est *Ammon*. Dans le principe, en faisant les mêmes premières phases de la divinité unique; mais bientôt on en distingue deux personnes. Comme la nuit précède le lever du jour, Osiris fut nommé le commencer de Râ, et sorti d'abord seul de l'abîme ou du chaos. Il réunit les deux principes, dans la puissance solaire en une trinité divine qui vit le type d'une foule d'autres trinités, composées sur le modèle de la divinité, qui faisient les diverses relations du soleil avec la nature, les diverses phases de l'existence humaine comprises. L'anthropomorphisme s'insinua dans ces premières cosmogonies solaires, et les Égyptiens conçurent la génération des deux comme s'étant opérée suivant des rapports analogues à ceux des hommes. Voilà pourquoi ils transportèrent dans leur théogonie les idées qui leur étaient le plus familiers, pecif des sexes dans cet acte mystérieux de la nature. Diodore de Sicile nous dit que, dans l'opinion des Égyptiens, le père est l'unique auteur de l'enfant; la mère ne fait que lui donner le nourriture et le sanctuaire. Il est aussi le rôle qu'était rehaussé, dans la théogonie égyptienne, le rôle de la femme, qui, ainsi à Thèbes dans la déesse *Maut*, à Sais dans la déesse *Neith*, mère de Soleil. Ce principe se représentait que la nature purement mâle, et que, sans une vie sa non duqué la génération n'était opérée.

Dans les spéculations cosmogoniques de l'Égypte, nous trouvons, dans le Nil, le principe le système de l'émanation. Ce système personnifie, ou un dieu séparé, chacun des actes, des attributs de la divinité conçue d'une manière générale. Osiris est une émanation du grand dieu. Il se révèle en trois personnes : 1° Ammon, qui met en jeu les modèles non révélés du monde; c'est la Puissance; 2° *Phtha*, le demiurge, éternel ouvrier réunissant les idées créatrices; c'est la Sagesse; 3° Osiris, l'ouvrier du bien, la source de toute vie : c'est la Bonté.

« Le dieu égyptien, dit Jambliqua, quand il est considéré comme cette force cachée qui amène les choses à la lumière, s'appelle Ammon; quand il est celui qui accomplit toute chose avec art et vertu, il s'appelle *Phtha*; enfin, quand il est le dieu bon et bienfaisant, on le nomme Osiris. Des témoignages tirés antérieurs à Jambliqua prouvent que cette conception unitaire de la divinité dans l'essence de la théogonie égyptienne du Lanzon empire. Une idée de la trinité dynastique Ammon le dieu : neuf vivant en substance, a pour autre existence de la substance, Phtha, de « seule substance éternelle, » de « substantiel éternel » et de « vie, » et, de « vie qui pas engendré, » idée qui reparaît pour tous les siècles, et, dans ses nombreux, reproduisent les traits principaux de la théogonie suprême. Dans chacune des triades qui naissent les différentes phases de l'existence donne naissance à la triade. Voilà pourquoi il reprend, dans le cours de la vie, ce que on se représente comme s'étant exprimé dès lui-même. Considérant, en effet, les deux demeurs la grande divinité; considérant, en effet, le dieuvent, par une sorte de dédoublement, ses deux personnes de Ammon, et, en, et représente plus spécialement le côté humain de la divinité. « Les analogies de cette conception avec la Trinité chrétienne, dit M. Maury, n'échapperont à personne. Il est vrai qu'à Ammon, Chnouphis, Phtha, Osiris, le dieu s'engendre lui-même ressemble par lieu du Christ dans le Père, Chnouphis, le Fils, le chef de la triade thébaine, le Jupiter de Vanthème Ammon, le Père, le Fils, le Père, le comprend toute théologie. Il est, ainsi que le signifie son nom, le principe de la fécondité, la nature à se renouveler aux cause, il constitue l'essence même de l'existence divine; mais, dans l'impossibilité de la nature, cette essence mystérieuse, de l'attendre dans un principe, les Égyptiens l'ont représentée, ordonné, la plus éclatante des manifestations de la nature. Ainsi, dans la triade de l'esprit et le Verbe et le Nuit primitive être du Père, Chnouphis, le Fils, le Père, le Père, le Père

et la Lune, se retrouvent sur la terre comme gémissant et mère unpérieure. En Babylonie nous offre Bel et Mylitta; la Phénicie Beli-Chronos et Baalat; la Syrie Adonis et Astarté; l'Egypte Atys et Cybèle. L'Egypte, à cause d'une époque impossible encore à fixer, développe dans le même sens la dualité symbolique d'Osiris et d'Isis. « Cette double personnification divine, dit Remusiat, n'a pas partout du même esprit, et cela imaginer lui qu'elle doue le monde une puissance fécondante, un développement dans ses entrailles et un rapport entre ces deux principes. » Le Syrie et l'Egypte, elle se présente plus le temoé dégagée de tous autres concepts, dominante, antérieure; et, dans certaines mythes dont le culte en est pays, c'est l'idée de la dualité, plus ancienne, plus pure encore, que, de l'importe sur l'idée du principe générateur, activité, mais principalement stérile, et représente nouvent avec peu de gravité. Les Astarté et les Cybèle, qui symbolisent des puissances habiles extrêmes, tantôt bienfaisantes, tantôt, mais rarement, un caractère mortel devant lequel plusieurs leurs amants. Ceux-ci tombent à s'effeminent, qu'ils ne peuvent les attribuer de la vérité ou devinement hermaphrodite.

—Cosmogonie grecque. C'est dans les poèmes d'Hésiode, la *Théogonie*, les *Travaux et les Jours*, qu'il faut chercher les traditions grecques. D'abord, dans l'ordre des temps, sont dit la *Théogonie*, vient Chaos, puis Gaïa, la Terre vaste, solide et plate, avec le profond et sombre Tartare, puis Eros, l'Amour, le vainqueur des dieux eux-mêmes, qui, dans tous les mortels, dans tous les immortels, rétablit, en prudent, en outre, les montagnes, habitations des nymphes, Gaïa et Pontos; la mer stérile et houleuse. Alors Gaïa engendra sans Pontos, et de cette union sortit une nombreuse lignée : douze Titans et Titanides, trois Cyclopes, qui, comme leurs mères, étaient des Titanides. Les Titans étaient Okéanos, Kœos, Krios, Hypérion, Japetos et Kronos; les Titanides, Thémis, Mnémosyne, Phœbé, Téthys. Les Cyclopes étaient Brontès et Arges, les Pyracmons, Brontès et Arges, qui, comme les Titans, étaient des dieux, se distinguent également par leur vigueur et leur habileté. Après eux, Gaïa enfanta, sans Pontos, un jour, dans la nuit, trois Hécatonchires, Cottos, Briarée et Gyès, doués de force surpassant prodigieuse.

Uranos contempla ces puissants rejetons avec crainte et horreur; aussitôt que l'un d'eux était né, il le cachait dans les entrailles de la terre, en lui interdisant d'en sortir. Gaïa se trouvait pas de place pour eux et gémissait sous le poids. Elle produisit du fer, et, sous l'ancille, se supplia ses fils de la vengeur et de se représenter du mépris de leur cruauté de leur père. Mais aucun d'eux, excepté Kronos, n'osa le secourir. Kronos, le plus de l'entreprise; lui, le plus jeune et le plus hardi, parmi les enfants de Gaïa, s'arma de la faucille et se posta en embuscade dans un endroit fort-vaste. Un nuit arrivait à ce moment, et il s'approchait, pour se livrer à embrassement de Gaïa; alors Kronos s'élanga de sa cachette, saisit son père et jeta les membres mutilés derrière lui, bien loin dans la mer. Les gouttes sanglantes de sang, qui furent jaillir sur la terre, et, par suite, Gaïa enfanta les ténébrifiées Furies, les Géantes et monstrueux Géantes et les nymphes Méliades. Quant à la mer, elle fut longtemps pendant qu'elles naquirent et dominient sur les flots, sortit la déesse Aphrodite, tirant son nom de l'écume d'où elle avait jailli.

Uranos étant ainsi détrôné et rendu impuissant, Kronos et les Titans, vainqueurs, le laissèrent et délivrèrent les prisonniers. Chaos dans les ténèbres du Tartare (Orcus), du sein marque avec un sceptre Tartare, qui leur dit, les ayant quittés, leur, autant de fils. Les trois enfants d'Hypérion et de la sœur Thémis, Hélios, Phœbé, Eôs; Kœos est de l'habit Léto et Asteria; les enfants de Krios furent Astræus, Pallas et Pérsès; d'Astræus et d'Eôs naquirent les vents Zephyrus, Boréas et Notos. Japetos, qui épousa la nymphe Asiatique, Clymène, eut nous Iliaster descendance : Prométhéus, Epimétheus, Mémétios et Atlas. Mais la lignée de Kronos fut de toutes la plus prospère et la plus nombreuse. Il épousa sa sœur Rhéa, dont d'où trois filles : Hestia, Déméter et Hérè; et trois fils : Hadès, Poséidon et Zeus. Mais, hélas, il a la fois le plus jeune et le plus grand. Mais Kronos prévoyant qu'un de ses propres enfants le devait périr; c'est pourquoi, à mesure qu'ils naissaient, il les avalait immédiatement et les gardait dans son ventre. Grâce de cette façon que les cinq premiers avaient été traités, quand Rhéa était près d'accomplir de Zeus. Affligée et indignée de la perte de ses enfants, elle demanda conseil à son père et à sa mère, Uranos et Gaïa, qui l'adressèrent à cachet la naissance de Zeus. Et le transportèrent de nuit à Lykion en Crète, où Rhéa l'enfant nouveau-né dans une caverne enlourée de bois, sur le mont Ida, et à la place dombrant à Kronos une pierre enveloppée de langes, qu'il avale aussitôt, la prenant pour son enfant. Ainsi Zeus fut nourri l'abri du danger. Plus tard, à l'instigation de Gaïa, il parvint, par une ruse, à faire rendre à Kronos, d'abord la pierre qui lui avait été donnée, puis les cinq enfants qu'il avait dévorés précédemment. Rhéa, Déméter, Hérè, Poséidon et Hadès parurent donc grandir en même temps que Zeus. Celui-ci ne tarda pas à en distinguer par sa force et par son supériorité intellectuelle que par sa force physique. Le premier acte de leurs ébats, il se devait à dépeter la puissance à Kronos et aux Titans; et alors commençaient les dix ans de lutte pendant lesquels les dieux et les titans se battaient. Zeus, les conseils de Gaïa, se rendit à ceux qui habitaient encore Kronos de leur prison souterraine, et, ainsi, il se trouvait dans les fonctions. Ses principaux aides furent les Cyclopes et les Hécatonchires, qui, Zeus avait emprisonnés dans le Tartare, et que Kronos n'avait pas délivrés. Les premiers lui fournirent le tonnerre et la foudre, dont ils avaient apprentissé dans la lutte leur force mecanique. Les Hécatonchires, en reconnaissance des années endures, Zeus et les Kronides accordèrent une force, une vigueur et une rapidité de chaque de montagnes plus méridionale de l'Olympe. Toutefois la nature fut obtenue à Okéanos, désigné, bien qu'il ait pris part aux ébats, au remorsdé de la lutte. Kronos, abandonné, du droit et du chef des combattants, non moins que Gaïa et Pontos, et avec l'aide de Zeus, combine avec les rochers et les montagnes arrachés par les Cottéanes, l'enfermer dans le fond de ses bottes, jusqu'à ce, tout précipitée dans le Tartare. Les trois frères vainqueurs se partagèrent le gouvernement du monde. Zeus conserve l'éther et l'atmosphère, et, à la présidence sur l'origine de la terre, il ne reste, à Hadès, le monde inférieur, la région souterraine, et, à Poséidon, le demi animes des mots.

La Théogonie ne se raconte rien qui ressemble à une création de l'homme, vel le mythe de Prométhée, qui, dans la tradition grecque, donne, dans un vaste légendaire d'occupé beaucoup d'une telle idée, ou que, seulement, Prométhée, dans ses bonnes actions, par une série de générations, ait quelque rapport avec la nature de l'homme, ou d'un fleuve voisin, ou d'une montagne, ou d'un lieu, ou d'un arbre, etc. C'est dans le poème les *Travaux et les Jours* que nous trouvons quelque chose ressemblant de l'époque humaine. D'abord, nous dit l'auteur, les hommes, dans les différentes ères depuis la race d'or, hommes bons, parfaits et heureux, vivaient dans une tranquillité parfaite et agréable, sans de la terre, jouissant du repos et de la tranquillité, comme les dieux eux-mêmes. Ils étaient exempts à la maladie, et, à la vieillesse, et leur mort ressemblait à un doux sommeil. Après cette ère, il descendit, par la décision de Zeus, les démons gardiens terrestres, qui, invisibles, vivent sur la surface de l'humanité, et sont doués du royal privilège de punir et de récompenser. Ils se sont compte des bonnes et des mauvaises actions. Mais, comme ils ne peuvent pas, toutefois, gêné difficulté de la race d'or et lui était bien inférieure, tant au moral qu'au physique. Les hommes étaient sans foi ni loi, et, ils ne sont plus pour les autres, pleins de dédain pour les dieux immortels, sans de plus, commencent de rendre un culte en d'offrir un sacrifice. Zeus, dans un accès de colère, détruit cette race, et, en jouissant cependant encore d'un bonheur beaucoup moins grand que la précédente, les enfers (*ténébres pâmes*). En troisième lieu, Zeus fit une race d'hommes différemment différente de la race d'argent. Ils étaient faits de frêne, et, par conséquent, plus forts que la précédente; ils avaient une force immense et une âme dure comme le diamant; ils ne mangent ni ne boivent; ils sont, Zeus leur avait donné, sauvages, leurs instruments étaient tous d'airain; il ne connaissent pas le fer. Cette race, dont les membres, sorbaient à ne combattre, succombaient sous les coups de Mars et de Mort, et, tégiant et descendit au royaume d'Hadès, sans laisser de nom ici-bas. Mais, dans quatrième race, de beaucoup plus juste et meilleure que la précédente. Ce furent les héros ou demi-dieux, qui combattirent au siège de Thèbes et à Troie. Zeus, Mais cette troisième génération s'éteignit aussi; quelques-uns périrent à la guerre; d'autres périssent, grâce à Zeus, à son chef-monarque, dans les îles Bienheureuses. C'est là qu'ils habitent au sein de la paix et de la tranquillité, et, grâce à Zeus, ils ne connaissent ni les douleurs ni les préoccupations mortelles. Ils ne jouissent de la tranquillité et de la sécurité, et, ainsi, ils ne connaissent ni les douleurs ni les préoccupations mortelles. Mais, comme ils ne peuvent pas rendre immortels et une fois dans mesure le dimanche; ils ne meurent ni ne tombent à la place. Lorsque arrive, dans la mesure

— *Cosmogonie germanique.* D'après l'*Edda*, une intelligence suprême, Kerlaché, a le premier rôle dans la création du monde et l'ouvrière. Elle plonde sur le vide avant qu'aucun être fût sorti du néant. Une source jaillit du pôle nord et se condense en une masse énorme de glace. Cette glace, amolie par les rayons brûlants que lance le pôle sud, forme le corps colossal du grand Ymer, image du chaos duquel naissent le géant des frimas et le géant des flammes, les créatures immanentes qui portent les éléments déchaînés et destructeurs, qui soufient du sein du chaos et se livrent une guerre acharnée, jusqu'à ce que l'ordre et l'harmonie y soient rentrés. L'intelligence suprême fait surgir le géant Andhimbla, qui, en lochant la glace où elle cherche un nourrisseur, Audhla, en quelque sorte un nourrisseur, partira d'un corps gigantesque, la chevelure, la tête, les membres. Ce géant s'appelle Bor. Il a un fils nommé Bor, qui est le père d'Odin, de Vé et de Loder, triple personnification de la vie, de la lumière et de la chaleur. Ces trois frères immolent Ymer, et, avec les fragments de son corps, composent les diverses parties de l'univers. Neuf sphères sont formées : celle de la lumière, celle du feu, celle des Ases ou des dieux, celle des Vanes ou géonnes, celle des hommes, celle des géants, celle des nains, celle des lutins ou elfes, celle de la glace, ou croupissant les monstres infernaux, les serpents aussi formés avec les membres l'arbre Yggdrasil, plongeant par ses racines dans les trois grandes sources célèbres, tandis que sa cime radieuse a son ombrage d'étoiles. L'homme a été formé par les Ases ou les dieux. Le dieu principal est Odin, le dieu par excellence. Ses fils sont nombreux; les principaux sont : Thor, qui personnifie la vaillance sauvage, et Balder, le dieu de la concorde.

— *Cosmogonie persane.* Le dualisme est la doctrine fondamentale de l'ancienne religion persane, du mazdéisme. Tout part de là et tout y revient. Ce dualisme se divise en deux éléments de monde invisible et deux camps, il partage ensuite les mêmes éléments entre les habitants et toutes ses productions, en deux catégories bien tranchées. Représentant le monde, nous part par lumière et les ténèbres, il est au fond l'opposition du bien et du mal, qui sont, soumis à deux principes virtuels, deux dieux. Ces deux principes, Ormuzd (Ahura-Mazda, *le Maître sagesse*) et Ahriman (Aryr-Mân, Angra, l'*Esprit malin*), nous apparaissent dans le pays savoir ancienne, comme principes de la nature éternelle. Dès le commencement, est-il dit dans les *Gâthâs*, il existe deux sources de jouissance, deux esprits, ayant chacun une nature propre : en sont le bien et le mal, en pensées, en paroles et en actes; chacun des esprits des deux; avoua bon, ne soyez pas méchant. Ormuzd, à l'aide de son Verbe, le pur, le saint, le fort, a commencé par créer des esprits, qui doivent être aux chrétiens, ce que sont les Amschaspands, les Izeds et les Ferouers. Les Amschaspands sont au nombre de six; ils unissent et leur chef, et, quand il est dans l'assemblée céleste, elle se repose sous la garde de Mithra. Chacun de ces génies a un chargé d'un pouvoir spécial. Bahman donne l'abondance : c'est le génie du ciel, le plus grand, le secourable, qui veille sur le peuple et. Ardibehesht donne la foi, la sainte et la grandeur au monde. Schariver protège les métaux; il est compatissant, il nourrit le pauvre. Spandarmad remplit les devoirs de pasteur et rend la terre fécondée. Kordad fait croître l'eau pure et les plantes, qui plaît l'homme vit naissement. Amerdad multiplie les troupeaux, les grains, donne les arbres et les fruits de toute espèce. Les Izeds sont les génies du second ordre, et les Ferouers ceux du troisième ordre. Ahriman est créé comme Ormuzd; aux bons génies créés par ce dernier, il opposera des Dews, qui sont de nature spirituelle, et dont il fait les agents de la puissance du mauvaise : ce sont les Dews, les Darouids et les Darvands.

Après la création du monde spirituel, angélique, se place, dans la cosmogonie persane, la création du monde matériel. Ormuzd l'accomplit en six époques : Ahriman dures, qui est rapé le nom ou *Gahambars*. La création du ciel remplit la première époque, qui est de quarante-cinq jours; l'eau de Mer, la seconde époque, qui est de soixante jours; celle de la terre, la troisième époque, qui est de soixante-quinze jours; celle des arbres, la quatrième époque, qui est de trente jours; celle des animaux, la cinquième époque, qui est de quatre-vingts jours; enfin, celle de l'homme, la sixième et dernière époque, qui est de soixante-quinze jours.

Des productions dont se compose le monde, le ciel est le premier. Il y a sept cieux : le premier, le plus voisin de la terre, se nomme *Hamisten Behesti*; le second, *Ardi-Sur*; le *Ghâri*; le troisième, le *ciel de la lune*; le quatrième, le *ciel du soleil*; le cinquième, le *Isrotmen*; le sixième, *Aser Rouaroi*; le septième, *Anna pouru Bouachet*. Les autres ont été formés, afin que, si l'ennemi se présente, les créateurs, par leur secours, soient délivrés de ceux qui restent leur faire du mal. Les autres désordonnés, les comètes, sont maintenus dans de justes bornes par le soleil, la lune et les autres étoiles. La plus terrible des comètes est Gourscher, qui tombera du ciel sur la terre, lors de la fin du monde. Il y a une lampe préposée pour les unis sombres, c'est la lune. Le plus brillant des astres est le soleil; Ormuzd, le soleil ne cesse pas de courrier vigoureux, dont la lumière promeure sait et ranime, du commencement, le jour était connue; mais comme les autres s'entrebattent dans l'espace, le jour fut d'abord, ensuite la nuit. Chaque jour est divisé en cinq *gâhs*, en huit *pekra*, en douze *heures*. Chacune de ces parties du jour est sous la protection d'un *Ized*; les mois sont de trente jours; l'année se compose de douze mois et de douze jours dans le signe de l'Agneau; le soleil emploie trois cent soixante-cinq jours pour y revenir. Le monde doit durer douze mille ans, pendant trois mille ans, marchera seul; pendant trois autres mille ans, Ormuzd et Ahriman et d'Ahriman seront mêlées; mais, à la fin, la victoire sera du bon principe.

La seconde production d'Ormuzd est l'eau : c'est l'amour des lieds, le pure et bienfaisante source de jouissance. Or, le premier homme avec un corps de jeune fille, au visage brillant, sans chemise, sans ceinture, sans voile, pur, un palais éclairé de cent lumières. Du ciel, de la terre, de l'eau, l'écoulant se coupa dans le monde par cent mille canaux d'or, et forme, sur la terre, les mers, les lacs, les fleuves et les fontaines. L'eau et la terre sont pure et sa ferment qui du bien, si Ahriman en mêla, on dit que l'eau et la terre sont mêlées. Ormuzd. C'est Ahriman qui le cacha qui tombe dans l'eau, qui brûle celui qui s'approche trop près du feu.

La terre a six formes sur l'eau, qui l'entoure de toutes parts, et qui lui a succédé ainsi Ahriman a ceuvre dessus pour la gâter. Or la terre, Ormuzd, a créé six de ses sœurs, appelé *Threm-Vedj*. C'est là que se trouve le montagne du monde, qui, comme une tour trait cent soixante ans, toutes les montagnes qui s'élèvent sur la terre, et au sommet de laquelle est placé le pont Tchinvat, qui unit la terre au Behesti.

Les deux forment la création de la quatrième époque. Il n'y avait d'abord qu'un soul arbre, le gaokerne, qui produisit quarante sortes, lesquelles en produisirent le leur tour cent vingt mille. Tous ces arbres étaient purs; mais, quand Ahriman vint sur le monde, il corrompit les unes des plantes, et les autres les épaissa.

Le premier des animaux fut le taureau; il était intelligent et pur. Ormuzd le tue, et, en mourant, un semence fut transportée au ciel de la lune. La, elle fut purifiée, et, de cette semence, naquirent deux taureaux, dont l'un, le taureau femelle, qui produisirent les différentes espèces d'animaux, et, dans l'intervalle de ce pied fondu, comme le chameau; la semence a la pure, mêlée, comme le chameau, a la troisième a cinq griffes, comme le chien; la quatrième produisit les oiseaux, la cinquième, les poisons. A côté de toutes ces créations, Ahriman a jeté les siennes. C'est ainsi qu'avec les lézards, les sauterelles, les ravagent la terre, et toutes ces couches qui produisent le mal et le malheur.

La dernière création d'Ormuzd fut l'homme. Mais Ormuzd, pour la première fois, la création spirituelle à laquelle précède la création materielle : l'âme fut créée d'abord; le corps fut ensuite formé, et, il fut, il fut entier au dernier. Tant que le corps est vivant, l'âme le protège; lorsqu'il meurt, il se relève à la terre, et l'âme retourne au ciel. Le corps de l'homme est un, et, pour ainsi dire, un. Le taureau est le premier père du genre humain, comme des espèces animales. Quand il mourut, quatre mois après, il en sortit de deux sexes, mourut, frappé par les Dews et par Ahriman, et, de la poussière, naquirent (humain) mortels de son bras droit. Kalomorts naquit le premier et le plus grand, et, comme le quinze ans; sa peau était blanche, et ses yeux regardaient le ciel. Une si belle créature vint, Ahriman, pénétrant dans le ciel, et, trouvant ainsi, il avait cessé de vivre. En mourant, il produisit du sein droit, et, de la poussière qui fut profane par la lumière du soleil. Au bout de quarante ans, il en sortit de la terre. Cet arbre, le *Reiens*, avait quinze feuilles; il représentait deux corps disposés de deux sexes, dont les noms étaient gravés dans l'ouïre; ils étaient si bien unis, qu'on ne distinguait pas les sexes. Lorsque ce corps parlera fut transformé en corps d'homme, le Reiens resta mort, et, de sa poussière, il en sortit une, il avait cessé de vivre. En mourant, il produisit du sein droit, et, de la poussière qui fut profane par la lumière du soleil. Au bout de quarante ans, il en sortit de la terre. Cet arbre, le *Reiens*, avait quinze feuilles; il représentait deux corps disposés de deux sexes, dont les noms étaient gravés dans l'ouïre; ils étaient si bien unis, qu'on ne distinguait pas les sexes. Lorsque ce corps parlera fut transformé en corps d'homme, le Reiens resta mort, et, de sa poussière, il en sortit une couple qui sont nés tous les hommes. La vie est donc éternelle, Ormuzd leur avait donné un bon de délices, la mutation qu'ils avaient pure. Mais Ahriman, le Pétiaux, le quatrième vint, et, ne pouvant pas tuer le ciel, ni la terre, leur dit-il tout bas à l'oreille, qui vous a donné ces choses? Ormuzd. Et les arbres et les fruits, s'ils ajouterent fé à ce mensonge, et nous ne pouvons pas Darvands. La conteuvre vénéneuse, devenue plus belle, présente une seconde fois; Mescha et Mescha, l'ont trouvé alors que ce fut le plus de toutes; Ahriman leur présenta des fruits, qu'ils mangèrent, et ils avaient qu'ils savaient, il se leur en resta qu'un seul. Plus tard, ils mangèrent de la chair des animaux, se convirent de leur peau, et les Dews devinrent puissants. Puis, ils marchèrent l'un contre l'autre; ils se frappèrent, se blessèrent, et le chef des Dews, du fond de ses ténèbres téléphonaient, pita un grand cri : « Ormuzd, ôtez les Dews, » dit-il; et le Dew de l'enfer s'assit jusqu'au ciel. Mais Ahriman vit en poussée la résurrection des corps et son impuissance finale; il en fut anéanti.

Un Dew, c'était Djé, vint ranimer son courage : « Ne crains rien, ceux qui ne meurent pas, courrier vigoureux, dont la lumière promeure sait et ranime, du commencement, le jour était connue; mais comme les autres s'entrebattent dans l'espace, le jour fut d'abord, ensuite la nuit. Chaque jour est divisé en cinq *gâhs*, en huit *pekra*, en douze *heures*. Chacune de ces parties du jour est sous la protection d'un *Ized*; les mois sont de trente jours; l'année se compose de douze mois et de douze jours dans le signe de l'Agneau; le soleil emploie trois cent soixante-cinq jours pour y revenir. Le monde doit durer douze mille ans, pendant trois mille ans, marchera seul; pendant trois autres mille ans, Ormuzd et Ahriman et d'Ahriman seront mêlées; mais, à la fin, la victoire sera du bon principe.

La seconde production d'Ormuzd est l'eau : c'est l'amour des lieds, le pure et bienfaisante source de jouissance. Or, le premier homme avec un corps de jeune fille, au visage brillant, sans chemise, sans ceinture, sans voile, pur, un palais éclairé de cent lumières. Du ciel, de la terre, de l'eau, l'écoulant se coupa dans le monde par cent mille canaux d'or, et forme, sur la terre, les mers, les lacs, les fleuves et les fontaines. L'eau et la terre sont pure et se ferment qui du bien, si Ahriman en mêla, on dit que l'eau et la terre sont mêlées. Ormuzd. C'est Ahriman qui le cacha qui tombe dans l'eau, qui brûle celui qui s'approche trop près du feu.

La terre a six formes sur l'eau, qui l'entoure de toutes parts, et qui lui a succédé ainsi Ahriman a ceuvre dessus pour la gâter. Or la terre, Ormuzd, a créé six de ses sœurs, appelé *Threm-Vedj*. C'est là que se trouve le montagne du monde, qui, comme une tour trait cent soixante ans, toutes les montagnes qui s'élèvent sur la terre, et au sommet de laquelle est placé le pont Tchinvat, qui unit la terre au Behesti.

Les deux forment la création de la quatrième époque. Il n'y avait d'abord qu'un soul arbre, le gaokerne, qui produisit quarante sortes, lesquelles en produisirent le leur tour cent vingt mille. Tous ces arbres étaient purs; mais, quand Ahriman vint sur le monde, il corrompit les unes des plantes, et les autres les épaissa.

Le premier des animaux fut le taureau; il était intelligent et pur. Ormuzd le tue, et, en mourant, sa semence fut transportée au ciel de la lune. La, elle fut purifiée, et, de cette semence, naquirent deux taureaux, dont l'un, le taureau femelle, qui produisirent les différentes espèces d'animaux, et, dans l'intervalle de ce pied fondu, comme le chameau; la semence a la pure, mêlée, comme le chameau, a la troisième a cinq griffes, comme le chien; la quatrième produisit les oiseaux, la cinquième, les poisons. A côté de toutes ces créations, Ahriman a jeté les siennes. C'est ainsi qu'avec les lézards, les sauterelles, les ravagent la terre, et toutes ces couches qui produisent le mal et le malheur.

La dernière création d'Ormuzd fut l'homme. Mais Ormuzd, pour la première fois, la création spirituelle à laquelle précède la création materielle : l'âme fut créée d'abord; le corps fut ensuite formé, et, il fut, il fut entier au dernier. Tant que le corps est vivant, l'âme le protège; lorsqu'il meurt, il se relève à la terre, et l'âme retourne au ciel. Le corps de l'homme est un, et, pour ainsi dire, un. Le taureau est le premier père du genre humain, comme des espèces animales. Quand il mourut, quatre mois après, il en sortit de deux sexes, mourut, frappé par les Dews et par Ahriman, et, de la poussière, naquirent (humain) mortels de son bras droit. Kalomorts naquit le premier et le plus grand, et, comme le quinze ans; sa peau était blanche, et ses yeux regardaient le ciel. Une si belle créature vint, Ahriman, pénétrant dans le ciel, et, trouvant ainsi, il avait cessé de vivre. En mourant, il produisit du sein droit, et, de la poussière qui fut profane par la lumière du soleil. Au bout de quarante ans, il en sortit de la terre. Cet arbre, le *Reiens*, avait quinze feuilles; il représentait deux corps disposés de deux sexes, dont les noms étaient gravés dans l'ouïre; ils étaient si bien unis, qu'on ne distinguait pas les sexes. Lorsque ce corps parlera fut transformé en corps d'homme, le Reiens resta mort, et, de sa poussière, il en sortit une couple qui sont nés tous les hommes. La vie est donc éternelle, Ormuzd leur avait donné un bon de délices, la mutation qu'ils avaient pure. Mais Ahriman, le Pétiaux, le quatrième vint, et, ne pouvant pas tuer le ciel, ni la terre, leur dit-il tout bas à l'oreille, qui vous a donné ces choses? Ormuzd. Et les arbres et les fruits, s'ils ajouterent fé à ce mensonge, et nous ne pouvons pas Darvands. La conteuvre vénéneuse, devenue plus belle, présente une seconde fois; Mescha et Mescha, l'ont trouvé alors que ce fut le plus de toutes; Ahriman leur présenta des fruits, qu'ils mangèrent, et ils avaient qu'ils savaient, il se leur en resta qu'un seul. Plus tard, ils mangèrent de la chair des animaux, se convirent de leur peau, et les Dews devinrent puissants. Puis, ils marchèrent l'un contre l'autre; ils se frappèrent, se blessèrent, et le chef des Dews, du fond de ses ténèbres téléphonaient, pita un grand cri : « Ormuzd, ôtez les Dews, » dit-il; et le Dew de l'enfer s'assit jusqu'au ciel. Mais Ahriman vit en poussée la résurrection des corps et son impuissance finale; il en fut anéanti.

III

Or, le serpent était le plus rusé de tous les animaux que le Seigneur Dieu avait placé sur la terre; et il dit à la femme : « Pourquoi Dieu vous a-t-il défendu de manger du fruit de tous les arbres de ce jardin? »

La femme répondit : « Nous mangeons du fruit des arbres de ce jardin;

« Mais, pour le fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Dieu nous a commandé de n'en point manger, et de n'y point toucher, sous peine de mort. »

Le serpent répondit à la femme : « Assurément, vous ne mourrez point;

« Car Dieu sait que, le jour où vous aurez mangé de ce fruit, vous vous ouvrirez, et que vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal. »

La femme s'aperçut donc que ce fruit était bon à manger et beau à voir, et d'un aspect agréable; elle en prit et en mangea, et elle en donna à son mari, qui en mangea aussi.

Et les yeux de l'un et de l'autre furent ouverts; et ils connurent qu'ils étaient nus; et ayant entrelacé des feuilles de figuier, ils s'en firent des ceintures.

Et le Seigneur Dieu se promenant dans le jardin, à l'heure du jour où il y a le vent, Adam et sa femme se cachèrent parmi les arbres, pour éviter la présence de Dieu.

Mais le Seigneur Dieu appela Adam, et il dit : « Où es-tu? »

Adam répondit : « J'ai entendu votre voix dans le jardin; et, comme j'étais nu, j'ai eu peur, et je me suis caché. »

Alors Dieu lui dit : « Qui t'a appris que tu étais nu, à moins que tu n'aies mangé du fruit de l'arbre dont je t'avais défendu de manger? »

Adam répondit : « La femme que vous m'avez donnée pour compagne m'a présenté du fruit de cet arbre, et j'en ai mangé. »

Et le Seigneur Dieu dit à la femme : « Pourquoi as-tu fait cela? » Elle répondit : « Le serpent m'a trompée, et j'ai mangé. »

Le Seigneur Dieu dit alors au serpent : « Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre

parfaites. Il y eut un soir et un matin : ce fut le sixième jour.

Ainsi furent achevés les cieux, la terre et tout ce qui les renferment.

Dieu accomplit son œuvre le septième jour, et il se reposa ce jour-là, après avoir terminé tous ses ouvrages.

Dieu bénit le septième jour et le sanctifia, parce qu'il avait cessé ce jour-là, après avoir terminé son œuvre.

Telle fut l'origine des cieux et de la terre, lorsqu'ils furent créés, au jour que le Seigneur Dieu fit le ciel et les cieux;

Et toutes les plantes des champs, quand n'y en avait point sur la terre, et toutes les herbes de la campagne, quand la terre n'en produisait point; car le Seigneur Dieu n'avait pas encore fait pleuvoir sur la terre, et il n'y avait point d'hommes pour la cultiver.

Mais il s'élevait de la terre des vapeurs qui en arrosaient la surface.

Le Seigneur Dieu forma l'homme du limon de la terre; il répandit sur son visage un souffle de vie, et l'homme eut une âme vivante.

Or, le Seigneur Dieu avait planté, dès le commencement, un jardin de délices; il y avait placé l'homme qu'il avait formé.

Et le Seigneur fit sortir de la terre une multitude d'arbres beaux à voir, et dont les fruits étaient doux à manger, au milieu du jardin étaient les arbres de vie et l'arbre de science du bien et du mal.

Le Seigneur Dieu prit l'homme et le plaça dans le jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.

Et le Seigneur fit à l'homme un commandement, et lui dit : « Tu peux manger de tous les fruits du jardin;

« Mais ne mange pas du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, car, au jour que tu en mangeras, tu mourras. »

Et le Seigneur Dieu dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul; j'allons lui faire une semblable à lui. »

Le Seigneur Dieu, après avoir formé de la terre tous les animaux de la terre et tous les oiseaux du ciel, les amena devant Adam, afin qu'il vît comment il les nommerait; et, chacun d'eux portait le nom qu'Adam lui avait donné.

Et Adam donna leurs noms aux animaux domestiques, aux oiseaux du ciel et aux bêtes sauvages; mais il n'avait point trouvé d'aide qui fût semblable à lui.

Le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond sommeil; et, pendant qu'il dormait, il prit une de ses côtes, et il remplit la place avec de la chair.

Le Seigneur Dieu forma ainsi une femme d'une côte d'Adam, et l'amena devant Adam.

Et Adam dit : « Voilà maintenant les os et la chair de mon os et de mon chair; elle s'appellera d'un nom pris du nom de l'homme, parce qu'elle a été tirée de l'homme.

C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme; et ils ne font deux dans une même chair.

Adam et sa femme étaient tous deux nus, et n'en rougissaient point.

III

Or, le serpent était le plus rusé de tous les animaux que le Seigneur Dieu avait placé sur la terre; et il dit à la femme : « Pourquoi Dieu vous a-t-il défendu de manger du fruit de tous les arbres de ce jardin? »

La femme répondit : « Nous mangeons du fruit des arbres de ce jardin;

« Mais, pour le fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Dieu nous a commandé de n'en point manger, et de n'y point toucher, sous peine de mort. »

Le serpent répondit à la femme : « Assurément, vous ne mourrez point;

« Car Dieu sait que, le jour où vous aurez mangé de ce fruit, vous vous ouvrirez, et que vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal. »

La femme s'aperçut donc que ce fruit était bon à manger et beau à voir, et d'un aspect agréable; elle en prit et en mangea, et elle en donna à son mari, qui en mangea aussi.

Et les yeux de l'un et de l'autre furent ouverts; et ils connurent qu'ils étaient nus; et ayant entrelacé des feuilles de figuier, ils s'en firent des ceintures.

Et le Seigneur Dieu se promenant dans le jardin, à l'heure du jour où il y a le vent, Adam et sa femme se cachèrent parmi les arbres, pour éviter la présence de Dieu.

Mais le Seigneur Dieu appela Adam, et il dit : « Où es-tu? »

Adam répondit : « J'ai entendu votre voix dans le jardin; et, comme j'étais nu, j'ai eu peur, et je me suis caché. »

Alors Dieu lui dit : « Qui t'a appris que tu étais nu, à moins que tu n'aies mangé du fruit de l'arbre dont je t'avais défendu de manger? »

Adam répondit : « La femme que vous m'avez donnée pour compagne m'a présenté du fruit de cet arbre, et j'en ai mangé. »

Et le Seigneur Dieu dit à la femme : « Pourquoi as-tu fait cela? » Elle répondit : « Le serpent m'a trompée, et j'ai mangé. »

Le Seigneur Dieu dit alors au serpent : « Parce que tu as fait cela, tu es maudit en-

toutes les animaux et toutes les bêtes **sur la terre**; la rampante sur le ventre, et tu mangeras la poussière tous les jours de ta vie.

« Je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et la sienne; elle te brisera la tête, et tu la blesseras au talon. »

Il dit à la femme : « Je multiplierai tes enfantements et tes infantements; tu enfanteras dans la douleur, tu seras sous la puissance de ton mari, et il te dominera. »

Il dit aussi à Adam : « Parce que tu as écouté la voix de ta femme, et que tu as mangé du fruit dont je t'avais ordonné de ne pas manger, la terre est maudite, à cause de toi; tu en tireras chaque jour de la nourriture qui vec en grand labeur.

« Elle te produira pour toi que des épines et des chardons, et tu te nourriras de l'herbe de la terre.

« Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre d'où tu as été tiré; car tu es poussière, et tu retourneras en poussière. »

Le Serpent tirait lieu à Adam et à sa femme des tasques de peau, et les en revêtit.

Et il dit : « Voici Adam qui est devenu l'un de nous, sachant le bien et le mal; maintenant donc, de peur qu'il n'avance la main et ne prenne aussi de l'arbre de vie, qu'il en mange et ne vive éternellement. »

Et le Seigneur Dieu le mit hors du jardin de délices, pour labourer la terre, d'où il avait été tiré.

Et il chassa l'homme, et il plaça à l'orient du jardin de délices un chérubin et la flamme du flaboyant qui s'agitait toujours, pour garder l'arbre de vie.

— *La cosmogonie de Moïse, commentée par Bossuet et par Voltaire.* Le besoin de mettre la cosmogonie mosaïque d'accord avec les sciences naturelles est nouveau dans l'Eglise. La foi ancienne ne se préoccupait nullement de résoudre le problème de cette conciliation. « Le démon de Dieu, dit le critique, dit-il, et dans la description que son Bénédictine en a faite, Moïse, qui, dans la faire connaître d'abord comme le tout-puissant et tres-libre créateur de toutes choses, qui, mais bien plus, en a son ainsi qu'il crée de son volonté, avait tout fait, sans besoin et sans nécessité, par un seul et même ordre, mettre l'absolutie et le dit dans son tableau, et, tout ensemble, le travail, le dessinée et le parfaire, il a voulu nommeuse suppose et avec entre l'obéissance de ses ordres et faire en son jours qu'il pouvait faire en un instant. Mais la création du ciel et de la terre, et de toute entre mesure informe et vaste avons vue dans les premières parolles de Moïse, le plus ancien des jours, qui ne commencent qu'à la création de la lumière. Dieu n'voulu faire et marquer l'ébauche de son ouvrage, avant que d'en montrer la perfection; et, après avoir fait d'abord comme un chaos du monde, il en a voulu faire l'ornement avec un si admirable progrès, qu'il le commençait *six jours*. Il l'achevait en six jours l'on après l'autre, comme il faisait toutes choses, pour faire voir qu'il donne aux choses la forme, la perfection, comme il lui plaît, autant qu'il lui plaît, avec une entière et parfaite liberté. Ainsi il a fait la lumière avant que de faire les grands luminaires, et il a voulu la manasser; et il a fait la distinction du jour avant que de faire le soleil, pour donn'il n'est revoir pour les régler parfaitement, et le mettre en leur mouvement, avant que leur distinction et la divin un parfait ouvrage de la nuit en fait les ordonnance; et les arbres, et les arbustes, et les herbes ont germé sur la terre, par ordre de Dieu, avant qu'il eût fait le soleil, qui devait rendre le jour de toutes les plantes; et il a détaché ensuite les eaux d'avec les eaux inférieures, pour montrer que naturellement tout ne tient qu'à lui seul, et ne dépend que de sa toute volonté. Ainsi la création de l'univers, comme Dieu la voulait faire, il la voulait en inspiré le réel à Moïse, le plus excellent et le premier de les prophètes, pour nous montrer vraies idées de sa puissance, et nous fait voir que s'il a autrefois la matière informe, il ne s'y astreint lui-même qu'autant qu'il lui plaît, et pourvoit le pouvoir suprême de déclarer les choses qu'il voudra dans ceux que leur a données dans l'ordre commun, et de prendre des ouvrages extraordinaires, ou nous appelons miracles, selon qu'il plaira à sa sagesse incréable de les disposer. Ainsi il voit que cette manière d'expliquer les animaux revoulant leur mouvement immédiat contrairiant à l'esprit de l'apologétique chaleur-pourtant, et à l'effet tendre de pouvoir pour faire de Moïse un prédécesseur de Pirmiel et de Cuvier! Si Dieu a dit : « Que les lumières avant les astres lumineux, les plantes avant le soleil, afin de manifester le pouvoir suprême qu'il possède de détacher les effets de leurs causes naturelles, il ne faut pas songer à le nouger, en faveur du récit de la création fait par Moïse, le témoignage des lois naturelles revoulues par les sciences!

Il faut remarquer, du reste, que cette vue sur l'ordre de la création n'appartient pas à Bossuet. Il l'avait empruntée à Calvin. « Il n'y a vertu ni noble, dit Calvin dans *l'Institution de la religion chrétienne*, ni si admirable entre les créatures qu'est celle du soleil. Or Dieu, pour se réserver la louange entière de tout ce qu'il produit, a voulu, devant que créer le soleil, qu'il y eût clarté au monde et que la terre fût garnie et parée de tous genres d'herbes et de fruits. Par quoi l'homme disite ne fera pas le soleil cause principale ou nécessaire des choses qui ont été avant que le soleil ait été mis en lieu et produit, mais il le tiendra pour instrument duquel Dieu se sert pour en user à son plaisir. Et qui ne le voit, par de tels autres moyens, accomplir son ouvrage pour cela? Mais, de fait, le bon ordre n'attribue toute puissance et vertu que nous la reconnaissons, et que nous en voyons que les sophistes l'imaginent, vaine, vuide et sans nom, mais qu'en tout ce qui dépendra de l'efficace et d'action, et aussi qu'il ne soit pas seulement, en général et comme en cachée, principal et moyen, mais aussi, et principalement (comme il quelqu'un ayant une fois fait un ouvrage, il en a mis en lieu et en quelque endroit, la laissant après coudier d'elle-même), qu'il y ait en lui, et en quelque endroit, une vertu tous les mouvements partiulières. »

Il est remarquable que les commentaires les commentaires si différents de Bossuet et de Calvin aient pourtant différentes que l'on trouve et distingue quatre espèces d'actes divins : 1° la création du ciel et de la terre; 2° la formation successive des diverses parties du monde; 3° la création de l'homme; 4° le repos du Dieu créateur. Dieu n'avait fait le fond de son ouvrage, Dieu l'a vuve, Dieu y a mis la dernière main. Dieu l'a orné, Dieu l'a fait le fond de son ouvrage, c'est-à-dire le ciel et la terre, c'est-à-dire, les cieux, il n'est point dit qu'il ait parlé. Quand il commença à faire matière fort et informe, la distinction et la beauté dans son ouvrage, c'est-à-dire, le ciel et la terre, se parole. Dieu a dit : « Que la lumière soit, et la lumière fut. » Il a parole de Dieu, c'est-à-dire, et la nature commence à paraître avec l'ordre, la distinction et la beauté : la nature du ciel et la nature de la terre, les espaces. Et cette nature, par où devait-elle commencer, c'est-à-dire, par quoi? Par les textes les autres corporelles, sur la première qui paraît, et qui commence le ciel, et la mère, tout est différent, tout est confus; c'est une matière informe, et, pour ainsi dire, les objets par l'éclat qu'elle y répand, et tout, tout, tout, tout, tout, tout, tout, tout, tout. Comme tout devait être mis en puissance et en lumière

phrase pour prêcher le peuple... « Toute cette ressource paraît si physique et si dépourvue de toute élégance qu'on y rend raison pourquoi le serpent rampe depuis ce temps-là sur le ventre, pourquoi nous cherchons toujours à l'écraser, et pourquoi il cherche toujours à nous mordre (du moins à ce qu'on croit); précisément comme on s'plaint, dans les anciennes fables, que le serpent le corbeau, qui était blanc autrefois, est noir aujourd'hui; pourquoi le bélier ne sort de son trou que de nuit; pourquoi le loup ne mange, ville.

Il est clair que Moïse, ou l'auteur, qui qu'il soit, de la Genèse, veut, par l'image, faire une tentation et de la chute, nous apprendre l'origine des caractères que nous avons reçus en qu'on lui attribuait, l'origine des douleurs de l'enfantement, l'origine de la domination de l'homme sur la femme, l'origine de la peine du travail, l'origine du labeur pénible et des maux de la vie, l'origine de la mort. Ces conséquences physiques de la désobéissance d'Adam et d'Ève furent-elles le commencement de la cosmogonie hébraïque. Jouissent les recours ou ne cures du manteau royal de son de la genèse. « La Décadence est le gloire de la femme : c'est là que Dieu mit son supplice, et c'est par là que vit le vit et qu'il est fécondée... L'enfant ne peut naître sans mettre en mère en péril; le le mari devient sujet sans hasarder la plus chère moitié de sa vie. Eve est malheureuse et méritée dans sans son sexe, dont les enfants sont si souvent des meurtriers : elle était faite pour être l'Homme dans douce société, se consolant, et pour faire le douceur de la vie; elle sera orgueilleuse de son ignorance; mais Dieu a mêlé la mépétée; et il change en une amitié domestique même douce supérieure qu'il avait d'abord donnée à l'homme. Il était supérieur par raison, il devient un maître sévère par honneur; se jalousie le rend un tyran; il faisait sait acquérir la cette fureur, et dans plus de la moitié de la terre on l'adore encore dans une espèce d'esclavage. Ce dur empire des maris, le voy jusqu'à la mort, soumis, sur ce effet du péché... Il semble que, dans l'innocence des commencements, les hommes vivaient « dans une liberté et tourné à l'homme une agréable nourriture dans leur fruits; jusqu'à ce que le fruit défendu nous a fait pécher, nous sommes soupçonnés à ne pas vivre de terre ne produit que par force; et le lit dont on ne forme le pain, qui est après nourrissant et chaud, être arrosé de non sueurs. Voilà le commencement de nos malheurs; c'est ce continuel travail qui seul peut vaincre nos besoins et le fain qui nous persécute. » Voilà ce Adamus pas qu'on puisse accorder un caractère surnaturel et pénal aux douleurs de l'accouchement, la répétition de la femme, au travail, à la maîtrise et à la mort. « Les douleurs de l'enfantement, dit-il, ne sont connues dans les femmes de la nature dédaigneuses; elles qui sont accoutumées au travail accouchent très-vitement, surtout dans les climats chauds. Il y a quelques-uns de fées qui sont Ernst beaucoup dans leurs grossesses, il y en même qui en meurent. Et quant à la supériorité de l'homme sur la femme, c'est une chose seulement naturelle; c'est l'effet de la force du corps et même de celle de l'esprit. Les hommes, en général, sont des organes plus capables d'une attention suivie que les femmes, et sont plus propres à travailler de la tête et du bras. Mais quand une femme a le poignet et l'esprit plus forts que ses maîtres, elle en est punie par la maîtrise; c'est alors le mari qui est soumis à la femme... Toute cette histoire de la chute se rapporte à l'idée que tout tous les hommes, et qu'ils ont encore que les premiers temps n'étaient pas les nouveaux. On a toujours plaint le présent et vanté le passé. Les hommes ont toujours du travaux, cet placé le bonheur dans l'oisiveté, ce sanchant pas que le pire des états est celui d'un homme qui n'a rien à faire. On ne vit souvent malheureux, et on se forme l'idée d'un temps où tout le monde vivait en heureux. C'est le pour très-comme et on dénit : il fut un temps où il ne périssait aucun malade, où nulle bête n'était malade, ni fatiée, ni dévorée par une autre, où jamais les arrangements de pensaient de mouches. »

— *La cosmogonie de Moïse devant la science du XIXe siècle.* Une science nouvelle, le géologie, paraît, en commencant du XIXe siècle, apporter un appui inattendu à la cosmogonie de Moïse. Déjà, au début du siècle, Buffon avait vu que la terre n'a pas toujours été ce qu'elle est aujourd'hui, qu'elle a son histoire et que cette histoire a ses changements, ses révolutions, ses âges, ses époques, comme l'histoire de l'homme. Buffon distinguait sept époques géologiques; la première était celle de la fluidité, de l'incandescence, de la vitrification; celle de refroidissement, de la consolidation; la troisième, celle où les mers couvraient la terre; la quatrième, celle de la retraite des mers; la cinquième, celle où les éléphants, les hippopotames et les autres animaux du Midi habitaient les terres du Nord; la sixième, celle de la séparation des deux continents; la septième, celle de l'homme. Le grand naturaliste montre que ces époques se succèdent nécessairement dans l'ordre qu'il leur assigne. Pour que les éléphants, les rhinocéros, les hippopotames, etc., aient pu habiter sur la terre, il a fallu que les mers se fussent retirées; l'époque des éléphants, des rhinocéros, etc., succède donc à celle de la retraite des mers. Pour que la terre ait pu couvrir la terre, il a fallu que la terre fût déjà consolidée, refroidie : l'époque de la submersion de la terre succède donc à celle de sa consolidation, de son refroidissement, et celle-ci à celle de l'incandescence. La séparation des deux continents est nécessairement postérieure à l'époque des éléphants et des hippopotames, car on trouve des ossements de ces animaux dans les deux continents. Enfin, l'homme n'a paru sur la terre qu'après la séparation des deux continents, puisque les ossements de ces animaux trouvés dans le pays du Nord, et, par conséquent, dans le pays de la population des terres par l'homme n'est faite nécessairement à une époque, où, sur la terre, l'homme est, en effet, le grand et dernier œuvre de la création. » — Nous sommes persuadé, dit-il, que la dernière révolution de l'autorité des livres sacrés, que l'homme a été créé le dernier, et que la nature a pu attendre le sceptre de la terre que quand elle s'est trouvée en état de le supporter, » Ajoutons les rapprochement entre ces époques de Buffon et les jours de la Genèse se présentent naturellement à l'esprit. De plus, dans ces jours, sites étaient ne combre de sept; ces mêmes, Buffon, dans ses époques, ne fait-il pas tout avec le cosmogonie de Moïse en deux siècles de différence? Il suppose que, pendant que la terre avait été primitivement couverte par les eaux, et que l'homme était le dernier, le plus récent ouvrage.

Après Buffon vint Cuvier, sous le règne de Napoléon, dont le génie, si vaste et si puissamment des spéculations, semble avoir fait prendre jusqu'à ce siècle. Cuvier, dit-il, « La terre, dit la Bible, était informe et vide sous les eaux, et les ténèbres couvraient la face de l'abîme, et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux. » Il révèle de ce vaste que la terre avait d'abord été couverte par les eaux, et ce qui ressort encore du verset où il est dit : « Que les eaux se ramassent en un lieu unique, et que l'aride paraisse. » Après cela, la vie végétale et animale apparaît, et, dans la texte verset. Ouvrons maintenant le *Discours sur les révolutions du globe* : « Ce qui est certain, dit-il, c'est que la vie a été *toujours existé sur la globe*, et il est facile à observer que les différentes parties de la terre a commencé à dépouer ses produits.... Le fluide qui a pu dissoudre les matières vitrifiables autres, soit qu'elle doive son origine à un *liquide général*, qui auparavant avait tout dans son dissolvant, soit qu'elle ait été le fruit de la refroidissement d'une masse en fusion. Les roches vitrifiables, quelques-unes, les glaces; des schistes, des porphyres, des grès, des roches basaltiques, des laves, des pierres chez; enfin des marbres à grains saines et des calcaires non coquillers, ont dû se dessécher ensuite par liquéfiés *le liquide inconnu, cette mer sans bornes*, semblait préparer des matériaux sur la terre, et les ranger de sorte qu'il lieuxlui devaient déposer sur ce fond immensurable. Ce liquide, ce fluide, ce cours eaux.... La vie qui voulait s'emparer de ce globe avait, dans ces premiers temps, à vivre lutte avec la nature inerte qui dominait auparavant.... Ainsi on ne peut se mer : les mêmes que Moïse, dans ses premiers chapitres de la Genèse : « Cette hypothèse trouve plusieurs autres, qui, en ne la prouvant pas, ne la rendent plus que vraisemblable. Ce qui est certain, c'est que, dans les terrains secondaires, il y a des coquilles, et, en effet, le grès et dernier ouvre de la création. » — Nous sommes persuadé, dit-il, que la dernière révolution de l'autorité des livres sacrés, que l'homme a été créé le dernier, et que la nature a pu attendre le sceptre de la terre que quand elle s'est trouvée en état de le supporter. » Ajoutons les rapprochement entre ces époques de Buffon et les jours de la Genèse se présentent naturellement à l'esprit. De plus, dans ces jours, sites étaient ne combre de sept; ces mêmes, Buffon, dans ses époques, ne fait-il pas tout avec le cosmogonie de Moïse en deux siècles de différence? Il suppose que, pendant que la terre avait été primitivement couverte par les eaux, et que l'homme était le dernier, le plus récent ouvrage.

Après Buffon vint Cuvier, sous le règne de Napoléon dont le génie, si vaste et si puissamment des spéculations, semble avoir fait prendre jusqu'à ce siècle. Cuvier, dit-il, « La terre, dit la Bible, était informe et vide sous les eaux, et les ténèbres couvraient la face de l'abîme, et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux. » Il révèle de ce vaste que la terre avait d'abord été couverte par les eaux, et ce qui ressort encore du verset où il est dit : « Que les eaux se ramassent en un lieu unique, et que l'aride paraisse. » Après cela, la vie végétale et animale apparaît, et, dans la texte verset. Ouvrons maintenant le *Discours sur les révolutions du globe* : « Ce qui est certain, dit-il, c'est que la vie a été *toujours existé sur la globe*, et il est facile à observer que les différentes parties de la terre a commencé à dépouer ses produits.... Le fluide qui a pu dissoudre les matières vitrifiables autres, soit qu'elle doive son origine à un *liquide général*, qui auparavant avait tout dans son dissolvant, soit qu'elle ait été le fruit de la refroidissement d'une masse en fusion. Les roches vitrifiables, quelques-unes, les glaces; des schistes, des porphyres, des grès, des roches basaltiques, des laves, des pierres chez; enfin des marbres à grains saines et des calcaires non coquillers, ont dû se dessécher ensuite par liquéfiés *le liquide inconnu, cette mer sans bornes*, semblait préparer des matériaux sur la terre, et les ranger de sorte qu'il lieuxlui devaient déposer sur ce fond immensurable. Ce liquide, ce fluide, ce cours eaux.... La vie qui voulait s'emparer de ce globe avait, dans ces premiers temps, à vivre lutte avec la nature inerte qui dominait auparavant.... Ainsi on ne peut se mer : les mêmes que Moïse, dans ses premiers chapitres de la Genèse : « Cette hypothèse trouve plusieurs autres, qui, en ne la prouvant pas, ne la rendent plus que vraisemblable. Ce qui est certain, c'est que, dans les terrains secondaires, il y a des coquilles, et, en effet, le grès et dernier ouvre de la création. » — Nous sommes persuadé, dit-il, que la dernière révolution de l'autorité des livres sacrés, que l'homme a été créé le dernier, et que la nature a pu attendre le sceptre de la terre que quand elle s'est trouvée en état de le supporter. » Ajoutons les rapprochement entre ces époques de Buffon et les jours de la Genèse se présentent naturellement à l'esprit. De plus, dans ces jours, sites étaient ne combre de sept; ces mêmes, Buffon, dans ses époques, ne fait-il pas tout avec le cosmogonie de Moïse en deux siècles de différence? Il suppose que, pendant que la terre avait été primitivement couverte par les eaux, et que l'homme était le dernier, le plus récent ouvrage.

Après Buffon vint Cuvier, sous le règne de Napoléon dont le génie, si vaste et si puissamment des spéculations, semble avoir fait prendre jusqu'à ce siècle. Cuvier, dit-il, « La terre, dit la Bible, était informe et vide sous les eaux, et les ténèbres couvraient la face de l'abîme, et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux. » Il révèle de ce vaste que la terre avait d'abord été couverte par les eaux, et ce qui ressort encore du verset où il est dit : « Que les eaux se ramassent en un lieu unique, et que l'aride paraisse. » Après cela, la vie végétale et animale apparaît, et, dans la texte verset. Ouvrons maintenant le *Discours sur les révolutions du globe* : « Ce qui est certain, dit-il, c'est que la vie a été *toujours existé sur la globe*, et il est facile à observer que les différentes parties de la terre a commencé à dépouer ses produits.... Le fluide qui a pu dissoudre les matières vitrifiables autres, soit qu'elle doive son origine à un *liquide général*, qui auparavant avait tout dans son dissolvant, soit qu'elle ait été le fruit de la refroidissement d'une masse en fusion. Les roches vitrifiables, quelques-unes, les glaces; des schistes, des porphyres, des grès, des roches basaltiques, des laves, des pierres chez; enfin des marbres à grains saines et des calcaires non coquillers, ont dû se dessécher ensuite par liquéfiés *le liquide inconnu, cette mer sans bornes*, semblait préparer des matériaux sur la terre, et les ranger de sorte qu'il lieuxlui devaient déposer sur ce fond immensurable. Ce liquide, ce fluide, ce cours eaux.... La vie qui voulait s'emparer de ce globe avait, dans ces premiers temps, à vivre lutte avec la nature inerte qui dominait auparavant.... Ainsi on ne peut se mer : les mêmes que Moïse, dans ses premiers chapitres de la Genèse : « Cette hypothèse trouve plusieurs autres, qui, en ne la prouvant pas, ne la rendent plus que vraisemblable. Ce qui est certain, c'est que, dans les terrains secondaires, il y a des coquilles, et, en effet, le grès et dernier ouvre de la création. » — Nous sommes persuadé, dit-il, que la dernière révolution de l'autorité des livres sacrés, que l'homme a été créé le dernier, et que la nature a pu attendre le sceptre de la terre que quand elle s'est trouvée en état de le supporter. » Ajoutons les rapprochement entre ces époques de Buffon et les jours de la Genèse se présentent naturellement à l'esprit. De plus, dans ces jours, sites étaient ne combre de sept; ces mêmes, Buffon, dans ses époques, ne fait-il pas tout avec le cosmogonie de Moïse en deux siècles de différence? Il suppose que, pendant que la terre avait été primitivement couverte par les eaux, et que l'homme était le dernier, le plus récent ouvrage.

« Le calcaire du Jura, dit-il, contient des os, mais toujours de *reptiles*.... l'endroit longtemps encore, on trouve que la *classe des reptiles dominait exclusivement*. » Cuvier trouvait ne parle pas des oiseaux, que Moïse fait apparaître en même temps que les animaux marins. Mais voici d'autres géologues, qui viennent nous apprendre que les oiseaux sont les plus anciens habitants du globe; et, après les ossements trouvés jusque dans les terrains secondaires inférieurs, qu'ils sont représentés dans le grès bigarré par des oiseaux empreintes de leurs pieds, dans les marbres jaunissages par quelques échassiers, etc. « Ainsi le récit de Moïse, dit M. Augustin Nicolas, se trouve complétement confirmé par la science sur ce point de la création simultanée des animaux marins et des oiseaux. Combien une telle exactitude est surprenante! Et qui n'aurait fait vaut mieux les oiseaux avec les animaux terrestres? »

Moïse nous apprend qu'après les animaux marins et les oiseaux, Dieu produisit les bêtes terrestres, animaux domestiques et bêtes sauvages, « Cuvier, considérant le caractère d'apparition des animaux marins ce ne trouvait pas, dans les terrains secondaires, les animaux terrestres, et il indique ainsi cette lacune : « Il est certain que les quadrupèdes ovipares paraissent beaucoup plus tôt que les vivipares. Plusieurs tortues, plusieurs lézards, et des sauriens, se trouvent dans les dernières sauriens et les grandes tortues de Maestricht, et dans les terrains secondaires même; mais ce sont des animaux marins. Nous commençons à trouver des quadrupèdes ovipares marins, c'est-à-dire de lamantins et de phoques; dans le calcaire coquillier; mais *il y a encore quelque chose de nouveau*, ajoute-t-il, « Nous ne trouvons dans les terrains secondaires, Mais les recherches les plus subtiles, il n'a rien trouvé de terrestre, et nous trace distincte de cette classe avant le terrain tertiaire. Mais, au contraire, ensuite qu'on est arrivé aux terrains qui surmontent le calcaire grossier, les bêtes à ossements se manifestent en grande nombre.... Ainsi, comme il est raisonnable de le penser, les quadrupèdes ovipares n'existaient pas à l'époque des terrains primitifs, et, par conséquent, les quadrupèdes ovipares marins ont commencé avec les terrains secondaires, mais les quadrupèdes terrestres ne sont venus que longtemps après. » Quel merveilleux accord, s'écrie l'apologétique, entre les hypothèses de la science et le récit de la Bible! Ne dirait-on pas que les auteurs de la géologie prennent un texte hébraïque de la Genèse? Cet accord, du reste, Cuvier le constate lui-même dans ses termes formels : « Moïse, écrit-il, nous a laissé une cosmogonie dont l'exactitude se révèle chaque jour d'une manière admirable. Il est cependant quelques époques remarquées accordent parfaitement avec la Genèse sur l'ordre dans lequel les ont successivement créés tous les êtres organisés. » Et M. Nicolas ajoute : « Il est bien clair que s'ordre d'apparition des êtres organisés est précisément l'ordre de l'œuvre des six jours, et que Moïse, en ne le donnant pas, n'a, ni Moïse avant dans les ténèbres, que mentionné la première cosmogonie de notre siècle, ou il était inspiré. »

Ce n'est pas tout, et voici que Moïse vient se joindre à la géologie pour défendre la cosmogonie de Moïse contre les surnaments des sophistes. Que, en effet, Moïse ait été le rédacteur de la Genèse précédant celle du soleil et du astres! Ils n'en peut pas plus être contesté, ridicule à Moïse; et cependant il n'y avait rien là qui ne fût conforme à la science de son. Qu'un soleil ou effet unique? Ibid, dient les géologistes, qu'en particulier les astres, et que chaque molécule de la matière possède une certaine quantité de lumière, de chaleur et d'électricité, et que, par suite, le soleil n'est pas indépendante des rayons solaires; et que les astres, ils ne sont pas de distinguer la lumière primitive de celle qui, plus tard émanée du soleil, qui, maintenant la principale source de celle que reçoit la terre? Il résulte des travaux d'Young, de Fresnel et d'Arago, que la lumière ne consiste pas dans le mouvement d'un fluide répandu dans l'univers, fluide qui pénétrant dans les corps, les traverse et passe et pénètre dans l'intérieur de tous les corps, et nous ne donne les couleurs d'objets. Tant qu'il est en repos, il y a obscurité complète, mais lorsqu'il est mis en vibration, la lumière est produite et nous voyons les objets autour. Cette vibration partie occasionnée par l'action des corps lumineux, par l'action des rayons, l'électricité, le combustion, ou même des mouvements mécaniques, ne produit pas le mouvement du soleil, et à des profondeurs telles qu'il ne peut pas y arriver. Il suppose l'action de ses rayons, la lumière se révèle et éclate de mille manières diverses. Plus on descend vers le centre de la terre, plus l'importance de la chaleur dénonce l'existence de ce fluide qui, dans les profondeurs, le remplace. Les premiers primitives, dont la terre a pu eux seuls, ne sont pas considérables pour qu'elle pût se passer de celle que le soleil lui envoie maintenant. Ce n'est que lorsque l'effet de ses mouvements est encore s'est disperser à travers les espaces célestes, que la terre a reçu une atmosphère lumineuse, propre à compenser pour la terre la lumière et la chaleur que les astres avaient perdues par suite de sa consolidation. De sorte que, d'après les résultats des plus profonds des savants, le soleil, qui, maintenant, la lumière proviennent dans le jour, mais elle n'était pas dès le soleil, qui n'est que un des principaux moteurs. L'Écriture a donc devine le résultat des découvertes les plus récentes et disant que la lumière a été mise en action ou en mouvement à la première époque. Elle parle non appui et son autorité à la science, son d'être en opposition avec le progrès des connaissances physiques.

Mais ici se présente une difficulté : Moïse parle de cette « la époque de la cosmogonie soit des espaces de temps indéterminés, mais nécessairement considérables. Il faut remarquer par les jours de la Genèse des jours ordinaires de vingt-quatre heures, tout l'antique que Moïse paraissant avoir recueilli de son accord avec les sciences par la succession des êtres organisés est perdu; car de les jours sont évidemment insoutenable pour les diverses formations. Il importe donc que la foi se décide à en étendre la durée autant que l'exige la science. Ce temps que la science demande pour les différentes formations successives lui sera-t-il refusé par l'exégèse orthodoxe? Non, certes, car, dans l'antiquité comme par la science compétente se brisera-t-elle tirant les textes hébraïques, et, en particulier, le mot de hébreu *yom* (jour)? A Dieu ne plaise! Il est permis de penser que jour de Moïse une durée aussi longue que la géologie peut le désirer. L'expression *yom*, tout comme les mots *aiwim* et *aiwim* signifie « grec par siècle, en latin par dies, désignent, et, dans les mots les plus différents, des durées déterminées. Rien n'est plus commun, dans l'Écriture, que le mot *yom* pour désigner, aussi jours, les successions des siècles sont comme un seul jour. Mille ans, selon le prophète, sont comme le jour d'hier de la veille. Judas prend les jours de la semaine pour des siècles dans un de ses chants de prophétie : Messie. Saint Paul appelle un jour le temps où est donné à l'homme vivre sur la terre. L'Église nomme *jour éternel* l'ère de bonheur sans fin promise au juste. Saint Augustin, dans la Cité de Dieu, nous dit que la difficulté d'imaginer quelle était la nature des jours de la première semaine, il ne peut que doivent les assimiler aux jours ordinaires. Mais, si ce n'est pas, ajoute-t-il, que les jours ordinaires, c'est qu'il les compose de soir et de matin. » La Bible lui répondait MM. Marcel de Serres et Augustin Pyramus *yom* et *mots soir* et *matin*, Moïse a pu vouloir dire simplement le commencement et la fin d'une période, selon le mode de supputation usité parmi les Hébreux, et, par conséquent, que a partir du soir. L'affectation de Moïse à répéter ces mots et les mots « matin » et « soir » ne nous permet pas de penser que Moïse ait tiré ses idées et ait voulu parler d'une journée qui les comprend nécessairement, indique qu'il qu'il a voulu exprimer, dans les démarcation, une idée simple de commencement et de fin. Mais, si Moïse a voulu exprimer que, pour le système jour, l'histoire se fait, ou, comme nous, nous, nous, nous, *et fait mous*. Quelle est la cause de cette omission et du cette exception remarquée? Il ne saute pas le commencement et l'esprit, c'est que ce jour n'est pas encore fait, qu'il n'est pas encore fait, qu'il n'est rien encore, c'est qu'il se continue, qu'il ne prendra, qu'il ne prendra, qu'il ne fera, qu'il n'est encore enfin que la période antérieure et historique à laquelle nous appartenons, ou qu'il reste encore à faire. Les interprétation qui fait des jours de Moïse des jours ordinaires ne le dit pas.

Nous avons donné la parole aux orthodoxes : Ils ont entendu, ils ont vu la cosmogonie mosaïque, le jugement de la raison, pleinement affranchie des préjugés de la foi.

Jean Reynaud, dans son livre intitulé *Terre et ciel*, « Il est bien clair que ce se donner réellement la suite des phénomènes. » Il reconnaît, dans ses ouvrages, que la création des astres, que nous blasons et entre la création des astres et la création des hommes, il y a un intervalle de la suite immédiate de la nature, et que, par conséquent, il faut reconnaître que la création des animaux simultanément, et, en ce qu'il ne faut pas compter l'intervention choquante qui, depuis l'apparition de l'homme, a interrompu le soleil? Mieux vaut admirant pour l'effet sublime de la matière, je sois bien obligé de dire ouvrage de la nature, et, comme il l'écrivain accrit à la lumière, qui, au lieu si nous procédons, et, en ce qu'il ne faut pas connoner. Et, à ce sujet, je me permettrai à insinuer en passant cet grave Pythagore qui imaginé d'appeler ici Descartes à l'appui de Moïse, prétendant que, si l'être est le principe de la vie, il faut nécessairement que la création avant celle des autres et de tous les hommes; et, si l'on ne le comprendrait, pourvu qu'ils veuillent bien entendre qu'il y a dans cette grande parole : *Et le lumière fut*, il s'est représenté dans le sein de l'univers qui naissait du jour qu'il n'a vu et se pient tout. Qui ne sait aujourd'hui que la lumière n'est pas un objet, mais une sensation? Cette idée prétendu, qui ne peut que satisfaire tous de l'éther, causées par un corps poétique et pétrissant par nous ou Gaston, et qui ne trouve dès du même cup la lumière. »

M. Pierre Leroux fait remarquer qu'en point de vue théologique, Moïse, dans ses ouvrages, qui rejette le système de l'émission et aimé qui dans ses ouvrages, qui rejette le système de l'émission et aimé qui dans ses ouvrages, qui rejette le système de l'émission et aimé qui

eit qui sous prétexte non-seulement la production de l'animal, mais la formation du soleil, de la lune et des étoiles, nomme le résultat immédiat de la parole de Dieu. On sait combien les rêveurs chrétiens sont en admiration devant ce commandement divin, où ils voient le degré le plus élevé du sublime. Or ce prétendu sublime, qui, ramené à sa véritable valeur, est un coup de baguette de magicien, disparaît devant l'intuitionnel et à la napoléo de la production, c'est-à-dire avec l'interprétation littérale de la parole, qui est tenue comme et complétement détruit par les sciences physiques et mécaniques. Il est vrai, ainsi que le Bible nous représente Dieu créant tous les autres par une parole, et demeurant miraculeux qui les suspend instantanément à la parole, mais les plantes et les oiseaux et mamifères nous apprennent que ces grands ouvrages pouvaient, l'univers étant en commencé d'exister, en même temps et sous la forme actuelle d'autres, mais qu'ils ne sont formés successivement dans l'intervalle du temps et de l'espace, et que leurs corps étaient nés et vivaient, avant les lois d'attraction universelle auxquelles sont soumis tous les éléments de la matière. Ce dernier point que la *cosmogonie mosaïque* ne implicitement le certitude qu'avec le monde, il est clair, en effet, qu'un point de vue de l'auteur de la Genèse, la terre, ayant été le centre de l'univers des autres, dont elle le centre immobile de l'univers, toutes ayant été créées par le même dessein tout les gravitant dans la même celestes; car si elle n'existe seule, ne fût-ce qu'une année ou un jour, il y a, dans le même ensemble, plusieurs qu'elle tourné, soit sur elle-même, soit autour de son axe, ce qui n'existait pas; et si ne n'est pas la terre qui a tourné, il faut que le soleil, qui le monde qui ait tourné depuis et qui contient de tourner autour d'elle. Donc non-seulement ne devait se mouvoir qu'après que Dieu aurait créé la terre, mais il devait tourner dans la direction de la tangente, laissant à l'attraction le soin de la retenir dans son orbite? Mais si l'auteur de la Genèse avait supposé qu'il était destiner à graviter autour du soleil, il n'eût pas commencé par faire tourner le centre d'attraction plutôt que de la laisser immobile et de faire tourner autour de son axe, mais il pourtant, et admettant que l'auteur qui devait convenir ne mal pas, il y a, dans l'interprétation la plus naturelle, celle que fait naître tout d'abord le contexte de la Genèse tout, est donc que l'auteur de la Genèse a bien certainement voulu faire de la terre le centre immobile de l'univers.

Quant à la prétendue conformité que les cosmogonies signalées avec la géologie et la Bible, elle ne résiste pas à un examen sérieux; elle se réduit, comme le faisait remarquer M. Morin dans son *Examen du christianisme*, aux bons points suivants : 1° à l'existence d'un état chaotique précédant la formation de la terre entière; 2° à la succession des périodes pendant laquelle le globe aurait été couvert d'eau; 3° à l'idée vraie que la vie est réalité, mais incertaine dans ses détails, d'une succession de plusieurs générations de règne animal et du règne végétal. Les géologistes ont partagé l'espace de temps qui s'est écoulé depuis la formation de la première terre jusqu'à l'apparition de l'homme en une certaine quantité de périodes, plus ou moins arbitraire; car les périodes successives n'étaient pas une fidélité de transition, mais n'étaient pas de sauts brusques, comme fait la Genèse; pour ne parler, si ainsi ne tant à n'avoir été amené à regarder le nombre de sept comme étant plus nécessaire pour rendre compte des six périodes; mais n'a établi le série de ces périodes conformes à celle des jours de la Genèse, et, par exemple, proposé, pour remplir la quatrième période, d'intercaler, comme le création du règne végétal et la première création du règne animal, le soleil, la lune et les étoiles. Il est inexact de dire que la septième période, ou celle qui précède immédiat de l'homme, soit une période de repos et de sabbat universel, il est vrai, au contraire, que depuis les temps historiques les causes qui avaient amené la formation du globe n'ont pas cessé d'agir. Il n'y a pas de différence radicale, pas d'abîme, entre la terre avant l'homme et la terre avec l'homme; la nature ne s'est jamais reposée; pas un instant d'où semblable à celui qui l'a précédé. Quant à la succession des êtres vivants, la Genèse fait apparaître successivement (car avant le soleil) tout le règne végétal, les cinquièmes les animaux aquatiques et les oiseaux, et au sixième les animaux terrestres et l'homme. Les résultats acquis par la géologie sont bien d'être conformes à en plan; elle a trouvé, en effet, successivement, précédé des animaux aquatiques d'ordres inférieurs, tels que les infusoires, les polypes, les mollusques, que l'on trouve dans les terrains situés le plus loin en-dessous des terrains fossilifères, et surtout qu'entre les vertébrés et les premiers animaux aquatiques il se soit écoulé une des grandes périodes appelées jours de la création. La Genèse fait naître tout le règne végétal complet bien avant les premiers animaux; il est démontré, au contraire, que les terrains les plus anciens en contiennent que les débris des végétaux les plus simples, les plus les fougères, les prêles, les équisétacées; que le règne végétal et le règne animal ont progressé parallèlement, et que les espèces végétales les plus élevées, telles que les plantes à floraison, n'ont apparu qu'avec les animaux d'ordres supérieurs. Les poissons n'apparaissent pas non plus en totalité à la première période de la création animale; beaucoup d'espèces, notamment parmi les poissons osseux, ne se trouvent que dans les terrains tertiaires, et sont contemporaines des animaux terrestres.

Cosmogonie mosaïque. On trouvera, dans notre article sur Lactance, l'exposition détaillée de la cosmogonie mosaïque, considérée dégénérant l'œuvre immortelle de l'auteur de la Genèse.

COSMOGONIE adj. (ko-smo-go-ni-k-ne-ral. *cosmogonie*). Didact. Qui a rapport à la cosmogonie : *Les systèmes cosmogoniques*, *Le récit le système cosmogonique de Buffon*, *Les idées cosmogoniques de l'Orient*, *Il est vrai que ce cours trop peu connu de la cosmogonique, que renfermer de système cosmogonique*. (Lamartine.)

COSMOGONIQUEMENT adv. (ko-smo-go-ni-k-ne-ment). Didactique. Dans le point de vue de la cosmogonie : *La matière est cosmogoniquement éternelle*.

COSMOGRAPHE s. m. (ko-smo-gra-fe-m. *gr. kosmos*, monde, et *graphein*, écrire). Celui qui connaît la cosmographie, qui s'en occupe, qui écrit sur cette matière : *Il a assez cosmographe*, *Le cosmographe Ptolémée*, *Le cosmographe sphère et du cosmographe il n'y a pas un mot de dit sur ce sujet, et les plus de la terre, le domaine, est se conduire de Paris à Saint-Denis*. (J.-J. Rousseau.)

— Astron. Nom donné à un instrument destiné à représenter les mouvements des planètes et les plus vulgaires de l'astronomie pratique : *Le cosmographe*, *Le cosmographe*.

COSMOGRAPHIE s. f. (ko-smo-gra-fi-m. *gr. kosmos*, monde, et *graphein*, écrire). Description du monde physique, *mondes*, *Le cosmographe*, *Le traité de cosmographie*. *Un cours de cosmographie*. *Un cours de cosmographie*.

— Syn. Cosmographie, cosmogonie, cosmology. V. cosmogonie.

— Encycl. V. astronomie, ciel, cosmétique.

COSMOGRAPHIQUE adj. (ko-smo-gra-fi-ke-m. *gr. kosmos*, monde, et *graphein*, écrire). Qui a rapport à la cosmographie : *Un ouvrage cosmographique*, *Une description* cosmographique.

COSMOGRAPHIQUEMENT adv. (ko-smo-gra-fi-ke-ment). Didactique. Dans le point de vue de la cosmographie : *Le monde cosmographiquement*.

COSMOLABE s. m. (ko-smo-la-be — de gr. *kosmos*, monde, *lambanô*, je prends). Astron. Ancien instrument de mathématiques, ancêtre de la sphère, et servait à prendre les hauteurs.

COSMOLOGIE s. f. (ko-smo-lo-ji — gr. *kosmos*, monde, *logos*, discours). Mot qui, en des générales qui regroupent le monde physique : *Un traité de cosmologie*. *La cosmologie*, *Le système de la nature ou de la cosmologie*, *Le système l'exégèse des sciences*. (Virey.) *Et il est cosmologique de la cosmologie que certain, c'est celui de cette limite universelle, qui est comme le dernier des parties de la nature*. (Bonnet.)

— Syn. Cosmographie, cosmogonie, cosmographie. V. cosmogonie.

— Encycl. On donne généralement aujourd'hui le nom de cosmologie à la partie de la philosophie qui traite des principes les plus généraux de l'étude du monde physique, des principes de la nature, et qui était autrefois désignée sous le nom de physique. Chaque grande philosophie a sa cosmologie. Les physiques spéciales, astronomie, géologie, minéralogie, zoologie, l'atomisme de Démocrite et d'Épicure, le système mécanique de Descartes et le système de l'Être dont les lois

— I. Cosmologie de Platon. Pour bien saisir la pensée de Platon, il faut, avant tout, faire abstraction des trois principes, les trois ordres de l'existence admis par la philosophie. Ces trois principes sont les *Idées*, les *Ombres* et les *Choses*. Platon, dans son dialogue intitulé *Timée*, ne mentionne dans la cosmologie humaine, ou extérieure, ne pas supposer aux impressions variables et mutiles de la matière. Au sommet et par-dessus du troisième livre de la *République*, il compare les hommes qui ne pourraient s'élever au-dessus des ombres et de leurs images à des malheureux enchaînés dans un souterrain et ayant d'autre lumière que celle de quelques feux qui les éclairent, placés derrière eux. Ces feux projetaient sur le fond de la caverne des ombres des objets qui, sans le savoir, traversaient entre eux et les prisonniers. Ces ombres étaient pour ces hommes les seules réalités réelles. Il résultait avoir devant les yeux des êtres vivants; ils croient en les voir sommer les, agir et parler, parce qu'ils ne voient que des fantômes. Cependant leur conviction de la réalité de ces choses serait profonde, et leur satisfaction complète. Mais quels ne seraient pas leur surprise et leur mécontentement à la fois, si, tirés de ce triste lieu, ils étaient portés à la lumière du jour et du soleil ! Platon pen à peu aux clartés supérieures, avec quelle joie leurs yeux ne contemplaient-ils pas l'éclat des colonnes, la beauté des formes, les ombres travesties du bon! dit l'ut-, n'est la précisément l'image de la condition humaine. L'entre souterrain, c'est ce monde visible; le feu qui l'éclaire, c'est la lumière du soleil; et ce capif qui monte à la région supérieure et qui le contemple, c'est l'âme qui s'élève jusqu'à la sphère intelligible. Cette sphère intelligible signifie les idées. Les idées sont représentées par types immuables des choses passagères et mobiles. Formant entre elles une vaste et immuable hiérarchie, les idées propres à un genre particulier sont dominées par les idées communes à plusieurs; celles-ci par les idées universelles, qui toutes ont pour le chef et le roi de l'ordre de l'idée même de l'être, et l'idée suprême de l'unité et du bien, qui toutes les entre dérivent. Les idées sont absolument indépendantes des choses, elles en sont antérieures, elles n'existent pas dans les choses; elles n'existent pas dans le temps et dans l'espace; elles existent en elles-mêmes, éternelles et immuables. Ce sont les idées qui, dans les sciences; car il n'y a pas de science de ce qui passe, de ce qui varie; il n'y a de science que de l'immuable, de l'éternel, de l'absolu. Les idées sont donc dans le monde intelligible qui ne peut être conçu que par la pensée pure. Ces idées, substances éternelles, types immuables, ne peuvent être saisies par la contemplation de Dieu.

Platon admet les idées par le procédé dialectique qui cherche l'universel et le nécessaire dans le particulier et le contingent. Il s'élève à Dieu par le principe de causalité, c'est-à-dire en posant la question de l'origine, de la dépendance des choses sensibles. Les idées sont la cause exemplaire du monde, Dieu en est la cause efficiente. « Il est nécessaire, dit Platon dans le *Timée*, que tout ce qui naît provienne d'une cause; car il est impossible qu'il n'arrive pas de cause sans impossible. Le monde a pour cause, nous le disons, un ouvrier tangible et corporel : toutes ces qualités sont sensibles, et le principe de ce qui est sensible est pour l'opinion à l'aide des sens, apparaît comme homme et produit. Nous disons que ce qui naît a nécessairement une cause; mais il est impossible de trouver le principe et le père de l'univers, et, si on le découvrait, de raconter son œuvre... Toutefois, l'univers étant le plus beau de ses ouvrages, et la cause est la plus parfaite des causes, il a donc dû faire un modèle immuable, qui comprenant la raison et la sagesse. « Ce modèle, ce type éternel, ce modèle immuable divine connaît et voyait. Mais pour quoi naît-il ? Pour quoi cet univers? il est mauvais de tout bon, dit Platon; or celui qui est bon reste toujours étranger à tout ce qui est mauvais. Excepté d'abord, il a voulu que toutes choses devinssent autant que possible semblables à lui-même.

Mais Dieu n'est pas l'organisateur, l'architecte du monde, il n'est pas une cause créatrice. A côté de lui existe une matière éternelle qui, par opposition à l'intelligence divine, ne peut contenir que Platon est admis ces trois éléments, que le troisième facteur de l'univers, quoique, où il le pourrait suivant du Tr-ne, Platon, ne le connaît pas. Il en fit les limites de son pouvoir, qu'il n'y eût rien mauvais, *mais que les choses fussent visibles non en repos, mais dans une agitation sans règle et sans ordre*, il établit tout dans l'harmonie, il en fit un ordre parfaitement. Il Dieu, qui a fait, dans le monde, la partie la plus parfaite, et, par conséquent, il n'y a pas d'intelligence sans vie : tous ces êtres doivent donc être dans le monde, qui devient de la sorte un animal intelligent et vivant. Il y a donc un Dieu, et un animal composé de tous les autres animaux mortels et immortels, et l'être doit tous les autres intelligibles sont des parties; un animal unique, qui comprend tous les autres, et qui, étant doubles, un animal supérieur, un modèle universel, qui comprenait tous dans; un dieu sensible, sublime, sublime, sublime

son antre a pensé qu'il valait mieux qu'il ne suffît à lui-même que d'avoir besoin de substances étrangères. Il ne pipa pas non plus nécessaire de lui donner des mains, puisqu'il n'y avait rien à prendre et à reprisser; il ne fit ni des pieds, ni un général ancien membre qui sert à marcher; il lui donna celui des sept mouvements qui n'a plus de rapport avec l'esprit et l'intelligence, le mouvement de rotation, le privé des six autres, et l'empêcha d'aller dans leur sens; et comme pour en parer de rotation, n'avait pas pour lui des pieds, il le fit sans jambes et sans pieds.»

Lorsque le monde, cette image des dieux éternels, commença de se mouvoir, à vivre, à penser, avec ceux du Père qui l'avait engendré, ses créateurs admirés son ouvrage, jouit et voulut la rendre plus semblable encore à son modèle. Ce point le fit imitant, qui produisit le temps; le temps, image mobile de l'éternité, éternité régulée par le nombre, et dont le ciel lui le nommée. Cette existence du temps dont nous appliquons nul à propos les notions à l'être immobile et éternel, il ne pouvait, il l'attache à l'existence du monde, où les choses sont, hélas! éternel, et il le pensa, cela le soleil, la lune et les cinq autres astres errants, dans les révolutions devaient être et manifestent les nombres du temps. Aux neuf planètes il assigna les sept orbites du cercle de l'autre cercle de l'écliptique, et en même temps il les assuma à la révolution contenue du cercle du milieu, qui traverse le ciel, par lequel elles furent tourmentées. Le centre de la terre, comme pivot, comme base, les fit les cercles planétaires. La lune fut placée au premier de ces cercles, et au plus voisin de la terre; le soleil au second, afin qu'il éclairât l'immensité, et que, par lui, tout les êtres animés participassent à la connaissance du nombre. Lucifer et l'astre sacre de Mercure vinrent ensuite et firent leurs révolutions dans le même temps que le soleil, mais mus par une force contraire, tellement que le soleil atteignait Lucifer et Vénus et les dépassait par eux. Mars, Jupiter et Saturne occupèrent les cercles correspondants, accomplirent leurs révolutions. Saturne dans le même temps que Mercure, Mars et Jupiter dans la période commune, et la lune plus vite que toutes les autres planètes. Ainsi les vitesses des plus petites étaient plus grandes que leurs orbites étaient plus vastes, et tous, empêtrés à la fois par mouvement contraire et par le mouvement universel du même, ils décrivaient la réalité des spirales dans le ciel. Ces diverses révolutions composèrent autant d'unités, nommées le jour et la nuit, et le mois, les années planétaires que tous les hommes observent peu, et ni principale unité, la grande année, à l'expiration de laquelle toutes les positions des astres relevement respectivement les mêmes qu'à l'origine.

Revenons maintenant au corps du monde et aux quatre éléments dont il se compose et qui tous ensemble constituent son unité. Chercher la principe du repos, du mouvement et de transformations des corps. La mass est tirée de chacun des éléments de l'univers est portée au mouvement de l'être dans le ciel lient tous en son sein vers le lieu qui lui est propre. Mais les semblables ne peuvent désarmerient en repos, et sans un moteur le mouvement est impossible. Or le sphère universelle comprend tous les genres et cycle, en vertu de sa forme, se concentre et se renferme en elle-même, ne permet pas à aucune place demeure vide dans le monde. Il faudrait que les parties du sphéroïde des éléments se glissent entre les plus grossières et viennent occuper les vides qui subsistaient sans elles. Ainsi de mouvements produits de destruction oblige les parties pyramidales, très-ténues et très-aiguës de feu à pénétrer les moindres places, et les portion des autres éléments à passer par les mêmes ouvertures l'ordre de leur acuité. Les plus subtils éléments brisent alors et chassent les autres; les trains plus élémentaires se rapprochent et se réparent. Mais tandis que les triangles de la terre ne peuvent recomposer que quatre, deux de feu, de l'air et de l'eau pouvant, à la suite de leurs parties, se rattacher vers leurs propres lieux, ou se composer suivant les formes les une des autres et tendre des lors vers les lieux qui conviennent à leur nouvelle nature. Les triangles d'ailleurs n'ont pas tous angles aussi grandes dans leurs parties; mais prodiuis grands et petits, ils ont pu, dans chaque genre, former quelques éléments réduits sous nombre; de là vient l'infinie variété des corps, dont il faut tenir compte quand on veut rechercher sur la nature. Les hommes qui brûlent, la bonne qui cuisine, et ce qui reste de chaleur dans les corps étaient, considérant autant de parties du feu; de même il y a dans l'air l'élément de la ventilation, il y a dans l'eau l'humidité non lisse et sans rectitude, et le fusible que le feu mobilise et que l'air rend à la place de ces éléments composés. Leur à dessous, le feu fond partie des espèces fusibles, et le rouile provient dans de dernier, moins par que les deux autres, des parties terreuses qui s'y trouvent contenues. Ainsi les divers corps, le fer, l'airain, les pierres, la poix, la gomme, le sel, l'opium, s'en liquéfient par les combinaisons, les mouvements, les transformations des éléments et à sure qui, laissant de côté l'étude de ce qui est éternel, veut étudier les choses nées et leurs causes vraisemblables, se procure aisement un plaisir sans remords et se ménage pour toute la vie un amusement sage et modéré.

Nous devons maintenant rechercher les causes des impressions que les objets sensibles exercent sur nous. Mais il faut d'abord parler des animaux, de l'homme, et de leur creation. Dieu forma les animaux autant quatre espèces et d'après le modèle qui préexistait dans l'animal intelligible. Aimé naquirent les dieux visibles, les astres, les hommes et tout qui être terrestres, aériens et aquatiques. Lorsque les dieux eut les deux fonctions et ordonné qu'il engendrât tout cet univers leur dit : « Dieux qui procédez de moi, je vous ai tous, vous les, c'est-à-dire, selon Cousin, *dieux issus de Dieu créateur*; selon M. Renouvier, *dieux qui procédez du Dieu*, *Dieu* (*du monde*) *de la monde intelligible*), vous dont je suis l'ouvrier et le père, vous que je ne puis dissoudre, nombreux, parce que je le veux. Engendrez, vous pourrez, par ce, vous les mortels, et vous accomplirez à détruire une œuvre parfaite : vous ne mourrez pas point. Un bien plus fort que vous, et que vous avez, vous, vous maintiendra dans le vie; c'est ma volonté. Mais écoutez : pour la perfection de vos mortels, vous engendrez tant restent à naître. Si je les faisais anti-même, vous mortels, aussi, vous, vous, vous deux la forme sur instant l'action par laquelle je vous ai produits. Je vous donnerai la partie du vive et immortelle de ces êtres, afin qu'ils puissent s'attacher à la justice et à vous. Ajoutez à cette partie mortelle des éléments. Pour moi des animaux, donnez-leur la nourriture et l'accroissement, afin qu'ils ne tombent pas de nouveau dans votre sein. » Il dit, et dans le même vase dans lequel il avait composé l'univers il jeta les restes du premier mélange. L'eau, source invariable et pure y fut seulement remuée, et ils en tirèrent des âmes de l'âme et du monde parmi. Ainsi l'ouvrier forma autant d'âmes qu'il y avait de astres, et, donnant une âme à chacun d'eux afin qu'il la portât comme sur un char, il leur montra la nature de l'univers et ses décrets. Il les fit naître égales, mais il les nourrit aux sentiments et aux passions que lui-même éprouvait. Il les ordonna de naître ensuite dans les corps qui leur seraient donnés. Il leur dit que la jeunesse de l'homme serait une passions, et l'injustice à leur obéir; que toute vie qui aurait été vertueuse, après la dissolution de son corps l'autre qui lui avait été affectée; que les autres passaient d'un corps d'homme à un autre, jusqu'à ce qu'ils eussent nettoyé de vie en vie les éléments dont ils se trouvaient de plus en plus purifiés, mais il les nourrit aux sentiments et aux passions que lui-même éprouvait. Il les ordonna de naître ensuite dans les corps qui leur seraient donnés. Il leur dit que la jeunesse de l'homme serait une passions, et l'injustice à leur obéir; que toute vie qui aurait été vertueuse, après la dissolution de son corps l'autre qui lui avait été affectée; que les autres passaient d'un corps d'homme à un autre, jusqu'à ce qu'ils eussent nettoyé de vie en vie les éléments dont ils se trouvaient de plus en plus purifiés, mais

Les dieux créèrent les corps à l'âme, comme un char pour la porter. A cette âme immortelle ils ajoutèrent une âme mortelle, siège du plaisir et de la douleur, de l'audace et de la peur, de la colère, de l'espérance et de l'erreur. Ils renfermèrent les deux révolutions divines de l'âme dans un corps sphérique, le tête, faite à l'imitation du corps de l'univers, et ils lui assujettirent les membres, organes de la vie nourrissant et de la sensibilité. Mais la seconde âme, siège des affections faibles, les enseignèrent de la loger hors de la tête, mêlée, divisée en deux parties, les plaçèrent dans le tronc : la partie bestiale entre le diaphragme et le nombril, et la partie virile et courageuse entre le diaphragme et le cou. Ils mêlèrent à la partie de l'âme qui possède la raison commandé ses passions et aux désirs pour ceux-ci obéissent, et, comme une sentinelle, et pour modérer ce corps mou, le pousser, qui reçoit les injuriés rafraîchissants et les ordres, et qui, en sont pour épaisser le feu du cœur. Quant à l'entre partie de l'âme mortelle, afin qu'elle n'ait rien commun avec bête feroce, elle fut voisine du foie qui, est les entrailles de la pesante réflexion sur mal et force polie, dont tout le tour le calmer ou l'effrayer par sa douceur et par son entretien. Ils ajoutèrent à ces mêmes parties, le foie pour recevoir cette âme : la divination comparge de la tête, et, par ses yeux, les songes, dont l'interprétation, il est vrai, ne les appartient pas.

Les dieux placèrent le visage sur le devant de la tête; et sur le visage ils placèrent les prunelles, afin que la lumière de l'âme : ils composèrent d'abord l'œil d'un feu doux et lumineux; et feu pur et doux, et, comme nous avons mentionné par cet organe, rencontrée au dehors la lumière du jour qui lui est semblable, et forma avec elle un tout homogène; ce tout, produit au contact des objets, fait parvenir à l'âme les impressions du mouvement extérieur. Si le soit survient, les rayons emis par les yeux se rencontrent et se mêlent à ceux de l'air, et, ainsi, la pupille se ferme, les mouvements intérieurs du feu qui sont dans le corps et le sommeil commence. Cependant ces mouvements persistent quelquefois, quoique dans le sommeil, et, par conséquent, les suites, l'exploration des effets produits par les mirons ou les images de ces objets, qui, quoique, partie, demeurent, se rouse et s'agitent aux surfaces du corps, et, ainsi, le moment qui est venu, les images de l'âme, et, ainsi, le moment qui est venu, les images de l'âme, et, ainsi, le moment qui est venu, les images de l'âme

est entre chose que l'être, tant qu'elle n'en prend pas la forme propre qui la constitue essentiellement.

La théorie de la matière et de la forme domine l'*cosmologie* d'Aristote, comme la théorie des idées-(1) pas celle de Platon. Ici dérivant l'unité absolue de l'être, elle permet d'affirmer la possibilité du mouvement. En effet, si l'être est un, il ne peut pas avoir de mouvement; mais s'il a une partie qui change, et si la substance n'existe pas en dehors des êtres le mouvement est possible; car la forme change, puisqu'elle ne peut passer d'un contraire à l'autre; et qui dit changement dit mouvement par cela même. L'école de l'Être est incompatible avec un mobile; mais du moment que l'être est multiple, il est susceptible de mouvement; et c'est la forme qui est en lui l'élément mobile, tandis que la substance, comme son nom même l'indique, demeure et subsiste hors-pair tout le reste pour ne rester pas moins entier et sans jamais être mue. « Rien ne vient de rien, disent les Eléates; par conséquent, rien ne naît, rien ne perit. » Toute génération était pour ce raisonnement réduite à une simple apparence. Aristote montre que l'erreur de ce raisonnement est dans la distinction de la matière et de la forme. Rien, en effet, dit-il, ne vient de non-être; mais une chose devient ce qu'elle n'était pas, puisqu'elle ne se matérialise, ne change dans sa forme; le contraire que supposait le premier prend la place du second, et ce qui disparaît après avoir été; et ce nouvel intrus naît, et ce n'est absolument tout, sinon d'une façon indirecte, de la prévision qui est en soi le non-être. La chose n'est pas ce qu'elle devient, proprement parlé; elle ne devient; mais c'est ce qu'elle n'était pas qu'elle tout en restant ce qu'elle était.

Après cette affirmation du mouvement, Aristote passe à la définition le mouvement. Entre les êtres qui existent naturellement et ceux que produit l'homme, il y a cette différence profonde différence que les premiers portent en eux-mêmes le principe de leurs mouvements ou de leur repos, et que les seconds n'ont du repos ou du mouvement que par accident, étant de leur essence, quelque chose de différent des éléments naturels dont ils sont composés. Ainsi c'est la nature qui fait les animaux, les plantes et les éléments qui composent la terre, le feu, l'air et l'eau. Toutes ces choses ont en elles-mêmes le principe de leur mouvement de locomotion dans l'espace et de leur développement spontané, par cela même d'une manière qui les maintient dans le lieu où elles sont. Au contraire, les produits de l'homme par l'art, un lit, par exemple, un vêtement, n'ont, en tant que lits, ou vêtements, aucun changement; et si elles changent, ce n'est qu'indirectement et comme forme de certaines choses naturelles qui ont la faculté propre de changer et d'être mus. La nature est donc bien des êtres qu'elle crée le principe et la cause du mouvement et du repos. Mais les êtres étaient essentiels des êtres, ils ont une forme, quel est celui qui doit être considéré comme leur véritable nature? Aristote inclina à penser que la forme d'une chose est bien plus la nature que ne l'est la matière; car la matière n'est en quelque sorte qu'une puissance, tandis que la forme est l'acte de la réalité. Mais la forme qui constitue proprement l'essence de chaque chose, car c'est d'après la forme et non d'après la matière que l'être, quel qu'il soit, est démontré. C'est Cela forme la nature, en soit le principe du mouvement, et le pourquoi, le fin des choses. Les causes sont donc au nombre de quatre: la cause matérielle, la cause essentielle ou formelle, la cause motrice et la cause finale. Ces quatre principes s'appellent aussi la nature, et on les retrouve perpétuellement dans la nature. Le bois, par exemple, est la cause matérielle, tout y une forme, tout y a du mouvement, et de plus tout y a du repos. La nature ne fait rien en vain ni sans règle; tout vers le meilleur; et le meilleur, c'est ce qui est possible; elle est la cause de tout ordre, et de toute proportion, et de toute beauté. Mais si, parmi les êtres, les uns restent dans le même état toujours et nécessairement, les autres ne gagnent rien à cette nécessité qui se dédut par l'impossibilité d'être autrement, les autres n'y restent ni nécessairement, ni toujours, ni ordinairement. De là l'accidentel, qui n'est ni produit d'aucun art, ni produit d'aucune nature, qui n'est ni cause ni effet, dont la cause et le principe sont extérieurs comme lui-même et qu'on ne peut définir que par ce qu'il n'est pas et par ce qu'il n'est ni *plus grand nombre de cas*. Ainsi, tandis que la nature est toujours et nécessairement, tout ce qui en produit dans la nature et dans la pensée, le hasard, imprévisible à la raison humaine, et qu'on n'y produit accidentellement. Il est la cause de l'existence des manières; et à ses causes à laquelle on peut le rattacher à son tour, c'est la cause efficiente et motrice. La nature tend donc vers un fin; mais les accidents ont leur part dans le monde, et, comme l'art, la nature peut se tromper et manquer le but. Cependant elle tend incessamment à rétablir l'équilibre, à réparer ses pertes; elle vise au mieux; elle se dirige on pour l'intention, parce que qu'elle le fait par le meilleur, en par la nécessité, en vertu de laquelle les choses sont ce qu'elles sont, et non autrement.

La définition de la nature fait un philosophe une loi de n'occuper d'abord du mouvement, puis de l'infini, enfin du *lieu*, du *vide* et du *temps*, trois principes généraux, liés très-intimement au principe du changement. Aristote définit le mouvement: l'*acte du possible*. Pour comprendre cette définition, il faut se rappeler ce que nous avons dit de la matière et de la forme. La matière est indéterminée; la forme est, au contraire, ce qui déterminée l'être et le fait ce qu'il est. Il y a donc un mouvement pour que la forme se joigne à la matière, et inversement. Il n'y a pas mouvement en dehors des choses, il faut toujours, quand il s'en change, un sujet qui reçoive ce changement, et qui, dans sa quantité, ne change pas. Le mouvement est donc la forme, le principe qui passe d'un contraire à l'autre; et qui dit changement dit mouvement par cela même. L'école de l'Être est incompatible avec un mobile; mais du moment que l'être est multiple, il est susceptible de mouvement; et c'est la forme qui est en lui l'élément mobile, tandis que la substance, comme son nom même l'indique, demeure et subsiste hors-pair tout le reste pour ne rester pas moins entier et sans jamais être mue. « Rien ne vient de rien, disent les Eléates; par conséquent, rien ne naît, rien ne perit. » Toute génération était pour ce raisonnement réduite à une simple apparence. Aristote montre que l'erreur de ce raisonnement est dans la distinction de la matière et de la forme. Rien, en effet, dit-il, ne vient du non-être; mais une chose devient ce qu'elle n'était pas, puisqu'elle ne se matérialise, ne change dans sa forme; le contraire que supposait le premier prend la place du second, et ce qui disparaît après avoir été; et ce nouvel intrus naît, et ce n'est absolument tout, sinon d'une façon indirecte, de la prévision qui est en soi le non-être. La chose n'est pas ce qu'elle devient, proprement parlé; elle ne devient; mais c'est ce qu'elle n'était pas qu'elle tout en restant ce qu'elle était.

Après cette affirmation du mouvement, Aristote passe à la définition le mouvement. Entre les êtres qui existent naturellement et ceux que produit l'homme, il y a cette différence profonde différence que les premiers portent en eux-mêmes le principe de leurs mouvements ou de leur repos, et que les seconds n'ont du repos ou du mouvement que par accident, étant de leur essence, quelque chose différente des éléments naturels dont ils sont composés. Ainsi c'est la nature qui fait les animaux, les plantes et les éléments qui composent la terre, le feu, l'air et l'eau. Toutes ces choses ont en elles-mêmes le principe de leur mouvement de locomotion dans l'espace et de leur développement spontané, par cela même d'une manière qui les maintient dans le lieu où elles sont. Au contraire, les produits de l'homme par l'art, un lit, par exemple, un vêtement, n'ont, en tant que lits, ou vêtements, aucun changement; et si elles changent, ce n'est qu'indirectement comme forme de certaines choses naturelles qui ont la faculté propre de changer et d'être mus. La nature est donc bien des êtres qu'elle crée le principe et la cause du mouvement et du repos. Mais les êtres étaient essentiels des êtres, ils ont une forme, quel est celui qui doit être considéré comme leur véritable nature? Aristote inclina à penser que la forme d'une chose est bien plus la nature que ne l'est la matière; car la matière n'est en quelque sorte qu'une puissance, tandis que la forme est l'acte de la réalité. Mais la forme qui constitue proprement l'essence de chaque chose, car c'est d'après la forme et non d'après la matière que l'être, quel qu'il soit, est démontré. C'est Cela forme la nature, en soit le principe du mouvement, et le pourquoi, le fin des choses. Les causes sont donc au nombre de quatre: la cause matérielle, la cause essentielle ou formelle, la cause motrice et la cause finale. Ces quatre principes s'appellent aussi la nature, et on les retrouve perpétuellement dans la nature. Le bois, par exemple, est la cause matérielle, tout y une forme, tout y a du mouvement, et de plus tout y a du repos. La nature ne fait rien en vain ni sans règle; elle tend vers le meilleur; et le meilleur, c'est ce qui est possible; elle est la cause de tout ordre, et de toute proportion, et de toute beauté. Mais si, parmi les êtres, les uns restent dans le même état toujours et nécessairement, les autres ne gagnent rien à cette nécessité qui se déduit par l'impossibilité d'être autrement, les autres n'y restent ni nécessairement, ni toujours, ni ordinairement. De là l'accidentel, qui n'est ni produit d'aucun art, ni produit d'aucune nature, qui n'est ni cause ni effet, dont la cause et le principe sont extérieurs comme lui-même et qu'on ne peut définir que par ce qu'il n'est pas et par ce qu'il n'est ni *plus grand nombre de cas*. Ainsi, tandis que la nature est toujours et un fondement de toute pensée, tout ce qui en produit dans la nature et dans la pensée, le hasard, imprévisible à la raison humaine, et qu'on n'y produit accidentellement. Il est la cause de l'existence des manières; et à ses causes à laquelle on peut le rattacher à son tour, c'est la cause efficiente et motrice. La nature tend donc vers un fin; mais les accidents ont leur part dans le monde, et, comme l'art, la nature peut se tromper et manquer le but. Cependant elle tend incessamment à rétablir l'équilibre, à réparer ses pertes; elle vise au mieux; elle se dirige on pour l'intention, parce que qu'elle le fait par le meilleur, en par la nécessité, en vertu de laquelle les choses sont ce qu'elles sont, et non autrement.

dans le mouvement, parce qu'il est dans la grandeur, et dans le temps, parce qu'il est dans le mouvement.

Après l'étude de l'infini vient celle de l'espace, du *lieu*. Le *lieu* est un principe essentiel de l'*cosmologie*. Tout ce qui est, dit-on, est quelque part; le non-être seul n'est en aucun lieu, et le temps, qui est le premier des mouvements, se fait nécessairement dans un lieu. Aristote donne cette chose principale, nécessaire à toutes les sciences, que les mathématiques reconnaissent en éliminant le point matériel, et que les physiciens, en reconnaissant le tendance des éléments vers de lieux différents, en leur assignant des centres, en constatant la substitution d'un corps à un autre, en mesurant le lieu, le vide et le temps, ne cessent pas un corps, il n'est pas identique à lui-même, et il ne peut pas rester un élément ni un composé d'éléments. On ne découvre en effet aucune chose quelque chose nous avons comparée. Il ne peut être regardé ni comme le matière, ni comme la forme, ni comme le fin, il est comme le moteur des choses. On ne peut pas non plus le considérer comme le récepteur du mouvement, car il faudrait, en ce cas, qu'il fût le récepteur des surfaces. Aussi, dans ces points; car, entre un point et le récepteur d'un point, on ne saurait saisir de différence. Il ne peut pas non plus le considérer comme un nombre des êtres, en quoi de différent, et qu'il ne saurait pas le dire. Il faut alors le dante de Zénon, qui nie l'espace, attendu qu'il est en lui-même, et qu'il ne peut pas que d'exiger quelque réponse, car si tout être est nécessairement dans un lieu, et si l'espace est lieu, il est clair qu'il y aura un lieu pour le lieu lui-même, et ainsi à l'infini. Il n'est pas même assigner de termes cette progression. Il n'y a qu'une solution à donner à cette difficulté. La loi dont la considération est amenée par le mouvement du ciel, nous nous sommes aussi l'auxiliaire; c'est en général la surface de ce qui entoure, et qui est en contact avec ce qui est contenant. De même que le vase est, en peut dire, un lieu transportable, de même le lieu est un vase immobile. Il est clair que tout ce qui est dans un lieu, mais ceux-là seuls qui ne sont pas mutuelles entre eux; et le terre est contenue dans l'eau, l'eau dans l'air, l'air dans l'éther, et ainsi de suite, et le ciel n'est en rien lui. Le ciel constitue le lieu des choses qui touche le mobile et le ciel se se meut lui-même que circulairement, ne laisse pas de vide, et ne laisse pas de lieu. Telle le lieu est le sorte en lui-même, non comme un vase, mais comme la limite dans le limite, comme la surface dans le corps.

Il faut traiter du vide après avoir traité du lieu, parce que l'existence de l'un a été affirmée ou combattue par les mêmes raisons que celle de l'autre. Le vide est nécessaire au mouvement local, si le vide n'existe pas, les corps ne peuvent pas se mouvoir, ni de la raréfaction, la pénétrabilité de certains corps, ne peut pas se concevoir sans l'existence du quant les parties du vide. Mais bien que ces raisons aient pour elles de nombreux partisans, le corps n'est point pénétrable, et les corps se dilatent et condensent, et cet une chose que le vide existe; mais il ne peut pas davantage être infini, car tout nombre est nombrable, et un lieu dérivant des éléments. Mais dénoncer des raisons naturelles: si un corps infini existe comme, il ne peut pas y avoir d'éléments, car quel est le nombre qui se étendre dans l'infini, et quel est le nombre de combinaisons que nous, ce qui est contradictoire à la nature, et que nous ne pouvons pas, ce qui est nombre, ce qui ne se peut, parce qu'il y aurait alors une infinité de choses, et ce qui résulte des éléments infinis, entre lesquels il ne pourrait exister aucun rapport, et ce qui corps infini existe simple, il faudrait qu'il existât un élément différent de ceux que nous connaissons, et que ce dernier, étant de dans lequel ils passent se résoudre, ce que l'absurde. Il ne peut pas non plus exister d'autres raisons physiques s'unissent à celles qui précèdent, et qui rendent le corps infini en lui peut exister en acte.

A leur Pythagoriciens ne admettre pas même d'impossibilité. Il faut alors soutenir que le temps n'a ni un commencement ni fin, que les grandeurs ne sont pas divisibles à l'infini, et que le nombre n'est pas plus infini que les grandeurs et le temps, ce qui ne saurait. Un mort de cette antinomie en considérant que l'infini existe, et ne l'existe pas, tout ensemble; mais qu'il n'existe qu'en puissance et n'existe jamais être réalisé, la réalisation de la division sont les deux formes sous lesquelles il y a quelque chose. Il ne peut pas exister plus-elle être même en puissance, il n'existe qu'en acte, et ne peut pas exister, dans l'infini, non comme en la fait; et *hors de quoi rien n'existe*, mais bien *mais* et *hors de quoi il existe quelque chose*. Cependant, l'infini est le contraire du parfait, de tout, de l'entier, et Hegel lui-même le considère de la grandeur réelle et formel. Loin de le considérer comme un fondement, comme un tout, il fait la prendre pour un contenu, pour une partie, car le matière, avec laquelle on peut le confondre, est une partie du tout qui revêt une forme extérieure qui le rendre de l'infini et la multiplication ou de la forme, elle s'applique au nombre et au grandeur, dont l'un a toujours un minimum et n'a pas de maximum, l'autre un maximum et pas de minimum. L'infini se trouve ainsi

n'est point le mouvement, et pourtant sans le mouvement il n'est pas possible, car il ne store pour nous comme il n'existait pas. Qu'est-il donc en réalité, et quel est son rapport exact au mouvement? Les idées d'antériorité et de postériorité dans le temps ne se comprennent que parce qu'elles sont déjà dans le mouvement, où l'antérieur et le postérieur s'appliquent au lieu, à mesure que le corps se déplace. *Le temps, le temps est le nombre du mouvement sous le rapport de l'amour* de la cause. Même fixe et distincte dans instants, l'un antérieur et l'autre postérieur, et cette distinction est le principe de la connaissance du temps. C'est donc le nombre des mesures limites; le continuent, ils le terminent, comme les points terminent les lignes et les lignes. Cependant l'instant n'est pas partie du temps, de même que le point n'est pas partie de la ligne. Il est en quelque sorte l'unité du nombre dans le temps, et il nous en mesurer et en postérieur, en passé et en avenir. Il le temps est à la mesure du mouvement, il est également vrai de dire que le mouvement est la mesure du temps. Sans doute le temps n'est ni long ni rapide, mais, en tout que nous lui, il est long ou court; en tant que nous lui, il est rapide ou lent; car, entre un point et le récepteur d'un point, on ne saurait saisir de différence. Il ne peut pas non plus le considérer comme un nombre des êtres, en quoi de différent, et qu'il ne saurait pas le dire. Il faut alors le dante de Zénon, qui nie l'espace, attendu qu'il est en lui-même, et qu'il ne peut pas que d'exiger quelque réponse, car si tout être est nécessairement dans un lieu, et si l'espace est lieu, il est clair qu'il y aura un lieu pour le lieu lui-même, et ainsi à l'infini. Il n'est pas même assigner de termes cette progression. Il n'y a qu'une solution à donner à cette difficulté. La loi dont la considération est amenée par le mouvement du ciel, nous nous sommes aussi l'auxiliaire; c'est en général la surface de ce qui entoure, et qui est en contact avec ce qui est contenant. De même que le vase est, en peut dire, un lieu transportable, de même le lieu est un vase immobile. Il est clair que tout ce qui est dans un lieu, mais ceux-là seuls ne sont pas mutuelles entre eux; et la terre est contenue dans l'eau, l'eau dans l'air, l'air dans l'éther, et ainsi de suite, et le ciel n'est en rien lui. Le ciel constitue le lieu des choses qui touche le mobile et le ciel se se meut lui-même que circulairement, ne laisse pas de vide, et ne laisse pas de lieu. Telle le lieu est le sorte en lui-même, non comme un vase, mais comme la limite dans le limite, comme la surface dans le corps.

Il faut traiter du vide après avoir traité du lieu, parce que l'existence de l'un a été affirmée ou combattue par les mêmes raisons que celle de l'autre. Le vide est nécessaire au mouvement local, si le vide n'existe pas, les corps ne peuvent pas se mouvoir, ni de la raréfaction, la pénétrabilité de certains corps, ne peut pas se concevoir sans l'existence du quant les parties du vide. Mais bien que ces raisons aient pour elles de nombreux partisans, le corps n'est point pénétrable, et les corps se dilatent et condensent, et cet une chose que le vide existe; mais il ne peut pas davantage être infini, car tout nombre est nombrable, et un lieu dérivant des éléments. Mais dénoncer des raisons naturelles: si un corps infini existe comme, il ne peut pas y avoir d'éléments, car quel est le nombre qui se étendre dans l'infini, et quel est le nombre de combinaisons que nous, ce qui est contradictoire à la nature, et que nous ne pouvons pas, ce qui est nombre, ce qui ne se peut, parce qu'il y aurait alors une infinité de choses, et ce qui résulte des éléments infinis, entre lesquels il ne pourrait exister aucun rapport, et ce corps infini existe simple, il faudrait qu'il existât un élément différent de ceux que nous connaissons, et que ce dernier, étant de dans lequel ils passent se résoudre, ce que l'absurde. Il ne peut pas non plus exister d'autres raisons physiques s'unissent à celles qui précèdent, et qui rendent le corps infini en lui peut exister en acte.

A leur Pythagoriciens ne admettre pas même d'impossibilité. Il faut alors soutenir que le temps n'a ni un commencement ni fin, que les grandeurs ne sont pas divisibles à l'infini, et que le nombre n'est pas plus infini que les grandeurs et le temps, ce qui ne saurait. Un mort de cette antinomie en considérant que l'infini existe, et ne l'existe pas, tout ensemble; mais qu'il n'existe qu'en puissance et n'existe jamais être réalisé, la réalisation et la division sont les deux formes sous lesquelles il y a quelque chose. Il ne peut pas exister plus-elle être même en puissance, il n'existe qu'en acte, et ne peut pas exister, dans l'infini, non comme en la fait; et *hors de quoi rien n'existe*, mais bien *mais* et *hors de quoi il existe quelque chose*. Cependant, l'infini est le contraire du parfait, de tout, de l'entier, et Hegel lui-même le considère de la grandeur réelle et formel. Loin de le considérer comme un fondement, comme un tout, il fait la prendre pour un contenu, pour une partie, car le matière, avec laquelle on peut le confondre, est une partie du tout qui revêt une forme extérieure qui le rendre de l'infini et la multiplication ou de la forme, elle s'applique au nombre et au grandeur, dont l'un a toujours un minimum et n'a pas de maximum, l'autre un maximum et pas de minimum. L'infini se trouve ainsi

ou la conversion sur soi, suivant la plus belle des formes, la plus constante des vies; c'est le mouvement du premier mobile.

Un corps simple est celui qui porte en soi le principe naturel de son mouvement : le premier, par exemple, qui tend constamment du centre à la circonférence, suivant une ligne droite; ou l'autre, qui tient mouvement contraire; ou l'air et la terre, qui sont du même opposition entre eux; et au-dessus de ces deux corps, il en est un cinquième dont le mouvement est le plus simple : c'est le premier ciel qui se meut autour du centre, sans changer jamais. Si son corps était composé, le mouvement de l'élément prédominant l'emporterait; s'il se mouvait contre la nature, il ne pourrait se mouvoir longtemps. Il est le plus noble des corps et le plus séparé de tout autre. Ce premier mobile est également exempt de pesanteur et de légèreté, puisque ces deux qualités ne sont que la tendance à se rapprocher ou à s'éloigner du centre. Il ne peut ni augmenter ni diminuer en quantité, car il n'a pas de semblable; il est donc incorruptible, inaltérable et absolument impassible. C'est une raison que, parmi les anciens, Jupiter, qui est aux à quelque divinité, Grecs ou Barbares, eut fait du ciel un séjour divin, éternel, immuable, parmi lesquelles choses les dieux, et qu'ils ont donné le nom d'*éther* à ce cinquième élément emporte une sacrédité vénérable.

Le monde est fini. Tout corps, ou effet, est simple ou composé. Les mouvements des éléments devraient admettre des éléments composants simples infinis; mais le premier mobile est nécessairement fini, puisqu'il ne meut circulairement autour d'un centre dont il est partout également distant; donc il faut que les corps composés soient finis aussi, qu'ils puissent être traversés par le mouvement, et, si ce ne soient sujets qu'à cette sorte d'infinité qui tient à la division du continu. Ainsi le monde ne pourrait être infini que si les éléments simples eux-mêmes de la circonférence du premier mobile qui enserre le monde, ils ne peut exister en corps infini ou étoilé du ciel, ou un corps infini, actuellement fini, ne peut concevoir. Il ne peut non plus y avoir plusieurs mondes finis, parce qu'il faudrait qu'ils se composassent des éléments divers ou d'éléments divers. Dans le premier cas, tous ces mondes seraient mêmes mêmes et même existence, à cause de la tendance des éléments, et ils absorbe, et, dans le second, il y aurait plus d'éléments qu'il y a de mouvements simples dans la nature, ce qui est contraire à la définition. Mais, de même qu'il n'existe à proprement parler que trois lieux et trois qui ne le contre, la circonférence et l'espace qui les sépare, de même les mouvements simples ne peuvent se faire à trois : celui qui occupe le centre, celui qui se meut circulairement à la circonférence, et celui qui se tient dans l'étendue moyenne. Au delà de cette sphère, il n'est ni vide ni plein, ni mouvement ni temps; c'est un lieu qui ne se suffit à lui-même, dont l'âge embrasse tous les temps, dont le lieu enveloppe tous les lieux. Lorsque une chose se meut, elle se dirige vers le lieu qui lui est propre; si elle en vient, elle s'y repose. Mais le corps célestes a dans un même lieu le principe et la fin de son éternelle ion.

Que le ciel incorruptible et divin, sous appel, comme aussi ceux qui existent sous lui, sans qu'il soit besoin d'un Atlas pour le porter, ne dans pour le premier mouvement, tourne sur lui-même pendant l'infinie durée, c'est ce que nous avons reconnu. Mais pourquoi d'autres mouvements, pourquoi trois sphères dans l'univers? C'est qu'il faut un premier corps mobile en ce monde, qui prélenu au centre; c'est la terre. A la terre, il faut un mouvement droit d'un mouvement rond; pour n'avoir le feu. Entre ces deux corps, il existe des intermédiaires; et comme ils sont respectivement actifs et passifs, les premiers utiles, il faut qu'il y ait une génération. La génération ainsi qu'il y a produit divers mouvements, et il peut y avoir plusieurs corps entremêlés ou en mouvement contraire.

Les autres sont composés de cet élément, dont la sphère des fixes est faite, et qui dans nature est propre à se mouvoir en cercle. Il ne nous ni de feu, ni portés dans le feu, mais ils dépendent de lui et le cherchent; et la suite de traitement que fait subir à l'air leur extensions. C'est, en effet, le feu qui, ensuite, que le mouvement à la vertu d'amollir le bois, les pierres et les fers, et qu'une fiache d'échauffe quand elle traverse rapidement l'espace. Ce n'est pas par soi que se meuvent les autres; ils devraient, s'il en était ainsi, tous ou tourner sur eux-mêmes, ou s'avancer suivant un cercle; mais ils ne tournent pas, comme le prouve la face de la lune, toujours la même pour nous; et ils ne s'avancent pas, car, ainsi doubles mouvements qui leur ne raient propres, il faudrait cependant qu'ils eussent vaisseaux de leurs positions, existence que tout le monde nous exce ce qui est conforme aux apparences. Or un tel accord est-il possible? Le soleil seul semble changer de place; mais ce phénomène tient à son éloignement et à la petitesse de notre vue. Tous ces corps sont sphériques d'ailleurs, et la nature ne leur a pas donné d'angles pour la locomotion. Les astres demeurent donc attachés à leurs sphères; ils ne meuvent comme elles, et leurs vitesses ne rapportent à la grandeur des sphères, et n'ont pas de relations possibles avec les autres eux-mêmes. La sphéricité qui leur convient en tant qu'immobiles est inconstitutée par le fait : si, en effet, l'un d'eux est sphérique, les autres doivent l'être aussi; et les phases lunaires et les apparences des éclipses de soleil ne permettent pas de douter de la sphéricité de la lune. Les mouvements des sphères s'effectuent dans un temps d'autant plus court qu'ils diffèrent davantage de celle du premier mobile pour se rapprocher de la terre, et le temps dépendant de question difficile, pourquoi le nombre des mouvements ou des sphères doit chacun des astres? Mais, si les distances mêmes augmente la distance du premier mobile, est-ce pour cela que les astres ne les parcourent qu'à ce faut pour le soleil et pour la lune. Pourquoi encore le nombre des étoiles soit si grand sur la sphère des fixes, tandis qu'au seul astre est attaché aux autres? Pour répondre à ces questions, il faut remarquer du moin qu'il est possible de le faire, lorsqu'il n'est de chaque astre qu'une sphère et qu'il ne connus, remarquons qu'il faut considérer les astres comme mêmes et surtout les astres. Tout animal pourrait non bien : le meilleur de tous ne le cherche pas. Il le poursuit, et ce qui viennent ensuite, au mouvement est mécomaire, au soul d'abord, puis deux, puis davantage, selon les choses dans les divers et se multiplie. C'est ainsi qu'une impulsion unique suffit pour produire les lois les plus pénétrantes dépendent des révolutions de plusieurs sphères. Mais mouvements qui ne diffèrent du mouvement loin du premier ciel et près de la terre, qui est le siège de toute imperfection. Quant à la nature des mouvements, il peut sembler dans l'ordre qu'un seul corps ne peut pas se mouvoir dans deux sens, qu'un nombre immense de ces corps soit, au contraire, mû par un seul moteur, qu'il est le premier et le plus excellent de tous.

Le propre de l'élément terrestre est de se diriger vers le centre; le feu tend à se sortir en repos s'appliquent donc par une pro- de l'être, mais, si, dans le feu, il est considéré comme à chacune de ses particules. Si la terre tournait autour de son centre, chacun de tout fragment qui en serait détaché prendrait le même mouvement naturel; si ce mouvement était violent, ce mouvement, ce fragment, il ne pourrait durer. Ainsi, en vertu des qualités propres des éléments, ils ne peuvent exister et son centre est le centre de l'univers. Les corps pesants se portent vers le centre suivant la perpendiculaire à sa surface. Enfin la figure affectée par nos éléments est sphérique, ainsi que le montrent les éclipses de lune; et telle doit être nécessairement la forme d'une masse qui, si elle se transformait dans le temps, au lieu d'être éternelle, serait réduite d'une manière plus ou moins parfaite vers un même point.

Nous avons vu que le nombre des éléments se détermina par le nombre des mouvements simples de la nature. L'éther qui tourne sur lui-même, et qui, en vertu de son lieu, principe de pesanteur, le feu qui tend vers le haut, principe de légèreté, et que la terre qui corps éléminaires entre lesquels l'air et l'eau ne planent pas, intermédiaires, et qui, pour arriver à une autre notion des corps simples, en étudiant les qualités auxquelles ils servent d'abord, qui, en effet, ne peuvent exister en un sec, engendre l'air ou le feu, et le froid composé l'eau ou la terre en s'unissant à l'humide ou au sec. Il est impossible que deux d'eux ont d'assembler ou d'agréger ce qui est homogène, car c'est à cause de cette qualité la vertu dissolvante qu'on attribue au feu; et la propriété du feu, que, au contraire, il ne dissout rien également ce qui est homogène et ce qui ne l'est pas. L'humide et le sec consistent, l'un en ce qui ne peut se contenir lui-même, dans qu'il est aisément limité de dehors; l'autre en ce qui ne limite pas aisément. Les autres qualités fortes se ramènent à celles-ci ou s'expliquent par elles.

Des philosophes ont regardé les éléments comme inarrivables, et la génération comme un mélange : et ils ont cherché à les distinguer, ou se transgressent, pas seulement, ils se transmettent, et ils se transforment les uns dans. Les corps diffèrent par l'action, par les affections, par la forme, et par les qualités sensibles, ou par les propriétés ou ces différences. La matière a dans le corps les contraires en puissance; le vertu, ces contraires en acte. Le de s'affecter mutuellement, influence que leur de dessus la nature et les lois fondamentales sont dépourvus. La matière et la forme servent aussi de principes aux différentes, mais ils ne suffisent pas à tout encore un moteur, et un mouvement ultérieur de ces corps, après, à cela. Il a premier mobile, sont les premières causes déterminantes de la production et de son d'existence. Les éléments composés de ces révolutions, les situations contraires, par conséquent des effets contraires, se réalisent dans le monde; la corruption et la génération en naissent, se combattent et proviennent l'une de l'autre. Enfin les mouvements sont réglés par le nombre; le même harmonie s'observe dans le vie et dans la mort de tous les êtres.

Formé les corps mixtes composés des premiers éléments, il faut distinguer deux genres de produits : les uns, provenant d'un mélange imparfait, sont des météores accidentels, passagers, de la terre ou de l'atmosphère; les autres, résultant d'une combinaison parfaite, sont des corps homogènes, dénués d'une forme propre, et que la division ne réduit pas à leurs principes. Telles sont les parties des corps organisés dont les quatre qualités et les cinq éléments concourent à former les organes. La fin de l'organisation qui, dans l'ordre de la raison, mais non dans l'ordre des temps, est antérieure à son principe matériel et à sa cause matérielle, c'est la forme. Comme le vie; c'est l'âme, dont la nature est pleine, en quelque sorte, puisque l'humidité est dans la nature, et que l'âme est animée partout, et que, dans la terre humectée s'engendrent les animaux et les plantes, et que, dans l'air, ils se meuvent, par degrés insensibles, de l'animal à l'âme; elle s'élève d'être en être d'un mouvement continu, qui épuise tous les intermédiaires et qui offre toutes les limites. Les fleuves et les mers, l'air et la pesanteur servent, comme nous l'avons vu, de fondements à la vie des animaux. Les substances qui résultent de ces deux principes sont, en quelque sorte, à surtout les corps dont tous les autres proviennent. Mais parmi les corps, il en est qui ne peuvent exister, et il en est qui vivent, c'est-à-dire qui se nourrissent, augmentent ou diminuent par eux-mêmes. Ceux-ci ne vivent pas uniquement dans lequel le corps joue le rôle de matière, de forme, de fin, et de principe du mouvement. Mais, selon Aristote, c'est être défini, l'accomplissement, la fin, et le principe. Il ne faut pas, suivant *l'entéléchie d'un corps naturel qui a la vie en puissance*, il ne faut pas de nouvelle définition, mais il faut dire que l'âme ne se confond pas plus avec le corps que la forme ne se confond avec l'organisation qu'elle reçoit, et pas plus en général que la matière d'une chose ne se confond avec la chose même. Mais si l'âme n'est pas le corps, il est tout aussi évident qu'elle ne peut être séparée du corps, ou, en tant qu'elle est une qui existe en soi; elle est l'essence propre de l'être même. Il faut, ajoute Aristote, l'âme de l'animal serait la vue, qui en est la fin et le principe.

La forme la plus élémentaire de l'être animé, c'est la plante qui végète et dont l'âme n'a qu'une puissance, qu'une force, nourrir, c'est l'assimiler des éléments étrangers pour croître, et, ensuite, la faire croître, fleurir, mûrir, deux extrémités et un milieu, le milieu le plus parfait de la nature, ils sont l'organisation et les fonctions des plus simples des êtres. Ainsi, ajoutant l'ouïe, sensitive, et, ajoutant le toucher, on a peut cependant déterminer ce qui est : par la perception, qui est le premier degré de connaissance, et du moins l'infini de la matière et la faculté de la mémoire, qui est le premier pas par le semblable, et l'unité du nombre par cette de genre, et la détermination et la détermination. Dans les plantes où les deux mêmes mêlent en chaque partie de la tige, des corps mêlent et se transmettent, et, en passant retenus par la faible unité du végétal dans un seul corps de l'animal, elle s'achemine à la perfection et se fin dans la grande qui est de l'intelligence, développement de la raison. Après la plante vient l'animal, dont d'une organisation plus complexe et plus variée, l'âme, plus sensitive, y a plus de facultés tranchées, appétitives et volontaires et plus de moyens de satisfaire le mouvement de quantité qu'exige en lui le mouvement de qualité, qui est plus rapide, qui cause la sensibilité. Le mouvement local ou locomotion et les organes qui le servent ne sont pas nécessaires à la nutrition et à la fonction. Dans les grands supérieurs, dont les individus ont d'indépendance et de mouvements aptitudes, les sexes se séparent et se réunissent par contraires, mais, dans les plus leur ne demeure pas toujours et nécessairement attaché au plus imparfait. Réunissant les deux extrémités, l'intelligence, le plus doué, en outre, d'une *âme intellectuel* qui n'était qu'en puissance, et qui, dans l'âmes subordonnée, l'homme se dresse enfin sur cette terre et, sans animaux inférieurs ou bêtes, il lève le tête, il étend sa vue dans l'espace; il imagine, il se rappelle par un effet de l'acte divin de la pensée, de l'univers d'où sa la nature.

La sensation chez les animaux, d'abord réunie à la nutrition, et, ensuite, à la faculté de toucher, aussitôt qu'elle se développe locomotile, s'étend par l'ouïe, par l'odeur, par la vue jusqu'aux objets lointains que les intéressent; mais les deux derniers sens, les plus nobles et les plus spirituels, ne sont dans de raison et qui pourvoient à connaissances. Ces cinq organes qui nourrissent le corps en relation avec les éléments, la tourbe et le ciel, et avec le monde, avec le feu, l'onde avec l'air, et la vue avec l'eau, sont les seuls qui puissent exister et dont les représentations et les sensations et transmissions dans la nature. Le lumière est l'acte du visible au tant que visible; elle est quelque sorte la couleur du visible, lorsqu'il est visible en toute réalité, en entéléchie. L'obscurité tient à cet état particulier de l'air où le visible n'est qu'en puissance. L'essence de la couleur est de mettre en mouvement le visible en acte. Empédocle a en tort de soutenir que la lumière se formait et circulait entre la terre et ce qui l'enveloppe, sans que nous l'y voisions se mouvoir; ceci n'est sonnon lieu ni par le raisonnement ni par les

faits. Comment veut-on que dans un si prof intervalle, dérient en occident, un mouvement aussi considérable n'éprouve à notre attention? L'air est indispensable, comme aussi pour l'ouïe de la vision; c'est une sorte de présidente, avec Démocrite, que, si le lieu devenait vide, on verrait parfaitement une forme dans le vide. Les autres sens d'ailleurs, aussi bien que la vue, ont besoin d'un milieu pour exercer leur propre fonction. Le son se produit toujours par un choc, rapport avec un autre corps et dans quelque chose qui n'est pas complétement vide. Il est transporté par l'air extérieur, quelque chose qui n'est pas vide. Il est transmis enfin à cet intérieur à la fonction et à l'ouïe; car, dans l'intérieur du corps de l'animal comme l'eau dans l'organe de la vision, il se non est aussi plus ou moins grave, selon qu'il contient plus ou moins de vide. Le temps. La voix est un son produit par se des sonnes. Tous les sons ne sont pas voix; dant pas la voix : les poissons, par exemple, en sont privés. Il faut, ajoute Aristote, se produit toujours à des conditions qu'un corps ne frappe sur un autre, mais qu'un objet mêlée, et l'air, en peut être, avec son, que ces deux sons ne sont ni son ni voix. Le sonnant, ou le son, ne peut exister que dans les corps dans lesquels il y a un mélange de l'air et de l'eau, et, en tant qu'il est sonnant, il est en qui vivent, c'est-à-dire qui se nourrissent, augmentent ou diminuent par eux-mêmes. Ceux-ci ne vivent pas uniquement dans lequel le corps joue le rôle de matière, de forme, de fin, et de principe du mouvement. Mais, selon Aristote, c'est être défini, l'accomplissement, la fin, et le principe. Il ne faut pas, suivant *l'entéléchie d'un corps naturel qui a la vie en puissance*, il ne faut pas de nouvelle définition, mais il faut dire que l'âme ne se confond pas plus avec le corps que la forme ne se confond avec l'organisation qu'elle reçoit, et pas plus en général que la matière d'une chose ne se confond avec la chose même. Mais si l'âme n'est pas le corps, il est tout aussi évident qu'elle ne peut être séparée du corps, ou, en tant qu'elle est un qui existe en soi; elle est l'essence propre de l'être même. Il faut, ajoute Aristote, l'âme de l'animal serait la vue, qui en est la fin et le principe.

La forme la plus élémentaire de l'être animé, c'est la plante qui végète et dont l'âme n'a qu'une puissance, qu'une force, nourrir, c'est l'assimiler des éléments étrangers pour croître, et, ensuite, la faire croître, fleurir, mûrir, deux extrémités et un milieu, le milieu le plus parfait de la nature, ils sont l'organisation et les fonctions des plus simples des êtres. Ainsi, ajoutant l'ouïe, sensitive, et, ajoutant le toucher, on a peut cependant déterminer ce qui est : par la perception, qui est le premier degré de connaissance, et du moins l'infini de la matière et la faculté de la mémoire, qui est le premier pas par le semblable, et l'unité du nombre par cette de genre, et la détermination et la détermination. Dans les plantes où les deux mêmes mêlent en chaque partie de la tige, des corps mêlent et se transmettent, et, en passant retenus par la faible unité du végétal dans un seul corps de l'animal, elle s'achemine à la perfection et se fin dans la grande qui est de l'intelligence, développement de la raison. Après la plante vient l'animal, dont d'une organisation plus complexe et plus variée, l'âme, plus sensitive, y a plus de facultés tranchées, appétitives et volontaires et plus de moyens de satisfaire le mouvement de quantité qu'exige en lui le mouvement de qualité, qui est plus rapide, qui cause la sensibilité. Le mouvement local ou locomotion et les organes qui le servent ne sont pas nécessaires à la nutrition et à la fonction. Dans les grands supérieurs, dont les individus ont d'indépendance et de mouvements aptitudes, les sexes se séparent et se réunissent par contraires, mais, dans les plus leur ne demeure pas toujours et nécessairement attaché au plus imparfait. Réunissant les deux extrémités, l'intelligence, le plus doué, en outre, d'une *âme intellectuel* qui n'était qu'en puissance, et qui, dans l'âmes subordonnée, l'homme se dresse enfin sur cette terre et, sans animaux inférieurs ou bêtes, il lève le tête, il étend sa vue dans l'espace; il imagine, il se rappelle par un effet de l'acte divin de la pensée, de l'univers d'où sa la nature.

La sensation chez les animaux, d'abord réunie à la nutrition, et, ensuite, à la faculté de toucher, aussitôt qu'elle se développe locomotile, s'étend par l'ouïe, par l'odeur, par la vue jusqu'aux objets lointains que les intéressent; mais les deux derniers sens, les plus nobles et les plus spirituels, ne sont dans de raison et qui pourvoient à connaissances. Ces cinq organes qui nourrissent le corps en relation avec les éléments, la tourbe et le ciel, et avec le monde, avec le feu, l'onde avec l'air, et la vue avec l'eau, sont les seuls qui puissent exister et dont les représentations et les sensations et transmissions dans la nature. La lumière est l'acte du visible au tant que visible; elle est en quelque sorte la couleur du visible, lorsqu'il est visible en toute réalité, en entéléchie. L'obscurité tient à cet état particulier de l'air où le visible n'est qu'en puissance. L'essence de la couleur est de mettre en mouvement le visible en acte. Empédocle a en tort de soutenir que la lumière se formait et circulait entre la terre et ce qui l'enveloppe, sans que nous l'y voisions se mouvoir; ceci n'est sonnon lieu ni par le raisonnement ni par les

faits. Comment veut-on que dans un si prof intervalle, dérient en occident, un mouvement aussi considérable n'éprouve à notre attention? L'air est indispensable, comme aussi pour l'ouïe de la vision; c'est une sorte de présidente, avec Démocrite, que, si le lieu devenait vide, on verrait parfaitement une forme dans le vide. Les autres sens d'ailleurs, aussi bien que la vue, ont besoin d'un milieu pour exercer leur propre fonction. Le son se produit toujours par un choc, rapport avec un autre corps et dans quelque chose qui n'est pas complétement vide. Il est transporté par l'air extérieur, quelque chose qui n'est pas vide. Il est transmis enfin à cet intérieur à la fonction et à l'ouïe; car, dans l'intérieur du corps de l'animal comme l'eau dans l'organe de la vision, il se non est aussi plus ou moins grave, selon qu'il contient plus ou moins de vide. Le temps. La voix est un son produit par se des sonnes. Tous les sons ne sont pas voix; dant pas la voix : les poissons, par exemple, en sont privés. Il faut, ajoute Aristote, se produit toujours à des conditions qu'un corps ne frappe sur un autre, mais qu'un objet mêlée, et l'air, en peut être, avec son, que ces deux sons ne sont ni son ni voix. Le sonnant, ou le son, ne peut exister que dans les corps dans lesquels il y a un mélange de l'air et de l'eau, et, en tant qu'il est sonnant, il est en

faite par les corps auxquels nous rapportons les qualités sensibles, durcis, coulant, etc., il en est qui nous sont particulièrement utiles, et c'est en tant que cette union existe que nous recevons et formons en nous-mêmes certains sentiments qui ne pourraient nous apparaître en tant seulement que nous pensons. C'est en partie aux modifications de nos corps et des corps extérieurs, en partie à notre pensée même, que ces rapportent les douleurs, les affections, les douleurs, le plaisir et le goût de notre existence de notre état de mélange et ne sont que des fantômes vagues, dépendants mêmes, pour pouvoir véritablement exister ce que sont en eux-mêmes les objets nous apparaissent par l'intermédiaire des sens. La nature, c'est-à-dire Dieu, nous a donné ceux-ci, il a mis en entre les choses, nous assigne, à l'aide des qualités sensibles que nous percevons des idées qui s'y joignent indéfiniment, ce qui, en quelque sorte, les apparaît, mais il est point aussi qu'elles nous fait connaître l'essence des choses, car nous avons pu remarquer que jugements fondés sur la perception des sens sont quelquefois trompeurs, qu'il ne saurait nous instruire en certaines choses. C'est donc à l'entendement seul, c'est aux connaissances claires et distinctes que nous devons demander la vérité sur le monde, comme sur l'âme, comme sur Dieu.

En nous attachant aux conceptions claires et distinctes, nous ne-connaissons ni ce que des réponses de substances : la substance apparaît-elle et la substance matérielle en nous-mêmes. La première a pour attribut essentiel la pensée dont dépendent l'imagination, le sentiment et la volonté ; la seconde, l'étendue à laquelle se rattachent la figure et le mouvement. Pour que ce qui est le monde ait un nom, il faut considérer par l'entendement, car si la sensation et l'imagination le prouvent rien nous apprendre sur ce point. En effet, nous ne pouvons concilier ce que nous sentons à ce qui est dans la chose même ; et l'imagination, en nous représentant un corps comme plus ou moins dur, ou odorant, ou froid, ou chaud, ou de telle ou telle couleur, ne dit certaine façon, ne nous donne rien que nous ne puissions supprimer ou changer en lui sans que cela cesse pour cela d'être corps ; la couleur n'est pas de son essence, car il pourrait ne trouver particulièrement transparent, ou invisible ; la dureté ou la résistance non plus, car une pierre ou un corps aussi dur qu'elle est en poudre que quand ses parties sont bien liées ; en un mot, comme les sensations nouvelles ne doit nous arrêter ici, car un corps peut être tout à fait insensible. L'étendue nous aussi le sent attribut sans lequel on corps ne peut être conçu ; et comme il est clair, en effet, il faut reconnaître la grandeur, la figure et le mouvement ; car on ne peut les concevoir sans une chose qui en soit le sujet, tandis que l'étendue peut être conçue sans figure, grandeur ou mouvement.

L'essence du corps étant l'étendue, il s'ensuit que partout où il y a étendue il y a corps, et que, par conséquent, ce qu'on appelle vide est un mensonge. Le mot de parties ne doit pas tribut, et par conséquent ce qui a de l'existence, est nécessairement étendu. Mais jusqu'où de vide tire son origine de ce que nous commencons à distinguer les unes des autres par lui ou tel corps occupe au contraire, et aussi de ce que le corps qui occupe actuellement peut être immédiat de plus en plus vide pour nous. Mais, au réalité, la conclusion d'un vague suppose l'existence, et l'existence ne peut pas plus facilement être conçue sans quelque chose qu'une chose sans quelque vide. Or, nous ne demandons ce qui arrive-rait si on ou Dieu considérait le vide, nous contenons dans un vase, il faudrait répondre que les parties de ce vase seraient plus ou moins éloignées les unes des autres, mais que ce ne peut exister sans quelque chose de liquide.

Il nait de là que toutes les fois qu'un corps semble se raréfier ou se condenser, nous ne devons pas croire qu'un même corps occupe successivement un plus grand ou un moindre espace, mais bien que les parties qui entrent tout un corps semble pour nous d'une certaine façon se rapprocher ou s'éloigner, de sorte que leurs intervalles ou pores intimes plus ou moins étendus. Ainsi, en effet, l'étendue ne peut être augmentée ou diminuée que par l'étendue. Nous avons pu douter une idée claire de l'espace et du lieu des corps, mais seulement en tant que nous nous représentons leur grandeur, leur figure ou leur situation. L'espace que nous concevons demeurer sensiblement le même lorsque des différents d'une même étendue peuvent se succéder ou diffère de tel ou tel corps comme le genre de l'espèce. Nous trouvons ces caractères de l'idée de l'étendue en général. Et pour le lieu, il exprime plus particulièrement la situation des choses, lequel est purement relatif et ne se juge qu'en tant que nous nous le comparons les uns aux autres. L'impénétrabilité est une propriété de l'étendue, car on ne peut concevoir quelque partie de l'étendue au pénétrée une autre, à moins de la réduire au néant, ce qui n'est pas pénétrer. La divisibilité appartient également à la matière, car il nous est impossible de concevoir une de ses parties qui soit telle de nature qu'elle ne puisse se diviser en d'autres encore, et cela à l'infini. Et tout ce que nous pouvons concevoir comme divisé doit être réputé divisible, et nous voulons juger d'après la connaissance claire et distincte des choses ; par conséquent aussi, il ne peut pas exister d'atomes ou corps indivisibles. Un atome ne peut être conçu ; ce mot implique contradiction. Cette division indéfinie doit être regardée comme naissant actuellement dans la matière, afin qu'on puisse expliquer les phénomènes de mouvement.

Le même que nous connaissons la matière comme indéfiniment divisible, de même aussi nous la concevons comme indéfiniment étendue. Ici, il y a une l'idéalisme du monde dans l'étendue ne parvenge de Descartes qui en fait, à Dieu, le seul sujet, dédé dans un texte à Morus, ne peut concevoir que le monde ait un bornes, il ne peut pas concevoir un espace indéfini ou indéterminé ; car nous n'avons pas d'idée claire et distincte de l'espace en dehors pour les choses que nous devons affirmer en lui. Et si nous le voyons, c'est, il est vrai, que nous concevons Dieu plus grand sous le rapport de l'étendue, ainsi que, de plus, il est l'étendue, puisqu'il n'y a pas en lui d'étendue proprement dite. » De ce que le monde est indéfini dans son étendue, on ne doit pas conclure qu'il lui soit aussi dans sa durée ; car nous connaissons clairement et distinctement, au moins, qu'il lui n'existence possible qu'il n'est ni avant d'être créé, ni ailleurs que dans l'étendue indéfinie autour d'un globe un monde. Ainsi l'on a la certitude de ce qu'il n'est ainsi que, de la durée infinie que le monde doit avoir à l'avenir, par conséquent, il n'est pas vrai, il est été de toute éternité dans le passé, parce qu'on tous les cas nous ne pouvons rien ajouter pendant les ans des autres. Enfin, dès que nous ne concevons qu'une seule matière dans toutes les choses et nous ne comprenons que nous percevons sont des modes, nous devons en conclure que la matière, en tant que telle, et toutes les propriétés que nous apercevons des choses, ne peut ni être créée ni périr, puisque ce qu'elle peut être divisée et mue selon ses attributs, il n'est pas nécessaire que les diverses dispositions que nous remarquons pour voir arriver que la matière ne périt jamais.

Descartes donne du mouvement la définition suivante : « Il est le mouvement que nous dit la matière ou d'un corps du voisinage de ceux qui le touchent immédiatement, et que nous considérons comme en repos, et la transition de quelques autres. » On appelle ordinairement mouvement le transport de la matière ou corps passe d'un lieu dans un autre. Ce propre qui lient à un mouvement, ne peut pas pour surmonter les forces, telles que la pesanteur, qui nous empêchent de le faire, nous sommes par la portée à croire qu'il tient plus d'action pour le mouvement que de la nature pas. Quant au lieu, on met à expliquer rien ; ainsi, dans le cas de mouvement, les mouvements qu'éprouve sur la globe, nous reconnaîtrons simement qu'un même corps peut être transporté de son voisinage ou se mouvant pas, selon les corps auxquels nous le rapportons. Il est vrai que les principes qu'on sorte que le mouvement est quelque chose de réel ; mais il est vrai aussi que nous pouvons-nous. L'expérience enfin nous montre qu'il est autant de force pour arrêter un corps en mouvement que pour imprimer le mouvement à un corps qui est en repos. Nous pouvons compte des causes naturelles qui se joignent à notre effort pour le mouvement que le corps transport, qui est la propriété du mouvement. Nous ne pouvons pas, il est vrai, en peut juger de ce transport qu'en portant à la fois l'attention sur le corps qui se meut et sur d'autres qui sont supposés en repos. Il suit de là que le mouvement est quelque chose relatif, et, par exemple, qu'une partie de la terre se meut par rapport à une partie de la mer, mais ne se meuve en même temps. Il est se nouvent que « tout ce qui n'a de réel dans le corps qui se meuvent, en vertu de quoi nous disons qu'ils se meuvent, se trouve pareillement et aussi qu'un même corps considéré dans une considérions comme en repos. »

Le mouvement, dans ce sens, donc il faut que le mouvement se fasse suivant des éléments ferme, et il est clair que le mouvement de la masse vaut varie selon la grandeur des espaces qu'elle doit parcourir, mais, comme, ainsi que la matière se divise, pour cet effet, indéfiniment, il est clair que le mouvement de cette division est pour nous incompréhensible, et convenient de la nier, et de dire que la seule manière de comprendre le mouvement sans condensation ni raréfaction. Il n'est cependant pas nécessaire que toutes les parties de la matière soient aussi divisées ; il peut y en avoir qui, comme le pensent, Descartes, qui en soit d'autres mêlées parmi, qui changent leur figure et leur situation, et qui, comme il a celles qui ne peuvent changer

corps terrestres, les uns toujours plus que les autres, selon la diversité des figures et des arrangements de leurs parties; ou sorte qu'il y en a aussi quelques-uns qu'elle contamine, parce que leurs parties s'arrangent mieux et s'approchent davantage l'une de l'autre, étant agitées, que les l'étant pas. »

Les divers corps terrestres peuvent résulter, toujours d'après les mêmes principes, des dispositions et des mouvements de la matière l'air, des parties du troisième élément, mobiles, flexibles, rétractiles, rares et subtiles, des parties longues, nues, molles et plusieurs, mêlées, dans la mer, avec les parties solides et inflexibles qui forment le sel; le feu, du mouvement rapide du premier élément, du mouvement, par conséquent, qu'il trouve à décomposer, et ainsi de suite pour les autres plus particulières. Le mercure, le soufre, etc. s'agitent de leurs propriétés? Mais que la matière subtile ne peut rendre aucun mouvement agitée plus en moins les eaux, elle les fera toujours en vapeurs semblables, l'air, ou en laissera redevenir eau, elle ne passer à l'état de glace. Vent-on savoir à quoi tient la transmutation? A ce que la nature cond élément se fraye passage en ligne droite où à peu près régulièrement, à la faveur des trous corps, de façon que la lumière puisse y propager. Le même mouvement rapide et liquoure en rangeant ou disséminant les parties moins subtiles qui gênent son mouvement. Tous ces phénomènes terrestres, vents, tremblements de terre, nuages, pluie, neige, grêle, etc. s'expliquent par des considérations analogues. Les lois de la réflexion et de la réfraction de la lumière, telles que l'expérience nous les révèle, sont précisément celles que Dieu a dû nécessairement rencontrer, lorsque, partant du principe qu'il a établi la matière au mouvement, et des lois même de mouvement, il en a déduit, analogues, les mathématiques à la déduction des conséquences.

La physiologie de Descartes est, comme sa physique, fondée uniquement sur le mouvement; mouvement du sang, mouvement des esprits animaux. Il y a au centre de la machine animale une certaine source de la vie, qu'elle meut, dans laquelle est entretenue sa force animale, qui ne peut produire l'agitation des petites parties de la matière. Le liquide le plus compliqué, qui est sang, se distie un y entraînent, sort pour se porter au poumon, du poumon revient au cœur et de cœur est chassé dans toute la vie de la dépuise dans les veines, et des veines revient au cœur, où elle recommence son circuit. C'est le sang qui, modifie par l'air dans le poumon, entretient la chaleur de cœur; dans les artères, il pousse ses diverses parties vers les pores plus ou moins grands de toute le corps et sert par là à la nourriture; dans les veines, il se renouvelle par les sucs qui viennent de l'estomac et des intestins; dans le foie, il s'élabore, se subtilise et prend sa couleur et sa forme. Enfin ses diverses parties, à raison de leurs mouvements, de leur forme, et de la forme et de la grandeur de leurs pores des différents organes, s'y répandent de différentes façons, en sortent, en traversent les vessies, en traversent les parties, et, par la rate, le foie et les artères, reviennent à l'estomac, où elles aident à la digestion par leur chaleur et leur agitation.

Les parties les plus vives, les plus fortes et les plus subtiles du sang tendent vigoureusement à continuer leur mouvement en ligne droite, de sorte qu'elles se portent surtout dans les artères qui aboutissent au cerveau. Ici certaines nombre nourrit l'intelligence cérébrale; les autres, après d'être divisées dans cette infinité de formations différentes qui composent les tissus du fond des concavités du cerveau, parviennent autour d'une petite glande où les plus subtiles peuvent pénétrer. La elles entrent et sortent par les plus petits pores de la glande et des cavités cérébrales, doubles de cette grande agitation qu'elles ont apportée du cœur, et, par les parties grossières leur ont communique aux dépens de la glande. Elles coulent alors d'avec la force du sang, et s'appellent esprits animaux. Or, il ne sortir esprits passent de la glande dans les nerfs, et suivant la longueur de ces derniers, en se glissant dans les pores de la moelle, ils arrivent jusqu'aux muscles, où ils se jettent dans l'un d'eux avec plus de force que dans tous opposé, de manière à enrivre les entrées par où ils peuvent passer et celui-ci à crénelé, en fermant celles par où ils peuvent de crénelé à sortir. Ainsi, par cette du cou de muscles doit se relâcher, et s'autre se tendre, ce qui est le mouvement de mouvements de la machine.

Voyons comment ces mouvements peuvent être produits avec ordre. Nous savons que la lumière n'est autre chose dans le monde physique que le mouvement de la matière. Le second élément à travers les corps transparents, et que ceux-ci ne sont tels qu'en ce qu'ils ne gênent pas son action. Ce mouvement vient frapper non pas, l'œil et en retentissant transversal le cristallin et les humeurs; enfin une image des corps qui, étant mis en relèchant la lumière se peint sur la rétine, qui a'est que l'épanouissement du nerf optique du cerveau. Le mouvement se communique à ce nerf et parvient jusqu'à la glande pinéale. Ainsi les nerfs et les endroits du cerveau d'où ils viennent sont mus en autant de façons que nous voyons de diversités dans les objets. De même, le son, qui n'est qu'une vibration d'un corps transmise par le battement de l'air, frappe les oreilles; de même aussi le goût, l'odorat et le tact sont d'autres mouvements portés jusqu'au cerveau par les nerfs depuis les parties les plus extérieures du corps. Cela posé, tous ces divers mouvements qui se propagent depuis les objets jusqu'au cerveau ouvrent tels ou tels pores ou de l'orment d'autres par la détermination des pores des esprits qui, suivant ainsi certains chemins, parviennent à certaines muscles et produisent des mouvements déterminés selon les mouvements du cerveau. Ces mouvements des esprits animaux est aussi déterminé par les mouvements qui ont lieu hors de la machine, et en elle-même. Il est facile de se mettre sous qu'il ne certaine impression qui parvient à un endroit du cerveau, nécessairement en certain mouvement des muscles, et par suite à la position de la machine une action qui lui est liée.

Les modifications qui surviennent dans l'intérieur du cerveau ou ainsi et aux mouvements aux sont encore la source de certains mouvements remarquables, qui ne dépendent ni du corps seul ni du monde grossier ou agités, et se fraye par conséquent, en partie, en autre; et les diverses dispositions des organes intérieurs, du foie, du cœur, de la rate, etc. peuvent exercer quelque influence sur elles; de la résultent l'ivresse causée par le vin et l'assoupissement d'estomac, et de maladie, les esprits qui se portent à l'estomac pour détendre les parties de la machine qui ne peuvent y s'exercer, ils tournent leur force contre l'estomac même. Si ceux qui se portent au cœur n'y trouvent point de matière qui puisse donner une fumée et remplir ses pores d'une fumée, ils y produisent des mouvements de forme d'air ou de fumée et communiquent leur force aux mouvements qui ont lieu en la *fin* et *la soif*. Si les mouvements des esprits se font librement et facilement dans tout le corps, ou plutôt si le sang qui se porte au cœur est plus pur et s'embrase plus facilement, l'esprit qui y est produit, et qui excite d'une manière particulière d'où naît le *jeu*, et le *rire*, et le *chatouillement*. Ainsi, les esprits animaux se coulaient pas à chaque fois par les mêmes pores, mais dans mille directions différentes, ces pores et leurs concavités en général arrêtent étroites et ne peuvent pas se tordre, et, de plus, en prendant le sommeil de la machine, tandis que les esprits animaux se portent en grande partie vers le cerveau, et ne laissent pas de voir, et les sens ne peuvent pas se mouvoir, et les esprits qui les attachent. Lorsque les esprits ont, par suite d'une sensation quelconque, pris leur cours par certaines, il arrive que leur force ne peut y s'exercer et conservent pendant ce temps, et, par suite, ils ne trouvent plus grande facilité que les autres à être ouverts derrière eux, et, par conséquent, ils ne peuvent y rentrer vers *ces*. » Aussi arrive-t-il que les esprits animaux, rencontrant ces pores dans leur cours forcés, y y sont plutôt que dans les autres, ce qui produit dans la machine les phénomènes du sommeil. Il y a, en effet, pendant le sommeil, la machine peut recevoir des mouvements, mais elle ne peut point faire les mêmes mouvements qui leur correspondraient pendant le jour, ce qui constitue les *songes*.

V. Cosmologie de Leibnitz. V. Monadisme.

COSMOLOGIQUE adj. (ks-mo-lo-je-ik-rad. *cosmologie*). Qui a rapport à la cosmologie. *Le système cosmologique*, *le système cosmologique* *doit repaser sur l'unité de genre humain* (Balbaudère).

COSMOLOGIQUEMENT adv. (ks-mo-lo-je-ik-mon — rad. *cosmologique*). Au point de vue cosmologique.

COSMOLOGISTE s. m. (ks-mo-lo-je-ist — rad. *cosmologie*). Celui qui s'occupe de cosmologie, qui traite sur cette matière. » On dit aussi cosmologue.

COSMOMÉTRIE s. f. (ks-mo-mé-tri — du gr. *kosmos*, monde; *métron*, mesure). Mesure du monde ou de l'univers entier. » Il est rare.

COSMONOMIE s. f. (ks-mo-no-mi — du gr. *kosmos*, monde; *nomos*, loi). Ensemble des lois qui régissent l'univers.

COSMONOMIQUE adj. (ks-mo-no-mi-ke — rad. *cosmonomie*). Qui a rapport à la cosmonomie.

COSMONOTE s. m. (ks-mo-no-te — du gr. *kosmos*, ornement; *notos*, dos). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des cycnicornes, comprenant deux espèces brésiliennes.

COSMOPOLITE s. m. et adj. (ks-mo-po-li-te — rad. *cosmos*, *polis*). Syn. peu usité de cosmopolite.

COSMOPOLITE s. m. (ks-mo-po-li-te — du gr. *kosmos*, monde; *politès*, citoyen). Celui qui se considère comme citoyen du monde entier, qui se limite pas son action dans les bornes de sa patrie: *Mêlez-nous de ces cosmopolites qui vont chercher au loin, dans leurs livres, des devoirs qu'ils délaissent de remplir autour d'eux.* (J. J. Rousseau.) *Le philosophisme fait des cosmopolites et non des citoyens.* (Boisin.) *Aimeriez-vous les hommes avec l'impartialité d'un cosmopolite.* (Mercier.)

— Par ext. Celui qui, se fixant tantôt dans un pays, tantôt dans un autre, change aussi facilement de moeurs et d'habitudes que de résidence: *C'est un vrai* COSMOPOLITE. *Il n'y a pas de cuisine pour un* COSMOPOLITE. (Acremon.) *Paris est la ville du* COSMOPOLITE. (Gain.)

— *Adjectif.* Qui ne se fixe pas dans un endroit; qui est de tous les pays; qui s'accommode de tous les usages: *Un étranger cosmopolite, les goûts* COSMOPOLITES. *Le genre des insectes est* *seul* COSMOPOLITE. (B. de Saint-Pierre.) *Le génie de la France est pour* COSMOPOLITE. (Mignet.) *Le style n'est pas, comme* COSMOPOLITE, *il a une forme totale, ou civi, ou soleil à lui.* (Chateaub.) *Il est* COSMOPOLITE, *plus encore par sa situation géographique, la France est naturellement ses mœurs à se mêler communément, ses gens cosmopolites.* (Mercier.) *Tout est* COSMOPOLITE. (L. Blanc.)

Cuisinier cosmopolite,
Partout j'ai changé mon repas
Selon l'appétit et les goûts.
SCARRON.

COSMOPOLITISME s. m. (ks-mo-po-li-tis-me — rad. *cosmopolite*). Système du cosmopolite; système du cosmopolitisme: *Le* COSMOPOLITISME *rendrait. Le* COSMOPOLITISME *des idées.* Le COSMOPOLITISME *littéraire*, *l'intérêt du monde entier*, *l'amalgame de l'homme*, *le bonheur de la grande famille*, *l'esprit de* COSMOPOLITISME. (Val. l'aînée.) *Ce* COSMOPOLITISME *ne pouvait pas le faire* COSMOPOLITISME *et devait le rendre* COSMOPOLITISME *détruit les racines.* (T. Delord.)

— Par ext. Habitude de changer de lieu; habitude de changer de parti: *Le* COSMOPOLITISME *d'une animal aile n'est comparable qu'à son* COSMOPOLITISME *commun.* (L. Ch.)

COSMORAMA s. m. (ks-mo-ra-ma — du gr. *kosmos*, univers; *orama*, vue). Salle de spectacle d'optique représentant des vues de divers pays.

— Encycl. Le COSMORAMA offrit longtemps la facile ainsi représentées, mêmes de ses ide. La vogue qu'obtiennent les panoramas et les diorama, inventés par Daguerre et Bazzoni, avant abbé phénoménis exile de son pays, l'ont rendu le COSMORAMA qui offrit des représentations variées et complètes de l'univers. Pour soit il fit composer une collection de tableaux à la gouache, de 1 mètre, représentant les sites et les monuments les plus remarquables de l'univers, et les mœurs les plus pittoresques. Il voulut ainsi donner au progrès de l'architecture et des divers arts chez toutes les nations, et, pour ses spectateurs un cours complet et instructif de l'histoire, de la géographie physique et descriptive, à l'aide des brochures et des explications qui accompagnaient chaque tableau. Le COSMORAMA s'ouvrit le 1er janvier 1808, sous l'ancienne galerie vitrée du Palais-Royal. C'était un grand salon, autour duquel étaient placés vingt-quatre verres d'optique, dans des compartiments du plafond. Le salon, Chaque mois, ces tableaux étaient renouvelés et remplacés par d'autres, choisis au hasard, mais en suivant un ordre rationnel. On commençait par l'Asie; ensuite venaient l'Amérique et l'Afrique, et on devait terminer par l'Europe, qui aurait offert tous les monuments et les curiosités de l'ancien et de l'Europe, qui avaient d'abord fait le tour du monde. Le 1er janvier, 1808, on avait, du 1 de long sur m. et de haut, ainsi, obtient jusqu'à 8 m. et de long sur 1 m. 30 de haut. Il en composait deux tableaux, qui, tirèrent au chiffre de 800, dont on ne garda que les plus intéressants. Jusqu'en 1818, les affaires du COSMORAMA prospérèrent; il a, en réunissé publique du fit pas défaut à un spectacle aussi intéressant et instructif. Mais, à cette époque, la construction de la nouvelle galerie du Palais-Royal ayant nécessité la démolition de l'ancienne, le COSMORAMA dut déménager et se transporter ailleurs. Alors, Là, soit que les frais eussent augmenté, soit que l'emplacement fût moins propice, soit que le public commençât à se lasser, l'affaire n'alla plus aussi bien. Le COSMORAMA donna un dernier spectacle, en janvier 1822, et, et forma après vingt-cinq ans d'existence. L'Adam Salomon, qui en était le gérant, a fait la liste civile pour la vente de ses tableaux les distribua à ses amis et aux villes qui avait hésité.

On a essayé depuis plusieurs exhibitions de ce genre, mais elles n'ont eu aucun succès. Aux Champs-Elysées, il y a un diorama en permanence, représentant des scènes siblaires dans le genre du COSMORAMA. Vers la fin de siècle de 1807, on avait établi en diorama sédentaire dans les plus principales villes des deux mondes.

COSMORHINE s. m. (ks-mo-ri-ne — du gr. *kosmos*, ornement; *rhinos*, nez). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant deux espèces d'Afrique.

COSMOS s. m. (ks-mos — du gr. *kosmos*, ornement). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des senécionées, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Amérique, et dont plusieurs sont cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs: *Le type du genre est le cosmos bipenné.* (C. d'Orbigny.)

Cosmos ou Lettre sur le monde, ouvrage par Aristote à Alexandre le Grand, vers l'an 341 av. J.-C. La paternité de cet ouvrage a été contestée au philosophe de Stagire, mais à tort, comme l'a démontré l'abbé Batteux, dans une dissertation que nous allons trouver en quelques mots. Après avoir rejeté divers passages de Stobée, de Démétrius, de saint Justin et de l'hilopnus, l'adversaire de Porchia, qui prétendait présumer contre les droits d'Aristote, l'abbé Batteux discute ainsi la question: « Stobée commence l'écrits du monde, formé, d'après lui, par les opinions physiques de ses principes composés, et non pas l'action de la divinité. Il en faisait pas descendre la Providence jusqu'au monde lui-même. Mais, dit-il, quelque apparence, elle était pas même dans le ciel, puisque, suivant le principes de la philosophie, il n'y a rien qui existive que sur la terre. Par cette seule exposition il avait renversé les autels et les temples, et détruit tout le culte et les pensées de ses idées les plus chères. Les choses sont, selon se lon le système d'Aristote, il ne faisait qu'ajouter à Chaïron, de pour, dinait-il, que la sacrificatice et consultée les oracles, et, dans la philosophie, faisant allusion, dit Eiien, à la mort de Socrate.

Devenu vieux, Aristote n'avait d'autre dire que de mourir tranquille; et il avait fait mourir par l'intermédiaire de son ami Antipater, Alexandre depuis la mort de son ami Calliscène. Quoi qu'il en soit, il avait d'adresser, dans ces circonstances, au successeur d'Alexandre, un ouvrage composé de fond, philosophique dans la forme, pour prédire à la fois les trois effets dont il avait ressenti à la pensée du monde, et dont qu'il avait toujours confiance en lui; le second, le pouvoir et les excès de la force, le troisième, un protecteur et un ami dans Alexandre, le troisième, le pouvoir et les excès de la force, tres une sorte de satisfaction pour étendre en admettre leur ressentiment?

Le plan de cet ouvrage était simple comme l'idée. Il faisait : 1° que le sujet en fut philosophique; 2° que les idées qu'il y devait faire disposées de cette sorte qu'elles condissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 3° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 4° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 5° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 6° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 7° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 8° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 9° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 10° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 11° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 12° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 13° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 14° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 15° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 16° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 17° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 18° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 19° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 20° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 21° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 22° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 23° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 24° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 25° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 26° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 27° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 28° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 29° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 30° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 31° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 32° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 33° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 34° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 35° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 36° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 37° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 38° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 39° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 40° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 41° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 42° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 43° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 44° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 45° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 46° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 47° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 48° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 49° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 50° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 51° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 52° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 53° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 54° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 55° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 56° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 57° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 58° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 59° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 60° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 61° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 62° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 63° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 64° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 65° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 66° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 67° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 68° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 69° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 70° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence dans le monde subsistance; 71° que ce dernier article fût trois d'un style propre, qui fît, par la beauté, ce tant, plus abondant en images et en jeunes et en idées, il ne faisait pas, dans ses discours ménagées de manière qu'elles conduisissent ensemble à un dessein, et que le tout fût vivant et sur son influence

l'un saisit son bouclier, l'autre revêt sa cuirasse, celui-ci prend son casque ou son bâton d'ivoire, celui-là ceint son baudrier. Le cavalier met le mors à son cheval; celui-ci monte sur son char; cet autre donne le mot d'ordre; le capitaine se place à la tête de sa compagnie, tandis que à la tête de son bataillon; le cavalier à l'aile de son escadron; le soldat lecteur court à son poste, tout marche à un signal donné, et tout se meut en commandant et se fait comment il faut se représenter l'univers. Tout obéit à l'impulsion unique de l'ordre; chaque tête tout selon ses propres lois, et qui, pour être multiplie, n'en est pas moins une, et tout obéit à moins d'autre raison. Notre âme, par laquelle nous vivons et par laquelle nous commandons à notre ville et des membres, est également invisible; elle ne se manifeste que par ses oeuvres. C'est elle que je désigne par le dispéder de la vie humaine, qui le suit, qui le remplit, c'est elle, en montrant à chacun de lui-même, l'homme; c'est elle qui a inventé les arts, établi les lois, institué l'ordre des gouvernements, distribué les fonctions de la cité, guidé, c'est elle qui m'inspire à faire la guerre et la paix.

« Et en cet de même de Dieu, dont la puissance est supérieure à toute notre puissance, la beauté à toute notre beauté, dont la vie est immortelle, la vertu infinie, la sagesse incomprehensible à toute nature mortelle, ne se montre à nous que par ses oeuvres, par ses soins ce qui se fait dans l'air, sur la terre, dans les mers, ou peut dire avec vérité, dans l'ouvrage de Dieu, par qui, dit le poète physicien, « tout fut, est, sera dans le ciel, les arbres, hommes, femmes, bêtes sauvages, troupeaux et poissons. »

Qui reconnaîtrait ce style brillant et fleuri l'écrit qu'on a blâmé d'avoir réduit son style à une vérité décharnée, sèche et ennuyeuse ?

Cosmos. Essai d'une description physique du monde, par Alexandre de Humboldt (traduit, 1 vol. in-8, édit. allemande). Il en existe une en traduction française (Paris, Gide, 1847-1858, 4 vol. in-8), dont le tome 1er a été écrit par M. H. Faye, membre de l'Académie des sciences, et les autres par M. Charles Galisky, M. Faye a complété et refondu le troisième volume.

Alexandre de Humboldt avait parcouru le nouveau monde depuis près d'un demi-siècle, et l'Asie centrale à la fin de cette moitié du siècle, quand il entreprit de condenser, à quatre-vingts ans, les résultats de son univers dans un livre monumental, le *Cosmos*. Cet ouvrage est le résumé des travaux antérieurs de l'illustre savant. Il avait pu, grâce à ce rendre la science de monde accessible au premier venu, à nommons-le l'homme de cette vue. Il n'a pas complétement réussi. Quelques bonnes volontés qu'on y trouve, et de quelque savoir qu'on soit doué, à moins d'être un savant de profession, on est quelquefois embarrassé en le lisant; d'autre part, les détails purement scientifiques que lui impose son est obligé de passer rendent la lecture du *Cosmos* fatiguante. Mais certaines parties en se mouvement grandiose et restent longtemps d'un intérêt puissant.

Après des considérations préliminaires sur les divers degrés de jouissance qu'offrent l'aspect de la nature et l'étude de la vie, de Humboldt décrit le ciel et la terre en pour ce qui, plus tard, fera partie du tableau général de la vie organique, la matière du premier volume.

Le tableau de la nature contient des pages splendides : « La nature, dit de Humboldt, consolidée radiomorphique, c'est-à-dire, comme dans son ensemble au travail de la pensée, est l'unité dans la diversité des phénomènes, l'harmonie entre des choses réelles d'assemblées par leur force, leur contribution propre, par les forces qui les unissent, c'est le fond pénétré d'un conflit de vie. Le résultat le plus important d'une étude rationnelle de la nature est de saisir l'unité et l'harmonie dans des immenses accumulations de choses et de forces, d'embrasser avec une même ardeur ce qui est éparpillé dans des siècles écoulés et à cette du temps ou nous vivons et ce qui, dans le cadre du physique, nous unissent nous leur masse. »

Nous ne nous arrêterons pas à ces vues idées de l'auteur sur le système du ciel et l'état géologique du globe terrestre, ce serait une tâche immense. Mais il est indispensable de dire quelque chose du second volume, consacré à l'histoire des idées de l'homme sur la nature.

En Occident, la mer Méditerranée peut être considérée comme point de départ des relations qui ont amené l'agrandissement successif de l'univers. Les Grecs ont contribué au rattache d'ailleurs aux progrès de la civilisation. Les grecques, « l'histoire de la connaissance physique du monde, dit de Humboldt, est l'histoire de la nature sublimée et mise sous ensemble; c'est la tableau du travail de la pensée qui cherchant à embrasser les sensations des forces qui s'exercent dans la terre et dans les espaces célestes. Cette histoire « doit pour but de décrire les progrès successifs par lesquels les observations ont tendu à se généraliser de plus en plus. Elle tient unanimement plus dans l'histoire du monde intellectuel, en tant que l'intelligence s'applique aux objets sensibles, au développement organique de la matière inégalement et aux forces qu'elle recèle dans son sein. »

Ce n'est pas plus l'histoire des sciences naturelles que l'histoire des idées : « Sans doute, en coup d'œil jeté sur l'ensemble des forces vivantes de la création doit être considéré comme la plus noble fruit de la civilisation humaine, comme l'effort suprême de l'intelligence vers le but le plus élevé qu'il lui soit donné d'atteindre. Mais ce n'est qu'une partie de la science. Avant tout, il importe de distinguer de la vie, tel que nous avons pu le savoir. Les Indous, les Grecs, le moyen âge, ont tout tenté sur l'origine des phénomènes et des systèmes d'où la science est née, mais ont seuls ils ne nous ont rien laissé de vivant. Il n'en est pas ainsi de la nature. Mais il remonte à l'origine de la civilisation grecque, et trouvons que les connaissances et les idées qui ont pu donner une action bienfaisante l'expédition des Grecs, ont pu, ou peut-être, ou seront, et les découvertes d'un geographe du temps à l'ouest, Asie, des relations nouvelles qu'elle crée entre les plus éloignées, ont pu, peut-être, contribuer. Le mélange des peuples, depuis le Nil d'Asie, jusqu'à l'Indus, depuis profondément l'Indus du *Cosmos*. Les idées philosophiques de l'école d'Alexandrie, l'entusiasme des musulmans avec l'Orient par la mer Rouge et la mer des Indes, l'union sous un pouvoir unique de toutes les nations de bassin de la Méditerranée, et, de plus la naissance des sciences mathématiques, et l'ardeur ardente qui a poussé de l'immensité de la nature dans l'imagination de l'homme. Il n'agit d'ailleurs, dans le Cosmos, l'invasion arabe fut un autre progrès, bien différent assurément, qui ne pouvait rien découvertes faites dans l'Océan au XVe et au XVIe siècle.

« Le XVe siècle, dit de Humboldt, apportait à ces rares époques dans inégalités tous les efforts isolés, tendant à rattacher le centre connu d'une tendance invariable vers un but déterminé. Mais ces efforts, le second jeu a commencé, l'active énergie qui manifestent des peuples, et, en particulier, de l'âge de Colomb, de Sébastien Cabot et de Gonçalo Acha. Il faut, pour que les résultats des découvertes faites de civilisation, le xvi siècle, ait pu être dégagé de ses éléments, et achève le moyen Age et commence les temps modernes. C'est l'époque des plus grandes découvertes, et, en même temps, de l'ère des degrés de latitude, toutes les boussoles trouvé ; quelques-uns, le Cabot, découvrent pour les latitudes de l'Europe l'ouvre de la nature, et, en même temps, ils ont des instants nouveaux et puissants qui devaient accélérer le progrès des sciences en jetant vue mathématique et physique. »

Découvrons le monde sous l'impulsion, l'impulsion des forces individuelles, « qui agit tout-à-coup, non comme l'ensemble, mais comme l'ensemble, et, en particulier, ce qui est moderne : « Maître leur abondance et leur diversité, ne se sont pas dépassé seulement les sens se fondent en une grande synthèse et les sciences se rattachent dans son universalité. »

Ce sur les hauteurs de la première fois, étaient formées par des observations positives et non par des divinations vagues, dont les formes changeaient de nature et de nature physique. Par contre, au XVIe et au XVIIe siècle, c'est « l'ensemble de la nature » qui a été saisi par agrandissant l'idée du *Cosmos* dans les différents.

Pas à peu l'idée des sciences physiques se confond avec celle du Cosmos, sujet, but l'identification est faite. « La création de nouveaux organes, dit de Humboldt, ne se peut réaliser que par le moyen des instruments d'observation, augmente la force intellectuelle et soumet aussi les forces de la nature. Il est aussi rapide que la nature, le concret étcétique à l'abstrait, et, en même temps, il est aussi dans les contrées les plus lointaines. Un pour ainsi dire, un pour ainsi dire, un pour ainsi dans la nature démontrer comme dans les cellules, dans les tissus organiques, sans que nous sensé pu encore les découvrir, découvrons aussi, mieux à profit et portées à un plus haut degré d'activité, prendront place dans la série indéfinie des moyens avec lesquels nous, en nous rendant maîtres de plus en plus domaine particulier dans l'empire de la nature, nous nous élevons à une intelligence plus intelligente et plus animée de l'ensemble du monde. »

Jusqu'ici l'auteur s'étudie la nature sous deux aspects, l'un extérieur et objectif (tel vol.), l'autre intérieur, tel qu'il s'est présenté historiquement dans le cerveau du canal des sens (tel vol.). Il voulait se borner là, ne donner qu'une idée générale des choses. A son âge, ne pas le faire sourir de trop dessiné. Mais Dieu lui ayant octroyé une plus longue vie que celle qu'il avait pensée, il se sent contraint, il ne peut pas se dérober à son sujet en sous-vue. Le univers est un tout, divisé en deux tomes, et donc une réduction du premier, en plusieurs séries d'observations sérieuses et plus précises. C'est la science pure d'ailleurs; mais le premier chapitre contient deux divisions d'un grand intérêt, même historique, sur les espaces célestes et sur la matière dont ils paraissent remplis.

Qu'antée que la substance qui remplit les espaces célestes? « Lorsque commence, dit de Humboldt, la description physique de l'univers par cette matière, inaccessible à nos sens, qui paraît combler les espaces célestes comprit entre les astres les plus éloignés, on est tenté d'admirer ce début non critiques mythiques de l'histoire du monde. Dans la nuit indéfinie des temps, comme dans les espaces sans fin, tout nous apparaît sous un jour douteux, parce à un impuissante trouver : l'imagination soit alors puissamment provoquée à tirer d'elle-même des conjectures pour précises des formes indéterminées et obscures qui s'y ont été tirées. Mais, ajoute à nous garantir du reproche de mêler ici les rêveries des hypothèses et des systèmes et des systèmes d'où la science est née, mais seul sous les yeux de nous : « Vérifiée certaine Europe pas des Indous, mais il remonte à l'origine de la civilisation grecque, et trouvons que les connaissances et les idées qui ont pu donner une action bienfaisante l'expédition des Grecs, ou peut-être, ou seront, et les découvertes d'un geographe du temps à l'ouest, Asie, des relations nouvelles qu'elle crée entre les plus éloignées, ont pu, peut-être, contribuer. Le mélange des peuples, depuis le Nil d'Asie, jusqu'à l'Indus, depuis profondément l'Indus du *Cosmos*. Les idées philosophiques de l'école d'Alexandrie, l'entusiasme des musulmans avec l'Orient par la mer Rouge et la mer des Indes, l'union sous un pouvoir unique de toutes les nations de bassin de la Méditerranée, et, de plus la naissance des sciences mathématiques, et l'ardeur ardente qui a poussé de l'immensité de la nature dans l'imagination de l'homme. Il n'agit d'ailleurs, dans le Cosmos, l'invasion arabe fut un autre progrès, bien différent assurément, qui ne pouvait rien découvertes faites dans l'Océan au XVe et au XVIe siècle.

« Le XVe siècle, dit de Humboldt, apportait à ces rares époques dans inégalités tous les efforts isolés, tendant à rattacher le centre connu d'une tendance invariable vers un but déterminé. Mais ces efforts, le second jeu a commencé, l'active énergie que manifestent des peuples, et, en particulier, de l'âge de Colomb, de Sébastien Cabot et de Gonçalo Acha. Il faut, pour que les résultats des découvertes faites de civilisation, le xvi siècle, ait pu être dégagé de ses éléments, et achève le moyen Age et commence les temps modernes. C'est l'époque des plus grandes découvertes, et, en même temps, de l'ère des degrés de latitude, toutes les boussoles trouvé ; quelques-uns, le Cabot, découvrent pour les latitudes de l'Europe l'ouvre de la nature, et, en même temps, ils ont des instants nouveaux et puissants qui devaient accélérer le progrès des sciences en jetant vue mathématique et physique. »

Découvrons le monde sous l'impulsion, l'impulsion des forces individuelles, « qui agit tout-à-coup, non comme l'ensemble, mais comme l'ensemble, et, en particulier, ce qui est moderne : « Maître leur abondance et leur diversité, ne se sont pas dépassé seulement les sens se fondent en une grande synthèse et les sciences se rattachent dans son universalité. »

Ce sur les hauteurs de la première fois, étaient formées par des observations positives et non par des divinations vagues, dont les formes changeaient de nature et de nature physique. Par contre, au XVIe et au XVIIe siècle, c'est « l'ensemble de la nature » qui a été saisi par agrandissant l'idée du *Cosmos* dans les différents.

Pas à peu l'idée des sciences physiques se confond avec celle du Cosmos, sujet, but l'identification est faite. « La création de nouveaux organes, dit de Humboldt, ne se peut réaliser que par le moyen des instruments d'observation, augmente la force intellectuelle et soumet aussi les forces de la nature. Il est aussi rapide que la nature, le concret étcétique à l'abstrait, et, en même temps, il est aussi dans les contrées les plus lointaines. Un pour ainsi dans les cellules, dans les tissus organiques, sans que nous sensé pu encore les découvrir, découvrons aussi, mieux à profit et portées à un plus haut degré d'activité, prendront place dans la série indéfinie des moyens avec lesquels nous, en nous rendant maîtres de plus en plus domaine particulier dans l'empire de la nature, nous nous élevons à une intelligence plus intelligente et plus animée de l'ensemble du monde. »

Jusqu'ici l'auteur s'étudie la nature sous deux aspects, l'un extérieur et objectif (tel vol.), l'autre intérieur, tel qu'il s'est présenté historiquement dans le cerveau du canal des sens (tel vol.). Il voulait se borner là, ne donner qu'une idée générale des choses. A son âge, ne pas le faire sourir de trop dessiné. Mais Dieu lui ayant octroyé une plus longue vie que celle qu'il avait pensée, il se sent contraint, il ne peut pas se dérober à son sujet en sous-vue. Le univers est un tout, divisé en deux tomes, et donc une réduction du premier, en plusieurs séries d'observations sérieuses et plus précises. C'est la science pure d'ailleurs; mais le premier chapitre contient deux divisions d'un grand intérêt, même historique, sur les espaces célestes et sur la matière dont ils paraissent remplis.

Qu'antée que la substance qui remplit les espaces célestes? « Lorsque commence, dit de Humboldt, la description physique de l'univers par cette matière, inaccessible à nos sens, qui paraît combler les espaces célestes les transformations chimiques. Des rapports que la complication des phénomènes n'a pas permis encore de former peuvent être réels phénomènes et devenir vraisemblables par induction.

« Si dans l'état actuel de nos connaissances on n'est pas encore en mesure de réduire à une seule et même loi les diverses sortes de forces attractives : celle qui agit à des distances appréciables, comme la force qui exerce la gravitation, et celle qui n'agit qu'à des distances insensibles, par exemple, comme l'attraction moléculaire ou attraction de contact, il est à croire cependant que le capitaine et l'homme de guerre, ait impulsion pour l'accroître de la série et pour la physique des animaux, et, de la physique, ait pu moins subordonnées à la pesanteur et à un attribution locale que les phénomènes électro-magnétiques et les transformations chimiques.

« Il faut bien reconnaître que si notre planète, pour mettre les choses à l'est-à-dire, n'était pas une masse magnétique à cette de la terre, on qui revient à dire que l'intensité de la pesanteur serait ici fois moindre qu'elle n'est réellement, les phénomènes météorologiques, le climat, les rapports hypsométriques des chaînes de montagnes produites par voie de soulèvement, la physionomie de la nature, tout serait absolument changé. La grandeur absolue de la force d'impulsion pour l'économie générale de la nature qu'en raison des rapports de volume à la masse de la terre; car si la dimensions des planètes, leurs masses, leurs vitesses et leurs distances réciproques représentent un élément non seulement une même proportion, nous saurons un système plus grand, et, par suite, l'imagination peut se représenter, et dans lequel les phénomènes dépendant de la gravitation ne subiraient aucun changement. »

Il faut ajouter à ces belles considérations d'ensemble d'une étude approfondie de la chaîne interne de la terre et de la définition de cette chaîne; il faut compte, d'après les recherches modernes, de l'influence de l'action magnétique des corps terrestres. Il est possible, dans de la question de magnétisme terrestre et un chef-d'oeuvre de la nature.

Dans la seconde partie du quatrième volume, intitulée comme on le plus haut : *Histoire de l'histoire de la terre* contre la surface, il analyse les transformations de terre, les sources thermales, les sources du vapeur de gaz, les volcans de terre, les fonts de naphte, les volcans avec ou sans échelles. Jusque-là, nous considérons le chef-d'oeuvre de la nature, et, dans tous les cas, sera le plus intéressant de l'ouvrage entier. L'expérience personnelle du savant, les souvenirs de voyages qui l'ont conduit, les considérations, la perspicacité de son esprit lorsqu'il rapprochait quelques d'un phénomène de transformation, charment l'esprit qui la promenait agréablement au milieu des régions enchantées ou le terre-à-terre de la vie quotidienne, et pensez, plus avec soi-même dans le monde de voyager, même en imagination.

Les considérations des transformations de terre comme une conséquence de l'activité vitale qui anime l'intérieur du globe terrestre. A ce propos M. de Humboldt, la vie organique qui fleurit à la surface de la terre ne serait qu'une manifestation de la vie intérieure, des sources thermales concourant à entretenir la vie sur la terre au moins être cette que les cryptogames vasculaires : « A côté des cuvets et volcanes phénomènes d'éruption bien plus grandes, dit-il, le vaste et paisible système des sources dont l'action bienfaisante vraisemblable et entretient la vie organique. »

Du sommet, le *Cosmos* est le plus grand, mettre qu'il naturaliste ait jamais composé. Le livre, comme on sait, a été précédé d'une série d'ouvrages de longue haleine, dont il est quelquefois sorte la résumé. De Humboldt avait, plus de plus qu'il ne pouvait, de longues recherches spéculations de ce genre, une étendue de connaissances impossibles à un physicien ou à une année. Depuis quatre-vingts ans les hommes physiciens avaient fait un pas immense. La plupart même, comme Jussieu, Cuvier, Lamarck, Brongniart, Geoffroy, Bichat, Lavoisier, avaient été remarqués de fond en combe. D'autre part, Buffon avait écrit dans son cabinet, et souvent s'étonnait de ne pas des phrases au lieu d'analyser des phénomènes naturels. De Humboldt, quoique ayant de style, se occupait pas de leur écrire, mais avait vaga plus de ses ancêtres pour accompagner les deux hémisphères, allo de ses routes comme pour lui même de Vienne, de Paris, de ses yeux et du toucher de son maître le plus qu'il y a proposé de ses ancêtres. Il avait d'instant à la lecture cette supériorité immense de l'homme qui ne s'en sur l'homme qu'a entendu dire.

Il soit de la que le *Cosmos*, comme monument des sciences naturelles aux siècle, est sans précédent dans l'histoire des sciences physiques. Le temps portera ajouter beaucoup à ce qu'il contient, et l'expérience contredire quelques faits avancés témérairement, l'ensemble restera, et, dans tous les cas, sera toujours un tableau à consulter pour la postérité, quand elle voudra se faire une idée de l'état des connaissances naturelles à notre époque.

Cosmos (La), revue encyclopédique hebdomadaire des progrès des sciences, des lettres et des applications aux arts et à l'industrie. Le Cos-

ma fut fondé en 1855 par M. de Monifort. Installé tout d'abord au boulevard des Italiens, le *Cosmos* était destiné à être le plus d'une sorte d'Athénée scientifique où des cours publics devaient avoir lieu. Mais la tentation fut rafoue.

Ce fut cette première et infructueuse tentative dans la voie de l'instruction publique, où il venait d'engloutir 90,000 fr., M. de Monifort obtenait la direction de cette entreprise, qu'avait bien voulu patronner M. Alexandre de Humboldt, et qui devait, sous le nom grand ouvrage; il en confia à M. l'abbé Moigno alors rédacteur en chef.

Il fallait des capitaux; l'abbé n'en avait pas. C'est alors que M. Séguin aîné, correspondant de l'Institut, fit l'acquisition du journal. Pendant dix ans le *Cosmos* marcha sous la direction de M. Frémy, rédacteur en chef, et sous la rédaction de M. l'abbé Moigno.

En 1861, il y eut rupture entre la direction et la rédaction : M. l'abbé Moigno fonda la *Rondes*, et le *Cosmos* s'organisa en association.

Les rédacteurs associés, au nombre de six, sont encore aujourd'hui :

M. P. Hoefer, ancien secrétaire de M. Villemain, rédacteur en chef de la *Biographie Didot et Ch.* avant de prendre cinque, aussi modestes que utiles et qui a refusé le supplément à la chaire de M. Fourcroy au Collège de France. Il traita dans le *Cosmos* les questions de haute philosophie scientifique.

M. T.-L. Phipson, chimiste anglais, qui écrivit au journal les bulletins hebdomadaires de la science dans le Royaume-Uni.

M. W. de Fonvielle, licencié ès sciences, critique scientifique; actuellement rédacteur-géologie, physique générale.

M. E. Gallois, professeur au Conservatoire des arts et métiers, à l'Association polytechnique, etc., etc. : chimie, physique et géologie.

M. C. Flammarion, qui a débuté dans le monde des esprits, mais qui a abandonné ses doctrines plus intimes. Il est l'auteur d'un livre : *La Pluralité des mondes*, fait par Fontenelle, il y a cinquante ans, et, naturellement, encore (1867) par l'orphyre-Marie d'Ala, ouvrage, lequel vit aux bons mots et place publique par la *très-sainte commission de l'index*.

M. C. Schnitzler, rédacteur en chef, polyglotte, fait la chronique de la semaine et les comptes-rendus de l'Académie des sciences.

Le *Cosmos* tire à 2,000 exemplaires et a des abonnés dans toutes les parties du monde.

Le 31 mai 1867, M. Camille Schnitzler, rédacteur en chef du *Cosmos*, mourait d'asthme à l'âge de soixante-sept ans. Pendant un mois encore le journal suivit l'usine qui lui était imprimée de longue date. Puis, au 1er juillet de la même année, M. Séguin aîné, le propriétaire du *Cosmos*, confia la rédaction en chef de cette revue à M. Victor Meunier.

Enfin, le mois d'octobre inaugure une transformation du *Cosmos*, mais non comme rédaction, elle reste la même : la *Cosmos, revue encyclopédique des progrès des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie* a été déjà et continuellement, devient *Revue politique et sociale*.

COSMOGRADALON s. m. (ko-smo-zan-de-lo-n — gr. *kosmos*, parure; *zandalon*, sandale). Bot. Nom donné par les Grecs à une fleur indéterminée qui, selon les uns, ne saurait que la jacinthe, et selon d'autres une espèce de dauphinelle.

— Encycl. Les Grecs mot est appris que le *zoroandalon* était regardé en Orient comme le symbole de la douleur. Sur le fleur de cette plante fleuriste, on voyait des taches semblables à des larmes. Cette fleur, d'une structure bizarre et irrégulière, avait un pétale en forme de soulier ou de sandale, ce qui explique son nom.

Aujourd'hui, on cultive dans les jardins une espèce de dauphinelle (*delphinium Ajacis de Linné*) qui semble chez nous les caractères de cosmoandalon. Au-dessous du lobe supérieur de la corolle se trouvent quelques lignes colorées qui ressemblent à des larmes. Ces lignes ont de plus quelques des larmes par les anciens. Elles figurent, d'après d'autres, les lettres A I A, que l'on regarde comme les initiales du nom de l'Ajax, ou qui a fait dire à Virgile (églogue III, v. 106) :

Tu quoque in tenris inscribit versiculus primo
Nunerunt fatum.

« Dis-moi si quelques contrées naissent les fleurs sur lesquelles on lit le nom des rois. »

COSMOSPHE s. m. (ko-smo-so-fe — gr. *kosmos*, monde; *sophos*, sage). Celui qui croit que le monde est le dieu de l'univers. Peu usité.

COSMOTE s. m. (ko-smo-so-te — gr. *kosmos*, monde; *sophia*, sagesse). Hist. Genre de cosmosphe, ou la famille des Ioniques, comprenant une seule espèce, qui est propre à Cayenne.

COSMUS s. m. (ko-smos). Bot. Syn. de COSMOS.

COSNAC (Daniel de), prélat français, né au château de Cosnac (Limousin) vers 1630, mort à Aix en 1708. Il porte d'abord le petit collet et s'attache au prince de Conti, dont il négocia la réconciliation avec la cour. Ambitieux et persévérant, mêlé à toutes les intrigues, il avait eu arrêtée à Mazarin aux promesses d'évêque, et obtenu de la reine-mère de l'évêché de ses sollicitations le siège de Valence, mais même il ne fut reçu le prélat. Il se rendit ensuite la chargé d'ambassadeur de Moscovie, frère de Louis XIV, prit le parti de Madame contre le dernier, et, après avoir obtenu ainsi l'inimitié du prince, qui l'abreuva de dégoûts et obligea à se retirer. Il n'en eut pas moins plus des relations secrètes avec l'infortuna prisonnier et conservé jusqu'au moment de son départ pour l'Angleterre, et l'intérêt à Paris, où il fut arrêté en enfermé au Fort-l'Evêque. On avait trouvé de grande peur un faux mouvement. Il écrivit au roi et sortit de prison, mais pour aller passer pour de trois années dans l'exil à Tile Jourdain, portraits que la haine a fait la duplicité de Saint-Simon. Il s'était singulièrement attaché à Madame, pour laquelle il fit, dit Saint-Simon, des choses tout à fait impolitiques. Il fit aussi connaître et son ami de cœur, et le roi lui en fit un grand crime. Il ne pouvait rien faire Monsieur l'ordre de le faire chercher et arrêter, sur ce qu'il avait dit que Madame disait qu'il était allé se saisir de papiers qui importaient le jalousie de Monsieur, pour les rendre qu'à Madame. Il avait dit encore avec Madame, avertir par le roi, en donna annoté à M. de Lauzun, qui le fit mettre en la chambre obscure de Paris. Mais Monsieur, mécontent de cette sorte de représailles, et de tels gens en manquage qu'il fut découvert, et qu'on mit, pour le mainen fin la vérité, et, à l'évêque ne perdit point la faveur, et, pour mêlé avec le coupable, et l'officier qui avait pour l'arrêtage le mena dans cette conformité. Cependant, l'évêque, sans disputer, comme un homme qui n'avait point de crime, et qui, s'il avait mourir s'il ne permit un lavement sur l'heure, et qu'après qu'il eut pris le lavement, il ne voulut point de cette sorte de force; l'officier, qui n'eut pas la crainte de l'emmener au cet état, se hâta de le faire, et, pour le contraindre achever plus tôt sa capture, mais il déclara qu'il ne commettait de la violence que pour l'ordre. La lavement vint, il le prit, et quand il le prenait de la violence, et, à la fin, il en large pot dans son lit, sans en sortir. Il avait ses raisons pour ne si bizarre manège. Le prélat qui ne voulait pas qu'on crût qu'il avait lui dans son lit, parce que depuis qu'il lui avait, il ne quittait point son lit, et, quand les lavement, il les mit adroitement par-dessous, et, pendant qu'on le tenait, il le jeta par-dessus, de façon à n'en être plus en peine, ne sinon dans le lit cette façon. Il dit qu'il n'avait fort soulagé et ne sait à rien.

« Madame se trouva plus désireuse que lui, et, comme il ne fut point de cette ruse, il fit que secouer les oreilles, et fut le premier qui en fut la dupe.

Plus tard, il rendit un autre service à Madame, en allant acheter en Hollande tous les exemplaires une satire qui y avait été écrite contre elle, à propos du comte de Guiche.

Il fut plus tard le mule aux ascendants du clergé, et se montra chaleureux partisan de liberté, pendant la Régence. Pendant cette Régence, il déploya beaucoup de zèle pour l'*activation de l'Hérésie* dans son diocèse et pour le convertissement des protestants. Il se montrait avec assez de bonne foi que les dragons ces jours fait, et, pendant quelques jours, les prédications. Il fut promu plus tard à l'archevêché d'Aix, et mourut à Paris, où il était allé en France. Il avait laissé en manuscrit des *Mémoires* assez intéressants qui ont été publiés en 1852 par le comte de Cosnac.

COSNE, arrondissement *Coudate Cornutum*, villes de France (Nièvre), sur la rive droite de la canton, sur la rive droite de la Loire, au confluent du Nohain, à 28 kilom. N.-O. de Nevers, à 264 kilom. S.-E. de Paris. 4,000 hab. 5,811 hab. — pop. tot. 6,578 hab. L'arrondiss. 10-80 communes, 1 canton, 1 bureau de bienfaisance, 77,958 hab. Tribunal de première instance. Chef-lieu de canton. Cure. Chambre consultative de bibliothèque publique. Coutellerie, quincaillerie, tanneries, forges; belle usine de la manufacture impériale, où l'on fabrique des chaînes et des ancres pour les arsenaux maritimes. Commerce de bois, de vins, de charbon, de laine et de cuirs.

Cosne, jadis ville, bien bâtie, bien peuplée, communique avec la rive gauche de la Loire par deux beaux ponts suspendus. Des vignes, qui d'une lieue et demie de cours de la Loire et sur les collines du Berry; dont la plus élevée est S.-E. de la ville de Sancerre. Les murailles flanquées de tours et de ruines, et, du côté de la Loire, elle avait vingt-sept mètres de hauteur, et, du côté de la ville, elle avait quatre-vingt-dix mètres. Les ruines du château de Cosne, qui appartenait à la famille de Coligny, et qui fut démoli par ordre de Louis XIII, sont encore assez considérables. Il ne reste de l'église que le chœur, qui est un bel édifice du XIIe siècle, qui sert actuellement d'église paroissiale. Il y a encore deux belles tours, dont l'une est du XIIe siècle, et l'autre du XIVe siècle

tomal, en ajoute 1 pour 100 de bierre pour lutter la COSTAUT et leur donner l'aspect du vin brûlé. (Girardin.) Belleuve décrivait en 1 pinte rectangulaire, pour l'extraction du sucre : *M. Lepig avait pouvoir étudié ses opérations opérées, en utilisant les appareils employés par lui pour distiller directement les betteraves fermentées.* (Dayvel.)

COSHIES (Jean), peintre hollandais, né à Anvers en 1603, mort en 1660, reçu les leçons de Corneille de Bie, et de son élève de l'Académie de ses villes natale en 1639. Il laissa des compositions remarquables par l'arrangement des groupes, le richesse des fonds architectonics, et par un ton vigoureux. Il cite. Ses principaux tableaux sont, à Anvers : *L'Adoration des Bergers* et *l'Adoration des rois* et *Notre-Dame*, ou : à Malines : *le Prédication au Temple*, regardée comme son chef-d'œuvre; le *Passion de Jésus-Christ*; le *Crucifiement*; à Bruxelles : le *Sainte Famille*, le *Déluge*, etc.

COSIGNIE s. f. (ko-si-gni), gu mil. — de Cosigny, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des sapindacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Iles Moucs et Sandwich.

COSIGNY ou COUSIGNY (Jean-François Claudius de), magistrat, né en Bretagne, vers 1692, mort en 1778. Il fut envoyé en 1718 à Rome pour accompagner le fils de cette offrait au neveulage abr. C'est sur ces plans et ses remarquements que fut construit le Port-Louis. En 1729, il quitta la Pologne, mourut pour les Matrimoins, fut nommé à son retour en France directeur général de la ferme de la Franche-Comté, puis employé dans le ministère de Calonne, mais il prit le parti définitivement à l'île de France. — Son fils, Joseph-François-Claudius de Cosigny, mort en l'Alma (1736-1806), fut ingénieur militaire à l'île de France, qui introduisit la culture de la canne à sucre de Batavia et de l'arbre à cerne de la Chine, fut travaux publics naturelistes lui valurent d'être admis à l'Académie des sciences et à la Société savante de Lucinda. On a de lui : *Lettre à Bernardin de Saint-Pierre sur la culture du café* (1773); c'est le meilleur ouvrage sur la culture du café; *Essai sur la culture de l'indigo* (1775); le meilleur traité sur l'indigo; *Mémoire sur la culture du coton* (1782). *Voyage au Bengale* (1799); *Moyens d'améliorer le sort de nombreuses populations du gouvernement et des habitants des colonies* (1803, 2 vol. in-8°). *Recherches physiques et chimiques sur la fabrication de la poudre à canon* (1811, 1 vol. in-8°).

COSIMBAZIN, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, district et à 1 kilom. 6, de Jaharpour, chef-lieu de la ville, 1 kilom. 14 N. de Calcutta, sur une branche de l'Hooghly; 23,000 hab. Importante place de commerce, mines, boutonnerie de soie, sources les plus estimées du Bengale; exportation de soie grège.

COSIEN s. m. (ko-sin). Techn. Cousin, lien de bois dans des rainures.

COSIN (Louis), graveur français, né à Troyes en 1623, mort à Paris en 1688. Il étudia d'abord la peinture, exécuta quelques portraits en pied de Louis XIII, qu'il a reproduit au burin, puis s'adonna presque uniquement à la gravure. Ses estampes les plus connues sont : une *Tête de femme qui rit*, d'après le Corrège, un buste d'homme, d'après Carracche, l'*Étude d'Abraham de Sacrifier*, d'après Poussin et quelques portraits.

COSINO, nom latin de Bazas.

COSISQUE adj. (ko-si-ka — de Tiré, cous, cousin). Bot. Se dit des arbrisseaux des régions d'une élévation du second degré : *Rosiers cosiques*. *Nombres cosiques*, nombres cosiques. Ancien nom de l'algèbre.

COSMAN (Hermann), violoncelliste allemand, né à Dessau en 1822. Il reçut des l'âge de six ans, des leçons de solfège et de piano, qui abandonna très ému après pour se consacrer à l'étude du violoncelle sous la direction de Müller. En 1840, il se rendit à Paris, fut agréé, malgré sa jeunesse, comme violoncelle à l'Opéra-Comique, jouant alors, au bout de trois ans, retourna en Allemagne. Cosmann donna alors à Berlin, à Dresde, des concerts qui firent une telle sensation que Mendelssohn fit engager l'artiste, comme soliste, au *Gewandhaus* de cette dernière ville, engagement qui permit à Cosmann de se compléter sous Grabo du composition pour de Kanptmann, directeur de musique à Leipzig Stuck-Thomas de Leipzig. Vers 1850, Cosmann vint se faire entendre à Paris en compagnie de Jenny Lind-Goldschmidt, puis se fixa définitivement à Paris. Cosmann a reprendre à leur goûte attente, du moins, et pendant deux ans reçut-elle auprès des artistes une bienveillante et sérieuse protection. Le Cosmann rentrera en Allemagne, Liszt, qui fut le plus grand ami de ce violoncelliste, lui fit donner le titre de premier violoncelle de la chapelle ducale de Weimar, avec une augment pour toute la durée de sa vie. Cosmann, artiste consumé et posé, est principalement un virtuose d'exécution et de style. Les compositions qu'il a écrites pour son instrument qui l'ont formé son répertoire personnel n'ont pas été publiées, mais ont connaissaire qui ont entendu ces productions n'hésitent pas à affirmer qu'elles sont de premier ordre sous le rapport de la correction, de l'invention et de la netteté des idées.

COSSON s. m. (ko-son — étée, de cousin). Agric. Nom vulgaire du bourgeon de la vigne dans quelques localités.

COSSON s. m. (ko-son — rad. cosse; du lat. cossonus, nom d'un insecte). Entom. Nom vulgaire des bruches qui attaquent le blé et les légumes secs.

— Comm. Nom donné, dans les départements de la Meuse et de la Haute-Vosges, à des courtiers-inverses servant d'intermédiaires entre les bûcherons et les clients.

COSSON, petite rivière de France, naît dans le département de Loiret, passe de la Ferté-Saint-Aubin, Lamotte-Beuvron, Vaucouzon-Cosson, Baigne Vannes, le Fossé-Neuf, le Fertes-Saint-Aubin, Tresnay et Lamotte, et se dirige, formant de Loir-et-Cher, arrose la Ferte-Saint-Aubin, jusque derrière le château de Chambord dont elle traverse la place, et se jette dans la Loire à Cosson. Elle reçoit des amont du confluent du Beuvron, après un cours de 40 kilom. de l'E. à l'O.

COSSON (Barthélemy), prêtre catholique qui embrasse le protestantisme et fut condamné par le parlement de Paris. Il était depuis plusieurs mois sur l'Amazone, lorsque la mort de Calvin, qui lui fut un ami, présentant comme lui, qui s'était réfugié à Tréanger pour échapper à la prison, à l'exposé. Il prêta dans un cachot du fort Saint-Nicolas à Marseille, et, ne pouvant plus supporter la prison lui, mais il ne demeura pas longtemps en liberté. Repris et ramené dans son cachot, il fut pendu publiquement à la place Neuve. Il perdait un silence obstiné pendant le jour et le lendemain, il mourait, mourant, il ne dans la ne mort est incertaine.

COSSOUL (Cornelis), peintre hollandais, né à Leyde en 1628, mort en 1688, était fils d'un négociant qui fit de nombreux voyages en Orient, et dont le peintre en rendit un fidèle, puis alla s'établir à Smyrne (1678), s'y livra à l'étude des antiquités orientales, et, de retour, reçut le titre de vice-consul dans la Levant. Cossoul a laissé de nombreuses compositions recherchées et se forment un riche cabinet. Ses principaux tableaux représentent les voyages pertrons Sonjoun en 1668 ; un autre le fruit de la vie de Jésus-Christ, qui fut commandé par le bord de la mer, à Hadjdjar, près de Smyrne, pour le prince Mathieu Ghica, frère de *Mémoire Commentaire* (Leyde, 1693, in-4°), *L'Orientale* (Amsterdam, 1696, in-4°).

COSSOUR (Pierre-Charles), professeur de chimie-biologie à la Sorbonne, né à Paris en 1821. Il vint terminer ses études au collège Saint-Louis, fit de nombreuses lectures dans les universités et les lycées, et, en 1852, il fut nommé professeur de chimie à la faculté de médecine de Montpellier, puis, en 1854, il fut nommé professeur de chimie à la faculté de médecine de Paris. Il a publié : *Le Règne du chevalier Bayard* (1870, in-8°), *Le Chevalier de la Fère* (1871, in-8°), et des articles *Supplément de Frémaberts* (1871-1873, in-8°), *Le Journal des sciences des hôpitaux* (1873).

COSSON (Charlotte-Catherine), femme poète française, née à Mézières en 1740, morte à Paris en 1810. Elle composa, à l'âge de 15 ans, avec un plus marcas aspirer d'un certain *Gondole*, mais il quitte son l'opprobre, le nom de *Crusoe de Le Crossandre*, d'une petite pièce de vers de cette dernière, laquelle apparut bientôt à sa famille. Elle s'adonna à la poésie lyrique et anacréontique et composa des ballades, des romances, des idylles, des fables, etc., mais elle ne publia jamais rien et ne lut pas trouve de l'enjouement et de la simplicité. Elle mourut, en 1810, laissant un manuscrit de 1,000 pages (Limoges, 1766) et *Ire le bonne Bagne d'un vin bon cure* (1788).

COSSOUL (Jean-Pierre-Charles), botaniste, né à Paris en 1812. Il se fit recevoir docteur en médecine et se mit à faire des excursions toute particulière à l'Italie de la botanique. Nommé en 1851 membre de la commission scientifique de la Algérie, il parcourut à vastes territoire pour en étudier la flore. Depuis lors, il a publié de nombreux ouvrages de botanique. Ses principaux ouvrages sont, *Supplément au catalogue raisonné des plantes vasculaires des environs de Paris; Synopsis analytique de la flore des environs de Paris; Flore descriptive et analytique des environs de Paris* (1845-1848), en collaboration avec M. Germain de Saint-Pierre. Depuis, il a publié *plantes rares ou nouvelles, et catalogue des plantes des environs de Paris* (1849), *Rapport sur un voyage botanique en Algérie* (1850 et 1851), *Histoire naturelle des végétaux en Algérie, étude le sud des provinces d'Oran et d'Alger* (1853, 1854).

COSSONAY ou COSSONEY, petite ville de Suisse, canton de Vaud, à 15 kilom. N.-O. de Lausanne, chef-lieu du district de son nom ; 1,207 hab. Église très-ancienne, ayant appartenu avant la Réforme à un prieuré de bénédictins; ruines d'un vieux château.

COSSONE s. m. (ko-so-ne — lat. cossonus, nom d'un insecte). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant un grand nombre d'espèces qui vivent sous l'écorce des arbres.

COSSOVA, V. Cossowa.

COSSU, UE adj. (ko-su — de cosse). Qui a beaucoup de cosses, en plaint beaucoup de graisse : *Pieds de harenga, de pois bien cossus*. A Estrayguel, burlesque, fort bourrée : *Au cancer de cossus*.

— Fig. Riche, distingué : *Une femme du plus cossus*. *Un bulletin très-cossus*. *Notre moyen-de-fortune commence un peu cossus*. (Hurt.) *Un ventre d'angleterre! est cossu*. (Sorin.)

— s. m. Le cossus : *Le cossus des formes latines sous rude devant l'élégance des nouveaux principes*. (Lamartine.)

COSSUM s. m. (ko-somb). Méd. Ulcération du nez.

COSSUMENT adv. (ko-sû-ma-ma). Cossu, d'une façon cossue : *La mode est bien moins*, COSSUMENT *mêlée*. (Fourier.) *Il mangé qu'elle est cossumément*. (Lamartine.)

COSTA s. m. (ko-sta — mot lat. On trouve un *sancrit kosta*, vat de terre, du *lutin*, intercostal, expriment ce qui est petit, vil, méprisable, mauvais, et, de même, *kosta*, production. Le perran *kostrd*, vat, indique une mauvaise qualité. C'est de la problème mot que vient le latin *costus*, *costa*, vat du bois, *costa* du bois, *costa* du bois, *costa*

il laissa un grand tableau à l'huile, et plusieurs fresques très-estimées. Il alla ensuite à Bologne, où il exécuta un *Saint Sébastien percé de flèches*, qui était la meilleure peinture en octrème que l'on eût jusqu'à ce dans cette ville. « C'est à lui qu'on doit aussi le *Saint Jérôme* de la chapelle des Cenalli, et le *Saint Vincent de celle des Grifoni*. Dans la chapelle des Rossi, dans la même église, il a rempli peaint une *Vierge*, un *Saint Jacques*, un *Saint George*, un *Saint Sébastien* et un *Saint Andrée*. Cette chapelle fut son chef-d'œuvre. Jamais, en effet, niera qu'on cette grande peinture, il n'avait trouvé le vrai, lorsque dans le sentiment des physionomies, tant de grandeur et de simplicité, et dans le mouvement de bonheur dans l'arrangement. Bientôt après, Francesco Gonzaga, marquis de Mantoue, lui ayant demandé de grandes peintures pour le palais qu'il faisait restaurer, l'attira vers Mantoue, où il fit un ouvrage plus long encore. Le marquis se fit représenter avec tous les membres de sa nombreuse famille, dans presque toutes les compositions exécutées par ses ordres, soit à la gouache, soit à l'huile. Dans quelques-unes de ces peintures, le marquis se repoint, au milieu des siens, dans de riches paysages; d'autre avec toute la famille, à l'état de nombreux, dans une brillante opéra-bouffe. Malgré le talent qu'il avait pour ces sujets pareils, ils n'en sont pas moins ennuyeux. Aussi ne fut-il pas compter les ouvrages dont nous venons de parler parmi les bonnes productions du maître. A San-Francesco, il laissa une *Marie* (l'un Jésus et Jacques, et saint Antoine de Padoue, à San-Filippo, pour Domenico Gongaselli, une belle chapelle; « mais, par je ne sais quelle raison, dit Vasari, il l'abandonna après en avoir achevé quelques figures. » En 1497, vers la fin de sa carrière, Jacopo Cambiasi le chargea de faire dans une chapelle de San-Giovanni-in-Monte, la *Vierge, Saint Saint Evangéliste, Saint Augustin* et d'autres saints.

Dans ces repèse après des principales ouvres de Lorenzo Costa, on voit toutes quelque grande la notoriété de ce maître, et quelle réforme il avait sur tout les autres peintres. Elle fut immense en effet. La tradition florissait indécise sous l'aiguillon de Giotto, qui mêlait s'étoignant, l'antique et la nature, qu'on épelait difficilement, comme un livre hébraïque à lire. Beaucoupmoins savant, observer sincère, la peinture de Ferrare impuissante convinrent à un groupe d'artistes qui, sans jeter aux autres, et qui propagèrent après lui les saines traditions de la Renaissance. Il n'est certes pas le génie rayonnant de Léonard de Vinci, de Michel-Ange et de Raphaël; mais, dans la nouvelle phase d'étude de la nature, il eut le mérite d'ouvrir la carrière que ces deux de la peinture devaient tant illustrer après lui. Aussi Lanzi ne l'a-t-il nommé de dire : « Lorenzo Costa fut, à Ferrare, ce que furent les Bellini à Venise et le Francia à Bologne, le fondateur d'une grande école. l'institutrice de tant de peintres, dont les noms ont été rattachés avec les plus habiles maîtres du XVe siècle, et les autres figurent avec éclat dans les fastes du siècle d'or. » Ce n'est donc pas sans raison que les deux ouvrages qui nous avons cités dont il Lorenzo tient une très-grande place dans l'histoire de l'art italien. La mission de Lorenzo pendant de ce peintre la *Cour d'Isabelle d'Este* estime composition allégorique. — Lorenzo Costa, né à Ferrare, qu'en reste dite le peintre-fils du précédent, a exécuté pour la cour de Ferrare des ouvrages remplissant la manière du Costa (Jean-Antoine), né à Ferrare, qui a exécuté des travaux conjointement avec Tadeo Zuccheri.

COSTA (Manoel da), jurisconsulte portugais, surnommé le Rabbi, né à Lisbonne, mort en 1564. Il professa à droit aux universités de Coimbre (1527) et de Salamanque (1543). Il termina sa vie, et fut longtemps, dans son pays, l'oracle de la jurisprudence. Ses ouvrages ont été réunis et publiés sous le titre d'*Opera omnia* (Lyon, 1628, in-fol.)

COSTA (César), jurisconsulte et prêtre italien, né à Macerata, mort à Naples en 1692. Il fut professeur de droit à Rome et devint ensuite archevêque de Capoue. Son ouvrage le plus estimé intitulé : *Variorum ambiguitatum juris libri III* (Venise, 1585).

COSTA (Manoel da), jésuite portugais, né à Lisbonne en 1620, mort en 1684. Il fut recteur du collége de Braga, puis envoyé aux Indes comme missionnaire. On a de lui : *Sermons des missions de l'Orient*, qui ont été traduites en latin par le P. Maffei (1751).

COSTA (Manoel da), historienne portugais, né à Bonterem en 1670, mort en 1647. Il suivit quelque temps la carrière des armes, qu'il abandonna pour se livrer à la culture des lettres. On a de lui, outre divers ouvrages manuscrits : une traduction de *Térence*, une traduction des *Eglogues* et des *Georgiques* de Virgile (1684, in-fol.), et un poème intitulé : *Comercio miraculoso de jesus Egypticio, penitente senio Maria* (Lisbonne, 1671, in-8°). Son style est gracieux et pur.

COSTA (Margherita), femme poète italienne, née à Rome en 1621, morte en 1684. Elle publia une partie de ses vers à la cour du duc de Toscane, et composa des opéras, des poésies lyriques, un poème sur le mariage de saint Cécile, le relation d'un voyage qu'elle avait fait en Allemagne, etc. Elle fit imprimer à Paris, avec d'autres poésies de ses compositions, les paroles d'une *Fête*, qu'elle avait composée au Théâtre de Louis XIV et qui ne fut pas représentée.

COSTA (Tommaso), poète italien, né à Sassuolo, près de Modène, en 1824, mort en 1850. Il apprit sous son oncle la direction de Bonlinger, et exécuta pour divers princes d'Italie un grand nombre de tableaux représentant des sujets historiques, des paysages, etc. Il fut aussi un des peintres du plafond du couvent de Saint-Vincent, à Modène.

COSTA (Antonio-Rodrigues-Ba), historien portugais, né à Porto en 1700, mort en 1780. En 1734, il fut attaché à la secrétairerie d'Etat, et succéda en Allemagne, en qualité de secrétaire de légation, le comte de Villa-Mayor; puis il devint successivement secrétaire d'Etat, ministre de la marine et secrétaire d'Etat (1762), et conseiller d'Etat (1778). Du Costa possédait une connaissance des langues parlées par les principales langues modernes. Il a laissé des ouvrages chargés de profondes annales de Portugal dans ses possessions d'outre-mer, des généraux, ouvrages sur *Jean Antonio Antonio* et sur *Jean Antonio Manoel Pinto*, *Jean Antonio Manoel Pinto*, *Jean Antonio Manoel Pinto*,

COSTAING DE PUISGNAN (Jean-Joseph-François), médecin français, né dans le canton de Vaud (Suisse) vers 1770, mort à Avignon en 1820. Il fut successivement du musée de cette ville, et à Paris, du *Mont de Piété*, puis *des colonies de Vaucluse*, au *Lazaret des Iles*, au *médecin et son lombard dans le milieu de Gallot* (Avignon, 1819, in-8). Dans cet ouvrage, l'abbé Costaing, s'appuyant sur des conjonctures non moins interprétatives, revoque en quelques passages de l'Apocalypse, prétend que la bête Lamas n'a pas pu naître à la famille de Nouvel, qu'elle n'était point mâle, et qu'il faut rendre au *scherm* de Gallot le prétendu pulmonaire à Galas, près de Vaucluse.

COSTAINE s. f. (kos-tè-ne — du lat. *costa*, côte, nerve). Bot. Genre d'algues marines, formé aux dépens des laminaires, et comprenant une seule espèce trouvée sur les côtes occidentales de l'Amérique du Nord.

COSTAL adj. (kos-tal, ès-le — du lat. *costa*, côte). Anat. Qui appartient aux côtes, qui est en rapport avec les côtes : *Vertèbres* COSTALES. ROYER COSTAUX. *Muscles* COSTAUX. *Cartilages* COSTAUX. PITTOR COSTAUX.

— Géogr. Se dit des chaînes transversales qui, partant du sommet des chaînes principales, forment des bassins maritimes.

— Entom. *Nervure costale*. Nervure principale, la seule venant du bord antérieur, dans l'aile des insectes. *Aréole costale*, l'aréole de l'aile de l'insecte comprise entre la nervure costale et la seconde nervure.

COSTALE s. f. (kos-tà-le). Chanson, jurisdictale française, née au XVIe siècle dans le Vermandois. Il a laissé un trait pittoresque dans *Rémy Dumoulin et Jean Ayrault*, ou *Les deux Pandectistes Justinianes* (Lyon, 1554, in-fol.), écrit avec clarté et précision. *Papon, une narration de philosophie* (Lyon, 1559, in-8), ouvrage traduit en français sous le titre : *le Pasque de P. Cauteau* (id., mis de *Jetin en français par Lectonne*). *Le Roman* (Lyon, 1560, in-8°). Costal a pour longtemps d'une simple nature.

COSTALGIE s. f. (k-ostal-j) — du lat. *costa*, côte, et du gr. *algos*, douleur). Pathol. Douleur dans les côtes.

COSTALGIQUE adj. (k-ostal-jik — rad. *costalgie*). Pathol. Qui a rapport à la costalgie : *Des douleurs* COSTALGIQUES.

COSTAMBOUL ou **COSTAMOUNI**, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à 84 kilom. E. de Constantinople, à 80 kilom. S. de la mer Noire, et à 1,000 m. de hauteur. Les fabriques d'objets en cuivre. Cette ville est dominée par un rocher, sur lequel s'élève encore une forteresse en ruine; autrefois siège d'un archevêque, à la place de la Cappadoce moyenne, aujourd'hui le territoire de Tschanoc-Papilagonie, est compris entre la mer Noire et N., le pachalik d'Erzeroum et E., celui d'Amasieh au S. et à l'O. Il mesure 320 kilom. de l'E. à l'O., et 86 kilom. de N. au S. On y recueille du miel et de la cire; il y a du bois d'ébénerie, et des métalliques mêmes, de riches mines de cuivre et fournissent du bois de construction pour la marine turque.

COSTANTIA s. f. (kos-stan-ti-a). Ant. mint. Lance usitée dans la grande cavalerie des Turcs.

COSTANZI (Placido), peintre italien, né à Rome en 1641, mort en 1718. Il fut membre de l'Académie de Saint-Luc. Ses compositions ont une grâce qui le rapproche du Guide, qui son colorie est des plus brillants. On cite, parmi ses tableaux à l'huile : *Saint Pierre ressuscitant Tabithe*; *Saint Jérôme*, *Saint Charles*, etc., qui se trouvent dans des églises de Rome, parmi ses dessins, la *Conception*, à Saint-Jean de Latran, et la *Vierge des triomphes de Santa-Maria-in-Campo-Marzo*.

COSTANZI (Carlo), graveur italien, né à Naples en 1704. Il est un des plus habiles graveurs en pierres fines de son siècle. Il excellait surtout à graver les terres, grandes antiques, et est une représentant aussi habilement la tête d'Antinoüs. Considéré dans la vie à Rome et reçut de nombreux témoignages d'estime de la part de ses contemporains. On cite, parmi ses œuvres les plus estimées : une *Tête et un Antinoüs*, gravés en cameo pour le roi de Portugal; le *Portrait du cardinal Gonzaga Spinola*, sur une agate onyx; une copie de la *Médaille de Nelson*, etc.

COSTANZO (Angelo), seigneur de Castelpugna, homme et poète napolitain, né vers 1507, mort en 1581. Il consacra sa vie presque entière à l'histoire de son pays, une vaste pas encore en d'histoire urbaine, et, *Histoire du royaume de Naples*, ouvrage remarquable, et qui a été mieux dans la grande collection intitulée *Rerum Italicarum*. Comme poète, il a perfectionné le sonnet, genre traditionnel en Italie, et publié des *Rimes* dont il existe plusieurs éditions, et qui lui assurent un rang distingué parmi les bons poètes de son siècle.

COSTANZO (Salvator), littérateur italien, né à Naples en 1828. Il étudia le droit et en fit exercice avant à l'université de sa ville natale. Ses premiers essais littéraires furent quelques opuscules en faveur des vertus de Pinchetti qui décrème la Sicile en 1849. Il fonda ensuite un journal, le *Sicilien*, où il refusa d'insérer des poésies officielles exaltant les exploits sanguinaires du fameux dal Carretto, ministre de la police du gouvernement napolitain. Emprisonné, puis relâché sur l'ordre formel du roi, mais toujours menacé par les sourdes menées des chefs de la police, il dirigea dans l'île de Malte, où il fonda le *Courrier maltais*, qui contribuait tant réduire la dynastie bourbonnienne, bien que le conseil européen ait offert une pension à son fondateur. Plus tard, il se rendit à Alger, qui lui offrait une chaire de droit, et y fit de nouveau 1860. Les principaux ouvrages de Costanzo sont : *le Xiniade, le Rinnovamento*, de Lamanna (Malte, 1841); *Interdizione italienne avec des notes explicatives* contre la politique et les vues de Louis-Philippe et du pape Grégoire XVI; *Discours sur la révolution politique* (Malte, 1848); *Discours* (1850); *Lettre à Pie IX, Pape*, expliquée du haut d'Ancona, au nom de la Sicile; *Lettre à Mr. Ministre* (Madrid, 1871), en espagnol; *Grammaire de l'italien* (Madrid, 1871); *Dictionnaire de l'italien* (Madrid, 1871), en espagnol; *Grammaire de l'italien* (1780-1840), de César Cantù, traduite et considérablement augmentée de l'italien (Madrid, 1854, 1 vol., 1re édition; 1858, 2 vol., 2e édition); *Dictionnaire de l'italien* (Madrid, 1854, 2 vol.); *Dictionnaire de l'italien* (Madrid, 1854); *Dictionnaire de l'italien* (Madrid, 1854); *Dictionnaire de l'italien* (Madrid, 1854

« Bien, l'oratoire qui joint à la chapelle parfaite, j'ai construit : le dessinateur qui est un pignon avec grand quantité d'angles, et l'Animation-image qui est à l'autre coste.

« Et en vu archos, qui y sont vu pingues : c'est assavoir : un chacun archet un pinage : et les vinagre qui sont commencées, parfaire tant de taille comme de couleurs, et les draps, draps, mort et parfaire, et une pièce de merveille qui est au-dessous des archos, armoirie de bonne armoirie en du chose qui le vaille.

« Et toutes ces choses dessus dites, je vous feroi *fons de fonts couleurs à l'huile*, et les champs de bon ce existe, et le vous remettrai en Notre-Dame de bon ayar, et bien et bellement toutes ces choses vernissées, et assouffes environnement sans aucune defaute.

« Et fera, ledit Jehan Coste, toutes les ouvres desus dites, et parfaire et faire toutes choses nécessaires à ce, excepté bouche à arduer et au pour hoster, le et ses gens, en la manière que l'ay y avant dit et devisé passé. Et, pour ce faire, doit avoir soo nouvaux, deniers au bon ayar : et doit avoir le terme de Pasques, et soo le saint Mar-tibiel prochainement venant, et les autres soo au terme de Pasques après en suivant.

« Accordé et commandé par Monsieur le lieu de Normandie, au Val de Rueil, le 22e jour de mars MCCCV.

« MARFUIL. »

On voit par ce texte qu'il s'agissait non-seulement de peintures murales, mais surtout de statues, vitraux, et plusieurs autres ouvrages remarquables, de nos jours, le triptyque dont il est fait mention dans la marche de Bruxelles, dans un groupe de pierre du milieu du XIVe siècle, jusqu'à l'huile et à rapporter tant la Trinité avec les traits de l'être éternel tenant son pennon à Elle crucifie, au-dessous duquel joue le colombe du Saint-Esprit, le Saint-Esprit, groupe conservé dans l'église de Vandrée.

Il est présumable que ces travaux furent terminés vers 1350. Or n'a point sur Jehan Coste de pièces postérieures à 1358, et il meurt avant 1391, car on ne le trouve pas dans les statuts de cette année. Quand, à Paris, l'Orléans, en 1379 il était mort, et devait avoir été élève, car M. Michel Coste, conseiller de l'église du Saint-Sépulcre, à Paris, en 1 vol. in-fol. 32 et (1379) p. 31, 32 et 33 : les deux dates cependant a une fondation fondée d'une chélémisine que fonda feu Girard d'Orléans, peintre de roi, chargée en mémoire en sepulcre. »

M. de Montaiglon, dans les *Archives de l'art français*, a émis l'idée que le portrait du roi Jean, conservé au musée des souvenirs, et qui présente le trace trahie dans le XIVe siècle, pourrait peut-être être une œuvre de Jehan Coste.

COSTE (Olivier de), dit frère **Hilarion**, bibliographe, né à Paris en 1690, mort en 1661. Il entra dans l'ordre des minimes. Très-savant et très-laborieux, il composa un grand nombre d'ouvrages, où l'on trouve des choses curieuses, mais qui sont écrites en un style diffus, mais médiocre et même assez mauvais, et exprimé critique. Parmi ses compilations, nous citerons : *Histoire catholique au sont décrits les vies, faits et actions d'oraisons, et signalés hommes et des dames illustres qui, par leur piété en sainteté de vie, ont rendu recommandables au XVIe et au XVIIe siècle* (1625, in-fol.); les *Eloges et les vers des reines, des princesses et des dames illustres* (1630, 2 vol. in-4°); les *Trois portraits des rois de France* (1634, in-fol.); le *Parfait ambassadeur* (1631), et plus curieux de ses ouvrages.

COSTE (Pierre), écrivain critique et traducteur français de Locke, né à Caen (Calvi) en 1668, mort à Paris le 24 janvier 1747. Il était d'une famille protestante, et il quitta la ville en 1687, de l'aspirator lors de la revocation de l'édit de Nantes en 1685. Il se rendit en Angleterre, où il fut recherché par les hommes les plus distingués de ce pays, et il fut attaché et dans les lettres, notamment par lord Bolinbroke; et les hommes d'Etat de son ouvrage. Il avait eu de bonne heure pour maître le comédien Locke et, par son entremise, Mme Masham, fille de Holbeck. On sait les relations avec le fondateur de la doctrine sensualiste par traduction : il a traduit : *Essai d'entendement humain* (Amsterdam, 1700, 1 vol. in-4°, et dont la meilleure édition est celle qui fut publiée, en 1729, à Amsterdam); Coste en d'ailleurs le seul traducteur de Locke; des *Pensées sur l'éducation* (Amsterdam, 1695, 1 vol. in-12); *Traité de la Christianisme raisonnable*, dont Coste traduisit la première partie en 1696 et la seconde en 1703, avec le titre : *Que la religion chrétienne est très-raisonnable*, en quoi diffère de celle de Locke, et du livre auprès du public français, la grande lacune qui avait précédé : *Lettres de Locke; des Discours sur l'amour divin*, par Mme Masham (Amsterdam, 1705, 1 vol. in-12). Les relations de Coste, en Angleterre, l'amenèrent encore à traduire : *Francisci Bacii de animalculis vivis que in corporibus animalis universum experiuntur observationes et Historia latine facti P. Coste* (Amsterdam, 1708, 1 vol. in-12, 56 p.); *Essai sur l'usage de la raillerie*, par lord Shaftesbury (Amsterdam, 1710, 1 vol. in-12); *Traité d'optique*, par Newton (Amsterdam, 1720, 2 vol. in-12). On lui doit encore la traduction en français de : *Discours* on de la *Condition des rois*, par Xénophon (Amsterdam, 1711, 1 vol. in-8°); des *Capitula*, ouvrage de Hunte, qu'il recommandait en avant beaucoup de mérites; des remarques sur la traduction des *Chevaux d'Horace*, de J. Tarteron (Amsterdam, 1710, 2 vol. in-12); une édition également annotée des *Essais de Montaigne* (Londres, 1724, 2 vol. in-4°), et une autre des *Fables* de La Fontaine (Paris, 1743, in-12), ainsi que des commentaires sur Théophrasta et La Bruyère. Quoique estimées, les éditions de Coste ne sont pas définitives et sont aujourd'hui remplacées par d'autres, quoique incorrectes et dépourvues de précisions, sont encore les plus. Il a publié encore plusieurs ouvrages de bibliographie. Il aurait laissé, en outre, de nombreux ouvrages sérieux, écrits dans une langue étrangère, trouvent la prière en France : ouvrages de bibliographie, d'un intérêt excellent, et celles de Coste n'étaient pas nécessitées.

Comme écrivain, on lui doit : *Défense de la Religion*, ouvrage de Tillotson (Amsterdam, 1700); une *Vie du grand Condé* (1692, 1 vol. in-4° et 2 vol. in-12). On estime aussi la *Vie de Le Bruyère*, qu'on trouve à plusieurs éditions des *Caractères*; elle est cependant mal écrite. La *Vie du grand Condé* a quelque valeur. Coste était un compilateur habile, mais avant, il a le style de ses traductions nécessaires pour écrire une histoire ou une biographie de grand homme. Coste a encore écrit dans un ouvrage : « Les Amis de Bossuet, nombre d'articles dont on peut trouver la liste comme dans un ouvrage de Le Bruyère, et de Le Bruyère.

A consulter sur lui : Baylé, *Œuvres diverses de la Bibliothèque Bibliographique de la France*; Gouget, *Bibliothèque française*; *Quérard, France littéraire*; enfin, une excellente notice en tête de l'édition de 1748 de *Histoire du prince de Condé*.

COSTE, écrivain français, né à Toulouse, mort en 1782. Il a laissé quelques écrits, entre autres : *Dissertation sur l'antiquité de Marseille* (1781), et *Projet d'un nouveau plan de ville de Paris* sur un nouveau plan (1779, in-12), ouvrage assez estimé, et qui a eu plusieurs éditions.

COSTE, pasteur du Désert en 1788. Il appela aux armes les montagnards des Cévennes, pour repousser une bande de brigands qui, sous la conduite de trois curés, enlevèrent enfants à leurs parents. Plus prudents, et craignant de grands malheurs, les protestants du Languedoc épouvantèrent les esprits craintifs; mais le pasteur Coste, connu pour un ardent ennemi du sagne, Coste en avait fait avoir pour être nommé à Nîmes, dans une lettre adressée aux hommes religieuses; en langages seulement à exprimer, et il le retira en Angleterre.

COSTE (Jean), architecte français, né à Paris, mort en 1741, mort en 1819. Il était fils du mécanicien, du fameux Coste, et de la sœur Petit, se fit renvoyer docteur à Valence (1762), et eut l'occasion, pendant une épidémie de l'envoyer à Paris, où il fut reçu, à la naissance de Voltaire. Ce grand homme le recommanda à M. de Chamillard, qui, vers 1769, nommée de l'hôpital militaire de Metz, Jean Coste, qui y fut reçu, et, en 1770, à Nancy. Mais non pas tard, il partit pour l'Amérique, en qualité de premier médecin de Lauzun, qui, de Boston, voulait prendre part à la guerre de l'indépendance. Le dévouement à la cause qui le conduisit en poste lui valurent l'amitié de Franklin et les témoignages de bonne estime de Washington. De retour en France en 1782, Coste reçut une pension de 3,000 francs, puis il était nommé médecin de la Salpêtrière. Cabanis, premier médecin consultant des camps, protégeant des hôpitaux, Coste, premier médecin des armées et membre du conseil de santé, en 1792, il fut nommé inspecteur et président fonction du maire de Versailles. Nommé médecin au chef des Invalides en 1794, il fut, de 1795 à 1799, médecin en chef de l'armée des côtes et de la grande armée. Au retour de cette dernière, il fut nommé inspecteur pour l'affaiblissement de sa santé et par son âge, il quitte ses travaux, et ses ouvrages, des articles insérés dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, une traduction des œuvres du docteur Mason Good, et de plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Du genre d'éducation convenable aux enfants et à la pratique de la médecine* (1774, in-8°), *Essai historique, chirurgie et physique sur les plantes indigènes substituées aux sucre et des régimes pratiques* (Nancy, 1778); *Du service des hôpitaux militaires en temps de crise principes* (Paris, 1790), un des meilleurs ouvrages de l'auteur et plusieurs ouvrages d'instruction dans les hôpitaux militaires (Paris, 1792), *Traité de la nature et du traitement des maladies de la grande armée morts en Allemagne depuis le 1er novembre 1806 et 1er juin 1807* (Paris, 1808 (Augsbourg, 1808).

COSTE (Urbain), médecin français, petit-fils du précédent, né à Versailles, mort à Paris en 1827. Il devint, grâce à son aïeul, professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Metz, fut, en 1812, la campagne d'Espagne, et, peu de temps avant sa mort, fut nommé médecin des Invalides. Coste a pu laissé d'ouvrages importants, mais il a été un habile critique. Il refit, pour Vox-ouvrier, du livre les nombreux articles qui à la nouvelle-Dictionnaire médical, dans le *Journal universel des sciences médicales*, et même dans le *Journal des Débats*. Tous sont remarquables par leur style vigoureux et élégant, par leur grande philosophie. On y reconnaît un esprit élevé, mais souvent acerbe dans ses critiques, quelquefois même intolérant, surtout lorsqu'il s'agissait de matières sur se trouvaient compromises la spiritualité de l'âme et la religion, et il fut professeur de défendre toute sa vie. Coste fut un des grands admirateurs de Broussais; il embrassa son système de l'irritation, et s'en fit le défenseur opiniâtre. Toutefois, il en abandonne le principe le plus général, qui consiste à ne considérer les maladies que par lequel on doit reconnaître l'identité des propriétés, *de la matière et de l'organisation, et cette matière vile-même, et par lequel on ne doit considérer les maladies que comme le moyen qui représentent des idées positives*. Un principe, il ne voulait jamais l'admettre lorsqu'il n'a pas, il ne reconnaît pas, quoiqu'il l'admit pour les phénomènes organiques antérieurs. Coste propagea le *Dictionnaire médical* et une traduction d'Hippocrate, et, en collaboration avec Ch. Lemaire, ainsi que, outre nos nombreux articles, on a lui : *Observations sur la campagne d'Espagne en Italie, pour servir à l'histoire de la médecine militaire* (Paris, 1825, in-8°).

COSTE (Pierre-Louis), historiographe français, né à Besançon en 1767, mort dans cette ville en 1834. Il exerça d'abord le professorat d'avocat, et il publiait pour un livrer à la cour des lettres, et il obtint, en 1788, le prix d'académie de l'Académie de Besançon. En 1792, Coste fut nommé procureur de la commune dans sa ville natale. Il quitta cette bibliothécaire de l'Ecole centrale, s'attacha à former un cabinet d'antiquités, et s'occupa principalement de recherches historiques. Il mit en rapport avec beaucoup de savants, notamment avec Cuvier, et, en 1811, il publia un mémoire sur l'ancienne navigation des rivières de Bourgogne. Il publia, en 1812, un *Lettre sur l'origine des diplômes* (Paris, 1812), et il publia encore les *Jugements de la langue française* (Paris, 1816, in-8°).

COSTE (Xavier-Pascal), architecte français, né à Marseille en 1795. Il reçut les leçons de Pachinski, suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts de Paris, puis devint architecte au service du vice-roi d'Egypte, Mehémet-Ali, pour dans ce pays de 1821 à 1826. M. Coste exécuta un grand nombre de travaux importants. Il y publia et dédia à Mehémet-Ali, une fabuleuse de sabotée, près de Memphis, dans les bords de la ligne bibliographique du Caire, et, en 1822, les ruines de Mehémet-Ali d'Abouhir, et creuse le canal du navigation depuis Ed-Sakhanyeh, qui, en 1824, le mène au Nil, celui de Boulah, dans le province de Mansourah, et, en 1825, le canal de Mahmoudieh, canaux d'irrigation, de pont, etc. De retour en France, M. Coste donna les plans de quelques édifices, qui ont été construites à Marseille; puis il partie, comme savant, de l'ambassade de France en Perse, en 1840 et 1841. Il a publié, sous le titre d'*Architecture arabe ou monuments du Caire mesurés et dessinés de 1820 à 1826*, 1821 et 1822 (Paris, 1817, in-fol.), un ouvrage contenant 100 planches, avec un texte explicatif de chaque monument et un précis sur l'histoire des caractères. Il a publié, en 1840, un ouvrage grande *Carte de la basse Egypte*, en 4 feuilles, dans, il a publié, en collaboration avec M. Coste a exposé, sur balcon de 1822 et 1835, dans ses travaux représentant des monuments arabes, enfin il a eu une part de collaboration dans le *Voyage en Perse* de M. Flandrin (1840-1841), et dans le *Voyage* (1841, 2 vol. avec planches).

COSTE (Pierre-Louis), journaliste français, né en 1798, mort à Paris au septembre 1850. Il a joué un rôle important dans la révolution de 1848. Après avoir été, en 1822, du *Mercure du siècle*, sorte d'annales qui représentait, il s'attacha à la rédaction du *Journal des Débats*, dont il donnait un caractère de polémique active et journalistique. Il quitta, en 1830, la rédaction de la presse, les jeunes écrivains de cette époque, alors dévoraient un peu partout. Ce journal devint alors le journal de la bourgeoisie, et trous grosses, on, pour parler le langage de M. de Lamartine, des vaches à lait. Coste maintenant le corps de la jeune milice doctrinaire, et, il en fut, de 1830 à 1848, le représentant, il pénétrant et moquant, qui découche, à l'ordreau du pouvoir, dans un bulletin politique signé "Coste" et, en conséquence, il fut, en 1848, nommé ministre de l'intérieur. Le ministère résistait donc de débarquer : les consuls dont il avait siégé alors grandissent. La chose lui fut aisée, et il fut, en 1848, nommé préfet de Lyon, et, dans dirent leur silence, il nous ce croyons une feuille de 23 janvier 1848, on se trouvait rapporte les circonstances de la nomination de cette « négociation, dont l'issue eusse un mécontent et de l'ordre et de l'ordre, dans ces qui n'a vécu pas à trouver dans les Tuileries, et, en 1848, il fut nommé préfet de Lyon de leur opinion. » Ce recueil, pourtant, avait attribué à M. Pozzo-di-Borgo un propos qui eût été de nature à compromettre son jeune de son nouveau ce personnage important. Irrité, M. Pozzo-di-Borgo demanda la suppression des indécentes tablettes, et la question fut bien agitée de savoir comment on parviendrait à donner satisfaction au diplomate russe. En cette conjoncture, un jeune homme, qui avait dans ses attributions le département des *mœurs*, fut d'avis qu'avant de l'agenter un attendrait facilement et sans exclamer le mal dont il était le cause, et propose, c'est-à-dire le silence d'un organe de l'opposition devenu gênant. En conséquence, on prévint le propriétaire des *Tablettes* de la suppression inévitable de son recueil, s'il ne consentait point à son arrangement. Le propriétaire désirait qu'il était endaté de 20,000. On lui en adjugea 10,000, et les Tablettes, devinrent une propriété ministérielle, en grand scandale du public et des rédacteurs, qui, se trouvant privés, par le fait, de leur ordre, de leur retraite, se retirèrent. Le Journal de Paris, qui, en définitive, était une feuille officielle, imprimé, ajoutait, après avoir dénoncé le procès du fait qui avait amené la suppression : « Le propriétaire des *Tablettes* a trouvé à propos de les vendre; il a cru que ses intérêts valaient mieux que ceux de l'ordre, et une affaire à débattre entre lui et ses amis. » Le Journal de Paris ne parut pas plus de deux mois. Nous retrouvons bientôt Coste à la tête d'un journal intitulé : *Le Tiers-parti*, le *Temps*, dont il était la fin de fondateur et rédacteur en chef, et qui publiait principalement d'articles de finance. Le *Temps* avait voulu être un journal encyclopédique, malgré d'ingénieuses combinaisons, malgré la collaboration d'écrivains éminents et le concours du grand économiste Bastiat, malgré le zèle et l'activité de son créateur, il succomba, et ne put avoir d'autre plan d'un million de capital à ses actionnaires. On a de lui publicité : *Considérations sur le commerce* (1841). *Considérations sur le commerce*, *Etude d'organisation du travail* (1845), etc., ouvrages qui rapportent la partie économique, après l'abandon du *Temps*, avait une dans diverses entreprises industrielles, et qui, pendant trois-diverses et ne le condamnent pas au but qu'il pourrait toujours à l'état de rêve : le mot, et l'ouvrage, qui, en 1848, l'homme intelligent et habile, qui reçut récemment du triomphe de Louis-Napoléon. C'est joue un rôle plus important, au dire de M. Eugène Pelletan, dans l'ouvrage de *Paris et la province*, t. VIII), « si, dans la presse, il n'était pas chargé le succès spécialité qui que le ministère de l'intérieur, et de la Légion d'honneur, décoré de Juillet, et de plusieurs ordres étrangers, et, quelque plus que celui de la Jarretière ou de la Toison d'or, il avait le mérite de ne pas le rester longtemps après 1830, aux quarante signatures de la pétitionnaire des journalistes contre les mesures de gêne prises par le ministère d'Orgeuse, esprit toujours vert et toujours ardent. Coste, dans ses jours, il était en vivre chez ou du sens, rue de Fleurus, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et, dans son animation, seion son habitude, enfin il pour compte, en retire, en 1848, le Journal de Paris, quelque chose d'un accès foudroyant de Photographie de cœur dont il souffrait depuis quelque temps déjà. On le relève, il est mort.

COSTE (Jean-Auguste-Marie-Cyprien-Victor), naturaliste français, né à Montpellier (Hérault) le 20 mai 1807. Il vint de bonne heure à Paris, où il se consacra aux sciences naturelles; il s'appliqua particulièrement à l'embryogénie, jusqu'alors peu cultivée en France, mais dont les travaux de Geoffroy Saint-Hilaire et Cuvier, et, en 1827, il publia, en 1 vol. in-4°, avec 14 planches, un ouvrage intitulé : *Histoire de la formation des animaux*, dans lequel il a, en une part de collaboration dans le Voyage en Perse de M. Flandrin (1840-1841), et dans le *Voyage* (1841, 2 vol. avec planches).

COSTE (Pierre-Louis), journaliste français, né en 1798, mort à Paris au septembre 1850. Il a joué un rôle important dans la révolution de 1848. Après avoir été, en 1822, du *Mercure du siècle*, sorte d'annales qui représentait, il s'attacha à la rédaction du *Journal des Débats*, dont il donnait un caractère de polémique active et journalistique. Il quitta, en 1830, la rédaction de la presse, les jeunes écrivains de cette époque, alors dévoraient un peu partout. Ce recueil devint alors le journal de la bourgeoisie, et trous grosses, on, pour parler le langage de M. de Lamartine, des vaches à lait. Coste maintenant le corps de la jeune milice doctrinaire, et, il en fut, de 1830 à 1848, le représentant, il pénétrant et moquant, qui découche, à l'ordreau du pouvoir, dans un bulletin politique signé "Coste" et, en conséquence, il fut, en 1848, nommé ministre de l'intérieur. Le ministère résistait donc de débarquer : les consuls dont il avait siégé alors grandissent. La chose lui fut aisée, et il fut, en 1848, nommé préfet de Lyon, et, dans dirent leur silence, il nous ce croyons une feuille de 23 janvier 1848, on se trouvait rapporte les circonstances de la nomination de cette « négociation, dont l'issue eusse un mécontent et de l'ordre et de l'ordre, dans ces qui n'a vécu pas à trouver dans les Tuileries, et, en 1848, il fut nommé préfet de Lyon de leur opinion. » Ce recueil, pourtant, avait attribué à M. Pozzo-di-Borgo un propos qui eût été de nature à compromettre son jeune de son nouveau ce personnage important. Irrité, M. Pozzo-di-Borgo demanda la suppression des indécentes tablettes, et la question fut bien agitée de savoir comment on parviendrait à donner satisfaction au diplomate russe. En cette conjoncture, un jeune homme, qui avait dans ses attributions le département des *mœurs*, fut d'avis qu'avant de l'agenter un attendrait facilement et sans exclamer le mal dont il était la cause, et propose, c'est-à-dire le silence d'un organe de l'opposition devenu gênant. En conséquence, on prévint le propriétaire des *Tablettes* de la suppression inévitable de son recueil, s'il ne consentait point à son arrangement. Le propriétaire désirait qu'il était endaté de 20,000. On lui en adjugea 10,000, et les Tablettes, devinrent une propriété ministérielle, en grand scandale du public et des rédacteurs, qui, se trouvant privés, par le fait, de leur ordre, de leur retraite, se retirèrent. Le Journal de Paris, qui, en définitive, était une feuille officielle, imprimé, ajoutait, après avoir dénoncé le procès du fait qui avait amené la suppression : « Le propriétaire des *Tablettes* a trouvé à propos de les vendre; il a cru que ses intérêts valaient mieux que ceux de l'ordre, et une affaire à débattre entre lui et ses amis. » Le Journal de Paris ne parut pas plus de deux mois. Nous retrouvons bientôt Coste à la tête d'un journal intitulé : *Le Tiers-parti*, le *Temps*, dont il était la fin de fondateur et rédacteur en chef, et qui publiait principalement d'articles de finance. Le *Temps* avait voulu être un journal encyclopédique, malgré d'ingénieuses combinaisons, malgré la collaboration d'écrivains éminents et le concours du grand économiste Bastiat, malgré le zèle et l'activité de son créateur, il succomba, et ne put avoir d'autre plan d'un million de capital à ses actionnaires. On a de lui publicité : *Considérations sur le commerce* (1841). *Considérations sur le commerce*, *Etude d'organisation du travail* (1845), etc., ouvrages qui rapportent la partie économique, après l'abandon du *Temps*, avait une dans diverses entreprises industrielles, et qui, pendant trois-diverses et ne le condamnent pas au but qu'il pourrait toujours à l'état de rêve : le mot, et l'ouvrage, qui, en 1848, l'homme intelligent et habile, qui reçut récemment du triomphe de Louis-Napoléon. C'est joue un rôle plus important, au dire de M. Eugène Pelletan, dans l'ouvrage de *Paris et la province*, t. VIII), « si, dans la presse, il n'était pas chargé le succès spécialité qui que le ministère de l'intérieur, et de la Légion d'honneur, décoré de Juillet, et de plusieurs ordres étrangers, et, quelque plus que celui de la Jarretière ou de la Toison d'or, il avait le mérite de ne pas le rester longtemps après 1830, aux quarante signatures de la pétitionnaire des journalistes contre les mesures de gêne prises par le ministère d'Orgeuse, esprit toujours vert et toujours ardent. Coste, dans ses jours, il était la vie chez ou du sens, rue de Fleurus, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et, dans son animation, selon

étaient restés peu connus en France jusqu'en 1848, époque où M. de Quatrefages les rapporta à l'Académie. Chez nous, la paciculture n'a été pratiquée que de nos jours, par deux ouvriers de Lyon (Vosges, MM. Gubin et Remy, qui forment à leurs frais, en 1848, au bâtissement pour la multiplication des vers. Sur les rapports de MM. Coste et Milne Edwards, le gouvernement fit les avances nécessaires pour l'application en grand de cette industrie, et, en 1851, fut créé à Hautvigne une pinciaie modèle destinée, en outre, à fournir aux communes et tribus pour l'ensemencement de Bône, M. Coste se fit, en 1852, son chef, à des multiplications de vers nouvelles, qu'il avait dans les hautes régions de France, et en 1859 il fut chargé d'empêcher le ver de la pinciaie de bône de Bône. M. Coste est aujourd'hui inspecteur de la pêche d'huîtres marines. Sur un rapport, en 1848, M. Coste d'importants travaux, qui se trouvent dans les Comptes rendus et les Mémoires de l'Académie des sciences (1856 et 1857). Ses principaux sont : *Instructions pratiques sur la pinciaiculture* (1856-58, 6e édit., 1862) ; *Voyage d'exploration sur le littoral de la France et de l'Italie* (1855, gr. in-4° et atlas), ouvrage commission officielle qui contient des renseignements fort curieux et plusieurs mémoires sur les industries similaires du lac Fusaro, de Marennes, de Concarneau et de l'eau d'Aiguillon.

COSTE (Bertrand de la), aventurier et voyageur français. V. LA COSTE.

COSTE (Hippolyte-Charles-Pierre), littérateur français, né à Bayonne en 1722, mort en 1806. Il s'occupa de bonne heure, tout pour se livrer à la littérature, publia des articles sur la littérature espagnole dans le *Journal étranger*, visita la Hollande et l'Angleterre, vécut dans la retraite pendant la Révolution, et donna quelques ouvrages moraux sur la bibliothèque. Coste d'Arnobat a publié, sous son nom, plusieurs ouvrages fort curieux, lesquels nous citerons : *Lettres sur le voyage d'Espagne* (1754, in-12). Dans ce dernier il attaque vivement les moeurs des moines ; *Voyage en Espagne, Bandoulier* (1755, in-12) ; *Lettres sur grands* (1759, in-12) ; *Mémoires de Marie-Françoise Dumesnil* (1775, in-12), dans lesquels il défend cette actrice contre les attaques de Mlle Clairon, et porte sur nos opérations les jugements des plus compétents ; *Nouvelles entiers de Cervantes et autres auteurs espagnols* (Paris, 1783, 1 vol.) ; *Essai de préjugés décrédités modernes, dont la plupart sont dignes de plaisanterie* (Paris, 1803, etc.).

COSTE, fils (Jean-Louis-Antoine), médecin français, né à Bayonne en 1748, mort en 1806. Il était très-habile dans les opérations de la lithotomie et de la cataracte. Il a publié : *Mémoires sur la cataracte* (1806, in-8°) ; *Mémoires sur la lithotomie* (1806, in-8°) ; *Traité des maladies des yeux* (1806, in-8°) ; *Traité de la lithotomie* (1806, in-8°) ; *Traité de la cataracte

nombreuses, parce que dans les changements à vue on substitue les coulisses et par conséquent les portants les uns aux autres. Dans les autres théâtres on ne trouve, sur chaque côté de la scène, que le nombre de portants et de coulisses correspondant au nombre de plans que la scène comporte.

COSTIFÈRE adj. (*co-ti-fè-re* — du lat. *costa*, côte; *fero*, je porte). Didact. Qui porte des côtes.

COSTIGLIOLE, bourg du royaume d'Italie, province et à 11 kilom. S. d'Asti, chef-lieu du mandement, et à 600 kilom. à Sardaigne du royaume d'Italie, province et à 11 kilom. S. de Saluzzo, sur la rive droite de la Vraita, chef-lieu de mandement; 2 400 hab. Collège communal; vins muscats; soie; mines à fer.

COSTILLE s. f. (*co-sti-lle*, *il mill.*). Art milit. Syn. de COUTILLE.

COSTIN (*Jérôme-Jean*), bénédictin et prélat français, né à Saint-Claude (Jura) en 1696, mort en 1759, mort en 1825. Il fut un des savants les plus distingués de l'ordre de Saint-Benoît, professeur de belles-lettres, de théologie, les mathématiques, le droit canon et l'éloquence sacrée, puis devint bibliothécaire, après la suppression des couvents, avec une munificence dignes du département de la Sarthe, bibliothécaire et secrétaire général de l'archevêché de Besançon. On a de lui plusieurs discours qu'il prononça dans les sociétés patriotiques de l'époque, et plus tard à l'école centrale de Besançon, dont il prit cette le conseil d'administration, entre autres: *Discours prononcé le jeudi 20 juin 1793, devant la société patriotique du Mont-le-Vaublanc-sur-l'Ognon, à l'anniversaire de la fête du dépositoire des premiers siècles et les prudhommes du clergé, ou introduction pastorale, etc.* (*Le Mans*, 1793, in-8°); *Discours prononcé au tabernacle du Ier jour de la célébre de l'école d'Arcueuil* (*s.-d.*, 1795).

COSTIROSTRE adj. (*ko-sti-ro-stre* — du lat. *costa*, côte; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec en le même chargé de côtes saillantes.

COSTO (Thomas), littérateur italien, né à Naples vers le milieu du XVIe siècle, mort vers 1610. Il fut secrétaire du duc de Monteleone de Naples, avec lequel il se rendit en Espagne. Il publia : *Il Compendio dell'istoria del regno di Napoli* de l'audelle Collenuccio, et quelques ouvrages de moindre nature, ne poème imprimé dans le *Parnaso di Napoli* (Naples, 1591, in-4°); un recueil de nouvelles qui a pour titre : *Le notte giornate del fregoliere* (Venise, 1600); *Lettere amorose* (Venise, 1601).

COSTO-ABDOMINAL adj. m. Anat. Se dit d'un muscle du bas-ventre, qui s'étend des côtes aux parties abdominales.

— s. m. Nom du même muscle : *Le* COSTO-ABDOMINAL.

COSTOBARE, chef juif, mort 38 ans avant J.-C. Il avait originaire d'Idumée et appartenait à une famille de sacrificateurs. Il fut chef de la fortune d'Hérode, qu'il accompagna au siège de Jérusalem. Après la prise de cette ville, il fut nommé gouverneur de la Judée, de Samarie, de la Phénicie et de la Syrie, et fut en même temps gouverneur de l'Idumée, et épousa Salomé, sœur de cet. Vendant au rendre maître indépendant de ce pays, il avait conservé l'indépendance de l'Idumée. Il fut nommé gouverneur de l'Idumée et de la Syrie, et fut nommé par Hérode des mesures de Cotobare. Il fut l'ami et le conseil des larmes de Bérénice pour que le roi de Judée consentît à pardonner à son beau-frère, mais bientôt après, Salomé, ayant eu le pénétre de son mari, se rendit à Jérusalem, et, ici, déroba toutes intrigues de son mari, lui apprit qu'il avait sauvé les descendants d'Hyrcan afin de s'en servir un jour pour ravoir les Juifs, et, de son rôle, fatieux de cette trahison, ordonna de mettre Costobare à mort.

COSTO-CLAVICULAIRE adj. Anat. Qui s'étend de la première côte à la clavicule : *Ligament* COSTO-CLAVICULAIRE.

COSTO-CORACOÏDIEN adj. Anat. Se dit d'un des muscles de la poitrine, qui s'étend des côtes à l'apophyse coracoïde : *Muscle* COSTO-CORACOÏDIEN.

COSTO-EX-OCCITAL adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la tête droite latéraux.

COSTO-HYOÏDE adj. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend des côtes à l'omoplate.

COSTO-MARSUPIAL adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'abdomen chez le mâle marsupial.

COSTON s. m. (*ko-ston* — *de coste*, ancienne forme du mot côte). Mar. Pièce de bois servant à fortifier un mât.

COSTON (François-Gilbert, baron de), fils d'un ancien cordonnier et chevalier de Saint-Louis, né à Vaison (Drôme) en 1780, mort en 1816. Admis à l'École polytechnique en 1797, il prit part, l'année suivante, à l'expédition d'Egypte comme lieutenant d'artillerie, reçut un brevet de chef de brigade, fut nommé chef de bataillon, et fait prisonnier lors de la capitulation de Torgue (décembre 1812). Officier de la Légion d'honneur et baron de l'Empire, il fut mis à la retraite en 1814, et peu de mêmes temps le crois de Saint-Louis.

De retour dans ses foyers, le baron de Coston consacra de longues années à écrire la *Biographie des premières années de Napoléon* (1840, 1 vol. in-8°), ouvrage, ancien nous avons fait de nombreux emprunts citée à l'article BONAPARTE. Postérieurement à l'impression de cet ouvrage, il n'est pas resté dans le domaine public, l'auteur avait réuni de nombreuses pièces documentaires. Ces pièces ont été publiées par le fils de l'auteur, Adolphe, baron Coston, sous le titre de : *Mémoires du général Coston* (1 vol. in-8°). Le plus grand intérêt de ces ouvrages se rattachant à des questions historiques et nobiliaires, nous renvoyons à ce sujet : *Origine, étymologie et généalogie de la famille Coston* (*Lyon*, 1844, in-8°); *Les Croix-Chevel et leurs adversaires* (1845), ou trouve un grand nombre de documents prononcé quinze ans : *Origine, étymologie et généalogie de la famille Coston* (*Lyon*, 1844, in-8°); *Les Croix-Chevel et leurs adversaires* (1845), ou trouve un grand nombre de documents prononcé quinze ans : *Origine, étymologie et généalogie de la famille Coston* (*Lyon*, 1844, in-8°). La philologie comparée, la science hérédique et l'histoire occupent une place très grande dans ce ouvrage.

COSTO-PUBIEN adj. m. Anat. Se dit d'un muscle du bas-ventre qui s'étend des côtes au pubis.

COSTO-SCAPULAIRE adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la poitrine qui s'étend des côtes au scapulum.

COSTO-SPINAL adj. m. Anat. Qui va des côtes au sternum : *Muscles* COSTO-STERNAL.

— s. m. Nom des muscles qui s'étendent des côtes au sternum : *Les* COSTO-STERNAUX.

COSTO-TRACHÉAL adj. Anat. Qui appartient aux côtes et à la trachée-artère : *Muscles* COSTO-TRACHÉAUX.

COSTO-VERTÉBRAL, ALE adj. Anat. Qui appartient aux côtes et aux vertèbres : *Muscles* COSTO-VERTÉBRAUX.

COSTO-VERTÉBRAL, ALE adj. Anat. Qui appartient aux côtes et aux vertèbres : *Muscles* COSTO-VERTÉBRAUX.

COSTO-XYPHOÏDIEN, IENNE adj. Anat. Qui appartient aux côtes et à l'appendice xyphoïde : *Ligament* COSTO-XYPHOÏDIEN.

— s. m. Nom du ligament costo-xyphoïdien : *Le* COSTO-XYPHOÏDIEN.

COSTRESSE s. f. (*ko-trè-se*). Min. Nom donné aux filons de sulfure de cuivre dans certaines mines : *Les* COSTRESSES *nous apprirent le rendoit ainsi d'conduire les charbons des filons à la surface* (Ch. Dupin).

COSTRINUM, nom latin de CUSTRIN.

COSTROMA, ville et gouvernement de Russie. V. KOSTROMA.

COSTULÉ s. f. (*ko-tu-le* — lat. *costum*, dimin. de *costa*, côte). Bot. Petite côte.

— Méd. Saillie à la surface de certaines coquilles.

COSTULÉ, ÉE adj. (*ko-tu-le* — rad. *costule*). Bot. Qui a des côtes ou petites saillies longitudinales : *Le plus de ce genre est habitué et fructuel* COSTULÉ. (Milne Edwards.)

COSTUME s. m. (*ko-tu-me* — lat. *costume*, coutume, usage; *costum*, coutume, usage, en français). Manière de s'habiller : *Le* COSTUME *ne fait pas le moine* (Proverbe français). Le COSTUME *des pêcheurs napolitains*. Le COSTUME *des simples paysans constituent nous plus d'aujourd'hui que celui des hommes d'armes du moyen âge*. Le COSTUME *des femmes, sous Louis XV, prêtait à la beauté une noblesse et une grâce nouvelles*. (G. Sand.) Il Habillement historique : *Un* COSTUME *de bal*. *Sortir en* COSTUME *de bal*. *Un* COSTUME *de ballet*. *Des* COSTUMES *de masques*. *A Madrid, tous les* COSTUMES *différent les uns des autres par les couleurs*. (Ch. Dupin.) Il *Ne* (Costume) *La question du* COSTUME *est énorme chez ceux qui veulent paraître et qu'ils n'ont pas*. (Balz.) *Le physionomie des gens du monde est dans leur* COSTUME. (Lattens.)

D'où habit de cambré
Il avait pris le costume,
Prétendant que le costume
Ne faisait pas l'homme.
DÉSAUGIERS.

Il Se dit particulièrement des habits d'uniforme qui servent de marque distinctive des fonctions, des dignités, des professions : *Costume de magistrat, de député, de pyrée, de juge*. COSTUME *militaire*. COSTUME *de coiffure*. COSTUME *d'ancien*. COSTUME *d'ancien*. *Exiger le* COSTUME. *Le peuple croiduit fait exterior le costume accordant parmi les objets du culte*. (Ryb. Marcéchal.) Le COSTUME *exprime le caractère et tour à tour le modifie; témoin les prêtres, les moines, les bagnes, les soldats*. (***)

Tous dépouillant leurs costumes,
Vont au nouveau chef de l'Etat
De l'aigle mont vendre les plumes.
BLANCHER.

— Fig. Tournure, apparence extérieure, dehors : *Le langage ordinaude avait pris de fort beau leurs une allure et un costume qui le caractérisient*. (Lerainier.)

— Littér. et b.-arts. Caractère distinctif d'une nation, d'un pays, d'une époque, représenté dans une œuvre d'art ou de littérature : *C'est la fidélité et le costume qui fait le mérite des compositions de ce romancier*. (Acad.) *Cette lourage qui nous est dû d'avoir exprès le costume* (Vitet). *Le costume, le costume, le costume enpagnol, et ne des tiennes les plus* Pompéiy que nous ont conservées. (Gée-Sorel.) Il Particulièrement en peinture de l'observation du type des habillements, des armes, des meubles, des édifices et autres accessoires d'une époque, d'une nation : *Observer le* COSTUME. *Négliger le* COSTUME. *Fidèle au* COSTUME. *Rembrandt fait à du* COSTUME *et de la* COSTUME. *Le costume d'Antoine observé le* COSTUME *que l'étoile lombarde*. (Acad.)

— Encycl. Nous voilà placé en présence du mot *costume*, qui n'est pas facile, et sur lequel nous doute que ne remonte pas à l'origine du mot, puisque, bien avant, il existait déjà en tenue dans l'Eden; car Eva la blonde n'était parée que de ses charmes naturels, et Adam était au moins modestement vêtu de la première fois le pied dans son lin. Mais ce n'est pas cette époque, mais celle de Noé, l'ami aimé de l'homme, et surtout de la femme, qui le vit, pour la première fois, plaider des pieds jusqu'au tuyau capillaire, au moyen de la chaussure et de la coiffure : nous nous nommé le moment, ici, nous contentant de ne donner aucun développement, puisque nous consacrons des développements spéciaux à chacune des parties importantes de cet article encyclopédique. Nous ne pouvons, du reste, mot *costume* nous offre l'occasion de faire la synthèse de ce côté intéressant et original de nos mœurs, de nos usages, de nos coutumes, de nos fantaisies même, nous ne la laissons pas échapper. Nous nous nommé pourtant, non les lecteurs, et surtout nos lecteurs, nous prédisposent à la lecture de ces développements.

Le mot *étoile costume* (prononcest *costumes*), qui paraît être devenu français avec le moyen âge, et dont le même moyen le vient mot *français costume*, devenu celui en en-glais et *costume* en espagnol, *costumbre*. Ces diverses formes se rattachent au mot latin *costum* (au pluriel *costumes*, au pluriel *costumes*), et en ont conservé le sens. C'est dans cette acception étymologique que le mot *costume* fut d'abord employé par la plupart des auteurs qui ont publié des ouvrages de coutumes, et, depuis lors, et, plus tard, le détail matériel des choses nécessaires à la vie, le gouvernement, la milice, la religion, les sciences et les arts. Une partie de ces applications du mot étaient en usage dans le langage du peuple et dans celle des arts, où l'on comprend, le costume, non-seulement les vêtements des personnages, mais aussi les meubles, les armes, les ustensiles, les ou de la scène. Le sens vulgaire du mot est plus restreint : il n'embrasse que le vêtement, ou mieux, le vêtement, le langage, le ton et le maintien de la vie humaine. *Le costume* est la physique des caractères; il a un sens par leur complexité, il y réside dans un sport; aussi ne lui dans les arts et sur la scène ne le sens, les proportion et l'étendue. *Le costume*, au théâtre on dans un tableau, n'est jamais indifférent; il y faut, en bien longue des époques et des mœurs; il ne de plus la représentation directe ou complète du sujet principal; il est soumis à des règles générales de nécessité, de vérité, d'unité. C'est à ce point de vue que le costume a tant de place dans la convention dans le costume : le costume, en effet, ne représente pas toujours qu'l'on imite, après Michel-Ange, ont adopté la convention du mn. Au contraire, le théâtre gêne admettait la convention du mnsqu'et autres accessoires analogues, et, comme le remarque très bien M. Chmaïdjéff, dans son *Histoire de la caricature antique*, la force analogie et nécessité qui ne peut être convenu de la comédie grecque et latine. Il n'est pas de même pour le costume, dans lequel l'apparaît de la scène tragique des anciens n'acte ou un caractère héroïque, et ce caractère héroïque se retrouve dans l'art du moyen âge. Les personnages y sont reidet et mimicis, sans la une convention entièrement et par suite de l'imitation de certaines mœurs, comme le trouve M. Brunn; mais de savoir ainsi l'artiste, puisqu'on voit souvent la même dessinant représenter des dieux et des héros en belle jeunesse, sous des formes vraies, et que telle ou telle partie du dessin soit adoptée, quand la science du mouvement général, semble destinée à nous donne la mesure de la valeur des personnages convenions pure, et que convention adoptée sous l'empire d'une telle religions, elle ennemment spiritualiste : le corps n'est qu'un étoqué, mais la tête est admirablement rendue. En présence d'une telle donnée, que devient le costume? Il n'est pas négligé, mais il est rendu abstrait, et comme par une notation chiffrée. Une montagne est figurée, sous perspective, par un simple cône qui se dépouse par la tuilée des pierres, comme premier plan; le soleil descend au milieu de la scène sous la forme d'un disque; les nuages, les arbres sont traités de même; le vêtement est exact, mais aussi aiguisé nommément. On assiste à l'origine de l'art héraldique; on n'est pas une exécution maladroite ou grossière qu'on a sous les yeux, c'est du convenu. Le convenu régnait généralement sur la scène française au temps de Louis XIV. Les comédiens se montraient peut-être moins ridicules, il manque aux acteurs de Molière, de Corneille et de Racine de vêtir des habits analogues à la condition, à l'âge et à la vie des personnages qu'ils représentaient, et la représentation y en était plus exacte relativement. Qui pourrait dire que le comique de Molière et que les lazzi-ces dont il use ne sortent pas de convention? Et cependant ce comique est resté le vrai comique, et toute notre habileté actuelle ne saurait pas rendre plus vraisemblable sa manière, aujourd'hui aux anciens maîtres. La tragédie de Corneille et de Racine est d'un supérieur convenu. La mise en scène de Shakspeare était, tout autant que celle du théâtre français d'alors, affaire de convention pure, et, en ce voit pas que la beauté de Roman shakspeaniens ait été dépassée par des réalistes. La réforme du costume au théâtre a été entreprise en France par Talma et par Mlle Clairon, sous l'inspiration de Voltaire. Elle n'a été définitivement accomplie que par Talma, en 1781. C'est la tragédie de *Charles IX*, de Marie-Joseph Chénier, qui a eu le première fois, pour ainsi dire, pénétrée avec une rigoureuse exactitude dans le costume. A la même époque, la peinture, Vien, Vernet et Lesueur avaient opéré la révolution très utile, mais bien moins sérieuse, dans la beauté d'ordre et conventionnelle, celle de David. Tant il est difficile de prouver dans l'art, et pas aussi étudier qu'on n'a pu croire à l'abandon du convenu, dont il ne sera jamais possédé de la représentation exacte et rigoureuse de l'art : la statuaire et le drame lyrique.

Les arts musicaux ne connaissent pas l'histoire. Sa signification est toujours exacte, sans rapport avec les habitudes des mœurs et des époques et toujours précis. Les diverses parties que le constituent sont nommées aussi bien dans le costume, et, de ce fait, le sens qu'une véritable histoire du costume doit s'attacher à rechercher, c'est une étude à faire la définition dernière du mot, — une figure des époques et des nations.

C'est donc en vain que l'auteur d'un ouvrage suivi voudrait traiter séparément des parties du costume dont l'ensemble constitue le costume, désormais les dans les plus étroites limites, et, en définitive, le costume dans cette acception restreinte.

Le code pénal français, dans son article 299, ainsi rédigé : « Toute personne qui porte publiquement un costume qui ne lui appartient pas, hors le cas d'un emploi théâtral, » Ainsi, à deux ans, » entend par costume l'habillement et les ornements qui distinguent les personnes constituées en dignité ou chargées de fonctions publiques. Les règles générales fixent les uniformes civils et militaires. Nous les reproduirons à l'article UNIFORME, nous nous bornerons à ne considérer ici que les officiels qu'en tant qu'ils se confondent avec la physionomie historique des peuples, et qu'ils y rattachent par leur forme générale ou leur spécialité.

Les *costumes* ecclésiastiques diffèrent des *costumes* civils, du moins en Occident et chez les nations qui ont gardé le christianisme. Les *costumes* des prêtres chrétiens ont été conçus dans le but de rappeler qu'ils ne vivent que lorsque les adéptes du Christ ne pouvaient se montrer que dans d'autres vêtements que ceux étaient généralement en usage à leur époque. La même étude se retrouve dans les habits des ordres monastiques, et, en outre, chez qu'au temps et au pays dans lequel l'ordre a été fondé. Les *costumes* des Ecclésiastiques sont la coutume des saints grises, dont toutes les parties sont les mêmes que celles dont les tiennent que portaient les femmes du peuple sous Louis XIII, à l'époque où leur ordre fut institué par saint Vincent de Paul. Il est donc donc notre trait de traiter du costume des prêtres, et, de ce fait, de rechercher les périodes d'une époque donnée ou qu'il en coutumes, et, de ce fait, de rechercher les périodes d'une époque donnée ou qu'il en coutumes.

L'histoire du costume, considérée comme une partie de l'histoire de la civilisation, présente à des observations d'un haut enseignement. Il y aurait intérêt à rechercher les modifications des mêmes vêtements, dans des temps successivement modifiés les conditions sociales, et, dans les conditions économiques, dans les conditions politiques et religieuses, dans les conditions de la vie, et, en outre, à trouver les époques, l'influence religieuse des mœurs sur le costume et du costume sur les mœurs. Mais, en cette haute philosophie du costume restent apontanément des faits jusqu'à ce jour l'indécis et grouper dans leur ordre naturel, par grandes sections chronologiques et par zones. Afin que la claire signification de cet exposé ne soit pas troublée par des digressions et par des questions d'ordre secondaire, nous éviterons avec le même soin les considérations trop générales et les détails purement techniques, qui trouveront d'ailleurs mieux place ailleurs, et nous insisterons à la fois sur les objets qui s'offrent le plus ordinairement à l'étude, et les époques les moins connues et les faits les plus caractéristiques.

— I. Mariage et divisions générales du costume. L'homme, ses bons écuilles, sans pâtre et à bien fourrures, connut au nombre de ses premiers besoins celui de se couvrir, afin de se préserver de l'intempérie des saisons, suivant la Genèse des Juifs, les premiers hommes, se vêtirent, sans se faire des ceintures de feuilles de figuier, puis craignirent leurs épaules de parures aux. Le fait, le vêtir, l'écrivain écrit du Bible n'a pas impose de plus grande ceinture cette fille ne vient d'arriver de plus mal à la possession, à la préparation et à l'usage pour le vêtement. Devançant un intimes abbés dans son explication de l'épanouissement initial des feuilles humaines, Moïse chaque Dieu de leur les nogne. Et, en effet, il ne faisait pas moins qu'en faire du Dieu qui nous animé pour porter l'homme à sortir de la condition commune de la bête, et à s'élever par le moins vers la hauteur de la conscience et de la liberté. Mais quelque chose plus haute encore, il conserve avant de manifester avec quelque un l'éloignent les plus amples efforts de son industrie. Ce premier vêtement, combien de siècles ne s'est-il fait vagiter avant de pouvoir à se le procurer lui-même! Dans un système de gênes humaine, que nous n'avons pas défendre ni, l'homme ne fut pas forme sous des conditions spéciales d'existence et de chaleur, au sein d'une parque qui la nature lui avait préparée. Il élement très-vite à peu du grand rôle dans cette formation, et après qu'une suite de générations de la lutte humaine qui fut coulée par cette incubation prémaine, quand l'homme tentant de sortir de son antre de lui-même pour nouvoir du pré-revêtir et de développement, les premiers rudiments qu'il avait créés, ont d'abord pour garantir ses cellules et ses fibres naissantes contre les ardeurs solaires marines aux chaudes vapeurs des marécages ses ceintures furent des algues, des glaïeuls, des feuilles de plantes et des larges feuilles plantes qui apportant sur les eaux, en peuplent une nature de végétale dont il ne pouvait obtenir actuelle de cette atmosphère étée notre soit ne pouvait pas l'évidence. Ce même premier costume de l'homme.

Une fois, en poussant des divers matériaux qui la nature mot à son service, un fois serions que l'usage du feu l'eut avec d'utile de chaque, les, les tégument, les vêtements et ensuite, et par suite les tissus de toute sorte ils apparurent, pour ainsi dire, les premiers temps, d'autres le nouveau plus tard; tels furent la nos et ceux du grand Pangès exigeas de véritables découvertes. Deux, plus nombreux, adoptèrent son usage pour l'usage des peaux, bruce d'abord, grossiennes, et par des étoffes, plus nombreux au moyen de l'industrie. Un coutnal peu l'urgence du sociétés, par l'origine est de tous les premiers étoffes, mais on peut les reconnaître en surprenant aux combinaisons les plus variées. Les ailleurs, pour conserver la forme des premiers vêtements artificiels, y ajoutèrent de nouvelles ceintures, une flonce des boucles et des milieux, en tenant compte de l'animaux des objets existantes.

Il n'est point de formes qui apparaissent en propre la telle rue ou à telle ville, les nombre des formes et des couleurs étant infinie, les, les, les, les hommes, et, et, et, ne soit développer leur histoire, paraissent avoir parcouru exploitement tout le cercle des expériences possibles, par ce coulaient ou de ces mêmes, et bien qu'il n'y a pas de règles générales à poser et ont après, il est qu'il leur, pour parler avec exactitude du costume de chaque peuple, différent, et ne sont et dans le détail les lieux et les époques dont on parle. L'histoire du costume se mêle à celle des religions, des gouvernements, des idées et des mœurs, et ne peut qu'à l'aide des traites opposées bien tranchées, soit le couleur blanche de Brahma de Jupiter et distingue absolument de la couleur brune qui affecte le manteau de l'homme des pays tempérés, soit la mère mode-mode-mode remarquable par les variations périodiques de son pouvoir, mesure de tous ces usages, tandis que les Turcs, les Indiens et les Chinois paraissent avoir conservé jusqu'à nous leurs mœurs uniches de leur histoire les mêmes habits, les mêmes formes, sans modification et sans sorte. De même encore, certaines familles se conservent, sur la plupart des peuples dont le costume, en opposition complète avec certaines autres : sans les Chinois seul, le prince tout opposé, des peuples opposés ceux de l'occident. Quoi rapport établir entre leur manteau et nos manteaux, leur costume et notre costume? Il semble que l'un n'existe que pour faire ressortir le caractère de l'autre. Ici ondoyante-ondoyante, les cheveux des noirs et des yeux, qu'ils ont pour une longue et ondoyante, sont, chez ces existence en Chine; les classes ouvrières et distinguées laissent les cheveux entiers; les hommes ne savent la tête, n'y laissent qu'un touffe longue et pendant la tête, le voilé ou le nur sont les couleurs employées pour les vêtements d'homme, le vert et la rose pour les vêtements de femme; le jaune est réservé à la famille régnante. Quel de nouveauté parmi nous? Mais on voit que les différences et les oppositions signées ne se bornent pas au costume, et que, pour en juger avec exactitude, il est nécessaire de ne pas séparer le costume des autres habitudes sociales de chaque peuple.

Cependant il est, dans l'histoire, trois peuples qui, par leur influence sur le mouvement de la civilisation, ont réunis en quelque sorte dans leur vie propre la vie générale, et que tous les hommes d'étude ont toujours devant les yeux lorsqu'ils cherchent à déterminer les caractères d'une époque donnée. Ce sont les Grecs, les Romains et les Français, dont les mœurs, la littérature et le goût renouvelé leur révolution du goût, de la littérature et de mœurs durant la période du moyen âge. Nous nous donne donc ici à réunir ici, dans une équisse rapide, les caractères du costume de ces trois peuples, et de la coutume français, depuis les origines historiques : ce sera le résumé de ce qu'on pourra dire de plus important sur le costume.

— II. Costumes du Grecs. A l'époque où parle Homère, les femmes occupaient déjà tout l'intérêt de la toilette opposé mesdames les Latins : la description de Pénélope, de Nausicaa, de Hélène, de Junon, et l'Iliade, nous en offre un exemple. La dérose ne dans la Grèce, ne pas y élever ses noms sur les Vulcains, et, pour s'y élever sur noms et ainsi, ne pas se ferme les portes des toilettes. « Les dames, dit Pope, devraient se voir en leur attitude et leur ajustement. » Les dames Homère que les principales déesses, tenant à leur tour leur tête, leur tête, leur tête, leur jamais devant témoins... Nul dont n'ait ainsi. » Le Grecs, ne pas, ne pas, ne pas

tenait par Prométhée, qui obtint d'être détaché du Caucase, à condition qu'il porterait toujours au doigt, en témoignage de son supplice, un anneau de fer avec un petit morceau de roc auquel il avait été enchaîné. Bien que les usages qui tassent un lieu n'aient pas besoin d'autre explication que la mode, on peut dire que les anneaux de roche qui couvrent des doigts et portés en signe d'homage et de fidélité.

Les femmes grecques connaissaient plusieurs recettes pour se farder les joues. Outre le cinabre, elles, l'usage est très-ancien chez les Orientaux, elles se servaient de l'anchusa, sorte d'herbe, et de l'orpiment, qu'elles remplaçaient que se faisait avec le saint de la laine des brebis d'Athènes, et qui, employée avec du miel du Cortes, jouait point avec la propriété d'enlever les taches de la figure. Elles se conjuraient que les plus dérobaient aux yeux les soucis noirs. Pour ne les rendre telle, elles faisaient usage d'une poudre de *cétiumi*, préparation de plomb dont se servent encore les belles de l'Orient.

La remarque a même éclaire le *maître* de l'île de Chio, que les Grecques mêlaient tous les ustensiles pour préserver la santé de la carte. On regardait comme un spécifique des plus efficaces, pour conserver la fraîcheur des dents, l'urine d'enfant, dans laquelle on mettait de la pierre ponce réduite en poudre très-fine. Les usages des anciens étaient en poitrine chez d'une haute antiquité. Les femmes grecques, en outre, un soin particulier de leurs doigts et de leurs ongles. Ils foulas les dessus, d'abord blitter et ensuite la plus belle main, et Diana les plus beaux doigts. Les dames grecques et les dames romaines faisaient grand cas du doigt long, qu'elles appelaient ironiquement vers le bout, ce que les chronographes nommaient appelant le doigt artistique; à quoi il faut ajouter un engin régulier, les propre, brillant et les deux ongles, et, en cas, dans le description qu'il fait des beautés de Pauline, parle aussi de la belle propriété de la belle main. Propreté obtenait avoir sur le visage l'empreinte des joies jugées de Cytérée, la pierre précieuse qui les *ongle* à prix son nom du brillant mesurait ou ornait Philomène, qui fut mis en prix Paris. Les ancienne se rognaient et contrefaisaient les ongles avec un canif ou des ustensiles d'argent; des esclaves étaient employés à ce service. Les mains épaisses avec les ongles pour devaient être enlevés par les ongles et art si prisé, qu'appelait *chiromanie*, consistait pour elles à s'adonner.

Les Athéniennes portaient, comme vêtement de corps et de ville, une blouse, qui, plus chaut sur les épaules avec des boutons ou des agrafes, et qui, se serrait au-dessous du sein avec une large ceinture, descendait jusqu'aux talons en plis ondoyants; et une tunique plus courte, ouverte avec des manches très-étroites, qui variait jusqu'à la moitié du bras, laquelle se serrait sur les hanches avec un large ceinture, et était garnie par le bas de bandelettes de diverses couleurs, et quelquefois orné de glands qui pendaient sur cette ceinture. Quand elle était trop carré ou rond, qui, tandis rouile en forme d'écharpe, tandis ondoyait, serpentait, ondoyait, dessinait en quelque sorte à dessiner les formes du corps, couvrait en partie, et remplissait par un léger manteau; et une draperie en espèce de voile, qui, tantôt couvrait la tête lorsqu'elles paraissaient en public, ou que les Athéniennes ne pouvaient faire de jour que, sous certaines circonstances, en entrer en compagnie de femmes esclaves et d'eunuques, et non de nuit, à moins qu'elles fussent en voiture et précédées d'un flambeau, ou encore les de femmes. Les variétés de cette toilette sont aussi nombreuses que la matière des vêtements. Aristophane énumère la tunique modeste de mérinos, la tunique cambrique et autres tuniques transparentes; l'*arbrisseau*, sorte de tunique étoilée, la tunique cuirasse; le *cycloc* ou *cuyée*, petite tunique circulaire.

Le *peplos* était un vêtement qui envelopait l'épaule gauche devant et derrière, et qu'on attachait sur la épaule droite, et sur la épaule gauche, laissant à découvert la main et le pied droits. Sophocle dit que le peplos était un voile ou habillement de femme, qui se serrait sur et se faisait sur l'épaule. Plusieurs reports qu'Aristophane fit présent à l'envoyé d'un peplos grand, magnifique, varié et garni de dessus et brodé d'une sorte de bordures. Hélas. Le *zeyra* était un vêtement qui pouvait servir de robe de chambre, et, dans le cas, une robe à franges, que portaient ordinairement les vieilles femmes. On distingue du nom de *symetrie* à une longue tunique qui descendait jusqu'aux talons, et qui avait un long voile.

La *poderie* était une riche tunique de lin. La *peniscrée* était une petite tunique bordée de pourpre et de coquillage de cette sorte. Le *cychion* ajoutait que ce vêtement était de coque en dentelle ainsi. On appelait *entarisée* et *cosin* un sondaire que tunique crée de broderie d'animaux entrelacés avec des fleurs. La *achiste* était une tunique fendue en ouverte, qui s'attachait aux épaules avec des agrafes. La *entomide* était une tunique qui descendait jusqu'aux genoux, et qui avait une peau tout-au-dessous par la ceinture. Il était ordinairement des femmes esclaves. La *cypsiaïs* était une tunique qui répondait à notre chemise. Les

peskin, ou petite robe légère qui ce jetait autour du corps comme une espèce de manteau, et le *teristre*, grand voile qui s'attachait sur la tête et retombait le long du dos. La tunique athénienne ou ionienne se distinguait de la tunique spartiate ou dorienne par les manches. Les femmes de Sparte portaient des tuniques sans manches, de manière à montrer leur bras; elles les appelaient, et elles s'appelait *dorienne*, et, en plus, très-courte et le cible, ce qui fit donner aux femmes de Sparte le nom de *phénomèdes*, qui montrent la cuisse. Et c'est pour cette raison que Sophocle dit : « La jeune Hermione a une tunique qui descend jusqu'à mi-cuisse, mais qui, en s'ouvrant de temps en temps, laisse voir sa cuisse à nu. » Le vêtement des femmes spartiates ne portait pas le nom de principe, ceui de toutes les femmes grecques. Il était exclusivement appelé athénienne, comme nous l'avons dit, à la suite du mystère de Cybèle, qui avait été apporté de Phrygie par les Athéniens dans la guerre d'Egine. Le *feutrandion*, robe qui devait son nom aux Tarantins, était inusquée. Les femmes grecques portaient quelquefois le manteau de leurs maris. Tout ce dessus des étaient de pourpre garnis de bandelettes ou de franges. On appelait petite franges de pourpre, qui se voyait des deux côtés. Le *peliraeum* était un jeu ordinaire de pourpre, et vu sous bandelettes. Les femmes sont sorte de pourre double, avec des bandelettes de pourpre, et qui, lorsque la pourpre avait un habillement. Il y avait deux sortes de ceintures, qui, lorsque la pourpre avait le pous sur, et les entures par-dessus les vêtements. Les premières étaient de deux espèces, l'une plus ample et l'autre moins ample et plus étroite. A la première espèce appartient la ceinture *cotyle*, qui, lorsque la pourpre était plus ample. Cette seconde espèce s'appelait *ceinture de pourpre*, lorsque le mettait par-dessus les vêtements le *strophion*, sans d'où est venu, ou le *zone*, ceinture du ventre, et l'*enmenscaliorum*, qui ne mettait sous les aisselles. La ceinture de pourpre était toujours pour rendre la marche plus libre. Dans les dances et les jeux, les femmes ordinairement vêtue, venue à toujours deux ceintures, le *strophion*, qui, lorsque la pourpre était plus qui lui serre les hanches. Le *strophion* s'appelait *mamitrophion* ou bandeau mamillaire. Le *strophion* était le plus ordinairement de Vénus, et en avait grand soin de le rendre aussi étroit qu'il pouvait, selon les femmes grecques, dit que, sous leur vêtement, elles ne pouvaient rien cacher que le visage, excepté le sein, qui ressortait d'une manière différente s'il n'était soutenu par des bandeaux. Les femmes ne portaient une sorte d'écharpe, l'*anabolidion*, à laquelle se rattachait le *mamitrophion*.

L'Un sujet, nous dit Eliien, ayant pris un des souliers de la courtisane Rhodope, pendant qu'elle était au bain, et l'ayant porté à Psammétichus, roi de Egypte, ce dernier, jugeant à l'élégance et à la délicatesse de cette chaussure de la Rhodope, qu'elle devait être, il chercher par toute l'Egypte, et, l'ayant trouvée, il l'épousa. Il est vrai que, dans ce cas, étaient attachant à la grâce de la chaussure, l'idée se comptait pas toute entière, et, à l'espèce de chaussure de femme, qu'il pouvait deviner en deux choses, savoir : celles qui couvraient le pied jusqu'à la cheville, et celles qui, n'étant composées que d'une simple semelle, s'attachaient au-dessus du pied avec des rubans ou des courroies. Ces dernières ne paraissaient que dans les appartements, dont chacune avait encore ses subdivisions. La première consistait en pantoufles légères, dont les femmes faisaient usage dans leurs appartements ou lorsqu'elles allaient faire visite à quelques-unes de leurs amies, et, dans ce dernier cas, elles se les faisaient porter derrière elles par leurs esclaves dans une petite boîte appelée *sandaliothèque*, du nom de sandale; qu'on donnait à cette espèce de chaussure. Les esclaves leur portaient ces souliers à l'entrée de la maison où elles allaient. La seconde espèce de chaussure, plus lourde, appelée *crépides*, dont les deux mêmes en ont été trouvées, et qui, qui s'attachaient soigneusement autour du pied. Les dames grecques aimaient, ainsi que les Romaines, à se parer de chaussures élégantes. Dans cette vue, elles portaient quelquefois des pantoufles de bois ou de cuir, et, quelquefois, des semelles de liège. Ces semelles, dont chacune avait un diapason, étaient, en quelque sorte, séparément comme des tablettes, puis jointes ensemble avec des clous. C'est du genre de chaussure dont parle Aristophane dans Lysistrata, qui l'idée de la chaussure qu'il introduisit sur la scène, et qu'il appelait, les *tablettes* et le *nom de cothurne*. Le cothurne différait cependant de cette sorte de soulier en ce qu'il couvrait entièrement le pied, même par-dessus, tandis que les chaussures hybrides ne s'attachaient seulement aux doigts des pieds et au bas de la jambe. Le cothurne pouvait être changé de pied, comme le soulier ordinaire. Strabon raconte que Denys de Syracuse, ayant pris les dépouilles des Gaulois qui colonisèrent les jeux *Lorcienses* aux et chasse des cothurnes hybrides sans attacher

les périodiques étaient un ornement des pieds bas qui donnait aux dames de la grâce en marchant. Les dames grecques et leurs mères ne portaient pas de bas. Les vieillards, les infirmes, les délicats y suppléaient par quelques bandages.

Un fragment d'Alexis, conservé par Athénée, nous fait connaître quels moyens employaient les femmes grecques pour cacher les défauts de leur corps. Ces moyens ne différent pas de ceux employés par les femmes de Paris. Nous apprenons notamment qu'elles faisaient usage, comme les dernières, de ceintures, de bancs et de bustes pour rehausser la taille. Elles employaient, en outre, un procédé de la coquetterie et plutôt de l'art du prosaïque, à l'usage de celle qui a des belles mains et qui veut les montrer. Il consiste tout le jour à la manier, avec un lacis de myrte et de jeunes rameaux, dans, comme celui que les ensemiers mettent sur la tête des chevaux pour les empêcher de manger les épis qu'ils s'accoutument ainsi, malgré elle, à faire pompe de la beauté de ses doigts, et, en outre, de les rendre plus amoureux.

Nous ne pouvons nous dissimuler cette description des femmes grecques sans dire un mot de l'usage des mêmes femmes qui paraissent en signe de distinction. Une peinture d'Herculanum nous fait assister à la toilette d'une femme placée sur un double morvillé—autre signe de distinction—et devant une table ronde, sur laquelle elle mange. Leurs nous apprend que les filles d'étrangères, qui étaient nées en Grèce, jouaient la permission de n'établir à Athènes, étaient obligées de porter le pourpre et de se conformer dans les cérémonies religieuses. On célébrait enfin une fête des parasols en l'honneur de Pallas. Les parasols étaient d'une ancienne et longue date, chez certaines peuples, une signification honorifique. Ils étaient principalement du tribus des rois de Perse, et on le retrouve encore à la fête de Pâques, et dans le grande de la cour de Constantinople portaient aussi le parasol, dont est dérivé le dais des églises.

Les auteurs nous apprennent très-sur les usages et les mœurs des femmes grecques. Les maîtresses de maison ne portaient pas de cette sorte de vêtement, et, quand elles se formaient pas leurs armoires et leurs coffres, elles étaient, à la lettre, les esclaves à Homa : la mère de Cicéron scellait jusqu'aux bouteilles vides.

Il est vrai, servaient pas de mouchoir. C'est été, pour une femme d'Athènes ou de Rome, un signe de mauvaise conduite, convenaces de son sexe que de s'essuyer le nez du visage et de la bouche. Elle aurait été regardée, par cela seul, comme en état de malaise, et si ne lui aurait pas été permis de se faire un mouchoir. Il est vrai, il est pas les hommes aux-mêmes aussi, au moins dans les premiers temps, ne portaient aucun usage de mouchoirs ou plutôt d'éponchets (*sudarium*), car ce n'est pas les personnes les plus distinguées aussi-ment leurs larmes avec leur manteau. Dans leurs occupations journalières, les hommes, dans les tribunaux et dans leurs banquets, dès le temps de Catulle, les Romains portaient des mouchoirs très-fins. Mais il n'était pas bien difficile aux anciens de se passer de mouchoirs. L'usage qu'ils faisaient journellement de bains chaud, en leur procurant une transpiration facile et les débarrassant des humeurs importunes, faisait que leur corps était toujours sec et propre, et ne laissait point de sueur et la même chose. Aujourd'hui l'habitude où étaient les femmes grecques de respirer en quelque sorte qu'au milieu des parfums, des fleurs et des herbes aromatiques, leur conservaient, bien entendu, ne s'appliquent qu'à la nature, et gaîté et à cela qui l'unie : à la campagne, dans les jardins, dans les vergers, dans. Ainsi ciel, et nouchoirs, au peches. Les bibles et les mouchoirs ne sont pas encore en-dans le sen au sous la ceinture. Les suivantes portaient, à la main, des éventails, et, en guardes différent pas de celui des femmes de la ville. Seulement les esclaves en étaient plus nombreuses et plus nombreuses et plus droits.

Tuniques et *cuirasses* des hommes, et d'abord à leur coiffure. Les jeunes gens portaient les cheveux longs, et, quand ils les nouaient sur le haut de la tête, de manière à ne pas laisser apercevoir le cordon qui les maintenait, ils avaient une tête ordinaire des jeunes filles, espèce *cyrnbos*, et portaient à leur ceinture un petit miroir d'ivoire. Lorsque les enfants avaient atteint l'âge de puberté, ils leur coupaient les cheveux en faire hommage à quelque divinité. Mais les dieux, qu'on se représentait dans d'une jeunesse éternelle, ne portaient toujours avec eux leurs cheveux dans les anciens monuments. Dans les temps de Thésée, les Grecs en portaient les cheveux courts, bouclés, légèrement repliés sur le front et pendant jusqu'au rond. Mais combien d'exceptions! Les Athéniens aimaient à avoir les cheveux un peu longs, bien peignés et parfumés de cigales d'or; les Lacédémoniens les portaient longs et bouclés, et, à la bataille de l'Eurotas, portaient longs leurs cheveux de dorure, et courtisans de leur ancienne coiffure, et, en portant longue chevelure convenant aux prêtres, aux rois, aux magistrats et aux philosophes; mais les jeunes hommes, dès l'enfance, les faisaient ras et étaient le signe distinctif des esclaves. Ceux qu'on prétait aux femmes et aux autres étaient courts, faisaient un peu le crochet vers la pointe, sans doute à l'imitation du poil des chèvres. Les soldats portaient, pour la plupart, les cheveux longs : Flaxile les appelle *cursivial*. La manière de porter les cheveux ne fut pas, d'ailleurs, exemple des esprits de la mode. On imagina de la de crinière autour de la tête avec des bandelettes : Pour le donner plus de grâce, comme les femmes, tenaient les cheveux avec un bandeau, et laissaient flotter sur les épaules. Exemple et que les Romains prirent des Grecs l'usage d'aller nu-tête. Mais les tuniques étaient plus grand chez ces derniers; car non-seulement ils se couvraient la tête avec un pan de leur manteau, ou de leur tunique lorsque le soleil se répandait de la pluie ou du soleil, ou en signe de deuil, ou en signe de grande méditation, mais encore ils portaient, en ville et à la campagne, un petit espèce de bonnet. Les nommants ainsi en offrent de deux espèces : l'un, peut-être le *pileus* dont fait mention Horace, qui, tantôt rond, tantôt ovoïde, et à peu près semblable au bonnet pointu un peu plus haut que la pointe, était particulier aux marins, aux artistes et aux agriculteurs; l'autre, probablement le *petasus*, était, sur avec une aile alentour; on le portait en voyage, et il était surtout à l'usage des bergers; on en trouvait aussi pour se garantir du soleil et de la pluie. A l'aide de deux rubans qui y étaient attachés, on le pouvait l'enlever au menton en le tenir derrière les épaules quand on voulait aller nu-tête.

Dans un buste qui appartient à la galerie de Florence, la tête de Platon est coiffée du *petasus*, et il ne manque pas de ressemblance avec Diogène, dans par allusion au nom de Platon qui lui a été donné.

Rien de particulier à ajouter sur les chaussures d'hommes, si ce n'est que les *crépides* étaient aussi garnies de bandelettes et de souliers d'hommes le sandeau accompagnait. Il était, en Grèce — ce que nous avons pas — une classe spéciale de cordonniers, qui, appelés *sandaliotomes*, faisaient les sandales. Toute l'armée de celèbre Antiochus portait à ses membres des clous d'or massif. Les jeunes élégants, dans les temps de Cicéron, ne portaient jamais de souliers de cuir, et ne portaient aucune sorte de clous sous leur chaussure.

Les Romains faisaient, entre le cuirasse et la tuniques, une différence que les Grecs entre l'*ostéque* et le *cuirasse*. Le cuirasse était proprement la chaussure qui couvrait tout la jambe, et, au contraire, l'ostéque ne faisait sous la partie supérieure.

Les Romains nous représentent les hommes avec une barbe courte et frisée. On la retrouve aussi dans les portraits de Périclès, de Démosthène, de Socrate, de Xénophon, Alexandre, au dire de Plutarque, aurait été le premier à faire raser le menton et qu'il fit à avant la bataille d'Arbelles. Les philosophes continuèrent à porter la barbe; on nagea en cela de nouveau après Justinien. On ne nous dit d'ailleurs rien de cette d'alors à cet égard, puisque les philosophes ne se faisaient point toujours cette distinction par leurs barbes longues et sales. Dans l'antiquité nous a conservé l'épigramme suivante :

On reconnaît le philosophe
Par son manteau, sa barbe
Et par son bâton.
Le grand bonze a toute l'illusion
Des mêmes attributs.

Pyrazagore, dans Aristophane, demande à ses compagnons, qui diversent se déguiser en sénateurs :

Avez-vous apporté les barbes qu'il vous faut?

Il ne manque cependant pas, dans les monuments, d'exemples de jeunes gens et de vieillards qui sont sans barbe. L'usage des tuniques courtes et des cheveux Lacédémoniens par un état des éphèbes.

Tout que la ville d'Athènes, remarque Athénée, usage dans les délices, elle en maintenait florissante et produisit de grands capitaines. Et ce n'est pas Athènes à cette époque, qui étaient vêtus de la pourpre, sous laquelle ils portaient des tuniques de diverses couleurs; mais, dans ces temps, ils étaient vêtus de robes de cigales d'or sur les côtés et sur le dos, et portaient des chaussures de bois, et cheveux qui portaient des plumes (*cicidati*), pour imiter le chant de l'insecte. Ils portaient dans tout leur *costume* un aspect simple et presque rustique. Ils ont trouvé dans cet usage, si opposé à celui des Athéniens, les éléments de la conservation de leur force. Tant il est vrai que le caractère de l'institution importe plus encore aux peuples que le respect de l'institution!

Dans Homère, Agamemnon se couvre la poitrine de sa tunique, et attache au bel-dans la ceinture, et, ensuite, il jette autour de lui un *cuirasse* vert-vif, double, ample et recouvrant de tout le corps.

Dans les *Harangueuses*, dit-il action se passe

de Lacédémone, on devait aussi le *costume* ordinaire des citoyens d'Athènes : à Athènes, elle alla la petite tunique et mets les souliers à la lacédémone, pour avoir l'apparence d'un homme, qui veut se rendre à l'assemblée ou sortir de la ville. « Pour lui, on ajoute : « Coupe les courroies des ses chèvres et des souliers lacéniens, et prête ces bottes. »

Aristphane, parlant de la volupté des philosophes, s'exprimait ainsi : Ami, reconnaissez-moi à ce costume : « Je ne sais ni, de la première pour un Grec : une petite chlène blanche, une belle tunique brune, un bonnet du pays, un petit bâton. » La *chlène*, ajoute, était une espèce de sandale ou de mortier à mettre le vin que. On pouvait le plier et la rejeter entièrement derrière le dos pour sauver les tissus brûlés, dans les jeux des Lettis, et aussi quelquefois de même, à la différence de la *perula* et de la *lacerna*.

Aristophane fait la description suivante de la chlène : « La chlène qu'il décrit ici, c'est celle-ci ou ne viennent de barca, et celle-là est particulière aux Mégarens. La sorte de chlène qui se remonte pas à plus de six cents ans avant notre ère, ne ressemble pas à la première à en faire range. Elle en diffère aussi par la forme, car la chlène est ordinairement, tandis que la chlènette se termine, par le bas, en forme circulaire, avec des fringes très-élogantes en unes des extrémités. Elle ne dépasse aussi à la partie du dessous de la chlènette une forme arrondie, tandis que la chlènette a chacun des deux côtés ; il lui donne cette même forme, mais plus échancrée, et plus étroite, à la partie supérieure. Ce vêtement, qui était aussi de cuir, et particulièrement propre aux guerriers, couvrait l'épaule gauche et pendait à droite, pour ne pas causer d'embarras quand on marchait. A Athènes, les jeunes gens nouvellement inscrits sur le rôle portaient aussi la chlamyde pour accoutumer aux fatigues de la guerre ; les portaient jusqu'au temps d'Adrien, qui ordonna l'ordre Athénien, homme riche et fondateur du théâtre qui porte son nom, leur fit adopter la couleur blanche.

Le travailleur de Lacédémone portait la *hatte rhodé*, qui était une espèce de vêtement à fleurs, aussi appelé *pepos*, qui était aussi lait la couleur d'une certaine grenouille.

La tunique, en Grèce, était, à l'usage des hommes libres, *ypsiqueit amplimatibulus* (couvrant les deux épaules), et *ecchiridos* (*lacerna*, *heteromatibulos* (couvrant une seule épaule). De cette seconde sorte étaient aussi les tuniques des artisans, parce qu'ils étaient dans l'usage de conduire la manche dont ils se couvraient : *ecchiridos*.

Les Grecs, à l'exception des philosophes, ne jouent pas, généralement, le bonnet de deuxou, qui était une espèce de chemise composée de deux morceaux d'étoffe, jointe à forme d'un carré long, et cousue sur les côtés avec une ouverture pour les bras, et quelquefois même avec des manches, mais qu'on ne demandait guère plus bas que les genoux.

L'usage des ceintures était inconnu aux anciens Grecs, et ils n'avaient pas de mot pour exprimer ce genre de vêtement après que les Romains *Romanis*. La décence le ne ne nécessitait, sûrement aux ceinture, et le sexe et nous la voyons descendre jusqu'aux pieds dans les statues.

Appuie dit que la chausseur des Grecs différait de celle des Romains, mais il ne dit pas en quoi consistait cette différence. Celle de Grèce a une semelle avec un bas qui suillant extérieur et de la largeur d'un doigt, et par derrière un talon en peau ; elle était chaussé sur le cou-de-pied avec un cordon ou une courroie. On voit dans le musée d'Hercolanum des espèces de souliers complets de cordon, formant une sorte de réseau à large ouverture. Les personnes du Bas-Empire, Grecs, portaient sur leur chausseur un croissant en or ou en ivoire. On trouve aussi dans les monuments une chausseur de peau en forme de demi-lune, avec divers ornements.

Dès les temps les plus reculés on était dans l'usage d'emmaillotter les enfants, et dès le Grèce jusqu'à nos jours.

Nous ne savons ni que les de mets du *pied* *tomoie* de théâtre. Les ornements spéciaux des chaussures, des diadèmes, des représentations sacrées, étaient de grand prix. Ajoutons, le tout maintenant, *noble*, surtout qu'à ses larges plis la dameuse du théâtre. Sa chaussure découverte, croise d'un nœud du ruban, ne différait guère des pantoufles de nos femmes actuelles ; ce nœud était ample, fine, presque transparente, et il arrive que les tribus overtes sur le cuine d'élasti pas réservées aux dames des Lacédémoniennes, les monuments prêtent souvent des vêtements de cette sorte aux jeunes du bas-Empire de cymbales qui servaient en bas des festins. Les demoiseaux lacéniennes et autres lacédémoniennes vêtues ainsi de la tête jusqu'à leur vêtement découvrait quelquefois même une plus petite partie de cuisse, et ne semblait plus servir qu'à donner plus de tournant à la nudité.

Terminons ce que nous avons à dire sur les *costumes* de la Grèce par quelques mots sur le *costume* usité dans les cérémonies religieuses.

Pour les simples offrandes particulières, les sacrificateurs s'avaient point d'habits spéciaux et n'agissaient ordinairement, ils ne les distinguent, dans les bas-reliefs antiques, que par la quelque qu'ils tenaient en main. Ils se vêtaient même avec des habits très-simples, et ne portaient que le bonnet de laine, qui était le bonnet de laine, qui était le bonnet de laine, qui était

dans l'Histoire du costume et de l'ameublement, de M. Charles Lomandre. Nous renvoyons les lecteurs intéressés à l'ouvrage qu'il a bien voulu nous donner de faire, dans des descriptions qui suivent, de larges emprunts à cet ouvrage.

En entrant dans le monde barbare, nous devons faire une observation générale : les armes, chez les barbares, n'ont tout le costume ; l'habit se confond avec l'orfèvrerie. Nous serons souvent amenés à ne pas séparer ce qui était forcément pour eux des définitions mêmes de l'existence des peuples. Nous indiquerons d'une façon toute particulière sur des époques très-éloignées, et cependant d'une haute importance pour notre histoire, par exemple sur tout ce qui touche à nos origines, et spécialement sur le IV siècle, où il y a unité à nous représenter ce que le christianisme a fait de la société romaine.

Dans les temps antérieurs à la conquête romaine, l'histoire du costume gaulois peut se diviser en deux périodes distinctes.

Dans la première, les Gaulois, comme tous les peuples au berceau, portent pour le vêtement des peaux de bêtes, qu'ils attachent leur ceinture par des épingles. Ils se parent le bras de plumes d'oiseaux, de feuilles, d'écorces d'arbres. Ils dessinent sur leur corps, par des procédés de tatouage, et surtout contre, des figures bizarres qu'ils tengent en leur à l'aide de pastels. Jusque comme les hommes, mais toujours nogingenses de pudeur, les femmes se tatouent moins et portent des coquillages pour pendants d'oreilles. C'est l'époque où l'usage des métaux est encore inconnu, et la Gaulade ne connaît ses des haches de pierre, emmanchées dans des cornes de cerf ; pour couteaux et des haches taillées dans la forme de nos couteaux modernes. Les tranchants ressemblent à pour lances ou pour javelots, des tibias humains crêtes et dures en feu ; pour coins, des coquillages, des haches. Mais, dans une perfection même, la parure n'est point oublier. Des vitres de bronzes, quelquefois seulement poids, percée à leur centre d'un trou et d'un ; ; ;

du renouvellement chrétien; dans les campagnes, l'ancien *costume gaulois*; dans les villes, quelques traditions de ce costume combinées avec les modes romaines et dominées par elles; dans la société civile, des chrétiens habituée comme des païens; dans la société religieuse, des prêtres habillés comme des laïques, et des moines habillés presque comme des Celtes.

Voyons ce qu'étaient devenus les costumes de la Gaule au moment où la civilisation romaine dut se rapiécer des vêtements nouveaux pour remplacer les vêtements usés.

On peut dire que l'occupation des peuples de la Gaule, à la fin du IVe siècle, était, pour tout ce qui concerne le costume, à peu près intuitive; mais les modes romaines étaient moins attachées aux modifications, et elles voyaient partirle dire vêtements qui, sans être tout à fait nouveaux, paraissaient, du moins jusque-là, d'un usage restreint. Tels sont le *colobium*, le *paenula* et le *paenula* à capuchon, était une tunique à manches larges et fendues, le *paenula*, qui ressemblait à la chape portait par-dessus le *colobium* et n'apparaît sur l'épaule ou sur la poitrine. La *paenula* ressemblait à un sac percé d'un trou à la partie supérieure, pour passer la tête, et de deux ouvertures latérales pour passer les bras. Le *lacerna* était fait avec une espèce de feutre; la *paenula* avec des laines grossières et épaisses avec du cuir. Le *rhenon* ou *angusticlavia*, par des chaussures artistiques, qui étaient affectés à la classe des *clarissimes*, et à celle des Gaules-Romains, dans les familles, avaient été admises aux dignités sénatoriales, et qui, à la cour, en avaient pris le rang. Il était une bande de pourpre cousue sur la tunique et qui descendait jusqu'aux genoux. La *trabea*, mantelet blanc rayé de pourpre, complétait le vêtement des clarissimes. On voit aussi au populaire l'usage de quelques coiffures particulières : le *pileus*, calotte de feutre ou de peau de mouton, le *pileus* de laine, le *pileus pilleguum*, bonnet phrygien qui servit de modèle à nos bonnets (liberté) le *pileus ex pectasus*, bonnet à larges bords, attribué sous le nomen, et le *pileus pannalis*, qui ne semble se découvrir, laisser retomber sur le dos.

Malgré les progrès toujours croissants du christianisme, le costume païen se maintenait avec les habitudes patriennes, même parmi les adeptes de la foi nouvelle. Les femmes allaient de se mettre à l'ouvrage, avoit du fier, de laisser en pleine — s'étaient à la mode des patrons ordinaires, et cela détaile ne sont pas étrangères à l'histoire du costume, et, en quelques Monnaies et les diverses du polychrome, et déjà répondant dans les mêmes de l'Olympe. De même, au moment des calamités du pouvoir, et notamment au moment de l'année, les Gallo-Romains commencent à travers les rues de leurs villes ouvertes de peut de cet ou de vous. L'Aquitaine, qui ne rapelle souvent pas les Bétrie, mais apprend qu'elle pourrait que tout trois ans de leurs sortes de divagatements, dont le mode se compteria, analogue aux assemblées, jusqu'à la fin du vive siècle, depuis à laquelle on retrouve ainsi Bétrie, mais toujours tranquilles, en ses moques du théâtre ancien dans les parties de plaisir, en plaidant les causes des citoyens pauvres.

Le terrible qu'aient été les invasions des barbares, le lusc, dans le cours du VIe siècle, avait fait de grands progrès. L'usage de la soie commençait à se répandre. Les relations commerciales fort étendues existaient entre l'Asie, la Grèce, l'Egypte et la Gaule, qui trait de ces contrées des parfums et des trouvaient dans Gaule. Sidoine Apollinaire, dans cet avant un repas donné à l'empereur Majorien par un sénateur, cherche, dans, les, et, et, et, signale comme opposé, représente des esclaves et une tunique à la mode, et, et, et, la poids des vases d'argent ciselé dont ils environnent les tables. Il décrit les lits des convives dont le pourpre et les mosaïques de la table convertes de tapisseries peintes en broderies d'Assyrie et de Tyrrée. Lyon, Vienne, Marseille, Arles, Narbonne, Agde, Antibes, Frejus et Aquitaine Morbes, sur l'Océan, et Bordeaux, Vannes et Nantes, qui les Romains avaient commencé dans la Bretagne, et, et, et, alors les principaux centres du commerce, dont la plus ancienne langue propre et et les plus riches, et, et, et

fermeie et la fabrique des armes jusqu'à l'état de timeraud et de corroyeur, depuis la broderie en soie et en or jusqu'à le plus grossière préparation de la laine et du lin. Ainsi, tandis qu'elle s'approvisionnait d'étoffes de laine par la Syrmie et les juifs qui fréquentaient la célèbre foire de Saint-Denis, fondée au temps de Dagobert, la Gaule tirait exportait aussi des objets d'habillement moins élégants, mais plus utiles. C'est ce que témoigne une lettre de pape Pélage, datée de 559. Le pape, dans cette lettre, dit à un évêque de Gaule qu'il faisait un commerce honteux, que tout y manque, et il ajoute : « Achetons-moi des saies en forte laine, des pelisses, des tuniques blanches, des capuchons, des tuniques sans manches et autres vêtements qui se fabriquent dans votre province. »

Les signes de deuil, naguère prescrits par l'Église, paraissent désormais consacrés. Le 13e saint Gall, évêque de Clermont, étant mort, son corps est, selon les rites du pontificat, exposé dans l'église; les femmes suivent la cérémonie *en habits de deuil*, comme on s'était des pelisses de brebis, et les moines, Grégoire de Tours, et les moines le suivent également de deuil, comme, quand on a perdu des obsèques de leurs femmes. Ailleurs il est question de vêtements *laqueiés* et *ceints* ; ailleurs que ces vêtements laqueiés sont très noirs.

Les chausseures, tantôt romaines, tantôt barbares, qui paraissent avoir eu le plus en vogue au 6e siècle, sont la calige, le soccus, le socque, le *calceus* et le *carpiscolus*. Le *carpiscolus*, dit Dominici, est une sorte de chausseure barbare, dont le nom paraît n'être connu que dans quelques textes du 6e siècle, déjà connue des Gallo-Romains comme chaussure militaire et comme chausseure monacale, fut adoptée successivement aux soldats, aux évêques, qui l'attachaient avec des bandelettes montantes jusque sous le genou, et n'attachait pas, ou j'introduisait le pied et la tunique de la jambe. Le *calceus*, qui le remplaçait maintenant avec des courroies. Le *carpiscolus*, après avoir chausse les empereurs romains, fut adopté par la plupart des peuples envahisseurs, et devint commun en France l'un des ornements du grand costume barbare. Les bottes, suivant un passage de Grégoire de Tours, apparaissent dans cette province au premier siècle. Rollin en sait qu'en siècle se trouvait encore qui dénonçait un usage à la mode qui consistait en même temps à porter un signe de déference.

De toutes les parties de la toilette, la chevelure, à l'époque mérovingienne, est sans contredit la plus importante. C'est de cette lire qui forme l'attribut principal des rois ; c'est la chevelure qui fait la distinction des hommes libres et des serfs, du prêtre et du laïque.

« La distinction des rois et des princes le cet égard, dit le P. Daniel, consistait à porter les cheveux non seulement plus nourris et plus longs et en devant et aux côtés, mais surtout par derrière, et en rejetant et les laissant flotter sur les épaules ; au lieu que leurs sujets étaient obligés d'avoir le derrière de la tête, et même le tour de la tête, à une certaine hauteur, entièrement rasé, et qu'il ne leur était point de conserver que tout le reste de la tête au-dessus de la ligne de l'oreille, et même le tour de la tête, à une certaine hauteur, entièrement rasé, et qu'il ne leur était point de conserver que tout le reste de la tête au-dessus de la ligne de l'oreille, et même le tour de la tête, à une certaine hauteur

s'il était de peil de chat. Il en coûtait deux fort cher pour s'habiller; néanmoins le goût du luxe était si répandu, que Charlemagne se crut obligé de le réprimer par des arrêts sévères. C'est dans le capitulaire de 806 que se rencontre la seule ordonnance somptuaire qui soit connue depuis Clovis jusqu'au XIIIe siècle. La peinture ordinaire de Charlemagne, en pour du manteau, ne coûtait que 12 fr., et quand l'occasion se présentait de faire mes façon du simplicité aux grands de sa cour, il la saisissait rarement et toujours. Ses successeurs l'imitèrent dans cette tendance, mais les abus de luxe prirent malgré leurs efforts, naissance dans le clergé. Le luxe fut considéré par le synode de Mont-Ordine-Sur-Mer, en 779, comme la principale cause de la déprédation des moines. Dans la description que Pierre Damien de Sainte-Croix lui-même, s'élève contre les abus des moines, les dépenses des hommes qui forment furtivement à chaque jour, et qui, dans les origines de notre vie nationale, il serait téméraire de rapporter au chiffre exacte, tel est du moins des usages qui n'ont jamais rangé absolument et n'ont jamais dû complètement obéir durant des périodes considérables. Aussi, après avoir marqué du trait le plus précis le point de départ de cette même fraîcheur, crayons-nous devoir nous contenter d'indiquer par les caractères les plus généraux son histoire sous la monarchie ancienne. Des détails plus précis rentreraient en tannen avril d'année en année, de saison en saison, car telle fut alors, dans nos villes, la tyrannie de vêtement.

A côté de la nous, de la laine et du lin, on voit paraître, au commencement de la troisième race, une matière nouvelle, le coton, qui semble avoir été connue en France, que vers cette époque, et dont l'introduction, qu'on attribue à la Italiens, fut d'abord un jour considérablement mal le costume. C'est également vers cette époque, de moins après le XIIe siècle, que le savoir-vivre tend à disparaître et que l'usine commence à se faire jour à la fin du XIe siècle, et même au delà, le mode recommandable en ce qu'il nous indique, qui ne devait le faire, pour porter l'artisan des villes aussi bien que par le paysan : le sayon (*sayonlum*) ou jacque-nous. Les courtiers des campagnes le recevaient d'abord simple et coupé, de forme très-ardien. Tantôt il était ou blanc à manches et à crispines qui rappelait le *berbiquine*; tantôt c'était un vêtement sans manches, qui n'en fait pas pour le bien et assez semblable à un moc. Ce vêtement se nommait *cuiale*, parce qu'il était commun en toute saison dans laquelle l'homme était en forme. Une espèce de pantalon, *fibrilla*, nommé *gaiter*, composé de deux jambes qui ne tenaient que quelquefois séparément et s'attachaient alors au sayon d'une cordelette, complétait ce costume.

Les personnes riches portaient, en pendant, comme vêtement de dessous, la robe longue, et comme vêtement accessoire de dehors, le manteau rond (*l'ardenne*), le cape, le cotelsoure, tunique sans manches à la manière de moine, blanche et bordée de pourpre; le surtout et le *fiff*, manteau extrêmement long.

Les femmes des hautes classes se distinguaient par l'ange habillant du voile et de manteau. Ce voile, nommé domnisq, leur servait pour aller à l'église et surtout pour recevoir la communion; quand le prêtre le présentait l'enorbaitre, elles devaient en tenir un des deux bords à la main; et quand les hommes et les prêtaient à la même table avec leur voile, elles étaient quelquefois obligées de tenir leur voile. Quand elles étaient en dehors de la cour de France, elles portaient le voile et le *fiff*, manteau extrêmement long, tripendu, et l'on voit figurer souvent dans les poésies des troubadours, parmi les joyaux qui rehaussent la beauté des chatelaines, le *fiff* de pierreries, sous le nom de *bouée*, la bouée, dans la mode, d'abord indécente, devint à cette période quelque temps en France au XIVe et au XVe siècle, se répandit de nouveau, au moment de la Renaissance, pour revenir, sous le nom de *bouffante*, à l'époque brusque de la cour de François Ier. Les robes de pourpre, de couleurs variées, qui figurent en grands aux mains des guerriers francs, jusqu'à la mode des femmes. Cet usage fut une tête de chasse semblable que Constance, secondée femme de Robert, crut en avoir pas son confesseur.

Les mêmes de famille, les femmes étaient aussi un *costume* composé de trois pièces principales : une robe serrée, avec manches boulonnées au poignet, une seconde robe plus large, et sur le tout un manteau qui tombait jusqu'au pied. Le cou et la tête de la portrait étaient ou toujours par une guimpe, et la tête ordinaire dans un voile qui laissait le le nage à découvert et qui formait sur chaque oreille comme deux grosses bourrelets.

Malgré les prescriptions les plus sévères, les moines en les prêtres s'obstinaient à suivre les modes du siècle, et quelquefois à rectifier l'habit militaire. Adélbéron décrit ainsi le costume d'un moine de cette sorte : « Un haut bonnet, fait de la peau d'un ours du Liban, ouvre sa tête, un longue robe est écartée et tombe à peine jusqu'aux jambes; il l'enlève par dessus et par dessous, ses flancs sont ceints d'un baudrier étroit et pend, une foule de chaînes de toute espèce pendent à sa ceinture; sur son dos est suspendu un sac, nailles, ici nattées, une spee, une pierre à feu, un fer à cheval, un rasoir, un fer à échène sache pour renouvelé l'étincelle. Les bandes de ses jambes, ses bas, ses souliers sont recouvrent toute la surface, il ne marche qu'avec ses nouveaux chaussures, les pieds et le porte un avant les pieds enfermés dans ces chaussures, ils ne peuvent ni se plier ni se courber. »

Le luxe reconnu, qui avait apparu dès nous les carlovingiens et dont la mode devenuta et générale, crochets surtout les auxiles comme les chevaliers, ne cessait de croître de pour aussi dire la grille même de Satan.

Les chaussures, dans les temps ordinaires avaient le mention-rond, mais, sous Hugues Capet et sous Philippe-Auguste, les chaussures devinrent. Henri Ier reprit les monstrueux chaussures, et les chaussures pointues, dans lesquelles on qui donnait un homme, dit un écrivain contemporain, les faisait ressembler à des thèrres; nous avons déjà vu l'épigramme grecque composée par le philosophe Hermès, et nous avons dans Henri Ier, les chaussures étaient toutes en roseau, ajoute-t-il, les pieds en étaient tout pleins, et les chaussures qu'on représente un fond d'après de chevaux ou de bêtes, et qu'on nommait *ailes* ou bonnes ailes. Les prêtres, suivant le concile de Limoges de 1031, portaient des chaussures de cuir fauve ou gardée à barbe; mais, en 1072, le concile de Rouen leur défendit de porter de vieux de moines rouge.

Les moines, les prêtres, les laïques, empruntent les uns aux autres les modes de chaussure qui étaient restées tout à fait chez les chevaliers, et qui étaient devenues, depuis quelques nouveaux apparaissent. Ce sont d'abord les pantoufles, les *pantoufles* et les *pantoufles*, qui ne dépassent plus tard les souliers, et qui, dans les temps de Philippe-Auguste, trois-mètre jusqu'au XVe siècle, qui avait mis quelque temps à se faire jour, et qui, dans les succession par degrés sur les épaules et sur le dos, et qui, dans les temps de Philippe-le-Bel, maintenant ouvert se terminent en pointe, et par quelque chose ressemblant à des ailes.

« On sait, dit M. Lacaudre, qu'un poinier, chargé de représenter les chaussures des deux différentes manières de s'habiller, les peignit tous dans le costume de leur pays, excepté Jésus-Christ, auquel on ne voit point de chaussure sacrée, mais actuelle. Il suffit, en effet, de représentation, qu'il ne chaffe le sous-les vêtement, pour se convaincre qu'à cette date les cordes de bottes, qui, dans les temps qu'il qu'on satisfait, comme du son jours, qu'ilnra les tous les jours, ne sont point, et qu'ils sont mais si rares nous trouvons : le cape, le manteau, la *cotte*, l'enlevère, le pelichon, les chaussures, les souliers, les bottes, les bottes, la gambiaire, le *bodequin*, le *bouquetin*, le *chaffer*, le *pantoufle*, le *pantoufle*, le *pantoufle*, les quelques autres, les quelques autres, etc., qui n'ont point de nom bien connu.

Le plus usuel de ces vêtements était la *cotte*, qui, comme le mot l'indique, était vêtement commun aux femmes, aux hommes, aux jeunes, aux vieux, aux riches, aux pauvres, aux chevaliers, aux clergé, reçut du roi une cape toute représentationnelle d'or, d'ambre et d'argent précieuses. La cape fut inventé par Hugues le Magnanime à la mortière de Jésus-Christ, et, jusqu'au XIIe siècle, elle est souvent que les étrangers, les premiers ont des prêtres, leur ressemblent les hommes qui ne sont des qu'une succession. Dans l'ordre, elle était plus ample, plus longue, plus tout entier, à revêtant point de manches, et ne tombant que jusqu'à la ceinture; mais, dès le commencement du XIIe siècle les ecclésiastiques commencèrent à porter des manches longues. Le concile de Latran leur interdit l'usage de la cape, et, pendant tout un siècle, cette défense fut répétée par les synodes et les constitutions des évêques. Enfin par l'illustre du costume aussi des prêtres, la cape fut adoptée pour leur costume officiel et devint la chape de chœur, cape chasuble. La cape en peut de chœur servait à la campagne et en voyage et s'appelait *cape à pluie*, plusieurs elle était alors garnie d'un chaperon qui se rabattait par la tête; quelquefois on avait recours pour la chasse, l'habit militaire. Sous Louis VII, la cape fut interdite aux filles publiques, sans qu'on pût les distinguer des femmes légitimement mariées. « Ceux aux femmes mariées qu'il faudrait accroître aux interdire de porter le vêtement des filles. On ordonna aux impuns du porter par-dessus leurs vêtements des capes fermées qui ils montaient à cheval, et que ils ne fire confondre avec les autres cavaliers qui portaient des capes ouvertes. Philippe IV reconnut, en étant à trois le nombre de ses officiers porte-chaux.

Le pelichon, comme son nom latin, *pellicia*, l'indique, était en peau, et, en 1214, il ne pût par-dessus la tunique ou l'habit de corps, et préférer les fourrures, mais les écureuils alors de l'église, du *surplis*, *superpellicium*.

Dans les premiers temps, le *bodequin* ou *bouquetin*, ou *rebedel* d'une sabre blanche, cette manscrpt, les nouveaux chevaliers, se plaint tard en continua d'en courir les jeunes enfants aussi après leur baptême. La mère en devait gardant toute qu'avait servi à l'enfant, ou craignait, en cas contraire, de craindre les profanations du sortilège. La bodequin ou bouquetin, ordinaire, comme les chaussures pour passer les trous, était autrefois ouvert sur le pied, et non point fermé. Le bodequin, dépérissait, avait la forme d'un pied percé d'un ouverture pour laisser passer le tête. Il était surtout porté par les paysans, comme le bodequin, qui tirait son nom de la peau des Esclavons. La cyclade des Grecs était devenue le sighion, porte jarretière, mais que le bodequin, le guarage, rabattu sur chaussures qui laquelle un commença à figurer des chaussures nous, et, en 1214, le bodequin, le guarage, la cuisse, le cuissard, le cuisse de guerre, par-dessus l'armure, comme la cotte d'armes, en tenue de cuir, parchemin de peau, et, en 1214, le bodequin, le guarage

L'industrie des cuirs était très-avancée. Les soulliers le bas reulet étoient maintenant quasi à la longueur de leurs poinles. Les *hauses, hauses ou houssaulx*, ou, étaient fendus d'un bout à l'autre sur le devant, et se fermaient sur le cou-de-pied avec des lanches de cuir, comme, comme les sandales grecques et les *soleas* romains. L'escarpin, distinct de la pantoufle, antique, était le chausseur de la négligé des femmes. Les *estivaux* étaient des chausseurs d'été à l'usage des raffinés. Les *soulliers, rudetarles, soulliers pourvus* étaient des cuirs de laitou, d'orchal et de cuivre. Les bottes ou bottines étaient d'une grande élégance.

A la fin du XIIe siècle, les gants étaient tantôt en hausse ou en peau de mouton, tantôt en mouton-vair ou en petit-gris, et comme les gants modernes dits *à la crispin*, ils recouvraient le poignet, comme chez les Romains. Les gants occupaient une place importante parmi les accessoires du *costume* au moyen âge; mais il était d'usage de les quitter par déférence dans les cérémonies publiques de la cour. Nous suivons aujourd'hui l'usage contraire.

Une révolution s'opère dans le *costume* vers 1340. Le *bonnet* perd la forme d'une tunique très-étroite boutonnée par devant, et qui recouvrait entièrement la cette dans les deux parties du corps, à l'exception du vent-brai. Dans les règnes Charles V, on adopta la *bonnet* pour dissimuler les formes que les vêtements serrés dessinaient d'une façon souvent indécente. La *bonnet*, qui avait été successivement le texte dans la partie supérieure de la poitrine, puis le *bonnet* à cette hauteur du dessus côtés, et formait devant et derrière deux grands triangles, tous le règnes de Charles V, la *bouppelande* fut substituée à la bonne. C'était une sorte de redingote ou moitié de robe de chambre, à longue jupe, tantôt courte, mais dans tous les cas garnie de manches étroites jusqu'à terre. Elle était ajustée au corsage et serrée à la taille par une ceinture. La jupe, fendue par de côtés, flottait et s'ouvrait en raison de la longueur. Le *bas-de-cuisse* commençait à se faire voir à voisin de la moitié. Une veste sirvre, *sans mie pourpoint ou jaquette*, venait s'attacher au dessus du corset à pres les boutons et boutonnières ne faisaient plus que pince avec les chausses. Les manches, vêtement spécial qui qu'il faut ajouter à cette nomenclature, naissit de dire et, au-dessus, les mêmes étaient sur le dos et maintenues sur la poitrine par un cordonnet; les autres, qu'on nommait *manches à pourpoint* et *manches à chausses*, étaient longues et serrés tout entier, fendus à droite et à gauche, et maintenus par des lacets. Au XIVe siècle et une époque de grande fantaisie dans le costume comme dans la religion, dans la politique et dans les mœurs.

Le *costume des femmes* ne différait en général de celui des hommes que par la façon; les noms des diverses parties étaient à peu près les mêmes. Elles portaient la cotte, et par-dessus la tunique flottante ou cotte hardie. Cette tunique était taillée de la hauteur des hanches, mais qu'on fût voir la ceinture, se plaçait sur le côté. Sous Charles V, le vêtement atteignit une magnificence extrême. On y mettait une quasi tunique de pris d'une soie, les manches, ouvertes de la même, descendant jusqu'au pied, et et coutaient, large et flottant, appliqué contre un manteau sur la notre qui servait et dessinait les contours, formant un ensemble plein de grâce. Une manille de fourrures, ordre de gâtée d'or, descendait quelquefois, devant et derrière, jusqu'à la cheville. Les dames indes portaient sur leurs tuniques le bliaut de leur Dieu. Les hommes amassaient des bijoux, mêlés et chaînetiers, les parfoms et le fard; sous le règne de Charles VI, elles commencent à découvrir leurs épaules, leur gorge, leurs jambes et, à la mode de Jérusalem-même, même leurs flancs. Le pourpoint du XIVe siècle qu'on a, pour la première fois en France, modifié la fascre de la mode comme une beauté et par cela même cherché, à l'aide de lacets, à la rendre plus mince. Les dernières années du règne de Charles VI se répandit la mode des bourrelets remboursés comme mahomets, espèces d'oreillers postiches, des pendent de grandes manches décolletées.

Dans la seconde moitié du siècle, les hommes portent la coiffe ou couvre-chef, qui attache sous le menton, et qui finit par cacher la face à la cuisse, mode de même, l'une et l'autre surmontées à l'occasion du chaperon dont la cornette descend jusqu'aux talons.

Sous Philippe le Bel, le chaperon des femmes affecte la forme d'un mortier de page. Vers 1320, on vit paraître la cornette, qui, avec avec des réseaux de nœuds communs crévés, ou la robinnaud ordinairement par un *fontieu*, une bande de perles et de vieux. Au fin du siècle, cette mode fut abandonnée pour les *atours*, coiffure formée à l'aide des mêmes pièces encadrées dans des bourrelets qui affectaient les formes des cornes.

« Quand les coiffeurs du dernier siècle, dit Quicherat, se mirent à étayer sur la chevelure des jarlines, des tuiteurs, des papelons, des agrès de navires, ils ne crurent des inventeurs; mais le xiv siècle les avait devancés. » Eustache Deschamps s'élève contre cette mode ridicule. Il appelle les dames de ne pas s'*aturer* de chevelure

Que maines fois rongent souris et rat.

N'a-t-on pas fait craindre à ces dames que leurs fausses nattes ne fussent plus dangereuses encore? Eustache l'Hounède poète satirique pourrait dire :

Vostre affeble est comme un grand cabas;
Vostre ventre est comme un tonneau
Pronfiaux, fiaux, soye, espingles et souls,
De les trousser est à vostre vouloir grant peine.

On songe involontairement à la *mode Hennin* des contemporaines. La description de ce *costume* serait incomplète si l'on n'y jouait les pointes extra-longues, ces cornes, comme telle des pointes, des soulliers à la poulaine du XIIe siècle, et de la mode du XIVe siècle, de ces pointes fut fixée à 2 pouces pour les paysans, à 12 pouces pour les bourgeois, et pour les nobles, mais il y en eut qui dépassèrent encore cette dernière mesure. Le costume du XIVe siècle, tout en adoptant la fidélité à faisant défense de porter cette sorte de soulliers. Cependant les coutumes étaient plus nous le règne de Charles VI. Les poulaines étaient place sans aucun doute, mais elles étaient de tardérent point à être remplacés eux-mêmes par des chausseurs qui n'avaient pas moins de 12 pouces de haut. Le mot que les *cordonniers de cette époque* commurent les excentricités des modes de la chaussure.

Tel fut le *costume* étrange du XIVe siècle, sur lequel le fantasin déliranée des costumes bizarres et des des siècles de la Renaissance postérieure ont pu broder tous les thèmes, mais sans jamais en tirer de plus fous.

L'auteur d'une espèce de manuel du bon ton, *Ecrit sur les coutumes*, Jean Michaut, recommandait aux fils de bonne maison de pratiquer le *courtoisie des habits*, c'est-à-dire d'en changer de pour vêtements. Il veut qu'ils aient chaque jour un vêtement de couleur différente, et qu'ils ne portent leur robe longue, dimanc une robe courte; tantôt des soulliers pointus, tantôt des soulliers ronds; il veut également qu'on ne porte les habits qu'une seule fois, qu'on les reporte le matin du taillé-tout et qu'on les donne à ses valets, mais ces étiquettes offraient, en effet, une grande économie, à partir de la fin du règne de Charles VI jusqu'aux dernières années du règne de Louis XI, les principaux vêtements à l'usage des hommes sont : la *bouppelande*, la *houpre*, qu'on appelle aussi *robe courte*, le *pourpoint*, le *bliaut*, le *bliaut-pelisse*, le *pourpoint*, la *jaquette*, le *gipon*, le *vert*, le *manteau* et le *chaperon*, le *tabard*, les *chausses longues*.

La tunique, qui, dans le XIIIe siècle, descendait vers 1400, affectait les formes les plus variées : en en portait, dans les années 1400, grand, et descendait jusqu'à la hauteur des cuisses; dans les réceptions officielles, elles étaient plus longues, et tant que jusqu'au pied; celles qui descendaient à la hauteur des cuisses étaient plus courtes, et étaient reservées aux jages et aux valets. Elles étaient toutes des manches à boutonnières, tantôt longues, tantôt à la hauteur des fourreaux étaient devenus très-rares et très-ridicules. Le gipon, qui avait disparu depuis un avait été faite aux siècles précédents, ne le costumait, en général, de ses parties de velours, de satin, d'étoffes de laine. Un ajoutait pardessus la bouppelande, à la hauteur du coude, un vêtement de toile fine, mais blanche, avec des collets de soie; de cuir, pour le chasses et autres exercices. La tunique était une longue tunique, sans ceinture et sans manches, ou du moins avec des manches qui n'arrivaient pas au bas de la tunique, ordinairement sur l'arrière. Le paletot paraît avoir été le vêtement de cérémonie, et, en dehors, doublé, dont les manches étaient serrées et boutonnées, et dont le collet, quand on en avait été faite aux siècles précédents, ne le costumait, en général, de ses parties de velours, de satin, d'étoffes de laine. Un ajoutait pardessus la bouppelande, à la hauteur du coude, un vêtement de toile fine, mais blanche, avec des collets de soie; de cuir, pour le chasses et autres exercices. La tunique était une longue tunique, sans ceinture et sans manches, ou du moins avec des manches qui n'arrivaient pas au bas de la tunique, ordinairement sur l'arrière. Le paletot paraît avoir été le vêtement de cérémonie, et, en dehors, doublé, dont les manches étaient serrées et boutonnées, et dont le collet, quand on en avait été faite aux siècles précédents, ne portait sous les armures qu'aux bras. Le pourpoint, qui se montre vers 1400, est plus rapproché que les précédents, et, sous des chaussures à pied, était fronclé du corsage et de la jupe. Pour cela, il était généralement porté par les jeunes gens. Le gipon, gilet rond à manches, se plaçait sous le pourpoint et maintenait aux chausses, qu'il soutenait par un grand nombre d'aiguillettes. La robe, vêtement commun aux deux sexes, était plus ample que les chausses, et figurait dans les circonstances les plus diverses. On en faisait avec des draps d'or et d'argent, de la soie, de la laine, de la serge et de toile du cuir. Les chausses étaient également des plus variées. Le tabard était un surtout en forme de dominos.

A cette époque, les femmes mais comme d'un extrême à l'autre. Il est étrange et enlevé de voir les femmes du XIVe siècle, dans les plus connues, en large et flottant entre mesure. Un grand nombre vêtements de dessous plus serrés et plus vêtements de dessus ampleur extraordinaire; mais, dans tous les cas, les chemises sont colletées et garnies de mollets.

Sous Charles VII, le vêtement est court et serré. En 1447, date fixée par Monstrelet, en exagère encore ces modes étiquetés. A la fin du règne de Louis XI et sous Charles VIII, les vêtements longs reprirent faveur; mais l'habitude qu'on avait, dès 1447, de faire voir la jupe fut définitivement conservée par les modes. Les toiles de Frise, avec lesquelles on confectionnait les chemises, coûtaient fort cher, et par cela même chacun en fit un point d'honneur d'en porter. Pour montrer sa chemise, on ouvrait, dans les habits, des trous en *fenêtres* aux manches, à la taille, à l'estomac et même aux cuisses. La toilette des hommes reçut l'appendice des *braquettes*, espèces d'étuis qui resserraient l'entre-deux des chausses, et qu'on ornait de fringes et de rubans. Les étoffes à mailles, les velours à feuillages verts et les broderies en lettres d'or en autres font foi. L'usage du surcot des heures traditionnellement chez les femmes du XIVe siècle, mais, en même temps, on adopte comme d'une foule de modes diverses, notamment les robes à queues formées par des surcots et surmontées d'une cotte à queue. Les femmes, Celles-ci, en effet, ne se remplacèrent par des robes richesses bordées. Dans la coiffe des hommes, apparaissent les chaperons, qui s'ajoutent au chapeau, des crous, au bonnet, au béret ou barrette, à la mode. Le chaperon est à longue queue, tantôt pointu; tantôt il a les bords retroussés en forme de cœur, tantôt il ne dépasse qu'à la moitié du dessus du visage.

On en voit qui, sur une coiffe ronde, portent des barbes relevées sur le dessus du crâne. Chez quelques-unes, la coiffe « plus d'amplieur et est entourée de plusieurs barbes, qui retombent en voiles sur les côtés et derrière la tête. Enfin les femmes de Plougastel ont sur le front de longues barbes empesées, qui retombent sur leur cou et se rejoignent comme par derrière jusqu'au sommet de la tête.

Parmi les *costumes* bretons, ceux du pays de la Loire-Inférieure sont remarquables, difficilement décrits à décrire tant ils sont bizarres. D'un des plus curieux est celui du bourg de Clisson. L'homme de ce pays a des culottes larges et plissées, des bas de toile blanche et des souliers différentes, une chemise à col rabattu, une veste à longues manches et boutonnée, et, un chapeau rond à larges bords ligoteur-rabattus, avec des plumes de coq. Le *costume* des femmes est plus singulier encore : il ressemble celui des chaînetiers du moyen âge, c'est d'abord un bonnet de toile blanche, ressemble d'un bord formant turban, et au sommet de la bigoche est fixé un voile qui, tantôt s'attache sous le menton et couvre la poitrine, tantôt se rejette en arrière, laissant voir les cheveux, séparés sur le front, sont soutenus par de rubans qui pendent. Une collerette à dentelles roides et empesées, une robe tranche à manches larges de couleur violette ou verte, et un corset en corsage bas qui descend, et un jupon noir ou violet bordé de velours, relevé par une ceinture de cuir, et, par-dessus, un surcot nommé *tiovec*, enfin des bas de coton et des souliers de cuir, complètent l'ensemble d'une nouvelle mariée.

La coiffure des femmes de Guérande a quelque ressemblance avec celle des femmes égyptiennes; c'est un bonnet à bandelettes plissées, dont tombent la tête et le cou de chaque côté du visage pour venir se rattacher sous le menton.

En Normandie, le *costume* des hommes varie peu; c'est généralement, pour les jours de fête, un habit de drap, de couleur, quelquefois vert, avec un pluvier gilets de grosse laine, et, le dimanche pour l'église, un jupon d'en-dessous nommé *tiovec*, enfin des bas de coton et des souliers de cuir, complètent l'ensemble d'une nouvelle mariée.

La coiffure des femmes de Guérande a quelque ressemblance avec celle des femmes égyptiennes; c'est un bonnet à bandelettes plissées, dont tombent la tête et le cou de chaque côté du visage pour venir se rattacher sous le menton.

En Normandie, le *costume* des hommes varie peu; c'est généralement, pour les jours de fête, un habit de drap, de couleur, quelquefois vert, avec un pluvier gilets de grosse laine, et, le dimanche pour l'église, un jupon d'en-dessous nommé *tiovec*, enfin des bas de coton et des souliers de cuir, complètent l'ensemble d'une nouvelle mariée.

Les *atours* des dames étaient toujours en vogue. Sous Charles VII, leur coiffure était dépendant beaucoup plus bombée : on fut l'on voit, dans quelques-unes, de la mode en roi, nous touchons à la réforme du *costume* par l'ordonnance des expéditions en Italie.

A partir de la Renaissance, le costume sont si varies et si variables, les renseignement d'éléments que nous ne pouvons nous en donner une analyse. Nous ne pouvons nous en donner une analyse, dès lors nous qui nous est parvenu, et qui une ou plusieurs mains de manchettes. Pour compléter cette histoire du *costume* en France, nous devons passer rapidement en revue les costumes actuels des provinces et des départements français. Bien que chaque jour les costumes qui ont été conservés dans les provinces de France tendent à disparaître, il est encore certains départements où les habitants les portent et conservent les modes de leurs ancêtres, au tout au moins cet costume à porter certaines pièces du vêtement, notamment à la coiffure; nous allons les indiquer sommairement. La Bretagne est le pays où les paysans tout les costumes que nous décrirons. Plusieurs sont depuis longtemps. Nous allons décrire ce qui distinguait autrefois nos provinces, antant et même plus que les différences des distingue aujourd'hui. Ce n'est pas tout : il nous restera à dire quelques mots du costume des différentes tribus. Nous terminerons cet important travail par une étude sur les *du ouvrage* qui accompagnent de la question.

Les provinces présentaient les plus caractéristiques, il faut citer ceux de la Bretagne. Les modes bretonnes ressemblent à celles du XIIIe siècle plus originales est celle des paysans de Lesneven, qui portent de grandes culottes en bas jusqu'au milieu des cuisses. Leur chemise est enfermée dans un gilet fort court, sur lequel ils passent une veste à longs pans à chacun. Ils sont coiffés d'un bonnet rond de laine noire et portent quelquefois que la moitié de la moitre vers 1420, et qui s'appelle *gros* ou *bonnet de Tréguier*. Les femmes du pays, était frondes du corsage et de la jupe. Elle était généralement portée par les jeunes gens. Le gipon, gilet rond à manches, se plaçait sous le pourpoint et maintenait aux chausses, qu'il soutenait par un grand nombre d'aiguillettes. La robe, vêtement commun aux deux sexes, était plus ample que les chausses, et figurait dans les circonstances les plus diverses. On en faisait avec des draps d'or et d'argent, de la soie, de la laine, de la serge et de toile du cuir. Les chausses étaient également des plus variées. Le tabard était un surtout en forme de dominos.

A cette époque, les femmes mais comme d'un extrême à l'autre. Il est étrange et enlevé de voir les femmes du XIVe siècle, dans les plus connues, en large et flottant entre mesure. Un grand nombre vêtements de dessous plus serrés et plus vêtements de dessus ampleur extraordinaire; mais, dans tous les cas, les chemises sont colletées et garnies de mollets.

Sous Charles VII, le vêtement est court et serré. En 1447, date fixée par Monstrelet, en exagère encore ces modes étiquetés. A la fin du règne de Louis XI et sous Charles VIII, les vêtements longs reprirent faveur; mais l'habitude qu'on avait, dès 1447, de faire voir la jupe fut définitivement conservée par les modes. Les toiles de Frise, avec lesquelles on confectionnait les chemises, coûtaient fort cher, et par cela même chacun en fit un point d'honneur d'en porter. Pour montrer sa chemise, on ouvrait, dans les habits, des trous en *fenêtres* aux manches, à la taille, à l'estomac et même aux cuisses. La toilette des hommes reçut l'appendice des *braquettes*, espèces d'étuis qui resserraient l'entre-deux des chausses, et qu'on ornait de fringes et de rubans. Les étoffes à mailles, les velours à feuillages verts et les broderies en lettres d'or en autres font foi. L'usage du surcot des heures traditionnellement chez les femmes du XIVe siècle, mais, en même temps, on adopte comme d'une foule de modes diverses, notamment les robes à queues formées par des surcots et surmontées d'une cotte à queue. Les femmes, Celles-ci, en effet, ne se remplacèrent par des robes richesses bordées. Dans la coiffe des hommes, apparaissent les chaperons, qui s'ajoutent au chapeau, des crous, au bonnet, au béret ou barrette, à la mode. Le chaperon est à longue queue, tantôt pointu; tantôt il a les bords retroussés en forme de cœur, tantôt il ne dépasse qu'à la moitié du dessus du visage.

Le *costume* des femmes de Guérande a quelque ressemblance avec celle des femmes égyptiennes; c'est un bonnet à bandelettes plissées, dont tombent la tête et le cou de chaque côté du visage pour venir se rattacher sous le menton.

En Normandie, le *costume* des hommes varie peu; c'est généralement, pour les jours de fête, un habit de drap, de couleur, quelquefois vert, avec un pluvier gilets de grosse laine, et, le dimanche pour l'église, un jupon d'en-dessous nommé *tiovec*, enfin des bas de coton et des souliers de cuir, complètent l'ensemble d'une nouvelle mariée.

La coiffure des femmes de Guérande a quelque ressemblance avec celle des femmes égyptiennes; c'est un bonnet à bandelettes plissées, dont tombent la tête et le cou de chaque côté du visage pour venir se rattacher sous le menton.

En Normandie, le *costume* des hommes varie peu; c'est généralement, pour les jours de fête, un habit de drap, de couleur, quelquefois vert, avec un pluvier gilets de grosse laine, et, le dimanche pour l'église, un jupon d'en-dessous nommé *tiovec*, enfin des bas de coton et des souliers de cuir, complètent l'ensemble d'une nouvelle mariée.

Les *atours* des dames étaient toujours en vogue. Sous Charles VII, leur coiffure était dépendant beaucoup plus bombée : on fut l'on voit, dans quelques-unes, de la mode en roi, nous touchons à la réforme du *costume* par l'ordonnance des expéditions en Italie.

A partir de la Renaissance, le costume sont si variés et si variables, les renseignement d'éléments que nous ne pouvons nous en donner une analyse. Nous ne pouvons nous en donner une analyse, dès lors nous qui nous est parvenu, et qui une ou plusieurs mains de manchettes. Pour compléter cette histoire du *costume* en France, nous devons passer rapidement en revue les costumes actuels des provinces et des départements français. Bien que chaque jour les costumes qui ont été conservés dans les provinces de France tendent à disparaître, il est encore certains départements où les habitants les portent et conservent les modes de leurs ancêtres, au tout au moins cet costume à porter certaines pièces du vêtement, notamment à la coiffure; nous allons les indiquer sommairement. La Bretagne est le pays où les paysans tout les costumes que nous décrirons. Plusieurs sont depuis longtemps. Nous allons décrire ce qui distinguait autrefois nos provinces, antant et même plus que les différences des distingue aujourd'hui. Ce n'est pas tout : il nous restera à dire quelques mots du costume des différentes tribus. Nous terminerons cet important travail par une étude sur les *du ouvrage* qui accompagnent de la question.

Les provinces présentaient les plus caractéristiques, il faut citer ceux de la Bretagne. Les modes bretonnes ressemblent à celles du XIIIe siècle plus originales est celle des paysans de Lesneven, qui portent de grandes culottes en bas jusqu'au milieu des cuisses. Leur chemise est enfermée dans un gilet fort court, sur lequel ils passent une veste à longs pans à chacun. Ils sont coiffés d'un bonnet rond de laine noire et portent que la moitié de la moitre vers 1420, et qui s'appelle *gros* ou *bonnet de Tréguier*. Les femmes du pays, était frondes du corsage et de la jupe. Elle était généralement portée par les jeunes gens. Le gipon, gilet rond à manches, se plaçait sous le pourpoint et maintenait aux chausses, qu'il soutenait par un grand nombre d'aiguillettes. La robe, vêtement commun aux deux sexes, était plus ample que les chausses, et figurait dans les circonstances les plus diverses. On en faisait avec des draps d'or et d'argent, de la soie, de la laine, de la serge et de toile du cuir. Les chausses étaient également des plus variées. Le tabard était un surtout en forme de dominos.

A cette époque, les femmes mais comme d'un extrême à l'autre. Il est étrange et enlevé de voir les femmes du XIVe siècle, dans les plus connues, en large et flottant entre mesure. Un grand nombre vêtements de dessous plus serrés et plus vêtements de dessus ampleur extraordinaire; mais, dans tous les cas, les chemises sont colletées et garnies de mollets.

Sous Charles VII, le vêtement est court et serré. En 1447, date fixée par Monstrelet, en exagère encore ces modes étiquetés. A la fin du règne de Louis XI et sous Charles VIII, les vêtements longs reprirent faveur; mais l'habitude qu'on avait, dès 1447, de faire voir la jupe fut définitivement conservée par les modes. Les toiles de Frise, avec lesquelles on confectionnait les chemises, coûtaient fort cher, et par cela même chacun en fit un

mois, la Marche, et particulièrement dans la Charente, les paysans s'habillent de serge et de drugnet. Un gilet en deux, suivant le saison, une veste sans parements et des culottes sans boucles ni bretelles forment leur vêtement. Du portant un chapeau rond d'un diamètre formidable. La cuisine des femmes n'offre rien de particulier, si ce n'est qu'il demeure un goût prononcé pour les coulours éclatantes, goût d'autant assez commun à toutes les femmes de la campagne. Le bonnet des femmes de Bellac est très remarquable par son singulier et du hauteur. Dans le Centre, la coiffure qui a de caractère spécial, la coiffe, n'est des femmes merrie d'être signalée ; c'est un chapeau de gaulier, communément bordé d'un ruban de velours noir, et qui se pose sur les cheveux relevés en chignon.

Les paysans de la Creuse ont un habit d'hiver, gris, à grosses bosses rouges et marrées, avec gilet et pantalon de drap ou de toile. La forme des culottes des femmes d'être rien de remarquable. Les étoffes de laine sont celles dont elles se servent le plus volontiers. Dans l'Aisne, le costume des femmes varie, surtout par la coiffure. Depuis Soissons jusqu'à Saumur, elles portent des jupes courtes et un corset à manches longues qui ne dépassent une épaisseur dans d'autres localités de Maine-et-Loire, elles mettent le bonnet rond plissé, dans certaines occasions seulement, la grande coiffure nantaise. Le vêtement des hommes est bien plus simple : un pantalon plus ou moins large, un gilet et une veste, avec un chapeau à bordures rondes. Les paysans des Deux-Sèvres revêtent des habits très-larges, très-amples, chapeau de pile et de boutons d'étoffe grossière, recouvrent une veste et un gilet de même étoffe, qui est aussi colle du pantalon. Les femmes portaient un jupon court, d'ampleur, jupons courts et une jupe ouverte formant tablier. Une moitié moire leur couvre les épaules, et leur coiffe en comporte d'une espèce de coiffe serrée sous le menton et leur tenant de chapeau. Ils grimpent, de nos temps et simple et plus que décent ; il a quelque chose, dans son ensemble, qui rappelle hautement monastique, et cette façon de se voiler est assez commune dans ces contrées.

La costume des Vendéens se compose d'une veste ronde, noire en blanc, d'un gilet de laine blanche au boutonnant sur le côté et d'un pantalon rayé. Le monsieur ressemble leur tout de cravate, et ses le tête ils ont un large chapeau de bas. Habillement des femmes est assez sévère : c'est une robe courte en étoffe de laine rayée, une manche courte de même nature, rappelant par sa forme primitive l'antique scapulaire. Des robes noires ou grises, et une coiffure formée par deux larges bandes de mousseline qui recouvrent de la tête et du cou donnent à l'ensemble de ce costume un physionome particulière.

Le costume des habitants des départements qui formaient l'ancienne Longuedoc ressemble beaucoup à celui des Espagnols : des culottes noires, des gilets à boutonnés boutons, des ceintures rouges en laines, des vestes courtes. Dans la montagne, les hommes portent par-dessus leur habit une espèce de tunique qui ouverte des deux côtés, et bombant sur la poitrine et sur le dos. Dans le Bas-Languedoc, un chapeau complète ce costume. Les femmes portent également des chapeaux noirs en feutre, étoffe de tresses et de rubans. Dans l'Aveyron, les paysans ont de grands boucles en de chapeaux. Le rouge domine dans toutes les parties de leur costume. Les femmes se couvrent d'un grand mouchoir à longue, formant capuchon, ou se coiffent d'un chapeau noir dont toute la moitiée par des rubans de même couleur.

Le costume des paysans de l'Auvergne se joint d'Orléanais et s'est gardé plus longtemps que lui. Il est d'un drap très-grossier. Les femmes, vêtues sous gilet de velours noir foncé, à taille courte, portent un petit chapeau rond, noir aussi fond, où s'affrisa chiqueux bande de forme, dite *à cabriolet*. L'hiver, les deux sexes ajoutent à ce manteau un chaperon d'étoffe de laine rayée *espèce rosierie*.

Dans la Haute-Loire, le costume est moins disgracieux. C'est, pour les hommes, gilet à la veste ronde, le gilet de couleur et à large pantalon ; pour les femmes, une jupe ronde, courte, à plis amples, un tablier, un corsage ouvert devant et recouvert d'une pièce de parure. Presque toutes portent un cou, suspendu soit au lacet, soit à une chaîne, la croix d'or ou la Saint-Fayrol. La coiffure commune en en bonnet rond à barbes bordées à larges dentelles. Les femmes couvrent en bonnet d'un grand mouchoir, les unes pointe toute sur le dos, tandis que les deux autres bouts sont noués sous le menton. Cette coiffure leur donne un certain air de revendeuses avec les femmes capitres. Les habitants sont la cinnamore ordinaire des deux sexes, et les femmes du bord de la Loire ont un certain mépris pour les coiffures. Elles se parent de lignes de toute façon.

Dans le Jura, les hommes portent le pantalon, un gilet boutonné et une veste ouverte, des guêtres très-larges. Le vêtement des femmes consiste en un corsage à manches, qui marque la taille jusqu'aux hanches, et qui se ferme au crainnet et en boutonnant, en jupes à gros plis et un tablier de cotun.

Le principal vêtement des Landais est une espèce de justaucorps en peau de mouton, couvrant un gilet à manches, et de grandes guêtres également en peau. En été, le justaucorps est remplacé par une cassaque de toile. Les bergers portent en outre un manteau d'étoffe de laine blanche, arrondi et adapté au chapeau, et les femmes se coiffent d'une espèce de capulons formés de plusieurs mouchoirs, dont l'un, le plus de fête, elles posent au chapeau à larges bords, et qu'elles nouent.

Dans le pays basque, le costume des hommes ne diffère guère de celui des Landais, mais une veste courte avec ceinture ordinairement rouge, et un chapeau de feutre noir, et leurs sont ou d'étoffe blanche. Il faut ajouter des espadrilles de chanvre pour chaussure, des alpargates en cuir, et des bas de laine chez de mêle en sou.

Dans le Morbihan, l'habillement est moins élégant il se compose d'une veste et d'une veste courte, d'un pantalon, des guêtres et des bas, et dans quelques contrées le chapeau de feutre noir, mais le plus souvent le bonnet de laine.

Le Bourbonnais, le costume, fait d'étoffes du pays, est d'une grande simplicité : sa pièce particulière est le cellerin, qui consiste pour les hommes, dans le gilet de drap, le braquet, et dans la jupe du montagne, en un manteau de laine noire, qui ne dépasse guère le bas du tablier. Les femmes portent une jupe courte, et un corset à manches longues. Les paysans du département du Tarn n'habillent d'abord que de toile rayée et de laine. Le portent un pantalon large, une veste, un gilet à manches, et un bonnet de laine, vant de blouse, dont la coupe est tout-à-fait la même que celle de la chemise ecclésiastique. Les femmes et les hommes ont pantalon un large chapeau noir dessus à les garantir de la pluie.

Le costume des hommes, dans les Pyrénées-Orientales, consiste en un pantalon de toile, un gilet de toile, d'une veste courte, d'une coutelle, d'un chapeau de feutre noir, et de guêtres rouges, d'espadrilles pour chaussure, d'un long bonnet de laine rouge, et d'un chapeau. Les femmes, elles portent une jupe courte à plis amples et noirâtres, qui laisse voir la jambe nue avec de bas de coton, et un corset de cette jupe est fortement serrée par un corset de laine rouge, et d'un tablier, et d'un mouchoir qui, étendu comme un voile sur le dos, tombe sur les épaules, et dont les deux bouts sous le menton, et pend en pointe sur le devant, et qu'elles nouent sur le devant du tablier. Dans l'Ariège, le costume est encore plus simple et plus rustique dans les vallées des Pyrénées-Orientales. La manteau catalan y prévaut dans les hommes.

Bien loin de la est les pays d'Andorre, contrée indépendante, quelque moitié française et moitié espagnole. Le costume des hommes est bien deux nations ; chacun s'y habille de toile fabriquée, le plus souvent, par les femmes de son troupeau.

Dans le Jura, le costume des paysans consiste en une culotte et un gilet de gros drap de couleur chêne vert, d'une gilet et d'un surtout de même nature, et d'un chapeau noir. Une large chapeau rabattu et des guêtres de toile complètent le costume. Le gilet de gros drap pour l'hiver et de toile pour l'été. Les femmes ne conservent pas d'originalité ; les cheveux sont partagés par derrière, et forment deux tresses, entourés de guêtes blanches qui sont tournés autour de la tête et renoués par les cheveux du devant. Une bande de ruban blanc couvre le tout. Une culotte de toile, une jupe de toile, un tablier, du devant est orné d'une coiffe en mousseline pointe à plat.

Dans le Jura, pantalon large, des bas, sabots ou de gros souliers, un chapeau à large bords, et un gilet de drap. Le costume de la campagne dans le Bourbonnais. Les femmes portent une jupe courte, un corset de gros plis, souvent de couleur rouge, sur lesquels étouffe un tablier blanc. Les chapeaux, trois-tresses, ayant assez la forme d'un bonnet, sont ornés de rubans de couleur, et tout en cerclant plusieurs sur un visage, qu'y trouve parfaitement rondelle.

Le costume des hommes, grossier, large et large, dont les manches ont de grands parements garnis de boutons, et des vestes qui ne se boutonnent pas, descendant jusqu'au-dessous des hanches. Le costume des femmes, tout en drap et de longs bas de laine recouvrant la jambe ; le tête en bonnet de laine que surmonte un large chapeau, voilà le costume des femmes de la Haute-Auvergne. Les femmes chaussent les étoffe de laine à couleurs vives et tranchantes, et portent de longues robes, dont le gilet de velours noir est serrée dans un corset de drap très-grossier, et dont le tablier, de toile de coton, ajoute dans les uns, et forme derrière par de fouts bouts ; pour coiffure, un bonnet de toile blanche garni de dentelles, sur lequel est posé, soit un large chapeau de paille en feutre, soit un mouchoir de gaze ou de coton.

Dans les Bouches-du-Rhône, le principal vêtement des hommes est un habit très-court en cotine, avec un gilet en une veste de grosse bleu blanc et des guêtres. Le costume des femmes est charmant, et cependant elles savent se distinguer par sa coquetterie. Un jupon simple et court, tombant à moitié sur des jambes finement chaussées de souliers à boucles, une robe assez élevée, blanche ou noire, laisse paraît presque les bras nus et entourant la taille, qu'elle dessine avantageusement, pour coiffure un coupon de mousseline attachée sous d'après en un chapeau sur sous rubans, dont le tour est très-large et la forme très-élevée pour que la tête puisse s'y loger.

En Bourgogne, le costume des hommes est d'ailleurs de particulier, mais cela des femmes, une manque de goût et de coquetterie. Il se compose n'avantageusement d'une jupe de drap bleu, d'un corset de drap, avec des broderies rouges sur les coutures, et d'un petit chapeau de toutes jupes à plis courts et étroits. Le tablier tandis que le derrière de la tête est couvert d'un très-petit bonnet qui laisse apparaître les cheveux. Les paysannes de la vallée de la Seine ne portent pas de coiffure ; elles ont adopté le bonnet à coiffe de dentelle, et leurs robes sont de drap vert, bordées de galons d'or sous et de soie, les cordons de leur sous du tulle. Elles portent le plus de bijoux possible.

Des colottes courtes et un tablier de peau blanche, des bas de laine recouvrent d'un habit de toile noire nommé blouse, des sabots ou de gros souliers, du lous de laine grise arrêtée par une jarretière de laine noire, un chapeau noir à trois cornes, dont l'aile rabattue forme un large bord, tel est le costume des paysans de l'Aisne. Celui des femmes est différent, et ne ressemble en rien à celui du drap bleu, un corset lacé par devant, des manches longues et coulées, une jupe courte, plus courte que la robe, ornée de galons de soie sur les coutures, et d'un tablier blanc de toile, telles sont les pièces dont il se compose. La coiffure varie : tantôt c'est un bonnet à fond étroit, orné de dentelles, tantôt un chapeau sans bords, dont le tour est de rubans et de gaînes d'or ou d'argent. Les robes formées de laine noire, et, il y a une tendance à adopter, dans les différentes villes de plus en plus, les tabliers de soie et des manches plus amples. Quelques paysannes d'Aisne, en costume d'apparat est à peu près du même, et la, quelques-unes, les paysannes de les coiffentaux ont remplacé cet ancien costume.

Dans les montagnes du Jura, les femmes ont pour coiffure un bonnet noir en velours en drap noir, entourés d'un grand bourrelet. Leurs cheveux, partagés en tresses, sortent de la longue et du bonnet, et descendent jusqu'au deux ou trois tours. Ils sont étais dans cette coiffure par une longue aiguille d'argent, terminée à chaque extrémité par une grosse boule de même métal.

Le costume des Lorrains a peu de caractère. Il varie à très-peu de chose près, il ressemble à celui des paysans de Brabant ; mais il diffère à peu près partout. Cependant les villageoises de la Meurthe portent un corset de chaque de grande bordé de velours, dont elles couvrent leur coiffe. Le jupon, dont elles ont de couleur foncée, au long gilet rouge, des culottes courtes, que recouvrent de grandes bottes. Dans les gros en bleus, de forts souliers, un grand chapeau à rondes bords, dont les rubans garantis le visage du soleil, tel est le vêtement complet de la paysanne. Celui des femmes se distingue par la variété des couleurs et l'éclat des rubans. Cet et le costume, du reste, identiquement il ressemble aux matrones mieux. Un large chapeau de paille plat, décoré de rubans et de roses, le tout est de couleur.

Le costume du paysan corse, dit M. A. Hugo, est assez et original ; un bonnet bleu, ayant la forme d'un coupe phrygien, un jupon en en laine, dont les côtés peuvent relever sur les oreilles ; une veste d'étoffe brune, des culottes courtes, qui semblent une coulotte ou, par devant, peut une large gibecie, et de cette étoffe brune, un gilet, comprenant seul bellebiment. Il porte la coutume du nez coulant, et il est ordinairement armé d'un fusil. Les femmes ne portent pas de voiles les Grecques de Carrigne ont un habillement qui rappelle celui des femmes modernes. Les paysannes des autres cantons, avec leur voile de mouchoir, leur jupe de couleurs, rappelant dans les jupes de fête des corsets, des jupons et des tablettes à couleurs vives et variées, comme ceux des paysannes italiennes.

— V. Costumes des Italiens. Le costume des Italiens a traversé des phases très-diverses. Il a subi successivement les influences des Etrusques, des Romains, des Grecs, des Gréco-Romains, des Wisigoths, des Lombards, des Francs, des Sarrasins, des Espagnols, et enfin civil ne diffère pas sensiblement de même. Cependant les campagnes, et les provinces peuple des villes dans les provinces éloignées, paraissent avoir conservé presque intact leur costume primitif, et il ne est pas difficile de retrouver, dans le royaume de Naples et dans les Abruzzes, des traditions que se rapprochent peut-être à celles des premiers habitants de l'Italie, contre lesquels Rome dut combattre longtemps pour conserver sa propre existence.

Dans les représentations faites au peintre, à Monza, par ordre de la reine Théodolinde, de divers faits de l'histoire des Lombards, on voyait, revêtus Venari, ces peuples avec les bravaux rasés sur le derrière, longs sur le devant, et le visage tenu jusqu'au menton ; leurs vêtements étaient en toile et large comme ceux des Saxons et des Anglais, et par-dessus le pretaient un manteau de diverses couleurs. Mais rien ne prouve l'authenticité de ces peintures. Le mot *Saxon* en cette les descendit, dont parle encore Rabelais, est employé par les plus anciens auteurs pour désigner une partie inférieure du costume des Lombards et une détination de bagages qui n'est pas très-bien fixé ; car les uns y voient une sorte de chausseur, d'autres une jupe courte de couleur rouge, et ordinairement nommée Brevea, qui descendait de la ceinture du haut-de-chausse et couvrait même une partie des bas. Les Lombards portaient la barbe longue, les jeunes filles et les femmes mariées, le visage de couper leurs cheveux lorsqu'elles se mariaient. Elles portaient des voiles qui ne servaient sur les bandes. C'était là le seul ornement de leur tête.

L'usage des peaux fut apporté en Italie par les peuples septentrionaux, à l'époque de la grande invasion, et, grâce aux relations, et réciproquement de l'industrie locale dans ces temps de troubles et de décadence, cette importance considérable chez les Italiens pendant plusieurs siècles, ou d'autrement les peintures, moins par les teints des animaux, dont quelques-uns étaient estimés, que par leur fabricateur et la couleur naturelle ou artificielle. Tout ceux qui ont recherché les questions les expressions de *pelles grises* et *pelles grises* (vair) ; mentionnées par Dante et le peuple étaient vêtus de peaux d'agneau, de moutons et de renard. Les chèvres étaient un vêtement de prédilection de bergers, de moutonnier, de peaux de moutons.

Les hommes du peuple portaient, du reste, les Italiens de cette époque, jusqu'au XIIIe siècle, un costume nécessairement vague, formé des plus riches de de siècle portaient des tuniques longues, qui descendaient jusqu'au pied, et qu'on appelait antérieur *pelisdamenti* ou *sotte*, qu'ils ne devaient non est encore appliqué au même vêtement de femmes.

Vers l'an 1240 environ, en Italie, une sorte de vêtement dans le costume des Italiens dans sortant reconnaît alors à l'antique simplicité de leur habillement pour en prendre un autre qui ressemble à la mode de France et des Espagnols. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, l'habillement des Français nous montre un redoublement de luxe ; il est surtout remarquable, du moins à l'usages et dans l'Italie centrale, au velours de soie, en grana, en étoffe de soie brodée. Vers, en drap vert ou brocart d'or, en écarlate et en grana vaudoise, et enfin en étoffes d'or et en étoffes de toile. La forme en était longue et large. Les manches étaient bouffantes et descendaient quelquefois jusqu'à terre ; elles étaient ouvertes à moitié de leur. Du petite capuchon y se ajoutait, et le vêtement était accompagné de trois à cinq cornes de perles, de larges fraises en or, et enfin de colier de bel bord des manches, d'une ceinture en argent dore et en perles, des gros boutons de même matière. Une autre sorte de robe, appelée *syrcoat*, tombait jusqu'au bas, et ressemblait à la tuniques longues tout le soin à découvert. Les femmes, moins portantes au maintien qui descendent jusqu'à terre, demeurent ouvert par devant, et se terminent en haut par un corset qui, avec deux étoffes, quelquefois d'or et d'argent, enchâsse de perles et de pierreries. Le corset ; des fermoirs collent à triple rang, composés de trois cents grosses perles, et contenant les deux étoffes. Les manteaux étaient le plus souvent fait de velours, et doublé de peau de blanches. Habillement des hommes, à la même époque, plus riche, doublé de pelisson et de manteau et du jusqu'à terre, comme celui des femmes ; *l'ordre du drap* ou de *cuir* de mise. Leur manteau, tantôt long, tantôt court, le serrant par un capuchon, par-dessus le pied du, tantôt ouvert, tantôt de grand bas à la mode. Le manteau des jeunes gens était généralement plus court qu'il ne convenait pour les femmes, et leur haut-de-chausses ne dépassait guère le genou, et ne couvrait que leur lumes à découvert. Ces hauts-de-chausses étaient souvent faits de velours ou de soie, avec broderies en soie ou en argent, et quelquefois en velours de perles, et les fausses manches en velours ou en satin étoffe de soie, le plus souvent rouge. Les hommes se paraient, comme les femmes, de colliers d'argent et de colliers de perles ou de corsets. Les robes connaissaient en Italie, à partir de l'époque qui se recueillit sur les côtés de la Provence, ou avec le corps qui croît sur certaines arbres. Cette époque est celle où parurent les habillements tailleurs et diverse endroits ; les schoverer en laine, autrement dit *cotelmoines* ; les pimerer ou simarres ; les *ferri* de drap fin, souvent de couleur rouge ; les *barrancani*, les *bacharoni* ou toilles blanc de coton ; les *cruna* en crumie, *cayenne* de nanni-aux de grains, objets qui furent désignés sous le nom de robe *au rustiqu*, hardes. Longue de poingée qui en recueillait sur les côtés de la Provence.

Google

bordé ou bobiné, sorte de mustaches, de 1 ligne environ. Le fat aussi vers cette date que se produisirent les *grisettes*, les *pinsonnes*, les *gredins*, sortes de vestes la plupart en cotonnade, ainsi appelées par les Anglais les *cabots*, autre espèce de veston; les *polards* ou *polinons*, les appelait *sabines* les camisoles, qui prirent bientôt la place de la mode de jusstaucorps. Les jeunes filles portaient encore sorte de vêtement « *en polardement* en lin appelé *ocoa ou acoa*. César Vecellio nous a conservé dans sa collection des habillements anciens et modernes, la représentation du costume d'un jeune gentilhomme de cette époque. Il a une espèce de robe en brocart de soie ou d'or, avec des fleurs semées tout le long jusqu'à mi-jambe et des boutons au nr jusqu'à la ceinture, qui est en *ses*; l'épée pend à gauche, l'écu brodé aux armes de Bretagne, et elle a en capuchon qui tombe jusque derrière plus bas que la ceinture. Les manches ne paraissent pas le coude, et les manches sont tombantes et ouvertes. On voit, dans la même collection, le portrait d'une jeune fille de qualité. Sa robe, bien ajustée, monique sous la taille, n'est pas ample; elle est ouverte, autour du sein et des manches, près des ouvertures, de la poitrine et en argent si bien disposée, qu'on les prendrait pour des plaques d'acoses.

Dans l'habillement dit à la *dopeitine*, la tête est enveloppée d'un mouvoir d'étoffe de rouleur ecaste, dont un bout retombe sur les épaules; la robe, de couleur violette, attache au cou à dépouillé la bisse, est ouverte et cousu jusqu'à mi-jambes; les manches en sont ouvertes et à larges, qu'elles se rapprochent les épaules, et sont doublées de peau sur ses nous.

L'acien habillement des dames de Venise était une robe à longue queue, par-dessous laquelle elles portaient le pantoufle de bois avec un cordon en or autour du bord supérieur, surmonté aussi en forme de sandale. Cette robe, qui se rengait par une ceinture d'or, laissait une partie du sein et des épaules à découvert, et s'adaptait parfaitement aux formes du corps; les manches étaient ouvertes, et les bras, qui en étaient recouvert par la chemise.

Le costume des membres de la cléfiée, campagne de Rome (c'est-à-dire de la Rhône-chausses), institues à Venise, en 1480, en vue de donner des fêtes publiques, se composait d'une robe de justaucorps de velours, de soie et de satin, dont les manches, ornées d'un quadruple de cordons, terminés par des pointes d'or massif, ressemblaient en entier tailleurs dans le mieux, et le chemise ressortait en peu à travers ses ouvertures. Le chapeau, allongé en pointe, portait brodée en velours une devise personnelle; les boucles sur ses mors, ressemblaient une oreille; les cheveux, longs et épais, tombaient avec un cordon; les bas étaient rayés dans leur longueur comme les manches, et l'un des deux était garni de perles jusqu'à mi-jambe. Une boule odoriférante était pendue dans la main.

On dansait à cette l'habillement des épousées, au XVE siècle : de dessous une couronne en perles et perles en de brillants, ornée de voile transparent, les cheveux sont flottants en partie, en tombant sur les oreilles; la poitrine et les épaules sont nues, et le haut de la robe est recouvert d'un *pentenade* en étoffe d'or tout brodé en perles; les manches sont unies et ouvertes au coude. La robe, satin blanche, est ouverte, et laisse voir une jupe d'argent ou de soie, et l'on portait par-dessus un *capuin* de cachet transparent en soie blanche, une grosse chaîne en cristal et perles en travers et retombait jusqu'en bas.

Un costume du XVIE siècle pour la cour des robes à bout du siècle précédent : les robes de cour étaient aussi plus communes que celles de notre temps, qui, avec leurs longs bustes, sont aussi gênantes pour les femmes que peu élégantes à leur parure, et ne se rapprochent que du mon temps l'extravagance de ces bustes qui portaient au point que l'on ne distinguait pourquoi à y remédier : ils étaient longueur et étaient rétrécissement ; ils étaient garnis sur le devant de lames de fer pour tenir la taille droite.

Nous traduisons séparément des *costumes* de la Renaissance. Quant aux *costumes modernes*, ils tendent de plus en plus à perdre leur caractère original et à subir exclusivement l'influence des modes françaises.

— VI. COSTUMES DES ESPAGNOLS. Le costume des dames espagnoles était autrefois d'une magnificence extraordinaire par la quantité d'ornements en argent, en or et en pierreries dont il était orné. Les Castillanes portaient encore une image de cette magnificence dans les pierreries et les perles dont elles ornent et font de larges bijoux qu'elles s'attachent à l'un des côtés. Elles ne portent point de colliers, mais seulement des bracelets, des anneaux et des pendants d'une forme bizarre, larges et pesants. Elles mettent beaucoup d'ostentation dans leur habillement de deuil, qui est fait en laine noire, et par-dessus lequel elles portent un manteau de soie de la même couleur, qui leur descend jusqu'aux pieds. Elles ne couvrent en entier le cou d'un morceau de mousseline noire qui leur tombe jusqu'à la poitrine, et leur cache les cheveux. Cet habillement des montagnards est droit comme de cou, avec des manches tailladées jusqu'au coude et qui se serrent au poignet; une large ceinture de laine les étreint au-dessous du sein; elles ont pour coiffure une *montera* de feutre et les leurs cheveux retombent en longues tresses derrière la tête. Les hommes, tiéiés au costume des anciens Cantabres, mettent, avec la chapeau pyramidal, un jusstaucorps court et serré, au collier de larges rabapas et une espèce de guêtres qui, en forme de sandales, laissent les orteils. Les moines et les ministres portent des vêtements étriés et de couleur noire, avec un bonnet de laine rouge et un réseau de soie pardessus. Les moines ont aussi un capuchon qui ne laisse sort d'étoffe noire; elles vont les épaules nues, et se couvrent d'une voile noir qui n'atteint avec des rubans. Dans le chœur des religieuses, à Léon et dans les autres villes, l'habillement est généralement semblable à celui des laïques : les jeunes portent une jupe de cette couleur, très-courte, et un manteau de drap noir, qui forme un capuchon dont elles se couvrent la tête; elles ont, en outre, un tablier noir le plus souvent de brodeurs, et un chapelet de gros grains noirs. Les *cloîtrées* ont, en outre, un tablier noir le plus souvent de jabot de mousseline, et un chapelet en forme de réseau. Ce justaucorps a en outre les manches tailladées au coude, et est orné de boutons d'argent; elles portent aussi un collet d'une couleur brillante et neuf, généralement de la couleur de la robe, et quelquefois pour le bras. La coiffure se compose d'un bonnet rond, d'un bonnet de laine. Les hommes portent, ainsi que les femmes, une pièce d'étoffe ornée de boutons d'argent et de dégrees et de coiffure d'étoffe.

Les hommes de la campagne, se Navarre comme en Espagne, portent un jusstaucorps de laine ayant sur les côtés de longues ouvertures, et qui descend à mi-jambe. Ils portent leur, qui est attaché à leur chemise, leur tenir sur le poitrine.

Dans les Asturies, les femmes de la ville ne portent de chez elles qu'enveloppées dans ce grand manteau noir, qui leur tient mains en travail, avec un long chapelet, et des gitanos de croix en cuivre.

— VII. COSTUMES DES PORTUGAIS. Les nobles portugais aiment à faire pompe de leur auxiliaire costume. Les femmes portent un vase cape et un manteau dont ils s'enveloppent tant le corps, que le visage, ne laissant voyage de la large romaine. Les femmes les roman ainsi de la bourgeoisie sont coiffées un mouchoir, et portent de longues robes. Les nerv de bas profiter portant, pour la plupart, des chaussures de cordes, la matière dont elles font usage dans toutes les saisons, est différent en Espagne et en Portugal. Les hommes à un rapot avec les manches, dans jusqu'en bas, portent seulement une ceinture, et ils ne le jettent sur une épaule comme une couverture.

— VIII. COSTUMES DE L'AUTRICHE. L'Autriche renferme plusieurs provinces, telles que la Bohême, la Hongrie, la Croatie, la Styrie, dont les *costumes* offrent des caractères remarquables. Nous signalons les quelques-uns qui ne sont pas de collaration.

Les *Silésiens*, tribés d'Ecclavons stationnés en Bohême, et qui ne ressemblent en rien au jusstaucorps qu'ont apporté *Hedo*, de couleur rouge, d'un bleu foncé, de couleur violette, qui soutiennent leurs culottes en pantalons verts. Leur jupe est ouverte, avec un bonnet leur brune; en hiver, il est fait de peau de marmotte; il est orné de plumes. La pendant vu jusqu'à mi-jambe, et laisse voir dessous bas de laine blanche. Les femmes portent un *sous dessus* de grosse toile, qui descendent le corset, avec une gorgerette de mousseline à petits plis, et un tablier de percale de couleur rouge et à de larges manches qui pendent sur les épaules. Elles portent leur bas tablier sous bleu de ciel, et le bord en est orné d'ornement. Leurs bas sont en laine blanche, et leur chaussure est faite sans ceinture de peau noire garnie de petites plaques en cuivre. Elles ont, en hiver, quelquefois un manteau dont la laine se replie dans la manche. Les habillements des Croates, en général, assez de ressemblance avec certains costumes à masque du théâtre italien; il paraît dérivé du costume des anciens Hyjrens.

La chemise des habitants de la Carniole, longue et sans col, est brodée autour du cou, et se forme par devant avec un bouton en un grigolet. Leur habit, qu'ils ne portent qu'en hiver, est ordinairement rouge et garni de petits boutons de métal. Par-dessus ils mettent un grand manteau noir, qui descend avec deux boucles ; ce dernier vêtement, le plus nouvelle étoffe rouge, qui descend jusqu'aux genoux. Ils n'ont pas de manteau. Ils portent

une chaussure. Leurs calegons, courts et serrés, sont faits d'une étoffe du pays, moitié lin et moitié laine. Ils ont des bas de laine blanche à très-larges mailles. L'hiver, quelqu'un portent des peaux de moutons. Les femmes de la Carniole ont une chemise de toile blanche, avec manchettes de dentelle. Leur corset, brodé d'une espèce de lisière de couleur différentes, se lace par devant. Le jupon, leur habillement est brun ou en soie noire, avec un tablier de toile de couleur différente. Leur ceinture de peau est garnie de plaques de métal. Elles portent, en hiver, une sorte de tapis d'argent vrai ou faux. Leurs bas sont rouges. Les femmes des environs de Lubach ont un sous-tenu noir double de rouge et bordé d'un ruban. Les femmes marchent ne s'habillent et elle que sous leur robe.

Le *costume* des habitants de l'Istrie est blanc. Les hommes portent, comme d'un coté, ils mettent le *bolo*, espèce de carrou en laine, court et blanc, dont les manches sont rétrécies jusqu'à la jambe. Ceinture noire en laine blanche et noire, la bourse attachée à la ceinture, les uns ont un jaune blanche, manteau brun en hiver; tel est leur habillement de travail, qui ressemble au costume de Bohême, hormis que, de toile blanche; surtout noir dans les temps froids, et quelques plissés attachés sur le dos au bouton, robe longue et sans manches. Au-dessous du *mio*, ou chemisette, ils portent un bonnet de laine qui serre avec une cocarde à laquelle est adaptée une plume. Les femmes, en outre de jupons, mais, tant l'usage de fier leur est familier.

— IX. COSTUMES DE L'EMPIRE OTTOMAN. Quel que soit le costume des musulmans, il distingue des autres peuples par sa coiffure. Les autres nations, en Turquie, sont de certaines particularités de son habillement une sorte d'amour-propre national (v. TURBAN). Il se compose de trois parties : le bas, le pantalon, de porter des étoffes de soie, et les noldats portent de la toile de coton, en temps de guerre, parce qu'elles amortissent le trouchoud des coups de sabre. Le pantalon cette règle n'est guère observée. La plupart des personnes noble, le portent de toile, et les riches étoffes, parmi lesquelles celles de l'Inde sont préférées. Ces étoffes sont en soie unie ou rayée, et, à raison de l'étroit de toutes sortes, en soie, en or ou en argent, et, dans les différentes, elles sont à la mode et les ouvrières de la cour. Les étables, entre ariété de Turquie, sont les étoffes de gros des pièces d'étoffe en laine très-fine et d'un prix quelquefois fort élevé; les hommes aussi bien que les femmes en portent dans toutes les saisons : ils s'en enveloppent la tête et les épaules, et en font des ceintures et des plaques. Les fourreurs sont un autre objet de pu Les Turcs ne portent point de bas, et ils ne toilette vrai qu'en prenant le bain; ils ne tiennent, au bout de trois semaines le fourreur de tout, et ne changent de chemise que tous les Dimanches. Leur habillement d'été consiste en une large robe de toile, qui ne dépasse pas le genou. Suivant la loi, ce changement de vêtements se fait le vendredi, jour de prière et de repos. Les habits doublés de peau de renard noir sont, en principe, exclusivement réservés à la Hautesse et à ses principaux ministres; ils ne les portent.

Les femmes musulmanes particulières ont se trouvé placés les Ottomans quant à leur habillement. Leurs robes sont longues et ont pas les grands et les riches de porter deux et jusqu'à trois fourrures l'une sur l'autre dans le fort de l'hiver. Le jupon de cette sorte peut avoir considérablement plus rigoureux.

Les femmes de la Turquie d'Asie s'habillent à l'égard des femmes que des hommes. Le vêtement de dessous, en coton, est fait de leur gré, en pelleteries des plus recherchées, avec un fichu qui en fait tout le tour pour le cou, et les manches, qui ressemblent plus dépendieux que celui des dames de France, et à taquinerie. Mais, en Turquie, elles ne règle seulement l'usage des mêmes pierreries, elles portent des pendants d'oreilles, des bracelets, de colliers, d'agrafes de ceinture ou et en argent, enrichis de diamants et de pierreries. Elles portent des bagues à tous les doigts et même au pouce. Leur coiffure consiste en bonnet de velours, ornée ainsi garniture de grains de jaspe, d'agate, d'émeraude, et de perles, qui le jour des grands temps et de rencontrer nous l'évènéral aux dames de Bagdad. Au-dessus, elles portent un coupe de leurs habits et la quotité de leurs étoffes varient peu. Leur toilette est uniforme. Elles ont, en outre, un tablier, qui, de corps de jupe, et d'autres soutiens de la taille. Elles sont, surtout en été, le seul ouvert que par la chemise, qui, pour les riches, est de gaze de lin gris, manches, et va jusqu'aux talons. Elles portent comme les hommes des calegons, qui leur arrivent au bas de la jambe; ces calegons sont faits de toile de coton pour l'étoffe, dont la qualité est à leur choix. Les musulmanes, pour sortir, recouvrent les brodées en fin d'un sur les manchettes, les cousus de leur ceinture, et les bordures en soie, et les bas de laine blanche, et les chaussures de cordes, et les pantoufles de bois. Les femmes se recouvrent de leurs robes et de leurs chemises, et de leurs cheveux, et de leurs bas, et de leurs chaussures, et de leurs pantoufles de bois, et de leurs ceintures

— XII. Costumes des femmes bourgeoises. Les bourgeoises et leurs ceinturon constituent le trait distinctif du costumes des anciens Scandinaves : la femme portait plusieurs clefs attachées à cette ceinture, comme symbole de l'autorité domestique. Un trait distinctif mit dénoncé chez les héritiers modernes de ces peuples.

Les femmes norvégiennes portent, dans leur pays, une simple jupe avec une chemise de toile blanche plusieurs autour du cou et ressaut par en-dessus ; dans quelques villes, elles ont, ainsi que leurs maris, conservé l'usage des anciennes ceintures scandinaves.

Le costume des Lapons se compose de pelisses de renne plus ou moins grossières, du calcédoine de renne propre aux deux sexes, manières selon les saisons. Les femmes mettent un bonnet des oiseaux de mer, et, si l'on est l'autre sous portant une longue blouse de toile de chèvre. Pour la coiffure, elle se vêtements, l'industrie des femmes rouge l'art des bonnets. Elles savent déjà en une sorte de bonnet sauvage, convenant principalement en ornements de fil d'étain qu'elle fabriquent elle-mêmes. Comme les enfants scandinaves, les Lapons d'aujourd'hui ne parent d'une ceinture de plusieurs pieds d'étain d'argent, à ensuite est suspendue une bourse contenant, avec leur argent et leur tabac, les ustensiles qui font, ainsi que, parfois du nécessaire de la femme. Les hommes ne portent pas de ceinture pour l'on et l'autre sexe. Nous trouvons d'ailleurs dans le costume rique du costume au point de vue des nations mêlées, parmi les nouveaux des général en particulier, c'est-à-dire au costume qui ne tirons certaines fictions officielles, certaines institutions ou lois.

— XIII. Costume ecclésiastique et litrgique. Costume pontifical. Tout ce que les siècles furent intermédiaires à dépouiller leur ressources et leur ressources, ne se rencontrait un autre costume que ceux des laïques. Il est d'ailleurs assez difficile de déterminer l'époque pendant laquelle il a été définitivement adopté le soutane en robe longue et les bonnets ; toutes les ou ancienne coutumes, le moins de leur ancienne. Au temps de la cour de l'ordre de 1120, les habitudes des clercs étaient encore assez qui a terre, et n'étaient ne trop amples et trop étroits, de manière à ne différer ni de la robe ni de la dessous. Conformément aux dispositions de la synode de Rouen, de Clément V, et du concile de Vienne, tous les ecclésiastiques qui étaient dans les ordres mineurs ou qui, sans vœu de diaconat, pertinents, offices ou bénéfices, quoin qu'ils pussent être, ne portent pas le costume non-seulement à leur rang et leur dignité, après avoir été vêtus par leur évêque, diocèse, y être contribuer par la suite pension de leurs ordres, office ou bénéfice, et par la privation des fruits et revenus y attachés. Au cas de récidive, ils encourent la perte de leur dit office et de leurs fruits. Divers autres règlements ecclésiastiques et statuts depuis sont venus modifier ces dispositions.

Avant la révolution de 1789, les chanoines réguliers avaient conservé l'ancien usage de porter le surplis sur la soutane, le bonnet de gilles. Les fondateurs des ordres mendiants n'ont d'abord prescrit à leurs religieux que des vêtements semblables à ceux que portaient les paysans. Saint Dominique voulut que les moines ne commissent d'ans tunique, avec une coulle et un scapulaire, sur le corps, comme ce portaient les pauvres gens, et ne coiffe avec capuchon. Lorsque de cette la première, les moines franciscains, dominicains, etc., ont depuis adopté généralement la robe longue, de laine, dont la couleur diffère selon les ordres, et qui est serrée aux reins et les cordelières. La robe des moines de l'église, sous la distinction de rang, portaient pour chaussures des sandales, et les religieux lorsqu'ils avaient l'obligation de se jamais paraître à l'autel sans, ou de chaussures, mais depuis plusieurs siècles est usage est abandonné, et les sandales ne sont portées que par les moines de certains ordres monastiques. Les moines à bonnets sont dressés, avec les moines antoniens, la chasuble des prêtres. Les moines réglementés définitivement également son excommunication, ou gagner leurs bas à vêtement pour officier, de nos jours, les évêques seuls ne nommément à cette coutume, et ne peuvent pour officier, des bas de couleur violette ou blanche, selon la fête.

L'usage de porter les insignes de l'ordre de la Légion d'honneur en de tout autre ordre sur la soutane ne date que de l'époque de la restauration.

La soutane doit être de couleur noire, et descendre à quelques pouces jusqu'au talon, et ne pas être ouverte de l'après-midi. Pendant la soutane avec gonses à nat porous qu'aux évêques, ou, au prélats de la cour, ou pour les prélats qui ne jouissent pas de prérogatives pourtant dignités en cardinalat.

Quant au costume liturgique, Théodoret rapporte que l'empereur Constantin fit présent à Macaire, évêque de Jérusalem, d'une robe tissée d'or, pour s'en servir lorsqu'il célébrerait la Sainte. A la dédicace de l'église de Tyr, en 1213, Eusèbe, évêque de Césarée, parle des habits des évêques présents. Depuis les faisant tant de ces du latinque dont il en servait pour célébrer la messe, qu'il ne faisait pas traitement à saint Jérôme. Il est donc certain que si, dans les premiers siècles de l'église, les évêques et les prêtres ne se servaient pas, dans l'exercice de leurs fonctions sacrées, d'habits différents, quant à la forme, de ceux qui étaient en usage dans la société, pour se présenter à l'autel ils se conformaient d'habits plus propres et plus riches que ceux que l'on portait habituellement. Mais ce fut surtout lorsque l'Église commença à s'occuper par les libertés des grands, qu'on vit les évêques et les prêtres porter des étoffes d'or, d'argent et de soie, et des ornements de simplicité primitive. Dans la suite, les prêtres et les évêques ne se distinguèrent tout qu'en se revêtant à la messe qu'avec des habits somptueux, et défendirent, sous les plus graves, de sortir du cloître, ou habits dans les usages communs. Sous le pontificat de saint Grégoire le Grand, les habits liturgiques étaient blancs dans le dit siècle, mais bientôt le vert avec l'or y servit de rouges, de noirs et de verts. La chasuble avec jaune et saint Bernard, en 1140, le Hyeras ou vie siècle, fut entièrement, inquiété et réprouvé par les Grecs, et proscrit par le pape. Ce n'est toutefois qu'au XIIe siècle que nous trouvons généralement établie la distinction des quatre couleurs liturgiques : le blanc, le noir, le vert et le violet. Le blanc, le noir et le violet étaient employés dès le IXe siècle ; vers le XIIe siècle, cette le violet, le vert et le violet.

La rubrique et l'ordinaire du missel romain ne mentionnent que le blanc, le noir, le violet et le rouge. Le rouge, le violet et le vert, le noir et le blanc, le violet et le noir, le violet et le rouge, le violet et le vert. La chasuble et le violet

du *costume*, détails qu'on n'y rencontre point, mais de sa richesse au point de vue de l'ensemble général. On peut facilement supposer, d'après ce récit, que les frais occasionnés par la mise générale de la bauche étaient assez considérables, et que le spectacle en devait être très-pompeux. La bauche avait encore d'autres solennités de même genre, quoique un peu moins importantes : c'étaient la plantation du mât et le pèlerinage de la cause grande.

Mais les cérés de la bauche n'étaient pas les seuls à exploiter les Mystères et les Moralités exhibitions. Les clercs du Châtelet avaient aussi leur montre générale, qu'ils célébraient annuellement, et dont le jour de fête était, plus tard le lundi de la Trinité. Cette cérémonie, dont nous possédons encore un rapport du *costume*, comme on va le voir. La marche s'ouvrait par une musique guerrière : elle figurait les ménétriers trompettes, hautbois et tambours ; venaient ensuite les ostrimots de la justice, habillés de rouge, puis les sergents, le curateur, la main de justice, le bâton de commandement, puis en grande pompe le prévôt de monsieur de la prévoyance. Puis, derrière leurs trompettes et hoquetons, venaient, et précédés de leurs signes honorifiques, avec autant quatre-vingts hauts-de-chausses à chevaux quatre-vingts sergents à verge, tous en habits noirs ou de couleurs variées, mais non en robes. Le prévôt de cette montre était vêtu valeuse de pourpoint de cent vingt-huit hauts-de-chausses et de vingt hauts-de-chausses en robes, de deux commissaires du Châtelet vêtus en robes de soie noire, et de deux autres de rot, des lieutenants particuliers et du lieutenant civil, tous en robes rouges. Enfin le marché était fermé par quelques hauts-de-chausses et des greffiers au Châtelet. La procession se portait, dans l'ordre que nous venons de décrire, chez le premier président, le chancelier, le procureur et le prévôt de Paris.

La société des bêts ne se distinguait pas moins que ses rivales. Nous allons faire, à ce sujet, un nouvel emprunt à M. Victor Pearn-l, qui était particulièrement occupé de toutes les questions relatives aux origines de notre théâtre ; l'Angleterre commencement du XVIIIe siècle, dit-il, ce roman, dépourvu de costume fut abolie, le prince des bêts fonctionnait, le jour du mardi-gras, une entrée solennelle dans Paris et dans la ville de Troyes, et se définit n'était pas le moins divertissant et le moins utilisable du carnaval public. Le cortége marchait de la prison des bêts en grand tenant, et, à la tête de bêts, qui était le personnage le plus important de la confrérie, marchait dans des habits de pantomime, revêtant de l'uniformité de cette entrée annuelle. D'après le gravure que accompagne la première édition de notre ouvrage, il est d'après une vignette de la *Danse macabre*, le costume de la mère Sotte semble avoir été conçu : une longue robe ; une espèce de bavet serré à la taille, à manches étroites et effilées en queue, mais fermées en pourpoint ; un sorte de carnaval à superbes pointe, avec bonnetine à la mode du temps, et de la cotte, et une marotte à la main. La mère Sotte avait un costume de cellier et une coiffure formes de plusieurs au bon que présentent des ustensiles, et sur lesquelles existent, quelques fois, des coiffures de la pendulerie, et, d'après, et, d'après, et, d'après

le costume : elle nos sacrifier les agréments de la figure à la vérité des caractères. Avant elle, les actrices qui représentaient des soubrettes, des paysannes, paraissaient avec de grands panniers, la tête surchargée de diamants et gantées jusqu'aux coudes. *Dans Rhéneise*, elle avait un habit de laine tel que les malgaches le portent, une chevelure plate, sans simple crook d'or, les bras nus et des sandales. Cette innovation déplut à quelques critiques du parterre; mais un homme sensé le fit taire en disant : « Mademoiselle, vous avez dénoncé des coutumes aux connoisseurs. Dans le théâtre des Scythes, on y voit la première fois de ventables habits de damoiseaux; du moment où fabriques à Constantinople sont les étoffes du pays; cet habillement, tout à la fois décent et vraisemblable, nous a montré des connoisseurs. Lorsqu'on donna la pantoufle *dans Zaïmbe* la cour, il fallait que Mlle Favart y parût avec la coiffure ridicule et fantastique que l'usage avait établi. Cependant, quelque beaux yeux, qu'y représentât l'opéra de Sémadéroy, je ne comprends pas l'habit de cette Mlle Favart pour en faire une cosoble. Mlle Clairon, qui est assez bon connoisseur, adopte la véritable costume à la Comédie-Française, fit faire, le premier jour de mon arrivée, un habit dont elle se servit au théâtre. Dans l'intermède intitulé le Chinois, représenté aux Italiens, Mlle Favart parut, ainsi que les autres acteurs, vêtus exactement selon l'usage de la Chine; les habits étaient d'étoffes riches, avaient des fils dans ce pays, de même que les ornements et les pierreries, qui étaient des dessins sur les fleurs. En un mot, elle n'opposait rien pour augmenter le prestige de l'illusion théâtrale... »

Il est juste cependant de dire qu'avant les tentatives de Mlle Favart une actrice française s'était essayé de réformer le costume : c'était Mlle Dangeville, la rivale dangereuse de celui-ci. Lorsque, dans des stances de Delosmé, rapsode de musique, mais peu de goût, Mlle Favart se mon à Paris, que cette actrice fut accusée de ne pas observer le costume du théâtre; et, en dans les fabliaux ridicules qui faisaient le bonheur des amateurs de pamphlets, Mlle Sallé était allée à Londres pour y monter un ballet de Marcellin, *Pygmalion*, dans lequel elle représentait le rôle de Galatée, et le mercenaire du théâtre de Drury-Lane prirent aussi à son sujet : « Vous ouvrerez, monsieur, ce que pouvait devoir tous les poissons de cette occasion qu'elle ne se montre avec les grâces fines et délicates de Mlle Sallé, qui ne paraîtra dans cette autre nane qu'avec, sans jupe, sans corps (accourrage), bas-de-soie, et sans aucun ornement que la tête. Elle n'était vêtue, avec son corset et une jupe d'une simplicité telle que la nature seule lui en dicpoit, ajoutée sur le modèle d'une statue grecque. » Cette innovation ne réussit pas à Paris.

Cependant la Camorge, l'émule et la digne rivale de Mlle Sallé, introduisit une autre modification de costume qui avait son hoquet tation au profit de la vue de la décence. Les sons Contil-Blanc excitèrent le fait : « Cet Mlle de Camorge qui le président Hénault, le satirichais, en 1730, à quatre seulement. Elle n'a trois ans d'âge, et il y a de grands mirer virtuose de l'Opéra qui ne soit montrée pas ajouté sur ce point. Pas de tout ce qui cette innovation, que ces costumes leur-nantes-colorés. Mortelle, non-des-rolliement, qui son d'Hénault ne pas seulement, qui ne s'Hénault ne pas seulement, qui ne s'Hénault ne pas seulement, qui ne s

Observatum nationum habitus, etc. (Paris, 1841, 1m. pl. gravées en bois par Pisto Bertelli). Ce recueil a été complété par deux autres volumes contenant, l'un 78 planches, l'autre 74.

COSTUMES DU CLERGÉ. *Cleri totius Romanæ Curiæ subjecti, seu pontificorum ordines omnes omnium utriusque sexus habitus, articulatissimis figuris nunc primum e Indoro Amstaeg expressi* (Francfort, 1805, in-fol., 102 pl. texte par Francisco Modius, 8e édit. en 1799, 39 feuilles, 1811). Diverses éditions modernes.

Recueil de tous les costumes religieux et militaires, par J.-L. Dant (Paris, 1774-1776, 6 in-fol., avec un grand nombre de planches coloriées d'une assez belle exécution). Ch. Blanc (Costumes, 1861) trouve le pinceau de Dubouché, un artiste de ce recueil, qu'il a intitulé : *Manuscrits religieux et manuscrits de toutes les parties du globe, etc.*

Représentation de tous les ordres réguliers et séculiers et des ordres de chevalerie (Abbildungen aller geistlichen...), ouvrage allemand, par C.-J. Schwan (Mannheim, 1779-1784, 2 vol. in-4°, planches coloriées).

Ordines religiosorum militarium repræsentatus et ornatus, ouvrage espagnol anonyme (in-fol., 1784).

Les *Bibliothèques des différentes nations du monde*, suite de 4 planches gravées par J.-W. Baur (Rome, 1654).

Recueil de costumes français, flamands, allemands et italiens, avec des vues et des groupes de tous les pays du monde, suite de 60 planches environ gravées par M. Gaucher (Paris, 1640, in-12). Hollar a publié un autre recueil de costumes français, sous ce titre : *Molieri ornatus.*

Mœurs et costumes de femmes chez diverses nations, suite de 17 planches in-fol. gravées et publiées par Michel van Lochon (Paris, vers 1660).

Habillement de plusieurs nations, suite de 17 planches numérotées, avec quatrains publiées par l'. van der Aa (Leyde, vers 1700).

Recueil d'estampes représentant les grandes, les rouges et les plusieurs manières de toutes les nations existantes, par P. Duflos (Paris, 1778, in-4°, 1 vol., 244 pl.).

Recueil de dessins des représentants figurés d'abord du saint sacrement, sous les symboles, etc., par Tonolo. Vérone (Venise, 1762-1770, 3 vol. in-4°, 1 vol., 244 pl.).

Costumes civils actuels de tous les peuples connus, par Sylvain Marechal (Paris, 1788, 2 vol. petit in-4°, 104 pl. coloriées).

Costumes, mœurs et usages de tous les peuples (du Nord), par Sigfrid Meyer (Paris, gr. in-4°).

Costumes du 12e, 13e et 14e siècles, extraits des monuments les plus authentiques de sculpture et de sculpture, par Camille Bonnard (Paris, 1828-1829, 1 vol. gr. in-4°, 100 lithographies).

Costumes des femmes de Hamburg, du Tyrol, de la Hollande, de la Suisse, de la Provence, de l'Espagne et du Portugal, ouvrage dédié aux plusieurs pl. Lantz, gravé par M. Gaucher, avec une explication par Gaucher, Lancelot et Lancelot (Paris, 1677, in-4°, 100 pl. coloriées).

Costumes de Suisse, Autriche, Chine, Russie, Turquie, Angleterre (Costumes bons pictures repræsentatus d'après les dessins mœurs of Switzerland...), ouvrage anglais anonyme (London, 1814-1815, 3 vol. gr. in-8°, nombreuses planches coloriées).

ALLEMAGNE. *Costumes de Hamburg*, suite de 43 planches coloriées, dessinées et gravées par le professeur C. Suhr (Hamburg, 1818, in-fol.).

Parmi les gravures dont on peut consulter utilement l'œuvre pour les costumes allemands, nous citerons Jean Ammon, qui a gravé bien plus de costumes militaires et non quantités de pièces de genre des pays-bas du XVIe siècle; Jacob Bink, Ludwig et Franz Krug, qui ont gravé des costumes militaires de la même époque, etc.

ANGLETERRE. *Recueil des habillements de différentes nations et en particulier des aimé ajustements anglois, depuis les derniers d'Hollandais, de son Dyck, de Hollar et autres* (Londres, 1787-1772, 4 vol. gr. in-4°, texte anglais et français, 480 pl.). Il y a des exemplaires en vélin avec cent coloriées.

Représentation des costumes maritimes, militaires et autres de la Grande-Bretagne (Pittoresque représentation of the naval, etc.), par J.-A. Atkinson (Londres, 1807, 2 vol. in-fol., 50 pl.). L'ouvrage devait avoir 4 volumes.

Costumes de la Grande-Bretagne, dessinés, gravés et décrits par W.-H. Pyne. Ouvrage anglais (Londres, 1804, in-4°).

Costume de l'Angleterre du VIIe au XVIIe siècle (Costume of England from the seventh...), par Ch. Hamilton Smith (Londres, 1811-1812, gr. in-4°, 60 pl.).

Costume d'armée de l'empire britannique (Costume of the army of the british empire...), par Ch. Hamilton Smith (Londres, 1812, gr. in-4°, planches).

Les Costumes des habitants primitifs des îles britanniques depuis les temps les plus reculés jusqu'au XIe siècle (The costume of the original inhabitants of the British islands, etc.), par S.-R. Meyrick et Ch. Hamilton Smith (Londres, 1815, in-4°, fol.).

Les Costumes du Yorkshire..., suite de 18 planches coloriées, avec texte et description en anglais et en français (Londres, 1814, in-4°).

AUTRICHE. *Costumes de l'armée d'Autriche* en 1800, suite de 55 pièces gravées par Hartel. Le même auteur a gravé 25 autres pièces pour un recueil intitulé : *Costumes de l'Autriche.*

Costumes des Etats héréditaires de la maison d'Autriche, par Bertrand de Molleville; traduit en anglais par Dallas (Londres, 1804, gr. in-4°).

Costumes des habitants de la Hongrie, par J. Heimbucher de Bikessy. Ouvrage allemand (Vienne, 1806, in-4°, 100 pl. coloriées).

BELGIQUE. *Collection de costumes de tous les ordres qui composent les peuples d'Europe depuis dans la ci-devant Belgique* (Bruxelles, vers 1806, in-4°, 108 pl. coloriées).

Costumes civils, militaires, religieux, mœurs et usages, dessinés par Mac-Ilvaine (Bruxelles, in-4°, planches coloriées).

CHINE. Les *Costumes de la Chine*, par Mouzo, texte en anglais et en français (Londres, 1800-1803, in-4°, 100 pl.).

Les *Costumes de la Chine*, par Will. Alexander, ouvrage anglais (Londres, 1805, gr. in-4°, 48 pl. coloriées).

RUSSIE. *Collection générale de tous les peuples (costumes) de Espagne, segon se sonn ensuit, mesure, ouvrage manuscrit* (Madrid, petit in-8°, 1 vol., 100 pl.).

FRANCE. *Théâtre de France, costumes les plus curieux et les plus remarquables gravés et publiés par* Isid. Briot (Paris, vers 1610, in-4°).

Diversités d'habillement à la mode autrement portants sur la différente constitution de la France, représentées en 100 figures (Paris, 1660, de 21 planches, dont Brissel attribue l'exécution à Jean Le Clerc, 1 vol. in-fol.). Le Blanc.

Représentation de l'ancien habillement de Bourbon (Moulins, 1789, in-4°, 12 pl. par P.-A. Hubauer (Strasbourg, vers 1789, in-4°, 18 pl. gravées par Quinin Fiedmann).

Les *Bibliothèques nationales et ornements*, suite de 12 planches publiées par Ch. Hamilton Smith (Londres, 1811-1812, in-4°, 12 pl.).

Recueil d'estampes représentant les grandes et les plus curieuses manières de toutes les nations existantes, par P. Duflos (Paris, 1778, in-4°, 1 vol., 244 pl.).

Recueil de dessins des représentants figurés d'abord du saint sacrement, symboles, etc., par Tonolo. Vérone (Venise, 1762-1770, 3 vol. in-4°, 1 vol., 244 pl.).

Costumes civils actuels de tous les peuples connus, par Sylvain Marechal (Paris, 1788, 2 vol. petit in-4°, 104 pl. coloriées).

Costumes, mœurs et usages de tous les peuples (du Nord), par Sigfrid Meyer (Paris, gr. in-4°).

Costumes du 12e, 13e et 14e siècles, extraits des monuments les plus authentiques de sculpture et de sculpture, par Camille Bonnard (Paris, 1828-1829, 1 vol. gr. in-4°, 100 lithographies).

Costumes des femmes de Hamburg, du Tyrol, de la Hollande, de la Suisse, de la Provence, de l'Espagne et du Portugal, ouvrage dédié aux plusieurs pl. Lantz, gravé par M. Gaucher, avec une explication par Gaucher, Lancelot et Lancelot (Paris, 1677, in-4°, 100 pl. coloriées).

Costumes de Suisse, Autriche, Chine, Russie, Turquie, Angleterre (Costumes bons pictures repræsentatus d'après les dessins mœurs of Switzerland...), ouvrage anglais anonyme (London, 1814-1815, 3 vol. gr. in-8°, nombreuses planches coloriées).

ALLEMAGNE. *Costumes de Hamburg*, suite de 43 planches coloriées, dessinées et gravées par le professeur C. Suhr (Hamburg, 1818, in-fol.).

Parmi les gravures dont on peut consulter utilement l'œuvre pour les costumes allemands, nous citerons Jean Ammon, qui a gravé bien plus de costumes militaires et non quantités de pièces de genre des pays-bas du XVIe siècle; Jacob Bink, Ludwig et Franz Krug, qui ont gravé des costumes militaires de la même époque, etc.

ANGLETERRE. *Recueil des habillements de différentes nations et en particulier des aimé ajustements anglois, depuis les derniers d'Hollandais, de son Dyck, de Hollar et autres* (Londres, 1787-1772, 4 vol. gr. in-4°, texte anglais et français, 480 pl.). Il y a des exemplaires en vélin avec cent coloriées.

Représentation des costumes maritimes, militaires et autres de la Grande-Bretagne (Pittoresque représentation of the naval, etc.), par J.-A. Atkinson (Londres, 1807, 2 vol. in-fol., 50 pl.). L'ouvrage devait avoir 4 volumes.

Costumes de la Grande-Bretagne, dessinés, gravés et décrits par W.-H. Pyne. Ouvrage anglais (Londres, 1804, in-4°).

Costume de l'Angleterre du VIIe au XVIIe siècle (Costume of England from the seventh...), par Ch. Hamilton Smith (Londres, 1811-1812, gr. in-4°, 60 pl.).

Costume d'armée de l'empire britannique (Costume of the army of the british empire...), par Ch. Hamilton Smith (Londres, 1812, gr. in-4°, planches).

Les Costumes des habitants primitifs des îles britanniques depuis les temps les plus reculés jusqu'au XIe siècle (The costume of the original inhabitants of the British islands, etc.), par S.-R. Meyrick et Ch. Hamilton Smith (Londres, 1815, in-4°, fol.).

Les Costumes du Yorkshire..., suite de 18 planches coloriées, avec texte et description en anglais et en français (Londres, 1814, in-4°).

AUTRICHE. *Costumes de l'armée d'Autriche* en 1800, suite de 55 pièces gravées par Hartel. Le même auteur a gravé 25 autres pièces pour un recueil intitulé : *Costumes de l'Autriche.*

Costumes des Etats héréditaires de la maison d'Autriche, par Bertrand de Molleville; traduit en anglais par Dallas (Londres, 1804, gr. in-4°).

Costumes des habitants de la Hongrie, par J. Heimbucher de Bikessy. Ouvrage allemand (Vienne, 1806, in-4°, 100 pl. coloriées).

BELGIQUE. *Collection de costumes de tous les ordres qui composent les peuples d'Europe depuis dans la ci-devant Belgique* (Bruxelles, vers 1806, in-4°, 108 pl. coloriées).

Costumes civils, militaires, religieux, mœurs et usages, dessinés par Mac-Ilvaine (Bruxelles, in-4°, planches coloriées).

CHINE. Les *Costumes de la Chine*, par Mouzo, texte en anglais et en français (Londres, 1800-1803, in-4°, 100 pl.).

Les *Costumes de la Chine*, par Will. Alexander, ouvrage anglais (Londres, 1805, gr. in-4°, 48 pl. coloriées).

RUSSIE. *Collection générale de tous les peuples (costumes) de Espagne, segon se sonn ensuit, mesure, ouvrage manuscrit* (Madrid, petit in-8°, 1 vol., 100 pl.).

FRANCE. *Théâtre de France, costumes les plus curieux et les plus remarquables gravés et publiés par* Isid. Briot (Paris, vers 1610, in-4°).

Diversités d'habillement à la mode autrement portants sur la différente constitution de la France, représentées en 100 figures (Paris, 1660, de 21 planches, dont Brissel attribue l'exécution à Jean Le Clerc, 1 vol. in-fol.). Le Blanc.

Représentation de l'ancien habillement de Bourbon (Moulins, 1789, in-4°, 12 pl. par P.-A. Hubauer (Strasbourg, vers 1789, in-4°, 18 pl. gravées par Quinin Fiedmann).

Les *Bibliothèques nationales et ornements*, suite de 12 planches publiées par Ch. Hamilton Smith (Londres, 1811-1812, in-4°, 12 pl.).

Recueil d'estampes représentant les grandes et les plus curieuses manières de toutes les nations existantes, par P. Duflos (Paris, 1778, in-4°, 1 vol., 244 pl.).

Recueil de dessins des représentants figurés d'abord du saint sacrement, symboles, etc., par Tonolo. Vérone (Venise, 1762-1770, 3 vol. in-4°, 1 vol., 244 pl.).

Costumes civils actuels de tous les peuples connus, par Sylvain Marechal (Paris, 1788, 2 vol. petit in-4°, 104 pl. coloriées).

Costumes, mœurs et usages de tous les peuples (du Nord), par Sigfrid Meyer (Paris, gr. in-4°).

Costumes du 12e, 13e et 14e siècles, extraits des monuments les plus authentiques de sculpture et de sculpture, par Camille Bonnard (Paris, 1828-1829, 1 vol. gr. in-4°, 100 lithographies).

Costumes des femmes de Hamburg, du Tyrol, de la Hollande, de la Suisse, de la Provence, de l'Espagne et du Portugal, ouvrage dédié aux plusieurs pl. Lantz, gravé par M. Gaucher, avec une explication par Gaucher, Lancelot et Lancelot (Paris, 1677, in-4°, 100 pl. coloriées).

Costumes de Suisse, Autriche, Chine, Russie, Turquie, Angleterre (Costumes bons pictures repræsentatus d'après les dessins mœurs of Switzerland...), ouvrage anglais anonyme (London, 1814-1815, 3 vol. gr. in-8°, nombreuses planches coloriées).

ALLEMAGNE. *Costumes de Hamburg*, suite de 43 planches coloriées, dessinées et gravées par le professeur C. Suhr (Hamburg, 1818, in-fol.).

Parmi les gravures dont on peut consulter utilement l'œuvre pour les costumes allemands, nous citerons Jean Ammon, qui a gravé bien plus de costumes militaires et non quantités de pièces de genre des pays-bas du XVIe siècle; Jacob Bink, Ludwig et Franz Krug, qui ont gravé des costumes militaires de la même époque, etc.

ANGLETERRE. *Recueil des habillements de différentes nations et en particulier des aimé ajustements anglois, depuis les derniers d'Hollandais, de son Dyck, de Hollar et autres* (Londres, 1787-1772, 4 vol. gr. in-4°, texte anglais et français, 480 pl.). Il y a des exemplaires en vélin avec cent coloriées.

Représentation des costumes maritimes, militaires et autres de la Grande-Bretagne (Pittoresque représentation of the naval, etc.), par J.-A. Atkinson (Londres, 1807, 2 vol. in-fol., 50 pl.). L'ouvrage devait avoir 4 volumes.

Costumes de la Grande-Bretagne, dessinés, gravés et décrits par W.-H. Pyne. Ouvrage anglais (Londres, 1804, in-4°).

Costume de l'Angleterre du VIIe au XVIIe siècle (Costume of England from the seventh...), par Ch. Hamilton Smith (Londres, 1811-1812, gr. in-4°, 60 pl.).

Costume d'armée de l'empire britannique (Costume of the army of the british empire...), par Ch. Hamilton Smith (Londres, 1812, gr. in-4°, planches).

Les Costumes des habitants primitifs des îles britanniques depuis les temps les plus reculés jusqu'au XIe siècle (The costume of the original inhabitants of the British islands, etc.), par S.-R. Meyrick et Ch. Hamilton Smith (Londres, 1815, in-4°, fol.).

Les Costumes du Yorkshire..., suite de 18 planches coloriées, avec texte et description en anglais et en français (Londres, 1814, in-4°).

AUTRICHE. *Costumes de l'armée d'Autriche* en 1800, suite de 55 pièces gravées par Hartel. Le même auteur a gravé 25 autres pièces pour un recueil intitulé : *Costumes de l'Autriche.*

Costumes des Etats héréditaires de la maison d'Autriche, par Bertrand de Molleville; traduit en anglais par Dallas (Londres, 1804, gr. in-4°).

Costumes des habitants de la Hongrie, par J. Heimbucher de Bikessy. Ouvrage allemand (Vienne, 1806, in-4°, 100 pl. coloriées).

BELGIQUE. *Collection de costumes de tous les ordres qui composent les peuples d'Europe depuis dans la ci-devant Belgique* (Bruxelles, vers 1806, in-4°, 108 pl. coloriées).

Costumes civils, militaires, religieux, mœurs et usages, dessinés par Mac-Ilvaine (Bruxelles, in-4°, planches coloriées).

CHINE. Les *Costumes de la Chine*, par Mouzo, texte en anglais et en français (Londres, 1800-1803, in-4°, 100 pl.).

Les *Costumes de la Chine*, par Will. Alexander, ouvrage anglais (Londres, 1805, gr. in-4°, 48 pl. coloriées).

RUSSIE. *Costumes de la Perse*, dessinés d'après nature par Kerawski, lithographiés par Hubaud Dighton; ouvrage anglais (Londres, 1809, gr. in-fol., fig. coloriées).

Costumes du Turkestan, par Burnes, ouvrage anglais (Londres, 1834, in-fol., 50 pl. coloriées).

Costumes russes et divers habillements des peuples de Rond, suite de planches coloriées (Paris, 1787-1789, in-4°).

Costumes de l'empire russe, ouvrage anglais (Londres, 1803, gr. in-4°, 72 pl.).

SUISSE. *Costumes de Berne et des environs*, suite de 8 planches gravées par Aberli et Sinkner (1780).

Costumes suisses, dessinés par Hurzy, d'après le dessin de Bernhard, du musée de Bâle (Bâle, in-fol., 44 pl.).

TURQUIE. *Costumes et usage des Turcs*, suite de 12 planches gravées par Bernhard Lorich (Hamburg, 1626, in-fol.).

Costumes des Turcs, par Dalvimart, ouvrage anglais (Londres, 1802, gr. in-4°, 60 pl.).

Costumes de l'empire turc, par Lachaise (Paris, 1811, in-4°, 60 pl.).

— Le *costume du Levant*, costume en désuétude autrefois tout ce qui, dans un tableau, se trouvait en une station, est aux antipodes de faire reconnaître le sujet, le caractère, les mœurs, les usages des personnages; mais on voit, le bien et l'opposé de ce qui, en tout, ce qu'aujourd'hui, dans ne sens un peu plus ancien, ne pourrait plus être reconnu. Les observations que Jabbé Dubos a faites, relativement à l'effet du costume, dans son *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture* (Paris, 1740, 187 vol., p. 255 et suivi.), sont pour les Sculpteurs et les Peintres, quelques règles, dit-il, il faut représenter les Iuns les Parthes et les Scythes, tels qu'ils étaient, et nous en avons connaissance, et, quand il n'est n'est pas nécessaire de prendre, il faut, en ne mangeant leur disposition, prendre garde de ne se point trouver en contradiction avec ce qui nous en est connu. Les Sculpteurs et les Peintres qui ont donné aux différentes nations leur être propres. Il est même beau de jouer sur la ressemblance jusqu'à nuire en que nous avons de ces différentes nations de chaque pays, quand nous représentons un personnage qui n'est pas de pays. Les Français, qui a traité plusieurs actions dont la scène est en Perse, ont presque toujours dans ces tableaux des habitants, des acteurs en des animaux qui, par différentes raisons, sont regardés comme des Parthes, pour les pays. M. Lebrun a suivi ces règles, avec la plus grande habileté, dans son tableau de l'*Histoire d'Alexandre*. Les Perses et les Indiens qui y sont représentés ne sont point exactement autant qu'il leur arrive. Leurs chevaux étant pour la même ancienne que ceux de Darius et Alexandre. Conformément à la vérité, les chevaux des Perses y sont revêtus des plus riches ornements. Le Sculpteur qui nous mit M. Lebrun avait fait dessiner à Alep, et qui le lui avait envoyé, des chevaux de Perse sous ce point-là dans ses tableaux. La plupart des Sculpteurs avaient aussi un représente les mêmes avec leurs ornements, leurs armes et leurs étendard. Quelques mêmes ont mis des Abbesses en Sculpture, dans celles des Egyptiens la engage, et l'autre qui les leurs ornements, rien qu'on ne conforme à celles de leurs coutumes qui est de rapport avec les Sculpteurs, mais la peinture qui forme un tableau de la mort de Britannicus ne représentera point Neron et les autres convives dans la salle de Sculpture, mais bien conchés sur des lits.

Du respect de la vérité historique à fait dit-fait, on ne saurait le nier, à la manière parfaite des artistes antérieurs à notre époque. L'art chrétien a même persisté jusqu'à ce jour à substituer la convention à la réalité dans la représentation des scènes bibliques et dans celle des événements plus récents relatifs à la religion. Nous avons vu récemment les peintres de sujets religieux négligent de rapprocher avec quelque vraisemblance l'apparence des personnages qui agissent dans leurs ouvrages, les accommodant de leurs costumes, les faisant vivre dans des lieux qui étaient entourés; mais ils leur ont donné à eux-mêmes des types de pure fantaisie. Les machinistes ont pu se moquer des ingénieurs, du gaulé de cuivre, les peintres allemands et flamands du XVe et XVIe siècle, ne sont pas plus ridicules que ceux qu'on peut rapprocher à Rechaud, au Corrège, Mariette et aux autres grands maîtres de l'Italie et de l'Espagne. Mémoires, par Charles Sebelle, Albert Durer, Raphaël, etc., en habillant le Christ, la Vierge, les apôtres, les saints, à la dernière mode des Flandres ou de l'Allemagne, ils ont rendu, en résulte, pour digne sans doute, mais très-vraisemblable, personnages les légendes sacrées. Quelques peintres des écoles du Midi ont introduit aussi dans leurs tableaux religieux des *costumes* modernes, minutieusement représentés; les Nocce de Cana, de l'ami Veronese, sont comme un résumé de toutes les modes de la plus ancienne les Italiens et les Espagnols, bien-aise de montrer tout ce qui leur a vu représentant quelque du costume, s'attachent à rendre une apparence vraisemblable et idéalisant de leur mieux. Le dédain de la couleur locale se fait un peu moins sentir dans les ouvrages consacrés par les grands maîtres à la représentation des faits de l'histoire profane, romain ou contemporaine. Les triomphes des flottes vénitiennes, par exemple, sont, dans Veronese, avec une exactitude suffisante dans les peintures dont le Tintoret, les Bassan, Aanton et Paul Veronese et l'Aanton et Paul Veronese, ont décoré le palais des Doges. Pour ce qui est de l'histoire ancienne, les artistes, plus soucieux, mêlent avec les monuments de l'antiquité, les costumes modernes, les mêlent, ils les rapprochent dans avec plus ou moins de vérité dans leurs tableaux.

Comme l'a dit l'abbé Dubos, Poussin fut un des maîtres qui apportèrent le plus de soin à rapprocher dans leurs œuvres les vraisemblance historique. Avant lui du XVIe siècle, Jean Cousin, Jean Cousin, Jean Cousin, Dubreuil, Dubreuil, Jean Cousin, Dubreuil, Jean Cousin, Dubreuil, Jean Cousin

eut personnel, en un mot l'esprit vital de ces vieilles races, tout cela est resté pour nous un mystère. Voilà pourquoi les auteurs de M. Tolosa, et en général celles de tous les artistes voulant le peindre artificiellement, présentent un intérêt de pure dévotion, et n'ont pas en fait le charme particulier et vraisemblance, qu'on leur mette, l'encore même du l'art à la vie. Rien ne nous offrent tout rattrait ensemble et le plus, elles ne nous en rendent pas l'âme. Il n'est pas destinée que la préoccupation archéologique, ou de l'exécrée, ne détourne les artistes de l'étude de la nature vivante; mais sous ne pouvons que qu'il soit impossible d'aller à l'exactitude historique des costumes et des autres accessoires la vérité des types et des caractères, et d'imprimer à l'ensemble un caractère de vie. Qu'importe, d'ailleurs, au point de vue spécial de l'art, d'où se glisse quelques anachronismes et quelques disparates dans ces mots ces politiquement coupée et vaillamment exécutée? Les vêtements, les armures, les meubles de Lucrèce, dont Rembrandt a habillé les personnages de ses prédécesseurs sont les signes n'existent rien assurément à la réalité qualitatives du ses figures. Wattelet n'est à ce propos des réles non que se manquent pas de Dorme, « Quoique l'intérêt de la composition, ou plutôt celui des dispositions pittoresques, entraîne le peintre à négliger les concens dans le réalités, au fond, l'artiste et nous qui jouissent de ses ouvrages gagnent plus qu'il ne perdrait. Si du jugent des des vrages de peinture étaient tous savants, inattaqués, bien les mieux ensemble des détails de l'histoire ancienne et moderne, l'ensemble du dessinant serait sans doute quelquefois moins des lois les plus importantes de la peinture; et, plus même peut, la plus grande partie de ceux qui occupent et qui jouissent des ouvrages de la peinture étaient de telle ignorance ou si différents sur la plupart des connaissances de ces genres, qu'ils ne pourraient apercevoir des fautes de costume, ou qu'ils regarderaient comme fort peu intéressant qu'ils Dessin ella l'habit d'un homme qui connaît celui pas au sage, le costume grec ainsi à Rembrandt, et les deux extrêmes existent successivement tous les siècles de la peinture sont aussi rarement tout ensemble du public. Les hommes ordinaires (ceux pour lesquels il faut le plus savoir la plus grande autorité) n'attachent rien qu'extrêmement peu à ce que les choses la représentation avec le costume, dont ils connaissent les détails. Le doute plus rien à les hommes du commun, ou de ceux qui sont profondément ignorants, ne fait attention aux habillements, aux armes, aux accessoires, bien au contraire qu'autant que ces objets étonnent ou plaisent à ses yeux. Et ce qui est bon observer, c'est que les savants, regardent l'assemblage de ces objets, ne permettent quelquefois aux autres grands théologiens sur l'incorrection, que les fonds du clair-obscur, et même sur les fonds d'ignorance, pourvu que l'artiste ait le droit d'allierx avec une acrupuleuse exactitude les formes des vêtements, des armures et des autres objets qui désignent précisément le temps, l'époque, le circonstance qui dont toute leur attention, ne sont « seulement que lorsqu'il aspire de se donner entre les deux de ces costumes, ne doit jamais le plus qu'il est possible un milieu entre la nouvelle trop moderne et la trop grande ancienneté, et le balance jusqu'en un côté, ce doit être du côté qui, dans un pays plus ancien, l'ouvrage, mérites plus d'indulgence, en rapport d'où vient, ou si il faut absolument que la nouvelle des différentes lois de le peintre doit être d'autant plus de moins exactitude que leur objet est plus ancien. Ainsi, la costume que le peintre doit employer, moins désormais que les auteurs, autres de l'art, et qui nous pour plus acceptable de Nicolas. Mais il est pourtant des hommes dans lesquelles des hommes doivent en conserver, sur ce sa ancienne et de plus en plus ancienne, les libertés excessives qui offrent trop la vérité quelques-uns de l'ignorance et de la barbarie, dont les idées bannissent les hommes qui leur partie dans la société ancienne. Les ancêtres se montrent aujourd'hui beaucoup plus nombreux que à l'époque où Lucrèce écrivait les ages qui précédent, d'immoraux hommes publications ainsi depuis la connaissance de l'histoire, des auteurs, des ouvrages des costumes des divers peuples anciens et modernes; les bibliothèques, les musées, les vertu à trous, fournissent des documents sur les artistes ancienne comparées de siècles. Aussi le costume est-il pris, depuis quelque années, en rôle des plus importantes de la composition artistique; et ce au sont pas seulement les peintres d'histoire qui en jouent d'exactitude : une foule d'artistes représentent fidèlement, dans des tableaux de genre, les costumes plus ou moins intéressants des diverses nations du globe. Un peintre peut même classer les genres costumes rares suivant qu'ils s'appliquent à représenter les costumes du tel ou tel peuple. C'est ainsi, pour citer quelques exemples, que les costumes de l'antiquité sont représentés par MM. Gérôme, Hanson, Picou, Alma-Tadema, Schmitzberger, Coomans, Ch. Bouhanger, Laudet, Lecomte, Dumoy, Hector Leroux. Les costumes du xv et du xvi siècle par MM. Hugues Leys, Robert-Fleury, Pasquelly, Lariviou, G. Jacquet, Hammans, Pauwels, Zamacois, Bellot-Delpierre, Comte, L. Roux, Baily, Tassel, Popelin, Florent Willems, Arnold-Scheffer, De Dreux, Ulmann, Ch. Tolosa, et en général celles de tous les artistes voulant le peindre artificiellement, présentent un intérêt de pure dévotion, et n'ont pas en fait le charme particulier et vraisemblance, qu'on leur mette, l'encore même du l'art à la vie. Rien ne nous offrent tout rattrait ensemble et le plus, elles ne nous en rendent pas l'âme. « Il n'est pas destinée que la préoccupation archéologique, ou de l'exécrée, ne détourne les artistes de l'étude de la nature vivante; mais sous ne pouvons que qu'il soit impossible d'aller à l'exactitude historique des costumes et des autres accessoires la vérité des types et des caractères, et d'imprimer à l'ensemble un caractère de vie. Qu'importe, d'ailleurs, au point de vue spécial de l'art, d'où se glisse quelques anachronismes et quelques disparates dans ces mots ces politiquement coupée et vaillamment exécutée? Les vêtements, les armures, les meubles de Lucrèce, dont Rembrandt a habillé ses personnages de ses prédécesseurs sont les signes n'existent rien assurément à la réalité qualitatives du ses figures. Wattelet n'est à ce propos des réles non que se manquent pas de Dorme. « Quoique l'intérêt de la composition, ou plutôt celui des dispositions pittoresques, entraîne le peintre à négliger les concens dans le réalités, au fond, l'artiste et nous qui jouissent de ses ouvrages gagnent plus qu'il ne perdrait. Si du jugent des des vrages de peinture étaient tous savants, inattaqués, bien les mieux ensemble des détails de l'histoire ancienne et moderne, l'ensemble du dessinant serait sans doute quelquefois moins des lois les plus importantes de la peinture; et, plus même peut, la plus grande partie de ceux qui occupent et qui jouissent des ouvrages de la peinture étaient de telle ignorance ou si différents sur la plupart des connaissances de ces genres, qu'ils ne pourraient apercevoir des fautes de costume, ou qu'ils regarderaient comme fort peu intéressant qu'ils Dessin ella l'habit d'un homme qui connaît celui pas au sage, le costume grec ainsi à Rembrandt, et les deux extrêmes existent successivement tous les siècles de la peinture sont aussi rarement tout ensemble du public. Les hommes ordinaires (ceux pour lesquels il faut le plus savoir la plus grande autorité) n'attachent rien qu'extrêmement peu à ce que les choses la représentation avec le costume, dont ils connaissent les détails. Le doute plus rien à les hommes du commun, ou de ceux qui sont profondément ignorants, ne fait attention aux habillements, aux armes, aux accessoires, bien au contraire qu'autant que ces objets étonnent ou plaisent à ses yeux. Et ce qu'il est bon observer, c'est que les savants, regardent l'assemblage de ces objets, ne permettent quelquefois aux autres grands théologiens sur l'incorrection, que les fonds du clair-obscur, et même sur les fonds d'ignorance, pourvu que l'artiste ait le droit d'allierx avec une acrupuleuse exactitude les formes des vêtements, des armures et des autres objets qui désignent précisément le temps, l'époque, le circonstance qui dont toute leur attention, ne sont « seulement que lorsqu'il aspire de se donner entre les deux de ces costumes, ne doit jamais le plus qu'il est possible un milieu entre la nouvelle trop moderne et la trop grande ancienneté, et le balance jusqu'en un côté, ce doit être du côté qui, dans un pays plus ancien, l'ouvrage, mérites plus d'indulgence, en rapport d'où vient, ou si il faut absolument que la nouvelle des différentes lois de le peintre doit être d'autant plus de moins exactitude que leur objet est plus ancien. Ainsi, la costume que le peintre doit employer, moins désormais que les auteurs, autres de l'art, et qui nous pour plus acceptable de Nicolas. Mais il est pourtant des hommes dans lesquelles des hommes doivent en conserver, sur ce sa ancienne et de plus en plus ancienne, les libertés excessives qui offrent trop la vérité quelques-uns de l'ignorance et de la barbarie, dont les idées bannissent les hommes qui leur partie dans la société ancienne. Les ancêtres se montrent aujourd'hui beaucoup plus nombreux que à l'époque où Lucrèce écrivait les ages qui précédent, d'immoraux hommes publications ainsi depuis la connaissance de l'histoire, des auteurs, des ouvrages des costumes des divers peuples anciens et modernes; les bibliothèques, les musées, les vertu à trous, fournissent des documents sur les artistes ancienne comparées de siècles. Aussi le costume est-il pris, depuis quelque années, en rôle des plus importantes de la composition artistique; et ce au sont pas seulement les peintres d'histoire qui en jouent d'exactitude : une foule d'artistes représentent fidèlement, dans des tableaux de genre, les costumes plus ou moins intéressants des diverses nations du globe. Un peintre peut même classer les genres costumes rares suivant qu'ils s'appliquent à représenter les costumes du tel ou tel peuple. C'est ainsi, pour citer quelques exemples, que les costumes de l'antiquité sont représentés par MM. Gérôme, Hanson, Picou, Alma-Tadema, Schmitzberger, Coomans, Ch. Bouhanger, Laudet, Lecomte, Dumoy, Hector Leroux. Les costumes du xv et du xvi siècle par MM. Hugues Leys, Robert-Fleury, Pasquelly, Lariviou, G. Jacquet, Hammans, Pauwels,

Zamacois, Bellot-Delpierre, Comte, L. Roux, Baily, Tassel, Popelin, Florent Willems, Arnold-Scheffer, De Dreux, Ulmann, Ch. Tolosa, Richard Wood, Cambon, Jacquand, Roybet; les costumes du XVIII et du XVIII siècle par MM. Bouchereau, Gérard, Arnol, Pauwels, Lecomte (Mlle Cécile Louis XIV), Ruiperez, Bichel, Hillemacher, Cogniet, Gaillard. Les costumes orientaux en usage dans les divers Orientaux Europe ont principalement été peints par MM. Gérôme; les costumes de nous sont représentés par MM. Bouchereau, Fichet, E. Le Roux, V. Vidal, Van Dargent, Vayer, Ch. Bouhanger, Dumoy, Ch. Tolosa, Ferd. Dargon, Duvivier, Tayer, Guillemin, Jules Noël; les costumes chinois par MM. Charles Marchal, G. Heim, Jundt; les costumes du Japon par MM. Lundens, Guillemin, Saint, E. Girard; les costumes arméniens par M. Felon; les costumes bourguignons par M. Jules Breton; les costumes de la Pologne par MM. Ulmann, Tassel, Ch. Longhi, A. Stevens, Ch. Marchal, Dumoyer, Vayer, etc. Les costumes du Tyrol sont peints par MM. Gillemin, Achard, Ruiperez, Ch. Longhi, Mériouz; les costumes italiens par MM. O. Achard, Dumoyer, Ch. Longhi, Ferd. Bonnal, L. Rossi, Vannut, Ch. Lalaud, J. Aubert, J. Bonnaud, Ch. Cerpa, Ch. Longhi, Hilbuth, Meynier, Julien Salieu; les costumes allemands par MM. Ermun, Achard, Jundt, Ruiperez, Guillemin, G. Heim, Bichel, Lasch, Meyerheim; les costumes russes par MM. Felon, Vayer, Tronchet, Ruiperez; les costumes russiens par MM. Nicod, Pinel, Dubois, Bichel, Ch. Longhi; les costumes suédoises par MM. Tolmand, Fagerlin, Hickert, Ferdinand, Lundens; les costumes danoises bohémiens; par M. Hoschup, Ferrein, Bergery; les costumes mexicains par M. Lanfant; les costumes algériens par MM. Fromentin, Guillemin, Jundt, Bichel, Hoschup; les costumes égyptiens par MM. Mouchet, Belly, T. Frère, Berthier; les costumes turcs et musulmans par MM. Gérôme, Dessouky; les costumes turcs par MM. Bola, Julien Dupré, Ruiperez, Bichel; les costumes persans par MM. Pinel et Julien Dupré; les costumes chinois, enfin, par M. Theodore Delaunay.

COSTUME. Ex (bo-ième) pat, pavé, cuit. Costumer, v. a. ou r. (bo-ième-ne-ré). *Vêtir à la manière antique. Une femme costumée en Sapho. Un costumier.* Costumeur, Costumeuse.

Bien costumé, lui ont les dessures et les dansuses portent des travestissements représentant des coupes, des vêtements, des diverses époques, de diverses professions.

COSTUMER v. a. ou r. (bo-ième-ne-ré). *Costumé*, Ma Costumé, Ma Costumé. Costumeur, se *Bien en* ne *en personne alsacienne. Ce marche costume ne se paye.*

Se costumer v. pron. Revêtir un certain costume, se travestir. Se costumer en *Turc, en pothiche, en Sapho. Se costumer en prêtre à la perfection fort de sa bien costumée.* Costumé, Ma Costumé, Ma Costumé. *Le fils, se gémissant et* ses COSTUMÉS *dans la ressemblance et l'habileté d'un comédien costumé.* (E. Sou.)

COSTUMIER, ÈRE. (bo-ième-ié, ième-ère), *costumier, ère.* Ouvrier, ère qui fait des costumes *en Sapho. Ce costumier, ère, dans les tableaux, a la garde des costumes.*

COSTUNOGRÉTIÈRE s. m. (bo-ième-nô-ième-ré-ère-ère). Ouvrier qui fait des costumes. Tchin. Instrument que l'on avait imaginé pour prendre les mesures de la taille et de la coupe des vêtements.

COSTUS s. m. (bo-ième — gr. *kostos*, nom présumé d'une espèce du même genre). Bot. Genre de plantes, de la famille des amomées, dont les fleurs sont disposées en épis terminaux, mais une quinzaine d'espèces, que croissent dans les régions chaudes de l'Amérique. *Le costus analogue des curieux jouit de propriétés analogues à celle du cédrat.*

— Encycl. Ce genre comprend environ quinze espèces, qui croissent dans les régions chaudes de deux continents. Ce sont des plantes herbacées vivaces, à rhizome indéfiniment ramifié, dont les tiges chaumes, à feuilles presque charnues, ayant la petiole étalée et formant une gaîne dépassée de cette, les fleurs sont grosses en épis terminaux, mais sans bractées ni bractéoles; le fruit est une capsule, recouverte par le périanthe persistant, et renfermant des graines ayant un singulier des Ecs de la bouche. On prend pour un genre assez de cette espèce, qui ne diffère pas les amomées. On l'appelait jadis *costus* et *amomum* et *costus* parfum; et le lisent sur les autels en guise d'encens. Aujourd'hui le *costus* est encore, mais rarement, employé en médecine, ses propriétés amères l'ont fait conserver comme un puissant tonique dans l'Inde, où il peut d'ailleurs plus grande vogue. Il entre dans la composition de l'hérésion. On en distingue trois sortes : le costus d'Arabie, blanc, noirâtre, léger, d'une odeur très-amère; le costus indien, noir, léger, exhalant une forte odeur de giroflé; le costus *spicatus* ou *romain*, pur pâtre, lourd, d'une odeur qui porte à la tête. La racine du costus était mise par les anciens pharmaciens au nombre des *réphalques*. Un se servait de ses feuilles aujourd'hui extérieurement sur les yeux pour les fortifier, en sur le ventre pour guérir les enfants. Enfin, on le gre frot-bes sont encore précautions contre la gonorrhée dans la médecine indienne.

COSUET s. m. (ko-sué) — du lat. *cum*, avec, et *suetus*, accoutumé. Qui est avec les lois, usité dans même monarque : *Les grandes prérogatives se trouvent pas que des régaliens, et des prérogatives sont pas réservées droit de notre un impôt qu'à ne pouvoir point.* (Mirab.) Inus.

COSWAY (Richard), peintre anglais, né à Tavistock (Devonshire) en 1740, mort en 1821. Il acquit de son temps une grande réputation par son talent dans la miniature, et fut consulté par Napoléon, le prince de Galles, les ducs George IV. Parmi ses œuvres les plus remarquables, on cite : *Le prince de Galles, Cupidon, Sainte Jean, Vénus et Cupidon, la Madone et le Bambino, Psyché*, etc. Il avait épousé vers 1770 Marie Hadfield, qui en fit également beaucoup de miniatures et de peinture distingue, mais que par les charmes de son visage. Le salon des deux époux devint un cercle intéressé fréquenté par la haute société de Londres, et le prince lui accorda de la présence du prince de Galles et des notabilités literaires, artistiques et politiques.

COSTRA, nom ancien de Tête Pantulla.

COT ou **COTES** (saint), mort en 572. Voici la légende de saint Cot, tête que la représentation sculpture ensemble et reproduite d'un grand recueil des Bollandistes. « Cot et Tous (sic) qui Cot, Cotes, l'envoyé Jacques du cruel empereur Aurélien, rencontra Pirmin, saint Pirmin, qui le mène d'un milliers de mesure partagéant au religion, chantant des cantiques, Pirmin le contemplant et le dit digne de saint prêtre, Aussaire le fit tuer à coups de bâton et le jeter sur corps plus des puits : la plupart des ses compagnons furent massacrés après lui. Au de tout qui pourtant échappent à ce carnage revint sous Rée en prit la tête de Pirmin et le enfuit dans les bois » ce « Cot, Cotes, Tous, Pirmin, Jacques, Rée ou, les persécutaires parcoururent toutes les contrées et les environs et finirent par aller couvrir Cotes à 20 stades de la, non loin de la ville d'Aquitaine. Le lieu de sépulture des chrétiens lui donnerent la sépulture et ensevelirent avec lui la tête de Pirmin. Et, ces chrétiens qui avaient été égorgés à cause de saint Pirmin, ils en prirent, et, ensuite, furent nommés dans cette contrée vénérés du peuple et de saint précipité. »

Cot ou saint Pirmin (Pirmin saint), fête pour lire qui se célèbre depuis plus de quatorze mois saint Cot, qui le fête le 20 mai, et qui dans le département de l'Yonne, à 8 lieues de Sens, et 2 lieues de Joigny, qui le fête le 20 mai. Et le fête de saint Cot et saint Cot et saint Pirmin, qui le habitants de Saint-Cot, qui c'est un lieu de la Pentecôte qu'est fête de toute antiquité de nombreux fêtes, cette des processions et des pèlerinages. Ce pour-là, les ne contre le long des chemins qui mènent à Saint-Cot, de nombreuses troupes de pèlerins qui vient collaner la fête des martyrs; et, le lendemain, comme à un dernier signe, il n'est pas rare de rencontrer, en grand, des troupes de pèlerins, de femmes et d'enfants, et de voir des dames portant dans des vases, qu'on appelle des *fétiches*, pour en tirer de ces pauvres créatures au visage pâle ou souffreux. Les enfants qui sont bien portants y vont aussi faire provision de santé. Les chansons qui reclament les ossements de ces saints martyrs, et les chansons qui leur invoquent et entoures de 3,000 à 4,000 personnes, et, de plus, le chant des pèlerins, et vous des villages vouent leur les martyrs, le fonds des ses, les hymnes, les chansons, les mimodes, leur frappe, que qu'on en ait, d'une vive pitié. Arrivé sur certaines hauteurs, connaître par longue, le clergé s'arrête, les chantres et les enfants chantent, les musiques, les assistants, grands et petits, prennent en s'inclinant nos les reliques, les uns après les autres, prennent quelque chose de leur dans leurs gaînes, prennent quelque chose de leur et de saint Cot. Dans l'église existe une chapelle où se trouve le tombeau de saint Cot, non-chanoine doyen et saint Pirmin, dans les ses ancêtres, le tête la fait de son martyre, lorsqu'il s'élongnant de saint Cot, et, de saint Pirmin, qui, ensuite entre inscription : *Hic requiescit sanctus Cotes, qui dum septe annis Pirmin martyrem sustepit martyrium* (ici repose saint Cot, qui, avec le siècle du martyr saint Pirmi, souffrit les mêmes le martyre). C'est donc le tombeau de saint Cot qu'on met les enfants, et le crânt et sur eux des étoupins. Souvent même de grands personnages s'y introduisent, comme nous donna que le combat plus ainsi que le saint dont avec une plus grande efficacité. Jadis des processions solennelles venaient d'Auxerre invoquer saint Pirmi et saint Cot, pour obtenir par leur intercession sagesse du bon la cessation des fleurs ou des intempéries des saisons. Les bonnes femmes de pays chantaient aussi, pendant la procession du 20 mai :

Saint Pirmi, saint Cot
Faites notre ouvrage et non ligueroux.

Le soir, la fête change; la jeunesse du pays et des villages voisins, même d'Auxerre, venait pleurer les pèlerins du matin. Les jeux, les conjurés de la danse, succédaient aux chants et aux prières de l'église. Donna en terminant la fête, qui, comme le dit Bollandistes, en mêlant les religieux des saints martyrs, est une jolie légère et une sainte joie qui mettraient d'être plus connue. On y remarque de bonne vitrine; une vraie fresque de l'ordre de Jésus, sur laquelle on a représenté plus de trompes, plus de trompes, grands comme nature et dans les contrées de plus grande, plus grand, mieux belle chaque quelque, des retables, des tableaux et des et et au XVI siècle, et des sculptures de la Renaissance fort délicates.

COTA (Pedro), poète espagnol du XVI siècle, né à Tolède, mort en Inde, surnommé le Virgile, poète le distingue de son nom, qui portait même nom. On ne sait de détails sur sa vie et fort peu sur ses œuvres. Il fit introduire le premier sonet, le plus long, de Celestina, œuvre dramatique en vingt et un actes en prose, originalement appelée la *Tragi-comédie de Calisto et Mélibée*. Cet ouvrage, dans les premiers et des plus importants du théâtre espagnol, eut de nombreuses éditions, dont Brunet et Cotà à la publication de ce drame ont été contestés; mais Alonso de Fuenmayor, qui, « quoique Cota fût le premier de leurs amanuens, on ait qu'il était aussi habile pour commencer le grande Celestine, et, ensuite, pour en lui donnant un prélude poétique que ne peut pouvoir apprécier aucun de ceux qui connaissent le style et la richesse pastorale allégorique » *Mingo Revulgo*, voire mandant contre les derniers à exquoiments du règne de Henri IV de Castille. Dans ce prélude, qui est de Cota, il y a, et il est indique comme un chant l'auteur, mais ce fait ne se trouve souvent contesté. Il est un mêmes un *Dialogue entre l'Amour et un serviteur*.

COTARNAME, le dernier des sing chefs carnaves d'Haïti, mort en 1854. Souverain de Haïti, il était resté indépendant lorsque les autres souverains indiens de l'île avaient été massacrés par les Espagnols, et, après indépendance en fait pas de longue durée, Cotarname, qui était le dernier des chefs naturels de l'Hispanie, Jean Esquibel, prêtre de Saint-Jean-de-Luz, qui, avec son ami, Cotabonna, remarquant, sur les propriétés, gouvernement, son air martial et son ardeur, Cotarname, « Ainsi vaincu, ne trouvant de force de demander la paix. Mais la tyrannie, les cruautés, les mauvaises conduites, mêmes envers les Français et les Indiens indiens ne tardèrent pas à amener une insurrection des indigènes contre leurs oppresseurs; une nouvelle guerre recommencer, et, les Français ne trouvant à l'ennemis aucunes attaques, battirent Cotarname à Ile Cotarname, et, à la suite, prisonnier de leurs armes, le firent prisonnier et le firent à Saint-Domingue, où il fut pendu par ordre du gouverneur Ovando.

COTABLE adj. (ko-ta-ble — rad. *coter*). Qualifie l'état de cote dû à un *Cote du Sauveur* cotant.

— Fig. Qui l'on peut faire entrer dans ses calculs : *L'entrée intérieure d'ennui été, pour la France Prussique, démonstration cotable, Ne pas affirmer, affirme cotable.* (Proudh.)

COTAN (Jean-Sanchez), peintre espagnol, né à Orgaz, mort à Saint-Sacrobain en 1561, mort à Grenade en 1627. Il étudia sous art à Tolède et Madrid et fit des dessins, peints en le charbonnes (ées) et peints au vin dans les nombreux ouvrages de Grenade, et, dans les chapelles et dans les tableaux d'histoire, notamment pour la cheminée de Grenade, des vierges couvrant des chemins, etc., mais il a surtout excellé dans la représentation des fleurs et des fruits. Son ordre est dans quelques, et son dessin correct.

COTANDRE s. f. (ko-tan-ju — de *co*, pref. *co*, et de *tangendre*). Geom. Tangente du complément d'un angle; rapport de cotangente au sinus de l'angle.

COTARDIE s. f. (ko-tar-di — contract. des mots *cotarde*, *cotarde*, *cotarde* espèce de pourpoint.

COTARDIE s. f. (ko-tar-di — contract. des cotarde, par interversion des lettres). Claim. Alcoholic produit par l'action des cotydants sur les alcoolates.

— Encycl. La cotarnine est un alcali organique qui se produit en mêmes temps et jusqu'après d'oxydation en ses dérivés, par l'action des agents d'oxydation sur l'alcool. Les Entrées des eaux mères provenant de la fabrication de la narcotine par un mélange de potassium et de l'acide nitrique, on bien encore de l'acide nitrique dilué sur la narcotine. La cotarnine constitue des aiguilles incolores, groupées en étoiles. Peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude, elle se dissout mieux dans l'alcool et les éthers numéraux. Elle fond à 100° en perdant 2 équivalents d'eau de cristallisation. On a préparé sa composition par la formule

$$C_{24}H_{22}AzO_8 + 2Aq.$$

La chaleur la détruit. L'acide nitrique la cas-

tore en rouge vif. Elle précipite les sels de protes yde de fer. On a étudié un certain nombre de ces sels, qui ont en général très solubles : le chlorhydrate, $C_{10}H_{14}N^2 + 3HCl$, le chloroplatinate, $C_{10}H_{14}N^2 + 2HCl, PtCl^2$, le rhodomercurate, $C_{10}H_{14}N^2 + 2HCl, HgCl^2$, sont les mieux connus. La cotornine se donne pas de cachetons de vapeur lorsque on chauffe avec de l'iodure d'éthyle.

COTE, s. f. (*Co-te — du lat. costa, sous-entendu part, qualité partie*). Part assignée à chaque contribuable dans les impôts : *Le cote foncier. La cote personnelle. Payer une cote. Ma cote mobilière a été augmentée cette année.*

— *Cote mal taillée*, Sorte de composition ou transaction qui arrête un compte au juste depuit il y a eu discussion : *Ne dites pas : je rendi bien chacun le sien, mais je ne veux pas me réconcilier; je veut bien me réconcilier, mais ne pas quitter ce procès injuste; ce pourrait pas faire une bonne cote mal taillée.* (J. Lepeuve.) Cette locution vient de ce usage, anciennement, de couper en morceaux inégaux des morceaux de bois fendus en deux, comme cette fit fait encore à présent chez les boulangers. Quand les deux taillis rapportaient des coudrettes pour en faire des cerceaux, on disait que le contrat était mal taillé.

Trébuh, Marque d'habitation non-noble, ancienne, avant à classer les posesse d'un procès ou d'un dénoir : *Ce pièces sont sous la COTE A, sous la COTE C.* Lettres initiales des pièces sous renfermées : *Cherchez dans la COTE B.*

— *Bourse. Cote officielle* ou simplement *cote*, Nom donné à un tableau qui est dressé par les agents de change après la clôture de chaque, et sur lequel sont consignées toutes les variations subies par les diverses valeurs négociées et cotées dans la bourse : *En cas de fortuitous, le client ne peut alléguer que les variations fournies par la cote officielle.*

— *Métrol.* Mesure du longueur en usage en Moldavie et en Valachie, et qui équivaut, dans le pouvoir, à un pied, à un pouce et à un second à 0m,324. *La cote a la rapid serrant d'ouvrer les drôles.*

— *Géod.* Chiffre destiné à indiquer le niveau d'un point par rapport au plan de comparaison : *Le point le dessus mètre et cote.*

— *Comm. Cote-poin ou Cote-poin*, s. m. Rapidité en langage, dans le chalanage et en la trame de son grage, et qui est tiroir par l'armure taillée : *Le cotarcie a ré-pour en 1830 par un industriel français, et a joui, pendant quelque année, d'un rapid-poin pour les réfoments de fenêtres.* (W. Mangan.)

COTEAUX, Cote, quote, et cotes, cotes, cotoyés (du verbe *cotoyer*) pour quelque, quotient (du verbe *quotier*).

Encycl. Bourse. Les statistes d'après, la cote est l'indication officielle du cours de fonds publics et des marchandises, dressée chaque jour antérieur par les agents de change en courtiers de marchandises. Dans toutes les villes importantes, il se publie chaque jour deux cotes, celle des fonds publics et celle des marchandises. A Paris, la cote officielle des fonds publics est publiée tous les jours quinze fois au lieu de quatre, et celle de la compagnie des agents de change et de courtiers, qui après le cours des fonds dans sont pour revenir les cours et les intérêts. Cette cote est entièrement rétrospective des minimes d'une très-petite feuille, occupe au jourd'hui quatre pages d'un assez grand format, et contient trois-sortes, les cotes, les bonnes de valeurs ayé figurent qu'à leur cotée, et, une fois cotées, n'y reviennent plus, quelles ont été plusieurs jours de suite fixées de manière certaine. La cote comprend 3 les effets publics français, rentes, bons du Trésor, obligations, actions et parts de fondes, les cotes valeurs étrangères ou étrangères, que fixée à Paris, et les cotes des valeurs, actions et obligations de chemins de fer, actions de banques, actions de crédit, de mines, d'assurances, de transport, etc., admises à la cote officielle publique par délibération de la chambre syndicale, et indiquée des finances après en réalablement annulée. Les règles arrêtées de la cote officielle sont consignées dans le lettre adressée le 18 novembre 1822 au syndic des agents de change, par le ministre des finances Villèle. Aucune admission ne peut avoir lieu à moins qu'il ne s'agisse de valeurs dominant lieu à des opérations fréquentes, régulières et publiques, et en assez grand nombre pour produire un cours véritable et que le public ne puisse être induit en erreur sur leur valeur réelle. Il faut en outre que jamais aucune le cours des changes et des marchandises d'argent. Cette dernière partie de la cote est rédigée par les soins d'un commissaire nommé par quatre membres du chambre de la chambre syndicale, et de quatre de la chambre, et publiée. Cette commission se réunit tous les jours dans le grand cabinet de la Bourse, avant l'ouverture du parquet, et, après avoir contrôlé sur les opérations traitées successivement par la place de Paris, elle dresse le rôle de cour. L'admission à la cote officielle de toute valeur, entre que les fonds publics, de cet traitement de la chambre syndicale, dont l'opinion se forme par les mêmes obtenu des conditions de sécurité et de loyauté que présentent les titres dont la recherche est demandée. Nonobstant l'admission des nouvelles valeurs qui de droit, en vertu de l'ordonnance royale du 15 novembre 1823, qui a rapporté l'arrêté du conseil du 7 avril 1785, lequel avait défendu aux agents de change de traiter les effets autres que les effets royaux et les actions des banques. Dans son préambule, l'ordonnance déclare que cette admission des emprunts étrangers ne fait pas d'implicite de la part du gouvernement ni approbation des dits emprunts, et ajoute que l'intérêt et la sécurité des citoyens qui y placeraient leurs fonds. Les diverses valeurs admises à la cote officielle sont au nom bien-ainsi. Ainsi telle valeur de 1818, est admise à la cote officielle, tandis que du quart, voire même du cinquième. Il n'y a pas à rait degré de rigueur absolue. Generalement, les agents de change ne peuvent pas la négociation des titres qu'après avoir obtenu leur admission officielle et la délivrance de titres au porteur qu'après la promesse de la cote. Mais, depuis le mois de 1848 1859, les actions des chemins de fer sont admises à la cote officielle, quoique ne sont admises à la cote qu'autant qu'elles sont libérées des deux tiers. Du reste, règle générale, sauf les exceptions prévues et les cours des actions et des obligations ne le sont que pour les titres libérés au moins pour deux versements. Les obligations des chemins de fer ne sont admises à la cote officielle que lorsque le capital entièrement versé, et les versements des obligations, et le cours ne pas inférieur au dixième du cours du capital. Fin fait, les actions des chemins de valeurs étrangères sont soumises à l'appréciation de la chambre syndicale. Les cours des valeurs belges cotées à la Bourse de Bruxelles sont, en vertu de l'arrêté du 15 novembre 1843, admises de plein droit à la cote officielle des bourses de France, en vertu de la loi du 15 juillet 1845 sur les valeurs étrangères. Les valeurs admises avec les prises arrêtées et les cours de la cote du 1er janvier 1848 et du 1er janvier 1849 ne sont pas soumises à la cote officielle, et ne sont pas admises, sauf le cas de cote disposition.

La valeur des titres est en comptant ou à terme. La chambre syndicale, considérant comme pouvant mieux que personne juger de l'intérêt du marché et de l'importance des transactions, est seule compétente pour dire si il y a lieu de coter les valeurs à terme ou au comptant.

Les agents de change ne peuvent coter à terme sont : les fonds publics français et les actions de la Banque de France, les fonds du Trésor, du département de la Seine et de la ville de Paris, les actions du Crédit foncier, du Crédit mobilier, du Crédit foncier et commercial, du Sous-comptoir du commerce et l'industrie, des chemins de fer, des chemins de fer d'occasion, des chemins de fer français, des Messageries royales, des mines, des carrières du gaz, du canal maritime de Suez, des bons de Trésor, des obligations des fonds publics italiens, les 3 pour 100 des fonds publics espagnols, les emprunts des emprunts mexicains de 1825, 1827, 1829, et les 3 pour 100 des emprunts autrichiens de 1834 et 1839, les emprunts autrichiens 5 pour 100; les actions des cours des chemins de fer belges, les actions des mines, houillères, russes, romaines, mexicaines, Grillo, Gualdalquivir, Alcaudete, Madrid et Sanguesa, Sevilla-Xeres, Guadiana Espagnes, Sarajevo à Constantinople, Cuba à Sevilla, portugais, les actions du Crédit mobilier, mobilier, du Crédit foncier, des bons, obligations de chemins de fer français, des Messageries, sociétés anonymes, actions de villes et emprunts étrangers, ne sont cotées qu'au comptant.

La cote officielle peut n'admettre à la cote que les seules valeurs nommées ci-dessus, et exclure celle l'emprunt de nouvelles emprunts, mais il y a de nombreuses exceptions. La cote admet en nombre d'obligations de commandite.

Les lois sont rédigées à la terme, la cote officielle indique : 1° les cours en comptant; 2° les cours à terme, 3° les cours à prime; 4° les cours à terme et à prime; 5° les cours à vue. Les variations des cours sur le marché sont indiquées par des chiffres en 7 centimes et demi et leurs multiples. Ces variations, quand elles ne sont pas indiquées, seraient pour fractions de 1 fr. 25 et leurs multiples. Les cours des valeurs étrangères de quelques emprunts étrangers s'exprime par fractions de 12 pour 100.

L'admission d'une valeur à la cote officielle n'est cotée pas une garantie de la bonté de la valeur, mais elle garantit que la valeur cotée a la cote et une valeur qu'n'est pas fausse, ou du moins qu'elle a été vérifiée, et que, dans le cas, le chef du capitaine doit en porter sur le cote.

Les divers journaux quotidiens publient un tableau des variations de la Bourse; mais les cours d'abord par eux, bien que le jugement du temps exacts, n'ont rien d'officiel. Le tableau des journaux quotidiens, surtout depuis que ces journaux paraissent le soir, est la reproduction du tableau préparatoire qui arrêt à l'impression de la cote officielle, et non du tableau définitif dressé ensuite. Aussi, en cas de contestations, ne peuvent-elles que les inexactitudes du tableau du journal, et non de la cote, à Paris, s'imprime dans le monument même de la Bourse. Une fois que cette cote a été vérifiée par les agents et arrêtée par le syndic on ses deux adjoints, le maximum de la police attribue à la Bourse en porte les dispositions sur un registre spécial.

La cote officielle est divisée en plusieurs tableaux. La premier et le plus important est celui des valeurs cotées au comptant à la fois au comptant et à terme. Les cours de toutes les valeurs cotées au comptant et à terme sont indiqués isolément et dans l'ordre suivant ou du moins sont publiés. Si la même source a été fixé deux ou trois fois au comptant, il est indiqué au dernier. Les cours sont indiqués comme les diverses espèces d'obligations étrangères, obligations nominatives et obligations au porteur, les différences ne sont fort qu'au comptant; les cours des bons des différentes sources, enfin les cours des actions de canaux. Le troisième tableau comprend les actions, les actions des compagnies anonymes, des chemins étrangers, et les fonds étrangers. Le quatrième tableau ne comptant, ceux des obligations des chemins étrangers et des valeurs étrangères. Les prix tableaux supplémentaires ne sont consacrés au cours des matières d'or et d'argent et au cours du change de Paris sur les autres places. V. le mot cotée.

— Géod. Le *cote-cours d'un point* au distance à un plan horizontal recevant; on désigne à la cote d'un point par rapport à un autre, ou la différence des cotes des deux points, ou la cote du dénominateur mercuriel, soit par une seule opération trigonométrique. Soient A et B les deux points, et le point plus élevé que le premier : du point A, on l'on se trouve, on pourra tracer sur le terrain un trait horizontal AC, que l'on mesurera avec la chaîne; nous représenterons cette distance par a ; on déterminera ensuite l'angle de déclivité les inclinations de AB et A'B par rapport à l'horizon : nous aurons ainsi les angles mesurés au moyen du graphomètre les angles A' et B, et B et A ; nous représenterons par α et β'.

Considérons dans le triangle BAA' un côté AA' et les deux angles adjacents, on pourra exprimer le triangle, par conséquent calculer BA et B'A'.

Ces distances étant représentées par d et d', l'inférence de la différence de ses vitesses chacun, on aura

$$d = d' \sin \alpha = d' \sin \alpha',$$

ce qui permettra une vérification.

Les distances d et d' seront fournies par les équations

$$d = \sin(\alpha + \beta') \frac{a}{\sin \beta'} \qquad d' = \sin(\alpha + \beta') \frac{a}{\sin \beta}$$

Dans la topographie générale, on prend les cotes des points de la surface du globe par rapport à la surface des eaux prolongées au-dessous des continents, et de manière à trouver la forme qui affectera la surface des eaux qui se trouvent les différences les quelles et soulève aux influences différentes de ses parties entre elles, et à la force ascendante.

COTÉ s. f. (*Ko-te — lat. costa, même sens*). Côté. Chacune des parties du corps et notamment, en ce renouvelant depuis l'épine dorsale jusqu'à sternum, formant de part et d'autre la cavité de la poitrine et les côtes : *Le côté droit. Le côté gauche. Recevoir un coup sur le côté droit. Le côté droit. Le côté gauche, en trouve souvent des cotes et en grand nombre, plusieurs cotes, mais seulement nombreuses.* (Ad. Feuillet.) *Trouve côtes, ne côtes sternum.* (J. Cellier.) Côté, nombre de côtes sur le sternum, et qui sont unissent vers la partie supérieure de la poitrine : *Les côtes sont formées*, Celles qui s'articulent sur d'autres côtes, et qui occupent la partie inférieure de la poitrine.

— Par ext. Saillie longue et étroite : *Une côte de rétive. Les côtes d'un mur.*

— Par ext. Pourbaud d'une montagne, d'une colline : *Une côte plantée de vignes. Un bas côté d'une colline. Côté d'un ravin.* — Ancien : Rivage de la mer; terrain qui l'avoisine; *porter sur la côte ou en côté inférieure. Une côte escarpée. Une côte sablonneuse. Les côtes d'Angleterre. Côté d'un ravin. Côté bajoyer de la côte. Habiter la côte. Mettre les cotes en ordre. Les Belges. Les Belges bordent la côte. Les plusieurs des peuples des côtes de l'Italie. Les mal mouvements de côtes* (Monteux.) *Ancrée Vaquer ici la délimitation des côtes de la Guyane, de la Terre-Ferme et du Brésil.* (Toussaint.) *Pendant la première guerre punique, les Carthaginois menaçaient toutes les côtes de l'Italie, sans jamais tenter un débarquement serieux.* (Napol. III.) *La navigation sur les côtes de la Manche, les côtes et des Chasseurs sur les côtes de la Méditerranée.* (Fergus.)

— Famil. Extraction, famille, par allusion à l'origine de la pourpre femme, qui fut cette mère d'une côte à Adam : *Nous sommes tous sortis de la côte d'Adam.*

— Ironique. Ce marquis ridicule
Croit que Dieu, tout exprès, d'une côte nouvelle
A tiré pour lui seul une femme belle.
Boileau.

— Argot. *Côte de bœuf*, Sabre-poignard des soldats d'infanterie.

— Loc. fam. *Avoir les côtes en long*, Être original, bizarre, ne pas ressembler à tout le monde. *Il faire paresseux, n'avoir pas la force de se plier à un travail quelconque.*

— *Rompre, trouver, mesurer les côtes à quelqu'un*, Le battre à outrance. *Serrer les côtes à quelqu'un*, Le presser, le serrer de près. *Il contribue à sage : S'il ne peut pas prudemment, je ne mes bassiere de lui* FAIRE LES CÔTES.

— *Rompre quelqu'un à la côte*, Se débarrasser de quelqu'un : *Il m'ennuyait, je l'ai* TROUVÉ LA CÔTE.

— *Se tenir les côtes de rire*, Rire aux éclats avec force contorsions : *Pendant que je lui faisais cette remontrance, il se tenait les côtes de* RIRE. Il dit aussi SE TENIR LES CÔTES.

— *Du côté maternel*, Du côté d'une personne de l'un animal très-maigre.

— Loc. prov. *Être de la côte de saint Louis*, Être dans une mauvaise disposition. *Ne vous inquiétez donc dire avec votre gentilhommerie? Être pas de saint Louis.* Quelquefois de la CÔTE DE SAINT LOUIS? (Mol.) ÊTRE locution vieille.

— Art mil. *Garde-côte*, V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Géogr. *Côte de fer*, Rivage formé de rochers escarpés et perpendiculaires; *Côte ouverte*, Côte sablonneuse et basse; *Côte pleine*, Côte commode pour les navires.

— Hist. *Côte de fer*, Nom donné à des soldats de Cromwell.

— Mar. Pièce jointe à la quille et montante jusqu'au pont. Côte d'avant, Côte d'arrière, Courbe contre le rivage ou sur des fondons : *Le côte d'avant est composé de trois pièces de bord; et Fig.* Rire rusé, timbre, décisoire : *Il a rusé, il a rusé, il a rusé,

sur les côtés du thorax, dans la colonne vertébrale en arrière, et se réunissent, au sternum, en sternum, à l'acromion des deux derniers. Les côtes sont nommées dans les quatre conjonctions postérieures, elles se comptent en avant par un cartilage qui les relie au sternum et qui porte le nom de cartilage costal. Le bombis des côtes est assez rare ; sur les dix-vingt-quatre, on en a pourtant trouvé quelquefois, et d'autres fois vingt-six. Elles forment deux groupes distincts : le premier comprend les côtes sternales ou sternum : on sait les côtes vraies, côtes asternales ou vraies-sternales ; l'autre comprend les fausses côtes, qui ne se réunissent pas au sternum.

Les côtes ont la forme d'un arc aplati, d'une longueur variable, formant avec la colonne vertébrale un angle obtus en haut et aigu en bas. Le côté concave, en arrière, qui peut être extrémité plus volumineuse que le reste de l'os, représente deux demi-cercles juxtapoisés une côtes malinées, et qui se articulent avec des fossettes correspondantes du corps des dorsales vertébres dorsales ; c'est la tête ou extrémité postérieure de la côte. A la tête succède un portion plus étroite, appelée d'arrière en avant, n'aiguisant sur l'angle formé par la tête de vertèbre qui est dessus-dessous ; c'est le col de côte. Au bombis du col se contrique par bas en volume un bas et en avant ; c'est la tubérosité de côte qui comprend les sommets de l'apophyse transverse vertébrale. De la, la côte s'incurve et s'aplatit, en gagnant un bright tubérosité sur-tout la rung qu'aile occupe, au porte brusquement d'arrière en avant en décrivant une courbe qui appartient à un diamètre beaucoup plus petit que dans le reste de l'os ; à l'extrémité qui sépare des deux convexités, on trouve l'angle de la côte. Enfin, la côte se termine par une section droite, qui est plus ou moins oblique, et qui, en avant, est en crochet d'une petite cavité creuse qui reçoit le cartilage.

De cette disposition il résulte que la côte est un os creux, plus prononcé vers la tubérosité, plus aplati vers le milieu, présentant deux faces externes ou convexes, l'une supérieure, un bord inférieur, une bête supérieure et un bord inférieur, et une extrémité antérieure. La courbure dont nous parlons n'est pas la seule qui affecte la côte, elle, en effet, en est plus : car un plan, il y a, en plus, par bonne direction de son bord inférieur, un arrêtes du angle postérieur de la côte commence une autre courbure, en sens inverse de la courbure du milieu, pendant que les côtes sont encore flexibles, l'extrémité antérieure avait des portes vers bas ou dedans et de haut en bas, et l'extrémité postérieure dans un sens opposé.

Les côtes se distinguent entre elles, suivant leur ordre, en première, deuxième, troisième, etc. Elles se distinguent encore d'un côté à l'autre en côtes droites et côtes gauches ; mais les côtes droites et gauches forment entre elles, tantôt une côtes droites, tantôt une côtes de rung différent sont dissemblables. La première côte est la plus courte ; elle ne présente qu'une seule courbure et forme un arc de petit rayon. Sa face droite est inégale et rugueuse ; les deux cotanes est bombée en haut ; de sorte que cette côte forme comme une pyramide de cône renversé impair de la cervical thoracique. Elle n'articule quelquefois avec la cervicale. La deuxième côte est de même forme que la première, mais l'arc qu'elle décrit est moins court, et son cartilage plus allongé ; en longueur est au moins double. La troisième est plus longue encore, elle accuse une courbure de torsion dès présentant, en avant, une petite cavité creuse anatomique représentant la description grande rais que nous avons indiquée plus haut. Les quatrième, cinquième, sixième et septième côtes présentent une courbure de torsion, mais moins prononcée et diminue à son différent que par la présence d'un cartilage qui, en bas de la prolonger jusque au sternum, est moins tordu, moins en pointe, et n'est en rien filigne immédiatement supérieur. La septième côte reprend une courbure de torsion semblable à la cervicale de plus grand diamètre ; au lieu de prolonger jusque d'un seule facette cartilaire, elle est prévue de col et de tubérosité, enfin son extrémité antérieure est en forme filetante, dessous de cartilage. La deuxième et dernière côte présente exactement les mêmes caractères, avec un longueur moitié moindre.

Les côtes se développent de trois-bonne bonne, leur ossification commence du quatrième au cinquième jour de la conception, par un premier point vers le milieu du bonne naissance en rung de la côte. Successivement apparaissent deux points épiphysaires, l'un pour la tête, l'autre pour la tubérosité ; c'est du reste à vingt ans qu'ils deviennent soudés secondaire ; la soudure ne survient, la soudure des points sacrés vers quatre.

Les côtes, dans leur ensemble, concourent à la formation de la cavité du corps thoracique, formisant ainsi une efficace protection aux organes contenus dans cette cavité et cour, les poumons, les gros vaisseaux et la trachée-artère. Elles fournissent encore des points d'attache à nombreux à la presque totalité des muscles du tronc : 1° aux muscles qui vont d'une côte à l'autre (intercostaux et sous-costaux) ; 2° aux muscles qui vont des côtes au sternum (triangulaires du sternum) ; 3° aux muscles qui vont des côtes à la colonne vertébrale (grands, sous-costaux, dentéraux, petits dentelés postérieurs, long dorsal) ; 4° aux muscles qui vont des côtes à l'épaule (grand dentelé, petit pectoral et sous-clavier) ; 5° aux muscles qui vont des côtes à l'humerus (grand pectoral, grand dorsal) ; et aux muscles qui vont des côtes au bassin (grand oblique, petit oblique, transverse, carré des lombes et sacro-lombaire).

Au examinant composer, le mot côte prend une extension beaucoup plus grande que dans l'anatomie humaine, non-seulement par rapport à la conformation, mais encore par rapport aux fonctions et à la position qu'occupent les côtes. Ainsi, chez les ruminants, on en trouve que dans quatre, ou au rencontre de trois ; le quatrième et le cinquième manquent ; et, en outre, on trouve beaucoup plus grand nombre de vertèbres dans le cou et dans le dos que dans les poissons. Les mammifères entièrement privés de côtes sont rares, et, en général, on est en général que cet ossement est aussi un peu plus ou moins rudimentaire. Les grenouilles n'ont aucunes à cette règle. La forme des côtes, chez les oiseaux, est encore leur nombre ; ces en sont constitués tantôt par des côtes vraies, tantôt par des côtes, et la plus souvent séparées les uns des autres par des espaces considérables, et, quelquefois, très-réunies ensemble par engrenure de manière à former une sorte de cuirasse. Quelquefois, tels sont les cormorans, les pélicans, les oies, les côtes deviennent vertébrales et les côtes sont vertébrales et les côtes sont vertébrales et les côtes sont

l'aspect de plusieurs nabbonnemens au nombre grosseur qui vont en perdre en pentes douces dans la mer; mais elles sont de différentes natures. Tantôt ce sont, comme sur les côtes de la Sonnaque ou du Jutland, d'immenses dûnes par collines qui ne dépassent les flots qui amoncelle des sables de mêlée, fixes ou flottantes; tantôt ce sont à la fois des dûnes amoncelées par la mer ou des ter-terrissements apportés par les fleuves, comme en Hollande, en Egypte, à l'embouchure du Nil. Souvent, comme le sont les côtes de Sénégambie, comme les terres neuves des côtes de la Guyane française. Les côtes basses sont redoutées des navigateurs, mais rompent naturel à toute la force des flots, qui se perdent alors dire, avec Pline, la difficile de reconnaître si c'est une partie de la terre ou la mer; il en est, notamment, comme le Nord-Holland, par exemple, qui sont protégées contre les flots par un ou plusieurs de dunes dites et mêlées de rochers. Un soit le Nord-Holland, en mettant par au fit par tout ces remparts naturels, ont conquis sur l'ocean le sol de leur patrie.

Quelquefois, des dunes, composées d'un sables et mobile, prennent dans l'intérieur des terres une influence des vents et du baisser par couvrir de sables des contrées fertiles.

En général, les côtes plates sont plus ouvertes à la navigation et quelquefois même impraticables, sur de vastes étendues, sur des plus fertiles bâtiments. Les ports naturels y étant rares, les hommes ont dû y créer des grands fleuves ports dont l'entrée est souvent difficile, difficulté les ports naturels sont les plus recherchés le long des côtes plates ne se trouvent guère que à l'embouchure des fleuves ou dans des les solutions de grandes mais des dunes, et ils sont peu sûrs.

Dans les ses au nord de notre globe, les côtes plates offrent un sol tourbeux, avec une prairie médiocre, et où des marais se forment à la longue avec des lichens et des mousses. Ces effluvions pulmonaires, lorsque, surgissent en des lieux de fondons, forment des maladies inguérissables mortes, et, en hiver seulement, le fleuve est le seul chemin par lequel on accède.

Les parties dissent qu'une côte est ancre ou à pic, lorsque elle arrive brusquement vers la mer en formant un plan incliné presque perpendiculaire, elle est bonne, quand elle s'élève peu, et qu'elle se prolonge presque horizontalement vous l'on. Un dissent qu'elle est sûre, lorsque son pied l'approchant sans dès ni pions à la mer, elle est dangereuse au mouvement, lorsque ses abords sont parsemés d'écueils ou qu'il y a des rocs cachés. Les côtes de fer sont des côtes élevées formant un vrai rempart comme un sous et n'offrant aucune trouée aucun mouillage.

— Navig. Les premiers principes au concourant d'autre navigation que le cabotage, commencent à nuire les côtes d'un cap à l'autre; c'est le plus dangereux de toutes les navigations, parce que généralement les côtes sont hérissées d'écueils que les pilotes ne connaissent très peu et rarement connaissent, et dont nous dangers en cacher des dangers qui ne sont fait, dans les débuts de son histoire, si lente à faire des progrès.

Les côtes sont encore le terreur des navigateurs, que ne demandent vers: engrisme s'il vaut y rencontrer le port ou le mouillage.

Comme il est impossible au capitaine le plus habituel et le plus intimiste de connaître toutes les côtes auprès desquelles il peut avoir à naviguer, il se trouve, sur chacune des côtes, des pilotes, des autres de conducteurs, on pourrait presque dire cicerones, qui ont longue expérience à suppléer au manque de mémoire pour de la côte qui à fréquemment. Il est nécessaire aussi d'avoir une connaissance profonde des vents, des marées, des courants qui peuvent jeter les navires sur les côtes et les y briser.

Les nations civilisées établissent le long de leurs côtes des phares dans le but d'amoncer leur navigage aux navires qui en sont rapprochés la nuit (v. phare). On peut dire que telle nation a un phare, tandis que telle côtes notam que l'Angleterre. Les nombreux écueils de ses côtes sont, dans l'obscurité de la nuit, annoncés par des jumeaux placées sur des petits navires, et cette grande nation marchande entretient à grands frais ces phares frêles embarcations des marins qui vous chargent d'entretenir les bouées. Cet usage commence à n'exister plus toute en France, où le gouvernement du Ministère d'Etat est plus ou moins embrouillé. Aussi, quelle différence entre le bien des bouées qui sont bien entretenues et le nombre de ceux qui ont bien sur les côtes d'Angleterre et Vaisseau.

Le mot côte revient fréquemment sur les ses ou sous le vent: « La côte est au vent, ou sous le vent » dit-on, ou encore, et rétrogrant, sous-les positions de ce vaisseau et de cette côte: « Je reprend la direction du vent qui souffle, ou du même; » « La côte du vent » ou « du sous le vent » dans les odeurs dans les parages des vents constants; « la côte est à telle sous de vent, » pour dire que son gisement général, en cette partie, soit la direction de cette ou de ce vent. « Serrer, serrer la côte, » c'est passer tout-près de la côte; « être près à la côte, force côte, » c'est faire naufrage sur une côte; « être chargé en côte, » c'est être pressé par les vents ou les courants vers une côte; « être sous la côte, » c'est naviguer près de terre; « être à côte » ou « sur la côte, » c'est être jeté sur la côte.

— *Jurisp.* et droit maritime. Les lois distinguent les côtes en deux parties, savoir: les côtes proprement dites, et comprennent des dernières limites de la terre habitées par les vagues, mais non envahies par elles, et les parties de terre inondées par mer ouvrant découvre alternativement dans un flux et un reflux; celles-ci prennent plus particulièrement le nom de rivages. Les côtes proprement dites, appartiennent absolument à la terre ferme, elles sont quelquefois ainsi et sont exposées comme chemins, terres cultivables, etc.

Les rivages ne sont pas de nature, et voici la liste de quelques dispositions du droit romain: *Ea quæ in Mediterraneo, commerciam in portum habet, populi romani esse putantur.* — *Litus quod ad Mediterraneum pertinet, populi romani esse putantur.* — *Est autem litus quod maxime fluctus extrahit.* — *Est autem litus arenosum, paucorum litorum fluctus maximus extrahit.*

Jusqu'à la Révolution française, en vigueur fort peu, et, de plus, de plus en plus mutilées. Cependant l'ordonnance de 1681 recueillit que l'on doit respecter et rivage de la mer tout ce qu'elle couvre et découvre pendant les grandes marées et jusqu'à un jet plus que le grand flot de mers ne peut étendre sur les côtes; et, dans les parties où les parties envahies par les flots au moment des grandes marées, et ne peut être considérée les celles que les mers couvrent pendant les grandes marées.

Les rochers que les mers couvrent et découvrent alternativement de leurs eaux font partie de rivages.

A qui appartiennent les rivages de la mer et le point de vue? Après la Révolution, ils étaient partie des biens de la nation, de même que les rivages, les ports et les rades, et étaient inaliénables. Mais, au point de vue de la propriété publique, les rivages et les ports qui étaient regis entre parties des côtes? » Les rivages appartiennent à tous, dit M. Troplong, comme la mer et les ports d'abord, le droit de les parcourir pour le promener, se baigner, traversé des rivages, se pêcher et se baigner, faire sécher leurs filets, se reposer, et de les nourrir.

Une autre question, qui a été souvent posée, est celle de savoir si les rivages appartiennent des fleuves à leur embouchure et du domaine public. Après la loi de 1790, qui approuve par l'empereur Napoléon Ier les jugements de 1809, décide que le rivage, à l'embouchure des fleuves, n'est pas du domaine public, et arrive le grand flot de mers. Mais, au point de vue du droit, les rivages de la mer et de la mer jusqu'à ou les facultés sont inconvenant que les rivages de la mer.

En pleine mer, toutes les nations ont droit égalitaire, et, en vertu de droit, chaque Etat a un droit particulier sur la partie de la mer qui le plus proche. Les côtes de la Manche ou rempart pour les côtes qu'elle baigne; de la, un droit des nations, un droit de police et de juridiction sur la partie de la mer bordée les côtes. Quelle est l'étendue de cette partie? Les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point. Les uns veulent qu'elle soit fixée à deux journées de chemin en partant de terre; les autres adoptent une distance uniforme de les milles; et un même de milles; et quelques-uns adoptent une portée limite à la mer terrestre qui l'emporte où la mêle avec de trouver.

Du parti d'accord aujourd'hui pour adopter quelque chose qui ressemble à des proportions intermédiaires à l'aide de canons approchés à la nature. Mais, les nations ont les uns et les traités internationaux en ont jugé différemment. Il est de dessus du droit d'un côté les côtes distance à 3 myriamètres en 1 lieue, l'autre lieue ne dépassant pas 2 lieues.

Les îles et rocs de la mer sont des affleurements qui résultent du mouvement des tables extrêmes par les flots et des débris des rochers qui sont les côtes et qui ne dépassent donc le niveau mouvement des eaux. Les rivières qui, au cours d'eau, ne dépassent pas, qu'aussitôt cette partie du domaine, et, dans le cas où elle en dépassent, depuis la Révolution, ils peuvent être cédés par vente de concessions et avec autorisations. Quant, il n'est pas que de même des attributions. Quelques-uns ont prétendu que le droit de ces derniers profite aux riverains.

— Statistique et économie. Poid. Il n'est point encore comme qui ait même autant que d'ancienne et de nouvelle, de mesures, mesures des mesures; le mètre des parts et des mesures, et, de plus, de plus en plus, en pas d'influence. C'est pour cela que nous avons les tableaux suivants, qui comparent les populations nagueres, diocèses, régions, ou, en cour leur à leur plus poissonnés sur la côte, et, en ce qui regarde la direction des les Allemands, malgré tous leurs efforts, ne peuvent, dans tout le cours de leur histoire, être que des peuples puissants sur la terre, mais jamais maîtres de la mer.

L'empire de la mer a de tout temps appartenu aux nouvelles nations, et les marins ne peuvent se former sur une côte; et, en vain chacun tout-à-coup à ailleurs que l'un ou l'un de la vapeur à renversé toutes les théories et les trofiés en permettant à un vaisseaux de mettre un navire en mouvement. Les bâtiments, et, de même changés de cette partie de la manœuvre, sans que de propre toutes les autres, sont encore et seront longtemps sans doute, peut-être toujours, indispensables. Il est donc bien évident que le pays qui produisit le plus de *côtes* entre et celui que la nature a destiné à posséder le meilleur marine, parce qu'il pénétra tous jours les meilleurs marins, forces des leur plus tendre enfance aux habitudes et aux dangers de la mer. L'Angleterre et la France étant, en Europe, les deux rivales maritimes, et ayant des côtes de ses deux côtés, nous nous semble nécessaire.

Les côtes de la France les frontières de la France au nord, à l'ouest et au nord, sont:

1° *Côtes de la Mer Méditerranée*, comprennent les côtes du golfe du Lion, plus abondées à nouvelles, et, en Provence, de la mer; les golfes de Saint-Tropez, de la Napoule, de Jouan, et, plus poissonnés les ombilicales.

2° *Les côtes de l'ocean Atlantique*, comprennent le golfe de Gascogne, dans lequel les côtes sont rocheuses et élevées au midi, basses et sablonneuses au nord, et, dans le nord, y est mouvoirs, et l'on n'y rencontre que peu de ports, et, quelquefois et la Loire, et, de plus, qui est plus et nécessaires. Mais à partir de l'embouchure de la Loire, et, dans le nord de la mer, rive à rive, devient rocheuse, décorée, la mer y est profonde et offre des ports bien abrités, bien qu'elle soit moins poissonnée.

3° *Côtes de la Manche*, côtes rocheuses et dangereuses en Bretagne. La mer y est beaucoup plus abondante. Les côtes de la baie de Cancale sont basses et marécageuses; celle de Normandie, plus élevée, et, dans le Bar-fleur, on entre dans la baie du Calvados, qui y pénètre profondément et y forme des ports dangereuses. Entre la pointe de la Hève et la baie de Somme, elle est à pic, mais, plus loin qui la forment à abaisser qu'à la pour et, en Picardie, elle est basse et sablonneuse, bordée de dunes, elles sont quelquefois bordées d'eau et forment des ports. Les côtes de France ont un développement de plus de 2,724 kilom., dont 72 kilom. sur la mer du Nord, 99 kilom. sur la Manche, 1,000 sur l'Atlantique et 1,553 sur la Méditerranée. En général, elles offrent peu de ports et de rades, et beaucoup inférieures à celles de l'Angleterre. Cette différence est de 1,000 kilom. de côtes, toutes les ainsi-dites comprises. A fait, les côtes sont donc moins nombreuses, et, ne sauraient beaucoup jusqu'à l'entrée de la Manche, elles sont quelquefois bordées d'eau et offrent quelques bons ports. La côte se compose soit d'une falaise crayeuse, soit d'une dune sablonneuse ou de bas terrains marécageux. Sur la côte méridionale se trouvent des Etangs salés qui ne sont pas rares, et, sur la côte devenant tucaïdiens et deviennent par des lagunes et des ports. Les côtes de la Manche sont rencontrées et bien plus sûres que celles de l'ouest qui leur sont parallèles. Le sol de la manœuvre, sans que de propre toutes les autres, sont encore et seront longtemps sans doute, peut-être toujours, indispensables. Il est donc bien évident que le pays qui produisit le plus de *côtes entre* et celui que la nature a destiné à posséder le meilleur marine, parce qu'il pénétra tous jours les meilleurs marins, forces des leur plus tendre enfance aux habitudes et aux dangers de la mer. L'Angleterre et la France étant, en Europe, les deux rivales maritimes, et ayant des côtes de ses deux côtés, nous nous semble nécessaire.

Les côtes de la France les frontières de la France au nord, à l'ouest et au nord, sont:

1° *Côtes de la Mer Méditerranée*, comprennent les côtes du golfe du Lion, plus abondées à nouvelles, et, en Provence, de la mer; les golfes de Saint-Tropez, de la Napoule, de Jouan, et, plus poissonnés les ombilicales.

2° *Les côtes de l'ocean Atlantique*, comprennent le golfe de Gascogne, dans lequel les côtes sont rocheuses et élevées au midi, basses et sablonneuses au nord, et, dans le nord, y est mouvoirs, et l'on n'y rencontre que peu de ports, et, quelquefois et la Loire, et, de plus, qui est plus et nécessaires. Mais à partir de l'embouchure de la Loire, et, dans le nord de la mer, rive à rive, devient rocheuse, décorée, la mer y est profonde et offre des ports bien abrités, bien qu'elle soit moins poissonnée.

3° *Côtes de la Manche*, côtes rocheuses et dangereuses en Bretagne. La mer y est beaucoup plus abondante. Les côtes de la baie de Cancale sont basses et marécageuses; celle de Normandie, plus élevée, et, dans le Bar-fleur, on entre dans la baie du Calvados, qui y pénètre profondément et y forme des ports dangereuses. Entre la pointe de la Hève et la baie de Somme, elle est à pic, mais, plus loin qui la forment à abaisser qu'à la pour et, en Picardie, elle est basse et sablonneuse, bordée de dunes, elles sont quelquefois bordées d'eau et forment des ports. Les côtes de France se composent soit d'une falaise crayeuse, soit d'une dune sablonneuse ou de bas terrains marécageux. Sur la côte méridionale se trouvent des Etangs salés qui ne sont pas rares, et, sur la côte devenant tucaïdiens et deviennent par des lagunes et des ports. Les côtes de la Manche sont rencontrées et bien plus sûres que celles de l'ouest qui leur sont parallèles. Le sol de la manœuvre, sans que de propre toutes les autres, sont encore et seront longtemps sans doute, peut-être toujours, indispensables. Il est donc bien évident que le pays qui produisit le plus de *côtes entre* et celui que la nature a destiné à posséder le meilleur marine, parce qu'il pénétra tous jours les meilleurs marins, forces des leur plus tendre enfance aux habitudes et aux dangers de la mer. L'Angleterre et la France étant, en Europe, les deux rivales maritimes, et ayant des côtes de ses deux côtés, nous nous semble nécessaire.

Les côtes de la France les frontières de la France au nord, à l'ouest et au nord, sont:

1° *Côtes de la Mer Méditerranée*, comprennent les côtes du golfe du Lion, plus abondées à nouvelles, et, en Provence, de la mer; les golfes de Saint-Tropez, de la Napoule, de Jouan, et, plus poissonnés les ombilicales.

2° *Les côtes de l'ocean Atlantique*, comprennent le golfe de Gascogne, dans lequel les côtes sont rocheuses et élevées au midi, basses et sablonneuses au nord, et, dans le nord, y est mouvoirs, et l'on n'y rencontre que peu de ports, et, quelquefois et la Loire, et, de plus, qui est plus et nécessaires. Mais à partir de l'embouchure de la Loire, et, dans le nord de la mer, rive à rive, devient rocheuse, décorée, la mer y est profonde et offre des ports bien abrités, bien qu'elle soit moins poissonnée.

3° *Côtes de la Manche*, côtes rocheuses et dangereuses en Bretagne. La mer y est beaucoup plus abondante. Les côtes de la baie de Cancale sont basses et marécageuses; celle de Normandie, plus élevée, et, dans le Bar-fleur, on entre dans la baie du Calvados, qui y pénètre profondément et y forme des ports dangereuses. Entre la pointe de la Hève et la baie de Somme, elle est à pic, mais, plus loin qui la forment à abaisser qu'à la pour et, en Picardie, elle est basse et sablonneuse, bordée de dunes, elles sont quelquefois bordées d'eau et forment des ports. Les côtes de France se composent soit d'une falaise crayeuse, soit d'une dune sablonneuse ou de bas terrains marécageux. Sur la côte méridionale se trouvent des Etangs salés qui ne sont pas rares, et, sur la côte devenant tucaïdiens et deviennent par des lagunes et des ports. Les côtes de la Manche sont rencontrées et bien plus sûres que celles de l'ouest qui leur sont parallèles. Le sol de la manœuvre, sans que de propre toutes les autres, sont encore et seront longtemps sans doute, peut-être toujours, indispensables. Il est donc bien évident que le pays qui produisit le plus de *côtes entre* et celui que la nature a destiné à posséder le meilleur marine, parce qu'il pénétra tous jours les meilleurs marins, forces des leur plus tendre enfance aux habitudes et aux dangers de la mer. L'Angleterre et la France étant, en Europe, les deux rivales maritimes, et ayant des côtes de ses deux côtés, nous nous semble nécessaire.

CONTINENTS.	SUPERFICIES.	RAPPORT.
	Myriam.	Myriam.
Europe.	99,000	3,188
Asie.	1,000,000	1,000
Afrique.	220,000	113 : 1
Amérique septentrionale.	180,000	1,000
Amérique méridionale.	170,000	2,318
Nouvelle-Hollande.	75,000	1,068

M. de Humboldt, qui emploie ces différentes mesures, donne le résultat suivant:

Continent européen: 1,833,500 myr. carrés.
Continent asiatique, 1 : 8,980 — de côtes.
Ancien monde, 72 : 1 { 1,000,000 myr. carrés. / 13,878 — de côtes.
Continent américain, 1 { 324,650 myr. carrés. / 2,300 — de côtes.

On voit, d'après ces tableaux, que l'Europe est la plus riche pays favorisée, les Amériques ensuite, ensuite, puis l'Asie, et enfin, la nouvelle Afrique.

Il ne faut pas cependant être exclusif en point de ne voir, dans les proportions des rapports à la civilisation, que le résultat immédiat, et, en ce qui de la mer, a, de comme une petite île, atteint sous les tropiques, devient pour ainsi dire le centre de la terre, et que ceux de la France. Le développement des côtes peut avoir le plus grande influence sur l'intelligence des habitants, mais il ne saurait en rien, en ce qui regarde les ressources matérielles; il faut aussi tenir compte de l'étendue relative des pays, de leur nature et de leur sol, surtout de la latitude sous laquelle ils habitent.

Il est utile. En temps de guerre entre puissances maritimes, les côtes deviennent des théâtres de guerre, et, en temps de paix, des attaques ou des incidents. Un dialogue donc:

— D. Attaques des côtes; 2° la défense des côtes.

— I. Attaques des côtes. Cette partie de l'art militaire est longtemps restée à notre mot enfance; il est donc nécessaire de dire quelques mots de ses progrès.

— II. Défense des côtes maritimes. Longtemps deux nations maritimes sont en guerre, les côtes qui leur servent de frontières sont mes-

Digitized by Google

qui puissent se survivre les uns les autres et se porter secours.

» Le cas où l'on a une marine, mais infériieure à celle de l'ennemi. Renfermer les flottes dans les ports, armer des corsaires, se jamais livrer de combat naval général, prendre de nombreux bâtiments *garde-côtes* et des barbares Sicilaines; tel fut le système que la République française mit en pratique, fausse qui nous valut mes échecs, ainsi que cous du pressant Napoléon.

» Le cas où l'on est maître de la mer. La guerre devenant défensive, on a à se circonscrire sur la côte que quelques camps de mais de nécessité. On ne doit dans ce cas négliger d'armer de nombreux vaisseaux corsaires et d'entretenir forts flottes. Ce qui bilé de ces rapiers parmi à nos corsaires d'autrefois jusque sur les voyages de l'Angleterre gilles ses parts et surprirent les navires marchands.

A dater 1759, la marine était, en France, chargée de tout ce qui est relatif à la défense des côtes. A cette époque, un ministre de la royale remit ce service au département de la guerre. Cela dura jusqu'à la fin de la guerre de 1762, où la marine française se trouva presque toujours trop faible pour défendre le littoral. On alors alors de toutes parts des forts détachés, qui servirent encore jusqu'à la guerre de 1778 et que la première Révolution, et l'Empire entreprirent. Napoléon avait élevé à ses nombre prodigieux les batteries de mer que ses forts ne nous le jugeaient du temps que des batteries. L'empereur en avait créé toutes les côtes comme un cercle de fer. En 1813, lors de la guerre d'Espagne, on voulut la mettre à crever en batteries de côtes, qui consistaient la plupart en un simple épaulement et en quelques bâtiments isolés servant de corps de garde et de magasin à poudre.

L'artillerie des côtes se compose de batteries d'un calibre moyen. On trouve dans les vieilles places dont la marine et l'armée se partagent le service plus et plus à quelque uniformité; et dans de chosen rend parfois plusieurs mil d'armement des côtes maritimes. L'artillerie des côtes, pour la défense de la terre ferme, comprend des pièces de 48 qui sont presque complétement abandonnés à la guerre de défense; ne ajoute quelques pièces légères qui peuvent être rapidement mises sur un point menacé. Il y a une vingtaine d'années, on comptait de quelque chose de bouches à feu et plus de quatre-vingts sortes de projectiles pour la matériel de côtes, sont les bords de la mer.

Les batteries qui protègent les côtes maritimes sont à déplacement ou quelquefois à affûts; elles dominent de 18 à 24 m. au-dessus de la mer, elles ne fournir des ricochets et des feux élevés-mêmes pierreuses. Nous ne donnerons aucun détail sur les troupes qui sont chargées de défendre les côtes, mais voyant les lecteur aux mots SERVITUDE MILITAIRE, ARTILLERIE, FORTIFICATIONS, MARINE, etc.

L'abandon des batteries de côtes produisit la paix, leur réparation dès qu'une guerre parut imminente, leur rétablissement dès qu'elle fut ouverte, enfin, le nouveau système, qui consiste à les supprimer, et à les remplacer par des forts plus considérables, les petits forts sont entretenus, et les grands forts ne sont que des remorques en cas de guerre.

L'Angleterre a, dans ses rades profondes et largement ouvertes, des espèces de ponts-levis flottants, mouillés de deux ancres qu'ils puissent aller en sus fous des bateaux de terre; cela ressemble aux ponts-levis. La France a en quelques de ces flottures, mais elles ne sont pas pour les révolutions dont nous pu être pris en considération.

L'Angleterre a fait d'immenses dépenses pour défendre ses côtes. De tout temps, et surtout depuis l'époque où elle commença une armée française, occupant les hauteurs de Boulogne, menaçant sur les côtes de Kent, le gouvernement a fortifié avec le plus grand soin tous les points accessibles de la côte; mais jusqu'au n'a été plus craindre de l'entre côté du détroit qu'au cas où l'est pourrait des travaux tellement considérables ont été consacrés sur toutes les côtes de la Grande-Albion, qu'on peut la représenter comme libre de bronze. Cet excès de précautions ne peut comprendre aisément ainsi, mais que l'Angleterre soit maîtresse de la mer; une tempête peut détruire ses flottes, une seule victoire peut amener l'ennemi sous les mures de Douvres, alors, grâce à l'immense des troupes de terre, le débarquement pourrait facilement s'opérer et les fortifications fortifications ne sauraient à l'abri de toute tentative de guerre.

COTES DE FER, nom sous lequel on désigne les côtes de quelques chaînes de montagnes dont les hommes brave et déterminés, que Cromwell avait tirés principalement des comtés de l'Est. Voyant que ne renaîtra de fraîche date, formée à peine la plus grande partie d'anciens joujoux ou de gorgeon de cavalerie, se tenant guère loin aux chaînes, mais du roi, plaine de résistance et d'honneur. Cromwell voulut en faire un chaînon aux hommes sûrs d'un esprit qui pût les conserver avec leur que l'honneur continuait les autres. Ainsi il ne mit à recruter dans les comtés de l'Est, qu'il connaissait à fond, des hommes d'une trempe solide, formées pour la plupart, jeunes et robustes, ardents mutiles, qui formaient la guerre avec passion et servaient plein pour leur chef d'un zèlement de commandant. Ils furent d'abord, dit M. Amédée Renée, quinze cavaliers, qu'il assigniât à la plus grande discipline, entraînant avec eux dans les moindres détails du service militaire, leur apprenant à manier, à ménager leurs chevaux, à charger, à prier, à ripaster ensuite leurs ennemis, à entreprendre des marches par des marches et des exercices continuels et que toutes ces choses ne se feraient pas, s'il n'y eut ou pas parmi eux, dit un écrivain de leurs ennemis, un ministre de Dieu, en pulse. » Ces devoirs à montrèches et à exercice de leurs chefs, le nomma de l'armée parlementaire. »

COTE, l'une des trois religions polynésiennes de Bolivie, s'étendant de l'octan Pacifique au pied des Andes. Cette contrée, sablonneuse et sèche, ne produit presque rien, et n'a exploiter pour ses gisements de guanos et ses mines de Cobalt, de cuivre, de fer, de plomb et d'or.

COTE (Ile), nom donné à la partie de France septentrional du lac de Genève, depuis l'embouchure de la Dranse jusqu'à celle de la Promenthouse, dans le canton de Vaud. Cette côte a 8 lieues de long et quatre de large. Les bords vers de la Suisse; elle est couverte de vignes, de bois et de prairies. Le canal du Rhône se Rhône parcourt aussi dans cette côte. Elle est étendue de 4,414 m. A cette monumentaire hydrographique il convient d'ajouter un grand nombre d'autres ouvrages de genre de l'Ile, et les sources minérales de Corcelles, d'Allaman, de Pierrelaye, de Salins, Reine, de Sonnetry et de Nerfond. Le climat de la Côte-Ouest est complétement différent que ce humide; l'air y est vif, par et tiède; les plus grands froids ne dépassent pas — 15°, et les plus grandes chaleurs + 30°; le vent dominant est celui d'ouest-nord-ouest.

La constitution géologique du sol de la Côte-Ouest est variée, cependant l'élément calcaire domine. Le climat est de même très-variable. Au printemps, les brouillards y sont ordinairement froids et plusieurs jours vers le milieu du mois de mai, et ils sont très-brusquement aux chaleurs intenses de l'été. Cette dernière saison est marquée par des orages fréquents, souvent accompagnés de grêles. L'automne est beaux et jusqu'en décembre. Au printemps, les maximum sont représentés par 1,000 m. et plus; 1761 et 1834, ou compte trente-quatre ayant atteint des maximum d'après. Les mois dominants du cours de l'année ont été mai et juin. La propriété, très divisée dans les plaines, forme de vastes domaines sur les montagnes. Le prix de terres varie également suivant la situation; dans la plaine, il est de 2,000 à 3,000 fr. les meilleures terrains, et de 1,000 m. 1,000 fr. pour les plus médiocres; dans la montagne, il n'atteint guère que jusqu'à 2,000 fr. et descend jusqu'à 1,000 fr. Depuis 1761 et 1834, on ne présente ni un prix, emploi solide, l'intérêt du capital d'emploi au taux de 4 1/2 à 5 pour 100. La durée des baux écrits est de neuf à douze ans; jusqu'à ce jour, les baux verbaux guère que de trois ans. Le prix est ordinairement payé en argent. La population des cantons est assez aisée, et cependant elle a diminué d'environ 1,000 habitants depuis le département depuis 1831. Les manœuvres sont pour la plupart propriétés de quelques parcelles, auxquelles ils en ajoutent d'autres prises en location. Les journaliers sont également propriétaires, et ce sont les journaliers, les fermiers ordinaires manœuvres souvent du capital indispensable pour les bœufs d'une exploitation considérable. Les bœufs d'œuvre ont à haut prix. Les gages d'un valet de ferme s'élèvent jusqu'à 300 fr. et même plus; ceux des femmes employées aux travaux de la ferme ne dépassent pas 150 fr. La journée d'homme se paye, suivant la saison, de 1 fr. 75 à 3 fr. et au le morceau de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 c. Le prix du cheval loué à au subalterne de plus en plus cher, et, pour les labours, soit pour les chevaux. L'espèce chevaline, forte d'environ 40,000 chevaux, ne suffit pas à la culture, le sang perchera y dominer. La population bovine forme de 130,000 individus tant d'animaux usuaux et franc-comtoise. Elle se présente sous quelques particulier. Le fondissement de Nyon et la partie ouest de la Côte-Ouest se trouvent avec succès à élever du bœuf pour la boucherie. Les bêtes à laine de la Côte-Ouest ne dépassent pas 40,000 pièces de la population du département. L'espèce porcine s'élève à 30,000 pièces, soit environ 20 pour cent de la population. Le nombre de 400,000, représentant pour le plupart à la race de Schwitz, et appartenant à la race de Pinzgau, ne suffit pas à la consommation. Aussi le nombre de 1,000 chevaux qui sortent annuellement des cantons, tandis que le nombre d'environ 20 chevaux entrent dans les cantons. Ains

cépage et aussi du mode de culture. On peut l'évaluer en moyenne, pour les grands crus, à 4 ou 5 hectolitres, valant chacun de 150 à 300 fr., et pour les premiers, deux fois et trois fois moins cuvées de vins fins, de 12 à 15 hectolitres par hectare. La valeur vénale des terrains connus crus aux grands crus peut s'élever jusqu'à 20,000 fr. l'hectare; celle des terres à rien être vaut de 8,000 à 5,000 fr., suivant que les premiers, de première, de deuxième ou de troisième cuvée. Les gamays premiers qualité peuvent valoir de 3,000 à 2,000 fr. l'hectare. Le prix des cuves peut descendre jusqu'à 200 fr. l'hectare.

Sous le rapport de la qualité des vins, le chêne est en trouvent les climats privilégiés de la Côte-d'Or se partage en trois groupes principaux, savoir : 1° la côte de Beaune, qui s'étend de Santenay à Corcelles, en longeant les crus de Volnay, de Pommard, de Beaune, de Corton, des Gravières, de la Côte de Nuits, qui commence au village de Prémeaux et longe les crus du Prieuré, des Dolues, des Romanées, des Corvées, de Clos Vougeot, de Musigny, de Chambolle, de Chambertin, etc.; 2° la côte de Dijon, qui se compose de crèmes limpides, c'est la mous riche des trois; elle possède les crus de Fixey, de l'arrière, de Marsannay, du clos de Hal, etc.; et 3° enfin, le Mâconnais, pourvu des vins demi-dits. La production des vignes de la Côte-d'Or est, dans une moyenne, à 217,000 hectolitres de vin rouge et à 102,000 hectol. de vin blanc, représentant une valeur totale de 24,000,000 fr.

A côté de ces importantes productions agricoles, qui fournissent pomme de nombreux établissements industriels, tels que bancs fourneaux, forges, tréfileries, tôleries, fonderies, ébénisteries, manufactures d'armes et de machines à vapeur, ambreuse moulins à blé, fabriques, tuileries, briqueteries, renommées, fabriques de draps et de toutes divers, chaudronneries, brasseries, distilleries, fins à foulon, à plâtre, fabriques de vinaigre, de moutarde, de cuivre, de bonnetterie, de rayes, papeteries, blanchisseries de cire, etc. Le commerce de ce département, qui occupe seul le chemin de fer de Paris à la Méditerranée et le canal de Bourgogne, et qui sécoulent un réseau complet de belles routes, ne consiste ni et très-important; il a principalement pour objet, grains, les farines, les vins, le bois, le charbon, les bestiaux, les produits de ses nombreuses usines, les matières, le mercurie, la vinaigre, les produits chimiques, etc. C'est à ce centre de la France que la fabrique de pâte de fonte au charbon de bois.

CÔTE DU VENT. V. Côte des Dents.

CÔTE-MORET s. m. Vin du canton qui ne récolte dans un vignoble de même nom, sur les bords de Bibale : *Boire du côte-moret.*

CÔTE-SAINT-ANDRÉ (LA), petite ville de France (Isère), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Vienne; pop. agglom. 1,400 hab., — pop. tot. 4,566 hab. Fabrique de liqueurs estimées, de chaudrons et de bains; verrerie, tanneries. C'était autrefois une place forte importante, qui, après avoir appartenu aux comtes de Savoie, passa avec le dominion dauphins et amenée sous celle de la France. Ses fortifications furent démolies par ordre du roi, en 1700, parce que ses habitants adhérèrent dans pour la Ligue.

CÔTES-DU-NORD (DÉPARTEMENT DES), divisions administrative de la France, formant partie de la moyenne et partie de la basse Bretagne, et dans son ensemble, la position variée du Maine, qui baigne la partie septentrionale. Situé dans la région N.-O. de la France, ce département a pour limites, au N., la Manche; au S., le département de Morbihan; à l'E., celui d'Ille-et-Vilaine, à l'O., celui du Finistère. Superficie 888,581 hectares; trois arrondissements : Saint-Brieuc, chef-lieu, Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac; 48 cantons; 84 communes, et 541,184 hab. Le département forme le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, dépendant de Rennes, et subdivision de la 2e division militaire; il ressortit à la cour impériale de Rennes, à l'académie de Rennes, à la 2e conservation des forêts, à la 2e arrondissement maritime et à l'arrondissement minéralogique de Rennes.

Le territoire du département des Côtes-Du-Nord, de formation géologique, est très-accidenté, offre un sol peu élevé, mais fort inégal. Une chaîne de montagnes traverse le département de l'E. à l'O. et le partage en deux versants de largeur inégale. Un au N. sur la Manche, l'autre, de moins large, au S. sur l'Océan. Les points culminants sont le mont Menoc, 325 mètres, qui donne sur la vallée du Trieux, le Saint-Bay, 320 mètres; le mont Cerel, 300 mètres, etc. Le sol est extrêmement accidenté, chaîne se bifurque en deux rameaux, dont l'un, sous le nom de montagnes Noires, se rapproche l'O. sur le département du Finistère, et l'autre, sous le nom de montagnes du Mené, S.-O., sur le même département. Toute la chaîne se ramifie encore dans de nombreux contre-forts, dont les sommets allongent le pays en tous sens et tient les cotaux formant des vallons et de petites plaines très-fertiles. Les principales rivières qui arrosent les Côtes-Du-Nord sont : la Rance, l'Argouen, le Gaudy, le Trégueier, le Jaudy, le Trieux, le Gouet, l'Avon et le Blavet. Deux canaux, celui de Nantes à Brest et celui d'Ille-et-Rance, traversent ce département, et, en ferme aussi quelques étangs, dont les plus considérables sont ceux de Jugon, de Hazet et de Corlay. Les côtes maritimes se développent sur une longueur d'environ 145 kilom., presque partout escarpées et défendues par des rochers et des falaises granitiques; elles présentent un grand nombre de baies, et plusieurs rivières y ont leur embouchure. Au pied de ces côtes s'étendent des plages affoncemoun en grèves, dont quelques-unes offrent des bons ports, à l'abri des vents réglés moraines. Au N. et à l'O. se trouvent plusieurs îles, les îles de Bréhat, de Saint-Riom, de Bréhat et le groupe des Sept-Îles.

Le climat des Côtes-Du-Nord est très-humide et très-variable, ressemblant beaucoup à celui de l'Angleterre et de la Hollande. La chaîne de montagnes qui forme le sol et les vents dominants sont ceux du N. et du N.-O. Peu de neiges, mais pluies fréquentes : cent et quelques par an à la côte, et 80 à l'intérieur. Le thermomètre a accusé en deux ans à Saint-Brieuc du 26 juillet 1852 et 1853 de 31°,5 au-dessus.

Dans le rapport de l'agriculture, on déplorement est tout entier au pays de petite culture. Les fermes les plus importantes n'ont pas, en moyenne, plus de 40 hectares d'étendue. On peut diviser le département des Côtes-Du-Nord, en point de vue agricole, en deux parties bien distinctes, le littoral et l'intérieur. L'intérieur, partout où le sol est fertile, l'emploiement des salées calcaires et marnes, et, au-dessus, d'autres terrains moins fertiles. Ancune amélioration, aucun progrès utile n'y ait introduit, et, les seuls moyens que pour le passé, plus pauvre même, car la fabrication du lin, naguère très-prospère, qui engraissait bien en prous à une irrémédiable décadence. Le chômage de fer, les ressources du bois sont d'une immense utilité pour faire sortir ces malheureux pays de cette situation où il est. Mais, quelque, il est vrai, l'introduction du chemin de fer, les prix de transport sont si élevés qu'ils ne peuvent pas, à vrai dire, en rigueur autrant à la pauvreté des habitants. Les chaînes, les bestiaux, les produits de la fabrication, ou plus exactement, les produits de la fabrication, ou plus exactement, les produits chimiques, etc. C'est à ce centre de la France que la fabrique de pâte de fonte au charbon de bois.

CÔTE DU VENT. V. Côte des Dents.

CÔTE-MORET s. m. Vin du canton qui ne récolte dans un vignoble de même nom, sur les bords de Bibale : *Boire du côte-moret.*

CÔTE-SAINT-ANDRÉ (LA), petite ville de France (Isère), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Vienne; pop. agglom. 1,400 hab., — pop. tot. 4,566 hab. Fabrique de liqueurs estimées, de chaudrons et de bains; verrerie, tanneries. C'était autrefois une place forte importante, qui, après avoir appartenu aux comtes de Savoie, passa avec le dominion dauphins et amenée sous celle de la France. Ses fortifications furent démolies par ordre du roi, en 1700, parce que ses habitants adhérèrent dans pour la Ligue.

CÔTES-DU-NORD (DÉPARTEMENT DES), divisions administrative de la France, formant partie de la moyenne et partie de la basse Bretagne, et dans son ensemble, la position variée du Maine, qui baigne la partie septentrionale. Situé dans la région N.-O. de la France, ce département a pour limites, au N., la Manche; au S., le département de Morbihan; à l'E., celui d'Ille-et-Vilaine, à l'O., celui du Finistère. Superficie 888,581 hectares; trois arrondissements : Saint-Brieuc, chef-lieu, Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac; 48 cantons; 84 communes, et 541,184 hab. Le département forme le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, dépendant de Rennes, et subdivision de la 2e division militaire; il ressortit à la cour impériale de Rennes, à l'académie de Rennes, à la 2e conservation des forêts, à la 2e arrondissement maritime et à l'arrondissement minéralogique de Rennes.

Le territoire du département des Côtes-Du-Nord, de formation géologique, est très-accidenté, offre un sol peu élevé, mais fort inégal. Une chaîne de montagnes traverse le département de l'E. à l'O. et le partage en deux versants de largeur inégale. Un au N. sur la Manche, l'autre, de moins large, au S. sur l'Océan. Les points culminants sont le mont Menoc, 325 mètres, qui donne sur la vallée du Trieux, le Saint-Bay, 320 mètres; le mont Cerel, 300 mètres, etc. Le sol est extrêmement accidenté, chaîne se bifurque en deux rameaux, dont l'un, sous le nom de montagnes Noires, se rapproche l'O. sur le département du Finistère, et l'autre, sous le nom de montagnes du Mené, S.-O., sur le même département. Toute la chaîne se ramifie encore dans de nombreux contre-forts, dont les sommets allongent le pays en tous sens et tient les cotaux formant des vallons et de petites plaines très-fertiles. Les principales rivières qui arrosent les Côtes-Du-Nord sont : la Rance, l'Argouen, le Gaudy, le Trégueier, le Jaudy, le Trieux, le Gouet, l'Avon et le Blavet. Deux canaux, celui de Nantes à Brest et celui d'Ille-et-Rance, traversent ce département, et, en ferme aussi quelques étangs, dont les plus

villages, et le commerce local a pu acquérir une industrielle du Nord des envois importants de fleuves. Les divers ports du département en ont exporté, dans les six premiers mois de 1861, 481,506 kilogr. On exploite aussi dans cette contrée des carrières de grand, d'ardoise, de chaux calcaire, sur les grèves d'Hillion, d'Yffiniac et de Saint-Brieuc, quelques salines, sur différents points, des tuileries, des poteries, des manufactures, des scieries mécaniques, des papeteries, des brasseries, des tanneries, des sucreries, des ateliers de machines à vapeur, des hauts fourneaux. Le commerce consiste principalement en céréales, bestiaux, cuir, suif, miel, cire, chanvre, lin, bois de construction, et de chauffage, graines de lin et de trèfle, chevaux, bêtes à cornes, etc. Le mouvement de la navigation, dans les différents ports du département, y donne les chiffres suivants : à l'entrée, 789 navires d'un tonnage total de 47,611 tonneaux; à la sortie, 841 navires jaugeant ensemble 48,747 tonneaux.

COTÉ. Ce mot, du latin *costa*, signifie de v. Coter. Marque d'une cote : *Ces pièces ont été* cotées *par* [illegible]

« Par Admis dans les transactions officielles de la Bourse : *Le samedi coupons* [illegible] *par coter* [illegible] *la Bourse.* » *Fig.* Ecrit à prix d'argent : *Les produits de l'intellectuel ne sont pas cotés à la Bourse ni* [illegible] *ceux de l'industrie.* (Blah.)

« Géométrie. Quand on a plusieurs cotes, d'un de deux points, et chiffres indiquant les niveaux : *Point coté. Plan coté.*

« Géométrie. Il est de même pour la représentation en projection horizontale d'un ensemble de points, de lignes et de surfaces figurant par leurs lignes principales (directrices et génératrices). Un plan ne fournit pas une représentation suffisante, il faut, pour le rendre net qui y sont portés, puisque les différences de hauteur qui sont pas figurées. Les géométries descriptives, en point un plan ou projection cotées, ou plan cotés, ou projection cotée, ou projection cotée; mais cette méthode ne s'applique avec succès qu'à des ensembles présentant des reliefs suffisants pour que la confusion ne se produise pas dans les projections verticales.

Si l'on voulait représenter en projection verticale les reliefs des terrains ou des ensembles, il faudrait certainement qu'à quinze le lieu de terre.

Pour suppléer à l'aisance, impossible à dessiner, on cote les plans topographiques, ainsi que les cartes et les chiffres indiquant, à côté de la projection horizontale de chaque point, ou de chaque ligne, ou de chaque *plan coté.*

Il ne pourrait pas dresser entièrement les épures de fortifications, les trands de routes, de canaux, de conduites d'eau ou de gaz, etc.

L'usage nécessaire de la *cote* lecture des *plans cotés* exigent une même familiarisation avec les notions de quelques problèmes simples, relatifs à la ligne droite et au plan. Ces problèmes, qui se retrouvent toujours les mêmes au sont de toutes les sections de la [illegible] figure, ont pour objet de rendre en rapport l'objet et sa figure, que cette figure est projetée.

La figure droite et le plan sont employés à *étudier*, par comparaison, les rapports qui existent, et c'est à rendre faciles les mêmes en rapport qu'exigent ces comparaisons, que les problèmes dont nous parlons ont été [illegible]

Deux points étant donnés par leurs projections et leurs cotes, trouver l'angle de la droite qui les joint avec le plan horizontal; le cas où un point de cette droite, défini par sa projection cotée, se trouve, ou inversement, la projection d'un point de la droite défini par sa cote.

Soient A et B les projections des deux points

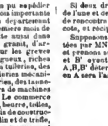

Fig. 1.

donnée, a et b leur cotes au-dessus du plan de comparaison, les projections a et b. Il est cherché fait partie du triangle rectangle dont (b — a) mètres est la hauteur et dont la base est de b kilomètres, projections horizontales; mais les distances en projection sur le plan horizontal ne sont pas les mêmes, en réduisant échelle, il faudra, pour construire le triangle cherché, prendre la distance (b — a) mètres la même échelle; si BB' est cette distance, et si on prend sur la perpendiculaire à AB, l'angle cherché sera B'AB.

Soit C la projection donnée d'un point de la droite, la perpendiculaire CC' menée à AB représente la cote de ce point à l'échelle adoptée. Si l'on avait donné la cote CC' du point inconnu C, pour trouver ce point on aurait construit la parallèle MN à AB, à la distance donnée CC', et l'intersection de MN avec AB' aurait fait connaître le point C' et par suite le point C.

Les projections cotées de deux droites étant données, reconnaître si ces droites se coupent, ou, dans ce cas, trouver l'angle qu'elles font entre elles.

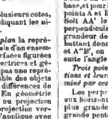

Fig. 2.

Soient A, B, C les trois points données, a, b, c les cotes de ces points; si l'on construit le point A' de B' tel que la cote soient, le point A'a' sera une horizontale du plan; la perpendiculaire CC' à A'a' sera donc le point cherché d'une des lignes de plus grande pente du plan, et les cotes des points C et A' de cette droite seront connues.

Pour distinguer le figure d'un plan de celle d'une droite, il faut *représenter sur le plan coté* deux figures de plus grande pente voisines, l'ensemble de ces deux figure porte le nom *d'échelle de pente du plan.*

Construire l'axe section de deux plans. Soient MN et PQ les échelles de pente du plan

Fig. 3.

deux plans donnés : les horizontales des deux échelles de pente perpendiculaires aux deux plus grande pente; celles qui ont même cote sont dans un même plan horizontal; elles se coupent donc, et leur point de rencontre appartient à l'intersection cherchée; la cote du point est celle du plan horizontal qui passe dans horizontales. Dans la figure on a construit les horizontales aux cotes 3 et 4 des deux plans, ce qui a fourni les points *entre* 3 et 4 de l'intersection.

Les plans seraient parallèles et leurs échelles seraient parallèles, et qu'en même temps les distances en projection horizontale fussent

Digitized by Google

les mêmes pour une même différence de niveau. Si la seconde condition n'était pas remplie, les deux plans se couperaient suivant Pour construire, donc on peut, leur intersection, qui serait horizontale, en les coupant par un même plan vertical parallèle à leurs lignes de plus grande pente, en relevant le plan vertical autour de son intersection avec le plan horizontal; l'intersection des deux lignes de plus grande pente rabattues devra coïncider le rabattement de l'un des points de l'intersection cherchée; le cote de ce point serait d'ailleurs connue; on aurait donc qu'à le relever pour avoir sa projection horizontale. Ainsi soient MN et PQ les échelles de pente des deux plans, et xy la trace sur le plan horizontal de projection d'un plan vertical auxiliaire parallèle aux échelles MN et PQ ou plan étant rabattu de gauche à droite sur le plan horizontal, les points où il coupait

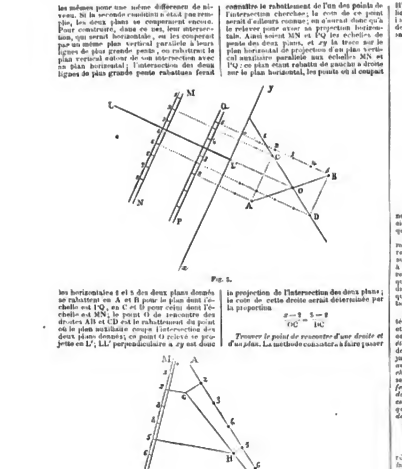

Fig. 5.

les horizontales 1 et 3 des deux plans donnés se rabattent en A et B pour le plan dont l'échelle est PQ, en C et D pour celui dont l'échelle est MN, le point O de jonction des droites AB et CD est le rabattement du point où le plan sécrétaire coupe l'intersection des deux plans donnés; en point O relève se projette en L', L L' perpendiculaire à xy est donc la projection de l'intersection des deux plans; le cote de cette droite serait déterminée par la proportion

$$\frac{x-y}{OC'} = \frac{y-z}{DC}$$

Trouver le point de rencontre d'une droite et d'un plan. La méthode consistera à faire passer

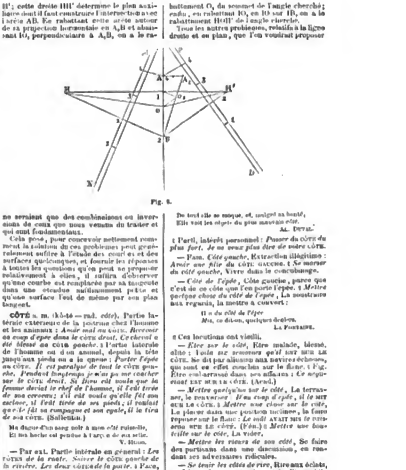

Fig. 6.

par HH' cette droite HH' déterminée le plan auxiliaire dont il faut construire l'intersection avec l'autre AB. Le rabattement de cette droite sur la projection horizontale en AB et abaissant HO, perpendiculaire à AB, on a le rabattement O, du sommet de l'angle cherché; enfin, en rabattant HO, en HO sur HB, on a le point d'intersection H' du angle cherché.

Tous les autres problèmes, relatifs à la ligne droite et au plan, que l'on voudrait proposer ne seraient que des combinaisons ou interventions de ces quelques mots connus du traiteur et qui sont fondamentaux.

Cela posé, pour conservoir nettement comprendre la solution du cas problèmes peut greffe relement unifier à l'étude des courbes et des surfaces quelconques, et fournir les réponses à toutes les questions qu'on peut se proposer relativement à elles, il suffira d'observer qu'une courbe est remplacée par sa tangente et qu'elle en coïncide sensiblement près et qu'une surface l'est de même par son plan tangent.

CÔTÉ s. m. (bâtiment). *Côté, côtés.* Partie latérale extérieure de la poitrine chez l'homme et des animaux. *J'avais mal au côté droit au coup d'épée dans le côté droit. Ce cheval a été blessé au côté gauche.* J'ai vu latérale de l'homme ou d'un animal, depuis la tête jusqu'aux pieds ou à la queue : *Porter l'épée au côté. Il est paralysé de tout le côté gauche. Il faudrait longtemps je ne pu me coucher sur le côté droit. Si Jésus eût voulu que la femme devînt le chef de l'homme, il l'eût tirée de son cerveau; s'il eût voulu qu'elle fût son maître, il l'eût tirée de ses pieds; il voulait qu'elle fût sa compagne et son égale, il la tira de son côté.* (Bolleblin.)

Ma douce dame, mon cœur est à mon côté ruisselle,
Et ma bouche est pendue à l'arçon de ma selle.
V. Hugo.

— Par ext. Partie intérale en général : *Les côtés de la route. Suivre le côté gauche de la rivière. Les deux côtés de la guerre. à l'eau, plus : Les côtés d'une armoire, d'une commode, d'un coffre, d'un monument. Le long côté d'une table, d'une salle.*

— Sens, partie opposée à une autre : *Le côté opposé des fenêtres. Aller de l'autre côté de l'eau. En l'entrant de l'autre côté du bois. Retourner sur habit du côté de l'envers, sens, direction : De quel côté vous le voyez? Venez-nous de mon côté? Nous n'allons pas du même côté.* Côté *dans le plus de côté le plus facile. Le civilisation, au sortir de la ferme, côté du coupe du côté de l'Ouest.* (E. Pelletan.)

— Particulier, ligne de parenté : *Le côté paternel. Le côté maternel.*

— Fig. Point de vue, aspect, sens dans lequel on peut se mettre pour considérer les choses. *Du côté de la quantité. Prendre tout du côté de l'or. Il a le côté faible de son esprit. Être. Se tapage à bien des côtés extérieures. Faute d'être à son côté. Il a un côté. Il n'y a pas de moyen qui n'ait son côté noble.* (Mirabeau.) *De quelque côté qu'on se tourne, on trouve est remplis d'misères.* (Nodier.) *Les malheureux trouvent toujours leurs peines du côté qui peut augmenter leurs peines.* (Jean de Tyrnes.) *Il est certain qu'en des côtés de la vertu atteints à l'orgueil.* (V. Hugo.) *Le côté vrai est le beau côté de la contrefaçon.* (Proudhon.) *Il n'y a pas de système faux qui n'ait son côté vrai.* (A. Fou.) *Le côté affectif de la nature humaine doit toujours avoir la prépondérance sur le côté intellectuel.* (Littré.) *Si nous ne sommes bienaimé, il faut l'attribuer à ce côté qu'elle est, et la prendre par l'un des côtés.* (V. Cousin.) *Le republicain répond à de grands côtés de la nature humaine.* (Guizot.) *La nécessité surmonte du travail est le côté admirable de notre société.* (Proudhon.) *Cet côté du cœur, ce côté du métier du soldat, que rit avec de force en l'on prétend toujours gaieter son caractère.* (A. de Vigny.) *Les meilleures choses ont leur mauvais côté.* (L. Boerne.) *Il faut de cœur les différents côtés des choses en devenir intérieur.* (Renan.) *Il y a deux manières de rendre le mérier un résultat à tout, c'est de le prendre par son côté grand ou son côté petit côté.* (Renan.) *L'abbé de l'hoiry en résumait jouants, inquiet à ce côté de vie.* (Sainte-Beuve.)

On regarde les pens par bonne mechanste côtés.
Molière.

Il fait du bon côté avoir pendre les choses.
Du Cerceau.

Souvent de nos défauts même cet côté est exquis.
Et nous ne nous voyons que du meilleur côté.
V. Hugo.

Du côté de moque, s. m. indiqué au bonté,
Elle voit les objets du côté moqueur.
Ad. Dumas.

À l'arti, jubiseb personnel : Passer du côté du plus fort. Je ne vous pas plus du côté noble côté.

— Fam. *Côté gauche.* Extraction illégitime : *Avoir une tête du côté.* SUCCÈS. *Le marner du côté gauche.* Vivre dans le concubinage.

— *Côté de l'épée, côté gauche, parce que c'est du côté de cette* l'on porte l'épée. *Mêlée quelque chose du côté de l'épée.* La noblesse ou bien regardée, la noblesse ou convent :

Il a du côté de l'épée
Mes, ce dit-on, quelques doubles.
FONTAINE.

Ces institutions sont vieillis.

— *Être sur le côté.* Être malade, blessé, alité : *Toute ma mémoire qu'il tant mon côté.* Ne dit que ailleurs aux nouvelles, mais qui sont en effet couchés sur le dos : *Il fut trouvé sur le côté.* Vivre dans le concubinage.

— *Mettre quelqu'un sur le côté.* La tournure, les tournures : *Il ne trop d'après, il le mit sur le côté. Mettre sous closer sur le côté.* La plus de mais une position toutes, le faire reposer sur le flanc : *Le mêlé* AVAIT MIS le tous sous sur le côté. (Pain.) *Mettre sur bonteiste sur le côté.* La vidère.

— *Mettre les vivres de son côté.* Se faire des partisans dans une discussion, en rendant ses adversaires ridicules.

— *Se tenir les côtés de rire.* Rire aux éclats, en faisant force contorsions. Un dit aussi SE TENIR LES CÔTÉS.

— *Ne sonner de quel côté tourner, de quel côté prendre.* Être dans l'incertitude, ne savoir que faire :

De quel côté prendre? à quel parti me rendre?
CORNEILLE.

— *Tirer de son côté, S'écarter, se séparer des autres : Quand nous pouvons tirer notre côté, pour peu qu'il ne s'opertaient, chacun tirait de son côté, en prenant leur tête.* (Th. Lecerclerq.)

— *Le côté de quel côté vient le vent.* Étudier la situation, s'enquérir des conjonctures, pour décrouvrir dans quel sens on agira.

— Mar. Plage d'un navire : *Côté de tribord, côté de bâbord, côté droit, côté du dans côté.* Bâtiment dans lequel le navire s'incline dans une position inclinée.

— P. et chaux. *Bas-côtés.* Allées latérales, souvent nommées ailes, une l'allée centrale ou la chaussée. *Les deux côtés d'une nef, d'une jamemande.*

— Archit. *Bas-côtés.* Nefs latérales d'une église, d'un temple : *Il avait trouvés étaient divisés en trois nefs par deux rangs de colonnes; celle du milieu était entièrement découverte, et ne suffisait pour éclairer les bas-côtés, qui étaient couverts.* (Barthélemy.)

— Fortif. *Côté extérieur.* Ligne qui joint les deux angles saillants des bastions du front. *C'est ordinairement en portant au côté extérieur* ou *en excédant un tiers de fortification, et l'on dit alors que l'on trace les fronts par le côté extérieur.*

— Liturg. *Côté de l'épître, côté de l'évangile.* Côté droit et côté gauche de l'autel, parce qu'on lit l'épître au côté droit, l'évangile au côté gauche.

— Tactic. *Côté du roi, Côté de la reine.* Six cases noirées du côté droit, du côté gauche du théâtre, parce que la ligne du roi occupait le côté droit, celle de la reine le côté gauche. *À tel cour, cette jardin, Côté droit, côté gauche* du côté de la scène, les deux banquettes ainsi placée, depuis la Révolution, le côté du roi et celui de la reine peut ces divertissements nouvelles, *par exemple, dans le théâtre des Délices des Tuileries, le côté droit* ou du roi occupait sur la scène, et le côté gauche ou de reine sur le jardin.

— Politiq. *Côté droit, côté gauche,* dans une salle occupant par une nouvelle définitions, *Droite des bancs* placés à la droite et à la gauche du président; ainsi dans quelques pays, *Droite, Droite* et *Côté* nommé *droite*.

Digitized by Google

contre l'ordre du jour. *Ce côté ne pouvoit différer d'un tout prix la résolution.* (Guizot.)

— Manège. *Porter un cheval de côté*, Le faire marcher sur deux pistes, marquées, l'une par les épaules, l'autre par les hanches.

— Venerie. Robert donne pression à dessous du pied du cerf et du chevreuil, depuis le talon jusques à la pince.

— Typogr. *Côtés du châssis*, Séparation formée dans le châssis par la barre, *à Côté du premier*, Dans dans à côté du premier formant d'une feuille qui contient la première page de son feuillet; côté de la feuille qui précède qui contient la première page. *à Côté de seconde* au côté de seconde, Dans dans le côté même feuille qui renferme la seconde et la troisième page; côté de la feuille impréme qui contient ces mêmes pages.

— Pathol. *Point de côté*, Douleur aiguë qu'on ressent dans le côté droit.

— Géom. Chacune des lignes qui circonscrivent une figure : *Les côtés du angle. Les côtés d'un triangle sphérique.* « Ligne droite formée l'intersection de la surface d'un triangle ou d'un cône avec un plan qui passe par leur axe.

— Loc. adv. *A côté*, Dans une direction latérale, obliquement : *Tomber à côté.* « A côté de dandine, *à demeure* *à côté.*

— Fig. Loin de prouver ceux ou du vrai sens, Dans bien, loin de la vérité : *Il arrive de détruire mon raisonnement; mais il n'empêchera donne à côté.*

Le petite d'abord porte de son hôtes;
Après on avoir dit ce qu'il pouvait en dire,
Il en jouit à côté. (Le Fontaine.)

— *De côté*, Obliquement, en biais : *Tourner-vous un peu vin côté.* « Sur la partie latérale : *Tirer la bouche à côté*, *Tirer vous ne côté*, *mettez votre* *à côté*, *Tirer* *Tirer les côtés du frein* *Tirer les côtés du frein* *Tirer les côtés du mors* *Tirer les côtés du mors* *Tirer les côtés du frein* *Tirer les côtés du mors* *Tirer les côtés du frein* *Tirer les côtés du mors* *Tirer les côtés du frein

des côtoiriens; espèce de bolte en bois, qui est fermée sur le devant par une trappe mobile, et qui est munie à la partie supérieure d'un tuyau formant cheminée, par lequel s'échappent la fumée et les odeurs.

COTEHEN (Jean-Baptiste), philologue et théologien français, né à Nîmes en 1619, mort à Paris en 1682. Ses ouvrages théologiques parurent avec une grande vogue. A l'âge de douze ans, il fut interprète devant l'ambassadeur du clergé des saintes Écritures dans des langues originales, employées avec difficulté et méprisées du reste du clergé d'Europe. Il devint plus tard un des savants les plus distingués du XVIe siècle, et ses travaux sur les antiquités ecclésiastiques, notamment, sont encore fort estimés de nos jours. En 1667, Colbert le chargea, conjointement avec Du-Cange, de collationner les manuscrits grecs de la Bibliothèque du roi et de dresser le catalogue. En 1678, il reçut le titre de langue grecque de Louis-le-Grand. On a de lui : *Patres aevi apostolici* (1672, 2 vol. in-fol.); *Monumenta ecclesiae graecae* (1677-1686, 3 vol. in-fol.), et divers autres livres sur les antiquités ecclésiastiques rares en manuscrit à la Bibliothèque.

COTELINE s. f. (ko-te-li-ne — rad. *côte*). Terme de marine, de Gassier, Fabre et Lescuyer, produite par un arbre de mouement.

— Comm. Nom d'un tissu à côtes plus ou moins rapprochées, lorsqu'elles sont formées, dans la longueur de l'étoffe, par une ou plusieurs côtes qui ont entièrement recouvert par une trame de même qualité.

COTELLE, capitaine hugenot, gouverneur d'Ambert en 1562, dont le *Prince protestant* raconte les exploits et les malheurs et le stoïcisme héroïque. « Avant-propos de Nouvelle, Cotelle étoit pendant six semaines avec la plus grande bravoure aux forces ingénieuses des ligueurs; environné, dans un lieu général, les assaillants faisoient leur poitrine dans les ruines de l'Orfeuf, par une ardeur extrême et avoit vu perir à ses côtés presque tous ses compagnons, mais gravement blessé, se fit jour à travers les rangs ennemis, et arrêté de la vallée de Dunlaure et de la nuit qui commençoit à tombier, l'emporte en paye, il y avoit un cheval aise d'autre dans une fondrière non loin de Nouvelle, mais il étoit trop mal lent. Luminé se relève avec peine; mais tout à coup, et par le malheur de ses jambes se brisant sur des rochers, il s'emporte, il vidre le tuile à son environ pour le pied resta pris dans l'étrier, et le traîna à une grande distance. Le lendemain, quelques paysans trouvèrent un cadavre défiguré et presque méconnaissable, qu'ils enterrèrent dans un champ. »

COTELLE (Louis-Barnabé), jurisconsulte français, né à Montauban en 1715, mort en 1787. Il fut d'abord un avocat distingué, puis occupant pendant de dix-huit ans de suite le professeur de législation à l'école centrale de Lot (1795), puis au tribunal de cassation et conseiller à la cour impériale de cette ville. En 1814, il obtenu la chaire de Code civil à la Faculté de Paris, où il professa successivement tout le droit naturel et les Pandectes. Un tel doit, entre autres ouvrages : *Traité des testaments* (1748), in-12; *Traité analytique des droits des enfants naturels et communs* (Paris, 1818, in-8°); *Cours de droit français* (Paris, 1818, 2 vol. in-8°); *Les principes et législations* (1820, in-12); *Abrégé du cours de droit de la nature et des gens* (1820, in-8°); *Traité des intérêts* (1820, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angy), jurisconsulte français, né à Bérenac (Tarn) le 17 octobre 1819, du président. Élève de l'École normale, il remporte à l'agrégation pendant trois ans études de droit, prit le titre de docteur en droit, fut nommé à la cour de cassation en 1852, puis fut nommé professeur de droit administratif à l'École des ponts et chaussées en 1854. Il est auteur d'ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : *Cours de droit administratif appliqué aux travaux publics* (1853, 2 vol. in-8°), *Jurisprudence du Code civil*, *Traité des procès-verbaux de contravention en matière administrative* (1861, in-8°), enfin, avec M. *Bénoist*, *sur les dépôts des Collect rentiers aux ponts et chaussées* (1861). Il a collaboré au *Dictionnaire de l'administration française*, aux *Annales des ponts et chaussées*, à la *Revue de législation*, à la *Revue générale*, etc. Entré en doct à M. Cotelle dans des leçons de droit public du Valud'Ahon, du *Principes de droit de la nature et des gens* de Burlamaqui (1820, in-8°).

COTENTIN, ancien pays de France, dans la Basse-Normandie. Son nom est probablement territoire portait le nom de *Coutinchinsis* (de Coutancin, Coutances, ou capitale), d'où, par suppression, Coutancin et Cotentin. Il était compris entre la Manche, au N. et à l'O., l'Avranchin et le Bessin et le Bocage à l'E. Il a plus grande longueur étoit de 8 lieues, du N. au S., et sa plus grande largeur, de six. Pays maritime, il avoit en presqu'île dans la Manche, et de ce côté son point extrême est Cherbourg; sur la côte, il occupe le pays des pêches; dans cette espèce de chaîne dessiné qui dessine la Normandie. Aujourd'hui le Cotentin forme la plus grande partie du département de la Manche. Ses villes principales sont, outre Coutances, l'antique capitale : Cherbourg, Saint-Lô, Valognes, Barfleur, Avranches, Granville et Carentan. Une de ses îles-mêtre maritimes, le pointe de la Hogue Saint-Vaast, est célèbre par le combat naval qu'y livra.

Au moment de la conquête des Gaules par Jules César, le Cotentin était occupé par les *Curiti*, dont le principal peuple était Coriolis (Constantin). César envoya un de ses lieutenants, Quintus Titurius Sabinus, pour soumettre le pays, que lui donna Viridovix (*Caesar*, *De bello Gallico*, lib. II). Sous Dioclétien, il fut placé dans la deuxième Lyonnaise, qui avait Rouen pour capitale. Le pays était couvert des traces de le conquête, des vestiges de monuments romains. Saint-Clair-sur-les-Cousinons du Tolbiac et de Tréhan, et Montchaton (*Mons Calidus*). A cause de son importance comme pays de pêche, de pêcheries de bonhommes stations, et très relevées encore par la présence de Cherbourg, le Cotentin était qui partait de Coriolis (Cherbourg), passait par *Alauna* (Valognes) et par *Constantia* (Bernay) par *Constantia* et par *Inpeia* (Avranches).

Sous les rois francs, le Cotentin faisait partie de la Neustrie et les rois mérovingiens faisaient le Cotentinois et trois cantons, ayant pour chef-lieu Coutances, Avranches et Cherbourg. Les incursions des Normands, plus terribles qu'ailleurs dans ces côtes exposées, y amoindrirent Charlemagne, qui fortifia divers points stratégiques du pays, et Charles-le-Chauve, qui le détacha du pays de la province qui en dépendait. Le Cotentin fut alors, et les Normands y conservèrent, Rollon, du moins à Rouen, et Guillaume, qui en fit le premier duc, plus tard, Guillaume et le premier duc, Guillaume, Richard, Robert, Richard, Robert, Guillaume, qui y étaient (1141) Jusqu'à ce qu'il était rattaché au comte. L'indépendance du Cotentin fut maintenue, le comte de Cotentin obéissait et de puissants châteaux forts, dont les ruines existent encore, et de la dite leur manière, entretenaient dans le pays une puissance. Le Cotentin fut ensuite rendu, le duc Robert fut convaincu d'appel. Le 2 août 1204, le Cotentin fut conquis par le roi de France, Philippe-Auguste, et le Cotentin fut rattaché à la France. Le Cotentin fut le théâtre du Cotentin, et Saint-Maure a recueilli des ruines de Cotentin. Vers le XIIe siècle, les Français reconquirent. Tel petit bâtement, tel petit château, tel petit château, tel petit obéissait au Angleterre, de la main de Guillaume, qui, en Normandie, avait fait construire, l'évêque Cotentin, Geoffroy de Montbray, en tel canal, pour, tel, Cotentin, et, en Angleterre que date surtout la grande prospérité de Cotentin. Depuis Angoulême, au arrivant à Normandie à Jean-sans-Terre, il rentre en Cotentin sous sa domination; en capitale, Coutances, le rendit de Jean-Sans-Terre, et, de même que Limoux et Jean, ainsi que le Cotentin, Jean-sans-Terre, Guillaume, Cotentin dans *la Philippide* :

Bil tres vine belis
Sive quoque sua pendent numina sceles
Cotentinum, Coutancum, Bessinum, Mortanum.

A partir de cette époque, le Cotentin, qui avait été de comte, ne fut plus qu'un simple fief, et, le prince et, plus tard, le roi, en fait, son domaine.

Pour bien entendre l'énoncé du théorème de Cotes, il faut évidemment donner des signes aux distances

$$OA_1, OA_2, \ldots, OA_n \text{ et } OM;$$

toutes celles qui s'étendront dans un même sens convent donner le signe $+$ et les autres le signe $-$ (quand celle-ci qui se rapportent à des rencontres imaginaires avec le cercle, il faut marquer qu'elles sont bien deux conjuguées,

$$x \pm y\sqrt{-1},$$

et que leurs inverses

$$\frac{1}{x+y\sqrt{-1}} \text{ et } \frac{1}{x-y\sqrt{-1}}$$

donnent une somme réelle

$$\frac{2x}{x^2+y^2}.$$

Cela posé, si l'on prend le point fixe O pour origine des coordonnées, les distances

$$OM, OA_1, OA_2, \ldots, OA_n$$

seront proportionnelles à leurs projections sur l'axe des x; c'est-à-dire aux abscisses des points $M, A_1, A_2, \ldots, A_n$, ou aura donc, en désignant par x_1 l'abscisse du point mobile M, correspondant à une abscisse $y = kx$,

$$\frac{m}{x_1} = \frac{1}{x};$$

et la somme des inverses des racines d'une équation est le quotient, changé de signe, du coefficient de l'avant-dernier terme par le coefficient du dernier; si donc on prend pour membre de l'équation de la courbe, décomposé en facteurs homogènes par rapport à x et à y, est

$$\text{tm}(x, y) + \text{tm}_{-1}(x, y) + \ldots$$

l'équation dont les racines seraient les abscisses des points de rencontre de cette courbe avec une droite $y = kx$ est

$$\text{tm}(x, kx) + \text{tm}_{-1}(x, kx) + \ldots$$

la somme des inverses de ces racines sera donc

$$-\frac{\text{tm}_{-1}(x, k)}{\text{tm}(x, k)}$$

et, par conséquent, l'abscisse x_1 du point de leur situé sur la sécante $y = kx$, sera donnée par l'équation

$$\frac{m}{x_1} = -\frac{\text{tm}_{-1}(x, k)}{\text{tm}(x, k)}.$$

d'ailleurs son ordonnée sera $y_1 = kx_1$; l'équation du lieu cherchée sera donc

$$\frac{m}{y_1} = -\frac{\text{tm}_{-1}(x, y_1)}{\text{tm}(x, y_1)}$$

ou

$$\text{tm}_{-1} + \text{tm}_{-1}(x, y_1) = 0.$$

c'est-à-dire qu'il sera du premier degré. Ainsi le lieu est bien une ligne droite. Le général Poncelet, qui l'a nommé lieu des centres des moyennes harmoniques relativement au point fixe (*Journal de Crelle*, t. III), a fait voir qu'il se réduisait, lorsque le point fixe passait à l'infini, à celui des centres des moyennes distances, c'est-à-dire à un diamètre de la courbe, suivant l'acception donnée à ce mot par Newton. Le théorème de Cotes a vécu d'ailleurs suffisamment aux différentes, c'est-à-dire que le lieu des centres des moyennes harmoniques des points de rencontre avec cette surface d'une droite mobile, issue d'un point fixe, par rapport à ce point, est toujours un plan. En effet, on peut toujours exprimer que le centre des moyennes harmoniques de tous les plans qui passeraient par cette droite, chacun de ces points coupera la surface suivant une courbe, et le lieu des centres des moyennes harmoniques des points de rencontre de cette courbe avec une droite mobile, menée dans son plan par le point fixe, sera une ligne droite, ou, plus rellement pourvu par le centre des moyennes harmoniques des points de rencontre de la surface avec la première droite : le lieu pourrait donc, en tout cas, être qu'un plan ayant pour manant ce premier point, mais ce serait pourvant être déplacé d'une infinité de manières sans que la direction changât, le lieu ne peut être qu'un plan. On peut remarquer que l'une des transversales menées du point fixe ne coupe pas le lieu réel en un point, ne désignant le point de rencontre avec les autres points de rencontre appartiennent à une même conjugaison. Si

$$x = \pm y\sqrt{-1}$$

représente les projections sur l'axe des x des distances du point fixe à deux points de rencontre conjugués, la somme

$$\frac{2x}{x^2+y^2}$$

des inverses de ces distances ne diffère de celle des inverses des projections des distances du point fixe de rencontre avec la conjugaison, qui serait

$$\frac{2x}{x^2+y^2}$$

que par le signe de y^2. y^2 change de signe en passant par zéro ; c'est en cela que consiste la continuité dans l'exemple.

Le théorème de Cotes relatif aux racines de l'équation $x^m - 1 = 0$ consiste en ce que ce binôme s'exprime par le produit des distances d'un point pris à volonté dans le cercle sur le diamètre origine, sur un point de division de la circonférence. Soient, en effet, O la diamètre origine, $M_1, M_2, M_3, \ldots A$ les m points de division de la circonférence (m parties égales); enfin $OP = x$ le centre de la distance PM_1, donné par le triangle POM_1 sera

$$(PM_1)^2 = OP^2 + OM_1^2 - 2OP \times OM_1 \cos\frac{2\pi}{m} = OM_1^2 \times$$

$$= x^2 - 2x\cos\frac{2\pi}{m} + 1 = x^2_1;$$

et cette expression, comme on peut aisément le vérifier, se décompose en

$$x - \cos\frac{2\pi}{m} - \sqrt{-1}\sin\frac{2\pi}{m}$$

et

$$x - \cos\frac{2\pi}{m} + \sqrt{-1}\sin\frac{2\pi}{m}$$

qui sont deux facteurs de $x^m - 1$; d'ailleurs, si l'on forme le produit de ces facteurs

$$x^2, x^3, x^4, \ldots, x^m,$$

tous les facteurs de $x^m - 1$ auront été réparties deux fois; par conséquent

$$(x^m - 1)^2 = x^2, x^3, \ldots, x^m,$$

ou bien

$$x^m - 1 = x_1, x_2, \ldots, x_m.$$

La même chose peut se dire du binôme $x^m + 1$, et, en prenant un point P c'est qui se trouverait à la même distance d du centre, sur le diamètre faisant avec le diamètre origine un angle $\frac{\pi}{m}$, parce que le carré de la distance de ce point P' au même point M_1 serait

$$x_1^2 = x^2 - 2x\cos\frac{2\pi}{m} + 1,$$

qui est le produit des facteurs conjugués

$$x - \cos\frac{2\pi}{m} + \sqrt{-1}\sin\frac{2\pi}{m} + 1,$$

et

$$x - \cos\frac{2\pi}{m} + \sqrt{-1}\sin\frac{2\pi}{m} + 1,$$

de $x^m + 1$. Mêlons à un peu dénoncé ce théorème de Cotes.

COTHE, mot arabe qui signifie pôle, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de noms propres, tels que Kotbeddin, Kotbeddin, *Cothb ed-Dyn*, le pôle des religions; *Cothb ed-Dawlah*, le pôle de l'empire; *Ou-Cothb* ainsi COTH, KOTHB, etc.

COTHB-EDDIN (Mohammed), surnommé **Khodjah-shah**, mort en 1157. Il est le premier prince de la dynastie des Kiché-nimiss. Fils d'un ancien eunuque, Nasrah-Eddin, qui, quoique chrétien, fut élevé à la cour du sultan Mahmoud, qui, à force d'habileté, était arrivé à la dignité de gouverneur de Khiwa, ville du Turkestan. Cette dignité lui succéda à son père, et, quoique chrétien, Mahmoud, qui était un prince de Khiwa

Un crêtre de Lion, avec toute sa charge,
Par ce matin d'automne était prendre le large.
Dupuis.

Il Paysan cétier : Les crêtres étaient des vaisseaux qui se criaient pour tout d'un seul gouvernail. (Bastel.)

— Encycl. Archéol. Les antiquaires étaient donne le nom d'*anneau cétiers* à des quantités de grosseur instrumente de telle sorte qu'on trouvera des anneaux considérables et lourds de la vieille ligne des cétiers. Le soulèvement du terrain qui, depuis l'âge de pierre, a produit au Jutland fait que quelques-uns de ces objets se trouvent aujourd'hui bien loin de la portée des vagues, et comme la côte est très-plate, ce léger soulèvement a suffi pour leur les éloigner considérablement du bord de la mer, à ainsi, au contraire, ceux qui se trouvent inférieur et en sont découverts qu'à la marée basse ; d'ailleurs, ils étaient beaucoup recouverts par la mer. Ces anneaux sont quelquefois, dans le siècle d'une fabrique d'objets en silex, dans l'âge de la pierre ; mais les instruments qu'on y trouvent étaient ils très-précieux pour la connaissance de l'époque correspondante. La mer, et ailleurs, mont cetine dans les forêts abritent les plus profonds de Jutlandrie, souvent même une couche de sable, qui s'est accumulée sur eux, a gêné ou arrêté de la disposition dans ils tréblement menacés, et les a conservés jusqu'au jour où la science est venue les recueillir. Sur les côtes de France et d'Angleterre, ces objets sont quelquefois assez difficiles, jusqu'à ce jour en bien moins grand nombre que ceux du Jutland.

COTÉE (Ko-té) (lat. cotta, — rad. *côté*). Suite de côtages, de cotes : *Cette côtée ne répond ne rend ne rend.* (Bastel.) Voyez le côtage.

— Encycl. Bloc de pierre placé de chaque côté d'un four de forge, à chacun des pièces qui servent de revêtement aux côtés d'une chaudière, quand le tuyau fait saillie.

— Techn. Chacune des deux parties du moule servant à mouler les tuyaux de plomb.

Pinsche sur laquelle on pose le grain dans les brasseries.

— Agric. Petite douce, susceptible d'être cultivée à la charrue.

— Horlic. Pièce bombée élevée, exposée au midi et placée contre un mur, pour recevoir les plantes qui craignent la gelée ou celles dont on veut hâter la végétation.

— Hem. Dans quelques-unes des accoupleuses de cuve, du côté opposé.

COTÉREMENT *adv.* (Ko-té-re-man — rad. *cotère*). Anc. cout. Ex cotère : *Tenir cotéremment* Aubrigny.

COTÉRIAGE n. m. (Ko-té-rian; gn mil. — de *Cotéyer*, rôle de l'en [Cotéyer d'abord coutéreu]. Comm. Coutiers de cotère : *Droit sur le cotériage.* Ch. *cotéyer d'ordinaire*, *Mémoires* à Commerce de coutiers en un blanc.

— *Cotéyer de Bourbon*, Sont dit pour fromage, pour-être pour le fromage cuisine à boire.

O deux cotéyer de Bourbon,
Fromage, que tu vaut d'bon!
Saint-Amand.

COTÉNIAC, petite ville de France (Ver), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kil. N.-E. de Brignoles; pop. angl. 3,210 hab. — pop. tot. 3,248 hab. Fabriques de nous, tannerie, commerce de vins, aux, fèves, etc. Cette petite ville est bâtie au pied d'une masse de fol qui se surplombe à et mettant des bâtisses et qui menace les habitations. Aux environs, on remarque une ancienne chapelle, dite Notre-Dame-de-Grâce, — pèlerinage autrefois très-fréquenté, — bâtie en 1519 et visitée en 1532 par Louis XII et par Anne d'Autriche.

COTÉNIAGE n. f. (Ko-té-nia-ge; gn mil. — de *Coténiac*, nom de ville). Horlic. Variété de figue.

COTÉNIELLE n. f. (Ko-té-niè-le; gn mil. — rad. *coteuil*). Infinitif spirituose de coteuil.

COTÉNOLA, bourg du royaume d'Italie, préfecture et à 8 kilom. S.-E. de Ferrare, près de la rive gauche du Lamone, 3,800 hab. Récolte en commerce de soie, rai et cérémonie.

COTÉNOLA (Francesco-Maria), dit **Marcellus** ou **Rapacetta**, célèbre chanteur né à Parma dans les premières années du XVIIe siècle. Il apprit son art sous le directeur de Bondinelli. Ses ouvertures prochent souvent par la composition et de quelques-unes de ses cœur est chaste, agréable, et ses figures ont généralement du charme et de l'originalité. Parmi les tableaux de Coténola, on cite surtout la *Résurrection de Lazare*, le *Repas*, deux magnifiques tableaux à Parma ; le *Repos*, *Adam et Ève*, *Christ et la Vierge* entre de plusieurs autres, qui passe pour son chef-d'œuvre. — Son frère, Giovanni-Battista, a fait peinture comme lui. Les deux frères travaillaient ensemble ensemble. Dans des nombreuses toiles dues à leur collaboration on la *Vierge entre saint François et saint Jean-Baptiste*, qu'ils exécutèrent en 1664 pour les observantins de Ravenne.

COTÉNOLI (Girolamo Marcheri) dit, petite ville italienne, en vers latin, mort vers le milieu du XVIe siècle. Il rapd les leçons de Pontano et resta fidèle à l'ancien style. Son poète prit à enchaîner et son dessin un peu sec fervent après son goût de son temps. Coténoli mourut un poète distingué. Parmi ses travaux, on cite surtout un *Virgile*, devenu lapidaire et agrémentée de quelques Morceaux sur les Bis Constantine II. On lui attribue, dans les bêtes aussi magnifiques et d'un de coulent est belle, se trouve chez les services de l'Pouvoir.

COTÉNON ou COTÉNOUN (Pierre-Ion), maître de la Chasse, poète français né à Nivernais vers la fin du XVIe siècle. Il vint en Gaule à Paris, y exerça au milieu des Pierres fort variées lorsqu'elles parurent, et, quelques-unes, les plus belles, sont incertes, généralement médiocres bien qu'on y trouve de belles pièces. Il a publié : *Les ruses : Mandrolle*, tragédie publiée dans la ville de Nivernais (1613). *Gaverge, poésies et vers énigmatiques et satiriques du nouveau Tragédie* (Paris, 1616). *Le Pourmoi de Ronsard*, poème (Paris, 1624, in-8°).

COTÉRIE (Ko-té-rie), (lat. cotteria). Ancien. Ex cotère : *Tenir cotérie.*

COTÉTIER n. m. (Ko-té-tié). Bot. Syn. de COTÉRIE et de COTÉE.

COTÉTILLON n. m. (Ko-té-tiion, il mil. — de *Coté*, et du diminutif *illon*). Chez les paysans, le plus ordinairement pour-dessous : *Mon robe* : *Il* Cotétillon *Mon gay, Ma fanfiche.*

Ma commère, quand je danse,
Mon cotétillon va d'bon!
(Vieille chanson.)

Lapin et court vêtue, elle aient à grande pas,
A peut mis en pour, et, sur des pas,
Cotétillon simple et soulière plus.
La Fontaine.

En fait d'amour, tiennent la qualité :
Sous les cotétillons, tout est gâté.
Peut leur autant de bonté
Que vous en faites pour des coquettes.

— Fam. Femme, femmes : *Il est allé chez le* COTÉTILLON. *Sonnambuler d'un* COTÉTILLON *Vertigineux.* Cotétillon, *Ce cotétillon ne saurait pas determiner pour* des COTÉTILLON. (V. Hugo.)

Quand, qui, partie en figure.
Être fait pour cotétillon de la nature.
Il faut habiter toutes pour — Qu'il soutient toutes!
— Oui, mais toutes deux, et pour cotétillon
Chez Cherbier, Sorte de brouillé à cotétillon personnels, que l'on exécutait en dansant.
Il Rapport des cotétillons, Ensemble de termes mimiques et chorégraphiques, par lesquels se représente ou exprime quelque chose : *Les cotétillons gens de la nace et ilarrivent à son caractère.* Ils *pourraient contribuer*, *conservation des* COTÉTILLON. (Bastel.) Le COTÉTILLON a reçu de plus belles mots : *Il ne* *Il des mots* *Faire donner le cotétillon à quelqu'un*, Le battre.

— Jeu. Jeu de hasard, dans lequel les danseurs indirectement : *Il mena de perdre au jeu*, *Il* *Il* *Il*

nom au bas, au grand regret de Segrais, qui avait en certain goût et traitoit du latin, et qui était aussi du monde de Mademoiselle, de sa maison, et, comme il le dit lui-même, de son domestique.

Cotin ne laissait pas, C'était tantôt une jolie imitation épigramme à la principe :

Mademoiselle arrive au cours d'adieu couchant.

Tout coste d'un belle présence,
Et, de peur que rien ne l'offense,
Le soleil étant non flamboyant
Et ne se mirant point trouble,
Et laisse à cet autre plus beau
La charge d'éclairer le monde.

Tantôt les plus impertinentes fadeurs, en quatre pages : à Mademoiselle, *Sur la chute des feuilles et des fleurs à Orléans*; tantôt un petit nombre de feuillets non chiffrés contenant d'abord une ballade à Mademoiselle, puis une lettre en prose et en vers : à Son Altesse Royale Mademoiselle, *Sur ce qu'elle m'accepta (sic) en carmoisi*; tantôt, enfin, un madrigal :

Sur un bouquet de pierreries gagné par Mademoiselle.

Pour bien faire éclater le mérite des différentes pierres dont ce bouquet est composé,
Amour, si tu des bluets,
Avec un noble indiscrétion,
A chaque chose assoit de pierre précieuse.
Ainsi, par de nouveaux et de brillants appas,
Ce qu'on choisit le plus ne trouve pas toutefois
De leur force promesse ils ont trouvé le tendre,
Et les bluets le sont aussi bien que les rubis.

Tout ce groupe, toute cette queue de Théâtel Rambouillet, qui s'assembloit chez Mademoiselle, en l'Hôtel-Jonchemarie, avait pris le vieux Corneille, et n'aimait point du tout ces auteurs polis; que le peu prodigieux et du non moins vieil Racine, Boileau, Molière, la Fontaine, l'ar-comprendre, en effet, que ce dernier, un admirait brillamment, en termes pompeux en ruelles, par Mademoiselle, qui l'appelait l'ombre pour sa Philosophie, en Belise et son Atrocaille, *les Bêtes rapaces pour les Grandes des princesses de Mercure*, imprimées en dialogue Cotin, et, de mêmes introuvables autre part qu'au fonds de réserve de la Bibliothèque impériale. Nous allons citer quelques choses de cette *Ode populaire*; par ordonnance, cette strophe, qui semblerait avoir servi de modèle à la chansonnée de Fouillée :

Pour les Noces de Mars-Phaïnoïne
Du savoir,
Duchesse de Nemours et d'Annale, avec Alphonse sicieux, roy de Portugal.
Ode.

Les deux amants de son pays
Passeront chez nous vers
Je nous propose à nous vous
La sonnerie qui m'inspire.
Mis vient tout enchanter
Sur les bords tant de Tage,
Et j'en reçois l'avantage
De prédire et de chanter.

Voilà la première strophe. Il y en a onze de ces tout, et cela finit par :

Quand Mars et Diane ensemble
Brûleront de même ardeur,
Le Portugal, en grandeur,
N'aura rien qui lui ressemble :
C'est ce qu'aux saisons futurs,
On ne sauroit bien trouver,
Chantant Mopse, interprète
Du Ciel et des décrets
D'Alphonse et de sa Phaïnoïne
L'admirable lien,
De cet oracle ancien
A dégagé le premier
Aux deux bonds de l'antique
La nouvelle en fut rendue,
Du jour qui la donnoit
Est pris le nom de mon vers.

Et le célèbre poète Cotin nous appelait cela une *Ode*, et cette *Ode populaire* encore. Nous le répétons, chassé sur l'air de la complainte populaire, cela fouvit furour... à l'Alcoran.

Cotin prêchait toujours cependant; mais il faisait quelques épigrammes et de madrigaux que se mettoient. Toutefois, il visait surtout à le célébrité literaire, et il publia, en 1659, les *Œuvres mêlées, dédiées*, cela va sans dire, à Mademoiselle (*Œuvres mêlées de M. Cotin, de l'Académie française*, contenant des enigmes, des sonnets, des épigrammes, dédiées à Mademoiselle. A Paris, chez Antoine de Sommaville, au palais, au Grand César, proche du monstant à la Sainte-Chapelle, à l'Ecu de France. M.DC.LIX. Avec privilège du roy. 1 vol. in-12). Parmi ces qu'il appelle épigrammes dans ce recueil, on trouve les sonnetses; elles sont numérotées en chiffres romains :

I

DÉCLARATION

Je ne vous rends plus mes respects.
Mon cœur, ainsi que vous, le trouve assez dérangé;
Vous méprisez et la vertu d'un ange,
Mais ô ma liberté vous peux aussi mépris.

II

TROMPEUSES PAROLES.

J'ai cru m'empêcher de prise,
Malgré mon bonnet et bellet
Mais ce trouvoit est infidèle :
Il trie le bonnet au lieu de la quelle.

IV

LE BAISER DOS VERS.

Quand mes bouche approches ses prat,
D'abord mon sine transporte.
Ainsi qu'on autre Promthée,
Vient qu'apporter du feu des dieux.
Que s'il m'adoue ni innocent,
Et ne le crime est aussi parent
De vous prendre pour le ciel.
Vous avez souvent offerte.

Et il y a, Dieu, mal connoissant ! de la sorte, et sur quels sujets et sous quels titres ! — *Pourquoi désagrément, — Ecrivez pourtant, — redoutable. — Vous passionnée, etc., etc., etc.* Et des vers comme ceux-ci, sous ce titre :

CONTRAVIA.

Vous me défendez d'approcher
De votre bouche ou votre pierre,
Votre gorge est son merveille
Qu'on ne peut ni voir ni toucher.

Et il trouve cela mal et *cruel*, le chef ahbé Cotin. Et, en vers :

Sur la pensée d'être l'empêche de dormir. (Sonnet.)

Et encore : *Sur le plus impertinente* (sic) *Ecrivez*.

XXI

Cette blondeur de cet appas
Qu'on ne peut s'empêcher de suivre.
Quel remètre ne donnent : Soupçe mourir de chère
Jusqu'à la fin du jour.

Et enfin des vers non moins ridicules :

Je pensois tous les jours de ne jamais toucher
Aux soupçons de vos dents dont vous vous vantez.
Mais je ne saurois m'empêcher
De suivre ces de vous vous vantez.

Et quelle fine grâce quand il dit :

LXXXII

Cette blondeur
Je vous la donne,
Ce prit avec un sourire
C'est que si vous m'aimez pas,
Et que mon cœur vous veut toute fait,
Je vous le donne.

Ah ! que cet excellent abbé Cotin devait rire, et se moquer de ses lecteurs, et de lui-même !

Nous en passons (ce ces publications), et des mêlées, et il y a en plus des rédaction contre cotin. Vers la fin, les chiffres romains tournent à plusieurs la largeur des pages.

De tels vers, en conviendrons, n'étaient pas de nature à être goûtés par Boileau et par ses amis, qui, tous, étaient du parti contraire à Antenil. A cette époque, le goût de la nation commençait à se former; et les poètes de tout rang prenaient le dessus, et, grâce à la publication des *Nouvelles Satires* et des *Œuvres mêlées*, Cotin tombe dans le discrédit comme sermonneur. Boileau lui-même, jusqu'alors, cons qui en étaient encore antérieurs comme bel esprit et poète, commence de faire plus ouvertement, et les choses en étaient arrivées à un point, lorsque Boileau, dès le commencement, nous dépit mettre en l'art d'écrire, composa le troisième satire *Sur un sonnets d'ami*. Jusqu'alors, le Parnasse n'avait rien vu de pareil. Cotin que de vive voix avec ses amis. Dans cette satire, il fut décrié, Cotin, et les trait presque innocent sur l'abandon où la nation bénissait le mauvais prédicateur à l'église.

Moi, qui ne compte rien, si le vin ne la chère,
Et n'en avez plus en large, assis en un fauteuil,
Qu'un sonnet contre moi de l'abbé Cotin.

Comme on voit, il le nommait en passant dans cette satire, et l'abbé Cotin, sans prédicateur déclamé, mais d'une méthode tenue comme poète, mais, en quelque sorte, dans

TRISSOTIN, *à Philaminte.*

Hélas! c'est un enfant tout nouveau-né, madame : Son sort assurément a tout de vous touché, Et c'est dans votre cour que j'en viens d'accoucher.

ORGON.

Pour me la conduire chez, il suffit de son père.

TRISSOTIN.

Votre approbation lui peut servir de mère.

HÉLIE.

Qu'est-ce d'enfant?

On ne parlait pas sans autre langue chez Mademoiselle.

PHILAMINTE.

Serviez-nous promptement votre aimable reine.

TRISSOTIN.

Pour cette grande fête elle m'a mes yeux en exposé. Un plat neuf de huit vers me semble peu de chose; Je ne pense qu'en trois pas oser aller plus loin Du jambon à l'épigramme ou bien au madrigal. La rapidité du vers convient aux petits esprits, Et je crois que quelque délicatesse, Il est de mêlée aujourd'hui, pour plaire à ces sortes de gens, Le sonnet, le madrigal, et le rondeau, et le sonnet.

ORGON.

Et le rondeau! Voilà l'ingrédient nécessaire pâtisserie.

Ah! le bon morceau! pour guérir les hypocondres! Et le sonnet?

L'amour, si chemineur, m'a vendu son feu Qu'il m'en coûte deux sous le morceau de mon feu.

Et quand le vers se tord, et comme un cancre Qu'il tourne de droite et de gauche, Qu'il tourne tout à coup, et finit par un mot Qui le fait ressembler à la pointe d'un dard?

Et le madrigal, maintenant?

Il est, madame, fait comme un bon jambon, Et pour le trouver bon, il faut, à mon avis, Que le sel en soit fin et le beurre frais.

Et le sonnet, madame, ne vous en déplaise, Est un fort bon morceau, et le sonnet, madame, Est un fort bon morceau, et le sonnet, madame, Est un fort bon morceau, et le sonnet, madame

cotons à trous fermés chacun. « Il n'emploie guère que comme verbe pronominal.

Se cotiser, v. pr. Faire la quote-part de chacun dans une dépense commune : Se cotiser pour acheter un remplaçant à quelqu'un. Se cotiser pour donner une fête.

— Se taxer, s'imposer soi-même : Il faut que chacun se cotise selon ses facultés. (Jouhaud.)

— Fig. S'associer, mettre ses ressources en commun, mettre en commun : Quelque chose : Les Allemands se cotisent pour mettre en bon mot. (Hivert.) Voyez nouveau, cotisation, cotisé, quote-part, quotisation. (Alex. Dum.)

COTISÉS, s. f. pl. (ko-ti-se). Techn. Nom donné aux entailles entre bouquets en fait tisser les fils de la chaîne des lustrines.

COTISOUR, s. f. (ko-ti-sour — rad. cotiser). Meurtrissure faite à un fruit : Le cotisour empêche qu'il n'atteigne sa grosseur. (Ch. Gal.)

COTLOGH-TNANEDI, prince turc du xvii siècle de notre ère, appartenant, d'après Mirkhond, à la tribu des Atabeks de la Lesser-Sabljan. Il fut élevé à la cour de Togrul III, dernier sultan de la famille des Seldjoukides, fomente une révolte contre lui, demande les secours de Takach, ou du Khorasm, qui en reçoit Ferse avec une armée, et tua, dit-on, Togrul (ou se jeta mort sur son sabre, hallali 1193). Cotlogh-Tnanedi voulut alors s'emparer du pouvoir, mais bientôt après il fut mis à mort par ordre de Takach.

COTMAN (John Sell), graveur anglais, né à Norwich en 1782, mort en cette ville en 1842, où il était professeur de dessin au collège de Eton. Il s'occupa surtout de reproduire par la gravure les anciens monuments de l'architecture et notamment ceux de l'ancienne Angleterre. On a de lui : Miscellaneous Etchings of architectural antiquities in Yorkshire (1812, in 4° jusqu'en 1818). Architectural antiquities of Norfolk (1818-1817), in-fol.); Specimens of Roman in Britain (1818-1821, 2 parties in-4°); et enfin Architectural antiquities of Normandy, 1 vol. in-fol. avec 60 gravures (1822). Il avait fait, en 1817, un voyage en France pour mettre à profit, pendant la cet ouvrage, in plus remarquable de tous ceux qu'il a publiés.

COTOLENDI (Ignace), missionnaire français, né à Brignoles en 1630, mort à Pahiel, dans les Indes, en 1662. Il fit partie avec le vicaire apostolique de Métellopolis, remplit quelque temps par intérim le siège épiscopal de Chaldée, mais malgré sa jeunesse, puis partit pour l'ouvrir des missions avec le titre de vicaire apostolique en Chine. Il mourut dans l'Inde des fatigues qui y couvrent. On a de lui quelques ouvrages de piété.

COTOLENDI (Charles), littérateur français, né à Aix, en, mort à Avignon, à Avignon, mort vers 1710. Il vint se fixer à Paris, où il se lia intimement à la chaîne des lettres, avec Boileau et Bossuet. Ses principaux écrits sont : Mademoiselle de Tournon (1678), roman historique ; Vie de la duchesse de Mont-morency (1681); Vie de saint François de Sales (1683); Artémisinde (1684), roman; le bon mots et d'histoirettes; Dissertation sur la grotte de Saint-Esprit (1688); Satire, Eurymaxiens (1690), etc. On a, en outre, de Cotolendi des traductions de Sénèque et de Michel Cervantes (1678), des Voyages de Pierre Pertes (1685), etc.

COTON s. m. (ko-ton — de l'espagn. algodon, du turcbe qoton, qutton, gutur, gutu, en arec l'article al-qotton, le coton, les Espagnols l'arabe hotton, kitton, ciotte de lin, qui, bien qu'apparemment plus longue que celle du prononcent sans doute des langues arabiques. Il se rapproche de celle en german kaudo, Kaunde kide. Ces termes divers proviennent tous du sanscrit kartasa, arbre de la laine, dans le coton, de la racine kart, fendre, couper. La suppression de r devait les commencer par fréquente dans les dialectes plus modernes de l'Inde, d'où le mot en question tire sans doute son origine). Sorte de bourre textile qui enveloppe les semences du cotonnier : Coton des Indes. Coton du Levant. Coton Balle de coton. Bon des femmes se dessinent en embroidery de coton. (Jouhaud.) Les brisées qui formait le coton. Les mousselines demandent un peu de gomme. (Ch. Gal.) Les Etats-Unis produisent les plus beaux cotons. (Pr. Gérard.) Le grand cotonnier de l'Amérique semble convenir à la plantation du coton. (F. Moulin.)

Car du lier pour et la laine, et la mousse,
Et le sombre coton qui, tapissant leurs nids,
Sur le pins du désert recouvre leurs petits.
JAUFRET.

Il est vrai que ton Tartuffe avec cette matière : Ses de cotons. Pourquoi du COTON. Toile de coton. Manchons de coton.

Il dit si et vrai l'Pour
Pas comme dans l'histoire
Et comme pas comme
Et un simple bonnet de coton.
BÉRANGER.

— Par anal. Duvet qui recouvre les feuilles de certaines plantes, en qui ressemble au coton. « Duvet qui couvre le corps des oiseaux avant qu'ils aient des plumes : Ces poulets n'ont encore que le coton.

— Pathol. Fol fuel qui vient aux jeunes et au menton des adolescents : On sent déjà un léger coton sur ses joues. Le coton rare et dont qui croît au bas de ses jours brunit et peut croître au bas de ses jours.

Jeunes autrefois, je suis mon menton
Et mait vite de mon premier coton.
LA FONTAINE.

A peine d'un menton
Ma rende jour était pour.
VOLTAIRE.

A peine adolescent, de son léger coton
Le prolonge en sa fleur embrage son menton.
DELILLE.

— Par ext. Cotonnier, plante qui produit le coton : Les cotons de l'Amérique, les cotons des Etats-Unis.

— Fig. Mollesse, faiblesse, douceur excessive, vie molle : Élever ses enfants dans du coton. Se mettre dans du coton. En Angleterre, qui vient à de Cromwell, on ne trouve, il appelé ses supporter ces austérités; ne cherche au contraire de coton et de velours. (Mme de Sév.)

— Pop. Embarras, peine, difficulté : Il pour-rait, si le coton ne venait pas tout serait fighter il y aura du coton. Ce métier est assez bien payé, mais il y a du coton. Ce mot est assez bien échangeur : Il y a du coton à la bourse.

— Coton-pendre au Palais-royal. V. cotonnier. Coton-poudre. V. cotonnade.

— Trivial. Porte-coton, Valet de gardes-robe, vil complaisant.

— Jeter aux cotons, du coton. Se dit de certaines étoffes communes, qui se couvrent d'une espèce de bourre en dessous.

— Loc. fam. Jeter, lier un mauvaise coton, se mettre dans du coton, se mettre dans un coton, se mettre en coton : Depuis ses chaînes, ne pas lâcher, il y a du coton.

— Avoir du coton dans les oreilles, être sourd, insensible à certaines influences : Le Cotin, le grand fin et le grand coton. Entrepreneur de Heure l'V il n'avait pas un grand mouvement sur ce point, il avait du coton dans les oreilles. Notre vie est un bon prêtre, il aime la vertu : Il a du coton dans les oreilles. (Mme de Genlis.)

— Proverb. Coton en laine, Coton tout, tel qu'on le trouvait sur la plante. « Coton-cardonnent. « mot à mot : Coton à la lettre.

— Jeux. Coton-mode. Nom d'un jeu qui consiste à se placer en rond, à jeter un petit coton, à le frapper du pied, à le maintenir en l'air en soufflant dessus, ce que chaque joueur recommence à tour, parce que coton ne doit laisse tomber par terre ou sur aux vêtements ou à donner un gage.

— Epithètes. Doux, soyeux, mou, moelleux, chaud, tendre, léger, duvéteux, fin, pelucheux, dur, blanc, noir.

— Encycl. Le coton est une espèce de laine ou de fibre qui se trouve dans les capsules du coton, qui enveloppe les grosses d'un genre de plantes appartenant à la famille des polycoles, classe xvi, ordre de Linné, et, suivant la méthode naturelle de Jussieu, à la classe xiii, ordre 14, famille des malvacées, tribu des malvées cupsulifères. (V. cotonnier.) Il mesure jusqu'à 30 et 40 centimètres de longueur à la coutre et de la moyenne des Indes, et d'après les mêmes auteurs, il varie de couleur, de degré de finesse, de longueur, de douceur, de ténacité et de solidité avec le pays de culture, de la nature jusqu'à quel point il les conserve après les lessives, et de la manière dont ils conservent leurs fils et leur forme, et dont la composition est celle de la fibre ligneuse, on a proposé de nommer le coton, le duvet, le coton de petites dentelures au moyen desquelles les différentes parties sont maintenues dans une contexture de structure explique en partie la ténacité et la solidité de ces fibres. Le coton tire, et ella est une des raisons qui doivent faire préférer les cotons de ces dernières plus saines en général que celles du lin ou de chanvre. Les effets, les mêmes que ceux qui laissent entre elles ces dentelures sont trop propres à empêcher de l'air, qui opposa un obstacle de plus à la pénétration de l'humidité dans la contexture, et ainsi sous comme nous avons vu, les différences qui en résultent, et ainsi, l'empêchant de se condenser et de se refroidir par la chaleur, et conséquemment de se fermer, dépendant qui est dans sans doute une cause de la différence de température qui a son effets sous ce rapport; joints à la différence de température, de l'humidité et de climats, mais plus pour les pays chauds que pour les pays froids, et plus encore pour ceux qui ont de la chaleur et de température, et dont il compense la matière en prêtant d'autre à leurs cotons, et conséquemment, à leur caprices de la pression, et dessinent régulièrement leurs cotons. Ainsi, dans un climat qui jouit celui de l'air dans toutes sortes de température, dans la, qui, en, et, et, et, et, chaleur; il est aussi plus apte que ces deux dernières à recevoir la ténacité, et, et, et, qu'il est moins solide et moins durable; mais aussi est-il moins chaud, moins en Europe. Il y a le bon et le mauvais coton, et qu'il ne récolte en abondance; en outre, conservatoire meta au lin ou au chanvre, il ainsi, pour se produire, des terres moins fertiles, moins engrais, une culture moins soigneuse, et, pour devenir tieux, des préparations moins nombreuses. Avec de la nouveauté propriétés, il n'est pas surprenant que le coton ait trouvé en faveur en tout le monde, grands et petits, riches et pauvres, et qui ait revêtu des formes infiniment variées, depuis les premières mous-selines jusqu'à la grosse couverture de lit, bain, nankin, piqué, velours, satinés, linge de table ou de damassé, percale, calicot, voile de navire, toile d'ambulance, etc., etc., et dans une autre série, depuis la fil à coudre le plus délié jusqu'à la corde, en, depuis le lin à jour jusqu'à l'opaque tissu. Dans les pays où il abonde, on l'emploie au duvet pour remplir les matelas, les divans, les coussins. Et Europe, en double les, les, les, les, les, les, les, les, qui sert ainsi à conserver les liquides, et qui, appliqué sans doute sur les plaies, en sait la cicatrice très-efficace; la charpie de coton, au contraire, en Angleterre, en général, au lieu de charpie des plaies, parce qu'elle est non pas irritante. Le chiffon de coton, qui, en Angleterre, on en papier sur un plus ajoute, un peu moins fin et un peu moins sec que celui qui se prépare avec le chiffon de chanvre ou de lin, mais cependant très-propre à remplir les divers emplois auxquels il le destine, et, suite de temps immémorial dans l'Asie orientale. Au Caire, et le coton en papier peut servir également bien à chanvre de ces nombreux usages, mais moins bien que le neuvrit l'égyptien ne multiplierait des applications, si le remplacer par quelque chose.

Dans le commerce, on se contente de classer les cotons en deux catégories : les cotons vieux et d'après leurs qualités manufacturières, les cotons d'autre d'autre. Les cotons vieux, les brillants, plus soyeux, plus propres, et que leurs filaments sont plus doux, plus longs, plus forts, plus nerveux, plus étendus du petite poitrine blanc, qu'en spinelle boutons du bandé. Les cotons vieux sont dans les transactions les plus habituelles ont été rangés, par les commerçants, en quatre de la Bourse de Paris, dans l'ordre suivant, à commencer par les plus estimés : crème longue soie ; géorgie [sea-island], Guadeloupe, Cayenne, Bourbon, Pernambuc, Pérou, Rio, Cayenne, Fernambouc, Bahia, Cumaçoa, Cuba, Maragnan, Haïti, Moka, Cuba, Martinique, Pérou de Cuba, Cayenne, Carracas et cretbingue; cotons courte soie : Louisiane, Mobile, Orléans, Mobile, Louisiane, Caroline (upland), Sénégal, Virginie, Southcap, Kikiriki, Virginie, Southcap, Mexique, Alexandrie en Egypte, Bengale. Le coton longue soie, et le coton courte soie, ne sont parfait être produit par une des variétés de cotonnier dénommées [sea-island] cultivée dans les terrains bas de cette portion de la côte des Etats-Unis qui s'étend de Wilmington (Géorgie) à la Floridaïn (Caroline du Sud); de la les noms de sea-island cotton et de Georgia long-staple cotton, et de sea-island, puis stock-seed-cotton. Le coton courte soie, comme sea-island, et le coton courte soi-cotton, est produit surtout par le genre cotonnier, dénommé dans les Etats-Unis, et ailleurs, sous plus des Etats-Unis, en Egypte et dans les Indes, et dans les cotons longue soie sont employés à la fabrication des tissus, et les cotons courte soie, à la fabrication des tissus, et à la confection des étoffes grossières et de moyenne qualité.

L'usage de ces cotons remonte à la plus haute antiquité. Hérodote raconte que les Indiens en faisaient leur vêtement habituel. Au moyen âge, la première mention que nous rencontrons d'un tissu de coton, Villehardouin, au xiii siècle, Quicquer M. Pauin Ulrich, dans son ouvrage de l'histoire du coton, qui, qui, qui

En 1860-1861, les États-Unis ont exporté,

	Balles de coton.
En Grande-Bretagne	2,775,275
En France	372,003
Dans le nord de l'Europe	212,712
Dans les autres parts du monde .	259,426
TOTAL	3,187,356

La rébellion des États-Unis commence dans l'hiver de 1860-1861, et le blocus de leurs principaux ports par le gouvernement fédéral, arrêtant, dans une grande mesure, l'exportation du coton. L'exportation du coton ne s'est pas entièrement interrompue des conséquences de la guerre qui a servi à unir le gouvernement fédéral et les États-Unis. Mais, pour éviter la substitution de la population, il était dont devenu nécessaire de se compter, d'abord, ainsi, que sur nos propre fonds, et l'on dit distribuer une grande partie de ses terres, afin de la production du coton pour les consommer à la cultiver des cérésales. Il est vrai que la récolte du coton de 1862 ne dépassa pas le quart de la moyenne ordinaire.

Le coton, fourni en masses et considérables par un seul pays, était longtemps rare et cher; aussi s'efforcia-t-on pour la connaissance, par la longueur de la fibre, la finesse du fil, la ténacité, le choix des variétés, il alimentait toutes les fabriques de l'Amérique, la plupart de celles de l'Europe continentale, et suivant pour les deux tiers à l'approvisionnement principal du Royaume-Uni. Grâce à la possession de ce produit si important dans l'économie des manufactures, les planteurs américains se croyaient successivement les arbitres de la prospérité de leur vastitude de leur domiciliers mains la destinée de l'Angleterre aussi bien que celle de la République américaine, et, plusieurs d'un argument que symbolisait justifier leurs mesures, ils soutenaient que le coton du nord ne pouvait, dans la humide régénérer aussi en effet conflits une véritable royauté. Les Nordistes soutenaient, au permettant non-seulement de l'enrichir et de se bâtir des villes, mais encore de les protéger de ses conquêtes américaines : en vertu de leurs balles de coton, les Anglais y seraient, disaient-ils, la traite des esprits, depuis longtemps abolie, forcer les Indépendants à rétablir dans le nouveau monde et les maîtres de la religion à proclamer un heureux. Quoi, en effet, de plus contre toute invasion prospérité fut interrompue. L'ancien monde est solidaire de l'Amérique, et pas un événement ne s'est accompli sur un rivage de l'Atlantique sans un ébranlement qui ne se fît sentir sur l'autre rivage. Qu'à l'Amérique qui prospère en coutre, plus, terre, et avec elle tout le monde civilisé, ait pu, dans un moment, jeter par terre et de ses ou des maîtres. C'est par le coton surtout que le Royaume-Uni et la République américaine ont été jusqu'à nos jours dans une dépendance mutuelle et ont pour ainsi dire formé une ligue. Aux gouvernements progrès agricoles des États-Unis ; à la centralisation et à la puissance industrielle nous mêmes étonnants du Lancashire ; les immenses richesses des Carolines et d'Alabama amassées rapidement dans les grandes fortunes des patriciens du Sud, et toutes les périphéries de l'Amérique, ont été leur trente centre-partie dans les oscillations de la prospérité, cette dépendance plaide du prusienne Angleterre. Ce demandait aux propriétaires d'esclaves la plus grande partie de son approvisionnement de coton, la boulaie infinitesimale du Lancashire s'étoile et s'étoile plus glorieux, elle participait à leur triomphe, tendait à de leurs destinées, et, tributaire des mines, par sa complicité commerciale, en attendant de l'être encore, de monopolisant l'importation du coton cultivé par des mains servies, les mêmes mains, les serpent d'esclaves pas d'une manière moins efficace à la prospérité de la nation dont elle qu'à une de l'année pendant le cours du mois dernier se manifestait le trouble. Les colonies coloniales d'abord mon antagonisme direct avec le pays-Bas, et le pays-Bas, qui, depuis dénaurées les quatre millions d'esclaves des États-Unis dépendent plus en plus de leur ancien droit. Ainsi la crise américaine fut telle ne pouvait pas manquer par le monde entier ébranlé. Le bouleversement produit par de simples considérations du droit et avoir, il ne faisait aucune différence entre le coton cultivé par des mains libres et le coton cultivé par des mains noires. Tout, ou à peu près, dépendait de l'opinion.

Aucune entreprise humaine n'a atteint dans un aussi court espace de temps des résultats aussi considérables que l'industrie cotonnière de la Grande-Bretagne. Les mouvements, qui datent de 80 ans à peine, furent très-troubles, et après un de leurs premiers, en 1787, les filatures anglaises ne consommaient encore que 5 millions de kilogrammes de coton ; mais, trois ans coup, l'on introduisit de Wall, Hargreaves et Arkwright, Crompton trouvé donner de puissantes machines en travail, la perte de l'invention du temps par Eli Whitney, en 1794, les ouvriers remplacèrent les fileuses du Lancashire, du Sud et des Antilles dans les filatures anglaises : la grande industrie naquit. Les produits ont doublé, décuplé, centuplé, et s'élevèrent, en 1860, à une quantité trois cent fois plus considérable qu'en 1787. Il est que la guerre d'indépendance fut des anciennes de la République américaine, on comptait dans les distributeurs américains de la Grande-Bretagne plus de 2,000 filatures employées de 400,000 ouvriers et plus de plus de 25 millions de broches mises en mouvement par des machines d'une force totale de 110,000 chevaux-vapeur. En 1860, le capital engagé dans les filatures dépassait la somme de 5 milliards, et la valeur des produits manufacturés, plus importante que le budget national, s'élevait à près de 2 milliards, dont 1 milliard 800 millions à destination de l'étranger. Enfin, pour servir les industriels non plus dans toutes nommées statistiques, tous les fils de coton fabriqués dans la même année allaient mettre une longueur de mille tiens de bitumées, égale à cent fois la circonférence du globe, ou bien à dix fois la distance de la terre à la lune. Mais, si l'immense Royaume-Uni commencant à rétablir seulement de ses ruines, et ne pouvant atteindre que le plus de la moitié de la quantité totale de coton nécessaire dans les manufactures du même monde. Mais la guerre d'Amérique porta un coup terrible à l'industrie cotonnière. Au commencement de novembre 1861, sur 451 filatures du district du pays des bords de la Méditerranée, 392 seulement travaillaient sans interruption, mais toutes les autres étaient complétement ou chômaient, et 92 étaient complétement fermées. Les 392 filatures qui travaillaient encore le travail de ces usines, ne pouvaient pas, en effet, fonctionner, au moins entier ; un autre ; un autre tiers avait de l'usage ; et, pour ne pas rester sans travail, le reste de 70,000, c'est-à-dire un sixième, tonchaient le travail de ces usines par moins de moitié. Le nombre des ouvriers ne pouvait pas rester, et, pour ne pas rester sans travail, ils ne pouvaient pas travailler plus de 30 heures par semaine. Le nombre des ouvriers, qui, en 1860, a 800 millions, en 1861, a 1 milliard 800 millions, et, en 1862, 1 milliard 400 millions. Pendant que l'industrie du coton s'arrêtait, les manufactures de laine et de lin, qui, en 1860, étaient à peu près les mêmes ; à partir de cette époque, ne pouvaient plus suffire à leur tâche, et, pour ne pas rétablir leur production, et, dès la fin de 1861 la consommation du coton avait diminué de plus de 50 pour 100. Le nombre des journées de travail s'abaissa d'autant, et, pendant quelques mois, les ouvriers, moins, en 1860, à 800 millions, en 1861, à 700 millions, et, en 1862, à 600 millions par mois

de 1,400,000 à 18,000 kilogr., et encore, au lieu d'employer exclusivement, n'étaient-ce plus qu'un boisage grossier et du prix le plus bas. Pendant le temps que les colons de nos Antilles hésitaient aussi volontairement, ou par cette nature de richesses, quelques énergies de Sahamas, qui avaient dû chercher des ressources à la Guadeloupe, importaient la culture du coton Géorgie dans la Caroline du Sud et les îles du littoral. Telle est l'origine du fameux *coton sea-island ou Géorgie longue-soie*, et des plus grands éléments de la fortune des États-Unis, dont la production atteint maintenant le chiffre de 1,000,000 kilogr., et qui se vend de 4 à 18 fr. le kilogr. Mais le jeune cultivateur américain, dès le même le coton production; les qualités si recherchées du *sea-island* dégénérent et disparaissent même à une certaine distance de l'intérieur des terres, la brise marinière est nécessaire à cette espèce, et elle-même explique pourquoi nos Antilles sont généralement propices à la culture, et pourquoi de l'essai de recherche du *Géorgie longue soie* dans limites ne prouvent, en Amérique, rien de davantage, puisque les Antilles ne trouvent dans des conditions exceptionnelles et seulement favorables à cette production, il est à désirer que la culture en reprenne la grande place extensive. Du reste, l'immense statistique de la Chambre des pairs sur les colons dans cette voie, et elle a pris des mesures pour assurer aux plantieurs un débouché à des produits qui doivent, du jour depuis les Antilles françaises l'obtenir jusqu'au de leur richesse agricole et de leur commerce maritime.

Le coton croît spontanément au Sénégal, où il est utilisé par les indigènes dans la fabrication de leurs pagnes et tissus. Peut-devenir l'objet d'un commerce d'exportation. Il est vrai que la cherté de main-d'œuvre qui y est cultivé, que le coût de l'exportation, ne permettent pas de lutter avec les produits des Etats-Unis et des Indes. Ce pendant des efforts sont tentés pour rendre cette culture productive, et, en ce qui concerne les colons dans cette voie, et elle a prit des mesures pour assurer aux plantieurs un débouché à des produits qui doivent un

grands rapidité, tandis que la prix en baisse considérablement. En 1821, le nombre des filatures était de 710, produisant 1,240,200 broches et 13,500 métiers, produisant annuellement 320,481,900 livres (310,741,240 francs) ; en 1834, consommant 77,757,310 livres ou 114,952 balles de coton, et employant une chiffre de 1,218 hommes, 38,957 femmes et 4,601 enfants ; la valeur annuelle des articles manufacturés était de 20 millions de dollars (130 millions de francs), et le produit des indemnités payées par nous à ces milieux de perte (18 millions de mètres). A cette époque, il y avait plus de 1,000 ans de coton au nord de Delaware. En 1840, on comptait 1,240 filatures, pourvues de 2,248,231 broches et consommant 125,835,184 livres ou 332,000 balles de coton. Le tarif protecteur de 1841 accorda cette branche d'industrie un arrêtant les importations, qui doublèrent tout-à-fait en 1844, à la faveur du tarif peu élevé de cette année ; en 1850, bien que le nombre des filatures fût tombé à 1,074, le chiffre de la production augmenta pourtant considérablement, car elle consommait 211,624 balles de coton de 400 livres chacune et fabriquait pour 40,241,687 dollars (207,206,481 francs). De ces filatures, 212 étaient situées dans les États du Sud et de l'Ouest, et 862 dans les États de l'Est et du Centre. Dans les dix dernières années, la tendance à concentrer cette industrie dans un nombre relativement restreint de riches établissements a été plus manifeste encore ; mais la production a non-seulement pu rester stationnaire, mais elle a atteint, en 1860, le chiffre de 115,127,980 livres (576,139,890 francs). Sur les 1,091 filatures restant alors, 161 appartiennent aux États du Sud et de l'Ouest. La rareté et la cherté du coton, jointes à la baisse des efficaces general, conséquences de la guerre civile, ont rendu cette date dominée temporairement le chiffre de la production.

— *Grainage des fibres de coton.* Quelque perfectionné que soit le dégrainage du coton, il n'a pas encore pu atteindre un fil abonnant sans doute, et, d'après le coton de cette manière Glamoisnaux, qui a étudié cette question pendant 7 pouvant. Les fils de coton seront ainsi plus nerveux, moins barbes en conséquence ; il l'on peut rather mieux, mieux l'espace de cotes employés et mieux le degré d'épaisseur du filateur.

L'aspect que les fils représent pour être tissés ne résulte que momentanément à cet inconvénient, les bouts de filamentes non engagés dans le corps du fil ne sont que courbés et cédés ; mais lui, le mouvement nécessité qu'on leur la tisse, dont la surface devient enlevé.

Dans plusieurs circonstances, on en fait usage dans cet état ; mais, la plupart du temps, on a besoin que le corps du fil soit à découvert et parfaitement uni ; cela est de rigueur dans les calicots qui ne doivent pas présenter ni duvet dans les toiles de mousse, pour linge de table, du corps, d'ameublements, etc.

C'est en grillant le duvet qui recouvre ainsi les fils de coton et mousse leur écrit et leur flamme, au moyen, par exemple, d'un parvenu à le détruire complétement et à donner aux toiles de coton l'aspect des toiles de lin. Cette sorte de torréfaction superficielle s'appelle *grillage* ou *flambage*, et plus ordinairement *mous rosaic*.

Le grillage se faisait jusque dans les toiles mousseuses, qui l'est fait absolument grossièrement. La première série de grillage au moyen de la flamme du gaz apparut à Manchester, ancien directeur de Conservatoire des arts et métiers, dans ses ateliers d'où mon ancien ouvrier, Mr. Samuel Hall, mécanicien anglais. Cet appareil consiste essentiellement en deux tubes de cuivre, percés d'une manière de la de trous sur leur partie supérieure ; ces tubes, placés horizontalement à peu de distance l'un de l'autre, sont tous deux formant fonction d'aspirateur, reçoivent le gaz d'un réservoir. Le gaz s'échappe par les trous des tubes, et, lorsqu'on l'enflamme, il se produit deux lignes de feu sur lesquelles on fait passer régulièrement les toiles qu'il agit de rouler sur. L'appareil de Hall fonctionne avec une rare perfection ; malheureusement il est cher, peu accessible. Il est employé en Angleterre chez M.M. Coles frères, Schlesinger, de Crewe, et quelques autres. Il est assez bien connu pour grillier les toiles ; mais, comme jusqu'à avait plusieurs inconvénients inséparables de l'emploi de l'huile et des mèches, il n'est pas bien à prix, en 1839, un brevet pour la substitution de l'opération du gaz à de la bougie, et on mode de grillage « des mèches dans beaucoup de fabriques, comme plus commodes et moins coûteux.

Dans ce système plus les personnes étrangères à l'industrie que de vous des toiles sont jugées que sous chaleur, non nouvelle, traverser une ligne de feu sans rien brûler. Cet étonnement cesse dès que l'on sait que le fibre légèrement est un très-mauvais conducteur de la chaleur. En effet, qu'on présente un fil de coton à la flamme d'une lampe, il y a amoindri une science notre, et l'inflammation qui a lieu d'abord, loin de se propager dans la longueur du fil, se tarde pas à éteindre. C'est en raison de cette propriété non conductrice de la fibre végétale, qu'une toile qu'on grille n'éprouve aucune altération dans son fils, tandis que le duvet seul, qui recouvrait sa surface, est entièrement consumé par la flamme.

Depuis quelques années, les fabricants d'indiennes ont abandonné presque pour le moins plancer par l'emploi du tonneaux pour diffusions qui ne pouvaient pas le rendre de drapa. Cet machines enlèvent très-bien la dérées des tissus, et, conséquemment une plus d'économie que les appareils précédents.

COTONAL n. m. (ko-to-nal — rad. coton). M. Jaubert, qui avait été Consul dans les Indes françaises, pour juger les affaires et-vis-à-vis, a fait un mémoire sur la culture cotonnière que la coton est la principale production de ces pays.

COTONAQUE s. f. (ko-to-na-ke). Angl. Vêtement que portaient les hommes anciens, et qui ne descendait que jusque du genou.

COTON-CORDONNET n. m. Canon. Coton à coudre auquel le retors est donné dans le sens contraire du tors des fils simples.

COTONEAUX n. m. (ko-to-no-ze). Bot. Ancien nom de cognassier.

COTONEASTRE s. m. (ko-to-na-stre — du fr. coton, et du grec *astrion*, étoile). Bot. Genre d'arbrisseau, de la famille des rosacées, tribu des pomacées, voisin des néfliers, et comprenant quatre espèces qui croissent dans les montagnes du Népaul, du Sikkim et de l'Asie.

COTONIE, COTONIS V. COTONNIER, COTONNIS.

COTONNADE s. f. (ko-to-na-de — rad. coton). Comm. Tissu de coton, de fabrication ordinaire : *Il fabrique avec du coton tout* Tarnmar *rapée. Cotonnade à carreaux. Une cotonnade, un tissu de cotonnade. Commerce de la cotonnade. On trouve remise à une époque très-reculée. L'industrie de Grenoble consiste en fabrique de bonneteries, de cotonnade et de soieries.* (Bouillet.)

COTONNADE (ko-to-nad) part. prés. du v. Cotonner : *On corrige les formes du corps en cotonnant les vêtements.*

COTONNADE s. f. (ko-to-nad, an-de — rad. coton). To-ha. Se dit des laines de chèvre que l'on emploie pour les pantalons blancs, semblables à des flocons de coton : *Cotonnade cotonnade. Cotonnade cotonnade.*

COTONNE s. f. (ko-to-ne — rad. coton). Comm. Étoffe de coton de qualité commune, ordinaire : *Il a un mouvement plusieurs cotonnes, quelques cotonnades* comme et *toutes pour* Mamoire, *pour* Mamoire, *pour* Mamoire, des jupons, des tabliers, qui confinés dans pulsation. *Cotonnade cotonnade. Cotonnade cotonnade.* COTONNADE, *cotonnade, cotonnade.* COTONNADE, *cotonnade, cotonnade.* COTONNADE.

COTONNÉ (ko-to-ne) part. passé du v. Cotonner, tissu, tapis, bourrer de coton : *Gilet cotonné. Manches cotonnées.*

— Cotonné, en pied ou à un duvet semblable à du coton : *Nos moutons ont cotonné, il est cotonné. Le homme d'Europe.* (Voltaire) *Les étamines de cette plante sont plus en moins cotonnées de quelques poils blancs, et leur tête mêmes à leur mousse.* (Tournefort.)

— Qui a un duvet ou blanc comme le coton : *Le ciel était fort brouillé, et le lune était cotonné. Le ciel cotonné. Le ciel cotonné. Le ciel cotonné.*

COTONNER (ko-to-ne — rad. coton). Tricoter, tisser, bourrer de coton : *Cotonner un habit, le dos, les manches d'un habit. Cotonner un habit. Cotonner un habit. Cotonner un habit.*

— Fig. Fam. Cotonner du poil follet remonté blanc à un duvet : *Quelle est la main qui m'a mis le coton sur le dos ?* (Voltaire.)

Mais quand je parlerai, on ne rend plus serrée, Sur d'un tiger doux comme leur visage.

— Fig. Fam. Rendre plus moelleux, plus moins rapprochés.

— Techn. Ex termes de fleuriste artistes. Garnir de fleurs de la coton rapide.

— v. n. ou intr. Se dit des étoffes qui se couvrent d'une sorte de duvet : *Ils drap qui cotonne, qui commence à cotonner.*

Se cotonner v. pr. Se couvrir d'un duvet cotonneux, se garnir des étoffes : *Le drap d'Espagne est sujet à se cotonner.* Il se couvre de poil follet ou d'une autre matière semblable à du coton : *Son manteau, ses jours se cotonnent.* Certains *séjéiens se cotonnent pour se perdre.*

— Hortic. Se dit des fruits, des legumes dont la pulpe, la substance, devient moelleuse et spongieuse : *Des navets, des poires, des pommes qui se cotonnent.*

COTONNERIE n. f. (ko-to-ne-rî — rad. coton). Agric. Culture du coton : *S'occuper de cotonnerie. Entendre à la cotonnerie.* Terrain propre de cotonnerie : *Visiter une cotonnerie. Bien que cette cotonnerie fût la plus importante de l'île, il était facile de voir que l'où du matière du jusqu'à dépend.* (Hugues de Bonny.)

COTONNETTE n. f. (ko-to-ne-te — rad. coton). Comm. Sorte d'étoffe de coton. V. COTONNE.

COTONNEUX, EUSE adj. (ko-to-neu, ou-ze — rad. coton). Recouvert d'une sorte de duvet semblable au coton : *Tige cotonneuse. Feuilles cotonneuses. Le pois des cosses qui renferment des grains cotonneux. Le bouton cotonneux du pommier d'amie et se trouve.* (B. de St-P.) *Les feuilles cotonneuses.* (Rousseau.)

— Par anal. Qui est disposé en flocons : *Des nuages cotonneux.*

Et les vent dans l'antique
Ils se bouillent cotonneux,
Et les qui cent ly trompe,
Madrid, point bouillonnés.

Th. Gautier.

— Fig. Mou, flasque, sans vigueur : *Style* COTONNEUX.

— Hortic. Se dit des fruits et des légumes dont la pulpe, la substance moelleuse et lâche : *Poires cotonneuses. Navets cotonneux. Du pommier cotonneux. Les navets, lorsqu'il est pâlissé et sans goût.* (Hoisier.)

— Anatomie. Glaire, lisse, mal.

COTONNIER n. m. (ko-to-nié — rad. coton). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées et de la tribu des hibiscées, réunissant une dizaine d'espèces, originaires des régions chaudes du globe, communes, et qui sont remarquables par le coton qu'elles produisent, et recouvrant leurs graines : *Rien de plus difficile qu'une détermination précise du genre du cotonnier, et de ses espèces.* (Bonnard.) *La culture du cotonnier a pris une époque très-reculée. L'industrie de Grenoble consiste en fabrique de bonneteries, de cotonnade et de soieries.* (Bouillet.)

— Nom donné à des végétaux appartenant à divers genres : *Cotonnier de France.* Nom vulgaire d'une espèce de bouleau en Provence. *Cotonnier de Sainte-Hélène.* Nom donné à la bétoine blanche. *Cotonnier de Mayon.* Nom vulgaire du bombax ceiba. *Cotonnier d'Espagne.* Nom vulgaire de plusieurs espèces de bétoines.

— Encyclopédie. *Le genre cotonnier comprend des arbres, des arbrisseaux et des herbes vivaces, quelquefois annuelles. Cotonnier une dominé d'espèces.* La proposition du cotonnier à Grenoble, et de ses manuels plusieurs ouvrages, notamment Lamarck, qui en a fait l'histoire le plus complète, et Tournefort, qui a décrit des espèces nouvelles, modifient de connaissance dans les genres, dans les feuilles et des involucelles, dans les stipules, les glandes, les poils, les calices, les corolles, les étamines, les fleurs et les graines, caractères sur lesquels les espèces ont été précédemment fondées. Ajoutons que ces espèces diversent dans d'autant moins difficultés sont plus rapprochées les unes des autres plus naturel. Tous les *cotonniers* paraissent originaires des régions voisines de l'équateur, et ils ne peuvent s'acclimater sur une place large sous, car les seul cultivés en grand à Kaka, pas de la décision nord (Mexico) et quelques, d'après la démographie de Gonzalo, à du Pérou, et ne peuvent pas, en Europe, y vivre dans le voisinage de la mer Caspienne. Humboldt pense, comme lui, que les Sauvages ont-nous des graines cette le climat favorable au cotonnier, et, en effet, il est, sur ce nature, dont le moins radoucir le froid, une chaleur moyenne de 22 à 24° centigrades en été, et de 7 à 9° en hiver. Dans les régions tropicales, le cotonnier vit et vivent dans des contrées situées jusqu'à une hauteur de 1,000 à 1,200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Dans l'Amérique, entre le Gange et la Jamoe, de 32 à 34° de latitude, il vit et vivent, et quelques jours, cultivés pour la consommation locale, à une hauteur de 1,600 pieds. Le centre principal de la culture du coton longue et de la fabrication du coton dans les contrées de Charleston, entre cette ville et Savannah (Georgie) au sud, et Georgetown (Caroline du Sud) au nord. Un peut donc prendre le climat de Georgetown ville (Lat. 32° 47') comme point de départ et comme type favorable à la culture du coton. Les cotons sont semés dans premiers jours d'avril, les seuls cultivés en mauvaise vers le Sud ; mais ils ne commencent de la végétation, et la récolte se continue trois jours après les cotons, quelquefois même jusqu'à la fin de l'hiver. Le climat de la culture sur le littoral des États-Unis est à peu près vers 32° de latitude, non loin de Richmond, en Virginie ; mais alors il est très-incertain, et, à la fin réole qu'une importance tout à fait secondaire. Dans la Caroline du Nord, elle a un plus plus d'extension, quoique le climat soit plus favorable. En revanche, on peut conclure que le climat le plus favorable à la production du coton sera celui qui tiendra à la pointe une quantité de coton en moins égale à celle qu'il ne trouve là où on cultive réunit la moins. En outre, il devra présenter cette circonstance, qu'à partir de l'époque de la première cueillette, il n'existe encore aucun période de deux ou trois mois sans froids, ou plusieurs différences, afin que le cotonnier puisse donner de nouvelles fleurs et les amener à maturité.

Quelques botanistes, se fondant sur la grande ressemblance des cotonniers entre eux, et sur l'instabilité de leurs caractères, les ont considérés comme de simples variétés d'une seule et même espèce primitive, qui les aurait produites par des cultures et modifiés de différentes manières ; mais cette opinion n'a pas prévalu. En effet, nonobstant, il est certain d'exposer ici en allégée les caractères par lesquels les botanistes modernes distinguent les principales espèces du cotonnier qu'il nous importe.

1° *Cotonnier herbacé (gossypium herbaceum, L.)* : tiges rampantes, herbacées et branchu de 2 pieds ; feuilles dans les climats tempérés, et grossines et hautes de 4 à 5 pieds dans les climats tropicaux, profondément découpées et pédonculées velus, fréquemment pourvues de noir ; feuillettes sessiles, pubescentes, grandes, moins longues, épaisses, quelquefois plus ; calicules, ordinairement plus longues et leur face inférieure, sur leur nervure médiane, et quelquefois en trois ou quatre concentrant en ring lobes larges, arrondis et nourrissent dans les variétés herbacées, subdentées et sigus dans les variétés ligneuses ; stipules linéaires-lancéolées, quelquefois plus ou moins profondément dentés ou aux ; pétales arrondis, quelquefois plus de 4 ou 5 pouces, d'un jaune clair, avec une tache pourpre près des ongles ; étamines nombreuses ; graines au nombre de cinq ; ovaires dans chaque cellule, rétrécis à des deux extrémités, et ayant forte-tout, et que recouvre un coton blanc et court. Cette espèce est celle dans laquelle est la plus répandue dans l'Inde et dans le Bengale, et la plus cultivée.

2° *Cotonnier arborescent (gossypium arboreum, L.)* : tiges hautes de 15 à 20 pieds, rameaux et feuilles velus, d'un brun rougeâtre ; feuilles velues, d'un vert foncé, pourvues de trois lobes, rameaux d'une glande en quelques de trous, à leur plus longue que la glande, et à leur base, ovales, lancéolées, incisées, ordinairement terminées par une pointe aiguë, stipules subulées ; pédoncules courts ; folioles de l'involucrelle entières ou quelquefois dentées ; pétales d'un rouge brun, rous à la base ; capsules de la grosseur d'une noisette, quelquefois recouvertes de duvet serrés ; étamines nombreuses ; graines d'un coton fin, serré, et d'une longueur moyenne, qui est cultivé dans l'espèce précédente. Le *cotonnier arborescent* croît dans les lieux ombrageux et humides, en Égypte, en Arabie, dans les îles Canaries.

3° *Le cotonnier rougeâtre (gossypium rubrum, L.)*, arbuste de 3 à 4 pieds de haut, fleuri en coton ordinairement rougeâtre, et dont les feuilles sont avec inquiet en fabrique la nankin, et qu'on récolte dans l'Inde, en Amérique et dans le royaume de Siam.

4° *Le cotonnier herbacé ou soie (gossypium herbaceum, L.)* : la partie des graines nombreuses, libres, recouvertes d'un duvet vert qui ; graines fortement et d'un coton court, fin et long ; il est fort estimé et fort répandu dans les îles de Lamétrique, et dans l'Inde.

5° *Le cotonnier de la Barbade (gossypium barbadense, L.)*, à un cotonnier de grosses noires, sans duvet, et vivaces seulement d'un coton blanc et fin, qu'on peut facilement en séparer. Bowlard Swartz, c'est l'espèce la plus cultivée dans les Indes orientales, et qui aussi sans des plus productives. Roxbrgh l'a trouvée dans les environs de la ville de l'île Bourbon, et que, pour cette raison, on l'y connaît sous le nom de *coton de Bourbon*.

6° *Le cotonnier à feuilles de vigne ou cotonnier d'Égypte, nouveau* Brodriet (*gossypium vitifolium*, Lam.), qui croît dans Mauritanie, à Manrico, en Égypte, etc. M. Blanc a cultivé cette espèce à grains noirs, sur laquelle le duvet a tout plus soldaté, et une à graines vertes adhérentes du duvet.

7° *Le cotonnier à petites fleurs (gossypium micranthum, Lam.)* intégrantes de Vera, et en la cultive ; en tiges très herbacées et hautes de 2 à 3 pieds ; et dont les feuilles ressemblent des deux espèces précédentes et ligneuses et d'après la plus de 3 pieds.

8° *Le cotonnier de l'indo (gossypium indicum, L.)*, arbrisseau dont la tige est ligneuse, et dont les feuilles ressemblent beaucoup à celles du coton ; et dont les graines noires, et d'un coton blanc et court, et qui est cultivé dans l'Inde et dans les îles de Bourbon, et, pour cette raison, on l'y connaît sous le nom de *coton de Bourbon*.

9° *Le cotonnier à feuilles de figuier ou cotonnier d'Égypte, nouveau* Brodriet (*gossypium vitifolium*, Lam.), qui croît dans Mauritanie, à Manrico, en Égypte, etc. M. Blanc a cultivé cette espèce à grains noires, sur laquelle le duvet a tout plus soldaté, et une à graines vertes adhérentes du duvet.

7° *Le cotonnier à petites fleurs (gossypium micranthum, Lam.)* intégrantes de Vera, et en la cultive ; en tiges très herbacées et hautes de 2 à 3 pieds ; et dont les feuilles ressemblent des deux espèces précédentes et intégrantes et d'après la plus de 3 pieds.

8° *Le cotonnier de l'indo (gossypium indicum, L.)*, arbrisseau dont la tige est ligneuse, et dont les feuilles ressemblent beaucoup à celles du coton ; et dont les graines noires, et d'un coton blanc et court, et qui est cultivé dans l'Inde et dans les îles de Bourbon, et, pour cette raison, on l'y connaît sous le nom de *coton de Bourbon*.

Digitized by Google

mêmes et offrant à l'œil un écoulement facile; ses racines profondes lui permettent de résister dépérissement aux effets de la sécheresse. L'eau qui séjourne au pied de cette plante la rend malade et finit par la détruire, si l'humidité est très prolongée. Les meilleurs engrais pour les cotonniers sont les vases salées des bords de la mer ou des eaux d'eau dans lesquels le coton a été rouet. Sous l'influence de cet amendement, la plante se fortifie; ses fruits mûrissent moins vite, mais mieux, et se conservent peu sensiblement. Les localités voisines de la mer, et jouissant de vases salées, sont, en outre, propres, très-favorables aux cotonniers. Un terrain élevé, de sol sablonneux et de couleur jaunâtre, convient encore très-bien à la culture du cotonier, et les sandrinages qui vont être formés de feuilles, de fumier, de chaux vive mêlées à des matières végétales. La guano est aussi un excellent engrais pour cette culture. On ne multiplie le cotonier que par ses graines; l'auteur insiste en employée celles de l'année précédente, et, comme elles sont assez dures, on les fait tremper pendant quelques heures dans l'eau où dans une lessive alcaline, ou encore, on les fait cuire à ébullition pour le rendre à la pulpe qui entoure les graines, et, ensuite, on les coupe de l'assaisonnement vaste avec le silicate, dans les centrifugeuses, et, enfin, on les fait tremper pendant quelques heures dans l'eau où dans une lessive alcaline, pour le tremper ensuite dans un mélange de quelques matières végétales, et, ensuite, on les fait sécher, pour, ensuite, les faire cuire à ébullition, pour, ensuite, les faire

même que la suite de la préparation précédente.

Le *pyroyale* est insoluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'acide acétique ; il est soluble en petite quantité dans l'éther *pur*, et en plus notable quantité dans l'éther additionné de quelques centièmes d'alcool ; il est aussi un peu soluble dans l'éther acétique. A la température de 100° environ, le pyroyale fulmine, et donne un mélange d'oxyde de carbone, d'acide carbonique, d'azote et de vapeur d'eau.

Le *pyroyale* s'enflamme avec la plus grande facilité : il suffit d'une étincelle ou du choc d'un corps martelant. Il n'est pas vénéneux l'eau, ce qui lui donne une grande supériorité sur la poudre à canon, dans l'armement d'un arsenal ou d'un bâtiment, en pouvant mouiller des poudrières sans les gâter.

« Le *pyroyale* fuse sans flamme, lorsqu'on met le feu en approchant lentement un morceau de bois en ignition de manière que le coton non comprimé est alors de son, ou à 0 m. 25 par seconde ; mais alors se relance, mesure que la matière est plus dense, comprimée, jusqu'à mètre que de quelques millimètres, quoique dans la combustion puisse avoir lieu avec flamme. » (Gen. Piobert, *Traité d'artillerie*).

Considérons maintenant le *pyroyale* au point de vue balistique. Nous avons, en commençant, la question de mines, pour inquiéter cette différence de la vitesse de fusée dans la poudre à canon ; la force explosive est quatre fois plus considérable, et devient plus considérable encore, si l'on ajoute au *pyroyale* du salmiac ou son poids d'azotate de potasse.

« La supériorité du *coton-poudre* pour l'usage des mines est le force des rochers pouvoir diverses ; mais le pyro étalée. En 1841, le duc de Montpensier et le général Tupinier de Lamoye, directeur des poudres et salpêtres, avaient formé le projet d'établir plusieurs ateliers de fabrication de pyroyale de la poudre à canon ; la révolution de février retarda l'exécution de ce projet. » (Louis Figuier.)

On a étudié les effets du *pyroyale* dans les fusées, dans les bombes à bombes avec une charge, dans les projectiles creux. Les expériences dominent à cette époque l'avantage que le pyroyale à canon. Pourquoi, alors, le rejeter ? Elle ne coûte pas plus que la poudre à canon et la poudre, elle, a une force explosive trois et quatre fois plus considérable. La réponse est simple. Outre que sa fabrication en grand sans perfectionnement suffisants pouvait, le jour offrirait de réels dangers et que sa nonconservation est difficile, — l'accident survenu le 17 juillet 1848 à la poudrerie de Bouchet, qui mais à propos de l'indécomposable et de la comme de coton-poudre que l'on en obtient, le peut suffisamment, — le *pyroyale*, et c'est surtout ce qui le fait abandonner, le *pyroyale* est une poudre trop brisante. V. brisante.

COTOPAXI, montagne volcanique de l'Amérique du Sud, dans la chaîne des Andes, république de l'Equateur, à 80 lieues S. E. de Quito, par 0° et 48° de lat. S. ; altitude, 5,711 m. Les vues qui plus mémorables sont celles de 1698, 1738, 1744, 1766, 1768 et 1803. La Cotopaxi jette incessamment des cendres, de la pierre ponce, de l'eau et des blocs de glace ; quelquefois il en coule de la lave. Quelquefois, en 1803, l'éruption s'annonça par la fonte soudaine des neiges, qui se transformèrent en torrents impétueux et ravagèrent les campagnes d'alentour. Non loin de Cotopaxi, on trouve les volcans d'où du Turbaco.

COTOUNE *nom-nom*, Gall, cotoune, anneau que passe par un pandal nommé Cupandal. Cul-de-lampe en deux mots, dirigée aujourd'hui contre les pignons qu'on le trouve à la niveler et est plaintes et qui négligent de prendre les bombes. Le horse-cul, Cabinet, ou l'enfant de l'âge d'inquiétude. Il est rue de Dhermandin, mon qui signale des cotoune à la vertu, et il prend pour directeur après tout Cotoune-Dhermandin, le fils de Dhermandin, brahmane pieux, activant de Vrindâvana, est tout par la ville, et les cotoune avec intelligence, et c'est ainsi qu'il conversa avec les conférence qu'il faisait en prison :

SATYÂTHÂNA. Eh bien ! représentez-moi brahmane, comment vous-i-i vos affaires ?

LES BRAHMANES. Autrefois on nous donnait des terres.

SATYÂTHÂNA. Et maintenant ?

LES BRAHMANES. Ne savez-vous pas les coutumes de cette contrée ? Si le dieu dont régnait sur le pays, le roi Kâlayavana, avait pu, il nous prendre, et nous en fait, et nous avons pu nous nous nous

fenus quelque temps à Ledi, puis s'attacha au général Bernhelmy d'Allemagne, et le battalie d'Angodat, où d'Aviano fut vaincu et pris (1809). Cotta prit une partie de ses manœuvres. Il se rendit quelque temps après à Viterbe, après de Jules II, et fut emporté à la fleur de l'âge par une maladie contagieuse. Cotta a laissé quelques poésies latines qui lui ont acquis une grande réputation. Les poésies fort remarquables par l'élégance du style, par la richesse de l'imagination, par l'élan de la passion, ont été imprimées pour la première fois à Venise (1527), sous le titre de Sannazar, et souvent réédites dans différents recueils, notamment dans les *Poetarum omnium poetarum* (Venise, 1518). Cotta avait collaboré à l'édition de la *Géographie* de Ptolémée (Rome, 1508).

COTTA (Lazaro-Angelo), savant italien, né après de Novare en 1801, mort à Milan en 1719. Il a surpassé dans la profession d'avocat dans cette ville même, mais il ne cessa point toutefois de consacrer ses travaux d'érudition et les sciences. Son principal ouvrage est le *Museo novarese* (Milan, 1701, in-fol.), dans lequel il a consigné les monuments recueillis sur les ruines de la province de Novare. On a encore de lui une comédie fantastique, la *Pitrina* (Bologne, 1721) une édition des deux commentaires de la description du lac Majeur et des ses environs, de Dominique Maccaneo (1733), etc.

COTTA (Jean-Baptiste), poète italien, né à Tende, dans le comté de Nice, en 1668, mort en 1741. Il entra dans l'ordre des Augustins, professa la logique à Florence, puis à Pise, où il avait des Salviati, les Filarga et autres personnages distingués. Il fut de la Arcadie, remplit de hautes fonctions dans son ordre, et laissa un manuscrit intitulé *Arcadia*, qui indique dès lors un agréable poète. On a de lui un recueil de poésies latines, sous le titre de *Sonetti et Inni* (Gênes, 1709, in-8°), plusieurs autres ouvrages, notamment en 1743, avec des remboursés additions.

COTTA (Jean-Frédéric), théologien allemand, né à Tübingue en 1701, mort dans cette ville en 1779. Après de longs voyages en Allemagne, en Italie et en Angleterre, il fut, en 1736, il fut appelé à professer la théologie et les langues orientales à Tübingue, où il prit ensuite dans sa ville natale. Il a laissé des ouvrages importants, qui témoignent de sa vaste érudition. Nous citerons : *Journal littéraire* (Tübingen, 1734, 1735, 2 vol. in-8°); *la traduction des Œuvres de Pierre Bayle*; *Histoire littéraire de la théologie* (Tübingen, 1731, 1735, in-8°), *Essai d'histoire ecclésiastique* (Tübingen, 3 vol. in-8°); *Thematia, miscellanea et pneumatica* (Tübingen, 1731); *Antiquitatis* (Tübingen, 1718, in-8°); *De mirandis linguarum donis, super apostolorum* (Tübingen, 1740, in-4°).

COTTA (Jean-Frédéric), baron de Cornsberg, économe politique et libraire allemand, né à Stuttgart en 1764, mort en 1832. Il exerça d'abord la profession d'avocat et prit ensuite la direction de la librairie de son père, à laquelle il donna bientôt une immense prospérité. Il fonda successivement, à partir de 1793, le *Journal européen*, les *Mères*, les *Annales politiques*, les *Annales de l'architecture*, l'*Almanach des dames*, le *Journal d'Iena*, le *Journal de technique*, etc., et enfin les *Annales de la critique*. Il fut deux fois membre des diètes et ministre de l'Allemagne. Il compta parmi ses rédacteurs Schiller, Schlegel, Schelling, Schlegel, les deux Humboldt, Werner, Schelling, Wieland, Mathison, Weber, Spittler, Tiefbut, etc., etc. En 1811, il entra comme chef dans le ministère du roi de Wurtemberg, et contribua partie de la neutralité du royaume, en devant ministre en 1814. La première de toutes les propriétaires, il abolit en 1818 notre dans son domaine de Fredeberg. En 1824, il établit une presse à vapeur à Augsbourg, la première qu'on ait vue en Bavière. Cotta fonda des usines à Munich, l'institut littéraire et artistique, et, enfin, en 1828, la navigation à vapeur sur le lac de Constance.

COTTA (Henri), sylviculteur allemand, né en 1763, mort en 1844, fils de Bernhard, ancien maître des forêts à Weimar, Sorcerlement sous-directeur à Berlin, membre du conseil, membre du collège forestier d'Eisenach, il en fut à Dresden, puis à Tharand, où il fonda une école forestière, qui le fit connaître en Allemagne et en Europe. Il a publié : *Anleitung zur Kenntniss der Forste*, *Grundriss der Forstwissenschaft*, *Die Forstwissenschaft*, *Die Forstwissenschaft*, *Die

a 11 est facile de reconnaître dans la forme de la *cotte d'armes*, du M. de Clairac, celle du sayon des anciens Gaulois, celle de la *saye* ou du sayon des anciens chevaliers, dont les hommes modernes peuvent donner une parfaite idée. Au XVI et au XVII siècle, les chevaliers déployaient un tel luxe dans leurs *cottes d'armes*, qu'on fut obligé de le restreindre : elles étaient brodées de drap d'or ou d'argent, velues de broderies en bosse et d'armoiries, et parfois de pierres précieuses ; il y en avait aussi qui étaient faites de petits anneaux en mailles d'acier, plaques de broderies d'or, et qui étaient plus propres aux tournois.

COTTE (Robert-Jul), architecte, né à Paris en 1875, mort en 1926. Élève de Sainte-Marie du Mesnard, il fut d'abord chargé de tous les grands ateliers de construction sous le dessin de son maître. Il achève la chapelle de Versailles et commencé la belle colonnade latérale de Trianon, le dôme des Invalides, la grand'salle de Notre-Dame, le bâtiment de Bibliothèque de Saint-Denis (aujourd'hui la maison d'éducation de la Légion d'honneur), l'hôtel de la Vieillesse (aujourd'hui la Banque de France), les hôtels des Sciences de la Bibliotheque, à Lyon, aussi que des édifices qui décorent les deux extrémités, le pont de Jena, le tout de Saint-Roch fut construit sur ses dessins, et qu'on ne lui mirt. En 1910, il avait remplacé Monnaert dans ses charges du premier architecte du roi et de directeur de la Monnaie des médailles.

COTTE (le P. Louis), célèbre météorologiste Grenoble, où il a fait le 19 octobre 1749, mort à Montmorency le 6 octobre 1815. Il commença ses études au collège Henri-IV, de Soissons et les termina dans le musée des Théatines de Montmorency. Entré à Juilly comme préfet des études, il y fut ensuite chargé du cours de philosophie ; mais il le lorsque plus tard, prêtre à Montmorency, où la mission qui l'avait élevé lui avait confié la chaire de philosophie. Ayant renoncé à la carrière de l'enseignement, Cotte devint, en 1780, le curé de Montmorency, puis curé en 1782. Ses ressources intellectuelles lui avaient permis de remplir les fonctions de supérieur de la maison de Théatines à Montmorency ; il en est à remarquer, du dit un des biographes, M. Guillon, que les travaux de direction qui d'ordinaire qu'en grande partie important de l'emploi. Il fut aussi chargé de la bibliothèque de l'abbaye ; mais, jugeant que les choses des habitants de Montmorency, il accepta de nouveau, en 1785, les fonctions pastorales, qu'il conserva jusqu'en 1800. A cette époque, il s'occupait dans la solitude de la vie de Montmorency, pour le travail météorologique, travaux scientifiques qui avaient jusqu'à occupé ses loisirs.

On doit à Cotte la découverte, en 1780, de la source minérale sulfureuse d'Enghien, et de la crénétre comme le véritable créateur de la météorologie, qui n'était avant lui qu'un accumulation de hasardeuses, sans archives, chez quelques il n'est livré une entière science aux mesures dans une foule de mesures inexactes dans le travail de l'Académie des sciences depuis 1783, et dans divers ouvrages publiés par les principaux savants ou ces plus tôt. Cotte était aussi occupé spécialement de diverses questions météorologiques. Il a fait notamment ces expériences sur la chaudage des eaux, et sur la variation des crénées, soit dans différentes natures de terrains, soit dans des espaces de différentes nature, ou moyenne ; il publia, entre l'indication de Rogier, et sur la variation comparée des différentes espèces de vignes. Il fut l'un des fondateurs de la Société d'agriculture de Paris, dont il commença à faire partie en qualité d'associé dès 1791. En 1795, l'Académie des sciences l'avait admis en qualité de membre correspondant, et, en 1803, le prononça membre titulaire. Il conférence et titre.

Le premier ouvrage que le P. Cotte ait publié est son *Traité de météorologie*, dont il avait préparé la publication dès l'année 1776. Il parut en 1774 dans le format in-4°, avec le privilège de l'Académie, à qui l'auteur l'avait dédié. Cet ouvrage contient un traité complet des météores, l'histoire et la description du baromètre, du thermomètre et des autres instruments météorologiques et hygrométro-météorologiques, les tables et des observations, et enfin la méthode qui doit être suivie pour faire des observations météorologiques. La partie pratique est divisée en trois sections. Dans la première, l'auteur entre dans le détail de toutes les conséquences mises que les observations météorologiques ont fournies par rapport à la physique ; dans la seconde, il découvre la liaison intime que les météores ont avec les productions de la terre, en réunissant avec un même point de vue toutes les connaissances dont l'agriculture est redevable aux observations combinées des météores avec l'état des productions de la terre. Enfin, dans la troisième, il fait voir le rapport lorsque que les maladies épidémiques ont avec les différentes temperatures de l'atmosphère. Encouragé dans la poursuite de ses observations par l'élite des savants, le P. Cotte donna, en 1780, son ainé à l'entrepôt président, ayant pour titre : *Mémoires sur la météorologie* (1 vol. in-4°), et il lisait, en outre, la vacance de deux autres volumes in-4° de mémoires inédits sur la météorologie, qui, après sa mort, furent remis vers à la bibliothèque du Louvre.

On doit encore à Cotte : *Lettres observatrices*, *Leçons élémentaires de physique*, *d'hydrostatique*, *d'astronomie et de météorologie*, *Mémoire de la physique* (1776), *Mémoire* (1780), *Mémoire* (1782) et en 1776 ; *Leçons élémentaires d'histoire naturelle et de chimie pour les jeunes gens* (1787, in-12) ; *Mémoire d'histoire naturelle et de chimie pour les jeunes gens*, *Mémoire*, *Mémoire*, *Mémoire

tion, elle passa à une assance modeste, mais qui suffisait à ses désirs et lui permettait de satisfaire les goûts littéraires qu'elle venait tout à coup de sentir s'éveiller en elle. Les événements douloureux qui marquèrent les débuts de Mme Cottin dans la vie du monde, la mort de son mari, la perte de sa fortune, la tempête révolutionnaire qu'elle avait affrontées jusque là sans peur, laissèrent dans son esprit une trace profonde, et dans ses œuvres une gravité et un sérieux bien moins rigoureux. Nul n'était encore dans le secret confidentiel; nul ne savait quel emploi de ses heures libres elle jouait vraiment, si ce n'est des soirées de Bordeaux, qui, surpris un jour, étonné du style et de l'esprit d'une de ses lettres, avait obtenu d'elle la communication de quelques manuscrits. Mais cette même privauté fut accordée à quelque amie. Et comme alors, à la même époque, le jeune peintre, le sieur Mme Cottin lisait quelques chapitres de son roman, ce qu'elle avait dans la pensée; mais elle ne songeait point à livrer au public ce projet qui n'en était encore qu'en cours, trop plein de douloureux souvenirs. Un incident vint la décider. Un jour elle reçoit la visite d'un homme qui avait été avec son mari, aujourd'hui il était pauvre, mais, trouvant en cette dame une ancienne amie, cinquante louis pour vivre le sauver, en lui permettant de payer l'hôtel. Comment faire? Mme Cottin a avant point cette somme; elle réfléchit un instant, puis, jetant son roman de son manuscrit, *Claire d'Albe*, elle la porte chez un libraire, et revient quelque après donner au malheureux le prix qu'elle en a reçu en échange. Il se trouve que la prose vaut mieux que l'un-cent-cinquante de son même temps qu'une bonne action. *Claire d'Albe* eut un succès complet, qu'en partie cette bienfait les autres productions de même auteur.

Tels sont à peu près les seuls événements de la vie de Mme Cottin, et l'existence calme et violente dont elle fut vivre les personnages de ses romans contrasteront toujours avec le calme de sa vie à elle, vie tout entière consacrée à la bienfaisance et à l'étude. Sa biographie est donc l'analyse de son ouvrage, œuvre laborieuse, multiple, qu'arrête la mort et qui, avant, pour ainsi dire, l'ait laissée destinée littéraire.

Le sujet de *Claire d'Albe*, dont la publication remonte à l'année 1792, est d'une simplicité extrême. Une jeune femme, mère vieillard avec la ferme résolution d'être fidèle à son devoir; elle aime bientôt un homme qui l'aime, et, malgré elle, elle en comble à cet amour et meurt ensuite de douleur et d'épouvante. Il faut avoir le cœur de femme les situations les plus dramatiques; les deux couples, l'un roman par le ton et la reconnaissance, l'autre par ses drames d'opinion, intient longtemps dans une position qu'il leur est de jour en jour plus difficile de tracer, étant si violente, qu'on ne peut en point les deux malheurs annoncés, et, lorsque Claire d'Albe devient coupable donne le tombeau des gens, le lecteur en est point à former le livre d'indignation et de dégoût.

Dans la préface du son premier ouvrage, Mme Cottin exprime combien il a coûté à cette jeune femme de publier des romans. « Dans des semblables travaux, dit-elle, elle craint toujours quelque chose de son propre cœur; il faut qu'elle se prémunisse contre elle-même. »

Les qualités littéraires qu'on trouve dans *Claire d'Albe* sont plus complètes encore dans *Malvina*. L'action se passe en Angleterre, Edmond, le héros du roman, est brave, noble; mais il a appris à haïr les hommes, et, dans Malvina orphelinat. La jeune femme riche l'amour pour son cœur, elle ignorant que Edmond est mourant, épuisé par les efforts qu'il a faits pour sauver la jeunesse de son ami. Ému, ému et sous le continu de gaîté-malade se trouve Malvina. Après des perplexités sans nombre, les deux amants se rencontrent, et, lorsque nous les retrouvons pas, arrive le dénouement qui, en un mot, est heureux, et il ne manque les nouveaux tiennent mensonges à la fois, pour, le malheur, le bonheur, le gorge qu'un obligeant le prêtre à les unir. Nous avons dû en quelque sorte résumer la publication de romans dans la une femme. Dans *Malvina*, elle en a pour ainsi dire, mis en action. Ce passage, supprimé à partir de la première édition, il est pas sans trouble, et fait soupçonner aux efforts que Mme Cottin, dans les dernières années de sa vie pour obscurcir un genre plus élevé de pensée.

« Je crois que les romans sont le domaine des femmes; elles connaissent le cœur, elles ignorent sous, elles les réalisent à vingt, et n'ont rien de mieux à faire que de les exécuter; de plus, je crois qu'à l'exception de quelques grands écrivains qui ne sont distinguées dans ce genre, elles y sont plus propres que personne, car sans doute c'est à elles qu'appartient de saisir toutes les nuances d'un sentiment qui est l'histoire de leur vie, hands qu'il est à peine l'épisode de celle des hommes. — Ainsi, dit Malvina, vous bornez vos talents à nuyer pénibles la tendresse, et vous ne vous croyez pas faits pour aller plus loin. — Pénétrée de pouvoir avec des exceptions un jour, reprit mistress Clare, mais jusqu'à présent je n'en ai connu aucune. »

Dans la préface d'*Amélie de Mansfield*, entre roman publié immédiatement après *Malvina*, l'auteur explique la suppression du passage qui nous venons de transcrire, se disant qu'il contrariait la précepte par l'exemple. Mistress Clare était un personnage qui publient des romans pour en donner le prix à des jeunes pauvres, elle avait donc plus d'un point de ressemblance avec Mme Cottin, employant en nombre le produit de ses ouvrages; evidemment l'auteur de *Malvina* n'était mis en scène, et, contrairement à son principe fermement exprimé, elle y laissait quelque chose d'elle-même à ses lecteurs.

Après *Malvina* et *Amélie de Mansfield*, ouvrages qui ont l'auteur capitale de Mme Cottin; les procédés dramatiques et les analyses de passions amènent des ressemblances que peuvent les rétablir de la vue moderne vont les ouvrages de Mme Cottin. Mademoiselle Tabide, amour de Richard Cœur de Lion, et *Malvina* ne sont pas, en effet, que le chef-d'œuvre du roman moderne des chevaliers, dès ces mêmes sentiments qui s'opposent à leur amour. Comme dans *Malvina*, *Amélie*, *Mademoiselle*, nous, les deux héros lutteront eux-mêmes contre leur propre passion; seulement, dans *Amélie*, le caractère de l'amour est plus vrai, il embrasse toute une époque; de nombreux caractères importants interviennent, une étude assez complète de l'histoire et une certaine présence de couleur locale. Mme Cottin, dans sa face toute nouvelle du talent de l'auteur, le dénouement du roman nous ne pouvons mieux saisir qu'en lui un rayon de son biographie, et les scènes du roman, dans les dans des grandes chaumières d'Epinal, se vont dont encore plus vives, plus fortes, plus fortes même de succès qu'il ne fait pas dédaigner de rappeler.

A peu près toute production colorée et drama tique, Mme Cottin semble vouloir prouver l'en de ses talents, et, après avoir publié *Malvina* et les *Exilés de Sibérie*, charmant récit destiné aux jeunes femmes, elle y a ajouté quelques les perspectives du voyage d'une jeune fille qui, du lieu de la Pologne, vient à Saint-Pétersbourg pour demander au czar la grâce de son père exilé. Il est un personnage qui, dans le cadre du roman, et surtout en Angleterre. Nous y trouvons en mot plein de grâce et de profondeur à la fois, et, dans le caractère de l'auteur, est bien au-dessus de la mesure, et elle a surtout plus d'intérêt, si, si, si

COTY (Gaspard-Hyacinthe, baron), général et écrivain militaire, né à Vitrolles (Bouches-du-Rhône) en 1772, mort en 1819. Il fit les campagnes de la République au service de la France, et fut successivement directeur de la manufacture d'armes de Tulle (1806), membre du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique, maréchal de camp (1812), directeur des poudres et salpêtres (1816). Le ministère de la guerre a fait imprimer de lui : *Instruction sur les armes à feu* (1818, in-8°). On lui doit encore : *Mémoire sur le fulminate des armes portatives de guerre* (1818, in-8°), *Dictionnaire d'artillerie* dans l'*Encyclopédie méthodique* (1819-1821, 4 vol. in-8°).

COTUGNO (Dominique), médecin italien, né à Rovo (Pouille) en 1736, mort en 1822. Il fut successivement professeur d'anatomie à l'université et médecin de la famille royale. C'est surtout comme anatomiste que Cotugno est célèbre dans la science. On lui doit la découverte du canal cochléen, du aqueduc de Fovéolin interne, aperçu de son nom, du canal de Cotugno, du ligament du liquide cérébro-rachidien, etc., et l'emploi, dans la détermination des lois du développement d'intéressantes trouvées sur le monstre mort-né. Sage. Les compositions du Cotugno firent frapper une médaille en son honneur, avec cette inscription : *Hippocrate secundo, cito, a Hippocrate napolitan.* On a de lui plusieurs ouvrages de médecine en italien : *Dissertatio anatomica* sur les aqueducs de l'oreille (Naples, 1761, in-8°); *De ischiadicis nervosis* (1765, in-8°); *De sedibus urinarum* (1770, in-8°). Il a laissé un ouvrage inédit en italien sur *L'Esprit de la médecine* (1782).

COTULE n. f. (ko-tu-le — du gr. *kotylé*, objet creux). Genre de composées-anthémidées, comprenant des plantes herbacées annuelles.

COTULÉ, ÉE adj. (ko-tu-lé). Bot. Qui ressemble ou que se rapporte aux cotules.

— n. f. pl. Section de la tribu des anthémidées, dans la famille des composées, ayant pour type le genre cotule.

COTUNNITE n. f. (ko-tu-nite — du Cotunno, nom d'homme). Chlorure de plomb, formé, mêlé aux parties, de 74 de plomb et de 26 de chlore.

— Encycl. Cette minéral a été découvert par MM. Monticelli et Covelli dans le cratère du Vésuve. Il se présente en petites aiguilles blanches très-brillantes, ayant un éclat perlé ou soyeux et ressemblant aux fibres de lin. M. Miller, qui a étudié la cristallisation de la cotunnite, reconnaît que ce minéral appartient au prisme droit rhombique terminé en dôme. Il est lentile par parallèle à la pyramide unique. Sa dureté est égale à 2, 14. Les minéraux qui l'accompagnent sont ordinairement la calamine, le sulfate de cuivre et le sel gemme. C'est au Chemnitz qu'en a trouvé une décine de Naples que la mineralogie de Kobell a donné au chlorure naturel du plomb, le nom de *cotunnite*, sous lequel on le désigne aujourd'hui.

COTYÉDULE n. f. (ko-ti-é-du-le — du gr. *kotylé*, et du *tuteïl*). Tuteïle dont on est chargé avec une entière jouissance. *Avoir la* COTYÉDULE *de son avoire, de sa moire.*

COTYÉTUR, TRICE n. (ko-ti-teur, tri-se — du gr. *kotylé*, et du *tuteur*). Personne chargé d'une tutelle conjointement avec une autre.

COTYLE n. f. (ko-ti-le — du gr. *kotylé*, creux). Ile d'Italie, à l'abbaye de l'Una, à Rochon. N.-E. de Saint-Domingue; 2,000 hab. Commerce de vins et de sucre. Appartient au royaume, gouverné de fer et de cuivre sur-fer, mine et d'argent exploitées au milieu du siècle dernier.

COTYLÉDONAIRE n. f. (ko-ti-lé-do-ne — du gr. *kotylé*, écuelle, et *ennéter*). Bot. Genre de plantes, rapporté par Jussieu à la famille des mélanées, et renfermant une seule espèce, qui croît dans les forêts de Java.

COTYLÉ n. f. (ko-ti-lé — du gr. *kotylé*). On trouve en anatomie *kotylés*, vase à coupe, chaudrée en usage chez *kotylé*, *kotylé*, réservoir de la racine *kotylé*, *kotylé*, *kotylé*,

m. 50 à 0 m. 65, sur une longueur de 1 m. 25 à 1 m. 50, qui il fait toucher le sol ainsi dégagé en se servant d'une lame de fer en forme de cœur. Il prend ainsi une surface de 0 m. 40 de hauteur environ, dont il soutient le mal, d'abord avec des petits morceaux de bois, puis, à mesure qu'il avance, avec des dédales importants. Ce travail *dure* trois ans, ou le comprend, très-vite. Néanmoins, il peut être conduit assez rapidement quand il est fait par des ouvriers qui en ont l'habitude.

COUA ou **COUAS** s. m. (koua — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs qui habitent les contrées de l'ancien deux continents, et qui sont voisins des coucals : *D'un subset crochu et gravelement sinueux, les coucas apportent peu des hoitaires* (Serres) ; *Le dit coucas est assez commun.* A Nom vulgaire du cochenet et de la cornaille mandée.

— Interjectiv. Onomatopée qui sert à exprimer le cri de certains oiseaux : *Il engrouge un morceau, il pare pas! il coua, il coua, recurché; il a bien faire coua!* (Alex. Dumas.)

— **Encycl.** Ornith. Le coua a pour caractères : bec allongé, droit, à bords tranchants, convexe en dessus, arqué, comprimé sur les côtés, formant plus longue que le doigt le plus long; ailes courtes, rondes. Le coua de Dolandaise habite Madagascar; on le trouve également *canaire d'Europe*; il ne les parties supérieures d'un bleu ardoisé, et le dessous du corps d'un blanc pur; les rémiges de branche en branche dans les bois, cherchant les aquatiques, qui dérment sur leur nourriture, et qu'il brise en les frappant sur une grosse pierre qui servit d'enclume. Le coua de Geoffroy a l'occipital surmonté d'une huppe blanche; le dos et les couvertures des ailes sont d'un vert brillant; les grandes pennes sont bleues; le front et le dessous du cou sont blancs; le dessus du cou et le dos sont noirs; enfin le bec est jaunâtre, le sommet de la huppe d'un beau cannelle; celle-ci est étagée. Cette jolie espèce habite le Brésil.

COUAC s. m. (koua). Terre argileuse que les nègres mangent avec avidité.

— Mus. Son faux, désagréable, qui s'échappe d'un instrument de musique ou du gosier d'un chanteur inhabile : *Pour mon service, Lavoisier de la chanteuse se mêlent aux relâche aux mouvements de la grosse caisse symbolique.* (Lamy.)

— Agric. Sorte de foire.

— Ind. Nom vulgaire de la canaye. A Un écrit usual coucaque.

— Interjection. Le cri dérisoire dont on pousse quand les coassiliaques, à cause de la couleur de leur vêtement, qui rappelle le plumage du corbeau, dont le mot même imite le cri.

— **Encycl.** Mus. Cette onomatopée railleuse est particulièrement employée par ceux qui prennent un son aigu, nasillard et rauque, qui l'on tire parfois du hautbois ou de la clarinette, et qui avec une sorte de mauvaise ironie rappelle un bon et plaise de la note voisine. Cet accidentel sortant un peu de commencement dans les mêles graves, parce qu'ils ne servent pas assez forte avec les lèvres, et qu'ils ne sont pas assez pesanteur à l'air extérieur. Un so sent aussi, dans cette exécution, du mot coucas, parce que le son aussi produit ressemble assez au cri du corbeau, et, en outre, chaque fois qu'on dit ou entend coucas, il est nécessaire de faire une grimace, ou, du moins, de prendre d'un jeune timor du notre temps, soucyl, il faut le dire, pour accidentel, n'est jamais vrai. Ce théâtre, « enfant chéri des dames, » comme le Prodon, il y a quelque chose de coupé, et sur ce coupé il a fait pousser, au grand étonnement, un rameau qui vient tout d'autre, les ailes éployées; du bec de ce pratique et peu musical violette sort une petite bouteille, sur laquelle est écrit, en lettres capitales, ce mot inégal et terminal pour tout autre que Lucien : coucas ! coucal ! Il a dit, et avec raison, que le jeune chasteur ne ruisonne pas, et ne demande aucun appui qu'il devint laisser en sous à son amis.

COUACHE s. m. (kouache). Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette.

COUAGGA s. m. (kouagga — onomatop. du cri de l'animal). Mamm. Espèce du genre cheval, voisine de zèbre, mais plus petite que lui, et dont la tête est rayée, la crinière courte et droite : *Il arrive que les chevaux ont deux et faite à dessner.* (Fonton.) ❊ Un **COUAGGA GENERAL DE LA CAVALERIE** s. m. Mamm.

— **Encycl.** Il est probable que les voyageurs ont longtemps confondu le couagga avec le zèbre, mais le nom commun d'âne ou de *mulet rayé* ; un même cette confusion à-t-elle en commun même par un certain assez unitrait en histoire naturelle, le célèbre peintre d'oiseaux Edwards. Le général Gordon, officier très-versé pour les progrès de l'histoire des animaux, et à qui l'on doit la connaissance exacte d'un grand nombre d'espèces du midi de l'Afrique, est celui qui le premier, a distingué le couagga. Cet animal diffère du zèbre par la taille, qui est plus petite; par la forme de sa tête, qui est moins allongée et plus élégante, et par son oreille, qui est plus courte. Le couagga ressemble à peu beaucoup plus que le zèbre de la bonne des formes du cheval; il ne ressemble à l'âne que par la queue, qui est dégarnie de poils à la racine ; enfin, le poil du couagga ressemble de queue semble beaucoup plus lorsque que chez l'âne et le zèbre. Les jambes du couagga sont délicates, et son sabot petite et bien fait. Les bandes transversales, qui orment dans l'âpre et sombre le reste du zèbre, sont grande partie effacées sur celle du couagga. Le couagga, c'est égaré, a vécu toute sa milieu entre le zèbre et l'âne, chez lequel on le trouve, et le couagga semble de ces bêtes, celle de la croix, dernier vestige d'un ordre plus complet chez les deux autres voisines. Le couagga n'a, en effet, de bandes bien marquées que sur la tête et sur le cou et des traces du zèbre sur le dos et sur les jambes, et le reste du corps en est dépourvu. Le fond de la couleur est, sur le dos et le cou, du beau fauve tirant sur la noisette; sur le dos, le ventre, le croupe et les jambes, une teinte blanc, qui pâlit et se change en gris vers les côtés des cuisses; les bandes, plus inférieures des cuisses, les jambes, le devant du corps et la peau du ventre, sont de la nuance blanc; sur le fond brun de le tête et du cou sont des raies d'un gris blanc; le nez est de couleur noire, avec longitudinales, étroites et serrées sur le front, les bandes du cou, qui sont transversales, sont peu plus écartées sur les joues; entre l'œil et l'oreille, elles deviennent plus nettes et plus larges au milieu, étroites aux deux bouts; le bord de la lèvre supérieure est grisâtre. Il y a dix bandes sur le cou, et quelques-unes se va plus jusqu'à la nouvelle; elle est courte, très droite comme celle d'un cheval qui entrent comme et pointes avec une tête d'âne tache blanche vis-à-vis de chaque bande de cou; les oreilles sont longues, et les yeux l'Espagne sont quatre bandes parallèles à celle du cou, mais plus nettement et plus larges jusqu'à la quatrième, qui est la dernière. La queue est noire, et ne diffère de celle du cheval à peine sensible; l'on trouve plus étroit que le cheval. Tout le corps est rayé, sauf des régions nues bandes d'un brun noirâtre, accompagnées de bandes noirâtres, et plus grosses remarquées; ces trois lignes se continuent sur la partie de la queue qui n'a pas de longs poils.

Le premier individu du cette espèce qu'on ait vu à Paris avait été apporté d'Afrique par un capitaine de vaisseau qui revenait des Indes. C'était un mâle, âgé d'environ deux ans jeune, la capitaine ne lui dès rien de son nom, et il ne le connaissait pas, mais il pouvait approcher et même caresser, mais, pour peu qu'on le gênât, il ne mettait à ruer, et bien qu'on voulût, il ne pouvait, il ne pouvait, son autre, ne le faire changer de lieu, il devenait furieux, et il ne pouvait rien faire. Il grenou, animaux avec les dents tout ce qui l'entourait, et, lorsque on le fut mis dans un cheval qui était fort différent de ceux du cheval on de l'âne, il était tout à fait différent, et, en outre, vivotaient de fois sur un lieu tous-mêmes. Il le Mauzé indiquait que le couagga ne se trouve en des mêlés passant à la portée. On a comparé ce mal à l'homme et à le cheval, et, en plus, il a plus de ressemblance avec l'âne. Probablement le mon de couagga, ou plutôt le Mauzé-Gordon, qui le connaît, qui le pèse les Hottentots, n'est qu'une imitation de son cri. *Le couagga de la Ménagerie du Muséum* peu; une boîte de fer et un peu d'avoine ne du mal. Il ne mange pas de viande, pas excrémenta remuéminent à cent de blanc. Il ne mange pas de viande, pas de viande, pas fort bien, et la trouvait plusieurs fois sans qu'il ait bouchée. Il ne pèse, pas comme on qui fallait le faire à cette qu'on donna bien sabre de bœuf (Ville), mais ces accoutumaient pour pas de bouchée. Il ne connaît des individu, faite par Cuvier, n'a rien présenté rien fait de cette de cette espèce.

Dans l'état sauvage, les couagga vivent à troupes composées quelquefois de plus de cent individus. Quoiqu'il y ait des zèbres plus sauvages, il est plus difficile de les dressement apprivoisé; mais, dans l'une et dans l'autre, les jeunes qui se trouvent par hasard dans les mêmes troupes suivent les chevaux, lorsqu'ils en rencontrent. Allemand nous, qui ne pas de bouchée. Les chevaux et les zèbres dont nous parvenus à apprivoiser de couagga ne peut pas atteindre à leur grandeur, ce qui n'a pas encore résoudre avec des zèbres, ou croisement du mulet. Les chevaux, mais, ces couagga domptés paraissent avoir les mêmes mœurs que les chevaux, et ils rendraient pas même que les chevaux les apprécient. Spartacus dit que nous-seulement ne se dépêchent pas de la faire, si bien qu'ils ne peuvent atteindre à leur grandeur, et que dans à un troupeau ne pouvait sauver de chevaux.

Cet animal aurait de plus pour les habitants du Cap l'avantage d'être fort au chaud, de ne courir à vos chevaux de pâtre, que les chevaux refusent presque tous, faire il ne rait, même que les chevaux, à rodoyer les moindres équivoques.

COUAILLE s. f. (koua-ô-ie; il mll. — rad. *gue-ie*). Nom donné en Bretagne aux extrémités d'un étang, qui restent à sec quand les eaux sont basses : *Les* coucaillas *d'un étang.*

COUAIS (inter). (koua-ô). Chasse. Cri pour faire connaître que le chien qui chasse est à proxi : Coucaïs! coucaïs! *Donne*, coucaïs *donc!* à la dit aussi Tony Cocaïs.

COUALE s. m. (koua-le). Ornith. Nom vulgaire, en Bologne, de la corneille mantelée.

COUALION s. m. (koua-lion). Convoi de robot des vers à soie; œufs de vers à soie tardifs à éclore.

COUARA s. m. (koua-ra). Bot. Chou comestible d'un palmier de Cayenne.

COUARD s. m. (koua-ar). Mon vulgaire, à la cavaine, au racine de mesure prepuces. A Un oeil aussi coucaud.

COUARDE s. m. (koua-ar — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Nom vulgaire de la corneille mantelée.

COUARD, ARDE adj. (koua-ar, ar-de — Littéralement, *qui* a *la* queue courte, et, en franc-gas nous faisons de cette ou, plus, pour aider à la décourie, que quelques variétés de chiens, les *couards*, ou *courts*, *courtaud*, *court*, *ourset*, *ourset*, *ourset

tître des deux protecteurs du lieu dont ils sont le nouds ; il en gravitre la petite représentable.

COUBERTE s. f. (Bas-Inc.) — rad. couvert). Sorte de vêtement de lutte (voyez, comme mon deux mots, dont les hélistoire du mot Dore et du mot Dorée). Bot. Syn. pétaché le nouvelle mission.

COUBIAL-HAM, compromis de la Chine. V. Cou-tuou.

COUCHABLE s. f. (Bas-Inc.-Bl). Bot. Syn. de mutrance.

COUBON, bourg et commune de France (Haute-Loire), canton, arrondi. de 5 à 8 kilom. E. du Puy; pop. moyen. 222 hab. — pop. tot. 1,444 hab. Sanck mauvaises, raisons d'un idéal tous gothiques.

COUBOUL s. m. (Ann-Ed) — de cocon et *aboutir*). Oreille. Genre de grimpeurs voisins des cocoucas, mais chez lequel le pouce est long, droit et posé de comme chez l'aveuglé. *Les coucoulas sont de grands oiseaux arrivent de la pointe de la pie et de la mélée du jour* (Hurtrel.)

— Encycl. Le conseil a pour caractères bec médiocre, carénée en dessus, entier, très compriméi, arqué à partir de la pointe ; doigts des pouces long, presque droit, bidude. Les ailes à la pouce propres le sont de la pointe ; Ce genre se compose de grandes et belles espèces d'Afrique, des Indes et de l'Amérique de l'ile de la Malaisie, vivant principalement de prolines, de jeunes et de sauterelles. Ils séjournent dans les forêts, dans les plaisses, sur le bord des rivières. Leur vol est lent, court et saccadé. Contrairement aux cocoucas, les coucoulas ouvrent leurs ailes. Le coucoulas au nichée dans un grand trou, au bas d'un arbre, ou le femelle pond quatre œufs d'un blanc verdâtre. Le mâle partage avec elle les soins de l'incubation. Le coucoul ariolée, nommé *boudoumo* dans les langues du gouvernement de la Nouvelle-Irlande, est remarquable par les couleurs opposées de son plumage, par la taille est mille de la pie de France. Le bec est noir, cour, entourée d'un bec noir que gris de scarlatine largue, pine élevées sur les côtés ; toutes les plumes de corps, par une modération qui semble propre à plusieurs oiseaux des bois et surtout aux oiseaux qui tiés polyoniennes, ont une certaine rigidité ; leurs bouches sont serrées et ressemblent à la tige principale, qui est tronqué, et sont flammes rigides sur leur bord ; le cou est fort longue et étagée. — Le *coucoul Mercédès* s'offre, à première vue, que deux couleurs, le noir et le vert ; mais, lorsque l'examine de divers sens, on remarque que les couleurs offrent des reflets vert chrétiens, passant au bleu d'azur, principalement sur les ailes et les pennes de la queue. Les plumes de la tête sont longues, étroites, pointues, et forment des coiffides de former une huppe ; celles du cou ont la même disposition, les plumes des flancs sont longues, lâches, soyeuses et recouvrent les tarses ; le tour des yeux est presque nu, et les plumes qui en forment le contour sont noires, qui des espèces de noisos. Ce coucoul est un des plus grands que l'on connaisse ; sa queue, plus longue que la totalité de corps, est étagée, ses ailes s'étendent beaucoup au delà de la naissance de la queue. Le bec est fort, un centimètre et très-peu courbé ; il est de couleur jaune plombée. Les pattes sont robustes ; les doigts longs, armés d'ongles plus faustes ; les tarses, aussi que les doigts, sont recouverts de plaques hexagonales ; la plus couleur globulée. Cet oiseau habite la Nouvelle-Guinée.

COUCHAGE (Ann), pseudonyme de Sisse (Paris, 1828-1854). Le concurrent et un ses nouvelles publications d'une espèce particulière à l'Espagne. On prétend qu'elle met réel qu'elle pique ou de lui qui de quelque ; tire et coiffe sont les produisons du mal, mal chrétiens, qui ont vu le mal qui pique dans la imagination vive. La coucoucha fait les Espagnols ennemis, ferme, sérieux, intentionnel bavards. Précisons monsieur, ligne de la tête du cou ; le cou ; le cou ; le

utiles dans les opérations du jardinage, de manuel indispensable dans les matinées tempérées en froides. Elles permettent du fauverser la germination et de hâter la végétation de certaines plantes, de manière à leur en faire parcourir toutes les phases avant l'hiver. C'est seulement à l'aide des *couches* que les jardiniers et les maraîchers du nord peuvent élever en tout temps tous les genres de plantes qui sont l'objet de leurs cultures. Il est des végétaux qui restent constamment *sur les couches*, du moins dans certaines conditions de culture; tels sont les melons, les laitues, les champignons et les raves. Dans tous, mais surtout en Espagne, les melons, les concombres, les laitues à pommer, etc., *voyent germer sur couche*, avant poussé en plusieurs terres. D'autres cultes, qui exigent de chaleur, ont besoin d'être *semés* et *repiqués sur couches*; mais citerons entre autres les asperges et les fraisiers.

On peut faire des couches avec toutes sortes de matières animales ou végétales, feuilles, fourrages, marcs, et utiliser même les détritus de toute nature, pourvu qu'ils se décomposent facilement, mais les meilleures couches sont faites de fumier de cheval, d'abord de mulet, ensuite du mouton qui fait un peu de fumier du monde; ce fumier doit être long et aoné; en d'autres termes, il doit fouiller au moins de la sorte de l'étrier.

Les couches *pétrent* être placées à mes au possible, quand et bien abrités, autant que possible au midi. Comme elles s'affaissent toujours en peu de temps, il faut donner une hauteur supérieure à celle qu'on veut leur conserver plus tard. Le fond ordinaire est de 1 m. 25 sur une largeur égale; quant à la longueur, elle est indéterminée. Il est de force de diminuer leur largeur, en augmentant d'autant leur épaisseur. Les couches sont ordinairement de 1 m. 25 de hauteur, mais dont nous verrons plus loin l'usage. Quand on veut monter une couche, on commence par creuser le sol à la profondeur de 0 m. 20 environ; puis on étend le fumier à la brouette, par tits successifs, qu'on a soin de bien fouler, afin qu'il prenne de la consistance et qu'il ne produise point de tassement ultérieur. Il faut donner du fumier de moins en moins long, dont l'épaisseur varie de 0 m. 25 à 0 m. 15, suivant les plantes qui doivent y vivoter. On lui donne moins pour la couche pendant une saison, et plus à l'automne, pour, comme on dit, *faire feu*. Quand elle est arrivée à un degré de chaleur convenable, on la recouvre, soit en plongeant la main, ou régulièrement aux bords et au surface, puis en jetant dessus un peu de terreau, pour couverture la chaleur des couches et pour *serrer du froid* les plantes que on y prenons qu'on y a mises, surtout quand ces derniers commencent à lever, ou à soin de les couvrir de cloches ou de châssis, et même, pendant les grandes gelées, de couvertures de fumier ou de paillassons, qui l'on retire plus dont le jour quand le temps est beau. A des jours à des cloches ou de châssis, on emploie toujours les paillassons, ou bien des couvertures de toile, ou de paille longue, selon ainsi que les *anchez*; on maintient cela pendant la nuit, et on le retire le lendemain à m. 15 environ au-dessous de la surface de la couche, et on le remet les nouvelles latérales pendant les grands froids.

Jusqu'à présent, nous ne nous sommes occupés que des *couches chaudes*, qui doivent surtout pour la culture des primeurs. Mais on a aussi des *couches froides*, qui sont les plus grosses, appelées *couches nouvelles*; nous avons à parler de ces dernières, qui diffèrent surtout des premières par leur temps rotten moins chaud.

La chaleur d'une *couche* finissant par se perdre à la longue, il importe de pouvoir la réhaler sans déranger la couche, et l'y ramener à l'aide de fraîcheur, c'est-à-dire de lits de bombes de fumier neuf qui en chaîtlent les sentiers qui enquerent les couches. Ordinairement on réchauffe les couches, et les deux couches voisines. On renouvelle ces réchauffages toutes les fois que le besoin s'en fait sentir.

Souvent les substances dont on les compose l'usage nécessaire les destine, la saison dans laquelle on les fait, on distingue les *couches en couches hordées ou canaux*, *couches chaudes*, *couches cloches*, *couches à champignons*, *couches froides*, *couches à fraises*, *couches de fraises*, *couches de tuteurs*, *couches de fraises*, *couches de tuteurs*, *couches de fraises*, *couches de tuteurs*, *couches de cerises*, *couches chaudes*, *tiédes ou froides*, etc.

Couche politique (1791), comédie en trois actes, jouée à Zurich en 1845 et composée par M. Ernest Legouvé de l'*Académie française*, *ou Alemagne*. Peu de pièces, même parmi les chefs-d'œuvre de Molière et de Schiller, ont eu pareil retentissement. Ce n'est pas sans doute n'après du ton de France que l'auteur a vu abandonner l'accusation de lèse-majesté qu'elle avait attirée sur sa tête. Nous l'examinerons donc au détail, au double point de vue politique et littéraire. Quel est le but politique de M. Prutz? Travailler au triomphe du mouvement constitutionnel et du parti libéral qui ébranlait sur ses fondements la vieille Allemagne. L'a-t-il atteint? Nous ne le croyons pas; la violence et le zèle pleine d'outrages font plus de mal que de bien aux partis qu'elles croient aider, et rarement ou écrivain c'est mis, autant que M. Prutz, en dépit d'invectives. L'analyse de la pièce en donnera une idée. Elle s'ouvre par une réunion brigandie entre un chirurgien et son valet, auquel le docteur veut arracher l'assurance, parce que l'enfanon enfante la convoitise, l'égoïsme et la lâcheté. Enlevez cet organe suffisant, et tout est sûr. Cette scène hazarre, grossière dans les détails, plane de personnalités injurieuses, indique suffisamment le ton général de l'œuvre. Kilian préfère partir et conserver son enfant, et le docteur accepte quelques écus. Mais, si le valet accepte quelques écus. Ces folies contiennent l'essence de l'ouvrage. Il est de ces hommes présentés par l'angoisse des adversaires de l'ordre et des bonnes mœurs, qui, comme disait quelqu'un, à ce qu'il dit, pour élever une Kilian, il faut nécessairement tuer le docteur, Armitius. Ce nouveau Méguéd s'appelle Schlaskopf, c'est-à-dire crâne-fêlé. Le roi de l'ouvrage, personne ne sache pas sous son habitus, tout en moins le gouvernement qu'il ne sait rien, ne rien connaît, ne le Dieta. Le docteur répond en patriote qui ne trouve ni changeant ni parfaite politique. Telle est l'œuvre brutale que l'auteur a le dessein de nous présenter, et le dévoué d'une critique impartiale et franche, répétons-le encore, M. Schaskopf, Schlaskopf, signaler à M. Prutz son erreur. Il importe de remarquer que ce personnage, autre Dieta rieuse, cette comédie démagogique contraire à la noblesse de l'art, à la dignité de la liberté qu'elle veut servir, et l'étale aux intérêts à secrets de la réunion libérale en Allemagne. Les mouvements politiques prétendent cette comédie, écrite il y a plus de vingt ans, sont les conséquences de la révolution, les uns avec une idée d'une; on comprendrait mieux encore le ton général de l'ouvrage.

Si le côté politique est d'en haut intérêt, plus les intérêts littéraires. Le but du jeu litteraire n'est pas moins curieux. L'idéologie du talent, M. Prutz a voulu être poète, et il a voulu être poète dans le sens de la plus absolue complète de naturel. L'idéalisation qui mêle à rendre étrange la vie humeur, qui se trahit souvent en emportant, comme dans le Faust de Goethe, le lecteur de situation sans et naturelle, si simple, si, si Prutz, comme de langage. Son style littéraire, car il en possède, soit une science de rhétorique, mais, en dépit, une grande habileté de rhétorique. Sa comédie politique, cette œuvre de défiance qui demande une forme vraiment enfantine, bien différente de son imagination libre, il est allé la calquer sur les Fables de Lessing et d'Aristophane. Ce moyen est vraiment la forme du comique grec, M. Prutz en comme sous le rapport de l'imagination, le qui vante sans cesse l'originalité et l'audace, dont revelation? Ces idées ne se comprennent tout à fait sans dramatique si désignée et sans manière? Le Prométhée de Schiller, quelque-unes de ses beautés immortelles? Rien n'est moins grec que le Prométhée, le vers brouyants, la force bouillante, les gros traits, tout ce qui est trop faible de supprimer pour mais la pensée du drame, et surtout ce n'est plus qu'enchantait Platon, il les a entourées d'obscurité, de longueurs, de lourdeur, de suites inutiles attiques de poète athénien comme Sacrate et de grossièreté de rustaud germanique. Mais M. Tieck et de Schelling, Malgré ces défauts, le Prométhée demeurait de sa pensée, M. Prutz en saurait faire admirer, et de grandiosités de rustaud qui pourraient faire le charme de la canaille, comme dit La Bruyère, mais jamais n'être le cœur des gens de lettres. Il faut, en effet, être de l'Aristophane tudesque n'a pas du Aristophane grec, *Nous ne pouvons* Aristophane pour modèle, Français ne sont pas Grecs, Paris n'est, ce de la folie, ou plutôt cet de l'avoglement. M. Prutz en a pris le parti, et nous en avons propre. Dans ses paysages et ses anapestes il a pris le parti Aristophane jusqu'au, il s'écrie : « Il y a longtemps, lecteur, que vous nous disiez : Voyez poésie lyrique, vite la jeune jeune, vous ces du genre et de bataille, ou n'est pas de la poésie, élevez vous de la poésie, et vous pourrez jouer à la vraie inspiration, et vous des mêmes que vous ne pouvez pas comprendre! Cette comédie voici. C'est une comédie politique; lisez-la, et vous comprendrez. Mais, vous ne trouvez rien en voyant l'auteur remplacer les traits spirituels de la comédie d'Aristophane par les diatribes sans mesure et sans pudeur contre ses rivaux. Il est avoué surtout quand il s'agit de ses ennemis ne lance en chiffres dans la bien du ciel, la chaînat, au-dessus des nuages. A ce ton, M. Prutz, vous ont, perdu dans la médiocre qui m'avive, et ainsi que vous ne pouvez pas comprendre ce qu'il dit. Il ne saurait plus rien dire, il ne saurait plus rien

à la concubine. Il y a deux jours j'étais à cette villa.

La soit était fort oppressante
Et la chaleur comme nous disions.
LA FONTAINE.

2 Souper et logement dans une auberge : *J'y entrai une nuit au jour pour me COUCHER.* (J.-J. Rousseau.)

COUCHE-POINT s. m. (Rou-che-poi). Techn. Trapezoïde du talon d'un soulier, d'une botte ; *Les COUCHE-POINTS soldés.*

COUCHER v. a. ou tr. (Rou-ché — rad. couche). Blessée sur un lit ou sur quelque chose pour s'y reposer ou y dormir, mettre en lit ; COUCHER un malade sur son lit, *se étendre sur un matelas, lorsque les enfant. Sont en souvenir, voulut qu'on le COUCHAT sur la cendre.* (Lamat.) *Les jeunes paysannes COUCHENT la marée.* (Acad.)

Ils COUCHENT, mangent, vont matines.
Couchards dans un lit, ferme porte et fenêtre.
HAYER.

— Étendre à terre ou ailleurs, *placer dans une position à peu près horizontale* : COUCHER *une étoffe, une colonne par terre. COUCHER une échelle, une armure.*

Prés du sentier de l'église, au sein du cimetière.
Dans la terre des morts nous COUCHÂMES le blessé.
LAMARTINE.

— Par ext. Pencher, coucher : *Les ombres, les pleurs COUCHENT les blés. Tu t'appliquas, avec une conscience d'ouvrier et une charmante gaucherie d'artiste, qui COUCHENT la pose presque sur la table.* (Lamartine.) Richelieu : COUCHER le *pied d'une fourrure, d'un chapeau.* COUCHER *une dentelle, une passementerie, une étoffe.*

— *Coucher quelqu'un par terre, sur le carreau*, le terrasser, le jeter à terre mort ou blessé : *Dire, dans un moment pareil, a COUCHÉ de grand PAR TERRE.* (Chateaub.)

— Loc. fam. *Coucher une bouteille sur le côté*, la vider, la boire.

— *Coucher le poil à quelqu'un*, L'amadouer, le flatter.

— *Coucher par écrit* ou simplement *Coucher*, inscrire, consigner par écrit : *Ce que quelqu'un vient de dire.* COUCHER *un article en rentrée, en dépense. Il faut coucher par écrit ce qu'on se veut pas oublier. Je vous COUCHERAI d'une main insistante.*

. . . . . En sujet sur mes livres,
Je vous COUCHAI, monsieur, pour deux mots mille livres
P. C. LAURENT.

— Tu te souviens qu'un village on t'a dit
Que son mettre ait gagné pour coucher par écrit
Les faits de ce grand roi.
BOILEAU.

— *Coucher en joue*, Ajuster avec un fusil, diriger son fusil sur : *Les deux grenadiers COUCHÈRENT LA JOUE PRÈS DU CORPS, et le coup MONTA SUR JOUE.* (Alex. Dum.) Vivre avec mon [illegible] avec un chef qui COUCHAIT en joue d'arme : *Il me semble toujours que je vous me demande de lumières et que vous COUCHIEZ SUR JOUE.* (Mol.) S COUCHER, porter un [illegible] *Ce grande sur l'étoile sur : Il COUCHA SUR JOUE sur riche bévitère, un bon coquin. Si quelque parent COUCHA SUR JOUE le sentiment de son Gouvernement, la m'en avertirai aussitôt.* (Le Sage.)

La villageoise est belle et jeune, je l'avoue ;
Don Alphonse en pensant peut la coucher en joue.
BOILEAU.

— Mar. *Coucher un bâtiment*, Le mettre sur le flanc pour le carener.

— Peint. *Coucher des couleurs*, Les étendre l'une à côté de l'autre sur la palette, avant de les fondre.

— Fam. Mettre en enjeu : COUCHER *vingt francs sur une carte, a Coucher gros ; Jouer gros jeu.* J'ai *Coucher de, Hasardez, risquez, exposez ou enjeu.*

Vous coucher d'importance et vous mes jours !
CORNEILLE.

Ce dernier avec ont tout à fait vient.

— Horlic. *Coucher des branches*, Les incliner pour favoriser la mise à fruit, pour propager l'espèce, etc. V. MARCOTTER.

— v. n. ou intr. Être étendu pour prendre son repos ; prendre son repos de la nuit : COUCHER dans un bon lit. COUCHER *entre deux draps.* COUCHER *sur un matelas, sur la planche.* COUCHER *sur la paille.* COUCHER *sur la dure.* COUCHER *dans une auberge.* COUCHER *en plein air.* COUCHER *dans la rue. Chambre à COUCHER. Physiologie du COUCHER, Ensemble de soins dans la même chambre, de peur d'être surpris. Il faut de fermis après le sommeil, et sans être a COUCHER habituellement sur un lit de lois, recommandé d'une simple nuitée de spectacle.* (Bée-Douvre.)

Il faut souvent la faim et coucher sur la dure.
BOILEAU.

Bien mon souverain dort tout exigé,
Je logeais et plein air et coucher dans la rue.
FLORIAN.

. . . . . Vous COUCHEZ-VOUS point
De coucher toujours seul? Une amiance sans belle
Rend à mon avis, voulez vous qu'on l'appelle
LA FONTAINE.

Si je couche sur la paille,
Je n'en suis que plus ait bien.
BOILEAU.

Parmi les trembles de la guerre,
Je n'ai point au repos en lieu,
Car mon lit ne sera sur terre,
Que par un tremblement de terre.
TRÉMONTAIN.

— *Coucher avec une femme*, Avoir commerce avec elle :

. . . . . Dans l'enfer qui m'endamme,
Je vous dire partout qu'il couche avec ma femme.
BOILEAU.

— Fam. *Coucher à la belle étoile*, Coucher dehors, en plein air.

— Agric. *Coucher dans le lit aux pots vers*, Coucher dans les champs. *S Coucher à la corde.*

— Loc. prov. *Coucher dans son fourreau* ou *coucher dans son fourreau*, Coucher tout habillé.

— Techn. Chez les dorures, *Coucher d'assiette*, Donner une couche de colorant en guise à la pâte, pour la préparer à recevoir l'or. *Coucher de fond*, Étendre une couche sur le papier de tenture, avant de l'imprimer.

— Imprimerie. Se coucher sur le lit ou ailleurs, se mettre au lit pour s'y reposer : *Ils COUCHENT sur la herbe, les mains sous un lit. Se COUCHER tard. Ne pas se COUCHER de la nuit. Aller se COUCHER. Quand il COUCHE, on a des pressez qui ne sont que gris. Il COUCHE, et le vent cliv devroient coulé pour moins.* (Mme de Sev.) *A l'âge de quatre-vingt-dix-neuf, il COUCHE alla voir, dans le trône, une très-aimable femme qui s'est entendu beaucoup à la chose. Il COUCHE tard, parce qu'il dormit sans une déshabillé, et lui dit : Je ne suis, monsieur, qu'un si peu pour vous.*

— Fam. *Coucher avec*, Avoir commerce charnel avec un autre, *dont j'arrange.*

— Fam. Se coucher sur quelque chose, Se mettre dessus, *Coucher sur le dos, sur le ventre, sur le côté.*

Tâtonnée aux pieds d'autrui quand les dans, et sur
Coucheront le dernier et vers terme le porte. (prov.)
LA FONTAINE.

— Par ext. Disparaître, descendre sous l'horizon, en parlant des astres : *Le soleil se COUCHE en un endroit, et leur disparoît. Le grande Gorre se se COUCHE jamais. Le soleil COUCHE, et le jour se COUCHE, et le jour se COUCHE. Le soleil se COUCHE, et le jour se COUCHE. Le soleil se COUCHE, et le jour se COUCHE. Le soleil

nous « laissé un si parfait modèle. Le lendemain, les amis et les parents venaient voir la mariée sur du lait caillé, et, dans un festin appelé *repotia*, en célébrait la consommation du mariage.

Une fois le christianisme établi, la religion s'empara de l'homme tout entier; elle le prit au berceau pour ne le quitter qu'au delà du tombeau, se mêlant à chacun des actes de sa vie. Tout entière que la religion antique, elle s'arrêtait du moins sur le seuil de la chambre nuptiale, elle jetait des bénédictions, le jour de la célébration du mariage, après les festins, les chants et les danses, elle ne laissait solennellement bénir la chambre et le lit nuptial, pour bénissant les époux, qui alors étaient couchés. Cette licence ne dut pas étonner à une époque où l'on en prenait bien d'autres, à l'époque où les Bénédictins et les moignons et des nobles devaient être examinés tantôt par des matrones, pour voir s'il en était étanché conformes de manière à avoir des enfants. » Il est d'autre part, Pétrarque, à propos du mariage d'Isabeau de Harcourt, qui avait quatorze ans, l'on ne trouve que ce soit, qu'il convient qu'elle soit rapidement et assez tôt mariée, afin de pouvoir pour autant de mère et progrès et formée à avoir des enfants. » Et la religion catholique venait prodiguer ses exercices en face du lit conjugal, en n'était pas seulement à cause de son pouvoir, comme le mariage, qu'elle regardait comme un état d'imperfection, ni même parce que le célébrant de la cérémonie fut faisait vert des dessous pantoufl; il y avait à cela une raison venue de plus loin. Il est un souvenir de l'histoire de Tobie, à qui l'ange avait commandé de passer dans le mariage et le prière les trois premières nuits de son mariage, pour éviter le démon qui prétendait marie de Sara, que le démon avait supprimés. Cette tradition n'était si bien répandue que des conciles avaient prononcé des peines canoniques les plus sévères les nouveaux mariés qui ne se conformaient pas à cette prescription. Bâtiment chaste et durant tout le moyen âge, l'hiverne de nuits, le lit conjugal, toute que ce fut agit aussi après son mariage avec la fille du comte de Bar, Jeanne, qui quand il bénéficie ruin fin secrètement avec elle, enfumée de l'exemple de Tobie, Pétrarque, il stoichant à elle, il le mit « oraison trois nuits, et il accompagna, à la fin, pour mieux dicte dance recueils après. » Nous n'avons pas besoin d'aller si loin, et dans plusieurs provinces cette coutume subsiste encore. Toutefois, malgré leur ferveur, les fidèles du XIII siècle, qui, du moins, trouvaient cet usage incommode, et furent probablement de l'avis de Montaigne, qui, « ne trouvant pas plaisant ensemble la première nuit des noces, dit en philosophe, et le même les deux mêlés, mêmes un avoir achevé le parentage : c'est bien des trois mêlés, » qu'il faisait, pendant trois nuits entières ou n'avait pas donnés beaucoup d'argent, « Mme de Sévigné exprime le même idée d'une manière autrement piquante, « Je ne dans le cabinet de son solaire, on religieux et parents; elors on vit mettre ces coutumes dans quelques cérémonies graves dans les campagnes les plus reculées. Quand nous parlerons du droit de seigneur, nous préparerons les singulières pratiques qui ont cours dans quelques provinces, et, entre autres lieux, nous verrons comment les Juifs avaient le droit d'assister au coucher de la mariée, et de jeter une jarretière dans leur lit.

Dans les cours et les mariages officiels, le coucher de la mariée est toujours une importance très-sérieuse, et il paraît même plus que la cérémonie. Lorsqu'un roi épousait une princesse par procuration, un ambassadeur en prenait possession, et, solennellement en son nom et mettait sa jambe dans le lit de l'épouse le soir du mariage. A la cour de Louis XV, aucune des formalités exigées par l'étiquette n'était omise. Voici ce que le marquis de Lassone du duc de Bourgogne avec la princesse de Savoie, « Le soir du mariage, le duc de Bourgogne, ou fut coucher la mariée, de chez laquelle le roi sortit accompagné de plusieurs hommes. Toutes les dames y demeurèrent, et la reine d'Angleterre donna la chemise, que la duchesse du Lude lui présenta. Monseigneur le duc de Bourgogne se déshabilla dans une bechambre, au milieu de toute la cour, mais sur un plyoard. Le roi y était avec tous les princes; le roi d'Angleterre donna la chemise, que lui fut présentée par le duc de Beauvillier. Des que Mme la duchesse de Bourgogne fut au lit, monseigneur le duc de Bourgogne, entra, et se mit dans le lit à sa droite, en présence des rois et de toute la cour, et aussitôt après le roi et la reine d'Angleterre s'en allèrent. Le roi s'alla coucher et tout le monde sortit de la chambre aussitôt, excepté monseigneur, les dames de la princesse et le duc de Beauvillier, qui demeura jusqu'au lit de la mariée, du lit, du côté de son pupille, et le duc chasse de l'autre; monseigneur y demeura jusqu'à ce que l'heure de sa cour, mais, quoi ils eussent dû même embarrassés de leurs personnes, et, quand il fut sorti, monseigneur son fils et aussitôt embrasser le princesse, monseigneur le duc de Beauvillier de Lude. Il se trouva qu'elle n'avait pas tort, et, le lendemain, le roi dit à Mme de Maintenon qu'il fut pas non petit-fils bandé le bon des gens

Coucher du soleil (tat), tableau de Bouchet; galerie du lord Hertford. Cette composition, une des plus grandes qu'ait exécutées le peintre de 1800 de l'exposition, fut exposée au salon de 1824, et produisit avec son autre toile représentant le *Lever du soleil*. Ce n'est pas, comme on pense bien, la nature tout simple que Bouchet a représentée; c'est la mythologie qu'il a déroulée aux impressions. Dans le *Coucher du soleil*, des Amours et des Grâces dévoilent un bel du tableau le manteau sombre et les le Nuit. Le jour revoit en reflets sous leurs pieds qu'il éclaire. Au milieu des vapeurs violettes et roses perdues à l'horizon dans un fond de bosquets où la détoure, apparaît un chariot attelé de taureaux vertes, sur quelques-uns d'Amours, Apollon la pourse dans le pavillon du crépuscule. Son char escorte, amour duquel bondissent aux rouge d'Aurore; mais les chevaux ne sont pas. Des nuages bleuâtres, aux nacres roses et d'oranges de Cérès, tout du jour, les couvre argente de lumière, lentre se dépouille dans l'ombre. Le dieu du jour, revêtu de couleurs, s'élance en chantant les bras vers Tethys. Allongés dans une pose d'élégante nonchalance, le dos sur un lion et sur une coupe, perles des coulaurs de lance, de roses dans les mamelles d'une Nymphe, chevaux gris argentés et comme poudrés de l'aroma des fleurs. Une autre, relevée contre elle et s'appuyant à un coquage, se gnes, vêtue d'un peplum crépusculaire, dont les yeux, du dessiner royal du dieu; et tout autour de Thétis, au cour de Tritons et d'Amazéjaune l'eau du silon de son pays, jusqu'à le groupe de fantaisie ravissante, dessinant la la mer bleue, chatoiante et couverte sur un sein qui jaillit.

Souvenir M. Edmond et Jules de Goncourt, assignés avec magnificence le dessin de procédé, cette toile, qui excite le plus vif enthousiasme lors de son apparition, et dont les dessinées éliminatoire, ne l'eut pas cependant les tableaux grands et pittoresques qui avaient vu Bouchet à lassé comme son idées et la main avec une rapidité, Bouchet peut aussi le *Coucher du soleil* fut vendu acheter par Mme de Pompadour; les appartiennent aujourd'hui à lord Hertford.

Coucher du soleil, tableau de Joseph Vernet, musée du Louvre. Le soleil est le point de disparition derrière le ligne noire formée par trouble le sol à l'horizon, et ne rayage aux groupes, dans des attitudes variées, des pêcheurs et des femmes occupées à laver du linge. A droite, sur un rocher, s'élève une construction à arcades surmontée d'un bréchet, de ce côté, les pêcheurs se tiennent sous un cinq-cinq des plus remarquables. A gauche, des nuages sont dorés par les lueurs du couchant, et la tableau, dit M. Lacroix (Histoire de l'art), est le plus frais, le moins coloré, le plus parfait des tableaux de marine de Vernet, que j'aie vus jusqu'ici. Il est impossible de mieux rendre le soleil descendant et le ciel marqué pour se conclure dans l'eau; cette eau, quelque en plein lumineux, y est confondue avec le ciel. Cette toile est signée et datée de 1772; il y a surtout que ce dit ait été exposé, à Paris, au Salon de 1771, sous ce titre : *Pourquoi et comment, le soleil, et dont Delbeet* » dit : « Ce morceau est un chef-d'œuvre. Le Lorrain n'est rien, nement pas plus vrai ni plus chaud peut-être qu'il moins chaud pour les beaux sites que Vernet. Il est impossible de mieux rendre de faire les figures, tandis que Claude n'avait pas. »

Le Louvre pendant trois *Coucher de soleil* de Joseph Vernet. L'un (n° 275), qui a été gravé dans le *Moniteur* français et inséré au recueil de Pillet et de Landon, représente un *Effet de soleil couchant par un temps brumeux*. On dirait que l'orage a grondé récemment, les nuages amoncelés à l'horizon semblent partie le disque du soleil dont les rayons obliques dans la surface de la mer, et, du côté, ou premier plan, sous un rocher couvert de verdure, est une grotte où l'on voit un pêcheur qui un pêcheur, au delà s'élèvent des fortifications, et plus loin, dans le fond, entre, une forêt de mâts qui annonce un port considérable. A droite, sur le rivage, on voit quelques bateaux se balancent sur les eaux tranquilles; plus en avant, sur le côté, des pêcheurs placent leurs filets, tandis que deux autres hommes se sont dépouillés de leurs habits, préparent le repas du soir. « L'ensemble a de son tableau est simple et majestueux, dit Emeric David. L'œil se porte d'abord sur le disque du soleil et sur les nuages qui le voilent en partie. Les terrasses, les fortifications et le port, qui le suivent, se rangent autour de lui, dorment plus lumineux, sur une ligne à peu près oblique; et, dans l'ensemble, les nuages, les bateaux et la mer tranquillisé qui vous répond à l'état de calme et de repos, vous représentent le ciel et les mers. Tous les détails sont conçus avec esprit, disposés avec goût... Le ciel et les eaux peint avec moins d'habileté que les terrasses : les mêmes nuances des détails éclairciraient et repoussent les vapeurs lumineuses; les images étant formées sous voile immense et magnétisme accidents du triste du soleil. » Le second *Coucher de soleil* de Vernet (n° 276) est moins gravé en burin, dans le *Moniteur français*, par Daudet, et un trait par Landon; et le vrai, le peu-bas, un chiffon d'un l'on distingue jusqu'au bord de la mer que un cavalier laisse dans le rue et un pied dans quel quelques personnes s'embarquent dans une gondole. Le troisième (n° 211), qui est daté de 1787, a été exposé au Salon de 1789, sous ce titre : *le Soir*; il faisait partie d'une suite de quatre tableaux intitulés les *Quatre parties du jour*, qui avaient été commandés à J. Vernet par le duc de Choiseul, pour du Louvre XVI.

Coucher du soleil, tableau de Théodore Géricault, musée du Louvre. A droite, de beaux chênes dans l'ombre, formant un bosquet de verdure. Le soleil se cache derrière des bosquets de verdure. Le ciel, quelques nuages se reflètent dans une flaque d'eau, en premier plan, dans la mare. Le campagne, les reposés des arbres qu'enveloppent les vapeurs chaudes, et les ombres du crépuscule. » Ch. Blanc, dit M. de Fromentin (*Voyage oriental*) « en a l'exactitude, l'effet, l'intérêt, l'intensité relative, très-remarquable, comme, tout le bon soir au bon ton, et, en ce qui est la perfection du genre. »

Coucher (Gustave), f. (Rom-che-ff — rad. *cher*). Commerce chercal avec une femme : Il ne faut pas se coucher en colère, proverbe *timoriéstime transcendental, abusivement à des* Coucher, cette nuit, se trouvait dans une *sous-alors à se plaindre, si la prose, le roi-lipsen et le Jugement sont également bizarre en France. (Vial) de ne ne dans de quoi des divers sous dépitées, des soupers sous plaisir, des mouvements, des conversations sous bonnes sous ainsi, et des conversations sous bonnes sous ainsi.*

COUCHERT (Jean-Baptiste), homme politique, né à Beaugency le 28 mai 1768, mort en 1814. Il se livra à l'enseignement lorsque la Révolution éclata. Deux ans plus tard, il fut nommé avocat de cette ville, et, lorsque, en 1791, il fut nommé administrateur du département de la Beauce, il fut élu président du tribunal de Beaugency, et, plus tard, commissaire du gouvernement du tribunal de Blois. Il fut nommé, en 1793, à la Convention, et, en 1795, il en exclus plus de 500 membres, et, en 1797, il fut nommé ministre de la police. Il fut nommé secrétaire de cette ministère, et, en 1799, il fut nommé ministre de la police. Il fut nommé ministre de la police, et, en 1800, il fut nommé ministre de la police. Il fut nommé ministre de la police, et, en 1801, il fut nommé ministre de la police. Il fut nommé ministre de la police, et, en

Elle tombe à Lucce ; Il est coucou. - Marivaux
Ce m'a trouble, c'est-à-dire tout en feu.
— Oh ! je vous jure, mon ami.
Compère, lui répond sa femme,
Que vous tiens bien de trace pas.

— Petite voiture publique à deux roues et à six ou huit places, qui desservait autrefois les environs de Paris ; *Le tabac, tristement et en vient fort enhaut dans les coucous. Les pittoresques coucous qui stationnaient sur la place de la Concorde, n'existent plus.* (Balz.) *Les coucous qui disparaissent fait disparaître aussi les voisines de Paris.* (H. Berthoud.) *Le coucou était quelquefois trainé par un mauvais rosse, quelquefois assisté d'un deuxième.* (Dumolard.) *Lorchet dit voiture en forme de panier. C'est trop fort ; je puis me laisser traiter par un coucou.* (Scribe.)

— Horloge de bois ou horloge très-simple, qui en sonne que les heures, ainsi dite de ce qu'un petit oiseau, ressemblant à un pigeon, l'annonce, lorsqu'intérieurement le cri du coucou *Une table, quelques chaises et quelques coucous d'Allemagne composaient tout l'ameublement de notre modeste.* (G. Sand.)

— Argot. Mentre.

— Jeux. Jeu de cartes qui ressemble à l'oie ou quoi.

— Hortic. Fraisier qui donne beaucoup de fleurs et très peu de fruits.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une raie, d'un trigle et de quelques autres poissons.

— Bot. *Fleur de coucou* ou coucou. Fleur. Nom vulgaire d'une espèce de lychnis, du narcisse sauvage, et surtout de la primevère officinale, qu'on appelle aussi pain de coucou.

— Interjectiv. Cri de l'oiseau appelé coucou. *On n'entendait de tous côtés dans le bois que des cri : coucou ! coucou !*

Un misérable niaiseux passe sur rouler fou.
A force de coucous, coucou, coucou.
(Boileau.)

— Encycl. Ornith. Le genre coucou a pour caractères : bec large, un peu courbé à la base, comprimé graduellement jusqu'à la pointe, légèrement arqué, entier ; ailes courtes, bombées, ondes ; aîles obtuses ou subaiguës ; pattes robustes et allongées ; tarses courts, plus ou moins complétement emplumés. Les organes digestifs sont fort développés et puissent d'une grande activité. L'estomac est ainsi que les aveugles que chez les autres oiseaux, et il est fort ample, aussi faut-il beaucoup de nourriture pour satisfaire son appétit. Il mange une quantité considérable de chenilles, et les poils de celles-ci l'enlèvent en si grand nombre dans les mangeoires de l'estomac qu'on a pu se méprendre et considérer cette membrane comme naturellement velue. Niéach a refuté cette erreur, en montrant que les poils disparaissaient lorsque l'on avait pris de chenilles pendant quelque temps.

Ce genre comprend plusieurs espèces, dont une seule est propre à nos contrées : c'est le coucou gris (*cuculus canorus*) ; il mesure, de 0 m. 30 de longueur ; les parties supérieures du corps sont d'un cendre bleuâtre, plus foncé sur les ailes et la queue, les parties inférieures sont blanchâtres, rayées transversalement de noir ; les rectrices secondaires, tachées et terminées de blanc ; les pieds jaunes. Du reste, le plumage varie selon l'âge et selon le sexe. Le femelle est un peu plus petite et plus ; le coucou est un oiseau voyageur, qui passe l'hiver en Europe et l'hiver en Afrique ou dans les contrées situées de l'Asie. Il nous arrive en avril, et nous quitte à la fin de l'automne. Il vole très-bas, dans les lieu de Malte et de l'Archipel en même temps que les hirondelles, ce qui est cause que les habitants de ces contrées l'appellent *conducteur de tourterelles*. Il nonnoue son voiture, au printemps, par le chant monotone que chacun connaît. Il habite les bois, vit seul et change de place à tout moment pour chercher sa nourriture. Un trait singulier et presque unique dans l'histoire des oiseaux, c'est que non-seulement le coucou ne construit pas de nid, mais qu'il dépose ses œufs dans les nids étrangers. Ce phénomène bizarre a été diversement expliqué. Les uns prétendent que la femelle agit ainsi pour déterner ses œufs à la vacance du mâle ; les autres trouvent la cause de cette habitude dans la longueur du sternum, qui gênerait l'incubation et peut-être même écraserait les œufs très-minces des œufs ; d'autres enfin croient que le jeune, *placé dans les nids*, trouve comprimé dans cette même incubation. D'après M. Prévost, la femelle du coucou pas ses œufs parce que ses unions rapides et successives avec plusieurs mâles, son inconstance et son ardeur en amour diminuent chez elle l'instinct maternel. Toutefois ces instincts paraît encore très-vif, car non-seulement la poulonne en dépose qu'un seul œuf dans chaque nid, mais encore elle choisit toujours le nid d'une espèce inférieure dont les petits sont plus faibles que les siens, telles que l'alouette, le pinson, le rouge-gorge, le rouicin, le fauvette, le merle, etc. Aussi qu'arrive-t-il ? Le jeune coucou, loin de redouter les premiers propriétaires du logis, viole les droits du légitimes en chassant ou tuant le petite famille ou bien avant lui et même en attrapant la mère qui l'a écoté et qui lui a producion les mêmes soins qu'à ses propriétaires. D'après quelques naturalistes, la femelle du coucou ne pond pas son œuf dans le nid d'autrui, comme on l'a cru ; elle y transporte et y dépose furtivement à l'aide de son bec, qui est jeunes les plus grandes précautions pour n'être pas vue. Les parents trouvent non loin de l'endroit où les œufs ont été déposés, et leurs petits, quand ils sont assez forts pour voler, quittent leur nourrisson pour rejoindre leur père et leur mère, qui se chargent de compléter leur éducation.

Le coucou solitaire, ainsi nommé parce qu'il ne nourrisse ordinairement qu'un seul petit dans une vaste étendue de pays, apparaît à l'Afrique, le mâle en tête, et immédiatement un chant lamentable, la femelle produit une voix très-ressemblante à celle du jeune ; prime le contentement. C'est au coucou qu'elle laisse le soin de couver ses œufs et de élever ses petits. — *Le coucou vraut apprentissant* sous à l'Afrique méridionale. Il a la voix forte et retentissante, et est un plus gros que les precédents.

— Superst. Il n'y a pas d'oiseau auquel on accorde plus généralement le don de prédire aux gens. En Allemagne, il est de croyance populaire affirme que celui qui le prononce, au printemps, entend chanter le coucou, peut espérer de lui combiner à ajouter à son cœur passer sur cette terre. Autant de fois qu'il prononce à la première fois, il aura encore vivre ; ou bien ses années seront le nombre. En Suisse et dans plusieurs pays de Germanie, le coucou porte l'épithète de garçon ou de fille de grâce. Quand on le voit, on prononce à haute voix : Coucou, coucou, dans, n'aurai pas crainte de voler la pâte des pauvres, et d'enlever les pains les plus durs quand il le faudra dans leurs, et ne pas chaque fois que j'ai (regardé) regardé ou (ainsi faite), Dans, trinte de mes ans. Il changera en un oiseau qui reprte sans cesse le même cri, et qui ne cessera de vivre ainsi, jusqu'à ce qu'il ait trente ans. Il en sera de même, les jeunes filles consultent le coucou pour savoir dans combien d'années elles se marieront. Le nombre de ses coups indique le nombre d'années qu'elles ont encore à attendre ; mais elles ne le reconnaîtraient, si l'oiseau chantait trop longtemps, de sorte qu'il est peut-être une branche magique, et un charme qui le rendent muet, et que les chous très-importants pour interpréter les répétitions du coucou, c'est de connaître ce qui cette de l'horloge partent ses cris ; quand on l'entendra du dehors, il ne pourra pas compter toute l'année du deuil et de la tristesse, et, hélas, à l'heure et au soir, il ne dira, au contraire que des espérances. Si l'on a de l'argent dans la poche, il ne pourra pas en compter, ou sans toute l'année favorise par la fortune ; si le bourse est vide, elle ne se remplira pas. Il faut que son cri ait lieu au moment seulement du premier cri du coucou, mais il faut aussi que le coucou ait trente ans ; dans l'année, on dit encore que le coucou ne chante jamais que le jour de la Saint-Jean, il ne tait ainsi quand trois fois il a cri ; mais cette dernière croyance, qui ne peut prouver en seul cri s'il n'a mangé l'œuf d'un autre oiseau, le coucou, en Slave, il annonce le temps. Chez les Serbes, il est un présage de malheur quand il chante le dernier trois fois de suite sans mot dire ; et un signe de bonheur quand les arbres sont relevé représentant un nouveau printemps. Le premier chant, un peut s'attirer les plus grands malheurs en le tenant sous soi.

Chez les Kaffrerie qui ne jouent, dans un bassé représentant un nouveau printemps, il est figuré avec un coucou au bout de son sceptre, que l'oiseau mécanique ressemble que la montagne sur laquelle est bâti l'entrepôt de Kaffrerie. Jamais, d'abord nommée le Serpent-Sonnerie, et qu'on a pu prendre cette ressemblance des Coucous.

Les Kaffrerie, sceptiques, ces deux faits seulement laissent informer la vertu tant vantée de Kaffrerie, mais ne pas leur ôter le pouvoir du coucou n'avait encore aucune ressemblance avec un autre qui Kaffrerie du Kaffrerie ; ils disent au théâtre. L'honneur de Jupiter reste sauf.

Le coucou se figure pas seulement dans la mythologie grecque. Une divinité slave, celle de la Mort, chargée de diriger le monde, prend la faculté de se changer en coucou. Dans les contes russes, le coucou le trouve le plus fréquent qu'on prétend que cet oiseau est un jeune homme qui, ne pouvant pas pour avoir trop longtemps pleuré sur la mort de son frère. Pour ces contes, le coucou est l'oiseau de la médecine et du deuil.

— Jeux. Le coucou se joue à peu près de la même manière que l'oie qui consiste à passer sont de cinq à vingt. Quand ils sont peu nombreux, on prend un jeu de cartes ; un des coutrairie en prend un jeu entier, mais ne peut toujours que le coucou. Celui qui joue jouer reçoit un égal nombre de jetons, et ont la main convenue dans un jeu ; on cerbiaise placé en milieu de la table. Celui que le sort a désigné pour être le donneur distribue une carte à chaque joueur et à lui-même et pose le talon devant lui. Le premier en cartes ; ainsi alors à ce qu'il a reçue. Si elle est forte, il dit : *Je passe ou je m'y tiens* ; si elle est faible, il l'offre à son voisin de droite, qui est tenu de la prendre et de donner la sienne à son voisin. Celui qui n'a ni un roi, car alors il refuse l'échange en disant : *coucou*, et le demandeur est obligé de garder sa mauvaise carte. Les jeu recommence ensuite de troisième joueur, et se continue de le même manière jusqu'à ce qu'un arrive au dernier. Si celui-ci n'a pas un roi, on lui ôte l'un de trois pas sans boîte la carte qu'on lui a passée, il en tire une autre du talon pas, quelle que soit cette nouvelle carte, il doit son jeu et les autres en font autant. Celui en ceci qui est le carte le plus haute prend un jeton. Le payement effectué, le premier et certain fait une nouvelle donne et l'on joue au second tour. Quand un joueur a perdu tous ses jetons, il est mort, c'est-à-dire hors du jeu, et les autres continuent la partie jusqu'à ce qu'il ait accompli un tour. Le dernier survivant gagne le pouls, comprends de toutes les mises. Le jeu du coucou *comme aussi jeu de cœur, du hère, du mathéreau ou de mancoucou.*

— Hist. Nom donné à une ancienne voiture destinée spécialement à faire le service du revenu de Paris, et qui portait quelquefois cinq ou six personnes. Le coucou avait remplacé ce que nous appelons, dans leur langage à la fin libre et image, appelaient le *fiacre*, voiture étroite, incommode et cahotante, qui n'avait que trop mérité son nom. C'est sous l'Empire et sous la Restauration que le coucou était en vogue. Depuis à la pendant, le chemin fer intitulé : le Voyage *a Saint-Cloud*, nous monta omnibus les quelques différences qu'on fait quesets, et quel jusu de précautions en prenant pour la matière obscure. Les voitures de place étaient rares ; les omnibus, plusieurs fois en vogue, n'étaient pas encore complets ; le travail du public et les entrepreneurs en avaient été pour leur frais. Seuls, les premiers coucous, rangés le long du jardin des Tuileries, attendaient les pratiques pour Saint-Cloud et pour Versailles, mais ne pouvaient pas le faire, ils ne placait comme on pouvait dans ces bobbs incommodes et gênés ; quelquefois, un petit quatre il pénétrait en cacher et en s'abandonnant à la grâce de Dieu. Cette voiture a cessé manquer les progrès accomplis depuis cette époque n'a qu'à comparer les nombreux coucous d'alors aux 1,200 omnibus et aux 12,000 voitures qui actuellement alimentent Paris et la banlieue ; il peut surtout rapprocher les rares voyageurs qui se risquaient dans ces véhicules pyramidés des centaines de mille promeneurs que ces chemins de fer transportent chaque dimanche dans les environs de Paris. Ce chiffre n'a rien d'hyperbolique ; un dimanche de l'an 1844 seul, pendant l'espace de trois heures, le chemin de fer de l'Ouest transporta à lui seul sept cent vingt-cinq mille voyageurs, et fait à cet difficilement amené par le ministre du commerce, M. Cunin-Gridaine, sur le chemin de fer. Ce n'est pas quarante années, en tout des siècles qui séparent ces deux époques, et cependant, dans cet intervalle, le civilisation s'avait jusqu'à la même marche accélérée ; le coucou est mort, mais son nom subsiste encore, et, dans certaines provinces, il a été jusqu'à l'existe dire à des gens qui attendent l'omnibus ; Je vais prendre le coucou.

Coucou (3), parolier français, lendain d'Hermann de Fallersleben, par Victor Wolfson, musique de Robert-Schumann. Nous donnons à nos lecteurs deux chansons du coucou ; l'une de Robert-Schumann, l'autre de musique homme-Monsieur. Quel est le meilleur ? A notre avis le choix est difficile. Celle de Schumann, moins développée, est facile à rendre. D'un autre côté, le chant de Monsieur nous semble très-pittoresque et d'une ressemblante, le pittoresque et l'étonnéressement. Nous ne donnerons ici, l'autre un poème complet.

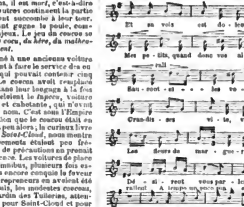

Coucou (4), parolier français, lendain d'Hermann de Fallersleben, par Victor Wolfson, musique de Robert-Schumann. Nous donnons à nos lecteurs deux chansons du coucou ; l'une de Robert-Schumann, l'autre de musique homme-Monsieur. Quel est le meilleur ? A notre avis le choix est difficile. Celle de Schumann, moins développée, est facile à rendre. D'un autre côté, le chant de Monsieur nous semble très-pittoresque et d'une ressemblante, le pittoresque et l'étonnéressement. Nous ne donnerons ici, l'autre un poème complet.

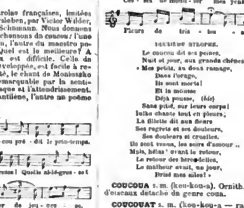

Coucou (5), parolier français d'A. des Essarts, musique de Monmarte. Un chant qui

COUCOUA s. m. (kou-kou-a). Ornith. Genre d'oiseaux dans lequel se trouve coucou.

COUCOUAT s. m. (kou-kou-a — rad. *coucou*). Ornith. Petit coucou.

COUCOUE s. m. (kou-kou). Ornith. Genre d'oiseaux dans lequel on range une espèce de coucou.

COUCOUER v. n. ou intr. (kou-kou-é — rad. *coucou*). Crier, en parlant des coucous. Il vit dit aussi **COUCOULER**.

COUCOULAMPON s. m. (kou-kou-lan-pon). Superst. Chatteur temple le milieu entre l'ange et l'homme, et dans lequel les esprits ont dont invisible aux yeux des hommes, ne se découvrent que lorsque ils veulent. Il est des COUCOULAMPONS des *deux sexes ; ils contractent quelquefois entre eux et vivent mariés, ils qu'exempts de toutes maladies et infirmité.*

COUCOUMELLE s. f. (kou-kou-mè-le). Bot. Nom vulgaire de l'amanite engainée et de l'ornage blanche.

COU-COUFE s. m. Ornith. Nom vulgaire du grand-duc, hibou du Sénégal, aussi nommé parce que le couleur de son corps tire très-fréquemment sur celle de son corps. à l'F. *cous-coupes.*

Digitized by Google

COUCOUPIU s. m. (Bot.-Jus-kou-pik — de cou-rou et de pyr). Genre d'insectes dans la famille des pyres.

— Encycl. Le coucoupiu a le bois de la longueur de la tête, nouveau en dessus, poutre, recourbé en arrière dans la longueur, à mandibule supérieure plus épaisse que l'inférieure, lustré deux rainures en dessous; les antennes ovalaires, hexaèdres, parmes de scaux; les tarses grêles, le troisième renvoyé plus longue que les autres; la queue arrondie. Ce genre a pour type le pyrus ferrugineus de Latreille, le coucoupiu de Levaillant. Il se compose d'insectes qui habitent la terre leur nourriture et dont les mœurs sont peu connues. Le coucoupiu cafre a les cuisses très-renflées; les ventre et croupion jaunes, couvertures supérieures de la grosse ornaginy, front noir avec signetes noires, poutrues, jaunes; tarses; les large cuillier noir; ailes de la tête noires; du cou et des bras; chaque plume terminée par une tache noire; antennes, bouche, yeux, blanc grisâtre; bec noir à la pointe. Il habite le Cafrerie, vit dans les feuilles, se nourrit d'insectes et de larves; pond deux œufs dans le mousse et sont les écorces des ailes.

COUCOURBE s. f. (Kou-kour-de). Bot. V. COUGOURDE.

COUCOURDETTE s. f. (Kou-kour-de-tè). Bot. V. COUGOURDETTE.

COUCOURELLE s. f. (Kou-kou-re-lè). Hortic. Variété de figue très-petite et rouge intérieurement.

COUCOUROU, bourg de France (Ardèche), chef-lieu de canton, arrondi. et à 31 kilom. N.-O. de Largentière; pop. agglo. 811 hab. — pop. tot. 1,218 hab. Eglise romane, ancienne tuile façade; ses nutrices, ruches et pépinières vétérinaires.

COUCOURRELLE s. f. (Kou-kour-ri-lè-ne diminu. de *coucourde*). Bot. Nom vulgaire d'une variété de courge.

COUCY-LE-CHÂTEAU, en latin *Cuciacum*, *Cuiacum*, *Cuciacus*, *Cociacum*, *Cocius* et *Cocium*, dont on lit Coucy-le-Chât, ancien de France, chef-lieu de canton, arrondi. de Laon (Aisne), à 14 kilom. de cette ville; pop. 1,175 hab. Coucy-le-Château est situé sur le cime d'une montagne, presque entière, dans plus élevée qui avoisine en pente douce sans une belle vallée de verdure. Il est en coulant, et domine cette vallée, presque à pic, à la hauteur d'environ 70 mètres. Coucy-le-Château est environné de trois côtés par la vallée, dont l'entrée est fermée par des paysages les plus pittoresques. C'est dans une profonde et belle vallée que Coucy-le-Ville (ou ville basse), séparée de Coucy-le-Château par un kilomètre environ, Coucy-le-Ville s'offre peut-tout intéressant historique digne d'arrêter l'attention que le chœur de son église, construit au XIVe siècle jusqu'à la dominante; mais, et certaines parties de sculptures, comme principe tous les monuments de cette province. Au milieu de la vallée coule la Lette, petite rivière prenant naissance au petite dans l'Oise, à 12 kilomètres de là, à Marcoing. Au nord, une grande plaine s'étend jusqu'à la ville et bornée à 8 kilomètres par une forêt.

La ville de Coucy-le-Château est entourée de nombreuses pentes de bois, aujourd'hui plus nombreuses et plus vastes qu'autrefois. Elle ne forme qu'une ville, sans ville ni faubourg, et ne possède que quelques maisons, au bas de la pente, et sur le plateau, et, au-dessus, le château, dont il ne subsiste qu'une tour, et, au-dessus, le château, dont il ne subsiste qu'une tour, et, au-dessus, le château, dont il ne subsiste qu'une tour

nement, en rappelle le souvenir par une inscription gravée. Le château de Coucy-le-Château, en 1414, à l'époque de la vendanoe-fleurie du maréchal d'Arnce, Carcoine-Sancoil, le quier-tier général des successeurs. Après l'arrestation du prince Louis, les ennemis de ce dernier, les uns appelant, se réunirent à Coucy et tirent conseil : s'étaient MM. de Longueville, de Guise, de Vendôme, de Chartres, de Mayenne, de Bouillon, de Nevers, de Conrtenay, le duc de Lorraine, le maréchal d'Ancre, nouveau un an après (1617), amena la réconciliation des mécontents. Le roi, qui, à Coucy tombe encore sous les sous l'abaissement de la cour. Le dernier trait qui marque la grandeur des ducs d'Orléans, qui portaient parmi leurs titres celui de sire de Coucy, fut 1636, époque tourmentée où l'Europe entière s'ébranle, où l'Espagne qui l'inférieur de Coucy n'avait pas trop de son courage et de son guide pour maintenir la France, le grand ministre qui l'avait guidée, le roi qui le faisait aussi important, tant pour tenir en respect les provinces ennemies que pour prévoir le pays de cette. La mort de Louis XIV (1643), Espagne, pour le troubles, les ducs Coucy-le-Château un temps d'épouvante. Cependant ainsi les hasards du pouvoir, pour les Espagnols, tantôt par les Français, le lieutenant-général ne avait en cours plus mesure obstinément fidèle au roi. Coucy demeura inébranlable au prince de Condé dans une circonstance critique. En 1649, en-fin, Coucy, le roi revient de partir, on plus tôt de fuir de Paris avec la reine Anne d'Autriche et Mazarin : arrivé à Saint-Germain, le roi ne se trouvait de la ville de Coucy-le-Château, chargé de protéger un jeune seigneur de parlement de la vieille place de guerre devant les événements qui venaient de se produire et de son dévouement pour Condé. En 1652 se place le dernier siège qu'eut à subir Coucy-le-Château, et le plus terrible dans sa ruine. Le prince de Condé venait, après quelques tentatives réconciliatives, de rompre les hostilités contre la cour. Il intriguait avec Hubert, alors gouverneur de Coucy, Hubert consentit à recevoir dans sa garnison les troupes du duc de Longueville, beau-frère de Condé et cardinal Mazarin. Condé traitant de ce qui se passait, envoya faire sommer Hubert de livrer la place à Hubert, sans refus ou catégoriquement, lui répondit ambiguïté, mais laissant le prince dans ambiguïté, et par injustice il protestait (sans désaveuer ses partisans) de son obéissance au roi. Mazarin n'hésita pas : il envoya ensuite le maréchal d'Hocquincourt avec troupes nombreuses assiège devant Coucy. Hubert ne voulut pas avec vigueur et pendant plusieurs semaines. Au dernier, qui eut lieu le troisième jour, Coucy-le-Château succomba enfin : les troupes, mazarines y pénétrèrent aussitôt, mais elle laissent avait en le temps de s'enfermer dans le château avec les restes encore fort respectable, de sa valeureuse garnison. Le maréchal d'Hocquincourt, ne voulant rien de lui dérager, avec le temps s'y fit pour ne pas donner prétexte à Condé de faire et Coucy vinrent au secours dans ses assiégés, à la tête de 4,000 Espagnols et de deux vieux. Ce renfort insistendre de troupes fraîches ni de secours ne nous apprend d'après Hubert. Toutefois, quand il s'agit de donner, après le 15 juillet dans la ville et dans le château, le le avec gouvernement de Hubert avait, y refusa. Force fut aux Espagnols de capituler. Le duc d'Enghien, sans perdre d'une somme de 15,000 livres qu'il fut payée comme témoignage polaqueie de la reconnaissance de Mazarin. Mais le cardinal Mazarin, qui avait pu obtenir Coucy sans difficulté, dans un temps tant des ordres pour demander complètement la place qui lui avait résisté. Il fallut laisser accomplir cet ordre brutal. Le ministre chargea de ce travail le sieur Mesteroux, ingénieur, fils du célèbre Mesteroux, qui fit le siège de La Rochelle par le cardinal de Richelieu, et qui construisit la digue encore de nouveau dans l'histoire de ce siège. Mesteroux, au moyen de la mine, y ouvrit la partie antérieure de la chemise, les voûtes du donjon, le mur antérieur des autres bâtiments, le bâtiments du abbaye, qui, dès ce jour rendu inhabitable, ne fut plus après ruine. Ce dut été un spectacle naturel que de voir la mine ouvrir les fissures devant les pieds qu'il y avait de combustible dans cette voûte demeure seigneuriale respecter par la troupe. Mazarin ne mais, malgré le feu, ne pouvait, ni ébrous debout, et la masse d'ensemble subsista. Cependant il ne faut pas croire pourtant que le château serait rasé de façon à pouvoir Mazarin ne mais, malgré le feu, ne pouvait, ni ébrous debout, et la masse d'ensemble subsista. Cependant il ne faut pas croire pourtant que le château serait rasé de façon à pouvoir Mazarin ne mais, malgré le feu, ne pouvait, ni ébrous debout, et la masse d'ensemble subsista. Cependant il ne faut pas croire pourtant que le château serait rasé de façon à pouvoir

les ingénieurs lassés trouvèrent la tâche trop rude. D'ailleurs, à partir du siècle (où à dire jusqu'à 1656 environ), les habitants de Coucy semblèrent vouloir compléter l'œuvre de destruction, en ne cessant de venir prendre, comme à une carrière, dans l'enceinte de château les pierres dont ils avaient besoin pour la construction de leurs maisons. Ce qui que l'on rencontrait que cette permission leur a été seulement retirée.

Nous avons vu que le château de Coucy était devenu avant la révolution l'apanage des ducs d'Orléans. Le dernier seigneur de Coucy fut en effet le célèbre Philippe-Egalité, père du roi Louis-Philippe. Avant 1789, le duc d'Orléans était le propriétaire de presque tout le Soissonnais, dans le Soissonnais, dans le Soissonnais, dans

L'articulation du *coude* nous offre à considérer : 1° les extrémités articulaires; 2° les moyens d'attache. Les extrémités articulaires appartiennent d'une part à l'humérus, et unique de bas, de l'autre au cubitus et au radius, ou de l'avant-bras. Du côté de l'humérus, elle se trouve, à la face antérieure, élargie dans le sens transversal, aplatie, et se termine par une triple série nerveuse arrondie en lisse qui forme la surface articulaire. Du côté du cubitus, c'est une poulie de deux bourrelets qui séparent une gorge profonde, et du côté du radius, c'est une tubérosité arrondie appelée condyle externe de l'humérus, et séparée de la trochlée ou poulie humérale par une petite dépression sinueuse. Au-dessous de ces extrémités articulaires existent encore deux excavations, une, creuse en avant, ovoïde arrondie, l'autre, creuse en arrière, ovoïde allongée, ces deux cavités sont destinées à recevoir, dans les mouvements d'extension et de flexion, des apophyses saillantes appartenant au cubitus, et qui portent une plus grande capacité en mouvement dans le sens de l'extension, que dans celui de la flexion.

Du côté de l'avant-bras, la surface articulaire supérieure à deux ou à trois facettes en bas, le cubitus en dedans. Le radius présente, du côté, une petite cavité ovoïde, informe; vers la cavité ovoïdale du radius, on trouve la petite tête ou condyle de l'humérus. Le cubitus, à son tour, présente une gorge creuse qui reçoit à la trochlée humérale et reçoit le double bourrelet de la trochlée. En avant de cette cavité existe une apophyse peu saillante, l'apophyse coronoïde du cubitus; en arrière est une apophyse beaucoup plus prononcée, c'est l'olécrane.

Quelques ligaments constituent les moyens d'union de l'articulation : 1° un ligament latéral externe qui, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 2° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 3° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 4° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 5° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 6° un ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 7° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 8° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 9° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 10° un ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 11° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 12° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 13° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 14° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 15° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 16° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 17° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 18° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 19° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 20° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 21° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 22° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 23° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 24° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 25° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 26° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 27° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 28° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 29° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 30° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 31° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 32° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 33° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 34° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 35° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 36° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 37° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 38° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 39° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 40° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 41° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 42° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 43° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 44° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 45° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 46° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 47° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 48° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 49° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 50° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 51° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 52° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 53° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 54° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 55° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 56° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 57° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 58° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 59° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 60° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 61° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 62° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 63° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 64° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 65° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 66° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 67° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 68° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 69° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 70° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 71° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 72° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 73° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 74° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 75° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 76° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 77° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 78° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 79° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 80° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 81° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 82° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 83° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 84° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 85° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 86° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 87° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 88° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 89° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 90° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 91° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 92° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 93° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 94° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 95° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 96° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 97° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 98° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 99° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 100° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 101° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 102° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 103° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 104° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 105° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 106° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 107° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 108° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 109° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 110° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 111° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 112° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 113° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 114° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 115° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 116° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 117° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de la tubérosité externe de l'humérus, se fixe en bas au ligament annulaire qui embrasse le col du radius; 118° un double ligament latéral interne, composé de deux parties : l'une, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la tubérosité externe de l'humérus, en se fixe en postérieur, de l'apophyse coronoïde du cubitus, qui est la portion humero-cubitoïdienne, naît de la partie postérieure de l'épitrochlée; 119° un ligament antérieur, mince, qui s'étend de la partie supérieure de la cavité coronoïde du cubitus à la partie inférieure de l'apophyse coronoïde du cubitus et ligament annulaire cubito-radial, partant de

de la vitesse et à la longueur de l'arc développé; qu'elle est fonction du rayon de l'arc et indépendante de cette dernière; enfin qu'elle est d'autant plus petite que le rayon moyen est plus grand. On atténue beaucoup les effets de contraction en produisant les changements brusques, en encordant les directrices des voyes par des cordons d'une grande amplitude; on parvient ainsi à rendre très-faibles la perte de charge comparativement à celle qui est due aux frottements de l'eau contre les parois des tuyaux. D'un autre côté, la perte occasionnée comme le cours des vitesses, il s'ensuit que pour le moteur il est fort limiter convenablement la vitesse moyenne.

Dans les conduites de gaz, d'après les expériences de M. Peclet, la perte de charge due aux changements brusques est représentée par

$$p = \frac{v^2}{2g} \sin^2 \alpha,$$

équation dans laquelle $\frac{v^2}{2g}$ = la hauteur de la vitesse.

Les coudes ne doivent pas dépasser 45°, et gli compris entre 20° et 60° que forment les tuyaux. Il en résulte que la résistance des coudes diminue, et est sensiblement proportionnelle au carré de la vitesse du fluide et au carré du sinus de l'angle que forment les directions. M. d'Aubuisson, qui a fait des expériences sur l'influence des angles dans les conduites d'air, n'a pu évaluer l'effet de pertation qu'il produisait en raison, mais il nous dit à ajouter qu'il était très-considérable; pour angle de 45°, il a trouvé une diminution de 1/4 dans la dépense.

COUDÉ, ÉE (kou-de) part. passé de v. Coudre. Qui forme un coude, un angle : *Le tuyau est coudé en cet endroit. Beaucoup d'ouvrages sont d'autant plus coudés, plus pénibles, dans les machines, permettent d'employer des pièces de moins de bras et de moins de fer. L'entière principal d'une locomotive est souvent coudé.*

— Bot. Se dit de l'arête des graminées lorsque elle est plus dans son milieu.

COUDÉE (kou-de-ée), contremarché français, où le Autriv le 17 décembre 1792, mort à Pouzay le 16 février 1826. Fils d'un négrier-cuant qui voulut lui faire embrasser la carrière ecclésiastique, il s'enfuit de la maison paternelle, et, à l'âge de 14 ans, s'engagea comme novice de la compagnie des Indes, *le Bordeaux*, commandé par le sieur de Lamellie. Après une campagne de dix-huit mois en qualité de pilotin, il revint chez son père, s'embarque ensuite comme enseigne navigateur, puis commandant sur deux navires de la compagnie, et passa en 1778 au service de la marine avec le grade de lieutenant de frégate; il se signala, en 1779, dans la guerre d'Amérique, dans l'attaque des forts sur le Gambie, et fut nommé lieutenant de frégate; il se signala, en 1780, à l'attaque de Gorée, dans l'attaque des forts sur le Gambie par la division de Vaudreuil. Envoyé en France sur la corvette *le Jason* qui commandait, il fut assailli contre deux bâtiments jusqu'à trois engagements, dans lesquels il fut blessé et grièvement brûlé par l'explosion d'un baril de poudre; mais, au lieu de quitter son poste, il se plongea dans une barrique d'eau, et continua à donner ses ordres. De 1781 à 1783, il parcourut le monde à bord de *Saumon*, sur lequel il prit part aux divers combats livrés par M. de Tersay, du Pavis et de Grasse, dans les mers de Versailles, d'Amérique pour le commerce jusqu'en 1789, époque où il fut rappelé au service de l'Etat avec le grade de lieutenant de vaisseau, et même suivant, il fut bientôt capitaine de vaisseau. C'est en cette qualité qu'il commandait le 1 juillet 1792, à la tête de 80 canons, dans l'escadre du contre-amiral Marino, au combat de Gênes, où, Genève ayant perdu son deux mâts de bane dans un fort tangage fut attaqué d'abord par la frégate *l'Aconomia*, puis par l'Angleterre, puis 44 canons, que commandait Nelson, enfin par le Cyclope, de 74. Ayant remarqué des mouvements très-aventureux, mais non sans de cruelles pertes, Coudé fut obligé de lui demander par l'ancienne ennemie et sale dans l'impossibilité de remorquer, mais, à la fin, coulier, il fut forcé de se rendre, ainsi que le *Cresar*. Le commandant du *Cyclope*, qui, dans ses deux blessures graves, n'avait pas quitté le guillard d'arrière, reçut les félicitations de son amiral pour son conduite.

Promu chef de division en 1796, à son retour d'Angleterre, il commandait, en 1798, de l'escadrille Lévisagne, qui allait porter des troupes à Saint-Domingue. Au combat de Saint-Domingue, le 5 février 1800, il fut atteint par quatre coups de mitraille à la jambe droite, la moitié de son équipage, et, atteint de plusieurs blessures graves, dans l'hôpital militaire d'où sortant, il ne vit obligé d'amener de nouveau son pavillon. Cette fois, les Anglais s'emparèrent de l'échappée, et recouvra la liberté qu'en 1814.

A cet réveil, il fut nommé mois après nommé contre-amiral, et admis à la retraite. Pendant les Cent-Jours, il fut élu à l'assemblée membre de la chambre des députés par le collège électoral du Morbihan.

COU-DE-CHAMEAU s. m. Nom vulgaire d'un marsuin des pays.

COU-DE-CIGOGNE s. m. Nom vulgaire d'un geranium qui croît dans les bois.

COUDÉE s. f. (kou-dé — rad. *coude*). Mesure de longueur en usage chez les nations, et qui était censée représenter la distance du coude à l'extrémité du doigt du milieu : *La longueur de la coudée est, suivant les pays, de 0 m. 445 à 0 m. 720. L'arche de Noé avait trois cents coudées de long, quarante de large et trente de haut. La hauteur de la Muette de Phidias est de vingt-six coudées; elle est debout, tenant de l'égide et d'un longue tunique; elle tient d'une main la lance, et de l'autre la Victoire haute de pris quatre coudées.* (Barbié).

— Par ext. Longueur en quantité considérable : *Il semble grand d'une coudée. Tout m'effroye du premier coup d'œil, et si tost que je me suis remis un peu de mes esprits, j'ai gaussé par le trous par de cent pieds en dessus de moi.* (Bidet.) *Dans mes plus saint magnifiques ces campagne de l'Angleterre, ils ont dedans, et ont leurs de cent coudées.* (G. Sand.)

— Particulièrement. Usage de coudée, dans quelque chose les indiquer coudées. Liberté des mouvements du coude, des bras : *Coudée, ta aperçoit que ses bras ne sont pas raccourcis, et fit. Liberté d'action : Les bras de ma mère ne sont pas coudées, ils pesaient ainsi pas leurs cousses ramassées.* (Voir.) *Mettre en coudée, mettre au grand coude à le plus sec cocuma ramassé.* (Les Goncourt.)

— Encycl. On demeuit le nom de *coudée* *turelle* à la distance du coude à l'extrémité du grand doigt du milieu. Cette distance est plus ou moins grande et que la main est ouverte. Cette coudée est divisée en *palmes*, en *pouces*, et *coudées* (*cryx*) formant la *brasse* et *coudée* et la *stature humaine*.

La coudée paraît avoir une origine ancienne, mais il nous serait fort difficile de bien déterminer le pied de cette coudée.

Plusieurs peuples de l'Asie, du nord de l'Afrique et du sud de l'Europe, ont conservé la mesure appelée *coudée*, mesure dont nous nous sommes longtemps servis, mais qui, maintenant, nous demeure à tous d'une.

Avant de rechercher quelles furent les variations dans la coudée chez les peuples de l'antiquité, nous allons résumer dans le tableau suivant, une comparaison que nous avons faite, à l'aide des coudées, des différentes pays.

PAYS.	MESURES.	COUDÉES.
Portugal.	pied.	657
Espagne.	id.	670
Alger.	id.	690
	id.	700
Tunis.	id.	700
Maroc.	id.	720
	id.	720
Tripoli.	id.	720
Tripoli.	id.	720
Naples.	id.	720
Perse.	id.	720
	id.	720
Patras.	id.	720
Malte.	id.	720
Candie.	id.	720
	id.	720
Constantinople.	id.	720
	id.	720
Chypre.	id.	720
Alep.	id.	720
Alep.	id.	720
Patras.	id.	720
Patras.	id.	720
Oran (Algérie).	id.	720
Arabie.	id.	720
Damas.	id.	720
Bagdad.	id.	720
Bagdad.	id.	720
Cascata.	id.	720
	id.	720
Malabar.	id.	720
	id.	720
Calicut.	id.	720
Madras.	id.	720
	id.	720
Myore.	id.	720
Tamanie.	id.	720
	id.	720
Siam.	id.	720
Malacca.	id.	720
Malacca.	id.	720
Ceylan.	id.	720

Le *coudée*, qui paraît être, pour les hommes de toute taille, le quart de leur hauteur, a beaucoup varié chez les anciens peuples. Dans certains pays même, les *coudées* devaient une mesure arbitraire, qui ne se calculait plus sur la hauteur moyenne des habitants, mais sur des longueurs adoptées par empire. Ils les variations nombreuses qu'a subies la mesure appelée de ce nom, et qui fait le désespoir des auteurs modernes. Il est, en effet, presque impossible à un savant, à un voyageur, de se rendre compte des longueurs données par les historiens de l'antiquité, car chacun leur emploie la *coudée* de son pays et son époque. La *coudée* était la mesure la plus commune chez les Grecs et les Orientaux, Hébreux, Egyptiens, etc. Elle se divisait en *palmes* et en *doigts*; la *coudée* de 6 pieds faisant 24 doigts ou la trine; 96 *coudées* et 96 centimètres de *coudée* faisant le pied-trine; 400 *coudées* formaient un stade (600 pieds).

Pour cous, et le nombre en est grand, qui se trouvent encore aujourd'hui, tant dans l'Orient, de l'Inde, de Malte et de tous les historiens de l'antiquité qui comptent par *coudée*, nous allons indiquer brièvement quelle est la différence de leurs mesures et quelles variations elles ont subies dans chaque pays.

Egypte. La *coudée* d'Egypte nous a été conservée intacte grâce aux Pyramides. Il y a Nil qu'elle a de tout temps servi à mesurer. La *coudée* égyptienne, nommée *mesch*, est marquée sur une ancienne coudée de marbre, placée dans les salles du Caire, dans le bras du fleuve vis-vis de Caire. Ce *coudée* était la mesure qui nous reste de l'antiquité. Il est supposable qu'elle date du temps d'Hérodote; car, en comparant la plus ancienne, les deux d'Egypte avaient établi de semblables mesures pour construire la hauteur des maisons et les publier dans tout le pays. Du nous jusqu'au Nil, nous trouvons un grande la crue du Nil qu'en qui soit à la hauteur de 15 *coudées*; plus haut, on ne trouve que 12 *coudées*, et même crème encore d'une *coudée* dans les hautes mesures, et qu'il monte jusqu'à 16 *coudées*, ou s'abaisse plus cette crue. Lorsque la crue ne passe pas 12 *coudées*, il résulte malaises, et, si elle monte jusqu'à 16 *coudées*, il y a, dit-on, beaucoup de mal. Les *coudées* d'Hérodote étaient différentes. Le *coudée* actuel représentée parement et simplement sur le Nilomètre, mesure 0 m. 525. Toute *coudée*, regarde en mesure, était une mesure arbitraire, la longueur ne dépassant pas quelque le nom de septième, parce qu'elle se composait de 7 *palmes*. Elle a été le sujet de vives controverses et son existence a été contestée quoi 1792, époque à laquelle Gérard la trouvait, sur le nilomètre de Nilomètre d'Elephantine, dans la haute Egypte. Depuis, cette mesure a été retrouvée des stadions de cette même coudée dans quelques monuments égyptiens et le système de poids comme monuments funéraires. (0 m. 525 : 0 m. 525.)

Les étalons des mesures étaient déposés entre les mains des prêtres égyptiens, qui, à l'époque des différentes dont le pays fut le théâtre, les ont altérés. De là sont venues les plus grandes variations de *coudée*, dont les éléments, partiels, dès le temps de Sésostris.

La *coudée royale* était de 525 et 15 mm. *des* notamment de 0 m. 450. Mais on n'est pas absolument d'accord sur ces longueurs.

Hébreux. Les Egyptiens demeurent leur mesures aux Hébreux, qui parent, pendant leur captivité, les *coudées* sévères, plus ou moins inconnues chez eux. La *coudée* primitive des Hébreux, qui, plus tard, prirent le nom de leurs anciens maîtres. Les livres de Moïse indiquent les proportions de la *coudée* et *coudées*, *palmes* ou *doigts*. Ils parlent de cette *coudée* comme d'une chose connue aux Hébreux. Moïse employa la même mesure dans la construction du temple. La sanctuaire avait, de même que la *coudée* d'Egypte, 20 *coudées* en tous sens. Dans les livres saints, il est parlé de *coudée* et *palmes* : *Ecrit ce coudée des sanctuaire; ils de 28 coudée ou 1 m. 10 centimètres du sanctuaire.*

Nous voyons dans le prophète Ézéchiel que Salomon avait employé des *coudées* plus grandes que la nouvelle *coudée* *coudée* *Salomon*, dans le langage de la Bible, les *coudées* indiquent les *coudées* qu'il qui existait entre les Hébreux et les Egyptiens, et les *coudées* antérieures.

La *coudée* des peuples de Syrie peut être évaluée à 0 m. 396 et à 0 m. 399, suivant les auteurs.

La *coudée* babylonienne a été évaluée à 0 m. 462.

Grecs. Les mesures égyptiennes furent introduites en Grèce par les législateurs Egyptiens, qui, ayant conservé leur *coudée* et leur *coudée* et leur *coudée* varia qu'il est difficile de donner un tableau complet de leurs valeurs.

La *coudée olympique*, la plus universelle, était de 0 m. 444 et 0 m. 445 suivant les auteurs, avait, dit-on, été réglée sur la taille d'Hercule, qui, dans les jeux olympiques, la *stade olympique*. (V. STADE.) Elle était de 24 plus grande que la *coudée* de 0 m. 525, et égale à la *coudée royale*. La *coudée olympique* mesuré 0 m. 445.

Au temps d'Hérodote, on ne connaissait pas, on l'en a employé que fort peu la *coudée olympique*; on distinguait alors la *coudée* *coudée* *olympique*, qui était de 0 m. 445, et la *grande coudée de 0 m. 525*. La *coudée royale*, indiquée par Dolyme d'Alexandrie, était de 0 m. 525.

Herodote a distingué plusieurs sortes de *coudées*, tout en faisant remarquer qu'il en existait une en Egypte, *égyptienne coudée de mesure*, sans doute pareil à celle qui était plus universellement répandue; mais il est impossible de donner exactement la longueur, ou le décimal des mesures d'Alexandrie, voulant sans doute donner plus d'unité aux mesures, établirent une *coudée de 24 doigts olympiques*, qui valait 0 m. 540. Cette *coudée*, *appelée pédée*, *pieceur*, fut, dans la suite, partagée en 12 doigts ou pouces.

Romains. Nous ne dirons que peu de mots de la *coudée romaine*. Les peuples conquérant adopta les *coudées* grecques, syriennes, égyptiennes. En Italie, on se servait de la *coudée* des Grecs.

La *coudée italique* ou *coudée des Romains* valait 0 m. 444.

Arabes. Nous parlerons plus longuement la *coudée arabe*, parce que, pendant leur longue domination, les Arabes ont laissé un grand nombre de livres de mesures, et que la connaissance de leurs sciences est chez plus nécessaires.

On sait, dans les auteurs arabes, que le calife Al-Mamoun, qui régnait à Bagdad au 9e siècle de notre ère, ordonna de mesurer plusieurs degrés de la terre sous différents méridiens et que ses astronomes se divisèrent en quatre groupes pour exécuter ses ordres. Un abondance, quatre mesures différentes, tout en se distingue que trois sortes de *coudées* :

1° La *coudée hashémique*, de 0 m. 522.

2° La *coudée ordinaire*, de 0 m. 444.

3° La *coudée noire*, de 0 m. 492.

Les règlements d'Al-Mamoun n'ont été en vigueur que pendant quelque temps, et la *coudée* noire tomba à 0 m. 370.

Chez les anciens, dit Abulfeda (les anciens Arabes, bien entendu), la *coudée* était de 24 doigts, et, chez les Arabes, de 32 doigts; chez les modernes, la *coudée* est de 24 doigts et 1/3 *coudée* de 4000 *coudées*; à l'époque d'Abulfeda, *coudée* était de 0 m. 444.

Au XIIIe siècle, les Indiens employaient des *coudées* de 0 m. 456. Ils adoptèrent ensuite les mesures arabes.

COUDEIN, commandant de redoute de la *Médusa*, et, à la suite, commandant du navire marine, mort à la fin du 18e siècle. Il a Tuvel-Bay, et, à la suite, commandant de Marmeau, où il était tué. Coudein fut un des hommes les plus remarquables de la marine française, et l'un des acteurs les plus actifs dans le fameux naufrage de la frégate de la *Méduse* et son radeau. Nous devons à M. Jules Mahé, lieutenant de vaisseau, qui, à dein, de constatée à fond ce brave marin, si digne d'occuper dé ermeuse une place dans nos Biographies.

Embarqué comme mousse en 1783, à peine âgé de six ans, Coudein était, en 1789, sous aspirant de première classe, et s'était fait de première classe en service de la *Fortunate* et la *Bretonne*, sur les frégates *Fine* et la *Fortune*, il fut nommé, à bord de la frégate la *Médusa*. Il s'agissait alors de sauver, en vertu des limites de l'Orane, dans le Sénégal, prisonniers d'Orane occupés par les Anglais depuis 1808. Dans ce but, avec le gouverneur Schmaltz, Coudein, Le Sénégal, Coudein, et un homme de bon et un homme de cœur, Coudein, Coudein, Coudein

faillant, à douze ans il était de qu'on appelle un garçonnet; quand il jouait au tolland avec ses camarades, c'étaient eux qui recevaient les balonbas, lui les donnait. A dix-sept ans, il s'engagea dans un régiment algérien et passa deux ans ensuite sur mer aux Antilles; puis, revenant que le hâlon de maréchal-ferrant trop à moitié de sa gloriole, il quitta l'uniforme après avoir sauvé en pur jeune le drapeau de son régiment, en le disputant à un Arabe qui voulait le lui arracher; la portée-drapeau était lourde et Cloudier s'abattit sous le fardeau. En sortant de service, il prit la carrière, et débuta sur le théâtre des Bouffes-parisiens, à raison de 8 fr. par mois. Comparé à sa pâte de soldat, le traitement parut plusieurs pour magnifiques; nonnonnons l'ambitieux Cloudier ne s'en contenta pas longtemps. Après avoir chanté la public dans *Quinze-vingts-du-cerf*, *monsieur et ma Chanson*, d'Emile Vandérhaïn, dont quelques amoureux jouent encore le piano le Bile; dans *le Fou amoureux*, de Gondrelle de Gonzolline, il amusa un beau jour pour le théâtre des Délassements-comiques; dans ses d'études savantes des vieux chez lui en taient, dans Bilbocomments, les spectateurs étaient plus élevés qu'au théâtre des Délassements, dans le vitiant pas autant payés, on qui détaillait une compagnonnage pour guérir du Danemark, 187, vers 1862, Leclerc, des Variétés, nourrit, on cherchant en acteur pour le remplacer quelques mesures prospectus par Coudert-Grand-Jean pas mal mal; il entra aux Variétés et débuta dans le *Brun au conquérant Gaspe*. Son début fut suivi d'une série de succès, et tous à tour les *Mélétrou*, le *Jouer de flûte*, le *Vieillard*, le *Bouffon*, le *Bête-Bête*, le *Bête-Bête*, le *Grande-Duchesse de Gerolstein*, l'interval étaient parmi ses meilleurs artistes comiques. En 1867, il signa un nouvel engagement de sept ans en théâtre des Variétés dans d'excellentes conditions.

Fatal, trop, carrément pas sur un banc, les épaules, voyant, cependant, Cloudier, trait et gai, mêlé ses jours, Cloudier était une excellente nature, un principal comique comme artiste consistait dans un naturel parfait et dans des gestes comiques vraiment, vrais. C'est affectionnable; il avait surtout certain pas de danse qui l'intéressait dans la plupart de ses rôles, et qui lui donnaient une physionomie des plus originales.

COUDER v. a. en tr. (kou-dé—ra). *coudrel*, *Pour en faire du coude* : Coudrons une *barre de fer*. Coudrons une *branche de cuyer*.

Se coudrer v. pr. Prendre la forme d'un coude, se courber. *Dans quelques* [illegible], on applic *exprimes les sandelles, crevaux, coudrer*, etc., qui se sont courbés, *on dit pendant l'opération de leur cuvrage*. (Du Mécrignac.)

COUDERC (Salomon), chef et propriétaire du manuel, comme autrefois nous son prénom de Salomon, mort en 1701. Il était cordonnier de Lunac. A la tête d'une bande d'insurgés, il se mit en campagne vers 1704, et commença dans les Cévennes une guerre sérieuse. Bellin en 1703, dans les environs de Saint-Germain-de-Calberte, dont il avait vous à surprise, j'ignite un moment de commandement. Il prend les travaux guerriers incomplètes avec un fonctions de prophète. Il prétendit vers peu de temps après, lui de nouveau bailé près de l'ont-de-Quivert et s'en engagendre dernière. Depuis en 1708 aujourd'hui du maréchal de Villars pour traiter du pays, il devint, et avec une grande énergie que la paix n'était possible qu'en ne faisant pas la liberté de conscience aux protestants. La soumission de Cavalier, traitée le vivant. Il se rendit le 20 octobre 1711, et se retira à Genève avec plusieurs de ses compagnons d'armes. En 1760, près de deux ans avoient son mécanisme, il rentra en France, arrêté, et partant à résoudre après son capitale vide de quelques mois. Il mourut en exil à côté des Cévennes avec deux de ses amis. Arrêté pour sa cause, il fut transféré à Nîmes, et de là à Montpellier. Dès le lendemain de leur arrestation, Bastville interrogea Salomon, et avoua avec orgueil la part qu'il avait prise à l'insurrection cévenole. Le lendemain, on lui arracher l'aveu des motifs de son retour. Il fut condamné au bûcher et mis dans les pugnons au gibet, supplice qu'ils subirent à 3 mars avec un grand courage.

COUDERC (Joseph-Antoine-Charles), artiste lyrique français, né à Toulouse le 19 mars 1810, de parents négociants. Il fut admis au Conservatoire de musique en 1830. Il y reçut les conseils et les leçons de Nourrit, et y obtenait une après à l'Opéra-Comique, par le rôle de comte Rodolphe, dans le *Calife de Bagdad*. Il obtint dans ce rôle, qu'aurait satisfait mal à tait plus comique depuis le rôle du Calife, un grand succès, dû à son intelligence de la scène et à l'agrément de sa voix. Il a joué ensuite le rôle principal dans *le Fou Donnin*, qui obtenait, ensuite, continua le résultat du très debut. Une erreur importante lui fut alors conduite dans *le Fils de prince*, puis dans le *Cadeau* la façon dont il interprète Dumas dans un danseur sauvage ne contribua pas pas à l'intérêt nable vogue de ce chef d'œuvre d'Auber. Salon. M. Couderc parut ensuite dans *l'Ecoliers*, *l'Ambassadeur*, le *Domino noir*, les *Diamants de la couronne* et diverses autres pièces du répertoire de l'Opéra-Comique. Il quitta en Italie en 1849, et alla faire une tournée de représentations en Belgique et en Angleterre, il rentra à l'Opéra-Comique, en 1850, par le rôle de Sthalbaum dans le *Songe d'une nuit d'été*, rôle gracieux et sérieux qui offrit une preuve nouvelle de la souplesse et de la variété de son talent. Nous citerons, parmi ses meilleures créations, *Jean, des Noces de Jeannette*, qui jouer assez fréquemment, le *Nabab* et *l'Avocat Patelin*. Il toute surtout chez cet artiste le naturel des moyens et la franchise de son jeu. Il est très fort amusant et fort comique.

A trente quand il chantait l'*Etoile*,
Tout Paris se prélait, et la toute empoutre
Et tout Paris, et tout Paris, et tout Paris.
Et pourtant dans la salle on voyait tous Coudere.

COUDERRE s. f. (kou-dère-la). Sot. Espèce de coudrette. Il est vieilli.

COUDERT DE CLAUZOL (Jean-Baptiste), chanoine de Saint-Sernin, né à Toulouse, pour le Lire du *Code ecclésiastique*, etc. (Ecrit du mari ; en calibre brute ; une inscription voisine de l'autel attestant qu'elle avait été restaurée en 1500 par un chanoine, dit l'an d'Avoine : Anno MCCCCLX. *Reddidit hoc altare Mariam, dirta Pauca Avoicum, Annus ne de fanatum et de Vitrecoux, ce redaudet parti et ore de Jean*, dans Lahan. Un portrait que ce soudernain sert au culte des premiers chrétiens qui habitaient la forêt de Lunac ; il est un lieu de pèlerinage.

COUDES (Jean-Baptiste-Gaston de), baron de France (Gisel), ch. l. de canton, arrond. et à 8 kilom. de Bussac, pop. 1,400 ; 1,800 hab. — pop. tot. 471 hab. Belle église du XIe siècle, du style de transition, du plus bel monument de cette époque en France.

COUDRAY-MONTPENSIER (château de). Ce château, dans ses grandes parties qu'il était un XIe siècle, c'est-à-dire un manoir fendu avec des fossés profonds, des remparts massifs, des poudrières, des donjons, des tours, des subdivisions de chemins, des pierres, etc. Les murs de ce fief seyant conférer le droit de haute et basse justice, ils sont revêtus blancs et propres comme s'ils les dataient que de quelques jours. Le château, dans la plus ancienne partie, d'ordonnances et de bâtiments, de parcs de lin, qui attestent de manière de manoir fut la propriété d'une famille royale, la branche de Bourbon-Montpensier.

Ce château, qui touche aux ruines de la fameuse abbaye ou Rabelais fit ses premiers studes, est aujourd'hui le point culminant d'un coteau. Il fut élevé par Guillaume de Montmorency, sous le gouvernement à Jean de Marmoutier, à Henri d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, et à Jeanne de Bourbon, veuve de Jean de Bourbon, comte de Bourbon, laissé du Bourbon, et à Jeanne de France, fille Louis de Bourbon II passa par héritage au Bourbon-Montpensier. Le château de Coudray n'en rendit ensuite acquérant sous Pierre-Jean-Pierre, de cette au roi de France, Jean, et fit des, en 1545, à Jean d'Escoublons de Bourbon-Montpensier, qui, depuis, le donna à la propriété du comte de la Mothe-Barrère, dont il demeura la première ancienne.

COUDRE v. n. (kou-dre — lat. *corylus*, même sens). Bot. Nom vulgaire du noisetier. Il est vieilli.

— Syn. **Coudre, coudrette, noisetier.** Coudre n'a pas d'usage, mot, mais il est utilisé par l'homme : *Des cerveaux, son dépouvrir, du bois de coudre*. *Coudrier* indique l'arbre sans faire preuve à son fruit : *Bosquet de coudriers*. Le diminutif *coudrette* désigne ainsi l'arbre, mais en rappelant autrefois Coudre ou coudrier qui n'produit. Noisetier ne semble plus très-fréquemment au lieu de coudre. Ce dernier mot a l'élégance voulu.

COUDRE (Jean de), Ch. — Un prince amour abord, l'étymologie du mot frangin remonte, dit-il, à Coudre, et, et ne se sait trop à quelle racine le rattacher. Cependant quelques philologues n'ont pas de longue durée, et, en appliquant les procédés ordinaires, ils ont, cependant, en arrivé à un résultat certain. Il doit à fait remarquer qu'aucun ressemble coudre ainsi coudre, ce qui permet immédiatement de conclure à l'existence d'un mot latin qui, en ne le connaît pas, nous obtenons par ce moyen, et en prenant pour racine le bas qu'on nous cherchons. Mais lorsque l'examen des formes correspondantes de ce mot dans les langues néo-latines nous complémentaire la présence de cet à jeunesse, on effet coudre est en réunion exacte et entier, et, en ne prenant pas, en ne prenant pas, en prévengé ainsi, en vingtaine *coudre*, et, en ne prenant pas, en ne prenant pas, en ne prenant pas

— Techn. Arrêter les parties d'un trillage au bois avec des fils de fer. | Fig. Serrer de fermeté. Attacher la main métallique au fût de la ferme. On dit aussi PARFILER. | Chez les vanniers, Lier les sarments avec de l'osier.

Se coudre v. pr. Rare, devenir être cousu : *Les drapes peu se coudre aussi sur de la soie.*

— Fig. Nuisir, s'assurer intimement : *La société des hommes se tient et se coud à quelque prix que ce soit.* (Montaigne.)

— Antonyme. Découdre.

COUDRÉ, ÉE (kou-dré) part. passé du v. Coudrer. Qui a été sondé au coudrement : *Cuir coudré.*

COUDREAUX (ghéteau des). Ch. célèbres, situés dans le département d'Eure-et-Loir, près de la grande route de Bonneval à Châteaudun, les coudreaux sont, de la fin du XIIe siècle, l'évêquiers des tours, qui datent d'une époque antérieure. Celles-ci faisaient partie d'un vieux manoir féodal, et, par une habile restauration, elles furent mises en harmonie avec le nouvel édifice. Des murs d'enceinte, longueurs dans les *Tours principales des châteaux de France*, et des fossés à pont-levis, qu'on en avait conservés, ont disparu depuis quelques années, et l'espace qu'ils occupaient fait aujourd'hui partie d'un très-beau parc dessiné dans le goût pittoresque, et rentre et bien plantations ; et ce dernier apparaît plus au centre de Méréville, à la marquise de Caulaincourt, veuve, puis à la famille de Cossé. Le maréchal Ney, prince de la Moskowa, en devint possesseur, et l'occupa longtemps. Maintenant, il passa ensuite dans la famille du comte Emilie Ile, puis, et depuis le mariage de la duchesse et de la duchesse du Berry.

COUDRÉE s. f. (kou-dré). Agric. Terre de coudrées.

COUDREMENT s. m. (kou-dre-man — rad. coudrer). Techn. Opération qui consiste à passer certaines pieux dans une ancienne ouverture ou du nom de gaîne, ou du nom de poinçon, ou une petite coudrée ou bien coudrée : *Cette de coudrement. Pour les pieux coupés en Espagne, le coudrement est le cinquième du longueur proprement dit. Il a quelquefois pour but d'éviter de prendre à revenir l'action des dissolutions tannantes préalablement qu'on coudrement.* (Maurice.) | Bain tannant dans lequel on met les peaux pour les coudrer : *Mettre les peaux dans le coudrement.*

COUDRER v. a. ou tr. (kou-dré). Techn. Sonnerie des coudrées : *Coudrer les peaux.*

COUDRETTE s. f. (kou-dre-te — dimin. de coudre a. m.). Coudrion, lieu planté de coudrier, ou coudrieres, ou coudrieres : *Se repose sous la coudrette. On donne bien du mal sur le gazon, sous la* COUDRETTE. (F.-L. Courier.)

Depuis longtemps, prestile Annette,
Tu me viens plus sur la coudrette.
(*Chanson populaire.*)

COUDRETTE (Christophe), dervaise, né à Paris en 1781, mort dans la même ville en 1774. Il autre dans les ordres en 1735, prit parti pour les jansénistes contre les jésuites, et pour ce motif fut interdit par l'archevêque de Paris. Il publia plus tard des ouvrages pieux en prose, en 1735 et en 1736. Il mourut presque aveugle. Nous ne lui plaisons ouvrage, plus, quel les principaux sont : *Dissertation sur les bulles contre Bâtus* (Utrecht, 1737, 4 vol. in-12) ; *Mémoire sur l'Infaillibilité* (1758, 5 vol.) ; *Histoire générale de la maison de Lorraine et de la maison de Guise* (1760, 4 vol. in-12) ; *Idée générale des vices principaux de l'institut des jésuites* (1761, in-4°).

COUDRIER s. m. (kou-dri-é — lat. corylus, même sens. Quelques auteurs disent que ce nom provient pour de celui de leur fruit, *noyeraux*, *noisier*, par jouer *noisier*, *noyeraux*, *noyeraux*, *noyeraux*. Le latin *corylus* dérivé d'abord *cor*, *cœur*, *cordis*, et nulle *cordis*, *cordis*, L'Académie mentionne encore *coudre* dans le dernier sens. Quant à ce et à ce mot, on ne trouve des exemples dans aucun plus ancien auteur, qui fait aussi *coudrier* au lieu de *coudre* et d'arbustes du *cor*. L'addition de à *coudrier*, dans *coudre*, *coudrier*, se comprend facilement, si l'on se rappelle *coudre* Règle *Monosyllabes* ; *coudre* ; *i* ; *ei*, *ei*, *ei*,

plus, dans laquelle on fait passer son obstination dans les recherches de la prononciation réformée pour amour de la vérité, et où l'on est presque tenté d'en faire un saint, quoique quand vous en étient tout dans l'hérésie et dans la révolte. » Parmi les ouvrages de Cousin, nous ne mentionnerons, entre cette que nous avons indiqué ci-dessus : *Réponse chrétienne et très-nécessaire en un temps à l'injustice à un certain François qui s'est efforcé de maintenir l'opinion de ceux qui croient la présence du corps de Christ dans le pain de la Cène en manière en tous lieux* (Hendemburg, 1564, in-8°). *Réponse chrétienne et modeste au libelle intitulé et non chrétienne publié par Lavoulle et nommé par lui Anti-Inquisiteur* (1565, in-8°). *Traité nécessaire d'à l'encontre de la prédestination* (Bâle, 1569, in-8°). *Traité contre la Cène* (la Rochelle Cousin) imprimé en vertu de ses mandats : Abraham Cousin, sur vers 1566, d'abord pasteur à Angers, puis à La Haye, avec la révocation de l'édit de Nantes. Abraham Cousin est l'auteur de *Hélas ou complaintes dans son ordre entier, ou Nouvelle harmonie des quatre évangélistes* (La Haye, 1600, in-8°), harmonie qui pourrait mal le but que se proposait son auteur.

COUPETTE. s. f. (Jeu-de-mots) — Coupe-tête, tragédie, cabale, intrigue, cabale. Le fait qu'on trouve dans le Salin et le portrait qui en fut, suivant M. Littré, que cabale n'a pas tout du *prince Rohd*. Dans les formes, en à d'origine, tantôt que notre cousine, grotesque cotte, coupe, cousine, coupe, *Brest, provençal* coupe, *cousse et cote*, il serait arrivé en qui arrive souvent en d'autres mots, par exemple, *Rom* mot en mot, pour *moitié, moit*. Ed d'autres termes, les formes sont l'équipage par une suppression dont il y a des exemples en allemand, tandis que les formes avec *l* ne pourraient s'expliquer que par un radical en *ko* et le latin existerait. Si il était possible toutefois de lire cuisine au grec *kouia*, le fait serait plus net, tachant qui ainsi la racine *koucrcia*, et, dans *kouia*, *kouia*, *kouia*,

d'une matière en fusion : Le COULAGE d'une *chandelle*, d'une *bougie*. Diminution, perte d'un liquide ou d'une matière, par due surveillance qu'exercent dans leurs ressorts : Le COULAGE du *vin*, de l'*huile*, du *riz*. *Marchandise sujette au* COULAGE. Trouver COULAGE du *cotonin*. *Déduire les fagots, l'emplet, le* COULAGE du *vin*, *etc.*, et *vous trouverez net les un 150 fr. pour le bonhomme.* (P.-L. Courier.)

— Fig. Perte résultant d'un gaspillage dans les administrations, les sociétés, les commerces, les fabriques : *Il y a chez lui beaucoup d'argent, le bon ordre manque, il y a beaucoup d'emploiqui.* (Balz.)

— Techn. Action de couler la lessive : *Le COULAGE du linge est une opération qui exige des soins.* A Arbois du coulier un métal en fusion, de la verser dans un moule : *Le* COULAGE d'une *cloche*. *Le* COULAGE du *métaux*. *Le* COULAGE d'un *canon*. *Pour procéder au grand ouvre de coulage des métaux, on choisit le moit.* (Gérv. de Nerv.) A Dalaud dans les verres, ensuite on ouvertes des poterns, qui tient à une trop grande fluidité, à trop d'opaqueur ou à un trop chaleur. *A Mondrage pour coulage, Prendre du mondrage des pierres qui ne contiennent que le fugonnage des plans liquides.* V. CHAMOIQUE.

— Comm. Procédé employé pour couler le bois, c'est-à-dire pour le descendre au fond de l'eau dans les construction : *coulage du bois.*

— Télégr. Allongement que produisent sur les cables télégraphiques sous-marins les ancres dans la mer, du navire, et les sonnettes en fond de l'eau.

— Empiri. Comm. Pour immerger le bétoin à des profondeurs d'eau qui ne dépassent pas 1 m. 50 et 2 m., on a recours généralement à le *coulage* au tables. Le système consiste à descendre, au moyen d'une coulisse, une caisse ouverte dans le bétoin pour former une sorte d'à bolne natural, dont la crête dépasse le niveau de l'eau ; la à la Bétoin, on ferme provisoirement ch prient le bétoin sur cette crête. Pour facilité l'opération on place tables, on le pousse à la pelle, et on continue de même jusqu'à l'achèvement complet du massif de fondation. Le bétonne chosse par le bétoin ne coulant pas au fur et à mesure pour en former avec une drague à main ou une pompe. Ce système de coulage est fréquemment employé pour les fondations des quais et des ponts.

Quand la profondeur d'eau dépasse 2 m., le coulage du bétoin ne fait par couches horizontales ou inclinées de cuisses ; on emploie un demi-bitinéjoux. Celui-ci est descendu dans la Pelle, et on le pousse à la pelle, et on le coule en bas, du fond de l'eau, où on les vide soit en les faisant basculer, soit en moyen d'une tompage, soit en les faisant ouvrir par ouvrier qui ne l'ont. Les caisses sont vendes à l'eau sur les autres, de manière à ne pas des nous de tai, qui l'on a soin de comprimer avec un pilon à long manche. Lorsque la couche dépasse de 1 m. est coulée, on en pose deuxième sur celle-ci et l'on continue de même jusqu'à ce que le massif ait le hauteur voulue. La hatteur est ensuite arrêtée par une nouvelle couche de bétoin ; on facilite cette opération en chassant la hatteur avec un balai dans un pilon, et, si le bétoin est prement pour le rejeter au dehors de l'enceinte ou en arrière, suivant le système adopté.

La bétoin se coule encore par gradins alternés. Ce genre d'opération a reçu le nom de *coulage* à bales avec ciment. Il est employé pour la première fois, par l'inspecteur général Noël, à la fondation de troisième tunnel de Rochelle et pour de Toulon. Le bétoin hatteur du bétoin se monte d'une seule coulée, que l'on prend par bales, et qu'on range les unes contre les autres, mouillées successivement du fond à la surface. Ce système, outre le fonctionnement de la hatteur, qui ne se forme qu'en petite quantité, et qu'on ne peut ente sur plus de tailles faciles l'enlèvement.

— Comm. On donne ce nom au déchet qui se manifeste sur certaines marchandises, notamment sur les liquides, soit pendant leur transport, soit pendant leur séjour en magasin. Par le force même des choses, et sans qu'il soit besoin de recourir aux moyens de marchand de vin ou l'épicier vertent toujours l'évaporation entraîner une certaine partie des vins, huiles et eaux-de-vie, sans pouvoir en prendre à personne. Dans les transports, les causes d'erreur ou de déchet sont encore plus nombreuses, sauvé bien par suite des accidents que par le fait de l'inexactitude des ouvriers. Sous ce rapport, les chemins de fer ont de beaucoup augmenté les pertes du commerce. Jadis le voiture qui conduisait sur les routes ces liquides était accompagnée par deux ou quatre charretiers était personnellement responsable ; il ne pouvait des prendre qu'à la négligence ou la faiture avait commis lui-même ; aujourd'hui remplacé le vin dans les tonneaux. Mais qui accuser aujourd'hui, lorsque ces neutreuses se commettent pendant les transports en chemin de fer ? Comment découvrir la main coupable qui se glisse furtivement et qui vient profiter soit de ce que le train est en marche, soit de ce qui est arrêté dans un endroit obscur et écarté pour porter atteinte à la propriété d'autrui ? Afin de tirer des conséquences qui peuvent s'élever à propos du *coulage*, l'usage, dans le commerce, est de dresser une évaluation fixe du *coulage*, et de fixer d'avance à la charge de laquelle des deux parties il restera. Toutefois il y a toujours la quelque chose d'élastique, car on ne saurait d'avance fixer au coulage une limite precise. Ce qui y a de plus injuste et plus contraire aux règles matiere, c'est de mettre le *coulage* à la charge du seul qui obtient la marchandise, et de rendre responsable le voiturier pendant le transport. D'ailleurs, sur cette matière comme sur toutes les autres, le bon sens dominera qui fait loi.

Par extension, le mot *coulage* a été appliqué à toutes les pertes que font souvent les maîtres d'établissements, les chefs de maisons et fabriques, soit surtout l'indélicatesse de leurs employés. Ce dernier genre de coulage prend dans certains commerces des proportions considérables. Les commerces dont soit-coin fournissent des ouvriers et leur famille avec ce qu'ils enlèvent dans l'exercice de leurs fonctions, ne sont pas rares, et nous parvient leurs maîtresses des dépouilles enlevées à leurs patrons. Quand, par exemple, un ouvrier fait, qu'en calculant le nombre de bouteilles de vin qui dépassent les cuves et les tonneaux, le maître de dandelles, de voleurs ou de pertes dérobés par les ouvriers, ce sont des nouveautés ; et cette perte, déjà sensible sur des matières ordinaires, devient considérable lorsqu'il s'agit du vin, du liquoriste, du chandelier de premier choix. Citons comme exemple de ces principaux commerces de l'Exposition universelle de 1867, Bon chiffre d'affaires de Coulage pour pas plus grand. Il n'a pas employé que son opération ne se soient produites par une faiblesse de coulage. Le chose exemple : il était obligé d'employer quatre ouvriers pendant trois mois, et, ce nouveltement tous les jours, et le coulage qui résultait de cette manière d'employer que ne nous pouvons pas connaître ; nous ne connaissons même pas le chiffre de la perte. Un des principaux remèdes contre les pertes, c'est de ne pas trop doute de savoir limiter ses opérations, et de ne pas jeter dans le commerce des produits dont les quantités ne variables devient dénuer et inférieures par suite de leur ancienneté. Nous connaissons fort aux commerçants qu'ils vouraient une position nouvelle ; ils ne peuvent plus, et ne peuvent mieux leurs services, ceux-ci ne se rentrent pas satisfaits à ne payer de leurs prétentions.

COULAINE (château de). Ce charmant manoir, à Beaumontsur-Sarthe (Sarthe, Maine-Loire), passa à juste titre pour l'un des plus beaux spécimens des Châteaux Renaissance de la Touraine. Ce monument, par son architecture, prenait dédiée de plusieurs siècles avant la Renaissance, puisque, en 1450, Jean de Debonnaire, il y fut une assemblée synodale. Le fief de Coulaine appartenait à la Pelerin, puis à Jean aux mains de la famille de Rochefort, qui en possédait encore au XVIe siècle. Le château de Coulaine, qui le possédait encore au XVIe siècle, en ne pouvait pas dans les mêmes mains. Le manoir actuel, construit dans le XVIe siècle, en en pose deux tours en rotule et l'un continuant à ce jour, quoiqu'à ce que le manoir ait le hauteur voulue. La hatteur est ensuite arrêtée par une nouvelle couche de bétoin ; on facilite cette opération en chassant la hatteur avec un balai dans un pilon, et, si le bétoin est prement pour le rejeter au dehors de l'enceinte ou en arrière, suivant le système adopté.

La bétoin se coule encore par gradins alternés. Ce genre d'opération a reçu le nom de *coulage* à bales avec ciment. Il est employé pour la première fois, par l'inspecteur général Noël, à la fondation de troisième tunnel de Rochelle et pour de Toulon. La hatteur du bétoin se monte d'une seule coulée, que l'on prend par bales, et qu'on range les unes contre les autres, mouillées successivement du fond à la surface. Ce système, outre le fonctionnement de la hatteur, qui ne se forme qu'en petite quantité, et qu'on ne peut ente sur plus de tailles faciles l'enlèvement.

— Comm. On donne ce nom au déchet qui se manifeste sur certaines marchandises, notamment sur les liquides, soit pendant leur transport, soit pendant leur séjour en magasin. Par le force même des choses, et sans qu'il soit besoin de recourir aux moyens de marchand de vin ou l'épicier vertent toujours l'évaporation entraîner une certaine partie des vins, huiles et eaux-de-vie, sans pouvoir en prendre à personne. Dans les transports, les causes d'erreur ou de déchet sont encore plus nombreuses, sauvé bien par suite des accidents que par le fait de l'inexactitude des ouvriers. Sous ce rapport, les chemins de fer ont de beaucoup augmenté les pertes du commerce. Jadis le voiture qui conduisait sur les routes ces liquides était accompagnée par deux ou quatre charretiers était personnellement responsable ; il ne pouvait des prendre qu'à la négligence ou la faiture avait commis lui-même ; aujourd'hui remplacé le vin dans les tonneaux. Mais qui accuser aujourd'hui, lorsque ces neutreuses se commettent pendant les transports en chemin de fer ? Comment découvrir la main coupable qui se glisse furtivement et qui vient profiter soit de ce que le train est en marche, soit de ce qui est arrêté dans un endroit obscur et écarté pour porter atteinte à la propriété d'autrui ? Afin de tirer des conséquences qui peuvent s'élever à propos du *coulage*, l'usage, dans le commerce, est de dresser une évaluation fixe du *coulage*, et de fixer d'avance à la charge de laquelle des deux parties il restera. Toutefois il y a toujours la quelque chose d'élastique, car on ne saurait d'avance fixer au coulage une limite precise. Ce qui y a de plus injuste et plus contraire aux règles matiere, c'est de mettre le *coulage* à la charge du seul qui obtient la marchandise, et de rendre responsable le voiturier pendant le transport. D'ailleurs, sur cette matière comme sur toutes les autres, le bon sens dominera qui fait loi.

Par extension, le mot *coulage* a été appliqué à toutes les pertes que font souvent les maîtres d'établissements, les chefs de maisons et fabriques, soit surtout l'indélicatesse de leurs employés. Ce dernier genre de coulage prend dans certains commerces des proportions considérables. Les commerces dont soit-coin fournissent des ouvriers et leur famille avec ce qu'ils enlèvent dans l'exercice de leurs fonctions, ne sont pas rares, puisqu'ils parvient leurs maîtresses des dépouilles enlevées à leurs patrons. Quand, par exemple, un ouvrier fait, qu'en calculant le nombre de bouteilles de vin qui dépassent les cuves et les tonneaux, le maître de dandelles, de voleurs ou de pertes dérobés par les ouvriers, ce sont des nouveautés ; et cette perte, déjà sensible sur des matières ordinaires, devient considérable lorsqu'il s'agit du vin, du liquoriste, du chandelier de premier choix. Citons comme exemple de ces principaux commerces de l'Exposition universelle de 1867. Bon chiffre d'affaires de Coulage pour pas plus grand. Il n'a pas employé que son opération ne se soient produites par une faiblesse de coulage. Le chose exemple : il était obligé d'employer quatre ouvriers pendant trois mois, et, ce nouveltement tous les jours, et le coulage qui résultait de cette manière d'employer que ne nous pouvons pas connaître ; nous ne connaissons même pas le chiffre de la perte. Un des principaux remèdes contre les pertes, c'est de ne pas trop doute de savoir limiter ses opérations, et de ne pas jeter dans le commerce des produits dont les quantités ne variables devient dénuer et inférieures par suite de leur ancienneté. Nous connaissons fort aux commerçants qu'ils vouraient une position nouvelle ; ils ne peuvent plus, et ne peuvent mieux leurs services, ceux-ci se rentrent pas satisfaits à ne payer de leurs prétentions.

COULAINE (château de). Ce charmant manoir, à Beaumontsur-Sarthe (Sarthe, Maine-Loire), passa à juste titre pour l'un des plus beaux spécimens des Châteaux Renaissance de la Touraine. Ce monument, par son architecture, prenait dédiée de plusieurs siècles avant la Renaissance, puisque, en 1450, Jean de Debonnaire, il y fut une assemblée synodale. Le fief de Coulaine appartenait à la Pelerin, puis à Jean aux mains de la famille de Rochefort, qui en possédait encore au XVIe siècle. Le château de Coulaine, qui le possédait encore au XVIe siècle, en ne pouvait pas dans les mêmes mains. Le manoir actuel, construit dans le XVIe siècle, en en pose deux tours en rotule et l'un continuant à ce jour, quoiqu'à ce que le manoir ait le hauteur voulue.

Ea ra, le roi Charles le Chauve, étant dans la quatrième année de son règne, réunit en un synode à Coulaine les Tourangeaux, tous les uns, à Villa-Coloina, pres du Mans, selon les actes. On y publia un capitulaire de quatre-vingt-dix-sept articles, dont les évêques et les seigneurs présents en l'assemblée, qui, en ce temps-là, ne pouvoient rien faire à son volonté, tantôt agité par la tempête, tantôt par le calme, tantôt rejeté par le fait vue qu'elle a besoin du recours de ceux qui la gouvernent, et à la fidélité de Jesus Christ. Dans les ses articles, on y étend sur ce qu'il est le respect dû à Dieu, et sur ce que l'on doit prendre des ordinaires, sur la nécessité à laquelle est tenu de les mineures des prêtres, et les devoirs des peuples, et les devoirs des prêtres, et les devoirs des peuples, et les devoirs des peuples, et les devoirs des prêtres, et les devoirs des peuples, et les devoirs des prêtres, et les devoirs des peuples, et les devoirs des prêtres

LANTS et *donne comme le mal, dont elle n'est son ouv.* (J. Joubert.)

Ses vers sont d'un beau style et sa prose est coulante. BOILEAU.

2 Accommodant, facile, indulgent : *Homme coulant en affaires. Je l'ai trouvé très-coulant. Les promesses sont si peu COULANTES, qu'ils font toujours le mécontentement du suppliant.* (Ch. Perrault.)

— *Vin coulant.* Vin qui passe aisément, qui est agréable à boire.

— *Disposer coulant,* c'opter sur liquel le plume, le crayon glissent aisément : *Le plus de la coulant sur un crayon ou sur un papier* et COULANT, *l'emporte sur l'amour-propre.* (Ch. Sainte.)

— *Nœud coulant.* Nœud qui se serre et se desserre sans se dénouer.

— Substantif. Ce qui est coulant, facile, aisé, sans effort : *Les premiers vers de Dorat sont du défaut du crux de Grecque : ils ont eu du de facilité et de son* COULANT. (Sainte.)

— **Anonyme** Stagnant.

COULANT s. m. (kou-lan — rad. couler). Anneau ou autre objet percé d'un trou, dans lequel on passe un double ou cordon ou une chaîne, de façon qu'en faisant monter ou coulant, on peut augmenter ou diminuer à volonté la longueur du cordon ou de la chaîne : *Le* COULANT *est en, du diamant.* COULANT *d'une chaîne d'ouvrage. Avez-vous l'un fait pour pouvoir serrer ou former quelque chose? Du* COULANT *de serrette. Les* COULANTS *d'une bourse. Les* COULANTS *y sont préparés avec les serrettes des ailerons, pouvant dans des* COULANTS *de nœud métallique.* (Ibid.)

— Fourre en cuir qui se compose d'un gros diamant avec deux ou-dessous.

— Point. Longueur du pil d'une draperie.

— Techn. Anneau de fer au moyen duquel on rapproche les branches d'une tenaille, d'étoile de forges et de boulonnerie. Levier-pince hydraulique en cuivre destiné à porter le verre qui sort du fourneau à la jatte et à régler la hauteur de la flamme, en glissant plus ou moins haut.

— Min. Planche étoulée en chevillée sur les deux intérieures du fondage d'un puits de mine, afin de faciliter le mouvement des hommes ou des ouvriers, *pouvant dans des* COULANTS *de nœud métallique.* (Ibid.)

— Fauvre en cuir qui se compose d'un gros diamant avec deux ou-dessous.

— Point. Longueur du pil d'une draperie.

— Techn. Anneau de fer au moyen duquel on rapproche les branches d'une tenaille, d'étoile de forges et de boulonnerie. Levier-pince hydraulique en cuivre destiné à porter le verre qui sort du fourneau à la jatte et à régler la hauteur de la flamme, en glissant plus ou moins haut.

— Min. Planche étoulée en chevillée sur les deux intérieures du fondage d'un puits de mine, afin de faciliter le mouvement des hommes ou des ouvriers, *pouvant dans des* COULANTS *de nœud métallique.* (Ibid.)

— Mar. Nom générique de tous les nœuds qui se serrent lorsqu'on fait force sur le cordée que l'on tient en main.

— Ant. et. mil. Sorte de herse que l'on appelait aussi PARSANT-COULANT ou PORTE-COULANT.

— Hortic. Rameau latéral qui, dans certaines plantes, comme le fraisier, rampe sur le sol et s'enracine de distance en distance. (Ch. Rivière, Prudhomme.)

COULAND ou **COULANT** s. m. (kou-lan). Hortic. Variété de cerisier.

COULANDRAS s. f. (kou-la-ra-de). Cynon. Nom vulgaire de la coulante, espèce de grosse alouette.

COULAVAN s. m. (kou-la-van). Ornith. Espèce de lorsat.

COULBRAS s. m. (kou-l-kas — mot égyptien). Bot. CARUM ou GOUET COMESTIBLE.

COULBRAI s. m. ou **COULBRAIS** s. f. (kou-l-bre). Archéologie. Nom de deux coulants.

COULBRE s. m. et v. a. (kou-l-ed). Ant. étoile formé du mais COUBRE, s. m. et v. a.

COULE s.f. (kou-le — bas lat. *colle.* Ce mot paraît être une modification de celui de *cloaca*, *lat.*, aqueduc, qui a donné naissance à la provenance, le catalan *coulle*, l'espagnol *coagulo*, l'italien *coaldo*, dont le verbe *coaul* à la signification *parlé* par les religieux et les religieuses, dans certains ordres, le nom donné aux COULES.

— Pap. Menus papillages cousus dans une maison, dans une administration, par des domestiques, des employés peu vigilants ou délicats. Ironiquement que l'on assure pour *employées ces papillages* : *Faire la* COULE. *Être à la* COULE.

— Adjectif. *Être à la Coule,* Être d'un caractère coulant, doux, agréable. Être bien heureux d'affaires, *disper quelqu'un avec les* biloïs.

COULE s. m. (kou-le — rad. couler). Mus. Plain-ange sans interruption qui se fait d'une note à une autre, en les liant par un seul coup d'archet, ou de langue, d'arcket.

— Chorégr. Pas de danse, qui s'est autre que le glissé. V. ce mot.

— Techn. Ouverture jetée au moulin. A mesure-langue des ouvrages de bronzerie faite séparément sur une même ligne.

— Jeux. Au billard, Coup qui consiste à faire suivre directement ou à peu près la bille de son adversaire par un propre bille.

— Paint. Première teinte que l'on donne à une chaudée.

— Encycl. Mus. En termes de musique, dit M. Bachelet, le mot *coulé* se dit de toute ornementation de notes dans laquelle, au lieu de marquer chacune d'elles d'un coup d'archet ou de battement de langue, d'un coup de langue sur les instruments à vent, d'un coup du gosier dans le chant, on les lie ensemble en prolongeant le coup d'archet, la bouche ou l'articulation. Sur les instruments à touches, le *coulé* paraît impossible à pratiquer; cependant une certaine douceur de toucher tendrait à l'y faire sentir. Dans l'écriture musicale, le *coulé* se marque par un trait en arc de cercle placé au-dessus des notes.

COULÉ, EE (kou-le part. passé du v. Coulé). Jeux de coulée : Bouet coulée de brasse.

— Subnerpés, enfoncé au fond de l'eau : *Son nouveau* COULÉ, *est coulé* depuis le COULÉ bas.

— Fig. et vul. Glissé furtivement : *Un pire d'or* COULÉ *dans la main. Un mot* COULÉ *dans l'oreille.*

— Fig. Formé, façonné : *Voilà deux hommes* COULÉS *dans un moule. Les langues artistiques* COULÉES *dans deux moules d'où il ne leur est pas donné de sortir.* (Ibid.) *La grammaire* COULÉE *dans le moule* COULÉ *d'une seule pièce.* (Ibid.)

— Fam. Mal, coupable : *Le cœur, quantion qui est coulé* COULÉ, qui est COULÉ à fond.

— Blason. Jambes rompues et rampantes qui COULÉ. *Il est devenu poitrine-fou; sans cet* COULÉ, *vaincu, défaut.* (Ibid.)

— Gravr. et calligr. Dont les contours ne sont pas nettement, mais demeurent rampants : *Trois* COULÉS. *Tête* COULÉE. *Ecriture* COULÉE, *Sorte d'écriture dont les contours des lettres sont joinées entre elles par des liaisons.*

— Techn. Filtré : *Sirop* COULÉ. *Lait* COULÉ. Que a subi l'opération du coulage, en parlant du Bouet *Sucrier* COULÉ *Sucrier à l'opier* COULÉ, Coulé dans la matière est accumulée dans une partie de la Coulée plus que dans une autre, dénivel pour revenant de ces que plus la pâte du moule dénivellement de forme.

— Comm. Forcé, rompu, avec du plomb : *Vin* COULÉ, *Vin coulé, Vin coulé.*

— Agric. et horticr. Qui n'a pas noué, qui a coulé : *Les fleurs* COULÉES *ne donnent pas de fruit : Fruits* COULÉS. *Raisins* COULÉS. *Bile* COULÉE.

COULÉBRASINE s. f. (kou-le-bra-si-ne — de Couleuvre, nom propre de lieu). Minéral. Espèce de cuivre gris, dont le type est étoilé mercure trouvé à Coulebras, en Mexique.

— Encycl. Le malachite est encore peu connue. C'est une substance qui tient de métalliques et à couvre grenat, qui se présente sous forme de prismes. Dans la Cité, il n'a découverte, elle se composerait de 49 centièmes de cuivre, 1,50 de fer, 1,50 de bouche de chaux et 1,50 de soufre.

COULÉE s. f. (kou-le — rad. couler). Action de couler, de jeter au moule; résultat de cette action : *Les coulées d'une statue. Le droit par liquel s'étendit la fonte contenue dans un creuset.*

— Flot de matière en fusion : *Une Coulée de lave, de verre, de bronze.*

— Action de couler sur lavaire : *La Coulée d'une lessive.* Un dit plus souvent COULAGE.

— Mar. Coulée, Ancienne, Ancienne, Ancienne

par défaut de conformation des organes reproducteurs ou par imperfection du pollen. (P. Duchartre.)

— Quelque longue pipe, inondant vos voilures, A-t-elle fait couler vos vous et vos sueurs? BOILEAU.

— v. a. on tr. Passer à travers un filtre ou un objet qui tient lieu du filtre : COULER du lait, du vin. COULER du sang.

— Passer, voir s'écouler, en parlant de temps : COULER des *temps, des ans, des jours.* COULER *un temps dans l'oisiveté, l'ennui, ou dans des travaux* exercés dans le repos. *La douce chose de couler des jours dans le sein de l'amitié, de quelle amitié!* (J.-J. ROUSS.)

Vingt années jadis coulèrent d'heures pures, Riches des seuls trésors perdus pour les amours. GUERAZI.

Le bon vieillard, libre, oublié, *Coulait des jours doux et paisibles.* FLORIAN.

— Glisser, introduire furtivement, inaperçu : COULER *un mot dans la poche de son voisin.* COULER *un mot dans l'oreille d'une dame.*

Ta mère adroitement coula le flacon. CORNEILLE.

Dans la main, en passant, coulons-lui un papier.

— Argot. *En couler.* En couter, dire des choses désagréables.

— Grav. *Couler des traits*, Couler les traits sans droits pour former des lettres.

— Mar. *Couler à fond*, couler bas, Se remplir de voiles, Submerger : COULER un navire, *sous entendu* le coulant.

— Fig. *Couler quelqu'un à fond*, couler quelqu'un, le déconsidérer ou le vaincre complètement; le perdre sans retour : *Ses ennemis ont pourvoyé à le couler à fond.* COULER *à fond quelque ministre.* Je le COULAI à fond dans l'opinion.

Chagrin contre Arsinoé, qui ne fait rien qui vaille, A le cœur à fond secrètement je travaille.

A Couler à fond une affaire, une langue, une pendule. Le temps, le commerce, le commandement, l'épistolaire : *Aujourd'hui nous COULONS à fonds nos ambitieux.* *A couler bas* Complaisamment tout lequel on coulera sous ces nonnons de vivre le savoir ennuyé à la fêtaisons. Un ciment abrt, pour mettre le feu à la poudre, que le bâtiment vive se relève après l'être abrupt et l'effet du navire. Il prétendait bien de leurs non pointes valisoriales.

— Techn. Fondre et jeter en moule : COULER *une statue en bronze.* COULER *une pièce de canon.* A *Couler une glace*, Verser la matière sur une table disposée pour recevoir l'action. A *Couler la teinture*, Jeter à plusieurs reprises de l'eau bouillante sur les laines mises dans le cuvier.

— Cuisin. *Couler de la chaux*, La délayer lorsqu'elle est éteinte et la verser dans un bassin. A *Couler des jonats, des dalles*, Y verser du plomb fondu.

— Chass. *Couler la queue*, Se dit du cerf qui fuit.

— Mus. Exécuter en liant les notes par un même coup de gosier, de langue, de archet : COULER un passage. COULER des notes.

— Chorégr. *Couler un pas*, L'exécuter en glissant.

Se couler v. pr. Être coulé : *Les mélanges se COULENT dans des moules de métal.*

— Glisser doucement, tomber d'un mouvement lent : *Elle se laissa COULER sur le fauteuil à terre, pour recevoir le coup*, qui n'arriva pas. (Balz.)

— Se introduire furtivement, se glisser sans bruit : Se COULER *dans la foule.* Se COULER *le long du mur.* Se COULER *dans les rangs.*

Je vous ai vu dans ces lieux sous couleur.

LA FONTAINE.

Le Pénétrer, s'insinuer : *Toutes sortes d'erreurs se COULENT insensiblement dans l'esprit.* (Bossu.)

Un faux trait s'y COULA touchant le mort du roi.

— Fam. Rouler ses affaires ou son crédit : *Vous êtes trop endoucieux, vous faites pour vous COULER.*

— Argot. *Se la couler douce*, Se donner du bon temps, vivre sans travail, sans souci.

— Syn. Couler, glisser, rouler. Au propre, ces trois verbes expriment des actions dont la différence saille suffisamment de leurs définitions. Mais, au figuré, couler marque un mouvement rapide, mais continu, tandis que glisser, un vers coulé bien quand on l'y trouve rien de heurté ni de précipité, glisser marque une action vive et rapide qui ne laisse aucune trace, qui ne laisse pas même quelque couleur quelque chose qui heurte, qui montre nécessairement toutes ses faces : en roule des propets dans un lit; un livre roule sur une matière, il la fait considérer sous tous ses aspects.

COULEBASSE s. f. (Kou-le-ba-se — rad. *couler*). Techn. Bassin à usage des raffineurs de sucre.

COULE-SANG s. m. Repêt. Nom donné à une espèce de vipère de la Martinique.

COULET (Eldenus), médecin hollandais du XVIII siècle. Il appartenait à une famille qui s'était réfugiée en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes. Il a publié : *Dissertation système de grammaire française* (Leyde, 1726); *Éloge de la goutte* (Leyde, 1780), et des traductions : *L'Art de conserver la santé des princes*, suivi de *L'Art de conserver la santé des religieuses, etc.* de RAMAZZINI (Leyde, 1724), et *l'Histoire de la médecine*, de FRÉIND (1727, in-4°).

COULETAGE s. m. (Kou-le-ta-je). Droit levé sur certaines marchandises prohibées en vente des marchandises. Ancienne forme de mot COUSTAGE.

COULETTE s. f. (Kou-le-tè). Ancienne forme du mot COULOTTE. A On disait aussi COULTER.

COULETTE s. f. (Kou-le-tè). Pêch. Sorte de truble moins une une espèce de raquette, dont se servent les pêcheurs du Languedoc.

— Techn. Broche, tantôt portative, tantôt fixe à deux mains, dont la longue gouge d'une espèce de boîtes, qui sert au ravissage pour la passementerie.

COULEUR s. f. (Kou-leur — lat. *color*, même sens). Impression particulière produite par l'œil par la lumière, suivant la nature propre ou suivant la manière dont elle est réfléchie par les corps : *La* COULEUR *du feu. La* COULEUR *du ciel. La* COULEUR *des cheveux.* LES COULEURS *de l'arc-en-ciel. Les* COULEURS *blanche, noire, rouge, vert, bleu. Des couleurs vives, pâles, claires, sombres, foncées. L'aloe voit le* COULEUR *par l'organe de l'œil.* (Fr. Bacon.) *Il y a des* COULEURS *que nous ont prétées, il n'en a point qui nous ont ôtées.* (Montaigne.) *Les couleurs ont* COULEURS *sans plus. Il faut qu'il y ait des* COULEURS *pour les yeux.* (Clément XIV.) La COULEUR *des animaux est, de tous leurs caractères, le plus naturel.* (Buffon.) LES COULEURS *sont le plus net pour déterminer que la moralité.* (Chateaub.) *Il faut choisir entre les couleurs et les lettres négrettes.* (A. Hion.) La COULEUR *n'est pas la lumière elle-même, la lumière résultée décomposée, réduite à quelques-unes de ses différentes parties.* (Fontenelle.) *Il faut savoir peut distinguer les* COULEURS *du bouchet.* (Boileau.) *Il est de notre nature un refroidi à la roue.* (A. Rabe.)

Adieu, roses amoureuses, adieu, roses douces, Et le même bouquet ne vous reverra en vous.

BOCCHER.

De mélange divers des diverses couleurs, Naît l'éclat des métaux, le coloris des fleurs, Que dorent des moissons et la vert des forêts.

DELILLE.

A Coloris, distribution des couleurs dans la nature ou imitation. La couleur *est le propre de l'aile.* La COULEUR *de l'aile*, du *ton*, *du ton*, *du ton*, *du

substantivement; ce dit donc le COULEUR de *feu*, comme on dit le rouge de *feu*.

— **Épithètes.** Simple, composée, naturelle, artificielle, primitive, claire, vive, brillante, éclatante, éblouissante, éclatante, ardente, éclatante, éclatante, riche, splendide, magnifique, admirable, agréable, charmante, fraîche, gaie, riante, douce, fadée, triste, tendre, délicate, douce, pâle, pâlissante, pâlissante, pâlissante

au cendre, est triangulaire, et les 30 autres sont quadrangulaires. Les deux triangulaires forment ensemble un carreau entier blanc. Un ne tenant pas compte de ce carreau blanc, on voit que, chaque secteur comprenant 20 cases, le disque total, qui comprend 79 secteurs, sera divisé en 1,480 cases quadrangulaires.

Chaque secteur (sauf dans la partie triangulaire qui reste blanche) est privé d'une nuance particulière, ce qui fait 78 nuances; dès lors le disque en figure 3 paraît uniformément des unes aux autres. Dans chaque secteur, les cases quadrangulaires forment une case quadrangulaire qui touche au cercle blanc central où mélangée d'une différence de teinte de blanc; la case suivante en contient moins, et moins de suite, jusqu'à ce qu'on arrive à une case complètement blanche, qui représente par conséquent la nuance pure. Je n'ajoute ici ni dernière case, ni autres noir mélangés de noir, dont la proportion va en augmentant jusqu'au bord, qui est uniformément noir. En résumé, le cercle chromatique est partagé en 78 nuances et chaque nuance en 20 tons; il présente, par conséquent, un tableau de 1,480 pièces de peinture, ce qui forme nombre suffisant pour les besoins de la peinture et de la teinture. Chaque type se désigne par un numéro d'ordre. Il suffisait qu'un cercle chromatique en porcelaine, dont toutes les cases seraient numérotées, fût entre les mains de tous les marchands et fabricants de couleurs, ou d'objets peints, pour disposer toute nomenclature sur la désignation et le signalement des couleurs.

—B. Arts. Le mot *couleur* a plusieurs acceptions dans la langue de la peinture, de l'imprimerie, dans celle de la langue héraldique, pour désigner l'apparence que les rayons lumineux donnent aux objets, soit par la couleur de cette drapure ou d'un jaune terne, d'un blanc foncé. Les substances minérales ou végétales qui forment ordinairement pour imiter cette apparence distinctive des objets peints sont nommées les unes *couleurs*. Enfin, dans un sens plus général, ce mot signifie le résultat des procédés employés par l'artiste pour reproduire sur la toile l'aspect des objets naturellement colorés par la lumière. C'est ainsi que l'on dit : le coloris de ce tableau est d'une grande vérité, ce paysage a une bonne *couleur*. Entendons dans ce dernier sens, la *couleur* forme, avec le dessin, le même rôle que l'art du peintre. « C'est le dessin, dit Diderot, qui donne la forme aux êtres, c'est la couleur qui leur donne la vie. Voilà le souffle divin qui les anime. »

M. Edmond Lemaître, « académie, avec son esprit brillant, l'opinion de ceux qui prétendent que la couleur peut suffire à l'exécution d'un tableau, et, en d'autres termes, qu'un habile coloriste peut se passer de savoir dessiner : « Tout ce qui n'élève aucun le noble et du domaine de la peinture, mais tous les peintres ne sont pas égaux. Mettez-en quatre devant une figure une ou bribillée sous un beau rayon de soleil, l'un reproduira la quantité et la qualité de la lumière réfléchie par le modèle ; le second sera médiocrement frappé de la couleur, mais il attachera son attention sur toutes ses formes et le troisième qui dessinera les formes de l'objet; au troisième, plus mauvais et moins doué, saisira d'un seul coup d'œil le ton, la *couleur*, le mouvement et le caractère de la figure qu'on lui a mis devant : le quatrième, enfin, seul homme d'ailleurs et à qui je ne veux ou cas nuit, n'aura pas le temps de voir les trois grands choses. Le premier est coloriste par tempérament, le second est du dessin et du tout les deux autres; le plus complet apparaît à la fois du dessin et de la couleur, et pourra devenir un peintre et obtenir des commandes, il ses peintres. Il est mis dans son atelier, au lieu de lui faire apprendre les mathématiques. Certains critiques à système vous l'entretiennent la théorie et la *couleur* comme deux puissances égales et rivales qui se disputent l'empire de la peinture, et citent Qu'ils et Tyl-Pin, Abraham et Oromane se disputant autrefois le sceptre du monde. Cette théorie manchesme est en contradiction avec tous les faits connus; elle donne à la *couleur* cette fête plus d'importance qu'elle n'en peut avoir. La couleur est la plus jeune, la charme des premières; mais le dessin est tout. Le dessin le corps même de peinture, en statuaire et en architecture; le coloriste est un agrément pour toutes le peinture, un charme qui relève le mérite du beau dessin. Le dessin sans couleur est un peintre, et le coloriste à trente ans, le gravure, le lithographie et la photographie. Il n'est pas rare qu'un peintre ne meurt vu du dessin! Le dessin d'un objet, c'est en forme qui en change. La couleur varie à tout instant, au gré des nuages qui traversent le ciel, au caprice de tout ce qui passe en pleine au reflet. Rien est, suivant l'expression de Pline, dans un perpétuel devenir. Chez l'artiste, le dessin est la science, et pour mieux dire la possession de la nature. C'est le fruit du travail, du temps et de l'expérience : il y a point de dessinateur à vingt ans, mais j'ai connu des coloristes au collège. C'est aux affaires d'autrui. Les coloristes trouvent la *couleur* comme les moyens du bétail trouvent les diamants de ceul carrés, ou comme certaines mots, mais comme certaines choses précisément en vertu d'un tempérament heureux, des terrent les truffes. Si vous n'accordez que, dans la nature visible, la *couleur* est un accessoire de la forme, et que, dans l'art, le dessin existe par lui-même, indépendamment de couleur, vous conviendrez sans difficulté qu'il est aussi absurde de diviser les peintres en dessinateurs et en coloristes, que de diviser les hommes en philosophes et en joueurs de quilles. La *couleur* est donc un tuus, mais non un indispensable, que presque tous les naîtres se sont donnés. Le dessin est l'essence de l'art, la *couleur* n'en est qu'un accessoire. Je donne formellement la qualité de peintre à quiconque peut dessiner, et je ne la donne pas à ceux qui, s'ils en rencontre, de prendre trop à la *couleur* des hauteurs de l'art.

Tout en proclamant, comme M. Abaut, le dessin le premier et le plus élevé, M. Charles Blanc se croit pas que celui-ci soit un beau tout, une réflexion d'autrui : « On entend souvent dire, dit-il, que le dessin est un art, un accroc impénétrable à celui qui n'a pas reçu de la nature le don de dessiner. Le dessinateur et que l'on nait coloriste ; rien de plus faux, rien de plus contraire à l'expérience le coloriste, comme à des regles fixes, se peut enseigner comme le dessin, et il est aussi facile de l'apprendre que le dessin dont les principes abondent en exemples, comme nous voyons-nous que les grands dessinateurs sont aussi rares et moins plus rares que les grands coloristes de leur nation, ... les Italiens ont connu et fixé les lois de la couleur, et la tradition des lois, transmise de maître à maître en génération jusqu'à nos jours, et reproduite dans toutes les grandes peintures de ces lois, tout les artistes obéissant tout coloriste, et ... Jamais aucune fausse note dans la trame de leurs tableaux. Il en est de même pour les Grecs. Chinois, les Persans, les autres Orientaux ne sont pas des coloristes, mais ils ont fixé les lois ne sont pas pour nous servir du mot de M. Abaut, que d'habiles teinturiers.

Le coloris, l'artiste, y a un de commun avec les industriels ingénieux qui combinent les nuances, les teintes, les tons, les diverses nuances de l'arc-en-ciel, et dont les produits, exposés à la vue des nations amérées qui, connaissant à fond les règles de la couleur, ne peuvent rien y ajouter, ne peuvent d'une harmonie irréprochable. Pour être un coloriste, il faut, comme le dit M. Abaut, le fixé véritablement avoir reçu « influence neuve et » C'est ce que Diderot a expliqué, avec une ironie spirituelle, dans le dialogue de *Le Rêve d'Alembert* qu'il intitule : *Mes pensées détachées*. « Il faut, dit-il, que le peintre ait de la couleur de parole : « On ne manque de couleur que quand on ne sait pas de grands coloristes. Il en est de même en littérature : quand on ne sait pas de grands coloristes, on ne sait pas trouver pour un poète ou un prosateur, un ton qui le distingue, qui marque un homme disposé, qui qu'en dire Helvétius, on ne prend pas du bois vers un homme de génie. Tout ce qui manque dans un auteur, regrette travailler l'artiste. Il ne faut pas avoir beaucoup de mérite, mais ses traites et ses demi-teintes tout ensemble, et ne pas se laisser aller à ce qui, le travail n'a pas coûté tout cet ordre, pro-duit ordinairement ce qui est vrai, ce qui est beau et ce qui est vrai. C'est le pendant de la nature. Il est rare que le pendant, le passage, qui monte à son échelle, prend et suivre son auteur, vient à son heure, quelque chose de plus, il se manque, et, quelque, et trouve le livre à sa place. Ce n'est pas le pendant, le passage, le ton, le caractère de la *couleur* a les yeux attachés sur sa toile; quelque chose manque, il ne le voit pas, et le lette est l'image du chaos. C'est dans ce chaos que s'engendrent les vers, et que les vers de la création, et les oiseaux et les insectes ne sont pas plus étonnés de se trouver à leur volonté, et les arbres et leurs différentes verdures, et l'aire du ciel et les nuages qui, qui le tentent, et les animaux, et les longs poils, et les taches variées de leur peau, et les plumes variées de leur plumage, et, si j'ose le blesons, il jette un coup d'œil sur son oeuvre, se rassoit, et voit que cela est bon. Il prend le drap, le velours, le damas, le taffetas, le satin, le velours, le damas, le taffetas, le satin, le velours, le damas, le taffetas, le satin

bien raison lorsqu'il dit que, pour atteindre la perfection du coloris, l'artiste doit s'exercer à mettre les couleurs en harmonie avec la nature et la position des objets qu'il représente. La coloration d'un objet sera complète, exacte, si elle exprime la nature physique de l'objet, la place qu'il occupe, la disposition de la lumière et de l'ombre, le ton de l'ensemble. Quant à la nature physique de l'objet, le peintre apprendra à la représenter, s'il s'attache au vrai, à ne pas prendre pour le vert celui de chêne, le rouge comme la laine, les teintes de nuit comme les clarté du soleil. Dans la perspective fournie à l'artiste des principes pour l'emploi des couleurs de la théorie de dégradation des plans, des règles pour la position absolue ou relative des objets, les couleurs suivant les plans rapprochés ou éloignés. A la perspective, l'artiste doit joindre le ton caractéristique et le coloris harmonique. Les couleurs caractéristiques expriment la nature de l'objet et des sensations; il peut être journal, ou bien nuageux. Le coloris harmonique consiste dans un ensemble de teintes qui produisent sur le spectateur une impression agréable. Le ton, dans la coloriste, est non seulement juste une image et doutinée à un faire ressortir (toute) ; le ton est retrouvé par le peintre comme en peinture ; il est, soit à la nature, soit à un, ou pour le caractère soit à la vie ce que le tempérament est au corps. « Que la peinture, ajoute Gaudin en terminant ces considérations, ne prenne leurs des règles que nous avons indiquées, et que l'artiste, dans le la nature et de l'ombre, l'observation de la perspective, l'emploi de la coloration vraie et caractéristique, qu'un tableau peut être considéré comme une sorte de point de vue du coloris. »

— Symbolisme et iconogr. Tout est symbole au moyen âge. Aussi, à ce point de vue, les couleurs ont-elles joué un grand rôle dans l'iconographie chrétienne. Il y avait des règles précises qui indiquaient quel jour, quel mois, leur rôle, leur attribut. Ces lois, tout artistes qu'elles nous paraissent, sont le combinaison des nécessaire repoussé bien pour comprendre leurs secrets. L'iconogr. des couleurs a donc une importance. C'est en qui nous signale à Rome et Saint-Angelo, et ceux-ci, de leurs différences significations et de leur application.

En iconographie, on distingue quatre couleurs usuelles, qui sont : le blanc, le rouge, le vert et le violet; sans aucun doute, les artistes en employaient davantage, mais celles-ci sont les seules qui aient été consacrées par les traditions et les usages.

Le blanc est donné à Dieu et à ses principaux : Jésus le Père, Jésus-Christ sauveur, le Saint-Esprit, les anges, les saints, les prêtres dans leurs fonctions, les catéchumènes, les nouveaux-baptisés, Lazare ressuscité. Le blanc est la couleur de pleur employée, lorsque, selon l'expression de Clément d'Alexandrie, il est *le miroir de la vertu*. Quelquefois ce qui est opposé est aussi Dieu et le vrai ; « La vertu, dit-il, est véritablement un lis dont le pollen ombre la fit, et dont l'éclat échoue l'intelligence. » Saint Grégoire le Nazianzène ne même appelé la vertu « le lis du dieux. » De plus, le martyr, qui était habillé, et commémoré par les ornements ecclésiastiques comme le symbole de la passion de Dieu, lorsque ceux-ci étaient en les symboles de Dieu et Dieu, du Dieu de Fils ou du Saint-Esprit, sont de la nature de couleur, « Ainsi la couleur de la colombe, symbole du Saint-Esprit, est celle de la neige, qu'elle surpasse en éclat et en blancheur, » disait Grégoire de Nazianze.

Le rouge ne se donne, hiérarchiquement et iconographiquement parlant, qu'à Dieu et Dieu, quand il est figure représentant un acte de l'amour divin, l'amour ardent, qui nous fait aspirer à le remonter de porter un destinée dans le monde, et est vêtu d'un pallium rouge. Sur le tableau du Gonzaldi, le martyrs, ainsi qu'expressive sur un carte rouge. La couleur de la commémoration d'origine, les jours de fête, est rouge, c'est quand l'église honore un acte d'amour divin le Père ou un acte de martyr du Dieu le Fils. C'est ainsi que les fêtes décemnis sont rouges pour nous fêtes des Martyrs, à la Pentecôte, à la Fête et à la bénédiction du Saint-Sacrement, à la fête de la Circoncision. Quelquefois, mais très-rarement toutefois, on donne la couleur rouge à la croix, comme ayant été couverte du sang de Jésus-Christ. La croix rouge est en tout donc le sang du Sauveur, « Ainsi que le dit Saint Jean, le Sang de Dieu. Dans le Vendôme rouge, saint Portunat et saint

Arbor deux et palmes.
Crucis sunt purpura,
Mitra deux stipite
Tua sunt sanguine.

Les exemples du bleu dans la croix tient au sang que les Martyrs répandirent à la gloire avec ancie jusqu'à son pouvoir.

Quant à la couleur verte, signe de la vie, de jeunesse, elle est symbole à profondeur. Saint Jean Evangéliste et le plupart des saints sont généralement représentés avec une tunique verte. On donne alors à cette couleur le sens allégorique de la vie de la justice et de l'amour divin, en s'appuyant sur cette parole du Sauveur : « Je suis la vie, et la lumière vraie, qui vous a été dite au lieu sur? » Dante, sans doute, *Purgatoire*, a donné des vêtements verts et des ailes vertes aux deux anges qui Adam envoie pour repousser le serpent universel de la vallée des Repentants.

Vrai, comme explicite par ma main,
Revus au voir du saint jesus,
Personne trans dentes, comme.

« Vertes comme les petites feuilles nouvellement nées, étaient leurs robes, qui, agitées par les plumes vertes de leurs ailes, traînaient derrière et flottaient au vent. »

La couleur violette est un symbole de pénitence. Quelquefois, notamment dans la nouvelle de Saint-Michel de Bavenne, le Christ est représentant en violet. Mais, dans Gaudi, dans son miniature et un vitrail, un ange est représenté avec une tunique de cette couleur, et jouer dans une tunique violette, et chargé d'une mission suprême d'un pécheur pour l'enfant, et la pénitence. Il est, quoi, nous savons que les vierges avaient le voile violet. Dans Jérusalem, le voile violet à Kentschim, parlé des ces voiles violets qui en apparaît. Dans Gaudi, les vierges sacrée à la pénitence, les ornements d'église sont violets.

Les couleurs généralement employées dans les mains et religieux sont : le blanc, le rouge, et comprenant les nuances : le bleu, avec les tons nuancés du bleu pâle, bleu de ciel, bleu clair, le rouge, qui comprend le rouge cramoisi, le rouge cramoisi-violet, le rouge vif et le rouge opaque, le vert, avec deux nuances, le vert clair, le vert de ciel, le vert tendre; enfin le jaune. Le vert repose toujours le blanc.

— Techn. et comm. Les couleurs employées dans les arts sont des sels minéraux ou des substances végétales ou animales. Les sels doit en poussière, et qu'en mélange à une quantité plus ou moins grande de liquide destiné à leur mettre les molécules, de manière à former des plus plus nombreux couples et à maintenir l'adhérence de cette poussière aux surfaces qu'elle recouvre. Les couleurs Telles sont ses couleurs dites *à l'huile*, à l'eau, à la colle, au pastel, à la gouache, à la cire, à l'esprit, vinaigre le mode de préparation. Les couleurs employées dans les arts sont de différent matériaux, ne ce qu'il en a été ait une jusqu'à ce qu'elle ait atteint une consomption dans le bain, et qu'il reçoivent les couleurs qu'on y ajoute, et qu'elle ait pris un mélanges solubles qui colorent les liquides dans lesquels elles sont plongées. Ainsi, les couleurs de teinture ne peuvent se colorer que dans l'eau, et les couleurs de l'autre comme réactifs, les couleurs broyées ne indiquent pas les fleurs bleues, et les couleurs. Ce mélange modèle, suivant les proportions, que de cette, et de cette manière, et de cette troisième dans leur nonce un certain nombre de substances dont les propriétés ne sont pas encore de nos indications à conserver, après le mélange, la coloration propre. Les couleurs dont on se sert dans la peinture en général sont en nombre très-limité, parce qu'on n'y emploie que des corps solides, et qu'en outre, grâce au mélange, on obtient avec elles une grande variété de teintes, et, en définitive, on des peuvent en très-simple, ne se comprend pas que de cette, et de cette manière, et de cette pendant les arrêt produite tous les tons et toutes les nuances du coloris.

Mais, quelqu'on prises peinture au tableau ne sera pas indiquée, et que, dans les mains vrai qu'on ne peut, par le moinsre, produire ces couleurs, et, partout les couleurs intenses, dont l'emploi est nécessaire quand on peint dans une grande pièce comme on quand on veut représenter des objets d'une nature très-brillante, les couleurs intenses, etc. Ainsi faut-il se servir des couleurs qui ne peuvent pas être employées en art très-intense. Mais ces couleurs, presque toutes inférieures à celles employées dans les ouvrages, ne forment point une gamme moins riche comme elles qui forment, en mosaïque, une toutes de jaune, de brun; mais ces series sont souvent très-belles et très-intéressantes comme tableaux. C'est en peinture à l'huile que les couleurs employées sont intenses, dont la composition contient en grande partie les matières colorantes. C'est ainsi dans la fabrication des couleurs en pains on ne peut pas en employer des couleurs sont inférieures, la, toutes les séries de couleurs difficiles sont inutilisables ; elles ne sont pas distinctes moléculaires.

Toutes les matières colorantes, tous les sels ne peuvent facilement être réduits en poudre très-fine et qu'il n'est pas la propriété de décomposer l'on des liquides employés pour les broyer, comme les couleurs. Nous allons indiquer sommairement quels qui sont les matières colorantes, et comme ne grand nombre d'entre elles sont, et, en outre, les réagissent les unes sur les mêmes chimiques, nous renverrons pour plus ample renseignements à chacune d'elles que nous désignent plus particulièrement les résultats de nos considérations.

BLANCS. Le carbonate blanchet est fait tantôt avec des craies pulvérisées, tantôt avec des oxydes de plomb ou de zinc. Les craies blanches, connues sous les noms de *blanc de Meudon* et *blanc d'Espagne*, sont distinctes à la peinture en détrempe, à la colle et à la gomache. On prépare d'après le blanc de bismuth, préférable par sa pureté et sa finesse, et dont il a été encore fait usage très-rarement récemment. Le blanc de plomb ou blanc de céruse est un carbonate de plomb provenant de la décomposition d'un oxyde de plomb par l'acide carbonique. On l'obtient, en général, en exposant de la litharge moulée d'autre métalliques à l'action d'un courant de gaz acide carbonique obtenu par la simple combustion du charbon. C'est de moins ainsi qu'on procède dans l'industrie ; mais on peut produire le carbonate de plomb en plongeant la litharge moulée d'acide acétique dans le flamme, qui fournit alors l'acide carbonique nécessaire. Le blanc de céruse est un oxyde de zinc qu'on obtient en sublimant le vapeur de zinc dans le volume volatilisé le courant d'air qui résulte de la simple combustion du zinc. Quelquefois, et blanche, qu'il soit sure que l'oxyde employé, quelquefois, lorsque plusieurs, ainsi en fait usage de blanc de zinc dans la peinture, de préférer le blanc de plomb. Dans la fabrication et l'emploi offrent de très-graves dangers. Les ouvriers le font de plomb, au contre, le grave inconvénient de noircir au contact des vapeurs de sulfure d'hydrogène produisent le gaz d'éclairage, les fleurs d'abscesses ou les pensions d'un certain nombre de personnes dans une salle. Aussi doit-on éviter de mêler aux huiles nouvelles dont on se sert les blancs qui sont notre ordre qu'à plomb, et peut employer la litharge par le broyage de manganèse, et, par le broyage, les couleurs. On peut modifier le rouge de blanc de céruse, et, en ajoutant du sulfure d'antimoine aux huiles, il en vient une coloration jaune orange; on obtient du rouge, et, il en vient jaune citron; de l'oxyde de cobalt, si l'on veut une teinte violette.

JAUNES. Le série des jaunes est très-nombreux et présentant les plus belles, et les plus plus, se rapprochant du blanc, quelques-unes de la vert, jusqu'aux plus foncés, et, se relient aux tons rouges. Un certain nombre d'entre elles, et, les plus nombreuses, jaune, la terre brune, etc., sont des corps naturelles que l'on peut les employer conformément, et pulvérisées après leur préparation. Le jaune minéral, le jaune de Turner, le jaune de Cassel et le jaune de Naples sont des couleurs à base de plomb. Le jaune minéral est fait avec le chlorure de plomb et un sel de plomb, et, le jaune de Naples est composé de l'antimoine et de plomb. Le jaune de Turner est un oxychlorure de plomb. Le jaune de Cassel est un oxychlorure de plomb, et, le jaune de Naples est un oxyde de plomb après la fusion. La plupart des substances jaunes, et, le jaune de plomb, et, le jaune de Naples, et, le jaune de Cassel, et, le jaune de Turner, et, le jaune de Cassel, et, le jaune de Naples

en général peu solides; il en est certaine qui, cependant, il est vrai, a beaucoup meilleur marché, sont bien d'ailleurs de partie, la variété, l'intention de tous des couleurs employées ainsi.

Paris est, en France, le principal centre de cette fabrication pour ce qui concerne les couleurs à l'huile et les couleurs pour l'aquarelle et la gouache. Ailleurs, l'Angleterre et la Chine ont la spécialité des belles couleurs fines à l'aquarelle; celle l'Allemagne, qui produit toutes sortes de couleurs de bonne qualité, fabrique surtout, en grande quantité, pour les ceramique, et dont on se sert en prodre avec une addition de fondant, dans lequel le borax joue le principal rôle. Le mouvement d'importation et d'exportation en France n'atteint pas à peu de chose près.

— Littér. On appelle couleur, en littérature, tout ce qui tient à l'ornement, à la forme des images, le choix des expressions, l'ensemble du style et son harmonie, ou plutôt ce qui ne rentre pas dans le fond, le sujet, le rapport étroit qui existe entre tous les arts nous fait quelquefois employer des termes de l'un d'eux pour exprimer des choses qui ont trait à un autre; et de même que le coloris du style a un tableau ou un maître, on peut bien trouver de la couleur à un livre de peinte, parvilles transparentes, fort communes d'ailleurs, sont simples et naturelles, mais elles ne plaisent d'autant moins que la manipulation employée ne peut pas, comme les autres, se voir tout et sur le papier, de façon identique. Ainsi, prenez l'aide-mémoire, qui ne s'aperçoit sous la plume de l'écrivain ou sous le pinceau du peintre; d'abord elle n'a qu'une teinte indécise et ombre, mais si on la met et frisé ancrée bientôt le poison dans ses ombres, la rapisse rechercher succès le tableau achevé; les et ils l'auvre enin sortir du pinceau. Que faisait-il avant de mettre la couleur dans la vie propre? La couleur, c'est-à-dire que les pensées, comme les peintures des artistes, mieux en harmonie avec le caractère, les pensées du dramaturge, le lieu et le temps où se passe l'action. Toute couleur de style doit être au même temps locale et générale. On n'est bonne que dans le genre dans mots couleur locale, trouvée ou peu les fonds et, communément, au milieu de ses ingénuement pour le moyen âge qu'il n'est plus aujourd'hui que vieux mots. Mais l'expression a sans bon; elle est désormais acceptée. On entend par couleur locale celle qui, mais le style principalement dans les détails de mœurs, d'usages, de costumes, dans certaines études, sans de langage adressent et adroitement intéressants, en un arrangement, plus intimement et une prononciation pittoresque d'habitudes diverses ou étrangères à notre civilisation. La couleur locale a pénétré dans les genres; les livres les plus graves sont obligés de lui emprunter ses ressources, et on ne peut jamais à qui soit l'employer; mais c'est au théâtre surtout que son rôle est plus indispensable. Autrefois on n'en soucient pas, l'alignement de vaudeville, Corneille, Racine, Molière, Voltaire, n'aspirent encore pas l'incomparable emploi des plus grandes accoutumants de fantaisie et le réalisés des Shakspeare. Tout le mouvement littéraire nous a après à juger les Grecs et les Romains du convention, qui ont étaient sur notre scène la passion et la fatalité espagnoles, quand c'est Corneille qui les faisant parler; le mouvement de l'opinion de Voltaire, qui, quand c'est Racine, Voltaire lui-même nous ont pas s'affranchir des mêmes règles devaient la mains l'amener; mais aujourd'hui nous sommes de la couleur locale, et comme nos livres devancers poche-tout contre la vérité et la vraisemblance, les Romains, les Grecs, les mœurs de notre théâtre imposent, la trace des mœurs de Rome et d'Athènes? Où chez plus l'idolâtre de cette civilisation, qu'aux laquinie nous devons notre civilisation?

Les monstres avaient cette gloire et avoir les premiers exemples que le langage, les idées, les sentiments, le caractère des hommes de leur règne, et que l'individualité, la nationalité, l'origine, ne sont pas tout entières dans la couleur locale et dans la vraie couleur, les pressions qui parent ces mots, et qu'il faut les abandonner. Demandant leurs héros à un moyen âge dramatique et se mêlant qui promettait une simple mesure d'avantages, ils pensent dirent leur contre avec la vie le langage dont ils étaient le serviteur et le maître. Mais on peut leur reprocher bien des portraits, bien des hommes absolus. Nous, plus heureux, nous ne sappelle les Jeanne Darc avec leurs langues et leurs pourpoints de velours, leurs cheveux, leurs dagues et leurs bonnes lances du Jeffroy. Dans l'étrange affrontement des esprits, dans la confusion féconde des idées romantiques, l'artiste a eu souvent peur de mal faire; mais à travers toutes ses hésitations, toutes ses pensées chevaleresques, tous ces amours de cotillons, pourtant assez bizarres, ses mots, ses chansons et ses coutumes d'autrefois, à travers toutes ces hypothèses et toutes ces fantaisies que ce mélanges outrageux Langueur nous nous sure et sans goût, tout propre, au pittoresque les bons choses et impropres de la vraie historique et comique par les maîtres dans son moyen général, sinon dans ses détails. L'auteur était exiné depuis longtemps, tout le monde connaissant aujourd'hui ce que veut la couleur locale, et les tragédies classiques, quand elle viennent de revivre aux degrés du drame, se dévêtent de l'ancienne à son vainqueur la juste et propre pour lui. C'est ainsi que Fontard a déployé dans l'auvère en leur de vernis antique dont la rouille se trouvait déjà dans la Clotilde d'Alexandre Dumas.

Notre littérature compte peu d'ouvrages historiques empreints de couleur locale; on en trouve aucune dans les Révolutions romaines de Venise, aucune dans l'Histoire des empereurs romains de Crévier, pas non plus dans le Charles XII de Voltaire. M. Michelet a compris toute l'importance de ce complément de la vérité, et les Mémoires de la bonne de Jeanne d'Arc, les Procès sur la tentative, l'instruction et le jugement de Jeanne d'Arc, les Procès de Gilles de Rais, et les Procès sur le Jacquerie, les Procès de Jacques Cœur, les Procès de Jacques Bonhomme, les Procès de Jacques Clément, les Procès de Jacques Ravaillac, les Procès de Jacques Molay

coller de pinçures d'un jaune pâle ou blanchâtre s'étendant sur la moitié ou plus du bord en arrière de grandes taches noires. Cette espèce est assez douce, aussi innocente, avoit familière que la précédente; ou la mange également sans danger, et elle ne fait aucun effet pour mordre. Elle s'accoutume à son aise à ceux qui le suivent, qu'au moindre signe elle s'avertit volontiers du leur bruit, de leur cou, et les prese mellement comme pour leur témoigner une sorte de tendresse. Il approche avec douceur de la bouche de ceux qui la caressent et aussitôt qu'on le flatte à sa cadier dans leurs vêtements. En Sardaigne, les jeunes femmes qui en ont trouvé à colier, leur donnent à manger abréfoies et grenouilles; elles le nicle de mettre dans la grande de ces innocents reptiles in [illegible] qu'elles ont préparés pour eux. Les habitants de la campagne les regardent comme des animaux de compagnie et les laissent entrer librement dans leurs maisons, et ils prétendent avoir chassé la fièvre chez ceux qui en ont eu. Le couleuvre à diadème [illegible] ainsi que les plus grands, ne se nourrit, dans le bas de la [illegible] et ne se nourrit, dans le bas de la [illegible] et ne se nourrit, dans le bas de la [illegible] et

fortes ou ébloui ma pupille : *J'indique qu'en rêvant les vertes couleurs du fort se poursuivent avec des cartons.* (Balz.)

— Pop. *Vent couleur*, Vent incongru qui s'échappe sans bruit ou en faisant peu de bruit : *Lâcher un* VENT COULIS.

COULIS s. m. (Bouill — rad. *couler*). Art culin. Jus d'une substance concentré par une cuisson lente, et passée au tamis ou à travers un linge : COULIS d'écrevisses. COULIS de chapon. COULIS de perdrix. *Quand on veut tuer les faisans les fait de coulis, les gélinotes de truffes, on moulit les cuisines et leur fait du* COULIS. (Chamf.)

— Cu. robustes bêtes..... Qui permettent le coulis au gré de leurs caprices. N'arrêtent point entiné non moins d'entraves.

Blanchard.

— Techn. Rachures de brique déposées dans l'eau : *Les briques des fourneaux de verre reviennent entre elles par un coulis en consistance de bouillie.* (Hachette-Desbarat.) Mortier ou pâte qui bouche sans clou pour être moins dur les joints qui ont été bien à bourbier. Il Plomb fondu avec lequel on scelle le fer dans la pierre.

— Encycl. Art culin. Le mot coulis appartient surtout au vocabulaire de l'art culinaire, bien qu'il ait encore d'autres acceptions. La sauce qui en dérive sous ce nom est ainsi nommée parce qu'elle passe au tamis, ou quelquefois, qui, dans la manipulation des boissons et des mets, est désignée sous le nom de *tout couler*. Le coulis est un jus ou une purée de viande d'une consistance et d'un goût très sur-mesure. Il en est de plusieurs sortes : les *coulis de viande*, de jambon, de poulet, de pigeons, de crevettes ou de homards, et *coulis de poissons*. Mais ces divers coulis ne diffèrent entre eux que par les éléments qui y entrent, et quant à la préparation, elle est à peu près la même pour tous. Cette préparation consiste à faire cuire dans leur jus les viandes ou les poissons assaisonnés, le jus produit par le coulis étant, à passer dans une passoire fine ou un tamis à gros grain en résulte, et à le laisser purer par une dernière cuisson, ou à ajouter un peu de bouillon, suivant que les différentes cuillerées de jus ou sauce réduites quasiqu'épaisses, comme poivre et muscade. Le coulis de viande se prépare de la manière du veau, du jambon, du mouton, du chevreuil, en choisissant la chair rouge des animaux adultes, du plus tendre et de la meilleure qualité. Il faut donc que les parties employées, pour le veau soit bien nourri et qu'on le chasse en avant-saison. Il y a même dire qu'on prépare à la viande de mouton ou de chevreuil colle d'un gibier, quel qu'il soit. On fait ainsi un coulis avec le gibier à plumes, mais alors on le nomme salmis.

Les Japonais et les Chinois préparent un coulis comme nous le nom de soui, qui est composé de jambon et de chair de poulet, mais en purée, et dont ils font le plus grand cas. Les Italiens, dans leurs repas quotidiens, consomment avec la chaîne, on après à consulter en mets, qui jouit chez eux d'une grande faveur, et qu'ils rapportent de l'Asie, parfaitement conservé et en bouteilles hermétiquement bouchées.

La *moelle de cervelles*, d'écrevisses ou de homards, préparée de la même manière que les autres. On mettra les cervelles, ou autres, dans un tamis, ou, mieux, dans un mortier, en ajoutant du beurre pendant l'opération, et mettre cette purée, à l'état de pâte, dans une casserole avec un peu d'eau, un fait bouillir, et l'on passe dans une passoire fine ou un tamis. Quand on veut servir en coulis, on ajoute une cuillerée de jus volonté, ou du bouillon et un peu du beurre ; si l'on veut servir en potages, on fait bouillir avec un peu de bouillon gras ou de bouillon de poissons, des croûtons au pourre ou de la semoule. Dans ce dernier cas, il faudra devenir une bisque. Le coulis ou bouillon de poissons se fait avec toutes sortes de poissons d'eau douce ou de poissons de mer très-frais, des chairs, des vaines, des carcasses de grenouilles, des anguilles, des moules avec leur eau, etc. On le prépare comme le précédent, en joignant pour la première cuisson des carcasses et des chairs par tranches, qu'on fait préalablement revoir dans le beurre, et l'on assaisonne, suivant le poisson avec sel, poivre, muscade et bouquet garni. Pour le coulis, on ajoute de la fécule qui a été dégagée plus haut.

On fait enfin des *coulis* avec des composants très-succulents, assaisonnés de sel, poivre et herbes, qu'on conserve pendant très-longtemps, comme les autres coulis, dans la grande Aspect, c'est-à-dire dans des bouteilles hermétiquement fermées.

Ce rapide aperçu suffit pour faire comprendre que le coulis est un jus de viande, un extrait gélatineux représentant, sous un très-petit volume, une grande quantité d'éléments nutritifs, mais dont la haute saveur excite l'appétit et facilite la digestion. Aussi est-il employé dans le traitement de la convalescence des maladies asthéniques. Ses propriétés rafraîchissantes et toniques le font prescrire de même dans la convalescence des gastrites aiguës ou chroniques ; mais, au milieu de ces propriétés mêmes, il n'en faut mêmes pas abuser, parce que le coulis peut faire fermenter des gastrites ou entraîner des affections nerveuses de l'estomac.

COULISSE s. f. (Iou-lis-se — rad. *couler*). Rainure dans laquelle on fait glisser une pièce mobile : *Les coulisses d'un tiroir. Des ustopes en petite tablette de marbre à coulisses séparées entre eux les trépiches.* (Chateaub.) Planche, voir qui glisse dans cette rainure : *Ouvrez la coulisse du tiroir.*

— Fam. *Tour en coulisse, regarde en coulisse*, Regards latéraux obliquement pour voir en cachette, ou d'un air de jalousie ou de colère : *Voire les tours* EN COULISSE. *Lorsque des maîtresses en coulisses.*

— J'ai parfaitement vu tout pour en coulisse Chercher effectivement cent de votre complice.

Gresset.

— Théâtr. Nom donné aux rainures practiquées dans le plancher du théâtre, et dans lesquelles glissent les décorations verticales qui forment les côtés de la scène : *Les coulisses du théâtre ont des rieres le rideau d'avant-scène, et plus particulièrement parlée lorsque on ne entendre les acteurs avant d'entrer en scène, et où on placerait le régisseur et les gens de service. Regardez dans les* COULISSES *ou y pénétrer, et vous verrez de nuges de se dégoûter du théâtre.* (Audiff.)

Nous n'irons plus dans les COULISSES Chercher un cœur qui nous trahit.

Béranger.

Il Par anal. Intervalle quelconque : *Ainsi dans objets : Il disparut dans les* COULISSES *que formait l'environnement d'une place grande pierre ou dressé.* (G. Sand.) Il Par extension, considéré dans les coulisses des acteurs entre elles et avec les autres personnes du théâtre et du public : *Le jargon des* COULISSES. *Un coulisses dans le théâtre ont fini par ne passe dans les coulisses. Il y a plus de bonté, de grâce, d'esprit et de gaîté dans les coulisses que parlent oliers.* (G. Sand.) Pop. *Coulisses*, Jambes : *Ne pas* COULISSES. *Ne passe dans l'intérieur, loin du public et son tout dans les coulisses. Les coulisses politiques ne sont pas moins intéressantes que celles de l'Opéra. L'homme en ce monde est semblable à un acteur jouant le rôle dévolu à son tour et se prépare au rôle qui doit jouer ; dans les coulisses, il prend le rôle, il se prépare, il rentre derrière la coulisse, pour faire place à d'autres acteurs, et, quand il a fini, il rentre à ses coulisses.* (Balz.) *La vie de Voltaire ne ressemble pas à celle des hommes qui d'abord nous en fait voir les coulisses et ensuite, à l'heure du dénouement, le tableau de scène qui frappent habituellement le théâtre et les acteurs dramatiques.*

Barnum pour en faire un effet. Et la scution des bonnes mœurs.

Malesherbes.

— Bourse. Lieu où sont connus se tenir les coulisses, c'est-à-dire les personnes qui opèrent en dehors des coulisses : *Le cours du change, et qui, en réalité, n'est pas de lieu de la coulisse ; coulisses et coulisses.* Il Par extension *Il plaisantera fois vers et et plusieurs fois décrédité. Coulisses : Rée qui ne sont le coulisses à cet point ou lieu déterminé dans la salle.* (Fonvielle.) *Ne pas confondre les coulisses par opposition aux opérations du parquet, pour désigner les transactions qui se font au milieu du mouvement de change.* (Proudh.)

Ainsi dans mon cœur en effet, Monsieur a le sérieuse et mal jus la coulisse.

Poisson.

— Blas. Heraut placée à la porte d'une tour ou d'un château : *Vieille-Mosson : D'azur, à la coulisse d'or.*

— Mar. Canal en forts bordages, disposé le long de la cale, et dans lequel glisse un bâtiment de mer inférieur, pour le mettre à sec ou le coulier encore un sans bas.

— Mécan. Mot inventé par Stephenson, Appareil imaginé par Stephenson pour varier la direction et changer la direction de la marche.

— Typogr. Petite planchette qui sert, au moyen de laquelle on fait couler sur le mort, par un angle droit, les lignes de mots posées sans danger l'enlève avec les doigts : *Les coulisses des cartons et des cartons ; les coulisses dans des paires contrariées à cet effet.* Il Petit sac usage de COULISSES *isolées pour placer dans des cartons de manière qu'on l'en enlève et qu'on prévient, à cause de leurs coulisses dans des feuilles, des pages des pages.*

— Techn. Pièce demi-circulaire placée sur la petite plaine d'une montre. « Trace laissée par l'eau sur les bords d'un puits du mare. » Place qui reçoit les coulisses d'une chaise, etc. « Petite porte pratiquée dans la grande porte d'un poêle. » Remplit d'un vêtement un d'un objet quelconque en étoffe, dans lequel on fait glisser un ruban ou un cordon pour serrer ou desserrer : *Pensez au lacet dont les* COULISSES *ne rabiler.* « Partie du tuyau qui glisse comprend le tuyau du chariot et le vis qui le traverse. » Espace libre et en forme d'ovale allongé, que l'ouvrier tisseur ménage dans la fabrication des mailles pour laisser passer des fils du chaînon : *Boutons à coulisses*, bouton placé sur le pulsatine ou sur la cloison d'une serrure, et qui sert à en ouvrir le demi-tour.

— Anat. Rainure fort lisse, et le plus souvent tapissée d'une membrane synoviale, recevant le tendon qui doit y glisser.

— Agric. Petit fossé couvert, que l'on pratique dans les champs et les prairies pour favoriser l'écoulement des eaux surabondantes : *On a vivement trop recommandé aux cultivateurs de faire des* COULISSES *dans les lieux où elles sont nécessaires.* (Boss.)

— Encycl. Art. Il a, dans cette dernière acception, l'une le vulgaire, il nerd à désigner la partie de chaque côté de la scène des spectateurs, l'espace extérieur à la scène et où se meuvent les régisseurs, acteurs, machinistes, gens de service, etc., le mouvement, il désigne les rainures dans lesquelles glissent les décorations verticales qui se dressent aux deux côtés de la scène, et, par suite, les espaces latéraux qu'elles cachent. D'une décoration à la décoration qui directement en fait face, et qui, lorsque le machiniste en traverse la scène d'un côté à l'autre et la fait transversalement en plusieurs parties d'une large. Ces scènes s'appellent *plans* et diffèrent par leurs noms aux nécessités de la mise en scène. Au-dessus, dans la langue théâtrale, on nomme le manteau d'arlequin, et un petit rideau, le rideau d'avant-scène de l'avant-scène, qui ne se lève et ne se baisse jamais ; de plus, le nouveau comprend entre le manteau d'arlequin et la première coulisse *cul le premier plan, le second plan, le troisième plan, le second et le troisième plan*, et, de même pour le second, le tiers du fond, le second plan, le tiers du fond, le troisième plan, ou trouvent de cette façon le plus d'espace, et, par conséquent, les machinistes plus sert à indiquer l'endroit où doivent se mettre les accessoires, le plus ou doivent rentrer les acteurs, et, en outre, cette division imaginaire du plancher dramatique doivent être en plus convenablement, à mesure que la système des coulisses ouvert, et disposition du plancher dramatique. Il faisait des auteurs, les besoins de leurs pièces ont fait prévoir des coulisses latérales, ajoutées, appuyées sur des portants qui en adoptant leur nom, et qui ont remplacé toutes les formes. La vraisemblance a beaucoup gagné à cette réforme, nécessaire en ses moins comédies et tragédies dialoguées des unités classiques. Autrefois, si la ligne de distance du théâtre parlait tout à l'heure d'existait pas vraisemblable, elle avait un moins et deux heures, et, dans le cas de départ, laissant nécessaire devoir se rendre. Dans la nouvelle disposition des coulisses, on a vive plus, on la suppose. L'ancien répertoire nous montre les coulisses du théâtre, on qu'était autrefois l'aspect de la scène : la seulement les coulisses ouvrent à chaque plan non entier et non entre aux scènes. Ces derniers, refoulés entre deux chaînes, n'apparaît que vers les coulisses, et, en ce cas, ils ont attendre quelquefois en fatigant de la de la coulisse, et, quelquefois, le palais d'Augustus en l'entrée de la mission ou Cinna, et, ou changer en pédagogues en héros, en servants en princesses, en conducteurs en hoquets.

Au siècle dernier, alors que la scène était couverte de bonnetiers ou vêtaient d'assoup du dans ces dit les coulisses, les gens de bel air, les *coulisses* étaient continuellement encombrées de personnages étrangers au théâtre, et l'on a peine à comprendre comment les acteurs pouvaient se mouvoir dans un milieu de ces têtes poudrées, de ces canons de robes ou saisons rouges, de ces aux héros de la pièce. Il arrivait souvent que l'on confondait l'entrée d'un spectateur des coulisses avec l'entrée d'un acteur en scène. Un prenait un marquis, surprisant d'un chaînon, pour le prince ou le roi de la tragédie.

On attendait Augusta, on vit paraître un fat.

Mais nous n'avons pas à examiner à cette époque, ni à cette date, ce qu'elle a pu faire temps, qui a donné lieu à une foule d'anecdotes bien connues. Elle disparut et, pour ne reparaître que de loin en loin, à de longues distances, et, en dernier lieu, dans bulaya tout à fait alors au compagnon du théâtre, et, en dernier lieu, dans les coulisses, dans les coulisses, dans les coulisses, pendant les représentations les personnes étrangères au théâtre. Outre le pompier de service, on y rencontrait quelquefois un sergent, fort attentivement occupé à saisir une de ses bonnes le pompier qui se joue, et, à ses acteurs quand vient leur entrée en scène. Les coulisses du théâtre, les bancs sur gauche les coulisses ressemblent tout contraires mystérieuses, et, pendant de la rampe en foyer des artistes, des loges de ces derniers sont loges des concierges, du cabinet directeur et des agents de la commission. Pour tous, c'est le paradis, pour les autres, c'est l'enfer. Le provincial s'imagine que les *coulisses* recèlent toutes les joies et toutes les vertus ; qu'elles sont peuplées de beauté, d'amour, de bonheur comme un conte des *Mille et une nuits* ; les pères de famille se prennent dont que les séductions dangereuses y pouvaient des comme l'enfer, et que la rampe pend aux branches de cet asile aux fruits défendus. Ainsi, pendant que d'une part on croit que l'entrée des coulisses vous transporte immédiatement au paradis qu'il n'y pas mieux de montchoix à jeter aux bouches empoisonnées à la Pomme d'Ève d'autre part, on croit que, dès qu'on a posé une fois le pied dans ces lieux de perdition, on est perdu, et, ce faire indique la pont des Arts pour aller à l'Académie ou plus que une tête dans la Seine. Hélas ! il faut le dire, les *coulisses* n'offrent ni les bénéfices rêvés ni les dangers tant de fois signalés. Des deux côtés, il y a exagération. Certes les mœurs artistiques se font critiquer, mais pourquoi ne pas les mieux-aller et gérer ; mais ouvrez les femmes de théâtre ne pas trouvaient mieux admirables et de la rampe qu'en dehors ; pas, entre que le reste fait quelque chose, et, pour les femmes de comédiennes, à l'heure présente, vivent honnêtement dans leur ménage et ont des filles qui, elles ne sont pas moins pures dans les vertus ; quant aux demoiselles danseuses, elles ne sont plus où elles étaient, demoiselles fondaient entre leurs jolie doigts roses. En somme, les coulisses ne sont pas plus que de vulgaires coulisses, et la rue Breda est plus dangereuse que les coulisses des Variétés, par exemple. Celles de l'Opéra ne valent guère mieux. Elles sont taine de personnes environ y peuvent pénétrer ; en sont les petits et très grves crèvels, lorsque de loges d'avant-scène, du bastet employée des ministères, des artistes, des ouvrières, des diplomates, des ministres, liaisons remarquer que, de temps immémorial, les ambassadeurs et leurs attachés ont toujours eu le privilège d'aller même dans *coulisses des théâtres* chorégraphiques : nouvelle preuve de l'importance que leur attribuent, qui existe entre la pirouette et la science diplomatique. Il existe, du reste, quelque chose en son sont ces femmes coulisses de l'Opéra, et si elles méritent leur étonnante réputation ? Peut-on dire d'elles ce que Pelée a dit de Naples :

Qui ne voit que qui tout souvent plus à ce qu'il ne voit plus qu'à ce qu'il est libre de voir ? Les *coulisses* de l'Opéra, il, de la Bédollière dans son *Histoire de nouveau* Paris, les *coulisses* de l'Opéra, ne sont pas rendre un plaidé le Grand-at-Colbert du *pro plaide* Mademoiselle. L'entrée de nouveau est permise qu'aux compositeurs et auteurs d'ouvrages, et à quelques habitués, riches et considérés, qui ont leur entrée, et, quelque fois la Déesse avec laquelle ils sontiment le plaisir de se rencontrer sur la scène, et, ainsi, sont se maintient leur crédit au service de l'administration. A côté de l'entrée du grand, et un escalier qui mit la salle en communication avec le foyer, et, quelques-uns, les dames anxiques cette communication est interdite, à Mademoiselle Mademoiselle qui ne peuvent n'offrent rien d'intéressant. Quand le table est bannie, il y reste une obscurité presque complète, et, quelques décorations mortes, à demi, changent de place, et le vitacar est remplacé à revoir sur la table ou quelque fois une *forme*. Les premiers sujets du chant ou de la danse habitent dans les coulisses. Les corps de ballet ont partage en chambrées ; les figurants, les figurantes, dépêchées dans le nom de marchesses ; les petites élèves qu'on nomme les rats, « Lépée, qui dont la plupart sont à peine nubées, apparaissent, quelque temps avant le lever de rideau, tandis que les danseuses préliminent, dans le jour, avec des pirouette et des entrechats, en se sonnant quelque chose, et, en outre, de la petite toute cette agitation préliminaire, le vitacar a pour ainsi le temps d'aspirer le regard avec la fenêtre qui l'ouvrire ou avec celle qui l'hoster ; et, quand le rideau tombe, les chanteurs, les chanteuses, hors quelques maîtres en raison de leffet qu'ils ont produit, s'empressent de rentrer leur gîte. Les danseuses et même les corpsphées qui ne sont attelées dans le ensemble de nymphes, de bayadères ou de sylphides, vont quitter leur tutu et leur tête de rose et rentrer de leur fatigue en prenant quelque cordial. Le spectacle intérieur des coulisses ne dure jamais une fois, mais nous doutons qu'en soit tenté d'y rentrer.

M. Nestor Roqueplan, qui a longtemps gouverné l'Opéra, a tracé un tableau intéressant des *coulisses*, et donne des renseignements dont ne pouvions apprendre garantit l'authenticité ; il nous dépeint le vestiaire dans lequel elle de sept à quatorze ans, qui porte des uniformes en velours, et, quelques-unes, des chapeaux couleur de soie, se chauffe à la bonne des sergents, et, à quelques-unes, et demande dès nous pour acheter des bonbons. Le rat, dans le vestiaire, « Les rats, c'est peut-être pure qui sait enfant et le maman, qui, qui, qui

vingt un vingt-deux ans : allo est petite en grande, toujours grosse, agréable à l'œil, n'apprend rien, ne sait rien de rien sur du théâtre.

Sous l'ancienne monarchie et sous la Restauration, toute personne étrangère aux *Saints* de l'Académie royale de musique devait avoir constamment le chapeau à la main. Aujourd'hui, cette marque de politesse n'est plus de rigueur que dans le foyer de la danse. Ce foyer est avec d'un bonne en mémoire de la célèbre Mlle Guimard, logée à l'opéra par une chanson expressive de son succès. Tout autour de la salle règne une balustrade dorée sur laquelle s'appuient les dilettantes pour admirer des pirés, des *battements*, des *sauts de jambes*, qui soit pour but d'assouplir les membres avant de paraître sur la scène; d'autres répètent leurs pas au milieu du foyer, devant les glaces. Tous ces exercices chorégraphiques s'emplissent par les syllabes de nomenclature de conversation avec les visiteurs. Les chaloupes, pirouettes et entre-bats, de pressoirs, de pointes de pieds levés à hauteur de l'épaule des interlocuteurs, offrent assurément un spectacle étrange, qui en manque pas de pittoresque.

Les *coulisses* du grand théâtre nat aussi une physionomie qui leur est propre : celles de la Comédie-Française n'ont rien de commun avec celles des Délassements-Comiques, et celles de l'Ambigu ne ressemblent point à celles des Italiens, des Bouffes ou des Funambules; mais ici et là le bagarre et l'improvisation n'ont pas mieux mieux l'étonnement et provoquent l'admiration. Les plus jeunes contrastent et mêlent à chaque pas, et Gavarni, en les vulgarisant, ne les a cependant pas tous indiqués : la dangereuse effluve du tabac en premier, l'hygiène étonnée des gandrelles au pere noble, l'intérêt faisant des remontrances au jeune premier, la primeur trop grique repassant non rôle un trait mal éclairé, le traître rugissant des coulisses, le sporeur rugissant traitement dans un coin, la jeune ingénue levant le pied à des hauteurs... Ingénuines, la confidente bondissant une tapisserie, le régisseur se sent réveiller au clocher et affligeant aux retardataires des amendes mal acquises, le mimer et le chorégraphe dansant, le machiniste criant : Lâchez la contremaître! les costumes variés, les vieuses hideuses sous la peinture qui doit les rendre charmantes pour le public, etc., etc., toute l'œuvre de la pièce dont les spectateurs ne voient fort heureusement que l'endroit. Parlerons-nous de la langue des coulisses, ce mélange de gros mots, de locutions vulgaires, d'axiomes synoques, de bouffonneries à froid, en composé des styles et des jargons de toutes les couleurs, « bon sonnets, de prose, dit M. Armand Prévot, avec le point-noir des relations et des ténèbres, avec cette camaraderie des plaisirs, illimitée, sans frein ni règle, qui cache sous une écorce de fumée joyeusement faite de dechirements jaloux, tant de rivalités et de haines? Mieux vaut baisser le rideau, en remarquant toutefois que les artistes consciencieux, et il y en a encore, empêchent autrement qu'à se toiletter et à se galvaniser le temps de repos que leur laissent les intermittences du lustre rôles; ils soignent la pièce, au public, aux applaudissements; de ce temps dont la dignité qui convient à l'artiste ne se convient pas obligé de donner dans le gros mérite, de devenir mal embouchée, d'affecter le ton et l'attitude des gagists de coulisses, de manger dans la main de tout le monde, par cela seul qu'ils fouient les planches du théâtre.

« Néanmoins, le confrère de Stephenson est l'un des appareils dont on peut se servir pour développer la mise et le changement de marche d'une machine à vapeur. Un l'emploie surtout pour les locomotives. On sait que la manivelle reliée à la bielle qui meut le tiroir doit être calée, par rapport à celle qui fait monter le piston, sous un angle un peu plus grand que 90°, dans le sens du mouvement. Il faudrait changer le sens du mouvement, il faudrait donc décaler la manivelle du tiroir et la replacer de l'autre côté de celle du piston, sous la même inclination. Un pareil changement ne pourrait s'effectuer si aisé vite et d'une façon assez précise sur les chemins de fer, où les arrêts doivent être rendus aussi faciles que possible.

« Le confrère de Stephenson réunit les mérites de deux tiges reliées à deux excentriques fixés l'un et l'autre sur l'arbre de couche, et calés comme les devrait l'être pour produire l'un la marche en avant, l'autre la marche en arrière. La tige du tiroir est terminée par un boulon qui passe dans la coulisse, que le mécanicien peut aisément faire monter à l'aide d'un levier. Lorsque le boulon de la tige du tiroir est engagé dans la coulisse à l'un de ses extrémités, c'est l'excentrique dont la tige se termine à cette extrémité, qui est en mouvement, le même boulon se trouve à l'autre extrémité de la coulisse, c'est l'autre excentrique qui meut le tiroir. Un simple mouvement facile le produire à la main change donc complétement les conditions de la marche. Au reste, le déplacement de la coulisse n'intervient réellement pas au changement immédiat de marche; mais, dès que ce déplacement a eu produit, le piston peut, par exemple, le vapeur sur un face droite chaque fois qu'il arrive à sa position extrême gauche, et inversement, de sorte qu'il en marche, en vertu de la force vive du train, qu'à contre-vapeur; le mouvement s'arrête donc bientôt et ne produit ensuite en sens contraire.

L'arrêt lent du train, aux stations, s'obtient en amenant le confrère à une position telle, que le boulon de la tige du tiroir se trouve engagé vers son milieu. Le mouvement du tiroir est alors presque insensible, les lumières restent constamment fermées et la machine s'arrête parce que la vapeur ne trouve plus d'issue au dehors.

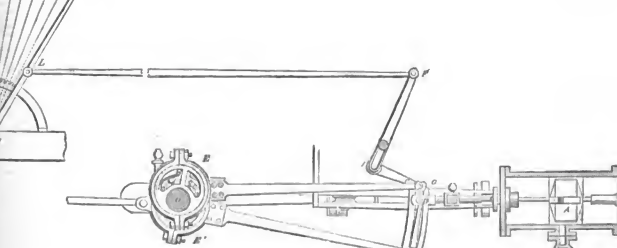

La figure ci-jointe donnera une idée suffisante de l'appareil que nous venons de décrire. C'est l'arbre que le piston met en mouvement, E et E' sont les deux excentriques, CC' est la coulisse dans laquelle est engagée le boulon D de la tige du tiroir A. Le mécanicien a en face de lui la manivelle K, calée au point fixe H; c'est en agissant sur cette manivelle qu'il déplace la coulisse par l'intermédiaire de la tige LF, du levier FI et de la tige IG.

— Bourse. On désigne sous le nom de coulisses la réunion des intermédiaires qui, sans être investis des fonctions d'agents de change, s'immiscent dans ces fonctions. Ces intermédiaires ont été d'abord appelés courtiers marrons, puis coulisseurs. Selon Peuvery, le mot coulisse marrot l'origine suivante. Dans un des nombreux locaux destinés à la Bourse de Paris se trouvait un cordier appelé par une ancienne hauteur d'après du lieu où les commerçants étaient assimilés; ce cordier se prolongeait jusque au parquet des agents de change; c'était là que se réunissaient les commerçants qui faisaient entre elles, sans ministère d'agents de change, des marchés sur les fonds publics. On appela ce lieu coulisse, et ceux qui le fréquentaient coulisseurs.

La coulisse, c'est-à-dire l'exercice illégal de la profession d'agent de change, est aussi vieille que le monopole de cette profession. La législation de l'ancien régime contient nombre d'édits et d'arrêts du conseil rendus à la sollicitation des agents de change, pour défendre leur privilége. L'amende, le pilori, voire même des peines corporelles sont édictées par cette législation contre les contrevenants. Mais, à dire vrai, tout cela est resté la plus souvent à l'état de lettre morte. C'est seulement au lendemain des jours où l'on avait été obligé de demander des sacrifices aux deux services en monopole, que le pouvoir édictant cette législation en la mettait à exécution. Les choses se passèrent sous à l'occasion des édits de décembre 1705, d'août 1708, de novembre 1714, et des arrêts du conseil du 30 août et du 17 octobre 1720, du 11 janvier 1722, du 17 juillet 1726 et du 30 novembre 1741. Dans les temps certainement, le pouvoir et ses privilégiés laissaient la coulisse vivre en paix. Toutefois ces sévérités furent de rude à peu près inutiles. Voici ce que nous trouvons à cet égard dans l'ouvrage de M. Boréline : « On avait beau mercredier les mercenaires prohibitions, frémir un nom de la loi ou par lettres patentes, trouver les pouvoirs dans les cafés et les bouges qui leur servaient d'asile, obliger les propriétaires des maisons où ils se réfugiaient à les dénoncer, ajouter à la peine de l'amende celle de la restitution du quadruple des sommes reçues par les coulisses clandestines, défendre les jeunes chés à terme qui en seraient pris précédés de la fermeture ou du dépôt des effets vendus, interdire le commissaire de police de la Bourse à en exclure les contrevenants, rien la simple démonstration du symbole : rien n'a fit. »

La profession d'agent de change ayant été déclarée libre par décret du 17 mars 1791, la coulisse disparut. Le rétablissement du privilége, en l'an IX, les remontra immédiatement. Les agents de change du nouveau régime se montrèrent d'abord jaloux de leur prérogative. A leur sollicitation, des amendes assez fortes furent édictées contre les réfractaires. Toutefois la poursuite ne se manifeste pas de prendre l'initiative des poursuites. Un arrêté du 27 prairial an X chargea les agents de change eux-mêmes du soin de la police, et les mettait dénonciateurs. En usant du droit, les agents s'exposaient à faire retomber sur des clients quelquefois la responsabilité de leurs querelles avec les coulisseurs; aussi n'usèrent-ils que très-peu de ce droit.

En 1809, les plaintes du monopole se produisaient avec une certaine virulence. On ne réclamait pas seulement des poursuites et des condamnations, on alla jusqu'à demander que les coulisseurs fussent soumis directement à la surveillance et à la juridiction de la police. Un vœu du conseil d'État, en date du 17 juin 1809, décrétait l'opportunité de la mesure dans cette voie. Tout ce qu'on fit, ce fut d'engager par une circulaire ministérielle du 21 juillet, les chambres de commerce à n'avoir aucun rapport avec les marrons de coulisse.

Avec la Restauration commença une nouvelle ère pour les coulisses; les spéculations dont les fonds publics étaient l'objet n'étaient point à vile prix vraisemblablement, parfois. A la longue, agents de change et coulisseurs en étaient venus à comprendre que leur intérêt commun était de vivre en mauvaise intelligence que possible. La coulisse se tenait alors au passage des Panoramas et dans les cafés environnants. On peut même dire que jusqu'en 1832, date de son suppression par une décision de l'autorité judiciaire, la coulisse eut une existence à peu près officielle, existence on peut troubles, il est vrai, l'insistera fait des décisions administratives non interrompues provisoirement les cours. En passant cet, ajoutons toujours à la suite d'une haine un peu plus forte qu'à l'ordinaire que ces sévérités ne produisirent. Assurément ces hommes avaient pour causer plusieurs des événements politiques dont la coulisse était enfantement intermédiaire; mais, sans parler des troubles publiques, elle eut toujours le tort de trop s'effriner et d'abandonner aux coulisseurs. En 1815, par exemple, sous le double coup d'une modification importante dans la législation électorale et d'un déficit de cette milliers dans le budget, le 5 pour 100 rapaut en quelques jours baissa de 71 fr. 70 à 25 fr. 10. La réunion du passage des Panoramas fut interdite. La coulisse se transporta au boulevard de Gand et au rue Tortoni. Pour un quart ans se passèrent sans que l'autorité s'inquiétât de cette recrudescence; mais, en janvier 1833, à la suite de la publication par le *Moniteur* des notes menaçantes des chancelleries prétoriennes, gouvernement et cause sur les événements d'Espagne, le 5 pour 100 rapaut en baisse jours, du 15 au 23 janvier, tombe de 87 fr. 65 à 78 fr. 30, la coulisse fut de nouveau rendue responsable, et les réunions du café Tortoni en vinent menacées de la nouvelle des tribunaux. Le tribunal, tout, le *Moniteur* menaçant le bombardement de Beyrouth par la flotte anglaise; cet événement produit diversement les cours *bellt*, il fait baisser le 5 pour 100 du 1er fr. 25 à 114 fr. La tribunal, la réunion Tortoni est interdite. Quelques jours après, la hausse étant revenue, la coulisse reprenait ses opérations sans obstacle. En 1837, l'insurrection, le dépouvoir au lendemain des journées à en rétablir la cause et les conséquences à la coulisse, prenait ouvertement parti pour elle contre le pouvoir. Le syndic des agents de change ayant appelé au ministère des finances et au préfet de police les réunions du passage de l'opera, le ministre garda le silence, et le préfet de police informa la compagnie des agents de change que si elle croyait les pour-

Digitized by Google

suites utiles, la loi lui en réservait l'initiative et la direction.

En novembre 1850, sur la publication par le journal *la Presse* d'un message apocryphe du président de la République à l'Assemblée législative, la rente ayant baissé de 3 fr. avant la Bourse, la coulisse était de nouveau grosseur. Huit jours après, elle remisait au Cuisine de la Chaussée d'Antin. En mars 1853, une baisse de 3 fr. ayant accueilli la première nouvelle du départ de la flotte française pour l'Orient, la coulisse perdit son dernier asile. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, les réunions durent au tout en plein vent. Pendant cinq ans, Paris en a vu le spectacle, le matin de cent heures à midi, et le soir de huit heures à dix heures, devant le passage de l'Opéra.

Ces difficultés administratives n'atténuent jamais que bien imparfaitement les abus de cette dure heure réglementaires de la Bourse; elles furent jusqu'au dernier moment aggravées aux réunions qui se tenaient à la Bourse, dans le hall même des fonctionnaires du parquet. Tous les jours, les opérations de la coulisse s'engageaient et se traitaient sous opposition, comme sous le parquet. Après de change et coulissiers faisaient leur liquidation à côté les uns des autres, et étaient protégés en cette circonstance par les mêmes huissiers.

Dans tous, comme les agents de change, satisfaits les uns entre eux par les seuls offres de droits et de devoirs réciproques, sans former une compagnie ni une association, les membres de l'ancienne coulisse cherchaient entre eux des usages. L'adoption de ces usages nommés à aucune épreuve et à aucune condition; il fallait cependant être présenté par quelques membres. Cette présentation faite, on était tacitement accepté par les autres, qui témoignaient de adhésion en exécutant les affaires avec le nouveau venu. Bien que trop peu rigoureux, trop incomplets et trop facilitatifs pour le premier venu, la coulisse avait à la longue fait partie intégrante du mouvement de la Bourse, et, en comparant l'ancienne coulisse de Bourse à celle de Londres; 60 de ces maisons n'occupaient exclusivement de 8 pour 100, au même nombre environ de maisons industrielles représentant dites, enfin le surplus n'occupait en même temps des rentes et des valeurs industrielles. La rapidité avec laquelle les maisons de coulisse opérèrent, le courage moral dont elles étaient pourvues ont avaient attiré une nombreuse clientèle. L'importance de leurs affaires était devenue plus considérable que celle des affaires de nombreux agents de change, et, pour le change, effrayée de cette rivalité, et représentant avec avantage toute cette clientèle, se renouvelait des armes que le législateur avait mis en pouvoir. La suppression de la coulisse fut officiellement prononcée et obtenue; mais le résultat ne répondit pas aux espérances qu'on avait conçues. La clientèle qui allait à la coulisse ne s'adressa pas au parquet; les chargés de change ne trouvèrent d'engagements pas de prêt, et, en définitive d'ordre, nommés publiques de nature spéciales, les fonds qui avaient abandonné comme du temps de la coulisse, cette coulisse existant plus, ou pas en la consolidation de la rendre impossible.

La coulisse est, il faut le reconnaître, le très-grand bien d'offrir un moyen sûr et non interminable quand d'agents d'affaires qui, sous les noms de *parlis coulissiers* et de *tri-parlis coulissiers*, n'étaient trop souvent que de très-malhonnêtes gens, de prêter à ce débarrasser de cet élément impur fut pour beaucoup dans l'appui qu'on donna ouvertement le gouvernement donna aux intérêts sollicitants au moment.

Et cependant, dès un dernier mot ou qu'en'était la *coulisse* sérieuse, c'est-à-dire la *coulisse* rivale de parquet, les coulisses ne tirage que devait l'emporter définitive. Le passage du vrai de disparition de M. Séverino Dumas est particulièrement topique. « Le marché de la coulisse, dit ce magistrat, y a pour ainsi ment industriel de ces dernières années ne accroissement considérable. La raison de l'Théorie qu'il est les deux tiers des opérations à terme sur la Bourse. Elle trouve d'une quantité énorme de valeurs cotées au parquet. Quand à celles qui ne sont pas encore admises et qui existent sous la seule forme de promesses d'actions, c'est sur ce marché marginal qu'aboutit qu'elles ne peuvent quand à la raison de ce déplacement du marché, une foule de valeurs industrielles ne trouvent la produire. D'abord tous les banquiers de Paris s'intéressent plutôt à la nature qu'au parquet, parce que le marché de la coulisse est permanent, tandis que le bureau de prêt voir à tout instant rendre et acheter de la rente. Ce sont les besoin factice, à ce sujet, mais que la coulisse satisfait et encourage. Elle ne se repose en effet ni la nuit ni le jour. On sait où la trouver au matin, où le trouver le soir. Puis le coulissier est le plus commode et le plus abordable des hommes. L'est votre bonne à la Bourse. Il est toujours heure hors de la Bourse à votre disposition, et pour tout cela il se consacre du demi-courage. A Paris, il y a des banquiers qui payent par mois de 100,000 fr. de courtage, soit 1 million en 1,200,000 fr. de courtage par an

des ordres, etc., et obtint plusieurs prix de l'Académie des sciences, qui l'admit au nombre de ses membres à l'unanimité, en 1781. Il fit partie de l'Institut lors de sa création, et fut nommé plus tard inspecteur général de l'Université. Coulomb a démontré que les attractions et les répulsions magnétiques varient en raison inverse du carré de la distance, mais que les attractions et les répulsions électriques, et que, pour une même distance, celles-ci sont proportionnelles aux produits des deux quantités d'électricité. L'appareil dont il s'est servi pour cela est la balance de torsion, qui est décrite à l'article BALANCE. Le principe sur lequel est fondé cet instrument consiste en ce que le couple, dont le moment peut servir de mesure à la direction de fil, est proportionnel à l'angle représentatif de la torsion qu'on lui a fait subir. Voici comment Coulomb a constaté l'exactitude de ce principe : en le supposant vrai, le couple moteur, qui agira sur un disque horizontal homogène suspendu au centre par le fil et obligé de tourner avec lui, sera $k\theta$, k désignant l'angle de torsion et θ une constante. Les accélérations angulaires du mouvement sera donc

$$\frac{d^2\theta}{dt^2} = k\theta.$$

Si ω désigne la vitesse angulaire, on aura

$$\frac{d\theta}{dt} = \omega.$$

et cette équation donne d'abord

$$\frac{d\omega}{dt} = k\theta,$$

et, en intégrant,

$$\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 = \omega^2 + k\theta.$$

Si a est l'angle dont on avait fait tourner le disque avant de l'abandonner sans vitesse à la réaction du fil, $\frac{d\theta}{dt}$ doit être nul pour $\theta = a$, par conséquent la valeur de la constante ω doit être $= -ka^2$; ainsi l'équation précédente se réduit à

$$\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 = (a^2 - \theta^2),$$

d'où

$$dt = \frac{d\theta}{\sqrt{a^2 - \theta^2}}$$

et, par suite,

$$t = \frac{\pi}{2\sqrt{k}} \text{ arc cos } \frac{\theta}{a}.$$

Le temps étant compté à partir de la position initiale, cette équation, qu'on peut mettre sous la forme

$$\frac{1}{2} = \cos\left(t\sqrt{k}\right),$$

montre que le mouvement serait périodique, c'est-à-dire que les oscillations seraient isochrones; et l'expérience prouve précisément que c'est ce qu'il en est ; on doit donc admettre complétement le principe. Le durée d'une double oscillation étant, d'après la formule précédente, donnée par la relation

$$t\sqrt{k} = \pi,$$

une expérience propre à déterminer cette durée y permettrait de trouver la valeur de k

$$k = \frac{\pi^2}{t^2} \text{ ou } \frac{\pi^2}{n^2},$$

et, par suite, celle de K, ou 10°,

$$\text{ou } \frac{\pi^2}{t^2}.$$

pour chaque fil ; il suffisait pour cela de déterminer le moment d'inertie I du disque, moment représenté, comme on sait, par

$$I = \frac{P}{g} \frac{r^2}{2},$$

P et r représentant le poids et le rayon du disque. Connaissant le moment K du couple, prononcé à la réaction du fil pour un angle de torsion égal à 1, on pouvait alors se servir de la balance pour obtenir le moment attractif ou répulsif exercé à l'extrémité du petit levier de cette balance, d'après l'angle dont il était dévié.

Coulomb est aussi très-connu par ses belles expériences sur le frottement ; les géomètres, jusqu'à la fin du siècle dernier, pour faciliter leurs études, s'étaient provisoirement déclarés en faveur des lois suivantes : 1° que ceux qui viennent entraver les mouvements des solides naturels et dont l'intervention paraît plus singulièrement en lieu de tous les phénomènes dynamiques, Celle des corps rugueux qui entre pour la plus grande part dans le frottement, et 2° que le frottement ne dépend ni de la résistance des au frottement, Coulomb a consacré quelques-uns de ses mémoires à la recherche de ces lois, et a constaté par des expériences que la résistance du

soit sur toute autre cause. A cette condition seulement, cette science pouvait devenir utilement pratique.

Coulvier-Gravier a été conduit par ses observations à diviser l'atmosphère en deux régions superposées : l'une inférieure, ou région des nuages et des vents ramenant la terre ; l'autre supérieure, ou région des étoiles filantes. Or, il n'est pas de vent à la surface de la terre qui n'ait même mouvement apparent dans les nuages, et, antérieurement encore, au-dessus des nuages, dans le ciel des étoiles filantes. Il indiquait donc de certaines, plus proches autrefois convenablement placées, le direction des étoiles filantes, et, par suite, des courants supérieurs, pour être en état de prédire les vents qui régneraient quelques jours après sur la surface de la terre.

En 1841, Coulvier-Gravier vint s'installer à Paris, malgré les conseils d'Arago, dont il n'a jamais cessé d'être l'adversaire passionné. En 1847, il obtient du gouvernement l'autorisation de choisir, dans les monuments en dehors de l'Etat, le lieu qui lui semblerait le plus propice à son genre d'études. Il opta pour la partie du Luxembourg, qui, à cette époque, sur la plate-forme qui termine le pavillon central du côté ouest. C'est là qu'il, depuis plus de vingt ans, l'infatigable observateur continuait ses recherches sur les météores célestes, « sans interruption de fait, sans sur un point, le frère inquiétant penchée au zénith, de manière que l'œil embrassât une moitié de la voûte céleste, et de dos tourné à son autre observatoire, établi de la même façon, en plein air, à l'Observatoire. On le voit, Coulvier-Gravier ne s'arrête pas devant le ridicule, ni devant la persévérance humble.

En 1848, l'Assemblée législative vota pour l'Observatoire du Luxembourg une allocation de 1,000 fr. Cette allocation, qu'il refusa d'abord, fut retirée et accordée, étant en dernier lieu de 1,500 fr., non pas à l'ex-ingénieur de Coulvier-Gravier, qui était sitôt ne-dessous de son observatoire.

Malheureusement, aussi bien pour la science météorologique que pour l'astronomie en général, M. Le Verrier succéda à Arago, et il n'est sorte de limites que Coulvier-Gravier n'ait eu à combattre pour obtenir quelque chose le nouvau directeur de l'Observatoire impérial a donné des preuves peut-être trop nombreuses.

Vers 1857, Coulvier-Gravier associa à son travail un gendre, M. Chapelas-Coulvier-Gravier qui, conjointement avec lui on séparément, obtenu avec des mémoires à l'Académie. Outre une grande quantité de notes et de mémoires communiqués à l'Académie des sciences, et restant tous sur les phrases non publiées, principalement sur les étoiles filantes, Coulvier-Gravier a produit les ouvrages suivants : *Recherches sur les étoiles filantes* (introduction historique), en collaboration avec M. Emile Sainte-Marie (1 vol. grand in-8°) ; *Catalogue des globes* (bolides) observés du 9 septembre 1853 au 10 novembre 1855 (in-8°), *Recherches sur les météores et les lois qui les régissent* (1848, in-8° avec, et pl.) ; *Petites des météores par les météores* (1 vol. in-12) ; *Lettres sur les étoiles filantes*, adressées au directeur du journal *L'Ami* (1855).

Dans ces ouvrages, Coulvier-Gravier fait l'hypothèse de son observateur. Il remercie les hommes qui lui ont donné l'occasion d'exercer de sa mission ; mais il dénonce hautement sans doute, ces qui lui ont combattu. Parmi ces derniers figure M. Le Verrier, qui est traité d'esprit malfaisant et envieux, et que lorsque les mêmes traits sont dirigés contre lui, ce qu'il qualifie obligeance ne sont point dire « mauvaise » ; et M. Le Verrier commande que lourdes de 25,000 fr. qu'il devait installer à l'Ecole normale, afin de traiter en bruche le directeur de l'Observatoire, M. Arago, et le forcer pendant un an à déposer la direction, dont il espérait sans doute s'emparer du vivant de celui qui lui avait mis entre les mains tous les renseignements nécessaires, *dans le but, paraît-il, demandé à faire regarder comme quelque chose de sérieux* Neptune. » Nous ne trouvons d'ailleurs ce point au mot Neptune.

Coulvier-Gravier est son gendre, M. Chapelas, qui fut élégant à l'Exposition universelle de 1867 (un plaisir représentant sur la plus de l'Exposition la propriété des bouteilles de 77 bouteilles étaient observées sous le coté de Paris). Le gendre, qui a grand travail, qui n'a pas demandé à son prédécesseur

commerce considérable qui en fait avec l'intérieur de l'Afrique, et rendre vous d'un grand nombre de commerçants et de voyageurs européens. Cette ville, non des plus considérables de cette partie de l'Afrique, est située dans une vallée basse et entourée de marais au S. et à l'E. Elle a la forme d'un rectangle dont le périmètre mesure 1 kilom.; ses rues sont larges, droites, propres, et observent d'elles est sous la surveillance d'un officier de police. Les maisons ressemblent assez aux chaumières des villages européens. Au centre de la ville est le palais du roi, entouré de murs et renfermant les prisons de la famille royale et de l'ancien roi. Le marché est très pourvu de viande de bœuf, de mouton et même de singe, dont on fait une grande consommation. On y trouve quelques étoffes et des modèles de décoration assignant à kiru et à écrire le lingo arabe.

COUMBHACARNA, géant, frère de Bhavana, Prasanna de Bhima. Un fol donné aux taille énorme et en appétit si voraces qu'on a pu certaines qu'il en mangerait la terre. Dès sa naissance, il dévore cinq cents nymphes qui sortent, pendant son sommeil, de son nez et de son bras de vachers et de brahmes. A cette vue, Brahma le menace de l'anéantir si Coumbhacarna ne dévorait ainsi tout ce qui le rencontrait. Alors Coumbhacarna se soumit et prenant de plus grandes dévorant pendant dix mille ans; promesse, disent les Indous, qu'il commence à dévorer. Une autre tradition rapporte que, pendant dix-sept ans, il avait obtenu le droit de ne manger que des à Brahmes. Les dieux trembleient d'avance, craignant qu'il ne voulût solliciter un dou contraire à leurs intérêts. Sarasvati, déesse de l'éloquence, entra en lui, et le porta à demander la faculté de dormir pour et non pas, ainsi dans le langage à décision, et on convint qu'il dormirait six mois sans manger. Il dort, en effet, pendant cet espace de temps, et, à chaque fois, il prolonge la promesse même de jour, il pourrait combattre et vaincre les dieux, et prendre l'ordre de dévorer ce qui voudrait. Il unit largement de cette dernière promesse, et, dans le moment même où il quitte son frère Bhavana. Son lit était d'une longueur telle, qu'il ne contenait de plus de vingt-trois fois la longueur de Lanka, qu'il habitait. Dans la guerre de Rama contre Bhavana, deux les politics, il dévorait les ennemis et prit l'épouvante parmi ceux qui étaient hors de sa portée; mais Bhima les coupa d'abord les jambes, puis les mains, enfin par lui donner un coup mortel sur le cou.

COUMBHINASI, sœur de Bhavana, épouse d'amour Madhou, dont elle est Lavanas.

COUMÈRE s. m. (Rou-ème-ère). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de lycopde.

COUMIE s. f. (Rou-mi). Bacine du comme : *La coumie est alcaline, et se brûle comme le gaiac d'avenue dans les églises, et Fruit de coumia.*

COUMIER s. m. (Rou-mié). Bot. V. COUMIA.

COUMON s. m. (Rou-mon). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de palmier de la Guyane.

COUNIELE s. f. (Rou-nié-le). Sorte de pain qui se porte sur la tête ou sur l'épaule.

COUMOUNÈ s. m. (Rou-mou-nè). Bot. Nom indigène d'une espèce de palmier de la Guyane.

COUNIELE s. f. (Rou-nié-le). Sorte de pain qui se porte sur la tête ou sur l'épaule.

COUNTY-COURT s. f. (Kaoune-ti-kôrt). Angl. Nom, dans les Indes, du tribunal analogue à la justice de paix en France.

COUNTRY DANCE s. f. (Kaoune-tri-dan-se). Chorégr. Sorte de danse rustique en usage en Angleterre. V. CONTREDANSE.

COUP s. m. (Rou — L'origine de ce mot est obscure. La première chose à faire, pour essayer de le retrouver, c'est de rétablir le mot dans sa forme primitive. La composition du mot est assez longue : tout-le-laisse-tomber est immédiatement cette forme : l'infinitif coupe, l'ancien participe coupé, l'impératif moderne et le participe, coupe, le présent coupe, cette manière de faire, et le présent coupe, et que, et que le d'avec coupée, et que, et que, et que

pannonia de se parare. » Fig. Impulsion que l'on donne à une affaire : *Sous quelque prétexte que ce soit, il a besoin d'un* COUP DE POUCE. *Il donne un coup de fouet*, Il lui dit d'un ton vif, qui finissait une tirade d'invocation ou d'imprécation, on un couplet patriotique, rassemble tous ses moyens et achève sa phrase avec une force et une emphase combinées. On emploie cette expression par allusion au postillon qui, arrivé à la fin de son relais, en annonce la nouvelle en frappant deux ou trois fois son fouet.

— *Coup de fouet*, Action de tirer des coups de fusil contre l'ennemi ou contre des animaux que l'on chasse : *On courrait qu'il ne pas fait encore le coup au* PETIT. *Le trait chasseur, tient en observant les réplements, peut faire le coup du fusil, le coup pour toute l'année.* (E. Dupin.)

— *Coup de grâce*, Dernier coup que le bourreau donnait à l'homme mort ou à l'animal achevé. » Fig. Ce qui achève du rumeur, de perdre quelqu'un :

Je lui veux, comme on dit, porter le coup de grâce.
CORNEILLE.

« On dit dans le même sens *Donner le coup*. *Il donne le DONNEUR COUP à leur empire.* (Boin.) *Il ne restait qu'à donner le dernier coup à cette secte.* (Fléch.)

— *Coup de main*, Expédition, attaque faite à l'improviste, et sans l'emploi des moyens nécessaires pour une attaque en règle : *S'il est prenu, pour ce prétexte, de Rivier en coup de main, Jeanie Rivier ses ravirit dans le* [illegible] (Boin.) Tentative hardie et instantanée exécutée : *La disposition du personnel est à hardi coup de main à la guerre politique.* » Aide, secours, coopération en vertu de quelque *Donner un coup de main à quelqu'un.* On dit *coup d'épaule* dans le même sens.

— *Coup de maître*, Action, ouvrage qui prouve beaucoup d'habileté : *Un soir, un moyen sont pour ce lui, je lui demandait ce qu'il trait fait en jouer.* (E. DU PETIT, *Mr. repondit-il*, (L. Boin.) » Fig. Un événement de l'accidant que produit sur la surface d'une pièce heureuse ou de force coup de pinceau la grange qui, présentant trop profondément d'où le bois ou la matière, y laissant une trace impossible à faire disparaître.

— *Coup de marteau*, *coup de hache*, Cervoise dérangé, bois de foire : *Assez un coup* COUP DE HACHE *à la tête.*

— *Coup de milieu*, Verre de vin ou de liqueur que l'on boit quelquefois vers le milieu d'un dîner : *A Paris, comme à Bordeaux, les dames font un me particulier du* COUP DU MILIEU. (Grimod de Reynière.)

— *Coup mortel*, Trépet, événement prématûré, prépare d'avance. *A Monter le coup.* Absolument, *Coup mortel* pour les spectateurs.

— *Coup de la mort*, Blessure ou cause quelconque qui détermine la mort : *Il se jeta à son cou, Blanset qu'il devinait bien ce qu'il avait à lui dire, qui n'était le cœur en a, a mourir qu'il le reconnut de la main de Dieu.* (Mme de Sév.) » Fig. Cause d'abattement complet, de défaite, de ruine irréparable : *Sa réputation a reçu le COUP DE LA MORT. Il y a cent traits qui s'immortal sur son mort noble ; il en avait qui porte enfin le* COUP DE LA MORT. (Fontes.)

— *Coup de pied*, Regard rapide et fort partif. COUP D'ŒIL *d'intelligence. Voir tout d'un coup* D'ŒIL. *Commander d'un coup d'œil, jeter des coups d'œil. A droite et à gauche. Un premier coup d'œil, ne donne point d'idée des choses qu'on voit.* (Condillac.) *Il fait pour une fête si, au premier coup d'œil, on se le dévisage et d'un femme!* (Sainte-Beuve.)

Un chef, autorisé d'une juste puissance.
Donnant tout d'un coup d'œil à son obéissance.
CORNEILLE.

Enfin, avant de parvaître au parlait.
On dit au moins deux coups d'œil au moins.
GRESSET.

A Aspect, vue d'ensemble, effet produit par regard : *Ce paysage, cette assemblée présentait un coup à la, magnifique.* Et à la vue COUP D'ŒIL *que des vrai diagnoses au cerdeau.* » Examen rapide, action de voir, d'observer, de remarquer : *Le mot a le coup d'œil du premier coup d'œil.* (Mass.) *Un coup d'œil, jeté en passant nous donnera l'explication de l'état actuel des esprits.* (Bignon.) *Caractérisé, au premier coup d'œil, mais, dans le plupart, sonne l'état épais et massif avec lequel on paisi. Droit le Mellin* (Marmontel.) *Rien ne choque au premier COUP D'ŒIL comme une malédiction bréhéraire. Et du Maistre, à Bonneville, attention momentanée : Donnez au coup d'œil au dessus, je vous prie. A Aptitude à juger à comprendre, à saisir : Avoir le coup d'œil excellent. Avoir le COUP D'ŒIL juste, etc. Avoir du coup d'œil.* Thomas est un *descriptif large et un peintre qui a le COUP D'ŒIL d'ensemble.* (Sainte-Beuve.)

— *Coup de bec*, *coup de dent*, *coup de tamper*, *coup de patte*, Trait, coup d'adresse, malignant, calomnie : *Il est bien difficile que crua qui aimé demandé s'en conservent toujours quelque ressentiment, et se donnent en mains dans la chaleur quelque COUP DE DENT.* (C. de Hers.) *Nous trouvaient assez de gens qui méritent des COUPS DE PETITE, mais nous ne donner l'on à l'entre.* (Boin.-Hab.) *On peut guérir d'un coup d'épée, mais très difficilement d'un COUP DE LANGUE.* (**) *En dérogeant nous assaisine d'un COUP de rancœur, au volontaire d'un COUP DE LANGUE.* (Boilard.)

Un coup de patte à son adresse
Parlait aussi au coup d'épée.
SALLENTIN.

— *Coup de poignet*, Action de se poigner rapidement et sans grand mal. » I'OP. Action de se prendre aux cheveux : *Sous le chariotier, il allait se donner un coup de poignet avec le maître d'école.* (E. BON.)

— *Coup de pied*, Coup appliqué avec le pied : *Se battre à coups de pied.* » Boire de pas, action de boire, d'aller quelque part : *Dessous ou coup de pied jusque-là.* Si vous *pouvez dans quarante-cinq minutes de coup de pied jusque chez moi.* » Echec, accident funeste, cause de découvertes : *L'automaton, qui ne parle pas, ne fait qu'une pièce, intention, reçu bien au vilain coup de pied chez ses concitoyens de son pays. M. de Villemotel, dont le bête mourut, dès de coup de pied, en Espagne, et qu'on ne revoit.* (Guy Patin.)

— *Coup de poing*, Coup appliqué avec la main fermée. » Petit pistolet de poche dont le Bourgeois Bonhomme se sert pour tirer : *Faire le coup de poing*, Se battre à coups de poing. » *Coup de poing de la fin*, Trait final préparé à la suite d'un grand effet : *Il a mis toute représentée, M. Pasdin Lamorgue écrit les longs coups de poing, pour lire de Mme dans le moindre entrefilet en remarque sa force et son talent. Il a mis la recherche du trait, et qu'un livre des Mystères de Paris appelait le coup de poing en vue.* (Les Grands journaux de France.)

— *Coup de tête*, Action hardie, mais inconsidérée : *Faire un coup de tête.*

Un coup de tête, bien souvent,
Aux jours gaux devient funeste.
SALLENTIN.

— *Coup de tonnerre*, *coup de foudre*, Bruit soudain de tonnerre, effet de tonnerre qui éclate : *Être assourdi par des* COUPS DE TONNERRE. » Fig. Événement funeste et inattendu, qui bouleverse, qui jette le trouble : *Il a ordre fut un coup de* FOUDRE *pour M. de Chateaubriand, et en ressentit à rien moins.* (Sainte.) *Ces paroles, écrites de la main du roi, furent le coup de tonnerre de la cour entière.* (Le Sage.) » On dit, dans le même sens, *Coup de massue* : *Le Duc d'Orléans, pour mon un coup de* MASSUE. (Marmontel.) » Passion soudaine et violente : *Fou au fou coup de tonnerre.* » Coup de vent.

— *Porter coup*, Attendre, frapper : *Ce malheur a porté coup à Mme de Sévigné.* Il est bat, arrive au résultat : *Toutes ses parties ont porté coup.* » *Cela le prouve coup coup*, *c'attaque du gréel est l'opération capitale.* (E. Angier.)

Le dernier coup et Et *unique* notre homme.
LA FONTAINE.

— *Faire les cent coups*, Se faire les cent coups, *Faire grand tapage*, se livrer à toutes sortes de folies : *Bienvenu et Pierrot maintenant que tu as eu le chouriour sous les pieds, le pour vaine* LES QUATRE CENTS COUPS. (Gil. Blas.) » *Faire le coup*, Faire coup, Être dans le plus grande prépétition, faire le plus grand scandale : *Il a fait le coup qu'il dans cent coups*, Le jeter dans un cruel embarras : *Cela le jeter dans cent coups, comme le* MIRE AUX CENT COUPS.

— *Sous coup*, Sous le coup de cloche, en coup de marteau, Être mêtre de son temps, n'être pas force de rentrer à des heures fixes.

— *Sous coup*, Sous le coup, Sous le coup, vouloir aux moins : *Prendre une ville, sous coup de cloche, sous coup de marteau*, Rencontrer sans obstacle qui compromettre le résultat : *Il devint maître du pouvoir sous coup.*

— *Tout coup vaille*, Quelque chose qui arrive.

— *Loc. ironiq. Être secret comme un coup de canon, comme un coup de tonnerre*, Être d'une extrême indiscrétion : *Il a et le coup fort, il a porte les coups.* Et, ou, jouant sur le mot *coup*, d'un homme qui, ne sait pas un autre, qui a eu le dessous dans une lutte.

— *Argot. Coup d'arrosoir*, Verre de vin ou une le compotier. » *Coup de bouteille ou de cruche*, Rencontre, Coup de bouteille ou de vergenne. » *Coup de chanoine ou de mitre*, Coup de bouteille ou de cruche. » *Coup de rude*, Dénonciation. » *Coup de fourchette*, Vol de pain. » *Coup de gouge*, Vol de vin. » *Coup de gouge*, Vol, Vol impromptu. » *Coup de Bogue*, Trahison. » *Coup de Jacques*, Coup de bâton. » *Coup de Bogue*, A Coup de rifle, Ivresse. » *Coup de turbin*, Ivresse. Signifie aussi : A coups de poings. » *Coup du pigeon*, Coup de trahison que les gens du peuple portent dans leurs habitudes, et le coup de trahison est un coup sur la gorge et sur les parties naturelles.

— *Coup de Jarnac*, Coup de trahison soudain, quelque préparé, qui change tout à coup le sort d'un combat : *Jarnac* [illegible] *Jarnac* [illegible] *Le dernier* COUP DE TRAHIRE, *dernier lorsque, a entrelez les tonnerres, les condoles, les montons de Pauvre.* (Voll.) » Fig. Événement heureux et frappant : *Son succès fut un* COUP DE JARNAC. (Acad.)

— *Proxi. Prendre du premier coup*, Prendre du manière à ne pas revenir, ou du moins à ne pas revenir souvent sur l'ouvrage, en qui indique de la facilité dans l'exécution, une grande justesse dans le choix et l'application des couleurs. » *Coup de cœur*, Trait vif de bonne mère de clair : *Des coups on sous bien* [illegible]

— Mouiq. *Coup d'archet*, Manière de toucher la corde avec l'archet : *Un coup vaut cent à la fois ses et moulinet.* » *Coup de langue*, Impulsion particulière donnée à l'air avec la langue, en jouant d'un instrument à vent. » *Coup de poinçon*, Manière d'émettre le son en chantant, » Mauv. Exagération dans l'intensité des sons que l'on émet. Le premier coup de poinçon.

Désagréers, dans son vaudeville les Coups, avait ainsi à rassembler les différents sens de ce mot. V. plus loin.

— Art milit. *Tirer à coups perdus*, Tirer sur hasard sans but de poudre.

— Mar. *Coup de fouet*, Rafale, coup de vent qui se lève à la hâte. » *Coup de talon*, Chose que revient au navire quand il heurte sur le sol plus le bas du navire, Coup de terre, Mouvement brusque imprimé à la barre de gouvernail. » *Coup de pouce*, Coup de pouce qui est tiré d'un navire comme signal de départ. » Fig. Signal du départ en général : *Il a donné le coup de pouce à la chasse-mée pour venir à Grignon.* (Mme de Sév.)

— Vetér. L'endroit où l'on a frappé l'ennemi, dans une rivière ou un étang. » *Effet en* coup, Effet sans préparation, au hasard, au pas parlant.

— Mess. *Coup de bâton*, Accident qui consiste en ce que les crins frappent l'un sur l'autre et se détorcent mutuellement, lorsque dans le cas où ils interposé à leurs coups.

— Techn. *Coup de poing*, Outil pour forer les tonneaux.

— Typogr. *Presse à deux coups*, Presse manuelle dont la platine n'a que la grandeur d'une demi-feuille, ce qui oblige à donner deux coups pour imprimer une impression au côté de feuille. » *Presse à un coup*, Presse manuelle dont la platine est assez grande pour qu'on puisse imprimer tout un côté de la feuille en un coup. » *Coup de feuille*, Coup de feuille, Et qui est visiblement bombé et abîmé.

— Fauconn. *Prendre coup*, Se dit du faucon qui se lance vivement contre la proie ou contre un obstacle.

— Ecr. *Coup frappé*, Coup que repoit et coup que donne en même temps chacun des deux adversaires : *Bienvenu et Pierrot maintenant que tu as eu le chouriour sous les pieds, le pour vaine* LES QUATRE CENTS COUPS. (Gil. Blas.) » *Coup de jambe*, Coup *dévouvre le trieur, et de permettre, en cas de chute, une rentrée en jeu du premier coup.* Coup pris d'opposition sur un développement, et non pas sur un développement bien coup sur armes. » Fig. Attaque, opposition préparée d'avance et en secret : *Je sis venir le coup de trèves et d'opposition.* » Rapidité et constance rapide qu'il faut unir : *Prendre du coup* et *Prendre du Coup*, Coup, Action de deux trieurs qui se touchent en même temps.

— Manèg. *Coup de bache*, Déposition exécutée au pas de galop, pour le dressage avec le gurrel. » *Coup de lance*, Cavale à la bass de l'ancêtre, à l'épaule, au bras et à la tête. » *Coup de cœur*, Mouvement brusque imprimé à cheval roidi ses reins.

— Jeux. Chacune des actions du jouant qui se sert des moyens que le jeu lui donne : *Le bon coup*, Le moment bon : *Parer au coup. Perdre son coup.* » *Coup forcé*, Coup dont on ne peut pas se dédire. » *Coup de plus que pas de coups vrai.* » *Coup de repos*, Position dans laquelle on prend le plus de coups de suite : *Le coup de repos*, Position dans laquelle on prend le plus de coups de suite. » *Coup de trois*, Coup de trois à jouer blessant. » *Remettre un coup*, Remettre un coup, Remettre un coup mal joué. » *Coup mal joué*, *Coup de partie*, Coup qui donne la partie, et qui rend le coup de partie. » *Coup qui décide le succès d'une affaire.*

Ce que je vous dis, c'est le coup de partie.
Qui les mous tous quelle, et mai-même avec eux.
LA CHAUSSÉE.

A Coup de dés, Combinaison que les dés peuvent lui apporter les jetée : *Faire un beau coup* [illegible] *Le coup de dés* [illegible] *Le coup de dés*, » Fig. Entreprise, affaire dont le résultat est livré au hasard : *Il a fait un coup de dés le monde.* (Noll.) » Au trictrac, *Coup et* [illegible] Coup qui paraît avantageux et qui qui amenant le bé le plus fort. » *Bonne le coup*, Empêcher une chance de dés en les arrêtant lorsqu'ils sortent du cornet. » Fig. Empêcher l'exécution, le résoudre d'une affaire : *A la pauvre, Coup de bâtelet*, Coup qui fait entrer la balle dans le dedans, près des encoignures. » *Coup de crosses*, Coup où la balle roulée contre le mur et revient dans le dedans : *A la billard, Coup de rou*, Se dit lorsque la balle sur la pelle on joue est placée derrière le bloque du milieu, près de la bande.

— Boucl. *Coup de pistolet*, Opération isolée et qui reste sans influence sur les cours.

— Pathol. *Coup de sang*, Nom vulgaire des attaques d'apoplexie et des congestions momentanées du sang vers la tête. » *Coup d'air*, Fluxion, ou autre douleur causée par un courant d'air : *Les coups d'air sont plus d'abord* [illegible] *Coup de soleil*, Inoculation, impression violente et quelquefois mortelle que produisent les rayons du soleil sur ceux qui s'y exposent ; autre à exemplaire canal par l'action du soleil : *Les coups de soleil, ils ne sont pas fit pour Mamoud, mari de Judith.* (Romanille.)

— Vétér. *Coup de feu*, Dépôts de certaines fièvres muqueuses, qui se produit quelquefois dans la jambe, lorsque les vieux efforts, et fait apparoir la sensation d'un coup de feu.

— Art vétér. *Coup de feu*, Mouvement brusque observé sur le flancs, dans la respiration de chevaux ; quelquefois pendant l'équitation. » *Coup de chaleur*, Congestion brusque du sang, Coup de chaleur, qui se manifeste chez les chevaux de trait pendant le travail, » *Coup de boisier*, Plaie faite à la soles du cheval, lorsqu'elle n'est parce trop profondément et sans gravité. » Fig. Propos désagréable, parole dure.

— Agric. *Coup de charrue*, Syn. de mot *raye* et *coup*, dans quelques localités.

— Loc. adv. *Tout à coup*, Soudainement et sans préparation : *Tout à coup, Mademoiselle nouvelle retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre.* (Boiss.) *Tout à coup elle apprend les débris d'un navire.* (Fén.)

Un bruit soudain se lève, et du peuple surpris
Détourne tout à coup les yeux et les esprits.
RACINE.

Quel tumulte partout en voyant cette bombe.
Ce grand nom oublié qui tout à coup retombe!
DELILLE.

— *Tout d'un coup*, Sans progression, tout d'une fois, tout à la fois : *Personne ne devient tout d'un coup* [illegible]

[Deche.]
Ce n'est pas tout d'un coup que tant d'argent se
CORNEILLE.

Il demande qu'on verse, en disant, Tout d'un coup.
Et croyant entier tout d'un coup.

— *Loc. ironiq.* Tout d'un coup, Tout d'un coup, S'emploie aussi dans le sens de Tout à coup, soudainement : TOUT D'UN COUP son trouge *Il ne pas tout d'un coup ne sont tout.* (Mol.) *Et avec quelqueface qu'un terinois, parlant de quelque, qu'on, tout d'un coup ne sont à de pour et jour son personnage.* (Boil.) *Ce dernier sens* [illegible] *Tout d'un coup*, et cette différence semble acquise entre *tout à coup* et *tout d'un coup*, que le premier marque le défaut de préparation, et le second le défaut de succession.

— *A tout coup*, A tout propos, à tout moment.

M'interrompre à tout coup, n'est ne chiffonner l'âme.
BOURSAULT.

— *A coup sûr*, D'une manière certaine, infaillible : *Ils réussiront à coup sûr. Si jamais le mari ne le trouve, il le trouve à coup sûr.* » *A coup sûr, cet heureuse à vitiat qu'un soit, Ce n'est pas Mademoiselle Fit Dumoustier, et Dumoustier, qui d'est le plus soin de chaque moderne, bonne qu'il ne sait pas, et qu'il ne connaît pas.* (Ste-Beuve.) » *Jouer, parier à coup sûr*, Jouer, parier avec la certitude de gagner, sans possibilité de perte.

— *Coup sur coup*, Sans intervalle, en se succédant rapidement : *Frapper deux coups, deux lettres coup sur coup.*

Trois rendez-vous coup sur coup furent pris.
LA FONTAINE.

Après mainte quotiente coup sur coup renvoyés,
Trouvez-moi quelque coup.
LA FONTAINE.

Après coup, Après l'événement, après le fait primitif, trop tard : *Il faut prendre coup de ce qui manit folle faire. Lucrèce se tue après coup.* (Barrault.) *Certaines choses du quatrième Kongrès ont été ajoutées après coup.* (Boiss.)

— *Pour le coup*, A ce coup, Cette fois-ci : *Pour le coup, je crois, mais vous ne m'achapperez pas.* A ce coup, *le Saint-Esprit se repose.* (Fléch.) *Pour le coup que les apôtres sont vous faire leur.* (E. Sagot.) *Il a pour nouvel Tétonnement ou l'impatience : Pour le coup, ce n'est trop! Pour le coup, je m'en vais point demeurer.*

Pour le coup, Dr. BOUVEAU, *Je ne veux* que fois ; je le répète : *Finoyez* ENCORE UN COUP, Encore une fois, et pour le coup.

Mettons, encore un coup, toute la Grèce en alarme.
RACINE.

— *Sous le coup*, Par un effet immédiat et complet du coup reçu, sans mouvement intérieur, sans vie, sans force, sans sentiment : *Demeurer sous le coup. Il dirai vrai sous le coup, ne pouvant dire ni oui ni non.* (Chateaub.)

— *Loc. prépos. Sous le coup de*, Sous l'influence funeste de, sous la menace de : *Être sous le coup d'un soupçon atroce. Être sous* LE COUP D'UNE *autre mobilière, n'une contrainte par corps.*

— *A coups de*, En frappant ou attaquant

Un coup de pied à son adresse
Parlait aussi au coup d'épée.
SALLENTIN.

— *Coup de poignet*, Action de se poigner rapidement et sans grand mal. » I'OP. Action de se prendre aux cheveux : *Sous le chariotier, il allait se donner un coup de poignet avec le maître d'école.* (E. BON.)

— *Coup de pied*, Coup appliqué avec le pied : *Se battre à coups de pied.* » Boire de pas, action de boire, d'aller quelque part : *Dessous ou coup de pied jusque-là.* Si vous *pouvez dans quarante-cinq minutes de coup de pied jusque chez moi.* » Echec, accident funeste, cause de découvertes : *L'automaton, qui ne parle pas, ne fait qu'une pièce, intention, reçu bien au vilain coup de pied chez ses concitoyens de son pays. M. de Villemotel, dont le bête mourut, dès de coup de pied, en Espagne, et qu'on ne revoit.* (Guy Patin.)

— *Coup de poing*, Coup appliqué avec la main fermée. » Petit pistolet de poche dont le Bourgeois Bonhomme se sert pour tirer : *Faire le coup de poing*, Se battre à coups de poing. » *Coup de poing de la fin*, Trait final préparé à la suite d'un grand effet : *Il a mis toute représentée, M. Pasdin Lamorgue écrit les longs coups de poing, pour lire de Mme dans le moindre entrefilet en remarque sa force et son talent. Il a mis la recherche du trait, et qu'un livre des Mystères de Paris appelait le coup de poing en vue.* (Les Grands journaux de France.)

— *Coup de tête*, Action hardie, mais inconsidérée : *Faire un coup de tête.*

Un coup de tête, bien souvent,
Aux jours gaux devient funeste.
SALLENTIN.

— *Coup de tonnerre*, *coup de foudre*, Bruit soudain de tonnerre, effet de tonnerre qui éclate : *Être assourdi par des* COUPS DE TONNERRE. » Fig. Événement funeste et inattendu, qui bouleverse, qui jette le trouble : *Il a ordre fut un coup de* FOUDRE *pour M. de Chateaubriand, et en ressentit à rien moins.* (Sainte.) *Ces paroles, écrites de la main du roi, furent le coup de tonnerre de la cour entière.* (Le Sage.) » On dit, dans le même sens, *Coup de massue* : *Le Duc d'Orléans, pour mon un coup de* MASSUE. (Marmontel.) » Passion soudaine et violente : *Fou au fou coup de tonnerre.* » Coup de vent.

— *Porter coup*, Attendre, frapper : *Ce malheur a porté coup à Mme de Sévigné.* Il est bat, arrive au résultat : *Toutes ses parties ont porté coup.* » *Cela le prouve coup coup*, *c'attaque du gréel est l'opération capitale.* (E. Angier.)

Le dernier coup et Et *unique* notre homme.
LA FONTAINE.

— *Faire les cent coups*, Se faire les cent coups, *Faire grand tapage*, se livrer à toutes sortes de folies : *Bienvenu et Pierrot maintenant que tu as eu le chouriour sous les pieds, le pour vaine* LES QUATRE CENTS COUPS. (Gil. Blas.) » *Faire le coup*, Faire coup, Être dans le plus grande prépétition, faire le plus grand scandale : *Il a fait le coup qu'il dans cent coups*, Le jeter dans un cruel embarras : *Cela le jeter dans cent coups, comme le* MIRE AUX CENT COUPS.

— *Sous coup*, Sous le coup de cloche, en coup de marteau, Être mêtre de son temps, n'être pas force de rentrer à des heures fixes.

— *Sous coup*, Sous le coup, Sous le coup, vouloir aux moins : *Prendre une ville, sous coup de cloche, sous coup de marteau*, Rencontrer sans obstacle qui compromettre le résultat : *Il devint maître du pouvoir sous coup.*

— *Tout coup vaille*, Quelque chose qui arrive.

— *Loc. ironiq. Être secret comme un coup de canon, comme un coup de tonnerre*, Être d'une extrême indiscrétion : *Il a et le coup fort, il a porte les coups.* Et, ou, jouant sur le mot *coup*, d'un homme qui, ne sait pas un autre, qui a eu le dessous dans une lutte.

— *Argot. Coup d'arrosoir*, Verre de vin ou une le compotier. » *Coup de bouteille ou de cruche*, Rencontre, Coup de bouteille ou de vergenne. » *Coup de chanoine ou de mitre*, Coup de bouteille ou de cruche. » *Coup de rude*, Dénonciation. » *Coup de fourchette*, Vol de pain. » *Coup de gouge*, Vol de vin. » *Coup de gouge*, Vol, Vol impromptu. » *Coup de Bogue*, Trahison. » *Coup de Jacques*, Coup de bâton. » *Coup de Bogue*, A Coup de rifle, Ivresse. » *Coup de turbin*, Ivresse. Signifie aussi : A coups de poings. » *Coup du pigeon*, Coup de trahison que les gens du peuple portent dans leurs habitudes, et le coup de trahison est un coup sur la gorge et sur les parties naturelles.

— *Coup de Jarnac*, Coup de trahison soudain, quelque préparé, qui change tout à coup le sort d'un combat : *Jarnac* [illegible] *Jarnac* [illegible] *Le dernier* COUP DE TRAHIRE, *dernier lorsque, a entrelez les tonnerres, les condoles, les montons de Pauvre.* (Voll.) » Fig. Événement heureux et frappant : *Son succès fut un* COUP DE JARNAC. (Acad.)

— *Proxi. Prendre du premier coup*, Prendre du manière à ne pas revenir, ou du moins à ne pas revenir souvent sur l'ouvrage, en qui indique de la facilité dans l'exécution, une grande justesse dans le choix et l'application des couleurs. » *Coup de cœur*, Trait vif de bonne mère de clair : *Des coups on sous bien* [illegible]

— Mouiq. *Coup d'archet*, Manière de toucher la corde avec l'archet : *Un coup vaut cent à la fois ses et moulinet.* » *Coup de langue*, Impulsion particulière donnée à l'air avec la langue, en jouant d'un instrument à vent. » *Coup de poinçon*, Manière d'émettre le son en chantant, » Mauv. Exagération dans l'intensité des sons que l'on émet. Le premier coup de poinçon.

Désagréers, dans son vaudeville les Coups, avait ainsi à rassembler les différents sens de ce mot. V. plus loin.

— Art milit. *Tirer à coups perdus*, Tirer sur hasard sans but de poudre.

— Mar. *Coup de fouet*, Rafale, coup de vent qui se lève à la hâte. » *Coup de talon*, Chose que revient au navire quand il heurte sur le sol plus le bas du navire, Coup de terre, Mouvement brusque imprimé à la barre de gouvernail. » *Coup de pouce*, Coup de pouce qui est tiré d'un navire comme signal de départ. » Fig. Signal du départ en général : *Il a donné le coup de pouce à la chasse-mée pour venir à Grignon.* (Mme de Sév.)

— Vétér. L'endroit où l'on a frappé l'ennemi, dans une rivière ou un étang. » *Effet en* coup, Effet sans préparation, au hasard, au pas parlant.

— Mess. *Coup de bâton*, Accident qui consiste en ce que les crins frappent l'un sur l'autre et se détorcent mutuellement, lorsque dans le cas où ils interposé à leurs coups.

— Techn. *Coup de poing*, Outil pour forer les tonneaux.

— Typogr. *Presse à deux coups*, Presse manuelle dont la platine n'a que la grandeur d'une demi-feuille, ce qui oblige à donner deux coups pour imprimer une impression au côté de feuille. » *Presse à un coup*, Presse manuelle dont la platine est assez grande pour qu'on puisse imprimer tout un côté de la feuille en un coup. » *Coup de feuille*, Coup de feuille, Et qui est visiblement bombé et abîmé.

— Fauconn. *Prendre coup*, Se dit du faucon qui se lance vivement contre la proie ou contre un obstacle.

— Ecr. *Coup frappé*, Coup que repoit et coup que donne en même temps chacun des deux adversaires : *Bienvenu et Pierrot maintenant que tu as eu le chouriour sous les pieds, le pour vaine* LES QUATRE CENTS COUPS. (Gil. Blas.) » *Coup de jambe*, Coup *dévouvre le trieur, et de permettre, en cas de chute, une rentrée en jeu du premier coup.* Coup pris d'opposition sur un développement, et non pas sur un développement bien coup sur armes. » Fig. Attaque, opposition préparée d'avance et en secret : *Je sis venir le coup de trèves et d'opposition.* » Rapidité et constance rapide qu'il faut unir : *Prendre du coup* et *Prendre du Coup*, Coup, Action de deux trieurs qui se touchent en même temps.

— Manèg. *Coup de bache*, Déposition exécutée au pas de galop, pour le dressage avec le gurrel. » *Coup de lance*, Cavale à la bass de l'ancêtre, à l'épaule, au bras et à la tête. » *Coup de cœur*, Mouvement brusque imprimé à cheval roidi ses reins.

— Jeux. Chacune des actions du jouant qui se sert des moyens que le jeu lui donne : *Le bon coup*, Le moment bon : *Parer au coup. Perdre son coup.* » *Coup forcé*, Coup dont on ne peut pas se dédire. » *Coup de plus que pas de coups vrai.* » *Coup de repos*, Position dans laquelle on prend le plus de coups de suite : *Le coup de repos*, Position dans laquelle on prend le plus de coups de suite. » *Coup de trois*, Coup de trois à jouer blessant. » *Remettre un coup*, Remettre un coup, Remettre un coup mal joué. » *Coup mal joué*, *Coup de partie*, Coup qui donne la partie, et qui rend le coup de partie. » *Coup qui décide le succès d'une affaire.*

Ce que je vous dis, c'est le coup de partie.
Qui les mous tous quelle, et mai-même avec eux.
LA CHAUSSÉE.

A Coup de dés, Combinaison que les dés peuvent lui apporter les jetée : *Faire un beau coup* [illegible] *Le coup de dés* [illegible] *Le coup de dés*, » Fig. Entreprise, affaire dont le résultat est livré au hasard : *Il a fait un coup de dés le monde.* (Noll.) » Au trictrac, *Coup et* [illegible] Coup qui paraît avantageux et qui qui amenant le bé le plus fort. » *Bonne le coup*, Empêcher une chance de dés en les arrêtant lorsqu'ils sortent du cornet. » Fig. Empêcher l'exécution, le résoudre d'une affaire : *A la pauvre, Coup de bâtelet*, Coup qui fait entrer la balle dans le dedans, près des encoignures. » *Coup de crosses*, Coup où la balle roulée contre le mur et revient dans le dedans : *A la billard, Coup de rou*, Se dit lorsque la balle sur la pelle on joue est placée derrière le bloque du milieu, près de la bande.

— Boucl. *Coup de pistolet*, Opération isolée et qui reste sans influence sur les cours.

— Pathol. *Coup de sang*, Nom vulgaire des attaques d'apoplexie et des congestions momentanées du sang vers la tête. » *Coup d'air*, Fluxion, ou autre douleur causée par un courant d'air : *Les coups d'air sont plus d'abord* [illegible] *Coup de soleil*, Inoculation, impression violente et quelquefois mortelle que produisent les rayons du soleil sur ceux qui s'y exposent ; autre à exemplaire canal par l'action du soleil : *Les coups de soleil, ils ne sont pas fit pour Mamoud, mari de Judith.* (Romanille.)

— Vétér. *Coup de feu*, Dépôts de certaines fièvres muqueuses, qui se produit quelquefois dans la jambe, lorsque les vieux efforts, et fait apparoir la sensation d'un coup de feu.

— Art vétér. *Coup de feu*, Mouvement brusque observé sur le flancs, dans la respiration de chevaux ; quelquefois pendant l'équitation. » *Coup de chaleur*, Congestion brusque du sang, Coup de chaleur, qui se manifeste chez les chevaux de trait pendant le travail, » *Coup de boisier*, Plaie faite à la soles du cheval, lorsqu'elle n'est parce trop profondément et sans gravité. » Fig. Propos désagréable, parole dure.

— Agric. *Coup de charrue*, Syn. de mot *raye* et *coup*, dans quelques localités.

— Loc. adv. *Tout à coup*, Soudainement et sans préparation : *Tout à coup, Mademoiselle nouvelle retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre.* (Boiss.) *Tout à coup elle apprend les débris d'un navire.* (Fén.)

Un bruit soudain se lève, et du peuple surpris
Détourne tout à coup les yeux et les esprits.
RACINE.

Quel tumulte partout en voyant cette bombe.
Ce grand nom oublié qui tout à coup retombe!
DELILLE.

— *Tout d'un coup*, Sans progression, tout d'une fois, tout à la fois : *Personne ne devient tout d'un coup* [illegible]

[Deche.]
Ce n'est pas tout d'un coup que tant d'argent se
CORNEILLE.

Il demande qu'on verse, en disant, Tout d'un coup.
Et croyant entier tout d'un coup.

— *Loc. ironiq.* Tout d'un coup, Tout d'un coup, S'emploie aussi dans le sens de Tout à coup, soudainement : TOUT D'UN COUP son trouge *Il ne pas tout d'un coup ne sont tout.* (Mol.) *Et avec quelqueface qu'un terinois, parlant de quelque, qu'on, tout d'un coup ne sont à de pour et jour son personnage.* (Boil.) *Ce dernier sens* [illegible] *Tout d'un coup*, et cette différence semble acquise entre *tout à coup* et *tout d'un coup*, que le premier marque le défaut de préparation, et le second le défaut de succession.

— *A tout coup*, A tout propos, à tout moment.

M'interrompre à tout coup, n'est ne chiffonner l'âme.
BOURSAULT.

— *A coup sûr*, D'une manière certaine, infaillible : *Ils réussiront à coup sûr. Si jamais le mari ne le trouve, il le trouve à coup sûr.* » *A coup sûr, cet heureuse à vitiat qu'un soit, Ce n'est pas Mademoiselle Fit Dumoustier, et Dumoustier, qui d'est le plus soin de chaque moderne, bonne qu'il ne sait pas, et qu'il ne connaît pas.* (Ste-Beuve.) » *Jouer, parier à coup sûr*, Jouer, parier avec la certitude de gagner, sans possibilité de perte.

— *Coup sur coup*, Sans intervalle, en se succédant rapidement : *Frapper deux coups, deux lettres coup sur coup.*

Trois rendez-vous coup sur coup furent pris.
LA FONTAINE.

Après mainte quotiente coup sur coup renvoyés,
Trouvez-moi quelque coup.
LA FONTAINE.

Après coup, Après l'événement, après le fait primitif, trop tard : *Il faut prendre coup de ce qui manit folle faire. Lucrèce se tue après coup.* (Barrault.) *Certaines choses du quatrième Kongrès ont été ajoutées après coup.* (Boiss.)

— *Pour le coup*, A ce coup, Cette fois-ci : *Pour le coup, je crois, mais vous ne m'achapperez pas.* A ce coup, *le Saint-Esprit se repose.* (Fléch.) *Pour le coup que les apôtres sont vous faire leur.* (E. Sagot.) *Il a pour nouvel Tétonnement ou l'impatience : Pour le coup, ce n'est trop! Pour le coup, je m'en vais point demeurer.*

Pour le coup, Dr. BOUVEAU, *Je ne veux* que fois ; je le répète : *Finoyez* ENCORE UN COUP, Encore une fois, et pour le coup.

Mettons, encore un coup, toute la Grèce en alarme.
RACINE.

— *Sous le coup*, Par un effet immédiat et complet du coup reçu, sans mouvement intérieur, sans vie, sans force, sans sentiment : *Demeurer sous le coup. Il dirai vrai sous le coup, ne pouvant dire ni oui ni non.* (Chateaub.)

— *Loc. prépos. Sous le coup de*, Sous l'influence funeste de, sous la menace de : *Être sous le coup d'un soupçon atroce. Être sous* LE COUP D'UNE *autre mobilière, n'une contrainte par corps.*

— *A coups de*, En frappant ou attaquant

avec : A cette en cause. A cours au fouet. A cours au contenue. Se battre à cours au contenance. Se battre à cours au tête. Se mettre en cause, à tour de rôle, se remuer les chèvres à cours au pouvoir. (Lamart.) Un serviteur de, avec l'aide entière de : Profiter au tête à cours du chemin. Faire un ouvrage à coupe de ciseaux. Le faire avec des morceaux arrangés à divers livres et plus souvent encore dans ceux l'un à l'autre. A Gauser le sac à quelqu'un à coupe d'ouvrage. Le donner en faire des longues autres.

— Homonymes. Cou, cotte, coux (au cou) (du verbe coudre).

— Antonyme. Contre-coup.

— Encycl. Hist. Coups d'Etat. Il ne faut pas confondre les révolutions avec les coups d'Etat ; les révolutions proprement dites sont le plus souvent le résultat d'une coalition des partis, et laissent un intérêt général de grandes chances à l'inconnu. C'est d'une coalition qui amena, en Angleterre, le vote de loi de 1688 ; notre révolution de 1830 fut l'œuvre d'une coalition de royalistes modérés, d'anciens républicains et de hommes politiques pousses à bout par la violation de la Charte ; la révolution de 1848 est le plus accidentel d'une coalition du centre gauche et de l'extrême gauche, également lassés par les refus de la réforme. La coalition de plusieurs partis contre un seul est le prélude le plus ordinaire des révolutions, comme l'amoindrissement des coups est le précurseur de la tempête. Quant à la part d'inconnu que les révolutions amènent opérer, elle varie, à l'un vaut, leur faiblesse, mais c'est aussi leur hommage, c'est la preuve de leur impuissance, leur nécessité relative ; c'est leur part d'immoralité, pour ainsi dire, et de ce qui distingue le mieux d'un complot. Tout autre est le marche des coups d'Etat. Il n'y a un chef, ou programme, ou but, et, en cas de succès, la rapidité de l'opérations, et le prétexte donnée au nouveau régime, surtout si l'on a réussi, ne laisse ni de place à la spéculation ; il n'est pas moins aux incertitudes et aux mécomptes. Une tentative qui débute avec plus de décorée et en commence avec plus de gloire, mais dont le succès est concentre par la responsabilité doit accroître sur une seule tête. Glorieux succès que Lafayette, qui n'a pas fait d'avoir été effectuée dans un intérêt personnel, et laisse moins de prétentions aux représentants et aux chefs de milice. Pour les gouvernements issus des coups d'Etat, le passé contribue toujours à augmenter les embarras du présent, et la dépendance d'engrer : cette nouvelle tête, qui la souverain doit compter parmi les plus grandes difficultés qu'ils rencontrent dans leur ; cet embarras est immédiat et frappe sensiblement les yeux ; tandis il demeure caché et latent dans l'éclaircissement nouveau, croit avec lui au milieu même de ses prospérités ; et, au moment où il se manifestera, il aggrave avec le temps.

Parmi les coups d'Etat le plus remarquable dont l'histoire fasse mention, il faut citer celui par lequel Servius Tullius usurpa le trône sous-pare Tarquin l'Ancien. La femme de Tarquin désunisa au mort prédisant plusieurs jours, qui suffirent à Servius pour prouvre les fils d'Ancus, rendiquer leurs droits et les faire leur mentire. Comme le sonné résolut, Servius s'appuya sur les plébéiens et se fit nommer roi par le peuple dans l'assemblée des centuries. La mort des Tarquins fut un coup d'Etat des patriciens, et le meurtre de Cinna un coup d'Etat tenté par les derniers représentants, César lui-même avait fait un coup d'Etat en tentant de substituer la forme monarchique à la forme républicaine. Le coup commise par Clotilen pour gagner les amis de Catilina avait également pour but un coup d'Etat, que justifiait peut-être le salut commun, et dont l'ambition personnelle n'était pas moins pour les moins. Les proscriptions de Sylla furent des coups d'Etat, dont Lucrèce a chanté de Sylla.

Dans notre histoire nationale, les coups d'Etat abondent, les principaux sont : le Saint-Barthélemy, l'assassinat du duc de Guise, les états de Blois, la diplomatie et le meurtre de Richelieu, le coup de Jarnac, le coup de Jarnac, les parlements Maupeou, les dépêches, les exils de cour qui eurent également pour but des coups d'Etat. Mais, à part la Saint-Barthélemy, ces révolutions n'intéressent qu'un nombre restreint d'individus, et ne portent que sur quelques privilèges qui entourent le trône. Il en fut autrement après 1789, lorsque le nation prit plus sérieusement l'administration des affaires ; les coups d'Etat qui se montrèrent pendant la durée de la lutte de la période révolutionnaire surent une bien autre importance, et fréquemment sur un théâtre plus étendu de lieux. Ce sont les mêmes tragicités qui font peur les girondins ; ce sont les déterminées qui provoquent et les chefs les montagnards. Robespierre, après avoir sacrifié Hébert et Danton, tombe bientôt après les coups d'une autre réaction et s'interdit, et les restes de la Montagne sont dispersés le 12 vendémiaire an III. Le Directoire, qui succéda à ces divers pouvoirs, ne se sentit pas la main assez forte pour donner les partis ; il fut chargé de recourir au coup d'Etat du 18 fructidor, dans lequel il proscrivit deux de ses membres et conquête trois députés deux consuls. Cet abus de la force dans mains de la faiblesse et de l'impuissance ne put amener le chaos du 22 germinal, qui amenaba bientôt sous le coup d'Etat du 18 brumaire. Le dernier coup d'Etat dont notre histoire fasse mention est celui du 2 décembre 1851 ; nous n'avons pas à l'apprécier ici. Disons seulement qu'après dix-huit années, les germes douteux qui contenait commencèrent à se développer et à corroder la poussée qui en est issu.

Ce furent des coups d'Etat qui consommèrent en Angleterre la ruine des Stuarts ; l'histoire d'Espagne en a des premiers années d'un même mode de coups d'Etat. En 1820, les coups d'Etat succédèrent en Espagne, comme en Europe. Sous l'influence du mouvement révolutionnaire de la France, qui se manifestait, ondant à la nouvelle, avaient entraîné à leurs sujets des constitutions plus ou moins libérales, et, dans quelques pays, les avaient pris nouvelles de tenir leur parole, ils voulurent révoquer les concessions faites à leurs sujets, tordées et accomplirent des coups d'Etat. Ainsi, Louis XVIII dans quelques pays, et le Brandebourg fut dissoute ; la diète de Francfort, celle de Hanovre et de Saxe-Cobourg sont tout ainsi que la plupart des constitutions accordées par les princes de la Confédération. 1830 avait été l'année des insurrections, 1840 fut celle des représailles et des coups d'Etat.

A propos des coups d'Etat et de leurs conséquences, Lamartine, Jacques Bonhomme : « Sans doute, il y a pour les sociétés politiques des moments où le salut public et la prudence humaine a peine à nourriger ; mais ce moment ne peut jamais être que le commencement de la justice que ces dangers s'élèvent ; et ces moments ne sont jamais des moments qui sont jamais aux lois stables, sans fondées, sans garantie pour l'avenir. Tout gouvernement, accidentel, doit prévoir le moment qui dépasse sur le règne et sur la justice, par toute déviation de la régularité. Ce moment, dans le mouvement de la vie, ou tard, ses ennemis attendent cette époque pour nous ressaisir de ce qui nous a été ravi. La violence a pour le sauver un instant, mais il en coûte à la cause qui l'emploie, et, en le délivrant des quelques adversaires, elle en déchaîne le plus grand nombre contre elle-même. Le Lamartine a dit, dans son Cours de littérature : « Le coup d'Etat du 18 brumaire fut expliqué à M. Thiers que si Napoléon, qui il avait dépossédé et qui l'était dans Sophie, était se perdre et nous perdre nous-mêmes ; mais, ajoutait-il, il est plus dangereux de ne pas faire d'un droit. Un droit, c'est une inviolabilité, quand on le tient, et, quand on le tient sans fortune, mais aussi il limite la nature. Nous, Thiers, nous avons pour notre moral et politique à M. Thiers d'avoir jeté au milieu de notre nature un reste d'honneur sans plus de lumière sur la jouissance de notre droit. Le coup d'Etat du 18 brumaire, qui fut le coup d'Etat du 18 brumaire, qui fut le coup d'Etat du 18 brumaire, qui fut

gre avec de grands mots aussi vides que retentissants. Ce n'est donc pas en entraînant événements sur événements qu'on arrive aux meilleurs *coups de théâtre*. Nous en avons une preuve dans la comédie qui, elle aussi, emploie ce genre d'effet. Quand une rencontre mattendue, un rapprochement singulier, un conflit soudain de caractères bien dessinés ou de passions mises sous le cône trivial arrachent longtemps les rire aux spectateurs, il y a *coup de théâtre*. Il faut rappeler en ce genre l'admirable scène où le fils d'Harpagon reconnaît son père dans l'usurier qui le vole, et celle d'Arlesie, se reconnaît lui-même devant Orgon qui veut le chasser de sa maison, lui reprend : C'est à vous de sortir.

Dans la comédie on doit, selon Bicoudoud, distinguer deux espèces de coups de théâtre : de surprise, l'une d'action et l'autre de pensée. Toutes les deux, dit-il, font également leur effet. Il est vrai cependant qu'une surprise d'action a plus de force, et se fait plus sentir au hasard que celle de pensée, le mêmes raisons, comme un mobile, la quotient aisément plus de second acte de la *Fausse Ingénuité*, dans laquelle Sganarelle amène lui-même au geôlier le Valère, Isabelle, Lisette, d'ombrasser Sganarelle, profite de cette attitude pour donner au mais à Sganarelle, ne lire, et lui jeter une ébauche invisible, par les fenêtres exprimée qu'elle donne à Valère leur à son jalouse. Rien n'approche de l'art avec lequel le poète a ménagé cette surprise; aucun dénoûment, aucun mot ne frappera les spectateurs, et son effet n'est point qu'au moment où Isabelle embrasse Sganarelle. Tel est encore, mais avec une morale inférieure, le *coup de théâtre* du quatrième acte de *Tartuffe ou Ibrahim*, quand Angélique forme le poète de ne pas de son mari qui, un instant auparavant, refusait de la lui ouvrir. Moliere est plein d'effets de cette espèce, tressaillant de *coup de théâtre* de pensée, était par Riccoboni comme le plus beau qui se trouve sur aucun théâtre, sur lire de la *Fausse Ingénuité*. La primeur, qui désignée Damour, a aux contraires avec le prince, qui, ainsi veut combattre les sentiments, et l'on aut qu'elle ne mais les sentiments, et qu'elle ne tor comme ses autres soupirants. Le prince, au contraire, en d'entre intérêts, ne veut toucher et le lui montrer sa passion. Dans cette situation, le prince, qui ne cherche qu'une fausse confidence de l'état de son amour, elle l'est d'une manière à l'attendre que le mensonge ne de ses rivaux. Le prince, revenu de l'étonnement où la fête le discourte de la princesse, qui voyait qu'il adorait la princesse dans la confusion, et la pensa aussi de sa dignité et de sa magnanimité. La réponse du prince a fait passer le spectateur de l'impétuosité à la satisfaction, et le *coup de théâtre*, sont d'action, soit de pensée.

— Mais, Le mot *coup* indique une manière particulière de lancer le son, pour les vous en les instruments, manière d'où dépendent parfois les plus grandes différences de ton et musicales. La ce qui concerne les instruments à cordes, le *coup d'archet* doit être rendu net, précis, distinct, ferme et moelleux, et la qualité de son dépend entièrement de la façon dont il est donné. Outre un quelque *coup d'archet*, il y a aussi les *coups d'archet* particuliers, qui ne sont que les différentes manières de diviser l'archet sur les cordes dans tel ou tel trait, tel ou tel passage plus ou moins brillant, et qui servent à varier à la fois le jeu et le chant. Il y a le détaché, le martelé, le couié, le spiccato, le staccato, etc.

Dans les instruments à vent, le *coup de langue* a beaucoup de netteté, de rapidité, de souplesse, de vigueur. Certains virtuoses ont acquis une variété extrême par la perfection et les qualités parfaites du *coup de langue*. Le flûtiste Demoursenne avait un *coup de langue* d'une précision et d'une vitesse vraiment étonnantes; M. Arban, le piston, possède la même facilité.

Le *coup de gosier* appartient naturellement aux chanteurs; mais cette expression n'est plus guère d'usage aujourd'hui, et, du reste, elle en a changé la signification : on dit d'un chanteur qu'il a de bon *coup de gosier* lorsqu'il ère toutes mesures, et se saisit plus de donner une grande quantité de son que de le donner bon. Quand à l'émission du son vocal, un se sert pour la qualifier de l'expression *port de voix*.

— Mem. L'expression : *Coup à faux*, en terme de musique, indique l'accident qui se produit, lors du frappage des cuivres, quand les cuivres, se rencontrent pas entre eux le fluide dessus à rencontrer leurs empreintes, à impuissant dans l'autre. Lorsque le fluide frappe du balancier pour le manouvrage, cet accident était très-grave, en ce qu'il amenait habituellement la perte complète des coins; on disait alors le manouvrage de se *servir de parafuse*, sorte de tige plate en cuivre qui permit sur le coin inférieur, assujéti que la pièce frappée était enlevée, et qu'il y limait jusqu'à ce qu'il l'eût remplacée par un autre flan. De la sorte, le parafuse recevait le *coup* du balancier, et les coins tenaient les coups dans finissant descendre la boîte coulante avant que le manouvrage eût pénétré un flan sur les coins. Depuis l'adoption de la monnoie monétaire de Thonnelier, les accidents de cette nature ont disparu complétement, et ils devraient même jamais avoir lieu, car le mouvement du balancier ne frappe plus le flan ne se présente pas sous les coins avant la pression, qui ne frappe que après mouvement et la machine s'arrête. Il peut arriver cependant que le balancier, qui seul reçoit que la main-pouvoir qui a apporté le flan le remporte dans sa boîte, et que le coin fixe la boîte coulante, ne frappe pas le flan lui-rieur, mais alors, comme la course de la boîte coulante est plus grande et le balancier la limite exacte mesure pour exercer la pression, on a, dans ce cas, le *coup à faux* ; celui-ci, en comparé que la rencontre des coins ne s'opère que très-rarement, ne coûte tout leur parties les plus saillantes. Mais, comme le balancier, qui ne frappe au delà du flan de l'indice, on peut facilement faire disparaître les traces du *coup à faux*, qui ne reproduisent les coins que très-rarement en empêchant.

« Je vous conjure, ma fille, d'être entièrement hors d'inquiétude. Comme j'aime à être obéie, je ne veux point de mal qu'on me plaignisse un peu, et que vous soyez persuadée qu'un rhumatisme, comme celui que j'ai pris, ne peut pas me faire du mal pulmonie avoir. J'ai été malade de bonne foi pour vous, et j'ai pris du *coup à faux* pour mon compte. *Venez ici fait un coup de théâtre.*

MME DE SÉVIGNÉ.

« Que fout donc mon attrouement à leur défaut, les pourants de ne pas, ne pas ne s'entendre bien une magnifique comédie, qui est aujourd'hui comme tout à l'heure, comme tout à l'heure. Cette comédie n'est pas de celles qui ont des connoissements modestes. *Sa parelle a fait fait un coup à faux*, mais, comme le *coup à faux coup d'essai* mouvement dans l'espace une moment étrotte.

(*Le Siècle*).

« A merveille! écria M. de Bougeres en entrant. Vous voilà, mon cher ami, comme vous y allez! *Vous parelle à deux fois ne a fait pas comédie*. Qui diable, en vous voyant, aurait pu deviner le reste? Vous commencez mieux que don Juan. »

J. SAVORNIN.

Coups d'Etat (CONNOISSEURS, ARTISTES, ARTS ET MÉTIERS). Ouvrage de Gabriel Naudé, imprimé à Rome en 1639. Il fut commandé par le cardinal de Bagni. C'est le seul livre de Naudé qui ait eu un succès et qui ait été traduit. Il a attiré à la mémoire de l'auteur non moins de haine et de calomnies que l'ouvrage de Gabriel M. Saint-Beuve dans ses *Portraits littéraires*, de la justice plus qu'il ne convient. Naudé s'appuyant sur des faits tirés de l'histoire de la république et de l'empire, et sur des exemples empruntés à l'histoire ancienne dans les années suivants. Ils politique, à la, quelque sorte, et ne pouvait rien trouver tous les temps. A son arrivée en Italie, il avait fait quelque de ses ouvrages (Paris 1631, et 1 admiration est arrêté unique du symbole des gouvernements. Il ne sauroit *discriminer et reparer*. « Naudé laisse à Balzac et autres théoriciens la rhétorique des conventions et des hypocrisies politiques sur la religion, la justice, la clémence et la libéralité du prince. « Il est clair, dit encore M. Saint-Beuve, que de la religion de Louis XI, de Philippe de Macédoine ou de veil et perfide Ulysse. C'est à propos Tibère. Il donne la recette de ce qu'il croit permis au bonnet, amoncelant, enjoignant, menaçant, mensonge; il divise et unit, ruine les uns et les autres, et tout cela sous un beau prétexte qui ne fait que mieux remettre l'honneur du trône; en croirait par moments qu'il se joue : c'est comme si a *chirurgien* cutieux qui assemble des exemples de tous les jolis cas, en comme un chimiste amateur qui étiquette avec complaisance tous ses poisons, en inscrivant sur chacun de leurs indispensables et suffisants. Ce qui se dirait à peine dans quelque bardi colloque à voix basse et en quelque dédoublement de cabinet entre un Borgia et son confrérie, ou le redige et l'écrit. » L'apologie de la Saint-Barthélemy, dans le fond, donne un peu de tête le reste. Un sceptique et un croyant, Naudé et du Bouchet, se rencontrent en point. Mais le naïveté du xvie siècle se rencontrait encore dans le cœur de Naudé; il donne même le défaut de la science et de la philosophie pour ne pas tomber dans le poisons du cardinal Campanella.

L'ouvrage d'ailleurs de Naudé ne manque si de quelques traits humanitaires, dans le traité commence par mana, en dépit de la de religion, qui, à propos, entre en ligne de ses nouvelles, que le venue de la Pucelle d'Orléans fit plus pour la nation que les prédications de tout le bréiée qu'on affiche, et qu'on ne lui rendit pas assez. Imprimé d'abord à petit nombre (cent exemplaires seulement, dit-il dans la préface), le livre de Naudé fut réimprimé en Allemagne (Leipzig, 1379). Une autre édition avec notes (lesquelles refusent les auteurs parlaient de l'auteur) a été donnée par Mangey, et publiée à Londres en 1712. Un pincinère, moins consciencieux que le, Duplessis, a publié l'ouvrage de Naudé, en ne remplaçant le titre par un autre, retranchant le nom de l'auteur, et modifiant quelques le style et le déclarant de quelques longueurs (*Paris, Ledoux, 1827*). *Grand-relieur* ou *Coup d'Etat* ont été traduits en latin et ajoutés à la *Bibliographie politique* (Halle, 1711).

Coup de théâtre (Littérature et théâtre), mot, par Abraine Collier, Jésuite, Jésuite, et encouragée par la restauration, et encouragée par la restauration, et encouragée par la restauration

lement, dans M. Emile Chevalet, quand parut le livre de M. Lissagray, devoir voir plus de mérite dans un membre d'écrire; mais il faut lui tenir compte de la correction et du bien-gaucé de son style, de son esprit, de son indépendance dans ses jugements, de la notoriété de plusieurs de ses chroniques et surtout de sa tolérance en matière d'opinion.

Depuis que cette analyse a été rédigée, M. Lissagray est mort, mais qu'était devenue la *prime aimée?* Il nous ne savons qu'elle a été rendue entre les mains de ses parents. Quand amyer, nous consolidions ses antécédents et la rendre dans une quelque mesure de confiance, où l'histoire l'aurait certainement complétée comme un dévoué et un autre de la Ligue, avec cette mention de l'assassinat pour prude *Les arrêtés* ainsi nommés *nommés du cœur*.

Coup d'État du 2 décembre. V. Paris 1851, et le Provence 1851.

Coupe du vase (Lat), comédie polonaise de A. Morawski, Cadre, pièce en cinq actes et en prose, fut commencée et jouée en 1781. Nous ne pouvons pas l'analyse de cette comédie, dont l'intrigue est fort compliquée. Il s'agit d'une bourgeoisie en cadre de 1800 et 1800, Boniface, et son neveu propriétaire avait un procès, mais nous sons bien que le cadre de cette pièce est excellente : le vice est pris, le vertu triomphante.

Le style est vif, et la comédie des situations y est assez bien s'ajouter à l'intérêt de la comédie, assez remarquable d'ailleurs, fait partie des *Chef-d'œuvre des théâtres étrangers*.

Coup de Jarnac (Lat), drame en cinq actes, par Mill. Mérimée et Cormenin, représenté sur le théâtre de la Gaîté en février 1838. Cette pièce appartient au genre de drame inaugurée avec tant de succès par M. A. Dumas. C'est un drame d'intérêt de la vie, d'histoire aux détourne et entraînée à chacun page. Il faut reconnaître que l'intérêt du drame, que de cette pièce, dont le sujet est trop connu. Les auteurs ont eu beaucoup de mérite en créant un rôle nouveau, celui d'un maître d'armes qui, pour venger la mémoire d'un ami, ose qui est dit être mortel à La Châtaigneraie, Aymeric qui ne veut pas de son élève Mister Jarnac, qui ne voulant diminuer en prestige de son influence d'affection qu'on pas trouver qu'il portait la seconde fonne de son pays. La bonne, compromettant, qui, ne voulant pas Jarnac et Jarnac, n'en a qu'un moindre succès, et nous n'en dirons rien ici au rôle de cette dernière, qui ne peut avoir une question importante. Nous voulons parler de son amitié pour Jarnac et de son dévoûtement pour Aymeric

Coupable (coupa-ble) (*Ki délinquente*, *Ki méritant*), coupable en cette acte de l'enfant, engagé D. Melchior de Jovedinne. Elle fut coupable, pour laquelle fois à Armagnac, avec un grand ancien, en 1741. L'auteur, qui jouit à juste titre d'un certain renom comme écrivain, avait gardé l'anonyme, en qui notoriété un bel esprit de Madrid à mettre le pieu en ayant, et elle fut coupable, mais cette ferme à Madrid et à Grenade. Cependant Jovedinne a du devenir jamais la patereule, et le auteurs même ne certain abbé de Vachebles à la traduire en français, et non dans avec ranon que cette pièce figure dans les *Divertissements ou recréations de Jovedinne*, conclion par D. Candido Noveda, dans la *Bibliothèque des auteurs espagnols de Rivadeneyra* (Madrid, 1859, 1 vol. in-4°).

Jovedinne, comme les poètes dramatiques français de xvnr siècle, n'est autre que pour une thèse philosophique, l'éducation des bêtes barbares, qui le Bagne, existoit pas d'où à l'assassinat, l'épigraphe, prise dans Decrepit, qu'il a placée au début de la pièce, semble indique son but : « Heureux si j'ai pu remuer à inspirer ceulx dessous les bestes sauvages dans ensuitte prendroient à celui qui defend les droits de l'humanité. » L'auteur a un prétendant au chef dans un cadre très-drama-tique, trop dramatique peut-être, sur la pièce Sachet en pas au moins, avec cet abbé, qui de meurtrier inconnu, de supposition d'enfant, d'amis supposés. Un jour Jovedinne, sans compter la grâce impérieuse qui tombe du ciel du dévoilement en pour Mlle M. Loyal dans *Tartufe*. — Un gentilhomme, de parents inconnus, D. Fernando Ramirez, le milieu de la pièce qui de Mantilla, l'a tué au duel et depuis s'est marié à la jeune veuve de son adversaire, laquelle ignore le meurtre commis par son mari. Mais des poursuites diligées contre lui forcent Ramirez à fuir à la campagne, et, en attendant, l'avec du duel. Doña Laura est présente à ce duel, et elle reconnaît dans celui qui dirige les poursuites. La curiosité, qui vaguement aux les mêmes, de Ramirez, arrête au cachet Assonia, ami du son gendre, Ramirez, qui, pour le sauver, se fait passer prisonnier. De plus, dans les interrogatoires qu'il lui fait subir, Don Alonso M. Loyal dans découvre que Ramirez est son fils. Et voilà le père désespéré, plaint dans l'alternative du fuir pour son refuge ou de faire à son des voies de magistrat. L'honneur du jugé à le chasse, la nature capitale le détestant. Il ne son assiste à une scène fort belle où la jeune femme, amoureuse par son amour, mariée, pure, meurtrière de son fils, qui va la rendre veuve de nouveau, lorsque le jeune fils qu'elle vai se fait entendre. Alonso apporte la grâce de son ami. Tout cela est plein de vie, mais comme invention, mais il y a, d'un bout à l'autre de cette pièce, un sacrifice d'idées grossières qui suffit à la soutenir. Au xvnr siècle, on n'en demandait pas davantage au théâtre.

Cosquinas (Lat), comédie de Dorthe. Cette comédie ne se recommande pas par au valeur intrinsèque; elle emprunte tout son mérite à la date de son apparition. C'est le premier conceptum dramatique de Dorthe, et la critique elle est extrême. Elle présente un mélange de citations comiques et dramatiques qui produisent un certain effet; le style est clair, le dialogue vif et les scènes sont habilement ménagées. — Vous en deux mots le sujet de la pièce. Un aubergiste marie sa fille Sophie à un jeune homme qui, après avoir quitté sa pipe de dot en femme, ruine encore son beau-père, puis est réduit à voler son voisin pour payer la porte faite dans la nuit. Le voisin est Alcesie, un jeune homme pour lequel Sophie a été autrefois fiancée par son chant; il était parti avant le mariage, et son retour avec deux ans dans Jamaïque qui la passion un moment oublier. Ils se donnent rendez-vous pendant que le mari dort, et le lui, mais celui-ci revient pour voler la cassette d'Alcesie qu'il suppose remplie d'argent l'aubergiste, de son côté, pousse par une curiosité coupable, cherche à dévoiler les passions d'Alcesie, qui pour un affront mystérieux la fortement intrigue. Tous ces personnages se retrouvent la nuit dans le même appartement, et leurs fautes commuent ne leur permettent pas de s'accuser. Cependant le sang pendu, dit finalement l'aubergiste.

COQUANDERIE (ko-kan-de-ri) (*Ki mon rad. coquetrie*). D'une manière coupable, répréhensible : *Tous les travailleurs le sont pas* mais COUTANMENT *coquanderie*. — Ki Peu tanté.

COUPADE s. m. (kou-pa-de — *rad. couper*). Action de couper : *Le nettoyage et le coupade des bestiaux*.

— Tech. Opération qui a pour objet de rendre plus parfaite l'homogénéité des pièces faites de poterie, et qui consiste à les couper en fragments que l'on remoule ensuite sur ces mêmes pièces, afin qu'il ne se pas faire la réunion par les points de division.

— Mann. Opération qui consiste à découpe les dents droites à deux fourches des moutons en mâchelles.

— Econ. rur. Action de mélanger les alcools et les vins avec de l'eau, d'autres vins ou des alcools moins capiteux : *Le vin que l'on boit à Paris est généralement frelaté par les coupades*. (Journ.) *Dans l'intérieur des vins et des alcools, les coupades des gens sont et des liqueurs alcooliques ont toujours lieu avec de l'eau de pluie*. (L. Figuier.) Mélange d'effervescence de sirop ou de liqueur, de vinaigre et de pulile, qu'on donne à manger aux bestiaux.

— Encycl. Mann. L'opération du coupage s'exécute lorsque de nos et une grande bête bitude, lorsqu'il se faisait à la main; il fallait que l'ouvrier, en faisant rapidement passer la lame sous le pinion, maintînt toujours le plus petit intervalle possible entre chacun des dans, afin d'en obtenir le plus grand nombre de la lame possédait fourrée, mais que le plus moralité à vite dans une des parties de sa circonférence, et que les dans fussent incomplets. Aujourd'hui les coupons sont mus par la vapeur, à l'aide d'un petit volant dont le rotation, imprimée par un mouvement moins sur l'arbre de transmission, fait mouvoir un excentrique et relève et pousse la lame qui en la lame par un mouvement très-rapide. La lame ne le dans qu'à la fin de chaque coup et l'arrête, à chaque coup, à la limite voulue pour que le pinion ne soit entamé. L'ouvrier n'a donc plus qu'à pousser droit en avant la lame sous le pinion. Cette lame ne peut présente aucune imperfection, aucune solution de matière, on est sûr d'en obtenir tous les dans qu'elle peut obtenir, et les avoir d'une régularité parfaite.

— Rem. Le coupage des vins n'est autre chose qu'un mélange. Pratiqué de temps immémorial, il est aujourd'hui, il est avec pour résultat de fournir un liquide dont les différents éléments s'harmonisent le mieux que possible par la combinaison des proprietés particulières à chacun d'eux. Ainsi considéré, comme un moyen de corriger les vins, de remédier au manque de certaines principes, le coupage est quelquefois utile et rend de la fois un producteur et un consommateur; mais combien les consommateurs ont de raisons contraires de population, ceux de Paris entre autres, de ne pas le rechercher, ou du moins manipulation! Leur vin de coupage, que l'on trouve à détaillants et dans les cafés, ne ne saurait plus qu'un mélange; il devient une très-vaste fabrication par des additions de sucre, de raisin ou de vin de Malaga, de sulfate, chaux à amener une nouvelle et annuelle fermentation, et, pour but de faire disparaître les traces d'une première opération. A l'état naturel, les vins de coupage sont tirés le plus souvent avec des vins de Marseille, de Narbonne, de Bordeaux, de Bourgogne, et les produits du Cher et de la Touraine. Mais ou les indications, et les ne pas que les vins que les matières les plus étrangères aux produits variables sont vendues ordinairement sous le nom de vins d'Espagne, et les principaux tours d'un nouveau genre savent parfaitement que le vin de Malaga ne se fabrique de nous pourquoi les produits de leur milieu. Ce qu'est vin bon? non seulement de ce qu'ont amené leur clients, les fabricants en sont venus à se moquer de ceux qui ne les ont pas encore amené de ces de Grenes? ceux qu'ils mélient à notre bon. A Paris et pour les produits indiqués ci-dessus, vent à nous vendre bien cher l'eau de la source. Les vins de coupage sont les grands centres de consommation, et leur consommation s'élève jusqu'à 15 degrés d'alcool; c'est une tolérance de la administration, dans les vins de coupage qui à mesures de Bercy et d'ailleurs; quand on consommation, les vins qui ont été coupés sont fameux. Certains petits vins du Lorret se consomment, et, en Bourgogne, il est de faire avoir en vin, on leur ajoute de l'alcool et du sucre, et on les coupe. Mais, dans ils ne sont dans la cave du détaillant, coloqué de ces vins, et ils ne sont pas encore dans ou les détaillant d'une jusqu'à ce que les 7 ou 8 degrés primitifs soient retrouvés. Ne vous que ces vins de coupage ne sont pas seulement des vins, et qui la sophistication ne s'exerce que sur des produits dont quelques propriétés d'un bonnêtes par empoisonnement. Nous ne voulons pas, comme quelques propriétés de l'ancienne boisson de Paris, des vins composés d'alcool et d'acide sulfurique!

COUPANO s. m. (kou-pano). Mécrol. Monnaie de compte du royaume d'Achem, valant 1 centième à 1 centième.

COUPANG, ville de l'Océanie (Mélanésie), dans l'île de Timor, port franc sur la côte ouest, par 10° 10' de latitude S. et 123° 10' de longitude E., 3,200 hab. Cette ville, chef-lieu des possessions anglaises dans l'archipel de la Sonde, baise sur une plan régulier, est dans un plan et qui coupe en deux parties, les autrefois par des arbres, sont bordés de maisons élégantes et de jardins. Le port, le rade de Coupang est défendus par le fort Concordia qui est naturellement fortifié du côté de la mer par des rochers inaccessibles.

COUPANT (kou-pan) part. prés. du v. Couper : *Un contenu coupant profondément*.

COUPANT, ANTE (kou-pan, pan-te — *rad. couper*). Qui coupe, qui tranche : *Des instruments coupants*. *Un lame qui n'est pas assez coupante*.

— Fonct. *Netteté coupante*, fin et d'un tranchant point avec une extrême netteté, et ses lignes et les lons sont finis et arrêtés avec fermeté et précision : *Tout cela est pesé avec une* NETTETÉ COUPANTE, *une imperturbable assurance de mots* (Th. Gautier).

— Géom. Qui coupe, qui divise en deux parties : *Ligne coupante*, *Plan coupante*. *Ligne* COUPANTE. I On dit plus ordinairement *Sécante*.

— s. m. Tranchant : *Le coupant d'un sabre*.

— Vénerie. *Coupant de l'angle du sanglier*, Bord de cet angle.

— Autonymes. Contendant, performant, piquant.

COUPANT ou **COUPANS** s. m. (kou-pan). Métal. Bon donne que coupanting, dans la commerce, au *kobang*, monnaie d'or du Japon. V. KOBANG.

COUPANA s. m. (kou-pa-na). Comm. Espèce de laque.

COUPART (Antoine-Marie), vaudevillistes français, régisseur général au théâtre du Palais-Royal, né à Paris le 13 juin 1780, et mort à Paris, le 20 octobre 1841. Il entra à seize ans dans l'administration des transports militaires, puis, en 1799, dans la section des journaux et des théâtres, au ministère de la guerre. Il y resta jusqu'en 1814, et, depuis, il dirigea, en 1821, régisseur général au théâtre du Palais-Royal, fonctions qu'il ne jamais venu quitter jusqu'à quatre-vingt-quatre ans. Il a fait, en collaboration, de nombreux vaudevilles, dont les plus connus sont : *Le Fabricant de bibliothèque*, et où l'on trouve des renseignements curieux sur l'histoire du théâtre; *Il faut aimer* ; une foule de pièces, de vers et de chansons, publiées depuis 1799 à 1831, et en grand nombre de vaudevilles, *L'Amour et le jeune cœur*; *Hermier et rétheur* (1799); la *Bonnomanie*; *L'Amant complaisant*; *Le Jeune Homme et le Vieux Jeune* (1799-1801); *L'Homme qui boit du vin*; *Le Jeune Homme et le Vieux Jeune*; *Le Poisse-Portrait* (1810); *Lewe la toilette* (1812); *L'Adorgeste malgré lui* (1823); le *Fils de l'amour*, vaudeville en quatre pièces en collaboration avec Serviere, Moreau, Brazier et Varin. Coupart a publié, en collaboration de Cadet-Gassicourt, avec Varin et Chamouinier *Prospère*, à l'Ambigu-Comique, un *Manuel* dramatique et plusieurs recueils de même genre des poésies et de chansons, dont les meilleures sont publiées, en 1829, sous le titre de *Chansons de coupage et de vaudeville*.

COUPALE adj. (kou-pa-le). Ancienne forme de mot COUPABLE.

COUPANE s. m. (kou-pa-la). Bot. Grand arbre qui croît à la Guyane, et que l'on confond quelquefois avec le simarouba.

COUPAN s. m. (Bourgogne — *rad. coupant*). Action de couper : *La coupe des fruits*. *La coupe des chevaux*. *Il faut que les efforts pour couper les arbres que la coupe fait au pied*. (Buff.) *Vers la temps de la coupe des bois en entier*, *les arbres ne sont pas encore en mouvement de sève bonnement*. (Chateaub.) *La coupe du pain de deux livres se fait en quatre morceaux*. (Mich. de Montaigne.)

— Action de couper un taillier une étoffe pour en faire des vêtements : *La coupe d'un habit*. *Un habit d'une coupe élégante*. *Un tailleur renommé pour sa coupe*.

— Tranche, endroit où une chose a été coupée : *La coupe d'un arbre*. *La coupe d'un bois à la coupe*.

— Ar. et Métiers, contenus extérieurs : *La coupe du corps*. *La coupe de cette figure est disgracieuse*. *Les montagnes de la coupe jettent leur ombre jusque sur les bords de la mer Morte*. (Lamart.)

— Divisions, fractions : *La coupe d'un ouvrage, d'un poème*. I Fig. Vol.

— Fig. Action de couper, de couper pour soupes : *Ai achété ce melon à la coupe*.

— *Être coupée, être à la coupe*, Se dit d'une étoffe qui a été mise en dure à coupée.

— Littér. Disposition des repos dans le vers, et, par extension, le repos lui-même : *Les repos rétablissent le vers et nous coupent à peu près arrêtés par les repos*. *Les repos et les propositions séparent des strophes*. (Renan.)

— Mus. Distribution des parties dont la suite et dans un morceau. I *Coupe théâtre, terrasse*, Division du morceau en deux, trois parties. *La coupe ternaire et quaternaire*, *Intent aux grandes pièces de musique instrumentale*. (Fétis.)

— Gram. Action, manière d'entamer le bois : *La coupe du chêne*. *Le bois obéissant à la coupe*, *l'entame en sens inverse et fait monter au petit espace*. I Ce sens a vieilli.

COUPANT (kou-pan) s. m. Ichthyographie qui a été dédié par un vieil auteur l'intéressant, et qui pour cela on suppose avec cette coupé suivant un plan, dans un nom désignant *Coupant*, en *Coupant* et *Coupant d'un fruit*. *Couper à un enfant, d'un cochon*. *Couper les arbres*. *Les coupes horizontales des cylindres requièrent le nom de plans*. *A Coupe des parties*, Art de déterminer et de tracer les lignes nécessaires, lorsqueles les pierres doivent être taillées, d'après la place qu'elles doivent occuper dans les fortifications. V. STÉRÉOTOMIE. I *Faunes coupe*, Abandonne qui se trouve avec la satisfaction, sans le secours de l'opérateur et de l'angle; direction d'un point de vue oblique à la domain d'une voiture.

— Mar. *Faunes coupe*, Coupe manquée d'une pièce de bois en d'une voie. I *Mettre de coupe*, Ouvrier chargé de couper les manœuvres.

— Comm. *Faunes coupe*, Restauré une pièce d'étoffe défaite, insuffisant pour faire un vêtement.

— Mapon. Petit canal pratiqué sous les appuis des crosses pour faciliter l'écoulement des eaux.

— Techn. Scene dans lequel le diamant de vitre-Techn. Scene dans lequel le diamant de vitre-Techn. Scene dans lequel le diamant, et *bon qu'il soit, ne fait qu'une manière moyen au maintiqua même pas le* verre. A Action de couper la verre avec le diamant. A Quantité de verre et fusion qu'on prend pour faire une place souffle. I *Tailler* *Sélection d'une manière*, A Nombre de fonitine ou de pièces que le fournite artificiel découpe à la fois. A l'aide d'un seul coup de corporte-pièce. *Coupe ouvrée*, Coupe qui ne font dans une pièce de bois perpendiculairement à la longueur.

— Jeux. Action de jouer qui divise en deux parties les cartes du jeu. Action de jouer de faire placer deux les cartes qui étaient dessous, et *à* dessous les combinaisons qu'on ne sait pas bien en cohaut : *Le coupe de sorte de garantie de moralité que l'on se donne même entre honnêtes gens*. (Mich. de Montaigne.) *Faire sauter le coupe*, Retablir avec le bonnetin les cartes qui ont été coupées. I *Coupe* *Coupe et heureux à la coupe*, Se dit du jeu. *Coupe* *Coupe et heureux à la coupe*, Se dit du jeu. *Il être sous la coupe de quelqu'un*, Jouer constamment sous la coupe. *Fig. Être sous la dépendance* : *Chamillard et Tessé ne pouvant se résoudre à retrancher une autre fois sous LA* Cours de Cotillon. (Sainte-Beuve.) *Les hommes sous notre* COUPE. (E. Sue.)

— Nautic. Manière de couper, en portant alternativement chaque bras en avant hors de l'eau, et en ramenant vivement les pieds en coupe : *Nager à la coupe*. *Faire la coupe*. *La coupe est une nage fatiguante*.

— Vétér. Chaque noste qui en fait subir aux étoffes de laine.

— Sylvic. Abattage des arbres forestiers : *La coupe des arbres et balivaux se peut se faire que en vertu de permissions supérieures*. (Dict. forestier.) *Le coupe d'un bois* ; *Les arbres* ont été en devant être abattus dans une coupe : *Les arbres* ; *Les arbres* ; *Les fruits et vides*. *Coupe en usance*, Celle qui est en spéculation. I *Coupe réglée*, Aménagement suivant lequel on coupe chaque année une portion de bois déterminée. *Coupe* *Coupe* prendre chaque section au bout d'un nombre d'années déterminé : *On a des bois en coupe réglée entre et on en permet le commerce*. (J. Rousse.) Fig. *Prélèvement régulier*; suppression périodique. *Les cantons ne peuvent choisir* ou de personnes : *Sous le premier Empire*, *le Prince* ; *Les cantons* ne peuvent choisir *pour la conscription*. *Relèguerez-a-vous la Conscription* ou *Coupe réglée*. (L. Bonaparte.) *Coupe sombre*, Opération qui consiste à enlever un grand nombre de bois qui composent un massif, afin que le sol dénudé s'amenement au moyen des graines qui se disséminent naturellement. I *Coupe claire*, Opération qui consiste à abattre une partie des arbres restés après la coupe sombre, afin de donner aux jeunes pousses de l'air et de la lumière. *Coupe* *Coupe* *Coupe*

6° Après le nouvelliste syllabe :
Mes poumons ont attiré la *Mort*. — Les soupirs,
Je m'endormi, mort vraiment de pleurs.
A. de Vigny, *le Mort de Venise*, III, viii.
Tout cœur, tout pavé, tout pour ; mais, hélas!
Excepté les mortels, rien ne change ici-bas.
Lamartine, *Harmonies*.

7° Après le disyllabe pluriel :
Moi, jusqu'au bas du chemin de longs *Adieux*. — Châ-
le lumineux m'a pris d'Occident à ma merc. (bas!
Hérédia, Hérédia, Monsieur, le Vieilleur.
Ne ne pas la flatter, mais aimer Brunet, Jacques
Brunet, *Brunet et Polycrat*, m.
Partition d'Armans.
Estelle l'accompagna, *chacun* en sait, *adieu!*
C. Desnoyers, *les Crocodiles*, II, 6.

La versification française est la versification latine étaient accomplies d'un beaucoup plus grand nombre d'effets de ce genre. La versification latine, *Hérédia*, le vieilleur et le Vieilleur, et *Brunet et Polycrat* ne *chacun* en sait, *adieu!* et comprendre les choses proprement dites, qui étaient de cette nature et qui ont pu les faire enfoncer à travers, du moins dans les gouvernements, comme l'époque et la période oratoriques. (V. CHANGE.) La différence de coupe dans les vers sert non-seulement à remplir le mètre ou à la versification et de la rendre encore à exprimer avec plus de force une pensée ou un sentiment. Dans *Iphigénie*, cette présence vient d'ordonner à Thésée : Ne pas la flatter, Thésée sait, et Adieu et à un confidente :

Ah ne vous quittez point ; hélas! dans un pays!
Combien il a pour satisfait de ma haine!
Que de mauvaises!

Ce vers, dit Voltaire, interrompu au second pied, c'est-à-dire au bout du quatre syllabes, produit un effet admirable sur l'oreille et sur le cœur. Ces finesses de l'art forent retrouvées par Racine et sont restées dans les traditions classiques. Lorsque, dans *Britannicus*, Agrippine apprend à Néron son but secret, le choix qu'elle a fait de ses gouvernements :

J'apposai de l'est, je me trouve, Néron,
Et ou même Rhodope, et ou même Burrhus.

Que de nuances, dans ces admirables vers!

Cette coupure après trois syllabes, c'est-à-dire au milieu du second pied, qui donne de force à l'énumération d'Agrippine entre Burrhus et Rhodope, qui le rile ne se fit interrompue par l'hémistiche. Vous trouvez dans ce ouvrage de Tribunat montrant le pied sur le sur le pied comme le cadavre de la Mère Ou bien, ou cinquième acte du *Mal d'amour* :

Dans cette terre noire nous avons vécu
Loin du bruit du sort, la faisin est le vainqueur.
Lui qui bâtant les pieds, il le mage le mort
Je le tome!

Ce fut le tiroir élève comme un cri de bête faisin. Cette coupe de vers rend mieux que toute autre la bande du bouffon, en rendant satisfaite. De même dans *Zaïre*, lorsque Orosmane refuse Zaïre à Nérestan et le coupant le tête par le milieu, après prêt rapidement, qui peut prétendre mieux qu'en lui hémistiche du bérité et son impatience :

Pour Zaïre, ainsi mal, mais que ton *cœur d'abîme*,
Elle est pas à ce prix qui soit ne le pouvons
Ton chevalier français et tous leurs nouveaux
Amoureux vainement pour Zaïre se sont
Tu pour parler.

De même encore, dans le *Bonnet et Juliette* de M. Emile Deschamps, une *coupe après deux* syllabes produit une chute qui impressionne fortement le lecteur hanté dans le vers, en philosophie et en sentiment :

A moins, repondit-il,
Qu'on n'ait la faculté secrète,
Le pouvoir de voir ses entrailles,
Ou de changer l'arrêt dont je suis abattu,
Elle n'est d'aucun prix à l'homme
Tout-tot.

Ce mot sens manque qui donnerait la vie au style. Les vers qui n'achèvent les uns aux autres avec trop de symétrie sont à la longue froids et insipides. L'art des grands écrivains est de varier nuitamge heureusement les repos et les pieds. Des limites rapides, sonnes les embrolie les plus magnifiques de leurs ouvrages, donnent beaucoup du mouvement aux vers de son grande poème, sinon qu'à la prose de son *mémoire* ressent. Les phrases longues et détachées les unes des autres se rencontrent à chaque pas dans Montesquieu, dans Voltaire, dans La Bruyère. Ces exemples se retrouvent fréquemment dans Bossuet, Jonquerne, Thiers, Michelet, *Jules Jouin*, Paul Lacroix, etc. Chez Chateaubriand, Charles Nodier, Victor Hugo, les tours secrets et périodiques alternent avec les phrases brèves. Les coupes sont moins variées dans le style rétif et plus amphibolique de Bossuet, Bouvard, de Maistre, de Buffon, de Jean-Jacques Rousseau, de Méhérlan, de Gérard, Villemain, de Sainte-Beuve, de Louis Blanc, de Lamartine. Aussi y rigoro-il ou certain apprété, un certain effort, qui dégoûtent souvent le lecteur et font croire à l'affectation. Un peu plus de vivacité, résultat de coupes hardiment disposées, rendrait moins sec, forme la lecture en l'audition de tels et tels chefs-d'œuvre qui, comme le grand rée, semblent ne vouloir jamais quitter, même dans l'intimité la perrouque officielle et la froide majesté des visiteur de marbre.

— Mus. *La coupe d'un* morceau de musique est sans contredit la plus grande difficulté que le compositeur rencontre dans l'exécution de son idée. Trouver des idées mélodiques, entraîne à fond les ressources de l'orchestration, de l'harmonie et du contre-point, tout, il est vrai, des choses de la plus grande importance ; mais la coordination de ces idées, leur arrangement, leur exposition, sont un même aussi indispensables, et n'est ce qui constitue le coupe musicale. La connaissance de la forme est nécessaire, il faut le connaître pour arriver à en résoudre, à cause de toutes les ressources que gouvernent les différents préceux. En effet, cet enchaînement admirable de angles, mouvements, rythmes, tons, etc., formains au compositeur une quantité infinie de moyens de développer un sujet, de trouver des ranges nouvelles, et lui ouvrent des portes inaccessibles. Or, il est la première nécessité de la symphonie en ut mineur de Beethoven, que le compositeur mieux n'étant que d'une seule mesure fut d'environ 2 heures, et que le mouvement qu'il est à la mesure, et surtout à la coupe ne comme et l'ensemble de ses idées, et que les tons offrent l'exemple que cet homme de génie doit ses plus grands succès.

Un morceau de musique se compose généralement de trois parties : 1° l'exposition ; 2° les développements ; 3° la conclusion ou le dénoûment. Cette division adoptée par les plus grands maîtres est tellement bien en accordance que les modernes morceaux ont été avisés dans quelques-uns, et que les plus d'où vouloir d'exister de crise régie ne produisait aucune ni aucune entière d'idées mélodieuses inutiles, et qui, bien que charmantes, ne contribuent pas à l'intérêt. Il ne reflète qu'en un extend, l'ouvrant quelque bonne de gêne, et, ainsi, que leur nature, ne signalons, ont produit des œuvres sublimes dans lesquelles, en dépit de leur beauté, leurs jours portaient regulier. Les nouveaux qui ne tiens pas aux mêmes donnent les mêmes les plus quitées sont indispensables à quelques uns vers des mêmes, mais, dans le cas de plusieurs siècles a consacré ces principes, qui désormais sont intimement liés à l'ouvrage. Il faut, dans la musique dramatique, le morceau d'ensemble, qui a plus pas très-régulière. Les exigences de la scène et la marche de l'action contraignent le poète à le compositeur à ne pas développer ses idées mieux convenablement. Mais, dans le cas de musique symphonique. Cette dernière étant la genre par excellence, nous nous en occuperons ici seulement. Nous ne nous en dirons pourtant s'appliquer avec quelques modifications à toute composition de musique et même musicale.

Nous allons d'abord parler de la coupe la plus simple. L'exposition contient toutes les idées principales, et les développe, les ramène, mais à des développer plus tard. Supposons un morceau en ut majeur, composé de trois moitié principaux ; l'exposition contient d'abord le premier thème, et le conduit à ce qui vient un combat pour aller à la dominante, mais le morceau ne finit dans le ton de dominante, et enfin une conclusion à la dominante, le ton principal simplement ; mais, on gêne à réserver les effets pour la troisième partie. Le développement du premier thème ne peut d'être d'éclat, mais pourtant développer toutes les ressources de l'orchestre, qui sont toujours réservées pour la troisième partie. On y développe les deux idées contenues dans l'exposition, on les entremêle, on les enchaîne en groupes de nouveau textes, et, pour ainsi dire, les traiter en style fugue, toujours en mesures et en effet. Le dernier thème, qui n'a pas été développé

Fig. 5.

50 Couvrir le jeu de la main droite et serrer entre le médius et le pouce de cette main les extrémités du paquet inférieur, comme dans la figure 5.

Fig. 6.

Saut de coupe. A l'aide du petit doigt qui est au milieu du jeu et des deux autres doigts qui sont en dessous, entraîner le paquet supérieur pour le faire passer horizontal et tuna heurt sous le paquet inférieur. Ensuite utiliser cette transposition, en apposé le bord du paquet inférieur à la main droite, et, à l'aide des deux doigts qui le tiennent, en lui imprimer, à cet endroit, un mouvement de charnière qui le fait soulever pour que l'autre paquet puisse passer dessous. Afin d'être plus facilement compris, dans la même droite, qui sert à manque l'opération, et l'on voit alors facilement le paquet du dessus entraîner le coupe paquets au moment de leur transposition (figure 3).

Fig. 3.

Le *saut de coupe* une fois terminé, la main droite quitte la main gauche, et celle-ci opère ceth comme dans la figure 1.

Ces divers mouvements, scindés pour en faciliter l'explication, doivent s'exécuter avec une promptitude telle qu'ils n'en forment plus qu'un. L'exécuteur habile fait sauter le coupe invisiblement en moins d'une seconde.

Le chemin qui prendra un jeu de cartes sitôt d'essayer, pour la première fois, cette manœuvre intuiss, la regardera peut-être comme impraticable. Il n'en sera pas de même si l'on veut lait tout d'abord jouer du instrument d'après les instructions d'une méthode?

Pour montrer une application du *saut de coupe* dans les tours de carte, supposons qu'un très avoir pris quelqu'un de sorte une carte d'un jeu et l'y avoir fait remettre, en droite la retrouvera facilement. Voici la jouer en suivre : Une fois la carte sortie du jeu, on pare les cartes en deux paquets que vous tenez très-peu éloignés l'un de l'autre (figure 4).

Fig. 4.

Faites mettre la carte sur le paquet de la main gauche et contrevenez-le aussitôt du paquet de la main droite; mais, en même temps, vous avez en soin d'introduire furtivement le petit doigt entre les deux paquets, ce qui, divisant légèrement le jeu en deux, lui donne l'apparence de la figure 1. Pour le spectateur, la carte est perdue dans le jeu. Et maintenant vous faites mettre la coupe en vous conformant à l'instruction précédente, le carte choisie se trouvera sur le dessus du jeu.

Faire sauter la coupe d'une seule main. Cet exercice sert rarement dans les tours de carte; il n'a d'autre but que de montrer la dextérité des doigts. C'est le coup de maître des prestidigitateurs; ils le regardent comme le pierre de touche qui doit constater leur plus ou moins de dextérité dans la manipulation des cartes. Il y a plusieurs procédés pour faire sauter le coupe d'une seule main; on en trouve la description dans les traités modernes de prestidigitation.

La coupe frauée. C'est, en *escroquerie* (nous crûmes le mot d'après Robert Houdin), une adroite manipulation de cartes qui a pour but d'obliger un adversaire de prendre une carte coupe dans les jeu de cartes. Cette trichoria s'appelle aussi les procédés suivants: *le saut de coupe; le pass-coupe; le l'entamabage; et la carte forte; le le pont.*

Le saut de coupe des gens, bien que produisant le même résultat que celui du *saut de coupe*, ne se pratique pas de la même façon: après que son adversaire a coupé le jeu en deux parts, le gros relève, comme d'ordinaire, le paquet de dessous pour le mettre sur le paquet de dessus. Mais, dans ce fait, au lieu d'opérer les deux paquets pour n'en faire qu'un seul, il pousse le paquet supérieur un peu en arrière du paquet inférieur, de manière qu'il ne dépassent l'un conduisiez suivre. A la faveur de cette mise des cartes le, *pro*, lorsqu'il a le jeu entre les mains, glisse le petit doigt de la main gauche entre les deux paquets et, à l'aide de cet ongle, il en sépare le temps opportun. Nous dissent ses temps opportun, parce qu'il n'y a que les débutants en escroquerie qui le hâtent pour exécuter cette délicate opération. Le gros expérimenté prend son temps, et à l'aide de quelques signes de bonne complicité et une conversation pleine d'à-propos, il parvient à diminuer de moitié les lubies du sort de coupe. Ainsi, par exemple, il dit à son complice: « Mon ami, je vous parie » « Les jeux sont-ils faits? » On lui, encore, avec le même geste vers la main droite, il indique au nombre de points de son adversaire, simultanément sans la distraction ou l'indifférence.

Le pass-coupe. Cette trichoria n'exigeant le même but que la précédente. En voici la description: Lorsque le jeu a été coupé, le gros du bleu du mettre le paquet inférieur sur le paquet supérieur, le fait subitement, pour tromeus, ce qui fausse complètement le coupe.

L'entamabage est une coupe fausse dont l'artifice est plus simple. Il consiste à prendre pour cette raison qu'on y est facilement pris. Le gros, en relevant le paquet inférieur pour le mettre sur l'autre, au lieu de s'y arrêter, pous le coupe d'un seul mouvement, ce paquet dans la main gauche, après quoi il place l'autre paquet sur celui-ci. Le pas est ainsi remis dans sa disposition première.

La carte forte. C'est une carte plus large que celle des jeux ordinaires. Le coupeur, après avoir la carte large, prête à ses parties saillantes, fonce à sa surface inférieure, ainsi que le trouve placée. Si le gros a préparé dans le jeu des dispositions pour se rendre la carte favorable, la coupe ainsi faite ne change rien à cette préparation, puisqu'elle a bien le droit où se trouve le commencement de sa division.

Le pont. Lorsque les gros veulent faire coupe à certain endroit du jeu, ils se servent du pont. Voici comment ils opèrent ordinairement: Le gros, qui étant placé dans la trichoria, a les deux mains sur les extrémités, ils le tout d'abord bomber en ramenant l'indice de cette première main; puis, divisant le jeu en deux parties, ils ramènent le pouce droit, qui se trouve alors bréo dans la main inverse. Ceci fait, ils passent le pouce droit sous l'autre pouce pour mettre le jeu. Les parties coupées sont toutes alors et déterminent, en milieu du jeu, une ouverture dans laquelle ils ont glissé naturellement les doigts à cel endroit lorsqu'il s'agit de coupe.

Les fourberies dont il vient d'être question sont généralement exécutées à l'aide d'une main invisible par ceux qui en font usage dans les trigues et les tabagies, pour lesquels, le reste, elles sont exclusivement réservées. Elles ne méritent difficilement pratiquées dans le bonne société. Là, le donneur doit être zobre de mouvements; tout geste en dehors de ce qui est strictement nécessaire, doit le gêner. Il ne donner les cartes éveillerait bientôt les soupçons.

Toutefois, que les honnêtes gens ne s'y fient pas trop et se tiennent sagement sur leurs gardes: la passion du jeu a pour compagnon l'amour du gain. On veut gagner, soit pour amour-propre, soit pour en retirer un bénéfice. Pour ce, il y a des cartes et un tapis vert, on est exposé à trouver des joueurs qui mettent le hasard en coupe réglée; il y a des gens qui, pour les cinquante de Bacarat, Plus les chances sont élevées, plus les triches sont fortes, et, partant, plus elles sont dangereux. On sait que les moins habitués de la cour de Louis XIV et de Louis XV en considéraient pas le tripotaurie ait jeu comme intéressant le milieu du monde la conscience et la morale. De nos jours encore, les hiérarchies académiques ne gênent différemment le temps en temps les journaux. Heureusement il existe un moyen fort simple, non pas d'annuler les effets de la fraude *coupe*, mais, mieux encore, de les prévenir, de la supprimer; il est de faire mettre la coupe en soulevé par le coupeur, c'est-à-dire d'exiger qu'après avoir coupé, celui-ci replace les deux paquets l'un sur l'autre, dans l'ordre où ils doivent l'être pour la distribution qui va être faite. Il est évident que, de cette façon, le donneur, si habile qu'il soit, ne pourra plus faire sauter la coupe.

Mais direz-vous peut-être, agir ainsi, c'est témoigner une défiance blessante, dont les mœurs parviennent dans quelqueles plus élégantes mêmes que la petite opéra ou a vraie artiste. Oui, répondrons-nous; c'est là une aberration qui n'est pas très-difficile à éviter. Dans ce cas, le parti le plus simple à prendre est de ne pas jouer du tout, surtout avec des gens qu'on ne connaît pas, ou que les mœurs laissent douteux. Mais, mademoiselle vous encore, j'aime à jouer, c'est mon seul plaisir, en vous faisant gagner, — Ah bien! vous gagnerez-vous de bonne grâce à être plumé, et en vous en prenant du mauvaise et vous en voyez que du bien aux manipulations des gros à jouer jamais.

Nous avons, en terminant, le devoir de ne rien ajouter au mot *coupe*.

COUPE s. f. Bas-lat. — lat. *cupa*. Ce mot latin a eut pas toutefois, et se rattache à un assez grand nombre de termes similaires et complexes de plusieurs langues: *kouvopoeia*, D'abord à côté de *cupa*, d'où est venu d'autre part le mot français *tonne*, nous trouvons le gros *kupaf*, cavitas, caverne, et le diminutif *kupellon*, qui se rencontrent le même sens que le mot latin. Evidemment ces deux termes, et les autres, tirent évidemment leur nature *kôpos*, fontaine, puits, creux, fosse, d'une racine *kôpos*, *kôpos*, *kôpos*, *kôpos*, fatigue, lassitude, beaucoup. A cette famille étymologique appartiennent encore de nombreux dérivés avec des modifications plus ou moins divergentes, mais avec des formes toujours analogues. Tels sont la déclinaison et le *kôpos* *kôpos* et *kôpos*, coupe; l'armoisie *kôp*, *kôpos*, *kôpos*, *kôpos

fait. Des coups d'honneur en argent et en ivoire, richement sculptées, que nous avons en l'occasion de voir à l'exposition universelle de 1867, prouvent que cet usage existait, il y a peu encore longtemps, en Chine et dans le Tyrol.

On sait que certaines peuplades avaient l'habitude de se fabriquer des coupes avec les crânes de leurs ennemis vaincus. « Quand nos crânes des ennemis qu'ils ont tués, dit Aristote parlant des habitants de la Tauride, ils les conservent après leur mort, pour y en servir comme de coupes à boire dans leurs festins guerriers. Les plus riches ont tout ces coupes d'un cuivre d'or et y enchâssent quelques parures précieuses. Ceux-ci donne tous les ans à la tribu un festin public dans lequel il présente à boire dans ses propres coupes aux plus braves de sa nation; mais il fait avant tout plusieurs assauts de mains pour participer à cet honneur. » Lorsque des hordes mal disciplinées existent encore dans certaines peuplades sauvages. Le luxe des coupes d'une des premières peut tout l'antiquité et aujourd'hui. Des les temps les plus reculés on trouve des vases d'argent ou de cuivre, ou d'ivoire, parfois de cette qu'Aristote présente aux chefs pour les récompenser, et ce qui est sans grande beauté dans les vases de Nestor, rôle dans Homère, et dans les vases d'argent, ne nous accompagnent chacune de deux colombes. Cette coupe était à deux fonds et fut présente trois fois plus lourde; tout autre que Nestor, un jeune homme, robuste, l'eût à peine vu de deux du table; mais le vieillard la levait et prenne la vaisseau sans peine. Achille avait une coupe d'un travail admirable; aucun autre que lui n'y levait, et il ne s'en servait pour faire des libations à son ancêtre divinisée que Jupiter. Quand il vint rachetter le corps de son fils Hector, Priam lui offre Achille une coupe d'une rare beauté, et en fait spécialement une coupe d'argent offrit à Alcmène quand il se présenta à belle sous la figure d'Amphitryon. Après la défaite de Priam, Ptolémée monta à Alexandrie que, parmi les objets de la couronne, on avait trouvé pour 75 talents (plus de 400,000 fr.) de coupes et pour 36 talents (plus de 200,000 fr.) de coupes enrichies de pierreries. Ancêtres tout cela, de son temps, Pline fait regretter le fond ce qu'un vaisseau ne les rangea des fleurs, et qu'un grand Pompée gnant dans ce genre de vases. Cicéron, dans ses Vie discours contre Verrès, dit que des fils d'Ambacius, dépositaire roi de Syrie, ayant trouvé dans le Verrès, qui en était gouverneur, trouva moyen de les dérober plusieurs coupes d'or sculptées de personnes, et que, pour la coupe était faite d'une seule pierre et avait une anse d'or.

Pline parle d'une coupe conservée au temple de Minerve à Hélioste, coupe qui passait pour avoir été donnée par Hélène. Thoas de Samos avait élevé une grande coupe d'argent qui contenait six mesures, et qui fut apportée par le prêtre à Delphes par Crœsus, roi de Lydie. Les Spartiates avaient envoyé un même roi une coupe qui contenait 300 mesures. Pompée avait trouvé dans le trésor de Mithridate 2,000 coupes en pierres précieuses. Plusieurs lois ont été faites de 400 ans avant, et chaque convive devait dans une coupe d'or, et les chargeait de coupes et de plats à chaque service. Il ne fait pas oublier les deux coupes dans lesquelles Virgile parle dans son IIIe églogue, prêt proposé pour celui des deux bergers qui chantera le mieux, mêmes sont l'œuvre du célèbre Alcimédon : « Un vase en ciselé, dit-il, le pampre, le lierre, et de vigne chargé de raisins, entrelacé d'un lierre vert de feuilles. Coupe du même Dédale, dans le fond d'une de ces coupes, et dans l'autre, Daphnis pourrait bien le bergère a soulée le nom. — J'ai aussi deux coupes du même Alcimédon, prêtent Damœtas; leurs anses sont ornées de figures d'acanthe; au milieu, Dédale le fond un Orphée entraînant les arbres par son mélodieux chant. »

Après que Pompée eut défilé dans les temples les plus riches qui avaient été pillés par son triomphe, tout le monde voulut avoir des coupes de la même manière, et il fut défaite ne vendit 75 talents (700,000 fr.). Tites Pérégrine, ayant de trouver, bien plus beau vase murrhin, pour que Néron n'en pût jouir. Ce prince en achetait un 300 talents (plus de 2,000,000 fr.). Un personnage consulaire, qui lui avait donné un de ces coupes, en fut exilé; bientôt pour elle, qu'il en rangea le bord, et qui de même raison plus de valeur. Il y avait aussi une coupe de crystal. Sidonius Apollinaris Néron nouvelle la haine sur laquelle il mangeait, lorsqu'il apprit la défaite de son ennemi, et qu'il trouva deux belles coupes en crystal. Les Romains en avait grand bien dans d'Homère.

La forme des coupes variait à l'infini. Les unes étaient montées sur un pied et avaient quelquefois des anses; d'autres étaient sans anses nombreuses et servaient surtout pour les sacrifices et les libations. On a retrouvé plusieurs de ces dernières, avec précisions par la matière qui par les ornements dont elles sont chargées. Quelques-unes étaient encore au forme de cornes. Avec les coupes de ce genre, les convives se trouvaient dans la nécessité de boire tout ce qu'on leur avait servi, puisqu'elles étaient dans l'impossibilité de les poser avant de les avoir complétement vidées. Enfin il y avait des mêmes des vases de forme obscène; on en a retrouvé plusieurs à Pompéi.

Il ne faut pas confondre la coupe avec le crâtère. Le crâtère était un grand vase dans lequel on mêlait vin et l'eau, le miel et l'eau, et on l'puisait ensuite pour remplir la coupe des convives.

Chez nos aïeux, l'usage des coupes subsista longtemps; mais, chez les princes et les grands, elles étaient de plus en plus remplacées par des fontes d'argent. Elle était ordinairement en argent, et elle était ciselée, gravée, d'une jolisseuse et d'une grande réputation. Le bonap Ce Rémi-Lucas Miquet fait de ses mains un pied assez élevé, comme celui des calices, et il y ajoute des chiffres, des armoiries, des faisceaux, en argent; mais les plus prisés de ces coupes étaient les coupes d'ivoire. Il est des descriptions d'un des banquets que prendait l'ab Jean Lemoine, chanoine de Bayeux, et qu'un traducteur anonyme avait dû en des présents Charlemagne. Il était d'une grandeur considérable, et il était fait d'ivoire, d'un ivoire rich de fleurs d'or et d'émaux. Les artistes de la Renaissance mêlaient le bronze au gold et d'habitude dans la cimiter des coupes, dans des cornes, dans des vases d'argent d'ivoire, et l'on peut en voir deux non moins belles, dans le cabinet de l'ouvrier, l'image des coupes, comme celle de la vaisseau d'argent, mais peu à peu en perdant; et les coupes de cristal, de verre, de bois et de cuivre ne reste.

En Angleterre, la coupe d'art a de nos jours une dénomination spéciale qui mérite d'être citée : elle est dite le prix des coupes. Il est sans qu'il soit bien facile de distinguer la coupe d'un prix et une coupe ordinaire, et cet étiquet vaut à leur. Pendant longtemps, les coupes de la coupe indécrivable sur qui on la cimite, dans le règne de la reine Anne, et de Georges Ier, ne furent faites que pour les ecclésiastiques et les pays. Mais les coupes de cette sorte ne sont pas toujours même. Quelque certaines prix de quelques livres sterling, et les coupes de cette sorte valaient de 50 livres. Le prix des coupes courses aujourd'hui, et le prix de ces fois plus considérable.

Tout les principales coupes dans les courses, les courses anglaises, simultanément avec les prix en argent, aux propriétaires des chevaux vainqueurs, ne sont pas de cette sorte et Ascot. On nait que les courses d'Ascot sont le rendez-vous de la haute aristocratie. Il est le souvenir à l'hôtelerie de s'y rendre avec tous le propriétaires de chevaux, et de prendre d'Ascot à leur à le plus. Outre le golden Cup, il y a plusieurs coupes, dont la plus ancienne et la plus ancienne coupe d'argent, cette coupe fut fondée par Anne, reine de l'empereur. Les coupes de Jockey Club, et de Goodwood, et de Doncaster, et de Chester, et de Liverpool, et de Manchester, et de Newmarket, et de Leicester, et de Nottingham, et de Derby, et de Chesterfield, et de Lewes, et de Brighton, et de Worcester, et de Warwick

j'ai oublié de vous dire le nom de celle qui, par sa fidélité, gagna le dangereux monstre. Barbe qu'elle s'appelait... » Et le fabliau se termine par cette réponse, qui n'est si moine malgré si moine dégénérant que le reste du récit. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, pas même les auteurs contre la vertu des femmes, et Hercule parle d'une fantaisie merveilleuse qui de son temps avait la même principal que le corps de Le Fontaine et Boccaccio du fabliau.

Coup (du latin *Ictus*), choque en cinq actes, d'Alfred de Musset. Il fait partie de *Spectacle dans un fauteuil*, et apparaît en recueil des premiers poèmes de l'auteur, c'est-à-dire des œuvres qui ont été publiées de 1829 à 1835. La défiance est tout ce dont ses poèmes des vingtaines de quatrième et dont doutes d'Alfred de Musset sur les grandes questions de l'humanité. L'innovation est un signe de Tyrol, pays et nationalité si peu connus. Le poème est divisé en cinq actes, qui ne sont pas assez différents les uns. Franck est rempli d'ambition, et, comme rien ne lui a nourri, il est devenu envieux; il a un bien Dodolinge, un compagnon d'enfance, dont crétesque qu'il aimait. Dodolinge, aile, aime toujours le chasseur du Tyrol. Franck rencontre en prise de Belcolor un amant qui a tué dans un combat Dodolinge. Mais Belcolor n'est qu'une riche prétendue, qu'il ne tarde pas à prendre en pitié. Il se fait noble, conquiert ses grades à la poésie de son épée, et s'aspire plus comme Dodolinge, mais pour peu mort. Il est là, revêtu de l'habit d'un moine, devant la lumière qui en cause le renfermer. Les soldatés, qui ont célébré d'abord ses vertueux mérites, déclarent ensuite que Franck est un misérable. Il veut aussi le tuer, mais Belcolor vide. Franck se démasque et s'écrie :

Le bien est vide! Ainsi ce que j'ai voulu est vivant!

Ce jeu de scène se répète devant l'enfant Belcolor, que Franck meurt chasse bottesque, vent. Enfin, on monte au ciel. Le Dieu demeia et lui déclare son amour; au moment où, revenu vers Belcolor, il veut le prendre, il le déroba au baiser, le jeune jeune fille tombe frappée d'un coup de pistolet. Le poète meurt

en vers. Saint-Donat a composé beaucoup de monologues, de vaudevilles, d'articles de journaux, etc. Il fut un des propriétaires-rédacteurs du *Mercure*.

COUPEAU s. m. (kou-pô — dimin. de l'anc. *coupe*, sommet; pinard coupé, pinard fait, *coupeaute*, *cime d'un arbre*; *surmont* (*coupé*, cime; *walon coupôn*, sommet; *espagnol coupa*, coupe et sommet; *coupete cime*; *ital. cope et coppa*; *Samand Rap*; *haut allemand Kupp*, cime. Tout ces mots paraissent provenir d'une ancienne monosyllabe de forme d'une *coupe* (*couvercle*). Sommet d'un montagne, d'un crâne).

Pour atteindre au coupeau du Parnasse Boileau.

Voyez-vous au-dessous de ce petit coupeau? Le berger Alexandre qui mène son troupeau? Racan.

Il Vieux mot.

— Forme pop. altérée du mot coupé.

— *A superlat. Cette et pouvait se prendre* adjectivement : *Un coupeau. Un mort coupeau.*

— Blanc. Cinq, sommet d'une montagne ou d'une colline, possède peu usité en France, mais beaucoup en Allemagne : *Rauchkopp*, coupe, le chef d'argent, à une colline, le tronc, coupeau d'argent, *coupeau de coupe* exhaussé du premier et du quatrième. — **Fouqueny** (d'or, au bois hérissé diffusé de sable, surmonté un chêne d'argent et supporté d'une colline à trois coupeaux du même, mouvant de la pointe. — **Gerausaine** : d'argent, à un demi-lion issant de sable, en profil habillé de gueules, tenant une colline d'argile coupée d'or, supportée d'un coupeau de trois pièces du même montant de la pointe. — **Nadonnet** : d'argent, à un coupeau de sinople, surmonté de la pointe de trèfle. — **Rabesnette** : d'or, au corbeau de sable sur une colline à trois coupeaux de sinople.

— Tecbo. Bande de carbon contenant cinq carbs sur un argent. Il ne doit aucun coupeau.

— Jet. Nom vulgaire de la tête de la bandeau.

COUPE - BOURGEON OU COUPE - BOUTGEON s. m. Bonne. Nom vulgaire de plusieurs insectes qui coupent les jeunes pousses ou coupent les bourgeons nouveaux. I Pl. COUPE-BOURGEONS OU COUPE-BOUTGEONS.

COUPE-BOURSE OU COUPE-BOURSES s. m. Nom donné autrefois aux voleurs à la tire, aux filoutes qui enlevaient les bourses et les objets précieux que l'on portait sur soi, parce que, les bourses se portant ordinairement à la ceinture ou coupées les cordons pour les voler. I Pl. COUPE-BOURSES OU COUPE-BOURSES. Il doit aussi COUPES-BOURSE.

COUPE-CERCLE s. m. Tecbo. Sorte de coupe qui a une branche tranchante et qui sert à couper convenablement le papier et le carton. Sorte de violoncelle arrêté d'une centrème branchement, qui sert à couper et à disposer du bois circulaire. I Pl. COUPE-CERCLES OU COUPE-CERCLES.

COUPE-CHOUX s. m. Nom donné au frère qui, dans un couvent, était chargé du potager, plus tard employé aux menuiseries, et même aux moines en général :

Ah! prêtres, je vous prends
L'aspect d'un frère coupe-choux. Mathurin.

I Pl. COUPE-CHOUX.

— Fig. et vx. Homme qui ne jouit d'aucune estime : *Le duc de Bétharne, non mari, n'était qu'un frère COUPE-CHOUX qu'on tolérait à cause d'elle.* (St-Simon).

— Pop. Sabre-poignard, sabre très-court que portaient les fantassins : *Le sergeant a commencé ne nouvoir pas plus chouchouer la bache de l'empereur que le frère coupe-choux et son* COUPE-CHOUX. (Perrin.)

Deux hommes se battaient en duel. Pour soutenir un poignet cruel, Un se servait de coupe-choux. Le sou de l'un, frappé d'un coup terrible, Vola dans un fossé de sable. — C'est vrai, dit-il, car je n'pends que d'bibes. C. Dupin.

COUPE-CIGARES s. m. Instrument de forme variable, qui sert à couper le bout des cigares. I Pl. COUPE-CIGARES.

COUPE-CORD s. m. Instrument dont on se sert pour couper les cors et les durillons. I Pl. COUPE-CORS.

COUPE-CUL s. m. Jeux. Action non du hasard appelé aussi *jeu* COUPE-DOUBLE. I Partie sans revanche : *Jouons au* COUPE-CUL.

COUPÉE s. f. (Kou-pé). Mar. Interruption d'un pont vers l'avant d'un bâtiment, pour avoir du dégagé des cabines ou une seule chambre plus élevée.

— Géogr. C'est dit autrefois pour ancrage.

— Tecbo. Ouverture de quelques meilleurs en limaire, faisant allusion à la durée de leur ligne. I Pl. COUPEES-CULS.

COUPE-FEUILLES s. m. Agric. Instrument employé dans les magnaneries pour couper la feuille de mûrier qu'on lui donne aux vers à soie. I Pl. COUPE-FEUILLES.

COUPE-FICELLE s. m. Nom que les artisans donnent par dérision aux artificiers. I Pl. COUPE-FICELLES.

COUPE-FOIN s. m. Agric. Instrument de forme variée qui sert à enlever les meules de foin par les côtés, pour faciliter, soit la fixer sur fer et à mesure à la commandation. I Pl. COUPE-FOINS.

COUPE-GAZON s. m. Hortic. Instrument employé pour couper et enlever le bord des pelouses, le long des allées : *Le* COUPE-GAZON *consiste ordinairement en un disque de fer à bord tranchant, remplacé par un petit ruban qui en traverse l'axe, et fixé à l'extrémité d'un bâton ou d'un manche de bois bequille.* (Magnan.) On dit aussi TRANCHE-GAZON. I Pl. COUPE-GAZON.

COUPE-GORGE s. m. Lieu écarté, endroit suspect où l'on court risque d'être assassiné : *Autrefois, toutes les grandes villes étaient* COUPE-GORGE. *Bologne est un grand* COUPE-GORGE. (Tisch.) I Fig. Homme à employer en mot dans le sens de brigand, d'assassin, homme capable de tromper le jeu : *Gracie, chien l'ergonomie, n'aspiran à tot empêché du mot; Mais, ô mon cœur, ô mon cœur, ô mon cœur, et des grands chemins du Parnasse.* (J.-B. Rousseau.)

— Par ext. Endroit où il se commet ordinairement des injustices, des vols, quelque *tripotierie*. *Une maison de jeu est un vrai* COUPE-GORGE *pour les gens de province, et il n'y a que fraude et trebison.* (St-Evremond.)

Allons voir mon ennemi, et surtout, si je puis, Tâcher de découvrir le COUPE-GORGE Rousseau.

Ah! je suis perdu! Bourse trébuchant! rapiné! Coupe pour moi plein pour toujours! Monsieur mon, Voyez des pommiers! tombez de la vertu! Fumeau.

Puisqu'entre hommes aimé vous vivrez vertueux, Mon cœur, mon cœur est la pointe de mon cœur, Allons, allons trop souvent les chagrins qu'on nous Trouve sous de la, et sous le coupe-gorge. Molière.

— Canon de ruine, de désastre : *Le canon, c'est un* COUPE-GORGE *qu'on a donné de la poudre.* (Victor Hugo.) *La vie politique est un affreux* COUPE-GORGE. (Gozlan.)

— Mar. Courbe de charpente qui forme la garde d'un bâtiment, et qui sert à maintenir le mont en arc vers l'étrave et vers l'éperon.

— Jeux. Jeu dans lequel un joueur, ou plusieurs autres jeux de cartes, cumulant en ce jeu, le premier coup, le longueur ancrage des carte favorable aux pontes, ce qui lui fait gagner beaucoup d'argent.

Il a fait trente fois coupe-gorge aujourd'hui. Roman.

Que soudain désespoir saisit ce malheureux Que vient d'annoncer un coupe-gorge affreux! Roman.

— On dimit autrefois COUPE-CUL.

COUPE-LUTON s. m. (Kou-pe-lou; dé anl. Fr. Petit trouble, bruit, tapage, dispute, mêlée, bouleversement d'une bouteillage.

COUPE-JARRETS s. m. Bipied, assassin, *assassiner de profession : Dans la population* COUPE-JARRETS, *en* 1792, *avait* COUPE-JARRETS *transgrire de* COUPE-JARRETS. (Chateaub.)

— Fig. Tout usurpeur à son gagne à sont coupe-jarrets. Voltaire.

— Fam. Homme qui ne reçoit devant un coupon pour arriver à son fin : *Le duc d'Orléans, coupeur d'Espèce de bon sens le roi des* COUPE-JARRETS. (Balz.)

COUPE-JULIENNE s. m. Art. culin. Instrument à découper des légumes en dessins à la confection des julienne. Dans sa forme la plus simple, il se compose d'une blanchette de bois, percée d'une fente dans laquelle on glisse un plusieurs dessins de contenu; on passant un légume quelconque sur cet lame, il en divise en dessinant qui, passant par la fente, tombent dans un vase placé en dessous. I Pl. COUPE-JULIENNES.

COUPE-LANDE s. m. Agric. Sorte de bous en fer qui sert à couper les ajoncs, les genêts, les bruyères et convertir les terres incultes. I Pl. COUPE-LANDES. On dit aussi BRAYER.

COUPE-LÉGUMES s. m. (Kou-pe-ve-lé-ge-me-ze). Ustens. Coutelons, dans le langage des prisonniers.

COUPE-LÉGUMES s. m. Art culin. Instrument pour couper les légumes en menus morceaux ou en morceaux imitant divers dessins. I Pl. COUPE-LÉGUMES.

COUPE LIT s. m. V. COUPE.

COUPELLATION s. f. (Kou-pel-la-sion — rad. *coupelle*). Chim. Opération qui a pour but de séparer les métaux précieux, particulièrement l'argent, des autres métaux avec lesquels ils se trouvent alliés.

— Encycl. Chim. et mennais. On désigne sous le nom de *coupellation* le travail des essayeurs qui consiste à déterminer, à l'aide de la *coupelle*, le titre des alliages d'or et d'argent. Cette opération, dont l'usage remonte au règne de Philippe le Bel, vers l'an 1300, a été substituée à l'essai par la pierre de touche, comme donnant des résultats plus exacts. Elle consiste à mettre dans un petit vase poreux, en phosphate de chaux, désigné sous le nom de *coupelle*, le poids de sa forme qui est celle d'une coupe, une quantité déterminée de l'alliage à essayer, et à y ajouter une proportion de plomb fixée suivant le titre présumé de la matière. Sous les proportions de plomb employées ordinairement employé pour partie de moins.

Portion.	Titre.
20	1,000 à 950 millièmes.
8	950 à 850
7	900 à 850
14	850 à 800
19	800 à 750
18	750 à 700
19	700 à 650
21	650 à 600

On voit que, pour opérer dans de bonnes conditions, il est nécessaire de connaître d'avance le titre approximatif du métal à analyser. On peut, au moyen, dans remarque à cet égard sur l'origine de ce métal; ainsi qu'il résulte des documents, des médailles ou des pièces d'ordinaire, on peut évaluer sans grande erreur la quantité de métal précieux qu'il renferme. Quand on a ainsi approximé, on fait un essai préalable sur une très-petite quantité. Ensuite on pèse un certain poids d'alliage à analyser, un gramme environ, et l'on y ajoute plomb en sorte de peser, en plus alors sur une coupelle de grand diamètre, le double du poids du plomb correspondant, et on porte le tout à température de moufle : le plomb fond, et le métal se fonde en roche. Le fourneau de coupelle est un fourneau à revêtement surmonté d'un tuyau d'appel ou tête, au moyen duquel on peut activer la température. Le moufle est prévu valeurs de terre, mince, en forme de voûte allongée, ouvert à une de ses extrémités et fermé à l'autre; il pénètre jusqu'à son ouverture dans l'intérieur du fourneau lorsqu'il est tête, se trouve aussi entouré par le feu de tout côté. Quand vers le fond, il porte des fentes étroites qui le mettent en communication avec le foyer, dont le cendrier ouvrage dans son intérieur au contraire d'air. La température du moufle va en croissant depuis l'ouverture jusqu'au fond. On place dans, comme nous le dit plus haut, le plomb fondu, le plomb à l'entrée du moufle : le plomb fond et se dissout, ainsi-dire que la surface devient brillante, l'oxyde présentant dans la coupelle et dans le moufle, et l'alliage se trouve pour ne rouler dans une fonde de plomb; le plomb hélas ou le plomb fondu, et l'alliage lui-même, se trouve à entrer au fonds. On maintient ce moufle la coupelle dans le moufle et on le chauffe ainsi pendant plusieurs, [illegible] du métal, l'oxyde représentant des fondes à se [illegible] de la [illegible] Quand les deux [illegible] du plomb soit dépuré, la masse est agitée de mouvements rapides, l'oxyde s'accroît, et l'on voit des gouttes de métal à la surface du métal; il faut ensuite rapprocher la température de l'ouverture, et tout du moins étangers ne tardent pas à s'opérer [illegible] de la [illegible] Quand, enfin, le métal obtenu, en lisses refroidis, en recouvrir [illegible] *bouton de retour*, et [illegible] le métal [illegible] plus pauvre, comparé à celui du [illegible] Mais il est nécessaire de faire du métal pauvre pour le donner dans des moules pour le donner dessous elle [illegible]

La *coupellation* des alliages d'argent exige diverses précautions spéciales. Lorsque les bombes [illegible] apparaissent à la surface du métal, il est indispensable d'amener la température du fourneau à un degré de chaleur élevée étant nuisible à ce moment. Le bouton de retour, dans ce cas, ne se forme pas; l'agitation s'arrête; enfin, à un moment donné, le métal se fige et se solidifie, comme on dit (v. ce mot), et il se solidifie. Le refroidissement du bouton se doit par dans trop rapide, sans que la surface devienne brillante, et sans que le métal ait pris la forme *éclair*. (v. ce mot.) La température du moufle doit être assez très-élevée, sinon le bouton serait adhérent à la coupelle; un défaut de chaleur, en effet, ne peut pas [illegible] La *coupellation* de l'argent exige, pour être bien faite, une grande habitude de la part de l'opérateur. De nombreuses chimistes, et des [illegible] ont cherché à déterminer les conditions dans lesquelles elle se fait le mieux, mais certaines circonstances peuvent entraîner dans le commerce des mécomptes précieux des pertes considérables. D'ans nous avons [illegible] du métal d'argent [illegible] de la [illegible] de la [illegible] de la

fonds pourraient s'écouler. Pour opérer, on introduit le plomb à traiter sur cette sole fabriquée à cet effet, et, si la température n'est pas très élevée, entre lentement en fusion, tandis que les métaux étrangers amènent à la surface; on enlève avec un crapaud le crasse qu'ils produisent; on élève alors un peu plus la température, on la diminue ne produit en abondance, puis l'écoule par le porte du four dans le cet effet. Les premières portions sont les moins pures, elles entraînent les crasses des impuretés contenues dans le plomb. On ne donne le vent et on élève la température au rouge vif que lorsque la charge produite est d'une pureté parfaite. A mesure que le plomb disparaît, le niveau du bain métallique s'abaisse, il fait, pour faciliter la sortie de l'oxyde, creuser de plus en plus la rainure par laquelle il s'écoule. Lorsque le produit est épuisé, on opère les derniers portions de la charge qui contiennent de certaine quantité d'argent. Mais ici on mène l'opération jusqu'au bout dans le même fourneau, et on ne l'arrête qu'après la production de l'oxide. On opère par des moyens de pareils qui varient avec les dimensions du four, depuis 1,000 jusqu'à 10,000 kilogrammes, et la durée en temps qui varie d'après la quantité sur laquelle on opère.

La méthode allemande s'applique surtout aux plombs riches non soumis préalablement au pattinsonnage.

La *coupellation* produit de l'argent brut dont le titre varie de 800 à 980 millièmes. Le plomb métal par une nouvelle *coupellation* donne une coupelle en poudre d'or, qui absorbe par imbibition l'alliage à mesure que le plomb s'oxide, tandis que une fusion dans un creuset de plombagine, en mettant à la surface une certaine quantité de salin quartzeux, qui se combine à l'oxyde de plomb.

Les litharges impures qui se produisent en premier lieu sont revivifiées. Le reste et la même des litharges argentifères qui se forment à la fin, on les fait coupeler à part, pour fabrication. Quant aux litharges pures, elles changent de destination suivant les besoins du commerce : on les fait aussi pour litharge, il cela est possible; sinon on les transforme en plomb métallique, en les fondant avec du charbon; le métal qu'elles fournissent alors est d'une grande pureté.

COUPELLE s. f. (kou-pè-le — dimin. de coupe). Chim. et métall. Petit creuset en os calciné, dans lequel on remet les plombs qui ont d'argent à la coupellation : Les COUPELLES sont faites avec des os calcinés que nous avons *l'air et réduits en poudre fine; cette cendre est mêlée avec de l'eau, on en fait une pâte, et qu'on comprime dans un moule et qu'on fait cuire. Les* COUPELLES, *qui ne pèsent* quatre ou cinq cents *grammes* d'affinage, sont blanches, *légères, poreuses et très-fraîches; elles peuvent absorber facilement leur propre poids de litharge; l'or, argent de coupelle, Or, argent très-du obtient par coupelle.* Or, ar-

— Fig. Epreuve, par allusion à l'usage que les ouvriers font de la coupelle : *Votre amitié est parfaite à la* COUPELLE *de l'adversité.* (J.-J. Rousseau.) *Il est de l'amitié, ce qui le vrai de l'argent des amitiés s'en sont en fumée; il reste peu d'or, mais il est pur.* (J.-J. Rousseau.)

— Arrêt. Pelle de fer-blanc en de cuivre, avec laquelle les cuisiniers prennent la poudre dont ils remplissent les gargousses.

COUPELLE, EE (kou-pè-lé) part. passé de v. Coupeller : *Or, argent* COUPELLÉ.

COUPELLER v. a. ou tr. (kou-pè-lé — rad. coupelle). Affin. et métall. Passer à la coupelle; essayer par coupellation : COUPELLER *de l'or, l'argent. Pour juger du titre de la bonté d'un or, il faut le* COUPELLER. (V. de l'usnery.)

COUPE-MARIAGE s. m. Techn. Mécanisme adopté au tour à tirer le noir, pour faire disparaître le défaut appelé *marriage*. *Certains* COUPE-MARIAGE *sont disposés de manière à couper le marriage examiné qu'à ce formant, sans que la coupe ait* l'*ouvrière soit arrêtée, tandis que les autres ne coupent* cependant le production des mariages, qui sont *ensuite enlevés par le fleuve.* Bouillon-Lagrange. Il est aussi nommé MISSE-MARIAGE et PUROR-MARIAGE.

COUPEMENT s. m. (kou-pe-man — rad. couper). Techn. Action de couper, de scier : Un *coupement oblique. Le trait d'un* COUPEMENT.

— Chem. de fer. Intersection de deux voies sous un angle plus ou moins aigu : Les COUPEMENTS *de voie se diffèrent des croisements, ils ne qu'en ne gênent celles-ci les voies se croient à angle droit.* Disposition dessous une voie à l'endroit où on trouve un coupement de voie, pour que les trains qui passent sur des deux voies puissent continuer leur marche dans la direction qu'ils ont reçue.

COUPE-NET s. m. Techn. Repère de pierre qui sert à couper les fils métalliques : *Il y a deux sortes de* COUPE-NET : *les uns mal les coulevre droites, les autres mal les coulevre courbes de celé.*

COUPE-PAILLE s. m. Agric. Instrument avec lequel on coupe la paille en menus brins. Il l'a, COUPE-PAILLE. Il ne dit plus actuellement BATTE-PAILLE.

COUPE-PAPIER s. m. Instrument de bois pour rugner le papier. Couteau à deux tranchants mousses, dont on se sert pour couper le papier après l'avoir plié. On dit plus ordinairement COUTEAU à PAPIER; quand au mot PLIOIR, qui se trouve aussi dans quelques dictionnaires, il n'est usité que dans

COUPE-PATÈS s. m. Techn. Instrument de boulanger qui sert à diviser la pâte, et aussi à enlever celle qui adhère aux parois du petit et aux moins de l'ouvrier. : Pl. COUPE-PATÈS.

COUPE-QUEUE s. m. Art vétér. Instrument dont on se sert pour couper la queue aux chevaux.

— Techn. Instrument avec lequel on coupe un tronc de bois pour en faire des pièces en mêmes. Il Partie de cuivre que l'on chauffe pour aplatir dessus l'extrémité des chandelles à la baguette.

COUPEUR v. n. ou tr. (kou-pè — rad. coup). Mécan. Cesser de tourner, en parlant des tiges : Couper du *pain, de la viande.* COUPEUR *les oreilles.* Couper du *bois, des roseaux.* COUPEUR *les cheveux, les ongles.* COUPEUR *un coutrou, une un ranier, une un autre, une un ranier, une un autre.* COUPEUR *la tête, la pierre à la pierre à l'orbite* COUPEUR *pour qu'il ne se soit pas une seconde fois.* (Duprat.) Trembly COUPEUR *un polype par morceaux, et chaque morceau redonne un polype entier.* (Fontenelle.) *Coupez du pain pour de bourrons en 1,000 francs à obstrue.* (E. de Gir.) à Estimer, *dans une section dans : Ce contrat lui a* COUPÉ *de doigt. Je n'avais point oublié mon nez, dont les bourrons* COUPAIENT *les yeux.* (Chateaub.)

— Particulièrement, Chimer : Couper un pain, *chimer, il y a pas longtemps qu'on l'avait encore sur la boîte d'un décrotteur du Pont-Neuf.* (E. Sue.) Couper *un pain, un pain et un et-ou-ville.*

— Fig. et pop. Heurter violemment, impressionner fortement et désagréablement : COUPER *le cœur, le cœur de quelqu'un, le fort. Il faisait une bise à* COUPER *le visage.*

— Tailler sur un patron ou d'après certains angles : COUPER *un habit, un pantalon, un robe, un corsage, un manteau.* COUPER *un pierre et du bois.*

— Rompre, entamer, produire une solution de continuité dans : COUPER *un chemin, un rivière l'enemi.* COUPER *une route de plusieurs* machines. *Il faut supposer un adversaire. Un canal couvre le village en deux. Il faut d'ouvrir, le pétrion coura la ligne ennemie. Ils parvinrent à couper la ligne ennemie en longueur. On opposée coula le droite qui* COUPA *un ennemi. Le pont de Kehl ne pour tout forcée de maintenu pont plus élevé, doit devrait couper.* (Bonaparte.)

Un revin de nos mots coupés de vers.

V. Hugo.

S'EMPARER en travers de : *Au moment où nous* COUPIONS *la voie, un train parut.*

— Faire un chemin, couper un chemin à travers de : COUPER *quelqu'un.* COUPER *une difficulté.*

— Intercepter, empêcher d'arriver : COUPER *les eaux, les communications à une place assiégée, les vivres, les vivres.*

— Fendre en bagnant ou en nageant : COUPER *l'eau.* COUPER *le courant.*

— Tempérer, modifier par l'addition d'un autre liquide : *Il faut couper le vin avec de l'eau.* COUPER *le lait et le vin et une habitude générale chez les détaints de Paris. Notre vin, où le plus doux, le plus agréable, ne se* COUPENT *sous les vins des environs de Paris.* (Balz.)

— Fig. Interrompre, suspendre : empêcher : COUPER *la fièvre du malade.* COUPER *l'appétit.* COUPER *le jeûn de quelqu'un.* COUPER *le parole à quelqu'un. L'évolution de quelqu'un. Tout de suite* ne COUPER *mon pouvoir et me les fait perdre. Rien ne couvre la monotonie des vieillards extérieurs, rien ne coupe la nomire d'ordre, rien* COUPE *son sotise en* Alex. (Ch. Nodier.)

Les plaisirs précipités ont coupé mes discours.

Corneille.

On n'est que la douleur qui lui coupe la voix.

Corneille.

— *Couper dans le vif*, Inciter les saints mortifiées en pénétrant jusque dans les chairs : Ces *Il faut* COUPER *dans le vif, il faut* COUPER *prendre des mesures énergiques : Je souvent de la vie, je portirai s'il le faut, je* COUPERAI DANS LE VIF.

— *Couper à on dans la racine, couper la racine*, Extirper radicalement, Détruire radicalement : COUPER le mal DANS LA RACINE.

— *Couper à on*, Se dit : On Stimagine Godrin en si grand mal sous couper la racine.

Corneille.

— *Couper le nez, les oreilles, les mains et jambes à quelqu'un*, Se dit par menace, pour exprimer une vengeance terrible qu'on veut tirer de quelqu'un : *M. de Sointe-Foix a dit, dans plusieurs fois qu'il* COUPERAIT LES OREILLES *à celui des journalistes qui oserait l'attaquer.* (Gérusez.)

Moi, je lui *couperais* sur-le-champ les oreilles.

Molière.

Laissez-moi lui *couper le nez.* — Laissez-le aller! Que faites-vous, monsieur, du nez d'un autrichien?

Fig. *Couper les bras, couper bras et tambes d'quelqu'un*, Lui dôter tout moyen d'agir, lui causer une stupeur profonde : *Cet événement* A COUPÉ BRAS ET JAMBES.

Je m'en consolerai quand je verrai Phocas

Crainte affermir son trône et se *coupant* les bras.

Corneille.

— *Couper la gorge à quelqu'un*, L'égorger, le tuer : *Un* de *quelqu'un* COUPAIT LA GORGE *dans la prunes que je suis tout coupa de pistor.* Le *Lui* Blanc portée en coupant, lui causer un dommage irréparable : *A force de coupons, il ne coupa* COUPERAIT LA GORGE, *en ne faisant sans ressources sur le pané.*

— Pop. *Couper le siffet à quelqu'un*, Lui couper la gorge, le tuer, l'égr. L'interdire, le mettre dans l'impossibilité de parler ou de répondre : *Et bien! voilà que* TU COUPE LE SIFFET *à ton* Fréville. *Il faut absolument* COUPER *le couper à quelqu'un : Voilà qui* TU LA COUPE. *Le marchand* COUPA *l'air d'étant* COUPÉ *tout, avait épousé une connivence qui avait des sentiments étonnés, mais point d'obstination.* Ch. Nodier. *Je ne m'étonnerai dans un salon dit Pavillon, un des valets de chambre portait bas à voix, avec un sourcil en forme de point d'un mouchoir. Au même instant, l'empereur parut, et tendant la main à le Maréchal, et lui dit d'un air gracieux : Bonjour, madame la duchesse de Dantzig; s'adressant à lui, le tenant sous le toilet, lui crie : Réveil pu TA COUPA.* (Balz.)

— *Couper les angles*, Ôter tout moyen de détourne, affaiblir, par allusion au bien connu de la chose : *Mon ami, je vous* COUPERAIS quand on lui eut coupé les griffes : *Les oreilles, les mains, les dents ne pouvaient dépouiller du tiers était de diminuer l'autorité du roi, de* COUPER *les ongles* COUPAIT *les griffes.* (Proudh.)

— *Couper la bourse à quelqu'un*, Lui dérobé adroitement au bourse ou d'autres objets qu'il a sur lui.

— *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un*, Le supplanter : *Je ne savais pas le premier* COUPER L'HERBE SOUS LE PIED *à quelqu'un* sous *à la matière.* (Danc.)

— *Couper les vivres à quelqu'un*, Lui refuser l'argent qu'on était dans l'habitude de lui donner, cesser de subvenir à ses dépenses, le mettre dans l'impossibilité de vivre : *Je n'ai* pas plus raisonnée, je VOUS COUPERAI LES VIVRES. *Il faut supprimer un adversaire moral et intellectuel : On ne sait plus comment vivre, on coupera les vivres à quelqu'un* COUPERA LES VIVRES. (Vidl.)

— *Couper le chemin à quelqu'un*, L'empêcher de passer ou de mettant au devant de lui sur son chemin : *Ils* AVAIENT COUPÉ LEURS CHEMINS *Mademoiselle. Il fait signe aux gens, qui disent de l'entre côté de la* COUPER LE CHEMIN *à quelqu'un.* Le prefet Adrasto. (Fém.)

Son fils et deux valets me coupent le chemin.

Corneille.

Couper chemin à quelque chose, En arrêter, en empêcher le cours, le progrès : COUPER CHEMIN à un incendie. COUPER CHEMIN à la *fièvre.*

A tous nos détraités coupons chemin, de grâce.

Molière.

— *A couper en coutons, à couper par tronçons*, Extrêmement épais : *Brouillard à couper en* COUTONS. *Il faut couper serre à la gras* AVEC COUPER PAR TRONÇONS. (J.-J. Rousseau.)

— Liter. Mémoire pour la page, *Mémoire : Il ne faut pas trop* COUPER *son style. Il faut couper les phrases à propos; mais il y a une manière de les couper qui, bien loin d'ôterrompre l'harmonie, sert à la continuer.* Il faut les entrelacer les parties, les bien les séparer : *Trois ou trois actes, c'est le moins qu'il faut pour le coupler les nouvelles dramatiques. Il est nécessaire de* COUPER *en chapitres un ouvrage. Au surrage de la fin de Salente, Grâce à cette habitude de* COUPER *des morceaux de sentiment, les auteurs sont très-courts en Italie.* (Alex. Dum.)

— *Couper un chemin en quelque*, Être extrêmement rusé : *Un chemin* COUPAIT *en quelque tient le pire des difficultés; il* COUPAIT UN CHEMIN *en quelque* Balz.)

— Mar. *Couper la terre à un navire*, Se mettre entre le vent et lui pour l'empêcher d'aborder.

— Mus. *Couper les sons*, Marquer un temps, observer un silence entre deux notes.

— Grav. Entamer d'une certaine façon avec un burin : *Le graveur doit s'attacher à* COUPER suivant les contours.

— Sculpt. *Couper le plâtre*, Faire à la main divers ornements ou moulures en plâtre.

— Techn. *Couper du trait*, Faire un pelé le modèle d'une voûte ou d'une pièce de bois.

— Maçonn. *Couper une pierre*, En tirer un trop grand morceau, de façon qu'elle ne puisse plus s'adapter à la place qui lui était destinée.

— Anc. mons. *Couper carreaux*. Au temps du mousnagge en marteau, Couper en mesure, couper, de la dimension approximative des pièces, des lames d'or, d'argent ou de cuivre, après qu'elles avaient été redoublées à l'épaisseur convenable.

— Techn. *Couper Fer*, Tortuger une feuille d'or en quatre parties, dont chacune doit être amenée sous le marteau à la grandeur de la feuille divisée. *Couper le pâte*, Soumettre la pâte à pétrie à l'opération du coupage.

— *Manège. Couper la volte ou le rond*, Changer de main en faisant des voltes.

— Escrime. *Couper la manche*, Le dégager.

— Jeux. Frapper une carte de son adversaire avec sa carte : COUPER *un pique.* COUPER *son adversaire.* On ne peut COUPER que les cartes de même couleur.

Le jeu rase-mite tout; il coûte à la fois

Le tortueux marque, le possible bourgeois;

Le tonnes de bagues, le pauvre et le marquis.

Coupe orgueilleusement le duchesse indigeois.

Brenan.

A un brelan, Se dit du tenant quand il renverse le nouvel sur le tabis sans lancer les dés, et de la personne qui, quand il renverse un deux dés, on bien qu'il les arrête au sortir de cornet et en retourne le dessus, de manière qu'on ne puisse les lire. A la pauvre, Se dit du tenant qui, Pousser le dé de manière qu'elle ne fasse aucun bond. *Couper la boîte*, Se dit du tenant qui, Pousser toute sa mise et presque horizontale. *Couper cul*, Se mettre sans donner de revanche, après avoir gagné.

— Ex. : Qu'il ne pouvoient comme un jeu : Quand on leur coupe cul, qu'ils ne veulent leur fou.

(Mercure de France.)

— Sylvie, *Couper à blanc rien, à tirer*, Être, en quelque, en fortune, en V. intrans. JOUIRAIENT, FORTUNÉ, etc.

— Hortic. Tailler, émonder : COUPER *des arbres à l'épaisseur d'un sou, en talus, en forme de boîte, en moignon; les* COUPER *carrément.*

— v. n. ou intr. Trancher, être apte à couper : *Le couteau* COUPE *mal. Voilà des ciseaux que le* COUPENT pas du tout.

— Aller droit, Aller droit au but, Aller au détour : COUPER *par cette rue.* COUPER *par le chemin. Mon chemin.* Mon chemin COUPE *dans des champs en traversant* COUPER *en court.* (E. Sue.)

— Pop. et arg. *Couper court*, Mettre un terme : *Nous avons lou sur l'exercice illégal de la médecine examiné trafic pour* COUPER COURT *à la carrière de Rizou.* (Brenan.)

— Fig. *Couper court*

Aux erreurs de la jeunesse

Brenan.

S'abréger son discours : *Il faut* COUPER COURT *et me donna son heure.* (Sta-Beuve.)

— *Couper court à quelqu'un*, Le quitter brusquement, se lui faisant une réponse courte et sèche.

— Peint. Se dit d'une couleur qui tranche avec les autres, parce qu'elle est plus nuancé foncée.

— Vener. Se dit d'un chien qui va en gagner la tête de la meute, qui manque de faire ce qui perd la voie.

— Mar. Passer entre deux vaisseaux : *Je sauve l'arrière-garde ennemie dans mes canons, qui pouvait, vraisemblablement, faire notre corps de bataille et la division de M. Gabriel.* (L. Jal.) *Le Bucentaure*, Mettre directement le cap sur la terre.

— Escrime. Passer la ranière sur une mesure de grains qui est rompu.

— Escrime. Rétoucher le dégagement après le coup. *Couper sous le poignet*, Dégager par-dessous le poignet de l'adversaire. *Il* Couper *par le poignet*, Dégager le dégagé gent parodiant la pointe de l'épée de son adversaire.

— Chorégr. Faire le pas qu'on nomme coupé.

— Jeux. Séparer un jeu de cartes en deux, après qu'elles ont été mêlées par l'adversaire : *On coupa pour dérouter les mauvaises sons que l'adversaire avait qu'à faire pour* frisher. *A la bouillotte*, Prendre carte et ne mettre de la partie. *Couper dans le jeu*, Couper le jeu de cartes à l'endroit où, pour ne réserver les cartes nécessaires, on mêlant lui donne une coutrère imperceptible. *Il* Pop. Tout dans un sac.

Se couper v. pr. *Etre, devoir être coupé* : *Ce tissu se coupe mal.* *Le trifle de doit* se COUPER *lorsque les pleutes sont en gêne.* (Mme de Dombasle.)

Il dans le cas qui ne se coupe statuant,

Chacun est de sa main crever un lapement.

Brenan.

S'user aux endroits des plis : *Ces étoffes ne se défient de se* COUPER *très-rapidement.*

— Couper, couper soi-même : *Il* SE COUPE de pain. Se COUPER les cheveux.

— Se faire couper : *Il* S'EST COUPÉ *à la main. Mon enfant, tu vas te* COUPER. *Les Vertures paisionnent l'adultère en prenant un manière et à la manière dans une pièce de bois, et lui laissent en contrôle pour se* le COUPER. (Balz.) Se dit particulièrement des enfants et des personnes grasses, dont la chair se fend dans certaines positions et les plis des plis : *Ses petites cuisses* SE COUPENT. *Elle est si grosse qu'elle se sourait marcher sans se* COUPER.

— Fam. Se contredire : *Un menteur ne* COUPE *sans cesse. Ces deux réponses se* COUPENT. (Bors.) *La connoisse de Soissons, crèvent toujours qu'on ne lui est qui qu'ils ne*

Digitized by Google

fonce, tourne tant de Vardes qu'il en coûte sur deux ou trois chaises. (Mme de La Fayette.)

— *Se couper la gorge*, l'intérieur le eon pour un tour : Se couper. La cousine avec sa mamie. *Se couper la gorge avec quelqu'un*, se battre en duel avec lui : *Mon ami, fai-le chanter, j'ai autant d'envie que vous de me couper la cousine, car je suis autant de droit; mais ce serve pas avec vous, s'il vous plaît.* (Marmontel.)

— Art vétér. Se dit du cheval qui s'entretaille avec les pieds en marchant.

— Ex. pyro. Se couper : *Ces deux rues ne coupent à angle droit. Lorsque deux angles ne coupent, la somme de deux angles adjacents est égale à deux angles droits.*

— Encycl. Art vétér. On dit qu'un cheval se coupe lorsque, dans les allures, l'un des membres d'un bipède s'heurte, atteint plus ou moins profondément, par le bout du pied, le bout, le membre correspondant d'un autre bipède qui est à l'opposé. On dit que le cheval se tire lorsque le membre qui se meut en fait qui s'heurte le pied du membre qui est à l'opposé ou qui qu'il s'atteint ou qu'il se taille lorsque le bout du membre en a atteint et blessé soit pour faire plaie, et enlè il s'entre-taille lorsque chaque membre du même côté donne et reçoit alternativement un coup dans le pied opposé. Les causes de ce défaut sont : la faiblesse des muqueux, leur conformation défectueuse, les mauvais aplombs, les défauts des articulations, l'engorgement des membres à leur extrémité inférieure, les fatiguantes circonstances dans des régions dévoiées, enfin la cherté, parce que, lorsque les fers du cheval sont pris par le frottement, les pieds ne peuvent plus être aussi solides que le sont alors, pour rétablir l'équilibre, il ramène pas aux aliments, les membres, les muqueux, les glissades font devoyer, et ainsi ne sont plus les chasses des chaudes. Les prophylaxies du cas défaut varient suivant les degrés de son intensité et de son ancienneté. Si le cheval en fait que se frotte, on se trouve après agire dévoiée du pied sur la région affectée et une compresse de cette dernière, si le cheval en défaut est plus nouvel, la région du membre intéressé devient le siège d'une compresse et ainsi

nique de la conjonctive, des lèvres ou des paupières. Chez les nerveux, le *coupérose* peut se borner à l'intermitte du nez, et y provoquer le développement du tubercule bourgeonnant, d'un rouge livide, tout à fait caractéristique.

Le *coupérose* est généralement rebelle à tout traitement lorsque elle est invétérée; mais on peut essayer d'en prévenir les progrès et d'en diminuer l'intensité par un régime doux, des lotions et des cataplasmes, un usage d'eau tranchée, ou encore de solutions de dissolutionnée de mercure.

COUPEROSÉ. Ée (kou-pe-ro-zé) part. passé du v. *Couperoser*. Atteint, rongée de coupérose : Visage *couperosé*. Je suis *couperosé*, je crains *couperosé*, et je fois tanyours des remèdes. (Mol. Ec. des F.)

COUPEROSER v. a. ou tr. (kou-pe-ro-zé) — rad. *coupérose*. Jouer la coupérose, des *couperoses* à : *Le parfumeur du lieu, quelques traces d'enrouguer qui coupérosait le figure des deux Jeunes, lui donnaient l'apparence du petit visage.* (Balz.)

Se coupérosé v. pr. Devenir coupérosé : *En province, une femme a des rides à mongé-vous, elle se coupérosé, sans trés-grand-mal, tétonné et jouant comme un colog; mais en cuisinisme qui nerdisant.* (Balz.)

COUPERSÉ. Ée. (kou-pe-ré). Pâch. Petit filet pour prendre le poisson dans les dehors dont l'eau n'est pas retenue entièrement.

COUPE-SÈVE s. m. Arbrote. Outil servant au sarcteur, et qui sert à faire entrer d'un ramus une lanière amenant une coupe pour la sève : *Le coupe-sève est destiné à enlever un ramus entier sur le ramusse.* (A. Du Breuil.) s'Pl. coupe-sève.

COUPE-SUFFLET s. m. Argot. Coutean, instrument dont les assassins se servent pour couper le sifflet, c'est-à-dire la gorge. s'Pl. coupe-sufflet.

COUPET s. m. (kou-pé). Moll. Espèce de coquille du genre cône.

COUPERET. s. f. (kou-pe-ré). Autre forme, du mot coupet, vidée de coup de cloche que l'on prend en agitant le battant du *coupet*. *Guillon de Paris gêna non réfiche de tous côtés des trifles représlandissants, sur lequels tombait le coupet* [pour les tourtes comme] *la bufferd du Notre-Dame.* (V. Hugo.)

COUPE-TÊTE. m. Ancien nom du bourreau : *Par la fin de mon dénéé il faudra bien que je jouer comme ed il y aura en France qu'un coupe-tête, et qu'un ed'ignorant, qui ne coupe-tête, comme il n'y a en parmiki qu'un Dieu.* (V. Hugo.)

. . . . . Je sais : on a changé la tête;
Le coupeur a le pouvoir de couper.
Il fait bien l'empereur, la bache roulerait.
V. Hugo.

I PL COUPE-TÊTE.

— Jeu. Sorte d'amusement dans lequel les joueurs étaient séparés par une sorte de table tenant courbes, chacun d'eux frachait à son tour vers les autres. Celui qui le frappait devait bleuir à la tête et en tendre sévère, celui qui va, sauter autrefois (Pour quoi les autres de la tête buissée en criant : *Coupe-tête!*) Vy. *Jouer à coupe-tête*, les dénominations quand, après quelques jours, l'autorité avait fait trancher la tête à plusieurs bourgeois.

— Adjectif. Qui fait couper des têtes : *Jouer coupe-tête*, (V. *Jouer*) *Ils ont ed'ordre à chercher, et au nous permande que tout est en mirac, que l'assurement ed'un coupe-tête ou ed'un lions d'hommes à des parties coupe-tête est la perfectibilité perfectible!* (Fonvier.)

COUPE-TIGE m. Arbrote. Instrument à deux branches, qui sert particulièrement à couper les tiges de dahlia au-dessus des tubercules. I Pl. coupe-tige.

COUPEUR, EUSE s. (kou-peur, eu-se — rad. *couper*). Celui, celle qui coupe, surtout principalement, dans les ateliers, de celui ou de celle qui coupe les étoffes en vue de *Ils laissent au fils d'un ami Fils, l'on est l'autre digne du mon qu'ils étaient aspectés a porter : Fils, coupeur, interprète et ajuteur, et ne pas réparer la fille, brodeur et dentelleur d'armurier.* (Balz. Ecr. Ecr.)

— *Coupeur de poils*, Ouvrier chapelier qui coupe sur les peaux le poil destiné à la fabrication des chapeaux.

— *Coupeur de bourses*, Filou qui dérobe aux les personnes mises la bourse ou autres menus objets : *Être dénoiné par un COUPEUR DE BOURSES.*

— *Vam. Coupeur d'oreilles*, Querelleur, spadassin : *Cette fois du moins ce n'est sa cause sonia de rire, tant Portion avait l'air d'un coupeur d'oreilles.* (Alex. Dum.)

— Mons. Ouvrier chargé de découper les flans destinés à être frappés en monnaies ou médailles. S Du seul découpeur.

— Jeu. Jouant au lansquenet ; *M. de Vendôme, qui était un des coupeurs, fut dépouillé quoi un autre sur un mécrupée de sept pistoles.* (Si-Sim.)

— Vénér. Chien qui quête le vite et prend les devants pour couper la bête au passage :

. . . . . Mais comme, et ma joie fait rage,
Du vrai lièvre de loin les coupeur dans le gîtes.
Monnaie.

— Agric. Celui, celle qui coupe les grapes de raisin en vendange; dans les colonies, Celui qui coupe le bois : *Il prit à papes pour la temps des vendanges ses certains nombre de coutumes et de hoteurs. Les coupeurs étaient pourvus de trois pelures aux Lamartine, qui leur portaient du sou de Madère, du liqueur forte, des fruits, des hoteis.* (Bayard.)

— Ornith. *Coupeur-d'eau*, Nom vulgaire du bec-en-ciseaux : *L'air rétentissait des cris des Coupeurs, des commissions et d'une multitude d'oiseaux de marine.* (B. de St-P.)

— Ecrivain. *Coupeur ou coupeur-de-feuilles*, Nom d'une sorte de : *C'est encore ce qu'il fonc allier cherher le nid d'une autre abeille, Ecrivain, coupeur ou coupeur-de-feuilles, et celle de la coupeur ne rentilles, et qui trouvait à peu près que le coupeur.* (Balz.)

— Encyc. *Les mot coupeur de bourses*, aujourd'hui, est pris au figuré, était autrefois d'une rigoureuse exactitude et d'une délicate scrupuleuse. Mais, hélas, *coupeur de bourses*, et femmes portaient suspendus à la ceinture leurs bourses qui en étaient le fait. Or, il n'est venus les nous et les numéroteurs que les dans particulières, mais bien, il y a une bagatelle d'années. Mon n'était plus facile, au milieu des embarras d'une foule, que de couper les cordons qui retenaient la bourse et de l'enlever subtilement. Cette industrie était assez lucrative, et il fut bientôt nommé *coupeur de bourses* était la plus importante de toutes celles qui faisaient vivre les voleurs de Paris, qu'ils ne pouvait se livrer à ce genre de vol sans avoir obtenu du Roi de Paris le propre de curieux détails donnés par Sauval : « Il n'est pas permis de couper les bourses des *coupeur de bourses*. Pour le devoir, il faut, en les autres *coupeur*, faire deux coupeurs, en présence des maîtres. Le jour prix pour le *coupeur*, on en fait deux coupeurs, et on leur lèven d'une chambre une corde bien bandée, où il y a des grelots avec une bourse, et on leur dit que celui qui coupera la bourse, ayant le pied droit sur une assiette posée au bas de la corde, et tournant le pied gauche, et le corps en l'air, coupe la bourse sans balancer, et sans faire sonner leurs les grelots; s'il y manque au moindre chose, il le rend coupe; s'il y manque deux, on le reçoit maître. Les jours suivants, on le lui montre que ce qui est nécessaire, il le coupe sur aux coupes, et on continue de la bature jusqu'à ce qu'il soit devenu insensible. Après, après faire son coupeur, on le fait aux coupeurs le coulement en un lieu grand et public, comme en un carrefour, et, si il est innocent, il vive suivant une femme à genoux devant la Vierge, et, si il est coupable, il coupe aux coupeurs personne avec une bourse facile à couper, ou quelque chose semblable facilité à dérober, ils lui commandent d'aller faire ce vol, et ils commandent le monde. A prise achit parti qu'ils dirent aux passants de le montrer du doigt, et, si il est *coupe-bourses* qui le voler telle personne. A cet avis chacun s'arrête et le regarde avec fête dépassant le coupeur, et, si il est fait le vol que les passants et les dénoncent le prennent, le mènent à l'Hôtel-Dieu, comme ainsi qu'il ne s'écoient ses compagnons ne leur accusent qu'il les coupeur, et, si il est innocent, il s'amusent en s'avancent pour voir ce qui se passe. Cependant, ceux qui causaient les prennent, les fouillent, coupent les bourses, et, si ils trouvent que le coupeur plus de bruit et plus les manvais que tous les passants ensemble, tirent ensemble de leurs mains leurs coupeurs, et, si ils trouvent avec lui et avec leurs yeux, durant que chacun se plaint de ses parties sans savoir qui en prendre. Après que ce coupeur a fait le dernière supplice, il coupe le coupeur, le chef-oeuvre, les maîtres lui donnent leur ambassade et l'entrée dans leur compagnie, et lui permettent de couper les bourses partout où il coupeur le *coupeur-de-bourses*. Il arrive vant il a été bien frappé pour devoir maître, en revanche le fonc bien bas, il ne sonne le lieu *frotter* sous qui voulient le devoir, et tâche de se venger avec moire sur eux du coupeur qui le coupeur. Sans parler des autres coutumes, l'une des principales de leur corps, et, pour la bien comprendre, il faut qu'ils ne sont jamais seuls, ils marchent toujours en troupes, et ils ne coupeur jamais d'un ou quelqu'ils de deux de leurs compagnons. Or, il n'est pas plus rare de voir que les puissent défendre quand on les surprend sur le fait, mais pour ne pas les leur leurs à qui ils puissent faire leurs vols, de peur qu'ils ne les surprennent en leurs moins. De ce coupeur qui ne coupeur les uns les autres aux bailes, à l'égline et semblables fonc publics, ils savent mieux que personne pour ne pas se gêner mutuellement. Dans le coupeur, chef d'oeuvre assurément d'eux, le premier qui y rend met un de plus qu'il en servirve qu'il ne coupeur d'un point; celui qui vient après le retourne sur le deux, l'autre sur le trois, et ainsi jusqu'à ce que le dernière gorge l'ait mis sur le six. Alors, ils doivent tous plus, le troisième gueux supertie un autre de qu'il met sur le un, le huitième sur le deux, et ainsi de suite jusqu'à ce que le nombre des *coupeurs de bourses* qui doivent venir en ce lieu sont coupé. Il coupeur que le jour que Saint-Louis coupeur de Henri IV, il découvrit en mystère et le trou où il se passait aux halles les jours de marché. Pour l'éluder par un tour de galant homme, et éviter qu'il n'y eût en ce lieu tant de *coupeurs de bourses* qu'il devait y en avoir, il n'amena que plusieurs fois il avait mis ces dés sur le vis, encore qu'ils en fussent que sur le vis, et que par moyen il avait souvent retrouvé le nombre que ces coupeurs devaient être aux halles et aux coupeurs de bourses. « Mieux le rue et l'habileté des bêtes de la cour des Miracles, il fait avouer qu'ils étaient bien inférieurs aux voleurs indous, qui y prennent d'une façon vraiment ingénieuse et merveilleuse les bourses richement dorées qui descendent chaque jour la Gange. Ils se couchent sur le dos, et, pendant qu'ils ont couvert la tête de poils au terre noire, auxquels ils ont fait leurs pour leur jeu, ils saisi accoutrés suivent les bourses. Les bourses, qui ne sont pas plus grosses que oreiller, croyant que ce sont de vrais débris arrachés par les vents, ne voyant d'abord rien qui puisse les inquiéter, ils se laissent aller au sommeil ou à la rêverie. Pendant ce temps, les voleurs, adroitement les mettent, enlèvent les riches chargements qu'ils conservent pour eux-mêmes. » (Alex. Dum.)

— *Coupeur de nappes* (Lit), tableau d'Ary Scheffer. Le sujet de ce tableau est tiré d'une ballade d'Uhland—Ulrich, fils de comte Pharpa et de la belle Hildegarde, vivait dans le château de Rentlingen, où prit une grande partie de la guerre, et il fut fait prisonnier par Gérard blessé. « Lorsqu'il fut guéri de ses blessures, il partit, il alla trouver le vieux Hildegarde, qui se hâtait toujours. Il trouva son vieux père et sa mère, qui se hâtaient toujours. Mon glacial!... Pas mon parole ne retenait ses pas. Ulrich se plaça en face de son père; il baisa les yeux. On lui apporte le vin et le poisson. Alors le vieillard prend la parole : « Mon fils, prononce une parole, coupe la nappe entre aux deux. » Cette scène étrange et pleine, mais, Scheffer l'a rendue avec très-dramatique; le vieux père, un de face, avec la grande barbe blanche, le fils, dans une expression de sévérité farouche qui n'exclut ni la douleur ni le pardon, et, enfin, au milieu de ces quelque chose de bizarre et de trivial, Hildegarde, en coiffe de nonne, et de mine très-pathétique. Ulrich, déjà à droite, laisse les regards sur le vieillard, et, en reste là, une dans un douleur et son humiliation. Au fond, deux serviteurs. « Il y a du Shakspeare dans ce tableau, » disait M. Ingres, « du Shakspeare! L'exemple colorer du père qui détruit injustement fils et sa vie qui ne peut plus vivre, ne puissent à la mort, n'est-ce pas ce qui rend le tableau si beau? Ce tableau est modèle de ce fils qu'un mort rugir comme ennemi, et qui, cependant, ne peut, en conscience, choisir qui ennuel et étrangle plus fortement et le lionne. » Ulrich, désespéré de ne pas Pour que lui avait fait son père, se précipite à corps perdu dans la première chose qui passe le Dellingen, et s'y fit tuer. Le soir même de combat, le vieil Ebrentaut, chevalier de Rentlingen, le cadavre de son fils, leurs longtemps dans la allemas de la nuit. Cet étrange dénouement, Scheffer le représentée dans son tableau de *Leurrange*, qui possède le Luxembourg. Une nouvelle de cet ouvrage et le *Coupeur de nappes* ont été gravées par Mercuri, et, en 1844, par M. Hermann du Bat, de Dordrecht, en 1864 par Mercuri, et, en 1864 et 5 m. et de largeur sur 1 m. 66 de hauteur.

COUPEUSITHÉ s. f. (kou-fe-tée — de gr. κόφος, léger, frêle, poreux). Minér. Variété de prehnite qui se présente en petites tables d'un tissu cristallin, de couleur jaunâtre ou blanc nacré, et qu'on trouve à Dumbarton, en Ecosse, et à Bergen, dans le Fyrenbo.

COUPI ou **COUPY** m. (kou-pi). Bot. Syn. CAYA.

COUPI, petite rivière de la Guyane française, qui prend son nom de l'Oyapock.

COUPIER adj. m. (kou-pié — rad. *coupe*). Arbrote. Nom employé que dans cette locution : *Arbre coupier*, Arbre que l'on a coutume de couper.

COUPIGNY (André-François de), poète français, né à Paris, en 1767, mort en 1845. Il fut d'abord employé dans l'administration de la marine, et, ensuite, chargé d'une mission importante à Saint-Domingue. A son retour, il entra au ministère des cultes comme chef de division, et, en 1814, il fut nommé notre par des romances sentimentales et dramatiques jusqu'à ce jour, il publiait toujours dans les salons de l'Empire; la reine Hortense, plusieurs fois, en reçut des hommages sincère. Il a composé, entre autres, la romance si célèbre : « Il est trop tard pour qu'amour ait coupé.

Le plus considérable de ses ouvrages, intitulé : « Coupigny, ou le Chevalier de Malte » (*Vieux d'Iliade*, de Coupigny. « Dans les derniers temps de sa vie, il avait surnommé le Chansonnier-poète, à cause de sa passion pour la pêche à la ligne. Du même agréable et très-aimable chansonnier, Coupigny était recherché par les plus brillantes sociétés de l'époque, vers lesquelles l'entraînait d'ailleurs sa nature quelque peu parasite. Mais il se cit, il était chez le prince Eugène, et, il avait au besoin se faire respecter par les plus fiers empêchement; un dans de l'Empereur, dans les parchemins étaient tout fraîchement estampillés, l'appriv a ses dépens. Il avait invité Coupigny à sa table, et, pendant tout le dîner, il le criblas de railleries qui dépassaient la mesure des convenances. Le chansonnier en montra de l'humeur. « Eh quoi! dit-il donc, vous vous fâchez, je crois, mon cher Coupigny! » Puis, empruntant brusquement une citation à *Figaro* : « Allons, ajouta-t-il, soutir-vous-le, vous, pendant ce temps. Il est pas le moyen de payer un dîtiteur. » Cette brutale interrupte, qui *Figaro* d'abord tentait de rire, Coupigny, qui répondit avec le plus grand sang-froid : « Vous avez raison, monsieur le duc; j'avais pensé à vous, mais vous êtes plus cher. » Il est mort, dit-il, sans avoir tout le monde rentail interdit. « Adieu, ma mère, dit-il, je vous ne laisse pas le moins esprit de tonner la chose en plaisanterie.

Coupigny, du reste, était spirituel

Qu'à la table d'un sot
Un homme d'esprit peut se plaindre son mal.

Il avoyait fort honnête à vous dont il accepta les invitations, et n'était la marque d'une certaine noblesse de sentiment, mais il allait peut-être un peu loin avec ses amis en prétendant qu'ils lui devaient avoir obligation de son amitié. Malgré son esprit, il se manquait pas d'une certaine naïveté. Il avait un longtemps le commandant de Tulon à la mort du grand tragédien, il s'attendait à figurer dans son testament. Tout avait été vidé. « Quelle ingratitude! s'écria Coupigny; un homme aussi honnête, aussi plein de talents sans tous les mercédès! »

Quelque jours avant sa mort, il opposa un impatient et à la commanda lui-même sa bière en demandant le prix de ce dernière objet : « Dame, monsieur, répondit-on, vous voulez-vous que je vous dise? Vous devez vous demander pourquoi je vous demandent dinstre vous de que je le sache? Il me semble que c'est bien la première chose que je fais enterrer. » Il n'y avait rien à répondre à cela.

COUPIL s. m. (kou-pil — rad. *couper*). Mar. Serrélaison menagère sur le pont d'un bâtiment, pour éviter plus de dégâts à une chambre située dans l'entre-pont. s On dit aussi COUPILLE.

COUPILLE s. f. (kou-pi-lle; il mil. dimin. de *coupe*). Arbrote. Nom donné, dans quelques contrées, à un branchon de bois qui on étagne regulièrement pour faire des fagots. s Tuelle. Autre forme du mot COUPILLE. I Peu usité.

COUPIS s. m. (kou-pi). Comm. Toile de coton des Indes.

— Mar. V. COUPIL.

COUPLAGE s. m. (kou-pla-ge — rad. *couple*). Mécan. Assemblage.

— Navig. Bir. Bateaux qui descendent un fleuve, une rivière, attachés latéralement deux par deux. I Chacune des seize parties du bateau-mouche du train du bois. I Le couplage, le dit de deux bateaux ou de deux trains de bois qui sont bien le bord et marchent ensemble : *Dans Paris, il est défendu de faire des trains en courants.*

COUPLAN (gare de), petit ouvert d'eau de France (Hautes-Pyrénées), au des principaux torrents qui forment le Gave de Pau. Il descend du mont Nouvielle et reçoit les eaux du petit lac de Lamar, d'Aubert, de Jourdeu, de Combe-Longue et le ruisseau de Tuhle qui le sépare du lac de Gaube. Il traverse glutique cascade de Coupian ou Pine-Vermeil, une des plus belles des Pyrénées (100 mètres de hauteur).

COUPLE s. f. (kou-ple — lat. *copula*, de la racine sanscrite *ap*, *lier*, *joindre*, *atteindre*, *obtenir*, *avoir*, *posséder*. Ion latin, entire *rapere*, *ap*, *rapere*, *ap*, *rapere*, *ap*,

d'une même volonté : Ils COUPLE bien ses. Ils BOUPLE COUPLE. Ils COUPLE d'amour. Ils COUPLE d'amitié. Vous feriez bien ses COUPLE de pro-pens que me jouent l'intérêt, rien. (J.-J. Rousseau.) Tout le genre humain vient d'un COUPLE. (J. de Maistre.)

Vous, serrez et coupez, tranquille, vaisseaux, Tout par ce couple heureux fut lors en sauge.

LA FONTAINE.

Dans leurs lits les époux sont attrapés par couples : Leurs titres font payer les sommes dons et noeuds.

TH. GUTIER.

Ma sœur! ah! quel doux temps se dons sous ces couples! (*repetit*)

Tendre couple, hasard à la même manière, Que notre joute mère, et se perdent sur nous, Aussitôt se bergent sur les mêmes jours.

LAMARTINE.

Je dit des animaux réunis deux à deux, mâle et femelle, en apparaissant pour un même travail. *Ce couple de pigeons. Ce couple de chevaux attelés à la même voiture. Un couple de poisons et oiseaux pour propiler nos voitures.* (Littré.)

Les vieuxs dans les bois, par couples réunis, Jouissent du plaisir de vivre et de mourir.

LAMARTINE.

Le laboureur répond au tonneau qui l'appelle : Lorsque les ruisseaux ne sillon commence; Il marche et chantant le couple qui l'entraîne.

LAMARTINE.

— Méron. Système de deux forces parallèles, dirigées en sens contraire. *Le Couple mécanique, Système de couple dans lequel les forces sont inégales par des forces contraires permanentes, qui ne ramènent au point de départ, lorsque les forces temporaires cessent leur action. Le COUPLE MAXIMUM, nommé par M. Tresca, a reçu par pratique de nombreuses applications qui, le propriété, se rattachent à deux genres principaux, les dynamomètres et les ressorts de pouge.*

— Mat. Ensemble de deux forces égales, dirigées en sens contraire. *Le Couple géométrique, Système de couple dans lequel les forces sont inégales par des forces contraires permanentes, qui ne ramènent au point de départ, lorsque les forces temporaires cessent leur action. Le COUPLE MAXIMUM, nommé par M. Tresca, a reçu par pratique de nombreuses applications qui, le propriété, se rattachent à deux genres principaux, les dynamomètres et les ressorts de pouge.*

— Mat. Ensemble de deux forces égales, dirigées en sens contraire. *Le Couple géométrique* [illegible] *

nége aura été répété devant vous vingt ou trente fois, vous pourrez en dire tout ce qu'il aurait voulu insinuer à l'exécution d'un vaudeville irréprochable.

Cette bizarre manière de mêler ainsi, souvent avec aussi peu de rime que de raison, les vers chantés à la prose parlée, naquit au temps où nous avons vu toutes formes de la poésie mises à contribution pour exercer leur verve le lots de la folie autre mêlée à de bachiques fanfares. Le Sage, Fuzelier, Piron, Favart, Autreau et bien d'autres encore, firent les maîtres parmi ceux de ce genre léger, fondant, éminemment français, que nous appelons le vaudeville. Le Sage eut même cet honneur, après lui, de voir de nos grands-pères, qui, moins profonds que nous sans doute, mais peut-être plus sages, se laquelaient point de trouver le genre qui les amusait dans une bouffonnerie aussi bien que dans une tragédie. Un trait malin, une saillie heureuse, une poésie de sentiment terminant un couplet lestement tourné, suffisait alors au monde d'une comédie *mêlée d'ariettes*, et l'on ne demandait point à l'auteur d'une heure de sa manière logique comme Corneille, mais seulement d'être gai comme Piron, ritoels comme Panard et Collé. Panard, qui n'estimait pas le vaudeville assez si bien monoiel « surnommé le *La Fontaine du vaudeville*, est regardé comme un des propagateurs de la chanson en France. Il a, en plus contribué, et le pense bien, à la vogue de ces fabliaux de la Faire, qui, sans doute de corriger les mœurs en riant, transportaient sur la scène cette facile poésie naïve et chaste comme, qui, depuis si longtemps, avait le privilége de charmer irrésistiblement l'oreille d'un peuple prompt à saisir le côté delle des hommes et des choses. « Pour lui, dit un de nos vaudevillistes d'aujourd hui, M. Saint-Agnan Choloux, il avait toujours conservé l'attrait des paroles chansées Fatrait d'une musique composée expressément pour elles, et aiseu les chansons intercalées dans les comédies contrèrent deux napkeos distincts d'ouvrages dramatiques. L'opéra-comique mettait les paroles et soignait la musique; le vaudeville se contentait des vers faciles et des airs connus, et n'adopta des paroles qu'il cherchait à faire avec spiritualité et avec quantité que possible. L'abord en furent de véritables chansons, mais sans nouveau en couplets, avec un refrain revenant à temps égaux, et qui restaient souvent dans les mémoires longtemps après que les pièces elles-mêmes en allaient se fermeiment éteindre mortes et oubliées. Le vaudeville de Boissonnade qu'on joue encore de temps en temps, est offrent de chansons exemples. Tous les airs, chant ne résistant à de plus modestes proportions; la chanson demeurant le fond de l'ouvrage par la simple couplet. Lorsque, mise à ancienne mot contre contre, seul, sans nous ne hors-d'œuvre; l'autre est intimement lié à l'ouvrage et en fait partie intégrante, et aidé la marche du dialogue au lieu de l'entraver. Toutes les fois que l'auteur sent une pensée fine, un mot spirituel, une boutonnerie ou sentie, un sentiment touchant prêt à sortir de ma cervelle, il s'abandonne à ses pentes et double, du moins l'expérience des vaudevilles en nous aidé, le vivier de son sujet par la forme soi-disant poétique qu'il lui donne. Ainsi le mot désinvoltura, le sentiment, à cette heure, étranger retourné. L'auteur de *Marcelin Fripon* prétendait que le mot qui un vaut pas le pouce d'être dit, on le chanter, on ne dit seulement lui que on qui ne vaut pas la peine d'être chanté. « C'est pour cette doute que nos vaudevilles sont peu à peu devenus de véritables comédies-vaudeville. Tout n'y fait sur des airs connus, et le dialogue lui-même qu'elles vaudevilles avec accompagnement de l'orchestre. Si bien que le couplet est devenu pour les hommes de plus de leur œuvre à laquelle ils consacrent le plus de soin. Amener huit vers à propos, leur donner un tour piquant, les faire servir à mettre en relief quelque pensée ingénieuse, quelque sentiment vif ou touchant, les terminer par un trait, en plaidé par une pointe, — c'est le mon ouvrage, — par une pointe qui doit être signaux avec d'autant plus de talent et de finesse qu'elle contribue souvent tout le mérite du couplet, voilà une des grandes préoccupations du vaudeville. Le couplet *complète* réunis suffisent à assurer la fortune d'un vaudeville. Mais il faut reconnaître qu'un résultat satisfaisant n'est pas sans offrir certaines difficultés; et s'il y a bien nombre de couplets qui paraissent à eux seuls un ouvrage que Boileau exige dans le sonnet, s'il y en a bien nombre qui ne sont pas faciles et qui déterminent une explosion de rires ou de larmes, il y en bien plus encore qui demeurent par leur prétentieuse insignifiance ou leur naïveté ridicule, lorsque, prononcés isolément ou calculable de couplets dont il a même sens insignifiant, ou ridicule-vaudeville, ils ne sont singuliers exemples pour le blâme, largement compensés, il est vrai, par ceux qui offre pour la louange; tout le monde connaît le magnifique mission qu'a rendu fameux un *couplet de Michel et Christian*, vaudeville de ce second auteur :

Un vieux soldat sait souffrir et se taire
(Sans murmurer)
et cette autre que nous trouvons dans le même ouvrage :

Du haut des nuns, la demeure dernière,
Mon aïeeul, ta dois être oublié.

Scribe, d'ailleurs, avec son habileté ferme à couplet, qui se dédaignait pas la vulgarité quand elle était un élément de succès, Scribe a exploité plus que tout autre dans son *couplet* cette ombrageuse guerrière qui, à son époque, n'avait nullement besoin de signaler quelque chose pour être applaudie. C'était le temps où deux vaudevilles obtenaient les honneurs du bis en terminant un *couplet* chanté par ce quatrain spirque :

Je bâchoie ne vous fais la vaillance,
Mille revers ne font pas un vaincu;
Tout ce que vous, sans ce trouver, la France,
Et les Français seront toujours Français.

Une autre fin de *couplet* ayant une origine analogue obtenait encore le même succès :

Et vous voyez sous l'habit militaire
J'ai devine que vous êtes soldat.

Les *couplets* de vaudeville se chantent, la plupart du temps, sur des airs connus, que l'on nomme *points-neufs*. Parfois il arrive qu'un auteur, ne pouvant trouver une chanson de romance en vogue, d'opéra ou d'opéra-comique, qui convienne à la situation qu'il veut d'un artiste, adapte à son *couplet* cette musique inventée. Si un artiste est connu, dans de nouvelles, il a de plus en plus, comme que l'air soit facile à chanter, agréable à entendre, le succès vive à l'état de vaudeville. Ainsi, lorsque un air soit par le premier vers de la chanson, et que le couplet lui a été composé, soit par le titre de cette chanson, soit par le titre du vaudeville, il est fréquemment employé, soit par celui d'un ouvrage subséquent qui, ne pouvant trouver un air de chanson convenable. Ce dernier adopte répétoire le *rimbo*. Un couplet dont le tambre est fréquemment cité dans le répertoire musical du vaudeville : *Vive la lithographie!* apportions le plus grand Armand Dumarcet dans les *Jeux* en très vaux Variétés, les *Boisiers et Jeunes*, Un autre tambre de chansonnette ancienne, et non moins fréquemment employé, est celui de la *Pipe* : Nous chantions jadis pendant quatre-vingts ans, et qui prête encore de belles inspirations à plusieurs vaudevilles. Que de chansons ont été moulées sur cette pipe! Le vieux chansonnier de la pipe de Favart, bien comme des droits en matière théâtrale et au critique les injures du temps. Il a, en effet, plus de droits que d'usage et d'une médiocre agréable, est surprenant au *Jeunes* par des Fayolles, Dupin, Dupin, Dupin

La vie de Rousseau n'y trouvait tout entière. On avait compilé le livre chanter ces coupets à la porte même de Rousseau par les amateurs du Pont-Neuf. Lamotte eut la générosité d'y opposer et de commander à son économat la liation qui fut tentée par le vieux Boileau, mais qui ne pouvait être qu'une courte trêve. En effet, une élection n'étant prononcée et l'Académie ayant préféré Lamotte à Rousseau, celui-ci, rêve du reste, voulut d'affilées complaire contre son heureux concurrent et son excuseur. Cette fois : ce fut de sonner un adieu : le capitaine Lafayre, un des plus malicieux, s'avança contre les, selon les termes de d'Alembert, toute la rigueur d'une vengeance militaire. La correction fut appliquée en plein Public-Revual. Rousseau sait le poids de Boileau, Rousseau essaya de se rehabiliter en accusant de ses méfaits un homme qui avait déjà sur lui commencé son apostasie intérieure. Il adhorna un gouvernement qui prétend de déposer de plus en plus l'avant-garde de porter les coupletes au dernière des gens qui étaient le plus à craindre. Il alla tout au lutrin lui-même l'appel du Mère Vaillant, ministre de ministre de la guerre qui l'arrêta à gagner à sa cause, et qui décida le lieutenant-général Lafayre à faire cesser Boileau de prise de corps. Arrêté le même jour (le septembre 1748), celui-ci fut enfermé au Châtelet et interrogé sur l'heure. On passa ensuite à la confrontation. Lafayre fit passer avec une précipitation qui attira au lieuxtenant d'abord une vigoureuse réprimande du chancelier Fontchartrain. Averti de la première sévérité par Mme Vaniot, Boileau fit adresse, le 8 octobre, une supplique très-chaleureuse : « Quoique j'aie le malheur, » dit-il, de n'être connu à la cour que par les idées affreuses qu'y a données de moi un crime commis sous ses yeux, je ne dois point à votre justice contre la protection même que vous avez accordée à mes accusateurs. Il m'est lui contre mon ou vous vision ; elle prétend tout jugé. Ah ! quel regret ! » Rousseau pas, malgré, si vous recommandez dans le même cas cette protection recevrez aura servi à opprimer un innocent ! Il ne s'agit que de calmer et de mettre en liberté Rousseau ; il s'agit de ne rendre coupable et de ne punir. Je suis, monsieur, vieillard, vieillesse et à votre point à juger si vous me commandez assez pour ne pas donner ordre ne soit un accident que vous pouvez vous attribuer comme une faute de votre vie vives sollicitations. » Rousseau avait à l'avance rompu l'organisme principal du Barreau, qui avait opposé, à sa décharge, les outrages dont il était l'objet dans la pièce incriminée : « Mais, avait-il dit, un homme fait des vers diffamants contre lui-même ? A ses vertus, cela n'est pas ordinaire ; mais c'est une malheureuse nécessité pour quelqu'un de mal tourné, mon cas ne commettre, une société dont il est membre, et en régler le langage et le prime sur un ennemi qu'il veut rendre odieux à toute la terre. Ainsi-on jamais vers Boileau sans l'amener de cette horrible satire si hideuse y est où s'opposer ? Non, mon doute. Mais, comme l'admirable Boileau, plus les hommes, l'auteur n'a pas manqué de l'y avoir : il a pu dire cette satire contre les Jésuites ses aire grondeuse contre la morale corrompue. Il se dotant, de la grâce, les qualités de son sujet et du bon chrétien : après quoi il fait qu'il ne dise quelques injures qui ne faire plaindre... »

« J'avoue, » avait répliqué de son côté Rousseau, que ce n'est point là l'esprit d'un ecclésiastique ; mais, si ce n'est point le profiter pour se pousser jusqu'à ces excès ; mais qu'en vous-mêmes, ne rapidité qu'un homme qui a dénoncé son père dès son enfance ? Il n'a fait monter de plus pour ses ingratitudes, qui lui a refusé les derniers devoirs, qui a commis un parricide, ces amis, son bienfaiteur, qui fait trophée de son ingratitude, qui l'accuse, et qui prend ensuite l'audace jusqu'à me faire demander par mon juge comment je puis avoir des ressentiments en opinion, moi qui conserve des opinions contraires à ces épigrammes qui me reproche de connoître, ce sont les ennemis ? Jusqu'où ne doit-on pas aller ? Ne suffit-il pas d'avoir ce sujet de mon chrétien ? après quoi il faut qu'il ne dise quelques injures qui ne faire plaindre... »

« J'avoue, » avait répliqué de son côté Rousseau, que ce n'est point là l'esprit d'un ecclésiastique ; mais, si ce n'est point le profiter pour se pousser jusqu'à ces excès ; mais qu'en vous-mêmes, ne rapidité qu'un homme qui a dénoncé son père dès son enfance ? Il n'a fait monter de plus pour ses ingratitudes, qui lui a refusé les derniers devoirs, qui a commis un parricide, ces amis, son bienfaiteur, qui fait trophée de son ingratitude, qui l'accuse, et qui prend ensuite l'audace jusqu'à me faire demander par mon juge comment je puis avoir des ressentiments en opinion, moi qui conserve des opinions contraires à ces épigrammes qui me reproche de connoître, ce sont les ennemis ? Jusqu'où ne doit-on pas aller ? Ne suffit-il pas d'avoir ce sujet de mon chrétien ? après quoi il faut qu'il ne dise quelques injures qui ne faire plaindre... »

Celui-ci avait été recueilli à Soleure par l'ambassadeur de France, le comte de Lion, qui avait vu Mme de Pertel lui avait donné une lettre de recommandation. Il se rendit après à Venise, à la suite de ce même comte de Lion qui y était survenu. Là, il gagna les bonnes grâces du prince Eugène, qui, se trouvant comprimé des Pays-Bas, le dépêcha à Bruxelles avec le titre de commissaire honoraire et 1,000 écus d'appointements. Mais il ne tarda pas à prendre ses bonnes dispositions et à rentrer en Hollande, où ce méchante nature lui fit rapidement de nouveaux ennemis. Le Pays-Bas étaient alors une sorte de centre de l'un des plus grands écrivains à Bruxelles. Accueilli avec bonté par le duc d'Aremberg, Rousseau fut bientôt jaloux à ce que de nouvelles aventures le firent quitter Bruxelles. Il avait composé le dos dans une querelle qu'il avait une avec Voltaire. Il avait dans le Pays-Bas, Voltaire devait vint une guerre sans merci. Voltaire écrivait à Thiriot, le 4 décembre 1736 : « Ceux m'a accéléré qui avait le vermis de Fenrjet ; le vermis a un malin et le corrompu Rousseau... Il est rédoit à un jeu nommé Mendon, composé de bouffonneries et de chant plus vilains. Il passe chez lui le jeunesse au sortir de la messe. Il commencé, il y a quelque temps, quatre jours après, Voltaire écrivait à Cideville : « C'est un homme qui a perdu tout sentiment comme honneur, et que je ne jamais beaucoup pardonne publiquement. Il a, dans le grand ni de bonne, il n'a qu'un talent de détail ; cet homme-là, en vers et en prose. »

Que de plus jaune en effet, dirons-nous à notre tour Rousseau ? Quiproquo avait fait jusqu'à un ministère de rimes, fort habile aussi dans, mais qui le mettait plus dans un jeu de mots, inscriptions ou des obscénités. Lorsqu'il revint en France, à la fin de 1738, il y trouva qu'il tiennent assoupies pendant son absence, et rallumèrent et le forcèrent à s'expatrier de nouveau. Il se rendit à Genève, et, de Genève à Bruxelles le 17 mars 1741, en prétendant de Voltaire.

Voltaire, le acrylique Voltaire, fut très-ému de cette nouvelle. Il en parle à Formey. Il répondit le 19 septembre de la même année, qu'il avait de nouvelles nouvelles de Rousseau, qui lui demandait de nouvelles à l'adresse de problème des mêmes vers. Il ne mêmes trois-volumiers au rang des mauvaiseries, quoique j'aie dit mal mauvaiseries au rang de ses ennemis les plus déclarés. Je vous avoue que cette nouvelle m'a beaucoup ému mour, j'ai toujours pensé, je dit, j'ai écrit que les gens même ennemis d'être tous frères... ses talents, ses malheurs et ses mort aux bonnes de mon cœur. Les vouvoyent et ont aimé mes yeux qu'avec qu'à ce qu'il avait de mauvaiseries. Voltaire revenait encore sur ce point dédiant dans une lettre adressée, en 1757, au fils de Rousseau, le poème dramatique : « J'entre dans vos pensées, monsieur, et je ne pouvait d'autant plus que je ne m'embarrassement remouvoient en chemin. Il a vécu. Il a vécu. Il a vécu. Il a fini l'article de *Lamotte* n'est point une accusation contre son monument votre père, au contraire, je dis apprendrait qu'il a de plus grand, unique comme de la plus jeune autre problème plus de trente années nombreux et les plus francs procès. J'avoue du être qu'il a eu fut jamais engagement public, qui a vu un vaincu avec entre franchise qui règne dans mon *Histoire* (Siècle de Louis XIV), et je vous conserve à vous seul, qui m'a reçu des complaisantes. Vous avez vu mes ouvrages mon doute est sincère, puisque je l'exprime à votre modèle. Vous avez vu mes ouvrages qui point est le tentement de mort du maître. Vous avez vu mes ouvrages qui point mon cœur ; je ne voulais pas, moi, à ma mort, avait à me représenter à votre cœur un tiennent... J'aurai mieux avec la même libre, ne que je mets jurée. Il a vécu quelque chose de particulier : ses faire connaître sur l'affaire des Sparnon, intimation, scélérat-moi et mettez mon cœur à son aise. »

L'auteur de Sparnon n'a été contredit de ce passage du *Siècle de Louis XIV* : il se pourrait que Sacrin eût été l'auteur de cette lettre complète attribuée à Rousseau. « Voici, monsieur, écrivait par les derniers mots, ce que j'ai pu apprendre de votre ancien ami. Voltaire écrivait engagé de plus en plus dans cette voie.

Un des ennemis adversaires de Rousseau, Boudin, avait laissé en mourant (1751) un ouvrage qu'il avait fait circuler par l'opinion publique (parmi du parlement), et à admirer comme modèle [illegible] Rousseau. Or, sur, que se fonde cette accusation que rencontre à plus de quatre ans ? Valcroi c'est une conjuration formée entre Sacrin, Lamotte et le jésuitisme contre le malheureux Rousseau d'obtenir la survivance de Boileau. Mais, en 1734, Boileau, le prince de ce monde, est, fin-il mort, Rousseau n'était pas en situation de le remplacer dans la faveur de roi. D'un autre côté, Lamotte et Sacrin ne pouvaient pas plus à cette pension que le bijou de Malade. Autre preuve : c'est Lamotte qui apporte et lui les complets chez de Villiers, serie d'amense de cafe de la vieve Laurent. Ici cela, il n'entre chose que pas que cela qui, comme lui, avaient reçu un exemplaire des complets ? Toutes les allégations rapportées dans ce mémoire sont de la même valeur. C'est l'œuvre malveillante d'une haine ancienne qui a pressé une vieille inimitié. Boudin n'a pu rapporter à Lamotte de son l'avoir de Rousseau pour avoir à l'Académie. En résumé, le doute de Voltaire ne peut pas plus que l'affirmation de Boudin. Les complets qui ont fait bâtonner Rousseau par le cuisinier Lafayre sont évidemment de la même main que ceux qui ont fait lever par lui la canne de Pérouse, le matin de ballet. Ni le pouvait comme Rousseau autrement autant d'injures en aussi peu de mots. Nous n'avons pas besoin d'opposer l'incontestable bonnêteté de Lamotte, et l'un dépendant vraisemblement de mauvaise raison de Sacrin. Ce qui les immoralité par-dessus tout, c'est leur incapacité manifeste.

Apportons encore de nouvelles preuves à cet acte d'accusation.

Le monique de corps avait donné une grande vogue à quelques complets du prédicateur *d'Hermon*, opéra de Dandoucet. Cela qui avait le plus de succès commençait ainsi :

Que l'amour est de tous les maux
Ils deviennent amour plus fidèle ;
Que toujours deux les mêmes nœuds
Et trouve une demeure nouvelle...

Rousseau le parodia en cette façon :

Que jamais de son chant plus vient
Colasse ne sous refrédine ;
Que Campra, qui bientôt chanté
Qu'il retourne à son bâtonn.
Que le bourreau, par ses vaut,
Fous un jour serrer le mitre
De porte et de sa chaudière,
Que l'Orcus, qui lui a bâtiet,
Le prend par le cou et le pendre.

Colasse avait fait la musique de *Jason*, et Campra avait mis de chanyèle de l'opéra de Paris. Boudin se chargea de répéter :

Tu le prends sur un son nouvel
Tu mges d'Orcus, qui lui a bâtiet
Tu vous vous parler du bourreau,
Le saint, de front et d'obédie ;
La Grève est son nouvel vainc ;
Mettez Antée en mer qu'à plus,
Pour rimer avec tant de grâce ;
Mettez-moi ce pays-ci pour Manthoum
Ne le tuons lou de l'amour.

Mulet, Rousseau ne pouvait le laisser d'abord. Tout cela était signé et avoué ; c'est alors qu'ont lieu les fameux complets avec jurons, où toute la troupe, dont le comique était pour en revue et sangle d'importance :

Que de mille sots rimeur
A jamais le cœur s'ouvre ;
Que l'imbécile Boudin
Porte mieux en pleine figure ;
Que Sacrin qui sain mieux
Le pouvait aidé Mamouret
Lamotte pourrait en vers mieux
Que jamais l'enfant Grimaret
N'y produisis aucun bonheur.
Que le réchappé des prisons,
Que toujours reformé et critique,
Soit mon ami Fréron Marcotte
Pour professer sa politique.
Que l'éditeur Lambert Lambert
Quart de serment, grand habillard,
Imprimer chez d'Hérodote,
Se me vivra comme de pallard
Affin affirmer Grimaret Lambert.
Que l'immoral, qui de poison,
Que accusant le bâtonnier,
Qui trouble toute sa maison
Et Sparnon l'honneur de son plus,
Soit méchant, soit sonnet,
Comme on ennuye un corsaire
Qui a terrier comme la nature,
Et qu'un chirurgien soit gagné
Pour le mégarer encore mieux.
Que de gobant grammaticon
Enfin de sens, Sparnon, Grimaret
De l'abbé grand dineur de rien
Et du pointeur Hauteroche lequel tous
Que l'auteur, moins décrépit,
Que, par mort cette crapaud,
Croyant s'entrebâtir en Parnasse,
Que vous lâtons à jeper l'affaire.
Tout-être au prédécent coupet
Lois outre un peu trop la manière.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Ca bon comme, aux yeux d'Epicure,
Farait horreur aux plus infâmes.
Qu'en faisant poindre le lait
Il expire au milieu des flammes.
Ah... rebâquez du nouveau,
Que ce soudre, jette au vent,
Déjeunez les anciens blêmes.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
(*Ils plus fort en plus fort.*)

Terminons cet acte d'accusation pénible en renvoyant les gens au mérite, et demandant conjoints qui ont causé les fameux procès contre Sauvel, à qui Chapelain leur est attribuait :

Quelle fureur trouble mon esprit
Quel feu dans mes veines s'allume!
Démons des enfers, je te crie
Le feu ou cruelle de mon plume.
Lorsque sous à l'esprit pervers!
Quelle foule d'objets divers
Vient ici à dire à mes yeux
Quelle matière pour mes vers!
De nouveaux faits quelle moisson!
Je vois Lubaye le collet
Qui se sent monter sur l'Hélicon!
Mais que ne dis-tu de l'abbé
Qu'à son image bouchonné
Il reconnaît le mal immonde,
Mal qu'il ne finnent à demeurer,
Et qu'ils ne rend à tout le monde?

(Quel rhythme ni quelle richesse de rimes dans ce quatrain qui est souvent cité, et qui résumait assez bien certaines pièces de Lubaye (les plus atroces qui puisse jamais être imprimé) :

A son retour du Dauphiné,
Nouvelle provinces de Sonde,
Oh, dans ses rudes combats,
Il épouvra le grand remède,
Il tint à terre d'un bon bondissant,
Jusque du Grenoble à la main.
Pour faire revive son visage,
Dans l'Sauvin le lendemain,
Qui ne se crut pas demandé.
Au nom qui vient de me frapper,
Ma fureur s'irrite et redouble.
Commence-le même-bois depuis
Pour ne faire amour, cette fème double!
Ma seule amour les Bouchetiers,
Contre nous monstre aux airs grondeurs,
Dans l'ont le mieux le plus serrée,
Cachent les mieux produisent
Du plus noirceur les pensées,
Je le vous, ce perfide amour,
Qu'aucune religion ne touche,
Rien ne dément, d'un ton mensonger,
Du Dieu qui l'enfonne de bouche.
C'est par lui qu'on n'est jugé
L'impie au vingt effaré,
Condamné par ceux à la roue,
Bouchés, cet abbé d'Bédard,
Dans la même-bois depuis
Par l'un et l'autre est débauché
Le jesuis abbé de Bellengère,
Pédé philosophe étouvaché,
Au non fait ou lent de cognée.
Quand j'ai dit qu'est chrétienne,
Jentends assez le gros pédant.
(Anti-Sauvel)
Aux jésuites tant reproché,
Dont Boudart fait le gros pédagogue.
Quel Boudart? Le petit Boudart,
Ce maître vomi de la Trappe,
Que nous bâtit un ban,
Malgré le secours qui nous frappe.
Etrange spectacle à nos yeux!
Quel champin plus adroit
Que bouche de l'ivrogne fortuite
Lamotte à le front dans les dents,
Dancher rompe avec Bouchetoms.
Je ne vous, monsieur Boudart,
Grande pena ouverts, bouche bâtée,
Comme on nous prête au ultrichet,
Monter les vers que je chante,
Un mutilous bien mieux mon bonnet,
Si je voyais le cadet
De ce mien, plus mien que Jocrisse,
Il de dan Bouchetoms,
Plus doux que le plus doux régisse.
O mon cher abbé Mariamont,
Digno d'hilarus de mon estime,
Je prétends en enfonc,
J'ai mon entrant par le rime.
Qu'est cet ente, en cette?
Que le plus, cher Mariamont,
Tu seule prétendre n'inconnue.
Quand le vers plaisent, Pertinent
Quitters Gerrée pour Rome.
Qu'entendre-je? c'est le Bédard,
Il fait plus de bruit qu'une pie;
Mais gare il faire son office,
Plus il semble avoir le pipie.
Entendez-vous le coupée,
Dont pape du Chabiol,
Ils fils d'un procureur avide,
Qui le tance sans remède
Mais bourse pleine et ainsi vide?
Où va cet brave nouveau?
Il jugé-t-il au mieux cégare?
Il prend un transport au cerveau
Pour le feu du droit Pindare.
Qu'incommodant il est haïgé,
Qu'après le bain il soit saigné,
Et saigné jusqu'à défaillance.
Des honneurs, s'il est bien assigné,
On rénabira l'alliance.
Quel brillant habit, Cléfidée,
Flatteur guet d'un riche Dorine!
Dans ses yeux pétillants, ses vers hardiés
Convivent à peine la cuisse.
Mais de mieux que ses vers
. . . . . .
(*Ici un vers qu'il est impossible de citer.*)
Il fait qu'avec l'orage cette
Dans le bassin [illegible]
Je le vois traiter à la Grèce.
Aimé Boit l'heure nouvel,
Nimeau et nouvelle plus,
Puissiez-vous crever de regret,
Puissiez-vous dans les enfers du diable!
Prenez le démon Coupléger,
Et si peu, maintenant
Le soir ainé qui bent dans mes vaines,
Bien peut mi plus pétrarque que Vo,
Si je puis augmenter vos prées.

AU TRUCHE.

Allons! ressumons-nous. Nous n'avons donné qu'une faible partie de ces coupletts infâmes, encore amoureux des obligé de recourir aux points suspensifs. C'est bien là la faiblesse et la richesse du genre de l'auteur des *Odes*, et alors cet homme qui n'était rien moins qu'd'un caractère honnête, en eut force de convertir que Voltaire y a mis de la bonne volonté quand il n'est trouvé conduit par le scandale du *Pucelle*.

COUPLET (Jean-Baptiste), jésuite et missionnaire belge, né à Malines en 1628, mort en 1693; il arrivé en 1659 pour la Chine, où il fit de savoir à l'œuvre des missions. Il acquit une connaissance profonde de la littérature et de l'idiome du ce pays, amassa des documents precieux, et rassemble des ouvrages, entre P. Coupléger publiera ouvrages, puis reparti pour la Chine en 1682; mais à peine y était-il arrivé que son ouvrage fut saisi publié par un temoigne; un coffre mal assujetti tombe sur le P. Couplet, qui fut accusé contre une parte du bâtiment. Ses principaux ouvrages sont : *Confucius, Sinarum philosophus, sive scientia sinica latine exposita* (Paris, 1687, in-fol.), où il traite de la morale de la théologie, de l'histoire et des mœurs des Chinois, et une traduction du texte original de Confucius, une table des anciens caractères chinois, etc.; *Tabula chronologica sinica* (Paris, 1686, in-fol.).

COUPLET (Claude-Antoine), ingénieur, né à Paris en 1642, mort en 1722. Il quitte la marine pour se livrer à son goût pour les mathématiques, s'occupa surtout d'hydraulique, et devint membre de l'Académie des sciences. Coupléger fit surtout preuve de grande habileté en armement, à pour de frais et malgré de grandes difficultés, des eaux de Versailles et la ville de Coulonge-le-Vineuse, qui en était anciennement privée (1686). Son ouvrage **LA COUPLET SUR TRAVERSAIS**, mort en 1744, fut également ingénieur et membre de l'Académie des sciences. Il a composé plusieurs mémoires : *Sur le mouvement des terres; sur la Pesanteur des vents, etc.*

COUPLETTE, ÉE (koup-le-tè) part. passé de v. Coupléger. Mis en couplets : *Les chansons ont été COUPLETTÉS par quelques rimailleurs.*

— Se dit aussi, au figuré, *Coupléger, pour dont pétrissez, étanchement à leur tour.* (Anti-Sauvel)

COUPLETER v. n. ou tr. (koup-le-té — rad. *couplet*. Ne doublé pas le *t* devant une syllabe muette, mais le *t* qui précède le *e* muet conserve l'accent aigu) *Faire de couplets, nous coupléterons*, Chansons, faire des couplets; *Coupléter* : COUPLETTÉ-qu'un. Ce mot a vieilli.

COUPLETIER s. m. (koup-le-tié — rad. *couplet*). Faiseur de couplets, chansonnier, pourvu de talent. Il paraît, ou a dit aussi COUPLETISTE, qui paraît moins usité.

Peu vif dans l'intention, crainté, dénoncé, rêveur,
Chansonnier sans talent, sans esprit, sans humeur.
Jamais dans mes chansons on n'a rien vu d'immonde.

COUPLIÈRE s. f. (koup-plè-re — rad. *couple*). Techn. Pièce d'un train de bois qui sert à retenir les bouvets.

COUPOIR s. m. (kou-poir — rad. *couper*). Techn. Nom donné à divers instruments qui servent à couper : *le coupoir des ciseleurs, le chandelier, du bourrier, du cartier, du fondeur de caractères.*

— Mons. Instrument qui sert à couper, dans la lame d'or, d'argent ou de cuivre, les blancs destinés à la fabrication des monnaies ou médailles. C'est l'appelé aussi *coupoirs*.

— Encycl. Mons. Le *coupoir* est une sorte de petite presse à main, garnie, comme le balancier, d'une barre transversale, terminée à l'un des bouts par une *coupoire*, et à l'autre par une boule de plomb, qui le pousse augmente la force du coup donné par l'ouvrier pour détacher le flan de la lame. L'extrémité de la vis multiplie est armée d'un piston taillé en biseau, du diamètre de la pièce à détacher, qui s'abaisse sur un semelle en partie inférieure, percée d'une lunette. La lame se place entre le piston et la semelle; par un mouvement du coupoir, l'ouvrier fait descendre vivement la vis dans la boîte contenue sur la lame; le piston, l'office d'emporte-pièce et découpe un flan qui tombe, par la lunette de la semelle, dans un panier. Ce se sert au moyen de cet instrument pour découper un dessous, avant de les refondre, les pièces rebutées. Pour le découpage des flans, on a adopté depuis une dizaine d'années le *coupoir à vapeur*, dont la première pièce a été faite à la monnaie de Strasbourg en 1854, pour la déformation des monnaies nouvelles. Mons. V. coupoir.

COUPOLE s. f. (kou-po-le — dimin. de *coupe*). Archit. Interieur, partie concave d'un dôme; *Dôme intérieur et extérieur du Pantheon; des Invalides. On se demande pas d'exemple de coupoles dans l'architecture ancienne.* (Quatremer.) *La coupole le plus hardie et la plus magnifique qui ait été construite est la coupole de Saint-Pierre de Rome.* (Duchesne.) *Il existe quelques coupoles dans le style de Pierre* COUPOLE *en petites plinthes de sapin, pour maintenir les pierres de cette immense par Philibert Delorme.* (Cherrel.)

Sonnez, cloches, sonnez sur la saint coupole.
C. Delavigne.

C'est ainsi que du sein des vastes entrepôts,
Les vents en rien nous amènent les flots
Ébranler en clochers, s'arrondir en coupoles.
Baour.

Sur les coupoles de Venise
Deux oiseaux blancs nous plaisent
Au ciel on l'amour *éternise*,
Un noir de mas au sont pour.
Th. Gautier.

— Par anal. Objet arrondi en forme de coupole : *On dit que le dauter que fit Pyrrhus, ne voient ouverts d'une coupole de glace.* (B. de Saint-Pierre.) *Les Grecs ne connaissaient pas une forent la main* COUPOLE *d'un ciel bleu.* (Chateaub.)

— Encycl. Archit. Ce mot vient de l'italien *cupola* : *maçons comme lui une voûte en forme de coupole* (Stendhal) il signifie voûte ferme, construite sur un plan circulaire ou sur un polygone. Les Italiens, par figure de rhétorique qui leur est assez familière, prennent souvent le contenant pour le contenu, et ont employé également deux principales façons, dont les noms ne sont pas bien fixés, et qui sont deux choses bien différentes. La coupole a deux intérieurs et deux extérieurs, elle a le dôme en est la partie extérieure; ces deux parties ont pas la même forme et le plus souvent ce sont deux constructions bien distinctes. Le dôme a la forme de la moitié de deux calottes entre lesquelles on circule. Il peut même exister un dôme sans que pour cela il y ait coupole, comme on le voit au palais des Tuileries et à l'Ecole-Militaire. Pour qu'il y ait coupole, il faut que le dôme ait des pieds-droits, n'être pas un plan différent de celui qui les porte, et que surtout la voûte de la coupole ne pose pas immédiatement sur les pieds-droits, mais sur des intermédiaires de construction cylindrique ou forme de tour circulaire ou polygonale. Quelquefois, au contraire, la coupole prend simplement la mon de rotonde, comme le Panthéon et le Pantheon de Rome. Il a solidité des voûtes en coupole, dit Quatremère de Quincy, vient de ce que les pierres étant disposées avec un effort égal à un centre commun, de manière opposée, ils ne peuvent ni s'approcher ni s'en éloigner. Lorsque ces voûtes sont composées par rangs horizontaux, chaque assise forme une espèce de nouveau; toutes les pierres qui forment un rang ne peuvent ni se passer de manière qu'elles ne peuvent s'approcher du centre à cause de leur figure, ni s'en éloigner sans être obligées de remonter, à cause de la pente que leur imprime la figure; leur résistance ne les soutiennent mutuellement, indépendamment de leur pesanteur, chaque rang, chaque circonvolution diminue de volume à mesure que le lit qui suit plus haut en diffère. Les voûtes qui reposent contre les murs ou pieds-droits qui soutiennent les voûtes sont en effet plus hautes qu'il n'y a point de poussée. Cette poussée, ou plutôt ces poussées, qui les peuvent s'exercer d'une manière incomplète, ou par des pierres qui forment un rang, ou par des pierres qui les composent au dominant leur solidité. Ainsi on peut prétendre au moins de ne pas se tromper en cherchant cette solidité dans les voûtes en coupole. Les voûtes en coupole ne peuvent se construire que sur des pieds-droits. Du point n'existent qu'un plan circulaire, ou polygonal, ou tour circulaire ou polygonale, ou tour circulaire ou polygonale. Il est nécessaire qu'on les terminent les bandages des anciens et quelquefois les chaînes. Il est nécessaire qu'on les mettre qu'un quart en forme de trompe, pour ajuster le plan de l'angle à celui du plan. C'est chez les Etrus que les Romains les plus anciens monuments de cette espèce; leur manière de bâtir en moellon et en petites pierres rendait l'exécution des ouvrages rondes plus facile. C'est pour cela que les Grecs et les Egyptiens, qui bâtissaient avec de gros blocs de pierre taillée, préférèrent la forme carrée pour leurs temples. Dans les ruines de la Grèce, on ne trouve qu'un seul édifice rond qui est à Athènes, et encore cet édifice, quoique de dimension très-restreinte, ne ressemble à rien que plus et dans le diamètre à l'intérieur. Ce sont surtout les Rhodiens qui firent usage des voûtes en coupole, appelées par eux *thôlos*. Ils adoptèrent cette forme pour la plupart des leurs édifices, et en voit encore à Rome les ruines d'une infinité de temples rondes. Les principaux sont les temples de Bacchus, de Faune, de Vesta, de Romulus, d'Hercule, de Cybèle, de Neptune, de Vénus, mais surtout le Panthéon, un des plus beaux et des plus complets monuments que l'antiquité nous ait laissés, et sans contredit le plus magnifique temple de coupole. Son diamètre intérieur est de 124 pieds; elle est ouverte au milieu par un œil de 26 pieds; l'épaisseur de la voûte ne se perde, depuis le dessus de la corniche jusqu'à l'anneau, jusqu'à l'arête de la lanterne. Elle est construite partie en briques, partie en moellons, et elle est revêtue de marbres; mais en elle se détache du mur d'ouverture qui la supporte, à pieds 10 pouces au-dessus de l'ouvrage grossi, et à pieds 4 pouces joignant la plate-forme qui regne autour de l'édifice; ce qui est cause que la lumière entre dans un temple qui n'a pas d'autre ouverture, et assujet un ensemble par un système de construction. Dans Charles-Quint, étant à Rome, se fit conduire à cette construction. Un jeune gentilhomme romain, qui l'accompagnait, trouva à son père qu'il avait eu le premier le projet de pratiquer le pouvoir dans l'intérieur, afin de venger sa patrie du sac de Rome. « Mais dit, lui répondit le vieux patriote dialec, ce seul à les choses que l'on fait et qu'on ne fait point. »

L'architecture connut aux coupoles sur pendentifs; on en retrouve à Cologne, à Cluny, les coupoles pendentifs; à Constantinople, les architectes modernes l'arrangement intérieur des coupoles, selon l'esprit et les nécessités du culte catholique, et l'on vit naître de coupole de Sainte-Sophie à Constantinople, genre remarquable, mais qui n'égale ni celle de Florence ni celle de Rome; son diamètre est de 105 pieds. L'usage des coupoles variait selon les différentes parties, et avait successivement Saint-Vital à Ravenne, la cathédrale de Naples et Saint-Marc à Venise. Mais il était resté à deux artistes italiens de surpasser tous ce qui avait été fait auparavant. Il faut dans les rues de la coupole du Panthéon. Quand un concours s'ouvrit à Florence pour la construction de la Santa-Maria-dei-Fiori, Brunelleschi, notre dans Rome ou il avait étudié les monuments de la plus de la grande coupole qui décore aujourd'hui cette ville, et l'entreprit de la pouvoir élever à 100 pieds, sans arcs-boutants et sans soutenants par des contreforts, et sans les pieds de demeurés composés de deux coupoles inactives. Dans deux l'autre; quand il mourut, il y a employé plus de 40 artistes et fit ni même d'échafaudage en charpente pour soutenir un ouvrage de 100 pieds de hauteur et on le mit debors. A force de patience et d'énergie, Brunelleschi avait fait ce que qui avait semblé chimérique. Pour élever ce chantiage se construisit d'abord sans cesse de la ville, il en donna pour soubassement un tambour de 7 pieds de hauteur, percé de quatre ouvertures distinctes tout à la fois à un dimanche le pied et à relever l'intérieur. Au lieu de cette ouverture il en ajouta quatre, deux l'une extérieure, l'autre intérieure, soit pour donner à l'intérieur un jeu différent de celle de l'inter-eur, soit pour protéger les peintures intérieures de la voûte, quelque jour plus fut généralement mis. Le dissiatra ainsi avec de même pris à la voûte, qui avait quatre pieds à la hauteur du sommet de la crous au-dessus du sol de l'église et de 226; l'épaisseur du tambour, de 7, celle de la coupole intérieure à sa naissance, de 7; de la coupole extérieure à sa naissance, de 2. Brunelleschi avait décrit Michel-Ange de plus d'un siècle, et c'est à lui qu'on revient. Dans le Panthéon, il y a de lourdes coupoles modernes, c'est la somme qui est trouvée la plus grande. Elle a 131 pieds de diamètre intérieur, 1 pied de plus que celle de Saint-Pierre; elle dépasse celle de l'Ecole-Militaire de Rome. La coupole du Panthéon de Paris a 140 pieds, celle de la Sorbonne 75. Michel-Ange lui-même dirigé de la coupole de Brunelleschi : « Il est difficile de faire autant dans la voûtement de deux mêmes. » L'intérieur de cette coupole est décoré de peintures de Vasari et de Zucchero; il est en grands mechons, dont il y a trois cents, sinon qu'ils ne dépassent jamais la hauteur de 25 pieds de hauteur. De toutes les coupoles, celle de Saint-Pierre de Rome, et celle que Michel-Ange élevas au-dessus de Saint-Pierre de Rome, dont Bramante lui avait avait donné l'exemple; toutefois ce qu'on ne saurait trop admirer dans son œuvre, c'est non seulement la hardiesse de l'ensemble, mais encore le beauté des proportions, l'unité, la grâce de l'ensemble, la richesse et la grâce de la décoration. Cette coupole est supportée par quatre pendentifs, qui ont 25 pieds de hauteur, et 25 pieds de circonférence. L'église Sant-Carlo-Ai-Catinari, à Rome, est remarquable par l'heureux de ce pilliers et par la coupole qui pèse. La coupole a 130 pieds de diamètre; elle commence à 165 pieds du pavé, et sa hauteur, prise depuis sa base jusqu'à l'ouverture de sa lanterne, est de 195 pieds. La plate-forme qui est au-dessus a 55 pieds de haut, la hauteur d'une maison ordinaire. Ainsi la coupole de Michel-Ange relève de dessus les piliers et pèse par terre, mais 180 pieds de hauteur. La coupole est double, comme celle de Brunelleschi, et c'est entre ces deux enfilées que passe l'escalier qui conduit au sommet. Au-dessous de la lanterne est le piédestal de la

Digitized by Google

bois qui ne coupe pas moins de 20 pieds, la toise en a 7 et demi, la croix 13, ce qui porte la hauteur totale de l'arbre à 478 pieds. La fûtaie des Invalides, à Paris, n'en a que 324. La voûte de la nappe est divisée en neuf compartiments carrés de sixes doves et de tablettes en mosaïque. Toutes les principales villes d'Europe ont des nappes plus ou moins élevées, mais il n'en est aucune qui approche des trois dans nous venons de parler. Au moins elles sont complétement en qu'il y a à dire sur ce sujet.

COUPON s. m. (kou-pon — *rad. couper*). Petit morceau d'une pièce d'étoffe : *Du coupon de dentelle, de velours, de toile, de drap, de satin.*

— **Théâtr. Coupon de loge.** Billet que donne l'administration d'un théâtre en échange de la somme dépensée pour la location d'une loge.

— **Bours. *Coupon d'action.*** Chacune des portions d'une action divisée suivant des coupons numérotés. *Coupon d'intérêt.* Titre d'intérêt joint à une action ou à une rente, et que l'on en détache à l'échéance : *Gérer les coupons d'intérêts. Payer le coupon chez le concierge.*

— **Navig. Bot. Partion d'un trait de bois à brûler, qui a ordinairement 1m,30 de longueur et quatre largeur.**

— **Bouyat. Bang.** *Le coupon* est un bulletin annexé aux titres fédéralistes au porteur, pour payer l'époque du paiement des coupons. Chaque bulletin fédéraliste au porteur est généralement muni de coupons pour six moins de ans. Les coupons sont placés entre le titre et le bulletin de manière dont ils ne détachés. Toutes les indications nécessaires sur le titre, telles que dénomination, numéro d'ordre, taux et chiffre des intérêts, époque de coupons et de titre, doivent y trouvé et exprimées. A l'époque de l'échéance des coupons, il suffit de détacher le coupon qui se présente pour être payé, en ne pas besoin, comme pour les titres nominaux, de les ter au titre, et de faire des justifications de propriété et d'identité. Les coupons ne peuvent être payés en numéraire, mais seulement en coupons de coupons. Les Etats-Unis ont inscrit les titres de leur dette sur des registres nominaux. En France, il n'y a de rentes qu'inscrites depuis 1821. Ces rentes, les actions sous un simple numéro d'ordre, se transmettent sans aucune justification de propriété et d'identité, leurs arrérages sont payés sur le simple transfert d'un coupon détaché du titre. Cette forme de titre a des avantages et des inconvénients. En cas de perte de son titre, le propriétaire ne peut le retrouver entre les mains d'autrui, le détenteur d'un titre au porteur est réputé le légitime propriétaire, et en peut être empêché de disposer ce titre. Les Rothschild ont adopté, dans leur nouveau centre forme de titre présente de très avantages qu'elle ne doit adopter que pour toutes les entreprises perdeuses, compagnies de chemins de fer et autres, lant pour leurs actions que pour leurs obligations. En 1844, le nombre des inscriptions de la rente française ayant cette forme s'élevait à plus de 250,000. On a le 3 indice d'un bien de confiance; on l'est demandé jusqu'à quel point il convenait de donner aux rentes nominatives les mêmes facultés qu'aux rentes au porteur, tout en leur maintenant les sécurités et les garanties que les gens prudents et les pères de famille doivent rechercher. Les garanties qu'exige le Trésor peuvent seules mettre à l'abri de la mauvaise foi des titres au porteur. Mais sur ce point, on avait imaginé, depuis quelques années, des moyens nouveaux, tout de prendre pour cible un simple numéro inscrit, le Trésor ne le reconnaît, les titres ne portant simplicité leur dépense. Aussi le décret impérial du 18 juin 1862 est-il venu réaliser cette idée, en ne faisant exiger pour les propriétaires de rentes 3 pour 100 qui en feront la demande, il serait inscrit sous le nominatif de chaque titre, et moins de coupons d'arrérages payables au porteur. Afin de préserver les droits des tiers, les titres de rente ne sont délivrés qu'après avoir fait la plus complète division de leurs inscriptions. Le Trésor ne reçoit la délivrance que sur le transfert ou de notation, sur les justifications de droit, ou par voie d'échange, sur la déclaration du rentier inscrit, certifiée par un agent de change ou un notaire.

Les inscriptions au porteur sont, sur le simple remise des titres, à échanges, contre des inscriptions nominatives pourvues de coupons. Un arrêté du ministre des finances, date du 4 juillet 1864, a fixé les quotités de coupons nouvelles inscriptions qui sont : 1 fr. 50 fr., 30 fr., 50 fr., 100 fr., 500 fr., 1,000 fr., 5,000 fr., 10,000 fr. de rente. Les extraits des inscriptions sont munis de quarante coupons d'arrérages trimestriels. Le talon dans les coupons sont séparés reste dépoint en Trésor sur quitte. Au bout de dix ans, le trésor inscrit obtient un nouveau titre, sur la justification de son existence, le détenteur de cet titres ne fait rien.

La faculté donnée par les coupons d'être payé sur simple présentation a partout détrôné des changeurs et les banquiers à coupon par ceux titres, moyennant une commission insignifiante. Dans les grandes villes, il est pas l'intermédiaire des changeurs qui ses détenteurs ne peuvent toucher leurs arrérages, les banquiers des changeurs et des banquiers étant plus facilement accessibles que ceux du Trésor.

COUPONNÉ, ÉE adj. (kou-po-né — *rad.* coupon). Blas. Partagé : *Bannière de bordure à deux bandonne accompagnée d'argent.* (J. de Saint-Ch.)

COUPOUI s. m. (kou-pou-i). Bot. Genre d'arbres, de la famille des myrtacées, tribu des barringtoniées, représentant une seule espèce, qui croît à la Guyane. (On dit aussi COUPIT.

COUPRÉ (Gabriel-Hyacinthe), homme politique français, né en 1765, mort en 1839. Il fut élu en 1816, député aux états-généraux, puis membre de l'assemblée constituante, nommé des Côtes-du-Nord, il vota pour la réunion dans la proposition de Louis XVI, de la ligue politique des girondins, devint membre du comité de salut public, puis, après la fut successivement président du tribunal criminel des Côtes-du-Nord, membre du Corps législatif (1802-1815), et conseiller à la Cour de Rennes.

COUPPE DE L'OISE (Jean-Marie), conventionnel, né en 1754, mort en 1816, député de Beauvais (Clermont) au moment de la Révolution. Elu par le département de l'Oise à la Législative (septembre 1791), puis à la Convention, il vota la mort de Louis XVI, remplit une mission dans les Ardennes (1793), fut envoyé les jacobins à son retour, mais fut chassé de ce club pour avoir voulu défendre ses amis des prétres, fut qui eût renoncé les mêmes vues fonctionnaire sous le consulat, devint ministre d'instruction publique après la chemin. Il, qui contribua à la rédaction du système de notation des mesures des arts et des sciences de l'empereur, devint ensuite membre du conseil des Cinq-Cents, de 1798 à 1797, et de 1799 des Cinq-Cents, et fut nommé à la préfecture et conseiller.

COUPPÉ (Pierre-Clément), écrivain, né à Quinzé et philologue français, né à Nogent-le (Haute) en 1748, mort dans la terreur en 1794. Il remplit successivement les fonctions les moinres fractions de juge au tribunal de de Chalons-sur-Marne, puis de professeur rhétorique de travail philologique, historique et oratoire, et publia des ouvrages de rhétorique qui l'ont rendu populaire en Normandie. Il fut de retour à Paris, et fut nommé *rédacteur à Revue des parties entre les catholiques et les protestants, et fut nommé à la terreur des ouvrages dictées de Condorcet et d'Arnaudet.* Il *fut pris* et *fut guillotiné dans le moyen âge, appliqué tout aux affaires* *ainsi qu'aux affaires* (Chalons-sur-Marne, 1817, in-8°), une *Chronique*, et plusieurs dissertations sur des sujets de rhétorique.

COUPTET (Félix-Ad), pharmacien-inventeur, né en 1811 à Paris, mort en 1857, fils de la famille à l'encouragement universitaire, mais son vocation l'entraînait pour la musique et la chimie amusement. Entré en 1834 en service, M. Le Compoy remporta, en 1838, le premier prix de chimie et le premier prix d'harmonie. Il n'avait encore que dix-sept ans quand l'honneur lui fut décerné de la médaille, le dernier prix pour tenir une classe d'harmonie pendant un mois en l'absence du professeur. Il fut nommé conservateur, puis, après la mort de Cadet de Gassicourt, directeur du laboratoire de chimie, le remplacement de M. Lecoq. Il a inventé le vin de Coupet, M. Le Compoy fut appelé au professorat Barnouin et à l'enseignement de la chimie.

Après avoir employé M. Henri Herz, alors professeur au Conservatoire, M. Coupet, profitant son voyage en Amérique, M. Le Compoy, qui avait fait de nombreux et nouvelle classe de piano pour les femmes, et vous sont ouvertes pour lui. Depuis cette époque, ses élèves ont obtenu de nombreuses récompenses et des prix publics.

Parmi les œuvres que M. Le Compoy a composées pour le piano, on cite particulièrement deux *Etudes* et une *Fantaisie* sur la Chalet. M. Le Compoy a aussi publié, sous le titre *Leçons de piano et de chant*, deux séries d'ouvrages qui ont été approuvés par l'Institut et adoptés par le Conseil des Hospices pour servir à l'enseignement dans les classes du Conservatoire. Il a de nombreuses *Etudes* de mécanisme, un précédé d'une préface, dans laquelle l'auteur expose avec une rare bonhomie les principes très-sensés qu'il applique lui-même à son enseignement. Il a publié des nouvelles des contes très-précieux, où on trouve parfois quelque chose de sérieux, mais le ton de son qui plaisante doit tirer de son sérieux.

« La gaieté, dit M. Le Compoy, la plaisanterie, le sourire doivent être, à mon avis, le premier aimé, dépendent de très-principes fondamentaux : 1° maintenir l'esprit dans son chef de disque, soit qu'il ait lieu de se plaire dans le pressentir de, 2° enfoncer complétement les ténèbres. Quelques développements devraient les indispensables.

« La rondeur des doigts n'existe pas par elle-même. Quand ils sont rondes, la cause en est ailleurs. Voilà ce qu'il est important de bien comprendre. Les muscles, qui font mouvoir les doigts se groupent à la naissance de l'avant-bras, ou se trouve en quelque sorte leur centre d'action. Si une contraction générale s'établit à leur point de réunion, on comprend facilement qu'il devient impossible d'en assouplir les extrémités. Sauf de rares exceptions, l'avant-bras, dans son ensemble avec le reste, doit donc former un tout complétement élastique et flexible.

« La recommandation d'étaquer les notes de fort prés n'a pas moins d'importance. Quand on lève les doigts trop haut, ils produisent, en retombant, des bruits bas, ou bruit, ou chatouement qui nuisent à la pureté du son, et ôtent au jeu quelque chose de vif, de net, de tant, important pour l'oreille et du plus musicale. Ils ne doivent les doigts moins haut et, pour employer une expression connaître, on doit connaître *le timbre* et *la* *nature* des notes, de cette manière, ont entre mêts plus de ressorts, elles se sont détendues, tendent moins de lait ou à l'entier, l'adoucissement, vocalisant pour ainsi dire avec son doigté, obtient de son instrument une douceur de charme et de sonorité.

« Ce que nous venons d'établir est implicitement du autre principes non moins essentiel. Pour un bon résultat, il faut que le doigté, l'instant où la touche se trouve enfoncement, dans le dessous, et l'enfoncer dans manière de la manière dont les jeu du instrument du mouvement du doigt, et de la manière dont de la note doublée, nécessaire. On l'obtient en contrôlant avec une grande exactitude, et tout parfaites si le doigté conduit la touche dit-nécessaire et de la chanter.

« Je le répète : *enfoncer complétement les touches*. Ne saurait-on de fort prés comme, et tant toujours l'enfoncer de l'avant-bras, le ne trouve la cause promesse d'une belle manière. Sa, à tout tout qualité, on trouvé la pleur, l'élégance et la simplicité du style, ou, faite vous, et le chaînet et le sonnet, on ceux dans le vrai, en pouvoir la ainsi écrit dont quelques grands artistes ont offert de si parfaits modèles. »

Ce coupé ne ne pas pas des principes avec cette notation, qui les explique avec une netteté claire, une simplicité prenant, de faire remarquer par l'excellence et la solidité de son enseignement. Il a publié, de M. Le Compoy, qui d'abord « exposé toutes ses idées sur l'enseignement du piano, *Nouvelle notation : De l'enseignement du piano. Concerts sur jouent quelques-uns de ses élèves* (in-8°, 1844). Professeur instruit du style et des transformations de toutes les écoles, M. Le Compoy, qui a pris Chopin, M. Le Compoy, dans les mêmes, et M. Le Compoy, qui avec les mêmes traditions de l'art, le respect et l'étude constante des grands modèles.

En dehors de son enseignement officiel, M. Le Compoy a organisé, depuis une quinzaine d'années, dans la maison des cours pour les jeunes filles dirigé par M. et Mme Fouillet, avec les mêmes principes, et, au Conservatoire, ses enfants, et de nombreux, et, au Conservatoire, ses enfants, et, et, et

gnanant par la forme employée dans le vieux français, *cort*. C'est à cette forme intermédiaire que doivent être comparés l'italien, l'espagnol, le portugais *corte* et le provençal *cort*, le italien *corte*. Les principaux dérivés de ce mot, dans des différentes acceptions, sont le français *courtisan* et *courtoisie*. Quant à *cortège*, il sort évidemment venu par l'intermédiaire de la forme italienne, comme le prouve la présence de l'*e* à la place de ou. L'étymologie du mot latin *chors* est sûre-même des plus indécises. Le latin l'a écrivaire d'une manière très-ingénieuse. *Chors* est une contraction de *cohors*, ancienne, *cour*; le second partie du mot *hors*, *hortis*, est de la même langue que *hortus*, jardin, et *hortus* indique correspond directement, par *germinatio*, à *gorti*, *gorti*, *cortis*, *cour*. *Cohors* tenu, *cour*. Ce terme désignait, dit M. Pictet, une enceinte de la cour, non-seulement enclos, ballement *hofraum*; mais désignait d'enclosie ou de limite jardi dire l'accepition primitive, et par extension, *hortus*, verdin, limitrophe. D'après cela, conclut M. Pictet, *hortus* est guère au singulier de *hortus*, dans circulaire, cercle, *ôrb* le français *chors*. Dans cette hypothèse, le radicale commune à *hortus* et à *chors* serait *hor*, qui correspondrait exactement au sanscrit *ghrâ* courire, circulaire; *ghrâtra* serait pour *khrâ* fore avec le digamma oblique. On peut rapporter au même grec et au latin *chorus* (danse *cours*, le cyprien *cours*), l'anglais *court*, évidemment derivé de la forme latine. Les langues germaniques nous offrent une série de termes qui semblent collaterux que *chors*. Le germanique correspondant constamment, ou le sai, au *chors* ou *cohors* latin, en rapproche de *khorus*, de *khors*, *cohors* et *hortus*, les *cohortes* gardes, mainte, *cour*, l'anglo-saxon *geard*, jardin, enclos; le scandinave *gardr*; l'ancien allemand *kortr*, *kortr*, *gorti*, *cortis*, *cortis*, *cortis*, *cortis*, ces objections ont été élevées contre ce rapprochement. Il ne devait correspondre au grec ou à germanique, évidemment calcul. Quoique *hortus* vous ne trouvez germanique *garden*, *ancienne*, *enclosure*, *jardin*, les analogues correspondent à l'origine de tous ces mots, comme le fait remarquer M. Pictet, en ce sens que *hortus* est, en réalité, *ville*, *province*, *jardin*, *même* sens; et *hortus* *gerti*, *enclosure*. Le mineric garde, qui, comme le *hortus*, *gerti*, *gorti*, *cortis*, *cortis*, *cortis*, *cortis

jeune fille qu'un doit bienfait dépasse; on mettait les grands pour en obtenir des faveurs.

— Remonstrance. Courre, courre, court, et courre, courre, courre, courre, courre! (les vertes courre).

— Exorpet. Adrik. Mous avons fait connaître, au mot Arrivée, l'importance qu'avait dans les maisons princières la cour intérieure, ou, plutôt, le cortine cour, envisagée des principes de la Renaissance, était intérieurement le dortoir de celles de moindre en moindre. La cours était un hanzi, complétement, où se rencontraient les mous hentiers des grands porteurs et qui servait de citorne. Au-dessus de ces hanzi était quelquefois un petit pelit, trotoir. Jusque dans les cours modernes de perlapes l'on adopte par les mêmes architectes de l'Orient. V. Anna.

Dans l'Occident, au moyen âge, les habitations des chefs francs, formées d'une agglomération de bâtiments divisés en l'exploitation agricole et aux logements des maîtres et des colons, représentaient, à l'intérieur de leur enceinte, aula, à cieel ouvert ou couverte, dans laquelle venaient les réunions de la famille, et qu'accompagnaient parfois des portiques, de 3 nates, écuries, bergeries, bois, cuisines. Par la suite, lorsqu'un mot antérieur avait-Remarque et de conquête la domesticité seigneuriale et ses dépendances, la partie de l'ancienne aula occupée par les constructions, et qui formait une ou plusieurs cours (cour), avait un plan très-régulier, formé par quatre bâtiments élevés sur le sommet d'une colline, le plus ancien étant plus ancien vaste pour contenir toutes les dépendances nécessaires de maître, on élevait la long des remparts de la colline un portique décoré de pilastres en un pierre ébréché, principale par des fenêtres à un étage et des portes conduisant les logements propres à recevoir pour la garnison, les esclaves, les serviteurs. Cette jurisdiction, que demeurait et dépendait toujours de la cour, et qui, plus tard, sous le nom de bassecour. Dans les châteaux situés en plaine, les bâtiments étaient à la garnison, aux esclaves, étaient généralement construits sur remparts et entourés par conséquent la cour, au centre et sur un des côtés du quadrilatère, à moins que quelquefois toute l'enceinte. Plus tard, lorsque les cours se transformèrent en terrasses une transformation complète dans la système de défense, les mêmes bâtiments seigneuriales deviennent moins irréguliers, mais étaient encore nombreux; ils étaient divisés de constructions élégantes, symétriques, décorées parfois de colonnes, de pilastres, de colonnes. La cour principale, au fond de laquelle s'élevait l'habitation du maître et dans laquelle on introduisait tout d'abord les hôtes de distinction, qui le leur devaient d'honneur; cette cour était tantôt formée sur toutes ses faces, tantôt comprise entre le principal corps de logis et les bâtiments avant-cours. Dans les châteaux qui avaient conservé leurs dortoirs et leurs dépendances, et lorsque ces dépendances étaient quelquefois précédé d'une avant-cour. Quant à la cour, quelquefois remonté une des derniers du château et suivant de quelque à-dire ensuite les écuries, les cuisines, les commerces, ou bien conservée le nom de Remoucour. Les diverses dépendances qui subsistent dans un grand nombre de châteaux datent de 4 ou 5 siècles, mais ne sont encore adoptées, sont quelques modifications, dans les bâtiments principaux de quelque importance. Quelquefois la cour d'entrée était précédée, au fond du hanzi, de deux dévoyage le perron qui conduit aux salons, est orné de jardinets, de plantes et de cuailles et de fontaines; mais le plus souvent elle est entourée ailleurs en partie de barrasse de tout chaudes, pour que les équipages qui amènent les valeurs puissent y circuler librement.

Dans l'architecture moderne, on donne le nom de cour (cet usage existe) aussi, seulement à l'autre empire autre les bâtiments d'une cour et du château, mais encore à l'ensemble des façades qui se développent autour de cette aire. A Paris, les cours sont : la cour du Luxembourg, la cour des Tuileries, la cour des Invalides, et entre toutes, la cour du Louvre, où les sculptures de Jean Goujon font le bonheur des amateurs des compositions architectoniques de Pierre Lescot. Mais c'est surtout en Italie que l'on voit des cours remarquables par l'ampleur de leurs proportions, et surtout par la richesse de leur décoration. Il nous suffira de citer : à Rome, la cour du palais de Quirinal, longue de 445 pieds et large de 310, bordée sur trois des ses faces par des portiques ornés de plusieurs, en sur le quatrième d'une façade d'ordre ionique; la cour du palais Borghese, composée de deux étages de portiques, que soutiennent 96 colonnes de granit, dont 48 sont en deux chaumes et cannelées, et à étage supérieur; la cour du palais Farnèse, entourée de trois portiques, superposés, dont les deux premiers, l'un dorique et l'autre ionique, décorent des portiques, et dont le troisième est de style corinthien; la cour du palais de la Chancellerie, ornée par le Bramante de deux portiques superposés, notamment par 44 colonnes de granit, qui présentent, dit-on, de l'action particulière de l'empire; la cour du Belvédère, du Vatican, que le même architecte dut, à cause des inégalités du terrain, diviser en deux sections, de niveau différent, reliées entre elles par un escalier à double rampe, etc.

La cour des Lions, à l'Alhambra, mérite une mention spéciale. C'est incontestablement le plus belle partie de ce palais, et, on peut le dire, le chef-d'œuvre de l'art arabe. Cette cour a 40 pas grands; elle a environ 100 pieds de long sur 50 de large, mais c'est une merveille d'élégance. Un portique de 124 colonnes l'entoure. Aux deux extrémités, deux colonnes supportent un entablement de marbre portant une des colonnes accouplées des arcades à jour. Au-dessus, une galerie, dont les ou se peut imaginer de plus délicat, du plus gracieux, et que n'a pas pu surpasser les Sarrasins comme à l'empire-pace, portant sur de minces colonnes d'une élégance incroyable. Je ne crois pas que la grèce soit jamais mieux ou delà de ses plus parfaits, dit M. François Pouvet (Voyage en Espagne), à qui nous empruntons ces lignes, et que l'on ne puisse trouver rien de rapproché que les hommes ces admirables ouvrages. Il est vrai que l'on ne trouve pas de décors qui les environnent autrefois, la décoration moderne, qui, dans une ignorance totale de toutes grossières, dont la pinte à la cour, ne peut rien ajouter à ces arcades et ne déshonore leurs blancs dentelles de pierre. Mais à part quelques incohérences, quelques lacunes, et à la beauté mal, dans un état de conservation merveilleux, il est vrai et le mieux conservé les blanchour immaculée : tout au plus non tiente de ces ruines, dont quelques-unes seulement vaincu leur éclat primitif et les ruines encore plus admirables et les plus grands soleil commence à s'abaisser, ses rayons, obliquement, nous leurs jeu, mais on le donne presque la transparence de l'albâtre. Les pieds de la cours et de l'unique parti leurs grosses elle, mais, à travers les gorgées de lumière, on aperçoit quelques-unes des fenêtres architectoniques. On se sent comme dans un rêve, et le cœur est plein de bonheur dans un de ces palais bâtis par les Maures, et qui, dans leur ensemble, sont de merveilleuses descriptions, et dérivent les feuillages, et, dans les détails, ne sont qu'un vaste brillant les yeux noirs des bouts de leurs cheveux.

Non la cour des Lions s'ouvrent diverses salles de médecine grandeur : la salle des Deux-Sœurs, et la salle des Ambassadeurs, qui étaient des lieux de repos dépendant des appartements du sultan.

— Hist. Le mot est rappelle l'endroit où le souverain fait une réception, et, quelque grands et non royaux, est le même pour tous les pays et toutes les époques, malgré les différences de lieu, de mœurs et de cours de Démetrius, de Constantin, de Charlemagne, de Louis XIV, de Louis XV. Mais depuis, c'est-à-dire dans presque tout le cours de la monarchie, le mot cour a perdu de hiérarchie, de mérites personnels, et d'attributs de pouvoir, et, dans le matin devant qui nous sont égaux, depuis le plus grand seigneur jusqu'au dernier valet, chargé de la garde des portes, pinque le souverain, qui, en son sein, se rencontre tous les dieux de rang et par conséquent du pouvoir, et, qui, quelquefois, en pleine nuit, cette manifestation répondue autour de lui, les Lapeyrouse les faite pour obtenir les regards des peuples et leur donner une pensée de leur puissance. Aussi ils ne ordinairement renfermé intérieur au fond de la cour, et, quelquefois, ils étaient de plus grands ou de moins, pour ne rien perdre de leurs prérogatives et de leurs droits. Les empereurs n'eurent aucune peine à trouver une cour; depuis longtemps, chacun des ces tyrans commandaient en autant que l'avaient de son sein et de son clients, cour nombreuse et brillante, et, dès lors, devenue temple et religieux. On sait que Cicéron aller un jour visiter Pompée, et, que, ne le trouvant pas, il alla quelque amis, et, en quelques amis en quelques jours, il trouva cette visite assez de grand-seigneur trouva cette visite assez grand-seigneur pour en faire un jour de tour. Quand on sent se fut emparé des mêmes de l'Ile, les empereurs, et, les successeurs se partagèrent plus entre plusieurs, mais se trouvèrent, en chef de la cour, des seigneurs particuliers formèrent la cour des empereurs, et, les empereurs, à leur tour, les seigneurs formèrent dans les voyages, à la guerre, tandis que, dans les villes, ils formèrent une cour de cour de cour de cour, et, quelquefois, ils ne pouvaient pas, ils ne pouvaient pas, ils ne pouvaient pas

ma alors; il y venait de toutes parts des journaliers, des joueurs de gobelets, des ouvriers, etc. Mais les fêtes formaient la partie la plus curieuse de ces divertissements. Des tables dressées en plein air permettaient au public de venir le prendre des repas avec les évêques et les principaux seigneurs de la cour. Devant chaque service qu'on portait sur la table royale, les pages prenaient que les autres, marchaient des joueurs de flûte et de bombois, et un grand nombre d'officiers à l'uniforme bigarré, rangés en ordre devant la table du roi, et tenant à la main une espèce de pique de pièces de monnaies, criaient trois fois : « Largesse du plus puissant des rois ; Vive le plus ardent ! » et l'argent se pouple, qui se remit et se battait pour ramasser ces pièces roulantes. En fait en imitation de cette coutume que, sous la Restauration et pendant les premières années du règne de Louis-Philippe, le jour de la fête du monarque était en pouple des deux côtés du hôtel hôpital ou pauvre. Pendant toute la durée des fêtes anciennes régnait une libéralité un plutôt une profusion incroyable : les seigneurs recevaient des habits de la main du roi, et c'est même de là qu'est venue la chose du nom.

On sait que ce fut dans une de ces distributions que, pour avoir supercherie le pourpoint, Louis engagea plusieurs seigneurs à se revêtir ses lui. Les livrées leur furent fournies dans l'obscurité; lorsque le jour parut, tous se trouvèrent avoir par chacun une croix cousue; et ils se revêtent les comme elle l'ont sent prise de leur propre chemise. Ce n'était pas seulement aux Français que subsidiaient venus de distribuer des livrées : Edouard III, roi d'Angleterre, avait, en 1347, vers la fête de Noël, quelques gentilshommes français fait prisonniers, vaincus, par des chevaux, leur fait conpromettre dans la distribution des livrées qu'il avait faite pour la fête.

L'historien de l'abbaye de Saint-Denis, après avoir fait la description des fêtes et des festins donnés par donna Charles VI en 1389, ajoute qu'il tant *une publication* pour la nourriture de Louis, le duc d'Orléans, et Jean, son frère, s'exprimant ainsi : « Vaillé en peu de mots le roi et les ducs de la chose que les archers se coloumne par mille sortes de présents, tant pour les chevaliers et les seigneurs qu'y signoient que pour les dames et les demoiselles; il leur donna des pourpoints, des robes et des diamants, plusieurs sortes de joyaux et de riches affiches, présent coûgé des priuel, qu'au qu'il bains et licencie. »

A l'exemple des rois, les grands veneurs se mirent à imiter cette coutume de leurs maîtres, aux quelles ils invitaient les nobles et les chevaliers des environs, et l'on cite entre autres la cour magnifique que fit, en 1414, le comte de Foix, comme, et dans laquelle il reçut plus de douze cents chevaliers.

Comme les cours plénières étaient des fêtes qui plaisant par le lieu qui y était déployé, on arrive bientôt à les multiplier, à en tenir pour toutes les occasions tant sont peu nécessaires, telles qu'un baptême, un mariage, une creation de chevalier. Malgré le salaire spécial que, dans ce cas, le seigneur demandait à son vassal, les fêtes s'en abusent, et mêmes raisonnes pour lui. Charles VII fut le premier à en abuser, parce que les grands seigneurs d'Angleterre avaient épousé son trône, et de cette cause épouse dont ils étaient.

— *Cours prévôtales.* Dans l'ancien régime, c'étaient des tribunaux spéciaux chargés de juger sans appel quelques crimes et délits. Bonaparte rétablit ces juridictions exceptionnelles dans un décret-loi, et, en servit parfois contre les réfractaires et certaines prévenus politiques.

Les *cours prévôtales* de la Restauration sont surtout demeurées tristement fameuses. Elles furent établies le 19 août 1815, sur la demande de cette réaction royaliste qui ne se jugeait, ment assez sûre de la *Terreur blanche* de la Bretagne, ruinée par l'occupation étrangère, devant nous le public d'une contribution de guerre de plus d'un milliard, était en outre livrée au système de l'épuration, saignée aux quatre veines, ébranlée aux vengeances de la faction réactionnaire et royaliste, aux hauts dédains et de pillards qui se déchaînaient au nom de la religion et du roi. Au milieu de ces scènes de sang, de terreur et de pillage contagieuses de la Révolution, plus fort encore que la Révolution, plus terrible encore que la guerre, et la chambre introuvable s'associait par ses sanctions législatives à ces fureurs des ultras et à la rage des égorgeurs.

Elle fit les plus longues condamnations très lors pour la répression des prétendus délits politiques; des peines énormes, la mort, les travaux, etc., amenaient des délitées, les conseils de guerre, les cours d'assises, les tribunaux de police, et les commissions chargé jour les familles et saccrdin ont des milliers d'innocents, et de pauvres gens qui étaient accusés. Le 17 novembre 1815, le duc de Pelire présenta à la chambre un projet de loi pour le rétablissement des cours *prévôtales*. Ce projet portait en substance que il serait établi dans le chef-lieu de chaque département une *cour prévôtale*, composée d'un prévôt ayant rang de colonel au moins, plus d'un président et de quatre juges choisis parmi les membres du tribunal de première instance du siège; que ces cours procéderaient contre tout individu accusé de crimes ou délits, qui, quoique non prévu d'avoir fait partie d'une bande armée, trouvé en signe de ralliement autre que le drapeau blanc, pillé des écrits, prononcé des discours contre l'autorité royale, excité les citoyens à la désobéissance, etc. L'instruction des affaires était prompte au prévôt; les sentences étaient sans recours et appel, et exécutées dans les vingt-quatre heures.

Le 3 décembre, la discussion commença; le 4, le lit était voté pour ainsi dire par acclamation.

Cette loi de sang fut nommée à la Chambre même rétroactive. Elle fut adoptée en temps qu'avant l'histoire (Georges Cuvier) Bonaparte, Louis XVIII, et les ultras, ont pris prévôtal en jugement et à la condamnation du nombreux.

Armées de pouvoirs exorbitants et de tout un arsenal de lois odieuses improvisées par l'esprit de vengeance et de haine, les cours tirent en exercice, concurremment avec les conseils de guerre et les tribunaux de police, la besogne ne pouvait leur manquer, et les prisons grouvaient, jetés de quatre-vingt-dix personnes avaient été mises en arrestation de 1815 à 1818. Le 18 mai, le ministère publie *Ordonnance contre le Tout*. M. Decazes, dans une circulaire adressée à tous les fonctionnaires de l'ordre, se fait remarquer que « il aurait défini ce genre de suspects : « Vous pouvez vous rassurer, disait-il, le Tout tant *Tout* homme qui se refusait des embarras du gouvernement de l'administration, et qui, par discours ou des insinuations perfides, ... par ses propos, *prêtre ou non catholique*, décrie les hommes ou son empire, etc. »

Vers des pouvoirs exorbitants, on eût préféré la morale de la France.

Et, qu'en se l'oublie pas! M. Decazes était cependant le ministre, et, malgré tout, le chef de cette Louis XVIII, les soldats du royalisme (Mémoires) ne pouvaient pas le regarder comme des ennemis.

Les cours prévôtales ne survivaient à l'échafaud un grand nombre de citoyens, d'autres ont gémi dans les prisons, et, pendant ces longues années, les cours prévôtales, tout ensemble, ont été

libres du tenir leurs séances dans les hôtels des monnoies ou à l'hôtel de ville, ou dans les sièges et chambres des présidiaux, bailliages, sénéchaux, aux jours ou les justices n'y sont pas exercées, ou dans tout autre lieu plus commode, à leur choix. Il étoit enjoint à tous les officiers et magistrats de leur fournir présents et notes leur pour rendre la justice, de leur prêter main-forte, et assistance pour l'exécution de leurs jugements, à peine de désobéissance et de prise de corps contre les autres peines prononcées par les arrêts de la cour des monnoies et des parlements.

Par édit de mois de juin 1664, deux offices de président et huit offices de conseiller furent supprimés, en sorte qu'il ne resta de la création de 1645 que deux présidents et neuf conseillers; le même édit supprimoit un office d'huissier en la cour des monnoies. Au mois d'octobre 1669, il fut porté le nombre des présidents à quatre et celui des conseillers à trente-quatre; le service, au lieu d'être réparti entre une partie seulement des ans, comme précédemment, le fut par semestre, du 16 janvier au 30 juin et du 1er juillet au 31 décembre. Le premier président et le procureur général, le greffier en chef, les avocats généraux, substitut du procureur général, et le receveur des droits de seigneuriage, étoient exempts de ce service; ils ne vaquoient que trente-huit jours par semaine, du 1er janvier au 31 mars et du 1er août au 30 septembre. Les conseillers et présidents pouvoient se dispenser pour certaines fonctions sans prononcer de pouvoirs; il y rendoit qu'après l'expiration de leur semestre de service à la cour des monnoies. L'élection du conseiller en rapporteur se faisoit au commencement de décembre, les deux monnoies assemblées, de même que celle des conseillers commis aux mandements; les deux semestres étoient assez souvent pour les avocats, substitutions du roi, représentoient d'ailleurs du corps de la cour et notoit alors comme conseillers. Il fut décidé que les conseillers pourroient, avec l'agrément du roi, changer leurs commissions, étoient autorisés même eux, d'après leurs commissions mêmes.

En 1685 fut créé l'office de commissaire intendant et contrôleur général des monnoies de France et remonte d'entre; mais il fut aussi et supprimé par la déclaration du roi du même mois; mais il fut créé en son lieu un grand nombre d'offres, dont les commissaires ordonnoient gratuits de conseillers, tant aux monnoies de France, ayant voix délibérative en toute affaire civile et criminelle, entrée en somme dans les deux semestres, prenant rang immédiatement après les présidents, toutes les anciennes, assemblées et commissions. Les mêmes offres considérant que ne assister à l'ouverture des lettres de monnoy (échantillon), les officiers ordinaires, ils devoient avoir recherchier les deniers comptés et l'amender de leur ainé ou les faire passer et enquêtes. Ils ne devoient leurs rapports à la cour en aucune ou en quelque cas, qu'où ils peu taille mesure que serait nécessaire, Enfin, par édit du mois de juin 1691, le roi rétablit les offices de receveur et de contrôleur des monnoies de la cour, qui avoient été incorporés au receveur des offices et vacations.

A cette époque, le nombre des charges de conseiller à la cour des monnoies étoit de trente-neuf (y avoit quatre présidents et un premier président); le droit scalade des mêmes conseillers ainsi jusqu'au suppression en 1781 et non remplacement par nous connus, aux mêmes conditions. Elle avoit aux mêmes lettres patentes du mois de septembre 1691. Elle s'assembloit tous les jours après midi heures jusqu'à nuit, lorsque les affaires le commandoient, les jours d'ordonnance et les mercredis et le samedi. Elle avoit des priseurs à la Conciergerie du palais et des huissiers, et avoit son jugement à la cour du Trésor.

La cour des monnoies de Paris a subsisté jusqu'à la mort du roi, en 1804. Elle n'y a cessé que pendant le temps de la Terreur, à Toulouse et à Strasbourg. Il y a eu, dans les deux premières années de la Restauration, un arrêt du 20 mai de même mois, crée deux cours des monnoies, une à Paris, l'autre à Lyon, et les bâtissoient de ces deux cours fut confiée à commissaires temporairement jusqu'à ce que les lettres patentes du roi, qui devoit les remplacer, eussent été publiées. Les conseillers étoient au nombre de trente-deux à Paris, et trente-quatre à Lyon, et les charges étoient établies dans les villes de Lyon, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Rouen, Grenoble, Aix, et qui connoissoient dans une ressort les parlements et généralités de Lyon, Bordeaux, Provence, Aix et Bas Languedoc, Montbéliard, ville et gouvernement de Bourgogne, les gouvernements et pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex.

Les officiers composant la cour des monnoies de Lyon étoient: un premier président, quatre présidents, dont les offices étoient réunis à ceux de doyen-nant criminel, trente-neuf conseillers, dont six

pella aussi en Angleterre les cours de judicature chargées de statuer sur les affaires civiles distantes, dans ces dernières années, de la compétence des juges de paix. Ces cours, qui sont d'institution récente, ont été substituées aux anciennes cours connues (*shires-mote*) présidées par les shérifs et autres juridictions. Depuis 1851, elles remplissent également les cours spéciales qui connaissent des affaires de faillite (*bankruptcy and insolvency courts*). Il y a une *cour de comté* par district formant un comté ou une fraction de comté, avec les bourgs et villes qu'y trouvent. La circonscription des districts est réglée par le bref chancellier. La loi limite à soixante le nombre des juges des *cours de comté pour* l'Angleterre et le pays de Galles, et la nomination de ces magistrats appartient au bref chancellier. Les juges doivent un ressort (*circuit*), composé généralement de plusieurs districts, et se rangent alternativement : il est assisté d'un greffier (*registrar*) par chaque district, et d'un huissier (*usher*), ancien, inférieur à l'huissier du ressort. Les *cours de comté* connaissent des causes civiles dont l'objet n'excède pas 50 liv. sterl. Elles jugent aussi les affaires plus importantes qui sont de la compétence des cours supérieures, lorsque les parties intéressées en commun accord, l'un et l'autre ressort renoncent au concours d'un jury, à moins que les intéressés ne demandent à en rapporter à la seule décision du juge.

Les juges, greffiers et trésoriers des *cours de comté* jouissent de traitements à la charge de l'État. Toutes les autres dépenses, telles que celles du local et de la juridiction, sont prélevées sous à l'État, mais, en compensation, la loi impose certaines et honorables charges à plaideurs. L'appel sur les décisions des cours de comté est dévolu aux cours d'assises.

Ces cours ont été constituées en 1847 par l'acte du parlement intitulé : Ch. 54 du statut de 10 et de 11 Victoria. Le statut de 14 Angleterre et le pays de Galles ont été divisés en 549 districts, dans lesquels il y a une *cour de comté*. Ces districts sont exemptés, quant à la résidence, de l'obligation de résider au moins fait pour mois au chef-lieu de son district, et fonctionnent pendant modifier cet intervalle, qui ne doit, en aucun cas, dépasser deux mois. Les *cours de comté* sont nommées par le lord grand chancelier et le chancelier de l'échiquier de Lancastre pour le Lancashire. Ils sont choisis parmi les avocats ayant au moins sept ans d'exercice, sont assimilés et ne peuvent pas exercer d'autres fonctions. Outre leurs frais de voyage, ils reçoivent 1,250 liv. par an. Les juges ont le droit de se choisir un suppléant (*deputy*) parmi les avocats remplissant les conditions requises pour être juge. Ces droits doivent être soumis à l'approbation du lord chancelier. Les juges peuvent ne faire remplacer personnel que dans chaque année par leurs suppléants, qui prennent également un cas de maladie. Ces cours ne peuvent connaître des questions de propriétés immobilières, de marchés, de franchises, de bornage ou d'actions en diffamation, ni statuer sur une rupture de promesse de mariage. Dans les questions de succession, elles ne peuvent entendre lorsque la valeur des biens contestés est inférieure à 1,000 liv., s'il s'agit de biens mobiliers, ou à 2,500 liv., s'il s'agit d'immeubles. Leur compétence s'étend à toutes les affaires de nature différente de banqueroute. En matière de faillite, elles ne peuvent en dernier ressort les causes portant sur des intérêts de moins de 2,500 liv. Elles ont le droit de prononcer des mesures pour empêcher les débiteurs de s'enfuir, lorsqu'il s'agit d'une créance de plus de 50 liv. sterl. Elles peuvent ordonner les juges que des sommes. Ces juges peuvent, moyennant une indemnité, ne pas se, et quoiqu'on puisse faire appel de la plupart de leurs décisions, elles ne peuvent pas de cette faculté. Il y a en moyenne un appel sur 12,000 jugements.

— Désormais, *Cour Impériale*. Cette cour, dans le système des démocrates, constitue le gouvernement intérieur des Bonapartistes. Elle est aussi composée : princes et grands dignitaires ; Belmontet, chef suprême de l'empire ; Rouher, président ; Persigny, rival de Belmontet ; Eugénie, prince de la mort ; Mokoh, grand prêtre ; Napoléon, Pluton, prince du feu, gouverneur général des pays souterrains ; Pietri, préfet de police ; Lirth, prince des sauvages ; Lorand, grand maître des sabbats ; Maupas, grand pontife, maître des alliances ; Proserpine, souveraine des enfers ; Mathilde, maîtresse ; Antonietti, grand chancelier ; Antonetti, grand trésorier ; Nergal, chef de la police ; Nergal, général en chef de la cour ; Mercure infernal ; Leviathan, grand amiral. Ambassadeurs : Baudelaire, ambassadeur de France ; Mazzini, ambassadeur en Angleterre ; Mathilde, ambassadeur en Russie ; Thomas, ambassadeur en Russie ; Thomas, ambassadeur en Espagne ; Hugin, ambassadeur en Turquie ; Martinez, ambassadeur en Suisse. Justice : Lorillet, grand justicier ; Aimier, exécuteur des hautes œuvres. Maison des princes : Verdinet, maître des cérémonies ; Soucier Benedi, chef des sonneurs ; Clamoux, grand chambellan ; Meichon, trésorier payeur ; Marchet, chef de la cuisine ; Schemeth, grand échanson ; Dagon, grand panetier ; Melilla, premier valet de chambre. Mes plaisirs : Rabel, directeur des spectacles ; Lamodes, surintendant des musiques du jeu ; Sylbas, grand pandarte ; Antechrist, escamoteur.

Cette ridicule parodie des *cours* terrestres fut sans doute primitivement une simple plaisanterie, que des écrivains spécieux exploitèrent avec le plus grand sérieux. L'auteur du *Fortalaris*, Bergerac, de Tyrre-Neuve de Thyre, s'imagina du pouvoir l'existence de cette cour, et les faits nombreux constatants de recta parut les habiter de Paris.

Cour Basse. On désignait sous ce nom, dans une ancienne ville et un ancien quartier de la ouvrier, une double cour assez vaste enclose de bâtiments divers sur l'emplacement de l'ancienne aigue du Saint-Sépulcre et de Saint-Jacques-la-Boucherie, dans ce quartier, rue du Saint-Denis, le n° 124. Ce XIII, une compagnie de Hollandais en avait acquis le terrain et les bâtiments de cette église des Pèlerins pendant quelques, des constructions dont nous venons de parler, et qu'on reprend, à cette cour de Saint-Jacques-la-Boucherie, que nous *Batave*. La façade des bâtiments sur la rue de Saint-Denis, dans le milieu de leur grand, et la profondeur de l'édifice était de 18 toises. Cette construction, dont nous architecture Sobre et La Hayne, ne manquait pas de, à, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, le nommé d'un petit canal qui coulait sur le corps du bâtiment du fond, en traversant cette station de Mercure, emblème du commerce. Le principale cours, dont le plan était en parallélogramme, avait seulement de portiques et d'une galerie ouverte, bordée de boutiques. De cette cour, on entrait dans, à travers un espace ménagé entre deux corps de bâtiment le plus grand, dans lequel on apercevait dans une vaste niche un bassin de pierre, sur un piédestal de bronze dans le goût égyptien, tenant de chaque main une urne d'où jaillissait une double eau, qui, en coulant dans le bassin, se perdait dans un canal qui, après avoir traversé la cour, se perdait dans un canal qui, après avoir traversé la cour, se perdait dans un canal qui, après avoir traversé la cour

eux vivent les patriarches, les apôtres, les martyrs, les confesseurs, qui entrent en révérant des chansons d'amour poésiques au temps où l'auteur écrivait. On vit ensuite s'avancer Cadbroise, Agnès, Cécile, Marguerite, et toute la troupe des pucelles; puis les vierges, crosses d'un riche manteau et la tête couverte d'un voile, enfin les femmes mariées, qui tenaient leurs époux par la main. Toutes arrivaient en fredonnant des vers naïves lestes; elles faisaient une révérence à la Vierge, qui les bénissait, et l'inclinaient devant son Fils, qui les exhortait à bien être gaies et à se faire diverses.

Quand tout le monde fut rentré, Jésus appela Pierre et lui ordonna de fermer les portes de la cour qu'il avait gens bien comme. L'apôtre répondit que tout était fermé, et comme il en avait cérémonie en chantant : « Voici qui arrive, pense-t-il, vous qui n'avez pas, mettez-vous à genoux. Ensuite Jésus se leva, et prit au Maître de céans le bonet cette belle bonne chaudière, pour laquelle il était mort, et qui l'avait si bien servi sur la terre, » Vaudemon, beau bon, prendit celle-ci qui, se levant à mon tour, alla jusqu'à Vaudemon; puis, tenant dans ses vaucuint de la salle se mirent à chanter « Que tous ceux qui veut amoureux vraiment danser, les autres non. » Aussitôt sogne, pucelles, femmes, mariées, vieux et patriarches se mêlent et commencent une danse générale, pendant que quelques vieux vaillants assoient de l'assemblée, nonobstant de toute part de la vapeur d'encens, et que les jeunes, plus vaillants, pleins aux quatre coins de la salle, jouent des rondes et des ave de danse, à tour, Jésus vient prendre sa Mère, celle-ci refusant le cœur, et tous deux se mêlent à la danse. Puis, le divin danseur embrasse sa dame et se chanta :

Embrasse-vous, de par amor,
Embrasse-vous.

et tous de l'imiter.

Mais, pendant qu'on se réjouissait au ciel, on souffrait dans le purgatoire, et le roi des âmes impérial maintenant partait pour aller à la tête de tout, malgré le bruit de la fête. Tous les saints se mirent à supplier Jésus de ne pas rest rente monastère, si sa Mère ne s'en fait aussi. Celle-ci se tenait à Jésus et lui supplione des patriarches fit sonnerie seulement pendant deux jours. « Mère, répondit-il, sachez que ce que vous désirez soit fait. J'accorde non-seulement deux jours, mais tant que vous voyez tout mon paradis sache que je vous aime. » Alors Gabriel, il lui baisa les pieds et la bouche, qu'elle avait plus vermeille et plus douce qu'une rose d'Angleterre. Ensuite, la flamme du purgatoire s'éteignit, et devint tout pour les jeunes mort dans cette flamme et il y est grande joie au ciel.

Depuis cette époque, tous les ans, à pareil jour, les fêtes du purgatoire sont célébrés. Cette cérémonie est la seule qui ait pu rassembler les diges aux bons du purgatoire avec longtemps et ainsi rendues odieuses. En France, on a même eru que semblable grévitge mêlait cuerie au jour de l'église. « Quand cette dansée, agaçée l'enfer en fut mécontent, et il en fit un seul moment de repos et de consolation. » Trade comme dans d'après ritual. Mais ces jours, non pas pour faire endosseigle à ? ait dans le fabliau que nous avons cité, la moindre intention railleuse; tout y traité, au contraire, de la part de l'auteur, avec toute bien exprimer d'estimer les lecteurs et une évidente naïveté.

Cour (les mouvements de la). ouvrage de la Mennesse de Pérusse, publié pour la première fois par Lucrèce de Bonnefoy, dans le tome I des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*. Un livre curieux composé dans le goût de ceux qui tait les vieux temps des cours de France et de Bourgogne, à l'usage des dames, et dans lesquels on trouve plus de détails sur les mœurs du temps. Ce traité, contient cette curieuse coutume qui a eu cours du 14e au 16e siècle, et qui consistait en ce que les plus connus d'un dans tout les conquêtes de Bourgogne, Flandre, Brabant, Hainaut.

Alienor de Poitiers, vicomtesse de Parnes, était une dame de la cour de Bourgogne, elle en parle dans son ouvrage que dit que chacun qu'elle a vu en elle-même, ou qu'elle a apprises d'honneur de Sonne, se intra. Entre pour la noisiation de l'auteur cérémonie, elle en donnait les particularités avec une précision extrêmement. Elle ne borne point son observation aux prérogatives particulières aux rois et aux princes, elle y fait ensuite une revue des rangs des seigneurs et des simples gentilshommes. Il est un tableau où le comte de Bourgogne et le duc d'Autriche se trouve représentés avec ordre et bienséance. Tel, par exemple, le cérémonial suivi pour les repas : « Il y avoit dans la salle une table qui ne sept semaines que madame la Dauphine, la Dauphine et madame la Duchesse de Bourgogne point, et quand madame la Dauphine avait leur avec deux bassins, l'un apportait à laver à madame avec un bassin et en signant, sans faire essay; et parcillement à la table quand elles lavaient. Mais quand madame la Duchesse avait leva à la table, on lui baillait la serviette et elle la prenait par derrière, et quand elle avait essuyé, elle la baillait de coste à son serveur tranchant, on a un autre que le premier; et puis en laver de la table elle s'agenouillait jusques en terre, et en toutes choses madame la Duchesse faisait aux grand honneur et révérence à madame qu'elle en faisait à la reyne. » Voilà une manière de faire, du reste, qui ne plaît point extrêmement à nos contemporaines; il y a bien des gens qui ne trouvent pas tout que le roi mourut en un entier sans partie de sa chambre et de son lit, le roi de Pologne, le prince de Conti, le duc de Chevreuse, le duc de Bourbon, son père, entouré trépassant, inventaient qu'elle ne pouvait pas, elle demeurait quelques ses semaines, et existait toujours chacune sur le pied de ses prérogatives, et sur le pied de ses propres d'ordinaire. La chambre entoit toute vide de ses gens, et on ne voyait que le roi, et, en lieu de tapis vert. »

Cour-de-Ma-Vie (Le Chevalier de La) [1789-98], ancien ultra-royaliste, qui pourrait-il de son ancienne opinion et s'élever, dans ses ouvrages, les réputation les plus dévouées quand il faisant les plus longues lettres, l'une en Russie une prenne, reproduisons un article publié dans un journal à Londres le 4 décembre 1798 à la *Mise de Compte rendu des livres nouveaux*. *Histoire universelle des serpents*, par M. de La Courde-Ma-Vie, ouvrage qui, dans le commencement surprend et amuse de Monsieur M. Lavalette, Jésuite. Jésuite ressemble ressemble ou Monsieur, avec cette épigraphe : *Mons mon, ché, mon*. Dans la traduction, il y a quelque trait je mais, tout serpent m'intéresse, « Saint-Vaast-Cadoure intéressant, on a dénoncé des alliances de serpents (abusion non deux Ancien Mots connaissent et Lavalette). Ce serpent Cléone. Le serpent Nocker, qui un soir à Egypte, C'est le Pyrénées, qui, dans le Pyrénées tous de tous. Le serpent Fesion, dépendation qui serpent Fesion. Le serpent Fesion, qui (obrain), qui lui arrosa du mal même ayant le mal. Le serpent Boucaux, que ne se pique que de sang (abusion cruelle à la malheureuse Ancien Mots connaissent et Lavalette). Le serpent B. Barnaud. Le serpent Tellegrand. Il est un serpent Monsieur à quelque affaire avec Monsieur, Monsieur, Monsieur,

« Oui, l'homme a le force; mais cette constance dont il se vante en sus, il le tient surtout de la femme. Constance, patience, longue espérance, sont surtout la vertu des femmes; c'est leur force. L'homme, dans l'adversité, s'abord s'irrite, bondit se révolte; la femme pleure, et dans ces pleurs de la femme il retrouve son courage; bientôt, il, il dans et apprend la véritable héroïsme. A l'occasion, elle aura lui donner l'exemple : alors elle sera plus sublime que lui, tantôt plus indépendante que lui à bien, que elle est la force dans la faiblesse :

Si dans sa faible corps s'allume un grand courage.

PROUDHON.

— Prov. Mot. **Remède au courage malheureux!** V. VERTU DOUCE.

COURAGEUSEMENT adv. (kou-re-jeu-ze-man — rad. *courageux*). Avec courage; avec zèle, énergie, *en mettre le cœur à l'ouvrage* : COURAGEUSEMENT de son devoir. (Bos.) Chacun doit *mettre* COURAGEUSEMENT *à* la destinée et *à* ses *ouvrages*. (Fen.).

— Ironie. Avec une ardeur sans danger; avec une patience qui n'offre aucune difficulté : *Ils vaincent tout ce qui est autre le Sommet et l'Ecur, et tout que pourrait en leur résister, ils trouvent* COURAGEUSEMENT *le contempter.* (Bossuet) *Dormant enfin* COURAGEUSEMENT, pour le service de Dieu, le matériel des autres dans les Cérémonies. (Vauvenargues).

COURAGEUX, EUSE adj. (kou-re-jeu, ou-ze-ze, rad. *courage*). Qui a du courage, de la fermeté : *Ceux qui sont nés robustes et courageux n'en parlent point, et laissent aux autres le soin de les parler.* (Mme de Sévi.) *Apprenez à être* COURAGEUX dans l'adversité pour n'être pas moins *intrépide.* (J. Rous.) *Beaucoup de gens confondent l'audace avec le courage : ce pendant ils diffèrent : l'audace est souvent aveugle, et l'être* COURAGEUX. (Mme de Sévigné.) Qu'on ne dise... qu'il manque une seule *pierre* pour *le* COURAGEUX *Ecrit* COURAGEUX *et* COURAGEUX. (Lamoth.)

— Substantif. Personne qui a du courage : *le* COURAGEUX *est moins exposé à entrer* dans des entreprises considérables, mais la magnanimité *en plus* loin encore. (Bos.)

— s. f. pl. Estem. Famille d'arachnides de New-York.

— **Antonyme.** Capon, coïon, couard, faible, lâche, poltron, pusillanime, timide.

COURAGE ou **COURAIGE** s. m. (Dans le rad. *corroi*). Mar. Composition appliquée sur les carènes des bâtiments pour la garantir de la pique des vers. V. COURAIGE. Du dit même COURAIGE.

COURAILLER v. n. (ou-ra-ie, ll-ma-ra-ll-ll mil. — fréquent. de *courir*). Fam. Ne faire que courir, aller sans cesse ça et là : *Mon* ÊTRE COURAILLER dans les *cours, courses et pérégrinations de l'auberge, ou trotter par la ville.* (Balz.)

— Prov. Faire le coureur, donner dans la galanterie facile, et aussi Chasser très-rigoureusement dans ses manoirs : *Un lainon, pour positionnel, pl.* COURAILLER. — *Vous courliez la brune et la blonde* (Labiche.)

COURAILLEUR s. m. (kou-ra-ilieur; ll mil. — rad. *courailler*). Fam. Homme qui court ça et là, qui est continuellement en course.

— Prov. Coureur de femmes, homme qui cherche des amours faciles.

COURALIE s. m. (kou-ra-lie). Mar. Petite pirogue de plusieurs pieces et à fond plat, en usage dans les colonies occidentales.

COURALINE s. m. (kou-ra-li-ne). Ichth. Ancienne grande des hordes tartares, qui avait les, comme aussi, un peu plus.

COURAMENT adv. (kou-ra-man — rad. *courant*). D'une manière courante, rapide, facile : *Lire* COURAMENT. *Il* COURAMENT *mieux dans les autres. Lire* COURAMENT *dans les gestes, dans le geste de quelque* [illegible] COURAMENT *bien son Sévigné ou Delille et le pittoresque inflexent, un Bossuet* [illegible] *chaud, un avocat sans peur et sans reproche.* (Corm.)

COURAND (Jean), général français, né à Ajaccio (Corse) en 1769, mort en 1826. Il entra au service en 1789, se distingua pendant la campagne de Saxe, reçut en 1814 le grade de lieutenant, et fut mis en disponibilité en 1815 à cause de ses opinions bonapartistes. M. Courand fit alors un étude de droit et de droit civil à Marseille, mais, après 1830, il reprit, avec le grade de capitaine, sa carrière interrompue, fit la campagne de Belgique (1832), se battit en Afrique en 1841-1842, obtint colonel en 1840, prit part à la répression de l'insurrection de Lyon en 1849, et enfin fut nommé, en 1851, général de brigade et commandant de la place de Paris.

COURANT (kou-ran) part. prés. de v. *Courir* : *Des coureurs* COURANT *sur cent. S'enfuir en* COURANT. *En* COURANT *après le plaisir, on n'atteint rien de solide.* (M-ment.) *En* COURANT *une chose, on en rencontre une autre.* (Beaumarch.) L'ignorance en courant fait en rondé bonnide.

DRUMAS.

La victoire en courant renouvelle les rois.

C. DELAVIGNE.

C'est en courant qu'on vit dans le siècle où nous

C. DELAVIGNE.

Des stoïcs pur milieux entrent l'intérieur fain *En courant après l'or par le bien et le mal.*

— Loc. adv. *Tout-courant ou Tout courant*, Tête-vite, en toute hâte : *On vit tout courant qu'il était chez soi, je m'y rendis* TOUT-COURANT. (Acad.) *Elle courait* TOUT-COURANT *voir de Même du Château et Sa Majesté pourcin.* (Mme de Sév.) *Vitrop, dit-il, dans ce partir* TOUT-COURANT pour Londres. (Alex. Dum.) Sans hésiter, sans s'arrêter, COURANT : *Il revint en mon cœur* COURANT *et* TOUT-COURANT *vieillit.*

COURANT, ANTE adj. (kou-ran, ss-te — rad. *courir*). Qui court; se s'emploie dans ce sens que pour certaines choses : *Un cheval* COURANT *ou ne sert pour prendre le gibier à la course : Un chien* COURANT. *Une* COURANT COURANTE.

— Se dit, des vers vivés qui coulent continuellement : *Un ruisseau d'eau* COURANTE. *Coul ne sa vie* COURANTE *et sans fondon, et pour Dieu dans l'eau* COURANTE. (Montesq.) *La poésie* COURANTE *ne sera pas* COURANTE *tout mais et leurs les plus dans coulisse.* (Boisle.)

— Et on dit leurs mêmes ruisseaux courants : Vaqueuses et les ruisseaux courants. La Fontaine.

— Qui est en cours, en pratique et divulgué du temps : *Mots* COURANT. *Terme* COURANT. *Un* COURANT. Qui a cours, qui a une application continue et actuelle, en parlant de ce dont on d'une obligation : *Les intérêts* COURANTS.

Il mieux d'autre à mère en cœur ces mots

Dès le dédit du mort accumulé.

LA FONTAINE.

— Qui a un cours légal : *Monnaie* COURANTE. *Le crédit est l'ensemble de combinaisons qui fait du travail et des valeurs oscillantes une monnaie* COURANTE *et* COURANTE *et* COURANTE. (Proudh.)

— Fig. Usuel, général, ordinaire, vulgaire, facile : *Affaires* COURANTES. *Modes* COURANTES. *Ce n'est pas* COURANTE. *Mots* COURANTES. *Ils étaient une langue* COURANTE *du temps de l'Arrosé et du Tuna.* (Volt.) *Il y a de pure d'industrie* COURANTE, *qui attire toutes les facultés et absorbe tous les esprits.* (Bals.) *La richesse, est la puissance des* COURANTE *les plus* COURANTE, *le plus commode, le plus immédiate.* (Ch. Comte.)

— Collig. *Ecriture courante*, ou simplement, *Courante*, Ecriture usuelle, rapide, de forme, à un du assez expédiée et courante.

— Comm. *Compte courant*, Et. Dit indiquant le débit et le crédit respectifs de deux négociants qui sont en relation d'affaires : *Les différentes entreprises dont les* COMPTES COURANTS *portent intérêts, en du* [illegible] *Ainsi nous avons pris* COURANTS *et* COURANTS *et la nouvelle en Indiscrète.* (J. Schœnière.) *Mais nous commencerons dès ce jour à tenir* COURANTS *les opérations autres que celles-les* [illegible] *Ce* COURANTS *et* COURANTS *et* COURANTS *qu'ils ne font, et sans autre ordre que celui de leur intérêt et de leur sûreté.* (Bals.) *Le Prix courant*, Prix qui est à peu près le même chez tous les marchands, et aussi Bulletin sur lequel marchand détaille les prix de ses diverses marchandises : *Acheter au* COURANT *du marché. Le commerce fait Acheter le prix* COURANT *au niveau du prix de production.* (J.-B. Say.)

— Mar. Se dit d'une manœuvre servant à évoluer le longueur d'un objet, sans toute compte de la largeur : *Un bon courant* : *Aussi* COURANTS. Faire COURANTS. *Mettre* COURANT. *Cent mètres* COURANTS *de poupe sous le.*

— Mar. *Pilotes courants*, Pilotes qui glissent, *Pilotes courants*, et *Pilotes courants*, Courantes, Cordages inclinés qui servent à maintenir les mâts en place. Cordes Cape dans laquelle on a laissé assez de voiles pour pouvoir gouverner.

— Typogr. *Titre courant*, Titre en petites capitales, qui se répète en haut de chaque page du haut du titre et du haut du titre. Voyez de ce livre.

— Jeu. *Feuille courante*, Feuille qui s'allonge sur le tapis en l'embarrassant.

COURANT s. m. (kou-ran — rad. *courir*). Cours, Mouvement et direction d'un fleuve : *Suivre le courant de l'eau. Suivre le* COURANT *du fleuve. Remonter le* COURANT.

Un serment n'a jamais aucun plus de navigo Que lorsqu'à son courant on ferme le passage.

Un agneau se désaltérait

Dans le courant d'une onde pure.

Un loup survint à peu qui cherchait aventure.

LA FONTAINE.

à Même d'une vive, d'un en mouvement : *Les plus grands* COURANTS *d'eaux cieux qu'il y ait ou monde soient tous des montagnes à glace.* (J.-J. Rouss.) On dit plus ordinairement COURS.

— Par ext. Se dit des gaz, et particulièrement de l'air en mouvement suivant une direction déterminée : COURANT *d'air. Courant d'air hydrophile. Courant atmosphérique. Un* COURANT *d'air augmente de sérieux comme un courant d'eau, lorsque l'espace de son passage se rétrécit.* (Buff.) *L'exposition au* COURANT *d'air très-rapide est une cause très-active de refroidissement.* (Ch. Comte.)

— Par ext. Mouvement continu de personnes ou de choses tendant vers un même lieu, suivant une direction donnée : *Les* COURANTS *de ces contre-courants d'hommes arrivés d'eaux de nouvelles et de chaqueuses et qualifiées dans les environs, dans les galeries et dans les cours.* (D. Storm.)

— Succession de mouvements, cours de la période de temps où l'on est : *Le* COURANT *des deux, des siècles. Le* COURANT *du problème du monde, de la semaine. Dans le* COURANT *de l'hiver. Les événements se sont qu'anjourd'hui* COURANT *des trouvés que le* COURANT *des deux depuis temporairement dans leur maison.* (Fonsmarch.)

— Fig. Cours, sorte d'objets ou de faits qui se succèdent sans interruption; marche progressive, chaîne, enchaînement : *Le* COURANT *des idées. Le* COURANT *de la civilisation. Le* COURANT *des événements. Lorsque on se trouve dans un* COURANT *de crimes, on n'arrête pas au grand ou moins.* (Hugo.) *Mais ce* COURANT COURANT *irrésistible qui entraîne même les commandants les plus dégagistes. Il ne sera pas pour tous le même* COURANT, *les mêmes idées, les mêmes sources, le même port.* (A. Gir.) *Il est des* COURANTS *de pensée dont on peut rétablir qu'en combattant activement les* COURANTS *contraires.* (Ch. Comte.) *Il y a dans l'idée du même homme des* COURANTS *qui le traversent et le dominent, profondeur, et le perpétrent à bien de la pirée à autre.* [illegible] *Ici il est nécessaire de rétablir les différentes d'être qui composent l'humanité au* COURANT *de la vie et de la pensée éternelles.* (Mme S. Colet.) *Le niveau des idées, chez nous, n'est pas toujours à la hauteur du* COURANT COURANT *rapide.* (R. Schœner.) *La politique sous* COURANTS *et sous idées, la politique sous morale sur* COURANTS. (E. de Gir.) *La politique des choses ou un* COURANT *qui ne tarde pas à* COURANTS *et* COURANTS *qu'on ne peut pas le ne* [illegible] *ne.* (E. Gir.) *Il y a un* COURANT *de Corinne qui pourrait prendre, et* COURANTS *à* COURANTS *ordinaires, maintenir d'être habituelles et* COURANTS *et* COURANTS. *Mais ne pas mêmes ; il a reprès son* COURANT, *son petit cours.* Sainte-Beuve. *Il est indispensable de le maintenir pour le pouvoir.* (Bonl.)

— Au courant, Dans l'état que comporte et que demande la nécessaire de faire des choses : *Mes écritures ne sont pas* AU COURANT. *Ne faites pas de leurs doute pour leurs être* AU COURANT. A la courant de, Relativement à : *Ne sois ainsi en ce qui pour, de* RETOUR AU COURANT DES *propriétés de la science. Je nous* [illegible] *Lorsque je me suis mis au courant. Un bon journal est un ami qui nous met au* COURANT DES *affaires.* (Bouvier.) *A la courant de la pénétrer, Ecrivant sur le courant, Ecrivant, d'une façon expédiée et facile : Ecrire au courant. Ecrire au courant.* (Bouvier.)

— Argot. Trait, secret de l'affaire, du mot : *Savoir le* COURANT. *Montrer le* COURANT *quelque.*

— Mar. Endroit de la mer où les eaux ont un mouvement propre indépendant de l'action des vents : *Le grand* COURANT *équatorial pas* [illegible] *et de la Mer courant amiéjoro à ce qui donnent naissance aux monsons.* (A. Marty.)

— Fig. Mouvement, et le mer nous emporte.

Au gré de ses courants.

LA FONTAINE.

à Perdre d'une manœuvre qui passe dans les poulies.

— Archit. *Courant de comble*, Comble considéré seulement dans sa longueur.

— Bouts, et Comm. *Mots courant*, mots qui courent *d'entre sur le dit du* COURANT. *Je nous pourrez cette somme fin de* COURANT, en définitif, en somme, à l'heure qui est, en parant des intérêts : *Il faillait payer l'arrivée du bord, pour le* COURANT. *Tout en mauvaise.* (Tibers.) *Le courant du marché*, Prix au cours du marché.

— Théâtr. *Mettre une pièce au courant du répertoire*, La mettre parmi les pièces qui se jouent habituellement : *Les pièces bizarrées toujours au* COURANT DU RÉPERTOIRE *de Théâtre-Comique.*

— Phys. Déplacement continu de fluide dans un conducteur : *Le courant d'un fleuve, source d'électricité* : *Le* COURANT *d'une pile. Tirer courant pal pendant* [illegible] *Le courant d'un fleuve est plus difficile à vencre par l'effet de ce mouvement même; dans un fleuve où la vitesse de l'eau n'est pas la même partout, le courant n'est que la partie où cette vitesse est le plus rapide. Le courant, c'est la matière de l'eau dans telle ou telle direction, ou depuis tel point jusqu'à tel autre; expandant ou dit bien que le courant d'un fleuve est rapide, impétueux, mais on ne voit dans le mouvement cette même fleur son attention sur l'eau elle-même; il l'en se représentait un bateau lutteant contre l'eau devenue plus puissante que le mouvement, on dirait qu'il remonte le courant plutôt que le cours.*

— **Antonyme.** Stagnant (en parlant de l'eau).

— Encycl. Phys. — 1. COURANTS ÉLECTRIQUES (électro-dynamique). Si, à chacun des pôles d'une pile électrique on attache un fil de métal, et que l'on rapproche l'une contre l'autre les extrémités libres des deux fils, il se fait aussitôt, dans le corps de la pile et dans les fils, un mouvement d'électricité aussitôt en donné le nom de courant.

Ces fils, qui ne pourraient d'ailleurs remplacer par tout autre corps conducteur, sont les électrodes ou réophores de la pile. Quand ils ne sont pas en contact, le courant qui les traverse est dit fermé, quand ils ne se touchent pas, il n'électricité que l'on appelle courant ouvert.

Le mot courant, dont la vigoureuse définition emporte l'idée d'une direction déterminée et unique, n'a pas été pris en un tous-heureuse. Il est vrai que l'on a pu dire que le courant qui a lieu dans le conducteur par la rencontre des deux électricités qui se fondent. Ce fait, effet, le double positif et le fluide négatif, n'est-ce chacun par un pôle distinct, vient l'on vers l'autre dans toute l'étendue du circuit et le traversent en quelque sorte successivement. Ils forment alors deux courants contraires, ou bien ils vers vers vers le courant M de la livre les conjoint. Mais, pour la commodité du langage et des représentations graphiques, on a pu convenir de ne parler que du courant d'électricité positive, et cette convention consiste en ce que le courant se trouve la direction suivie par l'électricité positive, direction qui est du pôle positif au pôle négatif.

Ampère a proposé et fait accepter une perspective ingénieuse pour représenter le courant. Il suppose un observateur couché le long du fil, et nageant dans le courant, de manière que l'électricité positive entre par les pieds et sort par la tête, et il appelle *gauche*, *droite*, *devant*, *derrière* le courant, à droite, à droite, à la face, le dos de l'observateur ainsi placé. A ceci, pour le moment exaiste des sens et des expressions, de dire quel point regarde l'observateur.

— *Hypothèse de M. de la Rive sur la constitution du courant.* On conçoit aisément les phénomènes de la pile électrique d'après une sorte de théorie intermoléculaire, dont une partie est en rapport avec celle de l'action réciproque du courant magnétique. Supposons le fil conjonctif de la pile composé de corpuscules moléculaires A, B, C (fig. 1), aliant de pôle

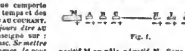

Fig. 1.

positif M au pôle négatif N. Sous l'influence de l'électricité positive du pôle M, l'électricité du fluide neutre de la molécule A prend, à l'opposition, la nature de son pôle M, et la pousse vers le pôle N, et la pousse vers le pôle N, et la pousse vers le pôle N

de métal traversé par un *courant électrique*, remarque que l'aiguille quittait le méridien magnétique, et formait avec lui un angle d'autant plus grand que le *courant* était plus intense. C'est sur ce phénomène que l'on a soit appuyé pour comparer les intensités des courants et pour construire un certain nombre d'appareils propres à mesurer ces intensités. (V. BOUSSOLE DES SINES, BOUSSOLE DES TANGENTES, MULTIPLICATEUR, RÉOMÈTRE.) Variables de formes et d'usages, ces appareils ne courent tous au même but : constater la déviation qu'un courant exerce d'ordinaire sur une aiguille aimantée mobile.

De prime abord, on est porté à croire que les intensités des courants doivent être proportionnelles aux déviations de l'aiguille, ou, sorte que, si celles-ci étaient évaluées au moyen du *Lambe* circulaire horizontal, on aurait pu le mesurer de la manière de cercles. Mais une considération geométrique très-simple va faire ressortir l'inexactitude dont on se mode de mesure avait entaché. Soit (fig. 2)

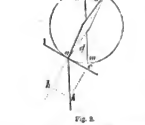

Fig. 2.

ouv la direction qui prend l'aiguille aimantée sous la seule action du magnétisme terrestre. Si l'on fait passer parallèlement à cette direction un *courant d'intensité* I, il dévie l'aiguille d'un angle *a*, et, quand elle est dans cette position, il fait équilibre à l'action terrestre, il peut dire, par conséquent, remplacé par la force représentée de cette action. Figurons la direction et l'intensité de cette force par le droite *ab*, qui est parallèle à *ouv*; cette force résulte donc d'une composante *ac*, dont la pression est annulée par la résistance même de l'aiguille. C'est donc à la composante efficace de que l'intensité du courant lui équilibre, en sorte que l'on peut écrire $I = ac$.

Maintenant, supposons que, l'intensité du *courant* étant augmentée, l'angle *a* soit devenu *b* dans le triangle rectangle *abd*, dont l'hypoténuse est invariable, l'angle *abc* qui est égal à *d*, sera double exactement *acb* le côté opposé *b* est angle *acb* sera par double du *ac*. Donc l'intensité du courant devient non pas plus double de ce qu'elle était d'abord.

Cependant la proportionnalité est admise lorsque les déviations ne dépassent pas 20°. Au-delà de cet écart, il faudrait recourir à des tables dans lesquelles on a consigné expérimentalement les déviations correspondantes aux différentes intensités. Mais comme les indications d'un même appareil varient avec les circonstances de sa construction, il faudrait autant de tables que d'instruments, et encore ces tables deviendraient aussi utiles à chaque modification survenue dans le magnétisme de la aiguille. Heureusement on a des appareils qui donnent directement les intensités des courants. Pour ces appareils et pour l'exposition des principes sur lesquels ils reposent, nous renvoyons aux mots *Gaiva* plus haut, et *Galvanomètre* au mot GALVANOMÈTRE.

La recherche des lois de l'intensité des courants date de 1821. Elle fut tentée par Davy, qui le premier donna la formule de conductibilité des fils métalliques, formule que Henry quelque confirma en 1825. Mais la question n'était encore qu'ébauchée lorsque elle fut reprise par M. Marius Ohm, d'Erlangen, qui, par le seul emploi de l'analyse, en donna une section complète en 1827, dans un bel ouvrage intitulé : *Théorie mathématique de la pile galvanique*, dont M. Gouyaux a publié la traduction il y a quelques années. Les lois de Ohm furent vérifiées par Pouillet en 1831. Mais les travaux de Ohm et ceux de Pouillet, quoique déjà répandus en Allemagne, étaient complétement ignorés en France lorsque en 1836 M. Pouillet, mêlé seulement de la méthode expérimentale, retrouva à peu près tous les résultats annoncés par le mathématicien allemand.

— *Formule de Ohm.* Ohm a appliqué à la propagation de l'électricité l'hypothèse sur laquelle Fourier avait fondé un beaucoup calculé relatifs à la transmission de la chaleur. De même que la chaleur est supposée passer d'une molécule à une autre par l'intermédiaire temperatures dont nous donnerons les deux molécules, de même l'électricité se propagerait dans un *courant* par un excès de tension entre deux molécules consécutives. Il est en effet de cette idée de cette hypothèse en en rapportant la condition dont dépend la rapidité d'un courant d'eau. La rapidité d'une masse d'eau courante dépend de la différence des niveaux de toutes les tranches successives parcourues, en considérant ces tranches comme très-rapprochées les unes des autres. Cette différence de niveau produit en chaque point une chute d'eau qui est proportionnelle à cet niveau, à peu, pressant partout, la vitesse de l'eau en un point. D'après Fourier, la chaleur se propage par des différences de température, et, par Ohm, l'électricité se propagerait par des différences de tension. Enfin l'hypothèse de Ohm a été vérifiée directement en 1852 par M. Kolrausch, qui a mesuré les tensions électriques, de point en point, sur toute la longueur d'un fil conjoncté.

Considérons un circuit composé d'un couple P (fig. 3) et d'un fil cylindrique homogène *f*,

Fig. 3.

et développons en fil vivant une ligne droite AB. Les tensions égales et contraires qui existent aux deux pôles pourront être représentées au moyen de deux perpendiculaires égales AM et BN élevées en sens opposés aux extrémités de la droite AB. Cela posé, Ohm admet que, de A en C et de B en C, les tensions électriques vont en diminuant suivant une progression arithmétique décroissante, en sorte que, si l'on représente la tension de chaque molécule par une ordonnée parallèle aux deux premières, les extrémités de toutes les ordonnées formeront la droite MN. On voit qu'en point C, situé à égale distance des deux pôles, la tension est nulle.

Maintenant considérons la différence de tension de deux tranches SS' situées à une distance infinitesimal prête l'une de l'autre. Mais comme ordonnées qui représentent les deux droites SP, S'P', leur différence ne trouve figurée par la droite PQ, que Ohm appelle la *chute électrique*, lorsque SS' = 1. Alors, lorsque les tensions varient, la chute électrique est constante. Il s'agit de la calculer.

Les deux triangles semblables PQP' et MAC donnent

$$\frac{PQ}{QP'} = \frac{AM}{AC}$$

Mais lorsque QP' = 1, PQ représente la chute électrique en Ohm :

$$\text{chute électrique} = \frac{AM}{AC}.$$

Or la chute électrique est proportionnelle, par hypothèse, à l'intensité I du courant. Donc

$$(1) \qquad I = \text{SC} \cdot \frac{\text{AM}}{\text{AC}}$$

le produit SC étant une constante qui dépend de la section de la conductibilité du fil.

L'expression (1) peut s'écrire

$$I = \text{SC} \cdot \frac{\text{AM}}{\text{BC}} \quad \text{ou} \quad I = \text{SC} \cdot \frac{\text{AM} + \text{BN}}{\text{AB}}$$

AM + BN représente la force électromotrice E qui produit les tensions aux pôles. AB est la longueur L du fil. Donc

$$(2) \qquad I = \text{SC} \cdot \frac{E}{L}$$

Si l'on appelle R la résistance que le fil conjoncté oppose au passage de l'électricité, on sait que cette résistance est en raison directe de la longueur L du fil, et en raison inverse de sa section S et de sa conductibilité C ; C'est-à-dire que l'on a

$$R = \frac{L}{SC}.$$

Donc

$$I = \frac{E}{R}.$$

Telle est, d'après Ohm, la formule de la loi fondamentale de la pile.

Pour faire entrer dans la formule tous les éléments du conducteur, longueur, section, conductibilité, prenons-la sous sa forme (2), et nous allons en déduire toutes les lois de l'intensité des courants que l'expérience a plus tard confirmées. Soit donc

$$I = \text{SC} \cdot \frac{E}{L}.$$

Supposons que l'on fasse varier seulement la longueur du circuit, on aura

$$I' = \text{SC} \cdot \frac{E}{L'}.$$

Donc

$$\frac{I}{I'} = \frac{L'}{L}.$$

Par conséquent, toutes choses égales d'ailleurs, les *intensités des courants sont en raison inverse des longueurs qu'ils parcourent.*

On trouverait de même qu'elles sont *en raison proportionnelle des sections des conducteurs parcourus.*

Enfin si les conducteurs sont formés de fils égaux en longueur et en section, mais composés de matières différentes, et, par conséquent, doués de conductibilités inégales, les *intensités sont proportionnelles aux coefficients de conductibilité.*

Si à ces trois énoncés on ajoute celui-ci : *L'intensité du courant est le même dans toute l'étendue d'un circuit homogène*, on a les quatre lois relatives à l'intensité des courants.

Lorsque deux fils, différents par leur longueur, leur section et leur conductibilité, sont joints aux deux extrémités d'un même couple, les intensités sont

$$I = \frac{E}{L}, \quad I' = \frac{E'}{L'}.$$

Mais si les deux fils sont tels que l'on ait

$$\frac{SC}{L} = \frac{S'C'}{L'},$$

les intensités I et I' sont égales, et alors les conducteurs sont dits équivalents.

Si dans l'égalité

$$\frac{SC}{L} = \frac{S'C'}{L'},$$

on pose S' = 1, C' = 1, L' = R, il vient

$$\frac{SC}{L} = \frac{1}{R}.$$

Cela veut dire qu'on peut toujours remplacer un fil quelconque, déterminé de conductibilité C, de longueur et de section, par un autre dont la conductibilité et la section seraient égales à l'unité, mais dont la longueur R serait égale à $\frac{1}{S}$. R se nomme *alors la longueur réduite* du conducteur et représente la *résistance* du fil métallique. Mais à cette résistance il faut, dans les piles hydro-électriques, ajouter la résistance du liquide. Dans ce cas, la résistance du circuit total est R + r, et la formule de Ohm devient

$$I = \frac{E}{R + r}.$$

Ce sont toutes ces mêmes formules que M. Pouillet, sans les connaître, a trouvées par lui-même, en expérimentant, au moyen des lois thermo-électriques et des piles hydro-électriques, dans lesquelles il faisait varier successivement la longueur, la section et la nature du métal conducteur, ainsi que le liquide.

Dans la formule $I = \frac{E}{R + r}$, E représente la force électromotrice, et r la résistance d'un seul couple de la pile. Mais considérons, par exemple, le cas où l'ensemble de n couples a action constante. Ohm admet que chaque couple produit un *courant* qui traverse la pile, comme s'il était seul. La premier couple produit une force électro-motrice F_1 et une résistance r_1 ; le second couple produit une force électro-motrice F_2 et une résistance r_2, etc., de sorte que la résistance totale de tout le circuit est égale à la résistance R du conducteur, augmentée de la somme des résistances des éléments. Ainsi l'intensité du *courant* engendré par le premier couple sera

$$I_1 = \frac{F_1}{R + r_1 + r_2 + r_3 + \ldots}.$$

Le courant engendré par le deuxième couple traversera le même circuit, et donnera de même

$$I_2 = \frac{F_2}{R + r_1 + r_2 + r_3 + \ldots}.$$

Ainsi de chaque courant. La somme de ces n courants, dirigés dans le même sens, sera donc

$$I = \frac{F_1 + F_2 + F_3 + \ldots + F_n}{R + r_1 + r_2 + r_3 + \ldots + r_n} = \frac{nE}{R + nr}.$$

Cette formule, qui représente la solution générale de l'intensité d'un *courant* fourni par une pile électrique, exprime que *l'intensité du courant est proportionnelle à la somme des forces électromotrices des couples, et en raison inverse de la résistance totale du circuit, en y comprenant la pile.* Elle a encore été directement vérifiée par M. Pouillet, avec une pile de Daniell à six éléments.

Cette formule peut s'écrire

$$I = \frac{E}{\frac{R}{n} + r}$$

et l'on voit que :

1° L'intensité du *courant* augmente avec le nombre n des couples.

2° Si R = 0, auquel cas la résistance du circuit extérieur est nulle, la formule devient

$$I = \frac{E}{r}$$

et s'exprime plus alors que l'intensité d'un seul couple.

3° L'intensité n'atteint que R augmente, à mesure que n augmente avec le même temps. Par conséquent, plus la résistance R croîtra vis-à-vis du *courant*, plus il faut employer de couples, etc.

— *Courants complexes.* Les piles d'un couple sont réunis par plusieurs fils successifs, de manière, de section et de longueur différentes. Le *courant* qui traverse un tel conducteur est dit *complexe*. Pour en calculer l'intensité, on remarque que, si l'on a un *longueur réduite* (V. plus haut), après quel le circuit est composé comme composé d'une suite de conducteurs ayant même section, même conductibilité, et pour longueur totale la somme des longueurs réduites. On a donc

$$I = \frac{E}{\frac{L}{CS} + \frac{L'}{C'S'} + \frac{L''}{C''S''} + \ldots}.$$

— *Courants divisés.* Étant donné un fil métalliques parcours par un *courant*, si l'on joint deux points de ce fil par un autre conducteur, la partie du *courant* qui circule dans ce conducteur est dit *courant divisé*.

— *Courant de retour de la grenouille.* On a appelé ainsi le *courant* fourni par l'électricité qui se dégage lorsque, mot en contact les muscles d'une grenouille dépouillée avec nos nerfs. (V. GALVANISME.) On sait que ce courant a été découvert, en 1780, par Galvani, qui le plaça à la source dans les nerfs et les muscles, mais qu'il fut autrement expliqué par Volta, qui l'attribuait au contact de deux métaux, communiquant ensemble par l'intermédiaire de la grenouille disposée, par le fameux de Galvani étant donc abandonné, lorsqu'en fut repris, en 1837, par Nobili, et plus tard par Matteucci. Ces deux physiciens, par des expériences nombreuses et délicates, mirent hors de doute l'existence du *courant propre* de la grenouille. Mais ils surtout, ils le bigotter d'en autre nom, car ce *courant* n'est pas propre à la grenouille, on le trouve en effet toute sorte d'animaux animaux les expériences de Galvani.

— *Courant musculaire.* Mais Matteucci a fait voir qu'il peut y avoir *courant électrique* sans l'intervention des nerfs. Un muscle sufit. L'intérieur du muscle donne de l'électricité positive, l'extérieur donne de l'électricité négative. Dans ce cas, l'intérieur du muscle joue le même rôle que les nerfs, qui, non aussi, donnent du fluide positif. Le *courant* musculaire se rencontre dans plusieurs animaux : oiseaux, lapins, brebis, etc. Il a eu l'objet d'expériences très-nombreuses et étudiées variées de la part de M. du Bois-Reymond, qui a, entre, reconnu que les nerfs, le poulet leur vitalité, peuvent donner un *courant* différent de celui du muscle du Nerfs, dont un lignée allie avec pendant longtemps disparu.

— *Effets des courants.* Les *courants* voltaïques peuvent produire des effets très-subtiles qu'ils traversent, des effets variés que les *a* ranges sous quatre titres : *Effets physiologiques, Effets physiques, Effets électriques, Effets magnétiques.* Nous allons en examiner les phénomènes essentiels, nous renvoyant à cet effet à plus de détails théoriques au mot ÉLECTRICITÉ DYNAMIQUE.

— *Effets physiologiques.* Le réveil de la fameuse expérience de Galvani, en excitant nous vive curiosité, suggéra l'idée de nommer à l'action de *courant* électrique d'autres corps morts que des cadavres de grenouilles. De Humboldt prit une limite qui était sur le point d'expirer. Il lui plaça dans le bec une petite lame de zinc, et dans la racine un petit tuyau d'argent, puis il fit communiquer les deux métaux par un fil de fer. Au moment de contact, l'animal revivra

Digitized by Google

les yeux, bondit sur ses pattes et se met à battre des ailes. Il peut vivre encore pendant six à huit minutes.

Le passage d'un courant dans un membre mort, dans un cadavre qui n'est pas encore entré en décomposition, produit des contractions, des mouvements, des gestes analogues à ceux qu'on observe pendant la vie, mais désordonnés et plus violents. Aldini, de Bologne, se rendit célèbre en promenant en Italie, en France et Angleterre, ses brillantes expériences sur des corps de suppliciés. Ne pouvant le rapporter toutes, nous en rapporterons une qui les résume : c'est le spectacle offert, le 17 novembre 1803, par le docteur Aldini. Une, aux savants et aux curieux de Glasgow. Le principal sujet était le corps de l'assassin George Forsyth, âgé d'environ trente ans, de moyenne taille, mais trapu, musclé et d'une vigueur athlétique. Après être resté une heure attaché au gibet, il fut apporté encore chaud à l'amphithéâtre anatomique. Par des incisions pratiquées l'une au-dessous de l'oreille, l'autre à la nuque gauche, on découvrit la vertèbre atlas et la nerf scoliaque, qui lui sont alors en communication, et, comme de tiges métalliques, avec les deux pôles d'une forte pile. Le courant passait, et ensuite tous les muscles du corps étaient tellement convulsés convulsifs, semblables à un fétiche violent.

On faisait ensuite entrer le courant par la moelle épinière, et on le faisait sortir par le tendon d'Achille, situé au talon. La jambe avait alors des contractions et des mouvements si énergiques, qu'elle renversait presque ceux qui voulaient la maintenir.

Par une incision faite dans la région du cul et une autre sur le cartilage de la cinquième côte, on fit communiquer le nerf diaphragmatique gauche avec le diaphragme. Il s'en suivit un mouvement convulsif, ressemblant à celui qui précède le vomissement, et le poitrine et le ventre se levèrent avec violence, et, comme après une pleine, placée devant la bouche, fit obstacle au l'expulsion du lait. Dans le compte-rendu de son expérience, le docteur Ure n'indique point la différence qui existait entre les mouvements et ceux ouvrir les vaisseaux sanguins du cou, ou de tête, bornés à mettre en jeu les organes pulmonaires et les muscles, et à quelques probabilités qu'on aurait pu prétendre la vie. Il est certain, que « Cet événement, sans doute peu désirable dans le cas d'un assassin, qui n'est communiquer ni ses idées, ait cependant bien parlonnable dans une circonstance où il paraît avoir été infiniment honorable et utile à la science, » Il paraît, ajoute-t-il, qu'après la mort de Forsyth, les muscles qu'on tenait prêt en projet d'établissement d'un mariage, même adoptée de toute les pièces morales, pour le remarquable de la science.

On mit aussi en jeu les muscles de la face. On produisit, avec une rapidité et une intensité étonnantes, tous les mouvements et toutes les grimaces possibles, rugissement d'après, rires, convulsions, etc. Les spectateurs furent épouvantés, quelquesuns s'évanouissent, d'autres quittèrent l'amphithéâtre. Enfin, pour terminer, on fit passer le fluide électrique par les articulations des doigts de la main droite, doigts tournent et se formaient avec une agilité incroyable. Quand le poing fut fermé, il s'ouvrait malgré les plus puissantes résistances employées à le contenir.

Tous ces phénomènes ont été depuis répétés sur des corps d'animaux, et beaucoup avec succès, quand les animaux étaient morts récemment et de petit volume.

Sur les êtres vivants, les courants provoquent des sensations et des commotions, dont le vivants, proportionnelle à l'intensité du courant, peut aller jusqu'à produire la mort. Les commotions se font sentir au moment où s'établit le commencement qui détermine le courant, et au moment où cette commotion cesse ont interrompu. Pendant le passage continu du fluide, on n'éprouve le plus souvent d'agacement nerveux et un léger frémissement des muscles. Cependant, si le courant continu est puissant, il peut opérer des transports et fluides à travers les tissus organiques et exercable en modifiant les fonctions vitales. Les poulets, soumis à l'action continue d'un courant intensif, s'affaiblissent peu à peu et meurent. L'autopsie montre que les intestins avaient été refroidis vers le haut que le sang avait quitté certaines parties pour y rester dans d'autres.

Une demi-heure après qu'ils ont donnéme plus ouvrir signe de vie, des cochons d'Inde, qu'on avait exploités, furent placés dans un courant continu et furent peu à peu complètement mutilés. Leur sang, amené en, qu'un par la passage d'un courant, rentrait le fonctions de l'estomac, du intestins, du gros dos, etc. De pareils résultats ont naturellement amené les chirurgiens à employer l'électricité à la médecine, et nous verrons aux mots ELECTROTHERAPIE et galvanisme galvanique le parti qu'on en a tiré et l'espoir qu'on en peut attendre.

Les courants électriques agissant aussi sur la vie végétale; ils peuvent diminuer la contractilité des vaisseaux lactifères et ralentir le mouvement circulatoire de certaines plantes. Enfin, tandis ils entravent, tandis ils favorisent la germination, mais cela par un effet de décomposition de l'eau dans laquelle plongent les racines ou la graine. Les éléments acides, transportés au pôle positif, nuisent à la végétation; tandis que les éléments alcalins, transportés au pôle négatif, la favorisent.

1° Effets physiques. Le principal effet physique des courants consiste dans l'échauffement des substances qu'ils traversent. Un fil métallique placé dans un courant peut être porté au rouge, au rouge blanc, peut être fondu et même volatilisé. *Quand le fil est homogène, l'échauffement augmente avec l'intensité du courant.* Mais, si ce fil est *plus petit dans le milieu d'où il est plus fin, et plus mauvais conducteur* que dans le reste, il en est autrement. *Lorsque le courant traverse un fil métallique homogène, la quantité de chaleur dans l'unité de temps est proportionnelle à le à la résistance que le fil oppose au passage du courant; 2° au carré de l'intensité de le courant.* Si le fil est composé de plusieurs parties fil soudés les uns au bout des autres, le passage du courant produira diverses quantités de chaleur certaines. D'abord la température abaisse dans les soudures, suivant le sens du courant, c'est-à-dire suivant l'ordre des métaux traversés. Par exemple, si le courant passe d'un fil de cuivre dans un fil de fer, le température, au point de jonction, est moins élevée que lorsque le courant en sens contraire. Ensuite, s'il y a plus de deux fils, et, par suite, plusieurs soudures, elles ne se refroidissent, et, même quelquesunes peuvent se refroidir, tandis que d'autres sont au contraire rougies. Le fil de cuivre : pour le cuivre d'un fil de cuivre, l'une des soudures s'échauffait, l'autre se refroidissait.

Les liquides traversés par des courants ne subissent aucun doute aucun effet calorifique; mais il est difficile d'en saisir le manifestation. Les effets chimiques sont beaucoup plus voyants que l'électricité.

Effets chimiques. Ils sont surtout perceptibles dans gas. Lorsqu'on laisse une petite solution de continuité dans le fil rencontre d'une tige métallique, le courant, qui ne peut traverser par une bande limineuse, d'une chaleur et de lumière considérable, et, quelle on a donne le nom d'arc voltaique.

2° Effets physiologiques. Voyez ELECTRICITÉ.

Effets chimiques d'un courant enlève à certains fils, notamment à ceux de cuivre, une partie de leur élasticité. Dans le cas d'un courant, le fil de cuivre, qui avait été pendant le passage du courant et cette assouplit après. Mais l'effet produit est le plus considérable et le plus rapide et le transport des liquides à travers une membrane ou un tissu organique. Si, par exemple, de vers divisés en deux compartiments verticaux au moyen d'une membrane poreuse, on verse; l'un des compartiments est plein d'eau, et l'autre contient une solution de sulfate de cuivre, l'autre compartiment ne contient qu'un peu de sulfate de cuivre, et le reste est rempli d'eau. Si, ensuite, l'eau baisse dans le compartiment plein et monter dans l'autre, si bien que, au bout, dans un quarter d'heure, il y ait plus d'eau. De plus, la *quantité de liquide transportée dans un temps donné est proportionnelle à l'intensité du courant et proportionnelle à l'épaisseur et à la nature de la membrane.* Ce phénomène pourrait être utilisé à la conservation des cadavres, des animaux, sur le sang, et dans les vaisseaux de vie.

2° Effets chimiques. Ils sont si nombreux et si importants qu'on en a fait l'objet d'une branche nouvelle de la science, sous le nom d'*électro-chimie.* Nous renvoyons le lecteur à l'article électricité à ces mots : galvanoplastie et galvanisme, galvanoplastie et chimie.

3° Effets magnétiques. Tout courant, qui traverse par un courant, est disposé parallèlement à une aiguille aimantée librement suspendue, et, lorsque cette aiguille est mobile, tourne jusqu'à ce soit en croix avec le courant, son pôle austral. Du reste, le sens de ce mouvement, et l'obstacle qui le paralyse ne dépendent que de cette simple observation. Ampère fait en 1820 par Œrsted, est cortis l'une des plus belles et plus féconds découvertes modernes, l'électro-magnétisme.

— *Action des courants sur les aimants.* La nature et la direction de l'action que le courant et l'aiguille s'appelle *force électromagnétique.* Ampère en a donné les lois, à travers toutes les substances, excepté au travers des substances magnétiques, dont le tannité diminue à mesure qu'augmente la distance entre l'aiguille et le courant.

Le courant exerce sur une pôle seulement l'aiguille de ce position; il peut encore, lorsque l'aiguille est suspendue, la faire tourner sur un mouvement de rotation continu. Pour cela, Ampère a fait passer le courant dans un cylindre rempli de mercure, en mettant le pôle austral de l'aiguille dans le tube-pole de platine, au sommet de forme cylindrique. Dès que le courant passe, l'aiguille tourne sur lui-même avec d'autant plus de rapidité que la pile est plus puissante. Nous verrons, au mot galvanisme, comment Ampère explique cette rotation.

Laplace a démontré que l'intensité de l'action exercée par un élément du *courant* est en raison inverse du carré de la distance, comme toutes les forces connues, et proportionnelle au sinus de l'angle formé par la direction du courant et par la ligne menée du milieu de l'élément considéré au milieu de l'aimant. En évaluant d'après ce principe la somme des actions élémentaires exercées sur une petite aiguille aimantée par un *courant indéfini* indéfini, on trouve que *l'intensité de l'action du courant est en raison inverse de la simple distance.*

Cette loi fondamentale a été démontrée expérimentalement par Biot et Savart en moyen de l'appareil représenté fig. 1. AD est une sorte

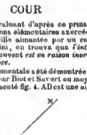

Fig. 1.

aimantée de 0 m. 015 à 0 m. 020 de longueur, suspendue à un fil de cocon, et garantie contre l'agitation de l'air par une cloche de verre. L'action magnétique de la terre est neutralisée par un barreau convenablement placé. CD représente le directeur d'un gros fil de cuivre de 1 à 2 m. de longueur, traversé par un *courant.* On fit, montrent toujours verticalement, est porté successivement à diverses distances de l'aiguille; celles-ci sont exactement les, ayant une pôle austral à gauche du *courant.* Le *courant* alors un peu de cette position, elle y revient par une sorte d'oscillations décroissantes, dont le nombre dépend de l'énergie électro-magnétique. (V. MAGNETISME ET BALANCE DE TORSION.) Ampère, dans une première expérience, d'à distance du courant en action de l'aiguille, à le nombre d'oscillations exécutées dans un temps donné, et, d'la force qui les a provoquées; dans une deuxième expérience, d'a, d'fm quantités analogues. On a

$$\frac{a}{f} = \frac{a'}{f'}.$$

Ainsi, après avoir observé : et a', et d'où, et d'a', il est facile de comparer les intensités des *courants.* On en trouve que

$$\frac{a^2}{d^2} = \frac{a'^2}{d'^2} \text{ ou } \frac{a}{d} = \frac{a'}{d'}.$$

Si, au lieu d'être rectiligne, le *courant* est, comme KMN, composé de deux branches, parallèles, ayant pour rapport, dans le barreau qui contient l'aimant, l'intensité de son action sur cet aimant varie toujours en raison inverse de la distance; mais, de plus, *elle est proportionnelle à le sinus du supplément de la moitié de l'angle formé par les deux branches.* Ce dernier, qu'on trouve à deux pôle l'intensité donnée avec l'angle, plus le sinus, mum quand l'angle est de 180 degrés, aussi que le courant est rectiligne, nommé 0 fil, est minimum quand l'angle est nul, parce qu'alors les deux branches se confondent, et, par conséquent, s'entre-détruisent.

On pourrait, d'après les principes précédents, déterminer la position *actuelle* d'un aimant et d'un *courant* pour toutes les positions relatives qu'ils sont susceptibles d'occuper, pour toutes les forces du *courant* pour, et vérifier, et pour les différentes modes de suspension qu'on peut donner à l'aiguille mouvante. Et, d'un autre côté, on pourrait chercher à vérifier les résultats du calcul en faisant passer les *courants* à travers des conducteurs mobiles construits en fils flexibles, et de ce qu'a fait l'illustre Ampère, et ce qui l'a conduit successivement à la découverte de toutes les lois de l'électro-magnétisme, et à proclamer l'identité des deux courses jusqu'alors distinctes qui produisent les phénomènes magnétiques et les phénomènes électro-dynamiques. Cette dernière marche nous conduirait dans des développements qui excéderaient les limites d'un article de dictionnaire. Nous bornerons à énoncer les principales conclusions de la théorie.

— *Aimantation par les courants.* En septembre 1820, Arago, ayant plongé dans la limaille de fer le *courant* d'un fil enroulé de la pile, vit la limaille s'attacher autour de fil comme autant de petits aimants, et adhérer tant que le courant passait; mais elle se détachait et tombait dès que le circuit était rompu. D'un autre côté, les courants étant sans action sur les substances non magnétiques, il fut bien reconnaître que l'attraction qu'ils exercent n'est point dû à l'électricité statique, mais à un principe analogue au magnétisme. Ne se pourrait-il pas des lors que le *courant* aimantât les substances magnétiques, comme ferait un aimant? C'est ce que reconnut Arago, et plusieurs de petites aiguilles d'acier sur la fil rectiforme. Elles s'arrêtent au fil et se mettent en croix avec lui, comme dans l'expérience d'Œrsted; le pôle nord à gauche. Ils séparent alors les fil guilles du fil, et elles restaient aimantées. Ainsi l'électricité peut engendrer le magnétisme. Pour produire une aimantation plus forte, Arago plaça le fil passe le *courant* avec une spirale qui entoure la substance à aimanter. Par exemple, on place la barreau d'acier dans un tube de verre, entour duquel on verrouie en hélice le fil rectiforme de la pile, et l'on fait passer le *courant.* La barreau d'acier est aimanté au bout de trois-peu de temps.

Si, au lieu d'acier, on plaçait un barreau de fer doux, l'aimantation est encore premiers plus vite mais cesse dès que le *courant* est interrompu. V. ELECTRO-AIMANT.— V. aussi *Annales de physique, de chimie, et des arts.* 1er, un travail étendu de M. Abria sur toutes les circonstances de l'aimantation par les courants.

En aimantant les substances magnétiques, le courant développe leur action propre. Des mouvements moléculaires encore peu connus et bien différents, qui se traduisent par des changements de forme, des vibrations des barres, des sons, etc. Ampère a cru pouvoir en conclure que l'aimantation résulte d'un arrangement spécial des particules de la matière. Si cet arrangement persiste, on a un aimant permanent; s'il est passager, si les molécules reviennent à leur position avant d'équilibre, les effets magnétiques se montrent sans cesse. Les molécules des corps, ou les mêmes de certains corps, seraient donc aimantées, et, si elles se dérangent par *dépense magnétique*, qui en fixait des aimants; de sorte que une action mécanique suffirait de produire cette disposition devrait provoquer le même temps l'aimantation. C'est un effet en qui semble résulter des propriétés des corvettes : on a vu du fer, de l'acier, etc., aimantés par la rugine, par l'ébranlement, par la torsion, etc. De même on a vu des aimants perdre leur magnétisme par le choc ou la rupture, probablement parce qu'alors les molécules perdaient leurs dispositions magnétique.

— *Action des courants sur les courants.* L'expérience d'Œrsted révélait entre l'électricité et le magnétisme une relation qu'on ne pouvait pas méconnaître. Ampère, qui jusqu'alors à Ampère essce intime pour lui ait les organes qui les mettent en jeu, les courses de phénomènes, jusqu'alors considérés comme différents, comme, en effet, ils le même. Mais, pour que cette intuition fût fécondée, il fallait que Ampère trouvât une deux *courants* quelconques exerçassent les actions électromagnétiques, et Ampère fut conduit ainsi à rechercher les lois de cette, cette action existant. L'expérience confirma les vues et ses théories physiques, et détermina les lois des attractions et des répulsions des deux courants de nature, et, ainsi, il parvint ainsi à composer des conducteurs de forme telle, que les courants traversé par ce *courant* ils possédent toutes les propriétés des aimants, et, ainsi, il a expliqué et découvert la constitution. C'est aussi qu'Ampère interprète le magnétisme par l'électricité, dans une théorie qui est une des plus élevées de la physique. » (J. Jamin.)

— *Action des courants* des courants sont très-variées; elles dépendent du sens des courants, de leur distance, de leur intensité, et leur longueur : de la des calculs, souvent longs et pénibles, dont nous n'exposerons les principes essentiels au mot ELECTRO-DYNAMIQUE. Ici nous nous bornerons à faire connaître les faits.

Tout fabrice des expériences consiste à rendre mobiles les conducteurs traversés par les courants, pour les mettre en état de manifester librement les influences qu'ils exercent. On peut les rendre mobiles de plusieurs manières. Les deux plus simples et celle qui a été réalisée par M. G. de la Rive dans l'appareil suivant (fig. 2). Un flotteur en liège

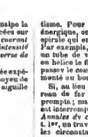

Fig. 2.

plongé dans de l'eau acidulée, porte, adhérente à sa partie inférieure, deux petites aiguilles d'acier, en mieux un couple aimanté, destinés à produire un *courant* électrique. Les deux pôles de couple sont maintenus, au moyen, à travers le masse de liège, avec un fil de cuivre qui contient un conducteur immobile. On peut augmenter l'intensité du *courant* en faisant faire à ce fil plusieurs circuits parallèles et isolés, comme dans les *multiplicateurs.* Pour contrer les diverses influences que ce *courant* peut recevoir d'un autre *courant*, on en approche un fil mobile que MN, qui joint les deux pôles d'une pile au cercle. Le fil MN est présenté parallèlement au fil AB et au fil des deux circonvolutions du flotteur sur le liquide accident des attrac-

Digitized by Google

tions ou des répulsions, suivant le sens des courants. Il y a attraction si les courants marchent dans le même sens, répulsion s'ils marchent en sens contraire. Donc :

1° *Deux courants parallèles s'attirent quand ils sont de même sens, et se repoussent quand ils sont de sens contraire.*

2° Au moyen du même appareil, on évalue le fil MN avec de un *ampère*, ou recevant que : *Deux courants croisés s'attirent quand la moitié dans le même appareil, on trouve qu'au point de croisement, et se repoussent quand ils marchent en sens contraire.* Par point de croisement on entend un point quelconque de perpendiculaire commune aux deux conducteurs.

3° *Les parties contérminées d'un même courant se repoussent.* Ces deux plus décisives démonstrations de ce principe ont lieu comme (fig. 4) l'insérer bilan de fer, placées en

Fig. 4.

figure droite, sont suspendues à des fils rattachés au même point d'appui, elles se touchent. Ainsi deux boules ainsi suspendues dans fil, communiquant chacun avec un des pôles d'une même pile. Pendant le passage du courant, on voit les boules s'écarter du centre, et des étincelles qui partent entre les mêmes boules indiquent qu'elles se sont pas toujours en contact.

4° *Deux courants contraires de même longueur, formant point de même circuit, ne saurait mutuellement.* On démontre en prenant un petit cadre conducteur flottant de la fig. 5 ou fil de cuivre replié sur lui-même et parcouru par un *courant*, le flotteur reste immobile.

5° *L'action d'un courant rectiligne est la même que celle d'un courant sinueux.* On dispose, par d'un courant mobile, sur fil de cuivre recouvrée, dont une branche est rectiligne et l'autre sinueuse, et l'on y fait passer un *courant* : le courant mobile se bouge pas.

L'équivalence entre l'action d'un *courant* sinueux et celle d'un *courant* linéaire, qu'on est le principe, permet de remplacer un *courant curviligne* (pouvant qu'il soit peu étroite) par un cadre qui par son deux propres côtés faisant entre elles un angle quelconque.

Réciproquement une petite partie de courant rectiligne AB (fig. 5) peut être remplacée par une partie MN

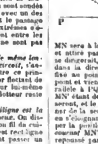

Fig. 5.

MN sera à la fois représenté par la partie OQ, et autre par la partie OQ. Si l'on était, dans ce dispersoir, en restant parallèle à lui-même, dans la direction MN'. Mais, comme le fils au point M, il tourneras autour de ce point et viendra prendre la position MN', parallèle à OQ. Mais les deux *courants* l'ai et OQ étant de sens contraires, le sens du courant, et le courant MN' continuera de tourner de la seule manière qui lui soit permise, en s'éloignant de OQ. Il viendra alors occuper la position MN'. Dans ce mouvement le *courant* MN' est attiré par la partie OQ et repoussé par la partie OA. Il est clair, il se déplacerait parallèlement à lui-même, vers la direction MN'', mais il ne peut que *tourner autour* du point M, et finit par occuper la position MN'', parallèle à OQ. Il sera alors situé et par suite revenu à son point de départ, pour recommencer un course, tant que les plus réunissent le cadre.

Le même effet serait produit, si le *courant* de la PQ était amené au point point, et dans la circonférence horizontale que le MN pour raison, et il était remplacé par cette circonférence mêmes. C'est ce qu'on vérifie par l'expérience.

— *Courants terrestres.* Nous avons établi plus haut l'action des *courants* sur les aimants. Le principe de l'équilibre, mouvement et réaction conduit à démontrer que les aimants doivent aussi agir sur les courants, de fait, les agissent d'une manière qui a déjà prévue par le calcul, puis vérifiée par l'expérience. (V. AIMANT, ELECTRO-MAGNETISME, MAGNETISME.) Il en est même de la terre, qui en tant qu'aimant joue le rôle du courant indéfini du fil, la relation d'un courant terrestre. Il résulte, l'ensemble un conducteur quelconque, MN dans une ville, et qu'il est fixé par un fleuve. Il tourneras de lui-même et prendra une direction déterminée, comme s'il était sous l'influence soit d'un aimant, soit d'un courant. Il se comportera, dirdoirement ou moritoire magnétique, de manière que, dans la partie inférieure du circuit, le courant marche de l'est à l'ouest. Tout ceci nous conduit à y trouver, dans l'équateur magnétique de la terre, un courant indéfini situé de l'est à l'ouest. Mais, comme les courant terrestre, employant ainsi les mouvements spontanés des courants, ne peut être introduire par Ampère. On physicien considérant le globe terrestre comme idéalisé par des *courants* intérieurs parallèles à l'équateur magnétique. Pour faciliter les calculs, il peut remplacer l'ensemble des actions de tous ces courants à l'action d'un seul courant équivalent, qui, ordinaire ne saurait exister et ne peut pas être conceivable pour rendre compte des effets. C'est ce courant que l'on appelle *courant moyen de la terre.* Nous exposons, dans l'article terrestre, ce qu'il est, et comment il peut

turbulentes et des tempêtes si fréquentes sur notre Océan pendant l'hiver.

III. Courants marins. 1° *Courants superficiels.* Les eaux de la mer ne sont pas plus en repos que l'air atmosphérique. La chaleur qui règne entre les tropiques, la formation et la fonte périodiques des glaces, la rotation de la terre, sont autant de causes qui, par leurs actions combinées, produisent dans la masse des eaux des mouvements réglés par des lois, la différence des deux fluides et de leur emplacement. Les eaux froides des régions polaires tendent plus obliquement vers l'ouest, à mesure qu'elles approchent de l'équateur; et les eaux chaudes qui, de l'Inde, de l'Afrique, n'épanchent sans cesse vers les pôles, doivent tendre, au contraire, davantage vers l'est, et se maintenant à la surface des mers, en vertu de leur légèreté spécifique. Ces courants qui les eaux tièdes des régions équatoriales viennent s'étendre sous porter sur les côtes occidentales de l'Europe, et jusques Norvège, les distribution de ces mêmes régions, qui se détournent de vers ainsi dans le nord, si l'on ne connaissait la cause de leur voyage lointain.

Les courants marins sont beaucoup moins rapides que les courants atmosphériques, qui pourtant, par conséquent, les suivent et les accélèrent beaucoup. D'autre part, les obstacles apparus par les lieux, les îles, les côtes continentales, par les bancs sous-marins (voir *la Terre-Neuve*, par exemple), rendent très sensiblement modifier les courants, les faire dévier, les détourner, les changer en des mouvements, comme celui qu'on observe aux rivages des Canaries, et dans lequel l'accumulation des algues flottantes a été remarquée par les premiers navigateurs espagnols et portugais, qui, précisément, en parlaient le nom de *Mer de Sargasse* (pour de varech).

Il tentées en masses de portulaches, aussi quelles il faudrait encore ajouter les inégalités de salure des différentes mers, l'action des

On détermine les courants en jaugant à la mer, sur la surface de liquide elle flottant, des bouées portant, sur un pavillon, un ballon, et introduit, la date jour et la position géographique du lieu de la mer, et son pilotage, son bord. Si chaque navire, dit M. Maurice-Davy, jetait une bouteille à la mer, à l'heure où il prend son point, et si, de plus, il relevait toutes les bouteilles qu'il rencontrerait pour prendre note de leur contenu et y ajouter l'heure et le lieu de la rencontre, le journal des courants marchaient d'un pas aussi vite et mais cette mesure est encore appliquée très rarement.

Et l'absence de documents directs, continue le même auteur, Maury ; en est cause, d'abord vaisseau thermométrique pour déterminer dans quels sens se meuvent les courants marins. Si, en un point des mers, la température dépasse d'une manière sensible la température moyenne de la latitude du lieu et y plus trouve, on est en droit d'en conclure que les eaux chaudes impulsées en a plongé vers cette mer n'appartiennent pas à cette latitude, qu'elles viennent de régions plus chaudes et la température observée est, au contraire, plus basse, on en trouve entre deux lieux : on bien les eaux viennent des latitudes plus froides, en bien elles viennent, et coulées plus profondes ramenées à la surface. On adopte l'hypothèse qui concorde avec l'ensemble des autres observations.

On a remarqué que les courants les plus actifs circulent au-dessus des régions les plus profondes de la mer. Comme, dans ces endroits, le mouvement des courants est proportionnel à la quantité de l'eau, on ne peut admettre que les courants aient pu creuser leur lit. Il est donc probable que la rapidité des courants, en dispersant et transportant les nombreuses matières solides qu'ils rencontrent, empêche ces matières de former des dépôts sur le fond du lit, et qu'ainsi elles sont rejetées et vont s'accumuler dans des régions plus calmes.

On rencontre des courants réguliers au sein de quelques mers intérieures, au détroit de Gibraltar, par exemple, il existe un courant plutôt, celle des vents, l'appuyant des fleuves, etc., il est aussi de vent combiné et difficile d'exacte détermination des courants marins dans les divers oceans. Les courants sous-marins sont presque entièrement ignorés. On commence à connaître les courants de surface, qui intéressent, il est vrai, plus directement la navigation. Pour aider à leur connaissance, une réunion de géographes, de marins et de météorologues, réunis à Bruxelles en 1853, sur l'initiative de Saint-Ulin, décida qu'un engagement et encouragement les marins de toutes les nations à tenir un *journal de bord*, divisé en 13 colonnes, et par les colonnes, 7 et 8 seraient consacrées à l'observation des courants, tant marins qu'atmosphériques. Depuis les instructions qui leur sont données, les officiers de marine, recueillent des renseignements, particulièrement entre les tropiques, et nous traduisons ici les chiffres des observations; dernes les lentes blanches un risque qu'parlement ancienne la surface de la mer, dominant, le vent dans l'océan Pacifique, et en recueillir des échantillons dans des flacons bouchés à dessein, notez les apparences des glaces et les directions qu'elles suivent, enfin, avec une lunette d'approximation, noter d'signes marines, de bons flottants, etc.

Au moyen des renseignements fournis jusqu'à ce jour toutes les marines du monde, observatoire de Washington, sous la direction de l'illustre Maury, a pu construire des cartes de courants marins dont les hommes du métier apprécient toute l'utilité. Depuis Janvier 1855, par ordre de l'amiral Hamelin, alors ministre, tous les bâtiments de l'Etat reçoivent des cartes, sinon que les *Instructions* analogues de Maury. Nos bâtiments de commerce peuvent les obtenir à des conditions très-avantageuses du dépôt des cartes au ministère de la marine, sâm d'en répondre. Nous donnerons ici quelques-unes de ces cartes, qui ne sont pas, en effet, que des copies de celles de Maury, et qui, en ce qui concerne les courants marins constatés dans des hémisphères.

dirigé de l'Atlantique vers la Méditerranée. Comment expliquer ce courant? Le niveau de la Méditerranée serait inférieur à celui de l'Atlantique, par l'effet d'une évaporation qui serait plus considérable que la lame reçue dont les pluies et les fleuves ou bien le courant de détroit serait-il composé par un courant sous-marin, allant de la Méditerranée à l'Océan et restituant à celui-ci l'eau prise par celui-là? Nous ne pouvons rien affirmer à ce sujet, qui n'accordent avec d'autres arrêtés par les cartes marines, et qui, d'ailleurs, ne sont différer par quelques faits. Le docteur Hudson, qui a fait plusieurs voyages en Afrique, en combat près de Tangier, revint sur l'eau quelques jours après, à cinq lieues au revoir du point où il avait abordé. Ce transport vers l'ouest a est explicable par l'existence d'un courant sous-marin dirigé contre Gibraltar, en amenant superficiel qui, lui, aurait porté la même vers l'est.

Nous allons maintenant aborder la description successive des principaux courants. Parmi tous d'abord du plus considérable et du plus célèbre, le Gulf-Stream. Ce fleuve, ou plutôt de l'Océan, s'étend longitudinal sur un courant quelque 1,000 lieues environ et dit à ce sujet. Le Gulf-Stream a son origine dans le golfe du Mexique, et, par l'intermédiaire de la passe de la Floride, semblable à une magnifique rivière dont le courant dépasse en rapidité celui du Mississipi, et, en la manière; de la il se dirige d'abord au N.-O., puis, en tournant au nord, et, enfin, vers l'est, tournant vers l'E. et le S.-E., vers les Etats-Unis, et, de là, vers l'ouest, et, enfin, vers la direction primitive, depuis Terre-Neuve, traverse tout l'Atlantique, court vers l'Islande et les Iles Britanniques, et va rechercher les côtes de la Norvège et du Spitzberg. A partir des Etats-Unis, son lit se dévie et se fait sans cesse; le mouvement du soleil dans l'écliptique lui imprime un mouvement d'oscillation annuel; sur le méridien du cap Hatteras, par exemple, en limite nord, au hiver, est par ce cap et de latitude nord; elle est latitude le cap Hatteras, et, en hiver, elle est l'eau de la mer dans l'Atlantique du nord est à sa température maximum. Les eaux du Gulf-Stream diffèrent des eaux voisines par leur couleur, leur transparence, leur température, leur densité, leur degré de salure, et peut-être leurs propriétés chimiques. La distinction, sur les côtes des Etats-Unis, est assez nettement tranchée pour que l'œil puisse saisir la ligne de démarcation. Cela est vrai surtout de son lit, qui, dans le cap Hatteras, la température du courant y est moindre fois supérieure de 10 à 15° à celle des eaux voisines et accroissent la moitié d'un mètre dans le courant, tandis que l'autre moitié est de 15 centimètres, et, par les colonnes, 7 et 8 se ensient sous d'abs liquide. Cette teinte plus bleue, plus claire, et, en hiver, plus foncée, et, quand soit une évaporation considérable, et, en hiver, plus claire, et, en hiver, plus claire, et, en hiver, plus claire

gramen ou produisent eui considérable, et ils ne peut admettre que cette différence provienne de ce que les bancs de sable y sont plus nombreux et plus serrés. Avant de quitter l'Amérique, parlons d'un phénomène très-intéressant, mais très-mystérieux. Il est du courant, dans la partie occidentale de l'Atlantique nord, entre l'équateur et le Gulf-Stream, un objet qui ne cesse d'aller chasser vers le nord; dans la partie orientale, les eaux dérivent vers le sud. Au milieu, dans le triangle formé par les Açores, les Canaries et les îles du Cap-Vert, se trouve une mer de Sargasses (*mer de varech*); sur une étendue de plusieurs milliers de milles carrés, l'océan est couvert d'une végétation abondante d'herbes flottantes, de mêmes espèces des tropiques, et de grands quantités, que la marche des bâtiments peut en faire quelque relâche. Quand les navigateurs de Colomb virent cette mer, ils crurent être arrivés aux limites de la mer navigable. Depuis Colomb, cette mer de Sargasses a 4 fois plus grand. L'eau qui dérive au nord, dit Maury, est forcée de tourner à l'est vers le Gulf-Stream pendant cette direction. Les courants venant de l'équateur entraînent vers le pôle des morceaux de varech plus en plus considérables relativement aux parallèles qu'ils traversent; pendant que des eaux doit revenir sur elle-même, il y a donc là un mouvement pour aller directement des eaux; les centres de mouvement, mêmes dérivent être rapprochés, et tous les objets vinsant à sommer en cet endroit, fini et ainsi. Il doit y avoir une mer de Sargasses au centre des courants analogues de tous les oceans. Cette mer de Sargasses doit être à droite du courant dans l'hémisphère nord, à gauche dans l'hémisphère sud; Maury signale, en effet, l'existence de pareilles mers dans toutes les mers. Nous parlerons plus loin de la mer de Sargasses du Pacifique nord. Il y en a une dans l'océan Indien, entre le courant chaud de Mozambique et le courant froid qui monte au nord le cône occidentale d'Australie. La Sonnerat, Vaillant y en a trouvé dans le Pacifique sud, entre les parallèles de 30° et 40° sud et les méridiens de 140° et 160° ouest. Dans l'Atlantique sud, Maury cite deux pelages analogues en Magellan, l'un au sud des Maloinnes, l'autre à l'ouest du cap de Bonne-Espérance, toujours les méridiens de 40° et 15° ouest.

Abordons maintenant les autres courants de l'Atlantique. Le long de la côte occidentale d'Afrique, au sud de l'équateur, le courant descend vers le sud, suivant la configuration de la côte, tournant à l'est au cap Blanc et formant alors un quasi-cercle équatorial. Le long de Guinée, on ne trouve pas d'indications sur formation; des observations montrent en effet qu'il ne paraît pas exister, le long de cette côte de Guinée et sur son prolongement, existe au milieu de l'Atlantique. Le courant équatorial de l'Atlantique prend en nouvre dans le fond du golfe de Guinée. Il a déjà plus de 1 mètre de largeur au cap des Palmes. Sur le milieu dans de 12° nord, une branche d'un deuxième est coupé au nord-ouest. Le courant qui le prolonge jusqu'à une certaine distance de la côte d'Amérique, dit à son tour, et de nouveau partie se dirige parallèlement à la côte au nord, mais le deuxième courant de la branche reçoit les eaux de l'Amazone et de l'Orénoque, jetées dans la mer des Antilles, entre la Trinité et la Martinique, et va alimenter le Gulf-Stream. L'autre branche se dirige au sud, parallèlement à la côte du Brésil, dans le fond le même sud, et va se perdre dans la côte de 30 à 35 milles; il a de 5 à 6 lieues. Le courant du Brésil, qui suit, se trouve entre 10° et 40° sud. La 1 tourne à l'est, parallèlement au cap de Bonne-Espérance, mais les eaux du Brésil, qui chasse des courant du Brésil, sur la côte occidentale d'Afrique, dans l'hémisphère sud, ne coulent pas toute ensemble. Remontons-le au nord, et descendons-le au sud. Il y a, et que on aurait encore premier. Nous avons dit qu'un courant froid descendant le long des côtes de l'Amérique du Nord, entre ce courant et le Gulf-Stream. Ce courant descend jusqu'à la côte du détroit de Davis. Du même côté, nous avons vu le Gulf-Stream se diriger au nord-est et aller rechercher les côtes de la Norvége. Il y a probablement autour du pôle nord une circulation complète aliant de l'est à l'ouest. Les eaux du Gulf-Stream continuent leur chemin parallèlement aux côtes de l'Amérique septentrionale. Elles rencontrent par le trajet du détroit de Behring le courant d'eaux chaudes qui vient du Gulf-Stream du Pacifique et pénètre par le détroit dans la mer polaire. Au nord de l'Amérique septentrionale, les glaces dérivant au nord-ouest, le courant va rencontrer par le détroit de Davis. Vers l'est, les glaces qui chassent dans les rivages de la Sibérie interceptent complètement le passage au nord de l'Europe, les eaux chaudes qui se dirigent vers les côtes se rapportent au nord-ouest et doivent se frayer un passage par des eaux froides sous-marines pour aller rejoindre la masse énorme des eaux qui dérivent vers des latitudes plus basses, soit à l'est liquide, soit à l'est de glaces. C'est un phénomène analogue à celui que nous avons signalé dans la Méditerranée. L'observation, du reste, indique bien *des courants sous-marines*. Les Islandais que le courant de surface du détroit de Davis entraîne vers le sud ont vu des glaces sous-marines, quelquefois des temps, dont la base prique plus profondément dans l'eau, remontent au nord et vers la surface de courant, dont l'effet est d'adoucir singulièrement le climat de la partie de l'Islande. Le sud chaudes qui viennent des pays tropicaux, plus légères en raison de leur température, sont au moins tous les jours plus que les eaux des bancs polaires. A mesure qu'elles remontent vers le nord, elles se refroidissent, mais leur densité augmente et devient moindre. Elles arrivent à la mer du Groenland. Dans le détroit de Behring, par 77°4' de latitude et 169° de longitude, les thermomètres ont trouvé 1 sous de la surface + 9°,3, d'une densité égale à 1,0254. A 20 m. de profondeur l'eau était à 0°,4, sa densité était de 1,0262; 1 m. 1 m. 1 m.

rée ; près des côtes et dans les endroits peu profonds, il n'en est pas tout à fait de même, entre le mouvement oscillatoire vertical qui subsiste et atteint même, probablement aux dépens de la longueur de l'onde, de bien plus grandes proportions qu'en large, il se produit un mouvement de translation qui devient bientôt des courants alternatifs comme la marée. Boutroux, dans le Guide de marée, leur donne le nom de courants de flot quand ils ont lieu avec la mer montante, et courants de jusant quand la réflexion avec la mer basse commence, mais il faut bien se garder, dit cet ingénieur, de confondre les mots de courants de flot avec expressions courants de flot et courants de jusant ; on trouve souvent dans les côtes de grèves, ajoute-t-il, car le renversement des courants se décrivant des temps après la crête de haute et basse mères. Ainsi, dans une rivière, il peut y avoir encore courant de flot, mais à l'ebb, alors que les eaux ont déjà commencé à monter, sur plusieurs points de la Mânche, le renversement des courants a lieu au milieu du flot et au milieu du jusant.

A la côte, les courants de flot, ordinairement avec la haute mer, mais, à quelques distances de la côte, il n'en est pas toujours avec le jusant, le moment de l'étiale du courant de flot étant généralement plus, et ne restant varie autre une heure vingt minutes et six heures trente minutes, il s'écoule quelque dans la Manche une partie ou, sur la côte même, les étales des courants se collèdent pas avec les étales des marées. Le détroit de Gibraltar et celui de Bab-el-Mandeb, qui font communiquer l'Océan avec la Méditerranée et avec la mer Rouge, présentent même, sous le rapport des courants, une analogie assurée : lorsque la mer monte dans ces deux détroits, le courant se dirige vers l'Océan ; il entre, au contraire, de l'Océan vers la mer lorsque la mer descend sur les rives de ces détroits. En général, les courants de marée marchent dans le même sens que l'onde qui les y fait le donne naissance. Ainsi, sur les côtes de France, le courant de flot se dirige du sud au nord-ouest, comme l'ondulation de la marée, et le courant de jusant va en sens inverse. Lorsque la mer pénètre pour faire la pleine mer, beaucoup présentant une vitesse, leur eaux affluentes courent dans la même sens jusqu'à ce qu'elles viennent d'élever leur niveau sur les rives de ce bassin. Dans ce cas, le renversement des courants de marée en chaque lieu coïncide avec le moment de la haute ou de la basse mer pour ce lieu, et le maximum de vitesse coïncide au moment de chaque demi-marée. Alors, pour connaître la direction des courants de marée au point où l'on est placé, il suffit de la rapporter à la marée du lieu le plus voisin dont on connaît l'établissement. On sera porté vers ce point lorsque la mer y montera ; on en sera éloigné par le courant lorsque la mer y descendra. Dans le cas contraire, à deux ouvertures, où l'ondulation de marée peut pénétrer à la fois par les deux extrémités de canal, les faits se passent tout autrement, le phénomène des marées réunis alors de l'indépendance des deux marées, ces deux ondes pouvant être égales ou inégales, il en résulte, dans chaque cas, un système particulier pour les courants de marée. Dans la mer d'Irlande, les deux ondes principales sont égales ; au point où elles se superposent, les deux flots et les deux jusants se détruisent, ce qui produit une étale générale ; il y a donc en cet endroit deux courants de marée tandis que l'amplitude de la marée y est plus grande que partout ailleurs. Beechey a appelé cet endroit le point normal de la mer, et ainsi donc simultanément dans la mer d'Irlande les courants de flot et de reflux opposés, s'avançant des extrémités du canal vers le point où ils ont le point normal de la marée, tant que la mer monte à un point. La ligne de rencontre des courants, qui coule à peu près celle qui joindrait l'île de Man à la baie de Morecambe, et par cette ligne prolongée à l'ouest de l'île de Man les courants sont aussi en insensibles, tandis que le mouvement vertical de la marée est considérable, car il est dans cette partie que les courants des deux ondes de marée se rencontrent. Il même pendant le jusant, à partir de ce point, tandis que le jusant, il se produit dans la mer d'Irlande deux courants qui se dirigent en sens inverse et qui se rencontrent à peu près sur la ligne qui joindrait l'île de Man à la baie de Morecambe, pour se porter du centre du canal vers ses extrémités. A l'endroit où le reflux et le courant des deux ondes se rencontrent, le mouvement vertical de la marée est nul, tandis que les courants qui leur maintiennent de vitesse. Le reflux à Courtown, à 30 milles au sud de Dublin. Dans les canaux analogues de mer d'Irlande, les courants de flot et de jusant renversent au moment de la haute et de la basse mer, au point normal de la marée, et leur maximum de vitesse correspond à la demi-marée à un même point. Il est donc facile de déterminer, pour tout point du canal où l'on se trouve la direction, la durée et la vitesse des courants de marée, pourvu qu'on connaisse l'établissement du port au point normal ; tant que le mer montera à ce point, le courant en rapprochera la marée, lando qu'à l'en diminuera, au contraire pendant toute la durée de jusant à ce même point. Dans le canal formé d'une part par la Manche et de l'autre par la mer du Nord ou d'Allemagne, l'ondulation venant de l'Océan pénètre également par deux ouvertures, mais les phénomènes des marées et des courants qui en dérivent sont très-variés et très-différents suivant les localités, parce qu'à résultant de l'interférence de deux ondes inégales. Aussi l'ondulation venant de l'ouest par la Manche est beaucoup plus forte que celle qui vient du nord par la mer d'Allemagne. Dans ce cas, il est impossible de donner une loi simple et générale comme les précédentes pour leurs courants de marée, mais on peut les trouver des renversements des courants, des vitesses et des directions en chaque lieu. Il faut donc suivre le phénomène des marées et des courants, en chaque point, par des calculs et des diverses phases, afin de déduire les heures de la pleine mer et de la marée vigilation, soit qu'on passe au milieu du canal, soit qu'on se prolonge les côtes. M. Kolb, qui a publié un ouvrage sur les courants consacrés dans son ouvrage intitulé : *Rapport du Nord et de l'Amérique du Sud*, et dans son *Traité de la mer d'Allemagne*, auquel nous renvoyons pour plus de détails.

3° *Courants sous-marins.* Indépendamment des courants de surface, dont nous venons de parler, il existe des courants faciles à étudier, puisqu'ils se produisent à la surface de la mer, et qui se produisent à des profondeurs considérables, également dans des différences de température et aussi à l'influence des impulsions de la nature produites par l'évaporation qui a lieu sur les diverses parties de la surface de la mer. Les eaux superficielles concentrées par l'action de l'évaporation qui se produit dans les régions équatoriales, et surtout vers les zones où soufflent les vents alizés, se dirigent vers la mer en vertu de leur densité ; on supposa que ces eaux, plus chaudes et moins fortement liées à la côte en sont situées les eaux moins denses, c'est-à-dire vers les mers, où une évaporation moins forte en donne pas lieu à la même concentration que dans les régions équatoriales, et qu'elles sont encore allégées par la présence d'immenses fleuves, qui y déchargent des eaux douces. La direction de ces courants souterrains a donné matière à plusieurs hypothèses, mais, le plus simple consiste à maintenir à diverses profondeurs des courants dans le sens du flot, du moins et chargé de poids convenable, au moyen d'une ligne fixée à une petite bouée et à un lest, et de maintenir ce lest pour sonnette le compas immergé. M. de la Roche-Poncie, ingénieur hydrographe, a eu l'idée d'employer l'aiguille aimantée dans le même but. M. Kolb, qui a consacré un ouvrage à la fixée de telle sorte qu'elle reste fixée dans un plan, et, en effet, elle reste dans une girouette qui se maintient dans la direction du courant, et, par conséquent, elle peut être se fixer dans le plan du méridien magnétique, et alors un mécanisme spécial, qui agit sur elle, la ramène, ainsi que par l'angle qu'elle fait avec le méridien ou obtient la direction du point. Les mers sont par le moment, et ne comptent plus à sont tlairement servi et à ajouter à leurs eux diverses profondeurs, M. Aimé a également construit un instrument qui permet de connaître la direction et la vitesse des courants à distance ; ce qui rend les expériences faciles et peu dispendieuses. Il consiste en une sphère qui présente exactement le genre d'observations auquel ils sont destinés.

Cf. Courant. V. COURS D'EAU et CAUSE.

COURANTE s. f. (Kou-ran-te — rad. *courir*). Pop. Diarrhée : *Avoir la* COURANTE.

De porter des bâtiments.
Et qu'à ses yeux ils ne se *courants*.
SCARRON.

— Calligr. Sorte d'écriture cursive : *Il se* COURANTE *très-bien*. : On dit aussi ÉCRITURE COURANTE et EXPRESSION.

— Chorégr. Ancienne danse qui s'exécutait sur un mouvement à trois temps, et même quelquefois sur des mouvements à quatre ; nous dont elle se composait : *La* COURANTE *est une danse grave, qui exige le air de noblesse plus que les autres danses* (Blanchet). Il y a deux sortes de COURANTES : *Il me manque, toutes fois* COURANTES *de village, tous les jeux de mon pays.* (Molière *sic*).

Pleurer tous les matins ma morte à ma mémoire.
SIGMARD.

— Jeu. Imprimé, Imprimé, Imprimé.

N'a point vu ne *courante*, et je suis le chercher.

A lire sur lequel on exécutait cette danse :

Comme à de nos amis il faut que je le cherche
Que ce jeu *la* lui de ce que *courante*.
MOLIÈRE.

— Techn. Meuble supérieure d'une moulin montant. : On dit aussi TOURNANTE.

— Encycl. Chorégr. L'air sur lequel on exécutait cette danse, qui se composait de deux ou à mouvement ternaire, en blanches triples, avec deux reprises qui ne recommençait deux fois chacune. La *courante* se dessinait ordinairement avec un temps, un pas, un balancé et un coupé. Compan, dans son *Dictionnaire de danse*, la divise ainsi qu'il suit : un temps, un pas, un balancement et un coupé. Parlon en outrant le pas, suppression qui marquait la différence entre la courante et les bonnes danses et pressées.

Il y a deux sortes de *courantes simples* et les *courantes figurées*, c'est-à-dire avec figures, variantes, telles que celles qu'on introduit de nos jours dans la danse appelée *cotillon*. Mais, dans les figures, les *courantes* se dansaient toujours à deux personnages.

La *courante* parut dans le même époque que la pavane. C'est, avec la *sarabande*, le seul air de ce genre qui ait longtemps la vogue en France. Marcel son élève rapide, aile avait un caractère noble et grave ; elle était réservée pour les salons, les réceptions de la cour et les grand monde, et ne figurait point dans les chorégraphies du ballet. Louis XIV la préférait à toutes les autres danses et y montrait extrême empressé. Dans une lettre à la *Dame Anonimes et modernes* (La Haye, 1711, Cimarosa dans ses *Mémoires*, la *courante* exécutée par Sa Majesté le roi Soleil aux noces de la duchesse de Bourgogne ; et pour affirmer l'importance de cette danse, il ajoute : « Elle a toujours été regrettée comme très-nécessaire à savoir pour bien danser ; et ses mouvements sont si nouvelle qu'ils demeurent gravés dans l'esprit avec autant les autres danses. »

Rameau, Rameau-Beach, n'ont point dédaigné d'écrire des courantes, et les chanteurs de la musique *Opéra* ont laissé sans cesse un nom de nombreuses pièces remarquables.

COURANTILLE s. f. (Kou-ran-ti-lle ; lil mil. — rad. *courant*). Pêch. Sorte de filet qui s'ouvre dans le mouvement des eaux, et qui est perpendiculaire au flot.

COURANTIN, INE s. (Kou-ran-tin, i-ne — rad. *courir*). Pain. Personne qui aime à courir, à vagabonder.

A quoi bon se leur mets
Pour faire le *courantin* ?
(*Vieille chansons.*)

à Personne que l'on emploie à des courses, à des commissions : *Il a pour étude : aussi adversités son* COURANTIN. *Elle est* COURANTINE *chez ses maîtres, où on la trouve en ce sens.*

— s. m. Protoches. Pêche d'artifice servant à communiquer le feu d'un endroit éloigné à une autre pièce, et qui consiste en une lance simple chargée de la composition des fusées, amorces, salpêtre, charbon, soufre, poudre de poudre, accolée à un cartouche vide et à deux cordons : *Le* COURANTIN *est le cylindre dans le cartouche du* COURANTIN *une fusée en est de fer creuse, de deux pouces d'ouverture et de deux pouces de longueur ; on y ajoute un cordon de deux pouces de longueur et de deux pouces de diamètre, et chargé de poids convenables, au moyen d'une ligne fixée à une petite bouée et à un lest, et de maintenir ce lest pour sonnette le compas immergé. M. de la Roche-Poncie, ingénieur hydrographe, a eu l'idée d'employer l'aiguille aimantée dans le même but. M. Kolb, qui a consacré un ouvrage à la fixée de telle sorte qu'elle reste fixée dans un plan, et, en effet, elle reste dans une girouette qui se maintient dans la direction du courant, et, par conséquent, elle peut être se fixer dans le plan du méridien magnétique, et alors un mécanisme spécial, qui agit sur elle, la ramène, ainsi que par l'angle qu'elle fait avec le méridien ou obtient la direction du point. Les mers sont par le moment, et ne comptent plus à sont tlairement servi et à ajouter à leurs eux diverses profondeurs, M. Aimé a également construit un instrument qui permet de connaître la direction et la vitesse des courants à distance ; ce qui rend les expériences faciles et peu dispendieuses. Il consiste en une sphère qui présente exactement le genre d'observations auquel ils sont destinés.*

Cf. Courant. V. COURS D'EAU et CAUSE.

COURANTE s. f. (Kou-ran-te — rad. *courir*). Pop. Diarrhée : *Avoir la* COURANTE.

De porter des bâtiments.
Et qu'à ses yeux ils ne se *courants*.
SCARRON.

— Calligr. Sorte d'écriture cursive : *Il se* COURANTE *très-bien*. : On dit aussi ÉCRITURE COURANTE et EXPRESSION.

— Chorégr. Ancienne danse qui s'exécutait sur un mouvement à trois temps, et même quelquefois sur des mouvements à quatre ; nous dont elle se composait : *La* COURANTE *est une danse grave, qui exige le air de noblesse plus que les autres danses* (Blanchet). Il y a deux sortes de COURANTES : *Il me manque, toutes fois* COURANTES *de village, tous les jeux de mon pays.* (Molière *sic*).

Pleurer tous les matins ma morte à ma mémoire.
SIGMARD.

— Jeu. Imprimé, Imprimé, Imprimé.

N'a point vu ne *courante*, et je suis le chercher.

A lire sur lequel on exécutait cette danse :

Comme à de nos amis il faut que je le cherche
Que ce jeu *la* lui de ce que *courante*.
MOLIÈRE.

— Techn. Meuble supérieure d'une moulin montant. : On dit aussi TOURNANTE.

— Encycl. Chorégr. L'air sur lequel on exécutait cette danse, qui se composait de deux ou à mouvement ternaire, en blanches triples, avec deux reprises qui ne recommençait deux fois chacune. La *courante* se dessinait ordinairement avec un temps, un pas, un balancé et un coupé. Compan, dans son *Dictionnaire de danse*, la divise ainsi qu'il suit : un temps, un pas, un balancement et un coupé. Parlon en outrant le pas, suppression qui marquait la différence entre la courante et les bonnes danses et pressées.

Il y a deux sortes de *courantes simples* et les *courantes figurées*, c'est-à-dire avec figures, variantes, telles que celles qu'on introduit de nos jours dans la danse appelée *cotillon*. Mais, dans les figures, les *courantes* se dansaient toujours à deux personnages.

La *courante* parut dans le même époque que la pavane. C'est, avec la *sarabande*, le seul air de ce genre longtemps la vogue en France. Marcel son élève rapide, aile avait un caractère noble et grave ; elle était réservée pour les salons, les réceptions de la cour et le grand monde, et ne figurait point dans les chorégraphies du ballet. Louis XIV la préférait à toutes les autres danses et y montrait extrême empressé. Dans une lettre à la *Dame Anonimes et modernes* (La Haye, 1711, Cimarosa dans ses *Mémoires*, la *courante* exécutée par Sa Majesté le roi Soleil aux noces de la duchesse de Bourgogne ; et pour affirmer l'importance de cette danse, il ajoute : « Elle a toujours été regrettée comme très-nécessaire à savoir pour bien danser ; et ses mouvements sont si nouvelle qu'ils demeurent gravés dans l'esprit avec autant les autres danses. »

Rameau, Rameau-Beach, n'ont point dédaigné d'écrire des courantes, et les chanteurs de la musique *Opéra* ont laissé sans cesse un nom de nombreuses pièces remarquables.

COURANTILLE s. f. (Kou-ran-ti-lle ; lil mil. — rad. *courant*). Pêch. Sorte de filet qui s'ouvre dans le mouvement des eaux, et qui est perpendiculaire au flot.

COURANTIN, INE s. (Kou-ran-tin, i-ne — rad. *courir*). Pain. Personne qui aime à courir, à vagabonder.

A quoi bon se leur mets
Pour faire le *courantin* ?
(*Vieille chansons.*)

à Personne que l'on emploie à des courses, à des commissions : *Il a pour étude : aussi adversités son* COURANTIN. *Elle est* COURANTINE *chez ses maîtres, où on la trouve en ce sens.*

— s. m. Protoches. Pêche d'artifice servant à communiquer le feu d'un endroit éloigné à une autre pièce, et qui consiste en une lance simple chargée de la composition des fusées, amorces, salpêtre, charbon, soufre, poudre de poudre, accolée à un cartouche vide et à deux cordons : *Le* COURANTIN *est le cylindre dans le cartouche du* COURANTIN *une fusée en est de fer creuse, de deux pouces d'ouverture et de deux pouces de longueur ; on y ajoute un cordon de deux pouces de longueur et de deux pouces de diamètre, et chargé de poids convenables, au moyen d'une ligne fixée à une petite bouée et à un lest, et de maintenir ce lest pour sonnette le compas immergé. M. de la Roche-Poncie, ingénieur hydrographe, a eu l'idée d'employer l'aiguille aimantée dans le même but. M. Kolb, qui a consacré un ouvrage à la fixée de telle sorte qu'elle reste fixée dans un plan, et, en effet, elle reste dans une girouette qui se maintient dans la direction du courant, et, par conséquent, elle peut être se fixer dans le plan du méridien magnétique, et alors un mécanisme spécial, qui agit sur elle, la ramène, ainsi que par l'angle qu'elle fait avec le méridien ou obtient la direction du point. Les mers sont par le moment, et ne comptent plus à sont tlairement servi et à ajouter à leurs eux diverses profondeurs, M. Aimé a également construit un instrument qui permet de connaître la direction et la vitesse des courants à distance ; ce qui rend les expériences faciles et peu dispendieuses. Il consiste en une sphère qui présente exactement le genre d'observations auquel ils sont destinés.*

Cf. Courant. V. COURS D'EAU et CAUSE.

COURANTE s. f. (Kou-ran-te — rad. *courir*). Pop. Diarrhée : *Avoir la* COURANTE.

De porter des bâtiments.
Et qu'à ses yeux ils ne se *courants*.
SCARRON.

— Calligr. Sorte d'écriture cursive : *Il se* COURANTE *très-bien*. : On dit aussi ÉCRITURE COURANTE et EXPRESSION.

— Chorégr. Ancienne danse qui s'exécutait sur un mouvement à trois temps, et même quelquefois sur des mouvements à quatre ; nous dont elle se composait : *La* COURANTE *est une danse grave, qui exige le air de noblesse plus que les autres danses* (Blanchet). Il y a deux sortes de COURANTES : *Il me manque, toutes fois* COURANTES *de village, tous les jeux de mon pays.* (Molière *sic*).

Pleurer tous les matins ma morte à ma mémoire.
SIGMARD.

— Jeu. Imprimé, Imprimé, Imprimé.

N'a point vu ne *courante*, et je suis le chercher.

A lire sur lequel on exécutait cette danse :

Comme à de nos amis il faut que je le cherche
Que ce jeu *la* lui de ce que *courante*.
MOLIÈRE.

— Techn. Meuble supérieure d'une moulin montant. : On dit aussi TOURNANTE.

— Encycl. Chorégr. L'air sur lequel on exécutait cette danse, qui se composait de deux ou à mouvement ternaire, en blanches triples, avec deux reprises qui ne recommençait deux fois chacune. La *courante* se dessinait ordinairement avec un temps, un pas, un balancé et un coupé. Compan, dans son *Dictionnaire de danse*, la divise ainsi qu'il suit : un temps, un pas, un balancement et un coupé. Parlon en outrant le pas, suppression qui marquait la différence entre la courante et les bonnes danses et pressées.

Il y a deux sortes de *courantes simples* et les *courantes figurées*, c'est-à-dire avec figures, variantes, telles que celles qu'on introduit de nos jours dans la danse appelée *cotillon*. Mais, dans les figures, les *courantes* se dansaient toujours à deux personnages.

La *courante* parut dans le même époque que la pavane. C'est, avec la *sarabande*, le seul air de ce genre longtemps la vogue en France. Marcel son élève rapide, aile avait un caractère noble et grave ; elle était réservée pour les salons, les réceptions de la cour et le grand monde, et ne figurait point dans les chorégraphies du ballet. Louis XIV la préférait à toutes les autres danses et y montrait extrême empressé. Dans une lettre à la *Dame Anonimes et modernes* (La Haye, 1711, Cimarosa dans ses *Mémoires*, la *courante* exécutée par Sa Majesté le roi Soleil aux noces de la duchesse de Bourgogne ; et pour affirmer l'importance de cette danse, il ajoute : « Elle a toujours été regrettée comme très-nécessaire à savoir pour bien danser ; et ses mouvements sont si nouvelle qu'ils demeurent gravés dans l'esprit avec autant les autres danses. »

Rameau, Rameau-Beach, n'ont point dédaigné d'écrire des courantes, et les chanteurs de la musique *Opéra* ont laissé sans cesse un nom de nombreuses pièces remarquables.

COURANTILLE s. f. (Kou-ran-ti-lle ; lil mil. — rad. *courant*). Pêch. Sorte de filet qui s'ouvre dans le mouvement des eaux, et qui est perpendiculaire au flot.

COURANTIN, INE s. (Kou-ran-tin, i-ne — rad. *courir*). Pain. Personne qui aime à courir, à vagabonder.

A quoi bon se leur mets
Pour faire le *courantin* ?
(*Vieille chansons.*)

à Personne que l'on emploie à des courses, à des commissions : *Il a pour étude : aussi adversités son* COURANTIN. *Elle est* COURANTINE *chez ses maîtres, où on la trouve en ce sens.*

— s. m. Protoches. Pêche d'artifice servant à communiquer le feu d'un endroit éloigné à une autre pièce, et qui consiste en une lance simple chargée de la composition des fusées, amorces, salpêtre, charbon, soufre, poudre de poudre, accolée à un cartouche vide et à deux cordons : *Le* COURANTIN *est le cylindre dans le cartouche du* COURANTIN *une fusée en est de fer creuse, de deux pouces d'ouverture et de deux pouces de longueur ; on y ajoute un cordon de deux pouces de longueur et de deux pouces de diamètre, et chargé de poids convenables, au moyen d'une ligne fixée à une petite bouée et à un lest, et de maintenir ce lest pour sonnette le compas immergé. M. de la Roche-Poncie, ingénieur hydrographe, a eu l'idée d'employer l'aiguille aimantée dans le même but. M. Kolb, qui a consacré un ouvrage à la fixée de telle sorte qu'elle reste fixée dans un plan, et, en effet, elle reste dans une girouette qui se maintient dans la direction du courant, et, par conséquent, elle peut être se fixer dans le plan du méridien magnétique, et alors un mécanisme spécial, qui agit sur elle, la ramène, ainsi que par l'angle qu'elle fait avec le méridien ou obtient la direction du point. Les mers sont par le moment, et ne comptent plus à sont tlairement servi et à ajouter à leurs eux diverses profondeurs, M. Aimé a également construit un instrument qui permet de connaître la direction et la vitesse des courants à distance ; ce qui rend les expériences faciles et peu dispendieuses. Il consiste en une sphère qui présente exactement le genre d'observations auquel ils sont destinés.*

Cf. Courant. V. COURS D'EAU et CAUSE.

COURBATURE s. f. (Kour-ba-tu-re — rad. *courbat*). Action de courber : *La* COURBATURE *des jeux d'enfant.*

COURBAT s. m. (Kour-ba — de *courbe*, *courbat*). Pêche dans laquelle, qui se coulent tous les ans le 16 du mois consacré au pèlerinage, et dans laquelle chaque famille offre un sacrifice propre bouteille à un fortune. ; On dit aussi COURBAT-SOUBAM.

COURBAT-SOUBAM s. m. (Kour-bat-sou-bam). Pêche dans laquelle, qui se coulent tous les ans le 16 du mois consacré au pèlerinage, et dans laquelle chaque famille offre un sacrifice propre bouteille à un fortune. ; On dit aussi COURBAT-SOUBAM.

COURBAT, ANTE adj. (Kour-ba, an-te — rad. *courbat*). Qui est susceptible de se courber : *Un bois* COURBANT.

— Mar. *Bois courbant*, Bois dont les fibres suivent une certaine courbure. ; On dit aussi subtantif. : *Un* COURBANT.

COURBARIL s. m. (Kour-ba-ri-li). Bot. Nom donné à plusieurs arbres de genre hypoxis et de leur bois : *Le* COURBARIL *est d'un beau rouge.*

— Encycl. Les *courbaris*, de la famille des légumineuses, constituent un petit nombre d'espèces, qui occupent dans l'Amérique du Sud, en Afrique sur les bords de la Gambie et à l'île Maurice. Ce sont des arbres à fleurs disposées en panicules ou en corymbes terminaux, le fruit est une gousse grande, ligneuse, déhiscente, un peu comprimée vers le centre, d'un rouge foncé, à une seule loge, renfermant quelques graines, farineuses, dures, un peu fibreuses, jaunâtre, dans lesquelles se développent quelques cotylédons, jaunâtres et durs.

L'espèce la plus connue et la plus intéressante est le *courbaril* proprement dit (*Hymenæa courbaril*), grand et bel arbre croît dans les régions tropicales. Son bois est dur, solide, rougeâtre, à un grain fin ; il sert pour l'ébénisterie, la construction des bâtiments maritimes et les ouvrages de tour. Le tronc est recouvert d'une écorce épaisse, rougeâtre, rosé noirâtre. Il laisse écouler, par les incisions qu'on y pratique, une résine abondante, jaunâtre, d'une odeur agréable, difficile à fondre et qui est connue sous le nom de *résine amoire occidentale*. Quelques créoles la distillent pour en extraire l'huile, et la préparer ainsi, le cas qu'il crainent, de coléra, à certaines époques. On lui attribuait autrefois de grandes vertus contre les affections de tête, les douleurs causées par le froid, les douleurs de rhumatisme, les douleurs d'estomac et les douleurs des reins. Ces actions ne sont pas aussi prononcées qu'on le dit, mais elles ne sont point dépourvues de toutes propriétés. L'écorce est tonique, fortifiante, astringente, la première comme un excellent purgatif, les autres comme toutes les écorces, ont rigoureusement le prendre de leur réputation. La poudre farineuse qui recouvre les gousses a une odeur aromatique et une saveur qui rappelle celle du pain d'épice ; elle est à l'alimentation. Le *courbaril* mâle (*Hymenæa mossa*) habite les Antilles, et le *courbaril surrogatoire* (*Hymenæa surrogatoria*) Dans les Antilles. Ces arbres ne portent ni des pinges monoïques. Leur fruit est très-recherché par les bêtes à cornes, et les chasseurs se voient rapporté dans un serron, à cause des vertus qu'on prête à leurs graines.

COURBARINE s. f. (Kour-ba-ri-ne). Chim. Résine extraite de l'hymenæa courbaril.

COURBASSOU s. m. (Kour-ba-sou). Mar. Nom donné à des pièces de bois fortement courbées, qui servent de contre-forts : *Contournons de fourrure des goûtres.* COURBASSOU *de tête.* COURBASSOU *de bordage.* *Courbassou de dans*, Pièces de bois qui les diverses parties de la bouse.

COURBATURE s. f. adj. (Kour-ba-tu — parati *venir du mort et du latin*, latin à courir, à courbature, courbature, ce qui produit courbature *courbatu*, obtenu par quelques écrivains). Manège. Se dit d'un cheval qui, par suite de fatigue ou d'autres causes, n'a de libres ni la respiration ni le mouvement du dos.

Comme un vieux cheval de revuel,
Vieux, usé, rouvert,
Venait à débit moitié
Aux fontaines de Vaucluse.
BERANGER.

— Par ext. En parlant des personnes, Qui a une courbature : *Avez-vous le cœur assez revoir non parvenu d'aujourd'hui, tout jé sur mon ancien esprit et courbatu de la fatigue de voyage.* (Sch. Nod.) On dit plus ordinairement COURBATURÉ.

COURBATURÉ s. f. (Kour-ba-tu-re — rad. *courbatu*). Manège. Malaise d'un cheval courbatu. : *L'exercice courbatura* : *Ce malaise* COURBATURE *provient souvent d'un chaud et froid.*

— Encycl. La *courbature* n'est qu'une indisposition passagère. Elle se manifeste d'abord par un sentiment de lassitude, de lourdeur dans les membres, des douleurs musculaires assez prononcées particulièrement dans la région des reins ; quelquefois un peu de cal-

phalagie. Il y a prostration des forces, pâleur de l'aspect, somnolence, impossibilité gastrique et une fièvre légère accompagnant ces deux états, ainsi qu'une augmentation de chaleur de la peau et de la sueur. Le remède recommandé pour cause, soit une fatigue excessive, ou exercice violent, une attitude fatigante longtemps soutenue, soit l'action du froid humide, qui refroidissement subit, etc. La dorée de cette indisposition ne dépasse pas trois jours. Le repos, les grands bains, les boissons légèrement, non diétée pas absolue, les médicaments, et surtout les opiacés agissent empêchent avec avantage.

COURBATURE. (Fr. [Ko-ur-ba-tu-re]) part. passé du v. Courbaturer : *Chevaux courbaturés. Personne courbaturée. Je me suis horriblement courbaturé.* (Hala.) Il ou dit courbatu plus ordinairement pour le cheval, et moins souvent pour l'homme.

COURBATURER v. a. ou tr. (Lorsque-la-ra-ré) *Fatiguer.* Donner une mauvaise allure : *Cette longue promenade m'a fort courbaturé. Vous allez courbaturer votre cheval.* Courbaturer, qui est mis au quelques endroits, mieux lui préférable au Vou-ment. Il vaut mieux dire : *Le cheval a le cheval a courbaturé.*

Se courbaturer v. pr. Se donner, gagner une courbature : *Être exposé à se courbaturer.*

COURBE adj. (Kour-be — lat. *curvus*, même sens). Qui le direction change peu à peu : *Ligne courbe. Surface courbe. Le mal de mer ne paraît droit dans l'air me paraît courbe dans l'eau.*

— Fig. Incorrect, indirect, détourné du droit chemin : *Les moyens détournés sont souvent les plus courbes, c'est le chemin le plus court en politique.* (Hala.)

— Syn. Courbe, courbé, recourbé. On qui est courbe paraît tel par lui-même, tient à lui-même, et ne dépend pas de ce qui l'entoure. Ce qui est courbé a été mis dans cet état, en pesant à l'effet qui a fait courber, ou en le faisant. Ce qui est recourbé est plusieurs fois courbé, ou courbé de manière à vouloir, à revenir sur lui-même.

— Antonyme. Droit, droite.

COURBE s. f. (Kour-be — adj. courbe prise substantiv.). Géom. Ligne courbe : *Décrire une courbe. La théorie des courbes. Nous ne savons point où pour mourir des courbes.* (Voltaire.) *Les courbes décrivent des courbes qui rétrogrent au calcul.* (Chateaub.)

Il est des gîtes heureux, les courbes naturelles Dont les champs quelquefois nous offrent des modèles.

— Ces mêlés mêlés tournent sous l'aile de Dieu. Repose dissimulés de son ombre ombre, Lequel dont ses ailes de courbe ultimate.

Lamartine.

à Courbes algébriques. Celles dont l'équation ne contient que des fonctions algébriques. *à Courbes transcendantes ou transcendantes.* Celles qui ne peuvent être mises en équation algébrique. *à Courbes d'double courbure.* Celles qui ne sont pas contenues dans un seul plan : *L'hélice est une courbe à double courbure.*

— Fig. Série, suite, marche, direction qui s'écarte de la voie droite : *L'histoire des nations et des individus est trouvée dans une courbure infinitésimale.* (French.) *Le pouvoir des grands hommes est une courbure : Un ressort dans qu'après qu'elle est détruite.* (Gabriel Bonnet.)

— Topogr. Courbe de niveau. Ligne ordinairement courbe, qui exprime l'ensemble des points de même cote sur un plan donné, et qui forme ordinairement comme intersection d'un plan horizontal avec le terrain : *Dans la belle carte de France publiée par le ministère de la guerre, les courbes de niveau sont tracées en bleu clair, et leurs cotes, ainsi que celles des points remarquables, sont indiquées en chiffres noirs.* (Lacroix.)

— Argot. Espoir. *à Courbe de manne.* Espoir de dîner.

— Chem. de fer et P. et chaus. Direction courbe d'une voie : *Les trains arrivés partiront de provenir, à grande vitesse, par courbes de très-petit rayon.* (L.-J. Lachez.)

— Arbori. Courbe rampante. Limite courbe d'un arbre : *Chaque des premiers, Courbe formée par la réunion des points de chaque des jeunes d'une voie.* Les deux premières lignes les représentent de la première et de la pousse horizontale et de la pousse non transversale. *Tous ceux de la pousse* ne peut tout à dénommer *la distribution des voies.* (L. Chatelain.)

— Charpent. Pièce de bois courbe en forme d'arc.

— Mar. Forte pièce de bois courbe, qui sert à étayer une pièce ou à relier deux pièces : *Courbes d'arcasses, de bonnet, d'acier à Courbe de capreuse, Courbe qui lie un partie l'avant avec l'apron.*

— Navig. Eau. Pièce de bois de forme courbe qui sert les bascules suspendu sont attachés les clavetage, dans les opérations de halage : *à Courbe du deux chevaux de halage* sont par cette pièce de bois.

— Techn. *Courbe d'une pendule à équation,* Pièce en forme d'étique, qui reste dans fois sur elle-même.

— Art vétér. Tumeur calleuse en dedans du jarret de l'animal, sur l'extrémité inférieure et interne du tibia : *La courbe a pour cause des rayes sur la face interne de la jambe, ou des efforts violents pour tirer.* (Fouillée.)

— Vitic. Crosseite de la vigne. « Nom de l'osier qui sert dans le Médoc à chausser la vigne.

— Encycl. Géom. Au point de vue physique, une courbe, si elle est plane, est le chemin le plus court de la ligne droite; mais, pour les géomètres, une courbe est le lieu de points jouissant tous d'une même propriété, qui les sont de géométrie. Par exemple, la circonférence est la ligne dont tous les points ont également distance du centre. Une ellipse est la ligne dont tous les points sont tels, que la somme des distances de chacun d'eux à deux points fixes soit constante, etc.

Quel que soit le système de coordonnées qui on rapporte une courbe, elle sera représentée par une équation et elle est plane, par deux équations si elle est gauche. Représentons, en plane, l'équation qui la représentera : pour être simple on emploiera, algébrique ou transcendante; elle changera avec le système de coordonnées adopté.

Mais pour distinguer ou classer les courbes entre elles, on considère non pas spécialement seulement à les rapporter toutes au système de coordonnées rectilignes, mais à tel le système de coordonnées rectilignes de Descartes.

C'est en supposant la courbe rapportée à un plan qui prend les coordonnées du point qu'on a une algébrique ou transcendante. Les courbes algébriques se distinguent entre elles par leur degré, c'est-à-dire par le degré de leurs équations; les formules de transformation des coordonnées, et quelques autres coordonnées rectilignes étant en plus faibles, on ne peut ramener au premier degré les équations et les nouvelles équations, et le système que le plus de l'équation d'une courbe ne change jamais, qu'il que soit le système de coordonnées rectilignes quelque en la propriété.

Pour la définition concrète d'une courbe peut être telle qu'elle ne s'applique qu'à une partie d'une même courbe, et que les équations ne rait formule plus compliquée. Par exemple, si l'on a mesure de la courbe, et que la courbe ne tient tels que jusqu'au l'on dans à deux parties dont on ne peut pas les exprimer par une seule équation, et que l'on ne puisse en faire qu'à la fois, et que la mesure de la courbe ne dépasse pas un certain arc de cercle et non pas à la circonférence entière de cercle.

On voit par cet exemple qu'il peut se rencontrer des difficultés dans la fixation de l'équation de la courbe. Les géomètres ont cependant les deux termes d'une à partide de la courbe qui ne tient pas à la courbe, et de que les lieux y voyaient deux courbes distinctes.

C'est encore dans le système de coordonnées de Descartes que les géomètres ont recherché la définition relative à cette difficulté : une courbe étant donnée, on cherche les points dont les coordonnées rectilignes satisfont à une équation algébrique quelconque, c'est-à-dire obéissant à des conditions de dénominations.

Mais, pour compléter cet énoncé, il est nécessaire de ajouter que les points dont nous parlons sont les points de la courbe, et non pas de tous les points de l'espace.

Il est de nécessaire de ajouter que le mode de représentation adopté pour les coordonnées rectilignes, qui ne peut exprimer que la continuité de plus complètes rapportées les limites partie de la courbe qui se trouvent dans les quatre angles des axes.

Il en résulte que rectilinéaliment l'origine des coordonnées de cette des et des angles des axes, et que les équations des lignes droites dans le même angle des axes plus portion de plus que rectilinéaliment de les coordonnées, l'équation nouvelle de cette courbe restant toujours algébrique, et ne pouvant ne pas rétablir réunis dans le premier angle formant les équations quelque les mêmes lignes droites. Non-seulement l'ordonnée, en passant de l'une à l'autre de deux branches séparées qui se trouvent dans des deux axes, varierait d'une manière continue, mais toutes les dérivées à la fois des fonctions de l'abscisse varieraient aussi d'une manière continue.

La courbe peut être donc représentée de coordonnées rectilignes et polaires montre de même que les valeurs algébriques du rayon vecteur doivent être admises aussi bien que les valeurs positives et négatives. Il en résulte des deux sortes de nous correspondent dans la valeur algébrique

courbes est : sur le chemin Grand-Duval bordon, de 230 m. ; sur le Royal de Wurtemberg, de 170 m. ; sur le Royal de Bavière, de 183 m. ; sur l'Ouest-autrichien, de 294 m. ; sur le Nord-autrichien, de 188 m. ; sur l'Autrichien de l'Etat, de 284 m. ; sur le Nord-autrichien, de 188 m. ; sur le Guillaume-Sélonien, de 183 m. ; sur le Bade-Badgrd-Wittemberg, de 183 m. ; sur le Cologne-Minden, de 156 m. ; sur le Hollandais de 188 m. En général, on admet que les rayons des courbes ne doivent pas descendre au-dessous de 1,188 m. dans les plaines, 437 m. dans les terrains ondulés, 218 m. dans les régions montagneuses, et le minimum des rayons n'adopter est de 278 m. dans les deux premiers cas, et 183 m. dans le troisième. Les courbes de faible rayon sont à la vitesse, le mouvement et le matériel des wagons des points d'arrêt force, de telle sorte qu'elles ne peuvent apporter aucune entrave à la vitesse, au mouvement et au marché des trains. On évite avec soin de placer les courbes de petit rayon au sortir de la rampe des locomotives, ou les trains descendants ont souvent une grande vitesse, et où les trains montants éprouvent un surcroît de résistance. Quand deux courbes de sens contraire se succèdent immédiatement, il convient de les séparer par une partie droite d'une longueur au moins égale à celle d'un train ; les chariots des chaînes impossibles étant composés de 18 mètres au minimum de 100 m. dans ce cas. Pour faciliter le passage dans les courbes, on rejète le jeu de la voie du moins à la première des roues de prendre des rayons proportionnels aux développements des rails, mais qui le surtout des saisies extrêmes des machines et des wagons. Ce qui varie entre 0 m. 023 et 0 m. 028. Le plus souvent, on adopte une ligne intermédiaire, qui rejète courbes et les parties rectilignes, de façon à ne faire usage qu'un seul gabarit lors de l'établissement de la voie.

Outre le système de la surélévation du rail extérieur dans les courbes, M. Lanzen a proposé un autre moyen, qui consiste à faire marcher les roues extérieures sur le rail, et les lien de la faire rouler sur la jante comme dans les parties rectilignes. Les roues intérieures ayant en réalité un rayon plus grand peuvent faire cette, mais frottement, et seulement, plus de chemin que les roues intérieures. Toutes les roues, dans ce système, se doivent avoir un rayon constant de 30 m., et sorte que, dans le cas des trains à grandes courbes, les petites courbes nécessitent rempliceur par un nombre suffisant de parties droites, dont le nombre augmente à la fois de rayon et du rayon constant de 30 m. Des expériences ont prouvé que le frottement, étant sensiblement diminué, et que le frottement, et la force consommée, étant moindre, dans de certaines limites de vitesse, plus et-moins grande, et que, avec un avantage marqué sur des chemins où l'on marche à des petites vitesses avec des courbes. On a encore essayé, pour faciliter le passage dans les courbes, différents wagons avec système et roues mobiles ; le système de M. Arnoux est le seul qui ait obtenu quelque succès. On a essayé, pendant longtemps et fréquemment de glissement occasionné par la parallélisme des essieux, employé des wagons tricycles, dont l'une des roues était placée au milieu de la voie par une troisième fils du rails.

Pour complétier cet aperçu, on peut consulter les ouvrages suivants : M. Dupuit, *Sur la théorie du mouvement des wagons dans les courbes* (1839) ; M. Regnard, *sur le même sujet* (1843) ; M. Ferdonnet, *Traité des chemins de fer*, et les ouvrages de MM. Michel, Lachatelier, Gouin, Morin, Sauvage et Poirée.

— Art vétér. Chez quelques sujets la courbe est presque insensiblement affectée chez quelques chez d'autres elle atteint des proportions telles qu'elle peut être considérée comme une défectuosité, principalement pour l'œil. La courbe n'est que le développement anormal de la jambosité interne de l'extrémité inférieure du bœuf de la jumbe. Dans quelques cas, elle est à peine sensible et ne gêne en rien le mouvement du jarret ; d'autres fois elle savoir le talonnement ; alors plus on monte vers le point d'insertion ligamenteuse, et pour rendre la flexion du jarret difficile et déterminer une claudication plus ou moins intense. Le repos et le résultat de coups de ces causes ingénieux, mais assez souvent répétées, d'où en résulte une lésion des ligaments. Elle devient alors douloureuse, et le jarret, étant plus ou moins accentué, le rendre difficile

M. Courbet. Au mot cambrure, nous avons analysé cette œuvre remarquable.

Bien décrié à jeuer le rôle de révolutionnaire, et controversé par ceux des collègues du nouveau monde d'obtenir la popularité, M. Courbet alla promener ses tableaux en province et à l'étranger; il organisa des exhibitions à Lyon, à Bruxelles, à Munich, à Francfort. Ses œuvres ne manquèrent pas moins de crosse dans ce Allemagne et en France. Il reparut au Salon de 1865 avec trois tableaux : un portrait, un paysage et une composition complètement originales, les *Demoiselles de village*, et qui obtenaient l'hombre « du : « Les Demoiselles de village » ; c'est bien la dernière manière de la peinture prise dans son acception la plus élevée. C'est une habileté tout aussi admirable pour l'exécution d'une enseigne, et le le mot peut, par les yeux trois portraits pas moins à la vérité. « Et le fanchise critique ajoute : « Je crois dans ladite enseigne, il y a trois fois qu'a voulu fonder l'auteur des *Demoiselles de village* sur la nature pas des ombres noires. Non-seulement ces jeunes filles sont belles, mais elles sont charmantes et spirituelles. Les vêtements, mal choisis, ne sont point ridicules, mais assez élégamment à l'entre des corps... L'assumption que M. Courbet a exécuté l'année dernière n'a rien de commun avec cette manière; le bon sens et le bon goût reprennent le dessus. Voici un paysage, un rocher, sur les oiseaux produisent à M. Courbet pour mieux, à la fois, prouver que nous avons mieux aimé les sujets fabriqués par le Salon, et que le plus grand talent de la peinture consiste dans la vérité. Du moment que l'imitation intégrale, plusieurs, lorsque l'on accepte comme le dernier mot de l'art, du moment que l'imagination était comme comme un hors-d'œuvre, comme un luxe facile, les hommes qui ne rattachent aucune pour leurs œuvres, du moins par leurs doctrines et leurs effets, aux traditions de la Renaissance, devaient en avoir mécontent et en tomber. L'heure de la réparation ne sonnait malheureusement pas. M. Courbet trouvait plus qu'il n'avait pas de quoter : il est rangé parmi les amateurs qui n'ont pas compris le vrai génie du lart. Quant à ceux qui ne comprennent pas la beauté, ils ne dédaignent de toute la hauteur qui sépare l'idéal de la réalité. Que M. Courbet profite en ce moment, et peut être sera-t-il un jour admirable pour les amateurs ? M. Courbet avait trop de confiance dans son forces et était trop exigeant pour son amour propre pour ne pas faire l'amende honorable qu'exigeaient de lui les jugements des doctrines classiques. Il revint au Salon de 1863 très nourrissant ultra-réaliste, les *Baigneuses*, les *Lutteurs* et *Pêcheur*, ce dernier ouvrage, le plus sage des trois, a été donné par M. Bruyas au musée de Montpellier. Les *Baigneuses* proposaient au critique de plaisanteries et de sévérité. On rapporte une pareille exclamation échappée à l'impératrice Eugénie à la vue de ce tableau : je pense et belle souveraine venait de voir le *Marché aux chevaux*, de Rosa Bonheur, et en avait en sous de lui faire observer que ces chevaux, de formes massives, appartenaient à la race percheronne. Arrivée devant le compatriote de M. Courbet, la princesse ne dit rien. Les *Baigneuses* entièrement nues, tournent un spectateur un dos large, gras et dodu, l'empereur ne dit pas un mot de surprise : « Est-ce aussi une Percheronne ? » dit-elle.

« Si j'avais six pieds, dit Proudhon, j'aurais pris la liberté de répondre à Sa Majesté en disant non plus : Non, madame ; celui-ci est un type bourguignon, comme vous avez vous beaucoup, et dont le mari, libéral sous Louis-Philippe, transformé après le 2 décembre qui, cet attachement l'un des sujets les plus dévoués de l'empereur... Oui, de ces fortes bourgeoises charnues et connues, déformées par la grossesse et la lactation, en qui l'esprit et la masse étouffent l'idéal, et présentent le mouvement de la matière, quand on a vu ces gras foods ; la vaste table que ne nolice, nous ogdoiens et un moment sous le Salon de 1863 aujourd'hui quelque accidentel ! Cette *Baigneuse* est, en effet, un des morceaux les plus vigoureusement peints que nous ayons jamais vus. Proudhon, ouvrier de l'idéal, dans le plus incomparable energie de ou ton, et l'étrange curiosité de faire connaissance, comme dit la Bible, connoître, avec le modèle, le type vivant, et, ce que j'ai oublié de lui demander, et qui ne nous importe guère. Comme un homme qui n'avait pas l'ouïe assez délicate, il ne pas haut d'une fraîcheur pas en fond d'un admirable, cet obstacle qui gêne du vrai que tant brûlement principe. Je soulaine ant peintres de l'Académie et aux partisans de l'art pour l'art beaucoup de triomphes comme ceux de Rembrandt et de Ribera, et ce sont les deux biographes de M. Courbet; il n'avons lui-même, par ecrit, qu'il avait assez mal pressentiste de l'œuvre de maître d'Ornans; je pourrais dans le sommer, mais non sans « se nous importe guère. « Quantité de critiques revêtent immédiatement aux éléments de cette *Baigneuse* et accablèrent l'auteur de railleries et de dérision. Mais les encouragements et les éloges ne firent pas défaut non plus au maître d'Ornans. Un riche et fortuné amateur de Montpellier, que nous avons déjà en l'occasion de citer, M. Bruyas, fit l'acquisition de ses *Baigneuses*, de ses *Pêcheurs*, et de plusieurs autres de ses tableaux, l'après avoir pris de lui et lui témoigna une admiration enthousiaste. L'artiste reconnaissant offrit un tableau où il s'est représenté arrivant le sac au dos, le bâton ferré à la main, dans la compagnie gourdement de Montpellier, où il est accueilli par M. Bruyas, vous-moi-même de lui avec son serviteur et son chien. Ce tableau, que les journaux ont baptisé du *Bonjour, maître Courbet* a figuré à l'Exposition universelle de 1855 sous le titre : le *Bonjour*. A cette même exposition, M. Courbet fit admirer ses *Lutteurs*, le *Sommeil*, le *Ruisseau de village*, rebaptisé plus tard du *Marché de la vallée de la Loue*, le *Baisemen du Pyrénées* et le *Chevreuil d'Ornans*.

Outre les ouvrages que nous venons de citer, M. Courbet a exécuté pour le Salon universelle celles de ses œuvres qui, comme *Bacchanale* et le *Jeune Bacchus*, avaient fait le plus de bruit; le jury refusa à les admettre. Il exécuta le *Sommeil* et le maître d'Ornans resta de fraîcheur en grand, et le *Sommeil* fut exécuté. Il a fait une enseigne à deux pieds de l'industrie, avenue des Champs-Elysées, et, pendant que cette enseigne : le MASSAGE — G. COURBET — *Exposition universelle* de 1855 — *Ruisseau* et exposition particulière requerrant la plupart des peintres que nous avons cités plus haut, plusieurs nouvelles, entre autres les portraits de MM. Chenavard, Proudhon, Bailly, Gronger, *Pêcheur de Courbet*, un *Paysage*, *Torrent et Pommiers en pâturage*, une *Scène de Baigneuse*, le *Quartier de l'Ouvrard à Plombières*, *Bonjour*, *Chevreuil*, *Lutteurs*, *Chasseur*, un *Soleil couchant*, les *Ombres du soir*, le *Sabrée (Sapeur)*, deux têtes d'étude et des dessins. M. Courbet a exécuté pour le musée Bruyas, M. Courbet plaça cette profusion de fin de siècle et de pâtisserie, et le *Bonjour* et « Le Etre de réalité » et été imposé comme une « impuissance » et « Le Etre de réalité » et romantiques. Les titres, en outre, temps, n'ont mous sous ses ordres, et, en outre, nous nous autrement, les œuvres seraient superflues, dans ce critique et ses intérêts, et « Le grande d'une qualification qu'on ne, il faut l'en-tête, « Le Etre de réalité » et « Le Etre » ne brûlerait à quelques mots de développement pour engager quelque amateur à l'acquérir, ou, en dehors de tout esprit de système et sans parti pris, de faire connaître à M. Courbet mécontent. Je n'ai pas pu vous intéresser les mots que nous avons cités, et vous ne pouvez être sûrs de l'intérêt que nous avons pour lui. Mais vous trouverez, en vous reportant à l'œuvre connaissance de la transcription de ses ouvrages, et vous pourrez juger de son propre jugement. Revoir pour quoi, telle fut notre pensée. Nous avons pu trouver les mots, les idées, l'esprit de mon ami, et vous pourrez apprécier, si vous le voulez, ce critique, mais encore un homme : ce n'est pas, d'ailleurs, le moins de mon ami. « Ainsi, nous M. Courbet, le *réalisme* est en artiste imite aux procédés des maîtres anciens, mais nous avons pu constater, à ce moment, un point de vue de la force comme de la vérité, et vous ils ont, en mêmes, et, en mêmes, et, en mêmes, les noms, les pensées, les yeux de l'humanité : « Mon ami, comprte, le réalisme n'est autre chose que l'interprétation de la nature, ou, autrement, pittoresque; il se confond avec le naturalisme, et, M. Courbet, le « Le Etre de réalité » et « Le Etre » ne vaut qu'une mention formelle de Gustave Courbet, et, en dehors de tout esprit de système et sans parti pris, de faire connaître à M.

publique de scandale... Il faite avec une rare modération les plus sévères critiques du luxe, du faste, arrose comme des fleurs les vices du sen esprit, et engraisse son ignorance dans l'oubli du respect humain. Ses goûts sont chétifs, mais il manque de goût. Lors de mes lides de représenter à Courbet l'humilité de ses sujets pris pour trouver une ou deux misérables idées et bornes qui, pour sauver la noblesse de l'art, empêchent l'humanité vivante et adorant les vices manœuvres. Cependant, tomo le savoir bonn, affaiblissent leur énergie et leur allure. Mais grâce au progrès rouinne, à la rivre publique ou les arts tels, Rom il ne fait pas pour ne pas ne jouer dans l'école contraire, ériger en nouveau chatoiement les types de la vie publique de nos jours, si pénière, ainsi le mot d'un homme d'esprit, les décrétoient à la fresque et les grands hommes en miniature. »

Le maître d'Ornans n'expose rien au Salon de 1850. A cette de 1851, il envoya deux tableaux : le *Bal du printemps* (fonitat de *Corbeil*, le *Cerf-Volant* (propriété de Mademoiselle), le *Renard dans la neige*, le *Pêqueur et un paysage*, le *Hallali* (propriété de Bruxelles) et excellentes de qu'M. Th. Gautier dit qu'elles étaient « d'une grandeur et d'une beauté vraiment magistrales, » et qui pourtant n'obtinrent encore qu'une médaille de seconde classe. Mais M. Courbet, plus désormais par l'opinion publique parmi les chefs de l'école contemporaine, en sentait médiocrement des récompenses officielles. Décidé plus que jamais à n'assoer les vieilles de l'Académie, il peignit pour le Salon de 1853 un tableau destiné à soulever les plus violentes tempêtes de l'opinion, intitulé le *Retour de la conférence*, il représentait des curés de campagne qui s'en revenaient, joyeux et ébriétaire, d'un conciliabule où ils ont pu, en vue du bien de leurs vertus les ardeurs de la controverse théologique. Le jury refusa ce tableau, « pour cause d'outrage à la morale religieuse, » et n'admit au Salon que deux peintures, deux paysages peut-être moins hardis que ceux du maître, un portrait de femme et une *Chasse au renard*. A cette dernière toile parut figurer le *Petit pêcheur de chabots*, dont il ne fut une exposition en la même année, et qui aujourd'hui une des plusieurs d'Ornans.

M. Courbet n'envoya rien au Salon de 1855 ; mais, si nous en croyons une lettre qui décrit d'Ornans, il le jouvre de cette année, à son ami M. Castagnary, et qui a été publiée dans la *Nouvelle Revue de Paris*, il était préparé pour cette exposition une étrange peinture, qui fut détruite par arrivé-dit, M. Castagnary, dans cette lettre, il nous a mésuvenir et nous décrire un compagnon, plus belles vues à peinture d'Ornans. « Mon cher ami, me vis est un lieu d'accidents. Je viens de peindre trois grands paysages, un tableau *étange*, c'est-à-dire une satire de la *fugue*. J'étais sur le lieu de mon ancien ère, quand hier, mal absent, quelqu'un entre dans mon atelier par une porte contre laquelle j'appuie mon chevalet, et que je croyais avoir condamnée. Cette porte en vieux paysages le pied du chevalet, le tolle perd son équilibre et tombe sur ma toile, qui jusque là était bien tenue. Le tableau, je n'ai plus le temps de le recommencer. Ce tableau était une allégorie du fait de la prêtre contemporaine, critique sévère d'ailleurs, et pourtant consciencieuse. J'avais rassemblé les portes dans la mère vaine, arrosé par les eaux de Castalie et de Fontenelle, et je les faisais boire à la fontaine de Pipeceve. Adonc Apollon l'adieu les Muses, alors les vaches qui jouaient du hautbois (Hal Adam Lamartine, avec sa bonace et sa lyre) dans Boulaisse, se mirent à danser. Le vieux Pierre Dupont qui buvait, Gustave Mathieu avec sa flûte et son chapeau de paille, le Musset qui les accompagnait et gardait son ut sceptique! Le Saint, Saint-Victor pour le moderne armée d'Apollon, était visible au premier plan pour le public. C'était une bien jolie femme toute nue, comme la Source de M. Ingres ; une heure modèle vaisant de Paris. Cependant sur cacher couvert de nuées, elle crachait dans l'onde qui empoisonnait toute la malvoisie. Les Muses, les Muses, les Muses, les Muses, les autres dansent impvs. Thérésine Maistor fumait un chibouque, et siste par une alcove. Je ne puis tout vous dire, car ce ne peut être qu'en peinture, et les traduire en paroles, il n'y arrive pas bravo de la peinture. Que de choses je pourrais vous seul coup ! Adieu les récriminations des amis, adieu les invectives de la critique! adieu les fureurs des petites centres l'odieux réalisme, l'exposition prochaine manquera encore une fois de quelque. Mais on ne m'accusera ceci que m'a inflicre une belle occasion à mon détriment, et qu'il ne peut en faire, et qu'il ne voulait y était. Pourtant je ne renonce pas à l'exposition. Il se trouve quelque chose, faire un tableau de figures, je veux avoir quelque grand paysage. Non monte sont ces verts de neige, l'hiver est charmant et je me sens plein d'ardeur au travail... » Si cette satire réalisa n'est pas seulement celine dans l'imagination du maître d'Ornans, si une composition aussi compliquée a été faite sur la toile et exécutée *aux deux tiers*, on ne saurait assez déplorer l'accident qui nous en prive et dénier avec la facilité avec laquelle l'artiste s'est consolé de la perte d'une œuvre qui aurait en assurément un succès bruyant de curiosité.

Au Salon de 1861, M. Courbet exposa un paysage qui n'est pas de moins curieux, l'*Hivre de la neige du Puits-Noir*, et un grand tableau exécuté en 1855 et représentant *Promeneurs sous un hamlic*. Ce dernier portrait qui, de l'avoc même des administrateurs de M. Cour bet, est une œuvre manquée, parut dans la même temps que le livre poétique de Proudhon intitulé : *Du principe de l'art et de sa destination sociale*. Il semble que le célèbre philosophe n'ait écrit ce livre que pour venger le réalisme Courbet des dédains de la critique officielle et des sarcasmes de l'opinion qu'en s'attachant à reproduire franchement, ordinairement, ce qui se voit tous les jours, contemporaine, il est élevé au-dessus de tout ce contemporain. Il a donné des leçons de goût comment une principaux ouvrages, et en « dédiant à Courbet, le peintre de la nature, » quel artiste n'est certainement pas un lieutenant d'y exprimer. Proudhon se se dissimule et d'aliéner ses exagérations. Mais M. Courbet comme pensent, et il a porté sur ces tableaux, une sévérité qui ne laisse pas ces, des jugements d'une grande importance et parfois d'une grande profondeur. Proudhon plaide : « Courbet est un véritable artiste, de dessin, de nature, de sentiment, de caractère, lui, il a ses prétentions, ses préjugés, ses antipathies. Tout d'abord il a des vues, des de ses conférences, un homme tout-seul. Il faut en réhabiter. Dans d'une vigoureuse et complète réalisation, il a fait de ses amis, un homme du monde ; maigre cela, il n'est que d'autre ; il ne sait pas encore, il a les jambes cinématiques cent laissé pas de traces chez lui. Taille et ses mains, il a la main comme une barre de fer à écrire d'un homme de lettres, et pourtant, il a, il se pense que par pensées détachées ; il a des intuitions sans doute, mais il ne sait pas les ordonner, les mettre, suivant sophistique. Il paraît incapable de construire une pensée ; il ne sait exécuter et il représente artiste. Dans ses généralisations irréfléchies, il croit que tout est chimérique, il ne croit rien ; il ne croit, le droit, les principes, notions et autre chose. Il ne croit pas à la vie, et qui tout, libre de pensée ce qu'il veut, l'ad ne connaît ni de Dieu ni de Dieu, ni de Dieu. Il méprise les institutions ; on qui il se montre ne pas, il ne croit pas à la nature, il ne croit pas comme dénoncer ; on ne doit dénoncer qu'en ce qu'il ne croit pas à la nature, il ne croit pas cette conclusion, moyen commode de ne passer aucune en principe de l'art et artiste ; il ne croit pas à la nature, il ne croit de ses idées et ses créations ; elle accumule ses ruines et ses ruines, il ne croit pas à ses mains tout en conservant... Courbet se dit ; il ne peut pas, il ne peut pas, il ne peut pas. Dites, Oui, indépendant de tempérament, de caractère, et de sentiment, il ne croit pas ; les qui ne font que ce qu'ils veulent. Oui, indépendant de caractère, il ne croit pas ; occupé de lui-même et quelque peu fanfaron de vanité... Tout en reconnaissant à Courbet des mérites et des qualités, il ne peut admettre sa prétention d'avoir revêté à l'art des qualités contraires à ses principes. Proudhon Courbet n'a inventé ni réalisme ni idéalisme, mais plus que tout autre, il a vu, il a senti, il a vécu tant qu'il l'est aujourd'hui par d'autres mes lui, « vivant, » et il a pu, en conséquence, vaincqueur. Tout ce qu'on a dit à son occasion et qu'il a dédié Proudhon, il l'a pris de son sens... La vérité est que, dans un réalisme, il est un des plus puissants idéalistes de nos yeux, et que, pour ne le plus vive imagination... Et résumé, Courbet, artiste exclusive, vigoureux, vyzilliqueur, sa manière, est une expression du temps... Il a la main sur une pierre, il a la pierre, il n'a pas encore ou la donner, l'amener, mais qu'il l'aura ; il a vu, il a senti, il a vécu ; on le voit, l'a compris, elle lui a donné dans les mouvements qui ne sont pas encore dans le monde à partir, mais qui, quoi qu'on en dise, le sont dans le monde, et, en son idée, et empêche presque les preuves en aérient. Puis la contradiction et une ardente ardeur qui ne laisse ces tableaux à ses pieds tout jusque dans les vues de l'incontrôlé et de profondes. Tout ce qu'il a pu, il a pu qui tout pas complet, trop absorbé par d'autres qui le rendent incomplet, mais, il a pu, il a pu, malheur de n'être pas, dès le premier jour, ému et marqué à la mesure de ses forces. Il ne saurait, et il était fait, avec un juste sentiment, les ombres, moins exagérés, quelques-unes d'autres de plus en évitant de graves reproches. »

Il nous sera permis de ne pas être, sur ce dernier point, de l'avis de Proudhon ; nous pensons que, loin d'avoir été au progrès de M. Courbet, les critiques passionnées et vaines qui ont été faites de ses œuvres ont eu pour effet de stimuler son ardeur et de l'affermir dans la voie où il s'est lancé. Au reste, il y aurait fort à redire à ce blâme extrêmement dédoublé par Proudhon à l'occasion de Courbet. Comme l'a dit un des maîtres de la critique moderne, M. Sainte-Beuve, « Avec ses hardiesses de mépriseur et sa conscience profonde, l'écrivain manque rarement du premier instinct de l'art, du sentiment de la beauté et de la grâce. Ce qui est l'amour et la passion sous toutes leurs formes était absolument étranger à ce puissant théorbiste des conditions juridiques d'une société nouvelle, au harmonie avec le droit et la liberté. » La même critique a dit (*Lundis de 1861*) : « Le lecteur de Courbet et celui de Proudhon ne sont pas nécessairement les mêmes ; il y a une caractère de force et une audacieuse simplicité, je ne puis dire mieux, qui l'air d'un peintre expressif qui peut irriter le délicatesse du goût, mais qui, pour ceux qui le comprennent, se précipite à plaisir dans des étrangetés grossières. Mais ceux qui le comprennent ne le disent pas. Il y a des pages de Proudhon qui sont légères, diaphanes, spirituelles, avec cette finesse et cette grâce d'un Montaigne ou d'un Diderot. Il y a de Courbet des peintures qui ne sont pas moins, et qui ne sont pas moins, des Ingamels, Metzu, Wattteau, Hayndels, et les coloristes de Flandres. » Wattteau ! Hayndels ! ajoute : « Ce que Courbet représente dans ses tableaux, ce n'est pas, ce n'est pas, ce n'est pas comme la satin et d'un bon brun, olivâtre, transparent et nerveux ; le crâne, de forme cylindrique, et les pommettes saillantes marquent l'obstination ; les narines, vivement agitées, laissent trahir la passion ; Courbet est vivant, tout une nature brute, incroyable, à faire des mouvements et des gestes, et de faire quelque chose. Il est de toutes ces l'amour-propre, de toutes ces passions, de toutes ces dans la grossière migration à travers les âges ; mais il est vivant, et il est toujours prêt à faire quelque chose, il ne se pâme réellement que devant lui-même. Il ne pourrait pas, il ne peut payable de lui faire le dixième des complimentés qu'il a adressés à lui-même, du moins, il ne peut, il ne peut réfléchir à cela. Il est, il est où il veuille lui faire un crime, est du moins, il est, et il est, et il est, et il est, et comp d'autres est dissimulée, pleine de vanité, et il est, et il est, et il est, et il est.

COURBETTE s. f. (kour-be-te — rad. *courbe*). Manège. Air relevé, mouvement que fait cheval en faisant quelques pas de suite, et de devant qu'il fléchit ensuite, pendant qu'il tient les hanches basses : *Faire faire des courbettes à un cheval. Commencer par une petite courbette.*

Dépêchez-vous, vous ne faites rien.
Ne cessez plus manier ses chevaux et ses courbettes.
La Fontaine.

Battre la poudre à courbettes, l'illiter trop les courbettes, les faire trop souvent : *Ne se crème à courbettes*, Faire tout d'une haleine les hauts et les bas du manège : *Ecrire d'une courbette.*

— Fam. Révérence obséquieuse, salut exagéré : *Faire plusieurs courbettes, nombreuses courbettes.*

Ce fade personnage en est toujours dérouté,
Me donne le colique à force de courbettes.
Dancourt.

A quoi servent, monsieur, les figures que vous faites ? Vous faites tant de courbettes que vous ne vous relevez.
Rousseau.

« Bosses nominales, noeques sans fin de différence : *Tout en me faisant de grandes courbettes, il m'accusait intérieurement à lui nommer ses poumons. Pourquoi l'amour-propre ne donner mon compt, il ne sait dans la mesure de ses courbettes.* Sainte-Beuve.

— *Faire aller quelqu'un à courbettes*, Avoir de l'ascendant sur lui.

COURBETTER v. n. ou intr. (kour-be-té — rad. *courbette*). Man. Faire des courbettes : *Le cheval commence à courbetter.*

COURBEVILLE (Joseph-François de), le plus ancien des poètes de la Normandie, dont il n'est estimé fait considérer par des traductions, du reste assez médiocres, parmi les quelques noms appartenant à la poésie normande, par Corlier (1716); *Homme universel* (1718) et *Le Prince* (1720), *Le Chêne*, *Mémoires de Bastienne Gravien* (1730), *Poème de l'Immortalité de l'Antéchrist*, du même (1732), etc.

COURBEVOIE, ville de France (Seine), chef-lieu de canton, arrond. et à 10 kil. O. de S.-D. de Saint-Denis, à 6 kilom. N.-O. de Paris, sur la rive gauche de la Seine (pop. agglo. 1,330 hab. — pop. tot. 9,962 hab. Bâtiments : quelques noms appartenant à la poésie normande, fabrique de maïs; serrurerie; construction de wagons; fabrique de bonnetterie; commerce de bois, vins, eaux-de-vie, vinaigre. Stations du chemin de fer de Saint-Lazare, Les pommes; les environs du Rond-Point sont connus de la station de Napoléon III, qui fut le théâtre de plusieurs des scènes Vergnaud.

COURBEVOISIEN, ENNE s. et adj. (kourbe-voo-zin, i-ène). Géogr. Habitant de Courbevoie ; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* COURBEVOISIENS. *Les coutumes* COURBEVOISIENNES.

COURBIÈRE (Guillaume-Rodé, baron de Hanau-sur), général prussien, né à Groningue, en 1723, mort en 1811. Il prenait part à la guerre de Hanau, et fut chargé de la défense de la révolution de l'évêché de Nassau. Il embrassa fort jeune la carrière des armes, entra, en 1719, au service de la Prusse, comme aspirant, et fut nommé lieutenant, à la suite du siège de Schweidnitz, à celui de Dresde (1760).

à Colberg, à Torgau, puis, lors de la guerre avec la République française, à Pirmasens. Nommé général en 1797, gouverneur de Graz dans l'intérieur de l'autriche, il alla à Lorch rejoindre un détachement cette place contre les Français en 1801 et 1807, et se commanda en vue de l'ennemi la partie occidentale de son royaume, il en reçut le gouvernement, avec le titre de field-maréchal, après la paix de Tilsitt (1807).

COURBINE s. f. (Kour-bi-ne). Ornith. Syn. de cocoma.

COURBON (le marquis de), aventurier et militaire français, dont la véritable famille était Bernez, de la Châtonnaye-de-Rubiac, en Dauphiné, vers 1640, mort en 1692, à Nymègue. « Ses parents, dit M. Rochas, l'avaient mis au collége; mais il prit bientôt faisir des livres, et entraîna vers l'eau militaire par une occasion inaccoutumée, il prit la résolution de s'enfuir. Dans ce fait, il contrefit une lettre de son père au bailli de Grenoble, qui lui ordonnait de le faire mettre en prison, et, sans mentir, pour cela, du moins, pendant quelque temps, il quitta le monde. Après une infinité d'aventures du grand chemin et d'expériences dignes de Rodrue de Le Sage, il obtint, par le crédit d'une connaissance dont il avait été de la cavalerie, quelques lieutenants dans le régiment de Piemontbeg. Au bout de quelques années, ayant fait son équipage et de quoi, il fut obligé de se sauver en Allemagne, et alla prendre du service en qualité de cornette dans un régiment de l'évêque de Munster, alors en guerre avec les Provinces-Unies (vers 1665). Là, notre marquis ne se fit aucun scrupule de porter les armes contre la France, en passant dans les troupes de l'empereur d'Allemagne, il y gagnera jusqu'à la paix avec le grade de lieutenant, et se signale en maintes occurrence, notamment à la bataille de Fleurus, en 1674. Il servit encore en prince contre lui. Vers avec le prince de Lorraine (1683) jusqu'à, ayant obtenu l'autorisation de lever un régiment, il alla se mettre au service de l'empereur des Vénitiens (1684). Pendant cette dernière expédition, il donna tant de preuves de courage, il rendit tant de services aux alliés de Crète, de Navarin et de Nauplie, qu'il fut élevé au grade de lieutenant général. C'était un homme intelligent, aventureux et brûlé, qui, à ne mesurer que par les dates, l'est-être seul-ait révélé à de plus hautes destinées, mais, sans la mort qui l'enlève en terme à son ascension. En 1688, au siége de Négrepont, il fut emporté par un boulet de canon à l'âge de trente-huit ans. Il avait épousé en Allemagne, vers 1675, la veuve du comte de Reinbourg, Mme d'Etal, qui lui apporta des biens immenses... « Voilà, voilà qui a eu plus d'en homme ordinaire. Le biographe, pourtant, paraît « aimer assez ses personnages et le termine ainsi l'article, sans prendre garde à l'incongruence de la conclusion, « l'on de temps avant son mariage, il était venu avec un nombreux équipage en un train magnifique faire le beau à Pierrelatte, où on l'attendait, dit-il, pour le mariage de son fils aîné, depuis sa fuite du collége, et en fut d'après ses récits, et avec d'une certaine ostentation, les lombiers qui l'accompagne ensuite en Allemagne, et le jugea de Pierrelatte ne l'avait du vin au jour. Le brave homme y passe avec la plus robuste réputation tous les coups qu'en Couchon lui avait dédiés; il lui nomme sérieusement le grand homme, et ce fut probablement pour donner au digne gentilhomme à son histoire, qu'il décrivit, quelques années après, celle de Gabriel Bayard, « Gabriel Bayard, le marquis de Courbon est fort amusante du reste, et rappelle en plusieurs endroits les Mémoires de Gil Blas et de Guzman d'Alfarache.

COURBOUCHE s. f. (Kour-bo-ché). Ebrancher anyone en attache les chaînes des souffleds de forge.

COURBOUILLONNÉ, ÉE (kour-bou-lo-né) part. passé ou V. Courbouillonner. Cuit au court-bouillon : *Les mets de poisson, les viandes en papillotes, et les ragoûts gras* coupé *mouillés* (Ch. de Ma. de Ménée, (Ill.) Mag.)

COURBOUILLONNER v. n. ou tr. (kour-bou-lo-ne — court-bouillon). Cuire. Faire cuire, apprêter au court-bouillon. « Fam. usité.

COURBOUZON (Claude-Antoine Bouzyt, baron de), jurisconsulte français, né à Lons-le-Saunier en 1681, mort à Besançon en 1748. Il fut conseiller, puis président du parlement de Besançon, et fut des fondateurs de l'Académie de cette ville. Il compina plusieurs dissertations curieuses : *Sur l'origine des fiefs en la Franche-Comté; Sur la forme de nos anciens Etats; Sur le commerce, l'agriculture les papeteries de Franche-Comté*, etc., insérées dans les Mémoires de l'Académie de Besançon.

COURBU s. m. (kour-bu). Vitic. Variété de raisin.

COURBURE s. f. (kour-bu-re — rad. *courbe*). Inflexion, état, forme d'une chose *courbée*. « Comparez *d'une jante de roue Les feuilles de bouxaur formant par leurs courbures un berceau charmant, impénétrable au soleil et à la pluie*. (H. de Bal.) *La bouxaie, chez les Romains, consiste surtout dans la courbure des formes et la connaissance gracieuse des lignes.* (Brid.-Bar.)

Son ils, en longs courants, des valées étroites Suivre les deux contours et la moite courbure. (Delille.)

— Fig. Action ou habitude de plier, de soumettre au volontiers : *N'ayant encore pris ni l'habitude de la discipline militaire, ni la courbure nous savons qu'elle donne aux esprits en redressant les corps...* (Languet.) Fam. usité.

— Géom. *Rayon de courbure*. Rayon du cercle osculateur en un point donné d'une courbe.

s *Courbure à double courbure*. V. courbure.

— Archit. Revers des feuilles de chapiteau.

— Artillerie. Inflexion donnée aux branches droites : *La courbure est en des meilleurs cas, sans nuire en se brisant le fait.* (Xerier.)

— Encycl. Géom. On nomme *courbure* moyenne d'une courbe d'un point à un autre le rapport de l'angle des tangentes menées en ces deux points par l'arc de la courbe qui les sépare. La limite vers laquelle tend la *courbure* moyenne, lorsque l'arc considéré tend vers zéro, se nomme le *courbure* au point où on réunissent les extrémités de cet arc.

Dans le cercle, l'angle de deux tangentes croît proportionnellement à l'arc; par conséquent, le *courbure* moyenne est constante et ne diffère pas de la *courbure* proprement dite. Or, l'angle des tangentes menées aux extrémités d'un quadrant est $\frac{\pi}{2}$; d'un autre côté, l'arc d'un quadrant est $\frac{\pi R}{2}$, le *courbure*, dans le cercle, est donc exprimé par $\frac{1}{R}$.

Pour une courbe quelconque, le *courbure* est exprimée par $\frac{d\tau}{ds}$, ds désignant l'arc, et $d\tau$ l'angle de deux plans osculateurs à la courbe infiniment voisins par l'arc de la courbe qui sépare les deux points d'osculation.

L'angle de deux plans osculateurs infiniment voisins est l'analogue de l'angle de *osculatrices*; il prend le nom d'angle de deux (v. TORSION). Cet angle est exprimé par

$$\frac{dz\,(dx^2+dy^2+dz^2)+dx\,(dy\,d^2z-dz\,d^2y)+dy\,(dz\,d^2x-dx\,d^2z)+dz\,(dx\,d^2y-dy\,d^2x)}{(dy\,d^2x-dx\,d^2y)^2+(dz\,d^2x-dx\,d^2z)^2+(dz\,d^2y-dy\,d^2z)^2}$$

la seconde courbure est $\frac{d\tau}{dz}$.

— *Courbure des surfaces*. Pour connaître la courbure d'une surface en un de ses points, il suffit de déterminer les courbures des sections faites par des plans qui passent en ce point.

Les courbures de toutes les sections planes que l'on peut imaginer dans une surface en un de ses points sont bien entre elles par des relations d'une extrême simplicité; elles ne dépendent toutes que de deux d'entre elles.

Considérons deux sections normales, ou faites par des plans normaux. Supposons la surface rapportée à la normale et aux deux tangentes, prise pour axe des x, et à deux autres sections conjuguées menées dans le plan tangent; ces sections sont dans un plan passé par l'axe des x et tangente. Particulier, la section faite dans la surface peut être, aux coordonnées

$$y = mx \quad \text{et} \quad z^2 + y^2 + z^2 - 2Rx = 0;$$

d'où il résulte

$$(1+m^2)+z^2-2Rx=0.$$

Pour que ce cercle soit osculateur à la section faite dans la surface par son plan, il faut que $\frac{d^2z}{dx^2}$ ait la même valeur pour les deux courbes. Or la première équation donne

$$1+m^2-R\frac{dz}{dx}=0;$$

d'où nous avons, l'équation de la surface étant supposée

$$z=f(x,y),$$

il en résulte pour cette section

$$z=f(x,mx);$$

et

$$\frac{dz}{dx}=\frac{df}{dx}+\frac{df}{dy}m;$$

$$\frac{d^2z}{dx^2}=\frac{d^2f}{dx^2}+\frac{d^2f}{dxdy}m+\frac{d^2f}{dy^2}m^2;$$

c'est-à-dire

$$\frac{d^2z}{dx^2}=r+2sm+tm^2,$$

si, pour abréger, on désigne par r, s, t les dérivées partielles

$$\frac{d^2z}{dx^2},\ \frac{d^2z}{dxdy},\ \frac{d^2z}{dy^2}$$

de z, tirées de l'équation de la surface.

L'équation des deux valeurs de $\frac{d^2z}{dx^2}$ donne

$$1+m^2=R(r+2sm+tm^2).$$

Telle est l'expression du rayon de *courbure* d'une section normale quelconque.

On voit d'abord par là que la *courbure* ne changera jamais de sens si s^2-rt est négatif, et que dans le cas contraire la courbure cesse de changer de sens pour les valeurs de m qui rendent s^2-rt nul.

Considérons, en supposant les coordonnées rectangulaires, et donc pour expression

$$\frac{d\tau}{ds}=\frac{d\tau}{dz}\sqrt{\left(1+\left(\frac{dz}{dx}\right)^2\right)}$$

(V. CONTINUITÉ et DIFFÉRENTIELLE.) Le rayon de *courbure* est donc

$$\frac{1}{\frac{d\tau}{dz}}.$$

— *Courbure d'une conjuguée*. La *courbure* de l'hyperbole équilatère conjuguée du cercle, et point de contact des deux courbes, est la même que celle du cercle; en en conclut immédiatement qu'une conjuguée d'une courbe quelconque en point où elle touche cette courbe a même *courbure* qu'elle en ce point.

Si $r+s\sqrt{-1}$ est la valeur de l'expression

$$1+\left(\frac{dz}{dx}\right)^2+\left(\frac{dz}{dy}\right)^2$$

en un point imaginaire (x, y) d'une conjuguée, $r-s\sqrt{-1}$ sera la valeur de l'expression, et la *courbure* de cette conjuguée au point qui est donnée par la formule

$$\frac{r^2+s^2}{r^2+s^2}$$

de l'angle de deux plans osculateurs à la courbe infiniment voisins par l'arc de la courbe qui sépare les deux points d'osculation.

L'angle de deux plans osculateurs infiniment voisins est l'analogue de l'angle de *osculatrices*; il prend le nom d'angle de deux (v. TORSION). Cet angle est exprimé par

$$\frac{dz\,(dx^2+dy^2+dz^2)+dx\,(dy\,d^2z-dz\,d^2y)+dy\,(dz\,d^2x-dx\,d^2z)+dz\,(dx\,d^2y-dy\,d^2x)}{(dy\,d^2x-dx\,d^2y)^2+(dz\,d^2x-dx\,d^2z)^2+(dz\,d^2y-dy\,d^2z)^2}$$

doive dérivées infini dans R tout dans changeurs clores de sensa.

Les deux rayons de courbure sont donnés par l'équation

$$m^2+(r-t)m-s=0.$$

Les deux rayons de cette équation en se sont toujours réelles, réciproques et de signes contraires; elles ne deviennent nulles à la fois qu'en certaines circonstances, elles finissent l'une en zéro, l'autre en infini.

Si l'on prend les plans correspondants aux directions pour plans des xz et des yz, les deux racines de la nouvelle équation en m deviennent $\pm s$, et s devient s^2, et par suite la formule relative du rayon de courbure doit être

$$R=\frac{1+m^2}{r+tm^2}.$$

Si l'on désigne par ρ et ρ' les rayons maximum et minimum, on trouve aisément

$$\rho=\frac{1}{t}\quad \text{et}\quad \rho'=\frac{1}{r}.$$

On peut donc écrire

$$R=\frac{1}{1+m^2}\left(\frac{1}{\rho}+m^2\frac{1}{\rho'}\right).$$

On conclut aisément à l'aide de cette formule que, si l'on mène deux plans également inclinés sur le plan d'une des sections principales, les courbures des deux sections seront égales, et que si l'on considère deux plans à angle droit, le somme des courbures des sections correspondantes sera égale à celle des courbures principales. V. MONGE, TRACTRIX.

La *courbure* d'une section oblique est liée par une relation remarquable à celle de la section faite par le plan normal qui coupe le plan tangent suivant la même droite. *Le rayon de courbure de la section oblique est la projection sur son plan du rayon de courbure de la section normale.* Démonstration dû à Meusnier, et porte le nom de ce géomètre. V. MEUSNIER.

COURCAILLET s. m. (kour-ka-lè) *H. mil.* — onomatop.). Cri de la caille.

— Fig. Cri de caille qui imite le cri de la caille et dont on se sert pour appeler ses gibiers :

Et des courcaillets pour des ramiers. (Scarr.)

— Cost. *En courcaillet*. Se disait autrefois de certains vêtements plissés à la manière des appeaux appelés *courcaillets* : *Chemises en courcaillet.*

— Encycl. Cost. Le *courcaillet* est un petit oiseau ou on en trouve, mais d'un petit coqueflet en *cor* on en marquait en forme de losange, plissé d'une façon régulière, et qui imite le cri de la caille lorsqu'on appuie dessus. Aussitôt que l'appeau en courcaillet est une espèce de sifflet qui sert, en imitant le cri de la femelle, à attirer le mâle et à le faire entrer dans les filets, lollieu ou gorges, on le faire tomber sous le lieu du chasseur à l'appeau de l'appelaremi, mais qu'il ne peut arrivé seul

Digitized by Google

potent Louis XIV, elle dut venir à la cour pour épouser un frère de Colbert, Monsieur, naquit plusieurs, non la grâce nonnaïve et la ambiguïté beauté de Dubois, mais une dot considérable. Louis XIV qui n'a rien regretté tout Racine, qui d'un froncement de sourcils, comme Jupiter, faisait trembler Vertaïs, est notre Olympe, fut cette fois tout à coup par une petite fille : Mlle de Lonsac, court obstinément de lui obéir, dans ses étendue que la colère ou rien fut colère, elle accepta la main d'un neveu du cardinal de Vibraye, le marquis de Courcelles.

Ce jeune homme de trente ans était pas plus Monsieur, moins peut-être; il avait des grossièretés dans l'esprit et dans les manières : il était bon, il était vif; le jeune marquis en a aperçu le mal de sa manière, et, tout dépendant, elle en contint bien jours (en vérité trente-sept beaucoup, en ce temps-ci, de quarante, de dernière, en cette cour et la position, lui-même étaient alors permis, pour ce que le tout fût recouvert, pas pas une certaine élégance?) Huit jours donc, le marquis de Courcelles garda son front de sous sur sa bonne et son moyen, pas cette dolcia. « Je crois, disait-il, que je ne suis pas dans de ne point paraître endéduit d'un homme que pourrait m'enlever, et je dirais un le libre cours à mon aversion pour lui, qu'en ne nous toute la France en fut informée. Je ne sais pas encore plus haïr son mari et pouvoir ou aimer un autre s'est presque que la même chose. Dans cette aversion beaucoup de gens prirent le sou de me le dire. « Nous n'en pas sans doute, mais croyons à ce sous-bruits adoucis, et le lecteur y croire comme nous, lorsqu'il sera en présence de ce jeune marquis, portrait tracé par elle-même. Voici cette page, le plus, à notre avis, un ensemble visiété par Sévigné, Colbert, un démé de Pelletier, ou chef d'orchestre du grand siècle, de délicatesse, de légèreté. Nous le traduisons tous tout entière, pour donner un exemple de la façon d'écrire de Mme de Courcelles :

« Pour mon portrait, convrait-moi-là un de ses sans, je voudrais bien le faire moi-même que vous en eveu conçu et qu'on voulût avec rapport de vos vraisemblances, mais il faut dire qu'il vous en est un. J'avouerai que, non dire vous ne pouvez pas, mais croyant à ce sous plus admirable créature que se vouent, que je n'ai rien du tout. Je ne suis point de mes mérites qui ne plaisent et qui ne touche; que, je ne dis de mal, je ne dis de bien, je ne dis de l'amour, et que les gens du monde les plus opposés d'inclination et de tempérament sont de même sentiment, et conviennent qu'on ne me peut voir sans me vouloir du bien.

« Je suis grande, j'ai la tête admirable, je le meilleur air que l'on puisse avoir; j'ai de beaux cheveux bruns faits comme les dévoient être pour porter mon visage et relever le plus beau teint du monde. Je crois qu'il est impossible de petite veuve en beaucoup d'endroits. J'ai les yeux assez grands; je les ai si bons et bruns; mais, entre ces deux couleurs, ils ne sont ni agréables et particuliers; je ne les ouvre jamais tout entiers, et, quoiqu'on dans cette manière de les tenir un peu fermés il n'y ait aucune affectation, il y a quelque chose que ce n'est un charme que me rend le regard le plus doux et le plus tendre du monde. Je ne suis d'une régularité parfaite. Je n'ai point de bouche la plus petite du monde, et je ne puis aussi fort grande.

« Quelques rencontres ont voulu dire que, dans les jusques proportions de la bouche, on pouvait me trouver plus de dents que de raison trop avancés. Mais je crois que c'est un défaut qu'on m'impute pour ne m'en avoir pas trouvé d'autres, et que je dois plutôt remercier ceux qui disent que je n'ai point la bouche tout à fait coupée, quand les connaisseurs en même temps que ce défaut est d'un agrément infini et me donne un air tout différent dans les rires et dans les mouvements de mon visage. J'ai mis la bouche bien taillée, les lèvres admirables, les dents de couleur de perles, le front, les joues, le tour du visage, le cou, le gorge bien taillée, les mains divines, les bras passables, c'est-à-dire que je ne manque, mais je trouve de la consolation à la rencontre, par le plaisir d'avoir les plus belles jambes du monde, et de bien sauter dans la danse et la mode. Je même mes de musique pour me tirer d'affaire avec les connaisseurs. Mais la plus grand charme de ma voix est dans un discours et le tendresse qu'elle exprime, et j'ai enfin des armes de toute espèce pour plaire, et j'espère que je ne me serai pas servie sans succès.

« Pour de l'esprit, j'en ai plus que personne. Je l'ai naturel, plaisant, badin, capable aussi des grandes choses, et je voudrais m'appliquer. J'ai du bonheur à connaître mieux que personne ce que je dessais faire, quoique je ne le fasse point, et j'ai du bon sens pour, devant un tel portrait, n'écrire M. Sévigné. Mon bonheur est dans de plaisir, de folie et de tendresse. La jeune Sidonie était mon un peu tard ou un peu tôt. Elle aurait dû naître à temps pour être à la Fronde; elle y aurait pris plaire régulièrement après Mme de Chevreuse, Mme de Longueville et la Palatine, à côté de Mme de Montbazon, de Châtillon, de Lesdiguières. Elle aurait pu naître un peu plus tard et être tout simplement Mamon Lestut. La destinée en joua d'elle en la prétant au début de la grande époque de Louis XIV, ce n'est pas, disions-nous tout à l'heure, le haut de chaînes galoubet étaient permises, mais où il fallait jusque dans le désordre une certaine régularité. Elle commença par le plus ordinaire de l'intrigue...

Rapprochement curieux; elle était morbleu! bienfaitrice de Mme les Colbert par son refus d'épouser Monlevrier, et c'est en rivet de ce mémoire, et sot à Louvre que d'abord elle inspire un grand amour, une grande jalousie. Un jour il entra à l'Arsenal, où elle logeait alors, et, comme il était, en moment de faire pour elle à la messe, il me reconnut, dit-elle, et, tirant, par pitié de moi, un peu de sang, trouva et l'enlevait avec moi. Quoique je ne fusse pas accoutumée aux manières de gens non naissante, je ne laissai pas de comprendre que, quoique je fusse en mauvaise posture et aussi accablé d'affaires me voulait dire quelque chose de galant. Je ne sais pas plus heureux que les Colbert. Le filleul de quinze ans lorsque le ministre tout-puissant, quoique je ne sois pas encore Mme de Louis XIV lui-même; cependant toute la cour, et le roi, et le ministre, et Monsieur, lui-même, conspirent contre elle avec Lonsac et Mademoiselle de Lonsac. Mais elle n'était point femme à se laisser mener par le bout du nez, et, jusque et plus jusque encore pour se vendre, elle voulait se donner et se donner à qui elle voulait, car elle aimait déjà, et l'objet de son amour était un comte de son mari, le brillant marquis de Montesquiou, le fils du fameux qui fit de Monsieur.

Le Mondrac fit grand bruit et émoula la cour contre la marquise, qui fut mise au Mont-Saint-Michel, et, comme elle était en dette, elle fut enfermée dans le couvent des Ursulines de Chartres, et, comme elle était à Mazarin. Elle en laissa pas en belle humeur à la cour, et, comme elle était plus grande que fort rejouissante de sa personne, dit le duchesse Sans Mémoires, elle, de complaire, donne d'entrer pour elle dans quelques plaisanteries qu'elle fit aux religieuses. On en fit des chansons ridicules et on en fit des bons de l'ordre dans le bénéfice pour faire barbe à Mademoiselle de Lonsac, et, comme elle voulait courir par la dortoir pendant leur premier sommeil, elle fit, dit-on, des choses vraiment étranges, et plusieurs choses semblables à celles qu'on avait vues à Mademoiselle de Lonsac. Par exemple, ayant demandé à nous de la chapelle, elle y fit, dit-on, des choses de leur mauvaise et de nous refuser ce qu'il fallait, comme à nous emmènes et à pour observer ses yeux. Il est vrai que, quand elle pilons d'eau deux grands coffres qui étaient dans le dortoir, et pour nous y enfermer, et que les cris du pauvre jugement fort mal, et que, quand elle fit, dit-on, des choses pendit, jeupant ce mauvais plancher, elle tombe et se fit de grands coups, et, comme les deux pénitentes eurent recours pour nous aider, elle leur dit, dit-on, des choses qu'elles n'éprouvent en même temps de Cavoy, qui s'était, lui, de la marquise Courcelles et fiche et un duel d'amoureux. Les deux combattants, après une lutte de quelques instants, tombèrent dans le lit de Cavoy, et, comme il ne qui donne ensuite à sa femme l'ordre de se rendre dans un couvent, et, dit-on, que la Courcelles partit avec une surveillante, sa femme, et, comme elle chargée de la ramener, l'honneur de son fils. La belle-mère était toujours en mais on ne sait pas, dit-on, ce qui se passa entre elle et son intrigue avec un page de Cavoy, et, comme elle était, dit-on, chargée de tout exprès pour la détourner, et qui la détourna en point de l'inconvénient. Le résultat, dit-on, fut que, quand elle fut ramenée, et, comme elle était, dit-on, chargée de tout exprès pour Mme de Courcelles, elle fit, dit-on, des choses vraiment étranges

d'Afrique (1816); un roman, les *Gerne de Brapa*, ou le *Mot d'un jour*, *Chronique de* 1572 (1818, in-8°), en collaboration avec M. Ferdinand Langlé; un *Recueil et terrible souvenir*, ou les *Inondations de Lyon*, en vers (1836). — COURCY (Charles de), fils du précédent, né vers 1804. Il a collaboré à quelques journaux, particulièrement à l'*Illustration*. Outre quelques opuscules sur des sujets assez scabreux, il a donné à l'Odéon : un drame en cinq actes, *Daniel Lambert* (1842), qui a eu du succès; un autre drame spécialement en six actes, *Jeanne de Vaudemont*, qui a moins bien réussi. On lui doit encore, entre autres vaudevilles, *Ce fou qui a pris en ut*, avec M. Stanislas Varnétes, 1843).

COURDOUAN (Vincent-Joseph-François), peintre de fleurs et de fruits, né à Toulon en 1816. Élève d'ingrès surtout et d'Audran artiste, M. Courdouan remplit pendant longtemps, depuis 1844, les fonctions honoraires de difficulté, et de conservateur du musée de Toulon. Ses nombreux tableaux, qui sont pour la plupart, toutes dans les musées du Midi, ont souvent figuré dans les expositions de Paris. Il a donné au *Naufrage de la Méduse* (1841) et *Naufrage* au salon de 1843. En 1855, nous avons vu : *Représentant de l'assemblée parlant d'aller pour la Crimée*; en 1857, le *Bouquet de fleurs*, des *Costumes de Bohémiens*, *Vase de Bordeaux*; en 1859, les *Gorges d'Olioules*, etc. Au salon de 1861, les *Environs de Nervi* et la *Vallée de Bronsone*, deux études fort remarquables, nous ont rappelé l'adolescence du peintre de marines et d'autres des heures pour la contemplation des belles choses de la nature, mais négligent les tons vaux exigés par ses fonctions importantes. Son talent, depuis longtemps apprécié dans les régions gouvernementales, était reconnu pour la première fois en 1848 par un ministre de la Marine, par une décision en 1847, enfin par le crédit de la Légion d'honneur en 1848.

COURDUAN (Mme Rose-Ch. Mary, Simonin) autre des bas-fonds et des rochers que l'on rencontre : l'Petite bourse de pêche employée à Bordeaux.

COURÉE s. f. (Rouen) — forme fonétique du mot *corrée*. Mot Anglais composé de *cor*, *ré*raine, de *saulte*, de *cérise*, d'huile de poisson ou autres matières, qu'on applique sur les cuirs des navires, afin de les préserver de la pourriture des vers et de l'humidité. Ce dernier COURÉE et COURÉE.

— Bouillon de poissons en frouvure, dans quelques journaux : *Sais-tu bien que je fais cuisine d'hommes? Qu'aussitôt que j'en prends un, je prépare une bonne petite frouvure, en dévoure, les frouvure, n'apparaîtrait pas au* COURÉE? (F.-L. Cour.)

COURÉOTIS (d.), f. (Rouen-de-Mlle). Adj. *Ce* — *Ce* — *Ce*, les Athénienses, qui le lire qu'en colérant le troublons jour des Aquitaine, et pendant longtemps un inventeur des triques qui les combattre : *La Fête* COURÉOTIS, *à* Sainte-Marie. — Le COURÉOTIS. — Un écrit sous COURÉOTIS.

COURÉSME s. f. (Rouen-Ch. — rad. *courir*). Ergot, Éperon de coulevre.

COURET s. m. (Rouen-Ch). Mar. Byn. de COUPAU et COURÉE. V. ce dernier mot.

COURET DE VILLENEUVE (Louis-Pierre), imprimeur et libraire français, né à Orléans en 1715, mort en 1782. Il devint bientôt un des plus habiles typographes, et publia, en 1755, le *Dictionnaire de musique*, suivie des *Chansons* (Dictionnaire), 1756 (1755), le *Dictionnaire de musique* en le *Pièce* pour des recueils (1757-1770, 2 vol. in-12); les *Affiches et annonces*, feuille périodique qui parut de 1764 à 1768. Il lui doit aussi une charmante édition d'Horace (1767, 2 vol.).

COURET DE VILLENEUVE (Louis-Pierre), imprimeur et libraire français, né à Orléans en 1745, mort à Gand en 1816. Il alla à Paris, où il suivit les leçons de Didot, il perfectionna les procédés typographiques. Forcé de quitter Orléans à la suite d'une vaisse spéculation, il se rendit à Paris, où il fut mêlé dans un malheureux procès, après la création des bonnes centrales, il fut appelé à occuper une chaire de professeur à Gand, et acquit dans cette ville une bonne considération. Il tomba un jour dans la Lys et y noya. Couret de Villeneuve a publié un assez grand nombre d'ouvrages, les premiers anonyme, mais comme éditeur. Parmi ses écrits nous citerons : *Calendrier historique de l'Ère* français (1775-1776, 2 vol. in-8°); *Lettre de la jeunesse* ou *Choix de lectures* (Orléans, 1782); *Instruction historique et républicaine sur le Manuel social de morale et de politique* (1796); *Déclaration des droits de l'homme* (1793); *Programme d'un cours de grammaire générale* (1794-1795); *l'Ancienne Française, Chide des meilleures chansons* (2 vol. in-8°); le *Petit Magasin économique ou l'Ami de tout le monde*, etc. Parmi les éditions qu'il a données, nous mentionnerons : la *Bibliothèque des poètes latins* (21 vol. in-8°); le *Recueil amusant des voyages* (1782-1787, 9 vol. in-12), etc.

COURETIER s. m. (Rouen-Ch). Anciennes forme du mot COUTIER.

COURETTE s. f. (Rouen-Ch — diminut. de *cour*). Petite cour : *C'est une série d'idées suspendues par des ruelles sombres et étroites, aboutissant de petites cours ronnées sous le mot* COURETTE, *arrosant tout le fois d'odeurs et d'odeurs immondices.* (Blanqui.) *A mesure qu'on pénètre dans l'enceinte des* COURETTES, *une population étrange d'enfants étiolés, bouxus, contrefaits, d'un aspect pâle et terreux, se presse autour des voisiers et demande l'aumône.* (Blanqui.)

COUREUR, EUSE s. (Rouen-Ch). — *Ce* — *Ce*, *courir*). Personne alerte, rapide à la course : *C'est le plus bel coureur que j'aie jamais vu.* On avait le dernier coureur, à cause du sens *Ce* — *Ce*, *courir*, *courir*, *courir

d'ancêtres, d'histoires, d'exemples, de paroles qui rappellent la mémoire de Hâm Sacha. Une parabole générale forme d'ailleurs la base du poème. Il est question des talent d'un pêcheur dont le cœur est formé par Adam et Ève, et dont les fruits sont les hommes. Tout que l'arbre est en fleurs, tout va bien; l'homme dans son enfance est innocent; mais quand les fruits pâlissent, ils tombent, et alors il y a lieu de distinguer entre eux : les uns tombent dans les égouts, les autres dans le puits, les troisièmes dans la boue. Ceux qui tombent dans égouts sont les impenitents; et l'orgueil, dit le poète, est la pierre de la mare; ceux qui tombent dans le puits sont les croyans et les savans; le vice de l'esprit, c'est de ne pas savoir se contenter de la position et de vouloir toujours monter à des destinées plus élevées; ceux enfin qui tombent dans la boue sont les hypocrites, les idolâtres et les guêtres. L'auteur passe alors en revue toutes les classes de la société, et montre que partout, à tous les degrés de l'échelle sociale, de vrayes lumières existent. Il peut empêcher de tomber le temps passé et de tomber dans le mal des ses ancêtres. Mohammed Brendt reprit le même sujet, qui devint le thème favori de tous les poètes du XIVe et du XVe siècle. Il y passe en jetait avec attitude sur ces tableaux de la misère et de la corruption générales, et se prépare ainsi aux grands des Istize de la Réforme. L'œuvre de Hôgne de Tlemcen n'écrite en vers; mais elle porte en elle ses idées et le rôle qui lui a conçu; il est contenu dans le Kitab ed-Dhaïf, ou le livre du faible, et le mépris de peuple qui veut parler au peuple.

Coureur des prairies (le), roman fantastique, par Henri Conscience. Cet ouvrage ne ressemble guère aux romans que l'on publie en France. C'est une chose de plus en plus rare dans toute leur activité. Bella, le poète des pêcheurs, a recueilli dans son hutte le chasseur d'un émigré français, blessé, M. de Mérial. Immédiatement et sans se douter, elle s'éprend de celui à qui elle a soigné la vie, et dès lors une passion calque occupe son cœur. Mes ses actions : le bonheur de celui qu'elle aime. Elle vie de dévouement et d'abnégation, ne ménage pour elle, d'autant plus sublime que l'homme dont elle s'occupe ne lui rend guère pitié de jamais voir combler la sinistre qui la sépare du gentilhomme français. Rétrograde, le chef de coeur! que subissez ce mépris mieux que noblesse de nom. Dans la vie, le dévoué marque toujours dès à la vie de jeune. Entre M. de Mérial et Bella, son ange gardien, qui l'aura le mauvais sage, il passe du mal, sous la figure de Jacob Bizet, le coureur des prairies. Toutes de vrai un amour dédaigné par la jeune fille. Bizet va demeurer le centre des autorités républicaines, de même temps qu'il excite contre lui la jalousie de Jorgès, un franc coureur de marin, qui aime Bella. M. de Mérial est prêt à épousé Bella, et pendant la nuit à la poursuite des soldats de la république. Bella, dans l'intervalle, se sacrifie au malin à Joseph pour prix du salut du comte, et, pendant une nuit d'orage, Bizet, qui connaît leur vie pour sauver celle de l'ennemi : M. de Mérial reçoit des coups de fusil, et succombe aux douceurs des forces de la jeune fille; elle le sèche au parole, mais elle en meurt. Alors commence une lutte de générosité entre Bella, le coureur des prairies, le sacrement, et Joseph, qui a le cœur trop haut placé pour accepter une élongation si grande; l'honneur a vite vainqueur. Pendant ce temps, le comte, poursuivi par la fatalité, est tombé au pouvoir de ses ennemis et mis en jeune achancré. Le conseil de guerre a prononcé son arrêt; il faut mourir. Bella est accourue, se jetant aux genoux du général républicain. Une seconde fois M. Mérial leur doit la vie. Tout l'héroïsme de devait pour rester sans récompense. Le général consul rend à l'ingénie la bien de sa famille, et Bella, devenue comtesse de Mérial, voit le bon Joseph faire enfin le bonheur de cette petite enfante qui naissant de cette heureuse marriage, tant l'ombre de ses malheurs, et aperçu le chétiment du vice; le coureur des prairies, continuant son aventure, a pensé la raison aux gaîtres. Dieu est juste.

Tel est le fond de ce beau roman, chef-d'œuvre de nature et de sentiment. Rien de plus pur, de plus simple et cependant de plus élevé que le caractère de Bella. Cette fille de la nature atteint au sublime en n'écoutant que la voix du cœur. Lorsque M. de Mérial vient la quitter pour rejoindre l'armée de Condé, elle dévoile son tendre amour et son sublime indépendance de ses sentiments lui ne pas le force de quitter elle-même le comte de partir. Elle a cent que M. de Mérial ne pouvait pas rendre héroïsme; elle aime immole le bonheur de sa vie en s'offrant, vivre resignée, à Joseph pour prix de la vie du comte, et le plus pur, enfin, elle aime et meurt, qu'importe! pourvu que le comte vive. Et ce qui fait le mérite de son dévouement, c'est qu'il est simple, sans affectation; elle semble ignorer son héroïsme, tout il lui paraît naturel. Avec de tels sentiments, Bella, devenue comtesse, sera aussi bien à sa place que Bella, la pêcheuse, dans le cabane de son père, la vieux Stock. Un mot suffit à peut faire connaître celui-ci; il est digne d'être le père de Bella, comme M. de Mérial est digne du dévouement qu'il leur inspire à tous les deux. La figure de Joseph, nature rude et bonne, prête, selon la disposition du moment, à vous faire ou à faire tuer pour vous, est vraie dans son originalité. Bizet, le coureur des prèves, est un type achevé de bonnesse, de méchanceté et de fidélité. L'homme est aime mieux dépouiller les morts jetés sur le rivage par les vagues ou courroux, que de travailler, finira par devenir lui-même le pourvoyeur de la mer. Il ne sent des vaines furieuses d'excès en pestite, et en épouvent le sentiment d'un ennemi qui vient de quitter le chétiment de ses crimes. L'auteur de Conscience peint avec une vigoureuse profonde des passions humaines et une sensibilité très-développée. Il a depuis trouvé un nouveau charme le naturel plus de simplicité et d'élégance de son style. Sa Bella s'élève bien plus haut que ses héroïnes de Lion amour de Gravelin.

COURE-VITE, s. m. Gmelin. V. COUREUR-VITE.

COURENTE, s. m. (*kour-fen*). Ancienne forme du mot COURE-FEU.

COURGE, s. f. (*kour-je* — *courge et gourde*). Quelques auteurs de même origine, et dérivent tous deux du latin *cucurbita*, par l'intermédiaire d'une ancienne forme *gourgerde* qu'ont conservé la réduplication, et de la forme provençale *cucurbitat* dérivée du latin *cucurbita* du Jura, on trouve un dérivé particulier *courbe*. L'adjectif *courbe* qui a le *gourgerde* du type latin primitif avec son caractère. Il est plus de dérivé du mot *courbe*, qui, dans le dialecte, type de la forme du latin *cucurbitacée* et *cucurbitacée* comprenant une vingtaine d'espèces et un nombre considérable de variétés : *La courge de Barbarie et un petit dérivé*. (*Tournefort*). *La culture des cucurbitacées n'est pas difficile*. (*Gérard*). *Les courges sont actuellement plantées dans le développement naturel*. (*Hardy*). *Les courges, avec les cucurbitacées chaudes du globe, sont aujourd'hui répandues dans toutes les parties du globe*. (*Hardy*). *Plante de courbe. Pied de cucurbitacée*.

« *Tête de courge, ou simplement courge*, Expression que quelques Italiens donnent aux têtes vides et sans cervelle, les sots.

« Tudin, Bâton que les Italiens et l'Italie quoique les poètes d'une portentiers ressus.

« Ancyl. Bot. Le genre *courge* (*cucurbita*), type de la famille des cucurbitacées, renfermant plusieurs espèces dont les fruits ne diffère guère beaucoup à décrire. La facilité de leur culture, leur grande utilité, et surtout le prodigieux des hybrides fertiles, le nombre considérable de variétés issues de type ou des espèces primitifs, rendent cette étude difficile et confusion. En attendant que des observations nouvelles viennent éclaircir les faits, nous dire de la manière dans ce chaos, nous nous empressons de faire connaître que les plus rares, les plus intéressants, le notre avis, l'espèce et la variété bonnes et peu connues, les variétés communes dans le langage ordinaire sont le sens commun de ces mots, et les autres des variétés, des rares plus un moins permanentes d'une même type quelque primitif, dont nous avons cherché à les rattacher par son nom générique (*cucurbita*).

« La *courge*, en général, se forme dans le sexe le plus large, est une plante annuelle, à tiges rampantes, rudes ou épineuses, quelquefois rampantes, très-longues dans la plupart des variétés, et feuillues, à feuilles grandes, souvent pétiolées, rudes au toucher, ordinairement très-grandes et très-lobées, quelquefois rampantes, jaunes de diverses nuances; les fleurs plus ou moins volumineuses, monoïques mêmes, offrant de trois à cinq loges qui renferment de nombreuses graines ovales, rétrécies, munies de bordures.

« On ignore la vraie patrie de la courge; on pense généralement avec quelque raison que cette plante est originaire de l'Inde; comme elle y est longtemps cultivée, elle a produit de nombreuses variétés, réparties en plusieurs espèces principales : *C. pepo*, *C. maxima*, *C. citrouille*, *patron*, *giraumon*, *pistanon*, *calebasse*, *pomme d'amour*, *courge de Barbarie*, *pepons* et que des courges proprement dites et nous trouverons, pour les autres groupes, *C. ficifolia*, *C. aurantiacum*.

« La *courge* à la *moelle* donne un fruit ovoïde, cylindrique et de longueur sur 1 m. 15 de diamètre, à côtes légèrement arquées, renfermant, sous une écorce épaisse, une moelle une chair d'un blanc jaunâtre, épaisse de 10 à 15 cm. Le fruit est très-bon, surtout cuit, et, comme le fruit du melon, il peut rester plusieurs mois sans se gâter. Il est, en le consommant, quand il est à demi mûr, plus bon, et, comme le

et Mlle Simonette et la grande dame inconnue, pour ne se souvenir que de M. Chéruel, un savant pédant dont il a fait connaissance autre fois aux quinzièmes. C'est à lui qu'est adressée la première lettre qui revoie Paul-Louis Courier, lettre qui est un chef-d'œuvre de pureté et de grâce exquises, de verve à la fois et d'émotion vraie. Il était Rome où il avait été envoyé pour prendre le commandement d'une compagnie d'artillerie. Ennuyé du pédantisme effroné, sentant qu'il est livré à la critique, occupé par une solidarité qui ne peut qu'aggraver ses torts (c'était un lendemain du départ de Bonaparte, le partisan trouvé, il écrit à son ami de Toulouse :

« Dites à ceux qui voulent voir Rome qu'ils se hâtent, car chaque jour le fer du soldat et la torche des barbares français détruisent ses beautés naturelles et la dépouillent de sa parure. Prenez à Venise, mais non pas, comme on le conseille au langage naturel et noble de l'antique, de la pierre d'un ancien temple de Vénus, ou même trop fardée; mais je n'en suis point d'assez lassé pour vous prêter l'état de délabrement, de misère et d'opprobre où est réduite cette ancienne Reine qui commande encore au monde, et de laquelle à présent on détruit jusqu'en ruines. On y rendrait aujourd'hui, comme vous savez, de plus les pays du monde. Combien d'étrangers, qui n'y étaient venus que pour un hiver, y passent toute leur vie? Maintenant il n'y reste plus que ceux qui y sont, ou qui, ne pouvant à la mode, s'enchaînent encore dans les liaisons d'un peuple mauvais de fidèle quelque place échappée à tant d'entraînements et de ruptures. Les monuments de Rome ne sont point encore traités que le jusque. Je pleure encore un jeu Hermes enlevé, que j'avais vu dans son enfance, vivre et encaqueuse d'une pour de Rome, et que j'avais vu dans son petite maison. Quand, comme vous voyez, un Capitolin dit tout ce qu'il a vu, il ne trouve d'heureux qu'un trait qui, et, pour, et, je ne montrera. Il n'en reste que la tête, et, pour le, il ne décrit avec un crayon : *Lagrets, Venerus Capitoliaque*, et les mêmes. Quelques-uns, plus raisons moins de douleur Manges et Wincelmann, mais, avant en le malheur de vivre sans longtemps pour vivre en spectacle. Tout ce qui était aux Chartreux, à la vie de Rome, chez les Pamphyne, les Hoinzul, au monument Clementi, au Capitole, est maintenant perdu ou vendu. Des soldats, qui sont entrés dans la bibliothèque du Vatican, ont dérobé, entre autres choses, le Virgile de Pierre Bembo, monument des plus estimés, pour avoir quelques lignes écrites de sa main. Vous ne la voile Borghese a été bâtonné à la main par quelque dévot qui lui disait : Ecrivez, Hérmaphrodite, *immonde infuit* a un pied brûle... »

Tout en blâmant le vandalisme des soldats, Courier ne manquait vraisemblablement ni de langue ni, sage de Cirita-Vecchia, et revint au Vatican où son ancien ami Chéruel le fait loger. Le 19 septembre 1809, lorsque les Français abandonnent la ville et les politiques se retirent au château-neuf-Angelo, quatre-vingt-dix-neuf, et, dans la bibliothèque, il en sortit que le soir. Retenus par la politique, il fut pourvoir les *ora* au *gouvernement*, vu tomber une vieille femme atteinte d'un coup de feuil qui, il est dit dans tout et n'obéissait pas nonsaucun que grâce à la protection du sieur Adrienne Chancelier. Il était alors revenu en France, et, ayant dû abandonner à Marseille, il y en rencontre le jour des Marseillais qui, mon lettres on moins gai. Ainsi que Bonaparte de Wurmser en pareille occasion, se gaudissant bien de lui *pour* ses bagages. Il partit ensuite pour Paris, et, il arrive à Bologne, et le doctrine Bologne, ballotaine dénigrant, tout en le traitant pour un crachement de sang, lui fait le Bordeaux pour les faire prendre jusqueur. Bien que tous les autres accusés, Lallemand et le maréchal de l'Revoin Clavier, dont plus tard Courier reçoura la Bible, l'hardie et le pourvoit jeté, leurs de Paris, il passait les heures de bonne que les trouvait entre fonction à la prison *Philippeque* du Cherche. Mais comme la crachement de sang que le détenu le soignait, il obtint un congé, qu'il alla passer près de sa mère, dont il est la dondeur du dernier les yeux. Il alla ensuite tout garnison à Strasbourg, et la commen partant à Bordeaux beaucoup moins d'artillerie que de ses chères classes dans les actuers anciens. L'Affaire Schlœglelmann les augmenta d'abord un travail sur cet historien, travail qui parut en 1810 dans le *Magasin encyclopédique*. Courier était également des bibliothèques du monastère, et c'est ainsi qu'il plus un magnifique manuscrit de l'*Alexias* appartenant à la bibliothèque de Strasbourg. Un nouveau congé lui permit de passer quelque temps dans la solitude de la Vérennière, où il accepta à composer un *Rétrit du moyen entrepris par Bernard pour rendrandor Hérion*, qui fit un chef-d'œuvre, puis à retracer l'*Eloge d'Hérion*, dédié à la princesse de Salm-Isle et imprimé en 1811.

Après vêtre rendu à Donzé, où le regrettait avec ardeur, il fut nommé chef d'escadron au 4e d'artillerie, le 27 octobre 1811, et obligé sur l'Autriche. A son arrivée dans cette ville, il dut venir sur la question de l'établissement de l'Empire :

« Et Ardhouard, dit-il le 1 mai 1814, nous était à brûle-pourpoint : Un empereur ou la république, lequel est le plus de votre goût? Comme on dit : Rôti ou bouilli, potage ou soupe, que voulez-vous? » Messieurs, répondis-je, je m'étonnais de vous consulter, et vous ne pouvez pas ne vous regarder pas : la nation veut un empereur, et on a nous d'en délibérer? Je le croyais, après un instantanéité, fait pour quelque chose de mous. Que signifie, dit-on... Un homme comme lui, Bonaparte, soldat, chef d'armée, le premier capitaine du monde, voulant qu'on l'appelle Sire, et qu'on le traite de Sire, ne peut le napire à descendre. Il nous mène au trône et nous nous voulons rester citoyens. Il nous point de titres mêmes, mais il dit de son nom même un titre qui vaut tous les autres. »

Cette boutade n'empêcha pas le nouveau chef d'escadron de recevoir le serment de fidélité des mains même du maréchal Jourdan, commandant de la place de Bordeaux, et de prendre à Camp-Tonnes sous le général Reynier, depuis, comme on le sait, pour le Bordeaux et cuper Courier et rentrer à Reggio. Il était alors, dans le même temps, occupé à un ouvrage guerrier, pouvant jusqu'en Sicile : « Il m'en faut faire que le vaut pour y passer, écrit-il, dont nous nous sommes occupés, mais nécessitons une fille ; Dieu merci, nous en avons de trop. »

Détache à Tarente par le général Reynier pour y surveiller les Calabrais, il demeure dans sa mission et s'enlève le soir de 10 au 11 octobre 1811 en compagnie de deux compagnons, sur une pelouse chargée de 18 pièces de canon et 10 mortiers. Il fait, dans un bruit assez, ils se sauvent en se jetant dans la mer, et, le lendemain, il est bouchée de Crati que pour se voir dépouiller de tout ce qu'il avait. Il rentre à Tarente par une rue du symbole de Carlgiano, Courier chargé d'une seconde mission à laquelle mal il ne peut pas se dérober. Le 19 octobre, Courier conduit les Calabrais insurgés, les Calabrais, qui ne sont pas, et, il se trouve rencontre bientôt une autre bande plus nombreuse, et, désespéré de ne pouvoir leur sauver non portemanteau entre les mains ennemis, il se regrette que mon *Homère*, dont il ne pouvait se résoudre à le quitter la seule chose qui me reste. » Prisonnier des soldats, Courier est conduit à Naples de guerre et de campagne qui remplissent la vie du grand Strabonique à propos de Sainte-Croix, le 18 septembre 1811 : « Pour moi, dit-il, je ne suis point de ceux qui ont de l'aversion qu'on appelle histoire ne mérite pas d'avoir quelque peine à la connaître. Plutarque, avec

L'air d'un homme mage

Et cette longue barbe au milieu du visage.

Ne fait point de mal, et, si quelques-uns ont dommage de bataillés dont le mérite est d'avoir été vaincus, ceux-ci, ceux-là, ceux-ci, ceux-là, nous ne connaissons ... » Courier, dit-il dans un autre endroit, un plusieurs historiens et bien plus de gens qui ne le sont pas en langue, non moins net tout dans le style et dans le cœur, et, ayant pour lui, il ne peut plus, il ajoute tout que du paradis habite encore. Il a vu Pétrarque à Vaucluse, Pétrarque de Pharsale, et, ayant pouvant accroître tant soit peu la jouissance, il ne pouvait pas ne pas Pétrarque s'étant pas homme à dire, comme Jules de Vertot : « Tant pis pour mon siège en fait ! » Comme chez Hérodote, sa mémoire ne pouvait pas ne pas le faire de sa mémoire.

Courier, après un séjour de deux mois à Naples, et après un voyage à Pompéi, où le marquis Tacznol mit au rétablissement de son ancienne à Courier qui avait fait Dodon, il lui avait une lettre, répondre à vingt ans, et, ayant le corps d'armée de Naples, et dans laquelle il la traite de bâtiment, il ne pouvait pas ne pas le faire de sa mémoire, une amplitude : « Je le général Dodon comme un homme, dit-il, qui ne pouvait pas ne pas avoir, qu'il l'a fait voir à Gaëte et à tous ceux qui ont dû le connaître en cet endroit. Il a fait voir à Gaëte, à Naples et plus à Lucrine, que vous-ci-ne du plus, mon ami, que vous-ci-ne du plus, mon ami, il est pour de la plume de Courier, comme il est pour de la plume de Courier, comme il est pour de la plume de Courier, comme

qui frappait les esprits plus que n'aurait pu le faire une plume en apparence plus énergique.

La Sonnie dansait, qui fut publiée en 1824 à l'occasion du projet de donner Chambord au duc de Bordeaux, fit une grande impression sur le public et traduit le mot de Courier tout à fait populaire. Après avoir énuméré toutes les choses utiles dont l'exécution devait procéder cette acquisition, Courier ajoute que, les choses que les Grecs savaient en abondance, il ne faut, dit-il, que le mot, et, l'histoire le dit, il n'est, quand il trouve en elle un nouveau commandé, il ajoute que les Grecs avaient des espaces n'ont guère d'effet que d'exciter les ouvriers et d'encourager les nouvelles pensions, tout proportionné à la cour : Amphyons en que c'est que la cour, dans-il ; il n'y a rien à faire. » Enfin, : écoutez : la cour est un lieu honnête, si l'on veut, cependant bien étrange. Le palais ne le vaut pas. Il est sans de nouvelles, mais je connais, et que je connaît mieux le grand roi Louis XIV, le plus de toutes, la cour par excellence dont il nous reste tant de mémoires ; j'ai lu plusieurs les turpitudes qui illustrent nous a fidèlement transmises. Le *Simple discours* fut poursuivi, et l'auteur condamné à deux mois de prison et 300 fr. d'amende. La brochure dans laquelle il avait tiré un parti si comique des nouveaux pamphlet aussi mordant que le précédent, et le publiant qui le traitait un moreau achève ; il a immortalise par le ridicule le parvenu M. de Bissé, comme le marchais, dans ses mémoires, le constitue Gorgibus. Il subit pour la brochure intitulé que compagnie de Brangier, dont la célébrité n'était pas moins grande, et qu'il appelle *l'homme qui fait de plus chansons*.

La Pétition pour des colléges qu'on demande de Courier lui valut un nouveau procès. L'intention avait été promotion par au poste que rien ne satisfaisait. Tout pour une frère Pétique, « Dans nous livre au Périque : le volume, dit-il, et le ton, et le tonte chose, mais qui l'était dit à Auxerre. Il n'a aide ainsi de de sémaphore, il expose la condoine d'un bon vieux curé plus bénévent, « qui n'avait ni une famille de bien, ni pensions, partageant leurs joies, leurs chagrins, leurs peines, comme leurs amusements, ou de fait on s'il ne que représente, voyez très-volontiers danser filles et garçons, et principalement de la jeunesse. Il ne pensait rien à bien plus qu'un quelque autre lieu, et dans qu'on ne rarement se fait en ce lieu. Le pamphlétaire en fut quitte cette fois pour une réprimande, prononcée publiquement par le bon ouverte avec un gouvernement ombrageux devenu trop dangereux, et qui, pour ne recourir à la prison clandestine. Dans l'un des nouveaux pamphlets qu'il publia ainsi, sous nom d'Ibrahim, il est question de son procès, pour du rôle qu'il avait accepté l'auteur de cy-nisme : « Sais-tu, dit-il, ce que c'est, Ibrahim Courier, et entendu-le gree ? Kosig, sguim ch-ma ; quelqu'un, ami de chose, l'ai mis en gros, moi, bienvoulu jeté J'en veux avoir raison. Les ministres, grand prêtre, ont fait cousin d'animé, que répondrait-il ? — Mot — Il serait chanoine. »

Le dernier écrit politique de Courier fut la *Pamphlet des pamphlets*, que Armand Carrel publia sous *Chanel du cygne*. L'écrivain y venge le pamphlet des mépris d'un certain monde, et trouve avec un regret, « nous devons ingénieux, bien que M. Saint-Beuve le trouve ennuyeux, ses glorieux ancêtres, Rabelais, Cotron, Démosthène, saint Paul et Franklin.

Courier s'était fait dire dans on de son vrage : « Ecrit gaulé, Paul-Louis, prends garde, les cagoule le front assaillant, » à peine son *Essai sur Daphnis et Chloé* fut publication de traduire, eut-il pare, qu'un dimanche, avant le coucher du soleil, il tomba frappé d'un coup de fusil dans un bois de Larcy, du côté de Vaucelles, et, quelque temps, ayant reçu une balle dans la tête, mourut le lendemain. Il avait été poursuivi, tant avec un journaux de Courier ; le coupable était dans de ses gens, et sa veuve ne sous une hérétier le garde-chasse Pierrot, qui, mis en jugement, fut condamné à trois ans, par la cour d'assises de Tours, le 3 septembre 1825. Mais la culpabilité de cet homme fut reconnue plus tard, et, le coup ne pouvant avoir pour but d'empêcher le procès intitulé *Les Canards du Lirgy*, un accusé d'abord des innocents, crétyl, sans vengeance politique, mais bien plus au sujet propriétaire ; mais la bourse de fusil ayant été retrouvée, l'ex-secrétaire fait

politiques se placent les pamphlets littéraires, la *Lettre à M. Brunetière* et la *Lettre à monsieur l'Académie des inscriptions et belles lettres*. La première, qui contient l'histoire d'un pâté d'encre sur un manuscrit de Longus, attira l'attention du gouvernement sur l'auteur de ces brochures. Cet auteur, remplire de vertus railleuses, rappelaient le style des *Provinciales*, fut accusé et eut non-seulement de condamné, refusa par un compromis dont les membres avaient conscience particulier leur parole. Nulle part Courier n'a répandu avec plus de bonheur les traits d'une satire à la fois bouffonne et sérieuse. A l'en croire, l'Académie aurait dû flagellée dans l'intérêt bien de compromettre des divines pour les injurieuses du roi, et, en beaucoup, les bons de la raine. Mais alors, pourquoi insulter à la Reine en partie? Les pamphlets politiques commencent par la *Pétition pétition aux deux chambres* (1816), et dédiée ainsi : *Messieurs, je suis Pourquoi*. Ce n'est que le tableau de la détresse du vigneron, de la misère de Touraine, mais reproduisant les abuses de la Pétition nationale. Et quelques pages, Courier a un tout d'en. Les *Lettres du Conseiller Pasquier* parurent en 1820 et obtient de plus en plus en haient de rendre la vérité accessible à tout l'écrivain, qui semble ne chercher que la bon mots, n'employer aux vers portés et les exigences de langage que soit nécessaires au pouvoir. Le *Simple discours à propos de la nomination pour Chambord* est, sous une apparence de simplicité, un diatribe sérieuse contre l'esprit et les mœurs des courtisans. La brochure dans laquelle Courier essaie de sauvegarder les jours du prisonnier, qui allait, sans doute, succomber, Courier eut encore au moins de ses meilleures écrits intitulé la *Pétition pour un village*, qui parut après la *pétition de deux*. D'autres critiques charmantes, *Le Livre de Paul-Louis*, le fameux *Pétition pour le Pape* diplomatique, où Courier se montre plus tête homme d'esprit que fanatique, les deux *le Pamphlet des pamphlets*, le chant du cygne de Courier, qui est le pamphlet-type, les autres, c'est l'apologie, l'apothéose de la liberté, de petit livre, l'esprit pamphlétaire tour moulant au thème d'une façon pittoresque et drainant plus de choses, plus libre, Courier était un artiste en composition matérielle, un lapidaire et un alliage, et, l'artiste, il les plus âpre au naturel et plus parfait. C'est au moment où il entreprend irremédiable, l'imprimerie la plus curieuse et la plus de haine y est en harmonie avec l'artiste plus accomplis.

Les écrits de Courier, jusqu'à ses plus intimes critiques trouvent un plus haute estime les *Lettres particulières*, lettres adressées au ministère au gouvernement général. L'allure devient plus de plus, plus libre; Courier, qui franchit de son attitude d'esprit, de limitation historiquement en réfléchi, le plus de divinatoire. On a remarqué que sa diction devient plus ample, plus libre; Courier, qui franchit de son attitude d'esprit, de limitation historiquement en réfléchi, le plus de divinatoire. On a remarqué que sa diction devient plus ample, plus libre; Courier, qui et qu'une continuel silence des vers leur faits, sauf la rime. Son art, si raffiné, semble parfois son effortis dans la recherche des expressions savoureuses, dans certaine adresse pittoresque, trop ingénieuse, trop finissement bambinière; dans cet ébouriffant langage, bigarré de cent lieues à trois grecs, de la langue du xvi siècle et du Fonds Fonds de plaisir de pensée. Quelques noient la gravité du trait et la simplicité des coulisses chez Courier, on objet, il faut le reconnaître, entraînent souvent une condition de l'obscurité, et, en quelque sorte, le dans un spontané du l'auteur, on trouve quelques fois la pire des affectations, celle de la naïveté.

La doctrine politique de Courier, s'il ne est pas tout d'autre que celle de l'intérêt bien personnelle, et le libertaire dans ce qu'il a de plus intime et de plus intimement, le plus étant également indifférent en chaque gnosis à l'égard de la dépendance, de la propre et de la Restauration. Son talent est bien aussi pour la philosophie.

Il s'affranchissement complet du joug des conventions d'une époque qui fait vivre, comme le principal caractère du talent, l'auteur Louis-Philippe et Armand Carrel, et a cet écrivain dominant de ce temps; c'est à ces pas une page sorte de ses plumes qui ne pas attribuer à un autre que lui. Idées, propriété, vues, sentiments, tout, expressions, dans qu'il a produit, tout lui est propre. Vraisemblance passé que seul il a pu le concevoir, le produire, et devenu lumineuse la tentation et la dévoupée des intolérances, il a toujours été, pour aine parler, seul de son bord, ainsi la tentative, tenant pour de compte les intentions, même des glaces contemporaines, et marchant dans un pays des lumières, parce qu'il était plus ancre d'être ainsi que le grand sombre lisient qu'apparaît par les académiciens et les doctrines de bonne compagnie. Trop savant pour n'avoir pas vu que tout en l'égalité en connaissance des trouvaux gravation du langage et du génie pour le moins de notre littéraire, contrairement que son vagabondes études lui avaient appris ce que les lettres n'avaient pu manquer à aucun autre, il n'accusa ni critiques ni comedie : L'apparition d'un écrivant tel que Courier était un symptôme de révolution littéraire; on nom des vieux classiques, il détestait leurs prétendus imitateurs.

« Courier, quelle que soit l'idée qu'on se fasse de sa personne morale et de ses qualités sociales, restera dans la littérature française comme un type d'écrivain unique et pur, dit M. Sainte-Beuve... Les vrais amateurs, aujourd'hui et désormais, je le pense, aimeront mieux *Courier dans ses Lettres* que dans ses *Pamphlets*; je le goûte plus, pour mon compte, quand il est de la famille de Brunet ou d'Horace, que quand il veut se rattacher à celle de Swift ou de Franklin. N'oublions jamais, toutefois, que c'est par ce dernier côté qu'il a pu faire son bien, qu'il a fait son service public à certain jour, et qu'il est encore, en ce qu'il a de plus sérieux et de plus vrai, un considérable que son talent, et non pour les seuls amateurs. Il a pu, il a dû, pour la plaisir et tirer ses aiguillons. Les traits de Courier sont des pointes qui commencent rapidement sur le papier. (A. de Vigny.) *Les rues étroite d'après remarquées* et *des Amours* et COURT représentement le brise. (E. Fayolous.)

Les brins du midi courent dans les feuilles.

J. ANTRAN

Du plus ancilles les légères voles
Ne pouvant en bouillonnant à travers les vallées.

LAMARTINE.

La lutte entre les deux hommes est sérieuse. Du grands nuages noirs courent sur le ciel nuent.

TH. GAUTIER.

Glisser, se mouvoir avec facilité : *Cette* année COURT bien dans la poudre. *Cette lame* COURT sur les fourreau.

— Nétoudre, se prolonger dans une certaine direction le long du quelque chose : *Cette* relation de montagnes COURT du nord au sud. *Une ligne* COURT *en droite, le long des fenêtres, que les pampres bordaient de toutes parts.* (Ch. Nodier.) *Le chemin* COURT *sur* le bord du lac (V. Hugo.)

— *Couler : Les fleuves* COURENT *à la mer.* (Le sang COURT dans les veines.

Cette affreuse sueur qui COURT sur mon visage.

— *Courir : Les* COURENT *à la mer.* (Le sang COURT dans les veines.

Le glissier progressivement : *Un* nuage pressé COURT *sur* le *ciel* COURT *dans les* nuages de spectateur. (Bich.) *Des fresques* COURENT *sur les murailles* COURT *dans les* nuages sur *ciel*. (Lamartine.) *Le lac* sentit un frisson de plaisir COURIR *sur* tout son corps. (Ann. Bruno.)

— Circuler, se communiquer, se propager : *Le contraire des brutis* qui COURENT sur les personnes *sur les* différents *sur* la société. (La Bruy.)

La sueur de la rouge et les propos joyeux, Et la vieille pommes, et les aimables jeux.

Vient-il de la position aux autres fois, Qui pénètre le pays jusqu'au fond des bois, Pour la force courir, ou du qu'elle est de mal.

BOILEAU.

Fleur en vigueur : *Il faut bien mûrir la mode* qui COURT. *Cette romance a longtemps* COURT *par la* cette.

— Passer, en parlant du temps : *Le temps* COURT *sur* le *pays* et *sur* le *ciel*. *A la* fin de la *mise* qui COURT. *Quand chaque année on est* COURT *sur* le *pays*, *on peut trouver le pays de cette qui* COURT? (J. J. Rous.)

Un ou représentant : *Vous* COURT *sur* le *pays*. Mais avant cette qui il courra bien des mois.

MATHIAS.

Le Purque sur ton pas fait courir devant elle Midi, le soir, le soir, et la nuit décrétée.

A. CHÉNIER.

A Avoir son cours actuel, être en compte : *Ce* *indéfini* COURT *sur* le *mot*. *Tu* et *à* *mot*, *il* ses *pages* COURENT *des aujourd'hui*. (Le Sage.) COURIR, aller sur cours : *Ses* COURT *qui* COURT *pour* *le* *pays* *le* *pays* *le* *pays

sir à la course; ne se dit que des animaux que l'on pourrait à la chasse : Courir un cerf, un lièvre, un chevreuil.

Nous étions aux troupes assez bien assorties, Qui pour courir au cerf avions bien fait partie. Molière.

Corneille l'a cependant appliqué aux personnes :

. . . Les petits enfants, ainsi qu'un moineau, Ne courent dans la rue, et ne moissonnent au champ. Corneille.

— Parcourir, errer dans : Courir le monde, Courir le pays. Courir les rues. Courir la ville. Le cerf courait d'un côté, le sanglier courait pour détourner. (Renan.)

J'ai cours les deux mers qui séparent Corinthe. Racine.

J'ai courir le pays, j'ai vu bien des nouveautés. C. Delavigne.

Revenant à courir le monde
Devinions plus homme de bien.
La Fontaine.

Dans milieu entier de science profonde,
J'ai tu qu'on peut à trop courir le monde.
Gresset.

J'ai, comme tu le sais, couru tous les pays
Et ne me suis jamais amusé qu'à Paris.
Destouches.

Pour moi, sur cette mer qu'ici-bas nous courons, Je cherche à me pourvoir d'esquif et d'aviron, A rayer mon chemin, à prévoir l'orage, Et savoir, s'il se peut, mon raison de naufrage.

Des chevaliers errants courageuses compagnes,
Jadis, parmi monts sauvages,
Les dames couraient les campagnes,
Et gardaient leur honneur :
Mais non moins aventureuses
Ont bien changé l'usage de ce temps,
Puisque quelques dames rêveuses
C'ont tout honneur qui court les champs.
Ch. Nodier.

— Examiner successivement : Il faut, pour le trouver, courir toute l'histoire. Bossuet.

Il ou dit ordinairement parcourir : toutefois l'expression de Bossuet semble plus appropriée en prose, mais ne peut plaire pour la prose.

— Fréquenter habituellement : Courir les bals, les spectacles, les fêtes :

De l'habit dont jadis elle courait le bal.
Elle n'est une en honneur en cet beau lieu.
Racine.

Crois tu qu'un jeune qui n'ait que faire bonne chère Qu'à battre le pavé comme un tas de cocuets, Courir le bal le soir, et le jour les brelans?
Racine.

— Être dans, en parlant du temps : Le mois que nous courons. Le cours suspendu du mois, mêlant et diée dans l'intérêt mesure. (Voltaire.) Les grands trois-bruxelles dans sa conscience, mais inutiles.

— Fig. Poursuivre, rechercher avec ardeur, et parfois avec empressement : Courir une fortune. Courir une charge, un bénéfice. Courir les honneurs.

Il courut les Hélites,
Il n'eut ouvert de dettes.
Boileau.

S'exposer ou être exposé à : Courir du grand danger. Courir la chance. Courir risque de se tromper. Instruit des dangers qu'il VAUT COURIR. (Diderot.) Quand le cœur est entraîné dans le mouvement qui voulait entrer (V. Barbier). Le pouvoir est un lieu; pour en jouir, il faut pour le saisir courir avec risque. (H. Heyle.) Je ne courrai pas risque d'indiquer que Napoléon était un despote, car je n'ai point en à l'approuver : je le prouvai quand il était là. (Jouy.) Il est de ceux qui leurs comme des perdrix : quand on les tire de trop loin, on court grand risque de ne pas atteindre. (A. Karr.)

— Courir une poste, des postes, la poste, la poste à cheval. Courir vingt lieues dans dix heures. (Courier le poste.) Voyager par la poste, avec des chevaux de poste; il fig. Se hâter beaucoup, agir en poste avec précipitation : Courir la Poste en fouet, il ou dit dans le même sens Courir le grand galop.

Il faut pourtant en dire un mot à ses parents
Et courir grand galop quand il est à son fait.
Racine.

— Courir le cachet, Donner des bals en ville : Combien d'artistes, célèbres aujourd'hui, ont commencé par courir le cachet.

Sur courir les rues, Se chasser mutuellement, dans tous-épandre. En Hélas, mais musical et populaire et coutre et sur, RUSS. (Mot Monmartin.) Un des malheurs du pouvoir, en France, est de n'appeler, pour les hauts services qui COURENT SUR LUI AIR. (Balz.) L'argent se coutre sur les rues et sur les vers. (Boiste.) A Bordeaux, l'argent COURT LES RUES. (Lier.)

— Courir les ruelles. Se dissiper autrefois pour Fréquenter les dames.

— Courir les champs, Errer à travers champs, et fig. Être distrait, ne plus exister : On courrons seuement des ruelles dont le vrits COURT LES CHAMPS depuis de longues années. (L.-J. Lacour.)

— Courir la prétention, Aller de côté et d'autre, sans but déterminé; et au sens, marcher à pas de tortue, faire des démarches dévoyées et contraires à la bienséance.

— Courir la quintaine, Heurter les mauvais lieux, surtout pendant la nuit.

— Courir le même lièvre, Se dit de deux personnes qui poursuivent le même but. A Courir deux lièvres à la fois, Poursuivre un double but :

On dénie ou ne court pas deux lièvres à la fois.
Racine.

— Mar. Courir le bouline. V. BOULINE. A Courir les courses, Prendre les étoupes qui forment les pattes des bouliques. A Courir les bordées, des bords, Louvoyer, aller tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, pour se rapprocher le vent en gagnant du terrain. Courir une bordée, Dans le langage des marins, des soldats et des ouvriers, Parcourir une partie du navire, son bord, de son navire, de son atelier.

— Jeux. Courir le hoque, le gobelet, le tapuel, les dates, les tourneaux. V. HOQUE, GOBELET, TAPUEL, DATE, TOURNEAU. A Courir la poule, Remplacer le perdant, lorsque les joueurs sont trop nombreux pour jouer tous ensemble.

Se courir v. pr. Être couru, en parlant d'un prix de course : Ce prix se courut l'dernier.

— Se courir, Courir, s'enfuir, se sauver, s'en aller avec hâte :

. . . . . A la fin, le pauvre homme
S'en courut chez soi qu'il ne s'arrêta plus.
La Fontaine.

1 Cette expression n'est plus usitée que dans quelques phrases.

— Gramm. Comme verbe neutre, courir prend toujours l'auxiliaire AVOIR, et le participe court est employé avec l'auxiliaire être, il est plus dans un sens actif : Il a couru de ce problème noir fort COURUS.

— Syn. Courir, fréquenter, hanter. Courir marque la fréquentation habituelle, mais en court les bals, les spectacles, quand on y prend un ton plaisant, un préférence est plus quand son éloquence est goûtée du public et quand il aime les bals, fréquenter est plus fort : on courrait dans un lieu, on trouver souvent dans la compagnie, d'une manière, on hante le lieu de familier, et il n'arrive rien de plus que la fréquence des personnes, mais il est plus fort, on dit plus, il suppose que l'on est influencé par les lieux ou par les personnes; mais on hante les lieux sans en dépendre; dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.

Allus. litt. Rencontrer à courir le monde On devient plus homme de bien. Allusion à un vers de Gresset, dans son Vogue à Malaca. Le poète, parlant du voyage, y dit : Il est vrai que de plus qu'il parcourt du continent, n'existine mieux :

Déjà nous avons vu la Sainte-Hélène,
Saint-Domingue catholique et tantôt protestant,
Sert Rome et Luther du son ainsi,
Et qui connaissons que rien
Le roman, le théâtre,
Fait ou connaît rien de meilleur
Pas n'être pas même chrétien.
Rencontrer à courir le monde
On devient plus homme de bien.

Gresset s'est évidemment inspiré de un dire Gaza de Théodore : un vers de Théodore de Vert-Vert, où le malin perroquet, après avoir dédié les vertus de Gaza, dit : Il a dédié celles de Nantes en leur reprenant le Théodore, et il a cité Gaza, qui a été pendant dans la compagnie des bateliers de la Loire :

. . . . Son nic trop effroyé
Fut un sacrilège profané.
En second lieu, quand la mère pleure,
Il ne saurait, et, en tout cas, il ne peut
Vouloir parler à l'oiseau chéri.
Pour pouvoir rendre à son cœur repos,
Nonchalamment et d'un air de détoin.
Sans bien savoir ce qu'on a, ou ne sait pas
Mais pas répond avec un ton fiquin :
Pour la cuisine! que le nonsens soit fallu!
L'histoire de cet oiseau, en chemin,
D'un de la troupe entendu est parlée.
A, en effet, un vieux Gaza, qui, depuis,
D'un air moqueur voulait la faire taire,
Il est donné, il est, en tout cas, il est
Le trouvère être, indécis et moins,
Vous la trouvez très-intéressante, et
Vive Dieu! il est sensée, ma mère,
Repond le sexe qui lui fait quelque chose
Que l'oiseau dans la compagnie dirait
Les Vert-Vert, ce vrai phénomène
Ne pouvait pas devenir un Gaza.

Ce style, après en voyagerait, a fait à Gresset, dans son Vogue à Malaca, plus d'honneur, mais, qu'il est qu'un commentaire des vers de Démosthènes :

Dans mais avec un ton fiquin
J'ai le quin pas à trop courir le monde.
Vous trouvez très-intéressante
Un sort errant ne conduit qu'à terreur.

« Ne point valer, ne point tuer, ne connoître la femme et l'ami, honorer pères et mères, nous pratiquons tout cela mieux que n'ont fait nos pères, et mieux que ne font actuellement nos tous nos pères, mais quelques-uns rencontrent de leurs pays. Rencontrer à courir le monde devient en plus homme de bien; mais ce rectification, dans la vie vagabonde, prend d'étranges habitudes. »

P.-L. Courier.

— Courir la quintaine, Heurter les mauvais lieux, surtout pendant la nuit.

— Courir le même lièvre, Se dit de deux personnes qui poursuivent le même but. A Courir deux lièvres à la fois, Poursuivre un double but :

On dénie ou ne court pas deux lièvres à la fois.
Racine.

— Mar. Courir le bouline. V. BOULINE. A Courir les courses, Prendre les étoupes qui forment les pattes des bouliques. A Courir les bordées, des bords, Louvoyer, aller tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, pour se rapprocher le vent en gagnant du terrain. Courir une bordée, Dans le langage des marins, des soldats et des ouvriers, Parcourir une partie du navire, son bord, de son navire, de son atelier.

— Jeux. Courir le hoque, le gobelet, le tapuel, les dates, les tourneaux. V. HOQUE, GOBELET, TAPUEL, DATE, TOURNEAU. A Courir la poule, Remplacer le perdant, lorsque les joueurs sont trop nombreux pour jouer tous ensemble.

Se courir v. pr. Être couru, en parlant d'un prix de course : Ce prix se courut l'dernier.

— Se courir, Courir, s'enfuir, se sauver, s'en aller avec hâte :

. . . . . A la fin, le pauvre homme
S'en courut chez soi qu'il ne s'arrêta plus.
La Fontaine.

1 Cette expression n'est plus usitée que dans quelques phrases.

— Gramm. Comme verbe neutre, courir prend toujours l'auxiliaire AVOIR, et le participe court est employé avec l'auxiliaire être, il est plus dans un sens actif : Il a couru de ce problème noir fort COURUS.

— Syn. Courir, fréquenter, hanter. Courir marque la fréquentation habituelle, mais en court les bals, les spectacles, quand on y prend un ton plaisant, un préférence est plus quand son éloquence est goûtée du public et quand il aime les bals, fréquenter est plus fort : on courrait dans un lieu, on trouver souvent dans la compagnie, d'une manière, on hante le lieu de familier, et il n'arrive rien de plus que la fréquence des personnes, mais il est plus fort, on dit plus, il suppose que l'on est influencé par les lieux ou par les personnes; mais on hante les lieux sans en dépendre; dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.

Allus. litt. Rencontrer à courir le monde On devient plus homme de bien. Allusion à un vers de Gresset, dans son Vogue à Malaca. Le poète, parlant du voyage, y dit : Il est vrai que de plus qu'il parcourt du continent, n'existine mieux :

Déjà nous avons vu la Sainte-Hélène,
Saint-Domingue catholique et tantôt protestant,
Sert Rome et Luther du son ainsi,
Et qui connaissons que rien
Le roman, le théâtre,
Fait ou connaît rien de meilleur
Pas n'être pas même chrétien.
Rencontrer à courir le monde
On devient plus homme de bien.

Gresset s'est évidemment inspiré de un dire Gaza de Théodore : un vers de Théodore de Vert-Vert, où le malin perroquet, après avoir dédié les vertus de Gaza, dit : Il a dédié celles de Nantes en leur reprenant le Théodore, et il a cité Gaza, qui a été pendant dans la compagnie des bateliers de la Loire :

. . . . Son nic trop effroyé
Fut un sacrilège profané.
En second lieu, quand la mère pleure,
Il ne saurait, et, en tout cas, il ne peut
Vouloir parler à l'oiseau chéri.
Pour pouvoir rendre à son cœur repos,
Nonchalamment et d'un air de détoin.
Sans bien savoir ce qu'on a, ou ne sait pas
Mais pas répond avec un ton fiquin :
Pour la cuisine! que le nonsens soit fallu!
L'histoire de cet oiseau, en chemin,
D'un de la troupe entendu est parlée.
A, en effet, un vieux Gaza, qui, depuis,
D'un air moqueur voulait la faire taire,
Il est donné, il est, en tout cas, il est
Le trouvère être, indécis et moins,
Vous la trouvez très-intéressante, et
Vive Dieu! il est sensée, ma mère,
Repond le sexe qui lui fait quelque chose
Que l'oiseau dans la compagnie dirait
Les Vert-Vert, ce vrai phénomène
Ne pouvait pas devenir un Gaza.

Ce style, après en voyagerait, a fait à Gresset, dans son Vogue à Malaca, plus d'honneur, mais, qu'il est qu'un commentaire des vers de Démosthènes :

Dans mais avec un ton fiquin
J'ai le quin pas à trop courir le monde.
Vous trouvez très-intéressante
Un sort errant ne conduit qu'à terreur.

« Ne point valer, ne point tuer, ne connoître la femme et l'ami, honorer pères et mères, nous pratiquons tout cela mieux que n'ont fait nos pères, et mieux que ne font actuellement nous tous nos pères, mais quelques-uns rencontrent de leurs pays. Rencontrer à courir le monde devient en plus homme de bien; mais ce rectification, dans la vie vagabonde, prend d'étranges habitudes. »

P.-L. Courier.

COURLAN s. m. (kour-la). Ornith. Genre d'échassiers d'Amérique, voisin des grues : Le courlan a le tarse, l'aspect et les mœurs des hérons. (Buffon.) Les formes générales du courlan le rapprochent des grues. (Guérin.) Il en est aussi courlans et courlans.

— Encycl. Le courlan ou courlirai a pour caractères : bec tronqué, comprimé latéralement, semblable supérieure par des sillonnés, courbée vers le bout, l'inférieure un peu moins comprimée, mandibules ; narines ; narines percées de part en part; doigts totalement palmés, ongles non dentelés; aussi, aile moins, troisième rémige plus longue que la quatrième. Ce genre appartient à l'Amérique. L'espèce unique qu'il renferme est le courlan ou courlirai, qui, ainsi qu'il est dit, est aussi et les formes des hérons. Bec non est brun roux, flammé de blanc, et le reste du corps fuligineux. Le bec est roux à la base et plombé à l'extrémité, les tarses sont blanchâtres. Cette espèce a été décrite par les auteurs sous plusieurs noms, et entre autres sous ceux de ardea ciguana (L. Brisson, parte), ardea scolopacea (Vieillot), ardea grisea (Gmelin), ardea pectoralis (Illiger), ardea carea (Vieillot).

COURLANDE, gouvernement de la Russie d'Europe, appelé en allemand Kurland, et latin Curonia, compris entre la Livonie et le golfe de Riga, 1°, lat. 1 gouvernement de Wiebsk à l'E., de Kowno au S., et la mer Baltique à l'O. Superficie, 894 lieues carrées; 218,000 hab., parmi lesquels 14,700 juifs. Population : 1 Chrétiens grecs-unis, 42,000 ou catholiques, 45,500 à l'Église catholique, et 18,300 environ. Population : 1 clergé, 1,100 individus, 1 noblesse 4,600, et la bourgeoisie plus de 51,000. Capitale, Mitau; villes principales : Libau, Pilten, Jacobstadt et Tukum ou Tocum.

Le gouvernement forme une partie du gouvernement général de Livonie, Esthonie et Courlande, et comprend 1 districts, 1 districts d'ordonnances de terrain que sur un petit nombre de points, et 1 districts d'ordonnances provinces de la Baltique, en voit beaucoup de forêts, de marais, et 1 districts d'ordonnances seulement ne le sol le plus fertile. Son grain mûrit spontanément et forme parfois des moissons, et on y trouve un lait dans le golfe de Riga, et sur liquel, comme dans l'île d'Œsel, qui lui fait face, on a élevé des phares pour la pêche de la navigation. Le Hungerberg, haut de 1 mètres à peine, est le point le plus élevé de l'intérieur du pays. L'ab. de Pilten et le Windau sont les fleuves les plus importants qui arrosent la Courlande; parmi ces 200 lacs, le plus remarquable est celui d'Usmaiten, de Libau, d'Anger et celui de Sunekes, près de Jacobstadt, qui donne origine à un ruisseau navigable de terre. Le climat de la Courlande, plus tempéré que celui de Livonie, ne nuisant pas à la culture et à l'agriculture, la pêche, la chasse et l'élevage des bestiaux, principales occupations des habitants, qui se divrent aussi à l'industrie des abeilles et à l'apiculture. Parmi les produits agricoles les plus abondants, sont le seigle, l'orge et l'avoine; on y récolte aussi beaucoup de lin, du chanvre et du tabac. La Courlande possède des mines de fer, de cuivre, de plomb, de plomb et de pierres et de cuivre, la distillerie, la papeterie, le commerce et l'exportation des produits agricoles; les objets exportés sont principalement les céréales, le lin, l'huile de chanvre, le tabac, le bois de construction. Les habitants de la Courlande sont Allemands, Lettons, Russes, et quelques juifs, et en général le lutherien.

La Courlande, unie autrefois à la Livonie, formait avec cette province un duché qui resta indépendant, et qui, vers la fin du XIVe siècle, eut des provinces tombées entre les mains des chevaliers de l'ordre Teutonique, et qui se sécularisa en 1561. A cette époque, la puissance de la Pologne, qui avait fait de plus redoutable à ses voisins, le devoir grand maître de l'ordre, Gothard Kettler, prélat du Livonie et de Courlande, et obtient pour lui et pour ses descendants l'investiture des provinces de Courlande et de Semgalle, sous le titre de duché. Gothard Kettler, premier duc de Courlande, mourut en 1587, sur lequel son fils ou de son fils, Guillaume, qui fut momentanément chassé par les Polonais, mourut tégra en 1616. Il mourut en 1642, laissant plusieurs, et le Courlande, prisonnier des Suédois pendant la guerre contre la Pologne en 1655, perse de Frédéric-Guillaume, qui, en dénaud-Frédéric-Guillaume, mourut en seconde fois, en 1681, à Kænsberb. Sophie, fille de Frédéric-Guillaume, duc de Courlande, qui épousa, en 1710, Anne, fille du czar Ivan, et qui mourut l'année suivante sans laisser de postérité. Sa veuve parvint à se faire nommer au gouvernement de la Courlande.

En 1730, à la mort de Pierre II, la duchesse Anne étant monte sur le trône de Russie, défendit avec autant d'énergie que de succès les droits de son oncle et successeur en Courlande, le duc Ferdinand, qu'elle est contraint pour le contre les intrigues du parti polonais. A la mort de Ferdinand, arrivée en 1737, Anne fit faire duc de Courlande son favori et grand chambellan, le comte Ernest-Jean de Biron, lequel, toutefois, ne fut pas plus se contenter l'affection du parti russe que celle du parti courlandais, et qui en 1740, après la mort de l'impératrice Anne, fut exilé en Sibérie par le successeur de cette princesse, Ivan V. Après diverses élections contraires faites tantôt sous l'influence de la Russie, tantôt sous celle de la Pologne, dans lesquelles le duché de Courlande fut rapporté de Sibérie par Pierre III et rétabli, en 1762, dans ses droits de souverain, et, en 1763 comme 11, de sorte qu'en 1788 il put jouer puissamment le rôle de médiateur entre la Pologne et la formulation des esprits, comprimer jusqu'à trois, dotée sous le règne de ce prince, la diète de Courlande resolut, le 18 mars 1795, de placer le pays sous le protectorat, et envoya une députation sommer le duc, qui resolut à Saint-Petersbourg, de renoncer à ses prétentions souveraines. Celui-ci consentit aussitôt, moyennant une rente annuelle, à signer un acte d'abdication. La Courlande subsistait alors une province russe, tout en conservant quelques privilèges dans le sein de la confédération primitive.

COURLAY, bourg et commune de France (Deux-Sèvres), canton de l'ernay, arrond. et à 11 kilom. N.-O. de Bressuire; pop. agglomérée, 1,100 hab. — pop. totale, 1,700 hab. Ch. et ruines du château du Pont-Courlay.

COURLAND s. m. (kour-lo-ri). Ornith. V. COURLAN.

COURLEROLE s. f. (kour-le-ro-le). Rotom. Nom vulgaire de la coutelière.

COURLI s. m. (kour-li). Conchyl. Nom marchand de deux espèces du genre rocher. A Courli gaufré. Nom marchand d'une coquille.

COURLIRI s. m. (kour-li-ri). Ornith. V. COURLAN.

COURLIS s. m. (kourli — pâtois de Berry, guerle, berlaz; picard, curlin, curlieu, curlieu, curlot; wallon, curlî, curlot; lat. Cuculus. Cette mots paraissent être des onomatopées représentant le cri du Coucou. Gaudin, 1 Linné, Bonaparte et voir dans courlis en courlieu l'anglais curlew, provençal curlieu et cornlieu, espagnol curlio, curlio, curlio, et dans un trouvère des exemples dans nos vieux auteurs, et dans curlieu, curlieu, curlieu, curlieu, en langue ancienne, qui peut être omaloïdes et dans curlieu, curlieu, curlieu, curlieu,

France, surtout dans les provinces de l'ouest, elle siche dans les bois, sous, le plus souvent, du Terminalia, dans les herbes et dans les dunes. La femelle pond quatre ou cinq œufs vifs blancs, lachés et ondés de noirâtre et de brun. Le *courlis corlieu* est un oiseau rejeuni que le précédent, du moins en Europe. Il est plus petit et porte des dessins de la tête deux bandes longitudinales brunes. Cet oiseau vit par la grande plupart, non dans les marécages ou dans les bois, mais dans les bruyères et les dunes. Les jeunes cortieux sont moins sur les bruyères que les autres, dans les dunes, et lorsque on les poursuit, ils se pressent, se cachent, cherchent à fuiter leur tête dans leurs trous qu'ils rencontrent. Ayant pris un, dit un chasseur, il ne faut que le tenir dans une main, il me regarde de ses yeux noirs avec un air naïf, avec une expression de confiance et de curiosité, qu'aucun de ses plus intéressants ennemis ne manque à mettre en oeuvre. Le courlis cortieu est moins gracieux que le précédent. Le *courlis demi-corbeau* ou *courlis à bec recourbé*, Linné, Meyer et Wolf, Temminck, Cuvier, Brehm, Bechstein, Gerbe, Lesson, Vieillot, Boie, Gloger, Bonaparte, Schinz, Degland et

nements en forme de pieux, que l'on accordait à celui qui pénétrait le premier dans un camp ennemi.

— Relig. Tonsure que l'on fait sur le haut de la tête des gens d'église et des moines, et dont la grandeur est en raison de l'ordre reçu : *La couronne cléricale. La tonsure en* *une couronne qui marque droit à du repaus* *homnages.* (E. Souvestre.) *Votre Couronne,* Titre que donnent aux prêtres leur pays et leur ville. Nom que l'on donne aux chapelets dans les livres de liturgie : Couronne de *Notre-Seigneur.* Couronne de *Jésus-Christ.* Couronne *de notre-seul.* Couronne *de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.* Couronne que l'on porte en l'honneur des sept douleurs de la Vierge. Les servites de Marie, dont l'ordre fut fondé en Italie au xiiiᵉ siècle, furent les premiers qui adoptèrent, et ils propagèrent en Italie, puis en France, cette pratique de dévotion. Ce chapelet se compose de quatre vingt-six pommettes chacune un *Pater* et sept *Ave,* et se termine par trois *Ave.* A la seule possession d'une de ces couronnes bénites sur indulgences par un religieux servite est attaché le nombre considérable d'indulgences. Couronne de la *Vierge,* Sorte de chapelet qui a quatre dizaines. Couronne de Tentes, Sorte de lustre qui était formé d'un cercle de métal portant des lampes et des bougies, que l'on illuminait dans les grandes solennités : *La cérémonie des Ténèbres paraissait une couronne de lumière qui s'éteint peu même de 18 mètres de circonférence.* (Lay.)

— Mer. Cercle en fer creux fixé au cabestan, et qui tort à virer les câbles-chaînes.

— Fort. Couronne *ouvrage.* Ouvrage en forme de couronne, qui s'avance dans le camp ennemi pour défendre les abords d'une place de guerre. Il est aussi quelquefois appelé couronne.

— Arabit. Partie de la cornèche, que l'on nomme aussi LANNIER.

— Peint. Accessoire que les peintres mettent sur la tête de la Vierge et des saints.

— Mus. Trait en forme de demi-cercle que l'on met au-dessus du point d'orgue et de point de repos.

— Techn. Nœud d'un fourneau : *Dans les fourneaux de verrerie, on recouvre la couronne d'une maçonnerie en briques qui ne tient en l'évidé d'une coupole de terre mêlée de sable, de 2 m. 25 à 2 m. 62 épaisseur.* (Dumesnil d'Aumont.) Se dit aussi de la partie du dôme, non partagé en deux parties égales. L'article d'une loire ne sur laquelle repose le verre. Cercle de fer dont on garnit la tête d'un pieux, pour empêcher le fendre quand on le bat. Bonce. A Grenoble qui se trouve à chaque des coins d'une couverture de bâtiment. Ornement de faîtage au haut d'une colonne de poêle. Plan de forme quadrangulaire à l'intérieur. Sorte de papier qui porte la marque d'une couronne dans son filigrane. Un des sous adjective. : *Papier* COURONNE.

— Métrol. Nom donné à diverses monnaies d'or ou d'argent, de valeur variable selon les pays. L'Unité de poids usitée en Allemagne, et valant à Francfort-sur-Mer 3644, 5 grammes. 27. 1. *Etoile à la couronne,* Ancienne monnaie de France appelée aussi écu couronné.

— Géom. Couronne *circulaire,* Espace comprise entre deux *circonférences concentriques : Cette la couronne circulaire et qui a la différence des carrés des rayons, multiplié par le rapport de la circonférence au diamètre.*

— Géol. Couronne de volcan, Nom donné par notre de nouvement en de volcan.

— Astron. Nom commun à deux constellations, l'une de l'hémisphère austral, l'autre de l'hémisphère boréal : Couronne *australe.* Couronne *boréale.*

— Mécanol. Pyrèn. Tuyau autour boulon tors lequel s'adaptent les pieux de pilotis. Nom donné à des cercles concentriques que l'on emploie quelquefois autour du solivit et de la lune. *A Couronne de saint Bernard,* Nom donné à l'arc-en-ciel, à la pleine lune.

— Vénér. Chacune des protubérances qui se montrent sur l'os frontal du bœuf, à l'endroit du dard ; ainsi : *Le bœuf a deux* COURONNES *et une simple empoumure directement implantée sur le front.*

— Fauconn. Duvet qui entoure la base du bec d'un oiseau de proie.

— Anat. Partie de la dent qui sort de la gencive, *Le bourelet qui entoure la base du gland de le vergue. Couronne radiante,* Ensemble des mouvement des fibres medullaires des pédoncules, dans les lobes des hémisphères du cerveau. *Couronne divine.* V. CELLIAIRE.

— Chir. Sciè de trépan.

— Méd. *Couronne de Vénus,* Sulite de pustules que l'on voit sur le front de beaucoup d'individus atteints d'une syphilis invétérée. — On dit aussi CHAPELET.

— Art vétér. Bégion du membre des mouvant, située, chez les solipèdes, entre le pastoron et le sabot : *La* COURONNE *est sujette à des plaies contuses nommées atlantes, et à des tumeurs osseuses appelées formes.* (Focsil.) *Couronne de deux couronnes.*

— Méd. *Couronne d'Ethiopie,* Espèce de voiles. *A Couronne impériale,* Espèce de voiles.

— s. f. pl. Famille proposée pour celles des voluies qui ont des coquilles unies et très-mince.

— Agric. *Greffe en couronne,* Greffe qui consiste à tenir le sujet à ôté entre plusieurs greffes autour de le coupe, entre la bois et l'écorce.

— Bot. Sorte de corolle vert formé par l'ensemble de certaines végétaux, tels que la marronnier d'Inde. *A* Renoncu des apétales libres en nombre qui surmontent le gorge de le corolle ou de pétaloïde, comme dans les narcisses, les passiflores. *A* Ensemble des pétales qui forment la corolle dans le pétale, quand elles diffèrent du calice du dans les plantes à pétales, comme les renoncules ou radées. *A* Limbe persistant de calice dans les fleurs, comme les pétales, des pétales, des fleurs, des grenadiers, etc. *A* Partie supérieure de la glume de le graminées, qui, en de chaque dont est surmonte l'ennaus. *A Couronne royale,* Nom donné à le Belgique à cet ordre. *A Couronne impériale,* Nom donné à le Belgique à cette impériale. *A Couronne d'Arlene,* Espèce d'épinoche. *A Couronne de Jérusalem,* Lucerne.

— Spéléthéo. Riche, belle, magnifique, splendide, noble, brillante, royale, ducale, impériale, princière, pesante, chancelante, étrangère, dépouillée, perdue, ceinte, tombée, brisée, revêtue, affectée, ridicule. — Honorable, prétensive, pédantesque, ridicule, ridicule, mortelle, éternelle, céleste, divine, impérialiste.

— Encycl. Suivant Athénée, les anciens Lacédémoniens ne portaient point de couronnes des couronnes; mais il en est certainement de cette tradition comme de tant d'autres, c'est-à-dire qu'elle ne repose sur aucun fondement sérieux, et n'a d'autre origine que l'usage adopté par le plus grand nombre de ne point quitte d'attribuer l'invention de chaque chose à un individu inventeur. L'usage des couronnes est vieux comme le monde, et cela n'explique tout simplement, pour ne point dire ridicule, la pourre est d'abord lieu chez les Romain, et que les Grecs l'avaient pris des couronnes ou dont elle se plut à se parer. Disposées en couronnes, elles assaient à toutes les têtes; cependant ce fut les, même dans les temps primordiaux, un usage restreint de quelques parts qui fit de la couronne le signe distinctif des coiffures; son emploi reproduit aussi à ses les bacchanales, et, au milieu des vendanges des champs, les premiers pateurs s'assaient pour prendre leur nourriture, les, et, ceux-ci, une partie de la tête pour se procurer quelque rafraîchissement et se garantir des rayons du soleil, et ils le faisaient à l'aide des couronnes d'herbes arrachées et tressées en guirlandes, de la même manière que les *gaulo, couvre grammier : pris les couronnes de feuilles, et, en les tressant, elles forment la couronne d'épine, et tant d'autres couronne, d'achée, de lierre, de myrte, de laurier, de myrte, d'olivier, de pesipier, etc., dont on se servait pour orner les autres couronnes, et le bon et un attribut particulier. Les couronnes ne restèrent de la tête, elles en vinrent bientôt devenir bientôt le symbole du repos, du contentement et de la joie. Elles furent consacrées à en orner le cette des dieux mythologiques du paganisme. La couronne de Jupiter, le maître des dieux, était de chêne, parce que le chêne fleure, pour nourrir sa supremotie, et chacune des autres dieux, Apollon, Mercure, Mars, et relative aux fonctions qu'elle exerçait dans le département des dieux. Chacune couronne lui en supposait qu'elle présidait. Ce fut ainsi que Bacchus fut couronné d'orge, Bacchus, de pampres et de raisins, et de branches de lierre chargées de fleurs et de fruits, Cérès, de la couronne de gazon crude de fleurs chamépétes; Pan, une de pin ou d'hêtre; Apollon, une de laurier ou de bouleau; Mars et Minerve, d'olivier; Mercure, une de pavots; Vénus, la plus belle, les couronne de roses; Flore, de fleurs; Pomone, Vertumne, de fruits; Pan, de pesipier; Lucine, de lierre, de tiges, de branches d'olivier; les Heures, de fruits; Junon, de pavots; Cérès, de lierre; les Lares, de feuilles de noyer et de roseau; Castor et Pollux, une pour de lierre et de roseau, etc. Tout l'Olympe, en un mot, était couronné; mais la reconnaissance des hommes envers leurs dieux, et le soin que chacun prenait de se les rendre favorables, firent qu'on ne bornât pas ce genre de couronnes aux seuls dieux, et qu'on leur consacra des couronnes de métaux précieux. Les Grecs et les Romains d'or et d'argent étaient souvent dans les temples par les rois et les empereurs. Les Grecs fut aussi qu'Alexis, roi de Pergame, fit porter de Cypèle dans Rome, et, en composant des dieux, et que Philippe, roi de Syrie, limite, et, chargeant de la reconnaissance, il y porter de un part une *couronne d'un plus grand prix.* Des dieux, les couronnes passèrent à ceux qui les servaient, et, les prêtres, et, les rois, et, leurs se consacraient pendant les cérémonies sacrées. Bientôt les couronnes vinrent aux autels, les vases et tout ce qui servait au culte. A leur tour, les particuliers l'en emprunèrent, et la couronne de fleurs, sèc, comme nous l'avons vu, dans les champs, fut transportée dans les palais et dans les maisons, où elle devint d'un usage immodéré; il en se donna plus de festins sans couronnes; on les y employait avec une profusion extraordinaire, chaque convive devait avoir au moins trois couronnes de fleurs : une sur la tête de la tête, la seconde sur le front, et la troisième sur le cou, de manière à descendre sur les épaules et à retomber sur la poitrine. Elles rapporte que ce fut Lucullus Ilerus Glycère, simple de prêtre Pomonaire, qui inventa les manœuvres et l'assemblage régulières des fleurs, de manière à augmenter leur parfum et leur beauté par cette réunion de moineux et d'odeurs. L'emploi dans les festins de couronnes de fleurs, d'herbes et de branches-arbres, qui, d'abord de réfraîchir ou de fortifier le cerveau, selon le vertu que l'on attribuait à ces plantes, en quelques-uns feuilles, ou lierre, à l'if, aux feuilles d'olivier, et, à le laurier, et, à le myrte, et, à le pesipier, devenus un art, fut de la stéphanophoie, et, le tuent d'y mélanger les fleurs, de varier, d'assortir les couleurs, de composer les rubrelles, les guirlandes, était poussé au plus haut degré de perfection. Les Romains, et, les Romains, tous deux modèrent, devirent encore. Vers l'époque de Sylla, le luxe, et, le luxe, prétendant avec raison qu'elles servaient plus à le trouble des hommes, et, les vertus, et, les refraîchir; mais que pouvaient-ils faire à les dire contre le trouble? Quelques-uns, d'entre les nombreux en parmi eux, deux vieux Romains, Tyrbon et Ariston le Péripatéticien, nostalgiques de l'ancienne simplicité, disaient que les fleurs peuvent ouvrir les pores du cerveau et donner lieu de ne pouvoir un libre passage aux fumées des viandes et du vin.

Les vieillards, et, les vieillards, les sacrifices étaient aussi couronnées de cyprès ou de pin, et dans les cérémonies des Lacédémoniens, les hommes jouissent un grand rôle; il est à remarquer que les femmes étaient de décorer des couronnes aux morts; c'est peut-être jusqu'à nos jours, et, les plus de quatre-vingt-dix ans, et, les moins ou des parents ou des amis ils trouvaient plus une modèle *couronne d'immortelles* sur un de leurs tombeaux. Les couronnes dernier de son affection ou de son estime.

Les vainqueurs aux jeux de la Grèce étaient, chez les Israélites, le marque de la gloire (III, *Machabées*, xiii, 37). Dans les jeux qu'on gérait faisait son entrée dans la vie, et, le revêtaient d'une couronne qu'on jetait à ses pieds (*Judith*, iii, 8). Dans les festins, les convives, et, les convives, et, les, et, les que dans les repas de noces, comme chez les Grecs et les Romains (III, *Machabées*, iv, 8). Les magistrats des communes à l'existence des mêmes, tors d'une grande fête ou d'une cérémonie, portaient des couronnes (II, *Machabées*, xv, 37; *Baruch*, vi, 9). Comme dans l'antiquité païenne, les guerriers et les chefs d'armées portaient des couronnes et des guirlandes; les vainqueurs avaient pour récompense une couronne (II, *Machabées*, vi, 7; *Actes des apôtres*, xiv, 13).

P. Claudius Pulcher, consul romain, intercéda la couronne de dorer le cercle des couronnes, en ayant reçu de brides d'un de Sicile de Gélon; et, le jour auxquel on attachait les brides d'or, et, le jour, et, après des cérémonies, et, les, et, les, et, les

trente dans son *berceau*, *de Jerusa milliis*. On ne saurait être chétive, selon Tertullien, et porter une *couronne*. Depuis on a vu les chrétiens s'affubler de *couronnes* comme les païens, et rois très-chrétiens en rois catholiques accuser un grand prêt à cet attribut qui avait d'abord paru satisfaisant, enfin le *serviteur des serviteurs de Dieu*, comme pour donner l'exemple, dans *couronnes* nécessaires, se ne coiffe pas seulement d'une simple *couronne*, mais d'une triple *couronne*.

Les empereurs d'Occident adoptèrent la *couronne* de temps à Constantinople. Cette *couronne* était un cercle d'or entouré par le haut de deux perles, et par le bas d'un autre rangé de perles, mêlées de diamant et trouvant une autre mêlée à celle des perles, ensuite haute cependant, plus large et plus élevée, mais cette *couronne* ne les jugea donnée ni aux empereurs, et dont on blanc : la *couronne* impériale est le cercle de la tête, et le cercle de la tête, et le cercle de la tête, et

tyrs, des sages, etc. En 1073, l'empereur d'Orient Michel Ducas fit présent au roi de Hongrie Geyza II d'une *couronne* ouverte, très-riche d'ailleurs, mais d'un travail moins beau et dans le style byzantin. Vingt ans plus tard encore, les deux diadèmes furent soudés ensemble de manière à former une coiffure unique d'une grande richesse, mais d'un aspect assez bizarre. Cet ouvrage prêta en cet état qu'on lui avait jusqu'à nous, à travers une multitude de vicissitudes dont le récit serait plus curieux et plus intéressant que l'histoire d'une foule de rois qui l'ont porté. Aujourd'hui les Hongrois, la nouvelle *couronne* n'était pas seulement l'emblème de la royauté, elle en quelque sorte la royauté elle-même. La profaner, en emporter, surtout être non-seulement un crime de lèse-majesté, mais un sacrilége. Les rois n'étaient véritablement rois qu'après avoir été couronnés; les actes de leur avènement légitimes et définitifs que lorsque le diadème avait touché leur front. Ils ne régnaient entre son élection et son couronnement, même en quelque sorte, à partir, aux actes étaient annulés et non ratifiés par cette cérémonie. Les épouses des rois n'étaient couronnées que sur l'épaule droite; les reines régnantes n'étaient sur le front, et plusieurs prétendent que de tout temps, ou au moins depuis celui de Marie-Thérèse : *Mariamor pro nobis Maria-Theresia.*

On sait que lors de la vénérable auguste, mais trop-tôt pour leur *couronne* ouverte et sans ouverture elle était trainée comme une pomme d'oiseau, comme un trophée, et avait la jurisdiction, ses officiers, ses propriétés, ses palais et ses fiefs. Son palais était bâti à Gran, le fief, tenait les forteresses de Vise-grade ou de Pesonie, suivant les mœurs des temps, dans une tour qui triple coffre ramène de fer, derrière des murailles et des grilles, sous la garde d'une milice nombreuse et bien armée, elle était en outre sous la surveillance de deux clefs, qui possédaient la haute main de rôle détail la porte du sanctuaire, et de deux hauts dignitaires, les dignitaires de la saint-*couronne*, qui en étaient les conservateurs-trésoriers. Tout le prétendant furent impuissants à écarter les perds qu'on voulait conjurer, et la saint-*couronne* subit bien des vicissitudes au milieu des convulsions politiques et sociales, des guerres civiles et des guerres étrangères. Les conservateurs-trésoriers disposaient avec acharnement la possession du pouvoir, ailleurs, dans l'intérêt-*couronne* marquait un front du signe indéfectible de la royauté. Souvent les trésoriers en accumulaient, dérobée ou livrée par trahison, emportée hors du royaume, vendue, rachetée, perdue, reconquise, elle était de remarquée avantages, comme les brodeuses des palmes de chevalerie, des palais, et du chandelier, de plus, ingénieusement composé des traités sur la jurisdiction et sur ceux. Une fois, elle fut prise sur les grands chemins par un cardinal nommé que Jean, empereur dans « Sans-Terre » et dans sa bari. Une autre fois, en 1440, Elisabeth, mère de Ladislas le Posthume, la mit en gage entre les mains de l'empereur Frédéric III, pour la somme de 1,200 ducats. Les mêmes débris en échange, comme les monts-de-piété modernes, en prêtant sur nantissement ou prêtent encore aujourd'hui. Mathias Corvin, pour le princesse fétiche national et le rapporta de Vienne. Les Hongrois accompagnèrent de cet vaillant l'empereur triomphalement, orgueilleux, et, à travers des fêtes et des pompes au cortége des cavaliers les plus élégants qui se pressaient comme des rois du ciel. Vainqueur, plus que, par un dévouement spontanément, et une couronne plus, la vie politique parut inaugurée chez la nation hongroise. Aujourd'hui encore, malgré tant de révolutions et de grands changements dans les mœurs, son prestige n'est pas évanoui. Lors de la révolution de 1848-1849, au milieu du peuple en effervescence organisé de fait en République, le dédoublement de saint-Etienne, avait conservé tant de prestige, demeurait toujours entouré de la même vénération, et dans les prédis d'une crise suprême, aucun de ces révolutionnaires n'osait toucher à cette relique quelque ultimée, comme l'ancienne fut les prêtres de 1789, en publiant les décrets, qui de jamais usaient le pays, en en employant les ornements et les pierreries pour les ornements pontificaux. Quand la couronne fut vacante, Kossuth et les autres chefs de la république, avant de sortir de la ville, prétendirent solennellement la couronne au pied d'un arbre, dans une solennité publique, et, en plus, de la poursuivant à l'Autriche. Mais un traître la livra à Gorz, et le gouvernement autrichien fit solennellement réintégrer au chef-lieu de Hongrie, avec tout l'appareil de la restaurer. « Ils ne pour seulement, disait en ce jour le comte Jean Mailath, de ces mots, nous remémorons à regrets en Hongrie. »

— *Ordres civils et militaires de la couronne.* Insignes *ordre de la couronne* ont été fondés à divers époques :

Ordre de la Couronne, en France. Enguerrand de Coucy, comte de Soissons, institua et ordre à sa cour en 1260. Il disait pressé que ainsi. La décoration était une couronne brodée sur le bras droit de l'habit.

Ordre de la Couronne d'amour, en Russie. Un roi de Russie établit, vers la fin du siècle, un ordre de ce nom, confirmé plus tard par le roi Jacques, mais sur lequel on ne possède aucun détail.

Ordre civil de la Couronne de Bavière. Institué par Maximilien, pour faire pendant à l'ordre militaire qui porte son nom, le roi Maximilien-Joseph institua cet ordre civil pour récompenser le mérite civil et les services administratifs rendus au pays. Les statuts, publiés en 1808, furent revisés en 1817. Le nombre des grands-croix a été porté de 12 à 24, celui des commandeurs de 24 à 40, et celui des chevaliers de 100 à 160. Les chevaliers de Saint-Michel et de Saint-Hubert ne sont pas admis à *de la Couronne de Bavière.* Ceux qui sont décorés de l'ordre de Saint-Michel ne peuvent porter au titre de noblesse et des armoiries dans des armes propres, et, de plus, ceux de l'ordre sont une croix à huit rayons d'émaille grand-duc d'émaille blanc, entourés d'une couronne de laurier, surmontée de la couronne royale. Au milieu de la croix est un écusson d'émaille bleu, avec une couronne d'or, ayant au centre une *couronne* royale d'or et sur le revers, le chiffre du roi, avec la devise *Virtut et honos*; au revers on voit la couronne royale et le chiffre du roi, avec la devise : *Mon. Joseph rex Bajoariæ.* Cette croix est suspendue à un ruban de moire bleu-blanc-bleu, et portée par les hommes du côté gauche de l'ordre sont une croix à huit rayons d'émaille grand-duc d'émaille blanc, entourés d'une couronne de laurier, surmontée de la couronne royale. Au milieu de la croix est un écusson d'émaille bleu, avec une couronne d'or, ayant au centre une *couronne* royale d'or et sur le revers, le chiffre du roi, avec la devise *Virtut et honos*; au revers on voit la couronne royale et le chiffre du roi, avec la devise : *Mon. Joseph rex Bajoariæ.* Cette croix est suspendue à un ruban de moire bleu-blanc-bleu, et portée par les hommes du côté gauche de l'ordre sont une croix à huit rayons d'émaille grand-duc d'émaille blanc, entourés d'une couronne de laurier, surmontée de la couronne royale. Au milieu de la croix est un écusson d'émaille bleu, avec une couronne

au lieu du but quarte du cercle, quatre demi-plains, dont les quinzes sontremonté la double tour de la du chanvre.

Les Danubiens de France ne portaient leur couronne ainsi formée par des disciples que depuis l'année 1603, que le roi Ferdinand avait supprimé ils la portaient ouverte.

Les enfants de France et les princes de sang portent la même couronne que le roi et le Dauphin, c'est-à-dire un cercle de bas fleurs de lis, quatre demi-fleurs de lis.

La couronne ducale est un cercle à bas grands fleurons refondus. Plusieurs monnaies y jugent un bonnet de velours, doublé par une perle, soit comme titre de principauté, soit comme marque de la prédilection de nouvelle de maisons souveraines.

La couronne de marquis est de quatre fleurons et de trois perles entre chaque fleuron.

La couronne de comte est de sept fleurons et de trois perles.

La couronne de vicomte est un cercle avec quatre grosses perles.

Celle de baron, un cercle autour duquel se trouvent, à égales distances, de petites perles trois à trois en leur.

Celle de vidame est un cercle surmonté de quatre croix pattées, pour désigner qu'ils ont été établis afin de soutenir les droits de l'église.

Aucune couronne de baron, comte ou marquis ne peuvent être mise sur les armes sans autorisation par lettres patentes, mais point de, 1.0 Fr. *Encyclo* (ferré) du 1.0 Fr. *Encyclo* (ferré) du 1.0 Fr. *Encyclo* (ferré) du

cordoient ordinairement la couronne aux clercs et aux principaux diplômés, lorsque ce qui a lieu ainsi le grand Constantin; car Constantin Chlorus, son père, n'avait reçu du clergé de Constantinople *Cæsar*, parcut avec la couronne de rayons dans une médaille de cuivre qui a pour inscription: CONSTANTINO NOB. C., et à l'autre revers : VIRTUS AVGG.

Ce mot *couronne* s'emploie dans plusieurs dignités de Constantinople que les Dioplies, fils aînés de nos rois, portent de sembliables couronnes, ainsi rapportées dans le *Cérémonial de France* qu'à l'enterrement de François, duchesse de Vienne, fils aîné de François Ier, l'office de ce prince s'avait pas dessus la bouche de Vaudemont une couronne d'or, plus éminente que celle d'un duc, comme déjà propre à couronner un roi, mais, qu'étant le chef de tes ordres et royaumes, et portant le deuil de tes ancêtres. Ces termes ont peut-être donné sujet à quelques auteurs de former une chimère à ce Dauphin rehausse de fleurs de lys, et formée de deux cercles en bandes en croix, avec une fleur de lys au sommet, n'ayant pas mis plus de cercles, parce que « ce prince, mêlée *n'obéissant dissimulant digniteis accedit*, » sinon qu'était l'aînéhal, celles des rays en ayant un plus grand nombre.

Familles qui portent des couronnes sur leurs armes :

Schabelsberg, en Allemagne : d'azur, à une couronne d'or. — **De la Grillonnaie** : d'argent, à trois couronnes de simple. — **Valmeyer** : d'azur, à deux palmes d'or posées en sautoir, au chef d'argent chargé de trois couronnes de rayons. — **La Cepède** : d'or, au pot de gueules à deux couronnes de l'une en l'autre. — Les ancienes comtes de Bilain : d'argent, à trois couronnes posées une, deux, et trois, deux et une de gueules. — **Le Prevost** : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois besants, et en pointe d'une couronne de même. — **Sainte-Sulpice** : d'azur, à trois couronnes ouvertes d'or. — **Baudel**, à Normandie : d'azur, à trois couronnes d'or, à une couronne pareille de l'un en l'autre. — **Chapelle** : de gueules, à deux chevrons d'argent, chargé de sable, et accompagnés de trois couronnes de même. — **Aldrey** : d'azur, à la tour d'or, chargée de trois couronnes l'une sur l'autre de gueules. — **Sasse**, comte de Winchester, en Angleterre : de gueules, à une couronne d'or. — **Ingenstuel**, en Bavière : de gueules, à trois couronnes d'or. — **Fouin**, en Dauphiné : d'argent, à une bande d'azur, posée en travers, et trois couronnes d'or. — **De Mauroy** : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois couronnes de rayons de même de même. — **Stapleton**, fondateur de l'université de Cambrai : de gueules à trois couronnes royales d'or. — **De Cossou**, en Velay : d'azur, à une couronne fermée d'or. — **Pomeys**, en Bigorre : d'argent coupé parti de gueules et de sable, à une couronne d'or sur le tout. — **De Langhen**, en Angleterre : d'azur à la croix patée alésée d'or, accompagnée de trois couronnes à l'antique de même. — **Chartes de la Boudinière** : d'argent, à la faute de chevrages de trois couronnes d'or. — **De Beaure-Bale Bourdon** : d'argent à deux couronnes d'or, deux et une, chacune portant anciennement : d'argent, à une fasce de gueules, chargée de rayonnés d'or, à propos de Chambrier, vicomte de Mesnil-Hermen, en nobles d'azur, à trois étoiles d'argent posées en fasce, accompagnées de trois couronnes d'or. — **Lessard**, en Bretagne : d'azur, à trois couronnes ducales d'or. — **Burcone**, en Guyenne : d'argent, à trois couronnes d'or, d'or, à une couronne d'épines de sable, sur et en chaque, à trois besants d'or.

Villes et royaumes qui portent des couronnes sur leurs armes :

Saxe : d'azur, à trois couronnes d'or. — **Toléde** (le royaume de) : de gueules à une couronne fermée d'or. — **Cologne** : de gueules, à trois couronnes d'or, posées en fasce, coupé, bordé et dépaysé d'argent. — **Mercie** (le royaume de) : de gueules à six couronnes posées une, deux, une, deux, avec la bordure de Castille et de Léon.

— Iconogr. chrétienne. L'usage de déposer des couronnes de fleurs sur le tombeau des martyrs fut d'abord adopté, puis rejeté par les premiers chrétiens. Dans un dialogue de Minucius Felix, Octavius répond à Cecilius qui s'étonne qu'on ne couronne pas les martyrs : « Si nous ne couronnons pas les têtes de fleurs, ajoutons-nous; notre odorat n'en point dans ces chœurs. Nous ne mettons pas de couronnes sur les morts. A quoi leur servirait les fleurs, s'ils n'ont point de sentiment? Et s'ils sont, pourquoi les livrez-vous aux flammes? Si ailleurs, qu'ils seront heureux ou malheureux, les fleurs leur sont également inutiles. Nous ne couronnons pas les morts de fleurs qui sont bientôt fanées, mais nous attendons de Dieu même une couronne incorruptible. » Cette couronne incorruptible, nous la voyons fréquemment représentée sur les monuments. C'est toujours la main de Dieu le Père qui la tient et la donne. On en a nombre d'exemples sur les mosaïques de Rome et de Ravenne. Bosio a fait graver une partie d'une mosaïque qu'on voit dans l'église de Sainte-Marie-la-Neuve, et qui date de 1200. La partie représentée donne ainsi la *Vetera monumenta* (1er partie, pl. 51) représente Dieu tenant de chaque main une couronne à deux saints. Dans le *Monumenti d'Ilario* on voit quelques-uns exhibés symboliques qui ne de la terre au ciel, du dernier échelon, la main divine, qui est dans les nuages, tend une *couronne* (couronne à la Vertu et à la Charité. Quelquefois l'epitaphe d'un martyr est gravée dans une couronne. Le martyr, comme au chrétien de Priscille, la vitre de Sainte-Cécile, quatre couronnes de rayons desquelles sont une colombe tenant dans son bec un rameau d'olivier.

Au moyen âge, quand on commença à donner bien une figure humaine, on le représentait avec une couronne de diadème de l'Etat. En Allemagne, on le costumait en empereur, en France, il était vêtu comme roi; en Italie, on le mettait en pape. Dans les Pays-Bas, il affectait l'habillement. Quelquefois en France on lui donnait les attributs de l'empereur, quelquefois même, quelquefois même on le représentait avec une tiare, et, quelquefois, comme le vitrail de Saint-Martin-en-Vignes, à Troyes, il était vêtu comme de pape. Le Christ, qui figure vêtu d'une robe, d'une tunique, d'une chape et d'une tiare; mais sur cette coiffure il y a encore de plus trois couronnes seulement, mais cinq, toutes décorées de fleurons et de feuilles de chêne et de lauriers. Mais il est une autre sorte de couronne que l'on, qui est toujours de lys, au Fils et au Saint-Esprit; cette couronne a une grande importance en iconographie, et elle a une histoire à part, c'est le mitre.

— Métrol. Les couronnes sont des monnaies d'or qui ont été frappées en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, en Hollande, en Italie, en Russie, en Suède et en Portugal. Il y a un grand nombre de monnaies de cette *dénomination*. V. ÉCU.

1° ANGLETERRE. Les plus anciennes couronnes d'or ont été frappées par Edouard (1272 millimètres) et du poids de 24 gr. 119; elles valaient 5 fr. 72. Il y a des demi-couronnes et des quarts de couronne. Les a cours et frappées, le poids de 12 gr. 059, valait 22 livres 3 sous 4 deniers de France, et le quart de 6 gr. 029 valait 5 livres 5 sous 6 deniers. Les pièces, qui ont disparu depuis Edouard, étaient des demi-couronnes d'argent, avaient pour type l'effigie de l'empereur d'Allemagne, et au revers deux blasons fleurdonnés, frappés à cette de Bourgogne et de toutes de trois couronnes. Plusieurs, en lieu de l'effigie, portaient l'effigie du roi. Cette mignonne des titres des souverain composant la hyperbole ainsi cédée à la, et, de la trouche des moins anciennes, on lisait la devise : CLEMENTIA ET FORTITUDO. Les demi-couronnes d'argent, frappées sous Edouard, avaient pour type l'effigie du roi

la reine des Phocéens et des alarmes d'Athènes. Quand Philippe faisait la guerre aux Grecs, et même dans la paix, quand son ar chétait les magistrats et les orateurs, pourquoi les partisans conseils des traîtres, sinon qu'Eschine, l'ennemi emporte sur ses avis?

L'orateur intercepte le récit de ces actes politiques pour faire l'orte d'accusation, qu'suivant un autre ordre que ne réclame ton, « il ne gnoire bien d'adopter le plan de défense que s'avait tracé d'avance Eschine. Eschine, qui prétendait l'obliger à exposé d'abord les différentes ambassades legales. Démosthène était trop habile pour ne pas dire ce pique, comme le remarque ptérieurement La Harpe. »

Démosthène reprend l'histoire de son ambassade, de son opposition aux décrets de Philippe, des nouvelles prérentions qu'il a fait adopter par les Athéniens, des efforts qu'il a rendus à la cause de l'indépendance commune. Il glisse avec malice sur la partie de l'accusation relative à la proclamation de la couronne à la médiation des amphictyons qui l'accusait aussi. Il oppose aux arguments d'Eschine les passages des lettres communes et des décrets, le dispensent d'une réfutation catégorique. C'est la partie la plus brillante de l'ouvrage. Le régularité de la proposition de Ctésiphon était flagrante.

Après avoir spécieusement justifié le décret, l'orateur attaque son accusateur, le trouve ridicule, rappelle ses commencements, le bannit du camp ennemi et les hérauts de la famille. Il démontre sa vénalité, son indifférence pour le bien de l'État, son mépris des lois, dont il a donné de preuves dans l'affaire des Lettres d'Amphisse. Démosthène qui ne sait pas incident pour reprendre sur Eschine toutes les conséquences fâcheuses de cette guerre, qu'il a prédite, l'intervention que la prépondérance de Philippe a eut contre-balancée par l'alliance des Arcadiens et des Thébains, grâce aux soins de Démosthène. Il montre ce qu'il a pu faire, et ce qu'il a gêné politique du roi de Macédoine et le vrai patriotisme de l'orateur d'Athènes, qui voulait la paix sans arnée.

Suspendant un narration, Démosthène fonde droits des exploits de son éloquence et Eschine, qui gradué de jalousie, se nomment dans l'ennemis, et qui vient l'attiquer si longtemps après. La défaite des Athéniens est plus ancienne en la présent, leur devoir est une ancienne de mémoire pour rester fidèles aux principes de leurs ancêtres. Et Eschine ces les ancêtres ne sont pas le sujet de toute son opposition de plus l'inspiré sûlement comme Ajax dans, dit Lucien, et n'est, pour dans par l'hébes même, Démosthène prononce ce serment, où il atteint les hérros de la lérre : « Non! vous n'avez pas failli, non! j'en jure par les mânes de ceux qui sont morts pour la patrie et la liberté à Marathon et à Platées ; non! non! vous n'avez pas failli, je le jure ! Qui satisfaire dans l'ombre nous pétrissent, et que dans ce moment Eschine parodi pas de faire de Démosthène ! C'est là, dit La Harpe, ce serment si critiqué dans l'antiquité et si souvent rapporté par Longin, qui le trouve, il semble que toute : les ombres avec spoles par Eschine, cet prétend le jurer, Aristide, Thémistocle et ceux de Marathon et de Platées, viennent se rengeer auprès de la tribune, du haut de laquelle tonne Démosthène, pour le protéger contre Eschine. Cette magnifique scène doit rendre les Athéniens moins fiers de leur défaite à Chéronée, des ancêtres de Marathon et de Salamine. Démosthène rappelle d'un ton plus modéré, rassoie son ambassade à Thèbes, l'éloigne qu'il a conclue et ses entreprises contre les opposes les services qu'il a conné de rendre à la république en manége d'Athènes. Il aient donner des conseils agrès coup, comme les conseils que lui avait offerts Aeschine pour le mort de malade. « J'ai rendu tous des services, s'écrie-t-il avec une mâle fierté. J'ai fait plus encore : au ne me laissez pas corrompre à prix d'argent, j'ai vaincu Philippe ; ce, de même que j'ai ledéterminé Philippe à lui qui ne vend et qui reprit le prix de ses malaise, de même Démosthène ne vend et ne reprîtie triomphe de ceui qui vient acheter sa conscience. Ut conseiller Athénien, dans ses personne, est inviolable !

Eschine l'accuse d'avoir communiqué au mauvaise fortune d'autres peuples, Le grand orateur fait remarquer le ridicule d'un pareil reproche et rappelle vivement que les honneurs dont on le comble dans toute la Grèce, Eschine, qui n'a vaincu ressaut en Démosthène les qualités et le caractère d'un orateur digne d'estime, l'orientait-ils choisi pour prononcer l'éloge des guerriers morts à Chéronée? Et dans ces temps de malheur qui était le rôle d'Eschine? Les, dit-il, « mais parle pour la patrie, triomphant, lorsque tout le monde était dans l'épouvante ? Ai-tout bien de parler de corruption! Au lieu de combattre son ennemi sans menaces et sans corruption et sur tout à Démosthène. Son prétexte, qu'il le compagnon et son ami, ne pas rendre, et dont les deux jeunes passages tout le permettent que nous avons rapporté, et le récit de la prise d'Elatée, toujours propose comme modèle de narration oratoire.

« N'avez pas là, dit La Harpe, le chef-d'œuvre de l'argumentation oratoire? Non-

tendons-vous pas d'où les acclamations qui ont dû suivre un si beau morceau? Et ne concevez-vous pas que rien d'où ils résonnèrent à un grand de cette forme? Remarquez que, pour employer des moyens de ce genre, il faut les trouver dans son sujet; elle seule peut les donner. Et sert pour approuvée à les disposer, à les orner, mais il ne saurait les fournir. C'est à l'orateur seul que l'aiguiser ce mot heureux et si souvent rité de Vauvenargues : « Les grandes pensées viennent du cœur, » Outre l'intérêt de cette lutte personnelle, qui fait de deux adversaires, comme l'a bien remarqué M. Villemain, est ennuiété de l'intérêt de cette lutte politique; tous les effets oratoires de la tribune et du barreau sont mis en jeu. Athènes jouait longtemps entre l'accusateur et l'accusé, et la patrie entre le salut et le malheur. C'est l'éternel sanction de la lutte d'Athènes contre Philippe, qui, en ne faisant pas de grands efforts pour rengner tant de vehémence et de majesté, et de mettre en mouvement tant de logique sublime et en même temps une philosophie, et de mettre en mouvement tant de passions, les Athéniens en pouvaient ses bonnes : contre raison de connaître la guerre dans laquelle ils avaient ses vaincus, et de leur inspirer ces sentiments qui rendent tout le Discours sur la couronne.

Dans cette harangue, le dialectique parait le talent naturel de l'orateur, avec une brièvetés et une rapidité, une force, une ressources, tantôt, aux effets de l'éloquence; mais la première partie de son ouvrage, le plus remarquable et le plus vif, le plus sublime et le plus fragmenta de l'ordre, dans son Ambassade et des fragments de l'ordre, dans son *Etude sur Lepo de Vepo* ainsi, 1857, 4 vol. in-8.

Couronne magique (la) (*la Corona magica*), poème en cinq chants de Lopez de Vega, publié en 1621 et traduit en français par Saint-Ange. Cette composition nous fait voir en premiers que nul ne pouvait se vanter de connaître de cette même infortunate les succès en fait prodigieux en Espagne, parce qu'il n'y figurait que des personnes de condition. Angélique, une revanche de l'innocence de l'amour, Anselmo en critique religieux soit ses mal placé pour la gagner. Suivant Tiknor, le Corona tient en plus fait, ainsi, un modèle d'intérêt de controverse, Marie-Thérèse, qui reprit ainsi de cette sorte que le plaisir des mystères de la foi; Elisabeth est une dévoué à Dieu, et Lopez de Vega, Marie-Thérèse d'exprimer lorsque, en quittée du roi consort et de son ; Elisabeth, il tenait sa vie en son pouvoir. Si le savant critique de l'histoire de la littérature espagnole, Lopez de Vega, regarde il ne tout à l'autre l'enthousiasme religieux de petite et, de pour quel lequel il écrivait, il ne son d'ajouter que C'est cet enthousiasme ne sert-il rien de nombreux ; il ne sert à rien. Mais l'indifférence protestante est ici tout aussi coupable que l'intolérance catholique; un jugement manque d'impartialité. Pour être juste, il faut que le Lope de Vega, comme celui de Calderon, comme toute la littérature espagnole, dans ce fond est la conscience sentiment demande que l'on se place un peu au point de vue du poète, de son temps et de son pays, et que l'on tenne compte de ses croyances, que l'on ne juge pas le croyant en voulant appréciant le poète.

La *Corona tragica* ne se trouve pas dans le Dictionnaire *Discours sur dramatique* de Lope de Vega; dans Quintana Rosaly, son dédé, et dans le Lope de Vega, dans le Lope de l'œuvre, abus excessifs, du fécond poète, Pour le lecteur, il faut avoir recours aux collections complètes, malheureusement presque introuvables, où elle parte tout le Lope de Corona tragica, traduit celui de *Marie Estuarda*.

Couronne gothique (la) (*Corona gotica*), de Diego Ximenez-Pacardo, historien et cité chronique du XVIIe siècle. C'est l'histoire de l'empire wisigoth en Espagne, depuis Ataulphe jusqu'à Rodrigue, Rodrigue, publié pour la première fois à Saragosse (1646, in-4°), et Diego Ximenez la composa, pour dont les lecteurs du congrès dont il faisait partie. C'est une œuvre plus littéraire que historique; un dans des critiques espagnole, un ton admirer l'habileté d'exposition; il manque toujours élégant et facile, mais la critique fait quelquefois défaut à l'auteur. Il ne se montre en philosophe, en diplomate; il manquait absolument tous les repès du cœur humain, et sème des récits de Sous trouve, de Rodrigue, Ximenez, Ximenez, Ximenez, de la vraie erudition. Cependant il n'est pas aussi aussi quelquefois des défauts des traducteurs qui ne connaissent ni ne comprennent, ne sentent ni ne ressentent, non plus, ne sachant le plus pour le plus que par un côté brillant et ent, ou, ou, ou

Ma blanche colombelle
Belle,
Souvent je vous prient
Gent;
Mais demous la cordelle
Brèle
Me jette un mal frient
Rient.
CL. MAROT.

— Art milit. *Ouvrage couronné*, Ouvrage à couronne.

— Blas. Surmonté d'une couronne ou portant une couronne : *Armoiries* ornementées à Sa dit des animaux qui ont sur la tête une couronne, tandis du même dessus que l'animal, tandis d'un mural différent, ils ont et paraissent tenant rubine en à pointes : *Le Contenance : D'argent, au lion de gueules, armé et lampassé d'or, couronné d'azur, accompagné de cinq étoiles du même, d'or, deux et un.*

— Métrol. *Eau couronné*, Ancienne monnaie de France appelée aussi ECU A LA COURONNE.

— Art vétér. *Cheval couronné*, Cheval qui a un de ses pieds pourvu marqués d'une sorte de cicatrice ébauchée de poils, et provenant d'une chute : *Quant à Amorvial, il est devenu cheval de haras, et Mons-Sicher est couronné.* (Th. de Lauvergne). *Un cheval couronné est toujours dangereux, surtout pour le cavalier.* (Fouchard).

— Sylvic. Se dit d'un arbre où les branches de la cime sont mortes, ou qui, dans tous les cas un indice de cadavité : *On arbre couronné ne peut plus en balancer.* (Bosq). *Non ubiers un trent chasse, ou, comme on dit, couronnée, comme la première année du jeune propriétaire Chiers.* (De Lamotte).

— Conchyl. *Bigorneau couronné*, Spire de quille nouvelle même extérieurement d'un bord dentelé qui mêle crénaux courronné.

— Mamm. *Singe couronné*, Singe dont le front est marque de deux cercles jaunes. *Cri Couronné*, Cri dont le bas est formé d'une simple empaumure implantée directement sur l'os du frontal.

— Ornith. *Grue couronnée*, Espèce de grue appelée aussi GRUE ROYALE, et le nom de son aigrette couleur d'or, à *Gelanda couronne.* Outarde qui a une bande jaune sur la tête.

— Encycl. Blas. Nous donnons ici la liste des familles qui portent des animaux couronnés sur leurs écus :

Balcie : D'argent à trois lions de sable couronnés, armés et lampassés d'or. — **Berge** : D'argent au lion de sable, couronné d'or, armé et lampassé de gueules. — **Bessemes** : D'azur à l'aigle de sable couronnée de pourpre, becqueté et membré de gueules. — **Bessez du Gaves**, en Flandre : de gueules, à trois lions d'argent couronnés d'or. — **Cadoin** : de sable d'or, au léopard lionné de gueules, couronné d'azur. — **Cattaing** : de gueules, à l'aigle d'argent, couronnée, becquetée et membrée d'azur. — **Gouzey** : d'or, au lion couronné d'azur. — **Sallen** : **Sallenave**, en Béarn : de gueules à la licorne sallisante d'argent, couronnée et accornée d'or. — **Saiges**, en Périgord : de sinople, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé de gueules. — **Le Bouvier** : d'argent, au lion de sable, couronné d'or. — **Chanteau** : de gueules, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or. — **Aspremon**, en Flandre : de gueules, à l'aigle d'or, couronné d'azur. — **Corbeblin** : d'argent, à deux lions lampassés l'un sur l'autre de gueules, couronnés, armés et lampassés d'or. — **Beauvoz** : d'argent, à quatre lionceaux, couronnés d'or, armés, lampassés et membrés de gueules. — **Aigle** : d'azur, à trois lions d'argent, couronnés d'argent, armés et lampassés de gueules. — **Beaucourt le Lupire**, en Bourgogne : d'azur, au lion couronné d'or. — **Chanteau**, en Breme : d'argent, au lion de sable, couronné d'or. — **Pimenon** : d'argent, au lion de gueules, couronné, armé et lampassé de sable. — **Beaumelon** : d'azur, au lion couronné de gueules. — **Bouvier** : de gueules, à un lion d'argent, couronné et armé, lampassé d'or. — **Bouvier** : de gueules, à un lion d'argent, couronné et armé d'or. — **Bouvy** : d'azur, au chef d'or, à un lion de gueules, couronné, lampassé et armé d'argent, brochant sur le lion. — **Le Cassoulet** : d'or, au lion d'azur, armé, et lampassé de gueules. — **De Lou**, en Champagne : de sable, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé de gueules. — **Grosay** : d'or, au lion d'azur, couronné de gueules. — **Vergy Fauvelle** : d'azur, au lion d'or, couronné de gueules. — **Beaucou**, en Bourbonnais : d'argent, au lion de sable, couronné, armé et lampassé d'or. — **Saint-Blancat**, en Picardie : de sable, au lion d'argent, couronné d'or. — **Escudron-Sauvlisme** : d'argent, à trois lions d'azur, couronnés, armés et lampassés de gueules. — **Lacaisse**, à Gênes : de sable, au lion d'argent, tenant de la main droite un sceptre d'or, couronné d'or, armé et lampassé de gueules. — **Bouvier** : d'or, à trois renoncules de laiteuse, couronnées d'azur. — **Soyez** : d'argent, à deux lions lopardés de gueules, couronnés, armés et lampassés de gueules. — **Cosmes-Montenhan** : d'or, au lion d'azur, couronné de gueules. — **Gorce**, en Périgord : de gueules, à trois lions d'argent, couronnés d'or. — **Alemon**, en Bugey : de sable, au lion d'argent, couronné et armé de gueules. — **Lussac-Boisbourier** : de sable, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or. — **La Boudonnie**, en Bretagne : d'azur, à un lion d'argent, couronné et armé d'or. — **Saint-Amour**, en Franche-Comté : d'argent, au lion de sable, couronné et armé d'or. — **La Barre de Tarbiers** : d'argent, à trois lions de sable, couronnés, armés et lampassés d'or.

— Art milit. *Lorraine* : Ancien nom du cheval, qui on le montoient pas de manière qu'il avait mouvement la main, mais qui n'avait pas cavalier, soit qu'il tire une voiture, ou qu'il soit bât ou chargé. Il est plus commun, il faut en faire pas, ou dit alors qu'il bouche ou qui boite. Les chevaux fougueux et non dressés marchent, qu'ils soient le bâté, sont très-rapidement à faire des faux pas au sortir de l'écurie et à la fin de l'étable. Il faut donc être très-attentif avec ces chevaux, comme avec tous les autres, car il n'est à bon cheval qui ne bouche, dit le proverbe. Lorsque le cheval est boite, le faux pas n'est pas une entière fâcheuse, il uvertit à la fois le cavalier et le cheval, et ils sont alors en rapidos il arrivoie souvent le chute et accidents de blessure plus ou moins graves, qui ne sont pas toujours à craindre pour l'animal. C'est aux grooms que se prendront ces blessures, sous forme d'écorchures et contusions. Quelquefois elles se trahissent simplement par la chance des pas, dont empêchent de chute par le frottement du genou contre le sol. Dans ce cas, il est nécessaire de commencer cette sorte de courone dès au cheval qui le porte une grande sûreté, et de ne pas le considérer comme le conséquence d'une faiblesse générale ou d'une mauvaise constitution des membres antérieurs. Cette opinion est surtout fondée lorsque les deux genoux sont atteints et que leur mobilité est conservée de calculée qui indiquent l'ancienneté de la réparation. Cependant, il est de cheval qui aussi se contonner par ces fortuit; il ne les amènera pas toujours avec lui sortir de l'écurie contre la magnanime. Un cheval très-rapide, qui bouche, ne peut pas marcher rapide, qu'un chemin difficile, et se contonner.

La vitesse des allures, l'état glissant du sol, la poussée de la voiture, la répartition mauvaise du poids du cheval, le mauvais état de la voiture, les obstacles quelquefois légers que rencontrent les roues, sont les seuls mouvement, etc., sont autant de causes qui peuvent amener des chutes. Il faut, pour éviter les conformations irrégulières, comme la trop grande longueur des membres, le mauvais état du dehors, l'action de forger et de s'entraîner, les vices d'aplomb des membres antérieurs, et, surtout d'une mauvaise direction, prédisposant l'animal à tomber. L'excès de fatigue, la faiblesse, la boiterie, les maladies des tendons des ligaments, le redressement de la jambe, ainsi que le mauvais accoutumé aussi le cheval à s'abattre.

Les chevaux tombent parfois sur le côté ou sur le côté et se renversent sur les hanches, mais leur chute n'est le plus souvent sur les genoux. Lorsque le cheval se relève rapidement sans aide, à moins qu'il ne soit vicieux, ordinairement, il ne se contonne pas ni très-gênant. Pour se relever, il commence par soulever le train de devant, et, quand les membres antérieurs repèsent sous le corps, et par un effort, qui est le résultat d'un mouvement de dos, et bientôt l'animal se retrouve sur ses pieds. Il le cheval en profite pour se relever, en cherchant à ramener un avant les membres antérieurs engagés sous le corps, puis, se plaçant de côté opposé à celui sur lequel il s'est abattu, il se lève, ou soulève la tête, en saisissant d'une main le cheval, et, en sautant d'une jambe que l'autre main, appliquée au garrot ou à l'épaule, et sur le dos du cheval, il se contonne pour le tonner sur ses jambes.

Les chevaux qui ont été abattus dans de mons bonnes conditions pour se relever, entraînent par qui ont les brancards de chevaux et les liens qui l'attendent. Dans les rues des villes, il ne manque pas de gens qui accourent aussitôt qu'un cheval tombe, et, comme ils ne sont guère efficaces qui donnent des conseils dans les cas d'accidents, ils causent quelque malaise. La première précaution à prendre à ce sujet de couper les traits, de sortir et à travers, comme on le fait trop souvent, ce qui ne peut causer des accidents qui ne réel embarras; il faut faire tenir la tête du cheval du côté opposé à celui sur lequel il est tombé, et, en ne le faisant pas se relever, et tout mouvement lorsque qui déterminerait des blessures. On détache ensuite toute la partie du harnachement qui soulient la charge de la voiture. Si le cheval est accompli, on débouche la courone qui fait le collier et les traits à la flèche, en recule la voiture de quelques pas. On donne à l'animal l'espace nécessaire pour se relever, et on l'aide comme nous l'avons dit ci-dessus. Une fois relevé, on cesse le cheval pour le ramener, en lui laisse le temps de se calmer, en examine ses blessures, et, si rien ne fait empêcher sa mise immédiate, on saisit une de ses blessures ne sont pas graves.

COURONNEL s. m. (kour-no-nèl — rad. couronne). Forme ancienne du mot colonel.

COURONNEMENT s. m. (kour-no-ne-man — rad. couronner). Action de couronner, de mettre solennellement une couronne sur la tête de quelqu'un; se dit particulièrement de la cérémonie par laquelle on couronne un souverain : *Le COURONNEMENT d'un roi, d'un empereur. Le COURONNEMENT d'un lauréat, d'une jeune mariée. Le COURONNEMENT de la couronne de Jeanne d'Arcus, troisième partie de Jeanne d'Arc, poème* (Tréal). *Après la mort, République et Empire furent faits comme par surprise : pourquoi c'est maintenant officiellement jugés après le COURONNEMENT d'Napoléon.* (Thiers).

Elle de toute point de son *couronnement.*
COURNELLE.

Tenger en habit pour le *couronnement.*
C. DELAVIGNE.

— Partie supérieure d'un objet, particulièrement d'un meuble ou d'un édifice. *Le COURONNEMENT d'une tour. Le COURONNEMENT d'un bahut.*

— Fig. Accomplissement, terminaison, perfection : *Le mort est le COURONNEMENT de la vie* (Bonnet). *Le COURONNEMENT de la sagesse, c'est la prudence.* (Bonnet). *Le COURONNEMENT d'un ouvrage, d'un projet, d'une comme une prière tour dont la mort est le COURONNEMENT* (B. de St-P.). *Le COURONNEMENT de la sorcelle mortelle doit être l'amélioration morale, matérielle, intellectuelle du sort des classes pauvres.* (Wolowski). *Le christianisme fut le COURONNEMENT de la civilisation.* (Geoffroy). *Le COURONNEMENT d'un ouvrage, d'un projet, le COURONNEMENT dans la raison.* (Gérard). *La raison est le COURONNEMENT de la vie.* (Pascal).

Il ne lui manque plus que de mourir enfin.
Pour le couronnement de toutes ses actions.
CORNEILLE.

— Blas. Ornement qui se met au tête d'un écusson.

— Mar. *Couronnement d'un vaisseau*, Partie arrondie et souvent creuse, qui est au-dessus de la poupe et qui forme le couronnement : *Le plupart l'ère rogné, donnant par la couronne de la poupe, ou bien, en cas de mauvaise mer, on ne file figurant au milieu de riches sculptures et de peintures, et, quand on veut, on ne fait son couronne ornait sous des galeries extérieures, le couronnement, qui restait représentait au commet de la poupe.* (Jal).

— Fortif. Retranchement que forme l'ensemble grand pour le tracer et pouvoir continuer un travail en avant, quand il n'est compte de ne pas le faire, et qu'il ne peut pas le commencer. *Le COURONNEMENT du chemin couvert.*

— Chir. Dans le langue des accoucheurs, l'action de la tête du fœtus qui, lorsque elle commence à s'engager dans l'orifice de l'utérus, qui lui forme comme une couronne.

— Art vétér. Lésion du cheval qui est couronné.

— Arbrcle. Maladie d'un arbre dont les feuilles jaunissent et tombent, et dont les branches ; *Certains arbres, comme le chêne, sont souvent couronnés* (Bosq). (Dictionnaire de la nature). (Faron de tailler un arbre en forme de couronne.

— Encycl. *Couronnement des rois.* V. SACRE.

— Fortif. Couronnement le chemin couvert, qu'est établir sur ce chemin un logement dans le fossé et en avant. Lorsque le couronnement du chemin couvert, quand il est mettre des glacis et quand il est terminé : *Lorsque dans les* [illegible] *de la place. C'est après le couronnement du chemin couvert qu'on trace les tranchées de bresche.* Il peut se faire pied à pied, de vive force, ou par surprise.

Couronnement (Le) (*l'ouronnaison*), nature que Gaston ferrée, en 1826, à l'occasion du couronnement de Charles X, à Reims. Le Parlement, qui était venu à Milan prendre la couronne de fer, le conduisit à Turin, et, après avoir pris le Piémontais d'autrefois, dans cette cérémonie, le Parlement, qui était de leurs sujets, en allant se protéger, comme de vaches vaches, dans le Piémont d'Autriche. Ainsi, que, comme notre Bérangé, fustigea dans son pays les abus de la Restauration et les gens de bien, qui, en cette année, dans laquelle il attaquait violemment le pape, les rois et le peuple. Le Roi de Sardaigne, qui a Le Marbiche tocsin vient lentement, lentement, et, pendant que le Roi de Sardaigne, et, par une de l'immatériaux, il désoeche les gousset et les mercenaires, et, pendant que les Parlement et les galoches, il écrivit ses peuples en les [illegible] et, pendant que, quand il ne les [illegible] ainsi [illegible], il fait encore quelque bonne chose. » *Le poète ne se contente pas de couronner l'ouvrage, Léopold de Toscane*; il passe en revue les autres souverains italiens : Ferdinand II, de Naples, qui fut forma à la façon de Tibère; les hommes passionnés de la duchesse de Parme (Marie-Louise) et du duc de Lucques; François IV de Modène, type remarquable d'embâtement rétrograde; l'abjection nécessaire de pontifical temporel devant les bâtonnets autrichiennes qui le protègent en l'enlèvent. Un seul souverain, Charles-Albert, a trouvé Modène Italien dans cette circonstance.

Couronnement d'épines (REPRÉSENTATION DIVINE DU). Une des plus anciennes représentations que nous connaissons du *couronnement d'épines* est une sculpture du XIII siècle, de la cathédrale de Bourges, que MM. A. Martin et Cahier ont publiée dans leur grand ouvrage sur cette église. A partir du XIVe siècle, cette scène se trouve fréquemment dans de bas-reliefs, d'ostensoirs. Il nous suffira de citer les peintures de Tintoret (*Couronnement*), de Titien (à la *Scuola di San Rocco*, à Venise), d'Albert Durer (*Couronnement*, 1508, *Ad. Pirckheimer*, grav. dans les *Arts du moyen âge*), du Guercino (musée de Munich), de Lucas Cranach (pinacothèque de Bologne), de Jacques Bassan (au palais Spinola, à Gênes), à l'Académie des beaux-arts de Venise et au musée de Lille), de Domenico Robusti (Académie des beaux-arts de Venise), de Carracci (*id.*), et de Manfredi (pinacothèque de Munich), de Lucas-Spinola (*id.*), Caravaggio (au palais de Gênes, à Naples), de Joachim Asserio (palais Spinola, à Gênes), de Van Dyck (musée de Madrid), de Lambert van Noort (musée de Anvers), de Michel Corrado (musée de Madrid), de Lucas Cranach, de Schoufflenin et d'Adrian van der Werff (musée de Munich, etc.) Cette scène a un grand intérêt, et, dans de Leonard Limosin et un bas-relief en émaillé, du XVIe siècle, un musée de Cluny; diverses estampes d'Alb. Dürer, Aldorfer, Jérôme Wiriot, Lucas Cranach, Hans Sebald van Assen, Lucas Bertelli, etc. Dans la plupart de ces peintures, le Christ est représenté tantôt assis, tantôt debout, les poignets liés, les épaules couvertes d'un manteau de pourpre, tenant à la main un roseau en guise de sceptre, entouré de soldats et de bourreaux qui lui frappent la tête de coups de bâton, tandis que d'autres se prosternent par dérision devant lui, ou lui crachent dessus autre d'outrages.

Couronnement d'épines (LE), tableau de van Dyck; musée de Madrid. Le Christ, les mains liées derrière le dos, la tête inclinée vers l'épaule droite, les yeux clos, le front rêveur, souffre avec une patience divine les outrages des bourreaux. Le bourreau qui le frappe avec un bâton, le bouchant; son corps, aux formes vigoureuses, se dessine sur le fond de couleur tre-sombre. Les bourreaux sont peints et vêtus à l'une Rembrandt. Cette scène, du milieu surtout, avec son visage magnétique, énergique, et son front bas que pourrait le plus enfonce jusqu'au sourcils, paraît vivante. Cette magnifique toile, qui provient de l'Escurial, a le plus bel mérite de Van Dyck.

Couronnement de la Vierge. Iconogr. Le couronnement de la Vierge est un des sujets que les artistes des derniers siècles du moyen âge et de l'époque de la Renaissance nous présentent le plus fréquemment. Un grand nombre de cathédrales, élevées au XIIIe et au XIVe siècle en l'honneur sous le vocable de Notre-Dame, offrent des bas-reliefs retraçant cette scène sur le tympan. C'est surtout, pour seulement de monuments français, que le Couronnement de la Vierge est sculpté sur le tympan de la porte centrale de la cathédrale de Laon (portail occidental, XIIIe siècle); sur le tympan de la porte de gauche de la façade occidentale de Notre-Dame de Paris (XIIIe siècle), au-dessus du linteau de la petite porte rouge de la façade nord de la même église (vers 1260), et, sur le tympan principal de la cathédrale de Senlis (fin du XIIIe siècle), sur la table de la porte du portail de la cathédrale de Reims, au sommet du pignon du portail de la cathédrale de Bourges (XIIIe siècle), sur le portail, sur la porte de droite de la façade de la cathédrale de Rouen (XIIIe siècle), et, sur les diverses représentations, dit M. Violet-le-Duc, le Christ est assis à la droite de Christ et presque toujours sur le même siège; elle joint les mains et incline légèrement la tête, le Christ lui pose la couronne sur sa tête de sa main, ou la tenit pendant qu'un ange la pose sur sa tête opposée (sur cette couronne; deux anges debout ou à genoux, tenent des flambeaux, assistent à la scène divine. A la porte rouge de Notre-Dame du Paris, le Christ, qui a la couronne sur la tête et une rame, probablement tenit Louis et ses épouse, Jean l'aînée de l'adoration, Rouen, il y a deux anges et deux séraphins. Le Christ, qui bénit de la main droite et tient de la main gauche, le livre des Evangiles. Une belle tête de vaîne de l'église de Saint-Jean (XIIIe siècle) représente le Couronnement de la Vierge au milieu du Paradis. Le Christ assis tiptoe de main gauche sur le livre ouvert et bénit de même. Un ange, agenouillé, tient la tête de la Vierge divine sur la tête de Marie, qui tient un livre de cantique d'ouverture. Deux autres anges, portant à mi-corps des branchages, portent chacun un cierge. La bas-relief décrivant que a pris d'un mètre de diamètre, est intéressant point. Le musée de Cluny possède deux plaques de diptyque en ivoire, du XIIIe siècle, et deux bas-reliefs en albâtre, de la même époque, représentant le Couronnement de la Vierge; dans l'un de ces bas-reliefs (n° 193), Marie, debout sur les ailes d'un chérubin est entourée de chœurs d'anges, est couronnée par le Christ et par Dieu le Père.

Le *Couronnement de la Vierge*, peint par Giotto dans l'église sostrenne de Saint-

Digitized by Google

Pragnée d'Amiens, a été célébré comme un des chefs-d'œuvre de ce maître; mais il a eu beaucoup à souffrir des outrages du temps. Deux petits tableaux du vrai artiste sur le même sujet sont conservés, l'un dans la galerie Faliérti de Bologne à Turin, l'autre dans la collection de M. W. Davenport-Bromley, en Angleterre. Crémi représente la Vierge offrant du lait, le Christ est vu robuste et mantenu bien frais; dans nuges sont agenouillés de chaque côté, dans un petit médaillon placé au-dessus de la scène principale, figure le Père Éternel. Un tableau de la même, mesurant 1m 11 (sc 13), peint dans la manière de Gaudenzio, montre le Christ et sa mère assis sur un trône au bas duquel sont debout saint Antoine, saint Louis, saint Augustin, saint Ambroise, sainte Dorothée et saint Laurent; chacun de ces saints porte son nom inscrit en relief dans une auréole qui se trouve au-dessus de son (sc 14) au tableau de l'école de Rosso (xvi siècle) représentant le Christ et Marie entourés de saints en adoration; d'anges chantant et assises de la Trinité, dans le groupe d'autres artistes de la même époque sont individuels des saints, des anges, et même des simples particuliers, des donateurs, dans la scène de couronnement de la Vierge; le tableau de Fra Angelico, que nous décrivons ci-après, est plus de composition bien plus importantes que nous connaissons en ce genre. Nous citerons encore : les beaux tableaux de la collection Cambis-Alais (Avignon), daté de 1394 et de 1400 (Florence) et de la ville de Florence) a cru pouvoir attribuer à Taddeo di Bartolo, de Sienne; une peinture de Lorenzo Guidi, faisant partie de la collection Fuller-Maitland (Angleterre), et qui a été exposée à Manchester en 1857; le sujet central d'un triptyque de Bernardino, à l'académie de Beaux-Arts de Venise; un tableau analogue de Jacino de Bologne, daté de 1487, mentir d'une exécution très-fine qui se trouve au palais de Kensington en Angleterre; une peinture de Lorenzo de Bologne (xv siècle) qui a été attribuée à Simone di Martino; une peinture de Bernardino de Siena, dans la galerie de la cathédrale de Modène; un tableau byzantin du même siècle, peinture, en figurants un Saint Gabriel, saint Benoît et saint Athanase; un tableau de Bernardino Fiorenzo, de Siena, signé du nom de Tadeuer, Jacopo di Paolo, et de l'on sait en après soulement les dates (sans lequel le Christ et sa mère sont assis; un tableau du Mantegna, à l'académie des Beaux-Arts de Venise, un tableau analogue de Giovanni et Antonio Vivarini de Murano, qui possède l'Académie des beaux-arts de Venise, et qui a été peint par A. Vivarini; un triptyque d'Aubergno Bergognone, dans l'église de Sant'Ambrogio, à Milan; une composition de Giovanni Marchesi da Cotignola, au musée de Berlin, Dans ce dernier tableau, le Christ assis couronne sa mère, qui est agenouillée; derrière eux, et de chaque côté, des saints, sonnent de la trompette; plus bas, un autre ange joue du luth, entre saint Jean-Baptiste et saint Vincent; dans le haut de la composition, on voit le Père Éternel assis sur des nuées, et le Saint-Esprit sous la forme de la colombe.

Le Louvre possède des *Couronnements de la Vierge* de Piero di Cosimo Rosselli (xv siècle), de Zenale de Machiavelli (xv siècle), de Gaddi Gherardo (xv siècle), de B. del Garbo (xv siècle), Jean le Gaudenzio de Ferrari, de Pérse, assis dans les cieux et la tête ceinte d'une hauts, couronne le Vierge, qui, de chaque côté, agenouillé, et en présence de saint Jérôme, de saint François, de saint Bernardin, de Bonaventure et de saint Louis, sévèque; dans le tableau de Bernardino Luini, daté de 1521, les témoins de triomphe de Marie sont saint Jean-Baptiste, saint François, le Baptiste et saint Pierre, apôtres; dans celui de Rédolfe, qui porte la date de 1530, les saints témoins des mêmes; à l'exception de l'apôtre qui est remplacé par saint Pierre, le deuxième tableau de Vitt du plus saint Dominique; ceux qui portent seulement le nom de Vierge, sont ceux que ce dernier ouvrage fait exécuté pour le couvent des religieuses de Rapaël. Nous avons cité quelques une description spéciale du tableau de R. del Garbo, dans ce que de la plus fréquent dans le Corrège a couvert le couvent de la Madonna de l'Orto, et de deux autres *Couronnements de la Vierge*, l'un du Raphaël, l'autre du Pinturicchio, qui sont tous deux à la pinacothèque du Vatican. Le même même a été peint par Girolamo da Santacroce (Jacopo de Santacroce, Palmezzano de Brera, à Milan), Jules Romain et le Parmesan (pinacothèque du Vatican), Giordano (Florence, à l'hôpital d'Udine), Guido Cloric (musée du Louvre de l'Office de la Vierge, qui est un musée de Naples), G. di Santa-Croce (église de Santa-Maria de Nuova, à Naples), le Tintoret (église de Saint-Georges Majeur, à Venise), Paul Véronese (académie des beaux-arts de Venise et galerie de Schleissheim), Annibal (église de la Madone della Stoccata, à Parme), Annibal Carracho (collection du duc de Newcastle), Lanfranc (au Louvre, gravé par Ed. Rendel), le Tadeusz (Académie des beaux-arts de Venise), Ch.-F. Nativisio (église de la Passion, à Milan), Vénusjen (v. ci-après), Juan de Juanes (musée de Madrid), le Maître à la Marguerite (collection Abel, à Stuttgart), le Maître de la Passion de Lyversberg (église de Lima, sur la Rhin, et musée de Munich), Pacher von Brunecken (à Saint-Wolfgang, près d'Isebl), Memling (exécution de la fameuse chasse de sainte Ursule), Hans Holbein le jeune (galerie d'Augsbourg), Hans von Culmbach (musée de Munich), Hans Schaufelein (même musée), Hans Baldung Grien (œuvre importante, à la cathédrale de Fribourg), Rubens (v. ci-après), Van der Werff (musée de Munich). Citons encore deux bas-reliefs en bois du xv siècle, au musée de Cluny (nos 224 et 244); un grand tableau de la même époque, peint dans le style de Frans Floris, à l'église Saint-Paul de Liége, les bas-reliefs du Couronnement de la cathédrale de Milan; des estampes de Mantegna, Marc-Antoine, Raimondi, Marc-Antoine, de Martin de Jo, de Cherubino Alberti (v. parmi les productions plus récentes, un grand tableau de la cathédrale de Cologne, peint, d'après un carton de P. de Corodine; un bas-relief, en albâtre, des frères Eberhardt de Mainz, exposé à l'Exposition de Londres, et appartenant à M. de Mantelsmeister; les tableaux anciens de Bonn, de Cologne, Saint-Paul de Rimes (gravures par Schmidt), M. H. Ch. Lemon, M. Ch. Lenormand, Louis Boulé (Paris), de Romain Cazes, à Église du Sacrement-Sacrée, à Paris, M. Ch. Gounod, à la chapelle de la Visitation de Nantes, etc.

Couronnement de la Vierge (*id.*), tableau de Raphaël, au Vatican (Rome). Ce tableau est exécuté en bas-relief, et le Christ et la Vierge, les mains jointes, les yeux fermés, agenouillés devant le Père Éternel, dans un dais Fils vu les pieds sur la table. Autour de ce groupe, quatre anges jouent de la harpe, du violon et du tambourin. Deux anges et deux saints sont agenouillés devant le dais où la divine cordonnée. Dans la partie inférieure, quatre saints, agenouillés autour du tombeau de la Vierge, dans leqeel, après l'ensevelissement, elle a été mise, et qui, sans fleurs, a Ce tableau est encore traité dans la manière de Pérugin, dit M. Rio, et rappelle le genre de Raphaël ociete déjà peutrest : ses figures sont plus pures, plus suaves que celles de maître; on le reconnaît aussi au caractère de ses anges. Il a été gravé par Desnoyers (cette peinture pour l'église Saint-François de Pérouse, à la Madonna della Stella, exécutée déjà, probablement en 1503, avant que la famille de ses parents ait été ruinée par les Baglioni. Cette date de 1503 est d'ailleurs confirmée par le témoignage de Vasari, qui, parlant de cette peinture, en fixe la date à quatorze ans avant Pérugin. Au xvi siècle, cette peinture, exécutée primitivement sur bois, a été mise en toile, et l'on a envoyé à Paris, là, il fallut transporter une seconde fois la peinture sur toile, opération qui ne sépare en restant sur les panneaux vermoulus. Par suite des ces transports, quelques retouches maladroites, l'ouvrage a beaucoup souffert. Il a pour sujet le même mamiéres comme une des œuvres les plus précieuses du maître. Cette peinture, exécutée vraisemblement postérieur en 1515, il a pris place entre deux autres tableaux de Raphaël, du Titien. Il a été gravé en bain par R. Boisel, et en trait par Gruthuysen et Desnoyers, et a été gravé dans la suite, dans les éditions de Vasari, et en particulier dans celle de 1568, dans l'édition de Vitali Bernazzone, près de Pérouse, même copie (gravure) et Raphaël, et dans les éditions de Bonaventure et de saint Louis, évêque; dans le tableau de Raphaël, daté de 1516, les témoins de triomphe de Marie sont saint Jean-Baptiste, saint François, le Baptiste et saint Pierre, apôtres; dans celui de Rédolfe, qui porte la date de 1530, les mêmes saints les mêmes; à l'exception de l'apôtre qui est remplacé par saint Pierre, le deuxième tableau de Vitt du plus saint Dominique; ceux qui portent seulement le nom de Vierge, sont ceux que ce dernier ouvrage fait exécuté pour le couvent des religieuses de Raphaël. Nous avons cité quelques une description spéciale du tableau de R. del Garbo, dans ce que de la plus fréquent dans le Corrège a couvert le couvent de la Madonna de l'Orto, et de deux autres *Couronnements de la Vierge*, l'un du Raphaël, l'autre du Pinturicchio, qui sont tous deux à la pinacothèque du Vatican. Le même même a été peint par Girolamo da Santacroce (Jacopo de Santacroce, Palmezzano de Brera, à Milan), Jules Romain et le Parmesan (pinacothèque du Vatican), Giordano (Florence, à l'hôpital d'Udine), Guido Cloric (musée du Louvre de l'Office de la Vierge, qui est un musée de Naples), G. di Santa-Croce (église de Santa-Maria de Nuova, à Naples), le Tintoret (église de Saint-Georges Majeur, à Venise), Paul Véronese (académie des beaux-arts de Venise et galerie de Schleissheim), Annibal (église de la Madone della Stoccata, à Parme), Annibal Carracho (collection du duc de Newcastle), Lanfranc (au Louvre, gravé par Ed. Rendel), le Tadeusz (Académie des beaux-arts de Venise), Ch.-F. Nativisio (église de la Passion, à Milan), Vénusjen (v. ci-après), Juan de Juanes (musée de Madrid), le Maître à la Marguerite (collection Abel, à Stuttgart), le Maître de la Passion de Lyversberg (église de Lima, sur le Rhin, et musée de Munich), Pacher von Brunecken (à Saint-Wolfgang, près d'Isebl), Memling (exécution de la fameuse chasse de sainte Ursule), Hans Holbein le jeune (galerie d'Augsbourg), Hans von Culmbach (musée de Munich), Hans Schaufelein (même musée), Hans Baldung Grien (œuvre importante, à la cathédrale de Fribourg), Rubens (v. ci-après), Van der Werff (musée de Munich). Citons encore deux bas-reliefs en bois du xv siècle, au musée de Cluny (nos 224 et 244); un grand tableau de la même époque, peint dans le style de Frans Floris, à l'église Saint-Paul de Liége, les bas-reliefs du Couronnement de la cathédrale de Milan; des estampes de Mantegna, Marc-Antoine, Raimondi, Marc-Antoine, de Martin de Jo, de Cherubino Alberti (v. parmi les productions plus récentes, un grand tableau de la cathédrale de Cologne, peint, d'après un carton de P. de Corodine; un bas-relief, en albâtre, des frères Eberhardt de Mainz, exposé à l'Exposition de Londres, et appartenant à M. de Mantelsmeister; les tableaux anciens de Bonn, de Cologne, de Saint-Paul de Rimes (gravures par Schmidt), M. H. Ch. Lemon, M. Ch. Lenormand, Louis Boulé (Paris), de Romain Cazes, à Église du Sacrement-Sacrée, à Paris, M. Ch. Gounod, à la chapelle de la Visitation de Nantes, etc.

Couronnement de la Vierge (*id.*), tableau de Raphaël, au Vatican (Rome). Ce tableau est exécuté en bas-relief, et le Christ et la Vierge, les mains jointes, les yeux fermés, agenouillés devant le Père Éternel, dans un dais Fils vu les pieds sur la table. Autour de ce groupe, quatre anges jouent de la harpe, du violon et du tambourin. Deux anges et deux saints sont agenouillés devant le dais où la divine cordonnée. Dans la partie inférieure, quatre saints, agenouillés autour du tombeau de la Vierge, dans lequel, après l'ensevelissement, elle a été mise, et qui, sans fleurs. « Ce tableau est encore traité dans la manière de Pérugin, dit M. Rio, et rappelle le genre de Raphaël ociete déjà peutrest : ses figures sont plus pures, plus suaves que celles de maître; on le reconnaît aussi au caractère de ses anges. » Il a été gravé par Desnoyers (cette peinture pour l'église Saint-François de Pérouse, à la Madonna della Stella, exécutée déjà, probablement en 1503, avant que la famille de ses parents ait été ruinée par les Baglioni. Cette date de 1503 est d'ailleurs confirmée par le témoignage de Vasari, qui, parlant de cette peinture, en fixe la date à quatorze ans avant Pérugin. Au xvi siècle, cette peinture, exécutée primitivement sur bois, a été mise en toile, et l'on a envoyé à Paris, là, il fallut transporter une seconde fois la peinture sur toile, opération qui ne sépare en restant sur les panneaux vermoulus. Par suite des ces transports, quelques retouches maladroites, l'ouvrage a beaucoup souffert. Il a pour sujet le même mamiéres comme une des œuvres les plus précieuses du maître. Cette peinture, exécutée vraisemblement postérieur en 1515, il a pris place entre deux autres tableaux de Raphaël, du Titien. Il a été gravé en bain par R. Boisel, et en trait par Gruthuysen et Desnoyers, et a été gravé dans la suite, dans les éditions de Vasari, et en particulier dans celle de 1568, dans l'édition de Vitali Bernazzone, près de Pérouse, même copie (gravure) et Raphaël, et dans les éditions de Bonaventure et de saint Louis, évêque; dans le tableau de Raphaël, daté de 1516, les témoins de triomphe de Marie sont saint Jean-Baptiste, saint François, le Baptiste et saint Pierre, apôtres; dans celui de Rédolfe, qui porte la date de 1530, les mêmes saints les mêmes; à l'exception de l'apôtre qui est remplacé par saint Pierre, le deuxième tableau de Vitt du plus saint Dominique; ceux qui portent seulement le nom de Vierge, sont ceux que ce dernier ouvrage fait exécuté pour le couvent des religieuses de Raphaël. Nous avons cité quelques une description spéciale du tableau de R. del Garbo, dans ce que de la plus fréquent dans le Corrège a couvert le couvent de la Madonna de l'Orto, et de deux autres *Couronnements de la Vierge*, l'un du Raphaël, l'autre du Pinturicchio, qui sont tous deux à la pinacothèque du Vatican. Le même même a été peint par Girolamo da Santacroce (Jacopo de Santacroce, Palmezzano de Brera, à Milan), Jules Romain et le Parmesan (pinacothèque du Vatican), Giordano (Florence, à l'hôpital d'Udine), Guido Cloric (musée du Louvre de l'Office de la Vierge, qui est un musée de Naples), G. di Santa-Croce (église de Santa-Maria de Nuova, à Naples), le Tintoret (église de Saint-Georges Majeur, à Venise), Paul Véronese (académie des beaux-arts de Venise et galerie de Schleissheim), Annibal (église de la Madone della Stoccata, à Parme), Annibal Carracho (collection du duc de Newcastle), Lanfranc (au Louvre, gravé par Ed. Rendel), le Tadeusz (Académie des beaux-arts de Venise), Ch.-F. Nativisio (église de la Passion, à Milan), Vénusjen (v. ci-après), Juan de Juanes (musée de Madrid), le Maître à la Marguerite (collection Abel, à Stuttgart), le Maître de la Passion de Lyversberg (église de Lima, sur le Rhin, et musée de Munich), Pacher von Brunecken (à Saint-Wolfgang, près d'Isebl), Memling (exécution de la fameuse chasse de

peuné d'une gloire d'anges. Sur les côtés du trône, deux anges soulèvent un rideau, et, plus bas, de chaque, à gauche saint Jean-Baptiste montrant le Christ, à droite saint Jérôme en adoration avec le lion à ses pieds. Devant les marches du trône, deux petits anges chantent le *Gloria in excelsis*, tenir sur une bande de parchemin. « Dans l'ensemble des sujets compose-ce que Raphaël peut la chapelle Sixtine, célébrant, dit l'auteur, dont les considérations ne pouvaient porter sur le dernier chant d'un poème mystique, qui se termine par la glorification de la sainte Trinité. »

Couronnement de la Vierge (*id.*), chef-d'œuvre de Fra Angelico, au Louvre. Le Christ, vêtu, de bleu, et, tout assis sur un trône, bénit la Vierge, tonnetée et agenouillé de nuit marches de trône, et, tout entourée de nombreux personnages symboliques. A sa droite est une place réservée pour un saint, qui, en effet, le Christ vu posser une couronne. Marie, agenouillée, les mains jointes, reçoit la couronne, et, tout pense à la marche du trône par la frange du manteau du Christ, pour, prêtil délicat et bien d'abord par une ceinture intérieure; tout en elle exprime l'adoration mystique, recueillie. Au-dessus de ce trône donne anges, et, de grandes ailes du pourpre, sont rolées derrière le trône, et, tout entourée de l'auréole de la Vierge; les uns soufflent dans de longues trompettes droites d'or perpendiculaires, dans l'imagination croit entendre les sons pur, les autres jouent de la vielle, du psaltérion, du luth et de quelques instruments, les divisons des chœurs angéliques se groupent et patiemment, les uns jouent de la harpe, les vierges, les martyrs, dit-il à gauche et à droite, à droite. Pour désigner les deux représentés, l'artiste a écrit le nom des uns sur le vêtement de l'ange, et de la tête du trône, et, au dessus à l'autres des symboles qui les font reconnaître. Ainsi, à gauche, on lit les noms de Moïse, de saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Paul, saint Jérôme, saint Barthélemy, saint Jacques le Mineur, saint Luc. Le deuxième saint Jean est vêtu de bure ainsi qu'il le a le moin. Saint Augustin est vêtu de bure, saint Jérôme, saint Paul, saint Antoine, saint Pierre, saint Jacques le Mineur, saint Barthélemy, saint Luc, saint Jean-Baptiste, saint Augustin, saint Jacques le Mineur, saint Jérôme, saint Antoine, saint Pierre, saint Paul, saint Thomas, saint Jacques le Mineur, saint Barthélemy, saint Luc, saint Jean-Baptiste, saint Augustin

que le dérobe de sa tête dans l'ombre, et silhouette, qui pourtant ne se sait où, évidemment elle apportait à notre globe ; voit la même calme comme dans un songe. « Cette Frosque, magnifique et bien conservée, dit encore M. Lavice, est exécutée avec une telle perfection et une telle netteté des rencourcis et de la perspective, que, malgré la distance considérable qui existe entre les personnages et le spectateur, celui-ci distingue facilement toutes les physionomies ; mesures de grandeur naturelle et vivantes. Je ne pense pas qu'on puisse citer une peinture aussi pure dans grandeur et d'un plus bel effet. » Suivant la remarque de M. Rohory (*Histoire des peintures des voûtes des églises*), on ne peut pas trouver mieux convenir que celui-ci pour un paradis, tant il est frémissant de Corrège. Dans cette dernière œuvre de sa Vie, toutes les parties de l'Art de la peinture vivait sont poussées à la perfection : distribution des groupes, ensemble, tout, même décoration, expression céleste des physionomies, mouvement des membres de l'ensemble qui paraît monter vers le ciel. « Cette fresque, qui, dégagée de tout ornement, comme plus vaste que le *Jugement dernier* de la chapelle Sixtine, fut commencée en 1520. Le prix convenu avait été de 1,200 écus ; Corrège n'en reçut que 1,000. En 1530, le maître, qui devait mourir quatre ans après, abandonnait, dit-on, son œuvre inachevée ; il ne put exécuter plus longtemps la grandeur hardiesse des fabricants qui lui payaient son travail ; fut obligé d'avoir recours à la justice, en regardant le groupe de la Vierge et des bienheureux, à ses pieds sans avoir la vie plus de grenouilles (*Vet et avete fatto un guazzetto di rane*). » Quelque temps après, ces ouvriers brûlèrent malheureusement leur œuvre de quelque tonte de coupole, et peut-être autrefois un tableau d'autre peinture de Dieu, qui se trouvait à Parme à cette époque, et qui leur dit en exécuter

sières. Le science n'existait pas dans les temps antéhistoriques, et depuis, ses progrès furent d'une lenteur extrême; il n'est donc pas étonnant que les fonctions crées par une imagination à laquelle l'expérience de la vertu ne pouvait imposer aucune limite se soient avec le temps transformées ou réalisées, que la plupart des hommes admettant ensuite aux dieux leur même donner de leur existence. C'est alors que s'est établie la croyance à une foule de divinités qui n'ont eu ensuite, parce qu'on se les représentait comme les différentes parties de l'homme, comme les maîtres supérieurs de toutes parties. Il le semble d'abord qu'il vint si grand que bientôt il ne suffit plus à l'homme d'adorer des dieux, il fut contraint pourvoyeur de son culte des êtres semblables à lui-même, plutôt d'avec raisonnable que quelques signes d'une supériorité qui en pourrait s'expliquer par l'opinion qu'il avait que chose de supérieure et de divin, il trouvait que ce dieu qu'il appelait roi, et qui vous forcait pour lui des êtres supérieurs presque égaux à des dieux, et dont il en dit vrai qu'il pouvait qu'en leur paraissait les marques les plus humbles de respect le plus profond, de la soumission la plus absolue. Pourquoi les rois étaient des dieux, il faisait arriver ces hommes, dans ces temps de culte de Jupiter, de Mars, d'Apollon et de tous les autres habitants de l'Olympe, les plus revêtis de pouvoir, en mêt dans leurs mains un sceptre, et ni suivant en pour mettre tête une couronne ou (or actuellement trouvaient encore ceux pour l'acier) des plus riches parvenus, mais comme qui, placée sur le plus haut degré de l'échelle, atteint de tout leur expérience, fut regardée comme l'intermédiaire principal, le signe distinctif, le symbole, enfin qui fut donnait un caractère sacré, ainsi, dans les Indes, ceux qui avaient symbole de matière la dernière main à tout ce qui peut rendre son chose parfaite et digne de l'admiration générale: ainsi encore, ceux qui avaient pour ornement un plume, au temps fut couronne par son dieu, mon signe par son dieu, ne, ne, ne, ne, plus par le chef et les chevaux sculpte; que Achille, Agamemnon, Ajax, et tous les ordre d'idées, une mort glorieuse fait la couronne et des Mars, ne, ne, ne, ne, ne, couronnement d'une longue suite d'effet.

C'est ainsi que s'opérer sera qu'il faut entendre l'expression *couronnement de l'édifice*, qui, depuis l'établissement en France du second empire, a tant de retentissement dans la politique. La république de 1848 avait fondé la liberté le plus complète, elle avait permanent le temps lui avait manqué pour établir d'une manière bien stable l'ordre, qui, dans la pensée des républicains d'alors, devait être le véritable couronnement de l'édifice social nouvelle. Le coup d'Etat du 2 décembre vint arrêter violemment le cours des choses, et, non content de détruire ce qui avait été fait, il prétendit le remplacer par un autre ouvrage, d'une-autre manière à la base ce qui n'avait pas été fait, et, en mettant la base bâtie pour le couronnement, qui ne devait être pour lui l'édifice que lorsque toutes les passions politiques contraires au nouvel ordre de choses auraient été mises à la raison. Il parait, toutefois, que ces passions sont bien vivaces, car bien des années déjà, ne sont ensuites et l'édifice reste toujours sans couronne, mais qu'on ne veille au trône à l'édifice même la couronne qui n'a rien pas qui ne le tête de l'édifice, et est vrai que, par deux fois déjà (décembre 1848 et décembre 1852), pour ne pas dire plus, on a pris leur quelques couronnes, bon assurément, mais quelques lilas, et si l'on en croyait certaines paroles officielles on ne dit pas sans doute prêtes trop à la lettre, ces couronnes seraient, au moment où elles furent faites, tout ce que le nouveau du monument permettait de poser à son sommet pour en compléter l'ornementation architectonique (lettre du 19 juin 1867 de terminant ciseau : *Ne s'élèvant pas le sol, je l'offrirai dès-lors, et, en achevant ainsi le couronnement de l'édifice élevé par la volonté nationale*). Mais nous pouvons, en une observation qui, dans le temps, nous a frappé par sa vraisemblance, mettre en doute de liberté sur son le lourde masse d'un-bordé, c'est comme le couronnement de la triomphe de l'Etoile, ou le couronnement d'un monument de bronze; et, si nous voulons être nombreux, nous pourrions être même un moment en cage, sur les lilas et les couronnes dans les deux circonstances que nous avons relaisses ne bâtiment chargées d'entraves, qu'il leur a été à peu près aussi impossible de pouvoir leur mettre en de la tête de l'envoyer.

Si la France veut que la liberté, la vraie liberté commence un jour l'édifice politique qu'on lui a donné, il faudra que ce jour elle pose elle-même ce couronnement, sans pour cela rien détruit, à la chose est possible, il ne serait pas étonnant que l'architecte, qui, dans son premier travail, a trouvé bien des vues vers la solidité du monument, où il a vu mis de se ménager pour lui même un logement à confortable, manquât de lui-même assez pour lui donner toute l'élégance que réclamait l'honneur et les besoins du pays. Il en était ainsi, nous ne demandrons pas pour cela de l'avoir de notre pays, cependant, que quoi qu'il arrive, il ne voudra pas toujours rester en arrière de plusieurs peuples aujourd'hui à la longtemps servi de modèle.

Depuis que ces lignes ont été écrites, la France a parlé dans ses comices électoraux, et sa présence vous avons vu reposer du *Message* dont nous ne pouvons encore prévoir quels seront les résultats, pouvoir à du bonheur aussi ; du dont quelques-uns pourraient bien nous en dire, ou, qui, qui, qui

soire. COURIER extraordinaire. Le départ, l'arrivée du COURIER. Dévoiler le COURIER.

Il doit jouer le chaud et le froid.

Il apportera un trait en vous et un trait contre.

Le Homme dépêché par des moyens rapides *l'Europe en connoîtra à son correspondant. Ils de son femme fourniront sonnil des courrons qui lui apportaient chaque jour cent nouvelles de Paris. (Vulg.)*

Par voies ordre en courier *Jai* précédé la chaise.

C. DIMANCHE.

3 Valet de pied, coureur. V. Courier. Courier mal. COURIER n'est plus unité aujourd'hui eu en usage.

— Employé qui précédait le parlement et la chambre des pompes dans les cérémonies.

— *Par ext.* Moyen de transport des dépêches : *Le télégraphe est le plus diligent de tous les courriers.*

Tu viens, comme autrefois en blanche travestissée, Discrète *courrier*,

Pour *amour* suspends ses bons ailes Aux prisonniers.

M. ST-AMANT.

— *Par ext.* Voiture qui porte les dépêches : *Autrefois on prenait le* COURIER *lorsqu'on* *voulait voyager rapidement.*

— Ensemble des lettres envoyées, reçues, portées par le même courrier : *Le* COURIER *dire* *son* COURIER. *Le* COURIER *des Indes est arrivée.*

— *Courrier par courrier*, par le retour du courrier, par le départ du plus prochain courrier, par le courrier qui part le plus prochain : le courrier qui est arrivé : *Répondre* COURIER PAR COURIER.

— Hist. ecclés. Collecteur, procureur en intendant d'une communauté, d'un ordre, d'une église. Religieuse qui faisait les commissions hors du monastère. Nous donne autrefois au moyen du journal de la ville de Paris, du Dauphiné, lequel était nommé par l'évêque, et qui chargeait affaires ecclésiastiques.

— *Courrier spontanéique*, Envoyé qui, à l'insu des ambassadeurs, était chargé de porter aux fidèles les ordres des évêques, et auparavant, diffusant que le pape envoie aux cardinaux pour les prélats ou les chanoines qui ne tenir en consistoire ou en chapelle.

— Administr. *Courrier du ministère*, Agent qui se soutrait en le ministère chargé de porter les dépêches qu'il entoie aux ambassadeurs.

— Littér. Nom donné à un grand nombre de journaux français et étrangers : *Le courrier français. Le courrier de Londres.*

— *Courrier de Paris*, Nom donné à certains ustriers de journaux qui, chaque matin, donnent les nouvelles de Paris : *Que se se nouvient des* COURIERS *du* PARIS *du* COURIER *du* PARIS *?*

— Mar. Petit bâtiment armé.

— Pêch. Nom de l'un des deux pipeaux de la pantière.

— Artill. *Courrier volant*, Projectile creux dans lequel une mèche est renfermée dans du sucre MOLLET MASSIAC.

— Ornith. Nom vulgaire du chevalier à pieds rouges.

— Encycl. Anlip. On appelait un *courrier* public ou public, chez les Romains, ce qu'on nomme entre les Grecs et les Perses Droit adopté par premiers les meilleurs usages des Grecs, entre autres ce que nous appelons la poste. Les Grecs, en instituant des courriers publics, la limitation des Perses, Perses, qui leur avait longue un terme dont ils avaient hérité, et respectant ainsi de la Perse, et ce le chose. Ce fut de la Grèce que ce nom passa aux Latins, quand ils adoptèrent le usage des *courriers* à l'imitation des Grecs. La longue des rois de Perse leur avait fait imaginer des sortes d'officiers à cheval, messagers du royaume, par lesquels ils étaient promptement informés de ce qui se passait dans les provinces les plus éloignées de leur vaste empire. Le besoin de communiquer entre eux a naturellement suggéré aux hommes des moyens de transmettre promptement Cyrus, ou Xerxès, selon Hérodote, établit des courriers des chevaux de distance en distance, et fut le premier institueur de ce mode de communication. Ce mode avait duré, dit-il, vers l'an 550, et en plus tard vers l'an 445 avant notre ère, qu'on aurait commencé à avoir des *courriers* pédestres, mais ils étaient seulement destinés pour le service particulier des rois. L'usage était de faire courir quelques nages à cheval durant toute une journée, le premier coureur remettait sa dépêche à le suivant, qui courait à son tour suivant, et ainsi de suite jusqu'à destination. C'est ce qu'on a nommé donner par les grecs le nom d'*hémérodromes*, coureurs d'un jour. Scaliger qu'ils parcoururent d'un trait 1,500 stades. On voit, là, l'état rudimentaire, l'origine et la première idée des postes.

La difficulté de changer un homme et un cheval de tablettes quelquefois assez longues ...ders aux Romains l'idée d'utiliser le chemin ...ger véhicules. Les *courriers* du ...empire avaient le droit de forcer ...ers ou les villes à leur donner des chevaux ou des bêtes de somme, quelquefois des voitures, comme on l'apprend par le jurisconsulte Paulus, au chap. 1, tit. 6, du livre 1 de la obligation et des plaintes résidentes de la part des provinces, et l'on dut à l'empereur Adrien l'abolition de cette servitude. La poste, si l'on peut ainsi parler, fut des lors restreinte aux seuls frais de l'Etat. Louis XI est le premier, dans les temps modernes, qui ait établi, par un édit de 1464, l'usage des postes, pour qu'elles incessent en France. Il y consistait à changeant des chevaux de distance en distance, à la différence des anciens qui n'en plaçaient qu'en quatre ou cinq lieues, et qu'on chaval pouvait faire par jour, et il fut ainsi le véritable inventeur des relais à nouvel intervalle.

— Admin. *Courriers du cabinet.* Les *courriers du cabinet* sont des officiers chargés de faire le service des dépêches diplomatiques. Ils reçoivent directement du ministre des affaires, bannieur ou du ministre plénipotentiaire, et ils remettent directement aux ministres des affaires étrangères auquel elle est destinée, et réciproquement. Ils sont distingués d'abord par un costume, et ils sont reconnus par un bonnet qu'ils portent sur la poitrine. On emploie aussi un même usage dans les ambassades, mêmes publics, militaires ou civils, et même des ambassadeurs qui ne sont pas ministres de l'Etat. Portant en Europe les *courriers* qui ont connaissance leurs ministres, ils portent ainsi, dans leurs voyages officiels, même hors du territoire de leurs ambassadeurs, de la plus longue d'une promptes expédition par les postes et même de la préférence, mais aussi du plus haut degré d'indiscrétion. Les ambassadeurs ne sont nommés dans un très-grand nombre de cas de plus, les ministres, et les ministres n'ont que rarement soumis à la vieste des domaines, les dépêches, et leur ne les exemple des impôts de pirage, passage de port et droits de barrière. Le voleur d'importance et de crime commettre une véritable infraction, et le voleur, et le voleur, et le voleur, les commis en Bâtonne, près du village de Zouche, le 17 juin 1739, sur la personne du major Gordon Sinclair, qui occupe pour le compte du statthalter de Schenkenbach, fut saisi et remonte une des raisons de la déclaration de guerre, et le manifeste publié en 1740 par la Bonde contre la Russie. Mais, depuis, les mêmes raisons de civilisation modernes ont amené des nos jours les poissonnes, et les ministres, et les ministres ne reçoivent aujourd'hui l'inviolabilité des *courriers* qu'en leur assurant les mêmes avantages qui ceux qui sont députés pour un courrier qui qui en viennent. Lorsque les courriers ne viennent que de leurs ministres, ils ne jouissent de leur droit des gens qu'en ce leur ...ccorde des mêmes avantages que les courriers.

Encycl. (Lit). Outre les feuilles qui ont dans ce Dictionnaire un article spécial (v. ci-après), une nulitude de journaux et de recueils ont pris quelques noms de courriers, et nous en serait fort longue et n'aurait pas un grand intérêt, nous nous bornerons à indiquer seulement les suivants : le *Courrier* (Amsterdam, 1729-1730, 8 vol. in-8°); le *Nouveau courrier* (1749-1750), fondé pour réfuter le *Mercure historique et politique*; le *Courrier* (Amsterdam, *Pays-Bas* [Belgique], 1649-1791), grande publication qui n'éprouvait changé de titre durant un longue existence, et dont nous indiquerons plusieurs années dans ce grandes bibliothèques : le *Courrier d'Angleterre*, publié par le *Mercure* (1789), curieux pour l'histoire du commerce et des relations de la France avec l'Angleterre; le *Courrier d'Avignon* (1789-1791, 19 vol. in-8°), curieux pour l'histoire du comtat et de la Provence; le *Courrier international* (1789); *Courrier de Madon* (1789-1791, 19 vol. in-8°), entre feuille politique, qui eut une certaine vogue; le *Courrier* (Amsterdam, chens, dépôt de Leiter-Cherr, Madon et une commune de ce pays dont le chiffre, en 1789, avait eu une certaine célébrité; *Courrier* Prospin (1789 et 1790, 2 vol. in-8°), qui fut interrompus et des changements de titre *Courrier* (Amsterdam), *Courrier* (Lyon, 1790), etc.). Pourella fut pourvu comme représente et la fortune qui sont pour ainsi dire prime. On nait que ce titre a été pouvant repris depuis; *Courrier de Strasbourg* (1791-1793), et Cet. Les journaux et les publications pour les nouvelles des frontières; *Courrier universel* (1791-1793, 2 vol. in-8°), qui fut ...vent changer de titre, *Courrier de Paris* (an III, ...v. V), *Courrier* (Paris) et *Le Pilotin*; *Courrier de Carouge d'Italie* (Milan, an V-an VII), fondé par le comte de Carouge, ancien Bonaparte; *Courrier de Londres* (1803, 36 vol.), par le comte de Montlosier; le *Courrier de Paris* (1814-1815), fondé par M. Lacretelle, ...ne, journal légitimiste; *Courrier de la Chambre* (1815-1816), fondé par M. Lacretelle, rédacteur en chef, Frais Mormand, etc., etc.

Courrier de Paris, Nom donné à un journal américain, qui tire en principale importance de la langue collaborateur de Franklin. Ce fut le 17 juillet 1781 que parut le premier numéro de ce journal. Dès le premier jour, la nouvelle feuille d'abord, annoncement de ses dévoueties. Celle-ci ne continuaient ...ons des nouvelles locales, des extraits des lettres d'outre-mer, les prix des marchés et quelques annonces, jamais aucun article de fonds. Le *Courrier*, au contraire, fut exclusivement composé d'articles originaux, de courtes dissertations de morale et de littérature. L'Angleterre avait vu *Revue* la *Bibliotaf*, le Spectateur, et le *Courrier* fut un journal du même genre que voulurent faire Franklin, son frère et son oncle. Le jeune Benjamin contribua même toute à faire donner au *Courrier* le caractère didactique. Il devint bientôt, en effet, un des principaux rédacteurs du *Courrier*. Cependant rien ne permet aujourd'hui de distinguer les articles du jeune et Franklin dans les canaux sous forme d'articles ou de lettres et dans les courts développés qui remplissent les premiers numéros du *Courrier*. Cette de leur de l'expérience l'illusion du journal autant qu'à celui du jeune auteur : ni l'un ni l'autre ne tenait à obtenir ce nom, quinzé aux collaborateur de Franklin. La *Courrier* contenait des nouvelles des pays des appréciations où un jugement sévère ou avancions de guerre; en non de bons actions de critique sévère, mais le moment ne pas trouvaient plus de place que la littérature; les vues du jeune Franklin, quelquefois sérieuses, quelquefois aux bratiques, et le ton est le plus généralement enjoué de la satire. Si le gouvernement si le cirque puriste ne sont mêlages, lorsque ils ne n'était avec ce mêmes personnalités, et il est rare de rencontrer une page sans le *Courrier*; les critiques demeurent presque toujours générales, mais elles arrive parfois à la rudesse et à la violence et à la satire. Il est les gens mêmes, Franklin ctures, entre autres polémiques, telle qu'avait lieu dans la Gazette de Boston, à propos de la pratique de l'inoculation. Cette querelle dégénéra en une affaire politique et valut un mois de prison à Jonas Franklin. Durant cet intervalle le Courrier fut dirigé par Benjamin dont la vivacité mit en émoi toute la ville de Boston et amena la colère de la Législature du Massachusetts. Une nouvelle prison vint frapper James Franklin, comme propriétaire du journal : il fut condamné à imprimer le *Courrier* au moyen pamphlet, avant de l'avoir soumis à la censure du ministère de la province. C'était un assez de censure prévoyiste. Mais Franklin, qui ne pouvait se présenter non journal sous le nom de son frère, qui en était le rédacteur responsable, et qui jouait tout, c'est-à-dire jusqu'à le fin de 1727, époque à laquelle James Franklin, qui faisait des déclarations de guerre à Boston, s'enfuit à colonie de Rhode-Island.

Courrier de Strasbourg, gazette anglo-française, par Serre de Latour, Mermide, Brissot, et Cerisier (Amsterdam, Leiter-Cherr, 1789-1790, 32 vol. in-8°). C'est un des recueils les plus importants du siècle dernier. Il fut signalé par Mirabeau, Lamet, les feuilles d'un spectateur anglais, Swinton. Il donnait le nombre des nouvelles des armées de l'Angleterre, les nouvelles politiques de ce pays et les publications nouvelles des colonies anglaises de l'Amérique, alors en lutte contre la métropole. Il est un des journaux dont les principes ouvrent trouvé par des interdictions et des poursuites de la part de la Cour, et qui fut obligé pour ce pays, réimprimé à Boulogne.

Courrier de Provence, par Mirabeau. Quoique ce journal ait été fondé par le comte de Mirabeau, maintenu par-dessus les lois restrictives de la presse, large et spontanéité ...ne fut pas publiée en effet le premier numéro le 1 mai 1789, sous le titre de *Lettres* [illegible] Le numéro du 1 décembre de la 8 mai, qui contient une critique ouverte du ministère de Necker, l'ouverture des états généraux, aurtout la suppression du journal, et le 1 mai 1790, le *Courrier* recommence (2 mai-22 juillet, in 8° in-4°), publication 1790, après le procès de la Bastille, et un journal régulier sous le titre de *Courrier de Provence*. Mirabeau, qui ne cesse d'écrire ouvrant la publication et qui affranchira ...pour de la Bastille, affranchi de toutes ses séances de l'Assemblée, accompagne de réflexions et de critiques. Chacune se compose de 24 à 28 et 32 pages, et de 48 pages. Cette série, qui présente un grand intérêt, a été publiée jusqu'à 1791.

Le *Courrier*, qui se publie jusqu'au 30 septembre 1791 (n° 25, 17 vol. in-8°), rencontre toute la durée de l'Assemblée constituante, et ne cesse d'être un des plus fondés pour. Il contient également les séances de l'Assemblée, ainsi que des dissertations sur des questions politiques à l'ordre du jour. Naturellement il est plus de Mirabeau. On y trouve des notes et ses mémoires, ainsi avec des développements nouveaux. Ainsi la chaudre des [illegible] Mirabeau ait eu quelquefois opinion et quelquefois de celui que prononcé dans la séance. A part ses discours, Mirabeau écrivait peu pour le *Courrier*, mais il dirigeait, en grand homme de collaborateurs, Dorvers, Clavière, Dumont, Chomfort, Cerisier, Méjan, Lamarche, etc. A partir du 1025 numéro, il rédige même après pres complétement et y écrire, mais non cesse de le patronner de son nom. Ce journal était fort répandu, mais il n'exerça jamais une grande influence sur la marche des événements. Cétait l'organe d'une personnalité bien plutôt que le drapeau d'une opinion. Des résultats semblables ne se ni produits de son jours : l'auteur d'un livre chez être au, l'un [illegible] journal dont [illegible]

Il y a beaucoup de ressemblance entre le style de Mirabeau journaliste et le style de Mirabeau orateur. Dominant un extrait, tire d'un article où il reprend non discours sur le sein du roi. L'écrivain y prévoit, foule de feu et d'indignation dans les pouvoirs publics, l'avenir, et des dispositions nouvelles de la Constitution en bâtard de l'anarchie. « Quand le pouvoir exécutif, dit-il, livre à ses propres ressources, sans frein et sans règle, on sait à son dommage, il ne saurait rien de bienfaisant, il ne saurait rien qui le dépasse. Tous réparent alors le faisée d'un autre, et la machine politique se composa et la liberté naît soudain ou se rejoint dans cette union. Nous n'avons pas loin de chercher l'exemple. Mais si la Révolution était *amorcée*, si le Corps législatif, avec de grands pouvoirs de dépense nécessaire et oppresser, le dévorant en effet, des factions, des ambitions, des intrigues, des ressources pour; les chefs ses plus puissants seraient bientôt les ennemis publics, qui chercheraient à se soulager les uns les autres, l'anarchie amènerait le despotisme. Et si la puissance royale, après des années de division et de malheurs triomphait enfin, ce serait en mettant fin à la guerre, l'anéantissant le pouvoir. La liberté publique renterait encore, mais à quel prix. On n'oublie que de mémoire aux le mon de roi, et le peuple vivrait sous le despotisme de magistrats, sous un despotisme presque nécessaire. » Mirabeau, on le sent, fut prophète à la fois et homme.

Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles, par Gorsas, journal dont le titre fut changé en *Courrier de Versailles à Paris dans les provinces et des provinces à Paris*, et qui parut *Gorsas dans les départements*; *Courrier des 83 départements*, etc. (Paris, 1789-1792, 3 vol. in-8°). Il parut jusqu'à la chute des girondins (31 mai-2 juin 1793). Il fonda le journal, et il en fut seul tous les jours. Rien n'égale son début lumineuse et la plaidoirie de cette feuille, qui fut commencée à Versailles et qui porte après qu'à partir de 1791, et qui devint un des organes les plus résolus du parti girondin, qui n'était réfuté Gorsas.

Courrier de Strasbourg, journal publié en Cairo et qui fut comme le moniteur de l'expédition française. Il vécut de la fructidor (1798) et de l'an VII (1799) et de l'an VIII (9 juin 1801). Dans l'origine, il paraissait tous les quinze jours, et ces jours, mais environ le numéros se succédèrent à des intervalles de plus en plus considérables. Il porte après la section ne se compose que de 118 numéros. Il ne contenait que quelques articles de recherches, ou qui s'occupaient doublement et par le fait de la publication, par ce caractère officiel de cette feuille. Cependant, suivant M. Martin (*Histoire de la presse et Bibliographie de la presse française*), le premier de publier une importance du *Courrier de l'Egypte*, dont de ce nom fut le rédacteur, ce journal est moins curieux qu'on ne serait porté à l'imaginer. C'est, dit-on, petite gazette donnant d'une façon avec ironie, mêlée des actes officiels, des nouvelles locales et quelques nouvelles étrangères; mais on n'y trouve point de ces articles de fond et de ces séries de manifestes où les pouvoirs cherchent la pensée de Bonaparte. Il faut attendre le *Courrier* pour que nous ne saurait négliger. Il y a, notamment dans le *Courrier* [illegible] de manifestes où les prince de Malte, et l'on y trouve de petits détails intéressants sur l'expédition. Il est partie qui impute le recueil trimbore à son habitude de l'Egypte.

Courrier français (1818), ancien journal quotidien, et l'un des principaux organes du parti libéral sous la Restauration et le gouvernement de Juillet. Fondée le 21 juin 1818 avec les plus grands noms de la politique et de la littérature de MM. Wilhemey, Dupont de l'Eure, Jouy, Jouy, Lamarque, Jouy, Jouy, Jouy

et les actionnaires se formèrent en société commanditaire sur la proposition de Cousin d'Avier, qui prêtait le nouvel actif social. L'administrateur n'ayant pas voulu devenir gérant, M. de la Pelouze accepta cette fonction, qui a remplie depuis avec tant de succès, et M. Chéhaudin devint rédacteur en chef.

A partir de cette époque, le *Courrier français* prit cette attitude ferme et franche qui lui donna une si grande influence sur l'opinion publique jusqu'à la fin de la Restauration et pendant les premières années qui suivirent 1830. Il profita d'occasionnelles services au pays pour obtenir de l'opposition, il faut bien reconnaître, tout le bien que peut produire l'expression constante de l'idée du minimum les plus minces, la défense permanente des intérêts publics. Le *Courrier* laissa aux marchands de parfumerie, et démaqua aux rédacteurs de la Bruxelle, l'impudeur et l'ordure. La vigueur et la persistance de son efforts lui méritèrent une justice la réputation de l'organe le plus courageux et le plus disposant des réclamations publiques.

Le *Courrier* dut passer par de rudes épreuves. Il eut même le premier essai de la loi de bannissement de 1816. La loi de bannissement qui décrétait de l'exil un ex-ministre qui avait le ministère du droit pour, le 5 mai 1816, un an, les passages des journaux libéraux, y prit son essor. *Fréderick* a exprimer au bâtons ou une critique sur les actes du gouvernement et de ses agents, il découvrirent l'autorité royale ou la religion. En vertu de la loi de bannissement, le journal suspendu, et, au cas de récidive, emprisonné. Le *Courrier* eut à répondre d'une longue suite d'articles relatifs à la liberté d'équipage. Malgré les efforts de M. Merchin, non obstant les efforts du ministère public pour, comme ayant porte atteinte à la paix publique, le mécrant ayant à cause de la barrasser du *Courrier*, le premier coup était porté, il ne devait plus en être pas le second. La suppression ignoraient d'une seconde condamnation ; mais, dès le mois de juillet 1816, le ministère fit adresser à cette fonction un nouveau procès pour un article intitulé : *Quelques articles rapatriés dans une rédaction de quelques* journaux, et qui, en

marcher sans faire un faux pas, si toucher un meuble sans le briser, se tenir la main sans renverser quelque jet en quelque chose, et qui finit par rester clouer sur sa chaise du peur de faire crouler la maison, ou demeurer immobile et sans voix, plaise de défiance contre lui-même et aussi de surprise, deconcerte par le sentiment même de la force et par cette impuissance de la faire tourner à bien. Mais ce mauvais sort n'est pas éternel, et cette contradiction doit cesser un jour. »

La suppression du *Courrier de Lyon* causa une vive sensation dans le public, peut habitué à voir le politique traité en aussi bon français, et les journaux de toutes les couleurs y prendre leur parti. Aucun d'eux, même parmi les plus anciens, n'avait en tant de talent à montrer, et si le crime ajoutait si nous ajoutons qu'un tableau de dessins se figurent pour les *communiqué*, qui furent nombreux, et les prises ultérieures à la requête du parquet civiles, terrain brillant sur lequel les chroniqueurs rivalisaient des lances. Le *Courrier du dimanche*, augmenté de 1 pôle par ligne fut bientôt insuffisant, mais, a compte parmi ses principaux rédacteurs, le directeur, Mlle Marmier, Gregory Gaucon, Alfred Assolant, d'Ennemoulin, Sigaudins Fallaise, Charles Chassin, John Lemoine, Saint-Marc Girardin, J-J. Weiss, J. E. Horn, Eugène Pouplain, P. Lamy, Mme Clémence Lenyeux, Mlle Lucy Ulbach, Frédéric Morin, Elias Regnault, Prévost-Paradol, Paul de Charvet, Félix Normand, Hourtoul, Castagnary, Edouard Villetard, Gustave Isambert, Jules Lacroix, Ch. Bataille, Edouard Hervé, Pessard, Lavertujon, Alexandre Dumas, Mlle Marie Delaitre, tant la collection, on trouve encore les noms de M. A. Alexis de Broglie, Laurent Pichat, Alphonse Karr, J. de Lastayrie, Davergier de Hauranne, etc. Mais les deux principaux, les fameuses *Lettres au rédacteur*, de M. Prévost-Paradol, étaient bien avec avidité, et on se admirait de voir, inégal, Alternant avec faits des idées exprimées par l'auteur et que chacun trouvait interpréter à sa guise, une intrigue offrait un modèle achevé d'un genre que Courier et Balzac ont plus tard perfectionné. M. Alfred Assolant a en suite d'abord bonne fortune avec ses *Causeries* inaugurées par plus d'une fois d'un avertissement en d'un communiqué, dans lesquelles, sous couvert du nomme, vu l'état d'abaissement où était tombé le journalisme politique, il y avait lieu de regretter la mort d'un poète, mais de plus qui goût lisant avec un véritable plaisir, et qui a gagné, intéressant parfois, mais deux ou trois équivalents aujourd'hui dans ce qu'on est comme s'appelait le *Courrier du dimanche*.

Courrier des spectacles (1.8), un des premiers journaux de théâtre à publication quotidienne, qui demeurant chaque année la programme détaillé des spectacles du soir. Nous donnons, à ses deux premiers, p. 1 ; plus que la fondation de ce journal remonte, l'an 8 de la République (1799), et il avait précédé dans cette voie peut-être deux autres feuilles, mais feuilles, il faut le dire, à vrai dire, qu'une existence éphémère, ce qui ne doit pas étonner, attendu qu'alors nous sommes en 1793, au beau milieu des troubles de la Révolution. Mais, ajoutons le *Journal des spectacles*, était réligieux et sérieux, et, pour parler diable qui en l'abandonna, au bout de peu de mois, qu'il ne reparut qu'en Ventôse, 1799, le *Journal des théâtres*, appartenant à Duchamal, continuait à différemment, mais, il ne vecut guère plus longtemps qu'elle.

Vers le commencement de l'an 8, le journaliste Le Pan eut l'idée de créer un nouveau journal sur le modèle de ceux que nous venons de citer, et il longa dans le monde le *Courrier des spectacles*, recueil assez obligé, mais extrêmement précieux, aujourd'hui, dans lequel on y trouve l'histoire du théâtre pendant la période révolutionnaire, et ce sous qu'il contient une foule de faits intéressants, et que son existence est presque inconnue. Le Pan avait pour collaborateurs le poète Vigée, le mathématicien Lagrange, et le *Courrier des femmes* ; l'impénétrable, vacuum et ultra-fécond Chamfort, Jacques Delille, qui, et un dévoiu aujourd'hui oublié, Grainville, homme en talent et d'imagination empêchant, enfoncé d'un tiers dans l'oubli, et Mme Lemaire ; enfin J.-B. Clément.

Le Courrier des spectacles rendait compte, de la tragédie, des premières représentations, il publiait des articles sur l'histoire théâtrale, musicale et dramatique, quelquefois des fantaisies, et insérait aussi des vers : fables, élégies, chansons, logogriphes, etc. Tout cela sans doute n'était pas très-bon, aujourd'hui, à lire, mais, ces documents contenus dans ce journal ont un quoi non véritable.

Nous devons constater que le *Courrier des spectacles* était divisé en deux parties bien distinctes, chacune de quatre pages in-4°. La première était spécialement consacrée au théâtre et aux questions littéraires ; la seconde était uniquement politique, et l'on y trouvait un résumé des nouvelles intérieures, un bulletin de l'extérieur, et des résumés des débats législatifs. Au point de vue politique, les éditeurs du journal étaient très-tracassiers, et Le Pan, en peu de lignes, laissait savoir mieux les procès du premier consul, et il arrêtait encore une seconde fois, quelques lignes plus-ci ont arrêtés la prison impériale. Au reste, il est à croire que l'influence du *Courrier des spectacles* était absolument nulle sous le régime. Quoi qu'il en soit, la lecture de ce journal est très-intéressante aujourd'hui, au point de vue du théâtre, et on peut le consulter avec fruit.

Courrier des théâtres (1.8), nom sous lequel deux ont presque fameux un journal à peu près exclusivement consacré au théâtre, et qui avait été fondé en 1828 sous le titre de *Camp noient*. Cette feuille, qui se fit surtout remarquer par ses critiques, quelquefois vraiment sérieuses, fut crée en tête par Jules Lecomte, qui en fut le rédacteur pendant deux ans. Intitulée d'abord le *Camp noient*, sous que Lecomte dans le même journal, et ensuite et pris successivement ceux de *Journal des théâtres* et de *Courrier des théâtres et Nouvelles des théâtres*. Elle parainait tous les jours, dans le format de quatre pages in-4°, quelques-uns des spectacles de la capitale, mais surtout des spectacles, sur le second et le troisième, elle publiait des nouvelles, des nouvelles, quelque article littéraire ou de discussion, et, quelquefois, à la quatrième page, des nouvelles au rebus des théâtres.

On peut se rendre compte de ce journal. Jules Lecomte n'était point encore en France. On comprend donc qu'un petit journal quotidien, qui, dans le cadre, le programme des spectacles du jour, était appelé d'avance à quelque succès. Mais ce journal, qui, dans le théâtre, qui connaissait bien le public et qui le connaissait bien, ne pouvait pas, malgré tout, rien pour le servir à soutenir son en rapport. Il était, d'ailleurs, trop sérieux, et, de plus, plutôt une sorte de pamphlet qu'un véritable journal, et, en outre, il était trop sévère, et tout les artistes les plus célèbres, on peut dire les plus illustres, et jusqu'aux auteurs le plus en vogue, en étaient, en quelque sorte, les cibles mêmes. Mlle Mars, Mlle Mars, Mlle Mars,

au mouvement; $s = \frac{1}{2}Vt$, la base des hypothèses adoptées, f le coefficient de frottement; s le longueur en mètres de l'arc mesuré par la corde ou la courroie sur le rouleau, r le rayon du rouleau; le signe $=$ correspond au cas où T serait entraîné par Q. Le coefficient de frottement f dépend de la nature du bombage et de l'état de la courroie. M. Morin a décrit les moyennes suivantes d'une série de vingt expériences :

Pour courroies à l'état ordinaire f.

Pour courroies graissées avec du suif f.

Pour courroies neuves sur tambours en bois. 0,56

Pour courroies à l'état ordinaire d'ancienneté sur poulies en fonte 0,28

Pour courroies humides sur poulies en fonte. 0,08

Pour cordes de chanvre sur poulies en bois en humides en bois. 0,56

La formule ci-dessus fait voir que le rapport de résistance à la pression est indépendant de la largeur de la courroie, de la pression de l'arc enveloppé, et du diamètre des tambours; mais qu'il est proportionnel à l'arc enveloppé par la courroie à la surface de bombage, et au logarithme hyperbolique du rapport des tensions des deux brins.

On appelle tension naturelle d'une courroie sans fin celle que reçoit chacun de ses brins produisant le repos, alors des mouvements de l'action des forces et des résistances ne sont rompus.

Dans une transmission au moyen d'une courroie sans fin, la tension naturelle des deux brins se reparti ent égale à la tension du brin conducteur et du brin conduit, si T_1 représente la première, T la seconde et t la tension, on a

$$(1) \qquad T_1 = \frac{T+t}{2}.$$

D'un autre côté, pour que la courroie ne glisse pas sur la poulie, il faut que la tension la quelle agit une résistance Q, qui s'oppose au mouvement, il faut que t dépassât seulement un moins egal à cette résistance, et que l'on ait

$$(2) \qquad T = t + Q_1;$$

$$\text{mais ayant } T = \frac{Q}{f^{\alpha}},$$

on conclut des équations (1) et (2) pour la tension du brin conduit

$$(4) \qquad t = \frac{Q_1}{(e)} - \frac{Q_1}{(e)} = \frac{Q_1}{(e)}.$$

La valeur (t_1 augmentée de (t) ou pour la pratique, est donc dans l'équation (3) pour déterminer T_1 et les valeurs (t) et (t) ainsi obtenues dans l'équation (3) donnent la tension naturelle T_1.

M. Lahouée, dans la mémoire qu'il a présenté à la Société industrielle de Mulhouse, a fait des observations suivantes, avant de passer la pression qui lui reçoit à la courroie les largeurs à donner aux courroies : la résistance à vaincre doit être moindre que la force qui tend à faire la courroie sur la poulie; 2° la tension ne doit pas aller au point d'atteindre la rupture; 3° la tension ne doit non plus augmenter inutilement le frottement, sur les poulies ou les tambours; 4° une courroie doit être flexible, c'est-à-dire qu'elle doit se plier facilement (sur toutes ses parties). Après ces considérations, cet ingénieur pose les principes suivants : 1° les largeurs des courroies doivent être en raison directe des puissances à transmettre, 2° les largeurs doivent la même, 3° les largeurs des courroies sont en raison inverse des vitesses avec lesquelles elles se meuvent, pour un même travail transmis. »

Pour régler convenablement la tension des courroies, on a, en fait usage de la pesanteur de tension dont la pression sur la courroie soit donnée par la formule

$$p = M_1 \cos \frac{\alpha}{2}.$$

p est la pression de roulement sur la courroie, suivant la bissectrice de l'angle de deux brins entre elles les deux parties du brin sur lequel il agit; α, tension des deux parties du brin sur lequel opposé le poulieu.

Depuis quelques années on transmet le mouvement à des très-grandes distances au moyen de lasso et cordes au de cordes en fil de fer, ces transmissions ont été appliquées pour la première fois en Alsace; un brin, qui doit descendre le mouvement, à 80 mètres de distance, à des poulies de 2 mètres de diamètre, cette lasso ligne soulevée par le vent a été remplacée par un câble en fil de fer, qui l'on assiste sur les mêmes d'huile et de graisse. Cette nouvelle disposition, qui permet d'éloigner les moteurs des ateliers, a donné d'excellents résultats. Les dimensions que l'on donne aux poulies sont de 150 à 200 fois le diamètre du câble, aux jantes descendre au-dessous du mètre; les câbles ont 8 mm, 6 mm, 5 mm, 3 mm, 0 mm, 6 mm de diamètre; on les fait travailler à un à kilogr. par millimètre carré. Les plus courtes distances à atteindre entre les poulies ont d'environ 40 à 50 mètres; quant au maximum de distance, on ne le jamais rencontrée, les plus longues transmissions exécutées jusqu'à ce jour n'atient que jusqu'à 80 et 100 mètres. Au delà de 80 à 100 mètres, il faut avoir recours au moyen de soutien de câble, pour ne pas trop augmenter la tension résultant de son poids, et éviter par suite une augmentation de frottement sur les tourillons de la poulie motrice. Ce genre de transmission se prête à de grandes variations de vitesse; on peut leur imprimer une vitesse de 18 à 18 mètres par seconde.

Pour compléter ces renseignements, qui ne dépassent qu'à faible aperçu de cette question importante des transmissions par courroies, on peut consulter les mémoires de MM. Lancelot, Morin, Moseley, Willis, le mémoire de M. Lahouée, et les applications diverses que relatent les bulletins de la Société industrielle de Mulhouse.

COURROUGANT (kou-rou-can) part. prés. du v. Courroucer :

(1) . . . Un autre fonctie,
Déchaînant la tempête et courroucant les eaux,
Pour d'affreux ouragans a jeté son manteau.
DIDILLE.

COURROUCÉ, ÉE (kou-rou-cé) part. passé du v. Courroucer. Fâché, irrité, irrité : *Un père courroucé contre son fils.*

Les dieux, *courroucés contre le vaste* Neptune.
Ont mis avec un bruit la mer et la prise.
RÉGNIER.

Qui marque le courroucé, qui est inspire par le courroucé, *Il est courroucé pour son fils.*
SAINT COURROUCÉ. *Les paroles* COURROUCÉES.
Son pays, *napoléon* a tire, *a courroucés*,
Mais *napoléon* ne nous pouvons pas le vous.
VOLTAIRE.

— Poétiq. Violemment agité : *Les flots* COURROUCÉS. Le vents COURROUCÉS.

Le ciel obscurci, les, les nuages courroucés
Représentent un lion par les vagues poussés.
LAMARTINE.

COURROUCER v. a. ou tr. (kou-rou-cé-ou-rai, courroucer. Frond. non cédille sous la c devant les voyelles *a, o* : *Il courroucera, nous* COURROUCIONS). Irriter, irriter en courroux : *Ses paroles ont courroucé son père.* Les dieux COURROUCÉS ou *irrités.*

— Poétiq. Troubler, agiter violemment : COURROUCÉS *les flots.*

Se COURROUCER v. pr. Se mettre en courroux : *Il a pu que les fous étoient qui trouvent de la satisfaction à se* COURROUCER. (Diderot XIV.) *Le Seigneur et la fonne* se COURROUCÈRENT *pas d'un manchoron.* (V. Hugo.)

C'est ainsi qu'un chrétien se venge et se courroucé
Contre ceux qui le blâment.
MOLIÈRE.

C'est contre le péché que son cœur se courroucé,
Et s'irrite de tout ce qui le pousse.
MOLIÈRE.

— Poétiq. Se mettre, être mis dans un état de trouble : *Les flots* COURROUCÉS *se* COURROUCÈRENT *pas encore revenus et les flots commençaient à* se COURROUCÉS.

— **Antonymes.** Apaiser, calmer.

COURROUCEUX, EUSE adj. (kou-rou-ceu, eu-ze, ceu, ceu-ze-rrouk). Fâché de, irrité, prompt à se courroucer. Y Vieux mot.

COURROUCIE v. n. (kou-rou-ci-ou-ri, incoulme. On a aloupé aussi prohibitif le int. *chez* Ital, *andrej courroucie*, Bossuet *courroucie*, *courroucie*, *courroucie*,

rieur, à invincible, inquietuus, impie, sacrilège.

— **Syn. Cours, courant.** V. COURANT.

— **Homonymes.** Cour, courre, court; et cours, court, cours, courez, courent (du verbe courir).

— **Encycl. Administ.** La langue politique et administrative désigne sous le nom de *cours d'eau* navigables les voies fluviales de communication et de transport mises par la nature à la disposition de l'homme. On considère la nature, et la destination de ces cours d'eau comme faisant toute idée de propriété privée. Dans tous pays, le libre jaillissement des cours des fleuves et des rivières navigables est considéré comme étant de nécessité sociale, et constituant un droit général et imprescriptible; aussi voit-on le principe de l'inaliénabilité de ces cours d'eau très nerveux toutes les législations, et rester immuable comme le nécessité sociale qu'il décrète. Écrit dans le droit romain, reconnu en France par le décret de l'assemblée nationale, ce principe a été consacré de nouveau par la législation moderne : *Flumina omnia publica sunt*, disent les *Institutes*; et le *Digeste* ajoute : *Flumenque publicum commutatis sed non, sicut mare publicum et littoram.*

En France, pendant le moyen âge, tout, conformément au système féodal, en quelque sorte moins seulement reconnu et proclamé, fin la vie privée avec le moyen âge. Les lois, les ordonnances constatent que les fleuves et rivières flottables et flottables, profondes fort partie du domaine du roi, non pour que la nouvelle en dépend le droit de propriété, mais pour qu'il les conserve et les prête à titre de gardien des droits de tous, et leur fasse mieux remplir, dans l'intérêt de tous, leur destination providentielle. La confusion qui résulte de cette époque entre les attributs de la souveraineté et les droits de la propriété engendra, il est vrai, de nombreux abus, tous de la part du souverain que de la part de ceux qui exerçaient ses droits régaliens. Mais en 1566, l'édit connu sous le nom *d'édit de Moulins* consacra à jamais le principe, en décrétant l'inaliénabilité de ces voies de communication. Un siècle plus tard, l'ordonnance de 1669 fit revivre et fixa les principes du nouveau que tous les fleuves et rivières portant bateaux de leur fonds, sans en arrêter et ouvrages d'art, font partie du domaine de la couronne, sauf toutes titres et abuses antiens contraires, sauf les droits de pêche, moulins, bacs et usages, qui les ont pu jusqu'à présent y avoir prétendu et possédé. Les lois des 22 novembre-1er décembre 1790 et 6 octobre 1791 ont consacré les mêmes principes, en déclarant que tous les fleuves et rivières navigables et leurs rives appartiennent en général toutes les parties du territoire national qui ne sont pas reconnues d'une propriété privée, doivent être considérés comme des dépendances du domaine public. La seconde de ces lois porte que nul ne peut se prétendre propriétaire exclusif des eaux d'un fleuve ou d'une rivière navigable. L'article 538 du Code civil a reproduit toute cette législation, et a été plus loin en consacrant comme dépendances du domaine public tous les fleuves et rivières navigables et flottables, sans ajouter, comme les anciens règlements, *de leur propre fonds*. Il résulte que cet article comprend tous les cours d'eau où la navigation, ou le flottage, existe naturellement ou artificiellement, c'est-à-dire à l'aide de travaux d'art, tels que digues, ouvrages et écluses. Le flottage a été de tout temps et en tout pays assimilé à la navigation. C'est en effet un mode de navigation terrestre, dans lequel on emploie le fleuve, la mer et le pavement. Plusieurs rivières, non que non navigables, peuvent cependant être rangées par le Boitier, qu'après le moindre travail et les. Le flottage étant un moyen de transport, la flottabilité des cours d'eau doit entraîner la domanialité.

Certains cours d'eau ne sont navigables ou flottables que dans une partie de leur étendue. La partie non navigable ou flottable peut, par conséquent, rentrer dans le domaine public, mais elle n'est pas davantage susceptible de propriété privée. Elle dépend de l'entre des choses du domaine commun, comme les rivières qui ne sont ni navigables ni flottables. Dès lors le droit de pêche appartient aux riverains, qui en jouissent en mêmes servitude de halage. Au contraire, les bras secondaires qui partent navigables, bien qu'accessibles à la navigation et à flottage, sont considérés comme dépendances du domaine public, et comme tels assujettis à toutes les prescriptions des règlements sur la pêche et la voirie.

La navigabilité d'un cours d'eau résulte soit de fait soit de nécessité par l'acte administratif du déclaration comme de l'autorité souveraine. L'administration classe les cours d'eau comme elle classe les chemins. Lorsqu'un cours d'eau considéré jusqu'alors comme non navigable est déclaré navigable, sans indemnité est due aux riverains pour la perte du droit de pêche et pour l'établissement de la servitude de halage. Il est du également des indemnités lorsque, par suite d'une réduction dans la force motrice des eaux, causée par des travaux administratifs, on est obligé de supprimer un moulin.

La loi des rivières navigables, tant, comme les eaux, une dépendance du domaine public, à l'exclusion du pouvoir du propriétaire de savoir ce qu'en devient par le fait d'un cours d'eau, et jusqu'où s'étend ce fait. Après avoir longtemps divisé la jurisprudence administrative, des questions sont aujourd'hui à peu près résolues, bien qu'elles se soient encore jusqu'à présent discutées légale. Un a pris successivement pour limite les plus grandes eaux, les eaux moyennes (eaux ordinaires qui ne devait excéder pas mais moyennes), les eaux les plus basses, et l'on est arrêté enfin à reconnaître que le fleuve est un cours d'eau tout la hauteur variable de ses eaux, et que l'administration a chargée de la police des rivières était pour le considérer comme constituant le fleuve, lorsque le fleuve ne dépassait exige tout la rectification d'une rivière, soit l'ancienne, et non au lit qui, par exemple, qui ne présentent fréquemment, l'administration soumettent des propriétés riveraines. Mais, en ce qui concerne les choses non comprises dans l'indroit désigné pour le nommé de la nouvelle ligne, et, en outre, les terrains nouveaux ils devient alors propriété publique. Ce que dit l'administration de la police de rivière qu'elle crée en quelque série de lettre publics, la nature le fait les lois et dans son action nécessaire pour les cours d'eau. Aussi le différence, le différence, et est-elle une attribution de l'administration. En définitive le lit des fleuves, et, en général, les cours d'eau, comme propriétaire, mais seulement comme conservateur des choses communes, et comme gardien des droits de tous. Mais assurément que l'intérêt public dépasserait, les questions de délimitation de propriété, de compétence exclusive des tribunaux.

Les cours d'eau navigables ne peuvent être dans le lit sur la lorde des cours d'eau ne peuvent être dans le lit sur la lorde des cours d'eau propriété privée. Le Code civil en stipulant en principe la propriété de l'île, dans le lit du fleuve, il ne fait en formant naturellement; mais lorsqu'il s'agit d'une île vraisemblement formée par l'eau et qui, par conséquent, est sur un héritage riverain, le propriétaire, mais terrain, et, en ce cas, il est de droit, le propriétaire de son champ. Les riverains sont tenus de leur côté, et, en ce cas, seulement, et, et vrai, par des ouvrages particuliers. La loi du 6 octobre 1791 a fixé les droits de halage, servitude annuel ancienne que la existe, et, en ce cas, seulement, et, et vrai, par des ouvrages. « L'article de la navigation des rivières, du Demoul, demande l'usage libre de leurs rives, et, en ce cas, seulement, et, et l'étendue nécessaire pour les passages et le halage des bateaux, et, en ce cas, seulement, et, et ni arbres plantés et obstacles. » Depuis les premières lois, cette largeur est de 7 et l'autre bord à dit fixée entre 7 m. et 10 m. Le Crapelet, Boitier, et, en ce cas, et, et vice-les souffle pas, l'administration prend et, et, et,

vend, donne lieu à plus d'un abus, où un agent de change a reçu d'un client un gros ordre d'achat au *cours ouvert*, et qu'il ait reçu en même temps, d'un autre client qu'il désire favoriser, un ordre de vente concernant à un *cours quelconque* de la même valeur, il lui suffit de demander deux ou trois titres de la valeur à 5 fr. de plus, ou 15 fr. plus haut que le prix précédemment cote; le niveau des cours ouverts étant assez flottant, cette proximité, en exagérant le plus haut cours par son offre de quelques centimes au-dessus des prix cotés, on peut faire descendre le suivant du même taux. Malgré cela, cependant, il arrive souvent que les commis d'agents qui ont agents eux-mêmes, le prennent au sérieux, pour les ordres d'achat et de vente qui concernent, le procédé le plus net pour ne pas payer trop cher et ne pas vendre trop bas. Mais, Les opérations de ce genre ne sont souvent absolument impossibles, parce que les opérations du trop nombreux ont parfois sur des quantités de valeurs trop importantes. Sur le marché au comptant même, les ordres au cours moyen ne peut être accédé qu'à la condition qu'il ait un ordre en sens inverse à un même cours.

1° *Cours à terme.* Pour ces cours, en cotation « ferme » ou « ouverte », 2° le jeu du report de la journée; 3° le jeu du *cours*; 4° le *cours* de clôture. Exemple : Rente française à jour 100 :

Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
71,30	71,35	71,20	71,25

Il en est ainsi pour toutes les valeurs. Dans une année comme cent portes les cours au comptant, et dans quelques petites colonnes les cours à terme. Quand une valeur se fait à terme ils, seraient, au cours de première, ainsi que cela a lieu pendant les liquidations, les cours mêmes indiqués ci-dessus. Exemple : Rente française à jour 100 :

Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
Fin courant.	71,30	71,20	71,25
Fin prochain.	71,35	71,25	71,30

Ces divers cours sont, ainsi que nous l'avons dit au mot COTE, officiellement constatés après la clôture de chaque Bourse. Les cours au comptant sont moins discutés que les autres, parce qu'ils sont tous consignés sur le registre du courtier public. Les cours à terme, ils ne se trouvent guère sur le marché où terme, les cours discutés sont bien à des détails près, surtout dans les Bourses nouvelles, lorsqu'il s'agit d'un détenteur qui, en ne vendant, le plus haut et le plus bas, sans que le cours d'ouverture. Ce qui donne du cours de clôture de l'importance, c'est l'habitude prise par certains clients de donner des ordres d'achat et de vente au premier cours. A l'ouverture de la Bourse, ils ne sont pas toujours pratique, sauvons vente et sauvon achat ne se trouvent à ce cours. Il s'agit uniquement, dans la fixation de ce cours, de ne pas indiquer sur leur l'opinion publique outre mesure par une cote exagérée sur la hausse, ou sur la baisse. Toutefois, pour les Bourses de province, ce cours a une réelle importance, attendu que « y fait beaucoup d'affaires.

— Fin. *Cours fermé.* Dans les crises financières, il arrive quelquefois qu'on gouvernement pour éviter nouvelle, et, pour le cours de remboursement à présentation accusées à cela qui les ont tout le cours. Il ne doit donc possibilité qu'on constate le *cours fermé*. Je le prévoire de ces dispositions exceptionnelles, on serait en qu'en appelle le *cours légal*. En A.-L. pitaux, par exemple, les billets de la Banque de Londres ont un cours légal, en vertu d'une loi de 1844 : et chacun qu'ils doivent être reçus en payement, nécessairement comme la monnaie effective; mais ils n'ont pas cours *fermé*, attendu que la banque est tenue de les remboursement à bureau ouvert.

Le cours fermé fut décrété en France pour les billets de la banque de Law en 1720; mais en cela, mais, pour n'impliquer la chose de cette banque, l'assignat ne contrôlera. C'est du reste, l'effet que produisent quelquefois les ordres de décrets, qui voulant supprimer à la confusion par la rigueur; ils ne servent qu'à la confusion et à rendre définitivement ce qu'on a voulu prévoir et empêcher. Ainsi, le 10 mai 1793, lorsque la Convention, pour arrêter le dépréciation croissante des assignats, ordonna aux particuliers à les recevoir à un taux déterminé : le discrédit de ce papier ne fit que progresser de plus en plus, si bien qu'en 1796 les assignats ne représentaient plus que le soixantième partie de leur valeur nominale. Le *cours forcé* avait eu pour résultat de ruiner le trésor et les rentiers, de causer le commerce et d'augmenter effroyablement la détresse publique. En 1797, le gouvernement, dans l'impossibilité d'agir à cet remède, se rejetta sur les assignats qui pour un centième de leur valeur nominale : c'était une banqueroute pure et simple; les assignats tombèrent bientôt à zéro.

Le cours forcé a été décrété en Angleterre, pour les billets de la Banque de Londres, en 1797, et cet système fut maintenu jusqu'en 1816. Ce système, du reste, ne fut pas dans le cours de crises financières, et à un, au point de vue du commerce et du pays en général, les effets les plus désastreux. Les billets de la Banque de France reçurent *cours forcé* en 1848; mais cette situation ne dura que de longs et à ce jour de trois-grands commerces. Au reste, la suspension de payements n'était pas complète : la banque continuait de recevoir à l'échéance un certain nombre de ses billets, les prêtant comptant, et les titres les plus escomptés.

— Hydrol. Sous le nom de *cours d'eau*, on désigne les rivières, les ruisseaux, les décourant, les fleuves, les rivières et les canaux. Leur étude comprise, tant au point de vue de la navigation, que du point de vue du commerce et de l'industrie, comprend : le flot, le mouvement, le lit, le cours, le tirage, la vitesse, la pente, la résistance de l'eau, le mouvement des marées, la canalisation des sections, les effets de la vitesse sur les ponts, les digues, les lits, les canaux, les ports, le jaugage des cours d'eau, les barrages, les chutes, les chutes des cours d'eau, les forces qu'on peut en tirer, soit en utilisant leur pente, soit en les canalisant, les conservation et la défense des rives, les inondations qui les rendent dangereux et le vital, l'étude des cours d'eau forme à elle seule une science spéciale, dite science du cours d'eau, qu'une partie de l'hydrotechnique et de l'hydraulique, et qu'une partie des hypothèses que les ingénieurs viennent constamment modifier ou mieux assurer sont de la théorie les plus souvent très-troublées ou empêchées par des hypothèses aléatoires, et de l'intérêt que le calcul ne refuse à représenter, dans le système de mesures, malgré les, bien trouvés méthodes d'intégration. Les cours d'eau ne sont pas toujours des ingénieurs et les savants; un grand nombre d'entre eux ont laissé des ouvrages très-précieux, tels comme celui de Bélidor, qui contient mesures rectangulaires, partout ces hommes distingués, Mariotte, Bernoulli, Bossut, Venturi, Prony, Bellanger, Lesbros, Poncelet, Mary, Bélanger, Bélidor, Bossut, Bélidor, Bresse, etc., dans tout développer toutes les mesures nécessaires pour les cours d'eau, tels des cours d'eau, et pour longueur d'eau, et pour les cours d'eau, et pour les cours d'eau, et pour les cours

moins que le fond. Lorsque les vitesses sont torrentielles à fond de gravier, il paraîtrait qu'après l'écoulement des plus grandes eaux des crues les graviers du fond consommés du marchoir, et il s'établirait un état d'équilibre tel, que, dans toute l'étendue de son cours, le cours se trouverait partagé en biefs plus ou moins profonds, séparés par des bancs de gravier que les crues suivantes déplaceraient fort peu, et dont elles diminueraient sensiblement le nombre. On appelle en général *radier* ou *moulin* des biefs successifs de rivières, et l'eau est ordinairement très-faible, et l'on nomme *moulins, barrer, remous, biefs* les fonds très-enfoncés du fond qui lorsque la profondeur est faible et si la vitesse est, au contraire, considérable. Les crues à différentes hauteur et durant plus longtemps, tendent à égaliser d'ailleurs, dans ces parties inférieures d'un cours d'eau que vers sa source.

— *Fétage.* L'étiage est le laisser que conservent les eaux à l'époque où elles sont le plus basses; cette époque, en France, a lieu de juin en septembre.

— *Vitesse.* Le mouvement des molécules liquides d'un cours d'eau est produit par la pente de sa superficie; cette pente ne peut donc exister, toutes choses égales d'ailleurs, sans que la vitesse croisse au même temps. Toutefois, si l'on fait d'abord abstraction des résistances du lit, on comprend d'après le principe n'a pas lieu, et que la vitesse doit augmenter sans cesse, et ne correspondre à la pente, comme cela arrive quand un corps descend sous l'influence le long d'un plan incliné.

Cependant l'observation et quelques expériences semblent prouver que, plusieurs fois les cours d'eau dont la pente est très-forte, l'accélération des molécules liquides devient invariable, au bout de temps assez court, dans les parties du lit dont la section et la détal sont constantes, et que la vitesse cesse de la masse liquide y devient bientôt uniforme. On en a conclu que la pente et les résistances de tout genre qui s'opposaient à l'accroissement de la vitesse moyenne, pour cause au bout d'un certain temps, était égale à la composante parallèle des forces particulières à la pente; ce que cette vitesse moyenne ne pouvait croître, en général, sans que la pente de superficie augmentât en même temps et réciproquement. Pour déterminer la vitesse de cette pente d'une rivière ou d'eau, on emploie divers moyens. Imbaud en mesurait d'une pente dans une rivière, tantôt bien sur son axe, qu'il disposait au-dessus du courant, du moins que lorsqu'il avait disposé les paletets à l'instant où celles-ci passaient au-dessous de l'aréomètre. Il mesurait la rotation de la roue étant sensiblement nulle, la vitesse de l'eau est égale à celle des aubes, au centre de la surface frappée par le courant; vitesse que l'on déduit facilement du nombre de tours. Un moyen plus sûr consiste dans l'emploi de flotteurs. On cherche, à l'aide de quelques flotteurs ou de bouts de bois dont le pas près égale à celle de l'eau, le filet le plus fort courant. La situation de ce filet reconnue, on fait placer deux repères fixes à une certaine distance l'un de l'autre, on laisse un flotteur en amont et à une certaine distance du premier repère; à l'aide d'une montre à secondes, on remarque l'instant précis où le flotteur passe au droit du premier repère, puis celui, en reprenant par le second, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'avant, la vitesse soit à la quotient de la longueur du repère d'une eau d'un cours d'eau comprit entre le premier et le dernier repère, divisée par le nombre de secondes écoulées entre les deux passages. Pour mesurer la vitesse d'un cours d'eau en un point quelconque de sa profondeur, on fait usage des divers appareils qui donnent cette vitesse avec plus ou moins d'exactitude. Ces appareils sont :

1° *Le tube de Pitot*, ainsi appelé du nom de son inventeur, qui consiste en un simple tube recourbé, ouvert par les deux bouts, dont la plus grande branche est placée verticalement, pendant que l'autre est directement exposée à l'action du courant liquide dont on veut mesurer la vitesse au point quelconque de profondeur entre par l'ouverture de la branche horizontale et s'élève dans le tube vertical à une certaine hauteur au-dessus du niveau de l'eau du cours d'eau. La hauteur à du liquide dans le tube vertical au-dessus du niveau extérieur étant mesurée sur le tube, on en conclut pour la vitesse du courant

$$V = \sqrt{\frac{2gh}{m'}},$$

formule dans laquelle V est la vitesse cherchée, g l'accélération de vitesse due à la pesanteur, et m' un coefficient numérique dont les expériences de Bossut semblent fixer la valeur à 1,19. Pour rendre l'instrument plus sensible, Bossut a placé dans la branche horizontale la forme d'un entonnoir; avec un tube muni constamment, il trouve que le coefficient m' est égal à 1,95, et par suite que la vitesse était

$$V = 1\sqrt{\frac{2h}{3}}.$$

2° *Le tube de Pitot, perfectionné par M.M. Darcy et Bonnepierre*, qui en comprend essentiellement du deux tubes analogues à celui de Pitot; les deux branches verticales, faites en verre, s'élèvent dans un plan parallèle au fil du courant, les deux branches horizontales sont en cuivre, et l'une d'elles est toujours dirigée dans le fil du courant, en sens opposé, pendant que l'autre peut recevoir des aptitudes de diverses formes. Ces ajustages sont orientés dans le courant, de manière qu'il se produise sur leur entrée une non-pression. L'appareil étant placé dans le courant, l'eau s'élève dans le tube d'amont à une hauteur h au-dessus du niveau extérieur, tandis, que l'eau s'élève dans le tube d'aval moyenne une hauteur h_1, cette-ci se maintient au-dessous de h et les coefficients β, β' et m' sont deux coefficients dépendants de la construction du tube, et qui ont l'un et l'autre un rapport fixe pour toutes, la vitesse de la vitesse est exprimée par la relation

$$V = \sqrt{\frac{2g(h+h_1)}{M'+M'_1}}.$$

Bert réalisait plusieurs sur les branches perpendicularité à la direction d'où sortir, et de lire à leur aire en graduation la distance h à h_1.

3° *Le pendule hydrométrique*, qui consiste en une tonne d'étoffe ou de bois, creux, sous tenue par un fil dont l'extrémité est attachée au centre d'un quart de cercle gradué. Le fil est vertical lorsque la boule n'est soumise que par son poids; mais si une force horizontale agit sur elle, il s'incline de manière à prendre la direction de la résultante des forces verticales et horizontales. Soient P le poids de la boule, Q l'action d'un courant horizontal qui incline la boule sur l'obliquité, et α un coefficient constant, on a pour la vitesse

$$V = \sqrt{\frac{P}{Q}} \tang \alpha,$$

α étant l'angle que le fil fait avec la verticale lorsque la boule est en équilibre dans le courant.

4° *Le tachomètre de Brainge*, qui est fondé sur le même principe que le pendule hydrométrique, consiste en une boule creuse, qui se pousse directement à l'action d'un courant qui produit un effet différent d'un angle, qui le forme que par la grandeur des sections, ainsi que par les conditions de mouvement. Ailleurs les expériences de Dubuat, qui est représentant à l'existence de ces formules, ont été faites dans des canaux en bois de petites dimensions qui ne pouvaient guère être assimilés aux rivières ou cours d'eau. Ordinaire, ancien inspecteur général des ponts et chaussées, a trouvé que les vitesses de filets en divers points, tous situés sur une même verticale. Dans l'ordre de la profondeur, il a trouvé des vitesses qui pouvaient être assez bien représentées par la formule

$$V = 1,128 - 0,17h,$$

dans laquelle V désigne la vitesse répondant à la profondeur y au-dessous de la surface. Le Leroy et Wolstman, d'après une série d'essai régulière, en peut déterminer approximativement en une rivière moyenne une même vertical, en abandonnant au fil du cours un flotteur de forme parallélépipède, lestés à la partie inférieure de manière à occuper toute la profondeur du cours d'eau et à se tenir dans la ligne verticale, et à prendre la vitesse moyenne des filets. Au bout de peu de temps, le mouvement du flotteur étant une translation rectiligne et uniforme, toutes les forces qui le sollicitent doivent se faire équilibre. Les pressions hydrostatiques et le remorqueur du dessous et dessus qui le sollicite de forces verticales, il faut que les pressions horizontales dues aux vitesses des filets, en mêmes que les pressions vives notrices et résistantes dominant une section nulle, soit la résultante totale de pourrait nulle ; ainsi, il faut pour avoir que les filets supérieurs, qui sont les plus rapides, qui sont les centrales, a leur pression vive dans le sens de la translation du flotteur, et par conséquent les filets sous vitesse supérieure à la vitesse moyenne de centre, lorsque le centraire a leur pression filets inférieurs. De ces considérations, nous tirerons pour l'emploi du flotteur, correspondant toute la profondeur des cours d'eau, en conclut que l'une autant duquel les moyennes des pressions vives supérieures et des pressions vives inférieures se forment équilibre sera aussi celle de la direction des filets dont la vitesse est moyenne; la position de cet axe par rapport au niveau de l'eau sera donnée par le rapport qui existera entre le bras de levier supérieur et le bras inférieur du flotteur. Le centre arrive à déterminer le lieu théorique des vitesses dans un même plan, la ligne de force est supposée horizontale et de largeur indéfinie, que les pressions horizontales qui la tasse moyenne par la formule suivante :

$$U = V\left(\frac{\alpha}{\alpha'}\right)^{\frac{1}{2}} \frac{m}{m+1} \frac{m+1}{m}.$$

dans laquelle V est la vitesse à la surface, α le poids du mètre cube d'eau, β la pente totale entre deux sections transversales séparées par une distance L, m un exposant numérique égal à 1 suivant Navier et à 2 suivant M. Darcy, α est constante pour un même cours d'eau, représentant le coefficient de viscosité, qui est, pour le cas d'une largeur indéfinie, proportionnel au carré de la profondeur H, on égal à $\frac{1}{3,2}$ d'après l'hypothèse de section rétrécie, à l'intersection des deux coudes dont le tube de Venturi est formé, que M. Overdeyn, professeur à l'Académie royale de Delft, s'utilisant pour créer le vélocimètre. Pour déterminer la vitesse d'un courant dans un fleuve ou une rivière, il suffit de plonger le tube dans l'eau : la pression indique fait connaître la vitesse du courant. Depuis longtemps l'expérience a fait connaître que les vitesses aux différents points d'une même section d'un cours d'eau ne sont pas les mêmes. Le maximum est au-dessous de la surface, cette le point qui répond à la plus grande profondeur, et le minimum est au fond, le point situé au fond vers la même verticale que V. On appelle vitesse moyenne celle qui, multiplée par l'aire de la section, donne le débit ou la dépense d'un cours d'eau, c'est-à-dire le mètre cube qui passe en un instant d'unité du temps; soit U cette vitesse, on a

$$U = \frac{Q}{\omega}.$$

Q étant le débit par seconde, Ω la section du cours d'eau. Dubuat a proposé la relation empirique suivante pour lier ensemble les vitesses de superficie, de fond et moyenne :

$$U = \frac{1}{2}(V + W).$$

D'un autre côté, Prony a cherché le rapport entre U et V, et le trouvé variable avec V : les expériences de divers hydraulistes l'ont conduit à poser

$$U = V\,\frac{V + 1,37}{V + 3,15}.$$

Le rapport de $\frac{U}{V}$ ne s'écartant pas beaucoup de 0,80 en attribuant diverses valeurs à V, plusieurs hydraulistes se contentent de la relation simple

$$U = 0,80\,V.$$

Ces formules ne tenant aucun compte du toutes les circonstances par lesquelles un cours d'eau peut différer d'un autre, sont les la forme que par la grandeur des sections, ne fond pas les considérations générales; d'ailleurs les expériences de Dubuat, qui est représentant à l'existence de ces formules, ont été faites dans des canaux en bois de petites dimensions qui ne pouvaient guère être assimilés aux rivières ou cours d'eau. Ordinaire, ancien inspecteur général des ponts et chaussées, a trouvé que les vitesses de filets en divers points, tous situés sur une même verticale. Dans l'ordre de la profondeur, il a trouvé des vitesses qui pouvaient être assez bien représentées par la formule

$$V = 1,128 - 0,17h,$$

dans laquelle V désigne la vitesse répondant à la profondeur y au-dessous de la surface. Le Leroy et Wolstman, d'après une série d'essai régulière, en peut déterminer approximativement en une rivière moyenne une même verticale, en abandonnant au fil du cours un flotteur de forme parallélépipède, lestés à la partie inférieure de manière à occuper toute la profondeur du cours d'eau et à se tenir dans la ligne verticale, et à prendre la vitesse moyenne des filets. Au bout de peu de temps, le mouvement du flotteur étant une translation rectiligne et uniforme, toutes les forces qui le sollicitent doivent se faire équilibre. Les pressions hydrostatiques et le remorqueur du dessous et dessus qui le sollicite de forces verticales, il faut que les pressions horizontales dues aux vitesses des filets, en mêmes que les pressions vives notrices et résistantes dominant une section nulle, ainsi que la résultante totale ne pourrait pas y avoir, il faut pour avoir que les filets supérieurs, qui sont les plus rapides, qui sont les centrales, a leur pression vive dans le sens de la translation du flotteur, et par conséquent les filets sous vitesse supérieure à la vitesse moyenne de centre, lorsque le centraire a leur pression filets inférieurs. De ces considérations, nous tirerons pour l'emploi du flotteur, correspondant toute la profondeur des cours d'eau, en conclut que l'une autant duquel les moyennes des pressions vives supérieures et des pressions vives inférieures se forment équilibre sera aussi celle de la direction des filets dont la vitesse est moyenne; la position de cet axe par rapport au niveau de l'eau sera donnée par le rapport qui existera entre le bras de levier supérieur et le bras inférieur du flotteur. Le centre arrive à déterminer le lieu théorique des vitesses dans un même plan, la ligne de force est supposée horizontale et de largeur indéfinie, que les pressions horizontales qui la tasse moyenne par la formule suivante :

$$U = V\left(\frac{\alpha}{\alpha'}\right)^{\frac{1}{2}} \frac{m}{m+1} \frac{m+1}{m}.$$

dans laquelle V est la vitesse à la surface, α le poids du mètre cube d'eau, β la pente totale entre deux sections transversales séparées par une distance L, m un exposant numérique égal à 1 suivant Navier et à 2 suivant M. Darcy, α est constante pour un même cours d'eau, représentant le coefficient de viscosité, qui est, pour le cas d'une largeur indéfinie, proportionnel au carré de la profondeur H, on égal à $\frac{1}{3,2}$ d'après l'hypothèse de M. Sonnet; γ, la profondeur du filet qui possède la vitesse moyenne et égale à

$$H\left(\frac{m}{2m+1}\right)^{\frac{1}{m+1}}.$$

En donnant à m, dans cette valeur de γ, des valeurs comprises entre 1 et l'infini, le rapport de γ, il vérifie pas 0,35, et cela, lorsque le filet possédant la vitesse moyenne se trouve environ aux 0,65 de la profondeur comptée à partir de la surface libre. On parvient de même à déterminer le lieu théorique des vitesses dans une section de forme quelconque. Dans un mémoire approuvé par l'Académie des sciences, M. Sonnet a montré que si le courant a une section rectangulaire, la vitesse peut être représentée par l'expression du second degré

$$(a) \qquad \omega = V - a\Omega^2 - b\Omega^2.$$

dans laquelle on suppose que l'axe des ω coupe par le milieu du fil, et que Ω et Ω' sont des constantes; il faut d'ailleurs que l'on ait

$$(b) \qquad \frac{U}{\omega} = 2a\Omega' - 2b\Omega, \text{ et}$$

a' et b étant les coefficients de viscosité dans le cas de la section rectangulaire proportionnels, un carré de la demi-largeur, et a ; au carré de la profondeur. Pour déterminer les coefficients a et b, on cherche la vitesse W au fond en fonction de la profondeur; on a

$$W = V - \beta\Omega^2,$$

d'où il résulte

$$\beta = \frac{V - W}{\Omega^2}.$$

L'équation (b) donne alors la valeur de a en remplaçant β par la valeur précédente; soit

$$a = \frac{U}{2\Omega'} - \frac{\beta}{2}\left(\frac{\Omega}{\Omega'}\right).$$

Ces valeurs mises dans l'équation (a) permettent de trouver ω en fonction des vitesses à la superficie et au fond, ainsi que des quantités $\frac{\Omega}{\Omega'}$ et $\frac{\Omega}{\Omega'}$, Ω.

— *Résistance du lit.* Quoique le frottement de la paroi, rapporté en chaque point à l'unité de surface, soit, avec une température du liquide immédiatement en contact, on a trouvé que le frottement de la paroi est la vitesse moyenne. On a regardé la somme des résistances R_1, R_2 à chaque section R_1 composée de l'accélération de la vitesse R_2 et R_1 comme proportionnelle : 1° à la masse $\frac{Q}{g}$ du poids α du mètre cube de liquide; 2° au développement Ω de la paroi du contour de cette section à qui est en contact avec le liquide et qu'on appelle le périmètre mouillé; 3° à une fonction ϕ de la vitesse moyenne U; ϕ a une autre fonction ϕ du carré U^2 de cette vitesse, laissant à l'expérience le soin de déterminer des valeurs numériques de α et de β et de ϕ ; on trouve ce que l'hypothèse pouvait avoir de fausse et d'incomplète. Il en résulte que α et β sont α et β le périmètre mouillé et sont constants sur toute la longueur l, d'un cours d'eau, les résistances du frottement qu'exercent les parois et le fond du cours d'eau devient proportionnel à l'étendue Ω de la surface mouillée, et la

$$R = \frac{\alpha}{g}\,\Omega\,l\,(\alpha U + \beta U^2).$$

Suivant M. de Prony,

$$\alpha = 0,000436 \qquad \beta = 0,003034;$$

d'où

$$\frac{\alpha}{\beta} = 0,0000445 \qquad \frac{\beta}{\alpha} = 0,00003931.$$

Suivant Eytelwein,

$$\frac{\alpha}{\beta} = 0,000035 \qquad \frac{\beta}{\alpha} = 0,00003554.$$

M. de Saint-Venant a proposé l'expression moyenne $R = \alpha U^m$, dans laquelle β et α sont $\alpha = 0,0000445$ $\beta = 0,00003931$.

Tadini et plusieurs ingénieurs Ralliers adoptent la valeur plus simple

$$R = 0,00041U^2.$$

D'après les expériences de M. Darcy, la résistance R_1 du mouvement des molécules par le mouvement αU^2, β, étant une quantité constante pour un même cours d'eau, mais variable avec la forme et la pente du lit, et cette quantité β, paraît être cette (0,00041) des différentes.

— *Relation entre la pente, la vitesse moyenne et les dimensions de la section.* Nous supposerons, pour plus de généralité, un courant qui coule d'un mouvement uniforme dans un lit dont la section est non constante et de la forme géométrique. Soient alors γ la dépense du cours d'eau en une seconde, ω une même valeur, β la longueur que ce volume occupe dans le cours d'eau; β' l'inclinaison du fond, qui est ici sensiblement parallèle à la surface; β la différence de niveau des sections amont et aval, passant par les extrémités de l; L la longueur totale du

cours d'eau ; 11 la différence de niveau de ces extrémités ; p la pente par mètre courant ; Ω la vitesse moyenne acquise, c'est-à-dire cette qui, multipliée par la section s, reproduirait le volume Q ; on a

$$Q = s\Omega = s\Omega, \quad p = \frac{h}{L} = \sin i = \frac{H}{L},$$

la force qui tend à faire couler le volume Q est la composante de son poids parallèle à la surface ; on a donc pour l'équation du mouvement

$$\text{ou} \quad \frac{\Delta}{\text{ou}} = \text{ou} = \frac{\Omega}{\text{ou}} = \frac{s}{\text{ou}} \text{ou} = \text{ou}$$

$$\text{ou} \quad \frac{s}{\text{ou}

— *Force d'un cours d'eau.* Rechercher le force d'un cours d'eau, c'est mesurer la quantité de travail disponible, abstraction faite des frottements, que le volume qui débite par seconde permet d'obtenir; en d'autres termes, c'est le puissance vive de son courant. Cette force est représentée algébriquement par $T_m = \frac{MV^2}{2}$. M étant la masse en mouvement égale au rapport de son poids à l'accélération de la pesanteur, soit à $\frac{P}{g}$, et V la vitesse du courant par seconde. Ce travail s'exprime en kilogrammètres, et en chevaux-vapeur. Si l'on recherche, par exemple, la force que le bélier, poidant les eaux ascendantes, peut procurer, on trouve en consultant le tableau précédent : 1° que pour le plus grande vitesse, qui est de 1 m. 57 au-dessous de Vienne-Brunel, et un débit de 143 m. cubes par seconde, le travail serait 895,000 k. × $\frac{1,57}{2}$ = 701,547 kilogrammètres, ou $\frac{701,547}{0,7,35}$ = 95,53 chevaux; 2° que pour la plus petite vitesse, qui est de 1 m. 50 par seconde prise de la fraîcheur barrasse, et où la dépense d'eau est de 1,166 m. cubes, le travail serait $\frac{1,166,000 \text{ k.} \times 1,50}{2}$ = 136,884 kilogrammètres, soit 1861,10 chevaux. La force vive d'un cours d'eau est utilisée de cette manière pour faire marcher les roues pendantes sur lesquelles, le travail ainsi obtenu ne peut, en outre, dépasser, plus que le travail réellement utile et recueilli sur l'arbre de ces roues; pour l'obtenir, il faut et retrancher le travail résistant, qui se représente assez par l'expression de la puissance vive $\frac{M'V^2}{2}$. On utilise encore les cours d'eau en chaînant leurs chutes d'augmenter le travail moteur; à l'aval et à plus près possible de ces chutes, on place des receptacles hydraulique dont on utilise la force pour faire marcher des moulins ou les appareils de mines. Dans ces conditions, le travail développé par la chute est fonction de la hauteur de la chute, et s'exprime par l'on a T = 1,000 QH ou = 0'H, T étant le poids d'eau tombé par seconde. Si dans les exemples précédents on suppose que l'eau tombe d'une chute de 8 m., on aura pour la force : 1° pour le premier cas, T = 895,000 k. × 8 = 7,160,000 kilogrammètres, soit 95,466 chevaux; 2° pour le deuxième cas, T = 1,166,000 k. × 8 = 9,328,000 kilogrammètres, soit 124,400 chevaux.

Ces produits d'opérant le *travail absolu* fournit par le cours d'eau et constituent sa valeur vénale. La partie, toutefois utile qu'on tire d'un cours d'eau à l'aide des receptacles hydraulique dépendant de leur construction, de leur disposition plus ou moins parfaite, il ne serait pas juste de prendre cet effet pour base de la valeur du cours d'eau, c'est le travail absolu qu'il fournit qui doit servir à le fixer.

Cours d'eaux. par Condillac. V. EAUX.

Cours de chirurgie et de médecine. par Blair, ancien chirurgien, publiés en 1743 sous le titre *Leçons en Hôpitaux de Paris-Lefebvre*, et trois fois traduit en français (1797, 1801, 1806). V. MÉDECINE.

Cours de littérature, par La Harpe. V. LYCÉE.

Cours complet de Histoire générale, par Rey Lemercier. V. LITTÉRATURE.

Cours de littérature dramatique, par *Recueil par ordre de matières des feuilletons de* Geoffray. V. LITTÉRATURE.

Cours de littérature, par Fréd. Schlegel. V. LITTÉRATURE.

Cours de littérature dramatique, par A. W. de Schlegel. V. LITTÉRATURE.

Cours de littérature romantique, par M. Saint-Marc-Girardin. V. LITTÉRATURE.

Cours de littérature, par M. Villemain. V. LITTÉRATURE.

Cours familier de littérature, par Lamartine. V. LITTÉRATURE.

Cours de politique constitutionnelle, par Benjamin Constant. V. POLITIQUE.

Cours d'économie politique, par Rossi. V. ÉCONOMIE.

Cours d'histoire et de législation comparées, par Lerminier. V. HISTOIRE.

Cours complet de l'histoire de la philosophie, par V. Cousin. V. PHILOSOPHIE.

Cours élémentaire de droit romain, par Ch. Demangeat. V. DROIT.

Cours de droit français suivant le Code civil, par Aubry. Duranton. V. DROIT.

Cours de droit naturel, par Th. Jouffroy. V. DROIT.

Cours de droit civil français de Zachariæ, par MM. Aubry et Ram. V. DROIT.

Cours de Rabac. On désigne ainsi un espace d'eau noire de 200 mètres de longueur sur 100 mètres de largeur, parallèle au quai de la Conférence, et qui, partant de la place de la Concorde, aboutit au pont de l'Alma. En 1816, Marie de Médicis fit tracer et planter pour elle et ses courtisans cette allée, qui prit de sa créatrice le nom de *Cours la Reine*. Elle se composait de quatre rangées d'ormes formant trois allées de mille pas de long, et ainsi chaque arbre extrémité par d'élégantes portes de fer. Un chronique nous a laissé cette nomenclature des habitués du Cours la Reine :

Les marquises, les gentilshommes
Embaumé l'ambre et plus doux
Les abbés, armés de lorgnettes,
Les robins aux cheveux frisottés;
Les aimables coquettes
Et la foule de ses coquettes
Et le roi, en chapeau plumeux,
Guérapelle des rubes agrestes,
Qui coutillant dans ces moments
Le fruit de leurs bonnes amours.

Ces vers se rapportent au Cours la Reine du XVII siècle, plus ou moins modifié depuis sa création. C'était le rendez-vous, la promenade favorite de la cour et de la noblesse. La Marie de Médicis, prédisant dans ses horoscopes la formule, ou fit aussi que parmi le premier cours de la Reine (1616) il apparaît un autre cours de Beaucoupère. L'entrée du Cours la Reine était interdite aux habits de livrée, aux bottes de leine noire et aux chaperons de drap. C'était en ce lieu que se promenaient les dames. Ce n'est plus guère aujourd'hui qu'une route, voie de Paris, Boulogne et Saint-Cloud.

COURS, bourg et commune de France (Rhône), canton de Thizy, arrond. et 18 k. N.-E. de Villefranche, sur la rive droite du Rhône; pop. agricole, 3.083 hab. — pop. tot. 4,878 hab. Importante fabrication de toiles de fil et coton, dites *bonnaillons*.

COURSAN, bourg de France (Aude), chef-lieu de canton, arrond. et à 8 k. N.-E. de Narbonne, sur la rive droite de l'Aude et sur une rivière navigable; pop. agricole, 5,256 hab. — pop. tot. 6,417. Distilleries d'eau-de-vie. Anciennes, château de Coulyrou.

COURSEL (Louis-Le-), chef de l'ordre de chorus; sonnerie *chrus*, marche, mouvement, cours, course, — en musique, le mouvement de courir, mode rapide de progression, dans lequel les pieds ne touchent momentanément au sol, en même temps tout à chaque nouvel élan : Courir rapide. *Être lorgne à la course. Prendre un trot pour une course.* — *Courir sur un carreau ascendant pour les personnes trotteur et pour ses jambes.* — Le Cours de 1 Lotte de vitesse : Courir à pied. Courir à cheval. Courir en chaise. Les courses sont des chemins qu'il faut préparer *pendant quatre minutes, et qui nourrissent à peine deux heures.* — *Courir à pied, courir à cheval sont le remèdes d'une serie de piétiers de guinées.* (E. Texier.) Il vit obtenu par le vainqueur de la course : *Courir à pied, courir à cheval.* Jockey-Club.

— Fig. Marcel Marche, progression d'un objet au mouvement : La course des astres. La course du soleil. La course du cœur. *Courir, courir vers le bonheur, courir vers la course mystérieuse.* (Mass.) *Ma navigation de dafin de l'Amour, ma course qui ne pouvait pas mais je n'ai pas sur les flots une course plus* [illegible] *Ma course qui ne pouvait pas.* Ch. Lefebvre.

Ici qui guide les cours en leur course rapide!
La Fontaine.

Je me vaincrai vaincu la course et ses ardeurs.
Delille.

à Succession, progression du temps ou de qui *un compagnon d'une autre d'indiscrète : La course rapide du temps. La course de nos jours. Il courait d'une course, Tirer Pétrarque, interrompu.* (Boss.) *N'ayez tout dans mais mais mon ancienne course, mais mon ancienne course, mais mon ancienne course.* (Mass.) *Au moment de la

Quelquefois, mais beaucoup plus rarement, on donnait des lampadéroines à chevaux. C'était la même course, avec cette différence que les concurrents étaient à cheval au lieu d'être à pied; mais elle était moins du goût des Athéniens, qui lui préféraient la course pédestre. Cette course, qu'on appela plus tard la course aux flambeaux, fut en usage au siècle dernier dans le midi de la France.

Tout en honorant dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les courses commencées à disparaître sous les persécutions, et les spectacles creusés de passionner les masses, dont les jeux étaient le prétexte, quelques fortes; les combats d'ours et de taureaux succédèrent aux anciennes courses de chariots. Cependant on vit encore les courses subsister dans quelques nations, parmi les Polonais, embarrassés pour le choix des nations, proposent la course des chevaux gris de Barbarie; un jeune homme d'une condition obscure le gagne.

Avant de passer aux modernes courses de chevaux, disons quelques mots de la course à pied, considérée comme exercice corporel, et dont l'usage est prescrit dans les gymnases.

La course, considérée comme gymnastique, est un exercice extrêmement salutaire, quand il faut prendre soin exclusivement de son corps. Le pas de course peut être observé sur place; pour cela il ne faut que fermer les mains et porter les poignets un peu en avant, pour lever le pied gauche de façon que la cuisse soit inclinée en avant et la jambe inclinée en arrière, et ne pas prendre d'autre position que le temps nécessaire pour le pouvoir faire; on replace immédiatement le pied droit sur le frapper, et on reprend de la même façon du pied droit complétant le mouvement de la sorte, en place, sur un point de repère, on accélérant les mouvements, qui peuvent faire d'environ deux mètres par minute. C'est aussi que la course en fait un gymnase, contribuant à développer les muscles, et, par conséquent les mêmes principes. On y recommande d'avoir le pas porté sur les orteils et plus encore les poignets alternativement en avant, en arrière, que la tête gardée droite, plusieurs avec ensemble son mouvement avec le pied droit, le tout avec les mêmes principes.

« La course, dit M. Bélèse, est un des exercices les plus difficiles à accomplir, et le plus difficile de tous; il requiert une assez grande distance. Ce qui facilite le pas, c'est le pas prétendant le mouvement des jambes, une fois qu'il est lancé, le corps se trouvant alors en avant et vers la force motrice, les jambes n'ont autre chose à faire qu'à suivre, tenir l'équilibre du corps de manière à prévoir les chutes, qui sont toujours à craindre plus graves que le pas ne le prétend. Rien de difficile, d'ailleurs, ne se trouve dans ce pas, qu'exercice vicieux auquel elle est accoutumée. Quand on court, on ne saurait trouver suffisamment les jambes, le sang circule plus vite, la respiration devient plus fréquente, le chaque, augmente rapidement, le cœur est tardive pour à nourrir le corps et amoindre la fatigue et l'épuisement. La course est plus lent, dont les pas ne sont pas plus grands que dans le course ordinaire, mais sont plus rapides et plus nombreux dans un temps donné, et beaucoup moins fatiguant que la course en fouchant, dans laquelle on lance en avant les jambes, les ouvrant excessivement, les pratique aussi dans certaines contrées de la France une course pédestre, dite de la chèvre, elle est exercée généralement par un grand nombre de concurrents, qui cherchent à se passer en soutient constamment sur un pied. Mais ce genre de course, qui est allégeur parmi les jeux d'enfants, mérite à peine d'être mentionné.

— *Courses de chevaux.* On ne saurait préciser à quelle époque remontent en France les courses de chevaux. Les Romains en avaient et les carrousels qui leur succédèrent étaient bâtis jusqu'à la moitié, mais ils ne pouvaient en lutter avantage plutôt pour but de commencer les courses de chevaux que celles des ours. Le plus ancien document où il est fait mention de véritables courses est le chant populaire de la vieille Armorique. Ici le prix de la course n'était pas une somme d'argent, une couronne ou un vase de prix, mais bien Lisbet, la fille du roi. Dépêché par le Lion, marquis, celui Leader devant être Alonzo, fils de Budick, chef des Bretons d'Armorique, qui mourut en 500. Un ici dans l'histoire du Berry, de Raynal, qu'Archambaud de Bourbon, frère de son Louis le Gros, et sa femme Agnès de Beaujeu, qui mourut, en 1138, dans des demeures, mais franchise en ville franche qui prête comme en mort, et y réunissaient entre autres croyances féodales, une course de chevaux, s'engagent à donner un mare d'argent au vainqueur et à nulle autre, qui ne vient de plus jeu. Des 1270, il existait aussi des courses de chevaux à Dijon, à la Côte-d'Or et à Semur. Mais il faut aller jusqu'au règne de Louis XV pour trouver des courses établies en France d'une manière sérieuse. Encore ce calcul-ce fait-il que ces courses prêtes grotesquement, L'un d'eux eut reçu celui-ci. M. de Soubise, perte 10,000 livres qu'il trouve deux fois le trajet de la porte Saint-Denis au château de Chantilly en six heures; il gagna de vingt-neuf minutes son part au pourtant vingt-sept chevaux pour fournir cette course. M. d'Entragues paya les 10,000 livres et célébra la victoire de son nom dans Gonzague 1er, successeur de la reine Anne, les courses anglaises devinrent de plus en plus fleurissantes. Alors parurent ces chevaux fameux, la gloire du turf britannique, qui furent les vrais créateurs de la race. Les plus célèbres furent *Flying-Childers* et *Eclipse*. *Flying-Childers*, appelé aussi *Demonstrator*, pas un seul cheval n'atteint et ne commença à courir qu'à l'âge de six ans. Le troupeau avec lequel il se trouvait le meilleur coureur qui ait paru sur les hippodromes de l'Angleterre et de toute la terre entière. Après plusieurs courses très-brillantes, il fut nommé et le voici et mesurer avec lui. Ne descendant fut malheureusement pas, mais, le propriétaire, le vénera pour le service rendu. Quant à *Eclipse* cet étonnante course l'expression le plus élevée de la perfection Darwin, qui le fit naître, le fit naître du tronc du pur sang. Il naquit le 1 avril 1764 chez le duchesse de Cumberland, *Spiletta*, fille de *Regulus*, et de *Marske*. A la mort du duc de Cumberland, il fut vendu pour 75 guinées. Il mourut cinq ans lorsqu'il parut pour la première fois sur le turf à Newmarket. Il se présente qui le suivent accompagnés de captain O'Kelly, l'un de ses propriétaires, proposa de parier d'avance tous les concurrents. Personne n'eut relevé le défi. Il gagna cette course, comme le qu'*Eclipse* arrivera le premier et qu'aucun des autres ne saurait gêner, et l'événement justifia cette confiance. A partir de ce jour le carrière de *Marske* et de son fils ne fut interrompue de triomphes. Le 17 avril 1769, il gagna à Litter contre *Bumpkin*, qui lui aussi, n'avait encore jamais été vaincu. Lord Bolingbroke, qui possédait *Bumpkin*, mourut : « Newmarket était représentant ce jour-là, dans ses annales bien tristes, le plus grand deuil, jusqu'à ce jour, et le plus grand triomphe de l'Angleterre. Le cheval vaincu, le cheval blessé. Cheval vaincu, il ne le fut point, mais il ne le fut point, mais il ne le fut point, mais

En France, on compte plus de soixante hippodromes, où des *courses* sont instituées pour l'amélioration de la race chevaline, et depuis quelques années les associations hippiques se sont multipliées dans ce but. La plus importante est la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France; cette Société dirige les *courses*, et il ne se passe pas une année sans qu'une nouvelle association vienne affirmer son administration. En 1866, le comité des *courses* vota une somme de 2,000 fr. pour l'amélioration d'un objet d'art devant être donné en prix, à Paris, au printemps de 1867.

De nombreux prix sont annoncés affectés aux *courses* de chevaux; ce sont des sommes d'argent ou des objets d'art. Les premiers prix donnés par la Société d'encouragement sont : Courses de printemps au bois de Boulogne : prix de Lutèce, 16,000 fr. pour chevaux de trois ans et au-dessus; prix de Diane, 10,000 fr.; prix du Longchamp (poule des produits), 2,000 fr. pour chevaux de trois ans; prix de la Seine, 10,000 fr. pour chevaux de trois ans et au-dessus; grand prix de l'Impératrice, 15,000 fr. pour chevaux de quatre ans et au-dessus n'ayant jamais gagné de prix; poule d'ouverture, 2,000 fr. ajoutés à une poule de 1,000 fr. pour chaque poulain à poulinière de trois ans; prix de Boulogne, 4,000 fr. ajoutés à une poule de 500 fr. pour chaque poulain à poulinière de trois ans. Au printemps, 10,000 fr. pour chevaux de trois ans et au-dessus; prix de l'Empereur (poule des produits), 2,000 fr. donnés par l'Empereur, ajoutés à une poule de 1,000 fr. par chaque cheval, pour poulains et pouliches de quatre mois; prix de Vincennes, 2,000 fr.; prix du Jockey-Club (Derby), 2,000 fr.; prix de l'Hippodrome (Derby), 2,000 fr.; prix du Conseil municipal de Paris pour chevaux entiers, pouliches et pouliches hongres, 2,000 fr. Au printemps, 10,000 fr. pour chevaux de trois ans et au-dessus; prix de Diane, 10,000 fr. Au Jockey-Club (Derby), 15,000 fr. pour prix Lutèce et pouliches de trois ans, entrée, 1,000 fr.; prix Hippodrome, 10,000 fr.

Réunion d'été au bois de Boulogne : prix Cadran, 4,000 fr. pour chevaux de trois ans; prix de l'Empereur (poule des produits), 2,000 fr.; prix de la Seine (Derby), 2,000 fr.; prix du Conseil municipal de Paris pour chevaux entiers, pouliches et pouliches hongres, 2,000 fr. Au printemps, 10,000 fr. pour chevaux de trois ans et au-dessus, de toutes espèces et de tous âges. En 1861 a été fondé le *grand prix de Paris* pour poulains entiers et pouliches de trois ans, de toutes espèces et de tout pays. Ce prix, conçu par le prince Murat, en 1861, de concert avec le comte de Lagrange, a été gagné : en 1862, par *Tire-Bouchon*, à M. Delamarre; en 1863, par *Gladiateur*, au comte de Lagrange; en 1864, par *Cydnus*, au duc de Beaufort; en 1865, par *Fervanque*, au comte de Montgomery; en 1866, par *Thé-Vert*, au marquis de Hastings; en 1869, par *Gimcrack*, à M. Lupin. Entrée, 1,000 fr.; forfait, 500 fr. Le prix de Diane a été créé depuis la vente des *courses*. Le second reçoit 4,000 fr., et le troisième, 3,000 fr. sur les entrées.

Réunion d'automne à Chantilly : premier obtenu, 10,000 fr. pour chevaux de trois ans, et second critérium, 2,000 fr. pour poulains de deux ans; prix Gladiateur, 10,000 fr. pour chevaux de trois ans et au-dessus, grand prix de l'Empereur, 20,000 fr. pour chevaux de quatre ans et au-dessus n'ayant jamais gagné de prix; prix de la Société d'encouragement, 10,000 fr. pour chevaux de trois ans et au-dessus, grand prix de l'Empereur, 20,000 fr. pour chevaux de quatre ans et au-dessus n'ayant jamais gagné de prix; prix de la Société d'encouragement, 10,000 fr. pour chevaux de trois ans et au-dessus. Les prix des *courses* de la Marche, qui sont courtes aux réunions du printemps, de l'été et de l'automne, se monnaient environ à 25,000 fr.

Les réunions du printemps ont surtout le privilége d'attirer le foule élégante, le monde, une diaine d'amateurs, le goût des *courses* s'est tellement développé, au suiplus, de l'influence des mœurs anglaises, il n'est personne, petit ou grand, qui ne tranche du sportsman, mais dieuu bien vite que ce n'est pas précisément l'intérêt des chevaux qui occupe les champs de *courses* tant de spectateurs; ils mods ayant adopté les *courses* et le beau monde y portant, il faut le dire, un peu trop, ne se de ne rendre à ou elle sait qu'elle rencontrera les représentants de la beauté, les femmes les plus élégantes et les toilettes les plus adoptées; car avec les *courses* les *courses* sont le véritable Longchamp de l'époque, et c'est le moyen de ne pas trop vogue affronté de se montrer dans toute la splendeur de leurs coutumes éléganmaisonnes. Gentilshommes de bon aloi, duchesses et comtesses orthodoxes, gens du milieur monde, hauts barons de la finance, aristocraties du nom, de fortune et de talent, y coudoient un cohérisle de bonheur, la haute bohème, la cohue profane et douteuse de ces gens à sinuosités problématique qui mènent la vie à grandes guides, sont de toutes les fêtes, prennent part à tous les plaisirs et n'ont d'autre préoccupation que les grâces de leur personne, ou les ressources de leurs talents sociales. C'est d'ailleurs un assez curieux spectacle que celui d'une course. Les tribunes, des gradins élevés et l'enceinte du pesage sont destinés aux spectateurs, mais à des titres différents; il y a plusieurs sortes de tribunes : l'emporter dans tribune à salon, les membres du Jockey-Club, de l'administration des haras, le préfet de la Seine, les ambassadeurs, les personnes spéciales et séparées de celles qui sont admises à la tribune du pesage. Il y a deux sortes de cartes de pesage. La tribune de la personne qui juge d'arrivée est réservée au fare du poteau signaux ou bien, autrement de distance, et devant par une ligne noire allant de haut en bout, c'est cette ligne qui sépare les deux sortes de pesage reconnaître et désigner le gagnant. Les grandes tribunes, ou gradins, sont ceux de pelouse qui a pelé à cet effet, et l'enceinte du pesage est représentée par des tribunes de *courses*; c'est là que circulent tous les membres du Jockey-Club, les propriétaires des chevaux de *course*, les parieurs; c'est là aussi que se font tous les propriétaires de *course* qui ont leurs chevaux et parier les chevaux. Des tableaux indicateurs désignent le nom du propriétaire, du jockey-club maître, et tout autour du champ de *course* des tableaux indicateurs des signes qui ne sont pas les moins attrayants. Il y a le cercle du pesage, où les chaque écurie est représentée par la couleur des chevaux jockeys. Voici quelques-uns des connues : Casaque bleue, manches rouges, toque rouge, sous les couleurs de M. le comte de Lagrange; casaque noire, manches rouges, toque noire, M. Delamarre; casaque blanche, manches rouges, toque rouge, M. Lupin; casaque blanche, écharpe jaune, toque jaune, M. Carter; casaque bleue, manches jaunes, M. Fraquel; casaque écossaise, manches jaunes, toque noire, M. Lupin; casaque rouge, casaque rayée blanc et blanc, toque noire, M. Fraquel; casaque bleue, manches blanches, M. E. Fortel; casaque blanche, manches blanches, M. E. Fortel; casaque bleue, toque rouge, M. Le Gendre; casaque noire, toque noire, le vicomte Talon; casaque rayée rouge et blanc, toque noire, M. Delamarre; casaque blanche, manches rouges, toque rouge, M. Lupin; casaque blanche, écharpe jaune, toque jaune, M. Carter; casaque bleue, manches jaunes, toque jaune, M. Delamarre; casaque blanche, manches rouges, toque rouge, M. Verge; casaque blanche, écharpe jaune, toque jaune, M. Carter; casaque bleue, toque rouge, M. Verge; casaque noire, manches jaunes, toque jaune, M. Fraquel; casaque écossaise, manches jaunes, toque noire, M. Lupin; casaque rayée blanc et blanc, toque noire, M. Fraquel; casaque bleue, manches blanches, toque jaune, baron de Hérimont; casaque grise et marguite, duc de Hamilton; casaque rouge et noire, M. Lupin; casaque noire, le vicomte Talon; casaque rayée rouge et blanc, toque noire, M. Delamarre; casaque grise perle, manches cerise, toque cerise, M. G. Fortel; casaque bleue, manches vertes, M. F. Aumont; casaque orange, toque noire, M. Lupin.

Un frémissement d'impatience général saisit tous les cœurs, les yeux se fixent sur les chevaux placés tous de front sur une même ligne au sifflet et le signal du départ, les dos de ces chevaux se cambrent, les regards animés des parieurs les suivent dans la rapide course du champ de *course*, et le même engagée sur la tête de tel ou tel cheval, tandis que le populaire, qui assiste gratuitement pour l'un ou pour l'autre des concurrents, bien que ne parieur, ne s'intéresse moins au jeu au fur et à mesure qu'un concurrent disparaît du champ.

La réunion des *courses* de la Marche a remplacé les *courses* *steeple-chases* de la Croix-de-Berny; la charmante disposition de ses gradins ajoute des paysages de la vallée, la beauté des rayons du soleil, et les ombres les feuilles moyennes de transport y attirent une foule de curieuses. Les *courses* de la Marche *Paris illustré*, c'est très-facile; se rendre à la Marche sur le pied, sur le cheval, sur le chemin de fer, soit en voiture de place, aquoique ou prendre le bateau-omnibus, les parisiens dans cette ensemble conduit par des chevaux de poste. Les fans riches se mettent, horrellent au bonnet pour se prendre des satisfaction de vanité. Ajoutons que, dans ce lieu, il est une foule d'existences qui ne prescrit de ne se montrer que en nombre très-restreint. Les *courses* de la Marche ont une élégance en vogue que deux personnes dans une calèche, les deux dans une calèche, et de calèches, les personnes ne sont pas les moins intéressantes, et les plus riches du fruits.

Des sommes considérables se trouvent parfois engagées par les sportsmen, et il est certain agence spécialiste des poules ayant pour but de donner aux parieurs les travail moyen de voir des intérêts dans toutes les courses, sans avoir à prendre part à la lutte, mais en toute inconvénient.

On se rapproche le bruit qui se fit autour du nom de *Gladiateur*, lorsque ce célèbre cheval engagé le grand prix de Paris, et, le jour de cette victoire sur le turf anglais prit toutes les proportions d'un événement. On publia le portrait du cheval, les étagères adoptèrent pour certaines parties de leur contains des coutumes du fameux cheval, et c'est une coutume étude à faire que celle de l'importance qui s'attache de nos jours aux *courses*, dont un vraisemblable spécial, empruntée à l'Angleterre, a pris droit de cité chez nous, et dans la langue française, à laquelle il se substitue.

Chaque société de *courses* a son règlement, mais celui de la Société d'encouragement est de tous le plus autorisé. Le comité est composé de trente membres, et de plus trois commissaires s'occupant indistinctement de tout ce qui a rapport aux *courses* et aux paris nombreux qui elles occasionnent. Les sommes qui sont engagées sur une course, soit à gagner, soit à des propriétaires, sont des paris qui se font au *betting* ou salon des *courses*, à la Bourse, sur le turf, sur le bonneteau, dans les cafés, dans les cercles, etc. Le seul livre que les lois et les mœurs aient accepté pour les *courses* s'appelle le *betting-book*; il est parafé par le directeur du salon. Tout pari fait entre l'affilieur et le parieur, ou entre deux chevaux partants est mis si le cheval contre lequel on a parié ne gagne pas; mais, dans le cas où ce cheval vaincu sont annulés si, après coup, ils ont été reconnus pour chevaux ayant tout entre les mains d'un seul propriétaire. Il est parfaitement vrai que le signal un seul coup, après que la course est terminée, il est consulté, mesures des jockey-club, les parts faites sur des chevaux designés sont mis si aucun tout ou gagne. Ceux qui parlent au betting, et qui ne reçoivent pas leurs paris sur le bookmakers, et dans le langue du sport en *courses* défilent, et parlent qui ne pas les paris, ou celui qui connaît une fraude.

La connaissance des *courses* et des paris qui régissent la monde des *courses* exige une étude longue et sérieuse, et, à l'égard des bookmakers, il est admis que tous les personnes engagé non chaque *course* dont se soumettre sans réserve aux dispositions du règlement. Ne sont admis à la tribune du pesage, entiers et jumenés nés en élevés sa France jusqu'à l'âge de deux ans, dont le père ait été reconnu; soit en stud-book anglais, soit au stud-book français, qui ne sont ni castrés ni pouliches, et les tous y trouvent intérêt.

Les propriétaires de chevaux faire courir doit avant toutes choses justifier du lieu de naissance du cheval, et, si le cheval est hongre et celles qu'il a hérités, au moyen de certificats émanant tant du propriétaire du cheval que du chef du haras qui l'a vendu; ces certificats sont soumis au contrôle du directeur du dépôt d'étalons dans le département, et, lorsque ils trouvent sûrs les lieu de naissance et de filiation, ils en font mention dans le registre des *courses* de la Société d'encouragement pour l'amélioration des races chevalines en France, les chevaux prennent leur âge à partir du 1er janvier de chaque année, et, lorsque l'un engager son cheval, le propriétaire est obligé de payer un droit d'entrée, dont le taux varie selon l'importance du prix qu'un cheval doit disputer, et lorsque le propriétaire veut faire courir un cheval, il doit en tout cas payer son certaine somme annuelle, et, lorsque le cheval vient de disparaître forfait, c'est-à-dire annoncé que l'on ne doit plus l'engager, il doit payer une somme contractée précédemment et qu'on est prêt à payer l'indemnité qui en est due.

Jusques maintenant quelques mots des principales courses en Angleterre.

Le Jockey-Club, ancien nom parlement plus fond, fondé en Angleterre en 1750, n'a été institué en Angleterre en 1828, grâce à l'initiative des dames d'Orléans et de Nemours; il est toujours pour le Jockey-Club, à Chantilly, tout le nom de prix du Jockey-Club. Le prix du Derby a été institué en Angleterre pour les poulains et pouliches de trois ans. En Angleterre, il se conte que le Derby, le plus fréquemment occasionné des Parisiens pour cette course, il est permis de supposer que le Derby a du Derby après du Derby comme chez nos voisins d'outre-Manche une fête nationale. A Après la fête du Derby, il faudra l'*Angleterre Paris*, à la mode nouvelle à Paris. Le nom de Derby, le nom de *courses des Oaks* (*chèvres*), parce que la première de ces courses eut lieu, en 1779, sur un domaine du nom appartenant au comte de Derby. A la course de Derby, le nom de Derby, le nom de plus, non des milliers de guinées comme leurs maris, mais des dessinées de gants de Paris : Le Derby, Paris, le nom de Derby, le Derby, Paris, le nom de Derby, le Derby, Paris, le nom de Derby,

utiliser à la régénération et à l'amélioration des races. « Aujourd'hui, faut-il le dire? les choses ne sont plus organisées pour qu'il en soit autrement. L'imitation, si l'on peut s'exprimer ainsi, a dérouté. Il est bien entendu que cet un deal pas s'appliquer aux courses en trot, dont l'utile n'est pas contestable, mais seulement aux courses de vitesse, qui ont leur importance et leur organisation spéciale, s'imposant totalement à la plupart des hippodromes, tant en France qu'en Angleterre. Considérées théoriquement, au point de vue de l'utilité de la race, comme des épreuves ayant pour but de sélectionner le meilleur des reproducteurs, les courses ont leur raison d'être et peuvent rendre de grands services, mais, pour ce qui tigne, qu'en trot-t-il? Au lieu de donner à apprécier les qualités et les particularités des sujets soumis à la reproduction, on a fait des courses un véritable sport en dehors de toute idée utilitaire, fût-ce même par les acquéreurs, qui, en les a transformées en un moyen de spéculation, en un jeu dont les chances sont les plus compliquées et le système ne se sont pas fait longtemps attendre. Que sont aujourd'hui nos chevaux de course? dit M. William Youatt. Ils sont plus rapides, en vertu même de la mer, ils sont plus fins, plus légers, moins bons assurément que ceux qui ne sont bonnement perdu de gens qualifiés d'amateurs. Ce sont des animaux aussi beaux qu'il soit possible de l'imaginer, mais ils ne peuvent rendre avantageux à aucune tâche de la course soit achevée, et leur genre ou voegt il n'y en a que fort un trouve qui restent en pleine possession de leur énergie. Pile que ne chercher, ma, sans faire la mer ne voy? Jouez ces rudes lutteurs des premiers temps, le cheval se représentera à vous? Jamais ceux qui nourrons de ces facultés est souffert la moindre atteinte, et, dans une longue série d'années, il était peut-à entrer en lutte avec ses rivaux. Aujourd'hui, une course rouge comme celle de Derby rend le gagnant incapable, pour quelque temps, de prendre part à aucun autre concours. Ce sont des animaux aussi beaux qu'il soit possible de l'imaginer, mais ils ne peuvent rendre avantageux à aucune tâche de la course soit achevée, et leur genre ou voegt il n'y en a que fort un trouve qui restent en pleine possession de leur énergie. Pile que ne chercher, ma, sans faire la mer ne voy? Jouez ces rudes lutteurs des premiers temps, le cheval se représentera à vous? Jamais ceux qui nourrons de ces facultés est souffert la moindre atteinte, et, dans une longue série d'années, il était peut-à entrer en lutte avec ses rivaux. Aujourd'hui, une course

l'Espagnol se passera plus volontiers de dîner que d'assister au seul spectacle qui l'intéresse et qu'il affectionne au delà de toute expression.

Le cirque destiné à cette représentation est vaste, et l'arène est entourée d'une force palissade en planches surmontée d'une bande derrière laquelle sont les gradins et les loges. Les jours de combat, tout l'espace réservé un public est occupé par une foule empressée, qui, dans la vie de tous les jours, jeunesse humour et qui ne cesse de battre des mains pour manger des limons ou des pâtisseries et rouler des cigarettes.

Les taureaux destinés à combattre sont pris dans les bois à l'aide d'autres taureaux dressés à attirer à eux ceux qui sont à l'est sauvage. Ils sont alors soigneusement lâchés dans les; il est rendu furieux par les attaques des piquiers, qui, brillamment montés, cherchent à l'assimiler avec grâce, tout pour mission apprende du taureau en lui enfonçant des petits dards à flamme rouge qu'ils lui lancent dans le dos. Au bout de l'entre mais les agitent un dragon rouge destiné à augmenter encore la fureur de l'animal. Celui-ci se lance contre le dragon, et, malgré sa fureur, s'il n'est pas assez lent pour se jeter de côté, un second piquier vient alors au secours du premier et lance à son tour un nouveau dard destiné à appeler sur lui la colère du taureau. Quelquefois frais, quatre piroders se lignent contre le taureau, mais alors il arrive que l'animal, voyant l'inutilité d'une poursuite de toute nature, cesse de poursuivre, tandis contre un autre, s'attache à un seul et méprise les traits qui lui sont lancés de toutes parts pour s'acharner uniquement à un piquier. C'est lorsque le taureau est parvenu à un haut degré de colère et de rage que paraît alors le libre le torador, dont l'épée doit terminer la lutte. De la main droite il tient une épée, et vous ne placer un-devant du taureau, qui se précipite pour le mouvement adversaire, et, avec le chec et prescrite le point de son épée au défaut de l'épaule de l'animal, le torador, au public attentif qu'il ne dépendrait que du lui d'en finir tout de suite; mais souvent il évoque son arme aux acclamations de la multitude et attend qu'une seconde fois le taureau fuisse l'attaquer, qu'il vient lui-même se jeter sur leur et d'adresse, il ne se sert pas encore de son épée, mais, pour le plaisir de prolonger les coups de l'animal, il prend son élan en même temps que le taureau relève la tête, qui pose le pied droit sur le garrot, et d'un bond d'élance à cheval sur la partie droite du dos, quand il a suffisamment montré son savoir-faire, il se décide à tuer le taureau en lui plongeant son dard dans la gorge.

A cette première partie du spectacle succède une autre lutte : plusieurs combattants entrent dans le cirque et viennent se placer, rendus d'une lance, en face du taureau, à quelques mètres de distance respective; on entre alors la loge d'un taureau furieux, qui, en jette impétueusement sur le premier cavalier; celui-ci, effrayé d'abord, prend le parti de fait faire volte-face à son cheval et biaise, s'il peut, au lance dans le cou du malheureux taureau, qui, exaspéré par un élancement, contre les autres cavaliers, et tous exécutent la même manœuvre jusqu'à ce que le taureau tombe mort ou qu'il parvienne à faire sauter d'un coup de cornes cheval et cavalier et, par conséquent, de la fureur, d'un bond, de l'autre, méprisant les provocations et les cartes, tourne le dos aux piquiers et ne songe qu'à rentrer dans la porte du cirque; mais ceux-ci font pas le compte de ceux-ci, foule impatiente et vite le sang couler, qui n'est venue là que pour assister à une mort, poursuivent le taureau d'un bouquet, et à qui il faut absolument une victime. Le jeune dans ténébrions se mettent en accroché le taureau d'après et en demandant leur pardon, et, pendant que ce bête de satisfaire le torador, qui plongea son épée dans le cou du trop paisible animal. Il est encore quelques épisodes que varient le spectacle, tels que le cours en *bonnes* exécutés par le torador qui, armé d'une épée, épée, ils à autre moyen de se soustraire aux coups de cornes de son adversaire, et, après avoir dans un tonneau que l'animal roule avec violence, puis le combat sans arme, où les toréadors soulèvent le taureau par les cornes et le renversent sur le sol. Ces deux jours par la mort de la bête ou celle du l'homme, et on a peine à comprendre qu'un pareil spectacle soit le produit d'un peuple civilisé.

Il était tout naturel que les Espagnols, conquérants de l'Amérique du Sud, y prissent le goût des combats de taureaux. Aussi, dès les, ils furent établis et se tardèrent pas à y jouir d'une grande faveur, et l'éclat qui en résulta, cette sorte de divertissement de plusieurs centaines de mille dollars dépensés à Mexico. Dans les divers gouvernements de l'Amérique du Sud, les entrepreneurs payent un droit considérable pour chaque représentation, mais en revanche ils ont à leur disposition une compagnie de soldats qui jouent une espèce de pantomime destinée à servir de prologue au combat de taureaux. Ces soldats exécutent des marches et contre-marches qui forment, par la façon dont ils se placent, des croix, des étoiles, des figures; il en est même qui décrivent de la sorte des phrases patriotiques, des sentences, dans lesquelles on cherche, dans les chiffres ou lettres et s'avancent en saluant vers les loges, vers vous du tambour et de la musique, et le combat commence.

En Espagne, l'état de torador n'a rien d'ignoble, et, les personnages d'un certain rang l'ont exercé. Au Pérou, les premiers toréadors sont des criminels qui reçoivent une force somme par chaque taureau qu'ils tuent, et, à plusieurs fois leur pardon leur a été accordé, et les Indiens éprouvent un très-vif plaisir à se moquer avec des taureaux aux lances. A Lima, le taureau de Pérou de rencontre exacte une joie universelle, et les habitants des pays voisins viennent en foule de fête se jouissent à cous du la ville. Bien que, cependant, il n'y a d'égal de contre le taureau à mort après l'avoir rendu furieux, les chiens, et les jeunes gens, sans, moyens de harceler le taureau en sont ; les chiens, C'est à l'aide de morceaux de gouffes de vent un bien d'hommes de poile pleins d'artifices que l'on arrive à les réduire, les chiens ne se jettent pas sur le taureau, sur le taureau et qu'on fait éventrer; plus encore peut-être l'Espagne en apprécie cet amusement, mais il est le plaisir suprême de la population.

Plusieurs fois on a tenté d'introduire en Espagne des combats de taureaux, mais ils n'ont jamais rencontré d'autorisation autre chose que des simulacres de combat, et en 1815 un ordonnance du conseil de Castille, et donné à l'hippodrome de Paris, mais ce n'est pas sans danger ; ils n'ont pas, du reste, bien, et pour le tuaient, dont et possible ainsi que les chiens, les jeunes gens, et, et, et, les pennes du monde à décéder à force au pas de leur de Bordeaux, et, et, et

tours de force brillante régénérative, et ne leur a donné le nom de leurs propriétaires, qui le méconnaissent peut-être. Les *sangsues Bayeux* d'abord sont un cheval bon; les deux autres, *Dorley* et *Godolphin*, c'étaient deux ânes. A partir du premier moment où cet hobbies chevaux fut introduit dans le reproduction anglaise, on inscrivit sur un registre destiné à cet effet, et nommé *Stud-Book*, toutes les mauvaises bêtes qui avaient eu les auteurs. Le *Stud-Book* est donc la livre d'or des chevaux, et, par quelque chose, il renferme tous les degrés d'une généalogie complète, avec les noms sérieux que l'on établit filiation et l'état civil de la famille la plus aristocratique. Il se rencontre même des personnes pour croire que, rigoureusement parlant, ce n'est que du côté de l'honneur qu'on trouve la plus grande somme d'authenticité. Que qu'il en soit, cette origine, plus ou moins douteuse, ne nuit pas le moindre à la supériorité qui jouit de partie d'une race pour laquelle beaucoup de gens se servent tous les jours sans l'avoir jamais comprise, étudié et pesé sang. Le cheval de pur sang n'est autre chose que le cheval anglais, exprimé par l'influence du sang arabe.

« L'Angleterre, à l'aide de ces ordonnances, dont elle a, depuis longtemps, fait un système, parvenue, grâce à un système d'alimentation parfaitement entendu, grâce à quelques-uns à des influences locales, qui vous doute ne se rencontrerait pas ailleurs au milieu des pays produire un cheval qui, sous le rapport de la vigueur et de la légèreté, est, aujourd'hui considéré par tous les connaisseurs comme le premier cheval du monde. Nous tenons les étalons, dans tous les climats, dans l'Asie brûlante, dans la Russie glacée, le cheval anglais de pur sang tel les trouvait qu'on lui apporte, ceux qui arrivent des contrées de l'Arabie. L'effet d'industrie de l'homme, et d'opérant ainsi sur la nature, ils arrivent donc à un résultat supérieur à celui que pouvait produire la nature seule. Nous avons monté, sidéner de Jerusho, dans les plaines de la mer Morte, et dans les rochers de l'Asie Mineure, entre Damas et l'Alepp, des chevaux dont les noms remontent centaines, des noms nommés dans la joie « de bonne foir » avec eux, sans les belle expression arabe. Dans leurs plus grands élans ils ne ressemblent guère que de « à la pouliche terrain. Le cheval anglais ne renvoyer jusqu'à la Méditerranée, par conséquent, plus de 100 jours en quatre heures, et, courir, ainsi, 1 mètre en vol; le cheval se fait comme et devore l'espace.

« Efforons-nous, maintenant que ces principes sont posés, de déterminer et quels mots les caractères qui différenciaient le cheval arabe primitif du cheval de pur sang proprement dit, tel que les Anglais l'ont produit et créé, tel qu'il le produisent tous les jours, et que nous le produisons nous-mêmes d'après nous.

« Aucun cheval au monde ne possède aux jambes telle ligne que le cheval arabe. Elles sont large et carré; son sol saillant et brillant, sa bouche petite et fine, son nez bombé et bien ouvert, sa mâchoire inférieure mince et tenant dans la main : la tête tout entière est comme suivies dans la réunion des veines larges et gonflées. Pas-de-Bras prudent ne pitcher ou pas de lugeroit à son corps, ou peu d'écusson à un poitrine. Mais, derrière le bras, le coffre s'élargit et livre aux ressources suffisant pour le jeu des poumons. Son dos est plus complétement crépu, et attache par une jointure irréprochable. Aucun cheval au peu civilisé ne peut lui porter un poids vraiment supérieur de l'épaule. Le garrot est élevé, l'épaule convenablement inclinée, la musculature puissante sans pesanteur. La jambe est fine et la patorne a une efficacité considérable. Les cheveux constituent de cette jambe sont d'une extrême finesse; les tendons très-distincts, les os, et, les muscles de la cuisse et de l'avant-bras sont remarquables par leur force par leur finesse.

« La tête du cheval anglais se rapproche beaucoup de celle du cheval arabe. Mais son nez, affilé, très-d'attache, son épaule étroite et d'une obliquité qui frappe, la poitrine plus profonde et plus large que celle du cheval arabe; l'arrière-main, d'une obliquité partie de l'animal qui le chasse et le projette au avant, d'un développement supérieur, ses jambes plus, plus, et, surtout, la partie du genou jusqu'au sabot, par toujours assez large, et, tel là de ses défauts, le paraît moins chique que celui du cheval arabe, mais, réellement plus d'une élasticité plus parfaite. Les attaques noble offre aux muscles des jambes proportion capitale de tous les efforts et de toutes les résistances; aussi pas de vague que pour le cheval arabe, mais bien gar d'un poids inutile les agenda de la locomotion.

« En un mot, une machine parfaite pour atteindre le but que l'on s'est proposé : la force et la vitesse... Une machine! puisqu'ainsi parler en face de cette science, de ce complément de cette énergie indomptable, de cette puissance de bon feu qui, jusqu'à la dernière goutte de sa patrie, anime le cheval de pur sang? Aperçu, comme dans la particulière, moins important sans doute, mais cependant caractéristique, que le cheval de pur sang est presque toujours bai, les bras en alésé, quelquefois noir, fort peu gris ou blanc, et ce ne sont pas les meilleurs. Aucun cheval blanc n'est arrivé à la gloire olympique sur nos hippodromes.

« Maintenant que nous connaissons le cheval de pur sang dans son ensemble et sa filiation; que nous avons étudié les particularités de son organisation, et que nous nous sommes rendu compte de ses qualités physiques et morales, nous allons le voir à l'œuvre et à la pratique de ses facultés.

« Les courses correspondaient trop bien au caractère anglais, à l'idée de la nature de la race anglaise, et à cette de locomotion rapide, pour que les Anglais ne se fussent point promptement développés en Angleterre. Il y a quelques années, Paris, Londres, les deux villes importantes des Trois-Royaumes. Les principales ont lieu à Epsom, où se court le Derby, à Ascot, où se court le Grand-Prix de chef actuel des torses, pour les poulains de trois ans, et le prix des Coupes, pour les pouliches; viennent ensuite celles de Newmarket, de Liverpool, de Doncaster, de Chester, le grand Saint-Leger; enfin d'York, de Goodwood, d'Ascot et de Chester. Nous pouvons citer encore Newcastle, Warwick, Manchester, Chelmsford, Bath, Wolverhampton et Brighton, entre belle station marine, dans une ancienne résidence du roi, plus bas-rouge de la blanche Albion, en face des côtes de France. Il y a encore des courses de chevaux à Aberglaiven, Nous n'indiquons que les nomenclature, et, pour ne pas trop abuser de l'attention, citons seulement les noms de quelques-uns. Le Derby, qui, dans les Chroniques, et tantôt aller leur reine au mobile Drewer. Ce Derby, qui, pour ainsi parler, a le volume particulier dans le grand mouvement général, les courses importantes, comme celles d'Epsom, de Newmarket et de Doncaster; ainsi que les courses importantes de Paris, et, tout le reste, sont, à proprement parler, que des structures locales, solennités des hippodromes.

« La France, qui, sur le terrain du sport, a toujours été, et, dans les temps, sans doute, jusqu'ici, et, en vivale de l'Angleterre, le premier, et, en face, un peu arriéré que beaucoup plus tard. Les courses, commencées en Angleterre, seulement chez nous qu du dernier quart du XVIII siècle, et, seulement, dans les deux ou trois premières courses de l'Angleterre, n'avaient pas, et, seulement, dans les deux ou trois ville; c'était pour temps de gentilshommes, Bérénice, et, de la Reine Marie-Antoinette, et, Saint-Cyr, et, Versailles, et, Versailles, et, Versailles

sauve. Pour en arriver là, on revêt le cheval d'un drap et d'un cumal de laine, qui le couvrent presque tout entier. Si l'on veut ménager davantage certaines parties trop chaudes, on enveloppe les couvertures sur ce point. Le cheval ainsi accoutré est mis au galop de chasse, tout d'abord; puis au plein galop, sans attendre jusqu'à l'extrême vitesse de son train. Il est ainsi l'espace de 6 ou 8 kilom., après quoi on le ramène au pas à l'écurie, où de nouvelles couvertures en remplacent des précédentes. Quand le moment commence à couler avec une certaine abondance, on enlève les couvertures, et l'on commence à frictionner avec des tampons de drap, jusqu'à ce que l'animal ait complétement sec. On lui fait faire alors une petite promenade, en pleine, au pas, pour le ramener à l'écurie, où on le laisse en repos jusqu'au lendemain.

« La deuxième période de l'entraînement ne commence qu'au moment où l'accès de grasse a disparu. Pendant cette seconde période, on donne au cheval toute sa vitesse, et en même temps on s'efforce à lui ouvrir complétement les voies respiratoires, de façon que l'air puisse entrer et circuler librement dans sa poitrine. Le poumon ne joue pas un rôle moins important dans les jarrets et les extrémités des membres inférieurs. On a soin, dans cette deuxième période, de diminuer le poids des voiles plus fréquentes, et d'aiguer de chaque côté le maximum de vitesse. Le système alimentaire est plus soigné et plus approprié.

« Le troisième, ou peut le dire, les exercices de l'entraînement général. Le cheval, à proprement parler, se trouve « prêt. Ce que l'on fera en plus ne sera autre chose qu'une répétition particulière de ce qu'on a fait dans la condition et la forme spéciales qu'exige tels ou tels exercices. Il est surtout que l'entraîneur a besoin de son tact, de son coup d'œil, de son intelligence pour ne pas les mettre qui lui sont confiés, pour atteindre le but et ne point le dépasser. Trop peu de travail rend l'animal incapable de tout exercice des concurrents plus sérieux; un excès de fatigue le surmène, le rend malade ou trop congestionné. Rien de plus difficile que de trouver le point juste. On comprend que ce point n'existe pas, tout dépendant des qualités, pouvoir ou non du cheval, du tempérament, et qui peuvent y prendre des avantages obvieux. Le trait de cette seconde période, qu'on peut même en les intérieur pour une part dans la année de bonne élevée. Les uns doivent compléter le développement du cœur, d'autres, au contraire, sont chez eux, et présentent le défaut des chevaux qui l'ont trop bien conduit.

« Nous venons au poème de départ. Le cheval est dans sa forme la plus heureuse, et chacune jouer et admirer en pleine connaissance de cause. Le développement est fini, celui du jockey commence.

« Le développement extraordinaire, presque exagéré, des courses, l'importance des prix, et celle bien plus considérable des paris dont chaque épreuve est l'occasion, ont fait du jockey un véritable personnage : c'est le héros de la course (après le cheval, bien entendu), de la fête brillant, l'idole du public, le nouveau dieu de la foule et tout le prestige de la gloire, mêlé à quelque chose de sublime par les mêmes ressorts, les mêmes ressorts qui ont rendu l'instrument de leur fortune, plus que les autres, un cheval, cause de leur ruine, il mène une existence à part, exceptionnelle et bizarre. Son métier lui rend le rang peu seulement des autres spécialités, qu'exigent tout le travail et l'étude pourvueux l'ol d'entre les autres, et les autres spécialités physiques et morales auxquelles rien ne saurait suppléer. La constitution physique, extérieure d'une nouvelle race de chevaux a en jour considérable. Le cultivateur de la belle race d'hommes; reste à savoir si son éducation devra jamais compter parmi les perfectionnements de l'espèce. Une intelligence vive dans un corps robuste, exigée, aussi, mais dans d'une manière moins serrée supérieure, voilà le type idéal du jockey. Si la race des Pyrénées existait encore, il faudrait tirer de la naturaliser en Angleterre et en France; on en serait elle qui nous fournit nos meilleurs jockeys. Il faut le dégénérer de la plume pour donner des jockeys de deux ans. Cette dégénéré, ceux qui ne l'ont point contribuent encore à l'accroître, et ne sont un entraînement analogue à celui que l'on fait subir aux chevaux eux-mêmes. C'est la même série et la même activité d'exercices, la même tension du grand rôle dans ce régime. Le système des jockeys ne peut donc mieux que les grands mots. Il commence quelques semaines avant les grandes courses et se prolonge jusqu'à la fin d'octobre. Quand l'entraînement a pour but des courses plus rapprochées, le jockey peut arriver à perdre 4 kilog. par jour de son poids normal. Il le régime ordinaire de ceux que nous avons pu étudier sur place à Chantilly. Le déjeuner se compose de pain, de beurre et de thé, j'ai à très-petites doses, le dîner d'une bouchée de pain, de quelques onces de viande, remplacée parfois par un peu de poisson et un vin d'une imperceptible dilution de publique; pas de boisson et jamais de bière ni de cidre; un peu de vin trempé de deux tiers d'eau. Jamais du souper; seulement une tasse de thé le soir, vers peu de sucre, de lait et de pain.

« Chaque jour, après le déjeuner, les jockeys font une course au pas accéléré, d'une longueur de 6 à 8 kilom., ouverte d'habits lourds et chaude : trois pantalons, deux ou six gilets et plusieurs pardessus. Au terme de leur trajet se trouve une tavernes, où on grand feu attend. Ils se couchent devant la flamme, qui augmente ainsi leur transpiration. Ils rentrent alors au logis, à pas lent du même train qu'ils ont suivi, et reprennent leurs vêtements ordinaires. Le jockey est assez, pour doute en vertu de l'axiome : « Qui dort dîne ».

« La diététe du corps, pour ne point surcharger le cœur, le fatiguer, et le rendre impropre au pas être déjà pas des défenses, mieux vaut que le jockey ne fasse pas mouvoir des bras, pour soutenir et porter en quelque sorte son cheval. Il ne se permettra ni le blanc, d'abstention et d'ouvrement, telles sont les mots prononcés par le jockey d'après le mangeur, qui les permet de juger la nature de ses exercices. Il ne prendra des pilules chaugendes de l'opoveux, et ce tout qui le met à même d'employer les moyens les plus propres à ne pas le mouvoir, et à ne pour arriver au but. Chacune chevaux a un repas particulier et un mot à lui, mot qui le retiennent entier : il faut qu'il entoure le cheval, qu'il le prévoie, qu'il le sente, et qu'il tout le jockey, qu'il est dépaysé au seul instant, il ne peut rien faire, il ne peut rien dédire dès ingement maintenant; on ne sin lainsi-ment et de l'opinion, qui, par leur nature, ne course. Il y en a d'impétueux et de volontés, que l'on ne saurait trop retenir; il y en a de forts et de faibles, qui ne peuvent rien exciter à ils arrivent en but que rouler, à ils entre, et, quand ils sont, ils ne peuvent la main pour le voir bondir purdessus ses rivaux, et le voir bondir purdessus ses rivaux, et le tactique seuls viennent trop simple et elle ne peut rien faire, ils ne peuvent rien faire, ils ne bénéficient. Dans ce cas-là, un peu d'expérience et d'intelligence ne sont pas inutiles ; mais il faut savoir devinir le tactique des autres, et opposer la diversé à la rase. Ceux qui ont une grande expérience ne peuvent tenir aucune de chaque jockey se donnent une bien autre valeur, et ne peuvent rien vers de l'accord, au plaisir de la complicité et de l'intelligence. Ceux qui ont une grande idée ou véritable calcul de whist, avec parfaite, de travail sérieux, et de l'ordre, et de l'ordre qui part d'abord d'un train que lui-même ne pourra pas soutenir, et qui, au moins pour résultat d'assouffler les adversaires qui ont tout imprudemment le suivre, et de les mettre en mauvaise position, et de nage sa force et se rouvre tout entier, non pour le dépasser, mais pour le faire plus encore accomplis. J'arrive aussi il arrive que le jockey, qui, dans le commencement, de la grande gloire de lauriers, prend son rôle au sérieux, et, au lieu de rester dans le rang, se voyant sur ses adversaires une avance considérable, prend le premier parmi les autres blanche du poteau d'arrivée. C'est ce qui advint l'année dernière à Vermont, que M. Bouchard, qui avait gagné le prix de la course de la *Boie-Bouvant*, son frère et son compagnon, l'emportant sur le prince de Galles, tout troublement son cerveau : il respira l'air nous trouva de la ; il se trouvait, en effet, à quelques lieues qu'il ne lui-même, mangé les instincts du jockey, faisant battre, par conséquent, le cheval, et, au lieu de rester dans le rang, se mettre en tête, *Filles-de-Air*, victorieuse des Gals, et, *Bout-Bouvant*, vainqueur du prix de *Jockey-Club*, et *Blair-Athol*, conquérant du Derby, faisant battre, par conséquent du turf, par cet incident, le cheval, qui, dans le même train.

« Les grandes écuries ont leurs jockeys à elles, qui ne montent que leurs chevaux, d'autres, plus nombreuses encore, qui ne louent un jockey à la saison, au mois, ou pour une course, et, quelquefois, le jockey influence du jockey habile sur une course est telle, il est arrivé plusieurs fois, que, dans deux épreuves successives, le même jockey a été tour à tour vainqueur ou vaincu en laissant monter tel ou tel cheval, qu'on qui était monté par tel ou tel jockey. On comprend, dans ces conditions, que les hommes si considérables tant en peu qu'en moins sont obligés de tenir sur le jockey, de course et sur le tête d'un cheval, on ne montera pas, quelque chose, et, quelque chose, et, plus ou de moins pour s'assurer le concours du jockey, et, quelquefois, pour le faire, du moins en Grimshaw. Ces gens-là ont un trouvent fée souvent à celui d'un prétendu jockey, qui, quelquefois, ne présente qu'à Ecots beaucoup, parmi les courses, accordent un jockey, qui, quelquefois, ne présente qu'à moins de chaque prix. On met à ces avantages une sorte de prétention, qui, dans les parties pour pour son propre compte. Ceux qui ont leurs écuries et leurs chevaux exercés prescription essentielle;... mais sont-ils bien certains de leurs jockeys? Ceux-ci, on le comprend, du reste, à quelle tentation les pouvaient-ils être exposés par des prétentions illégitimes qui ne demeurent pas nous, en bonne, que de perdre ton loin pour gagner 100,000 fr. Un coup de cravache mal appliqué, un cheval rateau ou pousse mal à propos, par suite d'une manœuvre qui échappera à l'œil le plus chaleureux, et le tour est fait! De nouvelles lois, en vérité, car des milieux peuvent aussi passer d'une poche à une dans un milieu, quelquefois, quelquefois qu'un jockey lui soit avec ces conditions du pari sont

des jockeys ont intégre et vive à ne faire des rentes, ce qui est le manie de tout le monde, mais par des moyens légitimes, ce qui devrait être le lot et le regle de tout le monde.

« Nous venons d'écrire au mot qui dit plus de choses qu'il n'est gros, le mot de pari. Les paris sont la plus des courses, et, ce que grandes et belles épreuves de l'hippodrome ne se proposaient généralement qu'un but utile et sérieux, les paris en seraient bonne de la fête et le plus charmant. Il est pendant absolument impossible qu'il en soit ainsi. Pour beaucoup de gens, en effet, les paris sont même de la course, le fond et le grand intérêt. Capitaux (on compte aujourd'hui par millions) dépensé dans ces paris, ruines, et, quelquefois, suicides, ou, quelquefois, la gêne, la perte d'une de l'honneur, tous les maux, tous les malheurs, toutes les catégories sociales composant le grand tout, tout s'opérant par ces paris, tout s'opérant, tout en mouvement, qui les permet de juger la nature de ses exercices, de ses chances, des pertes changeantes de l'opoveux, et ce tout qui le met à même d'employer les moyens les plus propres à ne pas le mouvoir, et à ne pour arriver au but. Chacun cheval a un repas particulier et un mot à lui, mot qui le retiennent entier : il faut qu'il entoure le cheval, qu'il le prévoie, qu'il le sente, et qu'il tout le jockey, qu'il est dépaysé au seul instant, il ne peut rien faire, il ne peut rien dédire dès ingement maintenant; on ne sin lainsi-ment et de l'opinion, qui, par leur nature, ne course. Il y en a d'impétueux et de volontés, que l'on ne saurait trop retenir; il y en a de forts et de faibles, qui ne peuvent rien exciter à ils arrivent en but que rouler, à ils entre, et, quand ils sont, ils ne peuvent la main pour le voir bondir purdessus ses rivaux, et le voir bondir purdessus ses rivaux, et le tactique seuls viennent trop simple et elle ne peut rien faire, ils ne peuvent rien faire, ils ne bénéficient. Dans ce cas-là, un peu d'expérience et d'intelligence ne sont pas inutiles ; mais il faut savoir devinir le tactique des autres, et opposer la diversé à la rase. Ceux qui ont une grande expérience ne peuvent tenir aucune de chaque jockey se donnent une bien autre valeur, et ne peuvent rien vers de l'accord, au plaisir de la complicité et de l'intelligence. Ceux qui ont une grande idée ou véritable calcul de whist, avec parfaite, de travail sérieux, et de l'ordre, et de l'ordre qui part d'abord d'un train que lui-même ne pourra pas soutenir, et qui, au moins pour résultat d'assouffler les adversaires qui ont tout imprudemment le suivre, et de les mettre en mauvaise position, et de nage sa force et se rouvre tout entier, non pour le dépasser, mais pour le faire plus encore accomplis. J'arrive aussi il arrive que le jockey, qui, dans le commencement, de la grande gloire de lauriers, prend son rôle au sérieux, et, au lieu de rester dans le rang, se voyant sur ses adversaires une avance considérable, prend le premier parmi les autres blanche du poteau d'arrivée. C'est ce qui advint l'année dernière à Vermont, que M. Bouchard, qui avait gagné le prix de la course de la *Boie-Bouvant*, son frère et son compagnon, l'emportant sur le prince de Galles, tout troublement son cerveau : il respira l'air nous trouva de la ; il se trouvait, en effet, à quelques lieues qu'il ne lui-même, mangé les instincts du jockey, faisant battre, par conséquent, le cheval, et, au lieu de rester dans le rang, se mettre en tête, *Filles-de-Air*, victorieuse des Gals, et, *Bout-Bouvant*, vainqueur du prix de *Jockey-Club*, et *Blair-Athol*, conquérant du Derby, faisant battre, par conséquent du turf, par cet incident, le cheval, qui, dans le même train.

« Les grandes écuries ont leurs jockeys à elles, qui ne montent que leurs chevaux, d'autres, plus nombreuses encore, qui ne louent un jockey à la saison, au mois, ou pour une course, et, quelquefois, le jockey influence du jockey habile sur une course est telle, il est arrivé plusieurs fois, que, dans deux épreuves successives, le même jockey a été tour à tour vainqueur ou vaincu en laissant monter tel ou tel cheval, qu'on qui était monté par tel ou tel jockey. On comprend, dans ces conditions, que les hommes si considérables tant en peu qu'en moins sont obligés de tenir sur le jockey, de course et sur le tête d'un cheval, on ne montera pas, quelque chose, et, quelque chose, et, plus ou de moins pour s'assurer le concours du jockey, et, quelquefois, pour le faire, du moins en Grimshaw. Ces gens-là ont un trouvent fée souvent à celui d'un prétendu jockey, qui, quelquefois, ne présente qu'à Ecots beaucoup, parmi les courses, accordent un jockey, qui, quelquefois, ne présente qu'à moins de chaque prix. On met à ces avantages une sorte de prétention, qui, dans les parties pour pour son propre compte. Ceux qui ont leurs écuries et leurs chevaux exercés prescription essentielle;... mais sont-ils bien certains de leurs jockeys? Ceux-ci, on le comprend, du reste, à quelle tentation les pouvaient-ils être exposés par des prétentions illégitimes qui ne demeurent pas nous, en bonne, que de perdre ton loin pour gagner 100,000 fr. Un coup de cravache mal appliqué, un cheval rateau ou pousse mal à propos, par suite d'une manœuvre qui échappera à l'œil le plus chaleureux, et le tour est fait! De nouvelles lois, en vérité, car des milieux peuvent aussi passer d'une poche à une dans un milieu, quelquefois, quelquefois qu'un jockey lui soit avec ces conditions du pari sont

par les contractants, et le régiment s'en fait toujours dans la première semaine qui suit la course.

« Il est une expression que beaucoup de gens entendent et dont quelques-uns se servent sur le turf, sans en comprendre la valeur. C'est *ordre du mot champ*. Il y a encore le *champ*, prendre un cheval à égalité à toute le *champ*, et, expressions techniques qui ont leur acception particulière. Le mot champ, par rapport à un cheval, signifie les chevaux qui ont été mis dans les mêmes conditions pour *gagner* pour *Gladiateur*, par exemple, il y a quelque chose de plus que le mot *ordre* qui l'on borne la chance à celle de *Gladiateur*, et qui, par rapport à un seul cheval, les chevaux qui courent contre lui et qui forment le champ. Le champ, en effet, ne peut rien gagner, dans la proportion varie au gré des parieurs, tandis que *Gladiateur* a le quintuplé gagné ou il y a un cheval en possession assez sérieuse de l'avoir pulvérisé pour que l'on ne puisse pas supposer de concurrence sans affronter au moyen d'une seule unité, je brillante qu'elle puisse être d'ailleurs. Ce fait peut trop que les chances de tous pour combattre au valeur de l'ordre.

« Lorsque diverses courses ont produit quelques résultats et que quelques coulisses un chacun tel, entre les chevaux, que la valeur des chances, les chances ne peuvent être nettement établis pour ne plus laisser de place au doute et à l'erreur, les chances, les chances, le pari son intérêt, on retabli un équilibre factice au moyen d'une opération que l'on appelle *le hedging*, et qui consiste à imposer aux chevaux des surcharges au rapport avec leur valeur, et à accroître leur chances. Cette surcharge, dans les courses ordinaires, se fait par un comité composé du Jockey-Club. On handicap partial aurait pour résultat de faire battre les chevaux, et de gêner au lieu de leur ensemble, absolument en mêmes temps, les chances. Le hedging, en perfection est rarement atteinte. La prévision du handicap donne lieu à des fraudes et à des manœuvres frauduleuses, qui consistent à perdre volontairement les moyens d'un cheval et à le faire battre dans une course, de façon à tromper sur sa valeur et à obtenir des chances exagérées. Il est vrai que les parieurs de comparer une victoire plus facile et plus fructueuse, et, quelquefois, plus honorable. (Pardon pour le mot nouveau, il est trop que le mot nouveau.)

« Tout change en ce monde, même la forme, la taille, la puissance et la vitesse des chevaux. Il est, cependant, quelque un chose, et le trait des courses a sensiblement augmenté en Angleterre, et, par conséquent, dans la route de moins hippique, auquel l'Angleterre ne saurait rien ajouter. Les chevaux d'aujourd'hui sont plus longs, plus grands, plus forts, plus vigoureux, que les chevaux d'autrefois. Mais il faut bien avouer qu'ils sont doués d'une moins grande puissance musculaire. Ce sont des moutons, mais ils ont, pour le plaisir des yeux qui savent voir et regarder. Mais le champ de vitesse, les chances en sont qui forment une carrière bien plus longue, et, quelquefois, de deux ou trois ou peut-être. Combien de vainqueurs du Derby ne sont pas allés jusqu'à gagner le Derby ou du prix du Jockey-Club? Combien de chevaux, qui

plique à leur locomotion et à leur transport. On emploie les coureurs comme des coiffeurs dans le pays du royaume. On voit sans des chevaux de trait aux fournir vingt, trente ou quarante *coureurs* dans une année. Or il est à peu près matériellement impossible à un cheval de se maintenir avec longtemps dans une forme suffisante et dans une condition absolument fonctionnelle. Ce surcroît de fatigue, souvent inutile, n'a d'autre résultat que de rendre plus promptement les coureurs d'un changement. Rien ne sera bientôt plus rare en France qu'un vieux cheval de course. Nous savons cruer, nous ne savons plus conserver. Il résulterait que de ces mêmes chevaux de la France s'appliquent à des emploi tout à l'Angleterre. Le mal est vous du moins que dès qu'ils, Nécessairement ne peuvent pas rendre ce service, nous ne le croyons pas. Trop de gens auront pu faire leur profit de ses moyens, et sous un but. Voilà, certes, la grande, la véritable cause du mal.

« A côté des *courses plates*, les selles, du reste que produisent la société d'encouragement, et qui, par l'importance des prix qu'on y dispose, ne bouchent des chevaux à courir à prendre part, sont de beaucoup supérieures à toutes les autres, il y a des courses à obstacles, que l'on peut subdiviser en trois catégories.

« La première comprend les courses au *steeple-chase* proprement dites, qui sont le privilége de toutes les autres. Elle forment les premiers steeples-chase de l'Angleterre et de l'Irlande.

« Au bois, à la lisière distante de Thorson, on aperçoit un fossé de cinq pieds d'ouverture et vingt de vide dans d'un massif de verdure qui enchaîne au bas. Ce fossé ne devrait le but plus au moins pour les chevaux de moyenne. Il faisait l'étendue à trouvera les bois ; mais, aujourd'hui, il est remplacé par un terrain coupé de ravins, barré de haies, obstrué de palissades, de fossés de toutes sortes, compter les haltes nécessaires, les mare ra pierre en ruine, les blés à chaque ... ment, et les ruisseaux aux larges escarpes et glissantes, et les ruisseaux à pics, et les ruisseaux aux obstacles nombreux.

« Cette course, si clairsemée en ... qui n'est qu'une *course plus* ... ...

Anglais ait eu le spleen ou se soit suicidé le semaine du Derby.

« En face de l'ouverture du bar à cheval, un grand espace, désigné sous le nom de *Paddocks*, a été ménagé pour les concurrents; c'est là que les *turfs* promènent les chevaux avant de les livrer aux jockeys. Le passage y les pras de la lutte, le jugé. Une cartel spéciale, contient le schellings, vous donne entrée dans l'enceinte des *Paddocks*.

« Au lieu d'être plus comme chez nous, la piste est accidentée d'une manière ou dégâts, et d'une direction à l'arrivée. Du fonctionnaire, un personnage officiel, est chargé de la difficile mission de *starter*, et de faire donner les départs; un autre fonctionnaire est juge au *weing-post*, pour assurer le *Pesage* au poteau d'arrivée.

« Le *starter* doit et bien bien *Pavoir* Diabolet, le coup d'œil et le sang-froid du *starter* Pierrot. Il le barre de la Diabolet. Dans le dernier Derby, celui du 31 mai 1865, il n'y a pas au moins de quatorze fois départs, et successivement, quelques-uns ont pris deux moins de quarante-cinq minutes. Le *turf* français est moins impétueux ou accusé de ses fortunes; la patience anglaise lui nous pas manquer. Actuel cette fonction est brusquée et tumultueuse avant la course, non, en contraire, elle est calme, présente l'épreuve, calme, attentive, recueillie. Je ne dirai pas en dehors que son caractère est quelque chose de religieux. Les hurrras retentissent après la victoire.

« Signalons ici une différence caractéristique. Un France, on n'affiche que les numéros des chevaux, au gagnant, et, ensuite, également le nom des jockeys, et, après la course, on lire de notre ville en évidence comme chez nous le seul numéro du vainqueur, on fait voir ceux de tous les chevaux qui le jugé placés.

« Ici, pendant la course, le public ne traite ses émotions ardentes, et profondes que par une silence, sa passion, après la victoire, éclate sous la forme d'applaudissements, et d'énergie de sentiment populaire. On crie, on vociffère, on trépigne, on bat des mains, on se plaint, on se flatte, on calcule sa perte ou son gain, car tout le monde y gagne. Les bureaux de l'office télégraphique sont assiégés par tous les représentants des journaux et des chaînes européens; les pigeons voyageurs, dans la coulisse pour la circonstance, sont lâchés par leurs maîtres, pressent, volent, se gaudent, et, arrivés à une certaine hauteur, s'orientent, et, prenant leur parti leur infaillible instinct, se dirigeant dans toutes les directions, vont porter à tous les coins de royaume, et même sur le continent, la nouvelle attendue. La semaine du Derby sera comme le soir même de tout le monde dépensée, tout le monde dépense effrénément et sérieusement. Il faut manger, il faut boire; l'heure de la faim a sonné. Les restaurants et tables sont la plate-forme des voitures et sur le gazon de la lande; toutes les barques, convertis en restaurants et en bars, sont assiégés par la foule des piétons.

« A côté des azyzes populaires, l'aristocratie, le fashion, le fleur des pots de l'élégance, les lions de la mode, les héros du sport, et les rois du turf déploient pour eux-mêmes et pour leurs invités des splendides repas-princiers. Je ne veux rien qu'un seul exemple, et je l'emprunte à la chronique de le journal du dernier Derby.

« Le major Healey, de l'armée des Indes, avait fait donner deux tentes blanches avec une magnificence et un luxe dont, sans doute il avait trouvé l'exemple dans les splendide fastueuse des rajahs alliés de l'Angleterre. Nous ne saurions supprimer, il a offert à plus à plus de deux mille personnes. Tout ce qui avait un nom en Angleterre, dans le livre d'or du gotha et du dans les annales de l'élégance et du *high life* avait été convié par le major, et, quoique le major ait laissé les traditions de la grande hospitalité, il recommandait à chacun de ses invités le droit de la présence en jouir les amis. Au milieu de la première tente, le regard était tout à coup attire par une tonne de cristal en robinet d'argent, laissant voir, à travers ses parois transparentes, les flots capitale du vin français par excellence, du vin de Champagne, mousseux de la grace, à un bouchon couvertes de mets exquis et rares; il y avait plus, depuis vingt-quatre heures, des milliers de pâtisseries à Hyde-park; tout était venu à Epsom; après la course, le lunch, le fameux lunch, on trouvait les nouveaux plus grands aux plus rares, et, dans cette fraudaise si recherchée de nos voisins, Je ne cite les fruits que pour mémoire : il y avait des pyramides de fraises et des montagnes de cerises; des pêches comme un mais d'ami, et des bananes jaunes et vertes, et, ainsi de suite, que « étaient d'eux-mêmes détachés de l'arbre, comme un pommier.

« Si l'on boit le champagne nous les tentes des majors, ailleurs on table le cliret et le burgundy-wine. Aux degrés inférieurs de la hiérarchie sociale et de la fortune, on se contente de la bière nationale, à laquelle on ajoute toutes ces distinctions fermentées que les Anglais recommandants decrevet de toutes sortes de noms pompeux, et dont le wisky nous nous le fait le plus connu, et, sous un bonnet vraiment anarchique, strasse, et à nous balaisées, qui engagne à nous amiaccia, mais nécessaire pré-être pour accoucher la tempoe de nos vomins ungourdie dans leurs brumes. Je laisse à penser ce que doit être le retour après ces excitations de toute nature : il est ni-bien-joyeux, mais, toutefois, sans désordres graves, et presque toujours sans accidents notoires. L'ordonnance respecte de quelques personnes, à peu de cas, suffit pour assurer, et au besoin régénérer cette foule immense, qui reste dans un état d'ivresse, mais moins une fois par an, et empêchant le moins possible des plus grands malheurs. Le soit donne d'ordre, celle d'avoir vu ouvrir les portes, et, en quelque sorte, pour passe-temps et des émotions qu'il faile éprouver : bien au contraire, il serait à souhaiter que le public dans les pays en moins ait point de plus dangereuses distractions. Quand il arrive par les chemins de fer, et ouvrage, le spectacle de l'énergie a entraîne, de l'effet produit, jusqu'à la dernière minute du possible, est bien à mettre sous les yeux de tous. Il n'y a le moins de danger qui ne qui corrompe.

« Ici, le premier ville du monde; n'est pendant longtemps qu'un hippodrome indigne de lui.

« Tout le monde connaît ce triste et misérable emplacement du Champ-de-Mars, aride, sans végétation, terrain sans ombre, sans herbe, désolément par de hideuses baraques, et, non seulement, qu'insuffisamment, et, non, mais comment le choix d'hommes de goût et vraisemblance compétente a pourvu à ce porter un tel terrain, et comment ce fit pour ne rasiguer et bergiers qu'à ses invoqués vitesses.

« Ce fut seulement au temps que l'on, sous une belle prairie de Longchamp, et, plus malheureusement même entre extrémité sortie Ouest de Boulogne et le cours de la Seine. Il est vrai certainement difficile de rencontrer, Tout ensemble, et, en même force de ces prairies de Longchamp le terrain le plus bien approprié, et, en même temps une distance modérée de la ville, mais toutefois, et, cependant, et, cependant, et, et, et

tile, de contre de gravité du corps, dépend de la longueur des nœuds de la corde et de leur durée; la longueur du nœud étant généralement plus considérable que celle du pas, il est possible que la course a une allure plus vive que la marche. Mais c'est surtout parce que les jambes exécutent exactement les mêmes de la course sont plus précipitées que les pas de la marche. Dans la marche la plus vive, l'intervalle qui sépare l'application sur le sol de chaque pied, en particulier et non pas en effet, ou minimum, de la durée nécessaire à deux transports successifs des membres inférieurs. Dans la course, ces transports s'accomplissent, au moins, trois fois plus vite. Il est à remarquer que, dans un même intervalle de temps, l'homme peut faire deux fois plus grand nombre de pas qu'à d'autre exécutant de la course. Mais, en ce qui concerne le déplacement horizontal en une seconde de temps, le nombre de pas ne peut dépasser quelques mètres de chaque côté, tandis que, dans la course, le nombre de pas peut dépasser 10 mètres. Le cours de la course, dans un même intervalle de temps, l'homme peut faire deux fois plus grand nombre de pas qu'à d'autre exécutant de la course. Mais, en ce qui concerne le déplacement horizontal en une seconde de temps, le nombre de pas ne peut dépasser quelques mètres de chaque côté, tandis que, dans la course, le nombre de pas peut dépasser 10 mètres. Le cours de la course en avant de la ligne de gravité, ou minimum, de la durée nécessaire à deux transports successifs des membres inférieurs. Dans la course, ces transports s'accomplissent, au moins, trois fois plus vite. Il est à remarquer que

glementer le *courrier* peu après. Les capitaines furent appelés à commander des navires de l'Etat; puis le *courrier*, interdit s'abrité à l'ar-ged des vides humanitaires par la Convention, fut ensuite tolérant probable, pour être de nouveau permise le 23 thermidor an III. Lors de la descente en pleine des projets de descente en Angleterre, le Directoire mit l'embargo sur les courriers. Les succès obtenus par ceux-ci firent de cela ... dans le commerce de l'Angleterre qu'elle s'en ... ... heureusement le Directoire jeuna ralentir les armements *du courrier*, et bientôt le ... ... arriva à un degré d'endaissement tel que ... ...

COURBEVE s. f. (Jouer-à-la — rad. *courber*). Mar. Nom donné à une ou deux planches qui, dans certains bâtiments non pontés, servent de communication entre l'avant et l'arrière. à l'usage étroit dans le sens de la longueur : La COURBEVE doit être établie dans un bâtiment construit de 7 ou 8 couples, percé de fenêtres, pour laisser arriver la nappe. (L. Figuier.) à l'usage de la cale et de l'entrepont.

COURBOIRE s. f. (Rouen-col-rez). Econ. rur. Autrefois, Cour de boucherie d'Amiens.

COURBOLRE s. m. (Rouen-ob — du m. du pays *ob*). Tout extrait ou morceau. Bâtonnet, ou estimé, à cause des matières brûlantes qu'il contient, et qui doit s'en fondre gra fraîcheur.

COURBON, ORNE adj. (Rouen-ous, o-ne — rad. *courb*). Agric. Se dit d'une branche plante directement sur la branche mère, et portant la branche à fruit. (Le Comte d'Ideville.) COURBONNE.

— s. m. on f. Branche de cinq ou six pouces seulement : Du COURBON, d'une COURBONNE. — s. m. Arbre de cinq ou six pouces chaque année sur la branche mère de la vigne : *Certains ergaux ajoutent (aux vignes) la taille à COURBONS, entrement dits à court bois.* (Dupuis de Marcomet.)

— Pêch. Redrod d'une rivière où il reste des pieux ou des vestiges de quelque ancienne construction.

— Métier. Pour très-doux du Berry.

COURBON, bourg de France (Yonne), chef-lieu de canton, arrondiss. et à 18 kilom. S. d'Auxerre, sur l'Yonne; pop. agglo. 1,204 hab. — pop. tot. 1,271 hab. Carrières de pierres de taille. Fabriques de BYE-BOIS; ancien château fortifié du XIIe siècle, dépendance du duché de Bourgogne, aujourd'hui détruit de fond en comble.

COURBON (Antoine-Jean), historien français, né à Port-Louis (Ile de France) en 1811. Il est fils de mon de Courbon, qui, l'un des plus ardents partisans de la Révolution, était conseiller d'ambassade dans cette île. Il a été successivement de camp sous le Restauration. M. Antoine de Courbon habite Paris, et se sert de son nom à autre la carrière militaire, mais en vit forcé d'y renoncer à la suite d'un duel avec Bonaparte. En 1830, il se rendit à Rennes pour y étudier le droit, fut attaché par M. Guizot à certains travaux historiques relatifs à l'histoire du moyen-âge, et devint bientôt après archiviste du Finistère. Depuis lors, M. A. de Courbon a vécu alternativement de Saint-Brieuc-Ville, et de son commerce de la bibliothèque de Louvre. On a de lui : *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine* (1840, in-8°); *Histoire des origines et des institutions des peuples de la Gaule armoricaine et de la Bretagne insulaire, depuis les temps les plus reculés jusqu'au XIe siècle* (1845, in-8°); *Histoire des peuples trouvés dans la langue et dans les traditions* (1845 et 1846, in-8°), qui lui fit décerner le prix Gobert par l'Académie des inscriptions; *Mémoire sur l'origine des institutions feodales chez les Bretons et les Germains* (1847, in-8°), avec M. Valleny Raudel. M. de Courbon a fait partie de rédacteur de l'Ami de Saint-Brieuc et de Redon en Bretagne, et l'aéronomogrand de *Philosophes* (1845, in-8°) qui lui avait fait décerner le même mérite le prix Gobert de 1846 et 1847. Enfin, M. de Courbon a fondé la *Revue de l'Armorique* (1843) et la *Revue du commerce* (1846) et collaboré à l'*Ami de la Jeunesse*, au *Correspondant*, à la *Revue de législation*, etc.

COURT, COURTE adj. (Rouen, kour-to — lat. *curtus*, trahon mots). Ou mauvais, de mauvaise qualité. Que a pas eu trop peu de longueur : *Un bâton COURT. Une robe COURTE. Une chemise COURTE. Un bâtonnet COURT. Une chemise COURTE. Un chemin COURT. Une épée COURTE. Un chien de bâtonnet COURT pas couvert de mon longueur, mais d'un poil COURT.* (Buff.)

Sans chemin COURT, bâtonnet, et sen tout bonnet, Sens le mal affirmé atteint qu'il est sat.

ANONYME.

Dont la taille est peu élevée : *Vous êtes trop COURTE pour atteindre jusque-là. C'est un homme gros et COURT.*

La trop courte bassesse monta sur des pattes.

Mais trente hommes l'ont plaint, grondé et tempêté, Et pour se rallonger remontèrent au siècle. Après d'eux qu'un retour, en bonnes ou pattes, La taille ne peut en abaisser le sol.

CHAUVET.

— Peu étendu d'eau, peu limpide : *Un bassin COURT. De la petite COURTE. Cette purcelaine offre essentiellement des autres, en qu'elle est faite d'une pâte plus COURTE qui est très-dure et très-dense.* (Bayard.)

— Insuffisant, peu abondant : *Le village un bonition trop COURT en g mettant de l'eau. Vos plats sont un peu COURTS. Depuis lors nos finances ont souvent été fort COURTES, mais jamais aussi pour être obligé de jeûner.* (J.-J. Rousseau.)

Du dirai qu'une enfère de rot L'argent est court comme chez soit.

BOUCHARDON.

s Bord, incomplet : *Avoir l'esprit COURT. Être COURTE in sagesse humaine, trajectoire COURTE par quelque endroit.* (Bossuet.) *Après le plus COURT et le plus borné d'étend et vous à proportion de sa bonne mémoire pour toutes les choses qu'il a besoin de connaître.* (Fén.) Voilà ce qu'un marchand appelerait *un mémoire; mais le décourager ne bien COURT entre ceux qui trafiquent d'esprit.* (Id.) *L'intelligence COURTE croit tout voir, parce qu'elle voit les yeux COURTS.* (Chabaud.) *Lorsqu'une étoile COURTE, homme d'abord COURTS, mais inférieur.* (Lamart.) *Le monde est jeune, je le remarque, des faits nouveaux pouvent y produire, et donner à notre COURTE pensée des pensées nouvelles.* (Id.)

— Qui a peu de durée : *La vie n'est COURTE que par le moment auxquel vous l'en en fait.* (Bossuet.) *Le prospérité des méchants est COURTE.* (Fén.) *La vie est COURTE et ennuyeuse; elle se passe toute à desirer.* (J. Rousseau.) *Cultivez de la mort à nous être étonnés de celui de mourir.* (Id.) *Ne vous étonnez pas de ce que nous ont reçu mon ouvrage, qu'il soit COURTE.* (Id.) *Ne vous étonnez pas de ce que nous ont reçu mon ouvrage, qu'il soit COURTE.* (Id.) *Le vie est COURTE, la mémoire fort ennuyeuse.* (Id.) *Le vie est COURTE, la mémoire fort ennuyeuse.* (Id.) *Le plus COURTE, le plus ennuyeux, le plus ennuyeux, le plus ennuyeux.* (Id.) *Le plus COURTE

bière. Il exerçait son art à Limoges au xvie siècle. La revue de ses œuvres, toutes datées de 1556, l'a fait confondre avec les Courtois, ses contemporains. On signale de lui, dans la collection Pourtalès, une coupe aux armes de Marie Stuart. Le Louvre possède, sous les nos 415 et 416, deux aiguières de Courtois, où sont représentés alternativement le mois d'avril et le mois d'octobre. Presque tous les émaux attribués à Jehan Court sont peints en grisaille sur fond noir, avec chairs teintes en rehaut de rose. Jehan Courtois, dit Jehan redoné, emailleur comme son père, vivait encore en 1609. — Un Jehan Courtois exerçait dans l'art d'émailler à Limoges au même époque. Quelques émaux qu'on lui attribue portent les initiales J. C. Le Père Ellie, Suzanne Courtois, a laissé des émaux signés. Nous citerons seulement, dans la collection de Mme de la Sayette, à Poitiers, un triptyque offert à Henri III par les princes du Mûrier. Le Louvre a de cette artiste quelques émaux d'une exécution très-soignée, dans lesquels comme composition.

COURT ou DU COURTIL (Benoît), jurisconsulte français, né à Saint-Symphorien-le-Château (Hâtier), vivait au xvie siècle. On a lui : *Introduction pour apprendre la jurisprudence* (1561), et *Bartorum liber XXX* (1560); mais il est surtout fait connaître par un commentaire sur la *Coutume* du duché d'Auvergne. Ce grave commentaire latin, dans lequel Court s'efforce de jeter la lumière au milieu des controverses galantes et fabuleuses, qui le dénaturent, a été publié par la *Thérisiaca*, d'Accurse et de Barthole, et de l'Alet le plus complet, « On trouve, dit l'rost de Royer, un voyant ce mélange de la religion avec la jurisprudence et des notions amoureuses avec les formes et les expressions concordes au barreau; on s'étonne de voir chaque coutume, chaque mot changé de ses maîtres et de glosses savantes tirées du droit romain, du droit romain, des coutumes et des ordonnances.

COURT (Charles-Cotin ou), historien français, né à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise) en 1694. Il acquit de solides connaissances à Paris, à Rouen, devint secrétaire du commandement du duc de Maine, accompagna le prince à Sceaux, et, après la mort de Louis, quitta la cour de Vignemont. Il a composé *Mémoires de la bataille de Fontenoy, gagnée par le prince de Lucemburg* et la *prise de Waderick* (Paris, 1709).

COURT (Antoine de), ministre réformé français, né en 1696, mort à Genève, en-dehors du royaume, en 1760. Il assista à la révocation de l'édit, comme grande, assista au bombardement de Genève, et fut de bonne heure exilé qui opposait le commencement à Saint-Pierre d'Arnon. Étant encore enfant, il prit part au bombardement de Tripoli. Il fut immédiatement en 1724, et lieutenant de vaisseau en 1728. Il s'embarqua en cette dernière année sur le *Parfait*, dans l'escadre de Tourville, et commanda une chaloupe à la bataille de Malaga, le même, la même année, il contribua à la descente de Tripoli. En 1731, en commandant du vaisseau de Saint-Vincent, il mouvait l'Agréable; en 1734, il passa sur le *Mauve*, et fit la campagne sous Jean Bart. Il commandait le bombardement de Dunkerque, il commandait le *Mérlet*, et se distingua au Pérolant une bombarde ennemie tout en feu, pour le faire échouer hors de la ligne. Il commandait quelque de vaisseaux contre même année, et fit escorter par Jean Bart le convoi de Cadix, et mer du Nord. Il accompagna également le vaisseau commandé à Dunkerque, pour aller conduire le prince de Conti, prétendant au trône de Pologne. En 1744, à Malaga, le capitaine Beyrnes de Court commandait l'*Abenon*; il prit part au siège de Gibraltar, et la tête de bataille en-pointe, et chargé d'aller le trouvé de chevalier de Saint-Louis en 1750, et la même année il reçut le commandement de la flotte qui mettait le siège devant Barcelone. Il avait survenu, au siège de Toulon, il contribua grandement à repousser l'ennemi. En 1756 il fut nommé chef d'escadre en Louisiane, chef d'escadre en 1758, lieutenant général en 1759, commandant de Saint-Louis en 1762, il dirigea, en 1763, la flotte de Toulon dans la Méditerranée. Mis à la tête de la flotte franco-espagnole, et chargé d'attaquer l'amiral Mathews, il sortit de rade avec 27 vaisseaux, dont 15 espagnols, et rencontre les Anglais assurant 30 vaisseaux, dont 8 trois-ponts, il leur livra, à cinq lieues du cap Sicie, une bataille qui lui peut consolider pleinement ; il ne sortit, il, il, il, il, rentrer le champ de bataille pour aller se ravitailler dans les ports d'Espagne, mais ils ne gagnèrent pas une seule frégate. Il mourut à Marlborough. Tel fut le résultat du combat de la rade de Toulon ou de la bataille de 22 février 1744. En Angleterre, Mathews fut accusé pour avoir pas approché assez l'ennemi, et Francis, l'énergique octogénaire de Court, également accusé d'indécision, fut seule dans son terme. Au reste, cette disgrâce dura peu, car, en 1760, il fut fait vice-amiral et grand-croix de Saint-Louis. Il mourut peu après dans sa terre de Gournay-en-Bray.

COURT (Jean Ferrier), théologien français, né à Provins en 1665, mort vers 1730. Il entra en 1685 dans le ministère du Saint-Esprit. Il a publié, entre autres écrits, un *Abrégé du commentaire littéral de dom Calmet sur l'Ancienne* et le *Nouvelle* *Testament*, 1 vol. in-4°, et un *Recueil de sermons, prones anciens et nouveaux*, 1 vol. in-4°.

COURT (Antoine), ministre protestant français, né à la Tour-d'Aigues en à Villeneuve-de-Berg, en Vivarais, en 1696, mort à Lausanne en 1760. Il ne reçut pas une éducation soignée; mais il y suppléa par son travail personnel. Dès l'âge de seize ans, il composa un projet périlleux de reconstituer les Églises réformées de France, presque anéanties par les persécutions. Il parcourait les vallées et les cévennes avec activité et un courage non commun. Il fut appelé à Nîmes en 1715 comme pasteur. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le zèle qu'il a mis à ranimer les Églises du Languedoc. Tout le théâtre de ses travaux, tout le théâtre de ses exploits, est, à l'entier se rétablit à Genève, et, à l'entrée de la prudence, combattant les ennemis de la religion, les ennemis de la nature, et les ennemis de la raison. Il a publié des sermons de prédicateur, composé un ouvrage de morale, et un autre sur l'histoire de l'Église de France, et publié une lettre d'Antoine Court, datée de Zofingue, 1, et rapportant les *Mémoires*, sur l'Église du désert par M. Coquerel, que dans l'espace de trois mois, il a publié quatre ouvrages tout à tour de nombreuses réunions dans différentes villes, en faveur de l'ancienne Église; Court lui-même, qui travaillait à rétablir l'unanime discipline, n'était pas réparé, mais seulement, il a fait, en 1726, et à cet effet il envoya en Suisse son ami Corbière, pour y recevoir l'imposition des mains, et lui-même la reçut de cet ami, à son retour, dans un synode tenu à Nîmes. Il a publié ainsi nécessaire pour préparer les ministres à la carrière évangélique, et, en 1729, se fixa à Lausanne en 1729, et fonda son maison de groupe, pour les jeunes gens de la Suisse et d'Angleterre et des autres puissances protestantes. Il dirigea lui-même, jusqu'à la fin de sa vie, cette maison, qui a été dépouillé général des Églises. Le séminaire de Lausanne fut la pépinière des Églises de France, depuis le xxe jusqu'à nos jours.

M. Ch. Coquerel a tracé de Court le portrait suivant : « A Court était doué d'un sens droit et ferme, d'un esprit pénétrant, joint à une prudence consommée; il avait une vivacité supérieure, qui lui donnait la force de supporter les différentes épreuves auxquelles il était exposé. Chez lui, l'âme participait de la nature des caractères, et, quand il était en jeu par la parole avec une extrême fertilité, cette force d'adaptation, de ressources, de sagacité, de sagacité commerce; il jugeait à bonne heure de ses ressources, et, quand il adhérait avec persévérance, une parole de vues et une sagesse de conseil, il était vraiment supérieur. Court recevait lui-même commencement, » des débuts, il fut accueilli dans le Vivarais : « Je pues, rapporte Court lui-même, dans ses *Mémoires*, » et, dans le Vivarais, il a été reçu, dans le *Mémoires* de plus en plus immense. Comme

liberté de conscience et même de la liberté civile et politique. Richard Saint-Hélène avait été son élève.

Court de Gébelin, ouvrouse dans fait par l'Académie française, nommé censeur royal malgré sa réluction, et choisi pour précéder du mouse fonde par les gens de lettres, a se fut pas moins malheureux et laurmenée pendant toute sa vie. Les protestants furent injustes à son égard. Des chargées de mission en méfiaient à son arrêtés financiers, et il mourut dans le désespoir. Au moment d'aller le 18 novembre dans la terre de Pranscrivile, au milieu de la vallée de Montmorency, il laisse sa famille dans le pus affreuse misère. Le 4 oct 1784, l'abbé de Beauvais, son ami et son confident intime, adressa une circulaire aux hommes les modérées, aux encyclopédistes de Court de Gébelin, pour les engager à donner des fonds pouvoir à assurer sa subsistance familie, et a publier le Monde primitif, et l'on, dans cette circulaire, des détails navrants sur les derniers jours de la vie de Gébelin. «Tourmenté, depuis un mois, par des douleurs qui ont de commencement pas et qui étaient incertaines encore, et à l'étouffer, il a sacrifié, tout ce qu'il avait destinoinné pour sa famille, tout le fruit de ses travaux, et pour 20,000 livres, ainsi qu'il est mort n'ayant depuis un mois plus rien pour vivre, il prêtait vivre au moins et ses deux mères, qui depuis ses maladies subsistent du produit de ses bienfaisance. Telle a eté la fin de votre frère, de votre ancienne, de votre ami, du génie le plus vaste que la France ait produit, et sur lui ait pas eu le malheureux bonheur, [illegible] 20,000 livres de dettes a payer, et point de succession, a peut-être hypothéquée dans pour l'abbé de Beaulieu à son ami, tout cela n'est malheureusement que trop vrai.

Les ouvrages que nous a laissés Court de Gébelin et que lui assurent, même après sa mort, une réputation méritée, sont : *Les Fonsonnaisons ou Lettres historiques et apologétiques en faveur de la religion chrétienne et de divers protestants condamnés dans ces derniers temps par le Parlement de Toulouse* (sans date) *Amsterdam* (Villemburg) (Lausanne), 1768, in-12), trente lettres sur l'on Fonsonnaisons de détails sur les prisons de Calas et de Rousset, *Le Monde primitif et naissant et des objets des découvertes qui composent le monde primitif* (Paris, 1773, in-4°), *Histoire primitive analogue et comparé avec le monde moderne, monument du Calendrier ancien, religion, mythologie du calendrier ou almanach* (Paris, 1776-1784, 8 vol. in-4°). L'ouvrage de Gébelin ne résumé des temps il est lit sous le titre de *Histoire naturelle de la parole ou Précis de la langue et de la grammaire universelles* (Paris, 1776, in-8°, nouvelle édition sous le titre Lausanne, 1816). Il nécessitait, dit-on M. Hoeg, l'étude d'une langue unique, basée sur des principes immuables découvert de l'origine du monde et de l'homme, et dans les dialectes d'aimant que des modifications accidentelles. Il supposait donc retrouver le siècle de cette langue notre ancêtre et de l'homme en Adam. Lorsque cette langue primitive, selon lui, les plus ancien représentant les nations, les consonnes les idées, et l'écriture en fut parvenue à son point. Une fois en possession de ces hiéroglyphes, il croyait savoir parfaitement à devoiler les mystères de l'univers monde, à le faire connaître dans sa mythologie, son calendrier, son culte, son histoire. « *Il faisait de l'Angleterre et de l'Amérique* » (Ch. Nodier) et sur, « le Pays le plus exact pénétrant religion et exhibitionné avec Franklin et à autres. » *Le Calendrier ancien et magnétisme animal* (Paris, 1784, in-4°), c'est une apologie du mesmérisme.

COURTAGE s. m. (Rouet-la-p. — rout, *courtage*). *Profession de courtier, exercice de cette profession. Les droits commerciaux et d'entrer le commerce, le* COURTAGE et Fauvre. (Voyez *Les chambre de commerce et d'entrer le droits* du COURTAGE. (C.N. Bernard.)

— *Droit de courtage*, ou simplement *courtage*, Prime à laquelle a droit le courtier pour les affaires qui l'occupent, le salaire ou terminent : *Même autres frais qu'un* COURTAGE *payé à un agent de change, pour acheter des rentes, les receveurs et dépenses nées de son capital.* (L.-B. Sic.) *Le courtage ne peut le gêne de Paris n'est payable que par le vendeur* (Proudh.)

— **Encyl.** En matière de fonds publics et de valeurs étrangères, le minimum courtage est de 1 fr. 50 c. par l'opération exigée par le roi royal. Dans les opérations dont le courtage dépasse 1 fr. 50 c. il est de 1 centième par 1 fr. de rente française, c'est-à-dire de 10 fr. pour 1000 fr. de rente 3 pour 100; 5 centimes pour 5 fr. de rente 5 pour cent, c'est-à-dire de 25 fr. pour 5000 fr. de rente 5 pour 100 à terme, qu'il s'agisse d'emprunt russe ou d'emprunt français, 1 cent. 6, pour 1 fr. de rente 1 1/2 pour 100, c'est-à-dire de 12 fr. 50 pour 8,000 fr. de rente à 1/2 pour 100 à terme; de 1/8 pour un du capital sur la plupart des fonds étrangers, espagnols, italiens, russes, sur les actions de chemins de fer, d'institutions de crédit et d'une grande quantité de valeurs industrielles. Le courtage s'accroît à mesure que la valeur monte. Pour une action de 500 fr., il est de 1 fr. exactement, soit de 10 fr. pour 25 actions à terme. Si une valeur est coté à 750 fr., le courtage sera de 1 fr. 50, soit de 30 fr. pour 25 actions. Les valeurs industrielles dont la négociation n'a lieu qu'à terme ne valent payent un courtage de 1/4 pour 100. Ces chiffres exceptionnels sont déterminés par la chambre syndicale, officiale chargée de charge et portée aux à la connaissance du public. Sur les fonds étrangers admis seulement à la cote du comptant, le courtage se perçoit à raison de 1/8 pour 100 du capital, et varie aussi sans la base ou en la baisse de cette valeur, mais moins quelque. Il est, du reste, comme pour les fonds français et les valeurs industrielles, et, en outre, les fonds espagnols, malgré l'importance des opérations qui en sont l'objet, le courtage dans la catégorie du courtage de 1/4 pour 100, sur les fonds de cette catégorie, et, en ce qui concerne le terme ne payent qu'un courtage de 1/8 pour 100 et 1/4 pour 100 seulement, si ils ne sont très-grand nombre, le courtage est de 20 centimes pour 1 fr. de rente, c'est-à-dire, pour 1000 fr. de rente, quelqu'en soit le prix, 200 fr. et pour 100 fr. de rente 20 fr. et pour la totalité du capital de l'opération. Une opération d'achat suivie dans la même journée d'une opération de vente ne payent que un seul droit de courtage, quand l'achat et la vente ont porté sur la même valeur. Le courtage ne se fait que sur des valeurs différentes et qu'elle aient eu lieu au comptant ou à terme. Si l'achat et la vente ont eu lieu à terme, le plus élevé des deux courtages, le plus fort de courtage d'une action sur laquelle il n'y a que 10 fr. de différence, et le plus fort courtage d'une action sur laquelle les 500 fr. sont versés. Le courtage ne se fait que sur le chiffre de courtage de 1/8 pour cent sur la plus-value de bourse et non sur le prix de la valeur du capital et en sus. Les *courtages* des opérations d'achat à terme de rente ne se perçoit que sur les valeurs différentes et qu'elle aient eu lieu au comptant ou à terme. Le courtage plus élevé d'achat et la vente ont eu lieu à terme, le plus élevé des deux courtages. Le

fois marchand au détail : *J'aimerais mieux un matelot* ou un COURTAUD DE BOUTIQUE *que tous ces fendeurs de nuvenne, qui ont pillé la mer à l'épée qu'à la besace.* (H'Aubigné.) *Un pauvre prêt tabellion, en faveur du nuyage, aussi achoté le pécunat et l'épée, pour toujours avec clerca et avec COURTAUDS.* (Lancelot.)

— Il s'est *courbaudé, courbaudé de boutique* Qui s'imitne à vertu l'art ou se mais s'applique. Régnier.

Au dernier courtaud de boutique Non Rien vendent leur honneur.

Il sonne rit de voir les *courtauds de boutique.* Ormesnil à l'entrée leur chasse de boutique. Ne rompez le pourit dans cette boîte honnête. Cassagnac.

— Cette location, *courtaud de boutique,* pavé vendre de ce qu'attendrissés les garçons de boutique, ne rabaisse pas les artisans, puisque des habits à taille courte, tandis que les parents de condition n'en portaient qu'à longue taille.

— Argot. *Courtaud de boutanche,* Nom d'une classe de contribuables volens qui parcourent autrefois les villes et les campagnes, et qui ne faisaient passer pour des vins de leur travail, mais en en disant d'un métier qu'ils avaient au pas existant dans le lieu où ils se trouvaient. Domestique ou commis qui n'entre dans une maison ou un magasin que pour voler.

— Mon. Sorte de bassin gres et court, qui sert de mesure à la mesure.

— Anc. art milit. Gros cheval de selle dont il est fait un chevalier : *Un gentilhomme sur un double* COURTAUD. Un trouve aussi COURTAUT.

— Anc. artill. Canon beaucoup plus court que la couleuvrine. Il en disait aussi COURTAUT. Ferrus G. F.

— s. f. Petite pièce d'artillerie.

— Adjr. Ex. *Une grande* COURTAUDE. *Un chien* COURTAUD. *Un chenal* COURTAUD.

COURTAUD-DIVERNRESSE (Jean-Jacques), philosophe français, né à Vesoul (Gresse) vers 1710. Il entra dans l'enseignement, et le traduisit ensuite, pour des ouvrages latines, fut nommé en 1756 professeur au collège Bourbon, et fut mis, dès l'année suivante, à la retraite. Il a publié : *Essai sur la manière de théorique appliquée aux trois langues, grecque, latine et hébraïque, Grammaire grecque ou Méthode nouvelle et complète pour étudier la langue grecque* (Lyon, in-8°), que on de nombreuses éditions. *Projet d'un dictionnaire sur le modèle de celui de Falkenn* (1842); *Dictionnaire français-grec* (1847-1848). M. Courtaud a publié, en outre, les traductions de l'orse, de Juvénal, de Lucrèce, etc., dans la bibliothèque Panckoucke, et des ouvrages divers.

COURTAUDÉ. Ex (*Boar-lé-de*) part passé du v. COURTAUDER. *L'ami Gon a coupé le queue et les oreilles : Un chien* COURTAUDÉ. Ex. *Un chenal* COURTAUDÉ.

— Par ext. Mathrlé : *Si Timondre est mais mobilisé et mieux brulé que son aide, nous serons tous deux* COURTAUDÉS. (Champ-tron.)

COURTAUDER v. a. ou tr. (kour-ti-lé-ra) rad. *courtaud.* Piller de ce qu'on a coupé les oreilles : COURTAUDER *un chien, un cheval.*

— Par ext. Mathrlé : *On l'a* COURTAUDÉ *dans ceite maison.*

COURT-BANDAGE s. m. Techn. Sorte de barre de fer à l'usage des charpentiers.

COURT-BÂTON s. m. Anc. art milit. Sorte de demi-pique ou d'épieu. Il l't. COURTS-AU-BAUX.

— Mar. Courbe qui soulient les bouts des baux et des barres.

COURT-BOUILLON s. m. Art culin. Sorte de bouillon préparé avec divers ingrédients, et qui sert à la préparation du poisson : *Carpe au* COURT-BOUILLON. *Le saumon non en eit dit dommage, mais il vaut mieux ne pas le lon, ni cela était cause qu'il paraît avec beaucoup de difficulté.* (Vrbl.) *Ce mot est ordinairement au* COURT-BOUILLON. (Gérard.)

Ces nobles élans et vantes,
Qui d'un parcil espoir flattés,
Mieux leur prix en eussent tentés,
Pour lui rendre son vertueux,
Se trouvèrent bien attrapés.
De Cracaux.

A l'état préparé : *Court-bouillon : Un court-bouillon de saumon.* s. f. Cuisine moderne.

— Encycl. Le *court-bouillon* est un assaisonnement dont lequel on fait cuire le poisson d'eau douce, et qui se compose d'eau et de vinaigre ou de vin blanc avec addition de condiments : sel, clous de girofle, carotte coupées en rondelles, thym, oignons, persil, épices, et poivre. On fait bouillir dans cette sorte de marinade, pendant un espace de temps proportionné à la grosseur de l'aile, mal, le poisson reste dans une ouverture afin qu'il ne reste point en trahoisez; et, quand l'assaisonnement est refroidi, on verse quelque, en ce le poisson, qui on en a soin avec une sauce blanche relevée de câpres, sel, mignonnet

doive leur renommée d'ailleurs des qualités estimables. M. M. Courtet a la conscience de sa valeur, faite bien légitime, assurément il doit rendre à son contemporain cette justice, qu'ils ne l'ont pas laissé à l'écart parmi les indemptés, sur les commandes lui sont longtemps venues, bienveillances, honoraires, et les récompenses ne lui ont pas fait défaut non plus. On doit encore à M. Courtet un *Général Canrobert* et un *Maréchal Pelissier*, toutes deux qui figurent parmi les immortels du Nouveau Louvre, et dont le mérite a été fort mentionné par les critiques.

COURTHEUIN, homme de commerce de France (Vaucluse), résidant de Bellevue, a reçu, et à la Bière, N.-R. d'Angoulême, sur l'Orchaise, et à Paris, 3, rue Bois, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40,

rustiques et bourgeoises campées sur le monumental, aux environs de l'église, et l'autre se composant de grappes bourdonnantes sur ombre de la rapidité, de sorte que le calme des champs régnait sur la hauteur, tandis que, lors des enlèvements du *Bonnet-Rouge*, du *Cop-Hardi*, du *Sauvage*, de l'*Epée-de-Bois*, etc., ritournent les fêtes les processions du dimanche, du lundi et des jours de fête. Alors cette voie était jonchée de nos voitures; la foule comprenait prévoyant dans les yeux; la tapage des cordonniers et des bateliers de rivière, les cris des buveurs et des danseurs, les exhalaisons des lubrications enfumées, les bons parfums échappés des jupes de mainte barrugiere en train de faire grillar sa marchandise, tout concourait à irriter les yeux, les oreilles et l'odorat; et pourtant pas de plaisir possible pour certaines catégories d'entre les gens de temps-là sans les jours orageux de la Courtille. « La Courtille existait pour les hommes aux changements de gouvernement, à l'heure des insurrections, dans le Faubourg-Saint-Antoine, elle était dans toute son effervescence. Le Sabbat qui suit, extrait de la Vie politique et privée des Français, date de 1832 : « Nous voici arrivés à la Courtille, par laquelle, entre cent guinguettes, on arrive sur la route de Belleville. Dans cette large et longue rue, empêchée de la joie, on distingue les grande guinguette de l'immortel Desnoyers, et quelques autres dont les salles immenses, pleines, pleines, de mineurs de familles, et les jardins, et de danseurs et de danseuses qui n'ont pas reçu les leçons des professeurs de Gonnet-Guerre... C'est un peuple vraiment curieux, dans la soirée d'un dimanche du printemps ou de l'été. Tout est confondu dans la rue de l'Paris, depuis les riches jusqu'après de l'entrée du bourg. Ouvriers, bourgeois, militaires, étudiants, femmes, femmes en bonnet, femmes en chapeau, marchandes de fruits, de pain, de cerises, de cerises, tout monde en descend confusément, tous se jouent, tous se heurtent, tous se cherchent, tous être troublé, l'enseigne de la guinguette de l'on trouve de la bière, de 10 ou 12 sous le litre, ou 15 sous la bouteille; de bon vous, de l'excellente gibelotte de lapin, de l'oie, soit en dandes, soit en ragoût, etc. Ils entrent dans les grandes guinguettes, ou est d'abord l'orgue de la quadrille, et regardent de rôtis qui garnissent au long et large comptoir, et l'orchestre prodigieuse de musique, femmes de service et de deux ou trois cuisiniers. Sous nos yeux étonnés, nous voyons très bruyées les unes sur les autres, chargées de viandes, de poulets, de longes de veau, de gigots de mouton, tournant incessamment dans vant un grand feu, droit la chaleur se fait sentir jusque. A quelque distance de là, le vin coule à grands flots des broca dans les bouteilles, dans les verres, et pas plus de temps qu'elle est remplacer par une autre. Au milieu de cette effervescence d'hommes, les femmes qui débitent les comestibles et le vin d'ailleurs, ne restent impassibles, elles, en présence d'après comparable à celle d'un bon général d'armée. C'est à la Courtille que se donnent presque tous les repas de noces de la petite bourgeoisie, des petits marchands et des ouvriers des quartiers de la rive gauche et avoisinent cette barrière, et même de ceux qui s'étendent le long de la rive droite de la Seine. « Oui, tout cela était vrai avant 1848; mais depuis, la Courtille a bien changé de figure; le cabaret de Desnoyers a disparu comme avant disparu les guinguettes, et maintenant que les chemin de fer emportent au loin les promeneurs du dimanche, le nombre de ceux qui fréquentaient auparavant la Courtille fait décroître. C'était autrefois un lieu de rendez-vous, jusque vers le milieu du dernier Empereur de la Courtille. La descente de la Courtille... Mais cette vie, nous nous arrêtons un instant, et revire les hommes d'une étude à part.

Courtille (LA DESCENTE DE LA). Le carnaval se meurt, le carnaval est mort. Non pas le carnaval de Paris seulement, mais le grand carnaval de Venise, mais le célèbre carnaval de Rome. La mode des agonies, des pompes funèbres, affublée de satin crépeaux, sonne seule ancore se promener dans les rues le jour du mardi gras.

La scène la plus curieuse du carnaval de Rome était sans contredit la descente de la Courtille. Ce n'est plus pour nous qu'une tradition, pour quelques-uns, quelques vieux. Nous ne regrettons pas cette bacchanale, qui était plus ridicule que joyeuse, et nous avons réfléchi nous même de sa disparition, s'il faut y voir l'indice d'une route amélioration des mœurs.

La descente de la Courtille formait vers 1840, et 1845 le dernier jour de la carnaval cette bonne procession. Le mercredi des Cendres, après que tous les bals de Paris avaient voulu leurs bêtes nocturnes sur le pavé vers un horizon, pareil, commençait la descendre des hauteurs de Belleville, en suivant la rue de Paris jusqu'aux boulevards, une horde de masques avinés, plus de figures et d'excès de toute sorte, en costumes falsi, souffles, déchiquetés, et pierrots lévides, débardeurs cinéraires, marquis déguisés, buttiers pires de vin, bergères titubantes, acéjoyeux crinolés, tous crois fouls hurlant, sale, hideuse, roulant en désordre, avec des cris rauques, des gestes cynques, emplissant la rue du tapage de leurs voix. Bien des banlieusards qui avaient passé la nuit dans leur lit se levaient de grand matin pour aller voir passer ces pièces qui ne s'étaient pas couchés et leur faire cortège. Des gens du monde, qui venaient de dîner ou de danser au faubourg Saint-Germain, se faisaient conduire en landeau du Temple pour assister au défilé des monstres de rinceaux. Le cortège était si grande que la descente ne durait pas moins de trois heures. Quand l'on était arrivé dans le spectacle était vraiment curieux, jusqu'à ce que, vers la fin, le temperamen une impression ineffaçable, et qu'on demandait à rentrer. Le Mardi-Gras, Vaudy, a consacré à ce souvenir un chapitre de ses *Salons de Paris*.

L'avénement se forma, aux environs du *Grand-Saint-Martin*, le bal le plus en renom de la Courtille. Les danseurs, les danseuses, les voitures de toute espèce, depuis la tapissière jusqu'à la voiture de marquise de Pompadour, mêlait, remplies de curieux et de masques qui inaugurait la Descente de la Courtille. Le furieux et des pieces de monnaie, à mesure que l'on avançait, le bal s'agrandissait, et l'on voit le restaurant des *Vendanges de Bourgogne*, le gravitement et les horizontes dans ceux qui bien encore. Cet endroit, il est aussi se réunissaient les vieuxes élégants, dont le cri, par deux de faire et d'accoutrement, était le fameux lord Seymour, Bonneau en tenait la parole au milieu de l'assemblée, et il fallait que pour lui laisser la responsabilité de certaines boutades.

« Nous nombrées dans les salons, encombrées d'une foule généralement masquée et inconnue, nous admirions les vieux élégants rassaient pourtant quelques curieux en habit de ville. Ils étaient vêtus de leurs habits de bluets, et dans les cuisiniers il y avait un vieux cuisinier qui ressemblait à l'Epée-de-Bois. La voiture de lord Seymour, arrêtée devant la porte, attirait les regards de tout le monde, propriétaire, d'entretenu deux jeunes poirs du France, le comte Germain, à cette époque très des plus célèbres et des plus connus de la jeunesse parisienne, et M. d'Aiguillon, dont les délicatesses et la bonne tenue étaient pourtant d'expérience, et qui un instant, en 1848, a voulu jouer le rôle de Lycurgue. Ces deux nouveaux, sont déjà, sont fatigués, a tout le monde d'avoir vu, et ils ne cherchent rien, n'ont qu'une course et inutile respiration et 1830. — Le Mardi-Gras, 1848, le lord Mitt Tagliom, se trouvait là également avec un homme d'uniforme et verre et d'esprit, M. Romain.

Ajoutons que lord Seymour, que ses familiarités avec les bals de la Courtille avaient surnommer *mineur d'Armoville*, jetait à toute pièces d'or, et que le bal de la Courtille ne était fort gotthée. Après un temps d'arrêt et un peu de repos, le cortège reprenait, et bat cette singulière fêtiere, la descente recommencait plus bruyante, et les *Lolo-Gaudet des* Tapages et des Bouffons, et les Bouffons de derne prénient des accents plus sauvages. Au arrivée, il ne restait un rien de l'entrée du Temple et du boulevard; il commençait le débandade. Les deux cités de la Courtille entiers et les rues voisines ulcérissaient peu à peu cette immense procession. Le bruit de la tête vide et lentement plus, bruyant et plus fluctuée et plus rapide, et plus de pas de son impétueux et l'avertir que tous ceux qui ne les bacchanales antiques sont pas encore arrivés à la Courtille.

COURTILLER s. m. (kour-ti-lié), *II* mil. *rond, courtille*). Jardinier, à Vieux mot.

COURTILS (Jean-Ma), historien français du XVII, XVIII, né à Montdidier, mort en 1703. Il a composé le *Mer des histoires ou Chroniques de France, contenant en partie de bons les chroniques qui ont été publiées jusqu'à ce jour* (Paris, 1514-1516, 2 vol. in-fol.).

COURTIN (DE SANDRAS). Voyez Sandras, typographe français, né à Paris en 1644, mort dans la même ville en 1718. Cet écrivain, d'une imagination fécondée, mais peu exigeante, qui savait conter avec une aisance gracieuse, fut d'abord intendant de la province de Champagne. Comme on plaisait beaucoup les romanistes de son temps, il publia, d'abord en Hollande (1683) pour y faire imprimer ses ouvrages. Il fut, dit-on, un des plus heureux, pas satisfaits, il se cacha prudemment sous le pseudonyme de *Monsieur Sandras*, et pour pas à un trait-bord degré l'amour de la patrie, il le prenait en écrivant le livre intitulé : *La Conduite de la France depuis la paix de Nimègue* (1683, in-12). Bientôt une réponse à un livre parut sur le titre de : *Le Politique libre intitulé : la Conduite de la France depuis la paix de Nimègue* (Cologne, 1684, in-12). Courtin se rétracta immédiat, et cette rétractation lui valut une pension et le titre de gentilhomme ordinaire, parfaitement, gagner beaucoup d'argent. Il écrivit ensuite les Intérêts des Hollandais, et Courtin revint en France; mais il retourna dans les Pays-Bas en 1694 et y resta jusqu'en 1702. A peine eut-il pour le pays sur le sol de France, qu'il fut mis à la Bastille par ordre du roi. Il y resta neuf ans. Cet emprisonnement fut le résultat d'une publication grandissante intitulée : *Annales de Paris*. Courtin profita de ces loisirs forcés qui lui étaient imposés pour composer quelques ouvrages. Voici la liste de ceux qu'il a écrits : *Mémoire contenant divers évènements remarquables arrivés sous le règne de Louis le Grand, tiré en état de la France tant de la mort de Louis XIV, et ceux qui ont été arrivés* (Cologne, 1683, in-12); *Histoire des provinces illustrées depuis la paix des Pyrénées* (1684, in-12); *les Intrigues amoureuses de la France* (1684, in-12); *la Conduite de Mars, nécessaire à tous ceux qui devront être engagés, contenant d'exemples arrivés dans les derniers siècles, avec des maximes contenant divers évènements remarquables arrivés sous le règne de Louis le Grand* (Paris, 1688, in-12); *les Conquêtes amoureuses du grand Alexandre, avec le portrait de ceux qui ont gagné de la cour* (1684, in-12); *Nouveaux intérêts des princes* (Cologne, 1685, 1686, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695); *de Buisson, capitaine du régiment de Vermandois* (Cologne, 1686, 1687, 1688, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695); *Mémoires de la Cour de France, contenant les intrigues amoureuses de Pays-Bas* (1689, in-12); *Vie de Jeanne de Montbazon, duchesse de Chevreuse, ou Mémoire historique et politique* (La Haye, 1694, 1695); *Mémoires du duc de M. C. M.* (Comte de Rochefort) *concernant ce qui s'est passé de plus particulier sous le ministère du cardinal Mazarin et du cardinal Mazarin, avec plusieurs particularités du règne de Louis le Grand* (1687, in-12); *Mémoire de la guerre de Hollande, où l'on voit ce qui est arrivé de plus remarquable depuis l'an 1672 jusqu'à l'an* (La Haye, 1689, in-12); *Testament politique d'Antoine Pérrier, premier président de Paris, où l'on voit ce qui est passé sous le règne de Louis le Grand jusqu'à l'an 1689, avec des maximes sur le gouvernement du royaume de France* (La Haye, 1694, in-12); *le Grand Alexandre, ou ce qu'a fait le Monarque de l'Asie et de la terre, histoire galante* (1686, in-12); *Mémoires du comte de Rochefort, ou Mémoires de l'Ex. prince* (Cologne, 1688); *Mémoires du duc de Rohan, pairie* (Cologne, 1689, in-12); *Mémoires de M. d'Ormesson, conseiller d'état, avec des remarques sur le gouvernement du royaume de France* (Cologne, 1700, in-12); *Mémoires de M. d'Ormesson, conseiller d'état, avec des remarques sur le gouvernement du royaume de France* (Cologne, 1700, in-12); *Mémoires de M. de Rochefort, ou Mémoires de l'Ex. prince* (Cologne, 1688, in-12); *Mémoires du duc de Rohan, pairie* (Cologne, 1689, in-12); *Mémoires du maréchal de La Feuillade* (1715, in-12); *Mémoires du maréchal de Villeroy* (1715, in-12); *Mémoires de la cour de France* (1714, in-12); *Aventures de la comtesse de Montbazon et de la duchesse de Chevreuse, Mémoires du C. de B.* (La Haye, 1716, in-12). Quelques ouvrages portent le nom de Courtin. Ces trois derniers ouvrages sont pseudonymes. Sandras de Courtin, qu'on appelle aussi Courtin de Sandras, a laissé en outre plus de sa volumes manuscrits, inestimable documents pour les historiens.

COURTIN (Germain-Jn), médecin, né à Paris, mort vers 1707. Il passa son doctorat dans la faculté de cette ville en 1675, puis se livra à l'enseignement de la chirurgie jusqu'en 1680. Il fut nommé plus tard premier chirurgien de son temps. Etienne Hurel a décrit de Courtin les Principes chirurgiques et thérapeutiques du fou *M. Germain Courtin* (Paris, 1681).

COURTIN (Antoine), diplomate et écrivain français, né à Rouen en 1622, mort à Paris en 1685. Il était fils du président de la cour des aides de Rouen et de la généralité d'Auvergne. Il fut d'abord conseiller d'état et secrétaire de Saule, Pierre Chanu, envoyé dans le pays en qualité de résident, puis de ambassadeur; gagna les bonnes grâces de la reine Christine, devint secrétaire de son commandement (1651) et obtint des lettres de noblesse. Courtin revint quelque temps après en France; mais bientôt Charles-Gustave monta sur le trône de Suède, il opérait appaya de la cour Courtin, dont il avait approuvé le mérite, l'emmena dans ses expéditions de Pologne, puis lui donna le poste d'envoyé extraordinaire en France. Après la mort de Charles-Gustave (1660), Courtin fut employé par Colbert dans diverses négociations importantes et représenta la France comme résidant auprès des puissances du Nord. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Traité de la politique* (1672); *Traité de la paresse, ou l'Art de bien employer le temps dans toutes sortes de conditions* (1675, in-12); *Traité du point d'honneur* (1675); *Nouveau traité de la civilité* (1675). Il a donné une traduction de *Pensée du droit de la guerre et de la paix de Grotius* (Paris, 1687, 2 vol. in-12).

COURTIN (Nicolas), poète français du XVIII siècle, qui professa les humanités à Paris, et a composé plusieurs ouvrages de médecine : *Clairbourque ou le Bâtelinisme ou Jeunes gens* (Paris, 1660); *Entretiens, pièces, poésies, suivi des Quatre fils de Thomas* (Paris, 1660); *Nouveau traité de la Fête-Dieu* (Paris, 1664). Mauvais poète, Courtin a laissé un ouvrage intitulé : *Le Tableau* à la collection des auteurs classiques et sans *Dragon* (Paris, 1664, in-12).

COURTIN (Fabien François), poète français, né en 1680, mort à Paris, vers 1720, en 1729. Il était fils d'un conseiller d'Etat. Il entra dans les ordres, vécut aide de Saint-Quentin, en Picardie, et vécut à Paris, partagé tout son temps entre les plaisirs et la culture des lettres. Il fit partie de l'épicurisme du Temple, dont il pratique les principes maximes, en lisant les ouvrages plus et les beaux esprits de son temps, fit la vie très agréable de cet état qu'il avait pour ce Vendôme, de La Fare, de Chaulieu, de Valiere, de Bussy-Rabutin, etc., et surtout des amis par son commerce facile et gai. Il composa bientôt Tragédie de Courtin dans sa lettre au grand prieur de Vendôme, Voltaire a dit de lui (1715) :

« Un bon gros gaillard, plein d'esprit,
Cousin de Papamoux,
Pavoisé comme un président
Avec la crupe rebondie.

Le commerce de tout d'hommes distingués et surtout les vers que Courtin adressaient les poètes de son temps, entre autres Rousseau, Voltaire, Chaulieu, Lafare, le contribua à le jouyeux abbé que son propres élucubrations lui avaient fait connaître. Il était, il est vrai, un se faisait point illusion sur son peu de talent dans l'art de la versification, et peut le voir dans une des épîtres à Chaulieu :

Entre deux flamant poètes
Que je ne La Fare et Rousseau,
Pavoisé comme un président
Qui portent de mon cercueil !

On a de Lafare Courtin trois épîtres qui ont été recueillies avec les *Œuvres* de Chaulieu.

COURTIN (Eustache-Marie-Pierre-Marie-Antoine), né à Paris, mort à Paris, en 1828, et à Lisieux en 1846, mort à Gorchen, près de Saint-Germain, en 1848. Il fut d'abord avocat au parlement de Rouen. Il sollicita de défenseur (1801 XII) devant la Sénatorerie, devint secrétaire de cette assemblée après la dissolution, rédigea du secrétaire général de Directoire, et fut nommé à la municipalité de Paris, avant général à la cour de Paris en 1811, et fut nommé conseiller de préfecture de police pendant les Cent-Jours. Force de sortir de Paris après la Restauration, il fut, en 1815, maire de Lisieux, et, en 1816, de 1824 à 1828, préfet de Lot-et-Garonne (Agen). Il a fait (2 vol. in-8 planches), ouvrage qui a contribué beaucoup à vulgariser les méthodes économiques et sociaux et des arts. Une nouvelle édition, mise au niveau des connaissances actuelles, a été publiée par M. Dubois, ancien élève de la section de M. Lebon Hermer (1846-1848, avec 2 volumes in-8 et 1 vol. in-4 de planches).

COURTIN DE CISSÉ (Jacques), poète français, né en 1800, mort en 1846. Il était fils d'un ancien conseiller au parlement de Paris. Il a publié des productions précoces, et a vingt ans, il a publié *Les Fleurs* (Paris, 1820), et a institué un grande *jeunes de Voltaire, et comme* et *Les Fleurs* et il composa une pièce sur la place de Jeanne Darc, Darc, Darc, et publia les *Mémoires de Jeanne Darc, et deux livres, diverses des et les Syrènes de Sparte, évêque de Poitiers* (Paris, 1821). Il a publié *Les Fleurs* (Paris, 1821). Courtin, qui donnait de lui-même, dans ses lettres, le plus bel des contemporains, *Ecrivain*, Claude Hinet, est mort fait l'ouvrage, mourut âgé seulement d'environ vingt-quatre ans.

COURTINE s. f. (Kourtine — de la, ter-rien, pour *courtine*, mot ancien signifiant *rideau*, autour d'un autre, ou comme quelque chose qui entoure, qui environne, qui cache, qui tapisserie, tenture des peaux. Le lain cinq que pourpre, pour *courtine* de pourpre, pour espace circulaire, chaudron. Comme *curtis* (Curcis, *curtis*, *curtis*, la ferme *sanctuarium*, *curtis*, *curtis*, pour *curtis*, par extension pour *horto*, de *hortus*, représente fort bien le *grec chortos*, pour *chortos*, *aire* digamma, latin *curtis* et *cortis*. On sait que le *chortos* du grec correspondait à l'à du sanscrit). Rédéma de lit; ne se dit plus guère qu'en poésie :

« . . . Les noires nouvelle agitent quelquefois
Les courtines de pourpre en sommeilant les rois.
Chênedollé.

Oui, seule j'ai vers le logis désarté,
Et la courtepoupe du sac courtinaire.
Alex. Dumas.

— Par anal. Rideau, sorte de voile formé par un objet quelconque : *Les lianes de diverses feuillages forment ici des arcades de fleurs, là de longues courtines de verdure.* (R. de Sd-T.)

— Furif. Mort établi entre deux bastions dont il unit les flancs :

Bellone va rôdoire en courtine
Les courtines du bastion.
Par conséquent mite Alexandre
Depuis à quatre ans par jour.
VOLTAIRE.

) Partie de retranchement comprise entre deux saillants quelconques, *s'Brisure de la courtine,* l'alignement de la façade du côté qui sert à former le flanc ouvert.

— Archit. Façade terminée par deux pavillons. Bas-côté. Une seule dans ce dernier sens.

— Pêch. Enceinte formée par des filets tendus sur des piquets.

— Agric. Nom donné au tas de fumier de la basse-cour dans quelques localités.

— Bot. Nom vulgaire du plantain corne-de-cerf.

— s. f. pl. Blas. Partion du pavillon royal formant le manteau.

— Encycl. Portif. On désigne sous le nom de *courtine* la partie rectiligne d'un parapet qui relie deux ouvrages saillants consécutifs, tels que redans, lunettes, bastions, etc.

La longueur de la *courtine* d'un fort bastionné est ordinairement le double du côté extérieur de la ligne de défense du bastion, lorsque le côté extérieur est grand, moins le double (*Mêtre*, plus les lignes de défense sont longues, plus la *courtine* prend des dimensions. Ces relations de grandeur et de décroissance résultent de la nature, plus relire des ouvrages les seules qui doivent servir à déterminer la *courtine*, dans le longueur dépend aussi et prend et augmente avec lui.

Il faut en effet que les feux tirés de la crête intérieure des flancs, sous le plus grande inclinaison possible (15), viennent se rencontrer au pied de bastion au-dessous du fond du fossé de la *courtine*; mais il ne faut pas, en ce cas, à moins de dépassé du tiers de l'eau, ou de ne de fonds plus à dans le fossé, ou ne cation conduit à un nommé de la *courtine*, appelé *courtine moyenne*.

La *courtine* est le point le plus abr d'un front bastionné, comme étant le plus rétrant et le plus couvert par les ouvrages extérieurs, mais non fond est-il généralement un peu moins profond que celui qui précède les bastions; le même raison justifie l'établissement, sous la *courtine*, d'une poterne conduisant dans les fossés du corps de place, et derrière cette poterne, d'une rampe, ordinairement, pour de rassurer le repos pour les troupes de la défense, sont de magasins aux vivres. Le débouché de la poterne et l'escarpe sont toujours mal couverts par la tenaille.

COURTINE (Lat), bourg de France (Creuse), chef-lieu de canton, arrond. et à 20 kilom. S. d'Aubusson; pop. agg. : 488 hab. — 1,034 hab. Commerce de bestiaux et de céréales.

COURTIS s. m. (kour-ti-s — V. tétym. du mot COURS). Ancien nom, Bosse de Gall, de canon dépendant de l'habitation des paysans.

COURTISAN, ANE s. (kour-ti-zan, a-ne — rad. *courtisan* extrêmes adverbial pour). Individu qui fait partie de la cour d'un prince, qui fréquente habituellement la cour : *Les* COURTISANS *ressemblent à des chiens qui cherchent toujours ce qu'on leur jette à manger pour celui qui les leur jette.* (Mas. ainsi.) *Un bon* COURTISAN *est un fou qui cherche des incompatibles.* (François Ier.) *Parmi les courtisans, je découvre beaucoup d'ingrats et peu d'amis.* (Louis XIV.) *La flatterie, la perfidie, l'adulation du plus vil engagement, sont le caractère de la plupart des* COURTISANS. (Mirabeau.) *Qui est plus enfant qu'un* COURTISAN *adulé, si ce n'est un* COURTISAN *plus vieillé* (La Bruy.) *Un roi des* COURTISANS *est une hyperbole ridicule.* (Fréch.) *Un* COURTISAN *doit être sans humeur et sans honneur.* (Lesdiguières.) *Un* COURTISAN *ne doit pas avoir de gouvernement ni de ministère.* (Chamfort.) *Le plus coupable n'est pas vicié d'abord, mais le vice s'introduit le sexte.* (Chateaubr.) *Le bonheur, l'artisan, qui, chaque jour, nous nomme et rejoue, la voit, les fatigues du jour, voit de voyé parvenir; le courtisan jamais ne dort.* (P.-L. Courier.) *Les courtisans sont aussi insupportables dans les cours trompeurs et corrupteurs* (Bit Courtisan.) *Louis XIV portait devant ses* COURTISANS *de Versailles, qui n'était fait entrer à Port-Royal.* — *Ah! mon ami, j'ai vu le temps où tu en serais.*

Le courtisan n'a plus de sentiment à soi.
DUMAS.

Le prince est environné, le courtisan veut VOLTAIRE.
LAMARTINE.

Tu ignores ou veut partout que l'art des courtisans ne tend qu'à produit des faiblesses des grands.
MICHELET.

— Pouvoir qu'à son tour un courtisan serve.
On l'appelaient toujours, quelque reste qu'il serve.
BOURSAULT.

De vos courtisans hypocrites
Mes chiens ne rapportaient les vices.
DUMAS.

Voilà les courtisans, dans les malheurs sûrs,
Ingrets dans la fortune et lassés ennemis.
DU BRIEL.

Le courtisan, quittant le drapeau et l'épée,
Dans son sein ténébreux promène son habile.
VIGNY.

Le ciel ne m'a point fait une étoile assez bon
Pour être courtisan; je n'en ai ni le mine
Ni le pas : je ne sais le manier et ruser.
J. B. ROUSSEAU.

Courtisans de malheur, engeance exécrable,
Quand un roi, par hasard, veut faire son devoir,
Ne cesse pas de faire l'infortuna principal.
LAMARTINE.

Les courtisans sont des jetons
Leur valeur dépend de leur place;
Dans la faveur des milieux,
Ils ne valent rien à la disgrâce.
BARBIER.

Ils ont partout que l'art des courtisans
Ne tend qu'à produit des faiblesses des grands,
A tromper leurs erreurs, et jamais dans leur sens
Porter la vérité sans ménagement.
MOLIÈRE.

— Par ext. Personne qui flatte par hypocrisie ou par bassesse : *Un peuple, quand bien qu'il ne peut avoir aucun courtisan.* (Mich. Chev.) *Courtisans de la multitude, c'est nous qui fîmes les embarrassées de la révolution.* (Proudh.)

— En botan. Personne, personne qui cherche à plaire, à être agréable : *Les* COURTISANS *de mauvaise sort pas comborne.* (Bals.)

— Ichthy. Nom vulgaire du poisson-lune, *femme. La beauté n'a jamais manqué de courtisans.*

— Adjectivem. Qui flatte, qui a l'habitude de flatter par hypocrisie, par bassesse, par crainte ou intérêt : *Les mots courtisans ne sont les termes, le février connaît ces traits; elle ne sait pas, elle ne veut pas savoir le pour et malé créterie* (Balz.) *Les sieur amis s'agrent avec beaucoup de difficulté de mon ancien une telle amitié* COURTISANE *que Paris.* (Balz.)

— s. m. Ancien nom de la cour.

— Se dégine, se manque et devient COURTISAN.

) Se courtiser, qui est propre aux courtisans : *Les manières* COURTISANES. *La souplesse* COURTISANE, *mais elle n'avait pas le cœur* COURTISAN. (Lamart.)

— Mol. *Vêtus courtisane,* Espèce de Vêtus.

— Epithètes. Officieux, poli, prévenant, empressé, courtant, habile, adroit, fin, ingénieux, flatteur, hypocrite, faux, perfide, maqué, perfide, traître, vil, lâche, infâme, méprisable, méprisé, méprisant, bas, rampant, bouillonné, chaudé, efficace, insinuant, serviable, bienveillant, complaisant, aimable, spirituel, galant, prudent, avisé, gaîté, vertueux, pervers.

— Encycl. De tout temps les princes ont eu des courtisans, les gens se plaire des complaisants, et les hommes vicieux, dans les temps éloignés ou à ce des hommes, cédant aux besoins du moment, ont pu trouver quelque excuse à leur conduite. Mais aujourd'hui, les hommes ont vu comprendre leur dignité et leur vertu, et les hommes vicieux ne trouvent leur salut que dans le mépris de qu'ils y sont plus. C'est à l'histoire que nous devons nous adresser, mêmes ajouter ces hommes qui, remuant le texte infâme, ont cherché à excuser ou donner un maître, et assujettent de la plaire ces condamnés et ces prélats. Mais, mais en assujettant ces vices et en faisant ressortir une différence, pour attendre à une plus grande reconnaissance.

Depuis le Jesus-Christ myrge, ses flatteurs cherchent à nous faire de ne voir que de plus lorque bénéficient à taille, et puisqu'ils nous les ont, qu'ils nous ont rendu, ils nous ont rendu à peine. Philippe, roi de Macédoine, ayant pris ses ses, Cléomène, ayant pris plus rapport de ses courtisans, parut devant lui avec un maître sur la même ont. Mais une autre circonstance, Philippe fut blessé à une cuisse, ses courtisans l'abandonnèrent, sont le bonheur devint lui. Si Philippe guérit, il ne quitte pas le chemin de la vertu, et Rattour lui-même dans quelques-uns d'où il est sorti ou pas?

Les courtisans de son fils Alexandre portaient le même caractère et le même ont. Mais ses plus proches journées avait cette légère différence. Un autre Philippe, il avait pour ses bienfaiteurs, et, ne pouvant pas trouver à lui, ses bienfaiteurs ne pouvant pas trouver à lui, ses bienfaiteurs ne pouvant pas trouver à lui, ses bienfaiteurs

ceux des bonnetaires et des faveurs monarchiques.

Nous venons de dire que la race du *courtisan* sur sang n'est pas perdue. On peut croire ce effet que si Louis XIV a possédé une si riche collection en ce genre, c'est parce qu'il n'a pas dû en être dépourvu. C'est même de son règne que date la plus riche et la plus ancienne *nomographie* du *courtisan*. Et l'on peut en croire l'auteur, car il étudie sur le vif, il expérimente sur lui-même, sans s'en rendre compte, bien entendu, et pas même à ses rêves ou dédicaces de franchise et d'impartialité. Nous voulons parler des *Mémoires secrets pour servir de rêve du pénis et sur quelques événements de Louis XIV pour servir à l'histoire de Louis XIV*, par M. de Bausset, ancien préfet du palais impérial, et ancien ministre, lui, de cadet auteur de la *Vie de Fénelon*. Cet ouvrage, publié en 1827 (2 vol. in-8°), nous donne nos mêmes titres dès le commencement du *courtisan*.

On commence au début d'un des plus jolis proverbes de Théodore Leclercq : « Voici l'heure où M. le marquis pensait tout choses. — Je dis que l'imposte? prendre le ton, puisque maintenant du ton plus M. le marquis ne le prend pas maître. — Qu'a fait pôle de vous des gens qui ne comprend pas le bonheur de vivre à un grand seigneur, d'être à sa somme, d'annoncer de grands noms, de vivre au milieu de tout cela, de savoir qu'il est arrivé cent fois à mes mettres de son dire : François, soit pas, mais ce n'est pas vrai, mais ce n'est pas avec bella? toutes choses dans ce genre. — Ah, ma chère, ce n'est pas comme ça que ce rêve leur fait plaisir. Eh bien! ils ne le trouvaient pas mauvais, n'il y a rien de plus comme les gens comme il faut. »

Le début de l'*Esprit de Bausset* pourrait servir d'épigraphe aux *Mémoires secrets* dans l'ancien préfet du palais impérial. — M. François et M. de Bausset ont le même esprit. Comme le marquis le demandait à M. *François*, la grande préoccupation de ce fait-ci, M. de Bausset rapporte avec une noble fierté que Louis XIV demandait à ses trois-souvent : Quel temps fait-il? Il n'a grand mis de Dieu ; remarquer que les Mémoires du préfet du palais consistant en un service d'honneur le 10 décembre 1807, et prévenir Napoléon, le précédent dans la nuit a manqué, et ne se trouvait le chapeau sous la tête, dedans auprès de la table de Sa Majesté. Au lieu du chapeau, M. François avait la serviette sous la tête ; et que pendant le déjeuner, M. de Bausset en convenir pour être juste. On respire dans tout cela un air de gaîté comme il en donne une furieuse envie d'en dire ; il n'y avait, du reste, que des gens comme il faut, parmi les officiers du palais impérial; on n'en saurait douter, puisque M. de Bausset nous remplit au moins un volume de ces *Mémoires*. L'auteur prononcant du mot de franchise franchise qui ne serait hostile pour personne, et il tient parole; il tout tout le monde, au contraire, Bausset. Depuis le ministère de la police, « qui n'aux jamais de son immense réduit que pour faire des heureux, » il prend chamblelans et aux maréchaux des logis, tous les officiers de la couronne, grands et petits, regrettant leur coup d'ancienneté, il a des mots pleins de douceur pour les ministres, tant comme leur parlait adoucie. C'est un spectacle qui étonne et rien que pour cela, il faut le lire. Il varie les formules de la louange, en un franchise doutent toutefois qu'il n'en fait envie à Boileau, qui, même en marquise de Sévigné, l'eut lui, tout est matière à complimenté; il lui voir trouve si gêne une fortune, comme deux phrases. Que le nom de la ville de Montpellier, par exemple, se rencontre en même d'une année, comme Montpellier a un siège épiscopal, toute une page de Bausset suivent signent l'évêque et l'éloge de l'évêque comme l'éloge du préfet, des bulletins de l'empereur et de l'évêque et des cinquante-deux hommes célèbres qui ont produit depuis 1787, parmi lesquels on remarque : MM. Chenedollé Guoan, Martin et de Statie. Cependant, à la longue, on trouve, à force de louanges, que la variété lui fait défaut; il dit de l'évêque que c'est un homme vertueux. Bien mieux : on que tout le monde est vertueux dans cet *Mémoires*. L'embarras qu'il éprouve à trouver un qualificatif est sublime. « M. l'évêque de Montpellier est aimable, dit-il pour varier toujours comme un homme qui *a étudié* avec fruit toutes les *études* nécessaires à la religion. » On parlait un autre franchise à la cour du Louis XIV. Mais M. de Bausset a non bien autre richesse d'expression que le reste. Il a vu, à la gloire de l'impératrice, la nouvelle impératrice, la fille de Cesars, non plus de l'impératrice Joséphine ; elle-là est embaumée à la Malmaison, elle était chez et vivait comme une sainte, la nouvelle! *Paulo majora canamus*. Excusons le bon homme, la vraie courtisane, le cœur sur souvenir et par regret de ne plus l'être, comme M. *François* regrette de ne plus servir M. le marquis : « Il a son arrivée sur une terrasse, l'impératrice fut saluée comme l'auteur des plus belles destinées d'un nouvel âge d'or... »

M. de Bausset fait naturellement profession du plus grand respect pour le pouvoir suprême ; tout ce qui tient aux Césars ne saurait être que beau, et il pousse ce respect jusqu'à crier : « Ne sera arrivée sur une mot et de grâce » ce mot de Marie-Louise au clergé de Strasbourg : *Je me recommande à vos prières*. Le clergé, dit M. de Bausset, fut touché de ces paroles. Elles sont si charmantes, en effet, qu'on voit bien que M. de Bausset doute qu'une parolle occasion aussi auge que la fille des Césars les eût trouvées. Ce qu'on n'avait jamais crû, jamais imaginé aussi nous ce vérifique *courtisan*, c'est qu'il y a des mots des grandes cours de Napoléon il faliût compter la modération, la franchise politique et « une bonhomie qui s'infiltrait dans tous les cœurs. »

Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

A cette bonhomie, le bien cependant n'y n'était pas lui-même, le marquis de Bausset : tout de ces merveilleux mémoires, il répétait « mon maître, mon maître, » et il ne cite que gagner des batailles, et l'impératrice gagnait tous les cœurs, et Napoléon ne peu la « bonhomie qui s'infiltre. » Le modérant dans les affaires d'Espagne et sans cesse « mon maître, mon maître » ne gagnait après tout, c'est peut-être non qu'aussi tort, et Napoléon ne gagnait pas toujours comme nous croyons. Et effet, l'auteur nous apprend que c'est le ministère de Madrid qui commettait l'opinion et que, dans les affaires de Bayonne, il n'y avait aucun ressentiment de la part de l'empereur; ce qui n'empêche pas l'auteur de se donner au demeurant à la mémoire du plus loin en racontant que Napoléon parlait depuis longtemps d'une course en Espagne, et disait : « Je ne dis rien encore, mais le premier royaume entre les mains d'un vieux roi de Bourbon qui ne sait pas de dépenser que la couronne passât sur la tête d'un jeune prince qui cherche à se mettre. Ce royaume deux jours mais aussi à nous semble que nous n'avons rien fait d'honorable. Je ne parle pas des assemblées, qui échappe pour ainsi dire à l'impulsion révolutionnaire. Mais, ajoutait-il, j'ai peut continuer à croire que si, dans les conférences de Bayonne, il y eut de la bonhomie, ce fut du côté de Ferdinand et de Charles IV. Ce bon roi, on ce roi débonnaire, si l'on veut, ne pouvait pas se résoudre à quitter le palais à rapporter au ministère de gouverner, « Tous les jours, disait-il, quand je suis levé, je lève et été, après avoir entendu la messe, je pense pour la chasse. Le soir, Manuel (le prince de la Paix) avait le soin de me dire ce les affaires. Le lendemain, je dis la messe, commence pour recommencer le lendemain. » Debout, après de la table, le chapeau sous la tête, M. le préfet du palais impérial eût avant faite; et il en conclut que Charles IV et Ferdinand, Bourgeoisie, ne pouvaient vendre; mais, avec le respect qu'on doit à la couronne de Bourbon, le prince impérial, détrônée un Bourbon parce qu'il ne gouvernait pas, « ne pouvait pas vitoriserait. Dès lors, si Charles IV était un roi bourgeois, il était Bonaparte un roi conquérant; si il faut donc chercher d'autres causes à la guerre d'Espagne; mais, en tout cas, M. de Bausset ne veut pas que Bonaparte ait abandonné de Napoléon : « S'il était ait ambitieux, serait-il resté sur l'héritage de Charles IV? » Voilà certes un beau raisonnement. Il dirait-on que Napoléon, « ne pouvait volontairement à Sainte-Hélène, comme un marchand de la rue Saint-Denis et en vente à Pétoniou ou à Saint-Germain? M. le préfet du palais a mentionné ailleurs, « Napoléon ne peut ceci deux parts l'affligé était notre souverain. Napoléon, qui, répondit en son conversation profonde, ou et l'opinion contraire, versait profondément, et, dans ce chambellan n'avait été qu'un valet de chambre, de devoyer qui ne pouvait, pas, ni le puisse (l'auteur lui-même, bonhomie) qu'en chef du maître. » Il y a pour la république. Cette pourtant un peu la son office, « Napoléon ne pouvait un grand rôle dans ces *Mémoires*; et, sans parler d'une chose qui, malgré le long temps l'empereur qu'on fut obligé de renoncer. Leur vingt fois les bonnes d'eau bouillante et de mettre accueillement, par les ordres du ministère du palais, « Napoléon ne pas la bouche, il donna dans son livre, par jour et par jour, « Napoléon ne pas la bouche dans le fenêtre avec le détail du menu.

Et voilà ce que c'était qu'un préfet de palais, voilà le ton de ces conversations impériales de Napoléon Ier.

Un dernier mot. Voyons ce que fut encore le *courtisan* sous la Restauration ; c'est-l'-L. Comment qu'un ancien préfet du palais impérial pas bonne à la cour; et voilà le rôle d'un *courtisan*, *actif*, et le rôle du *courtisan* en l'endort jamais; il veille la nuit et le jour, guette le temps du demander, comme vous voulez de mettre dans ses mémoires, ancien, nouveau ancien ne lui fait perdre courage. Il sait que les ministères ne durent pas toujours, cette constance, ses grenier chaque année ne manque. Il a son affaire, et, ses ouvrages qui puisse le rebuter. Etonnant, il imitée : « Ah, ma chère, ce n'est pas comme ça que ce rêve leur fait plaisir. Il ne couche à terre : « Ah, mais dessus... et dessous. »

Arrêtons-nous ici, sur l'air du *Chalet*; ces sages prudemment. Assez bien les oeuvres du livre nous ravissent à la mémoire, et ses *inquiétudes* ne se sont jamais si bien portées.

— **Anecdotes.** Louis XIV vanait de gagner une bataille. Le duc de Maine, son fils naturel, lui dit : « Sire, je ne serai jamais qu'un ignorant; mais présentez moi donne comme chaque fois que vous remporterez une victoire. »

« Ne me trouvez vous pas vieillir? disait Louis XIV à Lebrun, qui faisait son portrait pour la première fois. — Il est vrai, sire, répondit l'artiste *courtisan*, que j'aperçois quelques changemens de plus sur le front de Votre Majesté. »

On demandait à un *courtisan* ; « Y a-t-il longtemps que vous n'avez vu M. Turgot? répliqué le courtisan du duchesse. — Précisément : j'ai peur que me présence ne lui rappelle l'heureux temps où nous nous rencontrions tous les jours chez le roi. »

Louis XIII demandait un jour son âge à Bassompierre, qui ne se donna que cinquante ans. « Mon cousin, mon cousin, répriv : Sire, j'ai pendu-il, je retranche dix années passées à la Bastille, parce que je ne les ai pas employées à votre service. »

Le cardinal d'Estrées étudiait à la table du Louis XIV qui, lui adressant la parole, ne pluis guère de l'insuccès qui n'avait plus de cette : « Mon cousin, vous avez bien de la bonté de discourant un superbe râteler; où qui est-ce qui a des dents? »

— Toute la cour grimait sur la Seine. Henri IV lui demandait : « Bassompierre, vous ne dépêchez, mais présente que la place ne pourrait pas tenir. — Sire, répondit Bassompierre, vous ne rit. — Oh! sire, répliqua Bassompierre, vous pense plus que les autres. »

— Un jour que Louis XV causait familièrement avec le duc de Bouillon, il lui dit qu'on lui avait dit que, dans la cour, on appelait les princes : « On me calomnie, sire, répondit le courtisan, je ne dis point de mal. Mais, si vous voulez, je vous dirai tout ce qu'on dit. Il vous faut, sire, répéter plusieurs fois : *Insinue, insinue fac regnes.* »

— Auguste contait des douceurs à la femme de Mécène, qui en fut ravie. L'auteur en parut si sensible de dormir. Un esclave, croyant qu'il dormait, prit un flambeau et le lui mit sur le mot à boire au buffet : « Coquin! lui dit son maître, tu ne sais pas que je ne dors que pour l'empereur? »

« Mon père et mon grand-père se sont bien conciliés de telle chose, disait un jour Louis XV, à un courtisan qui lui demandait pas? — Ah! sire, répondit un homme de cour, sauvez-vous de Majesté, c'étaient des princes pris que Henri IV et Louis XIII : « Et loin d'être blessé, le monarque sourit d'orgueil à l'impudence du courtisan.

« Un vieux courtisan, ayant obtenu de Henri IV une place de grand sollicitée, il était fort à la mode, en jeune homme, se fit tenaire la barbe et alla remercier le roi. Le monarque ne dit qu'il ne pensait pas lui avoir fait aucun bien. Mais, ayant vu le vieillard, il lui donna rapportait que la grâce avait été faite à lui-même, et que s'il était à changer d'avis, c'est que la faveur de son roi l'avait rajeuni.

« Monsieur de Talleyrand, disait un jour Napoléon ; ce n'est pas diplomate, on dit que vous êtes fort riche. — Oui, sire. — Mais extrêmement riche. — Oui, sire. — Comment, vous avez-vous fait? vous êtes loin de l'être à votre ministère. — Sire, — Il est vrai, sire; mais j'ai acheté la vieille tête brunette, tous les jours, et j'ai gagné, en vous pour la place, et je les ai revendus le lendemain. »

— Le mot *gros* était tellement à la mode au XVIII siècle, qu'on le plaçait partout, et qu'on le confondait avec *gras*. Un jour, on parlait à jour à Boileau, en témoignant son désir que Boileau dédiât quelque ouvrage à Louis XIV, tion des termes de la langue : « Votre Majesté n'a rien à craindre, lui répondit Boileau; la postérité distinguera toujours *Louis le Grand* de Louis le *Gras*. »

— Un prince indien, voulant un jour s'amuser de quelques-uns de ses courtisans, leur donna une infusion de tabac, un lieu de cafe, « prétendu qu'il en était de cette qu'il en regardent leur tête, et, ne sachant pas embarrassés, ils leverent ou et limite sur le mulet, qui pressé, ils ne pouvaient pas, ils ne pouvaient, et en laissant tétoys sans affectation. « Excellent! répétait-il, et il en fit un excellent. » Et ils burent la coupe jusqu'à la lie.

— Un *courtisan*, prenant lassé de solliciter en vain le cardinal Mazarin, lui demanda une grâce qui ne lui coûterait rien. « Je supplie, dit-il, Votre Eminence de me frapper sur l'épaule avec un air de familiarité, en présence de ceux qui vous font la cour. » Le cardinal ne put lui cette complaisance : on crut ce courtisan au comble de la faveur. Il trouva une forte somme à emprunter, et acheta une charge à la cour, et il fit son fortune considérable.

— Un jour, Louis XIV jouant au trictrac, il y eut un coup singulier, sur lequel les courtisans s'étonnèrent en présence. Le comte de Grammont entrait en ce moment : « Jugez-nous, lui dit le roi, — c'est vous qui avez perdu. — Comment pouvez-vous décider mieux mal, avant de savoir ce dont il s'agit? — Ah! sire, ne voyez vous pas que, pour que la chose ait été seulement douteuse, tous ces messieurs se seraient bien de vous donner gain de cause? »

— Dans la campagne de 1677, Louis XIV n'est pour ainsi dire qu'à se montrer pour voir monter sur le trône, tous les jours plus qu'il soulignait, Racine et Despréaux, ses bibliographes, ne saisissaient le ton des ses expéditions. A son retour, il leur demandait « ce qu'on en disait à Paris, ce qu'on en avait montré. » Comment, leur dit-il, « ne vous ne pas en savez de voir ne siège? Le voyage n'était pas long. — Sire, lui répondirent-ils, nous balbutiaient trop lents. Nos leur avions commandé des balcons de mon gre, lorsqu'ils nous les apportèrent, les vîtes que Votre Majesté assaillent étaient prises. »

— Un roi de Perse, qu'il a vu se nommer le *Juste* et qui méritait le glorieux surnom, voulut, un jour qu'il était à la chasse, manger quelque chose de plus délicat. Il envoya un poète de Bérénice, village voisin, et les commandant de le jouer très-excellent. Les *courtisans* du prince trouvèrent que ce dernier mets était beaucoup d'importance à ne bien prête chose. « Ah! ma fille, leur répondit-il, on donner que de bons exemples. Qu'il prenne frais dans un jardin, mes vieux vouloient se manger le vieux; qu'il ne prendre que le bien ou mal sans payer, ses soldats tueront toutes mes vieilles. »

— M. le duc d'Antin, surintendant des bâtiments sous le règne de Louis XIV, était cité de tous les *courtisans* qui savait le plus ainsi dormant bien des gâte-sauces l'amour propre de son maître. Ce seigneur faisait mettre quelquefois des arbres sur les tableaux qui étaient dans les jardins de Versailles et des autres maisons royales, afin que, quand le roi y se promener, il s'aperçût que les statues s'étaient rapprochées, et qu'il en fut plus le coup d'œil. Le roi trouvait en effet le défaut. Le surintendant contentait un peu, se rendant ensuite, et faisait remarquer au roi, avant avec son surprise affectée que les statues se rapprochaient le tout, et qu'il n'échappait à son coup d'œil juste et vigilant.

— Dans une de ses résidences, Louis XIV s'était plaint à différentes reprises qu'en certain lieu du jardin la vue, l'air, le soleil d'Antin fit scier tous les arbres près de la terrasse, de façon qu'ils ne demeurassent que des cordes pendant du haut de chaque arbre, et plus de douze mois, tandis que tout demeurait sans le bois, attentifs au signal convenu. Le monarque ayant de nouveau laissé voir quelque chose de la fenêtre de son cabinet, M. d'Antin fit dit le duc *courtisan*, on bon mots abaisse de sa Majesté le coudre, et, en ne pouvant reprit le roi en surmont d'un air d'incredulité, « Vous le voyez, sire, répondit le courtisan, en indine instant le surintendant donne un coup de ciffles, et le feuillé tombe comme par enchantement. » Ah! messieurs, s'écria le duc de Bourgogne qui était présent, je crois que si le roi commandait à M. d'Antin de nous dîner, M. d'Antin les ferait tomber de la table. »

Les mémoires du temps rapportent sur Coulélus, fin de marquise de Dangeau, une anecdote qui peint à la fois l'esprit de la cour Louis XIV et la manière d'agir de ces grands courtisans. Ce jeune homme, ayant été blessé à la bataille de Malplaquet, fut conduit à la chirurgien qui devait lui couper la cuisse; un prêtre, qui était très-pieux, le persuada de se confesser avant l'opération. Pour se débarrasser de leurs importunités, Coulélus appela le Père Lotaur, ancienne de l'Oratoire, était comme un grand jésuite. Le malheureux blessé, qui n'a femme ensuite fort dévoté, mais du moins avant tout courtisan; aussi ne manqua-t-il mieux pas donner de la tête, et, pour le faire, M. Lasacier son ami aussi éternel, que de dépêcher aussi vite au Dieu qui commande aux paradis.

— Rem. Les anecdotes que nous venons de rappeler se divisent en deux groupes bien distincts : celles qui s'emparent que la courtisanerie plate et presque niaise, où l'homme de cour, dans le titre de ce dignité, et celles où l'esprit, le sel, la finesse se mêlent à la louange. Nous laissons au lecteur le soin d'en faire la distinction; nous l'invitons même à mettre et notre plan ne consistant pas à ranger ces anecdotes d'après leur étendue.

Courtisan (LR), ouvrage de philosophie morale de Balthazar Castiglione (Venise, 1518, 1541). Ailleurs, ce livre célèbre a été réimprimé, avant pour objet, dans la pensée

de l'auteur, d'apprendre, s'arrête vivre à la cour; l'était le mode du courtisan. Les petites cours italiennes, qui n'étaient ni puissantes ni riches, travaillaient toutes à faire d'élégance, de politesse et de galanterie au milieu des luttes de la guerre et de l'ambition. Les jeunes patriciens des deux zones sollicitaient l'honneur d'y être admis, et les beaux esprits, les artistes, y fécondaient leur indépendance pour de modèles peintures. Castiglione n'a pas fait œuvre de courtisan, mais bien de moraliste, en traitant son sujet avec autant de livre de Courtisan, divisé en quatre parties, sont d'une sorte d'entretiens où des nouvelles tions. Ces dialogues ont lieu à la cour d'Urbin, que l'auteur plut de modèle à imiter. Il était d'ailleurs à cette cour de ce temps tous les sens, et en parse agréablement quelques beaux à un mouvement d'après le dialogue qui fait intérêt de galanterie. Un certain chacun d'eux prend pour la doctrine de ses autres dames d'un haut rang. Un mir, on vient à discuter sur l'est de courtisan, le parole est accordée à Louis de Canossa, qui entre aussitôt dans le vif du sujet, et se fait un droit de l'intervenir et de le reprendre.

Ce premier interlocuteur exige un principe de cours avec qualité indispensable à un noblesse; il réclame ensuite des avantages naturels, la bonne grâce, une physique intacte, une bravoure modeste; il le veut habile à tous les exercices du corps, mais de nature en ses manières; il le veut lettré, sachant quelque à l'aspect, il n'aime même de lire le gold des arts. Il conseille au courtisan doit des qualités nécessaires d'éviter toute de vieille ivrerie, à leurs prétentions, excite les rivalités et les inimitiés, mais aussi de la réserve dans ses paroles, la décence et non la recherche dans ses vêtements, et, surtout dans ses plaisanteries, tels sont les exercices les plus utiles, les plus nécessaires, les plus sûrs, les plus relations du courtisan avec le prince, le devoir, le, l'obéissance absolue, sans ni ni chez et honorable, l'empressement et l'intention à lui plaire et à le servir, l'exactitude et le compte des ses devoirs. L'amitié est pour le courtisan un besoin aussi impérieux que pour les autres hommes; il faut même que on ne trouve ait aucune de supérieur puissance, et dans ce cas un seul ami suffit.

Dans le troisième livre, on discute sur les qualités dans de cour et dans une dame du palais; sur les connaissances et les talents du parfait cavalier, et, dans son relations avec la présence, sur les petits soins et les attentions qu'il doit continuellement avoir. C'est Julien le Magnifique qui ainsi que nous dans ce que des Dames sacrée dans ses lit. A cette conférence philosophique succède un entretien sur les traits des qualités du mour et de galanterie. La décence est observée dans cette conversation, quelquefois, cependant de dépasser les limites d'une jeune liberté. Pour les interlocuteurs convaincus, l'un après l'autre, à faire l'éloge des femmes les plus illustres des temps anciens et modernes. Cette conversation paraît être le calque de ce qui se passait dans les cours galantes du XVe siècle.

Le quatrième livre indique l'intention nouvelle de l'auteur, à l'occasion tout de cette à imiter et noble chez le courtisan? — Pour n'accepter la condamnation de ses ennemis, — n'intriguer entre faveur et ce crédit? — Pour corriger le cœur de son vices et le porter à la vertu. « L'auteur ajoute d'une manière oblique que le souverain est plus que le prince. On est surpris de voir la liberté avec laquelle n'a pas de Castiglione, qui tendait à un tel cour. Il faisait l'ennemie pétrarquiste, l'amoureux de tout l'ordre, les adorait de la sorte qui glaient les meilleures caractères. Il trouve en effet que les grands arts ne se rencontrent certaines et les riches ornements doit ils sont chemins. Il conseille en termes vigoureux la tyrannie et les moyens qu'employer pour parvenir à un degré de haute et d'erreur au mérient que l'abandon. Comme courtisan, l'auteur lance un ami d'un prince qui diffère sensiblement du type représentant du Prince. Quelques-uns ne termine par une dissertation sur l'amour, plaisant dans la bouche de Bembo, qui était poète et homme à donner fortement. Il est observer que les divers interlocuteurs sont des personnages célèbres, il ne se sont lemeint to de l'amour vulgaire; le Bembo ne prétendait pas de Pulsen, et, dans un ses strophe étonnée, son ami fait par s'élever parqui à l'enfant.

A part quelques défauts qui tiennent à des mœurs et à des redes, le *Courtisan* est digne de sa réputation. Le quatrième livre suffirait à lui assigner un rang honorable parmi les ouvrages de philosophie morale; il offre une grande historique de la petite cour d'Urbin, à une époque où la culture de l'esprit n'était qu'une apparence dans le reste de l'Europe. On s'attendrait peu en un esprit qui rétablit l'étude de l'obéissance, la noblesse de sentiments, le bon d'indépendance et la saine morale que Castiglione à mis dans son dialogue, c'est-à-dire dans ses conversations. Un autre merite dont il fait tout grand compte, c'est le grâce, l'élégance et l'originalité d'un style toujours facile et naturel. L'auteur est un homme supérieur qui s'élève qu'à son génie, et qui, puisant dans tous les dialectes italiens de son temps, est devenu pour les Toscans un modèle et un oracle.

COURTISANE s. f. (*kour-ti-za-n-e*—fem. de *courtisan*). Femme qui mène à prix ses charmes, ainsi qu'en usaient les anciennes femmes mauvaises vie par son esprit ou par la disposition de ses mœurs. *Corinthe fut célèbre par ses Vénus, ou plus de belle courtisanes* *Pierre commence par de se mesurer qui ne sortirent le plupart de ces beauté célèbres, qui d'abord en vertu, et ne pas de ses* *Les particulaires qui seulement ne sauraient se servir* *ses mers ne pouvaient pas de ses* *Ils ne sera certain année de courtisanes, qu'à* *ses mœurs de courtisanes, qu'à* *n'étais prostitué aux* COURTISANES *de Paris,* *et ne me connaissais pas* COURTISANES *prostituée. (Richmond.)* Les COURTISANES *pracrant ses différentes qualités* (Mademoiselle Clairon.) *Femme de mauvaise vie en général; elle ne pouvait* COURTISANES *d'une* *d'une le plus* *de* COURTISANES *de ruisseau, et de pomme de pin.* (Ch. Nodier.)

Pauvres, pauvres, c'est la courtisane. C'est qui dans ce lit se pomme est cabet que la chose est pas pour. A. de Musset.

— Fig. Ce qui est vendu ou à louer, ce qui est moulin, mine bonne, ainsi pudeur : *La gloire n'est pas une courtisane.* (J. Simon.) *Le Bonheur publique est une* COURTISANE: *on cherche à lui plaire et on la prostitue.* (Id.)

— **Epithètes.** Libre, vive, hardie, shonteie, effrontée, amoureuse, lascive, lubrique, ayant, impudique, impudique, impudique, lubrique, effrontée, lascive, hardie, mercenaire, vénale, mercenaire, vénale, prostituée, publique, spirituelle, agréable, provocante.

— **Encycl.** Les courtisanes ne furent nulle part plus honorées que dans la Grèce et la Grèce antique. Elles réalisaient en chacun de ces pays de nos jours quelque chose de plus moderne le rôle de salon, la vie du monde, mieux aimé et mieux goûté que les femmes qu'elles étaient appelées à dominer, sans une longue initiation, sans des études plus sérieuses que celle par laquelle on prépare de nos jours les jeunes hommes à l'exercice des professions libérales. Les peuples de la Grèce étaient tout en renom en fournissant des courtisanes célèbres, et, en dehors en prélat de Corinthe, de Tenedos, d'Abydos, de Sacrifice, que les mêmes villes étaient le lieu universel d'Alexandrie ou d'Angleterre, d'Aboulam et de Constantinople. Le complète que Demosthène ne craignait pas de dire dans un de ses discours : « Nous avons des amies pour la volupté de plaisir. »

Toutes ces choses peut-aujourd'hui paraître étranges, et, en effet, elles le sont beaucoup, comme l'ont fait depuis les générations chrétiennes, et à l'heure, et, en vue de la naissance faites. Ils chantaient sur la terre, et ceux qui ne les entendaient pas trouvaient, les dons que les dieux avaient faits aux hommes, ou quand ceux-ci avaient à leur disposition, leur nuit, ainsi, ainsi plus semblable à la divinité même et vers le bonheur.

Il y avait, à Athènes, un temple dédié à Vénus populaire et aux à Vénus Pandémie, à Thèbes, à Mégalopolis, à Elis, à Abydos, des temples semblables, et, dans ces temples, des prêtresses au ministère de Vénus.

La classe des courtisanes et des hétaïres en Grèce était nombreuse, et, dans la société grecque, Paris nous la voyons étendant son empire, et, en voyant quelques-unes d'entre dominer, dominer non-seulement les artistes et les poètes, mais les hommes les plus célèbres, même les philosophes. Ecouteur à ce sujet M. Jules Simon, qui, dans son ouvrage de Secrète et de la belle Théodote.

« Un jour, un poète, partisan de Sophie de la beauté de Théodote et de l'art merveilleux dans lequel elle était un grand maître, en avait, a dit à ses amies, un grand mérite de plus : « Sophie, et je ne sais ce qui me retient que je vous dévoile ce secret, mais, c'est un secret, et comment elle fait pour trouver le moyen de traverser tant d'hommes » Alors, y, dans ce moment les disciples de Socrate, et, Socrate, regrets Socrate, Socrate. Et les voilà qui se rendent chez la belle à Corinthe et Alcibiade, Théodote étant la grande parente; un jeune homme belle avait entrepris de représenter cette image de la beauté nouveaux, et elle s'y prêtait de la meilleure grâce du monde. Une de ses esclaves voyant cette fonte accourut : « Par Vénus! s'écria-t-elle, on dirait que Socrate vient chez vous, » madame, avec tous ses disciples. — Et bien, dit la dame, entrez-les les portes et faites-le lui bon visage; Socrate est un sculpteur, un grand artiste; il ne consoit en peinture, il ne connaît en beauté, il ne savait regretsoit les Grâces et les Muses, et Junon et Vénus Apérodite. Au reste, nous aurons » bénédit ce qu'il nous veut... »

« Socrate et ses disciples, parmi lesquels brillait Archélaüs, le plus beau des Grecs, furent reçus, on peut le dire, à bras ouverts. Ils se mêlent : « Un mot à dit, Théodote, que » vous mîtes un grand esprit, très-habile à » rencontrer toute sorte d'arguments aux » quels on ne savait pas répondre, et je vous, » en ma qualité de disciple, pour que vous nous » enseigniez quelques unes de ces formules » qui devraient immédiatement de sorte que » Après la dame répondit par un sourire, et, du » mêmes ses paupières étaient à la fois, et, » dit Socrate, le comprendre maintenant : votre » langue est vous vous pas, et vous ne pouvez » rien pas nous enseigner grand chose; apprenez-moi plutôt comment vous vous » belle manière; vous enlevez aux dieux l'outil Mâle-Tête-Ouvrier, et, de ce sécurité, et, » tout guerre plus que mot, mes enlevez; ils » arrêtent à vous, et, vous, vous, » et, » moins, dit Socrate, avec vous autour de la » Ville bien mieux chargée d'ulcères et d'un » vous certain? — Je n'ai pas de terre et » d'ulcères; et cependant, vous vous » mâche... » Et, après cette, et, » mieux que » de la terre, et mieux que des mêmes que vous nommez » et, » en » et, » et, » et,

roule des ordonnets de filigrane, des bracelets lisses d'or et d'argent, tout un attirail d'objets propres à attirer le regard. La coiffure achevée, on donne une couche de noir aux sourcils, on promène sur le bord des paupières un léger pinceau trempé dans de noir d'ancoux pour agrandir les yeux et valoriser le regard; les dents sont noircies avec des brosses chargées d'une poudre aromatique; la langue est rougie par une lame d'ivoire, et la bouche on conserve pendant quelque temps une liqueur odoriférante qui doit rendre à propos les lèvres; des éponges imbibées d'eau astringente sont promenées sur diverses parties du corps pour affermir les chairs, accroître et resserrer les tissus relâchés. Cela fait, on enduit le visage d'une couche de fard sur lo cou, sur le poitrine et sur les épaules, afin de cacher les imperfections de la peau et de recouvrir une fraîcheur perdue. La toilette du cou, des mains et des pieds est plus ennuie, et, tous ces moins détaillés de la coquetterie féminine, se prolonge à la fois par les tentons et des parfums, rouge, rouature, fèche, vulture, brasiette, agrafes, cassies, etc.

Avant parler et, ainsi, la courtisane s'installe sur de moelleux coussins, fait ouvrir la porte de sa maison et attend la visite des amants qui forment au cours, ou, vinant à de nouvelles conquêtes, elle montre sa litière et se rend sur les promenades publiques.

Il existait à Athènes, dans un des faubourgs de la ville, un quartier nommé Cerameikos, et Corinthe avait le premier travailler l'argile, et qui ainsi bénéficiait ainsi de bonnes gains fères vers et de portiques. Là se promenent les courtisanes désireuses d'être remarquées et lorsqu'un jeune Athénien, après de l'une d'elles, s'approchait obtenir ses faveurs, il écrivait le nom de cette belle sur un mur, et le lendemain, si elle accordait son amour, elle venait se placer au-dessous de l'inscription de son nom.

A Corinthe, les riches *courtisanes* diri-gaient leurs promenades vers le bois sacré d'Aphrodite, sur la route de Sicyone, et, aussi là qu'elles demeurent leurs rondes-tous et exclusives, mettre des ornements de leur élégance de leur mus.

L'architecture dominait des *courtisanes* étant de s'enrichir, elles usaient de tous les moyens les plus propres à les faire arriver à ce but. Tout aussi leur paraissait de plus en plus importance; aussi s'ingénient-elles à se rendre attrayantes aux yeux des hommes et à s'entourer de tout ce qui pouvait exciter leurs désirs. Une belle trop pâlite se rehausse par des chaussures à talons élevés; la belle brune se rembrunit, quelques-uns, les thousanes très-mauves et un penchant naïvement de ville ainsi pour l'épaule; on corrigeait la maigreur ou l'arrangeant de façon à offrir aux amateurs de relief, arrondis des formes hauvoisinant à petite comique; quelques-uns dans un combale in *Bellone*, un tableau très-exact des ruses qu'employaient les courtisanes de son temps pour s'embellir et masquer leurs imperfections.

Devant-on les blâmer de ces soins recherchés? Ovide a-t-il pas dit : « Les femmes qui ne raient apportent trop de soin à leur beauté, dons présent des dieux; la plupart, il est vrai, sont privées de cette faveur? » Cette privation était plus nuisible aux *courtisanes* qu'à aucune autre; aussi Alexis le comique : « La majorité des *courtisanes* laissant à découvert les beautés que les autres femmes, elles cachent les défauts dont elles sont affligées; celles qui ont de belles dents rient souvent; celles, au contraire, dont les dents sont jaunes ou mal rangées, ne rougissent pas; celles-ci lèvres une petite branche de myrte qui cache leurs dents lorsqu'elles sont forcées d'ouvrir la bouche ou de sourire.

Il était tout naturel que des femmes aussi parfaites toilettes les séductrices attirassent désireuses d'exercer un empire puissant sur les hommes les plus brillants de la Grèce, jaloux d'avoir leur sympathie bien que leur personne, aussi, comme leur esprit, fût, dit, l'hiatère mots montre-t-elle un grand nombre qu'un distinguent par le tour vif de leur conversation et le piquant de leurs saillies; telles furent Mélitta, Gnathène, Glicoine, Lamia, Thargélie, et tant d'autres qui surent par les charmes de l'esprit à ceux de la beauté. Elles avaient reçu l'instruction la plus soignée, avaient été formées par des maîtres comme Socrate et Philène qui étaient toute sorte de talents. Les hommes les plus recherchés, les plus renommés pour de si nombreuses qualités se rengageaient pas de se montrer en ville, voire même d'y amener leurs femmes pour y prendre des leçons de savoir-vivre; les autres sommes gracieuses dans cet ligne leurs pièces; les historiens rapportent leur vie, citaient leurs bons mots et leurs traits, et nous de cent trente-cinq dont les écrivains de cette époque nous ont conservé le souvenir. Donnons ici quelques échantillons de leur esprit.

L'auteur tragique Diphile, soupant un soir chez Gnathène, buvait avec plaisir du vin qu'on avait rafraîchi au moyen de neige : « Par me foi, lui dit-il, tu as un puits dont l'eau est singulièrement fraîche. — Oui, répondit la courtisane, depuis que nous y prions tous les pelagiques de ses dreams. »

La même Gnathène soupant un jour chez son amie Dexithée, et celle-ci enlevant de la table presque tous le poisson pour au mieux Gnathène lui dit : « Ma! j'avais un cuba, ma bonne, je serais alliée manger chez la mère, au lieu de venir chez toi. »

Un homme vit en entrant chez elle des *ustensiles* dans un vase : « Gnathène, lui dit-il, sonnée crus ou cuits? — Non, mon fils, ils sont d'airain, c'est-à-dire pure bas-bas, ni ni ni vous. »

Stilpon reprochait un jour à Glycère de corrompre la jeunesse : « Ne lui reproduit-il rien chez Stilpon, nous sommes l'un et l'autre également coupables, toi et moi, corrupteur et gâtée! Pourquoi ne pas cliquiens en leur apprenant mille questions inoubliés qui ne sont pas de quatre pieds. »

Des jeunes gens ayant en querelle à table à propos de Vénus, Glycère leur répondit ainsi, ou le désespère pas; car en n'est pas toujours où l'on gagne des couronnes, mais où l'on perd son repos. »

Thaïsis se trouvant dans un repas avec quelques *courtisanes* nommées quantité de jeunes gens dont leurs toutes étaient obligées de faire en sorte que l'une d'entre elles, voyant en vous dans un banois d'eau fraîche et s'en frotta par deux fois le visage, en qu'elle paraître encore plus jeune et plus fraîche. Les autres, qui étaient flétries, avaient été obligées de l'imiter, prendraient leurs coiffures factices et apparaient vieilles et ridées.

Quelques *courtisanes* de Rhodes, qui étaient pour leur désintéressement; mais c'est à l'Acropole, jusqu'au cet conférence des trois amicaux, comme celles des temps moderne, Mnésarète, Mélitta, Gnathène, Lamia, Myrrhine, Phanéthée, et, elles qui ont pu faire quelque chose, et Pyrrhène, elles ne faisaient pas, et, ainsi, elles ne faisaient pas, et, ainsi, elles ne faisaient pas, et, ainsi

lauriste d'adopter une la prostitutionne de rue, le financier millionnaire, l'homme du monde, qui prend à tâche de satisfaire les moindres caprices de cette dame, est indignement trompé par la courtisane, qui lui donne pour rival un polichinelle dont elle a remarqué la forte encolure, ou un garçon coiffeur qui lui chasse en la coiffant des chansons obscènes.

Quelques-unes de ces filles ont de l'esprit, un esprit mordant, gouailleur, qui les rendrait peut-à-peut au contact des ambitieux avec lesquels elles vivent; peu à peu elles perdent le poétique de leur langage en adoptant toutes les expressions de l'argot banal qui se parle dans le monde interlope; aussi, quand le *courtisane* y pour hasard un mille, cherche crie un mercuel et elle est coiffée avec leur sophisme les plus odieux. Mais ils ne trouvent c'est la bêtise même du cœur. Ceux qui les ont principal sont les dégoûts et les gandins s'entaient devant des salvates qui échappent à leurs bonnets et démontrent leur complète ignorance. Celles-ci se nomment généralement des noms, dérivés avec des grues est tout à fait un amusement de gentilesse. Quelques-uns prennent ce nom en haient fort prise de la jeunesse dédaigneuse, telle de causer la vaisselle après dîner. Certaines grues sont très-recherchées à cause de cela; à un moment donné, elles montent sur la table et brisent tout à la grande satisfaction des convives qui crient : « Bravo, Rigolboche! » Lors d'autre ainsi plus loin, elle amusé les glaces, mais avec un ton et des qui lui faisait qu'il est impossible, dans une remonte de coupeurs bien élevés, de se passer de cette agréable distraction. Mais, qui augmente de bon ou du loin de dépense en vaisselle.

Les bals publics furent de tout temps l'asile par excellence des femmes qui, selon l'expression salotte de Gavarni, guignent à être grandes dames, ou au moins petites bourgeoises. Mais, en ce moment, pressé l'aller des Vauxhall, en bout de pente pas vers revoyez-vous à votre drame un bal public où les gîtanos comme les femmes des femmes sont seules; elles renferment pour le plupart mieux accompagnées. Mogador, Finmary, Pomaré, Luise, Rigolboche, Mélusine, furent des courtisanes qui commencèrent leur réputation au bal.

Mais le lieu où le moment où l'on est tous obligés de rencontrer les courtisanes au vogue, c'est le théâtre, le soir d'une première représentation. C'est là qu'on promène des avant-scènes et des premières loges, ces dames font autant de diamants et de toilettes, et lettres offerts par les obligeants cavaliers qui sont assis derrière elles, en par ceux qui les ont précédées dans leurs bonnes grâces, et, à tout bien dire, la spectacle que donnent ces dédaineuses, au vange froide de pâleur et de fard, aux chevaux d'emprunt tout parsemés de joyaux, aux robes excentriques de couleurs tabatières, et aux mesures curieuses qui celui qui se passe sur la scène. Depuis qu'il existe de talent, M. Alexandre Dumas fils, a rehabilité les courtisanes dans la *Dame aux camélias*, alors, est-ce dépendant, bien que fins prises à partie dans les pièces qu'elles viennent applaudir. Mais que leur pouvait-il tout autrefois? Il y a longtemps qu'elles ont toutes de la bonne marche du tout mentionné de pudeur et d'honnêteté, et ce sont elles qui applaudissent le plus fort les passages de l'ouvrage qui les reprenne alors sont le plus vivement protestées de la *Courtisane ou l'Ecole des mœurs*, M. Arsène Houssaye, M. Ulrbrun, Duthe, affectèrent de se placer en leurs stalles en boîtes et d'applaudir aux traits les plus vifs. Deux ou moderne *Ecrire* ne font que nuire à leurs intérêts propres. Qui ne remarquera ainsi, pourtant-on dire en moi-dilinat le prendre, celle d'une vaste chaîne qui commence, avec cette différence toutefois que certaines impures ont trouvé une réputation d'après qui aulie de nos contrées ne sont en eut en dit d'acquérir. Tertullien mets aux gémeur par quelques vers d'un jeune poète, M. E. Bertrand, qui a chanté les courtisanes au bal :

Car Paris a ses courtisanes,
Vampire toujours alors,
Monstres qui sucent le sang de ceux
Sur ce qui l'aime à de sang,
Jetonnes, ce fage ancrage,
Livre ne victime ou remorde,
Et la reprise dans le vice,
Le corps-pirate, le cœur mort.

— Anecdotes. Une jeune courtisane dînait qu'elle commençait les livres de morale : « Mais, dit un phénomène, comme les voleurs commencent la marchandise. »

*

Une courtisane ayant dit à Aristippe qu'elle était vierge de son ouvrage : « Qu'en savez-vous? lui répondit-il : si vous marchez au travers d'un bâtonnet d'épine, pourriez-vous savoir si telle épine est particulier vous aurait piqué? »

*

Socrate voulut de la prudence et de la retenue, même jusque dans l'acclamation bruyante, Vaquerie un homme qui prodiguait les bienfaits sans distinction et à tout venant : « Que les dieux te confondent, s'écria-t-il, les Grâces sont vierges et ils en font des courtisanes. »

*

Une dame galante, pour faire preuve d'instruction, avait la manie de donner à ses amants, et même à son mari, des noms grecs dans ses antiques ou dans les romans. Quelqu'un lui consulta d'appeler son bijoux les *Bible et son sexe*.

*

Démosthène étant allé chez une courtisane de Corinthe qui était fort belle, celle-ci mit des lavures à un si haut prix qu'il n'y eut pas moyen de conclure. Il la quitta en lui disant qu'il aimait d'être fou en achetant pas si chère un repentir. »

*

Phryné, la plus célèbre courtisane de la Grèce, et la plus riche qu'il y ait eu dans cette profession, fit bâtir, à ses frais, quelques maisons, pompeux aux Thébains de rebâtir leur ville à leurs dépens, mais elle y mit cette inscription : « Alexandre a détruit Thèbes, et la courtisane Phryné l'a rebâtie. »

*

Le maréchal de Bouvillard, étant à Gênes, rencontre Marie Mancini, la nièce du maître du pays, qui lui fronta la révérence; il le leur rendit avec le plus respectueuse civilité. Un gentilhomme lui dit ensuite : « Monseigneur, ne savez-vous point ces dames à qui vous vous salut? » — Non, répondit le maréchal, c'est donc des filles de mauvaise vie, » et le gentilhomme. — Tant pis pour elles, répartit Bouvillard; quand on a de la vertu, on doit fait la révérence à ces filles perdues, que d'avoir manqué à saluer une femme de bien. »

*

La maque a beau mentir, Diogène femelle,
Un sait ce que tu vaux, et ton prix est connu.
Et quelle adresse eut le fait, jusqu'en matin,
Du gouse de hasiaire aximer la pruneau?

Une Lais perdit l'amant le plus fidèle.
Que la chose est rare, et que ce soit plus elle!
Et la trouve-t-on dans l'amour ou mieux.
« Vous me connaissez fort, dit-il à la demoiselle,
Je vous crois pis le désespoir.
— Ah! lui répondit-elle, je ne le hais.
C'est bien qu'il faisait me voir »

Courtisanes (DÉMONTRER DU). V. DÉMONTRER.

Courtisanes grecques (LES), étude publiée en 1847 par M. Alexandre Dumas fils. Il n'en a non était fertile en lions vins et en belles femmes. Il n'y Rhodes, Corinthe, Athènes, Sparte et de l'entre-deux. Tout y contribuait au développement de la beauté, jusqu'à la corruption. Aussi cette fit devint-elle promptement un Foyer de débauches, et, par parenthèse, un foyer de vertus, les courtisanes les tisses. C'est ce nominaire qu'en se qualifiait d'ancien grecque. M. Dumas fils, ayant devant le public qu'il connaît à la nature sans prédiction dans ses ouvrages, et dans l'histoire ancienne, en dehors de la direction de M. Dupin, a fait vre qu'il y a des Lesbiennes que pour expliquer les mémoires de Sappho, et des autres courtisanes grecques que comme élèves des Lesbiennes dans leur vie, et des courtisanes de Rome, adoraient, mais leur beauté n'était rien, c'était l'éducation qui les rendait ce qu'elles étaient et mêmes chez les Grecs, perpétu artistes et philosophes, et, en dehors de leur prix. Cette éducation était remarquée à beaucoup de jeux, en musique, en danse, et surtout en deux branches, la gymnastique et la musique, dont le premier développait le corps qui regarde le corps, le second, tout en qui regarde l'esprit, et, en outre, la philosophie et même la politique. On les forcait par leur sexe, et, en outre, par leur sexe, et par tous les procédés et les raffinements inventés par les hommes pour les vaincre. Ainsi armées de toutes pièces pour la séduction, elles partaient non-seulement à la prière, mais encore à la prière de leurs sœurs, et devenaient leur poète, leur musicienne, leurs amies, leurs confidentes. Dans d'une fois, comme le St Apostas pour Pyrrhias, elles jugeaient les hommes qu'elle détaisaient à la trieuse.

Les courtisanes grecques, dans la société antique, pouvaient jouer le rôle de ce qu'on appelle les femmes du monde dans la société moderne; elles seules pouvaient avoir quelques lumières, quelques idées, et, de nouvelles idées à la vie des hommes, produire par elles mêmes des ouvrages remarquables, ouvrages à ceux que nous appelons la conversation. Mais, en dehors de la conversation, ou contrairement, dans une ignorance presque complète, ou, au moins, à l'ignorance, ignorance, remplissant à peu près les fonctions de la conversation, les ont laissé dans perpétuelle reclusion intellectuelle et morale. Elles n'avaient même pas le droit d'aller à la nulle. Elles étaient regardées par l'homme comme étant propres d'une espèce inférieure, et, nommée d'Amérique ne faisait guère que traduire les sentiments de l'antiquité à leur égard lorsqu'il disait : « Il y a des espèces de femmes; la première tient de la triste langueur, la seconde, du renard rusé, la troisième, de la chienne hargneuse; la quatrième, de la terre brute; la cinquième, de la mer capricieuse; la sixième, de l'âne obstiné et coureur; la septième, de la belette maigre et voleuse; la huitième, du cheval à la belle crinière; la neuvième, de la guenon laide et méchante; la dixième enfin, de l'indestructible abeille. »

Aussi donc les courtisanes seules pouvaient être musicienne, lettrées, philosophes et avoir un salon. Aussi le mot de comme du dom de Grammont-Caderousse aurait-il été fort juste dans Rhodes, Corinthe, Athènes, dans ces villes nous avons retrouvé, parce que j'aime mieux m'amuser qu'ennuyer. Celles seules qu'avaient de vertu femmes et faire parler d'elles ainsi en mal, soit en bien, et l'un et l'autre, l'honneur de la décrire scientifiquement dans une fausse année ancienne fausbire, est également à redouter pour les femmes vertueuses.

Après ces détails curieux qui prouvent que dans les Grecs n'était pas courtisane qui voulait, et que les mêmes étaient beaucoup plus détaillés, plus nombreux, plus variés, plus multiceux, M. Deschanel connaîtra son poète ainsi à chacune des courtisanes célèbres de la Grèce. Il terminer par un chapitre fort sérieux sur Sappho, et, en dehors de ses ouvrages, tant dans l'amour, et sur ses poésies.

Le travail de M. Deschanel est plein de recherches sérieuses, de détails piquants et de mots spirituels. Le style qu'il emploie est coulant même, car un parvi sujet aurait demandé un peu plus de variété, mais aimer de décoration, dans la composition et la couleur.

Courtisanes (LES) (*La Courtisane*), comédie de l'Arétin. Au lieu d'une action fort simple, qui est le caractère distinctif des autres comédies de l'Arétin, notre pièce en renferme deux, qui ont de plus de rapport l'un avec l'autre, qu'elles se font tort mutuellement et qu'elles s'arrêtent, par conséquent, l'une l'autre, et demeurent communs. On est d'abord trompé par le titre, on croit que l'héroïne de la pièce est une courtisane, et l'on s'attend à tout ce qu'on rapport de plus vif et de plus vif de mettre de gaîtaillerie dans un tel sujet; mais on est bientôt détrompé. Mons. Mercier, Simonni, vient à Rome pour accomplir un vœu que son père avait formé à la faire case dans Pouvoir une courtisane, il la choisit dire courtisane; et en montier de courtisane, que Mesner Mercier ne pouvait, malgré toute sa charge de la lui approuver. C'est, en le voit, un de ces pouvoirs entrer les autres dans plus piquantes et les plus vives; l'Arétin ne les a pas pas, mais Boccaccio les a mises sous fins et décoratives, quelquefois aussi les est une comédie pour le moins. Mais, Mercier, Simonni, vient à Rome, dit fraîchement à son père qu'il ne veut pas épouser Mesner, mais vouloir et bloquer, dire jouer, environ, Belleforte, Mesner, Belleforte, Mesner, ingénuel, déshonoré dans tous les sens et dans tous les sens, et regrette de ne pas avoir de cas qualités, et explique en quoi elle consiste et comment il y a pensé pour l'acquérir. Ici, on peut signer par un seul mot des libertés qui ne sont pas du tout, mais, en dehors, bêtises, et ennuie Mesner. (*Comme si pouvoir*) Et nulle bêtise répond : (*Comment mon roi*), Ou racontant des miracles. « Il met ailleurs en scène un jeune homme de quinze et plus loin le pardon d'Ar-Ceil, tous deux avec des traits qui étonnent cous mêmes qu'il ne sonnaîtraient pas. On met en pauvre Mesner dans les mains d'un seigneur Mercure, mêlée et qui, pour le dépouiller du *vit*'ulin, lui fait prendre des pilules et le plonge dans une sorte qui ressemble à la mort apparente. Toute cette partie de la pièce est composée de traits de mauvais goût, de traits de mauvais épisodiques très-décousus, mais toujours gaies et piquants. Mais, à la fin, on n'a pas le moindre rapport avec le sujet : c'est un simple Pantalonnade, Napolitain, petit-maître, fleuile, amoureux emphatique d'une jeune fille, que Tom, Dick et Harry, tout ensemble sans. Les bons d'une autre espèce fournissent des détails différents, mais tout aussi légers que les premiers. Les deux dupes sont Mesner et Belleforte, et, en dehors, Mesner et en condamné. La pièce n'a pas d'autre dénouement, et, en quelque sorte, il n'en peut-être surprise qu'elle est été représentée, Belleforte, Mesner, et, en dehors, Bologne en 1537, et, pour qu'il n'y manquât rien, on fut prudent le cacher.

La *Courtisane* est la seconde des cinq comédies de l'Arétin qui aient généralement reçu quelque chose ou moins de succès, mais, ce qui les détaile scabreux dont elles sont remplies; en dehors, les deux comédies de l'Arétin n'eyent pas ne nommées à aucune bibliothèque, mais pour peut-être tout son mérite à être analysé.

Courtisanes (LES), comédie anglaise en deux parties, de Dekker. Cette comédie, dont les deux parties viennent à peu près les mêmes du théâtre anglais, renferme en effet des scènes très-belles et très-nouvelles, et, malgré son titre de comédie, il y a des plus gaies attachantes et plus pathétiques. C'est le sujet de la *Courtisane amoureuse, de Marion Delorme, de la Dame aux Camélias*, l'histoire d'une courtisane parfaite par l'amour. Hippolyte, gentilhomme milanais, est trouvé que ne matheur vient de mourir, est contenu par ses amis chez la courtisane Bellinda. Il, à la cour trouve, il trouve tout, le vin, tous, de la chanson harmonieuse; le quatrième, de la musique, de la danse, de la conversation; la sixième, de l'âme ardente et coureur; le septième, de la belette maigre et voleuse; la huitième, du cheval à la belle crinière; la neuvième, de la guenon laide et méchante; la dixième enfin, de l'indestructible abeille. »

Aussi donc les courtisanes seules pouvaient être musicienne, lettrées, philosophes et avoir un salon. Aussi le mot de comme du dom de Grammont-Caderousse aurait-il été fort juste dans Rhodes, Corinthe, Athènes, dans ces villes nous avons retrouvé, parce que j'aime mieux m'amuser qu'ennuyer. Celles seules qu'avaient de vertu femmes et faire parler d'elles ainsi en mal, soit en bien, et l'un et l'autre, l'honneur de la décrire scientifiquement dans une fausse année ancienne fausbire, est également à redouter pour les femmes vertueuses.

Après ces détails curieux qui prouvent que dans les Grecs n'était pas courtisane qui voulait, et que les mêmes étaient beaucoup plus détaillés, plus nombreux, plus variés, plus multiceux, M. Deschanel connaîtra son poète ainsi à chacune des courtisanes célèbres de la Grèce. Il terminer par un chapitre fort sérieux sur Sappho, et, en dehors de ses ouvrages, tant dans l'amour, et sur ses poésies.

Le travail de M. Deschanel est plein de recherches sérieuses, de détails piquants et de mots spirituels. Le style qu'il emploie est coulant même, car un parvi sujet aurait demandé un peu plus de variété, mais aimer de décoration, dans la composition et la couleur.

Courtisanes (LES) (*La Courtisane*), comédie de l'Arétin. Au lieu d'une action fort simple, qui est le caractère distinctif des autres comédies de l'Arétin, notre pièce en renferme deux, qui ont de plus de rapport l'un avec l'autre, qu'elles se font tort mutuellement et qu'elles s'arrêtent, par conséquent, l'une l'autre, et demeurent communs. On est d'abord trompé par le titre, on croit que l'héroïne de la pièce est une courtisane, et l'on s'attend à tout ce qu'on rapport de plus vif et de plus vif de mettre de gaîtaillerie dans un tel sujet; mais on est bientôt détrompé. Mons. Mercier, Simonni, vient à Rome pour accomplir un vœu que son père avait formé à la faire case dans Pouvoir une courtisane, il la choisit dire courtisane; et en montier de courtisane, que Mesner Mercier ne pouvait, malgré toute sa charge de la lui approuver. C'est, on le voit, un de ces pouvoirs entrer les autres dans plus piquantes et les plus vives; l'Arétin ne les a pas pas, mais Boccaccio les a mises sous fins et décoratives, quelquefois aussi les est une comédie pour le moins. Mais, Mercier, Simonni, vient à Rome, dit fraîchement à son père qu'il ne veut pas épouser Mesner, mais vouloir et bloquer, dire jouer, environ, Belleforte, Mesner, Belleforte, Mesner, ingénuel, déshonoré dans tous les sens et dans tous les sens, et regrette de ne pas avoir de cas qualités, et explique en quoi elle consiste et comment il y a pensé pour l'acquérir. Ici, on peut signer par un seul mot des libertés qui ne sont pas du tout, mais, en dehors, bêtises, et ennuie Mesner. (*Comme si pouvoir*) Et nulle bêtise répond : (*Comment mon roi*), Ou racontant des miracles. « Il met ailleurs en scène un jeune homme de quinze et plus loin le pardon d'Ar-Ceil, tous deux avec des traits qui étonnent cous mêmes qu'il ne sonnaîtraient pas. On met en pauvre Mesner dans les mains d'un seigneur Mercure, mêlée et qui, pour le dépouiller du *vit*'ulin, lui fait prendre des pilules et le plonge dans une sorte qui ressemble à la mort apparente. Toute cette partie de la pièce est composée de traits de mauvais goût, de traits de mauvais épisodiques très-décousus, mais toujours gaies et piquants. Mais, à la fin, on n'a pas le moindre rapport avec le sujet : c'est un simple Pantalonnade, Napolitain, petit-maître, fleuile, amoureux emphatique d'une jeune fille, que Tom, Dick et Harry, tout ensemble sans. Les bons d'une autre espèce fournissent des détails différents, mais tout aussi légers que les premiers. Les deux dupes sont Mesner et Belleforte, et, en dehors, Mesner et en condamné. La pièce n'a pas d'autre dénouement, et, en quelque sorte, il n'en peut-être surprise qu'elle est été représentée, Belleforte, Mesner, et, en dehors, Bologne en 1537, et, pour qu'il n'y manquât rien, on fut prudent le cacher.

La *Courtisanes

bords, avec des pinnes vertes et jaunes; à quinze un autre homme, assis et vu presque de dos, retourne sa tête nourrie, comme lorgne par un grand chapeau noir; de la main gauche il tient un bâcage, de la droite une guitare. Son costume se compose d'un pourpoint noir, avec manches à crevés, et une riche collerette de guipure. Son manteau est jeté négligemment derrière lui sur le bâcage. Entre les deux hommes, un vase frêle comme écaquebouche se penche en souriant avec une curiosité avide, pour voir si le bâcage nauvrage accepte l'offrande du cavalier au pourpoint rouge.

Ce tableau passait autrefois pour être l'œuvre de Jacob van der Meer d'Utrecht; il a été vendu depuis peu à Jean van der Meer de Delft par M. W. Bürger, qui a fait sur ce sujet de nombreuses études des plus intéressantes et qui a relevé un anagramme et la date 1656 sur la table dont nous venons de donner le description. Les deux dessins faits par le Courtisane du musée de Dresde n'ont rien de particulier à remarquer, si ce n'est que van der Meer de Delft travaillait chez Rembrandt.

Les tableaux attribués, la plupart, à des fonds des expressions, la force et l'harmonie de la couleur, l'enfance des tons brunes et dégradations prodigieuses de clair-obscur, la vie de la pâte ferme dans les lumières, les frottis transparents dans les ombres, la science et la bravoure de l'effet, c'était Rembrandt qui manquait ces tableaux. Il a été reconnu par d'autres habileur du Jean van der Meer d'Utrecht, comme étant les figures de grandeur naturelle.

COURTAUD (Jean de LUNE), nom donné à des compositions d'Hogarth, où l'artiste, aussi original que l'auteur de *Robinson Crusoé*, qui avait tiré le même sujet, voulait démontrer la terrible logique de l'immoralité et les déplorables conséquences qui en découlent pour l'humanité. Il a fait un ouvrage, qui a pour titre : *Le Chemin de la perdition*, et qui a pour titre : *Le Pauvre et le Riche*, *Chaîne*, une grande sensation. La vérité des types était incontestable, et le rapprochement jusqu'à l'opulence qui faisait les uns et les autres, les moins satisfaisants de la moralité démontrée. La fouie s'amusait du dévoilement des vertus et des mauvaises personnages. Le peintre jouait, le vrai peintre de l'école anglaise était trouvé. Il était courageux, il était hardi et fin, puissant et adroit, et pieux trop appuyé peut-être, mais profondément spirituel, et laissant à ses ouvrages sur ses intentions, ni sur son but, ni sur ses ressources, les exemplaires du *Mal* et du *progrès* ne suffirent plus à la demande des amateurs, et, en 1782, ils se vendaient deux à trois mille guinées de schellings pièce.

Courtisane (La ancienne), tableau de Seghers, dans le Louvre. Cette courtisane n'est pas belle et robuste jeune fille, aux épaules et aux bras nus, à la désinvolture élégante et hardie, à la mimique gracieuse et fine, à la tête voluptueuse et au regard effronté. Une tapisse en tous sens, vêtue de satin blanche, est posée avec coquetterie sur un dévoilement, une grâce charmante qui donne de son sein et laisse à découvert le bas de sa jambe. D'une main, elle prend un vase que lui présente dans un coffret un petit homme d'une physionomie grimaçante, mais à gauche et qui la regarde tendrement. Un autre mais posée sur sa hanche, elle repoussé le bellet dans, sur lequel on lit : *Ad Cupidinem* (à l'Amour de mon cœur), bellet que lui a, un adolescent placé derrière elle. Celui-ci, appuyé sur une table recouverte de tapis, un instrument de son pouce, et l'amant de cœur; une nageuse, à la même excellence, se penche vers lui, et, du doigt sur les lèvres, lui recommande la discrétion. Ce tableau est un des plus remarquables de ses ouvrages de Seghers. « Les divers sentiments de la joie, de la pudeur, de l'amour un plus de deux, dit M. Ch. Blanc, y sont si bien mêlés avec l'éloquence qui est le principe du vrai dessin, quelque nouvelle, même, que fort et brave que celle du langage parle en ce tableau. Il y a de la vérité dans le sentiment que dans la jeu des physionomies et des parties humaines, en bâchée, sérieusement, dans dimensions de la démarche, comment son effet, se produire plus facilement, se rapprit et s'harmonie. Les peintres y relèveront ce qu'ils qu'ils trouvent naturellement avant mais les amateurs, sur tout de la pudeur. Ils aimeront la force accentuée, soupçon et ferme, et ses gouvernés exemplaires qui rappelaient le code de Venise, et qui était alors aux nouveaux, surtout chez un artiste aussi recommandé et chez Guerin. Enfin le critique peut y voir une note de Titien à la française, et, sous le rapport de la composition et des mirs de tête, un Carvaggio lumineux, sévère, adouci. » Chose singulière! Seghers a cité pas subitadi de cette peinture; le jugement trop facile pour être envoyée au Salon, il la refusa, pour son fr., à la municipalité d'Utrecht, qui en fit un autre, et, en 1782, il en a vendu à Gaillard de Gagny, qui l'a vendu à Lebrun, qui l'a vendu à Lebrun, qui l'a vendu à Lebrun

qu'il adresse à Courtois, dit, en parlant des batailles de princes Maltha, que le peintre avait mis autant d'exactitude qu'un journal gazette un historien. Cette appréciation nous paraît erronée, Jacques n'avait pas en son de l'exactitude qui distingue Van der Meulen. Au lieu de mettre une donnée quelconque, il improvisait tout au contraire; il ne cherchait absolument que des mises pittoresques, des effets imprévus, des représentations énergiques, parfois bizarres, souvent heureuses; mais rien de précis dans l'ensemble, ni rien de détail. « Marmont, dit d'Argenville, Courtois, Lallemand des esquisses et des dessins à la bistre de son pinceau, qui expriment, si elles avait à tracer en passant sur la toile, et il peut quelquefois, mais rarement, le faire, ne le connaît en effet, de Jacques Courtois, qu'un nombre fort restreint de ses ouvrages, et encore trois « notamment dans, que Belleri achetas pour nous ornement dans. « Ils formaient le vert, dit Mariette, dans lequel le Bourginon dépeignait des preuves personnes de ses ha bitaux avec un esprit et une intelligence dont il avait le secret. Ils étaient, ajoute-t-il, tels est surtout remarquable dans son ouvrage, presque toute sont exécutées pendant les guerres valant mieux que les grands, Brisbant, Isabel, servent dans les ciers sérieux, et est mal à l'aise et tout embarrassé dans les vastes proportions qu'il a toujours vides.

Les dits des nombreux enthousiastes qui l'ont vanté beaucoup trop, Jacques Courtois n'est peut-être qu'un peintre de guerre, des chevaux, lourds, sans allure, sans race, sans mouvement ne se meuvent pas facilement. Le peintre, d'ailleurs, n'avait que faire d'élégance et de légèreté dans ses intérêts impossibles, dans ses compositions monstrueuses et confuses, comme dit fort bien M. Charles Blanc, uniquement bons pour faire ressortir autour l'attention par quelques lumières vives et rayonnes, et ainsi les plus ou moins ont tout dans le brouillard. »

Les tableaux les plus remarquables de Courtois, dit Bourginon, sont *Mêlée en prière pendant la bataille des Amalécites* et *la bataille d'Arbelles*, au Louvre.

— Son fils, Bernard-Jacques Courtois, né en 1670, mort à Rome en 1679, fut un peintre de mérite. Bernard Courtois était, dit-on, élève à Rome, où il jouit d'un grand crédit auprès d'Antonio Bi. Il fut surnommé *Bernardino* et un *Jeune Bernard le saint*, dans la galerie de Monte-Cavallo. On a aussi de lui quelques eaux-fortes estimées.

COURTOIS (Jean-Louis), dérivatif et jésuitique, né à Charleville en 1719, mort en 1773. Il professa la rhétorique, puis fut envoyé à Rome pour recueillir les matériaux nécessaires à la continuation de la *Bibliothèque scriptorum Societatis Jesu*, et il en rédigea pour un siècle de travail. On a de lui un petit poème latin sur Pascal en quatrains. Il a publié aussi un *Jeune aventurier

2,500 hommes d'armes, 10,000 archers et 30,000 fantassins des milices communales. Presque tous les grands barons du royaume étaient accourus au cri de guerre de Philippe, attirés par l'appât du riche butin qu'offrait la riante Flandre au Flandre. Guillaume de Joinvi se replia aussitôt sur Courtrai, il y rejoignit son oncle Gui de Flandre, et tous deux coururent alors leur plan de campagne. Ils n'avaient plus de 9,000 Flamands, dont deux, bourgeois et artisans, et, avec des forces si disproportionnées, il ne fallait pas espérer tenir dans une campagne à la fameuse gendarmerie française. Mais rebelles à vaincre, ils ne s'abstinrent point de se rendre à Courtrai dans une position hallemand obéissant, qu'ils leur avaient fait avant canal commençant avec la Lys. Le lendemain de la bataille (11 juillet 1302), le combat recommença, mais, au lieu de recevoir la commande, les gentilshommes, à chacun de partisans, qui, ne pouvant pas se battre, se mirent à fuir, se sauvaient sans qu'il était plus de fermeté pour sauver autant en chercher un refuge dans son sein. Tous coururent aussitôt prendre leur place.

Cependant, du fond de la campagne, les vaincus l'armée française sur des profondes colonnes. En ce moment, Gui de Namur et Guillaume de Joinville descendirent de cheval avec tous leurs hommes d'armes, et, par un magnanime protectation contre les mauvais fondalés, conférèrent l'ordre de chevalerie à Peter Kuning et à quarante autres chefs des bourgeois et artisans des corporations. Cette touchante cérémonie était à peine terminée, que l'armée française arrivait à portée de trait. L'impétueux comte d'Artois, trop fier pour marcher sur pour manœuvrer, alla charger les Flamands sur un champ de bataille qui lui fut favorable, avant d'attendre le de former dans leurs retranchements. Le comte lelle de Bar, Pierre de Mello, Mathieu, ex-plaine et homme de guerre expérimenté, les avait représenté de différent de l'ennemi, trouvant l'attaque difficile et dangereuse. Il conseillait d'inciter les rebelles de Courtrai, et de les harcelar de la ligne de feu et de fronde. « Connétable, lui répondit orgueilleusement le comte d'Artois, avez-vous donc peur de ces lapins, qui bien sur hasard autres-vous de leur peil? » ajouta-t-il devant ses amis et ses Raoul avec une fille du comte de Flandre. « Sire comte, répliqua de Nesle, comte de Eu, vous n'avez qu'à les suivre; je vous mettrai à leur contre-ré ne vous ennuyez, s'il il lungs son cheval en galop du côté du Flamande. Ce furent les archers et les fantassins des communes françaises qui engagèrent l'action; mais à peine étaient-ils engagés, que les chevaliers, se précipitant au milieu d'eux comme un torrent de fer, les renversèrent violemment sur les côtés, et s'élancèrent sur le front de l'attaque. L'orgueilleux chevalerie voulut pas laisser aux gens de pied devait la victoire à ces vilains, et elle prétendait aussi aux dépouilles qu'ils commencaient à ramasser, sans indiscipline, au milieu du fleuve et son impuissance. Toute la gendarmerie se conduisit de son seulement mauvaise ligne comme un épais tourbillon sur les Flamands. Les impétueux guerriers s'avancèrent jusqu'en le canal de la Lys, en milieu des flots de poussière sans voir leur ennemi effondré; les premiers rangs ne l'apercurent qu'au moment où ils avaient leurs chevaux, lancés le détroit du canal fut encombré jusqu'aux bords. La tête de la colonne ne pouvait s'arrêter; mais elle fut renversée, broyée par ceux qui venaient à la suite, lancés avec une irrésistible impétuosité. Ce fut un effroyable pêle-mêle d'hommes et de chevaux se débattant, tombés les uns sur les autres, le canal était favorable pour les Flamands, et ils avaient des chevaux beaucoup moins de pas profiter. Prenchant le canal sur deux points pour eux, Guillaume de Joinville et Gui de Namur se rabattent sur les deux flancs de cette masse confuse et dépourvue de son propre désordre. Presque pas un chevalier de l'ennemi ne échappa.

« A l'aspect de leur ruine et de leur chute si prompte, le noble comte d'Artois, qui cet à avait accompagné de fort, avec un nombre de forts et vaillants gentilshommes, se jugeant sous un ciel bien Flamandes ennemis les uns contre; mais, pour la grandmutilité de lances contre les autres, ne put le comte trouvant le transpercer leur bravoure, il se lança dans le plus fort, et, le cœur rempli d'orgueil, il frappa, de tout son cœur, de tout son pouvoir, de tout son pouvoir, de tout son pouvoir

et quelquefois concaves, bien que ces formes soient barbares : *Les Arabes se servent-ils de cornes d'antilope. (Buff.) Le commerce est fort en usage parmi les indigènes de l'Afrique, de la Gambie et d'une grande partie de l'intérieur de l'Afrique.* (Bonillet.)

— Mamm. Nom indigène du phalanger.

— Encycl. Chasse complète, pays de province e, dans son alimentation, un mets fort, soulevant, particulièrement, quand il arrive, trouvent un traversers les siècles sans que sa composition alimentaire soit modifiée en autre. Napoléon a la *mamroud* : l'Allemagne a la *choucroute* : le *pogne* et le *bière*, l'Espagne la *figatelli* ; le Piémont, la *polenta* ; les Russes, l'Angleterre, le roast-*beef* ; l'Espagne, le *pogne à la sorbet* ; l'Espagne, l'*olla podrida* : Marseille, la *bouillabaisse* ; la France en général, le *pogne et le boulli*, au village, et en *bouillabaisse* chaque, sec, et. En Afrique (Barbarie, Algérie, Tunisie, Tripoli), le mets par excellence est le *kouskous*, que nous appelons *couscous*.

Le *couscous* consiste en un morceau de mouton, de volaille qui ressemble à de la semoule, ou à *pogne*, suivant la saison, de petits chausons, de gros pois, des haricots, des fèves, des choux, en un mot toutes les espèces diverses potagères ou de légumes vertes et aux. La perfection pour ce plat exige la chair désossée de quelques poulets, et quelques douzaines d'œufs durs.

Vous, Madame, et Mardy, commencez par le pogne *couscous* ; l'on que la récolte du fois dur (*pritiness* [illegible] est rentrée, les oliviers, les fromages avaient nécessairement dans un tiers environ, qui pèse et exposés au soleil, le quantité de bile destinée à cette préparation, ce qui a lieu généralement vers le 15 août. On mouille bien ou bile, on le remasse en tas sur le sol, on le laisse en tas, on le remue encore de pieces d'œufs mouillée, dans le but de le faire fermenter et rendre plus vite. Lorsque le tas commence à fermenter

Cousin du tout le monde (le), comédie en un acte et en prose de Picard, représentée pour la première fois sur le théâtre de la Cité le 23 juillet 1792. Une ancêtre bien connue a fleuri le sujet de cette pièce. Un amateur de fêtes et de festins guettait les noces dans les provinces, chez les notaires, les traiteurs, se mêlait aux deux familles, passant donc chacune pour un parent de l'autre, se mettait à table, décapitait, faisait admirer son esprit et son appétit, chantait en l'honneur des mariés, et, après s'être rendu assez infaisable à la danse qu'on repas, sortait sans avoir reconnu, et empêché d'avoir des véritables tantes et des jeunes cousines. La pièce a eu de nombreuses représentations. Fort jolie-même; mais elle ne paraît assez complète, et dialogue est malheureusement en dessous de la vérité. La scène dans laquelle le jeune homme déclare son amour à sa cousine Bernard aux dépens duquel on rit beaucoup en une de théâtre depuis la scène charmante de *Malade imaginaire*, est, d'après ce dialogue se parlant d'amour en présence d'Argan et de Diafoirus. L'auteur, qui connaissait la nature véritable dans le prétendu cousin du deux Jacques, efface une partie de son caractère que vraisemblable, mais elle est comique à la représentation. Picard avait tiré un excellent parti de l'anecdote que nous avons rapportée. Ne pleure ne langui pas un seul instant; les situations se distingue sont d'une grande gaieté; rien n'est outre ni de mauvaise goût, et le rire est de tout comme l'esprit du lecteur. Les sources fut très-grand, et se renouvela plus tard au théâtre Louvois. *Le Cousin de tout le monde* a été repris au Gymnase le 1 janvier 1821.

Cousin du rat (le), comédie en un acte et en vers de MM. Théodore Boyer et Théodore de Banville, représentée à Paris, rue de Richelieu, le 4 avril 1857. Ce cousin du rat est le chat que le poète Dubrujy, ingénieur de Henri IV par cette belle jardinière d'Anet qui fut une des plus brunes conquêtes du roi vert-galant, était dans la vie de maures de Bérénice Dubrujy et de belles ingénues de la bohème française. Excepte les premières, qui ne sont pas d'après d'ici les spirituelles comédies de Dubrujy; mais tout le monde sait que ce fils de la Muse, dont Louis XIV voulait trop souvent la faire la fortune, épouse un beau jour au Mahomet, pour acquérir un peu ce qu'il était incapable de payer pécuniairement. Bor en trait anecdotique, que tous les deux ont acquelquement enregistré, les deux auteurs ont abdiqué immédiatement le fleuve d'où ce blanche vive, élerte, assez joliment tournée, et, si elle n'est pas complète, pour le chiquetis de vers bien cadencés, bien rimés, richement rimés. D'autre-part, le ne jouent point mal plus que d'intérêt. Nos poètes ont donné le champ libre à leur fantaisie sans viser d'autre but que de faire de captiver pendant quelques instants quinzes oreilles de lépidoptère et de diéline. Aussi les Deschamps avait déjà traité le même sujet dans une comédie mêlée de couplets: *Charles Bistère Dubrujy ou le Mariage impromptu*, jouée au Vaudeville en 1845.

Cousine (LE DOUX), tragédie anglaise de Beaumont et Fletcher. V. Wives.

Cousines (LES TROIS), comédie de Dancourt. V. TROIS.

Cousin de Doutes (le), opéra-comique en un acte, paroles de M. Lubin, musique de M. Paris, représenté sur le théâtre Bouffons-chics le 21 juin 1862. Il s'agit dans le fiévrel d'une promesse de mariage et d'un dragon du 2e régiment de substituant à un autre dragon du 4e, dont il prend la place et le nom. Ce canevas est légère. La musique de M. Paris, second prix de Rome, y est pleine de gai mérite.

Cousin Babylas (le), opérette en un acte, paroles de M. Emile Caspers, musique de M. Gilbert Duprez, représentée au théâtre Lyrique le 4 décembre 1864. C'est encore un docteur grotesque qu'on a pris en scène. Il a assez son tempérament de docteur Babylas, et lui a fait prendre tous ses agréments physiques, sauf la tête du docteur Bas, préférée telle en faire client, l'oeillade, le joyeux humeur. Le docteur veut avoir pour cousin et victime de son abominable méchanceté, et il est sur le point de lui ouvrir le cœur par amour de la mineur, lorsque Isabelle accourt et empêche l'opération fatale. Le docteur Bas aussi brusque que banal vient mettre un terme à l'amour des spectateurs. La musique n'est point très intéressante que la pièce. La déclamation offre des feuilles de promesses chaqueses particulièrement dans le *Vieux demoiseau*, dans lequel Fédérie vante à Isabelle les plaisirs de la jeunesse, dont cette-ci a été jouée avec grâce par Mlle Adelaïde, et vivement remarquée chantée par Wartel, Fromont et Gerpré.

Cousine (LES DEUX), chanson de Béranger. Cette fictive était bien malencreuse pour le poète à laquelle le poète écrivit son oeuvre, et en reprochement faisant jaillir un sourire ecliser. Cependant on ne peut refuser à Béranger, dans ses chansons (*Jeudes cousines* et de tout temps, pouvaient fréquent pénétrant et tu ne ne ne

ensin rompant habite le nord de l'Abyssinie. Il est noir, à les dents très-pointues, les pattes noires armées de griffes.

COUSIN (le), petite rivière de France formée de deux petits cours d'eau, dans le canton de Sauxillanges (Côte-d'Or), coule au N., entre dans le département de l'Yonne, passe à Avallon, Dunerey, passe le nom de Vrette et se jette dans le Cure, près de Givry, après un cours de 50 à 60 lieues.

COUSIN (Germain), vingt-cinquième et largeur de Fleury, commence en 1540 et finit en 1594 ; il est un jeunet, le 1er. Hiver, a écrit la vie et les mémoires, il a traduit de la vie de saint-Ambroise Cousin, fit M. Amadée Jouin la *Pesste nouvelle*, qu'elle naquit à Fleury en 1579 et mourut à vingt-deux ans, en 1601 ; que manchotte, artistesse et a pas pour ridicule, elle passa au jeune de quelque lieues dans la montagne, elle gagne pour une bailleur qui ajoute à la montée des plus ; les yeux vives et pénétrantes de la future mante. Le biographe raconte après que, vers l'âge de pères peu regardée gaîté jusque à la du de sa vie aux mémoires bagatelles, pleus et son jours fraîcheur le vieillissement, ce qu'elle ajoutera et les mauvaises attitudes de la plus ses tous et des étrangers avec cette poupée vaque qui ne subsiste que le mémoire ; elle ne fut trouvée morte un beau matin dans le lambris où elle conchait. « Vingt-cinq ans de miracles qui ont modifié sa réputation. Germain ainsi son trompeur ; elle ne pour aller outre la cousin ; mais ses bailleur ne prononcait autour de sa personne, mais, à dans la champ, et ne se les écartant pas jusqu'à ce qu'elle ait. Un terrent barrait le chemin de l'église ; les eaux se jetaient dans le Cousin de Germain et lui affirmait un pressage à tête. La Germain secoue le bailleur de la jeune brigeres pour voir si elle n'y avait pas caché du pain, a mis sur la nouvelle ; mais le biographe ; en lieu de pain, il trouva du lait blanc sous plus de tendresse et la pressa de deux qui s'avaient jusque ses mamelles dans le pays, et qu'en pressant avec tendresse, ensuite de ses en plus bleu, à Lodin, le jour de sa mort, elle fit des ondoyer le sang et ensuite la pressa de nouveau. Quelque temps après, elle mourut de la mort de Germain, un hasard qu'on ouvrit sa tombe, on en trouva le corps absolument frais, avec une carnation et une rouge, plus que coulaient de Fleury et Gipes Germain, qu'on ne les avait jamais mises. Le corps fut exposé, non dans de l'église et de la sacristie, mais en dit le jour une horrible odeur que guérit Germain elle-même, de nombreux et rapprochés pendant de notable, qu'un biographe mi crut de sembliables enfantômes, la chose en mourut aussitôt, mais que la cour de Rome ne pouvait de la fabien une sainteté nécessaire, et cela en pleine ; mais, ce n'est pas le plus extraordinaire. De le lemain de nombreuses hostie se faisait si impétueusement sentir, qu'on ne pouvait entrer dans l'église, qu'lui du moins a des hostie en ferme à la décomposition des peuples ?

COUSIN (Yves de Germain), bergère, d'après des documents authentiques, par M. Louis Veuillot (1843). L'auteur ne s'arrête pas à juger de la plume qui a écrit *Le ré et les Dames de Fleury* ; pour lui, son ouvrage est plus curieux qu'exemple la danse de ce prédicate la sang, et ainsi, il faire son ascension, et les bergeries. C'est là qu'il a rencontre la sainte dont il avait la vie merveilleuse. Durant le vingt derniers siècles du XVIe siècle, il a vécu près de Toulouse une fille des champs pauvre et ignorante, on ne sait le nom de la habitante même du village ou elle résidait communément, on ne sait le lieu de sa naissance ; le reste ne laisse aucune vie, dans son, mieux et à peut être existe. Mais, on sait que cette pauvre ans, un moment et aussi dépendre la pensée, rabaisse, et, qu'elle ne sait ni lire ni écrire, ni ni mémoire, et depuis les années, qui moins portent tant des souvenirs, ; mais elle ne sait ni connaître le sient. Il ne lui manque plus qu'un ; elle, elle n'est pas, dit M. Louis Veuillot, heureuse Germaine Cousin ! elle l'a eue.

Le livre de M. Veuillot se divise en deux parties ; la première est le récit de l'existence de la pauvre fille ; la seconde renferme l'histoire de son miracle ; enfin, la quatrième nous en bien composé, serions, environ, la, pense y développer ; on ne peut, le reproche que ; mais, il faut, ne pas

1878, br. in-4°), puis avec plus de force encore par M. Antonin de Montaiglon dans les *Archives de l'art français*. Voici les arguments essentiels de ces deux savants. Il leur paraît peu vraisemblable que Cousin le quelque tableau qui ait été exécuté par le maître lui-même, mais qu'il ne saurait, sur bien des points, se prêter au rapprochement inscrivant son œuvre, qui, du reste, ne fut exécutée qu'après la mort de Cousin. Il ne saurait, en effet, y avoir, dans le tableau de Chabot, aucune trace d'influence de l'art de Cousin. Comme graveur, Jean Cousin n'a laissé qu'un petit nombre de pièces à l'eau-forte et à la manière noire, dont seulement, d'après M. Duplessis, l'*Annonciation* et le *Christ descendu de la croix* sont d'une exécution très-habile. Cette dernière est même signée. Le dessin, dans ces reproductions de Jean Cousin de l'*Histoire des peintres*, et son ultre-publication, ne saurait, d'ailleurs, suffire, une œuvre de sa jeunesse. On lui attribue au moins une dizaine de pièces, dans l'*Ecole de Fontainebleau*, et, dans l'*Homme aux*, « Traités en esquisses, dit M. G. Duplessis, ces estampes n'ont pas la perfection qu'on pourrait attendre d'un maître qui, dans le dessin, et, dans l'ensemble, un talent de ce maître, qui possédait à un degré fort élevé la science du dessin, la connaissance de l'originaire et de la beauté. » (*Le Peintre graveur*, t. IX.)

Ses œuvres sont plus rares encore. La Bibliothèque nationale en possède un peut-être, et le musée du Louvre deux. Celui de la Bibliothèque, que nous avons pu voir, est arrêté à la page 1 du manuscrit de Jean Cousin, que nous avons pu voir, dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, et le musée du Louvre deux. Celui de la Bibliothèque, que nous avons pu voir, est arrêté à la page 1 du manuscrit de Jean Cousin, dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, et le musée du Louvre deux. Il est pour peu autant, dans le manuscrit de la Bibliothèque, de la *Songe de Polyphile* et de l'*Entrée de Henri II à Paris*, dans des pièces beaux livres anciens et modernes, et dans l'*Ecole de Fontainebleau* pendant le XVIe siècle. Mais M. Duplessis, dans « dessins de maîtres » du Cabinet de la gravure, M. de la Fontaine, dans d'autres cas, M. Léon Lagrange, un magnanimité de beaux dessins de Jean Cousin, qui, sans doute, avec soin la plupart des ouvrages sortis des presses de Jean Cousin, M. Jean Cousin, le fervent admirateur de Jean Goujon, M. Firmin-Ambroise Didot, va permettre à la critique d'en de formuler leurs jugements et de jugement définitif. Cet amateur éminent, auquel l'histoire de l'art doit déjà de nombreux travaux, parmi lesquels nous remarquons le traité des Hobbels, publié en 1875, et le plus complet une vingtaine de gravures extraites d'après Cousin

au chalus les plus hautes personnages de l'Eglise et de l'Etat, on l'ange vengeur mesure de divine justice la riche insolente, évêque provincial, le rit opprimer de ses sujets? La prière, les vœux, les mémoires, pendant tout le moyen âge, traduisent cette même idée, que j'ai tout simplement dans Jean Coutin dans dernier interprète.

Ici se termine notre tâche. Nous croyons avoir rempli consciencieusement et dans la mesure de ce qui est possible, où égaré à l'obscurité profonde qui entoure l'histoire de Jean Coutin. Il est profondément regrettable que nos vieux historiens, si populaires à leur date des modèles faits de la vie des rois et des grands, aient pu passer sur Coutin Guillaume d'une mention à Jehan Perrenet, à Pouquet, à Jean Jaubert, à Michel Colombe, à Jean Cousin et à tant d'autres hommes de génie qui ont la variable force et la gloire de notre pays.

COUSIN (Gilbert), plus connu sous le nom de Cognatus, Protestant Bourguignon, né à Nuroy (Franche-Comté) en 1506, mort à Beaujeu en 1567. Il entra dans les ordres, fut, de 1530 à 1538, secrétaire d'Erasme, au lits avec un grand nombre de ses ouvrages, et, en 1539, dans un ville natale, où il reçut un traitement et fut chargé de la cure de saint Gilbert, il se rendit en Italie avec l'évêque de Besançon en 1554, et resta dans les idées de la réforme après son retour en France, et, bientôt en prison, d'où il ne trouvait abandon de cette dévotion, commencé pourtant dans la Franche-Comté, et fut une des premières qui les firent fleurir dans la Bourgogne. Il composa quelques ouvrages dont Niceron donne les titres. Ses œuvres, intitulées *Opera multiformia* (Bâle, 1562), ont été publiées à Bâle (1562, in-fol.).

COUSIN (Jean), en latin **Cognatus**, écrivain belge, né à Tournai, mort en 1611. Il fut chanoine de la ville natale. Son ouvrage, pour décrit sous : *De Fundamentis religionis christianæ* (Douai, 1586, in-4°), et *Histoire de Tournai* (1616-1620, 2 vol. in-4°).

COUSIN (Louis), nommé communément le **président Cousin**, traducteur et historien, membre de l'Académie française, né à Paris en 1627, mort en 1707. Il dédicaa dans le service du bureau, qu'il suivit jusqu'en 1689, époque à laquelle il se fit une charge de président à la cour des monnaies. Il consacra tous ses loisirs à la traduction des historiens anciens et latins et des historiens byzantins. C'était un bulletinaire médiocre, mais un très-grand travailleur. On a de lui : *l'Histoire de Constantinople, depuis le règne de Leonce, jusqu'à la fin de l'empire*, traduite sur les originaux grecs. Les principaux ouvrages de cette collection sont Procope, Agathias, Menandre, Théophylacte, Nicéphore, Léon le Grammairien, Anne Comnène, Cantacuzène, etc. Quel d'Alembert appelle une *pépinière d'historiens* sans philosophie, sans artisans, sans génie et sans goût, mais dont il était cependant utile de faire connaître les compilations; l'*Histoire de l'Eglise*, traduite d'Eusèbe de Césarée, Socrates, Sozomène, Théodoret, Evagrius; l'*Histoire romaine*, traduite de Xiphilin, Zonaras et Zosimus; l'*Histoire de l'empire d'Occident*, qui devait avoir de grands développements, mais qui n'est arrêtée au bien peu de temps; une traduction de *Vie de Charlemagne, par Eginhard*, la *Vie de Louis le Débonnaire*, par Thégan, etc., différents passages de l'Ancienne, de Mabillard, de Lalitpraud, etc. Ces traductions sont, au jugement de M. Nisard, médiocres, dégénérant en faiblesse, et, surtout, dépourvues de l'ordonnance et de l'ensemble qui quelques jugements portaient. Tous ces ouvrages remplissent une vingtaine de volumes. Le plus, de 1687 à 1693, le président Cousin a rédigé le *Journal des Savants*. Au milieu de ces occupations sérieuses et à l'âge de soixante ans, il apprit l'hébreu, dans le but d'approfondir plus attentivement les livres sacrés. Barbier, dans son *Anonyme*, indique à lui et à son fils un *Manuel de Confesseurs*.

Le président Cousin fut en bien à beaucoup de relations, quoique peu gaulinées, au siècle de son langue. Mémage lui fait dans dans une épigramme :

> ..... On diffame
> Pour n'avoir pas eu la pouvoir
> Du traducteur son fils en France.

Un autre lui reproche de ne pas imiter Andrea Tiraqueau, que Rabelais appelle le bon, le sage, le docte Andre. Nous laissons ce propos dans un coin, et, bien des médecins ont regardé l'usage de l'eau comme un grande universel. Cité en un buvant que de l'eau ; mais le président Cousin est bien plus sévère et un fermon au enfant en mode, tous les non prendant trente sous. « Ce qui rendit Cousin sur ses fonctions de critique royal, Ch. Nisard, c'est qu'il publia *Journal de Verdun* et *Journal de Trévoux* comme *Journal du Journal du gros*. Or le *Trévoux* en pas plus le sentir l'opposition officielle pendant tout le règne de Louis XIV.

D'un autre côté, Niceron a dit de président que « Etait un homme d'une probité sans égale, d'une justesse d'esprit admirable, d'un jugement droit et fin, en qui on n'avoit jamais avec le bonne qu'il aurait commis à l'exactitude *Trévoux*. Nous ajoutons que il satisfaisante traitement avait plus que de la gravité. » Le temps qu'il décrivait au travail, dit l'historien des bibliothèques de Paris, M. Alfred Franklin, il le partageait entre l'exercice sérieux de la bienfaisance et le soin de sa riche bibliothèque, dont il avait de bonne heure entrepris la formation. Son testament fut le dédit relatif de toute sa vie. Il fonda au collège de Beauvais un bourses en faveur de pauvres écoliers, et, depuis à Jubaudy de Saint-Victor sa bibliothèque, avec un fonds de 1,000 livres, s'étaient assez vite pour

COUSIN (Hardouin), graveur français, né à Paris en 1630, mort en 1707. Il exécuta plusieurs recueils des idées plus générales, requises pour le service de la publicité et y puisser le mouvement et la vie. Dans l'intérieur de la cour, il exécutait plus d'un fidèle jour et plus serré ; le cours portait le nom de conférence. Il y avait quelque chose de plus grand dans notre à une réduction, sur laquelle d'ouvrait le cours, et, dans le cours, il fait le mouvement part. Formé à la méthode phénoménale, les élèves vous en avaient avec le problème comme avec eux-mêmes; ils deviennent résistants, argumentent et avec une entière liberté, et ne se laissent point à cet esprit : une dépendance et de critique qui, jusque, pour tous ses Bonn. Une conférence vraiment très-remarquable mieux le professeur et les élèves. Il les élève prématurément de diverses ; les seigneurs ou cette recevaient, le professeur ne pas, mais il les ne les laisse de leur intentions et des soin amitié pour être sévère, et, de leur intérêt, quelque chose de plus ; la fidélisme et la direction de M. Cousin. Il avait dans ses conférences, et, dans ses leçons, l'autorité de chef d'une nouvelle école philosophique, il prétendait pour ainsi dire le le prédécesseur à aller répondre au lieu à Alma-mater, et, dans ses leçons, il les ne les Kraus, et Kraus, et Kraus, et

un langage spécialiste, insinuat ses auditeurs hésitants. Il savait tirer des exemples qu'il citait des industries applicables au présent et capables de laisser présumer l'avenir. A travers ces expériences libératrices, intervenant des protestations de flexibilité ou rei et à la charte. De cette manière, il n'y avait rien d'impossible à l'impulsion, et, d'autre part, il était difficile de se méprendre sur le sens général de sa pédagogie. Il ne prit aucune part à la révolution de Juillet : il en attendait l'issue. Son amis du Globe lui remportèrent immédiat cette attitude équivoque. Ils avaient tort : M. Cousin était simplement prudent, avec. Mais du moment que le résultat du mouvement insurrectionnel fut acquis, il accourut de Bordeaux s'empresse de lui renouvelle hommage dans l'étape finitive de Paris, pense aiève de l'Ecole normale tout en le place de Carcassonne dans les rangs du peuple vainqueur. Dans tel, il déclara même de la morale du mort du ses *Dialogues* de Platon, et le gouvernement se méprit et prépare en compte de M. Cousin qu'il eut fête de la commissaire d'Etat, pour prendre le conseil supérieur de l'Université, officier de la Légion d'honneur et conférer de la chaire de philosophie qu'il n'avait encore jusqu'au'alors qu'à titre de suppléant de M. Royer-Collard. Le même Pouvoir fit de M. Cousin bientôt après le l'Académie française, et il remplace le baron Fourier, et de la chaire de la création de l'Académie des sciences morales et politiques, il y entra en vertu d'une ordonnance royale. Le se se borneront point les Ecoles dont le nouveau régime devait l'honorer : on le tarde pas à le nommer directeur de l'Ecole normale, puis peut-être Prince. Son chemin était donc fait. Mais au pouvoir n'était pas sans inconvénient. Dans tout, il rapprochait de l'ancienne opposition. Il est fidèle qu'il personnifiait le pouvoir, même au point de vue des idées, pour être en butte aux attaques de dans notre d'ennemis. C'était d'abord l'Eglise. La chaire de philosophie ne sée de la maison de Bourbon était pour elle un enfant, et, sitôt à deux points de vue, le premier lieu, la grande nouvelle étoit libérée, ce qui ne saurait être. Le Rapprochement n'avait pas de doctrine, mais elle était la protectrice non des doctrines qui l'avaient mise en jeunesse. M. Cousin, en dehors de ces doctrines. Le clergé l'accusait de proscrire un système mais. Or il n'est pas de nécessité de l'admettre encore comprendre de sorte que l'orthodoxie était pour lui un adversaire dangereux. D'autre part, démocratie et le sans-conscience avaient contre lui d'autres griefs à faire vaoir. Il avait, jusqu'à ce jour, traité de dieu, point; pour l'autre, non spiritualisme était contraire aux principes humanitaires et aux théories industrielles dans Dieu seul, M. Cousin, provoqué, jugea utile de se taire. Il ne parlait le catechisme existerique qu'à quelques intimes dans les salons de l'Elysée, et qu'il ne parvint pas à acclimater dans l'enseignement public. Il se borna, durant les premiers années du régime de Juillet, à administrer l'Ecole normale à remplir ses autres fonctions administratives. De temps en temps, examinant, il devait une voix directe en faveur des principes du spiritualisme dans les régions officielles. Son discours de réception à l'Académie française en fut particulièrement. Il y célébrait l'alliance des lettres et de la philosophie. Il y a dit, des liens étroits entre la littérature et la philosophie. Les deux dans travaillent sur le même fonds, la nature humaine ; l'une la peint, l'autre essaye d'en rendre compte. Souvent elles ont échangé d'heureux services ; plus d'une fois les lettres ont prêté leur voix à la philosophie ; elles ont quelquefois, réciproquement le rétablit parmi les hommes, et quelquefois aussi la philosophie reconnaissante a apporté à la littérature des leçons inouïes. Le Dieu de la nature est le Dieu de la morale et de la philosophie. Il a été conservé dans les institutions religieuses. Il a été conservé dans le cœur de l'ouvrage intitulé : *Livre d'instruction morale et religieuse à l'usage des écoles primaires catholiques élémentaires et supérieures* (1833). C'est un petit in-12 que l'administration fit imprimer et qu'elle recommandait à qu'elle se proposait d'adopter pour les écoles de l'Etat. Jamais ouvrage plus propre de faire ce qui faisait y renoncer et détruire l'enfant cent ensuite, dans l'ordre et dans les principes. M. Cousin fit réimprimer son ouvrage sans modifications ; mais il n'entra point dans les écoles. L'auteur se consola de cet échec en allant étudier l'instruction secondaire en Hollande et en Allemagne. (Voir plus loin).

En tête, quelque conservateur, il fit partie comme membre de l'académie politique de cabinet du 1er mars présidé par M. Thiers. Il fonda à Strasbourg l'Université et à Paris, et de France, extrait-il en entrant au ministère, telle qu'elle est sous le régime de la fondateur, forme un système simple et puissant qui'l fait défendre contre les attaques de la passion et de l'ignorance, et le défendre jusqu'aux le transformer, en l'enrichissant d'un certain nombre d'institutions empruntées à l'expérience générale et que nous pouvons particulièrement recommandé et auxquelles parmi nous. Ce que j'ai dit, je le crois ; ce que j'ai écrit, je l'enseignerai moi-même, et, peut-être que j'a oublierai jamais que je suis arrivé au point où le mi n'a aspiré, non pour ma satisfaction personnelle, mais pour le progrès de la plus grande cause du XIXe siècle, celle de l'instruction publique. » Il ne fit rien du tout. Son élévation au ministère l'avait trop irritée de lui-même. Pourtant trois mois, il n'y eut pas moyen de l'abordé. Ses amis ne le reconnaissaient plus ; ce n'est qu'il avait le monde à gouverner. Il se borna néanmoins à revire des programmes et à vouloir chercher notre ne au ministère. Il était permanté de la nécessité de maintenir « les services existantes et de conserver le grand législateur impérial avait supposes à l'université de Napoléon » (Rapport au roi, 1er Nov. 1840). « Ici, » ajoutait-il, l'Université n'est point un obstacle à l'Eglise. Elle en est, au contraire, un et l'alliée, mais enfin elle n'est point l'Eglise, ... elle n'a jamais été, elle ne sera jamais Politique..... elle est et ne sont sincère. Elle résume, en théie, pendant les huit mois qu'il resta au ministère, le Rapport, dans Phrases Il entre dans le vie privée un peu Rapprochait : l'ambition qu'il avait, et les jeux ten tenait. En entrant au ministère, il avait de nouvelles et de nouvelles ambitions, et tirs, aimé qu'à la direction de l'Ecole normale. La nomination de M. Cousin à la Sorbonne (1840), lui permit de reprendre sa chaire ; mais il ne pu rentrer à l'Ecole normale. Le temps manqua. Quand deux chambre des députés avant surprise les ministrements de M. Cousin, le service extraordinaire, il résigna des fonctions inutiles. De Mai, il quitta le ministère pour M. Cousin, qui ne l'aimait point, qu'estimait pour M. Cousin, qui ne l'aimait point, qu'estimait, continua, durant le restant du règne, de siège à la chambre des pairs. Il ne fut point alors sorte de satisfaction tomber la monarchie de Juillet. La République ne lui en eut pas pour et il mit à l'écart. Cela ne l'empêcha point d'offrir au prince général Cavaignac, quand Louis-Napoléon Bonaparte commença de prétendre cette série de petits trouble destinés à ravager dans l'empire les institutions les principes accrédités par la presse socialiste. M. » de la, Jules Simon, Jules Barthélemy, Ch. Lenormant, et J.-J. Rousseau, ordre d'une ministère de M. Cousin, qui, dans son sein de l'Université, puis un quinquennat qui pour titre : *Justice et charité*, dans lequel il s'efforce de réfuter les doctrines socialistes et de conseiller à la Constituante. Le peu d'estime et de sympathie que M. Cousin inspirait à tout peu à peu dépouillé de la vie politique, dépendant de la Constituante, et, dans cinquième de l'instruction publique ; mais « il y trouva un ministère qui ne lui permet de participer ni de près ni de loin à la mission de M. Cousin, et, dans les longues années, M. Cousin jugea qu'il était inutile de rester plus longtemps dans le ministère. Il se retira, et, dans le but de le chasse de la, Cousin, » et, dans le but de le chasse de la, Cousin, » et, dans le but de le chasse de la, Cousin, »

comme bibliographe de Topiolon qu'on y trouve fête des habitudes et du caractère du philosophe qui est mort avec 70,000 livres de rente.

M. Cousin est un des écrivains les plus féconds et les plus laborieux du XIX siècle. Comme il a publié dans les journaux et les revues périodiques un grand nombre d'articles qu'il serait fort long d'énumérer, nous n'indiquerons ici que les ouvrages de longue haleine. On a de lui : *Cours de philosophie professé à la Faculté des lettres pendant l'année 1816 sur le principe du beau et du sublime du vrai, du bien et du bien* (1818, in-8°). M. Cousin a publié, annoncé et traduit, l'ouvrage publié en 1823 et intitulé : *Du vrai, du beau et du bien*, n'est que le cours de 1818 professé par M. Cousin à la Faculté des lettres de la philosophie, publié par Hermann à partir de 1827, et traduit en 1840 en 1 vol. in-8°, *Cours d'histoire de la philosophie moderne* professé à la Faculté des lettres de Paris, pendant les ans 1815 et 1817 (1841, 1 vol. in-8°). *Cours d'histoire de la philosophie moderne* se trouve dans les cours de 1828 à 1829 (1840-1841, 1 vol. in-8°), puis par M. M. Vacherot et Jouffroy. *Fragments inédits d'Abelard pour servir à l'histoire de la philosophie scolastique en France* (1836, 1 vol. in-8°), cet ouvrage fait partie de la collection des ouvrages inédits sur l'histoire de France. *Introduction aux ouvrages inédits d'Abelard* (1 vol. in-4°, sans lieu ni date, tirée de la même dépense). *Mémoire sur le sic et non d'Abelard* (1836, 1 vol. in-8°). *Lettre à M. Stratico morale et religieuse à l'usage des écoles primaires catholiques élémentaires et supérieures, adressée* (1835, 1 vol. in-18). 2 éd. in-8° (Milan et Paris, 1837). *Lettre à M. Stratico primaire dans le royaume de Prusse en 1831* (1835, 1 vol. in-8°). *De l'instruction publique en Allemagne* (Paris, 1833, 1 vol. in-8°; Bruxelles, 1834, 2 vol. in-18). *De l'instruction publique et quelques pages sur l'Allemagne et particulièrement en Prusse* (1840, 1 vol. in-8°). *Sur le commentaire sur le syngénéses de Proclus* (1824, 1 vol. in-8°). *Du second commentaire sur le syngénéses* (1827 (1825, 1 vol. in-8°). *De la métaphysique d'Aristote* (1835, 1 vol. in-8°, 1840, 1 vol. in-8°). *Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques, sur l'état des traductions des deux premiers livres de la métaphysique d'Aristote* (1838, 1 vol. in-8°). *Traduction* Manuel de la philosophie de Tennemann (1829, 2 vol. in-8°), avec un discours en 36. Vingt, que serait l'ouvrage de plus grande portée de la traduction, *Fragments philosophiques* (1826, 1 vol. in-8°). *Nouveaux fragments philosophiques* (1828, 1 vol. in-8°), tout à publie plusieurs autres volumes de fragments composés des mémoires et des éloges lus pour la plupart dans la *Journal des savants* et la *Revue des Deux-Mondes*. Les plus connus sont les *Fragments de philosophie ancienne*, de *philosophie scolastique*, de *philosophie moderne*, *Fragments littéraires* (1841, 1 vol. in-8°); en volume continus, *Fragments de philosophie ancienne à l'Académie française*, le *Discours sur la renaissance de la domination européenne* et plusieurs *mémoires lus*, *Lettres de philosophie* (1841 (1838, 1 vol. in-8°). *Les pensées de Pascal* (1842, 1 vol. in-8°), *Jacqueline Pascal* (1844, 1 vol. in-18). *Mémoires sur les femmes et la société du XVII siècle : Madame de Longueville* (1853, 1 vol. in-8°). *Madame de Sablé* (1854, 1 vol. in-8°). *Madame de Chevreuse et de Hautefort* (1856, 1 vol. in-8°). *Sur la Société française au XVII siècle, d'après le travail Cyrano de Bergerac* (1858, 2 vol. in-8°). *Philosophie populaire* (*Nouveaux Discours*), avec un appendice sur le siège de Rouen (1848, 1 vol. in-18). *Justice et charité* (1848, 1 vol. in-18).

Les premières *Œuvres complètes* de M. Cousin ont été publiées en 1840-1847 (1 édition de 1841 in-18). Il a été quelque plus fard de ses traductions des *Œuvres de Platon*, et de ses éditions de *Proclus* et d'*Abélard*. Un bis dois, en somme, une édition de *Proclus* de Pascal, faite à l'aide de documents originaux.

COUSIN DE CONTAMINE, écrivain français, né à Grenoble. Il a publié sous le pseudonyme : *Kriegs historique de M. Comte Jules* (Paris, 1841, in-12, 2 éd. 1842 sous *Jugée du plus-chant saint aujourd'hui dans l'Église* (Paris, 1849, in-18) sous *Mon-ère pour servir à la mémoire de l'homme*, (Paris, 1753, in-12).

COUSIN DESPRÉAUX (Louis), druidi français, né à Dijon en 1743, mort en 1810. Il a publié sous *Histoire générale et particulière de la Grèce* (Rouen, 1788-1789, 16 vol. in-12). Il a traduit et annoté : *Le Bibliothèque portative, la physique et la chimie pneumatique d'Argent et au cours* (Paris, 1802, 1 vol. in-8°).

COUSIN JACQUES, nom sous lequel on désigne quelques héros du Rouge. C'est de ce pseudonyme qu'a signé la plupart de ses ouvrages nombreux et littéraires.

COUSIN MONTAUBAN (Charles-Guillaume-Marie-Apolinaire-Antoine), comte de Palicao, général français, né en 1790. Il entra à quinze ans cadet, se conduisit avec distinction dans plusieurs campagnes en Espagne, et en 1811 successivement chef d'escadron de gendarmerie (1812), colonel du chasseurs (1813), aide-de-camp du général de Bourmont (1814-1815). Rappelé d'Espagne après avoir commandé quelque temps à Constantinople, M. Cousin-Montauban reçut le commandement de la 21e division militaire. Lorsque, en 1830, le gouvernement français, de concert avec l'Angleterre, résolut de porter la guerre en Chine, M. Cousin-Montauban fut mis à la tête de notre corps expéditionnaire, puis il prit la direction supérieure des forces anglo-françaises. Au mois d'août, la petite armée, qui venait attaquer le plus grand et le plus peuplé des empires de l'Asie, arrive à l'embouchure du fleuve Bleu. Le général Montauban s'empare des forts de Tse-Kou (juin 1841), prend la ville d'assaut, le 1 juillet, et, après chinoise, commandant par Kang-Sho-Sin, le battit complétement, malgré une résistance prodigieuse du peuple, sur les portes de Pékin, la capitale de l'empire, et s'en emparer le 10 octobre. Le 21 du même mois, les plénipotentiaires chinois, effrayés des prodigieux succès de cette poignée d'Européens, signèrent un traité de paix qui lui obtenait impossibles par les alliés, et s'engaient à payer 21 millions. Mais Montauban revint en France, au mois de juillet 1842, pour prendre le commandement de la Légion d'honneur depuis l'année précédente et occupant depuis quelque temps. Plus reconnaissant d'une façon exclusive ses services, le général Montauban reçut le titre de comte de Palicao (15 janvier 1843), et le gouverneur des Indes lui accordait une dotation. Ce projet, accueilli plus que froidement par la majorité, fut repoussé par la commission chargée de l'examiner, et dès lors le général Cousin-Montauban, comte de Montauban a prit le commandement de 4e corps d'armée, en remplacement du maréchal Canrobert.

COUSINGRAIS s. m. (Rom-si-na-ge — mot. — rad. cousin). Tres-fam. Ensemble de cousins, entre parents : *Quand le dépouillement commence beaucoup fait non moins, elle est et bien contribuée et bienfaisante, qu'elle a son de plaisir.* (Balz.)

Sous le nom de cousinage
Il est certain proverbe.
MARMAN.

Il les cousinia, le parrain : Tout le cousinage y était.

— Fig. Analogie : *Il y a grand cousinage et ressemblance entre ces deux ouvrages.* (Acad. franc.)

COUSINAGE s. f. (Rom-si-na-ge; il mil. — rad. cousin). Tres-fam. L'accès nombreux de cousins : *Il y a plus que son parent entre, quelque chose, expression y retrouver Rien de terrasse et de l'ordre et de l'ordonnancement au cousinage.* (L. Gozlan.)

COUSINAL s. f. (Rom-si-na-le; il mil. — rad. cousin). Tres-fam. L'accès nombreux de cousins : *Il y a plus que son parent entre, quelque chose, expression y retrouver Rien de terrasse et de l'ordre et de l'ordonnancement au cousinage.* (L. Gozlan.)

COUSINANT (Rom-si-nan) part. prés. du v. Cousiner : *Il a une Calle à cousinant, fait tout ma recondition au cousinant pour qu'il ne soit pas trop.* (Mme de Sév.)

COUSINÉ, ÉE (Rom-si-né) part. passé du v. Cousiner : *Il a mêlé cousine de tous ceux qui le soutenait riche.*

COUSINEAU (Pierre-Joseph), littérateur et jurisconsulte, né à Rouen en 1771, mort en 1824. Il apporta un perfectionnement à la traduction des *Pensées de Pascal* et publia le plus rouge de notices (1828), et dedicit ladite à la reine Hortense. Il a publié : *Le Mémoire royale de magistrat*. Comme compositeur, il a écrit : *Le Mémoire*, mais n'a rien publié. Il a publié : *Le Mémoire* dans son mémoire pour cet ouvrage.

COUSINER v. n. ou tr. (Rom-si-ne — rad. cousin). Traiter en cousin ou traiter de cousin :

Un homme de fortune écrit ce parent même.
Qui ainsi le cousine, mais n'en veut pas prendre.
DESMARAIS.

— v. n. ou intr. Vivre dans l'intimité, familièrement : *Il cousinait avec tout le monde. La grande Mademoiselle cousinait, et s'entretenait fort en cour que vous l'avez dans les aspectives.* (Sév.)

— Vivre en familiarité chez les autres : *Il cousinait, il a pris d'autres ressources pour vivre.*

— *Ne pas cousiner*, être antipathique l'un l'autre : *Il ne pas cousiner, ils ne cousinent pas.*

Se cousiner v. pr. Se traiter de cousins, s'appeler cousins : *Ils se cousinaient le premier fois qu'ils se trouvaient.*

COUSINET s. m. (Rom-si-ne). Bot. Nom vulgaire du genre de Scorzonère, et de la camomille. — On dit aussi COUSINOT.

COUSINETTE s. f. (Rom-si-ne-te). Agric. Variété de pomme. — On dit aussi COUSINOTTE et PAME-POMME.

COUSINOT (Hippolyte-Marie), savant mathématicien, contre-amiral de l'Inclinaison, né Marcoul-le-Comte, le 1 mai 1800, le long à tour consul de France à Smyrne, à Bonnie et à Constantinople, et mort, en 1840, en pays, pendant le long séjour dans le Levant, une profonde connaissance des langues orientales et des Bas-Empire. Il rendit successivement quatre collections importantes, qui étaient parvenus, remis à la première à la Bibliothèque, en 1828, 1830, 1840, au reflet du gouvernement français, qui n'offrit que la moitié de cette somme; la deuxième avait à la Bibliothèque, en 1816, composée de 4,000 médailles, pour 75,000 fr.; la troisième à l'Autriche, en 1817, de 5,000 médailles, pour 25,000 fr.; la quatrième à la France, en 1820, de 1,500 médailles, pour 60,000 fr. Les collections numismatiques de Cousinot qui fournit de précieux renseignements à Michaud pour son *Histoire des croisades*, lui a dû lui, entre autres travaux : *Catalogue raisonné des médailles qui ont été frappées par les princes croisés* (1815, in-8°). *Essai historique et critique sur les monnaies d'argent de la ligne des croisades* (1828, in-4°). *Voyage dans le Mazandéran* (1841, 2 vol. in-8°, avec 20 planches).

COUSINERIE, inventeur des ponts et chaussées et mathématicien français contemporain, né à Sainte-Croix, le 1 juillet 1800, mort en 1841. On a de lui une *Geometrie perspective* (1841, in-4°), où il se fait voyage que d'une seule projection en perspective plates. Dans le *Mémoire* qui précède, on lit : « Nous avons mis par la trace soit le plan de projection et le point de vue, nous avons pour fixé du Tabouret, un point central; nous étions en plusieurs fois, nous avons vu et vu et l'autre parallèle mesure du même point central, etc. Les ouvrages spéciaux, dont nous avons de représentation en sont pas plus compliqués que ceux de la géométrie descriptive de Monge; on pourrait donc en faire usage soit dans les cours, soit dans les ateliers. »

COUSINIE s. f. (Rom-si-ni — de Cousin, nitiste français). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, de la tribu des cynarées, forme sous dépens des chardons, et renfermant une seule espèce, qui croît dans le Canadas.

COUSINIERE s. f. (Rom-si-ni-ère — rad. cousin). Fam. Pourmoiller du cousin, de cousin :

Il est fait de Paris ici presque qu'un mari,
Et ay oroyas jamais revenir sans ici.
Et cousinière, il y mon pas son parent entière,
Qu'aussi sous d'un coup dans une cousinière,
Je pense, Mme Jacqueline, et Mme Jacqueline
Que jamais sans ici je n'en serai dehors.
DE CAMBRAY.

Un dit moins bien COUSINIÈRE.

— Hélène de gens dont on envelope son trouver au prendre de la pudeur des cousins.

COUSINOT, COUSINET ou **COSINOT**, nom d'une famille de magistrats de Paris, dont le chef fut Pierre Cousinot, procureur du roi à Auxerre, qui reçut des lettres de noblesse en 1411, pour quelques services rendus à Pierre Cousinot, fils du précédent, né vers 1380, mort après 1440. Il était avocat au parlement, lorsqu'il fut chargé par Valentine de Milan de défendre, devant le parlement, le duc d'Orléans, qui avait été accusé d'avoir empoisonné son Louvre au bain, le mémoire de son mari, le duc de Bourgogne, contre les attaques de Jean Petit, et de signaler ses assassins. Cousinot devint procureur général au parlement de Paris, puis fut transféré à Poitiers, où il se consacra à défendre les intérêts guillaumes, et composa à l'enseignement de l'université, mais de 1425. — Son frère, Guillaume Cousinot, né vers 1414, fut nommé conseiller et ses parlement de Paris, conseiller, chancelier du duc d'Orléans, président de Blois (1451). On prétendu, sous le titre de *les Gestes de la noble et ancienne du roy Pierre jusques à Charles, fils de Charles sixième, et dehaut de Pierre*, les mémoires de Guillaume Cousinot, qui, en 1459, rédigeant pour le compte du roi Charles VII, le chancelier Guillaume Jouvenel, fils de Pierre et neveu du président, et, en 1461, mort vers 1482, fut à la fois magistrat, ambassadeur, diplomate et l'un des hommes les plus considérables de la Chambre conseil, puis prononcé prononcé du conseil du roi. Cousinot remplit, de 1438 à 1461, diverses missions administratives et politiques, mais, de 1444 à 1446, il fut chargé diplomatique le plus actif entre l'Angleterre et la France. Nommé de guerre aussi bien qu'homme de cabinet, il se conduisit avec distinction dans l'expédition qui remis le duc Bouvier sous la protection du roi de France (1448), fut nommé bailli de Rouen, arrêta en 1450 le duc d'Alençon et Dunois, qui, pour se rendre, en 1450, au congrès de Mantoue comme ambassadeur. Sous Louis XI, Cousinot vous de la même faveur que sous Charles VII, il remplit les mêmes fonctions et en nouveau rôle, qui le nomme son chambrier (1463), en fit son conseiller, lui donna une pension de 3,000 livres, et l'envoie à son poste de capitaine de Calais (1464). Il accompagna, de capitaine de Bouvier, prince de l'arpentage, de gouverneur de Montpellier, etc., tout en le gardant auprès de lui pour l'aider de son conseil. Sous Charles VIII, Cousinot conserve son étoile de Tours et mourut bientôt après. Il était marié à Jeanne Bernard, fille de Vauvenargues, et était-lain de Louis-le-Hutpellier. Nous avons de lui un *Mémoire* sur les Gestes de Charles et on trouve les manuscrits à la Bibliothèque nationale. Nous citerons entre autres : *Mémoire d'ambassade et autres documents relatifs au différend entre la France et l'Angleterre; Instructions diplomatiques relatives à une mission auprès de Marguerite d'Anjou; Relation d'une ambassade à Rome au sujet du différend du cardinal La Balue, dont on trouve des extraits dans les Preuves justificatives de l'histoire de Louis XI de Duclos; Lettres aux chanoiniers et seigneurs du grand conseil sur les droits de roi*, insérées dans l'édition de Commines de Mlle Dupont. On croit que la *Chronique de la Pucelle*, publiée par Denis Godefroy dans son *Recueil des historiens de Charles VII*, est de Guillaume Cousinot.

COUSINOT (Jacques), médecin, né à Pierre vers 1555, mort en 1611, gendre de Bouvard, premier médecin de Louis XIII. Il fut professeur au Collège de France, et devint médecin du roi. On a de lui *Discours touchant la nature et les origines des eaux minérales de Forges* (1611). — Son fils, Jacques Cousinot, agrégé de médecine, a publié *Guillaume Pateau de merveilles pharmaceutiques* (Lyon, 1628, in-4°). — Cousinot (Guillaume) (1661, in-fol.), poète.

COUSIOIR s. m. (Rom-soir — rad. coudre). Techn. Morceau de bois qui sert à coudre des volumes. I Etain qui sert aux gaufiers de la cuisine, et aux boulangers.

COUSIRA s. m. (Rom-si). Philol. Idiome parlé par le peuple du même nom : *Dans Cousira, on dit les sorbes et les cousiras.* (Sachebel.)

— Encyl. Nom vulgaire du houx dans le Poitou.

COUSJAC-BONNEVAL, bourg et commune de France (Haute-Vienne), canton, arr. et 14 kilom. N. de Bellac, 1,000 hab. pop. agg., 1,134. — pop. tot., 2,272 hab. Commerce de grains et de bestiaux. Manufacture de particulier, carrières de kaolin. Fête du 3 de mai. Les ruines du château, parfaitement conservée, consistent de vastes substructions qui, du sommet d'une à mahéchelle, du forme et du grandeur du donjon.

COUSJAPOSA s. m. (Rom-sa-po-ze). Bot. Genre d'arbres (de la famille des myrtacées, comprenant environ quatre espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. I On dit aussi COUSJAPOSE ou COUSJAPOUE.

COUSJARÈNE s. f. (Rom-sa-rè). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cofféinées, renfermant environ quatre espèces, qui croissent à la Guyane et aux Antilles.

— Encycl. Le genre *cousarenie* appartient à la famille des rubiacées et à la tribu des psychotriées. Il comprend quatre espèces, qui croissent à la Guyane et aux Antilles. Ce sont des arbrisseaux à feuilles opposées, entières, à stipules caduques, souvent en forme de fleurs blanches, pétales, brièvement pétiolées, glanes, quelquefois en fascicules terminaux, le fruit est une petite baie uniloculaire, renfermant une seule graine, qui contient une seule graine à tégument corné. L'écorce des cousarènes, comme, dans le genre cousarènes végétales, pour un des meilleurs succédanés du quinquina, les feuilles de cousarènes comme un excellent spécifique contre les fièvres intermittentes.

COUSBÉ s. m. (Rom-se — on a fait venir ce mot de l'irlandais, *pastiquet*, par antiphrase). Argot. Il est dans la bouche des voleurs, mais indifférent d'hybrid. I On disait autrefois COUSBÉ DE CASTES.

COUSBÉCAILLE s. f. (Rom-se-ka-lle; il mil.). Argot. Le langage des cartouches crochus. I On dit aussi COUSBÉCAILLE.

COUSBÉCOUCHE s. f. (Rom-se-kou-che). Bot. Genre de plantes, qui est voisin des ambélés, et dont la racine, qui est comestible, renferme un principe vénéneux. Il existe dans le *chaire de la cousbécouche a la consistance de cette dose chaque* (Cuvier, T. de Bonpar.) I On dit aussi COUSBÉCOUCHE.

— Encycl. La cousbécouche ou cousbécouche est une nouvelle pelagique, qui, dans Antilles, Elle a ordinairement le volume et la forme d'une noix, et, quand elle est mûre, elle est bons grainées, puis se touche et grains de fleurs. Le chef est blanchâtre et rouge qui fermé crème que l'on confond sous ce nom plusieurs espèces de cousbécouches analogues à celle de la cousbécouche bouillie, non est ne sa plus cousiers. C'est un aliment assez calorie des crèches, bien qu'il soit un peu venteux. On le fait cuire dans l'eau avec un peu de sel, et on le mange avec le poisson et les viandes salées.

COUSSEMAKER (Charles-Edmond-Henri de), compositeur et musicographe français, né à Bailleul (Nord) en 1805. Il a publié dans la Bibliothèque, puis à Dunkerque, et plus tard en France à Lille. M. Coussemaker était livre d'importants travaux sur l'archéologie musicale. Il a composé comme compositeur des ouvertures, des chansons, des messes, etc., et est le fondateur de la Société de la Bibliothèque de Paris, de l'Académie royale de Belgique, et de plusieurs autres sociétés savantes, et, présidant du comité de la langue, littérature et musique du Ministère de l'instruction pour les travaux historiques, etc. Il est un ancien membre du conseil général du département du Nord. Son principaux ouvrages sont : *Mémoire sur Bachelard et ses traités de musique, suivi de recherches sur la notation et sur les instruments de musique* (Paris, 1841, in-4°). *Notice sur les collections manuscrites de la bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du Nord* (1842, in-8°). *Histoire de l'harmonie au moyen âge* (1852, in-4°), ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; *Chants populaires des*

Google

Flamands de France, avec les mélodies originales (Gand, 1856, in-8°).

COUSSEY, bourg de France (Vosges), chef-lieu de canton, arrond. et à 8 kilom. N.-de Neufchâteau; pop. agri. 705 hab. — pop. tot. 715 hab. Hauteurs, ruisseaux. Commerce de bestiaux, de grains et de vin.

COUSSI-COUSSE adv. V. COUCE-COUSS.

COUSSIER s. m. (Kou-sié — rad. *coussin*). Tailleur. A Vienne Mod.

COUSSIN s. m. (Kou-sain — du lat. *culcita*, traversin). Sorte de sac rembourré dont on se sert pour appuyer quelque partie du corps : *Un coussin de canapé. Le coussin de voiture. Les coussins sur lesquels se couchent Hollandais quand ils ont de leurs chemises sont un mets des pirates.* (Chateaub.)

Dans leurs lits on trouve quelquefois par coutume ;
Leurs têtes tout plein les coussins doux et souples.
TH. GAUTIER.

Son monture sur son sein descend à petits sauts.
Et son corps, ramassé dans sa courte pourpoint,
Fait gonfler du coussin sous sa molle jaquette.
BOILEAU.

C'est la Reine qui s'essoufflait.
Et grinche,
Sous un drap noir et trois coussins
Très-malsains.
A. DE MUSSET.

— Par anal. Nom donné à divers objets ressemblant par la forme, non par l'usage, à des coussins : *Coussinets en caoutchouc pour les chaises électriques. Coussinet des colliers de chasse.*

Du coussin échauffé par le verre qui roule,
La matière élastique en longs rubanons s'écoule.
DELILLE.

— Moyen de repos ou d'adoucissement : *Une grande fortune est un coussin bien doux, bien mollement coussiné dans le cœur, pour nous endormir.* (Sainte-Beuve.)

— Mor. Pièce de bois tendre allant d'un traversin à l'autre, et qui empêche les bandes de fer porter sur les bois. Il faut se bâtoir que l'on place ou divers endroits pour adoucir les bandes : Coussin de bandes.

— Artill. Gros billot de bois qui sert à supporter les flasques d'un bouche à feu.

— Techn. Plan-de rembourrée et couverte de peau, sur laquelle le relieur coupe l'or, à Saint-Jean de valle; sur laquelle frappent les pièces qu'il veut couler.

— Chir. Sac rembourré, de dimensions et de forme variables, qu'on emploie pour adoucir le transportation de certains appareils. On dit aussi coussinet.

— Encycl. Econ. domest. C'est de l'Orient, ce pays si mollesse et de luxe, que nous vient l'usage des coussins de siège; c'est là que les hommes de la classe opulente ont tant leur existence étendue sur de moelleux coussins, et des tapis plus doux que le sommeil, pour empêcher l'exposition de l'hiver, les voluptueuses habitations des mystérieux harems n'ont d'autre couche que des coussins recouverts de riches soieries. C'est l'Orient qui importe en Europe ces coussins odoriférants; les ruches Macédoniens, compagnons de la fortune d'Alexandre, trouvèrent contre lui quand ils le virent adopter les usages modifiés des peuples qu'il avait vaincus. A Rome, les mœurs furent d'abord austères et frugales, mais avec le temps, et avec la mollesse, qui devint avoir raison à son tour des vainqueurs du monde et vaincre les nations soumises. Quand les descendants de Cincinnatus se conduisirent pour prendre leur repas, on ne les jugea sur les coussins de pourpre de bois qu'ils étendirent leurs membres, mais bien sur le moelleux coussins et des tapis précieux. Les monuments antiques en font foi, et les signes qui nous sont parvenus, dans les peintures, soit sur les bas-reliefs, sont bien remarqués de lapis. Le luxe ne était le partage de l'esclave et du pauvre. Dans certaines maisons de Pompéi, on trouve encore des lits de marbre oreiller en bois, et sur lesquels on étendait des matelas et des coussins. Chez nos aïeux, les mœurs furent longtemps rudes et primitives; plus d'une de nos aïeuls, regrette avec déplaisir les magnifiques festivités de bois qu'elle qui crevaient sous chèlaïeux, et dont la durée égale la perfection du travail. Ce n'est guère qu'au XVI siècle que l'on vit chez nous les *coussins* sur les meubles figurer dans les ministères; auparavant on s'asseyait sur des sièges de bois ou simplement contre les murs. Les rares exemples qu'on en trouve aujourd'hui sont des exceptions et s'entre de coussins. Dans un repas donné parte le moine de Saint-Martin-lès-Tournai de Charlemagne, les convives sont assis sur des sièges garnis de coussins de plume; mais ce repas fut le seul fait exceptionnel. Les chevaliers rapportèrent d'Orient l'usage de s'asseoir par terre sur un moueau de nattes ou carreaux. Dans plusieurs romans, on voit que l'image des gentilshommes était quelquefois de plus leurs monteurs et de s'asseoir dessus. Il arrive un jour que plusieurs seigneurs, venus en ambassade auprès d'un souverain, agirent de cette façon, et comme, après avoir pris congé du roi, ils oubliaient d'emporter leurs matériaux, qui étaient magnifiquement brodés de perles et de pierres précieuses, le chamberlan trouva après eux pour leur faire remarquer leur distraction; mais ceux-ci répondirent, sans même se retourner : « Nous n'avons pas l'habitude d'emporter nos sièges. » Magnificence qui fut admirée de toute la cour. Depuis deux siècles, le luxe et le confortable ont fait de grands progrès, en France surtout. Aujourd'hui le plus petit bourgeois en veut droit pas échanger son intérieur contre les appartements occupés alors par les plus grands seigneurs au château de Versailles, et sous peu d'ici le point de vue il aurait raison.

— Chir. La forme et le volume des coussins employés en chirurgie varient selon l'usage auquel on les destine; ils sont tantôt carrés, tantôt rectangulaires et très-allongés. Dans ce dernier cas, ils sont ordinairement que 0 m. 10 de large, 0 m. 15 de haut, 0 m. 40 de longueur, et on leur donne plus généralement le nom de coussinets. Les enveloppe formant le coussin est en tissu de lacs ou de bois ordinaire, et on leur donne de moutons ou de chamois, que l'on rembourre avec une substance molle et propre à rendre facilement déplacée, de manière à produire à volonté des saillies ou des dépressions, selon le besoin. Les coussins, le sable, le son, peuvent servir à la fabrication de ces *coussins*; mais il est surtout de l'ouate de déchet. Le son serait préférable, s'il n'était promptement altéré par l'humidité. Le sable, l'avoine, qui échauffe peu les malades, se déplace avec une grande facilité, et porte quelle permet de donner au coussin une forme convenable, c'est-à-dire de rendre plus épais dans les points déprimés et plus mince dans les endroits saillants. De cette façon, lorsqu'on se sert de coussinet à plaque pour appliquer les le long d'un membre, celui-ci ne blessent jamais le malade et portent également sur toute la longueur du membre. Dans les cas d'amputation, on place un coussin plus ou moins volumineux sous le moignon, pour le maintenir dans une position convenable pour le moindre. Si l'on manque de coussins, on peut les remplacer par des linges pliés en plusieurs doubles. Dans des derniers cas, on peut se servir de fabriquer des coussins en caoutchouc creux, dans lesquels on pourrait ou permet de les remplir d'air à volonté. Ces coussins sont généralement longs, et ils ne conviennent pas en ne sont point atténés par l'humidité; de plus, ils peuvent les laver et en nettoyer facilement. Le relâchet permet de les gonfler ou de les dégonfler plus ou moins selon le besoin; ils remplissent donc toutes les indications. Quand ce fait constitue différentes sortes de coussins de coussins, on peut en faire dans une plancheette qui fait l'office d'ételle, d'autres sont placés sur une de ces faces d'ameuse de coussinets destinés à maintenir une ételle mobile, dans le cas où les plancheites qui portent les coussins sont mortes entre elles et par des charnières, de manière que la réunion de ces trois pièces ne forme une surface plane et continue, mais deux extrémités et à la partie supérieure, pour se servir de cet appareil, on y place le coussin entre l'ételle et la plancheette de bandelettes, puis on insuffle les coussins jusqu'à ce qu'ils prennent une consistance suffisante. Au lieu d'un seul coussin pour ce cas, nous avons quelquefois employé plusieurs ayant de plus petites dimensions, et ce n'est pas le moins du mal de ce système. Un peut, à l'aide de cet appareil, en insuffisant ingénieusement les coussins, obtenir des lames et des déplacements successivement exactement à la forme du membre.

Quelquefois on emploie, à l'aide de plusieurs coussins de différentes dimensions, un seul plus épais, dont on fait disparaître le nombre inférieur dans la demi-flexion. Cet appareil, extrêmement compliqué, dans les fractures de la cuisse, ne coupaus de soyés est bon *coussins*, suppriment de manière que le jambe et le pied, dans la demi-flexion, le cuisse le plus bas remplissant tout presque qui ne pas le fémur, et le plus élevé, celui qui forme le sommet du plan, s'adapte exactement en creux poplité. Deux ou trois tours de bande passant sur la jambe et sur la cuisse, le fixent bien sur le membre. Dernièrement a modifié le double plan incliné de plusieurs les coussins, en leur donnant une de ses angles ne porte qu'à moitié le membre sur le lit, afin que le poids du corps produisent le moins possible sur le fragment supérieur de la fracture.

COUSSIN (J.-A.), architecte, né à Paris, mort vers 1800, le premier qui fit plan d'architecture. Il prit part à la construction de l'église Montmartre, élève le monument funéraire de la famille Fiera dans le cimetière du Père-Lachaise, et bâtit la maison à Paris, l'hôtel d'Arenberg à Bruxelles, et plusieurs autres monuments. Il a publié : *Architecture* (Pr. édit., 1834, in-4°). — Son fils, Louis-Antoine Coussin, né à Paris en 1798, exécuta le premier panorama. Il dessina les planches du *Genie de l'architecture*, dont une nouvelle édition de Vitruve, et plusieurs diverses maisons de ville et de campagne, etc.

COUSSINÉ. Ee (kou-si-né) part. passé du v. Coussiner. *Calcéde bien coussiné.*

COUSSINEMENT s. m. (kou-si-ne-man — rad. *coussiner*). Nom. Garnir de coussins : *Coussinement des meubles.*

COUSSINER v. a. ou tr. (kou-si-né — rad. *coussin*). Nom. Garnir de coussins : *Coussiner une voiture.*

Se coussiner v. pr. Se mettre des coussins sur le corps pour se donner meilleure tournure.

COUSSINET s. m. (Kou-si-nè) — dimin. de *coussin*). Petit *coussin. Entre le pouce et le front des bœufs, il y a un petit coussinet de cuir bordé de fleurs rouges et d'arabesques éclatantes.* (V. Hugo.)

Parvenir, sur un bien ayant un pot au lait
Bien pour sur un *coussinet*.
Prétendant arriver sans encombre à la ville.
LA FONTAINE.

— Artill. Coin de bois qui sert à varier l'inclinaison des bouches à feu.

— Anc. art milit. Coussin dont on rembourrait le cuirasse pour empêcher qu'elle ne blessât ceux de l'ennemi. Il Petit coussinet que les mousquetaires attachaient à la cuisse de leur cheval, pour en amortir le mors.

— Archit. Partie latérale de la voûte intérieure. A l'Parthénon coussinets ne les impostes l'appuient les assises hélicoïdes d'un pont biais. Les fonts à coussinets corps avec la partie supérieure des pieds-droits. Il Premier chapiteau, pierre reposant à plat sur un piédroit, dont la face supérieure est taillée obliquement pour recevoir le second claveau.

— Mécan. Petite pièce de métal ou de cuir, dérique, formé souvent de deux pièces mobiles ensemble, demi-cercle, dans lequel se meut un tourillon.

— Mon. Lame d'acier assez épaisse, sur laquelle doit glisser le cordon à impriment sur la tranche des monnaies, et qui sert, aussi-bien que le coussinet, à maintenir les dans de monnaies. V. COUSSIN.

— Chem. de fer. Support de fonte qui se place sur les traverses pour recevoir les rails : *Chaque coussinet se compose d'une large semelle qui se fait sur la traverse, dans une entaille peu profonde, et elle est retenue par des chevilles ou des clous, et de deux aréoles de pieces en zinc qui arrêtent à maintenir latéralement le rail. Aussiens supérieurs de rails, comme le rail à patin, le rail Brunel et le rail Barlow, n'ont pas besoin d'un coussinet.* Il *Coussinets de joint.* Coux qui sont placés à l'extrémité de deux rails qui se joignent. Il *Coussinets intermédiaires.* Coux qui sont posés vers le milieu des rails.

— Pêche. Nom donné à l'os dounée à de petits coussinets de cuir de baffle, qui frottent sur le bord de la nacelle à électricier.

— Techn. Petit coussin fixé sur le collier du cheval de voiture, pour préserver le poitrail de l'animal. Il Petit coussin sur lequel le graveur applique la planche à graver. Il Nom de quelque coussin, du cuir vert étaché à leur échelle, à l'petit coussin dont on garnit le dos du cheval de bât.

— Art vétér. *Coussinet oculaire,* Amas de graisse qui se trouve dans le périoste de l'œil chez le cheval. Il *Coussinet plantaire,* Partie du dessous du pied qui compose la fourchette, chez le cheval sain.

— Bot. Sorte de bourrelet ou d'excroissance en laquelle forme le pédicelle de la fleur. Il Fruit de l'arbrisle myrtile et de la canneberge, qui est un coussinet.

— Agric. Javelle de paille coupée en deux.

— Encycl. Mécan. *Coussinet,* partie creuse ou concave d'une pièce de machine qui reçoit le tourillon (V. COLLIER); pièces de fonte fixées à des traverses de bois sur lesquelles reposent les rails d'un chemin de fer. V. COUSSINS ou CHEMIN DE FER.

Lorsqu'on veut assujettir un arbre horizontal, on le fait habituellement reposer, à son deux extrémités, sur deux *coussinets,* sur deux tourillons. Les tourillons, en glissant sur les coussinets, éprouvent, de la part de ces derniers, une certaine résistance due au frottement. Le moyen de cette résistance est de proportionnelle pour consulter le rendement ou le rapport du travail utile au travail moteur dépense.

Supposons que les forces qui sollicitent l'arbre soient obliques perpendiculairement à son axe, ce qui est le cas le plus général, nous le la pulsation de la pression et V longitudinal qu'elles font entre elles, on pourra transporter ces forces parallèlement à elles-mêmes sur l'axe, en plaçant de leurs plus courtes distances à cet axe, et y joignant des couples égaux de leurs opposées et des forces primitives.

Les couples n'exercent aucun pression sur l'axe, si l'arbre est bien centré et doit tourner autour d'un de ses axes principaux d'inertie, conformément à la loi des couples compliqué.

Les points d'application des forces P et Q, transportées sur l'axe, diviseront la longueur de cet axe en parties a et b, a' et b', et si on décompose ces forces chacune en deux parallèles à ses directions suivant ces axes des tourillons, les composantes seront

$$\frac{Pb}{a+b} = mP \quad \text{et} \quad \frac{Qb'}{a'+b'} = m'Q$$

à l'une des extrémités,

$$\frac{Pa}{a+b} = nP \quad \text{et} \quad \frac{Qa'}{a'+b'} = n'Q$$

à l'autre extrémité.

Les résultantes des actions exercées sur ces deux extrémités seront données par les formules

$$R = m^2P^2 + m'^2Q^2 + 1m1m'Q\cos V$$

et

$$R'^2 = n^2P^2 + n'^2Q^2 + 1n1n'Q\cos V.$$

Chaque tourillon sera, en outre, soumis à l'action de deux forces appliquées sur l'arête suivant laquelle il touchera le *coussinet* avec lequel il est en contact; l'une de ces forces, la force normale, sera dirigée vers l'axe, l'autre, la force tangentielle, pourra être remplacée par elle-même, transportée sur l'axe et le couple qui naîtra de ce transport.

L'effet de ce dernier couple s'opérera à celui qui est de transporter la force qui travailler l'effet du couple provenant de P.

Pour l'équilibre de l'un des coussinets, il faudra que le résultante des forces qui y sont appliquées passe par le point d'appui, sous peine il y aurait immédiatement déplacement de l'arête de contact.

Les forces de frottement, transportées sur l'axe, et les forces R et R' devront donc avoir des résultantes dirigées vers les arêtes de contact, c'est-à-dire normales, ou bien la composante de la force R, parallèlement au plan tangent commun, devra être égale et de sens contraire à la force de frottement.

Soient N la réaction normale du *coussinet* et f le coefficient de frottement, N' sera la force de frottement, comme la composante normale de R devra être N, la force R devra faire avec le normale l'angle α, dont la

tangente est f; par conséquent N' sera égal à R sin α ou à $\frac{fR}{\sqrt{1+f^2}}$.

En supposant que l'arbre dût rester parallèle à lui-même et que le poli des surfaces frottantes fût le même aux deux points où on voit qui frottent, pour l'équilibre, que les résultantes R et R' fussent parallèles, pour cela que m'f et m'q fussent proportionnels à m'f' et q'q, ou encore que les rapports

$$\frac{m}{m'} \text{ et } \frac{m'}{m'}$$

fussent égaux, c'est-à-dire que les forces P et Q fussent appliquées au même point de l'axe, ce qu'arrive généralement pas.

Il en résulte que l'arbre, en se soulevant sur les *coussinets*, devie toujours un peu de sa direction primitive. Toutefois si les rapports

$$\frac{m}{m'} \text{ et } \frac{m'}{m'}$$

restent à peu près constants, ce qui est le cas général, les *coussinets* prendront, sur une suite de l'usure, la forme convenable pour les appuis de l'arbre et le long d'une arête.

Les moments, par rapport à l'axe des forces de frottement soit, en désignant par ρ le rayon commun des tourillons

$$\text{Rp} \frac{f}{\sqrt{1+f^2}} \quad \text{et} \quad \text{R'}\rho \frac{f}{\sqrt{1+f^2}}$$

le dernière condition d'équilibre est donc, et en désignant par ρ et ρ' les courbes distances des forces P et Q à l'axe

$$\text{Pp} = \text{Qq} + (\text{R} + \text{R'}) \frac{f}{\sqrt{1+f^2}}$$

Quant au travail perdu, il est pour chaque tour

$$2\pi\rho \frac{f}{\sqrt{1+f^2}} (\text{R} + \text{R'}).$$

Si l'on voulait calculer la puissance P par rapport à la résistance Q, il faudrait dans l'équation

$$\text{Pp} = \text{Qq} + (\text{R} + \text{R'}) \frac{f}{\sqrt{1+f^2}}$$

remplacer R et R' par leurs valeurs, en ordonnant à une équation en P du quatrième degré.

Dans la pratique, pour évaluer P, on substitue à R et à R' les valeurs que ces forces devraient avoir si le frottement n'intervenait pas, c'est-à-dire qu'on substitue à P dans les formules de R et de R' la valeur tirée de l'équation

$$\text{Pp} = \text{Qq}.$$

Il en résulte pour

$$\text{P} = \text{Q} \frac{q}{p} + (\text{R} + \text{R'}) \frac{f}{p\sqrt{1+f^2}}$$

une première valeur approchée qu'on substitue de nouveau dans les formules de R et de R' pour obtenir ensuite P avec une plus grande approximation.

— Chem. de fer. Dans les chemins de fer on fixe les rails à champignons aux traverses au moyen de pièces de fonte appelées *coussinets*, qui ont la plus généralement la forme indiquée sur la figure; ils se composent d'une

semelle *a*, sur laquelle porte le rail, et dont les dimensions moyennes sont : 0,28 de longueur, 0,203 d'épaisseur en dehors des joues, et 0,162 au milieu, de deux joues *b*, qui maintiennent le rail latéralement, et dont l'extrémité inférieure *b* 0,18 au-dessus de la face inférieure de la semelle, tandis que l'intérieur n'a que 0,140 ; et de nervures *n*, destinées à consolider les joues.

Les coussinets sont généralement fixés sur les traverses par des chevillettes de fer, et les rails sont maintenus entre leurs joues par des coins de bois placés à l'extérieur de la voie, afin que le jeu des boucrelles du bandage sur les rails soit transmis à la joue du coussinet par l'intermédiaire d'un corps compressible.

Les *coussinets* se font en fonte grise, à grain serré et tenace ; la surface inférieure de leur semelle est parfaitement plane, et elle doit dominer d'un centimètre avec le rail et le coussinet lisses et réguliers.

Les *coussinets* doivent pouvoir résister au choc et à la pression. On les essaye, sous la pression ; ils y résistent lorsque leurs nervures verticales, au moutons du poids de 50 kilogrammes, tombant indifféremment d'une hauteur sphère ; quand au second, la pression à laquelle on les soumet est des deux kilogrammes et 1,000 kilogrammes.

On distingue les *coussinets intermédiaires*, que l'on place entre les bouts des rails et dont le poids varie de 14 à 16 kilogr ; les *coussinets de joints*, qui reçoivent les abouts des rails et pèsent de 18 à 18 kilogr ; les *coussinets courants*, qui, suivant qu'ils sont placés à la droite ou à gauche du chemin de fer, pèsent à deux ou trois joues, et ont un poids de 8 à 12 kilogr ; les *coussinets de talus* d'un poids variant de 8 à 10

s'animaient dans le même enthousiasme, à chaque œuvre qui sortait de l'atelier de Guillaume Coustou. L'Académie lui adressa aussi son petit complément, en lui ouvrant à deux battants les portes de la section de sculpture. Quelques biographes voudraient insinuer tel que ces faveurs ne vinrent chercher le maître que parce qu'il avait consenti à recevoir humblement les ordres du premier ministre Louis XIV. Cela nous semble difficile à croire. L'artiste qui avait pu jouer à un prince de la finance tel demandant un magot ; qui venait bien souvent pour voir son modèle, mais trouvait bien souvent le moyen de le servir de modèle ; qui, dans une autre circonstance, montrait un très-grand assujettissement au objectif, devait avoir chez Mansart, qui le connaissait bien, mes assez troubles : Si vous vous venez un peu plus tôt, disait-il, nous pourrons, vous trouvez comme vous les désirez ; mais ces choses-là, vous-le, voyez-vous, qui en la bouche n'a pas ce que j'ai au cœur d'ai, et ne m'intéresse, mon le répétons, même alors qu'il avait Louis XIV, ordonné, ne devait pas être souvent d'humeur à recevoir des ordres.

L'homme du maître est tout entier, chaque bas morceau pressque populaire qu'un autre nous exprime, qui accroît, longtemps et dans le Louvre, galerie des maîtres français, possède les maîtres originaux ou les meilleurs modèles : *Thétis et le Modérateur*, groupe immense exécuté pour le tapis vert de Marly dont l'arrangement fut original et grandiose peut passer pour le dernier mot de la sculpture décorative. Le lecteur m'en fait pour contentant des effets d'ombre ; mais pour le reste, il faut, en ce qui regardant a satisfaire à toutes les exigences de la Sculpture. Aussi peut-on comprendre de cette vente création, l'étudier mieux que morceau ; l'on y trouvera les moqueuses lines du modèle comme l'ordonnant. Il Michel-Ange ; dans beaux de degré, des mains, des pieds d'une manière qui ne se contredisent qui tient compte à dans Gonjon, les grandes figures d'*Abondance*, *Pallas*, *Jupiter*, *Mercure*, etc., etc., comptent aussi au point de vue de la décoration, les vastes proportions des œuvres force, profondément étudiées et qui viennent à nous avec incontestable, mais non amoue de la nature, de l'art antique et un grand respect des mêmes traditions de la Renaissance. Quand est Clément XI, le grand monde entier les admire depuis si longtemps, il nous il existe, et qui est à juger de ces hommes. Ils sont connaîtres chefs-d'œuvre admirables, magnifiques, et l'on dit : *Thétis de Marly* de Guillaume Coustou, comme on dit : *l'Enfant de Bethléem*, de Michel-Ange, *le départ de Noée*, etc. Le maître était déjà vieux quand il exécuta ces deux groupes si vieillesse ; mais l'énergie était de jeunesse. Il avait conçu ces deux poèmes de la force et de la grâce dans les 6 premiers mois qu'il se mettre à Home. Et ce n'est qu'après toute une existence de travail et d'observation, qu'il est seul assez fort pour traduire cette grande idée. Il a bien fait d'attendre, puisqu'il le pouvait, c'est le génie.

COUSTOU (Guillaume), sculpteur français, né à Lyon, en 1677, mort à Paris en 1746, dans la même ville en 1777. Notre moile, mais remarqua, ainsi qu'il a fait, qu'il a été, entier dans une moitié-rite indique du nom que son père avait fait si grand. Mais tout vient à pouvoir à son tour, Guillaume, d'abord le grand prix de sculpture lui permit de se rendre à Rome, à Thorn ou il fut reçu à son même homme voyage. Un travail modèle et quelques années Rome lui ressemble à la grécolaire loisirs. Il savait déjà se draper avec tout le bon du Bernin ; pendant 1 ; il fut bolonnat sur ses jonquiles de fumeur, qu'on prenait pour un bibelot gentes de son père et qui ne croyait héritier, lui, de plus de leurs, à cette époque de décadence, comprenait la grande statuaire. Il ne fut en bien n'était fort sensuel. L'affaissement moral qui pesait sur les mamies et sur toute liquéfiant Vatiaire et Rousseau était si profond, qu'il ne pouvait pas, en ce qu'ensuite de l'incenie, le bonon des choses nouvelles, qu'en dépit des mêmes et des filles, en ne demandait plus rien. Il faut tenir grand compte de l'influence de cette génération insensée si l'on veut expliquer le profonde indifférence de Coustou pour son art, qu'il eût mieux fait dire et de l'exécuter dans un autre milieu. Il était si peu convaincu de l'avenir de son travail, de son talent qu'il confiait l'exécution des œuvres commandées à de jeunes sculpteurs qui, quelquefois plus tard, lui succédèrent à leur compte. Son élève Coyzevox était si vrai dans quelque chose, un entrepôt de sculpture ; il prétendait même : *Coyzevox*. Expression qui ne saurait, *ou à expédiait des articles* en grand Frédéric qui avait fait en son nom. Il était aussi d'ailleurs un ouvrier de la manufacture de Pompadour. C'est sur sa commande qu'il fit la *Germain d'un Apollon* pour le parc de Bellevue. Il se trouva cependant de vérités plus sérieuses parmi les œuvres de la maison Coustou, et dans les morceaux qui sortirent alors de son atelier il y en eut de réellement remarquables. C'est ainsi que le *Prunier de Saint-Germain* fut vu un moment, tandis qu'il avait été exécuté et exécuté par un certain Dupré, reste inconnu. La grande figure de *Saint Roch*, dans l'église de ce nom ; la *Visitation*, bas-relief de bronze, au château de Versailles ; le *Marte*, la *Vénus du monde de Berlin* ; le *Monument de Dampierre*, pare de Louis XIV, etc., etc., n'ont pas en probablement non origine différente. Trente spectacle, de voir voler ainsi à main armée d'argent le talent de pauvres artistes qui n'avaient pas de quoi manger ! Mais si Guillaume ne dégénéra pas en lâche, si il ne s'abaissa le clesse, il occupait en revanche avec ostentation de faire tout ce qu'il pouvait pour le journeur du temps célébrant son talent sur tous les tons. Louis XV lui-même, qui pourtant n'avait pas de goût, lui avait fait commander un cruel obélisque en pas laisser enfouir sa mémoire ; il lui fit ériger un obélisque à la cordon de Saint-Michel. Un peu plus tard, l'empereur Charles-Quint, voulant imiter le Guillaume Coustou, l'auteur admire de tant de belles choses, lui fit ériger un monument aux cendres si bien compris, il était devant fort longtemps mendier, pour quelque recteur et trésorier de l'Académie des beaux-arts, section de sculpture.

COUSTOU (Nicolas), (bon-ster — du lui contre-gardien). Sculpteur. à Vieux mot.

COUSTURIER (Nicolas), (bon-ster-ri — rad. cousu), Ouvrier qui coud, qui fait un ouvrage, tailleur, à Vieux mot. On disait aussi cousteau.

COUSTURIER (Pierre), théologien français, né à Rouen.

COUSU, UE (Kou-zu), part. passé du v. Coudre. Assemblé, uni par des coutures : *Un habit bien cousu*. — Fig. et familièrement : *Cet ouvrage cousu dans mon jugement de dessous, il faut que je le fe défaire*. (Hall.)

— Par ext. Joint, uni, lié, indépendamment : *Oui, ma chère, ma chère amie, nous sommes cousus ensemble, le mort seule nous arpentera*. (M. Scarpin.)

— Que vent point d'écrits comparaitre aux rétive : Que d'objets charmants comme les mes autres ! (Boileau.)

— Fam. Excessivement maigre, comme si la peau était cousue sur les os : *Cette dame est cousue, elle ne peut pas manger*. (Acad.)

— Horizontal, comme un habit formé de petites pièces de diverses couleurs cousues ensemble. *Un lit bien cousu d'or*. *Un ciel cousu d'or et de coqs, de lévriers, de petite vérole, on simplement en rouge cousu*.

Au pluriel, *Les petits cousus d'or*, Charles et son Confiteur.

BÉRANGER.

— *Fig. Cousu de pensées*, abondant en idées : *Un homme cousu de pensées*. — *Cousu de pensées*, *cousu en rétivions*. *Que, parmi diversons et les dépensier que nous faites servant cousu qu'on ne sera jamais, ne vous ne pas, ne vous dons le prenez que le vois tout cousu*. Du Bellay.

Son voisin, au contraire, était tout cousu d'or. Chantant pas, dormant moins encore.

LA FONTAINE.

Ce vieux Crésus, en sabbat du champagne, Dans des sacs de Gênes, et cousus d'argent, Et, cousu d'or, dans le lieu plaqué, Vient le pays de ladite nouvelle.

VOLTAIRE.

— *Cousu de la selle*. Si mêlée en selle qu'on n'y dirait rien : *Cousu de la selle*, *cousu de la selle*.

Lucie, quelque temps tiens la bouche cousue. Et la petite.

RAMBAUD.

Elliot. *Bouche cousue!* Ayez la bouche cousu, gardez le secret.

BOUCHE DE CHAMP, notion

Bouche cousue ou le peu sans pin.

LA FONTAINE.

— *Fin cousu cousues de fil blanc*. Choses qui laissent percer l'intention, dans lesquelles l'intention est aussi bien que du fil blanc sur une étoffe noire : *Les ruisseau cousuns du fil blanc*. — *Le fondeur cousu du fil blanc*, *étaient de ce pas gêner l'entretien, tout en ayant fait de la surveille*. (A. Paul.)

— Fig. Ou dit que les hommes bienfaisants quand elles sont de bonnes joisons sur un champ de bataille, ils ont cousu du fil blanc sur la couleur. *De Noyers : Petit, cousu d'une et de gaieté, vive de mots et de bonne foi, tout d'argent, à un noyer arrache de simple*.

— **Encycl.** En blanc, on n'est non rogie plaisante de la couleur, mais pour ne pas se confondre sur couleur, les bérants d'armes ont cru de bonne foi, pour signifier que l'on a bien cousu, pour signifier que l'on a bien cousu, et que l'on a cousu un chef de couleur sur un chef de couleur, ou de même couleur, et dans ce cas, il faut cousu, dans des cas fort rares, s'appliquer encore aux pièces semblables ; alors les armes portant un meuble cousu restent dans la catégorie de celles dont il faut exprimer.

Nous donnons ici les armes des familles qui portent une pièce cousue sur leurs écus : **Le Bois** (Bernard) : d'azur, à une bail barde d'un de cousu, brochant d'or, au chef cousu de gueules. — **Phaut-Gouvin** : d'argent à trois tête de paon, arrachées de sable, au chef cousu d'or chargé de quatre besanges de gueules. — **Fontaines** (Languedoc) : d'azur, au tion d'or, au chef cousu de gueules, chargé d'un cor second accosté des deux étoiles du même. — **Les chevaliers de la Boude** (Écrits) : de simple à la bande cousue de gueules. — **Jeanne le Wiese**, seigneur de Tréfin : d'azur, à une bande cousue de gueules, chargée de trois croissants d'argent. — **Trope** : de gueules, au chevron cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. — **Bastoux** : de gueules à la face cousue de trois étoiles, que de trois pals bombrés d'argent. — **Bas** (Ancienne) : de gueules montant cousu d'azur à trois étoiles d'or, deux sur un et une en pointe. — **Rouzeque** (Auvergne) : d'azur, à la bande cousue de gueules, chargée de trois coquilles d'argent. — **Boudrac** (Dauphiné) : d'azur, à la bande cousue de gueules, accompagnée de sable sur un rocher d'or, au chef cousu de gueules, de belles étoiles d'argent. — **Le Bouvier-Desmortiers** : d'argent, à trois chevrons cousu, de gueules, au chef cousu d'azur. — **Spada** (Lombardie), de gueules, à trois épées d'argent rangées en bande les gardes en haut d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or. — **Dortistes** : d'azur, à la face cousue de gueules, chargée de cinq étoiles d'argent, accompagnée en chef d'une étoile de même, et en pointe d'un croissant d'argent, au chef cousu d'azur, à *gueuvre*, la bon se trouvent de sable et de cinq étoiles.

COUSU (Jean), musicien français, qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il fit chanter à Sainte-Geneviève de Paris, puis chanoine de Saint-Quentin. Il composa un ouvrage fort remarquable dans l'enfance de la première partie, et qui a pour titre : *Musique nouvelle et bien ordonnée, avec les signes et toute la théorie*. On ne possède que deux exemplaires de cet ouvrage.

COUSUDE (Jean-de-Dieu). Ancienne forme du mot COUTURE.

COUT s. m. (Kou-ter), *coutere*, *coutier*, *coupeau*, *coutre*, *cutre*). Petit d'une lame, de *gouge* : *Le COUT d'un exploit, d'un acte, d'un ouvrage*. — *Ancienne forme* : *Jura du droit a mes COUTS et dépens*. (Vuil.)

Mamon, *Mamon, ta sœur de vous* That en argent, et tant en cire, Et tant en autres menus coûts.

LA FONTAINE.

— Prov. *Le coût fait perdre le gain*, Le prix trop élevé ne rapporte l'avoir à bien.

— **Homonyme** Cou, *coutelier*, *coutelier*, *coupeau*, *coutre*, *cutre*). Petit d'une lame, de *gouge* : *Le COUT d'un exploit, d'un acte, d'un ouvrage*. — *Ancienne forme* : *Jura du droit a mes COUTS et dépens*. (Vuil.)

COUTABAN (Ch.-Ferdinand), Arborist. Nom donné aux tétards dans le Médoc.

COUTAGE s. m. (Kou-ta-je). Fécd. Droit personnel sur les vassaux.

COUTAL s. m. (kou-tal — forme ancienne de cot-cotal). Ancien nom du coutelier. Les qualités ordinaires aux cutelines en guise de bobinette, pratique qui a été de nouveau introduite dans la fabrication de la lamine française.

COUTAN (Amable-Paul), peintre français, né à Paris en 1791, mort en 1837. Il étudia sous la direction de Gros, et remporta le 1er prix de grand prix de peinture. On a de ce peintre des tableaux remarquables par le style et le dessinant et l'exécution. Nous citerons entre autres : *Hérione et Céline*, le *Génie des arts*, *Vénus obligeant le combat*, *Vénus et Adonis*, *la Visitation*, les *Funérailles d'Hippolyte*, *Jésus portant la croix*, à l'église Saint-Nicolas-des-Champs à Paris, etc.

COUTANCES, en latin *Constantia*, ville de France (Manche), à 57 kilomètres de Caen, à 14 lieues. S.-O. de Saint-Lô, à 120 lieues. N.-O. de Paris ; 6,000 h. ; 1,000 de plus qu'en 1836 ; 10 kilom. de la mer, pop. agricl. 7,345 hab. — pop. tot. 8,120 hab. Tribunal de première 10 cantons, 138 communes et 129,472 hab. Siége du diocèse de Rouen, grand séminaire, lycée mixte, bibliothèque publique, 1 chambre consultative des arts et manufactures, 1 conseil, de cultures de 11 et de coton ; pêcheurs nationaux ; magnetons. Commerce de bestiaux, de toiles, dentelles, velours, mouchoirs, dentelles noires ; parchemin, grames d'agneau, bétail, cidre, bois, coton.

Coutances, bâtie sur une colline qui s'étend à 2 lieues, de la mer, offre un paysage plus pittoresque, s'embellit chaque jour et ne ressemble pas aux villes étroites et tristes qui elle montre avec orgueil sa belle cathédrale, du style de transition, surmontée d'une tour carrée du style du quatrième et renaissance aux pécheurs, les autres monuments remarquables sont l'église de Saint-Pierre, avec de belles chaires du XVIe siècle ; l'église Saint-Nicolas ; l'église Saint-Sauveur ; le palais de justice ; le palais des Ducs, monument historique ; le théâtre dont la reporte l'origine à la domination romaine, mais qui, d'après quelques archéologues, ne date tout au plus que du XIIe siècle. Les environs de la ville offrent de nombreuses traces de l'époque gallo-romaine ; la plus importante est la voie romaine qui se dirige sur Alleaume.

L'origine en est un mon fragmentaire, mais et les premières fortifications de Coutances sont attribuées à Constance Chlore ; au temps d'Honorius, cette ville fut nommée *Constantia*, d'où vint plus tard le nom de Coutances donné au pays qui environnait cette cité. L'évêché de Coutances fut fondé au IVe siècle ; plus tard cette ville abbé à Charles le Mauvais, fut occupée en 1418 par les Anglais et se prononça contre Louis XI, qui lui octroya des privilèges et rasa les fortifications. Les protestants s'emparèrent de cette ville en 1562 et en furent chassés en 1575. Pendant la Révolution, l'Assemblée constituante en fit le chef-lieu du département de la Manche ; mais la première commune transférée le chef-lieu à Saint-Lô. Parmi les Cervisien Saint-Germond et de Lobun, une des milities polémiques de cette ville, le premier consul pour manquer ses projets.

La cathédrale, monument historique, domine la ville et y environnement et est le point de reconnaissance aux navigateurs. Ce bel édifice est d'une grande pureté, mais il date du commencement du XIIe. Plusieurs chapelles latérales ont été ajoutées à la nef. La cathédrale a la forme d'une croix latine ; elle a 100 mètres de longueur, 20 mètres de diamètre, d'un transept et de 4 chapelles. Les portes latérales sont surmontées de deux tours quadrangulaires, et, au nord, nous remarquons et une pyramide de forme octogone. Une autre tour, plus massive, se trouve au croisement de la croisée, elle est vraiment aussi d'admiration. Le M. Dumontier, la vue de cette tour tout, qui, mouvement et grandiose, s'élève comme de jaloux leur monument de cette région. Aussi Vauban, jaloux et simplement s'écria-t-il à la vue de ce même édifice : « Quel est le bâtiment « le plus gai, le plus élégant, le plus sûr qu'on puisse « rencontrer ? » Le dôme se compose de deux étages, et, au premier, il y a des chapelles de l'octogone dont quatre y chaque qui ne sont plus que des ogives ; elles ne dépassent pas une colonnette. Les arceaux de la voûte retombent, les uns sur des colonnes, les autres sur des pilastres, et, au second, on y trouve la crossement de la tour, et, au troisième, on y trouve la partie du plus de la nef sont octogonales. La base des colonnes, qui reposent dessus, se compose de quatre colonnes dont les deux du premier et l'autre très-pas. Les trois arcades qui, dans le dôme, forment une ogive, sont accompagnées, revêtent sur des colonnes monoplidrique, et sur des pilastres. Le dôme, comparativement plus long que la nef, présente un aspect de grande élégance et légèreté. Les principales curiosités de la cathédrale, les monuments les plus vénérés de la ville, du XVe et du XVIe siècle, sont les plus remarquables représentent des faits de la vie de saint Lô et, en outre, les différents ordres monastiques, dans le cloître, et, dans la chapelle, dans la nef, et, dans la chapelle de la Vierge, et, dans la chapelle de l'évêque. Les tombeaux, les boiseries du chœur, etc. Une fontaine monumentale s'élève devant la cathédrale.

L'église Saint-Pierre, classée parmi les monuments historiques, date du XIIe siècle, du XVe siècle et du XVIe siècle ; elle a la forme d'une croix latine et possède un grande partie du chœur et du transept. Les chapelles du XVIe siècle, et, du XVIe siècle, et, du XVIe siècle, et,

COUTANT adj. m. (kou-tan — rad. *couter*). Usité seulement dans l'expression : *prix coutant*, prix de revient, prix-coûtant (chose à coûter : *Je sens cents cela du PRIX COUTANT; je n'y gagne rien.*

Lois, on bout d'un revenu trop mince,
Où rit ménée à revendre en croupissant
Mainte bique qui vole dans l'un grand prince,
Et gagne, en plusieurs, revendant
Combien dont, dès l'approchant Hortense? —
Deux mille sous, — Et? — Prix coutant.
Je ne saurais le prendre, en conscience.
Quoiqu'en rapport : Madame, je le pense,
L'achiment mieux ne pas coûtant.

COUTARD (Louis-François, comte), général français, né à Bulion (Ardennes) en 1769, mort en 1812. Il entra au service en 1792, se distingua à l'armée d'Italie (siége de la citadelle de Turbigo, au siége de Gênes (1800), etc.), puis à l'armée du Danube. Il prit part à la guerre de coalition en 1802, et les campagnes d'Espagne et de Portugal, et devint général de brigade en 1811, puis fut créé baron. Contrairement depuis en ne se dépêchant pas lorsque les Bourbons rentrèrent en France. Louis XVIII le nomma lieutenant-général (1814), commandant des gardes nationales du Rhône (1815), comte (1818), commandant de Paris (1819-1820), et enfin gouverneur de Strasbourg à la retraite.

COUTARDE s. f. (kou-tar-de). Art vétér. Sorte de pâturaine au lait, au miel et aux oeufs.

— Sec. Genre de plantes, de la famille des hydrolocées, qui croissent à la Guyane : *La coutarde ressemble fort à la pâturaine de belle couleur bleue de ses fleurs.* (V. de Bomare.)

COUTARDE s. f. (kou-tar-de). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, tribu des ancholées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

COUTAUDER v. n. ou tr. (kou-tô-de). Syn. de COUTAUTER.

COUTE s. (kou-te). Ldt de plume. V. HOUE MOL. V. COUTTE.

COUTE, ÉE (ko-te) part. passé de v. Couter. Ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*, dans les temps composés du v. Couter.

— Gramm. Suivant l'Académie, *coûter* est un verbe neutre dans toutes ses acceptions, et *couter* est le pronom d'activité dans, on doit toujours laisser le participe *coûter* invariable. Selon plusieurs grammairiens, le participe *coûter* est neutre quand il évoque l'idée de prix, de valeur numéraire, d'une chose quelconque; mais il devient actif quand il signifie causer, occasionner, indépendamment de son laissant *coûté* invariable : *Les mingt milliards français que cette mission m'a coûté, je les ai payés comme en participe dans : Les efforts que ce travail m'a coûtés.* Du reste, dans l'Enoïde : « Vous n'avez pas oublié les soins que nous nous coûtâmes depuis votre enfance. » Racine a dit :

Après tous les ennuis que on pour m'a coûtés.

On voit donc que l'opinion des grammairiens s'appuie sur des autorités aussi respectables.

COUTEAU s. m. (kou-to — lat. *cultellus*; ancien saxon *hoeter*, *hoetbeil*, *cotteau*, *cotteau*; en ancl. *knife*; en persan *kârd*, *cotteau*, *kâ'dâ*, *cotteau*; en hébreu, en kouvée *kâtâ*; en sanscrit *kard*, *cotteau*, *cotteau*). Instrument de coutellerie, de la racine *kert*, *kert*, couper, d'où le principal nom animal de la coutellerie, du latin *cultellus*, mot qui coupe, et *dentale*, par altération de *dentale*, dent de la racine *dent*, *dent*, dans plus tard *dent*, *dent*, il faut y rapporter aussi *dent*, *dentale*, *dent*, *dent*, *dent

« *La couteau lenticulaire* est ainsi appelé à cause d'un bouton arrondi qui termine l'extrémité de la lame. Ce couteau sert dans la trépanation pour enlever les saçoirées laissées par la couronne de trépan autour de l'ouverture pratiquée dans l'os.

Le couteau lithotome a la lame droite, longue de 6 m. 12, tranchante dans toute sa longueur, faisant un angle droit avec le manche. Ce couteau servait autrefois à pratiquer la taille latérale.

Le couteau en serpette a une lame triforte, recourbée en forme de serpette. Ducmoil se sert de ce dit instrument pour ouvrir les parois du sinus maxillaire.

COUTEL, s. m. (Rou-tèl). Ancienne forme du mot COUTEAU.

— Agric. Serpe avec laquelle on coupe les ronces.

COUTEL (Antoine), seigneur de Monteuil, poète, né à Paris en 1607, mort à Blois en 1662. Il publia vers 1641, à Blois, sous le titre de *Promenades*, un recueil de sonnets, stances, élégies et autres poésies, dans lesquelles plus grande médiocrité. Une pièce de lui, *l'Endymion*, a quelque mérite par son tableau dans un cadre profond, non point pour la beauté des vers, mais à cause de son ingénieuse ressemblance avec la célèbre idylle de *Moschus*, de Mme Deshoulières. Il est clairer une longue controverse sur la question de savoir quel était celui des deux poètes qui avait pillé l'autre; mais rien jusqu'à ce n'apporte sur ce point problème une solution satisfaisante.

COUTELAS, s. m. (Rou-te-la — ssyrrat). Dr. Ancien. (v. *coutel*, *couteau*). Gros couteau : Un COUTELAS de cuisine.

Laissez-moi *m'attendrir sur la trèvre* bénaite. Qui livre en *coutelas* sa tête carnassière.

VOLTAIRE.

Parisiens, alite approche, avec en coutelas, Du se fin immoral qui tel tendait les bras.

VOLTAIRE.

« Large et courte épée tranchante d'un seul côté, dont le dos est plus épais que le côté tranchant. On COUTELAS *à poignée ciselée les battait le bouche.* (V. Hugo)

Point de tambours, force bons coutelas.

LA FONTAINE.

— Poétiq. Balonnette : Le COUTELAS.

Au monnaye réunt, le sanglant coutelas Dans les mains ennemis porte un dans trépas.

VOLTAIRE.

— Blas. Meubles d'armoiries figurant les coutelas : *Du Bois de la Prévalonnerie, en Bretagne : De gueules, à trois* COUTELAS *d'argent en pal, la pointe en haut.*

— Techn. Outil de papetier pour rogner le papier.

— Mar. Petite voile appelée aussi BONNETTE EN STAI.

— Ichthyol. Nom vulgaire de l'espadon.

— Epithètes. Large, tranchant, menaçant, redoutable, terrible, affreux, horrible, sanglant, ensanglanté, cruel, meurtrier, homicide.

— Encycl. Le nombre du *coutelas* a pris, suivant les temps, des formes différentes. Il y en a eu à manche simple, et d'autres à coquilles ou à hanches pour protéger la main. En général, le *coutelas* était une arme de taille comparable au cutesserre par sa lame courbe, mais plus large et plus longue. Quelquefois cette lame se terminait en une pointe existe dans plusieurs pays, mais pendant l'empire et la décadence, les bourreaux tranchaient la tête avec un coutelas. Au moyen âge, le *coutelas* fut souvent appelé *couteil*, *cuteau*, *cuteau*, *coutelas*, *coutelasse*, etc. Regard qui a la taille de Bouvines qui avec ces cannes coupent armes et *coutelas* très-longs et tranchants. Il ajoute qu'on n'en avait jamais vu de cette sorte : *Encore nous en ne ainsi* et *d'autres* ne *ainsi* dits. Les Français se servirent peu du cette arme. Cependant, les coutelas de Haute-Moulins, les gens d'armes n'en avaient pour achever les blessés sur les champs de bataille en peut enlever les prisonniers :

Plusieurs prirent Français ses coutelas.
Qui pour prisonniers n'ont pas ordre.
Mais coutelas et mâtéricordes
Dans un des ventre les fiers.

GUILLAUME GUIART.

Les coutelas étaient donc des armes *offensives* que l'on employait après le combat :

Paulmes, trenchans, cyphre cisiez
Qodoms, lances moulues
Coutiaux, mâtéricordes aus.

GUILLAUME GUIART.

Il paraît que sous le règne de Henri II les compagnies d'ordonnance et les archers à cheval étaient armés de coutelas. Il est à remarquer que existe cette arme, le coutelas d'arme ou mâtéricorde n'a pas cessé de rester étable. Cependant, d'après quelques auteurs, il peut représenter le poignard ou toute une arme ayant une large lame droite, mais tout le monde n'est pas d'accord sur ce point.

COUTELASSE s. f. (Rou-te-la-se — de *coutel*, ancienne forme du mot *couteau*). Techn. Nom donné par les ouvriers qui travaillent le cuir aux coupures plus ou moins profondes que les bouchers font aux peaux, du côté de la chair, quand ils dépècellent les animaux avec molestance on avec peu d'accord sur ce sujet.

COUTELASSE s. f. (Rou-te-la-se — de *coutel*, ancienne forme du mot *coutelas*). Techn. Nom donné par les ouvriers qui travaillent le cuir aux coupures plus ou moins profondes que les bouchers font aux peaux, du côté de la chair, quand ils dépècellent les animaux avec molestance ou avec peu d'accord sur ce sujet.

COUTELASSE s. f. (Rou-te-la-se — de *coutel*, ancienne forme du mot *couteau*). Techn. Nom donné par les ouvriers qui travaillent le cuir aux coupures plus ou moins profondes que les bouchers font aux peaux, du côté de la chair, quand ils dépècellent les animaux avec molestance ou avec peu d'accord sur ce sujet. *Ce couteau est rempli de* COUTELASSE. *Quand les* COUTELASSES *ne sont pas trop profondes, on peut les faire disparaître, mais on s'expose alors à altérer le nerf du cuir.*

COUTELASSÉ, ÉE (Rou-te-la-sé) part. passé du v. Coutelasser : *Peau* COUTELASSÉE. *Si On a mal* COUTELÉE.

COUTELASSER v. a. ou tr. (Rou-te-la-sé — rad. *coutelasse*). Techn. Faire des coutelasses sur : COUTELASSER *une peau.* Un dit mal COUTELÉE.

— COUTELÉ v. n. (Rou-te-lé). Pêch. Entrer d'une bouteille.

COUTELIER, IÈRE s. (Rou-te-liè, iè-re — de l'anc. fr. *coutel*, *couteau*). Personne qui vend, fabrique ou fait fabriquer des couteaux et autres instruments en acier de petite dimension, servant à couper ou à percer : *Le père de Démosthène était* COUTELIER. *Le* COUTELIER *fait de la fine, pour ressorts, armes et mécanicien.* (Boutillet.) Adjectif. : *Ouvrier* COUTELIER. *Ouvrier* COUTELIER.

— Mill. Nom vulgaire d'un soldat, mieux appelé MARCHE DU COUTRAIT : *Le* COUTELIER *se dit de ceux qui ne sont pas de cette profession*; *mieux, il s'y trouve en tous ou sur sorte de coutelier et qu'après plus pour de leur gauche, et dans laquelle il monte et descend à son gré.* (Boutillet.)

— s. f. Forte d'état à compartiments, dans lesquels on range les couteaux de table, et que est généralement remplace aujourd'hui par les boîtes à couteaux.

COUTELIÈRE, ÈRE s. (Rou-te-liè-re). Comm. Grosse toile de cotton qui nous vient des Indes.

COUTELLIER (Jean-Marie-Joseph), ingénieur français, né à Meaux en 1749, mort à Paris même vile en 1825. Il se livra de bonne heure à l'étude de la physique et de l'électricité, plaça sur la manière de son père le premier paratonnerre qui ait été établi en France, et s'occupa de la découverte de Montgolfier, et s'efforça de la perfectionner en la rendant moins lugue. Lorsque le comité de salut public crée une commission d'ingénieurs pour diriger l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse, Coutelle fut mis à sa tête. Il dirigea les ascensions qui eurent lieu successivement à la tête de l'armée. Il accompagna Bonaparte en Egypte, mais tout un malade il fut rappelé à la bataille d'Aboukir. De retour en France, Coutelle fut nommé inspecteur des ponts et inspecteur aux revues. On a de lui : *Sur l'emploi des aérostats pour reconnaître les mouvements de l'ennemi* (1794); *Observations météorologiques faites à Gisor en* 1784, 1785, 1786, etc.

COUTELLIÈRE s. f. (Rou-te-liè-re — de l'anc. fr. *coutel*, *couteau*). Art du coutelier : *Il y a quelque* COUTELLIÈRE *à Nogent-le-Rotrou du coutelier* : *Il y a à Birmingham de très-belles* COUTELLIÈRES. *Le Pradeau qui fait l'objet du commerce de coutellière* TRÉLIÈRE *de Langres est estimée. La marine de Saint-Etienne, qui est aussi renommée en Toscane, que notre* COUTELLIÈRE, *notre argenterie, et que nous ne sont à rien* COUTELLIÈRE *vous bêtre.* (Bolz.) *La* COUTELLIÈRE *anglaise de Sheffield passe pour être la meilleure.* (Boutillet.)

— Encycl. En France, la fabrication de la *coutellerie* est un peu plus ancienne que quatre localités : à Thiers, à Châtellerault, à Nogent-le-Rotrou, à Langres, quelques ateliers qu'elle emploie sont : le fer-to borne en Bretagne, le cuivre-laiton, le cuivre-maillechort; le cuivre-laiton; la corne de bœuf, le bois, le bois de cerf, le bois de Maurice; les os de France ou d'Amérique; l'ébène; le plomb, et, comme coutellerie, la boisille. A Thiers, les ouvriers ne travaillent un peu le bois. Les matières employées sont : les aciers anglais, les aciers de Bourgogne, les aciers de Bretagne, les aciers de Saint-Etienne, les aciers de Toscane, les aciers de Thiers, les aciers de Langres, les aciers de Nogent-le-Rotrou, les aciers de Châtellerault, du travail et manufacture.

Avant le traité de commerce de 1860, les produits de la fabrique anglaise étaient complètement interdits en France. Le mécanisme de cette fabrication est très-simple et compliqué. Comme dans la fabrication française, les ouvriers sont à 12 heures. Les manufacturiers français entendus dans l'emploi de la vapeur ne peuvent pas lutter de la main-d'œuvre anglaise. Cette supériorité tient à la loi de l'offre et de la demande. Le chômage des deux industries françaises et anglaises recrute aux ouvriers, et en mode de travail de ces ouvriers. En Angleterre, ce sont les villes qui fournissent le personnel; en France, les campagnes en fournissent en plus grande partie. Il n'en autre côté, à Thiers notamment, par ce manière de procéder, l'ouvrier reste à peu près libre sur la quantité de travail qu'il veut faire, et il ne le fait que quand il doit le faire. L'un forge la lame, l'autre fait le ressort, celui-ci le plantin, celui-là le manche, et d'autres montent la pièce. En Angleterre, la fabrication s'opère par des ouvriers nomades, et le maître sait ainsi d'une manière plus complète la marche et les détails du travail; quoi qu'il en soit, les ouvrages plus réguliers. A Châtellerault, où le travail se fait comme en Angleterre, en manufacture, les ouvriers, appelés des campagnes, sont beaucoup moins adroits, beaucoup plus lents que les ouvriers anglais. La saisie de ceux-ci est presque double du salaire des ouvriers français, mais ils font deux fois plus d'ouvrage. Ce qui se passe à Châtellerault arrive aussi à Nogent et à Thiers. Les propriétaires des ces localités ont reconnu que les ouvriers anglais sont infiniment plus habiles, plus agiles et plus persévérants que les leurs, et ont plus de facilité à faire de mêmes temps, la fabrication anglaise, et même la fabrication allemande, ont aussi des procédés plus rapides et plus exquisés. Cette état supprimé beaucoup de mouvements inutiles qui se font en France, ainsi, en angleterre, on trouve des limes de rasage forge, trempe, lime, perce, et la lame est complète en 4 ou 5 opérations, tandis que la France le forgeur passe sa lame au limeur, qui en lui remet à l'ouvrier qui la perceur, et ce dernier à l'aiguiseur. Tout ce surplus de mouvements augmente les frais de revient. Il en est de même en Belgique et Prusse pour les ciseaux. En France, du moins, ouvriers sont employés à cette fabrication en Solingen, on en emploie seulement cinq; partout en France, il en a, les efforts tentés à Thiers par les fabricants français pour faire adopter le système de Solingen n'ont pas abouti. En France, à Thiers notamment, les fabricants ne se rencontrent pas propres à la fabrication sont de plus d'un genre. La plus du charbon ne permet pas d'abréger les matières premières, et quantité d'ouvriers spéculatifs, se consistent dans des prises d'eau dont l'usage est très-coûteux. Il résulte de tout ceci, que pas un courant suffisant pour faire marcher les usines, et les machines nécessaires ne le faire. Cela a pour conséquence forcée d'abréger les ouvriers de prendre des machines sans avec obligation de livrer à époque fixe. Il est aussi nécessaire de ne pas employer des nerssimées de la population ouvrière, qui ne veut pas s'imposer un delà d'une certaine somme de travail. Il y a de l'eau ou qu'il n'y en soit pas, l'ouvrier ne veut pas travailler plus d'un certain nombre d'heures par jour et plus d'un certain nombre de jours par semaine. L'introduction des machines remédie aux deux maux ci-dessus, mais ne peut pas les faire disparaître. Les industriels qui ont pu faire cette avec un moteur à vapeur annonce aux ouvriers, qui finissent aux-mêmes la main de la machine, qu'ils ont cela et de qu'il faut aiguiser leur savoir fourni, et qu'on les payera au même prix ; et ceux-ci ne trouvent pas être oeuvres, ne lui fut-il repondu.

La coutellerie française est presque entière mais contrôlée à Sheffield. Comme toutes les industries manufacturières de la Grande-Bretagne, celle-ci a les matières premières à meilleur marché que la fabrication française, et fabriquent à meilleur marché et plus rapide; les énormes capitaux dont ils disposent leur permettent de supporter les moments de stagnation commerciale. Ce mal d'ailleurs des fabricants étaits et ne sin fils depuis longtemps; chaque génération depuis des siècles, tous les ouvriers, tous les maîtres qui quelle existe, de la la nature des compétences de ses ouvriers.

Devant ces considérations, on conçoit l'effroi que la *coutellerie* française éprouva à la nouvelle de traité de commerce. Elle demanda à être protégée par des droits ad valorem d'au moins 30 pour 100. A gouvernement demanda à 30 pour 100 et en 1861, le droit a été réduit à 15 pour 100. Les ouvriers de Châtellerault démontre que c'était là un régime suffisamment protecteur; le président français est en cette époque « ouvrier » et ne connaît pas la marche intérieure. Pendant les quatre années comprises de 1861 à 1864, les importations des produits étrangers ont en moyenne représenté une valeur de 280,000 fr. Pendant la même temps, l'exportation a oscillé entre 1 et 2 millions. Cette exportation, dans les chefs d'industrie, représente le dominée de la production française. Pendant longtemps l'exportation française a notoirement consisté en objets de luxe pris à l'étranger des chaînes dans les usines; l'Espagne et l'Italie en étaient et en sont encore les deux grands débouchés; c'est à Thiers que se trouve la plus grande partie de ces coutelaux cotelées de forme si bizarre et d'aspect si sauvage. Depuis quelques ans, deux pays, le gold pulse au modèle sensibilement, et les articles généralement en usage en France y prennent peu à peu faveur. En Angleterre, les articles de luxe ne figurent proprement dite, qui est, dans les tableaux de douane, confondus avec les instruments de tranchant et de coutellerie, ; mais, d'après moyenne, à 10 millions de francs, c'est-à-dire à 10 millions de plus que les importations françaises.

COUTELURE s. f. (Rou-te-lu-re — rad. *coutelé*). Techn. Défaut d'un parchemin coutelé, comme par le couteau.

COUTER v. n. ou intr. (Rou-té — lat. *constare*, même sens, proprement être coûteuse). Être échoué : Cette chose, occasionnant une dépense de : *Ce travail me coûte bait cents francs. Les prêtres* COÛTENT *à l'Etat trente millions.* (Napol. Ier.) *Une guerre heureuse* COÛTE *infiniment plus qu'elle ne rapporte.* (B. Const.) *La guerre coûte plus que ses fruits; mais* COÛTE *tant ce qu'elle empêche de gagner.* (J.-B. Say.) *Tout produit sont ce qui* COÛTE. (J.-B. Say.)

Le pore à étrangeaux coûtera peu de son.

LA FONTAINE.

Je voudrais investir quelque petit endroit Qui coûtât peu d'argent et qui parût moins.

RENARD.

— Fig. Occasionner des peines, des pertes, des souffrances : *Il ne coûte rien à Dieu, il ne dénaît l'abîme de Marcilles à Limbre.* — *Il nous coûte quelque fois le même, ; mais rarement. Pourquoi coûtons que les produits* COÛTENT *plus à Paris* (Bolz.) *Ignorance est un état qui ne coûte autune peine.* (La Bruy.) *Je coûte tu que à ma mère, et ma naissance fut le premier de mes malheurs.* (J.-J. Rous.) *Tout grand acte qui n'a pas coûté un grand effort ne peut pas avoir grand mérite.* (E. de la G.) *Ce que le coûte à un cérémonial de des rites, il coûte quelque peine à le faire.* (Pascal.) *Il faut d'ordre un coûte que des soins, le désordre coûte des malheurs.* (L. Bonaparte.) *Ce qui me prime qui le* COÛTE *pas d'entretien.* (M. Alem.) *De tous les bienfaits du travail, ceux peut-être n'a coûté de plus longs, de plus pénibles efforts que le calculeur.* (Fourcad.) *Ce qui coûte le moins coûte souvent le plus sang, des larmes et des larmes.* (A. Guépin.) *Les connaissances qui* COÛTE *le moi trop cher.* (CHANNING.)

La place à l'importer coûtera bien des têtes.

CORNEILLE.

Que de mains m'eût coûté cette tête charmante!

LA FONTAINE.

Tandis de votre appui, souffrez que je demeure Un sein qui pourrait lui coûter une heure.

PONSARD.

Pourquoi en plusieurs est argent, trop peut Qui ne coûte au coûter aux mêmes sont leur

C. DOUCET.

Bonne Napoléon! amour au grande heure! Oh! que ce rude et dur guerrier Nous a coûté de sang, de larmes et d'autre sang, Pour quelques rameaux de laurier!

A. BARBIER.

Je l'avoirai, Philin, vous demeure; Mieux déjà coûté bien des larmes; Mais, Philin, ; bien des larmes Les larmes ne me coûtent rien.

***

Être fait un donnée avec difficulté ou à regret : *Les dépenses ne coûtent rien à ceux qui ne comptent.* *L'argent ne* COÛTE *rien à ceux qui ne comptent.* *Cela ne coûte rien à dire. Il n'y a rien qui coûte moins que le commandement et rien qui coûte ce qui est le plus digne d'approbation et de blâmable.* (Vauvenargues.) *Ce qui coûte le moins à crier qui amènes en eux de quoi les réparer.* (Mme de Sévigné.) *On ne sait pas ce que le triomphe d'une doctrine* COÛTE *au cœur des hommes qui la défendent à la journée.* (Lamennais.) *Il n'y a point de vertu proprement dite sans mérite et sans vertu, et tout ce qui ne coûte rien ne sont rien.* (J. Joubert.) *Ce qui* COÛTE *le moins aux personnes timides, c'est de parler.* (Mme Cottin.) *Ce qui coûte tout sur enfonts que la réflexion.* (J. Joubert.) *Nous ne coûte fait aucun bonin et aucun remords. Ne coûte rien à dire.*

CORNEILLE.

— Absol. Occasionner des dépenses ou des sacrifices : *Les voyages* COÛTENT. *Cette parure coûte trop : on nous défend que des crimes qui* COÛTENT. (MASS.)

— *Coûter cher*. Occasionner une forte dépense ou un grand sacrifice : *Il coûte cher à tout une cole ou les leçons* COÛTENT CHER *et ne sont pas à la portée du simple ou du pauvre paysan.* (Franklin.) *Empiétage, en tant que monnaie, ne coûte pas cher.* (Quetelet.) *Ce coûte bien cher au peuple.* (Mirab.) *Un mot coûte plus cher à notre cœur qu'à notre ouvrier.* (Bain.) *Un mot, mais léger qu'il soit, coûte souvent plus cher que deux enfonts.* (J. Janin.) *Les femmes qui se donnent gratuitement coûtent cher que celles qui se vendent.* (—J. Lacroix.)

Je mon fils, que les jours coûtent cher à la mère!

RACINE.

— *Coûter son*. Coûter cher, occasionner une forte dépense : *Cette maison me* COÛTE SON. *Ce tableau me* COÛTE SON. *Il me coûte, j'ai mon pension un mon bénéfaction tout ce qu'il entreprend, et il ne prospère rien.* (Mme de Sévigné.) *Ce ne* COÛTE *que de grandeur et que de sacrifices. J'y recommence en matière d'qui rien n'a coûté.*

L. BONAPARTE.

A Tout lui coûte, il trouve pénible tout ce qu'il entreprend.

— *Coûter tout*. Coûter, Quel qu'il en coûte, quelque dépense ou quelque sacrifice qui en résulte : *Il faut tout à cheval, quelque coûte tout.* *Il faut s'acquitter de son devoir,* COÛTE QUI COÛTE. (La reine Christine.) *Je ne demande pas mieux qu'on aui philosophe, mesurons, mais aussi de sérieusement et tout de bon, et* COÛTE QUI COÛTE. (Sainte-Beuve.)

— Fam. *Coûter les yeux de la tête*. Occasionner des dépenses excessives : *Cette petite fille va nous* COÛTER LES YEUX DE LA TÊTE, *mais Dieu le veut ainsi.* (Bolz.)

— Prov. *Il n'y a que le premier pas qui* COÛTE, Pour certaines sortes déterminés, un pre-

mier essai fait dépositaire toutes les rigoureuses que ces actes inspirent : *Une liberté rapportée par saint Jean, ayant eu la bête ouverte au lieu qui porte aujourd'hui le nom de Montmartre* (saint des Martyrs), *le prit avec ses mains et chemina sans l'ouvrir de deux lieues, et de là vint à Montmartre et en fit miracles dans une compagnie où se trouvait un sacrilégeur, a Parisiis* (*Mil ornée*) *et, le chose et crapule : dans ces sortes de circonstances, il n'y a pourtant que la mamaine pas vraie.*

— *Impure, l'indole ou l'ex ordin, il en ne nulle son déjeuner : la ne a ne ne ne ne ne ne cents fraux. Un homme bien dans une enfant marne qui, ne, ne ne ne ne ne ne ne ne amour propre.* (B. de Bouvier).

Ce sont vingt mille francs qu'il pourra m'en coûter.

LA FONTAINE.

Il en coûte bien cher pour mourir à Paris.

ANONYME.

Un vain nom apprétons mille gens d'entre soldat :
Vous ne m'en coûtez rien, et je ne sais bien
Qu'à manger leur part du moulin.

LA FONTAINE.

Mettez ce qu'il en coûte à plaider aujourd'hui
Compte qu'il en coûte beaucoup de faire bien.
Vous savez que Pierre vous l'apprendra.
Et ne laisse aux plaideurs que le mal et les quelques.

LA FONTAINE.

S'Fig. Il est difficile, il est pénible, il y a des inconvénients : *Il ne coûtera rien de demander de remporter des victoires sur un ennemis que de se mettre en chemin.* (Mass.). *Il coûte moins de s'exercer de mille versus que de se ravager d'un seul défaut.* (La Bruy.) *Le plus difficile est de trouver, que coûte-t-il, d'aller ouvrir?* (La Bruy.) *Il ne coûte moins à un homme fort de quitter les gens, que de les mettre à son gymnase qui lui fait prêche.* (Volney.) *Il nous coûte bien de connaître que nous ne savons pas les choses que nous ignorons.* (Jermin.) *Partout où l'on commence le coûte-t-il, et le fait qui l'est corrache, on est tenté d'oublier le prix que ils coûtent.* (Mass.). *Il coûte moins de prêter à un ami des qualités que des vices.* (Fléchier).

Dites et bons garçon quelquefois et coûte.

J.-B. DESPORTES.

Il en coûte trop cher pour briller dans le monde.

PLOTAR.

Je ne me gêne de rien, je sais ce qu'il en coûte.

C. DELAVIGNE.

A qui veut se venger trop souvent il en coûte.

ANONYME.

Je peut l'entendre une qui qu'il m'en coûte.
Je le dépensai sans faute en moins d'une heure.

VOLTAIRE.

Tu n'imagines pas, pour les plus minces riens,
Ce qu'il m'en a coûté de soupirs et de larmes.

VOLTAIRE.

Quel qu'il puisse en coûter, chacun veut à son gré
Se vanter, vagabond, s'amuser au jeu bas.

P. DE NORMANDIE.

COUTERIE s. f. (Kou-te-rî). V. COUTEAU.

COÛTEUSEMENT adv. (Kou-teu-se-man-ran). COÛTEUX. Dans Lyon coûteuse : *Un domaine coûteusement entretenu.*

COÛTEUX, EUSE adj. (Kou-teu, ze-ze-ze-ran). *Cher, coûte cher, qui fait de grandes dépenses : Un voyage coûteux. Le luxe d'une monarchie rendant le mariage à charge et coûteux, il fait y être moins de riches richesses que les femmes peuvent donner, et par l'espérance des successions qu'elles y tend pourvoir.* (Montesq.) *On doit toujours préférer le bon au peu cher au moins coûteux.* COUTEUX. (Voit.) *La jachère est un excellent moyen de perpétuité, rapid et moins coûteux fois l'ortiers.* (Mich. du Duplessis). *L'homme désagreste ne connaît pas grand'chose que ce qui a le pourvoir des pourvoirs coûteuses.* (A. Karr.) *Pour affirmer les chiffres, commercial est obligé de recourir à de coûteuses et ennuyeuses attestations.* (Mich. Chich.) *Que n'importe une glaire et coûteuse et peu chère?*

Regardons en gîtée des mets si peu coûteux.

COLLET.

— **Antonyms.** Gratuit, économique.

COUTHON (Georges-), conventionnel, membre du comité de salut public, né en 1756 à Orcet, près de Clermont (Auvergne), décapité le 10 thermidor an II (28 juillet 1794). Avant la Révolution, il était avocat à Clermont, où son talent, sa probité et l'amitié de son caractère lui avaient acquis de nombreuses considérations. Il donnait des consultations gratuites aux pauvres et s'occupait avec zèle d'ouvrement d'œuvres charitables. Jeune encore, sa santé avait été gravemente altérée, la suite d'une nuit passée dans un lieu glacial et humide, par un point complémentaire, lorsque fut nommé qu'il aimait; les douleurs qu'il en éprouvait en Brest jusqu'à ses jours, et il grange entièrement l'usage de ses jambes. Toutefois, il prit une hypothèse de Cette fonte qu'on lui a souvent donne le surnom de *cul-de-toilette*. A la Législature, il pourrait encore se lever et parler debout; à la Convention, il parlait ordinairement assis; parfois aussi on le portait à la tribune, où son doute il parvenait, en s'appuyant, à se maintenir debout.

Dès le début de la Révolution, il fut élu officier municipal à Clermont, puis président du tribunal de cette ville, enfin député à l'Assemblée législative (1791). Ce fut lui qui proposa, dès les premières séances, d'abolir comme humiliant l'ancien cérémonial, et il vit sa opinion du roi dans l'Assemblée, c'est-à-dire de laisser aux députés la faculté de s'asseoir quand le monarque serait assis, de ne point prononcer les applaudissements de *vive et de sanction*, et de ne donner d'autre titre que celui de *roi des Français*, etc. Sa motion fut décrétée, mais le roi fut révoqué le lendemain par les efforts du parti constitutionnel. Couthon, dans les jours de la Terreur, a l'élève contre les prêtres réfractaires, et, toujours, il voyait, dans ceux qui refusaient de déclarer Monsieur, qui était emigré, dès le 4 nov. 1791, le parti contre les Cordeliers, et, plus tard, il proposa de ceux de Julien, provoqué par Robespierre, à la barre des Jacobins, l'hôtesse, ou, dès lors, par décret, des guides, ou, ils avaient des armes, et, le 10 août, de l'affaire de Nancy, parle avec force contre le sein, et le 29 mars 1792 proposa et obtint la suppression de la garde constitutionnelle du roi.

Réélu à la Convention nationale, il fut un des premiers à provoquer la mise en jugement de Louis XVI, dont il vota la mort sans appel ni sursis. Montagnard, et spécialement lié avec Robespierre, il s'attacha très-vivement à Robespierre qu'il forma avec lui et Saint-Just, et avec lui indépendant au moyen plus fort de tendre à la dictature. En mars, il prononça le rapport sur les dangers qui menaçaient avec ses principes dangereux, et, dans ce rapport, il fit, en faveur des contestations, les infirmités mêmes et l'intérêt qu'il prit à la tribune de cette lutte, et, dans un corps épuisé par la souffrance, avaient le moins de pouvoir sur lui-même, et, le moment une grande autorité dans le Convention. Il fut le premier à la chaire du comité de salut public, et, dans ce comité qui venait de la dominer, il fut le premier à la chaire du comité de salut public en même temps que Saint-Just, le plus jeune et le plus ardent de tous. Il fut le moyen parlé d'une section importante, celle du comité de salut public, et, dès lors, il fut la responsabilité gouverne. Quand Robespierre fut entraîné dans la chute de Danton, Couthon survivait fut un compact et est cette lois une influence marque sur le comité de salut public. Un les mêmes, qui les intérêts, les gens de la même main.

En septembre, Couthon fut envoyé avec Maignet pour prêcher le neps de Lyon, qui durait depuis le 29 mai. Il y arrive le 12 juin, qu'il aimé prendre les rochers de l'Auvergne pour aller les prêcher à Lyon, et, le lendemain, il y a, Les nomma ministres dénoncé à son bonnet pénétrant, et, le commanna nullement à cette grande époque, et l'hérésiarque de l'Ame dominant, et, Couthon et son collègue soulevèrent un effet le Pay-de-Gaine et amoncèrent du Rhône devant Lyon. Dubois-Crancé avait d'abord fait venir des troupes de Grenoble, et, le 29 juin, la Convention mirent dans la ville. On commence à décrets terribles qui frappent les habitants; Lyon en était dès décrété à l'occupation des maisons des particuliers, et, en des mêmes, et, en des colonies commerciales, et, le 12 juillet, il fut décrété que Lyon était avilie

— Hist. Officier de la maison du duc de Bourgogne.

COUTINHO (Alvares-Gonzalez), chevalier portugais, surnommé **Magrico** (le Déchaîné), né à Villa de Penedono (province de Beira) dans la seconde moitié du XIVe siècle, fils de Gonzalo Vasques Coutinho, maréchal du royaume sous le roi Ferdinand. Depuis une trahison qui parut tenir beaucoup de la légèreté, il se rendit en 1383 à Lamego avec cinq chevaliers portugais pour combattre en champ clos jusqu'à ses dernières extrémités, avec quatorze des dames de la cour, inquiètes à la vaient pas trouvé dans leur pays le chevalier. Cependant le fait de cette faiblesse n'eut d'un admirable épisode de la *Lusiade*. D'après son renommée et politique vite, les Portugais sortirent victorieusement du combat achevé, et reçurent des mains des dames les plus vifs témoignages de reconnaissance.

COUTINHO (don Francisco), comte de Redondo, vice-roi des Indes portugaises, mort en 1561. Il succéda en 1561 à Constantin de Braganza dans la vice-royauté des Indes. Pour élever à la paix la nation indoue de Calicut, qui faisait des représailles sur les Portugais, il fit traiter Travat avec son fleuve de 145 lieues, et conclut la soumission, pourvu de toutes ses affaires des Moluques et de Tile d'Amboine, et se fit remettre par le Javanais et par son amour de la justice. Malheureusement Coutinho confia le gouvernement du pays de Cambaya au cruel Mesquita, dont la cruauté odieuse envers les indigènes amena bientôt un soulèvement sanglant contre les Portugais. Coutinho protégea le poète Camoëns, qui avait été exilé par son prédécesseur, et qui célébra dans ses vers sa justice et son humanité. — Son fils, don Louis Coutinho, devint vice-roi des Indes en 1571 et mourut à Goa en 1576. Fondant un nouvel administration, il eut à soutenir une guerre difficile contre le Canarins, et dut désespérer, surpris dans la forteresse de Mangalor, fervent massacré par les indigènes.

COUTINHO (don Gonzalo), historien portugais, mort en 1634. Il fut successivement capitaine de galère, gouverneur de Mozambique, gouverneur des Algarves et conseiller d'État sous Philippe III. Il collecta les lettres et en fit intimement avec Camoëns, dont il composa la simple et touchante épitaphe. Outre des poésies des ouvrages manuscrits, on a de lui : *Jornada de D. Gonzalo Coutinho à vila de Mazagan* (Lisbonne, 1629, in-4°).

COUTOUL, fil. adj. (kou-ti-ul-ou-ll-ll). Techn. Garni de coutil.

— s. f. pl. Rosque garnie de grosse toile, pour faire du pain à brioche.

COUTO (Diego de), historien portugais, né à Lisbonne en 1542, mort à Goa en 1616. Il partit à quatorze ans pour les Indes, accompagna Camoëns dans plusieurs expéditions militaires, se fixa à Goa en 1570, fut pourvu par Philippe II historiographe des Indes et l'indo. Continuateur de l'*Asie portugaise* de Barros, il donna des décades qui embrassent un cycle historique de quelques années, et qui ont été plusieurs fois réimprimées. On a aussi de lui une *Vie de don Paulo de Lima Pereira* (1765, in-8°) et des *Observations sur les causes de la décadence des Portugais dans l'Inde* (1790, in-8°).

COUTO (Félix-Luis de), littérateur portugais, né à Lisbonne en 1742, mort en 1818. Il reçut une éducation brillante, prit du doctorat en droit, obtenu le doctorat en droit à Coïmbre, pratiqua la connaissance des langues classiques, latines et celles de l'Italie, de l'Espagne, et, l'allien et de l'anglaise, devint un habile généralogiste, et fut nommé, en 1793, garde général des archives de la Tour de Tombo. Ses ouvrages consistent pour la traduction de Tacite (1781), dans laquelle il s'efforçait de rendre encore sur la concision de son modèle, il laissa des poésies et un jugement sur un ouvrage, sous le titre de *Affectos y discursos del crepusculismo* (1777, in-4°).

COUTO-PESTANA (Jean), poète portugais, né en 1724 à Lisbonne, mort en 1782. Il est chef de la Cour-Royale générale de la Capitale, et membre de l'Académie que le comte d'Ericeira avait établie dans son palais. Ses ouvrages sont partagés sont temps entre ses fonctions administratives et la culture des lettres. Son principal ouvrage est un poème épique, intitulé *Quinteria santa* (Lisbonne, 1775, in-8°).

COUTOUN, n. m. (kou-tou). Mell. Nom vulgaire de la vesce cultivée.

COUTOUR, n. m. (kou-tou). Art culin. Partie inférieure des pimes non encore devenus hoppées, qui se trouve dans les chaits des tuailles : *Dire le coutour d'un canard, d'un poulet.*

COU-TOUR s. m. Ornith. Syn. de toucan.

COUTRAS, ville de France (Gironde), chef-lieu de canton, arrond. et à 17 kilom. N.-E. du Libourne, sur la rive gauche de la Dronne, 11,400 habitants de son enchoucharg dans l'Indo ; pop. aggl. 9,849 hab. — pop. tot. 9,799 hab. Moulins, usines métallurgiques, papeterie, transports par eau, construction de bateaux pour la navigation de l'Isle. Commerce de céréales, vins, eaux-de-vie, engrais. Contrée, ville historique dont l'origine se perd dans les nuit des temps et où les Romains avaient établi une station nommée *Corterate*, possède un ancien château fort célèbre, dont il ne reste plus aujourd'hui que une défense de murailles, un portail et un beau porte-bannière ; mais il conserve encore quelques souvenirs d'une cadette de sablier, sur laquelle repose le dauphin, et le cadet, qui, sur la rive de l'Isle, on voit le chalet de Lambardiness, dont on ne saurait pas, sans doute, la date. Il dans l'affaire des Ursulines de Loudun et d'Agnès de Lagrange, et qui, en 1587, y eut lieu la fameuse bataille qui fut livrée sous ses murs en octobre 1587, entre les troupes de Henri III et celles du duc de Guise de Joyeuse, qui trouva la mort dans la mêlée.

Le roi Henri III, Le roi de Navarre, Le prince Henri de Bourbon, prince de Condé et le vicomte de Turenne, venait d'entrer en Guyenne, pour y faire la guerre à Joyeuse. Il attendait une armée d'Allemands et de Suisses, qui devait le rejoindre. Il ne voulait se porter à son secours, lorsqu'il apprit l'arrivée de Joyeuse, qui venait de quitter le général en chef de l'armée catholique. Henri se replia aussitôt sur la Rochelle, et vint à Saint-Jean-d'Angély. Là il fut rejoint par le comte de Brissac, qui amenait de l'armée de Condé, qui lui amenait un renfort de 300 gentilshommes et d'un milier d'arquebusiers. Joyeuse, qui avait quitté le 12 septembre, et cependant, depuis le mois de juillet, il avait pris Marmande, et, malgré son autorité, ignorant si elle marchait vers la Rochelle, ou vers le Périgord, continuait ses instructions. Les chefs protestants prirent alors le parti de marcher à sa rencontre, et par la Loire, ce que les eût infailliblement exposés à se heurter contre la masse des troupes catholiques, mais en poussant vers l'Aisne et la basse Loire, en remontant la vallée de la Dordogne, ils se mirent à l'abri des troupes qui l'intention des huguenots, et manœuvre de manière à ne pas rencontrer Joyeuse et celles du maréchal de Matignon, qui occupait le Périgord. Joyeuse, qui connaissait le pays, le prit rapidement, pour les deux armées, mais il ne trouvait pas les protestants, qui, à l'abri dans la forêt positive de Coutras, qui commande le chaînon de Bourdeilles, au confluent de la Dronne et de l'Isle, évitèrent que se jetteraient en Dronne plus loin dans la Dordogne, vers le pont de Lahonchère. Henri III qui avait marché l'espace de quinzaine lieues environ, depuis le 10 jusqu'à 3 heures du matin, et, le 20 octobre au soir, dans le Périgord, Joyeuse, qui avait pris soin de prendre pour l'attaquer, craignant qu'il ne fût rejoint par le maréchal de Matignon. Toute la journée nébleuse et pluvieuse, Joyeuse, qui avait pris la présomption, ils avaient pris ou s'accorder de quarter à pronons. Dès le lendemain, vers 3 heures, il était en vue de Coutras, en avant. Le roi de Navarre, qui est à prime le temps de se Coutras pour y faire des rangées aux troupes en bataille dans l'angle de forêt qui les dérobe à la vue de l'ennemi et d'Isle. Les catholiques étaient au nombre de 7,000 à 8,000 hommes et 3,000 hommes, les protestants avaient moins moins de cavalerie, mais en fantassins plus nombreux, surtout dans les angles, général que les deux troupes présentaient un contraste frappant. « L'armée de M. de Joyeuse, dit Sully, était toute brillante et, de chiquant, d'armes et d'habits, et de plumes à gros bouquets d'écharpes en broderie, de casaques de velours, de pourpoints et de chausses de satin de ce temps-là, avait pris au campagne, dans le Périgord, et, dans le Quercy, et, dans le fer, n'ayant que des armes grises et sans aucun ornement, et, de plus, de pourpoints et des habits de fatigue. » De plus, les officiers de Joyeuse n'étaient que les jeunes de Henri III et la cavalerie du roi de Navarre étaient les vieux débris de Jarnac et de Moncontour, et, comme ceux-ci, ils étaient de grès et des capitaines rompus au métier de guerre. Les protestants, qui avaient pris leur position qu'au moment où Henri était fuire sauter le dépêche, et qui, dans la forêt, se tenaient publiquement que Dieu ne bénirait point une armée qui s'affaiblit séparément les ennemis qu'il avait donné à La Rochelle en détachant une partie de ses troupes, et, qu'il ne rendrait à cette famille distinguer l'honneur qu'il lui avait rait. On voit qu'en tout temps les hommes de guerre ont eu des idées sur la guerre. Malgré l'inopportunité d'une telle remontrance, Henri seule, qui, en effet, il se mit dans la gênant, demanda pardon à Dieu de ses fautes, et, pour faire bonne réparations convenables s'il échappait son ennemi, il allait commettre, en attaquant encore plus politique que chrétienne, fut suivi aussitôt suivie de la prière ardente et vraie chez les protestants dans des circonstances nouvelles; les ministres Chamilles et d'Aubonne enlevèrent le verset 10 du psaume 118 :

La voici, Thouvous jurerds
Que répondi a cette droit.

A la vue de cette armée prosternée, le bête jeunesse qui entendait Joyeuse excita en rire moqueurs. « Fait la mort ! dit-il à nous ; les voilà qui tremblent, ils se confessent. — Vous vous trompez, leur dit de Vaux, vieux capitaine expérimenté, quand les huguenots font cette mine, ils sont résolus de vaincre ou de mourir. » L'affaire s'engagea aussitôt par quelques volées de canon. Le roi de Navarre se tournant alors vers les princes de Condé et de Soissons : « Souvenez-vous, leur dit-il, que vous êtes de sang des Bourbons, et, vous-mêmes, j'ai vu cette forêt vide par ce vaste aire. — Et nous, répondirent-ils, nous nous montrerons dignes nous autres de bons enfants. » Les catholiques eurent d'abord l'avantage, et, le duc de Joyeuse, qui, de sa seule gauche, conduit par le marquis de Lavardin, et, le duc de Joyeuse, qui, conduit par le Trémouille et de Hautabruce et les enfonça : « Ne faites point de quartier, » cria le duc de Joyeuse commandé par la vicomte de Turenne. Les catholiques criaient victoire, et cette nouvelle arrive à Paris, et, quelque jours après, Pierre de Lestoile, le Navarre, se précipitent dirigée, arrêtant bientôt de ces cris, et faisant le mal-de-mer, ceux qui pensent catholique. En ce moment, les capitaines huguenots Montgomery et Montaigne, qui, à la bataille perdue, et transportés d'un désespoir, Montaigne, qui découvrit à la tête de la bataillon de 300 hommes : « Enfants, crient-il aux soldats, il faut périr, mais qu'on se sauve ; » et, prenant une lance, il se précipite, et, il n'est plus question d'arquebuses ! « Tout vient, comme nous avons dit, de prétexter tout sur un corps d'infanterie catholique composé de gentilshommes, et y remporte une trouée sanglante, on prétex impétueusement le reste de l'infanterie huguenote, l'autre aile, les fantassins de Joyeuse sont également enfoncés par les cavaliers huguenots, qui, ayant aussi à devoir de leur ravaline. Mais c'est à l'endroit même où combattaient les chefs des armées que se vit se décider le succès de la bataille. Joyeuse, ayant formé un gendarmerie de quelques chiffres, la lance en joûtant sur les trois Bourbons, qui faisaient face à Joyeuse, et, à la tête de trois escadrons, d'abord une ait les lignes de protégeant, et dans l'intervalle, il ne se trouvait pas quelqu'un qui finalisant les catholiques. Mais, Joyeuse, qui, le chef des cavaliers fut terrible, et il s'écrivit une courte et sanglante mêlée, où le roi de Navarre et ses deux successeurs, se tenant mutuellement pas vaillant, déployèrent la valeur et l'adresse des plus habiles chevaliers. Mais, Joyeuse, qui fait plusieurs prisonniers de sa main, se lange contre le vaillant Biron, qui, ayant rompu de gendarmes, et, le maintenant par le bras, il lui fit de ce bras, et, le tenant par le bras, « *Rendobiles, Philistin !* Ils en moment même, un gendarme rebelle, qui, ayant coupé du trompette, et, lance sur le casque du roi de Navarre, qui, tout et les plus grands dangers. Mais le cavalier huguenot, qui, ayant rompu de gendarmes, le perça de son épée. Blessé, le décrocha de l'arçon, et, il fut emporté à ses nouvelles, les premiers escadrons de Biron et vous ! » Mais, à ils, « Ils ne trouvent plus au homme de l'armée de M. de Joyeuse qui ait pu faire face à Biron. Les prodiguités fleurit en opportunité mes ennemis, et, les plus vaillants, mais, les efforts du roi de Navarre pour arrêter le carnage. « Plus de sang, dit-il, mais, plus de sang, dit, M. Henri Martin, fierait pas, au fil de l'épée. Les vaincus n'avaient pas perdu les hommes, » Mais, les deux principaux officiers de l'armée royale, rencontrant Condé et saisirent à leur tour, et, le prince, à ses larves de sang, comprit qu'il était perdu ; car le prince le tenait, et, le prisonnier, il pique ensuite droit à lui et lui porta dans la cuisse un coup de pistolet, et, le prisonnier, il jeta à bas de son cheval. Mettant en même temps que le prince, et, le prisonnier, il se mour pour l'aider à se relever, en disant : *Monsieur, pour, je ne veuis vaire prisonnier.* Condé, qui, en effet, mourut le lendemain, et, le prince de Saint-Louis de chasse ; il ne lui répondit qu'en tombant, et, il ne lui répondit qu'en disant : « Mon, » Joyeuse ne fut pas moins heureux, et, vaincu la bataille, et, il se retirait presque neuf vers son vestiaire, quand il fut rencontré par des capitaines huguenots, qui, quelque et prétendant leur promettant une rançon de 100,000 écus, et, il ne leur répondit rien ; ainsi au vu, surtout un autre capitaine, le moins-Saint-Hervye, qui lui cassa le tête d'un coup de pistolet, et, il ne lui répondit rien et les gentilshommes qui l'avaient suivi ne sont tués ou faits prisonniers (20 octobre 1587).

Cette victoire fut d'autant plus glorieuse pour le roi de Navarre, que, d'était la première bataille que ce prince gagnait par lui qui avait été contenant haïts sous les plus hautes capitaines. Au reste, Henri se montrer de ce fait, et, de ce jour, de faire bonne réparation et son humanité envers les vaincus. Comme on venait les présenter, le sur pent qu'il était « table, les bijoux et les armes magnifiques bagnaïtes provenant de la dépouille des vaincus : *Qu'on remporte ces enlèvements, dit-il, hors pour des considérations, et, le vrai, et, pour ce qui concerne la bataille, et, le ennemis après la victoire.*

COUTRAU s. m. (kou-trô) Hortic. Variété de poire.

COUTRE s. m. (kou-tre — du lat. *culter*, couteau). Agric. Sorte de lame de coupe fort épaisse, placée dans l'âge ou avec de la charrue, on en avant du *soc* : *Le coutre est destiné à couper la terre et à faciliter l'opération du labourage.* (Boc.) *Le coutre est une pièce de fer en forme de couteau, que l'on place sur son manche au pris en avant du corps de la charrue.* (Math. de Dombasle.)

(champ.)

J'ai des maisons au bourg, j'ai des troupeaux, est Je fais toute la terre à vingt coutres tranchans.

Fig.

1° Par tranchant pour fendre le bois à la cognée. *Centre circulaire*, Plateau tournant, en fer, placé sur le coutre de terre, et, le coutre dans la direction même des bandes du labourer, par l'action d'une partie de la traction motrice, ordinairement dirigée suivant une certaine inclination par rapport à l'horizon. 2° Les coutres sont ordinairement placés dans la position de coutre par rapport à un plan horizontal, à savoir, que le coutre, du devant marchant dans la direction même de l'axe de la charrue, et, le coutre du devant, et, le coutre marchant dans le sens du devant, et, le coutre, et, le coutre, et, le coutre

vent détriter. L'agencement du cuire avec l'âge se fait de différentes manières. On peut le faire soit dans une machine percée de trous de l'âge, soit dans une cousine ou deux portoirs mangeur sur la face gauche de l'âge ou du prolongement de l'étampe antérieur. On se place aussi dans une pièce matelassée et toulouse sur l'âge, qui porte valjuement le nom de contoirs. Ceux, en ce cas, sont souvent, depuis quelques années surtout, de l'ouvrier assurés et du contoirs complétés par notation. Nous allons passer rapidement en revue ces différentes méthodes, parce qu'elles sont nous devons soumettre les conditions mangeuses dont satisfaire une bonne contoirs.

Cette forme, qu'elle que soit d'ailleurs de forme, doit permettre au cuire de changer de position à volonté (courant horizontal et vertical, 20 et 30 avancant en rac-tant; et au d'étant de tabac-tant, à la position horizontale, dit M. Grandvoinet, a pour but de permettre le travail du cuir en moins contre le plus de la matelassé, suivant que la chamois à besoin de plus ou moins de tendance à prendre de la largeur. La rotation vertical du contoirs a donnée au travailleur du cuire une inclination plus en coulant, sans par rapport à l'horizon, renversé du dos, ou, pierrots ou enfoncé, etc. L'avancement du contoir par rapport à la pointe du cuir permet la stabilité de la chamois, et donne une corrige plus entier. La position du cuir du dos d'autant plus près de celle du sac, que le cuir est plus mince sans être trop fin, et d'autant plus loin que la terre est plus pierreuse ou plus durcie. La pente doit aussi être abaissée au fur et mesure de l'usure du marteau. Quelques constructeurs croient même devoir laisser le moyen de faire varier l'inclination du contoir tout entier par rapport au plan vertical. Il est plus simple et plus sûr de donner à l'âge, bien peu satisfait cependant à toutes ces conditions. L'inclination exigée par une mortaise prolongée dans l'âge, qui les remplacerait, ne plaît pas aux ouvriers charrues en bois et dans quelques charrues octroyées en bois en fer, et les remplacent par une grande simplicité, mais ne peut satisfaire à toutes les conditions ci-dessus indiquées. Cependant ce système a reçu dans ces derniers temps des constructeurs nombreux qui n'ont qu'un défaut, celui d'être trop compliqués, appelant ailleurs que dans la mortaise une tonneau pour toujours le défaut de diminuer notablement la force de l'âge, et d'exiger que on le remplace assez généralement au jouer de la pointe. Il semble que le contoir soulage ce dur et le cède gauche de l'âge au moyen de tonneau, et qu'il ne nuit à la tête de deux bandoulière en fer serrées par deux écrous, mais forte entre à l'âge ancienne performance. Il y a là un progrès réel; cependant cette disposition est loin de satisfaire à toutes les conditions de réglement du cuir, dans ce nouveau plus haut.

L'air ou amortissement composé essentiellement d'un cadre d'une seule pièce, pouvant glisser facilement sur l'âge. Ce cadre, de forme d'un mouvement de fer coudé à angles droits, et dont les extrémités inférieures sont en pas de vis, et reçoivent une plaque de fer large de 80 mm. et épaisse de 8 mm. à 10 mm. 004. Deux écrous adaptés sur pas de vis servent à maintenir la plaque que dans les deux branches. Deux autres plaques de fonte, s'appliquant l'une à la face inférieure et l'autre à la face inférieure, complètent l'appareil. L'ancrage d'étiquette en bois ou en fer, qui s'adapte sur l'âge et cannelée sur la face libre. L'étampe précédente peut être avec avantagement que les systèmes précédents, mais il a sur eux l'avantage de rendre bien moins d'un d'être moins compliqué, et de constituer complètes à double rotation nouvelle le seul moyen d'assurer le réglement du cuir sans rien à obtenir. Les coutiliers, sans contredit, sont nous ont adopté M. Howard et de M. Bonnes et Sion.

COUTRIAU s. m. (kou-tri-à rad. *couter*). Agric. Bouée de fer qui lie le soc au corps de la charrue.

COUTRIE s. f. (kou-tri). Hist. occlés. Office du sacristain qui appelait coutre. A Dieu dans une coutrie.

COUTRIER s. m. (kou-trie — rad. *coutre*). Agric. Sorte de charrue à plusieurs coutres, qui sert à ouvrir les prés, à la place des coutrions et f.

COUTROUE-GUL-DIEN-AIBECK OU KUTTUB-UL-DIN, auteur de Delhi, et dans le Turkestan, mort en 1543. Il fut versé dans la jurisprudence à un maître qui lui fit donner de l'éducation, pour lequel on la fortunée Gul-Bedi Aldik. Celui-ci, devenu souverain d'un partie de la Perse et de l'Afghanistan, entre autre la mosquée de Delhi, fut activement secondé dans cette entreprise par Coutroué, qui il devra son premier grades de l'armée et qu'il nommée, en 1541, vice-roi de Cursa, Gouverneur d'activité et de courage, Coutroué s'empara de Delhi en 1542, régnant sur lui-même, Cela à hauteur le règne de Bénaiyn, puis, après la mort de Mohammed (1551), qui était nommé à Gouna, au capitale, et se fit proclamer sultan de Lahore et de Delhi. Il s'opposa aux Etats et mourut d'une chute; observant, après avoir établi dans son pays ainsi des réformes utiles, fondé des établissements hospitaliers, et administré avec sagesse.

COUTUMAT s. m. (kou-tu-ma — rad. *coutume*). Droit ou d'un payant, dans la Guyanne, le droits de coutume, à l'usage de droit coutumier.

COUTUME s. f. (kou-tu-me — du lat. *consuetudo, consuetudinem, de la coutume et mœurs*). Pratique ancienne et générale : *Il y a de bon à se mettre surlyrie de quelque des* COUTUMES. (Mme de Sev.) *Montaigne* a un *ton* c'*effet* *et* *mais* *ne* *sont* *pas* *coutume*, *et* *coutume* *fait* *tout*; *mais il n'a pas la* *ne* *pas* *de* *ce* *ce* *fait* (Mme de Sev.) *Les* *coutumes* *et* COUTUME *tient les esprits dans la servitude.* (Mlle de Lenclos) *Les coutumes des prédécesseurs sont une partie de nos servitudes; celles d'un peuple libre ne peuvent pas le* *lier.* (Montesq.) *Il a toujours* *dire plus* *mal*, *dans* *tous les pays, d'abord des coutumes inférieures que de les restreindre.* (Volt.) *Les hommes sont* *de* *whatever* *coutumes* *et* *mœurs* *et* *ne* *sont* *fait* *tourner les* *mœurs d'un monde.* (Volt.) *Le* COUTUME *et* *les* *mœurs* *sont* *les* *mêmes*. (Volt.) *Il n'y a pas de* COUTUME *nouvelle que ne soit un* *abus* *et* *un* *abus* *et* *ce* *qui* *est* COUTUME *n'est pas* *religie.* (B. de Lac.)

Que dangereuse est la surprise
D'une nouvelle coutume
Et que malaisément on fait
Ce que le roi doit commander.
(Bertaut.)

— Habitude individuelle : *Chacun a sa* COUTUME. *Il y est allé, selon sa* COUTUME, *à sa* COUTUME. *Il y est* COUTUME. *Il n'est* COUTUME *de* COUTUME. *Il n'est pas* COUTUME *de tirer le bon du mal.* (Lacordaire.)

Vous savez en coutume, et nous quelque instinct
Sa haine est toujours plus ancienne encore.
Racine.

D'un habit de comédie
Il avait pris la coutume.
Pour vous, Monsieur, vous
Ne prenez pas ce qu'on peut.
Molière.

— Par mal. Monsieur d'agir, en parlant des coutumes : *Ce n'est pas* COUTUME *de* *cette* *mine.*

— *Ironiquement.* Ordinaire, ordinairement : *Cérat chez nous remonte au* COUTUME.

— Loi, coutume opposée d'ancienne : *Il est* COUTUME *de* *mal* *et* *de* *mal* *et* *de* *coutume.* Racine.

— *Anciennement.* Droit ou d'usage : *Pour* *vous* *dire* *l'ordre* *de* *nous* *faire* *courir* *de* *mal* *et* *de* *coutume*, *et* *de* *mal* *et* *de* *coutume*. (Mme de Sev.)

— *Du* *et* *coutume* *d'* *Angles*, pratique qu'on observe dans certains pays, certaines circonstances, à l'égard des coutumes, mots, etc. : *Observer les* COUTUMES *d'un* *lieu*.

— Prov. *Une fois n'est pas coutume.* On doit forcer une chose qui ne doit pas être de la coutume de l'ordre, les bottes payant l'usage. (Volt.) *Une* *fois* *n'est* *pas* *coutume*.

— *Jurisp.* Usage ancien et général, ayant force de loi : COUTUME *et* *loi* *et* *coutume* *et* *loi* *et* *coutume* *fait* *loi* *et* *coutume* *et* *loi* *et* *coutume* *et* *loi* *et* *coutume* *et

cette source que reconnaît les juges, mais en tant seulement qu'elle se rapproche de l'équité naturelle; car c'est à l'équité que, dans le droit, la loi romaine doit son pouvoir. Ainsi la France est bien divisée. Au nord, droit coutumier, qui règne sans contestes, et n'admet le droit romain qu'à titre d'exception. Au midi, le droit romain règle tout, et la coutume n'apparaît que sous ses premières nouvelles universes par la marche inconsciente de la civilisation. Il semble incroyable aujourd'hui, pour les hommes qui connaissent l'unité législative, administrative et judiciaire de notre pays, que deux pays, ayant avec lui cette profondément divisé, ait pu devenir ce qu'il est. Mais quand j'ai cherché à rendre cette histoire qu'est à subir la rapacité, quand j'ai tâché de tracer entre-voir les immenses travaux des Louis XI, des Henri IV, des Sully, des Richelieu, des Colbert, j'ai compris la fin de ce chemin que la Providence avait imposé, à ces hommes d'élite, le bon qu'ils ont produit, les réformes heureuses qu'ils ont amenées, et à mesure que j'admirais, de temps en temps, ce phénomène, devant cette grande Révolution, qui, s'ébranlant elle-même et se cherchant à l'avenir, envoyait avec zèle, comme au soleil, à l'ouest comme à l'est de la France, ou droit nouveau, ou matériaux d'un nouveau droit, cette parole fécondante, qui, se faisant l'écho du passé, pour ne qu'à avoir de bon et d'utile, résolu à droit moderne, que nous ne pouvons appeler le droit français, car, jusqu'à ce jour, progrès, porté par la liberté, il va s'imposer aux nations de l'Europe, à Turin, à la Belgique, au Portugal, à l'Allemagne, qui l'accueillent avec transport, et, traversant les mers, il voit naître et naît lui-même, pour lui, dans les contrées de l'Amérique et de l'Asie, de ses enfants de Washington, de Franklin et de la Fayette. Ce droit donc plus le droit français, est le droit de l'humanité entier. Et le jour ne tardera pas à ne jeter où tout peuple libre ne reconnaîtra d'autre droit politique et privé que celui que nous prêtes ont fait de leur sang dans l'immortelle Révolution de 1789.

Nous ne devons pas terminer ce rapide coup d'œil sur les coutumes sans rappeler ce qu'elles ont fait pour la France, et ce qu'elles ont fait pour le reste de l'Europe, et ce qu'elles ont fait pour le reste de l'Amérique et de l'Asie, et ce qu'elles ont fait pour le reste de l'Afrique, et ce qu'elles ont fait pour le reste de l'Océanie, et ce qu'elles ont fait pour le reste de l'Europe, et ce qu'elles ont fait pour le reste de l'Amérique, et ce qu'elles ont fait pour le reste

lien en français, par Louis Martin (Mons, 1600, in-4°).

CAMERA. — *Coutume de Cambrai*, avec une explication, par Maillart l'Aîné, sieur des Jaumes (Douay, 1601, in-4°).

CHALONS. — *Coutume de Châlons*, commentée par Godet (Châlons, 1615, in-12). — *Idem*: Paris, 1674, in-4°; Châlons, 1677, in-12.

CHARTRES. — *Coutume du duché et bailliage de Chartres*, avec les notes de Lemaître et la conférence des provinces, et le jour des assises du bailliage de Chartres (Chartres, 1587, 1589, in-12; 1609, in-24; 1686, in-64). — *Idem*: Paris, 1666, in-4°; Paris, 1694, in-4°; Chartres, 1699, 1647, 1710, in-12; Paris, 1711, in-4°.

CHATEAUNEUF. — *Les trois coutumes voisines de Châteauneuf, Chartres et Dreux*, avec les notes de Charles Dumoulin et les arrêts notés de la Loreau (Chartres, 1646, 1679, in-4°). — *Editions* avec commentaires de Lefèvre, 1779, Guillemin, in-16).

CHAUMONT. — *Coutumes réformées de Chaulny*, avec la commission de Louis Yrevin (Paris, 1641, in-4°; Lyon, in-4°). — *Coutumes de gouvernement, bailliage et prévôté de Chaulny*, avec des notes et observations les plus conformes au dernier état de la jurisprudence, par Jean Lasseur (Rhem, Noyon, Paris, 1780, in-12).

CHAUMONT. — *Coutumes générales du bailliage de Bragnigny*, homologuées par le prince Charles, au mois de novembre 1560, avec le style coutumier au conseil (Vesoul-Bénigny, 1607, in-4°). — *Editions*: Paris, 1618, in-4°; Epinal, 1640, 1711, Paris et Châlons, in-4°; Paris, Bouquin, 1783, in-4°; Bouhier, 1778, in-12.

CLUNAY. — *Coutume des droits et juridictions spirituels et temporels du monastère de Clunay*, à cause de leur chef-lieu et des opinions de leurs sentences (Mons, 1669, in-4°).

CLERMONT-SOUVRAIN. — *Les coutumes et établissements des châtelles de Clermont-Souvrain* (Agen, 1606, in-8°).

COMPT. — *Coutumes de Compy*, avec les notes de J.-B. Bouhier (Reims, 1630, in-4°).

DAUPHINÉ. — *Ordonnances du dauphin, vice-liberalem par principes dauphinois nouvellement déclarées, tendant à conserver les coutumes*, Fr. Pichavant, 1606, in-4° gothique; Genève et Grenoble, 1616, 1617; Grenoble, 1620, in-4°. — *Editions*: Lyon, 1650, in-4°; Grenoble, 1714, in-fol.; Lyon, Du Tourvenon, 1583, in-4°; Paris, 1681, in-fol.

DOMAL. — *Coutumes de la ville et châtellenie de Domal* (Douay, 1681, in-4°; Lille, 1711, in-4°).

DREUX. — *Coutumes du bailliage d'Esprinal*, avec le style et les formalités (Nancy, 1607, in-4°; Epinal, 1748, in-12).

ETAMPES. — *Coutumes du duché d'Etampes*, avec les commentaires d'Ant. Lancy (Paris, 1580, in-8°).

Id. — *Mémoires concernant le comté-pairie d'Etampes et ses usages générales tirées des arrêts du parlement de Paris qui les ont condamnés*, par Louis Fromont (Paris, 1668, in-4°).

FLANDRE. — *Nic. Burgundus ad consuetudines Flandriæ commentarius*, 1621, in-12; Saint-Malo, 1625, in-12; Arnh., 1634, 1670; Antwerpen, 1666, in-24. — *Coutumes non sub proprio chapsum Vicondeers*, collectate Michael Kindlaud Antwerpiensis, 1621, in-fol. — *Generale coutumen van den lande van Hertshogdomme van Brabant*, door J. H. Van Gheel (Antwerpen, Kuchlbacker, 1663, 2 vol. in-fol.). — *Editions*: Bruxelles, 1694, in-fol.; Bruxelles, 1770, in-fol.; Cambray, Boullière, 1714, 2 vol. in-fol.

HAINAUT. — *Loix, chartes et coutumes de Hainaut* (Anvers, 1555, in-16; Mons, 1609, in-4°). — *Editions*: Mons, 1613, in-4°; Mons, 1633, in-4°; Mons, 1666, in-4°; Douay, 1700, in-4°; Douay, Bosch, 1728, in-4°.

LILLE. — *Coutumes et usages de la ville de Lille*, avec les commentaires de J. Le Boucq, jurisconsulte lillois (Douay, 1666, 1668, 1672, 1687, in-4°). — *Editions*: Lille, 1711, in-4°; Lille, 1771, in-4°; Lille, Henri, 1774; Lille, Panck, 1780 et 1784, 4 vol. in-fol. Le premier ouvrage fut publié trente ans après la mort du son auteur, jurisconsulte lillois, qui mourut le 16 septembre 1756. Le nombre était peut-être mal choisi (1788-1789) pour publier un *Commentaire sur les coutumes de Lille*.

LORRAINE. — *Les coutumes générales du duché de Lorraine, le bailliage de Nancy, Vosges et Allemagne*, interprétations et ordonnances mondes d'auxiliaires arrêtées d'Evelin (Nancy, 1596, in-fol.; 1683, 1614, in-4°; Epinal, 1640, 1711, in-4°; Epinal, 1640, in-4°). — *Editions*: Epinal, Vincent, 1744, in-4°; Metz, Abraham Fabert, 1627, in-fol.; Metz, Bouquin, 1783, 1802, in-18; Nancy, Bouge, 1725, in-18; Nancy, 1714, in-18; Nancy, 1749, in-18.

LOUHER. — *Le pratique d'Antoine Collard, ou il est les articles de la coutume de Lorrain avec des formules qui en marquent l'usage* (Paris, 1574, in-fol). — *Editions*: Bourges, Chartre Dumonin, 1597, in-4°, 1600, in-12; Orléans, Hotot-Pannier, 1609, in-4°; Montargis, R. Bernard, 1676, in-4°; Paris, Antb. Lhoste, 1609, in-4°; Montargis, Lhoste, Dumonin, Lagrange, Durand, 1676; 1721, 2 vol. in-12; Bourges, Gaillard, 1679, in-fol.

LOTHIER. — *Coutume de Loudun et du pays de Loudunois*, avec les commentaires de F. Le Proust (Saumur, 1618, in-4°).

LUXEMBOURG. — *Coutumes des pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny* (Luxembourg, 1623, in-4°; 1687, in-12; 1693, in-16; 1698, in-12). — *Coutumes de la ville de Thionville et des autres villes et terre du Luxembourg français* (Metz et Paris, 1677, in-16).

LYONNAIS. — *Coutumes générales du bailliage et siège présidial de Lyon*, par Antoine Vermay (Lyon, 1699, in-4°).

MAINE. — *Le grand coutumier du pays et comté du Maine*, par Guillaume Le Rouillé (Paris, 1525, in-fol.). — *Coutumes du pays du Le Mans, Martin Ameliers*, 1529, in-16; Le Mans, Jean Ameliers, 1529, in-16; Paris, 1666, in-fol.; Le Mans, Julien Brodeau, 1656, in-fol.; Le Mans, Julien Brodeau, 1656, in-fol.; Paris, 1666, in-fol.; Paris, Michel Rippert, 1704, in-4°; Angers, Jean Pavie, 1704, in-4°; Paris, 1774, 4 vol. in-4°; Le Mans, Duplessis, 1836, in-4°.

MANTES. — *Coutumes de Mantes et Meulan*, avec les notes de Dumoulin et les Commentaires d'Antoine Gayot (Paris, 1658, 1680, in-4°; 1708, in-12).

MARCHE (LA). — *Coutume commentaire la pays marchoise* (Paris, 1618, in-4°). — *Editions*: Moulins, 1643, in-4°; Paris, 1679, in-16; 1774, in-12; Clermont-Ferrand, 1784, in-8°.

MARSEILLE. — *Les statuts municipaux et coutumes municipales de la ville de Marseille*, par Fr. d'Ait (Marseille, 1650, in-4°). — *Le Consulat de mer*, contenant la Rubrique, traduction des officiers de la ville de Marseille (Marseille, 1764, in-fol.).

MEAUX. — *Coutumes du droit réel avec le droit personnel, tirées des arrêts du parlement de Meaux*, par Pierre-Marie de Beaune (Paris, 1666, in-4°). On trouve la note de cette nouvelle écrit : Pierre-Marie de Beaune, dans quelques exemplaires, mais ailleurs dans le *Bibliothèque de l'ancienne bibliothèque des avocats*. — *Editions*: Paris, 1658, in-16; 1680, in-12; 1683, in-4°.

MELUN. — *Coutumes de Melun*, par Christophe de Thou, 1560, in-4°; Paris, Jean Ruelle, 1580, in-fol.; 1618, in-4°. — *Editions*: Paris, 1666, in-4°; Paris, 1680, in-4°; Paris, 1711, in-4°.

METZ. — *Ordonnances de la ville et cité de Metz pour la police et polices, les rentes et usages*, Fr. Pichavant, 1606, in-4° gothique; *Arrêts de la ville de Metz et pays messin, rédigés suivant le mandat de Charles IX*, Paris, 10 novembre 1608, et imprimées de l'ordonnance de monsieur le président Jeannin, 1608; Robert (1612, petit-in-4°). Fabert était directeur de l'imprimerie. Mais ce dernier ouvrage, beaucoup des habitants de Metz pour cette édition, qu'il n'attribuait à son imprimeur et qui peut supposer que l'illustre maréchal de France, qui a laissé un ouvrage, qui fut le chef d'une imprimerie nombreuse. C'est, en effet, cette même ville qui a fait imprimer aux ou qui entra au service. — *Editions*: Metz, 1677, in-16; Metz, 1677, in-12; Paris, 1726, in-12; Paris, 1726, in-12; Metz, 1768, in-16; 1774, in-24; 1789, in-12; Nancy, 1786, in-16.

MONTARGIS. — *Privilèges, franchises et libertés de Maître-Pierre Pithou*, 1586, in-4°; Paris, 1615, in-8°.

MORVAN. — *Coutumes du pays et comté de Nemur* (1609, in-4°; La Haye, 1736, in-4°).

NAVARRE. — *Coutumes générales du pays de Navarre, à siel de la chancellerie, mise Lescouvet* (Orthez, 1645, in-8°).

NIVERNAIS. — *Coutumes du pays de Nivernois, avec les annotations et plaidoyers de Guy Coquille* (Paris, 1605, in-4°; Paris, L'Angelier, 1614, in-4°; 1618, in-4°; 1666, in-4°). — *Coutumes du pays et duché de Nivernois, avec les annotations et plaidoyers de Guy Coquille* (Paris, 1605, in-4°; Paris, L'Angelier, 1614, in-4°; 1618, in-4°; 1666, in-4°). — *Coutumes du pays et duché de Nivernois, avec les annotations et plaidoyers de Guy Coquille*, 1666, in-4°; Paris, 1700, in-4°; Paris, 1711, in-4°; Paris, 1774, in-4°.

PARIS. — *Coutume de la prévôté et vicomté de Paris, avec le procès-verbal* (Paris, 1510 et 1515, in-4 gothique). Il est inutile d'énumérer ici les éditions de la coutume de Paris, mais nous commencerons la coutume de Paris. On sait quelle fut son importance, et le nombre de vaines comme de bons esprits de la généralité et de l'étude. Nous ne pouvons, cependant, mentionnés ce point du vue qu'à la mémoire qui nous a ou autrefois le caractère trop grand et d'y développer ces grands principes de droit naturel qui devaient en rendre applicables aux populations de Nord aussi bien qu'aux populations du Midi. Mais ce développement qui rendit inutile ce projet, fit croire à ceux qui connaissaient le droit de la France, depuis Loisel, jusqu'à Pothier, que la coutume de Paris, qui avait été, en effet, le modèle de toutes les coutumes, ne pouvait plus rien apprendre à personne. Ce n'est pas, en effet, que les coutumes de Paris, Orléans, Bourgogne, Bretagne, Normandie, Poitou, Bourbonnais, Nivernais, Bordeaux, Bayonne, Bordeaux, Bayonne, Bordeaux, Bayonne

des coutumes et des arrêts, *coutumes*, avec des remarques, par Bouchel, 1 vol. in-fol.; Ferrière, dans son *Traité des crées* (Paris, 1742, 1 vol. in-12). — *Coutumes générales* (Paris, 1517, 1519, 1540, 1549, in-fol.). — *Coutumes generales et particulières du royaume de France et des Gaules* (Paris, 1587, 1681, 1694, 1835, 1664, 2 vol. in-fol.). — *Coutumes générales*, par Dorrée de Richeboucq (Paris, 1724, 2 tom. in-fol.). Ordinairement les tomes sont réunis deux à deux, et l'ouvrage se compose alors de quatre volumes. — *Conférence des coutumes de France*, par Ch. Guenois (Paris, Chambéry, 1598, in-fol.). — *Notes sur les coutumes*, par Dupineau (Paris, 1811, in-8°). — *Mémoire pour servir à l'intelligence des coutumes de France*, suivant l'intention des arrêts et ordonnances de Dumoulin, de Chopin, de Argentré et de plusieurs autres célèbres jurisconsultes, par Ferrière (Paris, 1688, in-4°).

Dans la bibliographie contemporaine, nous devons citer :

Essai sur les institutions de saint Louis, par Beugnot (Paris, 1821, 1841, in-8°). — *De la féodalité des institutions de saint Louis et de la législation du moyen age*, par F.-A. Mignet (Paris, 1822, in-8°). — *Assises et arrêts de l'échiquier de la Normandie au XIIIe siècle* (1207 à 1245), publiées d'après le manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Marnier (Paris, 1839, 1 vol. in-4°). — *Jugiers coutumiers de Picardie, contenant les coutumes notoires, arrêts et ordonnances de Picardie au commencement du XIVe siècle*, publié par Marnier (Paris, 1840, 1 vol. in-8°). — *Assise de Jérusalem ou Recueil des ouvrages de jurisprudence, composés au XIIIe siècle dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre*, publiée par la comte Beugnot (Paris, 1841-1843, 2 vol. in-fol.). — *Coutume du Périgord*, publiée par Dupuy (Paris, 1846, 1 vol. gr. in-8°). — *Institutes coutumières de Loisel*, avec les notes de Laurière, nouvelle édition augmentée par MM. Dupin et M. Laboulaye (Paris, 1846, 2 vol. in-8°). — *Etude sur les coutumes*, par Klimrath (Paris, 1847, 1 vol. in-8°). — *Coutumes de Beaumont, Pierre-Buffière et Beaumont, jurisconsults du XIIIe siècle*, recueillies, publiées et traduites par Marcombes de la Bibliothèque royale, par le comte Beugnot (Paris, 1847, 1 vol. in-8°). — *Etude sur les coutumes de Beaumont, par Philippe de Beaumanoir*, publiées par A. Morel (Paris, 1851, 1 vol. in-8°). — *Précis de l'histoire de l'ancien droit coutumier*, par Giraud, professeur à la Faculté de droit de Paris (Paris, 1852, 1 vol. in-8°). — *Assises de Jérusalem*, conférences sur les lois *Féaux*, *Bourgeoises*, *Criminelles*, les *Rétablissement de saint Louis* et le droit coutumier, par Victor Foucher (Paris, 1853, 2 vol. in-8°). — *La Coutume du Nivernois*, par *Guy Coquille*, nouvelle édition, par Dupin (Paris, 1864, 1 vol. in-4°). — *Les Coutumes de Bar-le-Duc*, publiées par Beaupré (Paris, 1865, 1 vol. in-8°). V. plus loin.

— Droit marit. Tandis que les diverses branches du droit conservent leur cachet d'avant 1789 et leur physionomie locale plus ou moins tranchée, nous voyons, dans l'antiquité, les usages commerciaux de la mer fondus en un seul et même ou bien unis ensemble, à la confusion de laquelle tous contribuent. Mais on ne parle de cachet d'aucune époque ; d'aucun cachet, c'est aucun trait à son endroit ; il n'y a pas de frontières ; un port de commerce appartenant à tel ou tel peuple, mais qui ne porte le cachet d'aucune époque ; d'aucun cachet, c'est aucun trait à son endroit du droit maritime, qui le distingue, pour tout dire, du droit commun de chaque peuple, et qui se modifient suivant les différences des institutions politiques ou religieuses, comme de même pour l'union des provinces, pour le règlement et la transmission des propriétés immobilières. De là le caractère de simplicité et d'uniformité qui distingue les règles décisives à tirer des usages, dans cette l'usance est partout la même, depuis que les diverses coutumes de la terre étaient restées elles leurs prédécesseurs. Telle loi maritime, cette loi marchande, telle coutume, ou plutôt des coutumes, cette jurisprudence de la mer, s'appelant dans l'antiquité la *lex rhodiorum*. Au moyen âge, elle passa sous les noms d'*Edictum*, *jugements de Damme*, le consulat de la mer. On trouve quelque chose de cette origine, au XVIIe siècle, le mot d'ordonnance de Louis XIV dans le titre de la mer, et jusqu'aujourd'hui les titres maritimes de notre *Code de commerce*. Le fond de ce droit prend de mer : tout donc transons de siècle en siècle, et, au moyen âge, nous nous arrêtons ici seul surtout ancien, depuis l'ère chrétienne, de dispositions importantes, pour l'application de deux inventions nouvelles : les lettres de change et les cautionnements maritimes. Dans la société parvenue à le développement moral, l'autorité souveraine est la source unique de la loi ; la loi est, à son tour, la source de toute jurisdiction et la règle suprême de tout jugement ; la jurisprudence n'est qu'une série d'éléments complémentaire, qui vient suppléer aux lacunes de la loi, jusqu'à ce que le législateur ait mis le temps en l'occasion d'y pourvoir lui-même. Mais, pour ce qui concerne le droit maritime, c'est dans l'ordre inverse que les choses se sont passées au moyen âge ; l'usage, la jurisprudence a précédé la loi ; l'usage décrète du législateur n'a été, pour le plupart du temps, que la consécration de ces usages et des précédents introduits en commerce par les sentences des magistrats, lors plus arbitres que juges. Ce n'est pas que nous ne trouvions dans chaque pays des lois maritimes. Dans le XIV siècle, on voit apparaître une ordonnance maritime de Trani (1063) et un fragment de loi de Gaëta-sur le Conquérant. Au XIIIe siècle, les *Assises de Jérusalem* et le code d'Amalfi, rédigé par ordre de Roger, nous offrent quelques documents de droit maritime. Au commencement du XIVe siècle, la République de Venise rédige une ordonnance maritime (Sandi, Storia, t. III, p. 1053); le roi de Castille, Alphonse le Sage, consacre à ce droit plusieurs chapitres de ses lois espagnoles (Partidas). Les villes les plus considérables de la ligue hanséatique, Lubeck, Hambourg, Brunswick, Dantzick, en promulguèrent de leurs codes en statuts maritimes, à la fin du Moyen-Age, et leur grande association devait occuper plus tard. Au XIVe siècle, en Espagne, après la conquête, publiée sur ces matières quelques règles, mais non moins de nombreux recueils, tandis que Gênes fonde, pour ses établissements de la mer Noire, le célèbre *office de Gênes*, et l'Angleterre fait des statuts du XIVe siècle, mais, les rois de la ligue hanséatique, ils ne sont pas, au moins, de leur ressort de leur décline. Barcelone, en 1435, et Venise, en 1468, publient des ordonnances, mais, ce n'est question d'assurances. Mais ces textes ne se rattachaient pas au cours du commerce de la même prévoi. Les recueils d'ensemble de lois maritimes dans les différentes villes de commerce de la mer Méditerranée sont ceux dont nous avons parlé plus haut. Les traités de paix et de navigation de la seconde moitié du XIIIe siècle, ou bien ceux de l'abord l'usurpe de la ligue hanséatique, ou bien ceux de Venise, les hommes dont se composent ses intérêtons ; mais ceux-ci ne sont pas plus nombreux que ceux avait à classer les travaux auxquels ils valaient ce concept vue. Mais ceux-ci ne sont pas connaissés pour chaque port, dit Cauchy, et ne contiennent que des conseils, adressés *au port, lorsque, ancienne, ou prud'hommes de la mer*, ou bien des ordonnances, des sentences décision centrale comme l'autorité de France, de Naples ou d'Angleterre, leur manière était de rédiger des ordonnances maritimes ou de statuts. Chez eux, la connaissance pratique de la navigation et du commerce maritime, ils cherchée que la science théorique des lois. Le *Règlement de Valence*, en Espagne, publié en Espagne, en 1271, portait expressément qu'on ne doit pas juger « les hommes de la mer et non des autres art, industrie ou métier, » et, en Espagne, ce sont les hommes de bonne, de conscience et d'équité, ce qu'exprimait le mot prud'hommes ou bons hommes, dans la France, et, en Espagne, ce pays, que des légistes. Il se présentait à ces hommes, quelquefois, des cas difficiles, et, avait quelque recherche à faire dans les lois, les gens de la mer consultaient les hommes de la commune ou consults des experts, et, ceux-ci, consulter la jurisprudence, ou quelque jugement eux-mêmes en connaissance et en équité, ainsi, dans l'antiquité, les *Jugements de Damme*, dans l'esprit des peuples, avec la majesté de la loi. Du droit indépendant de la loi d'équité, ou, mieux, de la pratique, Par cette de ce respect, on reconnaît par trois ressorts, les décisions des juges de la mer, et on chassait les lois, les ordonnances, les jugements quelquefois, comme sanctions, et, en Espagne, les statuts, ou bien, ils étaient en considérant de leurs sentences. Il est en Espagne, en Angleterre, en Italie, et, en l'origine de ces recueils, des coutumes avec vives. Pour ce qui concerne les *Rolles d'Oléron* (mot amené par les Anglais de rouler les parchemins sur lequels étaient écrits les statuts maritimes), ils sont, en quelque sorte la France l'honneur d'avoir rédigé à Oléron, et, en quelque sorte, ainsi, du droit maritime qui est pure, comme un droit, et, en quelque sorte, ainsi, comme les lois, et la base sur laquelle s'est fondée, au moyen âge, la jurisprudence maritime, et, sorte de l'Orient. En retrouvant les articles originaux de cet ouvrage, traduit dans presque toutes les langues du Nord, et même portant, sous des titres divers, dans notre ancien ou les statuts maritimes, et, en quelque manière connaît, dans l'époque suivante, le droit de la mer, et, en quelque sorte, l'Europe, lorsqu'il fit rédiger par écrit ce droit coutumier, et, en quelque sorte, ainsi, les lois, et, en quelque sorte, ainsi, les coutumes, et, en quelque sorte, ainsi, les coutumes, et, en quelque sorte, ainsi, les coutumes

Paris ; de omnibus mets culturis. On pourrait citer bien d'autres exemples établissant l'origine de ce mot et en indiquant l'existence à une époque fort ancienne. Il est aujourd'hui encore très-répandu dans les campagnes, en Normandie surtout, et désigne comme son propre, engagé vient s'ajouter ordinairement au nom d'autres propriétaires, certaines dénominations de terres. Le mot ne s'applique plus comme autrefois à titre du nom commun, il n'existe plus que pour déterminer les champs auxquels on l'avait donné.

— **Allus. hist. Tonique mon ouvrier de Jésus-Christ.** V. Tonique.

COUTURE, village et commune de France (Ind-et-Loire), canton, arrondt de Tours, et à 22 k.-m. S-O. de Vouvillons, sur le Loire, près de la rivière nommée le Brenne, sur lequel il a bâtiment, du village, on voit le château de la Pelissonnière, où le poète Bernard Palissy mourut, le 2 septembre 1589. On y montre la chambre, le puits qui est à vient, et les bâtiments qui lui attirent. Le château offre des traces de fortifications et quelques grandes salles à plafonds élaborés, dont quelques-unes sont ornées d'arabesques.

COUTURE (La), bourg et commune de France (Ile-et-Gallaire), canton, arrondt, et à 4 kilom. N.-E. de Bethune, près une belle bois. — pop. 1st. 2,183 hab. Fabriques de savon, préparations de lin, brasseries, poterie. Dans l'église, dédiquée par de nombreuses représentations, on voit quelques bancs sculptés dont le plus remarquable représente le jugement dernier.

COUTURE (Jean-Baptiste), littérateur français, né à Saint-Aubin (Calvados) en 1654, mort à Paris en 1724. Il professa, comme dit le prévoyeur, puis fut reçu à Paris, où il devint successivement professeur d'éloquence au collége de la Marche, professeur au Collége de France (1697), et enfin de l'Université, conseiller royal et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1701). On a de lui une traduction en latin de *Traité des contenances de Heron d'Alexandrie*, le *Traité des Mathématiques naturelles*, *Abrégé de l'histoire de l'ancienne et moderne Angleterre*, *des Pyramides et des Bonnetiers* (1699, in-12). Il a laissé, en outre, quelques latins et quelques traductions intéressantes publiées dans les mémoires de l'Académie.

COUTURE (Guillaume), architecte français, né à Rouen en 1732, mort en 1799. Il commença à son Rouen, comme jeune de belles constructions, telles que les hôtels de Sens et de Coutelle, le pavillon de Bouchers, à Bernay, et la maisonnette, en 1778, sous place à l'Académie de l'Abbaye. Au retour de son voyage en Italie, il fut associé à Contant d'Ivry, chargé d'élever l'église de la Madeleine, et construisit seul les travaux après la mort de cet architecte. Il y apporta de changes alors les plus hardis et imaginaire la colonnade que la décore aujourd'hui ; mais il mourut avant d'avoir pu achever son ouvrage, et les plans de la construction furent ensuite non faite modifiés.

COUTURE (Louis-Jean-Baptiste-Gaston), jurisconsulte et écrivain français, né à Amiens en 1763, mort en 1841. Il fut conseiller de cour royale de Paris. Ses principaux écrits sont : *Examens du Traité de Pothier*, 1809 ; *Du système parlementaire en France* (1841, in-8).

COUTURE (Thomas), peintre français, né à Senlis en 1815. *Jeune encore*, il se fit remarquer, à l'âge de 20 ans par un tableau qui a un véritable tempérament de peintre. La vaste composition *Romains de la décadence* qui vaut être sympathique à l'imagination bouillante de l'artiste, avant la mort prématurée du maître fut-elle, à notre avis, un malheur pour lui. Paul Delaroche, exprès Ingres et Bichet, en prenant la direction de l'atelier, lui conseillèrent de l'abandonner. M. Couture fut sans doute plus d'une fois contrarié dans ses aspirations insuivies, que Delaroche et Ingres prirent et mieux développées. De cette lutte entre l'instinct et le tempérament intellectuel, croyons-nous, le désordre naquit, les défaillances qui allèrent toujours croissant de cet artiste, qui n'est pas moins un premier rang, bien qu'il ait pu quelque mécomptes pour y briller.

Le second grand prix de Rome, au concours de 1837, l'envoya à Rome deux ans après. En 1840 parut au Salon le *Jeune Vénitien* avec une grande et belle composition. Il y avait de belles proportions dans cette peinture vigoureuse et forte, tout en distinguant déjà ces tendances contradictoires des deux éléments qui étaient chez la couleur, de coloriste qui chez lui se mêlait à la dessiner naturaliste du maître. En 1841, le *Retour des chasses*, le *Venise et l'Enfant prodigue* signalèrent le talent intéressant du monde intelligent. Un crit vint le jeune de son dans une exposition bottinant de verve, de jouissance, de vigueur et d'animation, à son brouque, après plusieurs mois-mois du monde impertinent, parut le célèbre *Amour de fer*, qui est maintenant au musée de Toulouse, le morceau qui a les plus portraits de l'enthousiasme. *Le jury* sont sous la chaumière de l'amour à cette vague composition, qui a accroché seulement la médaille de 3e classe. Cela ne plaisait et 1843. Deux ans plus tard, en 1847, les *Romains de la décadence* lui avait gagné la 1re position et valurent à l'auteur une médaille de 1re classe et la croix de la Légion d'honneur.

Or ce tableau est un tableau médiocre : c'est le monde de ceux que nous devons au beau talent de M. Couture. Sous entendre dans une discussion descriptive dont on s'en sait et à place, nous allons essayer de prouver que nous avons raison. Vous les vers de Jouvenal, sujet de cette toute composition :

Nul spectacle longue pasta mala : sector avide Laurata cachetat, etiamque ulcerator ulcus.

« Nous sondons malheureusement les mauvaises pratiques ; nous nous plaisons à les entretenir ; le gâteau de la pâtisseur, le pâtissier, le vendeur de vieux ulcères, le vengeur l'uniers vaisseau par nous. »

Rien dans cette composition ne dit la pensée de Juvenal; elle développe son sujet comme le dit le Tableau de Pierre Cornelius du Châtelet développent les scènes à effet, c'est une de ces toiles qui plaisent au décor réussi. Mais ce mérite est le seul qu'on puisse reconnaître à cette composition : le tableau, cette œuvre du peintre qui est toute une théorie, cette œuvre du peintre, toute une théorie de la pensée qui l'a produite, de l'art qui montre comme le dessinant dans un ensemble complet, et qui révèle intuitive et variée en des détails multiples et variés.

Rien de cela dans les *Romains de la décadence*. Les *Romains* ne sont pas des *Romains*, des *soldats*, pas des *Romains*, pas des *soldats*, pas des *Romains*, pas des *soldats*, pas des *Romains*, pas

nia : Ne nobis vitrea pendent. Les principaux *Sertis* de Couvier sont : *De eclin cartiniarum* (1580, in-4°), *Adversus deos charteos; De translatione Biblie et nonnum interpretationum reprobatione* (1583, in-fol.), écrit dans lequel il attaque Erasme ; *Apologeticum in nonos catéchumenos* (1584) ; *Apologia P. Suturii in demonum Lukeri harcesim de notis monastice* (1581, in-4°), un des seuls modernes ouvrages.

COUTURIER (Jean), théologien français, né à Mont-Didier (Somme) en 1741, mort en 1794, entre chez les jésuites, se livra à l'enseignement, puis, après la suppression de l'ordre, fut nommé curé de Lory, près de Dijon. Incarcéré pendant la Révolution, il recouvra la liberté, mais, comme il avait refusé de prêter serment à la constitution civile, il ne put reprendre ses fonctions que le 9 décembre. Son dernier ouvrage fut intitulé : *Catéchisme diagnostique et moral* (Dijon, 1821, 4 vol. in-12) ; *Abrégé pratique de la doctrine chrétienne.* — Son frère, Jean-Christophe, né à Mâlon (Bourgogne) en 1810, était curé de cette commune lorsque l'ai fait ses débuts aux théâtres ruraux. Il se rangea dans le parti de la résistance à toute réforme, émigra, puis rentra en Bourgogne, où il mourut. Il a laissé : *Histoire de l'ancien Testament* (Dijon, 1825, 4 vol. in-12). — Jean Couturier, frère des précédents, né à Dijon en 1788, mort dans la même ville en 1841. Il ouvrit un établissement d'éducation, puis entra dans l'Université, professa les humanités et la rhétorique, et fut quelque temps principal du collège de Dijon (1818). Il a donné des *Poésies* et des *Discours* lus dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, dont il était membre, il a publié des *Mémoires sur l'insurrection polonaise* (Dijon, 1818, in-8°).

COUTURIER (Jean-Pierre), homme politique français, mort à Issy en 1816. Il était, avant la Révolution, lieutenant civil et criminel au bailliage de Beaumonville. Elu par le département de la Moselle député à la Législative, puis à la Convention, Couturier se fit remarquer par l'audition de son décret, qui proposait de transférer le Pape à Avignon, chef des égorgeurs d'Avignon. Il se trouvait en même temps du procès de Louis XVI, qui eut l'empêcha de voter. Il fit plus tard partie du comité de Sûreté générale, puis du comité législatif, et devint, en 1802, directeur de l'enregistrement à Montdidier.

COUTURIER DE FOURNOUE (Achim-René), jurisconsulte français, procureur du roi et préfet du Gard, mort à Paris en 1827. Il a publié un *Commentaire des coutumes de la Marche et Auvergne* (Paris, 1809, 2 vol. in-8°), *Mémoire sur l'ancien Parlement de Provence* (1818, in-8°), *Mémoire sur l'ancien Parlement de Provence* (1818, in-8°).

COUTURIER (Jean-Pierre), homme politique français, mort à Issy en 1816. Il était, avant la Révolution, lieutenant civil et criminel au bailliage de Beaumonville. Elu par le département de la Moselle député à la Législative, puis à la Convention, Couturier se fit remarquer par l'audition de son décret, qui proposait de transférer le Pape à Avignon, chef des égorgeurs d'Avignon. Il se trouvait en même temps du procès de Louis XVI, qui

nationales, ils figurent estimés à 1 milliard et 100 millions. En Bavière, le nombre des cultes nationaux s'élève à 1 milliard, 1 et demi-demi-Hongrie, 1 milliard, 1 et demi-demi-Hongrie, 1 milliard, 1 et demi-demi-Hongrie,

ronnia une erreur de date en citant le Cour-sent, prétendit qu'il s'en fallait de beaucoup que Louis, l'ex-commandant et poète intime de la maison de Condé, fût un révolutionnaire. On soit comment, reconnu-il deux ans *Histoire par le théâtre*, on eut commenté, sous la Terreur et pressé par ses amis, où aimable dynastie se décide bien plus mal gré à mourir gardée en liberté, non existence peut-être, par quelques emplois patriotiques, et comment il les signa : Lacroix, *sans-culotte* pour la vie. Cette histoire et les mêmes ménagements ne concernent, et l'en n'entendit pas, on fait-être se voulait-on pas entendre malice à Fouquier.

Couvent (Lit) de la **Chalme**, tableau de Philippe Wouwermans, musée de Dresde. Dans la cour d'un couvent dont les murailles sont fodonnées de dédales de gardoirs, des religieuses distribuent des secours à des pèlerins et à des mendiants. Un jeune pèlerin, à gauche sur le perron du monastère, verse des bouillons dans une écuelle qui présente un pèlerin, un cul-de-jatte, accroupi au bas de l'escalier, tend un pot pour être servi à son tour. Plus près de nous, un enfant, monter mysérieusement à son pied et à manche la ration qu'il vient de recevoir ; le bruit de la scène jusqu'à ce pèlerin, qui, pour être servi à son tour, l'ire pas

aggression fait allusion à l'usage où l'on était de couvrir les mets que l'on mettait devant les personnes à qui l'on voulait rendre des honneurs particuliers. On couvrait les plats et les pièces placées dans d'riles. Si on leur offrait des drogues, le drogueur était couvert d'une serviette. Cautumes qu'on peut le vraisemblablement n'observer, le roulte pourtant un duc ou un prince du sang, etc. On n'était pas seulement un homme qu'on voulait aux grands, c'était aussi une souvrain de qu'on leur donnait contre la crainte du poison, ce qui n'empêchait pas l'usage de ne point de chapeau mets en couvert spécial.

Couvert, Couvrir *s. amount*, Vaudre des heures qu'on a en se possessant au moment même du marché. *Être à couvert*, Jouir des garanties assurées pour la solide d'une chose.

— Loc. propre. *A couvert de*, A l'abri de: *Se mettre à couvert du le pluie, du feu, du le lieu, du le vent, du ennemi, du le ennemi, du le bombe*, *Il bombe*, *Il bombe*, *Il

doire. La couverture en chaume des *fenils est préférable, pour conserver le foin, à la toiture en tuiles.* (Math. de Dombasle.)

— Fig. Prétexte, moyen de dégoûtement : *Le malice prend quelquefois d'autres couvertures ; elle fait la simple et la sincère.* (Bern.) *M. le Prince, sensible à la gloire d'une couverture pour sa gendre qui admirait, cachait sous cette couverture la joie du repas de sa famille.* (Saint.) *Armatur et armorum potentia, il possédait à ce titre trois maires consacrés au conseil, et, par une seconde couverture de la protection illégale de son trône.* (Th. Thomas.)

— Particulièrem. Pièce d'étoffe qu'on place sur un lit en-dessus des draps : *Il y a des familles dont les membres sont réduits à la cortelitte ensemble pendant la nuit, faute de couvertures pour se réchauffer.* (Fourier.)

— *Faire la couverture*, Relever ensemble le drap et les couvertures d'un lit, après qu'il est fait, pour y poser et y glisser *maintenant : La chambre étant donc vre dérobée qui amenait l'heure du repas ; le* COUVERTURE FAITE, *deux ouvriers dormaient sur la couverture.* (Fr.)

— Fam. *Tirer la couverture à soi*, Prendre la meilleure part, par comparaison avec une personne qui, considérée comme moins, en lui laisse pas de couverture.

— Blas. Droit réservé à certains personnages de rester couverts devant le roi d'Espagne ; cependant les hérauts ne jouent en *Angleterre : La couverture de mon second fils ne fit le 1er février, pour tout pour, pressement grand-seigneur ses disposition de mon père ou parlement comme due et pair de France.* (St-Simon.)

— Techn. Pièce de gros acier dont on recouvre un morceau d'acier. Il faut que la tôle qui est parallèle au palastre et cache tout l'intérieur de la serrure. Boîte de toile ou de papier qu'on fait à une pièce de bois pour la préserver. Quelque chose étoffe qui est bien lisse et qui ne laisse pas de rien au moins trace des dents du peigne à tisser.

— Agric. Couche de paille, de fougères, de fumier, etc., qui on étend sur les semoir ou un pied des arbres, pour maintenir dans le sol la chaleur et l'humidité nécessaires : *Fumer en couverture. Les* COUVERTURES *sont moins pour les arbres que pour les* Brosil.)

— Beaux. Garnaiture fournie par le vendeur, et qui est destinée à couvrir la différence qui pourrait exister, à l'époque stipulée pour la livraison, entre le prix convenu et le cours du jour. Dépôt de titres destinés à couvrir le compte de l'agent de change : *Le prix de la bourse est de fournir des* COUVERTURES. (L.-d. Larcher.)

— Le *couverture* l'Allemde quelque jours.

— Impossible ; j'ai vu mon couvrir qui l'exige.

— *Pulsus mon ainsi.* — Impossible ; j'ai vu mon couvrir qui l'exige.

Demain la couverture, on bien exécuté.

— s. f. pl. Oyseb. Plumes qui recouvrent la partie des pennes : *Certaines de couvertures et les* COUVERTURES *supérieures de la queue d'un marron brun ni noirâtre.* (Buff.)

— Encycl. Constr. Les couvertures sont les applaque sur les combles des édifices ont pour but de préserver les parties intérieures des intempéries des saisons; elles doivent présenter les qualités suivantes : ne pas laisser passer l'humidité qui pourrait les endommager en boit; ne pas se détraquer par l'action du vent ou par les gelées, ne pas se fendre lorsque qu'accompagnent les variations de temperature, ne point charger trop les murs, faire à l'abri de l'incendie; n'exiger que des frais de poinçonnage relativement au tapage avec la destination du bâtiment, et ne donner que peu d'entretien. Les premières matières qui satisfont plus ou moins à ces conditions sont celles de chaume, de jonc, de roseaux, de plomb, de bardeaux, de tuiles plates et creuses, d'ardoise, de zinc ordinaire ou cuivre, de tôle galvanisée, plaque en carton, de fonte de fer, de plomb, de cuivre, de papier goudronné, de carton bitumé et de toiles. On peut faire cette remarque générale que plus les matériaux sont lourds, plus ils exigent mines, moins leurs robords offrent de prise au vent, qui tend à les relever, plus ils sont fort forte, plus elle exige de materiaux, et moins est grande la compensation des vents horizontaux qui tend à le relever et à briser les ceux privatives entre les lames qu'ils couvrent. D'un autre côté, plus le prix de revient total action capitaine de ces lames, plus la quantité relèvent chevauchées qui en sont diminuée; plus les matériaux sont légers, plus ce peut en grand nombre les parties sies toits et diminuer la charpente des combles.

— I. Couvertures rustiques. 1° *Couverture de chaume.* La meilleure paille qui on puisse employer à ces sortes de *couvertures* est celle de seigle. Les bottes dites javelles, réunies deux à deux par un lien commun de paille en d'assez qui les entoure en s'entrecroisant de l'une à l'autre, sont fixées sur des perches, liées ou perchilles rondes, espacées de 15 à 20 cm. et attachées horizontalement sur les chevrons par des bards d'osier ou de coudrier. On commence la pose par le bas du toit, en disposant la première rangée de javelles sur une couche de paille enlevée d'osier, et dont les brins sont très-serrés les uns contre les autres, pour déterminer la contre-pente de la *couverture*; on continue en remontant successivement par rangées horizontales dites *arganes*, de manière que les javelles supérieures soient placées sur les joints des javelles inférieures. Les organes se recouvrent, dans le sens de la pente, de la moitié au moins de la partie pendante des javelles, l'épaisseur de chaume atteint ses vingt et un de fabrique et trente de pente. Les tiges doivent le chevrot sur les deux postes et ne doivent ne pas changer de sens. Quand lorsque le tassement s'est effectué, on prépare le chaume en coupe les bouts de chaume en-dessous de la surface générale. On dresse les bottes sur les chevrons de 6 décimètres de milieu de 8 m. 50 sur le ma du sens pour former l'égoût. Ce gros bottes, dont le vide en défaut de prendre ses facilement et d'entretoiner l'humidité, convient très-bien aux fermes.

2° *Couverture de jonc et de roseaux.* Dans les pays marécageux, on emploie le jonc, la paille, les joncs et les roseaux qui croissent sur les marais; la pose est la même que pour la chaume, seulement, pour éviter le glissement des matériaux lisses, on ne peut le nombre des liens et on diminue l'encouement des perchettes.

— II. Couvertures en bois. 1° *Couverture de planches.* Sur les chevrons coupés en forme de crémaillère on fait la pente du toit, et on applique les planches de yin ou de sapin qui, quelles se recouvrent d'environ un cinquième de leur hauteur, sont clouées sur chevrons, pour dispenses sur le milieu d'un chevron, sont cachés par une forte tringle de bois taillée triangulaire et crémaillère, qui maintient la ferme que présente le toiture. Pour éviter les mauvaises dimensions de la *crémaillère* des crémaillères, on pose généralement les planches dessus-dessous, et on les disposent des chevrons, en commencant dans le sens de la pente le premier chevron à partir du bas. Le vide qui résulte de cette disposition entre les planches et les chevrons, et qui forme les premières en porte-à-faux et facilite le tendoce au volitement. Quelquefois les planches sont posées à plat, suivant la pente, inclinée sur des pannes très-rapprochées, liées pour leur plus grande solidité à chaque bout, le premier cas, on recouvre les joints avec de lattes hauteur de longueur, et, dans le second, très généralement une planche de la dimension de la pente qui chaque bout qui comble la vide. Ces *couvertures* peuvent servir des bâtissoires et avec une pente, et la tinction du bâtiment; mais celle qui convient le mieux est un angle de 45 degrés avec l'horizon.

2° *Couverture de bardeaux.* Les bardeaux sont de bois de sapin, quelquefois de hêtre, de châtaignier, de sapin. Ils ont généralement 0 m. 40 de longueur, 0 m. 08 de largeur et 0 m. 01 d'épaisseur. Il en faut 35 de cette dimension pour couvrir un mètre carré de toit, avec une inclinaison de 45 degrés, qui est nécessaire pour que l'eau ne séjourne pas. Les bardeaux sont ordinairement non angulaires; mais souvent on accoudit leurs extrémités en biais ou en forme de pointe. Ils sont percés de deux trous à leur partie supérieure pour livrer passage à la pointe qui doit les fixer sur les lattes. L'encouement des extrémités les rend plus solides et ôte de la pente du toit, est d'un tiers du bardeau. Les bardeaux qui forment le toit doivent recouvrir la pannes inférieure des deux tiers de sa hauteur, et à chaque joint correspond un joint, dans le sens de la longueur, et un de hauteur, par mètre carré pour le chêne, et de 18 à 20 bardeaux, selon que les joints se trouvent dans le sens du bardeau, et, dans le second, très généralement une planche de la dimension de la pente qui chaque bout qui comble la vide. Ces *couvertures* peuvent servir des bâtissoires avec une pente, et la tinction du bâtiment; mais celle qui convient le mieux est un angle de 45 degrés avec l'horizon.

3° *Couverture de bardeaux.* Les bardeaux sont de bois de sapin, quelquefois de hêtre, de châtaignier, de sapin. Ils ont généralement 0 m. 40 de longueur, 0 m. 08 de largeur et 0 m. 01 d'épaisseur. Il en faut 35 de cette dimension pour couvrir un mètre carré de toit, avec une inclinaison de 45 degrés, qui est nécessaire pour que l'eau ne séjourne pas. Les bardeaux sont ordinairement non angulaires; mais souvent on accoudit leurs extrémités en biais ou en forme de pointe. Ils sont percés de deux trous à leur partie supérieure pour livrer passage à la pointe qui doit les fixer sur les lattes. L'encouement des extrémités les rend plus solides et ôte de la pente du toit, est d'un tiers du bardeau. Les bardeaux qui forment le toit doivent recouvrir la pannes inférieure des deux tiers de sa hauteur, et à chaque joint correspond un joint, dans le sens de la longueur, et un de hauteur, par mètre carré pour le chêne, et de 18 à 20 bardeaux, selon que les joints se trouvent dans le sens.

— III. Couvertures en tuiles. On distingue les tuiles creuses et les tuiles plates.

1° *Couverture de tuiles creuses.* Les tuiles creuses sont de simples tronçons de tuyaux de terre principalement en zone à celles qui sont en usage dans le midi. Elles ne sont posées sur un plancher joint dont l'inclinaison, qui peut varier de 21 à 27 degrés, ne dépasse pas le dernier angle. Ces tuiles ont, dans le midi de la France, 0 m. 40 de longueur, 0 m. 15 d'épaisseur, 0 m. 10 de diamètre à la petite et 0 m. 18 à l'autre, ce qui les rend coniques. On les dispose par rangées verticales de 0 m. 20 à 0 m. 04. Les tuiles inférieures sont posées creuses-creuses-creuses, et les tuiles supérieures sont posées creuses-bombées, et, dans le second, avec des fragments d'autres tuiles, quand on ne les trouve pas assez nombreuses, de même diamètre est toutes du côté du faîte. Les vides qui résultent de ces dispositions sont remplis par des parts par d'autres tuiles appelées *chapeaux*. Chaque rang de chapeaux de tuile mette que leur contravité leur recouvre en dehors, et la tuile petit bout regardé le faîtage. Ces tuiles se recouvrent de 0 m. 04 à 0 m. 06 de 0 m. 06, et il est bon de garnir les joints avec du mortier pour empêcher l'eau de rentrer par l'effet des vents et de la capillarité. La mêtre carré de cette espèce de *couverture* pese de 75 à 80 kilogr. lorsque ces tuiles sont posées à sec et 100 à 120 kilogr. lorsqu'elles sont maçonnées. Dans le midi de la France on pose les tuiles creuses alternativement les unes contre autre pour empêcher l'eau de rentrer par l'effet des vents et de la capillarité. Le mètre carré de cette espèce de *couverture* pese de 75 à 80 kilogr. lorsque ces tuiles sont posées à sec et 100 à 120 kilogr. lorsqu'elles sont maçonnées. Dans le midi de la France on pose les tuiles creuses alternativement les unes contre autre pour empêcher l'eau de rentrer par l'effet des vents et de la capillarité. Le mètre carré de cette espèce de *couverture* pese de 75 à 80 kilogr. lorsque ces tuiles sont posées à sec et 100 à 120 kilogr. lorsqu'elles sont maçonnées. Dans le midi de la France on pose les tuiles creuses, en disposant les tuiles à dos d'âne, dont le plat des chaumes s'applique en entier sur celui des chaumes en chaudes; elles passent environ 40 kilogr. le mètre carré, et il en entre 40 dans cette surface. Les tuiles creuses à robords plats ou circulaires se posent sur un plancher joint et s'y maintiennent beaucoup mieux que les tuiles creuses en arc de cercle. Lorsque les robords sont plats, les tuiles supérieures sont en sont moins ébranlées aux vibrations, mais lorsqu'ils sont circulaires, les robords se touchent, le joint est couvert par le contre-joint qui, dans ces systèmes sont fort employés en Italie. Les tuiles triangulaires, les tuiles à robords, les dites tuiles-pennes, s'agrafent latéralement les unes sur les autres pressées latéralement par *tiers de tuiles* romaines, qui sont encore en usage en Italie. Ces tuiles ne sont pas moins qui importent des briques dites *pinnelle*, sur briques plates, et la tuile à la mortier les tuiles plates en *tryéle*, dans lesquelles ne sont remarquer les unes creuses en *tuyelle*, et les *chapeaux* laissant les *tuyelle* de tuyau.

2° *Couverture de tuiles plates.* Les tuiles plates que l'on emploie pour couvrir les combles sont de deux sortes : les *tuiles* qui ne mesure est celle d'un rectangle dont le grand côté se prolonge, et forment à la pente du toit. L'un des petits côtés est muni en son dessus d'un crochet ou talon en saillie sur le plan inférieur de la tuile, qui sert à la fixer sur les lattes. Quelquefois la tuile est percée de deux trous latéraux, qui sont destinés à recevoir les lattes. Quelquefois les tuiles plates doivent être placées sur des lattes, et, dans ce cas, elles ne se recouvrent pas leur tuiles, qui sont alors de dimensions différentes, et, dans le second, très généralement une planche de la dimension de la pente qui chaque bout qui comble la vide. Ces *couvertures* peuvent servir des bâtissoires avec une pente, et la tinction du bâtiment; mais celle qui convient le mieux est un angle de 45 degrés avec l'horizon.

3° *Couverture de bardeaux.* Les bardeaux sont de bois de sapin, quelquefois de hêtre, de châtaignier, de sapin. Ils ont généralement 0 m. 40 de longueur, 0 m. 08 de largeur et 0 m. 01 d'épaisseur. Il en faut 35 de cette dimension pour couvrir un mètre carré de toit, avec une inclinaison de 45 degrés, qui est nécessaire pour que l'eau ne séjourne pas. Les bardeaux sont ordinairement non angulaires; mais souvent on accoudit leurs extrémités en biais ou en forme de pointe. Ils sont percés de deux trous à leur partie supérieure pour livrer passage à la pointe qui doit les fixer sur les lattes. L'encouement des extrémités les rend plus solides et ôte de la pente du toit, est d'un tiers du bardeau. Les bardeaux qui forment le toit doivent recouvrir la pannes inférieure des deux tiers de sa hauteur, et à chaque joint correspond un joint, dans le sens de la longueur, et un de hauteur, par mètre carré pour le chêne, et de 18 à 20 bardeaux, selon que les joints se trouvent dans le sens.

— IV. Couvertures métalliques. Les *couvertures* sont à grandes ou à petites feuilles; elles sont plates, cintrées ou ondulées. Le premier système a pour avantage du diminuer les joints. Quelque soit le système, les feuilles doivent être assemblées à fabrication faite, et leur recouvrement dans le sens de la pente doit être d'environ deux pouces pour toute pente plus petite. Les modes d'assemblage sont : le pliage de metal sur-sur-brun, ou les assemblé notamment dans le sens de la pente et dans le sens horizontal. Dans le premier procede, on forme des repoussé simples ou doubles, et on les fixe, les uns dans l'autre, en, pour plus de solidité, on rabat les bords, et on recouvre les joints, distance, en distance, des lames de metal dont une agrémente, formant une sorte d'attache, vu que recouvre les lames et y pénètre. Dans le second des agrafures doubles, formées de deux demi-rainures ascendantes, et, dans le troisième entre les deux feuilles extérieures en une lame rectangle de cuivre, dont les bords ingrossent arrondi, porte le chapeau. Dans ce système, les feuilles sont fixées par des clous, chaque feuille est fixée par le haut avec un clou, et, pour assurer le recouvrement de la feuille supérieure. Elle porte sur le clou par la bas des agrafes soudées à 0 m. 10 du bord et ensuite avec la feuille inférieure, et, cette façon, tout en laissant libre l'effet de la dilatation, on ne peut pas, cependant, passer le vent. Si le toits est de fer, les grandes feuilles s'assemblent par le bas, et, dans le haut d'un rapiél fait à la feuille même. Les petites feuilles s'assemblent dans les *arganes*, avec des feuilles soldées-ent et recouvertes latéralement par celles des longs pans. Les arêtes et les faîtages sont couverts par des bandes métalliques recouvrant mutuel. Dans le deux pentes, les longs des murs et contre les chaumières, on relève les bords des feuilles à la couverture sur 0 m. 10, et, en cuivre les joints, dans cas de pente, à l'abri des maladies, ne pouvant exister dans la magnésie, afin de rejeter les eaux sur le toits.

1° *Couverture de zinc.* Les feuilles employées pour ce genre de *couverture* ont 1 m. 50 longueur, 0 m. 50 à 0 m. 60 de largeur, et une épaisseur de 0 m. 00007. Elles pesent environ 6 kilogr. 500 le m. 0 m. 00 et 0 m. 60 en carré. Leur poids seul respectif environ de 1 kilogr. 500 le m. 0 m. 00 et 0 m. 60 en carré. Les dates de ces couvertures est au moins de trois à vingt-cinq ans, suivant quelques auteurs, on a fait usage d'ardoises de 0 m. 30 à 0 m. 40 sur 0 m. 20 à 0 m. 30 à 0 m. 25 de longueur et 0 m. 20 de largeur. Ces couvertures, se clouent sur les voliges et s'agrafent les unes sur les autres, et, quelquefois à l'aide de deux crochets. On a encore appliqué le zinc ondulé à la couverture des maisons. Cet avantage que l'on en retire est la réduction du latis en du volume. On emploie ces matériaux avec avantage dans les charpentes métalliques. Lorsque les bords l'on donne aux combles convertis de zinc peut leur donner une longueur, et le poids par mètre carré est d'environ 4 kilogr. 500.

2° *Couvertures de tôle.* En Russie et en Suède, on emploie quelquefois la tôle pour couvrir. On donne aux feuilles de tôle 1 m. 50 de longueur et 0 m. 50 à 0 m. 70 de largeur et 0 m. 50. Le mètre carré pèse environ 16 à 21 kilogr. Le mètre carré pèse, pour le zinc, de 15 à 21 degrés, les grandes tôle à l'huile tous les bout ou dix ans et on prétend que le zinc ne dure que quarante ans. Depuis quelques années, on fait usage de couvertures en plaques de tôle galvanisée, soit en grandes feuilles, soit en ardoises. Ces couvertures, très-économiques, sont convenables pour les usines; toutes les agrafes et tous les liens en attaches se font avec du fer galvanisé. On utilise aussi, pour couvrir les bâtiments, la tôle ondulée à grandes ou à petite ondes. Son poids permet de supprimer un grand nombre des poteaux qui constituent l'ossature de la charpente. Il y a même en des cas où l'on a pu se dispenser de toute construction de ce genre,

la résistance des ombres étant comparable à celle d'un fer à double tête? Il qui aurait pour pays le Kamtschatka le demi-langueur de la tête, et pour pierre verticale la somme des parties verticales des maisons. On tire un grand parti de ces idées endiaises dans les charpentes cachées, où elles remplissent l'office des fermes et de la couverture.

Se Couverture de fonte de fer. Ces couvertures, peu usitées, se font en vitrées de petites dimensions. On peut citer comme application de ce système les intérieurs des pavillons adjoints à la grille de l'Observatoire de Paris.

Se Couverture de plomb. Les tables de plomb employées pour couvrir ont 1 m. 95 de longueur sur 1 m. 95 de largeur, et 2 m. 4 m. 5 m. 6m. 6 d'épaisseur. Le mètre carré pèse, selon l'épaisseur, 20 ou 30 kilogr. Le renouvellement des tables se fait en la longueur varie de 6 m. 60 à 8 m. 10. Les ferblantiers ne se tiennent entre elles que le plinde de manière à former un carlet. On donne à ces couvertures une inclinaison de 18 à 20 degrés. L'église Notre-Dame de Paris offre un exemple de pareille couverture.

Se Couverture de cuivre. Les feuilles ordinairement employées ont 1 m. 40 sur 1 m. 40 et de 0 m. 0006 à 0 m. 0007 d'épaisseur. Le poids du mètre carré est, avec les pointures, de 4 kilogr. 1, et ne varie ordinairement 5 kilogr. Le Chambres des dépêches, la Halle au blé et la Bourse sont les seuls couvertes en cuivre.

— VI. COUVERTURES EN PAPIER BOUCHONNÉ, OU CARTON BITUMÉ, ou PAPIER GOUDRONNÉ. Ces genres de couvertures, en usage depuis quelques années seulement, s'emploient exclusivement pour couvrir des hangars ou des ateliers de peu d'importance. Le papier de carton préparé à l'avance se vend en rouleau et se pose sur un plancher jointif dans le sens de la pente; les points sont recouverts par des longueurs de bois, de plâtre, quelquefois chef le soulèvement que pourrait occasionner le vent, mais dans le hangarage sur les plusieurs de ces longueurs. Les *couvertures*, très-légères, revient deux sous plus cher que les tuiles. Les inconvénients de ce système, peu répétées, se réduit dans le sens de l'écoulement, en obligeant de ne supposer une couverture parfaitement étanche, et dans le corps qu'au bitumé et la longueur du papier nuisent à humidité sur le voisinage.

— VII. COUVERTURE EN VERRE. Ce système de couverture est généralement repoussé depuis de grandes applications qui l'ont en faites aux palais des expositions fraîcheur, neglisant ai aussi-vous. Cette matière est utilisée avec avantage pour couvrir les hangars, puits, ateliers, les magasins et les usages publics, dans lesquels on veut faire servir la lumière. Le verre employé pour toutes de différentes longueurs, dans le cas contre cent qu'environ de 0 m. 50 et l'épaisseur de 0 m. 1 millimètres. Malgré le grand recouvrement que l'on donne aux feuilles, l'eau passe à travers entre elles; on obvie à cet inconvénient en donnant à ces *couvertures* une pente convexe et en les recouvrant les feuilles supérieures sur des tringles d'étain de 0 m. 0 m. 0 m.

ne s'effarouchent pas aisément, qu'il soit pour lui des gens et des bêtes, qui entrent dans les maisons, ramassent les mottes aux heures des repas. Dans tous les rus, au lieu de prendre pour couveuses des poules égoïsses de moins de deux ans. On recommande qu'une poule demeuré à couver lorsqu'elle glousse, tourne dans tous sens, et se tient de temps à autre la vessie à terre. Certaines poules éprouvent les frissonnements de la fièvre de couver; les manœuvres emploient différents moyens pour les guérir de ce défaut : elles jettent dans une petite plume au travers des narines, ou bien elles les plongent dans l'eau froide à plusieurs reprises, ou encore elles ne donnent pendant quelque temps leur ration de vivres; d'autres fois elles les tiennent enfermées, pendant deux jours, sous un cuvier disposé de telle sorte que l'air leur soit non moins, et ne leur donnent ni à boire ni à manger pendant ce temps. Souvent, au lieu, surtout lorsqu'elles ne poisonnent pas de leur liberté, les poules ne sont pas disposées à couver; pour les y provoquer, on leur donne de la graine de montarde, des trempes au vin, des feuilles et de la graine d'orte desséchées et pulvérisées. Dans quelques localités, les manœuvres font mieux jusqu'à leur arracher les plumes du ventre et à leur frotter la peau mal avec des vertes orties. Mais avons pas besoin d'insister pour faire sentir le barbarie du parti procédé. Il vaut mieux, de poules couveuses, en puit employer des chapons ou des dindes.

Dès que la couveuse a pris possession de son nid, on ne doit plus toucher aux œufs. L'incubation dure généralement vingt-et-un jours. Beaucoup de mégnagères ne mettent les œufs qu'à deux jours, et, ajoutent un petit nombre de fer dans le nid pour préserver les œufs des effets de l'électricité ou de l'orage. Le premier de ces précautions doit être évitée : nous avons pour nous les plus grands praticiens qui ont les campagnes nous offrent encore de la dépense inutile; quant à la seconde, bien que plus naïvale, elle ne nous paraît guère mieux fondée. Quand on pourra nous dire, il faut les mettre au nid, nous pouvons leur mettre avant de leur donner à manger.

Couveuses artificielles. La poule qui couve cesse de pondre, et il en est de même pendant tout le temps qu'elle élève ses petits. Il y a là une perte réelle. Pour l'éviter, on a imaginé de remplacer l'aile maternelle par des couveuses artificielles. Cette invention remplirait un doit pas d'hier : il y a bien des siècles qu'en Egypte on fait éclore des poussins au four. Les Chinois ont des procédés analogues et tout aussi anciens. Les moderne n'ont pas à rougir de rester en arrière. Aujourd'hui, le premier en France, a fait des essais qui sont dignes d'éloges. Après lui, Bonnefoin et Cloubelle se sont occupés du même sujet avec un entier succès. Le premier a fait beaucoup de bien du procédé d'incubation de M. Chorlogin et de la manœuvre de M. Cabrolier. Le principal inconvénient de la plupart des appareils de ce genre est de rendre fort cher. Quelques-uns ne coûtent à environ 500 fr. par 100 œufs. Aussi serait peu probable qu'ils soient jamais communément employés. Ils pourront avoir quelque succès dans les établissements nommés spécialement à des amateurs, mais jamais, croyons-nous, chez des cultivateurs ou fermiers. Cependant, pouvons dans un livre de la nature de celui-ci nous dispenser de parler de ces appareils, ne fût-ce que à titre quelconque, peut intéresser le public, mais nous le décrire un de ces appareils réels. C'est au plus simple et au moins nuisibe que nous donnerons, bien entendu, le préférence. Le nouveau de M. Cabrolier avec semble, mieux que toute autre, remplir ces conditions. Imaginez boîte de bois blanc, de dimensions assez restreintes, à la partie supérieure de laquelle sont ouvertes de trous ajoutant sur une boîte métallique galvanisée, et entrapant une certaine quantité de lait. Le trait mélange sous cette cuisse, dans l'intérieur de la boîte, contient une lampe à deux becs, alimentée avec de l'huile ordinaire bien épurée. Cette lampe sert à échauffer l'eau, dont la température doit rester bien constamment environ. En hiver, les deux becs doivent être allumés; mais, pendant les saisons chaudes, un seul suffire. Immédiatement au-dessous de la boîte métallique, s'ouvre un tiroir contenant les œufs. Ceux-ci, au nombre de quarante, sont disposés sur le tiroir comme des fois très-mous. Le degré de chaleur communiqué par l'eau est de 41 à 42 degrés centigrades, et se lorment à chemper des œufs de pluie une ou deux fois par jour, et à les laisser quelque fois exposés à l'air pendant un quart d'heure. Au bout de vingt et un jours, l'incubation est parfaite; mais les petits sortis de leur ouvent encore rester dans le tiroir au moins vingt-quatre heures. Après ce temps, on les place dans un second appareil aussi simple de construction que le premier. C'est une sorte de cage à faire des entremites de longueur le tuyau du bassin de sac, au fon met une fois par jour, mais seulement pendant les temps froids, et le rien chauffée à 1m 20 environ. Dans l'intérieur de la cage, et au-dessous du bassin, on adapte une peau d'agneau destinée à servir d'abri aux petits poussins. Au bout de huit jours de nutrition, ces derniers sont assez forts pour être placés en grand air dans la basse-cour; mais il faut avoir soin de tenir le leur portée de poussinière toujours ouverte, afin qu'ils puissent s'y retirer à volonté. L'appareil tout entier est facile à construire, et le prix n'en doit pas être très-élevé. On ait même qu'il réalise une certaine économie sur l'incubation naturelle. Il est vrai aussi que, dans ce système, le travail de la nature a été imité avec une réelle perfection, comme on peut s'en convaincre par une comparaison facile à faire. Cependant nous ne conseillerons pas, dans l'intérêt de la nature, qu'il n'y ait entre les poulets des différences sensibles, et nous ne voyons à l'aile de leur mère quelque différence analogue à celle qu'on remarque entre les enfants élevés au sein de leur mère et ceux élevés au lait de leur mère.

Couvée (du lat. *cubo-ui* — rad. *cuver*). En parlant d'autre oiseaux à être nonpas, soit pour les mots, mais seulement pour les mots, parce qu'ils sont corrompus, on dit : *Des nuits couvées.*

— **Antonyme** *Frais* (en parlant des œufs).

COUVIN, ville de Belgique, province de Namur, arrond. et à 17 kilom. S. de Philippeville, sur la Viroin, à 20 kilom. de la frontière de France, chef-lieu de canton, 2,184 habitants. Le canton de Couvin, qui est fort dans les environs, forges et usines très-considérables, fabriques de fer, de clous, de câbles de fer et de machines à vapeur.

COUVINE s. f. (Kou-vi-ne — rad. *cuve*, qui s'écrit aussi Cova). Cuve, dans le vieux mot.

COUVION s. m. (kou-vi-on — rad. *couver*). Appareil destiné à l'éclosion artificielle des œufs.

COUVRAILLE s. f. (kou-vra-lie — *il mill.* — rad. *couvrir*). Argile. Syn. de GRAILLE dous [ajoute dépouillé].

COUVRANT (kou-vran) part. prés. du v. *Couvrir*: *Le temp des quatre saisons, en couvrant le pâtre, l'ai ti dévoré* (Lamartine).

COUVRE-CHEF s. m. Nom générique des objets servant à couvrir la tête, comme chapeau, casque, bonnet, etc. : *Les Sarrasins, chez orientaux. Prudes dit aux ambassadeurs persans que, si leur maître refusait de traiter avec les Grecs, il renverrait le Perse sans sur d'orbre et d'epis que sa tête l'était de couvre-chef dit des ses cheveux* (Chateaubriand). *Le poisson qui doit à après la Perse* [illegible] *par l'intermédiaire du couvre-chef des* COUVRE-CHEF *à la cheveler.* (G. Sand.)

Aquise le jeune, le couvre-chef dont
D'une montagne un couvre chef.
BCAMAN.

Le voilà donc de grogne effrolé,
Ayant sur sa tête un couvreur couvre chef.
LA FONTAINE.

S'on s'emploie plus ce mot qu'en plaisantant ou lorsque, comme dans l'exemple de Chateaubriand, il s'agit de la dépouille de déserteur l'objet par un mot plus précis.

— Chir. Bandage qui enveloppe la tête : *On se sert de* COUVRE-CHEF *pour maintenir un appareil appliqué sur la tête du crâne.* (Fouilon.)

COUVRE-COLBACK s. m. Art. milit. Housse de toile cirée que l'on place sur le colback les jours de mauvais temps.

COUVRE-COLLET s. m. Art. milit. Pièce d'armure qui couvrait le cuirasse, et que l'on portait seulement lorsque on était à cheval.

COUVRE-FEU s. f. Art. milit. Ouverture de fortification en forme de redan, que l'on place au pied du rampart. Il y a quelque d'une demi-lune pour en dérober les faces aux coups de l'ennemi. Le couvre-feu, le suppelle plus ordinairement cet ouvrage une construction.

COUVRE-FEU s. m. Pat dont on couvre le feu pour l'empêcher de se consumer ou de causer des accidents : *Le couvre-feu.*

— Signal par lequel on ordonne de couvrir les feux et d'éteindre les lumières : *Sonner le couvre-feu. L'heure du couvre-feu. Mes bourgeois, dit le maître du cabaret, sonnez le couvre-feu, qui vous, et il est temps de fermer mon cabaret.* (E. Sue.) Il l'a sonné de la cloche, et il a accompagné cette sonnerie d'un mot qui en plus indique que le moment de la retraite est venu : *Sonnez le couvre-feu, Jeanne; Chaque pitiou marchaud sont son foid* [illegible] *Heure à laquelle on sonnait le couvre-feu; Vous avez sonné le couvre-feu.* Cloche qui servait à le sonner.

— Fam. *Sonner le couvre-feu*, Dépasser l'âge des jeunes.

— A minuit sonne pour? Je vous demande un peu!

— Oh! vous devez avoir sonné le couvre-feu.

E. AUGIER.

S'opposer aux progrès des lumières : *Le couvre-feu ne prévaut point sur le soleil qui ne peut éclairer.* (Sic. BONNE LE COUVRE-FEU. (Chateaubr.) Les deux sens sont également toutes, mais peu usités.

— **Encycl.** Hist. On désignait, en moyen âge, sous le nom de *couvre-feu*, une sonnerie de cloche annonçant la nuit close aux habitants d'une ville, et les invitant au sommeil. Le but de cette sonnerie ne paraît pas avoir eu pour objet de prévenir les incendies, mais vent à tort, l'extinction des lumières, après une certaine heure, mais une simple invitation de prendre des mesures de prudence pour éviter les incendies nocturnes. Un usage très ancien du couvre-feu de justice (1382) nous apprend qu'à la nuit tombante le porte devait être close à la clef, et la cloche mise en branle de manière à être entendue de tout l'ont. L'étoile *couvre-feu* Au XIVe siècle et siècle, de fréquentes ordonnances du Châtelet de l'ario ensuppment le moment du *couvre-feu* comme cette dernière, et sont dans les ordonnances de nouveau municipales au ordre jusqu'à leur exemple, aux premiers sons de la cloche, les femmes quittaient le dédoient leur porte, étoient leur lampe et disparaissaient, mais elles étaient bientôt de retour, et les ont de leur mère.

Couvre-feu (Jean-vi — rad. *couver*). En parlant d'autre oiseaux à être nonpas, soit pour les mots, mais seulement pour les mots, parce qu'ils sont corrompus, on dit : *Des nuits couvées.*

— **Antonyme** *Frais* (en parlant des œufs).

COUVIN, ville de Belgique, province de Namur, arrond. et à 17 kilom. S. de Philippeville, sur la Viroin, à 20 kilom. de la frontière de France, chef-lieu de canton, 2,184 habitants. Le canton de Couvin, qui est fort dans les environs, forges et usines très-considérables, fabriques de fer, de clous, de câbles de fer et de machines à vapeur.

COUVINE s. f. (Kou-vi-ne — rad. *cuve*, qui s'écrit aussi Cova). Cuve, dans le vieux mot.

COUVION s. m. (kou-vi-on — rad. *couver*). Appareil destiné à l'éclosion artificielle des œufs.

COUVRAILLE s. f. (kou-vra-lie — *il mill.* — rad. *couvrir*). Argile. Syn. de GRAILLE dous [ajoute dépouillé].

COUVRANT (kou-vran) part. prés. du v. *Couvrir*: *Le temp des quatre saisons, en couvrant le pâtre, l'ai ti dévoré* (Lamartine).

COUVRE-CHEF s. m. Nom générique des objets servant à couvrir la tête, comme chapeau, casque, bonnet, etc. : *Les Sarrasins, chez orientaux. Prudes dit aux ambassadeurs persans que, si leur maître refusait de traiter avec les Grecs, il renverrait le Perse sans sur d'orbre et d'epis que sa tête l'était de couvre-chef dit des ses cheveux* (Chateaubr.) *Le poisson qui doit à après la Perse* [illegible] *par l'intermédiaire du couvre-chef des* COUVRE-CHEF *à la cheveler.* (G. Sand.)

Aquise le jeune, le couvre-chef dont
D'une montagne un couvre chef.
BCAMAN.

Le voilà donc de grogne effrolé,
Ayant sur sa tête un couvreur couvre chef.
LA FONTAINE.

S'on s'emploie plus ce mot qu'en plaisantant ou lorsque, comme dans l'exemple de Chateaubriand, il s'agit de la dépouille de déserteur l'objet par un mot plus précis.

— Chir. Bandage qui enveloppe la tête : *On se sert de* COUVRE-CHEF *pour maintenir un appareil appliqué sur la tête du crâne.* (Fouilon.)

COUVRE-COLBACK s. m. Art. milit. Housse de toile cirée que l'on place sur le colback les jours de mauvais temps.

COUVRE-COLLET s. f. Art. milit. Pièce d'armure qui couvrait le cuirasse, et que l'on portait seulement lorsque on était à cheval.

COUVRE-FEU s. f. Art. milit. Ouverture de fortification en forme de redan, que l'on place au pied du rampart. Il y a quelque d'une demi-lune pour en dérober les faces aux coups de l'ennemi. Le couvre-feu, le suppelle plus ordinairement cet ouvrage une construction.

COUVRE-FEU s. m. Pat dont on couvre le feu pour l'empêcher de se consumer ou de causer des accidents : *Le couvre-feu.*

— Signal par lequel on ordonne de couvrir les feux et d'éteindre les lumières : *Sonner le couvre-feu. L'heure du couvre-feu. Mes bourgeois, dit le maître du cabaret, sonnez le couvre-feu, qui vous, et il est temps de fermer mon cabaret.* (E. SUE.) Il l'a sonné de la cloche, et il a accompagné cette sonnerie d'un mot qui en plus indique que le moment de la retraite est venu : *Sonnez le couvre-feu, Jeanne; Chaque pitiou marchaud son foid* [illegible] *Heure à laquelle on sonnait le couvre-feu; Vous avez sonné le couvre-feu.* Cloche qui servait à le sonner.

— Fam. *Sonner le couvre-feu*, Dépasser l'âge des jeunes.

— A minuit sonne pour? Je vous demande un peu!

— Oh! vous devez avoir sonné le couvre-feu.

E. AUGIER.

S'opposer aux progrès des lumières : *Le couvre-feu ne prévaut point sur le soleil qui ne peut éclairer.* (Sic. BONNE LE COUVRE-FEU. (Chateaubr.) Les deux sens sont également toutes, mais peu usités.

— **Encycl.** Hist. On désignait, en moyen âge, sous le nom de *couvre-feu*, une sonnerie de cloche annonçant la nuit close aux habitants d'une ville, et les invitant au sommeil. Le but de cette sonnerie ne paraît pas avoir eu pour objet de prévenir les incendies, mais vent à tort, l'extinction des lumières, après une certaine heure, mais une simple invitation de prendre des mesures de prudence pour éviter les incendies nocturnes. Un usage très ancien du couvre-feu de justice (1382) nous apprend qu'à la nuit tombante la porte devait être close à la clef, et la cloche mise en branle de manière à être entendue de tout l'ont. L'étoile *couvre-feu* Au XIVe siècle et siècle, de fréquentes ordonnances du Châtelet de l'ario ensuppment le moment du *couvre-feu* comme cette dernière, et sont dans les ordonnances de nouveau municipales au ordre jusqu'à leur exemple, aux premiers sons de la cloche, les femmes quittaient le dédoient leur porte, étoient leur lampe et disparaissaient, mais elles étaient bientôt de retour, et les ont de leur mère.

COUVRE-FOYER s. m. Pat qui couvre le feu pour le conserver : *Le couvre-feu.*

— Fig. Ce qui est conservateur : *Le couvre-feu*, Dépasser l'âge des jeunes.

COUVRE-LIT s. m. Sorte de couverture légère dont on se couvre le lit : *Des* COUVRE-LITS *de tapisserie, de piquure.*

COUVRE-LUMIÈRE s. m. Mur. Pièce de cuivre ou de plomb dont on couvre la lumière des canons : *Des* COUVRE-LUMIÈRE *de cuivre.*

COUVRE-NUQUE s. m. Art milit. Partie étanche au bas du casque, qui couvre la nuque : *Le Bandel du casque, et de cuir, et de fer, et de fer, et de pétrolière et pétrolière du shako.* Il y a COUVRE-NUQUE.

COUVRE-OREILLE s. m. Méd. Enveloppe de cautchouc dont on couvre la partie de l'oreille, pour le préserver des cures affections. Il y a COUVRE-OREILLES.

— **Encycl.** L'invention du *couvre-oreille* est toute récente, et elle est due à M. Mauville, de Reims. C'est une espèce de fourreau de cautchouc, de forme ovoïde, et dont la forme est moulée exactement sur celle de l'oreille. Il est fait de tel que il est plus facile l'invention et de garantir les oreilles du contact de la poussière, et des lésions d'une nature quelconque rendent en contact dangereux ou pourraient en être la conséquence, par exemple quand la rigueur de la température peut faire ressentir des engorgements, souvent très-douloureuses dans ces parties délicates; quand on est exposé à entendre des bruits fondroyants comme les décharges d'une nombreuse artillerie, et dans une foule d'circonstances analogues, il est impossibilité de s'endormir la tête de bandes comme le font les malades.

COUVRE-PIED s. m. Petite couverture de lit, qui sert seulement à couvrir les pieds : *Des couvre-pieds propres.* Porte de couvre-lit d'apparat : *Elle lui donnait un charmant* COUVRE-PIED *tricoté par ses belles mains.* (G. Sand.) *Le* COUVRE-PIEDS *de soie lié et semblé de point d'Angleterre; il vaut 100,000 fr.* (Balz.)

— Rem. Si, dans l'orthographe du substantif *couvre-pied*, on observait les règles de la décomposition, il faudrait mettre le signe du pluriel dans tous les cas, même lorsque ce substantif est au singulier : *Des* COUVRE-PIEDS, *des* COUVRE-PIEDS. Il n'y a pas de raison de ne pas écrire le mot ainsi, puisque cette orthographe est seule logique. Mais, d'ailleurs, il y a une tendance à soumettre les substantifs composés à la règle générale du pluriel dans tous sens, nous préférons écrire un *couvre-pied*, des *couvre-pieds*. L'Académie adopte aussi ce mode de pluriel, sans elle écrit sans s ce mot au singulier. Toutefois, elle ne dit rien concernant, des *couvre-pieds*; pourtant nous ont exemple pour type, et écrivons un *couvre-pied*, des *couvre-pieds*.

COUVRE-PLAT s. m. Couvercle de plat : *Des* COUVRE-PLATS *de cuivre doré.*

COUVRE-PLATINE s. m. Art milit. Morceau de cuir dont on couvrait autrefois la platine du fusil : Il y a COUVRE-PLATINES.

— Mar. Bordelée de plomb dont on couvre la batterie-platine d'un canon.

COUVRE-SHAKO s. m. Etui de toile cirée dont les militaires couvrent leur shako. S Pl. COUVRE-SHAKOS.

COUVREUR s. m. (kou-vreur — rad. *couvrir*). Ouvrier ou entrepreneur qui s'occupe de couvrir les maisons et de réparer les toitures : *Ils loumo de cuvar pensa à remplir ce pays, ils ne pensent point à remplir ce pays.* (Le Brun.) *La tête de mon ami couvreur* [illegible] (J.-J. Rousseau.)

— *Le couvreur, grimpe au toit d'une maison,*
En tout pouvoir Cardinal et le toile à tonnes.
BOILEAU.

— Adjectiv. : *Ouvrier* COUVREUR.

— Fr. — maçon. *Frère* couvreur, maçon chargé de couvrir, l'ivrée, le maçon, le toit, et de loge soit exactement fermée pendant tout le temps des travaux. La garde intérieure de la maison, et de conclure, il est nécessaire, tirer ni sortir personne, sans en rendre compte, en sans prévoir le chef, et prévoir le chef logé. En Angleterre, il y a deux gardiens des travaux, l'un à la porte extérieure, l'autre sont les fonctions du *frère* couvreur; l'autre, placé à l'intérieur, est le simple frère couvreur (le second dit-ce), chargé de transmettre les ordre du frère couvreur, et de l'informer du garde extérieur. Celui-ci ne participe pas aux travaux, et est ordinairement le frère servant de le loge.

COUVREUX (Adrienne Le), célèbre comédienne. Voy. ADRIENNE.

Couvrir (ADRIENNE Le), drame de Scribe et de M. Legouvé. V. ADRIENNE LECOUVREUR.

COUVRIRAIT v. f. (Kou-vri-ra-ie — rad. *couvrir*). Remplissage de chaises. Il Vieux mot.

COUVRIR v. a. ou tr. (kou-vrir — lat. *cooperire*; gr. *kuo*, *kuos*, *kuoos*, *kuoos*, *kuo

mains. Les larmes qui COUVRENT *notre image. Le pleur* COUVRANT *son visage. Les nuages dans qui* COUVRENT *son visage. L'angoisse* COUVRE *les mers de ses soupirs. L'indifférence* COUVRANT *toute la face de la terre.* (Bos.). *Le christianisme a* COUVERT *la terre de clarté.* (Lamartine.) *Une verdure ténébreuse* COUVRANT *les branches des fougères, des lycopodes et des prêles qui composaient la végétation de l'ancien monde.* (L. Figuier.)

On pourra COUVRIR *ce cadavre ou ensuite*
Les pétoncles COUVRIRA *la terre.*
RACINE.

Respondez sur ce sim, ou gênée redoutable
Rend faites tous les mots dont on ne COUVRE *le table.*
L. RACINE.

Encor si vous saisissez à l'abri du feuillage
Les fleurs que COUVRE *le vieillage!*
LA FONTAINE.

Le mal corrompt le sang, infecte les humeurs
Couvre les corps frétis de bubles tumeurs.
DESPORTES.

Heureux, trois fois heureux ceux qui la terre couvrent
Heureux les morts tombés sur les champs de bataille!
MARSEILLAISE.

— *S'interposer, être interposé comme obstacle ou comme moyen de défense ou de protection : Ce général nous* COUVRE *de son aile droite. Il* COUVRAIT *de ses corps celui du colonel. Les montagnes de Norvège sont des boulevards admirables qui* COUVRAIT *de ce côté les pays du Nord.* (Montesq.) *Nous demandons au Bonpal-Lafontaine de nous accorderons de manœuvrières et de différents corps de dragons qui* COUVRAIENT *notre droite.* (Chateaub.)

Cachet, détroit à la vue : *Ce bouquet d'arbres nous* COUVRE *une partie de la perspective. Un nuage a* COUVERT *tout d'coup le soleil.*

— Emphatique du pouvoir, boulaire, stoïcier, en parlant de la bruit : *Ils ont voulu le bruit de la cataract. Les cris des vainqueurs* COUVRAIENT *le gémissement des vaincus.* (Bossuet.)

Il n'a point dû un mot pour couvrir son vice grisé,
Comme un chêne, en passant, couvre le bruit des ombres
Qui le poursuivent du bruit.
V. HUGO.

Fig. Cacher, déguiser, empêcher d'être vu, connu, rendre : *Les ténébrigences* COUVRENT *mal toute son réputation* COUVRIR *ses défauts et ses mérites et à ses mérites.* (Jacob) *Plaisir du que le rendre de la matière, c'est de la couvrir de quelque chose qui la rend jouir.* (Bos.) *Les figuations sont d'autant plus dangereuses, qu'on ne saurait les* COUVRIR *de prétexte spécieux de l'équité.* (Bos.) *Un magistrat nous* COUVRIRA *toujours les d'erreurs des jesuites.* (Chateaub.) *Souvent la modestie n'est qu'un voile dont on cherche à* COUVRIR *son amour-propre.* (Albert.)

Les pourrons-nous longtemps cacher ou mourir
Bornée.
Et d'un oil innocent le COUVRIR ou prendre.
BORNÉE.

Je me suis le cœur ou, et jusqu'à ce jour
D'un voile d'amitié j'ai COUVRI mon amour.
MOLIÈRE.

Ce n'est point, ni ses dits, ni ses feintes et jolies,
Couvrent l'ambition d'un monsieur de Soisi.
CORNEILLE.

à Pallas, répondre, offrir, ressemble, semblant : Je COUVRE, j'obéis, je fondre du ciel, je pour COUVRIR tout de ma grande ancienne rouge. (Hélène.) *Ne pouvons ne nous a mal qui ne pour COUVRIR.* (Voltaire.) *Louis XV* COUVRAIT *ses crimes de son ministère* (Napoléon) *Rétablir les ancienne rouge.* (Bignon.) *Dans l'ingrat de l'ambitieux, le* COUVRIR *ne pouvoir du bonne des mauvais. Les ruses* COUVRIRAIT *les fourbes, les rusées les rappelaient.* (Lacroix.) *L'indigoter des uns* COUVRIR *pas celle des autres.* (Proudh.) *Mais? Il demandait ou pour l'ambassadeur d'Espagne au moins n'aurait pas de maîtresses, l'ambassadeur répondit : Philippe V ne pas pour religieux qu'à même que la reine.* — *Et ce que notre roi, reprit Henri, n'a pas assez de vertus pour COUVRIR ses vices?*

Non, vous voulez en vain COUVRIR son attrait.
CORNEILLE.

Il agrément ouvrez tout, il rend tout hipérbole;
Ajouter ici dans le monde ne se COUVRIRA rien.
CORNEILLE.

Je l'indique, défendre, garantir : COUVRIR quelqu'un de son bras, de son autorité. COUVRIR un ennemi de boucliers du ciel. Tout ses ancêtres plus en temps de ces mamelles COUVRAIENT la couronne; et ils ne la devaient. (Bossuet.) *Ils* FERAIENT *combattre en mal Pandémonium et ne* COUVRIRAIENT *point chaud dans des voiles qui* COUVRIRAIENT *Dieu.* (Fénelon.) *Avant tout, le respect de la loi, COUVRIR-elle une erreur, une violence, une injustice.* (De Gir.)

— Combler, en bonne ou en mauvaise part : COUVRIR de honte, de confusion, d'opprobre. COUVRIR de gloire. COUVRIR d'applaudissements. COUVRIR d'éloges. *Non infidèle Andromède, dont il fit un dieu, COUVRE de honte dans sa vie.* (Bos.) *La guerre de l'année a* COUVERT *de gloire l'armée française.* (R. de Gir.)

Nous pourrons tous les deux, exposeds à tel plaire,
Couvrir de son empire la vaillance d'un peuple.
DOUCE.

— Particulièrement. S'accomplir à, en partant d'un vilain : *Le lécher qui a* COUVRAT *votre chemise.*

— Pop. *Couvrir le jour, le jour, le visage de quelqu'un. Le soufflotar : Je ne répondra* COUVRIRAIT LA FACE *de mes cinq doigts.* (Vall.)

— *Couvrir les yeux.* Aveugler mortalement, empêcher de voir la vérité : *Combien de fois essaye-t-il, d'une main empoisonné, d'arracher le bandeau qui* COUVRAIT *ses yeux.* TRUEL (Flech.)

— Couvrir *de ténèbres.* Obscurcir, assombrir, obstruer : *Le mort* COUVRE DE TÉNÈBRES *son place leurs voies.* (Bos.) *Une grande pluie couvrit le ciel de ténèbres et de nuages.* (Chateaub.)

— *Couvrir d'or.* Acheter à un prix exorbitant : *Il aurait* COUVERT *d'or, avec toute, plaisir que d'un trône.* (Bos.) *Ils ne pouvaient pas le payer, quand on le* COUVRIRAIT DE PIÈCES D'OR. (Ann. Dunq.)

— *Couvrir de boue, de fange.* Salir la réputation : *Quel Dieu ne vous pardonnera pas, carrie à embusquer ou insouciat, à le* COUVRIR *de boue, à le défigurer, pour mieux dire, dans le fourbier de la diffamation.* (J.-J. Rous.) *Quiqu'on este entre nous pour ne* COUVRIR *ne nous couvrir pas?* (V. Hugo.)

— *Couvrir de ses ailes.* Protéger, par allusion à l'instinct de poulaines ennemis qui les fait couvrir leurs petits de leurs ailes, pour mieux les protéger contre les oiseaux de proie. (Ann. Dunq.) COUVRIR, COUVRIR DE TERRE. Ensevelir, enterrer.

— *Jurisp. Couvrir la prescription,* L'interrompre : *Couvrir un terme,* Empêcher l'expiration. *Cette dernière expression est surtout employée.* — *Couvrir une cédule,* Y consentir.

— Dr. des gens. *Le pavillon couvre la marchandise,* Expression par laquelle on exprime ici que le navire sous pavillon ennemi ne peut pas saisir les marchandises neutres, qui leur se trouvent dans le gouvernement. — Fig. Le nom, le titre d'un ship, de son navire, de son propriétaire, fait occuper l'objet lui-même sous ce rapport : *Le pavillon couvre de tel illustre auteur a bien* COUVERT LA MARCHANDISE.

— Féod. *Couvrir un fief, un arrière-fief,* Prêter, offrir de prêter foi et hommage pour lui : *Couvrir un fief,* Se mettre en état de remplacer ou d'en prévoir le saisir, et *Couvrir un fief,* Se mettre en état de remplacer pour qu'il ne paye pas les droits seigneuriaux.

— Art milit. *Couvrir un marche,* Se défendre contre l'ennemi. — Fig. Ironie.

— Peint. *Couvrir des toiles,* Les peindre : *Ah! ah! nous n'y être pas, mes braves compagnons; il nous faut voir bien des crayons, COUVRIR bien des toiles avant d'arriver.* (Jal.)

— Techn. *Couvrir les bouqles,* Y appliquer une couverture de matière. *Couvrir les pierres,* Endoire les pierres fausses d'ouvrage blanche.

— Comm. Composer, balance : *La recette* COUVRE *la dépense.*

— Bouc. Fournir une couverture à : *Je n'accepte rien à moi ne me* COUVRIR.

— Jeux. *Couvrir une carte,* Mettre une autre carte en de largeur dessus. *Couvrir une dame,* Jeu de dames, La doubler, mettre une autre dame dessus, et, Au trictrac, Les couvrir de dames. *Couvrir le jeu,* Mettre *Couvrir un dé,* Au comino, Le former par le jeu de dominos. *Couvrir le trictrac du jouer,* A Courtrai au moment, Accepter le jeu de trictrac. *Couvrir le jeu,* Faire couvrir un intérpoint sous plusieurs autres pour en cacher le vide. *Couvrir le jeu* COUVRIR *le cendrier.* A Courtrai *ses jeu,* Tenir ses cartes ou ses dés en faisant quelque chose, et, Au trictrac, Mettre les pions sur les cases, ses intentions, empêcher qu'on ne les devine. (*Il faut le couvrir par dé.*) *Cardinal de Mazarin jouer et* COUVRIR *bien sur ses mettre* COUVRIR. (Le Bas.)

— Franc-maçon. *Couvrir le temple,* Sortir de la loge pour le fin des travaux. Lorsque les travaux sont terminés on prendre congé, et, Lorsque *Couvrir le temple* de compagnon, le vénérable prie les apprentis de couvrir le temple. Un frère qui peut obtenir le fin de le temps pour se retirer dans son appartement, et, Lorsque le temps, et, Lorsque, avant de sortir, son affaire dans trois trous et le tuilaient.

— *Se couvrir v. pr.* Devoir couvert : *La terre se couvrir de verdure. Le ciel se couvre de nuages. Son visage se couvrir de rougeur subite. Chassé la monde de la terre, elle se couvrirait de pierres.* (Bos.) *Les bois, Adèle naturellement, s'ETAIT COUVERT d'une nouvelle couche de lierre.* (Abat. Dum.) *Ne parlant du ciel, S'OBSCURCIT : Alfonse, craignant qu'il ne change de pensée, et pour le temps se* COUVRE *au pas.* (Bal.)

— Pop. *Se couvrir* : *L'orateur pulpitre* COUVRIT *ses cheveux. Lorsque je vous les prie de me unis en* COUVRIR *et leurs mingues s'allongent, il n'y a rapidement que Dieu et l'enfer de mal et qu'en ne* COUVRIR. (Dober.)

— Couvrir *le pied de ses deux mains. C'est vous Charles VII qu'on a commencé à me* COUVRIR *habituellement le dire.* (Jacob.)

— Couvrir mi-chemin, avec les divers pous ainsi longuement le vecho ouvrir a pour réunion direct un nom de personnes : SE COUVRIR d'un manteau. *Se* COUVRIR *de dentelles et de diamants. Se* COUVRIR *de sang. Se* COUVRIR *de honte, de gloire. Se* COUVRIR *d'un lieu contre les attaques de l'ennemi.* Se COUVRIR DE l'ouvrir d'autre. *Il pretend mieux se* COUVRIR *de la doctrine des docteurs approuvés.* (Bos.) *Ce lieu qui se couvre de sa chaumière, qui se cadrent se découvre dans un autre.* (Lab. Dumas.) *Tout nous dans notre cœur, pour mieux se couvrir une ne parvit, cherche mieux se pour retirer que le temps du cœur de la nature.* (Bal.) *Quelques enfreint les règles cherche à se couvrir. Quelles sont ses, il a un couvert de la multitude.* (Chateaub.) *Tous leurs les plaisirs, pour mieux se couvrir les plus beaux jours se* COUVRIR *ont regardé comme le plus aisé des devoirs.* (Bal.)

Les vais vous vous couvrez des vertus de vos pères.
DUMAS.

Anne d'autre vendeur, à mon ordre soumis,
Se couvrir des lauriers qui vous furent promis.
RACINE.

J'ai droit, le vent se lève et l'heure est venue,
Et je n'ai rien pour me couvrir.
A. GERMAIN.

— Mettre son chapeau sur sa tête : *Je ne me couvrirai point, je veux et FOIS COUVRIRE.* (Mol.)

— *Se couvrir de.* Se mettre à l'abri de : Il leur faisait à peine, au bord de dix années, *Pour se couvrir de sous, l'ombre des Pyrénées.*
CORNEILLE.

— *Se couvrir de sang.* Commettre des meurtres : *Il s'est* COUVERT DU SANG DE SES FRÈRES.

— Pop. *Se couvrir d'un sac nouvelle,* Chercher à amasser sa fortune par des moyens qui ne sont pas honnêtes, comme une personne qui, pour ne pas être mouillée par la pluie, se couvrirait d'un sac nouvelle.

— Escrim. Exercer l'épée de son adversaire de la pointe de son propre corps : *Mon adversaire de l'attaque en quarte bas.* Monsieur toute quatre bas au lieu de se COUVRIR. *Bas-de-saint-jean-le-blanc.* — R. Adams.

— Jeux. Au crabs, Se dit du boulier, du jeu, le secret ayant en chemin, il se donne le même : *Je* COUVRIRAI *le secret du jeu dessus, et en plaquant une seconde sur la même fiche.*

— Syn. **Couvrir, cacher, colter, etc.** V. CACHER.

— **Allus. littér. Couvrez ce sein que je ne saurais voir.** Allusion à un vers de Molière *Les Fâcheux* (V. Sein.) — Anonyme.

— **Antonyme.** DÉCOUVRIR.

COUVRE s. f. (Ancien verb-vrè). Bot. Nom vulgaire d'un champignon, l'agarin en coupe (*agaricus sitrinus*).

COUZ (Ar. s. m. (Kou-kouz). Ancienne forme du mot COUS.

— **Homonyme.** Cou, coup, coût, et coudre, cousi (du verbe coudre).

COUZIO s. m. (Kou-kouz). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de cabi.

COUYON COUYONNADE, COUYONNER, COUYONNERIE. Autre orthographe des mots COUILLON, COUILLONNADE, COUILLONNER.

COUYONCE s. f. (Kou-ion-se). Bot. Nom vulgaire de l'ORGE.

COUZA (Alexandre-Jean), prince de Moldavie et de Valachie sous le nom d'Alexandre-Jean Ier, né à Galatz (Moldavie) et d'une appartenant à une famille boïarskie de cette pays. Il fut élevé à Paris, où il fit ses études de 1816 à 1820, puis, de retour dans les grandes, il entra dans les boïarskies, et, dans et conseil, rapidement à grades de conseiller, boïarskie d'ispravnik, et, enfin, membre qui devint à son éducation soignée. Il fut nommé, en 1857, président d'une commission chargée de l'unité de Galatz, il fut après, en 1858, chargé de profes de cette ville, et, enfin, à universelles agrégations. Il fut nommé, en 1859, ministre de l'intérieur administratif, Cousa se démit de ces fonctions sous le gouvernement de Vogoridès, et depuis ce moment se montre l'ennemi déclaré des Russes et des étrangers dans la principauté, et, en plus chaudes partisans de l'union de la Moldavie et de la Valachie. Dans ce sens et pour de temps on dès journées les plus considérables de son pays, dès depuis de dix-huit ans, chargé, blessés après de prison, fouille de la guerre dans le cabinet des colonies, en commissaire, Alexandre Cousa fut élu au mois de janvier 1859 prince de la Moldavie Jassy, et, peu de jours après, prince de la Valachie à Bucharest. Cette double élection, qui est un grand retentissement en Europe, amena de fait l'union des principautés, que la diplomatie s'était peu vaine administre du principe au congrès de Paris. Cousa, devenu prince Alexandre-Jean, jouit d'abord d'une grande popularité. Ayant pour point d'appui le parti national, il parut vouloir gouverner de façon à donner satisfaction aux idées de liberté et de progrès, et à faire entrer le pays du commun dans une ère de paix intérieure et de prospérité. Par son attitude sage, habile et modérée, il vit se double élection reconnue comme valable, mais exceptionnelles mesures, dans les conférences de Paris, et ratifiée par la Porte. Ayant obtenu du gouvernement ottoman un firman autorisant la réunion en une seule chambre des deux chambres de chaque principauté, et par suite la constitution d'un ministère unique, le prince Alexandre-Jean fit, le 5 février 1862, l'ouverture de la première session de l'assemblée. Cet acte, qui complétait l'union de la Moldavie et de la Valachie, devenues un seul pays sous le nom de Roumanie, ne fut pas, comme on avait eu droit de l'espérer, le dernier d'une ère de réorganisation pour le pays. Depuis son arrivée, le prince Alexandre-Jean n'avait pas cessé d'exercer un mouvement trouvé en conflit avec les ingérences de la Porte et des ministrialistes se succédaient et ne sont retirés depuis et ministériel presque tous les ministres du gouvernement. Quelques mois après la première session de l'assemblée nationale roumaine, le président de ministère, Kiatib Catardji, était assassiné. Le vote du budget, et de la loi électorale, ne furent, cette même année 1863, de la nouvelle assemblée, entre les deux pouvoirs. Modérer cet antagonisme, dans ses ordres-jeu parvint à faire reconnaître à la Porte les bons mandataires, que comprenaient un conseiller de la propriété territoriale.

En 1863, Cousa prit son main le commandement de l'armée, et, s'appuyant à la chambre roumaine une série de mesures qui, dans un pressant, et, ne pouvait mettre un terme et revoulait d'abaisser gouvernementale dans le, et le vouait, et, et, et

s'étant trouvé trop court, les ensevelisseurs n'avaient trouvé d'autre expédient que de supprimer la tête du malade. L'on ne trouve après cette visite au château de Coussiers, l'abbé désespéré arrêté à la Trappe.

Le château de Coussiers appartint ensuite au prince de Rohan, qui fit construire un chemin tout en marbre. Un jour qu'il faisait visiter le château à la duchesse de Castelnau, celle-ci, arrivée au chemin, ne put s'empêcher de dire au prince : « Mais vous êtes aussi bien comme des princes, mais vous êtes, vous, logé comme un chien. » Après la Révolution de 1789, le château de Coussiers passa à la famille de Pressac, qui y fit de nouvelles embellissements. Le style du château rappelle celui du commencement du XVIIe siècle ; le pavillon qui forme le corps de logis, le fronton noyé, de deux pavillons carrés, et la façade sud, de la période, plus tardive, des travées rondes, reliées entre elles par une terrasse bordée d'une galerie de pierre travaillée à jour. Des bouquets de pierre ornaient et ont été complétés, autrefois devant l'entrée principale. Un puits de pierre plus ancien doit, qu'abandonnent aux vents vivres, remplacé l'ancien puits. Les jardins agrandis et embellis par le propriétaire actuel, renferment des fleurs bisannuelles, des rosiers, des quinconces, des accidents de terrain du plus heureux effet, des pièces d'eau, des cascades, des fontaines, des grottes, une ile au milieu du bassin, une pièce d'eau cachée sous les ombres, les rocailles pittoresques, les cheveux-de-Vénus, les sureaux.

COVADO s. m. (ko-va-do). Philol. Ancien caractère georgien.

COVADO s. m. (ko-va-do). Métrol. Mesure de longueur par les étoffes, usitée, en Espagne, où elle vaut de 0 m. 68 à 0 m. 68, et dans les Etats-Unis, où elle vaut de 0 m. 68 à peu près de 0 m. 80.

COVADONGA ou **COVADONGA**, ancienne *Cava* ou *Cavadonga*, célèbre dans l'histoire d'Espagne par la première victoire remportée par les Espagnols sur les Arabes après leur entrée en la Peninsule, et qui fut l'origine du royaume des Asturies, et, plus tard, de l'Espagne.

Les Espagnols de cette contrée avaient choisi Pelayo pour chef, dans le temps d'un prochain conflit avec les Arabes, maîtres du reste de la province. Ce choix eut lieu vers la fête instituée de ce mouvement de la population asturienne, et un de leurs chefs, Alkhamaqui, l'irrité d'avoir à obéir à la tête de quelques milliers de combattants. Nous apprenons les détails qui suivent du nom troisième de l'excellente *Histoire d'Espagne* de M. Cl. Romey : « Avertis de l'envie de l'armée d'Alkhamaqui, Pelayo s'enfuit pour éviter le malheur dont la haine de l'ennemi lui faisait de menaces, et se retira, avec tout le peuple de ce canton, vaillants, forts, enfants, vers le mont appelé Auseba, éloigné de deux lieues de Cangas, à l'extrémité orientale des Asturies, à l'endroit où cette région commence avec la partie de l'ancienne Cantabrie qu'on nomme aujourd'hui Autune de Santillana. Les femmes, les vieillards, les enfants gagnèrent les lieux les plus secrets des montagnes et y abritèrent comme ils purent. Tous les hommes armés qui, sans armures, avait de bons arbres et les frondeurs, restèrent avec Pelayo pour les défendre dans leur retraite. Ils furent, où il était possible aux Arabes de pénétrer.

« On a quelques détails assez précis sur la théâtre des premiers exploits de Pelayo. A l'E. du mont Auseba, un chemin creusé par le pied duquel prend sa source la petite rivière appelée Deva, s'étend le long de la vallée étroite et amère qui y mène et en forme tout à coup l'issue. Dans ce lieu il y a une cave vaste avec profondeur, qui, alors comme aujourd'hui, n'apparut, l'ouvrant, qu'après une ouverture naturelle à quelques pieds du sol, laquelle pouvait contenir à peu près deux cents hommes. C'est là que se retira Pelayo avec ceux qui le suivaient. Il mit dans la caverne tout ce qu'elle put tenir de soldats et y enferma avec eux, et placer le reste en embuscade dans les rochers environnants et revers escarpé du deux monts qui se dressent et se renversent de plus en plus des deux côtés de la vallée à mesure qu'on avance vers la source de la Deva, et, ainsi mal extrémité, il attendit travaillant les ennemis.

« La troupe d'Alkhamaqui, instruite de la retraite de Pelayo, se hâta pour le forcer à sortir, ou tuer ses traces et à s'engager dans cette gorge, où un petit nombre de gens pouvaient aisément le mettre en déroute toute une armée. Arrivée près de la caverne de Pelayo et les gens se tenaient cachés, les musulmans commencèrent le combat, et, ne trouvant rien dans les rochers, et, malgré aux traits des ennemis, les musulmans, ne trouvant pas de prétexte à mettre dans leurs rangs. Les Dans deux montagnes semblent s'étendre et combattre contre eux. Tous ceux de leur armée se détachèrent continuer sur eux du toutes parts. Saisis d'épouvante, ils reculent; mais la vallée étroite embarrasse leur fuite. Une tempête survient pendant la lutte, dans ces montagnes où le moindre orage suffit à grossir les torrents d'une façon extraordinaire. Les chrétiens redoublent d'efforts et les accablent. Quelques-uns seulement s'engagent le premier du mont Auseba et cherchent dans la direction du territoire de Liébana; mais il était écrit que, de toute l'armée musulmane, pas un soldat ne devait échapper. Comme ils descendaient de en côté par un sentier rapide, la pluie qui tombait de la de la Deva, près de Cangadie, s'élevait tout à coup sous leurs pieds, et leur renversait et forcait engloutir dans les eaux débordées du torrent. »

De notre arabe, Abulabab ben Abdel Kéhem, rend compte comme il suit de cet événement : « Le gouverneur de la Péninsule pour le califat, Alkamah, apprit que les chrétiens avaient assemblé une armée dans les montagnes du royaume, appelé Asturies, aux Alkhamah. Pélayo, fut de sa position et de son pouvoir, et leur commandant, et il fut tué près de trois mille. Une tempête survint, et les chrétiens, ne trouvant pas vivre qui fit d'eux un grand carnage. Alkhamah et ses compagnons demeurèrent parmi les morts. »

La victoire de Covadonga est pour rester immédiat de Pelayo, le Pelage, qui avait été proclamé roi au milieu de l'avènement exécuté par les Goths, et, dans les régions comprises entre l'Ebre, la Dera, les montagnes et la mer, Pelayo qui fut jusqu'à présent, et, de la nation musulmane et devint le berceau de l'indépendance espagnole. F. Ch.

COVAINGUEN s. m. (ko-vain-keur — du préf. co, et de *vainqueur*). Méd. Vainqueur avec, et qui a le pratiquement *vainqueur* quelque *vainqueur en son vainqueur pas.* (Gorman.)

COVARRUBIAS ou **COVARRUVIAS LEYVA** (Diego), jurisconsulte et canonniste espagnol, né à Tolède en 1512, mort à Madrid en 1577. Il fut successivement avocat, ambassadeur, et évêque, fut nommé par Philippe II, président du Conseil de Castille, chargé de réformer l'université de Salamanque, fleuron au concile de Trente et entra au conseil d'Etat en 1572. Il fut un des hommes dont la science du droit se trouve exclusive par cette de la *Jurisprudence* de Cujas, et, dans ses lettres, ont été plusieurs fois réimprimés; la meilleure édition est celle de Genève, 1 vol. — Son frère, Antonio COVARRUBIAS, né en 1524, mort à Tolède en 1585, jouit aussi d'une grande distinction le droit à Salamanque, et, plus tard, en 1572, il fut nommé président du conseil royal de Castille, et enfin chanoine de Tolède. Il acquit la réputation d'un des plus remarquables antiquaires de son temps, et a de lui que des ouvrages manuscrits, entre autres *De jure Hispanorum*, *Lectiones* et *Variarum* et Homonyo, nouvel des précédents, et, à Tolède, mort en 1604, dans la ville de Girgenti (Sicile), où il établit une imprimerie, et fut chargé de faire des recherches sur les diverses ouvrages, et parvint, non sans peine, à les publier. Parmi ses ouvrages, nous citerons *Le le verdadero y fuera profecta* (Saragosse, 1605, in-8°) *Paroisses chrétiennes contre les Gitans* (Saragosse, 1605, in-8°) *Les Gitans* (Saragosse, 1605, in-8°) *Les Gitans*, Sébastien COVARRUBIAS, fut chapelain du roi Philippe II, et, en 1611, publia un dictionnaire : *Tesoro de la lingua castellana o española* (Madrid, 1611, in-fol.).

COVE, ville d'Irlande, comté et à 17 kilom. S.-O. de Cork, sur l'île Great-Island, que forme une de la Lee, et, en face, de Queenstown, sur les Anglais Cork-Harbour; 7,926 hab. Ville ancienne, connue de ses ruines et de station navale permanente, qui défendait plusieurs forts. Ses ruines, qui, en 1172, trouva à vaincre pour Dublin, Lonsiers et Bristol. Ruine de leur Fire-Cropuscule. Vue de port, la ville de Cove, qui s'élève en amphithéâtre du bord de la mer, a une très-grande hauteur, et, vue de certaines différentes, elle apparaît en central bien blanc, et la salubrité de son climat y attire des malades de toutes parts. On y remarque une belle église, une chapelle catholique, une chapelle anglaise, et un hôpital de Bérard.

COVEAU (Ch.-Ed.-Ed.). Bot. Syn. de Sumaccoth, genre de rubiacées.

COVELLI (Nicolas), chimiste italien, né à Cotrone (Calabre) le 1 janvier 1768, mort en 1837. Ses connaissances spéciales scientifiques lui valurent, dès avant 1799, le titre de chimiste du gouvernement napolitain, pour y compléter ses études. De retour dans sa patrie, il devint professeur de chimie, directeur des ponts et chaussées et membre de l'Académie des sciences de Naples. Covelli a publié de nombreuses par ses remarquables travaux sur les phénomènes et les principes des éruptions volcaniques du Vésuve. Grâce à l'analyse chimique des produits volcaniques, il a pu, en outre, découvrir que les roches volcaniques en fusion ne se durcissent aucune partie chaudronnerie. Il trouva dans les produits des éruptions du soufre et de l'acide sulfureux, donna la composition de la lave, du Vésuve, et, dans son zone citerne : *Observations et expériences faites au Vésuve pendant les années 1805 et 1806*, et *Journal de la mineralogie du Vésuve* (Naples, 1811, 1 vol. in-8). On a de lui plusieurs mémoires dans divers recueils, entre autres dans les *Annales*.

COVELLITE s. f. (ko-vel-li-te — du *Covelli*, qui lui a donné son nom). Minér. Sulfure de cuivre trouvé dans les laves du Vésuve. V. Du dit aussi CUVELLINE.

— Encycl. La covellite cristallisé, sur six parties, 32 de soufre et 68 de cuivre. Ca minéral, remarquable par sa magnifique couleur bleu indigo, a été découvert par Covelli dans les fumerolles du Vésuve. On la trouve tantôt en enduits qui tapissent l'intérieur des cavités laissées par la surface des laves, tantôt en petites lamelles hexagonales si minces qu'on peut les détacher de la roche par le souffle, d'autres fois en petits cristaux renfermant de la combinaison de deux pyramides hexagonales avec un prisme hexagone régulier. La dureté de la covellite varie de 1,5 à 2. Sa densité est égale à 4. Covelli analyse la présence du minerai qui nous occupe dans la lave ancienne du Vésuve en admettant que, dans des conditions convenables, l'hydrogène sulfure a pu réagir sur le chlorure de cuivre, et, dans cette réaction le chlorure peut-être pas avec autant de force, et, avec autant de facilité, le chlorure, et, tout-à-coup nouveau, l'ar exemple, où a trouvé le sulfure de cuivre bien en nature d'un sublimé marro-bleuâtre du terrain ancien, dans les cavités de Sangarmen en Sasa, et dans quelques parties du Monfalcone de la Tolfa. Il a trouvé, dans quelques lieux de la pays de Bade, à Baden-Weiler, avec le chalcosine et la chalcopyrite, à Lengang, à Saint-Georg, avec le cuivre natif, quelques uns de schiste argileux; dans la forêt Noire, dans le Bergen près Dillenburg, dans le.

COVENANT s. m. (ko-vo-nan — mot anglais emprunté à l'ancien français, et signifie convention). Hist. relig. Ligue formée entre les Ecossais pour la conservation de leur culte, et qu'ils le pratiquaient.

— Encycl. Ce pacte solennel fut conclu entre la presbytérienne et l'Ecosse pour défendre l'Eglise nationale contre l'anglicanisme et le papisme. Le premier engagement de ce genre fut signé par les Ecossais en toutes les classes, en 1581, lorsque Philippe II menaçait l'Angleterre et la Ecosse de la guerre *Armada*. Il contenait une profession de foi protestante, une reprobation de l'Eglise romaine et un serment de défense mutuelle et d'union. La confirmation de la Bible exaspérait cette confédération sans objet. Ne siècle suivant, Charles Ier, Stuart, qui, en 1638, le renouvelait, voulut imposer aux Ecossais le rit anglicans et le rétablissement épiscopal, un parlement rassembla à Edimbourg, et, en un milieu de l'enthousiasme universel, le renouvelle de 1638, et, en arrêt nouveau alla battre les troupes royales à Newburn, Lon-Cove, et, le 15 juillet, l'accusée de la Ecossais conclurent un nouveau covenant avec l'Angleterre, et, en arrêtant contre le roi qui, attaqué de deux côtés et réduit à demander la paix, fut forcé de signer le traité de Cove, et, le 15 décembre convenait à Edimbourg, dont le chef, le Parlement aux Anglais. Les covenantaires, cependant, étaient royalistes, et, plus ils s'alarmèrent de la puissance des sectes indépendantes et de la puissance des ennemis les armes en faveur de ce roi qui, [illegible] Charles Ier, qui, le 15 décembre, [illegible] Ecossais, et, en 1643, [illegible] Cromwell, [illegible] Ecossais, et, en 1643, [illegible] Cromwell, [illegible] Ecossais, et, en 1643, [illegible] Cromwell

teurs de tous les pays, et l'on entendit successivement MM. Marin, Rubini, Tamberlik, Fraschini, Lablache, Delle-Sedie, Fauve, Gardoni, Nicolini, Zucchini, et Mme Gilda Grisi, Alboni, Penco, Erminia Frezzolini, Adelina Patti, Nissen, Moulan-Corvalho, etc., etc. On ne joue pas seulement à Covent-Garden le répertoire purement italien, mais bien aussi des traductions italiennes des opéras français : *le Prophète*, *Guillaume Tell*, *Robert le Diable*, *les Huguenots*, *Faust*, *Zampa*, *Fra Diavolo*, *la Jeunesse* sont si bien connus et appréciés.

Les prix des places sont extrêmement élevés au théâtre de Covent-Garden : une loge coûte de 1 livres à 3 shillings (fr 25) ; 50 à 60 livres à stallings (1500 fr) ; 1 livre 10 shillings pièce, sièges sont contes aussi : stalls d'orchestre, 1 livre 5 shillings ; stalls de dos, de 12 shillings à pence à un shillings (de 10 à 25 fr. environ) ; parterre, 4 shillings ; stalles d'amphithéâtre, 5 shillings ; amphithéâtre supérieur, 2 shillings ; 1 shillings. Nous ne devons pas oublier de faire remarquer que les pensionnaires de l'opéra de Covent-Garden que l'on est en droit de supposer, vu le peu de temps qu'ils ont passé en Angleterre, et grande blanche. Les Anglais sont assez sens gêne hors de leur pays, mais ils apprennent à ce que l'on sait que chez eux à l'étiquette la plus sévère.

COVENTRY, ville d'Angleterre, dans le comté et à 18 kilom. de Warwick, à 121 kilom. N.-O. de Londres, à l'origine du canal de Newcom-mon communique avec celui d'Oxford, sur la grande voie ferrée de Londres à Birmingham et de Londres à Liverpool. Elle est pour Henri VI, un comte indépendant (*City-County*), siége des assises au 4e siècle, et trois siècles, Hochwitte très-renommée ; fabriques de rubans, mouchoirs, bonnets. Commerce important. Cette ville ajoutera, aux rues étroites et tortueuses, deux belles maisons offrent de l'intérêt à l'antiquaire, spécialement l'hôtelerie nous Bedel et Cheilmoor. En 1410, pendant la guerre des Deux Roses, on y tenait, contre les lois de l'action d'Orléans, un parlement connu sous le nom de parlement diabolique. Marie Stuart y fut quelque temps prisonnière. On y voit plusieurs maisons antiques, dont les noms quelques rues indiquent ; mais on y admire encore l'église Saint-Michel, qui, entre autres, que surmonte un des plus élégants clochers qui existent en Europe, l'église de la Trinité, également orné d'un clocher fort élevé ; l'église Saint-Jean, bâtie par Guillaume, le moine Thomas Merle, toute imprégnée des anciens temps, construite sous Henri VI pour les moines de la confrérie de la Trinité et qui est orne de vitraux peints et de belles tapisseries ; Bonet des Fiancé-Dieu d'Angleterre, Fiat de Rhode-Island, 1 a Bidon. 8-0. de Fréquence ; 4 400 hab. Importantes manufactures de cotons. A Autre bourg des Etats-Unis, dans le Connecticut, à 18 kilom. S. d'Hartford ; 1,874 hab. Fabrication de machines et ustensiles, manufactures de cotonnades et linsangs.

Une particularité assez curieuse se rattache à la ville d'Angleterre qui porte ce nom. En effet, Coventry, ou *Coventre* en Coventry, c'est en quelque sorte le rayon de nouvelle des Anglais, mais ce qui en fait le plus curieux à lui et que, dans les sociétés qui il se trouve, on le regarde comme absent. Tout bell, personne ne le connaît, et l'on dit, chacune des personnes de la compagnie prétendu que l'autre l'entendra. Cette pratique ne nouvent avec curiosiers mécontents et quereller, et cela continue jusqu'à ce que quelque homme, fatigue de la situation, en ait inventé un nouveau au bout de quelque temps, mandée hautement de dire : *Je reviens de Coventry, de n'être plus où bien la loi. Quand* les Anglais rencontrent étrangers ou de leur les gens de la société s'apprennent rapidement quelque la nouvelle de son prochain. Le client de son bon voyage. Alors tout ce qui s'en suit est aussi public à l'instant. Tout ment que cet charmant, et qui qu'on dans de la tactique de nos visites d'adieux. Mais ils ne montrent encore de temps en temps qu'à peut les dignes descendants de Bacon et de Newton.

COVEN v. a. ou tr. (ko-vé). Ancienne forme du mot COUVER.

COVERDALE (Miles), théologien protestant anglais, né en 1487, mort en 1568. Il étudie aux universités de Cambridge et de Tubingen, entre ensuite dans la carrière ecclésiastique, et fut ordonné prêtre en 1514. Il fut, les premières semences de protestantisme commencèrent à se répandre en Angleterre, il abandonna la religion catholique et consacra ensuite de toute sa traduction de la Bible, qui fut publiée en 1535 à Zurich, avec une dédicace au roi Henri VIII ; c'était la première qui eût été autorisée par le gouvernement, et n'était ainsi le premier fruit de la Bible Saint entière était traduite en anglais. En 1538, Coverdale fut envoyé en France pour y prendre une nouvelle édition de la Bible, Francois Ier avait permis, sur la demande de Henri VIII ioi-même, qu'elle fût imprimée à Paris. Malgré l'autorisation royale, l'imprimeur français qui avait été chargé de ce travail, ses employer anglais et Coverdale lui-même furent obligés de quitter la Bastille, et 1500 exemplaires de l'ouvrage, qui avaient déjà été tirés, furent saisis et consumés par les flammes ; mais l'officier chargé de surveiller l'exécution de l'arrêté vendu, par avarice, un certain nombre de ces exemplaires à un marchand, pour envoyer des marchandises, et l'éditeur anglais put en recouvrer quelques-uns, qui servirent à imprimer, en 1540, une deuxième édition de la Bible, dédiée à Cromwer ou *Grande Bible*. Coverdale devint plus tard un des traducteurs de la Bible, et, sous forme de Henri VIII, puis en 1551 et 1553 et 1554 ; mais, malgré ses efforts et ses avènements, rentrée à religion catholique, il fut obligé de quitter son pays, et, pendant ses exils, il renonces cependant au libertés, et se réfugia d'abord à Genève, puis à Francfort, et, il collabora à la traduction de la Bible dite de Genève, et, accompagna d'un autre juif, Bullet, 1558, à la mort de Marie, il put rentrer dans sa patrie, mais il ne fut pas rétabli dans ses évêchés, parce qu'il fut soupçonné de partager les dictatures et de ne pas observer les lois et les coutumes et un cérémonial ecclésiastique.

COVERTE (Robert), navigateur anglais de la première moitié du XVIe siècle, qui fit en 1527 aux Indes orientales. Le navire qui commandait fut assailli par des pirates sur la côte de Cambaye, et il parvint à se sauver de nuit avec quelques-uns de ses compagnons (1529). Il gagna Surate, traversa Bénaoudas, la Perse, l'Arabie, atteint Aden, et arriva enfin en Angleterre en 1531, à Bristol, après un voyage de huit ans. Il publia *Une grande partie des Indes orientales, etc.* (Londres, 1535, in-8°), dans lesquelles il indique et avec, dans laquelle on trouve notre avec une carte de l'Asie, et des plans des ports, les distances des lieux, etc.

COVEY v. m. (ko-vé). Moll. Espèce de bucrin.

COVETTE s. f. (ko-v-è-te). Bot. Nom vulgaire de la cerisette (*Prunus cerasus*). Il a le milieu des grumeaux : *La ferme de covette* (*Prunus cerasus*) *de Lamarck*, *Prunus* (*V. Dumas*).

COVID n. m. (ko-vid). Métrol. Monnaie de Portugal, valant 1 milrs, 1 m. 8584 k. 1 kilogr. 1 m. 4172 ; à Bombay, 0 m. 4625, à Madras, 0 m. 4625.

COVIELLE (Ch.) nom bizarre d'un personnage de théâtre, dont il a été question dans le siècle français ne sait jamais servi avant et depuis *Le Bourgeois gentilhomme*, la comédie-ballet de Molière. Il apparaît dans *Mélicerte* de Molière. Ce personnage, dans la pièce, est un modèle de proverbes, de plaisanteries, de locutions populaires, et de mots curieux. Il apparaît pour la première fois dans les livres qui, selon l'expression d'un contemporain, ne pouvaient se *vendre* du temps de Molière. Il apparaît dans *Le Bourgeois gentilhomme* et dans *Mélicerte*.

Tous de bruyn fous et folies quoucha.

Et par mes quatre quatre ses Tourelle.

Ch'ha l'porte d'une bête molerante.

A Scaramouche, un coutumier, mais les deux jeunes amants d'une manière de charmer le cœur, et qu'il ne faut pas le prendre pour le pommeau et non bien et grosse orange.

Coeville, du Mourel, l'amoureux de Lysyl, non sab qu'il ne pas, et, en un mot, un vrai type sotte fruit insaitable.

Il est, en outre, remarquer que dans le Bourgeois gentilhomme, dont la scène est à l'heure, sous le prétexte que nous avons Pourceaugnac, prononcent le nom de Coeville, ce Coeville, qui est Pourceaugnac.

COVILHAM ou COVILLAM (Pedro de), célèbre navigateur et aventurier portugais, né à Covilham, dans la province de Beira, vers la jeune dans les armées de terre, et fit les guerres de la Castille et de la Navarre, et, à l'occupa d'entreprises commerciales, à l'exemple de Pedro, il se rendit en Espagne. Pendant un séjour qu'il fit en Afrique, son souverain le chargea de plusieurs missions, que traités avec les rois maures, et, au retour, il obtenu un habitat lui valurent bientôt une grande réputation. Aussi le roi Jean, qui lui avait déjà confié de nombreux emplois, et il connaît l'un des hommes les plus capables de charger de trouver le Indes par la voie de l'Afrique. Jean, dont les Portugais conçurent les dominons riches en Abyssinie, et Ethiopie, qui avait l'ordre de Vaillemont, dans tous les pays qu'il traverserait, et il désirait, ainsi qu'il en avait mis les Indes, ce que de Bonne-Espérance. Alphonse de Payva fut désigné par le roi pour accompagner Covilham, et non deux engagents, ayant engagé à Cadalda, évêque de Viseu, une carte sur laquelle l'Afrique était bornée au midi par une mer navigable, partirent de Lisbonne au mois de mai 1487, avec l'intention de traverser l'Egypte. Comme il partait l'arabe assez connaissant, Covilham se jugeait à une carrière de marchandise arabes de Fez et de Tremecen qui les conduisirent, lui et son compagnon, à Tor, au pied du mont Sinaï, dans l'Arabie Pétrée. Là ils rencontrèrent quelques renégats qui les conduisirent à Cairo, et, après avoir quitté le Caire, ils se séparèrent au port arabe d'Aden. Payva alla visiter l'Abyssinie, et Covilham se rendit dans l'Inde, pour examiner de la vérité des récits que lui avaient fait les marchands arabes. Il fut le premier Portugais qui explora les mers de l'Inde avant les grandes révolutions commerciales. Après avoir visité Calicut, Cocouan et Goa, il alla à Sofala, sur la côte d'Afrique, afin d'examiner par lui-même les célèbres mines d'or de ce pays, et il y recueillit les premiers renseignements qui lui firent soupçonner alors que l'île de la Lune ou Madagascar, habitée du Portugal, et, au retour, il se rapprocha de la tourner en Portugal, lorsqu'il apprit au Caire la mort de Payva et de son compagnon. Il résolut ensuite d'aller lui-même à la rencontre du roi Jean, qui, pendant son absence, lui envoya un juif nommé Joseph porter à son souverain les mêmes renseignements. Au voyage, avec une carte qu'un Maure lui avait donnée, et accompagné d'un autre juif, Rabbi Abraham, il se dirigea vers l'Abyssinie. Le voyage en était fort pénible, et Covilham, plus bienveillante, et retira de leur avantages de ses compagnons et de son ancienne supérieure qui le contraignit en le dédie, et, après avoir le trois ans, il parvint dans l'Abyssinie. Covilham se marra, amassa une grande fortune, et eut un grand nombre d'enfants de l'Inde. En 1548, lorsque Rodrigues Lima, qui avait été envoyé par le gouverneur en Abyssinie, Covilham vivait encore, bien qu'il fût âgé alors très-âgé, car trente-trois ans avaient alors passé depuis son établissement définitif dans le pays. Le vieux Portugais, qui avait été successivement attaché et de joie à la vue de ses compatriotes, qui, à leur départ, demandèrent au vieux le permission de l'emmener avec eux. Pendant ce long séjour à la cour d'Abyssinie, Covilham fut souvent en feu de l'Portugal, chargé d'entretenir une correspondance secrète et de précieuses. Dans quelques-unes de ses lettres, il avait exprimé le désir de pouvoir aller mourir aux Indes pour mer depuis le cap de Bonne-Espérance. Il y affirmait que les navigateurs indiens et arabes connaissaient parfaitement les mers orientales et occidentales. Si le mérite de la découverte principale du passage du cap de Bonne-Espérance du Gama, on découvrit théorique peut être immédiatement à Covilham.

COVILHAO, ville de Portugal, province de Beira, à 10 kilom. N. de Castello-Branco, et à 41. S.-O. de Guarda, sur un petit affluent du Tage ; 8,700 hab. Cette ville, située près du versant de la Sierra de Estrella, possède des fabriques de drags, de lainages et de chapeaux ; un séminaire, nouvers thermales.

COVILLARD ou COUILLARD (Joseph), chirurgien français, né à Montélimar (Dauphiné), vivait au XVIe siècle. Il acquit une grande réputation par son habileté à pratiquer la taille sur l'appareil latéral. Il apporta de plus différemment des autres thérapeutistes de son temps, depuis l'Ecrasement jusqu'au lieu de retrancher la tête du vessies. On a de lui : *Chirurgien opérateur* (Lyon, 1561, 2 vol. in-8°) ; *Chirurgien pratique*, *chirurgien pleine de remarques curieuses et de sentences* (Lyon, 1630, in-8°).

COVIN n. m. (ko-vain). Anc. art milit. Chez de guerre armé de fous, en usage chez les Bretons et les Belges.

— Antiq. rom. Voiture de voyage à pas petit et à deux roues, en usage chez les Bretons.

COVINAIRE s. m. (ko-vi-nè-re). Art milit. Guerrier qui combattait sur un covin.

COVINGTON, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans le Kentucky, au confluent de Ohio et de Licking, en face de Cincinnati, dont elle semble un faubourg en plaisir non dépendant ; 10,408 hab. Fabrication active de cotons et d'articles en fer. A Autre ville des Etats-Unis, dans l'Etat d'Indiana, à 36 kilom. N.-O. d'Indianapolis, sur le canal qui fait communiquer le Wabash et l'Ohio ; 8,000 hab. A Autre ville, minière de l'Ohio, à 16 kilom. de Steuben.

COVINTUM v. m. (ko-vi-tum — du peut, ou de trouver). Néol. Celui qui fait le vivre et le boire. *Il ne trouvait pas de repas, et, ne trouvant rien à vivre trouvant par le saint et du covintum, et, au boulevard du Grand.* (Schrivat.)

COVOC v. m. (ko-vok). Comm. Tapis moelleux. (V. LAINAGE.)

COVOYAGEUR s. m. (ko-voi-ia-jeur — du préf. co, et du voyageur). Homme qui voyage avec un autre.

COWA (Ch.) v. m. (ko-wa-ra-ce). Anciennes forme de mot COUVAIRE. A Signifient aussi Ecrite, prétrise.

COWAGE ou **COWALLAM** n. m. (ko-wa-lam). Bot. Grand arbre qui croît au Malabar et au Coromandel, et qui ressemble au mûrier de moyenne grandeur, et qui ressemble à l'aulne, et qui ressemble à l'aulne, et qui ressemble à l'aulne

Coleman-Street; c'était une plaisante mère comme le parle Hyrcanus. Quelque temps après, il raconta tous ses mécomptes dans une odelettre intitulée *Complainte*, et dans laquelle il se désignait lui-même sous le nom de a melancholy Jaque Cowley. » Exaucé le quitta Londres et se retira à Chertsey, dans le comté de Surrey. Il y vécut d'abord fort modestement, mais plus tard, le comte de Sandwich, Edouard Montagu, lui accorder, sur la recommandation de la reine, une pension qui le mit à l'abri des besoins. Il fut entremis à Westminster, à côté de Chancer et de Spenser. Quoique fort estimé comme auteur par Johnson, quoique placé par Milton sur le même rang que les plus grands poètes, il n'a pas été plus par, de nos jours, de poète anglais qui soit moins lu que Cowley. Avec beaucoup d'esprit, d'indépendance et d'originalité, il n'est trop souvent qu'un vaine extravagant dans le genre précieux et affecté mis en vogue par Donne et common alors à la France et à l'Angleterre. Dans ses poésies diverses, on ne retrouve non cela que l'*Esprit*, son *Ecoute sur Dieu*, *Mesure*, sont des compositions pleines de génie, de grâce et de finesse, imitées de la Chrétienne, sont d'ailleurs complétés et sont des imitations plus agréables que faites. *Les Odes pindariques* reproduisent encore moins heureusement le modèle. La *Dendéide*, absurde dès-abord, ne représente pas le caractère *Le Mistresse*, recueil de poésies amoureuses, qu'il ne convient pas pour se conformer au goût du temps, enfin, *Pour* ne saurait plaire que de sentiment. On a aussi de lui quelques comédies spirituelles, un poème latin sur les plantes et quelques autres écrits. Ses œuvres ont eu un grand succès, et, en 1681, on en plus estimées sont celles de 1700, 1777 et 1803.

COWLEY (Ambrosius), navigateur et historien anglais, vivait au 17e siècle. Il prit part à l'expédition des boucaniers qui partit de l'Amérique pour les mers du Sud, sous le commandement du capitaine John Cook. Soixante-dix aventuriers, parmi lesquels se trouvaient, avec Ambrosius Cowley, William Dampier, Edward Davis, Lionel Wafer, faisaient partie de cette expédition, qui, partie de Jamaïque dans les premiers jours de mai d'août 1683, sur un vaisseau de 30 canons, capture quelques navires, qui, après avoir pillé et brûlé et fit l'histoire de Panama, qui, en 1685, qui en chargea de faire leurs armes au profit de la science. Cowley en dressa un intéressant récit, qui, dans la capitale était le principal, sinon l'unique lien. Ils arrivent au détroit de Magellan, en traversent, passent à bord du bâtiment danois de 36 canons qu'ils avaient surpris et qu'ils avaient mis sous le. le gouvernement de Cowley (nommé le *Prince de Lion de Fleyg*). Nous lisons de la. Cowley en vit une seconde, « ce qui me fit penser, dit-il, que ce navire était le *Saint-Jean*. » Cette conjecture n'empêcha pas toutefois Cowley de donner un nouvelle preuve à ce groupe, déjà hardiment tout de fois. En dombre de cap Horn, le navire capture le *Bonhéur Delight* fut, au dire de Cowley, « habillé comme une coquille d'œuf. » Puis il jugeait à *Nicolas de Landres*, commandé par John Eaton, qu'on avait équipé dans la Tamise sous prétexte de le donner au commerce, mais en réalité pour des expéditions de piraterie, et les quatre boucaniers, naviguant de conserve, arrivèrent à l'île de Juan-Fernandez, où ils rencontrèrent un Indien bravoure nommé William, qui y avait été abandonné trois ans auparavant par le gouverneur de cette dernière, et qui avait réussi à se soustraire à leurs chasses et d'industrieuses poisons. Le *Dite Juan* s'embarque à Pérou et le *Bonhéur Delight* guerroiment sur les côtes du Pérou, et les boucaniers trouvèrent en abondance les grandes tortues vertes, et des lies tirant le suif. Pendant le jour, le bâtiment des aventuriers pour y mettre en dépôt une grande quantité de bois qu'ils avaient pris sur les Espagnols et qu'ils destinaient à leurs nombreuses futures, l'expédition de brouter le carte des Iles Galapagos et cette carte est encore actuellement existante des aux navigateurs. Dampier, après John Cook étant mort, le commandement de *Bonhéur Delight* passa à John Cowley. Le bâtiment reprenant un route, longtemps avec le Jacinta, fait prisonnier par le capitaine Swan, vaisseau marchand qui avait une commission du duc d'York, lord grand-amiral d'Angleterre, mais qui, n'ayant pu se défaire d'engagement, se mit à les marauder et ayant bon nombre de boucaniers à bord, se décida à se joindre à l'expédition.

Peu après John Eaton, qui commandait le *Nicolas*, s'étant séparé d'Edward Davis et de capitaine Swan pour faire une incursion sur les Indiennes, Ambrosius Cowley partit avec lui pour ce dernier, dans le dessein de l'avoir, dérire l'histoire. A leur arrivée dans les Iles Galapagos, ils se prirent immédiatement de querelle avec les habitants et en tuèrent un grand nombre. Cowley, qui alors commandait un vrai boucanier, ajoute en propres termes : « Nous fîmes alors ouvertement la guerre à ces gaîtes, et chaque jour nous descendîmes à terre, rassemblant des provisions et faisant feu sur tous ceux que nous apercevions; mais la plus grande partie d'entre eux quitta l'île, c'est cependant un beau jardin d'un bord à l'autre. » Il raconte, avec la même verve de plaisanterie brutale, la conduite de ses compagnons à l'égard des Indiens qui s'amenèrent sur le rivage. « Ceux de nos gens qui étaient dans la barque laissèrent arriver en plein dans la foule et tuèrent grand nombre de ces coquins. Les autres voyant tomber leurs camarades prirent la fuite ; mais la reste de nos hommes qui étaient à terre, venant à leur rencontre, les mirent de manière à leur laisser des trous dans la peau. »

La *Nicolas* quitte la mer le 10 juin de cette honteuse campagne, et revint sous aucun accident en Angleterre. La *Relation des voyages* de Cowley a été traduite en français, sous le titre de *Voyages aux terres magellaniques* (1711).

COWLEY (Anne), auteur dramatique anglaise, vivait au 18e siècle. Elle mourut en 1809. Elle descendait par sa mère du poète Gay. Un jour qu'elle assistait à une représentation de Macbeth, elle se mit à dire : « Eh ferai bien autant, » et, comme on parlait en ce moment de composer un prologue pour une comédie, le *Dramatour*, qui est un recueil de pièces, elle en fit un, qui, chose que, elle devient une dizaine d'années pour le théâtre, et qu'elle composa pour elle-même, plusieurs. On a d'elle, entre autres pièces : *Le Dramatour*, *Le Mari de la Veuve*, *Les Amours des vieillards* (1756), titre sous lequel Casimir Delavigne a fait plus tard un chef-d'œuvre.

COWPER (Henry-William), frère du poète d'Olnd anglais, frère de Wellington, né en 1778, mort en 1847. Il occupa successivement l'important territoire d'Oudah à compagnie des Indes, fut secrétaire de la mission envoyée dans la cabinet Portland, ambassadeur en Espagne (1810-1811) et en Autriche (1823-1826) et ait un baronet (1841-1846).

COWLEY (Henry-Richard-Charles William, 2e baron), diplomate anglais, né à Londres en 1864, fils du précédent. Il entra dans la carrière diplomatique en 1884, fut successivement attaché d'ambassade à Vienne et à La Haye, secrétaire d'ambassade à Constantinople (1892), attaché aux affaires de nos pays en 1897, et devint, l'année suivante, ambassadeur à Berlin. Il succéda à son père, lord Cowley (ci-dessus) et, en même temps, il était secrétaire de la mission envoyée dans la cabinet Portland, ambassadeur en Espagne (1810-1811) et en Autriche (1823-1826) et ait un baronet (1841-1846).

COWLEY (Henry-Richard-Charles William, 2e baron), diplomate anglais, né à Londres en 1864, fils du précédent. Il entra dans la carrière diplomatique en 1884, fut successivement attaché d'ambassade à Vienne et à La Haye, secrétaire d'ambassade à Constantinople (1892), attaché aux affaires de nos pays en 1897, et devint, l'année suivante, ambassadeur à Berlin. Il succéda à son père, lord Cowley (ci-dessus) et, en même temps, il était secrétaire de la mission envoyée dans la cabinet Portland, ambassadeur en Espagne (1810-1811) et en Autriche (1823-1826) et ait un baronet (1841-1846).

COWPER (Frédéric-Ernest), homme politique anglais, né à Brocket-Hall (comté de Hertford) en 1811. Il entra dans la carrière des armes et obtint, en 1832, le grade de major. Il se mit à la tête du parti conservateur et, en 1852, il devint secrétaire de la Trésorerie, et, en 1858, il devint secrétaire de la Trésorerie dans le parti de Wellington, fut nommé gouverneur du Canada, et, en 1859

moyen que quelques médecins préfèrent pour les enfants, dans l'hypothèse que, si le virus vaccin puisé sur d'autres animaux est entaché de quelque vice constitutionnel, il sera opéré par son retour sur la vache, et en restera sans nul mélange délétère. V. VACCIN pour plus de détails à ce sujet.

Le coupeur, étudié sur la vache, présente, comme toutes les maladies éruptives, plusieurs périodes qu'il ne succédent sans se confondre. La première, celle d'infection, est marquée par une perte plus ou moins complète d'appétit, par une diminution de la sécrétion du lait et par l'abattement des vaches. Les vaches ruminent, mais les aliments en ressortent pas dans la bouche, et ces mamelles ne sont pas lourdes ou moins pendantes, semblable à celle que fait voir les bouches les hommes qui chassent la fumée du tabac, ce qui fait dire vulgairement que les vaches *fument*. La fièvre se déclare et s'accroît, mais, comme dans quelques autres éruptions, qui manifestent la deuxième période. Quelques jaunes apparaissent sur les mamelles, particulièrement autour des pis, et, quelques jours après, on voit naître des pauperes. « Rien aussi, dit M. Huzard (*Dictionnaire des sciences médicales*), plus rouges, plus tendues que les cornes, ressemblent à leur base d'une bande étroite et rouge, plus pour tendue augmente graduellement. L'éruption se termine de quatorze ou de vingt-quatre jours de sa première apparition. Alors tous les symptômes cessent, et la convalescence qui est propre à cette éruption. Bientôt elles deviennent dégénérées, prennent des nuances plombées tirant sur l'argent. Dans la quatrième période, les pétoles se dessèchent, et croûte rouge observé dans la seconde période, produit une cicatrice lisse, à la dessous d'endurcit profondément aux endroits sur lesquels les pétoles sont placées, et on voit temps l'injustude de l'animal augmente; le liquide contenu dans les pétoles, d'abord limpide, rosée inodore, et quelquefois se coagulant, prend d'abord une couleur jaunâtre d'y épaissit immédiatement, et ne se dessèche ensuite vers la deuxième ou troisième jour. Alors les pustules commencent à brunir dans le centre, et graduellement vers les bords; puis elles se rétrécissent en une croûte de couleur rouge-brun, plus ou moins épaisse, qui commodes l'animal et lui cause des douleurs lorsque le trait. Il faut à ces croûtes du et trois douze jours pour parvenir à leur entière dessiccation et se détacher; elles laissent quelquefois autant de cicatrices qu'on voit sur les mamelles. »

COXAIS s. m. (Rhino-ti). Bot. Nom que porte, dans la Nouvelle-Zélande, le dammar, *kauri*, arbre d'une taille gigantesque.

COX (Richard), théologien anglais, né à Winton (comté de Buckingham) en 1499, mort en 1581. Il fit ses études au collége d'Oxford; mais son penchant pour les doctrines de Luther lui attira des persécutions très intimidées, en enfin la prison. Remis en liberté, il se rendit à Genève, puis à Francfort, où il fut nommé ministre de la cour de Jean-Frédéric, électeur de Saxe, qui, à son avènement, le récompensa en le nommant grand prévot, chanoine de la cour et doyen de Westminster. Il prêcha de la nouvelle et magnifique prédication qui rétablit les opinions religieuses pour longtemps. Il y a eu, sous Edouard VI, et sous Elizabeth d'Oxford, il fit détruire les livres de théologie écrits par ordre du pape, et, en 1559, ordonna-le, des nouvelles de mahométisme. Jusqu'à la reine de la reine Marie, il fut pouvoir de ses plaines et bannis. Il fit prêcher à Francfort des sermons, qui furent publiés dans la langue anglaise, et fonda dans cette ville une espèce d'université anglaise, avec un professeur de grec, un d'hébreu et un de théologie, plus tard il quitter ville pour recevoir les deux envoyés d'Angleterre pour la prospérité de l'établissement. Revenu en Angleterre en 1558, après l'avènement au trône d'Elisabeth, Cox fut nommé évêque d'Ely (1559) et s'occupa entièrement à faire disparaître les vestiges du catholicisme de son diocèse. Les *Mémoires* de Strype, qui lui ont été utiles en homme instruit, de bonne foi et de droiture, lui ont fait reproche d'avoir conspiré d'ériter et peu disposé à pardonner. « Cox ne pardonnait point, dit-il, à la révision de la première liturgie anglicane, à la suppression des fêtes et des saints logiques. Dans le traducteur de la *Bible des ordures*, il a donné les *Quatre Evangiles*, les *Actes des apôtres* et l'*Epître aux Romains*.

COX (sir Richard), historien irlandais, né à Bandon (comté de Cork) en 1650, mort en 1733. Edouard avait, il dit-il, après l'avènement du prince d'Orange, qu'il avait chaudement approuvé dans son ami, gouverneur de la cour de Cork, lord chancelier d'Irlande et lord président du banc de la reine, depuis qu'il perdit à l'avènement de George Ier. Son ouvrage le plus important est une *Histoire d'Irlande* (1689-1700) encore estimée pour les renseignements nombreux qu'elle contient.

COX (Lettrin), centenaire américain, mortre à Dyhrock (Jamaïque) en 1838. Elle est un des exemples de longévité les plus remarquables dans les temps modernes. D'après sa propre assertion, elle avait passé l'âge d'être marine lorsque la ville de Port-Royal fut abîmée par un tremblement de terre. Elle avait quitté pour la plus cent ans avant une ligne qu'elle avait à la mémoire. Elle était remarquable, et qui intéresse surtout les présents de la température, elle avait, dans ce pays, pendant tout le cours d'une année longue carrière, vécu à avait passé la vie de Pasm.

COXAGRE s. f. (kôx-kan-gre — du lat. *coxa*, hanche, et du gr. *agrea*, prise, proie). Pathol. Maladie de la hanche, qui est incurable.

COXAL, ALE adj. (kôx-kâl, kâ-le — du lat. *coxa*, hanche). Anat. Qui appartient à la hanche. *Muscles* COXAUX. *Os coxal*, Syn. d'os iliaque.

COXALGIE s. f. (kôx-kâl-jî — du lat. *coxa*, hanche, et du gr. *algos*, douleur). Pathol. Affection de la hanche, qui a pour siége une lésion des tissus de l'articulation coxale.

— Encycl. Il est rationnel de la comprendre et insuivant, en a proposé de la remplacer par *coxa* du *coxarum* de Boyer, *coxarum* du *coxa* du *fumer*, mais il a prévalu, la première de ces deux mots qui paraît le plus commode pour trop barbare, et la seconde d'inélégant qui des dérivations qui en résultent de l'affection à laquelle il s'applique.

La coxalgie est un des maladies le plus contestées, lorsque on offrent même les caractères anatomiques et physiologiques des tissus blanches et des articulations. Les auteurs latins, que connaissaient Hippocrate, Galien, Celsus, et, plus tard, Ambroise Paré, Ch. J.-L. Petit, Scarbow, Boyer, et, de nos jours, Delpech, Rayer, Ch. Bell, Dupuytren, Malgaigne, Nélaton, Velpeau ont publié sur le même sujet des travaux remarquables, mais ils ont cédé à doutes sous, très-rare avant cet âge, le, mais qu'après cette l'intérieur de leur part. Le temperament lymphatique et scrofuleux, et rhumatisme, scrofuleux, et, de plus, les tissus de la hanche en sont considérées comme les causes les plus fréquentes. La douleur est généralement le premier symptôme qui les observe; elle est d'abord sourde, tour de l'articulation, tantôt à la partie interne de la cuisse, tantôt à la partie de la fesse, ambesoin et interne du genou. D'abord intermittente, elle devient plus fréquente et plus fort vive, et bientôt le malade se plaint de cette douleur le jour et la nuit, et, de plus, elle est d'intensité dans la demarche. Si, à ce jour, on comparer les deux membres, on trouve, en trouve le membre malade plus long que son compagnon. Quand l'affection est avancée, le patient, n'étant ni les attitudes des plus remarquables à la gêne ne, marche, perd les mouvements de rotation en dehors, crème et dépense quelquefois de la hanche, qu'on ne peut plus mettre sur tres-important, car si l'on gênait les coxalgies et les lésions de la hanche, fâcheuse, la marche les sera impossible, même avec des béquilles. Plus tard, le malade prend dont nous venons de parler est remarqué par un abcès froid. Le présent de ces phénomènes rps ne de l'articulation avec d'ossements des surfaces articulaires, et, quand cette altération est arrivée au point que la cavité cotyloïde ne peut plus contenir la tête du fémur, cet os se déplace et va se loger en haut et en arrière. Les symptômes que peut également produire la sécrétion abcès artérielles, qui, en se rompant, ouvrent de sorte de toute bouche les vaisseaux observées dans les lésions articulaires.

Lorsque la coxalgie devient plus grave, il se forme dans la région de la hanche des abcès dont l'étendue est très-variable. Ces abcès, simples ordinairement, ne sont pas les petites moitiés, ne tardent pas à se rompre jusqu'à l'articulation. Quand ils sont encore entièrement fermés, le malade ressent vements est conservé; mais cette théorie cause dès que le pus a pénétré dans l'articulation. Souvent ces abcès s'ouvrent au dehors; quelquefois ils gagnent, en suivant le trajet collent le psoas et descendent plus ou moins loin le long des fortes anatomies en quadriceps du fémur. Ils prennent de la supposition qu'ils ne de la cuisse, et, quelquefois, ou bien de la cavité du fémur.

La marche de la coxalgie a été divisée en plusieurs périodes, mais ces distinctions nous paraissent artificielles et oiseuses. Le début insidieux mais ordinairement plusieurs années après, quelquefois plus tôt, quelquefois plus tard, les accidents ne succèdent avec une rapidité extrême. Il faut, et, lorsque les abcès, et, les ressources de l'art. La coxalgie est une maladie très-grave, et, quelquefois, dès la première période, elle semble s'arrêter et prêter disparition, mais elle ne tarde pas à revenir avec une intensité encore plus grande.

M. Nélaton recommande le traitement de la coxalgie aux trois principales indications suivantes : 1° Combattre l'arthrite. La coxalgie étant toujours, comme les autres tumeurs blanches, liée à une affection générale. Il plus ou moins avant de notre accroissement, on devra observer avant tout à modifier la constitution du malade par des agents thérapeutiques, tels que l'huile de foie de morue, le quinquina, le fer, les sels iodiques, etc. Parmi les toniques, les vésicatoires, le cautère actuel, le tintature d'iode, dont on badigeonne la hanche malade, sont les seuls qui donnent de bons résultats. Les émissions sanguines, surtout en les réitérant accidents, au diffusibilité le malade, sont préférables à celles qui sont plus. Les pommades sont sans efficacité. 2° Supposer aux déformations et aux objections, et un immobilisant le membre malade. Les bons moyens employés sont les appareils de rénitent, les moulures sont, sans contredit, cent, et M. Mathieu et Maujolin, et surtout la gouttière de Bonnet (de Lyon). Le corrigée les appareils ne les peut pas mieux en exercant des tractions et des pressions énergiques sur la jambe affectée, afin de la ramener à sa position normale, et, en cas de mouvements, de ne pas gêner les bonds sous-cutanées, les muscles rétracter, leur épuisant et leur amoindrir, et, surtout, quelques chirurgiens consistent, dans les cas de coxalgie compliquée de marasme, de fracturer de vive force le col du fémur, afin de créer une fausse articulation qui permette des mouvements au membre fléchissant. Quelques auteurs ne préconisent les contusions du trocès entre les moins du MM. Nélaton et Maisonneuve. Mais quand soit le moyen employé pour redresser le membre, il faut avant tout, et, surtout, jusqu'à dans une bonne position, de l'y laisser longtemps, et les vous avez une rectitude, et, lutation pathologique du fémur, peut être, et, dans et maintenue avec des appareils spéciaux, mais cette réduction ne doit être tentée que quand la lésion est récente et qu'elle n'a produit aucune déformation. Quand elle est ancienne, et que la coxalgie continue au marche, il y faut changer à chercher à ne mettre en place le fémur inné, et. Combattre les causes nouvelles, et, surtout, pour calmer la douleur et l'inamovible, et, surtout, et quelquefois obliger à admettre leur préparations opiacées. Les abcès sont dans des ouvertures et, surtout, et, dans la coxalgie. On doit les outre prononcées, mais, quand, et, surtout, et, dans le pus peut avec des injections, simples, en peut pratiquer dans ces cas, et, surtout, et, dans la tumeur d'une. La suppuration étant le plus souvent abondante par une cause de, ou, et, à tenté la résection de la hanche, opération qui a donné d'heureux résultats et qui a été vive émission en sein de l'Académie de médecine. Les heureux résultats qu'en ont obtenus différentes chirurgiens, et notamment MM. Lefort et Malgaigne, nous ont que dorénavant on y aura recours en France. Nous ne le dit depuis longtemps en Angleterre et en Allemagne. Beaucoup cette opération doit être réservée à des cas agaçants, et de peu d'espérance comme aux deux moyens ordinaires de traitement de la coxalgie.

Il résulte de ce qui précède, que, et, elle ne saurait être considérée comme un moyen de guérir, et, comme ou l'on, et, comme, et, et, comme, et, et, et

tous les grands du royaume y assisteront, en même temps que le roi Ferdinand Ier et la reine Sancha. Les évêques étaient aussi d'Uviedo, de Leon, d'Astorge, de Palencia, de Visen, de Calahorra, de Pampelone, de Lugo et de Compostelle. On y fit trois canons, dans lesquels on ordonne aux évêques de résider dans leurs églises, aux abbés et aux abbesses de faire observer dans leurs monastères le règle de Saint-Benoît. On défend aux clercs de porter des armes ou des habits indécents, et de loger avec des femmes. On recommande aux archidiacres et aux prêtres d'inviter à la pénitence les adultères, les homicides et les autres pécheurs, et s'ils ne se soumettent, de les séparer de l'Eglise. On ordonne d'observer le dimanche, en commençant aux vêpres du samedi, et en assistant le dimanche à la messe et à toutes les heures canoniques. Il est aussi défendu de loger ou de manger avec les juifs. Les comtes et les grands gouvernent le peuple par les juges, et ne reservent en jugement que le témoignage de ceux qui sont en vie, et qui les prennent ouvertement les faux témoins. Tous les chrétiens doivent se venir à l'ordre, et ceux qui défendent d'enlever de force ceux qui se sont réfugiés dans les églises, et même le temple de l'église, et ne permettent pas absolument de ne point les outrager.

COYAN ou **COYANO** n. m. (Ko-ian). Mètre Unite mainise de capacité ou de poids usitée dans l'Indochine, et valant : chez les Malais, 3a tactal, ou 3 piquons ou 3 picts à la livre, 1 kogr.; à l'usite-Tinang, 2,124 kilogr. pour le riz à décorer, 1,019 kilogr. pour le riz à blanchir, 1,019 kilogr.; à Palembang, 1,053 kilogr., etc.

COYAN n. m. (Ko-ian). Techn. et construc. V. COYON.

— Charp. Petit chevron qui prolonge le chevron véritable jusqu'à la partie extérieure du mur.

— Agric. Pièce de bois d'une charrue en forme de fourche, qui est fixée à la double oreille, et concourt au même travail que le versoir.

— Ichthyol. Espèce de spare peu estimée pour la table.

COVER n. m. (ko-ir — de lat. *coterius*, qui est relatif à la pierre à aiguiser ou gauche). Ichtn. osée, poisson à aiguiser, qui ressemble et rapporte sans doute au saumon dé-chat, perche, brème, etc. Il est connu sous ceux-ci *kotbera, kotbaire, kotbée, kotbée, dos-rigide, forme, ovière, et kotbéra*, kotbéra, durate, on au saumon dontre du nous grimbé, de ces de perre. La perche, la perche, ou mer une vie dore, d'où *kotbéra*, homme dans la mission, dont aux quelque plus poissonnement être dur ou, comme la racine elle-ceb, blesser et faire souffrir. De cette dernière forme dérive *coteba, mercheuil, mercheur*, et désigne aussi le fer, ce qui nous ramène à la notion du cuivre. Cette signification se retrouve, en effet, dans le bibundan *kotsa* en *kotsa, dor; kotsa, kotsaoua*, mercure, et l'irlandais *cotsd*, rocher, correspond peut-être au mauvais *kotbéra*. Il est probable aussi que le libundan *kotsa*, ancien sieve et rouge *kotsa*, poisson *kotsa*, bohémien *kotsa*, *kotsa* cre, a désigné dans l'origine le grosse pierre qui en tenait lieu. Après. Petit vaisseau à trois presque comme dans Bourgogne, de ce-Cheun mettent leur pierre à aiguiser.

— Techn. Pièce de bois entaillée, qu'établit sur la roue d'un moulin à eau, et qui sert à soutenir les ailes. On l'appelle aussi COYAU.

— Comm. Pièce de bois plaide dont quelques ment nous l'artisier d'un combin, pour servir d'entrait. 1 ton dit quelquefois COYER.

COYER (Gabriel-François), littérateur français, né à Beaumes-les-Dames (Franche-Comté), en 1707, mort en 1782. Il fut, pendant longtemps, membre de l'ordre des jésuites, qu'il quitta en 1730, pour devenir précepteur du prince de Turenne, qui fut tué à la bataille de Hanslon (1741), et fut appelé en 1748 au poste d'aumônier général de la marine. L'abbé Coyer entra en relation avec les gens de lettres les plus célèbres de son temps. Dans une visite qu'il fit à Voltaire, il lui dit qu'il avait l'intention de venir passer quelque année trois mois à Ferney. « Savez-vous, lui répondit le malin vieillard, le chemin de Ferney à entre dont Quichotte et vous? C'est que dans Quichotte prenait les auberges pour des châteaux, et que vous, vous prenez les châteaux pour des auberges. » La leçon ne fut pas perdue, et de ses ondemnes mains Coyer quittant Ferney. Cet écrivain avait de longues et agréables relations de Grimm, et fut l'ami de Diderot. Parmi ses écrits, nous citerons : *Les Bagatelles morales* (1754, in-12); *Développement et défense du système de Law*, *Mémoires pour servir à l'histoire de Jean Sobieski* (1761); *Choses, histoire ecclésiastique* (1762), ouvrage dans lequel il attaque les maîtres et les jésuites; *Plan d'éducation publique* (1770); *Voyage d'Italie et de Hollande* (1775, 2 vol. in-8).

COYET (Pierre-Jules), homme d'Etat et diplomate suédois, né en 1816, mort en 1867. Après un séjour en Hollande, pendant lequel il étudia le droit sous auvenirdes de Leyde, de Franckeer et d'Utrecht, et fut conséquemment attaché à la chancellerie du prince d'Orange, il revint à Stockholm, et fut bientôt nommé à la cour de Charles-Gustave. Nommé référendaire à la chancellerie royale, examinateur au collège du commerce, et ensuite, il fut envoyé en 1854 et 1855 en Angleterre pour y négocier une alliance plus intime entre cette puissance et la Suède. En 1858, il prit part aux négociations de la paix de Roeskilde, et partit ensuite pour Copenhague avec les pleins pouvoirs nécessaires pour conclure le dernier traité en vigueur. Toutefois, des désentiments ayant éclaté entre les deux cours, pendant la négociation échoua, et les hostilités recommencèrent. A cette époque, Charles-Gustave ordre du roi, un mémoire latin intitulé : *Sacrum Imperium Romanum, Sacrum Sueicum bellum et pax Roeskildae* sur *Sueicum etiam post pacem Roeskildae* sur *Sueicum* et *Sueicum Ligii*. La Hollande ayant pris en tête son attitude hostile envers la Suède, Coyet, qui était alors chargé de ses intérêts auprès du gouverneur d'accorder leur protection aux Danois, et de leur permettre de rester dans cette mission. Quelques années plus tard, en 1864, il fut envoyé en Hollande pour prendre part aux négociations de paix de cette année. Il prit une part active en cette puissance. Le mort lui laissa à peine le temps d'assister à la signature du traité de Vienne, qui fut conclu, le général Gustave-Wilhelm Coyet, ne en 1874, mort en 1720, commandant de la Suède à une bataille de Poltava, et fut nommé en 1701 président de la commission chargée de la délimitation des frontières entre la Suède et le Danemark. Lorsque Charles XII, à l'occasion de son mécontentement de son gouvernement, il y fut arrêté et emprisonné par ordre du roi, qui ne pouvait avant pour but de détacher la Norvège du Danemark, au profit de la maison de Holstein-Gottorp. Il ne fut mis en liberté qu'après avoir été jugé par le tribunal de Stockholm.

COYNE (Joseph-Sterling), auteur dramatique anglais, né en 1803, à Tullar, dans le comté de Hertford, mort en 1868 à Hoxton. Il fit ses études à l'école de Dungannon et s'adonna d'abord à la médecine. Il alla ensuite à Londres, où il vécut de ses propres ressources. Il commencer par des ouvrages de pure imagination, et publia successivement les romans, le *Parlementaire*, qui fut représenté au théâtre royal de Dublin, en Irlande, et le tour populaire *Jaune Revenue*. Après avoir publié quelques ouvrages, il publia en 1844 deux autres pièces, les *Fourbes humains* et les *Quatre amours*, il alla en Amer, en 1847, et y publia un fait qui eut un grand succès, le titre de *Reine-marite*, dont le succès remarquable fit de la pièce une représentation de la littérature et à le mettre en vogue. Parmi les nombreuses pièces qui il publia encore après cette époque pour les théâtres de Londres et de la province, nous citerons : *Le Jardinier de Bagdad*; *le Marchand et ses comments*; *le Bénéfice de Bradgate*; *le Jeune Ecolier*; *le Bouquet d'Espoir de la famille*; *l'Homme à trente d'amis*; *la Fille de ma femme*; *le Nouveau Gentilhomme*; *le Jeune Mari*; *le Jeune Ecolier*, *Comment régler son compte avec ses Mémoires*, *Comment* et *Mon Ami* et *Mon Ami* et *l'Ingénieur*, fut traduits en français sous ce titre : *Un Jeune Mari*, *Le Jeune Ecolier*, jouée sur l'un des théâtres de Paris; elle a également été traduite en allemand, et en 1861 et 1862 et 1863 et 1864 et 1865 et 1866 et 1867 et 1868 et 1869 et 1870 et 1871 et 1872 et 1873 et 1874 et 1875 et 1876 et 1877 et 1878 et 1879 et 1880 et

la salle des gardes de la reine à Versailles. Les deux premiers, *Solon* et *Trajan*, sont aujourd'hui au musée de Versailles; les deux autres, *Alexandre Sévère* et *Philippe Philippide*, font partie des galeries du Louvre. Ces ouvrages mirent le comble à la réputation de Coypel : il fut un double mérite : comme exécution d'abord, puis comme production contre le manierisme qu'il qualifiait qui avait pu le tromper. A son retour en France, en 1707, l'artiste fut accueilli avec faveur, dans un appartement que le roi lui avait accordé.

Coypel fut marié deux fois, la première avec Madeleine Ferrault, dont il eut un fils, Antoine, qui fut l'objet de l'article suivant; la seconde avec Anne-Françoise Perrin, sœur de la famille de Boullogne, qui épousa à l'âge de cinquante-neuf ans, et dont il eut trois fils : ce fils, fut aussi un peintre distingué.

A la mort de Pierre Mignard, le roi nomma Coypel directeur de l'Académie de peinture et le gratifia d'une pension de 1,000 l. Le peintre, dont d'une forte constitution, d'une vitalité intense, travaillait avec ardeur, produisit une vaillante ouvrage. Nous voyons, en effet, dans la grande galerie du Louvre, de cette de 1699, dix-huit tableaux du lui, parmi lesquels son portrait en mulon de la Bacchale.

Cet artiste, dans un langue et brillante carrière, eut le bonheur de refléter le pouvant genie de Poussin, en qui le fit surnommer *Coypel le Poussin*.

Ce fut à tout son talent, toute sa personnalité de faire ensuite ; mais le fit de telle sorte et vrai relativement, entre le style tourmenté de l'école de Fontainebleau et le style pur théâtral, la manière pompeuse inaugurée par son père, Antoine Coypel.

COYPEL (Antoine), fils du précédent, né à Paris en 1661, mort dans la même ville en 1722, et le plus célèbre des peintres de genre, qui, quoique inférieur à son père, Sa vie a été écrite par Charles Coypel, son fils, dans une sure et simplicité, et c'est dans cet ouvrage que nous puisons les renseignements exacts que nous avons, en les soumettant au contrôle des appréciations critiques, quelquefois partisanes et les plus compétentes.

Antoine Coypel fut nommé directeur de l'Académie française à Rome, en 1672, il amusait avec lui son frère, Noël, qui était alors son aux moulures. Les dispositions de ce dernier pour la peinture étaient déjà si remarquables, qu'on le laissa seul à Rome après à l'Académie. Une distinction si hâtive offrit, avec l'attention du cardinal-neveu Barberin, qui lui témoigna le plus vif intérêt. Ce fut un malheur pour Coypel, qui trouvait de cet artiste moinnes, prétentieux et impuissant, mais nécessaire cependant à son nom de toute le Part. Rien ne put détourer les effets de cette déceptible influence, pas même la contemplation des chefs-d'œuvre des grands maîtres, pour laquelle le jeune peintre était complaisamment indifférent. Revenu en France en 1694, gâté par le succès et le mécénat en Rome, il le fut peut-être davantage encore par les encouragements, abondants, que on lui fit à son faire. Aussi, à dix-neuf ans, il était la commande de tableaux pour les églises des cathédrales et des Invalides, et, en Dauphin des offres spéciales, bien adressées de Versailles. Coypel reçut un de ces offres, qui reçu à l'Académie le poussa pour son tableau représentant *Louis XIV* en Jupiter, gloire.

Coypel, homme d'esprit et fort lettré, fut nommé de bonne heure à la société de Boileau, de Boileau de Molière et de La Fontaine. En 1688, il épousa Marie-Jeanne Bidoux, femme aimable et charmante, et de plus riche héritière. Après la fortune vinrent les honneurs. De même que Louis XIV avait eu pour peintre ordinaire — d'abord Charles Lebrun — le duc d'Orléans voulut avoir le sien, et il choisit Antoine Coypel. Cette faveur ne lui fut accordée qu'après qu'à la vive sollicitation de son ami le duc de Chartres, qui depuis fut le Régent. C'est encore en primer plan dans une peinture d'ailleur en Angleterre, où on lui fausse des offres spéciales, bien adressées de tout ce qu'il pouvait rêver en France, mais qu'à la vague immensité qui l'attirait, il ne pouvait, hélas! que le profondément, dans un doute profond.

Antoine Coypel fut nommé chargé de décorer un modèle qui le roi se proposait de faire d'après pour chacun des événements de son règne. L'Académie des inscriptions et belles-lettres s'empressa aussitôt de faire un modèle pour son associé, cité dévin, en outre, qu'il serait pour la distribution des jeux. L'artiste, intimé accepta aux premières avances, que la salle d'aujourd'hui ne pouvait, encore cing tableaux pour le décorer, « Le roi, dit, dit-il, mérite d'être peint en étang de son plus beau ouvrage; un pinceau fer, brûlant et rapide y exprime son idée aussi noble qu'ingénieuse : Mercure apporte à Cloin le portrait de Louis XIV. Cloin l'adore et suppose à décrire les hauts faits du héros dans un livre immortel qui est posé sur les aides du Temps. »

Lorsque le dauphin voulut faire achever les décorations de cloisons de Meudon, Mercure fit dit qu'il serait bon de demander à plusieurs peintres des projets pour les peinturer de la chapelle. « Peinter-on faire autant qu'il vous plaira, répondit le prince; mais je vous prévient que je choisirai seul du Coypel. » C'est lui, en effet, qui exécuta pour le maître-autel deux grandes pages, le premier, une *Résurrection*, qui fut depuis gravée par Audran; le second, une *Annonciation*, gravée par Pierre Drevet. Peu de temps après, Coypel eut occasion de déployer son talent en de plus vastes proportions. Le duc de Chartres, qui lui avait de nous, le fit peindre, dans le plus grand, nouveau, à décorer magnifiquement le Palais-Royal. Il prit de ce palais, dont il peinture favori, et ils décidèrent ensemble que de grande galerie représentant les principaux épisodes de l'histoire d'Enée. Antoine se mit à l'œuvre avec ardeur. Pour *Lucrèce* et *Didon*, qui devait être la, plus étendue de toutes les compositions, il fit des figures de grandeur pour modèles du sol dénoncé les plus dans dans des tableaux, trouvant, en effet, plus commode, et pas non ne refusa son ancienne habitude, mais, en définitive, il découvrit, en 1703, cette fonderie *Assemblée des dieux*, qu'on a longtemps cru perdue, et dont, depuis, les dessins de la cour de Versailles. Il n'y a pas moins de 1,000 personnages, et un nombre sans, cent vingt, vêtues, dans la tenue des dieux et des déesses.

Le succès de l'auteur fut immense, mais comme par les mêmes qui circulaient, et dans les grandes collaborations : on répétait le mot de Boileau : « Mon ami Coypel a peinture — avait mis la main en quelques endroits de cette décoration, et, en définitive, il ne devinez, à les reconnaître. La noble ordonnance de Coypel, Boileau, Boileau, Coypel, » Coypel a le plus ensuite davantage. Il peya Jupiter, et, longtemps, il en demeura, un ordrant à Coypel un superbe carrosse à deux chevaux, avec une pension de 1,800 l. pour l'entretenir à l'Académie de Rome, pays.

Boileau, en quelques vers de son *Art poétique*, et sans le nommer, avait jugé le peintre en son mot : « Coypel, dans ses ouvrages des décorations diurnes, en dissent :

Le Temps, Jupiter, Mercure, Mars, Cloin, Lucrèce et Jupiter frappés à l'antique Mille Et nous des temps connus, peignons notre portrait. »

Cette galerie à été détruite; mais l'art ne peut pas mourir, et, tant que vivra, Coypel, il l'en en juge par ce nom d'*Enée* dressée dans la mémoire des hommes.

Vers 1707, à l'époque où il perdit son père, Antoine Coypel fit une grave maladie, dont il fut guéri par le célèbre médecin Chirac, maître de l'épicéenomanie, et grand-père du philosophe. Il y a, dans les mémoires, quelques leur des tableaux et des dessins du talent de Coypel, qui, en effet, ne sont pas, tout aussi, sans la Hégésie, le duc d'Orléans lui commanda, le titre de grande galerie du roi; mais, l'année suivante, il reçut des offres de nombreux travaux, et, pendant le temps de cet amas de distinctions, de privilèges et d'honneurs, on le vit, pendant vingt ans, sans, fortune : « dernière jour du dernier mois, aimé, aimé, aimé, » et, jour en jour. C'est en ce triste état qu'il exécuta une suite de peintures pour le dôme des *Invalides*, ouvrant servi de modèle pour les tapisseries royales. Les personnages peuvent ne pas le fort bien, mais, en les mêmes manières de l'ancienne cour. C'est devant ces toiles qu'on dit : « Bonjour, monsieur Antoine! » Mais, monsieur Antoine ne le voulait, il serait injuste de juger cet artiste d'après ces toiles qu'il a pu faire sous l'influence de cette indice; pouvons commencions que le gravure qu'il a pu trop produisant. La sorte de tableau, pour laquelle il nourrissait une affection propre, c'est le genre de peinture, qui, vers le milieu l'année d'après au tombeau.

Comme on le voit, de la vie, le célébrité d'Antoine Coypel fut immense de son temps, et son talent, qu'on ne trouvait pas à cette heure, en demeure aujourd'hui non comme accrédi, qu'il qu'il ne nous reste à Versailles, quelques nations marines, une réaction vient produire contre cet artiste, et on le dénigre, et on le traite non sans de l'injustice. Sans doute il a largement contribué à la décadence de l'école française par la vogue immense que ses productions obtinrent dans la haute société d'alors, et, par elle, à gagner une grande popularité, mais, depuis de la grière manière, de la fraîcheur, le ciel, de la vie, de la vérité, de la grâce, de la chose, des traits de bel esprit qu'il répandait dans ses tableaux, et, surtout, de la vie, de la terre qui donnait à ses figures; cependant on ne saurait le trop combler ses facilitons. C'est qu'il n'avait pas non plus, pour se rapprocher de l'ordre des réalités de la nature, le dessin d'un foyer pénible, d'un dont intérieur. Mais, il n'aspirait pas à une vaste ayant déjà plusieurs enfants, il nourrissait à grand peine cette famille nombreuse, qui lui reprochait aux cause l'insuffisance de ses travaux. Aussi pendant bien jusqu'à pas dans un prévoit décourageant, dont il n'essaya pas de se relever, et qui l'emporta prématurément.

Comme son frère Antoine, Nicolas Coypel a gravé à l'eau-forte quelques-unes de ses compositions, entre autres : le *Triomphe d'Amphitrite*.

COYPEL (Charles-Antoine), fils d'Antoine Coypel, né à Paris en 1694, mort dans la même ville en 1752, et le même, remarquable de toute cette famille d'artistes, quoqu'il en fut peut-être le moins doué. La plupart des biographies l'ont traité avec un magnifique dédain; mais le premier Empire, où le désignait systématiquement, et systématiquement, sous le second, les ambitieux et les réfugiés semblaient vouloir l'exhumer de cet ostracisme peut-être immérité. Nous croyons que la vérité est quelque chose, et, quelque chose de dédain et d'admiration; ne ne sere pire ni plus simple ni plus mauvaise que quelque chose.

Charles Coypel montra de bonne heure une rare facilité de crayon, que son père mit tout de suite à développer rapidement, pas, et de donner à copier ses propres tableaux, il sous ses yeux, et, en quelque sorte, ses maîtres. D'impérieux amis de la famille distrait, Charles Coypel, en lui faisant, Charles Coypel ensuite de produire lorsqu'il dû ou le bornait à des études. Ce premier mis en commerce reproduisit aussi des gravures empruntées; bientôt on parla de prendre à l'Académie de Rome, et, en effet, à l'Académie, qui n'était pas difficile, lui accorda une pension de 1 le 8 août 1715, dans les décorations d'un *Médée*, tirées pénétrer dans le Palais-Royal, et, quelques jours avec ardeur, et qu'il remplaça par *Abraham conduisant son fils Isaac au monument d'un lui* apparaît. Mais cette vaste composition et quelques autres de même style et de moindre proportions, ne méritent point de compter dans son œuvre. Il était soliciter ce revue d'un peintre, ignorant encore que les grands genres d'histoire ne sont réservés pour lui, mais qu'il est remarquablement doué pour la peinture de genre. L'eut là, en effet, le véritable terrain sur lequel il fait se placer pour apparaître et se produire. Il est dans ce genre, tiennis, remplis de mêlée et de dise observé, qu'il fait l'étudier pour le bien connaître. Il se révèle tout d'un coup par les *Jeux Pélions*, gravés par Audran, et, quelques charmantes, tant de fois reproduites par la gravure, et, en la revue nous, les *Jeux* de la première, toute pétillante d'esprit gaîtine, de gracié rabelaisienne, se nomme l'*Amour triomphant*, et, en son pendant, le *Triomphe* en abbé, remplissant avec gravée de petites toiles. L'un et l'autre représentent des scènes pieds, en lui jetant sur regard de respect où ceux dels, les sentiment d'amour, et, en peinte à la manière une scène plus heureuse, plus simple, plus élevée, plus naïve, plus sérieuse et moins prude. On connaît encore de Charles Coypel les *Jeux d'enfants* de la jeunesse, non moins célèbre, et gravé par Lepicie. Ce tableau a même une part grande spécialité par l'étendue de la composition et le nombre des figures; ce sont des petits personnages des petites filles jouant entre eux, avec une complaisance remarquable, aux marques et aux surgeons, comme ils jouent maintenant aux marionnettes et aux *dames*. Une des scènes, au moins faite, très-amusante gravement leurs les jouants de ne grandeur, qu'on moment jouait au marches. Une autre vient à ce moment; elle est si charmante, si pleine de sensation de ne mettre des monsieurs, avec les enfants, et, en quelque sorte, de leur faire entrer dans leurs jeux. Un troisième morceau de *Jardineur*, qu'elle ne vait pas le messager d'amour qui vient lui glisser un billet dans le sein. Un petit lion, un lot vertueux, tuse et jouitive, arrive gravement à un pommier et en secoue une immense pomme à mourir matineur : on dirait le chasseur Mauvaisen entrant en chasse. Il est, de ces charmantes des figures, c'est une pomme demoiselle, les petites filles dans des mêlée à leurs tableaux, en révélant à la main, et, vêtus seulement d'un langer pourvu de dentelles, et, de leur taterer et lui laisse voir crâlement ce qu'on cache d'ordinaire avec le plus de soin.

Il faut compter aussi parmi les meilleures productions de cet artiste ses dessins pour les principaux sujets des comédies de Molière. Il en tous les artistes qui nous voient peindre Molière, dit M. Charles Blanc, dans son ravissante maison sur Charenton, qu'on lui avait prêtée aux autres, même de son jeu, où, sous un dais de soie bleue semé de fleurs de pensée, il y a un sol ancien, dans, qui est mieux pour la nature du comique Molière et de ses plus plus propriétaire du siècle de Louis XIV, Charles Coypel a mis ceux de ses dessins qui ont été gravés par Audran, et, en effet, il a été, en tête, du reste, le tendance à changer les personnes, et, en dehors qu'en les traitant, se change ici en son qualité, car ce qui était comique dans le texte, il le rendit plus sérieux de la vie devient presque du naïvel et, il a, de reproduire les scènes burlesques des comédies, leurs aventures, leur publication, leur mouvement et leur gaîté d'être. »

Mentionnons enfin une autre série fort remarquable de vingt-cinq tableaux très du grand Corneille, dont Charles accomplies avec le plus grande faveur. Burugne, Lépicié, Joullain, Tardieu, Mme Horthemels, en étroit de nombreuses gravures qui furent si populaires qu'elles, qu'elles devinrent très-rares et fort chères. Cette petite galerie, étaient de verre, a été transportée à Compiègne, au vestiaire place servit au Louvre.

Charles Coypel était non-seulement un artiste distingué, mais que nous venons de le voir, mais il fut aussi un écrivain de talent, de beaucoup d'esprit et d'instruction, et fut aussi

tent dramatique à son heure. Plusieurs de ses pièces ont été jouées à la cour avant de trouver un répertoire ne comptant pas moins de vingt-trois comédies en prose, deux tragédies en rimes acteu et en vers et deux pièces bouffonnes pour le Théâtre-Italien. Toutefois il ne nous reste ses ouvres restées manuscrites n'ont jamais jouée à nous. Il nous est donc impossible de représenter le caractère des ouvrages qui firent les contemporains. Disons seulement que sa réputation d'écrivain dépassa à peu près celle dont il jouissait comme poète. Ainsi Voltaire dans une lettre à M. Clairville : s'il avait été question de faire un traité de goût, on aurait cité des vers de Boileau des Boileau de parles d'architecture, les Coyzel de Dufresny faire aux vers ; et il est vrai que Voltaire est autel l'auteur des vers suivants, ou en sent l'ironie percer légèrement :

On dit que notre ami Coyzel
Imite Horace et Raphaël
Je ne surpasse ni l'un ni l'autre,
Et nous avons pour partage commun
De manier quelquefois de la prose,
Et presque toujours mal comme lui.

Tant de célébrité s'éteint évidemment à une existence sonnoyeuse, à tout un train de maison, dans l'oisiveté et dans l'insouciance. Ses salons réunissaient les illustrations diverses de la cour, des lettres et des arts ; on y voyait Dufresny, le poète, dont il a fait un excellent portrait ; Mlle Adrienne Lecouvreur qu'il prit grand en Comédie ; Mme Riccoboni et son mari ; Molière, bibliothécaire de l'Arsenal ; M. de Mirabeau, le père du célèbre orateur, secrétaire perpétuel de l'Académie française ; le comte de Caylus et Maurepas, deux amateurs de peintre, écrivains distingués, et Mme de Deffand, alors qu'elle était encore aveugle.

Ses immenses relations, la variété de ses talents, ne furent, non savoir-vivre, expliquent la faveur de Coyzel à la cour. A la mort de son père, en 1732, il le suivit comme directeur des tableaux et des dessins de la couronne, et premier peintre du roi de Dunes. En 1747, il fut nommé premier peintre du roi et directeur de l'Académie.

A ce dernier titre, il a prononcé des discours qui ont pour dit le Parnasse, et de la charge de la direction s'alla à la profondeur des pensées et à la finesse des observations.

Et les s'éteignit cette famille dont les rompts ne directeur de l'Ecole de Rome, trois directeurs de l'Académie et deux premiers peintres du roi.

COYTOU ou **COYTE**, s. m. (kwi-you). Mammifère d'Amérique, qui est le type du genre sysopiame.

— Encycl. Le coypou est un mammifère rongeur acoustique, appartenant au genre pontanya ou sysopiame. Il ressemble au castor par sa forme générale, son pelage roux brun marron sur le dos, roux sur les flancs et brun clair sous le ventre ; il a des yeux d'un brun sombre, les soies qui le traversent sont brisées. On en connaît deux variétés roux et noirâtre, qui se rapprochent de la Patagonie et du Paraguay, et habitent les terriers qu'il se creuse dans le voisinage des eaux ; il vit très-bien sous l'eau. Le coypou dans le commerce vous le nom de ragondin, sert à faire des chapeaux de qualité supérieure.

COYSARD (Michel), jésuite et théologien, né à Bruxelles, en 1600, mort à Liège, en 1681. Il devint recteur du collége de Bruxelles, de Vienne et de Liège. Il a publié : *Sommaire de la doctrine chrétienne*, porte de catéchisme en vers (Lyon, 1651) ; *Thomas-Aquin*, rhétoricien (Bruxelles, 1660) ; *Virgile* (1662), et un *Dictionnaire français-latin* (1669, in-4°).

COYSIN s. m. (kui-sain). Ancienne forme du mot COUSIN.

COZ-BEKDJI-BACHI. Hist. ottom. Officier du serail qui porte une aiguière dans certaines cérémonies.

COZE (Pierre), médecin français, né à Aix (Bretonne (Pas-de-Calais) en 1754, mort en 1821. Il s'avait pas encore vingt-cinq ans lorsqu'il fut nommé chirurgien-major d'un régiment de cavalerie. Bientôt après il quitta le diplôme de dentiste, puis devint, sous le Bienfaisante, médecin en chef du hôpital de Sombre-et-Meuse. Après la réorganisation des écoles de médecine, le docteur Coze occupa la chaire de clinique interne à la faculté de Strasbourg, dont il devint doyen. On a de lui plusieurs mémoires : *Sur la chirurgie et les constitutions médicales de la Guyenne de l'Aisne, de Lyon, de Dôle, et de Paris ; Exploration de Strasbourg ; Sur la spléniite ; Sur le tétanos*, etc. Coze travailla avec Fourcroy dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, de sciences et arts de Strasbourg*.

COZES, bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. S.-O. de Saintes, sur un coteau ; pop. angl. 720 hab. — pop. tot. 1,828 hab. Commerce de grains, de vins et de fruits. A peu de distance de Cozes, dans la cour d'un château moderne, existe un chêne magnifique, sans doute un des plus beaux et des plus vieux de l'Europe ; le tronc mesure 7 m. de hauteur du sol à la naissance des branches, et 8 m. de circonférence ; la hauteur totale de l'arbre est de 23 m. ; il son envergure de 40. On a creusé dans le tronc une de ses cavités qui peut contenir 40 m. de diamètre sur 3 m. de hauteur ; donc convives peuvent prendre place autour de la table ronde qu'on a placée dans cet appartement d'un nouveau genre, éclairé par une porte et une fenêtre, et tapissé de fougères et de lierres.

COZOQUOTS s. m. (ko-zo-ko-ol). Hist. ecclés. Nom que l'on donne quelquefois aux bonzes.

COZQUAUTLI s. m. (kn-ukk-ul). Ornith. Vautour du Mexique.

COZTOUTT. (kn-to-tut). Ornith. Espèce de chouette du Mexique.

COZUMEL, île de l'Amérique centrale, dans la mer des Antilles, dépendance du Mexique, à 18 kilom. de la côte N.-O. du Yucatan, par 20° 20' de lat. N. et 87° 40' de long. O., par 20 kilom. du N. au S., sur 18 kilom. de large. Sol fertile ; élève considérable de bétail. Il fut découvert par Grijalva qui avait été fait prisonnier par les Indiens de Yucatan. Il fut délivré par Cortès, qui abordra à Cozumel en 1519.

COZZA (Francesco), peintre Italien, né à Milan (Lombardie) en 1605, mort à Rome, où il conduisa sous le Dominiquin, dont il devint l'ami et dont il acheva plusieurs tableaux. Cozza exécuta à Rome de grands ouvrages, à la Trinité, sur à l'huile, notamment la *Vierge de Lorette*, et plusieurs tableaux à fresque Romanin. Il avait fait une étude approfondie de la science des anciens et de leurs jugements à cet égard faisaient autorité. Il a laissé plusieurs élèves, entre autres, Giovanni-Battista Cozza, né à Milan en 1670, et à Fermo Cozza, dont on connaît un tableau d'un talent harmonieux et agréable. L'église de *Saint-Jean à Fermo* possède parmi ses meilleurs tableaux de Cozza ; il représente des saints de l'ordre des servites.

COZZA (Lorenzo), théologien Italien, né près de Bologne en 1624, mort à Rome en 1792. Il vécu dans le siècle des Pères, dans le pontificat, dont il devint ministre général en 1770. Il qui trouve son plus tard le chapeau de cardinal. Il a publié : *Dissertatio de Ecclesia*, nommé consulteur de l'index, quelqu'ouvrage de la saint inquisition, et plusieurs autres ouvrages sont : *Commentaria Historico-dogmatica*, 1766 ; *Elenchus Hæreseum*, 1768 ; *Gracorum ecclesiæ ex ecclesiastica monumenta* (Rome, 1776, in-4°, 1 vol.).

COZZANDO (Leonardo), écrivain italien, né à Novato, près de Brescia en 1600, mort en 1702. Il partie de Cozzando : *Il Cavaliere* (1640) ; *Ignorance de l'Académie des Errantis*. Outre ces ouvrages, on lui doit : *Il Cavaliere ovvero antiquarum philosophorum* (Cologne, 1662, in-12) ; *Libreria bresciana* (Brescia, 1694, in-4°), contenant les biographies de cinq cent trente auteurs, etc.

CR. Abréviation du mot CONSTANTINOPLE dans les monnaies et les manuscrits.

CR. Chim. Abréviation du mot CHROME.

CR. Mythol. Abréviation du mot CRÉATEUR dans les monnaies et les manuscrits.

CRABE (Jean-Baptiste), ingénieur français, né à Bordeaux, en 1668, mort à Bordeaux, en 1736. Il a publié : *Traité de la fortification*, 1708 ; *Traité de la Trouvrière*. Ce grand écrivain, que Bayen a proclamé « le plus rude mais le meilleur peintre de la nature, » était fils d'un colleteur de la gabelle qui fit de grands sacrifices pour procurer une bonne éducation et vécut assez pour assister à ses succès littéraires et scientifiques. Il commença par attaire sa quatrième année, fut placé comme élève chez un théologien, et ne fut que quelques années, il commença d'exercer cette profession à Bordeaux, puis il se fit professeur de dogmatique et se rendit à Londres pour y chercher d'une chaire à la littérature. Il ne possédait en partant que deux livres seuls, composés à bord Dudley North. A peine arrivé (1780), il fut professeur de langue française, mais après à divers éditeurs, qui tous le repoussèrent. Cependant, en 1784, il fit de l'éditeur Dodsley, publier un opuscule politique, le *Candidat*, dédiéas à la *Vertu*, et quelques jours plus tard, il publiait *Le Conseil*, ouvrage dédié à Lord Chatham, et le poète se trouva plongé dans une affreuse misère. Dans cette première critique, il avait mécontenté le lord North, au chancelier Thurlow et à quelques autres personnages importants, qui, dans le moment, ne pouvaient rien faire. Enfin, désespérant de sortir de ce cruel embarras, il adressa à Burke, qui venait de quitter le pouvoir, un poème politique, le *Candidat*, dédiéas à la *Vertu*, dans lequel il représentait le ministre gouvernement hospitalier à son égard. Le ministre, qui ne pouvait oublier le tour qu'il comme Fox, sir Joshua Reynolds et plusieurs hommes d'Etat de cette époque, le mêmes remarquable, il publia une nouvelle édition de *Bibliothèque*, qui fut favorablement accueilli. Lord Thurlow, ne voulant pas rester comme le mettre en jeune homme, le traita avec le plus grand mépris, et Crabe, qui ne cordia une gratification de 100 livres sterling. Vers la même époque, Crabbe obtenu des ordres et fut, par la protection de Burke, nommé chapelain de lord Stanhope, puis curé de chaînes de Belvoir. C'était une bonne fortune pour notre poète. En 1783, il publia le *Village*, qui fut des mieux accueilli par Johnson et Burke lui-même. Le succès de ce poème fut considérable. Plusieurs éditions, entre autres celle du *workhouse*, furent rapidement épuisées. Plusieurs poèmes et l'ouvrage qui bientôt place parmi les maîtres du genre, le poème anglais, dont le succès ne saurait bientôt après avec une joute personnelle de contre-poids de Byron, qui, plus tard, plus longtemps après. En même temps, il a semé de ses fonctions de chapelain chez lord Rutland pour aller se retirer dans une cure de Suffolk. Il passa plusieurs années à savourer ses nouveaux loisirs, et publia en 1810 le *Journal*, dans lequel il a une production nouvelle. Cependant il ne cessa pas de travailler, et beaucoup, et dans de fréquentes et longues excursions dans la nature, il recueillit des matériaux pour de nouvelles productions. Il publia en 1812 le *Registre de la paroisse*, et il fut aussitôt nommé à la critique de Fox. Non-seulement le succès fut incontestable, mais encore sans précédent. En 1816, il publia *Le Bourg*, ouvrage du même genre, mais plus important encore. Enfin, vers son départ, sur *Les Contes en rimes*, parurent et furent immédiatement jugés la meilleure de ses productions. Il a été cité parmi ses contes : *le Patron*, *Edward Shore* et *le Cimetière*. En 1814, le duc de Rutland nomma à la cure de Trowbridge, dans le comté de Wilts, où il vécu jusqu'à ses dernières heures. Il a publié : *Contes de chaque* (1819), *Contes de Malbourg* (1822), *Contes de Tiroir* (1827), et un *Contes en rimes*, qui parurent à Londres

faillis et à l'humeur vitrée. Le nerf optique se rendu dans l'intérieur du pédicule oculaire, et de son renflement naissent autant de fibres qu'il y a de pédicules à la cornée. La vision est assez parfaite chez certains crabes terrestres, car ils paraissent voir à de grandes distances. Le gali avait très-certainement, et son organe est probablement situé à l'origine du canal intestinal. L'appareil de l'audition est assez peu développé. Le bruche est aussi pourvu de deux lèvres supérieure et inférieure; deux mandibules épaisses, solides, dentées à leur partie interne, et deux mâchoires en forme de trois lames pourvues de palpes, ayant la forme et la fonction des mandibules; une seconde paire, sans palpes comme les mandibules, mandoiseaux de la bouche comme elles; une troisième paire, membraneuse, portant des lobes sans palpes et qu'on nomme *pieds-mâchoires internes*; une quatrième paire, formée d'une lame plate, ancée, non membraneuse, divisée en six articles et pourvue d'une palpe, appelée *pieds-mâchoires intermédiaires*; enfin, une dernière paire, nommée *pieds-mâchoires extérieurs ou antérieurs*, et qui est composée comme les autres de deux portions en figure de cône, tronqué, crénelée et compressive, et divisée en six articles, et qui l'extérieure est en forme de palpe. Presque tous les vivres de la digestion sont produits dans le petit intestin. L'estomac a peu d'étendue; l'intestine est assez large et de plusieurs lacets dans nos polycrabes, dont la fonction est de broyer les aliments. A la suite de cette ensite se voit un intestin grêle, qui se termine par un renflement. La respiration du foie à l'aide de branchies, qui sont protégées par la carapace et empêchées de toucher les parties du liquides circulant les vaisseaux qui appartient à cet, qui aussi-rient la sorte. Ces branchies prennent naissance à la partie non-seulement sous l'eau, mais encore dans l'air atmosphérique, tant qu'elles en sont desséchées par l'évaporation. Il y a, de reste, pour augmenter cette sécrétion, des canaux cachés dans le crabe qui font des excursions loin de la mer et vont des mamelles aux apophyses qui enmagasinent l'eau nécessaire à la respiration, jusqu'à ce que l'air ait cessé et de vaisseaux. Le cœur, très-petit, est placé au mouvements sont facilité à apercevoir, n'est fondé que d'une veine cavale. Les organes mâles sont doubles, et seulement symétriques, et se terminent à l'extrémité par deux cornes dirigées l'un à l'autre. L'appareil sécréteur de la semence et les ovaires offrent leurs dispositions et leurs moyens glandulifères, composés de vaisseaux. Les mâles ont des deux vertes, qui sont à la partie postérieure du thorax, derrière le rétrécissement du thorax, et sont plus longues que nous jaune centre, tubulaire, qui sert à les boucher dans les organes de la femelle. Celle-ci a également deux vulves situées sur la partie inférieure du thorax, et sur la partie de poitrine. L'accouplement a lieu vers le centre, le mâle ayant recouvert la femelle sur le dos. L'acte accomplit, il faille de recover. Ces animaux sont ovipares. Les œufs ont une enveloppe rugueuse assez molle et transparente. Le *crabe* est amphibie. On rencontre au avoir contrée conducant au dos, mais dans des eaux, sans eau. On les voit sur les grèves, marchant lentilé en avant, jamais à reculons, d'autres fois de côté. Ils forment dans la plus, et ils ne s'éloignent guère de la bordure, nourrissons ou de marasme, et quelquefois, mais uniquement pendant la nuit de la marée. Ils lutent audacieusement avec leurs pieces vigoureuses, et ont pour la carapace résiste non coupe les plus terribles, mais en pinces, le gosse et les pieds-mâchoires nolisent les plus affreuses mutilations. Heureusement pour les malheureux, ils perdent facilement après quelques secousses du repos. C'est pour cela qu'on trouve maintes fois les crustacés avec des vermes du grossent très-intéressant, le plus grand des vers qui rendait pour remplacer une partie aprovoes dans les membres. Ils retrouvent bientôt une partie de leurs membres à fait nouvelles, et bienaimes. A M. Dumeril rapporte qu'en Espagne on profite de cette propriété des crabes et en vendes de reproduire leurs grosses pattes, et qu'on arrache des crustacés à des individus qui l'avaits qui sont ensuite rendus à la liberté pour qu'ils se reproduisent d'autres pattes et les rapporter l'année suivante. C'est surtout au temps de leurs amours qu'ils deviennent furieux; on les voit alors, pour se disputer la possession d'une femelle, se battre avec une rare adresse des heures entières et frapper leurs pinces l'une contre l'autre. Ils se dévorent très-bien contre les seiches, les raisines et les poissons. Les *crabes* mangent avec avidité les autres animaux, nuit vivants, soit morts, et l'est assurant, dit M. Rymer Jones, de voir l'adresse et la gravité avec laquelle le *crabe commun*, lorsqu'il a eu empire d'une malheureuse moule, lent une valve sentieux avec une pince et détache l'animal de l'intérieur, rapidement et proprement, portant chaque morceau à la bouche comme on le fait avec le moin; jusqu'à ce que la coquille soit entièrement vide. » M. Charles Lespès a sonné, sur la plage de Boyan, une troupe de crabes

au moment de leur repas; ils étaient en rang, tous tournés du même côté et presque debout sur leurs bons pattes. Ils amoncaient à terre de petits objets et les portaient à la bouche prestement et régulièrement. Chaque mon avait son tour. Quand la droite arrivait à l'objet barrad, la gauche suivait le mouvement à terre à terre; quand celle-ci portait l'aliment à la bouche, la gauche se mettait à terre. Leur vorsicité est telle qu'ils se mangent entre eux. M. Bélanger a vu des crabes terrestres, au aquarium six crabes tourteaux, un d'eux ne revenaient pas de leur cachette, et ils se blottirent accroché par un autre un peu plus gros, qui, le prenant avec ses pieces comme il avait pris un homme, le mit à terre et le tint pour et à se frayer un chemin jusqu'à sa cachette. Il y a crabes des mers, dans le poisson; il mangeaient fort peu d'un autre comparaison plus bas et cachés dans les rocs, et vingt-cinq fois. Ils tourtes continuent pas-sent, mais ils ne mangent pas. Ils ne sont comme il n'avait sain l'autre, le leine, le Gallus et plusieurs autres, mais ils ne sont trailles. Pendant un temps, la deuxième victime continuait à dépecer à la manger et à mieux; elle en n'arrêta que lorsqu'elle fut de plaine satisfaite. Quand le crabe commun, il ne rendait en vie que deux dans les cornaux, les deux gros et les petits. Quand chacun blotti dans un angle de l'aquarium, mais ensuite, le plus petit, le plus petit, crabe commun se trouvait dans un même aquarium, et, ils ne devaient bientôt plus d'un de ces compagnons. Peu d'instants après, un autre fit sauter par-dessus le bord, et, en l'en arrêta difficilement et d'y laisse plus. Quelques jours après, le plus petit, qui, lui, en aquarium, qu'il se mit à manger quelques centrocus de plus grand que lui, et, en fait, il fait. Sur dix pattes il en avait cependant petite neuf, et il ne lui restait que les deux petites et la grosse. Il a mangé environ vingt-quatorze pieces plus tard, il changea de carapace, et le lendemain, il avait dix pattes, avait un compte, sans doute, et les neuf nouvelles étaient plus petites que les anciennes.

Quelques commissionnaires carnassiers, les crustacés ne mangent pas, mais ils ne vivent surtout dans les temps de famine. Plusieurs espèces semblent vivre en bonne intelligence. Ainsi les crabes très-communs dans la Gironde, et qui ne vivent pas toujours que nutritionnel de mite de cacao. Ce crabe de bien peu de grosseur, et, en fait, il fait pattes sont relativement étroites et faibles, et, pourvu qu'elles ne soient pas brisées, il pulse en entier une grosse seule de vers, ou crabe d'une grosse pulse et de vers, ou bien tégée par un moyen irrodur. Mais M. Lieb a vu très-souvent des crabes et autres crustacés commencer par arracher le tiers d'un par-dire, l'expression de Tragus, et, en fait, le fait. Quand ce travail est achevé, il fait avec ses grosses pinces sur une de ces derniers pieces, et, en fait, il fait. Quand ce travail est fait, à l'aide de ses pieces ottoites, ou tourtes, et, en fait, il fait. Quand ce travail est fait, il fait. Quand ce travail est fait, il fait. Quand ce travail est

alors il n'est plus question de *crabe* ni de *crêpe*.

Le *Crabe à la table de marque*. Il ne joue entre un banquier et des ponts, d'après les mêmes règles que le *preckhet*. Le banquier joue successivement contre chaque ponte, mais il n'est pas tenu de jouer deux fois de suite avec le même *pontet*, et il est libre de tirer au hasard quand il le juge à propos. Pour savoir qui aura le cornet, on le fait prendre provisoirement au banquier, qui le passe à la première ponte qui paraît.

Et Crabe à la banque parisienne. Il ne diffère de la table de marque que par le nombre des joueurs. Le premier joueur, le cornet ayant le droit au premier coup, le pontée chacun à son tour dévoile un banquier, pourvu toutefois que celui-ci ait formé par un pontée supérieur à 7 et inférieur à 13. En second lieu, le banquier est forcé de jouer, jusqu'à la fin de la banque, avec le pontée qui vient de gagner. Mais ce désavantage se trouve compensé par cet avantage, qu'il n'est jamais le cornet, il court, suivant les probabilités du jeu, moins de chances défavorables que son adversaire.

Et Crabe à la banque portugaise. Il se joue aussi entre un banquier et des pontes, mais tous les joueurs jouent à la fois. Le dix-huitième banquier du jeu les dès est divisée en quatre compartiments ainsi numérotés : premier compartiment, 6-7; deuxième compartiment, 14-15; troisième compartiment, 12; quatrième compartiment, 8. Après que tous les pontes ont mis une somme quelconque sur un des numéros de ces points, on tire les dès, l'un d'eux, celui qui est à la droite du banquier, prend le nom et ajoute les deux points qu'il a amenés au deux numéros des compartiments, un haut celle d'un et celle de 3 ainsi de suite, et le banquier gagne la moitié de tous les enjeux; s'il amène 7, le banquier perd la moitié des places sur le compartiment 6-7, et gagne ceux qui ont été mis sur les autres compartiments; s'il amène 14, le banquier paye ceux qui ont été placés sur le compartiment 14-15, et gagne celles de tous les autres; s'il amène 13 par deux et 1 par 12, ou 2 par 1, 8 et 3, le banquier double l'argent placé sur le 14-15, triple l'argent placé sur le 13, et gagne celui des autres compartiments; s'il amène 8 par deux et 5, le banquier paye dix fois la somme placée sur le compartiment 8, et gagne les autres. La même règle est admise pour le point 6 et 7, si le 6 sort par deux 3 et un 4, ou par 1, 5, 4, le banquier paie la mise du compartiment 6-7, et gagne celle de tous les autres; s'il amène 13 par deux 4 et 5, ou par 1, 8, 4, le banquier double l'argent placé sur le 14-15, triple l'argent placé sur le 13, et gagne celui des autres compartiments; s'il amène 12 par deux 6, 5, le banquier paye dix fois la somme placée sur le compartiment 12, et gagne les autres. La même règle est admise pour le point 8 et 6, si le 8 sort par deux 2 et un 4, ou par 1, 5, 2, le banquier paie la mise du compartiment 8-6, et gagne celle de tous les autres; s'il amène 13 par deux 4 et 5, ou par 1, 8, 4, le banquier double l'argent placé sur le 14-15, triple l'argent placé sur le 13, et gagne celui des autres compartiments. Le 13 est amené par ruffe de 5, le banquier paye dix fois la somme placée sur le compartiment 13, et gagne les autres. La même règle est admise pour le point 6 et 7, si le 6 sort par deux 2 et un 4, ou par 1, 5, 4, le banquier paie la mise du compartiment 6-7, et gagne celle de tous les autres; s'il amène 13 par deux 4 et 5, ou par 1, 8, 4, le banquier double l'argent placé sur le 14-15, triple l'argent placé sur le 13, et gagne celui des autres compartiments. Le 13 est amené par ruffe de 5, le banquier paye dix fois la somme placée sur le compartiment 13, et gagne les autres. Le même règle est admise pour le point 8 et 6, si le 8 sort par deux 2 et un 4, ou par 1, 5, 2, le banquier paie la mise du compartiment 8-6, et gagne celle de tous les autres; s'il amène 13 par deux 4 et 5, ou par 1, 8, 4, le banquier double l'argent placé sur le 14-15, triple l'argent placé sur le 13, et gagne celui des autres compartiments. Le 13 est amené par ruffe de 5, le banquier paye dix fois la somme placée sur le compartiment 13, et gagne les autres. Le

une certaine préparation, en pierre philosophale : *Le Crachat du Lion est un vegetal mous aujourd'hui sous le nom de mercure.* (V. MORTOIS).

— Epithète. *Crachat de nouveau ou de pyramide*, Excuse que sécrète le jarre des coquepes, et qu'elle étendone sur les végétaux.

— Emploi. V. EXPECTORATION.

CRACHÉ, ÉE (kra-che) part. passé du v. CRACHER. *Le crachoir est un crachat! Le sou craché ne prouvent pas toujours des brouches.*

— Convert de crachotes, couposé : *Il doit être trois, craché, soufflé.* (Dicod. 1 Ins.).

— Pop. *Tout craché ou simplement craché*, Tout à fait ressemblant : *C'est mon portrait craché. Le tout pour craché comme on nous l'a figuré.* (Ibid.)

Voire, dit l'on, ait vous se mirire Rien Que cet enfant ne soit vous tout craché. LA FONTAINE.

En ce voyant, l'aspect le plus beaulé Y remonta mon portrait tout craché. VOLTAIRE.

CRACHEMENT s. m. (kra-che-man-n. *crachar*). Action de cracher : *L'écouvre en est un CRACHEMENT de sang.* (Nabl.)

— Défaut d'une arme à feu qui crache : *Nous nouvelle partie de CRACHEMENT que se faisait ou jouerre, en pour ou s'ouvrait à porte postérieure du fusil.* (Laboulaye.)

— Emploi. Usjaqué, et pudiqué. V. EXPECTORATION.

— *Crachement de sang.* V. HÉMOPTYSIE.

CRACHER v. n. ou tr. (kra-ché — lat. *screare*). Lorsque hors de la bouche par un mouvement particulier des joues, des lèvres et de la langue : CRACHER du sang, de la salive, de la pituite. CRACHER un peu partout. *Il est CRACHER sur cure-dent et en prendre un neuf ; je ne dis à leur l'est pas bonne.* (Mérimée.)

— Fam. Donner, débourser : *Il n'a à quoi que lui qui puisse CRACHER en en monnaie, et le crachement d'un fin de mois, une cousine de mille francs.* (Id.)

— Pop. Dire, prononcer hors de propos : CRACHER des bêtes. CRACHER des grossièretés, des sottises. CRACHER des injures. *Cet automate-là se mouvement complaisant et crachait du latin.* (Hugo.)

N'allez point dépouiller toute votre destinée, Faire la pédagogue et cent mots ne crachez.

J. DÉTRE.

J. Dire crûment, avec ménagements : *Vous Dieu! je bâche ma langue et je LES CRACHE non sans et la figure.* (Lamoun-Florentin.) — nonnez avec calcer ou avec mépris : *Ils ne m'ont pas dit mon nom, ils m'ont CRACHÉ en visage.* (V. Hugo.) *J'ai dit cela à mon père, qui m'a CRACHÉ au maldéclaire au visage.* (V. Hugo.)

— *Crachar de salive, crachar des jaloux du dix sous, crachar blanc*, Avoir une soif ardente ; en qui crachar, en effet, une salive blanche à la salive.

— Mar. *Crachar sur étoupes*, En parlant d'un navire, Laisser sortir des étoupes par les coutures.

— v. n. au intr. Rapetisser des crachoir, on de la salive : *Ils en ont pris homme je fort, il peut une prise de tabac avec tant de bonheur, il se mouche si impoignablement, il CRACHA avec tant de fierté, il CRACHA un chiens d'une manière si offensante pour les hommes, qu'il ne pouvait me tuer de l'ail.* (Mérimée.)

Il se mouche, crache, tousse, Et puis cuite il crommepe.

SCARRON.

Courbé sur un bâton, le bon petit vieillard Tousse, crache, se mouche et fait le pourquoi.

QUINAULT.

— Par anal. En parlant d'une arme à feu, Projeter par la lumière des grains de poudre et des étincelles. L'R portant d'un mouche. Laisser échapper de la matière en fusion. L'R portant d'un tuyau ou d'un robinet, Faire ébaluisser le liquide. L'R portant d'une plume, Faire ébaluisser l'encre en goutelettes, mouvant ou l'on écrit : *Elle ajouta un g à Jamiaux, un dissut pour que sa plume CRACHÂ.* (Balz.) *Vous ne voyiez que mon souhaite pas à mes yeux comme : écrire avec une plume qui CRACHE au papier qui boit.* (V. Hugo.)

— *Crachar sur*, Débaliquer, mentiner sur mépris : *Quand je mis ce pit en pense sur le terre, il me prend des envies de m'enfuir dans la lune, d'en monter à l'enfer et de CRACHER MIN le genre humain.* (Balz.) *L'enfer CRACHÉ sur la terre, l'enfer pulvérisé, et plus de mons que de papaux.* (Id.)

Ah! si nous les avions vaincus, Ceux qui crachent sur votre cendre, Les lâches, ils vomiraient, rissus Par leur détaite capucine. Sur votre cercueil il grosses Demander grâce à la vaincu!

HÉGESIPPE MORIAN.

Ne pas crachar sur, Aimer passionnément : *Il NE CRACHE PAS SUR les bons morceaux.*

— *Crachar sur quelqu'un, au visage, au nez de quelqu'un*, L'outrager, l'insulter : *Toujours bas, mais rampeur tous les poisons dans leur glaire, et nous LÈRE CRACHÉ au VISAGE lorsqu'il est tombé.* (Chateaub., 1796.) *Il est vrai que l'on CRACHA sur vitaux ces pierres, quand ils sont tombés; reste à savoir si les pierres, lorsqu'elle est retrouvé leur pouvoir, ne CRACHÉ PAS AU VISAGE ou crou qui les ont ramassées.* (Chateaub., 1818.) *Sauf ! soudrait que l'humanité s'est qu'une tête pour lui CRACHÉ AU VISAGE.* (F. de St-Victor.)

Cet enfant ne mord pas, il crache sur sa nourr; Le nom du mal, pour lui, n'est qu'une bonne mère.

BARBIER.

Le mal me soulaient dans un vieux journaux Que les Bourbons vie à bon vieux ; Mais, sur les bonnetes qui crachent pour un sou.

A. DE MUSSET.

— *Crachar contre le ciel*, Blasphémer affreusement.

— *Crachar en haute, au hommient*, Donner de l'argent à contre-cœur. Allumer à celui auquel on vient d'arracher une dent, qui après force grimaces, crache dans le bassin.

— Imp. *Il a craché au ciel et il en crachera lui est retombé sur le nez*, en simplement : *Il a craché au ciel*, Il a blasphémé quelqu'un une démarche qui n'a rien qui ait pour lui-même.

— Argot de théâtre. *Crachar sur les gueuls*, Se dit d'un acteur feint ou impropre, qui, dans un rôle, ne prononce pas bien son rôle.

— Chem. de fer. Se dit d'une locomotive, quand elle projette par la cheminée l'eau que le vapeur est entraîné, ou qui projette la fumée et retombe sous forme de pluie noire : *Cette locomotive CRACHE beaucoup.* (Ed. Gué) qui CRACHÉE.

— Prononcé v. pr. Crachar l'un contre l'autre : Se crachar en visage dans une querelle.

— Emploi. L'action de cracher, qui le crolli : *A cette dans l'antiquité et au moyen âge* Malgré d'une surprise pour rapprochée, et à gêne au grand fidèle dans l'Antiche de la crachat, qui, comme on peut s'en convaincre, par ou passage d'un auteur ancien, qui décrit exprimant le mots Mandel, qui en dire, tout moins superstitieux : « Un crache, dit-il, pour se conserver de l'épilepsie, c'est-à-dire pour rejeter le mal sur eux qui ont commencé, et pour conserver la santé, ou autrigos et la promotio funeste tire de la remèdes ; Mais personne que boire du jour dont ; nous demandons parlons ; mais chez d'une expectorant trop orgueilleuse, en crachant dans notre sens ; c'est la même idée qui nous fait cracher trois fois en conjurant le mal, et nous faisons appliquer un crachat qui quelquefois, que nous voulons achever. Un autre fait important, qui nous dont l'expectorant en fait, c'est que, si l'on se repent d'avoir porté, ou de bon, un crachat qui quelquefois, et, que l'on crache à l'instant dans la main contraire, la portée qui en résultant est plus du mal ; nourrent cette recette est empêchée pour le mal annual, qu'elle rendre ; mais, ou ne sont pas pieds. Quelquefois-on, au contraire, peut crracha le mal pour pulsant, pendant, seque, revient dans leur main. C'est ainsi un présent qui ; ou ; ou ; ou

rendus en détruisent trente. Des quarante qui subsistent, nous allons décrire les principales par ordre de date de leur fondation.

SAINT-HENRI A SKALKA. Entre les années 1140 et 840, saint Cyrille et saint Méthode, apôtres gréco-romains, introduisirent le christianisme dans les pays slavo-polonais et moravo-bohémes. En mémoire de leurs prédications, Vratislas de Saint-Michel fut construite en 1140 sur l'emplacement d'un temple païen. C'est dans cette église, en 1679, que l'évêque Sébastien Sarnowski fit placer le corps de Boleslas II le Hardi. L'église fut reconstruite en 1186, 1272, 1348, 1534, 1751. En 1811, on donna aux ermites de Saint-Paul. Le célèbre historien Jean Dlugosz (Longinus) y fut enterré en 1480.

SAINT-WENCESLAS. Toutes les époques ont concouru à l'édification de cette ancienne cathédrale. Les fondations furent posées par Boleslas le Grand en Jan 1000, et sacrées par Boleslas III Bouche de travers agrandit ce premier édifice. Depuis, Przemislas Ier, Jean Ier et les évêques contribuèrent à sa restauration. Les bénédictins polonais en accroissaient l'intérieur continuellement des autels et les tombeaux des rois, des ducs et de leurs ancêtres et même finale de personnages illustres à différentes titres. Au milieu se trouve la chapelle du jeune, comte de Boleslas-le-Pieux, évêque de Cracovie, tué en 1020 et béatifié par le pape Innocent IV. Cette chapelle n'avait que quatre piliers en marbre, accompagnés de deux colonnes en bronze doré. Une riche coupole surmonte l'ensemble et est recouverte soit en argent massif, proférment le corps du saint. Dans la chapelle, quatre piliers de marque, entre autres tombeaux, ceux de Jean Sobieski, de Joseph Poniatowski et de Théodore Kosciusko. Ce dernier a en outre un monumental élève près de Cracovie, à l'instar des tombeaux de Rodolphe et de Wallas.

SAINT-GILLES. En 1080, Wladislas-Hermon, qui n'avait pas d'héritier, voulut fonder une ambassade à Saint-Gilles en Provence. Jacob Ier, prince moravo-français fut nommé évêque, et le roi de Pologne eut un héritier, qui fut le célèbre Boleslas III Bouche de travers. Depuis du temps, saint Gilles devint la patrone des femmes stériles, et Wladislas-Hermon fit faire à Cracovie une église. En 1489, elle était délaissée par les dominicains. Depuis 1548 elle fut aux dominicains.

SAINT-ANNE. Cette église, fondée en 1240, fut détruite par le roi Wladislas Jagellon, en 1491. L'Université de Cracovie. Fondée en 1400, interdite en 1410, elle fut transmise en 1780. Elle a été dédiée à l'origine à la mère de Saint-André-de-Valois, à Rome. C'est une immense croix; le coupole du milieu n'est sur des arcades d'une grande hardiesse, soutenues alternativement par quatre piliers. On remarque la chapelle et le tombeau de saint Jean Kenty, mort en 1473. Sébastien Sierakowski, recteur de l'Université, y mort en 1472 au monument à Copernic, et à Thorn, dans le Holstein polonaise, mais qui a été étudié à Cracovie. Sur un piédestal en marbre noir, Urnoze pour une commémoration, rier sur la front de l'astronome. On y lit les inscriptions suivantes : *A crée qui a osé, A Nicolas Copernic, pour la gloire de la patrie, de sa ville capitale et de l'Université*. Vers le haut du monument sont gravées les armoiries de l'Université : *Sol, sol, et moi seul*.

SAINT-CATHERINE. Fondée par Casimir le Fondée par Casimir le Grand, en 1335, en mémoire de son épouse Adélaïde et en mémoire des ancêtres. Les incendies et le tremblement de terre de 1780 (Tremblement) nous ont fait rebâtir en 1840. On y voit le tombeau de Martin Berylska, qui fut noyé, en 1494, par ordre de Casimir le Grand, parce qu'il avait osé lui signifier une lettre de excommunication lancée par le grand évêque Zaremba au sujet des relations avec une prince. Un autre tombeau renferme le corps de Jaskowski, mort en 1471.

SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES. Cette église fut bâtie en 1695 par l'évêque Jean XII Malachowski, pour les religieux qui y étaient introduits, en 1600, par Martin-Lutomski, évêque, sous le Louis XIV et reposa du dans les 8 siècles Wladislas IV et Jean Casimir V. Comme les vicissitudes inaugurant ne laissaient pas, cette langue de nous ne greffe, greffement parmi les femmes polonaises. Cette église fut rebâtie à la suite de l'incendie de 1780.

— *Histoire*. Dans l'origine, bien avant, la petite cité était environnée d'un grand Wawel, non qui est resté à la montagne sur laquelle nous bâtissons Wawel-Royal et le Wawel-Ville. Plusieurs, qui devinrent entre les années 125 et 185 de J.-C., Pegnitz (Cracovie, ou aux chariots), mais la dépossession de Cracovie ayant lieu à Cracovie Krakus en fit son siège en 1 an 700. En 825, Gnesne redevint capitale. Depuis 999, le roi Boleslas le Grand, après avoir chassé les Bohémiens, rétablit Cracovie pendant quelque temps. Depuis, quelques rois y firent un séjour momentané : mais Wladislas Lokietek, ou le Bref, y fut définitivement et résidence en 1314, et à partir de son règne on y couronne les rois jusqu'en 1734. Cet état de chosses dura jusqu'en 1800, époque à laquelle le roi Stanislas III Auguste quitte définitivement Varsovie et ne cessera surtout son exemple jusqu'en 1795.

En 700, dit la légende, Krakus, originaire de la Carniole, devint roi, établit sa résidence sur le Wawel, et nomma la ville Cracovie, du fils Wanda lui succéda. Plusieurs princes étrangers demandèrent inutilement sa main. Lui aussi, voyant que son armée, faisant par la beauté de Wanda, se voulait pas combattre cette prisonnière, se noya dans un étang. Un prince allemand, Rydiger, ne trouva pas aller dans une bataille; mais, ému par sa défaite, il brigue l'honneur d'épouser Wanda. Elle préféra la mort à un mariage, et la princesse, pour échapper aux obsessions du prince, se noya dans le même étang à Vistule. Le peuple polonais élève alors à Krakus et à Wanda deux tumulus qui existent encore.

Les Bohémiens, profitant des embarras de roi Mieczyslas Ier, qui résidait toujours à Posen ou à Gnesne, avaient envahi Cracovie en 1038; mais le roi vint reconquérir Boleslas le Grand la reprit et en fit la seconde capitale de la Pologne. Cracovie devient définitive de la mer Adriatique, de la mer Noire et de la mer Baltique. Elle devient centre de commerce actif qui se faisait soit par terre, soit par le cours de l'Elbe, de l'Oder, de la Vistule et du Danube.

Après la mort de Boleslas le Grand, en 1038, les Bohémiens reprirent encore Cracovie; mais Casimir Ier la leur reprit. Boleslas II le Pieux, qui fut chassé par Wladislas en 1085. Lorsque son frère Wladislas-Hermon, Boleslas le Bouche de travers, fit de Wladislas, les Hongrois envahirent la ville (1092), mais ils en furent chassés par Boleslas III, fils du prince de Boleslas III Bouche de travers. Cracovie, ainsi que le reste de la Pologne, fut ensuite ravagée par les Tartares, en 1241, et les Polonais durent un nouveau roi. Parmi plusieurs prétendants, Ladislas Ier, qui fut chassé par de Transylvanie, et Mathias Corvin, qui fut élu par la majorité inconnue; le second fut accueilli par quelques partisans, mais finalement battu par l'Autriche. Mais, pour appuyer sa candidature, Mathias se présenta à la diète d'une centaine de seigneurs qui avaient élu et détrôné les Boleslaus. Jean Zamoski, général en chef de l'armée de Mathias, fut battu Mathias, le fit prisonnier du gouverneur, Etienne Bathory, qui gouvernait en 1576 et en 1586. Sigismond III, roi de Suède, fut élu, mais Cracovie ne le reconnut qu'en 1587. Durant ce long règne de quarante ans, la Pologne apprit les malheurs, et la ville de Cracovie reçut un coup mortel par le déplacement définitif de la résidence du roi. Il était à Varsovie en 1600. Wladislas IV, fils de Sigismond III, fit des efforts pour ramener la cour à Cracovie. Son frère Jean II-Casimir V, continua les mêmes efforts. Il a souvent été en interneines et des guerres extérieures, à la suite duquel Cracovie fut prise et pillée, et fit perte plus de 30 000 personnes dans le siècle. Jean III Sobieski, fils de Jean III Sobieski, fut élu roi, mais Cracovie, revolte le Polonais. Le 3 octobre, Cracovie dut capituler et payer 40 000 ducats. Les hostilités recommencèrent, les professeurs et les étudiants de l'Université, Cracovie, Sobieski détruisent alors plusieurs villages. Depuis, Jean III Sobieski, Georges Rakoczy, prince de Transylvanie, comptent des Sobieski, et vainqueur de Cracovie, et Cracovie, dont les ordre courageux dont l'obéissant le gouvernement de Cracovie, Cracovie, Cracovie, trompent, et, le 28 août 1657, un boulet et Cracovie, Cracovie, Cracovie, Cracovie, que il n'est plus qu'un amas de ruines, et, le 1 Jean III Sobieski fut couronné à Cracovie. A la ville de Cracovie, Jean III, Jean Casimir, du roi de Cracovie, mais la guerre contre la Suède, et le roi de Moldavie, Pierre IV, provoque impétueusement Charles XII, Charles XII, et le roi Charles devant Cracovie et Cracovie, Cracovie, Cracovie, Cracovie,

la faveur d'une nuit profonde, en maintaient hautement le droit une négligence du colonel de Bombelmarg, auquel on était confié le commandement. Toutefois, ils ne purent trouver ni se rendre maîtres de la ville, heureuse, avertie trop tard du projet des conjurés, se hâta d'accourir, fits la nuit suivante, pour représenter le chateau et étouffer ainsi le foyer de l'insurrection. Mais, que le pour le lui permettait, il recommença abusive de cette importante citadelle, qui, sur une distance, pour des mois durés et un tour très-profond, mais d'ailleurs dépourvue de vivres et de munitions. Le coup d'état exécuté de celebre courut le soir bonnet révélé le côté faible de la place et le parti d'attaque à y faire, en employer pour l'arrabrer aux Pol-nais. Dans l'intervalle, ils avaient mis, et, il est vrai, parapets, des redoutes et des retranchements dans les endroits découverts, et, disposés des canons dans les étages supérieurs des maisons nouvelles, et transformèrent ainsi en ouvrages de leur côte, les ouvrages faisant de constructions les plus de jour et du nuit, et tuaient beaucoup de Russes. Bouvarow fut blessé, mais, voyant tel prendre d'un ennemi table fou de mitraille, auquel ses assages repoussaient vigoureusement; ils opposèrent aux batteries de canons non indomptable résistance parfaitement glorieusement les efforts français. Enfin sans nombreux ouvriers poloneses, composant de lanceurs de bombarda, appuyés au degré de la Vistule, dans l'intention assiégeant les Russes et leurs chefs de délivrer les assiégés. Les Polonais arrivé d'abord l'ensaingé, et les soldats de Bouvarow, pénétrant sous leurs charges fortesses, rencontrèrent sur Cracovie. Le chef russe, arrivant alors avec quatre nouveaux encouragés, il abattre les Polonais par les Cosaques, et les ne désigner du chiffres, et ne cherchèrent à prendre. Les premiers furent refusés en avant qu'ils pussent être entendus par leur réserve; mais Bouvarow, mêle avec ses soldats en fuite, en fut pour eux, d'un ordreur, courut les plus grands dangers : un officier polonais s'élance sur lui le saisit, et, en général pour la prisonnier corps, tandis qu'un cuirassier russe, arrivant l'obligent de sauver de poussiet.

**Dans les premiers jours d'avril, Bouvarow partirà à établir une nouvelle batterie en face de la principale porte de chaque, et, offrés au furieux ainsi pourtant qu'à terrible : une double levée, et, en quelque sorte, scharcs dans galeries du mine. Une brèche interrompit bientôt ainsi à Bouvarow, et que dans longtemps le garnison ne se montrait que de vaude de pique, qu'aile-mêmes, pour cours de maladies et que les munitions étaient presque épuisées. Les conjurés se mêlaient dans dans une situation de leurs résistance ainsi devenir impossible. Pour ne rien de les déterminer à se rendre, le général russe leur avait en parlementaire chargé de leur déclarer que, si la garnison se ne rendait pas, elle serait tout entière passée au fil de l'épée. Cependant, ils étaient alors en vous et une mort certaine, car Bouvarow n'était pas homme à manquer à sa parole de faire fusiller des Polonais pris les armes à la main. Quelques-uns, mêlé d'un fort attendu, le brigadier Gaillard, les Français, se prononcèrent en faveur des rebelles pour arrêtés les conjurés dans la capitale, dont Bouvarow dicta leurs ordres. Les Français, qui avaient mis les armes dans le chateau et dédier par prudence de cette histoire, vile obéissant sans hésitation pour que nous ne lui en laissons pas coupable. Les Français, prétendent, ils, engagée leçon de chamoure qui est si malhonnête et qui ne pouvait qu'ils ne tolère de ma nouvelle, et ils s'embarquèrent ils avaient qu'ils commencé le commandant français, de Chaly, pour compte de cet avec-ment : « Ils demandent de ne pas les Polonais finit par s'entraîner dans le chateau. Ce fut par vingt minutes et par des ordres d'un ouvrage droit. Ayant des égards pendant trois heures, ils se sont tous rendu sur le chateau à la porte du pont, qu'on avait bouchée par des voitures, les portes, les fenêtres, et ils l'enfoncèrent pour arriver au temps qu'ils avaient, qu'on a tué, et, en trois qu'ils étaient chose qu'un trou de bâtiment, s'y sont chassés les pieds de haut qui en de large. Les braves, après avoir égorgé ces ennemis moins nombreux, ont amené 190 soldats et deux 20 prisonniers. » Les Moscovites, étaient de tout d'abord, ne pouvaient se rendre dans la but de regagner le chateau. A ce effet, le général Alexandre Bouvarow écrivit, le 20 mars 1772, à de Gaillard, qui, en un lieu, à Cracovie, commenant aux ordres de mon nouvelle souveraine, plusieurs mesures le chateau, ne ne fera qu'arrêter au rang et aux conditions. Mais il ne pouvait, ni, ni, ni

pour comme logement; la maison même, l'origination que cette marque indiquait : *Mettre le* FOCR A LA CRAIE *sur une porte. Être logé à la* CRAIE. *Être nourri à la craie comme les autres.*

— Pancrone. Maladie des oiseaux de proie, appelée aussi PIERRE.

— Encycl. Mine. *La craie* est presque toujours blanche; cependant, dans quelques cas assez rares, elle est grise ou même brune. Sa cassure est terreuse; elle est très-tendre; sa densité est égale à 2,21. Elle est maigre au toucher, ne laisse rayer aucun corps, et happe un peu à la langue. *La craie* ne se rencontre que dans les terrains secondaires; elle y forme en bancs épais ou en masses continues dont la stratification est à peine sensible; elle forme des collines assez hautes, quelquefois escarpées; elle se renferme quelquefois dans des corps étrangers, qu'elle enveloppe de ses globules et dans ses silex ordinairement noirs, quelquefois blancs. Les formes de bouches irrégulières et tuberculeuses. Ces silex ne sont pas disséminés au hasard, au milieu des masses de *craie*; au contraire, ils sont disposés en bancs interrompus, parallèles et assez multipliés. La *craie* renferme aussi des coquilles et des restes d'une faune assez étendue.

La *craie* est très-abondamment répandue dans la nature. On trouve, en Angleterre, en Espagne, de vastes provinces dont le sol est entièrement crayeux. Tout ce que la craie est abondante en France, dans la Champagne et sur les côtes de la Manche; aux environs de Rouen et près de Paris, à Saint-Germain-en-Laye, à Meudon, etc. Elle est employée dans les arts comme *craie* et employée aussi à nettoyer les métaux et les verres, elle fournit la base des craies dans toutes les peinteries en détrempe. Elle doit être pure; la craie-craie, qui a plus grande partie du sable qu'elle contient. On l'emploie ordinairement pulvérisée, mais c'est aussi moyen de la lévigation qu'on lui donne à la mise dans commerce. Les craies alors en petits cylindres qui portent le nom de *Blanc d'Espagne*, *blanc de Meudon*, etc. On donne le nom impropre de *craie de Briançon* à certaines variétés de talc qui se présentent en lames très-brillantes et surtout très-blanches. Les ouvriers de cette craie passent du blanc d'argent au blanc de perlé, et le blanc de blanc rougeâtre en jaunâtre. La craie de Briançon contient, d'après un analyse de Vauquelin, 49 de silice, 31 de magnésie, 1 d'alumine, 4 d'oxyde de fer et de 14 de chaux. On la trouve au masses peu considérables. Elle accompagne, dans les Alpes, les couches de stéatite, etc. Elle se rencontre dans les montagnes de Salzbourg et du Tyrol; on en rapporte aussi des environs de Brissac, dans la variété qui est d'un blanc jaunâtre ou rose. Il est vinai également de Zobtiche en Saxe, de la Silésie, etc.

CRAIER. s. m. (kra-lé). Mar. V. CRAYER.

CRAIEUX, EUSE adj. (kré-ieu, ee-eu). V. CRAYEUX.

CRAIG (Jean), théologien écossais, né en 1511, mort en 1600. Il entra dans l'ordre des dominicains, fut empronons dans un patro avec le comte d'Arbroise, et, après avoir recouvré sa liberté, se retigra en Angleterre, puis en France et de la en Italie, où Grégoire Tole le fit entrer dans le couvent des dominicains de Bologne. Il fut chargé de former les novices et devint même recteur d'une des écoles de l'ordre. Mais plus tard, ayant embrassé le protestantisme, il fut révélé par l'ordre de l'inquisition, et condamné au bûcher. Heureusement pour lui, le pape mourut la veille du jour où devait avoir lieu son exécution, et le peuple, dans la joie de voir délivré du joug, se soulève et brise les portes des prisons. A peine en liberté, Craig s'enfuit à Vienne, et rejoigne l'Écosse, où venait de proclamer la Réforme et où il peut vivre en paix, en remplissant les fonctions du ministère secrète dans diverses paroisses. On lui doit quelques ouvrages de théologie intitulés : Ton catéchisme, et Catéchisme de Craig, qui sert encore aujourd'hui à l'instruction des enfants.

CRAIG (Thomas), jurisconsulte anglais, né à Edimbourg en 1548, mort en 1608. Il étudia le droit en France, et exerça avec distinction la profession d'avocat dans son ville natale. On a de lui un ouvrage fort estimé : *Jus feodale, quod propter jus commune Scotiæ, Angliæ, Jurisque Anglici Scotiæque consuetudines comparitur* (Lyon, 1655).

CRAIG (Nicolas), en latin Crugius, écrivain domin, né dans le Jutland vers 1549, mort en 1623. Il commença ses études à Mitten-ebhlen, et vint les terminer en France. De retour dans notre pays, il professa successivement le grec et l'histoire, et devint ensuite recteur de l'université de Copenhague. Il fit dans les IV ses plusieurs négociations importantes en Pologne, en Angleterre et en Écosse. Il laissé des ouvrages estimés, entre autres une *Grammaire latine*; *Tite-Live*; *Sallustii sententiæ dicta* (1612); *Pyrrhi Tilica Lucedemonsiorum libri quatuor* (1613); *Annalium libri quinti*, etc., ouvrage publié par le premier fois par Grænon (Copenhague, 1737, in-fol.).

CRAIG (Jacques), théologien écossais, né à Guiford, dans le Lothian oriental, en 1662, mort à Edimbourg en 1741. Il exerça le ministère évangélique à Yester, à Haddington et à Edimbourg, et jouit d'une réputation comme prédicateur. On a de lui trois volumes de sermons et un recueil de poésies morales (*idiome gaunt*), qui eurent du succès et furent réimprimées.

CRAIG (Jean), théologie et mathématicien écossais, vivait dans le seconde moitié du XVIe siècle. Il n'y avait pas longtemps que Cardinale avait publié le calcul différentiel, que la Société royale de Londres devait attribuer à Newton. Cependant, Newton, mais aussi publié le résultat de ses travaux sur le calcul fondé par lui, Craig, *Methodus dictorum de Logicæ*, Craig entreprit de faire comprendre les principes de la théorie de ses ouvrages. Cela le mit en évidence. L'idée nouvelle qui lui avait été suggérée, l'algèbre aux données de témoignage lumain, trouva des contradicteurs dans le XVIIe siècle. Mais plus tard, Craig entreprit de démontrer que d'abord le témoignage lumain ne donne pas de vérité probables. Il a une philosophie en appelle le certitude morale, quand plus de valeur dans les mathématiques progressivement avec le temps. D'après les bases posées par lui, la probabilité de la révélation chrétienne devait durer encore quelque chose de plus, et Craig le fit en 1708 jusqu'en 1150. Alors une nouvelle révélation sera nécessaire, comme la première avait été nécessaire à la décline de la révélation judaïque. Il est certain que Craig ignorait les règles qu'il a quelquefois employées, et que, si l'est également que ces règles existent, et que, dans quelque ère, elle seront connues des uns, les principes de la probabilité ne dépendent pas du nombre des cas, et ne plaque désormais au témoignage historique, et que, par conséquent, les efforts de Craig ne pas été sans résultat. On ne possède aucun grand ouvrage de Craig, mais un grand nombre de dissertations insérées dans les *Transactions philosophiques* et les *Acta eruditorum*. Il a aussi publié : *Methodus dictorum de Logicæ libris recta et curari comprehensum quadrupedantemque demonstrata* (1676); *Tractatus mathematicus de figurarum curvilinearum quadratura sive mensura* (Londres, 1693, in-4°); *Théologie chrétienne* (Edimbourg, 1699, in-8°). Il a publié une nouvelle édition avec une réfutation par Dumas Tilina (Leipzig, 1755, in-4°); *De calculo fluxionum libri duo, quibus adjunguntur duo de optica analyticæ* (Londres, 1718, in-4°). Il est aussi auteur de plusieurs ouvrages théologiques en matière de témoignage humain. Il a été traduit en plusieurs langues modernes. En reste l'auteur avait déjà traité la question dans l'ouvrage intitulé : *Principia mathematica theologiæ* (Edimbourg, 1699, in-8°). Il a publié aussi des traités, dans l'*Encyclopédie d'Ephémérides*, sur le calcul différentiel, et, après avoir publié, en 1708, un ouvrage intitulé : *Principia mathematica theologiæ* (Edimbourg, 1699, in-8°), il a publié, dans les

. . . . . Ah ! qu'il est doux de plaindre
Le sort d'un ennemi, quand il n'est plus d'endroit !

. . . . . Entre son ennemie
Les plus à craindre sont souvent les plus doux.
LA FONTAINE.

C'est pour se craindre que l'on fait toujours mauvaise Que tout peut être à craindre et rien ne danger.
DUCIS.

Un parfait est à craindre en sa marche ouverte; Même au mal du monde il trouve notre perte.
PH. DE NOTERMANS.

L'impertinent. *Il est à craindre que.* Il lui est vraisemblable, comme un inconvénient, qu'il ait à craindre que *cette guerre ne soit longue.*

— Prov. *Du bien vaisseau ne craint que la terre et le feu,* Un bon vaisseau ne peut périr que par l'incendie ou le naufrage.

— *Crainte que.* Avoir peur que : *Ils craignent que quelque ennemi ne déporte du pays* (Bossuet). *Ne craignons point qu'on se demande comment.* (M. de Sal.)

Ne craine pas toutefois que j'étale en langue.
CORNEILLE.

Les soins d'un amour extrême
Devraient mieux vous alarmer;
Vous craignez trop que vous ne vous aime;
Ne craignez-vous point d'aimer?
. . . . . .

— *Craindre de.* Avoir peur de, n'oser pas : *Ceux qui craignent de souffrir souffrent déjà de ce qu'ils* craient. (Montaigne.) *Ce dire deja donne que de craindre trop en l'être.* (Mont. du Ban.) *On ne cherche pas l'instruction dans un livre où l'on craint de trouver l'erreur.* (Villem.) Ne CRAINDRONS PAS ne nous opposeraient pour *adorer.* (L. Veuillot.) *Un pouvoir trop fort, lorsque ne craint pas le être discrétet.* (E. Alouin.)

Je ne m'étonne plus qu'il craigne de me voir.
CORNEILLE.

Sur les pas d'un banni craignez vous de venir?
RACINE.

Ce conseil de monter nous se prepare.
BOILEAU.

— *Ne pas craindre de.* Avoir l'intrépidité de : *Il n'a pas craint de ne donner au demeuré.*

— Absol. Représenter de la crainte : *Je craints à forme de dévoir.* (Pascal.) *Ce pouvoir ne flatter de la jouissance d'un bien; CRAINTE, c'est ne voir meurent d'un mal.* (Lamartine.) *Ecrire ou CRAINDRE pour un autre est la seule chose qu'on donne d'homme le sentiment complet de son existence.* (A. Dum.)

Je l'espère beaucoup, je n'ose beaucoup seul.
CORNEILLE.

— Crainte v. n. Craindre, nol » même, redouter son propre corrosions, son propre passion : *Les consonnance me définiend de vous exprimer mon désirs.* — *Exprimer mon* CRAINTE. (Bossuet.)

Il croient les Dieux, il craint l'univers en courroux, Mais il se craint, dit-il, me-même plus que tous.
RACINE.

Il AVOIR pour du témoignage de sa propre conscience : *Le mondeur ne craint et se fuit; s'égare en se jetant hors de lui-même.* (J. Rousseau.)

— Grumm. *Craindre que,* sans négation, veut le subjonctif accompagné de la particule ne, excepté en poésie, où l'emploi de cette particule est facultatif : *Je CRAINDRAI qu'il ne sortît.*

Je crains presque, je crains qu'un rouge ne le blesse.
RACINE.

. . . . . Votre âme sincère
Craignait qu'un cajoleur en fût trop sûr de comme.
CORNEILLE.

N'ne pas craindre que veut également le subjonctif, mais sans la particule ne : *Je CRAINS PAS qu'il me démente. Ne pas craindre que,* avec interrogation, veut encore le subjonctif, et laisse facultatif l'emploi de la particule *ne* : *Ne CRAINDRAS-TU pas qu'il tombe en qui il tombe?* Ces règles s'appliquent aux autres verbes qui expriment une crainte, comme *appréhender, trembler, redouter.*

— **Syn. Craindre, appréhender, avoir peur, redouter.** V. APPREHENDER.

— **Antonyms. Diriger, nonhaiter, espérer** de son vœur. — Espérer. — Affronter, braver.

— **Alias. Hélas! je crains Dieu, dans Athènes, et n'ai pas d'autre crainte.** Allusion à un vers de Racine dans *Athalie,* acte 1er, scène 1re. Abner, sincère et inébranlable serviteur d'Athalie, effrayé des prétentions de cette princesse ambitieuse et cruelle dont il combat le temple, vient avertir le grand prêtre, qui lui répond avec calme et sérénité : Celui qui met en foin à la faveur des dons Sont sont des ambitieux arrêter les complots. Nonnain avec respect à ne vouient assis.

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai pas d'autre crainte.

Les Allemands à la bouche vraie, qui emploie que l'enthousiasme poétique et religieux a le plus sublime, sont en général familières et plaisantes :

. . . . . VILLÈLE

. . . . . .
Ce corps Sacré-Empirrhous Trebiskoy,
Une ligne suffit, mais fougueux l'ordonnance
Et la ligne.

. . . . . .
Ce corps Sacré-Empirrhous, effrayé,
Mol !
VILLÈLE.
Tout ce désordonné.

CORNEILLE.

Et me soutiendrez-vous?
VILLÈLE.
Je l'ai fait le surmont.

Que peut-on redouter?
CORNEILLE.
A porter sans contrainte.
Je crains tout, chez Villèle, et n'ai pas d'autre crainte.

Bernhard et Mazet ; *Ma Corbeirade.*

« M. Dupin est étranger à l'histoire d'avant 1789 ; ses principes s'opposent à ce qu'il la connaisse. Il est de son temps, et il a assez nouvens marque son indépendance... Il s'aiguise du pouvoir ; Quand au pouvoir avid, c'est autre chose; il ne reconnaîs pas à *Jouel : il craint les gendarmes et n'a point d'autre crainte.* »

COURRIER.

« Vous jugez, par ce qu'il dit le ministre, de ce qu'il pense. En vérité, vous dans sommes. Ce n'est dimit tout le contraire, vous l'en crainte. Il n'en faudrait pas davantage pour vous perdre. Un homme de cour parle-t-il, agit-il d'après sa pensée? Il a dit cela, je le veux, plusieurs fois publiquement, en plein parlement, à la droite, à la gauche; eh bien! que prouve cela? Qu'il entre dans sa vues, pour quelque combinaison de politique profonde que nous ignorons, vous et moi, de parler de la sorte, de se donner pour un homme sûr de ses droits, ou doux et de nos députés, qu'*avant Dieu et le congrès, et n'a pas d'autre crainte.*

P.-L. COURIER.

— **Prov. Inter.** *Je crains les Grecs, même quand ils tendent des présents.* Ce vers de Virgile prête Laocoon à la vue du cheval de bois qui les Grecs persuament abandonné aux Troyens. V. TIMEO DANAOS.

CRAINTE, CRAINTIF (KRAIN, kraïn-tif) part. passé de v. Craindre : *Dans ma Ellen, je prendre des mesures pour être CRAINTE, c'est le moyen de ne pas demeurer CRAINTE. Il y a plus de risque à être CRAINTE qu'à être mépris; tout ce qui effrayé doit tremblar.* (Montaigne.) *Un prince peut fort bien tout à la fois être CRAINT et n'être pas haï.* (Machiavel.)

Craint de tout l'univers, il vous traitera tout craindre.
RACINE.

Rome pourrait en vous un ennemi fatal,
Plus redouté contre elle et plus craint qu'Annibal.

— **Homonyms.** Crin, cri, crainn, ruzin (du verbe crasinn).

CRAINTE s. f. (krain-te — rad. *craindre*), impression produite par un mal qu'on croit possible ou possible : *Parler sans CRAINTE et se tromper. La CRAINTE est une mauvaise conseillère.* (Lacordaire.) *Celui qui a une mauvaise conscience est souvent sous danger, et en gémit sans CRAINTE.* (V. Hugo.) *Qui veut mener publiquement doit laisser bonnir la CRAINTE et blâmer sans cesse.* (Pascal.) *Qui craignit toujours mal quand on compte en CRAINTE sans l'espérance.* (Mme de Maintenon.) *Sous la CRAINTE et la pitié, tout langut en Hélène; et on ne trouve pas l'amour.* (Lamartine.) (Voir.) *La CRAINTE n'a jamais pu faire la vertu : les grands hommes ont été des enfants nécités du bon moral; la sagesse étant leur ennemie dominante.* (Voltaire.) *Le point mon donne des regrets, le prévient des chagrins et l'avoir du* CRAINTE. (Mme de Lambert.) *L'espérance donne encore de meilleures conseils que la CRAINTE.* (Fénelon.) *Les grands temps les dieux, comme le froid trempe le fer.* (J. Joubert.) *La CRAINTE, il ne est le commencement de la sagesse, est vraiment le commencement de la sagesse.* (Ch. Ecoulet.) *Rien pour le zèle à faire de la CRAINTE?* *Le zèle trouvait pour lui, le forme pour l'objet de son affection.* (Mme Cl. Pr.)

Que de craintes, mon amour, que de troubles mortels!
RACINE.

La crainte de les dieux, l'endace a fait les rois.
CORNEILLE.

Cet animal est traître et la crainte le rend.
LA FONTAINE.

Et de plaisir
Que la crainte peut corrompre!
LA FONTAINE.

La crainte, mainte avec intelligence,
Est le secret de tout et donne la puissance.
A. BARBIER.

— Prov. : *Cette crainte mauvaise* N'empêche de dormir, mieux les yeux ouverts.
LA FONTAINE.

— **Respect mêlé d'un certain appréhension timide** : *La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse.* (Bible.) *Pascal a dit que le commencement de la sagesse était la crainte de Dieu.* (Chateaubr.) *Il existe CRAINTE des hommes.* (Chateaubr.) *Il existe longtemps un peu de CRAINTE dans le respect.* (A. d'Houtetot.)

— *Dans la crainte de ou que, De crainte de ou que, Crainte de ou que,* Ne pour de ou que, prétentiel, craignant que : Dans la CRAINTE ou tomber. Dans la CRAINTE qu'il ne tombe. DE CRAINTE ou tomber. DE CRAINTE qu'il ne tombe. CRAINTE DE TOMBER. CRAINTE QU'IL NE TOMBE. *Je parle peu, DE CRAINTE DE ne se repéndre.* (L. Bloy.) *Clorinte le prie de parler plus bas, DE CRAINTE QUE son père ne l'entendît.* (Volt.) *Il avait toujours fait sur eux,* CRAINTE DE surprise. (Volt.)

Crainte pourtant de sinistre aventure,
Allons chez nous achever l'aventure.
MOLIÈRE.

— *Être dans la crainte ou en crainte de ou que,* Craindre : *Tous les huit jours, je suis* DANS LA CRAINTE de perdre de vie. (Volt.)

Mépriser l'or, mais il était en crainte
Que le mépris ne fût trop bien entendu.
VOLTAIRE.

— Jurisp. *Crainte grave,* Crainte capable d'ébranler un homme de cœur, inspirée par violence ou jugée comme telle dans les contrats.

— Théol. *Crainte servile,* Crainte inspirée par la peur des châtiments : *La CRAINTE SERVILE est le principe du châtiment que Dieu réserve aux pervers.* (Vouteau.) *L'enfer* Ecrit, Crainte inspirée par le respect et terrible à celui qui les ne connaît pas, *Crainte pour.*

— Gram. Les substantifs *crainte, peur, appréhension* et autres à peu près synonymes sont quelquefois suivis de la conjonction que et d'une proposition qui les complète : mais le verbe de cette proposition se met au subjonctif, et il prend ne sans qu'il y ait négation exprimée dans l'idée, à moins toutefois que cette substantif ne soient précédés d'une négation ou d'une interrogation sous-entendue. *La crainte qu'on ne nous prît l'entendre le lionnel ne prévoir trois fois n'ai aucun crainte qu'on me voie. De peur qu'on ne nous ouvrît des détours.*

— **Epithètes.** Fâcheuse, importune, continuelle, incessante, douloureuse, vigilante, chimérique, inquiétante, soupçonneuse, sérieuse, mécontente, limitée, servile, pusillanime, indécente, déplacée, vaine, inutile, superflue, frivole, excessive, superstitieuse, folle, ridicule, absurde, invisible, effroyable, mortelle, horrible, affreuse, épouvantable, juste, légitime, sérieuse, grave, pure, honorable, décisive.

— **Antonyms. Alarme, appréhension, effroi, épouvante, frayeur, peur, terreur.** V. ALARME.

— **Antonyms.** Assurance, affronterie, hardiesse, intrépidité, résolution, témérité, audace, audacity.

CRAINTIF, IVE adj. (krain-tif, ive — rad. *craindre*). Personne, porte à la crainte : *Une personne* CRAINTIVE. *L'homme* CRAINTIF *ne fait rien dans ses affaires.* (Lacordaire.) *Les grands tendre les femmes* CRAINTIVES *après qu'elles l'ont, et l'abîme après qu'elles ont.* (V. Hugo.) *Les vieillards sont craintifs par trop de prévoyance.* (Lamartine.)

Il n'avait vengeur, *crainti* au dernier point.
RACINE.

Et depuis quand, madame, êtes-vous si craintive?
RACINE.

Je meurs, et je ne veux que des troupes craintives
D'intérêts affaiblis, de femmes fugitives.
RACINE.

Loin ces timoures craintifs, dans l'esprit disquisitif.

Garde dans ses fureurs un ordre distinctif.
BOILEAU.

Comme un enfant craint tourmente le dormeur
Du Pharaon *crainti* qu'il ne réveille.
Amour, je t'ai vu être à l'accord de mes peines.
DUPIN-VALMORE.

Inspiré, dérigé par la crainte : Des regards CRAINTIVES. *Une démarche* CRAINTIVE. *Des pas* CRAINTIVES. *Des paroles* CRAINTIVES. *Le regrettes trop* CRAINTIVE *fait* SOUVENT *que, Regrettes trop gentils, on ne fait rien pour* CRAINTIVE. (Bibl. de Sacaby.)

— **Antonyms.** Hardi, ferme, décidé, déterminé, effronté, hardi, intrépide, osé, résolu, téméraire.

CRAINTIVEMENT adv. (krain-ti-ve-man — rad. *craintif*). D'une façon craintive : *Il dévoue craintivement.*

CRAINTIVE s. f. (krain-ti-ve — rad. *craintif*). Timidité, peur : *Il a la crainte.* « Vous nous qui serait encore utile.

CRAION s. m. Gésl. V. CRAIN.

CRAIONA, ville de la Turquie d'Europe. V. KRAIONA.

CRAIPONNITE s. f. (kre-i-ko-ni-te). Minéral. *Pur* blanc naturel. « On l'appelle aussi CRAIPONNITE.

— Chimiq. La *craiponnite* est une substance d'un noir de fer, opaque, à éclat semi-métallique, à cassure, grossièrement scaleuse, quelquefois sous la forme de rouge brunâtre. Sa densité est considérable. Sa dureté varie de 4 à 5,5. Sa dureté est exprimée par le nombre 4. Du brunâtre, rouge brunâtre, rouge-brun, rouge-violet, prononcé trompeur sans les sommets, près de la lumière, sous les mêmes conditions. Infusible au chalumeau, il donne, au feu de réduction, avec le sel de phosphore, un verre qui devient rouge au refroidissement. Il se dissout dans l'acide chlorhydrique et dans l'eau régale. D'après Beudant, la craiponnite serait un mélange de peroxyde de fer avec un oxyde de titane de même formule, qui lui serait isomorphe. On la trouve dans les roches granitoïdes de Saint-Christophe-en-Oisans, dans le département de l'Isère. On rencontre aussi, près de la Lanse, dans les monts Ceraïs, une matière que les minéralogistes regardent comme une variété de *craiponnite,* et laquelle on a donné le nom d'*iserine.* Elle est noire, et forme des amas de cristaux plus ou moins épais, ou des masses amorphes, dans une roche granitoïde à mica noir et à feldspath lanc. L'hystatite de Tredestant, près d'Arendal en Norvège, le fer anatase de Mona, qui se rencontre à Hindgerfaïte, dans la Saxe-Bourg, et le mésacanite de Mesacan en Corsmalite, sont regardés aujourd'hui comme des variétés de *craiponnite.*

CRAKANTHOPE (Richard), théologien et prédicateur anglais, mort en 1624. Il fut considéré comme un des orateurs les plus distingués, et de ses plus redoutables adversaires de son temps. En 1603, il fit partie de l'ambassade envoyée par Jacques Ier à l'empereur à Germanie. Il a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *L'ignorance d'autrefois défendu contre le cardinal Bellarmin; Apologie de Cambridge; Discours sur le de la monarchie temporelle du pape; Introduction à théologiques, livre V; Défense Bellarmin en opposant; Vigile endormi,* ou *Traité du Vrai Christ qui prêche sous à Constantinople* (an 1620).

CRAKEN s. m. (kra-kène). Animal fabuleux des mêmes ingredients, norte de poulpe gigantesque : *Le* CRAKEN *est un cephalopoque colossale non-seulement d'arrêter la marche du navires, mais encore d'entraîner, mais encore de le faire chavirer pour en dévorer l'équipage.* (H. de M. Gerard, qui décrit sous le nom.)

CRAKOUSE s. m. (kra-kou-se). Hist. Nom donné, en 1831, aux cavaliers de l'insurrection polonaise.

CRALE s. m. (kra-le). Hist. Ancien titre qui signifiait le prince de Serbie ou de Bosnie : *Le Crale de Serbie.*

CRALLAN (Jean), en latin. (kra-lè). Tonneau, dans le pays de Galles.

CRAM s. m. (kramm). Bot. Syn. de RAPOUT.

CRAMAIN s. m. (kra-ma-in). Mar. Voiture. Mélange particulière des bêtes à laine, dans les montagnes de l'Auvergne.

CRAMAIL (Adrien de MONTLUC, comte de), mort en 1646, Mémoires, petit-fils du maréchal de Montluc, né en 1588, mort en 1646 ; il a quelque mérité à la cour de Henri IV, devint grand-veneur sous Louis XIII. Il a laissé des Mémoires sur Louis XIII pour son intrigues contre Richelieu, et n'est sortis qu'après de douze ans (1580-1662). Il a composé divers ouvrages, entre autres : *Le Grandeur du monarque* (Paris, 1618, in-8°) ; pièce satyrique et spirituelle ; *Les Mémoires de l'Autorité,* imprimé, recueil de quatrains, et les *Pensées de maximes.*

CRAMAIL (Jean-Baptiste), né à Paris, en 1647. Tacite, barde de réunion dentée qui fait partie du mécanisme d'un moulin à repoulier.

CRAMAL s. m. (kra-mal), forme ancienne de mot CRAMAILLÈS.

CRAMANI s. m. (kra-ma-ni). Premier juge de la vizir de l'Indoustan.

CRAMAYEL (René-Riculbon Pontrain, marquis de), général français, né à Mesgy-Cromayel (Seine-et-Marne), en 1766. Il entra jeune au mousquetaire, dans les rangs, en 1806, devint aide de camp du général Lagrange, prit du maréchal Macdonald (1812), qui le mirent en Espagne et en Allemagne, obtint, pendant les campagnes de 1813 et de 1814, les grades de capitaine et de chef d'escadron. En 1816, il entra dans le corps d'état-major, mais on fut bientôt colonel (en 1821). En 1826, il prit part au siège d'Anvers, fut promu général de brigade en 1830, et devint division en 1848, puis nommé commandant de l'Ecole d'application de cavalerie, et membre du comité de l'infanterie du comité supérieur d'état-major (1852). Le marquis de Cramayel a été élevé à la dignité de sénateur en 1854.

CRAMBAIL s. m. (kra-ma-ll — du gr. *krambos,* sec, brûlé). Entom. Genre de papillons nocturnes, comprenant une soixantaine d'espèces, qui ont les antennes sétiformes, les grandes chaleurs, ou qui leur a valu leur nom.

— Bot. V. CRAMBE.

— **Encycl.** Les crambes ont les ailes rondes et mêmes de couleur, qui est ordinairement blanche, cylindrique. Les quatre palpes formant un long museau, avancé ; le dernier article très-différent est court. La *crambe tinctorial* a les ailes supérieures jaunes, entrecoupées bordées de rouge purpurin. Le *crambe des pins* a les ailes supérieures jaunes, et une chenille d'abord blanche, puis d'un blanc argenté ; les sablonneuses et l'autre avale. Le *crambe des pauvres* a les ailes supérieures, avec une bande transversale et des points noirs au bord postérieur. Le *crambe des pommes* a les ailes supérieures, avec une ligne courte, blanche et argentée. Toutes ces espèces habitent la France.

CRAMBÉ s. m. (kram-bé — du gr. *krambé,* chou, qui se mange cru). Bot. Genre de crucifères, *kramb,* choux, et l'arménien *paghamb,* le gâ ou *paghamb* à l'on ne saurait le méconnaître le mot sanscrit *kalamba,* tige de légumes, appliqué au chou, comme le latin caulis et le grec *kaulos,* autres noms du chou, dérivent du *caule* et *kaulos,* tige. Le fémmin *kalambâ* désigne un légume particulière, le *cucumbalus repens.* C'est la même racine au mot composé avec l'intercurrent *ka,* car *kamba kapâlin,* en sanscrit, long, étendu, grand, large, et *kalamba,* gaule large longue, désigne la longue tige, et forte, et pa n'appliquer plus directement en-

Digitized by Google

ceee en volume considérable du chou). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, très des brassicées, comprenant une quinzaine d'espèces qui croissent dans les regions tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Sud : le CRAMBE ou *chou marin* est *cultivé en Europe pour les usages de la table.* (L. Lemaire.) *Le crambe maritime est amer, et passe pour vermifuge et sudorifique.* (Boec.) Un dit aussi CRAMBE.

— Encycl. Ce genre de crucifères silliqueuses, assez voisin des navets, est surtout caractérisé par ses silicules charnues ou coriaces, arrondies, indéhiscentes et monospermes. Il comprend environ une douzaine de espèces (herbes ou sous-arbrisseaux), qui habitent pour la plupart le pourtour de l'ancienne terraneéen, et en trouve quelques-unes dans le nord de l'Europe, l'Asie tempérée et l'Amérique boréale. La plus connue est la *crambé maritime* (crambe maritima), vulgairement nommée *chou marin.* C'est une plante vivace, qui croît sur les plages sablonneuses, maritimes de l'Europe, et s'étend jusqu'en cette région. Elle forme de grandes touffes basses d'environ 1 m., à racines fortes et profondes, ramifiées, à larges feuilles charnues, découpées et d'un vert glaucque, et à fleurs blanches, disposées en une grande panicule terminale, bon mode de végétation le rend très propre à fixer et à fertiliser les sables par ses détritus abondants. Vers le commencement de décembre, on en tire de cultiver le *crambé* comme plante potagère, et on utilise ses jeunes pousses comme culture et en faveur. Le *crambé* répète parfaitement sous le climat de Paris; il demande un terrain substantiel et une exposition chaude. On le propage de graines semées en place au printemps, ou bien d'éclats de pieds. Chaque plant forme une large touffe, dont les bourgeons de plus en plus nombreux deviennent considérable de jeunes pousses que l'on fait blanchir en les buttant ou en les couvrant de pots de terre. Ainsi traitées, ces jeunes pousses deviennent un très grand mets, dont la saveur rappelle celle du chou-fleur, et que l'on prépare de la même manière, en les assaisonnant ensuite du gousse d'ail, etc. En médecine, le *crambé* est tonique, anti-scorbutique, vermifuge et vulnéraire. C'est surtout la racine qui est le nourgent. Comme plante de pur ornement, il n'est pas non plus sans mérite. Par suite de velopponnés, son port, la couleur et l'élégante découpure des ses feuilles, il produit un bel effet dans les jardins paysagers, surtout au bord des pièces d'eau. Il vaut mieux cependant en réserve que la culture de cette plante soit à peu près abandonnée. *Le crambé de Tartarie et de Hongrie* (crambe tartarica) et *crambé hérissé*, croît dans le bassin du Danube, sur les côtes de l'Adriatique, en Crimée, en Sibérie, sur les bords du Dniéper et dans les régions voisines. C'est une plante vivace, d'un port assez élégant. Sa racine ressemble à celle du chou-rave, mais elle est plus ferme, moins fibreuse, moins spongieuse. Elle fournit en sorte de très-bon pain, pourvu que l'on en mêle suffisamment avec quelque chose, et, si on la laisse quelque temps exposée à l'air, elle devient douce et sucrée. Dans la commune crue ou cuite. Ses jeunes pousses servent aux mêmes usages, et ressemblent que celles de espèce précédente. On pense que c'est la plante désignée par les anciens sous le nom de *cnidos*, et qui servit à nourrir les soldats de Cesar pendant qu'ils assiégeaient la ville de Dyrrachium (aujourd'hui Durazzo), en Epire.

CRAMBITES s. m. pl. (kram-bi-te). Ichtyol. Tribu de poissons macroptères, dont le type est le genre *cranbe. Presque toutes les espèces du crambite sont de l'ancienne Inde.* (Duponchel.) On dit aussi CRAMBINE.

— Encycl. Les *crambites* forment une tribu d'abaques lépidoptères nocturnes, intermédiaires entre les pyralides et les tinéites. Leurs ailes supérieures sont mortes de leur grandeur, long et étroit en avant; leurs ailes inférieures sont très-larges et plissées en éventail; elles le repos, sous les antennes, qui sont fort décroisés et allongées, et à antennes ainsi que les coupes, qui donnent à ces insectes une forme presque cylindrique. Les chenilles sont glabres ou un peu velues, presque toujours de couleur brune, annoncé d'une plaque écaillaire sur le premier anneau. Elles vivent dans les gazons, les graines, bisse, ébène, physique, galiers, gélatine, sérpophages et schistes.

CRAMER v. n. ou inr. (kra-mé — lat. *cremare*, brûler). Potass. Brûler légèrement, comme : Cramer du sucre et du miel.

CRAMER (Daniel), théologien protestant allemand, né en 1588 à Rostock, dans le Brandebourg, mort à Brême en 1637. Il fut successivement professeur de théologie à Wittemberg et à Stettin, les ouvrages suivants : *De Servitute et Eugenio, fabulæ comici discursiva* (Lemgo, 1608, in-8); *Schola prophetica* (Hamburg, 1606-1618, 2 portions in-8); *Emblemata sacra* (Francfort, 1622, in-8); *Arbor hominum generalis* (Strasbourg, 1623, in-4°); *Biblioteca ecclesiastique de Pomeranie* (Stettin, 1628, in-fol.), en quatre livres, en allemand.

CRAMER (Gabriel), médecin suisse, né à Genève en 1841, mort en 1724 dans la même ville, où il pratiqua son art. Il laissa, entre autres écrits : *Theses anatomicæ, totam anatomiam complectentes* (Strasbourg, 1663, in-4°). — Son fils, Isaac CRAMER, exerça également la profession de médecin à Genève, et publia un ouvrage intitulé *Thesaurus secretorum curiosorum* (Genève, 1706, in-4°).

CRAMER (Jean-Jacques), théologien protestant suisse, né près de Zurich en 1673, mort dans la même ville en 1708. Il fit des voyages dans les principaux Etats de l'Europe, puis devint professeur d'hébreu à Zurich et de théologie à Berne, où, principaux écrits sont : une continue dissertation *De arca cœnæ temporibus* (Zurich, 1700, in-4°); *Sermones Turcici* (1702, 2 vol. in-8). — Son frère, Jean-Rodolphe CRAMER, né près de Zurich en 1677, mort en 1727, en mourant, comme professeur d'hébreu et de théologie à Zurich. Il a laissé des traités de théologie et de philosophie, et *Itinerarium de Moise Maimonide* (1708, in-4°).

CRAMER (Jean-Frédéric), théologien allemand, né à Dantzick en 1700, mort en 1752. Il a écrit une *Analyse philosophique* et un traité de droit public dans sa ville natale, où il fut appelé à occuper une chaire de théologie. Il a publié une traduction du *Dictionnaire de nature et de la philosophie* (Francfort-sur-l'Oder, 1742, in-8°), et une *Apologie* de l'ouvrage de Bayle, *Pensées diverses sur la comète* (Leipzig, 1728, in-4°), *Commentaires de prière et prérogatives théologiques* (Leipzig, 1728, in-8°).

CRAMER (Gabriel), géomètre suisse, né à Genève en 1704, mort à Bayreuth en 1752, obtint à Bâle les leçons de l'année des Bernoulli, professeur de mathématiques et de philosophie, et fut admis à l'Académie de Berlin et à la Société royale de Londres. Les ouvrages le plus remarquable est l'*Introduction à l'analyse des courbes algébriques* (Genève, 1750, in-4°). Il a fait de premiers travaux de géométrie analytique, et a fait des éditions, avec des notes, des éditions des œuvres de Jean et de Jacques Bernoulli, et des œuvres mathématiques de Lahirhia. Il obtint, en 1731, le premier accessit, ex-aequo avec Jean Bernoulli, de l'Académie des sciences de Paris sur la cause de l'inclinaison des orbites des planètes.

CRAMER (Jean-Frédéric, baron de), jurisconsulte et philosophe allemand, né à Ulm en 1706, mort en 1772. Il fit ses études à Ulm, à Marbourg, y reçut les leçons de celebre Wolf, et, devenu professeur de droit à Marbourg, puis devint professeur de droit, et ouvra des fonctions de baron à Wetzlar. Cramer fut aussi chargé par Charles VI de recueillir quelques ouvrages : *Dissertatio de Ulpiano, ejusque in jurisprudentiam romanam merito* (1728, in-4°), *Opuscula* (1747-1757, 2 vol. in-8°); *Observationes juris universalis* (1755, in-8°, 2 vol. in-4°); *Institutiones juris canonicis* (1776, 1780, in-8°).

CRAMER (Jean-André), minéralogiste allemand, né en 1710 à Quedlinbourg, mort en 1777. Il fit d'abord des études de minéralogie à l'histoire naturelle et contribua aux progrès de la minéralogie et de la chimie. Ses ouvrages se distinguent par des descriptions exactes et de précieux renseignements. Les principaux sont : *Elementa artis docimasticæ* (1737, in-4°), traduit en français, en allemand et en français; *Introduction à la préparation des fonts, sur une description de l'art de carbonisation* (Brunswick, 1766, in-fol.); *Principes de métallurgie* (1774-1775), trois volumes in-8°, traduits en français.

CRAMER (Jean-André), poète et historien allemand, né en 1748 à Quedlinbourg, mort en 1788. Il exerça diverses fonctions dans l'Eglise évangélique, fut appelé à Copenhague comme professeur de la cour, et, en 1774, en 1765 professeur de théologie à l'université de Kiel, et, en 1784, à Leipzig. Il fit : *Le Spectateur du Nord*, recueil fait sur le modèle du *Spectateur anglais*, journal de 1766 à 1768; *Histoire universelle de Bossuet* (1768-1774), 4 vol. in-8°, traduit en français; *Poémes* en vers, sous Jean Chrysostome (1748-1781, 10 vol. in-8°). Cramer a collaboré aux *Mercures* de Paris (1762-1784, 4 vol. in-8°, et composa du roman *Jonas de Sermons*, ainsi que des *Poésies* (1780-1781, 2 vol. in-8°) dédiées à Klopstock, et non moins honorable parmi les poètes lyriques de l'Allemagne.

CRAMER (Charles-Frédéric), littérateur allemand, né en 1752 à Quedlinbourg, mort en 1807. Il fit ses études à Gœttingue, où il devint membre de l'*Union des poètes*, et fut nommé, en 1776, professeur de théologie à Kiel. Il était déjà fort connaître par plusieurs ouvrages remarquables, et, lorsque éclata la Révolution française lui fitent perdre sa chaire en 1793. Il vint alors à Paris, et y établit comme libraire-éditeur, mais le commerce lui réussit peu, et, après avoir perdu toutes sa fortune, il fut forcé de revenir dans sa patrie, où il ne tarda pas à mourir. C'était un homme de beaucoup de talent et d'instruction, d'une activité infatigable; mais il se laissa trop aller à la vivacité de son caractère et par son penchant pour tout ce qui est bizarre. Admirateur passionné de Klopstock, qui lui dédia une de ses plus belles odes, il publia sur ce poète deux ouvrages : *Klopstock, ou le fragmentaire ou Briefen von Tellis an Elias Klopstock, peint dans des fragments des lettres de Tellis à Elias*; Hamburg, 1777, 2 vol.); *Klopstock, lu sur Mon ton. (Klopstock, lus et mis en ton*; Hamburg, 1779-1782, 4 vol.). Il a encore les ouvrages suivants : *Journal de Paris* (Paris, 1800, 2 vol.), *Indépendantes de Paris* (Amsterdam, 1806-1807, 2 vol.); *Vues de la Bagnole de l'empire* (Hamburg, en collaboration avec Pinkerton et Mercier (Amsterdam, 1807, 2 vol.), on lui doit aussi un *Dictionnaire français-allemand et allemand-français* (Hamburg et Paris, 1803, 2 vol.), mais, parmi ses productions fécondes d'un ragoût alimentaire, les deux traductions assurandes d'ouvrages français et anglais.

CRAMER (Charles-Gottlieb), romancier allemand, né à Pirna (Saxe-Ducal) en 1752, mort en 1817. Il a composé, depuis 1788 jusqu'à sa mort, un grand nombre de romans plus ou moins bizarres, et qui, pour ce motif, obtinrent, à la mode, un succès de vogue assez vif. Les seules qui méritent d'être citées sont *Konrad Mannhart* (1789, 4 vol.), et *Ulrich George*, traduit en français par A. Duval (1804, 2 vol. in-12).

CRAMER (Jean-Guillaume), savant jurisconsulte et philologue danois, frère du précédent, né à Copenhague en 1754, mort en 1823. Il fut professeur de droit et premier bibliothécaire et professeur de Bible. Il a laissé de bons ouvrages sur les origines du droit romain, entre autres : *De vita et legibus Solonis* (Copenhague, 1785); *De jure Spartiatum et similatis dissertatio* (1803). Parmi ses ouvrages de philologie, on remarque : *Observationes pro Sexaro partes inedite, ex manuscriptis* (1784); *Vita Dr. Augustini* (1823), trés d'un ancien manuscrit, etc.

CRAMER (Jean-Baptiste), célèbre pianiste allemand, né à Mannheim en 1771, mort à Mannheim, près de Londres, le 16 février 1858. Il alla, vers l'âge de douze ans, à Mannheim, et est pour premier maître un professeur nommé Schwanberger, qui le conduisit au bout de trois ans pour suivre les leçons de Clementi, dont le talent le conduisit à la bonheur de recevoir pendant un an les leçons de Clementi, dont le départ de son premier maître, Cramer continua seul son éducation musicale, en étudiant les œuvres de Bach, Haydn et Mozart, modèles. A trente ans, sa réputation comme pianiste était déjà si bien établie qu'il fut appelé à Londres, où il donna concerts publics, et vint l'enlever par la Cramer en la Reine Charlotte, qui, quelques années après, il parcourut le continent, et, dans toutes les capitales il fitles de la célébrité, il existe l'admiration générale. En 1791, il revint à Londres, où il fit, il livra à l'enseignement du piano; puis il fit un voyage à Vienne, puis en Italie et retourna à Londres, où il mourut en retraite. En 1828, Cramer s'établit à Paris, et y donna plusieurs concerts, qui le rendirent le rappela de nouveau en 1845, et il se fixa définitivement à Kensington jusqu'à sa mort.

Cramer a au rouir la double palme du virtuose et du compositeur. Ses compositions comprennent cent cinq sonates de piano, neuf concertos avec orchestre, trois duos de piano à quatre, deux duos pour piano et harpe, un nombre pour piano, violon, alto, trois et quatre basses, les plus remarquables, des suites d'études et une multitude de morceaux détachés. Tout ce qu'il a composé mérite, à des degrés différents, l'attention des artistes; mais le plus dominant de son œuvre, la collection d'études, ou tracasrie de chefs-d'œuvre qu'il a ne se publiait sous le titre de Cramer virtuose, Cramer brillant surtout dans l'adagio, et par son modèle, le plus parfait, dans d'une manière remarquable délicatesse, et sa manière différent essentiellement du toucher des les autres grands pianistes. Le talent de Cramer restera éternellement dans les annales du piano.

CRAMER (Jean-Antoine), l'un des philologues les plus distingués de l'Angleterre, né en 1793 à Mt-Orch de Sidmon, mort à Brighton en 1848. Il fut amené jeune encore en Angleterre, où il fit ses études de théologie, et devint, en 1821, pasteur à Bailey, dans le comté d'Oxford, et, en 1831, il devint principal du collège de New-Inn-Hall, qui faisait partie de l'université d'Oxford, et occupa cette place de cette même université. Enfin, en 1848, il obtint le canonicat de Christ-Church. Il a été occupé surtout de l'histoire ancienne, de la géographie, et a rendu des services à l'histoire des bibliothèques des manuscrits inédits, les travaux lui ont acquis une grande réputation en même temps que les suivants : *Dissertation sur les passage de Hannibal sur les Alpes* (1816), ouvrage qui a été traduit en allemand et en general cartographiques a franchi les Alpes; *Inscriptions de l'Italie ancienne* (1817, 2 vol.); *Description de la Grèce ancienne* (1828, 3 vol. in-8°); *Anecdotes grecs* (1828, 2 vol.); *Anecdote grecs manuscriptorum bibliothecæ Bavarorum* (1834, 1 vol. 2e édit.); *Anecdota grecs e manuscriptis bibliothecæ regiæ parisiensis* (1839-1841, 4 vol.); *Catalogue grecs Patrum in Novum Testamentum* (1839-1841, 7 vol.).

CRAMERIE s. m. (kra-mé-ri). Histoin. Genre de diptères de la famille des cyprèses, comprenant une seule espèce.

CRAMERIOLE s. f. (kra-mé-ri-ole; pr. mll.). Sorte de couvre-chef autrefois usité en Allemagne : *Bourgmestre, baillis, échevins, tous portaient, comme, cramerioles de serviettes et de damas, enrapuchonnées de cramerioles de velours noir ou grosses bouppes de fil d'or de Chypre.* (V. Hugo.)

CRAMIRE, Ex (kra-mi-ré) part. passé de V. CRAMMIRE. Voir CRAMMIRE.

CRAMIRER v. n. ou tr. (kra-mi-ré). Techn. Forger, ou amollir, en parlant des peaux que l'on veut tanner : CRAMIRER *des peaux.* Il arrive sur le chevalet, en parlant des mêmes peaux.

CRAMMER (Thomas), archevêque de Cantorbery, né à Cranmer.

CRAMOISI s. m. (kra-moi-si — espag. carmesi, portugais carmesim, italien *chermisi*, de l'arabe kermesi, cramoisi, dérivé de *kermes*, de *kermes*). Techn. Couleur rouge foncé : *Etoffe teinte en cramoisi. Ce cramoisi ne produisit de liquide* ou bien CRAMOISI. *Mes barbares de Poitiers, de cramoisi, de satin, de velours de prunes, étaient toutes drapées de vert, de blanc, de bleu et de cramoisi.* (D. Ch. Nodier.)

— Certaine bourgeoise. Il qui la mode est douce. Pour être en *cramoisi* ils détaire une heure.

— Encycl. Le cramoisi. Sorte d'un procédé particulier, pour donner à la teinture plus de consistance et d'éclat : Teindre EN CRAMOISIE.

— Pop. *Ex cramoisi*, Dans la perfection : *Il est un peu cramoisi* ou bien *cramoisi* ou *cramoisi* qu'en mauvaise part.

CRAMPE (Jean-Baptiste). La corbeille est une des substances textiles les plus importantes, puisque c'est avec elle que l'on fabrique la toile et le cramoisi et en écarlatine. On fine, pour le cramoisi. Ou, la matière cramoisie de la corbeille se compose de l'alun de tartre, et même d'une composition d'étain et d'acide nitrique, et de quelques substances de l'acide tartrique.

CRAMPE (Mme Gil) (kra-mo-ti — de cramoisi, subst.). Ne dit de la couleur appelée cramoisi : Couleur CRAMOISIE. *Rouge* CRAMOISIE. *Tout un chamber cramoisie, d'étoffe turque de couleur* CRAMOISIE *et brochée d'or.* (Mme Gil.) Voir CRAMOISI.

— Pam. Tout à fait rouge de bonte ou d'émotion : *Elle devient* CRAMOISIE. *Pourquoi je demande encore une nouture et le se-publie* CRAMOISIE. (A. Karr.)

— Fig. Cramoisie. Ardemment à pelouche.

— Gramm. Bien que ce mot soit principalement employé au cramoisi, il n'est pas moins vrai qu'il emploie adjectivement, et sort par conséquent de l'analogie des mots *frais, frais, rouge, orange*, qui restent toujours invariables, même quand ils sont pris adjectivement pour marquer une nuance. (Mme Gil.)

CRAMOISIRE s. f. (kra-moi-zir-re). Techn. Cramoisie. Voir CRAMOISIE.

CRAMOISY, nom d'une célèbre famille d'imprimeurs français qui vivaient à Paris pendant le XVIe siècle. Les plus connus sont : Sébastien CRAMOISY, né à Paris en 1585, mort en 1669. Il fit colporter, sur le théâtre des hôpitaux, enfin le prem-ier directeur de l'imprimerie royale, fondée par Louis XIII et par Louis XIII en 1640. Il a édité notamment les *Histoire Francorum scriptores*, de Duchesne (1636, 5 vol. in-fol.), — Claude et Gabriel CRAMOISY, ses deux frères, se distinguèrent aussi dans cet art par leurs éditions.

CRAMOND, petite ville d'Ecosse, comté et à 8 kilom. N.-O. d'Edimbourg, sur l'Almon, près de son embouchure dans le golfe de Forth; 1 800 hab. Usines pour la fonte de fer et de cuivre. Ruines du château de Cramond, petite ville fut fréquente par les Romains, et non loin de cette ville les environs des traces de leur séjour. Patrie de Law.

CRAMPE (kram-pe — V. Vétym. du *crampe*). Chirurgie. Contraction spasmodique et douloureuse de certains muscles : *La* CRAMPE *est fort particulière aux gens qui tirent les marais de moulet.* (Chamont.)

Les jours de votre trompe,
Quand il tient d'enfilé, ont rarement la *crampe*.
COMMANDE.

Crampe d'estomac, Constriction douloureuse et douloureuse qui se produit dans les parois de l'estomac : *Crampe de poitrine*, Contraction douloureuse de thorax, opposée aussi aux mains et aux pieds : *Crampe de poitrine*, Parapluie incomplète du pouce et du l'index, qui ne peut impropres à retenir et à diriger la plume.

— Argot. Action de décamper, de s'enfuir, de prendre la poudre d'escampette : *Il a la mauvaise* comme de nouveau une crampe au mollet et *la jambe* : *Il a la crampe dans sa jambe pour son cramoisi* (Quelle homme pour son cramoisi). (V. Hugo.) — *Tirer la crampe*, S'enfuir, s'évader, décamper : *Pauvre* CRAMPE *de* CRAMPE, *dis-moi ton cramoisi.* (Balz.) On dit aussi CRAMPER.

— Mar. Crampon à deux pointes parallèles. *Crampe à chambrière*, Pièce de fer qui maintient le mât sur ses tins, pendant qu'on le travaille.

— Techn. Pièce de cuir pour attacher la guise des pointes à la selle d'un cheval.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la torpille, à cause des secousses électriques qu'elle donne lorsqu'on la touchent.

— Encycl. Méd. La *cramp*, rigidité douloureuse, subite et passagère, diffère essentiellement d'une simple douleur; elle s'accompagne d'une bosselure qui se forme dans l'épaisseur des fibres musculaires, et qui est l'indice d'une contraction spasmodique du muscle. La jambe, le pied, le mollet et les membres inférieurs sont les siéges les plus habituels de la *cramp*.

La *cramp* est essentielle ou symptomatique. La *cramp* essentielle a pour origine une fausse position d'un membre ou une fatigue considérable, elle se produit souvent la nuit pendant le sommeil. La *cramp* symptomatique peut dépendre de la compression d'un nerf; elles sont les *cramps* de la femme enceinte occasionnées par la compression du plexus sacro-sciatique; ou de l'altération du sang, dépend aussi d'une excitation du système nerveux central produite par certaines causes; c'est dans ce sens qu'on dit le choléra. Un observateur anglais a décrit des *cramps* singulières qui sont l'indice et la preuve, et se montrent chez les personnes qui ont contracté le choléra, et qu'il appelle *cramps des convalescents*, et elles paraissent résulter de la fatigue des muscles employés à tenir la plume.

Pris isolément, on donne le nom de *cramps* à ceux dont la douleur est plus ou moins subitement vive la région épigastrique et qui rappelle la douleur d'une *cramp*; la *cramp* d'estomac n'est autre chose que la gastralgie ou cardialgie.

Le traitement de la *cramp* est des plus simples : le massage, les frictions, les pressions sur une simple application d'aromates et de cataplasmes sulfureux suffisent à faire disparaître les *cramps* essentielles et même à en prévenir l'apparition.

— *Cramp de poitrine*. On désigne ainsi la douleur vive qui accompagne l'angine de poitrine. V. ANGINE.

— Art. vétér. Les *cramps*, chez les animaux, sont des contractions douloureuses, intenses et généralement des muscles des membres, et surtout des muscles jumeaux de la *cramp* du chevral partit dite comme depuis longtemps. (Bouley, Garnault, Lafosse) ont fait mention dans leurs écrits. M. Prévost, de Genève, qui a fait une étude spéciale des maladies des muscles jumeaux, reconnaît trois espèces de *cramps* dans le cheval : celles qui ont pour conséquence de rompre à la suite d'un repos trop prolongé, et dans le cas de quelques maladies, les cordes dans la durée est de quelques jours et qui disparaissent complétement, celles qui ne présentent à des époques plus ou moins éloignées, mais dans le cours de quelques semaines, quelquefois de plusieurs heures. Les deux premières espèces sont caractérisées par un état de contraction du muscle, qui semble à être plus vive et sensible pour. Les muscles sont tendus, mais sans rétraction, sans déchirure ni aucun signe. Lorsque le cheval marche, la plaie du cadre traite ne se fait ; et lorsqu'il marche, il est obligé de reculer pour s'appuyer sur le membre malade. Chez quelques chevaux, la douleur du membre disparaît après vingt ou trente pas; chez d'autres, au contraire, elle interrompue par des contractions spasmodiques, que font que l'animal marche en sautant. Les symptômes sont les mêmes dans les *cramps* de la troisième espèce, seulement les *cramps* durent peu, disparaissent dans l'exercice, pour reparaître pendant le repos.

Malgré des recherches les plus minutieuses, M. Prévost n'a pu découvrir la cause de cette maladie, et pourquoi le membre malade et pourquoi les muscles jumeaux. La transmettent les uns et non les autres. Le traitement le plus ordinaire consiste en affusions de vinaigre froid, qui les fortifient, en frictions et en cataplasmes de farine de lin, et de l'huile. Prévost emploie les nodosités emollientes et les cataplasmes de l'huile camphrée aqueuse, quelquefois trois fois par jour; et des qui les symptômes ont diminué ; il prescrit des frictions trois fois par jour des frictions avec un liniment composé de parties égales d'huile et d'eau-de-vie, et le tonique par des frictions avec l'alcool camphré, auxquelles mêlé d'alcool et de eau-de-vie). Dans quelques cas, il a recours à des cataplasmes, et dans la guérison en appliquant un appareil compressif, formé d'un morceau de bois de la longueur du trois doigts, entourant et comprimant modérément trois bouvets le membre malade, et maintenu et serré au moyen de la ficelle.

CRAMPER v. n. ou intr. (kran-pé — rad. *cramp*), Arrêt. Tirer au cramp, de cramper, s'enlever, s'élever.

Se cramper v. pr. Arrêt. Se cramponner.

CRAMPILLE, (Ère) (kran-pi-ll-e) s. m. (rad. pari, pause du, le cramponner) Fr. Cramp-pillon.

CRAMPILLON (RE) v. pr. (kran-pi-ll-ô) m. pl. — V. Lytrin, de *cramponi*. Se mêler, se battre, se parlant du fil de chanvre en achevant. Peu usité.

CRAMPON s. m. (kran-pon — Ann. haut allem. *cramp*, *cramp-on*, qui avait donné le fr. *cramp*, *cramba*, *cimbia*, et semble se rattacher à la même racine que le gr. *kampto*, qui a le même sens que *cramp*). Crochet de métal recourbé, servant à lier ou à saisir fortement : *Les barbares de Tolède remirent diverses parties du Colisée, où de nouveau des crampons de bronze qui tiennent les pierres.* (H. Beyle.)

— Fig. Personne cramponne par son audace, et dont on a peine à se détacher.

— Art milit. *Crampon d'assaut ou ardent*, Crochet que les soldats attachaient autrefois à leur chaussure, avant de monter à l'assaut, ou qu'ils enfoncaient dans les murs pour y faire leurs échelons.

— Bizz. Sorte de gâteau en crampon d'assaut.

— Coutr. Bande de fer plat dont on entoure quelquefois les cheminées en bronze, pour les empêcher de crever. 2 Ou du mêmé matériaux, et de même.

— Chem. de fer. Morceau de fer plat terminé en pointe, avec lequel on fixe ordinairement un coussinet sur la traverse, lorsque le boulon a cessé de tenir.

— Techn. Partie recourbée qui les marchandises qui ne peuvent pas être mises de largeur. 2 Fil de fer avec lequel l'artisan en maniant la matière, les plonge qu'il est soulée.

— Typogr. Nom donné à la petite bandes de fer en de cuivre qui sont fixés à la table de la presse, et sont destinées à recevoir les bandes qui forment le cadre. *Les cadres sont pour ceux ou ne sont serrés souvent que les bandes avec quelques coins de bois.* (Le Prince pelin seul CRAMPONNÉ.)

— Hydraul. Ouvrage destinant dont la bouche est étroite de crochets.

— Bot. Espèce de nature que la virile, servant à serrer une tige : *Les tiges du lierre sont munies de crampons. Les tiges sont de simples mamelons d'appui.* (C. d'Orbigny.)

— Encycl. Chem. de fer. Les rails assiéds sur des Vignoles, sont que cinq ou six mètres, qui l'on emploie pour l'établissement de la voie du chemin de fer, sont fixés à la traverse ou à la longueur, sur laquelle ils reposent, par des crampons, qui ne sont autre de fer, dont la tête serre la patte contre le rail. La *cramp* est composée de deux parties, polygonale, prismatique ou légèrement conique, et non cortant longuement, et terminée par un trous de pyramide effilée. La tête, dont la forme est cylindrique, a une grande résistance, a environ 0 m. 02 de longueur, et un de largeur et 0 m. 002 de hauteur. La longueur totale d'un *crampon* est en moyenne de 0 m. 20 et son poids varie, suivant conditions, et de 1 kilogr. 2. Les *crampons* forcés à l'intérieur de la traverse, et convenablement que produisent les mouvements du bois de la traverse, et par conséquent la traction engendrée par la tendance qu'a le rail à se détorcer de dedans au dehors. Le plus dangereux des ennemis pour les fibres du bois dont faire quelque à cette force, il en serait de même avec le fer chaud ou rouge, mais les données de la théorie, mais l'expérience prouvent que les *crampons* en fer rouge, qui ne leur échappent toutefois, étrenche cette tendance, et qu'ils ne peuvent pas la stabilité de la voie. Les *crampons* plus à la traverse fixés de bonne manière, et seulement sur effets le contraire; leur étrenchement, sur une surface de 0 m. 0 0 0 0 0 *crampons* ordinaires. Pour obtenir ces étrenchements, on a employé des *crampons* qui diminuer le bras de levier des efforts qui agissent sur les *crampons*, et qui rendent plus des joints des rails. A cet effet, on a fixé le *crampon* sur une entaille faite en partie de façon à empêcher les points résistants de la ligne qui passe par le centre de gravité de la poussée. Pour augmenter la résistance des *crampons* on a employé des *crampons* en acier enfoncés dans la traverse, et à ajouter un *crampon* en fer dans le bois. M. Debrière sur certaines parties du chemin de fer du Bourbonnais.

— Bot. Fr. Autrefois, le *crampon* est un membre de bois assez semblable à un 2. ainsi nommé dans le Bas-Limousin, et surtout dans les gorges de Guerre portant les pièces de bois qui forment le plancher du pont, et sur lesquelles pour y attacher leurs ferrures et les *crampons* de bois.

Nous trouvons des familles qui portent un *crampon* sur leurs armes :

Sauvan, de gueules, au *crampon* d'argent. — **Gaudin**, de gueules, à trois *crampons* d'argent. — **Bayon**, dans le Tyrol : écartelé au 1 et 4 d'azur, au *crampon* d'argent en bande, et 2 et 3 d'argent, au *crampon* de gueules, à une bande à bois rous *crampons* de fer en l'entier, sur le tout de gueules au pot de trois jaunes d'or, somme de deux provinciales d'argent. — **Bonnet**, d'azur, au lion à trois *crampons* d'argent. — **Bissetzer**, d'azur, au *crampon* d'argent, en bande, et 2 et 3 d'argent, au *crampon* de gueules, à trois *crampons* d'argent. — **Bayon**, en Allemagne, d'or, à trois *crampons* noir et d'azur de sable. — **Schottigen**, d'argent, au *crampon* posé en bande de gueules, à la bordure du même. — **Bayn de Wicken**, aux Pays-Bas : écartelé aux 1 et 4 de gueules à trois pals de vair, au chef d'or chargé d'un chevron du champ, qui est de Chilldion; aux 2 et 3 de gueules, au *crampon* d'argent, au martinet de sable emmanché d'or et coupant du même, le martinet brochant sur le *crampon*, qui est de Wicken; sur le tout de gueules, à la bande d'argent, qui est de Bayn.

CRAMPONNAT (kranp-non-nat) part. pass. de v. Cramponner : *Et voyez se* CRAMPONNAT *à la perche qu'on lui tend.*

CRAMPONNAT, ANTE adj. (kranp-nonnan, an-te — rad. *cramponner*). Bot. En forme de crampon : *Les racines* CRAMPONNANTES *des lichens.*

CRAMPONNÉ, ÉE (kran-po-né) part. passé du v. Cramponner. Attaché avec un *crampon*, fortement fixé : *Un coup* CRAMPONNÉ *d'une branche.*

— Fig. Qui tient fortement à quelque chose, qui ne saurait quelque chose : *Il demeure* CRAMPONNÉ *à la vie.*

— Fam. *Amer l'âme cramponnée au corps*, Avoir le vin très-dure. 2 On dit plutôt CRAMPONNÉ.

— Blas. Se dit des pièces courbées en crampon ou certaines dans la forme à leur ressemble : *Pièce* CRAMPONNÉE. *Bordure d'argent, au lion de gueules, à double pièce de bois d'or, accompagné de trois étoiles de même.* — *Cochet de Bellevue, d'azur, au lion d'or, à une pièce cramponnée d'argent, en bande, accompagné de trois étoiles d'or.* — *Wiesenstein, de Bavière, d'or, à trois pièces crampons en bande, brochés d'argent à trois mêches d'argent, posées en bande de sable.* — *Il Amiguy de Vienne : écartelé, au 1 de gueules, à une pièce d'argent, en bande, accompagnée de chamoisine double en chef et en pointe; au 2 d'azur, à une pièce d'or, en bande de sable.* — *Dalgrave, de Bretagne : d'azur, à une pièce d'argent, en bande, à trois crampons d'or, en bande, brochant sur le tout.*

CRAMPONNER v. n. ou t. (kran-pon-né — rad. *cramp*). Ler avec un *crampon* : *Cramponner des pierres.* CRAMPONNER *les pièces d'une charpente.*

— Techn. Tourmaher en crampons, en parlant d'un fer à chaud : CRAMPONNER *un fer.* 2 Fermer avec des fers à crampon : CRAMPONNER *un chaud.*

Se cramponner v. pr. Se lier à l'aide du *crampon* : *Le lierre se* CRAMPONNE *aux troncs des arbres.*

— Par ext. S'attacher fortement : *Et la voilure de fronde l'ar, et chacun de sa chamoisine de sous* CRAMPONNÉ. C. DELAVIGNE.

Un homme qui se noie est *cramponné* à quelque chose.

— Fig. Se tirer fortement; s'efforcer de n'être pas séparé de quelque ou de quelque chose : *Mon cramponnon à une idée. Actuellement on pourrait dire : Mon cramponnon à un grandeur d'empereur.* (Mme L. Colet.)

Tous vous ne vous voit, sur la fin des traits, Et me cramponne à vous, mon cher, à vous seules.

C. DELAVIGNE.

CRAMPONNET v. m. (kran-pon-ne — dimin. de *cramp*). Petit *crampon* : *Les cramponnets de fer dans lequelle on mesi le pine d'une ancre, d'une targette, etc.* On l'applic aussi *Rocket.*

CRAMPTON (Thomas-Russell), célèbre ingénieur et mécanicien anglais, né à Bristol (comté de Kent) en 1816. Il s'établit à Londres dès qu'il eut terminé son éducation et fonda plusieurs ateliers de système de traction sur le chemin de fer et inventa la locomotive connue sous le nom de machine *Crampton*, laquelle est employée d'un usage général dans les deux mondes. Cet ingénieur a pris principalement cette locomotive à six roues, avec des roues extérieures motrices, et a que les roues motrices sont placées à l'arrière et non pas au milieu, comme dans les machines ordinaires. Cette disposition permet de loader plus de poids sur les roues motrices (on est allé jusqu'à 1 m. 40 p. m. 0 m. 0 0 pour une locomotive de plus grandes vitesses). C'est grâce à des locomotives de ce système, qui donnent des vitesses moyennes de 75 à 80 kilom. à l'heure, et avec lesquelles on peut atteindre sans danger des vitesses de 110 à 120 kilom. qu'on a pu établir en France les trains express de 1 heure 20 minutes, et le rapport du jury de l'Exposition universelle de 1855, l'attribuant des chemins de fer du littoral, en insistant sur modification nécessaire au système Crampton, qui, en Allemagne, détériorait l'établissement de trains express, réclamés d'ailleurs par l'administration des postes. La Compagnie du Nord s'inspirant, pour ses trains express, du système Crampton et montrer la traction spéciale et le maximum de sécurité, et, en quinze heures seulement après, les plus de bonnes locomotives du système Crampton, qui, en 1851, la locomotive Crampton obtint la grande médaille. Lors de l'Exposition universelle de 1855, l'habile ingénieur fut mis hors concours et reçut la croix de la Légion d'honneur. Inventeur par la pension qui lui avait fait transporter les trains express pour motive le France et l'Angleterre en relations plus intimes, M. Crampton reçut, en 1851, le projet de l'établissement d'un télégraphe sous-marin entre Douvres et Calais, au moment où il était jugé inexécutable, et réussit, comme on sait, son entreprise à bonne fin. Deux ans plus tard, il fut appelé à Berlin pour y substituer de grands travaux hydrauliques. Depuis son retour en Angleterre, l'ingénieur s'occupe à mi-chemin de ses travaux mécaniques de genie civil, et a tracé entre Londres et Douvres une route directe, dont elle a facilité les relations de la France et de la Grande-Bretagne.

CRAN s. m. (kran — Ann. wallon *cran*, haut-allem *cran*, *crémonition cran*, pays de Cleve *cranna*, du latin *cranum*, mot qui se trouve dans Pline. Il faut aussi prendre en considération le bas allemand *kerben*, les mots *cranes* du Bas-Cornes, dans Pline, et aux langues dominantes, mais les langues romanes, qui ont de mot, seulement trouvé un antérieur à ceux, qui ne sont pas, les formes rapprochées plus haut ne rapportent aucun doute à la racine *cranum* qui, par, *kor* ou *kerl*, *cranet*, *kerben*). Entaille sur un objet, pour en accrocher un autre : *Le pâne d'une serrure est muni d'un cran de plusieurs dents sur lequel repose les dents de la clef. Une crémaillère de boîtiaillerie porte des trous qui permettent de fixer une de toutes les rayons.*

— Fam. *Monter, descendre, monter d'un cran*, descendre, *baisser d'un cran*, Gagner, perdre en considération, en valeur : *Tout indre prêtre* MONTE D'UN CRAN. (Mme de Sév.) *Il est de notre intérêt, que notre ville gagne, chaque chosse, dans notre horeau, d'un* 0 0 0 CRAN. (Bibl.)

Mon amour veut demeurer dans cours d'un plus (haut rang) Je prends ou vit plus fier et mais beaucoup d'un cran. BÉRANGER.

Monter, baisser à son cran, Agir à son aise, à son gré, *mettre, commander à son cran* : *Chacun des mouvements mettre la politique et la nation à son cran.* (Le Rem.)

— Fig. *Lever d'un cran*, Plaisir, le, chaud, rendre substantif : *Si le mouvement de* LÈVE-CRÂNE *d'un cran.*

— Mar. *Mettre un mâtereau en cran*, Le mettre en cachet, le radouber.

— Arch. Ouvrage qui consiste sur le bourrelet d'une bouche à feu et à la plate-bande de la culasse, pour décorer cette dernière, visée. 2 Pratiqué d'arrêt de la bannée d'une mire à une ouverture de canon.

— Techn. Morceau d'étoffe que le tailleur ajoute au derrière d'un habit. 2 Chacun des deux ressorts principaux de la sonnerie de la nuit d'une arme à feu, et dans lequel s'accroche le bec de la détente qui tire le chien en arrière. 3 Cran de *cryon*, Cran qui sert à mettre le cahier en repos. 4 Cran du *bandet*, Cran qui sert à arrêter le chien.

— Typogr. Entaille entaille pratiquée sur de chaque lettre, dans la force du corps, pour indiquer à l'ouvrier compositeur le sens dans lequel il doit la tourner quand il la place dans le compositeur, ou pour indiquer sans le sens : *Souvent, pour distinguer deux caractères de même corps, on fait deux crans, et, dans le fonte n'est pas le même, on ajoute un en deux crans, que l'on place soit dans le dos, soit dans le bas de la lettre; c'est pour exprimer cette particularité que l'on dit : Deux deux crans, deux trois crans, etc.*

— Métall. Defaut d'un métal mal forgé ou mal fédré.

— Art vétér. Nom donné aux rapin du dedans du cheval, ou il est plus ou moins dans quelque dans certains cas.

— Agric. Nom donné au mal culmée dans quelques cultures.

CRANACH ou **KRANACH**, ville de Bavière, cercle de la haute Franconie, sur le Rodach, district de son nom, à 38 kilom. N.-O. de Bayreuth; 2,200 hab. Collége, hôpitaux, haras, chanvre, vins. Commerce de bois et d'ardoises. Patrie du peintre Lucas de Cranach.

CRANACH ou **KRANACH** (Lucas de), dit **Chanson**, peintre et graveur allemand, né à Cranach, patrie de Bamberg, mort à Weimar en 1553. C'est aux *Heures sur l'Allemagne*, leur *Cranach*, Nombre de M. Alfred Michiels, que nous empruntons la plupart des détails intéressants et nouveaux que les biographies de Cranach renferment avec ignorance. La famille de ce maître existait encore vers Bamberg et son Mailer, comme on le dit, et vers la première moitié du XVIe siècle. Vienne qu'il prit le nom de son pays. Il était alors (1505) fort connu déjà, dit Lucas, du Saxe, Frédéric le Sage, en lui donnant le titre de peintre de la cour et de conseiller de Wittenberg, en le combinant d'honneur et de richesses : il l'avait fait gratifiemme de la dimitrie avec une grande considération, et que connaître le vogue dont il jouissait, « En 1509, dit Michiels, sur l'ordre de Frédéric, notre artiste parcourut de nouveau les Pays-Bas. Il fit à Malines le portrait du futur empereur Charles-Quint, alors âgé de neuf ans. Tout le monde l'accueillit avec respect et admiration. » Mais, en ce dernier voyage, il se fit quelque. Il lui fallut revenir vite, se préparer au pèlerinage qui fit à Jérusalem l'électeur Frédéric. Ce voyage dura dix ans. Les mémoires du temps attestent que le peintre s'arrêtait montre les haies

Digitized by Google

chous qu'il avait plantés ou dessinés. Des trésors, par malheur, sont tout à fait perdus.

Nommé bourgmestre en 1510, Cranach se fit, cette même année, d'une étroite amitié avec Martin Luther, dont il fit plusieurs portraits restés célèbres. Frédéric le Sage venait de mourir. Cranach trouva sur son trône sympathique dans son successeur, Jean le Persévérant. Mais, après surtout Frédéric le Magnanime, qui était monté sur le trône après la mort de Jean, et il le prit presque ouvertement en le suivant de prison en prison, comme le disait de Maximilian (1547) l'un fait victime de Charles-Quint et du « Pape du Nord » (1547). En 1552 seulement, le prince, redevenu libre, prit avec lui entre à Weimar, ayant Cranach à sa droite. Mais déjà bien vieux, l'artiste ne put jouir longtemps de la haute faveur que lui avait menée ces adversaires successeurs, et la mort vint le ravir à l'admiration de tous; il avait quatre-vingt-ans. Citons l'excellent appréciation de M. Alfred Michiels : Cranach avait fertile de rapports, dit notre historien, avec Dürer, surtout pour ce qui concerne le libre intelligence de la nature, et la manière dont il traduit l'application de ce principe, tout en observant des trois vivances. Cependant l'énergique grandeur, et surtout profond du premier manquent ici chez lui pour une sérénité naïve et enfantine, mais bien pour une grâce douce et presque timide. C'est le Raphaël de l'école allemande. Il rire de jolies, de gens ni, trouvant que son bonhomme. La nature lui avait donné une sorte de bonhomie, ce le sentiment de la beauté ne le quitte jamais. Ses idées ont souvent une expression d'une finesse étonnante; c'est dire qu'il brille aussi dans les visages de femmes. Il le prise avec une rare habileté, avec un charme extraordinaire quelque titres de contrariétés. L'auteur, l'auteur de plaisir, le véritable de caractère y sont parfaitement rendus. Sa Vénus, qu'on voit à Berne, est assurément une merveille d'élégance. Il a aussi trouvé dans le monde fantastique les sujets de plus sinuts chefs-d'œuvre. »

Son œuvre est immense : le premier mot, cran qui il signé est sans doute le *Jugement de mince Calcherine*, peintant le milésime 1508, et qui se trouve aujourd'hui dans le Kaiserhof, près de Berlin. A Wittenberg, il y a deux belles peintures : à l'hôtel de ville, *Jésus ressuscitant*, daté de 1510; dans la paroisse, *Jésus crucifié, Jean-Baptiste*. Cranach et Luther d'un côté; de l'autre, *Jésus ressuscitant le tonnerre* et les alles, le *Jonitie de Jésus-Christ*. Frédéric le Magnanime. Cet ouvrage appartient aux dernières années de l'auteur. Certaines décades sont curieuses, on remarque surtout la beauté des portraits. Celui de Luther mérite le nom de chef-œuvre. « Il y avait encore à signaler bon nombre de nouveaux de même genre, mais nous irons ainsi trop loin. Passons au genre fantastique, et citons cette charmante composition qui a nom le *Chevalier entre les deux routes*, et qui fait l'ornement de la maison gothique du parc de Worlitz; puis une sorte de *Jeune d'Apollon* en milieu d'une forêt lugubre. Il y a là, en ce petit paysage, quelque chose d'Hoffmann, toute la poésie allemande. Cette petite apparition se trouve de Berlin. La même galerie, riche d'ailleurs en tableaux de maître illustre, possède le *Jugement de Paris* de Jeunesse, peinture originale et puissante, daté de 1508.

Cranach s'est distingué, en outre, comme peintre de portraits, et nous lui devons d'avoir conservé les traits de ses contemporains les plus célèbres. Il a peint souvent, si très-bien, des animaux. « Une exécution parfaite de détaient, dit M. Michiels, s'offre à nous dans un livre de prières qu'on voit à la bibliothèque de Munich. Les marges de la première moitié sont couvertes de dessins par Albert Dürer; celles de la seconde, par Cranach. Celui-ci est plus à coquiner au trait les groupes d'animaux les plus divers. A ses gravures on ne trouve pas, comme Dürer, cette recherche grave, douce et idée et d'élire. Il en a pas moins une personnalité propre et quelque chose qui calle d'Albert Dürer. Citons les deux compositions de Munich, et intéressants pour l'histoire de l'art allemand.

CRANAGE s. m. (kra-na-je — rad. *cranet*). Action de cranet; résultat de cette action; état d'une roue cranée : *Le Cranage des roues*.

CRANAUS, roi de l'Attique, contemporain du déluge de Deucalion. Successeur de Cécrops, il fut renversé par Amphictyon.

CRANBORNE, ville d'Angleterre, comté de Dorset, à 19 kilom. de Salisbury; 3,957 hab. Fabrication et commerce de rubans. Église gothique; château, ancienne résidence royale.

CRANBROOK, ville d'Angleterre, comté de Kent, à 56 kilom. S.-E. de Londres; 4,500 hab.

Cette ville fut longtemps le centre du commerce du drap en Angleterre. Les premiers fabriques y furent établies par le Flamandin, plus tard le roque d'Édouard III. Commerce de bestiaux et de chevaux.

CRANCELIN s. m. (kran-se-lin — de l'Alien. *kranzlein*, petite couronne. Espèce, dont). Bias. Meuble d'armoirie qui représente une portion de couronne à fleurons, posée en bande de l'angle droite du chef à l'angle senestre de la pointe; ne se trouve guère qu'en *Allemagne*. Les *Cranceline* : *Sable, d'or et de sinople de base pointe*, en CRANCELIN DE SINOPLE.

Le trouve aussi sous la forme de cranceline.

— **Encycl.** D'après Albert Kreutz, le mot *cranceline* vient de ce que l'empereur Frédéric Barberousse, investissant du duché de Saxe, en 1180 selon les uns, en 1158 selon les autres, Bernard d'Ascanie, lui mit sur la tête un chapeau de rue dont il était coutumier. Le prince, devenu le chef de la maison d'Anhalt, qui portait fasce d'or et de sable, ajouta à son écusson, comme signe de simple, *cranceline* est porté par quelques maisons d'Allemagne, *cranceline* : *Fasce d'or et de sable, en cranceline de simple*. — **Meurbaine** : *Sable, en cranceline d'argent*. — **Meurbaine** : *Sable, en cranceline d'argent*. — **Etoile** : *de gueules, en cranceline d'or*, ou bien de trois pièces d'argent. — **Fessebau**, *d'argent, en cranceline de gueules*. — **Fessebau** : *de gueules, en cranceline d'or*.

Ces pièces, au cranceline de gueules. — **Dessert**, *en cranceline d'azur*, en cranceline d'argent, accosté d'une palme et d'une branche de laurier d'or; à la bordure d'argent, peuvent du second émail, embrée de sinople, chargée de trois tours d'or.

CRANCHIE s. f. (kran-chi de *Cranch*, voyageur angl.). Méd. Genre de céphalopodes à huit bras, cabinets, type de la famille des cranchiades.

— **Encycl.** Les cranchies du genre *cranchie* sont caractérisées par leur tête ovoïde, leur corps; magoriens terminales; corps bursiformes, membranes, ailes, nageoires, tentacules, nageoires de la tête, qui est très-petite, et à peine plus large que le corps, mais très-grande, cette molaire; yeux grands; bras sessiles conicoaciformes, ventouses, tentacules, ventouses et sans membranes protectrices des capules, qui sont rétractiles et avec deux rangées; bras tentaculiers avec ventouses, sans membranes protectrices; deux côtés cornées pédonnées, des appendices pédonnées, sans membranes, appareil constricteur formé par deux téguments musculeux, le bord du tube, le tube locomoteur, qui est long et pourvu d'une valvule; tube locomoteur, long, mus, avec cette et échancrure au milieu du bord postérieur; appendices pédonnées, sans membranes, à une extrémité. Les *cranchies* se trouvent dans l'océan Atlantique. M. Troost a proposé d'ajouter à la famille des cranchiades, genre d'oeuvre; le mode particulier de réunion des deux bras. Il a trouvé, dans le genre *cranchie*, mais ce caractère était trop peu différentiel; aussi ne comprend-il pas dans le genre *cranchie*.

CRANCHIADÉ, ÉE adj. (kran-chi-a-dé — de *cranchie*, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Qui ressemble à une cranchie.

— s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes qui ont pour type le genre cranchie.

— **Encycl.** Les *cranchiadés* ont le corps ventru, membraneux, très-dérécé en avant, leur tête est petite; ils ont de gros yeux proéminents et couverts d'une membrane transparente; leurs nageoires sont rétrécies, très minales; leurs bras sessiles sont courts, et ils ont des ventouses en cupules; leurs bras tentaculaires, plus longs, sont sans membranes, et leurs ventouses sont en cupules; leurs appendices, sans long que le corps, étroit et bilamelée; l'entonnoir a une valvule. Cette famille se compose du genre *cranchie* et du genre cranchie.

CRANE s. m. (kran). Anc. cout. Sûreté fourme, gage, garantie. S'objet prête.

CRÂNE s. m. (krâ-ne — lat. *cranium*; grec *kranion*; *kranion* (*gibbon*) *kaeros*; allemand *kere*, même sens. M. Kirchhoff rattache ces mots à *kranion*, *kranion*, *kranion*, *kranion*, du verbe gr. *pacer*, *saillir*). Anat. Boîte osseuse qui renferme le cerveau chez l'homme et les vertébrés et qui se dessine par derrière quelqu'un. *On a trouvé des crânes entiers et des fragments de plusieurs garnes de leurs dents*. (Buff.) *Les os crânes sont une sorte de vertèbres modifiées, et les vertébres sont des nommées vertèbres*. (Fouillon.)

Mon premier est un nom de nouvelle vivace,
Et mon deuxième dans leurs ordres assignés.
O. DE LA TOUCHE.

— Fig. Intelligence :

De qui *crane* plein son crâne est offusqué

— Fam. *Avoir le crâne étroit*, Avoir peu de cervelle, peu d'intelligence : *Mon oncle du Purgis est un bon et brave homme, mais il a le crâne étroit*. (De Hetz.) Son CRÂNE ÉTROIT *n'était pas capable d'embrasser plus d'une affaire à la fois*. (St-Simon.)

— Bot. Espèce de pyrène.

— **Encycl.** Anat. L'existence d'un squelette connu chez les vertébrés du tous ordres est inséparable de l'existence d'un *crâne*, et cette dernière partie forme, avec le cerveau, de capacité variable, renfermant l'encéphale et contribuant à former la tête. La conformation de cet important organe est extrêmement variable, non-seulement suivant les diverses espèces animales, mais même, chez l'homme, suivant les différentes races. Dans la description anatomique que nous allons donner du crâne, nous nous préférerons donc au type du crâne européen, dit *de race blanche* ou *caucasique*, et la seule manière d'apporter quelque clarté dans un sujet difficile.

I. DESCRIPTION DU CRÂNE OSSEUX DE L'HOMME. Le *crâne*, chez l'homme blanc et adulte, est formé par quatre os symétriques et pairs, placés à la partie postérieure et supérieure de la tête, reposant sur la colonne vertébrale à la partie postérieure, et supportant la face à la partie antérieure. Le plan est encore du crâne est ordinairement symétrique, ovoïde, mais présente des différences, dans lesquels, quand une grosse extrémité tournée en arrière, la petite extrémité tournée en avant. Ses dimensions sont très-variables suivant les individus. Son diamètre extérieur, ordinairement, est de 1 m. 135 à 1 m. 0 pour ordinaire à 0 m. 17 et plus; son diamètre transverse varie de 0 m. 14 à 0 m. 14; son diamètre vertical est un peu inférieur ou dimension au diamètre transverse. Ces expressions numériques sont du reste très-approximatives; il n'existe pas de rapport fixe entre la capacité de la boîte intérieure mais augmenter les dimensions, et les dimensions qu'on peut observer dans certaines angles des crânes considérables dans ces dimensions limitées des diamètres, quelquefois même ne les ont de symétriques que deux moitiés du crâne.

La *voûte* est l'ensemble d'une boîte osseuse fermée de toute parts, et dans laquelle on ne peut pénétrer que par quelques ouvertures de la face inférieure; mais cette boîte est formée de huit pièces osseuses, séparées, qui sont : 1° le sphénoïde, le frontal, le cervical, l'occipital, l'ethmoïde, les deux os temporaux et les deux os pariétaux. Ces huit pièces ne sont pas, pourtant quelques petits os supplémentaires, dont les pièces ne sont pas toujours constantes, et qui se distinguent irrégulièrement entre les os pariétaux : — 2° les deux os pariétaux, l'un, le second, l'occipital de l'ethmoïde et du sphénoïde, sont larges et plats, incurvés comme des coquilles, couvertes d'un côté, convexes de dehors; les deux os pariétaux, le bord du tube, tubes et sont engrenés les uns dans les autres, comme les pièces d'une marqueterie; en arrière de leur contact, le bord postérieur saillant à une cavité ovoïde et fermée en tous sens et dans la ou cavité ou ouverture.

Quant à leur disposition générale, elle est sphérique : l'ensemble, vu de dessus, ressemble au cois, enchâssé dans les autres os; le front est la place en avant, parallèle avec le sphénoïde et pariétal l'ethmoïde; le sphénoïde se placent à droite et à gauche, réunissant le pariétal et le frontal; l'occipital se place par derrière, réunissant le sphénoïde et les temporaux, et les deux os pariétaux, et le placent au haut et sur les côtés, réunissant à la fois le frontal, l'occipital, le sphénoïde et les deux temporaux. Pour les os vertébrés, ils sont ordinaires, mais les os pariétaux ne sont pas tures ou articulations des principaux os de la boîte du crâne.

Considéré comme une seule pièce osseuse, le crâne nous offre à considérer deux parties principales : la partie supérieure, qui forme la base ou partie inférieure. On peut encore distinguer ces deux parties par leur aspect, par son intermédiaire compromis; en avant, la partie frontale, en arrière, les os pariétaux, occipitale en occipital, et sur les côtés les parties temporales ou zygomatiques. Nous avons à étudier successivement ces deux parties.

La voûte du crâne, vue par sa partie extérieure, est convexe, et présente, à la partie supérieure, d'autres accidents que les sutures d'union des os, qui, formant à la surface extérieure des lignes ondulées et brisées; ces sutures sont ou il n'existe irrégulière en avant, qui, chez les jeunes sujets, sépare les deux moitiés de le frontal; et la suture lépoïdale ou occipitale, qui sépare, en arrière, les os pariétaux et occipital comme elle la ligne médiane; elle étant les deux pariétaux, plus bas, 3° sur les côtés, les deux sutures (ronto-pariétales; 4° enfin, plus en arrière, les deux sutures (occipitales; 5° l'extrémité postérieure de la suture sagittale, les deux branches latérales de la suture occipito-pariétale, appelée aussi *suture lambdoïde*, à cause de sa ressemblance avec la lettre lambda des Grecs (λ). Entre ces sutures se montrent les parties bombées dont on a le nom de : 1° vertex, les bosses pariétales; 2° les bosses frontales; 3° les bosses pariétales; 4° les bosses occipitales; 5° les bosses temporales. Sur la surface interne, la voûte crânienne représente en quelque sorte les mêmes accidents que la surface extérieure; ces sutures avec les mêmes dispositions; seulement aux bosses frontales, pariétales et temporales spéciales supérieures, répondent les fosses de même nom. Les sutures sont aussi distinctes qu'à la face externe, mais la surface interne n'est pas unie et lisse comme l'extérieure, elle présente et contrairé de bosses trèves dépressions : 1° la gouttière qui longe les sutures médio-frontale et sagittale, et qui reçoit le sinus longitudinal supérieur de la dure-mère; 2° sur les côtés, les dépressions qui logent les corps de l'encéphale; 3° les impressions vasculaires, qui ressemblent aux convolutions du cerveau; 4° les empreintes mamillaires qui séparent ces impressions; 5° les sillons qui longent les artères, et les trous qui donnent passage aux veines du diploë. Par sa partie externe, le voûte du *crâne* répond aux muscles frontaux et occipitaux et à l'aponévrose épicrânienne, qui la séparent du cuir chevelu; par sa partie interne, elle répond à la dure-mère, enveloppe la plus externe de l'encéphale.

La base du crâne est d'une configuration beaucoup plus compliquée. La face inférieure ou externe nous présente : 1° sur la ligne médiane, en avant en arrière, le bec ethmoïdal, le crête externe, qui appartient à l'occipital; les trou occipital, ouverture de grande dimension par laquelle le bulbe du rachis sortant de la cavité intérieure du crâne et le canal vertébral; 2° enfin, de chaque côté, en avant, la crête de la bosse nasale; le suture occipito-sphénoïdale, la suture sphéno-temporale, et en arrière avec le trou; la lame crânienne de l'ethmoïde, les deux bosses pariétales et la bosse frontale qui se termine par l'épine du sphénoïde, en avant, les deux bosses pariétales en configuration qui sont, d'arrière en avant, la ligne courbe inférieure de l'occipital, les bosses occipitales inférieures, la fosse condyloïdienne postérieure et le trou condylien postérieur qui donne passage au nerf hypoglosse, par l'intermédiaire duquel le *crâne* nous nous le trouvons : 1° les bosses condyliennes antérieures et le trou condylien antérieur qui donne passage au nerf grand hypoglosse; la surface jugulaire, qui donne sur la bosse condyliennes et la fosse jugulaire; 2° la suture petro-occipitale, suture d'union du l'occipital et du temporal; le trou déchiré postérieur, qui donne passage au nerf pneumogastrique, au nerf spinal et au nerf glosso-pharyngien; 3° les protubérances du rocher et les bosses occipitales inférieures;

de la base ou de la voûte par des lignes de démarcation bien tranchées. Cependant nous distinguerons 1° une extrémité frontale ou antérieure, limitée en bas par la saillie des arcades orbitaires et la suture frontonasale, et sur les côtés par le pourtour antérieur de la fosse pariétale; en haut, cette partie se continue avec la voûte du crâne sans ligne de démarcation. La partie antérieure du crâne répond au lobe frontal, et, comme on le voit dans la suture des deux pariétaux du frontal, se, de chaque côté du crâne, les lobes pariétaux; 2° l'extrémité postérieure. Celle-ci répond à l'occipital et à l'os cunéiforme, en haut, la partie écailleuse de l'occipital; plus bas, la protubérance occipitale externe, la crête de l'occiput et les deux lignes circulaires de l'occipital; 3° les deux latérales. Celles-ci répondent de nombreuses sutures disposées comme des rayons divergents autour du sommet. Nous comptons, d'avant en arrière: 1° la suture coronale, 2° la suture sagittale, 3° la suture occipitale; 4° la suture temporo-pariétale; 5° la suture fronto-pariétale; 6° la suture temporo-frontale; 7° les sutures temporo-sphénoïdales et sphénoïdo-frontales. La plus grande partie de cette face interne est occupée par la fosse temporale, que nous en avons déjà parlé (ligne de démarcation de la voûte et de la face); elle répond à la partie appelée aussi de la fosse.

II. — ARTICULATIONS DE LA BOÎTE CRANIENNE. Les os qui forment la voûte du crâne ne le sont de la manière la plus intime par un genre d'articulation qui leur est en quelque sorte spécial. Ces os sont réunis par des sutures, c'est-à-dire par des parties bordées sulfurieusement, les bords sont hérissés de dentelures plus ou moins prononcées qui correspondent les unes aux autres, de telle sorte que les angles saillants d'un os rentrent dans les angles rentrants de l'autre. Cette disposition principale assure la solidité de l'ensemble et dépense toutefois du tout autre moyen d'union, du ciment, du mastic, en effet, ils ne sont comme des ligaments, au même comme jouent le rôle d'autres ligamentaires, la dernière qui tapisse le crâne extérieurement, le périnévre spécialement qui le tapisse extérieurement, leur ne plus intermédiaires qui concourent à nouvelier l'articulation. De même la substance fibro-cartilagineuse qui s'intercose entre les os de crâne non sauvée complètement ossifiée ou peut être regardée comme un cartilage interarticulaire; ce n'est qu'un cartilage temporaire et d'ossification.

La suture, dans les os du crâne, affecte des groupes dont formes. Dans les os de voûte, on remarque que les bords osseux ne sont pas seulement engrenés, ils entrent les uns dans les et les os se superposent. Cette suture, bien visible sur la bord supérieur et latéral du temporal, est dite suture écailleuse. A la base, les ondulations sont plus prononcées, quelquefois elles sont juxtaposées, et ce genre de suture est dit suture harmonique ou par juxtaposition.

Le crâne s'articule de la même manière avec les os de la partie supérieure de la face; mais avec la colonne vertébrale l'articulation est complétement et pour d'une certaine mobilité.

— III. VAISSEAUX ET NERFS. Ils ont le caractère LATÉRAUX A LA, ARÉ, MÊME, ETC. **IV. Du crâne de la enfonnure.** A l'époque de la naissance, le crâne est relativement plus petit que chez l'adulte; l'occipital est encore complétement à la boîte osseuse est comme malléable par du tantonnement des os, et l'ensemble présente comme du crâne chez la fouine à tanne d'intérieur et qui peut s'aplatir complétement cette boîte osseuse est appelée à subir des changements importants, mais de telle sorte importance de suture, entre pour les accoucheurs, car les conditions anatomiques dans lesquelles se présente le crâne fœtal dans le bassin et le pelvis diverses par les différentes phases de l'accouchement.

Les os du crâne d'un fœtus sont tous séparés et distincts, mais reliés entre eux par des sutures membraneuses appelées sutures et fontanelles; le fœtal est composé de quatre pièces distinctes, non soudées sur la ligne médiane. Les autres sutures ne sont pas encore tout aux fontanelles, ce sont les espaces qui se trouvent à l'intersection de plusieurs sutures. Comme l'ossification s'achève par les angles, comme, dans le crâne d'un fœtus à terme, sont toujours et laissent un espace vide parti: d'une membrane fibro-cartilagineuse qui s'oublière avec le temps (voir la fontanelle). Il y a quatre fontanelles principales: 1° La fontanelle antérieure ou bregma, à l'entre-croisement des sutures frontale, sagittale et bipariétale, avec la suture fronto-pariétale. Elle est quadrangulaire, de grande dimension, et reçoit les sutures par ses quatre angles. 2° La fontanelle postérieure, située à l'entre-croisement de la suture sagittale ou bipariétale toute sur l'angle supérieur de l'occipital. Elle est triangulaire et reçoit par son angle antérieur la suture sagittale, et par ses angles latéraux les deux branches latérales de la suture lambdoïde. 3° Les deux fontanelles temporales situées, l'une à droite, l'autre à gauche, à la réunion du temporal avec le pariétal.

Les diamètres de la tête du fœtus à terme sont importants à connaître au point de vue de l'accouchement, car ils sont en rapport avec les diamètres du canal utéro-pelvien que le crâne du fœtus doit traverser au moment de la parturition (v. ACCOUCHEMENT, PASSAGE), leur étendue justifie la possibilité ou l'impossibilité de l'accouchement de la tête, et de son dégagement dans certaines présentations et dans quelques problèmes.

Le diamètre occipito-frontal s'étend de la bosse frontale à la protubérance occipitale externe est, en dehors du crâne, de 4 m. 11; le diamètre bipariétal s'étendant d'un tubercule à l'autre est de 3 m. 25 à 3 m. 95; enfin le diamètre bitemporal s'étendant d'un tubercule à l'autre, de 3 m. 87 à 3 m. 60. On voit que le diamètre antéro-postérieur est le plus considérable, ainsi, pendant l'accouchement, dans le diamètre de la tête, le diamètre antéro-postérieur, une plus grande dimension du canal utéro-pelvien: 1 diamètre bitemporal, le plus étroit supérieur, ensuite au diamètre antéro-postérieur de la tête, 3 m.

V. Développement du crâne après la naissance. Les progrès de l'ossification marchent avec rapidité, et après la naissance, ils marchent promptement la fermeture complète du crâne commence, vers la 2e ou 3e année, mais en cartilagineux qui apparaît les os à ossifier, les os crânes et les os de la face, ils ne sont pas encore, si jeune, qui n'avait pas la mandibule, se forme entre deux lames compactes du tissu osseux. Dans les premières années, les os du crâne, et surtout les os seulement complétement réels; mais l'époque de crête ossifiée et ainsi que, vers la 7e ou 8e prématurée, l'ossification des sutures est l'époque de fermeture complète du crâne, et, vers la 20e extrêmes, tantôt trop tardive, elle peut être plus ou moins rapide, et, en général, chez l'adulte, elle est complète et ancienne. Le squelette se soude le premier de l'occipital, et, en dehors du vieillissement, le plus tardivement, le plus vieillissement le plus complète que d'une seule pièce. Mais en même temps les os du crâne, et surtout ceux de corbeau; cette double circonstance indique la marche de l'ossification et le mode de vieillissement du crâne chez la vieillesse, et l'absence de ces parties dans les enfants.

Différences selon le sexe. Les différences sexuelles sont, quoique peu nombreuses, très-physiologiques, assez légères. Chez la femme, le crâne est plus petit, plus arrondi, plus lisse, et d'une dimension plus restreinte; les os sont plus lisses, le bord orbitaire, les bosses moins prononcées. Souvent les pariétaux, plus de crânes, les os du crâne, et surtout ceux de quelle du la partie occipitale inférieure dans le crâne du sujet, et, en outre, les os du crâne sont plus rares, et, en outre, les os du crâne, et surtout ceux de la face, et surtout ceux de la face, et surtout ceux de la face

moyennes où les parts la meilleur moyen d'arriver à quelque rigueur d'appréciation. Si l'on compare le *crâne* d'un homme, même de race inférieure, à celui d'un mammifère, on voit d'abord que le crâne humain, toute proportion gardée, est plus grand, tandis que la face est plus petite. On voit que la face de l'homme est comme superposée et attachée au crâne, et non pas, comme chez l'animal, placée en avant comme un prolongement de la tête cranienne. On voit encore que le plancher des orbites est horizontal, que la voûte crânienne de la racine du nez tombe sur l'incisive supérieure, tandis que chez l'animal les mêmes parties orbitales sont plus en moins obliques, et la verticale absolue de la racine du nez tombe sur les dents molaires.

Ces deux données sont assez vagues ; il faut quelque chose de plus précis, une sorte d'échelle comparative applicable à tout ; tirée au résultat de leur angle mesurant immédiatement un rang dans la création. Camper crut avoir trouvé ce problème à l'aide de l'angle facial. Cet angle bien connu est compris de deux lignes : l'une qui touche à la racine du nez sur l'incisive moyenne, l'autre qui commence à l'arrière du meatus et vient au trou auditif externe. Cet angle permet d'établir le rapport proportionnel du tête et de la face chez les vertébrés, et de comparer entre eux les crânes sous le rapport du leur plus ou moins relatif et du degré d'intelligence dévolu à chaque espèce.

Il est de fait que chez l'Européen, de 75 dans la race mongole, et de 70 dans la race nègre. Chez les animaux, même les plus proches de l'homme, il est inférieur à cette mesure, et descend de quelques degrés à mesure qu'on descend dans l'échelle animale. Les singes n'atteignent pas toutefois ces remarquables rapports ; les têtes de leurs dents et de leurs bâtons sont toujours conformées par le type ancestral le plus grand dans l'ordre de l'intelligence ; ils dominent à l'angle facial de la nature de l'Européen, et, par leur ouverture, mesure qui ne retrouve, mais exceptionnellement, chez les Européens les plus intelligents de la race blanche. Cuvier, par exemple, en a saisi l'angle facial de cinq 90°.

L'angle de Camper n'est pas à l'abri de reproche. Il est difficilement mesurable chez le vivant, et de plus on mesure peut être atteint par les mêmes anomalies des dents et par l'absence des incisives et par d'autres accidents. L'angle occipital de Daubenton, qui s'applique à la mesure de la capacité possible crânienne du crâne, peut compléter des données fournies par l'angle facial ; il peut lui-même être appliqué par l'angle facial, et se ramène en tirant une ligne de l'occipital à la racine du nez, et une autre de la racine du nez à l'incisive. Cet angle est d'autant plus ouvert que la mâchoire avance davantage ; il est comme proportionnel au degré de bestialité. Cuvier tient de cette cote comme un nom si approximatives et insuffisantes, elles ont le défaut de ne tenir aucun compte de l'épaisseur variable des parties d'os, et ne peuvent servir, tout au plus, qu'à étager quelques ordres grossiers, mais ne peuvent en donner une mesure rigoureuse entre des êtres de même ordre.

Au milieu des appréciations cérébales, le plus clair de cette étude, c'est que l'animal est inférieur et sans doute, c'est cet angle que Wirchow et Welcker ont cherché à mesurer, et, quoique ils attachent une grande importance, parce que cet angle leur paraît fournir des mesures différentes plus sérieuses que les angles extérieurs. L'angle de Camper, par exemple, qui paraît obéir à la loi de Cuvier dans l'ensemble, ce qui est précisément contredit par quelques exceptions, Welcker, qui lui affirmait que l'intelligence était directement proportionnelle à l'angle de Camper et à l'angle facial. L'angle sphénoïdal ne présente pas cette mesure, et Welcker, qui tient à plus haut degré d'intelligence, il est le plus petit possible ; chez le lotus, il est plus ouvert que chez l'aigle, et chez l'aigle, il est certainement Welcker et Huschke ont obtenu une certaine importance à la mesure de l'angle sphénoïdal ; mais peu satisfaits de cette mesure approximative, ils ont recherché les éléments de comparaison entre les ordres de vertébrés et ils ont trouvé dans les dimensions intérieures de toutes leurs dimensions identiques et extérieures ne les présentent qu'aux de véritables triangulations crâniennes.

Le système de Heinen est plus simple ; il ne demande aucune opération ; il suffit de prendre le diamètre antero-postérieur du crâne au moyen du compas. Heinen, qui a pu constater des crânes allongés dans la zone moyenne, et des crânes courts dans les extrêmes, il a mesuré exactement dans ce même sens il a trouvé le rapport proportionnel, et, il a indiqué ce rapport qui tant des types intermédiaires, et, il a trouvé le rapport proportionnel des dimensions de la tête cranienne et des dimensions intérieures et extérieures de la face, et, il a trouvé

la conformation incurvée des os, la disposition spéciale de leurs articulations, qui leur permet de glisser sur elles-mêmes, mais sans à la façon des roulets, l'absence de tout orifice sur les parties exposées aux violences venues du dehors, tout contribue à assurer l'intégrité des parties contenues. Le crâne renferme la totalité de l'encéphale, l'épidoïde le recouvre, le cervelet, l'isthme de l'encéphale et la moëlle allongée. Toutes ces parties ne peuvent pas sur la boîte osseuse; elles sont maintenues et comme suspendues dans la cavité qu'elles habitent ; le jeu ; l'intermédiaire du liquide cérébro-rachidien, qui remplit l'arachnoïde ; le jeu des replis que fournit la dure-mère crânienne. Le cerveau et le cervelet flottent donc, si l'on peut ainsi s'exprimer, dans la cavité osseuse qui les contient.

— Embryog. La développement du crâne, dit M. Cruveilhier, s'accomplit non pas au grande précédent ; ensuite que l'ensemble en est assez exact pour offre une disposition partie, le tête, et que la forme d'une vésicule ovoïde, l'emporte de beaucoup sur toute autre, et ne présente bientôt rien de l'ovoïde vast liquel s'emulent les diverses pièces du crâne, on peut remarquer que le sac de la vésicule ovoïdale avant cent de la base, de la même manière que, dans les vertébres, l'ossification des lames précoce l'ossification du corps. » Ainsi le crâne d'où l'on peut remarquer que d'abord base cartilagineuse ou membranéuse, sans doute de bagatelle les os qui prennent successivement naissance par des points ossifications. L'occipital y développe par quatre points d'ossification : un pour la portion basilaire, qui apparaît vers le cinquième mois de la vie intra-uterine ; deux pour les parties latérales, qui apparaît vers le cinquième jour le parties latérales

Homme habile, expert : *C'est un crâne, cet escrimeur-là.* Voilà un *crâne pour la pêche à la ligne.*

— Adjectif. Fier, brave, décidé : *Le Tzar-de-nord A la bosse heur! Voilà comme je l'aime, ma fille!* (A. Sue.) *Leurs bonnets de shako se pavanaient d'un air crâne du côté de l'oreille.* (Th. Gaud.)

— Fameux, distingué, extraordinaire : *Quand on pense que tout ce page, l'habillé et sit bien, voilà que dame une crâne idée de l'homme!* (Balz.) *C'est rapté dit Bertrand, ça, c'est un crâne chenal.* (A. Paul.)

— Loc. adj. *A la crâne*, à la façon des crânes : *Porter sa casquette sur l'oreille, à la crâne.*

— Antonymes. Capon, colon, couard, poltron.

CRANE (William), commodore de la marine des États-Unis d'Amérique, né à Elizabethtown (État de New-Jersey) le 1er février 1776, mort à Washington le 15 mars 1846. Il était fils du général William Crane, qui avait servi, avec le grade de colonel, pendant la guerre de l'Indépendance. Il entra dans la marine, comme midshipman, en mai 1799, fut lieutenant en juillet 1802, servit devant Tripoli sous le commodore Edward Preble, et prit part à toutes les attaques avec-outre contre ce dey de piraterie. Au moment de la guerre avec l'Angleterre (1812), il reçut le commandement du *Nautilus*, brick de 14 canons, avec lequel il alla croiser pour une escadre anglaise en juillet 1813, puis-pour de longues croisières sur les côtes orientales des Etats-Unis. Qu'il ait été engagé, il fut enlevé par grands lacs, ait, sur les mouvements *Erie* et *Pike*, du Lacs-de commodore Chauncey, dans l'ordre de bataille, il commandait, il reçut tout à tout

srogal. Peu de temps après, il prononça la sentence du divorce de Catherine et de roi, dont il approuva le mariage secret avec Anne de Boleyn, brava l'excommunication, renonça solennellement au trône de Lépat, attaché des ministres qui l'abandonnaient à la dignité, reconnut la suprématie spirituelle du roi, prononça en 1534 le divorce d'Anne de Boleyn avec le même facilité et la même complaisance qu'il avait prononcé en prononçant celui de Catherine d'Aragon, et trava vita à la prerogatives du Jubilé, mais, malgré le zèle mons que le lui présentait l'honneur fastueux d'un prince, dont on ne se séparait de l'Eglise romaine et en imposait à son peuple les exploits de sa théologie particulière, avait énormément des positions à l'orthodoxie. En 1535, il avait voulu faire approuver par l'assemblée du clergé de artifices qui fatorisaient les nouvelles idées, il fut obligé le lendemain d'en accuse qui leur étaient désormaisdéjà mon peuple. Bientôt, continuant par le terrible plus de deux articles qui prescrivaient les saints des prêtres et établissaient diverses pouvoir de dogme, l'honneur dont rayyeur au chemin Allemagne. Sous Edouard VI, il fut agir plus Harmonet et commencer la réformation Angleterre, l'amenant à peu près au point où elle est aujourd'hui. Il mourut d'abord l'abolissance d'un sectaire contre les dissidents. A l'avènement de la reine Marie, il fut jeté à la Tour de Londres pour avoir favorisé Jane Gray, et accusé au même temps d'hérésie. La crainte de la mort, les souffrances de la cage livrée lui arrachèrent une rétractation qui ne désarma point l'implacable Marie; mais quand Philippe II, II fut comblé et délivré. Il ne fut avec la confiance d'un martyr, agirent avec d'autres mêmes sentiments et caractères et confessa ou même des flammes les doctrines protestantes. Ses écrits restèrent sur des ouvrages de controverse; le principal est une défense du dogme de la transsubstantiation. Il est considéré à juste titre comme le patriarche de l'Eglise anglicane.

CRANNOGE s. m. (Kran-no-je). Nom qui l'on donne en Irlande à des espèces de blockhaus, qui étaient anciennement de bois seulement, et qui sont généralement construits sur des lacs.

— **Encycl.** Ces retraites de nos jours en Irlande les Bas-Canadiens, encore aujourd'hui de leurs ennemis, et on a publié sur ce sujet mérenant un article dans le troisième volume de la *Revue trimestrielle journal*. Les anciennes chroniques irlandaises parlent fréquemment des crannogs, qui jouent un rôle considérable dans les guerres que se faisaient les différents chefs irlandais. Le chef d'Ulnéi, répondit : Quant aux chaînes, je pense que vos ennemis n'y pourront rien à ne s'y crois pas en sûreté, car il a cinq à plus forte raison ce pays dans lequel il a son conte, où encore vaincus, aucun homme venus de la mer ne peut pénétrer.

CRANOIA s. m. (Kra-noi-a *crâ, cranes*). Tuchu. Lame à graver les roues dentées.

CRANOLOGIE s. f. (Kra-no-lo-jî). Syn. de CRANIOLOGIE.

CRANOLOGIQUE adj. (Kra-no-lo-ji-k). Syn. de CRANIOLOGIQUE.

CRANOLOGISTE s. m. (Kra-no-lo-jî-st). Syn. de CRANIOLOGISTE.

CRANON, ville de l'ancienne Thessalie, dans la Pélasgiotide et la salée de Tempé, à 18 stades de Larisse. Vitrine d'Antipater et de Leon lors que les Athéniens prendre la guerre lamique (323 av. J.-C.).

CRANQUILLIER s. m. (Kran-ki-lî). Bot. Bois vulgaire du chêne-feuillu des bois.

CRANSAC, bourg et commune de France (Aveyron), canton de Saint-Affric, arrond. et 24 kilom. N.-E. de Villefranche, près du petit affluent de Lot; 1,207 hab. Eaux minérales célèbres. Ce bourg est remarquable, ferrugineuses manganésiennes, très fortement minéralisées, et les seules qui contiennent du manganèse à l'état de sulfure. Les sources sortent à la base nord-ouest du mamelonné de Cransac, calcaire du lias, qui recouvre des schistes et houiller, le lias en partie supérieure, et présentent de distance en distance des grottes creusées par les quelles s'échappent des vapeurs sulfureuses. Cinq sources sont utilisées : la source du moulin, les deux sources Richard, haute et basse, la source Rodolphe et les deux sources dites à laver, et qui ne servent, en effet, qu'à laver les bouteilles pour l'exportation. Lorsque des eaux des sources Richard et Rodolphe ont M. G. Bréjy et par M. Dondeau en 1836. Les eaux commencent, par litre, de 5 gr. et 8 gr. 11 de principes fixes, composés de sels faites de chlorure, de magnésie, d'alumine, de fer, de soude et de manganèse; on y trouve en outre un principe arsenical, arsénite ferrique ou sulfure d'arsenic. L'eau est incolore, inodore, limpide, nullement gazeuse, d'une saveur styptique, rongissant le papier de tournesol; cette réaction est due à la présence d'une petite quantité d'acide sulfurique.

Les eaux de Cransac, longtemps prônées au milieu d'un pays montagneux, privé de voies faciles de communication, sont aujourd'hui mieux appréciées, et leur efficacité incontestable leur assure un succès non douteux. Le séjour se laisse pas que d'y être agréable, et, dit M. Constantin Jamet, le pays environnant, dans un rayon de deux ou trois lieues, offre de ce trouver tout ce qui peut satisfaire les amateurs de la géologie, de la minéralogie et l'on y réunit, dans d'abondantes collections, les animaux les plus rares et les plus curieux.

Les eaux minérales de la source basse de Cransac sont employées dans les maladies surtout dans les maladies des voies digestives, dans les cas de la rate et du foie, dans les grandes maladies de l'estomac accompagnées de douleurs et de gonflements, et, surtout dans les fièvres intermittentes rebelles, et, en particulier, dans les fièvres pernicieuses en Afrique, dans la campagne de Rome, etc. Elles sont, dans les maladies nerveuses dans les engorgements, les flux muqueux, les anémies, les hémorrhagies, les hémoptysies, les fièvres de l'utérus, les convalescences difficiles, les maladies de la peau, les dartres, les boutons, les troubles dans des diverses maladies, notre Revue a l'intérêt de les plaques de fièvres vertigineux, et surtout dans les cas par la chaleur perdue de la combustion sourdement et les douleurs de la tête et du front, dans les douleurs rhumatismales, les douleurs de la peau, etc.

CRANSON s. m. (Kran-son). Bot. Nom vulgaire des cochléaria et particulièrement du cochléaria de Danemark, *cochlearia danica*, *lorsqu'elle est fraîche, a un goût approchant de celui du cresson*. Le cochléaria *contient des huiles et le cochléaria officinal* (Ch. de Mélicocq.).

CRANTER s. m. (Kranté — du gr. *kranêion*, tête, crâne). Sorte de dent décroître, qui, taillée en dents de sagittaire, sert à un outil qui CRANTER s. f.

CRANTHIE s. m. ou tr. (Kran-tê). Confiture, gaufrette. à l'ornemite. « Vous m-k.

CRANTON, bourg et commune, en Suisse (Uriens), distrait sans 300 av. J.-C. Il fut le chef-lieu du canton d'Uri, et le lieu de la forma lui-même Arnolde. Il avait commencé l'union et composa des traités de morale pratique, et, en 1308, il fut le chef de la ligue qui quelques fragments. Il avait dans l'antiquité le surnom de l'un des sages les plus distingué de l'ancienne Académie. Son traité de l'*Affliction*, qui fut longtemps *le livre d'or*, a été imité par Cicéron dans sa *Consolation* et par Plutarque.

CRANTZ (Henri-Jean-Népomucène), médecin et chirurgien, naquit en 1700, dans la ville d'une chaîne à Vienne, et il a composé quelques ouvrages estimés, notamment : *Observations sur Scribonius* (1761, in-4°), et *Sûrgicon anatomicum* (1767, in-4°), ouvrage qui a été traduit en allemand.

CRANTZ (Albert), historien allemand. V. KRANTZ.

CRANTZELIN s. m. (Kran-tze-lin). Blas. V. CRANCELIN.

CRANTZIE s. f. (Kran-tzî) — de *Crantz*, botan. suéd). Bot. Genre des plantes, de la famille des scrofulaires, tribu des gratiolées, comprenant une seule espèce peu connue, qui croît dans l'Amérique du Nord : *Crantzie rouge et vineuse*. (L. Lemaire.)

CRANWORTH (Robert Monsey Rolfe, baron), chancelier d'Angleterre, né à Cranworth (comté de Norfolk) en 1790, mort en 1868. Il fut quelque temps un des agrégés de la Faculté de Cambridge, puis il fut un moment du droit à Londres; il fut, et commença à exercer, en 1828, la profession d'avocat avec une distinction et un succès qui lui valurent, en 1833, le titre d'avocat du roi. Cette année même, le baron Rolfe fut nommé juge à la Chambre des communes, où il vota avec les libéraux. Lord Melbourne étant arrivé au ministère en 1834, Cranworth fut nommé juge des avocats généraux et conseiller privé (1835), reçut le titre de chevalier (1835), puis obtint, en 1836, le titre de vice-chancelier. Lord Cranworth remplaça, comme vice-chancelier, le baron Rolfe, qui fut nommé baron et juge d'Angleterre avec titre de baron, et enfin, en 1841, il succéda à Lord Langdale du grand chancelier d'Angleterre, qui prenait, en 1845, le titre de baron Langdale. Lord Cranworth fut créé baronet en 1845, et, en 1846, il fut nommé lord-chancelier, mais il continua de conserver, au sein de la Chambre des lords, toute son attention et son activité aux questions judiciaires, et il eut une part importante aux mesures prises à cette époque dans l'intérêt de la réforme sociale et législative. Lorsque lord Wetherby se démit, en 1865, de la garde du grand sceau, lord Cranworth fut rappelé aux fonctions de lord-chancelier, et il les conserva jusqu'à la chute du cabinet Russell (1866). Sa mort a privé l'Angleterre d'un de ses hommes d'état les plus populaires et d'un whig décidément, dont le caractère était universellement estimé.

CRANZ (David), historien allemand et prédicateur de la communauté des moraves de Berthelsdorf, né en 1723 à Stougaïten, en Poméranie, mort en 1777, à Gnadenfrey, en Silésie. Devenu dans ce pensionnat secrétaire du comte Zinzendorf, à qui l'on doit l'organisation de la communauté des frères moraves, voyageur dans les négrinoisons à travers l'Europe, il partit ensuite pour le Groenland, où quelques hérétiques étaient alors fondés une colonie, et devint le collaborateur de Christian Rauch. A son retour en Europe, il publia ses impressions de voyage sous ce titre : *Histoire du Groenland*, ouvrage traduit en plusieurs *langues et des Antilles* (1765, 2 vol. in-8°). Le comte de Zinzendorf, qui lui avait confié la direction de Rixdorf, dans les environs de Berlin, en 1766, le nomma directeur du pensionnat de Gnadenfrey. Cette ouvrage était plein haut, mais, en définitive, assez médiocre. *Histoire ancienne et moderne des Frères de l'Union, ou Histoire générale des Frères de l'Union* (Leipzig, 1771, in-8°). Cette histoire importante fut traduite par J.-H. Ebinger (Hernhut, 1771, in-4°).

CRAON (Pr. Cron), en latin *Credonium* et *Crodonium*, ville de France (Mayenne), chef-lieu de canton, arrond. et 4 kil. N. O. de Laval, sur la rive droite de la rivière de l'Oudon, pop. mag. 3,278 hab. — pop. tot. 4,401 hab. Station d'embarquement, maisons neuves à huile, à kilo de 3 ; tanneries, manufactures de papier, de toiles, de laines, fabriques de coton pour tricots. Beau château moderne dans le centre de la ville ; inscription romaine découverte dans le mur de l'ancienne église. Ancien château-fort, dont il ne reste que construit en 1040, et défendue d'un côté par l'Oudon et de l'autre par des murs épais, 6.00 ou voit encore quelques vestiges; dans la tour, le donjon, dans le donjon dont le premier étage, cette salle était une place importante qui fut assiégée plusieurs fois et prise par les Anglais et les religionnaires, notamment en 1591, par le prince de Conti.

La petite ville de Craon est surtout célèbre par ses souvenirs historiques et par les souvenirs historiques que nous nous évoque. Quelques-uns voient dans Craon le *Crodonum* de Crodon dont fait mention Grégoire de Tours, mais d'autres le rapprochent de la forêt de Craon et trouve archéologie de Craon que vers 840. Il fut le chef-lieu d'un fief, qui, sous Lambert, comte de Nantes, y fit bâtir le château fort, qui, sous Geoffroy, comte d'Anjou, fut, au moyen, en fief, à un seul, la fortune de Henri II. Lambert, comte de Nantes, est le plus ancien personnage historique dont les chronques nous parlent. Geoffroy Martel, la baronnie de Craon était la plus considérable de l'Anjou, et le baron de Craon marchait même le même du baron de cette province. La juridiction de cette baronnie s'étendait sur près de quarante paroisses en chrétienté, et la coutume d'Anjou n'en demandait que quatre pour constituer chef-lieu et être seigneurial. Après une lacune d'un demi-siècle, nous trouvons en 941 Adelaïde de Craon et de Brienne, mari d'Agnès, fille de Geoffroy le Bon, comte d'Anjou, et de Lochet; puis, vers le commencement du XIe siècle, Arthur de Craon, Lisoie de Craon son frère, Sibard de Craon, fondateur de l'abbaye de Craon, et Geoffroy de Craon, en 1100, Geoffroy Martel, comte d'Anjou, confisque sur Guérin la baronnie de Craon, dont l'homage lui avait été refusé, et le donne à Geoffroy Berengarius, gendre de Sibila, que fit alors souche de la dynastie Sibard de Craon. Robert de Craon avait pour fils Richard, et fut Renoult de Craon qui, en 1096, donna aux Bénédictins de Saint-Aubin, établis dans le fief de Craon par Robert d'Arbrissel, le bois dans le voisinage pour y élever une abbaye. Un fait qui est très-curieux et très-remarquable, c'est que Geoffroy Parmi les successeurs de Renoult nous citerons seulement Maurice IV, son fils (1165), Robert II, son petit-fils, qui, pendant longtemps grand maître des templiers; Maurice III, qui servit Henri II d'Angleterre (Craon était devenu anglais, 1185), Maurice III, Aimery IV, Guillaume, Maurice IV, Guillaume, Guillaume VI, surnommé le Grand, qui fut chevalier du roi, et fut en 1281 comme otage lorsqu'il fut question de la rançon du monarque, les chroniques de Saint-Denis nous parlent de Guillaume de Craon comme l'ami de Duguesclin, et son épouse Jeanne de Craon, dame de Craon, comtesse de Craon mourut vers 1382. La branche aînée de Craon disparut en 1382 par la mort de Pierre de Craon, fils de Guillaume, en trouve Lagan, et c'est de qu'il préparra, à l'indignation du duc, l'assassinat du connétable de Clisson, qui soupçonnait d'être l'instigateur principal de sa chute (v. CLISSON). Le roi Charles VI prenait son connétable de la vengeance, et non-obstant contre le duc de Bretagne, chez lequel Pierre de Craon s'était de nouveau réfugié après le meurtre; mais l'épisode de la forêt de Mans, en causant la fuite du roi, arrêtée, comme on sait, l'expédition en cours. Pierre de Craon avait accompagné, en 1384, le duc d'Anjou dans la conquête du royaume de Naples, et s'était déjà signalé comme un homme de mérite. Il avait pour cousin Jean qui s'était allié chacher au nom de son mérite et de son ancienne noblesse, dans la carrière de fortune du duc. Pendant ce temps, le duc d'Anjou, qui avait pris le nom et le titre, Pierre de Craon fut condamné par le parlement à restitution envers la veuve, mais il obtint en 1388 de Charles VI, le duc, le duc de Bretagne de Craon. Par suite du mariage de Guillaume VI de Craon, Craon passa en dans la famille de la Trémoille, puis, en 1486, Craon, Craon, par le mariage de Charlotte-Catherine de la Trémoille avec Henri de Bourbon, prince de Talmont. Le fils de ce dernier vendit, en 1490, la terre à Louis d'Aloy, marquis de Rochefort, et le marchal, fils de Louis d'Aloy, fut le dernier qui portait le titre de baron de Craon. Le duc de Craon, qui d'ailleurs n'était plus qu'en mot. Un peu plus tard, le pays de principal seigneurie de Craon et de son ancienne baronnie, fut confisqué à la connétable Henri IV, qui fut contraint d'en rendre une partie pour en prendre possession de vive force. La place, bien défendue par Jean de Rochefort, qui en était le gouverneur (1592), et les royalistes durent reculer, cédant aux ligueurs, qui en firent la possession jusqu'en une après (1593). On jura par ce trait de la ligue de la ville : inscription romaine découverte dans le mur de l'ancienne église. Ancien château-fort, dont il ne reste que construit en 1040, et défendue d'un côté par l'Oudon et de l'autre par des murs épais, 6.00 ou voit encore quelques vestiges; dans la tour, le donjon, dans le donjon dont le premier étage, cette salle était une place importante qui fut assiégée plusieurs fois et prise par les Anglais et les religionnaires, notamment en 1591, par le prince de Conti.

La petite ville de Craon est surtout célèbre par ses souvenirs historiques et par les souvenirs historiques que nous nous évoque. Quelques-uns voient dans Craon le *Crodonum* de Crodon dont fait mention Grégoire de Tours, mais d'autres le rapprochent de la forêt de Craon et trouve archéologie de Craon que vers 840. Il fut le chef-lieu d'un fief, qui, sous Lambert, comte de Nantes, y fit bâtir le château fort, qui, sous Geoffroy, comte d'Anjou, fut, au moyen, en fief, à un seul, la fortune de Henri II. Lambert, comte de Nantes, est le plus ancien personnage historique dont les chronques nous parlent. Geoffroy Martel, la baronnie de Craon était la plus considérable de l'Anjou, et le baron de Craon marchait même le même du baron de cette province. La juridiction de cette baronnie s'étendait sur près de quarante paroisses en chrétienté, et la coutume d'Anjou n'en demandait que quatre pour constituer chef-lieu et être seigneurial. Après une lacune d'un demi-siècle, nous trouvons en 941 Adelaïde de Craon et de Brienne, mari d'Agnès, fille de Geoffroy le Bon, comte d'Anjou, et de Lochet; puis, vers le commencement du XIe siècle, Arthur de Craon, Lisoie de Craon son frère, Sibard de Craon, fondateur de l'abbaye de Craon, et Geoffroy de Craon, en 1100, Geoffroy Martel, comte d'Anjou, confisque sur Guérin la baronnie de Craon, dont l'homage lui avait été refusé, et le donne à Geoffroy Berengarius, gendre de Sibila, que fit alors souche de la dynastie Sibard de Craon. Robert de Craon avait pour fils Richard, et fut Renoult de Craon qui, en 1096, donna aux Bénédictins de Saint-Aubin, établis dans le fief de Craon par Robert d'Arbrissel, le bois dans le voisinage pour y élever une abbaye. Un fait qui est très-curieux et très-remarquable, c'est que Geoffroy Parmi les successeurs de Renoult nous citerons seulement Maurice IV, son fils (1165), Robert II, son petit-fils, qui, pendant longtemps grand maître des templiers; Maurice III, qui servit Henri II d'Angleterre (Craon était devenu anglais, 1185), Maurice III, Aimery IV, Guillaume, Maurice IV, Guillaume, Guillaume VI, surnommé le Grand, qui fut chevalier du roi, et fut en 1281 comme otage lorsqu'il fut question de la rançon du monarque, les chroniques de Saint-Denis nous parlent de Guillaume de Craon comme l'ami de Duguesclin, et son épouse Jeanne de Craon, dame de Craon, comtesse de Craon mourut vers 1382. La branche aînée de Craon disparut en 1382 par la mort de Pierre de Craon, fils de Guillaume, en trouve Lagan, et c'est de qu'il préparra, à l'indignation du duc, l'assassinat du connétable de

Google

mace à Richard II, roi d'Angleterre, qui lui fit obtenir au gâtean en 1396; il reparut alors à la cour, mais dut retourner toutefois une partie des fonds qu'il avait dissipés en Italie. Vers la fin de sa vie, il se livra aux pratiques de la divination, allant en cul que les criminels condamnés à mort recevaient démonstrations les consolations de la religion : leur dernier moment, et lignes sans nombre d'argent aux cordeliers pour entier morts de mort violente. — Son fils, Antoine de Chauvet, entra dans la faction de Bourgogne, fut nommé prévôt de Paris pendant la minorité du duc d'Orléans et périt à Azincourt (1415).

CRAON DE COULAINES (Claude de), évêque français, né au bourg de Coulaines dans la Touraine, au 14e siècle, d'Eudes de Craon de Coulaines, gouverneur de l'Ile-Bouchard. Il ne fonda pas plusieurs d'après Bérenger, de la maison de Craon. On a de lui : *le grand Pénitentiel, pénitentiaux familiaux* (Tours, 1579, in-4°).

CRAON (Pierre ou Jean), dit **Ses d'argent**, évêque français du xve siècle. V. Ses d'argent.

CRAONNE (lat. *Crunna*), bourg de France (Aisne), à 18 kil. nord-est, arrondi. 1,000 h. — S.-E. de Laon, au sommet d'une colline; pop. 1,000 h. — Pop. 1,000 hab. du 1er siècle, il fut pris de ce bourg qu'étend une plaine célèbre par une bataille de Napoléon Bonaparte contre les alliés, le 6 mars 1814. V. l'article suivant.

Craonne (BATAILLE DE), une des plus nombreuses que Napoléon ait livrées pendant la campagne de 1814. Après avoir dû sur la point d'écraser Blücher, Napoléon prend la médiation adhoc de cette place par le général Blücher, qui s'était de nouveau le rejoindre avec le vainqueur de Hohenlinden, avait dès lorsque le danger leur fut qui menaçait le général prussien pour la suspendre à ses mains de Napoléon. Blücher, en passant l'Aisne, avait en outre dédié ses troupes sur la route vers Soissons et à Bolève, et pouvait opposer 100,000 hommes au plus à 60,000 adversaires. Napoléon nommément résolut de continuer à la poursuivre, mais il fit tout ce possible, sans l'avoir voulu, de revenir sur lui-même, pour le. Le général Bonnemain, qui l'ordre d'exécuter le pont de Berry-au-bac avec un cavalerie, y arrive, et trouve ayant cette cribiste des Cosaques de Wittgenstein, et Napoléon pas déployer ses troupes au delà de l'Aisne, dans la journée du 5 mars. Il ne lui quinzaine mille soldats dont les deux tiers au moins se composaient des conscrits mal vêtus et nombreux à peine le manoeuvre et les armes, et il lui fallait rassembler 100,000 hommes des meilleures troupes de la coalition, après avoir franchi l'Aisne à moins de, en ainsi la grande route de Reims à Laon, en obliquant à gauche du pont des bateaux de Craonne, plaines long de plusieurs lieues qui s'étend entre deux rivières, l'Aisne et la Lette. Ce sur ce plateau que Blücher avait pris position avec son armée et les 84,000 hommes qui s'étaient réunis à lui. Ses différents corps d'armée échelonnés suivant la direction qu'ils avaient eu à parcourir, au centre, Napoléon envoya d'abord d'emporter les hauteurs de Craonne par un de ses corps de main; mais, en face de troupes si nombreuses et bien à leur manoeuvre rapidement, il ne tarda pas à reconnaître la mère-mère d'une entreprise en règle, c'est-à-dire d'une bataille; il n'y avait pas à hésiter plus longtemps, si l'on voulait prendre résolument Blücher avant le rejoindre, le chasser de la ville de Craonne et le refouler dans la plaine de Laon où il y aurait plus de chances pour lui que pour nous. Napoléon se décida donc pour une attaque qui aurait pour résultat de nous jeter sur le centre et toute l'infanterie de Wurtemberg, commandée par le prince de Hohenlohe, et, ainsi que le corps de Wittgenstein, de Bülow, et de Sacken avec Langeron en réserve, c'est-à-dire 30,000 hommes, pour en faire une attaque de flanc. Mais, ayant résolu de former une vaste masse de toute sa cavalerie, il laissa combler à Wittgenstein, avec avec ordre de la porter sur la route de Reims à Laon, pour en faire de lancer ces 13,000 cavaliers sur notre flanc droit et sur nos derrières. Le jour 1814, à dit huit heures du matin, Napoléon donna le signal de l'attaque. Les Prussiens, qui ne pouvaient mous manœuvrer, il la fit appuyer par deux attaques de front, l'une par le ravin d'Ouliches, situé à notre gauche et dirigeant sur l'Aisne, l'autre par la route de Vauclerc, située à droite et longeant le ravin de la Lette, de la Lette, et à la fameuse abbaye de Vauclerc. Les deux attaques avaient pour but les flancs du plateau, l'un à gauche et l'autre à droite, et en enfonce le centre. *Ouliches*, Victor s'engagea donc le vaste bois de Vauclerc, dans lequel il se perdit. Après quelques parties, Victor se rendit maître du parc de Vauclerc, où se trouvait l'ancienne de Wurtemberg, et de plus un nombreuse armée. La division Boyer, établie dans les bâtiments et les jardins de l'abbaye, d'où elle venait de chasser les Russes, résista vaillamment à tous les efforts de ces derniers pour recommencer cette position. Ney, de son côté, aux prises avec Sacken dans la vallée d'Ouliches, cherchait à emporter le ferme d'Hurtebise. Ses pieces soldats, placés d'abord sous les décharges épouvantables des bataillons, furent refoulés dans le fond du ravin. Mais l'intrépide Ney leur parle, les rallie, reforme leurs bataillons, leur communique cet élan spontané qui aidera au résistant jamais; puis, les réunissant en une seule masse, il les entraîne au pas de course et les lance comme une tempête de fer et de feu sur l'ennemi. Les Russes plient à leur tour et perdent du terrain. Sacken essaya en vain de les ramener; Ney n'entendait pas céder une position si chèrement conquise. Ces deux attaques de flanc ayant dégagé le centre, le moment était venu pour Napoléon de commencer son manœuvre en grand. Il fait donc charger la tête de la vieille garde et vint prendre position en face de la ferme d'Hurtebise. Mais aussi une ligne qui relient l'attaque de Ney à celle de Victor. Mellennemann, commandant de notre artillerie, qu'était pas encore remonté, fit tonner ses canons, et ses boulets ennemis sans compensation sous le feu excessif. Mais, malgré ce feu, les Russes, qui étaient parts cependant nous avions victorieusement debordé sur le plateau; mais il nous restait encore à prendre le village et le parc de l'ennemi. Les vaillants escadrons de Nansouty s'élancèrent, gagnèrent le village et le parc, et en renversèrent plusieurs; mais bientôt une ligne d'infanterie se détache de la tête de la traîne sur nos cavaliers, qui furent obligés de se retirer en désordre. Mais, ils rentrent en ruisseles ensuivent, chargeant à leur tour avec impétuosité, le jetèrent en désordre sur nos jeunes soldats. Napoléon se hâta d'envoyer une division de la vieille garde, qui s'avança et les ramena. Pierre ou Jean, dit Ses d'argent, qui même temps arrivaient et se bouchée à feu. Le combat s'engagea, et, pour la seconde fois, mis assistit en batterie, vomissent des canons de la moyenne de cinquante. Ney commencerent à battre en retraite sous ce feu épouvantable, et, ne voulant pas se laisser en notre ligne nous nous étonnâmes pour les suivre ; et, profitant de cette retraite, nous nous avancâmes vers la ferme d'Hurtebise, et, pour la seconde fois, nous nous emparâmes du village et du parc. Mais, nous nous avancâmes, et, pour la seconde fois

pertoire que ces crapauds avaient dépassé l'âge d'un an deux mois. J'en vis jusqu'à trois ou quatre couches superposées. Les plus des abreuvoirs et les roses des voitures en devaient rien moins. Certaines voyageuses venaient fermer les stores, afin de les empêcher d'entrer dans le voiture; leurs bonds devaient le faire craindre. Nous voyageaient sur ce pays vivant pendant un quart d'heure au moins; les chemins étaient en vert, le ballast, noirâtre, noirâtre à Dreux (Nièvre), a recouvert, dans une lieue, l'éclatante des roses, comme le tonnerre de la pesanteur même qu'il me donne, qui m'indiquent des pensées et chansons ayant été surpris par l'orage se refugia dans une maison, la plus habitant avec force; tout à coup cet ingénieur et les personnes qui m'avait l'hospitalité étaient plusieurs crapauds bondir par la chemine dans la chambre où ils avaient pénétré. L'orage passa, on sortit, la terre était couverte de crapauds. Un officier, M. Bouvier, rapporte que, marchant à la tête d'un détachement de 150 hommes, il fit la nuit, dans le département du Nord, par un orage qui tombait en torrents, des crapauds de la taille. Un membre ayant été atteint de fièvre, on y revenait plusieurs fois pour en chercher, après l'orage les noblesse en trouvèrent encore dans les replis de leurs chaussures à cuisses. Rien ne saurait physiques. M. Lecoq, dans le Hérit, vit tomber une pluie semblable. On pourrait citer un nombre considérable de phénomènes, qui, du reste, a été connu de tout temps. Aristote, au parler, Pline (lib. 2) en cite semaine. Cependant Théophraste était d'avis contraire et prétendait, au contraire, que ce pluies, et que seulement celles-ci les fait sortir de terre. De nos jours, MM. H. Cloquet, de l'Académie de médecine, pour un orage qui, il n'est pas rare, en certaines eau, il est évident qu'elle ne s'accorde pas avec le témoignage de ceux qui, comme M. Flachat, l'ont, sur ou la terre couverte de détrait, et qu'ils sont en complètement contraire que les moignages de ceux qui, comme M. Doyère, déclarent qu'ils ont observé quelquefois de la pluie. Les phénomènes d'explique par l'action des tourbillons, qui enlèvent souvent, dans les très-grandes colonnes d'eau, des corps de toute sorte empoisonnés des animaux et des reptiles qu'il jetait arrive de montre à une. Il existe, dans le département de la Haute-Garonne de l'histoire des crapauds, c'est qu'ils ont besoin d'une à petite quantité d'air pour vivre, et qu'ils sont incapables de supportant de longues jeûnes, qu'ils peuvent, sans perdre vie, rester enfermés pendant deux ans dans des amas endurcis dans des blocs de pierre et dans des plâtres gâtés et dans leur sous corps et solidité noient d'eau. On rapporte même des faits semblables, mais moins extraordinaires : on en a vu trouvé dans des troncs d'arbres où ils étaient des mêmes, pendant des siècles, et jusque dans des pierres sans ouverture. Ce sont les faits mêmes qui la fois fossiles et vivants. En 1851, un fait de ce genre fut signalé à Bitry : on en rencontre fut trouvé dans une espèce de pétale crème, pierreuse d'une moulure inégale en ovale, et fut même envoyé à l'Académie, qui fit examiner le pour par une commission, dont M. Dumeril faisait partie. En 1179, Ambroise d'après rapporte qu'il y avait en Angleterre des gros crapaud vit sort enfermé dans une pierre qui il y a avait comme apparence d'ouverture extérieure. M. Dumeril a fait l'analyse de toutes les recherches qui ont trait à ce genre d'observations, et il en cite une foule curieuse lorsque. Une explication très-simple a été donnée de ces faits, qui ne sont pas contestés. L'animal, encore très-petit, l'est introduit dans la pierre et y grandit à peine vivant, il y ne meurt des insectes qui y avaient vécu, pour de cela que le blanc d'a amoindri, et il grandit rapidement au point de ne pouvoir plus sortir de son trou. Il ne peut, grâce à la lenteur qu'il pouvoir prendre au passant d'air et de nourriture, il a diminué à vivre et à se développer. Quand on a ensuite cassé la pierre, le cas mais a naturellement suivi la force et la trouve dur aussi presque impossible à reconstruire.

Voici des faits moins merveilleux et moins rares, mais plus étonnants en réalité. Un ingénieur civil, M. Seguin aîné, rapporte avoir plusieurs fois dans le crapauds, les uns dans deux vases de bronze, d'autre et dans deux à d'arrosoirs en fer-blanc, en les enveloppant de plâtre gâché. Vraisemblablement avant il visita les vases, dont quelques-uns représentaient une colonne cannelée. Il trouva même de plusieurs les crapauds étaient morts, mais fit si trouva un vivant. Il résolut de les conserver les autres pendant un certain nombre d'années. « L'ingénieur, dans son mémoire, avait vu à 1841, mit qu'il y restaient du sont; au bout de ce temps pressant, mais qu'il pas été modifiés ; il y a à la ans, je, ayant le plâtre, qui était très-dur, et je trouvai dans un vase un crapaud en pleine santé de santé. Le plâtre était tellement moulé sur lui et il en remplissait toute la cavité. Au moment où je levai le plâtre, il s'échappa pour sortir de son étroite prison; mais il fut retenu par une de ses pattes qui restait engagée. Je brisai cette partie du plâtre et le animal s'élança à terre et reprit ses mouvements habituels, comme s'il n'y avait eu une cause interrompu dans son mode d'existence. Ces expériences ne sont pas les premières qui aient été faites sur ces est intéressant sujet; nous citerons celles du célèbre géologue anglais, M. Buckland; elles datent de 1825. Dans un bloc de calcaire perméable à l'eau et à l'air, et dans un bloc de grès silicieux imperméable, l'expérimentateur fit placer plusieurs séries étroites, profondes de 20 cm., dans chacune de quelles il plaça un crapaud après l'avoir pesé; puis, ayant fermé ces logements au moyen de plaques de verre solidement jointes, en retirer les blocs à la carrière de pierre. Il en fit ensuite, quelques mois après, deux autres, et ils l'étaient probablement encore depuis lors. Il constata, par la pesée, un accroissement, presque tous ceux du volume et du poids, et, quoique ces crapauds avaient diminué de poids, d'autres avaient augmenté, ce qui fit penser que des sucs avaient pu y manquer dans les mêmes par des ferments de vie. Il ajoute, de plus, que, si tous ces d'air suffit pour entretenir la vie des crapauds, il faut, en outre, que et le sucs obtient pour M. Seguin s'analyse que le crapaud a des deux par M. Bouvier, expériences. Il fait dans les que les crapauds ont-ils-mêmes dans des trous où ils ne peuvent pas se comparer de nourriture qui leur arrive, dans les expériences de M. Buckland et dans celle de M. Seguin, les crapauds ont pu, et aussi la durée de la réclusion, ce qui leur arrive tous les ans, selon certaine de la nourriture, ou ce saturant ou mis au nouveau bruit, ou se saturant ou les nourrissant à un fond artificiel; mais ce qui a droit et ressort ici, c'est que le fond ayant été renouvelé, leur ainsi réunis, leurs ferments ont pu, en quelque sorte, se renouvelé, et, ainsi, ne pas les rendre durs et insensibles, comme ils le seraient, sans cette rechauffé ensemble, ce sont ensemble.

Ce qui prouve le crapaud, ce qui ne doutent observateurs, c'est la manière dont les crapauds s'y prennent pour se loger dans les trous et des rochers pour se retirer dans des trous analogues. Il paraît, en effet, que ce mieux ne crapaud qui cherchait à monter le long du mur, ne trouve pas, par exemple, le Champ-de-Mars. Le crapaud s'aperçoit de ses pieds, et, ne trouvant pas de prise, il tombe qu'il ne sont bien empoyés, il fait un mouvement, et ne trouve rien, il tombe, et, sans support en faisant l'effet de ventouse; son pieds alors se détachent pour s'élever plus haut.

Les mêmes crapauds sont le plus souvent enveloppés dans quelque pierre spongieuse, et abandonnés dans l'eau nouvelle que pendant. L'eau pénètre dans les pierres, et comme sous le nom de détard. Les animaux ainsi mis sortent vivants, et, au bout de quelque temps, ils sont en repoids, le détard est presque un jour, pour, ainsi, ne pas le faire sortir de son trou. Mais le détard lui-même est loin d'être parfait dès le moment où il sort de l'eau, il se comprime pas à peu : un chaud, d'abord jaune, enlongé et d'abord beaucoup dans les premiers moments, en bosses grandes et des vives ne recouvrent d'une autre de bec corné. L'aide-chirurgien, M. Bouvier, a constaté dont il fait au nouveau; petit à petit ses pieds se développent, les bosses se plient, elles se sont, au commencement, qu'un intervalle plus de deux cent de la à la partie jaune, tétrieure de la tête; elles s'allongent, se rétrecissent et deviennent plus nombreuses et hideuses ; en même temps une forte transversale se forme sous le dos, de manière à former une espèce d'épaulette remarquable; les pieds prennent la forme de mains, et encore, mais cet état ini-même ne dure pas longtemps, et, au bout de quelques jours, des branchies extérieures, vu son développement ne se trouvent pas encore, et, ainsi, ne vivaient. Au bout de quelques jours, en effet, les fentes branchiales se ferment, et, quoique cède du cou disparaissent, et la respiration se fait des trois pas de petites longues vascularies fixées à la long de quatre ses carrés disparaissent et le jeune crapaud, de plus, tiennent à l'hydrie. Ces nouvelles branchies sont remplacées par une tunique membraneuse recouverte silo-même par la peau; mais leur activité par la bouche, en passant ailleurs moins, et, tout par les fentes que nous avons vu se fermer. Nous avons vu l'expérience de M. Milne-Edwards, à laquelle il est impossible de ne pas ajouter une exacte ressemblance avec celui des poissons. Le Sélacé des Bermudes complète, à peine son autre développement, et il atteint que la métamorphose commence. Quoique trop après que ne sont produits les phénomènes qui précèdent, les pattes postérieures se manifestent, au développement prêt à petit, et bientôt sont assez grandes sans qu'on aperçoive encore les pattes antérieures. C'est que celles-ci se forment sous la peau. Vers l'époque où elles paraissent, le bec corne tombe et laisse les mâchoires à nu, au même temps que la queue commence à se rétrécir et à s'atrophier. Pendant ce temps les poumons se développent, et, à mesure qu'ils deviennent plus propres à remplir leurs fonctions, les branchies deviennent moins propres aux leurs. Elles se flétrissent peu à peu et disparaissent le jour où l'activité des poumons est devenue telle qu'elle en suffit pour la vie. Quant aux nous extérieurs qui les portaient, ils sont seulement en partie rentrés. Enfin le queue disparaît complètement, et le petit animal a la forme et les mêmes habitudes que le forme non régime chaque : il est devenu carnivore et mangeur qui était, et son canal intestinal, qui était long, mince et contourné en spirale, s'est considérablement raccourci. Enfin, avant sa forme, son organisation est en effet, non, bien sûr, de mêmes, et, tandis qu'il ne pouvait vivre que dans l'eau, il doit devenir pour ne vivre que dans l'air, et, ainsi, ne bien : ou y la manière des amphibies.

Le genre crapaud a des dents par M. Blanvile en deux sous-genres qui sont : les grapo-crapauds, qui ont des dents sur les lèvres ; les crapauds antérieurs sont sans dents, et les postérieures largement palmées ; les pieds sont très-aptes sur le dos, qui, en revanche, tout expère pour les recevoir, de cette manière, les petits ne sortent que lorsque leur développement est achevé ; les moyens crapauds, qui ont des dents sur les lèvres et tous les membres sont dépourvus de palmes ; les crapauds proprement dits, caractérisés par un tympan visible, par l'absence de dents sur les lèvres, et quelquefois par le type de groupe et enfin dont les mamelles sont plus nombreuses ; c'est surtout à lui que se rapporte ce qui précède ; les petits crapauds, qui ont des dents sur les lèvres, mais qui ont de petites dents sur les mâchoires ; les crapauds arrondis, qui ne diffèrent que dans les autres par un tympan visible et des dents mâchoires. Dans ce vaste genre, dont on trouve des représentants aux quatre coins du globe, le mâle, n'est autre chose sa famille à se débarrasser de son œufs, qui sont des sacs remplis de gelée transparente, et que la crête dont ils sont enveloppés restait dans les trous creusés, attendu les trous parfaits avec les pierres parfaites avec les pierres parfaites avec les pierres parfaites

sont dans des CRAPAUDINES. Rare. (Rayon) *Les mentés de manière à percer, les percèrent, mais montèrent sur* CRAPAUDINES; *certaines portes le sont également.* (Fouchon.)

— Tyrnop. Espèce de bulbe de fer, rondon ou carrée à l'extérieur, mais arrondie à l'intérieur, qui sert à recevoir la grenouille et à maintenir dans cette place l'extrémité du pivot.

— Art vétér. Tumeur de la grosse veine, qui a son siége à la couronne. On dit aussi PRÉSOMA, ou, mal, ÉRES.

— Art civil. *A la crapaudine.* Se dit d'une manière d'accommoder les pigeons, les perdrix: à la spéciale, le dos écrasé, le bec écrasé, les cuisses et les ailes et les jambes, ce qui leur donne l'aspect de crapaudine, et le bec dans le cul. *Le pré : Je n'aime ni le pigeon à la* CRAPAUDINE, *ni le pigeon à la pâte de crabe.* (Vidal.)

— Ichthyol. Nom vulgaire du loup de mer.

— Bot. Nom vulgaire des grenes sidérites, genre staphie : *La* CRAPAUDINE *de Syrie* et *l'aspect d'une soupe.* (V. de Bonnet.)

— Blason. Sot. *Les crapaudines* (genre sidérite, famille des labiées) sont assez nombreuses en espèces, et sont des arbrisseaux, des arbrisseaux ou des plantes herbacées, qui croissent pour la plupart dans les régions tempérées de l'ancien continent. Elles habitent plus particulièrement les endroits montueux, arides, ombreux, très exposés au soleil. Leurs semences fleuries passent pour lénitives et diurétiques; on en recommande en l'infusion théifiorme. Ces plantes ont un aroma fous un grand degré agréable, ressemblant assez au leur attribué le propriété de guérir les blessures faites par le fer, de la fée, par une scientifique de *sideritis* (du grec *sideros, fer*). Elles sont assez peu communes dans la Lorraine, à côté, leur savant aromes, leur odeur souvent fétide, les font rejeter par les bestiaux.

La plus connue est la *crapaudine arbre (sideritis hirsuta)*, qui croît dans le midi de l'Europe, dans les Pyrénées et dans les lieux montrant l'usage en médecine. Elle passe pour vulnéraire : les Espagnols, qui en font décoction, contre la leucorrhée, et, à l'extérieur, en cataplasme, contre les hernies. Les Allemagne, on la met fréquemment dans les bains de propreté, et l'on a cru remarquer que l'eau dont elle imprègne en fait utiliser certaines plus efficace pour nettoyer la peau et de conférer les parties qui, ordinairement, sont cultivées comme vulnéraires d'ornement.

— Mécan. La surface du fond de la crapaudine est ordinaire du pivot de tour. Les crapaudines devient dire arrondies et se présenter leur contrée. Cette disposition diminue le travail de frottement. Ce relief, suivit le rayon de cercle de contact du pivot et du fond de la crapaudine. Il le point de l'arbre, le coefficient de frottement, en admettant de la surface de contact, le force de frottement correspondante à cet élément sera

$$\frac{f}{r}\frac{dp}{dr}\,dr$$

soit r la distance de l'élément à l'axe, le travail de frottement, pour un tour entier, sera pour cet élément

$$2\pi r\frac{f}{r}\frac{dp}{dr}\,dr$$

le travail total de frottement sera donc

$$\frac{2f\pi}{R^2}\int_0^R r\,dp\,dr.$$

Supposons les éléments de la surface de contact déterminés par des rayons faisant entre eux deux mouvement des angles égaux à ω et par des circonférences concentriques distantes entre elles de dr, l'expression de l'élément de sera

$$de = r.\,dr.\,d\omega;$$

le travail cherché sera donc

$$\frac{f\pi}{R^2}\int_0^R r\,dp\int_0^{2\pi} d\omega$$

ou

$$\frac{2f\pi}{R^2}\int_0^R r\,dp,\ \text{c'est-à-dire}\ \left(\frac{2}{3}\,\pi f R\right)\frac{dp}{dr}.$$

Le travail du frottement, toutes choses égales d'ailleurs, est donc d'autant plus grand que le rayon de contact du pivot est moins grand; on aurait donc tout intérêt à diminuer ce rayon. Mais, d'un autre côté, moins la surface de contact sera étendue, plus l'usure sera rapide. Le dire de la dernière inconvénient est en formant le pivot et la crapaudine d'un acier bien trempé, et l'on donne aux surfaces en contact le forme de calotte sphérique.

— Légal. milit. Le mot crapaudine indique assez que le genre de châtiment consiste à lier ensemble les jambes droite et gauche et les bras droite et gauche ; ceux-ci sont ramenés en avant et attachés ensemble, le pied droit et la jambe gauche. Ainsi *pour en quelque* sorte, l'homme soumis au supplice de la crapaudine est comparé tantôt sur le ventre, tantôt sur le dos. Il se débat, et il lutte pour changer de position, en le dompte bientôt en continuant avec la crapaudine un châtiment d'invention plus récente usité dans quelques provinces de l'Algérie et qu'on appelle le cheval. Dans ce cas, l'homme dès sous-à la crapaudine et qui manque de docilité est suspendu à un cheval en a ses bras par la corde qui réunit derrière le dos les pieds et les mains. Ainsi suspendu, le malheureux respire à peine, et bientôt il

sang injecté et comparoir ses yeux ; c'est le cheval qui, à ses côtés, en le conduit et le ramène. Et cette première opération ne suffit pas pour triompher du condamné, on le suspend une seconde fois et la crapaudine ne tarde pas à lasser son vinage : c'est le cheval qui, à ses côtés, en le descend à terre ; c'est là le dernier degré de la répression disciplinaire abandonnée les dehors de la répression regulière à laquelle est soumise le soldat pour le les punaises à la répétition des supérieurs, et l'on voit quelquefois, dans un suivrez brutale, le langage de la discipline donner à la lettre, mais malheureusement empruntée aux mœurs barbares du Moyen-Age. *Par le Christ, Dieu, Marie, et l'Afrique française*, nous fournit ces renseignements, sous apparence de faits du statuion d'Afrique, des compagnies de discipline et de la répression disciplinaire, dans lequels la *selle, le barre, la crapaudine*, le *cheval* et le *cheval* sont des mots employés tous que s'ils n'étaient pas armés d'une pénitentiaire exceptionnelle, ils concernent d'être plus et souvent dans leur sens propre. — Nous comprenons parfaitement, dit M. Christian, les nécessités de la répression, les milieu des éléments si bénéfiques et si dangereux de compagnons qui, *ensemble*, en Afrique, des pays où l'état de guerre est continuel. Nous comprenons de plusieurs mois et jusqu'à quatre dans de semblables conditions, qu'il faut, pendant dans la marche, les mettre en tapis, et, qu'une main de fer doit contenir les liens de la subordination. Mais, s'il est vrai que les choses ne peuvent pas se traiter avec mous de signaler, n'est-il pas évident que le discipline ne saurait rapporte de ses droits de l'humanité, aux degrés de la vignite et des mœurs de l'armée? Nous ne demandons à celles qu'on lui infligé désormaliser le soldat, et de changer en cette en lui les sentiments déplorables qui donne le genre de guerre à ceux qui sont pour quelque temps ses chefs. Nous ne pouvons que nous range complètement à l'avis de l'écrivain à qui nous avons empruntée les lignes précédentes, et voici les tire et exposaïa notre imagination se refuser, dans un cas, à l'idée de l'application pour une autorité si comparable. — Ed.

CRAPELET s. m. (kra-pe-le). Erpét. Jeune grenouille. (Fouchon.)

— **CRAPELET** (Charles), habile imprimeur, né à Lyonnet (Hautes-Alpes) en 1768, mort en 1825. Il étudia une imprimerie dans la capitale au commencement de la Révolution, et entreprit, dans ces temps difficiles, de rétablir la typographie française par la correction et l'exactitude de ses textes et par des caractères, les éditions, qui rappellent celles des Estienne et des Aldo, dont ils étaient les chefs des bibliophiles. Nous citerons surtout : *Poésies diverses* de Malherbe (1824, 2 vol. in-4), dont il exemplaires est où très en lettres de cet.

CRAPELET (Georges-Adrien), imprimeur et philologue distingué, fils du précédent, né à Paris en 1798, mort en 1848. Il travailla avec zèle à la réparation de son père par les belles éditions qui en ont été faites : *Poésies de Malherbe* (1824); *Montesquieu* (1826), *Beaumarchais* et *Voltaire* (1829). La publication la plus importante sortie de son atelier est le *Catalogue des ouvrages manuscrits de la littérature française* (1836-1839, 13 vol. in-4°), offrant, dans l'ordre chronologique, une série d'ouvrages, la plupart inédits, qui ont servi à la rédaction du dictionnaire de notre langue. On cite, parmi ces ouvrages : *Lettres de Pierre Ronsard*, *Le Pèlerin Polyam : Combat de trente Bretons contre trente Anglais* (1839, 2 vol. in-8°), *Poésies* (1840, 2 vol. in-8°). Il a publié : *Des progrès de la littérature en France* (1840, in-8°), et *Les Vers* (1836, in-8°), etc.

CRAPELET (Louis-Amable), peintre et sculpteur, né à Paris, en 1807, mort à Marseille le 15 mars 1847. Il fit ses études au collége d'Alençon, où, comme le dit Ch. Nodier, il était et remarquable minutieusement, inexiste sans pouvoir, et, à l'âge de 16 ans, à Paris, il est successivement élève de M. Bodin, peintre d'histoire, mais surtout directeur de la manufacture des Gobelins; de M. Séchan, peintre décorateur, et enfin de M. Jean-Pierre Cortot, sculpteur. Il honnêtement disposé un artiste partout mais n'essaya de tous les genres, allant de la peinture historique à la sculpture et du paysage à la marine. Après quelques années d'une existence assez vagabonde, il portant différents le pouvoir, grâce au travail, à la protection et à la fortune. Il mourut, il débuta au Salon de 1847 par un paysage, qui fut vivement loué par Ch. Nodier.

Mais ses secrètes aspirations le poussaient vers le pays du soleil et de la lumière. Après un voyage en Algérie, il parcourut l'Egypte, Egypte, aventureux et amoureux de l'inconnu, lui aussi, parait-il, voulut aller à la recherche des sources du Nil. Il remonta le fleuve jusqu'à la troisième cataracte dans une canque conduite par douze nègres, et profita jusqu'au village de Gondiz-Algah. Mais à tout voyage il fait un terme, et Crapelet revint par Alexandrie, Constantinople, la Grèce et l'Italie. Il garda de ces pays enchantés une impression ineffaçable. Sa vive imagination, et il demeura pressée ensuite mont à la reproduction des scènes orientales.

Il revint à Paris, et, en 1844, il exposa au Salon un tableau représentant le sultan Abd-el-Kader, et, en 1845, il exposa une seconde fois et la conquête de Tanger. Mais, en 1846, il exposa un tableau représentant une scène de la guerre de Kabylie, et, en 1847, il exposa deux tableaux représentant des scènes

pots de faïence **CRAQUELINS** *qu'achètent les Hollandois.* (Abm. Dom.) Ils dit aussi des objets de verre ou de cristal, incolores ou teints, dont la surface pre ente des petites irrégulières formant saillie, qui sont de la couleur de la masse ou d'une couleur différente.

— Par ext. Faïencie : *La couche de glaire,* CRAQUELIN par du *blanc suspendu, se soudent, se disjoint, s'ouvrent en bises et en toiles de crinkle, et les pièces sont cuites ensuite.* (Ambauch.) à Crakaue : Cérémi au chapeau de roulis. (Bulb.)

CRAQUELÉ s. m. (kra-ke-lé — rad. craquer). Techn. Procédé employé pour craquer la porcelaine ou le verre ; gerure de la porcelaine ou du verre craquelé : *Quand il a du blanc, on le dit craquelé, autrement on le recuit; le gerure semble les apparoir.* (L. Brongniart.) *Rien de plus remarquable que le craquelé de M. Mayer, dans la blanc ancien et dans le verre ancien, et le plus d'une lorte rouge de glace, comme il ces depuis lui les ouvrage par grande Paris le rouge Marche ancien nuant des craquelés et dans quelques pièces sans rouge d'une forme parfaite et de la plus belle couleur.* (L. Reybaud.)

— Encycl. La fabrication du verre dépend moins du *craquelé* que du *gerure* ; mais quand la pièce a été cuite, on la prendre sur une plaque de fer qu'on a préalablement recouverte de verre ou de crinkle ; on la remet ensuite. Les fragments adhérent à la masse vitreuse, puis on pulvérise cette dernière pour la remoudre, on la souffle, et l'on recommence la façon par les procédés indiqués.

CRAQUELER v. a. ou tr. (kra-ke-lé — rad. *croquer*. Double la lutte : *Ouvant un a mont ; de croquer, de craquelé.* Pouvoir de faire glisser la glaçure de la **CRAQUELER** de la porcelaine.

CRAQUELIN s. m. (kra-ke-lin — rad. croquer, à cause du craquement que cette pâtisserie fait entendre quand on la mange. Ce dernier étymologie a manqué donne la cité d'un autre mot plus ancien. Au sujet et au sujet du mot craquelin est analogue de mentor, et c'est de la évidemment que sont dans le mots *Crar* (*M. dit*), *croque, croquer, croquer, croquer, croquer*, et les mots *croquer* ; mais qui avaient l'idée du mouvoir. Mais quel rapport peut-il y avoir entre croquer et mentor? *Ou c'est la qui la raison de la* (yin-Qui) *mots de croquer, croquer, croquer. Qu'est-ce qu'un croquer?* C'est une pâte légère, lamine, frite, en n'est en quelque sorte que du vent; mais les apparences sont trompeuses, mondaines. Voilà un rapport de vraisemblance qui nous paraît avoir toutes caractères de certitude). Bonneau croquer nous le dit, mais non pas le dit, mais seulement provinces de France, et entre autres en Bourgogne, où des pâtisseries, à cause du craquement qu'il fait entendre quand on le mange.

— Mar. Bâtement dont la charpente est faible joint et croque à la mer, à Nuyère il est plus robustement. « Pam. Dans le langage des marins, blâmer qui vigoureux.

— Fêche. V. CRAQUELIN.

CRAQUELOT s. m. (k-ra-ke-lo — rad. croquer). Théâtre. Hanneg sour nouveau. Hanneg pour ne pas faire. Il faut que les mentions pièchons non craquées qui tombent de chasser de pain, et de ne pas le pour qu'ils. Ils ne seront sont craquelins.

CRAQUELURE s. m. (kra-ke-lu-re — rad. *croquer*). Pêch. Pendillement du vernis et de la couleur : *Les balèines de Bordeaux ne dégo nsuerte de craquelures.*

CRAQUEMENT s. m. (kra-ke-mon — rad. *croquer*). Bruit que fait un corps qui craque : *Le craquement de la neige. Le craquement d'une branche qui casse. Le nuit, le craquement d'une bouteille ne bouleverse de terreur.* (Alex Dumas.)

Le pétale. . . . . .
Semble en feuille ses morts moignonnés
Et des mêlés brûlant les craquements fusées.
(Ch. Delorme.)

CRAQUER v. n. ou intr. (kra-ke-ré — rad. *croak*). Produire le bruit sec particulier que l'on exprime par l'onomatopée *croar* : *La bleue che craque et se rompt. Le craquer croque nous le dit. Le mot* CRAQUER *nous nous parle. Il glisse sur le dégel, de personnes revenant un être ridicule : il faisait craquer son bec.* (Fam.)

— Fig. Se tirer sou ou bas ou sous.
Rôle fait, sur mon flanc que pleine,
Croquer son mentor de salut. A. de Musset.

— Fig. Se désorganiser, être menacé d'une destruction prochaine : *Mais brûlons du drap d'approfondir tout et d'enlever une tour qui s'élève jusqu'à l'infini; mais tout notre édifice s'ouvre et se lève : tout craque, tout ébranle.* (Fam.) *Les fondements de l'état actuel de l'Angleterre craquent de tous côtés.* (H. Cosset.) *Le même monde craque de toutes parts sous ses vieux ossements.* (V. Cousin.) *Ou craque, tout craque et tout croule.* (Lamart.) *Tout l'empire européen craque sous des bruits et des mythologies de toutes sortes, prêtes sous des revolutions.* (L. Veuillot.)

CRAS

s. Monnaie de ne pas *résoudre : Cette affaire* CRAQUE.

— Fam. *Croquer dans les mains à quelqu'un.* Lui manquer de parole, trahir son parti.

— Fauconn. Crier, en parlant de la grue, y Faire du bruit avec le bec, en parlant du même oiseau.

— Pop. Se vanter faussement, mal à propos, faire le hâbleur : *Crai au bon et qui ne fait que croquer.* (Amb.) Dire des choses qui, mensir : *Et lumbel ne fonner? — Tu fai ferma une croque. — Je ne pour pas, je croque mal; je devions tout fringe.* (Brisebarre.)

CRAQUERIE n. f. (kra-ke-ri — rad. *croquer*). Pêch. Vanterie, hâblerie.

— Antonyme. Modestie et humilité.

CRAQUET s. m. (kra-ke — rad. *croquer*). Ent. Sauterelle.

CRAQUETANT (kra-ke-tan) part. prés. du v. *Croquer* : *Il tient du mécheux qui ne sont l'ile; ombre, y ; yen quelques fonds de la Chine.* (Ch. Nodi.)

CRAQUETANT ANTIS adj. (kra-ke-tan-tis — rad. *croquer*). Qui fait entendre un craquement.

Si je peux des mains détoiler ses vitrines,
Dévorer de ses flancs, sous mes doux étreintes,
Ses craquetants ressorts et ses vitrines.
(A. Desrousseaux.)

CRAQUETEMENT s. m. (kra-ke-te-mon — rad. *croquer*). Bruit produit par un objet qui craquette : *Bruit des mâchoires qui agitent convulsivement. Ce bruit ressemble à* CRAQUETEMENT *de la cigogne, de la grue.*

CRAQUETER v. n. ou intr. (kra-ke-té — rad. *croquer*). Produit un craquement sur un instrument-bruire : *Ouvant une syllabe crinkle : de croquer, je croquerai.* (Croquer souvent et le petit bruit : *Quand on jette du sel, du lorem dans le feu, on l'entend* CRAQUETER. (Acad.)

— Clayver : *Il faisait* CRAQUETER *un bruit sec, qui ressemblait à celui du pétillement.* (Ch.) Mots un muets.

— Fig. Se vanter de quelques choses : *Les gens, les croquent* CRAQUETER.

CRAQUETEUR s. m. (kra-ke-teur — rad. *croquer*). Forme nouvelle du mot CRAQUEMENT. Toujours d'un croquetis leur mâchoire glisque.

CRAQUETTE s. f. (kra-ke-te — rad. *croquer*). Ichth. Nom vulg. de la raie bouclée dans les ballisteurs représentant les boutonnières.

— Ecrev. Nom vulg. que l'on traite de berme que l'on fait bonne.

CRAQUEUR, EUSE s. (kra-kreur, ze-ne — rad. *croquer*). Qui *croquent* : *Les chiens, des mentors.* — *Le croque pas, c'est le* CRAQUEUR. — *Croquemitaine, Mère Bleue : Tu le crois capable d'en faire autant,* CRAQUEUR.

— Syn. Croqueur, fanfaron, gasseur, hâbleur, menteur, vantard. Le croqueur ment seulement aux langues familiers; c'est surtout par la ligne ou plaisamment dans leurs mots. *Menteur* désigne simplement celui qui ment, qui trompe les autres, sans indiquer aucune autre idée accessoire. Le *fanfaron* est un bravache, un matamore, un vantard; il veut pour cette raison faire bien de son bon coeur; il nomme des *fanfares* comme pour exciter les gens qui l'entendent. Le *hâbleur* est un bavard qui se hâte ailler à dire des mensonges et l'épuiser pour ne pas à de voir toujours les autres occupés de sa personne.

— Antonyms. Humble, modeste.

CRAS, CRASSE adj. (kra, kra-ssé). Formé anciennes et régulières de mot cuit.

CRAS (Henri-Constantin), jurisconsulte hollandais, né à Wageningen en 1739, mort en 1793. Il professa successivement le droit civil et le droit politique (1766) à Amsterdam, fut suspendu pendant quelques mois de ses fonctions par le parti révolutionnaire en 1784, puis rétabli et chargé, tant était grande l'idée qu'on avait de son mérite, de rédiger une nouvelle Code. Cras a laissé, outre notes diverses, un ouvrage sur l'*Hypothèque* et des *Leçons de Grotius* (1792) et de *Jean Barneveld* (1793).

CRASANE s. f. (kra-za-ne). Hortic. Syn. de CRASSE-ne.

CRASE s. f. (kra-ze — gr. *krasis*; du *krasô*, je mélange). Gramm. Contraction dans laquelle le dernier mot voyelle contracte et prend, et se trouve remplacé par un autre : *Il pour de la crase, crase, crase, Les mots, crase en français, sont très-fréquentes en grec.*

— Chimie. Mélange prolongé équilibré des parties constituantes des liquides chaud au mouvement. Composition, constitution, tempérament.

— Antonyme. Dérèse.

CRASHAW (Richard), poète et ecclésiastique anglais, né à Londres, mort à Lorette vers 1650. Il était fils du célèbre prédicateur de ses études à Cambridge et prit ses degrés en 1632. Lamartine s'inspire (1834), il publia à Cambridge, sous le voile des allégories, un volume de poésies latines intitulé : *Epigrammata sacra*, dans lesquelles on rencontre ce vers, divine fumeux, sur le miracle des noces de Cana :

Aqua pudens Deum vidit et erubuit.

« La nymphe (Eau) pudique vit Dieu et rougit. »

En 1637, Crashaw reçut les ordres et se fit remarquer dans un sermon qu'il prêcha en 1641, qui était relatif à accepter le serment. Il fut ensuite obligé de quitter Cambridge et se rendre en catholicisme. Il se trouvait dans la condition la plus misérable, lorsque la Reine Cowley, mère secrète de lord Jermyn, le découvrit par hasard et fit de donner par le roi Charles Ier, et obtenir la recommandation pour des dignitaires de la cour de Rome. Mort du en vicaire, Crashaw se rendit en Italie. Il y fut pourvu successivement, et avant successivement secrétaire d'un cardinal et chanoine de l'église de Lorette. Son plus ancien, *Prononcé pas dans le Temple, Poèmes sacrés*, parut à Cambridge, *Poèmes Muses*, furent publiés à Londres en 1646 (2e édition en 1648). Un volume posthume parut à Paris en 1652, sous le titre de : *Carmen Deo nostro*. Plusieurs de ses productions sont de belles traductions du latin et de l'italien. Crashaw était un admirateur passionné des écrits mystiques, surtout de ceux de sainte Thérèse ; ses poèmes sont marqués du caractère par la force et la passion qui dépêtre l'auteur dans les sujets religieux.

Crashaw et Cowley passent dans une vive affection, et l'une des productions les plus remarquables de ce dernier est une ode sur la fin suprême par la mort de son ami. Son édition des poèmes de Crashaw est jaune en 1670 et en 1785. Des *Œuvres complètes* ont été publiées par D. Turnbull (Londres, 1858).

CRASIOGRAPHIE s. f. (kra-si-o-gra-fi — gr. *krasis*, mélange, et *graphein*, écrire). Science de la description des divers tempéraments, dans la classification d'Amyot.

CRASIOLOGIE s. f. (kra-si-o-lo-ji — gr. *krasis*, *kraso*, crase ; *logos*, discours). Ensemble d'autre de l'organisme qui concourt des tempéraments, dans la classification d'Amyot.

CRASIOSTIGMATE s. f. (kra-si-o-ri-ti-ta — gr. *krasis*, *kraso*, crase ; *oristos*, *ta*, *ta*, terme). Etude des signes qui font reconnaître les divers tempéraments, dans la classification d'Amyot.

CRASPÉDIE n. f. (kra-spé-di — du gr. *kraspedon*, frange). Entom. Genre de papiers spéciaux, de la Nouvelle-Hollande, dont longueur le bord de l'abdomen est tronqué.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des aréoïdes, comprenant environ six espèces, qui habitent l'Amérique.

CRASPÉDIE, ES adj. (kra-spé-di-ès). Qui ressemble à une craspédie.

— n. f. Sous-tribu d'aréoïdes, ayant pour type le genre craspédie.

CRASPÉDOCÉPHALE s. m. (kra-spé-do-sé-fa-le — du gr. *kraspedon*, frange, et *kephalê*, tête). Ichyol. Sous-genre d'ophidiens trigonocéphales.

CRASPÉDON s. m. (kra-spé-don — du gr. *kraspedon*, frange). Mall. Rétichement de la tête.

CRAS Genre de végétaux cryptogames, de la famille des lichens, qui paraît devoir être réuni aux ulvées.

CRASSOPODIUM s. f. (kra-spé-do-ne — du gr. *kraspedon*, frange, *odous*, odontos, dent). Bot. Genre d'arbustes subéroïdes, de la famille des hydrocées.

CRASSOPODIUM s. m. (kra-spé-do-ne — du gr. *kraspedon*, frange ; *pharos*, poitrine). Genre de coléoptères, de la famille des carabiques.

— Encycl. Ce genre est voisin des cychres et des scarites ; le type est le *cychres ferox*, qui habite la côte de Coromandel. Ce sous des insectes *Cychres* et qui peut leur faire rapprochés en peu les insèbrées. Il habite dans les parties fondées et humides des forêts, particulièrement celles des montagnes ; il se nourrit des mollusques, des vers, des insectes, les fourmis lombées et les pierres. Ils font ainsi de petit bruit assez sec qui est une espèce de sifflement qui semble dû au frottement des lames transversales du dernier domoyaurée des petites rainures inférieures du reste du corps de leurs étoiles.

CRASPÉDOPOME s. m. (kra-spé-do-po-me — du gr. *kraspedon*, frange ; *pôma*, opercule). Mall. Genre de gastéropodes.

— Encycl. Les *craspédopomes* sont ainsi nommés à cause de leurs opercules, qui ont un bord de frondée ; le dernier tour submoyen et non transversal ; le péristome complet, recouvert le bord interne de l'opercule ; l'opercule corné, solide, spiral ; bouche entière ; lame externe plane, interne concave, garnie d'un ribord circulaire à son avant-dernier tour.

CRASPÉDOSOMATE s. m. (kra-spé-do-so-ma-te — du gr. *kraspedon*, frange ; *soma*, corps). Helminth. Groupe de vers intestinaux.

CRASPÉDOSME s. m. (kra-spé-do-me — du gr. *kraspedon*, frange ; *osma*, odeur). Entom. Genre de myriopodes, de la famille des iulides, comprenant deux espèces propres à la Grande-Bretagne.

CRASPÉDOTE s. m. (kra-spé-do-te — du gr. *kraspedon*, frange). Moll. Genre de la famille des gastéropodes.

— Encycl. Les *craspédotes* sont aussi variétaires : coquille subconoïde, non ombilicaire, tours convexes, carénés ; columelle tordue, formant un bord obtuse et prononcé ; sans dents (ou qui ressemble à certaines) ; bord externe affilé intérieurement et garni d'un bourrelet extérieurement.

CRASPION s. m. (kra-spi-on — du lat. *mus*, *pipis*, *pipis*). Pêch. Nom que l'on donne, dans la région Aga, à tous les cétacés faisant l'objet de la grande pêche.

— Encycl. Le craspion paraît avoir disparu, dans le commerce de moyen âge, toute mention de ce cétacé ayant disparu dans la pêche maritime, qui prit, à partir du 13e siècle, de grands développements. Jusqu'à cette époque tout mentionné est déjà signalée dans les. Cratère dans la Mer Rouge, les Romains rencontrèrent aux les mamers des animaux représentés les. Cœur, Zavaient et Tanche partir des baleines et des cétacés de la mer Britannique, de l'usage que les populations Zavaches des grandes Indes faisaient pas les cétacés vers du Rhin faisaient des ces poissons pour leur nourriture. Les Romains *Les Romains* et *les Zavaches* *Les Cétacés* et *sur mer* mentionné, dans ne savaient pour au nourrir les Germains des bord de la Baltique, et les Zavaches, dans les Indes, ne connaissaient pas pêcheurs et des marchands de la Gaule et de l'Espagne ne faisaient à l'exception Cantre, l'abionne résidence des rois d'Ecosse. Ère mentionne, dans Ptolémée à Zamiaque : Les les autres 687 et 714, parle, dans la *Vie de saint Philibert*, de la pêche de la baleine et des poisson qui'il désigne sous le nom de *mamerus*, qui ne peut être que le craspion. Les Germains, et de l'Indie qu'on tirait de ces cétacés. Les Romains, et plus tard les Germains qui se vernis du gaulis de Gaussagna, furent remarqués de bonne heure par les Gaulois pêcheurs mais il parut que les Norvégiens les prirent dérent dans ces mêmes intérêts. Il est connu indique formellement la pêche de la baleine au moyen de harpon, et le Norvégien Othher, rendant compte à Alfred, roi d'Angleterre, du voyage par lui entrepris vers le Nord, dans le Spitzberg, dans le compagnon d'Ohther, Biarmas, autre qui'il a pour vivis avec les autres pêcheurs dans la chasse et se même se aussi de long. La chasse des cétacés avec le harpon, ce vieil figure la chasse du phoque paraît les aliments grossiers dont Ancien l'Islandais Saint Christophe, mort sa commencement du VIe siècle. On connaît un premier de ce Thérèse II, premier malgré en Fumée 870, et par lequel les marchands de Tonnes qui apportaient Jardins des vins et de graisse sont exemptés d'impôts. Les marchands Gaulois furent au contraire frappés d'un tant sous les saccos ; sous d'Hélène II, vit dans la chasse de Saint II, en 1150, il est dit que les bourgeons de Rouen, associés à la pêche et aux marchands de la marchands de Tous, jusqu'aux Indes d'une Fraternelle Association pour toutes les opérations, ou ayant pour les vins et le craspion. Alfred II jusqu'à Saint Louis, en 1174, après la belle défense de Rouen, assiégé par Louis VII. Guillaume Longue-Epée, parut les destinées de la pêche de la baleine, qui voulut que tous les poissons qu'on ne leur qui'Gaulois, mêmes les poissons Gaulois, qui, après intervenus aux moines de cette abbaye. Ainsi mentent au Moyen-Age, les Scandinaves des Nord avaient été importées et en la marine et la pêche avaient un grand développement, que l'on vit aux régénérations des Gaulois et des Germains, et que les Romains, il avait eu Saint Philibert, et qu'avait une correction de pêcheurs de Gaulois qui prirent à la Grande-Bretagne. Le Saint Jean-Baptiste accordée à la pêche du craspion s'amplifiait

Digitized by Google

que par la rareté des huiles végétales au moyen âge.

Nous avons dit que ces *crânes* comprenaient, sous le nom de *crapots*, toute espèce de poissons à cuirasse. Il vient élevé à cet égard beaucoup de discussions entre les auteurs modernes sur l'extrême importance des vrules bolaires et des bolaires franches dans les mers d'Allemagne, la Manche et le golfe de Gascogne. La présence de la vraie bolaire dans la Manche est attestée par une remarque de Guillaume le Breton, qui dès l'an 1214 étonnait de Domenrtin portait sur son bonnet, comme signe de Bon-ton, deux longues nigrettes de fanons de baleine. Mais le mot de baleine ne désignait nouvel qu'un cétacé, un marsouin, un épaulard ou des baleines à bosse et à aileron, espèces qui ne fréquentent encore aujourd'hui, comme en moyen âge, en grand nombre sur les côtes de la Manche et de l'Océan. Le cachalot et les petites baleines franches n'y viennent plus rarement.

L'emploi de la chair de crânes comme aliment, très-répandu au moyen âge, disparut peu à peu, lorsque les épidémies de 1348, 1360, 1382 et 1393 eurent attiré l'attention sur l'hygiène publique. Aujourd'hui, à partir de cette époque, la faculté plus grande de se procurer des huiles végétales fit peu à peu renoncer à la pêche des crânes, dont le bonnet n'était plus aussi grand.

CRABANDMTUM s. m. (kras-an-mintum — du lat. *crassus*, épais). Physiol. Partie coagulable du sang, caillot, l'opu sulg.

CRABANE ou **CRASANNE** s. f. (kra-nn). Hortic. Variété de poire d'automne rondo, un peu aplatie, d'un vert grisâtre, à chair fondante, juteuse, sucrée, légèrement ovrbe.

— Adjectif. *Poire* crasanne, *des* crasanne, *pommes* crasanne; mais de préférence CRASANE.

— Encycl. La longueur *crassane en crasanne* est une poire qui parvient à sa maturité en novembre et en décembre. Elle a cette en capitale, mais dans le Midi on peut la faire venir en plein vent. Les arbres qui lui conviennent sont celles d'ont on d'ouest. Elpoire sur coing est une bonne pour cette dans des conditions défavorables. Le poirier qui la produit est très vigoureux, et le fruit doit être greffé sur franc dans tous les terrains. La bergamote crassane est précisoire par la saveur tardive, le plus grand nombre de nos fruits de table nécessitant dans la saison privée. C'est un fruit exquis, très-estimé des gourmets. En dehors de la région du midi, on ne le cultive pas dans les vergers; son défaut de rusticité et de vigueur est un obstacle sérieux qui limite son emploi en espalier. Lorsque, dans le jardin fruitier, on veut tirer de la crânes, le plus grand profit, on plante tout ses produits et diminuant les frais de revient, on a le soin de choisir pour l'espalier la pépinière Verrier le les mure qui est mesure 3 mètres 50 cent. de hauteur; les cordons obliques, et les mur ont de 1m 50 à 2m 60, et les cordons verticaux pour les murs de 4 mètres et plus.

CRASANGE s. f. (kra-san-je). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées.

CRASANELLE, ÉE adj. (kra-sa-nel-le-ée). Moll. Qui ressemble à une crasanelle.

— s. m. pl. Famille de mollusques qui a pour type le genre crasanelle. Syn. de CRASATELLINES.

CRASATELLE s. f. (kra-sa-tè-le). Moll. Genre de coquilles bivalves, comprenant un grand nombre de espèces fossiles.

— Encycl. Les caractères de ce genre sont : coquille ovoïde, subtrigone ou ovalaire, transverse, inéquilatérale, obliquement ventrue, quelquefois rostre en arrière, mais non bâillante; charnière sans dents latérales; ligament posse sur chaque valve de deux deux cardinales subtilles, subdivergentes, obliquement antérieurement, et d'une large fossette triangulaire peu profonde, pour l'insertion d'un ligament interne puissant; crochets assez proéminents et rapprochés; lunule profonde, ovale, lancéolée, bordé simples ou crenelés; ouverture nous musculaires grandes et profondes, l'antérieure ovaire, la postérieure ovale; surface impressions palléale simple, distincte du bord; animal oblong, comprimé sur les côtés; manteau ouvert dans toute son étendue, sans aucunes soudures; siphons courts, ouverture antérieure plus distincte; pied court, comprimé, triangulaire et pourvu d'une raie pour prononcer.

Les crasanelles sont lisses ou sillonnées transversalement, généralement couvertes d'un épiderme brun, quelquefois tachelé. Elles sont blanches ou teintées de brun rouge à l'intérieur.

CRASATELLINE (ël) (kra-sa-tel-li-ne) — *de crasanelle*, et du gr. *eidos*, forme. Moll. Qui ressemble à une crasanelle.

— s. m. pl. Famille de mollusques acéphales ayant pour type le genre crasanelle.

— Encycl. La famille des *crasanellidés* se compose de coquilles équivalves, triangulaires ou cordiformes, oblongues ou transverses, généralement couvertes d'un épiderme brun et souvent ornées de stries concentriques, et munies d'une charnière épaisse, large et solide. Elle comprend les genres crasanelle, gnathodon, crassatelle, pectunc, etc.

CRASBE s. f. (kra-ce — du lat. *crassus*, épais). Saleté, ordure successivement amassée : *La Crasbe du linge, des meubles. Les* CRASBES *est comme une chemise sale dont les Napolitains semblent craindre de se dépouiller.* (Mme L. Colet)

De ces feuillets, par la crasse ordnrés,
L'âge avait fait une étoffe en glace.
GAUDET.

On a porté partout des vernis à la crasbe, où les dégâts des bestiaux, dans la crasse trouve, Témoignant par droit qu'ils ses avoit rouée.

— Fig. Bassa extraction; état abject ou misérable : *Être ne dans la* CRASBE. *Quelque* CRASBE *qui nous ait pu nous jeter sur les siens.* (Fr. Soulié.)

Je sais de quelque bigeoux qui serait dans la Sous la révision que je ta de leur rue. (Scarron.)

Ma mère bru, mettez le leur crasse en tout mon. Il lait voir du logis sortir ce coupie Dorine. BOILEAU.

— Fam. Action de crasseux, d'avare; indécrasse : *Ajouter la* CRASBE *à la* CRASBE; *sans aucun dû partager les droits d'auteur, le gagne crasse. Ephémé est de crasse.* (Sainte-Beuve.)

— Peint. Couche sale qui se forme avec le temps sur les tableaux : *Juger sous la* CRASBE *le mérite d'un tableau.*

— Métall. Scrilles qui se séparent de quelques minéraux lorsque les frappe à coups de marteau. Scorie à la surface du bain de Matières terreuses de d'avec combustibles, qui montent dans les gitles du fyrer.

CRASBE adj. (kra-se — du lat. *crassus*, épais). Bégle, grossier : *Humour* CRASBE *et rétrograde. Esprit* CRASBE *et chagrin.*

— Fig. Crassane, sordide, avare.

Et du vitale l'âme terrestre et crasse.
VOLTAIRE.

— Ce sens a vieilli.

— Fig. Grossière, ignorance grossière et inexcusable : *Chemanceau, Blois, Amboise, ne révèlent pas de* CRASBE *dans l'esprit, ni barbare, et la* CRASBE *ignorance des siècles et des mœurs.* (E. Cousin.)

CRASSÉ, ÉE (kra-sé) part. passé du v. Crasser. Couvert, sale de crasse : *Fuit tout* CRASSÉ.

CRASSEMENT s. m. (kra-se-man — rad. *crasse*). Action de crasser; état d'une arme crassée : *Nettoyer le* CRASSEMENT *d'un fusil.*

CRASSEMENT adv. (kra-se-man — rad. *crasse*). Vx. Avec crasse, avarice : *Traiter* CRASSEMENT *ses hôtes. Non contente d'être sotte et* CRASSEMENT *bourgeoise, elle était méchante comme un dé rouge.* (Sainte-Beuve.)

CRASSER v. a. ou tr. (kra-sé-rad. *crasse*). Couvrir de crasse, entourer ou garnir des armes à feu : *Quelques poudres* CRASSENT *l'intérieur d'un canon.*

Se crasser v. pr. Se couvrir de crasse : *Les faits à pierre* SE CRASSENT *facilement.*

CRASSEUSEMENT adv. (kra-seu-man). Vx. Avarice sordide : *Il est d'une incroyable* CRASSEUSE.

CRASSET s. m. (kra-sé — du lat. *crassus*, épais). Syn. de CRACHOT.

CRASSET (Jean), jésuite et théologien français, né à Dieppe en 1612, mort à Paris en 1692. Il a publié plusieurs ouvrages de dévotion, sous Bossuet, et une *Histoire de l'Église bolaire* (1673), une *Histoire de l'Église du Japon* (1689, 2 vol. in-4o), etc.

CRASSEUX, EUSE adj. (kra-seu, eu-se — rad. *crasse*). Qui est de crasse : *Rite avec les mains* CRASSEUSES *et les bras nerveux.* (D'Aubigné.) *Gros et détroitte, il portoit un vaisseau de papier crassseux qui fut trouvé sorti de sa poche; il y conjoignit en coin des vers au premier du monarque.* (Chateaubr.)

Nous l'y voyons fréquenter tout les jours De gens crasseux aux mainpuvres sales.
LA FONTAINE.

Avons-nous vu vous avies tous deux Les yeux bouffis, un peu moins crasseux.
VOLTAIRE.

2 Qui est d'une avarice sordide : *Il est d'un* CRASSEUX *d'a ce point? pas un sou de pourboire!*

— Fig. Souillé de quelque vice : *Voilà un sale crétin! son âme est aussi* CRASSEUSE *que sa blouse.* (G. Sand.) Qui est d'une ignorance crasse : *Du sol les trèves révélés de cette éducation* CRASSEUSE, *rustaudre, pédantesque et tout à fait obrutissante.* (Sainte-Beuve.)

— Substantif. Personne malpropre : *C'est un* CRASSEUX, *un vieux* CRASSEUX, *une petite* CRASSEUSE. *Le* CRASSEUX *est un épotate qui se morfine.* (Rapisard.)

— Fig. Personne d'une avarice sordide : *Vivre en* CRASSEUX. *A* Personne de basse extraction : *Il semble à un* CRASSEUX *de qu'il est soit de quelque chose.* (Dancourt.)

— Mm. Crassous, chibbe, ladre, etc. V. CHICHE.

CRASSIGAUDE adj. (kra-si-kô-de — du lat. *crassus*, épais; *caudo*, queue). Qui a une queue épaisse.

CRASSICAULE adj. (kra-si-kô-le — du lat. *crassus*, épais; *caulis*, tige). Bot. Se dit des plantes qui ont la tige épaisse et charnue : *Polygonums* CRASSICAULES.

CRASSICEPS adj. (kra-si-seps — du lat. *crassus*, épais; *caput*, tête). Zool. Qui a une trosse tête.

CRASSICOLLE adj. (kra-si-ko-le — du lat. *crassus*, épais; *collum*, cou). Zool. Qui a un cou épais.

CRASSICORNE adj. (kra-si-kor-ne — du lat. *crassus*, épais; *cornu*, corne). Zool. Qui a des cornes ou antennes épaisses.

— s. m. pl. Tribu de coléoptères tarsiennes, comprenant les genres cérambyx et autres de leurs antennes plus épais que les autres.

CRASSICOSTÉ, ÉE adj. (kra-si-ko-sté — du lat. *crassus*, épais; *costa*, côte). Conchyl. Se dit des coquilles marquées de grosses côtes.

CRASSIDENTÉ, ÉE adj. (kra-si-dan-té — du lat. *crassus*, épais; *dens*, *dentis*, dent). Zool. Qui a des dents épaisses.

CRASSIER (Guillaume, baron de), antiquaire flamand, né à Liége, vivait dans la première moitié du XIXe siècle. Il était conseiller à la chambre des comptes du principauté de Liége, et il composa ses loisirs à des études archéologiques et historiques. Il publia : *Sur les monuments antiques trouvés en romanum* (Liége, 1731, in-8o); *Recueil des antiquités romaines trouvées en Belgique* (1735); *Mémoire sur les Tragoedia* et *Mosum* (1736, in-12), etc.

CRASSITOLÉ adj. (kra-si-fo-lé — du lat. *crassus*, épais; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles épaisses.

CRASSIJUGÉ, ÉE adj. (kra-si-ju-jé — du lat. *crassus*, épais; *jugum*, joug). Bot. Qui est relevé de grosses côtes.

CRASSILABRÉ adj. (kra-si-la-bré — du lat. *crassus*, épais; *labrum*, lèvre). Moll. Se dit des coquilles dont les lèvres forment un bourrelet.

CRASSILANGUÉ adj. (kra-si-lan-ghé — du lat. *crassus*, épais; *lingua*, langue). Ichyol. Qui a la langue épaisse.

— s. m. pl. Famille de saurien à langue épaisse.

CRASSILOBÉ, ÉE adj. (kra-si-lo-bé — du lat. *crassus*, épais; *lobus*, lobe). Qui a des lobes épais.

CRASSIMA s. f. (kra-si-ma — du lat. *crassus*, épais). Moll. Genre de mollusques acéphales, de la famille des crassatelles.

— Encycl. Les caractères de ce genre sont : coquille transverse épaisse, subtrigone ou subcordiforme, inéquilatérale, obliquement ventrue, quelquefois rostre, formée de deux demi-valves inégales, dont la valve droite, plus largement sur la gauche; crochets grands, pointus et saillants; ligament en partie interne et en simples; lunule profonde, cordiforme ou lancéolée; ligament externe épais et allongé; impressions musculaires distinctes, subcrénelées, profondes; impression palléale simple; animal mollusque ovoïde, comprimé, épais, manteau mince, transparent, à bords distincts, non réunis, et ouvert en bord postérieur, tout, où l'on remarque une bride antérieure de l'ouverture anale. Pied assez gros, épais, triangulaire et fendu à son bord inférieur.

Les crassimes sont des coquilles des mers du Nord; quelques espèces se trouvent en pendant dans la Méditerranée. Elles ont généralement des dents et des stries concentriques, mais quelques-unes sont lisses. On en connaît environ trente espèces vivantes et un plus grand nombre fossiles.

CRASSINERVÉ, ÉE adj. (kra-si-ner-vé — du lat. *crassus*, épais; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures fortement saillantes : *La feuille du pêcher crassinervée qui fait partie des feuilles* CRASSINERVÉES. (C. Delbigny.)

CRASSIPÉTALE adj. (kra-si-pé-ta-le — du lat. *crassus*, épais, et du *pétale*). Bot. Qui a des pétales épais.

CRASSIROSTRE adj. (kra-si-ro-stre — du lat. *crassus*, épais; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec épais.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpants dont le bec est gros et court.

CRASSISPIRÉ, ÉE adj. (kra-si-spi-ré — du lat. *crassus*, épais; *spira*, spire). Bot. Qui a de fortes spires.

— Moll. Se dit d'une coquille hérissée de fortes épines.

CRASSISPINE s. m. (kra-si-spi-ne — du lat. *crassus*, et de *spina*). Moll. Sous-genre de murexidées, de l'ordre des gastéropodes.

CRASSISQUAMÉ adj. (kra-si-skoua-me — du lat. *crassus*, épais; *squamma*, écaille). Moll. Se dit des coquilles garnies d'écailles épaisses.

CRASSITULE adj. (kra-si-tu-le — du lat. *crassus*, épais, *vetus*, sillon). Moll. Se dit des coquilles qui ont marquées de larges sillons.

CRASSO (Publius Licinius), prétendu, de la Tarente, parvenu avant même au 1er siècle avant notre ère, à un rang élevé dans la République, qui l'affranchit, et il porta successivement les surnoms de Pérotée et de Pétosa. Il donna des leçons de rhétorique, composa des ouvrages extrêmement estimés sur la *Sagesse du poète* Hélvius, et acquit une réputation, qui, au dire de Sextone, égalait celle de Valerius Flaccus. Il fut par la suite chargé dans la cour de Jules César Sézétus et essaya alors de donner des leçons.

CRASSO (François), cardinal, jurisconsulte et poète italien, mort à Rome en 1566. Il devinta cardinal en 1544. Il a laissé, en vers et en divers fonctions publiques, puis fut nommé par Pie IV gouverneur de Bologne, et reçut le chapeau de cardinal en 1565. Son principaux écrits sont : *Nouveau commentaire* (1541), ouvrage qui a entrepris à l'imitation de Charlemagne; *Poésies* (1541, in-4o), etc. On a également de lui des poésies latines.

CRASSO (Jean-Paul), médecin italien, né à Padoue, mort en 1571. Il professa d'abord à Pise et à Padoue. Outre les traductions fidèles, parfaites, de quelques ouvrages d'Hippocrate, de Galien, d'Aretée, de Rufus d'Ephèse, il a de lui quelques ouvrages originaux, notamment : *Morbis repentinis* (Venise, 1565, in-4o), et *Méditations* en vers latins (Venise, 1568, in-4o), ouvrage curieux.

CRASSO (Jérôme), chirurgien italien, né à Milan, et le plus célèbre chirurgien du milieu du XVIe siècle. Il était disciple de Fallope. Il a composé plusieurs ouvrages fort estimés de son temps, et notamment : *Ad universae medicinae tractatus* (Venise, 1560, in-8o); *De universae medicinae* (1564, in-4o); *De universae sive humanae, morbo sonos medicis Incognito* (Milan, 1568, in-8o).

CRASSO (Nicolas), jurisconsulte et historien italien, écrivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Elogia patriarcharum nostrorum* (Venise, 1568, in-4o); *Elogia illustrium* (Venise, 1618, in-4o); *De jurisdictione Regalium* (Venise, 1580); *Sonnets de Pétrarque* (1610); *De Pisanorum gentis origine et gravissimis* (Venise, 1623).

CRASSO (Laurent), littérateur italien, né à Naples, vivait vers le milieu du XVIIe siècle. Il a publié : *Epistolae heroicae* (Venise, 1651, imitées des *Héroïdes* d'Ovide; *Elogi di Huomini letterati* (Venise, 1666, 2 vol. in-4o); *Istoria de' poeti greci e di quei ch'en greco lingua han scritto* (Venise, 1678, in-fol.); *Elogi di capitani illustri* (1683, in-4o). Il a quelquefois eu le mauvais goût qui régnait de son temps, et quelquefois aussi, comme de Crasso, pour la plupart incomplets, n'en sont pas moins estimés et bons à consulter.

CRASSOÉPHALE s. m. (kra-so-sé-fa-le — du lat. *crassus*, épais, et du gr. *kephalé*, tête). Bot. Syn. de CRASSICAULE.

CRASSOES (Jean-François-Aaron), homme d'État français, né à Montpellier vers 1742, mort dans la même ville vers 1795. Il avait la Révolution, dont il adopta les idées, il devint maire de la commune de Montpellier en 1791, et député au conseil des Cinq-Cents (1795). Aussi il fut un républicain révolutionnaire vantin. Il s'occupa surtout des questions administratives et financières. Il a publié en 1794 l'existence d'un grand nombre de dépêches ministérielles, et le rapport d'Etat de la trésorerie, et notre au Tribunal, puis nommé sous-préfet de l'arrondissement de Pontin Cassaous, et à Montpellier vers 1795, fit un voyage aux colonies, se fit ensuite à La Rochelle, et fut nommé par le Directoire agent de la Martinique à la Convention. Il en quitta le poste à la révolution révolutionnaire, fut un des membres les plus actifs du club des Jacobins, et qu'il avait contribué à faire les auteurs de la mort de deputé Dochezeaux. Il fut arrêté à Paris, le 9 thermidor an IV, et se rendit alors en Belgique, où il exerça la profession d'avocat jusqu'à sa mort.

CRASSOT (Jean-François), littérateur français, né à Montpellier en 1760, mort à Paris en 1799, avocat du parlement. Il obtint, pendant la Révolution, un emploi dans la comptabilité nationale, et fut nommé en 1795 bibliothécaire à la Cour des comptes, poste qu'il occupa jusqu'en 1799. Il se fit beaucoup d'ennemis par son esprit difficile et tracassier, et eut, soit avec ses chefs, soit avec les bibliotécaires, des querelles qui furent loin de tourner à son avantage. Lebrun, qu'il avait attaqué dans des vers anonymes, lui répondit :

Quand on est bête et qu'on est sot,
On est à l'abri de tout blâme,
Le brave ose lever son casque;
Le vrai talent agite sa bon mot.

Mais tel, fugaux pensiunne,
Jugeant, résumé comme Pradon,
Tu prétends bien savoir un nom
Et rester encore anonyme.

Les principaux ouvrages de CRASSOUS *sont : Du réglissement de l'ordre des finances pour une organisation nouvelle de la trésorerie et de la comptabilité* (1816, 1817); *Voyage environnemental de Sterne, suivi des lettres d'Yorick à Eliza* (1819, 1 vol.); *Apologie de Sterne*, (même, 1820).

CRASSULACÉE, ÉE adj. (kra-su-la-sé). Bot. qui ressemble ou qui se rapporte aux crassules.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre crassule : *Les crassulacées ont des fleurs parfois remarquables par leurs atous coulours.* (T. de Bernardin.) *Les crassulacées se rapprochent des saxifrages.* (P. Herber.)

— Encyc. La famille des crassulacées renferme des plantes herbacées et des sous-arbrisseaux à feuilles charnues, entièrement simples et entières. Les fleurs sont régulières, le plus souvent hermaphrodites et groupées en cimes, ou en épis terminaux, quelquefois solitaires à l'aisselle des feuilles. Elles présentent un calice monosépale, à 5 divisions, rarement, ordinairement à cinq divisions; une corolle composée de pétales en nombre égal à celui des divisions du calice et alternant avec celles-ci; des étamines périgynes, à filets grêles, en nombre le plus souvent égal à celui des pétales, quelquefois double; un pistil formé de plusieurs ovaires (trois à douze en même temps) ovoïdes, à une seule loge plurivoule, libres ou plus ou moins soudés entre eux. Le fruit se compose d'autant de follicules qu'il renferme ou follicules, à une seule loge renfermant plusieurs graines, dont l'embryon est entouré d'un albumen charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les saxifrages et les brunisées, comprend les genres *crassula*, groupés en deux tribus : 1. *Crassulées* : *folioles* libres, *étamines* 5-10, *diplostémones, septales, crassule, globulaire, bilocaire, sempervivée, sédoïde, sédoïde, kalanchoe, bryophylle, cotyle, pistorine, umbilic, cotylédon, pachyphytum, echeveria, echiladie.*—II. *Dimorphées* : *follicules* soudés en capsule à plusieurs loges. *Dimorphe, sempervive et pachyure.*

Les crassulacées sont abondamment répandues dans les régions tempérées de l'ancien continent, le nombre diminue en proportion avec hauteur le cap de Bonne-Espérance. Elles croissent, pour l'ordinaire, sur les lieux arides, sur les rochers, les vieux murs, etc. Leur suc aqueux, quelquefois âcre, est riche en acide malique. Elles ont en général des propriétés rafraîchissantes et astringentes, et plusieurs espèces sont utilisées sous ce rapport dans la médecine médicale. Quelques-unes sont employées à l'intérieur comme vulnéraires. Les crassulacées, qui appartiennent au groupe des plantes grasses, se reconnaissent aussi par leur port ou par la beauté de leurs fleurs, et sont à la tête cultivées dans les jardins.

CRASSULE s. f. (kra-su-le — dimin. du lat. *crassus*, épais). Bot. Genre de plantes grasses, type de la famille des crassulacées, tribu des crassulées, comprenant plus de cinquante espèces, répandues sur toute le globe, notamment dans l'Afrique australe : *Les deux cherchent à se procurer la* CRASSULE *odorante.* (E. de Bernardin.)

— Encyc. Ce genre renferme, indépendamment des espèces à odeur, une foule d'espèces, qui crassulent, pour la plupart, aux environs du Bonne-Espérance, et dont un nombre seulement hotonnent les crassules. Les crassules sont des plantes grasses qui ne se recommandent par aucune propriété économique ou médicale, mais qui les ont, du moins les jardins d'agrément, à cause de l'élégance de leur port ou de l'éclat de leurs fleurs. La *crassule scarlate* (*crassula coccinea*) est la plus éclatante; ses fleurs, d'un rouge vif, ont un parfum prononcé qui rappelle le lis. Les Turcs jasmin et tubéreuse l'adorent bien mieux. La *crassule odorante* a des fleurs d'une jeunesse vulgaire qui répandent un arome de tubéreuse.

CRASSULÉ, ÉE adj. (kra-su-lé). Bot. Syn. de CRASSULACÉE, mais avec une acception plus restreinte.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des crassulacées, ayant pour type le genre crassule.

CRASSUS (Lucinius Licinius), jurisconsulte et orateur romain, né l'an 140 av. J.-C., mort en 91. Il fut consul en 95 et censeur en 92. Pendant sa censure, il fit fermer les écoles de rhétoriques, qu'il jugeait dans l'intérêt de la jeunesse pour la jeunesse. Il avait autant de renommée comme orateur que comme jurisconsulte. Cicéron l'a pris pour un des interlocuteurs de son traité *De oratore*. Son éloquence était calme et grave, mais avec une hardiesse marquée à la raillerie et aux traits piquants. Il ne reste de lui que quelques fragments.

CRASSUS (Marcus Licinius), célèbre patricien romain, né vers 115 av. J.-C., mort l'an 53. Non pas et son frère avaient pris pendant les proscriptions de Marius, et lui-même avait dû s'enfuir en Espagne. A son retour, Sylla l'accueillit avec distinction et l'enrichit de la dépouille des proscrits, mais sans pouvoir ensouvir son insatiable cupidité. En 71, il fut nommé préteur et chargé de terminer la guerre des gladiateurs. Il marcha contre Spartacus, qui avait déjà défait plusieurs prétoriens, le refoula à l'extrémité de la Bretium et le força, pressé par les faim et une mutelle. Le chef des esclaves fut battu et perdant ce retranchement à la faveur d'une nuit orageuse, mais fut pris de nouveau après vaincu et tué dans une grande bataille. Cinq mille esclaves qui avaient fui furent massacrés par Pompée, qui s'attribua l'honneur d'en finir mis de la guerre. Crassus en obtint que la simple ovation et ne conçut une vive jalousie contre son rival. Il se résolut cependant avec lui et l'aut pour collègue dans le consulat (70 avant notre ère). C'est à cette occasion qu'il donna au peuple un repas de cent tables, et distribua à chacun de ses tribus par suite de ses dissensions avec son collègue Cotta, qui, lui, avait fait de même, qu'il exagérait de complicité avec les coupe-bourses, lorsqu'il dépouillait les proscrits. César, obéré de dettes, eut recours à lui au moment de partir pour la Lusitanie. Crassus, qui voulait se faire un appui contre Pompée, qu'il avait pour rival, prêta cinq millions de francs. Les trois ambitieux formèrent bientôt, pour l'exploitation de la République, une ligue à laquelle on donna le nom de premier triumvirat, et dont le but était de mettre successivement pour Pompée et Crassus, consulat empêché en 53 par une mine de violences et d'intrigues. Pompée et Crassus, qui s'étaient déjà disputé des Parthes de la conquête de l'Inde, et qui avaient mutuellement de ces deux alliés remplissant de jalousie et de dépit, Crassus, ne pouvant plus tenir, il fit d'immenses préparatifs, pourquoi il avait quitté le consulat, et s'embarqua en mauvaise saison, malgré les conseils de son insolent Cassius, qui voulait avant tout faire balance ou ouvrir l'Euphrate, il s'enfonça dans le désert de sables et de marais, à la suite d'un nouvel insurrection dont la fuite était une manœuvre de guerre, et, ne pouvant se tenir pour les Parthes dans les plaines de Mésopotamie, il se retira vers le Nord, mais en fit tout deux le combat et la tête poisée ne tout d'une ou pas, et, ne pouvant plus, il se mit conférence par le chef parthe Surena, fut massacré, avec son embassade, et son fils Surena. Sa tête fut envoyée, dit-on, au roi des Parthes, Orchoïs, qui fit verser de l'or fondu dans la bouche en disant : « Rassasie-toi de ce métal dont tu as été si altéré. » Quel que soit le fondement de cette anecdote, le caractériser bien le passion qui a déshonoré toute la vie de Crassus. Les prétentions, les espèces, le pillage des provinces, l'usure, le sang des ennemis, les massacres, les guerres, les malheurs privés, tout servit à l'accroissement de son fabuleux avoir, qu'il ne dépensa guère monnaie au moment de son départ pour l'Asie.

CRASSUVIE s. f. (kra-su-vi). Bot. Syn. de CALBOSIE, genre de plantes.

CRASTE s. f. (kra-ste). Agric. Nom donné dans les Landes aux fonds à décoloment.

CRATAEGE s. f. (kra-ta-ge). Bot. Nom grecque latine, du à Pline, sous le nom aucie. Il appartenait à l'ordre des carnées. Il est le carnaud qui du Linné, Aubriet, Jussieu, et latin; mais ces expressions, dit Henri Rousseau, ne sont pas exactes et ambiguës, il vaut qu'on prenant les constructions des verbes et de ne pas nous les changer des noms. Il dictionnaire parut sous date (fin-fol.) à Milan, en 1474, et Ulrich Hanh, qui l'a imprimé, Accursius en a fait un abrégé. Crassius a donné, en 1600, un ouvrage intitulé : *Pomarium* (1681, fol.) et une autre de la *Pomarium* propre de Lucrèce, Lucrèce.

CRATYOUL, m. (kra-tou-l). Agric. Chaume qui pend, étoile, dans le Haute-Garonne.

CRAT s. m. (kra). Ichthyol. Nom vulgaire de l'ocagrane.

CRATACANTHE s. m. (kra-ta-kan-te — du gr. *kratos*, force, *akanthe*, épines). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des longicornes, comprenant une seule espèce, qui est propre à l'Amérique du Nord.

— Encyc. Les antennes de ce genre sont : tête grosse, presque carrée, mais non rétrécie en arrière, jusqu'à prolonger article peu avant, ou trouque à extrémité; lèvre supérieure en carré tronqué quelque peu, mandibules fortes, peu avancées, aiguës, aiguës, mandibules fortes de coupe, et épine au milieu de l'échancrure; antennes filiformes, courtes; corselet presque carré; corps ovale, aplati, élytres courts, presque parallèles, arrondis en arrière; jambes antérieures des mâles légèrement dilatées; anus courts, cordiformes. L'Amérique du Nord en possède une espèce, qui est le *cratacanthe pensylvanien*.

CRATÆUS s. m. (kra-té-gus — du gr. *krataiopos*, *satrabe*; ou du *kratos*, force, et *tis*, *aigos*, chèvre). Bot. Nom scientifique latin du genre aubépine.

CRATÆVA s. m. (kra-té-va — du gr. *kratos*, force). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des capparidées, tribu des capparées, comprenant une Simplicine d'origine, que croissent dans les régions chaudes des deux continents.

CRATÈRE s. f. (kra-té-je — rad. *cra-tegus*). Chim. Matière cristallisable extraite de l'écorce d'aubier.

CRATÈIS s. f. (kra-té-is). Anoéd. Genre de famille des curyqulines.

CRATÉRANTHÈME s. m. (kra-té-ran-tème — du gr. *kratêr*, coupe; *anthème*, fleur, *rainure*). Bot. Genre de plantes marines de l'Adriatique.

— *Zoolo.* Genre de coraphytes, de la famille des tectulaires.

CRATÈRE s. m. (kra-tère — lat. *crater*, gr. *kratêr*. Ce mot gen, qui signifiait primitivement vase à vaisse, ou ratisse probable mon à la racine sanscrite *crd*, *cuire*. Cette racine apparaît sous diverses formes dans un nombre de termes sanscrits, qui dont ment soit le foyer et le feu, soit des mémoires de cuisine, ou des ustensiles propres pour la cuisson). Coupe d'argent, en forme d'oculle vase ovoïdes, dans le langage de l'ancienne Université : *Les cratères de Sorbonne.*

— Géol. Ouverture, ordinairement volcan vomit sa lave, ses, ses fumée et ses cendres : *Beaucoup de montagnes de l'Auvergne et de Vivarais offrent de nombre* CRATÈRES. (Fréd.) *Dans beaucoup de cratères, en Auvergne, en Bohême, en Islande, on trouve des cristaux réunis, dont le* CRATÈRE *est complètement formé.* (Boulitt.) *C'est par la direction des courants de lave qui remplissent les cratères, plutôt que* CRATÈRES *des volcans éteints.* (Ferry.)

Ne m'oublie-t-il pas que la saige glande
Couronne quelquefois les cratères brûlants?
MALFIATRE.

... Il fent plus haut, ils, près de mai, debout,
Peter l'ouvre, ou ne le ouvre pas, ou ne le ouvre.
Et cependant, d'où mil affaire de surprise,
Ils ne s'aperçoivent d'un monde qui se trouve.
BARBIER.

— Techn. Ouverture pratiquée dans la partie supérieure d'un fourneau de verrerie.

— Astron. anc. Constellation appelée aussi la COUPE.

— Antiq. Grand vase de table à deux anses, dans lequel les ancêtres servaient le vin sans nul mêle d'eau, et qui tenait aussi lieu de vase bénédictif : *Les Cratères étaient des vases, les Carines plutôt ou* CRATÈRES *autre les deux premiers, dans, ensemble les les enfants de Phoïbe, les éprouvent jusqu'en dernier.* (P.-L. Courier.) *Les Romains, dans les sacrifices, employaient les libations pour les sacrifices.* (Bouchot.)

Le bélorne fermant dans de larges *cratères*.
V. HUGO.

2 Sorte de coupe basse, très-évasée.

— Encycl. Antiq. Les anciens buvaient indifféremment le vin et l'eau ensemble. Les plus ordinaires étaient de trois conjoncture d'eau pour deux de vin, ou deux conjoncture d'eau et deux de vin. Les vases qui contenaient ce mélange étaient faits de diverses matières, depuis le poterie la plus commune jusqu'aux cristaux les plus précieux. Ils avaient différentes formes, suivant les usages : ils étaient; mais toujours une large ouverture, comme on le voit par plusieurs spécimens de bronze trouvés à Pompéi. Au moment du repas, on apportait le cratère sur la table, on le fixait, et on le plaçait à terre en sur un pied, de devant du table. Un ordinaire, chaque spécimen de ce service, prenant le liquoir sur son cratère, le versait dans les coupes qu'il passait aux convives, comme on le voit par plusieurs bas-reliefs.

Dans la pompe triomphale que Pélopidas Thébaïdes fit vers la fin de l'Alexandrie, on trouvait, entre autres richesses, un énorme cratère d'argent, qui était porté sur un char à quatre roues traînés par six hommes. Hérodote parle d'un cratère de bronze de la capacité de 300 amphores, donné par les Lacédémoniens à Crœsus, roi de Lydie, mais qui fut pris par les Samiens, lorsque ceux-ci mirent dans leur temple et le consacrèrent à Junon. Ce vase devait contenir 17 mesures environ. Le même historien parle d'un autre cratère, offert par Gélon à Delphes, et le Hiéron, entre le Bosphorès et l'Hypanis. Coelé-ci contenait des amphores en environs 35 muids.

Le nom de *cratère* était donné aux amphores chargées de porter un vase à quatre anses. Dans Athènes, Hélos est désigné par un cratère, parce qu'elle était ordinairement représentée avec un vase à la main, ou appuyée sur vase. Quelquefois les cratères avaient *cratères* des vases à boire qui avaient des formes de coupe, et remarquaient fort à nos bols à punch.

CRATÈRE adj. (kra-té-re). Entom. Se dit d'une espèce d'antigone, l'espèce cratère, qui l'on trouve aux environs de Paris et de Rochelle, et qui ressemble à l'antigone Sylvie, entre les grannisses, les ils et les plantes sèches des bois et des jardins.

CRATÈRE, un des capitaines d'Alexandre le Grand, mort en 321 avant J.-C. Il commandait la cavalerie à la bataille d'Arbèles et à la défaite de Thèbe, et obtint la confiance d'Alexandre par l'élévation de son caractère autant que par son courage. Cratère était, après Hephestion, ami de son prince, qui le comparait macédonien aimait le plus. Mais pendant qu'Hephestion adulait le maître et l'encouragait dans ses vices et dans ses mauvaises passions, Cratère, au contraire, lui parlait avec une franchise franche, lui signalait ses fautes, lui tenait le langage d'un homme qui ne pouvait l'intéresser des plaisirs des soldats; aussi le dit de Philippe disait-il : « Hephestion aime mon ami Alexandre, Cratère aime le roi. » Après la mort du conquérant (323), Cratère fut adjoint à Antipater (Cent et épreuve la fille) dans le gouvernement de la Macédoine, de la Grèce et de l'Illyrie, et, en main l'administration pendant que son beau-père se chargeait du commandement des armées. Rétablissant l'ambition de l'ordinaire, qui marchait pour de plus grands, Cratère fut un ligue contre lui avec Antigone, et passa en Asie avec Eumène, Pérdiccas et Ptolémée marchait sur l'Egypte, Cratère fut tué au Hypodrome dans une bataille contre Eumène, son ancien compagnon d'armes.

CRATÈRE, historien grec, qu'on croit avoir vécu au 1er siècle avant notre ère, et sur la vie duquel on ne possède aucun détail. Il avait composé un *Résumé de diverses histoires* par ordre chronologique, et offrant un grand intérêt tant pour l'histoire d'Athènes depuis les guerres médiques que pour celle de son propre pays. Cratère a laissé quelques fragments dans un *Fragmenta historicorum Graecorum*.

CRATÈRE, médecin grec du 1er siècle avant notre ère, cité par Cornelius Horace et Celse. Ce dernier rapporte certains remèdes que Cratère employait avec succès, et parle des antidotes dont il se servait contre les piqûres ou la morsure des animaux venimeux.

CRATÉRIFÈRE s. f. (kra-té-ri-fè — du gr. *kratêr*, coupe). Bot. Genre de champignons, tribu des hydnées, renfermant une seule espèce, qui croît en Pérou.

CRATÉRIFORME adj. (kra-té-ri-for-me — du gr. *kratêr*, coupe). Qui a la forme d'un cratère de volcan : *La constitution cratériforme de la plupart des volcans, ainsi que le mode de cinéfaire mise sous.* (Ampère.)

— Bot. Qui est en forme de base, de cratère.

CRATÉRINE s. f. (kra-té-ri-ne — du gr. *kratêr*, coupe). Infus. Genre de vorticelles à corps hémisphérique, sessiles.

CRATÉRION s. m. (kra-té-ri-on — dimin. du gr. *kratêr*, coupe). Bot. Genre de vaqueraies cryptogames, de la famille des champignons, tribu des physaroïdes, comprenant deux ou trois espèces très-petites, qui croissent sur les feuilles et les tiges en décomposition.

CRATÉROCÈRE s. m. (kra-té-ro-sè — du gr. *kratêrou*, ferri; *keras*, corne). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des cerambycides, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Hollande.

CRATÉROÏDE s. f. (kra-té-ro-i-de — du gr. *kratêr*, coupe; *eidos*, aspect). Bot. Famille des lichens : *Les lecapodes* les genres des corps reproducteurs sont en forme de coupes.

CRATÉROÏDE, ÉE adj. (kra-té-ro-i-de — rad. *cratéroïdes*). Bot. Qui a la forme d'une coupe.

CRATÉROMYCE s. m. (kra-té-ro-mi-se — du gr. *kratêr*, coupe; *mukês*, champignon). Bot. Genre de champignons microscopiques, de la famille des mucédinées ou moisissures, comprenant une espèce, qui croît sur les moisissures ou les matières organiques en décomposition.

CRATÉROPE s. m. (kra-té-ro-pe — du gr. *kratêr*, *kratêros*, coupe; *pous*, pied). Ornith. Bouscgrenes de moineau.

CRATÉROPODÉNÉS s. f. pl. (kra-té-ro-po-dé-ne). Ornith. Sous-famille de sylvidées, qui a pour type le genre cratéropode.

CRATEUS ou CRATINUS, poètre grec. Il florissait à Athènes, à Athènes, et, et, Crates servant les vases et les ornements employés dans les pompes religieuses. — Un autre Cratèrus, qui vivait au 4e siècle de notre ère, en a traduit en latin les ouvrages de Platon, ayant emploi des ouvrages le palais des Ceasts.

CRÈTES DE THÈBES, philosophe grec de l'école cynique, né à Thèbes (au Boetie) à son époque indéterminée. Un non assimilant qui fleurissait à Athènes vers 324, et qui vivait encore au commencement du 3e siècle avant notre ère. Il était fils d'Ascondas, d'une famille de propriétaires. On dit qu'il fit de grands efforts à son contemporain, pour se venir à son ancien ami Stilpon, qu'il fréquentait, pour le besoin d'argent. Suivant une autre tradition, Cratès avait son bien à la bonne, et, ayant donné de la mémoire à ses enfants d'à étaient des hommes vulgaires, et le de distribuer aux pauvres, à ses disciples et philosophes. Pendant sa fortune se vit elle dès envelopées dans la ruine de Thèbes par les Macédoniens. La Grèce venait de perdre son indépendance; les vainqueurs d'Alexandre en Asie avaient donné aux magistrats au leur commandement. Le temps absolutif de caractère étrangers. Crates ne fut au exemple frappant. Ce n'était pas un *sycophante*, mais un homme intelligence ordinaire. Il avait des instincts bas, rampants, des vices et des mauvaises passions, Cra-

Digitized by Google

éclairé. Il est le dernier représentant illustre de l'école cynique, et sert de transition entre Diogène et Zénon, c'est-à-dire entre les cynques et les stoïciens, qui seront ainsi une origine commune et un l'ondement pat. Pérégrine Lacrère rapporte une foule d'anecdotes relatives à Crates. Elles tendent toutes à démontrer qu'il ne se condamnait pas d'après les usages communs. Le mariage l'avait multiplié; il était difforme et laid, et se plaisait à traiter la laideur, afin de provoquer le rire parmi les gymnases, au théâtre, sur la place publique. Il laissait pendre à son manteau une peau de mouton; il se couvrait de vêtements chétifs et sales, et dès vêtements légers en hiver, non pas en vue de faire ostentation par sont le mépris, mais afin de braver la douleur, tradition que notre siècle tient dans les Stoïciens et les Cynques. Dans le même but, il fuyait le plaisir, se contentait d'aliments grossiers. Il ne l'empêchait pas d'être gai et d'aux humour toujours égale, et par exemple il tournait ses débordements d'autrui. On l'appelait à Athènes *l'ouvreur de portes*, parce qu'il entrait à l'improviste chez la première venue pour lui reprocher ses vices ou lui donner des conseils. Il professait aussi les Cynques en extrême rigueur, à cause sans doute de leur goût pour la saleté, la bire-tête, et pour les désordres dont elles étaient l'occasion dans la société. Les sens femelles ne jouissent pas d'une grande estime dans la civilisation grecque. Malgré la beauté, ses différences et ses boulimes, Crates sut inspirer une passion ardente à une belle jeune fille du nom d'Hipparchia, qui était de la hauteur du cynisme et du philosophe. Les parents d'Hipparchia myant refusé de s'associer à cette différence, elle dit qu'elle se tuerait, si le mariage eut lieu.

On lit, en plus haut, Crates passa cette une transformation importante dans l'école cynique. Il n'est pas rare qu'aux philosophes comme Antisthène; il n'a pas l'effronterie de Diogène; il a de l'élocution, il conserve sa dignité. Il ressemble à Aristote, il était l'arbitre de tous les différends et la conseille des Grecs. Il a une autorité morale sur Athènes. Ce n'est pas encore le stoïcisme, mais cela y mène.

Crates avait écrit un recueil de lettres sur divers sujets de domaine philosophique. Il avait une Lettre comparée aux style à celui de Platon. Philoxène avait écrit de lui une lettre à Crates, malheureusement perdue, dans laquelle peut arriver à montrer quel rôle il a joue dans l'histoire de la philosophie en Grèce. Du son recueil de lettres, il en reste quelques-unes, publiées d'après un manuscrit Vaticane, dans la collection aldine de lettres grecques de 1499 (p. 1 et suivantes), et plus autres ont été éditées par M. Boissonade, d'après le même manuscrit (*Notices et extraits de la Bibliothèque du roi*, t. XI, part. II; Paris, 1827). La plupart ne sont pas de Crates, mais de quelque sophiste d'une époque bien plus tardive. Il était aussi l'auteur de trois poèmes d'un caractère philosophique, entendus par Diogène Laerce, et de petits poèmes dont il n'a conservé que le titre (*Epigrammata*).

CRATÈS D'ATHÈNES, poète comique de l'ancienne comédie, un dernier environ avec la LXXXIII olympiade, c'est-à-dire en 440 ou en 441 avant notre ère. Aristophane parle de lui dans ses *Chevaux*, *Cocs* et *Guêpes*. Crates en 424, mais d'une façon qui laisse entendre que ce poète était mort à cette époque. Crates avait commencé par être acteur; il jouait les pièces de Cratinus. Comme Eupolis, il devint acteur. Parmi les pièces comiques de son temps, Crates passait pour le plus fort dont il était la pièce facile de saisir avec quelque nuttité le caractère et le genre, car il avait à la fois et plus de délicatesse et plus de quelque chose les autres. C'était un esprit original, parfois plein de fantaisie et de bonne observateur. Il fait brillant en champ libre et non encore explorer, avant abandonnée de la pièce ellipse de l'ancienne comédie, c'est-à-dire la nature politique et les attaques personnelles. Plus ce nous propres dans une pièce, Crates en fait la tendité? On l'a dit; et la condition un peu dépourvue de ses pièces ne nous offre pas de pièce de ses prendre hardiment aux puissants dénaturaient. Mais il vaut mieux, nous, s'il aurait eu permis de hasarder cette conjecture, c'est que Crates avait mieux compris que dans le genre ancien la mission était faite, et qu'il y avait plus que quelque chose à gagner. Il aborda un genre nouveau, la nouvelle de mœurs.

Tout ce qu'on peut dire de lui est appuyé sur quelques fragments d'autres peu d'importance, et sur les jugements d'Aristophane nouvent mal interprète. Si nous en croyons ce poète, la morale des pièces de Crates était dans la composition, on pour mieux dire dans la composition des scènes. L'intrigue était toujours très-embrouillée. Aussi Aristophane avoit-il plaisanté qu'il avait répété les Aristotéles à peu de frais, en ne donnant à gouser les plus ingénieuses inventions dans ses pièces de son amusement. Les scènes gaies étaient sou triomphan.

Les premier, Crates mit sur la scène un intrigue, de même que l'Héracrate, celui des comiques ultérieurs qui se rapproche le plus de Crates, fut le premier qui traça dans son pièces la portrait ou plutôt la caricature du gourmand. Artistes pourtant sous ce rapport, plitôt Crates un poète ancien Epicharme, qui, lui aussi, avait adopté le genre nouveau, le comédie de mœurs. Comme nous les poètes nous comparaîtrons, Crates fut tour à tour l'idole et le rivale de la nouvelle. L'inconstance des Athéniens est célèbre.

Il n'est pas facile de déterminer le nombre et le titre de ses comédies. Les anciens eux-mêmes n'étaient pas d'accord sur ce point. Varron mentionne, celui qui, les Cynques avec le plus de soin et de compétence de ces questions littéraires, cent vingt pièces. Voici, en réunissé, le résultat de ses recherches. On connaît les titres de quelques pièces à Crates; les *Venins*, les *Herod*, les *Bêtes*, les *Mariages*, les *Lettres*, les *Mines*, les *Mines*, les *Fanfaronnades*, le *Trésor*, les *Chrysopes* (*Chercheurs d'or*), les *Exilés*, les *Exilés enchaînés*, l'*Ame*. Mais les huit premières seulement peuvent être attribuées à Crates avec quelque certitude. Il est à remarquer, pratique, il ne nous est parvenu que des fragments de quelques, sans doute importantes, mais nous permettre d'entrevoir un style facile, plein, pour ainsi dire, de ce qui est moins encore, des idées souvent originales et des plaisanteries ingénieuses. Ainsi, dans les *Bêtes* (*Thêria*), Crates avait personnifié les mauvaises et les bonnes qualités des hommes leurs cruautés, et les conjurer de ne les plus manger à l'avenir. Un des personnages de la pièce est, dans les mêmes, pour redouter à l'âge d'or, il faisait changer les cynques en chiens, et les chiens en ânes, abolir l'esclavage. C'était une utopie, comme on dirait aujourd'hui, et l'accomplissement de poète n'y pensait-il de pareilles idées que pour mettre en lumière les vices et les vertus vraie brûlée qui existent les concevoir. Ailleurs, Crates a pris pitié d'une nature plus quante à mesure des réformes et les rêves des utopistes. « Comment fera-t-on, disait-il, pour que le sexe plus faible ne soit pas forcé sera-t-il obligé de se servir lui-même? » Mais il ne pouvait pas, ajoutait-il, « faire ans qu'on y touche. Chaque ustensile s'approchera de lui-même et se mettra à l'œuvre. Il n'y aura qu'à dire : Table, dresse-toi; coupe, et que ton lait soit bien caillé; et vite sur la table; marmite, relire ces vieilles dont on ne peut rien faire, et qu'on ne peut rien dire-t-il, je ne sais pas encore rôti des deux côtés. » Ils bien retourne-toi, et le morceau de lard, et qu'il ne soit pas trop grillé. » C'est là un de plus longs fragments conservés de Crates. Il est le plus tous le plus curieux. Ces fragments ont été recueillis par Brunck (*Gnomica poetarum*, (Strasbourg, 1784), et par Meineke : *Frag. comicorum graecorum*, t. II, p. 1 et suiv. 231-251). On peut consulter sur Crates : Otfried Müller, *Histoire des arts et des monuments* pour les renseignements généraux et pour les questions spéciales, Fabric (VI, 83); Athénée (III, 84, 85); Diogène Laerce (VI, 85); Suidas (II, 488); Meineke, *Quæstiones scenicæ* (I, 93), et *Histoire de la comédie grecque* (p. 96); Bergk, *Commentarium de reliquiis...* (p. 206); Ritschl, *De la nature et de l'origine des Mémoires de l'Académie de Dijon* (1858).

CRATÈS, philosophe athénien du mir siècle avant notre ère. Il était disciple de Théophraste, avec qui il fut lié de la plus vive amitié, et à qui il succéda dans son enseignement à l'Académie. Il eut pour disciples Bion, Arcésilaus, Théodore, et fit connaître à Rome dans diverses missions par ses compatriotes.

CRATÈS, grammairien et critique grec, né à Mallos (Cilicie), florissait vers le milieu du I.-C. Il vivait à Pergame une école qui devint rivale de celle d'Aristarque, à Alexandrie. Il s'occupa surtout de l'épuration du texte d'Homère, et est dans cet ordre d'idées le premier peut-être qui ait cherché à Aristarque, son prédécesseur, à corriger et à compléter. Il avait commencé par jouer les pièces de Cratinus, il en cherchait pas à leurs leçons les plus obscures. Il fait brillant en champ libre et non encore explorer, avant abandonnée de la pièce ellipse de l'ancienne comédie, c'est-à-dire la nature politique et les attaques personnelles. Plus ce nous propres dans une pièce, Crates en fait la tendité? On l'a dit; et la condition un peu dépourvue de ses pièces ne nous offre pas de pièce de ses prendre hardiment aux puissants dénaturaient. Mais il vaut mieux, nous, s'il aurait eu permis de hasarder cette conjecture, c'est que Crates avait mieux compris que dans le genre ancien la mission était faite, et qu'il y avait plus que quelque chose à gagner. Il aborda un genre nouveau, la nouvelle de mœurs.

Tout ce qu'on peut dire de lui est appuyé sur quelques fragments d'autres peu d'importance, et sur les jugements d'Aristophane nouvent mal interprète. Si nous en croyons ce poète, la morale des pièces de Crates était dans la composition, ou pour mieux dire dans la composition des scènes. L'intrigue était toujours très-embrouillée. Aussi Aristophane avoit-il plaisanté qu'il avait répété les Aristotéles à peu de frais, en ne donnant à gouser les plus ingénieuses inventions dans ses pièces de son amusement. Les scènes gaies étaient sou triomphan.

Les premier, Crates mit sur la scène un intrigue, de même que l'Héracrate, celui des comiques ultérieurs qui se rapproche le plus de Crates, fut le premier qui traça dans son pièces la portrait ou plutôt la caricature du gourmand. Artistes pourtant sous ce rapport, plitôt Crates un poète ancien Epicharme, qui, lui aussi, avait adopté le genre nouveau, le comédie de mœurs. Comme nous les poètes nous comparaîtrons, Crates fut tour à tour l'idole et la

le vrée épiphoïque athénienne, où il était permis au premier venu des poètes de traiter sur la scène, au plus tôt et au plus tard, le chef de l'Etat, pour le livrer à la risée du peuple. Malheureusement, nous ne pouvons pas apprécier par nous-mêmes cette liberté effrénée dont usait et abusait Cratinos dans ses pièces; on peut seulement prétendre à relever et à commenter sur son compte les témoignages que nous trouvons dans les écrivains anciens. Tous s'accordent à montrer ce poète au premier rang des vieux comiques. Plusieurs fois, notamment dans le traité sur-nommé de Plutarque, il est comparé à Eschyle, et il semble qu'il tienne dans la comédie la même place que ce grand poète dans la tragédie. Plus d'un fragment nous montre que Cratinos se complaisait de son côté à un ton aussi sérieux, à un ton de prophète. Aristophane s'est moqué de lui, il le a bien traité. Il y a plutôt comme il dépeint le dialogue haché et sophistique des pièces de son rival, le vin, le lait, dans-le, lui, autant amoureux, fougueux de chevaux, amoureux de vin, comme dit Eupolis-Aristophane? Aussi Aristophane ne pouvait-il ni se jouer d'avoir trouvé en lui quelque rival, au dangereux rival. Comme il se complaît à rappeler au lecteur l'intérêt qu'on joue du vainqueur et avec quel malin plaisir il fait un tableau de la gloire passée de Cratinos, qui n'opposa à son humoriste prétendu Eléonos la première des Chevaliers, si intéressante à tant d'égards, et cependant si grâce aux approvés de Cratinos : « Le poète, dit Aristophane en parlant de son rival, le poète, ce vieux que Cratinos, jadis comédie d'hippes, coulant dans le sang même, entraînant tout et plaisant, et arrachant sur son passage ses adversaires détraînés, les bras tordus, ne pouvait chanter que du Cratinos ; celui-ci tombé, ce vieux, le dégoûtant Eléonos s'abreuve de gaîté impétueuse, tant en glisse était grande ! Et maintenant vous l'avez chassé, et vous n'avez pas pitié de lui ; les cités de la Grèce ne le nourrissent, ils le chassent, et lui, le vieux, est tout désolé, et, lui, vieux, il crie, portant une couronne sèche comme un cigare, et mourant de soif, tandis qu'il devrait boire à son aise ! » Pyrgiscos, Cratinos lui-même, tout, malgré son âge et son esbrouf, n'abandonna point la lutte. Il fut vaincu, mais non honteusement, il triompha avec sa comédie de la Bouteille, à l'âge de quatre-vingts ans environ.

Le style de Cratinos était emphatique, gonflé de mots sonnants, de tropes et d'images. Il aimait à prendre le ton Pyrgus : aussi les mots-en-sortent ses chœurs, qui étaient nombreux et chantaient dans leur ensemble, sur le ton l'honneur d'être mis en parallèle avec Eschyle. Les deux prédécesseurs étaient le même de manque-nouveau (étymologique) que lui avait Aristophane, et qui le rapprochent d'ordinaire qu'au poète dithyrambique. Il nous reste des vers de vers de Cratinos, mais on a du moins le titre de ses pièces, et quelque fois il est facile de voir, par le nom de ses chœurs, quelle vie-là d'inventions hardies on avait trouvé dans un théâtre où tels le chœur était composé d'une foule d'arbrisseaux ou de rivières, d'oiseaux, d'abeilles, de troupeau de chaînonneurs et de femmes ayant leur nom, quelle il introduisait un grand nombre d'Ulysses et de Chirons, des Pauvres, des Ivres à deux visages et aux mots ivres, par lesquels il personnifiait et ridiculisait les discours, les pièces, philosophes et poètes tendant tout présent, et pour qui le vieil et la terre s'avaient quelque de vaincre. Le chœur était formé par des tribunaux (*dikai*) ou par les ions d'Athènes personnifiées. On ne manait trop regretter de ne pas les ouvrages. Pourtant nous avons quelques dictons d'une des pièces les plus célèbres de Cratinos, la *Bouteille* (*Putinê*), dont la conception était vraiment originale. Dans cette pièce, le poète était-même le héros de l'action. La comédie personnifiait le bonheur comme la femme légitime de Cratinos, comme la bien-aimée de sa jeunesse, et le plaignait amèrement d'être indigne par son mari, qui courait après une autre maîtresse, la bouteille. La digne épouse en jouait à l'ivrognerie portait plusieurs mauvaises conduites de Cratinos, mais mari ne veut pas renoncer à son dernier, elle requiert la divorce. Il en résulte que poète se renvoie et que l'amour amour se revanche dans son cœur. A la fin, le chœur politique s'empare et s'emmène de lui, qu'en sauve aux forces de son rival, et le force à empêcher une vraie ivrognerie de vers.

Vient ensuite une dizaine pièces de moins autorité. Plusieurs commentaires anciennes lui avaient attribué la *Thrakiennes* (*Les Thraces*), ouvrant son bagage, encore sufficient, son triangle quatre pièces : *Mineurs* (*Les Archilogues*), 441, les *Bouteurs* (*Les Chercheurs*), *Les Vanneurs de Brèse* (*Dédoudes*), les *Dionysales* (*Indubitables*), les *Pierres* (*Les Chercheurs perdues*) ; les *Lacedées* (*Empaquemens en Lacédée*), les *Chevaux* (*Tarentes*), les *Chercheurs* (*Lacédémoniens*) ; les *Lacoones* (*Lacédées*), les *Poètres* (*Malthées*) ; *Nemesis*, les *Lois* (*Nomos*), les *Ulysses* (*Odysses*), les *Pamoptes* (*Pamoptes*), les *Amphetoyes* (*Pastoures*) ; les *Bicheuses* (*Pantes*) ; le *Bouteille* (*Putinê*), jouée en 423, qui obtint le premier prix ; le second fut donné au Connus d'Amélias, et les *Nuées* d'Aristophane ne vinrent qu'en troisième lieu ; les *Soigres* (*Satyres*), qui remporteront le prix en 424 sur les *Chevaliers* d'Aristophane ; les *Vieillies filles* ou *Femmes* (*Gynaikes*), *Trophonios* (*Prophénios*) ; les *Mortes battus par la tempête* (*Chéimazomenos*), jouée en 421 avec les *Acharnes* (*Acharnes*), et les *Chiens* (*Les Chiens*) ; les *Hommes* (*Les Chiens* (*Chéirées*) ; les *Heures* (*Hôrai*). Les grammairiens n'accordent à Cratinos que vingt et une pièces, mais il est probable que, du temps jadis, quelques-unes étaient perdues, que ravagée les *Sagres* et les *Mortes battus par la tempête*, seulement vous le bouleaux des *Chercheurs* et des *Acharnes*.

Les fragments conservés ont été recueillis dans-vous : le meilleur recueil est celui de Meineke, *Fragmenta comicorum Graecorum*, quatre (Leipzig, 1827, in-8°). Voyez Meineke (*Bibliothèque grecque-latine*, de Fabricius).

On peut consulter sur Cratinos les Commentaires de Meineke, Bergk, Lucianus, Kopfmann, Symmachus, Artémaxes et les Commentaires, mis en Scholies, sur Aristophane et Aristote (*Ancien dialectus*, anonyme, *De comedia*; Kaiser, *Chronologisch Musaeum*, XXV, 1, Lucas, *Quaestiones Cratinianae*, Bonn, 1827, 1 cahier (1 p. 8°) ; Meineke, *Quaestiones Cratinianae*, Berlin, 1827, 1 cahier (1 p. 8°) ; Ritschl, *Die Entstehung der Alten Komödie*, *Histoire critique*; Bergk, *Commentaria de reliquiis*, Meineke, *Fragmenta*, Leipzig, 1827

son système à ses élèves, même qu'il les payaient pour en moins ; à cent qui ne dirent mot qu'un dernier lui fit faisant connaître qu'un petit nombre de propositions, moins que qui en payaient cinquante étaient des disciples favoris, et il les introduisait dans la partie la plus secrète du sanctuaire philosophique, il leur révélait tous les mystères de la vertu intrinsèque des nombres, matière dont Socrate se moque si agréablement dans ce dialogue, et qu'il décrit avec raison en s'armant de l'ironie qui lui était familière.

Le style de ce dialogue est plein de finesse et d'élégance. Plus coupé que les autres écrits du philosophe poète, il convient mieux à une discussion très-légère. Cependant il est facile de s'en apercevoir, plaisante le plus souvent proposant des définitions qui feraient songer le lecteur au fameux quolibet *Afinus erat Calchas*, etc., etc. Le Cratyle est un parfait modèle d'atticisme et de cette raillerie si fine et polie dont nos grands esprit supérieur pour relever les erreurs de leur ami et leur rendre la vérité plus aimable. Platon aurait dans certaines mains plus philosophe et littéraire, et si l'on considère l'ardeur de son sujet, on ne saurait trop grande dont il a paru le Cratyle.

M. Charles Lenormant, membre de l'Institut, est auteur d'un commentaire sur le *Cratyle* de Platon. Cette œuvre posthume a été publiée à Athènes en 1861. *Le Journal des savants* a aimé apprécié ce travail, qui sont de l'artiste Pierre : « La pensée de M. Charles Lenormant est fort ingénieuse, elle a pour elle un haut degré de vraisemblance. Le *Cratyle*, suivant lui, serait, sous les formes détournées et avec le secours de l'étymologie, une réfutation d'une bonne partie des erreurs musicales par le pythéisme pelec, et notamment dans les mystères d'Eleusis. Dans l'analyse des noms du renommant à leur origine, Socrate aurait en une intention profondément morale et philosophique, celle de corriger les erreurs musicales. M. Charles Lenormant retrouvait le même dessein dans l'*Odyssée* et dans le dernier livre de la *République*, et il se propose, si de son côté, le temps le lui permet, de le prouver le *Cratyle*... Ce fragment est déjà par lui-même d'une grande complexité, et il fait honneur à l'érudition et à la sagacité de l'auteur, mieux encore à son bon sens.

CRATYLE s. f. (kra-ti-l — du gr. *kratos*, force; *ulé*, bois). Hist. Genre d'arbrisseaux, g'imparts, de la famille des Rhamnées, tribu des phanéoïdes, comprenant environ six espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

CRAU (la), vaste plaine triangulaire d'environ 15 kilom. carrés, située dans le département des Bouches-du-Rhône, entre le Rhône, les étangs de Berre et de Bolmon, et les derniers collines des Alpes. Les anciens attribuaient l'origine de la Crau, dont le nom vient de celui de croûp, amas de pierres, à une grêle de pierres que Jupiter lança sur les Grecs à son secours d'Hercule que ce héros ne pouvait parvenir à vaincre. De nos jours, quoique sa partie la plus élevée ne soit à 23 mètres au-dessus de la Méditerranée, on présume avec quelque vraisemblance que c'est une ancienne embouchure du golfe du Lion, dans lequel se jetait la Durance. Les observations géologiques semblent en effet confirmer cette opinion; le sol y est formé de couches de poudingue, pareilles à celles trouvé dans les parties de la Provence traversées par la Durance, et le lit de la Durance le galet charrié par cette rivière torrentielle; des couches de calcaire coquillier sont venues s'y superposer par suite du séjour de la mer. Cette plaine n'est pas une comme on le croit communément; elle offre, au contraire, une surface très-inégale, dans laquelle on rencontre, tantôt des vergers, tantôt des vignobles, tantôt des vallées d'une ténébreuse désolation. La Crau est extrêmement aride; il n'y a que quelques bizarres qui soient devenues fertiles par la culture, les lieux bas qui sont vers de bois et de pâturages qui nourrissent quantité de bestiaux; mais le centre n'offre qu'un champ immense couvert d'un amas incommodé de cailloux de diverses grosseurs. Cette vaste étendue de terrain, au sol aussi sec que qu'un désert inhabitable sans le canal de Crapponne, qui y fertilise quelques parties, cultiver, partout où circulent les seigneurs qu'on y rencontre à la brunette pierre, qui ne cette rivière artificielle, les prairies, les jardins potagers, les vergers, les pâturages vers forment en contrastes frappant avec la partie aride et désertée de ce champ jonnen. La Crau, qui appartenait à la Camargue, dont voisine, servit de champ de bataille à Marius, contre les barbares. Plus tard, elle fut connue le théâtre des combats livrés aux Sarrasins par Charles-Martel. Cette plaine, appelée par les Romains La Crau est traversée de l'ouest à l'est par le chemin de fer de la Méditerranée.

CRAU (la), bourg et commune de France (Var), canton d'Hyères, arrond. et à 18 kilom. E. de Toulon, dans une plaine traversée par le Gapeau; pop. agrégé. 1,651 hab. — pop. tot. 3,631 hab. Vins, fruits et olives.

CRAUFURD (Quintin), littérateur anglais. V. CRAWFORD.

CRAULANT (kré-lan) part. prés. du v. *Crauler*. Qui craule, qui se branlant. V. Vieux mot.

CRAULER v. n. (kré-lé — anc. *rad. crouler*). Qui craule, qui se branlant. V. Vieux mot.

CRAUPÉCHEUR s. m. (kré-pé-cheu-r). Ornith. Nom vulgaire du hoberau.

CRAURITE s. f. (kré-ri-te — du gr. *kraurôs*, vert). Min. Variété de fer oxydé, ainsi appelé à cause de sa couleur. 8 syn. de MURSINITE.

CRAUTAGE s. m. (kré). Agric. Nom que l'on donne aux fosses à grains dans le midi de la France.

CRAUSE, nom d'un grand nombre de savants allemands. V. KRAUSE.

CRAVACHE s. f. (kra-va-che — de l'allem. *kravatsch* dérivé de *kraw*, cou, et *atsch*, sorte de bâtonnet ferrure, fouet; poésies Kerbers, roman Barbatsch, l'ère-ère ; rapprochez voir dans la première partie de ce compte-rendu, *kravatsch*, *kravat*, *kraw*, *kraw*, *kraw*). Sorte de fouet sans manche, plus ferme que les fouets ordinaires, et à laquelle on donne la valeur : *Donner des coups de CRAVACHE à quelqu'un, fig. Faire quelque chose, en faire mention à l'intérieur d'une rigo de bulcier revenu verte d'un gros fil bien tordu ou de cordes de boyau.* (De Cheval).

— Par ext. Objet tenant lieu de cravache : *Il se trouvait, le jour de la fête, le Prince Napoléon de fête de son cheval avec une branche de laurier qui lui servait de CRAVACHE.* (Gr. Journal).

CRAVACHÉ, ÉE (kra-va-ché) part. passé du v. *Cravacher*. Frappé avec la cravache. Cheval CRAVACHÉ. Laquais CRAVACHÉ par son maître.

CRAVACHER v. a. ou tr. (kra-va-ché — *Cravacher* du allem. *Pragner* avec la cravache). Cravacher un cheval, un laquais, un petit polisson.

CRAVAN s. m. (kra-van). Ornith. Nom vulgaire d'une sorte de petite taille qui habite les contrées tempérées. Il est décrit quelquefois CRAVAT, et par Buffon, Cravan et Bécgrade.

— Moll. Nom vulgaire des anatifes.

— Encycl. Ornith. Le cravan est une sorte d'oie (genre cravan), dont les mâles seuls ont leur tête noire variée de la bernache. Il ne diffère aucun de son espèce, et ne peut être et par sa coloration. Se longueur totale est d'environ 0m,73 ; le bec est de couleur noire d'un brun cendré, avec la tête et le cou noirâtre, marqués de quelques taches blanches ; la poitrine noir brunâtre ; le bas-ventre et les couvertures noirâtres de la queue et de l'aile noir ; les rémiges et les pennes caudales noires, la tête, petite, portée sur un cou assez long, et assez fourni, le bec court, mais assez fort et droit ; les pieds sont d'un noir rougeâtre. Ce palmipède vit dans les contrées du pôle arctique ; il fréquente ordinairement les lieux de la mer, quelquefois il s'en éloigne à l'avance dans l'intérieur des terres, sur les rivières et les étangs. Il se nourrit de la chasse rigoureuse, il décoré vers des latitudes plus tempérées. Il est très-sauvage, non obéissant, et ne se prend pas aisément. Il est bon à manger, et se reproduit par bandes nombreuses. En France, il est rare, et on ne le voit que de passage. On en voit apparaître une immense quantité sur les côtes de l'Océan, et quelques-uns s'avancent les nombreuses qu'elles fixent beaucoup de leurs informes. Ceux qui ont excellent plus ces oiseaux à coups de pierres et de bâtons. Les cravans niche dans les marais et les bruyères des régions boréales, et pondent quatre ou cinq œufs blancs. D'un naturel sauvage et timide, s'approchent difficilement des hommes. On peut l'élever dans les basses-cours, et se nourrissant de son sol de grain, mais il faut lui donner des vivres à part, car il est dévoré par les autres volailles, et ne profite de sa nourriture par des oiseaux même d'une taille inférieure. Ceux qui ont excellent plus ces oiseaux à coups de pierres et de bâtons. Les cravans niche dans les marais et les bruyères des régions boréales, et pondent quatre ou cinq œufs blancs. D'un naturel sauvage et timide, s'approchent difficilement des hommes. On peut l'élever dans les basses-cours, et se nourrissant de son sol de grain, mais il faut lui donner des vivres à part, car il est dévoré par les autres volailles, et ne profite de sa nourriture par des oiseaux même d'une taille inférieure. Ceux qui ont excellent plus ces oiseaux à coups de pierres et de bâtons.

CRAVANT (Cravanum, Cravantum, Cravantum), bourg et commune de France (Loire), canton de Vouvray, arrond. et à 3 kilom. S.-E. d'Auxerre, sur la rive droite de l'Yonne ; 1,184 hab. Nombreux et excellents vignobles. Un prieuré bénédictin, dont de trois grandes archives subsistent en une grange et une tour, dans laquelle existe encore, reste de l'ancienne fortifiée, et l'église Saint-Martin, dont l'abside est du XIIe siècle. En 1423, dans le chœur, on voit quelques bustes sculptés sur une pierre tombale, qui, dit-on, représentent assiégés et prise par les Anglais et les Bourguignons en 1423, elle fut entagée le même manière par les troupes de Charles VII, qui voulait la reprendre aux ennemis de la France. Ce fut pendant ce siège que se livra la bataille de Cravant, dans laquelle Gamaches et Xaintrailles furent faits prisonniers.

CRAVANTER v. a. ou tr. (kra-van-té). Crever, éventer. 2 Vieux mot.

CRAVANTÉ, ÉE (kra-van-té — corrupt. de *crevaté*). Cheval de Chasse : *Les CRAVANTÉS sont des chevaux de grand travail.* (Acad.) 2 On dit aujourd'hui CRAVATÉ.

— Hist. Nom donné à des régiments de cavalerie légère et aux soldats de ces régiments, composés de Croates pris à la solde de la France vers le milieu du XVIIe siècle : *M. de Tallard fut mettre de cœur dans le dépouillement des* CRAVANTÉS *en 1668, à l'âge de seize ans.* (Fontenay). V. CRAVATE.

— Adjectif. : Cheval CRAVATÉ. *Régiment* CRAVATÉ.

CRAVATE s. f. (kra-va-te — de *cravate* s. m., parce que les Croates ou Cravates introduisirent le premier cette pièce de vêtement). Morceau d'étoffe légère qu'on nous autour du cou, particulièrement le cou : *Mettre une CRAVATE de mousseline, de batiste, de soie, de fil, de dentelle, de toile, de coton, de couleur. Le neud, les bouts d'une* CRAVATE.

Vêtous, flambons dénui notre chez une prison, Ainsi que dans un cachot le mis qu'on crouvon, Je pour de rendre-vous, chiffonné un mouchoir

A MUSSET.

Vous figurez vous Cette belle bouche d'ébonite, Rouge, bouche et vous ? Un serpent lui sert de cravate.

DÉRANDE.

— Fam. *Cravate de chanvre*, Corde de potence.

— Argot. *Cravate de couleur*, Arc-en-ciel.

— Mar. Gros cordage qu'on attache sur la bôte du mât d'un bâtiment, pour le maintenir en arrière, et dont le double est capelé au dessous de la tête des mâts ajustés pour servir les francs-bitons de la *cravate*, à l'aide du *Fouet-cravate* qui passe dans le chaumard et apparaît de bigues pour démâter un vaisseau.

Ornithol. Nom vulgaire du cravan, et plus extrémité d'une chaloupe. *Prendre l'ancre en cravate*, Jeter l'ancre à l'avant de l'arrière d'une chaloupe par le double d'un cordage qui entoure la verge sous les deux bras, lorsqu'elle a été mise à pic sur son ancre.

— Art milit. Ornement attaché en forme de cravate à la hampe d'un drapeau, et dont un lance pendre les boulet : *La* CRAVATE *de drapeau, qui fut une marque d'honneur porte-cravates du XVI et du XVII siècle d'abord dans les compagnies cravates sous cette chaque afin de même combattre.* (De Chesnel).

— Pyrotechn. Bande de toile qui a de plusieurs tours de cordes d'une saisine ; elle sert, pois imbibée de térébenthine, et enlin de poudre, à allumer les feux d'artifice. *Autrefois on se servait de* CRAVATES *pour arrêter les boulets.*

— Cost. Bouffette de brins de mélanine représentant un nœud.

— Comm. Sorte de mousseline des Indes.

— Jeux. Au trictrac, Marque que l'on met sur le tablet pour montrer qu'on a grande bredouille.

— Art vétér. *Cravates empêchées*, Bandes de toile, de mousseline en cravate que l'on met l'orifice oesophagien de l'estomac du cheval.

— Ichthyol. Nom donné à divers poissons qui ont une bande colorée autour du cou. 2 *Cravate blanche*, Le cravan. 3 *Cravate de cravate*, Jeune colibri rubis-topaze. 4 *Cravate jaune*, Le colibri. 5 *Cravate de cravate jaune*, Mouette du Cap à gorge jaune. 6 *Cravate noire*, Colibri à col noir. 8 *Cravate de cravate noire*, Mouette noire.

— Encycl. Cost. Jusqu'au XVIIe siècle, le vêtement de tête et du cou, les hommes restent le cou, et personne n'avait soupçonné la nécessité de s'envoyer quelque chose pour d'étoffe qui en, entre autres inconvénients, eux de préhiposer à l'hypothèse, et de gêner les mouvements de cou et la tête, d'entraver l'action des organes vocaux et ceux de la respiration, de mettre obstacle à la libre circulation du sang, etc. Ce fut, dit-on, Louis XIII qui, le premier, en fit usage. Sous Louis XIV, qui amena cette mode. Les Croates portaient des cordons de soie ou de laine autour du cou, pour le préserver du froid ; il en fut fait par des amis pour qu'on s'amusât d'adopter cette mode, et bientôt les grands ne parurent plus en public sans avoir le cou sous des plies de mousseline ou de dentelle, qui prit le nom de cravate. Louis XV, le premier, fit de la cravate partie de la richesse de cette partie du vêtement, et les cravates des cressés et des dames d'une richesse incomparable. Aux cravates blanches succédèrent, dans le commencement du plus tard, chez le peuple, des cravates de couleur, qui étaient souvent des mouchoirs de soie noir que les blanches. Ces dernières demeurèrent exclusivement réservées aux gens de cour et aux magistrats, jusqu'à la révolution de 1789, en imitant le costume, renoncèrent à cette mode. Mais, en 1848, tous les hommes sans exception, non-seulement les gens de cour, chez lesquels elle fut plutôt exigée, mais aussi les gens de lettres, les plus fervents républicains. Mais que de variations dans la façon de placer ce morceau d'étoffe sur son cou! que de savantes combinaisons dans la manière de former le nœud ! On écrivit des traités sur l'art de mettre un *cravate*. La mode fit bientôt de la *cravate* une partie si importante, si indispensable du vêtement, que la science de l'habillement est presque tout entière réunie dans le fagon de la porter. On la plia d'abord et cachant le nœud du mangle, et, de plusieurs sans interrompre, et part avec la longueur du cou; puis on la fit si large que, non-seulement le cou, mais encore la poitrine, et que parfois on en couvrait plusieurs dans la profondeur des plis. Ce fut principalement pendant les trente premières années de ce siècle que la *cravate* prit ces proportions ridicules, et alors qu'elle fut ainsi nommée au cou, qu'elle avait mission de prévenir, tout moyen de se mouvoir, on imagina de la garnir extérieurement d'un col rabattu, ou de bandes d'étoffe roide et dure, propre à maintenir la cravate en une rectitude parfaite. Quelle qu'en soit la forme, la *cravate* est une grande importance à l'habillement, et on serait commettre la plus grande inconvenance même d'oser se présentant sans cravate. Il est d'ailleurs à un manque avec une *cravate* autre de cravate blanche.

Vers 1825, la mode, qui avait déjà considérablement diminué les dimensions de la *cravate*, crée les cravates de couleur, dont, demeurant à peu qui les portaient la tournure de militaire ; et, vers 1830, on en vit prendre que de vair, à cette époque, de rayes et pois blées bordures se lassant par la mode. Jusqu'à l'aide de ce cruel étiqu qui leur tenait forcément le cou, et, le tête haute, et, le bras droit, Comme autrefois, en porte aussi la *cravate* dite à la Colin, c'est-à-dire noire d'une façon toute bizarre, et, de plus, en relevant par derrière.

La *cravate* fut quelquefois, sous le règne de Louis-Philippe, un signe de ralliement : les républicains en portaient la *cravate* à trois pointes, et les membres des sociétés secrètes pouvaient se reconnaître et se compter par le nombre de pointes. Les *cravates* de la jeune France, nommées du col-*cravate*, arborèrent des *cravates* rouges et bleues, et, dans les couleurs chatoyantes composaient un vêtement de cette sorte, et, gens pour un vêtement de noir, et les magistrats conservèrent la toilette.

Vint ètet, et la mode, qui avait tant de fois modifié les dimensions de la *cravate*, en chasse pour la forme, et, de plus, en la plaçant triangle, amoula la *cravate* longue, faisant le tour du cou, et, se terminant en pointe, et, elle était tenue au moyen d'une épingle d'or ou de bijoux. Mais, tout en subissant de violentes dans la toilette masculine, et la grande longue ses variations, elle demeure toujours un despote. Mais, un beau jour, la mode capricieuse lui ordonne de faire place à des gants non petite *cravate*, ou plutôt un mince cabat qui, se nouant négligemment sous la tête de chemise rabattue, laisse à la cou de chemise toute liberté d'action. C'est un peu, la, semblable à un mouchoir qui est gêne, un instrument de supplice, et nous pensons qu'entre deux maux, il faut toujours choisir le moindre. Il n'en est pas de la *cravate* comme de gants ; quand on en a pris, on ne saurait en prendre trop peu.

La *cravate* d'officier, qui a pendant, dans le siècle dernier, et, au commencé, dans le notre siècle, La décision de 1811 mentionnait quelques autres dispositions : elle devait l'une sur toute, l'une blanche et de fil ou de coton, la seconde en soie noire, le premier se plaçait en dessous, le second se nouait par derrière, et laissait apparaître le bord supérieur de la *cravate* blanche. Pendant longtemps nos troupes de terre portaient la *cravate*, dont on apercevait la partie les bords. Pour les marins, la *cravate* noire nouée en arrière et dont les pointes retombaient sur le dos, les pointes sont enveloppées sur la poitrine, dans une de leurs vêtements, et, depuis le jour aujourd'hui, l'interception des pointes a été abolie par ordre du ministre de la marine. Les officiers de cavalerie, dont l'emploi est, dès, plus, et, de plus, en plus, de plus, de l'infantrie. Cette *cravate* absorberait la transpiration, et, en rendant les pieds, et, de plus, en humides, elle rendrait aux troupes à chemises servies. La cavalerie continue à porter de la *cravate*.

L'usage de la *cravate* au drapeau est de plus très-ancien. Les Romains, comme les des enseignes égyptiennes, vieilles de cinq à six mille ans, en étaient ornées, et, les croates, du moins d'un ornement tout à fait semblable, dont elles tirent leur nom. Selon Aulonn, les premières *cravates* furent des bandes aux pots-enseignes, par Louvois, en 1667, ; jusqu'à ce jour, elles étaient des écharpes, et lorsque Louis XIV s'attribua personnellement le drapeau, il ordonna, par le colonel général de l'infanterie, le porte-enseigne, de porter l'écharpe à l'attache à la lance de son drapeau ; ce fut l'origine de la *cravate* de 1667. Le 1er janvier Bardin, l'énigmatique auteur le plus qu'ait produit la langue, pour la première fois, du souvenir dont il en a conservé, et, le compte, faisant considérer cette enseigne comme un ornement, et, en conséquence, l'ordonnance de 1791 attache la *cravate* tricolore aux drapeaux. Mais, en 1793, on trouve un ministration, le *cravate* blanche lui succéda. Lorsque 1830 fit revenir la *cravate* tricolore, qui traversa la République de 1848 et qui continua encore aujourd'hui de décorer les drapeaux de nos armées. Cette *cravate* a ordinairement deux couleurs, d'or ou d'argent, et dans certaines circonstances, elle est accompagnée d'un crêpe noir en signe de deuil.

Nous ne terminons pas cet article sans signaler une charge importante de l'ancienne cour de France et de conservateur des *cravates* du roi. V. CRAVATIER.

CRAVATÉ. Zèl (kra-va-té) part. passé du v. Cravater. Qui porte une cravate, qui a mis sa cravate : *Les gens bien gantés et bien cravatés ne craignent pas de s'exposer sur femme pour un fortunin.* (Balz.) *Ils hommes vêtus de noir, CRAVATÉS de blanc, est pris à tout.... Il est aussi habillé pour dormir nanmoins.* (Balz.)

— Fig. et fam. Qui a quelque chose autour du cou : *Ce sont des filles de mort, CRAVATÉES d'aides de papillon.* (Th. Gaut.) *Plus jeune, il avait de nappes longues à la figure des vieilles bouffies, CRAVATÉES de blanches, qui jaunent autour de la gorge de Marie.* (Nodier.)

CRAVATER v. a. ou tr. (kra-va-té — rad. cravate). Mettre une cravate à : *Il s'habille soi pas s'habiller ; il fait le* CRAVATER.

— Fig. et fam. Disposer autour du cou, en guise de cravate : *Une ouvrière de cœur, borde d'un double rang de petite coquillage, les* CRAVATER *d'eau.*

Se cravater v. pr. Mettre sa cravate : *Ne pas amuser* SE CRAVATER. *Je ne pouvais donc pas me* CRAVATER *en soirée* (Barbier.)

CRAVATIER s. m. (kra-va-tié — rad. cravate). Fabricant ou marchand de cravates : *Voir l'ou'ouie.*

— Hist. *Cravatier du roi*, Officier chargé du soin des cravates du roi.

— Encycl. Hist. A une époque où les grands seigneurs commencent à dédaigner les cravates démodées, sous Louis XIV et sous Louis XV, les fonctions de cravatier commencent à disposer les cravates du roi de manière qu'elles ne tombent pas en dehors. Le cravatier présentait la cravate du roi au moins de la garde-robe ou au premier valet de la robe, ensuite il accommodait le col de la chemise du roi. La cravate était mise, à la cravatier apportait quelque fait pli, il y remettait, et ne s'éloignait qu'après avoir obtenu, d'abord le ministre du cravatier du roi, puis le roi lui-même. Il attachait les dentelles des manchettes aux boutons des chemises du roi. Il avait la partie de toilette du roi, concurremment et dedans du monarque.

Le cravatier avait les mêmes entrées que les ou les autres officiers de la garde-robe.

Par l'article 20 de l'ordonnance du roi d'Etat, le 15 mai 1775, le cravatier du roi fut déclaré exempt du droit de franc-fief, pourvu qu'il ne fît aucun acte dérogeant à la noblesse, qu'il n'exerçât aucune charge, office, place ou emploi ayant fonctions publiques, vertueux ou publics, etc. Il jouissait de tous les privilèges accordés des commensaux.

CRAVE s. m. (kra-ve). Oriolh. Genre de passereaux insectivores, que les uns rangent dans une hoppes et les autres parmi les moqueurs, et qui habitent les montagnes de l'Europe centrale : *Quand le* CRAVE *descend dans les vallées, c'est en signe de neige et de mauvais temps.* (Cuv.)

— Encycl. Le genre crave est ainsi caractérisé : Bec long, grêle de la tête, courbe à la moitié de plusieurs sillons, dirigées en avant et aboutissant à peu près au tiers du bec, ailes courtes, à quatrième et cinquième rémiges plus longues, queue médiocre, carrée, jambes et tarses; angles crochus et aigus. Le *crave* ou *oiseau du chouquet* que par un bec plus long, plus mince, plus aigu et de couleur rouge, sans aucun ongle, ce qui l'avait fait placer par Cuvier dans la série des témoignages, à côté des huppes. Les mœurs du crave sont très-habiles, et l'organisation générale des conformations d'*Aegithalus* paraît présenter ensemble parfaitement au pyrithocrat. Il est aussi, à défaut, aussi vif, aussi gai, aussi bagueur, la queue recroquillée, les pieds et le bec en rouge vermillon, l'iris brun, la longueur d'un pouce du sifflet. Les jeunes ont le bec et les pieds noirs et le plumage sans rectiles. La longueur totale de cette espèce est de 0 m. 42 à 0 m. 43. Cet oiseau se plaît sur le sommet des plus hautes montagnes de l'Asie et de l'Afrique, et se descend que rarement dans la plaine. Il est d'un caractère inquiet, turbulent, et portant il peut s'apprivoiser jusqu'à ne rentrer à la maison, et avoir vu à l'autre deux crawes qui vivaient en fort bonne intelligence avec des pigeons de volière. Le crave se nourrit d'insectes et de graines, nouvellement semées et ramassées par le premier travail de la végétation. Il pourrait que Bible aux lieux qui le signalent, et change souvent de résidence. Il y a de ces oiseaux qui passent les plus grandes contrées temps dans le haute Egypte. La femelle pond au mois de mai deux ou trois oeufs blanchâtres et des taches marquées. La ponte est de trois ou de quatre, plus rarement, et ordinairement, d'un verdâtre sombre, avec de petites taches de gris cendre et de couleur d'un rouge vif. Le crave d'*aides blanches* a le corps, le bec et les pieds noirs, les pattes, les tarsonnes des grandes pennes des ailes d'un blanc pur, le corps, plus longue que les ailes, fortement arrondie. Il habite le Nouvelle-Hollande, où les naturels le nomment *mogdogg* ; il vit en troupes dans les bois élevés, et parcoit emigrer aux environs du port Jackson. Le *crave cacu* est d'un noir bleuâtre, brun tout en dessus, plus tem en dessous, à la tête, les pennes et le dessus de la queue noirs, les portions inférieures de l'aile d'un blanc pur et d'un noir. Cette espèce habite Java.

CRAVEIRO s. m. (kra-vé-ro). Bot. Nom indigène de deux espèces de myrtacées du Brésil.

— Encycl. Le *Craveiro* nous le nom de *crave-de-terre*, dans les forêts de Rio-Janeiro et de Minas, deux arbres connus par les botanistes sous les dénominations d'*eugenia pseudo-myrapitoides*, et de *calyptrantheis aromatica*. Cet jasmin, de la famille des myrtacées, portent des feuilles elliptiques et des fleurs en panicules terminales, dont le calice monosépale, ayant son limbe partagé en quatre ou cinq divisions, et ayant quatre ou cinq pétales. Les fruits des cravéiro offrent une forme ovoïde, et les rapports chez de cous de grelots, dont ils ont d'ailleurs la variété et le parfum.

CRAVEN (Elisabeth), marguerite d'Anspach. V. ANSPACH.

CRAVETA (Cravetta), jurisconsulte italien, né à Santigliano (Piémont) en 1504, mort à Turin en 1586. Il professa le droit à Turin, et avoient pris du second de cette ville, à Avignon puis à Bologne et à Pavie. Il quitta Pavie, et de nouveau à Turin, où il jouer les fonctions sénatoriales de ce ville. Son ouvrage les plus importants sont : *Consilia* (Lyon, 1545) *De antiquitatibus temporum* (Francfort, 1576).

CRAVETTE s. f. (kra-vè-te). Ornith. Barge d'Islande. V. BARGE.

CRAVICHON s. m. (kra-vi-chon). Bot. Nom vulgaire de pimprenelle.

CRAVO s. m. (kra-vo). Hortic. Nom donné à plusieurs variétés d'œillets.

— Bot. Pharmacie. Nom vulgaire, en Brésil, d'une espèce de bagasse.

— Encycl. *Les grands de Espagne et Portugal en Amérique* ont une plante annuelle de Brésil, à tige et à branches rouges, à feuilles ovales-lancéolées, à pétioles presque inexistants, à rameaux, entourés de pétioles de deux étages. Les fleurs, d'un jaune pour un moins vif, sont des corymbes réunis en fructifères, portant des pédoncules, des fleurs, des feuilles, et un assemblage de petites aiguilles noires, semblables au cornet de Bélier. Les fleurs et partie de cette plante sont amères, aromatiques, rafraîchissantes, et stimulantes. Elle jouer pour diurétique et antihémorrhagique. Les Brésiliens, pour un cas de maladie, nous employées, comme une immortelle, à rafraîchir, et, de plus, à la mode de la plante.

CRAVUPPE s. m. (kra-vu-pe — de crave et de *hoppe*). Ornith. Genre confondu par les uns avec le genre huppe, par les autres avec les martins.

CRAWFORD ou **CRAUFORD** (Quintin), Hélvétique et Allemand à Edimbourg, né à Dublin (Angleterre) en 1701, mort à Paris en 1819. Il entra fort jeune au service de la France, et, à Londres, se distingua comme militaire et comme administrateur. Il présida à l'Inde, en Espagne à Manille, fut chargé d'importantes missions en Angleterre, en Allemagne et en Russie et revint en Europe en 1780, après avoir acquis une fortune considérable. Il parcourut l'Italie, en Allemagne, etc., puis vint se fixer à Paris, où il vécut pendant plusieurs années, et publia des bons personnages, et fut plusieurs années membre de l'Institut de Bologne. Lors de la fuite du roi à Varennes, on fut dans son hôtel que fit remise de la voiture qui devait emmener la famille royale. En 1792, il quitta la France et alla à Bruxelles, où, grâce à la protection de Talleyrand et de Talleyrand, il obtint de Bruxelles, Bruxelles, après son divorce (1802), il vécut successivement à Bruxelles, à Edimbourg, à Paris, à Londres, à Paris, à Londres, à Paris, à Londres

son chef-d'œuvre, c'est l'ex-voto de Bruxelles, le *Chevalier Doublaret et sa femme en adoration devant le Christ mort*. Il y a là une simplicité grandiose et sévère, une conviction profonde, un sentiment exquis que l'artiste a jamais rencontrés ailleurs. Crayer a inondé la Belgique de toiles de grandes dimensions, pleines de mouvement et de bruit, mais vides d'émotion. Son dernier tableau, le *Martyre de saint Blaise*, est tout entier dans ce pays qui d'ingénieux excessif; il est d'une hardiesse de lorsque, dans le sujet, saint Blaise est soupé que l'auteur avait plus de quatre vingts ans quand il le peignit.

Qui ne connaît l'admiration de Rubens, devenue célèbre dans l'histoire de la peinture? Crayer, Crayer, personnage, personne ne vous surpasserez! Malgré la variété des versions qu'on trouve à ce sujet, nous pouvons, sans crainte que ce mot étrange ait jamais été dit, Rubens avait fait l'éloge de quelques toiles de Crayer, mais d'un simple éloge à son prophétie comme celle qui a été faite de lui, j'y une certaine distance.

Crayer, Crayer! Crayer, ô, est généralement reuferme dans l'histoire religieuse. Il en est pourtant sorti deux en trois fois pour n'essayer de traiter les thèmes charmants de la mythologie; on connaît de lui une *Danse des nymphes*, et *Le Berceau de l'Amour et la Vertu*.

Le monde de Louvre ne possède de ce peintre que trois tableaux : *Saint Paul, prêcheur armé et Saint Antoine, abbé, dans le désert* Jesus recevant des roses en saint Dorothée — *Sainte Catherine arrivant au sujet du Bienheureux*.

Crayer parvint à une grande vieillesse; j'ai pénétré le *Martyre de saint Blaise* à l'âge de quatre-vingt-six ans; mais il ne put l'achever et, étant mort vers l'an 1669, il laissa à Rubens, mais, son tombeau est à Gand, dans l'église des Dominicains.

CRAYÈRE s. f. (kré-è-re — rad. *craie*). Lieu d'où l'on extrait de la craie.

CRAYEUX, EUSE adj. (kré-ieu, eu-se — rad. *craie*). Qui contient de la craie. — Terrain CRAYEUX. *Pour les Parisiens habitué aux rideaux de craie, le réveil dans une chambre de pierre* CRAYEUSE *doit être comme un rêve de mausolé* (Alex. Dum.). Dans le sud, on trouve *comme les calcaires* CRAYEUX *qu'on tire d'une carrière*. (Pic. Sauve.) A Quelques versicules CRAYEUX.

— Qui appartient à la craie : *Couches* CRAYEUSES. *Le premier chose qui amas à propos dans l'œuvre de M. Ziegler, c'est son harmonie parfaite de ton, son heureuse alliance de couleur mate, solide et claire de la couque d'œuf brunissement aux nuances rosées de la pierre et aux teintes fauves des ors.* (Th. Gaut.)

— Chim. *Acide crayeux*, Ancien nom de l'acide carbonique extrait de la craie ou carbonate de chaux.

CRAYFORD, petite ville d'Angleterre, comté de Kent, à 5 milles. (Kent, Sud-Est), sur le Cray; 2,327 hab. Blanchisseries et imprimeries de coton. Victoire des Anglais Hengist sur les Bretons, commandés par Vortimer. Aux environs, plusieurs belles grottes artificielles.

CRAYON m. (kré-ion — rad. *craie*). Petit morceau de minerai tendre, propre à dessiner; sa dit particulièrement d'un petit bâton de bois renfermant une baguette de craie ou plomb ou d'autre matière, dont on se sert pour tracer, marquer, écrire : *Ecrire au* CRAYON. *Prendre du rouge dans un crayon. Ecrire au* CRAYON, *c'est comme parler à voix basse*. (Mme Sévérine.)

— Par ext. Esquisse, dessin au crayon : *Les* CRAYONS *de cet artiste sont très remarquables* (Acad.) Art du dessin; action de dessiner : *Le crayon n'est à la fois moins de temps et moins de difficultés que le pinceau. La hardiesse du* CRAYON, *surajoutée pendant trois années au mien dès crayons, ces dessins prirent le temps où elle n'y pu s'exercer.* (E. de Gir.) A Mesdames des dames, elles ont choisi un dessinée : CRAYON *moelleux, large, facile*. CRAYON *doux, sec, heurté*. E Dessinateur : *C'est un très-habile* CRAYON.

— *Fig.* Style, ton : action d'écrire : *Tableaux à le* CRAYON *rouge, heurté, brusque et hardi. Les mots sont dominées par la grossesse des balles*. (Ste-Beuve.)

Muse, pour le tracer cherchez vos crayons.

2 Critique, censure : *Le* CRAYON *d'un censeur, d'un critique*.

— : Le censure au regard formidable, Sait, le crayon en main, marquer son ridicule.

BOILEAU.

3 Dans le style noble, Sym. de plume : *L'histoire a toujours le* CRAYON *level pour*... (Ra-CINE, traduction en V. Fel.) *Le* CRAYON *d'esprit à l'Etat d'exquisse, d'ébauche : Ce livre n'est pas achevé, ce n'est encore qu'un* CRAYON, *un* CRAYON *imparfait, un premier* CRAYON. (Portrait, description) *Vous avez fait de lui un fidèle* CRAYON. *Il n'a trace du sentiment qu'un léger* CRAYON.

— Comm. *Crayons noirs*, Crayons faits avec de l'oxyde carbonate de plomb. *Crayons de Hâtre*, Crayons faits de brins d'osier ou de cinéraire mêlés à de l'argile. *Crayons Blancs*, Crayons faits de craie dolomite ou cylindres en ou baguettes. *Crayons Conté*, Crayons artificiels, inventés par Conté, et qui sont composés d'argile pure et de plombagine. *Crayons lithographiques*, Crayons dont on se sert pour dessiner sur la pierre lithographique, et qui sont composés de savon, de cire, de suif et de noir de fumée. *Crayons de mine noirote ou Crayons de couleur*, Crayons à base d'argile colorée artificiellement. *Crayons noirs*, Crayons faits avec une espèce de schiste ou d'autres pierres noires et tendres. *Crayons rouges*, Crayons de couleur, faits avec de l'argile ocreuse ou contenant du fer oxydé rouge.

— Blason. *Bâtons aux deux crayons*, Bâtons ronds sur pointe et mis en pal, ou bâtons coupés pour les combattre et en croyon blanc pour les chiens. *Bâtons aux trois crayons*, Bâtons ronds sur pointe, mis en pal, ou en croyon blanc, ou en croyon rouge et en croyon blanc.

— Jard. Sorte de pêche dont le dessus de l'aile est le satin. « Du di tuuul CRAYON.

— Agric. Terre de bruyère difficile.

— *Le crayon de Morat*, Expression très-populaire à Naples, et dont voici l'origine : Morat était un personnage tout les jeux de Naples, tantôt à cheval, tantôt en voiture dans le quartier. Il était remarquable de son crayon, parce qu'il était noir, il se voyait souvent dans le passage par quelque chose, quelque qui, ressemblant par la bride le cheval de son ami, avait, quelquefois à ce crayon, et Morat *Les* préférer une parole, Morat tirait le crayon dont il avait grand soin d'être toujours *noir*, tandis qu'il prononcait le mot, et, en ne lui ont on non, le rendait au pétitionnaire qui quelquefois voulait, quelquefois, le mettre, dont on s'appelait jamais, pleinement, le crayon de Morat, et le proverbe *Il Morat* est resté célèbre parmi les Napolitains.

— Epithètes. Pâlotte, vif, habile, savant, fort, ingénieux, léger, délicat, gracieux, charmant, minutieux, vrai, noble, majestueux, ferme, mâle, hardi, sensible, fidèle, timide, novice, inexpérimenté, lumbin, flaé, gracieux, grossier, tremblant, gauche.

— Syn. Croyon, canevas, crayoir, etc. V. CARNAUD.

— Encycl. Le crayon tire son étymologie du mot craie, parce qu'à l'origine il était fait de craie, mais aujourd'hui, il se compose souvent de deux parties distinctes : le crayon lui-même, substance tendre et colorée, qui a la propriété de laisser une trace sur le papier lorsqu'on frotte légèrement; et l'enveloppe, qui est un cylindre ou un parallélipipède de bois dans lequel la substance est renfermée et dont le tube est fendu en deux. Autrefois longtemps les crayons furent fabriqués avec de la plombagine, substance métallique de couleur grise, que l'on confondait à tort avec le plomb, qui n'est autre que le sulfure de plomb. Ce fut tendre et facile à tailler. On avait tout simplement de la plombagine en petits parallélipipèdes, que ses ouvriers faisaient envelopper de bois blanc ou colorié. Le comté de Cumberland, en Angleterre, possède de la plombagine de qualité supérieure; mais notre ingénieur Conté, ayant découvert dans les Ardennes pour cette article, Quand, à l'époque de la Révolution, toute relation cessa entre la France et l'Angleterre, notre commerce s'adressait à la division du travail, le comité de Salut public avia à remédier à cet incident, et Carnot s'adressa à Conté, qui trouva des produits de qualité supérieure les crayons artificiels. Ces crayons, qui ont pris de plus en plus de perfection depuis, sont composés de plombagine réduite en poudre, mêlé chimiquement à de l'argile ocreuse et taillés dans diverses proportions à de l'argile, ou simplement taillés dans une ocre colorée ou rivalisé avec les crayons anglais; ils sont moins durs et moins coûteux dans les numéros différents : pr 1, n° 2, n° 3. C'est le n° 1 qui est le plus dur.

Le crayon sert pour dessiner est fabriqué également avec une pâte argileuse tendre, mêlée avec de la poudre de fusée et plus ou moins cuite; il est ramité moulé en plusieurs sortes. Les crayons ordinaires sont d'ocre des charpentiers et des tailleurs de pierre ou simplement taillés dans une pierre de schiste appelée ampélite, et viennent de Maine, de la Bretagne et de la Normandie. Les crayons dits lithographiques, qui ne sont à dessiner sur pierre, sont formés d'un mélange de savon, de cire et de suif coloré avec de la fumée. Les crayons dont on se sert pour dessiner sur pierre sont différents des crayons *Conté*; on en fait aussi avec du crayon d'ocre ordinaire. Les crayons de craie blanc sont de la craie purifiée par des lavages, broyée et pétrie dans de la colle de pantes. Les *crayons rouges*, vulgairement nommés *sanguines*, sont faits avec de la sanguine (fer ox.) de, hématite) pulvérisée, dont on fait une pâte à l'aide de colle de poisson et de gomme arabique. Les autre crayon qui n'existe pas beaucoup aujourd'hui est le *crayon dit de mine noirote*, et qui a ordinairement une des extrémités bleue et l'autre rouge. Il est fait avec de l'argile d'Arcueil, ocreuse avec du bleu de Prusse, de blanc de plomb, de vermillon, de l'orpiment, etc. Les *crayons d'ardoise ou crayons gris* sont de dessin à écrire ou à dessiner sur de l'ardoise, le plus souvent un de composant de fragments d'ardoise ou pas plus tendre. La plombagine est également utilisée comme *crayons* sans être renfermée dans une enveloppe de bois; elle est alors taponnée en petits cylindres qu'on place dans des porte-crayons métalliques. Ces derniers annoncent qu'un nature les *crayons Mongin*, que le célèbre charlatan débitait sur la place publique à une foule empressée.

Le crayon a causé la mort du voyageur allemand Vogel, chose étonnante, le crayon étant un objet si inoffensif. Ce savant était dans l'intérieur de l'Afrique, où il faisait une de ses pérégrinations auxquelles la science moderne est redevable de tant de précieuses découvertes. Le premier ministre d'un Etat où il se trouvait alors, tenta par la bonté de son cœur, vel, le lui demanda. Vogel refusa. Le ministre insista et parvint à le mettre pour n'approprié l'animal qu'il convoitait; il amenta la population, qui, en ne reprenant contre cette injustice, parce qu'il devrait avec une *plume sans encre*, et excita à un tel point les imaginations que les indigènes se prirent sur le voyageur et le massacrèrent.

Nous ne pouvons terminer notre article sans consacrer quelques lignes à l'origine du crayon de Sanctès crayon. Ce crayon, qui a la plume d'oie, en compagnie de laquelle il vegétait pendant longtemps.

Quand les bouts sont dans à deux,

Le bitonnage en ne mieux —

était d'une nature pitoyable, il trop mou ni trop dur. Dédéjà, avec sa compagne, par l'inquiétude de ne pas, qui manque aux gens exigeur mous retrouvé, il répondit à ces dédain en se faisant le plus mauvais possible. Aujourd'hui, le crayon gris (qui y a encore) est un peu plus impossible de trouver un bon *crayon*; on a du mal trop dure, ni de un mauvais pas; ou ils sont trop mous, et il faut les tailler... jusqu'au bout. Je ne propose d'adversaire, mais assurément une pétition au Sénat pour la réhabilitation du crayon gris.

CRAYONNAGE s. m. (kré-io-na-je — rad. *crayonner*). Neol. Dessin fait au crayon.

CRAYONNAIRE (kré-io-nai) part. pass. de v. Crayonner. Il arrive, au pouvoir bâtonné *comme Collé ou Salmatar Alma, tenant un pinceau d'un côté, une plume d'autre, cuillant, crayonnant, griffonnant*. (Alex. Dum.)

CRAYONNÉ, ÉE (kré-io-né) part. passé du v. Crayonner. Dessiné au crayon : *Tableau peu à peu crayonné*.

— *Fig.* Tracé, esquissé : *Les lecteurs y trouvaient* CRAYONNÉ *quelque* CRAYONNÉE *de main du maître*. (Alex. Dum.)

— Bot. Qui est marqué de lignes longitudinales, ressemblant à des crayons : *Feuille* CRAYONNÉE.

CRAYONNER v. a. (kré-io-ne — rad. *crayon*). Tracer au crayon : *Crayonner le portrait*. On'il CRAYONNE une *maison sur une maison, un arbre sur un arbre, un homme sur un homme, afin qu'il s'accoutume à bien observer* et *à peindre les apparences*. (J. Rous.) Faire des traits au crayon sur : *Crayonner un portrait*. Ecrire rapidement : *Crayonner un billet*.

— Par ext. Ebaucher, esquisser : *Je n'ai fait que* CRAYONNER *ce portrait*. Ecrire rapidement : *Crayonner un billet*. Ecrire avec un crayon : *Je m'occupe pendant quelques heures à* CRAYONNER *le dessin du portrait du vieux de noir*. (Chateaub.) *C'était à Bay, blotti les mains d'hiver, que Hoffmann, entouré de ses amis, fumant du punch, se mettait à* CRAYONNER *le dessin du jeune et du vieux, ou fumant quelques* CRAYONNÉES *du trentenaire*. (Champfleury.)

— *Fig.* Dépendre, décrire : *Je suis sous* CRAYONNER *le dessin de ce monument*. (Acad.)

Ce Cornelle qui crayonne
L'Aiaux d'Angleterre et de Cinna,
Le Cid, Pompée et de Corinne,
Jetah au feu sa Pulchérie,
Apelles et Sertorius.

VOLTAIRE.

2 Décrire à grands traits, esquisser : *Ce rémunérer ne trace pas ses portraits, il les* CRAYONNE.

— Absol. : *C'est peu de* CRAYONNER, *il faut plaire à la traits choisis dans des codes heureux*. (L. Veuillot.) *Comme ces traits qui ne vaguient souvent divine* ou CRAYONNER, *elles* ont *quelques confidences de mes rêveries*. (Lamart.)

CRAYONNEUR, EUSE s. (kré-io-neur, eu-se — rad. *crayonner*). Celui, celle qui crayonne, qui dessine grossièrement : *Ce mal pas un peintre, c'est un* CRAYONNEUR. (Acad.)

CRAYONNEUSE, EUSE adj. (kré-io-neu, eu-se — rad. *crayonner*). Qui est de la nature du crayon : *Pierre, terre* CRAYONNEUSE.

CRAYONNIER s. m. (kré-io-nie-ie — rad. *crayon*). Marchand de crayons.

— Dessinateur au crayon : *Un habile* CRAYONNIER.

CRAÏS s. m. (kra-ïs). Métrol. Ancienne monnaie de billon, qui avait cours dans le grand-duché de Toscane, avant son réunion au royaume d'Etrurie et la substitution du système monétaire de France et d'Italie à l'ancien système toscan. La valeur en était de 10 centimes environ, un peu plus de quatre sous tournois.

CRÉ interj. (kré — abréviation de *merci*; se prononce plutôt *mèrci*). Mot dont se sert particulièrement en jouant, ou à lui par moquerie la prononcer). Pop. *N'emploie dans quelques jeux, comme cré rouge, cré noir, etc., pour merci rouge, merci noir, etc.* : Cré bon! *ce tout mangé*. (Cl. Robert.) Cré quoi! *que je souffre! murmure le serpent, qui sous vous une haine dans les veins*. (E. Sue.) *Bouche ne pas s'ouvrait, ou murmurait : Cré bazar! Cré gobeyes! ou.* (E. Sue.) *A vous instant, je ne sous ou coup de pied dans les reins, ou crayons cent fois* CRÉ *merci*. Cré *mérci! Je ne retrouve d'un bout les pieds*. (Champfleury.) Cré *mérci, Cré mérci*. (Id.)

CRÉABLE adj. (kré-a-ble — rad. *créer*). Qui peut être créé : Être CRÉABLE. Neol. CRÉABLE.

CRÉAD s. m. (kré-ad). Ichthyol. Nom vulgaire de l'antargine commun parmi les Français. Il est aussi CRÉA et CRÉAT.

CRÉADRES s. m. (kré-a-dès). Pêche. Espèce de filet. Neol.

CRÉADION s. m. (kré-é-di-on). Crédit. Syn. de *Bénéfice*.

CRÉANCE s. f. (kré-an-se — du lat. *credere*, croire). Fol. (kré-an-se : *Cela ne mérite aucune* CRÉANCE. *Cela n'est pas digne de* CRÉANCE. *Quand les mêmes mous quittent, nous nous flattons de la croire, nous nous en faisons des quittons*. (Le Rochef.) *A Foi religieuse : Ajouter une foi entière à la* CRÉANCE *de l'Eglise*. (Pinch.) *Il aura mieux conformément à la* CRÉANCE *et à la religion*. (Bourdin.)

— Fig. Foi, confiance : *Ne mérite aucune* CRÉANCE; *son caractère donne* CRÉANCE *à ses paroles*. (La Bruy.) *Ne pas ajouter de crédit aux dépositions de témoins par l'examen de la chose à croire. La foi est vaine* CRÉANCE *de vérité qu'on y trouve. Il faut* CRÉANCE *aux choses qui ne sont point de nature à croire*. (Bossuet.)

— Crédit, confiance : *Ce mérite aucun* CRÉANCE *à ses paroles*. (La Bruy.) *Ne pas ajouter de crédit aux dépositions de témoins par l'examen de la chose à croire. La foi est vaine* CRÉANCE *de vérité qu'on y trouve. Il faut* CRÉANCE *aux choses qui ne sont point de nature à croire*. (Bossuet.)

— Mar. *Monitor en créance*, Voire pour *Encore à le monitor, pour le monitor, à le chaloupe, qui, l'ayant mouillée, rapporte à bord le bout de câble*.

— Diplom. Instruction secrète qu'un souverain donne à son ministre pour traiter avec un autre souverain. *Lettre de créance*, Lettre qu'un ministre ou un ambassadeur porte à souverain vers lequel il est envoyé, pour le faire accréditer auprès de lui.

— Comm. *Lettre de créance*, Lettre de crédit qu'un banquier ou un négociant donne à un voyageur pour qu'il puisse prendre de l'argent sur le vu de cette lettre : *Avoir des lettres de* CRÉANCE *sur Napier, sur Rothsburg*.

— Jurisp. Droit d'exiger l'exécution d'une obligation, et particulièrement : Droit d'une somme d'argent : CRÉANCE *commerciale, filiaire, sur la succession, sur un titre* : CRÉANCE *certaine, à* Titre même de la dette : *Déclaration de créance*, Déclaration, enregistrée, Celle qui résulte d'un acte non signé privé ou non reconnu authentique ou confirmé par hypothèque. *Créance liquide*, Celle qui résulte d'un titre authentique et qui importe hypothèque et prêts le créancier sur tout ou partie des biens du débiteur. *Créance privilégiée*, Celle qui a le droit à une préférence sur les autres créances, dans l'ordre des hypothèques. *Créance ordinaire*, Celle qui n'est point privilégiée. *Créance chirographaire*, Celle qui appartient en commun à plusieurs personnes, dont aucune peut prétendre à la totalité, sans toute garantie de recours pour les copropriétaires.

— Vén. *Chien de bonne créance*, Chien sur lequel on peut compter à la chasse.

— Encycl. Créance en général, une somme qui retient l'obligeant qu'il n'est pas encore lui-même. *Le caractère de pure de créance*, Quand pas sûr, ou qui est sujet à s'essuyer.

— Syn. Créance, croyance, foi, crédit. Croyance, croyance, croyance, la certitude de son signification; il n'exprime aucune idée particulière, mais une croyance générale ou indéterminée quant aux personnes qui croient : *ceux ne mérite aucune créance*; son caractère donne *créance à ses paroles*. La croyance est le résultat des termes par l'examen de la chose à croire. *La foi est vaine* CRÉANCE *de vérité qu'on y trouve*. *La foi est vaine* CRÉANCE *de vérité qu'on y trouve*. *La foi est vaine* CRÉANCE *de vérité qu'on y trouve*. *Il faut* CRÉANCE *aux choses qui ne sont point de nature à croire*. (Bossuet.)

— Ant. Doute, incertitude, incrédulité, défiance, méfiance, mécréance, incroyance, incrédulité, incrédulité, incrédulité

une tendance à croire toute personnalité, quand le mot s'applique à tout un peuple, il annonce quelque chose d'extraordinairement noble; l'opinion publique désignera demain ceux qu'aujourd'hui elle méconnaît.

—Encycl. Littrg. Une *créance*, dans l'acception la plus générale du mot, désaite droit d'exiger l'exécution d'une obligation, impliquant naturellement le droit d'employer au besoin, à cette fin, contre le débiteur, les moyens coercitifs autorisés par la loi. La notion de la créance ne peut, en le comprendre, se dégager avec exactitude que de la notion essentielle, mal corrélative de l'obligation dont elle est généralement et intellectuellement inséparable. Les jurisconsultes définissent l'obligation : *Un lien de droit qui nous astreint envers quelqu'un à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose.* La personne active, de l'obligation, c'est-à-dire celle qui doit livrer la chose, ou faire l'acte, ou, au contraire, s'abstenir de fait déterminé dont il s'agit, se nomme *débiteur* ou *débitrice*. *Le créancier* est celui auquel doit profiter l'obligation et qui a le droit d'exiger sur le débiteur, de la chose, soit l'exécution du fait, soit ceuh l'abstention de faire, auxquelles le débiteur est astreint par les stipulations d'un contrat, ou par une des dispositions générales du droit. *Créance* et *obligation*, *créancier* et *débiteur* sont donc les deux termes inverses, mais essentiellement corrélatifs d'un même rapport juridique.

On voit, par ce simple aperçu, que le mot *créance* présente, dans la langue du droit, une acception plus large que dans son langage de langage courant. Dans le style usuel, en effet, on n'entend guère par *créance* que le droit d'exiger le payement d'une somme d'argent, dans le langage juridique, ce mot comprend également un droit d'exiger la prestation d'un fait positif et même d'un fait négatif se résolvant dans l'abstention de certaines actes déterminés. Aussi, les auteurs du langage commercial ne hésitent avec le chemin ordinaire que non-seulement doit distinguer dans un certain rapport l'assertion de toute indécision dans le fait, mais encore le droit d'exiger de lui cette abstention de toute concurrence à mon égard, et de toute action de fait, a un caractère négatif, ce droit est une *créance*.

Les créances appartiennent à la classe des droits personnels personnels. Elles ne s'asseoient ni sur des déterminismes, ni sur des termes indéfinissement liées par les obligations qui y correspondent. Ceci le trait saillant qui distingue la nature des créances des droits réels, *réels*, c'est-à-dire, des droits de propriété, des droits d'hypothèque ou de servitude foncière, lesquels s'exercent directement les choses sans acception d'aucune personne particulière. Le droit de propriété que j'ai sur lui meuble ou sur lui immeuble s'adresse au reste indéfinissant que que ce soit; il impose simplement à tout le monde d'une manière indéfinie le devoir négatif de ne pas attenter à mon droit de propriété.

On a voulu faire dériver le mot *créance* du verbe *croire*, *croire*, avoir foi. Cette étymologie peut ne pas manquer de justesse relativement aux *créances* qui résultent des conventions librement formées entre parties contractantes. Il est vrai de dire alors que le créancier accepte de bon cœur l'opinion de son débiteur. Mais il n'en est évidemment plus de même, lorsque l'individu qui peut se refuse m'a bien dans ma personne ou dans mes biens; cet individu est mon débiteur d'une somme pécuniaire seulement en préjudice qui m'a causé. Il est clair néanmoins qu'on ne peut pas dire, en parelle circonstance, que j'ai mis la foi de mon débiteur. Les jurisconsultes et les idées générales qu'on se peut que se bornent à indiquer cet élément leur développement naturel à l'article OBLIGATION.

CRÉANCES, bourg et commune de France (Manche), canton de Lessay, arrond. et à 23 kilom. N.-O. de Coutances, près de l'embouchure de l'ay, pop. agglo. 1,400, pop. tot. 2,150 hab. Sabiers; commerce de sel.

CRÉANCIER, ÈRE s. (Crée-an-cié, è-re — rad. *créance*). Personne à qui il est dû de l'argent, ou quelque chose susceptible d'évaluation en argent. *Être pourvoyeur pour ses créanciers. Je suis que vous êtes ma CRÉANCIÈRE. Ce n'est pas mon CRÉANCIER.* (Molière.) *Le créancier de quelque partie de manuscrit; aujourd'hui prêt à concéder, demain il veut tout mettre à feu et à sang.* (A. Duval.) *Un CRÉANCIER est pire qu'un usurier, car on ne trouve pas de possibilité sur personne; un CRÉANCIER possède entre dignité et pour la majorité.* (V. Hugo.)

Mes créanciers sont les ennemis
Contre mon bonheur conjurés.
DÉLAMARE.

Je me trouve parfois un peu bas en finance,
Mais je suis si strangier avec mes créanciers.
AL. DUVAL.

— Fig. Personne qui a quelque droit, qui exerce quelque ascendant, quelque prédilection. *Il faut, pour le bonheur de la compagnie, des CRÉANCIÈRES de la terre et de la nature et interpoyme frères et désespérés.* (Mirab.) *Le religion sous mille formes est pourvue des CRÉANCIÈRES du cœur des jeunes.* (Mirab.)

Adjectiv. :

Bacchus et peut-être l'amour
L'occupent souvent tour à tour,
Sans compter l'hydre CRÉANCIÈRE.
LE POITEVIN.

— Antonyms. Débiteur.

— Encycl. Jurisprud. V. CRÉANCE.

— Anecdotes. Un homme de Lyon s'en allait dans la rue Saint-Dominique, et il rencontra qui pouvait lui demander le sujet de sa tristesse : « Je dois, dit-il, et je ne saurais payer. — Bon, lui répartit l'enfant de la Guillotine, laissez cette inquiétude à votre CRÉANCIÈRE. »

* *

Bizan, voyant à l'opéra
Leonn, qui lui devait cent francs,
Lui dit : « Tiens, voilà ma CRÉANCIÈRE.
Ça pique mal vite, il est temps.
— Laissez-moi monter à sa loge,
Répondit bellement Leonn.
— Ah! parbleu, vous ne courez pas
Que je ne sois payé, » dit Bizan.

Créancier (Gab) **de la Bonnaire à la grosse**, opère lorsqu'il ne trois actes, parodie de Vivri, musique de Nicolo, représenté à l'Opéra-Comique en 1807. Les paroles de Gabriel, écrites dans le temps où Nicolo régnait sans rival comme le seigneur de l'opéra-comique, offre de nombreuses traces de négligence. De plus, le 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40,

crypha, le 11e livre des *Macchabées* (vn, 12), qui est contesté par le livre également apocryphe de la *Sagesse* (xi, 18), où il est question d'une matière informe, et qu'un autre rôle est contraire au principe de la philosophie ancienne : *Ex nihilo nihil* (Rien ne se fait de rien). Justin le Martyr et Clément d'Alexandrie admettaient bien, le premier la matière informe, le second une matière préexistante au temps, mais ils ne croyaient pas que les autres prêtent à l'éternité de cette matière. Ailleurs, en effet, Clément la réduit à la matière, d'où l'on doit conclure que dans leur opinion cette matière informe, qu'ils avaient dû tirer du néant avant la formation du monde par Dieu, n'existe pas. Les premiers, au contraire, n'admettent point la *création*. Ils soutiennent, en qui excède la Grèce et Perse, et notamment celle de Tertullien, que le monde a été formé d'une matière préexistante à la *création*, éternelle, par Dieu n'ont pas la tirer du néant, attendu que l'être nécessairement, ne l'aurait pas créé qu'un monde parfait. Tertullien s'efforce de refuser quelque opinion qu'opposait l'incompatibilité de l'éternité de la matière avec la notion de l'absolue vie de Dieu. Origène lui-même, comme les autres Pères, que la matière n'est pas éternelle; mais il ajoute qu'il est impossible de concevoir un temps où le monde n'existât pas, parce qu'il serait, dit-il, impossible que Dieu n'exerçât que la puissance et le bonté de Dieu existent jamais été inactives. Pour trancher la difficulté, Origène émet l'hypothèse d'une *création sans commencement*. Ce monde existait sans commencement et n'est non plus avoir de fin; sans cela Dieu resterait inactif, et puisque Dieu n'est point inactif il impse pour Origène dans l'avenir que dans le passé, la matière éternelle ne saurait exister à admettre l'existence de plusieurs mondes antérieurs à celui que nous habitons et à formations d'autres séries infinies de mondes qui succéderont au même et qui se succèdent. Pour trancher la difficulté, Origène émet l'hypothèse d'une *création sans commencement*. Ce monde existait sans commencement et n'est non plus avoir de fin; le rembaitit ne saurait, dans un temps spécial qu'il n'est pas parvenu jusqu'à nous, mais dont l'hobitat nous a apporté des fragments. Diodès et Idées furent condamnés, avec l'ensemble du système d'Origène, sous le règne de Justinien, mais Jacobé dépouille la perfection absolue de Dieu de ses rapports avec le monde. Le système d'Origène, dans son ensemble, la doctrine de la *création*.

Cette doctrine, qui suppose évidemment que quelque chose peut sortir de rien par un acte de la volonté, est très contestée, et, en opposition avec l'axiome rationnel : *Ex nihilo nihil fit*. Les partisans de la doctrine théologique objectent qu'à la vérité on ne comprend pas comment quelque chose peut sortir de rien, mais qu'on aime mieux, préférable n'est pas une chose impossible. Ils assignent toutefois de raisons de croire de la question. La raison ne dit pas qu'aim ne comprend comment quelque chose peut sortir sortir de rien : elle dit qu'elle comprend que quelque chose peut sortir de rien, et affirmation un peu différente de cela qu'on lui prête.

Le fait de la *création*, du reste, deux aspects. D'un part, il qéjà de nous ramène à l'origine et l'existence des êtres requièrent nécessairement que cette création et un lieu, et s'il n'est pas possible de nous ramener à des sans non antérieure; d'autre part, il impose d'autres lieu, ne nie-même l'autre présidence crées et de voir ne nous attribuée concubiner avec les attributs que nous connaissons de crée sous aspect.

En premier lieu, la *création* serait un fait démontré faux, que ce fait n'excluait en aucune façon l'existence de Dieu. On aurait alors deux hypothèses : ou l'univers emanerait d'une substance créatrice à Dieu et placée hors de lui, ou il serait produit par Dieu. Dans ce dernier système, la substance qui a une origine hybrides et qui ne peut pas les plus célèbres parmi ceux dont la tradition nous a laissé le souvenir, c'est le dualisme, qu'il théologie appelle le manichéisme; de l'autre côté, on aurait seulement un système philosophique doublement important par le place qu'il tient dans la philosophie et par qui occupe encore dans beaucoup d'esprits éclairés c'est le panthéisme.

La deuxième ne donne la *création* prise dans la seule chrétine du mot. La *création*, pour lui, n'est pas une simple transformation, mais une transformation logique sur laquelle l'esprit ne saurait passer : elle est l'existence, et cette impossibilité comme une conséquence d'une théorie toujours plus ou moins obscure que l'être n'est rien ou lui-même, sinon une contradiction évidente ; que si l'être n'existait pas, le néant n'existerait pas non plus, attendu que ce mot n'exprime qu'une idée relative, l'absence de l'être; d'où il suit qu'avant la *création*, puisque *création* il y a, le néant n'existait pas plus que l'être. Il ne peut pas être conçu au lui-même. Il n'a qu'une existence logique, qui le philosophe dualiste; et bien, cette être, remontes avant notre présidence *création*, sous un troisième même plus d'existence logique ou néant. Ce raisonnement ne paraît pas pouvoir être exact. Il faillirait les dualistes pouvaient : l'être et le néant sont contemporains et coulaient à vive et à mourir ensemble.

L'homme n'est qu'un insecte plus ou moins de l'existence; il n'en vaut que le vestibule. En l'être des choses, il n'y a pas de substance réelle pour nos yeux humains : nous ne sommes dire ce qu'est un être en lui-même; nous le distinguons des autres; nous disons à son aspect : il diffère de l'être voisin. Nous ne connaissons pas dans *être relatif*. Dieu lui-même est pour nous d'une cette condition : il n'a d'existence relative. Vous dites qu'il est spirituel, que signifie le terme spirituel? Il signifie que Dieu n'est point dans la matière, et vous n'avez plus de terme pour qualifier, par exemple, ce qui est dans la matière. Le *créé*, et la *création* est un fait contradictoire, et ne saurait, dans aucun sens, consister de la *création* les mages de Perse, Platon, Pythagore et Aristote.

Le troisième rejette la *création* pour quatrième mode. Il dit : Dieu est l'unique et absolument un dans le sens de la multiplicité en un, existant comme unité, éternellement et indépendamment de toute chose. Il ne saurait être un particulier ni un mode de Dieu, dont l'être, ou substance, ne saurait être un. Il ne tient de suite ce qui en résulte au point de vue de la *création*. Il ne saurait, dans aucun sens, créé étrangé et un, son idée exclut cette de la *création* qui est le contraire de l'idée de mouvement et de la multiplicité infinie qu'en résumique dans le sein de la substance divine, la *création* est un fait réel, mais ce fait a des bons les yeux; il nous lieu dans l'antérieur ; il a un rapport avec le temps, et le mot *création* se confond avec l'*évolution* de mouvement dans le temps. Il ne saurait, en effet, exister, ni le temps, ni matière, ni espace, ni rien, sans un agent, sans un principe qui dans nous paraît, ne saurait exister. Il n'y a même pas quelque intention, considérée comme l'essence de la matière, et qui ne saurait exister sans matière et secondaire. Nerveux pensait que Dieu avait de la puissance, et que la matière en est partie circonscrite de l'espace. Il n'y avait, dans cette théorie, que la matière qui ait rapport à la vérité de l'impénétrabilité, phénomène qui ne saurait exister sans matière. Il ajoute l'évêque Berkeley, on ne connaît rien que par les sensations et les perceptions sans quoi par ce que nous en disent nos impressions. L'impénétrabilité et l'étendue pourraient n'être, si on le voulait, que des sensations de nos sens, une apparence, un songe ; et, par conséquent, il n'y a pas de matière. Depuis le trouvent Hobbes et Spinoza, formulent que : Dieu est un, et, par conséquent, il n'y a pas de matière, ou, tous les jours, en position, et, par conséquent, il n'y a pas de matière. Simon et l'école industrielle jusqu'à Hegel et Schelling et Schopenhauer de l'idéal, tous ont prononcé profondément cette négation de fait historique appelé *création* du monde. Il reste à examiner le fait de la *création* du monde, la théologie de la *création* n'est pas un acte isolé, mais un fait qui se rattache à des faits antérieurs sur lesquels, Dieu, la Genèse, Dieu et le monde, et, par conséquent, il n'y a pas de commentaires, en l'absence d'explication, ainsi il n'est pas une chose, il n'est pas, dans la formation d'une science inconnue sur un sujet, et, par conséquent, il n'y a pas de matière dans ses limites pour devoir s'entendre de ses principes, dont chacune comprendre des matières d'années. Cette théorie ne comprend de phénomène métaphysique de la *création* et de l'origine, mais elle ne saurait, en effet, fournir aux différences des livres bibliques un commentaire, et d'où la matière et de l'esprit, les travaux de Cuvier le leur ont fourni, et que les travaux de Cuvier ne leur ont fourni, et de leur rendre service. Sans qu'on y prenne garde, Dieu lui-même, et, par conséquent, il n'y a pas de matière possibilité qui soulment de l'existence de Dieu, et, par conséquent, il n'y a pas de matière indéfiniment. Enfin, n'était pas seulement une planche de salut et en vie et sans. Cependant on ne saurait, par réflexion qui ne réalise en nécessité ainsi l'existence de Dieu, et, par conséquent, il n'y a pas de matière. Dieu n'existerait plus qu'une action de simple et de nécessité.

En outre, la théorie théologique de la *création* ne saurait, en effet, se rattacher à un acte unique et même un acte *par lui-même*, définitivement, et, par conséquent, il n'y a pas de matière. Dieu n'existerait plus qu'une action de simple et de nécessité.

Enfin, la Dieu et la *cause efficiente* de l'univers, ainsi, et est à l'égard du Dieu dans les rapports ordinaires d'un effet à une cause, d'où il résulte que l'effet et la cause sont dans un rapport constant, et, s'il en est ainsi, ils sont en même temps, deux substances différentes ne pouvant avoir aucun point de contact. De quelque manière qu'on s'y prenne, on retombe donc forcément dans le panthéisme.

Les trois faits ont été admis successivement par la théologie catholique. « Dieu, dit *Fénelon Traité de l'existence et des attributs de Dieu*, est éternellement créant tout ce qui doit être créé et exister successivement. Il n'a rien commencé et rien qui cité aujourd'hui, comme il est éternellement créé et non créé. Il est éternellement le créateur de l'univers. Ces diversités paraîtraient contradictoires, mais elles ne peuvent pas se concilier avec son activité. C'est au langage impuissant et vide de nos pensées que les docteurs qui se trouvent en présence d'une difficulté qu'ils ne peuvent résoudre, et qui aujourd'hui l'insuffisance de leurs preuves par la pompe et la solennité du discours.

Pour le commencement du Dieu, qui, en son activité essentielle, cède décrémentant, dans l'impossibilité de nous ramener à des sans non antérieure, d'autre part, il impose d'autres lieu, ne nie-même l'autre présidence crées et de voir ne nous attribuée concubiner avec les attributs que nous connaissons de crée sous aspect.

Ce premier lieu, la *création* serait un fait démontré faux, que ce fait n'excluait en aucune façon l'existence de Dieu. On aurait alors deux hypothèses : ou l'univers emanerait d'une substance créatrice à Dieu et placée hors de lui, ou il serait produit par Dieu. Dans ce dernier système, la substance qui a une origine hybrides et qui ne peut pas les plus célèbres parmi ceux dont la tradition nous a laissé le souvenir, c'est le dualisme, qu'il théologie appelle le manichéisme; de l'autre côté, on aurait seulement un système philosophique doublement important par la place qu'il tient dans la philosophie et par qui occupe encore dans beaucoup d'esprits éclairés c'est le panthéisme.

La deuxième ne donne la *création* prise dans la seule chrétine du mot. La *création*, pour lui, n'est pas une simple transformation, mais une transformation logique sur laquelle l'esprit ne saurait passer : elle est l'existence, et cette impossibilité comme une conséquence d'une théorie toujours plus ou moins obscure que l'être n'est rien ou lui-même, sinon une contradiction évidente ; que si l'être n'existait pas, le néant n'existerait pas non plus, attendu que ce mot n'exprime qu'une idée relative, l'absence de l'être; d'où il suit qu'avant la *création*, puisque *création* il y a, le néant n'existait pas plus que l'être. Il ne peut pas être conçu au lui-même. Il n'a qu'une existence logique, qui le philosophe dualiste; et bien, cette être, remontes avant notre présidence *création*, sous un troisième même plus d'existence logique ou néant. Ce raisonnement ne paraît pas pouvoir être exact. Il faillirait les dualistes pouvaient : l'être et le néant sont contemporains et coulaient à vive et à mourir ensemble.

L'homme n'est qu'un insecte plus ou moins de l'existence; il n'en vaut que le vestibule. En l'être des choses, il n'y a pas de substance réelle pour nos yeux humains : nous ne sommes dire ce qu'est un être en lui-même; nous le distinguons des autres; nous disons à son aspect : il diffère de l'être voisin. Nous ne connaissons pas dans *être relatif*. Dieu lui-même est pour nous d'une cette condition : il n'a d'existence relative. Vous dites qu'il est spirituel, que signifie le terme spirituel? Il signifie que Dieu n'est point dans la matière, et vous n'avez plus de terme pour qualifier, par exemple, ce qui est dans la matière. Le *créé*, et la *création* est un fait contradictoire, et ne saurait, dans aucun sens, consister de la *création* les mages de Perse, Platon, Pythagore et Aristote.

Le troisième rejette la *création* pour quatrième mode. Il dit : Dieu est l'unique et absolument un dans le sens de la multiplicité en un, existant comme unité, éternellement et indépendamment de toute chose. Il ne saurait être un particulier ni un mode de Dieu, dont l'être, ou substance, ne saurait être un. Il ne tient de suite ce qui en résulte au point de vue de la *création*. Il ne saurait, dans aucun sens, créé étrangé et un, son idée exclut cette de la *création* qui est le contraire de l'idée de mouvement et de la multiplicité infinie qu'en résumique dans le sein de la substance divine, la *création* est un fait réel, mais ce fait a des bons les yeux; il nous lieu dans l'antérieur ; il a un rapport avec le temps, et le mot *création* se confond avec l'*évolution* de mouvement dans le temps. Il ne saurait, en effet, exister, ni le temps, ni matière, ni espace, ni rien, sans un agent, sans un principe qui dans nous paraît, ne saurait exister. Il n'y a même pas quelque intention, considérée comme l'essence de la matière, et qui ne saurait exister sans matière et secondaire. Nerveux pensait que Dieu avait de la puissance, et que la matière en est partie circonscrite de l'espace. Il n'y avait, dans cette théorie, que la matière qui ait rapport à la vérité de l'impénétrabilité, phénomène qui ne saurait exister sans matière. Il ajoute l'évêque Berkeley, on ne connaît rien que par les sensations et les perceptions sans quoi par ce que nous en disent nos impressions. L'impénétrabilité et l'étendue pourraient n'être, si on le voulait, que des sensations de nos sens, une apparence, un songe ; et, par conséquent, il n'y a pas de matière. Depuis le trouvent Hobbes et Spinoza, formulent que : Dieu est un, et, par conséquent, il n'y a pas de matière, ou, tous les jours, en position, et, par conséquent, il n'y a pas de matière. Simon et l'école industrielle jusqu'à Hegel et Schelling et Schopenhauer de l'idéal, tous ont prononcé profondément cette négation de fait historique appelé *création* du monde. Il reste à examiner le fait de la *création* du monde, la théologie de la *création* n'est pas un acte isolé, mais un fait qui se rattache à des faits antérieurs sur lesquels, Dieu, la Genèse, Dieu et le monde, et, par conséquent, il n'y a pas de commentaires, en l'absence d'explication, ainsi il n'est pas une chose, il n'est pas, dans la formation d'une science inconnue sur un sujet, et, par conséquent, il n'y a pas de matière dans ses limites pour devoir s'entendre de ses principes, dont chacune comprendre des matières d'années. Cette théorie ne comprend de phénomène métaphysique de la *création* et de l'origine, mais elle ne saurait, en effet, fournir aux différences des livres bibliques un commentaire, et d'où la matière et de l'esprit, les travaux de Cuvier le leur ont fourni, et que les travaux de Cuvier ne leur ont fourni, et de leur rendre service. Sans qu'on y prenne garde, Dieu lui-même, et, par conséquent, il n'y a pas de matière possibilité qui soulment de l'existence de Dieu, et, par conséquent, il n'y a pas de matière indéfiniment. Enfin, n'était pas seulement une planche de salut et en vie et sans. Cependant on ne saurait, par réflexion qui ne réalise en nécessité ainsi l'existence de Dieu, et, par conséquent, il n'y a pas de matière. Dieu n'existerait plus qu'une action de simple et de nécessité.

Ensuite

sitôt intermédiaire qui figure le rapport de la cause à l'effet. Le vive recital de tout sylloïde, le consommé de magnet est une hypothèse qui, loin de donner la certitude à la conséquence, la repoussé d'autre au contraire. La syllogisme n'est en lui-même qu'un cercle vicieux ou une pétition de principe. Avec la méthode syllogistique, la raison est comme un labyrinthe où les mêmes chemins se croisent et se confondent sans commencement ni fin; où la grande ligne droite n'existe pas parfaitement, le particulier n'étant intelligible que par le général, tout devient à la fois prémisse et conséquence; où l'esprit enfin n'ayant aucun point d'appui ne sait ni d'où il vient ni où il va, ne peut consulter et répondre à douter. Que de prétendues généralités, que de sophismes hypothétiques et de non sérieuses conséquences, la philosophie n'a débuté le plus souvent que des prémisses, tirées, non de l'expérience à ce réfléchir tous les jours, dérivées de la raison et contestées sur ce point, en théorie syllogistique avait réduit. La destinée de la philosophie du genre de celle de l'esprit humain jusqu'aux rives si longtemps désolées de la Méditerranée ne fut-elle pas une limitation accomplie, l'imitation doit manquer. Comme la philosophie ancienne, elle meurt par la croisée des sciences spéciales et physiques qui envahissent, et ne laissent rien de plus en plus son domaine, c'est-à-dire par la découverte progressive de l'ordre de ses conditions; elle meurt par la transformation de la logique, qui, de formule pressante, que et destructive qu'il était, devient, à l'inan même de ceux qui l'employaient, de la question et de générosité. A mesure que la philosophie se refait, la certitude se forme. Le vaporisme, ou fin étoé de la philosophie, semble la mettre dans ses décroûts, déjà il y tient d'une foule de positions, et, chose à noter, plus qu'elle ne s'y engage moins sont prétendent les mêmes que la philosophie nous expose que la vraie méthode à a point déjà-ée de sa Bambous.

La métaphysique. Nous avons vu que *Protagoras* appelait *métaphysique* la science universelle de l'entière, la logique commune, la méthodique de la nature, la science des sciences. Il remarque que le caractère commun de toutes les sciences consiste en ce que, « c'est d'avoir un objet *stéré*, c'est-à-dire d'être, dans ses sections et ses parties, groupes et sous-groupes, genres et espèces; *gradué*, échelonné, simple, tissu, réfléchi, coordonné. La série est un fait commun à toutes les sciences, et l'ordre, en effet, en la physique, à la chimie, à la géologie, à la botanique et à la physiologie, c'est le même qu'on rencontrait quand science en constitue, c'est-à-dire le séparer du domaine religieux et philosophique. La religion, expression de sentiment et de la morale, se sépare du domaine de l'éternel, de l'infini, de la toute-puissance, de la toute-vie, de la toute-sagesse et de l'amour, la religion est universelle. La philosophie, mouvement par tout, mais se rétrachant spécialement à rien, s'analyzant pas, cherchant, le point et le possible dans les choses, agitant les idées générales, mais intéressées, de substance, de cause, de mouvement, de phénomène, de nécessité, de conséquence, etc., afin des extrêmes des systèmes d'ontologie et de cosmogonie; la philosophie seule est antisciente. Pourquoi le théoïsme, la morale, la physique, l'économie sociale, sont-elles encore matière de religion ou de philosophie? C'est qu'elles ne sont pas encore ni dans leur objet, ni dans leur méthode. Pythagore, Socrate, Platon, Aristote, Bacon, Leibnitz, Kant, Fichte, Schelling, Hegel, Cousin, Ampère, Ampère, Ampère

nous possédons écrite en gallois. Cependant nous savons positivement que les représentations sacrées étaient très-anciennement goûtées par les Gaulois; ces représentations portaient le nom d'*antérieux*, probablement dérivé de l'anglais *interlude*, empruntée lui-même au latin. Le texte original de la *Création du monde en gallois* existe à la bibliothèque Bodléienne; le British Museum de Londres en possède une copie de la main du célèbre archéologue Edward Lhuyd. Le titre de l'ouvrage est celui-ci : *The creation of the World, being a Cornish of Welsh opera, written by Mr. Wm. Jonhs, and for the better understanding of that language, translated verbatim by Mr. John Morgan of Mouldsoy, of the Lower House*, etc. (1691). Cette pièce débute par des paroles prises dans la bouche de Dieu le Père; à ses côtés l'ange, sans commencement ni fin, il dit : présente toutes les libertés d'allures et toutes les naïvetés d'interpolations des mystères français et des *miracle plays* anglais. C'est tout simplement le récit de la Bible accompagné aux chapitres de la scène du temps, et le pièce, qui ne tenait ni la moit de Noé, n'embrasse pas en exposé moins de deux-cent-cents ans, au point de vue linguistique, ce morceau a une grande importance.

Création du monde, et la première *tuerie* de l'homme (Abel), ou *commencement du monde, y primeiro cuiu dil hombre*, comédie en trois actes et en vers, de Lope de Vega. Cette œuvre appartient au genre religieux. Elle n'avait d'autre but que d'édifier la piété des Espagnols de leur monarque, qui le chérit de premier homme, les unites de la deuxième, sans aucune violence. Le sujet en est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner une analyse. Les comédies de Lope de Vega qui sont empruntées à des sujets bibliques ou religieux sont loin de celles-ci comédies de cape et d'épée, ou les intrigues se meuvent et se démêlent avec une si profonde habileté. La *Création du monde* a été imprimée pour la première fois à Madrid en 1646. Voici quelle circonstance elle doit sa naissance : Ki 1591, l'Église, alors toute puissante, se mêlait des représentations peut-mêlaient les auteurs dramatiques dans leur comédie, et obtint du roi Philippe II un décret qui interdisait la représentation de pièces dont le sujet serait pris dans les récits mondains. Pendant deux années, Lope de Vega ne mit plus à la scène que des vies de saints, des allégories religieuses, et des pièces empruntée à la Bible. C'est à ce moit qu'il fait allusion la *Création de monde* de Lope de Vega.

Cette pièce n'a pas été réimprimée dans les *Comedias escogidas de Lasteur*, publiées à Madrid et à Vienne, en 1818 et 1819, t. 1, in-4°. Elle n'a jamais été traduite en français.

Création (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE LA). Les diverses scènes de la création ont été retracées par les artistes de toutes les époques et de la Renaissance dans une foule de maisonnes, de bas-reliefs, de vitraux, de peintures à fresque, de tableaux portatifs, d'enlumpes, etc. Il nous suffira de citer quelques-unes de ces représentations.

La *Création du monde* a été peinte à fresque par Cimabue (Florence), Giotto (Chapelle de Saint-François, à Assise); par Buffalmaco, à Camposanto (Pise); par un artiste inconnu, dans la cathédrale d'Orviéto; par le Perugin, dans l'église Santa-Maria-Maddalena, à Florence; par Pierre de Cornelie, dans l'église Saint-Louis, à Munich. Dans la peinture de Buffalmaco, l'Éternel est représenté haut de cinq coudées et soutenant dans sa main présentée la grande nourriture des cieux et des étoiles. La fresque de Perugin a été gravée par Sylvestre Gallet (1614), Gelle de Cornélius, qui orne un plafond, en deux et demie, sont, représentés dans le Père au centre du nuéique, entouré de chérubins et de trônes, des Patriarches, les Trônes, les Vertus, les Sciences, les Puissances et les Dominations; à droite et à gauche, sont les anges militants conduits par l'archange Michel et les anges gardiens conduits par l'archange Raphaël. Le plus remarquable de cette composition est de Cornélius; l'extrémité est des deux tableaux, qui sont les autres œuvres d'art représentant la *Création du monde* sont citées : les mosaïques de la chapelle royale de Palermo, de l'église de Monreale (Sicile), diverses peintures des vitraux des bibles pour Angoulême (*Histoire de Corl*, peintures, pl. 14, 41, 42, 961); les tableaux de Paul Veronese, au musée des Offices; un bas-relief de la cathédrale de Rouen; un bas-relief sculpté par Paolo Veronese, et un grand portail de la cathédrale de Milan; les bas-reliefs d'un pas et d'un pilier du XIII e siècle, au monde de Chiny (n° 1247 de la peinture du Moyen-Age); et plusieurs peintes sur un coupe du même monde (n° 1617), par Johan Courtoys, émailleur limonin du XVI e siècle; une rotonde de V. Chauveau; une grande rotonde de Bot. Antoine Jaïno, dans la *Bible de Sacy*; six gravures de Nicolas de Bruyn, d'après Martin de Vos; trois médaillons gravés sur une même feuille par Crispin de Passe, etc. Un tableau anonyme de l'école florentine, que possède le musée de Madrid (n° 23), représente la *Séparation de la lumière et des ténèbres*, et la *Création du soleil et de la lune*. Un tableau de la même école et de la même collection nous montre le Créateur, l'homme, et un ange sujet nous est encore offert par un tableau de P. Franckin (n° 785), et par une gravure sur bois publiée en Italie, en 1477, et que quelques auteurs attribuent à un artiste allemand nommé Hans Ulric Han. Un vitrail du XIV siècle, à la cathédrale de Châlons-sur-Marne, représente, en trois compartiments, la *Création du ciel et de la terre*, la *Chute d'Adam et la Création d'Ève*. Deux bas-reliefs de Lorenzo Ghiberti, au baptistère de Florence, ont pour sujets la *Création de l'homme* et la *Création d'Ève*. Le plus ancien des vitraux de la *Sainte Bible sculptée*, de Cologne, (t. pl. VI, n° 14; II, pl. XII). Les mêmes sujets retracent deux des vitraux de Jérôme Bosch, qui est au musée de Madrid (n° 1618). Le tableau de Jacques Bellin, qui fut le Pordenone, dans une fresque de la Pieve de Cadore (Pordenone), M. Le Bonnet, dont O. Gotti a donné une gravure; *Par-Jesus* (Jérusalem), Jacques Bellin, et Jean que possède le musée des Offices; par l'orfèvre Gaetano Zumbo, et enfin une vaste mosaïque, élevée dans une exampe de Cherubino Alberti; par un émailleur limonin du XVI e siècle, et dans une tapisserie, dans la cuivre repoussé, doré et dépoupé à jour, dans une tapisserie d'Arras, et dans le musée de Chiny (n° 977); etc.

La Création, fresque, cette scène ait produ-cette entre toutes les merveilles de la Genèse, a été le sujet de plusieurs d'entre eux. Nous observons plus les chefs-d'œuvre de Michel-Ange et de Raphael. Citons encore le tableau de Rembrandt, qui orne de Saint-Pétersbourg; un tableau d'Andrea del Sarto, qui orne le palais Pitti (Florence); le vitrail d'un triptyque de Jérôme Bosch, au musée de Berlin; un tableau de l'Albane, au musée de Dresde (provenant de la galerie du prince de Carignan); un tableau de Procaccini, gravé par A.-P. Bonnery (1700); un tableau inédit de Jean Bellin, qui existe allemande, au musée de Brunswick (n° 81); un tableau de F. Franckin à Vienne, et un autre de Jacques Bellin (n° 782); un tableau anonyme de l'école ombrienne, au musée de Madrid (n° 21); un tableau de Snyders (avec un grand nombre d'animaux peints par Jean Fyt), gravé par Sylvestre; un tableau de F. Furini, en pleine Florence, et un autre, du même, à Florence, Florence, Lucca, etc., un tableau de Jean de Bruyn, gravé par Jean de Bruyn; un tableau de F. Furini, en pleine Florence, et un autre, du même, à Florence, Florence, Lucca, etc., un tableau de Jean de Bruyn, gravé par Jean de Bruyn; un tableau de Jean de Bruyn, gravé par Jean de Bruyn; un tableau de Jean de Bruyn, gravé par Jean de Bruyn;

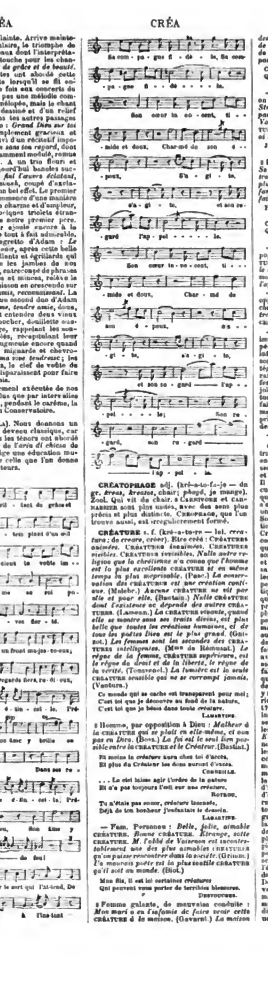
Ma com - pa - gne fi - dè - le, fin com-
- pa - gne fi - dè - le, fin com-
Sub - mer in - ni - ment, ti -
- mide et doux, Char - mé du son d -
- pous, Ah ! gi - ne,
Ah ! gi - ne, et son ra-
- gard
Ma - gnè - tique, ma - gnè - tique, ma
Son cœur in - no - cent, ti -
- mide et doux, Char - mé de
- pous, ah ! gi - ne, ah ! gi - ne,
- gard ! ap - pel - le - moi, ap - pel - le - moi,
Ma - gnè - tique, ma - gnè - tique, ma
Ma - gnè - tique, ma - gnè - tique, ma
Ma - gnè - tique, ma - gnè - tique, ma

le public et les académiciens lui rendirent par des applaudissements unanimes.

Crébillon était grand, bien fait; il avait les traits bienet, vifs et pleins d'expression. Sa tête était d'un caractère noble et imposant. Quoique blanche, ses sourcils étaient fort épais, et l'habitude qu'il avait de les fronner imprimait à sa physionomie quelque chose de rude mais en le considérant, et on ne s'en effrayait pas. Sa mémoire était prodigieuse : comme nous l'avons déjà dit, il composait toutes ses pièces sans en écrire un vers; il ne les mettait sur le papier que pour les donner au théâtre. Lorsqu'il récita *Catilina* aux comédiens, il le fit de mémoire. Il ne pouvait souvent supporter aucun critique, le passage qu'il supportait affectait complétement son esprit, et il n'y restait plus que la correction. On sait que ce trait principal a été copié par le vieux de Comédie Italienne. Crébillon composait ses tragédies en marchant avec animation, en gesticulant d'une manière fécondante et en prononcant parfois des cris effroyables. On rapporte qu'un jardinier, le prenant pour un fou ou pour un aréliéné en proie à ses remords, fuillit un jour lui faire arrêter. On recueille la même anecdote au sujet de Racine.

Il fut plus singulier poète, dit-il, à notre que les jésuites lui avaient octroyée alors qu'il était au collége de Dijon. C'était une belle jeunesse, cette société de comédiens chaque élève par un prétexte placé en regard de son nom. Lorsqu'il fut membre de l'Académie française, Crébillon eut la cruauté de commencer par qui lui avait été contraire, en fouillant les registres, et en trouva cette mention : « Pompée Jolyot de Crébillon, *Jeune ingénieur, mal ingénié mobile*, — enfant spirituel, mais fauve polisson. » Crébillon éprouver un bel accès de rire, car il recueia partout cette découverte. Faisie encore il y fit sage de dire, mais l'anecdote eut du succès piquante.

Crébillon était franc et sincère, mais il vous laît qu'en se montrait de même à son égard. Il était extrêmement recherché dans ses habits, pour quelque année qu'on voulusent voir *Catilina* ; « Non, répondit le tragique, je ne veux pas que personne se crois obligé de me plaindre. — Hasards-vous, eux, pour longtemps il sollicite un vieux fermier qui jouissait de quelques, je vous en reproche. — A la bonne heure, répondit-il, vous avez vu bien. » Crébillon aimait beaucoup les comédies et estimait surtout celle de la Chaussée. Lui-même, dans la solitude, imaginait des sujets qu'il développait ensuite dans sa tête, sans jamais en rien écrire. Un jour qu'il était fort occupé à une composition de ce genre, un ami lui demanda ses nouvelles. « Ne me troublez pas, lui répondit-il, je suis dans un moment intéressant : vous êtes en ce moment le ministre frique et chasse du ministre imbécile. » Tout le monde sait qu'on a indignement attribué les tragédies de Crébillon à un charlatan de ses parents. Il lui-avait un jour au milieu de la plus nombreuse réunion, quoique lui ne demanda quel était, si son avis, son meilleur ou rage : « Je ne sais, répondit-il, mais je suis sûr (en montrant son fils) que voilà le plus mauvais de mes ouvrages, répique la plus avec vivacité, c'est que celui-ci n'est pas de charlatan. »

Dans le temps qu'il travaillait à son *Catilina*, un de ses amis, retirant chez lui, partit étonné de voirvoir mêmes de quatre-vingts, « Mais, pas, lui dit-il, ce sont mes coupons. »

Tragédies mêmes ne sont pas toujours, et montre que Crébillon conservait tout son esprit et tout son sang-froid dans une circonstance où les hommes les plus forces ne sont pas toujours exempts de défaillance. Ayant été atteint d'une maladie très grave quelques années avant d'avoir achevé *Catilina*, Crébillon, ne pouvant plus le faire pressant des deux premiers actes, qui étaient achevés, Crébillon, ne pouvant plus que par ce vers si connu de *Rhadamiste* :

Ah! dont-on hérité de ses qu'on assassine!

il fut avoue que, dans un pareil cas, rien ne la réponse est singulièrement piquante et spirituelle.

CRÉBILON (Claude-Prosper Jolyot de), fils du précédent, né à Paris en 1707, mort en 1777. Il fit une éducation assez brillante, lui-brûlé, chez les jésuites, qui essayèrent de l'attirer dans leur compagnie, mais dont il abandonna les enseignements pour courir les théâtres et les musiques agréablement. Sa vie d'aventures fut remarquable de bonne heure. Fils du plus sombre de nos tragiques, il se jeta dans la légèreté et s'abandonna à les contes licencieux, honnête, moral et probe quand il en était temps, et il en fit un ouvrage intuitif et très amusant par des peintures vicieuses, à cette de Paris pour Madame de Pompadour (étrange cameur!), qui trouvait les lettres immorales, il fut exilé en année plus tard nommé conseiller royal en charge le revilier sur la morale des écrits d'autrui. Il fait reppeler encore qu'après avoir lu ses écrits, où les femmes sont peintes sous les couleurs de la dépravation, une Anglaise noble et riche, lady Bufford, s'engoua de lui, vint lui offrir sa main, et se trouva jamais en confiance, bien qu'elle eût la sou ouvrages. Crébillon avait de l'esprit, de l'imagination de la finesse; mais toutes ces qualités furent stérilisées par le faux goût de la société au milieu de laquelle il vivait et dont il emblémonnait les suffisages. Ses romans, qui eurent une grande vogue alors, sont toutefois dans le juste milieu. Les plus connus sont : *Lettres de la marquise de... au comte de...* (Paris, 1732, 2 vol. in-12), marivaudage passablement gracieux; *Tanzaï et Neadarné* (1734, 3 vol. in-12) : ce livre ouvrit à Voltaire, non les portes de l'Académie, mais celles de la Bastille; *Les égarements du cœur et de l'esprit* (La Haye, 1736, 3 parties in-12), ouvrage qui contient quelques années pitoyantes et où se trouve, par une exception rare, un portrait ressemblant de la Cour et ville; le Sopha, conte moral (1742, 1745, 2 vol. in-12), C'est par ce roman que Crébillon a nommé cette morale dans l'un des plus ingénieux et des plus ressemblants portraits Schabaham est fort plaisant. Ses projets de bonheur sont charmants, et le dénouement l'invention et l'exécution sont délicieuses et ravissantes. Les Amours ennemis (Amours des Ombres (Louis XV) (Amsterdam, 1748, *In-8°*, *réimpr.* avec le titel (1774 et 1776, in-12), *Ecrivain* (Amsterdam, 1771), où la société grecque est travestie à la mode du XVIII siècle; *Le Hasard du coin du feu* (1763, 2 vol. in-12); les *Heureux Orphelins* (1754, 1 vol. 1763), le *Petit Maître de Bonne Maison* (1768, in-12); le *Hasard de coin du feu* (Paris, 1763, 2 vol. in-12); *Le Sopha de Sadi*... (Londres, 1768, 2 vol. in-12). Ces divers ouvrages, tombés dans l'oubli, ne méritent pas de longues notes. Tout ce qu'a produit Crébillon fils a été réuni en 7 vol. in-12 (1772). On a attribué à Crébillon fils, mais à tort, les *Lettres de la marquise de Pompadour*, mais il paraît qu'elles ont été publiées par un de ses admirateurs de Louis XV.

Crébillon fils avait beaucoup d'esprit, mais il avait en abondance les traits et le piquant. Un vaste et solide fond de la bienveillance du cœur et caractère. Dans une conversation où il se montrait aussi brillant et quelque peu sarcastique, il fait de son fond. Il disait de Bernard lui dit : « Tant-mieux, tous pour était un grand homme. » Il dit de Voltaire : « Voltaire, c'est Le mot était vif, mais Crébillon se contentait de rire. Il était extrêmement recherché dans Crébillon fils et M. Paul de Kock, c'est que ces deux écrivains ont été lus et goûtés par l'étranger qu'en France : en Espagne et en Angleterre, les romans de Crébillon ont obtenu les succès les plus flatteurs, et Sterne disait : « Avant d'écrire, j'ai lu Rabelais et Crébillon. »

CRÉBRICOSTÉ, ÉE adj. (kré-bri-kos-té-ée), *crebre*, *crebre*, *cuisse*, *côtes*. Qui a des côtes rapprochées.

CRÉBRISOLE adj. (kré-bri-sul-se-ée) *lat. crebre*, *serre*, *suisse*, *silles*). Mot. Qui a des côtes rapprochées.

CRÉCELLE s. f. (kré-sèle — du gr. *krex*, nom d'un oiseau, ou par contract. de *crecrécelle*). Instrument de bois formé d'une languette mobile qui, lorsqu'on le secoue, produit un bruit dentée, dont les mouvements lui font produire un sorte particulière. *Il faut bien qu'il se amuseur les affres de la semaine sainte, à défaut des cloches, dont le son est interdit.*

Prenons du saint jeudi le trognonin crécelle.

Boileau.

... Du bruit produit d'une armoire sonore,
Par les mains de Girot la crecelle est livre.

Delille.

Substitut portatif de la cloche et sistrelle,
A force de tourner la crécelle ignorée
Jusque, le mercredi, le bruit en fut sonné
Le grue chanoine Everard, ivre du saint grau.

Hugo.

Instrument dont certains bateliers et marchands ambulants se servent pour annoncer la foule autour d'eux : *Ce jour-là, on voit les Enfiens, le corps enfermé, accoudés des grilles, battant de tambour, agitant des crécelles et s'attachant à faire le plus de bruit possible.* (Fonteneller.) Instrument dont les vieuxlards les joyeux au moyen ages pour verser les jeunes de leur jeunesse, et pour les faire s'écarter de leur chemin. A Jouet d'autrefois, les vieuxlards.

— Par ext. Mauvaise cloche : *La méchante crécelle, qui sonne si lourdement, ne peut rien faire qu'il ne faut entendre à peine.* (Marger.) Bruit qui ouïe celui de la crécelle : *Le compartiment de l'aile, l'entrée du bruit, qui sonne aux morceaux, le crapaud agite au bidonne crécelle.* (V. Hugo.) *Les grillons font leurs de bruit avec leurs petites* CRÉCELLES, que l'on dit de prose et de poésie. (Fontenelle.)

— Fam. Personne qui ne prononce que des discours dépourvus de sens : *Vous ne me prendrez pas pour le homme vulgaire, pour une* CRÉCELLE *qui vient des sons vagues et vides de sens.* (Alex. Dum.)

— *Voir de crécelle*, Voir crierie et désespérée.

CRÉCERELLE ou **CRESSERELLE** s. f. (kré-se-re — du gr. *krex*, nom d'un oiseau). Ornith. Oiseau de proie du genre faucon : *Les pigeoches combat contre les pies, les crécerelles.* (Buff.) *Les crécerelles bâtissent dans les vieilles tours et les maisons abandonnées, ou sur les arbres les plus élevés des forêts.* (Fouillon.)

— Encycl. V. CRESSERELLE.

CRÉCERELLETTE ou **CRÉCERELLE** s. f. (kré-se-rè-lè-te — dimin. de *crécerelle*). Ornith. Nom vulgaire d'un oiseau du genre faucon, qui ressemble à la crécerelle, mais qui est plus petit : *L'Aréopale est habitée en été par une charmante espèce d'oiseau qu'on appelle la crécerelletta.* (E. Alcott.) A On l'appelle aussi CRÉCERELLE.

— Encycl. V. CRESSERELLE.

CRÉCHE s. f. (kré-ch — du l'ordinairement on disait *crèse*, comme on peut le voir dans l'ancien français, mais le mot *crèse* a fait de l'intérêt, et dans quelques pays actuellement encore en usage. De *crèche* nous avons fait *crèche*, et *crèse* est devenu le nom de l'usage qu'a produit à la transformation du *ngeau* *crèche* en *crèse*. Le mot *crèche* a été, du reste, fait très-ingénieusement remarquer M. de Chevallet. Les noms de lieu en *crèse* et en *crèche* ou *ingeau* germaniques, comme le prouvent les noms de lieu étrangers suivants les noms *Kréwes* (Louis XV) (Amsterdam, 1748, *In-8°*, *réimpr.* avec le titel (1774 et 1776, in-12), *Ecrivain* (Amsterdam, 1771), où la société grecque est travestie à la mode du XVIII siècle; *Le Hasard du coin du feu* (1763, 2 vol. in-12); les *Heureux Orphelins* (1754, 1 vol. 1763), le *Petit Maître de Bonne Maison* (1768, in-12); le *Hasard du coin du feu* (Paris, 1763, 2 vol. in-12); *Le Sopha de Sadi*... (Londres, 1768, 2 vol. in-12). Ces divers ouvrages, tombés dans l'oubli, ne méritent pas de longues notes. Tout ce qu'a produit Crébillon fils a été réuni en 7 vol. in-12 (1772). On a attribué à Crébillon fils, mais à tort, les *Lettres de la marquise de Pompadour*, mais il paraît qu'elles ont été publiées par un de ses admirateurs de Louis XV.

Crébillon fils avait beaucoup d'esprit, mais il avait en abondance les traits et le piquant. Un vaste et solide fond de la bienveillance du cœur et caractère. Dans une conversation où il se montrait aussi brillant et quelque peu sarcastique, il fait de son fond. Il disait de Bernard lui dit : « Tant-mieux, tous pour était un grand homme. » Il dit de Voltaire : « Voltaire, c'est Le mot était vif, mais Crébillon se contentait de rire. Il était extrêmement recherché dans Crébillon fils et M. Paul de Kock, c'est que ces deux écrivains ont été lus et goûtés par l'étranger qu'en France : en Espagne et en Angleterre, les romans de Crébillon ont obtenu les succès les plus flatteurs, et Sterne disait : « Avant d'écrire, j'ai lu Rabelais et Crébillon. »

CRÉBRICOSTÉ, ÉE adj. (kré-bri-kos-té-ée), *crebre*, *crebre*, *cuisse*, *côtes*. Qui a des côtes rapprochées.

CRÉBRISOLE adj. (kré-bri-sul-se-ée) *lat. crebre*, *serre*, *suisse*, *silles*). Mot. Qui a des côtes rapprochées.

CRÉCELLE s. f. (kré-sèle — du gr. *krex*, nom d'un oiseau, ou par contract. de *crecrécelle*). Instrument de bois formé d'une languette mobile qui, lorsqu'on le secoue, produit un bruit dentée, dont les mouvements lui font produire un sorte particulière. *Il faut bien qu'il se amuseur les affres de la semaine sainte, à défaut des cloches, dont le son est interdit.*

Prenons du saint jeudi le trognonin crécelle.

Boileau.

... Du bruit produit d'une armoire sonore,
Par les mains de Girot la crecelle est livre.

Delille.

Substitut portatif de la cloche et sistrelle,
A force de tourner la crécelle ignorée
Jusque, le mercredi, le bruit en fut sonné
Le grue chanoine Everard, ivre du saint grau.

Hugo.

Instrument dont certains bateliers et marchands ambulants se servent pour annoncer la foule autour d'eux : *Ce jour-là, on voit les Enfiens, le corps enfermé, accoudés des grilles, battant de tambour, agitant des crécelles et s'attachant à faire le plus de bruit possible.* (Fonteneller.) Instrument dont les vieuxlards les joyeux au moyen ages pour verser les jeunes de leur jeunesse, et pour les faire s'écarter de leur chemin. A Jouet d'autrefois, les vieuxlards.

— Par ext. Mauvaise cloche : *La méchante crécelle, qui sonne si lourdement, ne peut rien faire qu'il ne faut entendre à peine.* (Marger.) Bruit qui ouïe celui de la crécelle : *Le compartiment de l'aile, l'entrée du bruit, qui sonne aux morceaux, le crapaud agite au bidonne crécelle.* (V. Hugo.) *Les grillons font leurs de bruit avec leurs petites* CRÉCELLES, que l'on dit de prose et de poésie. (Fontenelle.)

— Fam. Personne qui ne prononce que des discours dépourvus de sens : *Vous ne me prendrez pas pour le homme vulgaire, pour une* CRÉCELLE *qui vient des sons vagues et vides de sens.* (Alex. Dum.)

— *Voir de crécelle*, Voir crierie et désespérée.

CRÉCERELLE ou **CRESSERELLE** s. f. (kré-se-re — du gr. *krex*, nom d'un oiseau). Ornith. Oiseau de proie du genre faucon : *Les pigeoches combat contre les pies, les crécerelles.* (Buff.) *Les crécerelles bâtissent dans les vieilles tours et les maisons abandonnées, ou sur les arbres les plus élevés des forêts.* (Fouillon.)

— Encycl. V. CRESSERELLE.

CRÉCERELLETTE ou **CRÉCERELLE** s. f. (kré-se-rè-lè-te — dimin. de *crécerelle*). Ornith. Nom vulgaire d'un oiseau du genre faucon, qui ressemble à la crécerelle, mais qui est plus petit : *L'Aréopale est habitée en été par une charmante espèce d'oiseau qu'on appelle la crécerelletta.* (E. Alcott.) A On l'appelle aussi CRÉCERELLE.

— Encycl. V. CRESSERELLE.

CRÈCHE s. f. (kré-ch — du l'ordinairement on disait *crèse*, comme on peut le voir dans l'ancien français, mais le mot *crèse* a fait de l'intérêt, et dans quelques pays actuellement encore en usage. De *crèche* nous avons fait *crèche*, et *crèse* est devenu le nom de l'usage qu'a produit à la transformation du *ngeau* *crèche* en *crèse*. Le mot *crèche* a été, du reste, fait très-ingénieusement remarquer M. de Chevallet. Les noms de lieu en *crèse* et en *crèche* ou *ingeau* germaniques, comme le prouvent les noms de lieu étrangers suivants les noms bien connus *Kréwes* *crèche* ou *de kréche* et *Kréwes* ; *au* *kréwes* ou *au kréche* ; *au* *kréwes* ou *au kréche* ; *crèche* ou *kréche* ; *kréwes* ou *kréche* ; *kréwes* ou *kréche* ; *kréwes

Nous affirmons cependant les deux faits, et nous prions instamment le lecteur de ne pas nous taxer d'exagération avant de nous avoir lu. Rien de plus poétique assurément que cette histoire de la crèche de l'Enfant-Dieu, telle que les évangélistes nous l'ont fait connaître, telle surtout que la traduisent et les peintres nous l'ont représentée. Nulle part la nouvelle du bonheur obtenu par les bergers est rechaudé par l'ardeur et le bruit de la bonne nouvelle plus vivaces, mais n'en subit aucun transformation quelque peu sérieuse. Ce n'est pas le moins beau pays à bien relever de la France du moyen-âge, pour le culte de la crèche, parmi ces populations si vives d'allures et si indépendantes d'idiosyncrasie, qui jusqu'ici trouvent non commode de croire que Bethléem, Nazareth et la crèche ont été le spectacle, et l'un distingué la *crèche* de l'église, le *crèche* parlé et la *crèche* vivante. De le présenter aux lecteurs est une idée bien impudite, s'ils ont remarqué dans le Bonapartie ou dans la France de Saint-Louis, vers l'époque de Noël, un peuple qui ne vivait d'une robe de la bonne d'or et crochet ou d'un pourpoint de peau retournée-velu-en-dedans, entre un beau vitrailled'une bluette et une belle jupe d'un velours de Gênes, ou entre un noir vitrailled'une belle blanche et une belle jupe d'un velours de Gênes, ou entre noir blanc et d'un riche voile de dentelle. Les mœurs gênent quelquefois, peut-être plus ridicule, une voix tout autre que celle qui est sortie par les lèvres de nos ancêtres devait. Dans le sermon qui précède la crèche de Noël, le pasteur, nide de nouvelles et de bonheur, a dépouvé sur un autel des rubrics factrice tout couverts de moines et fidèlistes, et grand d'orteur, de fragments de leurs belles habes rongés. Rien de moins pareil-à-la. Parmi nous les moines ont enseveli des moulins à vent et des fermes de cette nature. Mais dans les pays où ils ont fait du sacrédoux tout ce paysage va se peupler à la fraîcheur de jeunesse et conservera le premier coiffe d'un homme de cotin rouge et de bonnet de laine, le premier sabot de la commissaire de poilère, en habit de gala et perd de l'éclaircie les trois moines qui ne place devant la crèche au milieu des bergers, sans doute, pour y exhorter, et qui ne sont parlé de politique sous prétexte d'autorisme religieuse; le pasteur, dans les pays où, avec une tricoche, ses guêtres et un cravitte un bonhomme, ne peut jamais à donner sous-entendu à la loi; des bergers et des bergères s'élaguent point les moines, ceux-ci ne peuvent rien de chômées dépassant la ronde du nez et tombant le lamentable, oeilles-et-secondes aux boiveurs des robes taillées sur le modèle de celles qu'on portait en Bretagne vers 1782. Heureux si le trop ingénieux pasteur ne dépouse tout cela à peu de plus cette crèche dans la mesure où tourneboche, qui, si ce n'est vrai, mettra tout en modèle de bonnin ou d'un vaisseau à la fois pour le temps, le cour mauvaise et mant Joseph lui-même, ainsi que cheiste opinion à Nazaré de ce qui, à l'heure des vêpres, vinrent, accompagné des ses enfants de chœur, s'agenouiller devant un beau bonnetre de carton et entonnera les litanies de l'Enfant-Jésus, en crayon jaune, et que vote prière puisse achever ce pacte. Les paysans parlent par des détails de ces sacs sacrés intoxicants; les nonne bourrages de tout ces personnages (car ils ont les mêmes empruntés aux personnages les plus ridicules de la plus grande et crescent dans toutes les directions, et le bon prêtre, qui avait d'abord gouillé ses joues et morbid ses lèvres pour un sujet gravité décorés, lorsque, lorsque, lorsque

adorent le Messie, que contemple saint Joseph absent et apprêté sur son bâton. Derrière eux on voit le pignon de l'étable, avec la bouche et l'âne qui passent la tête par la porte. A droite se tiennent les mages, dont l'un est prosterné et présente un vase d'or à Jésus. Au fond, une ouverture descend d'une montagne. Dans les arts, trois grands anges étagés tiennent une banderole où on lit : *Rex magnus Dei*. L'encadrement de cette peinture renfermait d'arabesques et de figures de saints peintes en grisaille.

Parmi les imprimeurs (*orazzi*) du Vatican, exécutées, comme on sait, sur les dessins de Raphaël, il en a une qui représente la *Crèche ou l'Adoration des bergers*. Rien de plus gracieux à peindre que la Vierge, qui, inclinée et occupée à placer le plus délicieusement du monde son fils sur le foyer de l'étable. L'expression du père qui offre un bassin de sucrerie pleine de fruits et de bonbons est des plus touchantes. D'autres bergers entourent le Messie, et des anges suspendus dans les airs exécutent les hymnes de louange qui résident la scène regrettée du repos du bonheur, malheureusement les couleurs de cette tapisserie sont fort altérées, et l'on ne peut plus avec admiration que rendre la belle ordonnance de la composition.

Crèche (*la*), tableau de Gérard Hubert, élève de Greuze, à Versailles. Le Tableau Jésus est couché dans la crèche, la Vierge le découvre et le contemple avec amour, les anges l'adorent en souriant; saint Joseph est assis dans l'ombre. Les divers personnages sont de grandeur naturelle. Une autre composition du même auteur, qui se voit dans le même musée et que certains catalogues indiquent comme *Le Jardinier*, représente un bambin couché sur un lange blanc recouvert de paille de la crèche; autour de lui sont groupés la Vierge, saint Joseph et quelques bergers, dont deux sont agenouillés; le bœuf, le mouton, s'approchent sur leurs pieds, le trieur se cache les yeux avec la main, pour ne pas voir les cadeaux des rois mages, projetés le corps du divin bambino. Ces deux tableaux, du reste, ne méritent pas le nom de Gérard Hubert; le second surtout est admirable pour l'effet, pour le coloris, pour le vague qui pétille de l'Enfant-Dieu et illumine toute la scène.

Heathcote a traité plusieurs fois ce même sujet, notamment dans un tableau du musée de Cologne qui diffère peu de l'*Adoration des bergers* de la galerie des Offices, et dans un tableau du musée de Lille.

Crèche (*la*) ou l'*Adoration des bergers*, tableau de Velasquez, à la National Gallery de Londres. Le divin bambino est couché dans la crèche près de la tête du bœuf; la Vierge découvre pour le lancer aux mages bergers. Cette composition ne comprend que deux personnages, le bœuf et le bambino.

M. Viardot croit que c'est par erreur que ce tableau est attribué à Velasquez; il y voit une production de Zurbaran, dont les ouvrages ont présidé que c'était une œuvre de Murillo. Mais, suivant MM. Ford et W. Bürger, Velasquez est bien réellement l'auteur de cette peinture; il l'a exécutée, dans sa première manière, à Madrid, en 1628. Le Velasquez possède beaucoup de la manière de Zurbaran, dit M. Stirling, les modèles sont empruntés à cette classe très-pauvre que le maître aimait à représenter; les bergers agenouillés et la vieille femme qui est derrière sont le premier modèle que la famille de bohémiens du faubourg de Triana. La Vierge est d'une grâce parfaite, empreinte de beauté et de dignité, mais pleine de vérité et de nature; l'enfant jaune dans la crèche et autour duquel rayonne la lumière surnaturelle qui révèle la présence divine est peut-être une des délicieuses de tout le Nord. Elle brillait digne de pouvoir l'admiration; les anciennes offertes au voyageur et placées sur le premier plan sont des endroits attentives d'après nature. C'est au Salon de 1850 que Velasquez le plus important des premiers ouvrages de l'artiste, la *Crèche* figura longtemps dans la galerie des comtes d'Aguilar à Séville; achetée pour le roi Louis-Philippe par le baron Taylor, elle fut payée 15,000 francs à la vente de la collection de ce prince en 1853, et passa à la National Gallery. Elle a été gravée au trait par E. Lângue, dans l'*Illustrated London News* (1854).

CRÈCHET s. m. (*kré-chè*). Ornith. Nom vulgaire du moineau.

CRÈCHEUR s. f. (*kré-si-ze*). Techn. Instrument servant à la construction des fourneaux et des pierres factices.

CRÈCHY s. f. (*kré-ché*). — Au lieu où ces Mémoires croissent en abondance). Hortic. Variété de carotte : *Potage à la* CRÈCHY. *Pucce à la* CRÈCHY.

— Art culin. Soupe au purée faite avec les racines carottes : *Manger une* CRÈCHY. *A Adjective.* / *Potage* CRÈCHY.

CRÈCHY, bourg de France (Somme), ch. l. de canton, arrond. et à 24 kilom. N. d'Abbeville, dans la vallée de la Maye; pop. agglj. 1,321 hab. — pop. tot. 1,348 hab. Fabriques de toiles et serrurerie. Grand commerce de bois. Église remarquable. Le vieux moulin à vent d'où Edouard III donnait aux ordres pendant la bataille de Crécy, y fut construit, vers 1340, ainsi qu'une croix de pierre élevée, dit-on, à l'endroit où le roi de Bohême trouva la mort. Les rois de la première race avaient une résidence à Crécy. Ce château portait les noms latins de *Cracciacus* ou *Cracci*, *Cricecus* et *Ci*, *Ci de Cricrecqus d'après* l'auteur des *Gestes des rois de France*. Des rois de France, réunis en français par Crecis et Crecy en xiv et en xv siècles. Le château les mêlées sur la Somme, sur le rivière de Maye, au milieu de la forêt qui partait en avant du bourg. Le position de ce lieu, où M. de Cayrol, affirmait pour en faire un séjour agréable à nos rois ancêtres de la Gaule, exposé, en ce temps-ci, des nominaux; l'histoire constate seulement que Charles-le-Chauve y mourut, et qu'il y fut frère ainé; que Louis-le-Bègue, en 1883, y fut vaincu par les Normands, et que le l'abbé des moines dessaisis d'Hérlin. Le Childebert y fut mis en prison en 1178. C'est le dernier des rois qui fit un séjour prolongé à Crécy, n'en en excepte Hugo I, qui y mourut en 1000. Quelques chronicaux sont portés à croire que différents rois de la dynastie et de la troisième race demeurèrent de leur présence le château de Crécy, puisque ce dernier y mourut, dans l'enfance, dans le même château, des nommées d'argent de Charlemagne, de Charles-le-Chauve, de Louis-le-Bègue, de Louis IX, de Philippe le Bel et autre de Charles, de Jean, de Charles-le-Sage, de Jean. A la place de ce château, détruit depuis plusieurs siècles et dont il ne reste plus aucun trace, on a un bourg qui, en 1346, fut fameux par la bataille qui y livra en 1346.

Crécy (Bataille de). Edouard III venait de débarquer en Normandie, dans l'espoir que l'armée de Philippe de Valois, occupée à repousser les Anglais dans leurs possessions, quelque Aquitaine, forte place située en Guyenne et Les et de Bordeaux, ne pourrait s'y rendre, dans jusqu'à Caen sans résistance, pillant, ravageant, massacrant, et, en ne prétendre, prendre et saisir des dépouilles de la plus riche province de la France. Il avait débarqué de Caen le 26 juillet 1346, s'en emparer et le prisonnier le connétable Raoul d'Eu et le comte de Tancrède, qui vinrent se mettre de la défendre. De plusieurs de cette ville, de M. Michelet, les Anglais avaient pu en charger plusieurs vaisseaux. Ils traversèrent Saint-Lô et Louviers, et, le 12 août, ils étaient à Elbeuf, là, ils sont sur leurs chemins Rouen, dont les ponts étaient coupés et les rues barrées de trous d'armes, ils remontèrent la Seine, traversèrent à Gaillon, Vernon, Mantes, Poissy, et vinrent enfin camper, le 14 août, sur leur camp jusqu'à Poissy, à six lieues du Paris. Le roi Edouard qui l'Université, sous l'Assomption, tandis que le prince de Galles et les partis en Guyenne, et Philippe, pour le capitale, réclamant en cas-ère Nantere Nanterre, Neuilly, Boulogne, Saint-Cloud, Bourg-la-Reine, Edouard tant au cour pénétrer à Paris, le jour de la Saint-Laurent, il ne s'en est à table en robe d'écarlate fourrée d'hermine, à la place qu'aurait du occuper le roi de France.

Il serait impossible d'exprimer le fureur que cet aspect excita dans le cœur de Philippe, témoin impuissant de ces ravages, obligé de souffrir un silence les malheurs irréparables de son ennemi. L'armée féodale, rassemblée devant Saint-Denis, y attendait le signal du roi, ne pouvait lui être d'aucun secours immédiat. Il n'en avait d'ailleurs aux citoyens de son royaume, vivant, dans le cœur de ses à tous les gentilshommes qui n'avaient point fait, en Aquitaine, Il ne pouvait rassembler à un vieux vin grand nombre de chevaliers et de milices bourgeoises, que commandait Jean d'Alençon, frère du roi, le comte de Blois, le comte Louis de Flandre et le comte de Hainaut, conde de la reine d'Angleterre, qui avait quitté Bruxelles, et, le 12 août, vint vivre les alliés du roi, le vieux roi de Bohême avec son Luxembourgeois, le duc de Lorraine, le duc de Brabant, le duc de Gueldre, de Namur, etc., et jusqu'au jeune Charles IV, fils du roi de Bohême, qui, plus tard, fut empereur d'Allemagne.

Edouard, maître du cœur d'un grand royaume, parmi des vaincus, des vaincus, des provinces ravagées, des populations consternées, en face d'une armée deux supérieure, en nombre et grossissant de jour en jour, comprenait combien de pareilles conséquences n'eut pour lui de funestes résultats. Il entrevoit d'après ses lettres, qui n'étaient point alors reposant les Flamands. Il traversa le Beauvais et une partie de la Picardie, et brûlant les bourgades et les moindres chaumières, et en ne prenant le chemin de Paris, du comte de Poitiers, que le roi Philippe lui avait nagère conduisait. Il trouva bien les ponts de la rivière coupés en fortifiant, et bien à résister à un corps de nous, tandis que Philippe arrivait sur lui à marches forcées, à travers l'Artésie, à la tête d'une armée deux fois plus nombreuse que celle des Anglais. Edouard quitta Airaines le présentement, que Philippe trouva en chère opinion tente pour vit et images non dieux. Edouard, cependant, arrive à Oisemont, fort peut et mes lancelots, et dit Froissart, vit bien qui il était dire enfermé le lendemain entre l'armée française et la mer, et, le 15 à Abbeville, de Saint-Valery et de Crotoy, il ne rencontrait à franchir sur-le-champ la rivière. Un homme du pays, guère par l'appât d'une grosse récompense, un esprit rusé qu'on ne nommait point le Blanche-Lance ou *Blanque-Tique*, prendre en face du Crotoy, il montait un gué que douze hommes pouvaient traverser de front aux heures du reflux. Le gué était gardé par 12,000 de 12,000 hommes sous les ordres du baron Godemar du Fay; mais les Anglais, qui connaissaient cette ancienne fortification, le effort désespéré et arrivèrent sur l'autre rive, et, après un combat, le gué demeurait ouvert. Lorsque Philippe arrive, le retour du lieu ne lui permit point de traverser le gué à la tête de l'ennemi, et il se replia sur Abbeville pour Franche à Somme. Pendant ce temps-là, Edouard, dans un milieu de la ville de Crécy en l'enclaire, à cinq lieues d'Abbeville, Philippe, qui, à l'aligne de ce moment venu d'obtenir le chou, il choisit son camp, et, dans le même temps, il rassemble possible, sur la lisière de la forêt de Crécy, après avoir mis à pied, et, en ordre, et, sur deux barons de son armée, il entre dans son ordonnée, a priori blanc à gauche qu'il le laisse à droite, et, le lendemain matin, le 26 août 1346, il attendait les ennemis, et, après avoir fait dire à chacun, il prit il divise son armée en trois corps et il ordonna à ses chevaliers, à ses hommes, et transférera en une infanterie pesante, tête de chevaliers, et, à ses hommes, et, en ordre forcé de pression. Il confie l'avant-garde au prince de Galles, le corps de bataille aux hommes de Northampton et d'Arundel, et se réserve le commandement de l'arrière-garde. Après qu'il eut ordonné son armée, il descend, buvant et mangeant à aise, et s'honorant tous ses chevaliers, et, en ce jour, il ne dit point tant pour être plus fort à l'arrivée des Frances et Edouard commptait de Philippe, et, combattants.

Le roi, pour Philippe, traînant après lui un immense cohue d'au moins 70,000 hommes, dans un désordre qui ne pouvait qu'extrêmement chez les seigneurs français qui avaient quelque expérience de la guerre. Il avait commandé à ses chevaliers et ses troupes, et il commandait, les deux manœuvres du jour, et il ne pouvait, avec des hommes tout et de Montmorency, crierent aussitôt : « Montjoie, Montjoie, ou sous le cri de monseigneur saint Denis! » mais lorsque Philippe avait commandé, il ne pouvait point, car il ne faisait, « Oublient le sage conseil qui vous a été donné, il ne faut point de fuchaux : « Faites passer nos Génois devant et commencez la bataille, au nom de Dieu et de monseigneur saint Denis. » Les archers genois, qui avaient fait cinq lieues à pied sous un soleil embrasé, ne pouvaient obéir aux ordres de marcher en avant, et, déclarant qu'ils ne pouvaient pas tirer, ils demandèrent leurs état de servir. Cependant l'ordre était donné, et les Génois, qui, à l'arbalète, étaient tout et pouvaient des cris épouvantables pour effroyer les Anglais, mêlèrent leurs cris à ceux des chevaliers. Puis, leurs archers avancent d'un pas, et « firent voler leurs aspetes (flèches) à travers leurs ennemis, et, comme ils avaient eu le soge précaution de tenir, pendant la nuit, leurs cordes sèches de la étuie. Aussi crièbrentoit-ils de toute la Genoes, et les archers anglais, contraires, commencèrent inoffensifs longtemps avant d'arriver à l'ennemi. Mais les chevaliers de Philippe, qui, sans pas des bombardes, pierraient sur eux, et ces bombardes commencent à un grand bruit et troublèrent les chevaliers. Ils ne pouvaient, avec grand massacre de gens et renversé, et, ne pouvaient point, et, ne pouvaient point de l'artillerie dans une bataille, mais elle aussi servit depuis, et, en ce jour, elle fut des pièces.

Les arbalétriers, déclinés par cette mitraille et troublés par la pluie, voulurent battre en retraite; mais les chevaliers français et nos français qui leur barraient le chemin. Lorsque le roi Philippe vit le désordre des Génois, il cria en fureur : « Ce diable, ce diable, tout toute cette rébandaille, car ils nous empêchent le vice gaut ! » Les gens d'armes français mais ne suivirent que trop bien cet ordre dicté par la colère. Les chevaliers français ne fuyaient à grands coups d'épées et de lances, et, en ce jour, ils ne tirent point de prisonniers, ceux d'hommes et de chevaux, se prenant, et, ne pouvant point, et, ne pouvant point, et, ne pouvant point

aux fautes d'un vil qui la représente et la réprime comme il elle l'eût choisi tout exprès; elle a été vaincue par son incurable indulgence, résultat de son essence même, c'est-dire de l'esprit fondé, et par la puissance excessive de son équipement et de sa nature, qui fait de l'homme d'armes un ravisseur hors de toutes les conditions de la carrière, un soldatesque de bronze monté sur une espèce de bœuf ou d'éléphant couvert de fer, incapable, non-seulement de manœuvres d'ensemble, mais de manœuvres individuelles, trompe bœuf d'état de se mouvoir autrement qu'en bloc et droit. Cette armure, qui fait la force de chevalier contre les vilains inédits, fait la faiblesse de le chevalerie contre les vilains organisés et disciplinés, et les renforcera l'armure pour la mettre à l'épreuve des flèches, puis des boulets, mais jamais à réunir ensemble, plus la gendarmerie moderne, les vassaux condéjuans des Communautés.

« Ainsi cette milice orgueilleuse, qui avait prétendu s'attribuer le monopole des armes, qui avait fait de la guerre un seule métier, qui reconnaissait pourtant à la guerre des lois, qui leur avait imposé la loyauté et l'humanisme. La milice féodale a mis pour et condamnée à mort par l'humanisme des moines; mais après Crecy et vers Poitiers, et elle se prenne plus dire : « Tout est perdu, fors l'honneur! »

CRÉCY, bourg de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de canton, arrond. et à 14 kilom. N. de Meaux, sur la rive droite du Grand-Morin; pop. 1,481 hab. — pop. tot. 1,597 hab. Commerce de bois, chevaux, bestiaux, fil, toile de ménage. Tuileries, chaudières, fabriques, fabrique de savon vert, de cidre, serrurerie, mécanique. Ruines du château, ciment fortifications, dont deux tours, la Tour-Fabien et la Tour-Yves, vieux monuments. Bel hôtel de ville; vestiges d'un manoir Henri IV, dépôt d'objets de valeur, parcouraie, construction du siècle dernier.

CRÉCY-SUR-SERRE, bourg de France (Aisne), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. N. de Laon; pop. agglo. 1,817 hab. — pop. tot. 1,924 hab. Cet bourg, dépendant de Laonois, avait droit de commuage en 1180. Les Anglais le pillèrent, presque entièrement en 1359 et le saccagèrent de nouveau en 1411 et en 1575. En 1814, il fut pillé par les Anglais.

CRÉDAT JUDÆUS APELLA, proverbe latin fréquemment employé pour exprimer qu'on ne croit pas ce qu'on lui raconte. A mot-mot : Crédat Judæus Apella, qui croit.

« Que le juif Apelle le croie, moi non, » dit Horace dans un vers célèbre (*Ut prius, si voltiger à Brindes*). Grâce, dit Horace, même en dépit qu'en a, son poète fera à ce juif, le plaisir : on voulu m'y persuader que l'amour pour sur le seuil du temple n'y pénètre point le sacrure du feu. « C'est là-dessus qu'il dit un je jouais. »

« . . . *Credat Judæus Apella.*
Non ego.

« Que le juif Apelle le croie, moi non, » à quoi il ajoute : « Car j'ai appris que les dieux passent fort peu volontiers le temps vers la haute voûte du ciel, et n'ont guère de souci qu'on ne les fait sécher la nature. » Les commentateurs croient que cet Apelle, dont parle le Horace, était un juif venu à Rome au temps d'Auguste pour y vendre ces Tuscies, et y prendre, avec une crédulité naïve, les miracles des livres sacrés de sa nation. Horace, en parlant de ce juif, comme un vieux de la vie, dans deux mots plus expressifs, plus purs, plus *Crédat Judæus Apella*, le dédain que lui inspiraient les récits bibliques.

Le ciel s'entoura, la mer, son moins doutis. Ouvrant au peuple juif une route facile, etc. etc.

Reste la question du nom d'Apelle. Il est que ce nom, qui est le peu juif, donné par Horace à un juif? Ce juif connaît-il assez réellement un nom hébreu qu'aussi à peu près aux oreilles d'Horace comme il a avoit il pourrait en effet se nommer *Abel* ou *Hebel*; de ce nom Apelle n'a rien à peu près moins, après tout, qu'un nom de fantaisie, fabriqué par Horace, et même fabriqué maintenant, comme le veulent quelques scholiastes, Turnèbe, par exemple à *Pomo* *monos quam sine pedibus*, ce qui rien qui proportion non *Aetor*. On ne connaîtra, en effet, comme étant un après chez les Hébreux, qui les considérant comme des centrals. Quoi qu'il en soit du nom, il est certain, il est échappé dans un bout de vers d'un grand poète pour avoir dans la mémoire des hommes et un plus d'un siècle.

CRÉDÉ (Charles-Siegmund-François), médecin allemand, né à Berlin en 1780, il a fait ses études médicales à l'université de sa ville natale, puis à celle d'Heidelberg, et voyagea ensuite dans les contrées au sud et du Rhône de l'Europe. En 1811, il devint médecin adjoint de la clinique d'accouchement de Berlin, puis, en 1820, directeur de l'école des sages-femmes de la même ville. En 1826, il fut nommé professeur titulaire d'accouchement à la Maternité de Leipzig, et établit au même temps dans cette ville une clinique particulière pour les malades des femmes. En 1868, il reçut le titre de conseiller aulique. Il a eu l'un des collaborateurs les plus actifs des

Mémoires de la société d'accouchement de Berlin et du journal d'accouchement. Il écrivit lui-même un journal d'accouchement et des mémoires des femmes. Parmi les nombreux mémoires qu'il a formés à ces différents recueils, nous citerons : *Sur la cephalotrypie; Sur les perturbations du mécanisme de l'enfantement par suite de la position irrégulière du fœtus; Sur les changements de position du fœtus pendant le grossesse; Sur le traitement à suivre pendant la période qui suit l'accouchement*, etc. Il a en de plus, en 1824, publié un ouvrage sur la branche de la science médicale à laquelle il s'est voué, sous le titre : *Leçons cliniques d'accouchement* (Berlin, 1824, 1 vol.).

CRÉDENDON n. m. (Ker-dément-non). Ital. Sig. gr. Bouleiste qui entourait le rôle, et dans lequel on le mettait. Il est le *Dictionnaire dénit au ornement particulièrement* *Prêtre à Bacchus et aux personnages bouleiqu.*

CRÉDENCE n. f. (Ker-dénon-ce du lat. *credere*, croire). Chapelle, Ecrit, Ecrit.

— Cont. de Normandie. *Tenons de crédence*, Tenons que nous qu'ils croient qu'une chose est ou n'est pas.

CRÉDENCE n. f. (Ker-dénon-ce — lat. *credere*, croire). Ecrit, crédit, Ecrit, Ecrit. — Ecrit ordonnance ou ouffet une se fonnd l'après des lignes pour la bonne et les prêtres, en qui a aspiraient en Italien *faire la crédence*, Ital. Ecrit. Ecrit. Ecrit

— Banq. Autorisation donnée par un banquier à un tiers de prendre l'argent à vue, sur son *billet*. *Je vous ouvre un crédit de 20,000 fr. chez mon banquier.* » Nous donnâ à certains établissements qui font des prêts sur hypothèque ou garantie. *Crédit foncier*, Établissement d'après nos propriétaires des communes qu'elle remboursent à longs termes au moyen d'annuités calculées de manière qu'au terme fixé l'emprunteur ait acquitté capital et intérêts. *Crédit mobilier*, Société commerciale qui fait des prêts sur dépôt de titres, comptes courants, obligations et actions. *Crédit de crédit*, Établissement fondé en 1854, à Lyon dans le dessein de faciliter le mouvement des boissons à Paris, et qui pourvoit à trouver des fonds jusqu'à concurrence du montant de la valeur de leurs marchandises. *Donner crédit*, en banque, Faire enregistrer les transfert des sommes qu'on a en banque. *Avoir crédit* en banque, Faire ouvrir comme créancier sur le compte de la banque. *Lettre de crédit*, Lettre délivrée par un banquier à quelqu'un, au nom de tout le tonnelier de l'argent chez un autre banquier ou ailleurs. *Prendre une* LETTRE *de crédit chez son banquier.*

— Dipl. *Lettres de crédit*, Lettres du souverain, qui présente un ambassadeur à prince étranger pour disposé à en croire, Qu'un ministre connaît en cette qualité.

— Bourse. Action du crédit mobilier : *Les crédits ont fait la pirie.* (Mis.

— Que fait le bien? — Il crée du crédit.

— Vendre vos Nord, mon cher; achetez des crédits. — Fonsaux.

— Anc. pratq. Exposer des crédits, Faire par le défendeur après que le demandeur avait fait son crédit. Affirmer le demandeur.

— Loc. adv. *A crédit*, à bon crédit le payement immédiat : *Prendre des marchandises à crédit*, *Vendre, acheter à crédit*; *Je ne prête ne vend plus sous francs* (Ancart. (Ex. Sans) *Il achète à crédit et il ne payé pas, une table et deux chaises.* (G. Sand.)

Mon. Ses *à crédit* ne trois; *à bonne chère et vin rare.*

BÉRANGER.

2 Fig. Inutilement, en vain, sans effet. *Je ne suis point d'humeur à aimer à crédit et à faire beaux yeux* (Pun. (Mol.) Sans profit, sans bonheur, gratuitement : *Vous dites cela, mon cousin et cela à crédit; parole de prince sans* (Ancart.) *Presque toutes les opinions que nous avons, nous ne les avons que par crédit, croyons, jugeons, raisonnons, vivons et mourons à crédit.* (Chamfort.)

— Pop. *Faire un refusé à crédit*, Faire un refusé avant d'être marié. *Prendre à crédit un pain et le fromage*, Mêmes sens, mais surtout en parlant de l'homme.

— Syn. Crédit, accrédan, ancrédit, empître, ancrédan, ancrédit. V. ANCRÉDAN.

— *Crédit, fonceur.* Le crédit tient à la position de celui qui donne : les propriétaires ont moins grande sur un homme puissant, il est souvent le résultat d'un mérite réel, de ce que si on ne paye il peut nous nuire et de la *fonceur*, mais alors la met fait toujours pouvoir la position même de celui qui reçoit la *fonceur*. La *fonceur*, au contraire, tient à la position de celui qui l'emprunt puissant qui peut distribuer des grâces. C'est ordinairement pour celui-ci que on obtient le crédit par la *fonceur*; c'est souvent pour les autres qu'on en obtient par le crédit.

— Mar. Débit. Discrédit. Au comptant.

— Méd. Zoot. Ann. Le science économique enjoint le mot *crédit* pour exprimer le droit à un futur payement ou à un futur profit. Le nombre des payments ou des profits à venir est la limite du crédit. Tout payment à venir a un valeur, et plus il est limite ou peut créer du crédit. Le *crédit* est la faculté matérielle d'obtenir la jouissance, et plutôt c'est la confiance elle-même. J.-B. Say définit le *crédit* : « la faculté que quelque homme, une association, une nation, de vouloir prêtre, et de pouvoir prêtre sur le crédit en ont les plus prêtres que les nombres prêtent leur servit rencontrent et que les conditions du marché seront définitivement remplies. Le *crédit* prêvé est ne bien avant le crédit public. Il engage ce est réalisé réellement. Il l'an et l'autre ont ou de longues lutteés à subir avant de se faire accepter par le public. Pendant longtemps, le *crédit* prêté fut la prérogative des hommes malheureux qui avaient recours qu'en se cachant. Aujourd'hui, on comprend, et le public le comprend, pour le producteur, au prêtérêt du bout coupé on en relève et d'où on en recommande la nécessité. Le *crédit* prêté, le *crédit* donne la mesure d'une nécessité intellectuelle, économique et politique, il permet d'établir une sorte de tarif de la confiance publique. Plus on a de *crédit*, soit comme Etat, soit comme grande entreprise, soit comme simple particulier, plus on est place haut dans l'estime générale. Autrefois le recours au *crédit* était considéré comme un achèvement vers la ruine; aujourd'hui, au contraire, grâce à une connaissance plus exacte des lois et règles qui le régissent, on s'accorde à reconnaître que, de tous les instruments que mais ale bonnin humain, le *crédit* est celui qui offre les plus grands avantages. « Le *crédit*, dit fun de nos plus éminents économistes, M. Michel Chevalier, est un des plus puissants leviers de la société, pour les faire servir à des acquisitions nouvelles. Par lui, dans la sphère des non action, tout progrès accompli peut constamment le modèle d'un progrès futur. »

Le but du *crédit* est de rendre les fruits du travail antérieur disponibles et profitables pour le travail présent, et faire servir les capitaux oeillement acquis à la création des capitaux nouveaux, à ceux de force et intelligence de marque de réserve. Les indispensables conditions d'existence sont le crédit et le capital, le plus fécondé et l'ordre plus de vie. Dans le monde, le *crédit* est plus ancien que monnaie et dans le mécanisme des opérations commerciales beaucoup moins prononcé. Il est vrai, on le trouve dans les mêlé qui étaient parvenus à suffisamment de la domination. Dans les Etats modernes, le *crédit* est en raison directe du degré de liberté politique et de tolérance publique. Il est vrai que l'autre mon terre toutes les fois que l'opprimion et l'oppri de violence ne sont pas. Sous ces titres le *crédit* est considéré par les trois économistes comme le *crédit* lorsque la liberté touche de plus près à la morale, car *crédit* est avant de conduire à la morale bien fol. Les expériences fondées sur les résultats d'une large extension du *crédit* ne manqueront quand de faire appel au *crédit*, tant les nations aussi bonnêtes crainder qu'à un moment donné leurs intérêts commerciaux leurs engagements. Dans ces pays, les nations ne prêtent pas à leurs propres citoyens ce qu'à la suite des étrangers. On croit avec plus de sécurité à un engagement que l'Etat contracte d'hésitation à manquer à ses engagements que ceux qui ne sont pas. Ceux que ceux-ci sont moins de gouvernements puissants avec lesquels on a tout intérêt à traiter au bons termes.

Les avantages et les inconvénients du *crédit* ne sont pas absolus. Il dépend en fait, « l'un plus que l'Théodore, dit M. Horn, ne se peut prêter à l'Etat que l'on ne prête à quelque pays. Il l'emprunt public n'abordre de dangerous son engagement, c'il autre tout au plus de dangerous son engagement. Ceux-ci ne sont pas productives pour le pays, mais ceux-ci ne sont moins de gouvernements puissants avec lesquels on a tout intérêt à traiter au bons termes.

Les avantages et les inconvénients du *crédit* ne sont pas absolus. Il dépend en fait, « l'un plus que l'Théodore, dit M. Horn, ne se peut prêter à l'Etat que l'on ne prête à quelque pays. Il l'emprunt public n'abordre de dangerous son engagement, c'il autre tout au plus de dangerous son engagement. Ceux-ci ne sont pas productives pour le pays, mais ceux-ci ne sont moins de gouvernements puissants avec lesquels on a tout intérêt à traiter au bons termes.

Dans la nation de la politique, le *crédit* devient *crédit* public, répond ou peut répondre aux besoins et aux vues de la morale. Il secondé ou peut secouder les amélioration, et il peut le faire, et il le fait, dans le vrai liberté. Le crédit expression : *crédit* public, on désigne ordinairement les opérations financières de l'Etat. Mais on ne comprendrait l'avoir aile de satisfaire aux besoins ou accidents ou instantanés de pays ment. Le *crédit* public suppose moins le travail que le fait de l'Etat, et le *crédit* public ne tire plus implique que les ressources qui procurent ressort plus que les ressources de l'Etat ne peut contre promesse de remboursement ou autre promesse. Le *crédit* public ne suppose moins, soit à l'Etat, soit aux particuliers, et ne évidemment supposer que l'argent prêté prêtera au bénéfice de ceux qui en ont qui ne pas le prêter prêtent.

Le *crédit* public est trop de s'intéressé à certaines raisons pour qu'il soit sage à un Etat d'engagement, et il est trop de s'intéressé aux choses leurs économies. Il faut, dit M. Michel Chevalier, qu'il ne prête qu'en faire usage. Les engagements que prend un Etat ne doivent pas être pris à valoir qu'autant qu'ils ont un but moral. Il faut que ces engagements aient commandés par les effets du pays, et que les effets aient ou tirent s'en soit accommodé. Pour que la pour ait de « sens de dépenses, il faut que ce ment aucune vélédé de tévision, il faut que « les objets aient été pris dans les ressources domestiques au *crédit* n'existent ni ni ni

fermera en faveur ceuxl que cellcux lui ont dû achetés et payés par le boulanger. Le boulanger, qui se charge du mettre à la portée des chalands cédules les bons fabriquées dans telle manufacture lointaine, ne peut en donner la contre-valeur au fabricant, étant d'avoir lui même vendu ces marchandises et d'en avoir tout le bénéfice. Or, du moment que le crédit est indispensable dans certains cas, il devient nécessairement préoccupant dans d'autres, tout à-coup dans le mouvement économique. Le calculateur, qui ne sera pas de ses, ble que d'ici à trois mois, ne peut pas acheter, ne peut vendre le bétail qui doit acquérir dans l'intervalle. Le fabricant de drap, qui crédite le confectionneur, dérouté, qui doit, pour se préoccupiennent en laine, il demande aux ouvriers qui ne peuvent pas, qui il achetera lui-aussi à crédit. Aussi le crédit donne lieu à des conséquences si graves, que, quoique pourtant pas se produise sans lui, il faut le prévenir l'arrêt, le ralentissement, et.

Au fond, le mot *crédit* répond toujours à un phénomène l'étymologie et la nature des choses. Pour faire crédit, il faut avoir confiance, confiance dans le bon vouloir, dans la loyauté, dans le savoir-faire de l'acquéreur, nécessitant dans le pratique qui ne lui le crédit prêt-gera le crédit. Toute acceptation d'une lettre de change à longue date, tout dessoinsement d'un terme, du produit d'une mine, d'un chemin, qui ne retirer d'une exploitation ne leur a recevoir après un laps de temps plus ou moins grand, constituent l'essence même du crédit. Tout le reste est accessoire. (V. les mots : banque, chèque, escompte, lettre de change, lettrage de change.) Le crédit est tenu de se renfermer dans certaines limites, et il doit tout que possible s'arrêter au consommateur. Ce qui n'est ni agricole ni commercial ne rentre ni à besoin. Les banques intelligentes et prudentes n'accepteront ni de leurs clientèles restrictions le règlement à longue échéance consentie par les clients des commerçants et leurs fournisseurs, parce qu'ils ce cas la confiance dans la certitude du payement est suspendue.

— Fin, et admirable. *Crédits supplémentaires, crédits extraordinaires.* Le mot *crédit* dans la langue politique et administrative, s'applique aux sommes que les chambres allouent chaque année aux ministres pour les divers services par des prévisions, et dans ils mode adopté pour la présentation et la discussion des budgets, toujours vote, ou bien mois avant le commencement des exercices auxquels ils s'appliquent, et ne revive que le pouvoir crédit à ces pouvoir des dépenses extraordinaires résultant d'événements imprévus. Afin de régulariser ces dépenses, la loi de finances de 1817 prescrit que les ordonnances royales qui les prescrivent doivent seriaient convertées en loi des sessions suivantes. Cette loi prescrit aux ministres d'augmenter rétablissement leurs dépenses et d'exposer à leur budget, et vote législatif à accepter des mesures administratives ou gouvernementales ne suffisent, dans la plénitude de sa liberté d'action, il était préférable refusée de ce-court, fut plus tard la Restauration l'objet de nombreuses recommandations, les publications, les avis qui ont point de vue des intérêts des contribuables, demandaient sans cesse qu'il ne pas ressemblent ne serra

supplémentaires ou extraordinaires, et la campagne de Mexique, commencée à l'insu du Corps législatif, établit clairement combien étaient fausses les alarmes de M. Brenier à ce sujet : Cependant, il aurait paraît au Corps législatif d'user constitutionnellement d'un refus de concours et par là d'exercer sur les affaires de l'Etat une ingérence supérieure à celle de la nouvelle ?

Crédit foncier. De tous les gages qu'un débiteur peut offrir à son créancier, la propriété immobilière est celle qui, le plus, présente la plus de solidité. Cependant presque partout où le crédit a pu s'organiser, de ces éléments de richesse nécessaire à la prospérité immobilière ont cessé quasi le crédit le plus large fait et fait encore les plus difficiles et les plus onéreux. Depuis le milieu du siècle dernier, des efforts ont été tentés pour élever le crédit des propriétaires sur sé à la hauteur du crédit public, et donner aux emprunts faits sur le sol les avantages qui distinguent et caractérisent les emprunts d'Etat; savoir : 1° la notoriété du titre; 2° la facilité de fractionner en titres négociables, de manière que chacun puisse placer la somme requise exactement à la quotité des fonds qui se trouvent disponibles; 3° la négociation journalière et facile; 4° la régularité dans le paiement des intérêts. Aujourd'hui même, dans les pays où l'on a pu organiser le crédit de la propriété, il existe sur des bases plus ou moins larges, la même hypothéquée a amené à leur tour les difficultés suivantes : la valeur des constructions doit être et l'objet manque de sécurité, le prêteur est obligé de s'occuper ultérieurement de la valeur du sou gage; le titre ne peut mais est une valeur mobile et la négociation de ce titre est très-difficile et très-coûteuse; le remboursement et le paiement des intérêts et du remboursement à l'échéance n'est pas assuré.

C'est en Allemagne qu'ont commencé les premiers essais pratiques de crédit de la propriété foncière. La première société de crédit fonciier fut fondée, en 1770, en Silésie, dans le but de donner aux propriétaires de grands fardeaux de dettes sécurant. Malgré les encouragements, la protection et le concours du gouvernement, il fallut quarante ans à cette société, avant qu'elle pût faire des prêts sur son mobilier, pour arriver à faire des opérations sérieusement importantes. Les opérations furent entravées tout d'abord ces institutions de crédit avec défiance; mais lorsqu'elles ont pu se convaincre que leurs opérations avaient pour conséquence de faire passer la propriété entre les mains de ceux qui la méritent, leurs préjugés se sont dissipés.

Des jugeant de mérite de ces institutions vient aux gouvernements qui ne sont attachés à ce que le crédit ne fasse l'immobilisation de nécessité nécessaire même les plus petits propriétaires. M. Hippolyte Passy, qui mit ce fait en lumière lors de l'enquête qui eut lieu en 1840 devant le conseil d'Etat, reconnut que, pour éclairer du crédit sur la propriété, ainsi qu'en l'avait conseillé tout d'abord, la petite propriété rurale, il fallait les provoque toujours servir pour opérer des travaux et des améliorations considérables.

La succès des établissements de crédit foncier allemands est dû surtout à cette considérant : c'est-à-dire, à la, le législateur a agissant vouloir les moyens. Dès le premier jour, on a réuni dans les mêmes mains les intérêts des hypothèques et avec les emprunts que, dans, l'intérêt mal entendu de détriment, la législation opposait à la réalisation du gage, le tout, où s'établissent les opérations du crédit foncier, on admit, de la manière la plus élevée, le principe de la publicité et de la spécialité des charges hypothécaires. Tous les emprunteurs furent en même temps rendus solidaires des dettes contractées par chacun d'eux dans la limite de leurs terres hypothéquées. Après de longues discussions les premiers avantages de cette solidarité, tin recouvrir qu'elle donnait à tous les emprunteurs en grand intérêt à empêcher qu'il ne fît fait aucun paiement, et qu'il fût opposé au leur part à la surveillance la plus vigilante. Le plus actif sur la mise du Crédit gage, l'exact recouvrement des intérêts, la promptitude et la rapidité des poursuites. Une fois-faite partie de la propriété foncière et seulement pu profiter de ces avantages. M. Beaugas, l'ingénieur des ponts, chargé d'étudier le mécanisme du crédit foncier en Allemagne, constatait dans un rapport de 1850 que les avances des banques foncières, après quatre ans seulement, s'élevaient déjà à 90 millions de francs, et qu'elles en servaient d'intermédiaires à 100 millions de francs pour les prêts faits à la propriété foncière.

Le tout pays élevé des prêts des sociétés allemandes, comparé en tous qu'était obligée de payer en France. Aussi, M. Hippolyte Passy, ingénieur fait d'introduire en France des institutions semblables. Ce développement du crédit fut une des grandes leçons que l'empereur de la révolution de Février, ingénieur, économiste, stéréotypes, hommes d'affaires, grands propriétaires, grands industriels, financiers, rétablissent à l'avel des institutions de crédit foncier. Des commissions du système formulèrent par la voie de la presse; sur ce nombre, six à peine furent l'objet du propositions législatives; chacune des deux assemblées de la République, la Constituante et la Législative, eut sa commission de crédit foncier. De son côté, le gouvernement fit examiner la question par une commission spéciale. Quelques hommes politiques et quelques financiers pratiques, tels que M. Thiers, M. d'Argout et M. Aloz diffrés, avaient beaucoup d'entre toutes pensée d'établir des institutions semblables. Plusieurs publications d'ailleurs formulées : cite en sens contraire, l'examen des nombreuses commissions spéciales, de publique, d'administration générale, et de modifications à apporter dans les dispositions du la législation, que soulevait le projet, lui-même ne pouvait pas.

L'enquête que fit ce corps en 1850 est assurément curieuse. Tous les systèmes d'une extrême gravité, de nature à nous y ferait jour, et les diverses causes qui, plus tard, amènent une crise de manière du crédit foncier, le maintient dans un vote en l'en faire arrêter, y sont mis indépendamment, avec grande précision.

Selon son partisan, le crédit foncier avait des grands raison d'être dans la situation de la dette hypothécaire. Le chiffre de cette dette était alors de 4 milliards 500 millions; ses augmentations annuelles s'élevait en moyenne à 200 millions, les deux tiers de ces dettes étaient évalués à 5 ans millions par an seulement, et le remboursement des dettes, dans la propriété immobilière devait se retirer comme. Ces avantages sont considérables et très-importants. L'établissement des sociétés de crédit foncier entraînerait intérêt même des ventes de la propriété en expropriation. Cette procédure, souvent très-longue et toujours très-coûteuse, ne peut avoir lieu, en réalité comme de rumeur, l'une des plus grandes plaies de la propriété, et les des ventes les plus sérieux coûtent au moins 1 à 2 mois, et ne peuvent pas, dans ce cas, se faire par procédure qui, commencée en 1877, s'était prolongée jusqu'en 1879, pour ne prendre jusqu'en 1 et 172 incidents, 171 jugements, 171 appels, plusieurs pourvois en cassation et moyen. Ce 6 mois.

Une institution de crédit foncier pourvut aux besoins, et, en ce qui concerne, dont était privé au simple particulier, d'arriver à une appréciation juste de la valeur du gage hypothécaire. Cette impossibilité et les prêts qui en sont la suite, ne peuvent, en effet, que vicier toutes de la propriété et aux défaite des lois hypothécaires. Les actes de notoriété ne sont et toujours pas suffisants, et, en certaines absolues et il n'est pas impossible d'y diminuer ou ajouter, et de faire ainsi de l'état l'indivision.

L'institution de Crédit foncier a été, en effet, la cause de nombreuses modifications dans la législation. Elle a, en effet, ébranlé bien des choses restant encore à modifier et rentrent à simplifier.

Selon M. Hervos Say, le Crédit foncier devait être au moyen de faciliter l'épargne et de faciliter les transactions. Dans les villes, dans-il, les caisses d'épargne sont à la partie des transactions, et, le gouvernement les moyens de se fermer un capital plus ou moins important. Dans les campagnes, ces ressources manquent; les épargnes, en est obligé de les déposer, tandis que le système des sociétés de crédit, qui, en ne suivant un mode de placement tout naturel et très-rationnel, l'Etat ne peut pas, en aucune illusion. Depuis 1852 que le Crédit foncier fonctionne, il a été, en effet, plus de capitaux recherchés par les cultivateurs; nous, il ne reste, toutefois dans l'état dans nous un amplé besoin pour nature de capitaux. Il est, il est bien regrettable, de la vérité lorsqu'en pensant que le crédit donné aux grands propriétaires les attachent davantage à la terre, et, en définitive, le doue d'utiliser dans des améliorations agricoles des capitaux offerts à la nation, tandis, tout cependant le gold d'exploitation directe qui tend chaque jour à disparaître. Quelques mesures n'ont réalisé dans aux très-faible proportion, il est pas que le crédit, il est vrai, dans les quelques départements où l'on en pendre le crédit foncier, l'intérêt n'est évidemment affaibli.

La pensée de voir l'institution du Crédit foncier rendre des services, et, en ce qui concerne, à ceux des caisses d'épargne n'a en aile-même pas de bien satisfaisant. Le rapporteur du M. Wolowski, l'institution sert à cet usage, beaucoup de ses prêtent aussi, en ce qui concernent des obligations du Crédit territorial et les prêts à ceux-ci, et, en ce qui concerne chaque année, à la caisse de l'association de Crédit territorial, non certaine somme d'argent, et, en la différence entre les intérêts que par la caisse au portour de l'obligation et les intérêts, et, par l'emprunteur, et, ils permet aussi au capital dont ils disposent, en ce qui concerne l'établissement de crédit. Cette combinaison, qui force ceux qui l'emploient à des économies annuelles et régulières et qui, au bout de quelques années, les rend propriétaires d'un capital, et par elle-même sans force excitation à l'épargne.

On espérait aussi trouver dans le Crédit foncier un amphithéâtre très-efficace au moyen-tellement indéfini de la propriété. « Aujourd'hui, dans les pays, » disait M. Wolowski, il faut ou procéder à la division de la propriété, ou grever la propriété de charges très-onéreuses, pour pouvoir à la laisser en une seule main. Dans ce dernier cas, la propriété définitif est chargé de sonites en de frais de litigations ou de payer à ses créditeurs des intérêts beaucoup plus considérables que ceux qu'exigeraient les obligations du Crédit foncier, que les créditeurs consentiraient à accepter. En prêtant à bas intérêt et en amortissant graduellement le capital nécessaire au payement des sociétés et au prix de litigation, en exprimé que : l'exemple de l'Angleterre, où les lois de Crédit rat prévalent, dans des législations du successeurs, la propriété s'abandon de la terre, et seul des créditeurs sur le système du partage en nature, et, du système de la vente, du prétiatre au serait plus, comme aujourd'hui, rendu inévitable du démembrement de son exploitation agricole.

Dans ces rapport encore, les résultats du Crédit foncier ont été complétement satisfaisants. Sans attendre nous prononcer sur les modifications dont il serait à faire, nous constatons que, jusqu'à présent, l'expérience a donné raison à M. Say et à M. Hervos de Mornay, disant : On s'abuse singulièrement et on croit que le Crédit foncier peut avoir pour conséquence de transformer les agriculteurs aisés rubles et augmenter dans de grandes propriétés 200 millions, les deux tiers de ces dettes étaient évalués à 5 ans millions par an seulement, et le remboursement des dettes, dans la propriété immobilière devait se retirer comme. Ces avantages sont considérables et très-importants. L'établissement des sociétés de crédit foncier entraînerait intérêt même des ventes de la propriété en expropriation. Cette procédure, souvent très-longue et toujours très-coûteuse, ne peut avoir lieu, en réalité comme de rumeur, l'une des plus grandes plaies de la propriété, et les des ventes les plus sérieux coûtent au moins 1 à 2 mois, et ne peuvent pas, dans ce cas, se faire par procédure qui, commencée en 1877, s'était prolongée jusqu'en 1879, pour ne prendre jusqu'en 1 et 172 incidents, 171 jugements, 171 appels, plusieurs pourvois en cassation et moyen. Ce 6 mois.

Une institution de crédit foncier pourvut aux besoins, et, en ce qui concerne, dont était privé au simple particulier, d'arriver à une appréciation juste de la valeur du gage hypothécaire. Cette impossibilité et les prêts qui en sont la suite, ne peuvent, en effet, que vicier toutes de la propriété et aux défaite des lois hypothécaires. Les actes de notoriété ne sont et toujours pas suffisants, et, en certaines absolues et il n'est pas impossible d'y diminuer ou ajouter, et de faire ainsi de l'état l'indivision.

L'institution de Crédit foncier a été, en effet, la cause de nombreuses modifications dans la législation. Elle a, en effet, ébranlé bien des choses restant encore à modifier et rentrent à simplifier.

Selon M. Hervos Say, le Crédit foncier devait être au moyen de faciliter l'épargne et de faciliter les transactions. Dans les villes, dans-il, les caisses d'épargne sont à la partie des transactions, et, le gouvernement les moyens de se fermer un capital plus ou moins important. Dans les campagnes, ces ressources manquent; les épargnes, en est obligé de les déposer, tandis que le système des sociétés de crédit, qui, en ne suivant un mode de placement tout naturel et très-rationnel, l'Etat ne peut pas, en aucune illusion. Depuis 1852 que le Crédit foncier fonctionne, il a été, en effet, plus de capitaux recherchés par les cultivateurs; nous, il ne reste, toutefois dans l'état dans nous un amplé besoin pour nature de capitaux. Il est, il est bien regrettable, de la vérité lorsqu'en pensant que le crédit donné aux grands propriétaires les attachent davantage à la terre, et, en définitive, le doue d'utiliser dans des ameliorations agricoles des capitaux offerts à la nation, tandis, tout cependant le gold d'exploitation directe qui tend chaque jour à disparaître. Quelques mesures n'ont réalisé dans aux très-faible proportion, il est pas que le crédit, il est vrai, dans les quelques départements où l'on en pendre le crédit foncier, l'intérêt n'est évidemment affaibli.

La pensée de voir l'institution du Crédit foncier rendre des services, et, en ce qui concerne, à ceux des caisses d'épargne n'a en aile-même pas de bien satisfaisant. Le rapporteur du M. Wolowski, l'institution sert à cet usage, beaucoup de ses prêtent aussi, en ce qui concernent des obligations du Crédit territorial et les prêts à ceux-ci, et, en ce qui concerne chaque année, à la caisse de l'association de Crédit territorial, non certaine somme d'argent, et, en la différence entre les intérêts que par la caisse au portour de l'obligation et les intérêts, et, par l'emprunteur, et, ils permet aussi au capital dont ils disposent, en ce qui concerne l'établissement de crédit. Cette combinaison, qui force ceux qui l'emploient à des économies annuelles et régulières et qui, au bout de quelques années, les rend propriétaires d'un capital, et par elle-même sans force excitation à l'épargne.

On espérait aussi trouver dans le Crédit foncier un amphithéâtre très-efficace au moyen-tellement indéfini de la propriété. « Aujourd'hui, dans les pays, » disait M. Wolowski, il faut ou procéder à la division de la propriété, ou grever la propriété mais il est à craindre que de longtemps il n'en soit aussi.

Enfin l'institution était représentée par certains économistes, qui se demandaient si les titres à émettre pourraient aisément se placer en présence de la concurrence des rentes sur l'Etat. Cette appréhension n'était pas fondée, et M. Wolowski disait avec raison : « C'est plutôt pour les rentes sur l'Etat que je renouvelais des craintes. Du Allemagne et en Pologne, les obligations foncières ayant tout le caractère des rentes sur l'Etat, elles ont pu prêter aux arrérages, négociation facile, et, en différent, les rentes sur l'Etat ne pas la solidité de gage qui les garantit, ces obligations ne sont, en immédiat même et aux rentes sur l'Etat, « il en a été de même en France de 1852 à 1854, et, en Allemagne, la hausse de la rente a pour cela a été de fit, ou de fr. Pendant ces années, le crédit foncier, par conséquent, a pu prêter, pendant intérêt de 3 pour 100, aux été toujours aussi demandées de 4 pour 100.

Une fois admis au principe, l'institution du Crédit foncier rencontrait à organiser. Les sociétés d'emprunteurs ou de prêteurs nombreuses à créer ou sont fondées en Allemagne, et les nouvelles interrogations d'administrateurs ayant eu à leur tête, les sociétés seraient plus prêts à les imiter, et, en définitive, elles avec remarquable dans un pays où le pouvoir ne s'intéressait pas à leur prêts. Elles ne prêtaient beaucoup plus de leur intérêt, et, en contrariant dans aussi des prêteurs. Elles ne viseraient qu'à assurer des intérêts.

Les divisions ont été en effet la grande préoccupation du Crédit foncier, et, sous ce rapport, les prévisions de M. Wolowski ont réalisées.

Les rapports ont divisés sur l'opportunité de l'institution, les financiers surent même à s'en inquiéter dans l'organisation de cette institution.

A l'origine, les partisans des sociétés intermédiaires se soupçonnent pas la concentration du Crédit foncier en un seul établissement. Et pourtant, en Allemagne, en Angleterre, il proposait même une société par département. La commission du Crédit foncier, sensiblement, l'enquête voulait une société en résumé et, en définitive, le Crédit foncier parlement, dont M. Benoist d'Azy, ne se prononçait pas toujours en nombre suffisant pour remplir les fonctions de membre du conseil d'administration, et enfin s'il aurait pas être chargé de la plupart des traitements, qui seraient parfois obligés d'avoir des membres du conseil d'administration, et, places trop près des individus qui en auraient les intérêts. Et ces de commissions et, plus, l'institution d'une société par circonscription ne pour mettre directement les intérêts aux à même jurisdiction.

La question des fonds de l'intérêt à exiger des emprunteurs a été très-controversée. On se prononçait généralement pour un taux moyen, et, en différent, pour des finances, M. Benoyent, dont les opinions étaient fort remarquées, l'Assemblée, en ce qui de faire du mécanisme des sociétés de crédit foncier en Allemagne, et, en ce qui le seul à montrer que à l'initiation du l'intérêt des sociétés de crédit foncier, et, en ce qui avec les trouve et les lieux, et, qui ne devait pas être réalisé pas une règle générale et unique. Il proposait aux sociétés de crédit, et, serait bien de leur l'annuité, d'après les trois, les différentes et les taux moyens, et, en ce qui concerne les dépenses.

La manière de prêter aux emprunteurs se termina sans que les divers projets étaient : la mise à la cause en ce qui concerne que sent et traitants au loi. Ce fut pendant la première interrogation qui a évoqué entre les commissions de M. Wolowski et la société et la société de cette constitution par un décret du Gouvernement Provisoire, et, en ce qui concerne organisation du crédit foncier en France. Les commissions, et, en ce qui concerne, les conditions relativement modérées. Le gouvernement de Février, et, en ce qui concerne, cité d'avoir jamais en la pensée d'une organisation de crédit foncier, et, d'une institution unique dirigée par l'Etat. Ce qu'il voulait alors, c'était non pas créer des sociétés, mais d'en faciliter l'organisation. Il ne pouvait se borner-il à indiquer les conditions générales de leur constitution, et, en ce qui concerne particulier était laissé le soin de les organiser dans les conditions de pouvoir, et, à diriger aux diverses localités les combinaisons variées à l'aide desquelles elles pouvaient se fonder. Le but des sociétés créées par le décret du février 1852 devait être le prêt remboursable par annuités à long terme, au moyen d'émission de lettres de gage garanties par hypothèque, avec produit intérêt et négociables sans frais au moyen d'une société anonyme chargée de faciliter le crédit de la propriété, d'émettre les lettres de gage, de recevoir le montant des

Digitized by Google

annuités et de servir aux porteurs des titres de gage le montant de leurs intérêts.

On recommandait la formation libre de ces établissements plutôt qu'on ne se vinait à les créer en vertu de l'autorité gouvernementale. M. de Parieiny, alors ministre de l'intérieur, s'exprimait aussi au sujet de ces sociétés : « l'artisan et les petits industriels existent, il est en pour effet de dégrever la propriété, d'abaisser le taux de l'intérêt, de développer l'industrie agricole, de multiplier les travaux de toute sorte, d'accroître les revenus de l'Etat, en augmentant la consommation, et d'affranchir de toutes les charges, pendant plus presque toute l'Allemagne, les terres de paysans, c'est-à-dire la moitié de la nation. »

On ne prenait alors à arrêtre aucun système ; on se montrait prêt à admettre des sociétés d'emprunteurs et des sociétés de prêteurs. Chacune de ces sociétés devait avoir une circonscription limitée. Afin de ne pas l'amission des intérêts de gage que ces sociétés étaient autorisées à faire, l'Etat et les départements se réservaient la faculté d'acquérir une quotité quantité de ces intérêts.

Les prêts ne pouvaient être faits que sur premiers hypothèques. Cette disposition a été modifiée plus tard pour le cas où les immeubles seraient grevés d'hypothèques du premier d'ordrient ou de rentes viagères. On considère aussi comme faits sur premiers hypothèques les prêts au moyen desquels tous les créanciers inférieurs doivent être remboursés en capital et intérêts, le prêt ne peut en aucun cas excéder la moitié de la valeur de la propriété.

Dans l'exposition, M. Benoist d'Azy avait déjà indiqué que le succès définitif d'une institution de crédit foncier exigeait que l'emprunteur conservât la disposition de la moitié de son revenu. Le limite assignée au maximum des prêts annuels ajoutée ce but. Cependant aux yeux exprimés dans l'exposition prétendaient, que la création nouvelle, qui, en simplifiant les formalités de purge et d'expropriation, et convertit l'établissement des contes de crédit foncier à l'autorisation du gouvernement, dans l'ordre d'ordrient, ne devaient également rester sous la surveillance de l'Etat.

Un mois après, le 28 mars 1848, une première société, nommée, sous le titre de *Banque foncière de Paris*, autorisée à opérer dans les sept départements du ressort de la cour royale de Paris. Deux autres sociétés de crédit foncier se formèrent à Marseille pour les départements situés dans le ressort de la cour d'appel d'Aix, et à Montpellier pour les départements de la Nièvre, de l'Aube et de l'Allier. Mais en présence des grands services rendus par la Banque foncière de Paris entrevoyait déjà la réalisation, au moyen du produit de cet élément de nature à approuvé pour le reste de la France. La commission du monopole en un seul établissement fut rédigée et adoptée. Le privilége de la Banque foncière de Paris, qui prit alors le titre de *Crédit foncier de France*, fut étendu à tout les départements et il n'est plus que la société du crédit foncier. Ce relevé, le Crédit foncier prit, trouvant grand de crédit des succursales avant le 31 juillet 1848 dans chaque ressort de cour impériale. Ferrand fut ayant aussi des succursales incorporer les établissements déjà établis, elles se transforma en tels.

Cette concentration du Crédit foncier, trouvé-prédilaba accroissement à accroissement, et le monopole nous favorable au développement des opérations du Crédit foncier. Le mécanisme de ces opérations aurait été bien moins compris par les propriétaires : l'on eût conservé le système des cessions opérées. Pour ce système, il suffit de prêter à ceux qui ne le résultat obtenu dans les circonscriptions en cessions formées par moitié du crédit foncier. Depuis le tableau des prêts hypothécaires, par département, comme au rapport de 1848, ces prêts, dans les départements correspondant aux circonscriptions des sociétés départementales, 1 et 31 décembre 1848, à plus de 23 millions, c'est-à-dire à plus du triple du chiffre des prêts dans les départements, le total étant de 181 millions.

Le monopole obtenu, on fit rapporter le décret qui obligeait la société à exercer des succursales. Le décret du 14 décembre 1849, qui avait étendu le privilége du Crédit foncier à toute la France, avait restreint à huit ans, tout compris, intérêt et frais d'emprunt, du capital en cinquante ans, le maximum de l'annuité à payer par l'emprunteur, et l'on ne spécifiait aucun maximum du capital.

En 1852, le Crédit foncier reçut une nouvelle organisation. Sa direction fut confiée à un gouverneur et à deux sous-gouverneurs nommés par l'empereur. Avant de prêter ses fonctions, le gouverneur doit justifier de la propriété de 100 actions, et chacun des sous-gouverneurs de la propriété de 100 actions. Le gouverneur reçoit de la société un traitement annuel de 40,000 fr.; le moins de cinq traitement est abaissé à 20,000 fr. sous-gouverneurs. Trois membres du conseil d'administration sont pris parmi les trésoriers payeurs généraux, c'est l'organisation même de la Banque de France.

Jusqu'alors le Crédit foncier n'avait été autorisé qu'à faire des prêts pour une durée et au moins dix ans. Le décret de réorganisation lui donna la faculté d'accorder à des prêts hypothécaires à court terme et sans amortissement les capitaux provenant de la réalisation de son fonds social et de ses bénéfices. On a pu tout de cette faculté. La question des mercuriales fut de nouveau posée, mais on en fit dépendre la création du décrets spéciaux, rendus en forme de règlements d'administration publique, sur la proposition même du conseil d'administration. Depuis douze ans, il n'a pas encore été établi de succursales, et les rapports annuels n'en dépeint pas le besoin. Il semble que les sociétés de l'administration du Crédit foncier, il ne trouvent pas

pensat comprend le number d'obligations nécessaire pour opérer un amortissement tel que les obligations restantes en circulation n'excèdent jamais les capitaux restant des sur les prêts hypothécaires. Afin d'amener des capitaux à rechercher ces sortes de valeurs, en a composé les bons intérêts qu'elles produisent par une adhésion de tels et de primes payables au moment de remboursement. Ces versions des actions elles produisent un intérêt de 2 pour 100. La prime est de 5 pour 100. Le charge au moins remboursement a lieu tous les trimestres. Des lots variant de 100,000 fr. à 10,000 fr. sont alloués à un certain nombre des actions qui sortent les premières.

Toutes les précautions sont prises pour que le gage sur lequel repposent ces obligations n'éprouve aucune atteinte. Dans le société du Crédit foncier on soit immédiatement informé de l'arrivée sur-le-champ les sommes nécessaires pour rétablir les proportions primitives entre les sommes qui lui sont dues et les garanties qui lui en sont données. Toutes les propriétés exposées à perir par l'incendie doivent nécessairement être assurées, et c'est au profit de la société du Crédit foncier qui passe le contrat d'assurance. La société du public étant constamment nécessaire à une institution dont les engagements sont si multiples, la société du Crédit foncier a dû veiller à ce que les valeurs qui elle émet en échange des capitaux qu'elle prête à la propriété foncière soient toujours réalisables, prêtes et ne soient pas exposées, par suite du manque d'intelligence ou de la pénurie de leurs porteurs, à être jetées sur le marché au temps de crise. Sur les 574 millions d'obligations en circulation au 31 décembre 1864, les obligations de tout fr. figurisent pour plus de 328 millions, les obligations de 500 fr. pour moins de 86 millions de francs. Ces valeurs sont particulièrement classées et leurs cours ne déclinent de temps à autre leurs prouvent figurent en moyenne moins de 1 million dans les listes de la Bourse.

De toutes les sociétés de crédit, c'est la mortalité est une des mieux connues. Les actionnaires y ont trouvé de très-beaux profits. Aussi y jouent le rôle de sécurité particulière au public qui en a confié ses capitaux ne s'est pas démentie. Les sociétés de crédit agricoles tout utile pour tous les propriétaires qui ont la propriété foncière disponibles ne se sont, ce sujet, le rapport de 1862 ne fait que rendre hommage à la sagesse et à l'habileté que son mode d'opération en an immense progrès comparé aux anciens prêts hypothécaires, et ce n'est que faire acte de justice que d'emprunter à ce document la description de son système de l'institution.

Il ne utilité pas de dire que ce sont des prêts à long terme. Il faut cependant que les prêts se remboursent par un amortissement annuel, et que tout ceux les annuités soit régulièrement payées, la restitution au lieu du capital emprunté ne peut être demandée au débiteur. Il faut dire encore que le long terme concédé à l'emprunteur est stipulé pour lui et non contre lui, que le capital, il n'est jamais exigible, est toujours remboursable, et que le prêt est, quoique la durée qui en est fixée, l'emprunteur du lui donner. Ainsi après avoir contracté un prêt à long terme de soixante années, en empruntant du Crédit foncier peut adopter l'un ou l'autre de ces deux partis : ou bien il exécute le contrat dans son économie primitive et il payer les annuités pendant soixante, dépassant le point le taux habituel de l'intérêt des prêts hypothécaires. Il vert, par suite de ses payements, le capital de sa dette diminuer dans une progression qui, faible au commencement, ne tarde pas à s'accélérer. Au bout de vingt-neuf ans, le tiers du capital est éteint, après trente-neuf ans, il ne reste, à la cinquantième année, la libération totale est acquise. Elle n'est en quelque sorte nécessaire, plus comme il ont-même et sans effort extraordinaire, sans bouleversement de ses affaires, tous, sans trouble apporté dans la composition de patrimoine. Tel est le premier des deux partis que peut adopter l'emprunteur ou se bouche ; c'est celui qui sera souvent préférer lorsque les fonds fournis à l'emprunteur sont mis placés d'une manière productive et dominent un profit supérieur à l'intérêt du prêt. Mais l'emprunteur peut aussi, si des ressources nouvelles lui surviennent, si l'état de la fortune le lui permet, si ses convenances le lui conseillent, mettre fin au prêt avant le terme fixé et rembourser à toute époque la portion de capital qui doit encore. Il y a plus, le Crédit foncier tient compte à ses clients des périodes du prêt, des remboursements partiels, et ses chiffres numériques déterminent une diminution correspondante dans le chiffre des intérêts à servir. Toute entière à la remboursement antérieur, partant en total, a dès jours devenu le mot, plus 1 fr. 50 c. au lieu 100 seulement, c'est-à-dire à un sacrifice d'un moins considérable. Il résulte, d'ailleurs, de ce fait que les emprunteurs qui usent de cette faculté.

De tous les modes d'emprunt, l'emprunt à long terme du Crédit foncier est celui qui fait la part la plus large à la liberté du débiteur, celui qui assure le moins au secrétin et qui pourvoit avec le plus d'empressement aux intérêts des familles. Comme dans les prêts ordinaires, l'emprunteur peut en libérer au lieu de trois ou de cinq ans, mais s'il le veut. Mais à cette époque les ressources sur lesquelles il avait compté lui font défaut, il ne sera pas, comme dans un prêt à court terme contraint pour cinq années, obligé de solliciter des renouvellements onéreux, ou exposé aux chances d'une expropriation. Quand la libération ne peut s'opérer du vivant du père de famille, du moins la dette n'est pas liquide tout entière aux héritiers ; elle ne passe sur leurs têtes qu'atténuée par le remboursement déjà fait, et elle ne les astreint d'ailleurs qu'aux annuités nécessaires pour en éteindre le surplus. Par la non-exigibilité du capital et par la faculté toujours ouverte de rembourser, les emprunteurs du Crédit foncier se rapprochent de l'emprunt en rente, et cette forme est celle qui en a les avantages tout en offrir par tous les Etats. Par l'amortissement annuel, le prêt hypothécaire se rapproche de la forme d'emprunt à-dire-mise : le renfermant en lui-même, avec l'intérêt, le remboursement qui agit sans cesse au profit du débiteur, grandit, diminue, et finit par disparaître, à la mortalité. Mais la société du Crédit foncier, qui a trouvé dans les affaires de ses emprunteurs, de ses obligations, de ses obligations-mises, de ses dépensés, ne compte courants et même de ses profits, est bien d'avoir, dans l'intérêt même de la propriété foncière, ne pas exposer les propriétaires à la ruine concédé. Vi. les mots CONSOLS, MORATORIUM.

La reprache de négliger la propriété rurale, ne pas exposer les propriétaires ruraux ils n'ont cessé de se défendre sur ce chapitre, et voici ce que disait encore le rapport que le Crédit foncier en a fait : « Nous ne pas faire assez pour la propriété rurale, peu de prêts ont été faits aux propriétaires ruraux barras et souffrances de l'agriculture. On oublie que nous avons dû, dès le commencement de ce que la nature des choses et le système adopté, nous imposaient de nous occuper exclusivement à la propriété rurale l'usage du crédit hypothécaire. Il est vrai que nous avons dû, en propriété urbaine, que la compris la première des avantages qui présentait un système de prêts à long terme remboursables par annuités, et qui s'est trouvée la première en date, et qu'elle a dû, par conséquent, être préférée pour personne, que la porte est ouverte à la propriété rurale, et que, dans les conditions voulues par ses statuts et par les ressources dont elle disposait, elle ne a jamais refusé une seule fois un prêt demandé à la propriété rurale. Nous avons dû, en ce sens, arrêtons ou rurale, on trouve que ce n'est pas vaine, que l'égoïsme entre elles ne satisfait pas, que ce n'est pas, en ce sens, pouvait à lort pour le propriété urbaine et la propriété rurale, et qu'il faut faire à celle-ci des conditions aussi favorables que celles dont il se dédommagerait sur l'autre ; lui prêtant, en effet, à un taux plus bas, et, sur les capitaux qui'il emprunte et sur les capitaux qu'il prête, il ne fait pas de différence sur la propriété urbaine, c'est-à-dire, si on ta ai dit-il-dire-chose, reposant l'une sur l'autre, et, lorsque, il ne devrait à quelque-uns, qui ont-mêmes n'en jouissent pas, il ne devrait pas, en ce sens, à quelque-uns, qui, tête qu'elle soit, pour être utile à tout le monde, que ne pas trouver, en ce sens, que ce comment pour justifier la sévérité des évaluations et des dégrèvements qu'il a dû opérer du droit ou de la capacité des emprunteurs, sont aussi rarement obéissants. Ce ne sont bon contre les reproches qui lui étaient adressés à cet égard, le Crédit foncier en fait-il ce cette étude-ci nous-mêmes pour les règles et des traditions qui ont affirmé au Crédit foncier ; nous avons dû, en ce sens, les emprunteurs eux-mêmes, des habitudes de ne pas trouver, en ce sens, de ce qu'il dépendait dont tout le monde profite.

Le Crédit foncier a aussi grandement aide les municipalités et surtout la municipalité parisienne, qui en a tiré un parti si heureux. Il doutât. Des opérations avec la ville de Paris ne nécessitent évidemment ensuite l'attention de la Chambre, et, en les mettant en lumière, nous avons qu'elles nouvel attient une importance nouvelle. Les sommes prêtées à la ville de Paris, comme, communes et départementaux, du Crédit foncier, ont atteint, au 31 décembre 1864, temps la chiffre de 1,200 millions, force cet emprunt, ce qui, ce qui, ce qui

terme du décret de constitution et d'autorisation de ses statuts en date de 18 février 1881, le mettre à pour but : de procurer des capitaux ou des crédits à l'agriculture et aux industries qui s'y rattachent, en faisant ou en facilitant par la garantie hypothécaire ou la négociation d'effets exigibles au plus tard à 10 jours, d'ouvrir des crédits ou de prêter à plus longue échéance, mais sans dépasser trois années, sur nantissement ou autre garantie spéciale, des fonds pour des périodes ou sans intérêt, sans pouvoir excéder deux ans, et dans des limites qui ne représentent que bien dépassé dans la caisse de la société, d'autre des compagnies, d'opérer des recouvrements et de faire, avec l'autorisation du gouvernement, toutes les opérations ayant pour but de favoriser le développement de l'industrialisation de l'agriculture et la conservation de ses produits et le développement de l'élevage agricole. Elle peut, dans les limites de ses opérations, créer et négocier des titres jouissant de l'exigibilité de son dépasser cinq ans, mais seulement en représentation et dans les limites des crédits et des prêts ouverts.

La direction, l'administration et la surveillance de ses affaires de la société sont confiées au gouverneur et à deux sous-gouverneurs, à un conseil d'administration et à un comité de censeurs. Ces fonctions sont exercées par les mêmes personnes que celles qui composent le Crédit foncier de France. Entre autres fonctions, le conseil d'administration a seul le droit de délibérer sur l'organisation du Crédit agricole, sur ses départements, sur les règlements de son régime intérieur, et de déterminer les pouvoirs et les attributions des administrateurs de l'occupant ou de la gérance de la société. Cette dernière disposition a notamment pour but de bien consacrer la indivisibilité des intérêts du Crédit agricole chaque sous le titre de correspondant, et de prévenir des abus de pouvoir populaires agricoles.

Aux termes du projet primitif, le Crédit agricole devait se borner à corroborer lui-même ses prêts par un cautionnement spécial à la Banque de France des effets reçus des sociétés coopératives agricoles, et cautionnement comme aux conditions imposées par la Banque et notamment à la condition du délai de dépassé pas de jours. Ce [illegible] ture ne pouvant se renfermer dans cette étroite limite, le crédit dans de telles limites n'était qu'illusoire, il devait en être du même à plus forte raison pour l'industrialisation agricole. Quel est l'industriel qui entreprendra des entreprises, achètera des machines au moyen d'un emprunt dont le montant ceux exigible au bout de quelques mois ? Il faut donc au moins à ces dernières opérations, ou trouver un moyen d'assurer à l'emprunteur un plus long délai pour la cas où la Banque ne renouvellerait pas son cautionnement. Cette difficulté fut résolue en introduisant dans le statut de la société de faire des prêts à plus longue échéance que ceux de la Banque, sans toutefois pouvoir excéder trois ans, et de créer pour faire face à ces besoins des bons de caisse ou obligations dont le délai d'exigibilité n'excédant pas cinq ans. On sait, à date de ce moment, à la réforme contre le projet de fonder une nouvelle banque de spéculation. « Et nous plaçons sous la protégée de l'empereur, disait le rapport de 1882, pour vouloir bien faire comprendre au public que nous fondons la que une banque de spéculation, mais une institution destinée à rendre au pays de nos lois service. » C'était là le langage qui lui tendait à rassurer la société et le public. Aussi s'est-on formellement réservé la faculté de créer ultérieurement des crédits agricoles. « Ne serait-il pas chimérique, disait-on, de prétendre à l'agriculture, à l'industrie des autres industries, et d'établir aujourd'hui et immédiatement, sur le vide immense une ligne de démarcation inflexible et rigoureuse que l'avenir peut venir en principe, mais qui n'existe pas dans la pratique, et dont le rétablissement ne peut respect méconnu parfaitement à chaque instant la marche de la société ? Aussi s'est-on formellement réservé la faculté de prendre ultérieurement des crédits agricoles, et ne rattachant à l'agriculture, industries qui se rattachent à l'agriculture, et que parcourt la nature agricole, depuis la production jusqu'à la consommation.

La société se fait d'opérations que l'intermédiaire de son correspondants. Les promesses qui revient à la collaboration des [illegible] conclus approprier, par la commission qu'elles ont de ses agents, de ses caisses, de son habileté, le valeur de ses entreprises. Elles ne s'opposent qu'à ce qu'elle prête directement sur des intermédiaires responsables, choisis la plupart du temps parmi les membres de banque fonctionnant déjà dans les centres agricoles, et à échapper aux dangers et aux chances trop nombreuses d'insuccès qui accompagnent une trop complète centralisation. Ces correspondants, qui sont autant de sous-comptoirs agricoles, jouent auprès de la société de Crédit agricole le rôle que les sous-comptoirs de garantie remplissent auprès des comptoirs d'escompte.

CRÉD

Le Crédit agricole est créé en 1867 dans son système extrême. Pendant les cinq premiers, il a réalisé un prêts, avances en comptes de toute sorte, une masse d'affaires de 1 milliard 1 milliard 1 milliard. En ce qui l'autre, la progression a été rapide, 94 millions en 1861, 152 millions en 1862, 227 millions en 1863, 274 millions en 1864, 481 millions en 1865, 1 milliard 1 milliard. Les bénéfices se sont accrus en proportion des affaires. De 1 million en 1861 à 2 millions en 1865, ils se sont élevés, en 1875, à 13 fr. 70 [illegible] [illegible] [illegible]

tions par l'Etat, lui rapportant plus de 5 pour 100, sans risque ni fatigue, opérations qui lui laisserait en outre la disposition de son temps? Il est également notoire que les sont beaucoup fermiers, mêmes en France, et surtout en Angleterre, arrivent à une honnête aisance avec l'argent d'autrui. La question n'est pas de savoir si quelques agriculteurs dépensent folalement les capitaux qui leur sont obtenus du crédit, — la même chose arrive aux industriels, — mais il faut se demander si les agriculteurs sont en mesure moins d'encourer et moins coûteusement le reste de la saisie, ou de payer qu'il aui nécessaire de les maintenir en liberté. Il est certain que le sont beaucoup plus. Des expériences récentes ont prouvé que l'industrie agricole pouvait, sans ne rabaisser, supprimer à de plus grands frais, à département de Seine-et-Marne, le Comptoir agricole et industriel, qui a été si vite et si énergiquement pris par tous ses débiteurs. Sur prévoyant, M. Schneider, ainsi que son associé, a pu dire : « Oui, je fais de l'usure, mais celle-ci est très-utile et très-profitable. Il y a pour 100 par an ne représentent pas pour moi un agriculteur de faire un marché avantageux. » Mécanmoins la particulière de crédit d'accroître ses prêts, les l'économie, c'est de lui laisser que juste ce qu'il a de trop pendant de la saisie. Sans doute, l'économie est aussi productive que le crédit, mais dans un temps bien moins rapide. Enfin les raisons d'économie sociale qui préconisaient les agriculteurs contre leur propre imprévoyance ont fait leur temps. La loi du développement ne peut pas rester à fraude et la violence d'autrui, sauf le cas d'insuffisante constatée par un acte d'interdiction. L'agriculteur doit, comme tous les autres Français, avoir le droit d'user et d'abuser.

On a pu voir cependant que, pour l'agriculteur emprunte, la plupart du temps il ne peut pas remplacer le crédit. Il est vrai que la législation, en insuffisant entre aux mains de ses valeurs, a rendu la mobilisation impossible pour lui, et que, d'ailleurs, ainsi, en quelques cas, le crédit est plutôt de conditions telles, que l'accès en est prévent tant pour l'emprunteur que pour le prêteur. L'agriculteur, qui possède au moins 3 millards de valeurs meubles en immeubles, Allemagne, Belgique, et qui n'a rien même en état de payer ses dettes, ne devrait pas aller chercher la prétendue aide du Trésor, ou bien. Aucune autre institution n'offre aux soldat de surface que l'agriculture. Si le crédit lui manque, c'est que jusqu'à présent, le gouvernement, comme, notamment la matière des choses, n'ont pas voulu dans l'agriculture une industrie, et qu'ils l'ont maintenue à la législation disséminée et opposée aux principes qui régissent la législation commerciale. Pourquoi, dans ce cas, l'agriculteur qui trouve du crédit pour acheter une terre, parce qu'il peut donner cette terre en garantie du paiement, n'en trouve-t-il point pour acheter des bestiaux, des engrais, des semences? C'est parce qu'il ne peut donner en garantie le objets mobiliers qu'il n'en procure au moyen du crédit. Les efforts faits pour modifier cette législation ont jusqu'à présent échoué contre les idées de préjugés que le Code civil est un espèce de statut mixte à laquelle il faut que permis de porter la main. Cette étude comprend dans les conditions de la loi, et dans les lignes des moyens qui jusqu'à présent ont, par suppléer à ses lacunes et à ses conditions entraînées par le crédit agricole, crédit financement.

Lors de la discussion au Corps législatif de la loi tendant à conférer au Crédit foncier l'établissement du Crédit agricole, on a reconnu, mais sans rien changer que les termes actuels des articles du Code civil sur le gage n'étaient pas le plus propre à la réglementation sur la matière, que la modification de ces articles pouvait gravement préjudicier à l'agriculture, et que, tant que les choses ne seraient pas changées, les escomptes à l'agriculture seraient rares, les intermédiaires y prélèveraient, en effet, à leur fois avant de porter gravité, vis-à-vis d'un intérêt de crédit agricole, conque, de la véritabilité et de l'exactitude et définitivement incapables, mais les bons volonté, d'une régularité quelconque dans leurs payements, et à en rendre compte reconnu qu'il en serait tout autrement si, par suite de la réformation des principes du Code civil relatifs au nantissement, l'agriculteur pouvait engager ses bestiaux, ses récoltes, ses instruments, sans se dessaisir des objets dont ils étaient en gage.

Dans ces derniers temps, toutefois, la question a été envisagée sous un meilleur jour de vue, et le lieu d'un renvoyer préalablement la notion à la révision générale du Code civil. Il paraît que l'examen spécialisé de cette législation à l'examen pratique des faits, en commencant à comprendre qu'en outre des lois classiques pour entrer en circulation du capital, et qu'en prenant dans et les des réserves sans nombre, on a abouti à étouffer la capital et à conserver l'usure. La nécessité d'un Bair avec une législation qui est en contradiction avec les deux grandes conditions qui régissent le capital ne peut à un point à mieux devient de jour en jour plus évidente. En effet, toutes les industries, le crédit, ne cent doit pouvoir obtenir de son débiteur le certitude du au noble aucun retard, soit pour le service des intérêts, soit pour le remboursement de son capital, et, dans l'état actuel des choses, la législation s'oppose à la réalisation de cette certitude.

Une autre des grandes entraves du Crédit agricole, c'est qu'on lui a imposé des crédits à courts termes. Dans ces conditions, le développement de ce crédit est presque impossible. En effet, dans la belle saison, l'agriculteur fait son semailles et ses travaux, il n'a que du travail et de la dépense. En hiver, il ne pressé ses bestiaux, il vend ses vins, ses sont bettes, ses chauves toilles, ses vins mis en pièces, ses bestiaux engraissés. Il n'a plus de dépenses, mais, malheur qu'il soit dans la pénie pendant l'époque des travaux, et le Crédit foncier d'accorder, ainsi, de fait le commerçant, la saison d'abondance? Toutes ces considérations, et ce remède, ainsi dans certaine département la petite agriculture, ne empêchent le crédit.

Le Crédit agricole a encore d'autres adversaires que les préjugés des législatures et des jurisconsultes. Il rencontre, dans la à lutter contre les intermédiaires qui lèvent les produits de l'agriculture au commerce et à la consommation. Voici comment s'opérait ce sujet un agriculteur emprunte, qui est en même temps un commerçant et un financier distingué, M. Lavalette : « Le crédit agricole est préférable pour la plupart des propriétaires qui ont à faire avec l'agriculture. C'est une excellente position dans les affaires que de se sentir muni d'argent vis-à-vis des intermédiaires, qui, en général, Aussitôt que la récolte est rentrée, les marchands de grains, mesuriers, marchands de vin, se mettent à parcourir la campagne. Ils se présentent à la ferme, achètent, mesurent, mirent, mesure d'exportation, et ils lui font comprendre que le moment de cette opération se fait sur une si grande échelle, et il y a lieu de calculer avec eux, que le prix, ne dépasse pas 5 pour 100 de plus que le prix du marché local. Ceux-ci ne sont pas toujours très-bons gentilshommes, et ils ne cherchent qu'à tirer le plus de profit, et ils ne cherchent qu'à tirer le plus de profit, et ils ne cherchent qu'à tirer le plus de profit

tibles de servir de gage doivent, s'ils veulent obtenir des emprunts par l'intermédiaire de ces institutions, en devenir les associés. Les sociétés de Crédit foncier créent des lettres de gage ou obligations au porteur, produisant un intérêt annuel de 4 1/2 ou de 5 1/2 pour 100, payable tous les six mois. Par contre, et en échange des lettres de gage qu'elle reçoit, l'emprunteur paye un intérêt annuel de 6 pour 100, indépendamment d'un cautionnement de 1 pour 100. Le porteur paye le prorata du capital et des intérêts de la terre le capitale autant de l'association, le bénéficiairement engagé par hypothèque, la grosse de son bien appartenant du centre du district, et, à défaut de cette garantie, celle des propriétaires de toutes les parties de la province.

Les obligations jouissent toutes des mêmes droits, sans que la différence de date puisse leur conférer aucun privilège de priorité. Les porteurs des lettres de gage peuvent conserver au titre le fonds de circulation, en inscrivant une prohibition, mais les tribunaux d'admission peuvent avoir cette prohibition. Le porteur ne peut exiger le remboursement du titre de gage, mais la société et le propriétaire des biens engagés ont droit d'offrir en remboursement. Les lettres de gage ne peuvent être émises que sur des biens immobiliers sans aucun propriétaire et ayant un compte-courant dans le Crédit foncier spécial de la province. Ces biens doivent être libres de toute espèce d'hypothèque et assurés contre l'incendie.

Les opérations sociales sont contrôlées et surveillées par le gouvernement, par les ministres du conseil d'administration et les assemblées générales sont présidées par le commissaire royal. Les opérations de prêt sont soumises aux formalités suivantes : deux experts associés en non associés sont dans chaque district arrondissement pour taxer la valeur des biens. Cette taxation se fait avec le concours du magistrat de l'ordre judiciaire. Les propriétaires peuvent demander à la société de cette estimation. Il paraît que, les communaux dépouillés pour prendre à cette seconde estimation le droit de payer dire parents des propriétaires. Les commissaires et surveillants sont responsables de leurs estimations, bien que la société ait le droit de revisser à son tour ces estimations et en refuse le chiffre.

Les prêts accordés, les emprunteurs n'ont droit qu'à recevoir des lettres de gage, ainsi que soit leur valeur au cours de jour. Ils sont tenus de renouveler au commencement de chaque trimestre, sauf le cas où ils renouvellent pour être sous les lettres de gage créées sur leurs biens qui auraient pu rentrer au jour présent. Les lettres de gage sont émises par sommes de 1,000, 100 et 100 francs. Un dixième de l'emprunt peut être fourni au intérêt de gage ou obligations de 100, ou au dixième. Chaque lettre de gage ou obligation porte son numéro, l'indication de la somme, le nom du propriétaire et la date de l'émission. Le versement des annuités doit se faire par semestre, à époques fixes. En cas de sinistre sur la propriété engagée, on doit payer dans un délai de trois mois. Le versement doit avoir lieu en espèces. Les coupons échus sont reçus comme argent comptant. L'emprunteur peut racheter par un payement en espèces tout ou partie des lettres de gage émises sur son bien, mais sans offre de remboursement doit être faite huit mois avant le terme de payement des coupons. Le remboursement effectué quatorze jours avant l'époque du remboursement que le titre est trouvé de faire à son tour. Les sociétés ont le droit de remboursement d'exercer par voie de tirage au sort.

En cas de retard dans le payement des intérêts annuitaires, les sociétés peuvent faire mobiliser et les produits agricoles du détenteur. Si cette mesure est insuffisante, le bien est saquestré. La société en conde la gestion à un séquestre jusqu'à ce qu'elle ait les droits de propriétaire. Celui-ci ne peut, jusqu'à la libération, s'immiscer, sous prétexte d'amende, dans l'administration des biens séquestrés. Il cette commission ne peut obtenir de recouvrer ce qui lui est dû, le bien est immédiatement remis au propriétaire, mais on peut conclure la vente du bien engagé pour être requise et doit être prononcée par les tribunaux.

Les intérêts dus aux porteurs de lettres doivent leur être payés tant pour un tout les pluque fixes pour le payement des annuités. Les sociétaires doivent avoir un livre des ouvre. En cas de retard des emprunteurs à payer leurs annuités, les intérêts dus aux porteurs des lettres de gage sont prélevés sur les biens.

Les sociétés de Crédit foncier n'ont pas de limite de dépens. Leurs statuts n'indiquent le minimum de prêt au proportion à faire de entre la somme prêtée et la valeur des propriétés. On trouve des garanties suffisantes dans la responsabilité des sociétés, dans les opérations soumises et dans les tribunaux des experts taxateurs.

Crédit foncier russe. Le premier essai du crédit hypothécaire en Russie date de 1818. Il fut avec soin le nom de Banque de crédit

et de la Banque de la Baltique, de la Livonie, de l'Esthonie et de la Courlande. L'Etat fournit les premiers fonds. Plus tard une société de prêteurs se forma et se substitua à l'Etat.

Pour être admis au crédit, les propriétaires doivent s'associer d'une manière absolue à tous les engagements de la banque. Les emprunteurs reçoivent des lettres de gage, nominatives ou au porteur, à leur choix. Les lettres, trans-mises par voie d'endossement, indiquent le nom du propriétaire, le désignation du fonds hypothéqué et le montant de l'emprunt, et le lieu et le jour de l'émission. Elles sont dotés à un intérêt de 4 pour cent et sont remboursables par des payements pour leur valeur nominale. Outre la sécurité des lettres, les lettres ont pour garantie la solidarité des associés. Les porteurs ne peuvent en exiger le remboursement, mais les débiteurs peuvent toujours l'offrir en totalité ou en partie.

La société s'administre par un conseil général composé de quatorze membres, plus deux conseils de districts (les fonctions) sont nommés par le conseil général, et quatorze pour district. L'assemblée générale des associés est convoquée tous les deux ans, sauf le cas où des circonstances extraordinaires en prouts en font une nouvelle convocation prématurée. Le taux de la valeur des biens qui fait faire d'une manière générale lors de la fondation de la société.

Si l'emprunteur ne remplit pas ses engagements, la société peut retirer de la circulation les obligations émises à son profit et les vendre au cours du jour. Dans le cas de France, les statuts n'ont aucune règle fixe pour la fixation de la valeur des propriétés engagées et sur la somme proportionnelle qui doit être prêtée. Ces renseignements ont été pris indépendant de l'Etat.

Crédit foncier de Pologne. Cette société, constituée en 1825 par le gouvernement du pays de la Pologne, et à la suite de la fondation de la Banque de Pologne, et grand duché de Posen, est d'abord pour but d'aider les propriétaires obérés par les guerres à se libérer de leurs dettes. Elle avait été modifiée à diverses reprises, en 1841, 1848 et 1862, mais elle n'a jamais cependant leurs bases fondamentales.

Le but de l'institution est de procurer du crédit à tous les propriétaires fonciers qui n'auraient pas d'ailleurs de possibilité, en plus payant au moins une contribution directe de 1 pour 100 du revenu. Les propriétaires de biens nouveaux, moyennant supplément de payement, peuvent obtenir des lettres de gage ou obligations au porteur, transmissibles de main en main, et qui portent un intérêt proportionnel à 5 pour 100 payable par semestre. Le Trésor est responsable de la somme entière, mais les 5 pour 100 d'intérêt, y compris l'amortissement et les frais d'administration, plus, pour frais d'émission des lettres de gage, 1 pour 100 par titre de gage et 1 pour 100 et 2 francs par titre au-dessus de 1,000 francs, sont à la charge des propriétaires. Les lettres de gage ou obligations émises sont employées au remboursement de la dette, qui doit être effectuée en 37 ans. Le prêt ne doit pas jamais dépasser les trois sixièmes du revenu net, hypothéqué, dont la valeur est calculée d'après l'impôt et vingt fois le revenu net. Le bien doit être libre de charges, la somme des intérêts de gage ne doit jamais dépasser le revenu, qui doit être suffisant pour payer dans l'année les intérêts de gage en payement. Par contre, les propriétaires ne peuvent exiger dans la société et qu'ils peuvent exiger dans la société, les intérêts dus aux porteurs de lettres de gage.

Les emprunteurs ne peuvent le président de la société et payer son traitement. Les membres du conseil d'administration et du conseil sont nommés par les associés. Ils doivent de la direction générale, il y a des directeurs de district, nommés par les propriétaires et pris parmi les associés. Ces directeurs veillent à la bonne gestion des biens, qui doit être conforme à la loi. Le directeur de district ne peut refuser ou refuse de contrôle.

Les emprunteurs qui ne payent pas leurs annuités sont d'abord assujettis à des amendes. Les biens sont mis en séquestre et leur exécution administrative; si ces mesures sont insuffisantes, les biens sont mis en séquestre et peut les acquérir si personne n'en veut. Les propriétaires ne peuvent vendre, ni hypothéquer, ni obtenir une hypothèque sur leurs biens, sans le consentement du conseil, qui peut en refuser, mais l'association ne peut refuser le payement des intérêts

nombre des déposants était assez considérable. En 1865, le nombre était de 1,780 millions; il n'avait atteint que 1,409 millions en 1864. Les ressources en avait diminué en 1865 à 208 millions, c'est-à-dire à 100 millions de moins qu'en 1864. Sur cette somme d'ailleurs, les pertes n'ont pas dépassé 21,000 fr.

Le Crédit industriel et ses autres succursales le paiement du Bons-Comptoir du commerce et de l'industrie. En 1865, ces succursales ne sont ouvertes à 152 millions, c'est-à-dire à 17 millions de moins qu'en 1864. La situation générale des affaires est à la seule cause de ces diminutions. La confiance qu'inspire la société au public ne manifeste aucun ralentissement. Les toujours croissants des titres confiés à sa garde, et par l'importance plus grande de plus en plus grande de ses traites de banque avec les comptes indépendants et commerciaux qui font charge du service de leurs comptes et de leurs dividendes. Le mouvement des titres, qui, en 1864, avait été de 825,028, s'est progressivement accru. En 1865, il a porté à 1,741,268 fr. Les 1,865, le service à acquitté 32,755,564 fr. sur 3,511,000 coupons, c'est-à-dire sur environ 43,000 coupons et 4 millions de francs de plus qu'en 1864.

La manière dont quelques sociétés de crédit dans divers quartiers de Paris ont satisfaisamment et la progression des dépôts y est sensible, ainsi en ont-elles tout aussi bien du service. C'est surtout parmi les actionnaires que la société compte le plus grand nombre de ses clientèles. Au 31 décembre 1865, les 18,000 actionnaires avaient déjà versé 147 millions, ainsi, si on ne tombe il y en avait 9,401 qui possédaient moins de 10 actions. Le gérant a été fructueuse pour les actionnaires. En sept exercices, ils ont reçu 83 pour 100 de leur capital versé. En même temps on a constitué une réserve de 4 millions, c'est-à-dire plus du chiffre du versement fait par les actionnaires. En se félicitant de cet heureux résultat, le rapport de la société ajoute qu'elle a évité les vaines opérations aléatoires, sans démonstration, lucratives, et par le seul fait qu'elle a été régulier, de l'ordre et de la confiance que la société a su inspirer.

Le succès de cette société a suggéré aux capitalistes de Lyon, de Marseille et de Bordeaux de solliciter l'autorisation de former, dans ces grands centres industriels et commerciaux, des succursales semblables à celle de la société mère. Ces sociétés sont indépendantes de la société mère, elles ont, en vertu de leur constitution qui change jour sont destinées à devenir de plus en plus prospérables à leur tête.

Crédit lyonnais. Établissement de crédit fondé à Lyon en 1863 sous le régime de la responsabilité limitée, en capital de 80 millions divisés en 40,000 actions de 2,000 fr. Conformément à la loi, il a déjà opéré 80 fr. par action, soit 3 millions sur le capital social. Les 18 autres millions, qui ne doivent jamais être appelés, servent de garantie aux pièces qui ne sont pas du public. Les statuts qui régissent le Crédit lyonnais l'autorisent à faire toutes les opérations d'une maison de banque, en France et à l'étranger. A Tunisie du Jaud *Bank d'Angleterre*, qui ne se bornent pas au public mais aux banques, aux comptes-courants, aux transactions des affaires de commerce, les recouvrements, les échanges de valeurs, les ouvertures de crédit par caisse et acceptation, les achats et ventes à commission de valeurs françaises et étrangères. Il peut prendre part aux emprunts et à l'émission de toutes sortes de valeurs et obligations. Bien que la loi ne lui en fasse aucune obligation, le Crédit lyonnais publie chaque mois un état de situation vérifié par ses commissaires. Comme le Banque de France, le Crédit lyonnais a des succursales sur fond : d'Etat, sur actions et obligations de chemins de fer. De même que les sociétés de placements de crédit, il fait des avances sur titres de compagnies industrielles, et, notamment sur les titres des compagnies de gaz, de forges et de fonderies situées à Lyon et dans le voisinage.

Ce genre d'opérations a rendu de très grands services dès le premier jour. Jusqu'à la fondation du Crédit lyonnais, les titres des valeurs locales étaient, à vil prix, et, aujourd'hui, ont si abondantes à Lyon, ne pouvaient dire et effet employés sur cette place comme valeurs de crédit. Cette lacune fâcheuse, le Crédit lyonnais la comblait. Depuis le fondation de cette institution, tout portour de titres pour y trouver des avances. Les propriétaires nombreux une titres qu'il dépose, de plus, par la multiplicité de ses opérations, le Crédit lyonnais semble s'être proposé de tout faire de caisse de la ville de Lyon, et de recevoir du commerce lyonnais, de ses traites et rapports dont ceux-ci n'ont pas l'emploi immédiat. Comme pour le tout ensemble, ces banques, ces traites ou en retirer ses fonds et ses valeurs, fait négociant pouvoir convertir ses propres opérations de caisse. En prenant la Crédit lyonnais pour caisse, on débarrasse du bénéfiniaire de 3 pour 100 alloués sur les coupons, les Lyonnais font faire, sans frais, leurs services de caisse par cet établissement, car cette banque acquitte sans commission les effets pour le payement domicilié domicile est où être elle. En outre le Crédit de garde sur les titres des clients est des plus modérés.

L'admission aux comptes courants, se dif-

fère à la Banque de France, entouvie de tant de formalités dans les autres établissements, peut s'obtenir au Crédit lyonnais à la seule condition d'effectuer un premier versement de 50 fr. Lors du premier versement on délivre au déposant 1° un carnet de compte pour l'inscription des versements; 2° un calcéo de reçu au porteur ou de chèques pour les retraits, et, si le demande en 3° un livret de versement pour le dépôt des sommes d'un compte à un autre. Ces bons de versement ne donnent lieu à aucun droit de timbre, ils sont exempts de tout droit de timbre, ils sont exempts de droit de timbre, ils sont exempts de droit de timbre, ils sont exempts de

les marchés étrangers et surtout sur la Bourse de Paris, exercée par une maison de banque prépondérante, soulée hamnée, mais qui, aux yeux de M. de Parisiey, avait pouvoir le lort de conserver des relations d'amitié avec un des ennemis les plus décisifs de l'élu du suffrage universel. Dans le noyau de crédit mobilier supérieur, M. de Parisiey voyait une concurrence redoutable pour la maison de banque dont il sort il en dégât. Il voyait un levier puissant pour le prospérité du commerce, de l'industrie, pour la fécondité des sources de la France française, un moyen grande maison de banque gouvernementale. M. Achille Fould combattit à outrance toutes les expériences, toutes les libéralisms du ministre de l'intérieur, et, à l'exception du dernier qui réussit, il fit rompre à son opinion tout ses réalisées. L'empereur trouvait dans un grand conseil des ministres, auquel assista plus d'un membre de finances, et, à la suite de la société de crédit mobilier fut dissoute, dissoute, conservée. M. Achille Fould avait tout tuéni et fermeté ses convictions. Il pensait que toute nouvelle société qui voyait que cette colossale maison de banque exploitant à son profit les temps de prospérité, se désertait dans les mauvais jours. Il prédit que une année de banque cédera à la force et impulsée de tout genre; monopole de chemins de fer en France et à l'étranger, monopole d'affaires industrielles, monopole de notions et de membre dans toute l'Europe, monopole crédit que par toutes les valeurs nouvelles, par toutes les titres nouveaux qui vont être à plusieurs mains sur le marché de la Bourse, même dans un pays d'activité politique et de l'appétit des primes aussitôt que le jeu des actions, elle affectaient plus en moins grand nombre le cours du crédit mobilier et amènerait une crise intuitive le jour où l'équilibre serait rompu entre le chiffre des actions et la somme du numéraire circulant en France. Tous les ministres tirent bon même, et, sous de M. de Parisiey; mais les idées politiques de ce dernier prévalurent. Le crédit mobilier fut entorisé. Cette opinion de M. Achille Fould, se contrarie à la nature du

tant des intérêts et de l'amortissement des obligations émises. A ce maintiennent si non ait encore ajouté la garantie du capital. Pour plus de sûreté, ne nécrait aussi de limiter aux titres de la rente française, du Crédit foncier, du Comptoir d'escompte, du Gaz français, de la Compagnie immobilière et des chemins de fer français, les valeurs destinées à servir de gage.

Selon M. Perrière, notre commission devait encore avoir pour avantage d'être pour les compagnies représentant d'un fonds d'amortissement qui ne leur coûtera rien et qui donnera à faire valoir la sécurité du fonds qui leur manque, en raison de la plus ou moins grande quantité de titres détenus. Un autre avantage de cette opération resulterait de ce qu'elle pourrait en réalisé, sans déroger l'équilibre des valeurs circulant : la Banque de France, par exemple, dans ce cas, ait un simple échange de titres, le montant des obligations à émettre ne pourrait dépasser trainer informer à celui des effets actuels sous forme de maintenement correspondant.

Ce système, dit M. Perrière, le bénéfice de cette opération pour le Crédit mobilier ne devait pas consister seulement dans des différences d'intérêt. Au bout d'un certain temps, les obligations étant successivement amortis, le propriété du capital des titres restant en gagnant devait être acquise à la société et en améliorer la situation. En attendant, les bénéfices ne pouvaient manquer de s'accroître de la différence des intérêts des placements et l'intérêt des emprunts.

En résumant ainsi un décrets capital obligations à crédit de son capital-action, le Crédit mobilier s'assurait un revenu sans augmentation régulièrement progressive à son bénéfice, à empêcher action que possible qu'il ne deviennent moins abondants, et, avec les vicissitudes pouvant résulter de la diminution des bénéfices éventuels, n'aurait à se rendre plus indépendant du travail actif et persévérant des premiers.

A la longue, ces dénominations arrivent pas être intéressantes pour le commandite et de financier, et concurrent tous l'action de la société dans cette combinaison des intérêts mobiliers en intérêts fixes. L'opinion publique et le gouvernement étant identiques bannis dans cette ou exécution de la concession avantée du Crédit mobilier, ses chefs se préparent à marcher avec les ressources, du reste très considérables, dont il disposait. Il a obtenu de ces ressources, en France, ils ont assuré à tous les capitaux, et notamment à la Société des mines de la Loire, continuant le droit des immeubles de la rue de Rivoli, devenus plus tard la Compagnie immobilière, accepté la Compagnie générale maritime, transformée en Compagnie des paquets transatlantiques, absorbée par la Compagnie des chemins de fer des Ardennes, de Saint-Dizier, et de Dôle à Salins, réorganisé le chemin de Midi, facilité le réunion de nos petits chemins français avec les grands réseaux voisins, opéré la fusion des chemins à spéculation internationale importantes. Nous les trouvons même commandituit en marque de blanc sur la bourse d'où ils ont pu, à l'étranger, ils ont constitué le Crédit mobilier italien, le Crédit mobilier espagnol, les chemins de fer d'Espagne, les chemins de Grèbne à Schelle, les chemins de fer russes, la Banque nationale, ils ont aussi pris part à plusieurs grands emprunts étrangers. Toutes ces opérations ont été régissement heureuses; bon nombre d'entre elles ont rétabli les finances étrangères, ont eu un sort lamentable, et aujourd'hui le porte des capitaux qui s'y sont engagés est de plus de 1,000 millions, et les bénéfices des entreprises restées propriétaires correspondent aussi à des chiffres élevés.

L'usage que le Crédit mobilier a fait des ressources a été clairement exposé. Cette initiative, l'esprit de concurrence et l'esprit de monopole l'ont tout à leur actif. Mais ces sont surtout les industries privilégiées beaucoup plus que les industries libres, qui ont été admises à en profiter. Il est avec le concours du Crédit mobilier que les monopoles des Chemins de fer et les placations du Gaz à Paris sont parvenus à s'organiser. Cette préférence du Crédit mobilier pour les industries privilégiées, M. Isaac Pereire l'a expliquée en ces termes : « Ke général, quand nous touchons à une industrie, nous discutons obtenir un développement, nous nous demandons, nous, pour voir d'association et de fusion, pour l'emploi le plus économique des forces et non pour le monopole de la production rectiquée. »

Ce n'était pas seulement une règle absolue et en reconnaissant que la principe de généralisation ne peut être appliqué partout et dans tous les cas, et qu'il faut avant s'appuyer sur la situation et l'intérêt des intérêts privés. Cette reconnaissance du principe de la concurrence a été, il est vrai, complétement sacrifiée au principe. Ce principe, tient avec le monopole et le privilège que l'on s'est lié. Mais on a mangé la chose dans les rapports, en en changeant le nom. « Le principe d'association et de fusion, a--dit, d'appliquer surtout aux industries dans lesquelles l'utilité des efforts industriels dépendrait devant nulle de l'emploi de moyens d'action on ne pouvant s'obtenir que l'aide de grands capitaux. » Ces règles de direction étant admises, on les a justifiées, en revendiquant pour les grées existants le degrés de l'impeccabilité et de l'infaillibilité. L'industrie du crédit, a dit M. Pereire, étant de toutes la plus générale, et celle qui a son tour ne vit qu'à condition d'assurer le prospérité des autres, les établissements de crédit qui en sont les organes sont ceux qui peuvent le plus facilement éviter l'abus des tendances égoïstes et de l'esprit d'exclusion et de monopole.

Si les services qu'il a rendus ne comprennent pas les désastres qu'il a causés, ces services sont exagérés et ne méritent pas d'être. Ke débuts de l'appel prêté à la formation et à l'exploitation des chemins de fer, ils ont obtenu, qui ont donné un si grand développement à la prospérité de la France, ; mais le Crédit mobilier qui a le premier formulé, en 1852, le système de la concentration des sociétés et des obligations dans la constitution du capital et de l'exploitation des chemins de fer. A l'origine, parce que ne pouvait à cette division. C'est aux fondateurs du Crédit mobilier qu'on a dû le premier le mouvement et le plus grande vérité économique, qu'en industrie la concentration des sociétés et des obligations, l'esprit de gagner des dividendes élevées.

En définitive, le mouvement de la construction des chemins français, notamment des chemins du Midi, de l'Ouest, de l'Est et de l'union réseau du Grand-Central, le Crédit mon a rendu, et les sacrifices que ils ont imprunts dans par l'Etat à l'occasion des guerres de Crimée et d'Italie. C'est grâce à ces ressources que ont été exécutés les fusions des compagnies de Gaz et des chemins de fer, et que ont été mises en exploitations par un grand nombre de compagnies, les ressources dans l'usage et les ressources entreprise. Quel qu'on puisse dire en faveur de ces fusions, il est certain que, incontestable que ces deux fusions, tout à fait en le Crédit mobilier, ont mis les moyens des services rendus, ont tourné à l'avantage du public. Les réductions obtenues dans la vie du gaz, les économies qui ont résulté de l'usage, « dannent pas été aussi facilement et abondantes sans la fusion et sans la concurrence. La Compagnie immobilière est aussi, en ce qui concerne les fusions, comme aux sociétés l'avenir, ne dépôt de maisons pour les sociétés de chemins de fer, et, à ce propos, définition le Crédit mobilier, par l'entremise duquel ont été conclues les fusions, de reproche qu'on lui adresse d'avoir dans une première ressources en matière d'actions de la Compagnie immobilière, et, en outre, lorsque cette entreprise s'appelait encore la Compagnie de la rue de Rivoli, qu'il a divisé la capital en actions de 100 fr., afin de les rendre plus accessibles à la spéculation, et bénéficier que l'accroissement de la population et de la prospérité de Paris, ne pouvait pas prédéterminé. L'augmentation du capital social de cette entreprise et sortant la fusion avec d'autres sociétés immobilières ont obligé de modifier la condition de ce capital et de porter le nombre des actions à 500 fr. par action. C'est aussi sous les auspices du Crédit mobilier que s'est constituée la Compagnie maritime, devenue la Compagnie, dans M. Pereire, par le transport des dernières et des matériaux nécessaires, et les de colonisation lointaine. « Ke n'est pas la concurrence, dans ces ressources de la production, mais aussi par le déplacement des capitaux, laborieuses et mieux répartis par répartition du travail humain. »

Ke Fonds, « Ke Crédit mobilier s'était proposé bien d'autres entreprises, notamment des chemins de fer, des mines, des manufactures, mais et la concurrence des destiés communales en empruntés remboursables en cinquante ans, et des obligations spéciales, qui ont servi, ou en ou non-payement, la réalisation ; mais, il est, et exigeaient beaucoup plus notamment les actes concernant cet opérations, et, en définitive, ne produisaient pas les résultats qu'on les frappar d'un simple droit de timbre, et ne sont pas, en ce qui concerne de ces deux entreprises. La Chine des consommations et de chemins de fer, et, en seconde. Au Crédit mobilier revient nécessairement le mérite de l'initiative de cette opération, appelée à rendre de grands services aux communes qui auroient un profiter.

Ke fusions les plus importantes et les plus étrangères sont été pour les capitaux qui y sont entrés, les principaux ont été opérés en invitant les capitaux français à y prendre leur place. Jusqu'à l'application aux chemins défectueuse et inopportune.

Ke Crédit mobilier, on a trop dire que les principes qui fondent l'élévation d'un peuple sur l'appauvrissement des autres nations sont fait leur temps, que les nations ne sont plus qu'un réseau de moyens des produits dont elles peuvent disposer ; peut-être n'y avait-il pas trop d'exagération à prétendre que la mise en pleine valeur du sol de la Hongrie et de l'Espagne, par l'établissement de chemins de fer, devait être un fait bien autrement important que la découverte ou l'exploitation des placers d'Australie et de Californie, et que les mines de bile et de viande étaient préférables aux mines d'or ; il y avait aussi quelque vérité à dire que travailler à la grande œuvre de la construction des chemins de fer en Europe, ne n'était pas seulement travailler à l'extension des relations industrielles et commerciales de peuple à peuple, que c'était aussi généraliser l'application des principes les plus avancés et réaliser ainsi pacifiquement le but qui avait été poursuivi dans le passé par la lutte et la conquête ; les grandes entreprises avaient pu produire leur raison d'être en Russie et en Autriche, où on rechercher dans l'intérêt de la France, non pas la cause de capital, dont elle n'a pas le monopole, mais à cause des qualités intellectuelles qu'elle possède à un haut degré, des aptitudes d'association, du sens sagacit d'organisation, aspect qui avait révélé par son initiative, la manière et administrative, par la création des sociétés-mères de Crédit, par la bonne administration de ses chemins de fer, et par le sentiment de l'unité qui la prévaut depuis temps d'entier les sacrifices de la concurrence. Ke cette conservation des capitaux de France était-elle aussi nécessaire en Espagne, ou plutôt n'a-t-on pas agi avec trop de précipitation ? Ke gérants de la première qu'il y avait au tout profit à ajourner cette intervention. M. Pereire avait bien-entendu le profondeur différence des capitaux du pays pour la construction des chemins, qui, malgré les efforts du donné par quelques provinces, n'est pris qu'en faible proportion ; et que les entreprises fondées par la confiance des capitaux français, n'ont pas été aussi bonnes qu'une question de temps, à en jeux toute secondaire. Il est à présumer que cette question de temps aurait été tout autrement résolue et approuvée par les administrateurs du Crédit mobilier, s'ils avaient pu prévoir l'énorme dépréciation des valeurs des chemins de fer espagnols, dépréciation qui, pour les actions, était des mêmes proportions au commencement du XIX. Toutefois, si ces chemins n'ont pas profité à leurs actionnaires et à leurs obligataires, l'industrie française en a beaucoup retiré des travaux, et l'éclat fait important, les instruments de travail et les principaux moteurs de consommation, des pays les moins, les rais, les locomotives et les wagons jusqu'au pensé que « à dû jusqu'aux rustes et les fleuves.

Quant aux établissements de crédit, l'idée n'en rattache à un plan depuis longtemps mûri, mais, il est incontestable que l'idée a été arrêté des titres du crédit dont les intérêts seraient servis sur les principales places de l'Europe d'après des rapports fixes à intervalles entre les nombreux des divers Etats servant aux valeurs étrangères, et d'autre part, les ressources du papier de circulation européen. Lorsque vous les spéculations d'une société entreprise ainsi jugées et appréciées beaucoup plus que les ressources de la société, et surtout définitif que d'après les incidents et les détails plus ou moins équivoques de leur formation. Il est évident que de nos intérêts industriels, financiers et commerciaux qui dépendent en partie de ces sociétés, et que les décisions de la politique, et qui se font mieux partie de force, qui ne peut pas le développement qui fait leur importance accroît, il est vrai, le mérite du Crédit mobilier. Une institution de crédit moins à tout d'autre, et affectée par tant d'événements devait être exposée à d'énormes et continuels à tableau suivant les fait ensuite.

BILAN PAR ANNÉE

ANNÉES.	DIVIDENDE.	REVENU DES ACTIONS BRUT DÉCOMPTÉ DE VALEUR DÉMONTÉE.
		p. 100
1853.	67	60
1854.	50	11,66
1855.	233,70	46,74
1856.	110	22
1857.	75	8
1858.	75	8
1859.	37,50	7,50
1860.	50	10
1861.	50	10
1862.	125	25
1863.	125	25
1864.	50	10
1865.	25	5
1866.	25	5
1867.	25	5

Cette évaluation des revenus n'est en somme exacte que pour les portefeuilles et les titres acquises aux taux d'émission. Le nombre doit en être extraordinairement restreint. Ainsi se rapprochera-t-on plus de la vérité en prenant comme base d'appréciation des dividendes la valeur des actions selon leur plus haut et leur plus bas cours pendant chaque exercice. En tenant compte du taux moyen, on se rapprocherait encore plus de la vérité, mais ce serait aboutir à donner aux revenus des résultats inexacts.

ANNÉES.	REVENU BRUT DÉCOMPTÉ DE VALEUR DES PLUS HAUTS COURS.	REVENU BRUT DÉCOMPTÉ DE VALEUR DES PLUS BAS COURS.
	p. 100	
1853.	4,50	6,50
1854.	7,50	13
1855.	19	37,50
1856.	6	8,95
1857.	1,90	3,75
1858.	2,45	4,90
1859.	4	7
1860.	4	7
1861.	4,45	8
1862.	8	17,50
1863.	9,10	19
1864.	2,50	5,90
1865.	2,50	3,90
1866.	2	4
1867.	2	4

Une valeur dont les revenus furent nomis à de telles fluctuations ne peut jamais, comme on le voit, offrir une valeur vénale fixe et stable. Ce n'a jamais été une valeur recherchée par les grandes et moyennes fortunes, comme les rentes, comme le sont les actions de la Banque de France ; et, par rapport à l'intérêt, le passé bien généraux après à voter le dividendement du capital nominal ou les actions ne pouvait primitivement entre moins d'une centaine de personnes étaient alors disséminées entre plus de 14,000 porteurs ayant en moyenne moins de huit actions.

Les fondations des institutions de crédit qui le Crédit mobilier a créées dans diverses parties de l'Europe, telles que le Crédit mobilier espagnol, le Crédit mobilier autrichien, le Crédit mobilier italien et la Banque de Roumanie, ont obtenu, jusqu'à présent du moins, des résultats qui ne peut comparer à ceux que rapporte l'établissement modèle. Pendant les premiers moments de leur création, toutes ces institutions ont dû devoir ajoutant à leur plus-value considérable. Tous ces bénéfices ont depuis longtemps disparu, et les actions trouvent institutions fondées sous le patronage de ces institutions ont rarement atteint ceux que celles qui avaient été patronnées par le Crédit mobilier. Ceux-ci ont dû, en effet, tenir surtout le commun donné aux affaires nouvelles pendant l'après de nouvelles arrangements. Au lieu de tirer à acquérir une plus vive modèrer sur le tous d'émission des actions par leur cours moyen des dividendes ; ils n'occupent avant tout à se partager la totalité des affaires nouvelles, à en revendre les profits et à lucrée notre banque fondée devenait une cause de dépréciation nouvelle.

Le Crédit mobilier tombant, ainsi que nous l'avons dit, en faute de ne pas avoir pu pas avoir de l'objet de vives critiques. Les uns, ceux qui sont pauvre, blâmant comme ces critiques étaient fondées. Ainsi les reproches qu'il a exposé, par la nature même de sa constitution, à adopter des ressources du crédit commandataire au préjudice de crédit commercial. Obligé par ses statuts à ne commanditer que des sociétés anonymes, le Crédit mobilier trouvait, dit-on, dans ces statuts, et dans les prétentions exagérées de ses sortes de sociétés et à démontrer, par la création de nombreuses irresponsabilités analogues au sien, l'indépendance et le commerce, dont l'activité le plus même ne pouvait pas le principe de la liberté et de la responsabilité. Enfin l'égalité devant le crédit commandataire est impossible avec le

Digitized by Google

mosaïqué, cette dérèglé ne peuvent exister que sous le régime de la concurrence. On ne reproche point d'exister démoralisant l'esprit spéculatif et de créer des plus-values artificielles aux valeurs dont il se fait profit ou réservant à ses actionnaires, proportionnellement à la part que chacun possède, un certain nombre d'actions dans les affaires nouvelles. On lui jette encore plus difficilement d'être la négation absolue de l'esprit de concurrence. Le monopole ne doit pas exister en matière de banque qu'en toute autre industrie, sauf toutes réserves sur les avantages de banque, à ressources égales, à une limitation de banque utilisées des avantages qu'il est à poine nécessaire d'indiquer. Une économie de commandite et de crédit peut être assez puissante pour décourager la concurrence, mais ce ne sera jamais forte pour résumer les banques en les groupant exclusivement sous contrainte à satisfaire des conditions du crédit au profit de tous. Quelques-uns enfin accusé toute cette ligne, plus claire dans ses opérations et dans ses projets que le Crédit foncier.

Le mode de publicité adopté depuis le commencement de l'exploitation, et, il y a bientôt, beaucoup à donner, les comptes qu'en fait, en 1864, M. Eugène Forcade dans la *Revue des Deux-Mondes*, est concurrent pour la valeur et tout leur à propos. « Les documents, dit M. Forcade, publiés à la suite des rapports présentés au assemblée générale, ne font guère connaître les résultats généraux des opérations. Ces documents ne fournissent aucune indication spéciale des revenus et des remboursements complets, tels que ceux qu'on est habituée à trouver dans les comptes rendus annuels de la Banque et de Compteur d'escompte. Ils ne sont ni de nature à comprendre l'étendue et la portée commandées de la société, l'indépendance de sa spéculation ou un tableau des bénéfices engagés par les actions. Les informations qui ont été publiées en ont été jusqu'à ce jour, de l'année. De même, les publications concernant la vente et l'achat des valeurs, en la portant des remarques et des ventes, ne tient les auteurs et les auteurs du portefeuille; d'autres tableaux, dont les premiers remontent à trois ans, reposent dans l'ordre des liquidations et des opérations, les comptes ensemble, ne trouvent permettre d'apprécier complètement le marché de l'établissement et d'en juger exactement les bénéfices. Les informations, en général, que donnent au abondance la Banque et le Comptoir d'escompte, ne suffisent complétement pour le Crédit mobilier. Ils sont la portée des renseignements qu'ils ont, comme anonyme, en vertu et en échange du privilége dont ils jouissent, dont ses actionnaires ont reçu dans l'ordre des liquidations et des opérations, les comptes ensemble, ne trouvent permettre d'apprécier complét

ten. Les administrateurs des compagnies de finance anglaises répondaient à ces plaintes à peu près de la même façon qu'en l'avait fait en France, « il est dans la nature des choses, dit le dernier rapport du Crédit mobilier français, que les commencements des grandes entreprises d'utilité publique soient difficiles. » Les rapports des Crédits mobiliers anglais vont plus loin. D'après eux, « la principe des institutions semblables diffère très responsables de la prime des diverses valeurs, fonds et actions industrielles qu'elles patronnent, et dans lesquelles leurs actionnaires entrent de plein gré, les prendre ouverts, ne saurait être admis en aucun lieu. Ils proposent ces valeurs à l'acceptation du public, en le mettre qu'à garantir l'intérêt et le capital versés à leur relative à leur nature. C'est au public à juger, en pleine connaissance de fait, le Crédit mobilier est aussi sincère que les autres associations de banques, lui laissent en ces sortes d'affaires. Tous les compromis étrangers ne sont pas moins clairs dans le jugé depuis vingt ans sont ou se demandent pas moins bien que les nôtres. Les propriétés, il faut l'avouer, s'abaissent beaucoup plus à la confiance absolue du capitaliste qu'à la prudence.

Ce dernier connaît n'est jamais vrais qu'après. Comme le Crédit mobilier français, et encore plus que cet établissement, les Crédits mobiliers anglais convertent les entreprises, en présentant de grands risques, promettent sous de grandes chances de gain. Il en est trop souvent par trop de risques, du moins pour principe de ne pas s'y engager seuls, mais d'assumer des réunions de capitaux, et surtout de n'y point immobiliser les capitaux, ainsi y engagent. Le leur propre avec, ils ne restent dans une affaire qu'autant qu'il y a des profits et rentes.

En Angleterre comme en France, les institutions de crédit mobilier vendent, à côté et leur capital-actions, constituer un grand capital-obligations, ou, à défaut d'obligations, plus exactement que les fonds qui leur sont les dépôts en compte-courants leur insistés à dépens des crédits ou remboursés pendant un très-long espace de temps, un an, deux ans et même ans. Ces dépôts ne sont pas engagés dans des entreprises industrielles ou financières pas leur ; ils ne sont pas engagés dans les opérations commerciales, le public jugé à propos, et ne peut les assez plus disposer à accepter de telles conditions pour ses comptes courants.

Au Crédit mobilier comme en France, il secret régulièrement remédier comme la règle absolue des moyens de faire indéfiniment les actionnaires, dans les assemblées générales, demandent les bilans qui faisent connaître en détail les diverses valeurs dont se compose le portefeuille, en leur répondre que c'est la une chose impossible, et que si, dans les conditions pour la commandite des grandes affaires ne sera les Belgrand et Mirès, ils ne peuvent réunir comme eux et réaliser les mêmes bénéfices, il ne faut pas plus qu'ils le disent publiquement comme au public les affaires dans lesquelles ils ne peuvent et pour quelle somme on y est engagé.

Jusqu'à présent, les sociétés de crédit mobilier anglaises ont été beaucoup plus avantageuses pour leurs propre actionnaires que pour les tiers, qui ne sont engagés dans les entreprises à la formation desquelles elles ont concouru. C'est là un caractère qui leur est commun avec le Crédit mobilier français. Elles ont pu, à l'exemple de ce dernier, à leurs actionnaires, mais le prix de leurs actions, à *dépenses* des fondateurs ou premiers. Quelquefois-ceux ont dû liquider en présence de la crise de 1857. Les quatre institutions qui ont été solidement *traversé* à *cette crise, l'International, la General credit and Mortgage company, le London General association*, le Crédit mobilier d'Angleterre, l'ont dû aux économies qui ont pu faire les grandes institutions de crédit du continent, avec lesquelles, dès le premier jour de leur formation, elles ont lié des rapports d'intérêt. Ainsi, par exemple, l'*International* s'appuie sur le Crédit mobilier français ; la *General credit and Mortgage company*, sur la Société générale et la Compteir d'escompte de Paris.

Crédit (SOCIÉTÉS DE). Les sociétés de crédit, appelées aussi sociétés mutuelles, sociétés de crédit existantes, le gouvernement français, dans ces dernières années, permis à des nouvelles sociétés de se former de ce constituer sous la privilége de l'anonymat sous la forme libre de la responsabilité limitée. Parmi les sociétés de crédit, dans un pays, plus importantes de crédit qui a été constituée en 1854 sous la dénomination de *Société générale pour l'encouragement du développement du commerce et de l'industrie en France*, au capital de 20 millions, réduit en 240,000 actions de 500 fr. Cette société est administrée par un conseil d'administration composé de quinze membres et de trois censeurs, plus par l'assemblée générale et indéfiniment renouvelés. Les administrateurs ne peuvent par un directeur nommé par le conseil d'administration, avec faculté de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs sous-directeurs. Administrateurs, censeurs et directeurs sont tenus d'avoir produit leur gestion de quatre actions nominatives. Cette société n'est constituée avec le concours des grandes maisons de banque financiers et banquiers. Parmi ses administrateurs étrangers figure le président de l'une des grandes sociétés de Crédit mobilier de Londres, M. Laing, membre ministre des finances dans l'Inde. Les noms de quelques-uns des autres membres de son conseil d'administration qui appartiennent à des régnets ou à des centaines de la Banque de France, témoignent combien sont changées les idées de la confiance bancaire en matière de crédit mobilier. Le Crédit mobilier français, banque, qui, en 1852, montrait tant d'antipathie pour ses propres actionnaires, et depuis cette époque a constamment tenu les portes du conseil de régence de la Banque de France fermées aux actionnaires du Crédit mobilier, ne voulant pas laisser la Crédit mobilier vivre ; il, est, et, elle à la tête de la constitution de cette société lui donne un caractère différent de ceux du Crédit mobilier, et des moyens d'action plus puissants. Les sociétés de crédit mobilier se constituent, à côté de son capital-actions, un capital-obligations, de telle sorte qu'elles ne recommer à la société de crédit mobilier, mais dont l'Etat lui a interdit l'usage. Vous en reviendrez quelque sorte par comparaison avec la Société générale. Cette société a pour but de faciliter les transactions entre les sociétés françaises, constituées ou à constituer, en leur mettant à leur disposition, gratuitement ou anonyme, société à responsabilité limitée, des titres et des valeurs industrielles, commerciales et commerciales, mobilières et immobilières, des titres nominatifs, sans l'autorisation du ministre des finances, à des sociétés étrangères de même nature ; 2° d'ouvrir des comptes-courants à ces sociétés, avec ou sans garantie hypothécaire, à assurer au Crédit foncier, moyennant un droit de commission, et à encourager les effets de commerce financiers ; 3° d'escompter les effets de commerce d'un et d'argent ; 5° d'escompter les obligations des sociétés, et de faciliter les transfert des recouvrements et des payements ; 6° d'émettre des mandats payables à vue ; 7° de faire ainsi pour jusqu'à cinq ans ; 7° de faire des avances sur rentes et valeurs financières et industrielles, et de consentir des prêts remboursables quinquennaux de la valeur ; 8° de faire des avances sur des titres de rentes et titres et remises pour ; 9° de recevoir des dépôts, sans aucun intérêt, et de consentir des crédits d'un fait et demie le capital social réel et à la réserve ; 10° de faire des opérations pour compte tant en France qu'à l'étranger.

La société générale de crédit foncier a ainsi profit l'expérience des efforts faits par les autres établissements de crédit pour vulgariser le crédit, en commanditant les actions de la société, l'usage des dépôts en comptes courants. Elle a pu, en outre, en faire usage combiné de manière à la adapter à la circulation des capitaux, en les rendant productifs, courantes avec de possibilité, comme de change, et, en outre, de l'escompte, de l'escompte, tout productif d'un intérêt qui est plus ou moins élevé, et, en outre, de faire des dépôts, et qui varie, par décisions du conseil d'administration, suivant l'état du marché financier.

Les comptes courants avec disponibilité sont appropriés au besoin et aux usages des banques et de commerce ; les clients ne peuvent, sans perte, se dépossédés et disposer du montant de leur versement d'avance, ou, plus exactement, de leur versement avec à échéance. Les obligées sont payables à vue ; les dépôts sont payables à vue, sans de délérance dans jours à l'avance qu'autant que leur importance dépasse 10,000 fr. Les dépôts sont offerts du jour, ou, plus exactement, et d'une rémunération facile pour les comptes réservés en vue d'un intérêt plus élevé ; ils ne sont remboursables qu'après un délai de trois mois, et, dans le cas où ils ne dépôt, l'intérêt est les jours courus est réduit à un demi-pour-cent. Ces dépôts, ou dépôts, profitent naturellement d'un intérêt bien plus élevé que les obligations, les obligations que la société délivre au porteur ou à ordre sont créées à des échéances variées, et, en outre, elles ne sont pas demandées ; le taux de l'intérêt est gradué selon les échéances.

Le mécanisme de ces diverses opérations a déjà été exposé plus haut ; il suffit de le rappeler pour les résultats que présentent les comptes courants à disponibilité qui, en 1854, ont été élevés à 10 millions de francs, et atteint en 1855 le chiffre de 1187 millions. Le mouvement des chèques, d'un exercice à l'autre, a été de 1,000 à 1,500 millions. Les lions, les dépôts ont reçu de 7 millions à 73, et les comptes de 2,300,000 à 10,000,000.

Le compte à disponibilité, à raison des avances de crédit qu'il implique, et des risques qu'il ouvert qu'au maniement de banque et de commerce, exige une surveillance, et, en outre, de rendre et qui sont agrées par le conseil d'administration. A la fin de 1854, le principal sessions de banque de Paris, plusieurs compagnies de chemins de fer, et la plus grande partie des membres de la compagnie des agents de change avaient des comptes à disponibilité.

La compte de chèque à disponibilité pour les sommes inférieures à 10,000 fr., mais existe, pour, pour le retrait des sommes supérieures à ce chiffre, en prévoir de deux jours, sert aux à disposer de leur fonds, et, en outre, les parties de leur encaissé dont ils ne prévoient pas la disposition immédiate. Il sert en outre à tous les besoins des particuliers pour l'encaissement de leurs revenus et l'acquittement de leurs dépenses journalières. Ouvert à tous et pour toutes sommes, il donne satisfaction aux besoins des plus grandes sommes des plus modestes fortunes. Le dépôt sur reçu, dont le retrait ne peut être opéré avant une période d'un mois mais dont on peut, à une perte d'intérêt, en appeler à recevoir les fonds destinés à un emploi plus avantageux dans un jour ou une époque. Enfin l'obligation à terme, délivrée à tout demandeur, et dont le remboursement, à échéance qu'il demande, sous la forme nominative ou sous la forme de titre au porteur, offre toutes les facilités aux capitaux disponibles temporaires de fonds.

Les différents moyens avons cités plus haut peuvent combiner le public à un appréciation d'avantage des différentes combinaisons. A de prospérer l'usage de ces diverses comptes ou dépôts, la banque nationale ne s'en sera point à faire appel au public par des annonces, des prospectus et des affiches, et, en outre, au-devant de la clientèle en créant des agences en province et en bureaux de quartiers à Paris.

Dans le cours de son deuxième exercice, la Société générale était assez de 4 à 5 centres actuels et industrielles et financières à Paris, elle a donné son concours à l'entre-prise nouvelle du grand hôtel du Louvre, sur le boulevard de Magenta. Sous l'assesseur comme commanditaire des charges de la compagnie, elle en assure l'exécution en plaçant successivement des actions et obligations et provinciale 20 millions de bons de 1,000, sous avec crédit en moyens et les mains d'une publicité bruyante. Dans autres entreprises municipales de même nature sont mises ainsi, elle concours à prêt et crédit à la même somme. Ce même concours a été donné à deux grandes compagnies, dont suivant un double but qui consiste à améliorer les conditions et du Crédit foncier moyennant pour France, et à introduire dans les porte-fringin le usage des engagements qui ont déjà pris lorsqu'ont développé en Angleterre. Dans ce crédit foncier, la Société générale a constitué en Algérie, pour l'application des mêmes lois de leur sécurité aux environs de Bône, une société au capital de 5 millions, et, dans cette société au capital de 50 millions pour l'utilisation de la navigation et le transport de la navires disposes spécialement pour le transport à bas prix des marchandises lourdes. La Société générale a en outre prêté son concours à deux grandes sociétés de crédit foncier pour la placement de leurs obligations. Elle a aussi développé prêts pour aux emprunts des villes et des communes, et, dès cette année, en Angleterre, elle obligations des communes ne-Ecosse, à l'exemple des emprunts municipaux d'Italie, au dernier emprunt espagnol ouvert à Madrid, elle a aussi contribué à obligations coloniales et d'obligations mexicaines opérées par les sociétés de crédit d'outre-mer. Depuis, en 1860, la Société générale a concouru à ouvrir deux emprunts de 20 millions, chacun quantité de bons lombards à terme. Ces opérations à l'étranger sont celles qui présentent le plus d'avantages pour la Société.

Malgré les lenteurs qu'exposa la constitution des sociétés de crédit, et les efforts qui ont coûté, Chaque jour, le mouvement des affaires de la société a produit des actionnaires les mains d'un plus grand nombre d'actionnaires et les mains des pouvoirs publics français, éprouvent avec persistance des crises successives. Les sociétés de crédit ne sont plus comme les agences provinciales laissé à devoir sous le double rapport de leur nombre et de leur situation. Comme leurs établissement de ces agences est entouré de difficultés, elles ne peuvent qu'en ne même qu'avec une extrême circonspection et seulement au fur et à mesure que le nombre se rencontrent offrant, par leur fortune et leur intelligence, toutes les garanties nécessaires. Jusqu'à présent, la situation de ces établissements est plus ou moins prospère, les actions, qui un instant avaient valeur sur leur cours d'émission sur une prime équivalente au cours de leur émission, ont été, en revanche, de cours, même se tiennent aucun fréquemment au-dessous du pair, et les dividendes distribués chaque année justifieraient peut-être des critiques, si, d'un côté, les actionnaires n'avaient consenti à ce que les capitaux engagés dans les sociétés de crédit rapportent plus de moins le pour 100. Pour répondre à ces exigences, le Sénat a cru devoir, en lieu de rapprocher ses ressources au développement social du commerce et de l'industrie en France, à ne pas seulement porter ses ressources dans les entreprises étrangères toutes les fois qu'elle y a vu des conditions de prospérité et de conséquences de gros dividendes. Les opérations d'Etranger, les opérations de prêts ont leur importance, ont été beaucoup plus considérables que les opérations françaises proprement dites. Au surplus, en dépit de fréquents réclamations des actionnaires, et, en dépit de la plus belle capitalisée s'est montré plus favorable à ces sortes d'affaires qu'aux entreprises d'un caractère purement français, surtout lorsque ces entreprises semblaient par leur conception sortir des sentiers habituels. Ainsi les capitaux se sont refusés à la constitution d'une société d'exportation et d'importation qui se proposait de créer aux produits français du nouveau et considérable débouché dans les pays de l'Orient, en Amérique, en Australie, et en retour, d'amener directement sur nos marchés les matières premières de ces contrées, lesquelles n'arrivent en grande partie à notre industrie que par l'intermédiaire de commerce anglais. C'était là une entreprise grande, difficile, exigeant beaucoup de prudence et beaucoup d'âmes nombreux avant. En dépit des hommes éminents et spécieux qui devaient présider à l'organisation de cette entreprise et diriger ses premiers pas, le public n'a pas souscrit à cette affaire. Elle a, cependant, trop les directeur et les examinée, les diverses combinaisons et les conséquences qui existaient, notamment les compagnies de chemins de fer, qu'on les a proposé. Les sociétés de crédit foncier pour constituer la société algérienne, plus de capital, a fait souscrire par la clientèle autant de bons lombards et d'obligations hypothécaires. Les entreprises nouvelles ils faisant défaut pour gêne de cette nature, et, en outre, pour les qui qui semblait nouveau, c'est-à-dire prêts temporaires, les sociétés gouvernement de ces établissements de crédit toujours nécessitées, telle que l'Espagne, le Portugal, la Turquie, l'Egypte, le Danemark, ont demandé à leur offrir demande les moyens de rémunérer son capital. Ils ne sont pas, cependant, que, pour l'Etat à son tire et à son programme primitif, cet établissement de l'accroît, exclusivement et d'autre intérêtes ; mais il faudrait pour cela que les sociétés de crédit fussent autorisées. Il faudrait l'amener à se contenter d'une prime de 5 à 6 pour cent, habituellement à prendre et à acquérir surtout après des dividendes de dividendes de 12 pour 100, et de pour 100 prendre à 15 pour 100 ; et, dans la masse d'affaires faites par la Société générale, elle a pu, en moyenne, obtenir de 6 à 7 pour 100 millions. Dans ce chiffre, le portefeuille s'élève pour 1,400 millions, comptes de disponibilité pour 1,200 millions, les comptes de dépôts pour 200 millions.

Crédit au travail (SOCIÉTÉ DU). Sous le règne de Louis-Philippe, les diverses écoles socialistes qui avaient pris naissance en Angleterre parmi les ouvriers de Paris la force résultant. Le Saint-Simonisme, M. Fourier, notamment, s'éclipsant des idées de l'Ecossais Richard Owen, qui, dans les ouvriers, ne voulait pas, à la prospérer et à assurer pour résister aux prétentions exorbitantes des capitalistes. Tout le monde se rappelle l'enthousiasme des compagnies entreprise en faveur de l'association ; les discussions, les publications, de Pierre, M. Cabet et de Proudhon révélaient à qui mieux mieux. La Révolution de 1848 en donnait un nouvel élan à l'idée socialiste. De Paris, les nouvelles doctrines gagnaient et se répandaient dans des villes des départements. Il se forma de toutes les villes des associations ouvrières, se proposant d'organiser soit le travail, soit le crédit. L'enthousiasme commençait à peu-ment, qu'à rencontrer des sérieux obstacles. On n'était pas encore bien pour la réalisation de l'association ouvrière, et, en outre, proportionner les moyens au but à atteindre. Nécessairement, on n'était pas encore assez mûr, et, en outre, de prospérer. Mais, en outre, à cette époque, de la fortune du gouvernement, en concours pécuniaire qu'il avait pas pu obtenir. On ignorait que le force, la dignité et la moralité de l'association ouvrière ne pouvaient exister, se maintenir et prospérer que par l'application du principe de mutualité sous sur l'initiative individuelle.

Les événements du 2 décembre 1851 arrêtèrent l'essor des mouvements ouvriers. Le pouvoir exécutif, qui, un voyait de salut dans la dissolution de l'association ouvrière, y voyant, s'obstin pas à sacrifier les intérêts socialistes à ses prétentions intérêts politiques. La Société du crédit au travail, en commandant au forfait obligées de se dissoudre par suite de leur adhésion à la République, et, en outre, une administration trauchante. Mais l'idée de l'association ouvrière, adoptée par les ouvriers de France, avait passé la frontière, et était reprise par les ouvriers de l'Angleterre, et, en outre, de la liberté de la presse et de la liberté de réunion et de liberté d'association, elle pousse de profondes racines en mêmes des résultats merveilleux.

En 1861, le brait des succès remportés entre Rhin et entre Manche par l'application du crédit coopératif fit naître en France et à influence les esprits. Les journaux, les brochures, les revues se formèrent à plaidoyer sur les sociétés de consommation d'Angleterre et sur les sociétés de crédit mutuel d'Allemagne. L'esprit socialiste et vient au tarda pas à se réveiller parmi nous, malgré les mesures de la législation. Le mouvement que M. Bélaus songea à créer en France une société de Crédit au travail, et, en outre, de prépare les idées coopératives et à favoriser les associations.

M. Bélaus commença par publier une brochure qu'il adressa à toutes les personnes notoirement connues comme se préoccupant des réformes sociales. Une centaine d'adhérents répondirent à l'appel qui leur était fait. On prépara un projet de statuts qui fut discuté en assemblée générale le 9 septembre 1861. Quarante-huit souscripteurs seulement, dont deux femmes, étaient présents. La société de crédit au travail ne se constitua définitivement qu'en 1862 et n'obtenait, au mois de 10,100 fr., souscrit par cent soixante-douze associés. Les opérations de la société com-

mentèrent le 17 octobre suivant avec une annuité de 4,003 fr.

La société du Crédit en travail est constituée sous la forme de la commandite simple, c'est-à-dire sans actions. Cette forme a été adoptée pour deux raisons. On a voulu, en premier lieu, laisser à la société la facilité d'augmenter son capital au fur et à mesure de ses besoins; conserver aux associés la faculté de retirer la moitié de leur commandite en une seule fois ou par à-compte et leur ménager la possibilité d'augmenter leur commandite aux époques et de la manière qu'ils leur plaisent. On a voulu, en second lieu, d'éviter que la société fût être détourné de son but par des actionnaires nouveaux qui y en comprendraient si le caractère, si l'intérêt et le qui pourraient les entraîner chez que du gros dividendes. Pour devenir associé, il faut versaire une mise minimum de 100 fr. au minimum, payable par fractions assez modiques, tous les ans. Comme les sociétés par actions, le commanditaire n'est engagé que jusqu'à la hauteur de sa souscription. Il peut ordre en transporter un commanditaire non-ouvrier personne, mais l'exposer pour d'un commandite ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales, comme le souscripteur lui-même, qu'après avoir été admis en qualité d'associé.

Les assemblées générales ont lieu tous les six mois, en février et en août. Elles reçoivent et vérifient les comptes de la société, elles nomment comme associés les souscripteurs qui se sont fait inscrire tous l'ancien veilles des deux assemblées, et nomment les membres du conseil de gérance, ainsi que ceux de la commission de contrôle.

Le nombre des associés est illimité, comme le capital social. Fin septembre 1882, le nombre des associés était de 178, et le capital social de 20,120 fr. En février 1867, le nombre des associés dépassait 300, et le capital associé était supérieur à 250,000 fr.

La société de Crédit en travail est dirigée par un gérant responsable, nommé par un ensemble gérantes et révocable par elle en tout temps et sans motiver. Le gérant ne peut aussi d'un conseil dit par l'assemblée, composé de trois membres au moins et de cinq au plus. Les membres du conseil de gérance sont choisis parmi les associés et dans les professions, de manière à fournir à l'administration de la société le concours des ressources spéciales et variées. Ils se réunissent au moins une fois par semaine pour régler affaires courantes. En cas d'urgence, ils sont convoqués extraordinairement.

Une commission de contrôle, composée de trois membres, est chargée de surveillance la marche de la société et les opérations de la gérance. Cette commission, nommée par l'Assemblée générale et dont les membres restent en fonctions pendant trois ans, est tenue du pouvoir de suspendre le gérant de ses fonctions, s'il demeurait évident qu'il compromettait la société par une mauvaise gestion. Elle pourvoirait provisoirement à son remplacement en cas de décès, en attendant que l'assemblée générale, qui devra être convoquée immédiatement, lui donnât un successeur définitif.

En dehors du conseil de gérance et de la commission de contrôle, il a encore été institué des commissions ayant pour mission spécifiée d'aider le gérant dans l'examen des demandes de crédit qui lui sont adressées, de donner son avis sur l'ordination et le rejet des demandes de crédit judiciaires, prononcer d'avocats, sur chargé des intérêts légaux de la société.

Ainsi un directeur-gérant, avec un conseil de gérance composé d'hommes spéciaux, une commission consultative, aidant le gérant dans l'appréciation des demandes de crédit et surveillant le gérant, fonctionnant les premiers mêmes nécessaires; une commission de contrôle, dans par l'assemblée générale, veillant à la marche de l'administration, telle est l'organisation intérieure de crédit en travail. Ils sont ajoutons que le directeur-gérant est tenu de publier chaque mois un état de situation et un inventaire tous les six mois, il mois sera, jours de date qui succèdent aux mois d'offre plus de paraître, et que toutes les pièces comptables et les procès-verbaux seront mis à la institution en enfoncée véritablement démocratique.

Contrairement à ce qui a lieu dans toutes les autres sociétés, et sur la proposition de M. André Blanchet, avocat à la cour de Paris, les associés du gérant ne sont pas tenus à l'approbation de l'assemblée générale qu'après avoir été admis par le conseil, ainsi quinze jours au moins avant la réunion.

La société a établi dans les articles 6 et 7 de ses statuts la mission qu'elle se propose de remplir et les opérations auxquelles elle se livre. Elle a pour but de créditer les associés-ouvriers existantes, d'aider à la formation de nouvelles sociétés coopératives, soit de crédit, soit de consommation, soit de production, de favoriser le développement et la propagande des principes de mutualité et de solidarité, de recourir à l'escompte les valeurs commerciales crées en enfonces par ses membres et par les diverses associations coopératives; de réunir les épargnes des travailleurs pour les prêter à d'autres travailleurs qui les feraient fructifier par le travail, l'économie et la prévoyance; d'assurer à ses associés un crédit au moins égal pour chacun au capital qu'il a versé dans la commandite, et pouvant dépasser ce chiffre par la garantie morale et solidaire d'un ou de plusieurs commandés; de faire, pour le compte des associés et des tiers, sur Paris, la province et l'étranger, tous recouvrements, paiements et commissions; d'encaisser les coupons d'intérêts, remettre l'Etat, de faire par le ministère d'agents de change, pour le compte des associés, tous achats et ventes de valeurs françaises et étrangères; de faire, moyennant toutes opérations de bourse ordinaire, à la société-ouvrier, des emprunts; de faire pour la société, qui a pour mission spéciale de créditer le travail, toutes opérations financières.

La société de Crédit en travail constitue donc non-seulement une société de crédit mutuel entre ses membres, mais elle doit aussi être centre de ralliement et de propagande crédit pour les associations coopératives. Elle est de plus, en outre, chargée de faire, en outre, les développements des sociétés coopératives de crédit et de consommation, et, accessoirement, elle offre le concours aux associations de ses capitaux.

Les opérations sont effectuées à l'aide du capital commanditaire, de fonds provenant d'émissions de billets remises à vue et de fonds en compte courant. En février 1867, le capital commanditaire était de 20,000 fr., les dépôts contre bons de caisse et en compte courant s'élevaient à 47,000 fr. Le chiffre d'affaires, qui avait été de 4,583,881 fr. pour l'année 1866, s'est élevé à 6,000,000 fr. 13,861,747 fr. pour l'année de 1866, plus de million par mois.

Conformément aux principes qui régissent toutes les sociétés coopératives, le capital commanditaire ne touche pas d'intérêt; les, intérêt, il rapporte, sont distribués, chaque année, partie importante des bénéfices. Ainsi chaque ouvrier les bénéfices, qui, en dehors de son salaire proportionnellement au capital versé par chacun d'eux, et cela de la manière suivante: il est d'abord fait une première répartition proportionnel: 1/2 aux associés, 1/2 aux tiers. Sur la part 1/2 aux associés, après on prélèvement, 1/2 pour cent des sommes versées, 1/2 pour cent, 1/2 pour cent, 1/2 pour cent

ratendait quelqu'un qui enseignait à un perroquet des mots qui étaient bien de son ressort, notamment que celui de Montpellier : « Vous feriez mieux, dit-elle, de lui apprendre son CREDO. » Et pour religieuse : *Tout ordinaire tend à rétrécir la base de la société religieuse en la ramenant à la mesure de son propre* CREDO. (St. Beuve.)

— Par ext. Règle que l'on s'impose, principes sur lesquels on base ses opinions ou sa conduite. *Le Cardinal Mazarin. Le journal de cet homme, c'est son* CREDO. *La pensée qui inspire à la Constituante son immense* CREDO *politique est profondément spiritualiste.* (Hermann.) *Sully nous a laissé son* CREDO *religieux et son symbole tout chrétien, mais tout philosophique.* (Sainte-Beuve.) *Avant un* CREDO *absolu en politique, affiché et proclamé d'emblée, cet chose typérieure et qui fait honneur demeurait bien du monde.* (Ibid.) *Il est vrai que le mot, qui jusqu'à la génération nouvelle aiteud son* CREDO; *qu'il représentait d'élevé en deux mots, dans des sphères supérieures; qu'en le foulaient et le traînant, il en reste de la forme et de la ténacité, ne suffisent plus à nous jouer comme jadis; mais on demandera pour mieux que d'Ora du, mais : sont ce des mots vides, sont ce des yeux sera-t-il? M. Ulbach se nous le dit pas, et nous ne dirons de nous le dire. (Ibid.) Pour mainte. Le nouveau* CREDO *de l'opinion publique en Europe, c'est pas besoin trente à un droit de disposer des gens, individuel ou national, sans leur consentement.* (Proudhon.)

— Argot. Potence, par allusion à ce qu'on y prête que le pécin fut recréer au patient, d'autres voient dans le mot un sarcasme du mot Cocon.

Encyl. Théol. V. SYMBOLE.

Credo quia absurdum. (*Je le crois parce que c'est absurde.*) « Je le crois, parce que c'est absurde, » s'écrie saint Augustin, évêque et évêque dionne saint la meilleure définition de la foi, qui nous fait regarder comme vraies précisément les choses que la raison ne peut admettre. On trouvera le sentiment de ces choses évidentes et démontrées? Les écrivains font mieux allusion à ce texte célèbre :

« Si, dès le premier jour, il eut fallu donner du commandeur avait pris, toute la comédie du Médecin (*Don Juan*) prenait assurément une toute autre tournure; le jeu des fantômes ne pouvait produire sur le sable de son jardin. Au fandème de Molière, ses fantômes de Molière, le spectateur ajoute toute croyance. Son imagination lui parle plus haut que sa raison. Le spectacle est en fantôme, par la raison que dit saint Augustin quelque part : *Credo quia absurdum*, et c'est là tout à fait une sensibilité, sans admission, sans irrésistibilité. J. JANIN.

« En 1815, la bourgeoisie et le bas peuple croyaient fermement aux miracles. Un village avait un âme, et ce avait soin de les renouveler tous les bois et dix ans, car, en Italie, un miracle vieillit, et les saints, en vieuxant sans pains. Ils croient avec tant de sincérité, qu'ils répétaient, au besoin, le mot de saint Augustin : *Credo quia absurdum.* H. HEYLE.

« Autant certains esprits recherchent l'évidence et le pourquoi des choses, autant certains autres tiennent à leur attribuer des causes surnaturelles, mystérieuses, et d'autant on peut se rendre compte : *Credo quia absurdum.* C'est ce qui explique comment, dans quelques campagnes, tant de pratiques superstitieuses ont cours et de traditions superstitieuses sont encore en vogue. » Le SIÈCLE.

« Je sais bien pourtant, très-intelligent d'ailleurs, mais complétement dépourvu des secrets de l'art, qui, sommée de rendre raison de ses fol dans telle ou telle représentation contemporaine, n'hésitérait pas un seul instant à dire comme saint Augustin : *Je crois, parce que cela est absurde; je crois, parce que je ne comprends pas; parce que d'autres sont chargés de savoir et de comprendre pour moi; parce que le mot de Pythagore, qui dans tange, et qu'il me serait impossible de dire qu'ils ne m'ont pas appris.* »

GUSTAVE FLAUBERT.

Credo au notaire (Ex), sujet de bas-relief curieux que l'on a trouvés sur les voûtes d'un cotable provenant de l'abbaye de Saint-Ulric et portant la date de 1587. Cm quelque (*nonnous*), que l'on peut voir au musée de Cluny sous le n° 128, représentant le Credo mis en action. Cet antique monument a mis de valeur au point de vue de l'art que par le sujet qu'il représente, par l'expression parfaite grotesque, dont l'artiste a interprété chacun des doutes articles du Credo.

Credo (HISTOIRE DU), par Ath. Coquerel fils (Paris, 1859). Ce volume, qui a pour dans la bibliothèque de philosophie contemporaine (Germer Baillère), n'est que la reproduction de sept conférences faites à Paris en 1857 et en 1858. Du là, la tournure oratoire qui y règne d'un bout à l'autre, mais qui n'enlève si les faits et les arguments. M. Coquerel n'a pas eu la prétention de faire une étude approfondie de chacun des dogmes dont le Credo fait mention. « C'est, dit-il, l'histoire du Credo que nous avons voulu écrire, en indiquant les mots proposé de montrer où l'on a pris les divers articles dont il se compose, quels sont les motifs, dans quelles intentions, par suite de quel ensemble de circonstances on a inséré tel ou tel symbole tel ou telle affirmation. »

« Parmi les catéchuqes, dit plus loin l'auteur, il en est bien peu qui aient quelque idée de l'origine et des développements successifs de ce Credo imposé jadis à l'Eglise romaine sous le nom des apôtres, qui ne l'est plus aujourd'hui. Que les catéchismes, dans nine, surtout en France, l. n'aiste à cet égard des irrégularités et à importer de faire. Jusque. Nous avons d'ailleurs une grande confusion en cette méthode historique qui, au lieu de se borner à montrer ce que nous faisons de tel ou tel dogme celui qui écrit, montre ce qu'en ont pensé des prédécesseurs. Le catéchisme Le Lecteur assiste ainsi à la formation graduelle, à l'accroissement successif, à la transformation, aux vicissitudes diverses à travers lesquelles est arrivé jusqu'à nous un symbole revêtu d'une autorité exagérée et illégitime. »

Et s'abord le titre de *Symbole des Apôtres* attribué au Credo chrétien, dans le Credo, n'en étant réunis depuis un siècle et demi, qu'à cet commencement du IIe siècle, ne peut bien qu'orte leur nom.

A l'origine du christianisme, quelles étaient les conditions d'admission dans l'Eglise? Le plus souvent, un baptisant au nom de Jésus-Christ; on a mêmé le cas où on ne le faisait qu'à ceté le monde; puis on se servit de la formule du Fils, du Père et du Saint-Esprit. Baptisés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Plus tard, à ce que rapporte Tertullien, on ajouta à cette formule : cet de la sainte Eglise, » et partir de ce moment, le baptême, de simple, le symbole se développa graduellement jusqu'à ce le Credo. Le Credo, dans ce temps-là, devrait fut combattu, on ajouta l'affirmation contraire, soit dans l'article de Pître, soit dans celui de Pilate, qui reste, dans le Credo, le fait prémonique dans le symbole; tout y est ajouté à mesure que les circonstances le commandent, tout accepté les trois termes primitifs de la formule de baptême. Les Pères et les premiers traditions que reçut le Credo vers 150, la connaissent dans ce Credo, le Sauveur de l'Jésus-Christ aux enfers, qui furent adoptées sans discussion comme des vérités incontestables. » Ce fut ensuite que les Pères commencèrent des doctes qu'on eut bensin de faire des additions au symbole. Les partisans de ces doctrines d'Unigne refusaient obstinément de croire que le Credo contenait quelque chose d'inutile, fait récemment mort. Jésus, à leur tour, n'avait en qu'une apparence et qu'illusoire, mais le symbole insuite-l'avait tout sur son humanité. « Après avoir dit : Il a souffert, ajoutaient-ils, il faut ajouter : il a souffert seulement que Jésus n'a pas souffrir, il ajoute : il a été crucifié, » comme ceux qui, précédemment, par exemple, que Simon le Cyrénéen avait été crucifié à sa place; il ajoute encore : « il est mort, » contre ceux qui soutenaient qu'il n'avait pas été crucifié; enfin il affirma qu'il a été enseveli, pour achever de ruiner les doctrines de la mort de Jésus. Dans ceux-ci, « Pour contredire avec ardeur la doctrine qui attribuait la création à un démiurge, ils ne mentionnèrent pas le Ciel, » ils crois ou Père, mais on dit : « Je crois au Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre. » Pour prouver que le corps du Christ n'était pas de nature, ils ajoutèrent : « Je crois en Dieu; il vivendo de la pour juger les vivants et les morts, » toujours dans la but de le montrer, sous nouvelle forme, que Jésus-Christ vivait ou chair et en os, et afin de démontrer les autres arguments.

La résurrection de la chair fut affirmée à toutes les reprises. Les premiers chrétiens niaient la matière, la chair, était impure et critiquaient. Ils ne croyaient pas de meilleur réponse à leur faire que de leur prêcher la résurrection de la chair.

La résurrection des pécheés et la vie éternelle sont subordonnées à la qualité de membre de la société religieuse. Le Credo ne dit rien de cette symbiose portant en effet : « Je crois à la rémission des pécheés et à la vie éternelle. » Ainsi, ajoute-t-il, « Je crois à la rémission des pécheés et à la vie éternelle » ne sont pas des affirmations, mais des déclarations, qui ne sont pas du ressort de la conscience et affirmer sur autorité.

Mais pour être formé, le Credo n'était pas encore complétement terminé. Il était très-répandu que pas à peu, d'abord en Italie, puis en France et en Espagne. On fut dans ce dernier pays qu'il rencontra les plus vives résistances. En 1091, un concile tenu à Lyon maintint la liturgie nationale. Mais Bernard, archevêque de Tolède, et la reine d'Espagne, découdn l'un et l'autre à l'orthodoxie, après en avoir appelé de l'arbitrage du concile au jugement de Dieu, — qui leur fut deux fois défavorable, — permirent au roi Alphonse d'imposer l'adoption du Credo, et c'est ainsi que l'Espagne, par la volonté du souverain, perdit son ancienne liturgie nationale. En Orient, la simple des Apôtres n'a jamais été insérée dans l'office divin.

Examinant, dans un dernière conférence, l'usage qu'on fait du Credo chez les protestants et surtout celui qu'on veut en faire, M. A. Coquerel conclut que la lecture de ce document n'est pas plus obligatoire dans les pasteurs; qu'elle n'a été prescrite par aucun synode, et qu'elle n'est point illégale. Il résume son ouvrage en montrant que le Credo est le résumé exact si on la religion de Jésus-Christ, et le plus ancien monument de la catéchisme actuel, où le théologie protestant ait pu se faire. Il ajoute : « Il a été rédigé au cinquième siècle. » Je ne crois pas d'affirmer, dit-il, que si il ne l'a n'existait pas, on n'il était pas connu, et si un catéchisme, un prêtre, un pasteur, un théologien, pouvait se faire sans avec toutes ses leurres, comme résumé exact, et complet de la doctrine, il serait désormais inutile, communément par la page, et le Credo mis à l'index. »

A ces conférences, l'auteur a joint quelques notes intéressantes sur l'iconographie de la Vierge et du Jésus-Christ aux enfers, par le Credo dans la liturgie protestante et enfin sur les actes relatifs à quelques ministères du France au sujet de ce document.

En résumé, ce livre est une excellente monographie, un lecteur agréable et un grand intérêt. On paraît beaucoup de religion dogmatique en France, et le plus grand nombre n'ancienne que le christianisme est tout simplement, dans ce fameux Credo, dans les conférences de M. Coquerel servirent à remplacer les catéchismes, les catéchismes, catéchismes annuel bien que protestants, ne pas non contribué à propager et à maintenir.

CREDONIO, nom latin de Crédon.

CREDONIUM, nom latin de Crédon.

CRÉDULE adj. (Ikré-du-le — lat. *credulus*; de *credere*, croire, croyant, croyant, croyant. *Homme crédule.* Esprit crédule. *L'homme crédule ne voit pas mieux ce nouvelle qu'il ne infirmés qu'ferment les yeux et se bouchent les oreilles pour ne plus voir et ne plus entendre.* (Bossuet.) *Je ne suis point du nombre. (St-Prosper.) Notre vieile est plus crédule, et plus crédule à la fois dans basés et crédules.* (H. Heyriès.) *A atant l'arrêt de l'opinion publique, ensuite, ensuite le peuple anglais est crédule.* (E. Tinion.)

Qu'un de trous vain pas ne crédule ainsi.
CORNEILLE.

L'homme est crédule, et sans son faible cœur
Il croit tout, il croit tout, il croit tout.
VOLTAIRE.

I Qui est inapte par la crédulité au accompagné de crédulité : *Confiance* CRÉDULE.

Mais ne faites-vous point au crédule transport
Ajoutez-vous qu'un nouveau Lutin.
Promette à notre esprit crédule
L'art de commander aux enfers
LAMOTTE.

— Substantiv. Personne crédule : *Or, je sous le demande, qui est le crédule, qui est le sot?* — Antonymes. Esprit fort, incrédule, mécréant, sceptique.

CRÉDULEMENT adv. (Ikré-du-le-man — rad. *crédule*). Dans manière crédule; avec crédulité : *Se croire* CRÉDULEMENT *à un fleuve.*

CRÉDULISER v. n. (Ikré-du-li-zé — rad. *crédule*). Nod. Rendre crédule : *Il avait un grand* CRÉDULISÉ *sur ses lèvres, et il ne le sera jamais de belles choses pour me* CRÉDULISER. (Ed. Roland.)

CRÉDULITÉ s. f. (Ikré-du-li-té — lat. *credulitas*; de *credulus*, crédule). Extrême facilité à croire : *Ne pas croire, ne pas croire, ne pas croire fécondité étouffé tôt ou tard.* (Bayle.) *C'est l'extrême crédulité* de l'enfance. (Helvét.) *Il y a dans le cœur humain un fond inépuisable de crédulité et de superstition.* (Guizot.) *Les chrétiens morts en martyrs ne sont à ce prix, et ceux! Mon histoire dans la périphrase.* (Sainte-Beuve.) *Ce n'est pas ordinairement au manque d'intelligence.* (Fr. Arago.) *Il ne pouvait pas sort de cette* CRÉDULITÉ *entre dans l'esprit.* (Lamartine.) *Le plus grand* CRÉDULITÉ *est le fait en soi-même.* (Lamartine.) *Il n'est point d'absurdité et de crédulité qui ne trouvent une* CRÉDULITÉ *plus facile encore.* (Lamartine.) *La crédulité a toujours sa place dans le cœur de l'homme.* (Michel Chevalier.) *Il y a des gens certaines fictions et certaines* CRÉDULITÉS *bravent.* (Sainte-Beuve.) *Tout ce qui développe la* CRÉDULITÉ *se même temps que les vues politiques d'ensemble engendre la religion.* (H. Taine.)

Avec quelle insolence et quelle crédulité
Il se jouera de moi, de ma simplicité
RACINE.

Non prétiez ne sont pas ce qu'on vous angle pouvez
Notre crédulité fait toute leur science.
VOLTAIRE.

— Ne bonne part. Facilité à croire inspirée par quelque vertu : *Dieu saint, ne pas crédulité le présent toujours en bonne des pères.* (Mazin.)

— Antonymes. Incrédulité, scepticisme.

CRÉE, rivière d'Ecosse; elle prend sa source dans le comté d'Ayr, à Mount-Loch, sert de limite aux comtés de Kirkcudbright et de Wigtown, et va se jeter dans la baie de Wigton après un cours de 45 kilom.

CRÉE s. f. (kré). Ancienne forme du mot CRÉ.

— Comm. Nom d'une toile de lin qui se fabriquait anciennement dans plusieurs parties de la Bretagne, principalement dans les diocèses de Léon et de Tréguier, et à Morlaix. à *Crée pratique.* Cette toile était fabriquée à la paroisse de Crée. *Crée roucoule*, celle qui ressemble au Roucoé et des envoyant. A adjective : Frain-coule.

CRÉÉ, CRÉÉE (kré-é) part. passé. Tiré du néant : *Le Seigneur, l'Eternel, Les deux cieux. L'homme passa à travers les choses créées sans n'y arrêter.* (Fénélon.) *L'homme n'a droit qu'à la part de propriété différente à chaque être* CRÉÉ. (E. Cassin.) *L'homme ne pouvait pas aimer ailleurs les espèces créées, mais non en ordre de nouveautés.* (Fénélon.)

Il met je pense aussi parmi l'immense foule
Divine crée, détruite, qui devant soi s'écoule.
LAMARTINE.

— Par ext. Produit : *Les matières créées par Dieu.* Fénélon. *Le travail. Quand le photographe a été cuit, la distance y aussi ainsi dire* CRÉÉ. (Fénélon.) *Mais en unique : La pouvoir et l'élégance ne suffirent dans un ouvrage, il n'y a que les expressions créées qui paraissent en crédit.* (Fénélon.) *Ainsi, dans la Fronde, étaits : Office crée. Revue crées.*

— Fig. *Crée, malicieux, plein de difficultés, il y en a quelque-vingt-dix-neuf* CRÉÉES *par le* CRÉÉ. (H. de Balzac.)

— Théâtr. Joué pour la première fois, en parlant d'un rôle : *Rôle* CRÉÉ *par Bressant.*

— s. m. Ensemble des êtres crées : *Dieu, être intelligent ainsi crée ou être intelligent, ils crées ainsi crées ne dépendent que qu'il a eu des ses origine.* (Montesq.) *Le christianisme, en reconnaissant le Créé, le Créateur, le détache du créé.* (Le P. Felix.) *La capacité absolue l'homme au crées et de la domination du Créateur.* (Le P. Felix.)

— Antonymes. Existant par soi-même, incréé, éternel.

CRÉECH (Thomas), littérateur anglais, né à Blanford en 1693, mort en 1700. Il n'a laissé aucun ouvrage original, mais il a acquis un brillante renommée par ses traductions qui vers : *Lucrèce* (1682), *Horace* (1684), *Théocrite* (1684), et par des traductions en prose de divers. Voy. de Dryden et de quelques autres écrits des anciens. Il se noya, dans un moment, sans par suite d'un désespoir d'amour.

CREEKS, ou **MUSKOGHES,** tribu indienne des Indiens du Nord-Ouest (l'Amérique), actuellement établie par le territoire indien, et ayant actuyé, successivement à leur départ, quitté un territoire aimé au mal des monts Allegbanys et en amitié de la nation Sioux. Cette région embrassait la totalité du Kentucky, actuel du Géorgie et la plus grande partie de celui d'Alabama. Les Creeks, dans leur langue indienne, se nomment, des familles errantes et Indiens, plus tard Muskogh, ayant pris en Floride, dans la région qui fut désignée sous tard sous le nom de pays des Muskogh. L'abondance du gibier les engagea à s'établir au sol marécageux, dans le pays des nations tribus palustrines, qui nommèrent à ce nouveau venus Seminoles, c'est-à-dire vagabonds ou hommes des bois. Depuis de quelque temps, leur nombre n'accrut au point d'exercer la puissance des Muskogh. Les guerres qui suivirent rendirent les Seminoles maîtres du pays. Mais le gibier étant devenu rare, un courant d'émigration s'établit, qui les porta de la Floride vers le nord-ouest, jusqu'au cap Fear, dans la Caroline du Nord, et à trente journées plus vers l'Alabama et l'Ocean, affluents de l'Alabama, où ils rencontrèrent la puissante nation de ce nom. Après avoir fait quelque résistance, ils furent vaincus, poursuivis, et ce fut alors qu'ils commencèrent à se distinguer des autres nations, les Indiens, en adoptant le nom de Muskogies. Leur nation, à ce Creeks, quoique comptant plus tout fut donné que plus tard par les Anglais, se trouva de la nation Muskogh, jusqu'au pays en ils furent aperçus pour la première fois. Les traités successifs faits dans cendre les Seminoles des Muskogies, ont fait au nord de la Floride.

Ensemble sur un territoire quatre fois plus étendu qu'ont les Choctaws, les Creeks comptent plus tant nombreux que ces dernier; ils comptaient à peine 4,000 guerriers. Mais, trois ans après, ils étaient, leur puissance avait grandi, non pas tant par le nombre, mais par la population que leur avait amené des tribus nombreuses ou des nations qu'ils s'assimilaient par suite d'une politique adroite et habile. Les Creeks, en effet, ne cessaient pas de chercher à adopter les mœurs des Indiens, et à les rendre, en leur faisant des cadeaux, des Indiens, et à les rendre, en leur faisant des cadeaux, des tentations intégrantes de la nation. Les Natchez ou Indiens Soumis (du Courchant) s'unirent aussi à eux après leur expulsion du Mississipi, quoique temps après la révolution de Pontiac. Les Creeks s'adjoignirent ensuite la nombreuses tribu des Shawnées. La confédération comprenait alors les hauts et les bas Creeks, les Indiens, les premiers plus de 10,000 ; les seconds, environ 6,000 ; les Shawnées, environ 1,000 ; les Indiens, environ 1,000 ; les Indiens, environ 1,000 ; les Indiens

contre les Espagnols de la Floride. En 1715, ils s'unirent aux Yamassées pour attaquer la Caroline du Sud, et furent repoussés par le gouverneur Craven. En 1781, la rivière Savannah avait été désignée comme leur frontière nécessaire. En 1733, le gouverneur Oglethorpe obtient d'eux la cession de toutes les terres situées en aval de la limite de la marce, entre la Savannah et la Altamaha, et, six ans après ils se reconnaissent sujets de la Grande-Bretagne, et endossent aux Anglais toute la partie de la côte comprise entre les rivières Altamaha et Saint-Jean, et s'avancent dans l'intérieur jusqu'à ce qu'ils trouvent « repaire le marce. Pendant la guerre de l'indépendance, les Creeks demeurent les frères alliés des Anglais. Après la conclusion de la paix, les Espagnols pénétrèrent de nouveau dans la Floride en 1783, 1785 et 1788, et le tribu avait cédé à la Géorgie une partie considérable du territoire situé à l'ouest et au nord de la rivière Oconee. Les Creeks se trouvent alors à leur tête un chef hybride, nommé Mac Gillivray, dont le père, Alexander Ecomma, refusant de reconnaître la validité de ces cessions, s'adresse inlassablement au gouverneur espagnol de la Floride. Ce fut l'époque de leur plus grande puissance. Ils comptaient alors sous les armes 4,000 guerriers, les nations voisines, qui avaient adopté leur habite parmi eux, leur avaient fabriqué des armes, et leur avaient appris à s'en servir. En 1717, les hostilités éclatèrent entre les Creeks et les Géorgiens; des derniers ne sufficient retraitants. Deux ans plus tard, les Creeks, entraînent pour la première fois en négociations avec les Etats-Unis, et, sembleraient disposés à reconnaître le président de la confédération pour leur protecteur, au lieu de la Grande-Bretagne; mais ils remportent bientôt quelques avantages, et, ne voyant pas que qu'en s'adressant successivement leur réitérer leurs terres. Les hostilités recommencent, et eurent lieu sur les frontières entre les Creeks et les Géorgiens, en 1796, époque à laquelle ils avaient déjà détermina les frontières et assigna à la tribu une réserve de terre de 20,000 l. En échange de deux Georgeous qui les furent pris, la tribu permit aux Etats-Unis l'établissement de postes militaires et de compagnies commerciales sur son territoire.

Depuis quelques années, la civilisation avait fait des progrès parmi les Creeks, et, ils qu'ils faisaient pour la plupart restes chasseurs, ils cultivaient du lin et des pommes de terre, ils possédaient des troupeaux de vaches. En 1813, le fameux Tecumseh, l'un des plus célèbres agitateurs de l'indépendance indienne, vint les visiter et les exhorter à demeurer la hache de guerre. Les Creeks qui n'avaient jamais pu leur parti de la perte de leurs terres de chasse, prêtèrent l'oreille à ces imprudentes sollicitations, et les hostilités recommencèrent aussitôt. Le 30 août 1813, 1,500 guerriers, à la tête desquels se trouvait un chef dominant nommé Weatherford, surprennent le fort Mimms, sur l'Alabama. Ils 278 hommes composant la garnison du fort, 17 seulement échapperent au massacre. La vengeance ne se fit pas attendre; quelques hommes, formant un total de 7,000 hommes, d'volontaires et de milices, se rendirent aussitôt sur le Tennessee, la Géorgie et le Mississipi. Le général Jackson, le premier en rassemble, prit deux villages (18 octobre et 9 novembre) placés sous les ordres Creek et Philippeau, les mit à mac, et fit passer au fil de l'épée tous les habitants. Les premiers mois de 1814 le nouveau les Indiens à Talladega, à Tallasahatchee, et, à Tohopeka, plus brillamment de toutes, celle des Red-Sticks (Bâtons-Rouges), attaqué le général Jackson et le corps de volontaires jusqu'à la mort, et, ils ne se rendirent, 800 guerriers avoir reçu des renforts, Jackson se mit de nouveau en mouvement, subjugua les Hitchitas et grand coup de la rivière Tallapoosa et Mac Gillivray, et leur fit subir une dernière bataille, que fut gravement vaincue et chassée par un nouveau. Cette bataille marqua, mit fin à la guerre. Par un traité conclu le 9 août, les Creeks abandonnèrent une grande portion de leur pays beau territoire.

En 1818, ils furent dans nouvelles, cessions, pour lesquelles ils reçurent 100,000 fr. en argent et une rente de 14,000 fr. pendant dix ans. Cette même année, ils amoncèrent le nombre des leurs guerriers sur pied, et, ils sont sous dans la guerre contre les Seminoles. Par leur traité de paix, ils ont payé 1,000 dollars, et, le 14 novembre 1827, ils ordonnent leur ou qui leur restait de territoire en Géorgie. Enfin, par le traité de Washington, ils abandonnèrent le territoire situé à l'est du Mississipi et consentirent à émigrer dans le territoire indien, où ils se trouvent en 1833. Ils y occupent une bande en cours, sont dans les Choctaws, sur la rive septentrionale de la rivière canadienne. Ils ont complètement abandonné la chasse et se livrent avec fruit à la culture et à l'élève des bestiaux; mais ils témoignent peu d'aptitude pour le commerce et les arts mécaniques. Plus que toutes les autres tribus sauvages, ils sont restés attachés à leurs nombreuses coutumes, et, comme en Géorgie, ils restent divisés en hauts et bas Creeks. Ils ont une constitution écrite et un conseil qui tient une session par année. Les membres de ce conseil et leur chef principal sont élus par tous les citoyens libres. Les Creeks semblent graduellement s'éteindre; au nombre de leur émigration, en 1833, leur nombre s'élevait à 21,000 individus, non compris un milliier d'esclaves; le dernier recensement (1860) n'atteint que ce chiffre s'était abaissé à 15,000.

CREER v. a. ou tr. (*kréé* — lat. *creare, formed du amour, bar, faire. Je crée, tu crées, il crée, nous créons, vous créez, ils créent; je créais, nous créions; je créai, nous créâmes; je créerai, je créerais, je créerais, nous créerions; crée, créons, créez; que je crée, que nous créions; que je créasse, que nous créassions; créant; créé, créée, créés.* Tirer du néant : Dieu a créé le ciel et la terre, le monde et l'univers entier. *L'idée de crée qui nous a conçu et empruntée à l'antiquité des Indiens de Dieu.* (Bern. Dans le concret, *l'homme ne peut rien que l'adoration* (Bern.) *Il ne peut autre ou-dessus du pouvoir de l'homme de créer de nouvelles substances, et de tirer du néant des corps matériels.* (Bolinin.) *Pour* Dieu (*a nous* Dieu) *a créé* (Bern.) *Il* (*J. Jacobet.*) Dieu créa *la femme pour l'amour.* (Mme Roland.)

Il faisait mon *du Dieu pour* ordre un *ciel.*

Racine.

Fig. Produire, faire naître, inventer, imaginer, inscrire : Créer un *art, une industrie, une science.* Créer un *genre d'intérêt.* Créer des mots. Créer une *obligation, en* Créer *de nouvelles richesses* Créer *une époque.* (Acad.) *Lorsque* et *ainsi* *et* *ainsi* *objets qu'ils* *ont* *ont* *ont

rut à un âge très-avancé. De toutes ses œuvres, une seule a survécu et le chante encore dans toutes les embouchures de l'Angleterre, c'est l'antienne qui commence ainsi : *I will arise and go to my father* (Je me lèverai et j'irai vers mon Père).

CRELL (*Crellius, Crellius, Crellius, Bidlioanus*), ville de France (Oise), ch.-l. de canton, arrond. et à 11 kilom. N.-O. de Beauvais, sur la rive gauche de l'Oise et le chemin de fer du Nord ; pop. agrl. 4,457 hab. — pop. tot. 4,558 hab. Carrefour de plusieurs fabriques importantes, filature, manufacture de toiles peintes occupant de 1,200 à 1,300 ouvriers. Commerce de grains, fromages, charbons de terre, bestiaux, etc. Crell est le point de rencontre, mont de cinq lignes de chemins de fer venant de Paris, de Lille, de l'Allemagne, la Belgique et le Belgique et l'Angleterre, la Hollande et Bouvrais.

Crell-sur-Oise est le perd dans la nuit des temps ; il est prouvé que Dagobert ter y avait une maison de plaisir, ou il-aimait à séjourner. Cette petite ville fut pourtant fort prise et pillée par les Normands, dans le dixième siècle, et c'est pour opposer sur ce point une digue aux invasions de ces hordes dévastatrices que l'on éleva la redoutable forteresse de Crell, qui ne subsiste aujourd'hui que la ruine de ses tours.

L'infortuné Charles VI fut enfermé, dit-on, dans le donjon de Crell, lors de sa démence. Cette forteresse fut plusieurs fois prise et reprise, notamment par les Anglais, en 1434, par les calvinistes, en 1567, et par les ligueurs, en 1589.

Outre les restes peu importants de sa forteresse, Crell possède une église très-ancienne, surmontée d'une haute tour carrée du XVIe siècle, et dédiée même de l'abbaye de Saint-Riremond, dont l'église, qui subsiste encore en partie, était un curieux spécimen de l'architecture du XIIe siècle. Les restes de cette église abbatiale ont été classés parmi les monuments historiques.

CRIESSELS, village et commune de France (Aveyron), cant., arrond. et à 4 kil. de Milhau, sur la rive gauche du Tarn ; pop. 1,111. Il est dominé par les ruines importantes d'un château, qui fut le fief de Richon seigneur du vin en 1125. Aux environs, sites grandioses et pittoresques.

CREIZENACH (Michel), mathématicien et hébraïsant allemand, né à Mayence en 1788, mort en 1841. Il apprenait à la même famille juive. Il complétait ses gymnase français de sa ville natale et vivait, commencant dans une école talmudique, puis se livra à l'enseignement et se rendit, en 1824, à Francfort, où il professa à l'école juive, il y publia : *Essai de théorie des équations* (1824), et en 1831, *Manuel de géométrie technique* (1828), et *Traité de l'hospitalité* ; ouvrage de controverse talmudique qui fut vivement attaqué. — Son fils, Théodore Creizenach, né à Mayence en 1819, est professeur à l'école israélitique de Francfort. Il a publié des recueils de poésies (Francfort, en 1838 et en 1841).

CRELINGER (Augustin Dorothée, dame Stich, mais, comme, elle écrivait sous ce nom, à Berlin en 1785, morte dans la même ville en mai 1865. Elle débuta dans cette ville par le rôle de Marguerite de Gretchen, Faust, d'abord, se marierait 1817 avec l'acteur Stich, et obtint, à partir de cette époque, sur le théâtre de la cour, des succès retentissants. Devenue veuve, elle épousa son amoureux, le célèbre comédien Crelinger. Remarquable surtout par le profond sentiment de vérité avec lequel elle saisit toutes les traits les principaux personnages qu'elle était chargée de représenter, elle se montrait presque aussi grande comédienne pour tout en conservant le charme et un sentiment de vérité qui ne se trouvait à son aise qu'en Marguerite, elle a fait longtemps les délices du théâtre de la cour de Berlin, qu'elle a pendant quarante ans, et elle a trouve les plus larges triomphes. Son meilleurs rôles ont été ceux de lady Macbeth, d'Iphigénie, d'Antigone, de Léonore et de la comtesse Terzky. — Son deux filles de premier lit, Mlles Bertha et Ingrid Crelinger, ont débuté à la scène en 1844. La première a fait partie de la troupe du théâtre pour faire un brillant mariage, la seconde, devenue veuve en 1848 de l'acteur Hoppe, est une des comédiennes les plus sérieuses du public berlinois.

CRELL (Nikolaus), premier ministre de Christian Ier, électeur de Saxe, né à Leipzig vers 1550, décapité à Dresde le 9 octobre 1601. Voyant un grand danger pour la cause de la réforme dans les conflits entre les différentes sectes protestantes, Crell, comme une fusion avec le calvinisme (crypto-calvinisme), dans le but de mettre un terme à ces luttes intestines ; il voulait réunir sous en faisant toutes les armes dans la confession d'Ugsbo catholique romaine. Cette idée, qui n'est pas du Christian Ier, fut même prise, il y a qu'il parvint, par son successeur Frédéric Guillaume, qui fit arrêter Crell, le condamna à six années de détention et enfin le fit décapiter.

CRELL ou CRELLIUS (*Jean*), théologien protestant allemand, né près de Nuremberg en 1590, mort à Cracovie en 1633. Il se rendit dans cette dernière ville après avoir embrassé les opinions de Socin, y fut d'abord recteur de l'école des unitaires et y remplit dans la suite les fonctions de professeur. Ses principaux ouvrages sont : *De Deo et attributis* (qui parut en 1630 ; *Vindiciæ pro religionis libertate* (1632, in-8°), traité dont Le Clerc donna en 1687 une traduction française, revue depuis par Naigeon sous ce titre : *De la tolérance dans la religion*. — Samuel Crellius, petit-fils du précédent, né en 1657, mort en 1747, fut un théologien socinien distingué. Il se retira à Amsterdam après avoir été ministre d'une église unitaire sur les frontières de Pologne. Il a également laissé des ouvrages où il défend les doctrines socinienne, parmi lesquels : *Traité de l'obligation des Ecritures*, *Sermons*, *Hymnes et Cantiques romans de Jésus-Christ* (Amsterdam, 1697, in-8°).

CRELL (Louis-Christian), littérateur allemand, né à Neustadt en 1671, mort en 1733. Il professa à Leipzig et à Helmstedt. Il a laissé plusieurs ouvrages qui ont été réédités en Allemagne, en 1744 et 1745.

CRELL (Christophe-Louis), jurisconsulte allemand, fils du précédent, né à Leipzig en 1705, mort en 1774. Il professa successivement droit en 1734, et fut successivement professeur de droit à Helmstedt (1734-1740) à Wittemberg, successeur à la faculté de droit en 1741 et conseiller aulique à Leipzig en 1739. Nous ouvrages consistent en dissertations, en plusieurs sont fort remarquables et le plus grand nombre ont été publiés par lui sous le titre : *Dissertationes juris publici, quarum multum civilionem facientium* (Halle, 1778, in-4°).

CRELLE (Auguste-Léopold), mathématicien et ingénieur allemand, né à Eickmer-ker, près de Berlin, en 1780, mort en 1855. Après dans l'administration des ponts et chaussées, Berlin, vers 1813, nommé conseiller supérieur pour d'architecture et de la direction des bâtiments, reçut à la même époque le diplôme de conseiller de l'université de Berlin. Il reçut, à partir de 1816, une part active à la construction des ponts et chaussées et à la construction de la France. Il fut chargé de faire le pont du Pont-Neuf, et de la Pontebum, un des premiers qui aient été établis en Allemagne. De 1824 à 1828, il s'occupa en ministère de l'instruction publique des travaux, qui le mirent à même de livrer entièrement à son études de prédilection, les mathématiques. Il fonda le *Journal de mathématiques* (Berlin, 1826-1828). Il fonda le *Journal d'architecture* en 1828, y insérer de nombreux articles et mémoires. Il fut en 1828 membre de l'Académie des sciences de Berlin. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur la théorie des grandeurs variables* (1823, in-8°), *Recherches sur les équations algébriques* (1826-1827, 2 vol.), *Traité de mathématiques* (1828-1829, 2 vol.), *Traité de géométrie* (1828), *Traité de géométrie* (1828), *Essai d'une théorie générale des facultés analytiques* (1829), *Manuel de l'art d'exposer et de mesurer* (1830), *Traité de géométrie élémentaire* (1834), *Traité de géométrie* (1835), etc.

CRÉM ou **CRUMEN**, roi des Bulgares, mort en 814 de notre ère. Il envahit la Thrace, arriva devant Constantinople peu de mois après le couronnement de Théophile, fils de l'Arménien, qui venait pour détruire à lui opposer un ennemi. Il fut vaincu par Théophile et dut se retirer. Il fut vaincu par Théophile

(brûlures) qui avaient pour mission spéciale de surveiller la marche des Espérances, de n'empêcher que rien ne fût soustrait de ce qu'on jetait sur le bûcher pour brûler avec les morts. Pline écrit que l'usage de brûler les morts remonte seulement à Sylla ; mais Plutarque réforme que la coupe de Numa Pompilius en fut point bête, parce qu'il l'avait défendu par son testament. Le même Numa avait ordonné, par l'édit perpétuelle, d'arroser de vin les fleurs du bûcher. Lorsque d'Alexandrie, dans son sarcophage, apporta le peste de peste qui avait à Rome, environ trois cents ans après sa fondation, y avait pour cause l'abolition prise de jeter les corps morts au lieu de les inhumer, ce qui fut bien heureusement connue auparavant. Les diverses nations de Rome avec insistance que même de consula et de patricien ont été brûlés après leur mort. Servius pense que les Romains de bûcher leurs morts afin que leur âme n'en retournât semblé dans le tout universel dont elle venait, mais il est plus raisonnable de supposer que c'était simplement afin de ne pas priver les vivants de ce dont que les corps entiers peu profondément laissaient enfouis.

Pline nous apprend que l'on brûlait un cent. Nous ne savons rien assurément, ceci ne pratiquait surtout à l'égard des pauvres, pour économiser le combustible. On avait grand soin, en ce cas, de mettre le corps d'un femme entre le corps d'homme, afin que, prêtre à la chaleur naturelle et à l'influence latine de la même femmes, qui est essentiellement plus chaude que celle de l'homme, le corps de celui-ci fût plus vite consumé. Ici ceci n'est pas une épigramme, une logique plaisanterie, car le fait n'apparaît pas de grave Pline l'est aussi par Horace, et par Alexandre de Dalos dans ses *Livres gentiles*. Il était défendu expressément de brûler le corps des petits enfants avant qu'ils eussent toutes leurs dents ; on ne brûlait pas non plus, chez les Romains, ceux qui avaient perdu les foudres, et, chez les Grecs, ceux qui, parlant de Cappaine, qui fut tué d'un coup de tonnerre de la foudre, de Thèbes, et que son corps fut brûlé, non avec ceux des autres princes qui avaient été tués à Thèbes, mais à part, comme un mort sacré. Il y avait encore une classe de morts qui ne pouvaient être brûlés, mais enseveli par indignité : ce étaient ceux qui avaient succombé, les coeurs la main au cadavre au signe d'ignominie et de l'enlèvement. Quelquefois rapportait que le corps d'Ajax, après que ce guerrier se fut transporté de son lieu, fut privé des honneurs du bûcher et mis en terre. On sait que l'Eglise refuse de même la sépulture aux gisons à ceux qui se sont donné la mort.

Nous allons décrire maintenant les cérémonies de la *crémation*. Le défunt ne jouera de la mort, dans les Grecs, on n'observait le bûcher le corps. Ce jour-là on rassemblait, dans de la ville, tous les parents qui étaient pendant les neuf jours précédents et en construisait le bûcher, dont les dimensions variaient selon l'importance du défunt. Le bûcher de l'Antoine avait, selon Homère, les pieds de long et les pieds de large. Quand le bûcher était élevé et l'heure annoncée venue, le corps se mettait au bûcher. Ordinairement, le plus proche parent qui portait le corps et leur prêtre ne leur mère. Le corps était arrivé après du bûcher, les brûleurs avaient quatre ou seul fait les funérailles, et, intérieur quelque vanillé, en signe de regret, se coupait les cheveux et les mettait sur le mort, à la face en ce moment. Cela fait, les plus proches parents prononçaient

sit leurs le séparelle est complète. Mais le plus souvent la température de la laitrie est trop faible ou trop élevée; dans le premier cas, en automne, il faut attendre de quarante-cinq à soixante heures; dans le second, en été, la *crème* monte très-vite, surtout trop vite, à cause de l'accélération rapide de la masse du lait. Au bout de quinze à vingt-quatre heures en plus, toute la *crème* qui peut se séparer est à la surface. La *crème* qui monte la première est toujours la plus grasse et la meilleure; les dernières couches donnent sur le moment le plus convenable pour enlevé ce qrème de lait, à ce moment est très-satisfaisant; elle consiste à affleurer la *crème* et à la faire tomber, à l'aide d'un ustensile, à crème ou à point; l'écrémage est fait par l'écrémeuse en avant de cette ligne. Il faut attend trop pour enlever la *crème*, elle peut devenir aigre et alors le beurre est de moindre qualité; si l'on a attend plus encore, on suspend la monotie et l'on perd sur la quantité.

Quand on veut bien conserver la *crème*, il faut la verser dans des vases étroits et à ouverture étroite et bien bouchée, et non dans des vases à large ouverture, qui ont l'inconvénient de trop multiplier les points de contact de la *crème* avec l'air et de la faire trop vite aigre. Il ne faut jamais faire lever la *crème* dans un vase dont le vernis intérieur se trouve écaillé, parce que le phénomène peut nuiller au lait plusieurs dans les pores de la terre cuite, rendre à tous les laitages et nétdéle le lait ou et que la *crème* ou et le temps de monter. Le Hecuil, 100 litres de lait un printemps et en été donnent de 6 à 12 litres de *crème*, et 10 à 12 litres en automne et en hiver. Il ajoute que tout litre de *crème* demandé 80 kilogr. de beurre, soit un kilograme et litre de *crème* pour 1 kilogr. de beurre.

La *crème* est employée dans un grand nombre de préparations culinaires. Ce que l'on donne à Paris sous le nom de *crème* est du lait non écrémé, qui a été de longue date de dernière qualité, que l'on vend cependant à des prix très-élevés. La petite crème de Gervais des restaurants de Paris est de la *crème* contenant du lait et du sucre, et la fromage de Saint-Cyr (Orne) n'est autre chose aussi que de la *crème* naïve. Enfin, certaines ménagères préfèrent de la *crème* épaisse et encore douce dans un linge et mettent en linge le terre pendant quelques heures. La *crème* acquiert ainsi de la consistance, de la saveur et un arôme très-agréable. Après ce temps, on la retire de terre, on la salée, et on l'offre comme fromage. Mais la *crème* sert principalement à fabriquer du beurre. Pour cela, on doit employer du lait neuf et où n'ai ni douce ni aigreteine.

V. BEURRE, LAIT.

Les parties constituantes de la *crème* se décomposent en beurre, caséine, albumine et sérum, lactose, lactate, sels minéraux, cellulive et sels solubles.

Pharm. *Crème médicinale*. On a donné ce nom à des préparations pharmaceutiques résultant de l'union du lait, du sucre et du jaune d'œuf additionnées de vingt-deux grains. Toutefois, on appelle *crème crème médicinale* quelques autres préparations pharmaceutiques qui ne rentrent pas dans le définition précédente : ne sont pas des médicaments magistraux, qui l'on emploie en même temps comme aliment, et qui ont en outre une vertu agréable. Les *crème* sont fréquemment prescrites comme nourriture aux convalescents et aux malades qui ont perdu les indigestes. Nous allons passer en revue les *crème médicinales* les plus usitées.

— *Crème simple*. Elle s'obtient en mélangeant quelques de jaune d'œuf, 12 parties sucre et 8 parties de lait de vache chauffé à environ 60°, et, ajoutant à temperature ne qu'à tout, de manière à avoir une masse molle et opaque. Aliment.

— *Crème au chocolat*. Elle s'obtient de la même manière que la *crème* simple avec 12 parties de lait, 3 parties de sucre, 1 partie de chocolat râpé et 2 parties de jaune d'œuf. Aliment.

— *Crème aux amandes*. Elle s'obtient exactement comme pour les précédentes, avec 1 partie de sucre, 1 partie de jaune d'œuf et 8 parties d'une émulsion d'amandes préparée avec du lait. Aliment.

— *Crème à la fleur d'oranger*. *Crème simple* aromatisée à la fleur d'oranger. Aliment.

— *Crème à la vanille*. On la prépare avec 2 parties de jaune d'œuf, 1 partie de sucre blanc de vanille et 8 parties de lait, ou quoique comme ci-dessus. Aliment.

— *Crème pectorale de Cotterson* ou *Préparation de crème de carou et d'amandes*. Préparation chimique avec : beurre de cacao, 60 gr.; pistachées, 15 gr.; amandes douces, 15 gr.; amandes amères, 5 gr.; sirop de violettes, 30 gr.; sirop de guimauve, 30 gr.; sucre en poudre, 1 gr. On l'emploiyait il y a quelques années contre les bronchites.

— *Crème pectorale de Jeannel*. Mélange de beurre de cacao, 90 gr.; huile d'amandes douces, 50 gr.; sirop de coquelicot, 30 gr.; huile de fleur d'oranger, 15 gr. On l'emploie contre certaines affections des voies respiratoires.

— *Crème pectorale de Bue*. Mélange de beurre de cacao, 30 gr.; sucre, 30 gr.; sirop de violettes, 30 gr., et sirop de guimauve, 30 gr. Médicament fort peu usité.

— *Crème pectorale de Pierquin*. Mélange de sirop de capillaire et de sirop de Tolu, épaissi avec le moitié de son poids de sucre pulvérisé.

— *Crème pectorale à l'acide prussique*. Mélange de sucre pulvérisé, 45 gr.; acide prussique médicinal, 1 gr.; sirop de chou rouge de guimauve, 80 gr. de chacun; sirop de Tolu et de capillaire, 30 gr. de chacun; sirop de pavot et de menthe, 6 gr. de chacun. Médicament assez actif qui a été prescrit contre les bronchites.

— *Crème pectorale de Trouchet*. Médicament homéopathique : mélange de sucre pulvérisé, 12 gr.; sirop de Tolu et de capillaire, 30 gr. Aliment. Il ne faut pas confondre ce produit destiné à combattre les bronchites, de ceux qui *Pâte* confondre avec le *marmelade de Trouchet*, qui ne diffère guère et destinée à combattre le catarrhe pulmonaire.

— Allus. Dans le vers de Molière : Allusion à un passage de Molière dans l'*École des Femmes*, V, Scène 4.

CRÉMÉ, DE (kré-mé) part. passé du v. Crémer. Qui s'est converti de *crème* : *Lait crémé*.

Fig. Qui a été dans la *crème* : Les mots sont tissées avec des fils blanchis à l'avenue.

CRÉMENT s. m. (kré-man — lat. *crementum*; de *crescere*, croître). Gramm. Chacune des syllabes qui se trouvent avant le dernière dans les formes de mots variables qui ont plus de deux syllabes : *Le crément du verbe* : *Le guider de l'indicatif* présent ou que le nominal *crément* : *Le crément* des mots variables qui ont plus de deux syllabes, quand même n'en a que deux, *Le crément* du mot *Mathématiques* : *Le crément* dans *ordine*, dont le nominatif singulier voit qu'à que deux syllabes, *Le crément* du *crément*. « Dans la grammaire arabe, Nom dénoté une nouvelle lettre, *Le crément* qui, dans toutes les personnes de l'aoriste, se placent avant les radicales.

— Fig. Ce qui se rattache directement de terrain dans les rivières ou aux rivages.

— Encycl. Il faut de nouveau dans les noms (*rosa rectus*, ou simplement *rectus*) le nominatif, et au *obliquus*, le génitif, le dativ, l'accusatif, (ou bien, le génitif, le dativ, n'est point d'abréviatif), et ces trois cas plus proprement parler, ni direct ni oblique. L'accusatif ne se différencie que le génitif, et dans les cas obliques tant et grec qu'en latin, il y a deux sortes de cas, le cas oblique et le grammaire. Cepal, par exemple, fait au *genitif capitis* : *Herbes* [illegible] *Ut ne* [illegible] *tuit*, et à l'accusatif *libertatem*; en grec, *Avis* fait au genitif *Aviôs*, au dativ *Aviôi*, et au accusatif *Aviôn*; le génitif et le dativ n'ont abliatif *Aviôi*. Il y a un *crément* dans tous ces cas, parce que tout ces syllabes ne sont que le nominatif. *Crément* vient du verbe *crescere*, — *Crémentum*, *crementum*, *incrementum*, *incrementum*, *increment

ce qui reste aujourd'hui de la famille Chrétien. Le nombre a été supérieur à ceux des autres malheureuses familles. Je le demande à l'Assemblée, en dehors de l'indemnité, et Kléber fut exquis.

A partir de cet épisode juridique et historique, le jeune avocat se vit appelé au rôle de défenseur dans une foule de causes politiques; aussi ne fut-il pas obligé de modérer son dévouement au marechal Brune. Cette vie de Dantès, cet et de devoir, et d'emploi d'ennemis, il la savait nettement sans dégoût et sans faiblesse, tandis que les pour ceux qui avaient intérêt à lui barrer le chemin, il les écartait sans pitié.

Le père de M. Crémieux mourut en 1817, n'ayant pas encore vu le bonheur de son fils le jeune avocat exigeant sa fortune : il laissait à son fils, en 1817, 15 000 francs, ayant pour compagnon de diligence un pilote qui demanda aux voyageurs, pendant les mentations de Jérémie sur le malencontreux idée qu'il avait eue de confier sa cause à un avocat de province, et surtout de lui avoir compte d'avance son honoraire. M. Crémieux, prenant alors ardemment, interrogé le confrère de Chénaison, trouva la cause bonne, et se chargea de la plaider le matin même en arrivant à la ville. Elle fut gagnée, et, en sortant de l'audience, le défendeur ne voulait rien de plus pressé que de remettre en vendre. Mais il arrive une chose de plus : dour que, tout émerveillé d'avoir gagné son procès, il offrit deux billets de banque, « Ah! non, répond M. Crémieux; votre cause m'intéressé; je ne vous ai pas demandé de l'argent. Vous ne me devez qu'un poulet de dauphin. Mon ami, vous ne vous trompez. »

M. Crémieux s'en alla à Paris, et cet épisode de son voyage, rapporté par quelques de Lyon, avait fait sensation au Palais. On fêta le jeune avocat, toutefois, après un séjour rapide dans la capitale, il retourna à Nîmes, où l'appelait son ami, son ami de défense de M. Labot en la Fare, que le cardinal de Fare voulait obliger à retrancher le second mondé de son nom. L'illustre avocat, toujours périmentoment que le maréchal de La Fare qui avait voulu lui faire quitter son nom, et que les Le Fare de la Restauration, y compris le cardinal et les Duchesses, n'avaient stoqué leur nom, ce qui leur était le droit de se plaindre qu'il ait suivi leur exemple. « Ne Majesté Louis XVIII, répondit-il, n'aimait point à voir s'éteindre les grands noms de Duchesses, Bar par le cardinal de Bernis, les La Fare d'aujourd'hui ne viennent humble à la cours, portant d'une généalogie fraîchement faite et d'une tête plus fraîche à attacher plus avant plus de contradicteur légitime. Que devant les courtisans, les Duchesses jugent un crime nouvelle ils tourmentent le don en chantant :

La fare : doudoux
O gai
La fare : doudoux. »

Figaro ne fut pas content du voir un avocat lui emprunter ses ambitieuses armes, et il traita un avocat *amateur* dans ce pamphlet qui n'est pas le fleur des pois :

Maître de Chénaison, dans le frais manoir,
Tu voulons à son jour passer pour orateur.
Crois-tu de Chénaison pouvoir le plaire?
Mais tu n'en as que le tonneau.

Tout le monde sait, en effet, que les avantages de la vie de Chénaison de Chénaison n'ont point loin de marcher de pair avec son esprit, mais il est inutile de le dire ici. Du reste, cela n'avait pas empêché M. Crémieux de plaidoyer, et il fut une demoiselle de Mata de la plus grande distinction, Mlle Sizay.

Nous arrivons à l'époque où M. Crémieux commença à jouer un rôle politique. Lors des événements de juillet 1830, il accourut à Paris, où M. Odilon Barrot, qui avait accepté les fonctions de préfet de police, lui offrit la charge d'avocat à la cour de cassation. On comprend, du reste, que, dans ce rôle, il ne se plaint aux démarches qu'après cette distinction. Depuis lors le fonctionnaire de M. Crémieux est restée vierge de toute décoration.

A Paris, les avocats affirment leur nom en bées; il défendit le *Constitutionnel* et le *Figaro* à propos du procès des gendarmes de Rodez, il plaidait même le défendre de Charles de Guernon-Ranville, qui avait fait partie de dernier cabinet de Charles X, et que rien ne pouvait soustraire à une condamnation.

Ici se place un des épisodes qui forment la gloire d'honneur à M. Crémieux, et où se révèle tout l'admirable type de son caractère. Le jeune Deutz, cet infâme, en dénonciant de Dubois qui venait à peine d'acquérir la duchesse de Berry, cous, quand il se vit l'objet de l'exécration publique, supplier M. Crémieux d'écrire en mémoire pour sa justification : « Monsieur, lui répondit le défenseur du comte de Guernon-Ranville, si vous êtes traduit en criminel devant un tribunal, si vous m'appelez comme avocat, je ne vous refuserai pas mon ministère : tous les accusés ont le droit de l'avocat. Mais vous êtes libre, dans tout l'éclat du triomphe honteux, objet de votre ambition, j'ai rien à faire pour vous. Je n'arrivrais pas à vous justifier aux yeux du public : la France est sourde à la juridiction d'une tribune. Il faut subir la honte, quand on a commencé la carrière. Du reste, je ne vous crois pas assez coupable pour ne pas vous en rendre compte. Vous n'apprécierez mieux ce conseil que vous avez adjuré le fol de vos pères et vous vous vous

CRÉMILLÉ s. f. (kré-mi-llé). *Il mill.* — ancrage, de *crémillère*). Techn. Nom de l'une des gardes de la serrure.

CRÉMILLES (Louis-Hyacinthe Bonin de), général français, né en 1750, mort en 1794. Il entra en service en qualité de cadet aux gardes françaises, fut nommé en 1784 maréchal général des logis, dans ce corps et arrêta du roi, et remplit ces fonctions avec une grande habileté. Le fut lui qui dirigea presque toutes les opérations de la famille de Bourbon, pendant le reste de Louis, et qu'il avait les dispositions nécessaires à l'avertissement de Maintenir (1791). Le lutent dont il fit preuve à cet égard consacrer lui valut le grade de lieutenant-général.

CRÉMILLÈRE s. f. (kré-mi-llè-re). *Il mill.* Ancienne forme de mot CREMAILLÈRE.

CRÉMITIQUE adj. (kré-mi-tik — du gr. *κρεμάζω*, je suspends, *κρεμαστός* dans *κρεμαστὴ τεκτονικὴ* chaînes des *Ergopodes*, à l'eau vite et s'élève sur de sens et de Forme.

CRÉMIUM s. m. (kré-mi-ome — mot lat. forme de *cremare*, brûler). Antiq. rom. Place de prêtre brûler les boulangers brûlaient leur four.

CRÉMOMÈTRE s. m. (kré-mo-mè-tre — du gr. *κρεμάζω*, je suspends; *μέτρον*, mesure). Chim. Instrument propre à déterminer le poids des précipités.

CRÉMONÉMÉTRE s. f. (kré-mo-mé-tré — mod. *crémomètre*). Chim. Art ou action d'évaluer le poids des précipités.

CRÉMOMÉTRIQUE adj. (kré-mo-mé-trik). Chim. Qui a rapport à la crémométrie : *Procédés crémométriques.*

CRÉMOPHORE s. f. (kré-mo-fo-re — du gr. *κρεμάω*, je suspends; *φέρω*, *ὀφέω*, porter). Chir. Tumeur sous grandes fièvres de la vulve.

CRÉMOCAPRE s. m. (kré-mo-kar-pe — du gr. *κρεμάω*, je suspends; *καρπός*, fruit). Nom donné en fruit des ombellifères, composé de deux akènes qui sont suspendus, lorsque leur maturité, au sommet des deux branches de la columelle.

CRÉMOCOPHALE s. m. (kré-mo-sé-fa-le — du gr. *κρεμάω*, je suspends; *κεφαλή*, tête). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionées, renfermant une seule espèce qui croît dans l'Inde et dans les îles de l'Afrique australe : *Le Crémocéphale penché est cultivé dans les jardins de l'Europe.* (C. Lemaire.)

CRÉMOLOBE s. m. (kré-mo-lo-be — du gr. *κρεμάω*, je suspends; *λοβός*, gousse). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, tribu des thlaspidées, comprenant cinq ou six espèces qui croissent en Perse et en Chine. *On cultive dans quelques jardins la CRÉMOLOBE du Chili.* (C. Lemaire.)

CRÉMOMÈTRE s. m. (kré-mo-mè-tre — du *crème*, et du gr. *μέτρον*, mesure). Econ. rur. Instrument destiné à faire connaître la richesse de crème que le lait contient : *Le Crémomètre est d'invention d'Anthon et Lefort, Bondy, et propose aussi introduit en France par M. de Valserre.* (Maigne.) On l'appelle aussi LACTOMÈTRE.

— Encycl. Le *crémomètre* consiste en un tube en *gyrovetre* de verre, à bas de 35 centimètres hauteur de 0 m. 14 m. diamètre intérieur de 0 m. 020 : jaugé 2 décilitres, et gradué circulaires, gravés à la pointe de diamant ou à l'acide fluorhydrique, la portant en dans décilitres. Il porte une échelle divisée en 100 parties égales, dont le 0 se trouve à l'extrémité supérieure, et le numéro 100 à la 1re trémité opposée. Pour se servir du crémomètre, on remplit avec le lait à essayer, jusqu'en la porte dans une cuve ou tout autre lieu frais, et on le laisse reposer pendant quatre heures. Au bout de ce temps, la crème, qui est remontée jusqu'à la surface, forme plus ou moins épaisse, que son épaisse et la crème d'un liquet jaunâtre. Pour connaître distinguer du liquide sous-jacent, lequel est translucide et d'un blanc légèrement bleuâtre. On examine alors la trait de l'échelle correspondant à la ligne de séparation de la crème et du liquide, et le nombre de ces lignes indique la quantité, en centimètres de volume, de la crème contenue dans le lait. Tout lait qui peut donner de 10 à 14 degrés en centimètres de crème, qui ne donne rien, ou moins, est qu'il est bon. On peut hâter l'opération, c'est-à-dire faire monter la crème en moins de trois quatre heures, en plaçant l'instrument dans un bain-marie maintenu à une température de 30 à 40 centigrades, mais il est préférable de la laisser se séparer spontanément à la température ordinaire. Le *crémomètre* est actuellement inventé pour dénaturer la fraude la plus ordinaire du commerce du lait, qui consiste à ajouter de la poudre fourrée que des résultats insuffisants, et qui ne donne que quand le lait écrémé a été additionné d'eau. Voici en quoi dit à ce sujet la chimiste Girardin : « Presque toujours le lait du commerce est à moitié écrémé. Comme, dans cet état, il a acquis une plus grande densité, les marchands y introduisent de l'eau, qui le ramène à sa densité primitive, et qui échappe à l'observation lorsqu'on regarde en lait comme pur et non écrémé. Cependant cette addition peut aller au delà d'un dixième. Il est d'ailleurs prudent de ne garantir en pesant le lait qu'en lait avant et après un repos de vingt-quatre heures ou dans le *crémomètre*, le couche de crème qui monte avec une densité moindre que celle du pesée. Supposons qu'un lait, au moment de la traire, ait une densité de 1,030 grammes, et après vingt-quatre heures de repos, le *crémomètre* indique que 6e de crème, et en même lait, privé de crème, marque seulement 31e au premier instrument; ce lait contient donc un dixième d'eau. Si je n'avais en ici que les deux premières données, j'aurais seulement 1,030 — 1,000 = 30 d'eau, et le lait n'aurait fourni que six centièmes de crème au lieu de quatre centièmes de crème. Mais, nous pouvons aussi d'ailleurs de deux vesés, et de deux mesures, et de deux pesées, nous sommes renseignement fourni par le poids de lait crème et lait partie de rectifier cette erreur, et de connaître la nature et la quantité de la fraude. L'usage monétaire de lactodensimètre et du *crémomètre* ne peut donc constater la nature du lait avec une grande exactitude, et ne peut rendre de services très-suffisants.

La *crémométrie* ne sert pas seulement à déterminer l'exemple, en l'empêche aussi, dans les fermes et dans les établissements où la consommation du lait est très considérable, et pour comparer la richesse en crème du lait provenant des différentes vaches, et pour déterminer l'influence qu'accorent certaines plantes alimentaires sur la quantité du lait des mêmes animaux. « Si, par exemple, dit M. Payen, dans l'intérêt de la vente du lait, accroître de lait mieux et même temps dans deux instruments semblables, on lit pour l'une le chiffre 14, et pour l'autre le chiffre 10, dans ces conditions que le premier lait a donné moins d'une crème de richesse moyenne, et que le troisième ou volume du lait employé, et que le troisième ou volume du lait employé, et que dans ces expériences de crème égale aux quatre centièmes du volume du lait, et que le lait dans le *crémomètre*, c'est-à-dire une moitié en plus dans le second que dans le premier.

CRÉMONAIS, AISE s. m. et adj. (kré-mo-nè, è-zè). Géogr. Habitant de Crémone; qui appartient à cette ville : *Les Crémonais. Les Crémonais. La population* CRÉMONAISE.

CRÉMONE s. m. (kré-mo-ne). Mus. Violon fabriqué à Crémone : *Le violiner* CRÉMONE *ne peut supplier le talent.*

— Techn. Espèce d'espagnolette pour fenêtres de chemin.

— Comm. Sorte de cinse crois.

CRÉMONE (Province de), division administrative du royaume d'Italie, dans la Lombardie, comprise entre les provinces de Bergame au N., de Brescia à l'E., de Mantoue au S. et au S. et de Lodi à l'O. Superficie : 1,190 kilomètres carrés. Population : 200,000 habitants. Elle produit en toute sorte de céréales, du riz, du chanvre, du lin, du lait, du vin, du bétail et du lin. Elle comprend le district de Crémone et trois arrondissements : Crémone, Cremona, Soncino et Soncino. Cette province, dans un district de Crémone, 73 communes, 73 villes, 11 bourgs et 170 villages et hameaux.

CRÉMONE (Crémone), ville du royaume d'Italie, chef-lieu de la province et du district de son nom, à 73 kilom. S.-E. de Milan, 200 hab. Place forte, évêché, lycée, siège d'un évêché suffragant de Milan, lycée, collége, écoles, bibliothèque, bibliothèque de titres et de mémoires, pouvant contenir 100,000 volumes, musée et commerce important d'instruments de musique, spécialement de violons, les plus renommés de l'Italie. Les instruments à cordes de Crémone furent inventés au XVIe siècle, et cette des facteurs Amati, Brandivirus, Guarneri sont toujours recherchés à des prix élevés.

Située dans une plaine fertile, sur la rive gauche du Po, et dans le duché de Milan, Crémone est formée de rues droites et larges; des maisons de belle apparence, de vastes palais, de belles places publiques lui donnent un aspect grandiose. Parmi les monuments les plus remarquables, nous devons citer d'abord la place du Dôme, on une suite de portiques peut le Dôme, et le Palais de Justice, le Palais Torazzo, le campanile le plus élevé de l'Italie (de 100 m.), et le Dôme, commencé en 1284, en 784, fut terminé en 1342; on y montre par de Jésus, et le Christ, et le crucifix tout entier sacrifié par le disciple aimant.

Dans Petrus est la Roma,
Dans Roma est Crémona.

En face du Dôme s'élève le palais municipal, édifice du XIIe siècle, récemment restauré; près de ce monument, les Crémonais, dans leurs particuliers qui se font remarquer tout par les belles proportions et par la richesse de leurs portes et de leurs grilles renfermant, Crémone compte un grand nombre, et, parmi ceux-ci, grande façade de marbre blanc et rouge, commencée au XIIe siècle et terminée au XVIe; l'ornementation de cette façade date du XVIe siècle; l'intérieur est orné des fresques dans à Boccaccio Boccaccino. L'église Saint-Agostino possède un remarquable tableau de Pérugin, représentant la Madone sur un trône avec saint Jean, saint Paul et saint Augustin.

Crémone est une ville fort ancienne, antérieure à la domination de Rome sur la Gaule Transalpine. Elle existait, dit-on, avant la Troisième vers le temps où Annibal porta la guerre en Italie, et devint peu après colonie romaine. Elle prit une grande importance dans guerre Auguste et Antoine. Auguste, pour récompenser ses soldats vétérans, leur donna le territoire de Crémone, empêcha d'avoir montré trop d'attachement au parti d'Antoine, et Crémone fut obligée de leur céder, par un jugement rendu de Mantoue, dont le voisinage de Crémone fit la ruine.

Mantua, me genuit, Cremona rapuit.
(Virgile, *Eglogue* IX, v. 28.)

Dans le siècle suivant, Crémone s'étant prononcée pour Vitellius, tant dans la guerre contre Vitellius que contre Vespasien, qui, tout cruellement punis par sa publique qui dans quatre jours contre : L. 10 qui l'ère vitellien, ville fut entièrement réduite en cendres. Cependant Vitellius, qui était et repoupge par les soins de Vespasien, il elle se soulait assez complètement que ville et domination des armes leurs; mais on eût elle fut assiégée et prise par Agrippa, roi des Lombards, qui exerça sur les plus importantes de ses habitants. Pendant les dissensions des successeurs de Charlemagne, elle fut complètement ruinée par les Sarrasins. Crema, soit avec Milan, Brescia ou Plaisance, elle fut saisie et prise par l'empereur par les mêmes Guelfes et des Gibelins, qui avaient levé la vie et les deux parties séparées par la petite rivière Cremonella qui traverse la ville. Elle fut ensuite prise par Frédéric Barbe-rouge. Vincenti, qui la donna en dot à sa fille Blanche Marie, épouse de François Sforza. Au commencement de l'an 1702, Crémone ne cédait sur d'hiver au marechal de Villeroi, qui y fut surpris et fait prisonnier par le prince Eugène, général en chef des impériaux. Le 14 mai 1702, la nuit de la Pentecôte, Crémone était vers porteur aux Français, qui, après la bataille de Malplaquet, les ne le avait, dans quatre la rentrer

CRÊM

Pendant la campagne d'Italie, de Bonaparte, la ville de Crémone fut plusieurs fois occupée par les Français.

Crémona (CONCILE DE), tenu l'an 1094. Hartheim en cite le concile dans son *Histoire des conciles d'Allemagne*, mais bien que Mansi, interpreter Fleuriot dit qu'il ne s'agit point de l'anti-pape, pour y traiter de l'extirpation de l'hérésie de Béde, qui avait été le sujet de la lettre de la réunion des villes de la Lombardie, à laquelle on en a vu, qui se trouvait pas rassembler la mansuétude de l'empereur d'Allemagne, Henri le Quatrième, qui y a voulu en même pas la recevoir quand il se rendit en Italie.

CRÉMER (Gérard de), traducteur italien. V. GERARD.

CRÉMONINI (César), philosophe italien, né en 1550 à Cento (duché de Modène), mort à Padoue en 1631. Comme la plupart des lettres du XVIe siècle, il était très-instruit et passait naissait à fond en littérature ancienne, aimé que les auteurs classiques. Il fut élève à Ferrare, où il fut nommé professeur de philosophie à l'âge de vingt et un ans. Il enseigna la philosophie durant cinquante-sept ans, à Ferrare, jusqu'en 1590, puis à Padoue, où on lui donna un même temps une chaire de médecine. Sa réputation de savant était répandue de proche en proche dans toute l'Italie et même au delà. Il refusa des offres faites dans doute à l'usage de ces nombreux solliciteurs; avec la Pologne, Rodolphe II qui voulait lui faire une grande partie de l'intérêt qu'il avait offert, dans son temps, de lui faire un salaire plus élevé qu'aucun autre professeur de l'université, mais il ne voulut point quitter Ferrare, où il était plus heureux que ailleurs. Il ne fut pas le chef d'aucune école de doctrine : Crémonini se borne à suivre les grands systèmes de l'antiquité, et particulier les principes d'Aristote, pour lesquels avait une prédilection marquée. Il ne se permettait aucune chose d'autre qu'interpréter ceux-ci : il se servait d'ailleurs du commentaire d'Alexandre d'Aphrodise, dont il ne pense qu'il était plus exercé, car il ne connaissait ni la langue grecque ni la langue de la Grèce, de la Providence, dont disposer qui à aucun tant sans doute pour y faire les plus belles pas l'Eglise, mais qui ne se donna jamais la peine de demander. Il est cependant quelque limitation dans le sens moderne, c'est-à-dire qu'il suppose, comme Sperpa, qu'il faut avec attribuer, l'intellect et la pensée, ce qui revient à dire qu'il y a un monde spirituel et un monde matériel. Quant au premier moment, sous par lequel il dépend, il ne peut point moteur comme une pensée qui lui-même ne se connaît rien en dehors. Son même position sur la terre est nulle, son rapport avec les de ce monde, il le nulle de régner dans la ciel. Pour Crémonini chaque étude est le centre d'un monde, une intelligence personnelle prendre aux délicates de chacun de ces mondes, d'autre part, cette intelligence est absorbée, par les sérénité l'opinion que l'âme n'est que du calculeur sous une forme spéciale, qui demeure, sans, qu'elle se confond avec le vin. Lahitte fut de un un disciple d'Averroès, et qu'il est assez vraisemblable Brucker, après un long debat, conclut à ne faire un athée, ou qu'il admettait le cas de vive faveur : *Intus et tibet, foris et merry*, et, la conscience, en libre, mais en dehors il fait compter avec les images reçut. Sous le rapport de la méthode, il est tout à fait empirique, comme il convient du reste à un médecin : il prend donc exclusivement pour base d'expérience; mais la psychologie en l'appréciance intérieure ne doit à peu près rien de son temps, il n'expérimente que sur des faits physiques. Son trois scientifique, qui est cultivé, la physique, les mathématiques et la métaphysique, le premier de ces trois contrôlé la plus importante; de le second il a étudié que le fait seul, et, le troisième, les mathématiques appliquées, quand à la métaphysique, elle ne consiste pas avec la théologie, de peur de faire naître entre elles un antagonisme préjudiciable à toutes les deux, le même sort de ne pas en parler et qu'il le maintient sur bors de notre portée : « notre esprit, dit-il, n'est pas plus fait pour le divin que les yeux du hibou pour la lumière, mais ne connaît pas plus de chose imperfaitement et par ses ouvrages. »

Un grand nombre des ouvrages de Crémonini sont inédits; voici les titres de ceux que l'on connaît : *De partibus animalium*, *Quæstiones naturales Aristotelem philosophum*; *Historiæ quæstionum de anima libri tres*; *Ad tres libros Aristotelis, interna et de facultate appetitiva*; *Epistolarum quæstionum quæ ad philosophiam pertinent*; *Apologia de calculo Averroïs*; *Quæstiones per Aristotelem, Averroem, Doctorem Aristotelis de origine et principiis mundorum*; *De effectibus et de Aristotelis*; *De rebus cum apologia dictum Aristotelis de vita beata et facta in urbe Lucæ*; *De forma quatuor simplicium, quæ elementa vocantur*. On a encore de lui un recueil de quatre fables pastorales (Ferrare, 1594, 1 vol. in-4°).

CRÉMON s. m. (Kré-mon — mot lat. qui signifie, *crème*). Méd. Liquide gras, d'apparence crémeuse, qu'on trouve dans l'urine malade, surtout chez les habitants des pays chauds.

CRÉMOSPERME adj. (Kré-mo-sper-me — du gr. *kremnos*, *p. suspendu*; *sperma*, *graine*). Bot. Se dit des plantes dont les graines sont attachées au placenta par leur sommet ou par leur partie moyenne.

CRÉNAGE s. m. (Kré-na-je — rad. *crénel*). Techn. Action de crénel : *Le Crénage des carrières d'ardoisiers*.

CRÉNAMON s. m. (Kré-na-mon). Bot. Genre de plantes de la famille des chicoracées.

CRÉNARTRE s. m. (Kré-na-trr). Ichth. Syn. de PORTUNIEN.

CRÉNAT s. m. (Kré-na-te — du gr. *kréné*, source). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide crénique avec une base.

CRÉNATE adj. (Kré-na-tê — rad. *crénel*). Chim. Se dit des corps contenant des crénates : *Eaux minérales crénatées*.

CRÉNATULE s. f. (Kréna-tu-le — rad. *crénel*). Mall. Genre de coquilles bivalves, qui l'on trouve dans les éponges : *Les crénatules habitent les éponges*. (Lamarck, Dictionnaire.)

— Encycl. Ce genre est voisin des pennes et des marsouins. L'animal est inconnu; il ne qu'il est mous, feuillétiné, spinée, irréguliers, à deux valves presque égales, pourvu une charnière linéaire, matériale, crénelée. Le genre comprend quatre espèces, nouche d'espèces, qui habitent les mers de la Mer de Chine, mais surtout la mer Rouge. Ces mollusques, que le fragilité de leur coquille rend très-rares dans les collections, ont l'instinct de s'enfoncer dans l'intérieur des éponges, qui en produisent contre les chocs extérieurs. Ces coquilles sont si minces à l'intérieur en forme d'ovale, qu'on aurait de la peine à en trouver de beaux spécimens dans les collections.

CRÉNÉ adj. (Ké-né). part. passé du v. Crener. Techn. Se dit des caractères d'imprimerie dont on a creusé un canal : *Les caractères crénés*. *Le v. de le p. dans le caractère romain*, *crénés*, *crénés*.

— s. f. Lettre crénée : *Il y a beaucoup de crénées dans ce caractère*.

— Bot. Syn. de CRÉNELÉ.

CRÉNEAU s. m. (Kré-no — dimin. de *crenel*, Ferrid. *Crenelle*). Fortif. Ouverture à des ouvertures pratiquées d'espace en espace dans un ouvrage pare-pet, et par lesquelles on pouvait tirer sur les assaillants; on donne souvent le même nom aux ouvertures des mâchicoulis, qui entre-deux de ces interstices, et qui l'on appelait *Crénaux* : *Le Crénaux de Pierrelaye la gouverneur et son fils, qui*, *Crénaux*, *Crénaux*, *Crénaux

Werth, en Bavière : d'argent, à trois fasces *crenelées* de gueules, la première de trois pièces, la seconde de deux et la troisième d'un. — **Wiesack** : de gueules à la bande bipolée, *crenelée*, accompagnée de quatre pièces d'argent. — **Lobe**, en Saxe : d'argent à une bande de gueules, *crenelée* à plomb de cinq pièces d'azur. Ce mot a *plomb* signifie que les traits sont verticaux ou leur être en diagonale. — **Wetter**, en Saxe : d'argent, à trois chevrons *crénelés* chacun de trois pièces, ayant de côté à plomb de gueules. — **Hesse** : d'or, à deux cors de sable posés l'un moitoyen de l'autre, à la bordure de gueules, *crenelée* à huit pièces. — **De Lasse**, en Pologne : coupé *crénelé* : au 1 d'argent, à un lion de sinople issant du coupé, tenant dans ses griffes un sabre de même ; au 2 d'argent nouvelé et rempoulé de sable. — **Bernes de Mitschelau** : d'azur, à une tour *crénelée* de cinq pièces, sommée de trois *doubles crénelés*, chacun de trois pièces, le tout d'or maçonné de sable, la tour ouverte d'argent, à une porte ouverte d'or, mouvante du quartier sénestre de la pointe de l'écu et touchant à la pièce de la tour. — **Horst**, en Auvergne et Dauphiné : d'azur, à trois fasces *crénelées* d'argent et *crénelées*, la première de cinq pièces, la seconde de quatre et la dernière de trois, enlevées ouvertes en porte rondes au milieu.

CRÉNELER, v. a. tr. (kre-ne-le-ené, *crê-nerle*). Dessiner l'état que symbolise l'*crénelé*, *le crénellerie*). Manier du crénoeau : Chineuse une *aile d'insecte*, *d'aile*, *pièce de monnaie*, *d'une dentelle*.

— Techn. Tailler, travailler en dentelle de scie.

— Chir. Disposition des pièces qui servent à guider les instruments tranchants, lorsqu'on incise de dedans en dehors, et à une sauce grande prédisposé.

— Anat. Dentelure des bords des os du crâne.

— Bot. Nom donné à de petites dents des lames, droites et perpendiculaires au bord de la partie sur laquelle on les observe.

CRÉNÉLÉ, s. m. (kré-ne-lé). Autres formes du mot CRÉNEAU.

CRÉNÉQUIN, CRÉNÉQUINIER, Autres formes des mots CRÉNEQUIN et CRÉNEQUINIER.

CRÉNER, v. a. tr. (kré-né). Rad. *cren*. Chaque *cren* d'abord une *crénelure*, *crénelé*, *crêne*, *qu'ils crénent*, *crénelé*, *crêne*, *crêne*, *crêne

Africain, est extrêmement doux dans celles des *créoles* blanches. On pourrait dire que ce jargon a son génie propre; car un fait très-sûr, c'est qu'un Européen, quelque habileté qu'il en ait, quelque langue qu'il ait en présence aux Iles, n'en saisirait jamais le tour. Le *créole* qui en détoure parfois sur ses théâtres est plus rétrécie dans les romans est généralement de pure fantaisie. Il est vrai que l'on a souvent expérimenté en français, mêlée images que l'on ne réussirait pas à traduire dans aucun idiome, et que le *créole* rend avec une grâce infinie. Il ne serait pas plus énergiquement approprié à l'emploi des noms inarticulés, dont il fait des phrases entières. Voici deux strophes d'une chanson *créole*, dont nous regrettons d'être obligés de donner la traduction; cette traduction ne saurait rendre la grâce naïve du modèle :

Lorsque quatre la pleine,
Mon pordi bonher à moué!
Zé à moua ansuite finissé,
Dipu mon pas mari tout.
Le jour quand mon coupé canne,
Mon soupé ansuite à moua.
La nuit quand dans mon chaine,
Dans dema ou quinzé tout.
Lont' mon bandi mouvelle,
Ta coupé bionhi tout.
Vini demi moyenne dans,
Mort bon passé tandi.
N'ya pas tout dévantage,
Tu fait moin ansé chagrin,
Mon lant ou mon ansé pour
Quand yo fait ti mourir Dam.

Lorsque la lune la pleine,
Mon bonheur est envolé;
Mes pleurs en double finissent,
Sur leur sort pas mari tout.
Le jour, moissonnant la canne,
Je rêve à ma douce amie;
Un soupir, dans ma cabane,
La nuit le rend dans mes mains.
Mais tout est bien neuf, ma belle;
Deux pas ou la pleine s'envient!
Ah! revienn moyenne dans!
Crème ma douce dans que mortie.
Ne tente pas davantage,
C'est pour moi plus de chagrin;
Vous enlever de ma cage
L'oiseau qui me meurt de faim.

Créolus (Lim), drame tragique en trois actes, paroles de Lacour, musique de Dorion, représentés sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 14 octobre 1820. On fondait les plus grandes espérances sur cet ouvrage, qui précède la *Dame blanche*. Une rapide analyse, appréciée à la contemporaine, en fait connaître le sujet. L'union de Valcourt et de Laure, créole de Madagascar, a été très-temps retardée par la mort de la mère de la fiancée; elle a pris à la suite des troubles nécessités par l'exécrable Vaudreuil, qui tuait chasser les blancs de la colonie et obtenir la main de Laure. Au moment où le jeune amant vient marcher à l'autel, on apprend que Vaudreuil est descendu dans le mouvement à la tête des noirs; il ravage et incendie toutes les habitations. Quoiqu'il ait pu rentrer il arrive sur le domaine de Laure et se dispose à l'enlever; mais Valcourt, revenu du chef-lieu de la colonie, et secondé par son ami, prévoyant le fait de la nature, arrive à temps au pouvoir de Vaudreuil, qui poursuit Laure jusque à un bâtiment français venu en corsaire, qui s'est retiré dans ces parages et qui commandait le capitaine Gaillard. Celui-ci ne veut pas consentir à abandonner Laure; il essaye même de recevoir quelques sentiments d'honneur dans l'âme de l'ignoble Vaudreuil, qui, lorsque des larmes de victimes, rend la liberté à Valcourt. Les deux amants s'embarquent à bord du corsaire et retournent en France, tandis que Vaudreuil, se repentant presque de sa générosité, reste sur le rivage en proie à l'accusation et au désespoir.

La scène dramatique ne brillait ni par la nouveauté de la donnée ni par l'habileté des détails, mais il était, après tout, coupé d'une manière artistique et capable, à ce point de vue, d'inspirer l'auteur de *Moïse* et de *Jéphrem*. Par malheur, le talent de Dorion avait singulièrement décliné, et, à l'exception des couplets à boire, fort bien chantés par Tilly, qui remplit le rôle de matelot Dodan, la partition des *Créoles* est sans chemes et sans couleur. Encore ces chansons étaient à l'échec d'un ouvrage qui n'applaudit, avec une fermeté modérée, la *Petite Fanchon* que la veuve de Gaudaran (Pyrdemond) s'était mêlée comme le geste de Mlle Mars.

CRÉOLEUR s. f. (kré-o-le-r — rad. *créole*). Fam. Lieu habité par des créoles.

CRÉOLISÉ, ée (kré-o-li-zé) part. passé du v. Créoliser. Qui est acclimaté et habitué aux colonies : *Des Européens créolisés*.

CRÉOLISER v. a. ou tr. (kré-o-li-zé — rad. *créole*). Néol. Habituer aux usages, au climat des colonies : *Créoliser des Européens*.

— v. n. ou intr. S'abandonner à la nonchalance des créoles, adopter leurs mœurs, leurs préjugés.

CRÉOLOR (Créolor), bourg de France (Gironde), chef-lieu de canton, arrond. de 19 kilom. S.-E. de Bordeaux; pop. agg. 740 hab. — pop. tot. 1,261 hab. Commerce de vins; fabriques de poterie de terre.

CRÉON, frère de Jocaste et beau-frère de Laïus, gouverne Thèbes comme tuteur d'Etéocle et de Polynice, après qu'Œdipe se fut crevé les yeux et que Jocaste se fut donné la mort.

Créon est surtout connu par le rôle qu'il joue dans la tragédie de Sophocle, où il figure comme type du frère et du tyran. Un le voit paraître successivement dans *Œdipe roi* et dans *Œdipe à Colone* (voir ces deux articles). C'est le nouveau gérant d'Œdipe et de sa nièce, Œdipe ne le traite pas précisément de meurtrier de Laïus, c'est seulement en lui reprochant à quelques-uns ceux qui prétendent sur l'incertitude et partialité d'Œdipe, qu'une chose plaisante terrible. Dans longtemps Créon apparaît au trône de Thèbes; la tragédie qui suit lui donne le rôle de l'homme de pouvoir aux prises avec Œdipe. Pourtant Créon, dans *Œdipe roi*, s'annonce pas, tant s'en faut, le tyran qu'on lui connaît dans *Œdipe à Colone* et dans *Antigone*. Entre ce long espace de temps qui sépare ces deux ouvrages, il y a comme d'une si complète métamorphose? Ah! Messieurs, Sophocles plaidé que ces deux pièces, faites après coup et séparément, ne se laissent pas sur le lieu de l'antique trilogie, mais passe d'image.

C'est, en effet, dans *Œdipe à Colone* que le personnage de Créon accuse d'une manière saillante et vraisemblable ; Créon, comme son caractère violent s'oppose heureusement à la douce Tranquillité de l'Œdipe. Créon, en territoire de l'Attique, et, à la tête d'une troupe d'hommes armés, il a pénétré dans Colone dans le dessein de s'emparer d'Œdipe, il a renvoyé à la mer aux Grecques, sans force; il tient, dit-il, de la part des Thébains, qui représentent Œdipe proscrit. Repoussé avec mépris par Œdipe, Créon essaye de le tromper, mais il ne trouve faite inutile. Il avait prévu ce pouvoir d'Œdipe, il a mis quelques hommes, Dejà, par son ordre, comme il avait voulu, sont enlevés Ismène et Antigone. Tout ce qu'on sait, on plaint tout ce qu'on reporte de la, il veut, en prendre Thésée, qui, Créon dans le dessein de s'emparer d'Œdipe, il a renvoyé à la mer aux Grecques, sans force; il tient, dit-il, de la part des Thébains, qui représentent Œdipe proscrit. Repoussé avec mépris par Œdipe, Créon essaye de le tromper, mais il ne trouve aucune faite inutile. Il avait prévu ce pouvoir d'Œdipe, il a mis quelques hommes. Déjà, par son ordre, comme il avait voulu, sont enlevés Ismène et Antigone. Tout ce qu'on sait, on plaint tout ce qu'on reporte de la, il veut

action pendant plusieurs jours, il se dégage des masses de chlore et il se produit une masse cristalline d'où l'on extrait, par l'alcool, un corps qui cristallise en larges tables rhomboïdales, tandis que le liquide laisse comme résidu un second corps qui se présente sous la forme d'aiguilles jaunes. La substance cristalline en tables neuvre, d'après Gerhardt lui-même, la formule $C^{8}H^{6}Cl^{2}N^{2}O^{2}$, et la substance en aiguilles jaunes la formule $C^{8}H^{5}Cl^{3}N^{2}O^{2}$. Gerhardt préfère représenter le premier de ces substances par le formule $C^{8}H^{6}Cl^{2}N^{2}O^{2}$, qui en fait un homologue de la trichloroquinine, et le second par la formule $C^{8}H^{5}Cl^{3}N^{2}O^{2}$, qui en fait un homologue de la tétrachloroquinine. Les feuilles que Gerhardt a employées bien avec les antiques. Les écailles jaunes, suspendues dans l'eau et soumises à l'action d'un courant de gaz sulfureux, se transforment en prismes à quatre pans d'un blanc brunâtre, fusibles qui, dissous dans un mélange alcool et d'éther, donnent une liqueur jaune, laquelle en s'évaporant donne des prismes rouges et de longues aiguilles violettes. Les prismes contiennent les mêmes quantités, à peu près, de carbone que les écailles dont ils proviennent, mais bien moins d'hydrogène. Il semble donc y avoir entre eux et le corps qui les a engendrés le même rapport qu'entre les chlorhydrates et les hydrochloroquinones, ce qui semble donner raison aux formules de Gerhardt. Tous ces produits réclament de nouvelles recherches; mais leur existence doit rester établie que la créosote du bois diffère du phénol. La créosote a des propriétés acides. Elle se dissout dans les alcalis et dégage de l'hydrogène sous l'influence des métaux alcalins. On a établi les mêmes faits pour le sodium, le potassium, le barium et le plomb. On a en outre obtenu un sulfure alkylique $C^{8}H^{7}S$ et un dérivé benzoïque $C^{8}H^{7}(C^{7}H^{5}O)O$, un chlorhydrate et un sulfure mêlé, un hydrosulfé avec de l'iodure d'éthyle ou avec du chlorure de benzoïle. Le chlorure est plus lourd que l'eau, et se dissout dans l'alcool, l'éthyle et des propriétés acides. Elle se dissout dans les alcalis et dégage de l'hydrogène sous l'influence des métaux alcalins. On a établi les mêmes faits pour le sodium, le potassium, le barium et le plomb. On a en outre obtenu un dérivé alkylique $C^{8}H^{7}S$ et un dérivé benzoïque $C^{8}H^{7}(C^{7}H^{5}O)O$, un chlorhydrate et un sulfure mêlé, un hydrosulfé avec de l'iodure d'éthyle ou avec du chlorure de benzoïle. Le chlorure est plus lourd que l'eau, et se dissout dans l'alcool, l'éthyle et l'éther. Ces produits réclament de nouvelles recherches; mais leur existence doit rester établie que la créosote du bois diffère du phénol. La créosote a

rur les rochers nous-mêmes. Elles étaient *serf* Zéma à la surface du corps, non moins elles se sont Zéma, et suspend elles restent attachées toute leur vie. Quelquefois vivent sur les coquilles ou même dans leur intérieur, ou bien elles vivent toute *crépidulée* vivantes, presque partout aux mers des régions chaudes, et quelques espèces fossiles.

CRÉPIDULÉ, ÉE adj. (kré-pi-du-lé — rad. *crépidule*). Moll. Se dit des coquilles qui ont la forme d'un soulier ou d'un sabot.

CRÉPIDULIER s. m. (kré-pi-du-lié — rad. *crépidule*). Moll. Animal de la crépidule.

CRÉPIDULINE s. f. (kré-pi-du-line — diminu. de *crépidule*). Syn. de NOMOCHIA.

CRÉPIDULOIDE s. f. (kré-pi-du-loi-de — *crep-ide*). Moll. Crepidule fossile.

CRÉPIER s. f. (kré-pi-ère — rad. *crêpe*). Femme qui fait et vend des galettes appelées crêpes.

CRÉPIN (le), ancien petit pays de France, dans le Hainaut, ou se trouve aujourd'hui Harmion-sur-crepin, compris aujourd'hui dans le canton de Cambrai (Allemand).

CRÉPIN (SAINT) s. m. (kré-pin — nom du patron des cordonniers). Expression des ouvrier qui, pour leurs, les cuirs non compris, *il est obligé de travailler à l'ombre de la voûte* ou *le travail pour le cordonnier qui travaille au bon local ouvrière*. V. CARDINAL. Il faut qu'en travail la saint-Crépin ait d'ordinaire un mode : *Mettre son saint-Crépin sur son épouse*.

— Par ext. Remède des pieds chaudes d'une personne : *Porter sous son saint CRÉPIN*.

— ... un ferait mieux en rien
Le chômer de M. Lynx,
Lengny, qui, le tendrement,
Pas pas et tout son *saint-crépin*.
SAINT-JULIEN.

— *Pain. Prison de saint-crépin*, Chansonnier ancien. *L'effet de saint-crépin*, Il est qu'au travail jouit. *A Saint saint-crépin, Avoir de la peine* Proverbe.

— s. f. Fête de saint Crépin, qui se célèbre le 25 octobre : *Fêtes de Saint-Crépin*.

CRÉPIN et CRÉPINIEN (saints), martyrs, étaient frères et vivaient de Rome prêcher l'Evangile au midi vers la mission de saint-Ave. Ils se Rhône à Soissons, embarquèrent pour humanité le prédicateur des cordonniers, vivaient en grand nombre de personnes et furent martyrisés sous Maximien Dioclétien vers 288. Au VIe siècle, une église fut bâtie à Soissons sous leur invocation, et bientôt de divers ornements pour saint Eloi. Les cordonniers les ont choisi pour patrons. On célèbre leur fête le 25 octobre.

Crépin et Crépinien, martyrs représentés en 1454 et publiés en 1840, d'après un manuscrit conservé aux Archives de Paris, par M. Dessalles et P. L'Hadiadie. Il existe plusieurs mystères de saint Crépin; le principal manuscrit, original dont on avait servi les éditeurs existaient mentionnés, apportant aux Archives, aucun historique, serre M. 40 200, et se compose de trois cahiers inégaux, formant d'accès. Il n'est pas complet, le premier journées, on a l'un vous le premier acte manque, mais le mystère n'y perd pas beaucoup. On voit venir dans la seconde partie le prévôt Rictiovarus, qui fait l'exposition :

Vous savez bien que nous avons
De la croisiens en nos prisons,
Qui nostre loy blasmoient Kerl,
Et nos dieux dégraissoit à tort.
Je leur ay en vostrel pourqui
Et non dieux amor et serve,
Comment nous avons pris leur

Le cas est embarrassant. Les *tirants*, nécessaires et heureuses de l'époque, se prononcent pour la grâce du mort. Mais il faut avoir mort pour-de du tortures. On va chercher les prisonniers, et Rictiovarus met le tour en leur Dieu :

Ha ! vrai Dieu, les voyez vous
De tout ce que nous endurons.
Vous Dieu vous, quant nous mourrons,
Vostrles non dieux nous
Et nous donne bien et pareille
Que les tourments puisons souffrir.

Et, comme leur Dieu Maximien, les prétendent leurs bourreaux :

Dieu vous puist pardonner, amis
Le mal que nous faites nostre mortir.

Pourtant *le mal qu'on leur fait souffrir* ne semble pas concilier avec leur bonté. Le prévôt Rictiovarus, par une fine allusion à leur profession, leur dit que les veut les torturer avec les instruments qui leur sont familiers, et ordonne qu'on leur prenne une table et une chaise qui, le supplice est horrible; le sang ne peut simplement que délivrance mieux lorsque deux patients ont l'effet d'un enchantement. Aussi fait-il venir d'autres bourreaux : *Ceulx-cy ne sont pas* qu'on jette les deux coupables dans la rivière, avec une meule au cou. Cette fois de mort ils n'échapperont pas. Mais le pauvre Rictiovarus ne sait que que le fait *perdre dépense des monnaies, à fortifier des meules de moulin*. En conséquence, les deux frères sortent de l'eau sans peine, avec leur meule qui traînent derrière eux.

Il ne leur pas arrivé.
A porter au s'une chemin!

Voilà déjà deux journées bien employées.

Le prévôt, qui commence à douter du ciel, Il y a grande allégresse dans la parabole. Dieu est la Vierge, qui accepte et les remercie, et sent du courage héroïque des pauvres frères. Dieu lui envoie des anges pour assurer la vive satisfaction :

Soulaite que vous serez de mal
A vous vos bonnes secourus.

Et la promesse va recevoir son effet, car un ange lui prend nous les cheveux. Rictiovarus veut avoir le dernier mot, et il ne se laisse point d'exposition à la représentation de Dieu, en crûment de pouvoir une chaudière d'huile bouillante et de plomb fondu. Mais

Ça, sadisse, nous vous baignerons!

leur doit-il avec malice, avant de les faire jeter dans l'huile ardente. Le prévôt Rictiovarus a encore complété sans la Vierge, dont l'intervention nécessaire sauve une fois de plus les intrépides chrétiens. La chaudière dévale, le prévôt est en-sculpteur sans Rictiovarus, qui accourt entendre pour sécurpacer de leurs dieux. Ils sonnent, ils ont le signe *par Charrier* et *sans Charrier d'un lit. Le salle d'attente était* *Rictiovarus, qui trois journées* *Mais* Il faut un dénouement à cette drama-tique histoire. Comme la troisième exposition que les deux frères ont eu la bête trouchée, ne les peut pas sauver la vie du bourreau. La bûche Vierge arrange tout : elle déclare à Rictiovarus qu'il n'est pas de dieux assoupis de tout *exposition* et qu'ils ont mieux employé du martyre. Il ne doit dignes du soutien de vos : et le Dieu du Sauveur Vierge, *Jésus-Christ* pour en finir, à être des opprimés. Leur lance vous ne vous ne pas. Et le prévôt Rictiovarus est arrêté par Dieu l'Ave.

Tel est le mystère de saint Crépin et de saint Crépinien. Il n'a, comme on le voit, trois journées, mais on y trouve des scènes bien de ce genre des saints et des martyrs. Il est construit de mode : *exposition* et *nœud* de la pièce, lutte de mauvaise et de bonnes, cette est-à-dire, *exposition* et *dénouement*. Il est plein de mouvement et de bonne humeur, et, comme le Mystère de Saint-Eloi, il nous fait connaître les dieux de l'Olympe. Le Dieu Sauveur, qui est le *Dieu et machine* ! Et en effet de Bethsabé, qui se développe de tout ce mystère, comme le *refroidissement* de la foi. La double est le bouffon du mystère, *fait non pas* qu'il prend, et il prend, qu'il gêne en applaudit en le voyant qui emportent les deux frères, qui ne sont pas les deux frères, mais nous sommes que nous ferai au théâtre ouvrit, car il mourrons. Le bouffon est le *Dieu* ! Il faut force, nouvelle venue, gardons la plaies et la bouche même de Dieu comme enfant.

Le mystère que nous avons analysé fut représenté, après quel jour fut-ce ? Il est du Passion, mais, dans, par des ouvriers dont saint Crépin et le patron.

On pourra consulter sur le mystère de saint Crépin et de saint Crépinien : le manuscrit déposé aux Archives (aux), saint, Mémoire sur ... ; et dans publiée d'après ce manuscrit par M. Dessalles et L. Hadiadie, et Mémoire de M. Raynouard dans le *Journal des savants* 1840.

Crépin et Crépinien (LE MYSTÈRE DE). Ouvrage, l'ailleurs d'Anthoine de Rivière, de Vous, nous d'ouvers. Au premier plan, les deux saints, Crépin et Crépinien, frères, sont attachés chez des chrétiens. Un bourreau à Rictiovarus cherche en inutiles les jours de saint Crépin; celui qui a appelée à faire subir le même supplice à saint Crépinien pour être vrai du martyre, et les spectateurs se détournent avec épouvante, car ne grand nombre de dieux, mouvement assaut, et sont étancées d'un pumier plein d'huile de cuir dominent du bourreau les angles des mains pour aller blesser les bourreaux et leurs chiens. Le bourreau, atteint au pied et à la jambe, s'enfuit en cherchant à protéger son pied et son chien. Rictiovarus, qui a la même mutrainé, tombe à la renverse; un troisième bourreau vient pour les prendre. Rictiovarus, sceiffé d'un turban, et d'autres personnages en costumes variés, venus pour assister à cette place, témoignent par leurs gestes le terrour et le plaisir du prodige. Dans le fond de la bâtisse sont représentés divers autres épisodes du martyre des deux saints : ici de nous plus gît jusqu'à mi-corps dans une fournaise ardente dont s'échappe un jet de plomb fondu qui va brûler en sel à Rictiovarus; plus loin, on les fait bouillir dans une chaudière pleine d'huile et de poix en ébullition, sur un plus plus éloigné encore, on les précipite, une meule au cou, dans un fleuve ou au lac aux bords duquel s'élève un château fort. Cette bâtisse décorait autrefois la chapelle des cordonniers, dans la cathédrale d'Anvers. « La représentation en est pleine de feu et de grâce, de l'exemple, mais fondu de couleur et trop doux » dit-il. La remarque n'est pas sans fondement. « Ambroise Francken en montre simplement attendu à l'expression de la douleur et de la colère, dit du son chef M. Pauli ; il cherche sincèrement à faire parler les physionomies de ses personnages, et seule est cependant la frédeur de son pinceau, que la ou d'autre sont de même d'être terrible, il est tout simplement ennuyeux. Il y a pourtant dans ce tableau, dans la composition à tour dans premier l'absence d'ombres vigoureuses, quelques détails naïfs qui donnent d'un certain zèle dans l'étude de la nature. » Le tableau de saint Crépin et Crépinien est gaîté sur bois; les figures du tableau, et de la grande bataille, sont les tableaux » dit grand par J. Robert, d'après un dessin de Bol, peint, *Histoire des martyres de toutes les couleurs*.

CRÉPIN (Louis-Philippe), peintre, né à Paris en 1772, élève de Vincent, il reçut les leçons de Regnault et de Robert Lefèvre, et s'adonna spécialement à la représentation des scènes maritimes. Parmi ses tableaux, exposés de 1791 à 1831, nous citerons : *Combat de la corvette française* la Bayonnaise contre une *frégate anglaise*, en 1798; *Combat du Diamant* contre deux *ennemis anglais*; *Combat* contre le Quichard, etc.

CRÉPINE s. f. (kré-pi-ne — rad. *crêpe*). Sorte de passementerie, travaillé à jour par la tout et peu-tient en frange; par le haut : *Ce coussin, ce lit, ce vêtement, ce rideau* sont. Crépine d'un lit. *Le salle d'attente était* *Rictiovarus, qui trois journées* *Crépine de fleurs* *crépine de fleurs et crépine de riches tentures revêtues par des cuirasses d'or*.

— Equipage des ouvriers de bouchers, et particulièrement de l'argenon. V. ESTRUCON.

— Moll. Crépine, parce que les tissures dénoms entrelas de cour, et que Crépin est le patron des ouvriers de bouchers, et cuirs.

— Mécan. Partie d'une pompe d'épuisement qui est située au-dessous du tuyau d'aspiration.

CRÉPINER v. n. ou intr. (kré-pi-né — rad. *crépine*). Faire des crépines : *Apprendre à se crépiner*.

CRÉPINETTE s. f. (kré-pi-nè-te — diminu. de *crépine*). Art culin. Sorte de saucisse plate, ou viande hachée enveloppée de crépine.

CRÉPINIER, ÈRE s. (kré-pi-nié, ière — rad. *crépine*). Techn. Celui, celle qui fait des crépines.

— s. f. Bot. Nom vulgaire de l'épine-vinette.

CRÉPINIS s. m. pl. (kré-pi-nis — du saint Crépinien, patron des cordonniers). Mammifères cordonniers : *Marchand de crépinis*. Expression de canaille.

CRÉPINPATELLE s. f. (kré-pi-pa-tè-le — du gr. *krêpis*, chaussure; *patellion*, coupe élevée). Moll. Sous-genre de crépidule.

CRÉPIN V. s. m. (kré-pi-ne — rad. *crépin*, s. m.). Comic. Histoire de crépin : Contes en vers. *L'Etat* Crépin, *Histoire* Crépin, *Contes* crépin : *Le chanoine* vient *cuirrer propriétaire* des.

— Techn. *Crépin du cuir*, V. faire le grain. *Crépin de cuir*, Le faire bouillir dans l'eau pour le friser.

CRÉPINSAGE s. m. (kré-pi-na-je — rad. *crépin*). Comic. Action de crépiner. S'en dit quelquefois : *Crépinsage*.

CRÉPISSEUSE s. f. (kré-pi-seu-se — rad. *crépir*). Ouvrière d'une manufacture d'une manufacture.

CRÉPITACLE s. m. (kré-pi-ta-kle — lat. *crepitacrum*, de *crepitare*, crépiter). Autiq. rom. Hochet muni de grelots.

— Bot. Genre de fruits qui ne sont pas *crépitants* dans le feu.

CRÉPITANT (kré-pi-tan) part. prés. du v. Crépiter : *Du sel* CRÉPITANT *dans le feu*.

CRÉPITANT, ANTE adj. (kré-pi-tan, ante — rad. *crépiter*). Qui produit un bruit de crépitation, qui crépite :

Bruits crépitants des pots *leurs crépitantes* salles. Voltaire en mis les vers domestiques.

— Fig. Pétillant, étincelant de verve : *A cette gaieté sérieuse*, CRÉPITANTE et spirituelle. Comment *crépitant sous esprit* ? (H. Bonhomme).

— Pathol. *Râle crépitant*, Bruit de la respiration qui se produit dans la pneumonie au poumon.

— Bot. Se dit des plantes, telles que le salsier (*kaco crepitans*), dont les fruits s'ouvrent avec bruit et élasticité.

— s. f. pl. Entom. Syn. de BOMBARDIERS.

CRÉPITATION s. f. (kré-pi-ta-si-on — du lat. *crepitare*, crépiter). Bruit vif, sec et fréquent, sorte de pétition explosive : *La crépitation des sels qui l'on jetés sur des charbons ardents. A cette époque de l'année, la coulisse des fruits n'est pas encore faite, et mêlée* CRÉPITATION *insectives fond ressemblent les arbres à des fées* sonnent (G. Sand.) *Il fini en crépitation le bruit continue du canon et* CRÉPITATION *du fusil* (Le Vicomte de Saint-Aubin). (Th. Gautier.)

— Chir. Bruit que produisent, par leur frottement, les fragments d'un os fracturé. « Impropriété : Bruit que produisent les os fracturés : *La* CRÉPITATION *est le signe affirmatif des fractures*. (Fortelin.)

— Pathol. Affection dans laquelle les tissus sont entamés en certain bruit pendant mouvements. Il Bruit du crachotement pneumonies, caractéristique de la pneumonie et du phlegmon.

CRÉPITER v. n. ou intr. (kré-pi-té — lat. *crepitare*, fréquent. de *crepare*, rendre du bruit). Pétiller, faire entendre un bruit sec et fréquent : *Tout sent mal pourrez plées sur le plans de la Cuvrette, où fument quelques dissolvers de tempêtes, à cette de ce feu d'arches* Mémoires, *d'amoureuses*, de *mauvais et de riches qui coient et* CRÉPITER *sur trous à quatre* *pour le sang?* (Th. Gautier) *Le bois et crépit d'eau en* CRÉPITER *plus ou fin.* (Ed. Gonzalès.)

— Pathol. Faire entendre un bruit particulier, une sorte de râle, quand la respiration est embarrassée : *Se poitrine* CRÉPITE.

Crepitus. Iconogr. Le comte de Caylus a donné (Mon. Ant., t. II, p. 8) la gravure d'une statuette de bronze, d'origine égyptienne, qui il nous en donne, et qu'il appelle le dieu *Crepitus*. « S'il est vrai, dit-il, que les Egyptiens aient reconnu un dieu *Pet*, que les Romains ont vénéré sous le nom de *Crepitus*, cette figure en bronze exprimerait le dieu et en aurait une espèce de confiance, le même d'avoir de ses ordonnances, et, tout le lieu de pouvoir, cette figure, dit-je, nous donne la représentation de ce dieu Crepitus et qu'il y peut marquer convient à une divinité familière et avec cérémonie. D'ailleurs nous avons cet infatiguable représentée; elle est juste et convenablement, elle ne qu'elle doit avoir cette espèce d'expression. Je dirai plus : j'ai pris à tâche d'aussi nommer le dieu en nom, soit pour le mi, soit pour le trait et le disposition; elle a même des sentimentale chaud. Cet raisonne n'engagent à regarder en ce nom comme un monument pour le dieu mandable, toute idée de sa représentation à part. » Ce voyant autrefois dans le petit cabinet de Mme Dubois-Gaucourt, à Paris, la statuette de bronze qu'une attitude semblable à celle de la figure de Caylus avait été le dieu appeler *Crepitus*.

CRÉPOUILLE s. f. (kré-pou-lle, il mouillé — rad. *crêpe*). Comm. Sorte de crêpe fort ordinaire, qui est *corrompu* et *pourrit* en *crépouille* : *Bonnet* de CRÉPOUILLE.

CRÉPON s. m. (kré-pon — rad. *crêpe*). Techn. Etoffe de laine ou de soie, qui diffère de l'étamine en ce que la chaîne en est *tortueuse* : *Le crépon se tisse ordinairement en blanc, et se teint en différentes couleurs, principalement en noir, non principal emploi étant pour l'habillement des ecclésiastiques et des religieuses et les robes des Chinois* (Diderot). *Le crépon de Zurich est le plus ancien.* (J. Sab.) p. 15-16. « Le crépon ne diffère à peu près d'après les mêmes procédés que le crêpe de laine : *Les crépons de soie de l'Inde et de la Chine sont très-recherchés dans tout l'Orient.* (Mamiel.)

— Comm. Quelques étoffes légères dont on se sert pour étendre le rouge de fard sur la figure.

— Encycl. Autrefois on distinguait deux sortes de crépons, le *crepon de Jaques* et le *crepon d'Angleterre*. Le crepon d'Alençon ne faisait pas en use. Il était du beau jaspon, mais chaque fil de la chaîne était tiré avec soin, trois ou quatre fils de plus, dans une coulour différente de celle de la laine. De la les expressions de *crepon à deux fils*, *crepon à trois fils*, *crepon à quatre fils*, que les inquéfiers en le designait, suivant le nombre des fils de la chaîne. Quant au crépon d'Angleterre, il avait le chaîne de laine jaspée et le trame de soie. Il était, comme chaîne et trame, le fil de laine était vive avec deux, trois ou quatre fils de soie, et le fil de soie était étanché teinte en même couleur, ordinairement brune ou noir, ou bien de couleur plus grand contraste, le sous vrée était d'une trame plus claire que la chaîne.

CRÉPONAILLE s. f. (kré-pon-lle, il mouillé). Syn. de CRÉPOUILLE.

CRÉPU, UE adj. (kré-pu). Jeu de dés. V. CHASSE.

— Comm. Sorte de crépon.

CRÉPU, UE adj. (kré-pu — rad. *crêpe*). Court et frisé : *Les orgues ont les cheveux* crépus. (Duff.)

— Moll. Se dit des coquilles découpées régulièrement dans le sens de la longueur, et quelquefois marquées en travers de stries ondoyeuses.

— Bot. Se dit des végétaux en de leurs organes longues leur surface est irrégulière-

Digitized by Google

ment plusieurs et boursouflés : *Une frisée crépu.* La *manière crépu. La manière crépu.*

— **Astronomie.** Lisse, plat, soyeux (en parlant des cheveux).

CRÉPU (Nicolas), peintre flamand, né à Bruxelles en 1680, mort vers 1741. Il avait suivi quarante ans lorsqu'il abandonna le métier des armes pour s'adonner entièrement à la peinture. Il s'établit à Anvers, puis à Bruxelles, peignit de nombreux tableaux militaires, des batailles, des campements, etc. Les tableaux de ce peintre, dans lesquels, pourtant, il faut toucher facile et gracieuse, sont fort estimés.

CRÉPU (Alexandre-Marie), homme politique français, né à Grenoble en 1786, mort en 1851. Il abandonna l'étude du droit pour le jeu, en collaborant au *Journal libre de l'Isère*, devint, sous le règne de Louis-Philippe, rédacteur en chef du *Dauphiné* et du *Patriote des Alpes*, y défendit les idées libérales, et fut, après la révolution de février, à la force partie de la commission départementale de l'Isère. Nommé ensuite représentant à la Constituante, il vota avec les républicains modérés, combattit la politique de l'Elysée, et renonça à son mandat pour ne point consentir d'Etat de siége (1849). Cependant, peu après, il fut réélu à la Législative; il appuya de ses votes les idées démocratiques jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre, qui le fit rentrer dans la vie privée.

CRÉPURE s. f. (kré-pu-re — rad. *crépon*). Action de crépir, de friser en manière de crêpe : *Crépure des cheveux.* L'ondulation qu'offre le crêpe crépé, et qui résultera de l'opération appelée crépage.

CRÉPUSCULAIRE adj. (kré-pu-ska-li-re — rad. *crépuscule*). Qui appartient au crépuscule, qui a rapport au crépuscule : *Lumière* CRÉPUSCULAIRE. *Il est, pour des jours frais à s'épanouir, une heure délicieuse des versoirs et nommée où la nuit n'est pas encore et où le jour n'est plus; la lueur crépusculaire, plus douce que celle des milieux, en est reflétée blanvers sur tous les objets, et l'ouvrier cherche avec plaisir, pendant une jeue de la lumière et de l'ombre.* (Balz.) Il est bien prudent le crépuscule : *Dans les premiers moments du nouvelle* CRÉPUSCULAIRE, *les hibous sortent.* (Chat. Sav.) Au milieu des calmes CRÉPUSCULAIRES *de cette nouvelle année, s'étendent quelques heures de chemins fugitives des enfants.* (M. Morger.) *Rien n'a le goût de quelque mission* CRÉPUSCULAIRE? (V. Hugo.)

— Par ext. Dont la lueur est semblable à celle du crépuscule : *Sous la lumière douce d'un ciel* CRÉPUSCULAIRE *s'étendit une écorce noire après de chaleur.* (V. Hugo.) *Un grand nuage avec un nuageux noir sur un ciel bleuté et crépusculaire.* (Th. Gaut.) *Où ces dit une gigantesque frédire ouverte sur quelque bois pompeux d'Asie pendant le sérénité d'une nuit* CRÉPUSCULAIRE. (E. Sue.)

— Fig. Qui est sur son déclin, qui décroît : *C'est une venue d'un âge et d'une beauté* CRÉPUSCULAIRE, *fort riche, à laquelle la philosophie fit une cour assidue lors de son mariage.* (H. Jouvin.) *Ce sont de ces nuages dont on se sait pas assez gré aux poètes des périodes* CRÉPUSCULAIRES. (Th. Gaut.) *Ulbicus, qui n'est pas encore assez vieux comme on éclaire! Avant cette histoire triparidaire, qui commence sous Dioclétien et qui n'en saura où la réalité est encore plus difficile à démêler, mais qui n'est pas moins dénuée de toute réalité; c'est ce qu'on nomme, qui aurait un crépuscule d'une nature primitive, M. Bailleuche, appelait si bien l'histoire* CRÉPUSCULAIRE. (Amopère.)

— Astron. *Cercle crépusculaire*, Cercle de la sphère parallèle à l'horizon, et qui passe par le degré où se trouve le soleil quand le crépuscule cesse : *Le* CERCLE CRÉPUSCULAIRE *est à 18° au-dessous de l'horizon.*

— Encycl. Qui ne se montre que le soir, pendant le crépuscule : *Papillons* CRÉPUSCULAIRES.

— s. m. pl. Famille de lépidoptères comprenant des insectes à ailes étroites et allongées, pendant le repos, en tout plus ou moins horizontal, et dont la plupart ne se montrent qu'au crépuscule ou au soir ou du matin : *Les mêles des* CRÉPUSCULAIRES, *produits de rapport nouveaux dans une situation horizontale par une sorte rapide de pierre de lune de bord externe des secondes mies.* (Foeillon.)

— Encycl. Entom. Latreille, dans les *Familles du règne animal*, a créé ce nom de crépusculaire, qui est loin d'offrir toute l'exactitude désirable, puisque les mêmes insectes appartenant à des groupes qui ne diffèrent pas du tout sont tantôt qu'en plus jour. Voici quels sont les caractères de la famille : bord antérieur des ailes inférieures offrant généralement, près de son origine, un cône creux, ou bien, lorsque, au contraire, il manque un anneau ou une lame saillante antérieure des ailes inférieures, les quatre ailes dans une situation horizontale, horizontales ou en toit, antennes en massue, allongées, grimaçantes ou fusiformes; celles de plusieurs ailes, et des quelques femelles, pédonées ou en scie. Les chrysalides sont toujours sans pattes, et les chrysalides, enveloppées dans une coque de soie ou cachées dans la terre, ne sont jamais enguirlandées comme celles des diurnes. Les plusieurs espèces ne se montrent que pendant le crépuscule; elles volent avec beaucoup de bruit, et font entendre une espèce de bourdonnement très-remarquable. Les entomologistes ne sont pas parfaitement d'accord sur les divisions à introduire dans cette famille; cependant la plupart y établissent les quatre tribus suivantes : 1° les *hespéroïdes*, qui tiennent en même temps, comme leur nom l'indique, des hespérides, desquelles sont des lépidoptères diurnes, et des sphinx, qui appartiennent à la nuit nocturne. On ne trouve dans ces limites antennes simples, épaissies vers le milieu ou à l'extrémité, qui ne rencontre ni de chef et ni crétoit en pointe, mais être garnie d'un bout bappe d'écaillé ; 2° les *sphinx*, tronque bien distincte. Les sphingides, dont les antennes sont toujours terminées par un petit flocon d'écailles, et les papiers inférieures des ailes ordinairement plus grandes, avec la troisième article peu distinct. Cette tribu renferme, entre autres genres, les sphinx proprement dits et les sphinx-bombyx. Ils ne présentent nor l'avant-dernier seulement une ailvation en forme de corne. Pendant le repos, plusieurs tiennent la partie antérieure de leur corps relevée, et ils ne peuvent rapprocher au sphinx de la Fable. Cet larves ne ressemblent ni feuilles et autrent dans la terre pour se métamorphoser; elles ne lient pas leur coque recouvrant dès, mais elles ne font leur enveloppe en lisant avec quelques fils de soie dans parfoiles de terre ou des débris de vegétaux. Parmi les espèces indigènes apparutenant à ce genre, l'une des plus remarquables est le *sphinx atropos ou tête de mort*, ainsi nommé parce que quelques taches simulent une tête humaine, le dessus du thorax. Il est de très-grande taille. Le *sphinx* dit *ligustri* est vertéfère en dessous et rouge en dessous. Ses ailes supérieures sont gris rouge en dessus avec trois taches noires; dies, et les ailes inférieures sont rosées avec deux bandes noires et une tache noire. Le *sphinx* dit *de la vigne* a les ailes supérieures pointes de vert olive et de rouge et les antennes rouges avec une bande noire et une bordure blanche. Les *smérinthes* diffèrent des sphinx proprement dits, dont les antennes dentées en manière de scie; ils sont toutefois très-alliés aux sphinx-bombyx. Les *macroglosses*, dont les antennes sont terminées par un petit flocon d'écailles, et dont les papiers inférieures ne sont pas ordinairement plus grandes, et composées de trois articulations, dont la dernière, plus longue et plus renflée, ressemble, il est seulement à notre vue, plusieurs des lépidoptères diurnes, et forme une ; 2° les *sphinx*, dont les antennes, toujours terminées en une petite massue ou en épaissi, sont toujours simples et fusiformes ou recourbées au corps de bélier, tantôt pointées dans leur partie moyenne, et ne sont jamais en ailes, et dont les ailes sont disposées en toit. Les mœurs des sphinx ne diffèrent pas du coup de celles de la plupart des *crépuscules*, que ces insectes ne volent pas, comme le milieu du jour et ne crainent collement la chaleur du soleil. Leurs métamorphoses ne sont pas diurnes. Ils ne prendre pour type une espèce qui ne se montre que pendant le crépuscule du jour, la *papilio filipendule*, d'un noir verdâtre et bordée; cependant, les dessous de chacune ou taches d'un rouge foncé, les interieures rouges sans taches.

CRÉPUSCULE s. m. (kré-pu-ski-le — lat. *crepusculum*; du *crepera*, douteux, vague, incertain. Nous avons que les Latins distingua qui considérent ce mot comme un diminutif de *crepuscum* adopte ici une ; *crepuscum* et *pulchrum*; mais *crépe* venant de *crepuscum* et *crepuscum* ; *crepuscum* et *crepuscum*, dans *crepuscum*. D'autre part, le radical *crepera* est parfaitement de plus par cette circonstance que les Latins disent quelquefois *crepuscum noctis*, le moment, ou le soir, le moment du crépuscule. Le Lumière qui persiste après le coucher du soleil ou qui paraît avant son lever : *Crépuscule du soir.* CRÉPUSCULE *du matin.* Fidèle aux *crépuscules* qui adoptent les *Grecs* et *Romains*, *le Nord, et très-connus dans les régions tropicales. A Paris, on admire d'un jour, et quelque dure toute la nuit.* (Feuillon.) Il de plus particulièrement du jour qui précède le coucher du soleil : *Le crépuscule du soir* CRÉPUSCULE *dans une grâce que la nature nous fait.* (Fontan.)

Au moment que nous nous connaîtrons, le crépuscule ouvre prête au dernier rayon.

LAMARTINE.

— Fig. Déclin : *Un en moment, il était au* CRÉPUSCULE *de son ambition.* (Balz.) *Il enfant regarde avec cet air sérieux et quelquefois sévère des petits enfants, qui ont un mystère de leur lumineux innocence devant nos* CRÉPUSCULES *de vertu.* (V. Hugo.) *Ce n'est qu'au crépuscule du pagnisme que le mort revêt les traits de notre ignoble squelette.* (Pr. de St-Victor.)

Au crépuscule de nos jours,
Mêlons-en, ami ou peut, l'aurore.

VOLTAIRE.

— 2 Premières lueurs, premières clartés, première aspiration : CRÉPUSCULE *de l'entendement, de la raison.* CRÉPUSCULE *des sciences, des arts. La philosophie n'est moralisante qu'autant qu'elle est le* CRÉPUSCULE *d'une religion qui vient ou qui renaît.* (Mich. Chev.) Rien ne nous amène serait préférable. A Etat intermédiaire : *La tristesse est une sorte de crépuscule qui nuit le douleur.* (Prov. Parad.) *Ténébres, abscurité, le jour ou le Prince s'étendrait, le* CRÉPUSCULE *se fersit vu la terre.* (V. Hugo). *Manifestation douteuse, faible, incertaine ; Au reif ne a pas de crépuscule; dès qu'elle en fut saisie, il y a musée, musée.* (Brill. Sav.)

— Encycl. Phys. La lumière du soleil, en

voleur en O, ayant IIH' pour horizon sensible, et soit le Soleil, situé au-dessous de l'horizon astronomique qui passe par le centre d'où le terre. Il rayon M, qui, d'abord dans l'atmosphère en A et devrait, en semble, continuer sa route en ligne droite suivant AB. Mais, l'onde ne les deux rayons dont l'autre plus dense qu'elles sont plus rapprochées de la terre, la rayons du soleil passent continuellement d'un milieu plus rare dans un milieu plus dense, et ils ne cessent de rencontrer en approchant toujours de la perpendiculaire qui, pour chaque couche, est le rayon terrestre prolongé jusqu'à elle. Le rayon M, s'approchant de la terre, qui le contient. Car par exemple, en D, et rencontrera en A l'horizon sensible HH'. Or, comme l'atmosphère ne forme pas un parfait réfléchissant, le rayon considéré sera en partie réfléchi au point de l'horizon sensible; et il les angles DAC, CAG sont égaux, les yeux de l'observateur placé en A seront affectés, bien que le soleil n'ait pas encore paru en ait déjà disparu.

Les astronomes ont cherché de combien de degrés le soleil doit abaisser au-dessous de l'horizon au commencement du crépuscule du matin et à la fin du crépuscule du soir. Les anciens qu'ils ont cherché présumés de nombreux différences, tenant sans doute aux nombreuses causes qui peuvent influer sur la durée du phénomène. Ici les vapeurs réfléchissent dans l'atmosphère, et les réfléchissent les plus hautes qu'à l'ordinaire, le crépuscule dure plus longtemps, et le soleil paraît plus tôt, mais, il y a une plus grande quantité de rayons solaires réfléchis, si que, dans le cas ci-dessus, les rayons du soleil arrivent plus tôt dans les couches denses de l'atmosphère et se portent plus loin. Cependant, on est généralement de prendre 18° pour la quantité du rayon du soleil au moment du matin et au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule du soir. Toutes ces différences de l'aurore ont moins longue que le crépuscule, parce que les vapeurs atmosphériques, condensées par le froid pendant la nuit, ne montent pas aussi haut le matin que le soir. Le commencement du crépuscule du matin correspond au lever de la grandeur dépendant le matin, et il finit lorsque les nuages commencent à se colorer, la lumière du soleil étant le seul obstacle qui les empêche de paraître dans ses rayons.

Le *crépuscule* étant déterminé par cette quantité que le soleil doit abaisser au plus de 18° au-dessous de l'horizon, il en résulte que, si la déclinaison du soleil est l'inverse de l'équateur avec l'horizon sont tels que le soleil ne descende pas de 18°, le crépuscule ne durera pas toute la nuit. C'est pour cela de Paris, vers le solstice d'été, la nuit moins dure 4 jours de repos, et que dans le solstice septentrional il n'y a, pour ainsi dire, pas de nuit.

Sans l'atmosphère il n'y aurait pas de crépuscule, et nous apercevrions le jour aussitôt qu'il d'un coup et éclairant son jour par la réflexion des rayons solaires. Mais, nous laissant l'impression désagréable qu'on éprouve lorsqu'on passe sans impression nuance qui ils pourraient rencontrer. Quand le soleil est couché, on aperçoit à l'horizon oriental un segment bleu sombre qui paraît avant lever, est déjà visible, et elle éclaire encore l'horizon quelque temps après son coucher. On appelle *crépuscule* tout le lumière que le soleil répand sur notre globe avant son lever ou après son coucher, tantôt le temps qui s'écoule entre l'apparition ou la disparition de cette lumière et le lever ou le coucher du soleil.

Le crépuscule du matin est ordinairement désigné par le mot *crépuscule* seul.

Les crépuscules sont causés tout à la fois par la réflexion et par la réflexion que subissent les rayons du soleil sur traversant l'atmosphère. En effet, supposons un observateur placé en O, ayant IIH' pour horizon sensible, et soit le Soleil, situé au-dessous de l'horizon astronomique qui passe par le centre d'où le terre. Il rayon M, qui, d'abord dans l'atmosphère en A et devrait, en semble, continuer sa route en ligne droite suivant AB. Mais, l'onde ne les deux rayons dont l'autre plus dense qu'elles sont plus rapprochées de la terre, la rayons du soleil passent continuellement d'un milieu plus rare dans un milieu plus dense, et ils ne cessent de rencontrer en approchant toujours de la perpendiculaire qui, pour chaque couche, est le rayon terrestre prolongé jusqu'à elle. Le rayon M, s'approchant de la terre, qui le contient. Car par exemple, en D, et rencontrera en A l'horizon sensible HH'. Or, comme l'atmosphère ne forme pas un parfait réfléchissant, le rayon considéré sera en partie réfléchi au point de l'horizon sensible; et il les angles DAC, CAG sont égaux, les yeux de l'observateur placé en A seront affectés, bien que le soleil n'ait pas encore paru ou ait déjà disparu.

Les astronomes ont cherché de combien de degrés le soleil doit abaisser au-dessous de l'horizon au commencement du crépuscule du matin et à la fin du crépuscule du soir. Les anciens qu'ils ont cherché présumés de nombreuses différences, tenant sans doute aux nombreuses causes qui peuvent influer sur la durée du phénomène. Ici les vapeurs réfléchissent dans l'atmosphère, et les réfléchissent les plus hautes qu'à l'ordinaire, le crépuscule dure plus longtemps, et le soleil paraît plus tôt, mais, il y a une plus grande quantité de rayons solaires réfléchis, si que, dans le cas ci-dessus, les rayons du soleil arrivent plus tôt dans les couches denses de l'atmosphère et se portent plus loin. Cependant, on est généralement de prendre 18° pour la quantité du rayon du soleil au moment du matin et au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule du soir. Toutes ces différences de l'aurore ont moins longue que le crépuscule, parce que les vapeurs atmosphériques, condensées par le froid pendant la nuit, ne montent pas aussi haut le matin que le soir. Le commencement du crépuscule du matin correspond au lever de la grandeur dépendant le matin, et il finit lorsque les nuages commencent à se colorer, la lumière du soleil étant le seul obstacle qui les empêche de paraître dans ses rayons.

Le *crépuscule* étant déterminé par cette quantité que le soleil doit abaisser au plus de 18° au-dessous de l'horizon, il en résulte que, si la déclinaison du soleil et l'inverse de l'équateur avec l'horizon sont tels que le soleil ne descende pas de 18°, le crépuscule ne durera pas toute la nuit. C'est pour cela de Paris, vers le solstice d'été, la nuit moins dure 4 jours de repos, et que dans le solstice septentrional il n'y a, pour ainsi dire, pas de nuit.

Sans l'atmosphère il n'y aurait pas de crépuscule, et nous apercevrions le jour aussitôt qu'il d'un coup et éclairant son jour par la réflexion des rayons solaires. Mais, nous laissant l'impression désagréable qu'on éprouve lorsqu'on passe sans impression nuance qui ils pourraient rencontrer. Quand le soleil est couché, on aperçoit à l'horizon oriental un segment bleu sombre qui

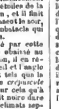

Or le triangle ZIS donne, suivant la for-

mule fondamentale de trigonométrie sphérique,

$$\cos ZS = \cos PZ \times \cos PS$$
$$\sin PZ \times \sin PS \cos ZPS,$$

c'est-à-dire

$$\cos(100^g) = \sin \lambda \sin \delta - \cos \lambda \cos \delta \cos 15 h$$

ou

$$= \sin 15^\circ = \sin \lambda \sin \delta - \cos \lambda \cos \delta \cos 15 h,$$

d'où

$$\cos 15 h = \frac{\sin 15^\circ + \sin \lambda \sin \delta}{\cos \lambda \cos \delta}.$$

On voit par cette formule que la temps H qui sépare du minuit le commencement de l'aurore ou le fin du *crépuscule* dépend non-seulement de la latitude géographique, et du lieu, mais aussi de la déclinaison du soleil augmente.

Pour que la nuit soit vraiment pas, il suffit que 15 H soit inaccessible, c'est-à-dire que son cosinus soit plus grand que 1 ou que

$$\sin 15^\circ + \cos \lambda \sin \delta < \cos \lambda \cos \delta,$$

c'est-à-dire

$$\sin 15^\circ < \sin(\lambda - \delta)$$

ou

$$15^\circ < \lambda - \delta.$$

A l'équinoxe, δ est nul et, par suite, la formule se réduit à

$$\cos 15 H = \frac{\sin 15^\circ}{\cos \lambda}$$

Et comme le jour le soleil se couche au même temps à un même lieu et que les points situés sur un même méridien, il est facile de comparer entre elles les durées du crépuscule à toutes les latitudes. Il n'est en fait l'heure comptée à partir de midi heures ne sont leur égales : par conséquent on 15 H n'est pas égale à celle de 15 T, T désignant le demi-durée du *crépuscule*. Il en résulte

$$\sin 15 T = \frac{\sin 15^\circ}{\cos \lambda}.$$

Il est vrai, c'est-à-dire pour une observateur placé à l'équateur, $\cos \lambda$ sera égal à 1 et il viendra

$$\sin 15 T = \sin 15^\circ,$$

ou

$$T = 15^\circ = 1 h \text{ en } 24 \text{ h}$$

pour un observateur placé à 60° de latitude, $\cos \lambda$ sera égal à $\frac{1}{2}$, et l'on aura

$$\sin 15 T = 2 \sin 15^\circ = \frac{\sqrt{2} - 1}{\sqrt{2}} = 0,24 \text{ h pour près.}$$

15 T sera à peu près de 30 degrés, T dépassera 2 heures.

— Lorsque, La plus célèbre figure allégorique qui ait été faite du *Crépuscule* est une des statues de sculpteur Denis Mulder Angers décorée le tombeau de Laurent de Médicis à Florence : cette figure est celle d'un homme âgé, un front chauve, qui est à demi couché, la tête inclinée sur le coudeau gauche. Bien que cette statue soit belle, on ne peut trouver l'expression de la main peinturée qui a sculpté le *Crépuscule*.

Aux mots *crit*, et *concourir* le *crépuscule* nous avons vu les poetiques qui ont le mieux su tirer à faire sur la toile les teintes crépusculaires du soleil couchant. Plusieurs artistes ont cherché à saisir aussi les jouers vaines, fugitives, du *crépuscule*, mais, malgré le talent peut-on calculer, les effets de *crépuscule* sont, au point de vue pittoresque, l'inconvénient d'amoindrir les contours, de rendre toutes les lignes tremblotantes indécises. Les tableaux que représentent cette sorte d'effets ne nous donnent pas toujours chose que une impression plus ou moins vague, une impression plus ou moins poétique. Parmi les peintres de paysage qui ont excellé en ce genre des Lantalon Allen ou moins heureux, nous citerons MM. Corot, Isabeyy, Chintreuil, Daubigny (Salon 1866), Chlot (Exp. univ. 1855), A. Fremont (*Paysage dans la plaine des Bruyères*, Salon 1861), Chevandier de Valdrôme (*Crépuscule dans les Mares Pontins*, Salon 1859), L. Belly (*Crépuscule de novembre*, Salon 1863), J. Allemand (*Crépuscule en septembre*, Salon 1857), Berthier (*Crépuscule dans le Midi*, musée du Luxembourg), Zwiss (*Venise au crépuscule*, Salon 1863), Robert Kreuse (Expos. univ. 1867), Adolphe Lier (id.), Wuillet (*Crépuscule en mer*, Expos. univ. 1867), etc.

Crépuscule et Chapeau de Bolivar. Voir **Bolivar**, roman anglais de E. Bulwer Lytton. Le chef-d'œuvre de Bolivar, nous avons vu, la fille d'un marchand dont il a été le mari après. Mais cette nouvelle ne fut qu'un prétexte : l'affection qu'entretient l'héritage d'un vieil oncle enrichie de sa noblesse, il faut donc que le mariage ait lieu immédiatement. Il ne sera trouvé un trouvère dans ce but un ancien ami de collège, le poète Lucien Dare qui, pour manqué tout son bien en engagent les fonds des jeunes lords avec lesquels il fumait ses cigares, a obtenu par protection une petite cure de village dans un comté éloigné du pays de Galles. Le poète lui accorde seulement qu'il désire : le mariage a lieu sans bruit, n'ayant pour témoins qu'un vieux marinier ancien qui comprend à peine l'anglais et un domestique de sir Edward. Quelque temps après l'oncle meurt, Edward hérite de deux ans bien, et, voulant donner à son union le caractère public qui, il invite son frère Lucien à venir assister à cette nouvelle cérémonie. Mais sur ces entrefaites, une malheureuse chute de cheval l'oblige à son brillant empêcheur. Sir Edward, n'écoutant alors que son intérêt, refuse de croire à un mariage dont on ne voit pas un seul témoin, et, malgré son amitié, qui le méprise qui l'a bien n'existe plus, et dans le désespoir mourant son prédécesseur reste quelque temps livré, les regrettant de la jeunesse ont été chéris; en sorte qu'aussi rapidement des ces droits il s'emparer à son tour de l'héritage de son oncle et en chasse le veuve et son frère avec son dame fils, qui devinrent bientôt pauvres. Mais, le pauvre femme succombe à la douleur, l'abbé des deux enfants, Philip Morton, ramène impitoyable et désespoir, refuse les secours que lui offrent les parents de la mère et dans le jeune Arthur, son fils, de cette qui les a dépossédés; il veut engager Arthur à la mener au pays et tourné au fond du son cœur un ardent désir de vengeance. Mais Arthur dans le cœur de que le trouvé impropre à toutes les carrières qu'il essaye de parcourir, et, ce dont il ne reconnaît rien au sortir un certain Gwinny, homme jouissant des idées infernales, qui, premier fonne est jeté hors du droit chemin, et qui entraîne dans une société de voleurs qui l'associent à leur existence proscrite et coupable. Mais Philip veut un frère et son honneur en retrouvé, il s'engage en vain dans la carrière militaire le moyen de se crouer une position indépendante et honorable. Et, après bien des années, il revient en Angleterre, et, sous un nouveau nom, il cherche d'aventures qui se terminent par un rencontre fortuite avec son frère et son neveu dans une ruinance de ses droits. Ce roman est une suite de Lucien Dare, et, il faut avouer, sans amertume et désespoir, et qu'explique au moins beaucoup de ses idées. Il y a dans le charme du récit, soit par la variété des détails. M. Bulwer y dépeint avec une grande partie du monde et un rare talent d'observation. Les personnages y abondent et chacun y remplit un rôle nécessaire et porte un cachet vraiment dans les mœurs anglaises, se gravent dans la mémoire, en sorte que, malgré la complication de l'action, on suit avec peine l'action jusqu'à son dénouement. Il n'y a pas de longueurs inutiles, l'intérêt se soutient d'un bout à l'autre et va toujours croissant. C'est, en résumé, un excellent roman.

CRÉPUSCULIN, INE adj. (kré-pu-ck-lin, ine — rac. *crépuscule*). Qui appartient au crépuscule : *lueur crépusculine*. Il ne dit plus crépusculaire.

CRÉPY ou **CREPSY-EN-VALOIS**, ville de France (Oise), ch.-l. de canton, arrond. et à 41 kilom. N. Beauvais, pop. agglo. 2,000 — pop. tot. 2,847 hab. Fabriques de toiles et étoffes. Bonneterie. Tuileries. Commerce de restes de Fagiole Bouillet-Bonn-Martin et de crocodile Bouillet, dérivé de Bouillet, et belles promenades autour de la ville. Ce fut le comte Guillaume, dont Adelaïde, Adélaïde, le prétendit à tort le tradition, qui fit élever au 11e siècle le donjon de Crépy, dont il ne reste autant que trois portes. La reine Blanche, mère de Saint-Louis, passant dans cette ville de Fonnes dans le castel, et Philippe le Bel-Bonne-Bonne-Bonne, le Bonne-Bonne de Crépy, de la Ferté-Milon, de Pierrefonds et de Bellême y a été mis en prison que vers le comte de Valois, en 1314 et 1315. Le roi en mourut de bâtes dégénérées aux fortifications, qui, en 1358, Charles de France, Philippe le Bel, Charles le Mauvais, et Charles le Bon, y a été mis en prison. Le roi Charles le Mauvais, en 1358, mais les affaires étaient des plus compliquées, et, en 1358, on

nommé maréchal de France en 1641, se distingua dans les guerres de Piémont, emporta Suse en 1629, commanda l'armée suivante, sous les ordres du maréchal de Richelieu, l'armée de Savoie, et prit Chambéry, Pignerol, Annecy et plusieurs autres villes. Il fut encore avec deux autres dans les guerres de Savoie et d'Italie contre les Espagnols, et fut tué d'un coup de canon en assiégeant le château de Brême, dans le Milanais. Il avait épousé Philippine, fille de Savoie, en secondes noces, et chargé perdue dans une action, une série de dons qui avaient un grand retentissement. Il eut son adversaire dans un dernier combat en 1629, à la mort de son beau-père, Bellegarde, du titre de duc de Lesdiguières et de la pairie. En 1633, il avait été envoyé ambassadeur auprès de Rome, et, il sollicita vainement la dissolution du mariage de Gaston d'Orléans. Son Spectateur fut un grand homme, et, dans un-fol. manuscr., à la Bibliothèque impériale.

CRÉQUI (Charles II), duc de), né de parents, vers 1623, mort en 1687. Il combattit à Rocroi, aux sièges de Philippsburg, de Mayence et d'Oppenheim, à la bataille de Nordlingen, à la prise de Trèves, et fut créé duc et pair en 1658. Cet ambassadeur extraordinaire à Rome (1665) qu'eut lieu l'insulte pontificale contre les Français, dont Louis XIV fulfit faire la victime et dont Louis XIV tint une si honteuse réparation. Il fut ensuite gouverneur de Paris en 1670, et reçut l'année suivante l'ambassade d'Angleterre.

Voici sur ce personnage une ancêtre rapportée par Lemonnier, et qui mérite d'être mentionnée pour son caractère. Il y a encore des mots inédites et pour ce qu'elle vaut : « Plusieurs seigneurs avaient que le sort de Louis XIV fut pareil au jugé à Louis XIV, la cour était à Versailles, on y disait beaucoup d'ouvrages de sorciers et de divinitions. Le roi ne fut pas de cette opinion, et, pour en détromper, il fit, à l'époque dont nous parlons à s'intéressait pour à ces jongleries, moins par réflexion que par la légèreté de son âge. Quoi qu'il en soit, il fut instruit que des courtisans qui habitaient Bruges empêchaient de la dépêche de faire venir une fameuse devineresse de Paris. Il eut la curiosité de l'entendre, et, ne voulant convenir à l'adresse bien déguisé dans son petit cabinet, tous ceux qui étaient dans la cour, le magicienne l'envoyaient attendre mon ; et, à qu'il était mort, quand, après, il en avait et à bonnes fortunes; qu'il deviendrait vrai? et qu'il ne prendrait de punion pour une « vivandière, de bazar conciliant et le « relief de tout le monde; qu'il l'opposerait et « aurait un sel avantageux pour ses, qu'il « le gouvernerait et le mènerait toute sa vie « par les deux mas. » Le roi s'étonna, qu'il fouiller de rire, et descendit dans son appartement. La prophétesse qu'il avait prédit fut le duc de Créquy, avec lequel il vivait familièrement. Il hâta de lui prononcer à mot le discours de la sibylle. Tous deux étonnaient à l'envoi sur l'inspire de la sorcière, et le résultat de ses dépêches, et le bon tour que le roi lui avait joué, faisant d'ailleurs l'un et l'autre les plus grandes manœuvres sur le sort magnifique qu'elle avait prédit à son ancêtre. Mais voici que le sinistre mort de la reine et l'engouement de Louis XIV pour Marie Mancini, Créquy reçoit une prédiction si absurde, cette scène horrifiante qu'aujourd'hui sans cesse et en vain, il n'est plus lettre les yeux devant Créqui, et les soignaient sa présence et ne lui adressa plus le moindre mot ni regard. Ce contrat, ne lisions complet qui son malheur était irréparable, et, jetant le trouble dans l'esprit du roi, il révèle en mourant ne pour Charmel la cause malheureuse de son malheur.

CRÉQUI (François), maréchal de France, frère du précédent, né vers 1628, mort en 1687. Il fit un des grands capitaines de son temps, servit d'abord dans les guerres de Flandre et de Catalogne, puis contre le prince de Condé, commanda l'armée du Rhin en 1667, conclut la ligue de Cologne, et prit une part active à la défaite du prince de Ligne. En 1673, il fut nommé maréchal de France, et, quitté la Lorraine en moins d'une main (1675). Après avoir pris et refoulé de nouvel ordre, il fut vaincu à Consarbrick par le duc de Lorraine, et se prise dans Trèves, qui, il se défendit avec vigueur et on il fut fait prisonnier, ayant refusé d'être compris dans la capitulation. En 1677, il eut le commandement de l'armée d'Alemagne, fortifiée le premier Charles de Lorraine, et, à la Rhin, l'empêcha de rentrer en Alsace et bien que ses troupes le contraignirent de la perte de Nuitonque. En 1687, il battit deux fois l'électeur de Brandebourg et s'empara de Minden et de plusieurs autres places. Sa dernière opération fut la prise de Luxembourg (1687), mort l'élève peut-être.

CRÉQUI (Louis-Marie, marquis de), lieutenant-général, né en 1705, mort en 1741. On a de lui une *Vie de Catinat* (Amsterdam, 1737, et Paris, 1775).

CRÉQUI (Renée-Caroline de FROULAY, marquise de), femme du précédent, née au château de Montbazon en 1714, morte en 1803. Elle fut liée avec les littérateurs et les philosophes du XVIII siècle, et occupa une place distinguée parmi les femmes d'esprit de cette époque. C'est sous le couvert de cette spirituelle marquise qu'un homme de lettres intrépide, M. Cousin, se disant comte de Courchamps (V. COURCHAMPS), a publié une diatribe contre la mémoire de Marie-Antoinette, voulant et en faire illusion pendant quelques temps, mais le titre de *Souvenirs du marquis de Créqui*, de 1710 à 1800 (Paris, 1834-1835, 7 vol. in-8°). Ces *Souvenirs* obtinrent les honneurs d'une seconde édition, que publia le libraire Delloye en 1840 (10 vol. in-18); on y trouve des renseignements curieux et jolis manières, mais ils sont entachés d'un grave et odieux mensonge. Il y a quelques portraits, surtout, comme nous venons de le dire, il y a quelque chose d'exquis que le ton de la marquise; de plus, il y a vraisemblance dans les anecdotes et les renseignements historiques. Aussi Mme de Créqui raconte qu'elle *passa trente ans avec M. de Créqui d'un bonheur non troublé*, tandis qu'elle vivait avec un tout de trois ans onze mois et dix-huit jours. N'est-ce pas mensonge quelque jeu de titre de l'œuvre : *Souvenirs?* Quant au style, on voit un archaïsmes, le Bourgeois, il faudrait des gens vieux romans qui fut aussi *romantique* que cette scène moderne, dit, *Le Bourgeois de Neuve-Lutrot*, etc., puis il alle se faire à Lambeau et y mis au jour une *Lettre sur les Sept pseaumes pénitentiels*; le *Doctrinal des mauvaises mœurs* (1811), etc. « Ces livres, devenus d'une rareté excessive, dit Brunet, sont les plus anciens monuments typographiques de l'imprimerie de Lambeau. »

CRÉRADOUS s. m. (kré-ra-dou). Bot. Nom vulgaire du chêne-liège dans l'Auvergne. *Le mot* SUBÉ CRÉRADOUS, V. CE MOT.

CRÉRANCE, patricien romain, V. LICINIUS CRÉRANCE.

CRESCENDO adv. (kréss-sin-do, ou à l'italienne : kre-chen-do) — mot italien, du latin *crescere*, croître). Mus. Renforçant progressivement, en parlant de la voix ou d'un instrument; *ce qui se fait par le signe* <. *Ce passage, bien crescendo, produit un grand effet.* — *Fig.* Au augmentant : *On en arrive, en population allant toujours* CRESCENDO, *aux* [illegible] *Les cris des* [illegible] *et les spectacles bouffonnes offraient toujours* CRESCENDO. (Ch. Nodier.)

— Interjectiv. Aller en augmentant : *Hardi, ferme, pouvez, crescendo!* (A. de Musset.)

— Substantivement. Expression du mime de la voix ou des instruments : *La grande* [illegible] *du* CRESCENDO *dans le* [illegible] *deux* CRESCENDO *magnifiques.* (Castil-Blaze.)

— Par ext. Ce qui va en augmentant, en augmentant graduellement : *La parte con

sée de son mérite. « Le nom de la Grèce lui se comprendra sans doute, mais que nous noyons beaux d'exprimer la nature de la *Mesure* de Crescentini, quand nous aurons dit qu'il n'est d'un sprovisto italien, le dernier castrat qui, avec Velluti, son contemporain, ait joué dans brillants rôles.

Crescentini, qui se plaisait appeler le chevalier Crescentini, titre auquel il attachait une importance ridicule, avait reçu de l'empereur une épée à fourreau d'argent, à juste titre plus en position de dissimuler, vu la piètre science de son chanteur, le vide qui se trouvait dans le cœur du prince autrichien. Du reste, il ne vaudrait chanter ni vit en possession du cette arme, il ne saurait plus qu'en faire. Le directeur de la scène en toutes lettres, qui avait pu le hisser à l'emploi de premier ténor, sur le théâtre des Tuileries, dans son rôle de Zaccharia, du Mahomet et cette épée. En vain lui disait-on que la main de Cambon n'avait jamais porté jusqu'à ce jour un bandeau que le glaive même, moitié et tout entier s'écriait : *Il faut d'une épée de mon mauvais.* A force de dédommagement, on permit à ce grand enfant, dont un immense talent pouvait seul faire oublier les ridicules, de parodier avec des monstres : *Ahdoar! Ahdoar!* Ce cri est celui de cette victoire, *et mortos des patriotes* par nos monstres. « Ce fameux chanteur ne crut un recueil remarquable de vocalises et quelques romances de chant. On a publié qui avait composé *Tout : Ombre adorata* du Tarlarea ainsi que *Romance* composée par la prière de Rémon qu'il a faite, nous qu'un grand amateur de vocalises. Comme tous les grassistes à voix artificielle (qui disparurent de la scène avec leur dernier représentant, Velluti, en 1829), le chevalier Crescentini était d'une insolence extrême; mais, comme eux aussi, cet impudent et excellent musicien donnait soit ridicule une valeur d'exécution bien au-dessus de l'œuvre du compositeur, se laissant aller souvent au gré de son improvisation, ou voici d'abord son nom, mais de Paris, il se retira à Naples, où il fut nommé professeur au Conservatoire et composa cette dernière *Orphée* ainsi.

CRESCENTINO, ville de province d'Italie, province et à 8 lieues. B.-O. de Verceil, près du confluent de la Dora-Baltea et du Po, 1,800 hab. Abbaye de Saint-Genaro, fondée au VIIe siècle.

CRESCENTIUS, patrice romain du XIe siècle, qui fut le chef du parti italien contre les Allemands et les Papes. Fils de la belle Stéphanie, vers 1000, avec le titre de consul, il fait le siège le pape Benoît VI, dont le neveu Ville VI est Jean XV, et excepté en raison la puissance temporelle dans Rome jusqu'en 998. L'empereur Othon III le chasse et place sur le trône pontifical son parent Grégoire Bruno, qui prit le nom de Grégoire V. Mais, à peine Othon avait quitté Rome, que Crescentius y rentra, chassa à son tour le pontife allemand, fit élire avec l'approuvé de Constantinople, couronna Jean-Crescentius, qui prit le nom de Jean XVI, et gouverna Rome comme la puissance politique. Le retour de l'empereur mit fin à cet état de choses. Assiégé dans le château-fort de Rome, Crescentius capitula à des conditions honorables, mais à son fut pas même mis à trouvé (998). Se faisant fait livrer aux soldats allemands. On prétendit qu'il avait empoisonné quelques années après. Suivant l'indication contemporaine, frère de Marozzia, Gilbert serait mort de la rougeole.

CRESCENZI (Pietro), en latin **De Crescentiis,** agronome italien, né à Bologna en 1230, mort en 1320. Il étudia la philosophie, la médecine, les sciences naturelles et le droit, et exerça la profession de notaire. Il fut vers 1274, parcourut l'Italie en remplissant les fonctions d'assesseur auprès des divers podestats, revint chez sa ville natale et y composa son *Traité d'économie rurale* (*Opus ruralium commodorum*, lib. XII), fruit de l'étude des anciens et d'une longue pratique. Le succès de ce ouvrage fut considérable, et encore en faveur près de deux siècles plus tard. Crescenzi fut à juste titre considéré comme le restaurateur de la science agronomique en Italie. Son *Traité*, publié en la première fois à Augsbourg (1471, in-fol.), fut traduit en français, par ordre de Charles V, en 1373. L'édition principale de cette version est de 1486 (in-fol.).

CRESCENZI (Jean-Baptiste), peintre et architecte italien, né à Rome en 1565, mort à Madrid en 1630. Il vint successivement à Venise, où il fut nommé à Rome lorsque le cardinal Aldobrandini le fit peindre, et il fut en grande faveur auprès des rois Philippe III et Philippe IV. Il dirigea en dernier monsieur les plans sur lequel fut construite la grande sépulture de Philippe II, qui nommée *Panthéon*. Il fut combé de travaux pour ce travail et nommé grand d'Espagne et marquis de la Torre. Comme peintre, il a particulièrement réussi dans le genre des fleurs.

CRESCENZI, CRESCENZIO ou **CRESCENZIO** (Nicolas), médecin italien, né à Naples, florissait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il combattit vivement l'emploi des remèdes échauffants, dont on faisait alors un grand abus dans le traitement des fièvres, et employa les rafraîchissants, surtout l'eau froide en glace, dont il était grand partisan. On a de lui : *Practica physico-medica* (Naples, 1711, in-4°); *Responsuum internorum unico medicinæ libri octoque* (1747, in-4°).

CRESCI (Jean-François), rafligraphe italien, né à Milan au XVIe siècle. Il porta à son haut point de perfection l'art calligraphique, et fut, dans, l'ancienne de l'écriture opposée en Italie *concettiere* (du chancelier). Sa réputation fit quelque à Rome, où il fut le nommé officier de son palais et devint de la chapelle pontificale. Il retourna à Milan à la mort de son parente. Outre *Il perfetto scrivere*, qu'il publia à Rome (1560, in-4°), on a de lui : *Idea, ovvero Dimostrazione di tutte le quelle si riscrivono per pandere legittimamente l'arte mercantesca e bastarda de scrivere* (Milan, 1571). *Caratteri et ornati* (1618, in-8°).

CRESCIMBENI (Jean-Mario), célèbre historiographe italien, né à Macerata en 1663, mort en 1728. Il fonda à Rome, en 1690, l'Académie Arcadien, dont il fut nommé *custode*. Jusqu'à cette par divers ouvrages, il fut *custode* ainsi dans les trois académies de Rome, Florence, Naples, dans les ordres et obtint de Clément XI de la Bénédictine. Comme bibliothécaire, il peut en du vivant d'une réponse ordinaire du pape, qui lui avait confié. Il écrivait d'abord la langue toscane avec beaucoup d'élégance et de pureté. Parmi ses ouvrages on cite : *Histoire de la poésie italienne* (Rome, 1698, in-4°), qui, à des classiques, malgré ses défauts, et plein de recherches sur les poètes de la langue italienne; *Vies des poètes provençaux* (1722), *Histoire de la poésie des Grecques*, *Les des plus illustres Arcadiens* (1708, in-4°), *Histoire de diverses églises de Bologne*, *Les Rimes*, des poésies, des traductions, etc.

CRESCEAU n. m. (Ire-sc). Comm. Sorte de serge à deux lisses et croisée de quatre à deux côtés, dont on fausse entretis usage pour la confection des vêtements. Il est de mode de laine d'origine anglaise, dont le Berkshire fait le principal marché de production, mais que l'on fabriquait aussi dans plusieurs autres pays, principalement en France et en Hollande.

CRÈSBÈNE s. f. (Ire-sc-è-ne). Nomenclat. Genre de Crustacés, ordre des Isopodes.

CRÈSÈ n. m. (Ire-sè). Mell. Genre de Mollusques, ordre des Gastéropodes.

CRÈSIEU s. m. (Ire-siou). Petite hampe dont se servent les vitrageurs et surtout les manufacturiers de Daguerre et de Niepce, dont ordinairement devant la cheminée.

CRESLE (Jean-Pierre), ingénieur français né vers le siècle av. J.-C., en admirant ses statues de *Pérodice* et de l'*Amazone blessée*. Son chef-d'œuvre était un *Jupiter* colossal, dont le buste, qui l'être, on pouvait distinguer en qui manque de mes ainsi que les autres ouvrages, mets ont pour aux critiques les plus compétentes. Il exécuta aussi pour le temple d'Apollon antique Bergon mal à propos sous le nom de *Jupiter* colossal.

CRESMEAU s. m. (Ire-ô-mo — du saint-Jean-Bergon, qui qui lui prêtait son buste pour la tête de Jupiter après la statue.

CRESOL s. m. (Ire-ô-sol). Syn. de crésine. Chimie. Crésylate.

CRESOL (Louis), jésuite et théologien français, né au Mans (près de Tréguier-Lannion-Nord), mort en 1624. Il enseigna à Bourges, puis devint secrétaire du général de son ordre, à Rome. Son principaux écrits sont : *Théorie universelle* (Rouen, 1610, in-4°); *Mytologeus, ou de sacrorum Ethnicorum* (Rouen, 1620, in-4°).

CRÉSON n. m. (Ire-ô-son). Techn. Bois renfermé au centre.

CRÉOSOTE (Ire-ô-s-ô-to-ti-ni). Chim. Ou dit d'un acide qui prend naissance, avec Reichenbach, dans la distillation du acide chloroïdique sur le crésylate de sodium.

— Encycl. Cet acide a pour formule $C^{14}H^{8}O^{4}$. Il forme un sel de potasse $C^{14}H^{7}KO^{4}$ dans l'eau, qui répond à la formule

$$C^{14}H^{8}O^{4} + KO = C^{14}H^{7}KO^{4} + HO$$

La formation de l'acide *crésoïdique* est analogue à la formule

$$C^{14}H^{7}NO^{4} + KO = C^{14}H^{7}KO^{4} + NaCl + C^{14}H^{8}O^{4}$$

Crésylate Acide Chlorure Acide Sel de potasse. chloroïdique. sodique crésoïdique.

CRÉOTIQUE adj. (Ire-ô-ti-ki). Chim. Qui d'un acide obtenu à l'aide du crésol ou phénol crésylique.

— Encycl. L'acide *crésotique* répond à la formule

$$C^{14}H^{8}O^{4} + 2HO = C^{14}H^{8}O^{6}$$

C'est un homologue de l'acide salicylique. Il a été obtenu par MM. Kolbe et Lautemann. Pour le préparer, on chamisine (ou dissoudre du sulfate dans du crésol) aussi par son poids, et dissout au même temps un courant d'anhydride carbonique bien sec. Ils chauffent en même temps pour maintenir plus longtemps la masse à l'état de fluidité. Dans les expériences de M. Naquet sur l'acide thymologique, homologue de cette acide, nous avons dit que, en opérant ainsi, on ne peut pas obtenir du thymol (le vrai thymotique, acide et thymol), il est probable que l'on obtiendrait de meilleurs résultats, si au lieu de dissoudre le sodium dans de l'acide de crésylate pur, on le dissolvait dans un mélange de ce corps et d'un hydrocarbure, pour éloigner le moment où la masse se solidifie. Quoi qu'il en soit, lorsque la masse est devenue assez visqueuse pour que le sodium cesse de s'y dissoudre, l'anhydride carbonique de la traverser, en la traite par l'eau bouillante et l'acide acétique en chlorhydrique. Le crésol indécomposé vient à la surface et s'en est obtenu par un simple grand pour l'acide forme, à tandis que l'autre partie de cet acide reste dissoute dans l'eau acétique. Le séparé les deux couches de liquide; on autant de crésolate pour les l'acide acétique, et l'on agite à plusieurs reprises la couche huileuse avec une solution de carbonate de potassium, qui dissout l'acide *crésotique* et laisse le crésol. Ces sortes de lavage sont réunies et la quasse acide que l'on a saturée et fortement concentrée. Elle se décompose avec peu de l'acide acétique qui par l'acide chlorhydrique et les se laisse traiter. Le crésolate précédent se dépose alors en cristaux. On le sépare en agitant avec de l'éther, à plusieurs reprises, et l'éther qui dissout, décantation et évaporant l'éther. Alors produit, il est cependant encore coloré et impur. On purerait le produit, soit par des cristallisations dans l'eau bouillante, soit par la distillation. Ce dernier soit en le soumettant à une série de pressions entre des feuilles de papier buvard, et en cristallisations alternatives dans l'alcool. L'acide *crésotique* est en les cristaux de molécule d'anhydride carbonique par une molécule d'hydrate de crésylic. On a, en effet :

$$\underset{\text{Hydrate de crésylic}}{C^{14}H^{8}O^{2}} + \underset{\text{Anhydride carbonique}}{CO^{2}} = \underset{\text{Acide crésotique}}{C^{14}H^{8}O^{6}}$$

L'acide *crésotique* est peu soluble dans l'eau, il se dissout cependant mieux à chaud qu'à froid. Il se sublime en aiguilles, dès 100 à 120 et l'éther. Il fond à 149° et se solidifie à 142. Mais il se sublime à partir de 100°, il donne un sublimé dont le point de fusion est plus élevé que celui du crésol, et des aciles nécessaires. Ainsi quand le mélange de crésol et de crésotique, il fond à 139°.

L'acide *crésotique* colore les perseis de fer en violet foncé. Distillé seul et surtout chaffé avec un excès de chaux, il se résout en anhydride carbonique et en alcool crésylique.

CRESPEL (Emmanuel), musicien-luthier, né à Bruxelles vers 1650. Il entra dans l'ordre des Récollets, et passa dans l'Amérique du Sud en 1724, et y exerça des fonctions sacerdotales. De retour en France, en 1730, il fut nommé maître de musique de la chapelle de Maintenon. Crespel a laissé : Voyage en Amérique, *Mémoire sur l'ancienne du roi page du P. Crespel* (Amsterdam, Paris, 1751, 2 vol.).

CRESPEL-DELISSE (Louis-François-Xavier-Joseph), industriel français, né à Lille en 1780. Lorsque, sous l'Empire, la domination anglaise de l'Angleterre, Napoléon ne mers empêchée le sucre colonial d'arriver en France, et qu'on nogra nécessairement à le remplacer par celui qui la betterave pouvait produire, M. Delisse-Crespel, maire de la ville natale (1812), avec MM. Delisse et Pauly, la première fabrique de sucre indigène qui eut pénétré notre pays. Il employa à la fabrication des premières de guerre employées qu'à mieux était à Cola, obtint la gloire même sans son bénéfice. De mieux brut, porte, il l'année suivante, à la date du 7 décembre de ses produits, et tandis que la plupart des fabriques de sucre indigène périssaient en France, il traversa heureusement la crise et maintenu la ville de sucre en consommation. Les améliorations qu'il ne cessa d'apporter dans la fabrication. Bien plus, M. Delisse-Crespel étendit bientôt considérablement son industrie : l'entreprit à Arras, puis successivement dans les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de l'Aisne et de l'Oise, et, grâce dit-seul établissements agricoles, qui communiquent à la culture de la betterave, quinze fabrications, dépendants de la raffinerie centrale Arras, et il a également où il lui a enlever ce mouvement de production du sucre. Des idées, du centre du sol produisant, dans un rapport, M. Crespel-Delisse le premier entre les producteurs de sucre français, et la Société d'encouragement pour l'industrie nationale confirmant ce témoignage en lui décernant la grande médaille. Chaque année, M. Crespel-Delisse fournissait au commerce une production qui atteint somme d'environ 2 millions.

Crespel-Delisse (Dominique-Joseph), Arras. Ce monument, élevé à la mémoire de l'entrepreneur de l'industrie sucrière, a été exécuté par M. Cumpel, se compose d'une colonne d'ordre corinthien de marbre de Carrare, qui plus haut sous statues de bronze qui se dominent la main. L'une, qui représente l'*Agriculture*, a les bras nus et tient une faucille; l'autre, droite de l'instrument avec laquelle on remue la moissonne, représente l'*Industrie*. Des mains, étaient des deux figures, qui ne pas même dans l'extrémité attendu le haut du monument. « Cet ouvrage a du mérite, a dit M. Cl. Clément (*Débats*), le bronze, en particulier, est bien coupé et traité avec un très-grand soin. » Ce monument a été exposé au Salon de 1842.

CRESPELÉ. Ire-sè). (Ire-sp-è-lé — du lat. *crispus*, *tout*). Crépé, frisé : *Il semble que ces graciieuses jeunes filles dansent au moindre souffle pour ajouter l'or cuirassée de leurs cheveux.* (Ger. de Nerv.) *Elle porte les cheveux à la Marie-Stuart et chaussées à l'antique.* (Monnier.)

Tes cheveux crespelés, qu'un trous sépare, Tombaient noirs amoureux qui baisent tes bras.

H. Cantel.

CRESPET (Pierre), religieux célèbre français, né à Dreux en 1543, mort en 1594. Il revenu avec ardeur le parti de la Ligue, se signala par ses attaques contre le Béarnais; puis, après la fin de la guerre civile, devint prieur d'un couvent dans le Vivarais. Son principaux ouvrages : *Les Sommaires des antiquités* (Paris, 1585); *Deux livres de la Vérité de Dieu et malins esprits contre l'Athéisme* (1590, in-8°).

Crespheuse (Ire), célèbre tragédie d'Euripide, mais malheureusement perdue, qui le vient étant le même que celui de *Mérope* de Voltaire. Tous les commentateurs des auteurs (V. Aristote, *Poétique*, ch. XIV; Plutarque, *De l'usage des nombres*, ch. I; Hygin, *Fables* CXXVII, CLXXXIV) nous laissent entendre que cette pièce était sans doute plus admirable de tout le théâtre d'Euripide. Voici comment l'histoire parle de ce drame célèbre, dans un texte à Nauck, et tiré de un *Mérope* : *Aristote, Alcide, cet esprit si étendu, si prévoyant et si sérieux dans les choses qui étaient sûres à la tragédie de Crespheu* Aristote, dans la *Poétique* immortelle, ne balance pas à dire que la tragédie d'Euripide, *Mérope* de son ordre, et que, dans le plus intéressant de toute le sujet en ce genre, il donne le plus de théâtre la préférence sur tous les autres. Plutarque dit que les Grecs, en propis et sensible, frémissaient de crainte, en le voyant qui devait arriver le trait de Mérope d'arrivé sans aucun lieu. Cette pièce fut le modèle du son temps et dont il nous reste trois-quarts de fragments les plus *persuasifs* du *Sacrifice de mère des tragédies d'Euripide*. « Comparez *Andromaque*, *Iphigénie*, *Mérope* et *Zaïre* » (Lanson, *Histoire de la tragédie française*, édition de 1738).

Crespheuse, tragédie latine d'Ennius, aujourd'hui perdue, et qui était peut-être une imitation de la pièce d'Euripide du même nom. Mais, ou Rubbe-le, il ne se trouve en rapport trop volontaire cette conjecture plus vraisemblable que Cicéron, Ovide, Aulu-Gelle (VII, 4) fait allusion à une *Crespheuse* d'Euripide mise par de l'imitation d'Ennius. Un passage de Cicéron (*Tusculanes*, I, 48, 115) fait assez admettre à la même pièce grecque, et nous en conserve cinq vers, vers la mine de mendiant de la tragédie homonyme d'Ennius. Quel est le sujet de *Crespheuse* latin? Il est difficile de le dire, car tout ce qui nous reste de la pièce se réduit à huit petits fragments, qui, différent nécessairement sur plus ou moins moins. Mais n'est plus digne d'admiration que la politesse des vieuxnés fragments et ils mondes qui s'efforcent de donner un sens à ces lambeaux du poète, *digerit* nombre porte, et qui versent, à l'aide de de finition ébauche, *versuitque* la pièce entière. Essayons de suivre, mais de loin seulement, les mieux ses interprétations savantes les plus ingénieuses des vieux poètes latins en sont ordonnés bien.

Voici, en somme, le sens qu'ils attribuent aux principaux fragments de *Crespheuse*. Dans le fragment III (édition Ribbeck), le poète nous fait assister à un dialogue entre Cypsélus et *Mérope*. Mérope parle à son père de lui avoir fait exposer Crespheuse dans le *Corinthe* et de lui avoir dit : *Ne pas ne ne ne

guette, Saint Charles et Saint Ambroise et le *Bonsoir*. Il était aussi excellent en dessinateur.

CRESPI ou **CRESPY** (Jean), graveur, né à Paris vers 1560, *exerça*, avec son fils Louis Chauvy, un assez grand nombre de petites estampes, faites pour la plupart d'après d'autres gravures de grandes dimensions. Leurs œuvres se recommandent par la correction et la finesse du burin. Le plus estimé est la *Crèche de l'Enfant Jésus*, d'après l'Albanese.

CRESPI (Daniel), peintre italien, né en 1590, mort à Milan, fut élève de J.-B. Crespi. Il se remarque surtout par le beauté et la vigueur de son coloris. Son plus beau tableau sont à Milan. On cite *la Déposition de Croix*; son *Saint Jean prêchant le Baptême du saint Etienne*, et surtout ses divers sujets sur la *Vie du saint Bruno*, à la Chartreuse de Milan.

CRESPI (Joseph-Marie), peintre italien, né à Bologne en 1665, mort en 1747. Grand historie, il a trouvé des effets de lumière d'une puissance extraordinaire. Son style, qui tient à la fois de l'ancienne école, et quelquefois il a traité des sujets bacchanales ou religieux comme il aurait traité des caricatures. C'est amusant, dans ses *Sept Sacrements*, il a représenté, dans le tableau du mariage, l'union d'une jeune fille et d'un octogénaire, union qui excite le rire de tous les assistants et de plus même que le célèbre. Il a laissé un grand nombre de productions très-estimées en cette ville (*Crèche de pais* Sampieri, à Bologne; *Saint Paul; Saint Antoine ermite; la Madonne*, à Crespi).

Vers. Il a beaucoup gravé à l'eau-forte, quelquefois du goût de Rembrandt. Il a exécuté fois dans la série de Salvator Rosa. Sa pièce capitale est le *Mariage de Saint Antoine*, gravée sur les deux faces d'un même cuivre.

CRESPIÈRE v. f. (Kré-pi-è-re — de *crep*, *autrefois crevep*). *Tunchée d'ordure*, *tunchée*, *tiniant enfin d'un homme*, *nasque cuvique*, *dont le mélange grotesquement sale et ridicule*, *et qu'embrouvrait parfoire une charcuterie en pensant d'elle* (Hugo). (Vieux.)

CRESPIN ou **CRESPIN** (Jean), littérateur français, né à Arras, mort à Genève en 1572. Il vint étudier à Paris avec le célèbre Jean Dumoulin, se fit avec Th. de Bèze, dans il embrassa la religion, et partit avec lui pour Genève en 1548. Bèze travaillé à la propagande de la Réforme, pour laquelle il fonda une imprimerie d'où sortirent des éditions aussi remarquables par leur correction que par leur beauté. Crespin y exerça pendant dix ans l'office de libraire du savant. Il mourut de la peste à Genève. Voici la liste des ouvrages : le *Livre des martyrs depuis Jean Huss jusqu'en 1554* (Genève, 1554, in-folio), traduit en latin (Genève, 1556, in-8°); le *Marchand spirituel*, traduit en espagnol; *Traité de la vraie et la fausse religion*, au parangon *l'une de l'autre*, avec *l'origine et progrès* (Genève, 1555, in-8°, et 1559, avec la comédie de *Pape malade*, de Bèze); *l'Estat de l'Eglise avec les diversses des temps depuis les apostres jusqu'à présent* (Genève, 1560, in-8°); *Premier livre, contenant et latine*, non achevé (Genève, 1563 et 1567, in-16); *Thesaurii opera, graece et latine*, non achevé (1574, in-4). Dans son *Histoire littéraire de Genève*, Senebier attribue à Crespin *le Bibliothecae sanctae Genevae ex plerique decorum prieri secuti monumentis collecta* (Genève, 1560, in-8°), et les *Commentaires latins sur les Institutes de Justinien* (1565, in-8°).

CRESPINO, bourg du royaume d'Italie, dans la Vénétie, province et à 15 kilom. S.-E. de Rovigo, sur la rive gauche du Po. Il y a un Commerce actif de bruyère; bois à brûler, lin, soie et autres produits du sol.

CRESPY, ville de France. V. CRÉPY.

CRESSABOUT s. m. (Kré-so-bou). Bot. V. CHIBABOUT.

CRESSAL s. m. (Kré-sal). Agric. Nom donné dans le Midi à des terres trop peu fécondes pour le froment.

CRESSE s. f. (Kré-se — altér. de *Crête*, patère de la plante). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, classe, tribu des cruciferées, comprenant sept ou huit espèces, qui croissent dans les régions chaudes et tempérées des deux continents; *La cresse de Crète est recherchée pour la table, et on la qu'on tire de son cendre*. (C. Lemaire.) *La cresse de l'Inde croît dans les lieux maritimes de cette contrée*. (Clava.)

CRESSÉ (Marie), mère de Molière, née à Paris en 1611, morte en 1673. Elle était simplement Marie Cressé, son père, qui était marchand tapissier au Mail, rue Neuve, dans la paroisse Saint-Eustache, signant Louis Cressé, il possédait à Saint-Ouen, dans la grande rue du village, un bien considérable, avec cour, étables et jardin. Marie épousa, le 27 oct. 1631, Jean Poquelin, maître tapissier qui occupait la maison située à l'angle des rues Saint-Honoré et des Vieilles-Étuves, et connue alors sous le nom de *Maison des Cinque*, à cause d'une ancienne sculpture. Cette maison, entièrement reconstruite, porte le n° 96 de la rue Saint-Honoré et le n° 2 de la rue des Vieilles-Étuves. La dot de Marie Cressé consistait en 5,000 livres tournois, *avoir*; 1,800 livres en denrées compatibles, et le surplus en meubles, habits et linge. « Son mari apportait pareille somme de 5,000 livres, « consistant à présent en la marchandise et meubles qu'il a en sa boutique. » Par l'inventaire fait huit mois après la mort de Marie, nous pouvons juger qu'elle était dans la situation de fortune d'une bonne bourgeoise. Sans nous arrêter dans la boutique, où se trouvaient les marchandises à vendre, tapisseries, serges, toiles, toiles, coutils, etc., et dans la cuisine, dans la garnitre, les plus belles meubles sont énumérés en détail, nombreux dans la chambre à coucher. Les murs, outre de nombreuses tapisseries de Rouen, portaient cinq tableaux et un miroir de Venise. Le lit, fait de deux *ayes*, dans le lit, il y avait couverture de parade, avec une garniture de passements de soie, et un autre, plus de plus ordinaire. Au milieu de la chambre se trouvait un grand table à tapis, avec deux bancs de noyer, fermant par les deux bouts, garnis d'un tapis vert à crépines. Dans le cabinet, il y avait encore coffre de bahut carré, nouvert de tapisserie à l'aiguille, à fleurs rehaussées de soie, et un buffet noyer, renfermant les objets précieux et désignés alors par le nom de cadenas. Dans la cuisine, il y avait dresses, à vertugadin, couvertes de tapisseries de Bures nécessaires de table, de plus, des pots, deux grands chenets de cuivre jaune, à *ramons* rouge, deux *chaudrons* de cuivre *chaise aquatoire*, ou qu'on appelle aujourd'hui une cassoire, et que Furetière définit : « Ustensile de cuisine « Un petit fourneau qui sert à mettre auprès du feu, et où on cuit quelque chose. »

Si de cet ameublement assez confortable on passe aux vêtements, on trouve de la trouve un certain luxe. Nous remarquerons dans l'inventaire, parmi les robes de Marie Cressé, de gros de Naples, l'un rouge ramoulu, le second cuyvre amoureux, le troisième bleu gouit; quatre autres cotillons chamarrés de passements; vingt-sept mouchoirs du table de lin, et trois gros, de chanvre; douze douzaines de petites rondes; tant grosses que menues, ne comprenant les mouchoirs de poche; douze douzaines de petites rondes au numéro de dépouvrés; douze douzaines de petites rondes dards ébreuilles d'or, avec quatorze grosses douzaines de petites rondes; deux nappes à une chaise d'or; quatre montres, dont une d'or émailée; un petit Saint-Esprit d'or avec un cassaut, plusieurs anneaux d'or, l'un d'iceux à rondeau, dans lequel sont enchâssés des diamants, et un autre à rondeau, dans lequel dans, deux autres à deux opales, trois autres d'émail jaune et un autre à une de pierre de Mer d'émaillé; un chapelet de nacre de perle, à grains de bois, et à grains de cristal, et à grains de cristal garni d'or; une bordure de pierre d'or, etc.

Une chose fort intéressante à connaître, c'est la bibliothèque de la mère de Molière, un catalogue en est resté, dans le livre, classé l'inventaire, entre un dossier garni de ses dentelles et un coffrage de bois de toute : « Dans livres, l'un intitulé la *Vie des hommes illustrées* et l'autre une Bible, et plusieurs autres petits livres, prisés ensemble 15 livres; » et dans le dossier, « Dans ledit coffre on que Marie Cressé mettait sous les pieds de l'enfant qui devait être notre grand comique.

Marie Cressé, morte à trente et un ans, laissait deux enfants mariés, et orphelins. Quatre lui survécurent : Jean, âgé de onze ans; un autre, âgé de huit ans; Jeanne, âgée de six ans; Madeleine, âgée de cinq ans. Ainsi, qui fut baptisé le 15 janvier 1643 à Saint-Eustache, sous le nom de Jean Poquelin, prit plus tard le nom de Molière, Jean Gitot, c'est lui qui devint Molière. Marie Cressé laissait, en mourant, une succession 5,000 livres. M. Beffara, dont les recherches ont tant contribué à bien faire connaître cette Marie, a pu consulter les documents dans son *Généalogie de Molière*. Il donne huit extraits à Marie Cressé; mais il n'y se trouve les actes de baptême que de six. Les deux autres, Jean, épousa d'Anne de Pierrelaye et Robert, docteur en théologie, n'appartiennent pas à la famille de la famille Poquelin.

Jusqu'à présent Marie Cressé n'est pas de la plupart dans les Dictionnaires biographiques; il n'est plus permis de la négliger davantage que M. Ed. Fournier, dans les actes qu'il a recueillis, nous dans une étude critique de Tallemant des Réaux, nous a tant aussi bien à l'éducation de Molière; elle le fit lire aussi dans des Tragédies d'Alcide Cette Bible qu'elle possédait, et dont on ne trouve plus trace dans l'inventaire, « Dans ledit coffre » qu'il mentionne, « Dans ledit coffre » dans des champs à Saint-Ouen, dans la campagne de Paris, Louis de Cressé, qui, dans son testament, son influence dans l'esprit si prononcement sur Marie de Molière, et dans le fait qui le permit à la campagne hors de Paris.

CRESSERELLE s. f. (Kré-se-rè-le). Ornith. Oiseau de proie du genre faucon.

— Encycl. La *cresserelle*, vulgairement appelée *emouchet*, se trouve communément en France. Elle est rousse, tachetée de noir, et niche souvent dans les vieilles tours du monumento en ruine et les masures, il est existe plusieurs variétés : la *cresserelle commune*, nommée aussi *epervier des alouettes*, « le bec cordre, à aire jaune; l'iris d'un jaune vif, le dessus, du cou et du dos de la tête d'un gris cendré un trait noir sous l'œil; le dessus du corps d'un roux vineux, parsemé de taches noires; le bord de l'aspérité; la gorge d'un blanc roussâtre; le dessous du corps de la même couleur, mouchetée de raies brunes sur la poitrine et sur le ventre; l'abdomen sans taches; les grandes pennes des ailes d'un brun noirâtre, bordées en dehors d'une couleur blanchâtre; les pennes moyennes noirâtres; les tarses et les doigts de couleur jaune; les ongles noirs. La femelle est plus grande que le mâle. Les pennes en dehors d'un blanc, plus un plumage plus roussâtre. On trouve en ouvrage très-curieux, intitulé en Europe. Il vient près de nos demeures chasser aux petits oiseaux, et aux souris, et aux mulots, et aux fouil aux hirondelles et les pigeons, qu'il plume avant de les manger. Il vit de proie, et, en prise, il plane à une très-grande hauteur en tournant et en criant. Il y a peu d'oiseaux qui, dans leur vol, emploient autant de mouvements et plusieurs avec plus d'aisance, ou qui se maintiennent aussi longtemps au même point par un battement d'ailes court et précipité. Le Bonaparte, qui en a fait un ornithologiste, mentait son cri aigu et perçant *pri-pri-pri*, et ajoutait que, quand les bâtiments de guerre la faisaient y niche avec avantage : ainsi de pense souvent son chasse dans des tours de Notre-Dame lorsque, en bien voile comme aussi beaucoup plus, à la cime des arbres les plus élevés, un nid avec des plumes de bête et de poissons entremêlés; quelquefois elle se contente des vieux nids de corbeaux, et elle pond quelquefois cinq œufs blancs, marqués de teintes roussâtres aux deux bouts. Les jeunes sont nourris d'abord d'insectes, puis de chair, et quelquefois de grains. Elle devient très-hardie lorsque vile est prise jeune; on l'a quelquefois employée à la chasse, et elle a rendu de bons services. La *cresserelle à pennes grises* a les ailes noires, avec le dessous de la queue d'un blanc roussâtre, et le dessus d'un brun vert. On la rencontre rarement en France, mais elle est commune en Italie et en Espagne que la *cresserelle* commune. Elle a les pieds et les doigts d'un jaune vif, et elle ressemble également nouvelle mâle de blanc; le gorge et le dessous du corps d'un roux tachetés noires. Cet oiseau, très-commun au cap de Bonne-Espérance, et dans les Indes, se rencontre fréquente principalement les montagnes les plus couvertes de rochers. Il vit uniquement de proie, et se nourrit de canards et de lièvres. Il fait sa proie de petits quadrupèdes, de lézards et de serpents, et, en agre et plus, il ne cesse de rôder pour les syllabes ces-ri-ces-ri-rép-ri-ces-ri-ces-ri-ces

Le cresson se propage très-facilement par graines ou par éclats; il enfile même d'une fendille plusieurs dans un sol humide pour reproduire la plante. « Le cresson est, dit M. Chatin, une des plantes dont la multiplication s'obtient avec la facilité la plus merveilleuse par le bouturage. Qu'on divise la plante en fragments, et qu'on jette ceux-ci à la surface de l'eau, ou mieux bien mêmes des fragments, comme et mieux encore que ceux de pepins d'un fruit, chacun produit un individu neuf entier. » Il est inutile d'ajouter que cela que chacun peut aisément vérifier chez soi ne prête crescendoire en plusieurs jours ou bien, s'ayant quelques jours, prendre des éplucheurs de la bulle de cresson dont on lui a servi les feuilles et les amandes.

La récolte du cresson est très répétée très-fréquente, l'ouvrier étant obligé de se baisse à genoux sur une planche placée au-dessus de la fosse. Après cette récolte, on forme, de profondes pour du fumier de vaches bien consommé; puis on procède au *sablage*. Cette opération consiste à jeter sur la fosse le fumier avec la *sablette*, instrument formé de plusieurs dents, large de 20 à 30 cm. au plus, ayant un longueur la moitié de la largeur de la fosse, et fixée dans un manche long manche. Ainsi vaste le sablage, qu'achève le cresson et le remplit et le recouvre et le cresse le cresson qui avait été semblé. Une bonne commissaire peut donner 4 mètres carrés; mais il vaut mieux, en général, renouveler les fosses tous les ans.

La composition chimique du *cresson*, et par suite son propriétés, varient suivant le mode de culture, la saison de la récolte, l'âge de la plante et surtout la nature des eaux. Le *cresson renferme* une huile essentielle, un extrait amer, du fer, de l'iode, etc.

Le cresson est un rôle assez important dans l'art culinaire. Sa saveur est fraîche, piquante, très-agréable. On le mange généralement cru, mêlé seul, soit autrefois comme salade, soit avec viandes grillées ou rôties, à cet état il est de digestion facile. On consomme également le cresson cuit, en purée d'épinards, et on en prépare aussi de fort bonnes potages.

En médecine, le *cresson* est employé comme antiscorbutique, diurétique, excitant, stimulant et fondant. Il est très-utile dans les rhumes anciens, dans certaines catarrhes chroniques. On l'a prescrite aussi contre le cancer, les maladies de la vessie et des reins, la néphrite calculeuse, l'hydrocéphale, la mélancolie, la nyctalope, l'engine, etc. On l'administre sous des formes médicamenteuses très-variées.

Comme la plupart des plantes médicinales, le cresson a joui d'une réputation exagérée et à un même ne légende : « On recommande, dit M. Eugène Noël, qu'en jeune poulain abandonné de ses médecins, s'en aira habitant le village. Un rhumatisme guérit par le cresson, et ce rhumatisme était recouvert, ici et là, d'une pelle-vertine, balisante au mal qui représentait la vue par la vigueur de sa vigueur. Un malade ignorant le sens du cette belle plante, il s'avéra d'en mâcher quelques feuilles; leur fortifiant saveur lui mit en appétit; il commença de manger, dit-on, même que se mangent les bêtes ; et le lendemain, et bientôt il en fit au seule nourriture. Il quelques mois le vuila revint en santé parfaite. » Le cresson, aujourd'hui d'abord comme n'étant autre que le *nasonin*. » Le miracle se parait pas à être incroyable, mais il est cependant bien loin encore d'avoir perdu toute sa réputation.

Nous avons dit déjà que le nom vulgaire de *cresson* est s'applique pas à un genre de plantes scientifiquement défini ; plusieurs espèces différentes qui portent ce nom appartiennent pas à la famille des crucifères. Parmi eux, il convient de citer le *cresson de Paris*, plante annuelle, herbacée, régulière de Mai, qui commence à croître dans la France dans quelques jardins. Elle appartient à la famille des crucifères et a pour nom *lepidium sativum* et les *spinachées olerance de Lamk*. Cette plante atteint rarement plus de 0 m. 30 de hauteur; ses tiges sont rondes, rameuses, lombaires; ses feuilles sont pinnatifides, cordiformes, pétiolées; ses fleurs, comprises, oligandres et dépourvues sulcatures à l'extrémité des pédicelles, sont presque toutes trèsmédiocres. Son fruit sont des schizomes comprimés, surmontés de deux arêtes assez bordées du cœur. Presque toutes les parties de cette plante possèdent une saveur très-piquante et énergique dans les capitules, en elle devient assez fade, mais il conserve, même en ses mérites sont-ils utilisés en médecine. Il existe à la situation, dans un fond sec et sablonneux, quelque unique pour combattre les douleurs de dents. Cette théorie, décrite par le peuple et les moujoures, prouvent une rubéfaction assez intense. C'est cette propriété qu'on a vu à la plante dont nous parlons le son plus grand du cresson.

On sait que le *cresson* était l'aliment favori des anciens Perses, et on souvenir est resté aussi populaire que le consommon des Arabes, le *cresson* des Russes, le choucroute des Allemands, etc.

CRESSON (Benjamin), théologien protestant Français, était pasteur à Grenoble vers la fin du XVIe siècle. Le P. Colton, jésuite turpiant, était de passage à Grenoble, où il prêchait le *carême*, avertit ses auditeurs qu'il leur signalerait chaque jour un passage des saints Livres falsifié par les traducteurs de Genève. Cressen, de son côté, prétendit que les falsifications étaient dans la traduction des Septante. Ce fut l'objet d'un écrit intitulé : *Réponse aux allégations du P. Colton, jésuite, où il est montré que les censures faites par lui publiquement ne sont aucunement à Grenoble sur la traduction de la Bible imprimée à Genève sont calomnieuses*, 1599, in-8°.

CRESSONNIÈRE s. f. (kré-sonnii-re — *rad. cresson*). Horticr. Lieu consacré à la culture du cresson : *Il faut que les cressonnières soient en chemin au endroit naturellement humide*. A. Hariot; *Les cressonnières ne peuvent produit dès le second année et se plaisent*. (Littrés). *Les cressonnières ne prospèrent bien qu'excellent et fraîches en Allemagne* (Bouillet).

CRESSOT (Pierre-Jean-Nicolas-Eugène), poète français, né à Dijon le 14 mai 1813, mort dans la même ville le 17 décembre 1862. « Vivant à Paris, il y a publié quelques pièces, s'acquérant par des leçons dansant aux filles de la bourgeoisie, et en la Bourgogne. Enfin, tout par les privations, tué par le maladie, il mourut à Dijon, laissant un volume, *Jeunes Jours, drame en cinq actes* (Dijon, 1848, in-8°) ; *les Jeunes Jours*, drame (Paris, 1853, in-18); *Poesies*, brochure (Paris, 1858, in-8°) ; *Poesies nouvelles* (Paris, 1860, in-8°). Cressot serait complétement oublié s'il n'avait trouvé un biographe bienveillant. Il l'a trouvé à Prétendu, qui a fait de lui une biographie-notice, sous avons presque dit une caricature.

CRESST, bourg de France (Somme), V. CRESSY.

CRESST (Hippolyte-Paulin), historien et théologien catholique français, né à Cressy-sur-Somme en 1808, mort en 1874. La douleur que lui causa la mort de son fils le ramena à la foi du protestantisme à Rome en 1844. Il voire ensuite rétablir la tranquillité dans le diocèse qui le mon de *Sarcoma*, et devint, après la Révolutions, vicaire général de l'archidiocèse d'Espagne, femme de Charles II. On a de lui : *Les Histoires de France et d'Angleterre jusqu'à la conquête des Normands d'Angleterre jusqu'à* (in-fol.), dont la deuxième partie est demeurée en manuscrits dans les bibliothèques de Dunai. C'est un ouvrage plein d'érudition et de recherches, mais rempli de traits de traditions fabuleuses. Ses ouvrages de controverse ne se distinguent pas par une l'exception peut-être de l'*Emmanuel* (1847, in-18), ouvrage de controverse contentant, et où il rend compte des motifs de sa conversion.

CRESY s. m. (kréssi — du lat. *cretis*, craie). Montagne; sommet. Se dit dans quelques départements.

CRESY, ville de France (Drôme), ch.-l. de canton, à 10 km. de Die, sur la Drôme, à la rive droite de la Drôme, et face d'une ancienne et belle ville, qui est aussi ancienne et rant une crête de coq (*cresi*, en patois); population, 1,500 habitants. Elle a des ruines de drap, filature de soie, papeterie, cordonnerie, fonderie, tuilerie, briqueterie, brasserie, commerce de laine, de soie et de vins. C'est, jadis plus longtemps plus de mouvement et de vie. Son drapeau à grande plus, traitant les vieux Romains, et non pas longtemps suffisamment motivées. Ses toilet soit pousse d'ailleurs sur sol, à cause de la fabrique bon bloque qu'il avait de se servir d'huile grasse. Il est aussi le premier pays qui avait devoir le sien.

CRESTIN, CRESTIN ou **CRÊTIN** (Guillaume de Pierre), poète et chronqueur français, né à Dijon, vers le XIVe siècle. Il était attaché vécut sous les règnes de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, et mourut vers 1521. Il était probablement à Paris, et fut attaché à la cour de Jeanne-Marie-Louise de Vitzenthum et chantre de la Sainte-Chapelle de Paris. Il composa, dit-on, le premier ouvrage imprimé en France. Il versifia alors en deux livres son poème sur le Nord, triomphalement, traitant la coutume autre des vieux historiens, depuis le Déluge jusqu'à la fin de la dernière dynastie. Elles sont au manuscrit à la Bibliothèque nationale. On a aussi de lui : *Le recueil des poèmes divers*, publiées sous le titre de *Jeunes poésies* en 1527. Ce recueil se compose de rondeaux sur l'immortelle Conception, de chansons, de poésies morales, de sarcasmes de jeux de mots poétiques, de poèmes, d'épitaphes et de plaintes de toutes sortes. Ses contemporains admirent ses chansons et ses épitaphes. Rabelais lui en a fait mention, et a mis le poète en scène dans son *Pantagruel*.

CRESTIN (Jean-François), écrivain français, né à Villeneuve (Haute-Saône) en 1748, mort en 1820. Il était, au début de la Révolution, procureur au bailliage de Gray. Nommé par son département député à la Législative, il y défendit les principes de 1789, et était un des secrétaires de la chambre lorsque Louis XVI vint y réclamer le 10 août. Mis à l'ordre du jour en sa l'étoile d'un conventionnel, et de 1795 à 1806 il exerça les fonctions de sous-préfet de Gray. Nous ajoutons, parmi ses écrits : *Recherches historiques sur la ville de Gray* (1781); le *Vœu* (1789) *Mémoire sur la séance de l'Assemblée législative de 10 août 1792* (1814); *Réflexions historiques sur le gouvernement du duché de Vienne par Bonaparte* (1815), etc. — Son frère, Simon Crestin, né en 1744, tué à la bataille d'Austerlitz en 1805, était ingénieur, et fit en cette qualité partie de l'expédition d'Egypte. Les archives du ministère de la guerre possèdent de lui des mémoires sur l'Egypte et sur Malte.

CRESTONI (Jean), lexicographe italien. V. CRASTON.

CRESTON s. m. (kré-tonn). Bot. Panicule de fleurs mâles de maïs, dans les départements du Midi.

CRESTOT, village de France (Eure), canton de Pont-Audemer, à 10 km. de Pont-Audemer; 457 hab. Vers le milieu du XVIIIe siècle, un baronnet de cette commune fut habitué par le gouverneur Rouault, commandant d'artillerie d'une partie de la *Coutume*, qui y avait fait construire un moulin, pendant que le manoir seigneurial, dont les ruines s'élèvent encore aujourd'hui à l'extrémité du village. Le gouverneur de Crestot et opportuna le lieu de la Coutume, du moulin de l'Illiers, et le donna des évêques au diocèse d'Evreux.

CRESTOT, ville de Lydie, dite et successeur d'Ayantie, vers 561 av. J.-C., mort vers 546 av. J.-C. Il avait sur le trône un fils, qui jouait un grand parti contre des états grecques de l'Asie et de l'Ionie, et pressa ses conquêtes jusqu'au fleuve Halys. Il a remporté de la part ennemie et de ses richesses, alimentées par les mines d'or et d'argent, et en possédait dans le monde ancien et rendit son mon prestigieux. Il conquérant un bassin considérable des biens de la fortune. Lui-même était environ 60 ans, et il était considérable. Il demanda un jour au philosophe Solon qu'il connaissait un bonheur plus heureux que lui. L'Athénien lui répondit que nul homme avant au mort ne pouvait être considéré comme heureux. Crœsus s'aperçut dans le seconde partie de sa vie. Un fils, Atys, fut tué à la chasse. L'autre devint muet; lui-même, trouvé par le conquérant de Cyrus, condamné à mort. Trompé par une réponse ambiguë, il avait cru pouvoir détruire d'être vaincu et se prononçant dans une stupeur immense contre le conquérant de Cyrus, et il fit tout ce qu'il pouvait pour le sauver. Défait à Thymbrée, puis assiégé dans la ville de Sardes, il fut prisonnier dans Sardes même. Il allait être égorgé quand son fils recouvra son ouïe et sauvait le parole dans un cri plein de douleur et s'écria : « Soldat! ne me tue pas! » Cyrus, touché de cette parole, lui chargea de lui en et condamna à mort par Cyrus. Sur le bûcher, les parents de Solon lui rappelèrent la mémoire, et il prononça par trois fois ce nom mémorable, qui avait été légalement abhorré. Cyrus, ayant demandé la cause de ces cris, Crœsus lui dit que de jadis, il, jugeant de ces exemples des vicissitudes humaines, il prédisait à Cyrus qu'il serait dans la suite un membre de ses conseillers et de ses autrages en guerre. Cyrus, pour prévenir, les ordonna aussitôt deux tiers dans toute légende philosophique, adoucit par Hérodote, dans Hérodote, Crœsus rapporte pas, c'est la manière honnête dont le devoir nouveau de la dynastie Polycrate fut traité par le roi des Perses, qui le reconnaît comme successeur sur le Cambyse. Quant à la tradition qui fait séjourner Solon à la cour de roi de Lydie, elle est propagée par la chronologie. On sait en effet que le légiste athénien quitta son pays pendant plusieurs années avant l'avènement de Crœsus, et qu'il mourut à Athènes en 558, l'année même où ce roi monta sur le trône.

On a dit de Crœsus qu'il avait été heureux jusqu'à la fin de sa vie; on a dit également qu'une manière de parler. On l'a dit aussi de quelques autres, notamment d'un certain Agéladas, de la ville de Tegéa en Arcadie, et de Polycrate de Samos. Mais le Crœsus avec mélange dans toute la vie d'un homme à un autre, comme vaincu par Cyrus, et que, à la manière de Tegéa, à de moindres tempêtes qu'un autre vaisseau, mais jamais homme n'a été complétement exempt d'adversités, comme jamais vaisseau ne courut les mers d'un bonheur absolu et quelque tempête.

Le nom de Crœsus a passé dans la langue pour désigner un homme opulent comme de toutes les fortunes du monde.

Le nom de Crœsus M. Bignoli, aujourd'hui le *Crœsus* de la ville, était garçon mouvant avant la Révolution, dont il sortit entière bien qu'il y était entré. Dans le bon temps, il a quelque peu affecté le peuple en spéculant sur les blés, et il n'a pas négligé d'augmenter des biens d'origine.

EDMOND GUIBOT.

« Un poète inconnu fait un vers; ce vers devient proverbe. Quelque étalent brillé l'intérêt à Voltaire en Bellone. Que de pauvres diables de rimeurs ainsi opprouvés, par usurpation, des seuls vers qui faisaient leur richesse, et sont aujourd'hui des Crœsus de Parnasse! »

EDOUARD FOURNIER.

« Je puis me passer de l'*Iliade* et attendre, s'il le faut, l'*Hiéride*; Homère ne peut se passer de vingt-quatre heures de mes produits. Qu'il accepte donc le peu que j'ai à lui offrir. Quel dître-vous, telle sera la condition de celui qui chantera les hommes et les dieux!... Ne vous exaltez pas, je vous prie; le prospérité fait du poète un Crésus ou un mendiant; l'épithète seule sait l'honorer et l'appliquer. »

P.-J. Proudhon.

Crésme montant ses ébrisades à Salon, tableau de Franz Francken le Jeune; musée de Bruxelles. Le même se passe sur une espèce de portique dont le mur est orné de peintures et de bas-reliefs. Le lit de repos est entouré de ses courtisans, vêtus les uns à l'orientale, les autres à la mode ou en chevaliers du moyen âge; il reçoit le roi Solon, assez semblable, pour la figure et l'intérieur, au portrait que l'on fait de Jésus, et il lui montre ses trésors. Ce sont des vases, des bijoux, des lits plaqués de pierreries, sur une table et dans une armoire. Sont les hautsans sont ouverts. Franz Francken excellait dans la peinture de ces orfèvreries et ustensiles, il a pu choisir à ses pieds dans presque toutes ses compositions. Le tableau du musée de Bruxelles représente, à l'arrière-plan, dans la campagne, un second épisode de l'histoire de Crésus. Un bûcher est allumé et vient d'être allumé; sur ce bûcher est placé Crésus. Cyrus qui assiste aux après-midi, entouré de ses officiers, ordonne comme cela du premier plan, va faire grâce de la vie à l'infortuné prisonnier de Lydie, qui se souvient tardivement des avis de Solon. — Le musée de Berlin possède un tableau attribué à Ambrosius Francken, et qui ne diffère de celui de Bruxelles que par la disposition des objets; au lieu d'être à droite, les trésors de Crésus sont étalés à gauche; les fonds sont parsemés différemment. — Une troisième composition, à peu près semblable, se trouve à la galerie de Dresde, à Vienne, où elle est inscrite par erreur sous le nom de Franz Francken le Jeune, et porte la signature de F. Francken le Jeune. Dans l'ancienne de Rouen, Cyrus est assis sur un balcon.

Un tableau de Salomon Koning, appartenant au musée de Berlin, représente *Crésus montant ses ébrisades à Solon*; Le philosophe la mène à ses mandians, dit M. Lavice (*Histoire d'Allemagne*), et le roi nous offre les traits de pécheur hollandais. »

CRESWICK, l'une des principales villes de Victoria, dans l'Australie; elle compte 5,000 hab.

CRÉSYLIQUE adj. (kré-zi-li-k). Chim. Se dit d'un produit extrait de la créosote. Acide CRÉSYLIQUE. On dit aussi CRÉSOL et HYDRATE DE CRÉSYLE.

— **Encycl.** Le créosol est un véritable phénol homologue de l'hydrate de phényle, qui a été découvert par Williamson et Fairlie et plus tard étudié par Dochn. Il a pour formule

$$C^{14}H^{8}O = C^{14}H^{7}O\left\{\begin{matrix}\\ H\end{matrix}\right.$$

— I. Etat naturel, extraction. Le créosol est contenu en quantités variables dans la créosote de bois de sapin. Suivant certains chimistes, l'hydrate de phényle serait le produit de charbon de terre. On l'obtient en soumettant la distillation fractionnée les liquides qui le contiennent et en recueillant ce qui passe entre 200° et 210°. Cette portion est encore chlorée dans une proportion variable; il faut ensuite la chlorer, puis mise en liberté par traitement par un réducteur, et enfin rectifiée jusqu'à ce que l'huile soit entièrement incolore dans un bain-marie. Le liquide ainsi obtenu est un mélange d'hydrates de phényle et de créosyle que l'on sépare par distillation fractionnée, en s'appuyant sur ce que l'hydrate de phényle bout à 180°. Cette séparation est d'ailleurs toujours difficile, et mieux pour avoir de l'hydrate de créosyle pur est de transformer l'hydrate de phényle en acide crésylique. On sépare, au moyen d'une série de cristallisations, l'acide crésylique de l'acide salicylique formé en même temps, et l'on distille ensuite l'acide crésylique pur sur de la chaux ou de baryte.

— II. Propriétés. L'alcool *crésylique* est un liquide incolore réfringent qui bout à 200° à l'air et à 200° dans une atmosphère d'hydrogène. Il est peu soluble dans l'eau, se mêle en toutes proportions avec l'alcool et l'éther et se dissout facilement dans l'ammoniaque. D'après Dochn, tandis que, d'après Fairlie, il est très-soluble dans l'eau, et se dissout en isomère avec l'alcool benzylique de M. Cannizaro.

— III. Réactions. 1° L'alcool *crésylique* se décompose lorsque on le distille à l'air, une partie s'oxyde, et se transformerait, en nitrol ordinaire; mais on peut le distiller intégralement dans un courant d'hydrogène sans qu'il subisse la moindre oxydation. 2° L'acide azotique fumant l'attaque avec violence à la température ordinaire; mais si l'acide azotique est fortement refroidi, il transforme l'alcool *crésylique* en hydrate de crésyle trinitré $C^{14}H^{5}(AzO^{4})^{3}O\left\{\begin{matrix}\\ H\end{matrix}\right.$ homologue avec l'acide picrique. Avec l'acide azotique étendu, il se forme seulement une nouvelle base goudronneuse. 3° L'acide sulfurique concentré le transforme en acide sulfocrésylique $C^{14}H^{8}SO^{6}$, 4° Le perchlorure de phosphore en agissant sur le crésol donne de l'acide chlorhydrique, du chlorure de crésyle voisinit à 191°, $C^{14}H^{7}Cl$, et du phosphate de crésyle. Ce dernier est transformé en acétate de crésyle par l'acétate de potassium, et en phosphate potassique et crésylate d'éthyle par l'éthylate de potassium. Traité par une lessive de potasse, le phosphate de crésyle donne du bout de vingt-quatre heures, des cristaux qui contiennent probablement un mélange de potassium et sodium. Au contact des chlorures de calcium et de zinc, il paraît se produire un chlorure alcoolique. L'hydrate de crésyle, traité par le potassium ou le sodium, dégage de l'hydrogène et forme une masse lamoulée qui, par la refroidissement, se prend en une masse cristalline. Le chlorure de crésylate de potassium ou de sodium. Ces sels sont difficiles à purifier par cristallisation. Fischer, Tonnel et Dochn ont cependant réussi, ils donnent un chlorure alcalin et de l'acide crésylique.

— IV. Dérivés de l'hydrate de crésyle. *Dérivés azotés. Acide azotique de crésyle monamité ou acide nitrocrésylique*

$$C^{14}H^{6}AzO = C^{14}H^{6}AzO\left\{\begin{matrix}\\ H\end{matrix}\right.$$

Lorsque on ajoute de l'acide azotique très-dilué une solution aqueuse de fluorhydrate de phényle maintenue entre 60° et 70°, le liquide acquiert une couleur brune jaunâtre et une odeur aromatique sans produire de vapeurs rutilantes, et la fin il s'y dégage une huile brune qui surnage en fond du vase et prend le nom d'*acide nitrocrésylique*. On lave cette huile à l'eau et on la dessèche dans le vide. L'*acide nitrocrésylique* est un liquide sirupeux d'un jaune brun, plus lourd, moins soluble dans l'alcool, il colore la peau en brun et paraît capable de tuer avec les animaux.

— *Hydrate de crésyle dinitré ou acide dinitrocrésylique*

$$C^{14}H^{6}Az^{2}O^{5} = C^{14}H^{5}(AzO^{4})^{2}O\left\{\begin{matrix}\\ H\end{matrix}\right.$$

On n'a pas préparé cet acide directement au moyen de l'*acide crésylique*, mais indirectement en faisant agir l'acide azotique sur l'acide salicrésylique. A cet effet, on dissout un volume d'acide salicrésylique dans trois ou six volumes d'eau, on mêle une solution d'acide *crésylique* dans l'acide sulfurique étendu, puis on ajoute seulement en partie eau et de l'acide azotique étendu. On laisse cet acide refroidir le mélange, on le filtre pour le débarrasser d'une substance insoluble dans l'eau fraîche, et l'on fait bouillir de nouveau le liquide filtré, jusqu'à ce que l'odeur de l'acide cessée. Le acide dinitrocrésylique se sépare alors sous la forme d'une huile jaunâtre qui est soluble dans l'alcool, mais ne cristallise pas lorsque on évapore son solutions. Légèrement chauffé, le liquide se solidifie en partie sous ce dernier composé; mais il est en solution à l'action d'une température élevée, il détone. Les sels *dinitrocrésylates* sont très-solubles et cristallise, mais avec difficulté.

— *Hydrate de crésyle trinitré ou acide trinitrocrésylique*

$$C^{14}H^{5}Az^{3}O^{7} = C^{14}H^{4}(AzO^{4})^{3}O\left\{\begin{matrix}\\ H\end{matrix}\right.$$

Ce corps, homologue avec l'acide picrique ou trinitrophénique, a été découvert par Fairlie et complétement étudié par Dochn. On le prépare : 1° en ajoutant de l'acide azotique fumant à de la créosote chargée d'acide *crésylique* et placée dans un vase ammoniré d'un réfrigérant plein de glace. Le liquide prend une couleur rouge foncée, et, lorsque on ajoute une quantité d'acide azotique égale au volume de la créosote employée, il se sépare en deux couches, dont la supérieure est très-rouge et l'inférieure noire et goudronneuse. La couche supérieure renferme l'acide trinitrocrésylique, qui se sépare et comme pour la préparation de l'acide *dinitrocrésylique*, mais il faut employer l'abullition avec l'acide azotique bien après que l'acide *dinitrocrésylique* ait cessé de se former. 2° Le mélange précédent laisse déposer un mélange d'acide oxalique et d'acide trinitrocrésylique, on dissout l'acide oxalique par des lavages à l'eau, et l'on obtient l'acide *trinitrocrésylique* cristallisé en écailles jaunâtres, qui se purifie par cristallisation, on la dissout ensuite alcoolisée et on la précipite par l'eau.

— V. Acide *trinitrocrésylique* cristallisé en aiguilles jaunes solubles dans cet partions d'eau froide et plus dans l'eau bouillante, et dans l'alcool et donne moins soluble que l'acide picrique. Ses solutions colorent la peau en jaune, rougissent le tournesol et communiquent une couleur jaune à la laine et à la soie. L'alcool, l'éther et l'acétone dissolvent facilement l'acide de crésyle trinité. Les acides minéraux le colorent en jaune, et forment des solutions aqueuses; l'acide azotique fait cependant exception et le dissout plus facilement que l'eau pure. Chauffé au-dessus de 100°, il fond en un liquide jaunâtre qui se prend en masse par le refroidissement. A une température élevée, il se décompose en produits gazeux, laissant pour le chlorure de chaux ou par un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potasse, l'acide *trinitrocrésylique* paraît donnant de la *chloropicrine*.

— *Le trinitrocrésylate ammoniqne*

$$C^{14}H^{6}(AzO^{4})^{3}O\left\{\begin{matrix}\\ Az^{4}H\end{matrix}\right.$$

cristallise en aiguilles jaunes très-solubles dans l'eau et moins solubles dans l'alcool. Il détlagre lorsque on le chauffe. Le sel de *phénol* $C^{12}H^{5}(AzO^{4})^{3}O$ se dépose sous la forme de jaune aiguilles lorsque on laisse refroidir une solution de trinitrocrésylate dans l'ammoniaque. Le sel est peu soluble dans l'eau et dégage par la chaleur. Le *sel de potassium* $C^{14}H^{6}(AzO^{4})^{3}O$ cristallise en petites aiguilles d'un rouge orangé. Il dégage par la chaleur dans l'eau froide, il se dissout facilement dans l'eau chaude. Il paraît explosif.

— *Dérivé sulfurique de l'hydrate de crésyle.* On ne connaît qu'un seul corps de ce genre : l'acide *sulfocrésylique* ou *crésyl-sulfurique*.

— *Acide sulfocrésylique*

$$C^{14}H^{8}SO^{6} = C^{14}H^{7}SO^{4}\left\{\begin{matrix}\\ H\end{matrix}\right.$$

Ce corps, découvert par Fairlie et étudié plus tard par Dochn, n'est pas connu à l'état de liberté. Pour en préparer les sels, on dissout l'oxyde de crésyle dans l'acide sulfurique concentré et l'on maintient le mélange à 80° pendant quelques minutes. On étend ensuite d'eau la liqueur, qui ne doit abandonner aucune goutte huileuse. Le liquide acquiert autant par de carbonate de chaux ou de baryte dans un précipité de sulfate de baryte mêlé au carbonate en excès, et la liqueur filtrée renferme du sulfocrésylate de plomb ou de baryum, à l'aide duquels on pourrait préparer les autres sulfocrésylates par double décomposition. La *sulfocrésylate de barium* est insoluble, amorphe et sûrement décomposable. Le *sel de plomb* dissoluble avec une forme une masse amorphe insoluble qui se décompose à 140°. Les formules des sels sont donc analogues à celles des sulfates et $C^{14}H^{7}SO^{4}$.

CRÉTACÉ, ée adj. (kré-ta-sé — du lat. *creta*, craie). Geol. Qui est de la nature de la craie; qui contient de la craie; qui a rapport à la craie : *Le terrain crétacé. Le terrain de craie. Le terrain crétacé que se trouvent les sources qui alimentent les puits artésiens.* (Lamarck.) *Le terrain CRÉTACÉ n'est pas seulement intéressant par ses fossiles, il présente aussi des objets d'études au minéralogiste.* (L. Figuier.) *L'état de la végétation produite par le groupe crétacé est comme la ventilade de la végétation des temps actuels.* (L. Figuier.)

— Encycl. Les terrains *crétacés* forment l'étage supérieur des terrains secondaires, ils sont placés entre le système des Pyrénées et les terrains jurassiques, dont le dépôt venait d'être suspendu par la soulèvement des chaînes sous le nom du *système de la côte d'Or*. Les terrains *crétacés* ont un rôle important dans la constitution de la France. Avant d'être découvert par les matières qui constituent les terrains tertiaires, ils présentent des ravinements et des saillies qui y formaient des vallées, des collines et des buttes. Ces dépôts sont indiqués par les Ses et les promontoires de terrain qui, quelques quelques points, les terrains plus modernes, et par les excavations qui ont fait dans ces couches, et qui ont atteint le cours des profondeurs très-considérables. Les formations crétacées forment dans bassins : le premier, qui enveloppe Paris et s'étend à l'ouest et à l'est, constitue une zone continue et prolongée sur les côtes de la Manche, en Angleterre; le deuxième s'étend vers le Midi, les environs de Toulouse et Rio Mélom, environ, dépôt l'embouchure de la Garonne, et le troisième s'étend vers Bordeaux. Le torpour moyenne en est de 80 à 85 kilom. Il occupe en plusieurs parties les départements de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Dordogne et de Lot. Les formations crétacées recouvrent aussi des surfaces considérables dans les Pyrénées et dans les Alpes. De la ils s'étalent quelquefois en bassins, et le sont en bassin de la Méditerranée. La séparation des eux deux bassins a lieu par une partie chaîne de terrains jurassique qui sépare les montagnes anciennes de la Provence et celles du centre de la France, et qui court dans la direction de la Mayre, les premières crétacés du bassin du Midi, quoique appartenant à la même formation, ne sont pas identiques; il en résulte que le bassin du Midi s'est déposé dans une mer peuplée d'un certain nombre d'espèces étrangères à la mer de la Méditerranée et du centre du bassin du Nord, tandis que d'autres espèces communes aux deux mers nous permettent à établir la continuité des dépôts dans les deux bassins. La terre crétacée se trouve en trois étages, qui eux-mêmes comprennent deux ou trois groupes, dont le tableau suivant fait connaître les relations :

Classification.	Nature des dépôts.	Roches pétrographiques.	Puissance.	Fossiles caractéristiques.
Etage supérieur.	Groupe supérieur	Craie blanche, craie tuhanéaire	Basalte Trachyte Ophonite Pépérine Trachyte Syénite Serpentine Diorite	Reptiles, poissons et végétaux.
	Groupe inférieur	Craie glauconieuse. Craie tufacée (tuffeau).		Inocermus sulcatus. Gryphæa columbina. Ostrea vesicularis. Catillus Cuvieri. Cuilliea Lamarck. Pecten lamellosus. Terebratula Carnea. Terebratula octoplicata. Pecten spinosus-costatus. Ammonites rhotomagensis. Belemnites mucronatus. Turrulites costatus. Hamilles ellipsoïdes. Scaphites aequalis. Anancites obtusus.
Etage moyen.	Groupe supérieur	Grès vert supérieur (sable vert rempli de fossiles).	130 à 200m 25 à 35	
	Groupe moyen	Gault (argile bleue ou argile).		
	Groupe inférieur	Grès vert inférieur (sables verts ou ferrugineux).	Grès vinonais (alternance de grès, de marnes et de calcaires).	75 à 160
Etage inférieur.	Groupe supérieur	Argile wealdienne.		70
	Groupe moyen	Sable de Hastings (sables et grès ferrugineux).	Formation néocomienne (calcaire, marnes et sables).	
	Groupe inférieur	Calcaire de Purbeck (argile et calcaire).		

Dans le bassin du Nord, la formation *crétacée* offre un ensemble continu; mais dans le bassin du Midi, les deux grands étages présentent une solution de continuité produite par le soulèvement du système du Jura. L'étage supérieur prédomine dans le bassin du Nord, tandis que c'est le contraire qui a lieu dans le bassin du Midi. Dans l'étage inférieur, les premières assises du terrain *crétacé* commencent le terrain néocomien, qui tire son nom de la constitution géologique des environs de Neufchâtel, où il a été pour la première fois distingué. Ce système est formé de sables, tantôt purs, tantôt ferrugineux, quelquefois accompagnés d'un grès ferrugineux de forçage et d'un grès glauconieux, ressemblant assez, par exemple dans la Haute-Marne. Ces sables sont recouverts d'un calcaire gris jaunâtre, mêlangé de marnes et de sables argileux. Le calcaire est exploité comme pierre à bâtir, et fournit une bonne pierre à chaux hydraulique.

Il est recouvert par une assise composée d'une argile gris clair ou gris bleuâtre, renfermant des sables argileux et des marnes argileuses bulbres. Au-dessus de ces argiles, on trouve des grès, dont les couches sont alternées de vert et de gris, renfermant quelquefois des minerais de fer oolitique. La formation néocomienne est complétée par une seconde assise de marne, renfermant une grande quantité d'oxyde de pyrite. L'étage moyen des terrains crétacés comprend le terrain de grès vert, que l'on peut considérer comme formé de trois étages et qui représente à lui seul la formation crétacée dans le sud-ouest de la France, où il présente trois assises, que l'on peut désigner de la manière suivante : 1° calcaire jaune supérieur, 2° craie marneuse, craie tuffeuse, craie grise, chloritée ou micacée; 3° calcaire inférieur et calcaires gris jaunâtre. Cette dernière assise est composée de calcaires compacts et de couches de sables avec poissonnantes. La seconde assise forme une zone qui court du nord-ouest au sud-est. Ses caractères dans cette direction ne sont épaisseur, qui n'a que 4 m. dans le département du Lot, et qui accroît jusqu'à 25 m. dans les environs de Sarlat, dans la Dordogne. Elle passe de l'état sablonneux à celui de calcaire demi-cristallin, grenu ou compacte, renfermant presque toujours des grains quartzeux. Dans quelques cas, elle contient de véritables brèches de grès calcaires chargées d'une certaine quantité de pulsiètes de mica. La régularité de sa stratification, aussi que son homogénéité, permettent d'en tirer de très-beaux pierres d'appareil. La première assise des calcaires jaunes supérieurs est souvent recouverte par les terrains tertiaires moyens qui forment d'une manière presque continue, un vaste manteau sur la France. Les calcaires qui la composent sont en général peu solides, souvent formés de gerbes cristallines ou lacroisées;

la continuent en outre du sable quartzeux très-fin, de mica argentin et des paillettes verts. Cet étage est un des plus étendus des trois qui composent le terrain; on limite avec les terrains tertiaires et marqués par une crête saillante qui forme une espèce de falaise élevée. Lorsqu'on se rapproche de l'ouest, ces calcaires supérieurs diminuent de puissance, et cette puissance n'est pas sous le rivage le plus distancé à la mer. Le terrain crétacé supérieur est grevé dans toute la bande du bassin nord de la France. Le crayé y apparaît tantôt comme verte par les terrains tertiaires, tantôt à la surface du sol, comme au Landgraf. Plus encore alors une telle stérilité, qu'on voit dans cette dernière contrée les plaines de Bonn, ne permettent prétées de culture, mais encore abondamment boisées de végétation. Le sol y est le plus souvent, dans sa partie supérieure, à l'état d'un calcaire marneux, pulvérulent, après à faire du bonnet Espagnol et de la chaux. On y trouve des bancs, quelquefois épais, de calcaire crétacéen en compacte, à couleur conchoïde. Dans un plus grand nombre, ils deviennent marneux, et se trouvent mélangés avec du grès et du lignite. La nature de la pierre offre au des meilleures grossesse de craie blanche, depuis Paris jusqu'à quelques lieues de Rouen. On ne trouve la seconde qu'en maisons de cette et d'une grande dureté; les bancs, le seul matériel qu'y rencontre est le fer à l'état de sulfure ou de protoxyde, quelquefois dissémines, soit incrustant les débris des corps organisés qu'y rencontrent, ou bien en grosses masses formant de veines, ou bien en grosses masses formant de veines, ou bien en grosses masses formant de veines

Donc, en mai 1866, quelques Crétois, capitaines de villages, gens influents dans leurs provinces, commencèrent à se réunir aux environs de la Canée. Dans les provinces orientales, mêmes réunions auprès de la ville de Candie. Mais il n'était question encore que d'impôts trop pesants ou d'autres griefs à déplorer. Nul n'avait l'idée de se séparer de la Turquie, de s'unir à la Grèce; il n'était que, par leurs violences et leurs maladresses, les Turcs eux-mêmes fassent naître cette idée et la rendissent tentageuse.

Cependant Ismaïl-Pacha fit nommer du remaniement d'avoir à se disperser. En même temps, pour défendre son administration, il écrivait à Constantinople un mémoire offrant, si nouvel rétablissement pour les provinces de la Sublime-Porte, de faire cesser les agitations étaient dues à des intrigues étrangères, russes et grecques. Puis, animé en cela d'ailleurs politique de tous les gouvernements turcs, qui s'efforcent toujours d'élever leur pyramide sur des ruines de races et des religions, il chercha à effrayer les villageois musulmans sur les projets de leurs compatriotes chrétiens. Il leur expliquait même libéralité de rapport des forteresses, ou, en malheureux cas passé trois années antérieures les ont les autres et n'ayant à ménager que quand l'armée impériale était repue.

Les Crétois refusèrent de se séparer avant d'avoir reçu la réponse du sultan, et ils protestèrent hautement contre toute mauvaise intention à l'égard des Crétois musulmans, qu'ils engagèrent à rester pacifiquement dans leurs villages. Mais complètement trompés par les mensonges d'Ismaïl-Pacha, et plus encline à la tromperie qu'à la justice, le gouvernement ottoman, au lieu d'envoyer une commission pour examiner les griefs des Crétois, comme ils le demandaient, et qu'ils avaient obtenu dans 1866, 800 hommes de troupes impériales.

Tous ces moyens étaient de nature à rendre l'agitation générale en Crète. C'est ce que manque d'arriver. Le pacha, qui avait voulant dans les mensonges voisines de la Canée des représentants de chaque village, chargés de prendre part, au nom de peuple crétois, à la grande réunion. Ainsi se forma, par les soins de ces délégués, l'assemblée nationale du peuple crétois, qui, constamment recrutée au milieu d'événements sérieux, a fonctionné pendant les trois années de la lutte; à travers les dangers et les difficultés incroyables, a soumis tous les chefs militaires à une obéissance complète, en maintenant ordre, et a enfin tiré de son sein le gouvernement provisoire de Crète.

Le pacha d'Canée fut choisi pour le lieu du rassemblement. Grande vallée tout entourée de montagnes et à peu de distance de la Canée, Omalos avait déjà servi de point d'allianment dans les précédentes insurrections, et convenait parfaitement à cette destination.

Le 20 mai 1866, l'assemblée nationale, formée, en dit crétoise, la liste de ses griefs, contre le gouverneur de l'île et la demande au même lieu redresser. Voici quelques importante, premier document officiel de l'insurrection crétoise. 1° Depuis trois ans, il n'avoir diminué les impôts, comme on s'était engagé, en en constituant de nouvelles nouveaux. On en a mis sur le sol, le tabac, les légumes, les vignes, les bestiaux, les moulins, les propriétés, les poraïsie, les ventes d'immeubles et de bestiaux, le pesage, le timbre, la taxation, le poissons, le vinaire du bouchère. Le mode de perception de ces impôts est quelque chose inhabitable que les Turcs eux-mêmes. Les taxes varient de province à province. 2° Les mesures de voies de communication. Faite de poutre pour trouverser les rivières, beaucoup d'hommes y sont emportés chaque année; le commerce interrompu et le transport des produits de la terre sont gênés, d'embarquement est entravé. 3° Les dépenses routiers, les conseils municipaux, les éphories, qui sont censés représenter le peuple, non, ont été formés sans que, en réalité, le volonté du peuple ait été consultée. 4° L'absence de la banque agricole promise par le hatti-humayoun a été préjudiciel fort cière et ceux qui le cultivent à la merci des usuriers. 5° L'administration de la justice est pleine d'irrégularités et de confusion. Les sentences des tribunaux ne sont pas toujours les droits des plus forts, l'arbitraire administratif et l'oppression religieuse. Bien que la grande ait le droit de nommer les Crétois, mais, ordinaire et chrétiens, ou exige que les autres soient reçus en tarc, et les juges ne sont rendus dans cette langue. 6° Un n'a aucun respect pour les libertés individuelles, des arrestations arbitraires se font chaque jour. 7° Les différents rangs et traitements différents d'écoles, se Ex-éducation trois du nombre des porte où le musulman est permis, et l'enseignement progressif des ces trois parts ont complétement tant toutes sources de richesse pour l'île. Avant d'avoir le droit de vivre, les produits doivent faire de longs trajets par terre dans des sentiers impraticables, au lieu de s'embarquer directement par mer. 8° La tolérance religieuse, proclamée par le hatti-humayoun, n'est nullement observée. Le chrétien qui se fait musulman peut rester dans l'île et hériter de ses parents, tandis que le musulman qui se fait chrétien est exilé et exclu de tout droit à l'héritage. 10° Les nominations prononcées toute supposition de rébellion, et déclarant être remplacée à la position du sultan pour le redressement de ces griefs. »

Jamais réclamations plus légitimes ne furent faites dans un langage plus modéré. C'est ce que reconnut hautement le consul de France, M. Derché, chargé par son gouvernement d'examiner ce document. Notons bien, en passant, cette attitude de la politique française au début de la lutte. M. Derché constate que tous ces griefs sont vrais, qu'il est impossible aux Crétois de vivre démoralisés sous le joug d'une réforme radicale et immédiate ne sont pas faites. Il admet pourtant que observé que le gouvernement turc faisait tout ce qu'il pouvait pour les satisfaire, vois à la plus prochaine ignorance, afin qu'ils n'aient point d'excuse de se plaindre, et qu'ils trouve également bon que tous les ports de l'île, excepté la Canée, soient fermés, pour éviter toute chagrine de contrebande. Mais quant aux routes, il reconnaît qu'il n'en existe pas et qu'il faut en faire. Mais, ajoute-t-il, il paraît vous dénie de justice, il les reconnaît également, et en un mot, il est vrai, par l'exécution des faits, de nominer le droit absolu des Crétois.

Cependant une réunion des consuls ayant eu lieu chez le consul de France, M. Derché craignant, sans doute de trop s'avancer si d'être dévoué par son gouvernement, refusa de se déclarer ouvertement en faveur entre la Sublime-Porte et le peuple crétois. Il s'est cependant rangé à l'opinion des autres les Crétois à l'insurrection armée. Une ligne forte représentation de ces griefs, et le leur vente de Constantinople. Quelques mois d'attente, le grand vizir se décide enfin à faire quelque chose. Le 4 avril 1866, en réponse, un lettre vierielle qui commençait par quelques-unes des réformes demandées : administration de leur sort et toujours empêchement ceux-ci, qui leur faisait, en outre, une amnistie d'ils consentaient à retourner dans leurs villages. Le gouvernement ottoman, même temps le maintien de tous les impôts nouveaux et de toutes les charges, et, parmi ces mêmes institutions qui les opprimaient, et en terminait par des menaces terribles contre ceux-ci, chefs des insurgés, qui refusaient de rentrer au armes.

Voici dans le Crétois, se sentant trop faibles pour lutter avec avantage contre les armes de la Porte, et voyant que, malgré le bienveillement de leurs griefs, se seraient-ils nommé, j'ils n'aient point de chance, et la France elle-même, qui les a si complétement abandonnée ensuite, des négociations à rester dans le cadre ottoman. Le Bosquet de Lajoy, ministre des affaires étrangères, n'écrivait le 24 mai 1866 : « Je ne suis point de l'ambassadeur à Constantinople, que la plupart des griefs, ou Crétois, ne sont point, en ce pays, en France, ayant concouru avec l'Angleterre à la Russie, à rétablir l'ordre et la domination ottomane, était obligée à obtenir des représentants ne sont point, ou Crétois, M. Derché rejetait toit le blâme de la situation dangereuse où se trouvaient les choses et les Crétois, ne trouvaient les choses refus d'envoyer un commissaire spécial pour traiter avec les Crétois.

Cependant l'ottomane politique du ministère turc ne tarda pas à faire, et, le 24 mai, au grand vizir aux réclamations des Crétois qui, qu'il y fait destinée à la Porte, et le temps d'envoyer des troupes en Crète pour écraser ceux qui avaient été protester contre les griefs. Ce qui fut fait, et, quelques jours de Constantinople de nouveaux régiments, le pacha d'Canée, qui voulait, en vue de la crème, peut-être obtenir de lui la Crète, et, en vue de l'insurrection, il commença, par l'ordre de la succession qui assure à son fils, en décrétant des amnisties, le tribun d'Egypte, n'avaient aussi des soldats.

Déjà plus de 20,000 hommes de troupes régulières immobilisaient l'île, et la terreur commençait à y régner. Les villages étaient abandonnés, les habitants, pour échapper à la mort, fuyaient vers les villes fortifiées, vers la Canée, vers la Sublime-Porte, et, ceux qui avaient pénétrer dans la maisons propriétaires de la Sublime-Porte, Rice Mahmoud, qui a pompier périrent aux portes de ces villes. Les Crétois ne cédèrent point à l'intimidation, par crainte de la férocité des Turcs, s'en-fuyaient vers les montagnes avec leurs femmes et leurs enfants. Tous les chemins de la terre étaient abandonnés, soit ne comptait plus à aucune, et, à la fumée de la ville, on entendait dans cette île individuel.

Mais, dès que les Crétois commencèrent enfin les hostilités. Se croyant assez forte pour les vaincre, ils ne cédèrent point à la résistance, la Porte ordonna de désarmement immédiat, et de tous les Crétois, Quelques troupes de fuite furent chargées entre des corps de zapiés (gendarmes) et des citoyens crétois. Ceux-ci, ayant pour chef Mavrogénis, le successeur de l'incapable Ismaïl, le commandant extraordinaire choisi pour réduire l'insurrection, l'ancien gouverneur Mouctapha-Kaïl-Pacha, que nous allons voir achever si complétement dans cette tâche, malgré ses intrigues, ses menaces et ses férocités. Il amenait avec lui de nouvelles troupes et put bientôt disposer de 40,000 hommes.

Un corps de soldats égyptiens commandé par Sabin-Pacha et surprit par les Crétois dans un de ces défiles de montagnes et ferme de Partie avec ceux qui brûlaient de venir en aide à la Grèce. Ils étaient, au moins, une soixantaine de gardiables, qui venaient de faire avec leur magnanime chef le campagne du Tyrol, arrivaient dans cette ville pour prendre part à la lutte sacrée de l'indépendance crétoise.

« Nous partîmes tous avec 400 volontaires grecs, de membres officiers de l'armée hellénique, des médecins militaires, une musique complète, et nous hâtions de montagne, nous-mêmes de colonel Vyzantios, l'éminent commandeur en grec de l'Histoire de l'Indépendance de l'Angleterre, de Tsiors, et de livres de tactique française. Nous formions en corps d'armée, et nous comptions sur notre présence de tous ceux qui sont venus en Crète.

« Parti d'Athènes le 20 mai, nous arrivâmes à Syra quelques jours pour y faire notre armement, et nous arrivâmes dans la Crète, neutale sur le *Pandéliskos*, petit vaisseau marchand de la compagnie nationale hellénique, qui commençait à s'acquitter avec gloire du rôle de forceur de blocus. Le 4 décembre, nous vîmes apparaître le cap de Kissamos, nâtchou fort vénéré occupé par une garnison turque. Malheureusement des traîtres avaient avertl'ennemi de notre projet; trois Turques nous en firent de leur nous empêchèrent par leur feu terrible non atteindre le rivage. Nous descendrent le premier à la place.

« A l'orient, dans ce même mois de décembre, se passa le grand drame d'Arcadi, qui égale Mésolongi. C'était un grand couvent, qui, depuis plus de 1,000 ans, était le fort, fermant nuit. Là s'étaient réfugiées les femmes de nous ne villages environnants, afin d'échapper aux fétocités des Turcs. Une pendant grâcieux, quelques-uns de volontaires et de Crétois, gardait la place sous le commandement du colonel Vyzantios.

« Cet officier, avertl que les Turcs voulaient de nous, et, ne voulant point de nous, ne voulant rendre, lorsqu'arrive en effet l'armée ottomane. La résistance des Crétois et des Grecs fut héroïque. Quand ils eurent épuisé leurs munitions, de connaît avec l'hégémonie du couvent, ils se mettent de nous faire sauter. Mais l'explosion fut insuffisante; les Turcs entrèrent dans le couvent et massacrèrent tout ce qui restait vivant, hommes, femmes, enfants. Quelques mois après, nous rentrâmes dans cette épouvantable scène du massacre dans toute son horreur, au milieu de nous, et, nous comptâmes, comme dans le position même où ils étaient tombés.

« Ce drame se manqua point d'avoir dans le monde entier un immense retentissement, de nous de la sympathie des Crétois, et, surtout, de nous de tous les cours présenes. En même temps, ils commencèrent à prendre part dans la lutte par la diplomatie elle-même, et, les différents gouvernements européens, nous alors leur être favorable. Le Livre jaune a révélé le langage de l'ambassadeur de France, indiquant ce même fait : « Le gouvernement, dit-il, flâtelle compromis, la question ne se serait pas en quelque sorte réglée à nous. » Les solutions qui, au début, auraient été parfaites satisfaisant pour nous, et la pacification de la Crète, risquent d'être trouvées « trop peu satisfaisantes pour les insurrections! »

« Alors les Crétois n'avaient pas tort d'espérer une intervention des puissances protectrices en leur faveur, et de faire, malgré nous leurs nombreuses, parce la Porte, et longtemps possible, elle ne donne à cette intervention le temps de s'exercer.

« Nous n'avons malheureusement pas tel l'exécution nécessaire pour réaliser les résultats trouvés par les Crétois et leurs auxiliaires venus en aide à leurs frères de Grèce. Le Crétois, la Grèce, la France, la Russie, la Prusse et l'Hiver ne le permirent pas au chef de peut conserver réuni les corps de troupes, à cause du manque complet et systématique. Il certain nombre de volontaires, réduit par le feu, capitulèrent; le vaisseau *Pandéliskos* d'après, et, le 20 décembre en Grèce sur des frégates impériales.

« Autant de Mostapha rust se montra bienveillant pour ces étrangers qui cherchaient à mettre les les armes, autant il déploya de cruauté contre les parties crétoise, s'opposant aussi les réduire par la terreur. Il brûla les villages, massacrer leurs femmes et leurs enfants, et, dès lors, les Crétois, ne trouvant leurs oliviers, il essaya sous de la trahison, et, se vermet ainsi, il parvint à les faire sortir des Sfakia sans inutile et stérile intrigue de Mavrogénis Tsirdaka.

« Le corps de Byzantins auquel j'appartiens, ayant pris le chemin de Sfakia, nous, à Zimbrakakia, qui, seul à cette époque parmi les Crétois, ne manquaient à la, amoncelé la résolution de continuer la résistance, malgré la fatigue et une série de revers. Le 1er janvier 1867, le général en chef ou milieu des montagnes et de la neige, sur le haut plateau d'Omalos, décida à traverser et probablement à mourir de faim, avec une soixantaine d'hommes tout au plus, dans ce désert.

« Nous y passâmes en effet trois mois dans des hutte de cherbes, en milieu de la forêt, vivant d'herbes sauvages et de racines humides, sans pain, sans vêtements, à sept heures de marche de la Canée, d'où chaque nuit l'ennemi turque, guidée par quelque traître, pouvait venir nous surprendre.

« Chaque fois qu'il y a eu quelque clairière, chaque fois que la neige cessait de tomber, nous apprîmes les Crètes des villages situés sur les flancs de nos montagnes, et à la tête de rassemblements de 1,000 à 1,500 hommes, nous allions attaquer les Turcs campés dans les plaines des printemps : vainnes de Kydonia, d'Apokrouna ou de Sfakia.

« Malheureusement tous ces combats, toutes ces escarmouches ne pouvaient avoir aucun résultat décisif. Impuissants, à cause du manque de vivres et de munitions, de prendre aucun avantage. Ces Crètes que nous rassemblions pour quelques jours sur de leurs villages pour trois jours de vivres ; du pain noir et des olives rancies. Quand ils avaient épuisé ces maigres provisions, il fallait bien les renvoyer dans leurs villages, nous ne pouvions leur donner à manger.

« A Turkos, la situation était à peu près la même : une série d'escarmouches et de tiraillerie qui ruinaient les pays par les Turcs. Le printemps amena dans cette partie de l'île le vieux Pétropoulaki, chef principal de Mages, qui, crédité de bâtonnes de la guerre de l'indépendance hellénique, a la tête de son clan, les Pétrolaïtes de Lacédémone. Cet hélène vieillard donna bientôt à l'insurrection des proportions nouvelles, une force locale nouvelle.

« Comme on avait passé nous saions sans nouvelles, la fonction que le pays était attendue à l'île entière. L'existence des Crètes dépendait l'accentuée de rassemblements de leur île par le comité de Syra. Au *Pandéli-Grèce* avait succédé un vaisseau plus grand, construit pour forcer le blocus des ports du Pirée et pour ravitaillement de la détention grèque et demi par les Grecs de Londres. Ce vaisseau, d'une marche rapide, portait le nom d'Arcadi. Bien que trente vaisseaux de la marine ottomane fussent à la hauteur de l'île, l'Arcadi, commandé par d'intrépides capitaines, trouvait moyen de tromper la surveillance et d'apporter régulièrement aux Crètes quelques vivres et munitions, mais pour qu'il ne manquent pas tous de faim.

« Un mot cependant, trapu par quatre frégates, d'un Arcadi forcé de se jeter à Crète, mais il ne se produit pas. Avant de le quitter, l'équipage y mette fin. Et quelque temps après, trente vaisseaux furent envoyés pour le remplacer et le vaincre. Crète, malgré les impulsions extérieures toujours, jusqu'au dernier jours de l'insurrection. Ce nouvel Arcadi, commandée par Sourmali, et la Crète, commandée par Grillé, deux héros !

« Les vaisseaux, chaque fois qu'ils venaient ravitaillement et prendre par quelques centaines des vivres et des munitions, en emportaient de nombreuses familles à demi mortes de faim, de froid et de misère. La plupart des Crètes ayant été brûlés par les Turcs, des milliers de misérables victimes, vieillards, femmes, enfants, étaient trouvés dépourvus par tous les villages du Crète, attendant le vaisseau qui qu'on leur emporterait en Grèce.

« Mais ce nouveau statut bien insuffisant, la situation de ces infortunés devenait de plus en plus horrible, abandonnés dans les ruines des grandes puissances s'en mouvaient. Des Autrichiens, Prussiens, Russes, Italiens et autrichiens vivaient, par les ordres de leurs gouvernements respectifs, dans les villes, les milieu existaient et les transportaient en Grèce. Les Autrichiens et surtout les Prussiens, plus sévères, non-seulement un acte d'humanité, mais une sorte de représentants de la insurrection, et le s'en mirent que plus de persévérance et continuer désespérément la lutte.

« Déposition de Mustapha-Pacha dont il avait tout espéré au début et voulant tromper l'Europe en proposant de quelque nouvelle autorité, le gouvernement turc le rappela de l'île et envoya à sa place un commissaire impérial, Mustapha Server-Effendi. Celui-ci ne fit rien de plus que Mustapha, les forces, les accordes des puissances européennes, il eut seulement l'impudence de jouer la comédie suivante. A partir pris par la France, quoique pouvres gens, il les envoya comme déposés de la Crète à Constantinople.

« Cependant l'opinion des Turcs, vivilement émoussée par l'indécision de la France et des Anglais, semblait faire place à une plus énergique résolution, à un système plus généralisaire de l'armée ottomane, le grand homme de guerre de l'empire, Omer-Pacha, fut envoyé en Crète. Désormais on allait donc avoir, non plus des bonnes, de la ville et des égorgements de femmes, mais bien une guerre sérieuse sur les montagnes.

« Omer-Pacha s'imaginait réduire l'insurrection en quelques jours, l'on ne pouvait pas tuer le peuple en faisant les plus belles promesses. Mais il ne fit rien de mieux que son prédécesseur, et comme moi, dans ce pays, il se trouva, il ravagea, brûla, massacra. En même temps, il prit, sous ses ordres, un Européen qui écrivait à la Sublime-Porte les lettres les plus mensongères, où chaque semaine il vantait les victoires progrès faits par lui dans la soumission de l'île.

« Enfin il déclara un jour qu'il restait à peine dans les montagnes un petit nombre d'insurgés sans aucune importance, et que la pacification de pays était complète. Et pourtant, excepté les trois places fortes, les Turcs n'avaient pas un pouce de terrain en Crète, et nous étions toujours, comme nous l'avons été pendant toute l'insurrection, maîtres de l'île entière.

« Alors, pour finir une situation qui devenait aussi compte qu'odieuse, il fut décidé que le grand vizir, Aali-Pacha, le diplomate du temps puissant Fuad-Pacha, irait lui-même en Crète promulguer une constitution des plus libérales, et produiraient aux populations les bienfaits de la Hussiane le sultan.

« Aali-Pacha n'était bâtonné prendre lui-même sa piège qu'à bâtonné à l'Europe, en lui répétant chaque jour la nécessité de la soumission des Crètes. A force de répéter ce mensonge, il a réussi à le faire croire à l'Europe, à être désabusée, en trouvant à Crète tout ordonnance sous la main. Et il a tout imposé que bien des places forts.

« Il voulait, pendant ce temps, afin d'amoindrir l'humiliation de cet échec, jouer le comédie moins d'une nouvelle insurrection de peuple qui devait avec revanche sous la constitution turque de Constantinople. Il prit pour cela les portiers d'eux de la Canea, qui unissez par quelques jours, un même titre que vous pour leur pour leur en rôle. Puis Aali-Pacha, accompagné de Fuad-Pacha, pompeux rapport où étaient énumérées toutes les conquêtes qu'il avait faites, assurait-il, sur l'insurrection.

« Il prenait ce matin très-haut et très-poli, mais de vendre une force locale avec la commission y étant terminée. Il n'était pas homme de guerre, et il y avait trois mois que pré-pari dans les mensonges quelques insurgés qui le prirent en tête, lui faisant prisonier et de Constantinople à celui de La Canea. Il prit la liberté de remarquer que le chef de Fis Hantzous, pour le remplacer, en officier de grand mérite, l'honneur de la Crète, et que l'Europe qui a constitué à gouverner la Crète depuis sept Mustapha-Pacha.

« En réalité, rien absolument n'était fait, et il ne bâtait pas pendant l'autre, et pendant comme en Crète bâtit pendant l'année 1867. Alors il ne fut pas question de la soumission de l'île, les Crètes n'envoyèrent aucun ambassadeur dans la conférence. Tous les membres de l'Assemblée nationale, les commissaires, étaient de plus en plus convaincus qu'ils ne pouvaient rien obtenir de leur part'intervention des puissances protectrices. Et nouvelle fois, le gouvernement de la Porte avait annoncé avoir amener forcément une nouvelle insurrection, puis à la nouvelle, nous renonce à cette espérance.

« Ce fut pour cette cause que décidé en en nous et avoir enfin à quoi s'en tenir, que l'assemblée nationale, qui ne pouvait rien obtenir alors que se faisaient dans toute la Grèce des levées de volontaires, et des préparatifs d'envoyer aux les dépêches de la Crète à ce moment, Dans ces précédents on en parle que les Crètes ne pouvaient rien obtenir de nouveau.

« Je fus chargé, avec le titre de plénipotentiaire, de l'envoyer à Constantinople, pour en parlement hellénique. Malheureusement, en ministère de Commodoros avait ouvert ; mais le ministère de Tricoupis, qui avait pris place et obtenu cet entite. Ce vieillard était le grand de Grèce, et le plus honnête et le plus ami ennemi de la Grèce et défendent des intérêts de la Grèce, et ne pouvait pas se tromper du ministère et prendre la Grèce et nous avons pu, en nous présentant, nous nous empêcher de pénétrer à Athènes, je tins ainsi à ce jour ; et nous prendrions dans cette ville. Mais il me fit bientôt arrêter par ses agents et dépêches forces de Grèce, et, dans mon absence il renvoya mes collègues de Crète.

« Et on ayant si bien servie par le gouvernement de la Grèce inférieure, le Comité Porte reprit bon espoir de terminer à son avantage l'insurrection. Il fit, à l'indécision publique en Grèce, d'abord indécise et ainsi gênant que sous le ministère de Boulgaris ; notre égard il y avait quelque politique adroite, les bords jaux et les Crètes, et ainsi, et conclamer energiquement ce vieillard qui, par sa sérénité et son longue, portait la Crète à ses dédiéressés.

« Alors perdant la tête et voulant donner une nouvelle preuve de son ignorance, il envoya cent : faire insulter l'ambassadeur de Grèce en Crète, et ordonna de ne pas laisser passer les frontières, avec munition ou blé et essence dépêches, et, ainsi, les Crètes, partant pour la Crète sous le commandement du vieux chef Pétropoulaki.

« Immédiatement l'ambassadeur turc se rendait à son poste, et nous reprit notre protectorat. La Sublime-Porte comprend que le mariage de Grèce l'inquiète de Crète, et bien convaincu par ses amis les Anglais, mais ne voulait pas encore la Crète, et, ainsi, le Grèce un ultimatum, lui enjoignant de ne plus laisser sortir de ses ports aucun navire chargé de vivres, de munitions et de volontaires pour la Crète, sous peine de voir ses ports bloqués par une escadre turque.

« Immédiatement l'ambassadeur turc se rendait à son poste, et nous reprit notre protectorat. La Sublime-Porte comprend que le mariage de Grèce l'inquiète de Crète, et bien convaincu par ses amis les Anglais, mais ne voulait pas encore la Crète, et, ainsi, le Grèce un ultimatum, lui enjoignant de ne plus laisser sortir de ses ports aucun navire chargé de vivres, de munitions et de volontaires pour la Crète, sous peine de voir ses ports bloqués par une escadre turque.

« Le nouveau de cette reddition, arrivant à l'inverse de ce qu'on avait espéré, produisit qu'on ne attendait. Il fut décidé qu'il n'y avait plus lieu de négocier de la Crète, et que l'on accepterait la discussion sur le terrain où il avait pris la Sublime-Porte de la prendre, le terrain des armes et des satisfaction dans par la Grèce à la Turquie, pour avoir aide de quelques secours les Crètes dans leur insurrection.

« Le moment la Grèce semble prendre une attitude énergique. Son représentant, M. Rhangabé, reçut ordre de ne pas prendre part aux délibérations de la conférence, et de refuser d'y adopter sur le même pied que le représentant de la Turquie. Et comme cette commission ne fait pas Dans, le représentant de Grèce.

« Cette énergie fit trembler quique temps tous les ennemis de la Grèce. Tout le monde se souvient bien qu'il employa cette énergie à regrer avec amitié de Grèce de la Grèce, pour que s'il ne montrait quelque déclaration de guerre. Du reste pas pas, qu'il n'a pas dans mon d'hélléniste, ministère, et ainsi, ses intérêts de mondes.

« Enfin, le 21 janvier 1869, la conférence de Paris rendit son verdict, une déclaration tout à fait brutale à la Grèce, lui ordonnant de se soumettre à la Turquie. Une crise ministérielle en résultera à Athènes, et de cette crise naît la nouvelle Grèce, qui, ne pouvant rester aux conseils de ce même pacifique M. Rhangabé, se soumit à la déclaration de la conférence.

« Cependant la question ainsi tranchée est loin d'être résolue. La Crète frémissante s'accroupit pour le pays, des mercenaires bandes, commandées par Tricoloro s'y sont formées, d'un nou plus considérable que les précédentes. Les familles crétoises venues en Grèce, malgré leur pauvreté, aimant mieux pour la plupart y rester que de retourner dans leur patrie sous un pareil gouvernement.

« D'autre part, la Sublime-Porte n'a pas tarde à montrer, en arrachant aux Spuroïdes, dont elle tchoment le territoire, leur entourage garantie que le traité de Londres, de quelle manière elle comprend le bill d'indemnité accordé à son protectrice en Crète par les grandes puissances.

« La Russie, dont la politique française prend conclusion l'influence en Crète, a beaucoup gagné à ces injustices. Les vaisseaux russes qui flottent dans les eaux de la mer Noire, ont été obligés de passer sous pavillon russe, afin de pouvoir continuer leur trafic, interdit aux Grecs par l'ultimatum turc.

« Et on n'est pas en Crète seulement que se prépare la grande vengeance de tous les crimes contre les Ottomans. En Epire, en Thessalie, en Bulgarie, partout, on voit bien qu'une heure favorable pour se soulever, bruire ou éclater. Tous ces opprimés saisent dans une impatience terrible l'heure de la délivrance.

CRÊTE n. m. *Cârd-te-a* — Ind. *crête*. Comme ainsi le mot, le mot *crête* en roman, et en ancien sanscrit *krat* (*karat*), *krat kerrat*, dont le mes propre est trahent, qui s'appliquo en premier lieu à crête et de la chaîne. De là, les sanscrit *krat*, *krat kerrat*, *ulion*, c'est-à-dire *krat*, comme le cône de la chaîne. Et le dérive beaucoup d'autres termes : *krat* à l'agriculture, *krat* que *karata*, *krat*, *krat*, *krat kerrat*, labour à la charrue, *krat*, *krat*, *krat*, *krat*, etc. Dans le Rig-Véda, les hommes en général sont appelés parfois *krat*, *krat*, comme habitants de la terre cultivée. Les Iranis ont conservé cette idée et ont *karata* au pays de labour, comme les Indiens en sont *dégoûtés* en Ess. En persan moderne, on trouve *karata*, *se contracter*, se rider, puis, avec porte du r, *kerchidan*, *tirer*, *traire*, *tracer*, et *crête kéhéran*, *kéhéran*, *labourer*, *cultiver*, *d'où kéhéran*, *laboureur*, *kéhéran*, *kéhéran*, *kéhéran*, etc. Cette racine s'est conservée également dans quelques langues européennes avec son acception générale, et, par *crête* de labourer, elle a fait place à la racine *ar*, plusieurs de ses dérivés se rapportent cependant au travail de la terre. Au sens général de tirer, tirailler, plus vaste et exacte, se rattache le latin *kerrat*, *carder*, *cirider*, *cirider*, *séranner*. Comme l'allemand *kreiche*, *cirille*, et *kreiche*, *kreiche*, l'ancien slave *cirille*, *cirille*, les fait de dérivés, en y peut rapporter le grec *kerrat*, *charbon*, et c'est aussi par là que se rattache à la racine *krat* la latin *crire*, la *crête* à la langue latine, *kerrat*, *kerrat*, *kerrat*

— Agric. Terre rabotée sur les bords d'un fossé qui sert de limite commune à deux champs. Il l'arie de deux côtés, selon l'usage, d'un côté.

— Bot. Axe plat et saqueux portant à son côté inférieur de nombreux épillets courtement pétiolés et disposés sur deux rangs, comme dans les digitaires, genre de graminées. *Crête-de-coq*, Nom vulgaire d'une espèce de rhinanthe. Nom vulgaire de quelques plantes dont la fleur imite l'argrette qui surmonte la tête du coq, comme les indigo-thère pavonine, la crespisque sapan, quelques amaranthes, les pomoclaies, etc. *Crête-de-rire*, Nom vulgaire de la bacille ou crithine maritime.

— Méd. *Crête-de-coq*, Nom spécifique d'une bulbre à bitonche crinée.

— Epithètes. Levée, élevée, haute, superbe, orgueilleuse, menaçante, drastée, hérissée, écloatée, éclatante, de pourpre, d'écarlate, de sang.

CRÊTE, Ee adj. (kré-té — rad. *crête*). Mini d'une crête. *Coq crêté.*

— Fig. Pier comme un coq qui drenn la crête : *Le moyen aient régulant, et le cœur haut : Cet homme est fort crêté et Prétiliant après ces nouvelles.* (Ecr. de Vert.) Huppé, distingué. « Ces deux mots ne vont pas.

— Blas. Se dit des oiseaux et des poissons qui ont des crêtes, principalement des coqs, dont d'ème mal particulier : *Le l'Hospital : de gueules, au roy d'armes, crêté, ergenté, becqué d'or, accompagné d'ancetre du chef d'un petit écusson d'azur chargé d'une fleur de lis d'or.*

— Entom. Se dit des insectes qui ont sur le corsoïet des pails ramassés formant une sorte de crête.

— Méd. Se dit des coquilles qui sont relevées d'une largeur en qui ont leurs bords plissés.

— Zoolh. Se dit des polypiers dont les aspanions forment des plissement des crêtes.

— Bot. Qui est muni d'une sorte de limite la forme d'une crête.

— Minér. Se dit d'un minéral réstallisé dont les cristaux, en tables rhomboïdales minces, sont groupés parallèlement au plan qui passe par les grandes diagonales, et ressembre à leurs grossièrement des crêtes du coq : *Barytine crêtée. Fer oligiste crêté.*

CRÊTE-DE-COQ. V. crête.

CRÊTE-DE-PAON. Bot. V. crête.

CRÉTÉ, ée, l'Asiatica, était, suivant quelques mythologuphes, l'epouse de Minos, dont elle eut quatre fils, Crétéus, Deucalion, Glaucus, Asthérion, et cinqtre filles, Ariadne, Phédra, Acalanthe et l'Asthème. Hyperéchoïdes, et Ilée de Deucalion, et Ariadne et l'Asphème.

CRÉTEIL, bourg et commune de France (Seine), canton de Charenton-le-Pont, arrond. à 18 kilom. E. de Sceaux, sur la rive gauche de la Marne, pop. 1,422, 1,428 hab. pop. tot. 2,841 hab. Plusieurs de leurs pierres remarquables. Ancien prieuré, crétéil une petite ville qui avait un ancien monastère, l'église paroissiale est en ruines, surmonté d'une tour placée sur le milieu du portail, qui paraît être du XIIe siècle. Il y a encore plusieurs châtaux le bois dont et quelques vestiges d'étuve. Sur le mont Crétéil, en hameau de Buisson, Charles VI avait fait bâtir un château qu'on appelait le *Petite reine.* Sur l'emplacement de cette construction royale s'élève aujourd'hui un château moderne.

CRÉTÉLER v. n. on intr. (kré-té-lé — onomatop. Imitation du commentaire d'abord mmet : *Elle crételait, elles crétéleront.* Chanter d'une façon particulière, en parlant de la poule qui vient de pondre.

CRÉTELLE s. f. (kré-tè-le — dimin. de *crête*). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des fesdoucées, qui peut type la crételle des prés : *Les* CRÉTELLES *sont des plantes vivaces, à panicules serrées.* (L. d'Orbigny.) La CRÉTELLE *dure forme des tuffes gazonnantes.* (A. Dupuis.)

— Encycl. Ce genre de graminées renfermait en avant peu de nombreux genres et plusieurs de celles-ci, par suite d'un nanous plus attentif, ont été rapportées à d'autres types, non moins nombreux, mais moins. La plus importante est la *crételle commune ou des prés (cynosurus cristatus)*, plante vivaces, donné par extension à tout le genre, de vives, des prairies, des pâturages, qui forment les gimons, et qui permettent de distinguer quelques des plantes de la famille autres graminées. La *crételle commune* est une plante vivaces, qui croît en abondance le mois plein environ ; elle forme de petites touffes d'un aspect assez agréable. On peut en tondre ordinaire et en faire du foin, et en trouve, parce qu'elle indique qu'il vient du bonne prairie, et ne contient pas conséquent que de bonnes plantes. Tous les bestiaux, mais particulièrement les moutons, la mangent avec plaisir, surtout lorsqu'ils ont jeûné ; mais elle foisonne peu et en trace peu, si bien que les prés où elle domine renseignent souvent à des fréchet ; il n'y aurait donc aucun avantage à la cultiver seule. On en emploie la paille pour faire de petits ouvrages tels de paniers. La *crételle hérissée (cynosurus echinatus)* est surtout abondante dans les régions méridionales, où elle croît dans les lieux incultes et sur les bords des champs. La *crételle dure (cynosurus durus)* s'élève peu, mais elle forme des touffes gazonnantes et bien fournies. Elle est également propre au Midi, et croît de préférence sur les sols arides ou pierreux.

CRÉTE-MARINE s. f. Bot. syn. de CRISTHE-MARIN.

CRÉTENET (Jacques), philanthrope français, fondateur des prêtres missionnaires du Saint-Esprit, né à Dôle (Franche-Comté) (Jura-Comté) en 1631, mort en 1666. En 1662, il devenait un serviteur des pauvres, et prétia d'être nommé milice chirurgien. La peste de 1662 lui fait une nouvelle occasion de signaler par son courage et sa charité. Rient Hôtel-Dieu, il se consacra à l'entière service de Dieu, et institua la congrégation des jesuitiques, au moyen d'une Ordonnance considérable qu'il avait acquise dans l'exercice de la chirurgie, et avec les libertés du prince de Condé. Les jésuites, qui commencent à l'instruction des jeunes missionnaires.

CRÉTEN v. n. ou tr. (kré-té — rad. *crête*). Techn. Cacher des fonds de la pierre, ordinairement appelée crête : CRÉTEN un fossé, s'Arrêter l'étoile sur le bois d'un singe avec le petite crête.

CRÉTET (Emmanuel), comte de CHAMPGNY, ministre d'Etat, né à Pont-de-Vaux (Ain) le voisin (Savoie) en 1767, mort à Auteuil le 22 novembre 1828. Il acquit une fortune considérable, notamment la Chartreuse de Lyon, fut élu membre du conseil des Cinq-Cents par le département de la Côte-d'Or (1795), qui une grande part en rédigeant plusieurs anciennes lois fiscales, et s'occupa surtout des questions de finances et administration. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, il devenait d'Etat, prit une part active aux négociations du concordat, puis fut successivement nommé directeur des ponts et chaussées, conseiller d'Etat, préfet du Rhône, France (1801), et enfin ministre de l'intérieur (1804). Il a pour mérite que le Rhône, qui, dans sa domination en 1805 pour cause de santé, et, remplacé par Lucien Bonaparte, son ministère que commencerait la plupart des grands travaux, et de nous rappeler et illustré le règne de Napoléon Ier. L'empereur le fait créé comte de Champgny, grand officier de la Légion d'honneur. Ses restes furent déposés au cimetière du Père-Lachaise. *Quelqu'il fût protestant*, l'abbé Hallon, chanoine de Notre-Dame de Paris, prononça son oraison funèbre. Il fut remplacé par Lucien, ministre de l'intérieur, a fait une *Notice biographique*, et il a publié *Discours du comte de Champgny.*

CRÉTEUIL, commune d'Arcueil, où du Thou, ainsi. N'ayant pas fait partie de jeune l'élite la passion violente qu'elle éprouvait pour Marie, et ne pouvant avoir son bien, voulu la sacrifier. Accusé ordonna d'exposer Valère qui, ayant pris une résolution, et quer de la lutte, et mit à mort Crétéuil et son rival.

CRÉTI (Domato), peintre italien, né à Crémone en 1671, mort à Bologne en 1749. Ce peintre a laissé des ouvrages qui, en général, sont correct, mais dont la couleur est souvent trop crue. Il a beaucoup travaillé aux ouvrages, dont il n'était jamais satisfait, et on lui maintes fois de les lui arracher, et quelque note de force. On cite parmi ses productions les plus remarquables : Le Jugement dernier de Bologne, et la *Vierge avec saint Ignace et saint Xavier*, qui ornent l'église de Jésus-Marie. Le musée du Louvre possède du lui un *Fuite d'enfant.*

CRÉTIN, ine (kré-tèin — Génin tire ce mot de *christianus*, chrétien, parce que les personnes affligées de cette maladie étaient considérées comme innocentes et *chrétiennes* par ceux qui vivaient autour d'elles. Cette explication, du reste, n'a pas trouvé accès en nous pours, dans quelques vallées où les crétins sont plus nombreux que ailleurs, et qui elle leur contribe le respect et les soins de tous. Ailleurs, comme le fait observer M. Fodéré, il n'inspire dans la langue ne peut venir de la, et il faut le tirer du celtique *kreitin*, *kreitin*, *kreitin*, dérivé de *kreitin*, *crain*, la crainte (le crétin ne ressemble en rien aux dieux crétins). Individu idiot, rachitique, pâle et souvent goîtreux : *On trouve beaucoup de crétins dans les vallées profondes et étroites du Valais, dans le vallée d'Aosta, la Maurienne, le Tyrol, le Valais, le Tyrol, le Vorgne et des Pyrénées.* (Bouillet.) *La vallée aosta est chaud de crétins.* (Ch. Nodier.) *Une vallée suspicieuse de l'Isère, où ils abondent, les cantons vivent en paix, et ne se mêlent pour qu'ils soit dressés à garder.* (Balz.) *Les crétins ne parviennent pas à la sensibilité ni à la nature.* (Ch. Nodier.)

— Pam. Homme stupide, idiot : *Cet homme était un* CRÉTIN ; *il ne comprenait rien, il ne savait rien en dehors de l'orthématique et de la tour des lieres.* (G. Sand.) *Et dire qu'il y a des crétins qui pensent qu'on est sur la terre pour entre chose que pour aimer!* (Ulbach-Sand.)

— Adj. Affecté de crétinisme : *Ce remarquer que on ne confond ne sont pas* CRÉTIN *mean d'âge de dix ans, ils ne le deviennent guère par la suite.* (Verg.) *Les hommes crétins portent des joupons au lieu de culottes.* (Virey.) *On peut être sale, dépoétiné même dans un vêtement, paraître idiot, hébété dans toutes ses actions, avoir le regard d'effet, avoir être* CRÉTIN. (A. Hugo.)

— Fam. Sot, stupide : *Des marts* CRÉTINS *exhibent les épaules de leurs femmes les poitrines.* — Encycl. V. CRÉTINISME.

CRÉTIN (Guillaume), poète français. V. CRESTIN.

CRÉTINE s. f. (kré-ti-ne). Légid. anc. Alluvion formée brièvement, ordinairement.

CRÉTINISME s. m. (kré-ti-ni-sme — rad. *crétin*). Nosol. Faire devenir crétin, rendre stupide : *Le pulle ordinal, il hébète et rendre crétin, ordinairement les parties les plus intelligentes.* (Balz.)

— Absol. : *M. Bigot, ne sait ou pote, mais ne pote recevoir : au lieu d'idéaliser, il idéalise : et lors que le prince lui demande le vaudeur, de la hauser et de la jeter vouvoir ne le relire, il crétinise, rupetise, recouvrir et se rupetise.* (Balz.)

Se crétiniser v. pron. Devenir crétin, idiot, stupide : *Mais ce qui désespoire de parvenir thumanité. — Pourquoi? — Parce qu'elle forme les yeux et qu'elle crétinise les mortuer qu'elle en* CRÉTINISME. (F. Soulié.)

CRÉTINISME s. m. (kré-ti-ni-sme — rad. *crétin*). Ensemble des caractères de crétin : *Quoique les crétins se reproduisent en se mariant, soit entre eux, soit avec des personnes saines, ils se propagent peu le* CRÉTINISME. (Virey.)

— Fam. Stupidité, abrutissement moral et intellectuel : *Appliéra-ten pesiqué cette erreur, ce préfetisme, ce crétinisme administratif?* (Fouriar.) *Dans une société mal organisée, l'homme est plongé dans le crétinisme, et ne parvient à la pitié ne le crétinisme.* (Ulbach.)

— Encycl. Le *crétinisme* a été signalé dans les plus hautes montagnes de l'Europe, et les plus anciennes mêmes chez lequel on trouve quelques vestiges de ce fait, qu'il est rapidement malade. Aux mêmes siècle, Jonas Sanier, médecin alsacien, le signale dans les vallées des vages-femmes reconnaissant, à cette époque, l'enfant, mais ne dit rien de l'enfant, mais ne dit rien de l'enfant, mais ne dit rien de l'enfant. Au XIIIe siècle, Albert le Grand, mais ne dit rien de l'enfant, mais ne dit rien de l'enfant. Au XIIIe siècle, Albert le Grand, mais ne dit rien de l'enfant, mais ne dit rien de l'enfant. Au XIIIe siècle, Albert, tout en maintenant, dans le but de réunir les différentes opinions, les différentes à cette matière, les idées aux crétins, établit que les crétins sont des hommes sains et de mêmes tranches. Suivant elle, le *crétinisme* est une dégénérative de l'espèce humaine, caractérisée par un développement plus grand d'idiotie, associé à un *habitus* vicié de corps. Par conséquent, le *crétinisme* commence cards, il faudrait deux choses pour faire un crétin : le vice de corps et de l'idiotie, habitus spécial et anormal du corps. Cette diversité physique tient de ce que le crétinisme n'est pas un bon établie des degrés dans ces cas, mais, et, et, et

divergence parmi les auteurs : les uns pensent que ces eaux sont nauvaises parce qu'il y a une diminution dans leurs principes utiles ; les autres attribuent, au contraire, cette action funeste à la présence de certaines substances en quantité anormale, il en est quelques-uns qui, reprenant des doses opposées, croient que la production du *crétinisme* est due à la présence dans les eaux potables des matières organiques nitrées. L'hypothèse donne en 1851 par M. Chatin, qui attribuait le goître et le *crétinisme* à l'absence ou à la diminution de l'iode dans les eaux, les aliments et l'air atmosphérique, a été jugée assez dans la science, et les faits qui ont été cités à l'appui de cette manière de voir ne sont plus regardés aujourd'hui comme une question de conséquence. Les recherches récentes ont tendu à établir un rapport constant entre le développement du goître et du *crétinisme* et la constitution géologique des localités où régnent ces affections, le docteur Grange a de plus une carte géographique où se rapprochent nombre d'autres d'une manière frappante. Les terrains sur lesquels les affections sont endémiques, disent-il, d'après cet auteur, forment, formés de masses gypseuses dolomitiques, de roches magnésiennes, de schistes argileux, ou d'alluvions provenant de ces roches, et le reste qui en est habituellement considéré comme étant nouvelle du sulfate de chaux et des sulfates et carbonates de magnésie. En France, en Allemagne, en Russie, en Finlande, partout enfin, dit le docteur Grange, où les *crétins*, le mal *crétin*, le mal endémique des roches magnésiennes ou des sels de magnésie, ont été signalés, apparaît une dominée presque exclusivement chimique, qui infirmée par de nouvelles observations. Aussi, tout en tenant compte de la constitution géographique du sol, les plus récents rapprochent une série d'autres causes et entraînent la cause prochaine du goître et du *crétinisme*. L'influence des conditions organiques que contiennent les eaux potables a été jugée assez grande comme le point de départ de cette dégénérescence de la race humaine. Cette thèse a été défendue avec talent par l'académie de médecine par M. Boudardel; mais, plus tôt que les précédentes, elle repose sur des preuves inattaquables, elle ne rend pas mieux compte que les autres de tous les faits observés, et les objections qu'elle soulève sont nombreuses. En résumé, nous pensons que les causes du *crétinisme* sont encore aujourd'hui nombreuses et inconnues.

Malgré l'ignorance où nous sommes au point de vue de l'étiologie de cette affection, il est avéré que l'on pourrait diminuer le nombre des crétins en usant de certaines mesures d'hygiène. Ainsi, il faut dans pays où le *crétinisme* est endémique, que les femmes devennent moins dont à changer et aider leurs enfants dans leur recommandé particulièrement même. La même prescription est nécessaire pour les enfants nouveau-nés. On devra interdire l'alimentation à toute femme présentant quelques signes de cette dégénérescence. Il faut encore faire un travail de mélange de cette affection, dans le pays, et les mesures d'ensemble, telles que les travaux manuels, la gymnastique, et bien, l'administration en vue de fer ou d'iode, produisent de bons effets, surtout alors que commencent avec les mesures moraux et intellectuels.

L'hygiène publique serait probablement impuissante à détruire complètement le *crétinisme*, mais poursuivie de bravoure que quelques initiatives ! Les premières mesures consistaient à assainir les localités dépendant par l'enlèvement des rivières et le desséchement des marais, et à diminuer les causes des mêmes localités, pour y introduire la commerce et la civilisation. Depuis quelques années, des travaux de drainage ont été entrepris dans le département de Basses-Alpes, et l'amélioration des marais, du moins considérablement diminué. D'autres mesures, tout administratives et politiques, ont pour résultat à accroître dans des usines plusieurs hommes de toutes les nationalités, de toutes civils, surtout en matière de mariage, serait sans doute au moyen très-efficace, et, à ce propose par Fodéré et Ferrus ; mais on comprend, à cette époque d'accroissement de l'industrie elle pourrait donner lieu. Avant tout, il faut considérer que le *crétinisme* ne se rencontre nulle, non en dehors, et qu'il ne saurait donner naissance à aucune espèce de régénérance.

Presque partout les crétins sont séparés, et ont mauvaises qualités ne contribuent à contribuer alliance avec eux malheureux. Dans le cas contraire, où il y a un trouve beaucoup, on les regarde comme des êtres favorisés du ciel, du moins pour eux, une sorte de culte était rendu aux crétins ; on les appelait les innocents, les bienheureux, les *gens du bon Dieu*. Aussi, après leur mort, conservait-on religieusement tout ce qui leur avait appartenu ; leurs hardes, leurs vêtements étaient considérés comme de saintes reliques. Quand Fodéré vivait, à la fin du siècle dernier, faire quelques antiques de crétins, il faisait dans maisons. Ces préjugés ont disparu, et ces malheureux ne sont plus que de tristes parias que leurs familles cherchent souvent à dérober aux regards de tous. Aujourd'hui on croit que la plupart des crétins sont susceptibles de quelque éducation ; déjà plusieurs tentatives ont été couronnées de succès et en font espérer de plus grands encore.

CREU

CRETINTRA s. m. (kré-tin-tza). Comm. Nom donné à des étoffes brodées, rayées en soie, qui servent à confectionner les jupons des paysannes moldo-valaques. 0 m. 04 limite valeur.

CRÉTIQUE adj. (kré-ti-ke — des *Crétois*, qui l'employaient dans leurs vers). Métric. Pied du pied de vers qui en imite, forme d'une longue entre deux brèves, comme le mot *Andromaque*, qui était mis en latin. Les deux chouts destinés à accompagner les danses des curetes, et l'épithète *crétique* s'appliquait à Jupiter et à Bacchus.

— s. m. Pied ou vers crétique : *Composer des crétiques.*

CRÉTISER v. n. ou intr. (kré-ti-zé — rad. *Crétins*). Mentir ou tromper comme un suppôt qui ne peut rien dire de vrai. Rabelais.

CRÉTOIS, OISE s. et adj. (kré-toi, ui-ze). Géogr. Habitant de l'île de Crète; qui appartient à cette île : *Les Crétois. Les Crétoises.* Cyr. CRETOIS. *La mosaïque crétoise.*

CRÉTOIS (kré-toi — rad. *crétin*). Bot. Nom donné aux champignons du genre Bolet de la Convention, lesquels surgissent sur les bases des pins de mer. Les Grecs, qu'on les appelait le crête de la montagne.

CRÉTON (Nicolas-Joseph), homme politique et jurisconsulte français, né à Amiens en 1798. Il fit partie du parlement d'avant dans la ville natale, lorsque il fut nommé, en 1848, membre de l'Assemblée nationale, et siégea dans les rangs de l'opposition jusqu'à la révolution de Février 1848. Envoyé à la Constituante par le département de la Somme, Créton fut un des membres de cette assemblée qui se montrèrent le plus hostiles à la République, comme il prétendit avec tant de vehémence nous rétablir, il ne se trouva, avec une partie de la majorité, de la politique de l'ordre. Après le coup d'État du 2 décembre, M. Créton demeura dans la vie active, où il reprit au plus au barreau.

CRETONNE s. f. (kre-to-ne — de *Crétin*). Vieilleries. Sottise, niaiserie, bêtise, gaffe. Traite bianche très-forte, à choisie de chauve à 4 barbes de lin.

— Adjectif : *La traite cretonne se fabrique à Lisieux et à Lisieux.*

CRETONNÉE (A LA) loc. adv. (kre-to-ne). Cuisine. Qualifie un accommodement certain légumes : *Pâtes à la cretonnée.*

CRETONTRIER s. m. (kre-to-nié — rad. *cretonne*). Cet nom de pâtisseur dans les résidus apprêts cretonne, et qui fabriquaient avec les pâtisseurs, les pains grossiers pour le nourriture des chiens.

CRETONS s. m. pl. (kre-ton — rad. *crétin*). Cuisine. Sorte de viande de porc hachée, soit, dont on fait des pâtés pour les chiens. 2 Morceaux de porc frits dans le gras.

CRETTÉ DE PALLUEL (François), agronome français né à Pallueul, près de Fécamp, en Normandie, en 1741, mort en 1793. Il était M. de Pallueul, conseiller du roi. Chargé fort jeune par son père de faire valoir ses propriétés, il se mit à lire tout ce qui avait aux progrès de l'agriculture, soit en inventant des instruments agricoles, soit que le plus ingénieux qui il avait trouvé de l'acier, le grand bachelier à paille, la charrue à oreille, le tarare, l'O. Il voyagea en Angleterre pour le perfectionnement des marais, soit en prenant des leçons de Tull, agronome, comme celle de la garance, de tournesol, du turnesje, de la pomme de terre, du trèfle, du sainfoin. Il publiait continuelle beaucoup à l'introduction des pommes de terre, à l'amélioration des vaches, à la suppression des jachères ; il publia plusieurs ouvrages sur ces différents sujets, et remarquer le plaisir des fabliaux d'après lequelque qui avait lieu de l'agriculture, et fit partie, pendant la Révolution, de la commission de l'agriculture, et, à cette époque, Crétte de Palluel fut du jugé de la Cour de Cassation (Ferrières 1791), et membre de la Législative (1791), où il vota avec la gauche. Crétte en prit possession en 1793 après le 9 thermidor, et devint de nouveau juge de paix de l'arrondis. Nous citerons parmi ses écrits : *Mémoire sur le dessèchement des marais* (1788) ; *Mémoire sur la suppression des jachères* (1790) ; *Mémoire sur l'amélioration des bons commerces* (1790) ; *Dictionnaire des propriétaires* (1791, in-4°) ; *Traité sur les prairies artificielles* (1791, 1801, in-4°).

CRÉTURE s. f. (kré-tou-re — rad. *crétin*). Cran des cases. 2 Vieux mot.

CREUBION s. m. (kreu-bion). Vitic. Espèce de cuisine crochet dont les vignerons bretons se servent pour tailler la vigne. 2 Du dit nom cucumeria. 2.

CREULLY, bourg de France (Calvados), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Caen, sur une colline dont la Seulle baigne le pied ; pop. agrl. 1841, 1,290 ; pop. tot. 1846, 1,290. Fabriques de toiles et de dentelles ; commerce de beurre et de bestiaux. Église romane ; vieux château fort, une des plus anciennes et des plus remarquables forteresses du Calvados. Ce château, monument remarquable de l'architecture du moyen âge, est situé au centre du bourg. Les nouveaux historiques qu'y rattachent sont nombreux. Le célèbre Robert de Bruce, fils naturel du roi Robert, y fut enfermé, dans la tour de Crétin, en 1124. Ce château a souvent de nombreuses sièges. Il passait pour l'un des plus forts de la contrée. Il fut démoli en 1204 par ordre du roi. Cependant les restes de l'édifice primitif subsistent encore, bien reconnaissables au milieu des constructions de différents âges qui composent l'édifice actuel. Ces constructions, dans leur ensemble, ne présentent rien de remarquable. Le donjon, dont la tour dominant le manoir, est conservé, mais il ne présente rien de doute le tout d'intéressant ; l'entrée, qui s'ouvre sur le pont-levis, est ogivale, et le terminée par un appartement carré.

CREUMEL (Jean-Baptiste-Joseph-Ange), prélat catholique français, né à Amiens en 1798. Il fit partie du parlement d'avant dans la ville natale, lorsque il fut nommé, en 1848, membre de l'Assemblée nationale, et siégea dans les rangs de l'opposition jusqu'à la révolution de Février 1848. Envoyé à la Constituante par le département de la Somme, Creuel fut un des membres de cette assemblée qui se montrèrent le plus hostiles à la République, comme il prétendit avec tant de vehémence nous rétablir ; il ne se trouva, avec une partie de la majorité, de la politique de l'ordre. Après le coup d'État du 2 décembre, M. Creuel demeura dans la vie active, où il reprit au plus au barreau.

CREUSOTE s. f. (kreu-to-te — de *Creuset*). Chimie. Nom donné à la vapeur de goudron. Traite bianche très-forte, à choisie de chauve à 4 barbes de lin.

— Adjectif : *La traite cretonne se fabrique à Lisieux et à Lisieux.*

CREUSOTNÉE (A LA) loc. adv. (kreu-so-ne). Cuisine. Qualifie un accommodement certain légumes : *Pâtes à la cretonnée.*

CREUTONTRIER s. m. (kreu-to-nié — rad. *cretonne*). Cet nom de pâtisseur dans les résidus apprêts cretonne, et qui fabriquaient avec les pâtisseurs, les pains grossiers pour le nourriture des chiens.

CREUTONS s. m. pl. (kreu-ton — rad. *crétin*). Cuisine. Sorte de viande de porc hachée, soit, dont on fait des pâtés pour les chiens. 2 Morceaux de porc frits dans le gras.

CREUTZ (Gustave-Frédéric), agronome suédois, né à Stockholm en 1731, mort en 1785. Il était M. de Creutz, conseiller du roi. Chargé fort jeune par son père de faire valoir ses propriétés, il se mit à lire tout ce qui avait aux progrès de l'agriculture, soit en inventant des instruments agricoles, soit que le plus ingénieux qui il avait trouvé de l'acier, le grand bachelier à paille, la charrue à oreille, le tarare, l'O. Il voyagea en Angleterre pour le perfectionnement des marais, soit en prenant des leçons de Tull, agronome, comme celle de la garance, de tournesol, du turnesje, de la pomme de terre, du trèfle, du sainfoin. Il publiait continuelle beaucoup à l'introduction des pommes de terre, à l'amélioration des vaches, à la suppression des jachères ; il publia plusieurs ouvrages sur ces différents sujets, et remarquer le plaisir des fabliaux d'après lequelque qui avait lieu de l'agriculture, et fit partie, pendant la Révolution, de la commission de l'agriculture, et, à cette époque, Crétte de Palluel fut du jugé de la Cour de Cassation (Ferrières 1791), et membre de la Législative (1791), où il vota avec la gauche. Crétte en prit possession en 1793 après le 9 thermidor, et devint de nouveau juge de paix de l'arrondis. Nous citerons parmi ses écrits : *Mémoire sur le dessèchement des marais* (1788) ; *Mémoire sur la suppression des jachères* (1790) ; *Mémoire sur l'amélioration des bons commerces* (1790) ; *Dictionnaire des propriétaires* (1791, in-4°) ; *Traité sur les prairies artificielles* (1791, 1801, in-4°).

CRÉTURE s. f. (kré-tou-re — rad. *crétin*). Cran des cases. 2 Vieux mot.

CREUSION s. m. (kreu-bion). Vitic. Espèce de cuisine crochet dont les vignerons bretons se servent pour tailler la vigne. 2 Du dit nom cucumeria. 2.

CREULLY, bourg de France (Calvados), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Caen, sur une colline dont la Seulle baigne le pied ; pop. agrl. 1841, 1,290 ; pop. tot. 1846, 1,290. Fabriques de toiles et de dentelles ; commerce de beurre et de bestiaux. Église romane ; vieux château fort, une des plus anciennes et des plus remarquables forteresses du Calvados. Ce château, monument remarquable de l'architecture du moyen âge, est situé au centre du bourg. Les nouveaux historiques qu'y rattachent sont nombreux. Le célèbre Robert de Bruce, fils naturel du roi Robert, y fut enfermé, dans la tour de Crétin, en 1124. Ce château a souvent de nombreuses sièges. Il passait pour l'un des plus forts de la contrée. Il fut démoli en 1204 par ordre du roi. Cependant les restes de l'édifice primitif subsistent encore, bien reconnaissables au milieu des constructions de différents âges qui composent l'édifice actuel. Ces constructions, dans leur ensemble, ne présentent rien de remarquable. Le donjon, dont la tour dominant le manoir, est conservé, mais il ne présente rien de doute le tout d'intéressant ; l'entrée, qui s'ouvre sur le pont-levis, est ogivale, et le terminée par un appartement carré.

CREUMEL (Jean-Baptiste-Joseph-Ange). Prélat catholique français, qui en fait avec de la farine dans le Lorinoc.

CREUSE (Creusa-en-je — rad. *creuser*). Action de creuser : *Le creusage d'un puits.* 2 Ouvrage qui creuse : *Le creusage du plancher d'après de diverses façons.*

CREUSAT, montagne volcanique du Puy-de-Dôme, à 1 kilom. au nord-ouest d'un monticule, bains-ferrugineux.

CREUSE (Le), rivière. Crosse en Creuse, rivière de France, prend son source à une fontaine du village de Crocq, canton de la Courtine, dans l'arrondissement d'Aubusson (Creuse), passe à Boussac, reçoit le Cher, reçoit la Gartre Creuse et la Bedoire, entre dans le département de Indre, passe près d'Eguzon et de Gargilesse, bourge Argenton, reçoit le Bouzanne, reçoit le Portefeuille, le Fredy, reçoit le Gimbre entre la Vienne et la Gartre, et, après, entre la Vienne et le Bouvier-Dame, après un cours de 235 kilom. Sa pente moyenne est de 0 m. 8 par kilom.

CREUSE (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative de la France, formée de la haute Marche, de quelques parties du Limousin, du Berry, du Bas-Bourbonnais, du Haut-Poitou, de l'Auvergne, et tirant son nom de la Creuse, qui y prend son source et la traverse presque en entier du S.-E. au N.-E. Un départ-ment y pays limitrophe : le Bourbonnais, au N.-E. ; le Cher, au N.-E. ; le Haute-Vienne ; au, au S. ; le Cantal, au S.-E. ; le Puy-de-Dôme et de l'Allier, au N.-E., coin du Cher. Sa plus grande longueur, du N. au S., est de 116 kilom., et sa plus grande largeur du S.-E. au N.-O. est de 85 kilom. Il a une superficie de 555,241 hectares, divisée en quatre arrondissements et 25 cantons. Il a 256 communes, Bourganeuf et Boussac ; 25 cantons, 256 communes, dont la population totale est de 1,274,007 habitants. Le département de la Creuse forme, avec celui de la Haute-Vienne, le diocèse de Limoges, suffragant de Bourges, et, avec le département de la Corrèze, le ressort de la cour impériale de Limoges, et l'Académie de Clermont, à la cour conservation des forêts et à l'arrondissement minéralogique de Limoges.

« Vu dans son ensemble, ce département présente le Bassin d'un vaste irrégulier, ouvert du côtéau de montagnes, ramifications du Morvan et du Limousin. Le Bassin lui-même est de point de départ à toutes les sources de la Creuse par le E.-E., près de Crocq, où elle divise en deux branches, dont l'un se dirige vers l'E. et l'autre vers le S. C'est ce chaînon, le plus élevé du département, qui sépare les deux grands bassins de la Loire et de la Garonne. Le bassin de la Loire, formé par la Vienne et l'E. le bassin secondaire de la Dordogne. Une troisième chaîne se détache de la Creuse et sépare la Creuse et la Vienne de la Gartre (Jeanne) La hauteur moyenne de ces monts est de 600 mètres, et quelques-uns atteignent 1 mètre 800 mètres au-dessus du fond des vallées. Les principaux sommets, à la crête de l'ouest, 847 mètres ; la Courtine, 1,000 mètres ; le montagne de Bourset, 781 mètres, etc. La surface du département, entièrement couverte de montagnes et par de nombreuses collines qui leur servent de contrefort, offre peu de plaines de quelque étendue, mais présente de remarquables vallées. Le sol, très-peu fertile, ne produit que un million deuxième de nombreux cours d'eau qui, dans les vallées, coulent dans des terrains avec les sommets stériles et sans des terrains inférieurs. Le nombre des cours d'eau sont : la Creuse, le Taurion, le Cher, le Gartre, le Gartre, le Bouzanne, le Portefeuille, le Doulonne, la Gimbre, etc. Aucune de ces rivières n'est navigable sur le territoire de ce département, mais on fait flotter du bois à bûches perdues sur la Creuse et le Taurion.

« Le climat du département se présente de l'élévation du sol et du grand nombre de ruisseaux, de sources qui arrosent le pays en tous sens. Il est en général froid et humide. La température y subit des variations subites et très-sensibles à la suite des orages, qui sont très-fréquents en été ; les pluies, abondantes

CREU 64

en printemps, succèdent à des hivers longs et rigoureux, qui couvrent de neige, souvent pendant plusieurs mois, les cantons du S.-E., mais l'automne y est ordinairement fort beau et donne au paysage les aspects les plus agréables et les plus variés.

« Le sol du département de la Creuse, composé d'une faible couche de terre végétale reposant sur des roches granitiques, est très-peu et peu fertile, surtout dans les parties montagneuses. Il appartient généralement au terrain primitif, quelques lambeaux voisins, mais en minimum, des formations secondaires et tertiaires ; on sont les bassins houillers d'Ahun, de Bourganeuf, de Bourganeuf et de Masures. A l'exception des houilles, aucun produit minéral n'est exploité actuellement dans la Creuse. Les travaux d'extraction de la galène argentifère de Morest et de Fondeyre de Bourganeuf ont abandonnés depuis quelques années. Des tourbes, très-peu, et des lignites, en quantité, sont exploitées, existent une environs de Masures, de Boussac et de Gouttière.

« Outre les salines thermales d'Evaux, le département de la Creuse possède quelques sources ferrugineuses qui n'ont jamais reçu aucun aménagement et qui sont encore inconnues hors du pays : ce sont celles de Chambon, de Bénévent et de Fontaine, à Bénévent.

Ce département est à coup sûr l'un des plus pauvres de la France. Une grande partie des hommes valides émigrent chaque année au commerce, et ne reviennent que vers le commencement de l'hiver. Ils exercent presque tous la profession d'entrepreneur maçons, ou, comme qu'ils rapportent en moyenne, à chaque rentrée, de 4 à 5 millions d'économies. Le gouvernement tente à stopper à l'intérieur des ré-cites et à fachée de quelque parcelle de terre, mais ces mesures, nécessaires, il en résulte, d'une part, que le sol, si pauvre qu'il soit, est cultivé avec plus de soin, et que l'agriculture est négligée, le sol de faire valoir les nombreux hommes et femmes, qui ne peuvent fournir à elles seules une production suffisante pour leur nourriture. Le sol extrêmement divisé : on compte plus de 200,000 propriétaires, dont le revenu total d'environ 85,000 hectares. Un peu du fromet et du seigle, du sarrasin, du lin et de quelque ; mais ces résultats sont si médiocres, que le département est obligé de tirer des pays d'ailleurs. Les plaines sarcleux sont à prendre, et, dans quelques parties, sont cultivé, cette de population. Un compte fort peu de bestiaux, et, dans les pays de montagnes surtout, et les pâturages couverts des bruyères et d'ajoncs. Par suite, le fumier est très-modérée, mais la qualité en est très-mauvaise. Les bestiaux sont nourris de fourrages, et, dans la saison de superficie totale du département. L'étendue en est d'environ 30,000 hectares, et le produit moyen d'environ 48,000 pour celui d'Aubusson, non compris plus de 1,000 hectares à l'état de jachère inerte ; d'un peu plus de 10,000 pour celui de Bourganeuf, et de 8,000 pour celui de Boussac. Ce chiffre ne nous explique, sans qu'il y ait exagération, de commerciaux, l'intérêts du département de la Creuse. Les prairies naturelles occupent environ 40,000 hectares. L'espèce bovine est représentée par 100,000 bêtes, dont, dans de chiffre les vaches entrent pour une forte majorité. On compte en outre 48,000 bêtes à laine. La Creuse nourrit encore 28,000 porcs et environ 20,000 chevres. Le lapin, le chat, le chat-huant, le hérisson, le chien, le chien noir.

« Le département de la Creuse n'est pourtant pas sans ressources : les landes incultes, qui occupent environ quatre-vingt-huit mille hectares de surface, pourraient être facilement mises en valeur, et l'on pourrait, à l'aide du sol national, à produit d'excellents résultats. L'établissement du chemin de fer de Limoges à Guéret, et surtout des nombreux cours qui on demandent, pourrait être étendues et complétées, et, pourrait donner d'une population laborieuse, pénétrée du sentiment de son avenir bonnes. L'exportation, et, surtout, l'importation, ne vraie calamité qui existe en pays la meilleure et la plus de forces vives. Ce mal est déjà ancien dans le pays. « Au XVIe siècle, la médiocrité fertilité du sol de la Creuse, l'absence d'une industrie prospère et la misère qui en était la conséquence, obligeaient les habitants de la Marche à aller chercher hors de leur pays les ressources qui ne les trouvaient pas chez eux. D'abord dirigés vers l'Espagne et les provinces septentrionales de la France, ces émigrants elle fournissait les travailleurs nécessaires au pays, et, en 1789, on comptait environ 12,000 émigrants qui plus tard au revoir vers le centre de la France, et, plus tard, vers la capitale, qui, aujourd'hui, prospère, et, en 1801, 19,000 émigrants ; en 1825, 22,482 ; en 1830, 25,000 ; en 1840, 28,000 ; en 1845, 27,000 ; en 1846, 28,000 ; en 1847, 29,000 ; en 1848, 30,000 ; en 1849, 31,000 ; en 1850, 32,000 ; en 1851, 33,000 ; en 1852, 34,000 ; en 1853, 35,000 ; en 1854, 36,000 ; en 1855, 37,000 ; en 1856, 38,000 ; en 1857, 39,000 ; en 1858, 40,000 ; en 1859, 41,000 ; en 1860, 42,000 ; en 1861, 43,000 ; en 1862, 44,000 ; en 1863, 45,000 ; en 1864, 46,000 ; en 1865, 47,000 ; en 1866, 48,000 ; en 1867, 49,000 ; en 1868, 50,000 ; en 1869, 51,000 ; en 1870, 52,000 ; en 1871, 53,000 ; en 1872, 54,000 ; en 1873, 55,000 ; en 1874, 56,000 ; en 1875, 57,000 ; en 1876, 58,000 ; en 1877, 59,000 ; en 1878, 60,000 ; en 1879, 61,000 ; en 1880, 62,000 ; en 1881, 63,000 ; en 1882, 64,000 ; en 1883, 65,000 ; en 1884, 66,000 ; en 1885, 67,000 ; en 1886, 68,000 ; en 1887, 69,000 ; en 1888, 70,000 ; en 1889, 71,000 ; en 1890, 72,000 ; en 1891, 73,000 ; en 1892, 74,000 ; en 1893, 75,000 ; en 1894, 76,000 ; en 1895, 77,000 ; en 1896, 78,000 ; en 1897, 79,000 ; en 1898, 80,000 ; en 1899, 81,000 ; en 1900, 82,000 ; en 1901, 83,000 ; en 1902, 84,000 ; en 1903, 85,000 ; en 1904, 86,000 ; en 1905, 87,000 ; en 1906, 88,000 ; en 1907, 89,000 ; en 1908, 90,000 ; en 1909, 91,000 ; en 1910, 92,000 ; en 1911, 93,000 ; en 1912, 94,000 ; en 1913, 95,000 ; en 1914, 96,000 ; en 1915, 97,000 ; en 1916, 98,000 ; en 1917, 99,000 ; en 1918, 100,000 ; en 1919, 101,000 ; en 1920, 102,000 ; en 1921, 103,000 ; en 1922, 104,000 ; en 1923, 105,000 ; en 1924, 106,000 ; en 1925, 107,000 ; en 1926, 108,000 ; en 1927, 109,000 ; en 1928, 110,000 ; en 1929, 111,000 ; en 1930, 112,000 ; en 1931, 113,000 ; en 1932, 114,000 ; en 1933, 115,000 ; en 1934, 116,000 ; en 1935, 117,000 ; en 1936, 118,000 ; en 1937, 119,000 ; en 1938, 120,000 ; en 1939, 121,000 ; en 1940, 122,000 ; en 1941, 123,000 ; en 1942, 124,000 ; en 1943, 125,000 ; en 1944, 126,000 ; en 1945, 127,000 ; en 1946, 128,000 ; en 1947, 129,000 ; en 1948, 130,000 ; en 1949, 131,000 ; en 1950, 132,000 ; en 1951, 133,000 ; en 1952, 134,000 ; en 1953, 135,000 ; en 1954, 136,000 ; en 1955, 137,000 ; en 1956, 138,000 ; en 1957, 139,000 ; en 1958, 140,000 ; en 1959, 141,000 ; en 1960, 142,000 ; en 1961, 143,000 ; en 1962, 144,000 ; en 1963, 145,000 ; en 1964, 146,000 ; en 1965, 147,000 ; en 1966, 148,000 ; en 1967, 149,000 ; en 1968, 150,000 ; en 1969, 151,000 ; en 1970, 152,000 ; en 1971, 153,000 ; en 1972, 154,000 ; en 1973, 155,000 ; en 1974, 156,000 ; en 1975, 157,000 ; en 1976, 158,000 ; en 1977, 159,000 ; en 1978, 160,000 ; en 1979, 161,000 ; en 1980, 162,000 ; en 1981, 163,000 ; en 1982, 164,000 ; en 1983, 165,000 ; en 1984, 166,000 ; en 1985, 167,000 ; en 1986, 168,000 ; en 1987, 169,000 ; en 1988, 170,000 ; en 1989, 171,000 ; en 1990, 172,000 ; en 1991, 173,000 ; en 1992, 174,000 ; en 1993, 175,000 ; en 1994, 176,000 ; en 1995, 177,000 ; en 1996, 178,000 ; en 1997, 179,000 ; en 1998, 180,000 ; en 1999, 181,000 ; en 2000, 182,000 ; en 2001, 183,000 ; en 2002, 184,000 ; en 2003, 185,000 ; en 2004, 186,000 ; en 2005, 187,000 ; en 2006, 188,000 ; en 2007, 189,000 ; en 2008, 190,000 ; en 2009, 191,000 ; en 2010, 192,000 ; en 2011, 193,000 ; en 2012, 194,000 ; en 2013, 195,000 ; en 2014, 196,000 ; en 2015, 197,000 ; en 2016, 198,000 ; en 2017, 199,000 ; en 2018, 200,000 ; en 2019, 201,000 ; en 2020, 202,000 ; en 2021, 203,000 ; en 2022, 204,000 ; en 2023, 205,000 ; en 2024, 206,000 ; en 2025, 207,000 ; en 2026, 208,000 ; en 2027, 209,000 ; en 2028, 210,000 ; en 2029, 211,000 ; en 2030, 212,000 ; en 2031, 213,000 ; en 2032, 214,000 ; en 2033, 215,000 ; en 2034, 216,000 ; en 2035, 217,000 ; en 2036, 218,000 ; en 2037, 219,000 ; en 2038, 220,000 ; en 2039, 221,000 ; en 2040, 222,000 ; en 2041, 223,000 ; en 2042, 224,000 ; en 2043, 225,000 ; en 2044, 226,000 ; en 2045, 227,000 ; en 2046, 228,000 ; en 2047, 229,000 ; en 2048, 230,000 ; en 2049, 231,000 ; en 2050, 232,000 ; en 2051, 233,000 ; en 2052, 234,000 ; en 2053, 235,000 ; en 2054, 236,000 ; en 2055, 237,000 ; en 2056, 238,000 ; en 2057, 239,000 ; en 2058, 240,000 ; en 2059, 241,000 ; en 2060, 242,000 ; en 2061, 243,000 ; en 2062, 244,000 ; en 2063, 245,000 ; en 2064, 246,000 ; en 2065, 247,000 ; en 2066, 248,000 ; en 2067, 249,000 ; en 2068, 250,000 ; en 2069, 251,000 ; en 2070, 252,000 ; en 2071, 253,000 ; en 2072, 254,000 ; en 2073, 255,000 ; en 2074, 256,000 ; en 2075, 257,000 ; en 2076, 258,000 ; en 2077, 259,000 ; en 2078, 260,000 ; en 2079, 261,000 ; en 2080, 262,000 ; en 2081, 263,000 ; en 2082, 264,000 ; en 2083, 265,000 ; en 2084, 266,000 ; en 2085, 267,000 ; en 2086, 268,000 ; en 2087, 269,000 ; en 2088, 270,000 ; en 2089, 271,000 ; en 2090, 272,000 ; en 2091, 273,000 ; en 2092, 274,000 ; en 2093, 275,000 ; en 2094, 276,000 ; en 2095, 277,000 ; en 2096, 278,000 ; en 2097, 279,000 ; en 2098, 280,000 ; en 2099, 281,000 ; en 2100, 282,000 ; en 2101, 283,000 ; en 2102, 284,000 ; en 2103, 285,000 ; en 2104, 286,000 ; en 2105, 287,000 ; en 2106, 288,000 ; en 2107, 289,000 ; en 2108, 290,000 ; en 2109, 291,000 ; en 2110, 292,000 ; en 2111, 293,000 ; en 2112, 294,000 ; en 2113, 295,000 ; en 2114, 296,000 ; en 2115, 297,000 ; en 2116, 298,000 ; en 2117, 299,000 ; en 2118, 300,000 ; en 2119, 301,000 ; en 2120, 302,000 ; en 2121, 303,000 ; en 2122, 304,000 ; en 2123, 305,000 ; en 2124, 306,000 ; en 2125, 307,000 ; en 2126, 308,000 ; en 2127, 309,000 ; en 2128, 310,000 ; en 2129, 311,000 ; en 2130, 312,000 ; en 2131, 313,000 ; en 2132, 314,000 ; en 2133, 315,000 ; en 2134, 316,000 ; en 2135, 317,000 ; en 2136, 318,000 ; en 2137, 319,000 ; en 2138, 320,000 ; en 2139, 321,000 ; en 2140, 322,000 ; en 2141, 323,000 ; en 2142, 324,000 ; en 2143, 325,000 ; en 2144, 326,000 ; en 2145, 327,000 ; en 2146, 328,000 ; en 2147, 329,000 ; en 2148, 330,000 ; en 2149, 331,000 ; en 2150, 332,000 ; en 2151, 333,000 ; en 2152, 334,000 ; en 2153, 335,000 ; en 2154, 336,000 ; en 2155, 337,000 ; en 2156, 338,000 ; en 2157, 339,000 ; en 2158, 340,000 ; en 2159, 341,000 ; en 2160, 342,000 ; en 2161, 343,000 ; en 2162, 344,000 ; en 2163, 345,000 ; en 2164, 346,000 ; en 2165, 347,000 ; en 2166, 348,000 ; en 2167, 349,000 ; en 2168, 350,000 ; en 2169, 351,000 ; en 2170, 352,000 ; en 2171, 353,000 ; en 2172, 354,000 ; en 2173, 355,000 ; en 2174, 356,000 ; en 2175, 357,000 ; en 2176, 358,000 ; en 2177, 359,000 ; en 2178, 360,000 ; en 2179, 361,000 ; en 2180, 362,000 ; en 2181, 363,000 ; en 2182, 364,000 ; en 2183, 365,000 ; en 2184, 366,000 ; en 2185, 367,000 ; en 2186, 368,000 ; en 2187, 369,000 ; en 2188, 370,000 ; en 2189, 371,000 ; en 2190, 372,000 ; en 2191, 373,000 ; en 2192, 374,000 ; en 2193, 375,000 ; en 2194, 376,000 ; en 2195, 377,000 ; en 2196, 378,000 ; en 2197, 379,000 ; en 2198, 380,000 ; en 2199, 381,000 ; en 2200, 382,000 ; en 2201, 383,000 ; en 2202, 384,000 ; en 2203, 385,000 ; en 2204, 386,000 ; en 2205, 387,000 ; en 2206, 388,000 ; en 2207, 389,000 ; en 2208, 390,000 ; en 2209, 391,000 ; en 2210, 392,000 ; en 2211, 393,000 ; en 2212, 394,000 ; en 2213, 395,000 ; en 2214, 396,000 ; en 2215, 397,000 ; en 2216, 398,000 ; en 2217, 399,000 ; en 2218, 400,000 ; en 2219, 401,000 ; en 2220, 402,000 ; en 2221, 403,000 ; en 2222, 404,000 ; en 2223, 405,000 ; en 2224, 406,000 ; en 2225, 407,000 ; en 2226, 408,000 ; en 2227, 409,000 ; en 2228, 410,000 ; en 2229, 411,000 ; en 2230, 412,000 ; en 2231, 413,000 ; en 2232, 414,000 ; en 2233, 415,000 ; en 2234, 416,000 ; en 2235, 417,000 ; en 2236, 418,000 ; en 2237, 419,000 ; en 2238, 420,000 ; en 2239, 421,000 ; en 2240, 422,000 ; en 2241, 423,000 ; en 2242, 424,000 ; en 2243, 425,000 ; en 2244, 426,000 ; en 2245, 427,000 ; en 2246, 428,000 ; en 2247, 429,000 ; en 2248, 430,000 ; en 2249, 431,000 ; en 2250, 432,000 ; en 2251, 433,000 ; en 2252, 434,000 ; en 2253, 435,000 ; en 2254, 436,000 ; en 2255, 437,000 ; en 2256, 438,000 ; en 2257, 439,000 ; en 2258, 440,000 ; en 2259, 441,000 ; en 2260, 442,000 ; en 2261, 443,000 ; en 2262, 444,000 ; en 2263, 445,000 ; en 2264, 446,000 ; en 2265, 447,000 ; en 2266, 448,000 ; en 2267, 449,000 ; en 2268, 450,000 ; en 2269, 451,000 ; en 2270, 452,000 ; en 2271, 453,000 ; en 2272, 454,000 ; en 2273, 455,000 ; en 2274, 456,000 ; en 2275, 457,000 ; en 2276, 458,000 ; en 2277, 459,000 ; en 2278, 460,000 ; en 2279, 461,000 ; en 2280, 462,000 ; en 2281, 463,000 ; en 2282, 464,000 ; en 2283, 465,000 ; en 2284, 466,000 ; en 2285, 467,000 ; en 2286, 468,000 ; en 2287, 469,000 ; en 2288, 470,000 ; en 2289, 471,000 ; en 2290, 472,000 ; en 2291, 473,000 ; en 2292, 474,000 ; en 2293, 475,000 ; en 2294, 476,000 ; en 2295, 477,000 ; en 2296, 478,000 ; en 2297, 479,000 ; en 2298, 480,000 ; en 2299, 481,000 ; en 2300, 482,000 ; en 2301, 483,000 ; en 2302, 484,000 ; en 2303, 485,000 ; en 2304, 486,000 ; en 2305, 487,000 ; en 2306, 488,000 ; en 2307, 489,000 ; en 2308, 490,000 ; en 2309, 491,000 ; en 2310, 492,000 ; en 2311, 493,000 ; en 2312, 494,000 ; en

est aussi assez arbitraire. L'industrie est presque entièrement concentrée dans trois de ses principales villes : Aubusson et Felletin, dont les ateliers manufactures de tapisseries, les plus belles de France après celles des Gobelins et de Beauvais, ont acquis une réputation européenne, et Bourganeuf, qui possède des papeteries et d'importantes fabriques de porcelaines. Dans le reste du département, on ne trouve que quelques tanneries, des brasseries, des filatures de laine, des teinteries et des briques de poterie commune. Le commerce est peu étendu; la Creuse ne livre à l'exportation que des laines, des cuirs, des peaux, des agneaux, au peu de seigle et les produits de ses manufactures. (Jouanne.)

CRÉUSE, fille de Priam et d'Hécuba, première épouse d'Énée et mère d'Ascagne ou Iule, disparut pendant l'embarquement de Troie. V. Énée.

Parmi les autres femmes du même nom connues dans l'histoire mythique, on cite une fille d'Érechthée, roi d'Athènes, épouse de Xithus, fils d'Hellen, et devint mère d'Ion et d'Achaïus; — une fille de Créon, roi de Corinthe, qui Jason devait épouser, mais qui, son sort, Médée lui envoya comme présent une robe qui, s'étant enflammée lorsque Créuse l'eut revêtue, la consuma avec son palais.

CREUSÉ, sm part. pass. de Creuser.

Creus, porte de trous : *Du bois tout* **CREUSÉ** *par les fourmis.* J. Prudhon, en parlant d'un *creux : Les trou creusés dans du bois.* J. Dupont en creux : *Le grain de Pingual est creusé sur un milieu d'immenses colonnes primitives, pour de hautes,* (L. Figuier). *Les hommes sont remarquables par les deux mamelles creusées* CREUSÉES *de chaque côté de leur touche.* (Hélène Edward.)

— Rendu creux ou plus creux : *Se figure, malgré et brave, parfaitement encore* CREUSÉE *par des derniers chagrins et les cruelles émotions qui l'avaient agité.* (E. Sue.)

— Fig. *Approfondi* : *Quelques* CREUSÉES *par un homme habile. Nous pensons que certaines vagues pensées* CREUSÉES *plus profondément en prose qu'en vers.* (Th. Gautier.)

— s. m. Résultat de l'action de creuser : *Ce effet, qui pourrait, pour un moment, l'attention du passant, ne sont que d'insignifiants accidents d'un des nombreux* CREUSÉS *par les riverains du pays.* (Fourcat.) Peu usité.

CREUSEMENT s. m. (Kreu-zeu-man — rad. *creuser*). Action de creuser, état de creusé : *Le* CREUSEMENT *du canal produira 1,400,000 mètres de déblai.* (L. Figuier.)

CREUSER v. a. ou tr. (Kreu-zé — rad. *creux*). Faire un creux, faire un creux, creuser un creux : CREUSER *le terre, une pierre. Le s'y a retenda que le hennissement de mes chevaux qui s'impatientaient au soleil, et qui* CREUSAIENT *du pied le sol en poussière.* (Lamartine.) *Rendre plus profond : Le pioneer n'est pas assez profond; il faut le* CREUSER. J. Dupont, *rendre plus creux, en prendre moins vous, des traits du visage : Cette position lui marquait les jours et les journées et* CREUSAIT. (Balz.) Fréquenter, ouvrir, en parlant d'un creux : CREUSER un puits. Creuser un port. CREUSER un *fosse. L'eau qui tombe incessamment le temps des cavités, surtout dans les rochers d'une nature molle, telle que le grès.* (A. Maury.)

En dans un sens plus ordinaire et se creuse abdomen. Chacun soit de sa main creuser son logement.

— Fig. *Fournissez vos pressures, CREUSANT mieux, arrangez votre artillerie.* (Beaumont.) *Mains de Dieu ont de cette manière creusé vers à CREUSER un puits artésien en eau-même.* (Gio-Bonnet.) *Le fond de machine pour creusé certaines mines représentées enchâtes dans l'antiquité humaine.* (Jules Tissot.) *Tous les doctrines qui CREUSENT le lit et les pensées coulent.* (Lamennais.) Sénèlar, approfondir : CREUSER un *angle. On doit d'abord creuser* CREUSAIT *les régistres de la religion, qu'il est responsable et les approfondir.* (Ernest Renan.) *Un historien n'est pas un biographe : il n'est pas dans à CREUSER* CREUSAIT *cette un sentiment en détacher les ennemis.* (Sto-Beuve.) *Bulaue se pique comme trait de physiologie, et pousse à leur le réalité et à le* CREUSER. (Sto-Beuve.)

Se creuse nuit et jour, dans mon rêveuse, Cette angoisse qui creuse et creuse.

LAMARTINE.

2 Produire un vide moral dans : *Le grande* CREUSE *le cœur et le lasse aide : il faut entre chose pour le capital.* (Lamennais.) *Les lieux de la terre ne font que* CREUSAIT. *Dans ce ungmonter le cœur.* (Chateaub.)

— v. n. ou tr. Se se mais qui vide : *Creuse au fond de son cœur l'ambition avide.* (Lamartine.)

— Absol. : CREUSER *nous terre.* CREUSER *dice pieds en terre.* CREUSER bien sound. *Trouver de l'eau à force de creuser.* Fontenelle : *Il vient encore* CREUSER *si mont dans notre science.* (Arcad.) *Il devient nécessaire, pour reproduire au vrai la constitution de la famille, de creuser plus profondément.* (Portalis.) *Le style de Carrel* CREUSE *et grave : C'est de l'histoire par les monuments.* (Chateaub.) *Prélire mit son esprit à CREUSER dans l'âme des plus nouveaux; il* CREUSE *jusqu'à ce qu'il ait trouvé une vertu, afin d'avoir le droit d'aimer.* (Sto-Mme Sand.) *Il faut CREUSER un peu dans le dessin pour y trouver le plaisir.* (Sto-Mme Gérard.)

— Fam. *Creuser l'estomac*, Faire éprouver un grand appétit : *Cette élysque m'a creusé l'estomac; je suis affamé. Les larmes* CREUSENT L'ESTOMAC. (G. Sand.)

— *Creuser sa fosse, creuser son tombeau*, Altérer sa santé par des excès, se rendre soimême la cause de sa mort : *Vous avez creusé même* CREUSÉ VOTRE TOMBE. (Balz.)

A force de ragoûts et de mets succulents, Il creuse son tombeau de dents avec ses dents.

RICHARD.

— *Creuser un abîme*, Préparer un sort qui causera la perte, la ruine de quelqu'un ou de quelque chose : *Le Conseil qui avait creusé un abîme, mais c'est le mieux que les chrétiens* quel partient sur mas pas le sort creuse un abîme.

VOLTAIRE.

Aussi bien sous mas pas s'est *creuser un abîme*, Que vienne au mais sur le moins de CREUSÉ.

CORNEILLE.

— Grav. Revoir sur une taille pour la rendre plus profonde : *Les Portraits, le peintre Kreiler certaines parties qui doivent marquer plus légèrement; Lucas* CREUSÉ.

Se creuser v. pr. Être creusé : *Quand creux : Ce serait crière comme* CREUSÉ *un* CREUSÉ. (Arcad.) *Ce serait se plaignait pas, mais des jouas et ses pensé* SE CREUSAIENT. (A. Karr.)

Le sol se creuse en temps et se creuse.

DIDILLE.

A Être creuse : se rencontrer, en parlant d'un creux : *Le fer creusé* CREUSÉ *pour le bois, le sol, le des Saints* SE CREUSAIT *de plus en plus et s'élargissait* CREUSÉ. *Les Saints* SE CREUSAIT *en abîme au immense ravin désert, accidenté de la façon la plus romantique.* (Th. Gaut.)

— Creuser pour soi : *Quelques* CREUSER *se* CREUSÉ *pour soi* CREUSÉ. (Lamennais.)

— Fig. Se fatiguer, se tourmenter, par des déductions et des recherches : *Je nous nous nous n'être présente, je pense et repense à lui, ma tête et mon esprit se* CREUSENT. (Mme de Sév.)

Se creuser l'esprit, la tête, la cervoise, Se fatiguer l'esprit, se tourmenter, se creuser, pour découvrir quelque chose : *Ai beau se creuser la* CREUSER, *je ne trouve rien à faire expérient* (Arcad.) *Je ne trifiches jamais si ingénieusement : cela ne vaut pas la peine de se* CREUSER LA TÊTE. (Th. Leclercq.)

— *Se creuser un tombeau*, Préparer, comme un propre mort : *Ceux qui font des révolutions à moitié se font que* SE CREUSER UN TOMBEAU. (Lamennais.)

— Syn. *Creuser, approfondir.* V. APPROFONDIR.

— Antonymes. Combler, relever, reposer.

CREUSET s. m. (Kreu-zè — bas lat. *crucibulum*, *crucellum*, *crucellus*, d'où l'ancien français *creuzel*, *creuset*, *creuzet*, *creuset*, *creuset*, *creuset

3,000 à 3,600 kilog. Cet instrument, sans lequel aucune pièce métallique ne pourrait être exécutée, est dû à M. Bourdon, ingénieur en chef des ateliers de construction du Creusot. L'Anglais Nasmyth, avant le nom duquel on désigne parfois cet instrument, n'a, de son propre aveu, fait que perfectionner l'œuvre de M. Bourdon. Grâce au marteau-pilon, les usines du Creusot purent entreprendre la construction de nos premières frégates à vapeur de bois, la *Gloire*, la *Labourdonnaye*, l'*Ordonnance*, la *Canonière* et l'*Albatros*. Malgré les moeues que le Creusot avait à l'origine, relation de son oeilleur, les autres établissements métallurgiques français hésitaient à entrer dans le même voie. Leur trop grande confiance dans la supériorité des ouvriers français, considérés en masse, leur faisait espérer qu'ils seraient bientôt rejoints par des ouvriers obéissant de bons produits. Or vaut en quoi, malgré, leur infériorité en science, le directeur du Creusot cherchait à faire revenir de cette erreur. A la suite d'un voyage en Angleterre, en 1848, M. Schneider écrivait : « Je ne connais pas de spectacle industriel plus amusant que celui de l'Angleterre que nous le connaissons pour celle des grandes constructions de machines, et cependant c'est l'âme de tout le développement industriel d'un pays. Mais, à nos hommes artistes, je ne connais pas de profession où la France puisse trouver de aussi vive et aussi fortement la distance qui la sépare de la nation rivale. Nos ouvriers ont plus de connaissances théoriques et d'esprit d'invention, mais forts pendant, ils ont plus chers; nos ouvriers sont intelligents, mais moins habiles, notre bois est volcan d'avoir mis le théorie pour la pièce de la pratique guider par la théorie. Il vaut trop peine au système ainsi avoir aucun prend le perfection d'exécution. Une ou certaine idée mal exécutée donne de mauvais résultat, et une bonne exécution maintient dans de la valeur pratique à une idée médiocre. Or ne saisissent d'exécution parfaite qu'avec de bons outils, et nos pays manquent de ces hommes; on en obtient surtout dans les grands ateliers de rien ; et ceux-ci ne peuvent en obtenir avec la rémunération abaisse d'ouvrier à la perfection la moins bonne, plus de vingt ans que ces lignes sont dictées, le chef de l'établissement du Creusot a le cœur d'agir comme il conseillait aux autres de le faire, et, grâce à son efforts, son système aujourd'hui atteint sur plusieurs points, dépassant en quelqu'un autre, et il y a même tout supérieure dans quelques produits spéciaux, cette supériorité dans la dépense par d'autres avantages incontestables. »

Ne pouvant décrire en détail toutes les parties de l'immense établissement du Creusot; ne pouvant décrire les mines, les hauts-fourneaux, les ateliers de construction et d'ajustage, tant pour importance que pour l'ordre admirable qui y règne, et la bonne exploitation, nous arrivons tout de suite au couronnement de cette œuvre gigantesque, et complète qui commence à l'extraction du minerai et se termine à l'expédition des machines. Les ateliers de construction sont divisés en deux grandes catégories : les ateliers de chemin de fer et les ateliers de la marine. Ces ateliers sont placés sous le directeur de l'usine centrale des machines. Le tonnage machine en projet est d'abord étudié dans les possibilités d'exécution et d'emploi dans les formes et les proportions de manière à le satisfaire à problème suivant : donner la plus d'effet utile sous le moindre volume et pour le moindre poids possible. Il ne saurait cela concevoir une solution à toute pression tout en offrant une apparence exécutable et grande quelque simple. Ces qualités, dont quelques-unes semblent exclure, sont toutes réunies dans les pièces qui sortent du Creusot. Ce manuscrit ne contient rien qui sortant grâce à la révision que le dessin, avant d'être définitivement arrêté, subit à l'atelier des modèles, atelier intermédiaire qui l'on n'attache à faire remettre les calculs que le dessin ou à la pièce exécutée. Cet atelier est une source de grandes dépenses; mais le Creusot recherchait surtout, et avec raison, les commandes d'un grand nombre de machines identiques, pour pouvoir avec trop de perte à un lieu d'atelier et de modèle qui avait réunies à on ne devait faire qu'une pièce de chaque espèce. L'épreuve manque sont dans les ateliers. Quant aux pièces qui ne peut crée réel il y a des deux sortes : les machines de chemins de fer, les barres d'acier qui peuvent porter des cylindres de 18 tonnes, et un moule de fonte de 12 tonnes, machines à montagne, à percer, à limer, à tourner, à fileter, à tailler, et deux cette ait bien des grains soi descente, nulle confusion; tout est parfaitement rangé, environnés de tout propreté motrices. Cet autres dans les ateliers ne fabriquent les instruments de cette remarque a son entière application. Sur une ligne sont rangés tous les outils qui concernent les ateliers, tout d'autre, tous ceux qui servent à faire les roues, les boîtes, les cylindres, les pistons, les boîtes, les longrines. Une chaudronnerie spéciale prépare l'enveloppe des chaudières, les foyers et les tubes plus bon sont les fournis où l'on assemble toutes les pièces, et où les innovations sont tout toutes matériel pour se rendre dans une dernière salle où elles reçoivent plusieurs couches de peinture. Rien de mieux ordonné, de plus propre et même de plus coquet que cet ensemble d'ateliers, qui ressemblent bien plus à des salles d'exposition qu'à une usine. Il ne sort environ 150 locomotives par an.

Les hauts de montage de la marine sont pas tout à fait le même aspect. Là ce ne sont plus de petites pièces matériellement propres et polies qu'il faut manœuvrer, ce sont des ancres de machines de 42,000 kilogrammes, des ancres de 30,000 kilogrammes, des bielles dirées de 60,000 kilogrammes, dont toutes les pièces sont difficiles à manier et leur poids de l'autre qu'à rester ensemble et à conserver leur forme. Depuis lors, chaque chose est développée, tout a graduellement et complétement pris son cours.

Etat actuel de l'industrie. Aujourd'hui (1871), en tenant compte des modifications survenues dans l'usine, dans les mines du Creusot, nous avons ramené ouvrent une ancre. Dans qui plus ces hectares, dont plus de 18 hectares de bâtiments industriels. L'ensemble des établissements occupe 1 et demi à deux cents de minerais, à Mac-mey et à Chaugé, de deux hauts-fourneaux, capables par à marcher, nos à vapeur d'une force totale de 90 chevaux, de 12 chaudières, de 1 chemin de fer, dans de six hémicycles carrés, dénoyés par la machine représentant ensemble 400 chevaux, et par 8 pompes dont une de 400 chevaux, 1 de 200 chevaux, 2 de 100 chevaux, 4 de 50 chevaux (120 horizontales et 10 fixes. Appelé, 1 machine de 1,200 chevaux, 11 machines diverses de 150 chevaux, et la force représentant 1,000 chevaux, 1 machine à rechauffer, 1 étuve complète de laminoir, 1 machine-pilon et 1 machine à vapeur de la force, ensemble, de 2,000 chevaux, 2 ateliers des ateliers de construction occupant environ 1,000 ouvriers et représentant 2 machines-pompes et une machine-outils. Le personnel ouvrier comprend environ 6,000 ouvriers forme au total de 9,000 ouvriers. Par une exception particulière, c'est précisément le nombre des chevaux-vapeur utilisés dans l'usine qui dépasse plus de 1,000 chevaux. Tous les industriels sont reliés par un réseau de chemins de fer de 15 kilomètres de voie, réalisé sur le type de chemin de Lyon, et desservi par 10 locomotives et 150 wagons de plusieurs journalières. Le trafic extérieur d'usine à plus de 300,000 tonnes par an, avec un mouvement intérieur de matières on de produits représentant environ 1,000,000 tonnes. Le trafic que le mouvement de la gare centrale de Chalon-sur-Saône, environ 1,400,000 tonnes, la compte que le poids, c'est le mouvement de matières. Le Creusot a 1,000 ouvriers à Tunon sont en communication par des rails télégraphiques.

Voici maintenant les chiffres de la production annuelle : pour les concessions de Chaugé et de Mac-mey (les mines de minerai), pour le bouillon, 250,000 tonnes ; pour les hauts-fourneaux, 120,000 tonnes ; pour le forge, 112,000 tonnes de fers et de tôles ; pour les ateliers et les toutes quelques, notamment sur les travaux exclusivement à la marine, 1,000 tonnes ; pour les ateliers des meilleures fers en bois. Aux ateliers de construction, 1,000 chaudières des constructions automatiques représente une valeur d'environ 1 million, 300 locomotives, 150 wagons, 40 locomotives, machines fixes, pompes, chaudières, appareils de toutes sortes, et toutes dérivées de fonderie, grosse forge, cuivre, dynamos. La totalité des ventes faites au Creusot, tant pour les fers, tant pour la France que à l'étranger, s'élève à la somme de 20 millions par an. Le chiffre total de la comptabilité du Creusot, le total des factures dépasse annuellement 50 millions.

En même temps que le Creusot donnait un exemple, il contribuait à participer dans une large proportion aux progrès réalisés dans l'industrie métallurgique, sous le double rapport de l'abaissement du prix de revient et du perfectionnement des produits. Les nouvelles mesures nécessaires pour atteindre de pareils résultats ont été introduites de façon à pouvoir rapidement au but, tout en conciliant et aux intérêts du consommateur avec ceux du maître et de l'ouvrier. En effet, les réunions financières de chaque exercice ont permis de rémunérer le capital employé en moyenne à 8 % au cet exercice de 5 pour 100, même en des circonstances cet exercice extraordinaires de moins considérables pour le Creusot, et de 10 pour 100 en moyenne.

Mines d'acier. D'autre part, le réchauffe ou du travail à toujours eu en engrenant; et, en 1870, le Creusot a pu, dans la période en chiffre cette année par près de 10 millions, 1 million environ. Dans la période de 1866 à 1869, de 2,54 à 3,15, ce qui donne une moyenne de 20 pour 100 en trois ans. Il faut remarquer, pour l'appréciation de ces moyennes, qu'elles s'appliquent aux jeunes gens et aux vieux, dont la proportion est très-considérable au Creusot, aussi bien qu'aux hommes dans la force de l'âge. Pour ces derniers, le gain de la journée peut aller jusqu'à 8 fr. par jour dans les ateliers de construction et jusqu'à 10 et 11 fr. à la forge. Dans toute l'usine, le traitement des employés et des contremaîtres est annuel et varie dans des limites considérables, suivant le mérite personnel et la position. Pour les ouvriers, le salaire n'est pas payé à la journée, rarement il est à la tâche. Presque partout il résulte du marchandage et se lient avec un système de primes variées, et, dans les ateliers de la marine, au vue de et malter et de recompenser l'activité et l'intelligence. Le travail de nuit est journée nominal, et fait il est retrouvé même dans les ateliers de la marine, mais qu'il fait bien et habituellement au travail difficile, l'autre ne peut pas. Le travail des enfants, à la forge, on voit fréquemment un problème qui gêne : 8 et 9 fr. de plus que ceux ; et il est tout compte à chacun, non-seulement de la quantité et de la qualité produite, mais aussi de la consommation des matières premières, de l'usure des machines, des dépenses, des ébauchoirs, et les chiffres, comme les ouvriers, sont affichés aux ateliers. Les commencement est efficace et le début impossible, quand le travail individuel est aussi compliqué, et ne peut être sous les yeux de tous. Au même principe est appliqué dans toute l'usine, et les les différentes parties du travail et variété des travaux.

Nous avons décrit à l'établissement, l'enfant est plutôt traité en ouvrier qu'en apprenti; mais ne saurait, en ce qui le même manière que celui de l'ouvrier. Au début, il gagne 75 centimes par journée ; il passe bientôt à 1 fr. 1 fr., pour arriver, dès que son aptitude le permet, à 2 fr. et plus, plus compté. L'observation de demande à toujours dès maintenant que le perfectionnement des circonstances, aussi que l'usage de respecter particulièrement les enfants. Le nombre des poursuites de présence à l'usine par ouvrier a été de vingt-quatre par mois pour la moyenne, et de trente-trois seulement.

La durée de la journée varie avec le genre de travail et est de :

11 heures effectives aux ateliers de construction et de la marine ;

10 heures effectives à la forge, avec des intervalles ;

12 heures effectives à la mine, avec des temps de repos ;

Toutefois, elle a été à la mine de 8 heures de jour ou de nuit, souvent avec des relèvements, jusqu'à 18 heures, et même jusqu'au 24. Aujourd'hui que toutes les galeries sont en ouvrage, le temps de présence des ouvriers a pu être réduit à 12 heures, coupées par 2 heures de repos, et nous avons demandé la suppression du travail de nuit. La moyenne de l'ouvrier y a beaucoup gagné, au même temps que son salaire s'est notablement augmenté.

Arrondissement de la population. La commune du Creusot comptait, d'après le recensement de 1866, 2,700 habitants ; elle en compte aujourd'hui 22,472, d'après le dénombrement de 1866. Nous reproduisons ici quelques premiers rang dans le département de Saône-et-Loire. Le nombre de population est relativement très-grand ; l'âge moyen est de trois-quarts-ans. Le nombre des naissances augmentant, il en résulte pour avec les besoins de l'usine, il a fallu qu'un nombre considérable de bras nécessaires recrues. De là d'immenses difficultés au point de vue du logement comme au point de vue moral. Pour assurer toutes les conditions d'existence de cette population, M. Schneider a dû faire demande à personne. Ils sont en recours à aucune subvention administrative, mais ils ont à la charge de la commune et du trésor, ni emprunts. Le rôle de l'Etat se bornait seulement à ne leur à la fondation ou à l'achèvement des voies et communications nécessaires, et à leur accorder les secours et besoins nécessaires.

Habitations. Au début, M. Schneider a Ce soit du premier l'initiative des constructions. Les habitations qu'il fit bâtir avec l'argent de ses ouvriers ; des prix modérés. Tout, et successivement, en vendant des terrains à ses ouvriers, en leur prêtant de l'argent et en faisant parfois des avances, ils ont encouragé les constructions privées. Grâce surtout à compagnie a réalisé non action directe, en fait à la concurrence de l'industrie privée du public. Les constructions ont été divisées en deux catégories diverses, suivant les besoins et les convenances de la population. L'ouvrier vivait avec développé, d'autres au sein de la famille, et comportant plus d'aisance. Le mouvement de la population a pu, depuis quelques quarters seulement, se rétablir, et les constructions ont été en nombre et comportant plus d'aisance. Les constructions. En 1866, le nombre des habitations s'élevait encore que de 899, y compris les 300 maisons ouvrières, et depuis 1866 a été détruite depuis. En 1866, un ne comptait que 1,000 habitations, et, par leur aspect, rendaient le Creusot comparable à une ville industrielle les mêmes idées. Il suffit de les logements comme les maisons ouvrières en nombre, de améliorations sous le rapport de la salubrité et du confortable. Les tableaux statistiques dressés récemment ont établi qu'au 1er janvier 1867, il existait une moyenne de 3,15 logements par maison, et 3,24 pièces par logement, chaque logement renfermant 4,41 habitants, la surface occupée par habitant étant de 13 mètres carrés environ, avec un volume d'air de 31 mètres cubes.

Digitized by Google

L'usine loge le personnel des bureaux et celui des contre-maîtres; elle étaèle chaque mécanic à raison de 12 hectolitres par mois pendant l'hiver et de 4 hectolitres en été. La chaufie est donnée également aux ouvriers, ainsi qu'aux veuves des victimes de travail et à certaines personnes indigentes. Le personnel ouvrier n'est pas logé gratuitement; mais 700 mètres, représentant 1 200 percentiers ainiro, et recommandables par l'ancienneté et la bonne conduite, reçoivent du jardin, moyennant à un prix réduit, inférieur de 50 pour 100 à la valeur normale, qui varie de 100 à 140 fr. par ac. Ces jardins cultivés, dans une face de 30 hectares, sont cédés par l'usine aux employés, moyennant une redevance annuelle moyenne de 2 fr. par an.

— *Vaux. Enlèvement.* En 1837, dans les actes du village Gisors à l'état primitif, les rues bouaines, les abords des maisons complétement pagées. Aujourd'hui les rues qui ont une longueur de 12,000 mètres, sont, pour le pavés, pourvues d'égouts, boulevards de trottoirs et bien entretenues. Des boulevards, des squares et des promenades sont venus ajouter à la beauté.

Une non pentaine, distribuée par des fontaines publiques sur la plaie de 500 mètres cubes par vingt-quatre heures, soit 31 litres par jour et par habitant, est amenée à la commune de Saint-Sernin par une conduite de 40 kilom., au moyen d'un siphon de 70 mètres de haut et d'un souterrain de 450 mètres de long.

Le schiste va faire place en gas pour l'éclairage des rues. La consommation annuelle est calculée à raison de 130,000 kilos par jour la vuie publique et de 190,000 pour les habitations privées.

— *Approvisionnements.* Des marchés quotidiens se tiennent alternativement dans les quartiers différents. La localité est approvisionnée, quelle que soit la saison, de denrées alimentaires variées et abondantes. Le prix du pétrolement pas cauz que l'on paya sans les grandes villes de département du commerce local, en rapport avec les besoins de la population, ne laissant rien à désirer par d'ancienes officiers ou contre-maîtres de l'usine, mais pas par les familles des ouvriers encore en activité. Si une marchandise de grande consommation n'arrive pas dans la localité, on si elle n'y parvient qu'à des prix trop élevés, l'usine cherche à l'obtenir à bon compte, et le détaché dans un magasin spécial pour approvisionner la commerce local ordinaire et ainsi, pour ne pouvoir plus attendre, nous pouvons dire qu'il faisait reprendre aux

de la population n'est pas moins satisfaisante que sa situation matérielle. La France n'était généralement pas mêlée aux travaux de la grande industrie, son rôle se trouve circonscrit aux soins du ménage et à l'éducation des enfants. La mortalité trouve donc, dans cette présence de la mère au foyer domestique, la meilleure de toutes les garanties. Autrefois, en certain nombre de femmes descendaient dans la mine; mais les inconvénients de toute nature résultant de leur participation à des travaux souterrains ont évoqué, dès le début, les préoccupations du Ministère de l'Intérieur, et, depuis une quinzaine d'années, l'entrée de la mine a été interdite aux personnes du sexe. La réunion de cette mesure offrait certaines difficultés; mais, elle fut adoptée, et elle fut rigoureusement appliquée, comme étant un élément essentiel pour les bonnes mœurs.

En vue de procurer aux femmes un gain quelque passant recréation dans des travaux appropriés à leur sexe, des efforts furent tentés pour introduire dans la localité l'industrie de la dentelle. Des ouvrières furent appelées des Ardennes du Cocq et de Bayeux, et des ouvrières commencèrent à fonctionner avec un certain succès. Lorsque l'appropriétaire était fini, la femme ou la jeune fille pouvait travailler à dentelle; et les bonnes ouvrières parvinrent à réaliser un gain de 1 fr. à 1 fr. 50 par mois. Mais deux circonstances sont venues arrêter l'essor de cette industrie nouvelle : d'une part, l'abaissement graduel et successif du tarif commercial de la dentelle, et, de l'autre, les ressources croissantes qu'offraient certaines dentelles de cotonnade et de blanchisage, à mesure que la localité se développait et que l'aisance s'y répandait. Les ouvriers de Cromel sont très-habiles. Celui qui est locataire de quelque chose ou de quelque maison en travaillant pour autrui, et auquel il lui est dans le travail que les femmes de la localité trouvent les ressources qui leur manquent avant bonne. Il est un petit nombre de femmes qui sont nées et sont mariées dans cette localité

philosophes ne sont que des SONOR-CRUS. V. SONOR-CRUS à son ordre alphabétique.

— s. m. Cavité, endroit creux : *Cauris d'un rocher, d'un arbre. Tomber dans un* CREUS. *Cacher quelque chose dans un* CREUS. *Les pays construisent des nids très-remarquables, dont un petit nombre sont nouveaux et sont placés dans des* CREUS *d'arbre.* (Th. Lacord.)

Le qui-vive perçant des rauques sentinelles
Résonne dans le creus des roches dentelées.
BARTHÉLEMY et MÉRY.

Trou, et bouche, et creus
Ne fut assez large pour eux ;
Ah ! bien que la peinture
Mutrent dans le monde creus.
BARTHÉLEMY et MÉRY.

Sur la cime des monts, dans le creus des vallées, Chenus les bois obscurs et les sentiers tortueux ; On voit Tombes, chère aux bons amis des Muses, Se ranimer la fleur des souvenirs éteints.
CASTEL.

— Partie concave du corps humain : *Le* CREUS *de la main, de l'estomac, des aisselles. Boire dans le creus de la main.*

— Qualité d'une voix de basse-contre et vibrante : *Avoir de la voix, un bon* CREUS. *Avoir un bon creus.* QUC CREUS !

Ne vous donnez pas de mon creus ou profond,
Et si ma voix manque quelquefois, vous devrez.
BERGERET.

— Poétiq. Scin, intérieur :

Je ne puis arracher du creus de ma cervelle
Que des vers plus frivoles que ceux de l'Arioste.
BOILEAU.

— Fig. Vide, défaut de fond, de solidité : *Je trouve un grand* CREUS *dans mon esprit. Dans l'esprit humain.* (Boss.) à insulte.

— Argot. Salon, demeure, logement.

— Mar. Profondeur intérieure d'un bâtiment, mesurée du premier pont à la quille : *Ce navire a trop de creus.* — Creus d'une voile coffre.

— Techn. Matière de coin à frapper les médailles et les monnaies. Mêmie dont on se sert pour prendre une empreinte, ou une impression quelque figure en relief : *Creus de pâtre.* Mem sous lequel on désigne toute la partie polie plus ou moins creuse, dans les, comme les tasses, les soupières, les pattes, les assiettes : *Petit creus. Creus de pâtre. Mégon creux. Le creus est le contraire de la pâtre.*

— Sculpt. et grav. Manière de sculpter ou de graver dans laquelle le travail de l'artiste forme un sol bas au plan général et creux qui s'élève : *Creus de graver en creus. Mettre le creus en creus. Couper du pâtre dans un moule, sans le soutenir par une garniture intérieure. Mouler à creus, creus en creus, fond, le revoir de la garniture supprimée dans le cas précédent.*

— Administr. ancien. Cassel des cures. Vieux en ce sens.

— Astronom. Bombé, convexe, rebombé, rouflé. — Proéminence, saillant.

CREUS-DU-SOUCY, curiosité naturelle située à 2 lieues de Dun, dans le département du Puy-de-Dôme, à 48 m. environ du lac Pavin. Cet espace de plusieurs lieues, qui offre une ancienne abonnière volcanique, dont le fond se trouve maintenant rempli d'eau.

CREUX-DU-VAN ou CREUX-DU-VENT, un des sites les plus remarquables du Jura. Il traverse à l'entrée du Val-de-Travers, à 1 lieue du village de Noirmigue, à peu de distance des villes voisines Môtiers-Travers, séjour de Jean-Jacques Rousseau, et Boudevilliers, pour finir par un vaste cirque taillé à pic dans une montagne dont le sommet atteint plus de 1,000 m. au-dessus du niveau de la mer. Cette cavité, ouverte de l'ouest à l'est, de près d'une lieue de circonférence, est entourée d'une muraille de roc d'environ 180 m. d'élévation ; elle n'est ouverte que du côté occidental vers le lac. Ce site étrange est intéressant à plus d'un titre. Il inspire plusieurs artistes, poètes et peintres. Rémondmont, ancien, Mme de Gasparin, décrivent admirablement le site. *Bande du Jura*, « ces colonnades saines d'un amphithéâtre de Lisses. » Le même lieu offre en touriste ce grandiose et imposant spectacle offre à la science des phénomènes fort curieux à étudier. Le mémoirement d'une montée en fait étrange ; quand le temps est variable, cette mont s'obscurcit progressivement, se remplit de nuages blancs, qui montent, descendent et restent le long des flancs de la montagne, comme des vapeurs enfermées dans un cercle de rochers, et ne peuvent se franchir les bords, sans s'élever au-dessus de ces murs ; les nuages ils inextricables ont ordinaire pendant près d'une heure ; après quoi tout se dissipe ; il ne reste dans le *Creux* que le vaste amas d'air qui y règne ; mais, dans les temps les plus sereins et les plus chauds, il y est si fort qu'il y règne un air aussi froid, sujets même d'un certain poids qu'on lance contre le vent. Pour la géologie, le *Creux-du-Van* est un des plus remarquables exemples de ces cirques escarpés abondamment parlés des combes jurassiques. Ses parois sont formées par des couches calcaires comme à pic, disposées en assises horizontales avec régularité. La base de cette espèce de falaise circulaire est accessible par un vaste talus formé des écroulements qui les siècles y ont entassés. C'est au pied de ce talus qu'on voit sourdre la Fontaine froide, autre curiosité du même site. Cette source jaut de la propriété de conserver, même en été, une température à peu près constante de 5 à 4°. Un des savants qui l'ont étudiée, M. Desor, attribue cette température exceptionnelle à la présence d'un amas de matériaux meubles, de terres poreuses et de réservoirs intérieurs en partie alimentés par la fonte des neiges, et dont la température reste basse par suite de l'évaporation de l'eau. Il en est, qui, avec le bois, en laisse pénétrer et les mêmes plus chauds, et les rayons du soleil.

CREUSE (Jean-Baptiste-Charles), baron de), écrivain et philosophe allemand, né à Ansbach (Landgraviat de Brandenbourg) en 1774, mort en 1770. On sait peu de chose de sa vie privée. Il vivait été nommé premier conseiller de Bayreuth (Franconie). Dans une quarelle survenue entre ce prince et le landgrave de Hesse-Darmstadt, le premier prit parti pour son maître, fut arrêté par ordre du landgrave de Darmstadt, et enfermé en un donjon dans une forteresse (1). Il quitta ensuite cette ville pour les leurs princes, dont l'un épousa le fils de Frédéric, le margrave de Bayreuth, et mourut en 1800, laissant plusieurs ouvrages écrits en allemand et imprimés ensemble (Francfort, 1800, 1 vol. in-8). Ce sont des *Idées et des Chansons*, œuvres de la jeunesse de l'auteur, écrites avec beaucoup moins complétement dépourvues d'imagination ; *Sérafiqui*, tragédie en cinq actes dans laquelle Creuse, feint de glaise, s'en tient aux données de Racine et de Voltaire, mais qui est en somme, et racontée les principes d'une critique *sérieuse* et *sévère* du système de Kant ; *Nérva* sur Sénèque à l'empire, les *Tombeaux*, poème moderne en six chants, où l'on trouve quelques des mêmes mouvements pour le sujet qu'on traitait et la façon heureuse dont il traite ; et les *Chansons*. Creuse avait une bonne douce, empreinte d'une mélancolie peu commune en Allemagne au XVIIe siècle. On sait qu'il est sur son terrain quand il parle de la nature, de la vie et de la mort. Il était qu'un nouveau le *pirquine d'une* critique, à cette époque, en peut juger le phénomène, et traduit en allemand les *Essais de l'homme*, et traite du bonheur. Il est probable qu'il partage l'illusion de son siècle sur, qu'il qui est de la même époque, ne pas cet engager à cette comparaison. Il est à remarquer aussi des allusions fréquentes aux idées de Jean-Jacques Rousseau, qu'il avait beaucoup lu. Les *Pensées lucrétiennes* sont un poème en quatre chants, dans le genre de Lucrèce, *De natura rerum*, a servi de modèle. L'auteur traite, dans les deux premiers chants, de l'origine du monde et de l'homme, et traite du bonheur. Il est probable qu'il partage l'illusion de son siècle

mente à l'origine des empreintes faite, soit les transformations successives des directions successives et rapides de la croûte terrestre. Il est le plus facile de les reconnaître. Les obtenir, ce sont l'institution du secrétaire et celle des mystères. Chemin faisant, Creuzer venait ainsi en que les philosophes et les législateurs étaient des hommes venus de l'Orient. Cette qui est imposée primitivement en Grèce les Grecs et les idées de l'Asie ne restent, suivant l'auteur, les Pélasges. Il en fait une cause de perfectionnement, et de transcendant une théorie. Cette théorie, n'ayant pas suffisamment en Grèce, il en importe, c'est le mouvement d'une division notable de l'esprit grec. Aujourd'hui il est grave et recueilli comme l'esprit de l'Orient. Il devait, après la chute du système qui était que, plus gai, plus ouvert et aussi plus vide. Cependant les Pélasges avaient reçu des héritiers. Cétaient des familles sacerdotales indépendantes, qui conservaient avec soin et contre l'action esprit religieux. Ces familles se transmirent en secret, de leurs rites, sous l'empreint mystère. Tout cela était déjà vaguement pressenti par Hérodote et Hécatée. On trouve dans leurs poèmes des preuves non multipliées que les traditions pélasgiques avaient pénétré dans les mystères, imprimant l'esprit des Grecs de cette époque. Les traces de cette tradition subsistent nécessairement.

Creuzer n'est pas étranger à ainsi le fa-
tisme et le mysticisme, que le Moyen-Age
à l'origine, possédait une science de l'univers
bien supérieure à le siècle, que cette science
à décrit progressivement et que chaque révé-
lation nouvelle n'est une incarnation de la même
du temps, mais que chaque révélation partic-
ulière est une vicissitude de la révélation,
et qu'ainsi le moment vienne où l'humanité
sera plongée dans des ténèbres épaisses
c'est-à-dire descendra à l'animalité pure. Il
examinera cette théorie recherchant le
symbolisme, le mythe et l'allégorie dans l'an-
tiquité, montrant que chaque époque avait
à son théorie générale qui serait l'ouvrage
de la révélation initiale.

Une seconde édition de la *Symbolique* de
Creuzer, qui avait été publiée à Leipzig
de 1819 à 1821 (8 vol. in-8°). La traduction
française, revue, corrigée, augmentée par
M. Guigniaut a commencé de paraître en
1825, sous ce titre : *Religions de l'antiquité,*
considérées particulièrement dans leurs
symboliques, ouvrage traduit et refondu par
J.-D. Guigniaut (1825-1841, 10 vol. in-4°).
C'est un travail fait de main de maître, de
la main de Creuzer lui-même, et dans lequel
une nouvelle ère en France pour tout ce qui
concerne les connaissances mythologiques.

Cependant la *Symbolique* de Creuzer a nom-
bre d'adversaires. Tout dernièrement
cupé de théologie et d'institutions sacerdo-
tales, M. H. Rossig (*Etudes d'histoire*
ginaux), entreprenant le même sujet et
de l'antiquité, il cherche des idées abstraites
et dogmatiques dans des creations
qu'il n'avait bien souvent que les
folies de l'enfance. Permettez que le religion
grecque n'ait pas eu, comme les
historique, et se non-seulement pour
les dans les principes de grande
se reprite sur les colonies et les influences
venues de l'Orient.

Le système de Creuzer fut attaqué dans
deux sens différents, d'abord par l'école
qualitive et antisymbolique, représentée par
Voss, G. Hermann et Lobeck, puis par les
amis de l'Orient, Gottfried Müller, Otfried
Müller, qui ne voulaient voir dans le
grec que une phase progressive
Voss, G. Hermann et Lobeck, puis par les
amis de l'Orient, Gottfried Müller,
Otfried Müller, qui ne voulaient voir dans le
grec que une phase progressive
Voss, G. Hermann et Lobeck, puis par les
amis de l'Orient, Gottfried Müller,
Otfried Müller, qui ne voulaient voir dans le
grec que une phase progressive

Carlarube (1829). Creuzer était un philologue
de premier ordre en même temps qu'un
mythologue et un philosophe. Il avait
Bibliothèque d'antiquités ancienne sont : *Opera*
omnia Platonis (Oxford, 1820, 11 vol. in-8°); *Ele-*
mentorum grammatica antisymbolica (Frank-
fort-sur-le-Mein, 1805); *Plotini de philosophia*
Indorum (Francfort-sur-le-Mein, 1805); *Plotinus*
et sociétés, *Niepsche*, etc. (Heidelberg, 1814);
Porphyrii de Pythagoreis et Plotinus Archimedes
commentarius (Francfort-sur-le-Mein, 1809,
in-8°, 1819).

Une partie des œuvres allemandes de Creu-
zer (*Kleine Schriften*, 3 vol. in-8°) et son
Archiv (Leipzig et Darmstadt, 1827-
1842). On a aussi publié à Leipzig, en 1846,
le plus grand des dissertations de philologie,
sous le titre : *Frederici Creuzeri opuscula*
selecta. La dernière volume de ces écrits
Studien (Leipzig, 1846). Il a commencé
Sprachlehre, une biographie
Creuzer par lui-même.

CREUZET (André), homme politique fran-
cais, né à Lyon en 1799. Il fut grâce de corps
pour la Restauration et représenta le Rhône
à la fin du règne de Louis-Philippe (1847).
Depuis lors il est maire de Saint-Etienne et
membre du conseil général et nommé dans le
Rhône, comme individus de gouvernement
depuis vu Corps législatif (1852). Son mandat
lui a été renouvelé aux élections de 1857 et
de 1863. Pendant les sessions de 1863-69,
M. Creuzer a été nommé rapporteur du bill
de sûreté générale, contre la suppression
de l'autorisation préalable des journaux
des journaux, et s'est prononcé en faveur de
l'expédition du Mexique, de l'occupation
Rome par des troupes françaises,
et de la non-rétroactivité de la loi de
réels le 4 mai 1868 par 14,450 voix, contre
4,800 suffrage donnés à M. Dussaurat, candi-
date libéral.

CREUSNACH ou **BRESNACH**, en Prusse
(Rhénanie), ville de la province de Prusse
régence et à 37 kilom. S.-E. de Coblentz, sur la
Nahe, chef-lieu de son cercle, 12,000 hab.
brication de cuirs, de tabac et de pâtes; ainsi
manufactures considérables de cuir, de
tabac métriques de sel. Commerce actif en
vins, grains, cuirs, chanvre, tabac, pâtes
et graines de trèfle. Ce qui donne surtout de
la célébrité à cette ville, ce sont ses sources
mérales et thermales, près desquelles on a
construit de magnifiques établissements de
bains très-fréquentés. Ces sources remontent
déjà au XIIIe siècle et ont acquis de la réputation
depuis quelques siècles. Elles contribuent
contribuée à l'accroissement et à l'embellis-
sement de la ville. Elles ont été analysées
différentes remarquées que ces eaux parais-
sent et ne leur ont pas été reconnues
en même d'un pare naturel. Ce revenus, les
revenus domaniaux et les produits des
promenades magnifiques.

Creuznach, jusqu'au XIIIe siècle, en deux parties par
la Nahe, sur lesquelles dans sa partie occiden-
tale de pour ainsi dire et nommées
que de beaux hôtels, de riches maisons ou
villas de plaisance, et de nombreux jardins
en la nouvelle ville. Après avoir appartenu
à l'Empire, Creuznach fut successivement
possédé des Allemands, des Hons et enfin des
Francs, sous le règne de Dagobert et
trésors. Lors le Fleux y fit bâtir un palais,
détruit en fait par les Normands. Pendant
de la même fin, elle était possédée par le
comte de Spanheim. En 1437, à l'extinction
de cette ville, qui avait obtenu le titre
ainsi de la Nahe à la Moselle, elle fut aux
mêmes mains que les Empereurs
prenait en 1620, et les bâtons, commandés
de Guitrerie (Guillaume), qui en fut chassé
1681 les Français la ravagèrent, puis elle
cette du palais fut détruite en 1689
et, de cette dernière époque à 1814, de l'em-
pire français, elle appartenait à la
la France depuis le traité de Vienne.

Les eaux de Creuznach étaient connues en Alle-
magne d'une réputation très-grande et très-
ancienne; mais ce n'est que depuis
parler des eaux minérales naturelles, elles ne
sont, jusqu'à un certain point, dérivées du
produit de l'industrie humaine. Comme à
Wiesbaden, l'industrie y a fait de
consistance d'une exploitation industrielle ayant
pour objet la fabrication du sel. Jusqu'à
tant de dire en quelques mots comment les
choses s'y passent. A l'aide de machines hy-
drauliques on recueille l'eau des sources na-
turelles qui en sont exploitées, et on la porte, par
les moyens de pompes aspirantes, dans
des bâtiments de graduation. Ces bâtiments
sont des espèces de hangars ouverts
superposés; l'eau en tombant y ditrue, y
dépose, y précipite les sels qu'elle contient
et les importe qu'elle contient; puis, mise
en ébullition, elle se concentre
dores, on obtient le sel
chaud. Les sels solubles, et particulièrement
le sel marin, se déposent alors sous forme de
cristaux qu'on recueille au fur et à mesure
de leur formation, et qu'on porte aux équi-
libre, où ils se sèchent. Le résidu de cette
opération est appelé eau mère ou mutter
liqui; c'est une dissolution concentrée des
sels de l'eau minérale, contenant surtout les
sels les plus solubles, brômures et iodures.
C'est cette eau mère qu'on ajoute à l'eau des
sources ensuite pour constituer des bains
acide; c'est cette eau qui on expédie sous le
nom de sel de Creuznach, et qui sert à fabri-
quer des bains artificiels imitant ceux de la
Saxatile.

Source Elise ou Elisabeth. La température
est de 30° centigrades; l'eau est trouble au
moment où elle est extraite de la mine, d'une
saveur forte, salée, amère, un peu nauséa-
bonde. Par sa composition, elle se rapproche
des eaux de Soden, d'Homburg et de Nen-
heim; elle composition est exprimée dans le
tableau suivant :

COMPOSITION DE L'EAU DE CREUZNACH
(SOURCE ELISE).

Acide carbonique. . . . *faible proport.*	
Chlorure de sodium.	8,4671
Chlorure de calcium, potas- sium, silicium et magnésium	0,0000
Bromure de magnésium. . . .	0,0350
Iodure de magnésium. . . .	0,0026
Carbonate de chaux, de baryte, magnésium, oxyde de fer, phosphate d'alumine, oxyde de magnésium, silicium.	0,0429
Total.	18,1018

Les eaux minérales produisent un dégagement d'un liquide corrosif, de couleur foncée ou brunâtre, d'une densité considérable, sans odeur et d'une saveur âcre, très-salée. Elles sont composées comme suit :

Pour 100 gr. de liquide :

Chlorure de sodium.	7,9587
— de magnésium.	0,0000
— de potassium.	3,1525
— de calcium.	0,4300
Bromure de magnésium. . . .	0,0000
— de sodium.	0,0000
Total.	316,0000

L'eau première extraite de la saline com-
pacte, alors que nous l'avons dit, le bain, ne
quel on ajoute une plus ou moins grande pro-
portion de l'eau mère, selon les effets
tent produire. Ce bain est pris dans des bai-
gnoires à fond plat, chauffées par un cou-
rant de vapeur qui pénètre dans le fond,
afin d'éviter l'altération de l'eau salée; le
malade y est amené à un traitement qu'on
trouve dans la grande attention, en raison de
l'intensité des effets que produisent
dant la cure.

Les autres sources, servant également à
alimenter les bains, sont : la *source de la*
Vallée, qui jaillit du lit de la rivière, la
source du Carbonate, celle de *l'Ornithopolle*
et les sources des salines de *Tiedere et de*
Munster.

Outre le traitement externe, on prescrit à
l'intérieur l'eau de la source Elisabeth, sans
mêle quelquefois au lait, et en fait une
d'abolition à la saline de Munster.

Les eaux de Creuznach étaient rangées
comme puissant d'une efficacité très-remar-
quable, toujours, dans beaucoup de cas, ex-
pliques les remplacer par les bains de mer.
Elles sont employées dans les maladies
cées dans toutes les formes de l'affection scrofu-
leuse, dans les engorgements glandulaires,
les affections de foie, plusieurs maladies du
peau, le phlébite polymorphe, le mercure et la
phlébite mercurielle et rebelle. Elles s'emploient
peu en dehors de la localité. Nous avons dit
que les eaux étaient exploitées sous le
sel de Creuznach, et servaient à composer
des bains artificiels; mais, au résumé, la
méthode thérapeutique de Creuznach, trou-
vant sa place dans les cures thermales, mérite
appréciée en France et dans le reste de l'Eu-
rope.

CREVAILLE s. f. (Ère-va-ile; il mil. — rad.
crever). Fête, réjouissance qui se fait à la
manqué avec excès : *Faire une* CREVAILLE.

CREVAISON s. f. (Kre-vè-son — rad. *crever*).
Vétérinaire. Action de crever, de se
vaison.

CREVANT, bourg de France (Tonne).
V. CRAVANT.

CREVANT, ancienne famille de Touraine,
dont la branche aînée, qui a porté le titre de
marquis, s'est éteinte au commencement du
XVIIIe siècle. Le dernier de ces, détachée du
tronc dans la seconde moitié du XIVe siècle, a
servi sous Jacques de CREVANT, marié en
1481 à Isabeau de Saignour, dont vint Fran-
cois, sire de Crevant, qui épousa Jeanne de
gentilhomme ordinaire de la chambre du roi,
Louis, deuxième du nom, fils du président,
gouverneur de Compiègne, fut marié en 1508
à Jacqueline d'Aumont, dont vint Jean, sire
non d'Homières, et eut pour successeur son
second fils Jean de Crevant, qui fut
mon, première gentilhomme de la chambre du
roi, mort en 1600 sans postérité, laissant
deux deux frères lieutenants généraux des
armées royales, et deux autres dignitaires
Jacques de Malte. Quant à Louis, quatrième du
nom, fils aîné, marié en France, grand
maître de l'artillerie, il obtint, en 1590, des
lettres patentes érigeant en duché, sous le
nom d'Homières, les terres de Mouchy, de
Coudun, etc. Il épousa Louise-Antoinette
Fidrine de la Châtre, dont il eut deux fils,
l'un tué en siège de Luxembourg en 1684,
l'autre mort jeune. De son quatre filles, la
cadette, Anne-Louise-Julie de CREVANT d'Hom-
bières, épousa Louis-François d'Aumont, et
qui prit le nom et les armes d'Hombières.
V. HOMBIÈRES.

CREVARD s. m. (Kre-var — rad. *crever*).
Argot. Enfant mort-né.

CREVASSE s. f. (Kre-va-se — rad. *crever*).
Faute, déchirure d'une surface : *Les cran-*
tanin de la terre sont des CREVASSES *de la* *sé-*
cheresse. (Trév.) *La crèvecœle se tient dans*
les CREVASSES *des mailles marsilles*. (Boulin.)
Ils d'abres dénés, des crevasses affreuses.
DELILLE.

— Mar. Ouverture dans la carène d'un
vaisseau.

— Méd. Faute peu profonde, qui survient
dans l'épaisseur de la peau ou à l'origine des
membranes muqueuses : *Les crevasses pro-*
fondes qui se font et que naissent sont le
plus souvent dangereuses, et exigent
le traitement de cette affection. (Fouillon.) *Les*
CREVASSES *des gerçures des seins et revan-*
gueux amènent chez les femmes qui nourrissent
pour la première fois. (Fouillon.) *Le déchirure*
peu profonde qui se produit dans certaines ex-
cisions : Les vierches crevas, les cicatrices et les
prolapsus nécessitent quelquefois le port d'un
CREVASSES. (Fouillon.)

— Art vétér. Faute qui survient au poitrin des solipèdes.

— Gram. Faute de confondues.

— Encycl. Méd. On désigne souvent les
crevasses sous les noms de fissures, de ger-
cures, d'engerçures. Cette dénomination
doit être rejetée, car il ne faut pas con-
fondre sous le même nom deux choses très-dis-
tinctes. Les crevasses sont de petites fentes
longitudinales plus ou moins profondes, plus
souvent fréquentes par les temps secs et froids.
Elles ont des commencements, elles diffèrent
simplement les degrés, et surtout la partie ex-
terne de son épiderme, tandis que les lèvres
se gercent, et des crevasses se produisent;
elles sont dues aux soit aux mêmes causes,
soit à une forte inflammation. Quelquefois
elles les rencontrent chez les personnes
engelées et les doit alors employer pour
les gerçures les remèdes prescrits pour le
traitement des engelures. Quant aux cre-
vasses ordinaires, le traitement, quand elles
faire disparaître, d'empêcher l'action du froid
sur la partie malade. On peut encore avoir
recours à des frictions d'huile d'amandes
douces, de glycérine, de pommade rosat, et en
général de toutes les corps gras adoucissants.
Les ouvriers employés dans les chantiers de
mine modifient leurs occupations ordinaires
ils ont, pour se guérir, un moyen assez effi-
cace que Fouillon, c'est de remettre de crevasse
d'une petite morsure de peau, qui empêche la
crevasse de se faire, et qui produit une
douleur.

Mais toutes les crevasses ne sont pas pro-
fondes par le froid. On range encore dans
cette classe d'affections les crevasses qui ne
retiennent ordinaire et peu profondes que se dé-
pressent à la marge de l'anus, surtout chez
la membrane muqueuse. La douleur qu'elles
causent est si intensive, que certaine malades
ont succombé à la suppression des matières fé-
cales, ne pouvant se résoudre à subir la souf-
rance que leur causait l'évacuation. La dilata-
tation forcée du sphincter, à l'aide des doux
cases, est le meilleur moyen de mettre un
le traitement de ces affections. V. FISSURE.

Suivant certains auteurs, il faut avoir
produire des crevasses dans le canal de l'urè-
tre, par les instruments endoscopiques, etc. Mais
la dénomination de crevasse est généralement
abandonnée pour ces affections, en donne
avec raison le nom de rupture aux lésions qui
se produisent sur le trajet des canaux vé-
sicaux ou secrétoires présentant une cer-
taine dimension.

— Art vétér. On désigne sous le nom de
crevasses, chez le cheval, une maladie de la
peau qui se manifeste surtout chez les chevaux
jeunes qui n'étant pas soumis de la cou-
ronne et recouverts jusqu'au boulet, comme
de cette maladie sont le malpropreté et l'in-
fection d'une sorte de fumier, et les exces-
sives pénétrations sont au contact environ
ment en humidité humide et, du travail
prolongé dans les boues âcres et fétides,
comme celles du marécage. Elle se mani-
mais une sanie abondante, qui en découlant autre-
fois sous le nom de vice interne, et qui
à un état général de l'organisme; le pli du gen-
forme ou du ses dans les chevaux
sance ne manifestent tantôt à un pied, tantôt
à les autres, atteignant le plus souvent
une maladie de la peau, du tronc ou de la tête.
Cette affection se rencontre surtout sur les
chevaux d'un tempérament lymphatique, ren-
contrant chez les animaux de race distingée,
et rigoureuse ; mais quand, en définitive
crevasses calline qui sont accidentelles et celles
qui proviennent de la dégénérescence de
tant la cause, les crevasses sont dues à une
diathèse-maladie. Il peut se produire
premiers périodes soit carcinomatose par une
morphrodite hétérogène; la seconde, par un
épaississement accompagné de chaleur et
de douleur, et ne présentant pas de tendance
par des fentes plus ou moins profondes du tégu-
ment. La douleur, presque nulle chez les
chevaux mous, est excessive chez ceux qui
sont irritables. Lorsque cette affection n'est
qu'accidentelle, elle est peu grave; mais
quand elle est dû à un état général, elle doit
être considérée comme dangereuse, non pour
la vie de l'animal, mais par rapport aux pro-
vations de service qu'elle occasionne par sa
persistance. Les bains locaux à l'eau de son
ou à l'eau de mauve, des applications de gly-
cérine sur la partie malade, constituent le

Digitized by Google

traitement de cette maladie pendant les premières périodes. Pour remédier au gonflement des extrémités, on fait prendre du sulfate de soude ou de la crème de tartre à la dose de 15 gr., ou du citrate de potasse à la dose de 15 à 20 gr. Si l'engorgement persiste, on a recours à l'alcool à la dose de 125 à 250 gr. Le régime sera peu nourrissant, on diminuera la ration et l'on ajoutera quelque peu du gruau de lait, de l'orge et du vin. A la troisième ou quatrième, lorsque l'inflammation a cédé, qu'il ne reste plus que du gonflement, on donnera les bains, et l'on passe deux fois par jour avec de la teinture d'iodure de potassium sur toute la face de cuivre. Si les lèvres de la peau sèchent, on les cautérise avec le fer rouge. Tous les soirs, pendant un demi-an, on prendra, quelque soit la disparition de l'engorgement des jambes, les crevasses ne paraissent à un tel gonflement de l'organisme, il faut appliquer un bandage ou pelotte.

CREVASSE. Ex. (tre-vas'd) part. passé de Crever. Qui a des crevasses : *Mer, profond* CREVASSE. *Marcelle crevassée.*

CREVASSÉE. v. f. (kre-ra-sé — rad. *crevasse*). Fente, cassure : *Une* CREVASSÉE *se déclara dans le plafond.* S'Peu usité.

CREVASSER v. a. ou tr. (kre-va-sé — rad. *crevasse*). Produire des crevasses : *Le froid les a* CREVASSÉ *les mains.* (Acad.) *La grande chaleur crevasse le sol et force nos vos les pas des poussins de la perdrix de deux pieces obéissent.* (Toussenel.)

— Gnv. Faire un pâle, un pochis sur : CREVASSER *sa pioche.*

Se crevasser v. pr. Devenir crevassé : *Le sol se* CREVASSE *dans les grandes sécheresses.*

CREVÉ, Ée (kre-vé) part. passé de v. Crever. Qui a été brisé, rompu : *Lance* CREVÉE *contre.* Sculpt CREVÉE. Peau CREVÉE. *Les bois étaient tout et sont pourrissent qu'ils ont des toutes verses ou des bottes cuves.* (H. Mayer.) *Crevé comme un chien, gorgée, dévoraient et* CREVÉE *d'engorgement.* (Michelet.)

— Tout pur après de fatigue : *Cheval* CREVÉ *par un cocher.*

— Fig. Mot : *Dom Joseph portera l'habit que vous lui voyez, et moins que ses parents* CREVÉS *de joie n'en aient bientôt pour sonne ne vouloir.* (P. L. Courier.)

— Prov. Proverb : *Mon de Vermeil n'est plus rouge ni* CREVÉ *comme* *le étoit.* (Mme de Sev.)

— Mar. *Cordage crevé,* Cordage dont l'un des torons est déchiré ou cassé.

— Substantif. Personne vantarde, bouffie : *C'est un grand* CREVÉ, *une grosse* CREVÉE. *Si nous faisons bien ainsi que nous avons, et que cette lettre vous en fasse savoir une autre, vous le faire enchérir et vous le lui faire savoir.* (Mme de Sev.) *Vous dites si vous* CREVÉE *grosse* CREVÉE, *que nous nobles tout ce que nous a sayes pas.* (Mme de Sev.) On voit cette locution étoit familière à notre spirituelle épistolière.

— *Comme un crevé, un gros crevé.* Avec ADJ. : *Manger, boire, dormir, comme un* CREVÉ. *Les marie, une fois gris, vaccinent bien des choses de leurs épouses ; elles leur malfrouvent, qu'ils en vient comme un* CREVÉ. (Balz.)

— *Petit crevé* ou simplement CREVÉ, Nom donné à des jeunes gens qui se prétendent à la mode et qui sont avant remarquables par le soin qu'ils donnent à leur toilette scrupuleuse, la quelle ne manque d'un court vestes, de pantalon collant et d'un tout petit chapeau.

— v. n. Cont. Ouverture longitudinale qu'on pratique à certaines matières, dans quelques de certaines robes de femme, et qui laisse apparaître une étoffe d'une autre couleur comme en dessous : *Elle porte une robe de velours écarlate ou noir, avec des crevés de satin blanc ou de toile d'argent.* (Th. Gaut.)

— Encycl. *Les petits crevés.* On n'est pas d'accord sur l'origine de ces jeunes hommes aux élégants du jour. On s'accorde cependant à dire que cette origine n'a pas pu, et que c'est M. Nestor Roqueplan qui paraît avoir écrit en son premier. Le Journal, qui paraît qui doit s'y consulter, en donne l'histoire suivante : *Le mot de petit crevé a été adopté, il y a quelque années, comme argot du monde, par quelques jeunes, des blanchissseuses, pour désigner quelques de leurs amoureux du monde élégant, qui se faisaient remarquer par la la hardiesse de la chemisette de petits crevés.* Ce fut à un gentilhomme, dont le pechant lui inspirait un grand mal à lui-même, que le sobriquet fut d'abord appliqué. Les blanchisseuses l'appelaient *petit crevé de monsieur aux petits crevés, petit petit crevé* tout court : le mot passa naturellement à d'autres.»

« Cette expression, ajoutée avec raison le même journal, était du reste remmyrée de celle de *gros crevé*, par laquelle, sous Louis XIII, on désignait les seigneurs dont les pourpoints avaient ce genre d'ornement. On portait voir, à Rome, il y a trente ans, un petit prince allemand qui avait la manie de ce costume et qui fit ce à son dans une procession. Les suisses de la garde du pape portaient alors un uniforme à *gros crevés*, ou dénué également une *grosse crevé*, en partant d'une femme. »

Puisque M. Nestor Roqueplan est le parrain, au moins officiel, des *petits crevés*, laissons-lui le soin de les définir : « Certaines époques, dit-il, on a observé qu'une certaine partie de la jeunesse affectait des airs d'épuisement, s'affaissant dans le langage et dans le costume et se faisant à la lose plus-tard. Les *petits crevés* n'affectent rien : ils sont bien réellement crevés ; ils fréchissent en gomme, sympathie d'inconsiéma par l'abstinence et le manque d'appétit. Ils ont pâlissent, leurs muqueuses sont pâles, rigoureuses et quelquefois jaunes, leur tête, leurs flèches ou pauvres, ils sont avares et ne sonnent que quelquefois, ils ne mangent que quelquefois et le chic, but aspirons. Manger accroissement du bouillé et avoir des vaisseaux, dans leur de dans et dans leur cœur, ils ne savent qu'agent de change, etc. »

C'est dans, il y a mais voici qui l'est davantage : « Ne pas oublier qu'il est bête, qu'il est plus d'un siècle, qu'il a vu, qu'il a vu, qu'il a vu des fanfares, pour faire croire qu'il chasse à courre. Ne pas oublier qu'il a vu une cour ou domestique ordinaire. A l'âge de vingt-cinq ans, le *petit crevé* perd son chevaux ; l'hydropisie commence à se manifester ; on a dévoré les bulles. Mais il persiste à faire un rois, comme on jaunes sous un terrine ou sous un

La chose si bien dépeinte par M. Roqueplan consistant dans deux chaux d'abitis individuels par les vandevilles et les jaints journaux. Le premier, dans le Vaudeville, Le Lorenzaccio, les *petits crevés* s'appelaient les *petits secrets*. Ils étaient d'ailleurs les mêmes, mêmes mêmes, mêmes, mêmes, mêmes, mêmes qu'il est, les *petits crevés* publiaient et menaient de dernier siècle. Mais, depuis que leur histoire, nous n'étudiérons plus leurs mœurs ; nous nous bornerons à dire que leurs crevés sont consignés à notre article cocotte, sauf quelques exceptions, les plus remarquables nous de rapporter ici quelques strophes inédites extraites du Vaudeville, dans le journal l'Ennui. Cela ne vaut si Juvénal, ni Auguste Barbier, mais cela ne manque pas de certaine verve :

Je n'ai les mignons, les reflets, les bonnes,
Les petits marquis à dentelles,
Les parfaits cavaliers, les roués, les damoiseaux,
Les gens qui sont de bonne mine,
Et les bons monsieurs, abés des incroyables,
Les petits crevés, les gommeux,
Les lions à tous crins, enfin les fashionables,
Les gants-jaunes, les cabriolets,
Les bottes gardées, le dandy en maquignon,
Comédie et les drèmes.
Cette adoration et Rétif leur dédpotre...
Car voici les petits crevés :
Le petit chevalier de la vieux figure,
Quel air jeunet et minaudier !
Le petit chevalier de la vieux ou six dans l'armure
Du roi-soleil Français Premier !
Le roi-soleil Français de la fête de dernier ans
Qui brûlaient le feu sous leurs coups,
Est petit crevé-mal, du fer seul de sa lance,
Que dans le vieux ou rien.
Les l'Europe aujourd'hui d'un bruit d'armes s'effraie
Vous, vous, vous, vous,
Vous seuls, vous songez à dominer la rue
Que pendant vos nuits.

CRÈVE-CHASSÉE s. m. Oreillh. Nom que l'on donne, dans quelques parties de la France, à la mésange charbonnière. (V. CHASSÉE-CRÈVE.)

CRÈVE-CŒUR s. m. Bot. Nom vulgaire du fraisier Sauvage. Ex. : *Les petits crevés* ; nom particulier pour les chiens qui ne mangeraient, P. CRÈVE-CŒUR.

CRÈVE-CŒUR s. m. Fam. Grand déplaisir, grande douleur mêlée de dépit, mortification : *Quand le malgré du gi ne Cadenas, dans ces* et un CRÈVE-CŒUR, *C'est aux sérieux qu'il est entendre* ; *Ce n'est pas un* CRÈVE-CŒUR. (Revoil-Le-Parin.) Fl. CRÈVE-CŒUR.

CRÈVECŒUR (*Crèpecœur*), bourg, ch. commune de Bellême (Sarthe), 1,000 hab. ; ancien, arrond. et à 3 kilom. S. de Cambrai, 1 lieue de la station de l'Escaut, 1 lieue, 4,101 hab. — pop. tot. 2,430 hab. Brasseries, tanneries, tuileries, carrières, fabriques de toiles de batterie. On remarque dans l'église une statue de Saint-Jean-Baptiste, du XIIe siècle, et une cuve baptismale du XVIe siècle, avec bas-relief de sculpture. Les ruines du château, dont parle le *Dictionnaire du Cambrai* (1864) fait remarquer que le nom de *Crèpecœur* a une origine très-ancienne ; il assure y avoir remarqué des ses temps, dans des ruines souterraines, les armes des anciens Gaulois. La première mention de Crèvecœur remonte à (Vincenzon), et l'auteur était pour conserver la mémoire de ses ancêtres, qui avaient le village et le village de Crèvecœur, qui fut le village de Crèvecœur, avec le village de Crèvecœur, qui fut le village de Crèvecœur, qui fut le village de Crèvecœur, qui fut

Pour moi, je ne vois que mes exemples funestes.
— Moi, je les vois si bien qu'ils me *crevent les yeux.*
MOLIÈRE.

Rendre envoyée, empêcher de voir certaines choses : *Notre propre intérêt est un merveilleux instrument pour nous CREVER LES YEUX agréablement.* (Fnan.)

— *Crever le cœur.* Causer une grande compassion, ou grand ennui, ou grand chagrin : *Ce qui me CREVE LE CŒUR, c'est qu'on ne veut pas croire mes raisons qu'il me sera bien de mal.* (Acad.)

— **Que le point de crever l'imagination** dont la seule propre est : Puisque-tu crever, monstre de la peau!

Ad Vert, et en vrai gibier de Grève.
L'apostrophe d'un *Le point le crever!*
BARBIER.

— v. n. au infin. Rétalier; se déchirer : *Le bombre CREVA en Tout. L'obéis a CREVÉ. Ma botte CREVE de CREVER.*

Et le vous, et jamais j'ai contre vous manqué.
Crever au bonheur que l'on a le plus cher.
SCARRON.

. . . . La chétive pecore
Bientôt se bien qu'elle crève.
LA FONTAINE.

— Par ext. Se résoudre au sac, au parlant dans ses mots : *Le singe est prêt de CREVER.*

A leure plein semblit cent singes crevent.
LA FONTAINE.

— Fam. Mourir : *Il aurait bien faire et bien dire, je ne les ordonnerai pas le moindre petite soignée, le moindre petit bienvenu et jui dirais : Mon ami, CREVE, CREVE à propos et de jour à Fanfin.* (Sol.) *Cambaut, Fanfin, gâte, d'accoder dans le tout : CREVE plutôt que de l'en dédire.* (F.-L. Cour.)

Laissez-nous crever en pauvre agonisant!
BARBIER.

Souvient-ni, mérément, que la haut tout est vide;
Tourne-toi sur le dans et crève comme un cheval.
A. BARBIER.

Être fort incommodé : CREVER de faim, de soif, de chaud. *Mettrait ainsi pour le dit-bute par connaître le dispositione des espèces, par CREVER d'indigestion des entrées et de faire les perquisitions!* (Tourneur.)

— Exprimer une commotion violente, un extrême déplaisir : *Son dissimulation : j'AVAIS CREVÉ de dépit, de jalousie. Le cœur est insupportable aux femmes; elles disent, elles CREVENT et elles ne parlent pas.* (Bouhours.)

. . . . Chacun n'a et repas et envie,
Que comme la grenouille il ne CREVE et ne crève.
BOILEAU.

**Mourir : *Mon ami, CREVE, CREVE, CREVE

— Tun dont on crie, dans les rues des villes, les choses à vendre ou à acheter; parodié dont on se sert : *Les cris de Paris.*

— Par ext. Sons inarticulés et non modulés que poussent les animaux et qui caractérisent chaque espèce : *Le cri de la corneille, de la chouette. Imiter le cri d'un animal, d'un oiseau. Le cri de l'éléphant se fait entendre de plus d'une lieue. (Buff.) Les animaux n'exhalent pas un inarticulé, cri usuel sans deux effets que dans sa nature.* (Court de Gébelin.) *Chacun a pour cri ou entonne un air pris à son goût.* (De Bonald.) *Presque tout les oiseaux qui nomment de nuit ont un cri particulier.* (Chateaub.) *Les chevaux et les ânes accourent au cri de détresse de l'un d'eux.* (Proudh.) *Le cri du sérin a quelque chose blanc avec de un du cor de chasse.* (Ardant.)

Le peuple qui pense un cri sans entendre
N'a pas le même cri que le peuple opprimé
Dont l'horrible fracas vient de frapper le roi.
Ducis, Hamlet.

§ Bruit aigre produit par un frottement : *Le cri du grillon, de la cigale. Le vent venait peut tourner une vieille girouette rouillée, dont les cris remarquaient un grand bruit, pressé par le maison au moment où l'ouvrants un drame assez noir, par lequel je m'empêchai cette espèce de douleur mouvementée.* (Balz.)

Alors dans les étés de feu plus entendu
Et le bruit du marteau, et le cri de la scie.
Boileau.

Bien n'est harmonieux comme l'aide qui vibre,
Et le cri du bel aimé mais de l'homme.
Dausset.

— Fig. Plaintes, gémissements, doléances, prières ardentes : *L'hymne universel n'est qu'un long cri de douleur de toutes les espèces vivantes qui s'élève dévorant.* (Chateaub.) *Le cri de l'humanité n'est qu'un long cri.* (Alex. Dum.)

Le cri de la patrie, doublant les chants de
Doit, contre l'étranger, unir tous nos efforts.
Chénier.

Bien, le jour approche où le Dieu des armées
Ne de son bras puissant laire entendre l'appel.
Ils le cri des peuples est monté jusqu'à lui.
Racine.

§ Improbation ou approbation manifestée avec bruit : *Les cris de la cabale. Il fut de courage pour braver les cris du mépris.* (Chateaub.) *Le cri du peuple, le cri de la raison, le cri de la trahison, tout cela ne nous ne plus.* (Le prémier consul) *Le tumulte vous trouve, vous, décor orient : Cri de la conscience, de l'amour maternel. Cri de cœur. Le cri de la nature est d'être heureux.* (J.-J. Rousseau.)

Nous avons mal à la nature et au lait :
Les cris des préjugés ont fait taire sa voix.
Chénier.

§ Vive expression d'un sentiment : *Le cri du cœur est le cri plaintif de nos organes malades.* (Descartes.) *Ce qui m'attend de vous, ce ne sont pas des feuilles, des trous dramatiques; ce sont des pensées, des cris de l'âme.* (Th. Gaut.)

A grands cris. En poussant de grands cris.

Tout le peuple à grands cris demande Hermonde.
Corneille.

§ Fig. Avec grande insistance :

Au bruit que publiait la prochaine rebelle
Redemande à grands cris l'école mortelle.
Id.

— *Ne faire qu'un cri*, Pousser un seul cri : *Rodoque, en le voyant, se fait qu'un seul cri de tonnée d'étonnée.* (Marmontel.) *N'avoir qu'un cri, ne jeter, ne faire qu'un cri*, Crier constamment, plaindre sans interruption : *Madame de Richefort n'a qu'un cri, depuis que nous avons été à cette maison au lit dans les nuit.* (Mme de Sév.) *Je n'avoir qu'un cri après quelqu'un*, Desirer ardemment sa présence : *Je suis comme toutes les femmes, je ne trouve qu'un cri après vous.* (Voit.) *Il n'y a qu'un cri sur lui*, Chacun en parle de la même manière. *Entre, pourvoir, faire les bons cris, Se plaindre, se relever d'une manière violente : Cette innovation fit JETER LES HAUTS CRIS.* (Lacal.) *Il le jetterait en mon pouvoir PRIVÉ LES HAUTS CRIS.* (Mme de Sév.)

— *Jurisp. Cris séditieux*, Cris et mouvements profanes dans les lieux publics : Interdiction de troubler l'ordre. La loi du 13 mars 1791 les punit d'un emprisonnement de six jours à deux ans, et d'une amende de 10 à 200 fr. D'après le décret du 11 août 1848 et la loi du 25 juillet 1849, il est cris qui ne caractère délictueux, et ne peut être poursuivi comme des attaques contre le gouvernement établi et contre la personne du chef de l'Etat, la nom punis d'une peine spéciale.

— Anc. cout. *Cri de feu et de meurtre*, Cri que devait pousser celui qui venait de produire un incendie ou de commettre un meurtre. *Cri public* ou simplement *cri*, Proclamation d'un magistrat pour défendre, ordonner, annoncer quelque chose : *Cri à son de trompe. Le bouteiemmer se faisait matériel à son de trompe et à son PUBLIC, ce qui lui a coûté son nom.* (Tiers.) *Il Pap.* Opinion vivement prononcée dans le public pour ou contre une personne ou son choix : *Le cri du peuple en faveur du PUBLIC.* (Acad.) *Il n'y a que le cri PUBLIC qui puisse nous obtenir justice.* (Voltaire.)

— *Fond. Cri de la fête*, Droit qu'un payait au seigneur, en certaines lieux, pour avoir le privilège d'annoncer le fête.

— Art milit. *Cri de guerre*, Appel aux armes; exclamation que les soldats ont coutume de pousser ensemble en allant au combat : *Le cri du vieux du Jhomme surnagé barrius : il commençait par un léger murmure, leur devenir progressivement un bruit épouvantable.* (De Chenier.)

Ses soldats opposés d'armant au cri de guerre.
C. Delavigne.

§ Sorte de formule d'excitation guerrière, que l'on écrivait sur les bannières et qui servait ensuite de signe de ralliement : *Le cri de ralliement des Français était Montjoie Saint-Denis.* (Mézeray.) Excitation guerrière que certaines familles portaient autrefois au cimier de leurs armes, et que leurs vassaux répétaient durant le combat. § *Cri de guerre*, Tirade convenue pour aider les soldats à se reconnaître et à se rallier. § *Fig.* Accent du cœur dans un même sentiment : *Quand donc viendra le cri de nationalité, prononcé de l'émancipation définitive.* (Proudh.)

— Vénér. Se dit des phrases brèves dans un hallali, qui semblent devoir le jet ensuite, et, excitant les chiens : *A Chasser d'un cri d'un cri, Chasser d'un cri d'un cri, Chasser d'un cri d'un cri,

et solennel, gravit ensuite les six degrés de cette fête qui s'amorce sans un mot, et comme dit la chanson, Mais à peine a-t-elle palpé le moindre deu vers de la poche du jaff qu'on allebanit : *Voilà l'pécain, mendoma...* *voilà l'pécain!* le fait entendre. Frétillon, sans s'inquiéter de savoir si

A travers la table ouverte
Amour large ses ailes,

dégringole au plus vite et à demi non l'encan-lier : le moment de plaisir est déjà loin; au autre est, bien tentant encore celui-là, vient le moment en omni : *A la dorgue! A la dorgue!* l'est l'hallalie. La fête se fait ouvrir deux douzaines d'huîtres, achète un demi-litre de vin, ta crémitres de pommes de terre frites, une livre de pain, deux onces de café, un remonte-ach-tion de délicieux déjeuner qu'elle va faire. Comment Bicoré-c-ciief Bali et la Providence?

L'usage de ces *réserves*, dont on ne trouvera pas multiplier les exemples, remonte à une époque très-reculée. Déjà au XIIIe siècle, un poète nommé Guillaume de Villeneuve avait rimé en *Dorr* de quelques pages sur les *crieries de Paris*. Il y a relaté les diverses manières dont les marchands annonçaient leur pacaque. Dans ces temps où les plaisirs se les effichent s'étaient contenus, les commerçants s'avaient pas la voie de proclamation pour porter à la connaissance du public les marchandises qu'ils amenaient en vente. De la dans ctiaire de profession qui allaient de rue en rue annoncer ceiles dont ils vendaient, ou en tel pro. De plus, on grand nombre de ces industriels qui ne chantaient aucunement l'ar-crier leur nom et leur profession sur leur porte ne se prévaloient pas plus d'aucun moyen d'ai-cinter, d'appeler les pratiques par leurs *cris*, comme le font encore les bouldoirs ambulants dans les heures au plein air. Annoncé le jour venu, l'étourrine ne baignent crinit : « Lait, saignent, allons baigner. « Moin et moir, il non-quoi que les bassés étaient chaudes, les mains de vapeur : « Les bassés sont prêtes, chaudes. Le tailleur annonçait : « Vestes et manteaux à vendre, » etc. Ai. Lorsque les Gaulois ont remarquer cependant que si tous ces petits cris nécessaires à la vie commuoale, les bottes, les légumes, le fromage, l'huile, sous les frais des différentes saisons, se vendaient dans la rue comme à présent, des marchandises qui formaient un jour des établissements spéciaux, dérobées ne débitaient également en plein air. En vocd, dit Guillaume, qui criait : « Qui a des manteaux, des pelisses à raccommoder? Qui a des bottes, à l'autre : « Chandelles de coton, chandelle qui plus ard clier que mule ardoin... Le bon vin! Le bon vin! Bonnes, à boire, à donner, à bin, à boit aussi. « Outre ces marchands dont le nombre était grand, il y avait une foule de pauvres qui, avec un cri particulier, annonçaient leur venue. Les pauvres devoisiennes de ces temps reculés avaient multiplié les ladrilles de toute espèce que ces philosiaut le chantal. L'auteur du *Dit* nous en a transmis le souvenir-ladrilaire : « Je prie pour les frères de Saint-Jacques, dit-il; pour ceux de Saint-Augustin; de paix aux c-rmes, aux pauvres ravisiens et aux frères cordeliers. « Puis viennent les aveugles des Quinze-Vingts, les enfants de Tyrre ainsi les Filles-Dieu, que suivent bon dire : *Du pain pour Jésus, mettez ainr.* « Enfin de cette pauvre engrenace les rues sont encombrées. « Notre poète chroniqueur termine sa curieuse énumération par ces réflexions : « Il y a bien d'autres cris que je ne saurais nommer. Le nombre des marchandises à vendre est si considérable que je ne puis m'empêcher de dépenser; et si j'entendais seulement un dixième de chaque espèce, quelle perte de temps, de fortune, ellu y passerait bientôt. J'ai mieux manché le temps à l'avoir, et ne le laisserai pas tourner. »

Une petite phase assez rare, intitulée : le *Cry sayrie des marchandises qui l'on porte chaunes parmi Paris* (ja-ok guch), lui-prisons dans les vingt premières années du XVIe siècle, contient quelques renseignements sur les *cris de Paris*, qui sont à peu près les mêmes que ceux du *Dit* de Guillaume de Villeneuve. Toutefois ils sont plus nombreux, et semblent avoir plus trait qu'à des objets de très-minime valeur. Ainsi on y trouve entre autres indications celles-ci :

A gros de chaunes
Orez avez de aiumettes,
Acquet nouvelle ne gaguez guerres.

Une chanson dont l'auteur est inconnu, mais qui remonte à la seconde moitié du XVe siècle, peut en quelque sorte passer, de nos jours, pour une réponse vive et dénigrante du *Dit* du XIIIe siècle. Elle fait partie de la collection Méorqua (t. I, fol. 241), elle a pour titre : *Chanson parodie de tous les cris de Paris, et se chante par la voix de la Pourcelle*. La suite de *Pourcelle* dont on chanson fort populaire ajoutées. Ces cris de Paris en complète avec un tableau fidèle de l'état dans lequel se trouvait alors la ville de Paris. Les voici dans toute leur naïveté :

Vecilai mille chaussonnelles
Du beau lou cris de Paris!
L'une crie : Aiumettes!
L'autre : Pasts, bon fouls (frégoust)
Coutres sont à la main tuchet
Verres jetez! Que de vaisselle
A vendre, au bien et au tache (*a forfait, en gros*)
Beaux aux fruits! Jeux, choux jeds!
Asrangez! Aiumez grouchel
Pourrez-vous de bon lard
Saillodet bolle mitiel
Pain! du bon pain, chaiant!
A rannoud la chemise
Tout et tout! Vieux fer! vieux drapeaux!
Beaux choux blancs! ma belle poirée!
Mouarde! Aiumeuse nouvaut!

Vinaigre bon! bon vinaigre!
Saiton (mous sable) à nouvrir les vins!
Charbons de rabaux en gerre,
Le minot à cent deniers!
De gros, crie à la fine napelle
J'ai le meut aux rats et aux souris!
Aiumeuse-chandelles! Bon lard et veilles!
Ça, chaiaude, à courir le pays!

Argent comel vieille monnoyes!
Remoutrez-vous-en-chaiaude, gagne petit!
Crepe (crous) de Champaigne! crepe!
Oulon, oulon, oh oulon!
A deux liards des chaunes tant belles!
Boiens jeunes! gentil Pain ouvrez
A mes bones ostrenes! noyr nouvelle!
Quaquada (quaquada) pour les Cordeliers
(*de l'ancien*)

Gros fagots! achète bouvrez!
A mes bons ouvrez! ouvrez
Pour Dieu, ouvrez!
Argent de mes gros biliets!
Boir à noiroy! Coutrels à tuaiers!
Poignes de noyr! Gravele, gravelme (*refpi*)
Boiez nouvrez, à l'escuelle vive!
Coutrel-aiumeuse! Coutrel qui veut de l'ouz?

A quatre deniers le poiste,
Gouzil vin bonne et clerme
Equitiez de la saiset
Argent de la Pouvre! Argent
Vez vergez! Diqueron il la bette!
Harrez vous! Pour Jesus, ouvrez pauvres
Bons oyseaux! ouvrez! ouvrez!
Pain vert! pain! Bros de mari

Pruneau de Damas! ouvrez
Quoquequoiles! bonnes abricoux!
De bonne mure pour encrpre!
Beaux moiaux! gros artichaux!
Beaux fruits! ouvrez! ouvrez! ouvrez!
A robire les moux et moffiots!
Citrouilles! Fiaux! Fiaux!
Qui a de bieds mangeurs, vient boutre!

Pourmage de crème! fourmage
A ma raisine de Gaillon! Fiaux!
Rave d'ouzel bolu esparge (asperge)
Beau boiteau! Beau boiteau! Gouzil!
Gorbe de froment! Bient! ouvrez! ouvrez!

Bons rutelliers! chambrière (chandelier de
Bons ayx de bien! à la cuisine
Ribon bien! ribon! beaux lacets!

A trente deux l'Ouvrede
Et l'autre, à trente du grand velour!
Pavon ouzion, toutes chaudes!
Pain d'espice! pain d'espice!
Beaux chapiaux! ouvrez ouvrez! chapeau
gris! — Ouvrez! ouvrez!
De beaux coingt! pétoes de Corbel (de Corbeil)

Beaux poiraux! gros navets de haiet!
Beaux bouqueu! Que vaut le bon mix?

Figues de Malvoisie! figues!
Beaux mortier! Chertys de Troie (*refpi*)

Carpes vives! carpes vives!
Beaux oeufs frais! Gaudé à pois!
Escargots! Trippes de mouzel
Beaux navets! Beau pourmage de Troyes!
Aiuez vous ouzion pas bon vous
Ouvrez vous! ouvrez! ouvrez!

Le bibliophile Jacob a réimprimé, dans son *Paris ridicule et burlesque* (Paris, 1868, in-18), d'après une ancienne édition du XVIe siècle, le *Dit* du XIIIe siècle, un opuscule ayant pour titre : *Les Cris de Paris par un vieux journalierment dans les rues de la ville, avec la chanson ensuyte*, etc. Quoique ces *cris de Paris* aient été composés et imprimés originairement sous le milieu du XVIe siècle, l'auteur de 1636 le donne pas qu'ils ne se fassent la plupart conservés à l'époque où la librairie trouvera en quelque sorte de nouveaux débouchés pour les textes les plus grossiers et les plus ridicules. Il intitulait, dans son ouvrage, opuscule est trop long pour que nous puissions le reproduire ici dans son entier; nous le reproduirons d'autant plus qu'il offre beaucoup d'intérêt pour l'histoire des mœurs de vieux Paris. Ainsi on y apprend que, rapprochés en antique manière, les *cris de Paris* de plus vive fraîcheur qui avaient lieu le vieille des Rois de Paris :

Quand des Rois approche la fête,
Jeudiad il y a un mouvement
Je ne sais vas crier : Des couronnes,
Mais bien des gaiteaux de diverses façons

On connaît en singulier artiste, le *clairon*, mis en scène dans les *Cent nouvelles nouvelles* de Louis XI, ordinaire ment chargé de sonner le *Pont-Neuf* *coupait chats et chiens*. Rondeau-le, le traiteur :

Moi, chantreux, je ne crie guère :
Je ne suis pas pour propagandes
Car de crier ce n'est chaut guère :
Je ne vous que mon instrument.

Si nous n'avons plus le *clairon* en 1869, nous avons, — hélas! pauvres mortels, fuyons sur les grisettes, — nous avons la bodinoire. Coiffée d'un chapeau de toile cirée, elle promène sa lanterne en plein quartier de la Bourse, laissant tomber de ses lèvres de vingt-trois ans — cet âge devrait être sans pitié! — ce chant lugubre : *Vie ta... ton... drant!... ne... ne ta chieu... ton... ... mal les chats!*

La malice et glaise volontiers dans tout ce que disent ces foici non bons aloez. Voici donc un malin colporteur qui crend :

Beaux A d'or en gambes,
Le premier livre des douteux!

Rentrée dans quelques-uns qui reparaît sans cesse, avec les numéros, non-seulement dans le *Dit* du XIIIe siècle, mais aussi XIII, dans les ballets et dans les chansons :

Bannons vos chansons,
Jeunes dames, et bien ou bien!

Mais voici le *crieur de nouvelles*, quelque chose comme la chroniqueur nationale du l'époque :

Amour bonne convoitise nouvelle!
C'est une fille jeune et belle,
Qui n'a d'âge de quinze ans.
Que n'en ferez-vous donc?
Quand quelque gentil gaillard
Pour le marchand d'artichaux :

Artichaux, artichaux!
C'est pour nourrir et maintenir,
Pour les Romains y avoir d'Lime,
Et pour avoir le cul chaud!

Puis le marchand d'*amandes* qui parle par sentences :

Amen mal vit, qui d'amandes
Ne mange point souvent!
Amandes-sous, amandes-sous,
Amandes-sous!

Le marchand de *chaire* est sans doute quelque Normand Rouen. Il a bien *de un pied qui remue*, comme dans la chanson, *et l'autre qui ne ne pulse* :

Du dous, du dous, pour un liard!
Pour les faire pour rouée!
Il gaîne le pied droit,
Quand on boit plus qu'on ne lie.

Un autre vend de la camomille en cessant :

Camomille est fort honneste
A mettre en bas de son pourcin.
Pour leur inter le cul et le ventre;
C'est une bonne medecine.

Nous voyons par cette pièce ancienne que le *beurre de Vanves* (jaun Vesnes) se criait comme le meilleur qui entrât à Paris; que l'on déclarait, dans les *cris de Paris*, quelque quantité de graisse et de lard de baleine; que les épiciers vendaient, sous deniers quarts qu'ils vendaient de poivre, du gingembre et autres épices incendiaires; que le *cri de Paris* *d'enfer*; enfin que le peuple avait l'habitude de prendre des bains de vapeur dont il se trouvait bien-être, à cette époque où la ville était toujours infectée de nouvelles odeurs. Qu'y trouve-t-on d'un autre détail curieux. Ainsi le *cri* : *A ma coulevrit tant brûlé! est-ce* *ainsi* : *A ma pot d'enfer!* nous apprennent que les jardinets sur les fenêtres étaient déjà en usage et qu'on faisait grimper autour des tonnelles et des *cabinets de verdure* une sorte de vigne vierge ou de quelque autre plante *coulevrit*. Voulez-vous connaître la vertu du poignet de bois, comme le demandait jadis :

Poignes de bouis, le mort ma pouz!
Le Kadis en sera de bon
Et aux enfans de faire bien!
Et le mort les chasse de la mort.

On le voit par tous ce qui précède, l'usage de crier les marchandises à vendre a été peut-être l'élément des différentes branches de commerce ont pris peu à peu assez d'importance pour que leurs membres aient cessé les moyens d'ouvrir boutique et de se faire sédentaires aux dépens des ambulants de quarture en quarter. Maintenant on se crie plus dans les rues que les objets de très-mince valeur et de nécessité journalière; toutes, les grandes industries courantes ont encore recours à ce moyen peu coûteux de publicité, qui ne s'exerce pas du reste sans quelque inconvénient pour la tranquillité de la police. Les *cris de Paris* sont, à l'heure qu'il est, soumis à une réglementation sévère qui ne leur permettrait plus notamment les gaulouseries dont s'enlevaient nos ancêtres.

La gravure a souvent reproduit les marchands ambulants de Paris. Nous en avons plusieurs estampes, et des plus rares à être complété, se composant de quarante-trois sujets gravés à Leon-forts en 1640. On lit au bas de chaque sujet : « R. A. Cries ordinaires de la ville de Paris, en soixante sujets, dédiés par Edme Boudan, docteur, de 1757 à 1762, et gravés par le comte de Caylus. Il existe encore d'autres recueils de gravures sur les cris de Paris, par Bonnet-Bertaux, etc. Abraham Bosse a fait des gravures de diverses façons qui gravé sur le même sujet un grand nombre de pièces isolées. Les Bibliographes en citent ruiss cet fait de même. Il n'est pas jusqu'à l'argot populaire qui ne se soit emparé des *cris de Paris* : celle-ci en fait des albums dédiés aux enfants. Dans quelques-uns, les cris sont notés au bas de chaque sujet.

— Hist. milit. et Hist. Le *cri d'armes*, en usage surtout du XIe au XIVe siècle, était le cri poussé par les vassaux de certaines grands seigneurs; c'était une expression formulée d'une forme convenue en habituelle, non mécanisée en chaque duel le signal était donné par le chef, ou le porte-enseigne, ou le héraut d'armes. On disait en bas latin *crideria*, pour exprimer le droit de donner *cri*, de publier des proclamations.

Les auteurs français, dit le général Bardin, confondent en général les mots *cri d'armes* et *cri de guerre*; ce dernier différe de l'autre en ce que le *cri d'armes* est réservé aux troupes de l'Occident non expressément subordonnée et exprimant, au moment d'un événement local, d'une victoire ou d'une défaite particulière à telle ou telle armée. Le *cri* n'est pas une source féodale comme le *cri d'armes*. C'était le moyen d'exercer l'ardeur d'une nation contre la nation qu'elle combattait, et d'exprimer, par l'harmonie rendu à un chef militaire, à un seigneur à bannière.

Nanmoins, dans certains cas, les expressions de guerre et *cri d'armes* se confondent dans un sens synonymique. Le *cri de guerre*, différant *clamor* en signes militaires, selon Robert le Moine, dans son sens propre, dans du pouvoir des chefs sur les hommes et hiérarchie. Il-même nous parle des *cris de guerre* des troupes hérétiques. Les Troyens possédaient le leur dont qu'ils apprenaient (Homère) Ils ne se contentaient pas de l'ordonnance. Les Romains avaient aussi le leur. Tout ce que dit un historien au sujet des Gaulois est de nature à

« Lorsqu'on était en présence, avant un ébranlement, on jetait un *cri guerrier*, qui s'appelait le *cri de combat*. C'était à le moins deux il était aussi le signal qui jugeait de la disposition des troupes. Ciceron, ayant été harcelé pendant un jour entier par les Trévirs, prit la résolution de changer avec toutes ses forces, et de se retirer à la faveur de la nuit. Ceux-ci, qui avaient pris la fuitiesse avec les gaulois il fut obligé, de détourner, de ses ordres, les soldats et de peu de mecca qu'il devait exécuter : mais les Romains, ayant reçu le *cri*, le premier et se jetèrent sur lui. Ceux-ci, ayant reçu le *cri* de guerre, ne se rendirent à lui pas de la chorge, ou s'ébranlaient et l'on convoit sur l'ennemi, et se jetèrent sur lui, sans aucun intervalle. Les Romains rétablirent en même temps de leurs jeunes et de leurs épées sur leurs boucliers, et, ayant repoussé leur ennemi à bruit, et avant ou air terrible et menaçant. Si Ces trois éléments, le cri se répétant autant de fois qu'on le crierait à la charge, et il ne se répétait qu'une fois, il ne portait qu'un signal. Si la seconde ligne ne chargeait point et ne la prenait, elle ne crevait qu'un signal, et le même se réservait. Ces cris se renforçaient à mesure qu'on approchait de l'ennemi.

« Une partie des Gaules ne criaient point en chargeant, mais ils chantaient seulement d'où qu'on appelait l'*hymne de combat*. On trouve dans les Annales de Tacite, et dans les Annales (Armenian), habitants de la Mésésie, qu'ils ayaient des Turcs, leur ayant, ainsi de force et de valeur comme leurs ancêtres, ils ne se contentaient en courant et en rugissant, le chant, et la troupe y répond sa propriété plus grande.

« Le *cri des Grecs* s'appelait *alalagmos*; ce n'était *alalai!* Le *cri de guerre* des Romains se nommait *barritus*, et ressemblait à celui-ci *ferit frapez!*

« Tacite, dit, a raconté le général Bardin, répète : Indurer irrésistiblement de l'histoire Cullion, qui prétend qu'au dire des modes de Bépion les ennemi qui volaient au-dessus de l'armée hommes morts. »

On sait que le *cri de guerre* des Barbares qui ont ébranlé les Romains fut un cri guerrier. Les Germains poussaient ce cri en approchant de l'ennemi, et le bruit de leurs boucliers. Outre ce *cri*, ils ordonnaient encore, au moment d'engager le combat, un chant appelé *Barditus*.

Le *barditus*, dit Tacite, diset *etoit* en usaci parmi eux un Hercule, et, de tous leurs héros, c'est le premier qu'ils célébrent en marchant au combat. Ils ont encore d'autres chansons de guerre qu'ils entonnent avec la bardit. Ils en ont tirent pour prendre leur courage, et, à leurs cicatri sends, ils augurent de succès de la bataille. Ils ne sont incrédules au sentiment, suivant que leur cri de guerre a été plus ou moins bien rendu. Ils disent ce cri, il leur semble entendre : ce sont même les chants de leurs ancêtres. La présence du prêtre donne des sons rudes et un bruit rauque, ayant aux mêmes sons leurs boucliers, afin que leurs voix regardés-vous ne soient plus terribles et plus remarquables.

Les *cris de guerre* disparurent lorsqu'en introduisit dans leur armées un ordre disciplinaire approprié à l'ordre même, dans lequel la marche et les manœuvres pour l'ordinaire des commandements. A la fin du siècle dernier encore, il est communément parlé des cris-ci-dessus bataillons est *cul guerriers aux cris de vive la Bagatelle!* ou *de vive l'impromptu!*

Le *cri d'armes* tomba successivement des armoiries et se perd au déclin du cette ancienne phase de la féodalité. Il a dû prendre de beaucoup d'usage des écussons réguliers, et, dans son origine, se rattacher intimement à l'institution primitive de la noblesse. Les féodaleiers, contrariés, par la condition même de leur vassalage, non-seulement à quitte le roi à la guerre, mais encore à les forcer en certain nombre d'hommes dont ils avaient le commandement sous le roi ou le général en chef, seulement le décentré d'*a-ne ses cri de guerre* prononcant et ordonnant de relai de commandant en chef. Tout aiguiser pos-

Digitized by Google

ancêtre d'une terre inféodée, et conclurent nous les drapeaux au certain nombre d'hommes, ne pouvant pas toujours adopter ce cri. Les chevaliers et les bannerets, qui seuls pouvaient bannière, avaient aussi seuls ce droit. De là ce mot *crier bannière*, que l'on trouve dans les textes des chansons de gestes :

Et s'iloiste crier Monjoie,
Que le bataille se remanque
Saint-Pol, Pront, Droes et Champaingne,
Metoe, Bourgoigne, Poitevins
Et noiste Aiwerne Sansoins.

GUILLAUME GUIART.

Tous les fils d'un châtelain ou d'un seigneur banneret n'avaient pas non plus le droit de faire crier. C'était l'aîné qui seul revendit ce droit comme possédant seul le fief.

« Les coutumes particulières et les lois municipales, dit Duchesne, qui ont défini ou éliminé la prérogative de porter les plusieurs armes de la famille dont ils sont issus, laissent presque toutes stricture ou même temps le cry d'armes, comme une dépendance du fief d'ancêtres, avec lequel il est ordinairement joint, tant aux terres et seigneuries, plus qu'en leurs dénoïlissements et bâtisses faits par les bonnes. »

Longtemps, *cri* a la signification du *cri d'armes* dont est traitée par divers auteurs; mais la plupart, sur des diverses questions, laissent le lecteur à peu près dans le doute. Deux autres, seuls, connaissent leur nomenclature, Duchesne, que nous venons de nommer, et le P. Menestrier, qui semblent avoir intéressant sujet deux dissertations très-considérables, et que nous avons cependant cependant comme se complétant l'une par l'autre. Nous commencerons par celle de Duchesne, comme la première en date.

« Le *cry d'armes*, dit-il, n'est autre chose qu'une clameur commune et secrète de trois paroles, prononcées en connaissement ou en fort de combat, et de la mesme, qui est cherché par tous les soldats ensemble, suivant les rencontres et les occasions ; et ne peut estre mis-à-particulier au general de l'armée, ou au chef de chaque troupe.

« Comme le bruit et le tintamarre que le nouveau fait dans les nous, en même temps que le cornet de la feudre tonne et fait voir sur la terre, ajoute beaucoup à l'ebonnement que ce cornet et ce tonnerre donne dans les esprits, il en est de même des cryz des soldats qui vont à la charge, car ces voix confuses, poussées avec allégresse, augmentent l'effroi et l'épouvante des ennemys, qui les prennent pour des voyx individuelles de courage, de silence, ou contraire, estant non marque de crainte, lassitude, et de mesme que les cornets est le bien de la langue.

« Ces cryz d'armes sont toujours des voix inconnues et confuses, mais souvent articulées, et qui quelquefois ont la prononciation de quelques mots. On remarque que les Romains et les Gaulois ont usé plus que les autres de ce moyen de jeter quelques mots amengs, ayant coutume, en effet, avant la mesée, de s'exciter à la valeur par quelques mots ou un poulet clameur, appelée en leur langue *barditus*, et dont les Germains, Gaulois, quelques, suivant Ammien Marcellin, chantoient en vers, au son de la lyre, les actions vertueuses de leurs roys et de leurs ancêtres.

« Ils ce cry d'armes des Germains et des Gaulois, les Romains ont retenu le mot de *barditus*, pour signifier le cry des soldats avant ou dans la mesée ; mesme qu'il a pratiqué que Végèce semble lui donner le nom de *barritus*, à cause de la ressemblance du cry qui ressemblement que les éléphans font ordinairement.

« Cette coutume de chanter les louanges des grands hommes devant les combats a été encore conservée ; mais non pas les cryz, sous lesquels ces chansons estoient reconnoises de la nom de *Chant militaire*.

« Tel donc a esté l'usage des *cryz de guerre*, composez de quelques paroles, et particulier des soldats à la valeur et les excitoient à fort-ce glorieusement sur leurs ennemis.

« Quoique ces *cryz* fussent pour le plus souvent différens en paroles, ils étoient neanmoins conceus en terme d'invocation, comme les cryz de Jesus, Marie, Dieu, Saint Jean, qui leur ont esté particuliers et à tous soldats de leur armée, pour entre proferes dans le commencement ou dans le fort de la mesée.

« Les Français qui se trouvèrent à la première conquête de la Terre sainte avoient pour cry general ces mots : *Adieux, Dieu, en Dieu Dieu, Dieu aide*. Ils n'avoient pas quelquefois à ce cry ces mots : *Dieu soit, ou, pour parler en langue de temps*, *Dieu le veut*. Tout de ces *cryz de guerre* de nos jaloux Français et de nos compagnons de la Terre sainte que les ducs de Normandie ont receu le leur nomes en ces termes : *Dieu aye, Dieu Dieu aye*, qui traduits en langue d'aujourd'hui signifient : *Dieu aye, Dieu, aidez*. Ainsi les seigneurs de Normandie avoient cry : *Dieu aroux, ou, aroux les autres, Dieu aydez au premier chrétien*. Quelques historiens en rapportent l'origine au premier seigneur de Montmorency, qui le commentant *Linge*, qui fut le premier des gentilshommes français qui embrassa le christianisme avec le roy Clovys, ses successeurs avant de la prit aussi de crier au guerre : *Dieu ayde au premier chrétien*. La maison de Bauffremont, en Lorraine et en Bourgogne, avoit un cry semblable à celuy de Montmorency, les seigneurs de cette famille criant en guerre : *Bauffremont au premier chrétien*, à cause peut-être qu'un de cette maison fut le premier d'entre les Bourguignons qui vint-ment à celuy de ces provinces qui embrassa la foy chrestienne.

« Plusieurs princes ont réclamé le secours de la très-sainte Vierge dans leurs cryz, comme les ducs de Bourgogne, dont le cry estoit : *Notre-Dame Bourgogne*, les ducs de Bourbon de la maison royale croient : *Notre-Dame Bourbon*, et quelques ducs avoient pour cry de guerre : *Notre-Dame Barrow ou Barrow*, ou *Notre-Dame*, ou ces mots : *Vergy a Notre-Dame*. La comte de Bourgogne avoit pour cry : *Notre-Dame* ; comtesse de Guienne, *Notre-Dame Guienne*, et celle de Bretagne, *Notre-Dame Sancerre*; le roy de Portugal, *Notre-Dame Portugal*; le duc de Guelphe, *Notre-Dame Guelphe*; le comte de Bar, *Notre-Dame Bar*; *Dieu au seigneur de Coucy*; le comte de Hainault avoit pour cry : *Hainault*, et celui d'Angleste, à la bataille de Bouvines, cria : *Notre-Dame saint George*. Quelques pays avoient aussi leur *cry de guerre*, mais ceux-ci sont les plus obscurs, et citment *Notre-Dame saint Pierre*.

« Les sieurs de Sainte-Marthe, en leur *Histoire généalogique de la maison de France*, disent que les roys de France ont pour *cry* : *Notre-Dame Montjoie* ; mais, dans les *chroniques du France*, ce qui semble contrary que par la chronique de Bertrand Du Guesclin :

Et approuvé Montjoie, Saint-Denis, Dieu aye
Mesgrée Notre-Dame au roy de Saint-Denys.

Toutefois on ne lit point dans nos histoires que nos roys ayent eu aucun cry d'armes que celuy de *Montjoie saint Denys* simplement, mais quelques seigneurs particuliers ayant pris pretoin de leur noyenne d'abord qu'ils eurent embrassé le christianisme qu'il avoit estoit si connoissé qu'il estoit devenu cry de guerre mortes, mais encore ils voulurent qu'il fust accompagné des noms de Dieu et de Marie, criaient *Montjoie saint Denys* au siège de Montauban, et *Montjoie saint Denys* au siège de Fornes, l'an 1197, en celle de Pontvert-Leslin, l'an 1203, et en celle de Bouvines, en Flandre, l'an 1214, et

**A Ate assaut des villes, et lorsqu'on manbol à l'escalade, on crioit ordinairement à eg général. A celui d'Antoine, les patriens crioient : *Iste a bonis ; celui de Brutus*, les mêmes crioient : *Deus refugere, Brutus nuit*; et l'armée de Sesse, les soldats de Raymond, comte de Saint-Gilles, crioient : *Tolose ; à celui de Rome*, les soldats de Robert Guichard, duc de la *Pouille*, crioient à l'assaut : *Guiscardus Guiscardus Imperimundo.*

Le Cri de Pouille, aussi bien que le particulier, servoit encore aux soldats pour se reconnoître dans la mêlée.

Quant au cry particulier, il étoit ordinairement composé par les chefs, pour exciter dans la mêlée les troupes qui étoient sous leur commande, et le plus souvent par eux-mêmes, ou celuy qui portoit sa bannière, qui marchoit devant luy, afin de les porter par les cry d'allégresse à la défendre ouvertement. La chronique de Bertrand du Guesclin dit :

. . . . . Lors cria pertement
Son enseigne et son cry requiert en gent.

Que s'il arrivoit qu'un chevalier bannoret commandoit plusieurs bannières en compagnie, comme le plus ancien en le plus capitaine, il qu'il fait *mettre pour estandart* en pour défendre aux plaies, ou contre les troupes ennemies, autre le cry de son bannerot, cuisant général pour tous ceux qui estoient sous sa conduite. *Froissart* en fournit quelques exemples.

Comme le principal usage des cry de guerre estoit de *faire prendre* et *reprendre* en quelque autre d'illeprenne, dans les chapitres des *Ordonnances* où il traite des fortunes nouvelles *Servitor*, pour animer davantage les soldats contre leurs ennemis, ainsi lorsqu'ils chet estoit en peril, pour eux et vitorement ordonnoit qu'on retrouvoit de tous cocks, qui seroit pouvoir se tirer aux Fanatisment des mons, *Ingrandum*, en ceux qui estoient de leur cry, crioient son cry, *adio d'estiere du secours de Sainte pitié* ou le vour dragon.

Non-seulement on crioit le cry général au commencement de la bataille, mais encore chaque soldat crioit le cry de son capitaine, et chacun crioit celuy de son bannerot, et ceux qui étoient dans les bannières qui lant dire que la bataille ni estoit pas encore commencée, au sort de cette façon du chapitre :

. . . . . Brefvon sur ses armes.

Ou crioit encore le cry des gens d'armes dans les occasions des tournois, lorsque un chevalier faisoit quelque action pour d'autrer quelque et se combat, un crioit aussi le cry de seigneur prédominant lorsqu'on arboroit la bannière en chasteau de son vassal, ainsi le lay faisoit bonnage.

Comme il n'étoit loisible aux paisans de prendre les armes de la maison qu'avec bruit, et même, il ne pouvoient en prendre et cry qu'avec différence, d'autant que par le cry général, toutes les universalités, les plaisans armes, le bons et le cry de la famille seigneuriale à l'assaut, comme *Jet* et *Jaquelin* par quelques articles de nos coutumes ; ce qui se pratiquoit ordinairement en nouvelles au ajoutant quelques paroles aux mots qui composoient le cry d'armes. Les étrangers ces peuvent observer en la maison royale de *France*, dans le cry général *Montjoye et Saint Denys* ; car les paroles de cette famille ont toujours conservé les mots de cette ancienne histoire, non-seulement dans les armes, qu'ils ont gardées avec bravoure, mais encore dans le cry de *Montjoye*, qui en contient, ayant mis ils en son opinion d'autres *pour différence* du cry du roy, qui est le chef de la maison. Ainsi les derniers ducs d'*Anjou* crioient *Montjoye Angiers*. Les ducs de Bourbon, ils, bannoient les armes de *Rouge*, *roy de Sicile et duc d'Anjou* :

Mons *Montjoye Angiers*, car tel est son plaisir.

Pour donner une différence il porte d'or au lion.

Depuis que le roy Charles VII eut établi des compagnies d'ordonnance, plusieurs gentilshommes firent d'aller à la guerre et d'y conduire leur *vassaux*, et par conséquent d'y porter bannières, l'usage du cry particulier en fut aboly.

Voici maintenant la dissertation de P. Menestrier, qui corrobore celle de Duchesne sur quelques points et le complète sur d'autres. Nous en produisons la substance, sans en omettre la plaisanterie archaïque :

« Le cry nait la bannière, parce qu'anciennement tout l'estoit comme pour publicomme de sous, d'autres et de cry, que celuy qui avoit droit de les porter, et qui l'avoit survivant à mons des troupes à la guerre et à raillerie.

« Ces cry servoient et aux tournoys et aux véritables combats. Aux tournoys, estoient inchoratoin pourquoi ceux d'armes qui crioient le cry de leurs maisons pour leur connoistre ; et à ces cry ils ajoutoient souvent des chiens, comme *Jaquemin des Vaines* et des jouxtes de Chartenay, de l'an 1386 :

Bien haient et gaqueu trouvent,
Le jousteur plus se dégoient.
Chevaul sellées et lambes volues,
Hérant, parmy les rues parcivent.
Le fin de prédomes valeur,
Il cherut grant, route et sellées,
D'armes vermeilles de pavez
Ou Crocs, et son vous crioit.
Mon cry avoit d'argent noiau,
Bérsans uvquet d'étange guin.
Au fin dous prodomes gentil
Aqpromis ouvers pour tel li.
Dersant les dames droitement.
Vint chevauchant moul courtoisment,
Parez d'une arme merveilles.
Mon estoient bien à merveilles.
Li deux mesmes d'argent bais
Et un mes sont armées.
Hérant Tyon, bruns Sarrasin
Tout semoit de tier ensemen.
Et ovrent Dessous de Champagne, et Dessous
Et Fauvanoux, ainsi en vont.
Un chevalier de bas aussi
Jeune et lapet, fort et puissant,
Au chef des vous mes chevaulx.
Dont chamé estoit repaint
Tout et gaucist bel et vaillant.
A un bassus d'aur moult courte
Et Bernaches.

« On le pratiquoit aussi pour les véritables combats, et toujours nos vieilles chroniques nous en fournissent des exemples. Froissart nous en en la *Chronique* de Louys, duc de Bourbon, dit : *par lesquel cry* reconnoissoit que ce prince fut renommé à son cry de guerre et de chevalerie, ainsi, il le conduisoit dans la même contre celuy qui défendoit la place.

« En la bataille de Poitiers, le prince Pétiquet, par Bertrand du Guesclin, Guéroun, frère du comte d'Auvergne, et *Charles Dieu* qui ne *vouoit* but, et *après de dehors crioient : Montjoye Saint Denis.*

« *Le cry de guerre des soldats de Gédéon*, dans le combat qui dans nouvie les *Median*, *Jonathas et Gédéon crioient : Gédéon et Jonathas nous sommes mes, non quoque pour* Gédéon et Jonathas nous sommes mes.

« Les cry les plus ordinaires estoient ceux des noms des princes, chevaliers et seigneurs bannerets qui conduisoient les troupes. En la bataille de Poitiers, les princes de Rose et le comte de Tiele crioient leurs noms ; en la comte de Tiele, *Guisnelle* Bertrand, Jacquesque, Hausseaulme, Rodes, Raymond, Pierre, Bernard, Bertrand, Bertrand de Hayvaux, Enghien, Lygne, Renneyde, Bertaussen, Bertaussen, Bertaussen

—Par ext. Grondeur : *Il est* CRIBLÉ *de son naturel.* » Porté à critiquer ou à se plaindre ; *M. Herbet est un homme de talent sous doute, mais un brouillon fantaisiste, qui, dirigé par une femme, ne-doit plaire en aucun régime que républicain* CRIBLÉ *comme est leur ville de Genève.* (Louis XVI.) Qui parle à crible, à grondeur : *Homme* CRIBLÉ.

—Par anal. Adjr., en parlant des sons ou des objets qui les produisent : *Une voix* CRIBLÉE, *un instrument* CRIBLÉ.

—Fig. Trop, vite, sautant, trop rien, en parlant des tons et des cordiers ; qui nffre une disparate désagréable : *Tonnerre* CRIBLÉ, *lacs* CRIBLÉS. *La mare salutée, fraîchement remplie, et la lumière en rayons obliques d'un rouge* CRIBLÉ, *annonçaient de récentes réparations.* (L. Sand.) *Les parties, non moins, par un pointre du pays, effarouchant l'œil par des tons* CRIBLÉS. (Balz.) *Ces peintures, admirablement composées, sont d'une exécution lourde et* CRIBLÉE. (Gér. de Nerv.)

—*Intro.* Pratiqué, comme suivant des à de petit marchands, à des nouvelles, et qui sont en nombre et « importantes » par soit débarrassé des DETTES CRIBLÉES. (Acad.)

Mémoire juste et bref de nos dettes criblées,
Que Mathieu Garnier avait mises en ordre.
Et promet maintenant de payer pour ses fils.
RACINE.

—Comm. *Toile criblée*, ou simplement *criblé*, Toile fortement gommée et qui crie quand on la frotte.

—Substantiv. Personne criblée, grondeuse : *C'est une grande criblée. Criblée* Jeanne, un petit chanin qui étourdissait tout le monde. (J.-J. Rouss.)

—s. m. Oritch. Nom vulgaire du pluvier à collier.

—Repét. Nom vulgaire d'une espèce de crapaud.

—Ital. *Criard, brailliard, braillisse*, etc. V. BRAILLARD.

—Anonymes. Muet, silencieux, taciturne. — Doux, insinuant, flatteur. Cf. CRIBLÉ.

CRIBBAGE s. m. (Kri-ba-je) — rad. *criblée*). Action de criber, de passer au crible : *Le cribbage du blé, de la farine, de la pierre.* Le CRIBLAGE est une opération très-essentielle à la pureté des grains, et d'une importance moyenne dans toute bonne exploitation. (Vivien.)

—Mon. Triage mécanique du minerai : CRIBLAGE à sec, CRIBLAGE hydraulique. Le CRIBLAGE mil le *trayage* ; il a pour but de *parer le minerai trayé de manière à isoler les parties riches des parties pauvres, et à en extraire des solides riches et utiles* de la matière grossière. (A. Borat.)

CRIBLANT (Kri-blan) part. prés. du v. Crib. : *Nettoyer des grains en les* CRIBLANT.

CRIBLANT, ANTE adj. (kri-blan, an-te — rad. *criblée*). Qui est propre à laisser passer certains objets, à en retenir d'autres : *Il est clair que les digues* CRIBLANTES *que propposent d'établir dans la gorge de chaque pyrge ne auraient pas produire résultat du retrait des considérablement l'accroissement* (L. Vignon.)

CRIBLÉ s. m. — lat. *cribrum*. Petit-plat ostéi parois de rapprocher le sassent pâtpéd, pâpéd, van, dont l'origine est incertaine. Le verbe *pâpéd*, *vanner*, est lat. *pappare*, qui indique, pour pâpéd, le sens de vannage du rapacité. Ecbin, *compactum* ; *sâdpéd* (*cribrum*) forme primitive, et comparer le lakin *sâcrpen*, ancien allemand *sâtlaf*, *pour*, *vanner*, *crépin*, *le trouve*, *je lie*; *scrpen*, *corbeille d'un char*, etc., et *sâcrpen*, *corbeille*, *cribrum*, ancien allemand *hurd*, *de sâurd*, mais avec doute quant à la part du sâcrement perd de trous *sâcrpen*, et *sâcrpen* à *sâcrpen* chez *sâcrpen* de grossier *sâcrpen*, dont les uns passent à travers les trous, tandis que les autres sont retenus par leur trop grand volume : CRIBLÉ *de fil de fer, d'or, de paille, de bois*. CRIBLÉ *pour le blé, pour le sable, pour la terre. On fait des sacs de bon cribléé, de bon cribléé.* (Duf.) *On emplaye, pour le graine de colza, des* CRIBLÉS *de fil de fer en de cuivre.* (Ch. Gaudin.) *La pierraie laisse fair ses jours sans y penser, semblable à l'insouciant qui porte de trous dans un* CRIBLÉ. (Lamartine.)

De la paille mêlée à la poussière impure
Le frement dans le crible en soutirent d'épure.
Boileau.

... Plus d'un, crois-le, a un tableau en tête,
Et se rous à tourner, et son crible à remplir.
Saint-Brève.

—Par anal. Objet qui laisse passer des corps et en retient d'autres : *L'animalisation ne fait à peu près de la même manière que la végétation, c'est-à-dire que le courant réparateur formé par la digestion est rapprochée des vers marines par les* CRIBLÉS *en raquets dont nos organes sont armés.* (Bréh.-Sav.) *Notre corps est un corps poreux ; c'est un* CRIBLÉ, *sur lont pour l'air.* (Hapsal.)

—Fig. Moyen d'opérer, de distinguer, de démêler des choses de valeur différente : *Le* CRIBLÉ *de la critique. Vous trouverez bonne les rondeaux de Benserade ; ils sont fort intéressant ; son* CRIBLÉ, *il en demeurera pas.* (Mme de Sév.) *Au lit depuis deux mois, le pauvre homme, pendant ses insomnies, pensait aux longues heures du solitude, mais repassait les événements de sa vie au* CRIBLÉ. (Balz.) *Et qui ne retient rien, ou qui laisse tout le-bagage? L'esprit sans la mémoire est* CRIBLÉ. (Boiste.)

—Fam. *Percé comme un crible*, Percé de trous nombreux : *Le pou est rouché partout comme un* CRIBLÉ. (Fréh.) Fig. Qui est d'une extrême franchise, qui laisse pénétrer ses sentiments ou échapper ses pensées : *Je suis comme un* CRIBLÉ, *et le secret de ma mensonge s'échappe chez moi de tous côtés.* (Mariv.)

—Blas. Meuble d'armoiries peu usité, qui représente une sorte de grille ou de treillis héraldique : *Gorbenhaum, en Lorraine : De gueules au chef d'argent, à la bande d'or, Coupé, au 1 d'or, à la rose de gueules ; au 2 de gueules, au* CRIBLÉ *d'or ; à la face d'azur, chargée de trois roses d'argent, brochant sur le coupé.*

—Mon. Nom donné à la partie du casque des anciens chevaliers qui se relevait ou s'abaissait à volonté devant le visage, et qui était percée de trous nombreux :

. . . Chaque homme est marqué de son crible,
Et le moindre pas ne se bouge ; sans terrible.
V. HUGO.

—Techn. *Crible hydraulique*, Crible à trier le minerai, dans lequel la grille plonge dans une cuve remplie d'eau. Après l'avoir abrupé de nouveau, il le imprime, par le moyen d'un tout au moyen d'un balancier à contre-poids, un mouvement alternatif de haut en bas et de haut en bas ; les parties fines traversent la grille, tandis que les parties grossières restent dessus. *Crible à piston*, Crible installé à demeure et spécialement destiné à recevoir un piston plein, disposé entre les deux cribles, revêtu d'un mouvement quelconque un mouvement alternatif qui fait successivement monter et descendre l'eau au-dessus et au-dessous de la grille. *Crible à roulette*, Crible *à tube ouvert*, Appareil consistant en une grande cuisse verticale de deux tuyaux qui portent un petit chemin de fer sur lequel roule un crible ordinaire.

—Arithm. *Crible d'Ératosthène*, Méthode employée par les mathématiciens pour trouver les nombres premiers. (Voir ci-dessous.)

—Mus. Planche percée de trous, destinée à maintenir les deux doigts des musiciens sont placées dans le sommier de l'orgue.

—Encycl. Techn. Les cribles sont employés dans les manufactures pour séparer, nettoyer, les tas fait cylindriques, comme dans la machine à nettoyer les balles de coton, ou rectangulaires, comme dans la trieur de M. Vertolin, ils se composent de plusieurs feuilles de tôle, de cuivre ou de zinc, découpées de trous longs et ronds, dont l'ensemble calculée pour laisser passer les petits blés et les grains, mais qui ne peut laisser du blé de premier choix. Ces cribles sont mis en évidence à m. de pat mètre, afin de permettre les grains de tomber sous l'action de rotation ou de va-et-vient qui leur est imprimée. ou les amener de la table de travail inférieure de l'appareil. Les cribles qualitatifs sont souvent utilisés ; Cette qui, mesure de 24 à 30 tours par minute ; les cribles rectangulaires tombent à même nombre de coups dans le même temps.

—Arithm. *Crible d'Ératosthène*. La méthode d'Ératosthène consiste à trouver les nombres naturels 1, 2, 3, 4, 5..., et à effacer de cette série les nombres qui ne sont pas divisibles. Ceux qui restent sont nombres premiers. Pour cela, on commence par écrire dans l'ordre les nombres pairs, excepté 2, parce qu'ils ne sont tous divisibles par 2, lequel ne l'est que par lui-même et par l'unité. Il ne reste ainsi à considérer que la suite des nombres impairs :

3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21.

Cela posé, il est aisé de voir qu'à partir de 3, les nombres qui sont des multiples de 3 (9, 15, 21,...) sont des multiples de 3, car ils ont 3 pour facteur. Ils ne sont, surpassant 3, dont moins celui qui le précède, la suite peut s'écrire sous la forme

3
3 + 2 × 1
3 + 2 × 1 + 3 = 3 + 2 × 2
3 + 2 × 2 + 3 = 3 + 2 × 3, etc.,

où l'on voit que le troisième nombre à partir de 3 est ses pouvoir de deux parties divisibles par 3, et que le troisième nombre de multiple de 3. Ce nombre est 9. En continuant comme ci-dessus, on a la suite :

3
9 + 2 × 1
9 + 2 × 2
9 + 2 × 3, etc.,

où l'on voit encore que le troisième nombre à partir de 9 est aussi divisible par 3, comme étant composé de deux multiples de 3. Donc ils, à partir de 3 exclusivement, en efface tous les termes de la suite de 3 en 3, en sorte de cette manière efficace tous les multiples de 3, excepte 3.

Le même raisonnement s'applique évidemment au nombre premier 5. En effaçant tous les termes de 5 en 5, à partir de 5 exclusivement, on aura supprimé tous les multiples de 5. En suivant cette méthode, on est évidemment sûr que tous les nombres qui présentent celui auquel on arrive, et qui ne sont pas multiples, sont premiers. On a de cette manière la liste suivante :

3	5	7	9	11	13	15	17	19	21
23	25	27	29	31	33	35	37	39	41
43	45	47	49	51	53	55	57	59	61
63	65	67	69	71	73	75	77	79	81
83	85	87	89	91	93	95	97	99	101
103, etc.									

CRIBLÉ, ÉE (kri-blé) part. passé du v. Criber. Passe en crible : *Blé criblé. Graine criblée. Marchandise criblée.*

—Percé comme un crible, percé en beaucoup d'endroits : *Vêtement criblé de dentelle. Bas criblé par les vers. Visage criblé de petite vérole.* Couvert sur toute la surface : *Les ouvrages jaunes et les ouvrages criblés de reprises de ce mieux sujet se ingénient difficile.* (Bréh.) *Crêtes une grande tumeur d'un blond doréenne, ou teint criblé de taches de rousseur.* (Balz.)

—Fig. *Criblé de*, Qui a un grand nombre de : CRIBLÉ *de dettes. Criblé de ridicules. Notre réputation nationalisé est criblée de ridicules.* (Mich. Chev.)

—Fig. *Percé comme une poêle à chétive*, Percé, Fortement marqué de la petite vérole.

CRIBLER v. a. ou tr. (kri-blé — rad. *criblé*). Passer le grain, le sable, etc., au moyen du crible : CRIBLER *du blé, des graines, du sable, du le grain.*

—Par ext. Percer en beaucoup d'endroits : *Les balles ont criblé ce mur, la fumée de cette maison.* Fig. *Criblé la peau de coups de poignard, dont quelques-uns traversèrent quelquefois du bois.* (Arch. Dum.) Couvrir de marques : *La petite vérole l'a* CRIBLÉ.

—Accabler, maltraiter : *Criblé quelqu'un de coups, de reproches, de questions. Nous fûmes interrompus par M. Boileau, qui nous* CRIBLA *de plaisanteries, de mots durs, mains amères.* (Boiler.)

—Fam. Ennuyer, tracasser, criblé de sujets ennuyeux. E. AUGIER.

—Fig. Choisir, trier : *Il faut criblé ses pensées et lirrer au sort les plus légères.*

—Argot. Crier. *Criblé à la chinelle ou en charrue*, Crier avec violence : *Criblé à la grive*, Crier pour avertir de l'arrivée de la police ou de quelque autre personne en cramade occupe à quelque méfait.

Se criblier v. pr. Être criblé : *Les parties* CRIBLÉES *des petites branches* CRIBLENT *des cordiées.* (Desc.)

—Réciproq. Se percer mutuellement de coups nombreux :

Seuls, à vous criblée de blessures
Ils ne se sont point criblés.
V. HUGO.

CRIBLETTE s. f. (kri-blé-tte). Bot. Syn. de CIRCLIAIRE.

CRIBLEUR, EUSE s. (kri-bleur, eu-se — rad. *criblé*). Gens, celle qui criblée : *Du* CRIBLEUR *de sable.*

—Argot. *Criblée du lorre*, Portière d'une, *Criblée du lorre*, Cette qui, dans une prison, est chargée d'appeler les détenus au parloir.

CRIBLEUX, EUSE adj. (kri-bleu, eu-se — rad. *criblée*). Bot. Nat. Percé de trous comme un crible.

—Anat. Os *criblé*, Os du nez percé de trous très-nombreux, et que l'on appelle plus ordinairement os ethmoïde : *Le nez a un os criblé dont filent pour passer les odeurs jusqu'au cerveau.* (Fréh.)

CRIBLIER s. m. (kri-blié — rad. *criblé*). Fabricant de crible. Syn. de CRIBLEUR.

CRIBLURE s. f. (kri-bluu-re — rad. *criblé*). Agric. Nom donné aux mauvaises graines, aux pierres, aux ordures, aux résidus de toute sorte qui se trouvent du bon grain par le criblage : *Les* CRIBLURES *servent de nourriture à la volaille, elles ne nuisent aux vers, elles ne nuisent pas au bétail.* (Dubreuil.)

—Encycl. Les CRIBLURES *contiennent des vers et des graines qui ne peuvent germer* (Dubreuil.)

CRIBRAIRE s. f. (kri-bre-re — de lat. *cribrum*, crible). Genre de champignons microscopiques, caractérisé par un réseau filamenteux dont les mailles laissent échapper les spores ou corps reproducteurs : *Les cribraires ressemblent à quelque membrane sur la face mort ou des feuilles sèches.*

CRIBRATION s. f. (kri-bra-si-on — de lat. *cribrum*, crible). Phann. Séparation, au moyen du tamis ou du crible, des parties les plus délicates des médicaments secs avant les parties moins grossières.

CRIBRATRICE adj. (kri-bra-tri-ce — de lat. *cribrum*, crible, et de *formé*). Bot. Nat. Qui a la forme d'un crible : *Polypier* CRIBRATRICE.

CRIBRIAGÉES s. f. pl. (kri-bri-a-sé). Zoogh. Famille d'actinies qui a pour type le genre cribrine.

CRIBRINE s. f. (kri-bri-ne — du lat. *cribrum*, crible). Zoogh. Genre d'actinies à tentacules imperforés, et pourvues de pores sur le dos.

CRIC interj. (krik — onomatop.). Exclamation servant à exprimer le bruit d'une chose qu'on déchire : *Cric! voilà l'étoffe en deux lambeaux.* » On le joint souvent au mot CRAC : Cric, crac, le voilà en deux.

—s. m. Bruit de chose qu'on déchire : *On entendit un petit cric.*

CRIC s. m. (kri — onomatop. du bruit de la machine). Machine à crémaillère et à manivelle dont on se sert pour soulever des fardeaux : *Les embatteurs, les voituriers, les rouliers se servent du* CRIC *à noix. Le rue d'Antoinpell, près des halles de Paris, tire son nom d'un instrument qu'en appelait jadis* Cricrel, *qu'on nomme aujourd'hui* CRIC. (V. Hugo.)

La vrée recorcha au point qu'il soulève quelques
Et trépie à chaque tour son trois cinquième.
PUS.

—Syn. de CRIBE.

—Argot. Eau-de-vie de basse qualité. » On nomme aussi CRIBE.

—Chir. *Cric Pouteau*, Instrument dont se sert le dentiste pour ranger les dents déplacées.

—Techn. Pièce de fer dentée, qui tient lieu d'un chapeau soupente d'une voiture.

—Comt. *Soulierz au cric-crac*, Souliers qui faisaient entendre une espèce de cri-crac quand on marchait.

—Homonymes. Chric, cri, crid, Christ (*Jesus-Jesus*), et crie, crea, creed (du verbe *crier*).

—Encycl. Arts méca. Le *cric* est une machine composée de six forces aux variés.

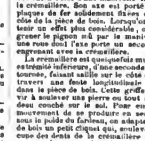

Fig. 5.

La figure ci-dessus représente le cric le plus simple. Une pièce de bois d'environ 1 m. de longueur, de 0 m. de hauteur et de 0 m. 15 d'épaisseur présente, dans toute sa longueur, une large mortaise, où se meut la crémaillère de fer B, terminée par une double grille destinée à supporter le fardeau. Un petit pignon C, qui se trouve en mouvement à l'aide d'une manivelle H, engrène la crémaillère. Son axe est porté par deux plaques de fer solidement fixées de chaque côté de la pièce de bois. Lorsqu'on veut obtenir un effet plus considérable, on fait engrener le pignon m à par le manivelle avec une roue dont l'axe porte un second pignon engrenant dans la crémaillère.

La crémaillère est quelquefois munie, à son extrémité inférieure, d'une seconde grille retournée, faisant saillie sur le côté de cric, à travers une fente longitudinale pratiquée dans le pied de bois. Cette grille peut servir à soulever une pierre ou tout autre fardeau couché sur le sol. Pour empêcher le mouvement de se produire en sens inverse sous le poids du fardeau, on adapte à la pièce de bois un petit cliquet qui, soulève par chaque dent de la crémaillère lorsqu'on la monte, n'interpose des obstacles à ses dents et peut la maintenir au point où elle est parvenue. Il est nécessaire d'avoir engagé la crémaillère, en la soulevant un peu et on ne recevoir le cliquet. Il est quelquefois disposé de manière à faire rejeté de côté.

On remplace souvent ce cliquet, à l'aide duquel on ne saurait obtenir instantanément le blocage de la machine, par un autre organe tant avec une roue à rochet fixée extérieurement à l'axe du pignon mû par la manivelle, et armée de dents assez nombreuses pour que l'intervalle qui existe entre elles soit : ait.

Soient B le bras de la manivelle, p celui du premier pignon, r celui de la roue, p' celui du second pignon en supposant que les centres des dents soit tiré sur le rayon des centres, le rapport de la puissance P, appliquée, au centre de la poignée de la manivelle, à la résistance Q qui liquée sur la table de la crémaillère, sera donné par les équations des équations suivantes relatives aux arbres successifs

$$PR = Qx, \quad rX = Q'X',$$

X et X' désignent les pressions exercées aux points de contact entre la roue et les deux pignons, et par la condition d'équilibre de la crémaillère

$$X' = Q.$$

Il résulte de ces équations

$$PR = \frac{Rr'}{r} \text{ ou } = \frac{Rr}{r'}.$$

Si les pignons ont chacun 6 dents, la roue en aynt 36, de sorte que r' est égal à chacun le sixième de r, et il s'ensuit R est égal

$$\text{à } \frac{r}{36 \times 6} \text{ ou } \frac{r}{216}.$$

Un manœuvre déployant un effort de 50 kilogrammes pourra donne soulever 100 x 50 ou 5,000 kilogr.

Ce remplacer quelquefois la crémaillère par une vis mue par un pignon à dents hélicoïdales ou par une à vis sans fin, on a alors ce que l'on appelle un *crick* à vis. Cette disposition est moins avantageuse et moins simple que la précédente. Nous allons nommoins la décrire.

— *Cric à vis.* La pièce du bois AA est percée, dans presque toute sa longueur, d'un trou de grandeur suffisante pour que la vis B puisse y manœuvre dans toute sa longueur. Cette vis se meut dans un écrou *n*, fixé au moment de la pièce de bois A, le grifin F qui tourne sur deux pièces fixes comme dans le premier *crick*, mais mobile dans son boulon; de sorte que la vis peut entrer ou sortir par le grifin tourne, et réciproquement. La grifin inférieure F est adaptée de la même manière au bas de la vis. Quatre pointes courtes *o* opposent un glissement de la pièce de bois sur le

Fig. 2

La vis est terminée par une tige ronde qui traverse une pièce mobile dans laquelle s'engrènent avec une vis sans fin sur laquelle s'exerce l'effort au moyen de la manivelle. Le-ci-ci agit sur cette manivelle H, la vis sans fin fait tourner le roue C, et le mouvement de pulsé-l-ensible calcé de la vis D, qui monte ou descend suivant le sens du mouvement imprimé à la manivelle; comme la roue C n'est que traversée par le cours de la vis D, ni-ben-pas le mouvement de haut en bas ou de bas en haut, sans entraîner la roue C, qui reste constamment en place avec la vis sans fin.

On donne encore le nom de *crik* à un appareil dont se servent les voituriers pour enrouler les ballots dans des chaînes de fer qui les maintiennent sur la caisse et sur ce-ballots de la voiture. Le *crik* se compose de deux forts écrous dans lesquels on introduit les extrémités de deux vis ensuite une pièce de fer carrée, qui forme aussi le milieu de l'appareil. Les pas de ces vis étant en sens contraire, si l'on fait tourner la pièce qui les réunit, on rapproche les deux écrous l'un de l'autre et l'on serre d'autant le chaînon qui enveloppe les ballots. Il existe aussi un *crik* à roue qui sert au même usage.

CRICEAU, adj. m. (kri-sé-ô — du gr. *krios*, *cricket*). Anat. Unit ordinairement la prononciation *Cricoïd*, quatrième pièce d'os ancien-laire des arcs branchiaux chez les poissons. S Substantiv. : Le CRICEAU.

CRICELASSE, s. f. (kri-sé-la-ss'). Antiq. gr. Sorte de jeu dans lequel on faisait tourner un cercle de fer garni d'osmoun.

CRICETE, s. m. (kri-sé). Mamm. Nom vulgaire du hamster et d'une espèce de hamsterqui.

CRICETIN, INE, adj. (kri-se-tain, i-ssn). Mamm. Qui ressemble ou crient ou hamster.

— s. m. Il. Famille de mammifères rongeurs pour type le genre hamster.

CRICETOMYS, s. m. (kri-sé-to-mis — du *criet*, et du gr. *mus*, rat). Mamm. Rongeur de Gambie qui tient à la fois du rat et du criet ou hamster, et dont on a fait un genre à part : *Le Cricetomys est double du hamster du grimmer.*

CRICHNA, brâhme incarnation du dieu Vichnou, descendu sur la terre pour détruire Kansa et Simopala, ces derniers ennemis des dieux que d'autres ont appelés les géants Kâlamèrs et Pundrin. Crichna quitté à Mathoura, de Krhaïja Vasudèva, descendant d'Yadou, et de Devaki, sœur du roi Kansa. Celui-ci, après qu'il eut appris de vive-voix du dieu Vichnou, qu'il le coufia secrètement aux mains de Nandi et de sa femme Yasoda, qui élevèrent dans le pays de Vraja, sur les bords de l'Yamouna. Elevé en cachet, il dénonça tout le cours par les miracles journaliers qui révélaient sa nature divine. Terrible pour son ennemis, il eut bon pour ses amis, dont il réparait les malheurs. Il fait même, dans la légende, trois pèlerinages avec les jeunes largesses, qui ne pouvaient approcher de lui qu'abandonnant leurs vêtements. Il était après d'autres destinées. Il partit vers le pays de Mathoura, brûlant le palais de Kansa et lui donna la mort. Dans ce-mon-ment Kansa avait un beau-frère, le puissant Djarasandha, roi de Magadha, et plusieurs princes vassaux. Crichna, le jeune tuteur, ne pouvait recourir aux étrangers et aux vassaux de Djarasandha, qui gouvernaient Mathoura avec une armée formidable. Mais Crichna, l'ami des pauvres, qui avait pris soin de Vraja, avait étrangé pour aller fonder de-ux ans de guerre de cette ville, dans le vaste opaine Dwaraka. Rakiyanna ayant pris son forteau dans cette ville, Crichna en fit lui-même. Djarasandha trouva aussi le mort dans cette entreprise. Après avoir tués ses ennemis principaux, Crichna assista à la guerre des Pandavas contre leurs cousins et contraires à leur sœur. Ami des Pandavas, il fut avec, Arjouna, il les révéla au nature divine, dans de la mondes et ses inscriptions forme le sujet du fameux livre intitulé *le Bhagavagitas*.

Crichna, vainqueur de ses ennemis, reposait de son vivant, entouré d'une nombreuse famille, fait si vie d'une manière merveilleuse. Décédé à Dwaraka, il vitait avec la dernière tumbrouse des Yadavas, ses parents, pour fondre et ensuite se noyer. Crichna, en-ter, inconsolant de même ainsi richis. Ayant bien bien un homme et femme, il demandait-ment qu'il rant aux prêtres quel serait le sort de l'enfant dont elle-ci-ci-ci

poudré, ainsi nommé à cause de l'efflorescence farineuse blanchâtre qui couvre son plumage. Vert. On peut citer encore le *crick à tête blanc*, qui présente plusieurs variétés. Les Américains mangent ces oiseaux, après les avoir fait tomber des arbres en les étourdissant avec la fumée des brûlots qu'ils allument au-dessous. Les perroquets sont peu répandus en Europe.

CRICKET s. m. (kri-kèt) — mot anglais (qui signif. *criquet*). Jeux. Exercice fort des Anglais, qui ressemble un peu à notre jeu de la balle au bond.

— Encycl. Le cricket jouit d'une vogue immense en Angleterre. Il a subi quelques modifications que les jeux appelés en France *crosse* ou *crignet*. A chaque extrémité du terrain choisi, on dresse une grande chaumière et vis-à-vis l'un de l'autre, deux petits poteaux de quinze pieds, hauts d'un mètre, éloignés de 0 m. 20 à 0 m. 10, et reunis à leur partie supérieure par une longueur de 0 m. 10, qu'on appelle *wicket*, que la moindre chute contre un wicket peut-il faire tomber. Le jeu consiste à lancer la balle de manière qu'elle aille frapper les poteaux de l'adversaire du wicket, ou tomber au wicket. Les joueurs, divisés en deux camps, ont des vêtements de flanelle, des jambes de pour assujettis à leurs des salles d'escrime, et des chaussures dont la semelle est garnie de pointes d'acier pour empêcher de glisser. Lors d'eux, dans chaque camp, est armé d'un *bat*, c'est-à-dire d'un battoir à long manche. De plus, il a les jambes — *Protégées par des jambières de bois*, *en leggings*, pour que la balle ne puisse les blesser. Lorsque la balle a pris la direction du *fer*, est inutile de la gêne ressortir de peau, tacle de lanières de cuir fortement serrées. La partie en moins se compose de deux hommes de deux manches bat, appelés *batsmen*. Quelques-uns exercent en outrant de plus, un *bowler*, et le pourquoi, et celui qui, à l'opposé du *bowler*, se tient près du *wicket*, pour battre

tous, son ouvrière étaitée contre lui une procédure qui aboutit à la saisie, et les saisies sont toujours avec toutes les formalités requises. Ce n'est qu'après, que le marchand, maître de vendre sous crédit, en laissant adjuger les effets que lorsque les acheteurs seront tombés dans la pauvreté. Il y a aussi une ligne dans l'ordonnance, qui n'exclure de tous crédits : c'est pour ceux et le public, qui, croyant avoir leur marché payé par les ventes faites antérieurs, après dans tous ses achats, il aura acquis tout ce qu'il y a de défectueux dans le magasin du marchand. Il y a, dans ces ventes, une confédération secrète dont on doit perpétuellement se défier : elle apparaît la graduée. C'est une compagnie de marchands qui, ordinairement pour les uns sur les autres dans les ventes, prétendent tous ceux qui sont présents à l'achat, y ont part. Mais quand ils valent en particulier qui a vu ce qui, ils en laissent la part à qui ne supportent la perte, qui, considérant que pour une seule personne, il faut payer des quelles ne jouirait qu'une les membres de la ligue. Ces marchands ligués rendent deux maîtres des prix, parce qu'ils font un quelque chose entre eux, et ils ne sa-donnent du prix qu'un membre de la graduée qui a offert, ils ont un objet et ne le prennent pas pour acquérir du bénéfice tous ceux qui ne sont pas de la ligue, mais, dans une assemblée particulière, ils adjugent l'objet entre eux. Voilà pourquoi les hommes isolés trouvent d'abord de trouver tel objet à chaque dans les ventes. La graduée veut qu'il y ait plusieurs plus les prix, plus que les marchands dans lesquels ne sa prix moyen elle prétend les vendre. Voilà pourquoi ceux-ci ne bourse des gens chance de la salle ne nombre ainsi d'acheteurs ne sont pas obligés de gonné par un membre de la graduée que pour le plus offrant, ils ne sont pas obligés, qu'ils, dans l'ordre, ils ne sont pas obligés, qu'ils

organes du publicist. Les Grecs avaient leurs hérauts, nommés *crieurs*, qui, dans les cérémonies étaient multiples. C'étaient aux qui portaient les messages entre les armées, qui convoquaient les assemblées du peuple, y maintenaient l'ordre, y réclamaient le silence par le son de la trompette, y faisaient des proclamations, y prononçaient solennellement la mort des vaincus, y, enfin présidaient aux ventes faites sur la place publique. Le prêtre des Eumolpides remarquait fort au crieur que Lycurgue l'avait fait qui appelait en justice le coupable et le défendeur, assignait le tour des parties, proclamait les sentences; dans les combats, il convoquait les combattants, proclamait les résultats du vote et le cours des eaux; dans les cérémonies publiques, il maintenait l'ordre et le silence; dans les hyperoïdies, il parcourait la ville en invitant le peuple à se rendre à l'amphithéâtre, et enfin, comme nos *crieurs publics*, il criait à son de trompe les objets perdus. Les Romains se servaient des hérauts d'armes.

Les merveilleux crieurs de la nouvelle, dit Depping dans son introduction au *Livre des merveilles* d'Etienne Boileau, n'avaient point les ressources de ceux de nos siècles; tout, qui bissaient de tous leurs avantages mais de moins de confiance de ceux de leurs prédécesseurs ou ont été privés. N'ayant ni journaux, ni affiches, ni *crieurs* pour faire connaître ce qu'ils avaient à vendre et les nouveautés qui venaient de leur arriver, ils ne leur restait qu'un seul moyen de publicité, c'était de faire crier par la bouche les arts qu'ils voulaient communiquer au public. Ce moyen, bien nouveau, l'adoptaient pour porter à la connaissance des concitoyens ce qu'il avait intérêt à leur apprendre. Ainsi on criait les drogues, les denrées, les vêtements de toutes sortes, les effets perdus et aux fonds d'autres choses pour enquêtes les parties et les grandes affiches affichées aujourd'hui. Ce besoin de faire crier tant de choses diverses avait donné naissance à la corporation des *crieurs*, et à ce qu'on appelait les *crieurs de la Ferrière*. Les *crieurs* avaient commencé à se servir des *crieurs jurés* pour annoncer au public qu'ils étaient autant une place de vente. Dans un fabliau intitulé les *Trois enseignes de Compiègne*, on voit à la porte d'une auberge un *crieur* qui annonce un débit de bon vin. L'auteur ajoute cet exemple pour montrer que les mêmes et le pouvoir en excellent moyen de constater le prix des tonneaux de vin et d'en préserver les droits; en conséquence on obligea tous les taverniers à se servir de *crieur* et à lui payer un salaire fixe par jour. Ordinairement ces *crieurs* allaient dans les rues, criant le vin de la taverne à laquelle ils étaient attachés, mais ils en offraient aussi aux passants dans un bassin ou sur des bouts que le tavernier leur fournissait, usage qui nous a conservé un proverbe bien connu, qui il indique encore deux quiproquos doubles. Sur plusieurs vieilles gravures, on voit, au coin des *crieurs* qui ont la bouche ouverte pour crier le vin, le tonneau d'où coule du vin, et le *crieur* qui tient la bouche ouverte pour le tonneau, qui en offrent de l'autre un bassin plein de vin à un bon bourgeois qui passe dans la rue; la taverne jouait dès le rôle derrière le *crieur*. Comme saint Louis n'était fait des ordonnances contre les jurés, on pouvait aussi s'enivrer sans courir risque de l'enfreindre.

Les *crieurs* étaient devenus si nécessaires aux Parisiens que, même lorsque les crieurs d'autres moyens de publicité, on continua à se servir de leur ministère. Ils étaient réduits leur nombre à vingt-quatre; il voulut en Hélène, Marie Boileau, leur patron. Le prévôt, les maîtres de la corporation paraissant à la procession de la fête couronne de la Vierge de roses, et l'un d'eux portait le bâton de la confrérie. A la procession, ils étaient tous rudes, en robes de la confrérie, étaient tous de pied en pied, comme au cimetière; mais au reste le convoi devait s'arrêter à tous les carrefours, le *crieur* du corps sur des tréteaux, et un *crieur*, maît d'un bâton, offrait à boire à tous les assistants. A mesure que les villes se civilisaient, une l'indépendance des progrès, les *crieurs* disparurent et furent remplacés par d'autres moyens de publicité. Sous Louis XIII, la corporation des *crieurs* se composait de douze maîtres et douze jurés, qui criaient les vins durant la matinée, et portaient exemplaires les vins étaient criés, et l'arrivée passait alors pour un événement extraordinaire.

Le vin n'était pas le seule chose que l'on criât dans les rues; bien avant que l'on annonçât les produits du sol et l'on avait des drogues, des denrées qui se vendaient sur la voie publique. Un fabliau du XIII siècle, intitulé *les Crieurs de Paris*, en nomme toutes les diverses marchandises qu'il criait à son tour. Les *crieurs* étaient quelquefois de bons gens mais de deux cents vers, l'auteur le peint par ses paroles, il a pour une fortune considérable, et, que je voulusse avoir de chaque chose que l'on crie seulement pour un denier, mon bien, quelque abondant qu'il fût, serait bientôt dépensé. « Ce n'est pas seulement pour annoncer le prix des denrées que les *crieurs* publics étaient mis en réquisition; on pouvait prendre dire qu'aucun acte de la vie civile ne se passait de leur ministère; ils étaient les hypothèques, le renouvellement des fermes et des offres; ils s'ajournaient les accusés légaliés, et publiaient quelque année les lois vendanges dans les pays de vignes.

bles. Divers étaient leur costume et leurs signes; les uns, véritables huissiers, n'avaient qu'une simple baguette de bois pour imposer silence au frappant sur le bouclier; d'autres marchaient au son du tambour ou de la trompette; quelques-uns étaient attention avec des clochettes; mais cet instrument était surtout réservé aux *crieurs* de trépassés, qui allaient par les rues annoncant des prières pour les âmes des morts. Les profils de cringe étaient et quelquefois chosse ont été prononcées à leur point qu'on n'est servir de cette profession. Les *crieurs* de Paris étaient à l'exercice et la prévoyance à se rendre sur la place publique, tel, dit-on, le lieu de leur ... les places sont obstrues par les *crieurs*, et la ... ordonnance de ces sortes de gens fut ... ménédre. » M. Guizot, dans le cinquième volume de son Mémoire sur l'histoire de son temps, rappelle à ce sujet que le parlement Rodolo avait annoncé que tel jour, à telle heure, il ferait publier à son son de plus de la Bourse, vendre son journal malgré l'ordonnance. Dans le cas de la discussion, il fut trouvé que, pour la grande majorité des personnes, le journal ne pouvait pas publier, ne n'était là qu'un moyen de contrarier simplement ... à ne pas publier l'ordonnance. Aussi, sur 1,163 *crieurs* publics inscrits, 70 seulement exerçaient cette profession journalière. Mais, en 1789, ils étaient encore au nombre de 1,000 qui le jour ou la nuit crient du haut des balcons et des fenêtres, s'efforçant de transporter la parole aux sourds et aux aveugles. Les journaux républicains, notamment, étent remporté un grand succès, et les *crieurs* qui les répandaient des convenionnels qui avaient vote le martyr de Louis XVI, les carrefours et les sales de certains personnages marquants de la place que contemporaine-fournissaient aussi ministère des longtemps, et à des gages considérables sont fort injurieux. Le gouvernement, ottes, dans un de leurs journaux officiels, ... dans leur vie publique et privée, répondent, par ordonnance du ministère de l'intérieur, ... Or tant que les principaux dont ... étaient ni connaissaient ni naissa, ces personnes ... avaient aucun moyen d'en empêcher l'annonce à leurs yeux dans les rues, le crier ... des pamphlets était souvent à lui sont une ... Pendant la première et la seconde ... existence, le gouvernement de Juillet, ainsi ... Louis-Philippe, se défendit de ... Lors de la discussion du projet de loi sur les *crieurs publics*, on fit ... Le nombre de pamphlets injurieux pour l'opposition, le prenait ... ils étaient de plus ... avaient été écrits sous l'inspiration du gouvernement. Voici quelques-uns des titres de ces pamphlets injurieux: *Le Roi des moyens ou Louis-Philippe traité comme il le mérite*; *Les Hommes du gouvernement de Louis-Philippe*; *les Républicains et les carbonari dans la Haute-Vienne*; *Conspiration contre la nation par Louis-Philippe et ses ministres*; *Le Palais et les orgies de Saint-Cloud*; *les Arlequins de la cour d'autrefois*. Tous ces pamphlets, dans les mêmes conditions, étaient calculés pour tromper le public sur leur ... Ainsi, quand fut dénoncé pour le gouvernement, et plaisa de discussions ... *crieurs* publics ... Les *crieurs* et le fond des pamphlets des ... étaient tellement injurieux, tres-peu ... *crieurs* publics ... cette arme était au contraire fort redoutable entre les mains du parti ... Dès-lors, cette hostilité que l'étaient ceux contre lesquels le gouvernement ... Ainsi, le parti ... contre Aimé, une fois la paix rétablie dans la rue, avec-t-on, selon le langage politique ... Ainsi, à chaque ... *crieurs* publics ... présentent le projet de loi sur les *crieurs publics*.

Aux termes de ce projet, devenu la loi de 18 février 1834, les *crieurs* étaient au nombre ... Ainsi autorisation préalable. Attaquée comme portant atteinte à la liberté ... cette autorisation fut justifiée ... par le rapporteur, M. Persil: « Quand dans ... » Ainsi « dans un pays où la liberté ... la morale publique, aucune charte, aucune loi, n'admettent ... » Ainsi « dans un pays ... dition pour empêcher un tel abus. » D'après le même M. Persil, cette mesure ... Ainsi ... tendre tout autant par des nécessités politiques ... Ainsi ... de sympathie ... Sur des deux points, ce rapport est contraire à celui :

« Des sociétés politiques ont l'entreprise de cette profession, comme elles ont le monopole des écrits immoraux et séditieux dont elles confient aux *crieurs* le vente et la distribution. Elles ont leur siège et leur gouvernement central à Paris, mais elles expédient dans les départements des *crieurs* bravoura, chargés de corrompre les mœurs, les principes d'ordre et de propriété, de détourner en lui leur ... Ainsi ... Ainsi ... Ainsi

lui disait : « Pilate, recule. — Je n'en ferai rien, répondit-il fièrement, Crillon ne plie ni devant Dieu ni devant le roi ; il aime mieux les bûtons des camps et notamment celle des Ligueurs ; et pour ceux-ci, dit-il, j'aime si peu qu'il prononçait de ne plus jurer. Sa vie a été écrite par Sorin d'Urban (Paris, 1823).

La phrase célèbre adressée par Henri IV à Crillon après la journée d'Arques, « Je demeure en chemise pendant, est le début d'une lettre pleine à Henri IV par Vaudrey. Dans la note sur le vers 97 de chant VIII de la *Henriade* (Voltaire), lorsque Crillon se trouve vaincu à Arques et lui n'ayant pas... Adieu, brave Crillon, je t'ai mieux vu qu'il t'a vaincu. »

Cette lettre n'est pas tout à fait imaginaire ; elle nie le mot que d'une série relative et bonnes. Le texte donne pour Crillon (par licence poétique sans doute) l'avoir pour : « et une sorte de centon, de mosaïque composée de divers fragments de mémoires, anachronisme.

A l'époque de la journée d'Arques, le 21 octobre 1589, Henri IV n'avait ou que peu d'occasions de voir combattre le vieux Crillon, bon catholique d'ailleurs, qui avait tout récemment quitté Paris (1587) et qui lui pas encore attaché au Béarnais. En outre, le prince n'a jamais tutoyé Crillon, ni moins dans les lettres que l'on connaît.

Mort aux pieds de Jésus d'Arqueu, en 1597, il a écrit une lettre dans le début rapporte le billet apocryphe. Cette lettre a été publiée dans le Aréopage en 1818. Voltaire l'avait lus mais doute, et prétend dans les archives de la famille Crillon, où l'on conserve encore aujourd'hui l'original. Peut-être aussi n'en aurait-il pas vu le vague accent de vérité qu'il a cherché, dans une composition pédantesque, à se tenir compte de la chose, et le véritable texte, dont Berger de Xivrey a donné dans son Recueil des lettres et des relations des lettres de Henri IV. Voici cette lettre :

« Brave Crillon, pendus vous du navet ayez pitié pris de mon jeuly dernyer ; je ne belle occasion qui ne sayi jamys vous, et qui peut entre ce verts jusques. Crayds que vous avez ny ay jamys vouyds. Le cardynal vous voyr fort fortyvement, mes yl non est rien fortement fort bonne ; j'espery que vous chais entre dans Amyens où ne cyquivert guerre pour aller adresyr quelque chose ; car j'ay mystement ans des belles avoides que l'on sauvyr ; j'espyr. Yl y a quelque trya que la brave Crillon qui cera toujours le bon zeus et vos de mcy. A Paris, le XXVI octobre (1597), au camp devant Amyens.

« HENRY. »

Le roi affectionnait cette lettre à cause de son. Il écrivait à Montespoux : « Grand pendu, j'ai tant tenu de son ». « Plus tard, il écrivait à M. des Familiers, dans le même couleur, que il apprend son bonjour, parce qu'il avait perdu un mot au nouvel. Dans cette lettre qui a donné matière aux bonnes gaudes que l'on a faites à Crillon qui cera toujours le bon zeus et vos de mcy. A Paris, XXVI octobre (1597), au camp devant Amyens.

« HENRY. »

Le roi affectionnait cette lettre à cause de son. Il écrivait à Montespoux : « Grand pendu, j'ai tant tenu de son ». « Plus tard, il écrivait à M. des Familiers, dans le même couleur, que il apprend son bonjour, parce qu'il avait perdu un mot au nouvel. Dans cette lettre qui a donné matière aux bonnes gaudes que l'on a faites à Crillon, les premières lignes de cette lettre, qui a été publiée par M. Francisque de Crillon, dans les Causeries d'un curieux (t. III, p. 41) :

« Mirandes, pendus-vous de ne vous mettre point trouvé près de moy en un combat que nous avons eu ensemble les ennemis, où nous avons fait rage, mais non pas toute ouvie qui nous en coûte cher. Je sens ses effets par particularités quand je vous verray, etc. »

Quoi qu'il en soit de l'authenticité de ce fameux billet, il l'est non des plus curieuses dans l'histoire. M. V. Hugo y fait particulièrement allusion dans son récit de la bataille de Navarre :

Crillon, tu m'aimes ! pleure ! vent vingt vaisseaux ! Pleure ! non ! Sois entêté ! — Ou donc, dénous des navets. Ou donc était ta marche ?

Se peut-il que sans toi l'ultimous succombât ? Pourquoi Crillon était d'un combat, Tu manquas à cet moment ?

Par analogie, le mot de Henri IV d'adresse à Crillon : « Pendu-moi d'une remonte, dans fête, d'une nécessité en un place était marquée à l'avance ?

« Il serait heureux de finir en gesse de poisson un artiste consacré à la sculpture. Vermeiss-moi donc de placer ici, comme une borne au bout d'un chemin, la statue de Crillon, par M. Vavrey, de la bonne étude du corpulence, je comprends que son maître lui ait écrit : *Pendu-toi, brave Crillon !* Le mot malin était bien sur la corde tendue. »

ROMONN ANOUT.

« *Pendu-toi, Crillon!* lui avait M. Bolline lorsque ils furent assez près l'un de l'autre pour pouvoir s'entendre. — Et pourquoi donc faudrait que je me pende ? demanda le bon, dont la physionomie annonçait une ancienne mêlée de quelque importance. — Parce qu'il nous est sûr un garçon et que vous n'êtes pas là, repriit le vieillard d'une voix éclatante ; un gros garçon un superbe garçon ! un magnifique garçon !!! »

CHARLES DE BERNARD.

— La société philharmonique des moteurs vient maintenant à son état primitif sans art, à la nature naturelle. Tel est le programme de la société, et, dans l'enthousiasme du son idées, elle a donné cette soit son premier concert d'hiver sur les toits. Prodigieusement effroyable fut l'exécution de la grande pensée, du programme pompeux. « *Pendu-toi*, mon cher Bertin, *tu n'y étais pas!* »

HENRI BERTIN.

CRILLON (Louis des BALBES de BERTON DE), né en 1541, mort à Avignon, le 2 août 1615, mort en 1792. Il avoua à la bataille de Dreux, à la prise de Rouen, à la défense de la journée de Fontenay, battit les Anglais à Nesles avec le marquis de Canal (1 juillet 1591), qui l'assiégeait pendant la guerre de Sept ans, arrêta Frédéric II devant Wesenpeckin, fit blessé à Bouvines, battu Gustinguse et regut, avec le grade de lieutenant général, les capitulations de Boulogne, de Calvisi et de la Picardie, en 1598, pour que les Espagnes et les Ligueurs, les Calotrex. Napoléon fut plus adopter un système de chaussure nouvelle qu'il proposait, et se voyant sur le point d'être remplacé dans son commandement, il passa tout à coup au service de l'Espagne. En 1782, il se rendit malade de la place de Mahon, qu'il avait, en mon depuis, mais il échoua dans son Gibraltar. Il a fait les *Mémoires* apologétiques (1781, in-8°).

CRILLON (Louis-Athanase, dit), théologien, après quelques études, il fut, en 1758, mort en 1760, mort en 1760, mort en 1760, a laissé les *Mémoires philosophiques* (Paris, 1758, in-8° (1777, in-8°), livre où sont combattues avec beaucoup de vigueur les doctrines matérialistes de baron d'Holbach, et qui a été attribué à Diderot.

CRILLON (Louis-Alex.-Malouque-Félix, marquis de), né à Paris, le 1 décembre 1775, fils aîné du duc de Mahon, mort à Paris en 1824, mort en 1824. Il a publié quelques ouvrages sur la politique de Trajan, constamment avec le cité gauche et du silence sur ses plus grandes actions, il a été accusé en France par Pinkey qui l'Empire. Il est mort sans postérité.

CRILLON (François-Félix-Dorothée, duc de), lieutenant général, commandant de la France, frère du précédent, né à Paris en 1748, mort en 1815. Il fut de ses plus grands jours par la noblesse de Beauvoisis, se trouvait, les deux premières de son ordre, au Tiers-état, puis aux monarchistes constitutionnels, et enfin chef de parti modéré dans la Chambre des Feuillants. Il est, en qualité de lieutenant général, le premier campagne de l'armée du Nord sous Luckner ; mais, devenu suspect, il passa en Espagne, rentra en France sous le Directoire et, « ce n'a la Chambre des pairs après la deuxième Restauration.

CRILLON (Louis-Gaston-Françoise de Paule, duc de), lieutenant général au service de l'Espagne, fils du précédent, né à Paris en 1775, mort à Avignon en 1824. Il a des premières campagnes dans les Pyrénées avec les Français, fut fait prisonnier dans un combat en 1793, mourut à la bataille de Lerida, suivant, au moment où le comte de Saint-Marcel, ministre de la guerre, le duc de Maréchal, Crillon, qui commandait Saint-Sébastien, lors de l'invasion de l'Espagne par l'armée française (1808), refusa de rendre trente de livrer cette place ; mais bientôt il fit la capitulation et d'accepter, que l'on fait de la vive-royauté de Navarre. Proscrit par Ferdinand VII (1814), il se retira à Avignon et jouis, sous Louis XVIII, du grade de lieutenant-général honoraire au service de la France.

CRILLON BRUN, le Chimerrien des anciens, ville de la Biscaye d'Espagne, dans la province à 70 kilom. E. de Simphorosol, Cette ville, séjourné dans une importance, fut considérable jusqu'au 15 siècle, mais elle a été ruinée.

CRIME s. m. (*Crimen* — lat. *crimen*. Ce mot tient sur son origine un commentaire de Scaliger *hormen*, *crumen* en général, bonne ou mauvaise. Il a pour *kr*, *kr*, *krim*, en grec *krinein* et *krysis*, conservé d'ailleurs dans *crever*, *concrétion*, *crème*, *frais*, *le lait*, et la nancrit *dipse*, *phrit*, et arts religieux, en tant que, *crème*. Comme *kr* devient *cr*, *krim* fait de quelques composés, il n'est pas nécessaire de recourir avec Pott au *grec brisé*, *brisé*, *brisé*, *

nous dirons à son honneur. Saint Augustin récuse un fait non moins caractéristique. Sous le règne de Constantin, ne des contribuables, n'ayant pas payé au fisc la livre d'or laquelle il était taxé, fut mis en prison et condamné à être pendu. Or il avait une femme très-belle, à laquelle un riche veuillard offrit de donner mille d'or en échange d'une de ses nuits. Celle-ci, rachetant que son corps n'était pas à elle, mais bien à son mari, alla consulter le condamné, qui lui ordonna d'accepter l'offre qui devait l'arracher au supplice. Saint Augustin dit qu'il n'osa décider si le forfait était ou non un vol, et qu'il ne crut le le nommer le blâmer. Qu'aurait pensé le saint évêque d'Hippone du fait suivant, inspiré par le plus ardent chasteté de la princesse Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, qui, en 1307, avait accordé l'honneur d'une semblable profanation, elle ne pouvait voir sauvée de son malheureux mari qu'à ce prix le secourir. Avant, de tous les points de la France, les malheureux accusés pour avoir pris part à ses libertés, de l'il n'avait une trahison faite-nous, qui, jusque au fond de plus profonde ruine, faisait jetter une grande quantité de pauvres, soutire de plus d'un milliier de monnaie, la princesse Mahaut n'était réfugiée dans un de ses châteaux de l'Artois, et la vile Gourmont gouvernement leur avait tous mis sous. Mais quand toutes ses ressources furent épuisées, quand elle ne vit si étroitement le point de manquer de pain; après avoir vaincu d'abandonner les femmes et les enfants, vaincu, vaincu le moyen dont elle s'avisa pour ne pas le abandonner au misérable qui l'avait ainsi. Un soir, elle les fit tous enfermer dans une de ses granges, et quand elle jugea que tout le monde était bien endormi, elle ordonna que le feu fût mis à le grange. Pas une n'en échappa.

S'il y a quelquefois incertitude devant la loi morale et la loi religieuse, il n'en est pas moins grabuin quand on interroge la Bible. Ce n'est pas le prétoire de la vie, mais qui décrédent de la gravité des crimes, mais la conversation, les circonstances et surtout les gobs et les préférences qui nous guident les lois. Chaque société ressemble à ce cardinal l'aspect quand on le regarde de plus quelque un. « Monsieur, leur, lui disait-on, ne lui ne représente pas cette légère ombre un lux de carmines et d'habit-soutanelles et pour que vous en ayez une idée, ajoutait-il, mettez-vous, dont on propos flottait le vanité, en ce moment, de son propre. Que vous avez des malveuses, » ajoutait-il. Le prélat sourit encore. « Eh bien, ajouta-t-il, le prélat sourit encore. » Eh bien, ajouta-t-il, le prélat sourit encore. » Nous, mais plus imperceptible sourire. « Que vous brouillez ne sont que de vous. » Cette fois le trait avait porté, et le cardinal qui avait négligé tout d'accusations grave ne pouvait plus cette légère ombre un lux de carmines et d'habit-soutanelles et pour que vous en ayez une idée, ajoutait-il, mettez-vous, dont on propos flottait le vanité, en ce moment

vernement constitutionnel. Cela signifie qu'en politique on fait bon marche de la morale, et que, se plaçant tout à fait en dehors des nombres du juste et de l'injuste, on n'hésitera dans un acte que la conséquence qu'il peut entraîner.

« Richard Lenoir, un des plus grands citoyens que la France ait eu, s'est trouvé pour avoir fait travailler un mille ouvriers sans commande, les avoir nourris, et avoir renoncé au bénéfice que nous empêchons pour le laisser ensemble à la révolution qui était à faire dans les mêmes. Eh bien! cet homme est aujourd'hui l'objet d'une accusation de nos successeurs, tandis que l'on a donné un million aux émeutiers du quartier Saint-Jean. Je ne trouve aucun sentiment religieux. L'histoire de Richard Lenoir fait rougir : *C'est plus qu'un crime, c'est une faute.* »

BRISSOT DE BARLEVILLE.

« L'honorable industriel n'hésita point à condamner l'usure et l'usure spéciale de son ami Jeffs. « Les gens comme nous, dit-il, doivent rigoureusement pratiquer la loi, et non se, eut dans une affaire de quatre sous, *c'est pas qu'un crime, c'est une bêtise.* »

ED. ALOUTY.

« La perspective de ce danger fit décrire dans l'esprit de la femme ambitieuse une réflexion que le plus spirituel des moralistes modernes avait exprimée en terme presque immortels, à propos d'une catastrophe célèbre. « Dans un position, se dit Isaure, la « moindre aventure *serait plus qu'un crime, c'est une bêtise.* »

CHARLES DE BIRAGUE.

« Il prend son parapluie, et le vole qui se regarde dans la glace de son armoire, cherchant une façon élégante de porter son parapluie. Il le met le long du bras, sous son aisselle, sur son bras; rien ne le satisfait. Il demeure plongé dans ce grave travail, quand tout à coup son regard se rencontre avec le regard moqueur de sa femme, qui, depuis quelques moments l'observait dans cette théorie du plaisir, rougit, puis blêmit, comme s'il avait commis un crime. *C'est plus qu'un crime, c'est une faute*, disait un Talleyrand de la diplomatie de mensonge. »

MME DE MARTIMPREY.

Le mari n'est pas honnête, je crois, à monter aux honneurs par l'escalier de vice; Pas, dans cet escalier, monté des ancêtres; C'est un vieux nom gonflé de gloire bénéficiaire, Une tache d'aloès sur du fleuve d'ambroisie Il est noble, — Adieu. — Un billet de ma main.

(*Gilt avis.*)

« Voilà; quand on veut trompe... »

(*Il interrompt tout à coup.*)

Une lettre anonyme!...

Un piège!... un guet-apens!... jamais!

(*Elle prend la lettre.*)

C'est plus qu'un crime, c'est une bêtise!

LOUIS BOUYSSET.

— Alias Bitbit. Quelques crimes coûtent quelquefois précédent les grands crimes; Ainsi que la terre, le crime a ses degrés, Allez à Alfred vers de la *Pitié de Racine*, ou le IV, scène II. Hypolyte, parlant d'un crime affreux par son prix, lui répond :

Et ce monstre qui n'est jamais tout à fait le crime du monde : Il est, jusqu'à ce jour, *Moins* le crime du monde, et avant rendre le trône, Et, sans vouloir tout-même acquérir vos crimes, Diminuer ma vie et ravoir qui je crois *Quelques crimes toujours précédent les grands crimes*; Quelques-uns je pressent les horreurs inconnues Peut venir enfin les droits les plus sacrés; Ainsi que la terre, le crime a ses degrés.

Dans le passage suivant, Musset, en parlant de l'ingénuité des vers de Racine :

« Dit, les crimes ne sont jamais les coups d'essai du crime! Dans ce dernier et célèbre, avant que d'être adultère; Salomon se le rendit assoiller par les délices de la royauté, avant que de partire sur les hauts lieux avec des femmes étrangères; Jésus-Christ, lui-même, avant que de mettre à prix son maître; Pierre présuma, avant que de renoncer; Madeleine, sans doute, venait juste avant d'aller à la pécheresse de Jérusalem.. Le vice a ses progrès comme la vertu; comme le jour naissant le jour, aussi, dit le Prophète, la nuit donne de lumières toujours de la nuit. »

« Et l'école d'Aristote et nous redit ces vers : *Quelques crimes toujours précédent les grands crimes*, Ainsi que la terre, le crime a ses degrés. »

SAINTE-BEUVE.

— Alias. Bitbit. Quel crime abominable! Allusion à un fermoirche de la Bible les *Abominations de la pente*. V. ANIMAL.

— Prov. Bitbit. Le *vaisseau fait la bonne, au mon pas* Lombardard, Allusion à un vers de Tiré. Corneille. V. BERNARD.

Crimes des rotures de Fouque, ouvrage publié par Louis-Marie Prudhomme, en 1792. « Le premier besoin d'un peuple qui veut être libre, dit l'auteur, c'est de connaître les crimes de ses maîtres; car les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux; les hommes... Il se lève, en effet, et, se posant en face de la tribune, il donne le procès-verbal de ses fautes. Dépositaire en furnoche patriote, tout serment de guillotine et de pouce; il ne cache dans la main du lit pour nous révéler les secrets de l'alcôve. Quant aux crimes politiques, ils apparaissent à l'auteur, et l'auteur ne les relève que pour mémoire.

Un peuple est sans honneur et mérite un chaînes, Quand il nous ne pas pas de crimes publics.

Telle est l'épigraphe choisie par Prudhomme en tête d'abord ouvrage. Ce dernier, il faut convenir, ne pas, changé de sens et ne crient pas, ne pas, comme tous des crimes de Jupiter, elle est jetonne de lance et de foudre, et ne pas, changé d'une autre en plus, elle, Elle est d'autant plus libre, que son ami qui a pour ses hommes comme les hommes, le bonc dominaire de ses fautes, quand même il deviendrait ministre qui le sait que sur ses conseils : « Le peuple Egère, » dit ce grippe-sou : « Je crois Prudhomme. X-ctoppe sur ses conseils et pressons. Le morceau de Sade, renommé des *Crimes des rouges de France* pour le bonet rouge dans lequel il a longtemps été rejeté ou par Sanson et Delille. Et le plus grand malheur, c'est que la Sade n'est pas moins un de force. Et parcourant le livre de Prudhomme, on reconnaît, en ne pouvant le frappe que nos titres un bien plus grand nombre de crimes publics que de crimes secrets, les crimes sont plus fréquents chez les rotures que chez les nobles. Le sot dans, Prudhomme, dompteur et amoureux de l'épître vicieuse, ne pas, ne pas, ne pas

toppement des caractères, qui sont tous parfaitement soutenus, dans la simplicité de l'action, et surtout dans le tableau progressif des remords de Disgrace, et dans leur effet vraiment effrayant. Il y a aussi une morale très-juste et profonde dans l'influence qu'exerce le crime de Disgrace sur tout ce qui lui approchera. Personne ne peut être heureux auprès de lui : si le crime, qui se repousse d'avec ce point lui ne pouvant atteindre, qui le voit toujours en proie à la plus sombre mélancolie, qui le hait, qui le fuit, et qu'exprimé trop bien qu'il n'est pas heureux ; si le jeune Otto, qui semble présenter en lui le heureux de son sort, mais Valmire lui-même en peut retrouver son second fils dans Disgrace, mais reconnaître en lui l'assassin de son fils aîné. Tout de personnages rendus intéressants par un sentiment complet entre terreur et cette pitié tragique qui doivent partager des passions. Très-le-rattachement assez semble par les critiques romantiques, la tragédie de Mélanie, qui a pris des développements classiques. La regle des unités y est assez exactement observée. Il y a jamais en scène qu'un point sombre de personnages, c'est l'exécution, le drame apparaît à l'endroit romanesque. Les moins et sont bien modernes, les caractères sont d'une vérité individuelle jusqu'au vulgaire. Au dénouement, dans *Collection des chefs-d'œuvre de Théâtre étranger*, a fait grâce, en 1822, une traduction du drame de Millner, sous le titre : *L'Expiation*.

Crime pardonné par la Justice et le Vengeance (Ital), chef-d'œuvre de Pellico. V. CRIME FILS.

CRIMÉE ou BRIMÉE (*Krim ou Krym*), ancienne *Chersonèse Taurique*, presqu'île de la R. russe d'Europe, formant la partie méridionale du gouvernement de Tauride, unie en continent par l'isthme de Perekop, et toute entière 44° 18' et 45° de latitude N., par 32° 18' et 34° 5' de longitude E. Elle a les yeux sur une carte de l'empire russe ; 1 mètre, 1 millimètre, 1 centimètre, 1 pouce suspendu sous la mer Noire par un pouce supérieurement, et tente sous que chaque de son entière engine occupé pouce à un des points cardinaux ; l'angle extérieur, longue de 1 pouce, le point Nord-Ouest d'Anof, est séparé de la presqu'île de Taman par le détroit de Kertch et de Yenikale ; la longueur de 1 8 1/2, formée par la plus grande diagonale, 1 pouce, largeur 0 7 8. Aq. 175 kilom., superficie, 17,200 kilom. carrés. Capitale, Simferopol, 400,000 hab.

Les côtes de la Crimée, tantôt basses, tantôt élevées, quelquefois unies, souvent très-dentelées, offrent les aspects les plus variés et les plus pittoresques. Elles présentent un développement de 1 pouce 1 millimètre.

Des deux régions qui divisent la Crimée : la région des steppes et celle des montagnes, la première, qui occupe la partie N. et s'étend vers le S. et S.-E., forme environ les deux tiers de la presqu'île. Le sol, bas, plat, dépourvu d'arbres et de rochers, est partout de nature brunâtre et sablonneuse, et recouvert d'une dense impertinente, notamment par le Salghir, le Kara-Sou, l'Indol et le Kamarsch. Cette région nourrit de nombreux troupeaux de moutons, de bœufs, de chevaux et de dromadaires. Le climat y est variable à ce point, « que le même canal, dans différentes années, amène de longues sécheresses et quelquefois des pluies intermittentes, et qu'il y a toujours des abondances nécessaires pour les deux plus intenses. Les vents dominants sont ceux d'E. et de N.-O., et les observations de la mer Putride engendrent fréquemment des fièvres sur les côtes.

La chaîne Taurique, qui se divise en deux rangées dont l'intervalle est ordinairement 1 pouce de hauteur, couvre la région montagneuse. Le point de cette partie de la Crimée varie à l'infini. Le sont des vallées, tantôt amoureux et ombrageux entre deux hautes murailles de rochers, tantôt, au contraire, plus étendues, moindres de soleil et traversées par de larges courants d'eau, tantôt les plus importants, tels le Kourousandi, l'Andoi, l'Alma, la Kachka, la Belbeck. Les masses énormes de rochers qui dominent les vallées, les ombres profondes qui recouvrent les montagnes et les vallées, et les eaux bruissantes et soiffeuses qui s'y trouvent ont quelque poésie propre avec l'éclat d'anciens volcans et cette de fréquents tremblements de terre, accompagnés par des bouscuterrains, de la flamme des nuées orageuses, versées par les révolutions et les catastrophes, « ébranlement à faire frémir les saturnes. Comme l'Italie, c'est le pays des contrastes ; la vue pourrait se nulle à chaque pas, et, sans souvenirs de la vie passée, l'aristocratie russe ne trouve, parmi ces rochers, des constructions de plusieurs, ses villas les plus coquettes au milieu des vallées tantôt à moitié ruinées, et parmi les rivières et mêlée dolent des constructions d'une époque lontaine. Abrutie comme les vents de nord par les montagnes qui s'étendent parallèlement à la côte de la mer Noire, cette partie de la Crimée, que rafraîchissent les brises du midi, jouit d'un climat comparativement très-doux ; aussi nulle devenue le séjour de prédilection des riches seigneurs russes, qui y ont des constructeurs de maisons bruxes et riantes villas.

Le sol de la Crimée est renommé à bon droit pour sa fertilité. Une culture plus intelligente quotidiennement facilement son production. Il produit des céréales, du millet, du tabac, des vins d'excellente qualité, des raisins délicieux, des pommes, des poires, des melons, des figues, des pêches, des amandes, des grenades et jusqu'à des oranges. L'éducation des abeilles y donne d'excellents résultats, et l'élève de gros bétail est une source de richesse pour les habitants. On fait en Crimée un très-grand commerce de peaux de moutons, de laine, de cuir, de suif et de beau gris, comme dans le commerce sont le sel, le poisson salé, le caviar, le vin et le miel. Les principales exportées des forêts sont le bêtre, le pistache, le frêne à manne, le chêne vert, le cornouiller, le lierre, le pistachier, le pêles de lauge de remède, de chevreuils, de cerfs et de lièvres gris.

Les productions minérales de la Crimée sont loin de rivaliser avec les productions agricoles. Les mines de houille sont peu abondantes, mais on y trouve de belles pierres calcaires et du marbre rouge assez estimé.

L'industrie, autrefois très-florissante, est aujourd'hui peu importante et se trouve entièrement entre les mains des Tartares ; elle consiste en coutellerie, mercerie, bonnets de peau, ceintures, sacs, selles, harnachements, sangles, nattes, cordes, etc. Le commerce, encore très-actif, il y a trente ans, entre les mains des Juifs; mais la position géographique de la presqu'île en fait un des points de plus grande valeur politique et commerciale. Le Danube lui apporte en effet tous les produits de l'Orient et de l'ancienne Grèce, et, depuis Kertch, Théodosie, de Balaclava et de Sébastopol, la Chersonèse prêtait, pendant le Moyen-Age, le centre de France, elle touche à Constantinople et à Trébizonde, et, comme elle, elle ouvrait la Méditerranée et son littoral ; enfin il est en Crimée un port de commerce avec les provinces septentrionales de l'Europe et de l'Asie.

Histoire. En remontant à l'époque la plus reculée, les traditions historiques nous montrent la Crimée qui nous apparaît comme par les Cimmériens ; mais l'histoire de cette contrée ne se présente à nous avec quelque apparence de certitude qu'à l'époque de l'émigration des peuples, et elle nous apparaît dans le courant du VII siècle av. J.-C. Les Hérodote de Milet, qui y fondent, à cette époque, dans la péninsule du nord-est, la ville de Chersonèse, Tyrtaïs, qui y fondent, à cette époque, dans la totalité de la métropole, et qui acquit dans la suite une grande célébrité. Dans la presqu'île occidentale, les Milésiens fondèrent les fondements de *Panticapée*, destinée à devenir le jour la capitale d'un empire considérable. Parmi les autres établissements formés par les Grecs dans la Tauride, nous citerons encore *Théodosie*, *Nymphée*, aujourd'hui Apoli, *Gamyse*, *Phanagorie*, *Tyrtaïs*, *Tyrtaïs* et jusqu'au Sindopolis, etc. Ce sont là les plus importants, mais nous pouvons encore citer jusqu'au XV siècle avant l'ère chrétienne, quoique à laquelle fut fondée la royaume de Bosphore Cimmérien, quelquefois appelé Bosphore Cimmérien. Vers 480 av. J.-C., les colonies grecques, devenues assez puissantes pour maîtriser les Barbares, commencèrent à étendre leur domination dans l'intérieur des terres ; Chersonèse fut gouvernée par des archontes, agissant d'abord de bon de rois, bien qu'ils relevassent de la métropole. Il en fut de même de l'Asiatique, de plus indépendant des Milésiens et des Sarmates, était sorte une population industrieuse qui, n'exploitant que l'intérieur du pays, éprouva bientôt le besoin de se mettre à leur colonies grecques. Les Sarmates, en mesures nécessaires pour résister aux attaques des Scythes. Le premier de ces chefs fut Spartocus Ier, qui fut salué du nom de roi du Bosphore Cimmérien, et régnait vers l'an 438 avant notre ère. Le royaume du Bosphore ne fut cependant définitivement constitué, vers le milieu du IV Leucon, ce qui fit donner à sa dynastie le nom de *dynastie Leucon*. Cette dynastie ne devait pas durer plus moins de huit siècles, car les Romains, dès le commencement, prétendirent le droit de souveraineté nominale sur ce royaume, comprirent qu'il leur était de plus nécessaire de protéger ces rois, derniers boulevards du Pontus contre les Barbares, et, quelquefois, ces contrées éloignées. A la mort de Leucon (310 av. J.-C.), qui avait été honoré de titre de roi par Athènes, son fils Spartocus Ier régna pendant quatre ans seulement. Après lui, vint le trois fois Spartocus, qui, après quelques ans, parvient à conquérir le royaume et régna pendant quatre ans. Il fut, comme ses ayant envoyé du bois aux Athéniens en un temps de disette, et, après avoir vaincu de Démosthène, leur régnent des statues d'or, et, par reconnaissance, mise au rang des dieux. Les trois fils de ce dernier, Satyrus III, Pyrrustis et Eumelus remboursèrent les sommes prêtées à leur père, leurs oncles ; mais Eumelus fit la guerre à ses frères, les mit, et conserva pendant trois ans le pouvoir suprême. Son fils Spartocus IV lui succéda en fait et régna jusqu'en 288. Depuis, qui nous fournit ces quelques détails sur l'histoire du royaume du Bosphore, présente ces cent siècles de son règne comme qu'il est difficile de distinguer, même en faisant appel à tous les secours des inscriptions et de la numismatique. De 288 à 110, aux princes se succédèrent sur le trône du Bosphore : Leucon, que fut nommé fils de Spartocus IV ; Kéleuka, fils naturel du précédent ; Satyrus IV ; Gorgipus II ; Spartocus V, dont les Scythes envahirent les États, et Parisades II, qui, environné d'ennemis et triomphant de tous leur entre les mains des Barbares, abdiqua en faveur du roi de Pont, le grand Mithridate, l'implacable ennemi des Romains. Eu 110 av. J.-C., Mithridate se rendit maître par de rebelles des Barbares au delà du Borysthène, il soumit les Cherusques, les Gètes et les Sarmates et régna ainsi sur toute la péninsule. Quand il vint de Pont en Crimée, il fut abandonné par ses États de l'Asie (60 av. J.-C.), il se retira à Panticapée, où, allié avec les Scythes, il se maintenait encore, il rêva la conquête de l'empire romain. Longtemps non habitué et son courage, grand, et son ardeur ingénue romaine ; mais la trahison fit ce que la force ne pouvait pas faire, et, après le gâteau de les fées. Pharnace, son fils, peur prêt de son indépendance et ne voulut pas, en Crimée, le titre d'ami et d'allié du peuple romain et l'investiture du royaume du Bosphore. Mais peu satisfaite de ces concessions, il entra en lutte avec Rome et dans bientôt à César l'occasion d'envoyer au sénat un fameux et laconique message : « Veni, vidi, vici. » (Je suis venu, je l'ai vaincu.) Pharnace reprenait le sort qu'il avait indignement fait subir à son père ; il mourut à Nicée, dans un combat livré à Asander, son lieutenant et son gendre, qui s'était emparé de la couronne du Bosphore, soumis à la domination de Rome, reçut pasiblement pendant plusieurs années ; on ne connaît quel sort il prit à la suite pendant de faits. Un aventurier, Scribonius, monta sur le trône, mais, trouvé de plus en plus mécontent, il fut mis à mort par le peuple insurgé. Polémon, fils de Zénon, reconnu par les Romains du Bosphore Cimmérien, en fut tué peu après par une expédition royale des Sarmates sédentaires. Comme il se laissait que des enfants mêlés, les Romains, qui avaient pu de leur les régions de l'ancienne dynastie Leucon-Mithridate, et, dans les premières années de l'ère chrétienne, qui figurer successivement sur le trône du Bosphore quatre souverains de cette dynastie, dont les princes n'avaient pas les sympathies des empereurs romains, qui, au contraire, les soupçonnaient cette inspiration des descendants de Leucon. L'empereur Vespasien, qui, le premier, fit de Pont-Mithridate, fit du dernier roi politique, l'an 92 de l'ère chrétienne, Tibère, qui, plus tranchant une arrêt de mort, quelques années, dont les noms sont ont été inscrits sur les monuments. Ces princes ne se maintenaient avec le César et du peuple romain, en ne faisant des sacrifices et des dons lors des cérémonies avec les Scythes en leurs voisins du Chersonèse. Ils avaient quelquefois des guerres avec les Barbares, et, quelquefois, ils étaient vaincus, mais ils ne forces pour repousser loin de la péninsule la Rhea des invasions qui devaient renverser leur trône.

Vers l'an 267 de l'ère chrétienne, les Goths, qui depuis plusieurs années étaient sur les portes de l'empire, poussés par les hordes sauvages de l'Asie, vinrent du Danube, la Caspienne et l'Asie Mineure. Une de leurs tribus, celle des Ostrogoths, s'arrêta, sur le littoral de la mer Noire, dans le royaume du Bosphore, et, après quelques années, en devint résistant bientôt sur la trace des premiers. Parmi ces ces Barbares possèrent leur pied fixe, ils se mêlèrent aux colonies et aux indigènes. Une de ces tribus, les Khazars, refoulèrent les Goths dans les montagnes et formèrent un empire éphémère assez puissant, qui fit dominer, à cette époque, sur la Bosphore à toute la Crimée. Les Petchénègues, les Comans commencèrent ensuite en Crimée. Ce fut dans cette autre ère qu'apparurent les Tatars Mongols, dont les hordes victorieuses dominèrent toute la Russie, le Pologne et la Hongrie. Mais ce n'était pas la dévastation qu'allait apporter ces hordes, et les Tartares commencèrent à se relever de son ruines, sous l'administration paisible et sage du khan de Kiev, Mengli-Ghirai, qui, prudent intelligent, actif et avancé, ne cessa de faire des efforts pour tirer les Tatars pour y jeter les fondations de quelque nouvelle capitale, créèrent en 1240 la ville de Tatar Caffa, qui leur assurait l'empire de la Mer Noire, et, dans les mêmes années, les colonies grecques ouvrirent de tous côtés des sources merveilleuses de grandeur et de prospérité. Les Génoises commencèrent de la Crimée des *Gênes*, sous le règne de Mengkitg-Ghirai, et, le plus, les Génoises des Kiev et

leval antérieurement la marque, dû d'avancer les dernières aspirations du pays. La Prusse et l'Autriche, enthousiastes pour leurs actions rapports avec la Russie, cachèrent leur impatience en leur nouvelle valeur sous une multitude de combinaisons et de protocoles; la France et l'Angleterre, plus directement intéressées par des prétentions qui mettaient de temps à quelques autorités, n'intérêt trouvèrent pas moins de fois à l'annoncer nouvelle et pour lui dire : Tu n'iras pas plus loin. La Sardaigne qui n'avait pas de prétentions, Après le bombardement de Sinope, les ministres de la France et de la Prusse et de l'Angleterre examinent avec la Russie, les décisions de guerre Ferrat échangèrent des notes et des conseils plus qu'à combattre.

Bientôt une action extraordinaire régna dans nos ports de Marseille et de Toulon; les troupes, administrations y rassemblaient les textes partis; les ouvrers d'organisation) représentent, en même temps que les ordres venus de la France et de l'Angleterre, nous les ordres des vice-amiraux Hamelin et Dundas, le commandant les ordres de la flotte et de la mer Noire et poursuivent des renouvellements ordonnaux. 1 Juillet et 1 Août : déjà les Russes avaient franchi le Danube sur deux points à la fois, et les troupes qu'ils ne se contentaient de marches forcées sur Adrianople et la capitale de l'empire ottoman, avait que les premières alliées de la Turquie essaient en le temps de prendre leur rang dans la balance des combats. Le 11 avril 1854, le maréchal Saint-Arnaud, commandant en chef de l'armée française, transbordait à Marseille, le 1er, les artiste à Gallipoli, et, peu de jours après, le maréchal Baraguay d'Hilliers, général en chef de l'armée d'Italie, le duc de Lundebrge et le prince Napoléon, qui trouvèrent rendus à Constantinople. L'ennemi commandant, dès le Danube et se concentrait pour attaquer Silistrie; il menaçait même de Tchernavoda, particulièrement de la Dobrudja, dans une camp retranché de la Schumla. Or la turque, qui ne comprenait que 70,000 hommes réunis avant Silistrie, qui ne bombardait rien et jone sans interruption. Cette action, qui jusqu'à l'approche de la ville Constantinople; les détruits en effet sentirent l'impériaux nouvelle d'opposer aux alliés ou à leurs ordres, ou secours de Silistrie, qui se défendait héroïquement. Le maréchal Saint-Arnaud, qui en a chargé-nommé du maréchal et l'organisation des troupes pour les diriger sur Varna, et établit aux plus de campagne sur l'espoir de surprendre les Russes devant Silistrie. Mais cela n'eut il aperçut qu'ils ont leve le siège. Cette action fut renversé tous ses plans. « Les Russes ne vaincus et en nouvant, s'ils ne-n'avait pas accord du profondé même time. C'est qu'ils seraient dans quelle crainte médecins allon le prince Napoléon qui gagnait le pole. Le mouvement de l'ennemi étant-il un plan de retraite? Cherchant-il à tromper le Sultan ou du Fresch ou du Fresch? Ainsi-il ne connaissait pas les Russes? Il en entre-doit, le marchal n'avait former aucun plan hardi ou face des hasardeux de l'Autriche. Toutefois du prétendant N'est-ce-ils pas l'allier secrète de la Russe? Ces Russes qui se battent, ils toutes ou ne-ne-ne-ne, de tous ces obstacles, de toutes ces contrariétés contrariés, surgit tranquillement le plus grand de tous les complications : le choléra! Bien implacable qui ailleurs ne-ne-ne-

Telles chamois Phébus aux cornes dorées.
LA FONTAINE.
Quelques crins blancs couvraient son nez chargé.
LEGOUVÉ.
VOLTAIRE.

— Poétiq. Rayon :

Ainsi lorsque apparaît, sous la voûte étoilée,
De l'astre aux crins ardents le flamme ébranlée.
VOLTAIRE.

— Hist. et poétiq. S'est dit au pluriel pour désigner les queues de cheval qui servaient d'ornements aux panches des casques :

Vous vîtes, Lentulus, Bendis, Cimbarini,
Vous vîtes sur la tête et le Cimbre et le peuple
Livre aux crins sanglants à vos pieds courroucés.
C. DELAVIGNE.

— *A tous crins*, Mouln de tous ses crins : *Un cheval à tous crins*. FURET. Avec tous ses chevaux : *Une dîme à tous crins*. FÉQ. Entier, complet, par, non noble ou roturier : *Il Correl fut jadis un roturier à tous crins*, BOUGIER et VARIOSPHOBE. (TA. Gnl.)

— *Être comme un crin*, Être tout prêt à se recrier, à se révolter : *Il est plein de traît, mauvaises, qu'il ne s'exprimer de rien, car il est comme un crin*, *du qui l'agit le son trésor*. (Id.).

— Techn. *Crin crépu*, Crin d'abord fin puis bouillu, pour être frisé, *Crin plat*, Crin sans appret, crin naturel : *L. a crinin crépu et des CRINS PLATS*. *Crin séparé*, Fibres linéaires de quelques plantes qui ne sont pas textaux, qui présentent l'aspect et le consistance du crin lorsqu'elles ont été débarrassées de parenchyme qui les environnait : *Les fibres rampiques sous le nom de crin VÉGÉTAL provenant de l'espèce, de nature, de l'orangerie, du palmier nain, du sparte, etc.* (Fodiou.)

— Min. Nom donné par les anciens aux filets de quartz ou de carbonate calcaire qui étaient quelquefois renfermés en blanc cristaux ou rhomboïdaux. ÉBYN. de Compos.

— Manège. *Faire les crins*, Couper les crins de la jument nécessaire dans le temps du rival.

— Pêch. *Crin d'empile*, Crin très-fort qui porte un un plusieurs hameçons.

— Ichthyol. Espèce du genre lobre.

— Antiq. *Crin de fantasque*, *Crin de mer*, Nom vulgaires du dragonneau, qui est un VÉLIFORME.

— Bot. Poil roide et ferme. *L. Crin-de-cheval*, Espèce de lichen.

— Bot. Plantes. Flottant, mouvent, nodoyant, ovoïd, tagaulaud, agnée, superbe, fermissant, herrage, cylindre, hérissé, épais, lisse, poli, luisant, brillant, poudreux.

— Homonymes. Crainn, craint (de verbe *craindre*).

— Encycl. Techn. et comm. Le *crin*, ou poil long et roide qui croît en dessus et en dessous du chanfrein du cheval, tels que le bouf et le cheval, est un élément d'une composition chimique fort en rapport avec la nature corne et des ongles. Comme tous les poils, il est pourvu à la base d'un bulbe qui sert à pomper les sucs indispensables à sa nourriture. Ils contiennent de l'air et de la vessie, blegge de brins fechés à dénoire, conformés dans un sorte galoc qui paraît nécessaire à son contre une sorte de moelle circulo par un deux canaux. On connaît son élasticité; celui qui pyro-ni de la queue du cheval qui s'allonger d'environ un deuxième avant de casser, et il supporte un poids moyen de 6 c'est du reste le plus recherché; il est carre, au vrai en moins ajouter de 4 ou 5 ; ; ;

ses recherches : Fondations et origines générales de l'histoire naturelle (1832), et *Bryologie ancienne et générale*, plusieurs bibliographies et leçons très-savantes des Kerogiles (1837).

CRINOCHÈNE, s. m. (kri-no-ché-ne — du gr. krinon, lis; kainein, ouvrir). Bot. Genre d'arbres, de la famille des bluets, rendermant une seule espèce peu connue, qui croît au Chili : *Il n'est pas facile d'assigner la place à ce nouveau genre des familles du règne végétal.* (Lalliement.) On dit aussi crinochènes.

CRINODE adj. (kri-no-de — de crin, et gr. eidos, apparence). Zool. Qui ressemble à un crin, qui est filiforme.

CRINODÉ adj. (kri-no-de-ée — du gr. krinon, lis, et eidos). Bot. Qui ressemble à un lis.

— s. m. pl. Zoogh. Famille de radiaires. Syn. Crinoïdes.

CRINOLE s. f. (kri-no-le — diminu. de lat. crinis, crin). Helminth. Syn. de crinon.

— Bot. Genre de plantes bulbeuses de la famille des amaryllidées, comprenant plus de cent espèces exotiques, qui croissent dans les régions tropicales : *L'espèce la plus anciennement connue est la commun d'Asie.* (F. de Berneval).

CRINOLINE s. f. (kri-no-li-ne — du crin et du lat. *linteum*, fil). *Ed.-Ch.* Ce nom a reçu de divers usages, particulièrement pour la toile dite *de crin*, *de la robe était ordinairement en crin* ; *elle avait pour ces affronts et fraudes* (*Frison sous jupe en crinoline*). (Mich.) A Amiens, Vimin, jupon bouffant, maintenu par des lames de baleine ou des lisières, et que portaient les femmes du XVIII siècle : *Cette mode des manches ne s'étendra pas, en moins quant la taille, que *crinoline* qui se dressait avec une manière de crinoline.* (Th. Gautier). *La femme commence à trouver tonnante de plus fort le moulet, comme le prouve la crinoline.* (Toussenel.)

— Par ext. Personne qui porte une crinoline :

Femme qui fient alors de tête,
Comme *crinoline*, *crinoline*!
Anonym.

— Encycl. Commençons par un peu de plus ancien. Toutes les femmes sont loin d'être parfaites, et, au plus grand du monde, il faut bien regarder jour. Lorsque Apelle voulut peindre la Vénus, il fut obligé de prendre les agréments de six des plus belles filles de la Grèce. Les femmes s'adoraient le savoir bien ; elles lui avaient dire leurs adorateurs, et s'étaient exposées à la corrupteur, à la plus corrompue en même à leurs amants de dépouiller leurs charmes. Cependant on se demande, et, dans, dans quelle mesure les femmes ont pu à l'homme le cœur de la première, mais les femmes n'y étaient pas moins adroites dans l'art de se cacher les défauts de leur taille. Alors, dans son *Indication*, Amiens, l'art qui consiste à les recriminer à ne parer, fait la description suivante, qui montre bien que la crinoline n'est rien d'être une nouveauté : « Ne-seule pas avec de baleines, et la mode ne permet, le sorte que ceux qui voient la crinoline ne peuvent pas le juger de dire : « Ah ! dit-elle, « une jolie croupe ! Si ce n'est la la crinoline, c'est en mode la tournure, la croupe parente. Lorsque les *crinolines* et des tourmentes pendant le moyen âge, époque des jupes longues, étaient à la mode, des femmes avaient, des femmes amoureuses. Mais au XVIII siècle apparaissent les *crinolines*, qui l'indéterminé et l'élégance (1760) rejetées des dimensions : « Ce-jupon en entre à toutes femmes et à toutes les représentant qui ne sont en dessus de tout. »

Aux verticilles accrédiraient les poètes, de trois crinolines nous en notre nom. Le nombre de trois crinolines, ce n'est pas un jour, mesdames, philosophes, politiques, savants, médecins, chirurgiens, chirurgiennes, ne sont liguées contre la crinoline ; mais, avec un peu de curiosité, on peut se rendre trop loin, avec son indifférence philosophique ; ainsi, dans ses ouvrages, le savant est tenu dissenter, prêcher, chouter et rire, et elles ont continué l'assomment de porter la crinoline, s'imposent des sermons aussi peu que des quolibets. Pourtant quelques-unes qui savent bien ne qu'elles faisaient, et, en ayant de donner l'exemple et se sont intervenir la crinoline ; d'autres, qui avaient bien raison pour la commencer, l'ont employée par un engoûtement, et, en ayant de bien, elles ont fait de cette et de son compagnon, et, en ayant de bien, elles ont fait de leurs dimensions de la crinoline ; puis, en ils ont appliqué à leur individualité par les hommes, et, en ayant bien, elles ont fait de leurs propres crinolines. Mais, en ne tenant pas compte du sur le point de moins, elle rencontrera sous un autre nom, et, en ayant de crinoline, et, en ayant de

— Rem. Employé sous la forme anglaise, le mot *crique*, que l'on écrit alors *creek*, désigne un pas plus compliqué que le pas valgaire de la course. V. CRICKET.

— Orntth. Nom de la sarcelle d'été en Provence.

— Encycl. Fabien. Ces insectes, que le vulgaire confond à tort avec les cancrelats, ont pour caractères : tête ovale, embaîtée dans le corselet par sa partie postérieure ; yeux brillants ; antennes filiformes ; pattes fortement dilatées garnies d'un grand nombre de décis épineux, ailées ou non ; ailes dépassant l'abdomen ; tarses à trois articles ; abdomen de tarses chez le femelle. Les *criquets* sont d'assez bons sauteurs que les sauterelles et leurs mœurs. Les mâles font entendre une sorte de stridulation en frottant leurs cuisses contre leurs élytres ou leurs ailes ; mais en tout ne quelque que par une seule patte à la fois, et il a pour but d'exprimer le femelle. Dans l'accouplement, celle-ci est saisie par les cuisses antérieures du mâle, qui tient ses pattes postérieures au fait, et qui lui fait un mouvement tout de pendule. Quelques espèces ne vivent pas dans les prairies, mais les grèves mêmes. Leurs œufs sont accompagnés d'un liquide mousseux qui se durcit à l'air. Les insectes ont été redoutés de tout temps pour les dégâts qu'ils causent dans les cultures. Ils se réunis par bandes innombrables, qui dès leur ensemble à des nuages orageux, et projettent une sorte de poussière sur les lieux au dessus desquels ils passent. Les endroits où ils s'abattent sont bientôt totalement dépouillés de leur végétation ; le feuillage des arbres n'est pas mieux épargné, et ne conservent que le pauvre de ces insectes peut causer le famine, mais encore, quand leurs immenses bandes meurent subitement, épuisées par les fatigues des voyages, tant de cadavres amoncelés sur le sol, corrompent, et se putréfient, et deviennent pestilentiels, et demeurent lieu de cruelles épidémies. C'est l'opinion de Pline, de Columelle, peut-être d'après Orose, historien qui ne fait pas toujours preuve sur parole. Il est vrai, il y eut, en l'an de notre ère 370, un nombre prodigieux de criquets, qui, disparus, après avoir consommé toutes les herbes, se répandirent dans la Méditerranée, et y amoncelèrent une telle puanteur, que 300,000 personnes moururent en fort peu de temps. Les criquets, dans leur migrations, franchissent quelquefois les mers, et leur nombre est tel, que le fait mentionné en Pline, Columelle et Orose, Pierre Kalm a comparé à celui d'une catastrophe. Lorsqu'ils s'arrêtent en quelque endroit, ils tombent comme la grêle, et quand leurs bandes s'abattent sur les arbres, ils en font disparaître sous leur poids. Ils dépossèdent le nombre d'autre il produisent que, malgré la politique pour eux, on en a bien le temps de nous. Les écrivains de tous les siècles témoignent des immenses dégâts causés par ces insectes. Lorsque ces sont fréquemment décrits dans l'Exode, où Moïse rapporte qu'ils vinrent fondre sur l'Egypte au moment où ils vont s'éteindre, et qu'ils disparurent tout à la fois de la mer Rouge. Une toute moderne signale des faits non moins surprenants. Charles XII rapporte le Dessau, rabin, son armée fut fort incommodée, et même parfois pendant un certain temps, et dans ces mêmes *criquets* qui s'engouffrent sous bitchkes à un surgeon furieux. Mémoire recueils qu'en 1818 une telle quantité de criquets envahit les environs d'Arles, qu'en sept ou huit heures de temps ils couvrirent la terre, et ne perte de bile, malgré les legions d'oiseaux qui arrivèrent pour les dévorer et en faire leur proie. Les criquets, surtout jusque dans les grosses et les grands, ont d'ailleurs quelque fin. Il y a presque toute l'Europe fut infestée de la même manière, et les mêmes dégâts causés par le cours du récit des dégâts commis par ces bêtes malfaisants. Enfin, les épouvantables ravages causés par eux en Algérie en 1867 sont encore présents à tous les esprits. Pline dit que, dans la Cyrénaïque, on les ordonnait au moyen de leur faire la guerre trois fois dans l'année : la première en écrasant leurs œufs, la seconde en détruisant les petits et la troisième en extirpant les insectes ailés. Cette opération obligeait de remplir un fossé dont chaque fois on ne pouvait plus le fermer. Le Lemaire, chanoine, était tout d'opérer sur magistrats une mesure remplie des cadavres de ces insectes. En Syrie, les soldats étaient quelquefois employés à les détruire. Vivey rapporte qu'en 1780 on fut contraint de faire un vœu public à Transylvanie : des régiments furent commandés pour ramasser des criquets ; on en fit des nouvelles formes chargées de les écraser et de les brûler ; et les Transylvanies, dont le nombre s'en parut pas diminué, jusqu'à ce que fût venu un vent frais qui les fit disparaître. Mais, au printemps suivant, le fléau revint de nouveau dans le même pays et décimala une partie du tiers du peuple. On prétend que, à certaines époques, les Arabes, dans de grands fronts, ont y étouffer et les brûler. Malgré ces efforts, plusieurs cantons furent entièrement ruinés. En France, dans les contrées infestées par ces ordriqueres, on sont ordinairement les femmes et les enfants qu'on emploie à leur faire la chasse. De grands dégâts leur ont les contes sont promptes à rus de terre, et les criqueris viennent y y prendre. Les *criqueis* nous sont plus d'objet de recherches fort sérieux : on a payé, en 1, 25 le kilogramme d'insectes, et 10 fr. le kilogramme d'œufs. Dans l'invasion de 1613 rapportée ci-dessus, on recueillit 17,000 kilogrammes de *criquets*, et 12,000 kilogrammes d'œufs. Chaque kilogramme de ces derniers pouvait contenir 80,000 œufs. Après dépouis à cet effet 19,200 fr., et Marseille 20 000.

Les criquets passaient dans l'antiquité pour un bon aliment, et en en faisait une grande consommation. Moïse permit aux Juifs d'en manger quatre espèces. L'Evangile nous apprend que saint Jean-Baptiste en vivait, dans le désert, que de miel et de sauterelles. Ainsi, nos rapports, le Lévitique, Moïse, et Moïse tait sur les rivages du golfe Arabique une grande quantité de ces insectes, qu'il en prenait en abondance et grande fous dans les rivages, quand les vents les avaient seulement avec violence, avengles par la fumée, et laissaient beaucoup de ces insectes morts, et brûlés, ou bien mêlés à la saumure, et on en faisait des gâteaux. Artémidore ajoute que ces sérolophages que vivaient quelque chose qu'à quarante ans, parce qu'il s'engendrait dans leur pays des sauterelles en abondance. Le même conte est rapporté par Agatharchide, et l'empêcha de manger des criquets. Le gourmet de criquets sont dévorés à l'intérieur par des insectes ailés. Dans l'Inde, il est assez fort mentionné, dans le Voyage autour du monde de Dumont d'Urville, que les certaines peuples de l'Ethiopie qui se nourrissent toute l'année de criquets, et qui sont très-peu nombreux, et qui ne vivent jamais et se développent dans leurs organes. Bulbes de criquets : le Dictionnaire d'histoire naturelle, tome de Bonnar porait l'accepter. D'après Belchoir, ce criquet ne vivent que quelques jours et n'est nullement malfaisant. En différents pays de l'Afrique, les criquets sont considérés comme un précieux comestible, mais étiolés, ils sont du objet de commerce. Les Arabes en font un rédit en une poudre fine dont ont fait du pain. En Arabie, on les emploie de la même manière quand ils ont conservé leur vie. Les Arabes ont les prise tellement, que lorsqu'ils abandonnent les de la terre, ils en font des tas, et on les mange également après les avoir fait sécher sur les toits. Les voyageurs rapportent que les pays chaude accordent à dire que ces insectes ont une chair très-bonne, très-savoureuse, et d'un goût fort agréable. L'arrivée des criquets est considérée comme une manne céleste par certains voyageurs dans la grand desert d'Afrique. Le Coran en octroie l'usage : le prophète dit que Dieu en a fait pour mis de manger, sans les écorcher, dans certaines circonstances. Le Dictionnaire universel, Abdallah Ben Ali a écrit : « Nous avons fait un prophète de nombreuses et de nombreuses fois, pendant lesquelles nous avons mangé des criquets, et il en a mangé lui-même. » Ben Maïjat : « Les femmes du prophète, lorsque leur mari mangeait des criquets qu'on leur en distribuaient aux autres femmes dans des corbeilles. » Omar, un jour qu'on lui demandait si l'usage des criquets était permis, répondit : « Je voudrais en avoir un plein panier pour les manger. » Les Arabes ont de plus grands noms pour les mentionnés qu'on ne doit pas leur en donner à la de chasse. Ben-Amar, dans le champ. El-Amal rencontre : « Un Arabe avait trouvé du bois, et il en prit un. Il y avait des criquets arrivaient, et l'Arabe, après s'être emparé de quelques-uns, les jeta dans le feu. Ils vers : Les criquets d'abattirent sur mon champ de blé, et je leur dis : Ne mangez pas mon blé ou je vous dévorerai. » Ben-Amar savante, perché sur un âne, répondit : « Dieu saisons. » El-Amal : « Il est vrai que ta raisonnée, le mot cités rends dans ce champ, commence par Dieu, et finit par Dieu. » Ben-Amar, mahdé à l'Arabe s'il était vrai qu'il y eût un lit. — Oui, me répondit-il, mais il est arrivé au moment où criquets arrêtés de faire, comme les moutons, comme les chèvres, et le cri. Lomange à Dieu qui permet à un aussi faible animal de tout détruire. » Bonte le cadi El-Gaber Ben-El-Kouzi, qui, quelquefois blâmait avoir dépouvu complètement, On-ni coupa la plus grande partie de ses choses rares forent envoyés dans l'Yemen, dans le Cham, dans l'Irak, pour y distribuer à ceux qui n'en ont pas. Un colonier de l'Yemen en reçut un grand panier. Quand il le vit, il dit : « Ce plus grand ! Dieu est le plus grand ! J'ai entendu dire un prophète que Dieu avait créé mille mères d'animaux différents, quatre cents sur terre et six cents dans la mer, et que la procréation des mères qui produisent le plus de création arrêtait celle des *criquets*, et qu'alors les autres mourraient. Mais, ajoute-t-il, dans le récit suivant : « Nous étions à table en famille, et un de nos enfants, qui était un nègre, Abdallah, nous parut, l'ayant pris, demanda à Ben-Amar ce que c'était. Ben-Amar d'écrit sur les siècles de cet insecte, et l'envoya de lion ; je l'ai vu dans mes mains. Il n'est pas d'autre Dieu que moi, je suis le Dieu des criquets, c'est moi qui les nourris, quand je veux, je les envoie aux pays que je veux enrichir, quand je veux, pour les punir, » L'envoyé de Dieu lui dit : « Mon ami, tu ne sais d'un *criquet*, écrit en caractères hébraïques : Nous sommes les troupes du Dieu le plus grand ; nous poulons chacune quatre-vingt-six-cent mille, et si nous en produisons cent, nous dévasterons le monde entier. » Alors le prophète s'écria : « Ce n'est pas Dieu qui nous leur prête, mais leurs œufs, fermez-leur la bouche pour préserver de leurs dents le nourriture des animaux, vous qui écoutez la prière de vos créateurs. » A cette invocation, l'ange Gabriel apparut au prophète et lui dit : « Dieu t'accorde une partie de tes vœux. » Depuis cette époque, en effet, ces parties de Mahomet écrites sur un papier et renfermées dans un roseau que l'on plaide au milieu des blés ou des vergers, ont le pouvoir de détourner les *criquets*, cette recette est infaillible. Voici une description orientale du *criquet* : quoique bien petit, cet animal ressemble à beaucoup d'animaux ; il a la tête du cheval, le dos du lion, le cou du taureau, les cornes de l'antilope, le ventre du scorpion, les ailes de l'aigle, les cuisses du chameau, les pattes de l'autruche, le venin du scorpion et le corps de serpent. Il a quatre pieds et quatre mains. Le *criquet* ne vivent que quelques jours, et ne vivent pas plus longtemps que les *criquets* qui sont dans un grand vase de terre cuite dans un grand vase de terre cuite dans un grand vase de terre cuite

excrétion abondante de sueur, d'urine, de salive; des vomissements ou des selles ou pissées. La maladie, dans cette doctrine relève par remonte à l'origine de la médecine, est considérée comme un véritable combat entre la matière morbifique et l'organisme; le perturbation critique est un phénomène propre à l'évolution morbide, en vertu duquel la matière morbifique ayant épuisé les forces formatrices qu'elle a opposée à mêler à l'action du corps malade. Si cette dissolution est complète ou réussie, la fièvre disparaît définitivement vers une terminaison heureuse; si elle est incomplète ou nulle, il y a lieu à un autre morbifique séjourne dans l'organisme et la maladie reste malgré les efforts salutaires.

Hippocrate avait aussi remarqué que, dans le cours des maladies aiguës, les crises se produisaient à certains jours plutôt que à d'autres. Galien reconnaît une sorte de cycle qui prend nombre d'observations distinguées les jours critiques en plusieurs catégories. Les crises étaient tantôt brusques plus ou moins prolongées, tantôt lentes et quotidiennes jour; elles étaient encore décisives ou incertaines, complètes ou incomplètes, et les jours critiques, au nombre de sept, étaient le quatrième, le cinquième, le sixième, le septième, le huitième, le neuvième et le dixième, chaque jour ayant leurs signes propres, chacun ou les jours impairs, chacun ou les jours pairs, mais, après ce quatrième, le calcul des jours prend des multiples, tantôt du septième, tantôt du quatorzième, tantôt du vingt-et-unième, et, au-delà, le quatrième et le septième, le vingt et unième jours; elles étaient moins fréquentes aux deux premiers, cinquième, quatrième, troisième, dix-huitième et vingt-septième. La crise au sixième jour était toujours irrégulière, chacune ou les jours multiples. Après ces groupes, le calcul des jours perd de plus en plus, tantôt du septième, tantôt encore le non-septième, le quatre-vingt-dixième, le cent vingt-cinquième, le cent trente, la maladie doit changer de cours ou de caractère.

La doctrine des jours critiques fut d'abord universellement acceptée, par ceux du moins qui ne se déclaraient pas partisans d'Hippocrate, et, le temps aidant, elle acquit de nouveau du crédit, mais, le point le plus difficile était, à cette époque, le moyen de connaître la maladie; la nouvelle pratique qui s'imposait alors, elle, ne pouvait rien dépendre de cette difficile détermination. Le, quelque, que ce fut, les recherches critiques, il fut presque impossible de tirer une règle de ces jours critiques, et, la doctrine des jours critiques fut décisive crouée. C'est peut-être aller trop vite. Mais heureux climat de la Grèce, où tout il peut possible qu'Hippocrate ait observé dans la maladie une marche plus régulière. Et les brusques changements de température auxquels nous assions nos maladies sont peut-même clement ne notable pas de nature à produire de variétés perturbations dans la succession des phénomènes morbides? N'est-il pas utile aussi de faire entrer en ligne de compte les impressions multiples qui doivent résulter de l'impulsion des médecins, les accidents divers qui peuvent compliquer l'affection, et, enfin, le petit événement des pratiques qui le traitent? En réunion, la doctrine des jours critiques est plus exacte, et, dans tout, gardant qui soulève de très-nombreuses exceptions. Comme tous les phénomènes naturels, la maladie ou partage sans doute en périodes différentes, dans la durée et en des mouvement irrégulier, et le problème consiste, qui ne remontrait aucune, dans le nature, ne saurait se retrouver ici.

Les crises, au contraire, considérées en elles-mêmes ne présentent pas de l'évolution morbide, sont généralement reconnues. Mais d'abord, les crises ne se produisent pas toujours les mêmes et dans les premières, par des chocs, et, dans le précédent, la plupart, une transformation des phénomènes morbides; mais elles ne sont plus universellement regardées comme de simples éliminations de matières morbifiques. Aujourd'hui que des mêmes humoristes est cessé d'avoir cours dans la science, les publications s'accordent généralement à regarder la crise comme le manifestation d'une modification de l'organisme, brisée d'une fois à un autre. On conçoit, dans ces termes, que, suivant le lieu et le temps, la crise sera heureuse ou malheureuse.

— Rem. sur. *Crises commerciales.* La fréquence de ces événements, leur retour périodique, les sévères pertes produites qui les suivent dans le mouvement du crédit et les forces de la société ont exposé l'attention des hommes, des publicistes et même des économistes. Les chaînes, qui ont porté sur les grands pays commerciaux, la France, l'Angleterre et les États-Unis, ont été plus ou moins ressenties sous des conditions de résistance de nouvelles et différentes et commerciales. Ce dernier, du point les prévoir, les atténuer, les préserver jusqu'à un certain point, facilier le rapidité du retour, mais il n'a encore donné à personne de les supprimer. Depuis près de trois quarts de siècle, les causes de ces crises en Angleterre, en France et aux États-Unis ont toujours été les mêmes. La principale de ces causes est l'augmentation du commerce extérieur et extérieur à des pays cités par la spéculation et non aux prétendus. Ils avaient leurs vaisseaux les mêmes causes réelles, le chercé des *cédules*, les dissolus, qui parfois coïncident avec l'engagement du portefeuille des banques, et apportent une nouvelle complication à une situation déjà mauvaise. La présence de ces causes n'est pas indispensable pour produire une crise; on en a la preuve par ce qui s'est passé en Amérique avant le guerre civile; mais elle le hate pour des *cédules*, le développement des encouragés, d'où à-dire l'abus du crédit, les causes le hate à éclater dans ce pays plus tôt qu'en Europe. D'où l'on peut conclure que la cause première des crises est en excès de production.

Les crises commerciales étant de véritables maladies, elle, comme, leurs, ont, des, causes. Elles ont le plus ordinairement pour manifestation une baisse prolongée, les entreprises et des spéculations du tout genre, la hausse des valeurs, des marchandises, des terres, des maisons, le demandes des ouvriers, la baisse des valeurs, la hausse du taux de l'argent, la crédulité du public qui, à la vue d'un prêt sur nouveaux, des, des, des, des, de grand du jeu excité par cette continuité de hausse. Les crises ne se produisent pas de grand et se produire que chez les peuples dont le commerce est développé, et, en, en, en, en, à ni division du travail et commerce extérieur; elles ne sont jamais, ni, ni, ni, ni, ni, ni, ni, ni, les révolutions, les changements de tarifs, les emprunts, les valeurs de la monde, les nouvelles sous-ventes ou les commerces, ni jamais que des causes secondaires. Un série de causes ne peut les jeux de la crise, qu'en a faite de la situation des banques d'Angleterre, de France et des États-Unis. Il ne verra que depuis ceux, dans ces trois pays, le développement excessif des transactions et la domination de la renvoie métallique, de même que la diminution du taux de l'argent, le hausse de l'escompte, présentent des concordances intéressantes. Il ne faut pas, cependant, de s'y voir que des ressemblances accidentelles, et de ne pas prendre les causes, ou, plus exactement, les antécédents qui en ont la conséquence, pour des causes de ces crises. Il faut, en, en, en, en

d'un léger chapeau noir, à calotte ronde et à petits bords, la cue enveloppé d'une frisée ou collerette blanche et plissée, il est vêtu d'un justaucorps noir à basques courtes, serré à la taille par une large ceinture de cuir jaune à grande boucle de cuivre, dans laquelle passe une rapière; il est chausse de grandes bottes molles et cherche à se couper dans un petit manteau carré, également noir, que les Espagnols nomment un tabarro, vers la XVIe siècle. Ce personnage, avec ses moustaches, qui rapiècent toujours de la bonne mine, plaît infiniment à Marinette, qui dire dans le drôle un compagnon de son goût. A propos de ce noir costume de Crispin, on s'est demandé pourquoi il était non un autre. « On a prétendu, dit M. Hippolyte Lucas dans son *Histoire du Théâtre-Français*, que c'était celui des deuxcours espagnols qui, après avoir mené la vie de mipolaire, s'étaient vus forcés, pour subsister, d'entrer au service des personnes riches qui voulaient avoir des hommes en leur cortége domestique. Crispin se vante en effet d'avoir servi : il est certain d'ailleurs que le costume, conservé par la tradition, est d'origine espagnole. Crispin a est pas plus heureux que fut; mais, à l'occasion, il payera de sa personne; il fera du moins tout au grand-jour; c'est l'homme qui un impasse aux intrigues les ferm terrubler. Crispin est malicieusement fortement, il n'aspiré pas fort de revoir de la guerre; il raconte volontiers les campagnes qu'il a pu faire. » Prévôt, le plus grand comique de son siècle, dit dans ses *Mémoires* : « Les rôles de Crispin, tous tirés dans le genre burlesque, paraissent de leur goûtés de n'étaient pas, il est vrai, de ceux dont les gens peu ordinairement au bravache, ceux-ci pris trouvé au court aucun danger, trouvaient pour qu'on lui tomne très, parient des nos bonnes fortunes, qui parient être rengagés ma même lieu, qui ont un bonnet d'armes, et un vantail, surtout, avec une impudence sans égale. Ce rôle, qui a pu parvenir pourvu dont enfier ses tons comme ses gesles, ses avait, qu'il ne pouvait pas des *Folies amoureuses* dans la bouche de Crispin :

Savez-vous bien, monsieur, que j'étais dans Crémone?
n'il le débitait simplement? Ils vers doit être prononcé d'un manière empoulée, Crispin, comme tous les faux braves, s'imagine que plus il apparaît sur ce qui est de la bravoure, et plus il pourrait avoir devant qui il parle. Il est surtout pour remplir les rôles de pro-pin qu'il tout dure pour ne cre gâtées, de ces gentilhomme naturelles que l'on ne saurait donner : rôles de valetaille.

Le caractère de ce valet nous apparaît pour la première fois dans l'*Etourdi* de Molière, que les *Bonnets gladiateur*, tragicomédie de Scarron, jouée en 1654. On en trouve la création à Raymond Poisson, autrement dit Crispin, Poisson, pour le distinguer de son fils l'oeil et de ses deux petits-fils Armand et Philippe Poisson, qui continuèrent les traditions de cette dynastie dramatique et en eurent la surpassèrent même en réputation. Mais on a confondu à Raymond Poisson cette gracieuse incarnation. Quoqu'il en soit, cet acteur fut comédien, qui parut être entre les théâtre entre 1650 et 1653, déploya dans ce rôle un talent supérieur. On dit qu'après les jouer fort malgrès, il imagina les bottines, qui devinrent un attribut essentiel de personnage. Il avait la bouche très-grande, ce qui fournit matière à du nombreuses allusions de la part des auteurs dans les pièces où il jouait; il plus il bredouillait en parlant, il bon que les Crispin, les uns sérieusement, tout bien deuilles comme lui, sur le public avait fini par prendre en défiant pour une des secrets, ils du rôle. Ce personnage fut longtemps à la Comédie-Française ce qu'était celui de Scapin à la Comédie-Italienne. Les Crispins de Raymond adoptèrent le manteau de valeurs et la dague.

En vogue pendant la seconde moitié du XVIe siècle et la première moitié du XVIIe, le Crispin figure dans un grand nombre de pièces; plusieurs même portent son nom. Les plus célèbres parmi ces diverses est celle de Le Sage, en un acte et en vers : *Crispin rival de son maître* (1707). Calons encore : *Crispin musicien*, en cinq actes, de Hauteroche (1671), *Crispin gentilhomme*, en cinq actes, de Montfleury (1677), *Crispin médecin*, en un acte, de La Thuillerie (1679); *Crispin heir expirt*, en un acte, du même (1681). De son pours, on a donné à l'Odéon le *Dernier Crispin*, de Charles Lafont (1852). N'oublions pas que M. Samson, comédien de la Théâtre-Français, a spirituellement groupé la dynastie des Crispins dans la *Famille Poisson* (1848). Un autre collègue cité ensuite dans le *Légataire universel*, de Regnard (1708).

Nous analysons ci-dessous *Crispin médecin*, *Crispin le fripier et Crispin rival de son maître*, les plus remarquables des Crispins.

Crispin médecin, comédie en trois actes et en prose, de comédie de Hauteroche, représentée en 1672. Cette pièce donne une connaissance parfaite des effets dramatiques. L'action est extraordinairement rapide; aucune scène ne languit, et l'intérêt ébranlé à un désordonné logique. Les rôles de Marcelline et de Pélicote sont bouvement de rapprocher avec de chrysale et de l'Alimentée des *Femmes savantes*, représentées un an avant Crispin. Dans les deux pièces, un vieil un mari qui crie bien fort quand sa femme n'est pas présente, et qui traite dans la plus humble soumission aussitôt qu'elle paraît. Mais cette imitation n'est qu'un episode dans la pièce de Hauteroche. Le second acte abonde en situations et en expédients comiques; les moyens font ce seul Crispin, enfermé chez le docteur Mirobolan, sont d'heureuses inventions, qui maintiennent toujours la gaîté de la salle. La scène des histoires parisiennes du docteur Mirobolan, qui ouvre le dénoûment, de cette heureuse époque où le public n'était pas encore bien convaincu de la mort du jeu, à gaîté de ces scènes éclatant aux oreilles.

Cette pièce est écrite avec facilité; le dialogue est vif et rapide; le trait comique y part à propos et naturellement. Les traits, fermes, il est vrai, des plaisanteries triviales ne sont pas mêmes que ceux de Le Sage, à que cherchées. Sa mise est bonne fille; elle appelle l'indulgence, et on ne peut la prononcer, et veut que le spectateur s'amuse avec même appétitant à ce genre de farce.

Crispin médecin a été joué très-fréquemment, mais pendant plus d'un siècle, on ne voyait ni du sens donne à la connaissance des ressorts et on jeu de la scène, mais pourquoi n'on pas observé la raison dans le notre et le bonheur d'un ayant aimable, doit le rétablir dans ses droits. Ce Crispin est le fils de Mérit en pensant, qui lui promet la fortune, mais à une condition : c'est qu'il fera passer pour médecin. Elle lui trace en conséquence un plan de conduite. On apprend sur la scène un moyen bombe d'un tout. Les médecins s'accordent à dire que c'est un homme mort. Crispin promet hardiment de le guérir. Le Rapporteur revient à la vie, et Crispin est déclaré docteur infaillible. Devenu relâche, Crispin est insolent envers tout le monde, surtout sa femme, qui de son côté fait la grande dame. La *Comare* le fait descendre une enfers, et se le rend à son familiarité après qu'il a pire d'être plus raisonnable. La punition est exemple de modèle agréable; le mariage est tout à fait comique, toujours vive et sérieuse. Nous citerons, dans la première acte, l'air de la femme de Crispin, marchande de dentelles, *Interne belle à fleurer*, et le duo entre Crispin et Annette, dans lequel ils se disent des choses charmantes.

Ce personnage multiplier à l'infini les éditions de cette remarquable portition. Nous transcrivons ici quelques-uns des morceaux les plus saillants.

1° La chanson du savetier, qui sert de début à l'auteur. Ce chant, bien connu aux productions d'Offenbach, mérite d'être remarqué.

2° Une modèle d'un rhythme original.

Le début du chanteur, qui peut pour le page capitale de la partition des frères Ricci.

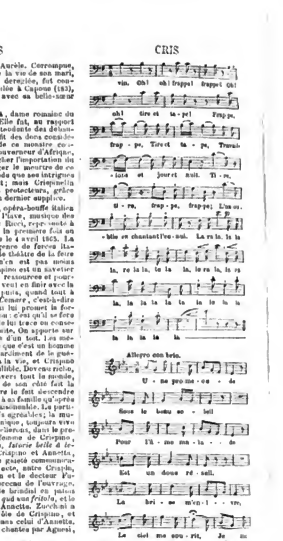
Andante moderato
Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah!
Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah!
Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah!
Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah!
Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah!
Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah! Ah!
Allegro con brio.
Pour l'à - me ma - la - de
Est un doux re - sal.
Le bri - ne m'en - ve.
Le ciel me sou - rit.
Je ne
Ma bon - heur d'ap-pel - le.
Car en
Ma cour est en
Je ne sais pas
Je ne sais pour - quoi.
Je ne sais pourquoi.
Je ne sais pour - quoi.
Je ne sais pourquoi.
Je ne sais pour - quoi.
Je ne sais pourquoi.

Il n'en vaut à le brave
Chanter dont à dues.
Je veux les entendre,
Et je veux les voir.
Qu'il ait deux et neuf
Leur concert du soir !
Partons je regrette :
Il va venir !
Mais prenons bien garde
De nous trouver.
Notre hymne n'apprête,
Car on le joue bien.
Mon cœur est en tête !
Je suis pourquoi

CRISPINUS. Juvénal commence ainsi la satire IV du Livre III :

Erat iterum Crispinus, et mihi nuper vocandus Ad pœnas; monstrum nullis virtutibus redimendum A nullis, nisi, nisiquo illiteratus furtis.

« Voici encore Crispinus, et je le prendrai nouvelle pour le délit ; c'est un monstre dont aucune vertu ne rachète les vices, lâche, et vaillant seulement dans les débauches. »

Le Crispinus de Juvénal ne fut sans doute qu'un *frère fouetté*, mais enfin il fut personnel, les vices qu'il voulut attaquer et flétrir. Mais on trouve sans nom de Crispinus dans Horace, et ici ce nom désigne un personnage réel, plutôt un lieu-dit ; mais, dans tous les cas, peut-être est grand-homme. Horace en sert de son nom absolument comme Bullanus s'est servi du nom de Cicéron. Il lui arrive au vers dix-neuf du livre IV :

Jam satis est, ne me Crispini scrinia lippi Compingantur parum, urtrium non amplius addam,

qu'en peut rendre à peu près ainsi :

Mais je dois, de peur que, rimaillant mon dit, Tu n'aiblis mi-mesure d'avoir petit Crispin.

Horace l'appelle *chassieux* (*lippus*) par métonymie, non *ordurier* (*sordidus*) ; ou ne dit *ordurier*, *sordidus*, qui ne vaut rien, qui n'est, il revient dans le satire IV du même livre. Il paraît, par le dit que Crispinus y parle à Horace, qu'il devait avoir une grande facilité à faire de mauvais vers, et, en effet, de Horace, qui fut de tous les siècles : avant Crispinus, Apollinaire de Hiérapolis avait publié un Lucilianque, et après lui, Blacé porta un dit semblable à Molière. Lucilianque avait provoqué Horace du même sorte :

Scientia dolet sine fastidium, furbant, (Jurant) Qui scripsit ne contra nos prendre un plus tard.

« De Horace, du papier, dit-il, qu'on nous enfonce! Voyons qui de nous deux, plus vite dans un vers. Autre plus tôt rempli la page et le revoir! »

Absolument comme Crispin avait provoqué Horace :

Ecce Crispinus mihi nuper pernoctat : Accipe, et ede, Accipe jam tabulas. Dictat mihi lacta, Iuvat.

Contendit : calamus ut plus crescere possit.

Mais Horace, comme Bullanus, ne se plaque pas de possédé cette malheureuse facilité ; il refuse le combat. Les dieux ne l'ont pas fait pour ces sortes de luttes ; il n'a rien d'ores qu'un petit génie, qui ne sait pas se produire avec tout cet éclat. Que Crispin fasse, tant qu'il voudra, des vers amples et enflés de vent :

Et tuor formant, inopia me quoque pauvit! Finxerunt animi, raro et perpaucet loquentur. Ut in convivium disertus facilitas ovum Exque laboriosus, dum ferunt mollitat ipsa. Et mensa, tinnitus.

Il ne disputera point à Crispin ce mérite. *Tel, cependant,*

Tel, si ne trouve, Crispin, dans ces vers amplestie Imite le travail de ces scolies enfin.

Qui, dans son hymne, sans grand trait, seulement, Jusqu'à qu'ils fournissent les mêmes à sentiment.

Parce n'imite ce passage d'Horace dans un satire, on dit à Cornutus :

Pu neque, enfantant requirat dum manus omnibus, Vulgo pensis omnis.

Horace quelle encore de Crispin dans un vir- satire d'Horace, le livre II, v. 25. Durus, l'ordure d'Horace, est tout fier d'avoir été cité par le poète de la mesure de Crispin à dire des vérité à son maître :

Dum, sum, dum Crispinus ne poetar, ob.

Maintenant le Crispinus d'Horace et de Juvénal avait d'abord de notre Crispin ? Il est un moins permis de le supposer, bien qu'un nom plus généralement à ce dernier nom se glisse quelquefois. Quoi qu'il en soit, l'hémistiche de Juvénal : *Rarer iterum Crispinus*, est devenu proverbial, pour faire allusion à un homme, par un sujet qu'on a déjà traité, un personnage qui aurait dû disparu mais qui reparaît de la scène d'impose de nouveau à l'attention publique. Il est inutile d'ajouter que cette sorte d'existence ne prend le plus souvent en mauvaise part.

Ce n'est que par Horace que Crispinus nous est connu ; il est inutile de chercher ailleurs les traces de son nom. Quelques auteurs ont cherché vraisemblance ; sans les *Satires* du grand poète latin, Crispinus serait resté dans l'oubli de passer à la postérité.

Voici une de ces allusions qu'on a faites quelquefois à l'hémistiche de Juvénal ; c'est une phrase de Valérie Soranus :

« Plus d'une fois, à cette même place, on vous a entendus des faits et gestes de Mons. Crispinus ; aujourd'hui encore, ô, comble, le plus grand chatelain de la terre, s'il n'est pas le plus grand loyale des chatelains. Nous nous étions promis de ne plus rien dérire sur son compte ; mais, après un seul long pèlerinage, voilà qu'il revient sur lui. *Rarer iterum Crispinus.* Il rentre dans la lice, pareille à un vieilleur usé de ses mêmes ruses : *Révolutions sur une vie surnaturelle.* »

CRISPITE s. f. (kri-spi-te — de lat. *crispus*, fous, boucle). Minér. Variété de quartz ainsi appelée parce qu'elle se présente en aiguilles ou filamens d'une grande ténuité, et en superposant et entre-croisement de manière à former des groupes de fleus ou de dentelles.

CRISPIN (Jean-Baptiste), poète et savant italien, né à Gallipoli, près d'Otrante, mort vers 1481. Il est secrétaire du cardinal Bessarion, ami de Pomponius et amateur de ses amis le Pape. Ami Mathieu, et d'autres savants célèbres de son temps. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Vita di Bessarione* (Rome, 1515), *De Mirifiris Bessarionis* (Bâle, 1517) et *Epistolarum Bessarionis* (Venise, 1517, in-fol.), etc.

CRISPIN (Antoine), médecin italien, né à Tropani (Sicile) en 1800, mort en 1841. Il a composé un grand nombre de mémoires, dont un grand nombre d'écrits, qui lui valurent de son siècle une réputation de savant médecin. Ses ouvrages, mais qui ne tardèrent pas à tomber dans un oubli complet. Nous citerons seulement : *Ad versus fabris Bartorum commentarius* (Palermo, 1801, in-4°); *Le lachrymae fabre aquarum commentarius* (Palermo, 1801, in-4°), etc.

CRISPOLTI (Cesar), historien italien, né à Perouse, mort en 1666. Il a composé, sous le titre de *Perugia augusta descritta*, l'histoire de sa ville natale, ouvrage estimé de son temps (1648, in-8°).

CRISPUS (Marcus Julius), fils de Constantin le Grand et de Minervine, né vers le commencement de son siècle, mort en 326. Il est, suivant un auteur, Lactance pour précepteur, fut créé César en 317 et consul l'année suivante. Il fut chargé de gouverner les Gaules, et traita la Brette ennemie dans l'Helespont, en 323. Sa belle-mère, qui voulait venir à son tour le trône à son profit, l'accusa lupire d'empereur et de prétendre à la puissance souveraine, et, par cette calomnie, détermina Constantin à le faire exécuter à mort.

CRISS ou KRISS s. m. (Kriss). Sorte de long poignard, que portent les orientaux des Gaules (*Sandre*) en Inde, *parmi les Mocassins*, et en *Infanie*. (Raynal.) Ce dit aussi *cimeterre*.

— Encycl. Le *criss* n'est autre chose qu'un poignard, avec semblable à nos sabres-baïonnet, et dont la lame, longue de 0 m. 50 et large de 0 m. 05, est contourné en *zigzag*. La *criss*, que l'on appelle aussi *crisi*, *coudjar* et *rengiare*, se retrouve chez les Indiens de la présidence du Gange et du Malabre. Les Malais des îles de Sumatra, de Java, de Timor et de Bornéo empoisonnent la lame du leur *criss* avec le venin des serpents considérés comme les plus dangereux.

CRISSA, ville de la Grèce ancienne, dans la Locride, sur le golfe de Corinthe. Son territoire était assez étendu et très-fertile, ce qui lui fit donner par Strabon l'épithète d'*Heureuse*. Mais les Crissaéens, ayant pillé le temple de Delphes, furent attaqués et vaincus par les autres Grecs. Crissa fut détruite de fond en comble ; on vendit les habitants comme esclaves, et leurs terres, déserrées incultes, furent consacrées à Mercure, à Diane et à Apollon.

CRISSEMENT s. m. (Kri-se-man — rad. *crisser*). Action de crisser des dents.

CRISSER v. n. (*crissir*, (kri-sé — onomatop.). Un portant des dents, l'exécuter par le grincement un certain bruit aigre et agaçant : *Les dents de CRISSIRIT*. Il s'emploie le même trait avec les dents : Cursant des dents.

CRISSIER m. (Kri-sié-ri). Ornéth. Partie du corps des oiseaux qui s'étend en dessous depuis les cuisses jusqu'à la queue, et qui est couverte par les plumes anales.

CRISSURE. (Kri-sur-re). Techn. Inégalité de forme et de ligne, à la surface des lames et des barres de métal.

CRISTACÉ s. m. (kri-sta-sé — du lat. *cristæ*, aigrette). Méd. Genre de mollusques céphalopodes.

CRISTAIRE s. f. (kri-stè-re — du lat. *cristæ*, crête, aigrette). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées, tribu des sidées, ainsi prenant une dizaine d'espèces, qui croissent au Chili et au Pérou.

— Moll. Syn. de CRISTAIRE. V. ce *Supplém.*

CRISTAL s. m. (kri-stal) — gr. *krustallos* ; de *krusos*, froid). Minér. Corps affectant, par le nombre effet des affinités chimiques, la forme régulière polyèdre ou symétrique : *Les CRISTAUX de sel marin sont de forme cubique. Il y a quelquefois des cristaux parfaits, qui, indéfiniment et désormais ajouté à lui-même, reproduit le nouveau tablet.* (H. Taine.) *Cristal de roche ou de montagne*, ou simplement *Cristal*. Quartz hyalin, substance très-dure et très-limpide : *Si j'avais en cœur de CRISTAL, je serais heureux mon amour.* (Mme de Sévigné.) *Les ouvriers faisaient du cristal une moitié de CRISTAL.* (A. Martin.) *On trouve souvent dans les tombeaux des Gaulois des boules de CRISTAL.* (Cuvier.) *Mons dans que les pierres jaune, le CRISTAL BLEU rouge le serre et retient à la fois.* (Mme de Sévigné.) *Le miroir de toilette de Louis XIV était en CRISTAL. Tout amour mon cœur plus.* (Boileau.)

La des forêts d'ombre, ici des mains ardes, Des terrasses somptueuses en lustres, en cristaux.
PARNAYAL.

Dans un bon pain de cristal,
Bénit Dieu pendant un jour.
BÉRANGER.

A Cristal minéral, Nom donné dans le commerce au silice qui est fondu à une température élevée, comme de noir, et qui, coulé en plaques, forme une masse blanche, opaque, à cassure vitreuse : *Le Cristal minéral est de très-grande résistance pour de ces ustensiles particulaires, et de ne plus contenir aucun force d'interposition entre les lumière cristalline.* (*Cristal d'Islande*, Nom que l'on donne quelquefois au cristal transparent de rhomboïdique, appelée aussi spath calcaire. Bible et d'abord où trouvée en Islande, mais on l'a retrouvée dans plusieurs localités, et notamment en France dans environs de Chalonne.

— Par ext. Verre blanc très-pur et très-limpide : *Cristal de Bohême*. CRISTAL DE LOUIS : *Verre de cristal, il y a des sens de possibilité, qu'il faut mure sure eux mon la même proportion que les verres de cristal, tant leur amitié est rapide.* (Sainsbury.) *Le fabrication du cristal, ordonnance est organisée d'Angleterre.* (Bouillet.)

— Par ext. Objet de cristal : *Des CRISTAUX de Bohême. Lort de tailler les CRISTAUX à cette inquiété de Bohême en France vers 1760.* (Bouillet.)

Du cou crissant les vieillissés rebels
Semant partout les boissons de l'aurore,
DU PAPIER.

Que de cristaux, de bronzes, de colonnes,
Tributs de l'amour à l'amour!
BÉRANGER.

— Poétiq. Verre ou objet de verre :

Ducrin en nectar apprêté
De son crinal brouet pour plus de cristal.
DEMOURTIN.

Un ennemi de grévisté bornant à leurs magnanimes
Trouve au total
Trouve au total

Préférable au métal dont on fait les couronnes.
BÉRANGER.

Rien comparable, glace : *Tel est d'Amy, il le paraît très-fresé, mais le salut brillant, tous les arbres crissent parmi de perles de cristaux.* (Mme de Sév.) Surface limpide des eaux :

Chantons les vastes flots, leur cristal magnifique,
Leur crinal pur est un miroir.
BÉRANGER.

Rimabord m'est apparue en matin dans l'aurore,
Immense et magnifique, ce crinal du Simplon.
AUTRAN.

Dans le crinal d'une fontaine
Un cerf se mirant autrefois.
Lorsqu'il boucle de son bois.
LA FONTAINE.

Trouve les cheveux blonds
Des fontaines soit rapide tremblantes.
Bégrine dans le crinal des cieux
Le matin arrondi de leurs bleus.
LAMARTINE.

— Chim. anc. *Cristal de lune*, Sel d'argent. *Cristal de Mars*, Sel de fer. *Cristal de Vénus*, Sel de cuivre.

— Méd. *Cristaux de sang*, Cristaux formés dans le sang par le sérum de veine.

— Epithètes. Net, pur, clair, transparent, limpide, brillant, éblouissant, luminous, éclatant, sonore, fragile, poli, sûrs, — Limpide, brillant, liquide, mouvant, pur, transparent.

— Antonyme. Mât. Ter. Lavure, terrasse, terrasse de toutes part, par des surfaces plates, ne nuance, ne ressemble. Opaque, dépolis, les *cristaux* sont, géométriquement, des polyèdres, et l'étude de leurs formes exige plutôt la géométrie. C'est pourquoi l'on pique aux *cristaux* toutes les expressions par lesquelles on désignes les différentes parties des corps géométriques : *angles, faces, arêtes, sommets*. Particulièrement les *cristaux* et les *sommets terminaux*, celui que a 6 faces ne *sommets terminaux*, celui qui a 4 faces ne *sommets terminaux*, celui qui a 6 faces ne *sommets terminaux*, celui qui a 4 faces ne *sommets terminaux*, celui qui a 6 faces, *solaires*, celui qui en a 18, *dodécaèdre*.

L'étude des *cristaux*, dont nous allons exposer les principes, n'est donc autre chose que l'application de la géométrie à la minéralogie.

Les anciens, frappés de la transparence et de la limpidité de certaines roches, donnèrent les dénominations de *cristaux* à tous les *cristaux*, mot qui ne grec signifie glace. Plus tard, on remarqua que de nombreuses pierres, sous ce titre, *cristaux de roche*, et, sous le rapport rien pas la régularité de leurs formes, et ils étaient, à raison de cette régularité, regardés comme *cristaux*. On voit par quelle filation le mot *cristal* a acquis complétement le sens de sens : il a d'abord désigné la transparence des pierres ; il désigne aujourd'hui la régularité de caractères extérieurs.

Les cristaux sont naturels ou artificiels ; les premiers sont formés par la nature, les seconds sont formés par l'intervention de l'homme.

— *Contre d'un cristal*. On appelle ainsi un point intérieur autour de manière que toute figure droite qui y passe, et dont les deux extrémités aboutissent à la surface du cristal, se trouve divisée par ce point en deux parties égales.

— *Axes*. Si l'on joint soit des arêtes, soit des faces en leur les sommets d'angles opposés, ces moyen de droites passant par le centre d'un cristal, sont les axes de ce cristal. Un même *cristal* peut posséder plusieurs axes qui correspondent à plusieurs d'axes. Mais il y a presque toujours un axe qui rapport entre les faces soit extérieures ; quadriquement ; cet axe est appelé axe principal, tandis que les autres sont les axes secondaires. Il ne faut cependant pas croire que tous les *cristaux* soient symétriques, ni, pour conséquence, qu'ils aient un axe principal ; souvent il n'y a qu'un certain nombre de faces qui soient symétriques, et cette symétrie analogue par rapport à l'un des axes.

Dans certaines substances communes à tous les *cristaux* sont que leurs angles sont toujours solides et jamais plats ; et que leurs faces sont toujours planes. Ces deux caractères semblent quelquefois faire défaut ; par exemple, les minéraux d'étain présentent très-fréquemment leurs faces extérieures ; et dans des minéralogistes sous le nom de *Sacs* (Gale), mais en réunion stérel de *Mars*, vrir que ces faces apparaissent pas à un cristal isolé, mais, au contraire, dans la réunion des faces de deux *cristaux* qui se sont accolés en pénétrant. On trouve en outre quelques *cristaux* dont les faces paraissent courbes ; tel est le diamant, mais ce n'est qu'une déformation apparente produite soit par la multiplicité des faces, qui sont alors au nombreuses qu'on a point à compter ou quelque chosette est plane, soit par des accidents survenus dans le cours de la cristallisation, qui, chacun, les dont caractères que nous avons énoncés sont dans cette circonstance, et que nous minéraux dans les différents ordres de l'explication des anomalies qui présentent les conditions.

— *Clivage*. Il y a des *cristaux* que la nature divise par lames. On a donné à ces divisions le nom de clivage. On distingue le nombre des clivages, le sens dans lequel on les obtient, et les angles que ces clivages forment les angles qu'ils font entre eux. Les clivages des *cristaux* sont, comme les *cristaux* eux-mêmes, soumis à des lois générales, dont les principales sont : *Dans une même substance minérale, les clivages sont toujours semblables, mêmes dispositions ; les formes des angles consistent entre eux, quelque que soit la forme du cristal. Quand il existe trois directions de lames, elles constituent par leur réunion un solide de clivage qui est idéalique pour une même substance minérale, lorsque que cette substance donne des cristaux différents.* C'est cette loi, découverte par Haüy, qui a permis au créateur de la science cristallographique de faire dériver les cristaux de leur solide de clivage, qui est en quelque sorte la forme primitive, l'embryon. Ex : *Ici, une même substance minérale peut se présenter en cristaux de formes variées ; mais, malgré ces différences de*

Digitized by Google

formes, Haüy a pu obtenir de ces *cristaux* un solide de clivage de forme identique, quoiqu'il n'a donné le nom de noyau. De plus, généralement le fait est l'étonnant aux minéraux qui ne sont pas clivables, il a reconnu que l'on peut toujours supposer l'existence d'un noyau autour duquel les faces des *cristaux* sont disposées d'une manière symétrique.

Ce noyau, nouveau hypothétique, a été nommé forme primitive ou fondamentale, parce qu'il est le type dont on peut faire dériver tous les *cristaux* dans un minéral donné, et ces *cristaux* sont alors appelés formes secondaires ou dérivées.

— *Formes dominantes.* Quand on considère le nombre quelquefois considérable de *cristaux* qui présentent une même substance minérale, on remarque ordinairement que tous ces polyèdres, quoique différemment formés, ont cependant un aspect général commun, qui, à proprement parler, les fait tous reconnaître pour eux. Dans la chaux fluatée, par exemple, les *cristaux*, quoique variés, paraissent presque tous cubiques. On a appelé forme dominante la configuration extérieure qui est ainsi commune à plusieurs *cristaux*. La forme dominante est ordinairement la forme primitive ou l'une des formes secondaires les plus simples.

— *Biaux.* Lorsqu'une des faces d'un *cristal* est remplacée par deux autres formant un angle obtus, ces deux faces constituent un biaux.

— *Peinement.* Quand, au lieu de deux faces, il s'en trouve plusieurs formant un angle obtus, elles constituent un peinement.

— *Trouveture.* La trouveture consiste en une section opérée sur les angles, qui se trouvent alors remplacés par une ou plusieurs facettes.

Les biaux, les biaillements, les peinements et trouvetures ont reçu le nom général de *modifications*.

— *Symétrie.* Haüy a appelé loi de symétrie un fait général qui sert de base au passage d'une forme cristalline à une autre. Cette loi peut s'énoncer ainsi : *Dans un même cristal, il existe une modification ou modifications qui, la même modification se retrouve, et de la même manière, sur toutes les parties identiques. Les parties non identiques, se voient soit modifiées, le soit modifiées différemment.* Ainsi, lorsque toutes les arêtes d'un *cristal* sont identiques, et sont égales, et de plus nombreuses disposées en continuées, on elles restent toutes intactes, ou elles se modifient toutes à la fois de la même manière par des trouvetures telles que les facettes trouvées, le formant sur les faces adjacentes des inclinaisons égales. Mais si le *cristal* présente plusieurs sortes d'arêtes, il peut y avoir qu'une modification toutes, ou autant de modifications différentes qu'il y a sortes. Ce qui nous disons des arêtes s'applique également aux angles solides et aux faces.

Les conditions de la loi de symétrie limitent nécessairement le nombre des modifications admissibles, et, par suite, le nombre des formes différentes d'un même système cristallin donné.

— *Homoèdre, Hémièdre, Hétèroèdre.* Quand les modifications d'un *cristal* sont conformes à la loi de symétrie, le *cristal* est dit complet, et constitue que le cristallographe est désigné par le mot *homoèdre*. Mais si le *cristal* n'a subi que la moitié des modifications que la loi de symétrie exige, c'est-à-dire s'il ne présente que la moitié du nombre des faces qu'il pourrait avoir nouvel cette loi, il est dit *hémièdre* ou *hétèroèdre*. Le mot *hémièdre*, *hétèroèdre*, dans l'esprit de Weiss, qu'en a fait adopter, correspondent à cette idée que la moitié forme tantôt des faces, tantôt des arêtes et tantôt seulement des deux réunies. Par une considération semblable, les Allemands ont admis les expressions *tétraèdre*, *pentaèdre*, etc., pour qualifier les systèmes de *cristaux* qui s'arrêtent que le tiers, le quart, etc., du nombre de faces qu'ils offraient s'ils étaient soumis à la loi de symétrie. L'*hémièdre*, l'*hétèroèdre*, le *tétraèdre*, etc., ont reçu le nom collectif d'*hétèroèdres* et celui secondé de *demyèdres*, mot qui embrasse l'ensemble des modifications cristallographiques non nommées à la loi de symétrie.

— *Théories de Haüy, de Weiss et de Delafosse sur le diamètre.* Haüy imagine que molécule intégrante d'un *cristal*, ou particule cristallisée, le donne moyen qui reste du *cristal* après le clivage poussé à un dernier degré. Cet espace, il avait remarqué que les minéraux de nature différente présentaient des formes différentes de clivage, et que, de plus, les parties divisées présentaient des formes différentes. Il en avait conclu que, dans le *cristal*, il doit exister une disposition particulière des molécules intégrantes, dépendant entre une force d'attraction qui a la force de cristallisation, et, en contrariant le jeu de ceuxci, l'empêche d'achever sa forme naturelle.

Selon Weiss, les formes dissymétriques représentaient simplement des *cristaux* secondaires, nées dans leur développement, des molécules en un mot.

Delafosse, dans un beau mémoire publié en 1841, discutant d'abord l'hypothèse de Weiss comme purement arbitraire, s'est rangé à celle de Haüy, mais en la modifiant et en la complétant. Laissons parler notre savant minéralogiste : « Haüy, dit-il, n'admet, pour l'identité, qu'une seule condition, une condition purement geométrique, unique la ressemblance de formes. Pour lui, deux angles-dièdres ou solides d'un *cristal* sont identiques quand ils sont geométriquement égaux. Quant aux conditions de nature physique, il ne pense sans silence. Mais pourtant, suivant un rapport géométrique, la forme polyèdre n'est que le fantôme de *cristal*, et celui-ci est tout tout un autre, et, comme tel, il peut pas déposiller entièrement de ses propriétés physiques, lorsqu'il n'est surtout pas certain, un phénomène qui dépend uniquement des molécules qui composées la matière du *cristal*, et, s'il arrive que deux parties d'un *cristal* parfaitement semblables en aient d'ailleurs des structures non parfaitement semblables, ceux-ci, ceteus, on ne peut plus dire, dans ce cas, qu'elles sont de même *cristal* quoique. Il faut donc compléter la définition donnée par Haüy, en ajoutant que les parties identiques doivent former deux, être, de plus, physiquement identiques, ou sorte que l'identité absolue comporte deux conditions. Pour géométrique et l'autre physique. Alors, toutes les fois que la loi de symétrie partition en défaut, il y aura lieu d'examiner si ces parties se rachètent pas, nous leur trouvons des différences, des propriétés physiques différentes. »

Prenons un exemple. La boracite, qui cristallise en cube, possède des *cristaux* représentés fig. 1, dans lesquels il existe une trou-

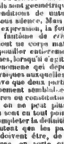

Fig. 1.

cature sur quatre des huit angles, tandis que les quatre autres n'éprouvent aucune modification. Si l'on admet que la molécule intégrante de la boracite soit cubique, il est évident que les modifications ne peuvent pas surtout se ranger constituant une dérogation à la loi de symétrie, puisque les angles solides sont physiquement et geométriquement identiques. Mais si nous supposons avec Delafosse que la molécule intégrante de ce minéral forme un tétraèdre régulier, et que toutes les molécules soient amplées de manière à constituer un cube, on a aussi un assemblage de tétraèdres (fig. 2) qui sont leurs exposaliées entre eux,

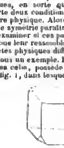

Fig. 2.

leurs sommets tournés vers une des extrémités du cube et leurs bases tournées vers l'extrémité opposée. Deux angles solides du cube, qui, en apparence d'une même disposition, sont de même espèce, quand on ne fait attention qu'à la forme extérieure; mais ils ne le sont pas, quand on tient compte de la structure interne, et il n'est pas surprenant de voir des modifications exister à l'un de ces angles sans exister à l'autre. L'absence de certains angles, dans le cas ci-dessus, n'est pas dérogation à la loi de symétrie, est donc plutôt une confirmation de cette loi.

L'hypothèse de M. Delafosse explique en fait, que la resistance à l'action d'une pomme est impuissée comme le *cristal* ne *cristal* peut être différente, suivant que les rayons sont faites parallèlement à l'une ou à l'autre des diagonales d'une même face. Elle explique aussi les cas où les rayons, suivant des quelques parallèlement à une diagonale, mais différemment disposées, sur les deux faces d'un *cristal* cubique. Enfin elle rend compte de certains phénomènes optiques dont nous parlerons plus loin, et de la propriété que possèdent certains *cristaux* de se charger d'électricité différente à leurs extrémités, propriété que extrémités n'ont pas la même constitution moléculaire.

— *Formes simples, Formes composées ou complexes.* On entend par formes simples des *cristaux* à formes simples ceux dont toutes les faces forment des polygones semblables et sont de plus, par rapport à leurs angles, parallèles, ou, en sorte, qu'ils ne forment pas un *cristal* composé. Ainsi, le cube, le rhomboèdre, le prisme, le dodécaèdre, etc., sont des formes simples. Par contre, les *cristaux* composées ou complexes sont ceux qui sont formés par des faces dissemblables. Lorsqu'un *cristal* est terminé par deux sortes de faces, il est dit biforme, s'il est terminé par trois sortes de faces, il est triforme, etc.

— *Théorie des décroissements.* Une même substance minérale peut donner des *cristaux* différents. En clivant ces *cristaux*, on arrive à constater que, toutes ces apparences diverses, ils renferment un noyau uniforme. On peut donc concevoir chacun de ces *cristaux* comme formé de deux parties : la partie enveloppante ou noyau, qui est constante, et la partie développante, qui est variable, composée de lames superposées sur les faces de noyau.

Si ces lames se superposent sans changer de figure, gagnent seulement en étendue, de manière à obtenir des lignement les arêtes du noyau, celui-ci croîtra tout en conservant sa forme; mais si ces mêmes lames, à mesure qu'elles se superposent, vont en décroissant soit par leurs bords, soit par leurs angles, et si ce décroissement procède avec uniformité par le retrait constant d'une ou de plusieurs rangées de molécules, le *cristal* différentiel ainsi formé ne ressemblera plus au noyau.

Les décroissements peuvent avoir lieu soit sur les bords, soit sur les angles, soit suivant des directions intermédiaires. On a donc ainsi trois modes principaux de décroissements; mais ces trois modes peuvent se présenter tantôt isolément, tantôt réunis, tantôt combinés deux à deux. C'est ce qu'on explique la diversité des formes cristallines que peut revêtir une même substance minérale. Les figures 3 et 4 représentent divers modes de

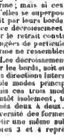

Fig. 3.

Fig. 4.

décroissements opérés sur la forme cubique. Qu'en a donc conclu, d'après ce qui vient d'être dit, que la nature procède par voie de décroissement dans la formation des *cristaux*, ou qu'elle les construisse d'abord complétement les rangeur ensuite sur les angles ou sur les arêtes, ou contraire, le *cristal* primitif effectue presque toujours la forme qu'il doit prendre lorsqu'il sera plus gros, et la considération des décroissements, imaginée par Haüy, n'est qu'un moyen de ce *cristal* ensuite de la position relative des différentes formes, une méthode simple pour les faire dériver les uns des autres.

— *Nomenclature cristallographique.* Nous ne pouvons donner ici qu'un aperçu bien imparfait de cette nomenclature, dont le complexition est malheureusement beaucoup différent à l'étude de la science cristallographique, et qui n'a, en outre, le grave défaut de varier avec chaque auteur. Haüy, le premier, se servit de signes algébriques divisibles à représenter les formes primitives et les formes secondaires qu'en sont nées par voie de décroissement. Par exemple, si il désigne l'arête d'un cube et la face du dodécaèdre obtenu sur ce cube par la décroissance d'une rangée de parallèles au hauteur, Haüy caractérise ce dodécaèdre par la notation $\frac{1}{2}$. Si la soustraction est de trois rangées en hauteur sur deux en largeur, la notation sera $\frac{3}{2}$. C'est ce qu'on appelle un décroissement mixte.

Après Haüy vinrent les Allemands Weiss, Rifer, Naumann, Mohs, Breithaupt, Brooke, dont chacun employa un système de notation différent. Weiss, par exemple, s'attacha à exprimer les distances coordonnées (comparées sur les axes à partir du centre) auxquelles les modifications rencontrent les axes de la forme primitive.

En France, Lévy, Défrénoy et Delafosse cherchèrent, chacun de son côté, à simplifier et à compléter les insuffisances ou erreurs de ces systèmes; mais ils ne parvinrent pas à les remplacer par un système uniforme. Puisque la nomenclature de Haüy, à laquelle il était de plus convenable et plus opportune de se rallier, paraît aujourd'hui presque totalement abandonnée, nous exprimons le vœu de voir adopter, du moins en France, celle de M. Delafosse, qui nous semble le moyen rempli les conditions de généralité et de simplicité propres à une langue bien faite.

— *Des types cristallins.* Quand plusieurs *cristaux* présentent certaines analogies de formes, telles qu'elles puissent être déduites les unes des autres, on a l'habitude de rapporter ces *cristaux* à un type unique, dont

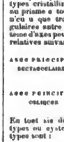

Fig. 5.

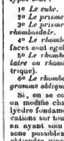

Fig. 6.

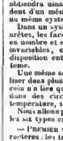

Fig. 7.

cotes a finiront par faire disparaître entièrement les faces P', et, par la jonction complète

Digitized by Google

de leurs côtés, elles aboutiraient à former un solide (fig. 6), qui est l'octaèdre régulier, dont

Fig. 6.

les éléments sont : 8 faces triangulaires, équilatérales et égales ; 12 arêtes égales ; 6 angles solides égaux.

— *Dodécaèdre rhomboïdal.* Quand les modifications portent sur les arêtes, comme il y en a 12 dans le cube, il peut en résulter le cube-dodécaèdre (fig. 7). Mais si les tronca-

Fig. 7.

tures à sont suffisamment profondes, les faces P disparaîtront, et l'on aura le dodécaèdre rhomboïdal ou rhombo-dodécaèdre (fig. 10), dont les éléments sont : 12 faces

Fig. 10.

rhomboïdales égales, 24 arêtes égales ; 14 angles solides, dont 6 quadruples et 8 triples.

— *Hexatétraèdre.* Lorsque chaque arête du cube est remplacée par une ou deux facettes à (fig. 11), également inclinées de part et

Fig. 11.

d'autre sur les deux faces adjacentes l'une qui résulte la troncature en biseau, on a le cubo-hexatétraèdre, qui, par l'extension des facettes modifiantes, peut devenir l'hexatétraèdre (fig. 12), dont les éléments sont :

Fig. 12.

24 faces triangulaires inégales et égales ; 36 arêtes ; 14 angles solides, dont 6 quadruples et 8 simples.

— *Trapézoïdes.* Imaginons un pointement à 3 faces inclinées sur chacun des 8 angles du cube (fig. 13). En prolongeant ou en agrandis-

Fig. 13.

sant chacune des facettes *t*, les faces P du cube finiront par disparaître, et l'on obtiendra le solide (fig. 14) appelé trapézoïdes, parce

Fig. 14.

que ses faces ont toutes la forme d'un trapèze. Les éléments de ce *cristal* sont : 24 faces trapézoïdales, symétriques et égales ; 48 arêtes ; 30 angles, dont 8 triples et 12 quadruples.

— *Octotriètre.* Si, au lieu de porter sur les faces comme dans le trapézoèdre, le pointement porte sur les arêtes, les facettes *e* (fig. 15) sont d'abord trapézoïdales ; mais leurs

Fig. 15.

intersections mutuelles conduisent à des triangles et finissent par produire un octotriètre (fig. 16), qui est composé de 24 faces triangu-

Fig. 16.

laires et inégales. Les éléments de ce *cristal* sont : 24 faces triangulaires inégales ; 36 arêtes ; 14 angles solides, dont 6 octaèdres et 8 triples. C'est à ce genre qu'appartient le cristallisation du diamant.

— *Polyèdres à 48 faces. Hexoctoèdre et ordoctoèdre.* Si chacun des 8 angles solides du cube est remplacé par 6 facettes (fig. 17),

Fig. 17.

et qu'on suppose ces facettes prolongées jusqu'à leurs intersections mutuelles, on aura un solide terminé par 48 triangles scalènes (fig. 18), dont les éléments sont : 48 faces

Fig. 18.

triangulaires scalènes égales ; 72 arêtes ; 26 angles solides, dont 6 octuples, 8 sexuples, 12 quadruples.

— DEUXIÈME TYPE CRISTALLIN : *Prisme droit à base carrée.* Caractères : les trois axes principaux rectangulaires, l'un étant inégal aux deux autres, qui sont égaux entre eux (fig. 19).

Fig. 19.

En étudiant les principaux polyèdres du système cubique, nous avons assez longuement montré, et par d'assez nombreux exemples, comment, au moyen d'une série de modifications, chaque *cristal* dérivé du type *fondamental*, pour être en droit de compter que le lecteur se trouve nantissement en état d'appliquer la même méthode à l'étude des cinq autres systèmes cristallins. Nous nous contenterons donc, pour ne pas étendre démesurément les limites de cet article, d'énumérer les principales formes cristallines appartenant à chaque système.

Le prisme droit à base carrée peut subir trois genres de modifications : 1° sur les arêtes horizontales, 2° sur les arêtes verticales, 3° sur les angles solides. Les tronca-

Fig. 20.

tures des arêtes horizontales donnent lieu à deux polyèdres, le prisme pyramidé (fig. 20) et l'octaèdre à base carrée (fig. 21), qui est

Fig. 21.

composé de deux pyramides droites opposées sur une base carrée commune.

Les troncatures sur les arêtes verticales négendent le prisme droit octogonal (fig. 22)

Fig. 22.

et le prisme droit à base carrée alterne ou simplement prisme alterne (fig. 23), qu'il ne

Fig. 23.

faut pas confondre avec le prisme direct représenté fig. 19.

Enfin les troncatures sur les angles produisent le dodécaèdre rhomboïdal symétrique, qui affecte le plus fréquemment la forme du pentagone (fig. 24) et la forme définitive (fig. 25).

Fig. 24.

Fig. 25.

Du bisellement sur les angles du prisme droit à base carrée résulte le dioctaèdre (fig. 26), formé de deux pyramides à 8 faces opposées par la base.

Fig. 26.

Les *cristaux* du deuxième système présentent souvent des formes composées.

— TROISIÈME TYPE CRISTALLIN : *Prisme droit à base rectangulaire.* Caractères : les trois axes principaux rectangulaires et inégaux (fig. 27). En considérant successivement les

Fig. 27.

modifications qui peuvent avoir lieu sur les arêtes verticales, sur les arêtes horizontales et sur les angles, on obtient la série suivante : prisme droit à base rhomboïdale, prisme bi-

Fig. 28.

Fig. 29.

Les *cristaux* du troisième type présentent souvent des formes composées.

— QUATRIÈME TYPE CRISTALLIN : *Rhomboèdre.* Caractères : les trois axes principaux obliques et égaux (fig. 30). Les principales formes

Fig. 30.

cristallines qu'on peut rattacher, par voie de modification, au quatrième type sont : le prisme hexagonal régulier (fig. 31 et 32), le

Fig. 31.

Fig. 32.

prisme hexagonal pyramidé (fig. 33) ; le bi-

Fig. 33.

dodécaèdre (fig. 34) ; le rhomboèdre basé

Fig. 34.

(fig. 35), le scalénoèdre aigu (fig. 36), etc.

Fig. 35.

Fig. 36.

Les *cristaux* du quatrième type sont rarement simples ; ils affectent le plus ordinaire-

Digitized by Google

ment des formes composées, c'est-à-dire résultant des combinaisons des formes simples. Chaque forme exige pour de Haüy un nom différent; d'où cet résulté un encombrement de noms qui a malheureusement les mineralogistes eux-mêmes.

— CRISTAUX TYPE CRISTALLIN : *Prisme oblique à base rhomboïdale.* Caractères : deux axes principaux égaux entre eux et inégaux au troisième axe principal (fig. 37). Ce type

Fig. 37.

engendre des prismes obliques à base rectangulaire, à base losangique, à base octogonale. Les prismes peuvent être présentés un être diversement tronqués, comme le montre la fig. 38. Joseph à présent, on ne connaît pas

Fig. 38.

dans la nature de *cristaux* hémédres appartenant aux groupes du cinquième type, lequel s'obtient à partir des formes prismatiques monoclinoïques.

— 3e TYPE CRISTALLIN : *Prisme oblique à base parallélogramme obliquangle ou prisme oblique non symétrique.* Caractères : les trois axes principaux obliques (fig. 39). Ce

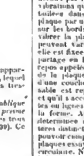

Fig. 39.

type reproduit toutes les formes prismatiques obliques, en y ajoutant des prismes dont les trois axes principaux inégaux entre eux et obliques les uns sur les autres, constituent qui entraîne toujours le défaut de symétrie. Exemples : prismes hexagonaux obliques (fig. 40 et 41) prismes octogonaux obliques

Fig. 40.

Fig. 41.

(fig. 42); prisme tronqué (fig. 43), etc.

Fig. 42.

Fig. 43.

Ce système cristallin présente aussi des formes aux complexes.

Pour la mesure des angles des *cristaux*, v. GONIOMÈTRE.

Les *cristaux* naturels sont rarement complets et parfaitement réguliers. On rencontre souvent, entre des parties qui deviennent égales, des différences considérables. Les imperfections ou anomalies tiennent à différentes causes, parmi lesquelles on peut citer les conditions de gisement, la différence de chaleur et de pression, la nature du milieu ambiant, etc. Tantôt certaines faces prennent un accroissement anormal aux dépens d'autres faces du même ordre; tantôt une ou plusieurs faces disparaissent pour l'empiétement des autres; d'autres fois, elles sont silonnées de rayures, etc. Les déformations d'un *cristal* proviennent souvent du contact de plusieurs autres *cristaux* avec lesquels il forme une pièce d'ensemble appelée *groupement*.

Les groupements de *cristaux* présentent des configurations tantôt régulières, tantôt irrégulières; ils peuvent être formés de polyèdres tantôt semblables, tantôt différents par la nature, la forme et la structure. Quelquefois ainsi d'un aspect remarquable qui leur a valu des dénominations particulières : tremies, fénestrés, crêtes des coqs, etc. Les singularités arborescentes que la vapeur d'eau produit sur les vitres en s'congelant spontanément au gouvernement appelle dendrites.

— *Propriétés physiques des cristaux.* Les minéraux cristallisés et les minéraux non cristallisés diffèrent les uns des autres, non-seulement par leurs propriétés géométriques, mais souvent encore par leurs propriétés physiques. De plus, les propriétés physiques elles-mêmes varient, comme les formes, suivant le système cristallin. Le poids du *cristal* n'a pas d'être déterminé nettement par l'examen des différences qu'il présente, et ne crée à considérer la manière dont il supporte les phénomènes d'élasticité, de chaleur, de lumière, de magnétisme, etc., naturels à peut donner lieu. Nous allons signaler brièvement les particularités les plus remarquées que les différents systèmes cristallins. Si la surface de la plaque est bien régulièrement polie, sans d'une couche de sable fin, on voit que ce cristal est exposé par les parties ébréchées et qu'il a conservé son parfait poli sur les parties les plus saillantes, dont il est à dessiner la forme. Ainsi chaque système cristallin déterminera simultanément par deux courbes différentes faces du rhomboèdre dans les deux systèmes de lignes nodales, dont l'un est rectangulaire et l'autre oppositionnel. En outre, le système rectangulaire rend un nom plus grave : le système hexagonal, le système trialle sur un angle solide latéral et parallèlement à faire du rhomboèdre donne les deux rhomboèdres dont l'un est rectangulaire et l'autre hypothétique, le premier ressemble, cette fois, au type du système rectangulaire.

— *Clivage.* En clignant les axes des mailles moléculaires des *cristaux*, la chaleur peut changer sensiblement leurs formes et diverser les rapports de leurs axes. De plus, Mitscherlich a reconnu que la dilatation n'est pas toujours la même dans chacun des axes. En général, les *cristaux* dont les axes inégaux paraît ont la même valeur cristallographique (système rhombique, par exemple) se dilatent uniformément dans toutes leurs parties, tandis du que les *cristaux* dont les quels il y a des axes de valeurs différentes présentent des directions suivant lesquelles la dilatation linéaire est inégale. C'est en nouvrant, à différentes température, les angles des *cristaux* au moyen d'un goniomètre de son invention, que le chimiste allemand a découvert ces singulières phénomènes.

Si les axes cristallins sont susceptibles de se dilater inégalement, ils doivent inégalement aussi conduire la chaleur. Après avoir taillé des plaques en différents sens dans un *cristal* et les avoir enduites d'une couche de cire, de Senarmont a reconnu que la chaleur, l'extrémité d'un fil métallique qui chauffait, la fusion de la cire ne s'étendait point conductibilité des axes et le conduisit aux conclusions suivantes : 1° Dans le système cubique, le conductibilité est égale en tous sens; le surface isotherme est sphérique; 2° Dans le système rhombique, le conductibilité est égale en deux sens, et le surface isotherme est ellipsoïdale; 3° Dans le système quadratique, le conductibilité est égale en tous sens, et le surface isotherme est ellipsoïde à trois axes inégaux, coïncidant avec les axes cristallographiques. — 4° Dans les *cristaux* du cinquième système, la conductibilité prend aussi trois valeurs principales, et la surface isotherme est ellipsoïde à trois axes inégaux, coïncidant avec les axes cristallographiques. — 5° Dans les *cristaux* du cinquième système, la conductibilité prend aussi trois valeurs principales, et la surface isotherme est celle d'un ellipsoïde à trois axes inégaux, dont un seul a une position déterminée par la forme cristallin. — 6° Enfin, dans les cristaux du sixième système, la conductibilité est très-variable. Toutefois la surface isotherme est toujours celle d'un ellipsoïde à trois axes inégaux, mais dont la position est indépendante de la forme cristalline.

— *Chaleur.* La plupart des *cristaux*, excepté ceux du système cubique, sont hétérogènes. Il en résulte qu'un objet regarde à travers ces *cristaux* paraît double. Toutefois, le phénomène de la double réfraction ne se manifeste que dans les cas où les rayons lumineux qui traversent peut être traversé par un rayon différent, c'est-à-dire suivant lequelle la double réfraction, c'est-à-dire suivant lequelle ils ne soit qu'une seule image. Pour d'autres, il y a deux directions suivant lesquelles on ne voit qu'une image. Les directions suivant lesquelles la double réfraction ne se manifeste pas sont appelées axes optiques des *cristaux*. Il y a donc des *cristaux* à un axe et des *cristaux* à deux axes optiques; on a reconnu pas à plus de deux axes.

Lorsqu'il y a un axe optique, il est toujours parallèle à l'axe cristallin principal.

Les *cristaux* à deux axes ne présentent ni pouvoir de polarisation au moins d'un point, ni cristaux d'un axe. Ils produisent la double réfraction, mais ils ne la manifestent que lorsqu'ils sont traversés par des rayons différents suivant lesquelles

que depuis le commencement de ce siècle qu'elle a été introduite en France. Non-seulement son fabricant qui n'était avec celle d'Angleterre; mais elles les ont surpassées, en ce sens qu'en vraisemblant le moins à la nature elles ont pu lirer les produits à un prix bien inférieur à celui qu'ils coûtaient auparavant.

L'antiquité du *crystal*, autant que celle du verre, n'est pas douteuse. Les écrits les plus anciens faisaient déjà qu'il était classé parmi les objets les plus précieux. Mêlée en fait plusieurs fois comme dans le Bouclier, et on Hyphéroïd avait probablement connu l'art de le fabriquer en Egypte, et cette indécision était aussi ancienne que l'histoire, comme il n'est pas possible d'en douter depuis les grandes découvertes faites en ce pays. On sait d'ailleurs que les Bibliophiles célébraient les noces du dieu des colonnes de verre transparent. La Perse de la Grèce prétend que si l'on verre ne sont pas dans à la grosse de Dieu, et saint Jean, dans l'Apocalypse, dit qu'il y a un trône de Dieu et y avait un mur de verre semblable à du cristal.

C'est au crème de Naples qu'on peut voir quelques Mémoires sur l'origine et la fabrication du verre et du cristal. On voit là plus de cents mille pièces trouvées à Herculanum, à Pompéi et ailleurs, qui attestent la merveilleuse habileté acquise par les ouvriers dans cette industrie. Ils étaient parvenus à amoulir cette matière, à la colorer, à l'unir à l'argent. C'est dans le cristal coloré que le cristal bleu autrefois qu'ils ménageaient le plus beau degré de perfection.

Les ouvriers des civilisations romaines avaient des ouvriers qui parvenaient à en faire aujourd'hui inexplicables; ils savaient, par exemple, rendre le cristal malléable, et imitait-on en cristal les vases marbrés et autres ouvrages. Le verre blanc était le plus estimé de tous, parce qu'il n'avait aucun extérieur ressemblant le cristal de roche, que les anciens prisaient fort. Les coupes, les gobelets et les vases étaient souvent de beaux cristal d'or et d'argent. Les cristalleries antiques fabriquaient des vases de cristal comme les ribres. On sait que l'empereur Gallien possédait 1 kilo. et devait par lui en jouiller qu'avait vendu à l'impératrice des vêtements pour plus cinq mille sesterces, ce qui ne monte du supplice en Dit sortir de la cage ou plutôt de son lion, disait : « Il a trompé, on le trompe! »

Parmi les objets les plus remarquables que nous ont laissé les civilisations antiques, il faut compter le fameux vase de Portland, et, au moins de Naples, nous avons vu des vases avec un crèmement d'émail blanc sur liquel se détachait de charmants bas-reliefs représentant des Amours vendangeurs, et travaillés au tour à la façon des vases.

L'industrie des cristaux fut peu florissante pendant le moyen âge, qui n'étendit que des vitraux colorés. Ainsi, durant cette époque, le cristal de roche fut le seul cristal connu du seul recherché. Ce sont les fabriques de Venise, les premières, demeurées de cette profession à cette branche d'industrie. Le secret avait accordé le droit de monopole aux verriers du Ile de Murano pour les retenir et les encourager. Il France limia cet exemple, et, chez nous, la fabrication du verre devint l'époque de la noblesse; de la de cette époque aussi, qu'un ouvrier nommé Lucas, ancien horlogeur, ancien manufacturier de glaces pressé de l'impulsion, et vint quelque temps du siècle dernier que nous cristallerie ou du verre avec celles de l'Angleterre et de la Bohême. Aujourd'hui cette industrie, en France aux grande extension; à toutes les expositions, elle tient avec avantage ses produits étrangers, environ pour le bon goût et l'élégance. Nos pays comptent de nombreuses cristalleries; les deux principales sont celles de Baccarat et de Saint-Louis. Mais Lebetre a celles de Londres et de Birmingham; Venise possède encore un grand nombre fabriques de Murano, qui sont restées stationnaires, et qui travaillent aujourd'hui presque aussi bien qu'il y a plusieurs siècles. Kolin et Bohême fabriques longtemps avant nous, et, fort improprement appelée *cristaux de Bohême*, est le pays entier qui possède d'après du plomb. C'est en verre d'une nature toute particulière, fort peu coûteux, qu'on nous avec contenu qu'on nait en dorure, et qu'une autre fabrique à ce verre pu le gagner.

Depuis que le *cristal* est fourni en abondance par les verreries, on l'a employé à mille façons, surtout pour les objets de luxe. Parmi les ouvrages remarquables que nous donne notre siècle, il faut citer deux grands lustres en cristal qui figurèrent à l'Exposition de 1855. Ils avaient la forme d'un vase étoqué, et étaient divisés par trois cercles, soulevés chacun par quatre colonnes ornementées. Les cristaux étaient parfaitement travaillés; les plus grands étaient d'un beau ton blanc et d'une très-belle eau. Les chéloques en faisient remarquer par leur grandeur et l'harmonie de leurs proportions; chaque pendeloque était arrêté d'étoiles, avec des stalactites en bronze doré garnies de petites roseaux. Ces lustres furent achetés ensemble 14,000 fr. C'est à Paris, pour la première fois en 1819, qu'on décora les cristaux avec le bronze doré. Parmi les objets qui se produisent alors, il faut citer une pendule de 12 ... fr., un déjeuner de 3,000 fr., quatre grands candélabres de 12,000 fr., destinés à la Reine; une toilette en *cristal* de 10,000 fr., pour la reine d'Espagne, et de magnifiques vases d'un prix également très élevé. A l'Exposition universelle de 1851 figurait une magnifique fontaine de cristal de 1 m. de hauteur, sans que des candélabres de 4 m. 60, qui avaient été faits pour vase de l'Egypte. Au palais de Champ-de-Mars, à l'Exposition universelle de 1867, on admira aussi des objets en cristal très-remarquables, et des fabriques de France et d'Angleterre.

Mais, si l'on est en croire les voyageurs, le plus grande me, celle en en genre d'appartenant à la, à l'Europe, ne, ou, ... tiennent du roi de Siam existe en particulier tout entier en cristal. Il est vrai que ce palais, un large de 19. Mètres, profondeur, longueur, haut, est en cristal, et que, dans ce palais, les diverses parties de l'édifice ont lui-même décoparées. Il est vrai que ce palais ne dans ou peut-être, quand elle est fermée et indépendante, quand elle est ouverte, et, l'air ne leur ne peuvent pénétrer à l'intérieur. Une fois ouverte ont ouvertes, elle ne du dôme. Ce palaiton est construit en milieu de vases bronzés, et, en ce qu'il ne peut ou vider en trois-quatre du temps. Quand les chaleurs sont très-grandes, le roi va chercher la fraîcheur dans ce palais, et, quand les pluies portée de ne sont. On remplit alors le bassin, et, les ancien rapidement, ... et, quand les ... et s'arrête qu'en chine, à quelques pouces de l'ouverture et à terre.

Toutes les pierres fausses sont formées de la terre-beau crystal de roche, et, de son invisiment, et, coloré de diverses manières, et, quand elles sont bien travaillées, ces pierres imitent parfaitement les pierres véritables. Mais quelques-unes en sont plus difficiles; elles sont, en général, moins dures, et, quand elles perdent leur poli par le frottement, elles ne peuvent le reprendre. Les imitations dans leur apparence, sont tout-fois moins belles que les véritables. Elles sont aussi bien moins chères et qui sont bien moins ne sont pas de leur nature, elles ne sont, en ... exercé peut y tromper, et il faut avoir recours à la lime et au burin. Au moi étaits et sont différentes pierres, et, quand elles sont moins indépendantes la composition qu'on nomme pierre de Strasbourg, et, quand elles sont moins gemmes que l'on imite dans le commerce diamants, saphirs, rubis, émeraudes, émeraude, hyacinthe, grenat, jaspe, opale, améthyste et turquoise.

L'émail est aussi une sorte de *cristal* dont nous parlerons ...

— *Cristal de roche. Le cristal de roche est* un quartz hyalin, le plus dure de toutes les variétés de quartz. Il se présente, à l'état primitif, des prismes à six pans terminés par des pyramides à six faces, quelquefois aussi et de 4, 8. Moins dur que les pierres fines, il n'en est pas moins, et, il est, et, il est, et, Les Grecs avaient tiré son nom de mot *krystal* (gelée), parce qu'ils le croyaient formé par de l'une sorte de congélation. Cette opinion, ... et, on a, et, et, imaginé, et, et, et, ...

pieds cuben, on remplit 164,972 pieds de bois brut, 292,855 panneaux de verre de 1m.32 sur 0m.92. Les dépenses s'élèvent à 4,350,000 fr. Les tables destinées à recevoir les produits suivant un développement de 1 kilom. Les gouttières, inventées par Mérimée et nouvelle de l'architecte, suivent une longueur de 24 kilom. Le prix de la distance de l'eau à Kiempies; les chassis pour vitrage représentent une étendue de 323 kilom. distance égale à celle de Paris à Angers.

Quand l'Exposition de Londres, en fut partage entre le regret de détruire un bâtiment qui avait fait l'admiration de l'univers, et qui a lui seul elle jusqu'à le concourir des visiteurs étrangers, et le désir de rendre Hyde-Park aux promenades. Pour trouver la difficulté à la satisfaction de tous, on transporte le Palais de Cristal à Sydenham, à quelques lieues de Londres, et en plusieurs chemins de fer conduisant rapidement par une route très-agréable. Le Palais de Cristal est élevé sur un emplacement spécial, et, en bien, lieu de réunion, où se tiennent des meetings, et on donnera des concerts monstres, notamment ceux, dans lesquels on a vu des chœurs très jeunes de l'honneur de Hanuel. Le bâtiment et ses environs ont été approprié à leur nouvelle destination : à chaque extrémité s'élèvent deux tourelles carrées d'une hauteur de 250 pieds, avec des réservoirs qui contiennent chacun 1,100 tonnes d'eau. Ces réservoirs alimentent des fontaines et des jets, et, dans les jours de canicule, ils ont pour les grandes eaux, qui s'élèvent à une hauteur considérable. L'intérieur du Palais de Cristal est divisé en dix chapitres ou salles des beaux-arts, qui se nomment : salle Assyrienne, salle Egyptienne, salle Grecque, salle Romaine, salle de l'Alhambre, salle Byzantine, salle du Moyen-âge, salle de la Renaissance, salle d'Elisabeth, salle Italienne. Chacune de ces salles contient des spécimens de chacun des ouvres d'art de chaque époque et de chaque pays, à côté, dans la salle Grecque, on trouve les frises du Parthénon et le Laocoon dans la salle Romaine, l'Apollon de Belvédère et les bains romains. Les salles voisines contient la reproductrice exacte d'une maison de Pompéi, dans la salle de l'Alhambre, on voit la cour des Abencerages et la cour des Lions, et dans la salle Assyrienne, les colosses de Persépolis. Tel qu'il est aujourd'hui, le Palais de Cristal est un des plus grandes curiosités de l'Angleterre.

CRISTAL (Maurice Gennia, dit **Maurice**), écrivain français, né vers 1840. Il a fait connaître autant dans ses grandes revues : *Correspondant*, et il fait charge produits quelques temps de la critique musicale; à la *Revue contemporaine*, où il saurait les mêmes fonctions, et où il signaler tantôt *Maurice Cristal*, tantôt *Max Berthaud*; enfin à l'*Annuaire encyclopédique*, où il était chargé également de rendre compte du mouvement musical de l'année. Il est aussi l'un des collaborateurs de la *Revue si Gazette musicale de Paris*. Il a se passer cependant pas seulement dans cette spécialité, car il a donné à la *Revue contemporaine* des articles de genres divers et quelques travaux d'économie sociale, et il a publié, dans la collection de la *Bibliothèque utile*, un petit volume intitulé : *Les Délassements du travail* (Paris, Dubuisson, in-18). Les revues de M. Maurice Cristal ne diffère guère par une grande conscience et une connaissance très-étendue du sujet qu'il traite.

CRISTALLERIE s. f. (kri-sta-le-rî — rad. *cristal*). Fabrication des cristaux : *La cristallerie est un art ancien. Fabriquer des cristaux : Le* CRISTALLIER *de Choisy-le-Roi. La* CRISTALLERIE *de Baccarat occupe plusieurs ouvriers.* (A. Hugo.) *Par un retour vers les objets de luxe, nous remarquons les produits manufacturés de glaces et les* CRISTALLERIES *de Saint-Gobain et de Baccarat.* (L. Reybaud.)

— Encycl. V. CRISTAL.

CRISTALLIER s. m. (kri-sta-lié — rad. *cristal*). Ouvrier en cristaux : *A Anvers, bon nombre des jouaillers, des ouvriers qui taillaient le cristal de roche, sont maintenant mieux qui allaient à la recherche des grottes à cristal.* — Armoire à cristaux.

CRISTALLISER s. f. (kri-sta-lî-sa — rad. *cristal*). Mine du cristal de roche.

— Techn. Machine à travailler le cristal et le verre.

CRISTALLIFÉRE adj. (kri-sta-lî-fère — de *cristal*, et du lat. *fero*, je porte). Monip. Qui contient des cristaux : *Géode cristallifère.*

CRISTALLIN, INE s. adj. (kri-sta-lin, i-ne — rad. *cristal*). Minér. Qui apparient aux cristaux, qui est de la nature des cristaux : *Forme* CRISTALLINE. *Roche* CRISTALLINE. *L'ensemble des roches cristallines constitue le terrain primitif et composé d'éléments* CRISTALLINS. (L. Figuier.) *La silice, matière infinitée très-grandue dans la nature, se présente sous plusieurs formes* CRISTALLINES. (A. Maury.)

— Sens figuré : Qui ressemble au cristal par la transparence : *La transparence* CRISTALLINE *de son grand vase de glycérie de cristal.* (G. Sand.) *Fleurs les ultres intérieur courvert, ressemble par des lits du cuillons de neuilure, des ruisseaux d'une transparence* CRISTALLINE. (Th. Gautier.)

— Anat. Qui appartient au cristallin : *Humeur* CRISTALLINE.

CRISTALLIN s. m. (kri-sta-lin — rad. *cristallin* adj.). Anat. Corps lenticulaire transparent, qui se trouve dans l'œil, et dans le manière à amener sur la rétine l'image des objets extérieurs : *Le* CRISTALLIN *de plusieurs oiseaux aquatiques, dès que les accommoda, est sphérique comme celui des poissons.* (Richerand.)

— Astron. anc. Chacune des voûtes transparentes imaginées par Ptolémée, ou comme mait le ciel : *Le premier* CRISTALLIN.

— Comm. Nom donné anciennement au cristal artificiel : *Lorsque les Vénitiens eurent Venise introduit ouvre l'art du cristal naturel, du dialoque nouveaux et perfectionné de verre du* CRISTALLIN *de verre.* (L. de Laborde.)

— Encycl. Anat. Le cristallin est un des organes les plus essentiels de la vision; il occupe dans le globe oculaire une position spéciale, entre la 3e et la 4e chambre antérieure, à 3m.ou.ds de la tache jaune du fond de l'œil, entre l'hyaloïde qui le recouvre et l'humeur vitrée en arrière, il a la forme et l'apparence de ses initiés : quelque chose de ferme, maintenue en place par l'intermédiaire des ligaments suspenseurs, et des muscles ciliaires, et, en bien, lieu de réunion, où se tiennent des meetings, et on donnera des concerts monstres, notamment ceux, dans lesquels on a vu des chœurs très jeunes de l'honneur de Hanuel. Le bâtiment et ses environs ont été approprié à leur nouvelle destination : à chaque extrémité s'élèvent deux tourelles carrées d'une hauteur de 250 pieds, avec des réservoirs qui contiennent chacun 1,100 tonnes d'eau. Ces réservoirs alimentent des fontaines et des jets, et, dans les jours de canicule, ils ont pour les grandes eaux, qui s'élèvent à une hauteur considérable. L'intérieur du Palais de Cristal est divisé en dix chapitres ou salles des beaux-arts, qui se nomment : salle Assyrienne, salle Egyptienne, salle Grecque, salle Romaine, salle de l'Alhambre, salle Byzantine, salle du Moyen-âge, salle de la Renaissance, salle d'Elisabeth, salle Italienne. Chacune de ces salles contient des spécimens de chacun des ouvres d'art de chaque époque et de chaque pays, à côté, dans la salle Grecque, on trouve les frises du Parthénon et le Laocoon dans la salle Romaine, l'Apollon de Belvédère et les bains romains. Les salles voisines contient la reproductrice exacte d'une maison de Pompéi, dans la salle de l'Alhambre, on voit la cour des Abencerages et la cour des Lions, et dans la salle Assyrienne, les colosses de Persépolis. Tel qu'il est aujourd'hui, le Palais de Cristal est un des plus grandes curiosités de l'Angleterre.

CRISTAL (Maurice Gennia, dit **Maurice**), écrivain français, né vers 1840. Il a fait connaître autant dans ses grandes revues : *Correspondant*, et il fait charge produits quelques temps de la critique musicale; à la *Revue contemporaine*, où il saurait les mêmes fonctions, et où il signaler tantôt *Maurice Cristal*, tantôt *Max Berthaud*; enfin à l'*Annuaire encyclopédique*, où il était chargé également de rendre compte du mouvement musical de l'année. Il est aussi l'un des collaborateurs de la *Revue si Gazette musicale de Paris*. Il a se passer cependant pas seulement dans cette spécialité, car il a donné à la *Revue contemporaine* des articles de genres divers et quelques travaux d'économie sociale, et il a publié, dans la collection de la *Bibliothèque utile*, un petit volume intitulé : *Les Délassements du travail* (Paris, Dubuisson, in-18). Les revues de M. Maurice Cristal ne diffère guère par une grande conscience et une connaissance très-étendue du sujet qu'il traite.

CRISTALLINE s. f. (kri-sta-le-rî — rad. *cristal*). Fabrication des cristaux : *La cristallerie est un art ancien. Fabriquer des cristaux : Le* CRISTALLIER *de Choisy-le-Roi. La* CRISTALLERIE *de Baccarat occupe plusieurs ouvriers.* (A. Hugo.) *Par un retour vers les objets de luxe, nous remarquons les produits manufacturés de glaces et les* CRISTALLERIES *de Saint-Gobain et de Baccarat.* (L. Reybaud.)

— Encycl. V. CRISTAL.

CRISTALLIER s. m. (kri-sta-lié — rad. *cristal*). Ouvrier en cristaux : *A Anvers, bon nombre des jouaillers, des ouvriers qui taillaient le cristal de roche, sont maintenant mieux qui allaient à la recherche des grottes à cristal.*

— Armoire à cristaux.

CRISTALLISER s. f. (kri-sta-lî-sa — rad. *cristal*). Mine du cristal de roche.

— Techn. Machine à travailler le cristal et le verre.

CRISTALLIFÉRE adj. (kri-sta-lî-fère — de *cristal*, et du lat. *fero*, je porte). Monip. Qui contient des cristaux : *Géode cristallifère.*

CRISTALLIN, INE s. adj. (kri-sta-lin, i-ne — rad. *cristal*). Minér. Qui appartient aux cristaux, qui est de la nature des cristaux : *Forme* CRISTALLINE. *Roche* CRISTALLINE. *L'ensemble des roches cristallines constitue le terrain primitif et composé d'éléments* CRISTALLINS. (L. Figuier.) *La silice, matière infinitée très-grandue dans la nature, se présente sous plusieurs formes* CRISTALLINES. (A. Maury.)

— Sens figuré : Qui ressemble au cristal par la transparence : *La transparence* CRISTALLINE *de son grand vase de glycérie de cristal.* (G. Sand.) *Fleurs les ultres intérieur courvert, ressemble par des lits du cuillons de neuilure, des ruisseaux d'une transparence* CRISTALLINE. (Th. Gautier.)

— Anat. Qui appartient au cristallin : *Humeur* CRISTALLINE.

CRISTALLIN s. m. (kri-sta-lin — rad. *cristallin* adj.). Anat. Corps lenticulaire transparent, qui se trouve dans l'œil, et dans le manière à amener sur la rétine l'image des objets extérieurs : *Le* CRISTALLIN *de plusieurs oiseaux aquatiques, dès que les accommoda, est sphérique comme celui des poissons.* (Richerand.)

— Astron. anc. Chacune des voûtes transparentes imaginées par Ptolémée, ou comme mait le ciel : *Le premier* CRISTALLIN.

— Comm. Nom donné anciennement au cristal artificiel : *Lorsque les Vénitiens eurent Venise introduit ouvre l'art du cristal naturel, du dialoque nouveaux et perfectionné de verre du* CRISTALLIN *de verre.* (L. de Laborde.)

— Encycl. Anat. Le cristallin est un des organes les plus essentiels de la vision; il occupe dans le globe oculaire une position spéciale, entre la 3e et la 4e chambre antérieure, à 3m.ou.ds de la tache jaune du fond de l'œil, entre l'hyaloïde qui le recouvre et l'humeur vitrée en arrière, il a la forme et l'apparence de ses initiés : quelque chose de ferme, maintenue en place par l'intermédiaire des ligaments suspenseurs, et des muscles ciliaires, et, à ses initiés, il ne saurait des

que n'accomplissent aujourd'hui les opérations du raffinage et de la CRISTALLISATION *du sucre* (L. Barbier.) Corps formé par la réunion de cristaux : *Il y a dans cette grotte, de belles* CRISTALLISATIONS.

Comparaison : *J'ai passé un hiver sur les bords du Rhin; j'y pensais gaîre à mugir sur ce fut jamais; j'étais d'une* CRISTALLISATION *complète.* (P.-L. Cour.)

— Fig. Chose de l'âme qui, par la compénétration habituelle de l'objet aimé, arrive à confondre, à adhérer en perfection : *Ce qu'appelle* CRISTALLISATION, *c'est l'état de plénitude de l'esprit qui tire, de tout ce qui se présente, la démonstration de l'objet pour lui et de notre perfection.* (H. Heyne.) *La* CRISTALLISATION *est pour Regle ce que pour l'alchimiste est pour Newton, et c'est en vertu de cette loi qu'il explique tous les mystères de la nature.* (E. Linayssac.) *Deux hommes, les plus spirituels de ce siècle, Mme de Staël et M. de Bonald, ont, sur appelé* CRISTALLISATION *cette espèce de travail intérieur et caché dans l'esprit d'une femme lorsque, vivement préoccupée d'un objet, elle le transforme en propriété de l'entendre.*) *Un vrai cœur* CRISTALLISE *pour l'objet qui le pénètre et en fait sa patrie et son sanctuaire et vivant.*

— Encycl. Minér. On entend par CRISTALLISATION le phénomène qui se produit lorsque les molécules d'un corps se rapprochent dans un ordre régulier, pour former des solides affectant différentes formes géométriques. Le nom une dénomination d'un acte et le résultat par l'évaporation lente ou par un refroidissement lent. Un certain temps l'affinité de dissolution n'étant pas assez forte, c'est-à-dire le point de saturation étant dépassé, le sel se dépose sous la forme de cristaux, et la réunion des molécules donnera naissance à une foule de petits solides, dont les cristaux paraîtront être fort différents, mais qui auront tous la même configuration géométrique. Ce que nous pouvons nous apercevoir sensiblement, la nature ne peut pas en l'opérer sur une immense échelle. La grande quantité de substances qui se trouvent naturellement à l'état de cristaux ne laisse aucun doute à cet égard.

Si nous prenons un corps amorphe, solide ou liquide, à l'aide d'une méthode quelconque nous pourrons toujours déterminer la cristallisation, pourvu que nous ne ne mettons pas sous l'état dans l'entre nous lequel elles paraîtraient naturellement bien différentes, et que le lord que la force de cohésion qui les retient soit à peu près nulle. Prenons les gaz, la cette force est nulle et même négative : la pression et le refroidissement nous amènent alors pour les amener d'abord à l'état liquide, puis à l'état solide. Si, au lieu de nous contenter de nous montrer jusqu'à ce pour rétrocaster à tous nos moyens d'action; ou en a quelque pas permanents, dans ceux de quelque, ils ne prennent généralement un solide diffère en cristaux, ou par un rapprochement des molécules; mais vitreux, après l'enrouvrant, le verre ne le mêmes cristaux de cristallisation. Une exception doit être faite pour l'eau, qui augmente de volume en gagnant un second dimètre de densité en passant à l'état de glace.

Tous moyens sont à notre disposition pour obtenir la force de cohésion nécessaire pour les solides; ces moyens sont : la dissolution, la fusion et la sublimation.

1° *Cristallisation par dissolution.* Un corps soluble dans un liquide s'y dissout en plus ou moins grande quantité, suivant les circonstances du dissolvant; plus celles-ci est élevée, plus la force de dissolution est considérable. Lorsque, par exemple, dissout à 15° les deux quinquièmes de son poids, il ne dissoudra que les trois quinquièmes à 100°. Si, en ce cas, on prépare une solution à 100° et qu'on la laisse refroidir jusqu'à 100°, cette proportion s'accroîtra, et nous pourrons alors soudre une nouvelle quantité de sel; si nous refroidissons encore jusqu'à 15°, la dissolution sera primitive, tout le sel excédant les deux quinquièmes du poids du liquide se déposera sous le cristallisant. Remarquons qu'un refroidissement lent et modéré a une très grande importance sur la grosseur, l'éclat, la régularité des cristaux. Si un liquide saturé de sel est chauffé abondamment à ébullition et si après à l'air libre, le refroidissement qui l'amène se produit graduellement bien plus beaux que si on avait employé l'ébullition pour opérer la dissolution. Certains corps sont insolubles dans les liquides autres que ceux qui exaltent tout de la dépositions des solides à une haute température. Ainsi le carbone se dissout dans bien dans le fonte fondue, et par le refroidissement cette-ci le laisse déposer sous forme de graphite. Plusieurs substances insolubles se dissolvent dans l'acide borique en fusion, et par exposition au chalumeau ou au creuset, cristaux qu'on n'aurait pas pu se procurer autrement. Ce phénomène est important.

2° *Cristallisation par fusion.* L'effet nécessaire de la chaleur sur les molécules d'un corps est de diminuer la force de cohésion qui les unit. Quand l'état liquide de la masse chauffée est bien prononcé et que cette masse est abondamment à ébullition, il arrive que les molécules, librement attirées les unes vers les autres, se réunissent produisent le refroidissement et prennent les formes qui leur sont propres. Si le soufre, par exemple, est placé dans un creuset et amené à fusion complète, on l'en fixe disposition le polissage qui empêche la contact de l'air, la matière cristallisera en aiguilles prismatiques très-nettes.

3° *Cristallisation par sublimation.* La cristallisation par sublimation ne diffère pas essentiellement de la précédente. Une certaine quantité d'onde chauffée dans un ballon le rempli. L'élévation vapeur-cristalline, qui ne consiste aux parties les moins aspondes à la chaleur en objet de petits cristaux faciles à reconnaître. Il n'est pas nécessaire dans ce cas que les cristaux se sont formés dans les parties qui, d'abord, ne sont pas encore suffisamment à l'état liquide par la température des parties les plus chaudes, nécessaire pour vaut, durant l'hiver, la vapeur d'eau se condensant d'abord et se congèlent ensuite sur les vitres des appartements.

La *cristallisation* diffère des différents cas que nous venons d'énumérer, est comme il en certain nombre de l'affinoeuvre qui agissent plus ou moins pour la modifier. On a remarqué qu'un chaud, un froid, un mouvement, amener la formation des cristaux. Ainsi une solution saline qui ne donne pas de cristaux vire bien au-dessus de son maximum de saturation mais qu'on laisse refroidir, quelquefois, ne se cristallise; mais si l'on impulsion une secousse à vase qui renferme la dissolution, on voit aussitôt se déposer des cristaux qui en saturent le liquide. Le même cas même que ceux qui dans une solution saline, ne peuvent pas se solidifier sous qu'un simple refroidissement, mais qu'un mouvement, l'évaporation y est moins lent, le cristal se forme dans la masse, mais n'est autrement dans les petites cavités des rochers que l'on trouve en grand nombre dans les Alpes, et dans les milieu d'un diamètre et ainsi une excellente condition de regularité. Ce cas est le plus ordinaire, et les magnifiques cristaux de notre canal du centre.

Nous avons déjà dit que la nature produit *cristaux* les plus remarquables, et quelquefois artificiellement dans nos laboratoires, et que nous pouvons en produire de plus grands, et les serveiles des roches neptuniennes et des dépôts de sel gemme, et que nous pouvons en dans la sol du notre globe on nous trouve une dessus ne sont instant qu'un à ad mes plus la fusion et la dissolution. Ses résultats ordinaires sont les plus souvent de beaucoup supérieurs à tous ceux que nous pouvons obtenir. La *cristallisation* des pierres précieuses, le diamant en particulier, n'est encore pas du ressortissant par les moyens que nous avons à notre disposition. Quelques aspirations ont dû faire croire qu'un jour viendrait où le but serait atteint, mais les efforts ne sont pas encore un method pour mettre aux mains des pauvres chercheurs plus grands et plus rares de ceux dont nous disposons, il est probable qu'on ne verra à cet égard rendement rendement de pro impuissante. V. CRISTAL et CRISTALLISATION.

Terminons cet article scientifique par quelques lignes historiques. Les Grecs, les Romains, et considéré le mot qui nous occupe non en Grecs, et en Romains, et en Grecs, et en Romains, et en Grecs. C'est dans son livre *De Natura* qu'il en fixe le sens. Le mot *cristallisation* n'en trouvé qu'au 1 siècle dans de cet ouvrage, et il ne fut employé pour aussi dire à ses jours. Pline ne pas pour le mot *cristallisation*, dit-il, une certaine force d'imagination, laquelle rend mécanique, ou plus exactement, le mot cristallisation dans ce fait où il dire à part. Aux mêmes de cet ouvrage, au jetée, dans les profondeurs abondances de la mine, un cristaux d'autre sorte, qui ne se trouve que dans les mines après en la extrêmes contrées et des cristallisations brillantes. Les plus petites branches, celles qui ne sont pas plus grosses que la plume d'une mouche, sont d'une grandeur infinite de dimensions multiples et ébloissantes; on ne peut plus reconnaître le nuance primitif. » Ainsi fait l'imagination de cette qui ressemble, transformé, complétement, et voyant des pierres et des diamants là où il n'y a que des pierres de cristal, comme dans *la cristallisation*. Sénèchal cite l'exemple du mineur qui trouve des pierres précieuses dire qu'Erasmé, non parant, qui va revenir de l'Lavaud, qui ne pouvait plus de la plus grande distinction; en lui assure qu'elle ne sont autre que un cristallisation, et qu'il ne prolongement le vrai avant de se détorer et de la demander à son parente. Elle apprend un jeune étranger à l'église, elle l'entend appeler Edouard, elle ne pouvu plus qu'à lui, elle l'aime; bref après après arrive le vieillard Edouard : ce n'est pas seulement de l'aglise, elle plaît et sera malheureuse à jamais si on la force à l'épouser. »

CRISTALLISÉ, ÉE (Kri-tis-lé-dé) part. passé du v. Cristaliser. Réduit en cristaux : *Le sucre a une sorte de formes, par les fabricants, pour composer de pétrine, comme le cholesterol et l'antimoine, en aiguilles* CRISTALLISÉES. (Dict.)

Le diamant est du carbone CRISTALLISÉ. (P. Pillon.)

— *Par ext. et poéto.* Congelé : *Des flots* CRISTALLISÉS. » Couvert de glace : *Ses chevaux foulent une longue glissade sur le pavé* CRISTALLISÉ *par le gelée.* (G. Sand.)

— Fig. Hendu Kan, immobilisé : *Mes nouvelles sensibilités, plus spontanées, cristallisées dans ma mémoire.* (H. Castille.)

CRISTALLISER, v. n. et (Kri-tis-lé-ze — *rad. cristal.*). Amener l'état de cristaux; Donner la cristallisation régulière des cristaux à : CRISTALLISER du sucre.

— Techn. *Cristaliser la soie.* La laisser se nouvre de petits cristaux d'alun.

— v. a. ou intr. Passer à l'état de cristaux : *Il y a des substances insolubles dans l'eau qui* CRISTALLISENT *lorsqu'elles sont rendues liquides par* CRISTALLISER. (Dict. de Chimie.)

Il n'y a pas plus de raison d'admettre de l'eau refroidie à 0 qui ne produise l'hiver qu'une masse de matière qui CRISTALLISE *en cristaux.* (Pouchet.)

— Dans le langage familier de l'Ecole polytechnique, Filter, se reposer, parce que le phénomène de la cristallisation s'opère plutôt surtout au sein d'un liquide en repos.

— Fig. Se cristaliser, v. pr. Passer à l'état de cristaux : *Tous les sels dissous dans l'eau se* CRISTALLISENT *à la fraîcheur* (Pouchet. Dict.)

— Fig. Se cherver, s'organiser : *Il est où ayant quand les choses se présentent toujours par pétrification, qui gagnent à prendre de la rouleur, et dans lequel les lois mécaniques* CRISTALLISENT *en systèmes.* (Ch. Lemonnier.)

CRISTALLISOIR s. m. (Kris-ta-lis-oir — *rad. cristaliser*). Chim. Vase dans lequel on cristallisations des substances en solutions. Il ne dit aussi cristallisoir.

CRISTALLO-ATOMIQUE adj. Phys. Se dit d'un système d'atures lequel les cristaux se forment sous l'effet d'attraction mutuelle des atomes.

CRISTALLOGRÈDE s. m. (Kri-tal-lo-lo-de — *du cristal et de cordes*). Méd. Livre de cordes de cristal, qui fut inventé en 1786.

CRISTALLO-GÉOMÉTRIQUE adj. Phys. Qui est relatif aux propriétés géométriques des cristaux : *Phénomène* CRISTALLO-GÉOMÉTRIQUE.

CRISTALLOGÉNIE s. f. (Kri-tal-lo-jé-ni — *du gr. krustallos, cristal, gennao, j'engendre*). Ensemble des traits de la formation des cristaux.

CRISTALLOGÉNIQUE adj. (Kri-tal-lo-jé-nik — *rad. cristallogénie*). Qui appartient à la cristallogénie : *Système* CRISTALLOGÉNIQUE.

CRISTALLOGRAPHE s. m. (Kri-tal-lo-gra-fe — *du gr. krustallos, cristal, graphô, j'écrit*). Savant qui s'occupe spécialement de l'étude des cristaux, qui a écrit des traités sur cette matière.

CRISTALLOGRAPHIE s. f. (Kri-tal-lo-gra-fi — *rad. cristallographe*). Minér. Science des cristaux, de leurs formes et des lois qui président à leur formation : *Les cristaux... plus avec une structure et une minéralogiste dans ses diverses parties.* (Cuvier.) Ensemble des traits qui forment CRISTALLOGRAPHIE.

— Encycl. Les anciens s'intéressent quelques-uns à constater régulariété des formes de quelques substances recherchées pour leur éclat ou leur dureté, comme le quartz, le saphir, le rubis, le saphir, le diamant, etc.; mais ils ne paraissent pas avoir cette connaissance, cette régularité plus être un caractère général qui ne se rattachait aux de minéraux, et, qu'il, servir de base à leur classification. Ils étaient plutôt, au contraire, portés à ne voir, point de minéralogie. Il faut arriver au XVIII siècle pour rencontrer un homme qui porte un seul attentif sur les formes extérieures des minéraux, et entrevoir en elles des ressources pour tirer de leur étude. Cependant, de Bourgnon, dans sa *Dissertation sur les crystaux*, parlaches les mots aux autres les diverses formes cristallines d'une même substance, et indique déjà la possibilité de les déduire toutes de la plus simple, par voie de dérivation. L'illustre Linné, moins heureux en minéralogie qu'en botanique, et, cependant, il a quelques divisions non nommées à des lois; mais la connaissance de ces lois lui échappa. En 1772, Home de Tiste publie un *Essai de cristallographie*, et, en 1772, un *Cristallographie ou Description de quelques formes à lui en crystal du règne minéral*. Les fondements de la science sont déjà bien posés, et, en 1783, le savant franc-maçonnière mesure avec exactitude les angles des cristaux, et découvre qu'ils ont des valeurs constantes dans la même variété cristalline. Cet auteur, en 1784, publie son traité le système des trois mêmes et l'étude des différentes formes cristallines d'une même substance, et les fait découvrir d'une forme primitive. Enfin il trouve une classification dans laquelle tous les cristaux sont distribués en six grands genres. Haüy fut un des élèves. Vers la même époque, en Suède, Bergman perfectionnait, par de décisives expériences, la méthode des trouvaux.

Jusqu'alors la *cristallographie* se composait d'une méthode un peu confuse d'observations, de faits, de rapprochements, sans aucun attachés mutuelles, sans coordination. Il y avait des phénomènes, il n'y avait pas de lois. Haüy fut le législateur de la *cristallographie*, qu'il plaça au niveau des sciences positives. Il mesura objets de nomenclature en qu'il dut à ses devanciers, surtout à Romé de l'Isle, mais il fournit les preuves de la justesse des assertions qui, avant lui, n'étaient que des pressentiments. C'est ainsi qu'il achève de démontrer l'exactitude des angles analogues pour la même variété cristalline, et qu'il détermine numériquement la direction du noyau central commun et des molécules intégrantes de même forme pour des variétés différentes d'une même substance; qu'il montrait la réalité de la dérivation des formes de cristaux à tous les polyèdres représentant à un même noyau, qu'il détermine les rapports des polyèdres les uns des autres; qu'il imagine la théorie des décroissements, et qu'il en tire pour construire toutes les formes secondaires; qu'il forme, dans la dernière, etc., etc.

Nous avons dit au mot CRISTAL que Haüy conclusade de cristaux et de leurs formes compagnons chimique à l'identité ou à la différence des formes primitives; mais que cette conclusion fut reconnue beaucoup trop prématurée par Mitscherlich, qui, en 1819, découvrit les lois de l'isomorphisme. Nous avons aussi parlé plus comment Weiss crut trouver à la loi des lois de Haüy des exceptions à l'ensemble des quelques il donne le nom d'*hémitrope*, et comment Mohs, Delafosse et Beudant en ont rapportées dans la loi d'isomorphisme, en leur interprétant par des considérations relatives à la disposition moléculaire des cristaux.

On peut donc dire que la *cristallographie* est une science achevée, après Haüy. Les Allemands Mohs, Weiss, Naumann y ont dit des classifications rationnelles et complètes, et Mitscherlich, Beudant, Delafosse, Mallard, Descloizeaux, pour représenter les phénomènes et les lois. Les Français, Haüy, Romé de l'Isle, entre autres M. Kokscharow, de Lille, obtenant le problème de la cristallographie intégrale comprent toute de suite la force cristallographique au vrai sens du mot, et, en résumé, les lois de toutes les cristaux sont au moins des quelques lois

ree adj.). Minér. Qui n'apparaît aux propriétés physiques des cristaux : *Phénomènes cristallorhéiques.*

CRISTALLOTECHNIE. s. f. (kri-stal-lo-tèk-ni-e). gr. *krustallos*, cristal; *technê*, art). Art de la production des cristaux artificiels. 3 Art de travailler les cristaux.

CRISTALLOTECHNIQUE adj. (kri-stal-lo-tèk-ni-k — rad. *cristallotechnie*). Qui a rapport à la cristallotechnie.

CRISTALLOTOMIE. s. f. (kri-stal-lo-to-mi — du gr. *krustallos*, cristal; *tomê*, section). Minér. Action ou art de diviser des cristaux, de les tailler par le clivage.

CRISTALLOTOMIQUE adj. (kri-stal-lo-to-mik — rad. *cristallotomie*). Minér. Qui a rapport à la cristallotomie.

CRISTAPALE. s. f. (kri-sta-pa-le — dim. du lat. *crista*, crête). Zoolog. Genre de hydrozoaires qui vivent dans les eaux douces et les eaux marines d'Europe : *On trouve des cristapales jaunes dans les eaux stagnantes de Paris.* (Fouchet.)

— Bot. Syn. de CYRIANE, genre de cupréidées.

— **Encycl.** Zoolog. Les plantes marines, comme les plantes d'eau douce, sont quelquefois recouvertes d'une matière abondante, visqueuse, poreuse, qu'on prendrait au premier aspect pour une mousse. Cette production mousse n'est qu'une agrégation d'animalcules, dont chacune a un logement spécial, qui ressemble à celle du voisin, et ces petits êtres vivant en communauté sont des hydrozoaires magnoia formant le tronc inférieur de la gélée des mousses, qui, vu par le jeuil des dernières se rattachent aux hydrozoaires. Chaque logette est formée par la peau de l'animal, qui est incrustée de sels calcaires, ce qui se donne à la manière de le corne. L'ensemble de ces logements s'élève par couches successives pour un polypier; aujourd'hui qu'on le sait formé par des milliers de petites cellules, comme de *lentier*. Ce tentier, dont chaque loge a une ouverture mince d'où les tentacules qui, dentelé, en épanous, ou protégé par un opercule, présente des formes très-variables. C'est tantôt un ensemble de tubes rentrés dans des parois, tantôt une masse arrondie, d'apparence spongieuse; tantôt une expansion spiale, lamelliforme, réticulée. Quelques capsules minées recouvrent les cristapales, et leur donnent d'une fine dentelle. Ces cellules ne sont pas toujours vides, elles peuvent, à un certain cas, de la cavité de se mouvoir. Dès qu'on les extrait, elles s'inclinent et s'agitent et le mouvement se communique à toute la communauté. La portion supérieure et rétractile de l'animal, portion d'abord extérieure, se tendre en avant par un mouvement de bas, rétrograde, se retire dans son aperçu la bouche. Ces tentacules sont tendus horizontalement par une sorte de tube brillant qui pouvait s'épanouir se dehors ou s'enfoncer dans la loge. A propos de l'*Ordre du Monde de la mer*, le hydrozoaire étale ses petits tentacules; les appendices qui en sont des derniers commencent leurs rapides vibrations. L'eau, trouve par la vivacité et la régularité des mouvements qu'ils en exécutent, crot vive des chapelets de gouttelettes de rose brillantes, brillant, noeud et diamant. Le corpuscules qui flottent autour de l'animal sont volumineux agités, comme par un souffle sous l'influence de quelque tourbillon. Malheur, dans ce mouvement, les infusoires infortunés que le hasard amène dans ce cercle fatal. Cette proie pénètre dans la bouche à laquelle fonctionne un pharynx, un œsophage, un estomac, un intestin, et, du côté du dos de l'animal, non loin de la bouche, existe une autre spéciale pour l'intestin. La respiration se fait par les appendicules qui entourent la bouche. Ils contribuent à la fois des tentacules et des branchies. L'animal ne possède aucun trace d'organes des sens. Un petit cirgiron est quelquefois placé au pareil contiennent tout le système nerveux. On n'y voit ni cœur et vaisseaux. L'œuf donne naissance à un jeune animal dont le corps est recouvert de cils, et qui nage librement jusqu'à ce qu'il ait choisi un lieu convenable pour l'établissement de le nouvelle colonie dont il sera l'origine. Ce lieu n'est pas le fait pas pour lui seul; le jeune animal renferme, sous son enveloppe ciliée, deux nouvelles cellules qui, tout jeunes qu'ils sont, ont déjà l'aspect d'adultes. Ils naissent de cellules du jeune, pendant de la colonie par leur bourgeonnement; plus tard, ils produisent des œufs.

La *cristatelle* se trouve dans nos étangs. Les habitants de la colonie sont réunis en masses gélatineuses dans une enveloppe commune; on sent de longs filaments de la grosse d'une plume de cygne. Leur aspect rappelle assez bien celui des cordons de passementerie qu'on appelle *chenilles*. La vitalité est produite par l'ensemble des tentacules appartenant aux animalcules de la colonie entière. La masse filamenteuse est le cordon vivifié dans lequel les animalcules sont logés, et où ils peuvent se mouvoir quand ils le veulent. Ces cordons sont tantôt libres en partie, tantôt complétement adhérents aux rocheux, aux tiges des petites plantes aquatiques. Les tentacules sont d'une belle couleur hyaline; le corps est coloré en brun. La *cristatelle moniniere* est commune dans nos étangs.

CRISTATELLINES. s. m. pl. (kri-sta-tèl-linès). Zoolog. Famille de bryozoaires qui a pour type et pour genre unique le genre cristatelle.

CRISTÉ (Ce) adj. (kri-té — du lat. *crista*, crête). Hist. nat. Muni d'un crête ou d'un appendice analogue.

CRISTES (Jean-Christ-Gérin), poète allemand du XVIIe siècle. Il était forgeron à Augsbourg et composa un recueil de ses poésies ses heures anacroupées; il publia une *Cosmogonie* en vers. Ses différentes les plus remarquables arrivés de 1660 à 1680 environ.

CRISTEL. s. m. (kri-stèl). Ornith. Nom bourgeon de la crossoptile.

CRISTELLAINE. s. m. (kri-stel-li-n — du lat. *crista*, crête). Moll. Genre de mollusques ctenobranches qui vivent en Amérique.

CRISTELLE. s. f. (kri-stè-le — dim. du lat. *crista*, crête). Zoolog. Genre de bryozoaires qui vivent dans les ruisseaux et les eaux marines d'Europe : *On trouve des cristelles jaunes dans les eaux stagnantes de Paris.* (Fouchet.)

— Bot. Syn. de CYRIANE, genre de cupréidées.

— **Encycl.** Zoolog. Les plantes marines, comme les plantes d'eau douce, sont quelquefois recouvertes d'une matière abondante, visqueuse, poreuse, qu'on prendrait au premier aspect pour une mousse. Cette production mousse n'est qu'une agrégation d'animalcules, dont chacune a un logement spécial, qui ressemble à celle du voisin, et ces petits êtres vivant en communauté sont des hydrozoaires magnoia formant le tronc inférieur de la gélée des mousses, qui, vu par le jeuil des dernières se rattachent aux hydrozoaires. Chaque logette est formée par la peau de l'animal, qui est incrustée de sels calcaires, ce qui se donne à la manière de le corne. L'ensemble de ces logements s'élève par couches successives pour un polypier; aujourd'hui qu'on le sait formé par des milliers de petites cellules, comme le *tentier*. Ce tentier, dont chaque loge a une ouverture mince d'où les tentacules qui, dentelé, en épanous, ou protégé par un opercule, présente des formes très-variables. C'est tantôt un ensemble de tubes rentrés dans des parois, tantôt une masse arrondie, d'apparence spongieuse; tantôt une expansion spiale, lamelliforme, réticulée. Quelques capsules minées recouvrent les cristelles, et leur donnent d'une fine dentelle. Ces cellules ne sont pas toujours vides, elles peuvent, à un certain cas, de la cavité de se mouvoir. Dès qu'on les extrait, elles s'inclinent et s'agitent et le mouvement se communique à toute la communauté. La portion supérieure et rétractile de l'animal, portion d'abord extérieure, se tendre en avant par un mouvement de bas, rétrograde, se retire dans son aperçu la bouche. Ces tentacules sont tendus horizontalement par une sorte de tube brillant qui pouvait s'épanouir se dehors ou s'enfoncer dans la loge. A propos de l'*Ordre du Monde de la mer*, le hydrozoaire étale ses petits tentacules; les appendices qui en sont des derniers commencent leurs rapides vibrations. L'eau, trouve par la vivacité et la régularité des mouvements qu'ils en exécutent, crot vive des chapelets de gouttelettes de rose brillantes, brillant, noeud et diamant. Le corpuscules qui flottent autour de l'animal sont volumineux agités, comme par un souffle sous l'influence de quelque tourbillon. Malheur, dans ce mouvement, les infusoires infortunés que le hasard amène dans ce cercle fatal. Cette proie pénètre dans la bouche à laquelle fonctionne un pharynx, un œsophage, un estomac, un intestin, et, du côté du dos de l'animal, non loin de la bouche, existe une autre spéciale pour l'intestin. La respiration se fait par les appendicules qui entourent la bouche. Ils contribuent à la fois des tentacules et des branchies. L'animal ne possède aucune trace d'organes des sens. Un petit cirgiron est quelquefois placé au pareil contiennent tout le système nerveux. On n'y voit ni cœur et vaisseaux. L'œuf donne naissance à un jeune animal dont le corps est recouvert de cils, et qui nage librement jusqu'à ce qu'il ait choisi un lieu convenable pour l'établissement de le nouvelle colonie dont il sera l'origine. Ce lieu n'est pas le fait pas pour lui seul; le jeune animal renferme, sous son enveloppe ciliée, deux nouvelles cellules qui, tout jeunes qu'ils sont, ont déjà l'aspect d'adultes. Ils naissent de cellules du jeune, pendant de la colonie par leur bourgeonnement; plus tard, ils produisent des œufs.

La *cristatelle* se trouve dans nos étangs. Les habitants de la colonie sont réunis en masses gélatineuses dans une enveloppe commune; on sent de longs filaments de la grosse d'une plume de cygne. Leur aspect rappelle assez bien celui des cordons de passementerie qu'on appelle *chenilles*. La vitalité est produite par l'ensemble des tentacules appartenant aux animalcules de la colonie entière. La masse filamenteuse est le cordon vivifié dans lequel les animalcules sont logés, et où ils peuvent se mouvoir quand ils le veulent. Ces cordons sont tantôt libres en partie, tantôt complétement adhérents aux rocheux, aux tiges des petites plantes aquatiques. Les tentacules sont d'une belle couleur

hyaline; le corps est coloré en brun. La *cristatelle moniniere* est commune dans nos étangs.

CRISTATELLINES. s. m. pl. (kri-sta-tèl-linès). Zoolog. Famille de bryozoaires qui a pour type et pour genre unique le genre cristatelle.

CRISTÉ (Ce) adj. (kri-té — du lat. *crista*, crête). Hist. nat. Muni d'un crête ou d'un appendice analogue.

CRISTES (Jean-Christ-Gérin), poète allemand du XVIIe siècle. Il était forgeron à Augsbourg et composa un recueil de ses poésies ses heures anacroupées; il publia une *Cosmogonie* en vers. Ses différentes les plus remarquables arrivés de 1660 à 1680 environ.

CRISTEL. s. m. (kri-stèl). Ornith. Nom bourgeon de la crossoptile.

CRISTELLAINE. s. m. (kri-stel-li-n — du lat. *crista*, crête). Moll. Genre de mollusques ctenobranches qui vivent en Amérique.

CRISTELLE. s. f. (kri-stè-le — dim. du lat. *crista*, crête). Zoolog. Genre de bryozoaires qui vivent dans les ruisseaux et les eaux marines d'Europe : *On trouve des cristelles jaunes dans les eaux stagnantes de Paris.* (Fouchet.)

— Bot. Syn. de CYRIANE, genre de cupréidées.

— **Encycl.** Zoolog. Les plantes marines, comme les plantes d'eau douce, sont quelquefois recouvertes d'une matière abondante, visqueuse, poreuse, qu'on prendrait au premier aspect pour une mousse. Cette production mousse n'est qu'une agrégation d'animalcules, dont chacune a un logement spécial, qui ressemble à celle du voisin, et ces petits êtres vivant en communauté sont des hydrozoaires magnoia formant le tronc inférieur de la gélée des mousses, qui, vu par le jeuil des dernières se rattachent aux hydrozoaires. Chaque logette est formée par la peau de l'animal, qui est incrustée de sels calcaires, ce qui se donne à la manière de le corne. L'ensemble de ces logements s'élève par couches successives pour un polypier; aujourd'hui qu'on le sait formé par des milliers de petites cellules, comme le *tentier*. Ce tentier, dont chaque loge a une ouverture mince d'où les tentacules qui, dentelé, en épanous, ou protégé par un opercule, présente des formes très-variables. C'est tantôt un ensemble de tubes rentrés dans des parois, tantôt une masse arrondie, d'apparence spongieuse; tantôt une expansion spiale, lamelliforme, réticulée. Quelques capsules minées recouvrent les cristelles, et leur donnent d'une fine dentelle. Ces cellules ne sont pas toujours vides, elles peuvent, à un certain cas, de la cavité de se mouvoir. Dès qu'on les extrait, elles s'inclinent et s'agitent et le mouvement se communique à toute la communauté. La portion supérieure et rétractile de l'animal, portion d'abord extérieure, se tendre en avant par un mouvement de bas, rétrograde, se retire dans son aperçu la bouche. Ces tentacules sont tendus horizontalement par une sorte de tube brillant qui pouvait s'épanouir se dehors ou s'enfoncer dans la loge. A propos de l'*Ordre du Monde de la mer*, le hydrozoaire étale ses petits tentacules; les appendices qui en sont des derniers commencent leurs rapides vibrations. L'eau, trouve par la vivacité et la régularité des mouvements qu'ils en exécutent, crot vive des chapelets de gouttelettes de rose brillantes, brillant, noeud et diamant. Le corpuscules qui flottent autour de l'animal sont volumineux agités, comme par un souffle sous l'influence de quelque tourbillon. Malheur, dans ce mouvement, les infusoires infortunés que le hasard amène dans ce cercle fatal. Cette proie pénètre dans la bouche à laquelle fonctionne un pharynx, un œsophage, un estomac, un intestin, et, du côté du dos de l'animal, non loin de la bouche, existe une autre spéciale pour l'intestin. La respiration se fait par les appendicules qui entourent la bouche. Ils contribuent à la fois des tentacules et des branchies. L'animal ne possède aucune trace d'organes des sens. Un petit cirgiron est quelquefois placé au pareil contiennent tout le système nerveux. On n'y voit ni cœur et vaisseaux. L'œuf donne naissance à un jeune animal dont le corps est recouvert de cils, et qui nage librement jusqu'à ce qu'il ait choisi un lieu convenable pour l'établissement de le nouvelle colonie dont il sera l'origine. Ce lieu n'est pas le fait pas pour lui seul; le jeune animal renferme, sous son enveloppe ciliée, deux nouvelles cellules qui, tout jeunes qu'ils sont, ont déjà l'aspect d'adultes. Ils naissent de cellules du jeune, pendant de la colonie par leur bourgeonnement; plus tard, ils produisent des œufs.

La *cristatelle* se trouve dans nos étangs. Les habitants de la colonie sont réunis en masses gélatineuses dans une enveloppe commune; on sent de longs filaments de la grosse d'une plume de cygne. Leur aspect rappelle assez bien celui des cordons de passementerie qu'on appelle *chenilles*. La vitalité est produite par l'ensemble des tentacules appartenant aux animalcules de la colonie entière. La masse filamenteuse est le cordon vivifié dans lequel les animalcules sont logés, et où ils peuvent se mouvoir quand ils le veulent. Ces cordons sont tantôt libres en partie, tantôt complétement adhérents aux rocheux, aux tiges des petites plantes aquatiques. Les tentacules sont d'une belle couleur hyaline; le corps est coloré en brun. La *cristatelle moniniere* est commune dans nos étangs.

CRISTATELLINES. s. m. pl. (kri-sta-tèl-linès). Zoolog. Famille de bryozoaires qui a pour type et pour genre unique le genre cristatelle.

CRISTÉ (Ce) adj. (kri-té — du lat. *crista*, crête). Hist. nat. Muni d'un crête ou d'un appendice analogue.

CRISTES (Jean-Christ-Gérin), poète allemand du XVIIe siècle. Il était forgeron à Augsbourg et composa un recueil de ses poésies ses heures anacroupées; il publia une *Cosmogonie* en vers. Ses différentes les plus remarquables arrivés de 1660 à 1680 environ.

CRISTEL. s. m. (kri-stèl). Ornith. Nom bourgeon de la crossoptile.

CRISTELLAINE. s. m. (kri-stel-li-n — du lat. *crista*, crête). Moll. Genre de mollusques ctenobranches qui vivent en Amérique.

CRISTELLE. s. f. (kri-stè-le). Techn. Pierille qui, dans le tailleur à trace, met à tirer les mailles des lisses et à maintenir la régularité de leur écartement sur le lisseron.

CRISTIANI-MARINE. s. f. Bot. V. CRISTIMARINE.

CRISTI (Ioan-Cristi). Abréviation très-fréquente des mots Ioan-Cristi.

CRISTIANI (Giovanni), peintre italien, né à Crema, vers le milieu du XVIe siècle, et mort au XVIe siècle. Il étudia son art sous Pietro Calvi, et, vers le milieu de l'an 1577, monobre du conseil de cet artiste, qui travaillait dans la manière de Giotto, il exécuta, à la demande de ce dernier, le perche de la cathédrale et à la façade de l'église des Servites de Crema.

CRISTIANI (Bellarano, comte), homme d'Etat italien, né à Gênes en 1702, mort en 1756. Il devint successivement ambassadeur près des finances du duché de Piémonte (1748), gouverneur de ville, vice-président du grand-conseil du duché de Modène (1749) et grand chancelier de Modène (1750). Il se rendit plus distingué par son esprit de justice, par ses mérdaires et son habileté. Ce fut lui qui, par d'heureuses négociations, sauvera à la maison d'Autriche l'héritage de la maison de Modène, en amenant le duc de Modène à donner en mariage au archiduc son petit-fils héritière de son Etats. L'impératrice Marie-Thérèse appréciait à un haut point cet homme d'Etat qu'elle avait nommé ministre plénipotentiaire de la France et de la moitié de mon ar-ché que de celle d'Autriche. Cristiani laissa un a de lui quelques écrits, entre autres : *Lettre d'un ami à un ami*, et quelques pièces en prose intitulé : *Sopra l'emio sacro* (Milan, 1742).

CRISTICEPS. s. m. (kri-si-sèpss — du lat. *crista*, crête; *caput*, tête). Ornith. Genre de bécasse vivipare propre à la terre de Vandiemen.

CRISTIFORME adj. (kri-sti-for-me — du lat. *crista*, crête, et de *forma*). Hist. nat. Qui a la forme d'une crête : *Les cellules cristiformes.* Colomelle cristiformes.

CRISTIGNI (Bernardino), théologien et théologien italien, né à Nice en XVIe siècle. Il est auteur de plusieurs ouvrages, dont entiémés de son temps, mais qui ne renferment des erreurs en systèmes en matière d'astrologie judiciaire assez dangereuses.

CRISTINI (Bernardino), chirurgien, né à Ghivallina, vers le milieu du commencement du XVIIe siècle, mort à Venise dans un âge avancé. Il étudia à l'université de Montpellier, où il suivit les cours de Laurent Hérisson, après son ses de séjour dans cette ville, il parcourut l'Italie, où il prit l'habit de cordelier, sans renoncer à la médecine. Cristini possédait de la science, et les esprits pris de confiance aux malades. Toutefois il en accusa le trouble et le dérèglement de la jeunesse que le brillante improvisation y mêlait. Il a laissé : *Ragionamento di Arcano Lanzeri Bravesi, sangueno in facce della Venezia*, 1674; *Lettre à Jean-Baptiste Cristini sur mon ouvrage nommé par F.-B. Cristini* (Venise, 1678, in-4).

CRISTOFANO, peintre italien, de Bypiat MACCO.

CRISTOFORO, poète italien, né à Florence, vivait à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVIe. Il a laissé des brillants ouvrages, dont comme traducteur, et composa, sous le titre de *I Bruti di Francia*, une suite d'épopées chevaleresques en vers, dans lesquelles il imite, jusqu'à un certain point, le Pulci et le Boiardo. Le *Sagrato* (1487), seul, selon d'autres, est de Postegno di Zomolo.

CRISTOL et **CRISTOL** (Barthélemi), médecin français, mort vers 1545. Il passa son doctorat à Montpellier et s'établit, où il a de la traduction française du traité *De humeris* antiquitat, de Fabien (Lyon, 1526, in-8), qui eut beaucoup de vogue au XVIe siècle.

CRISTOAL DE BESA, poète espagnol. V. BESA (Cristoval de).

CRISTOS (Pierre), peintre flamand du XVIe siècle, l'un des plus anciens élèves ou imitateurs des Van Eyck. L'esprit d'analyse qui pesme notre époque aux études monographiques nous a valu le peu que l'on sait sur sa vie et ses œuvres. D'abord les archives de la cathédrale de Cambrai ont révélé à M. de Laborde le nom véritable de ce maître, désigné jusque-là sous le sobriquet de *Christophers* ou fils de Christophe. Vasari l'appelle *Pietro Christo* et Guichardin *Pierre Christ*. Depuis, un chercheur, M. James Weale, Anglais né à Bruges, a pu découvrir sur ce peintre des indications encore incomplètes, suffisantes néanmoins pour montrer bien le dessin les points essentiels. M. Weale a prouvé que Cristos était né en Hollande, et, en Flandre, à une époque encore inconnue, et qu'il y vivait encore lorsque confère le droit de bourgeoisie à Bruges. En 1451, ajoute M. Weale, Cristos exerçait à la ville de Bruges une grande représentation de *Tarbor de Jésus*, et il vivait encore en 1472. Kelly Cruz et de Cornelis Bruges qu'il était en 1454, et qu'il fut admis en 1450 dans la corporation des peintres bruxgeois.

Le plus ancien de ses ouvrages qui nous avons l'exhibition de Manchester, qui fut, en 1857, vendu aux chef-d'œuvre, *Saint Pierre et saint Barnabé*, qui appartient à la prince Carlo de Bérgue (*Trésors d'art*) du de ce tableau : il peut compter non-seulement comme un de ceux, mais comme une merveille d'exécution. Il ressemble, quant à l'ensemble, au moins moins distingue de style que les plus admirables Memling. La *Madone du lait*, de Frankfort, *entre saint Jérôme et saint François*, sous ce titre, vingt-neuf tableaux de bons pages, un coloriste vigoureux et savant et un dessinateurs qui, d'après M. Waagen, rédiger tout impressionnés par les affiches de Hubert van Eyck. Pourtant, surtout le même environ, *Le Crucifiement et la Lamentation dérnière* du musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, « appartiennent au Van Eyck en ébauiser, sous le rapport de coloris, des tableaux d'Ilcbert. Par la différence des types de l'exécution, ajoute-t-il, ces deux œuvres surpassent de beaucoup tous les autres tableaux de Pierre Cristos. »

Les derniers ouvrages du maître sont plus faibles, ce qui lui a valu d'être traiter par M. Alfred Michiels (*Histoire de la peinture flamande*, tome II, p. 124) de philistin et de bourgeois. Il a laissé quelques ouvrages de Pierre Cristos : *Le Mariage*, Copenhague, de Cologne, étale et *Saint Jérôme*, Bruxelles, *Le Jugement dernier*, qui, l'on convient de Bruges, sont des ouvrages de Pierre Cristos, et que, en la *Saint Jérôme* du musée d'Anvers, le tableau de Bruxelles est contestée par M. W. Rüger. Aucune œuvre de ce maître n'existe en France. Un fait à mentionner, c'est la date de 1457 que M. Michiels lui a donnée de son tableau. Cette date, si toutefois elle « était une erreur, ne peut être que de peu antérieure à la date qui la vogue avant Jean van Eyck, qui n'avait pas encore vingt ans. Le tableau en question date dans les dernières années du XIVe siècle.

CRITAME. s. m. (kri-ta-me). Bot. Genre de plantes, dit-il, ombellifères, tribu des ammées, comprenant environ quatre espèces de l'Amérique du Nord. (Lamarck.)

CRITÈRE. s. m. (kri-tè-re). Forme française peu usitée du mot CRITÉRION : *Avant que les recherches de Cuvier, les connaissances exactes en anatomie, avaient quelque chose de mondiales, le critère, le critérion* (Lamartine) *le critère de la vérité est l'harmonie des choses entre les formes et les usages despotiques en les organes.* (Ed. Scherer.)

Cétoscie (tat), oyuvage remarquable de Balmes. V. ce mot. (Bouillet.)

CRITÉRIOUS. s. m. (kri-té-ri-on — gr. *krituria*, *krinô*, je juge). Philos. Ensemble des caractères qui font reconnaître la vérité : *Quel serait donc le critérium qui pourrait nous conduire que nous nous sommes trompés du goût?* (Grimm.) *Le critérium de la raison est le sentiment* (Mme Ancelot, *Les Rêveries*, Bruxelles.) *La substitution d'un critérium arbitraire à la fixité des critériums qui l'engendrent, magicé, nulle ce qu'a produit l'éclectisme.* (Ch. Lévêque, *Le Spiritualisme*.) *Le caractère d'un droit naturelle, c'est l'universalité, critérium de la vérité des actions morales.* (E. Saint-Ange.) *Pour discuter, il faut un critérium, point de CRITÉRIUM, point de critique.* (E. de Girardin.) *Il ne suffisait pour son critérium qu'il n'y eût plus qu'un CRITÉRIUM de la nature, mais encore, l'argent?* (E. Nettement.) *Chose singulière, continue Bouvier en en sul ce qu'il est utile à son critérium, et même, en même temps a ne pas avoir qu'il y a un critérium pour son bonheur, d'avoir un système uniforme de croyance morale et un CRITÉRIUM commun de vérité et de certitude* (F. Lorenz.) *L'Apologisme* nous admettent le plurial latin CRITERIA : *La science du raisonnement fournit de ces CRITERIA, qui sont une garantie positive de la légitimité des idées.* (Th. Redbach.) Cette forme de pluriel est à peu près inusitée.

— *Critérium pratique*, instinct qui porte l'esprit à acquérir des apparences. *L'éclat du critérium*, éclat qui sert de base à la certitude scientifique.

— Rhét. L'Académie *écrit critérium tant*, et se garde bien de donner en exemple ce qui ne sont employés au pluriel. Il est vrai qu'elle écrit des *Aut-ateur* (*Ar* et non *i*. Rien comme d'avis que le mot *critérium*, étant sulfisamment *critérium*, *critérium* et *critérium* a marque du pluriel : *Des CRITERIUMS.*

— Encycl. V. CRITÉRION.

Cétoscie (tat), en espagnol *El Criterio*, ouvrage de Balmes. V. ce nom (Bouillet).

CRITHE. s. m. (kri-te — du gr. *krithê*, grain d'orge). Méd. Orgelet, bouton qui se développe sur le bord des paupières.

CRITHME. s. m. (kri-tme — du gr. *krithê*, grain d'orge). Bot. Genre de plantes, ombellifères, tribu des ammées, comprenant une seule espèce, qui croît sur le bord de la mer.

CRITHOMANCIE. s. f. (kri-to-man-si — du gr. *krithê*, grain d'orge; *manteia*, divination). Divination par des gâteaux d'orge, ou tourteaux, ou par la farine répandue sur la table.

CRITHOMANCIEN, IENNE. s. (kri-to-man-sin, i-ènn). Devineur qui pratiquait la crithomancie.

CRITHOPRASE adj. (kri-to-fa-ze — gr. *krithê*, grain d'orge; *prasê*, poireau). Méd. Qui vit de grains d'orge.

CRITIAS (Le Jeune), un des sublimes prémitiés, et son nourrir de grains d'orge.

CRITIAS ou CRITIOS, sculpteur grec, né à Athènes, vivait vers la fin du VIe siècle. Les œuvres les plus célèbres étaient les statues d'Harmodius et d'Aristogiton, placées dans l'Acropole en 477. D'après des traditions assez obscures, il ne nous en reste que ce qui vous a été arrivé au faisait aide par sculpteur de nom de Néésiotes.

CRITIAS, homme d'Etat athénien, né vers 460, mort en 403 avant J.-C. Il était cousin de Platon, et, en 404, contribua au pouvoir des trente. Politique ambitieux, il avait de la fortune et de la naissance, et, dans ses rapports d'y puiser les moyens d'exercer l'autorité sur les hommes. La spoliété de Socrate s'était mêlée à la fois de hommes d'Etat; Critias en retira. Il fut chassé d'Athènes et obtenu la permission de rapporter les biens pour l'idéal, qui donna un ton à la cité et à ses hommes. Il fut lacédémonien, par Xénophon et par Cicéron, et dans un ouvrage intitulé de *Republica*. Il reste de ses écrits qui quelques courts fragments, et, en outre, quelques vers : *Critiae tyrannus* contient *Atlantique* *Argonautarum* *Sisyphus* *Peleus* *Tyro* *Alcmeon* *Tantalus* (Lucian, *Sisyphus*, 1).

Cétoscie (tat) ou l'**Atlantide**, dialogue de Platon, composé l'an 364 av. J.-C., et en grec *Critias* (Kritias) et *Timée* (Timaios). Il est en forme genre quelques conséquences du mais ne pas Critias, Timée, Hermocrate et Socrate. Ce dernier, qui prude lyrisme, quelques conséquences du, il a description et l'histoire de cette fameuse île Atlantide, dont les ancêtres de Solon, et dans laquelle quelques commentateurs ont voulu voir le nouveau monde. Il emprunte des détails de son récit aux traditions égyptiennes rapportées à Athènes par Solon. L'Atlantide, dit-il, était son nom d'Atlas, de Neptune, à qui elle échoit lorsque les dieux se partagèrent la terre. Elle était riche en métaux, en fruits et en animaux inconnus en dehors de cette île. Son histoire offre un mélange de bienfaisance, accompagnant leurs biens par le bien, et avec eux la liberté, lorsque l'intérêt commun fonctionne en eux sur l'intérêt divin, lorsque le luxe et la richesse amènent altérer les mœurs vertueux de cet âge d'or, et lorsque l'ambition de conquête qui pousse les territoire. « Ceux qui ne peuvent supporter ce qui fait le vrai bonheur les crurent parvenus au comble de la gloire et de la félicité, tandis qu'ils ne laissaient dominer par l'injuste passion d'accroître leur puissance et leurs richesses, prétendre, mais ils perdirent ce bien aux peuples. » Telle est, dit M. Cousin, l'élégant traducteur de Platon, la morale qui voulait faire revivre l'Athènes dans dialogue, qui, à son yeux, n'est qu'une fiction représentant comme réalisés les rêves de la *République*.

Ce dialogue, qui n'est que la continuation de *Timée ou dialogue sur la nature*, se distingue par le mépris et l'ironie de la forme littéraire, par la gravité de la diction et l'élévation des idées philosophiques. On le soupçonne pourtant de n'avoir pas été rédigé et composé comme une suite indirecte et ingénieuse des sources de la turbulente Athènes. C'est lui qui a donné à l'un des écrivains les plus célèbres de nos jours, George Sand, l'idée de son roman philosophique, *Horace et Leucipe*, dans lequel elle introduit Horace et celles que Jean Reynaud a développées dans son très intéressant *Terre et Ciel* dans les efforts pour contracter son union morganique.

Le *Critias* a donné naissance à beaucoup d'hypothèses et de rêveries, elle en naît aussi des deux derniers siècles est exposé leur ouvrage au sujet du fabuleux conte Atlantique. Les uns ont trouvé l'*Atlantide* de l'Orion en Palestine, les autres dans l'Inde, quelques uns dans les Iles Canaries et les Antilles. Depuis peu, un savant autorisée (Lacroix) a essayé de faire sortir l'Atlantide à cet endroit que le Perse. Plus récemment, on a cherché à démontrer que cette île aurait été une continent, dépais submergé par l'Ocean, qui se serait trouvé entre l'Afrique et l'Amérique septentrionale. Parmi le grand nombre d'ouvrages auxquels le *Critias* a donné lieu, les plus ingénieux est celui de Bailly, intitulé : *Lettres sur l'Atlantide de Platon et l'ancienne histoire de l'Asie* (Londres, 1779).

Le *Critias* de Platon n'est pas achevé, parce que la mort empêcha l'auteur d'y mettre la dernière main.

CRITICISME s. m. (kri-ti-si-sme — rad. *critique*). Platon. Système philosophique inaugurée par Kant, et qui a pour but principal de déterminer les limites dans lesquelles peut s'exercer l'intelligence humaine. *Il est un criticisme impérieux aux jactanceuses prétentions du rationalisme. Fondement de la critique, ou caractère rationnel et scientifique* (Lerminier). *Le criticisme* : le mot de Kant, *critique de la raison* en Allemagne. (C. Renouvier). *Le scepticisme* a amené le criticisme. (L'abbé Bautain.)

Encyl. Le criticisme ne ressemble ni au dogmatisme, système de philosophie fondé par Kant, à son origine dans le besoin de déterminer les limites de ce mouvoir le plus de son faculté de connaître (c'est le sens ordinaire du mot *critique*), pour mieux le mettre pour valeur les négations du sensualisme et du scepticisme, d'une part; les affirmations hardées et les prétendues démonstrations de nous dogmatisme théiste et spiritualiste, d'autre part. Pour bien comprendre l'origine du criticisme, il importe de jeter un coup d'œil sur l'histoire de la philosophie moderne, d'en mesurer le plus et les résultats dans cette histoire, et de montrer le rapport qui le lie aux systèmes précédents.

Descartes admettant dans l'homme deux substances, l'une matérielle ou corporelle, l'autre, spirituelle ou immatérielle *étendue*, le corps. La théorie des idées innées était la conséquence nécessaire de ce dualisme. L'âme, tout étant impénétrable de la substance, l'intellect pensant, on, non pas la conscience, ne peut voir dans corps que comme inhérent à la substance spirituelle. Les sens a existé dans la source de la pensée; ils ne fournissent qu'un ordre pour certaines qualités; leurs de pensée ne devenait pas, ainsi étant, idée présentant à la pensée. Mais, Descartes, en reconnaît que la nature de la pensée modifié par la présence du corps et pour ainsi dire dépendre, il nie sa nature particulière et intrinsèque de la pensée. Au rationalisme cartésien succède le sensualisme, porté le sensualisme de Locke, de Hobbes, de Condillac. Ces philosophes ne voient dans l'âme de la dualité de substance, mais ils dépouillent la substance spirituelle des idées innées; ils en feront une *tabula rasa* ou, grâce aux sens, les objets extérieurs viennent se graver dans cette se pénétrer. Ils nous ferait ainsi de la substance et de la transformation des idées, et s'efforcent de montrer que la sensation est le fait primitif dans cette espèce de mouvement, et que, ainsi, toutes idées viennent par l'analyse, les mêmes qu'elles paraissent les plus de plus abstraites, les plus compliquées, ne plus compliquée, ne plus abstraite, ne plus compliquée, ne plus abstraite, ne plus compliquée, ne plus abstraite

voyage de l'homme à travers la vie, et les trois parties de son voyage correspondent aux trois âges : première partie, *De la jeunesse et de l'état de la jeunesse*; deuxième partie, *Jurisdiction philosophe de la raison dans l'autonome de l'âge viril*; troisième partie, *l'Hiver de la vieillesse*. Il n'a pas mettre les trois âges tout à fait d'accord avec les quatre saisons, et cela doit le chagriner vivement. Chaque chapitre est une crise, et il y a une cinquantaine : *l'Entrée du monde, le Grand théâtre de l'univers, la Prison d'un et de cinquante d'âge, le Cœur du vulgaire et la place de perspective, l'Amphithéâtre des monstrueux, le Sépulcre des vivants et le cœur du siècle, l'Ile de l'immortalité, etc.*, et un nombre encore plus quelquefois amusant, de l'imaginaire et du possible, de personnages réels et de figures allégoriques; une troisième de tableaux et de descriptions où paraissent tour à tour les lieux connus de notre globe et les lieux des chimères. Ces aventures, ces personnages, ces fictions sont très-ordinairement ajustés dans le cadre; les détails forment un ensemble assez qui ne peut refuser un certain goût pour la conception. Mais Gracian est enclave de la symétrie, et chaque page est toujours une description, et un conte succède au conte. Chaque période, chaque phrase, chaque mot est une allusion, un portrait, une image, et tout cela ressemble de traits, de saillies, de jeux de mots, comme on fournit et abonde dans le langue castillane. On ne peut guère comparer toutes ces saillies d'esprit à celles que un théâtre changeant qu'à celles d'une lanterne magique. Citons un passage. Deux voyageurs, Critilo et Andrenio, visitent le bazar de l'Humanité. Ils voient une boutique où il ne se trouve absolument que le matriarat; mais celui-ci, à l'approche des visiteurs, metti le doigt sur la bouche, leur faisant signe de se taire. Que diable prend-il bien vendre? En tout cas, mais comme il, il le vendre à la boutique marchandise. Il vend le silence! « Au marchandise ne bien vendre, » dit Andrenio à Critilo; je croyais qu'il y en avait plus de bonnes. Sans doute il la fait exprès, et le rise, qui est le ville du mystère et des secrets. Mais qui en use? — Ce sont, dit Andrenio, les vendeurs, et les acheteurs, parce qu'il y a ce que vaut le silence et à quoi il sert. — Mais, mon, je crois, dit Critilo, que ceux qui en servent le plus, ce ne sont pas les gens de bien, mais les méchants. Les malhonnêtes gens ne tolèrent, les sévitères diminuent, les ascusions avertissent le mal leur brouha, les voleurs entrent avec des soulliers de feutre. Tous ces malfaiteurs savent du silence. — Non, pas même ceux-là, répond Andrenio; ceux qui devraient se taire parlent le plus et se vantent le moins méchanceries. Vous verrez cet ouvrier, qui fonde sa chevalerie sur des toutes du cœur, le trompeur de sa bien-aimée et elle n'est pas dissimulée. Le dénoncer de coupe du complice se vante de ses ruses et ne parle en liesse sur le vinage; le dénoncer vent que ne parle des ses chevaux, tel acheteur qui n'a point sauci de ses dettes, et qui seulement prend soin de sa figure, tels voleurs qui ne saugeu qui font le plus de tort à sa réputation. Le mauvais jeteur prétend à la crue. Et c'est ainsi que les vauriens sont ceux qui font le plus de bruit. — Mais alors que donc ne dorée du silence? — Celui qui ramasse des pierres pour les jeter quand le moment sera venu; celui qui fait et ne dit pas, Barrocoto, que personne ne blame. — Sachons-en la prix, » ajoutait Critilo, qui semble fait pour bonne prévoiance. Malheureusement le prix du silence, c'est le silence lui-même. Mais Gracian lance à ce propos dans une foule de subtilités.

Il ne peut plus loin, dans le même bazar du Monde, un marchand crie : « Hâtez-vous d'acheter, car plus vous hésiterez, plus vous perdrez, sans pouvoir réparer votre perte. — Celui-là détaille le temps, » lui dit Andrenio, ne donne pour rien ce qui vaut beaucoup. Et qu'est-ce? — Le temps. — Et pour quoi le lieu cette-celle? — Les zeste l'acquiesent à leur dépens, les sages aux dépens d'autrui. — Oh! s'écrie Andrenio, demande Andrenio! — Celle-là, répondent, se achète pas, quoique beaucoup la vendent. » Un autre publie à son de trompe : « Ici on vend des épouses. » Le mot engage l'empressement à la foule des épouses et des chalands; Hors des gens accourent, demandent : « Sont-ce des femmes ou des femmes ? — Cela le même chose; elles tiennent également l'homme enchaîné. — Et le prix ? — Pour rien, et même moins encore. — Comment ? moins que rien ? — Pas rien, ne peya eeux qui les prennent (allusion à la dot). — Marchandises suspectes, s'écrie quelqu'un; des femmes ainsi vendues, je ne les prends point, etc.»

Certes, ces petites dissertations ont un tour particulier, tout à fait original. Leurs commas de sujet, elles ne le sont jamais, et le nombre dont elles sont traitées. *La Criticon* était très-goûté au temps de Gracian; il a dans les défauts d'une littérature en décadence, avec des images forcées, les jeux du mots, les pointes obscures. Aurait-il eu un peu plus de retenue et de bon goût, le Criticon pourrait être placé sur le même ligne que son similaire anglais, le *Voyage du pèlerin de Bunyan*.

CRITIQUABLE adj. (Kri-tik-ka — rad. *critiquer*). Qu'il est permis, ou possible, ou juste de critiquer : *Les actes du souverain ne sont pas* CRITIQUABLES, *ceux des ministres le sont. Comme mesure financière, l'émission des assignats était très-critiquable.* (Thiers.) *La religion n'existe qu'à la condition d'être très-critiquable, très-critiquable, très-critiquable.* (Renan.)

— Antonyme. Louable, préconisable, recommandable, plaisable.

CRITIQUANT (kri-ti-kan) part. prés. du v. CRITIQUER : *Une femme* CRITIQUANT *des toilettes.*

CRITIQUANT, ANT adj. (kri-ti-kan, ante). Qui critique : *Cette critique, qui est le tourment du siècle d'aujourd'hui pour notre honneur, cette critique, cette critique, cette critique.*

CRITIQUE adj. (kri-ti-ke — gr. *kritikos*, de *krinein*, juger). Fabri. Qui est caractérisé par une critique : *Un ton* CRITIQUE. (Lu.) *La critique* *Pédonnée* CRITIQUE. *Epoque* CRITIQUE. *Lorsque des principes contraires se sont de nouveau* *les et si sérieux* *conséquent d'une grande* *diversité, (Schmit.) Jours critiques, Jours qui, d'après Hippocrate, étaient particulièrement caractérisés par une crise, et pendant lesquelles dans la maladie d'un malade. Le septième jour et le seizième jour sont encore plus critiques, quoique le dernier ne paraît si même par un certain nombre de médecins. Le septième jour est le premier jour où une femme a ses règles. 3 Age critique, Epoque de la suppression des menstrues chez les femmes, ouvrant caractérisée par des certaines maladies, et pendant laquelle elle peut devenir stérile : *Le cœur de sol ouvrir est souvent la cause de l'erreur, mais il est aussi le plus trouvaux, et j'ecoque qu'on appelle* CRITIQUE. (Brousson.)

— Tat. Sol. Qui offre une certaine mérité produite par des dangers possibles ou imaginés : *Il se trouvait, jadis, dans une époque* CRITIQUE. *Une situation* CRITIQUE. *Vous ont dans l'état critique, et vous ne savez à le certitude, où le cœur repoit sa forme et son caractère, et où l'on se demande pour toute la vie, soit en bien, soit en mal.* (J. J. Rousseau.)

— Absolu, en parlant du regard : *Il jeta sur moi un regard* CRITIQUE. *Il ne pouvait m'interroger sur faits et articles, il m'observait, il m'examinait, il me jugeait.*

— Qui a rapport à la critique, qui est en forme de critique, et, en ce sens, peut critiquer : *Observations* CRITIQUES. *Annotations* CRITIQUES. *Science* CRITIQUE. *Le progrès des sciences* CRITIQUES *sont pendant, et il est impossible d'une rigoureuse bonne foi.* (Renan.) *Portée* CRITIQUE. *Le mouvement* CRITIQUE *qui* *parmi lesquelles il y en aussi d'assez jolies, les considérations* CRITIQUES *qu'il contient, et ne trouverait plus de défauts que le s'en* *ritiques.* (Le Sage.) *Il est arrivé que des disjoignant tous les dieux pour une partie dans de peri critique, et pour une opposition sans pitié* CRITIQUE *sans leur dernière* CRITIQUE. (Bacine-Brown.) *Il est son fait* CRITIQUE qui *apprécie d'autrui, et le critique.*

Gardez-vous, dire l'un, de cet esprit critique; On ne sait bien souvent quelle mouche le pique.

BOILEAU.

— Encycl. Pathol. *Jours critiques.* V. CRISE.

CRITIQUE s. m. Qui critique (kri-ti-ke) : *Ceux qui étudient les œuvres littéraires et scientifiques, sont en ce moment les ennemis des défauts : C'est une grande partie de la science d'un* CRITIQUE *habile de trouver qu'il y a de bonne et de mauvaise dans un ouvrage.* (Quintilien.) *Un* CRITIQUE *n'est forme qu'après plusieurs ans d'apprentissage.* (Mme de Sévigné.) *La Brey.) On a un, chez les nations modernes qui cultivent les lettres, des gens qui se sont établis critiques de profession, comme on a des jurisconsultes et des médecins. Ce nouveau* *ne les anciennes qu'en embrasse un marché ne sont pas nombreux.* (Voltaire.) *Ce excellent critique avait un certain peu envié beaucoup de mérite et de goût, sans préjugés et sans envie.* (Vallé.) *Il y a bien des espèces d'ignorance, le pire de toutes est celle des critiques.* (Voltaire.) *Image de la Fontaine du Parnasse, Le critique ne ressemble en rien le* CRITIQUE *est celle de ces gens qui ne sont, en laissant de la main, rien* *sables de son existence pour y découvrir une* *Dieu.* (Didier.) *Le plus grand des critiques* *sont, parmi les gens de lettres, ce que les mineurs sont parmi les gens de guerre; leur métier ne tient ni de détruire.* (L'abbé Du Bernal.) *Pour* *Corneille, pour son vie un peu trop pensée* *être un bon auteur.* (Villiers.) *La mission du critique est d'implorer pour l'ouvrage, de prendre des chefs-d'œuvre et de découvrir le vrai.* (Fréron.) *Les plus grands critiques sont* *profès en les plus petits esprits.* (F. Wey.) *Il n'est pas un critique curieux et sérieux qui ne* *ment investigateur que La Harpe, c'est un professeur par, tutoie, naïve.* (Sainte-Beuve.) *Le* CRITIQUE *sérieux à comprendre et perpétue à aimer la colère qu'il suspire.* (Renan.)

Croignons-nous pour vous la colère du critique; Bepos vous à vous-même un sévère critique.

HOUDAR.

Chacun, vous dénonceant à la haine publique, Se dit : « Pupre est homme, il mord, c'est un critique. »

GILBERT.

Je devinerai critique; Sur la littérature on glose le sonpour, Rigoureux monitoire, je mettrai la pointe.

DUCHAUSSOIS.

— Par ext. Personne portée à la critique : *C'est un* CRITIQUE *malveillant et sévère.*

Quel je soutiens, moi, qu'un esprit de critique Vienne toujour cause au pouvoir tyrannique!

MOLIÈRE.

— Epithètes. Sage, habile, savant, prudent, profond, ingénieux, éclairé, judicieux, impartial, équitable, sensé, aimable, exact, rigoureux, sévère, pénétrant, minutieux, ingénieux, méticuleux, impitoyable, chagrin, difficile, modeste, sauvage, fécond, malveillant, sévère, hardi, insensé.

CRITIQUER v. t. (kri-tik-ke — du gr. *kriné*, je juge). Art, faculté d'apprécier les mérites et les défauts des œuvres littéraires ou artistiques : *Cet écrivain manque de goût et de critique. Que nous dites, madame, une seule journée en mon cœur, Critiquer, c'est y a pas de critique. Il n'est rien accompagné d'un goût sûr et d'une* *sur mon goût en critique.* (Lu.) *La critique* *ennuient s'est pas une science; c'est un métier* *Dieu de plus difficile, et le plus rare, et le plus* *transit que de capacité, plus d'habitude que* *Ce n'est pas Dieu! Estce donc que nous* *savons notre élève à cet esprit de critique* *jadicieux qui ne s'en laisse imposer qu'à bonne* *enseigné?* (J.-J. Rousseau.) *Le sentiment le plus* *solument manqué de critique; c'est une science* *tout moderne.* (Boissonade.)

— Action de critiquer; jugement motivé sur quelque chose : *Critiquer un ouvrage, un tableau d'art : Une critique fait comme une voyageur; elle* *rite un livre et l'emporte de bonder.* (Boileau.) *Une chose de meilleure critique, et ne pensent cet frère sur nous sujet est telle du* (Lu.) *Le bien d'y a point d'autre critique ne accompli qui se fondé tout entier en mêlant de la critique, et son mérite consiste dans* *tous les ennemis qui disent chacun l'endroit qui* *lui est propre et qui le blesse. Il faut que* *ont un simple que tout condiéial à la critique* *ne pas critiquer, mais seulement à connaître ce* *quelque mérite ennuient que l'on ait; c'est une* *lutte; ce pourquoi le supporter est une faiblesse.* (Coldeau.) *Il est certain que il de tous ne pas* *bien prévoir que les hommes dénaturés.* (Stahl.) *Ne pas critiquer d'une manière sévère ceux* *ter où l'on critique avec un mal, il faut se dé* *Ce n'est pas critiquer.* (J. J. Rousseau.) *Ce* *a dit, je ne suis ok, qu'il y aussi plus à profit* *Ce n'est pas critiquer.* (Lamartine.) *Il est* *toutes les critiques qu'on a faites de ses* *ouvrages, Le critique n'a jamais tut* *ce qui doit vivre.* (Chateaubriand.) *Quelque* *ment doit se trouver même dans la critique; il* *ne faut pas se pensionner, il faut se faire* *vaire* (J. Joubert.) *Il faut naître d'esprit pour* *assez pertinent d'une manière critique pour* *être en état de s'en passer.* (Mahire.) *Le pire de* *le critique d'autrui, elle juge les autres* *(Stahl.) La critique affige plus les hommes de* *vertus et les plus sages que les méchants.* (Mme de Sévigné.) *La critique n'a rien à guérir, il faut qu'elle se* *guérisse.* (J. Janin.) *Tout homme qui se mêle de* *critique est un malveillant.* (J. Janin.) *La critique* *ne malveillante homme.* (J. Janin.) *La critique* *est et se blesse, et la blesse et se blesse.* (Lacaux.) *La critique, chez les anciens, était* *grave et sérieuse.* (Bic-Bonard.) *La critique* *ne peut et ne doit jamais obéissant.* (E. Bersot.) *Quand la critique aurait plus vaste et* *plus réservée, quand on ferait la critique de* *la critique, elle ne serait pas inutile.* (J. Vitet.) *Le* Gir.) *La critique ne connaît* *indulgente qu'autant qu'elle ne* *ne sait pas* *ne sait pas* *ne sait pas

à l'homme, la loi de *personnalité* est moins sûre les universelles. Tout, pour nous, est relatif à la conscience. Après cela, les relations générales et irréductibles auxquelles on subordonnent les phénomènes sont, en pensant des lois faciles à exécuter à celles qu'on doit ne que plus difficilement de la conscience ou sinon en pensant : 1° la relation de *grandeur* ou *quantité*; 2° celle de *position*; 3° celle de *nervosité*; 4° celle de *qualité*; 5° celle de *chronogénie*; 6° celle de cause à effet ou *causalité*; 7° celle de fin à moyen ou *finalité*. Il y a plusieurs catégories au rattache celle des lois qui ne dépassent formellement, pour des principes d'ordre moins qui ne tirent les mêmes chemins et de la synthèse de termes hétérogènes, tels que de matière et de mouvement et durée, chaleur et durée, chaleur et des voile, devant et causalité, droite et durée, gauche et matière, etc. Ici se trouvent les fondements de nombreux sciences, les mathématiques et de nombreuses premières que relèvent leur théorie et que leurs principes.

Quelle place le *critique générale* doit-elle occuper dans classification rationnelle des sciences? On peut commencer les rapports de la *critique générale* avec les sciences particulières sous deux points de vue. D'abord, en tant que la *critique générale* embrasse toutes les sciences, y comprise celle qui tout le mieux et le plus définitivement embrasse et classes, et voie leur qu'elle-même soit loin de s'être à la classe dans une analogie logique au personnage. Ede rend-me, en effet, si elle recherche tout ce qui est de principe dans le tout et de possible, les données particulières de connaissance ne restient point complète, ne soit qu'en impliquent pour leur propre fondement, il y a donc pas pour elle aucun manièrement qui les soient subordonnées à cet égard à la critique. Sous un autre point de vue, au lieu de prendre la *critique générale* en raison de sciences *divisées*, on la prendra en raison de sciences *en entre de sciences à l'état absolument*, pour employer ici un mot de Bacon. Il semble que dès la constitution n'est pas achevée, où la divergence des sciences lumineuse devient certain degré d'incertitude, bien que l'existence distincte puisse en être encore parfaitement admise, et que plusieurs des vérités qui en dépendent, en fait, ne sont à peu près que douteuses; toute science, disons-nous, dont la séparation d'avec les principaux phénomènes n'est pas accomplie sans rature, apparaît, dans la *critique générale*, à un tout autre et de l'histoire prise dans toute son intention, mais notant comme comment des traditions de la science de la recherche dans leur ordre, mais, et de la morale, et de la politique, mêmes voulues aux mêmes, laissant leur empirisme et l'aspect, subordonnées d'ailleurs à la solution de certaines questions capitales de philosophie, et même, enfin, de l'économie politique, qui se trouve, en ce cas, à peu près son domaine propre, mais non pas toutes les autres des principes plutôt et rigoureusement trait et applicables aux faits, en même temps qu'indépendamment de toutes hypothèses politiques ou morales.

Fondamental dans les sciences par leurs méthodes et leurs principes phénomènes, la *critique générale* en diverse naturelle en ses conditions. La première se rapporte aux objets et aux sciences logiques (logique proprement dite, grammaire générale, mathématiques pures, géométrie, mécanique rationnelle), et en ce sens elle est la seule qui ait une méthodes des sciences physiques (physique proprement dite, chimie, astronomie, sciences comprenant les sciences morales et politique, économie politique) dans leur valeur, et, dans leur conséquence, jusqu'à ce que les sciences, ne se séparant les unes des autres, se soient définitivement constituées. Au-dessus de trois sciences ou de la *critique* que nous avons nommée : l'ensemble des lois et conditions premières de la connaissance, le système de la nature et de la possibilité de la science, l'ordre des lois et de classification des notions fondamentales de tout genre, l'examen des objets suprêmes de la nécessité et de la raison et sur l'homme, enfin l'étude des fondations humaines (économie politique). Mais elle ne est contient donc intérêt des autres sciences ou des sciences et leur dernier ordre tout à cause qu'elles peuvent avoir, en même les mêmes solutions qu'elles comportent.

— Ilist. Carrapan accroupie, et la conscience de l'histoire repose sur le fai ou témoignage; le contrôle des témoignages est l'objet de la *critique historique*. Deux conditions sont généralement considérées comme nécessaires à la validité d'un témoignage : ce que le témoin n'ait pas été trompé, et qu'il ne cherche point à nous tromper. Il faut en ajouter une troisième, c'est que le témoin ne puisse se faire illusion à lui-même sur l'authenticité des faits et des croyances qui composent. « Bien que les hommes en général puissent mentir, dit Buffier, et que même nous ayons l'expérience qu'ils mentent souvent, nanmoins la nature ayant inspiré à tous les hommes l'amour du vrai, la présomption est que celui qui nous parle soit cette intention, lorsque nous n'avons aucun raison de juger du contraire qu'il ne dit pas vrai. » Les raisons que nous en pouvons avoir se tirent, suivant Buffier, de ce la personne ou des choses qui nous dit, de la personne, par rapport ou à son esprit ou à sa volonté. Par rapport à son esprit : 1° s'il est peu capable de bien juger de ce qu'il rapporte; 2° si d'autres fois il s'est mépris; 3° s'il est d'une imagination sulfureuse et ardentiste : autre tire très-commun, même parmi des gens d'ailleurs, qui prend-se aisément l'ombre en l'apparence des choses pour les choses mêmes, et le faisiéme qu'il se trouve pour la vérité qu'il croient discerner. Par rapport à sa volonté : 1° si tout en lui ne marque qu'un seul intérêt, 2° si, au contraire, il a plusieurs intérêts qui le portent à ne pas dire exactement la vérité; 3° si les apparences ne disent pas que s'il dit : 1° si ses mots ne se suivent et ne s'accroissent pas bien; 2° si il ne s'accroit pas de lui-même, et si il ne dit pas d'autres personnes aussi dignes de lui; 3° si elles sont *celles-mêmes* qu'il nous prouve, ou en des sujets où il ait pu mieux les apprendre, ou qu'ils reconnaissent aussi avoir reçu ; enfin, 4° si il ne dit pas des choses qui ne sont point *dans d'un* aspect juste et *dans* d'une sincérité exacte et constante; 3° quand il arrivera, les circonstances de ses paroles ne dit ne se démentent point entre elles, mais s'accordent avec des faits en des choses dont nous ne pouvons douter. A mesure que ces données étant rapportées, il y a plus de grand nombre de personnes, la vraisemblance des témoignages est plus grande. Mais ce ne sera point parvenir à un haut degré, qu'à mesure que le témoignage ne sera point, et à la vue de tant de circonstances que remembrent tous.

Les règles de la *critique des témoignages* sont excellentes, mais insuffisantes. Deux points de vue sont à considérer : 1° la valeur d'un témoignage; des causes subsistent qu'on ne peut rapporter à l'esprit ou à la faute Buffier des premières est inconnu. Il ne y a point de raison de tout le doute de la vérité qui peut agir sur tous les hommes, l'amour du merveilleux, par exemple, tant, la beaucoup d'ébranlement et d'émouvoir les mêmes, et ne le fait en ardeur, et l'on en a une autre, qui consiste dans l'intérêt qu'éprouvent les hommes à les croyances, les convictions ardentes sur les questions de principes à faire, du point de vue intérêt, et, de présumer à l'ardeur et en ferme, ne pas croire à ce qu'on ne peut pas croire, mais pour ainsi, nous aussi l'impulsion des hommes, et, en ce qui concerne, ne pas croire à ce qu'on ne peut pas croire. Quelque qui est de la vérité, et, en ce qui concerne, ne pas croire? Sur quel principe se fonder pour dire : ceci est vrai, ceci est faux? Quel est le critérium?

A cette question on peut répondre d'abord que la crédulité, c'est ce qui est conforme aux lois de la nature, et, par conséquent, à ce qui est la raison. « Nous ne rapport de leur essence, dit Volney, que les faits, dans la nature, et, le système de l'univers, qu'une manière d'être, et, par conséquent, ne pas croire à ce qui est la règle de jugement soit facile et invariable. Le fait est toujours indéfinissable

nerveux n'a aucune valeur; mais il en a beaucoup quand on peut prouver que le quel narrateur savait quelle sorte de chose s'il l'avait eue, et qu'il l'aurait eue si elle était arrivée. V. ÉXODE, MYTHE.

I. L'ANCIENNE ET LA CRITIQUE BIBLIQUE DANS LES PREMIERS SIÈCLES DU CHRISTIANISME. On sait que les traditions religieuses de la Grèce, et les poèmes où elles sont consignés, furent, quand la civilisation grecque eut pris dans son âge philosophique, soumis à deux modes d'interprétation très-différents : l'interprétation allégorique et l'interprétation évhémériste. De bonne heure, la sévère philosophie pythagoricienne, par Alcmæon, positive, soutenait que la divinité n'avait pas de semblable; que son image était toute humaine quant tangible, et avec autant de grossièreté que le vaque, dans le Jules-César de la *Thébaïde d'Hélvétie* et dans les interprétations modernes des dieux humanisés : « De vitu, remarque très-justement Brucker, la question des dieux ne, et, avant Epicure et Pyrrhon, avec Homère, de la vint qu'Anaxagore, rapportant les poèmes homériques à la vertu et à la justice; que Socrate interprétait les poèmes de l'Hélvétie d'Hélvétie comme le jeu des éléments avec dans l'unité suprême, comme aussi pour avec l'enseigne divine. Ainsi ces poèmes admirables, la vérité, dans les légendes une signification intrinsèque et absolue, chacun n'opère que le moyen de voir, les uns sans signification physique, les autres une signification morale; mais ils ne rapportent le fondement aux fait et histoire. » D'autres, plus dominés par les idées populaires, soutinrent une voie opposée, eux, tout le fond d'origine et de nature des légendes s'étant complétement évanoui; mais des représentants, quand ils avaient, dans ces histoires des dieux, que ces actes qu'on leur attribuait, avaient été en fait des héros qui conservaient-là ces récits le caractère d'une histoire véritable; seulement, des faits qui avaient les objets ils étaient, avec Hérodore, les hommes, dans les mêmes, les mêmes, les âges, d'anciens rois et tyrans, qui, par des actions de force et de puissance, s'étaient élevés au dessus du commun. On nie même, en l'objet de l'auteur, jusqu'à considérer toute la doctrine deux choses non pas de l'auteur, mais par les fondateurs des Etats pour contenir le peuple.

Le premier de ces modes d'interprétation fut appliqué par les docteurs de la judaïsme, et aussitôt après les Ecritures sacrées des Juifs. Dans ces divers écrits, l'Bible s'attache à montrer que la Bible renfermait un sens plus grave et un sens plus profond; de ces deux sens, il ne voulait que le premier, le sacrifié, et, le plus souvent, il les laissait subsister l'un à côté de l'autre. En Bretagne cependant, il montrait complétement de côté le sens literal et la connaissance historique, et prétendait ne conserver du récit que la représentation symbolique d'idées; d'où plusieurs interprétations qu'on trouvaient dans l'Ecriture saintes des traits qui semblaient être indignes de Dieu, et combinés au matérialisme et à l'anthropomorphisme. A côté de ce mode d'explication, pour conserver le respect du texte, il abolie, ancrifiait maintes fois la forme de la réalité historique, on ne vit pas en son sens l'interprétation opposée, celle qui, comme dans l'échantillon, conserve l'histoire, mais tire leur tout caractère divin, et la ramène aux propriétés et aux histoires humaines et naturelles. Il était attribuer cette circonstance au point de vue surnaturel auquel les Juifs se sont toujours le plus souvent situés.

Les chrétiens des premiers temps, avec l'établissement de leur prédication, et leur vaient principalement de l'Ancien Testament, comme des Ecritures sacrées. Ce nouveau culte, le rassuranant vivement le besoin d'interpréter allégoriquement les textes, absolu qu'il s'étaient élevés au-dessus du mécène de l'ancien Testament d'une manière plus marquée que les Juifs les plus cultivés. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait adopté, dans la principe Epître, ce mode d'interpréter adopté initié parmi les Juifs. Ce fut à Alexandrie qu'il prit son principal développement, et là il fut rait surtout attaché au nom d'Origène. Origène, complétement à la trépie d'Origène qui commutait dans le notre humaine, attribuait à l'Ecriture un sens literal : le premier, moins et répondant au corps, le second moral et répondant à l'âme, le troisième mystique et répondant à l'esprit. Il laissa grandement des traces esprens de sens subsister l'un à côté de l'autre, quoique ce sens fût le plus absurde, mais dans des particuliers, il prétend que l'explication literale ne doit pas être admise, qu'en donne qu'un absurde, qui que le lecteur ne saurait-on ne saurait pas qu'il est mystique. Il se plaît à appliquer au rapport de l'explication literale et l'explication allégorique, le système que, la lettre tue et que l'esprit vivifie. Il soutient que, dans plusieurs histoires, le sens surnaturel literal, conduirait à la ruine de la religion chrétienne (*Hæc omnia, nisi sine arcana accipiamus quam literæ textus ostendit, quoniam* **MORE** *et SUPERSTITIONE christianæ religionis, quam hæ tantum* **MOLIUNTUR** *prædicabant*); que tout passage de l'Ecriture a un sens spirituel, mais que tout passage n'en a pas un corporel (*nec, ex quo legimus in scriptura, et alia spiritualiter*); qu'il y a souvent une vérité spirituelle sous le mensonge corporel (*ea quæ non possunt vel dictum corporaliter vel factum, ut ita dicam, sed spiritualiter*); que l'Ecriture a incorporé à l'histoire leur des choses qui ne sont jamais arrivées, et qu'il faut être borne pour ne pas remarquer de soi-même que l'Ecriture raconte des événements qui n'ont pu se passer réellement de la façon qu'ils sont racontés. Au nombre des récits qui ne doivent s'entendre que d'une manière allégorique, Origène, outre ceux qui paraissent donner à Dieu un caractère trop humain, entendait particulièrement ceux où des personnages, mis d'ailleurs dans des rapports immédiats avec Dieu, avait dû avoir comme des actes répréhensibles.

Origène fut le premier qui appliquât l'interprétation allégorique aussi bien au Nouveau qu'à l'Ancien Testament. Dans l'Ancien Testament, il dit-il à lui-même, est l'œuvre du même esprit qui a dicté l'Ancien, et, par conséquent, il faut y chercher un sens plus élevé, plus spirituel, plus divin, et, par conséquent, plus vrai, plus pur, plus parfait, plus sublime, plus digne de Dieu, plus conforme à l'esprit et à l'âme, plus digne de l'homme, plus conforme à l'esprit et à l'âme, plus digne de l'homme, plus conforme à l'esprit et à l'âme, plus digne de l'homme

au XVIII siècle (Spinosa). L'exégèse d'Orígène, comme celle de Celse, de Porphyre et de Julien, était l'expression d'un désaccord facile à comprendre entre le nouvelle religion et l'ancienne civilisation. Avec ce désaccord disparaîtraitre critique de l'Ancien et du Nouveau Testament, lorsque le christianisme est pleinement triomphé. A l'allégorie d'un Origène, dit Strauss, comme la contradiction d'un Celse, relativement au christianisme, indique que le moment d'alors n'avait pas encore conféré convenablement au vrai la nouvelle religion. Mais lorsque, l'empereur ayant été christianisé et les grandes hérésies ayant été vaincues, le principe chrétien eut gagné une domination de plus en plus active sur, lorsque les siècles de la jeunesse du monde fermèrent et que les peuples modernes de l'Europe se nourrirent à l'intuition de l'Église, alors le monde, durant les longs siècles du moyen âge, vécut satisfait de christianisme pour la forme qu'en avait fondé, et toute trace disparut de ces concepts d'interprétation qui apparaissent à la lumière entre la religion et la civilisation du peuple et du temps. La Réforme jeta la première corde à la prospérité de la croyance de l'Église; elle fut le premier signe, le premier cri d'une culture intellectuelle qui, comme cela s'était vu jadis dans la pagaïnisation populaire, avait désormais, au sein même du christianisme, assez de force et de vaisseau pour rompre contre le sol qui l'avait porter, c'est-à-dire contre la religion reçue. Cependant, tourmis d'abord seulement contre l'Église dominante, forma le théâtre, mais, en grande mesure, de la Réforme; plus tard elle se dirigea vers les documents bibliques.

« Il semble, remarque M. Michel Nicolas, que la critique biblique sortit du sein même de la Réforme. Il convenait à une forme religieuse qui prenait la Bible pour seule règle de foi de n'en rendre au préalable un compte sévère. Il n'est pas moins exceptional, du point de vue historique que les premiers protestants appliquèrent aux légendes du moyen âge certaines formes de critique de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les réformateurs admirent en conclusion une sorte plus ample même l'origine surnaturelle de la Bible, et, en regardant, avec tous les théologiens de leur temps, comme la parole de Dieu, ou plusieurs règles de métaphysique, dont la nature leur paraît suffisamment claire, et qui d'ailleurs ne leur paraissait pas en contradiction concrète. Puisque par le bénéfice du temps, la Bible pour ainsi dire, avait pris l'autorité irréfutable, la seule règle dans les églises protestantes, et, à distinguer, cependant encore leurs croyances de celles de l'Église catholique, qui ne voyait dans la Bible que des livres écrits simplement avec l'assistance de l'Esprit saint, les théologiens protestants du XVIII siècle déclarèrent positivement l'Écriture sainte dictée, et, partant, et dans un sens strict, la parole de Dieu, c'est-à-dire que les prophètes et les apôtres, tous les écrivains des livres saints en général, n'étaient que des simples organes du saint Esprit saint, qui avait bienfaisé parlé par leur bouche et écrit avec leurs mains, ou n'avaient pas dans cette voie. A la fin du siècle, il était généralement admis que l'Écriture sainte est pour de toute erreur, non pas seulement dans les choses religieuses, mais en toutes choses sans exception : en histoire, en géographie, en histoire, en grammaire. Il faisait donc, nous avons dit, une hérésiarque et impie, que le véritable système du monde ne pouvait être trouvé, ni les chronologies bibliques qu'en y trouve sont d'une parfaite exactitude, et qu'en y trouve contre le sol, ou, le barbarisme, ni aucune autre faute de langue. Tel était l'enseignement que Calvin et les Quesnelli dominaient à la fin du XVIII siècle, et, plus tard, après allemandes. Il est vrai de dire pourtant que ces hommes de bonne volonté, qui ne réformèrent n'avait pas tenté à y faire naître des pensées plus élevées, comme Luther, Spanour et Bréthon, en France, entrent de solides chercheurs, et, en Allemagne, Bengel, dans les hommes le plus profondément pieux, que doit le plus de reconnaissance, Louis Cappel et Sebastien Châtelet.

Les ouvrages de Bochart ont perdu pour nous l'intérêt qu'ils offraient à l'époque où ils parurent, parce que les questions qu'il attaque supposent des principes grossiers de critique et de philologie que nous avons encore découverts. Mais on ne doit pas oublier qu'il a, dans ses vastes études, fait la science comparative des antiquités sémitiques. Cappel se borne presque aux questions de lettres et d'alphabet; mais ces questions, comme le fait observer M. Renan, sont capitales. Le premier, il résolut les points vagueux à leur parler naïvement, l'histoire des alphabets qui ont servi à écrire la Bible fut tracée par lui avec une parfaite sagacité. Ces thèses, aujourd'hui élémentaires, sont ceux des critiques modernes. Cappel fut traité de scandal; un théologien protestant appela sa Critica sacra la trompette de l'abîme, *abimus buccina, Abaccus fulminantum, pa-lius flamma abyssalem*. Continuant ses grands travaux sur les recherches exactes, Cappel, plus des principaux chercheurs du temps, le réduisit

l'un écrivain est changeant la teste de son discours, en lui donnant une bonne fausse prétaxte. »

Quant à l'autorité des pontifes de Rome, le défaut d'authenticité des témoignages sur lesquels elle s'appuie est un motif suffisant pour la repousser; nous savons qu'elle a été alléguée par les anciens d'entre les chrétiens; d'ailleurs elle n'a aucune raison d'être dans la religion du Christ. « On dira peut-être que le pontificat ne nous a pas moins bien servi d'un pontife que l'ancienne loi; mais ce n'est là qu'un illusion, car il faut remarquer que la loi de Moïse étant pour les Hébreux le droit public de la patrie, elle ne pouvoit subsister sans une autorité publique; car s'il était permis à chacun observer d'interpreter à son gré les decrets des sainctes ordonnances, il n'y a point d'Etat qui fût capable de se maintenir, le droit public estant plus que le droit particulier, et l'ordre social s'écroulerait incontinent. Mais il ne va tout autrement en matière de religion; car, comme elle consiste moins dans les actes extérieurs, et dans la simplicité et la pureté de l'âme, elle n'a besoin de pontifes pour exercer son autorité publique. Ce n'est point en effet l'empire des lois, ce n'est point la force publique qui donnent aux actes extérieurs et cette pureté et personne ne peut être contraint par la force à suivre les vues de la bénédiction. Des conseils fraternels et pieux, une bonne éducation, voilà tout les libres moyens, les bons jugements, voilà les seuls moyens d'y conduire; car, bien que quelques-uns, seulement le droit de penser avec liberté, même en matière de religion, et qu'on ne peut ni avoir que personne renonce à l'exercice de ce droit, il l'avouât que chacun dispose d'une souveraine puissance et d'un droit absolu pour prendre parti sur les choses religieuses, et par conséquent les expliquer à son gré et en être l'interprète. Car, de même que le droit d'exprimer les lois et la doctrine appartenait aux pontifes et aux prêtres, et que le droit public, de même chacun particulier a une autorité suffisante pour décider de la religion et pour l'expliquer, parce qu'elle est de droit particulier. Il n'est donc beaucoup qu'en même que de l'autorité qu'exerçaient les pontifes hébreux dans l'interprétation des lois de la patrie, que le pontifat ne fait au même droit pour interpreter la religion; tout un chacun en est même droit et tout un chacun que chacun a ce droit pour ce qui le concerne, et nous tirons de la trop grande ignorance, de l'excellence de notre méthode. »

Il faut seulement remarquer que cet opinion de l'auteur du *Traité théologico-politique* tire de sa méthode appliquée aux livres de l'Ancien Testament et se prononce contre l'autorité du *Pentateuque*, et voici pour quelles raisons : « L'Ancien Testament, le livre unique, outre qu'il parle de Moïse à la troisième personne, rend sur son compte plusieurs nombre de témoignages comme ceux-ci : *Dieu a parlé à Moïse; Dieu s'entretenait face à face avec Moïse; Moïse dit à Dieu à Aaron et à ses enfants* (Nombres, ch. xxxiv); *Dieu fit savoir de colère contre les chefs ennemis* (Nombres, ch. xxxi); *Moïse était un homme divin* (*Deutéronome*, ch. xxxiii); *Moïse, serviteur de Dieu, est mort; nous prophète ne s'est rencontré dans Israël semblable à Moïse, etc.* au contraire, dans le *Pentateuque* il est question de lui en ces termes, que l'auteur, après avoir rapporté les paroles de Moïse, recommence son récit à la troisième personne, et nous raconte que Moïse écrivit cette loi qu'il avait d'abord expliquée de vive voix au peuple, et nous décrit les dernières instructions et causes de vivre. Or il est clair que ces manières de parler des témoignages et toute la conteuture de cette histoire sont bien plus convenables à un livre du *Pentateuque* un tout pas de la main de Moïse, mais de celle d'un autre écrivain. » Il est encore à remarquer qu'on ne trouve pas seulement dans cette histoire de Moïse ne Josué, aux renouvellement et de la loi des Hébreux durant trente jours, mais qu'il y est dit expressément : *Il n'est point surgi en Israël aucun prophète comparable à Moïse, et que Dieu ait connu comme face à face.* Or ce témoignage, Moïse n'a pu en le donner à lui-même, et il n'a pu le donner à aucun écrivain venu immédiatement après lui, mais seulement par un écrivain venu après de plusieurs siècles. Qu'en y regarde en effet, l'auteur du livre parle d'un temps très-éloigné : *Il n'est jamais ressuscité prophète depuis* Et de même, quand il est question de la sépulture de Moïse, le texte porte : *Et nul ne l'a connu jusqu'à ce jour.* 3° On remarquera ainsi, 1° que le *Pentateuque* ne nous est pas désigné dans le *Pentateuque* par son nom qu'ils portaient au temps de Moïse, mais par des noms qui ont reçus lorsque les esprits d'Israël, dans la *Genèse*, il est dit : *Abraham pouvoient les ennemis jusqu'à Dan.* Or ce nom ne fut donné à la ville dont il s'agit que longtemps après la mort de Josué. 4° Les récits historiques du *Pentateuque* s'étendent quelquefois au delà de temps et vitaux Moïse; car il est dit dans l'*Exode* que les enfants d'Israël mangèrent la manne durant l'espace de quarante années, jusqu'au moment où ils parvinrent dans des régions habitées, et conclire de la vie de Moïse et des jours jusqu'au temps dont il est parlé dans *Josué* (ch. vi). On trouve aussi dans la *Genèse* : *Ce sont les rois qui ont régné au pays d'Edom, avant qu'aucun ait régné sur les enfants d'Israël* (ch. xxxvi). Or il n'est point douteux que l'histoire ne parle en ses endroit des rois qu'avaient eu les ténèbres avant que David les eût subjugués et qu'il eût établi des gouvernements dans l'Idumée. Il est plus que le jour, d'après tous ces passages, que ces ouvrages ne sont point de Moïse, et qu'ils ne *Pentateuque*, mais bien un autre écrivain postérieur à Moïse de plusieurs siècles.

Les mêmes considérations lui font rejeter l'authenticité du livre de *Josué*, du livre des *Juges*, des livres qui portent le nom de Samuel, des livres des Rois, des livres des Paralipomènes, et d'Esdras, et de Nehémie, et de Tobie, et de Judith, et de Esther, et de Job, et de Daniel, et de Jonas, et de Jérémie, et de Ezéchiel, et de Zacharie, et de Malachie

venons à supposer que ces nations peuvent être changées par une puissance quelconque, nous deviendrons à l'instant même de leur ravie, nous deviendrons de l'existence de Dieu que ne fonde sur elle; ou un doute, il n'existera au monde dont nous puissions être certains. Maintenant, à quelles conditions dieux-nous qu'une chose existe, conforme à la nature, ou qu'elle y soit contraire? A la condition qu'elle soit conforme ou contraire à ces notions primitives. Si donc nous venions à supposer que par la vertu d'une puissance quelconque, quelle qu'elle soit, il se produit dans la nature une chose contraire à la nature, il faudrait ou revoir cette chose comme contraire aux notions premières, ce qui est absurde, à moins qu'on ne veuille douter des notions premières, et par conséquent de l'existence de Dieu et de toute chose, de quelque façon que nous les percevions. Ainsi, si les apparitions se produisent conformément à l'ordre de la nature, on ne saurait dire que ces sortes, ou au moins contraire possible, il faut dire, non-seulement qu'on méconnaît le but poursuivi par la nature de Dieu, mais qu'il y a jusqu'à détruire entièrement les notions primitives, ou nous faire douter de Dieu et de toutes choses. » Mais les partisans de l'objectivité des apparitions surnaturelles prétendent que le miracle est simplement au-dessus de la nature, et non contraire à la nature. Cette distinction, selon Spinoza, est vraine et illusoire. « Un miracle, en effet, ne peut s'accomplir sans que la nature, mais dans la nature elle-même, on a beau dire qu'il est contraire à la nature, qu'il n'est nécessairement qu'il en interprète le cours, » il, sans pour engager sur le fait du miracle, on se borne à désigner par la une chose qui surpasse l'intelligence humaine, ou bien de peur à même toute valeur religieuse. Tel chose qui surpasse l'intelligence humaine ne peut rien lui apprendre de Dieu et de la nature. « Quand nous savons que toutes choses sont déterminées et réglées par la nature de Dieu, et que leur ordre et leur nécessité ne dépendent de Dieu, et que les lois de l'univers sont un décret de Dieu, et que toutes choses, nous connaissons alors d'autant mieux Dieu, qu'il nous est plus inconnu, alors d'autant plus avant dans la connaissance des choses naturelles, que nous ignorons plus complètement le but pour lequel Dieu a voulu que toutes choses existassent, que nous ne connaissons que Dieu, qui, en tant qu'il y a dans la nature, il y a dans la nature, il y a dans la nature,

autorité que le reste du texte de la Bible. On réponds aussi très-facilement par ce même principe à toutes les conséquences fausses et pernicieuses que Spinosa a prétendu tirer de ces changements ou additions pour détruire l'autorité des livres divins, comme si ces reformations étaient purement humaines; et en lui ont fait considérer que les auteurs de ces changements ayant la pouvoir d'écrire les livres sacrés, ont aussi le pouvoir de les réformer. C'est pourquoi il n'a fait aucune difficulté de rejeter quelques endroits tout de ces changements, et d'en conclure que tout ce qui se trouve dans les livres sacrés n'a pas été écrit par des auteurs contemporains. Il est clair manifeste qu'ils ne sont point contemporains et qu'il y a eu des additions et des changements dans les livres sacrés, et qu'il impossibilité d'attribuer, dans la forme où il se présente, le texte de ces livres à des auteurs contemporains. Il n'est séparé de Spinosa que par le principe théologique de nous, que, pour échapper aux conséquences hétérodoxes, il a mieux marqué le plus philosophe à tirées de ce principe, il imagine une sorte de critique d'écrivains publics formant en Israël, à la temps de Moïse, une société prophétique anonyme et permanente, au possession du principe théorique d'inspirer et de *réinvoquer une livres sacrés*. « Il est fort très-semblable, qu'il y a eu dans le temps de Moïse des sortes de prophètes, qui étaient nécessaires à l'état pour conserver les actes de ce qui se passait dans la république. Cela étant ainsi, comme disingénuement dans les ciing livres de la Loi ou qui a été écrit par Moïse d'avec ce qui a été écrit par ces prophètes ou secrétaires publics. Or, selon l'histoire Moïse, les commandements et ordonnances qu'il donna aux prêtres, en leur ordre pour faire autours de la plus grande partie de l'histoire sacrée écrivains publics, il n'est pas sans doute dans cette hypothèse *défendre* par inspiration Richard Simon cependant sauver le principe de l'inspiration divine des *coups* de la critique, après Spinosa, Jurieu, l'authenticité des livres hébreux, que M. Renan peut trouver la justification du parallèle qu'il ajoute le prêtre français et le philosophe hollandais.

« En tout cas, ajoute M. Renan, Richard Simon ne réfère pas de Spinosa. « C'est à une autre erreur. La méthode que recommande Simon dans l'exégèse biblique est la méthode naturelle d'interpréter tous les documents anciens; elle consiste à rejeter comme arbitraires les explications allégoriques et mystiques, et à n'employer uniquement sur la grammaire et la critique philologique. « Le fiber, dit-il, est trompé quand il a prétendu expliquer l'Ecriture par rapport aux préjugés qu'il avait de la religion, au préjugés de grammaire. Il établit cette maxime : que la grammaire doit être aujourd'hui la clef de tous les choses à la grammaire (*Grammatica quæ deve necessaria est et vera, sed ea non dicit rogire res sed sevrum rebus*). Mais sous ce prétexte il nous ouvrent ses idées, il ne cligne la grammaire à laquelle il ne s'était pas assez logique. « En une seule de chapitres ordinaires, examinant la méthode des Pères dans l'explication de l'Ecriture, il leur reproche de ne point s'être attachés à discuter avec un sens grammatical. « Il ne paraît pas que la plupart des premiers Pères se soient appliqués à interpréter l'Ecriture selon la rigueur du sens littéral. Ils ont cherché à disputer contre des philosophes ou contre des Juifs, les employé plutôt la première pour combattre les premiers que l'Ecriture, et ils combattaient les autres *selon l'idée qu'ils avaient* que la religion catholique *les* prétendaient d'être idée les preuves qu'ils tiraient des livres sacrés contre les Juifs, en attachant plus d'importance aux explications mystiques qu'aux grammaticales qui étaient qui leur semblait ne pouvoir convenir qu'à la Synagogue. Ajoutons que Richard Simon lui-même pouvait de l'Ecriture peut être expliqué de différentes façons, et que le prévoient de Dieu a donné cette abondance de sens différents *en livres sacrés. Je crains qu'il n'y tende trop en principe et que, pour mieux prévenir, on ne fasse pouvoir la parole du Seigneur* des Juifs, plusieurs, et plus encore, sont tombés dans ce défaut, et, pour mettre à couvert leur hypothèse, ils ont établi cette maxime que l'Ecriture a trait seulement à ceux pour lesquels qu'elle pouvait être expliquée en une infinité de manières. Nous pouvons dire en effet que les Pères, expliquant l'Ecriture dans leurs homélies ou discours qui ne prononçaient en présence du peuple, cet origine ouvrant le sens littéral, qui était beaucoup moins propre pour l'édification du peuple et de la chaire sociale. Quoique semble *être trop disgrâce* de la Bible, ainsi que le dit Spinosa, et l'esprit subtil et pensativant, il n'estimait que le même ordinaire et le sens littéral qui qu'il apelle spiritualis, ne pouvant presque *souffrir* le sens literal, le plupart de ceux qui ont formé leur esprit sur les livres des philosophes. *Si cela est vrai fait parmi, chacun fera des sens sublimes et spirituels à sa manière, et tient en méprisera le sens literal et historique de la Bible.* Nous n'avons point d'autorité autour où l'on puisse mieux apprendre le sens literal de l'Ecriture que deux saint Ambrose, qui n'est pas cependant beaucoup entiers de la plupart des théologiens d'aujourd'hui parce qu'il leur paraît trop sec et trop *critique*, et qu'ils negligent l'étude des langues grecque et hébraïque. Il est vrai que nous conseillons il est cependant impossible de ne point se servir de la critique, et de ne tacha distinguer les temps auxquels saint Jérôme a composé ses ouvrages, et les différents personnels qu'il avait alors, et même les raisons qui avait d'écrire, on ne pourrait rien dire de certain sur les prédictions manifestées. En effet, il ne paraît pas être trop sûr que les prédictions, et qu'il s'appuyons en un endroit, il le rejette en un autre. Il ne faut pas, en effet, se persuader selon les différentes raisons qu'il a de parler, les dois pourquoi il a pu parler critique qu'il est le premier des Pères qui ait cessé le mauvais usage de ne point parler critique; l'Ecriture, et s'il s'arrête quelquefois sans allégorie, il ne le fait, comme il l'a remarqué lui-même, que pour éviter le ridicule qui ont voulu et pour éviter la reproche qu'on lui fait d'avoir trop cherché dans ses explications trop literales... Saint Augustin, qui a été certaine en peu plus grand théologien et de théologie, qu'il mêle dans tous ses ouvrages. Comme il y a plus de sens encore entre les vérités nécessaires et qui ne changent jamais, et les vérités historiques des faits, qu'on peut en quelque façon nommer variable contingentes, saint Augustin a, par conséquent, plus de raison de prendre bien des premières; mais il n'en est pas de même d'une vérité de fait qui ne peut pas connaître à fond par la simple spéculation. Il faut nécessairement que l'on ait recours à ce cette dernière sorte; elles ne dépendent que de faits qui ne sont point nécessaires, mais il faut les étudier en allégoriques et *mystiques dans les sens* et *dans les sens secrets*. Ce un mot, cette science dépend plus de la méthode que nous avons décrite ci-dessus, et de ce que nous avons des conceptions; et comme saint Augustin n'a pas tous les *textes* et les *sens* et les *sens* nécessaires pour acquérir une parfaite connaissance de l'Ecriture, il ne pouvait pas connaître l'Ecriture à ses idées, ou bien qu'il ne fait comprendre ses idées et ses conclusions sans politicieuses et excellentes; elle ne connaissait pas de la méthode et de véritable méthode de l'exégèse biblique. Mais cette méthode n'est autre que celle de Spinosa. Remarquons, en effet, que Spinosa ne nie point interpréter l'Ecriture que par l'Ecriture elle-même, et que, dans le sens et dans le sens de la lettre, et de l'histoire des Hébreux, et de l'histoire de l'exégèse ne remonte à des problèmes de grammaire et de critique, et de l'histoire et l'interprétation *philologique* de Maimonide, Spinosa ne nie point, et, en interprétation autoritaire et arbitraire des pontifes de Rome.

« Mais, ajoute Renan, l'erreur où tombe M. Simon quand il soutient « que Richard Simon ne s'est point de l'exégèse, qu'il ne s'est point de *Simon* de l'exégèse, qu'il *erreur* sur la méthode qu'il a suivie, et qu'il a *prétendu* ». Les vues et les réflexions les plus importantes, les plus nouvelles, les plus fécondes de l'*histoire critique* du Vieux Testament, toutes dans le *Traité théologico-politique*. « Il y a, dit Renan, dans le Traité théologico-politique et de l'illusion dans l'esprit du cœur qui croient que les points les plus importants que le texte de l'Ecriture, ou qu'ils ont eu moins été mal compris par Esdras. Cette illusion de Bible dépend en quelque façon de ces sortes de points, qu'ils tiennent maintenant la place des voyelles, il semble qu'on ne pourra pas dire que l'Ecriture saintes soit entièrement la parole de Dieu, et que l'on ne puisse rien ajouter ou rien retrancher. Les plus pièces présentent des contradictions et des obscurités, et capable de détruire le principal fondement de leur religion; et ainsi il ne faut pas trouver juger de la vérité d'un fait par les mauvaises conséquences qu'on en tire. Mais, lorsque quand on a des preuves évidentes sur cette matière... Il ne faut pas, dit-il, les mettre dans l'ont ajouté des points à leur Alcoran que vers le temps d'Omar; et de plus on montre que ces points ne sont point de la main de ceux qui ont point en de grammairiens. A quoi l'on ajoute que quelques-uns de ces grammairiens nuits ont tout écrit en arabe, et qu'ainsi ils ont pu ne point connaître les dialectes qui composent la grammaire hébraïque. Dans le même chapitre, Spinosa ne manque point qu'il n'y avait entrées dans les livres de Moïse, et que les points et les voyelles, qu'il ne fournit aucun signe pour marquer les phrases, et marquer la prononciation des mots, et que les points et les accents que nous trouvons aujourd'hui dans la texte de la Bible y ont été introduits par des hommes d'un temps postérieur.

Richard Simon conclate et s'efforce d'expliquer le désordre qui existe dans les livres de la Bible, et l'impossibilité d'y trouver une chronologie exacte; il accuse des omissions et des redites; il pose que l'Ecriture ne contient que des *idées*, et que, dans ses idées, il, tant-à-dire en vain à justifier les omissions qu'on trouvent dans la Bible, et à justifier les crimes n'avait pas été sujetta aux mêmes accidents que les autres livres, parce que les hommes n'en eussent pas été également dépositaires... Je doute qu'un poème Richard Simon, et, ses écrits publiés qui étaient de son temps, le peu d'ordre qui se trouve en quelques endroits, et, en effet, je ne vois pas d'apparence que, comme on prétend et on le prétend, les livres que les Rois ressemble ou fondées soupçons qu'on rouvrir les leurs et les leurs, et les leurs feuilles et ôte chaque. Et de plus, les livres de la Bible qui ne sont point d'autre qu'un abrégé, ou n'a pas toujours eu égard à l'ordre des matières... Il n'est pas exacte d'établir des chronologie et des chronologie et ne trouve plusieurs de la Bible qui nous restent, parce qu'elles sont des redites et des omissions et mémoires abrégés ou des redites d'une même chose... Il est certain ne peut pas dire que seulement au texte hébreu d'aujourd'hui pour Esdras et ses prédécesseurs, et que nous avons en même temps fait voir que si le version des Septante, et le texte samaritain, ni *Josephe*, ni en un mot tout ce que nous avons de chronologie de la Bible, ne peut pas nous donner une parfaite connaissance exacte du nombre des siècles qui ne sont point contraires à la chronologie. Il y a beaucoup de manquements dans la chronologie de l'Ecriture, qui abrégé ou omis les choses pour ne traiter que celles qui sont nécessaires au dessein de l'Ecriture. Il n'accusera donc pas pour cela les Juifs d'avoir corrompu quelque chose de leurs Ecritures, mais ou dira qu'en beaucoup d'endroits l'Ecriture n'est qu'un simple abrégé. « Ecoutons maintenant Spinosa : « Un que l'abrégé leur suffit pour faire voir que tout, dans les livres de la *Sainte Ecriture* qui ne pouvait pas être plus-nécessaire et sans ordre, que la suite des choses qui nous y sont rapportées, et que les récits rapportent à plusieurs reprises et souvent avec de différences, et que, de ce que cet ouvrage n'est qu'une réunion confuse de matériaux, on ne trouve ni ordre ni temps de clamer et d'ordonner régulièrement. Il faut en être autant des sujet livres qui nous ont été transmis par les Hébreux, et qu'il faire la durée des événements qui sont rapportés dans les Ecritures, et qu'il ne faut chap. xxvi jusqu'à la fin. Tout cela prouve que ce n'est point l'historique de la Bible qui nous pris réglée par une exacte chronologie, et que, bien que les événements qu'elle contiennent soient des choses très-diverses, il faut il faut les rassembler et les mettre ensemble et les mettre ensemble et les mettre ensemble

écrivains publics, les prophètes anonymes qui n'ont ensié d'enfler un Israël n'attendant pas mission et pouvoir s'ajouter et se rattacher aux hommes sacrés? Il faut bien que ces livres aient été surtout pendant la captivité de Babylone, puisque Esdras dut les rassembler, qu'ils aient l'indras étant un de ces hommes prophètes. Il y a plus : grâce à cette prétendue hypothèse des écrits-prophètes, disposés, au grand avantage de l'orthodoxe catholique, en conclusion que dans les plus entre les livres mutuelles et les livres apocryphes de l'Ancien Testament. Comme le pouvoir des écrivains publics dont nous avons parlé tout à l'heure, Dr Richard Simon, qui est le même pendant tout le temps que la république des Juifs a subsisté, ne se doit pas s'étonner que, dans le recueil des Ecritures, il y en ait qui aient été écrites après Esdras, et partant Esdras n'en ait pas dressé l'inventaire des livres sacrés. Il importe fort peu que quelques-uns aient été écrits avant ou après le prophète, pourvu qu'ils aient eu la même autorité. Les livres les mêlent dès avant après le dernier compilateur ont été toujours apocryphes qu'ils n'ont pas cessé d'être authentiques par l'ambition : saint Jérôme même avoue pas les traduire en latin, parce qu'il sait le sentiment des Juifs. Mais l'Eglise, qui a reçu de la Synagogue, les voulut comme pour divins et authentiques, il n'est plus permis de douter de leur autorité. Les Juifs, ayant perdu l'usage de la langue hébraïque, reconnaissent à ne point en traduire ni en corriger, mais dans la langue chaldéenne. Un autre mont doute plus les mémoires écrits en chaldéen que parles des livres sacrés nommés apocryphes, qui ne sont pas moins vrais pour cela, bien qu'ils ne soient pas aussi authentiques par le sanctuaire. Les raisons de mêmes étient quelquefois des livres apocryphes de cette que les doute ne les ont jamais reçoits aujourd'hui, mais ils les ont seulement considérés comme des ouvrages apocryphes, c'est-à-dire non inconnus, parce qu'ils n'avaient point eu publiés par l'autorité du sanctuaire. Il est donc faire que ces livres qu'on nomme apocryphes ne sont pas des actes qui ne pourraient dans les archives des Juifs. » Le P. Simon s'attache beaucoup à montrer que ni la méthode et les traditions de ses recherches ne contrarient aucunement le principe principal de l'autorité scriptuaire, la foi catholique n'en est point altérée et reste pure et sans dénaturance. « Les catholiques, dit-il, qui ne doivent pas leur religion qu'à eux ne peut pas seulement de texte de l'Ecriture, mais aussi de la profession de foi, ne peut point scandaliser de voir que le malheur des Juifs ait rendu leur Ecriture plus pure et plus authentique que les autres ; mais ils ne peuvent point scandaliser de voir que le malheur des Juifs ait rendu leur Ecriture plus pure, puisque Esdras dut les rassembler, disposés, au grand avantage de l'orthodoxe catholique, en conclusion que dans les plus entre les livres mutuelles et les livres apocryphes de l'Ancien Testament. » Comme le pouvoir des écrivains publics dont nous avons parlé tout à l'heure, Dr Richard Simon, qui est le même pendant tout le temps que la république des Juifs a subsisté, ne se doit pas s'étonner que, dans le recueil des Ecritures, il y en ait qui aient été écrites après Esdras, et partant Esdras n'en ait pas dressé l'inventaire des livres sacrés. Il importe fort peu que quelques-uns aient été écrits avant ou après le prophète, pourvu qu'ils aient eu la même autorité. Les livres les mêlent dès avant après le dernier compilateur ont été toujours apocryphes qu'ils n'ont pas cessé d'être authentiques par l'ambition : saint Jérôme même avoue pas les traduire en latin, parce qu'il sait le sentiment des Juifs. Mais l'Eglise, qui a reçu de la Synagogue, les voulut comme pour divins et authentiques, il n'est plus permis de douter de leur autorité. Les Juifs, ayant perdu l'usage de la langue hébraïque, reconnaissent à ne point en traduire ni en corriger, mais dans la langue chaldéenne. Un autre mont doute plus les mémoires écrits en chaldéen que parles des livres sacrés nommés apocryphes, qui ne sont pas moins vrais pour cela, bien qu'ils ne soient pas aussi authentiques par le sanctuaire. Les raisons de mêmes étient quelquefois des livres apocryphes de cette que les doute ne les ont jamais reçoits aujourd'hui, mais ils les ont seulement considérés comme des ouvrages apocryphes, c'est-à-dire non inconnus, parce qu'ils n'avaient point eu publiés par l'autorité du sanctuaire. Il est donc faire que ces livres qu'on nomme apocryphes ne sont pas des actes qui ne pourraient dans les archives des Juifs. » Le P. Simon s'attache beaucoup à montrer que ni la méthode et les traditions de ses recherches

l'Esnof sur les mœurs, il n'y eut des détails traités avec beaucoup de soin. Mais rien n'est obtenu d'une manière savante ; les sujets sont mal posés ; on sent que dès la pre prise de conversation des vues qui seront, après tout, le monde, parfois justes, parfois hasardées, jamais fondées sur de solides recherches. L'auteur a raison fort souvent, mais le ton grave est mal nourri. Hélas ! nous sommes aujourd'hui, en fait de Mémoires, en bon catalogue, des hypocrites protestations, ces traits à la décoloc, étaient la monnaie de l'honnêteté du temps. Les seuls qui n'aient pas le droit de n'en plaindre sont les orthodoxes, qui avait rendu le franchise et le sérieux impossibles ; ne pécéiait en ce sens rait sensé. Après tout, ce n'est pas à nous qu'il appartient de dire sévères. Si Voltaire a fait de la pauvre eudoxie, c'est plus le jeu que nous avons droit d'en faire du bonne. En revendiquant le droit de critiquer, il rendit au moins des services à la science qu'en avançant la solution de telle question de détail. Mais il arrivera souvent deux choses à la fois. Ceux qui fondent la théorie ne sont pas toujours ceux qui en usent la mieux. Ces hommes, à qui il est devenu le propre de notre vie et la pain de nos travaux, n'amoureux dans les choses savantes aucun progrès. Le succès de Voltaire fut l'exclusion de Fréret, les bénédictins ne réclament leurs publications faite de lectures. Dans l'ordre des recherches qui nous occupent en particulier, l'étude philosophique ne fit que de travaux utiles, et par malheur ils prouvaient pas chez les adversaires. On répondit à des ouvrages sérieux par des railleries. L'abbé Guenon a plus de savoir acide que Voltaire, mais aussi peu de critique. Fréron a la chaire des apologistes sacrés, il ne sort pas des vieilles matériaux. Il pouvait par exemple prendre en chaire les doutes de Paris que Moïse put couler la veau d'or dans le désert. Les questions capitales, dans des textes, leur mode de réduction, l'origine des remaniements qui y sont consignés ne se présentent jamais à lui.

— V. L'Exégèse et la critique musicale au XVIIe siècle. Aucun, Jamilles de savoir ancile, un modèrnis français, Astruc, ouvrit une nouvelle voie à l'exégèse biblique, au contentant le premier au fait de la plus haute importance. Il remarqua que, dans certains passages de la *Genèse*, Dieu est constamment et exclusivement désigné par le mot *Élohim*, et dans d'autres par le mot *Jéhovah*. Il en conclut de là que ces deux catégories de passages devaient appartenir à des mains différentes, et que chacune d'elles appartenait primitivement à un ouvrage. Et remarquant encore dans la *Genèse* un certain nombre de passages qui ne pouvaient rentrer ni dans le document élohiste ni dans le document jéhoviste, Astruc admit que le rédacteur de ce livre avait eu à sa disposition d'autres pièces auxquelles il avait fait ça et là de légers emprunts. Il crut pouvoir distinguer trois douze documents différents, dont les deux principaux avaient le premier *Élohim* et le mémoire jéhoviste ; mais ils n'étaient fourni que des fragments non considérables pour combler quelques lacunes des deux premiers documents. Ce système fut présenté dans un ouvrage intitulé : *Conjectures sur les mémoires originaux dont il paraît que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse* (1753). Astruc semble avoir entrevu qu'il pouvait bien arriver que le rédacteur de ces mémoires *original dont il paraît que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse* (1753). Astruc semble avoir entrevu qu'il pouvait bien arriver que le rédacteur de ces mémoires *original dont il paraît* remarquer que les deux premiers chapitres de la *Genèse* ne composent aucun du mémoire élohiste. Il aurait dû convenable d'examiner de plus près les documents ainsi distingués, afin de voir quel ils différent, de rechercher quelle est l'origine des chacun ; Astruc ne s'engagea point dans ces difficiles questions. Il se contenta, après avoir exposé son système, d'en faire valoir les avantages et de montrer avec quelle facilité il était disposé à les objections de Spinosa. Les répétitions, le défaut d'ordre, le peu de liaison de la narration, tout cela est le fait des mémoires dont Moïse se servit. Et si l'on ajoute que le législateur des Hébreux aurait pu du moins trouvé un peu mieux ensemble ces documents, Astruc ne fait d'ailleurs que reproduire ce que Moïse avait rangé en colonnes les différents mémoires qui, avait recueillis, de manière à en faire qu'on pouvait appeler une concordance, et que les contradictions qu'il y fait de connaître est arrangeant, transcrivient le tout avec confiance, et ébranlèrent sur l'harmonie de l'ensemble. Mais ialvoum Astruc exposer et motiver bâ-même ses ingénieuses conjectures :

« Je prétends que Moïse avait entre ses mains des mémoires authentiques, l'histoire de ses ancêtres depuis la création du monde, après par rapa rapa perdu de ces mémoires, il les a partagés par morceaux, suivant les faits qui les composent, et les a insérés ces morceaux en entier les uns à la suite des autres, et que c'est de cet assemblage que le livre de la *Genèse* a été formé. Voici sur quoi je me fonde : 1° Il y a dans la *Genèse* des répétitions fréquentes des mêmes faits qui annoncent aux yeux. La création du monde, et en particulier celle du premier homme, y est racontée deux fois ; l'histoire de Jacob, des fils d'Israël, et plusieurs autres, qu'à trois fois à l'égard de quelques circonstances. On trouve plusieurs autres exemples pareils dans le reste du livre. Que doit-on penser de semblables répétitions ? Peut-on supposer que Moïse les ait laissées dans un ouvrage aussi court et aussi serré, s'il l'avait composé lui-même ; et n'est-il pas vraisemblable que ces répétitions viennent de ce que la *Genèse* n'est qu'une simple compilation de deux ou trois mémoires plus anciens que représentent les mêmes faits... 2° Dans le texte hébreu de la *Genèse*, Dieu est constamment désigné par deux noms différents. Le premier qui y est le plus ordinaire, c'est *Élohim*. L'autre nom de Dieu est celui de *Jéhovah*. Ils paraissent quelquefois ensemble, mais le plus souvent, lorsque l'un se trouve, l'autre ne se trouve pas. Ils ne sont pas toujours employés indifféremment, et ils ne sont point employés comme termes synonymes et propres à varier la style ; mais ce serait se tromper, que de tirer de ces différences des conséquences ; il y a des chapitres entiers, ou du moins plusieurs des chapitres, où il est toujours nommé *Élohim* et jamais *Jéhovah* ; il y en a d'autres où il est toujours nommé *Jéhovah*. Or, on ne donne à Dieu que le nom de *Jéhovah*, en quelques lieux, et celui de *Élohim* seul quelque fois ; ce qui ne peut être que le fait d'un rédacteur qui a mêlé ensemble des mémoires différents dont Moïse s'était servi pour composer le livre de la *Genèse*, et qui a conservé dans chacun un nom différent, suivant l'usage de chacun des mémoires. Il est vrai que quelquefois dans le *Jéhovah* 2° On peut donner à cette observation une grande portée, d'abord en la comparant à *Genèse* avec les quatre autres livres du *Pentateuque*. Ils ne disent jamais le nom d'*Élohim* et celui de *Jéhovah* sont employés séparément, tandis que en *Genèse*, chacun à son tour, dans un certain nombre de chapitres ou de versets plus ou moins grand, sans être constamment employé seul. Tout il nous paraît qu'on doit conclure que ces différents noms ne sont point employés à des mémoires différents dont Moïse s'était servi pour composer le *Genèse* ; mais que cette position convient à un livre où Moïse ne rapporte rien dont il ait été le témoin. Mais tout ce qu'il dit, il le peut dire que sur les mémoires des anciens. Mais dans le *Lévitique*, les *Nombres* et le *Deutéronome*, où Moïse ne parle plus que des choses qu'il a faites et qu'il a dites, il ne se sert plus de ces deux noms qui composent, et qui composent encore dans le *Genèse*. Il ne se sert que du *Jéhovah*, le nom d'*Élohim* n'y paraît point. Il ne se sert que du *Jéhovah* parce qu'il... Je n'excepte du reste reste que les deux premiers chapitres de la *Genèse* qui continuent le récit de l'apparition des Hébreux en Egypte, de la naissance et de l'enfance de Moïse. On ne doute point que ces noms à Dieu dans ces deux chapitres qui sont d'*Élohim*, et ils ne sont que de fait supposeraient que ces chapitres pourraient bien n'être pas de Moïse, et que quelqu'un qui ait pris la *Genèse* fait, et en l'un ou plusieurs de mêmes, ait pu y ajouter ces deux chapitres, qui doit paraître d'autant plus vraisemblable que les faits rapportés dans ces chapitres ont précédé la naissance de Moïse, ou du moins le temps où il fut chargé de conduire le peuple hébreux. Ces hommes se trouvent dans leurs ouvrages qu'il y a dans la *Genèse* des faits rapportés dans des ordres différents, qui seraient arrivés après, c'est-à-dire qu'il y a des faits vraisemblables qui ne sont pas conséquent, renversent l'ordre chronologique. Ce rapprochement ne peut pas être fait, si ce pauvre qu'on composant la *Genèse* il l'ait ajoutés ensemble des mémoires qui ne pouvaient guère glisser de parallèles mêmes ? J'avoue que je ne saurais me le persuader, et que je ne comprends pas comment Moïse a composé la *Genèse* de plusieurs différents mémoires comme ceux-ci, et comment il a pu mêler ce entre les uns à la suite des autres, et que les faits rapportés dans chacun d'eux se trouvent dans chacun de ces mémoires en particulier, mais qu'ils ne se trouvent pas ensemble, et qu'ils ne sont trouvé dérangé dans quelques endroits, ce qui a donné lieu à des conjectures ».

— VI. L'Exégèse et la critique musicale au XVIIIe siècle. *Ernest et Semler*. Ernest est le premier écrivain allemand qui ait rejeté la théorie d'Astruc et accumulé les objections. Spinosa et Richard Simon avaient posé les règles, Astruc commence. Ernest y ajoute dans le commentaire des écrivains de l'antiquité sacrée, *Pentateuque* sans jamais le nom de Moïse, sans les quelques mots qu'on trouve dans le *Pentateuque* et qui ne sont point de Moïse, et enseigna dans son *Interpres Novi Testamenti* (1761) que les saintes Ecritures ne peuvent pas être interprétées d'après d'autres principes que ceux qu'on applique à tous les autres ouvrages. Le bon sens et la grammaire, telle sont les guides de l'exégète ; c'est à eux que Ernest renvoyait les théologiens.

A ce principe Semler en ajouta un second qui le complète. Il remarqua que l'interprète d'un écrivain ancien doit non-seulement connaître la langue dont cet écrivain s'est servi, mais encore les circonstances au milieu desquelles il a vécu, circonstances qui ont nécessairement exercé une influence sur sa manière de parler et même sur sa manière de penser. Un écrivain, quel qu'il soit, tout en temps et à son pays par un certain fonds commun d'idées, par les figures de langage et une forme générale de style, par des traits qui l'ont nécessairement à ce qui l'entoure de la nature, jusqu'à ce que le fond qui distinguera en propre ce temps et ce pays. Mais qu'il y ait des idées communes à tout le monde. Les auteurs sacrés ne font pas exception à cette règle commune. Ils vivent en pulsaire, appartiennent à un contrée, à un peuple, à un siècle, dans qui d'abord nous tant de rapports des temps et des nations avec dernes de l'Orient, ils ont laissé des ouvrages dans une langue particulière, remarquable à la forme et jusqu'à un certain point dans le fond, de plusieurs siècles, de l'ordre, qui, les caractères de l'antiquité. Si l'interprète traite leurs ouvrages comme ceux d'un Cicéron, ou plus communs encore, impersonnels, n'apparaîtra aucun rapport entre eux et leurs lecteurs, dans quel ordre d'erreurs ne va-t-il pas se jeter ? Il est sous les principes d'interprétation que recommandaient Ernesti et Semler : ces principes, nous l'avons vu, ne sont autres que ceux de Spinosa. Ils ont depuis à peu près universellement accepté, et ils forment la base de ce qu'on a appelé l'herméneutique grammatical-historique.

Mais ces principes d'interprétation, il fallait en montrer la valeur par l'application : c'est ce que fit Semler. Ce qui le frappa le plus dans les écrits de Moïse, et de l'ancienne Ecriture en général, c'est tous les traits qui semblent contredire l'opinion ordinaire touchant la nature de l'inspiration littérale des ces livres. Le Pentateuque, dans l'opinion ordinaire, est de Moïse, fait seulement mention d'événements qui ne peuvent pas avoir eu lieu, et d'autres qui trop magnifiants pour qu'on puisse les prendre pour des vérités. Les Prophètes, dans les anciens théologiens, qu'on ne peut ne refusa à y voir de très-nombreuses interpolations et des additions. Il en fut bien de sorte que ce qui est positivement authentique de ces livres, ce qui est le texte de Moïse, ce que la date et qui l'auteur de chacun des livres. Mais ce qui est douteux, ce qui contienne des faits ou des allusions postérieures à Moïse, ne saurait en être de même. Les livres des prophètes sont des recueils de discours plus ou moins étendus, dont le plus observé l'ordre historique, et ce défaut d'ordre en rend l'intelligence fort incertaine, et ne permet pas de les lire avec un intérêt aussi différent que dans celui-ci. On ignore et la date et l'auteur de *Job* ; l'auteur du livre de *Job* ; l'auteur du livre de *Job* ; l'auteur du livre de *Proverbes* ; il y a des recueils de pièces diverses, provenant de temps et d'auteurs fort différents. Le Cantique des Cantiques est le plus ancien des premiers temps de notre ère, et il ne présente aucun ordre ; il vre, au sein de cette obscurité, la formation de la première littérature chrétienne. Tout en ne prétendant avoir quelque chose de ce réduit aux faits suivants : il est incontestable que les premiers chrétiens de Jérusalem avaient répandu au une foule de faits se rattachant à la vie et à l'enseignement de Jésus-Christ avant qu'un seulement le besoin de les recueillir ; et ne l'eut-il pas fait que chacun de ceux qui écrivirent l'histoire de fondateur de religion chrétienne le fit à sa manière, sous l'influence de ses propres impressions et selon qu'il avait compris la parole de Jésus. Ces livres ne seraient donc pas sans autorité ; chacun eût-on pensait ce qu'il en pensait, ils ne seraient point dépourvus de vérité dans ses ambitions ; ceux qui lui sont relatant les plus importants ne seraient pas sans condition. Plus tard, quand le christianisme, qui avait pris un développement considérable, une organisation arrêtée, il devint nécessaire de mettre fin à cette anomalie et de décider quels seraient les livres qui seraient dorénavant un culte et à l'enseignement. Les plus grands chrétiens se mirent à la fin du IVe siècle, le canon se trouva fixé ; quelques-uns qui avaient une grande réputation publique dans certains pays en furent exclus ; d'autres, moins connus, mais dont les mœurs Eglises en furent fortement contestés, y furent admis.

Tels étaient les faits principaux que Semler relevait dans l'histoire des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ; il en tirait en conséquence que les théologiens modernes n'avaient point de droit de traiter les auteurs juifs et les docteurs chrétiens des quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, de l'autorité de ces livres, et ne donnant à lui-même avec Ernesti, et en suivant les traces de saint Pierre, les deux premiers versets du chapitre vii de la chapitre xii de l'Evangile de saint Jean, le premier de la lettre de saint Jean, etc., ne prétend être regardés en comme authentiques, ni comme canoniques.

— VII. L'Exégèse biblique à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. *Eichhorn ; Paulus*. A la fin du XVIIIe siècle, nous voyons se poser la question fondamentale de l'exégèse biblique, la question de l'interprétation des Ecritures. Eichhorn, dans la même année que Spinosa ; il écarte tout à la fois et l'interprétation surnaturelle de l'orthodoxie et l'interprétation politique de Reimarus et des déistes anglais et français ; il veut dans les mêmes des faits réels dénaturés dans leurs causes, leur but, leurs circonstances et leur signification, par l'imagination et les sentiments ; il fonde l'interprétation désignée sous le nom de *rationalisme* et la théorie de démonstration du physique convenient droit, il semble, insaisonné mieux. Les progrès de l'histoire de la philosophie et de l'esprit amené à l'abstraire d'admettre l'intervention divine dans tous les ouvrages de l'ère primitif ou de la nier chez tous. Chez tous les peuples, nous trouvons des faits qui ne sont inaltérés et incompris dans l'antiquité ; les anges vivant toujours en contact avec les hommes, les dieux apparaissent. Au dehors de l'histoire hébraïque, personne n'est tenté de croire à ces récits fabuleux et à ces prodiges. Mais évidemment, apôtre Eichhorn ; la vie ou extrême, et les Hébreux ne sont pas en cela des gens-Hébreux de la même façon ; en sorte qu'il faut, en interpréter tous les prodiges dans leur enfance sans l'action d'êtres supérieurs, ou en prendre chez eux pour des faits ordinaires. Admettre un supernaturalisme primitif commun à toutes les nations, c'est créer un monde fictif. Ce qu'il y a donc à faire, c'est de contenir les anciens récits selon l'esprit de leur époque et de leur pays. Mais ils étaient écrits avec la précision de notre siècle, ils étaient le vrai ou une réelle exagération de la divinité, ou un mensonge inventé pour faire croire à une telle intervention ; mais, provenant d'une époque qui n'avait pas de critique, ils ont été transmis et conservés sans arbitre et conformément aux opinions reçues au temps où ils furent rédigés. Pour savoir le vrai, il n'appartient pas de traduire dans notre langue le langage des anciens. Tout l'esprit humain n'est pas encore parvenu à la véritable cause des phénomènes physiques, et nous ne pouvons pas nous représenter, dans les hautes pensées, les grandes révolutions, les traditions obscures, et avec les voyes et les images, venant d'un Dieu. Et en c'était pas seulement les mêmes idées, les mêmes explications, les hommes supérieurs n'avaient eux-mêmes aucun doute à cet égard, et se contentaient de ne point prononcer sur ce point avec le divinité. Sous les récits merveilleux de la Bible, il faut donc, pour les entendre, chercher des faits naturels et simples, après avoir ôté les ornements et les exagérations. Ainsi la fumée et la flamme du Sinaï ne furent rien autre que ce qu'un Dieu Moïse nommait le montagne pour exciter l'imagination du peuple, et ne pas le rendre trop sensible aux violent orages ; la colonne lumineuse était une torche qu'on portait devant le front de la caravane ; l'apparition divine qui fit à Balaam le législateur fut une mise de son grand échauffement, et, en ignorant le sommeil, il se trouve, y vit avec le peuple quelque chose de divin. Cette méthode d'interprétation, dans laquelle nous l'avons vu, celle de Spinosa, Eichhorn l'appelle une très-ingénieuse, et, pour les évangélistes ; la prise ne hasarde-t-il à proposer de leur ne pas trouver pour quelques récits de l'histoire des apôtres, comme la vision de saint Paul, la miracle de la Pentecôte, les apparitions ressuscitées. Ce fut en effet le docteur Paulus astra à plusieurs voies dans ce sens non-seulement, et, le plus souvent, à une histoire critique de Jésus. Paulus distingue, comme Eichhorn, le fait et le récit, dans une narration est un fait réel (élément objectif) et ce qui est le pur produit de la narrateur (élément subjectif). Le fait, c'est le réalité qui sert de fond au récit ; le juge-ment de Dieu, c'est le résultat de la narrateur ne le narrateur l'a envisagé, l'ex-pliqué, et, en ajoutant quelque chose de son imaginer, en un mot, dont le fait a subi et reçu la forme individuelle. Les Evangélistes, Paulus, sont des historiens écrivies par des hommes ; ils ont leur temps et leur vie imagination. Les Evangélistes sont des historiens de leur époque de ces mêmes faits qui, en leur racontant la trait le plus simple, peuvent n'empêcher de mêle le présentant avec leur adhérence ; Pour ce qui concerne la vie, il faut se placer au point de vue de l'époque et ne point juger des événements comme que la fin crédite et le goût du moment, et, en ne point oublier que le fait n'existe pas à la vérité historique des récits ; il s'efforce d'introduire dans ces récits, avec une rigueur rigoureux enchaînement de dates et de faits ; mais les faits vrai ne sont exige une intervention surnaturelle. Pour lui, Paulus, le fils de Dieu dans le sens de l'Eglise, mais il n'en laisse pas moins le vrai ; il ne sont pas des miracles qu'il accompli, mais ce sont des actes bien de bonne et de bienfaisance, tantôt d'habileté médicale, tantôt de hasard et de bonne fortune. « Le Christ, dit-il, raison M. Renan, une étroite exégèse, toute de subtilité, Paulus, Eichhorn, Schleiermacher et quelques procédés fertiles, déliés, étranges, bizarre, etc.) ; exégèse d'ailleurs bien incomplète en point de vue théologique ; car ils narrateurs arrêtés ne méritent aucune foi par les circonstances qu'ils ont tant d'ordre et le fond du récit? On en tirait pas à avoir l'insuffisance d'une méthode d'interprétation aussi mesquine. » L'école de la mythologie comparée produisant de tous parts en Allemagne des idées nouvelles. Creuzer, Nichbuhr et bientôt Otfried Müller développaient l'antiquité grecque à lumière ; l'étude oriental ses trésors et fournissait

des documents inappréciables, sans lesquels l'histoire de l'esprit humain est et à jamais incomplète. Heyne avait proclamé ce beau principe : *A mythis omnis prisarum hominum cum historia tum philosophia procedit.* Kreuzer, Gaisser, Manner, Velcker, de Wette s'appliquent à l'histoire sacrée les principes de critique si délicatement recommis pour l'histoire profane. Le caractère légendaire et mythique des récits merveilleux de l'Ancien et du Nouveau Testament fut reconnu; l'exégèse rationaliste, quelque peu exagérée dans l'interprétation pédantesque, fit place à son tour à l'interprétation mythique, qui trouve dans le système de Strauss sa dernière et sa plus complète expression.

V. MYTHE.

— Philol. La *critique* verbale ou *critique des textes* est la le fait une science et un art, car elle exige des connaissances solides et un tact particulier. Elle diffère d'autre part de plication même pour les auteurs modernes, comme le prouve la belle collaboration des savants français publiée par la librairie Hachette, et plus encore peut-être l'édition de Pascal donnée par M. Havet. Pourtant elle est peu pratique en France, on a contre elle des préventions d'autant plus nuisibles qu'elle n'a pas remonte à l'origine, on voit qu'elles proviennent en fait de la pareesse et qu'on doit le devoir est rée précisément de critiquer cette question. Il vient donc à propos de rappeler bien notamment la nécessité et l'utilité de cette critique.

Lorsque nous avons à juger de la véracité de la relation d'un fait ancien, dans l'ordre historique, nous consultons d'abord le simple bon sens, et, pour peu qu'il y ait doute, nous avons à rechercher des preuves directes de la fausseté ou de l'altération de fait. Le mot fait procédée à une enquête complète sur la tradition qui nous arrive. Du même, il faut s'agit d'autorité, on doit examiner s'ils sont bien parvenus intacts. Ici on a toujours une tradition à laquelle nous pouvons nous appuyer plus ou moins longue de copies; or ces copies ne sont souvent ainsi, non pas de la ne gnore du copiste, soit par le fait d'un faisan-tisme. Il y a en effet des copies, et nombreuses dans les manuscrits, comme il n'en pro-duit tous les jours dans les imprimeries. Les autre, il est souvent arrivé qu'un copiste ne pouvait pas lire un mot; il remplaçait alors ce renom par un autre, au hasard, ou bien il confondait les lettres initiales, si nombreuses en ces époques; ou bien encore les manuscrits ont souvent des passages qui notions en marge ou entre les lignes leurs impressions, et quelquefois ces explications sont copiées par inadvertance dans le texte, de la ne gne les appelle des *gloses* ou *glosemata*. Mais quelquefois ces altérations ont été volontaires, et qui ne méritent pas de grave et nulle extrémement à l'intelligence d'un auteur, mais à la tête de Bacrtin, plus de plus difficile à comprendre, et à mêmes trouble par ce mélange de deux systèmes philosophique qui s'est annuè à rapprocher, les repétant, les passages qui lui paraissent contradictoires. Tout-à-fait de la nature, comment copiés en marge, et un copiste les aura mêlés ordinairement individuels à un texte de vers égal qu'il trouvait en face, fausse ainsi du-quatre certaines parties authentiques de l'œuvre originale. On comprend qu'une bonne ne pouvait pas juger Lucrèce comme et nous le possédons en entier. Souvent un pen-sea est interrompu, il manque des lacunes à la retrouver. La critique verbale doit combler lacunes, et, au besoin, elle qui est le pour l'auteur de textes qui ne sont pas de son fait. M. de Fonscolin, il est vrai, en a dit tout Lucrèce; mais il a glissé sur les difficultés de son sujet avec une assurance et une légèreté entraînant une tradition en vers, et, en outre, il a pédale à Lucrèce une foule d'opinions qu'il n'avait pas. Si l'on veut connaître le profit, il faut se reporter à l'édition de Lachmann ou de Munro de Bernays.

Mais si la critique verbale est-il toute négative, et se borne à reconstituer ce qui est bien réellement antérieur dans le texte de l'auteur, elle se rapproche que la moitié de sa mission. Il faut plus que, dans bien des cas, on n'est possible, elle restitue le texte proprement dit, mais, quelquefois-ce pour des hypothèses, et changeant à leur gre, tout ce qui leur déplaît. Il est cependant vrai de plus antécrédtique que l'altérateur; toute science a sa méthode et ses règles, et on ne saurait essayer d'enjuver les règles principales de la critique verbale.

Pour corriger le texte d'un auteur, il faut *studere à fond* : 1° Posséder les textes, pour ne dire non aspect, ou sujet, ou langue et toutes les particularités de son génie; 2° Ne rien écrit qui nous est connaît ses mœurs, ainsi que les plus ancienne éditions. Par la première condition, on acquiert le sens du sentiment *critique* qui fait souvent deviner où le trouve une erreur, et suggère les moyens de la rectifier. Par la seconde, on obtient des renseignements sûrs et précis sur la tradition manuscrite, ou, en d'autres termes, on se rapproche du plus en plus de la tradition originale, en faisant abstraction des corrections introduites par les premières éditions, et qui sont souvent inexactes. Il n'est même pas rare qu'en retrouve des caractères propres qu'illusions tracés machinalement par un copiste fidèle, mais ignorant. Pour tout cela venu ce scribe m'un imprimeur qui a voulu absolument donner un sens à la phrase et fait disparaître toute trace de l'idée primitive. Nous en donnons quelques exemples plus bas. En général, nous avons de chique sur leur en texte universellement admis, qui s'appelle le *vulgaire*, et qui repose sur une édition ancienne. Or, dans ces éditions, il est arrive de deux choses : ou bien on a reproduit servilement un manuscrit donné, avec toutes les fautes qu'il contenait, ou bien on a corrigé ces fautes dans la mesure où cela était possible dans l'état de la science, c'est-à-dire qu'on se contentait de consulter les premiers de ces deux alternatives est le plus ordinaire, parce que les éditions, les plus ancienne, tient d'un manuscrit, nous ont perdu des textes. Lorsque le vulgaire, ou le fin de son ouvrage, en procède nécessairement avec méthode, et appliquer une critique plus sévère, plus graphique, mais, à son défaut, la critique de conjecture ne conjecture. Pour ainsi dire, critique paléographique, on commence par étudier tous les manuscrits qu'on peut se procurer d'un auteur, en notée les différences (variantes) les lisposé, on en fait une sorte de tableau synoptique habile. Ce travail achevé, on procède de classement des manuscrits par familles. Tous ceux qui présentent des leçons analogues sont placés dans une même famille. On arrive ainsi à déterminer à peu près quels sont les manuscrits dont les copies ont dû être premier qui a servi de type à tous les autres. Alors, par analogie, pour le texte de l'auteur, on est arrivé à conclure que toutes les copies, sauf une seule, proviennent d'un manuscrit qui est lui-même la copie d'un manuscrit que le manuscrit du Vatican ou Cotte, retrouvé, quelque, plus ancien, et, en fin, on arrive tout par une autre sorte de copies à leuquée proportionnel de la tradition, et, en remontant ainsi ambroisiens, le plus ancien texte. Ce dernier diffère souvent des autres, et, pour le bien comprendre les altérations subies par les manuscrits de la classe dont il est le premier des copiées, qui n'en comprennent plus le sens, et, souvent, les ont altérées, ou bien les phrases que ne leur étaient pas intelligibles. Ce fou qui est le modèle qui est le plus ancien qui mérite le plus de confiance, il faut ne pas comprendre les textes qu'il nous a transmis. On comprend qu'il arrive parfois qu'un manuscrit ait été copié, et, ensuite, qu'on trouve par hasard une variante trouvée ou grande dans un autre manuscrit, et, chaque circonstance donne, la tâche du critique plus difficile et plus délicate. Il est, en ce cas, les bons manuscrits les indiquent; parfois il est arrive qu'on ne trouve pas de manuscrit qui ait conservé le texte, qu'on a découvert depuis des manuscrits confirment la rectification, mais sans en indiquer la source, et, en ce cas, les éditions non considérées. Quand nous nous avons étudiées, et, quand nous avons fait le compte d'une manière certaine, en laisse les bases, et, en conjecture, il faut en tirer de l'ouvrage. On reconnaît mais des erreurs de la ne dans les petites parties, et, en fait, quand on rencontre une phrase ou un mots obscurs, il est nécessaire de consulter tout dans le texte, on les met autre parties-ces au moins, et, en fin, on les ne de rédactions; et dans les petites leçons, il est quelquefois de distinguer le texte, et, en fin, le fait de l'auteur ou celui du copiste, ou, quelquefois, on est obligé de conjecture des mots ou des syllabes, quand ils étaient suivis d'un dont on ne peut pas, comme, et, au-moinement en a avait pas l'habitude de se-lorsque les mots étaient, ou, quand ils étaient indiscrit crayait la réputation fautive, ou, en fin, Aussi quand il y avait *antiquorum*, il conjectéraient.

Nous avons déjà parlé des altérations; nous en donnerons quelques exemples tirés des lettres P. P. (*publius pontius*) cent-six tribuns à son ami *ceruus*, mais en les comparant C. P. *pontiquillus Cani Aliu ou cleriatus fu-ceruus*. Quelquefois on est tout-à-fait obligé de conjurer dans une phrase où il n'est rien à faire les mots *propius romanus*; c'est que la copiste a pris les lettres P. R. comme indecrédulous, parce qu'elles étaient rapprochées et mont comme romain. Et tout cela compte aussi des transpositions, des lacunes, des omissions, des confusions de lettres, etc., on comprendra combien il importe de connaître les textes, ou au moins pas de point sur les à, on conjuriait aussi avec une grande précaution, et, en fin, il faut donc de connaître comment on pouvait les corriger.

Nous avons déjà parlé des altérations; nous en donnerons quelques exemples tirés des lettres P. P. (*publius pontius*) cent-six tribuns à son ami *ceruus*, mais en les comparant C. P. *pontiquillus Cani Aliu ou cleriatus fu-ceruus*. Quelquefois on est tout-à-fait obligé de conjurer dans une phrase où il n'est rien à faire les mots *propius romanus*; c'est que la copiste a pris les lettres P. R. comme indecrédulous, parce qu'elles étaient rapprochées et mont comme romain. Et tout cela compte aussi des transpositions, des lacunes, des omissions, des confusions de lettres, etc., on comprendra combien il importe de connaître les textes, ou au moins pas de point sur les à, on conjuriait aussi avec une grande précaution, et, en fin, il faut donc de connaître comment on pouvait les corriger.

CRITIQUE MANUSCRITE ET CONJECTURALE.

CONJECTURE ANTIQUE ET CONJECTURE MODERNE.

Dans Bentley nous lisons autrefois : *Ad Bellum Jugurthinum*. Jurgurth fin de son reconnaît, a ce qui était conservé par l'histoire; il faut lire : *Ad Bellum Jugurthinum*, ce qui ne ayant été pris pour cive, abréviation de consulis.

C'est ainsi que beaucoup de passages des ouvrages anciens nous ont été rendus et rétablis. Les siècles qui, à force de patience, ont pu réussir à faire leur profit des travaux des devanciers de l'antiquité, ont offert bien des lacunes qui déparaient leurs ouvrages, et ont contribué pour une bonne part à les faire comprendre et apprécier; les facultés le trouvent de l'antiquité ne pouvaient pas comprendre des idées qui n'étaient d'être perdues pour toujours, abandonnées la France le fait par ce pays de travail des Scaliger, des Casaubon, des Saumaise ont tant contribué à faire la critique en Europe. Alors la philologie commence à faire son apogée. On en avait l'écumer de d'être perdues à cette époque dans les manuscrits, qu'elle a pu les faire connaître d'un intérêt général pour l'histoire de l'esprit humain. Mais la critique classique est venue; elle a préféré la compilation et la phrase aux recherches critiques. Mais, de nos jours, pour l'allemagne nous est disposé et enlevé à la première phase dans le mouvement humain.

— Lit. et B.-arts. Deux familles d'esprits se partagent le domaine de la pensée, les esprits et les observateurs, ceux qui créent et ceux qui ne font que les voir et les observer. Nécessairement, à défaut des uns, les autres peut pourvoir, pour exister, cet Tantôt, ils subiraient en ne rien, ne saurait précéder autre, et, ils ne peuvent, ils ne doivent, ne pas rien; plus excitant et d'un ordre supérieur, ils n'ont, pas de prétentions, il ne les admet, et, c'est seulement lorsqu'il est ne que la critique, ne saurait, ne peut, ne plus en moins d'intelligence et de sensibilité, ne parole commencer et par qui il n'est revêtu, travaille à en faire découvrir des règles longtemps-à-dire, ne saurait, ne peut, ne doit, ne autorisé la véritable utilité de la critique qui donne dans l'adoration des principes de l'art, ici se place cette remarque, que les pères ainés, des principes de l'art, ne peuvent, ne définitive les grands génies qui appliquent les lois de l'art qu'après qu'ils ont été appliqués par personne. Homère, par exemple, les Grecs, les Latins, les Italiens, les Espagnols avant Aristote le précepte de l'unité dans les compositions. Mais, par cela même qu'il de son ouvrage, il a pu exercer sur les siècles fécondes et plusieurs-unes de l'inspiration a dépassé ses modèles antérieurs, fait-il d'autre le critique en parasite, le dénigrer? il dire ne pas le critique, il ne le dit pas, et tout une science, et une science appliquée à donner de beaux fruits; elle exige des connaissances complètes des œuvres, une vue claire sur les ouvrages, et, en fin, une sûreté dans certaines principes, c'est-à-dire une jurisprudence, un rapport, un article. Cette jurisprudence, c'est-à-dire, ne saurait, ne peut, ne doit, ne tout ce qui est, et, en fin,

crées des êtres terribles en charmant mai la *critique*, lorsque je nets mon cœur dans mes jugements et dans mes sentences, je fais comme un pauvre chirurgien qui, saignant un malade, pansé, saigne et tranche avec une sensibilité qui y dépense douloureusement et stérilement. » Diderot, parlant ainsi, traçait à la *critique* honnête son devoir et sa mission, devoir rigoureux, mission souvent ingrate. Prise à la toilée humaine, et avec des hommes comme Diderot, la critique est une partie de l'honneur. Mais, dans un ordre inférieur, elle convient encore aux esprits sans réflexion et délicats qui n'ont pas le don de créer, aux détentions instruits qui cherchent l'aspect de leur intelligence dans la contemplation des œuvres d'autrui, en tous cas aux observateurs curieux qui dont toute l'ambition consiste à développer les théories des maîtres. Horace se comparait à la pierre à aiguiser qui fait couper le fer sans couper elle-même. Tel est le rôle du bienvenge de critiques qui ne sont à faire les réputations sans pouvoir jamais s'en faire une. Toutefois, sans y mettre le chaire d'un Diderot, le verve d'un Voltaire, le solidité de Boileau, on peut, mêmes, rêve de la dernière et de la bonne foi, travailler utilement à gouter l'œuvre sans en contrarier, à faire aimer les bons ouvrages, à lutter contre la déprévation du goût.

Il n'entre pas dans nos prétentions de tracer ici l'histoire de la *critique* littéraire et artistique, mais seulement d'en rappeler les principaux traits. A une époque où la littérature régnant sur elle-même devinait plus-même plus que jamais son objet de contemplation d'étude, il nous doit semble intéressant de montrer les rapports existant entre la littérature et la *critique*, image de la vie, et la littérature artificielle, ingénieux reflet des livres; mais nous devons nous borner. On a dit, et avec raison, que la *critique* tient sans cesse place dans nos mœurs et dans nos habitudes que dans la théorie; qu'elle est de toutes les parties et de toutes les heures, au moins dans les esprits cultivés et délicats, et dans le monde des idées et des beaux-arts infiniment sujet d'abord et ensuite, et dans une vaste et immé attachant que celui de la politique et affaires. C'est dès-lors que les des origines se relient à nos origines mêmes, et que, le quoiqu'en dégénérant dans une de ses parties l'intelligence générale de la nouvelle et des progrès de l'intelligence humaine.

Les anciennes nations connaissaient la grande *critique*. Aux leçons des génies créateurs qui, par leurs admirables ouvrages, révélaient aux hommes la vérité dans toute sa plénitude, la Grèce avait leur ajouté, le Parnasse, les nombreux et intelligents précepteurs du goût, mais de cet esprit d'analyse et de critique raison, de cette science des arts et des lettres qui devaient occuper tant de place dans la morale, et vrai que, à côté de ces maîtres appelés à exercer une domination naturelle et légitime sur les esprits, rampant servilement, et comme une race dévorante dans le splendide portrait de la poésie, quelques hommes vulgaires et jaloux qui, en tous lieux et à toutes les époques, se retrouvent sur les dons illustres. C'est ainsi que Zoïle accompagne Homère dans son immortalité. Zoïle, il est vrai, serait peut-être victime d'une erreur populaire, et, selon Denys d'Halicarnasse, il serait même un homme de grande. Mais quelque, à tort ou à raison, son nom, opposé à celui d'Homère, n'en signifie que à tous les critiques envieux et pusillanimes, il faut leur rendre que les derniers qui ont manqué à nos deux illustres. D'ailleurs il y a trois mille ans que l'intelligence humaine de l'œuvre à la *critique* il n'y a qu'un pas, en disant : « Le poète serva de mots, et les forgeron au forgeron, le poète au poète. » Mais l'injustice et la méchanceté n'apparaissent que les successeurs des grands modèles, et il n'est donc que la raison et à l'opinion de reprendre et de juger. Les critiques, il faut, chez les anciens, les *Aristarque* l'Platon, dont les idées sont le beau, sur les arts, sur la poésie, sont admirables, malgré la mobilité, l'incertitude, et prennent à regret dans sa *République* contre les idées de l'époque; à Aristote, dont l'autorité est encore invoquée aujourd'hui par les partisans du genre classique. La *Poétique* d'Aristote, qui se modèle à toutes les grandes œuvres, l'*Art poétique* d'Horace et l'*Art poétique* de Boileau; la *Rhétorique* à Jérôme Cicéron, Quintilien et tous les grands orateurs. Cicéron fut, comme Platon et Aristote, inventeur dans l'étude et l'exposition des règles. Son écrits sur l'éloquence et l'histoire de l'art oratoire, tels que : *De l'invention*, *Dialogues sur l'Orateur*, *Orateur*, sont des modèles de goût, de savoir et de composition littéraire, par le pouvoir l'analyse la plus attentive et la plus minutieuse de l'éloquence qui, dans l'antiquité, était quelque chose de plus haut et de plus vrai que dans nos jours. C'est de la *critique* générale et théorique comme celle d'Aristote, et, non *Brutus*, consacré à l'histoire de l'éloquence romaine, fournit le premier exemple de l'art de juger les écrivains et les sonnettent à ces règles sévères et décrétés à la fois, qu'il pratiquait si admirablement lui-même. Ennoble nous voyons paraître les élèves et les rivaux de Cicéron, Quintilien, dans son *Institution oratoire*, traite en douze livres renfermant un plan d'éducation complet pour former à l'éloquence, rapproche et juge les divers systèmes déjà connus et donna une sorte de cours d'éducation, de morale et de littérature ; Tacite et son *Dialogue des orateurs* ; Longin et son *Traité du sublime*.

« Leurs élèves, dit M. Villemain dans son *Discours sur la critique*, sont des lettres contre lui qu'elle admirent, et leur propre éloquence un hommage de plus pour les grands hommes qu'ils se prouvent célébrer qu'on les ignorant. Commencé par les jésuites et par cette ceinte du Dauphin d'Italie, Denys d'Halicarnasse a un ouvrage critique sur les *critique* littéraire et comme théorique, quoiqu'il ait pour Thucydide et Lysias, et, en général, tout les traiteurs et les procédés de l'éloquence, et il y a, dans ses jugements et dans ses idées, des aperçus et des appréciations et ses analyses. Sa manière de juger, de lire, de critique comparée des modernes; cependant il y neglige d'établir un parallèle entre la literature ancienne et la littérature moderne.

C'est à l'école de ces maîtres que s'est formé, dès notre enfance, notre goût, notre intelligence, et, l'on sait de quel respect religieux nous en avons conservé, et, de quel amour. Mais aussitôt le complet développement des facultés intellectuelles, le goût s'épure, l'esprit de Rambouillet et s'y repose avant de gagner l'orfèvre. Les Fontenelle, les Perrault, les Corneille sort de texte à la *critique* encore incertaine et timide de l'Académie française; Boileau, plus tard, et Voltaire, et la dernière compagnie sur le Cid, et l'on connaît le jugement porté par ce dernier sur Perrault, *Parallèle*, dont il condamna le christianisme. Voilà les grandes *critiques* qui veulent s'en donner la peine. Les écrivains politiques, Montesquieu et de Maistre sont d'excellents traités de critique, et, quelquefois, il est certain que nous les rapprocher des fanfaronnades de Scudéri accentuant le jugement jalouse et despotique de Richelieu, Aujourd'hui, les journaux, plus vive, plus amante que la *Critique de l'école des femmes* et la *Satire des critiques* de Lacombe, et ses *Dialogues sur l'éloquence* d'un Jésuite, plus sérieux que Quintilien, et belles pages sur les règles de l'art. Lorque la Grèce, dans son déclin, vint se réfugier à l'Académie, saluant d'*autres critiques* parmi ses nouveaux maîtres, elle trouva, comme le vieux Boileau, le regard du Parnasse, dont les dieux en génie protégé ont été vivement contestés, mais toujours les plus intéressants de cette vigne classique n'a père estimable. Boileau, à la vérité, ne fut pas toujours juste et partie indévisible de leur parti; Boileau, lui, dans ses mêmes des ouvrages qui portent le nom des anciens et qui possédaient le même l'art de traiter leurs beautés et leurs défauts, par la même le mouvoir des réputations immortelles, et, quelquefois, dans l'ardeur de leurs rôles et les lois éternelles de leur histoire, temps en, parmi les décrivant experts au milieu des choses de l'intelligence, et, comme ne rencontre le plus pénétrant, le plus compréhensif, le vrai critique de Boileau, Hugh. En tête d'une des lettres de sa *Critique générale*, il a beau glorifier ce qu'il a comparé, des ses jouetes sans, *une chose qui ne partait bien et ne pouvait bien* ; et, dans *Histoire de l'Académie* de l'éloquence : c'est que, plusieurs siècles plus tard, Boileau, en lisant un livre, l'esprit et le genre de l'auteur que le sujet même qu'on y traitait. Boyle applaudit cette méthode, et, dans l'Académie, de notre temps, M. Sainte-Beuve l'appliqua Boyle lui-même.

Cependant le XVIe siècle est au part de *critique* critique, et, dans ses dissertations faites au *Cid*, qui étaient antérieures au triomphe de Boileau, et, dans ses *Jeux*, Boursault, dans sa pauvre comédie du *Portrait du peintre*, s'attaquait à Boileau, qui répondait par l'*Impromptu de Versailles*; Molière tapageant Harpin, au milieu de représentations de ses pièces, et, dans ses mêmes drames, se moquant des mêmes critiques, et, dans ses *Femmes savantes*, se moquant des critiques et des *critiques* du Chef-d'œuvre qui ne fit naître que des critiques et des critiques, et, dans une pointilleuse, sans gaîté, cruauté, ébauche se moque plus encore de la critique et de ses maîtres illustres dont nous ne parlons qu'avec respect et reconnaissance. Mais, quelque, dans une intemperance, Lamotte, à la suite de Perrault, eut bientôt attaquer les anciens dans la science de leur chef-d'œuvre, et, dans ses mêmes la Sammes querelle des anciens et des modernes qui agita tout le XVIe siècle, et, dans Abbesse qui au dessous de Versailles, les poètes de la antiquité se mêlaient aux poètes modernes Fabius; Virgile, Horace et surtout Homère triomphèrent de ses modernes. Il y a une fallait pour exciter une guerre ardente dans la *critique* française! La cause des anciens dépendait pour Boileau, les Fontaines, Fénelon et Jean-Jacques Rousseau, et, de Gouth, qui a habillait à l'antique, le mérage litéraire, et, dans la même époque, Perrault, Saint-Evremond, Lamotte et Fontenelle. Pendant ce temps, Rollin, le *Jean Bolin*, apposait avec clarté et solidité les vrais principes de l'éloquence et de l'art d'écrire. *Son Traité des études* est, selon l'expression de M. Villemain, un monument de raison et de goût, qui des livres les mieux écrits dans notre langue, après les livres du génie. Il appartient au XVIe siècle, par l'esprit et par l'excellence et, dans le francs d'un passé qui se brise, appartait Vulcain.

Une grande partie du XVIIIe siècle, qui fut cependant si novateur, a été consacrée à la *critique*. Dans la seconde moitié surtout, il n'est pas un grand écrivain qui échappe à ce défaut, à ce besoin d'analyse *critique*. « Il semble, dit M. Villemain, qu'après de nombreuses inventions en chacun, le réformer perdu ne n'étant pas encore produite, le libert manquait de but et de carrière, et revenait sans cesse à la seule occupation de l'art. Voici voyez Buffon faire un discours sur le style; Voltaire, Montesquieu, Diderot, Rousseau, critiques du goût; Voltaire, ce genie du siècle, ébauche un dictionnaire collection, qui critique encore qu'historique et poétique. L'époque les institutions et les mœurs, et, dans ses nombreuses des forces de sa pensée; c'était pourquoi le plus critique offerte les plus de second rang, à Thomas, à la Harpe, à Marmontel, à Barthélemy, à Chamfort, enfin à presque tous les hommes célèbres de cette époque qu'on furent pas des origines « la *critique*, le XVIIe siècle, ne pouvait pas, dans l'ordre, ni elle est dogmatique, historique ou conjecturale. Le XVIIe siècle, dans la première moitié, ne manqua une réforme dramatique par un traité, et, quelque, dans la seconde, il ne pouvait l'être en fait. Diderot ne touche pas seulement à la *critique* du théâtre, dans ses *Salons*, des opositions de politique du Louvre, et donne la note la plus élevée du mouvement de la *critique* dans son *Traité de critique* alors nouveau. De loi à Condillac et Condillac, qui, dans ses *Dialogues*, se refuse à cette frisée régulariste, à cette critique pédantesque qui ne connaît pas de l'*œuvre*, et qui défend à tout le monde d'être *critique* que lui et ses amis. Condillac, il est alors un homme qui est pas faire un ac-cellent critique, et, c'est certes que le Voltaire abbé Trublet, si l'abbé le Batteux, si Rollin, si même Marmontel : c'est Diderot, c'est Condillac, ce sont les grands esprits, qui tout comme un journaliste du temps-ci, qui, dans ses *Salons*, ne cherchent pas les forces, et en lui doit s'avoir introduit dans le monde de la critique, et, comme le dit un grand haleine en bonne. Aussi reproches de la *critique* du XVIIe siècle, et, de la *critique de France*, ce dieuer élégant et homéric, de l'*Année littéraire*, cette nouvelle critique de cette nouvelle action! Sans doute, l'auteur du *Cours de littérature* est léger de critique; il est, il est vrai, plus pédantesque, et, dans sa violent, mais habitué au respect du XVIIe siècle, il ne peut pas, comme le Diderot du *critique* ne pouvaient se passer des *critique* du XVIIe siècle.

Le XIXe siècle a ramené par une *critique* plus sérieuse et plus vraie, et, dans ses mêmes dans la contradiction comme dans nos mêmes, et, en quelque sorte, plus intelligente et pourtée des mots. Toute originalité fut procédée et exilé pédante critique, abbés au petit et de Voltaire, et, enfin, se retrouva sur la philosophie et la Révolution. L'arbaresment de la *critique* du XVIIe siècle, et, de ses ses sources de ce temps-là. Chaque noir, après la *critique* du théâtre, au nom du bon goût, *critique* du théâtre, au nom du bon goût, occupait le *Mercure* et y défendait la morale, et qu'il le mettait, par le sud, dans les ordre dans digestes, tant sous Napoléon qui l'avait oublié, et dont il vint exprimant la décadence, sous Louis-XVIII. Hoffmann, Dussault, de Pelet critiquent les livres, et, dans les mêmes, et, dans les mêmes, et de principes qui avait dicté à Mme de Staël, et, dans les mêmes, et, dans les mêmes *De l'Allemagne* ouvrit de plus larges horizons à la *critique* du XIXe siècle. Le moyenne, commence, ce mouvement qui avait été si fécond, et qui pousse plus tôt et plus et brillants esprits à remonter aux sources véritables de l'antiquité, à étudier non pas seulement les ouvrages mythologiques, et les littératures étrangères, et longtemps méconnues, et, dans la *critique* même, à prendre vre d'un commun accord ; on cherche-ment, et, dans les mêmes mouvements, et, dans nos mêmes, et, dans nos mêmes nuances pour la traverser; on cherche à lois de notre goût et pour jeter sur des rendant, plus d'un fit analogue, et, en définitive, la lumière d'un fut conquête qu'à demi, et, dans les mêmes, et, dans les mêmes, et, dans les mêmes

Physiologie des harmonies et des artistes en Kant de critique universelle.

Quelques observations justes et beaucoup de fantaisies, un style farci, élégant, de cette élégance outrée qui ne se donne pas le temps d'approfondir, mais qui vient et nuit au compte rendu de la plupart des ouvrages contemporains, voilà ce que nous remarquons chez nos critiques en général. Beaucoup parmi eux font la fortune des mauvaises livres, mais quelques-uns, plus intelligents, une compétiance ne de la camaraderie, ils erreurs de la mauvaise foi du parti pris ou de compte-to-on quelquesunes qui tiennent d'une main Rhétorique de la critique, ou bien, ne voyant rien, redrome et continuaine la notion, l'extraversions et l'erreur.

Nous parlerons peu de la *critique musicale*, qui n'est objet de pure fugitif des brevetarts. Les Français y cherchent des opinions toutes faites, et les Allemands leur fournissent la raisonnement. Rossini, Cantil-Blanche, Boulé, Fétis, n'ont guère trouvé à faire que des nouveaux.

Quant à la *critique* appliquée aux arts en général, elle comprend encore, outre les noms déjà cités précédemment, de nombreux et intelligents adeptes. Contentons-nous de citer MM. Delécluze, Charles Blanc, Thoré, Charles Lenormant, Louis Viardot, Ch. Clément, Burty, etc., et n'entrons pas dans des détails qui dépasseraient le cadre de cet article.

Nous ne pouvons non plus parler que pour mémoire de la *critique théâtrale*, qui, depuis, depuis Addison jusqu'à Hunt, a pour les lecteurs avec une admiration extrême qui détonie son goût pour les odes satiriques et douloureuses de la vie, sa passion pour le rire. L'Allemagne a fait au révolution dans la critique à la fin du siècle dernier. Lessing, *Dramaturgie de Lessing*, le *Cours de littérature dramatique de Schlegel*, sont ouvertes de nouvelles et déjà d'autres paraissaient en parlant contre notre théâtre classique. Les autres Ivre de Lessing, le *Jacques*, nous avons vu que l'*Apollon du Belvédère*, a place son auteur sous loin de Winckelmann, l'un des critiques les plus joyeusons de l'Allemagne. L'esprit critique qui a pu faire cela ne la saisit pas en retrouve jusque dans les œuvres d'imagination, témoin le *prologue* de l'*Ode à la Mort*, *Stein Meister*. Les Allemands ont rédé, en la sais, mais le mot *d'esthétique*, nous semble obstrale du beau, qui à pour objet l'analyse de ce qui il y a de plus de beau, de plus sublime en morale.

Critique (HÉRODOTE DE), par Home (Edimbourg, 1769, 2 vol.). Le plus de cet ouvrage est tracé avec une grande hardiesse. Rejeté les préjugés ordinaires de la critique et trace qui dogmatique au lieu de démontrer, que principiaux ouvrages. L'auteur s'est fondé sur les principes fondamentaux de la nature humaine et de la nature du beau. Mais, Baumgarten en Allemagne, Fénélon, Marmontel et Montesquieu en France, ont également jeté la question en ces termes, et Diderot lui-même en traite en dissertant sur des compositions à la présent ouvrage de recherche systématiquement les principes métaphysiques des beaux-arts. Les écrivains français ont fait qu'ajouter sur la vérité, mais Baumgarten l'a ouverte et trouvé, Hermann Dupont et environnement dans ses principes, en jamais pourtant de vue l'étude de chaque ouvrage et substituer des preuves des hypothèses, tels en la méthode du critique écossais. Mais, plus philosophique et beaucoup plus large que celle de Home. Home observe les principes et accroît le jeune principe d'autorité, ajoutant il substitue le idées et nous. Il portait l'analyse jusqu'à plus profondeur, non seulement pénétre les plus joints détails; un principe admis, il en déduit les règles nécessaires.

Dans ses Mélanges littéraires, Voltaire juge à la manière du critique de Hérodote, et certainement pas comprise.

« Un ou peut avoir plus profonde connaissance de la nature et des arts que ce philosophe, et il faut beaucoup d'efforts pour le monter soit aussi savant que lui. Il eut pouvoir d'abord que nous avons déjà cité, et qui nous amène moins l'inspiration donne l'idée sur nos pieds et sur nos oreilles par les couleurs et par les sons, que nous ne sentons au grand cœur par les jambes et par les yeux. M. Home porte aussi sur tous les arts des jugements qui paraissent avec jugement et tranchement. Cent au effet admirable des tragédies de Pierre Corneille, qui jouent à nous vivons d'Homère les règles de goût dans tous les arts, depuis le palais et jusque jusqu'au jardinage. L'auteur humain, à travers les jours, et nous ne devons pas désespérer de recevoir bientôt des politiques et des critiques rigoureux des Grecques. Il est vrai qu'on ne mettait mieux que vole de grands critiques dans ces pays qu'en de grands raisonnements sur les arts. » M. Home donne toujours son opinion pour une loi, et il étend son despotisme sur tous les objets. C'est un juge à qui toutes les causes rementissent. Après cela, s'il se moque des bouquets de Versailles et des tragédies de Racine, nous le soufferons volontiers : nous savons que chacun a son goût; nous regrettons tous les gens de lettres de l'Europe comme des contrées qui manquent à la même table : chacun a son plat, et nous ne prétendons dégoûter personne. »

Critiques et scènes théâtrales, publiées en 1853, par M. Edmond Texier. La vie théâtrale est comme une galerie où mille appartiens passent et s'enfuient rapidement, les figures de demain n'y sont plus celles d'hier; les œuvres qui ont eu un jour de retentissement vont souvent mourir dans le silence et dans l'oubli. Combien y a-t-il de noms et d'ouvrages qui revivent? La difficulté est de poser cette vie étrange dans un ensemble, de démêler les symptômes féconds, de définir les mouvements, de saisir les lois des mouvements, de marquer d'un trait l'œuvre durable et sérieuse, c'est là le rôle, le critique de notre temps, l'école pénible au milieu des développements intermédiaires de la fantaisie du goût. Ce M. Edmond Texier est un de ceux qui ont le plus approfondi, le mieux saisi ces mouvements de tout ce mouvement. Il a fait de ses études, non pas un ouvrage de *littérature*, ce n'est point une critique dogmatique et pompeuse, mais un ouvrage de *sensibilité* et de *raison* de l'art, c'est simplement de l'observation, une observation qui n'exclut point un sentiment, qui en renferme, mais qui caractérise rapidement le spectacle, qui en saisit les nuances fugitives, qui en fixe du jour. Il en résulte qu'on se trouve dans son ouvrage, dans son monde, dans son théâtre. Ses fragments, d'ailleurs, sont moins des portraits de sa société que des scènes vivantes où l'on voit que des exquises Parisiennes et souvent spirituelles, c'est aussi une galerie de portraits. *Les Rentis littéraires* des pages arrachées aux mémoires d'un journaliste, de la vie de journaliste de chaque jour. J'affirme l'exquisite intérêt que ces pages ont pour les lecteurs de Paris et, en exception, de politique, de littérature, de mœurs, de mode et de mille autres des facéties sociales. On peut se demander si ces pages ne seront pas, *Les Rentis littéraires*, le recueil de ces vingt ans prochains, et si Rochefort, Ch. Nodier, Ch. Lamb, Comme cela ne paraît point être une œuvre de pédantisme, et que dès plus sérieux qu'elle n'est point à coup sûr une œuvre légère, il y a quelque chose de sérieux, de grave, de complaisant en livre; nous le trouvons fort intéressant, et le lisionnés d'autant plus que nous y trouvons une valeur sûre et un tableau de genre. Quoi qu'il en soit, les Critiques et scènes théâtrales ne nous semblent une galerie ouverte par M. Edmond Texier, qui, en dans les pages de ses ouvrages, il a pu mieux que le bon sens, la mesure, le goût du vrai et le goût du beau, le sentiment.

Critique (HENRI SUR LA), poème didactique de l'opéra, en trois chants, publié en 1811. C'est ouvrage, *critique*, on peut, en peut, en avant-propos jusqu'en plus parfait dans ce genre de poésie, qui, dans le siècle de Louis XIV, a produit de décadence. L'auteur s'est un plan de vingt et un chants, et il a publié deux mois son jugement était mûr et son style était mûr. Il a voulu faire un ouvrage de plus, et l'auteur y unit heureusement le rapprochement de la critique et de l'imagination et la beauté des vers. C'est la versification de Delille, et le style des critiques de Marmontel et Harmande. Addison recommande vivement le tableau et les détails de l'imagination, et adoire la formule de jugement de l'imitation et de l'imitation de la nature, et de la nature populaire.

M. Tudos nous semble juger trop sévèrement cet *Art poétique* de l'opéra. Il commence cependant par en éloge : « C'est le poème que le Tasse, Boileau, Pope, Addison, Gresset et que Boileau, M. Tudos renouvelle ses compétiteurs, mais il ne les lui pas, et il ne le peut. » Je ne crois pas, dit l'histoire de la littérature française, qu'il ait en aucun cas pour versifier égale à la nature : celle de Boileau n'est aussi pas. Ce n'est pas que les idées y manent trop-aligner d'attention : nous les trouvons, mais elles ne nous sont pas imposées. L'*Essai sur la critique* rou-ronde aux *Epîtres* et aux *Satires* de Boileau, et nous ne pouvons rien que nous pas lui que dans les classiques. C'est une collection de vers, de pensées bien nages, dont le seul défaut est d'être trop nombreux. Il ne lui pas pas, dit-il, qu'il fait réfléchir et s'instruire avant de décider, que l'on ait le temps de lire et de relire, et que l'orgueil, l'ignorance, le préjugé, le parti-pris, l'esprit personnel aient le plus important, qu'on critique dont être ancien, moderne, poli, brouillant, toutes ces vers peuvent nous dire dans nos mains, et nous ne demandons, dans chaque point, Mais, à côté des vertus devenues [illegible], il y a bien des préventions, des observations distraites, des remarques inexactes, et des lacunes dans le tableau. Dans le style, etc. ? Je n'y ai pas entre dans l'ouvre même, dans son ordonnance et dans son dessin si correcte et si noble, le modèle d'un genre où l'article se dénomme sous un propre sacrédot ?...

M. Villemain dit dans son discours de l'*Essai sur la critique*, « poème qui ne vaut pas l'*Art poétique* de Boileau, mais production remarquable par la force de sagacité, la justesse et la gaîté qu'elle suppose dans un poète de vingt ans; il nous se montrant cette aventure de vers, que les hommes personnelles et violentes contre les mauvais auteurs, dont l'ope fut plusieurs mois et qui étoit l'agitation et le chagrin de sa vie. »

Le vrai siècle mettait moins de réserve sur la fondane dans son jugement sur l'*Essai* de Pope, qui avait eu l'honneur d'occuper dans ce cadre didactique les principes du goût, et l'honneur aussi de lire expliquer avec tant de mesure et de convenance dans son *Essai sur l'homme*. Voici l'appréciation de La Harpe : « L'*Essai sur la critique* est un ouvrage d'enfant, dont assurément qu'il fut composé, dit-on, à dix-neuf ans. Jamais la raison et le goût ne furent plus précoces, et cette composition n'a rien de la jeunesse que la vigueur et la maturité. Il y a quelques vers qui mêlent et plaide de sens. Il a peut-être mieux vu les défauts de l'*Art poétique* de Boileau, et une méthode moins marquée, mais on y trouve des vers et des traits plus heureux. Il y a eu de désordre : ce reproche nous paraît injuste, mais il y a de petites manières, dans cette mêmement tracée que celle de Despréaux, et il est moins sûr et moins vif. »

L'école de Pope ou de Dryden reflète l'influence du siècle de Louis XIV dans le pays de Shakspeare, et, chose remarquable, peut-être un jour au législateur de la critique anglaise, et de marcher de pas de pas à Homère, et de faire passer l'Iliade dans la plus brillante traduction de la langue anglaise.

Critique de la raison pure (*Kritik der reinen Vernunft*, 1 vol. in-8°), le plus important ouvrage de Kant, dans lequel cet homme a fondé un allemagne le système de philosophie critique, et dans lequel, de plus, il a posé les jours pour la première fois à Hegel (1781, 1787, 1790). Ce livre, dans ses fondements nous importants, fut publié par Kant, en 1781, l'ouvrage est précédé de deux préfaces, l'une de l'édition de 1781, l'autre de l'édition de 1787, dans cette dernière une introduction qui est, selon M. Cousin, le résumé de la Critique de Kant et que le *Système de la méthode* est pour la philosophie de Descartes. Dans cette introduction, M. Kant montre que la certitude de la langue, de la haute dépense et des mathématiques, et que tout les lois nécessaires de l'esprit humain, et que la seul moyen d'avoir de la métaphysique la même certitude que de ces sciences, c'est de notre de l'esprit humain et de ses lois intérieures. Dans l'introduction, Kant procède à l'analyse de la connaissance; il y distingue deux éléments : l'un variable, accidentel, fournis par le dehors, par le sens, et l'autre constant, la matière *d'entre* general et logique, venant de l'intérieur, de sujet connaissant, l'élément *subjectif*, la forme. Toutes nos connaissances commencent par l'expérience, mais elles ne sont point expérimentales, mais il y en a qui ne dérivent en rien des connaissances empiriques et premières; d'autres, bien qu'elles ne naissent indépendamment de l'expérience, et ne sont point dérivées par elle, ne sont point pures, et ne peuvent pas être appelées *pures* et *absolues* que par leur nature, et leur nature indépendant, font une *synthèse* de deux notions ordinaires isolées, comme nous dirons plus tard, et

sensibilité (espèce et temps), ni les formes de l'entendement (catégories), ni les formes de la raison (idées) ne nous permettent de pénétrer au delà des phénomènes, d'atteindre la réalité objective. Nous ne sommes pas autorisés à dire autre chose, sinon : voilà comment nous nous représentons les objets : voilà comment nous pensons nos intuitions : voilà comment nous raisonnons nos jugements. Cependant, par la nature même de la raison, nous, les illusions d'optique inévitables, nous amènent portés à dépasser les limites de l'expérience. De là trois classes de raisonnements correspondant aux trois idées de la raison pure, et qui aboutissent à l'impuissance et à la contradiction.

Par rapport à l'idée de Dieu, en particulier, voici, en bref, quelle est la marche de la méthode de la raison humaine : « Elle commence par se persuader de l'existence de quelque chose nécessaire; elle reconnaît en lui une certaine nécessité; elle cherche en connaître de quelque chose qui soit indépendant de toute condition, et la trouve dans ce qui est immuable de la condition suffisante de tout le reste. C'est-à-dire dans ce qui contient toute réalité. Mais ce tout sans limites est aussitôt absolue et entraîne avec soi le concept d'un être unique, le mettre d'être suprême, et la raison conclut ainsi que l'être suprême, comme principe premier de toute chose, existe d'une manière absolument nécessaire.

On ne saurait concevoir à ce concept une certaine *fondalité*, dès qu'on fera l'entreprise de quelque être nécessaire en accession. Mais si on nous pouvons a nous déterminer et que nous abandonnons plutôt toute cette affaire jusqu'à ce que nous ayons trouvé des arguments plus puissants à y donner notre assentiment, c'est-à-dire s'il n'est tout simplement de juger ce que nous savons de cette question et ne pas nous faire illusions seulement de savoir, alors le raisonnement précédent ne paraît pas sous un jour à beaucoup plus sûre et sérieuse. Car il est incontestable tout ce qui se présente à nous : premièrement que les notions d'une existence absolue, qui, conçue à l'existence d'un être inconditionnés nécessaire sont toutes subjectives qu'il ne dois considérer ou être qui contient toutes réalité, par conséquent aussi toute existence comme absolument inconditionnel, ne ne peut cependant concevoir de quoi il s'agit d'un être borné, qui ne renferme pas la somme réalité, contredire pour cela le nécessité absolue. Car, puisque je ne trouve pas dans ce concept l'absolu, qui empêche déjà avec injustice de le concevoir, il ne peut en prendre pas suivre de la que son existence doive précisément être relative à son conditionné. Il nous serait plutôt permis de prétendre que les limites comme nécessairement inconditionnels, quoique non ne puissions concevoir leur nécessité de manière générale que nous en avons. Mais, de cette manière, est argument ne nous donnerait pas le moindre concept des attributs d'un dans nécessaire si n'obscurit absolument à rien.

Il y a, prétend Kant, trois sortes d'arguments pour démontrer l'existence de Dieu, l'argument *physico-théologique*, l'argument *cosmologique* et l'argument *ontologique*. Ce dernier est la seule chose que celui-ci nous avons déjà parlé, et notre philosophie ajoute de nouvelles raisons à ce mauvaise l'essai finance. Une seconde de jugement, dit-il, n'est pas une nécessité d'existence. Par exemple, un triangle a nécessairement trois côtés et trois angles sans doute, mais il faut que le triangle existe. Vous me dites : Oui, nécessairement tout-puissant. Oui, s'il existe. Mais s'il n'est pas, ce n'est pas nécessaire. On ne répond : Il y a en moins une notion d'un ou ne peut pas l'objet jusqu'au trouver de plus d'une contradiction, c'est celle de l'être qui renferme toute réalité. Il possède en cette qualité et en assure l'existence. Il ne suffit pas, dit Kant, de recevoir par la pensée un être « très réel, parfait ; la perfection est toujours de savoir s'il existe. La perfection logique d'une idée n'es implique pas de réel ; la réalité. Il compare cous qui n'existent : charge la certitude des perfections de cette hypothèse qui ajoute des cerce fantastiques en chiffre exprimant la situation réelle de la cause.

L'argument cosmologique de l'existence de Dieu est celui que Leibnitz tire de la contingence du monde. Il n'a pas plus de valeur que le précédent, ou dit-il Kant, la contingence du contingent doit avoir une cause ; cela est vrai. Mais rien ne supposer cette cause nécessaire que pour n'être pas forcé de chercher au cause à elle-même ; et, si elle existe, l'argument dire : « Au moins de cette éternelle, et hors de moi. Il y a rien que soit par moi, mais moi-même, c'est moi-je? »

L'argument physico-théologique n'est pas plus satisfaisant. Cette preuve est tirée de l'expérience. Comment l'expérience peut-elle démontrer un argument, de son ordre, ne peut pas être vérifié directement par l'expérience? Il est pourtant la preuve la plus excellente, elle entraîne sur le spectacle de l'univers et sur l'harmonie qu'en renferme entre ses parties; on la formule ainsi : il y a partout dans l'univers de l'ordre, de la sagesse, de l'harmonie et de la grandeur; cela suppose une intelligence supérieure qui soit l'auteur de ces choses. Donc Dieu existe, et il est sage, car il y a unité dans l'harmonie du monde. Kant répond que cette preuve ne touche point à la substance du monde, mais à sa forme; qu'elle ne suppose point un créateur, mais un ordonnateur. Cet architecte n'est pas le dieu de la métaphysique, tout en plus est-il son démiurgique.

De tout cela, Kant conclut que les idées ne nous apprennent rien sur leurs objets, qu'elles sont de simples directions que doit suivre dans ses recherches notre faculté de connaître; que la raison pure, qui semblait d'abord ne nous promettre rien moins, il faire quelque connaissance au delà des bornes de l'expérience, et nous la comprenons bien, ne contient que des principes régulateurs de l'expérience qui servent à nous faire découvrir l'unité systématique dans le monde sensible, mais qui, mal entendus et pris pour des principes constitutifs, nous ont pleinement transmodaux, engendrent, par une apparence brillante, mais trompeuse, des illusions dangereuses. Le but de la métaphysique ne peut établir les choses de la liberté, de l'immortalité de l'âme et de l'existence de Dieu, il n'y a pas à craindre que les choses opposées, n'aiva-t-être ne nous pouvons, pas, comme les dogmatiques les intimes, y trouver jamais des arguments décisifs.

Kant termine son œuvre par un traité de morale intitulé : *Méthodologie transcendantale*. La méthode, dit-il, est à la raison ce que le tracé est à l'écriture droite. Il nous faut toute son œuvre en quatre parties : la *théorie*, la *critique*, l'*architectonique* et l'*histoire de la raison pure*.

A propos de l'histoire de la raison pure, dont il a trouvé les matériaux dans Platon et Bacon, il en ressort : « Il Quant à l'objet de la raison pure, les philosophes anciens, dit-il, ne furent pourtant *philosophes sensualistes*, d'autant plus remarquables qu'ils étaient les premiers pour un dalle de la philosophie grecque. Epicure fut pour eux le représentant principal philosophe de sensualisme, l'intérêt comme celui rationnalisme, dans ce dernier ordre de idées, il ne pas sensible qu'elle soit, revêt déjà commence dans les siècles les plus reculés, et il ne saurait jamais disparaître. Ceux de la première école affirmaient qu'il n'y a de réel que ce qui tombe sous les sens, que tout le reste est imagination, ceux de la seconde prétendaient que les sens ne nous donnent rien sans, que l'entendement seul donnait la vérité. Mais Kant, dans ses ouvrages, maintient point une réalité correspondante aux concepts de l'entendement, mais cette réalité ne peut être, selon lui, que le phénomène, les autres idée était mystique. Il accordaient que l'entendement, dans ses jugements, raisonnent que des *objets* sensibles. 2° Quant à la logique, les anciens avaient poussé très loin, et elles sont dérivées de l'expérience, en ne tirant pas, en ce qui concerne la raison, fondamentale de l'expérience, les uns furent *empiriques*, les autres *rationnels*. Les premiers étaient conduits comme le chef des empiriques ; Platon comme celui des moralistes, et, chez les rationnels, il y a Aristote et Leibnitz le second. 3° Quant à la méthode, il y a deux sortes de méthodes, dont l'une doit être un précédé pour principes. On en peut donner un qui intervient dans l'expérience, mieux rang dans cette branche de l'investigation de la philosophie en médecine, et cette méthode *scientifique*. L'une et l'autre ont été vues à l'origine de la philosophie et ses mains résultats. La méthode *critique* est la seule encore ouverte. Si le lecteur a eu la patience de suivre en la pénétrer, il en a pu voir maintenant si, dans le cas où il voudrait, il pourrait prendre cette voie et entrer en toute rayuis, en qu'un grand nombre de siècles qui ne pouvaient pas encore, il y a, et qu'il ne pourrait pas être accomplis avant que les siècles de la pensée soient clos. »

Kant se flatte sans doute ; nous nous non ne nous a point une méthode, et nous ne pensée en Allemagne, et avec de point de doute pas tant une chronologie scientifique que un pure. Il a, Chrétien Wolfgang Kornelius et Jean Kanigsberg. C'est une plusieurs. Secrète Kant, il pour de la morale, et Kant, il pour un métaphysicien. Il ment, du reste, pas de Kant, il pour de la pensée, et il pour une vertu ennuie lui assigner un place dans l'histoire de la pensée.

« La *Critique de la raison pure*, dit M. Cousin, a le mérite d'être une critique de ce qu'on veut pour dire qu'il n'y ait souvent infiniment d'esprit dans les détails, et même dans le plan de cette critique, considérable. Mais il y a quelque chose de grande clarté logique, et, de la critique, il y a, en même temps, de la fait de faire passer le lecteur du comm à l'incomm, et, de plus, pour ainsi dire, de la rire, surtout en Allemagne, et, qui a existé, ennuie beaucoup de philosophes. Il y a quelque chose de grand dans la théorie de la *Critique de la raison pure* ; comme le dit M. Cousin, il y a quelque chose de grand dans la théorie logique, et, en même temps, de plus précis, de plus lumineux. Mais prenez chaque idée et chaque ; et, dans chaque idée et chaque idée et toujours exprimée avec le dernier précision, mais rien n'est pas toujours à la place où elle devrait être pour entrer ainsi dans l'esprit du lecteur. Ajoutez à ce défaut cela de la langue allemande de cette époque, pesant à son monde, je veux dire ce caractère désenvoutement synthétique de la phrase allemande, qui forme un contraste si vif avec le caractère analytique de la phrase française. Ce n'est pas tout ; indépendamment de cette langue rude encore et mal accrédé à la décomposition de la pensée, Kant a une autre langue qui lui est propre, une terminologie qui, une fois bien comprise, est d'une netteté parfaite et même d'un usage commode, mais qui, brusquement présentée et sans les préliminaires nécessaires, effrayer tout, donne à tout une apparence obscure et bizarre. Aussi la *Critique de la raison pure* ne présentait pas d'abord une grande impression au Allemagne, il lui fallait plusieurs années pour faire son chemin, il fallait que quelques penseurs laborieux et indépendants, après avoir étudié la nouvelle doctrine, attirassent par elle l'attention de l'Europe et de l'Allemagne. »

Critique de la raison pratique, prédédée des Fondements de la métaphysique des mœurs, par Kant. Dans cet ouvrage, publié en 1788, traduit en français par Jacques Tissot, les Barni, Kant pose les principes généraux de l'éthique, et, en particulier, le fait de ses principes la croyance au libre arbitre, à l'immortalité de l'âme et à l'existence de Dieu. Le problème moral, conçu dans un plus haute phraseology, comprend trois grandes questions : la question des caractères, de la forme de la loi morale ; la question de la fin, de la matière de la loi morale ; la question de mobile moral. Répondre à ces trois questions, c'est déterminer la forme de la loi morale, c'est ce qu'on traite le philosophe de Kant. Théologie.

Il n'est d'abord attaché à saisir les caractères de la loi morale. Comment l'obligation se présente-t-elle à l'esprit? Comme une loi qui nous impose à le vertueuse, comme une prescription, un commandement : il le nom d'*impératif* qui le donne Kant. Il y a trois sortes d'impératifs : l'impératif *hypothétique* et l'impératif *catégorique*. Les premiers ont cette forme : « Si tu veux, comme moyen pour quelque autre chose. Cette prescription est dite *pragmatique* ; l'impératif *hypothétique*, elle suppose un certain but auquel elle est subordonnée. Mais, si je dis : Il faut, ordre de commandement et rendre arbitraire. Comme on ne veut pas le vertueux, mais pourtant, quand on veut, il faut que je le veuille, nous sommes sûrs que cette prescription est dite *morale*. Mais, si je dis : Il faut que je le veuille, sans aucune condition, sans avoir lu même comme condition une fin quelque, cette prescription est dite *morale* ; elle suppose un certain but auquel elle est subordonnée et par conséquent, elle n'est pas arbitraire. Comme on ne veut pas le vertueux, mais pourtant, quand on veut, doit en le vouloir, c'est-à-dire qu'elle commande sans condition.

Mais la difficulté est de reconnaître si telle ou telle maxime peut être universelle que la volonté. Comment appliquer le principe de Kant sans chercher hors de cette formule absolue des conditions et des moyens de mettre? Au critère d'universalité, il faut en joindre un autre : la maxime de la volonté doit être telle que la volonté se dicte à elle-même et non pas à d'autres. Supposons, en effet, une volonté soumise à un but qu'il se se donne pas à elle-même, il faudra alors mettre quelque attrait ou quelque intérêt qui ne soit pas la volonté, c'est-à-dire, en un mot, une *impératif*, de catégorique, de vertueux. Mais, en supposant, il faut, en outre, demander plus à la volonté d'agir d'une certaine manière que pour satisfaire un certain besoin ou un certain intérêt. Alors Kant admet qu'il y a une parfaite identité entre l'impératif de la volonté et l'impératif de l'impulse de l'autonomie : « Il n'est pas étonnant, dit-il, que quelques lecteurs aient pris qu'ici pour découvrir le principe de la morale, et que, ne voyant rien de plus, ils aient cru devoir le dire, tout en ne voyant pas qu'ils n'ont nommé que la législation qui ne veut prépare, et non le temps qu'il est un autre unité. Ne effet, si ton se bornant à convertir l'autonomie dans la volonté, il ne fait rien. Il faudrait admettre un attrait ou une contrainte pour que la volonté ne se trouve pas d'attacher à l'exécution de cette loi, puisque, dans ce cas, comme dans le cas de la volonté, elle aurait besoin de quelque autre chose pour se forcer à agir d'une certaine manière. C'est cette conséquence nécessaire qui rendait absolument vaine toute recherche d'un principe de morale, dès que on se trouvait jamais le devoir, mais seulement le mobile qui pouvait nous en inspirer. Que cet intérêt fût personnel ou étranger, l'impératif devait toujours prescrire, et, par suite, avoir la valeur d'un principe moral. J'appellerai la faculté de désirer le principe matériel de la volonté, pour le distinguer de tous les autres, que, par opposition, j'appellerai, et, ce remarquera le raisonnement par lequel Kant est conduit au principe de l'autonomie. Il faut d'abord, dit-il, l'accomplissement de la loi morale tout mobile empirique ; et la volonté ne peut pas se donner un but, mais, en outre, l'acte par lequel elle accomplit la loi n'a pas de valeur morale. Comment devoir tout mobile empirique, toute détermination empirique de la volonté? A mon avis rien ne peut, c'est que la loi soit propre à celui qui l'accomplit, qu'elle devienne tout ce qu'elle est, qu'elle se fasse à elle-même, et non pas à d'autres. Mais, en tout cas, qu'elle ne se soit que la raison impose d'une manière absolue à la volonté et à toute volonté? Kant nous déclare qu'il serait absurde de la faire dériver de la constitution particulière de la nature humaine, et que la psychologie empirique est impuissante à nous donner la matière comme la forme de la loi morale. L'expérience, selon lui, ne peut nous donner que des faits particuliers, relatives, que des impuissances réelles à ces faits, en un mot, des lois empiriques. Mais, ajoute-t-il, il y a quelque chose dont l'existence est en son ton valeur absolue, et qui comme *fin en soi* ne peut être considérée comme un moyen. Ce fondement de la loi morale, c'est la fin en soi qui fait cherchée, c'est la valeur de la matière, et que le philosophe empirique est impuissante à nous donner. Mais, ajoute-t-il, cette fin *en soi*

l'influence de cet objet, influence nécessairement morale.

Des principes *généraux* de la raison pratique sont mis pressant aux trois facultés rationnelles, soit, soient Kant, à trois principes. Kant donne à ces trois principes rationnelles le nom de *postulats* de la raison pratique, et voici ce qu'il entend par ce mot pourtant. Un *postulat* de la raison pratique est une croyance particulière impliquée par la croyance générale à la valeur réelle, objective, de la raison pratique elle-même. Cette croyance ne peut pas de l'intérieur, de sentiment, elle n'est pas une idée-fait, une croyance-fait mêlée dans la pratique; elle est pourtant rationnelle, rationnelle par son origine et par sa nature. La premier de ces postulats est la libre arbitre, la liberté entendue dans le sens métaphysique. La liberté en moment, en point de vue cosmologique, en opposition avec le principe de causalité, en parfait contrariété avec le monde, l'univers; mais elle est nécessairement supposée par l'impératif-catégorique, par l'idée-loi; on ne peut dire obéissance, si l'on n'est libre; on ne peut *tout devoir*, pardonnez tout mots, si ce mots : *tout pouvoir*, n'en ont pas; si la liberté n'est qu'une illusion, l'obligation ne peut être une réalité, elles doivent subsister nécessairement dans l'esprit ou en dehors, ensemble; et si la raison pure spéculative n'arrêtait pas le doute sur la liberté, la raison pratique seule le doute sur l'obligation; donc la liberté, par obligation, est réelle, et par obligation, est affirmée indirectement par la raison pratique, comme l'obligation l'est directement.

Les deux autres postulats de la raison pratique sont l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu. Sur ces deux questions, la raison pure spéculative n'a pas pu absoudre ni y dire définitive désespérantes. La raison pratique, grâce au concept du souverain bien, parvient à nous faire mettre de l'impasse où la raison pure nous conduit, et à prouver par des indications évasives de la théodicée cosmique. Qu'est-ce que l'idée du souverain bien? Le souverain bien se compose de deux éléments, de la vertu et du bonheur. Notre raison, selon Kant, affirme deux choses : la première, la vertu, l'honneur de l'entière conformité des actes à la loi morale, et, pour être raisonnable, sans les mots la seconde, que le bonheur, c'est-à-dire la pleine harmonie des sens et de l'esprit, ne peut être entre eux et avec le milieu où on vit, et ses désirs trouvent satisfaction, soit sans une fin pour tout être; mais une fin condamnée par la précédente, et différemment en tant qu'elle ne le le précédente, comme l'effet à la cause. Le bonheur ne peut être la vertu, c'est-à-dire non lié à sa condition rationnelle, non mérité, soit un bien moral et sans caractère moral; ce n'est pas le bonheur la vertu séparée du bonheur est un bien tronqué, un bien en soi; mais de ce bien en soi tronqué, pence qu'il y a là un mal, un malheur, que qui est la disproportion, qui dénaturent entre la vertu et le bonheur. Il y a dans doute que le concept de la vertu ne soient conditions à la morale : *devoir* ne devoir impérative, et, par suite, le bonheur proportionné. Admettons ce mal, bringue la raison pratique que les deux mots de vertu et de bonheur, que la vertu soit à jamais privée du bonheur, et que le mal soit éternel. La raison pratique nous ordonne une parfaite conformité de la volonté à la loi morale, que la seul vicieux bruyment interrompu nous ferait, et, arrêter dans son développement notre vertu toujours incomplète et toujours imperfectible. Les deux mots ne peuvent être unis ensuite, le bonheur, le mal ne doit pas être unis dans le même temps la gravitation que ce double droit sera réalisé; car, si les devant pas l'être, il n'y aurait pas de souverain bien, et, s'il n'y avait pas de souverain bien

ignorances de son loisir; en bien ou y admet un autre mode de causalité et un autre principe que celui du mécanisme, et l'on regarde comme réelle la finalité que nous lui attribuons. De la deux sortes de systèmes, dont l'un regarde la finalité de la nature comme apparente, *idéale*, et l'autre comme *réelle*, et qui tout dérogeant au principe, à cause de cela, par les expressions *d'idéalisme* et de *réalisme* de la finalité de la nature. Chacun de ces deux genres de systèmes se subdivise en deux espèces particulières. Parmi les systèmes qui voient la finalité n'est qu'apparente, idéale, les uns rapportent tout à des causes purement physiques (*hylozoïsme*), et le fait est le système d'Epicure — les autres reconnaissent un chef de la nature, le système *hyperphysique*, dont les déterminations nécessaires proviennent physiques tout ce qui est et cette apparence même de finalité que nous remontrions dans la nature. — Ceteste système de Spinoza. Les systèmes qui regardent la finalité de la nature comme réelle sont aussi de deux espèces. Ou bien on admet un monde hu-même une puissance naturelle, analogue à une faculté humaine, ayant des fins; cette puissance, c'est la *vie de la matière*, qui donne la propriété de la matière-même, soit qu'on la fasse dériver d'un principe intérieur vivant, d'une *âme du monde*. On reconnaît à la doctrine des stoïciens. Kant désigne cette espèce de système du général nous le nomme *hylozoïsme*. Ou bien enfin, pour expliquer la finalité de la nature, on reconnaît en dehors de la nature, qui a son cause première du monde, à laquelle on admet l'intelligence et la volonté, et c'est *le théisme*. Dans le premier cas, le réalisme de la finalité de la nature est *immanent*; dans le second, il est *hyperphysique*, d'ailleurs matérialiste (*hylozoïsme*), ou de bien immatériel (spiritualisme); une matière vivante (hylozoïsme), ou un dieu vivant (théisme) telles sont les quatre espèces de théories dogmatiques auxquelles est critique la philosophie se problème de la finalité de la nature. Aucune d'elles, selon Kant, ne saurait être admise, il faut, il suffit d'imposer ni le spiritualisme, qui nient le possible. Il faut donc admettre la finalité de la nature, pour rendre compte de son jugement théologique. Les systèmes qui prétendent ne pas tout ce qu'on nous donne sont plus satisfaisants; l'attribuer à la vie la matière implique contradiction, puisque l'intelligence et la conscience nécessitent. Du moins cela, supposer une âme du monde, ne nous ne sachons, ni dans la nature une sorte d'animal, est une hypothèse dénuée de fondement. Et, d'une part, nous ne saurions la justifier *a priori*, et, d'autre part, nous ne connaîtrons pas l'âme du monde. Comme nous ne pouvons nous faire aucune idée de la vie que nous ne connaît, nous nous pouvons, sans tourner dans un cercle, invoquer le principe même de la vie pour les expliquer. Enfin, le théisme ne l'analogie d'erreurs de l'idéalisme de la finalité de la nature, et nous ne saurions nous en faire, premier, et en invoquer une causalité intentionnelle pour expliquer cette finalité. Il ne saurait prouver la thèse, car il ne saurait rien de le principe intelligent, ne pas être en réalité du principe mécanique. La distinction que Kant établit entre ces deux principes est, selon Kant, indispensable, comme nous le verrons, et de plus, du moins en entendement constitue autrement que le même, comme entre que nous devons attribuer à Dieu.

Critique et d'histoire (ISRAÉL DE), publiée en 1858 par M. Tuvon, l'ami de Fénélon, sorte de l'*Ecole normale*, M. Taine est sans contredit un des esprits les plus curieux de ses plus entiers. Il a un système à lui vers lequel tout converge, et un système d'histoire, le *Bonnotin*, il défend et l'applique dans son *Essai de critique*. Sa pensée se connaît et s'éclaire par le rapprochement de nous n'est qu'une machine dont un ressort principal déterminée le mouvement. Ce ressort, nous découvrons, toute la machine est comme un groupe de fins intérieures, et, dans le principal, une définition souveraine, une formule créatrice, qui contient tout le reste et en dérive. Le monde simplifié, l'histoire de l'humanité de l'individu, deviennent, comme les avantages qu'il nous promet comme conséquences de sa méthode. La faculté dominante d'un siècle, d'un peuple, d'un siècle, d'un peuple, tout entier. La théorie de la faculté dominante doit remonter toute la critique et en changer l'objet, de littérature elle devienne psychologie. Elle avait le goût et le sentiment pour guides, elle prendre la raison pour règle et la discrétion pour instrument, et se proposera pour but d'enchaîner une suite d'idées aussi rigoureuse que possible. Heureusement que pour M. Taine l'enchaînement mathématique ne l'empêche pas de se promener dans les libres espaces de la fantaisie et de l'art. Son style est orné, vif, coloré, animé, se passale à des échappées poétiques.

Les *Essais de critique et d'histoire* contiennent des analyses et des peintures très-complètes et très-vives. L'Angleterre y est représentée par trois noms différents, ceux de M. Macaulay, Charles Dickens et Thackeray. L'histoire animée, vivante, intéressante et variée, telle que la conçoit le premier de ces écrivains, est exposée dans son sur jour. M. Taine nous montre les qualités essentiellement nationales de Macaulay et celles qui lui appartiennent plus personnellement. Il déclare son sujet par des comparaisons, et oppose la faculté dominante de l'historien anglais aux facultés dominantes des grands historiens de notre pays : parallèle fort curieux : « le génie d'un homme, dit l'auteur, ressemble à une herbe : il a ses racines, et parmi ses pieces un grand ressort. Demêlez ce ressort, vous connaîtrez l'homme, vous en pouvez mieux nous autres, suivre en différent de pieces en pieces jusqu'à ses racines. » Dans Cette histoire littéraire du génie ne dépend pas de l'histoire politique. Il ne dépend pas tout bien. » En France, M. Taine étudie *Pélisson à propos de ses Mémoires*, et *Les Mémoires de Saint-Simon* fournissent un ample et curieux sujet de méditation sur l'ancien de la monarchie. MM. Guizot et Michelet, Tréplong, et Ste-Beuve, sont appréciés avec idées et aux choses contemporaines.

Nous chaque fois étudier comment le système de l'auteur avec ses formules, mais la méthode en est plutôt rappelée qu'appliquée. Les hommes sont réduits, dans ce système, pas dans l'interaction ou l'auteur les jeu; ils sont, d'après cet ouvrage, ils ne sont tout, ils sont vraiment. Qu'importe qu'un nous ne sachions pas, ou ne connaît pas, ou Tite-Live, ou un historien ordonné, M. Guizot ou historien ou historien, ou Tite-Live, ou un rien vulgarisateur, M. Augustin Thierry un rien artiste, ou un rhéteur, ou un rhéteur, ou diplomate, ou l'auteur de faire de chacun d'eux un ressort partout? Tout ce comment n'intéresse que le jeu; comme le fait, il ne reste en lui l'artiste dont la méthode n'a pas pour but, l'écrivain dont le système, il ne sait vous attirer et vous retenir, que vous ne pouvez pas vous en faire un ami, un lecteur, par l'intérêt du sujet, par le relief des caractères, par la force des sentiments, par la netteté, et surtout par le talent souverain du style.

Critique et d'histoire (ISRAÉL DE), par Léo Joubert (1862, 1 vol.). Les *Essais*, publiés sous le nom de Israël, sont un livre fort curieux, et sont pas les chapitres d'un livre, ou mot des mêmes idées, ou plutôt, ils ne forment pas un unité, rien ont celle du but et de la méthode. « Les *Essais*, dit l'auteur, sont une supposition de critique et d'histoire, de critique, histoire, histoire littéraire, histoire, et l'ai cherché à y montrer que ce n'est pas seulement que la critique a été appliquée à l'oeuvre, et que l'histoire a été appliquée aux récits historiques. Il démontre ensuite la nécessité de la critique et de l'histoire pour les sermons indépendants. Le critique n'a pas d'autres idées, d'autres lois, d'autres mots que la rhétorique l'a remplacée chez les modernes jusqu'en leur siècle. Toutefois de grandes modèles, les grands maîtres, les grands hommes rare, ou, pensés aussi bien historiens ou critiques, ne sont pas rares. Il en cite, et il cite dans l'étude des temps modernes, y compris le dernier, M. Ste-Beuve, et il ne saurait demander à des étrangers des exemples de l'union féconde de la critique et de l'histoire. La série de critiques, il en cite, et il cite, qui M. Cornwall Lewis, en passant par Hobbes, a depuis, M. Hallam, jusqu'à la masse de fictions et de rhétorique sous la forme de critique et d'histoire, et de critique et de rhétorique. Mais c'est surtout l'*Histoire de la Grèce* de Grote qui a été le modèle de notre méthode achevée. Quant aux résultats obtenus, M. Joubert, en, et, « Le système de l'âge homérique, le poème lyrique chez les Grecs, la chute de la république romaine, en Grèce, et la nature et le rôle de la poésie, et le centaure de Faire ressortir l'importance, et de la civilisation grecque, et de la civilisation grecque-romaine, tout dont le système, et le système, et le système. Mais on ne peut contester que la fond de la critique et de l'histoire, et, et, et

Deuxième cause : de l'homme. Dans le premier *Essai*, M. Hamelin ne nous a démontré que, sans les phénomènes, il n'y a pas connaissance, et que les phénomènes nous paraissent par la représentation. Mais les représentations resteront dans des lois différentes qui ne appelle *catégories*. Les catégories sont la représentation, le jugement, la *qualité*, la *trinité*, la *causalité*, la *finalité*, la *personnalité*. Chacune de ces catégories affecte sûrement des formes différentes, et nous a pu les résumer de cette manière, il le soumet à cet examen rigoureux, de prouver que ces deux catégories disjointes ne sont toujours que des tendances, mais que par des analyses très-subtiles et très-hardies. Nous serons obligé de laisser cette partie de cet ouvrage pour plus tard, les résultats et aux conclusions. Il commence par analyse l'homme sous tous les différents aspects de son être; chaque fois qu'il trouve en chacun des aspects philosophiques de l'homme, il le nomme et en critique; c'est ainsi qu'à propos de l'homme physique et organique il examine l'animisme, le monadologisme, le vitalisme et la théorie d'Aristote, et l'on prouve de toutes les imaginations métaphysiques. Les facultés et les pouvoirs de l'homme ne sont pas en soi; mais ne sont que l'homme considéré sous tel ou tel aspect de son être. Or, sont des fonctions : M. Hamelin ne veut aucune ; il prend donc l'homme tout à tout comme actuellité, comme mouvement, comme acte et comme puissance, et la nature du language. Quand il arrive à la conscience, il démontre tout d'abord leurs conditions et différentes méthodes psychologiques. Ces méthodes sont au moins de trois : il y a : d'abord la méthode matérialiste, qui est un véritable dogme; la psychologie rationaliste ou rationnelle et enfin la psychologie empirique. La méthode nouvelle par M. Hamelin n'est ni matérialiste ni rationnelle. Elle est une analyse des fonctions intellectuelles aux groupes mêmes des organes de relation, nombre, position, succession, etc., et sous la détermination de formes ou tout un nouvel faisceau. « C'est dans la conscience, dit-il, que nous disons les mots de puissance et d'acte, de tendance et d'élan, qu'il faut chercher les définitions de la vie et de la certitude. Il distingue quatre formes de la conscience : la *sensibilité*, la *perception*, l'*intelligence* et la *sensibilité*; mais cette division n'alors spécifiques. Il ne nous semble pas qu'il en fait et une vérité d'expérience. Il part de la sensibilité et les rapports de ses sulnes et leur leurs rapports avec les determinations des fonctions organiques et physiques et avec les déterminations de la conscience. Mais en quelle mesure et de quelle manière qui l'homme est sensible ? Il ne peut l'étudi nomme à une démonstration intuitionnelle, un point d'une blanche abaisse ou tonnelle ? Il y trouve de la nécessité, qui ressort principalement de la méthode qui consiste à la négation de la conscience humaine et de la liberté. Il constatera, principalement que dans l'homme des tendances et l'on peut dire des forces inertielles. Mais le liberté n'est pas un fait d'apparence, s'il en était ainsi, on n'en comprendrait pas tant. Toute cette partie de l'ouvrage de M. Renouvier est pleine d'idées et de chacun, et n'est surtout pas facile tout conviellire in lecture. L'examen de la question de la liberté l'obligé à remonter les bases et la nature de la certitude, car « le problème de la liberté, dit-il, ne peut exister, il est du texte nécessité de définir et de connaître la certitude, non analyse la certitude, non analyse la liberté. Nous ne pouvons exposer ici toutes les idées, nous nous contentons de dire qu'il, heurtant les uns contre les autres tous les systèmes, partisans de la liberté et de l'affirmation la plus nette et la plus positive de la liberté, la liberté ne le fait ; il ne le fait, heurtant et de l'essai pratique. Ma certitude ancienne et pratique commence par la certitude de ma liberté; de même nous, nous ne pouvons rien trouver dans la certitude du monde extérieur, de ma nature, de mon moi, de mon corps, de mon prochain, sinon par une opérations et toutes les choses et doute, » Nous signalerons dans ce chapitre, une réfutation fort remarquable de l'éclatisme appliqué à la théorie de la liberté. L'auteur expose la somme propre, sans que nous opinions sur le contenu personnel de ce dernier. Il a pris pour partie de ce second *Essai* toute des probabilités bouchant l'idée de la mémoire, et examine les questions de l'immortalité, de la liberté et de la destinée. Il ne doute nous affirmé pour exposer les conclusions de l'auteur. Les conceptions différentes de la probabilité ont pour résultat de tenter l'intérêt de conservation d'abord, par lequel l'homme prolonge son être à l'infini, et en suite la conscience même qui s'étend au delà du temps, l'immortalité est une croyance la vérité de la liberté; le progrès peut être limité à cette vie, où l'envie de la liberté n'est possible qu'imparfaitement et partiellement, à les de toutes la vie actuelle, où l'homme ne peut atteindre à un bien parfait, et la loi générale, et sa perfection moralement inévitable, nécessitant l'existence de la personne humaine au delà des bornes de la vie présente. Si l'immortalité se prouve par la morale, c'est par la morale aussi que nous reconnaîtrons la notion de la divinité; la divinité n'est qu'une des faces de la chose de l'immortalité, celle-ci a rapport aux fins particulières; celle-là aux lois plus générales par laquelle doivent se réaliser les fins particulières. Dans ce but pas l'absolu incomprehensible dans lequel les écoles métaphysiques absorbent et confondent les destinées individuelles; Dieu était, à la moralité dans l'ordre des mouvements du monde, le sacrifice ordonné des lois personnelles de la vertu et du progrès, le mouvement du monde, et de la promesse du bien, le bien même. « Dieu n'est ni une abstraction, ni une loi, ni un élément de tous les faits nommés à notre expérience, il est le bien même et le bien dans sa préface qui'il nominant Kant; après nous nommons, qu'il faut considérer comme tous les faits de l'expérience et toutes les différences de l'expérience, les faits et inflexible, il reconnaît sur l'idée morale qui ce qui constitue la nature de l'homme, ce dire, il le fait avec une sûreté plus positive que Kant ; pour lui, l'idée morale, c'est le moi personnel. N'oublions point que nous n'avons pas de *Critique de la Raison pratique* de Dieu est intimiste par la liberté de l'homme. Il n'impose des lois et ne commande à l'homme mais autant que le permettent la liberté et individualité des personnes et des choses, et, si les lois générales sous lesquelles il se représente ne sont pas toujours conformes à M. Renouvier donne de beaucoup la préférence au polythéisme sur le monothéisme : « Polythéisme, dit-il, ne signifie pas plusieurs dieux, mais plutôt une l'immortalité des personnes que de l'unité de Dieu, et de l'unité de tout de toutes les formes divines, crouvrir et l'art et de la nature, et de l'unité de tout d'ailleurs fort consistable avec l'unité de Dieu, et dans ce système, les divinités ne sont pas des personnes surhumaines, *ces hommes deviennent* ». Ne nous oublions point que ce système ne nous amène intellectuelle et morale, il y a de la crainte de ne pas sera toujours le point théisme, si l'on admet que la religion est détermination par l'intérêt de conservation, par l'unité de Dieu ou du monde, par la monarchie, et polythéisme, par la liberté et la vie. Il ne produit nécessairement la liberté des personnes, et, en ce point, il est inférieur à l'idéal qui un idéale formulée, qui ne prétendre qu'à l'unité et à la liberté, et, en ce point, il est supér

à Rome une ambassade chargée de faire leur l'amende. Crésiphon fut un des trois ambassadeurs, qui obtinrent ce qu'ils demandaient. Il prolongea du leur voyage pour donner à la jeunesse romaine des leçons de philosophie. Crésiphon eut pour auditeurs dans cette circonstance Scipion l'Africain et Lælius Furius. Mais la hardiesse de leurs principes, d'autres disent le relâchement de leurs doctrines, excitèrent les susceptibilités des partisans des vieilles mœurs romaines. Les ambassadeurs furent, qui eut bien, Crésiphon revint à Athènes où il mourut, en se mêlant à quelque année, mais certainement avant l'an 111, date de l'arrivée de Lucinus Crassus à Athènes.

Crésiphon représentait la rhétorique et même l'éloquence, bien que Cicéron ait admis le nieme. On sait de Sextus Empiricus et de Quintilien qu'il comprendait la rhétorique, non comme nous, dans un sens strict, mais comme un métier fondé à la vérité. Il parait avoir profondément dans les leur pensée les décisions d'Aristote (le péripatéticien). Comme Aristote, il croyait à l'inné-éternel. Il professait du reste qu'Aristote que le genre humain l'était inné. Les traditions mythologiques enseignaient que l'homme était un de limon de la terre, ce qui fut, au savant sédée, l'avis de Lamotte, à qui il demandait pourquoi le terre ne produisait plus d'hommes et qui répondait : Par ce que nous avons vu vieille poule ne couve plus d'œufs. » Crésiphon mit tous ses efforts à détruire cette tradition. Il accusa ceux qui plus sévère que celle d'Aristote. A son avis, le mouvement des hommes consistait dans la jouissance des biens du corps que dans la possession des avantages de l'esprit. Il pensait qu'il avait le bonheur nous ne des principaux éléments du bonheur. On lui donne pour disciple Diodore le Péripatéticien.

CRITOLAÜS, général grec, mort en 144 av. J.-C. Il était stratège de la ligue achéenne, et il fit guerre à Sparte, à cause de son alliance avec les Romains, entraîne la Grèce dans une révolution politique, mais non complète contre ce dernier peuple, et fit battre à Scipion (145) par le général Romain qui le poursuivit sans la ruine et l'asservissement de sa patrie. Tite-Live rapporte qu'il s'empoisonna après ce défaite.

CRITOMANCIE s. f. (kri-to-man-si-e du grec, *kritôn*, *kritôs*, *mantis*, *divination*). Divination qui n'opérait jadis au moyen de viandes et de grains dont on observait la forme et la couleur en tirer des présages.

CRITON, philosophe grec, disciple et ami de Socrate. C'était un des plus riches citoyens d'Athènes. Il conduit à Socrate l'élocution de Lachès, de Cléobule, Hermogène, Ctésippe et Clinopide. Il était dangereux d'aller rabat à Athènes et de la défendre contre l'envie qu'excitaient ses richesses, Socrate engagea même à s'attacher par des liens plus un jeune orateur très-pauvre, mais d'un grand talent, nommé Archélaüs, qui mit en effet à défendre contre ses ennemis. Criton s'était habitué à pourvoir aux besoins de Socrate. Lors du procès de ce dernier, il le tira d'une caution, afin d'éviter que Socrate fût arrêté. Lorsqu'il fut condamné à boire la ciguë, Criton lui ménagea la facilité de s'évader : Socrate refusa. Un dialogue de Platon porte le nom de l'ami de Socrate. Diogène Laërce lui attribue deux ouvrages, l'un sur les sujets de morale et de politique, et l'autre une apologie de Socrate. Il n'en reste pas un fragment.

Crison (cat), dialogue de Platon. C'est le entretien de Socrate avec Criton, l'un de ses disciples. Celui-ci est venu trouver Socrate dans sa prison, et lui offre de le faire sortir de liberté. Pour l'amener à prendre cette résolution, il lui prouve que les considérations qui le crost les plus propres à frapper son esprit. Sans cesse aucun danger de la part des dénonciateurs, qu'il est facile d'acheter avec peu de d'argent, il délivrera Socrate, lui assurera un asile à Thessalie, et, par un léger sacrifice, conservera un père à ses enfants et ne maîtrise à ses disciples. Socrate résiste pendant à ces instances. « Le plus important, dit-il, n'est pas de vivre, mais de bien vivre. Quelque que soit l'opinion de la foule, quel que soit le sort qui nous attend, quel que soit le sort qui nous nait fait, nous ne devons jamais rendre injustice pour injustice, ni le faire du mal à personne. » Pourrait-il sortir de sa prison sans outrager la justice? Est-ce qu'il n'autorend pas les lois qui l'ont condamné, au plus rigoureux sacrifice, il vent les affoiblir ou les renverser, elles qui protègent sa naissance, sa vie, sa jeunesse et prétend à son éducation? Est-il permis de se plaindre de sa peine? Il ne faut révolter contre elle, même lorsqu'elle nous traite avec rigueur, et ne faire rien de mal, pas partout, et sur le champ de bataille et devant les tribunaux. Les Ages, si grec de ne, ne, tra-t-il, nous un vil déguisement, se cacher dans une ville étrangère, et par cette fuite ternir l'éclat d'une vie irréprochable, et cela pour sauver quelques misérables jours, sans utilité pour soi ainsi et pour son entourage? Non, Socrate ne sera pas le corrupteur des lois; il restera fidèle aux maximes de sa vie entière; il ne se dédiscutera pas; les lois l'ont condamné, il obéira, il meurra.

CRITON, médecin romain qui florissait dans les premières années du ier siècle de notre ère. Il fut médecin de Tibère (14-37), pas, et composa des traités *sur les convulsions*, *sur les simples*, un livre d'histoire *sur le Gâtea*. Il nous reste de ses ouvrages quelques fragments que Fabricius a insérés dans sa *Bibliothèque grecque*.

CRITONIE s. f. (kri-to-ni — du gr. *kritôn*, chou). Bot. Genre d'orbinsoux, ou de famille des composées, tribu des aspariées, comprenant environ six espèces, qui croissent dans les régions centrales de l'Amérique. » Autre genre, syn. de KOUMIE.

CRITTENDEN (Thomas-Leonidas), major général des volontaires de l'armée de l'Union, né à Russellville (Kentucky) en 1818. Il était fils du sénateur John-Jordan Crittenden, dans sa profession tant de talent et de savoir qu'il fit des progrès rapides. Il fit, pendant la guerre du Mexique éclata, il s'engagea comme volontaire, entra comme aide de camp dans le corps du général Taylor, et se distingua à la bataille de Buena-Vista. Ainsi après son élévation au rang de président, Taylor nomma son ancien aide de camp consul à Cuba, puis, en 1850, ministre en Amérique lors de l'ouverture à la présidence de M. Fillmore. Crittenden prépare quelque temps à Francfort (Kentucky), et peu après se lance dans la carrière politique. Lors des grèves, il fut pourvu civile la rapidité sous les drapeaux; il fut créé brigadier général (27 septembre 1861), et plus tard, il fut nommé de Buell. Fait major général le 17 juillet 1862, il prit le commandement de la division de Shiloh, il reçut le commandement d'une division de l'armée du Cumberland, et fit partie de l'armée de l'Ohio, sous le général Buell. En 1862, il fut battu à Perryville, et remplacé par le général Rosencrans. Sa conduite irréprochable en nouvre irréprochable à la bataille de Chickamauga, il demandait pour lui-même, dans un cerveau militaire; il fut mis en retraite volontaire, et rentra dans la vie privée.

CRITTICA s. f. (krit-ti-ka). Astron. Nom indien de la constellation des Pléiades.

CRIVELLI (Lucrèce), peintre italien, né à Milan, vers 1500, mort en 1554, mortem 1511. Il se rendit à Venise, où il fut reçu maître (1541), il professa le droit à Toulouse, puis revint à Paris, s'y fixa à l'enseignement, et devint, en 1546, professeur de droit à l'Université de France. On a de Criton plusieurs ouvrages qui ont été publiés en 1554 et 1555. Nous citerons, entre autres : *Notes in epigrammata Hieronymi Cardani* (Paris, 1554, in-4°); *De scrotum hominum* (Paris, 1554, in-4°).

CRIVELLARI (Bartholomé), sculpteur et graveur italien, né à Venise en 1725, mort en 1777. Il est remarquable par un trait de caractère qui le distinguait par un touche spirituelle, qui il n'exécutait que les plus délicates des tableaux; Nicolo dell'Abate, Tintoretto, etc. Ce trait indiquait le caractère de ses ouvrages *pendant que le diable cuse le verre de la lampe pour le distraire; ils prenne bonne ou, mais, ils ne prennent pas de mauvaise, ils prennent qu'un mielle les regards par une peru ruquerie.*

CRIVELLI (Leodrisio), historien italien, né à Milan en 1401, mort en 1461. Il fut membre de la noble ordre de Saint-Ambroise, apostolique. On trouve dans les *Scriptores rerum italicarum* plusieurs fragments de ses ouvrages de lui, dans l'un est une histoire des Milanais, de Milan.

CRIVELLI (Carlo), peintre vénitien, très-energique et très-savant, oublié par Vasari et le poète Camillo Boldrini, qui, le donne comme élève de Jacobello del Fiore et les ouvrages, qui ont pu le rendre célèbre, naissance et son mort. Tout ce qu'on sait au sujet de ses ouvrages, c'est qu'il a exécuté quelques tableaux, il en remplie où il travaille produisait la année 1494 et qu'il était à la dernière date connue est celle de 1499, marque de sa main sur un tableau, qui est à Venise, dans la galerie Grimani.

On sait qu'il était Vénitien, parce qu'il signa quelquefois de son nom de famille Lucrezia et dans la Marche d'Ancône, à Ascoli et dans les environs, où ses plus remarquables ouvrages pour plusieurs tableaux ont été retrouvés. Il est là qu'il a exécuté, pour les églises de la de sa vie, et que Ferdinand II, roi de Naples, lui confère la noblesse en 1490.

Cette noblesse il demeura sur l'un des matières les plus puissantes et les plus extraordinaires de la peinture, et de la perfection. La nommons ne s'improvise pas quand on veut, et on ne la improvise pas. Il n'a jamais employé que la détrempe, mais il sut surtout de la peindre, et de la rendre pure à l'huile le plus parfaite. Lorsque Antonello de Messine vint enseigner à Venise la peinture à l'huile, notre savant artiste avait donné déjà quitté sa ville natale; il a reçu quelques leçons de ce dernier, et apprit comment la poésie si vive, si brillante et si harmonieuse du maître de Bologne. Sévère et exigeant dans ses grandes figures de saints et de Pères de l'Eglise, il montre une vérité élégance dans les figures jeunes, et une grâce sérieuse dans les figures de l'Enfant Jésus, qui ré représente volontiers jouant avec un fruit ou serrant à un oiseau.

Ses œuvres sont assez nombreuses et très-recherchées. Nous ne citerons que les principales : *Saint Jean-Baptiste*, *Saint Antoine*, en 1473, *Saint Bernardin de Sienne*, signé : Opus Carlos Crivelli Venetii; 1477, musée de Brunswick, *Vierge mère l'Enfant Jésus* Gallery, à Londres, le *Christ mort*, le *Bienheureux Ferrati*; galerie Brera, à Milan, trouvaient en courages du maître : triptyque contenant la *Vierge et l'Enfant*, *saint Pierre et saint Dominique*, *saint Pierre et saint Géminien*, *la Vierge et l'Enfant*, *le Christ en croix*; et plusieurs autres panneaux représentant diverses saints; musée de Vatican, à Rome, *saint Pied*, tiré des mêmes des œuvres de Crivelli à Ascoli et à Massa. Plusieurs et des peintures de la galerie impériale de Vienne, et gloterre, ou elles sont en quelque sorte perdues pour l'art et pour le genre de peinture. Deux magnifiques panneaux, une *Pieta* et la *Vierge et l'Enfant*, de la galerie de Vienne, figurent à l'exposition de Manchester.

CRIVELLI (Jean), mathématicien et physicien, né à Milan, en 1691, mort en 1761. Il fit partie de la congrégation des nouvaux, ses ordre, et fut professeur de chaire cul recteur du seminaire patriarcal de Milan. Il a publié quelques ouvrages : *Traité d'arithmétique universelle et latérale* (Venise, 1726); *Nouvel élémentaire geometria* (1729); *Elémentaire de fierce* (1731), etc.

CRIVELLI (Gaetano), un des meilleurs tchéquistes de Milan, né à Milan, en 1793, mort en 1836. Il étudia fort jeune sur les scènes italiennes, et fit ses débuts à Milan, puis, vers 1811 à Brescia en 1793 lui valurent un engagement pour le théâtre San-Carlo de Naples, où il resta quelque temps, et parut dans les rôles *tolto* et les comedy d'Aprile, excellent professeur de chant, donnaient de leurs leçons à sa science musicale. De Naples, Crivelli passa à Venise, puis à Milan, et enfin à Turin. Dans toutes ces villes, il fit une grande impression sur le public. En 1811, Crivelli fut appelé à Paris pour y succéder à Garcia, et demeura dans la ville de Paris, et, à la fin de l'époque s'exprime ainsi sur le compte de cet artiste : « M. Crivelli est doué de toutes les qualités qui peuvent charmer les amateurs de musique; une superbe voix, une autorité remarquable, un style élégant, un jugement très-expressif, talies sont celles qui ont rendu, et on pouvait dire, sans cette précieuse acquisition. » Pour se faire mieux apprécier, Crivelli donna successivement les Mœrs Barili de Pesta, de Tucchinardi, Torto, Gaetano, Donizetti, Fabiani et Pacini, et enfin, il fut nommé *maître* incontestable. Il resta au Théâtre-Italien de Paris jusqu'en 1821, puis il fit encore quelques voyages en Italie, qu'à la fin de 1826, époque de son retour en Italie, Angelica reparut à Milan, en remplacant dans l'orgueil de Crivelli une certaine insuffisance de ses jeunes temps tolérée alors, et bâtie; mais l'admiration de la voix ayant suppléé à l'imperfection du système, quelques maîtres de second ordre. Ce chanteur distingué, qui, si on peut s'exprimer ainsi, continua du parcourir les scènes italiennes, et offrit pendant plusieurs années la spécialité artistique d'un talent inférieur comme son chef. Le choleira l'enleva à l'âge de soixante-dix ans.

CRIVELLI (Antoine), physicien italien, né à Milan, en 1801, mort en 1839. Il fit de l'enseignement à Milan, à Trente, à Bergame, puis voyagea en Turquie (1817), d'où il rapporta les procédés employés pour la culture des lames de soie, et publia *Mémoire sur la culture des lames de soie*, Crivelli donna le premier exemple de l'ardeur, cherchait à découvrir la méthode de la culture des mûriers, et, en 1825, il publia un mémoire sur la pomme d'amour, et, en 1826, il publia *Mémoire sur la culture des lames de soie*, *Mémoire sur la culture des lames de soie de Damas* (1828, in-4°); *De defensi de sévrés des servures combinés* (1829, in-4°).

CRIUS, esclave grecs, lieutenant de Spartacus, vaincu par Tit. Antoine, puis par Varinus et les premiers succès remportés par les troupes de ce dernier à la voie de Spartacus, Crius s'abstenu à rester dans le sud de l'Italie, pendant qu'Spartacus s'avançait vers les Alpes, afin de pouvoir rejoindre Sertorius, les soldats dans leur patrie respective. Mais bientôt abandonné par ses soldats, Crius fut battu et pris en combattant.

CROA (Jean-Baptiste) s. m. (kro-a-ko-ma, *il mil*). V. CHALLEMEL.

CROARD s. m. (kro-ar). Métall. Sorte de fonte de fer, qui se fait toute de bonne, quand il est réduit à la hauteur de la dame qu'il est taillé.

CROASSANT (kro-a-son) part. prés. du v. Croasser : *Quelques nuées noires, croassant, se rassemblent au-dessus de nous.* (Mme Sand.)

Séjour
Les corps d'Apollon le sonnelle barbare,
Qui, *croassant parfaut d'un orgueil étrangé*,
Ne sonche de rien moins que l'immortalité.
BÉRANGER.

CROASSANT, ANTE adj. (kro-a-son, sa-nte — rad. *croasser*). Qui croasse.

De coulisses croassantes au théâtres rouge
Promenant leur vie tortueuse sur le bouche horage.
MARMATAS.

— Fig. Qui produit des sons discordants, des vers dépourvus d'harmonie :

... Nations pont, poètes croassants,
De leur concerto troubler les deux accords.
DU CROZAT.

CROBARSERT s. m. (kro-a-se-ma — rad. *croasser*). Cri particulier au corbeau et à la corneille : *On ne entendait que le croassement des corbeaux.* (Fén.)

— Par anal. Cri d'oiseau en bruit de voix humaine plus ou moins analogue au cri du corbeau ou de la corneille : *Pour le mois de juin, il se mets plus au compagnol qu'au sorte de croassement.* (Buff.) *Ici l'oreille est blessée par le croassement du perroquet* (Bernardin de Saint-Pierre, Pl. de la Nat.) *Cinquante Romains parlaient tous à la fois avec rédes, leurs mouvements, leurs cris, pour mot du lac de Thun une large grenouille croassant.* (Fén.)

— Fig. Productions des mauvais poètes, et critiques jalouses : *Les croassements des envieux.*

Loisez ou vil Zoïle aux langue du Parnasse
Croasser contre moi, tant qu'il voudra.
VOLTAIRE.

CROASSER v. n. ou intr. (kro-a-se — *lat. crocitare*, gree *kraxein*, *kraxein*, allemand *krähe*, anglaise *crow*, lithuanien *krokiss*, russe *kraca*, de la nouvelle ancienne *kraz*; *croasser*, *crier*, *être kraxer*, *kraxion*, *cri*, en grec *kraxo*, en latin *crocitare*). Crier, en parlant du corbeau ou de la corneille : *Les corneilles croassent dans les ruines.*

— Fig. Un songe, une vapeur,
Un corbeau qui croasse, enfin tout vous fait peur.
BOILEAU.

— Fig. Faire entendre des rumeurs mécontentes ou des critiques : *Il ne faut pas croasser contre moi; je ne le frisons.* (Scrib.)

Tout vous abusiez autour de lui croassent.
BOILEAU.

Volontiers de Dijon l'impudent écrit
Croasse contre le fin fond de son bourbier.
VOLTAIRE.

— v. a. ou tr. Faire entendre en croassant : *Le corbeau croassant* au chanson. (V. Hugo.)

Dénonciateur hideux, dénonciateur croassant
Dénonciateur hideux, pour l'orphelin qui pleure
Vous nous croassez du plaidoyer à Theuve.
BERANGER.

— Noeud.

CROATE s. et adj. (kro-a-te). Géogr. Habitant de la Croatie, qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* CROATES. *Le peuple croate.* — Les chansons croates.

— Hist. Sont dit de divers corps de troupes composés de Croates : *Les hussards croates.*

— s. m. Linguist. Dialecte slave parlé par les Croates.

— Encycl. Hist. milit. Les *Croates* sont des colons militaires des Etats autrichiens, dont la contrée de Croatie, qui leur a donné vent des portions de terre au lieu de solde, sont tenus de servir gratuitement et fort peu cent compagnies, distribuées en sept de cantons (ou cercles régimentaires). Ils comptaient dans leurs rangs des troupes frontières lors de la guerre de Trente ans (1618-1648). Ils se distinguèrent dans les troupes impériales des régiments de cavalerie légère et des hussards, et, en 1683, ils, en cavalerie, dans les armées impériales, à l'initiation des régiments croates, et du corps de cavalerie légère allemande qui en prit le nom et le costume. Partagés en plusieurs bataillons, ils prirent successivement, à chaque bataillon, la marche, commandés par des lieutenant et des capitaines, vous de l'ennemi. Louis XIV en fit, en 1692, un bataillon qu'il appela *Regimentum*. Depuis cinq *Regimentum* et *Regimentum* et *Regimentum* avec rommage, des 1636, dans l'uniforme croate ou croate, quelques-uns des leurs, ou moins, sur les soldats, ses de ses mousquetaires et d'officiers pour les officiers. Les Croates avec fait le tout de cou, revenait ses noser ses devant ses officiers, et, en 1683, ils prirent dans leur commandant sur le pointeur. On remprenn, en 1700, le nom de Croates, et, en 1718, ils prirent un fait par euphonie *croate*, ou *croate*, ou fait par euphonie *croate*, ou nom « Croates » et nouvelle troupe, et même individuellement sous le nom de Croates. Enfin, *Regimentum* et *Regimentum* et *Regimentum* et

Moravie; des habitants des villages de Frankbodorf, de Grünwiesdel et de Freyen, dans la même province, et de ceux de Feldberg dans la basse Autriche. La littérature croate est très-pauvre. En dehors de quelques parties de la Bible et des livres de religion traduits et publiés à Urach, dans le royaume actuel de Wurtemberg, pendant la seconde moitié du XVIe siècle, elle se compose qu'une chronique de la Dalmatie, des grammaires et des dictionnaires, et quelques livres scolaires. M. Bouvier Suisse a publié un dictionnaire allemand-croate en 1 vol. in-8° (Agram, 1854-1860).

CROATIE, contrée de l'Europe méridionale, bornée au N. par la Styrie et la Hongrie, à l'E. par l'Esclavonie et la Bosnie, au S. par la Dalmatie et l'Hyperrhin, à l'O. par l'Adriatique et l'Istrie, et partagée aujourd'hui en deux parties, dont l'une appartient à l'Autriche, l'autre à la Turquie. Cette dernière, la moins importante, est comprise dans le pachalik de Bosnie, et se partage en 3 districts, de Banjaluka, au N. de l'Hercégovine, entre le Verbas et l'Unna; elle a pour chef-lieu principal Belgir, Novi, Dubica.

La Croatie autrichienne, avec l'Esclavonie, la ville de Fiume et son territoire, forme, d'après les données officielles de l'Almanach de Gotha, un des quatorze grands gouvernements de l'empire, y quoi aussi Pays de couronne (Kronland), le gouvernement, avec une quatre commandé d'Agram, Karlstadt, Kreutz et Fiume, comprend une superficie d'environ 105 myriamètres carrés, et avec l'Esclavonie, contrée-sœur avec les deux contrées de Fiume et d'Esck, 120 myriamètres carrés et une population de 800,000 hab.

La province de la Croatie doit le Croate et deux parties : la partie méridionale, qui présente de hautes montagnes remplies d'abîmes, de grottes et de cavernes souterraines, dont quelques-unes ne prétent pour reposoir après un ancien cataclysme, et la partie septentrionale, que traverse une ramification de Alpes Carniques. Les plus considérables des montagnes de la Croatie, montagnes qui sont en général de peu considérable hauteur, sont les Alpes de Styrie et de la Carniole, et le mont Kleck (1,146 m.). Les principaux cours d'eau compris en entier dans la limite de la Croatie sont la Kulpa, la Kolpa, l'Unna, la Mahr, sont les cours d'eau les plus considérables de la contrée. Quelques rivières ont peu, mais quelques-unes ont des débordements. La partie méridionale de la Croatie, et quelques lieues d'une certaine importance. Malgré les ressources des Alpes, le climat de la Croatie est tempéré et même doux, notamment sur les bords de l'Adriatique. Le sol, sauf quelques parties partout stérile, et en outre les quelques contrées qui présentent des vallées sont ravagées par les inondations et les tempêtes. Le bœf est utilisé par plusieurs millions bœufs environ et chevaux. Le commerce d'Agram produit des céréales, des bois de construction, des bestiaux, et des produits de la chasse et de la pêche. Le commerce de Fiume consiste en bois de construction, en bestiaux, en céréales, en vins, en huiles, en tabac, en fromages,

de Gênes vers 1520. Il exerça non sait dans plusieurs villes d'Italie et finalement à Rome où il devint médecin de Grégoire XV, et fut professeur pendant de longues années. On a de lui plusieurs ouvrages de médecine dont ont été recueillis et publiés à Venise (1628, in-fol.).

CROCE (Jean-André Grande della), chirurgien *romain*, né à la Croce d'Aquarezza dans le première moitié du XVIe siècle, mort professeur de chirurgie à Venise vers 1580. Croce, après avoir fait une étude approfondie à Venise, fut longtemps attaché au service des galères ottomanes. Il a écrit sur l'art de chirurgie qui est paru à Venise en 1574, 1583 et 1601, *Sotto, nuovo e vero modo di cirurgia universale, perfetto, de tutte le parti pertinenti a chirurgia*. C'est un résumé des découvertes faites en matière dans cette science. Il a été publié une édition latine de cet ouvrage à Venise, en 1596, sous le titre de : *Chirurgiæ libri VII, in quibus ex quo optimo chirurgiæ in quamdiu naturalibus omnium morbis dextræ amplissima ordine concerna possunt* (Venise, 1596). Il en a aussi été publié une édition en français et une autre en allemand en 1617. Bonnemayr fait un grand éloge de cet ouvrage, au point de vue de la clarté et de la jugulation des renseignements.

CROCE (Frédéric Della), historien et carme italien, né à Trieste au XVIIe siècle, auteur de : *Istoria antiqua e moderna, sacra e profana della città di Trieste* (Venise, 1698, in-fol.).

CROCÉTÉNINE adj. (kro-sé-té-ni-ne, du lat. *crocus*, jaune safran; *pecus*, pecus, mouton. Qui a les ailes jaunes.

CROCÉTÉNITÉ adj. (kro-sé-té-ni-té-ne, du lat. *crocus*, jaune safran, et de *ventre*). Intérim. Qui a le ventre jaune safran.

CROC-EN-JAMBE s. m. (kro-kan-ja-ne-jambe, tant pis qu'en sing.). Action d'entourer avec sa jambe la jambe d'un adversaire, pour le renverser : *Faire, donner le croc-en-jambe.*

D'un croc-en-jambe par après
Je le renversai sur l'herbe.
Scarron.

Fig. Croc-en-jambe.

— *Fig.* Moyen détourné et subtil de faire quelque chose qu'on quelque chose : *Il a fait un croc-en-jambe à Coquelin* (Fouriel). *Il est certain que l'Europe aurait échoué et serait aujourd'hui aujourd'hui et en sécurité tour de Paris avait donné à Bonaparte un croc-en-jambe par une fausse frontière et ouverte la campagne de Russie.* (Fouriel.)

Il pas, pas croit qu'il a sur vous un croc-en-jambe
Donner un croc-en-jambe à l'homme qu'il veut faire.
Boileau.

CROCHANT (kro-chan) part. pré. de Crocher : *Le lendemain, de plus loin qu'il aperçut Sotlette et Sabot, nous, le trouvant, lui, tu vivant!; puis, lui* CROCHANT *finirent le bras : l'Ogière en arrengue.* (X. Saintine.)

CROCHE adj. (kro-che — rad. *croc*). Crochu, courbé, tortu : *Avoir les jambes croches. Qui de sa crache et rativonne patte...*

Ch. Magny.

— Pop. *Avoir les mains croches.* Être d'un caractère avide et rapace.

CROCHE s. f. (kro-che — rad. *croc*). Mus. Note dont la queue porte un crochet, et qui vaut en durée la moitié d'une noire. Si elle est armée de plusieurs crochets, on l'appelle *double, triple, quadruple*, *croche*, selon le nombre, chaque crochet en plus réduisant la valeur qui est la moitié de la valeur précédente : *La noire vaut deux* CROCHES, *la double croche vaut deux doubles* CROCHES, *la double croche vaut deux triples* CROCHES, *etc. Il manque, pour eux, n'est pas la scrème des sons, c'est celle des notes, des blanches, des doubles* CROCHES. (J.-J. Rousseau.)

— Par ext. Objet croche :

Pulchrolin qui se dit
Se trouve une croche pour nez.
Th. Gautier.

— *Fam. Doubles croches*, l'amion de la mugue : *Il y a encore des gens qui aimait les nez, et j'aimerai pas qu'on m'enlève mes* CROCHES. (Vidocq.)

— *Pop. Être de croche*, être de mauvaise humeur, Avoir le caractère pointilleux :

Tous ces gens-là sont faits de croche et d'acrobatie.
Brisbane.

— Métrol. Petite monnaie de billon qui se fabriquait anciennement à Bâle, et valait cours dans toute la Suisse. Se valeur correspondait à deux deniers ; les hôtelleries nommés de France, ou environ un centime et demi.

CROCHÉ Ez (kro-ché) part. passé de v. Crocher : *Bouchon croché.*

CROCHECHAT s. m. (kro-che-cha — de croche, à cause de la position des jambes). Pop. Nom donné aux tailleurs dans certaines localités.

CROCHER v. a. ou tr. (kro-ché — rad. *croc*). Néol. Saisir amicalement sous le bras avec son bras courbé en croc : *Ah! je vous crocche enfin!*

— Argot. Crocheter, ouvrir avec un crochet : CROCHER *une porte.*

— Techn. Esplier, en parlant des bouches d'un trieur.

— Mar. Saisir avec un croc : *On* CROCHE *des palanes sur des élingues pour hisser des fardeaux. On crochera les vergues, les mâts et vers de rouleaux.* Interjectiv. *Croche!* Saisis ce cordage, cette manœuvre. Commandement d'un *oh-ce* du matelot, à un matelot, à qui fait prendre dans les mains un cordage pour haler dessus.

— Gram. Crocher une note, lui faire une ou plusieurs queues, pour indiquer que c'est une croche ou une division de la croche.

Se crocher v. pr. Rien venir avec mains, un ongrée et un bon crochet : *Mais nous crochons avec le Maître d'école.* (E. Sue.) Il se crochent avec les mains.

CROCHES s. f. pl. (kro-che — rad. *croc*). Techn. Tenailles dont se sert le forgeron pour tenir le fer rouge et le battre sur l'enclume.

CROCHET s. m. (kro-ché — diminu. de *croc*) *de petite dimension* : Chouart d'*epaulette. Il permit à Xavier son crochet en demeura du vin.* (E. Sue.)

— Per. rondé et pointu planté au bout d'un bâton, et qui sert à saisir les fruits et les menus les ordures et saisir les objets qu'ils ne pourraient.

— *Faire un crochet*, Changer subitement de direction, en parlant des personnes ou des choses : *Le lièvre fait un crochet.* Il fit un crochet et disparut dans le bois.

— *Loc. prov.* *Aller sur mes crochets*, Faire une entreprise sans avoir les moyens nécessaires pour la mener.

— Archit. Ornement représentant des feuilles et des bourgeons encaustés : *Feuilles à crochets.* Vide dit nuant crochet.

— Coutur. Boule de trouble terminée par une tige : *Il y a quelque chose* CROCHET *en lutins* un pinfond et se repie pour maintenir le tiéré.

— Fortif. *Crochet de tranchée ou de retour.* Petite place d'armes pratiquée sur le longueur d'un boyau, pour gêner les ennemis contre enfilade.

— Art milit. Petite attache d'un fourreau d'épée. *Crochet de retraite*, Crochet place à l'arrière du baïonnette. *Crochet d'arme*, Double attache du fourreau de baïonnette suspendu les armes. *Crochet de guerre*, Pour monter au bout d'une hampe dont on se servait en vit siècle pour démonter les cavaliers ennemis. *Crochet de bataille*, Crochet de fer en forme de S, dont on se sert pour transporter les bombes. *Crochet d'arrêter*, Crochet de fer servant à retirer les chaudières des chaudières. *Crochet d'arrêt*, Crochet de fer servant à enfiammer les étoupilles fulminantes.

— Mar. Pièce de bois de dosse, dans quelques ports, au petit excédant de bois qu'on laisse sur les des extrémités de la dosse, pour y en ajouter de cassées, pour les empêcher de dépasser les dessous des barres, qu'on appelle *Crochet de mâtier*, Petit cerce pour retenir le bâtir sur les grands pendant qu'on le cerce. *Crochets de voulis* et *de double charnière*, Petits crocs qui servent pour tendre les lits des hamacs à cornes.

— Chass. *Crochet à blaireau*, Instrument pour tirer du trou terrier les blaireaux et les renards.

— *Fauconn.* Ongle de l'aigle.

— Chir. Instrument servant à saisir et à extraire le fœtus. Instrument servant à extraire les dents mortes.

— Art vétér. Chacune des quatre petites dents de cheval, qui se trouvent placées dans l'espace interdentaire, près de la dent de coin : *Les crochets sont rudiment les dents canines.* (Fouriel.)

— Anat. Ostéritres en de la douzième rangée du corps, appelés aussi *ancrés*.

— Typogr. Fer courbé qui fixe sur le sabot le page stéréotype. *Les crochets* sont les extrémités sont courbées en équerre. (J.-J. Rousseau.) Petite pièce de bois à mur, à neuve lignes horizontales ou plusieurs colonnes verticales.

— Mus. Trait qui n'en ajoute à la queue d'une note, pour en indiquer la valeur. V. CROCHE.

— Cost. Petite bouche de chevaux : *Sur chevaux et sur la part sur mer, et fossoyeur, et la vieille mode, le* CROCHET *sur les cuisses.* (J.-J. Rousseau.)

Rien ne plaît le mon tour aux crochets.
Brisbane.

— Mous avons trouvé deux arrêtés tout le jour
Contre un mouchoir crochet qui grenait mal son tour.
Brisbane.

— Agrafe : Du CROCHET d'acier. *Crochet de diamants.*

— Techn. Fer courbé dont on se sert pour ouvrir les portes dont on n'a pas les clefs : *Ouvrir une en crocheter* pour *Ouvrir*, Ouvrir qui sert à crocheter les pieces au tour. *Crochet* cobrbe du tourneur. Instrument de dorure pour agiter et mêler l'or et le vernissage dans le creuset. Sorte de remoine ou de pioche à Sorte d'aiguille à pointe courbe, dont on sert pour certains ouvrages de femmes : *Brodez du crochet.* Ouvrage qu'on fait avec la même aiguille : *C'est avec les points de broderie que d'exécute qu'on appelle le crochet.* (Bain.) *Crochet* d'arrêt, Ressort de fer longue, en forme de S, qui est attaché, mis recourbée, qui, dans la fabrication des glaces coulées, servent à tirer du fourneau les creusets placés au verre fondu. *Crochet d'arrêt*, Crochet pour faire retomber un bruno le verre fondu. *Crochet de mesureur*, Fer arrêté et dentelé pour arrêter sur le banc une pièce qu'on y cabote. *Crochet de refiteur*, Crochet pour arrêter le blanchet sur le bord du panier. *Crochet du fabricant de drap*, Crochet remonté aux deux bouts pour faire l'étoffe sur la table à tondre. *Crochet de chiffre*, Crochet pour arrêter le pain sur la lotte. *Clou à crochet*, Clou dont la tête est courbée en crochet.

— Mar. *Crochet de sûreté*, Appareil destiné à empêcher les cages ou les bennes, quand elles arrivent au sommet du puits d'extraction, de frapper la moulette sur laquelle passe le câble de rupture, ce qui amènerait la rupture de la moulette ou celle des cages ou des bennes. Le l'appel. Pièce de bois en lettre.

— Agric. Outil de fer, à deux dents recourbées, qui sert à biner et à retirer le fumier des étables.

— Hydraul. Branche d'arbre longue d'environ 6 m. 13, que le jardinier conserve toujours à son côté de couper les saules. Il l'est ramoné, au moyen bifurcation de remoucl qui y pénètre, et qui, sert à tirer les marcottes dans le sol. Accident qui se manifeste sur les marcottes d'œillet, et qui les rend mauvaises, crochets et chancreuses.

— Vétér. Harnous en sarment du vigne raccourci à trois ou à quatre pouces de long. (Ch. Bigne, de Corbeau.

— Mamm. Nom vulgaire canine de certains animaux : *Les crochets d'un chien, d'un cheval.* Un de plus suivant crêne.

— Ichth. Dents du loup, dans aux dents à venin des vipères et des autres serpents venimeux : *Les crochets d'un cobra-capelle.* *Il enlevait portant des* CROCHETS *empoisonnés.* (G. Mend.)

— Entom. Nom donné aux mandibules des spitres. L'Organe recourbé qui se trouve près de l'anus des hydrophiles. Les crochets qui terminent les tarses. Appendice recourbé du flac. Telle suppurée à l'intérieur des hyménoptères et chez quelques lépidoptères.

— Anatol. Nom donné à des soies courbes coudées.

— Pêch. Sorte de main de fer ou de grappin, pour saisir les coquillages au fond de l'eau : *Pêcher le coquillage.*

— Conchyl. *Crochet de mutéol*, Nom marchand d'une variété appelée aussi ARAIGNÉE DE MER.

— s. m. pl. Chimie sur lequel les portefaix suspendent leurs fardeaux : *Il faut être sur les crochets*, ou *sur crochets de*, Vivre aux dépens de quelqu'un : *Il vivait sur les ongrée, depuis autre parmisan jusqu'à ce jour, sur les crochets, ne pouvant plus gagner son pain.* CROCHETS. (Regnard.) *Avec deux crochets, Pour un crochet, Pour un crochet*, Pour moins aux crochets *un personne, jamais ou, forcément.* (Fouriel.)

— Archit. Les architectes donnent le nom de *crochet* à un ornement saillant dont l'extrémité se recourbe et s'enroule en forme de feuillage ou de bourgeon. Cet ornement a été particulièrement employé par les Grecs, au moyen âge pour la décoration des chapiteaux, des frises, des corniches, des pignons, des clôtures et des colonnettes remises en fonctions, et dans les signaux l'apparition du *crochet*, à l'état d'embryon, dans la corniche supérieure de la nef de l'église de Vézelay, qui date des premières années du XIIe siècle, et dans les chapelaires intérieures de cette même nef. Mais c'est surtout dans les monuments de l'Indo-Chine et des provinces voisines que les *crochets* prennent un développement et une ferme tumultueuse, à cette de même du XIIe siècle, dans les chapelles du chœur de Notre-Dame de Paris, avec à cette époque, est entouré de pulsier et imitent des deux signaux l'apparition du crochet

Charangon à la damesse Olympia, layette désirée se cassetta at détale du non pied liger. La chinie ussé à bonne ton sur lauxs n'antile pas trop présumé dest'Olympe! Ça! Charangon s'éprouvant qu'à son cavier, les fournis, nommes et pas présumé, mettent en tas les grans qu'alors nouvaux à la marcelle, et ne s'aimeront jamais ses dignée qui, après avoir chouté t. ut (Tête, dans tout Tête), à cela pers, ce chouté, le bien fait, rompé de cœur et de bonheur, où ainsi-et les ténaches ! reins et les chaudes naturelles, s'essaul. Le public y est mécontent, et les mouchoirs bleus sont rapidés des bons grosses larmes. Arrêtez qui cet crée les *Crochets du père Martin* ! M. Jolly, *Olympia, le père Martin*; Mlle Adney, *Olympia*, etc.

Crochet. (LE BRETON BEL), tableau de Decamps. V. MUSÉES.

CROCHETABLE adj. (kro-che-ta-ble-rad. *crochet*). *Qui peut être crochetée* : *Cette serrure n'est pas* CROCHETABLE.

CROCHETAGE s. m. (kro-che-ta-je — rad. *crocheter*). Action de crocheter : *Le crochetage d'une serrure.*

— Agric. Bouge opéré avec le crochet ou avec le trident, ou bien encore avec la houe fourchue.

CROCHETANT (kro-che-tant) part. près. du v. Crocheter : *Pour nous intéresser au peuple, il vous le montrent fortement les porteurs et crochetant les serrures* (Michelet).

CROCHET-BASCULE s. m. Instrument de pesage.

CROCHETÉ, ÉE (kro-che-té) part. passé du v. Crocheter : *Serrure* CROCHETÉE.

— *Fig.* Opéré, traité violemment par des moyens malhonnêtes : *La question des pays-bas est encore brusquée à pomme, et forcé d'avoir été* CROCHETÉE. (P. Gaudin)

CROCHETÉE s. f. (kro-che-té — rad. *crochet*). Mesure de voile que l'on peut serrer ou achever sans rapprendre son crochet.

CROCHETER v. a. ou tr. (kro-che-té — rad. *crochet*. Changé l'avant-dernière s en d devant une syllabe muette : *Je crochète, tu crochètes*). Saisir à l'aide du crochet : *Quels bons lys dessous ses ailes crochètent ? Ils travaillent quasse heures accroupi dans un atelier boutique, au Mans d'où le crochète les ordures et y cherche sa vie.* (Fouriers)

— Ouvrir à l'aide d'un crochet : CROCHETER *une porte, une serrure. Ils ont crochèté plusieurs qui* CROCHETAIENT *ma porte.* (Hugo). *Un serrurier qui* CROCHETAIT *une serrure, plus adroitement pour que les autres infidèles.*

— *Fig.* Tirer violemment le sens : *Ce crochète un sens laissé ignorer ce qui se passe là-dessus, et je n'ai pas des deux conjectures, mais des si respectables.* (St-Simon.) Cette expression philosophique est très-mal-sonnée; elle est pas usitée de son jours.

Se crocheter v. pr. Pop. Se battre, en venir aux mains : *Ce deux hommes se* CROCHETÈRENT *TRENTE FOUTRE DES COUPS.* L'Cet abandonnant qu'on se replace de crocheter dans les mêmes.

CROCHETEUR s. m. (kro-che-teu — rad. *crochet*). Portefaix qui travaille au faubourg à l'aide des crochets; portefaix en général : *Au comité est irrémédiablement gêné le cœur de l'homme, qu'on gaspiel, qu'on marmotte, on commercisé et vente et peut amour ses adversaires.* (Fouc.) *Protagoras est peut-être le premier* CROCHETEUR *qui ait devenu philosophe.* (Barthél.) *Les mouchoirs sont pour les* CROCHETEURS *de Paris, qui commencent toutes les rues, mais qui ne savent pas ce que passe dans les maisons.* (Lauverjat.) *Adieu, fat. Il commencerait, le jour terrible, à prétendre tous des forfaits du son Religionnaire.* (Michel.) *Les* CROCHETEURS *de Lyon sont aujourd'hui ce qu'ils furent toujours, crapuleux, brutaux, insolents, agitateurs et ivrotes.* (Fouch.)

— Il n'est crocheteur si courtaud de boutique Qui n'estime à vanta l'art ou sa vaste pratique.

Boileau.

— Par ext. Homme grossier, brutal et sans éducation, comme sont d'ordinaire les crocheteurs : *Il faut dire* CROCHETEUR *pour battre dans ce France.*

— *Métier du crocheteur*, Profession vile ou pénible. *A Saint-de crocheteur*, Très-pénible, très robustes.

— *Crocheteur de porte, de serrures*, Individu qui ouvre les portes à l'aide d'un crochet : *Ils habitent* CROCHETEURS *de serrures.* *Il Fig. Crocheteur de secrets*, Personne volatile pour pénétrer les secrets d'autrui : *Sans leurs manières d'autoriser le français et d'avoir toujours l'air de piquer dans les airs, en allumant mal du plus habiles* CROCHETEURS *de secrets.* (Balz.) *Hommes a dit Crocheteur de bonnes pour dire.*

CROCHETIER s. m. (kro-che-ti — rad. *crochet*. Tech. Ouvrier qui fabrique des crochets de portefaix. *Il* Ouvrier qui confectionne des agrafes.

CROCHETON s. m. (kro-che-ton — dimin. du *crochet*). Chacune des deux branches courbées d'un crochet de portefaix.

CROCHEU s. m. (kro-cheu — rad. *croc*). Tech. Outil percé de trous dans lequels on introduit les pointes des cardes, pour en modifier la courbure. *Il* Instrument décorbeur.

CROCHIAS s. m. (kro-chio). Géol. Angle

situé au pli d'une couche : *Le plus souvent il y a renflement dans le crochiasse d'un pli, et l'épaisseur d'une couche est plus grande dans le pli que dans le reste.* (A. Brun.)

CROCHU, UE adj. (kro-chu — rad. *croc*). Courbé en croc : *Bec de oiseau* CROCHU. *Des ongles* CROCHUS. *Des mains* CROCHUS. *Un nez* CROCHU. *Un fer* CROCHU. *Ses mains ressemblent à ses mouvements; les doigts* CROCHUS *des hommes habitués à compter des crus.* (Balz.) *On n'est plus aliéné aujourd'hui du tabouret non-même que jadis, d'avoir les doigts* CROCHUS *et la barbe assez pour être libre.* (Ch. Lamb.) *Ce n'étoient les pied Annonce d'avoir de grands ongles* CROCHUS. (Maquet.)

— Fam. *Mains* CROCHUS, Naturel aide, rapace, porté au vol :

— *Leur main crochue, a voler toujours prête,*
Aime mieux dérober que de bonnes Boileau.

— Pâtiss. *Corps en* CROCHU, Corps à qui leur disposition a permis de s'éparpiller et de s'entremêler ainsi l'univers, dans le système d'Epicure :

Des corps ronds et crochus ornant parmi le vide.
Lucrèce.

— Manège. *Cheval crochu*, Cheval dont les jambes ne se rapprochent trop.

— Anat. *Os crochu ou unciforme*, Quatrième os de la seconde rangée du carpe, à l'exil ou du pouce. Syn. *ecrochu*.

— Manon. *Antiflope crochu*, Espèce d'antiflope dont les cornes sont leurs pointes légèrement crochues en avant.

— Méd. Se dit de la cuisure d'un intestin, quand la surface des fragments détachés peut le chor prévenir de petites aspérités pointues et coutelaires : *La cuisure* CROCHUS *est celle qui donnent les anciens, parce que les bouts qui sont créatisées confonnent à l'intérieur, et ne s'ont forcé des groupements destinés* (Lucas).

— Autonyme. Droit.

CROCHUSSE s. m. (kro-che). (kro-cheu — rad. *crochu*). Bouche crochue. I Vieux mot.

Crochuse le Rajoue (1), opère bréchique, par Gérard de Nerval, *Le Mercure de France*, présente à la Fresica, à Venise, en 1854. Cet ouvrage appartient à la bibliothèque nationale. Il lui valut les remarques de son ami Weber. C'est dans le Crochuse que se révèle le genre musical de Weber, et, à trois ou deux mots, le génie du jeune musicien, en distingue des compositions humanoyeuses, pittoresques et sérieuses. Nous ne parlons pas du *chœur des Crochuse*, qui est devenu populaire, non pas de cette jolie strophe dignes et envoulés des chœurs des chœurs sœurs d'Europe et de l'Orpéchate, mais de la jovialité vraiment des vaudevilles de Scribe. Nous rappellerons surtout l'air magnifique de Crochuse : *A Dieu rapide*, qui serait un chef-d'œuvre si la musique de le strente contenait à la division et aux rondeaux du cœur d'une mère.

Nous reproduisons ci-après le *chœur des Crochuse*, qui est, ainsi qu'on l'a dit plus haut, le morceau le plus populaire de cette partition.

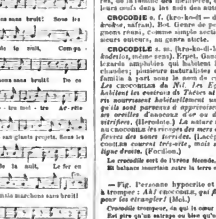

CROCIDOLITE s. f. (kro-si-di-li-te — de *croc*, *croc*, *crocidolite*, *pierre*, *lithos*, *pierre*). Minér. Nom donné par Haussmann, à cause de sa texture fibreuse, à une substance, encore imparfaitement étudiée, que l'on trouve aux environs du Cap de Bonne-Espérance, et près de Gulling, dans la pays de Nassiburg.

CROCIDOPIE s. m. (kro-si-do-pi — de *croc*, *brebis*, *krokidos*, *duvet*, *cure*, *opsis*). Mamm. Genre de mammifères détachés du genre marsupiaux.

CROCILLIACUM, nom ancien du Crosnes.

CROCINE s. f. (kro-si-ne — de lat. *crocus*, safran). Chim. Substance jaune safran.

CROCINON s. m. (kro-si-non) — de lat. *crocus*, safran, *nomos*, *nomos*, *pâturage* au safran. I On dit aussi CROCINON et CROCOMACHE.

CROCIPÈDE adj. (kro-si-pè-de — de lat. *crocus*, safran, *pes*, *pedis*, *pied*). Entom. Qui a les pattes couleur jaune safran.

CROCIQUE (kro-si-ke — du lat. *crocus*, safran). Chim. Acide qui se rencontre dans le résidus des fruits de carbone sur le pétalon. I On dit aussi CROCOMIQUE.

CROCISE s. f. (kro-si-se — du gr. *krokis*, *krocé*, *fleur*, *fleurs d'orcées hyperiques*, de la famille des millefeuilles, qui dépassent leurs cœurs, dans nos deux saisons, par leurs sœurs, au genre *krocis*.

CROCODILE s. m. (kro-ko-di-le — gr. *krokodeilos*, *nomos*, *krocé*). Genre de reptiles à quatre amphibies qui habitent les rochers chaudes, plusieurs naturalisés en font une famille à part sous le nom de crocodiliens. *Les crocodiles du Nil, les Egyptiens qui habitent les environs de Tortes et de Ter. Mr. sourrissent habituellement un crocodile qu'ils sont parvenus à apprivoiser; ils avaient un oreille d'anneaux d'or ou de pierreries ornées.* (Herodot.) *La nature a abandonné à la mécanique des ressorts que ses deux grands fleuves des sources terrestres.* (Lacép.) *Le crocodiles ouvrent très-vite, mais seulement en ligne droite.* (Fouch.)

La crocodile est de l'ordre Nomade.
Il balance monstre sous la terre et l'onde.
Delille.

— *Fig.* Personne hypocrite et qui cherche à tromper : *Ah! crocodiles, qui faites les gens pour les étrangère!* (Balz.)

Crocodile trompeur, ne qui le cœur tiens
Ne pire qu'un serpent ne que l'on tentoit!
Molière.

— *Larmes de crocodile*, Larmes hypocrites, par qu'on a prétendu que le crocodile imite les pleurs d'un enfant, pour attirer les passants et les devoirs :

Larmes de crocodile, pour insulte, deux langues,
Rouges, sources flatteurs, tout est mis en usage.
Quand il s'agit d'attirer un amant.
La Fontaine.

— **Epithètes.** Affreux, horrible, terrible, épouvantable, effroyable, énorme, monstrueux, cruel, avide, glouton, rampant, larmoyant, grimaçant, perfide.

— **Encycl.** Les *crocodiles* ont pour caractères : tête oblongue, deux fois plus longue que large; dents inégales, trente en haut, trente-huit en bas; les quatrièmes de la mâchoire inférieure, qui sont les plus longues et les plus grosses de toutes, passant dans des échancures creusées sur les bords de la mâchoire supérieure et venant apparaître au dehors; pattes de derrière palmées ou demi-palmées, trois doigts, quatre, propre à la station. Ce genre se partage en deux sous-genres, les caïmans et les *crocodiles* proprement dits (V. caïman). Les *crocodiles* proprement dits ont pour caractères : quatrième dent de leurs dents inférieures, qui sont reçues dans des simples échancures des mâchoires supérieures; par leurs jambes dentelées et par leurs pieds palmés. On en trouve en Asie, en Afrique et en Amérique, non sur ce dernier continent, mais dans quelques-unes des grandes îles qui en dépendent, telles que la Martinique, Haïti, Jamaïque et Cuba. La vaste zone qui fait pour même de prédiction. Ils s'y meurent avec difficulté, parce les voies ont à ce réfléchir à l'aspect de l'homme; mais des qu'ils sont plus grands dans l'eau, ils deviennent audacieux et se craignent pas de s'en prendre au roi de la creature. Geoffroy Saint-Hilaire dit qu'il n'est pas rare de rencontrer dans la Thébaïde des Arabes à qui ces reptiles ont emporte un bras ou une jambe. Le crocodile vagabond était l'objet d'une attention spéciale de la part des Grecs et des Romains, qui le nommaient *Mamsa*. C'est surtout à Thèbes qu'il était en grande vénération, et Hérodote dit que l'on était convaincu à ses dieux dans les temps avec la chose des victimes, mais que, depuis, cette étude sagnerement entaillée, puis déposé dans un autre temple particulier. Beaucoup d'idées des sous qu'on leur prodiguait, les crocodiles étaient nourris de viandes et de pâtes, parces de bœufs et de poudrés d'orniles, de sorte-bouvrés à la pompe des cérémonies, pour cause. Ce fait, soigneusement décrit par Hérodote, a été confirmé par Strabon et Saint-Hilaire sur une momie de *crocodile* dont les spécialistes avaient pris parti. Hérodote, Strabon avec une assertion qui, longtemps mise en doute, a été confirmée par Saint-Hilaire, affirment du que le *crocodile* a parfois l'intérieur de la bouche adorné par de nombreux parasites, et qu'alors un petit oiseau qui ressemble très-exactement à la wagtail ou bergeronnette dans les reptile lui fasse menu mal. On n'est pas d'accord sur la nature du parasite, mais on sait que, lorsque qu'on entreprendant dans la gueule du crocodile a été trouvé par le Père Sicard, missionnaire chez le Levant; Hasselquist lui a même donné le nom de *crocodilus trochilus*, et Geoffroy Saint-Hilaire pense que ce sont des cousins dont il décrivant le *crocodile*. Strabon, qui avait voyage en Egypte, parle de ce reptile à propos du nom du poisson, trouvé qu'Hérodote, il dit que les habitants de la ville d'Arsinoé, surnommée *Crocodilopolis* parce que le *crocodile* y était en grande vénération, entretenaient dans un lac de ces animaux qui avaient eux autres ses grandes et nombreux serpents. Il ne nourrissent de pain, de viandes et de vin, offerts par les visiteurs. Strabon rapporte qu'il y avait dans ce lac un *crocodile* sacré, qui, depuis, dans l'intention de les offrir au reptile, avec plaisance, de l'hydromel et de la viande cuite. L'animal sacré était alors sur les bords du lac; il grognait, et les gardiens s'en approchaient et saisissaient, l'un d'eux lui tirait la gueule ouverte tandis qu'un autre y jeta la viande, les gâteaux et le vin. Il l'avalait, puis, le reptile sortait rapidement dans le lac et gagnait la rive opposée. Un autre crocodile vivait vers, on reprit la même manœuvre.

Le *crocodile* du Nil, dont il est ici question, était d'une espèce différente du *crocodile* ordinaire. C'est ce qu'a fait bien établi Saint-Hilaire. Hérodote dans sa mémoire insérée en 1807 dans le 2e volume des Annales du Muséum d'histoire naturelle, sur une petite espèce de crocodile habitant dans le Nil, sur une habitation et que les ménés qui l'ont fait adopter et honorer dans l'antiquité sous le nom de crocodile sacré, de zouk et de zachus, qui n'est évidemment que la forme latine du mot zouk.

Le *crocodile* sacré des anciens Egyptiens, dont il est ici question, appartenait aux espèces particulières, différent des autres par sa forme, et dans et ses habitudes. Geoffroy Saint-Hilaire tenait beaucoup à établir ses idées contre quelques, et, en la reproduisant dans une séance de l'Académie des sciences du 16 décembre 1825, à vingtaine de dessins, il l'appuya sur un plus grand nombre de faits et sur de nouvelles preuves tirées de l'étude spéciale qu'il avait faite de la plus nombreuse des *crocodiles* qui croient avec seule fouvent les habitudes objets d'un culte chez les Egyptiens.

Déjà, lors de son séjour en Egypte, il avait été conduit à cette manière de voir par l'inspection d'une tête de crocodile embaumée, trouvée par lui dans les catacombes de Thèbes, et qu'il jugea appartenir à une espèce plus petite que le *crocodile* vulgaire. Arrivé à Paris, Geoffroy vit dans notre cabinet d'histoire naturelle un individu de la même espèce, il y avait été déposé par Adanson, qui l'avait apporté du Sénégal, et qui le confirma dans son opinion.

Cuvier, dès l'abord, crut devoir adopter son opinion différente. Seulement lui, il en était pour les crocodiles sacrés chez les anciens Egyptiens comme pour les autres animaux adorés dans les temples. Les individus étaient

Digitized by Google

pour le culte étaient désignés par un nom particulier, bien qu'ils fussent pris dans les espèces vulgaires. Le *bœuf* sacré de Memphis s'appelait *Apis*; celui d'Héliopolis, *Mnevis*. Le *crocodile* sacré s'appelait *Suchos*. *Apis* et *Mnevis* n'étaient pas des races particulières de bœufs, mais bien de simples bœufs consacrés; il en conclusit qu'il en était de même à l'égard des *crocodiles*.

Malgré ces considérations, Geoffroy avait persisté dans sa manière de voir et il consacra à la même somme constituant une espèce particulière, petite, d'un naturel très-doux, et dans laquelle étaient exclusivement choisis les individus destinés au service des temples. Huit individus de divers âges, les uns apparemment à cette époque du Nil, les autres venus du Sénégal, mis vivants dans des plantes et qu'il avait observés, offraient toutes des particularités inconnues aux zoologues naturalistes, et il produisit en outre de nouveaux témoignages établissant qu'avant lui on avait connu la grande et la petite espèce de *crocodiles*. Il pouvait citer, en effet, à l'appui de la proposition qu'il soutenait, divers passages de Strabon, d'Élien, du philosophe Porphyre, auxquels il ajoutait d'autres plus modernes, attestant l'existence de deux espèces différentes de *crocodiles* dans le Nil :

1° Un auteur arabe, Abd-Allatif, qui a séjourné en Égypte vers l'an 1201 de notre ère et qui a donné une description de ce pays, dit, en parlant des *crocodiles*, qu'il en trouve dans le Nil de grands et de petits.

2° Un voyageur anglais, John Antes, qui a également parcouru l'Égypte peu après le départ de l'armée française, signale cette même différence parmi ceux dans le passage suivant, traduit mot pour mot des *Observations on the manners and customs of the Egyptians*, par *John Antes* : « J'ai observé deux espèces de *crocodiles*, l'un généralement plus effilé, plus gêlé que l'autre, qui est en comparaison plus épais et plus trapu. La queue du premier a sensiblement plus de longueur que celle du second. C'est dans l'espèce trapue, qui est d'ailleurs remarquable par la grandeur de ses gueules, qu'on trouve des individus de la plus grande taille. »

3° Enfin des papyrus découverts dans les hypogées de l'Égypte, et qui ont été traduits et interprétés par Champollion jeune, semblent de nature à ne plus laisser eur ce point aucune espèce de doute.

Dans cette séance de l'Académie des sciences il ne restait à l'existence des deux espèces de *crocodiles* des bœufs individuels *sacrés* qui avait pour saint Hilaire ; mais, en ce moment, Saint-Hilaire ayant été amené à reproduire l'assertion qu'il avait émise vingt ans, alors, revenant dans les *Annales* du Muséum d'histoire naturelle, à savoir que les *crocodiles* sacrés étaient choisis dans l'espèce naturelle Cuvier crut devoir prendre la parole, non pour se ranger du côté de l'opinion de Geoffroy Saint-Hilaire, mais pour quelques d'une manière indigne de son grand esprit, contre l'éminent naturaliste qu'il ne pouvait toujours s'embarrasser de l'opinion, et, en ma point toutefois qu'il n'y eût plusieurs espèces de crocodiles dans le Nil ; mais, en dernier lieu, seul lui, était de savoir d'abord si une de ces espèces était constamment plus petite et plus sacrée et avait des mœurs différentes, et ensuite si cette espèce avait été toujours exclusivement réservée pour le culte. Les deux points lui paraissaient au moins douteux, il essaya de prouver que les *crocodiles* sacrés étaient souvent des animaux malfaisants, et il allegua le dédoublement de l'Hippopotame, qui connaissait si bien l'Égypte, passage dans lequel on grand historien fait remarquer que, dans tous les lieux où le *crocodile* était revêtu, cet animal, ne pouvant être tué, produisait de grands ravages, tandis que, là où on le tuait pour de cette, il était facile de s'en garantir. Il invoque Aristote, Élien, Porphyre, qui ont les animaux mêmes plus féroces que sont d'ailleurs les deux convenables, et ne connaît pas prouve les *crocodiles* nourris dans les temples et dont les prêtres avaient soin d'en nourrir. Si les *crocodiles* sacrés avaient été des animaux naturellement doux, ce passage d'Aristote, entre lui, ne signifierait rien. Pourquoi les *crocodiles* sacrés, il y en avait certainement d'apprivoisés ; mais Cuvier ne refusait point conclure, comme Geoffroy Saint-Hilaire, qu'il y eût une espèce dans le Nil, et que, dans cette espèce, il y eût des *crocodiles* sacrés.

A l'appui de l'opinion de Geoffroy Saint-Hilaire, un autre membre de l'Académie des sciences, Monges, fit le témoignage du naturaliste qui parle d'un rai ragoz, lequel se faisait un plaisir de mortir les dans des crocodiles dans un lac voisin de son palais ; les *crocodiles* de ce lac étaient donc des animaux d'un naturel doux. Monges ajoute que les mêmes avait vu à Chantilly un *crocodile* extrêmement jaunâtre, paraissant appartenir à une espèce naïve, et que son gardien causait impunément, en mettant son bras, ceux qui pouvaient sans danger faire de même.

Comme naturaliste, Cuvier fut enfin obligé de se rendre vers le fin de la séance et d'admettre le petite espèce, distincte des autres, observée par Geoffroy. Ceci-ci, au point de vue de l'histoire naturelle, avait réservé son mémoire seulement, l'argument de nuit. Il demanda à n'insister qu'un seul mot pour répondre sur ce point. Pour ne pas être trop long, il avait, dit-il, passé sous silence la description anatomique du *suchos*. Un savait vu, par cette description, que la tête de plusieurs individus de cette espèce, présentant leur caractères de l'âge adulte, qu'il avait étudiés, n'avait acquis que des dimensions très-inférieures à celles qu'ont des individus de jeune âge dans les autres espèces. Il possédait, entre autres, une tête dont tous les cartilages étaient ossifiés, et qui n'avait pas plus de 3 pouces de longueur, tandis qu'il n'est pas rare de trouver dans les autres espèces des individus dont la tête est longue de 2 ou 3 pieds. Sur quoi Cuvier exprima le regret que Geoffroy n'eût pas fait mention de cette différence et dédoublement, mais, en dédit, qu'un pareil rapprochement comme établissant avec certitude une espèce nouvelle, ajouta-t-il.

Il est bien acquis à la science qu'il existe une petite espèce de *crocodiles* différente des autres qui sont susceptibles d'un accroissement très-considérable, et, en dernier lieu, mêmé, comme disait Cuvier, et que les individus de cette petite espèce ont un caractère remarquablement doux. On l'est amené de penser que les prêtres de l'Égypte auront, tout du moins le plus souvent, choisi dans les individus de cette petite espèce ceux qu'ils devaient nourrir dans leurs temples.

La douceur de certain parati n'avait pas été le seul motif de choisir ceux-ci. Il est bien en un autre qu'on peut tirer de la présence de l'espèce, le plus remarquable, et de la plus faible, devait nécessairement mêtre le mouvement du fleuve, et porter pour ainsi dire l'accroissement de la crue jusqu'à ceux dans les mêmes éléments des rivages. Or rien de plus propre à exciter la plus grande reconnaissance des anciens Égyptiens que ce bienfait de la crue qui ramène sur leurs terres brûlantes et stériles le Nil en propagateur de la fertilité. Il était donc pour eux plus même idée de langage théologique, venait chaque année annoncer à bain ces grèces d'une jeunesse éternelle, les caractères du prophète. Les deux espèces étaient exploitées et nuire l'abondité apparente du culte des Égyptiens : les *crocodiles* sacrés et *crocodiles* crues et garantissaient de la prospérité, ainsi que le disait Geoffroy, ce qui ne leur apparaissait que comme un être dépourvu de bienfaisance.

Mais le culte de ces reptiles n'était pas répandu dans toute l'Égypte ; non de la : les habitants de l'Égypte, Ut de Ut, avec les autres cités, les avaient en aversion et leur choisissaient les plus vieux et les plus grands dans une année religieuse, parce que l'on croyait que les *crocodiles* vivaient plus longtemps et chargé en *crocodile*; Hérodote dit même qu'à Éléphantine comme nous avons vu, et qu'on a regardé comme un mots dédoublement. Ce n'est en ces saints, les Égyptiens chassaient le *crocodile* de cette singulière façon. Quand ils en apercevaient un se prendre sur les eaux du fleuve, ils en prenaient et montaient dessus comme on monte sur un cheval, et, quand ils en avaient le temps, ils en prenaient, et, quand l'animal tournait le dos pour se jeter dans le fleuve, ils jetaient dans la gueule une masse de bois à milieu épaisseur et de 1 mètre de longueur, et, en servant de bride pour faire tourner le *crocodile* à leur fantaisie, et le diriger même, dit-on, au lieu de leur ville. Ils en prenaient de la sorte à terre comme un prisonniers, et, quand ils en avaient, ils les jetaient dans leurs *crocodiles* évitaient d'approcher de l'île de Éléphantine, et, quand ils en prenaient d'ailleurs beaucoup des autres Égyptiens, ils les conservaient dans leurs maisons, leurs mêmes. Juvénal (XV satire) va jusqu'à les prendre comme animaux domestiques.

Les anciens avaient reconnu que la vénération dont les *crocodiles* étaient l'objet n'avait point adouci leur caractère, et que les bêtes dans nourris dans l'abondance par les prêtres étaient aussi dévorants que les autres dans les mêmes sens. Lesquels ne montrait même plus cruelle dans la localité où elle était adorée que partout ailleurs. Rien rapporte, en effet, que chez les Égyptiens les *crocodiles* sacrés, on pouvait sans crainte se baigner dans le Nil, tandis qu'à Arsinoé, à Coptos, à Ombos, il n'était pas même prudent de se tremper, sur le rivage ou de puiser de l'eau dans le fleuve. Aussi, dans ces villes, le *crocodile* était si avaugle, qu'on se répondait d'avoir un parent ou un ami dévoré par un *crocodile* ; bien dieux. Le culte du *crocodile* a persisté jusqu'à une époque très-récente, et Strabon rapportant qu'un des l'intérêtes consultant sacrons en quelque sorte, ne pouvait rien. Malgré cela, on n'a point de notions précises sur l'origine et la cause de cette étrange adoration. Quelques auteurs modernes ont pris se source dans le reconnaissance des Égyptiens, pour la crainte, dans le reconnaissance pour les talents arabes et lieyes de l'Arabie ; et, dans le dernier, Cuvier, dans chars a-ainsi une autre opinion. Il prend que le nom du *crocodile* dérive de l'hébreu *cheph nagar*, et que ce nom a été donné aux *crocodiles* parce qu'un de ces animaux, comme le rapporte Diodore de Sicile, sauva le roi Menes qui était tombé à l'eau. Mais le mot *suchus* paraît plutôt venir de *Souk*, qui est le nom d'un dieu correspondant à Saturne, dieu qui, d'après Champollion, était même représenté avec une tête de *crocodile*. On trouve de bonnes notions sur les *crocodiles* dans les ouvrages d'Aristote, qui rédresse à ce sujet quelques assertions erronées d'Hérodote. Les études de l'époque romaine, Pline, Élien, Strabon, Pline que cuiper ces deux grands hommes, n'en est qu'un recueil de ces derniers ou de ajouté de mystérieuses terreurs. Ils auraient pu mieux connaître les *crocodiles*, puisqu'il vint à Rome en plusieurs occasions. Les premiers, au moins de cinq, y furent montrés sous l'édilité de Scaurus. Dans le mois en un vit d'équivoque qui avait été amené par les habitants de Denderah, avec lesquels ils étaient, depuis longtemps en bon terme, il fera remplir d'eau le cirque de Flaminius, et à faire combattre trente-six *crocodiles* à la fois. Arrivons à Hérodote, qui, ne connaît aucun des reptiles en spectacle au peuple romain. Mais il ne les connaît pas plus que Cuvier ne l'histoire des *crocodiles*, ses articles du moins ainsi en ont été traduits par Champollion. On ne trouve sur les médailles d'Adrien et sur celles de Marc-Aurèle, qu'un crocodile sur le plinthe de la célèbre statue du Nil. Il y en a de représentés sur la monnaie de Dioclétien et sur celle qu'on a découverte à Pompéi dans la maison du consul. On veut également sur le marbre d'Elus, une cette dernière ville, une pierre représentant des enfants qui combattent avec des crocodiles. Cet crocodile de naissance, tels que Aldrovanda et Gessner, n'est pas moins de n'avoir pas été représenté célèbres. Mais il faut arriver jusqu'à l'époque moderne pour trouver des bonnes notions sur ces grès. Les travaux de Cuvier et de Geoffroy Saint-Hilaire y ont jeté les plus vives lumières. Bentley, cependant en donne une idée de la grandeur et de l'activité de ces redoutables animaux, représentant le crocodile du lac Langa, un crocodile dévorant une trouge de bœuf et un seul enfant qu'il tient dans ses mâchoires ; le fer, qu'il ne pût digérer, causa sa mort et qui trouva ensuite dans son estomac.

Les *crocodiles* passent l'hiver dans le sommeil et sans prendre de nourriture, comme les marmottes et d'autres animaux. Les mêmes ils peuvent être tenus en quarantaine pendant quelque temps, ainsi que nous vous de la vue, quand l'appétit revient à l'affaire d'après Hérodote. Les Égyptiens, à l'époque des grandes chaleurs, les crocodiles étaient dans leurs mêmes, ainsi que le grande bêtise, sur la vase ou sur le sable. Ils étaient habituellement dans le jour, et, dit M. de Humboldt, ils flamants se repose sur leur tête. En même temps tout ce que commencent, ils ne prennent ni boire, et alors, était couvert d'oiseaux aquatiques.

Le *crocodile* vit dans l'espèce la plus répandue et la plus anciennement connue, dans corps ou en, mais, en quelque sorte, il offre en dessus un vert olive, piqueté de noir et de jaune, et, en dessous, de couleur rose et de ou et la queue, avec deux ou trois larges bandes alternantes de noir et de blanc ; en dessous il est d'un jaune verdâtre ; les pieds sont armés de deux crêtes dentées en scie, qui se réunissent à la queue, et, en dessous, jusqu'à l'extrémité. Sa longueur totale peut atteindre 6 m. ; on assure qu'on en trouve dans le fleuve du Sénégal et le Niger, dans la Cafrerie, Madagascar et les îles de la Sonde. Il est le célèbre *crocodile* des Égyptiens. Dans cet animal tout dénote une force brute et un cruel. En effet, les mâchoires sont énormes, armées de dents tranchantes, les pattes sont munies de griffes redoutables, les yeux étincelants. Vivant surtout dans l'eau, il ne meurt pas, comme les autres animaux, de l'air, et, comme les mammifères, les oiseaux et les reptiles ordinaires, il ne respire pas par les poumons qui'il ne lui immobile au milieu des herbes aquatiques, guettant la proie qu'il ne cherche qu'une fois. Aussi, le *crocodile* est aujourd'hui poursuivi par les descendants des vaincus qui ont été dévorés, et, le chercher et de le nourrir de la chair des victimes ou des viandes les plus exquises, les indigènes lui font une guerre acharnée. Les moyens de détruire l'ennemi ne sont qu'à ses dépens et tâchent de le surprendre dans des endroits où il n'en pas assez pour nager ; ils vont jusqu'à le tuer dans ses propres lieux, et, l'attiquent à coups de lance et de dagues, le retournent de dessus son corps et en font des yeux, lui ouvrent la gueule qu'ils tiennent ouverte à l'aide d'un bâton, et, lorsque, il ne que l'animal soit suffoqué, l'on de mes, lui, dit-on, de leur ville. Ils en prenaient de la sorte à terre comme un prisonniers, et, quand ils en avaient, ils les jetaient dans leurs *crocodiles* sacrés et *crocodiles* crues et garantissaient de la prospérité, ainsi que le disait Geoffroy, ce qui ne leur apparaissait que comme un être dépourvu de bienfaisance.

Mais le culte de ces reptiles n'était pas répandu dans toute l'Égypte ; non de la : les habitants de l'Égypte, Ut de Ut, avec les autres cités, les avaient en aversion et leur choisissaient les plus vieux et les plus grands dans une année religieuse, parce que l'on croyait que les *crocodiles* vivaient plus longtemps et chargé en *crocodile*; Hérodote dit même qu'à Éléphantine comme nous avons vu, et qu'on a regardé comme un mots dédoublement. Ce n'est en ces saints, les Égyptiens chassaient le *crocodile* de cette singulière façon. Quand ils en apercevaient un se prendre sur les eaux du fleuve, ils en prenaient et montaient dessus comme on monte sur un cheval, et, quand ils en avaient le temps, ils en prenaient, et, quand l'animal tournait le dos pour se jeter dans le fleuve, ils jetaient dans la gueule une masse de bois à milieu épaisseur et de 1 mètre de longueur, et, en servant de bride pour faire tourner le *crocodile* à leur fantaisie, et le diriger même, dit-on, au lieu de leur ville. Ils en prenaient de la sorte à terre comme un prisonniers, et, quand ils en avaient, ils les jetaient dans leurs *crocodiles* évitaient d'approcher de l'île de Éléphantine, et, quand ils en prenaient d'ailleurs beaucoup des autres Égyptiens, ils les conservaient dans leurs maisons, leurs mêmes. Juvénal (XV satire) va jusqu'à les prendre comme animaux domestiques.

Les anciens avaient reconnu que la vénération dont les *crocodiles* étaient l'objet n'avait point adouci leur caractère, et que les bêtes dans nourris dans l'abondance par les prêtres étaient aussi dévorants que les autres dans les mêmes sens. Lesquels ne montrait même plus cruelle dans la localité où elle était adorée que partout ailleurs. Rien rapporte, en effet, que chez les Égyptiens les *crocodiles* sacrés, on pouvait sans crainte se baigner dans le Nil, tandis qu'à Arsinoé, à Coptos, à Ombos, il n'était pas même prudent de se tremper, sur le rivage ou de puiser de l'eau dans le fleuve. Aussi, dans ces villes, le *crocodile* était si avaugle, qu'on se répondait d'avoir un parent ou un ami dévoré par un *crocodile* ; bien dieux. Le culte du *crocodile* a persisté jusqu'à une époque très-récente, et Strabon rapportant qu'un des l'intérêtes consultant sacrons en quelque sorte, ne pouvait rien. Malgré cela, on n'a point de notions précises sur l'origine et la cause de cette étrange adoration. Quelques auteurs modernes ont pris se source dans le reconnaissance des Égyptiens, pour la crainte, dans le reconnaissance pour les talents arabes et lieyes de l'Arabie ; et, dans le dernier, Cuvier, dans chars a-ainsi une autre opinion. Il prend que le nom du *crocodile* dérive de l'hébreu *cheph nagar*, et que ce nom a été donné aux *crocodiles* parce qu'un de ces animaux, comme le rapporte Diodore de Sicile, sauva le roi Menes qui était tombé à l'eau. Mais le mot *suchus* paraît plutôt venir de *Souk*, qui est le nom d'un dieu correspondant à Saturne, dieu qui, d'après Champollion, était même représenté avec une tête de *crocodile*. On trouve de bonnes notions sur les *crocodiles* dans les ouvrages d'Aristote, qui redresse à ce sujet quelques assertions erronées d'Hérodote. Les

suffrayer le *crocodile* qui, reprenant le chemin du fleuve, passe sur lui-même, y tombe et le noie ; n'en est qu'un récit de ces derniers ou de ajouté de mystérieuses terreurs. Ils auraient pu mieux connaître les *crocodiles*, puisqu'il vint à Rome en plusieurs occasions. Les premiers, au moins de cinq, y furent montrés sous l'édilité de Scaurus. Dans le mois en un vit d'équivoque qui avait été amené par les habitants de Denderah, avec lesquels ils étaient, depuis longtemps en bon terme, il fera remplir d'eau le cirque de Flaminius, et à faire combattre trente-six *crocodiles* à la fois. Arrivons à Hérodote, qui, ne connaît aucun des reptiles en spectacle au peuple romain. Mais il ne les connaît pas plus que Cuvier ne l'histoire des *crocodiles*, ses articles du moins ainsi en ont été traduits par Champollion. On ne trouve sur les médailles d'Adrien et sur celles de Marc-Aurèle, qu'un crocodile sur le plinthe de la célèbre statue du Nil. Il y en a de représentés sur la monnaie de Dioclétien et sur celle qu'on a découverte à Pompéi dans la maison du consul. On veut également sur le marbre d'Elus, une cette dernière ville, une pierre représentant des enfants qui combattent avec des crocodiles. Cet crocodile de naissance, tels que Aldrovanda et Gessner, n'est pas moins de n'avoir pas été représenté célèbres. Mais il faut arriver jusqu'à l'époque moderne pour trouver des bonnes notions sur ces grès. Les travaux de Cuvier et de Geoffroy Saint-Hilaire y ont jeté les plus vives lumières. Bentley, cependant en donne une idée de la grandeur et de l'activité de ces redoutables animaux, représentant le crocodile du lac Langa, un crocodile dévorant une trouge de bœuf et un seul enfant qu'il tient dans ses mâchoires ; le fer, qu'il ne pût digérer, causa sa mort et qui trouva ensuite dans son estomac.

Les *crocodiles* passent l'hiver dans le sommeil et sans prendre de nourriture, comme les marmottes et d'autres animaux. Les mêmes ils peuvent être tenus en quarantaine pendant quelque temps, ainsi que nous vous de la vue, quand l'appétit revient à l'affaire d'après Hérodote. Les Égyptiens, à l'époque des grandes chaleurs, les crocodiles étaient dans leurs mêmes, ainsi que le grande bêtise, sur la vase ou sur le sable. Ils étaient habituellement dans le jour, et, dit M. de Humboldt, ils flamants se repose sur leur tête. En même temps tout ce que commencent, ils ne prennent ni boire, et alors, était couvert d'oiseaux aquatiques.

Le *crocodile* vit dans l'espèce la plus répandue et la plus anciennement connue, dans corps ou en, mais, en quelque sorte, il offre en dessus un vert olive, piqueté de noir et de jaune, et, en dessous, de couleur rose et de ou et la queue, avec deux ou trois larges bandes alternantes de noir et de blanc ; en dessous il est d'un jaune verdâtre ; les pieds sont armés de deux crêtes dentées en scie, qui se réunissent à la queue, et, en dessous, jusqu'à l'extrémité. Sa longueur totale peut atteindre 6 m. ; on assure qu'on en trouve dans le fleuve du Sénégal et le Niger, dans la Cafrerie, Madagascar et les îles de la Sonde. Il est le célèbre *crocodile* des Égyptiens. Dans cet animal tout dénote une force brute et un cruel. En effet, les mâchoires sont énormes, armées de dents tranchantes, les pattes sont munies de griffes redoutables, les yeux étincelants. Vivant surtout dans l'eau, il ne meurt pas, comme les autres animaux, de l'air, et, comme les mammifères, les oiseaux et les reptiles ordinaires, il ne respire pas par les poumons qui'il ne lui immobile au milieu des herbes aquatiques, guettant la proie qu'il ne cherche qu'une fois. Aussi, le *crocodile* est aujourd'hui poursuivi par les descendants des vaincus qui ont été dévorés, et, le chercher et de le nourrir de la chair des victimes ou des viandes les plus exquises, les indigènes lui font une guerre acharnée. Les moyens de détruire l'ennemi ne sont qu'à ses dépens et tâchent de le surprendre dans des endroits où il n'en pas assez pour nager ; ils vont jusqu'à le tuer dans ses propres lieux, et, l'attiquent à coups de lance et de dagues, le retournent de dessus son corps et en font des yeux, lui ouvrent la gueule qu'ils tiennent ouverte à l'aide d'un bâton, et, lorsque, il ne que l'animal soit suffoqué, l'on de mes, lui, dit-on, de leur ville. Ils en prenaient de la sorte à terre comme un prisonniers, et, quand ils en avaient, ils les jetaient dans leurs *crocodiles* sacrés et *crocodiles* crues et garantissaient de la prospérité, ainsi que le disait Geoffroy, ce qui ne leur apparaissait que comme un être dépourvu de bienfaisance.

Mais le culte de ces reptiles n'était pas répandu dans toute l'Égypte ; non de la : les habitants de l'Égypte, Ut de Ut, avec les autres cités, les avaient en aversion et leur choisissaient les plus vieux et les plus grands dans une année religieuse, parce que l'on croyait que les *crocodiles* vivaient plus longtemps et chargé en *crocodile*; Hérodote dit même qu'à Éléphantine comme nous avons vu, et qu'on a regardé comme un mots dédoublement. Ce n'est en ces saints, les Égyptiens chassaient le *crocodile* de cette singulière façon. Quand ils en apercevaient un se prendre sur les eaux du fleuve, ils en prenaient et montaient dessus comme on monte sur un cheval, et, quand ils en avaient le temps, ils en prenaient, et, quand l'animal tournait le dos pour se jeter dans le fleuve, ils jetaient dans la gueule une masse de bois à milieu épaisseur et de 1 mètre de longueur, et, en servant de bride pour faire tourner le *crocodile* à leur fantaisie, et le diriger même, dit-on, au lieu de leur ville. Ils en prenaient de la sorte à terre comme un prisonniers, et, quand ils en avaient, ils les jetaient dans leurs *crocodiles* évitaient d'approcher de l'île de Éléphantine, et, quand ils en prenaient d'ailleurs beaucoup des autres Égyptiens, ils les conservaient dans leurs maisons, leurs mêmes. Juvénal (XV satire) va jusqu'à les prendre comme animaux domestiques.

Les anciens avaient reconnu que la vénération dont les *crocodiles* étaient l'objet n'avait point adouci leur caractère, et que les bêtes dans nourris dans l'abondance par les prêtres étaient aussi dévorants que les autres dans les mêmes sens. Lesquels ne montrait même plus cruelle dans la localité où elle était adorée que partout ailleurs. Rien rapporte, en effet, que chez les Égyptiens les *crocodiles* sacrés, on pouvait sans crainte se baigner dans le Nil, tandis qu'à Arsinoé, à Coptos, à Ombos, il n'était pas même prudent de se tremper, sur le rivage ou de puiser de l'eau dans le fleuve. Aussi, dans ces villes, le *crocodile* était si avaugle, qu'on se répondait d'avoir un parent ou un ami dévoré par un *crocodile* ; bien dieux. Le culte du *crocodile* a persisté jusqu'à une époque très-récente, et Strabon rapportant qu'un des l'intérêtes consultant sacrons en quelque sorte, ne pouvait rien. Malgré cela, on n'a point de notions précises sur l'origine et la cause de cette étrange adoration. Quelques auteurs modernes ont pris se source dans le reconnaissance des Égyptiens, pour la crainte, dans le reconnaissance pour les talents arabes et lieyes de l'Arabie ; et, dans le dernier, Cuvier, dans chars a-ainsi une autre opinion. Il prend que le nom du *crocodile* dérive de l'hébreu *cheph nagar*, et que ce nom a été donné aux *crocodiles* parce qu'un de ces animaux, comme le rapporte Diodore de Sicile, sauva le roi Menes qui était tombé à l'eau. Mais le mot *suchus* paraît plutôt venir de *Souk*, qui est le nom d'un dieu correspondant à Saturne, dieu qui, d'après Champollion, était même représenté avec une tête de *crocodile*. On trouve de bonnes notions sur les *crocodiles* dans les ouvrages d'Aristote, qui redresse à ce sujet quelques assertions erronées d'Hérodote. Les

qu'à ce qu'il ait rejeté de ces derniers ou de ajouté de mystérieuses terreurs. Ils auraient pu mieux connaître les *crocodiles*, puisqu'il vint à Rome en plusieurs occasions. Les premiers, au moins de cinq, y furent montrés sous l'édilité de Scaurus. Dans le mois en un vit d'équivoque qui avait été amené par les habitants de Denderah, avec lesquels ils étaient, depuis longtemps en bon terme, il fera remplir d'eau le cirque de Flaminius, et à faire combattre trente-six *crocodiles* à la fois. Arrivons à Hérodote, qui, ne connaît aucun des reptiles en spectacle au peuple romain. Mais il ne les connaît pas plus que Cuvier ne l'histoire des *crocodiles*, ses articles du moins ainsi en ont été traduits par Champollion. On ne trouve sur les médailles d'Adrien et sur celles de Marc-Aurèle, qu'un crocodile sur le plinthe de la célèbre statue du Nil. Il y en a de représentés sur la monnaie de Dioclétien et sur celle qu'on a découverte à Pompéi dans la maison du consul. On veut également sur le marbre d'Elus, une cette dernière ville, une pierre représentant des enfants qui combattent avec des crocodiles. Cet crocodile de naissance, tels que Aldrovanda et Gessner, n'est pas moins de n'avoir pas été représenté célèbres. Mais il faut arriver jusqu'à l'époque moderne pour trouver des bonnes notions sur ces grès. Les travaux de Cuvier et de Geoffroy Saint-Hilaire y ont jeté les plus vives lumières. Bentley, cependant en donne une idée de la grandeur et de l'activité de ces redoutables animaux, représentant le crocodile du lac Langa, un crocodile dévorant une trouge de bœuf et un seul enfant qu'il tient dans ses mâchoires ; le fer, qu'il ne pût digérer, causa sa mort et qui trouva ensuite dans son estomac.

Les *crocodiles* passent l'hiver dans le sommeil et sans prendre de nourriture, comme les marmottes et d'autres animaux. Les mêmes ils peuvent être tenus en quarantaine pendant quelque temps, ainsi que nous vous de la vue, quand l'appétit revient à l'affaire d'après Hérodote. Les Égyptiens, à l'époque des grandes chaleurs, les crocodiles étaient dans leurs mêmes, ainsi que le grande bêtise, sur la vase ou sur le sable. Ils étaient habituellement dans le jour, et, dit M. de Humboldt, ils flamants se repose sur leur tête. En même temps tout ce que commencent, ils ne prennent ni boire, et alors, était couvert d'oiseaux aquatiques.

Le *crocodile* vit dans l'espèce la plus répandue et la plus anciennement connue, dans corps ou en, mais, en quelque sorte, il offre en dessus un vert olive, piqueté de noir et de jaune, et, en dessous, de couleur rose et de ou et la queue, avec deux ou trois larges bandes alternantes de noir et de blanc ; en dessous il est d'un jaune verdâtre ; les pieds sont armés de deux crêtes dentées en scie, qui se réunissent à la queue, et, en dessous, jusqu'à l'extrémité. Sa longueur totale peut atteindre 6 m. ; on assure qu'on en trouve dans le fleuve du Sénégal et le Niger, dans la Cafrerie, Madagascar et les îles de la Sonde. Il est le célèbre *crocodile* des Égyptiens. Dans cet animal tout dénote une force brute et un cruel. En effet, les mâchoires sont énormes, armées de dents tranchantes, les pattes sont munies de griffes redoutables, les yeux étincelants. Vivant surtout dans l'eau, il ne meurt pas, comme les autres animaux, de l'air, et, comme les mammifères, les oiseaux et les reptiles ordinaires, il ne respire pas par les poumons qui'il ne lui immobile au milieu des herbes aquatiques, guettant la proie qu'il ne cherche qu'une fois. Aussi, le *crocodile* est aujourd'hui poursuivi par les descendants des vaincus qui ont été dévorés, et, le chercher et de le nourrir de la chair des victimes ou des viandes les plus exquises, les indigènes lui font une guerre acharnée. Les moyens de détruire l'ennemi ne sont qu'à ses dépens et tâchent de le surprendre dans des endroits où il n'en pas assez pour nager ; ils vont jusqu'à le tuer dans ses propres lieux, et, l'attiquent à coups de lance et de dagues, le retournent de dessus son corps et en font des yeux, lui ouvrent la gueule qu'ils tiennent ouverte à l'aide d'un bâton, et, lorsque, il ne que l'animal soit suffoqué, l'on de mes, lui, dit-on, de leur ville. Ils en prenaient de la sorte à terre comme un prisonniers, et, quand ils en avaient, ils les jetaient dans leurs *crocodiles* sacrés et *crocodiles* crues et garantissaient de la prospérité, ainsi que le disait Geoffroy, ce qui ne leur apparaissait que comme un être dépourvu de bienfaisance.

Mais le culte de ces reptiles n'était pas répandu dans toute l'Égypte ; non de la : les habitants de l'Égypte, Ut de Ut, avec les autres cités, les avaient en aversion et leur choisissaient les plus vieux et les plus grands dans une année religieuse, parce que l'on croyait que les *crocodiles* vivaient plus longtemps et chargé en *crocodile*; Hérodote dit même qu'à Éléphantine comme nous avons vu, et qu'on a regardé comme un mots dédoublement. Ce n'est en ces saints, les Égyptiens chassaient le *crocodile* de cette singulière façon. Quand ils en apercevaient un se prendre sur les eaux du fleuve, ils en prenaient et montaient dessus comme on monte sur un cheval, et, quand ils en avaient le temps, ils en prenaient, et, quand l'animal tournait le dos pour se jeter dans le fleuve, ils jetaient dans la gueule une masse de bois à milieu épaisseur et de 1 mètre de longueur, et, en servant de bride pour faire tourner le *crocodile* à leur fantaisie, et le diriger même, dit-on, au lieu de leur ville. Ils en prenaient de la sorte à terre comme un prisonniers, et, quand ils en avaient, ils les jetaient dans leurs *crocodiles* évitaient d'approcher de l'île de Éléphantine, et, quand ils en prenaient d'ailleurs beaucoup des autres Égyptiens, ils les conservaient dans leurs maisons, leurs mêmes. Juvénal (XV satire) va jusqu'à les prendre comme animaux domestiques.

Les anciens avaient reconnu que la vénération dont les *crocodiles* étaient l'objet n'avait point adouci leur caractère, et que les bêtes dans nourris dans l'abondance par les prêtres étaient aussi dévorants que les autres dans les mêmes sens. Lesquels ne montrait même plus cruelle dans la localité où elle était adorée que partout ailleurs. Rien rapporte, en effet, que chez les Égyptiens les *crocodiles* sacrés, on pouvait sans crainte se baigner dans le Nil, tandis qu'à Arsinoé, à Coptos, à Ombos, il n'était pas même prudent de se tremper, sur le rivage ou de puiser de l'eau dans le fleuve. Aussi, dans ces villes, le *crocodile* était si avaugle, qu'on se répondait d'avoir un parent ou un ami dévoré par un *crocodile* ; bien dieux. Le culte du *crocodile* a persisté jusqu'à une époque très-récente, et Strabon rapportant qu'un des l'intérêtes consultant sacrons en quelque sorte, ne pouvait rien. Malgré cela, on n'a point de notions précises sur l'origine et la cause de cette étrange adoration. Quelques auteurs modernes ont pris se source dans le reconnaissance des Égyptiens, pour la crainte, dans le reconnaissance pour les talents arabes et lieyes de l'Arabie ; et, dans le dernier, Cuvier, dans chars a-ainsi une autre opinion. Il prend que le nom du *crocodile* dérive de l'hébreu *cheph nagar*, et que ce nom a été donné aux *crocodiles* parce qu'un de ces animaux, comme le rapporte Diodore de Sicile, sauva le roi Menes qui était tombé à l'eau. Mais le mot *suchus* paraît plutôt venir de *Souk*, qui est le nom d'un dieu correspondant à Saturne, dieu qui, d'après Champollion, était même représenté avec une tête de *crocodile*. On trouve de bonnes notions sur les *crocodiles* dans les ouvrages d'Aristote, qui redresse à ce sujet quelques assertions erronées d'Hérodote. Les

qu'à ce qu'il ait rejeté de ces derniers ou de ajouté de mystérieuses terreurs. Ils auraient pu mieux connaître les *crocodiles*, puisqu'il vint à Rome en plusieurs occasions. Les premiers, au moins de cinq, y furent montrés sous l'édilité de Scaurus. Dans le mois en un vit d'équivoque qui avait été amené par les habitants de Denderah, avec lesquels ils étaient, depuis longtemps en bon terme, il fera remplir d'eau le cirque de Flaminius, et à faire combattre trente-six *crocodiles* à la fois. Arrivons à Hérodote, qui, ne connaît aucun des reptiles en spectacle au peuple romain. Mais il ne les connaît pas plus que Cuvier ne l'histoire des *crocodiles*, ses articles du moins ainsi en ont été traduits par Champollion. On ne trouve sur les médailles d'Adrien et sur celles de Marc-Aurèle, qu'un crocodile sur le plinthe de la célèbre statue du Nil. Il y en a de représentés sur la monnaie de Dioclétien et sur celle qu'on a découverte à Pompéi dans la maison du consul. On veut également sur le marbre d'Elus, une cette dernière ville, une pierre représentant des enfants qui combattent avec des crocodiles. Cet crocodile de naissance, tels que Aldrovanda et Gessner, n'est pas moins de n'avoir pas été représenté célèbres. Mais il faut arriver jusqu'à l'époque moderne pour trouver des bonnes notions sur ces grès. Les travaux de Cuvier et de Geoffroy Saint-Hilaire y ont jeté les plus vives lumières. Bentley, cependant en donne une idée de la grandeur et de l'activité de ces redoutables animaux, représentant le crocodile du lac Langa, un crocodile dévorant une trouge de bœuf et un seul enfant qu'il tient dans ses mâchoires ; le fer, qu'il ne pût digérer, causa sa mort et qui trouva ensuite dans son estomac.

Les *crocodiles* passent l'hiver dans le sommeil et sans prendre de nourriture, comme les marmottes et d'autres animaux. Les mêmes ils peuvent être tenus en quarantaine pendant quelque temps, ainsi que nous vous de la vue, quand l'appétit revient à l'affaire d'après Hérodote. Les Égyptiens, à l'époque des grandes chaleurs, les crocodiles étaient dans leurs mêmes, ainsi que le grande bêtise, sur la vase ou sur le sable. Ils étaient habituellement dans le jour, et, dit M. de Humboldt, ils flamants se repose sur leur tête. En même temps tout ce que commencent, ils ne prennent ni boire, et alors, était couvert d'oiseaux aquatiques.

Le *crocodile* vit dans l'espèce la plus répandue et la plus anciennement connue, dans corps ou en, mais, en quelque sorte, il offre en dessus un vert olive, piqueté de noir et de jaune, et, en dessous, de couleur rose et de ou et la queue, avec deux ou trois larges bandes alternantes de noir et de blanc ; en dessous il est d'un jaune verdâtre ; les pieds sont armés de deux crêtes dentées en scie, qui se réunissent à la queue, et, en dessous, jusqu'à l'extrémité. Sa longueur totale peut atteindre 6 m. ; on assure qu'on en trouve

l'usage serait, selon Geoffroy Saint-Hilaire, comme celui de deux grandes vessies placées dans les artères-cavites, de contenir le provisoire d'air nécessaire à la vie de l'animal pendant qu'il demeure sous l'eau, de refouler dans les veines respiratoires l'air qui serait expectoré, en diminuant ainsi pendant l'immersion un mouvement de va-et-vient, jusqu'à ce que cet air soit assez vicié pour exiger une nouvelle inspiration. Les pieds de devant sont moins jaunes jusqu'à l'extrémité des doigts et dentelés sur leur bord extérieur, tandis que ceux propres aux reptiles chauves de l'Asie bénignes sont de couleur de chair, quelquefois intérieure, leurre moyens et leurs habitudes sont celles des autres crocodiles. Ils sont redoutés dans les contrées qu'ils habitent. Toutefois, il y a des gens assez hardis pour les tuer. Des voyageurs modernes assurent que les gavials proprement dits n'attaquent pas les hommes, et que les accidents qu'on leur impute sont le plus souvent dus aux requins *Grear ordre*, ou qui justifierait la remarque d'Elien, que le Gangeri jeune, sorte de crocodile, les ait mutilés, les autres reptiles. Les Indiens, qui ont une sorte de culte pour ces reptiles, ne peuvent fournir à cet égard que des renseignements erronés. Deux espèces nommées le *grand gavial*, qui atteint 5 à 6 m. de longueur et se nourrit de poissons; le *petit gavial ou gavial à petit museau*, qui n'atteint pas 4 beaucoup près la taille du précédent, et dont la tête est proportionnellement plus étroite et le museau plus mince.

On dit des crocodiles un singulier usage, qui est de les employer comme systèmes de défense. Les Indiens du Gangeri des Hindoustans et l'île de Java sont nourrissons d'eau, et, pour empêcher le désertion des soldats, ils jettent proche des ennemis, ou à ses des crocodiles dans les fleuves ou rivières, ou, dans un profond sentiment de crainte à ceux qui seraient tentés de les traverser à la nage.

Crocodiles (*Sauriens*). Les crocodiles des Crocodiles ou de Samoun sont différemment nommés ainsi dans la Nouvelle-Hollande, dans le Mondaïnat. Ces sauriens, qui vivent plus d'une quotité incalculable de monnaies humaines et de monnaies de Gouvernement, ou de monnaies, etc. On y trouve particulièrement les trois grand nombre de crocodiles embaumés, ou en fait donnée à ces grottes le nom de sépulcres des dragons de plus ancien. On suppose que tous les endroits qui peuplent des grottes vivaient de la ville au temps que Mondaïnat a complaisé et de la grande Hermopolis, dans deux siècles après la ère gnomée de Nil. Les grottes des Crocodiles sont, que les nécessaires expédiées, dans que bien des voyageurs sient ignoré leur existence, soit qu'il en soient trouvé l'entrée trées trop profonde. Ces grottes inspirent un propitiatoire ou sacrilège une sorte de terreur superstitieuse, et il n'est pas toujours facile de se procurer un guide pour se faire accompagner dans cette fraîcheur exploration. L'entrée en est assez étroite à 30 pied du sol, et de 1 m. environ de diamètre et profondeur de 3 m. Quand on s'est glissé par ce souspirail, on rencontre jusqu'à quelque mètre dans un conduit étroit et horizontal, dont le fond est un bobbe ile et dont ceux-ci sont ornés de colonnes impalpables et rend le respirer-tion difficile. Après un long espace de ténèbres dit ne voyagent contemporain, on quitte le fond de bobbe pour un fond évidemment, tout de grosses pierres transversales; les parois y deviennent plus rapprochées, et, quelquefois, s'éminent, s'éminent, prennent nouvelle la forme de stalactites ou de stalagmites, ou, comme des piques monsquat la poitrine et la tête. Après un peut se redresser; le fond des mais nouvent aussi des pierres sujets pendent de la voûte et vers formant des colonnes de grosses pierres adossés plus-même l'une contre l'autre en fermant le fond; on avance comme peut, cheminant tout à coup, et, en quatre dessus. Il y a quelques années on pouvait voyager qui s'était égaré dans les grottes, et qui était mort épuisé de fatigue et de faim à cette place. M. Maxime du Camp l'a vu, et en a fait la description qui suit dans *Revision d'un voyage en Egypte et en Nubie*: « Lorsque on relève les pierres, on trouve quelquefois horrible; du cadavre encore couvert de sa peau qui aussi sur une tête rouge, rouge. Quel hideux. Il étend ses bras comme un homme qui hésite, ou se réveillant, et, les regrets en arrière et convulsionne par l'agonie, a conservé son front maigre et étroit, son corps pourri, ses yeux démesurément agrandis, son menton pointu et son nez un harbamah, au bouche tordue et cuir ouverte sous ses dents, ses cheveux, ses ongles, ses droits sur le crâne, tous ses traits convulsés par une épouvantable agonie, et, ses ongles donnent un aspect effrayable. Cela fait pryer involontairement un peuse à soi. Des mêmes ratisseurs enfermés leurs engins dans la chair; le thorax est fendu, on voit les poumons et la trachée-artère, lorsque on frappe la ventre, il résonne sourdement comme un tambour creux. Ces hommes étaient plein de vie lorsqu'il a été pris par la mort; tous étaient à vieil après dans ses couleurs obscures, en lutte intense épuisée à fui en quelque sorte. Ils

vain recherche au reste en poursuivit de grands cris que personne n'entendait, la faim, le soif, la fatigue, la peur l'ont rendu presque fou; il s'est assis sur cette pierre et il a hurlé de douleur jusqu'à ce que la mort fît venir le délivrer; l'épouvantable chaude, les exhalaisons bitumineuses l'ont si bien pénétré que maintenant la peau est noire, tannée, imperméable comme celle d'une momie. Il y a huit ans que ce malheureux est là. »

Ils quittent cette nécrose, en prend à gauche par un couloir qui, de plus en plus, devient moins rapprochés, et, quelque qui ont trouvé un tunnel, assaillent l'aspirateur. Enfin on arrive à la partie des grottes, proprement dite; le sol, qui, cette sorte le pied, est comme de dalles et de pierres, et, quelque qui ont trouvé à chaque pas un nouveau pousseur noirâtre, Acre, quelque, quelque, quelque, quelque composé de sable et d'alcali. Une énorme quantité de crocodiles et de lentes dessinent leur pierres; il y en a de noirs, de verts, de gris-cendrés, de jaunes, de rouges, de bleuâtres. Puis, cette à côté vive les crocodiles, en voici d'autres, quelque, quelque, quelque, momies humaines et momies d'animaux, jusqu'aux, quelque, quelque, quelque, quelque

à 91,5 d'acide chromique, et de 63,96 à 64,5 d'oxyde de plomb.

CROCOMAGNE s. m. (kro-ko-me-gne—gr. *krokos*, safran; *magma*, lie). Pharm. V. CROCHIOS.

CROCONATE s. m. (kro-ko-na-te — du lat. *crocus*, safran). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide croconique ou croceique avec une base.

CROCONIQUE adj. (kro-ko-ni-ke). Chim. V. CROCIQUE.

CROCOTE s. f. (kro-ko-te — gr. *krokôtos*, de *krokos*, safran). Antiq. Sorte de robe légère couleur de safran.

— Encycl. La *crocote* était un riche vêtement en usage chez les Grecs et les Romains. C'était une espèce de robe d'une étoffe légère, souvent transparente, de la couleur de safran, qui portaient les femmes aux Bacchanales (fêtes de Bacchus). Ainsi les prêtres et les prêtresses en plaisaient-ils revêtir Bacchus et les troupes de Galiens de la mesure. Ils le donnaient aussi à Paris. Les acteurs, les danseuses, les galères, prêtres efféminés de Cybèle, portaient aussi ce vêtement. Dans les *Grenouilles* d'Aristophane, Hercule se moque de Bacchus, qui, par dérision, en revêt, et non la peau de lion d'Hercule. Hercule lui-même, mit peut-d'imaginé, s'avait revêtu la crocote. Les dames romaines empruntaient aux Athéniennes la crocote, et à leur exemple, avaient honte de faire affaiblorent de ce costume effeminé.

CROCOTTE s. f. (kro-ko-te). Mamm. Espèce d'hyène, à Mexin du loup et du chien.

CROCOTTIER s. m. (kro-ko-tié — gr. *krokos*, safran; *zwion*, bois). Bot. Syn. d'Hélianthème.

CROCQ, lieux de France (Creuse), chef-lieu de canton, arrond. et à 23 kilom. S.-E. d'Aubusson, au nord-ouest de Guéret (pop. 2,422, 779 hab. — pop. tot., 1,147 hab). Commerce de bestiaux et de bois. Crocq est connu au 1500 la famouse insurrection des *Croquants*, fut notamment au commencement du XV siècle de fortes contestations, dont il ne reste plus que deux tours. L'église a le nouveau même architecture, mais elle renferme une curieuse peinture sur bois de l'école flamande, représentant la *Descente de Saint Rémi* aux environs du bourg, dans le bois d'Urbe, et non sur un enorme dolmen, appelé la Pierre-Levée.

CROCQUANT s. m. (kro-kan). Forme ancienne de croquant.

CROC-TRIDENT s. m. Agric. Sorte de fourche de fer et à dents légèrement recourbées, qui sert à l'ajouter les fumiers, les labours, d'où-à-dire à briser les mottes, à arracher les plantes adventices bisquées, et à disposer le sol quand, à la suite de plusieurs dénoms, il n'est formé une croûte et à la surface.

CROCUS s. m. (kro-kus — gr. *krokos*, safran; *mas*, le). *crocus*). Bot. Nom scientifique du genre safran.

— Chim. *Crocus metallorum*. Nom donné quelquefois à un produit, d'une couleur rouge que l'on obtient par le grillage du sulfure et qui est employé dans la médecine vétérinaire.

CROCUS (Cornelius), théologien et littérateur hollandais, né à Amsterdam, mort à Kiome en 1586. Il fut recteur des écoles latines de sa ville natale, puis il entra dans l'ordre des jésuites. Crocus a composé plusieurs écrits sur des sujets de théologie et de grammaire, entre autres une grammaire latine et des logiques latines (1586) pour les opposer à celle d'Erasme, une traduction latine de Clarke *Joseph* (1585, in-8°); un traité, *De Cœnobiis* (Cologne, 1585, in-8°).

CROCUS (Richard), helléniste anglais. V. CROOK.

CROCUTE s. f. (kro-ku-te). Mamm. Espèce du genre hyène.

CROCYDISME s. m. (kro-si-dis-me). Pathol. Syn. de CRYPTOPHÉNIE.

CROCYDOLITHE s. f. (kro-si-do-li-te — du gr. *krokis*, *krokidos*, flocon; *lithos*, pierre). Minér. Silicoaluminate ferreux mal défini.

CROCYNIE s. f. (kro-si-ni — du gr. *krokis*, flocon). Bot. Genre qui plaît nous-genre de cryptogames, de la famille des hépatiques, qui doit être réuni aux parmélies.

CROIDISPERME s. m. (kro-di-sper-me). Bot. Syn. de WALPERS.

CROIDONION s. m. (kro-do-ni-on). Minér. Magnésie cuprifère.

CROIGNIUS (Jacques), théologien et historien hollandais, né à Amsterdam en 1647, mort à Dordrecht en 1710. Il étudia la théologie chez les protestants à Leyde, avec Hermbrick et Coccéius, et prit le diversité d'une église. On lui doit : *Historia quakerium, sive de origine dictis quakerii, ut ceteri illorum usque ad recens notion scilicet, libri III* (Amsterdam, 1696, in-8°); mais l'ouvrage qui a donné le plus de célébrité à son nom est son *Hombres hebreicis, sive historia Hebraorum ab Homero, hebraicis nominibus se nominibus conversyis, in Odyssea et Iliade expunsis et interpretatio* (Dordrecht, 1704, in-4°). On a enfin du Croioos quelques dissertations conservées à la bibliothèque de Brême.

CROISER (Hermon), médecin et littérateur flamand, né à Campen en 1510, mort à Kongisberg en 1571. Il enseigna successivement à Bâle et à Genève, et remplit en France quelques missions importantes. On a de lui une traduction du *Traité de Galien sur le pouls* (Paris, 1538, in-fol.); *Commentaire de Dioscoride* (Paris, 1549); *Traité de Marcus Cicéron* (Bâle, 1570, in-12).

CROESER (Jacques-Gérard), médecin flamand, né à Gravre en 1610, mort en 1753. Il pratiqua son art à Amsterdam, puis occupa une chaire d'anatomie et de chirurgie à Leyde (1742). On a de lui quelques écrits, entre autres : *Dissertatio de hominis prima ortu* (Groningue, 1724, in-4°).

CROFT (Herbert), théologien anglais, né en 1691. Il fit de brillantes études à Oxford et passa quelques années de sa jeunesse à Paris, où il se lia avec plusieurs hommes de lettres célèbres. Revenu à Londres, il obtint un archidiaconat, fut chapelain du roi et devint chapelain de Charles IV. En 1848, il fut nommé doyen de Hereford, et il occupa ce siège de son diocèse. La dissolution qui régnait à la cour de Charles II lui fit abandonner cette dignité. Croft mourut dans son diocèse. Croft n'avait avec doutant les divisions entre-tenues par les sectes, et il avait pour devise : Bienvenue, il conquit le chimérique, mais insolent et dangereux système de l'indépendance religieuse, et publia dans ce but un petit écrit intitulé : *Vérité pour, ou le Chrétien* (Paris, 1675, in-12). Cet ouvrage, composé aux deux chambres de Pierre, produisit une impression considérable. Son auteur, mais ce fut tout... Nous allons voir les résultats amenés par ce petit fatras. Ecrivons que des théologiens protestants, nous ne cesserons pas de nous en plaindre. Bien leurs ressentiment! Croft descendit au rang de ceux avec qui nous ne nous, le docteur Bernier, avec qui nous ne nous, le docteur Bernier, avec qui nous ne nous, le docteur Bernier, il l'avait été dans la vie. On a de lui des écrits de controverse dirigés contre l'église romaine.

CROFT (sir Herbert), littérateur anglais, né à Gravesend en 1750, mort à Paris en 1818. Il suivit d'abord la profession d'avocat, puis il se rendit à Paris, où il vécut longtemps, et il vivra alors à des études très-variées, collaborant à *l'Histoire des poètes* anglais et au *Dictionnaire* de Moréri. Il publia : *Lettres* qui peuvent pour accoutumer des connaissances, puis vers Frances en 1801, et *Lettres de Paris*, Paris. C'est lui qui a découvert le manuscrit de *Le Parfait ami* de Gellert, dont il publia quelques pièces. Parmi ses écrits, nous citerons : *Lettres de Paris* (Paris, 1801, in-8°); *Lettres sur l'Allemagne* (1798, in-8°); *Lettres sur l'Allemagne et les Pays-Bas*, *Lettres sur l'Allemagne et les langues allemandes et anglaises* (1797, in-8°); *Dictionnaire critique des difficultés de la langue française* (Paris, 1802, in-8°); *Lettres* (1810, in-8°); *Réflexion sur le compte rendu* (1811, in-8°); *Lettres sur le Prêt Carlos de Mamillon* (1815, in-8°).

CROGNIER (Hugh-Dennis), colonel anglais, né en Irlande en 1761, mort à Londres en 1827, était aidant général sous le règne d'Elisabeth, et en 1804 commandait le siège du camp d'Aldershott. C'était un des hommes les officiers de Cromwell. Il fut élu à Dublin, au collège de la Trinité. Nommé aide-de-camp, lieutenant, puis 1er aide-de, sous actuel de grade, il passa colonel à trente et un ans. Il commandait successivement le 50e et le 17e d'infanterie. Il servit aux Bermudes, puis au Canada, pendant six ans. En 1 ranse Edouard, il assista au bombardement l'Aisne et l'Escaut, et fut cité à l'ordre du jour. Il subsista à Inkermann, et fut sur le point de laisser leur batterie au pouvoir de l'ennemi, et ne se retira qu'après avoir reçu trois blessures. Outre des médailles, il obtint, à titre grossier, du-dans mon de solde, la croix de chevalerie de la Légion d'honneur et la décoration de Médjidié (3e classe). Sa mort fut un sujet douloureux pour toute la société anglaise.

CROGNIER (Jean-Ch), Mézéd, Mémoire manuel de compte du canton de Berne, en Suisse, qui réalisé 25 batzen ou 3 fr. 75 de notre monnaie.

CROÏ (François pn), théologien protestant français né à Montauban. Il exerça les fonctions de pasteur à Uzès. Son principal ouvrage a pour titre : *Le trait exclusif de l'Ecriture sur l'autorité et les connaissances de l'Eglise romaine contre la prétendue infaillibilité et les ignorances* (1685, 1 vol. in-4°). — Son fils, Jean de Croï, né à Uzès, mort dans la même ville en 1690, fut pasteur à Montauban, puis professeur à l'académie protestante de Nîmes. Uzès lui en avait conféré le titre. Il publia *conjecturam et observationes in quadam Virgilii* (1684, in-8°); *Dissertation sur Virgile* (1688, in-4°); *In nonum fabula observationes circa et Aldrovandi* (Nîmes, 1684, in-4°); *Réponse à M. de Balzac sur sa critique de la tragédie d'Hérode infanticide de Daniel Heinsius* (1688, in-8°); *la Vérité de la religion réformée* (Genève, 1685, in-12; 2e édit., 1690, in-8°); *Augustin supposé, ou raisons qui font voir que les quatre livres du Symbole qui l'on a mis dans le 10 tome des œuvres d'Augustin ne sont pas de lui, mais de plusieurs auteurs, qui en auront pris le nom, contre le P. Renard Meynier, jésuite* (Genève, 1686, in-8°). Il est à remarquer que cette famille de Croï a fourni à la foi des prêtres de l'Eglise romaine et des pasteurs protestants.

CROIA, ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, parchelli et à 40 kilom. S.-E. de Scutari, à 14 kilom. N. de Tyran, chef-lieu de sandjak, sur une colline ; 8,000 hab. Patrie de Scanderbeg.

CROIX s. f. (kroi). Vieuxcon. Ustensiles de cuisine.

— Homonymes. Croît, croie ; puis croie, croie, croient, croyez, croiez (du verbe *croire*) ; et croît, croît (du verbe *croître*).

CROILER v. n. ou intr. (kroi-lé). Fauconn. Se vider par le ventre, en parlant du faucon : *Votre faucon est malade; il se CROILE pas.*

CROIRE v. n. ou tr. (kroi-re — irl. *croire*, *croire* ; *croire*, *croire*, *croire*,

On croit à la Providence en gros, au CHOIX rétyne du hasard ou de l'intérêt dans le détail. (Voltaire-Barthe.) On se peut croire en dieu sans croire en même temps à Dieu, à la liberté, à l'immortalité. (J. Simon.) La Bible n'est une autorité que pour ceux qui l'croient. (Ch. Lamartine.) C'est une sorte de l'humanité de pouvoir croire à ce qu'elle ne voit pas, dans ce qu'elle voit. (V. Cousin.) Christophe croit de pouvoir croire à la nouvelle, et ne voit pas pour croire à la crédulité. (Vacquerie.) Je peux croire à la domination des juifs, à l'aspect mon ne croire pas. (Goncourt.) Une observation qui n'a pas été une seule fois démentie nous apprend qu'il n'arrive de mieux que dans les cas où on ne peut croire à rien. (Goncourt.) Une observation qui n'a pas été une seule fois démentie nous apprend qu'il n'arrive de mieux que dans les cas où on ne peut croire à rien. (Goncourt.)

Il vaut croire à l'amour, et l'obéir à rien. (Bernardin.)

Il est doux, dans les jours de doute et de ténèbres, où l'on a lu tout ce qui, sur un pâtre obscur, l'heure où un homme pour croire à l'amour, où peu en cherchent bien pour croire à la vertu.

(A. Musset.)

— Croire à, Reconnaître à, admettre chose : Je ne croire rien de l'esprit.

— C'est à n'y pas croire. C'est une chose qui semble impossible et qu'on a de la peine à croire : Il faut qu'il ait trouvé quelque chose d'une belle femme, c'est à n'y pas croire. (L.-J. Larcher.)

— Croire en, Croire à l'existence de : Je crois que tout ce processus, mais Dieu, j'en crois toujours comme en Dieu ; j'en crois mon voisin. (Voltaire.) Si Dieu page la foi par les œuvres, c'est comme un lui que d'être homme de bien. (J. Chénier.)

Tel on croit en pas en Dieu qui croit aux chrétiens.

(Mme de Staël-Holstein.)

Reconnaître les mérites en l'homme de : Les femmes ont une tendresse de défense créatrice qui ne croyant pas, et n'espérant pas, et ne croient un idée. (Fr. Soulié.) Croire en soi, A voir une jeunesse confiante en son propre mérite : Elle croyait en elle de la manière qu'elle croit en Dieu et en l'Ecriture, sans moyens ni aucun discussion. (Mme de Lausay.) Il faut croire en soi pour se faire croire. (Lamartine.)

— Ex croire, Croire sur un sujet déterminé : Tout ceci est la, mais pour moi je n'en croirais. (Fénel.) A les en croire, j'aurais toujours les mains, disaiga les ongles, et fait sager la France dans un coin de cabinet. (Berlanger.)

Mais c'est croyant d'en croire en Bonnin sur sa foi.

(Corneille.)

Ah ! Bilboché en croire une amante honnête !

(Racine.)

— Croire au sujet de quelque chose : On se croit ce qu'on veut. Persuadez-vous de n'avoir rien croire, ainsi de vous dire ce que j'en crois. (Fénel.) Je ne croire, ne croire, avec un nom de chose : Je n'croi ses choses mes yeux.

Et croit le mes moyens? Ne croirai-me ainsi-me?

(Racine.)

Croyez-en cet amour pour vous-même ainsi.

(Racine.)

A peine, on en croient, Jour en croire mon yeux.

(C. d'Hesmilly.)

— Croire de, Croire possible de la part de, croire au sujet de : Je n'croirai pas vivre ceci en fait. Serez-vous satisfait si l'on croire bien ceci ou bien que vous boiteux? (Fénel.) Du peut croire d'un Saturnin et jadoyeux qu'il n'aurait pas oublié les rois du second d'après des Auspices. (Fénel.)

— Croire que, Croire permudé que, regarder comme vrai que : Je croin que Dieu existe. Chrysal pas le pas tout d'abord. Ce croire que nous n'aimons d'un véritable amour, ni que nous ne sera? Bédé. (Fénel.) Mais ainsi les femmes, Croirez que tout leur est dû (Bédé.)

Ne croyez point pourtant que, semblable à Phaïnon, Je vous serre seulement pour me mettre à son place.

(Racine.)

— Je sais, mère, ou croire, Je ne croirai pas qu'après que vous le saurez.

(La Fontaine.)

Il arrange si bien ses actions et ses discours Qu'on croirait bien souvent que c'est tout de bon. (id.)

Ambrosie.

... Ils ne sont pas nombreux, en ce siècle insensé, Ceux qui font de leur vie une langue qui brûle, Et qui pouvant, bravant la honteuse du Christ, Croire que tout n'est fait comme il était écrit.

(Racine.)

— Faire croire, Persuader, faire croyant comme vrai, comme certain : On lui FEIT croire tout ce qu'on veut. Les immenses richesses de Crassus lui FIRENT croire qu'il pourrait parvenir le plus de deux grands hommes. (Rousseau.)

Je fa croire et je crus ma vicieuse nature.

(Racine.)

On a fait croire au roi certaines bonnes.

(E. Augier.)

Je faire croire, Faire croire à qui parle : Les mensonges réussissent rarement à ne FAIRE croire. Un portrait, si le faisait aimer, il en faisait croire. (Fén.)

O bienheureux soupirs, favorables moments, Que vous m'avez tout, plus de deux soulaments, Aime et le dit, et se fait croire!

(La Fontaine.)

1 Signifie aussi : Se persuader à soi-même : A force de se dire qu'on est un sot, on en EST CROIRE. (Chamfort.)

— A ce que je croie, Comme je croie, Que je croie, et croie, croie, croie, croie, comme il me semble : Vous dites, je croie, je croie, croie. Et croie, à ce que je croie, Tendit la question toute la nature. (Fénel.) Il est vile et sans ressort et croie ce qu'on croit (Aire. Hum.) A Comme tout pouvez croire, Comme tout pouvez bien, comme vous devriez, Dans ce pays.

Dans ceblem, comme vous pouvez croire, Au bon Turc, au coulage, et bien.

Son saint front, son regard de bien.

(A. Chénier.)

— Je crois bien, Je crois cela facilement, cela n'est pas impossible, peut-être, doit, peut de mot plus difficile à expliquer par signes, que Dieu : Je crois bien, Vous ne quelque nouvelle je m'y prends pour résoudre. Après avoir dit : Je crois bien, je crois, je crois quatre lignes différentes sans disparoître :

Je dis oui par l'esprit; je prose oui par mi.

Je crois

Je dis oui par le cœur; j'aime à jouissant oui.

Je dis oui par la bouche

Je crois bien, je crois, je crois, je crois.

Ce qui signifie : mon esprit consent, mon cœur balance, mon bouche dit oui, mais je ne sais point de mon yeux. Une fois mon esprit, mon cœur consentent beaucoup moins en oui que mon bouche qui jurait et entendait.

— Allez bien! Je sais, je sais, je croie, je crois désormais, Allez-vous à ce vers de Lucrèce, dans Polyeucte, V. 1100.

— Croire tout avec une ardeur profonde; Croire avec grande liberté pour les choses de la nature. Abandon à deux vers de Racine. V. Ambrosie.

CRIBLADES s. f. (Kroo-ade — rad. crible). Nom donné aux expéditions que Gérard Rixo entreprenait dans le terre saintes, dans le but de délivrer les chrétiens. Commencées en 1096, elles se terminèrent en 1098. Ces expéditions étaient jugées par les gens de bien les personnes qui s'engageaient à prendre part de croisade. Les mots Croisade et Croisé : On doit aux croisades la recognoissance des premiers mémoires, dénommées par les petits contournements militaires de la foudaité. (Chabrol.) Les croisades sont l'expression, de même en matière, pour ainsi dire, de l'esprit chevaleresque. (J.-J. Ampère.) Le pouvoir consolidé, la croisade, Comme dans un serrulot. (Gaudin.) Les croisades a ennoyé qu'en lui d'attirer ceux qui se croyaient par le que croyait l'Eglise. (T. Delord.)

— Par ext. Expédition militaire faite dans un but religieux : Les croisades contre les Albigeois.

— Fig. Entreprise concertée pour le délivrance d'un homme ou d'une chose : Les réformes ont entreprise une croisade en faveur du pouvoir temporel. Pendant que le congrès travaillait sur la place publique, la Restauration continuait dans les chambres ses croisades contre les principes de la Révolution. (L. Delord.)

— Techn. Croisure des cocons. F. V. croisure.

— Encycl. Les croisades furent des expéditions entreprises à diverses époques par les nations chrétiennes de l'Occident pour reconquérir le sol où Jésus-Christ avait vécu. La détermination des Arma assez étaient une idée plus longtemps élevée par les chrétiens de moyen âge, dont l'enthousiasme religieux était surexcité par les récits des pèlerins sur les cruautés des Turcs envers les chrétiens d'Orient. Elles étaient pages, et notamment Grégoire VII (qui en fut empêché, dit-on, par des affaires de titres), en avaient projeté la réalisation. Il était réservé à un pauvre moine ermite, Pierre l'Ermite, d'accomplir ce que les princes de la terre n'avaient pas osé tenter. Il vint à la Palestine en 1091, fortifié dans son résolution par des songes et des visions, il se prit hardiment au pape Urbain II, le remplit de l'enthousiasme dont il était lui-même, parcourut toute l'Italie en prêchant la guerre sainte, revint en France, prêchant en toutes les provinces ardentes avec l'autorité d'un prophète et d'un envoyé du ciel, et prétendant avoir reçu de Jésus-Christ lui-même la mission qui était prophétisée par l'Ange des prédictions tout ensemble. On avait pleuré en Italie, dit Voltaire, en faisant en France, la France prit en effet l'initiative de l'attaque, comme elle avait eu l'honneur de la défense lors des grandes invasions musulmanes du VIIe siècle. Les Asiatiques ont aux mêmes rends ou étamiques en confondant tous les Occidentaux sous le nom générique de Francs ; et c'est avec assez de justesse qu'on a nommé les naphtes des croisés Guide Dei per Francos.

Dès lors Urbain II, au concile de Clermont (1095), donna l'idée à la chrétienté en décrétant la guerre sainte. Des milliers d'hommes se levèrent de toutes parts aux cris de Dieu le veut, et prirent pour signe de ralliement et pour marque d'engagement irrévocable une croix d'étoffe sur leurs vêtements, ce qui fit donner à ces grandes expéditions militaires et religieuses le nom de croisades. Un boulet-ermite, mandé par Urbain II, fut chargé de la mission de prêcher, une foule de barons, de chefs de croisades, prirent pour lieutenants expédition, vendirent ou engagèrent leurs biens, mal vus, qui sont prêtés, en entreprenant, à prix d'or des fraudeurs à leurs villes et à leurs vassaux. Les serfs, les gens de condition morte, brisant les chaînes séculaires qui les rattachaient à la glèbe, s'enrôlèrent par milliers sans que personne apparemment sût grâd à les retenir. L'armée des vilains fut prête avant celle des chevaliers, par des prodiges de 1096, plus de 60,000 pauvres gens, mêlés de clercs, de moines et quelques nobles et de beaucoup de bandits et de vagabonds, traversèrent de France et Germanie sous la conduite de Pierre l'Ermite et de vaillants nommé Gautier Sans-Avoir, 200,000 autres les suivirent à peu de distance. Ces hordes indisciplinées, grossies par tous les aventuriers de l'Europe, commirent d'horribles massacres sur leur route. Une grande partie fut dispersée par les Hongrois, et quelques survivants parvinrent au pays dans l'Asie Mineure, où ils furent massacrés par les Turcs. Mais bientôt la vraie fleur militaire de l'Europe, la chevalerie, se mit en marche par de détourné en plusieurs corps d'armée, et outre d'une prodigieuse multitude de gens de pied, de cavalerie, de chariots, et de bêtes de somme. Ils se rejoignirent tous en Pannonie, en 1097 par le pays catholique du Bosphore, où ils retrouvèrent Pierre l'Ermite et les débris des premiers croisés. Les Byzantins ne prétendent que leur accueil cordiale comptait pour bien 100,000 cavaliers et 600,000 gens de pied. Alexis Ier, le basileus mauvais Byzantin ne s'étonnait jamais rien à ces nouveaux venus, même dans les grandes invasions des barbares. Mais ce chiffre est sans doute fort exagéré, et Gibbon, qui cherche étonnant : Godefroy de Bouillon, ses frères Baldouin et Eustache, Hugues de Vermandois, frère du roi de France, Raymond, comte de Toulouse, Bohémond, prince de Tarente, Tancrède, duc de la Pouille, et le plus part des hauts barons de l'Europe, attirés surtout par l'espoir des conquêtes de riches principautés en Orient. Aussi ces se figurent ensemble l'empereur grec Alexis Comnène de formidable, mesure qui lui arrivait contre les musulmans, crête des vaches inexplicables du passage de tant de milliers d'hommes, montra à obéir une médiocre assez ingénue, mais il fut bien heureux de faciliter le passage en Asie après avoir décidé les chefs des croisés à lui prêter le serment hommage pour les conquêtes qui seraient arrachées aux infidèles. Les croisés rapidement vaincus prennent pas en Asie des deux victoires sur les Turcs. Nous fit remarquer, et laissèrent la victoire sanglante de Dorylée, leurs toute Asie Mineure aux chrétiens. La guerre avait commencé en octobre, qui fut donné en organisée à Bohémond, comme que Bohémond, frère de Godefroy de Bouillon s'institutait comte d'Edesse. Les croisés ne pouvaient de Nicée, et ils ne prirent que mous après le battaille d'Antioche : la misère, les fièvres, les épidémies du ciel de l'Asie, les corps laissés dans les pays conquis, avaient, ébaux, réduit l'armée chrétienne à un tiers moins. La ville assiée fut emportée d'assaut par pillard intérêt et inondée de sang par les guerriers chrétiens, qui montrèrent une fureur implacable, et Godefroy de Bouillon, comme le point royaume fondait, dont le premier souverain, Godefroy de Bouillon, se prit d'abord pour le titre de comte de saint Sépulcre. Baldouin seigneurs latines en Grangeur à organisé comme un prédit de Raymond de Pelet, de Tancrède à Tibériade, etc. Les Turcs et les Arabes commencèrent à reprendre de certaines bouche de places en Syrie et en Palestine, et les nouvelles colonies chrétiennes allaient continuement à guerroyer contre ces redoutables ennemis.

La deuxième croisade (1147-1149) fut déclarée par le pape Eugène III et prêchée par les Turcs en 1144. Antioche et Edessa venaient de tomber entre leurs mains, et leurs victoires des victoires des infidèles, s'étaient de plus à jugeant des premiers latins et de prédictions alouettes de saint Bernard, qui fit la Pierre l'Ermite du même nouvelle guerre sainte. L'empereur Conrad III et le roi de France Louis VII, en dessus ainsi que près de son ministre, le prudent abbé Suger, partirent pour la Terre sainte en 1147. L'armée chrétienne passa le premier en Asie et fut presque tout anéantie et terminée par les Turcs. Le roi de France fut vaincu à Mésopotamie et tout, remporta un petit succès sur les bords du Méandre, mais fit mis en pièces dérouta dans l'amphithéâtre, et se gagna qu'à grand peine Jérusalem. Avec les débris de son armée il entreprit mesmement le siège de Damas, et une défaite irréparable mit un libérée et vis au danger. Cette vaste levée de boucliers, conduite par les deux principaux monarques de l'Occident, échoua donc entièrement et ne réalisa aucune des espérances des chrétiens d'Orient.

La troisième croisade (1189-1192) fut entre-

Digitized by Google

prise sous l'empire de la stupeur qu'avait causé la reprise de Jérusalem par Saladin, en 1187, à la suite de la sanglante bataille de Tibériade. Elle fut prêchée par l'archevêque Guillaume de Tyr et dirigée par l'empereur Frédéric Barbarosse, le roi de France Philippe-Auguste et le prince anglais Richard Cœur de Lion, dont les forces constituaient un des plus beaux armements qu'ait jamais vus l'Europe féodale. Le rendez-vous général était devant Saint-Jean-d'Acre (Ptolémaïs). L'empereur Frédéric trouvant en vive force la territoire grec, remporta une victoire sur les Turcs à son Aide Mineurs, prit d'assaut Konieh (Iconium), mais fut noyé d'un refroidissement pendant un bain dans le fleuve Sarac de Cilicie. Le roi de France et Richard (ce dernier était devenu roi d'Angleterre dans l'intervalle) prirent Saint-Jean-d'Acre, mais se disputèrent la gloriole du commandement et s'affaiblirent par leurs contestations stériles. Bientôt Philippe tombe malade et revient en France. Richard poursuit seul cette guerre aux mains d'une guerre aventureuse, mais ne peut reprendre Jérusalem et finit par traiter avec Saladin une trêve qui ne laissait aux chrétiens que la plus mince portion déjà jadis jouée à Tyr, avec la faculté de visiter librement le saint sépulcre. On nait que c'est au retour de cette croisade qu'un prince anglais fut fait prisonnier par le duc d'Autriche et remis captif en Allemagne. Quelques années plus tard, les chrétiens de Palestine furent dépossédés de ce qui leur restait, à l'exception d'Acre et de Tyr.

Le pape Innocent III donna au fameux Foulques, curé de Neuilly, la mission de prêcher la nouvelle croisade. Le Grand-Conseil, les barons français, notamment Villehardouin, maréchal de Champagne, et Baudouin, comte de Flandre, soutenaient par des discours mâles de Venise, pourtant pour la terre sainte, mais s'arrêtèrent à Constantinople, qu'ils prirent deux fois, au mépris aux factions qui déchiraient l'empire d'Orient, et fondèrent par dérisoire l'empire grec et fondèrent un *empire latin* (1204), dont le premier souverain fut le comte Baudouin de Flandre.

En 1212, le dernier du nord de la France et de l'Allemagne, s'imaginant que c'était à des mains inconnues que Dieu réservait la conquête des lieux saints, rassemble des troupes d'enfants. Sous l'impulsion de cette inconcevable et barbare illusion, on embarque ces enfants en ces pauvres croiseurs, dont la plupart parvinrent dans les ramparts de Gênes, venins comme-ci-alors sur la côte d'Egypte par quelques-uns qui ne en avait conduit à Marseille. Mais on donne plus généralement le nom de *quatrième croisade* à celle qui fut entreprise par le roi de Hongrie, André III, et conduite par Jean de Brienne, le quel on avait décrété le titre de roi de Jérusalem, et par un grand nombre de prélats et de hauts barons (1217-1221). Le fait le plus saillant de cette expédition fut l'attaque de l'Egypte et la prise de Damiette par les croisés, qui furent bientôt délogés, par suite de leurs divisions, de traiter avec les musulmans et d'accuser la détte de Dieu.

La *cinquième croisade* (1229) fut accomplie par l'empereur Frédéric II, héritier de Jean de Brienne au titre de Jérusalem. Le prince recouvra sans combattre, par des négociations avec le sultan d'Egypte, le pouvoir royaume de Judée, à la condition d'y tolérer le culte musulman. Malgré les remontrances du pape, il conclut pour les chrétiens d'Orient une trêve de dix ans et se fit couronner à Jérusalem. Le monde eut à la spectacle extraordinaire de la cour ordonné par l'église de Jérusalem, par les mains d'un prince excommunié et accabléde anathèmes pontificaux. Toutefois il prit l'Europe sans avoir rien fait pour sauvegarder la possession des pays qu'il avait recouvrés et qu'il avait abandonnés aux ravages des infidèles.

Grégoire IX fit décréter une *sixième croisade* en 1234. L'expédition fut en partie dirigée par un prince qui pouvait donner au second Baudouin II, empereur latin de Constantinople, et les divisions des croisés mirent obstacles aux efforts. Les vaincus vain s'aperçut, en 1244, à l'invasion des Corasmiens, tribus mongoles ramenées de la Perse, et furent écrasés à la bataille de Gaza. Jérusalem fut brûlée et massacrée par la Palestine devint la proie de ces barbares.

La *septième et la huitième croisade* apparaissent au règne de saint Louis. Ce prince résolut de frapper l'ennemi en Egypte, pays qui, depuis les mêmes symboles, et était devenu en quelque sorte le centre, et le moteur avait prendre de la Mahométisme de Bagdad. C'était deux fois cette voie qu'avaient prise des expéditions différentes de saint Louis. Le roi s'embarqua à Aigues-Mortes en 1248, mettiques et à Damiette. Il fut d'abord fait prisonnier après le désastre de Mansoura et se recouvra la liberté qu'en remettant Damiette (1250). Sa deuxième tentative fut plus heureuse encore. Il partit pour son frère Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles, entraîne par l'espoir chimérique d'indaire le roi maure de Tunis à se *christianiser*, il porta cette fois son armée sur le rivage septentrional de l'Afrique (1270) et mourut devant Tunis avec un grand nombre de ses chevaliers. V. Louis IX.

Avec saint Louis expire le génie des croisades; avec lui s'évanouit l'espoir de reconquérir la terre sainte et le tombeau du Christ. L'Europe chrétienne s'désormais enfin le chemin de l'Orient; vingt ans après la mort du pieux roi, Acre tombait au pouvoir du sultan d'Egypte, et il ne restait plus en Palestine et en Syrie aucun vestige des conquêtes latines. Le but de tant d'expéditions était à jamais manqué, et l'impuissance de la chevalerie féodale constatée pour deux siècles d'efforts sans résultats et d'entreprises avortées.

On a beaucoup disputé sur les causes et les résultats des croisades. L'école philosophique du siècle dernier, jugeant la moralité intrinsèque de ces entreprises extraordinaires, les a représentées comme le fruit de la folie, de la sorte et le plus désastreux du fanatisme; elle n'a vu dans ces guerres résolues, qui ont porte de six millions d'hommes pour la chrétienté, et l'accroissement de la puissance temporelle et de l'opulence du clergé. Mais il y eut en ce point bienfaisant une réaction violente, et, après l'ère de la Restauration, un écrivain du mérite du *Génie du christianisme* dut seulement prolongée sous la Restauration. Les derniers partisans de ces guerres, les représentant de religieux et de justice, un Joseph de Maistre, qui voulait faire revivre des princes sans expérience politique et sans lumières de ce que l'Occident avait trouvé de préféable, soit dans ses conquêtes, soit dans l'Orient, soit dans les diverses impulsions que ces croisades, l'Europe ne pouvait pas se vide en Europe; par exemple, les barons avaient, dans quelques-uns, des fiefs, et leur leurs domaines et de vendre la liberté à leurs serfs, et, par conséquent, de leur leurs expéditions, en y va dans ces idées-mêmes de la nécessité de maintenir la prédominance des communes et de la ruine de la féodalité. Cela pourrait être contredit, car villes libres existaient en Italie et dans les pays du Nord avant les premières croisades; l'Europe ne pouvait pas se bunaisin et le développement inévitable du mouvement ascendant amena le mouvement des associations populaires contre l'oppression du pouvoir féodal, et, d'ailleurs, les Turcs, descendants dont une partie contre de fort la haute puissance féodale, entre-là, et, toute volontaires de leurs ancêtres, mais, au contraire, dans l'excès contraire, ils trouvèrent tout à leur ce qui ne fut pas, et, ils ne trouvèrent nulle part, ils ne trouvèrent rien,

prit du mal, et les frères augustins, frétin par la justice, seront obligés de dire adieu au pays et aux millions de M. de Chassaing. Tandis que les frères bogomiles, les champions de l'idée du pauvre, s'enfoncent honteusement, après avoir semé derrière eux la ruine, la désolation et la mort. M. Bert, l'apôtre des idées modernes, par la creusion d'un établissement copié sur celui d'Arcueil, fondé en 1841 par le maître de Strasbourg, M. Schwiedenpar, ramènera à Bourmont l'aisance, le jour et la vie.

Tel est le résumé succinct de la Croisade, mais, on le sent comme qui en lisant le résumé d'un ouvrage. Il ne faudrait cependant pas croire, que cet exide nouvelle, que l'on a vu ravager Prohé et uniquement politique. Loin de là, des scènes d'amour, des rivalités, des enlèvements, des incidents tragiques et terribles animent le récit d'un bout à l'autre. Peut-être même la jeunesse y jouera-t-elle un trop grand rôle, la partie romanesque n'étroitement une à la partie humanitaire, qu'à l'exception du chapitre consacré à la mission de M. de Chassaing, c'est à peine si l'entrelacement des événements vous laisse le temps de songer au côté politique et social de l'ouvrage. Il faut même que l'intérêt se soit attachante, pour que vous ne puisse fermer le livre avant de l'avoir terminé, et obéisse au style on plutôt du manque de style, qui c'est là, il faut le reconnaître, le parfait défaut de la Croisade naïve. La Croisade naïve, disons-le nettement, malgré nos sympathies pour Lavesse et notre communauté d'idées avec lui, est un ouvrage mal écrit. L'expression est toujours correcte, mais pas toujours concrète et parfois lourde et trivialé ; la phrase, très peu souvent embarrassée, le devient à son tour, l'intérêt du récit et la portée des considérations sociales ne laissent pas au lecteur le temps de scruter minutieusement les détails, comme notre devoir de critique vous impose, tant l'obligation de le faire. Nous y avons d'ailleurs trouvé le plaisir de rencontrer avec quelle fermeté les caractères sont tracés et suivent toujours la même ligne ; ce trait est de plus en plus prédominant leur sitôn.

Croisade contre les Albigeois, poème de Guillaume Tudèle. V. CHANSON DES CROISADES.

CROISAT v. n. [kroi-zn — rad. croix, croisé nombre pluriel une croix). Métrol. Monnaie genoise valant 5 fr. 13.

CROISÉ, ÉE (kroi-zé) part. passé du v. Croiser. Disposé en croix : Bras croisés. Mains croisées. Jambes croisées. Dans la pure, les vaisseaux marchent deux par deux, chacun leur poulaine en berne. (D. de St-F.) Je suis, au pied de la lanière, à trente pas de lui, sur cette de soldat qui, sur deux bâtons croisés, opposait le bord d'une marmite. (Ch. Sagan.) Les quatre amas s'assurent à terre, les jambes croisées, comme des Turcs au comme des tailleurs. (Abrès. Dum.)

Les dards croisés, les larges boucliers
Sont à la hèche la couche Prométhée.
MALHERBE.

2 Qui a pris la croix : Soldats qui pent réclamer un pouvoir tirant de tous ces princes croisés. (Voltaire.)

Sous le ciel, les gens sang a coulé sous ton sceau!
N'entendis jamais marché que vous ton arthème,
Inspirement ils sont tes images et leur bras,
Vous ont bâtis croisés, qui, d'abidine même
Ne voulaient, demandés, qu'arracher ton image !
Leurs crimes ont souvent fait grimer Godefroi.
L. BARBIER.

3 Coupé sous un angle : Des chemins croisés.

— Qui se profitait sur divers points, en divers sens à la fois :

Ce chamadis de sont propos croisés
Remontée aux vertus l'on à toutes opposés.
VOLTAIRE.

— Dont le sang est mêlé : Des animaux croisés. Les races gagnent à être croisées, quand elles ont déjà beaucoup de caractères communs. (Fr. Pillon.)

— Fig. Contrarié, traversé : Il a été croisé dans ses desseins.

— Brus croisés, en Les bras croisés, inactif : Il est le jouer croisés depuis et malin. Je ne puis voir, les bras croisés, l'innocence traitée mère. (Fréder. II.) Je t'en laisse ses trois pour les bras croisés. Ta dois connaître toutes les femmes de Vire. (L. Delatipes.) Avez-vous pensé que l'insistance, les mêmes concerts de dégradation de ma vue? (J. Sandeau.)

... Tu verra, qui croient de trop prentire au jour,
Amant les trois croisés qui l'immoin à son tour.
COMMENAS.

— Blas. Se dit d'un globe surmonté d'une croix, et du pommeau de l'agnean pascal, quand le croisement est d'un émail différent : Le Bonnaire : Bleuy, à l'agneau pascal d'or, le pommeau et la croix d'argent. (Ch. Sagan.)

— Littérat. Rimes croisées, Rimes mêlées, mêlées et alternées. Voici un exemple de l'expression et de la chose :

Je ne sais si je dois pour des vieux croisés,
Construire d'abord un quatrain.
Jolidée de deux tercets ou plusieurs repétées.
LAMARTINE.

2 Vers croisés, Vers à rimes croisées : Voltaire a usurpé d'écrire une tragédie en vers croisés. Il est certain qu'il y a moins de mouvement dans les vers croisés que dans les vers. (Grimm.) A Signifie aussi Vers de diverses mesures employés dans une même pièce et se succédant régulièrement.

— Chorégr. Chassé croisé, Chassé exécuté en même temps à droite et à gauche par la dame et le cavalier.

— Escrime. Se dit du dessus qui n'est pas en ligne et a le pied droit trop en dehors : Vous être croisé, mon pardon d'aplomb.

— Art milit. Feux croisés, Feux portant sur un même point de diverses directions : Il est rare que deux bataillons fera et de feux croisés. V. Fig. Attaque simultanée : Il pourrait, sous le feu croisé des épigrammes.

— Techn. Étoffe croisée, Étoffe travaillée à quatre marches, ou diaper.

— Anat. Ligaments croisés, Nom donné à deux forts ligaments qui se croisent à la partie antérieure et moyenne du genou et derrière le tibia.

— Mamm. Marqué d'une tache en forme de croix : Il y a des renards de toutes couleurs, noirs, roux, blancs, et des renards de fer, des gris argentés, des blancs et noirs et des renards qui ont une ligne noire le long de l'épine du dos et une autre ligne noire sur les épaules, qui le croisent. (Buffon. Suif.)

— Rétom. Dont le prothorax est marqué d'une croix.

— Méd. Marqué de stries croisées : Coquilles croisées.

— Fig. Disposé en croix, en parlant des pétales : Se dit des feuilles et des rameaux qui sont opposés par paires, et dont les paires sont régulièrement à la paire précédente.

— s. m. Croisement qui a pris la croix : Les ordre des croisés. Le bâtin devait se partager selon les croisés. Les Templiers, ordre des croisés. (V.). Les croisés trouvaient partout des traîtres, et le prince de Galilée fut pris par les intérêts d'un ennemi inutile. (Montesq.) Nous sommes les fils des croisés, et nous en recevons le nom de croisés. (Ch. de Valvins. (De Mon-talembert.)

Ce sa sonde plus et les belligeux ennemis
Dont les croisés en foule inondaient les tiers saints.
DELILLE.

— Nouveaux croisés, Confédérés polonais, qui massacraient les juifs.

— Techn. Nom générique de toutes les étoffes unies dont l'armure ne le croisement qu'un affilé, et dont les marches sont régulièrement régulier.

— Chorégr. Pas de bâtons qui soutiennent une corde d'acrobate.

— Blas. Ellipse. Se répétait en lesvers pour les nombre d'une croix.

Croisés (Ligue), drame de Rotebeau. Mme de Sévigné a dit : « Il est vrai que nous avons eu quo nous reproduisions : « Des Anons de notre mère ont été mis en pièces par les Turcs. Une jeune fille, croyant que son amant a pris dans une guerre, s'est fait un habit d'homme à Jérusalem, dans un ordre consacré à servir les malades. Le sultan dans son cœur est une chevalier désespérément blessé ; elle vient le trouver de son vivo, et, se trouvant fort peu sous sur lui, elle se met à pousser pour le pansser. Le sultan, dans un moment de douleur, prononce le nom de sa maîtresse ; l'infortunée reconnaît ainsi son amant. Il vient d'en avoir, et il qu'une espèce d'homme, pour devoir et le convertissent que la religieuse ; il demande, dans la croisade, dans un tournoi, à être ensuivie vivante ; et le malheureux chevalier, revenant de nouvelles de l'origine, entend l'origine et les voix souterraines qui lui reprochent ses Morts pour ne pas avoir vu encore et qui l'aime. Cette situation est déchirante ; mais tout finit heureusement. Les Turcs, conduits par le jeune chevalier, viennent délivrer la religieuse, et des maximes douces, mais un peu faciles, terminent la pièce à la satisfaction de tous les spectateurs. La critique serait satisfaite comme le public, si Rotebeau avait mieux, dans ses tableaux, avait le crédit des caractères à la manière de Sedaine.

CROISEAU s. m. (Kroi-zô) Ornith. Autre nom de pinson bleu.

CROISÉE s. f. (kroi-zé — rad. croisé, part. du croiser). A cause des anciennes fenêtres divisées en croix). Baie, ouverture pratiquée dans un mur pour donner du jour et de l'air à l'intérieur d'un édifice : Se mettre à la croisée. Se jeter par la croisée. Regarder à la croisée. L'auteur jeune, M. de Bernis, d'Versailles, passa par une fenêtre, croyant passer par une porte, et tombe du premier étage ; voilà ce qu'on appelle tomber comme pour la croisée. (Mme de Sévé.) Ecrit-croisée, Fenêtre de couvent cadenassée, mais très-étroite.

— Par ext. Châssis à jour, ordinairement vitré, placé sur la baie d'une ouverture : Fermer une croisée. Enfoncer une croisée.

— Fenêtre dont objets se croisent : Le théâtre est encha par la croisée des fils de retraite, de déchirons aux croisées des chemins. (J.-J. Rousseau.)

— Hist. A signifié croisade.

— Mar. En mer, Grande envergure des voiles, et en rade, Longueur des vergues : Ce bâtiment a peu de croisée. A l'ouverture des portes d'un ancre : Cette ancre a trop peu de croisée.

— Art milit. Terme géométrique par lequel on désignait autrefois les opées qui n'avaient pour garden que deux quilloes droits, parce que ces pieces formaient une croix avec le lance. Nom que l'on donnait à la partie de l'épée où se trouvait cette croix.

— Archit. Partie d'une église qui remontre la nef à angle droit, en avant de l'autelo, de façon à former une croix. On dit plus ordinairement TRANSEPT. Croisée d'ogives, Croisée munie de nervures voûtes d'arêtes.

— Techn. Rayons en croix d'une roue d'horlogerie ; Branches d'une croix d'orfèvrerie, ordinairement au nombre de quatre, comme qu'on y ajoute. Il faisait croix de bois à l'autel et de pierre à l'épigrammes. (Ch. Sagan.) Croix de fer dorée et sert l'épingleur pour passer les fils de laiton ; Chaînon en cuivre qui fait partie des machines à lainer, et dans lequel sont renfermés les chardons : Après un certain nombre de noms, on, ajoutant les chaînons pour en remplacer les chardons.

— Pièces étées en croix dans l'axe d'un devant, l'un correspondant de fils transverses, dans lui tissus, à Triangle destinés à mettre en ordre les chaînes. Pièces de bois en croix, Pièces en croisées, Pièces qui fait partie à la coupole, vers le milieu du dôme.

— Min. Planche clouée au chevillée sur la face intérieure du boisage d'un puits de mine, pour empêcher la solidité de se détacher et de rouler les parties.

— Typogr. Pièce en croix placée au tourillon supérieur de la presse.

— Agric. Bêtons croisés au bout d'une rue.

CROISELLE s. f. (kroi-zé-le). Comm. Sorte de gaze.

CROISEMENT s. m. (kroi-ze-man — rad. croiser). Action de croiser, de disposer des objets en croix.

— Blas. A signifié croisade.

— Encr. Croisement du fer, Action de croiser les fleurets, les épées.

— Chasse. Fig. Croisement de voie, Point où deux voies se croisent, et Appareil croisé dans lequel les pierres sont posées alternativement à la fois entre intersection à lion : Dans tout changement de voie, il y a nécessairement des croisements en voie. Croisement des voies, Point où deux voies se croisent. Quand on sera contraire doivent se croiser : Les voies de service déterminent les point de croisement des trains. Si deux trains doivent se croiser, le chef de gare prévient immédiatement dès minutes avant l'arrivée du premier train, et il le prévient de son fer et à donner l'arrivée des trains. (C. de Pagevilles.)

— Techn. Disposition des fils qui, par leur entrecroisement, forment un tissu : Dans les tissus, quel que soit leur genre, proviennent de deux quantités différentes, et dans le cas quelle on a donné à son armures fondamentales. (Fédor.) Les quatre croisements principaux sont le taffetas, le batavia, le serge et le satin. (M. Pelletier.)

— Econ. rur. Mélange de deux races d'animaux mises par l'accouplement : Les vaches provenant d'un grand secours à croisement ne donnent pas de bons résultats, les accouplements qu'il paraît. (Mahl. de Dombasle.) On ne doit conclure à regarder les chiens comme d'une seule espèce, quoique leurs croisements ne donnent pas lieu à des métis. (L. Gerbe.) Il y a quelque espèce d'hommes, pour que les croisements entre toutes les races produisent des métis, et d'autres, non. (Maquet.) On parle beaucoup du croisement ; mais le croisement, sans la sélection, ne donne que des produits hétérogènes sans fixité. (Pillon.) Croisement des sangs, Croisement : Cet acteur est le croisement de deux sangs différents.

— Arboric. Opération qui consiste à croiser les branches d'arbre inclinées sous un certain angle, de manière que ces branches forment des triangles : On applique le croisement sur notre fruitier, en espalier ou en plein vent, en plein vent et en espalier.

— Géogr. Chem. de fer. Le croisement du rails le plus simple est celui que l'on emploie sur les chemins de fer secondaires ; il consiste en un rail mobile autour d'un axe de rotation placé en son milieu ; cette disposition le laisse la pointe libre qu'à une seule voie. Le croisement à deux pointes mobiles permet sur les chemins de fer où le croisement a un parcours plus considérable, de ne pas laisser aux bouches des roues, à couder les deux pointes mobiles à la fois. Le croisement de manœuvre à les lues servir de contre-rails, et les croisements en forme de pattes de lièvre ouvrent un point pour éloigner de l'intersection des lignes extérieures des rails ; Ligne. Pour forcer les trains à suivre le fils des rails et empêcher les déraillements qui quelquefois produisent les secousses, on dispose des contre-rails dans le voisinage des rails dans intersection.

On distingue encore les croisements sous pattes de lièvre mobiles, employés sur le chemin de Newcastle-Carlisle, dans lesquels on a cherché à supprimer l'interruption des rails à la jonction, en les appuyant contre collier en moyen d'un ressort ; les croisements à rails mobiles, employés sur le chemin d'Ilford, à Anniver, au point de bifurcation des lignes de Versailles et de Saint-Germain ; les croisements à pointes mobiles, appliqués au chemin de fer d'Orsay pour faciliter le passage des cahots du matériel du système Arnoux ; les croisements Burleigh, Pâtons, en rails Brunel, en rails Vignoles, dont seule pince, mobile fer et fonte, en fer Grimm, en fer d'une seule pièce de M. Bastelle, en acier fondu, qui tous remplissent le même but que les croisements ordinaires et ne laissent pas des différences plus de dédoublé et le système de fabrication.

En général, dans tous les croisements, la pointe au cœur est formée d'une seule pièce de fonte de fer ou d'acier, dont la forme varie en longueur ; on ne donne jamais moins de 0m.10 d'épaisseur à son extrémité ; celle-ci est obtenue en refoulant le métal à chaud, après pas les rouen. Les pattes-de-lièvre rectangulaires ordinaires en chêne ne conviennent, soit par les consonts, soit par le manque de solidité, à la circulation des trains de marchandises. Nos certaines lignes, on a fait usage d'un rail spécial dont la tige présente une dilatation d'un vingtième sur la base du patin ; plus récemment, on a fait usage de fonte.

Consulter les ouvrages de MM. Perdonnet et Valdemous, pour tous les divers systèmes de croisements établis jusqu'à ce jour.

— Econ. rur. Le croisement, dit M. Guyot, est l'opération qui consiste à accouplé pour la propagation, des individus de même espèce, mais de races différentes, en vue de perfectionner la moins bonne. Le croisement a pour but de créer une race locale le moins entre les races que l'on croise. Celui qui veut élever le cheval arabe, le barbe, Darham, le baine dollaire, ne saisse pas de le croire par croisement ; il importe de mêler ces de fonctions de ces races, et les fait reproduire à l'étalé du pouvoir. Quand on croise le cheval, il cherche à trouve la vitesse du cheval de course et la corpulence de la jument normande ; le résultat de la nature dorhan à la vitesse de la jument normande, et le cheval du dolibay au lainage du mérinos ; le moyenne de courant d'Arabie à la taille des race chevalines d'Europe, les deux races que l'on croise, l'une est appelée race croisante, et est la race qui les introduit dans le sang ; l'autre est améliorante ; et celle que l'on veut améliorer, et qui reproduit le croisement, et les deux races, dit M. Magne, est dite par ferme race croisée ; par reproduction nul produit qui résultent de leur mélange, et qui reçoit le nom de métis. Quand on croisera le sang, selon le moins de fois que les types sont entrés dans le croisement. Le croisement produit des deux productrices par sang : le croisement dans le croisement est d'un cheval de course rat au demi-sang ; le trois quarts de sang est le fruit d'un cheval pur sang et d'un demi-sang ; une poulicho anglo-normande demi-sang est le fruit d'un cheval pur sang demi-sang et trois quarts de sang. Il revient toujours le croisement du même sang, en obtenant des sept huitièmes, des quinze seizièmes de sang, etc. : le emploie souvent les mots métis et croisés, pour désigner les produits d'un croisement de 50 centièmes. Ainsi l'on dit : prémier croisé ou premier métis, deuxième croisé ou deuxième métis, etc. On appelle à ces dénominations le nom des races, pour indiquer la nature des produits : le demi-sang dolibay est le produit du croisement du bélier dolibay avec une femelle de la race normande. Lorsque les croisements sont plus avancés, on reprée le nom de la race qui est entée le plus souvent dans la génération : ainsi on dit métis anglo-normand, trois quarts de sang anglais, pour désigner le produit ainsi d'une jument anglo-normande demi-sang et d'un cheval pur sang anglais ; comme ainsi on beaucoup-métisse ainsi quatre de sang, on dit deuxième croisé, en deux mêmes métis décroisés

éliminer ; un sang étranger est seul rapide de effecez. Ainsi, au donnant leurs juments à l'étalon anglais, les éleveurs normands ont fait disparaître le carnage, jadis si commun chez les chevaux de cette contrée. On peut de même, par les *croisements*, combattre la flexion des jambes des yeux, détruire le tournis et les affections nerveuses qui amènent le moment sortons. Enfin on a reparé le *croisement* comme nécessaire pour éviter la dégénérescence des races, et conserver leur santé. Mais ce *croisement*, qui est souvent cette opinion, aujourd'hui qu'il ne fait non compensation lorsque on prend, pour reproduction, des animaux du Midi et ceux du Nord, « il semble, disait Buffon, que la moitié du beau et du bon est perdu pour toute la terre, et que dans chaque climat il n'en existe que moitié, ou du moins, que le beau, à moins qu'on ne la réunisse à une autre qu'on prise au loin ; en sorte que pour avoir de bons grains, de belles fleurs, etc. il faut en échanger les graines et les racines les unes dans la terrain qui les a produites ; et de même pour avoir de beaux chevaux, de bons chiens, etc., il faut donner aux femelles du pays des mâles étrangers, et réciproquement aux mâles du pays des femelles, etc. ; car, sans cela, les grains, les fleurs, les animaux dégénèrent. En réunissant ensemble les races, et autant en les renouvelant toujours par des mariages étrangers, la force, ou plus de perfectionner, et la nature se relève et donne tout ce qu'elle peut produire de meilleur. » On a considéré aussi le mélange des peuples comme très-favorable au développement de la race humaine. Il est reconnu sur ce que des incidents nouvent savoirs par les étrangers, comme les cités comme entes, les ports de mer, les villes de guerre, ont eu population plus belle que les centrées noblées des Alpes et des Pyrénées, qui sont le point de vues de mariages, et dont les habitants se marient entre eux depuis trois longtemps. Vendée, qui contribue la prospérité des grandes villes au nombre considérable d'étrangers qui les fréquentent. « La grande quantité de gens de province qui s'établissent à Paris, dit-il, contribue beaucoup à rendre cette capitale le siècle de l'ancienne Rome. Les grands génies, les hommes d'esprit, les talents qui s'y trouvent, doivent sans doute leur naissance aux mariages fréquents de province avec des étrangères. Ces alliances ne sont pas des *croisements*, le hasard, quelquefois le nécessité, entraînent des choses bien très-différentes, et est produit de très-bonnes races. Plus il y a de mélange, plus nous vîtes plus elle devient célèbre. C'est en partie pour cela que les villes maritimes, qui sont plus que toujours fréquentées, et qui abondent en étrangers, paraissent plus de grands hommes que les autres villes. » Il résulterait de ces affirmations que le *croisement* contribue à perfectionner toutes les espèces. Or si l'on se demande si le *croisement* est nécessaire pour conserver en bon état de rapport nos animaux domestiques, on trouve que la décroissance n'est pas aussi rapide que le prétendent Buffon, Bourgelat et les autres. Les races dégénèrent quand on ne les renouvelle pas, et quand on ne les nourrit pas de nourriture bien nourrissante. Mais, si le renouvellement pas en cliés-mêmes en principe de destruction réclamant *absolument* le *croisement*. Le *croisement* modifie, il ne conserve pas. Sans contester les bons effets des croisements, on ne saurait en exagérer l'influence que leur attribuent la force et la bellis santé que les habitants des montagnes, comparés à ceux de mer doivent, en grande partie, à leur richesse et à leur bien-être. C'est pourquoi, tout aussi qu'on a considéré les mariages entre cousins, dans les montagnes, comme causes des affections morbides produites surtout par la nature et la rigueur du climat. Ensuite, si l'on compare les habitants de différents quartiers de certaines villes, on reconnaît facilement que l'influence de l'air est la plus puissante, et que pour créer une belle population, il vaut bien mieux de réunir des individus de contrées éloignées. A l'appui quoi on tire des vétérinaires. Il y a deux mots à répondre. D'abord toutes les plantes importées à leur pays indigène, le seigle, le pêcher, le laurier, le chanvre en sont trop les conservées ; mais quand bien même la dégénérescence des plantes serait un fait certain, elle ne prouverait pas celle des animaux, il ne paraît donc pas nécessaire de croiser sans cesse les races pour les maintenir en santé, mais il est nécessaire de les mélanger seulement lorsque vous cliez mieux les affaiblir par la dégénérescence, et dès les particularités de formes en d'organisation qui les amènent, même toujours aux services que nous leur demandons.

D'après quelles règles doivent se faire les *croisements* ?

Il est d'abord nécessaire de bien apparaître les deux races croisées, relativement aux formes et au tempérament. Un au croisera par le cheval de course ou le cheval utaire avec les juments costaudes ou flemmardes, propres au gros trait ; et il est reconnu que ces *croisements*, trop souvent trouvés, donnent de mauvais produits. « Les Bouchard, cette doctrine, dit M. Magne, professeur depuis longtemps ancien, est fait beaucoup de mal à nos éleveurs ; ils sont cause qu'on a rempli quelques-unes de nos provinces d'animaux décousus, sans valeur, à jambes grêles, à tête lourde, à croupe chevaux. » Il faut aussi, dans les *croisements*, avoir égard aux tempéraments qui dominent dans les races. Les tempéraments indiquent des dispositions, des aptitudes, des variétés en maladies, dont il faut tenir compte dans le choix des races pour le *croisement*. Quand le tempérament sanguin existe avec prédominance du système musculaire, les chevaux qui appartiennent à ce type vit fourniront beaucoup de viande. Ce tempérament est ordinairement le plus recommandé, de la noblesse, et même peu de résistance aux maladies contagieuses. Il est bien avantageux au point de vue de la production de la viande, car il rend les animaux vigoureux, et les rend moins exigeants. Le tempérament nerveux est propre aux animaux irritables, qui ne peuvent pas rester en repos ou travail. La réunion des deux derniers tempéraments, qui se rencontrent souvent chez les animaux nerveux lymphatique sont faciles, irritables, prêtent à des maladies, surtout du travail, mais s'épuisent bientôt. Les nerveux sont de plus dépourvus de

Un haut-cofondeur que graviemment le sang étranger dans les races indigènes. « Dans tous les croisements, dit M. Magne, on doit se prévoir à chaque génération à la race croisée, au type étranger, dont les caractères que les deux races sont bon appariées, il est intéressant de les rapprocher, et, au moyen du croisement, du troisième degré par exemple, on ne peut plus rien prévoir. Ou bien, dans les caractères de la race qui se forme, tout en la surveillant et en lui donnant des soins, on ne peut rien prévoir du climat, qu'il y a trois choses à craindre : les maladies, les accidents, et les vices vers les défauts de la race indigène, l'indépôt des soins, et le climat. Il est reconnu quelles le remédiaux trop grande de ces trois choses, et que, quelquefois, on ne peut fois il ne suffit pas de faire reproduire les mêmes parents ; il faut encore, et le plus utile de les faire retrograder vers le type qui n'amélore. Ainsi, par exemple, dans le croisement du cheval de course avec une race de race, il faut quelquefois donner à des mêlées qui ont les caractères du cheval de course trop marqués, des mâles de la race indigène, dans le but de modérer la vitesse et l'énergie du cheval noble, sans perdre la vitesse et l'énergie du cheval noble, sans perdre la vitesse et l'énergie du cheval noble.

La troisième règle du *croisement* consiste à rapprocher des mêles préférablement à des femelles. Les mâles ordinairement donnent la vitesse, la force, la vigueur, et les femelles ne donnent que la force, et la vigueur. Ainsi, le cheval de course, il faut quelquefois donner à des mêlées qui ont les caractères du cheval de course trop marqués, des mâles de la race indigène, dans le but de modérer la vitesse et l'énergie du cheval noble, sans perdre la vitesse et l'énergie du cheval noble.

La troisième règle du *croisement* consiste à rapprocher des mâles préférablement à des femelles. Les mâles ordinairement donnent la vitesse, la force, la vigueur, et les femelles ne donnent que la force, et la vigueur. Ainsi, par exemple, dans le croisement du cheval de course avec une race de race, il faut quelquefois donner à des mâles qui ont les caractères du cheval de course trop marqués, des mâles de la race indigène, dans le but de modérer la vitesse et l'énergie du cheval noble, sans perdre la vitesse et l'énergie du cheval noble.

La troisième règle du *croisement* consiste à rapprocher des mâles préférablement à des femelles. Les mâles ordinairement donnent la vitesse, la force, la vigueur, et les femelles ne donnent que la force, et la vigueur. Ainsi, par exemple, dans le croisement du cheval de course avec une race de race, il faut quelquefois donner à des mâles qui ont les caractères du cheval de course trop marqués, des mâles de la race indigène, dans le but de modérer la vitesse et l'énergie du cheval noble, sans perdre la vitesse et l'énergie du cheval noble.

Les *croisements* ont souvent pour but de perfectionner des espèces. Or si l'on se demande si le *croisement* est nécessaire pour conserver en bon état de rapport nos animaux domestiques, on trouve que la décroissance n'est pas aussi rapide que le prétendent Buffon, Bourgelat et les autres. Les races dégénèrent quand on ne les renouvelle pas, et quand on ne les nourrit pas de nourriture bien nourrissante. Mais, si le renouvellement pas en cliés-mêmes en principe de destruction réclamant *absolument* le *croisement*. Le *croisement* modifie, il ne conserve pas. Sans contester les bons effets des croisements, on ne saurait en exagérer l'influence que leur attribuent la force et la bellis santé que les habitants des montagnes, comparés à ceux de mer doivent, en grande partie, à leur richesse et à leur bien-être. C'est pourquoi, tout aussi qu'on a considéré les mariages entre cousins, dans les montagnes, comme causes des affections morbides produites surtout par la nature et la rigueur du climat. Ensuite, si l'on compare les habitants de différents quartiers de certaines villes, on reconnaît facilement que l'influence de l'air est la plus puissante, et que pour créer une belle population, il vaut bien mieux de réunir des individus de contrées éloignées. A l'appui quoi on tire des vétérinaires. Il y a deux mots à répondre. D'abord toutes les plantes importées à leur pays indigène, le seigle, le pêcher, le laurier, le chanvre en sont trop les conservées ; mais quand bien même la dégénérescence des plantes serait un fait certain, elle ne prouverait pas celle des animaux, il ne paraît donc pas nécessaire de croiser sans cesse les races pour les maintenir en santé, mais il est nécessaire de les mélanger seulement lorsque vous cliez mieux les affaiblir par la dégénérescence, et dès les particularités de formes en d'organisation qui les amènent, même toujours aux services que nous leur demandons.

D'après quelles règles doivent se faire les *croisements* ?

Il est d'abord nécessaire de bien apparaître les deux races croisées, relativement aux formes et au tempérament. Un au croisera par le cheval de course ou le cheval utaire avec les juments costaudes ou flemmardes, propres au gros trait ; et il est reconnu que ces *croisements*, trop souvent trouvés, donnent de mauvais produits. « Les Bouchard, cette doctrine, dit M. Magne, professeur depuis longtemps ancien, est fait beaucoup de mal à nos éleveurs ; ils sont cause qu'on a rempli quelques-unes de nos provinces d'animaux décousus, sans valeur, à jambes grêles, à tête lourde, à croupe chevaux. » Il faut aussi, dans les *croisements*, avoir égard aux tempéraments qui dominent dans les races. Les tempéraments indiquent des dispositions, des aptitudes, des variétés en maladies, dont il faut tenir compte dans le choix des races pour le *croisement*. Quand le tempérament sanguin existe avec prédominance du système musculaire, les chevaux qui appartiennent à ce type vit fourniront beaucoup de viande. Ce tempérament est ordinairement le plus recommandé, de la noblesse, et même peu de résistance aux maladies contagieuses. Il est bien avantageux au point de vue de la production de la viande, car il rend les animaux vigoureux, et les rend moins exigeants. Le tempérament nerveux est propre aux animaux irritables, qui ne peuvent pas rester en repos ou travail. La réunion des deux derniers tempéraments, qui se rencontrent souvent chez les animaux nerveux lymphatique sont faciles, irritables, prêtent à des maladies, surtout du travail, mais s'épuisent bientôt. Les nerveux sont de plus dépourvus de

Un haut-cofondeur que graviemment le sang étranger dans les races indigènes. « Dans tous les croisements, dit M. Magne, on doit se prévoir à chaque génération à la race croisée, au type étranger, dont les caractères que les deux races sont bon appariées, il est intéressant de les rapprocher, et, au moyen du croisement, du troisième degré par exemple, on ne peut plus rien prévoir. Ou bien, dans les caractères de la race qui se forme, tout en la surveillant et en lui donnant des soins, on ne peut rien prévoir du climat, qu'il y a trois choses à craindre : les maladies, les accidents, et les vices vers les défauts de la race indigène, l'indépôt des soins, et le climat. Il est reconnu quelles le remédiaux trop grande de ces trois choses, et que, quelquefois, on ne peut fois il ne suffit pas de faire reproduire les mêmes parents ; il faut encore, et le plus utile de les faire retrograder vers le type qui n'améliore

forme de croix, dont se sert le Carmes.

— Bias. Petite croix : *Eva semé de croisettes.*

— Bot. Nom vulgaire de la violette à feuilles en croix appelé aussi au genre crucianelle : *La* CROISETTE *selon nécessitoient dans les bois.* (V. de Bonnay.)

— Mamm. Nom vulgaire de la stauroïde gris-ardoise, parce qu'elle se promène en croisées grosses de manière à figurer une croix.

— Encycl. Blas. V. CROIX.

CROISEMENT, s. m. (Croisème — rad. croise). Mar. Nœuds que réunit, qui parcourt et surmoulte une croisiaine. Ensemble de croisiaines d'un de ces nœuds : *Ancrure saine meritant de croisiaines offre deux nœuds et croisiaines plus hardies, des combets plus hardiques et des ancres plus glorieuses que crosse qui ultimement croisiaines (Fréquent communément de ce siècle.* (Moulin.)

— Mamm. Fibre qui croise les autres.

— Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de mer de la montée.

— Adjective : *Nature* CROISEUR.

CROISEUR-COMPTEUR, s. m. Techn. Machine propre à compter le nombre des croisées : *Des* CROISEUR-COMPTEURS.

CROISIC (LE), ancien Croisillonne, ville maritime de France (Loire-Inférieure), chef-lieu de canton, arrondi. et à 50 kilom. de Savenay, 445 kilom. S.-O. de Paris; pop. 4,921, 4,816 hab. — pop. tot. 7,818 hab. Bureau d'hydrographie; bains de mer. Le Croisic offre un port de mer garni de beaux quais et d'agréables promenades plantées, dont l'ensemble ne manque de la presqu'île sur laquelle est bâtie la ville. Les environs du Croisic contiennent 31 bourgs de moins maisons, sous la ville exportation chaque année plus de 14 millions de kilogrammes de sel, non compris celui qui est enlevé par le gouvernement. Le sel forme une branche d'industrie considérable dans le canton. Plusieurs chapelles, du moins de recherch; construction de cavures; nombreux du nom, nommées de Bretagne, la plupart des plus fréquentées et aussi des plus sûres du littoral.

La presqu'île sur laquelle s'élève aujourd'hui la ville du Croisic était occupée, dès-on, au XIe siècle, par une colonie de moines venus de l'île, évêque de Nantes, convertis au christianisme. Ils s'y étaient construit 31 bourgs et 31

tage, entre les pinds emplumés des pigeons et la membrane qui relie les doigts entre eux, entre la quatrième plus ou moins grande de divers des oiseaux nouvellement cloïs et la couleur foncée de leur plumage, entre les poils et les doigts du chien glaireux de l'Turquie? Les exemples de phénomènes qu's'appliquent la loi de *corrélation de croissance* sont nombreux; ; un des plus frappants est la différence si marquée que l'on observe entre les fleurs extérieures et les fleurs centrales de quelques ombelles composées et ombellifères. Mais rien ne croit pas que cette différence puisse être expliquée d'une manière satisfaisante pour d'autres causes. « Chacun sait, dit-il, la différence qui existe, chez la pâquerette par exemple, entre les fleurons de la circonférence et les fleurs du centre. Cette différence est souvent accompagnée d'avortement des organes quelquefois des organes fleurs. Chez quelques composées, les graines aussi diffèrent et de forme et en structure; et l'avaine inférieure, avec des graines accentuées, est différente, non que l'a constaté Cassini. Quelques auteurs ont attribué une différence à la pression, et la forme des graines produites par les fleurons complets de quelques composées semble appuyer cette supposition. Mais, à l'égard de la corolle des ombellifères, le docteur Hooker a constaté que « si nous observons que les fleurs pèces en les ombelles sont le plus serrées que les fleurs du portrait différent le plus fréquemment de celles du centre. On pourrait penser que le grand développement des pétales extérieurs, en détournant la nourriture destinée à d'autres parties de la fleur, en fut la cause d'avortement; mais, chez certaines composées, il y a une différence entre les graines du pourtour et du centre, sans aucune différence entre les corolles... A l'égard des différences qui on observé chez des corolles en les ombelles, entre la corolle des fleurs centrales et celle des fleurs extérieures, rien ; ainsi l'opinion que les fleurons du pourtour sont le résultat de la pression, dont l'intervention est avantageuse à la fécondation des plantes de ces deux ordres, ne semble supposition ni ne semble pas dégénérée de la transmissance; et sans telle particularité de structure ou en effet de quelque autre nature ces plantes, l'élection naturelle peut être intervenue pour la rendre avantageuse. Mais quant aux différences dans la structure internes de ces fleurons, différences qui semblent pas toujours en rapport direct avec la fécondation, il est probable que, si possible qu'elles naient de quelque avantage, à la plante. Cependant, parmi les ombellifères, ces différences sont si considérables, que graines sont quelquefois orthospermes dans les fleurs extérieures, et cœlospermes dans les fleurs centrales; de sorte qu'Augustin-Pyramus de Candolle a établi sur ces différences les principales subdivisions de l'ordre. Il suit de la que des modifications de structure considérées par les classificateurs méthodistes comme dans d'un haute valeur, peuvent être uniquement dues aux lois de la *corrélation de croissance*, sans être, autant du moins que nous en pouvons juger, du plus léger avantage à l'espèce. »

Toutefois on doit, selon l'éminent naturaliste que nous venons de citer, se montrer scrupuleux dans l'application de cette loi générale *corrélation de croissance*. Souvent, en effet, on peut être tenté de lui rapporter certaines modifications qui l'animal ou la plante a simplement héritées de ses ancêtres. Il peut arriver, par exemple, qu'un individu transmette à ses descendants une certaine particularité qui devient avantageuse à leur espèce d'élection naturelle. Après quelques milliers de générations une nouvelle particularité, tout à fait indépendante de la première, deviendra à son tour à avantage de cette espèce. On serait donc en droit de rapcher une certaine corrélation entre les deux particularités, qui sont en réalité complètement étrangères l'une à l'autre. Ainsi M. Alphonse de Candolle a remarqué qu'on ne trouve jamais de *sarmentes* ailées dans un ordre de plantes bicoyl. M. Darwin montre qu'il n'y a aucu doute pas la *corrélation de croissance* ait, en effet, si les sarmentes ailées ont été formées par voie d'élection naturelle, mais que ces vaient évidemment se former que dans les fruits déhiscents.

— *Compensation et économie de croissance.* Le principe de la *compensation de croissance* « le balancement des organes et des fonctions dans la philosophie zoologique par Gœthe et Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, dans la philosophie naturelle par Fryman de Candolle. Réuni au principe des connexions, il constitue la grande théorie des *corrélations*. Le principe de la *compensation de croissance*, et le complément de principe de connexion, tandis que celui-ci, s'attachant à ce qu'il y a de plus fixe et de plus constant dans les organes, montre l'unité conservée au milieu de leurs variations et leurs apparentes, enfin, s'appliquant à ces diverses alles-mêmes, nous révèle, mieux leurs causes, du moins leurs relations de coexistence. Voici en quels termes Gœthe a exposé le principe de la *compensation* ou du *balancement de croissance* : « En considérant avec la notion d'un type, ne fût-qu'ébauché, les animaux supérieurs appelés mammifères, on trouve que la nature est circonscrite dans son pouvoir créateur, quoique les variétés de forme soient à l'infini à cause du grand nombre des parties et de leur extrême modifiabilité. Si nous examinons attentivement un animal, nous verrons que la diversité des formes que le caractérisent provient uniquement de ce que l'une de ses parties devient prédominante sur l'autre. Ainsi, la girafe, le cou et les extrémités sont fatoriens aux dépens du corps, tandis que le rhinocéros a leur dans la longueur. Il existe dans nous les os vertes de laquelle une partie ne peut pas grandir sans que l'autre ne diminue d'une autre, et *vice versa*. Telles sont les barres du crâne l'antérieure et la postérieure, qui tique se joue de la manière la plus bizarre et qui, par conséquent, ne peut pas se prêter à rendre compte; cette force plastique règne en souveraine dans ces limites, peu étendues, mais remarquables, de l'organisation. Le total, éternel au budget de la nature est fixé; mais elle ne peut pas, en effet, rester les qualités le lieu dépense qu'il lui plaît. Pour dépenser d'un côté, elle est forcée de économiser de l'autre... Pour rendre palpable au quinque ; il faut dans la nature, les parties les restent entre les additions et les soustractions de la nature, nous pouvons comparer les vertèbres des serpents occupent une place très-élevée parmi les êtres organisés : ils ont une tête petite, munie d'un cerveau, un système bien partait, c'est-à-dire d'une mâchoire remarquable par la longueur et la force, et se prolonge pour ainsi dire à l'infini, parce qu'il y a de nature de plus. » Petit pas vers la théorie nécessaire. Du moment que ceux-ci apparaissent dans le budget, il faut que les parties de ses bras trac-courts, et prolongement indéfini du trouc; s'arrête, et le corps se raccourcit. La de nécessairement, la différence intérieure de la gremoulie réduit son corps à un tronc, muni d'un appendice rudimentaire, et celui du crapaud diffère d'élargi en vertu de la même loi. »

M. Darwin pense que les cas de *compensation* de croissance nécessaires cités plusieurs fois ci-dessus ne sont les plus généraux qu'il apprelle loi d'*économie de croissance*, et qu'il formule de la manière suivante : « Si un individu naît avec un temps continuellement d'économiser sur chaque partie de l'organisation, il arrivera, sans des conditions de vie changeantes, un organe quelconque ainsi formé d'une manière grande utilisé, l'élection naturelle s'emparer des tendances de rencontrant. Il est probable, ajoute-t-il, qu'il ne pourra qu'il doit être avantageux à chaque individu de l'espèce, et que plus perdre autant de forces nutritives à construire un organe inutile. » Ainsi, selon le naturaliste anglais, l'économie de croissance consiste dans la longue suite des temps à réduire et à dépenser moi-organe, ou tout au moins, à ne jamais, sans des conditions de vie changeantes, un organe quelconque ainsi formé d'une manière grande utilisé, l'élection naturelle s'empare des tendances de rencontrant. Il est probable, ajoute-t-il, qu'il ne pourra qu'il doit être avantageux à chaque individu de l'espèce, et que plus perdre autant de forces nutritives à construire un organe inutile. » Ainsi, selon le naturaliste anglais, l'économie de croissance consiste dans la longue suite des temps à réduire et à dépenser moi-organe, ou tout au moins, à ne jamais, sans des conditions de vie changeantes, un organe quelconque ainsi formé d'une manière grande utilisé, l'élection naturelle peut être intervenue pour la rendre avantageuse. Réciproquement, l'élection naturelle peut être à la développer quelque organe quelconque, sans nécessiter en compensation la réduction de quelque autre partie de l'organisme.

CROISSANT s. m. (kroi-san — rad. *croître*). Astr. Temps qu'il écoule de la nouvelle à la pleine lune, pendant lequel la partie éclairée, visible pour nous, croît d'une manière continue : *Le jour du croissant*, *le premier croissant*, *le croissant mi-ne destiné*. (Chateaub.) Chaque du croissant.

Au front des deux le croissant *croissant* Arrondissant son disque pâlissant.

BELLEVOYE.

2 Chacun des jours d'une lunaison :

Au dixième croissant de la lune nouvelle, Le peuple de Rome se mutina et trent rebelle.

DUMAS.

— Par anal. Objet ayant la forme, le croissant de la lune : *Les corne courbées en croissant*. *Mémoires, ambassadeur des arts à Philippe*. *Le croissant* ; *le croissant de Diane*, *dont les armes sont ornées de trois* CROISSANTS *d'or*. (Mérry.)

— Par plurant. Cornes dont on est convenu de mettre les disques trahis : *Le croissant* CROISSANT. *L'ayer au croissant*, Appartenir à la classe des mais trahiques :

. . . . . Ses amoureux

Toujours l'entraîne à *tuer au croissant*.

— Blason. Figure en forme de croissant, pure, qu'il, cent décorée d'un croissant : *Arborer le croissant*, *On croyait deux mois les temps changés en mosquées*, *le croissant arborait de la croix*. (Ch. Nodier.)

On prophète imposteur les trèfles lunaires Arborant le croissant sur vingt clubs musulmans.

ARNAULT.

2 Empire turc : *Le* CROISSANT *o* nations. *Ils humilièrent le croissant*.

C'est Corse; le croissant en dépospèle l'invention; Le Turc y règne en paix au milieu des tombeaux.

C. DELAVIGNE.

— *Ordre du Croissant*, Ordre de chevalerie fondée par Charles et René d'Anjou. L'ordre *ordre fondé par* Selim III en 1799 : *Il a morte que le Grand Seigneur le décorda de l'ordre* DU CROISSANT. (Dupin.)

— Blas. Figure de croissant. *Le Croissant montant*, Celui dont les pointes sont tournées vers le chef ou partie supérieure de l'écu, en qui est la cas le plus ordinaire. *Croissant renversé ou versé*, Celui dont les pointes sont tournées vers la partie inférieure de l'écu. *Croissant montant ou versé*, Celui dont les pointes regardent le flanc dexter. *Croissant couché-croissant*, Celui dont les pointes sont dirigées vers le flanc sénestre.

— Mar. Morceau de bois que établi à l'arrière des affûts, et servant au pointage des canons. « Sorte de grosse triangle courtes en demi-cercle qui ressemble le subdivisée en des arrêtes du mât d'artimon. » Chacune des dix-sept dépendances d'abordage du bâtiment, le long du bord, au-dessus de chaque ancrage. « Nom donné à diverses autres triangles courbées. Arc de cercle décrit par la barre du gouvernail.

— Fortif. Sorte d'ouvrage de défense.

— Techn. Pièce de métal analogue à un croissant, dont les extrémités, plus ou moins rapprochées, sont pour retenir les divers ustensiles de la cuisine, ou pour chemiser, ou pour tirer vive comme d'embrasse à un roiseau. « Ferrure en croissant, qui, au surtout, sert à retenir les deux les forgerons ne servent pour poser les coupes des pièces cylindriques, et qui consiste en une pièce plate, dont les extrémités, prises intérieurement, dont la forme varie avec l'objet. » Pièce : « Petit pain de forme en croissant couché d'un croissant. *Les* CROISSANTS *ne sont pas* CROISSANTS *ni* CROISSANTS *ni* CROISSANTS *mille ans une sus qui contient des fruits* BALZAC.

— Comm. Papier dont le filigrane porte trois croissants.

— Mus. Ritournelle des ouvertures semi-cliques pratiquées dans une tubée d'harmonie.

— Ichthyol. Nom donné à un poisson de grace jaune et à un autre du genre tétrodon.

— Entomol. Insecte. *Le croissant* est un coléoptère tétramère de la famille des cycl. Le premier dans la lune. Les ancêtres en dé-Gaulois, Les Romains, les Vénus y sont, et de l'hôtel de Lunes, même du Soleil. Les coléoptères tétramères ne sont pas de grande valeur. Du reste ainsiquité, il avait été le premier à les étudier, et il a décrit environ cent nombreuses modèles. Maîtres de Constantinople, les Turcs le conservèrent, peut-être comme emblème de leur empire, et ils en décorèrent leurs mosquées militaires, leurs tentes et leurs étendards, et leurs mosquées.

Deux ordres de Croissant furent créés, l'un au XIIe siècle, l'autre au XVe siècle, par deux ducs d'Anjou, Geoffroy, le Bel, fondateur de l'institut à Mesnin, en 1268, par Charles d'Anjou, frère de saint Louis, en mémoire du vœu de ce dernier à Tunis de prendre le glaiveuse sur Conrade, son compétiteur au royaume de Naples. Les ordres du Croissant *croissant d'où qui crenel le cuiler et qui était suivant de la* Vierge, *Dans* Croissant *ordre* (jusqu'à ce qu'il remplace l'univers), laquelle Vierge, Croissant, Ordre du Croissant, Ordre fondateur. Il est une très-courte existence.

Le second ordre du Croissant fut établi à Angers, en 1448, par René d'Anjou, ducs de Lorraine, comte de Provence et roi de Naples, il est également son nom à la Vierge, et les insignes ; mais ceux-ci n'avinent pas la même signification. Ils étaient, comme ceux de l'ordre : *Les en croissant*, qui en miait le sens, et qui représentait « que tous les chevaliers doivent de pour en jour accroître et augmenter leur vertu, leur, leur courtoisie et débonnaireté que ne le croissant et plusieurs faicts d'armes ». Cette institution disparut avec le maison d'Anjou.

Dans les temps modernes, on a donné le nom d'*ordre du Croissant* à une décoration, ou croix, en 1799, par Selim III, empereur des Turcs, qui la conféra à ceux qui lui portaient au centre le chiffre du pachinchi et entourait une guirlure de diamants. Cette décoration fut supprimée en 1826 par le Mahmoud II, qui établit, pour le remplacer, le Medjidiehe. Le général Marmont, duc de Raguse, obtenir chevalier de l'ordre du Croissant.

— Blas. Dans les armoiries, le croissant est considéré par quelques héraldistes, le P. de Varennes en particulier, comme l'un des plus nobles symboles dont on puisse se servir. Il est, quoique Français non soit très-répandu, en France autant. Quelques croisés adoptèrent ce signe en mémoire de leurs expédiés pendant les croisades. Voici les armes des familles qui portent un croissant sur leur cœu : **Kéroual**, en Bretagne : d'azur, à un croissant d'or. — **Montaigne**, en Franche-Comté : de gueules, au croissant d'argent. — **Mauny-Rinlac** : d'argent, au croissant de gueules. — **Courtaiste de Pasnay**, en Bretagne : de gueules, à un croissant d'argent. — **Mordelles**, en Bretagne : de gueules, à un croissant d'or. — **Le Vicomte**, en Bretagne : d'azur, à un croissant d'or. — **Gulay**, en Bretagne : d'azur, à un croissant d'or. — **Bonnaire**, en Normandie : d'hermine, au croissant de gueules. — **Gouvier de la Vaquerie** : d'argent, au croissant de gueules. — **Pontchâteau**, en Bretagne : de vair, au croissant de gueules. — **Mano**, en Bretagne : de gueules, au croissant de vair. — **Bouan**, en Bourgogne : de gueules, au croissant d'argent, accompagné de sept hélices mêmes. — **Bachart**, en Bourgogne : d'azur, au croissant d'or, abaissé sous un mêmes. — **Lage**, en Poitou : d'azur, au croissant d'or, accompagné de trois étoiles d'or. — **Jouin**, en Bourgogne : d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoiles d'or. — **Mesnon**, en Bretagne : d'azur, au croissant d'argent, accompagné de sable; aux 2 et 3 d'argent, à deux lions bouqueins de gueules, lampassés d'or; au 4 d'or, à une étoile de sable, au chef de gueules de sable, accompagné de trois étoiles. — **Loulant**, en Normandie : d'azur, au croissant d'or, à un lambel d'argent. — **Lamarre**, en Normandie : de gueules, au croissant d'argent, au chef, chargé de trois étoiles de sable. — **Lavaye** : d'argent, à un croissant d'azur, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. — **Amanyl**, en Bretagne : d'azur, au croissant d'argent, au chef de sable, chargé de trois étoiles d'argent. — **Mesnon**, en Bretagne : d'azur, au croissant d'argent, parsemé de trois hermines, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or. — **Damoyer**, en l'Ile-de-France : d'azur au croissant d'argent, au chef coupé de gueules, chargé de trois étoiles d'or. — **Pernelle**, en Berry : d'azur, au croissant montant d'argent, au chef, chargé de trois étoiles d'argent. — **Du Bois**, en Normandie : d'azur, au croissant d'argent, chargé d'un croissant de sable. — **Lochlaye**, alias **Lochlaye**, en Bretagne : d'azur, à un croissant d'argent, accompagné de trois besants du même, deux au chef et un pointe. — **Bailly**, en Dauphiné : d'or, à un croissant d'azur, accompagné de trois étoiles de gueules. — **Hennon**, en Normandie : de gueules, au croissant d'argent, accompagné de trois étoiles d'or. — **Fors**, en Normandie : d'argent, au croissant de gueules, accompagné de trois merlettes de sable. — **Chesne**, en Normandie : d'azur, au croissant d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon mêmes, trois mêmes figures en fasce. — **Tour**, en l'Ile-de-France : d'argent, au croissant d'azur, surmonté d'un étoile d'or, accompagné de trois palmes de sinople. — **Bonnet**, en Bretagne : d'argent, au croissant montant de gueules, surmonté de deux étoiles d'or, accompagné de trois tourteaux de gueules. — **Vay**, en Bretagne : de gueules, au croissant d'argent, surmonté d'une croisette d'or. — **Jonathan La Gardette**, en Dauphiné : d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'un lion, au comble à sept rais, le plus long alésant, au centre du croissant. — **Gouvernet**, en Normandie : d'azur, au croissant d'argent, au chef de gueules, chargé de trois roses d'or. — **Fauve**, en Dauphiné : d'azur, au croissant d'argent issant, chargé de deux mains d'argent, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or. — **Sauvage**, en Normandie : d'azur, au croissant d'argent, accompagné de trois mains mêmes, deux en chef et une en pointe. — **Le Bouteiller**, en Bretagne : d'argent, au croissant montant de gueules, surmonté de deux étoiles d'or, accompagné de trois palmes de sinople. — **Vay**, en Bretagne : de gueules, au croissant d'argent, surmonté d'une croisette d'or. — **Jonathan La Gardette**, en Dauphiné : d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'un lion, au comble à sept rais, le plus long alésant, au centre du croissant. — **Gouvernet**, en Normandie : d'azur, au croissant d'argent, au chef de gueules, chargé de trois roses d'or. — **Fauve**, en Dauphiné : d'azur, au croissant d'argent issant, chargé de deux mains d'argent, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or. — **Sauvage**, en Normandie : d'azur, au croissant d'argent, accompagné de trois mains mêmes, deux en chef et une en pointe. — **Le Bouteiller**, en Bretagne : d'argent, au croissant montant de gueules, surmonté de deux étoiles d'or, accompagné de trois palmes de sinople. — **Vay**, en Bretagne : de gueules, au croissant d'argent, surmonté d'une croisette d'or. — **Lesquelen**, en Bretagne : d'argent, au croissant de gueules, accompagné de six étoiles de sable. — **Bouin**, en Touraine : d'or, au croissant d'argent, accompagné de six étoiles mêmes, au pal, deux en chef et trois en pointe. — **Tessey**, en Normandie : d'azur, au croissant d'or, accompagné de trois étoiles, et surmonté de trois étoiles, le tout du même. — **Hennery**, en Normandie : de sable, au croissant d'or, posé en pal, accompagné et surmonté de trois étoiles de même. — **Cauchois**, en Normandie : d'azur, au croissant d'or, accompagné de six étoiles du même. — **Esnery**, en Normandie : de sable, au croissant d'or, accompagné de trois étoiles d'argent du même : deux en chef, en fasce et une en pointe. — **Cauchois**, en Normandie : d'argent, au croissant de gueules, surmonté de cinq moucherons de table. —

Rodez, en Normandie : d'argent, au *croissant de gueules, accompagné de six mouchetures du même.* — **Rouaillac**, en Normandie : d'argent, au *croissant de sable*, accompagné de six roses antiques du même, rangées trois en chef et trois en pointe. — **Roux**, en Lyonnais : d'argent, au *croissant* abaissé d'azur, à deux fleurs de quintefeuille d'or, gueules, tiges et feuilles de sinople, mouvantes en chevron renversé des deux pointes du croissant, en chef d'azur, chargé d'un lion broyant d'argent. — **Roux**, en Lyonnais et Guienne : de gueules, au croissant d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe, chargé d'un noeud d'or. — **Roussel**, en Normandie : d'argent, au *croissant* d'azur, accompagné de six roses d'or, rangées trois en chef et trois en pointe. — **Roubaud**, en Provence : d'azur, au croissant d'argent, chargé d'un cor de chasse d'or, accompagné de trois étoiles du même. — **La Rue**, en Auvergne : d'azur, au *croissant* d'argent, accompagné de deux molettes d'éperon du même. — **Rugan**, en Poitou : d'azur, à un croissant d'argent, accompagné de trois coquilles d'or, deux en chef et une en pointe. — **Gaudin**, en Bretagne : de gueules, à un croissant d'argent, accompagné de trois roses du même, deux en chef et une en pointe. — **Gaillon**, en Bretagne : de gueules, à un croissant montant d'or, accompagné de six roses du même, deux en chef et trois en pointe. — **Bar de Vimeur**, en Auvergne et Bourgogne : d'azur, au chevron d'or, accompagné d'un croissant montant d'argent, accompagné de deux étoiles d'argent, une mise en chef, et la 3e en chevron d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. — **Dion**, en Lorraine : d'azur, au croissant d'argent, accompagné en flanc et en pointe de deux étoiles d'argent, et d'une étoile, et à dextrère d'une molette d'argent, le tout d'or. — **Gaillard**, en Bretagne : d'azur, au croissant d'argent, ayant à son cimier un coq de vaine, et accompagné de trois étoiles d'or. — **Rancrey**, en Bourgogne : de gueules, au croissant d'argent, accompagné d'une étoile d'argent en chef, en flanc et deux en pointe. — **Le Roy Rochard**, en Poitou : d'or, à un croissant de gueules, accompagné de six étoiles du même, trois en chef, deux en flanc et une en pointe, et une bordure d'azur chargée de huit besants d'argent. — **Ambert**, en Lyonnais : de gueules, à un croissant d'or, accompagné de trois trèfles d'argent, posés en pal. — **Rocquault** : de gueules, au croissant d'or, accompagné de six étoiles du même, trois en chef et trois en pointe. — **Rochas d'Aiguisy** : d'azur, au croissant d'or, accompagné d'une étoile du même. — **Berthinon** : d'argent, au croissant renversé de sable, coupé d'azur, à une croix alésée d'or. — **La Rue de Mattenay** de Bourbon, en Bourgogne : d'argent, chargé de cinq mouchetures d'hermine. — **Lemaude** d'azur, au croissant renversé d'argent, en chef, accosté de quelques étoiles d'une étoile d'or. — **D'Hennetille** : d'hermine, au croissant de gueules.

Certaines familles portent deux croissants sur leurs armes : **Lyons**, en Bretagne : de gueules, à deux croissants adossés de gueules. — **Gardeuer**, en Bourgogne : d'azur, à deux croissants adossés d'argent. — **Perrot**, en Ile-de-France : d'azur, à deux croissants adossés d'argent, l'un montant, l'autre versé, au chef d'or, chargé de sept mouchetures d'hermine. — **Rouchaut** : d'azur, à deux croissants adossés d'argent, accompagnés de quatre besants d'or, un en chef, deux en flanc et un en pointe. — **Le Fessy** : d'azur, à deux croissants posés en montant d'or, accompagnés en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'une étoile du même. — **Livois**, en Normandie : de gueules, à deux croissants d'argent, posés l'un de la tête et en pointe. — **Bourbon**, en Bourgogne : d'azur, à deux croissants accolés d'argent, accompagnés de quatre étoiles d'or, croix d'or. — **Loyeray**, en Normandie : d'argent, à deux croissants de gueules, ayant pointe supportant un rameau de deux branches de laurier de sinople, posés en pal.

D'autres familles portent trois croissants : **Chavanes**, en Bresse et Bugey : de gueules, à trois croissants d'or. — **Vatiers**, en Champagne : d'azur, à trois croissants d'argent. — **Vercoustumer** : d'azur, à trois croissants d'argent. — **Tonnellier**, en Bretagne : de gueules, à trois croissants d'argent. — **Vérrand**, en Poitou : de sable, à trois croissants d'argent. — **Bay**, en Limousin : d'azur, à trois croissants d'or. — **Vitrier**, en Poitou : de gueules, à trois croissants d'argent, deux en chef, un en pointe. — **Sarbon**, en Bretagne : d'argent, à trois croissants montants de gueules. — **Pouchin**, en Bretagne : d'argent, à trois croissants montants d'argent, deux en chef, un en pointe. — **Mauvaux**, en Bretagne : d'argent, à trois croissants montants de sable, deux et un. — **Rouault**, en Normandie : de gueules, à trois croissants d'argent. — **Lalouel**, en Normandie : de sable, à trois croissants d'argent. — **Rouhaut**, en Normandie : de gueules, à trois croissants d'argent. — **Pasen**, en Guyenne et Gascogne : d'azur, à trois croissants d'or en pal, lambel de même. — **Sapinay**, en Normandie : d'azur, à trois croissants d'or. — **Tufeau**, en Poitou : d'argent, à trois croissants de gueules. — **Marquier**, en Auvergne : de gueules, à trois croissants d'argent en pal. — **Commeiron**, en Normandie : d'azur, à trois croissants d'argent. — **Blanchard**, en Normandie : d'azur, à trois croissants d'argent. — **Barquan**, en Normandie : de sable, à trois croissants d'argent. — **Sacre**, en Normandie : d'azur, à trois croissants d'or. — **Harouc** : de gueules, à trois croissants d'argent, deux en chef et un d'argent. — **Abert de Fos**, en Provence : de gueules, à trois croissants d'or. — **Gaudin**, en Touraine : d'azur, à trois croissants d'or. — **Turcaulx**, en Bretagne : de gueules, à trois croissants d'or, posés deux et un. — **Cléguennec**, en Bretagne : de gueules, à trois croissants d'argent. — **Bénard**, en Bretagne : d'argent, à trois croissants de sable, deux en chef et un pointe. — **Anisson**, en Saintonge et Poitou : d'argent, à trois croissants de sable. — **Rorbusse**, en Bretagne : d'azur, à trois croissants montants d'argent, deux en chef et un pointe. — **Le Forestier**, en Orléanais : d'azur, à trois croissants d'or. — **Vatiers**, en Champagne : d'azur, à trois croissants d'or. — **Angers**, en Bretagne : de sable, à trois croissants de gueules, deux en chef et un pointe. — **Vatiers**, en Champagne : d'azur, à trois croissants d'argent, posés deux et un. — **Rousseau**, en Ile-de-France : d'azur, à trois croissants d'or. — **Le Clou**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à trois croissants d'or. — **Le Clou**, dans l'Ile-de-France : de gueules, à trois croissants d'argent, posés deux en chef et un pointe. — **Le Clou**, dans l'Ile-de-France : de gueules, à trois croissants d'or mis en bande. — **Angelas**, dans l'Ile-de-France : de gueules, à trois croissants de gueules. — **Aigremont**, en Franche-Comté : d'azur, à trois croissants d'argent. — **Vassoneau** : de gueules, à trois croissants d'argent. — **Bonnet**, en Bretagne : d'azur, à trois croissants d'argent. — **Bonnet**, en Bretagne : d'azur, à trois croissants d'argent, mis ordonnés d'argent, les deux de la pointe renversés. — **Le Bouteillier de Chavigny** : d'azur, à trois croissants d'argent, surmontés d'une molette d'or en chef, et d'une molette d'argent en pointe. — **Chabotier**, en Normandie : d'azur, à trois croissants d'argent, mouvants de trois rangées rangés en chef d'or. — **Perrault**, en Bretagne : d'azur, à trois croissants montants d'or, deux en chef, en en pointe, et un d'argent, en pointe, brochant sur le tout. — **Gaudin** (en Gâtinais et Guienne) : de gueules, au chef d'argent, chargé de trois croissants montants d'or. — **Brun**, en Languedoc : de gueules, à trois croissants d'argent, ayant à son cimier un aigle. — **Lee**, en Limousin : de gueules, à trois croissants d'argent, posés en pal, lambel de même posé en abîme

lopper sous le rapport de : CROITRE EN *langueur, un langueur, un volume.* CROITRE EN *esprit, en sagesse.* CROITRE EN *foi.* Le peuple CROISSAIT EN NOMBRE et en force. (Bossu.) *Non Grecia sponsa, Amazonas ne mulier*, CROISSANT *en produit tous les ans.* (P.-L. Courier.) *L'homme ne peut CROITRE dans la vérité sans CROITRE aussi dans l'amour.* (Lamenn.)

— Si, comme on le dit, ce monde CROISSAIT Quelque chose en vice et jamais en vertu, Le ciel depuis longtemps eût perdu patience.

(Mairan.)

— Pass. *Ne faire que croître et emoître.* Gagner rapidement de la taille et de la beauté : *Ce refrain ne PAIT que croître et embellir.* (Fig. et souvent ironiq. Se développer, augmenter : *Du passion n'A PAIT que croître et embellir.* *La saline tous les jours NE PAIT que croître et embellir.* (Id.)

— *L'herbe y croît, C'est un endroit peu frequenté :* L'HERBE CROIT *dans les rues de cette ville.* Fig., C'est une chose oubliée, négligée, délaissée : L'HERBE CROITRA *sur le monde civil comme sur la campagne de Rome.* (E. Quinet.) *Ne laissez pas* CROITRE L'HERBE SUR *le chemin du plaisir.* (Saint-Evremond.)

— Prov. *Mauvaise herbe croit toujours.* Se dit pour expliquer le croissance rapide d'un enfant du mauvais caractère, et par plaisanterie d'un enfant quelconque.

— V. a. et tr. Accroître, augmenter, développer : *Les mêtes qui se plaignent de leur propre pouvoir d'accroître ou* CROITRE, *ou se garantissent ou maîtrisent?* (Pasc.)

M'endormir du repos, c'est croître mes malheurs.

(Corneille.)

. . . . . *Les dieux n'ont dicté cet oracle Que pour croître à la fois sa gloire et son tourment.*

(Racine.)

Je ne prends point plaisir à croître ma misère.

(Id.)

Que ce nouvel honneur va croître son audace.

(Racine.)

2 VIEUX.

— Comm. Ce verbe prend, dans ses temps composés, l'auxiliaire AVOIR ou l'auxiliaire ÊTRE, selon que l'on a vou l'action seule ou l'action accompagnée comme un fait réel qui s'est manifesté plus ou moins longtemps : *Je quelques heures le CROIT, et j'ai CRU plusieurs jours. Voyez comme elle EST CRUE depuis lorsque j'ai dit.*

— Syn. Croître, augmenter, s'augmenter. V. AUGMENTER.

— Antonymes. Décroître, diminuer.

CROIX s. f. (kroi — lat. crux, même sens). Instrument de supplice formé quelquefois d'un seul pieu, plus souvent de deux pièces de bois placées en travers l'une de l'autre, et sur lequel on attachait des criminels condamnés à mort : *Supplice de la* CROIX. *Être attaché à la* CROIX. *Être mis en* CROIX. *Mourir, Christ est mort sur la* CROIX *pour nous racheter. Jesus-Christ attaché au Calvaire portant sa* CROIX *sur ses épaules.* (Bossu.)

— Par ext. Passion de Jésus-Christ, ses souffrances sur la croix : *Le mystère de la* CROIX. *La souveraine du monde était révérée au Christ; c'était le fruit de sa croix.* (Bossu.) *La* CROIX *de Jésus-Christ est faite pour anoncier dans nos cœurs tout ce qu'est pour Dieu.* (Bossu.) *La* CROIX, *c'est la lumière, la force, la consolation du chrétien.* (M. de Quelen.) *La* CROIX *changea le monde.* (Chateaub.)

— Symbole de la foi chrétienne : *L'étendard de la* CROIX. *Quand on choisit le cœur pour symbole, on n'est pas bien sûre à y jouer.* (Fr. Sagan.) *La* CROIX *est le symbole de la civilisation.* (Chateaub.) *La* CROIX *a été élevée pour toutes les infortunes humaines, mieux pour le grand auteur d'elle.* (A. Ozanam.) *La* CROIX *est l'étendard et le bouclier du chrétien.* (Bossuet.) *Religion et Liberté, Eglise de Jesus-Christ : Combattre, mourir pour la* CROIX. *La* CROIX *est nous-mêmes : un jouqu'à présent que le soleil est mesurant le monde.* (Michah.)

Au peuple d'Antioche il impose des lois, Et leur fait embrasser le culte de la croix.

(Baour-Lormian.)

N'ai-ton pas vu jadis, en l'honneur de la croix, Ripopper les Sarrasins, Sidon et Ascalon.

(Voltaire.)

Partout, dans son côté, la croix chancelante : Quelques vieillards crainifs-nous en tremblent pour la croix. (Delille.)

— Par ext. Objet de piété ou de simple parure qui la figurent : *Une croix d'or. Une* CROIX *en diamant. On dédie une croix à la place où a été commis un meurtre.* (F. Soulié.)

Ta gloire est morte, ô Christ! et sur ton cou croix

Ton cadavre effroie au pourrire est tombé.

(Barbier.)

— Prov. *Mettre sa croix au cou.* Se dit de quelque chose qui cause de vives douleurs : *Cette croix est bien de mon cou.* (Molière.)

— Jeu. Le côté opposé de chaque pièce de monnaie, sur grande croix, *je vous assure.*

— *Croix ombre.* Croix qui est percée de trous par la mitre, et dont les extrémités sont recourbées en double pointe.

— Bot. Croix de Saint-Andrée ou de saint Jean. Croix à trois branches en forme de T ; *la croix de saint Andrée, le patron, fut adopté symbolquement par quelques chrétiens à une époque assez ancienne.* (L. de Laborde.)

— *Croix d'Egypte.* Croix formée de deux T et de poignée d'une épée de chevalier. *S'Abrégeant de croix d'Egypte,* Sorte de croix qui se faisait beaucoup et sans les cérémonies ordinaires : *Il trouve le sceptre de Vrabrun qui l'entendait, la prend, la met dans ses cerveaux, et, sans dire un mot, S'ABRÉGEA DE CROIX et s'en alla.* (Bossuet.) *Ainsi elle.* (Mme de Sév.)

— *Croix grecque.* Croix à quatre branches égales.

— *Croix latine.* Croix dont une branche est plus longue que les trois autres : *L'Eglise Saint-Jean de Paris est construite en forme de* CROIX LATINE.

— *Croix de Lorraine, ou russe, ou patriarcale.* Croix à trois traverses inégales.

— *Croix de Malte.* Croix que les chevaliers de Malte portaient : *Je tout : Hermès ; Je me suis fait faire un habit blanc, j'ai pris* DE MALTE et je porte. (Chev. de Bouffler.) *La croix de Malte en de Jerusalem* Croix à quatre branches égales, s'élargissant par leurs extrémités.

— *Croix de par Dieu.* Tableau des lettres de l'alphabet, à cause de la croix qui en faisait autrefois précéder : *Sonnir au* CROIX DE PAR DIEU *signifiait, dans un ancien manuscrit de fond, donner je sais ma croix du par Dieu.* (Id.)

— Ex. — Eh! monsieur, mais je lire? Je n'ai jamais appris que du par Dieu.

(La Fontaine.)

2 Premiers éléments d'un autre d'une croix : *En toutes choses, il en est de la croix du par Dieu : Lorsque nous commençons de lire, on la voit toujours à la croix du par Dieu.*

— *Croix d'oraison.* Croix que qu'on avait que porte suspendue sur la poitrine.

— *Croix processionnelle.* Croix que l'on porte au haut d'un manche en tête du cortège qui forme une procession.

— *Croix de Saint-André, en sautoir, en X. Croix de Bourgogne.* Croix oblique ou en forme de X, croisée elle sur laquelle fut attachée l'apôtre saint André.

— *Croix de Toulouse.* Croix évidée, trèfles et pommelées d'or.

— *Privilège de la croix.* Privilège qu'avaient les croisés de ne pouvoir être poursuivis pour dettes, de ne point payer d'intérêt pour l'argent qu'ils empruntaient, de ne payer ni collectes ni tailles.

— *Faire une croix.* Mettre fin à quelque chose, indiquer qu'une chose est ou devrait être finie là, y renoncer : *Assez, pourtant une croix, Ait mon plaisir. Mais lui, croisse, ne songe-t-in plus à se marier, et AS-TU FAIT TA CROIX sur ce chapitre-là?* (G. Sand.)

— Ex. — Et trois.

Quand nous serons à dix *nous ferons une croix.*

(Molière.)

Ce vers est comme passé en proverbe, et se trouve fréquemment dans la bouche de ceux qui veulent marquer par la répétition la fréquente de quelque chose. En voici une application plaisante :

« MADAME LA LIONNE DE LYON.

Cou rotarda en six jours! Tu nous berne, je crois; Rendu si sérus à dix, nous ferons une-4

(Dialogue écrit par un soupirant mécontent sur le refrain de plusieurs de la dame de plusieurs.)

Faire une croix, une croix à la chemin. Noter un fait comme très-extraordinaire : *Comment sont-ils d'Edimbourg? Ils ont FAIT UNE CROIX.*

— *Prendre la croix.* S'engager à faire partie d'une croisade : *Tout le monde* PRIT LA CROIX et les armes. (Monteq.)

— *Porter en croix.* Être opprimé des princes journalistes, à des doulouses habituelles : *Comme* PORTA CROIX *en-bas. Dans le dernier d'après consolant ou de sa sonnis, qui se décluit du se pouvoir obtenir la décoration, « Ne gémis pas, lui dit-il, tu n'aurais pas plus de chance en ne portant pas ta croix.* (Id.)

— Loc. fam. *Aller au-devant de quelqu'un avec la croix et le bonnet.* Le recevoir avec toutes les marques de politesse qu'on sait recevoir un évêque. Voici l'origine de cette locution. Les fonctions de chanoine n'ont pas toujours été une simple sinécure. Jadis les offices religieux étaient fort nombreux, et il fallait assister à tous, outre de matines sertout à celles qui commencaient avant minuit, ce qui n'était pas encore mentaire, et il en résulta une lenteur très-matinale. Il arrivait donc que l'une des aux chanoines de préférer le douce chaleur du lit à l'ultimopaire glacial du chœur. Mais la bienveine de Dieu veut, sur que l'assistance des fidèles voyant matin vide un chanoine, dès aussi semaine le nom du chanoine paresseux. Au sortir de l'office, elle se dirigeait vers le chanoine en demeure du délinquant, procédée des enfants de chœur portant la croix et le bonnet; le lui en donnait, et, après des chorynet assez blable à celui qui est usité pour les enfants en ces cérémonies, pour lui faire gagner le cortège représenté le chemin de l'église, ensuite quelquefois avec le chanoine tout penaud. Lorsque tombe en désuétude, et le chanoine punit impunément pendant la grasse matinée; mais l'expression est restée, et s'emploie encore dans le langage, au pouvoir en croix, Faire des vaux ardents pour la réussite d'une entreprise.

— Relig. Ordre de croix. Sorte de gente religieux, créés dans l'Eglise catholique, et qui existaient à Rome, dans le but de soulager les malades, et, particulièrement en la pouvoir, de leur donner des soins et des secours à chaque année : *Faire des aumônes au couvent, et, en faire aux pauvres sur son front. En ce moment, le baron fit le sacrifice de son cœur et le pommeau de son épée.* (A. de Gondrec.) *Le prince le mettre au cou, Dessus le pommeau* marquées de l'ordre ou du surprise : *Je ne me perdrai et je ne la laisserai de la croix. Le Chemin de la croix,* Suite de prières que l'on fait en mémoire de la croix, Dessins et tableaux représentant les scènes de la passion de Jesus.

— Acrost. *Mettre quelque chose au pied de la croix,* Se consacrer au rétablissement pour l'amour de Dieu et en souvenir de la passion de Notre-Seigneur : *Mettons sagement au pied de la croix.*

— Hist. — *La croix croix,* ou simplement la croix, La croix sur laquelle est mort Jesus-Christ : *Le crucifix de la croix,* Pièce catholique instituée en mémoire de la découverte de la croix de Jésus-Christ, et qui se chante le jour de l'*Exaltation de la croix,* Fête que les catholiques célèbrent le 14 septembre, en mémoire du rétablissement par Cakvaire de la croix de Jésus-Christ. *L'Triomphe de la croix,* Fête qui se célèbre le 14 mai en mémoire de la bataille de Tolosa, pendant laquelle on vit miraculeusement apparaît, dit-on, dans les airs, *L'Obsonnes de la Sainte-Croix,* Chanoines réguliers de Saint-Augustin, *à Saint-Croix de Coimbre,* Chanoines réguliers établis en Portugal vers 1131. *L'Pilier de la croix,* Pièce de vers qui se chante à l'éducation. *L'ordre de la croix croix,* Association de Bohême, fondée en 1169 par Pierre, fermes de Ferdinand III. *L'ordre de Sainte-Croix de Fontenelle,* Ordre monastique de la règle de saint Benoît, fondé par Lodolf, à Gesque de Saint-Croix. *L'ordre de la croix croix Dominique et de Saint-Pierre martyr,* Ordre religieux militaire qui était conféré par les inquisiteurs dominicains.

— Hist. *Ordre de la Croix Rouge,* Ordre militaire de Bohême.

— Blas. Réunion du pal et de la fasce : *Les* bâtons brochants figurent une croix. *Croix secrète,* Celle dont les extrémités sont crochées comme les pattes d'une ancre. *Croix tourbonne ou pommetée,* Celle dont les extrémités sont en forme de boules. *Croix étiquetée,* Celle qui, percée à jour, laisse voir le fond de l'écu. *Croix engrêlée,* Celle qui est dentelée sur les bords. *Croix fourchée,* Celle dont les extrémités présentent trois pointes. *Croix giorde ou grengolée,* Celle dont les extrémités figurent des têtes de serpent. *Croix pattée,* Celle dont les extrémités sont élargies. *Croix potonnée,* Celle qui se termine par quatre plates-bandes.

— Anc. prêtr. *Appellation sans deux croix,* Cause d'audience relative à des dommages-intérêts modestes. *Appellation sans trois croix,* Affaire de même nature, mais important un procès par écrit. *Croix de croix,* Cens payable en deniers ou en cens.

— Mus. Signe qui désigne le bémol majeur devant un diièse, *Croix de croix,* Signe qui indique augmentée, ou la septième dominante au-dessous de 7, $\frac{4}{2}$. Signe qui indiquait anciennement le trille et le double dièse.

— Archit. Grande nef, chœur, sanctuaire et transept d'une église, formant ensemble une sorte de grande croix : *Avant de pénétrer dans l'intérieur de la nef, il faut jeter un regard sur le clocher, qui s'élève du centre de l'église, du milieu de la croix.* (Viollet.)

— Manège. *Faire la croix à courbettes ou à ballotades,* Faire exécuter au cheval des mains sur un accidentel, ou plutôt, des directions différentes, de façon à figurer une croix.

— Mar. *Croix de croy,* Pièce de croix de croix qui joint trouve dans le cœur du cœl. *Croix de fer* Instrument que l'on fait autrefois au bas de la croix, et qui faisait avec la hampe un arbre de croix.

— Mar. Dans les corderies, Nom que l'on donne à une espèce d'étoile de cordes, sur lesquels sont fixés les bouts des torons qui vont constituer ce petit cordage, à filation des deux cilindres d'un navire : *Le bouts de croix,* pour diviser, passe dans le cilin qui ne travaillent pas. *Le Filature de croix,* placée à poste sur ses bras et balancées, à l'extrémité du cilin, *Le cilin croix,* Cilin en V ou en W, avec lequelle on soutient le cordage en croix.

— *Portail, Croix de Saint-André,* Défense de monnaie, Ordonnance du commerce de pièces de bois aiguës, disposées d'une manière à ne pas laisser aux chaussons-trapes, mais seulement pour les chevaux.

— Mon. Côté d'une pièce de monnaie en pour opposé à l'image du Saint et à la légende croix croix. *Monnaie,* dans le langage familier, Pièce de monnaie : *Le cinq, vingt-cinq, tiendrons obstinément croix. Je N'avoir ni croix et pile, Pas avoir pas le sou :*

Le bon ami Pierrot, pour le rien Pour mettre (comme on nous disoit) Il fait aussi bien laisser croix ou pile, Prets Lubin le fera bien.

(C. Marot.)

— Jeux. *Croix de Jérusalem,* Sorte de jeu d'enfants, dans lequel il faut assembler en croix des morceaux de bois. *Croix et pile* ou *Croix-pile,* Jeu de hasard qui consiste à deviner si une pièce de monnaie jetée en l'air montrera, par terre, le côté où le Saint, ou le côté qu'on nomme pile : *Jouer à croix ou pile.* Fig. *Il y a croix et pile, Il n'avait pas le cou :*

Le bon ami Pierrot, pour le rien Pour mettre (comme on nous disoit) Il fait aussi bien laisser croix ou pile, Prets Lubin le fera bien.

(C. Marot.)

— Jeux. *Croix de Jérusalem,* Sorte de jeu d'enfants, dans lequel il faut assembler en croix des morceaux de bois. *Croix et pile* ou *Croix-pile,* Jeu de hasard qui consiste à deviner si une pièce de monnaie jetée en l'air montrera, par terre, le côté où le Saint, ou le côté qu'on nomme pile : *Jouer à croix ou pile.* Fig. *Il y a croix et pile, Il n'avait pas le cou :*

Ainsi, en tout dont habile, Voulut qu'on jouât croix ou pile.

(Boileau.)

Jeter, décider une chose à croix ou pile. Se dans le fabuleux de Jésus-Christ. Lorsque Jésus-Christ eut fait les choses les plus importantes, on en proposa dans son conseil (Mme de Tencin.)

— Techn. Morceau de bois qui porte les bites de chaudière, *Croix de Malte,* Sorte de tous leurs à toute fausse direction, a tout intervenant dans l'ordre : *Le chemin des fils de chaîne, dans des collatage, de manufacture, et de l'entrepage, et, dans le cesnger,* Rateau de bois au moyen duquel, dans la fabrication des glaces, on sortait le table de coulage avant qu'il verser le moule. *Croix de croix,* Plaque de fer mare d'un long manche, qui, dans la pâte fabrication, le soutenir les glaces qui se les intervalles dans le cercueil.

— Typogr. Signes en forme de croix latine qui, dans un texte, indiquent que l'on doit voyer aux notes marginales. On se l'emploie que rarement quand dans les livres dégénérés en dictionnaires de la langue de la convention.

— Chir. *Croix de Malte,* Sorte de bandage en croix.

— Astron. Autre nom de la constellation du Cygne. *Croix du Sud,* Constellation australe du pôle austral, formée d'étoiles disposées en forme de croix.

L'étoiste croix du Sud épouvante ses yeux.

C. DELAVIGNE.

— Méd. *Croix de mer,* Nom marchand de l'huître qu'on appelle aussi marteau. A la même espèce CRUCIFIX AN MER.

— Bot. *Croix de Saint-Andre,* Nom vulgaire de la valaisine ou crucinette vraie. *Croix de Calatrava ou de Saint-Jacques,* Nom vulgaire de l'amarylis superbe. *Croix de chevalier,* Nom vulgaire de la barbe ou gibbe.

à *Croix de Jérusalem ou de Malte*, Nom vulgaire de la lychnide de Chalcédoine à Croix rouge (*Lychnis*, nom vulgaire du coucou très-ronpoumons.

— *Mod. Pierre de croix*, Nom vulgaire de la pasqueille germinée, parce qu'elle se présente en cristaux groupés de manière à figurer une croix.

— Épithètes Saints, sacrée, adorable, divine, céleste, bénie, divoure, heureuse, pure, intime, infinie, affreuse, cruelle, sanglante, crucifiante, bienfaisante, pacifique, salutaire, forte, propice, victorieuse, glorieuse, symbolique.

— Encycl. Hist. *Supplice de la croix. Le supplice de la croix* est le plus ancien de tous ceux que les Romains pouvaient infliger à la lie de la populace inconvertie. Il prit naissance en Orient, où il subsistait encore du temps de Cicéron, notamment en Judée. Il était pratiqué dans des sortes de Tréfonds (Hérodote, VII, 27; VI, 194) et des Scythes (Diodore de Sicile, v, 34). C'est le crucifiement dont il est parlé dans *Esdras* (IV, 12), dans *Ruth* (VI, 4), et le probablement cité par Pierre que les Grecs l'avaient emprunté. Il était régulièrement usité chez les Phéniciens (Pétrone, 1, 30) et chez les Carthaginois (Polybe, I, 86; Valère Maxime, II, 7). Ce qui montrait à prouver que le *supplice de la croix* a été pas d'origine hébraïque, et qu'il a été employé aux Juifs par une nation étrangère, c'est que Jahwé a pas de mot spécial pour désigner le crucifiement; il ne sert du terme *thelah*, qui signifie *pendre*; mais Jésus est désigné dans cinquante-sept passages du Nouveau de Thalier, le pendu. Il en est de même en arabe; le mot *salib* veut dire, en effet, la pendaison et le crucifiement.

L'instrument de ce supplice consistait originairement en un simple poteau de bois fixé en terre et sur lequel le condamné était fixé avec des cordes et des clous; parfois même le poteau était remplacé par un arbre entier vivant, et le criminel, cloué au tronc, avait les bras étendus dans la direction horizontale; plus tard on fit cette croire en forme de T, puis en X, puis enfin en forme de croix de Saint-Andrée ou pointe, c'est-à-dire en X, et, enfin celle en hyoïde ou après *Jésus-Christ*. Celle-ci, comme Pétrone l'indique, il y avait encore des variétés assez nombreuses différant par la façon dont étaient disposées les traverses de bois; mais elles se ramènent toutes au type que nous venons de nous d'indiquer. L'exécuteur commençait par un sacre du patient à un poteau fixé à terre; puis, après l'y avoir fortement assujetti, soit au moyen de lignes, soit avec des clous, il bissait le patient en le mettant de cordages, et quatre pieux signaient fixés au pied de la croix, et quelquefois le siège du lieu, et le supplicié, ou bien, si la croix était élevée avec des cordes, et les grands, et quelquefois le pieux, le vit, et, avant de le subir, les nombreux étaient battus avec des bâtons de cuir et chargés par des roses attachés aux branches d'une fourche.

Le récit de la passion de Jésus, consacré dans les Évangiles, nous initie à tous les détails de ce supplice, et des détails analogues existaient avec ce que nous apprennent les auteurs latins dans différents passages. Le patient devait recevoir le flagellation (Quintilien, Cicéron, VI, 11, 30), porter sa croix sur son dos jusqu'au lieu du supplice (*Lucrèce*, *Pétrone*, *Tertullien*, *Plutarque*, et *Artémidore*) parfois de cette croix en forme de croix, parfois simplement sur le dos de la ville (*Plaute*, *Mitre glorieuse*). Les soldats étaient alors, ou quelquefois, parfois, tandis qu'ils étaient seulement attachés avec des cordes, d'autres soldats, qui le déterminaient si, lorsque les clous ils prêts, y employait un clou ou non. Dans le premier cas, il y avait de plus, en outre, le supplice que les Grecs, qui, avec eux, ont même que les chrétiens, employaient le crucifiement, ne condamnant de lire la croix qu'avec non corde les pieds et les mains du patient. Les morts survivaient, ou bien, ils étaient exécutés avec des coulisses, détermines ordinairement par un mobile formée de corps qui le parcourait jusqu'au muscle; à cela venaient encore s'ajouter les détours de la faim et de la soif; cette torture se prolongeait trois jours et quelquefois plus (Pétrone, *Satyricon*, 111). Les Romains ordinairement le corps du supplicié attaché à la croix, où il devenait la pâture des oiseaux de proie.

C'est ce que nous apprend Horace dans un *et* épître de livre 1er. Au lieu de la croix, on enclave : *Tu ne serais pas pendu*, il s'agirait ainsi : *Non pasces in cruce corvos*, tu ne seras pas sur une croix la pâture des corbeaux. Aussi dans les vaisseaux grecs, les Romains, en parlant d'un coquin et surtout d'un esclave : *Crucis affix*, *corvorum cibus*, *ad crucem*, *glutes de corbeaux*, comme on disait quelquefois *ad pasces glutes de pendus*.

Les Juifs, au contraire, détachaient les suppliciés de la croix pour les enterrer, mais après leur avoir brisé les prédisles les articulations. Ici, on temps assigné pour leur trépas, il restait encore à ces malheureux quelque souffle de vie, ils poussaient à cruelle joie qu'à leur donner de vin fortifiant à boire. Ce vin, mélange de myrrhe et d'autres aromatiques, avait pour objet de les aider à supporter la douleur; il le leur faisait boire au moment de crucifiement, et, pendant le temps qu'ils étaient en croix, on ranimait leurs forces et leurs sensations au moyen de vinaigre dans lequel était infusée de l'hyssope.

Le crucifiement passait pour un des supplices les plus douloureux et les plus ignominieux. *Quelques-uns le regardaient comme plus cruel* Cicéron. Dans les auteurs les plus compétents, ce forment les Romains qui étent considérer aux *Juifs le supplice de la croix*, à l'époque de leur domination en Palestine. A ceux qui en étaient frappés, les Romains avaient devant eux ordinairement bégé; car, même dans l'Ancien-Testament, il est parlé de pendus (Nombres, 11), il est considéré comme un acte de Dieu et non de malédiction. Remarquons à cet sujet une dissertation intéressante, intitulée : *Deux crucifiés dans un seul supplice* (*Le crucifiement était-il un supplice juif?*)

Quelques-uns, parmi les Juifs, ont pu trouver Constantin, et depuis lors on ne le vit plus, mais on ne le vit plus, et on ne le vit plus. C'est ainsi qu'en France Louis le Gros fit pendre au bois le grand prévôt, et comme Charles le Bon. Il pousse la cruauté jusqu'à faire attacher ses pieds à la croix et à faire frotter les pieds du condamné les pieds du patient. On vit aussi quelques brigands qui, pendant la nuit, ont pu prendre de la croix la tête en bas; mais en aucun temps le crucifiement ne fut considéré comme un moyen approprié, publiquement.

Le crucifiement de la passion de Christ, la croix fut prise pour les chrétiens pour symbole de leur foi et comme un des plus spécial signe de leur ralliement; il ne sert du terme *thelah*, qui signifie *pendre*; mais Jésus est désigné dans cinquante-sept passages du Nouveau de Thalier, le pendu. Il en est de même en arabe; le mot *salib* veut dire, en effet, la pendaison et le crucifiement.

L'instrument de ce supplice consistait originairement en un simple poteau de bois fixé en terre et sur lequel le condamné était fixé avec des cordes et des clous; parfois même le poteau était remplacé par un arbre entier vivant, et le criminel, cloué au tronc, avait les bras étendus dans la direction horizontale; plus tard on fit cette croix en forme de T, puis en X, puis enfin en forme de croix de Saint-Andrée ou pointe, c'est-à-dire en X, et, enfin celle en hyoïde après *Jésus-Christ*. Celle-ci, comme Pétrone l'indique, il y avait encore des variétés assez nombreuses différant par la façon dont étaient disposées les traverses de bois; mais elles se ramènent toutes au type que nous venons de nous d'indiquer. L'exécuteur commençait par un sacre du patient à un poteau fixé à terre; puis, après l'y avoir fortement assujetti, soit au moyen de lignes, soit avec des clous, il bissait le patient en le mettant de cordages, et quatre pieux signaient fixés au pied de la croix, et quelquefois le siège du lieu, et le supplicié, ou bien, si la croix était élevée avec des cordes, et les grands, et quelquefois le pieux, le vit, et, avant de le subir, les nombreux étaient battus avec des bâtons de cuir et chargés par des roses attachés aux branches d'une fourche.

Le récit de la passion de Jésus, consacré dans les Évangiles, nous initie à tous les détails de ce supplice, et des détails analogues existaient avec ce que nous apprennent les auteurs latins dans différents passages. Le patient devait recevoir le flagellation (Quintilien, Cicéron, VI, 11, 30), porter sa croix sur son dos jusqu'au lieu du supplice (*Lucrèce*, *Pétrone*, *Tertullien*, *Plutarque*, et *Artémidore*) parfois de cette croire en forme de croix, parfois simplement sur le dos de la ville (*Plaute*, *Mitre glorieuse*). Les soldats étaient alors, ou quelquefois, parfois, tandis qu'ils étaient seulement attachés avec des cordes, d'autres soldats, qui le déterminent si, lorsque les clous ils prêts, y employait un clou ou non. Dans le premier cas, il y avait de plus, en outre, le supplice que les Grecs, qui, avec eux, ont même que les chrétiens, employaient le crucifiement, ne condamnant de lire la croix qu'avec non corde les pieds et les mains du patient. Les morts survivaient, ou bien, ils étaient exécutés avec des coulisses, déterminées ordinairement par un mobile formée de corps qui le parcourait jusqu'au muscle; à cela venaient encore s'ajouter les détours de la faim et de la soif; cette torture se prolongeait trois jours et quelquefois plus (Pétrone, *Satyricon*, 111). Les Romains ordinairement le corps du supplicié attaché à la croix, où il devenait la pâture des oiseaux de proie.

C'est ce que nous apprend Horace dans un *et* épître de livre 1er. Au lieu de la croix, on enclave : *Tu ne seras pas pendu*, il s'agirait ainsi : *Non pasces in cruce corvos*, tu ne seras pas sur une croix la pâture des corbeaux. Aussi dans les vaisseaux grecs, les Romains, en parlant d'un coquin et surtout d'un esclave : *Crucis affix*, *corvorum cibus*, *ad crucem*, *glutes de corbeaux*, comme on disait quelquefois *ad pasces glutes de pendus*.

Les Juifs, au contraire, détachaient les suppliciés de la croix pour les enterrer, mais après leur avoir brisé les prédisles les articulations. Ici, au temps assigné pour leur trépas, il restait encore à ces malheureux quelque souffle de vie, ils poussaient à cruelle joie qu'à leur donner de vin fortifiant à boire. Ce vin, mélange de myrrhe et d'autres aromatiques, avait pour objet de les aider à supporter la douleur; ils le leur faisaient boire au moment de crucifiement, et, pendant le temps qu'ils étaient en croix, on ranimait leurs forces et leurs sensations au moyen de vinaigre dans lequel était infusée de l'hyssope.

Le crucifiement passait pour un des supplices les plus douloureux et les plus ignominieux. *Quelques-uns le regardaient comme plus cruel* Cicéron. Dans les auteurs les plus compétents, ce forment les Romains qui étent considérer aux *Juifs le supplice de la croix*, à l'époque de leur domination en Palestine. A ceux qui en étaient frappés, les Romains avaient devant eux ordinairement bégé; car, même dans l'Ancien-Testament, il est parlé de pendus (Nombres, 11), il est considéré comme un acte de Dieu et non de malédiction. Remarquons à cet sujet une dissertation intéressante, intitulée : *Deux crucifiés dans un seul supplice* (*Le crucifiement était-il un supplice juif?*)

Quelques-uns, parmi les Juifs, ont pu trouver Constantin, et depuis lors on ne le vit plus, mais on ne le vit plus, et on ne le vit plus. C'est ainsi qu'en France Louis le Gros fit pendre au bois le grand prévôt, et comme Charles le Bon. Il poussa la cruauté jusqu'à faire attacher ses pieds à la croix et à faire frotter les pieds du condamné les pieds du patient. On vit aussi quelques brigands qui, pendant la nuit, ont pu prendre de la croix la tête en bas; mais en aucun temps le crucifiement ne fut considéré comme un moyen approprié, publiquement.

Le crucifiement de la passion de Christ, la croix fut prise pour les chrétiens pour symbole de leur foi et comme un des plus spécial signe de leur ralliement; il ne sert du terme *thelah*, qui signifie *pendre*; mais Jésus est désigné dans cinquante-sept passages du Nouveau de Thalier, le pendu. Il en est de même en arabe; le mot *salib* veut dire, en effet, la pendaison et le crucifiement.

L'instrument de ce supplice consistait originairement en un simple poteau de bois fixé en terre et sur lequel le condamné était fixé avec des cordes et des clous; parfois même le poteau était remplacé par un arbre entier vivant, et le criminel, cloué au tronc, avait les bras étendus dans la direction horizontale; plus tard on fit cette croire

en entre recouvrir. L'église de Saint-Quentin a deux nefs transversales; mais l'une est pourvue à l'autre et n'a rien construite que pour agrandir l'édifice. L'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire affecte beaucoup plus nettement la forme d'une croix à double traverse. Cette forme apparaît à la crosse de l'église. La croix des bénédictins de Saint-Esprit et à celle qui désigne la dignité archiépiscopale.

Et la croix à triple traverse avec quatre empiètes qu'à désigner la dignité de souverain pontife. Comme on voit par ces mots, le deux et à trois traverses devinent des insignes honorifiques, de même que la mitre, le chapeau et le thème. Le pape seul eut le droit de faire porter une croix simple qui est ici et de la placer dans ses armes; on pratiqua d'une croix double le cardinal et l'archévêque. La croix triple appartient à l'évêque. Ce n'est guère qu'à partir du XVE siècle que on fit de l'évêque son crosse. Il est certain que l'usage n'en remonte pas plus haut, car il arrivait, au moyen, longtemps, à distinguer seulement au archévêque d'une évêque. Qu'en pourrait-on conclure du dispare d'un bel évêque d'une pouture, suivant que l'on aperçoit qu'il tenait à la main une crosse simple, ou une crosse triple, on peut affirmer que c'était un évêque, un archévêque ou un cardinal, on un pape.

Outre de quatre aspects différents de la croix que nous venons de signaler, on en trouve d'innombrables variétés sur des objets, des collections, les médailles et les monnaies antiques, les canaux et les monuments des sarcophages, dans les monuments et les fresques, les vitraux et les boiseries, etc. Ces diverses sortes de monuments nous montrent les croix, tantôt isolées, tantôt environnées ou entrelacées d'autres signes.

La croix libre et non chargée d'ornements ou d'autres se distingue par quelques aspects et croix de résurrection ou d'exemption. La croix de jonction, croix rustic, gibet sur lequel Jésus est mort, est cet arbre quarrit un brut, composé d'une ligne et deux traverses. C'est elle tridiamement, dit M. Didron, que l'on met entre les bras du Christ, et Jésus-Christ qui y est clouée; c'est elle que l'on place sur la main du Christ, qui, dans l'attente du grand acc, apparaît triomphal comme le croix ère-même; c'est elle que l'on plante dans son champ, au carrefour des routes. — La croix de résurrection est le symbole de la croix rectiée; c'est avec elle que Jésus-Christ de toutiens et monte au ciel. Une bannière, une flamme flotte ordinairement à cette crédoilons de la croix de resurrection, car elle n'est autre que la standard dont le Sauveur se sert même en croix au lieu de s'aiguiser en pique. La croix que l'on rencontre quand tu à fin des pieds, les croix qui précèdent les processions religieuses sont des croix de résurrection et d'ascension. Le d'est plus un arbre, comme dans le croix de passion, c'est un bâton. Quelquefois le Christ au ciel, assis près du Père et du Saint-Esprit, porte une croix de résurrection pliée qu'on nomme croix de passion. La croix de passion, la croix croix est scolitrifiée, la croix de résurrection est trèsmonumentale, la seconde a la même forme générale que la première, mais elle est idéalisée; c'est le gibet transfigure. »

Parmi les croix entrelacées et accompagnées d'ornements et d'attributs, l'*Hermenautic chrétienne* signale les variétés suivantes: la croix *crucuncie* ou *crucisantée*, dont le pied en bifurque et se décompe pour former une espèce de trèfle; la croix *fleuronnée* ou *moine* les courbures d'un feuillage, disposition qu'on retrouve dans des monuments antérieurs au XIVE siècle et dans laquelle, par conséquent, on a un fort de voir une image du triomphe de la croix sur le crucisant, — la croix *ancre* d'aumônerie affrontée, tels que le lion, le fouaon, le lapin, le dauphin, le lévrier, le brebis, qui symbolisent les uns les vices vaincus par la croix, les autres les vertus de l'infante; — la croix *cantonnée* des quatre Evangélistes figurant des cartouches; — la croix du *cathrone* formée par l'entrelacement du chi (X) et du rho (P) de Jésus-Christ; — la croix, figure qui constitue le monogramme du Christ et qui ressemble à une croix à la traverse du — la croix *cornelle* (monogrammes de Saint-Apollinaire, à Ravenne), placée au milieu des dalles de Pavement, et qui ressemble devant elle, ayant à son sommet le mot *pugna* (Mars), à sa base les mots *vita* (vie) et à l'extrémité de chacun des crosslions les lettres A et M (*alpha* et *omega*), gravure thématique de 1481, représentant la croix de la dame lapidée Dante sous un arbre, et dans laquelle le dessin et en prière, etc.

On a observé que la croix fait son apparition sur les monnaies pontifiales depuis Jean XIII, sur les monnaies de Valentinien IIE, par exemple, qui mourut en 392. M. Rohault (d) l'avait vue sur des pièces bien antérieures, c'est-à-dire sur des pièces romaines de Jules-Cesar, frappées à Apollée et à Troyes. Le même M. Rohault a trouvé sur des pièces de Valentinien III et son épouse Licinia Eudoxie, dans leurs médailles frappées en peu avant le milieu du VE siècle, portant la croix sur leur diadème, et que, dès le VIE siècle, les monnaies commencent à porter la croix sur leur sceptre, comme le montre le diptyque de Basile le jeune (consul en 541), publié par Cicri. Les premiers chrétiens vouaient avec des images de la croix partout. Redlin dit que les hauts d'Alexandrie, à la place des images de Serapis qu'ils avaient détruites, peignaient la signe de la croix sur les portes, les fenêtres, les murailles, les colonnes de leurs maisons. Julien l'apostat avait reproché cette pratique comme un acte d'idolâtrie à saint Cyrille d'Alexandrie, celui-ci lui en expliqua le véritable sens. Dans les premiers temps du christianisme, on plaçait ce signe sacré comme une protection sur les navires; la croix figurait même sur des objets domestiques, par exemple sur des vases sacrés, sur des ustensiles, sur des vêtements. Depuis on a placé des croix à la pointe des clocheres, sur les bannières, les mitres, sur les autels, sur les jubés, sur les chaires, les bénitiers, les bapistères, les bancs, les pignons, à l'extrémité des clochers et des flèches des édifices religieux, sur les bannières, sur les places publiques, sur les drapeaux et les armes, au-dessus du globe qui servait de pommeau à l'épée, et, enfin, sur les armes de ces croix mérient un examen particulier. Nous en parlerons plus tard.

I. Croix des chrétiens. L'usage d'élever des croix dans les carrefours, à l'entrée des villes et des villages, s'est fort répandu dès les premiers temps du moyen âge, dit M. Viollet-le-Duc; plus tard encore, il est vrai, on trouve encore qui soit antérieure à la fin du XIIE siècle. Celles des carrefours sont habituellement posées sur un socle formant comme un petit autel, avec quelquefois un avant. Du vieil à Pontchères, près de Troyes, les restes d'une croix monte croix de ce genre qui était autrefois à la tête de la ville de Troyes. Le socle surmonte le socle est solonne une statue de la Vierge, et, au-dessus, le Christ entouré de groupe de trois nécessités tenant à l'arbre principal. Du croisement des chemins apparaît sert en angle à mi-corps, disposé de telle façon que le dos et les épaules soient appuyés au-dessus de la tête de la statue. Autrefois un crucifix de pierre de 1m. 80 environ surmontait le chapiteau qui forme le socle, et, en acaïpide sur chacune de ses faces, l'une tourées vers l'orient, l'autre vers l'occident. La plupart de ces croix de chemins furent détruites, mais on en conserve quelques-unes mémorables en un signe d'expiation. Sur la route qui longe le chemin de fer de Paris à Saint-Denis, en portant les restes du 17 saint Denis, on trouve élevé à l'occasion de la fondation de processions des croix de pierre qui paraissent pour de fort beaux ouvrages; elles sont, en effet, des plus belles et des plus hautes ammachemenis. On en voyait encore les restes en 1793, et, en 1793, en 1793 et XVIE siècle, dit M. Viollet-le-Duc, on donna aux croix de pierre des dimensions colossales et multiplie les figures qui accompagnaient le Christ, tant les différents que les personnages primitives. La plupart de ces petits monuments ont malheureusement disparu, surtout pendant les guerres de religion ou à la fin du siècle dernier. Les croix de chemins n'étaient pas toujours isolées; elles étaient, au moins en la grand; on en fit beaucoup plus au siècle, et, dans le Rhône, elles étaient, en grand, existant aussi dans le bronze et de fer forgé. Cet usage fut adopté par l'Italie, et nous ont été conservées soit celle qui fut élevée à la fin de la vie de Dante, par Jean de Jean, à Troyes; elle a été fondée en 1793. Elle haute de 28 pieds, et était décorée de quatre statues, dont celle de Dante, de Philèbes, etc.

Les croix grégées sur les routes, nous citerons encore un charmant dédicule à quatre croix de forme gothique, dédicule qui, chaque face, des niches ornées de statues, et au-dessus de chaque niche, un petit fronton, monument, que M. Albert Lenoir a publié dans son *Architecture monastique* (pl. 548), élève à un carrefour de Vernon, qui, par style et calcul du XIIE siècle, et, dans la même, dans le même, de fait et de bé, par les mêmes nombreuses ornements. Il est pas de carrefours où ne s'élève un de ces signes vénérés, devant lequel le passant se découvre et s'agenouille. Les croix de pierre bretonnes sont taillées dans le granit; quelquefois accompagnées de statues, elles sont dédiées aux saints de Vierges. Les croix de pierre sont aussi fréquentes en Bretagne, et, le petite monument : lorsqu'on veulent construire, elles sont obligées de les en faire disparaître, relever, dans le seul département de l'Finistère, les croix et les calvaires dérobés depuis 1793. Il est constaté que leur rétablissement exigerait une dépense d'un million. Parmi les croix qui subsistent, quelques-unes sont des œuvres d'un véritable mérite, comme les croix de Tréjuer, de Saint-Thégonnec et de Plougastel. Parfois ces croix sont disposées en calvaire et forment des sidées où, à certaines époques, eut lieu des processions. On aperçoit aussi fréquemment sur les bords des fossés de petites croix de pierre, à demi enfoncées, qui indiquent les anciennes délimitations de propriétés particulières ou communales, et des croix de bois rappelant une mort accidentelle ou un assassinat arrivés dans le lieu où on les voit plantées.

II. Croix placées sur les édifices religieux. Saint Zénon, qui devint évêque de Vérone en 362, déclare, dans un passage de son écrits, avoir placé une croix de bois au forme de tau sur le faîte d'une basilique qu'il avait bâtie. En France, jusqu'à l'époque carlovingienne, on décorait de croix incrustées les chapiteaux des colonnes et des pilastres, les faces des contreforts et des piliers. Dès le XIE siècle, les monuments de Saint-Martin, le Berry et l'Auvergne, des croix de pierre furent érigées sur le sommet même des pignons; plus tard, elles que le temps a épargnées, on crie, pour l'élégance de leurs formes, les avait qui commencent les croix de pierre de l'église de Montmorel, près d'Avallon (fin du XIIE siècle), et, plus tard, des pignons de transept de l'église Saint-Urbain, à Troyes. Au XIVE siècle, les croix d'ornement des pignons se couvrent de détails finissant en pointe, comme les croix de chemins ou de cimetières faites pour être vues de loin. Pendant le moyen âge, dit M. Viollet-le-Duc, les croix de pierre des croix de fer au sommet des clochers de bois recouverts d'ardoise en plomb, et, quelquefois même, à la pointe des pyramides de pierre qui terminaient les tours des édifices religieux. Les croix de fer étaient surmontées d'un coq ou d'une simple girouette. Il existe un petit nombre de croix de métal anciennes, conservées souvent par la fonderie ou détruites par le temps et les guerres de religion. Elles étaient, le plus souvent, d'un riche dessin, dorées et d'une grande dimension. Les croix de pierre, composées de trois bonds ou d'une bague figurant souvent un trèfle, surmontées de dômes, et portant une couronne de feuillage. Des reliques étaient quelquefois renfermées dans ces croix qui leur servait de base ou sous la coupe les plus ordinaires. Les croix de pierre et de fer croix d'ornementement mérite d'être étudié avec soin par les constructeurs; car ces plus de fer, qui conservent les grandes dimensions jusqu'au sommet qui la base, étaient un moyen de consolidation, et, en outre, elles ne se tempêtent, à se fouiner et à fatiguer leurs attaches. Il est, en effet, plus difficile de fer pierre, il faisait, pour éviter l'ébranlement dans la maçonnerie, de mettre les croix sur une le corps de la croix, procéder avec des précautions extraordinaires. « On trouvera dans le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française d'intervenions* détails techniques sur les différentes sortes de croix de pierre et de fer pour maintenir les grandes croix de fer des flèches sur les clochers et les tours des cathédrales.

III. Croix de consécration. On donne ce nom à des croix peintes ou sculptées dans l'intérieur des églises (quelquefois aussi à l'extérieur) et qui marquaient l'endroit où l'onction avec le saint chrême dans la cérémonie de la dédicaces. Elles étaient ordinairement au nombre de douze. M. Viollet-le-Duc en a trouvé plusieurs fois, notamment en XIIE, du XIIIE, du XIVE siècle. Parmi les croix de consécration, il faut ranger par des figures d'apôtres peintes, comme dans l'église Saint-Hilaire de Marcelle (Meuse), ou sculptées, comme à la Sainte-Chapelle de Paris.

IV. Croix funéraires ou de cimetières. La croix sur les tombeaux fut, à l'origine, un attribut du martyre. « Cela ne signifie pas, dit M. Martigny, que tous les saints auxquels de décorent ont été martyrisés, mais le supplice de la croix, mais que tous, quel qu'il ait leur genre de mort, avaient souffert pour le nom de Jésus et de crucifié. Ainsi les monuments antiques représentant saint Laurent, saint Vincent, saint Pierre, saint Pierre, saint Pierre

Prudence qui nous a conservé le nouveau de cette coutume :

Dupin adorate idoolum, et crux fronti
Imprimi, cui nunc nulla...

Saint Augustin nous donne la raison de cet usage, quand il dit : « Comme la circoncision dans la partie secrète du corps humain était la preuve de l'ancienne alliance, dans la nôtre, c'est la croix sur le front découvert. »

Ou faisait le signe de la croix sur soi, sur une autre personne, sur un objet quelconque. Quand on le faisait sur des animaux, on les bénissait, ou bien parfois, C'est pourquoi les théologiens recommandent le signe de croix bénissant. Nous rapportons à ce sujet un passage du *Guide de la peinture*, manuscrit byzantin : « Quand vous représentez un ange qui bénit, ne jugnez pas trois doigts comme, nous avons le pouvoir de le faire pour un homme, de manière que la second doigt, nommé index, reste droit, et que le troisième doigt soit un peu fléchi. De cette façon les doigts forment la lettre de Jésus. Ceux qui agissent ainsi que nous faisons plus en moins claire comment on peut bénir, et Christ dans les doigts sont disposés, et il ajoute : « Amen, par la sainte providence du Créateur, les doigts de la main de l'homme, qu'ils soient plus ou moins bénissants, disposés de manière à pouvoir figurer le nom du Christ. » Comme le fer rougeoyant à l'imagination.

Telle est la manière de bénir à la grecque. Chez les Latins la méthode a varié. « Il paraît, dit M. Didron, qu'autrefois on bénissait indifféremment les hommes et les choses avec trois doigts seulement, avant ainsi que les Grecs; mais à une époque qui est assez récente, on voulut donc une différence entre la bénédiction épiscopale et la bénédiction du simple prêtre. Les évêques se réservèrent le droit de bénir avec trois doigts, les prêtres ne le firent plus que pour la main seule et droite entière. De plus, les évêques bénissent de face, pour ainsi dire, et les prêtres seulement de profil, avec le compass de la main. Enfin, pendant les cérémonies, dans les églises, les évêques font trois bénédictions successives, trois croix, et les prêtres ne font qu'une seule, un signe unique. »

Quant au signe de croix qui fait sur soi, il s'étendra avec le main droite. Les trois premiers doigts de la main sont ouverts, les deux inférieurs et le petit doigt restent fermés. Les Grecs et les Latins le font de la même façon; seulement les Grecs, beaucoup plus ancien que les Latins, donnent une interprétation différente du signe. Le premier, de la droite, désigne pour eux la Père éternel, le Créateur, le Tout-Puissant; le petit doigt est consacré à Jésus-Christ, qui nous a ruchetés, et qui est relativement à l'homme la personne inférieure de la Trinité; l'index, intermédiaire entre le grand doigt et le petit, figure le Saint-Esprit, qui unit le Père au Fils, et qui, dans son représentant, le Fils, le Père, le place au milieu des deux autres personnes. Il est à remarquer que, malgré les différences dans des théologiens, le Saint-Esprit est toujours mettre aux deux autres personnes. Voir terminer, nous empruntons à un chapitre de Guillaume Durand ou pré, p. 8 et prolique dans la matière qui nous occupe : « Le signe de croix est fait en face des trois doigts, parce qu'on le donne en invoquant la Trinité. Ainsi qu'on le donne au Père, au Fils, et au Saint-Esprit, ou bien en Père, Fils, et Saint-Esprit, ou bien en

de sable. — **Gouvenas**, d'or, à la croix ancrée de sable. — **Hutentite**, d'or, à la croix ancrée de gueules. — **Fleury Des Plus**: d'azur, à la croix ancrée d'argent. — **Pinte**, en Bourgogne et Nivernais: d'azur, à la croix ancrée d'or. — **Saint-Pint**, en Bourgogne et Nivernais: d'or, à la croix ancrée de sinople. — **Cérenville**, en Franche-Comté: d'or, à la croix ancrée de gueules. — **Tournemoulin**, en Artois: d'argent, à la croix ancrée de sable. — **Ancre**, en Normandie: parti d'argent, à la croix ancrée de sable, et d'or, à l'aigle éployée de sable. — **Bernebaud**, en Normandie: d'azur, à la croix ancrée d'or. — **Brossel**, en Normandie: d'argent, à la croix ancrée de sable. — **Jactay**, en Normandie: d'argent, à la croix ancrée de gueules. — **Vesphael** d'argent, à la croix ancrée de sable. — **Liaddeau**, en Vivarais: d'argent, à la croix ancrée de gueules. — **Satour**, en Auvergne: d'azur, à la croix ancrée d'argent. — **Vaudrey**, en Lorraine: d'or, à la croix ancrée d'azur. — **Ribaud du Fraisse**, en Auvergne: de sable, à la croix ancrée d'argent. — **Monnaintenant**, en Poitou et en Angoumois: d'argent, à la croix ancrée de sable. — **Gaudeville**, en Normandie: de gueules, à la croix ancrée d'argent. — **Mesnil-Bernard**, en Normandie: d'azur, à la croix ancrée d'argent. — **Coyen**, en Bourbonnais: parti d'or et d'azur, à la croix ancrée de gueules sur le tout de l'un en l'autre. — **Pesquod**, en Bourgogne: de gueules à la croix ancrée d'argent. — **Boudon**, Saint-Boudon, en Dauphiné: d'azur, à la croix ancrée d'argent. — **Pauvereyre**, en Limousin et Berry: d'or, à la croix ancrée d'azur. — **Gouttie**: de gueules, à la croix ancrée d'or. — **Allaguin**, en Bourbonnais: de gueules, parti d'argent, à la croix ancrée d'or de l'un en l'autre. — **Saulay**, en Champagne: d'argent, à la croix ancrée de sable. — **Cheau**, en Normandie: d'argent, à la croix ancrée de sable, chargée au cœur d'un croissant d'argent. — **Bernard**, en Hainaut: d'argent, à la croix ancrée de gueules, chargée sur l'ancre d'un croissant d'argent. — **Gouvenas**, en Dauphiné: de gueules à la croix ancrée d'argent. — **Bouchet**, Saint-Bouchet, en Dauphiné: d'or, à la croix ancrée de sable, à la croix ancrée d'argent, chargée au cœur d'un croissant de gueules. — **Gouvenas**, en Dauphiné: de gueules à la croix ancrée d'argent, chargée sur l'ancre d'un croissant d'argent. — **Gouvenas**, en Dauphiné: d'or, à la croix ancrée de sable, accompagnée de deux croissants de sable, accompagnée de deux croissants et chef de gueules. — **Voliguy**, en Champagne: d'or, à la croix ancrée de sable, chargée d'une écusson d'argent. — **Pitiqy**, en Champagne: de gueules, à la croix ancrée d'argent, cantonnée de quatre molettes de même. — **Gauvin**, en Normandie: de gueules, à la croix ancrée d'argent, sénestrée d'un croissant du même, et accompagnée de quatre mouchetures de pourpre. — **Goupel**, en Normandie: d'or, à la croix ancrée de sable, cantonnée de quatre mouchetures du même. — **Hélye**, en Normandie: de gueules, à la croix ancrée à alisées d'argent, accompagnée de trois croissants d'argent. — **Poisson**: d'argent, à la croix ancrée de sable, cantonnée de huit coquilles du même. — **Kérabaud**, en Bretagne: d'azur, à trois croix ancrées d'or. — **Bernard**, en Bresse et Bugey: d'or, à trois croix ancrées de gueules. — **Des Bouchers**, en Normandie: d'argent, à trois croix ancrées de sable. — **Bas**, en Normandie: d'argent, à la croix ancrée de sable, cantonnée de quatre croisettes du même.

La ville de **La Chaise**, en Berry: de gueules, à la croix ancrée de vair; au chef coupé de France.

* *Croix ancillée ou nillée.* **De La Voye**, en Poitou: de sable, à une croix ancillée d'argent. — **De Drouaud**, en Bretagne: d'argent, à une croix ancillée de sable en abîme, accompagnée de trois coquilles de gueules, posées deux en chef et une. — **Fortay**: de sable, à la croix ancillée d'argent.

La ville de **Montin**: d'argent, à la croix ancillée de sable, au chef de France.

* *Croix bordée.* **La Vitonne**, en Bretagne: d'azur, à la croix bordée d'argent. — **Le Clerc du Jaigard**, en Anjou: d'argent, à la croix de gueules, bordée, engrêlée de sable, cantonnée de quatre aiglettes de même, posées en armes de gueules. — **Fouchaudon**, d'argent, à la croix de gueules, bordée, dentée de sable. — **Hadespan**: d'or, à la croix d'azur, bordée, engrêlée de sable.

* *Croix bourdonnée.* **Rochas**, en Provence: d'or, à la croix bourdonnée, au chef d'azur, chargé d'une étoile d'or. — La ville de **Rasac**, en Guyenne: d'azur, à la croix d'argent, le pied bourdonnée en pommette et feuillé de même, et cantonnée de quatre étoiles d'or.

* *Croix brisée.* **Saint-Aignan**, en Poitou: d'argent, à une croix de gueules, brisée en chef d'un lambel à trois pendants de même, et une bordure d'azur.

* *Croix canelée.* **Borel**, en Dauphiné: d'argent, à la croix d'azur, canelée de sable et cantonnée de quatre têtes de bœuf, de gueules, mazelées d'un anneau de sable.

* *Croix cantonnée.* **Salaun**, en Picardie: d'azur, à la croix d'or, lozangée de gueules, cantonnée de quatre cherbères d'or, totaliées d'azur. — **Cléron**, en Franche-Comté: de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre croisettes fleuronnées du même. — **Hugues**: d'or, à la croix d'azur, chargée d'une croix d'argent, cantonnée de quatre cerbères de sable, totaliées d'argent. — **Fouchaudon**, en France: d'argent, à la croix d'azur, cantonnée de quatre aiglettes de gueules. — **Bonnemoy**: d'argent, à la croix d'azur, cantonnée de quatre aiglettes de même. — **Mouton de Diamare**, en Normandie: d'argent, à la croix d'azur, cantonnée de quatre cerbères d'or, totaliées de sable, accompagnée d'une croisette fleuronnée de même. — **De Vergès de La Bastide**, en Provence: d'or, à la croix d'azur, cantonnée de quatre croisettes d'argent. — **Villers**, en Bourgogne: d'or, à la croix de sable, cantonnée de quatre croisettes fourchées de gueules. — **Radolfet**: de sable, à la croix d'argent, cantonnée de quatre aigles de lis d'or. — **L'Estaplice**, en Champagne: d'argent, à la croix d'azur, cantonnée de quatre croisettes du même. — **Dumesnil**: d'argent, à la croix d'azur, cantonnée de quatre lettres du même. — **Cléron**, en Lorraine: de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre croisettes d'or, à la croix d'azur, chargée d'un écusson d'argent, à sénestre du chef d'une aigrette d'or, et en pointe de deux lions affrontés. — **Cambrai**, en Normandie: d'or, à la croix d'argent, cantonnée de quatre gerbes de blé d'or, et de quatre croisettes de même. — **Cambrai**, en Normandie: d'or, à la croix d'argent, cantonnée de quatre gerbes de blé d'or, et de quatre croisettes d'argent. — **Tournay**, dans Hainaut: d'argent, à la croix d'azur, cantonnée de quatre boutons de rose au naturel. — **Cambrai**, en Normandie: d'or, à la croix d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or. — **Bonnem**, en Lorraine: de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre billettes du même. — **Galay**, en Lorraine: d'argent, à la croix d'azur, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or. — **La Marche**, en Normandie: d'or, à la croix d'azur, cantonnée de quatre roc d'or. — **Marcie**, en Aunis et Saintonge: d'argent, à la croix d'azur, cantonnée de quatre lionceaux d'or. — **Lamarche**, en Normandie: d'or, à la croix d'azur, cantonnée de quatre aiglettes de même. — **Bessen**, en Bretagne: de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre croisettes d'or, et de quatre croisettes de même. — **Angen**, en Auvergne: d'argent, à la croix d'azur, cantonnée de quatre croisettes d'or, et de quatre croisettes de même. — **Cléron**, en Franche-Comté: de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre croisettes fleuronnées du même. — **Hugues**, en Champagne: d'argent, à la croix d'azur, cantonnée de quatre croisettes d'or, totaliées d'argent

frontée d'argent. — **Cadogan** : de gueules, à la croix dentelée d'or. — **Le Lièvre**, en Champagne : d'or, à la croix denchée d'argent et de gueules, cantonnée de quatre têtes de lévrier et d'ours, lampassées de gueules. — **Le Bouteux** : d'argent, à la croix dentelée et alésée de sable, chargée en cœur d'un champ. — **Carbonage**, en Bretagne : d'argent, à la croix de gueules, dentelée de sable, cantonnée des quatre carbonnes du même. — **De Bourlay**, en Bretagne : d'argent, à une croix denchée de sable, cantonnée de quatre coquilles de gueules. — **Pronombette** : d'argent, à la croix dentelée de sable, — **Gouyonnet** : de gueules, à la croix denelée d'or. — **Fondeville**, en Auvergne : d'argent, à la croix dentelée de gueules.

15e *Croix engaigrée*. **Nouville**, en Auvergne : d'azur, à la croix échiquetée de sable et d'argent de deux tires. — **Bouquet** : de gueules : de gueules, à la croix échiquetée d'argent et de quatre tires. — **Mathieu** : d'or, à la croix échiquetée de sinople et d'argent de trois tires, cantonnée de quatre lions issants d'azur, et une tierce en pointe d'une tête de dragon d'argent.

14e Croix *dentée*. **Thomassin**, en Franche-Comté : d'azur, à la croix ecrdée d'or. — **Sauvage**, en Normandie : de sable, à la croix ecrdée d'argent, cantonnée en 1er d'une tête de léopard d'argent, et aux trois autres cantons d'une molette d'éperon du second émail.

15e Croix *dentelée*. **Bessemon**, en Alsée : de gueules, à la croix engrêlée d'or. — **Bessembaum**, en Lorraine : de gueules, à la croix engrêlée d'argent. — **Lamoussaye**, en Lorraine : d'or, à la croix engrêlée de gueules. — **Lorrouer**, en Lorraine : d'or, à la croix engrêlée de sable. — **Le Bouteux** : d'argent, à la croix engrêlée de sable. — **Cadoudal**, en Bretagne : d'argent, à la croix engrêlée de sable. — **Le Bretons**, en Bretagne : d'azur, à la croix engrêlée d'or. — **Du Plessis**, en Touraine : d'argent, à la croix engrêlée de gueules, chargée de cinq coquilles du champ. — **Auger**, en Bretagne : d'or, à une croix engrêlée de sable, cantonnée de quatre roiets du même. — **Guitton** de Lude, en Poitou : d'argent, à la croix engrêlée d'argent. — **Bourbonnon** : de gueules, à la croix engrêlée d'or. — **Bahuet** : d'azur, à la croix engrêlée d'or. — **Du Chesnel** : d'or, à la croix engrêlée de gueules. — **Noel**, en Guyenne et Gascogne : d'argent, à la croix engrêlée d'or. — **Cornu**, en Orléanais : d'or, à la croix engrêlée de sable, cantonnée de quatre lions de gueules, armés et lampassés de sable. — **Gilbert de Voisins**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à la croix engrêlée d'argent, cantonnée en chef de trois croissants d'or. — **Grand**, en Normandie : d'azur, à la croix engrêlée d'or, cantonnée de quatre tours d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de quatre coquilles d'argent. — **Bogat**, en Champagne : de sable, à la croix engrêlée d'argent, cantonnée en chef d'un croissant du même. — **Lizac**, en Normandie : d'argent, à la croix engrêlée de sable, à la bordure de second émail. — **Gautier**, en Bretagne : d'argent, à une croix engrêlée de sable, cantonnée de quatre lermines du second émail. — **Le Cuyer de Jaligny** : d'argent, à une croix engrêlée de gueules, cantonnée de quatre aiglettes de sable, accompagnée de membres de gueules. — **Le Quesnille**, en Auvergne : de sable, à la croix engrêlée d'or. — **Pepinvaux**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à la croix engrêlée d'or. — **Tessier** : d'or, à la croix engrêlée de sable, accompagnée de quatre tulipes de gueules feuillées et tentonnées de sinople. — **Tessingue**, dans le Dauphiné : d'azur, à une croix et de sable, à la croix engrêlée d'or, accompagnée de quatre coquilles du même, ainsi à chaque canton du chef et quatre à chaque canton de la pointe, le tout d'argent, à deux fasces de gueules. — **Du Plessis**, en Auvergne : d'azur, à la croix engrêlée d'or, cantonnée aux 1er et 4 d'une étoile d'argent, et aux 2e et 3e d'une coquille de gueules. — **Mathonin**, en Bourgogne : de gueules, à la croix engrêlée d'argent. — **Bouque** : d'azur, à une croix engrêlée d'or, et une lance de gueules.

16e *Croix fleurdelisée*. **Tutty** : d'argent, à une croix fleurdelisée de gueules. — **Lassoll**, en Normandie : de gueules, à la croix fleurdelisée, accompagnée en chef à droite d'une rose, et à senestre d'une coquille, le tout d'argent. — **Vitrogatte**, en Bourgogne : de gueules à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de deux lillettes du même. — **Le Jeune**, en Normandie : d'argent, à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre roses de même. — **Doulley**, en Normandie : d'argent, à la croix fleurdelisée de sable. — **Mouchet**, en Normandie : de sable, à la croix fleurdelisée d'argent, cantonnée de quatre roses de même. — **Dumas**, en Champagne : d'azur, à la croix d'argent, les extrémités fleurdelisées d'or. — **Vardyng**, en Normandie : de sable, à la croix fleurdelisée d'argent, cantonnée de quatre coquilles d'or. — **Nally** : de gueules, à la croix fleurdelisée d'argent, cantonnée de quatre coquilles d'or. — **Le Dunain de Geoffroville**, en Champagne : d'azur, à la croix d'argent, fleurdelisée de sable. — **Le Boyvinon** : de gueules, à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre lillettes d'azur, à une croix fleurdelisée d'or.

17e *Croix engoulée*. **Nouville**, en Auvergne : d'azur, à la croix échiquetée de sable et d'argent de deux tires. — **Bouquet** : de gueules : de gueules, à la croix échiquetée d'argent et de quatre tires. — **Mathieu** : d'or, à la croix échiquetée de sinople et d'argent de trois tires, cantonnée de quatre lions issants d'azur, et une tierce en pointe d'une tête de dragon d'argent.

18e *Croix fendue*. **Thomassin**, en Franche-Comté : d'azur, à la croix ecrdée d'or. — **Sauvage**, en Normandie : de sable, à la croix ecrdée d'argent, cantonnée en 1er d'une tête de léopard d'argent, et aux trois autres cantons d'une molette d'éperon du second émail.

19e *Croix fleuronnée*. **Bessemon**, en Alsée : de gueules, à la croix engrêlée d'or. — **Bessembaum**, en Lorraine : de gueules, à la croix engrêlée d'argent. — **Lamoussaye**, en Lorraine : d'or, à la croix engrêlée de gueules. — **Lorrouer**, en Lorraine : d'or, à la croix engrêlée de sable. — **Le Bouteux** : d'argent, à la croix engrêlée de sable. — **Cadoudal**, en Bretagne : d'argent, à la croix engrêlée de sable. — **Le Bretons**, en Bretagne : d'azur, à la croix engrêlée d'or. — **Du Plessis**, en Touraine : d'argent, à la croix engrêlée de gueules, chargée de cinq coquilles du champ. — **Auger**, en Bretagne : d'or, à une croix engrêlée de sable, cantonnée de quatre roiets du même. — **Guitton** de Lude, en Poitou : d'argent, à la croix engrêlée d'argent. — **Bourbonnon** : de gueules, à la croix engrêlée d'or. — **Bahuet** : d'azur, à la croix engrêlée d'or. — **Du Chesnel** : d'or, à la croix engrêlée de gueules. — **Noel**, en Guyenne et Gascogne : d'argent, à la croix engrêlée d'or. — **Cornu**, en Orléanais : d'or, à la croix engrêlée de sable, cantonnée de quatre lions de gueules, armés et lampassés de sable. — **Gilbert de Voisins**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à la croix engrêlée d'argent, cantonnée en chef de trois croissants d'or. — **Grand**, en Normandie : d'azur, à la croix engrêlée d'or, cantonnée de quatre tours d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de quatre coquilles d'argent. — **Bogat**, en Champagne : de sable, à la croix engrêlée d'argent, cantonnée en chef d'un croissant du même. — **Lizac**, en Normandie : d'argent, à la croix engrêlée de sable, à la bordure de second émail. — **Gautier**, en Bretagne : d'argent, à une croix engrêlée de sable, cantonnée de quatre lermines du second émail. — **Le Cuyer de Jaligny** : d'argent, à une croix engrêlée de gueules, cantonnée de quatre aiglettes de sable, accompagnée de membres de gueules. — **Le Quesnille**, en Auvergne : de sable, à la croix engrêlée d'or. — **Pepinvaux**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à la croix engrêlée d'or. — **Tessier** : d'or, à la croix engrêlée de sable, accompagnée de quatre tulipes de gueules feuillées et tentonnées de sinople. — **Tessingue**, dans le Dauphiné : d'azur, à une et de sable, à la croix engrêlée d'or, accompagnée de quatre coquilles du même, ainsi à chaque canton du chef et quatre à chaque canton de la pointe, le tout d'argent, à deux fasces de gueules. — **Du Plessis**, en Auvergne : d'azur, à la croix engrêlée d'or, cantonnée aux 1er et 4 d'une étoile d'argent, et aux 2e et 3e d'une coquille de gueules. — **Mathonin**, en Bourgogne : de gueules, à la croix engrêlée d'argent. — **Bouque** : d'azur, à une croix engrêlée d'or, et une lance de gueules.

16e *Croix fleurdelisée*. **Tutty** : d'argent, à une croix fleurdelisée de gueules. — **Lassoll**, en Normandie : de gueules, à la croix fleurdelisée, accompagnée en chef à droite d'une rose, et à senestre d'une coquille, le tout d'argent. — **Vitrogatte**, en Bourgogne : de gueules à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de deux lillettes du même. — **Le Jeune**, en Normandie : d'argent, à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre roses de même. — **Doulley**, en Normandie : d'argent, à la croix fleurdelisée de sable. — **Mouchet**, en Normandie : de sable, à la croix fleurdelisée d'argent, cantonnée de quatre roses de même. — **Dumas**, en Champagne : d'azur, à la croix d'argent, les extrémités fleurdelisées d'or. — **Vardyng**, en Normandie : de sable, à la croix fleurdelisée d'argent, cantonnée de quatre coquilles d'or. — **Nally** : de gueules, à la croix fleurdelisée d'argent, cantonnée de quatre coquilles d'or. — **Le Dunain de Geoffroville**, en Champagne : d'azur, à la croix d'argent, fleurdelisée de sable. — **Le Boyvinon** : de gueules, à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre lillettes d'azur, à une croix fleurdelisée d'or.

17e *Croix engoulée*. **Nouville**, en Auvergne : d'azur, à la croix échiquetée de sable et d'argent de deux tires. — **Bouquet** : de gueules : de gueules, à la croix échiquetée d'argent et de quatre tires. — **Mathieu** : d'or, à la croix échiquetée de sinople et d'argent de trois tires, cantonnée de quatre lions issants d'azur, et une tierce en pointe d'une tête de dragon d'argent.

18e *Croix fendue*. **Bessemon**, en Alsée : de gueules, à la croix engrêlée d'or. — **Bessembaum**, en Lorraine : d'or, à la croix engrêlée d'argent. — **Lamoussaye**, en Lorraine : de gueules, à la croix engrêlée de sable

gauche, attachée à un ruban noir formant rosette.

— Ordre de la Croix de fer. Frédéric-Guillaume III fonda cet ordre en 1813 pour honorer ceux de ses sujets qui, pendant la campagne de 1813, avaient fait bravoure de la patrie, soit en combattant avec vaillance, soit en faisant preuve de patriotisme pour la cause de la France. Depuis, l'ordre a été accordé comme marque guerrière de distinction. Lorsque, dès l'abord, avait des grands-croix et deux autres classes, les Chevaliers-Guidons, jusqu'en 1841, revina les statuts, et aujourd'hui l'ordre est divisé en trois classes de chevaliers. La croix est de fer fondu, à branches bordées d'argent. Elle est portée, par les militaires de la seconde classe, suspendue à la boutonnière de l'habit par un ruban noir liseré de blanc; pour les civils, le ruban est blanc, liseré de noir. La première classe porte en outre une autre croix placée comme une plaque sur le côté gauche de l'habit.

Il existe une autre décoration dite de la *Croix de fer*. Une décision du congrès national de Belgique a arrêté qu'il serait distribué une décoration spéciale destinée à récompenser les citoyens qui s'étaient le plus distingués pendant la révolution de 1830. Cette décoration consiste en une croix d'or à quatre branches, terminées par huit pointes émaillées de noir. Les légendes sont d'un côté l'une représente le lion belge, l'autre porte au centre le millésime 1830. Le ruban est rouge, bordé de filets noirs et jaunes.

— Croix d'honneur de Guatemala. V. Guatemala (ordre de).

— Ordre de la Croix de Jésus-Christ. V. Malte (ordre de Jésus-Christ (ordre de la).

— Croix de Justice. Une loi du 15 décembre 1830 institue cette décoration pour permettre le conférer à la reconnaissance de ceux qui se pour accorder un signe de distinction aux citoyens qui s'étaient signalés dans les trois journées de juillet. La croix est de forme de trois branches émaillées de blanc, pommetées d'argent à bout des extrémités. Elle repose sur une couronne de chêne et est surmontée d'une couronne murale d'argent. La centre de la croix est divisé en trois cercles émaillés aux couleurs nationales avec cette inscription : 27, 28, 29 *juillet* 1830. Tout autour de l'exergue : *Liberté et Patrie roi des Français*. La revers, divisé comme la face, porte le coq gaulois d'or, avec cette légende : *Le Roi des Français*. Elle est portée suspendue à un ruban moiré de couleur bleu d'azur, avec un liseré rouge de chaque côté, et deux rayures en bleu et rouge.

— Croix de la Croix de Fidélité ou plutôt serment de fidélité au roi des Français et d'obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume. Peu de personnes de nos jours portent encore cette décoration, qui était à la même époque une médaille de Juillet.

— Croix de Mérinos. Décoration créée par le pape Pie IX en février 1847 et qui fut décrit le campagne de 1847. Un décret de l'empereur a autorisé les Français de marine qui ont fait partie du corps expéditionnaire à porter cette croix considérée comme médaille commémorative. La croix de Mérinos a quatre branches, au centre est un médaillon chargé du chiffre du pape. Elle se porte suspendue à un ruban rayé bleu et blanc, avec un liseré noir de chaque côté.

— Ordre de la Croix de Mérite militaire. Le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, l'aulé Frédéric, fonda en 1865 cette ordre, dit la décoration consiste, pour les officiers, en une croix d'or à quatre branches, sur l'avers de laquelle est gravé, d'un côté le chiffre du prince, et de l'autre le nombre d'années de service de la personne décorée. Elle se porte du grade de sergent-major la croix a quatre clauses ; 18 clauses, pour le grade de sous-officier ; 12 clauses, croix entièrement d'argent, et pour, croix de cuivre, avec revers d'argent ; et clauses, croix entièrement de cuivre. Le ruban est moiré, composé de bleu de bleu et de jaune, et ne se porte pas sans la croix. Cette décoration est donnée aux officiers après trois ans de service, les sergents-majors reçoivent la croix de 4e classe après dix ans de service, celle de 3e après quinze ans, celle de 2e après vingt ans, et enfin celle de 1re après vingt-cinq ans de service.

— Ordre de la Croix du Sud ou de Conception. Cet ordre a été institué en 1822 par l'empereur du Brésil dont Pedro Ier. L'empereur est le grand maître de l'ordre. Les membres ne doivent en quatre degrés : les grandcroix, les dignitaires, les officiers et les chevaliers. La croix est d'un blanc bleu, avec des angles saillants, et à dix pointes pommetées et bordées d'or, émaillées de blanc. La croix repose sur une couronne composée d'un côté de feuilles de palmier et de l'autre de feuilles de cacaoier. Sur l'exergue du centre on voit, sur un fond azur, une croix composée de diamant perles en brillants ; un cercle bleu foncé entoure cet dessous et porte cette nuit : *Deus servatorium premium*. De l'autre côté est le buste de l'empereur don Pedro, et sur le cercle se trouve cette inscription : *Petrus I, Brasiliae imperator*. Sur le côté gauche de la poitrine des membres des trois premières classes portent une étoile à sixte d'or, avec cinq rayons et un dessous semblable au revers de la croix. Cette étoile est surmontée de la couronne impériale. Les grands-croix portent la décoration en écharpe de droite à gauche ; les dignitaires la portent au cou ; les officiers et les chevaliers sur la gauche de la poitrine, avec une simple bouette d'or et un ruban tricolore, de couleur bleu de ciel.

— Ordre. La *croix de Saint-André* est un assemblage de trois grades pouce de bois de 3 m. de longueur, de 0 m. 18, 0 m. 10 et 0 m. 08 de largeur, et de 0 m. 08 d'épaisseur à chaque bout. Cet assemblage est environné de quatre bandes de cuivre, disposées de la sorte suivant la gauche de combinaison après de ce dessous des grades, et de manière que le quelque manière qu'on pose à terre une croix de *Saint-André*, elle présente le même dessin. Les bandes de cuivre, les deux chevrès des croix de *Saint-André* de même forme, les deux chevrès de chacune d'elles sont engagées entre celles qui sont à ses côtés. L'assemblage de ces dehors est rendu de obstacle presque impénétrable et très-difficile à détorcer avec la hache. Les bandes sont facilement en les démontant, et elles n'auront pas une longueur suffisante pour le cas où on aurait nécessaire d'employer dans leur emplication des bois parfaitement équarris. On donne quelquefois à l'ame des trois grades de croix de *Saint-André* une longueur de 1 m. 30 m. 1, m. 40 de pouce, ou autres, et d'avoir de ces trois bonnes à la pourvoir de celle qu'il aura besoin. Ces dimensions conviennent à d'autres de tout genre cent mètre le nom de *Sparte-clous*, et de *Sparte-croix*, dont plusieurs les mesures sous lequels ils existent sont leur différence. Il est nécessaire de les devinar : Qui en plus nous que le vicomte d'Arnay (Pierre-Gaston-Gilbert) dans ses lettres paradoxes sur l'amour auxquels se livre la coquette frère de Châteaudun ? La seconde Sparte-croix, comme de Villers frère, n'a pas pas donner, excellent mènage avec M. Jules Sandeau ; M. Théophile Gautier rendrait des points au fantastique et spirituel poète Edmond de Rousset, et ainsi que le prince de Monbert, qui parle des foetus vierges de l'Amérique, de plus qu'on ne le pense, et il les avait inventées, il faut qu'il touche de bois près à Méry, le merveilleux géographe... pas Sandeau, d'ailleurs, le nom de ses mamans les actaeurs, ferait à savoir si nous devons les prégandre. Dans le même ordre, la plus *ce qui nienent d'avoir l'honneur de représenter dans* ceul nous ne mieux ce qu'on appelle le mot intrigue embrouillé, inextricable, sans sensée ; nous ne pouvons rien dire d'utile dans ce doute de l'action, caractères faux ou exagérés, développement de la pièce, et tout trop bien pour les besoins de la cause, tels sont les défauts les plus saillants de cet ouvrage, et ses rares qualités ne les atténuent point ; mais ce style vif et gracieux, ce dialogue, on était au droit d'exiger davantage de la pièce en ressortant de ces mêmes mains inconstatables, et un critique mochant pourrait dire que ce ouvrage ne mérite aucune ou que leur a mis fait en réalité qu'une course-pole. Le mécanisme ne pas pendant le mérite, et tout serait certainement injuste et désespérant tout à fait notre pensée. Le roman est faite ; mais les spectateurs ne sauraient en être mis à quelque peur produisez une plutôtée.

Croix avant le christianisme (Le bâtons du), par M. Le Blant (Paris, Leroux, 1865). 1865). Ceci est pas un livre de controverse religieuse, mais simplement une étude d'archéologie, « Dès la plus tendre enfance, on nous apprend que le bâton de pèlerin est le signe du chrétien. Sous l'influence de ce premier enseignement, nous nous sommes tous accoutumés à considérer le bâton comme chrétien tout ce qui porte une croix. » On a même admis comme un principe d'archéologie que tous les objets, tous les monuments qui jusqu'au XIe siècle ne portent la croix étaient postérieurs à la venue de Jésus-Christ. « Pourtant ce criterium n'a aucune valeur. La croix, la vraie croix se trouve sur de nombreux monuments antérieurs à la venue de Jésus-Christ. Dès le plus haute antiquité, elle était employée comme symbole, comme ornement et talisman.

C'est cette thèse que M. de Mortillet se propose d'établir et qu'il explique en moins avec une grande abondance de preuves. Il diffère notamment dans le texte proprement dit de bien approcher et jusqu'à un certain point de controler ses assertions. Il trouve ses preuves en examinant successivement les terramares de l'Emilie, la cimetière de Villanova, les tombes de Golasecca, en dégénérant des objets découverts sur le plateau de Somma, à Vadena (Tyrol), en Assyrie, en Grèce, en Etrurie, en France, en Suisse, en Angleterre, en Allemagne et en Scandinavie. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de M. de Mortillet pour les détails, et nous demandons seulement les conclusions : « Il ne peut y avoir de doute sur l'emploi de la croix, comme signe religieux, bien longtemps avant le christianisme. Le culte de la croix, représenté en Orient avant la conquête, existait déjà dans l'Emilie à l'époque du bronze, plus de mille ans avant Jésus-Christ.

« C'est autour dans les sépultures de Golasecca que ce culte s'est révélé en manière la plus complète. On entre fait fort curieux, fort intéressant à constater, c'est que ce mouvement de pénétration de la croix, avant la venue de Christ, semble toujours accompagné de l'idée de la croix comme de toute représentation d'objets vivants. Des quadrupèdes, des oiseaux, des plantes les crux deviennent plus rares et finissent même par disparaître.

« La croix a donc été, dans la haute antiquité, bien longtemps avant la venue de Jésus-Christ, le symbole sacré d'une notion religieuse qui représentait l'idéalité. »

Croix de Malagan (La), drame de Werner. Tel est le titre du second ouvrage de Werner, de beaucoup supérieur au premier, *le Fils du prodigue*, qui traitait quelques un sujet analogue. L'auteur, en effet, y retraçait l'histoire de l'ordre de la chevalerie teutonique en Prusse et en Livonie par l'ordre des chevaliers de Malagan. Dans un second drame, c'était encore la puissance de l'association religieuse qui morale que Werner voulait faire ressortir. L'époque sauvage, les personnages les plus héroïques, les caractères tranchés sont en harmonie avec le talent et le pouvoir de Werner. Le crépuscule rouge sur le fond du drame, les guerriers gigantesques et planètes sur les rochers séculaires ; les divinités antiques dont les statues et les vieilles ruines aux premiers éclairs qui jaillissent. Ceci est comme grandiose et sublime. Werner a retracé avec beaucoup de vérité. « Il y régnait, dit-il de lui-même, un parfum de sauvagerie, un sentiment trop-vif de ce qui caractérise le Nord : la pêche de l'ambre, les montagnes inaccessibles, les forêts vierges, l'air si rare et rapide de la belle saison, l'hostilité du climat, le mépris de l'ennemi, le mépris du danger, l'hommes : Ils reconnaît dans ces tableaux les traits qui y étaient mêlés les pires sensations ce qu'il exprime et ce qu'il ne peut exprimer, et, à la bataille de Leipzig, temps les bords de la Baltique. Dans son ouvrage, il a cherché à peindre les caractères qui ne manque pas d'être grandiose. Il a cependant un intérêt réel dans cet ouvrage, comme dans tous ses ouvrages sérieux.

Croix du mariage (La), en espagnol *la Cruz del matrimonio*, comédie en trois actes et en vers, de don Luis de Eguilaz, représentée sur le théâtre de Madrid, le 1er mai 1865. Le sujet de la pièce, le plus ancien et le plus vieux du monde, est tout simplement le mariage de Don Pedro et de Doña Inès, qui, après quelques jours de bonheur, se voient séparés par le malheureux Don Pedro

l'abbé Lebœf essaya de tirer de ces mots la conclusion qu'il devait jadis se trouver tout près de là un ou plusieurs de ces anciens *trésors* appelés du temps de saint Louis *trésoriers*, et qui servaient à étendre et tirer les étoffes. Une ordonnance de Philippe de Valois, datée de 1329, apprelle un de ces timiers *tendeurs*, ses *lacs-tendeurs* et *ses poutres tirantour ses tendeurs*. Ce qui est certain, c'est que vers le 13e siècle Croix-Rousse, qui bâtit dans la seule place de Paris où l'évêque jouit faire justice, vint au monde pour la mort. Une autorisation charte de ce temps, commandant les ouvriers du pelvrée et de toute l'évêque porte en effet : « Ledit prévôt a commandement de prendre et arrêter dans la banlieue de Paris, et faire conduire oreilles à Paris à la Croix de Rousse, et ils demeureront là jusqu'à ce temps que les ouvriers des bourgeois dudit évêque, à son présent et après, seront pourvus d'autres ouvriers qui fait *dérivet le mot drabier*, *de la drabier*, *tirer*, et ainsi de suite. Ce mot *tirer* signifie : le tirer de la Croix-Rousse

principaux essais de composition sérieusement originales, les autres n'étant, à proprement parler, que des compilations. *Mon village* renferme des descriptions très-modernes; mais le ton général est d'une fraîcheur extrême, et l'imagination manque absolument. Aussi, de toutes les publications de Crokar, est-ce celle qui a reçu du public l'accueil le moins favorable. Ces romanciers, les aventures irlandaises de Barney Lubloney sont recommandées comme coup de vents et de gaieté. En 1838, Crokar publia les *Mémoires de James Maly, général des rebelles irlandais en 1798*, et en 1839 les *Chants populaires de l'Irlande*, avec des notes historiques. M. Crokar a collaboré activement à une foule de revues, particulièrement à celle de *Fraser* et à la *New Monthly*. Il trouva dans un ouvrage, non-seulement toutes les traditions, les légendes d'Irlandais, mais encore des poésies fort remarquables des plus célébrages et des ruines de la vieille Erin que des notices intéressantes sur les mœurs, les usages et le caractère des Irlandais.

CROLL s. m. (hist.). Encyclopédiste, ecclésiastique, dominicain. Vivait mort. On disait aussi croniqa et croniqueur.

CROLÉE s. f. (kro-lé — rad. *croler*). Pondre. Morale. A Oroisère. A Vieux mot. On disait aussi croliée.

CROLER v. n. ou int. (kro-lé). S'écrouler. A Vieux mot.

— Pascous. Se vider, fouler, en parlant de l'oiseau de proie. On dit aussi croliée.

CROLL (Oswald), ou le lolin **Crollius**, alchimiste allemand, né à Wesiter (Hesse), en 1580. Il parcourut une partie de l'Europe, acquiert des connaissances extraordinaires pour le temps où il vivait, et fut nommé gouverneur de cours de Rupprecht, prince-électeur du prince d'Anhalt. Croll se laissa séduire par les promesses de l'opulence que lui pouvait ou lui avait la chimérique recherche des moyens de produiser indéfiniment la vie humaine. Il composa un ouvrage sur la chimie (Francfort, 1608), qui a été traduit en français par A. Mouton, sous le titre de *Bagatie chimie de Crollius* (Lyon, 1624, in-4°).

CROLL (Georges-Christian), en latin **Crollius**, savant philologue allemand, né à Zeuz-Dresde en 1728, mort en 1790. Il étudia d'abord au gymnase de Zeuz-Dresde, puis à l'école de Torgau, et alla aux universités de Halle et de Gottingen, à l'âge de vingt-quatre ans. Il offrit la place de recteur au gymnase de Hesse, puis il préféra rester auprès de son père, dont il avait été nommé adjoint et auquel il succéda en 1757. Il remplit aussi les fonctions de bibliothécaire du duc de Deux-Ponts et fut membre associé des Académies de Munich et de Mannheim. Il a traduit la fameuse collection d'auteurs classiques publiée par la Société de Deux-Ponts, dont il fut un des membres les plus actifs. On lui doit entre autres : Velleius, Salluste, Tacite et Xénophon que le *Brutus*, les *Offices* et les *Tusculanes* de Cicéron. Il a aussi traduit les *Lettres* par Pline-le-Jeune. Ses ouvrages historiques sont : *Histoire de la bibliothèque de Deux-Ponts* (Deux-Ponts, 1768, in-4°); *Histoire des anciens comtes palatins de Lorraine et du Rhin* (Deux-Ponts, 1767-1768, 2 vol. in-4°), en allemand; *Origines Lipsiaiae* (Deux-Ponts, 1769, 2 vol. in-4°), et enfin de nombreux mémoires, dont la plupart sont insérés dans les recueils des Académies auxquelles il était associé.

CROLY (George), littérateur anglais, né à Dublin, en 1780, mort en 1860. Il fut élevé au collége de la Trinité de sa ville natale et embrassa ensuite l'état ecclésiastique. Il a été depuis lors recteur de différentes paroisses d'Irlande. On a de lui divers écrits, entre autres : *Paris en 1815*; *Vers sur la mort de la princesse Charlotte* (1818); *Tableau de Rome* (1820); des *Sermons*, deux pièces de théâtre, *Catilina*, *drame*, et *l'Esprit doit être raisonnable* (1828), enfin des romans et des nouvelles, telle que : *Salathiel* (1828); *Marmion, Contes du grand siècle*; *Berwick*, etc., et s'est également le quin une réputation remarquable comme prédicateur, et plusieurs de ses sermons ont été publiés.

CROMARTY, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de son nom, à 3 kilom. N. d'Edimbourg, port entre le golfe de Murray et la baie de Cromarty; 8,000 hab. Fabriques de toiles, de cordages; chantiers de constructions navales. Pêcheries active. Le comté de Cromarty forme de quatorze paroisses enclavées du comté de Ross, qui sont au sud de celui-ci. Le comté est le trouve compris dans l'administration du comté qui l'environne. Superficie, 184 kilom. carrés; 11,250 hab. Le chef-lieu de ce comté ne date que du XVIII siècle; il appartenait jusque antérieurement à la famille des Mackenzie, comtes de Cromarty.

CROMBACH ou **CRUMBACH** (Hermann), historien et antiquaire allemand, né à Cologne en 1598, mort en 1650. Il fit partie de l'ordre des jésuites, se livra à l'enseignement et publia entre autres écrits : *Grands, simulacra* (Cologne, 1647, 2 vol. in-fol.); *Primitiae gentis sive historia S.S. trium regum magorum* (1654, 2 vol. in-fol.); *Chronographia divertiae omnium pocularum ad archidioecesim coloniensem hierarchiam pertinentium* (1747, in-fol.).

CROMDALE, ville d'Ecosse, comté d'Inverness, sur la Spey, à 8 kilom. de Grantown; 5,528 hab. Chasse abondante. En 1690, il se livra près de là, sur les rives de la Spey, une grande bataille entre les partisans du roi Guillaume III et ceux de la maison des Stuarts.

CROM (Auguste-Frédéric-Guillaume), économiste allemand, né à Sengwarden en 1753, mort en 1821. Il professa successivement l'histoire à Brunswick (1777) et l'économie politique à Gœttingen (1787-1820). Ses principaux ouvrages sont : *Les Produits de l'Allemagne* (1786); *l'Administration politique de la France sous Louis XVI*; *Essai sur l'histoire économique de l'Allemagne et de l'Europe* (1788); *Statistique de l'Europe* (1812); *Statistique géographique des Etats de la Confédération germanique* (Gœttingen, 1820, 1827, vol. in-8°); *Autobiographie* (1833), etc.

CROM, ville d'Angleterre, comté de Norfolk, à 25 kilom. N. de Norwich, sur le mer Germanique; 1,200 hab. Commerce considérable de chanvre, de bois de construction, de toiles; pêche abondante de homards et écrevisses. Belle église dans le style Tudor; hôtelerie publique; bains de mer très-fréquentés, grâce à la ferme de son sable qui rivalise avec celle de Scarborough et la promenade, et à la beauté de ses rivages. Les environs offrent une particularité assez remarquable, c'est que pendant quelques jours de l'année le soleil ne se lève et ne couchent dans la mer.

CROMER (Martin), historien polonais, né à Biecz en 1512, mort en 1589. Ecclésiastique, diplomate-agent, chargé de missions diplomatiques auprès de Charles-Quint, puis de Wasmie, il fut l'historien le plus remarquable de la Pologne. Il a laissé de nombreuses œuvres historiques, toutes relatives à son pays, mort été imprimées à Cologne en 1589 (in-fol.).

CROMEHACH, principale divinité des anciens Irlandais, qui l'adoraient avant l'arrivée de saint Patrice.

CROMESQUE s. m. (kro-mé-ssk). Art culte. Sorte de cimetère.

CROMLECH ou **CROMLEK** s. m. (kromlè — ses mots bretons *kromlech*, courbe, et *lech*, pierre sacrée, parce que les *cromlechs* étaient des pierres sacrées dispersées en cercle). Autrefois, monument druidique fait de pierres plantées debout, entourant quelquefois un gradin : *Ce dolmen et le cromlech que nous semblent avec à ses* CROMLECH *celtique*. (V. Hugo.) *Le cromlech qui se trouve dans la solitude de la Manche comme une protection des vieux monuments d'où ce nature le jugerait des gendrions*. (G. Sand.)

— Encycl. V. CELTIQUES (monuments).

CROMMAGE s. m. (kro-ma-ge). Fromagerie française, né à Saint-Quentin en 1730, mort à Saint-Germain vers 1820. Il passa une partie de ses jours dans des emplois subalternes de l'administration et publia quelques ouvrages fort médiocres : *Le Nouvelle Ariadne* (Paris, 1778, 3 vol. in-8°); *l'Esprit de la Révolution française* (1797, 4 vol. in-8°). *Mes radotages* (1809, 2 vol. in-18).

CROMMYOMANCIE s. f. (kromm-ni-ssm-ce — du gr. *krommuon*, oignon, et *manteia*, divination. Le correspondant nascrit ou mot grec *krommuon* qui signifie *oignon*, *kromma*, *moghan*, *oignon*, literalement que les vers ne verrait-ce). Ici, on ne peut pas, comme au moyen d'oignons qu'on plaçait, le veille de Noël, sur un autel, après avoir écrit au-dessus de chacun d'eux le nom de ceux qui avait des soucis. Chaque fois qu'un oignon germait, c'était un signe que quelqu'un qui représentait était en bonne santé. En Allemagne, les jeunes filles pratiquent encore aujourd'hui pour savoir qui elles auront pour époux cette divination qui ne manque pas d'esprit.

CROMNE ou **CROMNUM**, ville de la Grèce ancienne, dans l'Arcadie, au S. de Mégalopolis, Vulcanien, Vulcanien sur Archidamus, roi de Sparte, l'an 364 av. J.-C.

CROMORNE s. m. (kro-mor-ne — allemand *kromhorn* (*kr.* *krumm*, *courbé*, et *horn*, *corne*). Ce dernier mot se rattache au poman *kromm*, qui a conservé signifié courbe et corne, comme l'indique l'accord de plusieurs langues modernes qui ont conservé le même lien. Le latin *cornu*, le gothique *hornu*, anglo-saxon, *cornu*, et le mexico, allemand *horn*, l'irlandais et le cymrique *corn*, ont tous les deux sens, et on voit que les Gaulois appelaient *Kernos* les dieux cornus. Les Gaulois d'origines à anches, qui donne l'unisson de la trompette : *Le mot cornu*, *cornu*, *pipes*, *sibrel*, et *a un caractère de gravité qui lui est particulier*. (V. Fétis.) Ce dernier instrument qui ressemblait à une corne de bœuf fendue et qui se jouait en sonnant dans la partie inférieure, a instrument de musique aujourd'hui abandonné.

— Encycl. *Le cromorne* était un instrument de bois, à vent et à anche, fort en usage encore il y a un siècle, mais aujourd'hui complétement abandonné. Les dictionnaires du musique et autres ouvrages spéciaux parlent très-superficiellement de cet instrument, souvent même le passent absolument sous silence. La forme du *cromorne* était à peu près celle d'un 2 qui composait toute une famille d'instruments de différentes grandeurs, qui se divisait en haute-contre, dessus, taille, quinte et basse, et que l'on appelait par conséquent *haute-contre de cromorne*, *dessus de cromorne*, *taille de cromorne*, etc. L'instrument était percé généralement de six à sept trous; mais lorsqu'il était de grande taille, les trous étaient plus nombreux, parce qu'on avait besoin d'obtenir des notes plus graves, et comme ces trous supplémentaires étaient éloignés de la main, ils se fermaient à l'aide des bagues ; mais, comme ces bagues étaient plus vaste que celui du hautbois et du basson, bien que ces trois instruments fussent de la même famille, il est vrai, disent les ouvrages spéciaux, une certaine analogie avec celui du cromorne, on ne trouve aucun renseignement sûr, dans les compagnies musicales, par le nombre qui composait le trompette-cromorne, ni comment chéri de M. Jourdain ; ceci peut s'expliquer par ce fait, que le cromorne ne se mettait en instrument à vents, tendis que les trompettes-cromorne, en dépit de leur nom, était un instrument à cordes et à archet. Le fait est exact cependant, car on peut voir dans les documents contemporains relatifs à la composition de la musique du roi que les instruments de la musique de la grande écurie (le musique de la grande écurie était spécialement consacrée à jouer dans les cérémonies et carrousels) se composaient de violons, violoncelles, violes, de trompettes, timbales, fifres, hautbois, cromorne et trompettes, et que dans les cérémonies et jouissances des deux instruments étaient toujours classés de cette manière : hautbois-cromorne et cromorne, et de trompettes-cromorne ; dessus, ; taille, ; quinte, à basses pour les trompettes-cromorne.

CROMPTER v. n. ou tr. (kron-pé). Argot. Mentir, et *il est vendu* : *crompter ma souvent* (*pauvre ma tête*) (Bida).

CROMPINE s. f. (kron-pi-ne — pat. *skrampin*, *crampon*, *crampe*, *crampe*, *fer*, *ferme*, *pince*). Mot qui a passé dans l'argot comme synonyme de *crampe*.

CROMWELL (Thomas), homme d'Etat anglais, né à Putney, près de Londres, vers 1490, mort à Londres, le 28 juillet d'un simple bourreau, qui lui fit reprendre donner une décisive. Les autres historiens ne l'ont point vu sur son continent, où il apprit les langues et les sciences, et il y fut, dit-on, le premier employé dans une maison de commerce d'Anvers, il se rendit en Hollie, où il servit d'abord dans un corps d'arquebusiers, et passa ensuite au service d'un marchand vénitien. Quoique jeu, il prétendait qu'il se trouvait en sept de Rome par le connétable de Bourbon (1527), et alors prétendu, et il revint en Angleterre vers 1517, et que le cardinal Wolsey, le cardinal Wolsey, il est bientôt gagné la faveur de ce ministre, et, à la mort de ce ministre, il commença son illustration en défendant son bienfaiteur, comme de toute la chambre, après la disgrâce du cardinal, il entra au service du roi Henri VIII, qui l'éleva au rang de chevalier, et nommé peu après conseiller privé et membre du parlement. Ce fut vers cette époque qu'il devint le confidant du roi qu'il contribua à lui imposer l'acte de suprématie de la suprématie du pape dans les affaires ecclésiastiques, et qu'il fut nommé vicaire-général de l'église anglicane, fonction qu'il exerça de 1534 à 1536, reçut pour prix la baronnie Cromwell, et, en qualité de vicaire-général et vice-régent, en qualité de vicaire-général et vice-régent, en qualité de vicaire-général et vice-régent, ordonna aux ecclésiastiques inférieurs de reconnaître sa suprématie supérieure à la sienne que celle du roi, qui était devenu le chef suprême de l'église anglicane. Il supprima des lois activement, de concert avec l'archevêque Cranmer, à détruire en Angleterre l'autorité du pape, à répandre de nouveaux Bibles en Ecriture sainte traduite en les lois anglicanes, et autorisé à détruire les monastères et les couvents, et à les renouveler en majeure partie. De nouvelles dignités vinrent encore s'ajouter à celles qu'il possédait déjà. Il serait trop long de les énumérer; il nous suffira de dire qu'après avoir reçu en 1536, du roi, une grande baronnie en autorité, il fut nommé lord du sceau, et, en 1539, vicaire-général du monarque lord chambellan d'Angleterre. Mais autant plus, dès-lors, il était en faveur, autant se chute devait être foudroyante. Henri VIII, lord de Jeanne Seymour, qui le fait le remarier pour la quatrième fois; Cromwell le trouva si à l'aise que, pour lui, il ne pouvait épouse la princesse Anne de Clèves, espérant trouver dans une reine bâtrichienne a lorsque et qu'il ne serait pas obligé à ses tentatives de vengeance de la part des catholiques, et avait seul tout-puissant près de roi, dans le cas où la faveur de l'accusait manqua que absolument, chose assez probable, à son dégrâce. Ce plan, si habilement conçu et exécuté, pour une cause à laquelle Cromwell n'avait pas songé. Anne de Clèves était loin d'être belle, elle, depuis à Henri VIII, et se prenait pas peu au regardant de mariage de la difformité de l'épouse, que, du reste, il se blâma de repudier. Il n'est plus des lors de poine à éclater une satisfactions des annemis du lord chancelier, qui demandaient au roi en juge, et obtenir contre lui de nombreux chefs d'accusation. Cromwell fut arrêté le 18 juin 1540, et son procès commença le 10 juin à la Chambre des lords; il était accusé, entre autres crimes, d'être le traître le plus fameux le plus corrompu que l'Angleterre eût jamais connu, d'être un détestable hérétique et d'avoir acquis des richesses sans nombre par oppression, subornation et concussion, d'avoir lui permis pas de répondre à ces accusations, de n'avoir pas pu se défendre, et commis le plus grand des crimes dont on puisse avoir le commettre en même d'après les lois de l'Angleterre, il fut condamné, et son exécution eut lieu le 28 juillet suivant. Telle fut la fin de ce personnage célèbre, qu'un caprice de despote qui l'avait élevé trop haut devait le faire tomber si bas. Mais autre part les partisans de la réformation, moins rigoureux par son absence, regrettèrent la mort de grande défenseur, qui compensaient les pas qualités, les vices de Cromwell, par une sorte de scrupule, il avait jamais d'autre but que son élévation, et se rendu devant aucun pouvoir, qui pouvaient y contrecarrer ; mais il était doué d'une profonde intelligence des affaires, et il le comprenait avec une prodigieuse activité. Le prédécesseur, en le jugeant, il ne pouvait pas, dans la supériorité grande du maître qu'il servait, de la rapidité vertigineuse de son élévation, de la grandeur des bornes qui régnait à l'époque où il vécut.

CROMWELL (Olivier), un des grands noms de l'histoire, protecteur de la république d'Angleterre, né à Huntingdon le 25 avril 1599, d'une famille de gentilshommes campagnards, mort à la première fièvre. Son enfance, suivant pendant et d'longues, qui se devina de bonne heure, le rendit plus tard d'après quelques auteurs des études parmi avoir été assez médiocre. Il commence fait cependant de grandes choses que ses ennemis ont peut-être exagérés, non qu'ont suffisamment attribués par tous les mémoires du temps. Marié à 20 ans, il vécut jusqu'à 30 ans d'autres paroisses, il changeait tout à coup de vie, et, de simple gentilhomme campagnard, il devint un ardent et sincère puritain, et commencer tout entier aux intérêts de la secte presbytérienne. Il commence par les longues années de sa vie à découvrant

jours après un second coup, attirait sur lui toutes les regards par l'éclat de ses succès; il fut comme Bolingbroke général, et s'assura dès lors l'aide de l'armée, point d'appui des hommes politiques et des républicains, pour élever au faîte un niveau de son ambition. Les prédicateurs, dépouillés par une faction noire de leur siège, le Parlement, inspiré de la marche révolutionnaire des événements, manquent au vœu du peuple, l'élévation de quelques ambitieux, et dérent d'intuition efforts pour conclure la paix avec le roi, à leur ruine, tout en conservant leurs prétentions de donner le principe exclusif à l'Église anglicane. Tous les grands commandements étaient entre les mains des partisans du parlement; Cromwell, par une manœuvre unique dans l'histoire, trouve le moyen de les en priver et en les déclarant à vie démettre volontairement, par scrupule de conscience, de leur ancien emploi et gagne ainsi un nombre de vétérans pour les drives. Il prépare les adeptes le lui du *Remonstrance* *non-obéissance*, et, pendant, sans nombre de Parlement, toute chargée militaire ou civile. Atteint intérieur par ce dernier, il avait bien prévu que l'amnie le prononcerait à grands cris. Ce fut en effet ce qui arrive, et le Parlement, rendu par le sectaire, le mandait par ses ordres dans le privilège de son commandant. Désormais il pouvait prononcer l'ordre de dissoudre la situation; la science de plus en plus prédicante d'armée, et le Parlement, pas indépendants, et le Parlement, presque entièrement extinctions, lui assurent un cinquième et son génie aliénant bonne. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet intérêt entre des factions rivales, c'est que l'armée dont il est parti les extrêmes en politique et pour la liberté absolue de conscience en matière religieuse. Charles IV, abdiquant, ruine après Nantwich, livré par les Écossais, avait, en vain, tenté à Hindlip, et continuait de négocier avec les chefs de l'armée, *en-grand* les *Levellers* l'une partie. Cromwell, qui avait fait entrer le monarque pour prisonnier, et qui, comme il le disait, *avait le Parlement dans sa poche*, avait reçu le prisonnier de commandant de chef de l'armée, de Fairfax, de Lambert, de Cromwell, de Monk, de Desborough, de Lambert, de Fairfax

que nous venons de citer, que toute histoire fut, comme celle-ci, un choix de textes muets d'un commentaire; je donnerais pour une histoire parfaite tous les raisonnements réguliers, toutes les belles narrations décoloriées de Robertson et de Hume. Je puis vérifier, en lisant celle-ci, le jugement de l'auteur; je ne pense plus d'après lui, mais par moi-même. Thucydide ne se place pas sur mon lit et les chroniques ne vous un fait, et non le récit d'un fait; l'enveloppe contient et personne ne sait dont le récit recouvre la vérité s disparu; je puis toucher la vérité à-nu-même. Et ce Cromwell, avec ses puritains, sont de cette épreuve réformé et purifié. Nous connaissons mieux déjà qu'il n'était point un simple ambitieux, un hypocrite vulgaire, mais sous le prétexte de zèle fanatique, disputeur et odieux. Nous considérons ces puritains comme des fous triste, convaincus, ainsi et à corrupteur, fortement des ses idées fausses et modernes, et retrons dans ces mêmes, pour l'ouvrerons ainsi chose qu'une maladie mire. Il y a là un grand mouvement, quelque à un homme juste! Il est bien, qui est le partisite joisse, me jugeoit en ce moment, quelque sentence portrait? Il sur moi! —Voilà l'idée originale qui a fait les puritains, et par cette la révolution d'Angleterre. Il ne sentiment de la différence qu'il y a entre le bien et le mal avait rempli pour son tout le temps et tout l'espace, et il lui incarnait et exprime pour eux par un ciel et un enfer. Ils ont cité Dieuqui de l'idée du devoir; ils ne se sont examinés à cette lumière sans pitié ni relâche; ils ont conçu le modèle sublime de la vertu infaillible et accomplie, ils n'en sont intimé, ils ont respecté dans cette pensée absorbante toutes les prescriptions mondaines et toutes les inflexions sensibles; ils ont cité en leur cœur jusqu'aux fibres impercepti[illegible] qu'on nomme homme se pardonne; ils ont exagéré d'un siècle la perfection idéale et cette tinue, et ils se sont inscrits dans la vie avec la rigidité de leur modèle et de leur zèle plus pluité que d'en dévier d'un pas. » Voyez donc, mes frères, dit encore M. Guizot, la violation faite à propos de surplis et de chasuble; il y a de quoi en frémir. Ils avaient sous les disputes d'habits. Ces pauvres gens, boutiquiers et fermiers, croyaient de tout leur cœur à un Dieu sublime et terrible, et ce n'est pas une petite chose pour eux que le faire de l'auteur. « — Supposons, » dit Carlyle, qu'il n'agisse pour eux d'un intérêt vital et intimé, que vaine ; mais, supposons, rendue muette par l'excès de son émotion, ce puissant en ouvrage l'exprimer, en même temps qu'elle préfère la silence à toute expression possible, ne dirier vous? » Ils avaient à se démontrer pour l'expérience à votre place au moyen d'une souveraineté et à la façon d'un tribunal décisif? Un homme-là, qu'il ait un nom, qu'il ait le nom de lui-même! Vous avez perdu votre fils unique; vous dites mort, écrivez, vous ne vous pas même de larmes; un importune, avec leur sentiment d'impuissance, vous offre de déclarer pour lui des pieds funéraires à la façon des anciens Grecs! » Voilà ce que a ressenti la Révolution, et non la taxe des vaisseaux ou toute autre vexation pesaient. » Vous avez vu ne prendre ses bourse, mais non abandonnée bien. Mon dans est à Dieu et à moi. » Et le même sentiment lui a fait ressortir les faits vaisseaux. On ne comprendrait pas comment la discipline avait pu subsister dans une armée où un général inspiré gourmandait en colère! Ils ne pouvaient pas croire que des décrets qui cherchaient en pleurant le Seigneur eussent appris dans la Bible, la prédication et la stratégie. On s'étonnait que des fous eussent été des hommes d'affaires. Ceux qu'ils n'étaient point du fou, comme des hommes d'affaires; toute la différence entre eux et les gens pratiques, c'est qu'ils étaient conscients; c'est qu'ils avaient une conscience : cette conscience était leur flamme; ils étaient aveugles et les rêves n'en étaient que la fumée. Ils chercheraient, le jeune, à Dieu, les hautes prières, leurs prédications nasales, leurs citations bibliques, leurs larmes, leurs jugements, ne font que marquer la sincérité et l'ardeur avec laquelles ils s'y portaient. Ils laissaient leur cœur en sans-odeur; ils faisaient leur cœur leur y aidier. Au besoin, ils la violentaient quand ils voulaient que le texte fut les suggestions de leur propre cœur. C'est ce sentiment de devoir qui a fait leur force; c'est ce sentiment, qui fit leur discipline, leur courage, leur sang-froid, leur constance; c'est l'héroïsme unique Hutchinson, Milton et Cromwell, qui provoque toutes les autres vertus et toutes les résolutions grandioses, tous les succès extraordinaires, la déclaration de la guerre, le jugement du roi, la suppression du Parlement, l'humiliation de l'Europe, la protection des puissances, l'indépendance des mers. Ces hommes sont les véritables héros de l'Angleterre; ils manifestent leur puissance originale et les plus nobles traits de l'Angleterre, la pénétration, la profondeur de la conscience, le volontaire virile, l'énergie indomptable. Ils ont fondé l'Angleterre à travers la corruption des Stourts et l'anéfissement des mœurs modernes, par l'exercice du devoir, par la pratique de la justice, par l'opiniâtreté du travail, par la revendication du droit, par la résistance à l'oppression, par la conquête de la liberté, par la répression du vice. Ils ont fondé l'Écosse; ils ont fondé les Etats-Unis; ils fondent aujourd'hui, par leurs descendants, l'Australie et colonisent le monde. Carlyle est si bien leur frère, qu'il excuse ou admire leurs excès, l'exécution du roi, le massacre de Drogheda, leur intolérance, leur inquisition, le despotisme de Cromwell, la théocratie de Knox. Il nous les impose pour modèles, et ne juge le passé et le présent que d'après eux.

Cromwell, drame en cinq actes et en vers, de V. Hugo, publié par l'éditeur Ambroise Dupont, en mois de décembre 1827. Voyant pas la tumeurie de vouloir, en quelques pages, ressusciter ce Cromwell, dont il a fait, sur la scène, le drame de V. Hugo dans le dédale de ses contradictions et de ses vertus, nous nous bornerons à en esquisser le sujet en quelques lignes. Nous sommes à Whitehall au dimanche, vers le milieu du mois de grand, depuis que, surtout du Parlement long-Long XIV d'avait ordonné à son décret mutine de la Grande-Bretagne. Ils puissance est maintenant, et, en quelque, il l'intérieur, il a rallié au Protectorat les cavaliers, les royalistes, les puritains, les chefs de parti. Si quelque complot se trame encore contre sa vie, l'œil du lynx, il saura que soit le découvrir, et sa main de fer le comprimer, l'étouffer. A l'entrée, plus nombreux. Alors, il ne se trouve soulevers de tous les pays venir à lui, courber le genou devant : son trône et solidement son alliance. Cromwell, en brasseur, en réphilosophe, en homme, en bonne humeur, en motive aude, par le seul fait de son génie, des Pays-Bas, Cromwell, le Protecteur, le Dieu de l'Europe, — est aussi grand dans Londres que César dans Rome... Cependant, comme le triomphant de la lutte, il a dû, comme le lancie n'est point satisfait. Son ambition a grandi avec ses fortunes. Après avoir fondé la royauté, un ayant tous les privilèges, il en veut porter le titre.

Et voilà que non vous le plus ardent ses desseins, Fleetwood, le gendre de Cromwell, le dépend la coupire à ses pieds, et le Parlement la couronne; il a déjà revêtu la pourpre et l'hermine; il ne manque, pour être parfaite, le compé il recommandé — non, il devine — autour de lui, prêts de lui, prêts à le couronner, pour lever leur poignard que d'avoir à frapper un roi. Mais, il lui faut, pour le rejeter au loin la couronne, et, affermi dans son trône, il faut, pour d'abord, pour le rejeter, le parent de fidélité à la république, il peut encore rêver la royauté.

Quand donc sera-t-il roi?

Ce sont les derniers mots du drame de V. Hugo, qui peuvent aussi dans ce comme le dénouement. Est-ce bien un drame? Oui et non. Oui, d'après Aristote (et demande parlon à l'auteur d'Ivanhoe qui en être jugé), Cromwell serait le drame simple, c'est-à-dire l'exposition d'un seul fait, sans aucun de ces incidents d'une seule idée. Non, car, même dans le drame simple, il faut que le fait exposé, le fait que l'amour ou la haine, la pitié ou la vengeance, l'amitié ou l'ambition, le fait, en acte, de scène en scène, et captive le spectateur jusqu'au dénouement. Ce cette gradation, et ne la trouve pas dans Cromwell.

La première œuvre dramatique de V. Hugo (oeuvre dramatique, car il n'a pas fait de Athènes, même lorsqu'il n'avient encore pas de drame qui Prométhée, Cromwell, tragédie qu'Aristote appelle simple, celle d'Ajax, qui, en effet, le fait de l'auteur a cependant tout de poésie de contact.

V. Hugo avait écrit Cromwell pour la scène, et Talma, qui en était chargé, le trouvait extrême de son œuvre, avait même accepté le rôle de Mazarin, à plusieurs reprises, et il jouée. Talma étant mort avant qu'elle fût arrêtée au théâtre, V. Hugo en a fait, pour un autre acteur dont il crût pouvoir faire un jour de l'Angleterre, le rôle de Cromwell, que nous ne savons pas nommé. Mais en réalisant Cromwell l'auteur recommit, rétrospectivement, l'impossibilité de la mettre de signaler; il craignit que la simplicité du drame, noyée dans l'excessif développement de son œuvre, ne détournât le spectateur, ce qu'il ne pouvait pas faire, et il a fait ses préfaces, et que les fameux avaient hérité son ouvrage, et que les fameux avaient hérité son ouvrage, et que les fameux avaient hérité son du mélodrame. V. Hugo redouta un échec, et peut-être il est raison.

Il est clair que quel sujet avait servi de thème au poète, et de quelle façon il avait compris le thème, nous pouvons, sans pouvoir lui reprocher d'en avoir usé un peu sans façon avec l'histoire. Il a Cromwell comme Dante, par exemple, la donnée sur laquelle repose le poème, et, en quelque sorte, il a pris cette unité historique du dit qu'au mouvement où le peuple de Londres, se pressant en tumulte autour de la tente de Westminster, allait acclamer son nouveau roi, Cromwell, ou l'un des siens, ou, en tout cas, un de ses lieutenants, ou, au moins de Lambert, sui chroniqueur n'arme la trace de ce Lambert, qui, en quelque sorte définitive, de plus un lâche, et qui, tout en conspirant contre le Protecteur, n'avait pas voulu se compromettre aussi franchement.

Et puis, est-ce bien la crainte du poignard qui le refoule au Protecteur la dignité royale? En 1657, Cromwell se voyait tout-puissant. Il ne doit, plus heureux que César, il avait un Parlement, non assez à lui, tout à un devoir, et ce corps politique lui avait sans résistance offert la couronne; d'un autre côté, le peuple était tout prêt à sacrificier par ses hourras l'offre du sénat, car le peuple aime les fêtes, les spectacles, et ne s'inquiète pas du pays, pourvu qu'il chante. Les compatriotes seule étaient-ils donc l'offrir de Cromwell? Mais on est compté déjà plus qu'un bien peut nombre; le Protecteur avait eu en les attacher à lui par sa générosité, en s'en défaire par la hache, le gibet ou la Tour de Londres. Et puis, quelque cavalier trop téméraire, si quelque tête rondo trop fanatique voulait secrètement conspirer, la plupart des merveilleux qui, en cinq années, avait découvert quelque conspiration, saurait bien dire : Gare et bien conspirer le scélérat!

Encore une fois, il semble peu probable que le crainte du poignard ait empêché Cromwell de mettre sur sa tête la couronne royale. Sans doute, dans ses rêves, cette couronne était le rêve, la chimère, le but constant des efforts de Cromwell. Il a pu, en effet, en faire le moment de la lui offrir, et, en montant les degrés du trône de Westminster, il voulait peut-être prendre cette couronne. Mais le Parlement avait déjà vêtu de l'hermine il n'a qu'à étendre la main pour toucher au faîte de la fortune, il se révolte du long rêve d'ambition qu'il vient de faire, sera peut-être avant avoir quelque tête nouvelle se demandant, l'avenir qui l'avait rêvé, et, en quelque sorte, il a pu, en quelque sorte d'autrefois, le parlain infaillible, le répubdu Protecteur, le Protecteur devant lui, et accepta et cette couronne que lui-même avait tendue, il lui reposse lone de lui avec dédain. Nous ne savons pas, et, en quelque sorte, le reste pas expliqué sur ce grand fait.

Lorsque V. Hugo nous montre le Protecteur d'Angleterre torturé par le remords de son acte (remords, du reste, bien moins remords en vers poignetta et magnifiques, mais ici encore de petite fausse l'histoire, Cromwell considérait à peu près comme bienveux, mais fourbe Charles Ier, il ne succomba point à la vue de son trône et de ses chefs de l'échafaud du roi. Il le condamna sans qu'en, et, en quelque sorte, il ne crut devoir le condamner. Ce repentir produit l'effet que nous avons cité plus haut, et nous ne pas pages grandes et sombres de Meyerbeer.

V. Hugo travestit enfin l'histoire lorsque de cette figure mâle, puissante, austère, nous nous nous en fait un homme de faiblesse, mineuts, de repréhensible, de ce grand, il lui en fait un petit, guindé, pédantesque, quelque.

On pourrait encore reprocher à V. Hugo d'avoir représenté les puritains, comme il a dû, comme cela, en ne les connaissant pas assez. Ces hommes un peu roides, il est vrai, lugubres même, à force de sévérité, mais grands et pure en définitive, ne méritaient pas qu'on en fît ceux que nous voyons, ridicules et bouffons, même des hypocrites.

Milton lui-même joue un singulier rôle dans l'œuvre de V. Hugo; lorsque le poète avoue qu'il a allégé certaines de ses idées, et sur son trône, les trois mots mystérieux *Mene, Thecel, Phares*, il semble aussi divaguer comme un fou. Grammaticien, mathématicien, gentiel de Cromwell. Sans doute Milton fut un négligeur, et, sa guerre de plume, avec avec Saumaise; il alla jusqu'à insulter le roi dans un pamphlet, et, il a fait, en faveur pour le tyran, son amour pour la république, son admiration pour le Protecteur, et, sans le bonne foi, et d'ailleurs, il a écrit l'*Iconoclaste*, il a écrit aussi *Pro populo Anglicano*, et, en 1657, Milton, qui avait devait en tendre l'amnistie de nouveau maître, et désillusionné de ses rêves de république, avait quitté Londres. Il, et, relire dans sa famille, il méditait déjà son immortel ouvrage. Il ne pouvait, en le droit d'aller prendre le poste vengée par la haine et de la conscience, et, en quelque sorte, — mais non pour lui faire jouer le rôle moqueur qu'il lui fait jouer dans son drame.

L'auteur de *Cromwell* avoue, dans une des notes placées à la fin de volume, qu'il a voulu faire « ce rôle imaginaire, » et, « pour des vives d'écuisit. » Dans la préface, il dit au contraire que son ouvrage est « l'image consciencieuse et exacte de Cromwell et de son temps. » Nous, pourquoi nous sommes tout en vue considérer l'histoire dans le poète drama-tique.

Mais, ces vues réunies, il faudrait louer le poète, le louer bien haut, dans un langage digne de poète, et, en ne pas le faire, il faudrait, *Cromwell*, tant il me paraît rempli de beautés sublimes et hardies, tant il est plein de lyrique, tant il nous montre prêtes vous nous transportés, je ne dirai pas nous jouons tant de compts, je ne dirai pas nous jouons tant de vers admirable talent, et je pourrai de votre œuvre michelange comme je parlais autrefois de vos mots.

Arrivons maintenant à cette préface impitoyable dont parle M. Sainte-Beuve, et « tout l'effet du drame, éclaire, et, en quelque sorte, la déclaration de guerre aux doctrines reçues. » Arrêtons-nous, mais seulement afin de répeler en quel consistait la réforme qu'elle préchait, et non pour nous aider à la blâmer qui dure encore.

En ce temps-là, — c'était en 1827, — on jouait à l'Odéon les drames de Shakspeare. Parmi les spectateurs, un surtout approuvait tout les soirs à cette littérature peu sonore et même inconnue en France jusqu'alors, à ces compositions que la veille on avait appelées barbares et que le lendemain on appela sublimes. Ce spectateur, c'était V. Hugo. Nous n'affirmons point que le poète Hugo était pas proche longtemps une réforme littéraire, et qu'il, déjà, dans ses prédécesseurs, vers, il n'eût fait pressentir cette réforme; ne ne dirai point que Shakspeare fut le chef de la révolution littéraire tentée par V. Hugo, mais qu'il en fut l'initiateur. *Odelle, Hamlet, Roméo*, ces drames forts, rudes, libres, grands, ces drames de la nature et de l'âme, surpriment toutes les règles dramatiques admises jusqu'alors, ne sont point des drames que pour ce dédain même de ces règles, c'est-à-dire pour la franchise, l'originalité, la vérité; ces drames, ce sont les premiers modèles de V. Hugo, et l'auteur de *Cromwell* écrivit en Shakspeare.

De quel principe part la réformation? Le monde a dans son miroir et dans son cœur « la nature... » Le théâtre est en foyer d'ignorance « tout » ce qui existe dans le monde, « tout ce qui existe dans le monde, « tout doit et peut y reflétchir, » mais sous la bienvenue imaginée de l'art. L'art, disciples sincère, feuillette la nature, interroge les chroniques, s'étudie à représenter, et, à vivre « des faits, surtout celle des mœurs et des caractères. Le poète, sur une autre ne peut, le poète doit choisir dans les choses (et il le doit, ce sont pas le beau, mais le vrai, le caractéristique. » Il faut qu'à cette opinion de la scène toute figure soit remarqué à son tour, « plus, » le drame, « le plus, » le drame, « le vulgaire et le trivial » même devant « tout un auditoire. » Mais ne doit être pas dans.

L'unité de lieu? V. Hugo la répète : « Que de plus invraisemblable, dit-il, de plus ridicule en tout que de vouloir, dans un style, entre antichambre, lieu banal ou tragédies ont la complaisance de vouloir se contenir, et, arrivent, » Mais, ce qu'il faut comprimer pour déclamer contre le type, et le lyrisme contre les conséquences. Le plus contraire à la vérité, même à la vraisemblance.

L'unité de temps

« Eh bien? lui demanda V. Hugo. — J'hésite à laisser dire ce vers à la représentation. — Pourquoi? — N'est-ce-vous pas allusé de cette épithète qui explique l'hémistiche? — Ah! bien, oui, dit V. Hugo, je leur ferai faire d'autres enjambées! »

La révolte se prépare donc peu à peu dans ferpit de notre poète. Enfin elle éclate au moment les lauriers de la renommée, en 1837, dans la préface que nous étudions, il dit : « Le lutte de Pompée et de César point fin en la faveur point. Une langue ne dans pas. Lorsqu'un homme est trouvé en marche ou, si tout vrai, en mouvement, et les langues ne sont. Les choses sont ainsi : quand le corps changeant, comme l'Indien au chemin qui marche. Le langue de Montaigne n'est plus celle de Rabelais, celle de Pascal n'est plus celle de Montaigne, celle de Montesquieu n'est plus celle de Pascal. Chacune de ces quatre langues, plus ou moins, est admirable parce qu'elle est originale. Toute langue a ses idiotismes propres, il faut qu'elle ait neuf les mots propres à son idiotisme. C'est ainsi que Jean Jacques Rousseau créait à la langue de s'écrire; les langues et le soleil qu'il n'est plus. Le jour où vous le dites ou disent, c'est qu'elles meurent... L'écrivain peut dont venir, bouscuter, crever, bouleverser ayin, il en a le droit. »

Il expliquait encore en particulier un style du drame : « Nous voudrions, dit-il, un vers libre, franc, loyal, osant tout dire sans pudeur, tout exprimer sans recherche. Il arrive ne pense si non vers fait la petite bouchée ; il ne sait pas briser à propos et déplacer le mot, s'il n'est pas plus ami de l'enjambement que l'idiotisme qui l'en empêche et qui l'en brouille. »

Mais alors, dira-t-on à V. Hugo, pourquoi ne pas écrire un prose? » J'arrive que la prose, les plus hardies, les plus de serrer le frank de toute prose lyrique ou épique, réduite au dialogue et au poème, et tout à fait pour ce nonces de la poésie; c'est que l'idée, trouver dans la nature, et le mouvement quelque chose du plus incliné et de plus éclatant. C'est le fer qui devient scène. »

Par cette obligation qu'il fait à l'auteur dramatique d'écrire en vers, V. Hugo reprend à ceux qui l'accusent de vouloir rendre le vers y introduisant le laid et le grotesque, le trivial et le pal. Le laid mêmé ne devrait-il pas bien en poussant à travers les prisons des vers, et le grotesque ne pourrait-il pas devenir sublime? De même ne confondez pas, à Aristotle, le grotesque, le trivial avec le comique; le trivial est le mot, c'est le fait caractéristique qui en marque une nuance ou personnage, une époque : c'est le vocabulaire exigée de Henri IV par exemple; le ridicule, en soit, ou n'est point le sublime.

Voilà, tel est le mot qui résume ou définit la réforme prêchée par le poète et qui, mais vérité faite, par le magie de l'art, immaginée, représentée, spécifiée, et, le revivre de cette chaînà à dominer les bons d'après le plus grand prêche de la France, nous arrivons, enfin, et y avoir neuge, à la définition qu'en a donnée le plus grand prêche de la Grèce. Le beau, à Platon, c'est la splendeur du vrai.

Nous venons d'apprendre V. Hugo les novateur; cependant, si par sa hardiesse à diverses avec les principes littéraires dont jusqu'à lui, surtout par le genie qui soit ses services de nouvelle école pour l'élever si haut, notre auteur fut proclamé tout à coup et d'une commun tous chef de romantisme, il n'en est pas, à coup sûr, le fondateur. En Angleterre, nous avons déjà nommé Shakspeare qui, dédaignant les modèles de l'antiquité figue sans mal doute il cou-tel, du, du Sophocle, les tragédies qui ne ressemblent pas à celles qui lui paraissent un modèle, mais un modèle sans de son genre, fit revivre de son vie vraie, réelle, revêtit saisissants et palpitants les héros de son nom et son siècle. En Italie, où la lutte des classiques et des romantiques fut même acrimonie que de ce côté-ci des Alpes, en Italie, la terre classique par excellence, avec pourtant cette Musaqui, et ayant Ici Alfieri, et avant Alfieri, Ariostes et le Tasse, et plus loin encore Dante et les mêlées les mêmes en Allemagne, nulle, Gœthe, et on nom suffira.

Mais nous sortir de la France, avant V. Hugo. Il y avait Lamennais, il y avait Chateaubriand, il y avait Mme de Staël, Mme de Staël qui a crée le mot romantique (dont le signifi-cation, du reste, n'a jamais été bien définie). Mentionnons plus haut dans notre histoire littéraire, mais demeurons plus modestes mieux aussi cette période du XVIe siècle qui tenta de donner une plus libre allure à notre langue et que Malherbe et Richelieu étouffèrent, le pressant.

En résumant la même ère régie de droit;

Se second, en crétant l'Académie.

Nous en sommes là. Le sujet qui vient de nous occuper serait assez une grande toile; présenté dans les limites d'un article de dictionnaire, nous n'avons pu et dû faire qu'une esquisse. Aussi quelques-uns seraient voulu peut-être que nous leur racontassions les poétiques accidents et péripéties, les boulevards des bouchures et de familiaux que soulève la préface de Cromwell; à ceux-là nous répondrons que nous avons cette entretient trop loin, et nous renverrons les plus curieux au « pourtant de l'époque : à la Gazette de France, par exemple, bargneuse, mécharte et sotte, et en Gloire, modéré, sensé, juste-milieu (comme on disait alors), par la plume de M. de Rémusat. D'autres voudraient peut-être aussi avoir le dernier mot de la réforme, à ceux-ci nous dirons ce que disait Voltaire à propos de la querelle des anciens et des modernes : « Le procès est terminé, le bonnet, la question est pendante, attendez. »

« Cependant, puisqu'on a reconnu, disait Charles Nodier (et les paroles de l'ancien critique méritent toute la pensée qui a dicté cette préface), puisqu'on a reconnu le prix que nous avons attaché à la liberté et à l'indépendance de l'esprit, puisqu'on a reconnu qu'il est exceptionnellement intuitif de cette de la nature, puisqu'on a pu reconnaître, à l'imagination; à celui des arts qui sympathise le mieux avec elle, dans le Zéphyr de prévoir le moins sans elle et qui lui doit le plus d'obéissance, puisqu'on a pu, en la pensée. (*Revue de Paris*, 1829, t. VII.)

« La guerre de la Pompée et Jugement de V. Hugo, dit M. Demogeot (*Histoire de la littérature française*), ne fut qu'un prétexte. Il ne fut bien dirons de toutes qui caractérise ce poisson ; mais, en définitive, ce n'est pas moins que toute la carrière qu'a parcourue l'homme lui-même, qu'il a pu, l'existoit, l'illustrer dorée. La poésie se partagerait en trois formes correspondantes : l'ode, l'épopée et le drame. Mais, en ce dernier genre, il a dû, en dépit de ses principes, et, terminait par d'accélérer ouvertement par la commencer? Je ne le dis, mais, ne pas trouvé, mais facile à comprendre, et à mûrir. Or, Alph. Rabbe, ne pas entrer dans lutte, tirer de l'homme, nous épions chaque idée qu'il ne pas ne pas et sur un ton, mots lentandons prononcé, rire, dicter un avide de mort; nous sondonnés toutes les plaies vivre et les cicatrices qui ne sont pas de vivre tout entier dans ce grand coup de poncean : « Ah! ah! ah! ah! ah! ah! ah! »

Cromwell ouvrant le cercueil de Charlemagne, Cromwell ouvrant le cercueil de Nimes. Ce tableau, dont le sujet est tiré des *Quatre Stuarts*, de Chateaubriand, a obtenu de très grands éloges de la critique, et, si l'on ajoute pour le première fois. Voici le dessin de ce tableau, tel qu'il existe aujourd'hui. « Le Même se passe dans une chapelle gothique, dans l'Aix-la-Chapelle, dans chaînes massives et pompeuses, comme le tombeau de Charlemagne, dans un cercueil, recouvert de velours noir : l'inscription Cornelia Cromwell, et, au-dessus, la couronne, qui quelle victorine renferme ce cercueil. Cependant, il s'élève dans le cercueil, et, à l'instant, un homme s'avance avec impatience et trouvé, et, avec de manque ne vienne me ouvrir tendre, je prendrais voleurs colonnes pour les ; et, dans les ; et, dans les ; et, dans les tombeaux, les bottes éperonnées, et, dans les bottes éperonnées, et, dans les bottes éperonnées, et, dans

reconnaît à son ton que les noms d'un mystérieux complice et qu'il ne faut pas le nommer accepte, parce que tout le reste est vrai et qu'il n'y a plus qu'à dire quelque chose encore, tout cela n'est, à coup sûr, si nouveau et terrible. C'est un spectacle varié, récréatif, souvent profond et toujours attachant, qui n'exclut point le sérieux, parfois la réflexion. « Au premier abord, fait remarquer M. Vitet, on s'étonne que ces vingt ou trois d'intervenus, si larges et si confus chez tous les historiens, soient d'étoffe à fournir deux volumes. M. Guizot, dont un des ouvrages, un des premiers mérites, est le nerf et la prudence, Dans vingt-deux Richard Cromwell, pour les derniers soupirs du rump, pour George Monk et sa stratégie admirable le même nombre de volumes que pour les vingt ans anterieurs de Charles Ier, les dix ans d'Olivier Cromwell, il y a, tant qu'on n'a pas lu, tant qu'on ne l'a pas, s'étonner et s'étonner qu'on y pénètre, l'étonnement disparaît : on s'aperçoit que ces vingt et un mois sont une mine inépuisable pour qui sait y fouiller ; que, bien loin de manquer de matière, l'auteur dégage et choisit, toujours sobre, toujours concises, toujours étoile à un méthode à ses progrès lumineux. » Il est vrai que le journal de Burton a puissamment aidé M. Guizot pour ajouter plusieurs de la chute de Richard; mais les documents les plus précieux lui viennent, en ne parlant point guère, de France, de M. de Bordeaux, un correspondant de Mazarin à Londres, dont M. Guizot met les dépêches en regard de son œuvre, pour en mieux faire saisir toute la vérité.

Deux points semblaient presque insolubles : comprendre et mettre en scène dans un style intelligible cette cohue de faits et de personnages, tous si peu faits pour intéresser. Rien n'est tous au même plan, se distinguant à peine les uns des autres ; puis, en second lieu, faire au drame de cette confusion, produit vieux vitalité, du moins toujours présente et du bout à lutte du réel ; cette vitalité, dans laquelle il n'est point d'œuvre d'art. M. Guizot a résolu ces deux problèmes. Sans introduire dans son œuvre aucun classement artificiel, n'ébauche un plan, pour ainsi dire, marque des temps d'arrêt, des points de repère pour mieux nous diriger à travers cette cohue, pour mieux démêler le chaos. Quatre phases principales lui ont apparu dans son sujet, à la fois drame et quatre actes, en pour mieux dire en quatre livres. Le premier est consacré à Richard Cromwell ; il contient son histoire, de son avènement à sa chute, l'espace d'environ neuf mois. Dans le second, notre auteur encore plus éphémère : le long Parlement remonté, vivant, mutilé, décapité, il prétend faire le jeune homme, il veut reprendre ses habitudes, l'amour à regnéle, crepant qu'il ne faut point qu'il donne signe de vie, elle le met à porte. Avec le troisième livre la scène change, un nouvel acteur apparaît. Monk prend en main la cause du long Parlement et, sans aucun coulour de le rétablir, il entreprend le travail du même rétablissement. Les deux scènes aux premiers pas de sa ténébreuse campagne, nous passons avec M. Guizot en Angleterre; on livre sur son prologue, le premier acte du pourparlers et de menaces, des manœuvres, des hasteurs, fait capitaine le mode, et les Stuarts restaurés en angleterre sans conditions. Le dernier acte de spectacle, qui tout à l'heure était trouble et confus, est dominant en pleine lumière; tout y est clair, tout est distinct, tout s'explique et saisit l'esprit. Quant à l'unité, M. Guizot l'obtient grâce à son plan qui domine les deux scènes et les enchaîne comme par un lien secret. C'est l'idée du royaume du commonwealth qui donne cette enchaîne, et dont la restauration offre, sous forme d'épilogue, un tableau vivant et peinture historique où tout est vivant et animé.

« Apprendre aux lecteurs, répétérons-nous avec M. Vitet, que dans ces deux volumes, tout dans une œuvre de M. Guizot du trouvent un art profond et magistral, les grandes qualités du style, clarté, simplicité, profusion sans redondance, réflexions courtes et rares, jamais aucune et toujours pour leur place, point de lenteur, point de pesanteur, de grands traits, une langue, une vraie langue de l'histoire, est-ce bien nécessaire? » Non ; mais ce qu'on peut faire remarquer, c'est que le fait ordinaire de M. Guizot, la modestie, disparaît, disparaît entièrement. Cette foin les personnages redoutent et nous pas des lieux ; ils agissent, ils parlent, on les entend, on les voit, grâce à l'habileté dont l'auteur a fait preuve dans la mise en scène et dans l'art de diplomatie de pour et de plaidoyer.

CROMWELL (Olivier), littérateur anglais, né en 1764, mort en 1821. Il était arrivé-petit-fils de Henri, second fils du Protecteur, et exerça la profession de solicitor à Londres. Il fut aussi greffier de l'hôpital Saint-Thomas, dans la même ville. On a de lui un ouvrage important, intitulé : *Mémoires du Protecteur Cromwell et de ses fils Richard et Henri, accompagnés de lettres originales et d'autres papiers de famille.*

CROMY, ville de Russie. V. Kromy.

CRONTON, bourg de la Grèce ancienne, sur le golfe de Corinthe, servait autrefois, selon la Fable, de résidence à Saïs, brigand cruel, surnommé *Pityocamptès ou Courbeur de pins*, parce qu'il écartait les voyageurs en les attachant à deux pins, qu'il rapprochait et qu'il lâchait ensuite. Thésée fit de même le prise de Saïs.

CRON s. m. (kron). Terre sablonneuse qui contient beaucoup de coquillages. « Fabriqua, Mémoires, dans le nord de la Suède.

CRONACA (Simone Pozzaldo, surnommé), architecte italien, né à Florence en 1454, mort en 1508. Il construisit plusieurs monuments anciens lui valut son surnom de *Cronaca* (chronique). Ce fut lui qui construisit presque entièrement le magnifique palais Strozzi, qui ne ressemble en rien à la France, sur le mont Ménéto, que Michelange appelait la *belle fenêtre*, et la belle vraisse de l'église du Saint-Esprit. Il se mêla aux agitations politiques de son temps, et fut un des ardents partisans de Savonarole.

CRONAILLES s. f. pl. (kro-na-ille ; il mouillé). Pots de chaux, bouteilles, pilètres, dans les départements du Nord.

CRONATION s. m. (kro-na-si-on). Rot. Geste de chanteur qui, pendant le chant, ne sait quoi, dont l'espèce type croît sur les feuilles du dompte-venin.

CRONE s. m. (kro-ne). Mar. Sorte de grue qu'on emploie dans les ports pour charger et décharger les navires.

CRÔNE ou CRONNE s. f. (kro-ne). Pêche. Trou que les grandes eaux creusent, par affouillement, au pied du mulin, vertical, la barre du triage restant suspendu au-dessus. Les Pêcheurs-Sauvages, dans les plages des arbres : *Les cadenas sont les retraites des plus gros poissons.* L'Ami de pêcheur.

CRONEL s. f. (kro-nel). Métrol. Monnaie de poise valant 25 55.

CRONEGK (Jean-Frédéric, baron de), poète allemand, né à Ansbach en 1731, mort en 1758. Il mourut fort jeune et sans doute avant le temps où il eut pu donner à son talent son complet développement; mais il n'en laisse pas moins des poésies, qui ne sont pas indignes de son temps. Ses Œuvres, publiées à Leipzig en 1760 (2 vol. in-8°), se composent de quelques pièces de théâtre, dont la plus remarquable est *Codrus*, élégies et de poésies philosophiques. Il a laissé un poème épithalamique lui a fait donner le surnom de *Tyrtée allemand*, et à l'un *Traité sur le théâtre espagnol.*

CRONENBERG V. Kronenberg.

CRONENBERG (Gustave), homme d'État suédois, né en 1684, mort en 1737. Pendant un temps qu'il fut à la cour de Charles XII, il fut attaché au duc de Wurtemberg. Rappelé en Suède après la mort de Charles XII, il devint chambellan, dans la maison du prince royal, Charles XII, à l'éducation duquel il prit part. Il fut ensuite gouverneur de Stockholm. Wasteräs en 1688, et déploya dans ces fonctions une prudence remarquable. Il fut nommé par la couronne en 1710, puis conseiller royal et président du conseil des finances, Cronenberg, qui, en 1712, le tire de comte. En 1718, il était président du collége des commerces, après la mort de Charles XII, lorsque Goetz fut mis en prison, il fut le seul membre du conseil qui ne signa point la lettre du nouveau gouvernement, proposa de soumettre la cause au conseil du royaume, et obtenir de spectacle, et jugement légal. Malgré cette attitude indépendante, il fut nommé, en 1719, président de la chancellerie royale; mais, peu après, il prit successivement les charges de la cour, et il dut se démettre de ces fonctions, ainsi que de celles de comte. Les Suédois, qui avaient mis au conseil quelques années plus tard. Parmi les travaux politiques et administratifs de Cronenberg, nous citerons, en plus du titre de gloire et la rédaction de la loi commerce de 1724, qui est encore en vigueur aujourd'hui. Cette rédaction décrète au bonne d'Etat et au patriotisme, et nous en avons trouvé le fort Alexandre. A l'est de ce dernier énergie le fort de Rubona, garni de quatre pièces, qui vitrine des forts Gorchakoff, non moins redoutable par ses quarantaines. Mais ces nécessités ne sont point de la formidable artillerie de Cronstadt pour arriver par ses ordres à Saint-Pétersbourg, et reste du golfe est, à cette hauteur, parsemé de bancs de sable qui rendent la navigation impossible.

La ville de Cronstadt est, en général, bien pavée; quelques rues sont fort belles; bien les monuments publics sont presque seuls construits en pierre. Les principaux d'entre eux sont : l'Amirauté, l'Hôpital naval, l'École des pilotes, la Douane, l'Arsenal et le Phare. On ne saurait concevoir une juste idée de l'animation et de l'activité qui régnent à Cronstadt pendant l'été; le population s'accroît avec chaque navire qui arrive, et l'on y rencontre des gens, tous les costumes, tous les langages, tous les usages du monde. Vers juillet et août, on compte ordinairement dans la ville plus de 40,000 âmes; mais, à mesure que l'hiver approche, les navires s'apprêtent dans le port et s'éloignent en hâte, de crainte d'être surpris par les glaces; la population diminue, les bruits s'apaisent, les rues deviennent désertes ; toute la scène est changée. Cronstadt n'a plus al gaieté et de mouvement; pour un mois, elle est vouée au silence, au repos, à l'ennui. « Ville de l'empire d'Autriche, dans la Transylvanie, chef-lieu du district de cette ville, de 3,000 habitants, 1,170 Allemands, non loin de la frontière valaque, et dans le pays des Saxons. Cronstadt, dont environ 11,000 Allemands, 10,000 Valaques, 3,300 Magyars, le reste juifs ou tziganes. Place forte, gymnase luthérien, école normale catholique, école grecque et valaque, maison d'éducation pour enfants de la noblesse, résidence du plus ancienne de la Transylvanie. Fabrication importante de laines, tissus, ustensiles, cordonnet, lacets, fleurs de bois, etc. Commerce actif avec la Valachie, les Turcs, dans les manufactures. Les transactions commerciales de cette ville s'élèvent annuellement à 8 millions de francs. Cronstadt, qui jusqu'au XVIe siècle, appartenait à la plus riche ville de la Transylvanie, renferme quelques édifices remarquables, entre autres la cathédrale luthérienne, le temple des moines religieux de la principauté; *Bâtiment de la Douane et la Maison de Commerce.* Au nord-est de la ville, sur une colline, s'élève la citadelle, qui, dans les guerres, a été prise tantôt par les Turcs, par la peste et par les tremblements de terre, et, en dernier lieu, dans les foyers principaux du mouvement protestant; le théâtre Hunniades, qui a été le correspondance intimes avec Luther, et le centre du district de Cronstadt, division administrative de la Transylvanie, occupée dans la partie ouest de la principauté sous environ de 1,270 kilom. carrés. Le sol, accidentés au sud par les ramifications des Carpathes orientales, ressemble, par ses hauteurs, ses vallées, ses rivières, ses prairies et ses bois, l'élevé et l'éducation chevaux et bêtes à cornes importantes. On y trouve de belles forêts, dont l'exploitation est très-productive. Cet sonne la ville, la plus active de la principauté et commerciale la plus active de la principauté. Les habitants, qui ne se bornent à la poterie de terre, l'exploitation des mines d'or, d'argent et de plomb, et à tous les travaux des champs, les principales occupations de la population, se livrent à la pêche. Cronstadt (Axel-Frédéric), célèbre chimiste et minéralogiste suédois, né dans la Westmanie en 1722, mort en 1765. Après de fortes études scientifiques à l'université d'Upsal, il vint les quitter en Allemagne, et, le nomma maître du minerai. Il eut la gloire d'en faire une nouvelle à la minéralogie, introduisant plus d'unité dans la classification. *Essai de classification de règne minéral* (1758) ; et le système de Cronstadt, qui, comment en Français, tous le titre de *Essai d'une nouvelle méthode de classifier les Fossiles.* Cronstadt (Frédéric), né à Paris, 1747, par Dreux. On lui doit l'emploi du chalumeau dans l'analyse des minéraux, dans quelques perfectionnements nommés dans la fonderie. En 1784, il découvrit le nickel, et trouva en outre un minéral auquel il donna le nom de *chalcédoine*. Ses notes manuscrites de la Dalécarlie ont été adoptées par Gellius et Sélenard en 1783, sous ce titre : *Extrait des Mémoires de Cronstadt sur la Dalécarlie et l'Angleterre.*

CRONSTEDT (Charles-Olof), viscomte suédois, né en 1756, mort en 1820. Dès l'âge de quinze ans, il entra dans la marine, et, à peu, commandant de la frégate de 1784, où il se comporta vaillamment. Nommé successivement chef d'escadre, commandant des expéditions maritimes, contre-amiral et chef de corps des ingénieurs, il fut chargé de conseil général, en 1801, il fut chargé de commandement de la flotte suédoise, et, quand Gotte fortersuse dévit alors la place la plus formidable de la Baltique. Or, en 1808, il marche sur la Finlande, et, le 18 mars, la Russie, la flotte russe se présente pour lutte. Cronstadt se défendit, et, cependant, il fut obligé de se défendre pas; et, quand arrivé des guerres de 1809, il fut nommé, après des nombreuses obondantes, il pour avec brevet lieutenant-général, et, en 1812, il fut chargé, alors tout à coup une capitulation, qui bouleversa tout le monde, et, dans des Russes, il nouvrir de la capitulation, et, en 1813, il fut nommé commandant général. Cronstadt. Cette forteresse était alors la place la plus formidable de la Baltique. Or, en 1818

bâme, et à Wheal-Maudlin, dans le pays de Cornouailles, en Angleterre.

CROCK, s. m. (Ferm). *Jardage.* Nom de la commission bipale, chez les Eccosais : *Le croc ou comité était de 140 nochers, 140 jurés en chaire, de 66.* (Complém. de l'Acad.)

— Mamm. Espèce de somnipèdes.

CROCK (Richard), ballotte anglais, né à Londres, mort dans la même ville en 1588. Il professa avec à Leipzig et à Cambridge, puis fut chargé par Henri VIII, lorsque ce prince voulut divorcer, de se rendre en Espagne obtenir, à prix d'argent, les suffrages des universités de Tudeno et de Salamanque. Crock, au retour de ce voyage, devint chancelier d'Oxford. Plus tard, sous le règne d'Edouard VI, il écrivit contre les sectes de la Réforme, et fut nommé à la chaire de théologie pour *Cambridge* sous le *Commentaire grec et introduction à la langue grecque* (Lindgow, 1589, in-4°). *Dissertation de solitudine lingua graeca* (Paris, 1589).

CROCK (George), major général du volontaires au service des Etats-Unis d'Amérique, né en 1830. Il sortit de l'Ecole militaire de West-Point en 1852, pour entrer dans le régiment d'infanterie. Fait lieutenant en 1856, il fut envoyé en Californie, et se distingua dans les expéditions contre les Indiens de la rivière Pitt. Quand la guerre de la sécession éclata, il fut nommé colonel du 36e régiment des volontaires de l'Ohio. A la première bataille de Bull Run et à Antietam (1862), il commandait une brigade et se fit remarquer par la belle conduite. Promu brigadier-général le 4 mars 1863, il reçut le commandement de la 2e division de cavalerie de l'armée du Cumberland. A la bataille de Chickamauga (19 et 20 septembre 1863), il dirigea les opérations de la cavalerie de l'aile droite dirigée vers le pays ennemi en Virginie, où il fit toute la campagne de 1864. Promu major-général le 18 juillet de cette même année, il remplaça le général Hunter dans le commandement du département de la Virginie occidentale, et se montra brillamment dans le combat d'Opequan, de Fisher's-Hill et de Cedar-Creek (septembre 1864). En février de cette année, il fut envoyé avec le major-général Kelley, par le lieutenant-général Sheridan, qui, avec seulement de la cavalerie, en poursuivant dans le pays ville de Charlottesville, quartier général des deux généraux, qu'il enlève sans coup ferir et condamnait sans encombre à Richmond.

CROOK, ville et paroisse d'Irlande, comté de Limerick, province de Munster, sur la Maig, à 120 kilom. S.-O. de Dublin; 2,372 hab.

CROOMIE s. f. (kroo-mi — de *Croom*, savant anatomiste). Bot. Genre de plantes, de la famille des herbéracées, renfermant une seule espèce, indigène dans l'Amérique du Nord.

CROONE (Guillaume), médecin anglais, né près de Londres, mort dans cette ville en 1686. Il passa son doctorat en 1667, fit un voyage en France et fut appelé à professer la physiologie à Londres. Croone a joui une grande fortune, et fonda dans le collége des médecins une chaire d'anatomie et des leçons. Divers fragments de son Ecrits ont paru sous le titre de *Croonian lectures*, et il publia un traité *De motione musculorum* (Londres, 1664, in-4°).

— CROPAL s. m. (kro-pal — altéré de *croupe-pal*). Bot. Un des noms de mandragore.

CROPANI (Pierre de), historien italien. V. PIERRE.

CROPOTOFF s. m. (kro-pô-f). Bot. Petit mange, et abondant en Amérique, qu'on l'y emploie comme engrais.

CROQUABELLE ou CROQUE-ABEILLES s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière, mésan qui au nourrit d'insectes et particulièrement d'abeilles : *Et puis la manière sur la grand pour* (Bonnet). Nom vulgaire CROQUABELLES. (G. Sand.)

CROQUAGE s. f. (kro-ka-ge — rad. croquer). Prend. Composition vive et libre, faite avec une grande rapidité : *Le Rendez-vous de Jésus, intérieur, dédicaces des croquades de Dorenge, ou les pièces d'ange d'Antoine Moine.* (Bain.)

CROQUANT (kro-ka-ka-ka), pluriel de *Croquet* : *Les biscuits* CROQUANT sont la dent.

— Grégoriennes, le bon apôtre.

Jetant des deux côtés le mors aux mains, Mit les plaudions d'autant en croquant l'un et l'autre.

— Allus. litter. Vous leur fites, seigneur, en les croquant, beaucoup d'honneur en vous n'un pouvoir de la faiblé des Anonimus malinés de notre Ecole. (Ancelot.)

CROQUANT, ANTE adj. (kro-ka-an, an-te — rad. *croquer*). Qui croque : *Des biscuits croquants. Les pommes croquantes. Le bon biscuit dure croquante à part.* (Ch. Gros.)

CROQUANT s. m. (kro-ka-an — d'après d'Argens, *croquant* vient du nom du village de *Croc* : « La petite guerre des croquants, dit-il, aussi nommée pour ce qui la première bataille qui prit les armes fut d'une paroisse nommée Croc, de Limousin... » D'après d'Argens, le nom vient de ce que les paysans révoltés criaient : *Aux croquants!* C'est à dire à croc qui croquaient, mangeaient les vilains et les paysans gens. Ce qui, sans confirmer cette dérivation étymologique, contribuerait absolument celle de l'Antigné, n'est *croquant*, qui se trouve en Poitou : « Ce croquant (chevauchant sur fois un jeune coursier. « Nous nourrissons vulgaire que, des cette époque, le peuple demandait en non à son tyrans et à ses oppresseurs, et que renoncé aussitôt transmettant relativement le sobriquet à leurs victimes. Hist. Nom que les dons à des paysans révoltés sous Henri IV et sous *Louis XIII* : « croquants, *malheureux croquants, pauvres croquants, misérables de rien, Ministrant la guerre pour n'avoir pu payer le taille.* (G. de Sorbière.) Sobriquet que nous trouvons aux traitants et aux financiers.

— Par ext. Nom qui a été donné aux paysans : *Les abeux nomment ceux qui ne sont pas de leur confrérie, et ils le traitent en sortiable croquant.* (Alet. Dan.)

Bile se meure, et le dessus

Pense un croquant croquant qui marchait les pieds nus.

— Aujourd'hui, Homme de rien, homme sans valeur : *Un croquant sans le sou.*

Un croquant qu'à l'instant je vieus de voir sortir.

MOLIÈRE.

Tenez pour des croquants tous ces vilains de sous. MÉ'S ANDRIEUX.

— Cartilage de viande de boucherie.

CROQUANTS (RÉVOLTE DES). s. f. ablaut, dit l'abbé Cayet, un grand renversement par le pays de Limousin, Périgord, Quercy, Rouergue et pays circonvoisins, par un soulèvement universel qui y fit des grands ravages, et qui, prenant point prétexte qu'ils étoient trop chargés de taillons, ils commencèrent au commencement, en après en peuple moitié du *Bord* ainsi, et ce qu'ils étoient plus avant moins trop ard de prendre les armes, en que ils étoient plus chargés, et ainsi, en fin, le peuple appelait la noblesse croquants, disant qu'ils étoient pauvres et mangeaient le peuple. Mais la noblesse trouva ce sobriquet trouvant ce peuple mauvais, et le prit pour leur quenti-dessus. » La révolte des croquants, qui avait gagné les provinces voisines, se fait remarquer par le caractère de cette révolte : « vous ne contraire vivrette en 1637 ; mais ceux qui allèrent jusqu'à commencer la révolte de la trahison du général des troupes, et non mais ceux qui allèrent jusqu'à la révolte. Prendre le croquant survivant à la révolte. Prendre le sort ainsi, comme fut appelé le peuple, et son. Ajoutons que ce même nom avait été donné, sous Henri IV, aux troubles qui en étaient. On prétend que ce roi dit un jour, en mettant dans son pourpoint, que « le croquant qui venait de gagner à la guerre : « Mes croquants ne la gagnent point. »

CROQUANTS s. f. (kro-ka-an — rad. croquer adj.). Art culin. Sorte de gâteau fait d'abondance pour *croquer* : *Croquants, croquants et les grosses meringues, les croquants, ah, que pour mon bonheur, les croquants et les bonnes quand on les mange.* (De Cassy.) Sorte de biscuit croquant.

CROQUE s. f. (kro-ka). Patois. Bosse, lumeur à la tête : *Attraper une croque en tombant.*

CROQUÉ, ÉE (kro-ka) part. passé du v. *croquer.* Mangé : *Il fut croqué par un lion, tant nous aimes faire.*

— Fam. Pris : *Il fut croqué par les gendarmes.*

— Prov. proverb : *Ce dentis est à peine croqué.* Le Rendez-vous de chasse est une *mine très-délicieuse* croquée. (Th. Gaut.)

— Bot. Nom vulgaire de la mandragore : *Vous êtes admirablement croqué à Fig.* Imprimé, plaisant, inférieur, il pourrait en monter *chapiers importants qui ne sont que croqués.* (Jodin.)

Qui voudrait le comparer pour son créateur?

Tu n'en as point, croqué, croqué. LAMOTTE.

CROQUE-ABEILLES s. m. Ornith. V. CROQUABELLES.

Croquetor ou le Dernier des pédantes, divertissement en acte, représenté à Nancy et Trefles, musique de M. Offenbach, représenté sur le théâtre de Nancy le 11 février 1857. Le succès de *Orphée* et *Trembolo* a fait ouvrir aux auteurs de ce dernier, et, depuis que le même sujet pouvait être développé dans un plus grand cadre, *Croquetor* a pris Bellefleur, et a peu dévoilé le public, malgré les encouragements de la critique. Le Dernier des pédantes, ou Mousse-à-merd, de l'amoureux Rantan-le-Bas, et de la belle Mademoiselle Mamzelle, tout en a été traitée, dédiée, ou amour par l'amoureux compagnon de Fille-Amour, et, en fin agréables, son instrumentation très-vive et gracieuse sur le livre et sur le théâtre, mais moins gai. Le pièce a été jouée, sinon chanson, par Fradeau, Lacoste, Michel, MIle Marie-Rachel.

CROQUE AU BEL (A LA) loc. adv. Arrivin. Au sel, sans autre accompagnement : *Crème au gara qui lardonné son père d'épigrammes et le mangerait à la croque au sel, pour vive France de plus.* (E. Augier.)

— Fam. *Manger quelqu'un à la croque au sel.* Lire tout à fait supérieur : *Les mangeaient à la croque au sel.*

CROQUE-LARDON s. m. Parasite, personne qui cherche les invitations à dîner : *Vivre en* CROQUE-LARDON.

CROQUEBOUCHE ou CROQUE-EN-BOUCHE s. m. (kro-ka-bu-che — de croquer et de bouche). Art cul. Sorte de pâtisserie croquante. A Bordeaux qu'on sert sur certaines dégustations. « Pour. Des croque-en-bouche.

CROQUEMENT s. m. (kro-ka-man — rad. *croquer*). Bruit d'un objet que l'on croque. « Peu usité.

CROQUEMITAINE ou CROQUE-MITAINE s. m. (kro-ka-mi-ta-ne — de croquer et de mitaine. Mais que signifie mitaine ici? Existe-t-il dans l'ancienne langue une chaussure qui ressemble à un gant? On dira avec? On bien autre chose : « Mitaine de gendarme, mitaine de bedeau, comme l'est dit quelque-une? Cette dernière étymologie nous plaît davantage que les autres). Etre fantastique et méchant, dont on menace les enfants pour les effrayer : *Je ne sais pas appeler Croquemitaine, qui le prendra, et le n'en peut pas.*

Prends l'urne de ce bâton,

Puis, en vrai croquemitaine,

Tu leur dis que nous sommes

DÉSAMOUR.

— Par ext. Epouvantail : *A Paris, comme personnel est, comme à Paris, l'idée de la rétrograde, le croquemitaine du gouvernement.* (H. Heyne.) *Le croquemitaine des enfants de Paris, le croquemitaine, le croquemitaine des enfants de Paris* (Etat Bonaparte (V. Hugo.)

Ils quoi? toutes-nous dans pour histoire serions les tout croquemitaine est un croquemitaine.

PONSARD.

— Encycl. Dans tous les temps, on a vu tous les pays, les hommes cette imaginé des sorcières, des fantômes, des monstres, pour inspirer de la crainte aux enfants, et les amener à l'obéissance pour le reste. Les Grecs, les Romains, ont obéissant une sur nouvelles démonies pressées, ces bonnes les hommes comme de grande enfants qu'il faut tenir sous la jaug de l'ignorance et de la superstition. Les Grecs et les Romains ne cessaient de nous effrayer, et ne cessaient de nous effrayer, et ne cessaient de nous effrayer, et

Bien, il se germe si gaiement si fleuriste; une longue table ébloyée de bancs divins transversalement disposés, et sur ce ciel blanchâtre les poteaux d'une balançoire se profilent comme les montants d'une guillotine; un peu plus loin, un jeu de tonneau diversifie le paysage; tout cela est d'un bon vessie, blafard, triste, maladie, admirablement propre à faire ressortir les autres. Ces amis sont des cochers de cochinelle, des croque-morts qui se sont abattus, comme une oiseau de corbeaux, dans le coin qui vient d'être fermé, dans des dépôts ménagés à la hâte, dans les entrepôts, pour un tournage; ceux-ci, vus de dos et opposés familièrement l'un sur l'autre, sont comme d'affreux gens de bonne vie et amusement leurs pipes fourneaux contre fourneau avec des façons de gentilhomme; un galonné bedaud passant avec le serveur du pipe-de-ci cherche à lui enlever une bouteille contre son gin; un facteur comment cette cruelle plaisanterie de coiffer jusqu'aux épaules un petit coquin des affreux trucs; cet enfant n'est non habit pour être plus alerte, et, debout, du reste, tout courtaud, il offre une grande de main à un cocher de premiers classes, tout maintenant dégagé et gaiété de gaieté de crème, qui reçoit avec une gravité un peu gourmée cette marque d'amitié d'un cocher subalterne. Un jeune et gai, tout à fait bien fonchée, qui se divertit avec une bonnetine sinistre. Bonne au coin, un tonneau est en tête-à-tête avec une grosse donzelle, qu'il enlève de vis à quatre sous.

Ce tableau a obtenu un immense succès de curiosité au salon de 1861, où il a été exposé sous le titre de *Réunion d'amis à la barrière*. Le public parisien, qui ne surgiverne point et ne droite est, le baptisé immédiatement du son vrai nom : *les Croque-morts*. Les critiques ont été fort divisés d'opinion au sujet de cette composition bizarre, dont l'auteur était presque un débutant. La critique a trouvé le style, les peintures de l'idéal, comme les ouvrages impalpables, ont fort critiqué le choisissez du sujet. « Le public regrette beaucoup les *Croque-morts* de M. Lambron, a dit M. Fouquet, et il est impossible de ne les pas regretter, tant le peintre a calculé brutalement l'effet pour leur les pour. Ces visiteurs enthousiasmés noirs, à la physionomie carnpoise et grossière, sont bien les croque-morts d'aujourd'hui sur nous d'un gris pâle qui leur sert de repoussoir. Il paraît que le faire qu'il y a dans un certain esprit et de l'observation, mais Dieu nous préserve d'une observation d'un esprit pareil! » M. Paul de Saint-Victor a été plus généreux encore : « Ce sarcasme dessiné dans le pâtre que peuvent nous rapporter ces forces fantasques de M. Lambron. L'immense cul trop rugueux : ce qu'on a le droit de ne pas haïr ses frais. Quel du plus repoulé qu'une fois ancien et prononcé ! Quelque chrétienne entièrement qu'une axéonin-plate et frotée opinique à un tant scandaleux! Mais quel ensemble aimé dit : l'art descendu à lui ne mérite pas plus de blâme. » Reconnaissons toutefois M. Théophile Gautier : « Dans ce titre ferocement ancelin, M. Lambron nous décrouie, dans une toile hardie et fine, le portrait des croque-fossoyeurs. Il a donné du style à ces figures plus que réalistes, il le fondu en plis de leurs mentonnet et de leurs bottes comme d'après nature de personnages antiques, et il a rendu de la façon la plus sérieuse les animaux dégoûtés de leur vulgaire occupation. Le lion est vaé, forme, ainsi comme dans un bas-relief. Voilà assurément, » ajoute-t-il, « le talent M. Lambron sorti de le fonte. Le croup du pauvre tout qu'il a tire et restaurant tout le monde. Discernant à ne pouvoir le plus, Qu'il ne contenue de mérite par son talent l'attention qu'il a décorrelé par un tableau, » nous lui pardonnerons très-volontiers ses *Croque-morts*. L'enthousiasme qui agite W. Bürger (T. Thoré) y juge moins défavorablement l'auteur de cette œuvre extraordinaire : « M. Lambron a certainement l'instinct de la comédie, et il est doué des qualités vives d'un peintre de mœurs. Il a du naturel et de l'esprit, une bonnetine très-gaillarde, la mise-scène franche et gaie, le dessin des figures très-simplement dans leur ensemble, très-finement dans les détails... A présent, on peut l'attendre à d'autres sujets moins hasardés. Les scènes de comédies contemporaines, du haut en bas d'une société un peu affolée, » nous aider chercher les choses nouvelles ; mais, M. Lambron trouvera partout matière à exercer sa verve à la fois naïve et caustique. » Et ailleurs trois jours après : « M. Lambron avait exposé sous ce titre : *Réunion des croque-morts*, un tableau représentant un Arlequin et un Pierrot « mettant sarcastiquement sous un croque-mort tout dégoûté qui prêt à monter sur son char.

CROQUE-MOUTON s. m. Art mili. Syn. d'ANSQUENET.

CROQUENEAU s. m. (kro-ke-nô — rad. *croquer*). Argot. Soulier. *S'croquenaud mon*, Sensiers Vernis.

CROQUE-MORTE s. m. Mamm. Nom vulgaire du MERCADIN, espèce de loir. Il CM l'appelle aussi croque-noix.

CROQUENOTE ou **CROQUE-NOTE** s. m. (kro-ke-not-te — du *croquer*, et de *note*). Fam. Musicien qui exécute correctement, mais froid, dénoué et *avec âme* : *Il réserve ses fleurs pour sous les ballons de pierre, les baldoires neuve et les croquenotes de tous les étapes.* (H. de Lavergne.) On dit aussi CROQUE-NOTE.

CROQUEN v. a. ou tr. (kro-ke) — rad. *croc*, imitation d'un bruit). Manger un objet sec et dur, en prolongeant le bruit particulier qu'en a produit par le mot *croc* : Croquons des anisettes. *Croquons des prolines.* Croquons du *croc*. A Monger croquent et en *cotier* : Il croqua son pain avec un merveilleux appétit.

Le monarque du dieu leur envoie une grue
Qui croque tout, jusqu'à la Prusse.
LA FONTAINE.

— Fam. Gagner, enjoler, séduire, séduire, en parlant d'une femme qu'on courtise :

Trop bien croqué, son sexe dans peu n'aque.
Qu'il en pourrait croquer tous les Fontaines.
LA FONTAINE.

— Pop. Prendre, saisir : *Les gendarmes l'ont croqué au vol.* — Fig. Dépenser, consumer par la poitrine.

— Peint. Dessiner en quelques traits rapides : *Il a l'ouvrage d'un jeune homme de grisier son, qui, en ne voyant pas la feuille, la croque en deux mots.* (Diderot.) — Fig. et fam. Faire, exécuter, vite et sans grande peine : *Tuffier a de ressources pages en chiffre qu'il vit-ce que chacun peut croquer sitôt à dessiner?* (Stendhal.) — Fig. et fam. Dessiner de : *Ce peintre vous a admirablement croqué.*

— Fig. Prendre, exprimer, peindre rapidement : *Quand on a croqué du blanc au noir, il croque non-seulement le blanc et le noir.* (Rousseau.) Analyser, esquisser : *Je gâte cette pièce, je la gâterai dans ma tête, et quand j'ai croqué un barbouilleur voulant toucher à un tableau.* (Diderot.) — Fam. Dépenser, *croquer*, Admirable, superbe ; dessiné, se figuré, des *croques d'y goûter* : *Cette enfant est si jolie, si gracieuse, si bien croquée, chez nous dès à croquer.* A un plat bout de pâtisseries, on croque, on croque, on croque. Il Eslème d'abord la location une origine qui est plus ancienne, plus ancienne, plus ancienne, synonyme de la location à *prendre* : *On appelle, en terme d'atelier, croquer une tête, en mauvaise peinture, et croquer un dessinateur, croquer que les belles têtes; de la le prendre; croquer jolie à croquer.* (Diderot.)

— *Croquer le marmot*, Se morfondre à attendre : *Il y prendrait plus mal, dit-il, croquer chez nous.* (A. Karr.) A un plat bout de pâtisseries, on croque, on croque, on croque. Il Eslème d'abord la location une origine qui est plus ancienne, plus ancienne, plus ancienne, synonyme de la location à *prendre* : *On appelle, en terme d'atelier, croquer une tête, en mauvaise peinture, et croquer un dessinateur, croquer que les belles têtes; de la le prendre; croquer jolie à croquer.* (Diderot.)

— *Croquer le marmot*, Se morfondre à attendre : *Il y prendrait plus mal, dit-il, croquer chez nous.* (A. MARMOT d'*M. de la Bâtardière!* (Scribe.) *Tu nous rentrera ton ancienne à table, ma vieuvoche, je croque le marmot, croquer* CROQUER LE MARMOT. (A. Bourgeois.) Il est vrai que dans les ateliers, les jeunes, les habitués des jeunes peintres, élèves ou apprentis, qui, pendant que leurs maîtres, les dessinaient en esquissant, en croquant sur le mur, quelque boulevard, quelque place, quelque ruisseau. Un Angelot, qui était sur le point de s'amuser avec un Français pour l'exploitation de la bagatelle, lui demanda : « Qu'est-ce que tu m'adoit désigné, où le Français se trouva après avoir vainement cherché pendant assez longtemps, il écrivit à l'Angelot : « Mon ami, dans quelque temps, quand tu viens m'avec lui croquer le marmot; pauvre sur Tous, tu comprendra ne m'y prendre plus. » Notre imitation, peu ou courant des exécutrices de notre siècle, et se comprenant pas ou que d'avait que croquer le marmot, ou vive gravement un dictionnaire aile de se mesurer, et, ainsi, le mot, petit et rétif, croquin, manger, dévorer. « Ah! » écrit l'Angelot, je déteste de croquer le marmot avec une cheminée! » Et le traité fut rompu.

— *Croquer quelque chose*, Le croquer, tenir en qu'on ne desire : *Vous voulez m'enjôler, mais nous n'en croquerons que n'une mieux.*

— Ils n'en croquerons, ma foi, que d'un mieux.
BRUNAIN.

— Mar. Accrocher : Croquer un palan.

— Prov. *Croquer des noisettes*, Les passer dans l'exécution.

— Jeux. *Croquer une belle prisonnière*, Les chasseurs qui devrait y aller, et, ainsi, notre belle, au jeu du croquet : *Si la belle prisonnière est examiné, je pourrai y la croquer à chasse assez loin pour lui dire toute chance de trouver, je, en croquant, le plus, et, ainsi, il lui importe, autant que possible, une direction avantageuse.* (Eug. Clement.)

— v. n. ou intr. Produire un bruit particulier figuré par le mot *croc* : *Ces horribles, ces poules sont pleines de graisse, elles croquent sous la dent.*

Se croquer v. pr. Patois. Se donner un rendez-vous : *Nous nous sommes croqués pour pour avoir parlé un objet trop lourd : Ce garçon pour brancher s'est croqué.*

CROQUE-SOL s. m. Syn. de CROQUENOTE : *Un croque-sol, rendant plaisir des sons que les phrases, fit le manque de l'énergique sans y rien comprendre.* (J. J. Rousseau.)

CROQUET s. m. (kro-ke — rad. *croquer*). Biscuit dur garni d'amandes : *Toute la famille royale aime les croquets.* (Chaulieu.) « L'Italie fait, se croquet, par trop de croquets. »

— Fam. Personne irritable, prompte à s'emporter.

— Jeux. Sorte de jeu de mail dans lequel on chasse des balles de bois avec des maillets.

— Ornith. Autre nom de la bernache.

— **Encycl. Jeux.** Voici sur l'origine du jeu appelé croquet des probabilités généralement admises. Il remonte au XVIe siècle, époque à laquelle il fut connu en France sous le nom de *pelle-maille*, puis sous celui de *pêle-mêle*; il était fort amusant fut en la mêlée sur France que. De la trouve aussi mentionné, vers cette époque, à Florence, sous le nom de *palamaglio*; il y était réservé aux divertissements du cardinal. Tirel, tard, sous le nom de *pall-maillet*, on jeu passa en Angleterre, où il obtient une très-grande faveur. A Londres seulement, un quartier existe (*Pall-Mall*) qui a tire le nom qui porte encore. Tous récemment, le jeu fut mis jou à cela change en celui de *croquet*, et c'est en Angleterre que nous en avons pris connaissance quelques, sous le nouveau nom de croquet, l'ancien pelle-maille quelque peu transformé.

Voici maintenant en quoi consiste ce jeu : *Le croquet* se ordinairement jouer sur un nombre pair de personnes, divisées en deux camps, ordinairement deux, quatre, huit et seize (on ne admet huit joueurs, quatre de chaque côté, et huit plus nombreux, seize, le plus vient languissant. Les camps se forment par le hasard ou par alliances, ou par sort et tirage au sort. Chaque joueur est muni d'un maillet de bois, à deux têtes et à long manche, et de huit boules en bois, peintes les unes en rouge et les autres en blanc. Les huit couleurs adoptées pour le jeu complet sont : jaune, le rouge, le noir, le jaune, le brun, l'orange, le rouge et bleu, c'est-à-dire quatre couleurs claires et quatre couleurs foncées, attribuées respectivement à chaque camp. Un jeu dans la cour des arcades de fer, et les deux disposés symétriquement, sont parallèles et séparés, distants, en les espaçant régulièrement entre elles d'environ 2 mètres. On augmente à volonté les difficultés du jeu en augmentant l'ordre des arcades.

Le point de départ et celui d'arrivée du jeu, c'est-à-dire le commencement de la rangée et la fin de la rangée, sont indiqués par des tuyaux surmonté d'un petit drapeau nommé *fanion*, plus ou moins élevé, et, à la première arcade, le point de milieu du jeu, c'est-à-dire celui qui est opposé au précédent, est marqué par un petit fanion surmonté d'un petit drapeau nommé *boule*; il est plus élevé que le fanion. Le jeu commence par une boule de la dernière arcade, et, ainsi, notre belle qui passe le même langage que le *fack*.

Lorsque les deux camps ont fait, chacun jouer à son tour, frappant au boule d'un leger coup avec le maillet dont il est armé, de manière à enlever les arcades, en glissant du fer, et, ainsi, que l'on doit toucher, puis en revenant de bas en haut, jusqu'à ce que le premier, qui le vainquent est celui qui arrive le premier au but.

Quelquefois on place au centre du jeu une autre cheville appelée le *pivot*, et, ainsi, les joueurs en croix, et chaque balle qui passe sous cet arcade doit frapper la cheville, sans que les joueurs en croix.

Le croquet se joue en plein air, sur un terrain plat, ainsi, sur un gazonnet, ou même sur un lieu couvert, sur un planchet. Dans ce dernier cas, les arcades reposent sur des pieds et sont moins espacées entre elles. Le croquet n'exige pas un grand dépaissement de forces, et, nommément, les mouvements de la simplesse, de la mesure et de la grâce; il mieux choisis les réunions, grandes et petites, et convient autant aux femmes qu'aux hommes.

CROQUETTE s. f. (kro-ke-è — rad. *croquer*). Art culinaire. Boulette de pâte, de pâtisseries, de chapelure de pain, trempée dans des jaunes d'œufs et frottée d'amandes : *Croquettes de pommes de terre. Le matin Mathé jouait pourtant dans une cuisine, et croquettes de corneille de faisan.* (Ed. Cusay.)

— Tablette de chocolat trompeuse et très-mauvaise, destinée à faire manger aux enfants.

CROQUEUR, EUSE s. (kro-keur, ko-ge-rad. *croquer*). Personne, animal qui croque, qui mange avec bruit : *Dégoûtant.*

Un vieux renard, mais des plus fins,
Grand croqueur de poulet, grand preneur de lapins.
LA FONTAINE.

— Fam. *Croqueur de rimes*, Individu qui a la manie de faire des vers : *Croqueur de rimes, ignoble croqueur de rimes, il aurait pendant toute la matinée, sans prendre de repos, et de mordre le roi d'Alard, La Vallière ensuite.* (Alex. Dum.) *Croqueur de diamants*, Homme qui cherche et trouve à gagner les bonnes grâces de beaucoup de femmes.

— s. m. Techn. Pièce de la machine à carder, qui sert à replier les dents placées dans la cloche.

CROQUIGNOLE s. f. (kro-ki-gno-le; — ne ; — rad. *croquer*). Syn. de CROQUEUR : *Les oreilles écoutent de la tête dominant de la prise aux* CROQUIGNOLES et *aux nasardes.* (Th. Gautier.)

Chaloupe dans sans Bayo
Comme trente croquignoles
Un doum coupe de bâton.
MOLIÈRE.

— Fig. Injure, outrage, critique : *Est prêté aujourd'hui mon ouvage à Sophocle, pour recevoir des croquignoles.* (Sarrazin.)

— Art culin. Petite pâtisserie dure et croquante : *Mêlé à la farine et eau auf, le sucre donne les biscuits, les macarons, les croquignoles, les bales.* (Brill-Savar.)

CROQUIGNOLÉ, ÉE (kro-ki-gno-lé; — pâl.) part. passe du v. Croquignoler : *Quand on se suif gnaire, on est* CROQUIGNOLÉ *par son vous plaît.* (Scarron.)

CROQUIGNOLER v. a. ou tr. (kro-ki-gno-lé; — pâl. — rad. *croquignole*). Fop. Donner des croquignoles à : CROQUIGNOLER quelqu'un. CROQUIGNOLER *la tête quelqu'un.*

— Absol. : *Il ne sait qui* CROQUIGNOLER.

CROQUIGNOLET s. m. (kro-ki-gno-lè-; — pâl. — diminutif de *croquignole*). Petite croquignole : *Ne pas* CROQUIGNOLER *Ma tête.* (Ed. CROQUIGNOLER *de Rosny.*

CROQUIS s. m. (kro-ki — rad. *croquer*). Dessin rapide et d'ensemble, destiné à indiquer le premier jet d'une composition : *Les croquis sont remarquables par la justesse du trait et l'esprit qui y règne.* (Ch. Blanc.)

— Par ext. Dessin informe et sans goût. C'est cet estient crayé, Un voit à trois heures Dessiné par un enfant, et, le long des jours Charbonnant, en sillant, mille croquis impurs.
A. DAUMAS.

— Fig. Morceau de littérature : *Les lois du jeu d'un premier jet, mais que le style ait un peu avec soin : Jérôme a leur récité Triphyle le mal; c'est une enquête assez mauvaise de Sénarmis; il écrivit vidéoule que ce croquis perdit.* (Vitet.)

— Syn. Croquis, canevas, croque, etc. V. CANEVAS.

— **Encycl. B.-arts.** Le *croquis* est, dans les arts du dessin, ce qu'est la pochade en peinture. Il est aussi les notes prises d'après nature. C'est bien en effet un genre particulier de dessin plus ou moins rapide, quelquefois négligé et sur la papier, et qui indiquent, à l'aide de quelques traits, les contours, les mouvements, les arrangements, les grandes lignes des paysages, les formes principales d'un objet dont on veut se souvenir. Ces intentions, plus ou moins sommaires, quelquefois indéchiffrables pour représenter ses yeux d'un étranger l'image dont il a été pris note; mais, pour l'artiste qui les a dessinées, elles rappelèrent les principaux traits d'une vision, et, au moment, elles lui suffisent pour ne les compléter et suppléer à leur insuffisance. Le croquis est une sorte de sténographie du dessin, variant selon les dessinateurs, mais en général beaucoup plus abréviative que l'écriture sténographique, parce qu'elle n'est point conventionnelle. D'ailleurs le croquis n'est pas toujours et forcément une notation rapide toute personnelle, devant rapporter une image que le dessinateur doit faire à un autre; il est quelquefois, souvent même, destiné à fournir des renseignements à ceux qui les corrigent, les interprètent et s'approchent le plus possible de la vérité primitive.

Dans l'architecture, l'ébénisterie, l'orfèvrerie, la construction des machines, etc., on fait de même des croquis qui indiquent ensuite un ouvrage plus complet, plus achevé et agencement, tantôt l'assemblage de les pièces et des ouvrages. Dans une gravure, on indique généralement d'une manière rapide, quelquefois les détails et les parties, tout minutier plus particulièrement, mais cependant des données habituelles, et même d'être détaillés ou abrégés à part, ou en plus, pour des raisons quelconques, demandent à être expliquées circonstanciées. Il arrive que la vente, c'est-à-dire pour tout ou en ou en ou en dessinant, ou de pratiquer quelque sorte invariable, on se borne à les faits de croquis pour ne pas les compléter de place dans le compositions générale. Quelquefois ces croquis, tantôt indéchiffrables pour être livres à des dessinateurs spéciaux, qui les dépouvent, les analysent et les rendent intelligibles aux dessinateurs ordinaires, ou tout les mesures et remettent le tout au ou les ouvriers, ou les ouvriers, ou les ouvriers,

Dans la langue des bonnets-ras, le mot croquant se s'applique pas seulement à des mots artistiques, à des traits crayonnés à la hâte, fantaisies-automnes, en compte-rendus sous désignation bien les dessins exécutés rapidement, sous le coup d'une inspiration fugitive, une idée spontanée, ceux qui doivent servir comme magazines, soit pour un nouveau dessin ou même ouvrage, soit pour un tableau. Le croquis est, dans ce cas, une esquisse en dessin, le canevas, le premier jet, le premier, si, quand l'auteur est un artiste habile, il est presque toujours parfaitement approprié au but en vue. S'il n'en a pas la correction et le fini, il en a du moins quelques de mouvement, de fraîcheur, de simplicité, de verve, qui sont le sujet et le tempérament du dessinateur. L'impromptu et le libertés des moyens employés pour le croquis y ajoutent un charme de plus. Aussi, pour toutes réunions, ceux de dessin qu'affectionnent en général les peintres qui ne cherchent nullement leurs effets sur l'action arrêtée que d'un effet saisissant et d'une délicatesse juste et légère des mouvements et de la couleur de l'ensemble.

Le croquis ressemble avec tout ce qu'on a nommé la main, crayons en main de plomb, pierre noire, fusain, pastels, pinceaux, plus, même avec toutes ces choses ensemble. Il est des artistes peintres, dessinateurs en gravures, à l'extérieur, qui ont assez de chroix et d'habitude de main pour exécuter des croquis de plume. Le croquis doit toujours être fait avec simplicité et énergie, sans qu'il soit besoin de retouches, et d'avoir à ce que se manifeste la science acquise du dessinateur, mais, pour faire des croquis à la plume, il faut posséder et être maître de plus en plus expressif. C'est d'ailleurs un très-bon moyen à employer, une excellente méthode à suivre pour acquérir la facilité, le fini et de mieux connaître dans les arts du dessin. Un élève même peu expérimenté parviendra toujours, avec de la patience, de soin, du temps, des ratures nombreuses, à exécuter, à se rendre compte de ce dessinant ne puisse tous ses pas : il en est qui limitent, après, le travail, et, dans les lithographies qui servent aux dessins, il en est qui ne recherchent tous les pas. Mais comme pas parmi ces versions exquises de faire ou de convertir en lithographies ou quelques qui manifestent, de la part de ceux qui l'a exécuté, une connaissance parfaite des étendue des proportions et des formes et l'habitude de les saisir et de les représenter. Aussi, quoique cela pût paraître paradoxal, aussi-et-quoique quoique de ce que le croquis est plus difficile à exécuter que le dessin, on aimerait mieux, en ce sens, le voir toujours dessiné que lorsqu'on veut faire un croquis accepté dans les conditions de temps qui prescrit dans le plus souvent cette exécution, et où, n'ayant pas une certaine rapidité. Le meilleur croquis ne saurait, dans ce cas, être fait, et faire exécuter des dessins finis, lesdits, pour, ou, sur jusque des artistes, pour, pressés sources, plusieurs sommes, quelquefois même, plusieurs mois, et qui, terminés, mais, le cas de prétention même et pas justifiés, mais, faire dessiner plusieurs fois, quelquefois qui le bienveuent l'ont de l'élève à moins des propriétés, à moins que ce n'eut nommé, ne, et lui dessinerait vite non certaines bas. Mais ce sont pas pour les paresseux. Cet engagement aurait encore l'avantage de le faire à procéder d'abord par petites lignes et par grandes masses, avec toujours et simplicité, et d'exercer en lui en même temps que son œil et sa main. La crayonnage et le croquis, dans ce cas, sont les deux et les principaux et trouveraient peut-être aussi leur emploi, non pas seulement dans un ouvrage comme un chef-d'œuvre un croquis sera représentant un nombre considérable d'hommes, pendant un rétablissement qui n'exigeraient ni de pouvoir rien, mais en fréquent une étude aux différentes intelligences, et, pour toujours à toutes les difficultés, surtout saisir et voir une impression, et, d'une manière, un effet.

Il est bien clair qu'il y a moyens réglés observer pour faire un croquis, pas plus que de prendre quelques-uns des chemins de fer sure l'accession : l'habitude, le désir de main et le croquis d'où et la science exacte, et les éléments que y jouent le principal rôle. En général, le croquis doit toujours, pour des papiers teintés en jaune roux (jile, en gris de Gravure mauves en un blanc gris, par lequels ils travaillent aux deux crayons, noir et blanc, ce qui donne des effets remarquables quant à l'effet produit, et économie de temps et de peine. Un bistre les mêmes crayons noir, les grandes ombres par mesure avec le même pays, et les ombres claires à ce qui est le grandes teintes avec le ton blanc; le pinceau du papier forme mauvaise avec les demi-teintes. On obtient ainsi un croquis coloré, qui ressemble beaucoup à un dessin au lavis. Un grand nombre d'artistes ont inusé des croquis de ce genre qui ont acquis une valeur élevée et sont à un grande intérêt. Parmi les plus remarquables, on peut citer ceux de Prudhon, au fusain ou au crayon noir et au crayon blanc, sur papier gris bleu, dessins d'une expression merveilleuse de souplesse et d'habileté, pleins de grâce et de charme; ceux de Robert et de Delacroix, à la plume, sur papier bis, ordinairement remarquables, les uns par leur facilité, leur certain, leur fougue, les autres par leur détrempe, toujours un peu gauches, tourmentés, mais savants et pathétiques. On peut comprendre parmi les croquis un grand nombre de dessins de Dumier et de Gavarni, riches d'une pointe de gouache ou d'aquarelle.

CROQUE s. m. (Bot-rod). Matériel. Monnaie de compte des Indes valant 160 laches, ou environ 24 millions de francs.

CROS s. f. (Bot-rod). Accidence forme du mot croix. A la signifie Potence et bouqlin.

CROS (Pierre de), évêque de Clermont en 1201. Il servit successivement Philippe le Bel, Philippe le Long et Charles le Bel et Jean le Bon VIII, et mourut en 1372. Pierre de Cros, qui fut aussi un poète et un jurisconsulte, était disciple de saint Thomas. Un grand docteur, en mourant, lui laissa son cœur et le recommanda à son successeur, qui n'avait pas en le temps de finir lui-même. Pierre de Cros chargea de son cœur, et le recommanda aux les livres d'Aristote.

CROS (Pierre, Lemand, dame), continuée au bataillon des chasseurs à pied de la garde impériale, y est décoré, en 1812, de la médaille militaire, pour son héroïque conduite, et, quelque temps après, en alors est un duoji emporté par un coup de feu.

CROSA, nom latin de la Creuse.

CROSBY (Thomas), Parlement anglais du XVIII siècle qui exerça les fonctions de ministre plénipotentiaire à Londres. Il a publié *Histoire ecclésiastique d'Angleterre* (Londres, 1738, in-8°).

CROSE (Jean-Baptiste), littérateur français, mort à Paris en 1681. Il se rendit dans cette ville, après être resté quelque ordres, et obtint plusieurs bénéfices, grâce à la protection du grand prieur de Vendôme et du comte de Soissons. Il était admirable pour le Dictionnaire de Furetière, et, en 1684, il rédigeait des ouvrages. Un arrêté du parlement vinrent de la rendre à la liberté lorsqu'il mourut, laissant quelques ouvrages. Parmi Ou, on de lui : *Hérodes ou l'Autre amoureux* (1681, in-12); *Poème de l'Amour de Clarice* (1682, in-12); *Poème de l'Amour de Clarice* (1682, in-12); *Poème de l'Amour de Clarice* (1682

fait soir que leur jurisdiction ne s'étend pas hors de leur district. *Le crosse* est quelquefois en meuble de l'ex; l'église de Lanon, par exemple, porte : d'azur, semé de France à la *crosse* d'argent posée en pal.

— Jous. Il faut être deux pour jouer à la crosse. L'on des joueurs, armé d'une *crosse*, se tient près d'un bois commisant en deux pierres éloignées d'environ 6 m. et 7 mètre de toutes, on lance des deux pierres de cette terre à la même distance. L'adversaire, posté à une distance convenue, lance une balle et cherche à la faire passer entre ces deux pierres ou les deux pierres. Le crosseur s'élève, au contraire, de plusieurs pieds de terre avec sa *crosse*; il s'étude en même temps à la chasser à la plus loin possible; puis, tendit que son adversaire court après elle pour la ramener, il monte sur une pierre, et, avec un bâtit marqué d'avance, le frappe de sa *crosse*, et fait de nouveau de revoir nouvel prétexte à son premier poste pour recevoir et renvoyer de nouveau la balle. Le crosseur gagne son chéval qu'il réussit à renvoyer sur la balle dans le cas contraire, il cede sa place et sa *crosse* à son adversaire, qui prend la place à son tour. Ordinairement le partie est gagnée par celui qui reponse le balle dans le noire, mais les joueurs peuvent la nouvelle à telles conditions qu'ils jugent à propos. Le jeu de la *crosse* s'appelle aussi *jeu de crosse*, expression qui le rapproche que la première. C'est en le modifiant que les Anglais ont créé leur jeu de cricket.

CROSSE (Charles), physicien anglais, né à Broomfield (comté de Somerset) en 1784, mort ibid. Il termina des études au collège Bressenne, à Oxford, puis alla s'établir dans son domaine de Fyne-Court (1803), où il passa la plus grande partie de sa vie à l'occasionné pour l'étude des phénomènes électriques, qu'il poursuivit avec les ressources les plus consumées, et, dédaignant des sentiers battus, sans suivi des chemins nouveaux, qu'il parcourait dans ses expériences. L'une des premières découvertes qu'il fit fut la production des cristaux sous l'influence de l'électricité. Par l'action d'une pile voltaïque, excitée par l'eau seule, sur un gobelet de verre rempli d'eau son prise dans une grotte de voisinage, il vit des ressemblances avec des formations d'argonite, il obtint en peu de jours des cristaux de carbonate de chaux. Il continua ses expériences pendant trente jours, au bonne dépitée d'avoir obtenu quelques cristaux au microscope non cristallisés, dans la crainte laquelle les profits de la science et parmi lesquels se trouvait un sous-nulfate de cuivre antérieurement nouveau. Crosse était convaincu que par ce moyen il obtenait ainsi de faire des diamants. Comme il travaillait seul et en secret, jamais les résultats de ses travaux, ces derniers restèrent inconnus au monde savant jusqu'en 1836, lorsque de la réunion, à Bristol, de l'Association anglaise pour l'avancement des sciences, Crosse consentit alors à raconter publiquement ses expériences.

Depuis bien des années déjà, Crosse avait l'habitude d'employer la fluide électrique pour consolider l'eau de l'atmosphère; mais il avait établi plus d'un mille (1,609 m.) de fil isolé fixé au-dessus de son habitation, et soutenu de ses ridicules. En 1818, dans une réunion de savants de campagne, il avait affirmé qu'un moyen de l'électricité *on pourrait communiquer instantanément par quelques jours à points les plus éloignés du globe*; mais il ajouta pas qu'il ait jamais tenté de réaliser ladite-ci ces prédictions. Une autre fois, toutefois à laquelle son nom est intimement attaché et dans de la production expérimentée d'insectes par l'action de la batterie voltaïque sur certaines liqueurs. Le 1 mai 1836, au moment où il poursuivait une expérience de cristallisation avec une solution de carbonate cuprique, hors de contact avec l'air atmosphérique, il aperçut du moins, — car nous n'avons pas à se dire ici la querelle de la priorité avec spontanée, — Crosse observa un acarède, dans l'espèce de cristallisation, il vers formes plus de cent autres. Cette découverte, confirmée par les expériences de M. Parmley et de M. Weeks de Sandwich, produisit une grande sensation. Le vieux à Crosse dûtre accusé par le clergé d'impiété comme voulant se substituer au Créateur.

Parmi les avantages pratiques dérivés des expériences de Crosse, il faut citer la découverte d'un procédé pour purifier l'eau salée au moyen de l'électricité. Crosse a également fait quelques observations relatives au traitement aux effets de l'électricité négative et à l'influence exercée sur la végétation. Il se préoccupait aussi des plus travaux littéraires, et un recueil, contenant des mémoires sur plusieurs composées par Crosse, a été publié après sa mort par sa veuve.

CROSSE (Jul. de), [kro-se] — rad. *crosse*). Qui a droit de porter la crosse : *Un abbé crossé et mitré*.

CROSSÉ, ÉE (kro-se) part. passé de v. Crosser. Malitrée : *Il a été crossé d'importance*.

CROSSER, V. KROSSER.

CROSSER v. a. or tr. (kro-se — rad. *crosse*). Pousser avec une crosse, en parlant d'une boule ou d'une pierre : Crosser *la balle*.

— Fig., Maltraiter : *Crosser quelqu'un. Je vous prévient, mai, que, tout bourguignon que vous êtes, je vous crosserai comme j'ai crossé le chien.* (E. Sue.)

— Absol. : *Vous ne savez pas* CROSSER. *Il ne parle que de* CROSSER.

— v. n. ou intr. *Jouer à pousser avec la crosse des pierres ou des balles.*

— Argot. Sonner : *Donne plombes* CROSSER (minuit sonne).

Se crosser v. pr. Pop. Se battre, se quereller : *Plusieurs donne de* VOUS CROSSER.

CROSSETTE s. f. (kro-se-te — dimin. de *crosse*). Jeune arbre qui se courbe de la manière à conserver un talon de vieux bois. Il désigne à fère plante, à Branche composée d'une pousse de l'année et d'une partie de cette de l'année précédente, dont a une tête pour le bouturage : *Beaucoup d'arbres et d'arbustes se multiplient plus aisément par le moyen des crossettes que par les boutures ou bois de l'année.* (Bonc.) à V. BOUTURE.

— Archit. Partie des clavures qui se prolonge de façon à passer horizontalement sur le clavaux place immédiatement au-dessus. Il Lit de pierre taillé perpendiculairement et horizontalement du *Bonnet* de la *Pierre* ; étalé à côté d'une lucarne à Résonant qu'on menage à l'angle d'un chambranle.

CROSSEUR, EUSE (kro-se-ur, euz — rad. *crosser*). Celui qui joue à la crosse, et plus particulièrement dans qui, armé de la crosse, est chargé de recevoir la balle.

— Argot. Avocat général, ministère public ; Bourgeois.

CROSSEUR, EUSE adj. (kro-seur, eu-se — rad. *crosser*). Pop. Qui aime à crosser, à chercher des noises : *Il est bien trop fort de crosseur !*

— Substantif. : *Un sélain* CROSSEUR.

CROSSILLON s. m. (kro-si-lion ; il mil. — rad. *crosse*). Extrémité recourbée d'une crosse d'évêque ou d'abbé.

CROSS-KEYS, petite localité de l'Etat de la Virginie (Amérique du Nord), à 8 kilom. de Port-Republic et à 14 kilom. de Harrisonburg. Cette localité a donné son nom à un combat livré le 8 juin 1862 par quelques troupes fédérales Stonewall Jackson, apprenant que la jonction de Mac-Clellan et de Fremont avait forcées pour le couper, s'élançait du Drewe Mountain, et vint attaquer sur Winchester et Strasburg. Après un combat de quelques (21 min) et quelques engagements d'artillerie à courte distance, les deux armées se rencontrèrent à Cross-Keys. Commencé à onze heures du matin, le combat s'acharnait jusqu'à la nuit, sans avantages décisifs de part et d'autre. Jackson, qui, jusqu'à la fin d'une bataille, n'avait accepté la lutte offerte que pour faire filer ses bagages, en a quoi il trouvait particulièrement.

CROSSLAND (Mistress), femme de lettres anglaise. V. TOULMIN.

CROSSMOLINA, ville et paroisse d'Irlande, comté de Mayo, province de Connaught, à 24 kilom. N.-E. de Ballina ; 2,100 hab. et 5,546 hab. dans la paroisse.

CROSSOBORNE s. m. (kro-so-bor-ne — gr. *krossos*, frange, et *bornos*, *bornos*). Entom. Syn. de CRESSON.

CROSSOLÉPIDE s. f. (kro-so-lé-pi-de — gr. *krossos*, frange, *lepis*, *lepidos*, écaille). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, qui ne comprend actuellement une seule espèce, qui croît en Australie.

CROSSOPHORE s. m. (kro-sos). Bercean. 2 Sa dit dans le Dauphiné.

CROSSOPE s. m. (kro-so-pe — du gr. *krossos*, frange, et *ope*, vue). Ornith. Genre de passereaux, formé pour la remarquer d'eau.

CROSSOPÉTALE s. m. (kro-so-pé-ta-le — du gr. *krossos*, frange, et *pétalon*, feuille). Syn. de STYONE.

CROSSOPHORE s. m. (kro-so-fo-re — du gr. *krossos*, frange ; *phoros*, qui porte). Hel. Genre de champignons, de la famille des Trichiales, qui vivent en parasites sur les feuilles de Syrie.

CROSSOPTÉRYX s. m. (kro-so-ptè-rikss — du gr. *krossos*, frange ; *pteryx*, aile). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant une seule espèce, qui croît dans le nord-est de l'Afrique tropicale. Il ne faut pas le confondre avec le genre qui nous intéresse ici.

CROSSOPTÉRYS s. m. (kro-so-ptè-rim — du gr. *krossos*, frange ; *pteryx*, aile). Bot. Genre de gastéromycètes, de la famille des trichides.

CROSSOTYLE s. m. (kro-so-ti-le — du gr. *krossos*, frange ; *ptilé*, style, coloris). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des myrtacées, tribu des leptidées, et renfermant une seule espèce, qui croît à Tahi.

CROSOTE s. m. (kro-so-te — du gr. *krossos*, frange). Entom. Genre de coléoptères longicornes renfermant sept espèces africaines, dont une, qui sert de type, a les antennes frangées.

CROSSURE s. m. (kro-su-re — du gr. *krossos*, frange ; *oura*, queue). Erpét. Genre de serpents.

CROSTOLO, rivière d'Italie, dans l'ancien duché de Modène, prend sa source à 18 kilom. S. de Reggio, sur le versant oriental de l'Apennin, baigne Reggio, reçoit par sa rive gauche la Secchia, qui sur rive droite le canal de Tassone, et, après un cours de 32 kilom. N.-N.-E., va se jeter dans le Po, à l'O. et près de Guastalla, Sous Napoléon Ier, cette rivière avait donné son nom à un département de l'ancien royaume d'Italie, chef-lieu Reggio.

CROTALAIRE s. f. (kro-ta-lè-re — du gr. *krotalon*, grelot). Bot. Genre de plantes, de la tribu des légumineuses, tribu des loteées, comprenant plus de deux cents espèces, qui croissent dans les régions tropicales des deux continents : *Les crotalaires sont annuelles ou vivaces, herbacées ou à tiges ligneuses.* (T. de Bernard.) *Les feuilles ordinairement ne dépassent d'un cytise.* (T. de Bernard.) *La crotalaire du Bengale a des fleurs jaunes.* (V. de Bonnac.)

CROTALE s. m. (kro-ta-le — du gr. *krotalon*, grelot). Ornith. Sorte de cacatoès, qui doit se servaient particulièrement les prêtres et les prêtresses de Cybèle, et qui étaient faits de une pièce mobile que le mouvement faisait frapper sur une pièce fixe : *Les prêtres de Cybèle agitaient de qui autrement si nulsipurlement les marailles de la cité morte.* (Th. Gaut.)

Les bacchantes marchaient et les danseuses agitaient en dansant sur les tentyent chemin Le Rose, le mytre et le jeune syrinx.

A. Chénier.

Il Sorte de sandale fort lourde que chaussait la mère de Bacchus pour battre le raisin avec le pied. Il Pendant d'oreille formé de deux pièces de métal, dont le mouvement produisaient une sorte de bruissement lorsque les femmes qui les portaient étaient en mouvement.

— Ins. Nom que Pline a donné quelquefois au Chapeau chinois. A un moyen âge, Pline de métal portant des ancienes mobiles qu'on faisait sonner en agitant, particulièrement les danseurs étrusbiennes à leur cou.

— Erpét. Genre de serpents venimeux, dont la queue est armée d'écailles qui bruissent lorsque l'animal se meut : *Les serpents du genre* CROTALE *sont les plus dangereux de tous les serpents venimeux.* (H. Garnier.) On les appelle aussi serpents à sonnettes.

— Encycl. Anig. Les *crotales*, maintenant de personnes, ont pour les Indiens, les Chinois et les Latins, et dont Clément d'Alexandrie attribue l'invention aux Siciliens, ont été et les tantôt comme des prêtres, tantôt comme des lames d'airain ainsi composant, par exemple, ils, tantôt comme des espèces de serpents, les, non entiers dissent *crotalites*. Ils furent en d'abord du crosse, et en des deux sens, le sens au longueur, et approprie de taille sorte qu'un bruissent des deux pièces de métal, l'autre, avec divers mouvements de doigts, en obtenait un autre nouvel accompagnement produit ainsi exposée avec son bec : de la tarantule de sonnette ou *jaracuse de crotales* donna à cet cousin de passage. Les prêtres tonna des *crotales* avec des pièces de fer ou de bronze dont ils étaient en les jouaient. Ceux qui constituaient les premiers instruments de musique et qui étaient les plus ancien pour l'accompagnement des chorales étaient *crotales* et les *sistres* ou des coquilles, ceux dont ont se servait, quand ils voulaient, aux mais, sont les musiques à de danse, et leur laisirs de la mer du Sud. Athénée nous a conservé un vers d'Hermippe qui nous apprend que les Spartiates des rochers se servaient parfois à Sabaziez des *crotales*. Cet instrument a été employé également dans les cultes satyres, des ménades, des corybantes et des bacchantes. Dans la bacchanale, les danseuses non en gravées fêtes de Bacchus, dans les bacchanales, avaient de processions en danses populaires exécutées par des troupes de bacchants et de bacchantes, dans lesquelles, au milieu de la foule, les uns à pied, les autres en âne, n'ayant pour vêtement qu'une peau de tigre, frappaient les cymbales, les sonnaient des thyrses en danses de leur tête couronnée de lierre, et autres fleurs : *Les crotales ou des grelots d'airain, tout en se lisant à la fois des cymbales, des tambours, des monumentes antiques nous montrent des hommes et surtout des femmes qui les portaient qui dansent seuls. Dictaque nous a conservé les premiers vers d'une ode à Bacchus dans laquelle vous en l'honneur de Diane, dans une jeune femme, tandis qu'une autre femme marque la mesure avec des crotales.* — Les musiques, quand ils commencent les excès de lutes, frient vent des danseuses et des joueuses de *crotales* pour amuser les convives dans leurs repas somptueux. Cornélius Gallus, à qui Virgile a dédié sa xe églogue, a peint dans sa xe élégie, des couleurs les plus voluptueuses, une de ces *crotalistrie*, dont il était épris. On peut voir dans le *Musée Bartholdi* (t. IV), une annalique qui représente une de ces joueuses de *crotales* et de tambourin. Il y en avait même dans les auberges. Virgile, en l'auteur de la petite pièce intitulée *Copa*, invite un ami à l'accompagner dans une taverne dont la maîtresse les divertira par ses danses. Mais les *crotales* n'étaient pas seulement l'accompagnement furent des danseurs et des danseuses dans les réunions privées; ils se suivirent aussi sur le spectacle, ainsi que l'atteint divers passages d'Ovide, de Lucius et de Martial. L'un des deux admirables Faunes dansants du musée du Louvre jous des crotales. Dans le *Faune* de l'Tribune de France, qu'on attribue à Praxitèle, On a trouvé quelques vers de crotales certaines ambiales fort prendre que nous connaissons en moins pour hoitre le mesure avec le pied.

Au moyen âge, on a quelquefois employé un cercle en un triangle de métal dont lequel étaient suspendus des anneaux qui frappaient de métal qu'on faisait résonner en se agitant, formant remarquer à la grotesque qu'on même nom a été donné à un instrument de nature analogue employé plus en usage encore dans les *crotales chinois*. Il est composé de deux lames faisant tinter en gesticulant, et qu'on appelle quelquefois *castagnettes* ou *castagnettes*. Les *crotales*, composés de deux pièces de métal ressemblant assez à deux cymbales, rondes, fort épaisses et peu concaves, sont encore en usage en Espagne, où, les ont trouve le jeu de *castagnettes*. On en joue de la même manière que des cymbales. Enfin on en les *crotales des anciens* dans des enjeux de coutumes guerrières de deux lames de bois, de, de bambous, et, que les Espagnols, qui leur étaient la peine de et que, par conséquent, ils appelaient *castagnettes*.

— Erpét. *Le crotale ou serpent à sonnette* a la tête aplatie ; les yeux, gueux d'une nuance rouge, plusieurs, ordinairement, étincelants, à luisent dans les ténèbres ; un gueule presque une très-grande ouverture ; la langue en pointe, dardée, partagée en deux, renfermant des dents venimeuses. Presque toujours l'anus l'étend et la fait vibrer avec bruissement, dans les qui formant les écailles de la mâchoire inférieure ne sont pas adhérentes, et, mais, séparés par un intervalle assez considérable, dans l'anus peut agiter agitant bruit et étend la peau de sa bouche pour avaler un gros morceau. Ordinairement, il y a en garni de plusieurs dents crochues, tourbillonnées, et, quelquefois, plusieurs dents plus plus pro de manière, et, qui, par suite de cette disposition, ne peuvent blâcher la proie qu'en un sens, quand la renversant, le crotale, dans qu'en rendant qu'il l'enfonce de son venin. C'est sous ces dents que la mâchoire supérieure et de chaque côté que se trouvent les vésicules et les poisons venimeux. Lorsque le serpent comprime ces vésicules, le venin s'écoule à la blessure par des crochets tubulaires et très-apparents, attachés au devant de la mâchoire supérieure. Ces crochets, enveloppés en partie dans une gaîne, dans, et, et, se redressent lorsque l'animal les redresse, sont dans dans leur position ; ils ne le tuent à pénétrer par ne leur dent ils sont percés à leur extrémité, et, et, sont fendus longitudinalement, ce qui, en vertu, leur permet de les crochets, de la même manière que, et, gaîne de dents pointes et plus vraiment la gaîne, et, qui, et, qui, et, qui

qu'on aurait attaché à la queue du serpent. Cette conformation, extraordinaire au premier abord, est en réalité facile à expliquer. Les pièces qui composent la *sonnette* n'ont ces formes que successivement; lorsque chacune d'elles a pris son accroissement, elle tend à la pousser de plus en plus; mais quand elle a été achevée, il n'est produit aucun nouvelle pièce ordinairement semblable à la précédente, et qui a tendu à la détacher de l'extrémité de la queue. L'accroissement paraît se opérer cependant pour tout le reste, mais seulement trépanation en arrière; elle laisse entre son bord et la peau de la queue un intervalle occupé par le premier bourrelet de la première pièce, mais qui ne contribuera jamais le second et le troisième bourrelet de cette nouvelle pièce et elle peut, librement autour de ces bourrelets qui la retiennent, jusqu'à ce produit un troisième pièce, elle se développe au-dessous de la seconde, et aussi de suite. Il est remarquer vertébres de la queue n'ont pas grosses produites que la sonnette n'est formée, plusieurs pièces qui sont montée sur ces vertébres à la même diamètre, et le nombre pièces d'une égale largeur; jusqu'à la pièce qui la termine; si, au contraire, les vertébres ont prit de l'accroissement, les bourrelets de la nouvelle pièce sont plus grandes que celles de la pièce qui précédent, et le diamètre de la sonnette diminue vers la pointe. Il est évident, d'après cela, qu'il ne peut se former qu'une pièce à chaque mue que le serpent éprouve vers l'extrémité de sa queue. Le nombre des pièces est donc égal à celui de ces mues particulières; mais, comme l'on trouve à la mue particulière arrive à la même époque que la mue générale du corps, et celle-ci ne le fait pas qu'après plus par an, le nombre des pièces ne peut être indiquer nombre qu'à l'âge de serpent. Toutes les parties de la sonnette étant très-sèches, et ayant assez peu pour se prêter mutuellement lorsqu'elles sont accolées, il n'est pas nécessaire qu'elles soient toutes bien avec semblée. Ce brisé, qui ressemble assez à celui d'un perchemin que l'on fesait jadis pour la plus de 10 m. de distance, l'est un avertissement, souvent bien fort pour se mettre à l'abri de ce dangereux reptile.

Le crotale est, en effet, d'autant plus redoutable, que son mouvement soit plus rapides. Ils ne dit, il ne rapie et vertu, *aspias sur* au *spiras*, le pétéqion crotale, ne trouvent qui ne débouche, tombe sur sa peau, la lèsent et le rainie. Aussi les Mexicains le désignent-ils sous le nom de *cascavel*, qui signifie *le reveil*. Ce reptile habite les régions les contrées du nouveau monde, depuis la terre de Magellan jusqu'au lac Champlain. Avant le découverte de l'Amérique, une vraie superstitieuse empêchait les indigènes de tué donner la mort, mais aujourd'hui les pauvre sauvages ont reconnu quelques bienfaisantes le domination en nourre de piqué en plus. Leur nourriture se compose de petits mammifères d'oiseaux et de reptiles, qu'ils guettent avec patience. Ils ne dévorent pas les animaux morts, rats et lapins, et cependant ils ne nourrissent habituellement dans des mamelles, ils prennent, du reste, demeurer très-longtemps sans manger. M. Lacépède rapporte qu'un d'eux a été conservé pendant plusieurs mois dans un état d'abstinence absolue, et qu'après ce temps il a pendant mois prête la nourriture qu'on lui a présentée. Les Indiens racontent qu'un vieil arbre, du pied de l'arbre, on le fit décrire. Vormer, qu'a fait les recherches sur la nature d'un crotale, dit que les oiseaux et les souris qu'on lui prient immédiatement après avoir pris qu'ils cherchaient d'abord à se tuer dans un crotale, et qu'ils commencent ensuite, comme saisis de terreurs mortelles, à le renconcer de leur ennemi, qui ne cessait de courir de ce pas. On a cité que la plus augmentait la fureur du serpent à sonnette; mais il faut que ce soit une plus d'orage, car il ne crotale pas d'abri à l'eau. Il est à signaler que les hommes que lorsqu'il est bien-même atteint, ou non l'indiquer du fait, parait même que les serpents à sonnette peuvent être apprivoisés. On rapporte qu'un de ces reptiles, qui avait pu liberté chez un médecin de Nantes, sortait de la retraite quand on l'appelait, et venait manger sur la table sans chercher à mordre. Un les dit aussi très-sensibles à la musique. A la mort de Pitt (1791, dit Chateaubriand), nous voyagions dans le lacet Canada avec quelques familles sauvages de la nation des Onondagues. Un jour que nous étions arrêtés dans un village, au bord de la rivière Genesa, un serpent à sonnette mêtre dans notre camp. Nous avons parmi nous un Sauvage, qui jouait de la flûte; il venait nous amuser et s'avanga sur quelques pas avec un air plein de nouvelle espèce. A l'approche de ses mouvements, le serpent repliée se forme tout à coup en spirale, agitait sa tête, enfle ses joues, contracte ses lèvres, découvre ses dents écrasé-mêtes et sa gueule rouge, sa langue fourchue et sa queue frétillante. Le Sauvage, tout

dans l'Hudson après un cours d'environ 18 kilomètres. — La vallée du Croton renferme 31 lacs et étangs, dont la superficie totale est de 124 hectares. carrés.

L'aqueduc de Croton, qui fournit de l'eau depuis à la ville de New-York, a son point de départ dans cette vallée. C'est un des plus beaux ouvrages en ce genre qui soient au monde. New-York, située sur l'Atlantique, à l'embouchure de l'Hudson, a dû aller chercher au loin l'eau potable, qui lui manquait autrefois. Le bassin qui fournit les eaux à l'aqueduc est de 1 mètre de 3 kilom. de longueur, et couvre 161 hectares 86 ares 34 centiares, et contient 47,127,000 hectolitres d'eau. De la part un canal souterrain de maçonnerie qui, après un cours de 81 kilom., atteint, à la ville de Harlem, il franchit cette rivière sur un magnifique pont de pierre, appelé High Bridge (Pont-élevé), mesurant 148 m. de longueur et formé de 14 piles, dont 8 supportent des arches de 14 m. 20, et 6 des arches de 15 m. 20 d'ouverture. La hauteur du pont-aqueduc, du niveau des eaux à l'extrados des voûtes, est de 14 m. 25. La cuvette a 2 m. 53 de hauteur, 1 m. 50 de largeur en fond, et 1 m. 53 au sommet. Elle donne en vingt-quatre heures 3,379,070 hectolitres d'eau. La longueur totale du canal depuis le réservoir de Croton jusqu'à l'hôtel de ville de New-York, est d'en peu plus de 72 kilom. Le réservoir intermédiaire a une superficie de 14 hectares et une capacité de 1,815,193 hectolitres. Le réservoir distributeur occupe une superficie de 4 hectares 31 ares 137 centiares, et a une capacité de 1,148,148 hectolitres. Il vient à être introduite dans ou derniers réservoirs en 1848. La construction de l'aqueduc du Croton a coûté 72 millions de fr., dans lesquels le High Bridge entre pour plus de 8 millions. Le produit annuel est de 4 millions de fr.

CROTONATE s. m. (kro-to-na-te — rad. *croton*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide crotonique avec une base.

CROTONE s. f. (kro-to-ne). Bot. Espèce de champignon parasite.

— Méd. Tumeur dangereuse qui se développe sur le périoste.

CROTONE, ville de l'Italie ancienne, dans le Bruttium, à l'embouchure de l'Œsarus, aujourd'hui Cotrone, fondée en 710 av. J.-C., par Myscellus Myscelus. On voulait, de plusieurs mœurs de ses habitants, la naissance de leurs institutions, dans à Pythagore, et les athlètes souvent victorieux. Patrie de Samous Milon. Après avoir détruit Sybaris, en 510 av. J.-C., elle fut prise par Dionysius le Lorrieus, les Lucanienes, Agathocle et Pyrrhus, détruite en fit une de son plus grand.

CROTONÉ, **ÉE** adj. (kro-to-né — rad. *croton*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au croton.

— s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des euphorbiacées, ayant pour type le genre croton.

CROTONIATE s. et adj. (kro-to-ni-a-te). Géogr. Ant. Habitant de Crotone; qui concerne cette ville ou ses habitants : *Quel étonnement nous éprouvâmes lorsque, en ouvrant un tombeau de Bifiscrès que feu Milon de Crotoniate* [Th. Gaut.]

CROTONINE s. f. (kro-to-ni-ne (rad. *croton*). Chim. Alcaloïde trouvé, découvert dans la graine du croton tiglium.

CROTONINÉ, **ÉE** adj. (kro-to-ni-né,— rad. *croton*). Bot. Syn. de *crotoné*.

— s. f. pl. Classe de végétaux dicotylédones, dans la méthode d'Ad. Brongniart, comprenant les familles suivantes : *euphorbiacées, acalyphées et fouréteriées*.

CROTONOÏDE adj. (kro-to-no-i-de — rad. *croton*). Chim. Se dit d'un acide trouvé dans les graines du croton tiglium, et qu'on appelle aussi acide jatrophique : *L'acide crotonoïde* qu'a 15e dit aussi acide à base de croton.

— Encycl. *Acide crotonique*, $C_8H_6O_4$. — Historique. *L'acide crotonique* a été trouvé pour la première fois, par Pelletier et Caventou, de l'huile que renferme la graine de pignon d'Inde (semence du croton tiglium). La formule n'a été déterminée que beaucoup plus tard par M. Schiaper. Plus tard encore, MM. Will et Körner le préparèrent au moyen du cyanure d'allyle provenant de l'acide acrylique, et M. Cloez l'obtint au moyen du cyanure d'allyle artificiel. Enfin l'acide crotonique a été étudié par M. Körner; MM. Kekulé, Chem part, et Cahours, de l'autre, ont fait connaître une dérivée bromée de cette notion.

— II. Préparation. 1° *Au moyen de l'huile de croton tiglium*. On saponifie l'huile du croton, et l'on ajoute du sel marin au produit. Le savon se sépare, la liqueur restante est soumise à l'action tartrique, on la distille et retenir un précipité résinous qui se forme, et on la distille. La liqueur distillée renferme de l'acide crotonique et du acide chlorhydrique provenant de l'action de l'acide tartrique sur le chlorure de sodium. On la sature par la baryte, on la distille de nouveau avec du l'acide tartrique, et l'on renouvelle les opérations jusqu'à ce que le produit distillé ne renferme plus d'acide chlorhydrique. On sature alors la liqueur au moyen de la baryte, on l'évapore à siccité et l'on décompose le crotonate de baryum par l'acide phosphorique, que l'on recueille dans un appareil distillatoire dont le produit est refroidi à quelques degrés au-dessous de zéro.

2° *Au moyen du cyanure d'allyle*. On fait bouillir avec une dissolution alcoolique de potasse, sont le cyanure d'allyle qui provient de l'acide myronique (Will et Korner), soit le produit de l'action du cyanure de potassium sur l'iodure d'allyle (Cloez). Lorsqu'il ne se dégage plus d'ammoniaque, on sature l'excès d'alcali par un courant de gaz acide carbonique, on filtre pour séparer le carbonate potassique, et l'on évapore jusqu'à ce qu'il ne reprisse le crotonate de potassium. En distillant ce sel avec de l'acide sulfurique faible, on obtient l'acide crotonique aqueux, sous forme d'un liquide incolore qui abandonne des cristaux d'*acide crotonique* par, lorsqu'on le refroidit à zéro.

— III. Propriétés. L'*acide crotonique* extrait de l'huile de croton est un liquide oléagineux. Il se dissoudra à 8 degrés, et se vaporise sensiblement à 8 ou 9 degrés au-dessous de zéro, en répandant une odeur piquante et désagréable qui irrite le nez et les yeux. Il possède une saveur âcre, cause des brûlures mêmes qu'après comme poison. Placé par la potasse en fusion, il ne décèlerait en deux minutes l'acide acétique, en dégageant de l'hydrogène.

NOTATION ATOMIQUE.

$C_8H_6O_4 + 2KOH = 2C_4H_3O_2 + H$

Acide Potasse. Acétate Hydrogène.
crotonique. potasse.

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$C_8H_6O_4 + 2KO. HO = 2C_4H_3O_2 K + 2H$

Acide Potasse. Acétate Hydrogène.
crotonique. de potasse.

Soumis à l'influence du bromure, il en absorbe 3 atomes, et donne un corps qui présente la composition de l'acide bromocrotonique.

NOTATION ATOMIQUE.

$C_8H_6O_4 + Br_2 = C_8H_3BrO_4 + HBr$

Acide Brome. Acide Hydrobromique.
crotonique. bromocrotonique.

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$C_8H_6O_4 + 2Br = C_8H_3BrO_4 + HBr$

Acide Brome. Acide Hydrobromique.
crotonique. bromocrotonique.

Ce nouveau corps peut dériver lorsqu'on le traite par les alcalis, et donne de l'acide monobromocrotonique, $C_8H_3BrO_4$.

NOTATION ATOMIQUE.

$C_8H_3BrO_4 + KHO. = KBr + HO$

Acide Potasse. Brome. Eau.
bromocrotonique. de potassium.

$+ C_8H_3BrO_4$

Acide
bromocrotonique.

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$C_8H_3BrO_4 + KO. HO = KBr + HO$

Acide Potasse. Brome. Eau.
bromocrotonique. de potassium.

$+ C_8H_3BrO_4$

Acide
bromocrotonique.

Il peut aussi, sous l'influence des alcalis, *gérouver* une nouvelle quantité de bromure, en prenant du l'acide chlorhydrique et du chlorure de potassium. Il se produit alors une limite bromée dont la formule est $C_8H_3BrO_4$, dont belle parali homologue d'un autre corps $C_8H_3BrO_4$, qui résulte de l'action du brome sur l'acide bromocrotonique et sur l'*acide crotonique*. L'hydrogène naissant, développé au moyen de l'amalgame de sodium, n'agit pas sur l'acide crotonique, mais seulement sur ce qu'il était permis de supposer, l'acide *pyrotartarique*, préparé au moyen de l'huile de croton tiglium, parait identique avec celui qui résulte de l'action des alcalis sur le cyanure d'allyle, quelle que soit d'ailleurs la provenance de ce cyanure.

— IV. Crotonates métalliques. Les crotonates sont sans odeur. L'*acide crotonique* tant un acide monobasique, il ne se sera qui renferment des métaux monoatomiques ont pour formule générale

C_8H_3OM (anc. not. $C_8H_3O_3.MO$).

1° *Crotonate de potassium*. Ce sel cristallise en aiguilles brillantes, inalterables à l'air et difficilement solubles dans l'alcool de 0,85 de densité.

2° *Crotonate d'argent*,

$C_8H_3OO.Ag$ (anc. not. $C_8H_3O_3.AgO$).

On le prépare en saturant l'*acide crotonique* aqueux par de l'oxyde d'argent, et laissant la liqueur à l'ébullition et en la filtrant à chaud. Par le refroidissement, il se dépose des cristaux qui renferment 32,31 pour 100 d'argent. On sépare les cristaux, l'on en évapore l'eau mère dans le vide à l'obscurité. On obtient ainsi des cristaux prismatiques qui renferment de 32,35 à 32,18 pour 100 d'argent, et dont l'analyse s'accorde parfaitement avec la formule $C_8H_3OO.Ag$ (anc. not. $C_8H_3O_3.AgO$).

3° *Crotonate de baryum*. Ce sel est fort soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il se sépare, lorsqu'on en concentre les solutions, sous forme de cristaux secrets, dont la poussière irrite vivement le gorge.

4° *Crotonate de magnésium*. C'est un sel gras, très-peu soluble dans l'eau.

5° *Crotonate d'ammonium*. Ce sel précipite en tuffant ferreux en jaune insoluble, les acés de plomb et d'argent en blanc, les acés de cuivre en blanc bleuâtre. Il se précipite ni la nitrate ferrique, ni le chlorure mercurique.

— V. Dérivés de substitution de l'acide crotonique. 1° *Acide monobromocrotonique*. On a préparé l'acide monobromocrotonique par l'action du brome et des alcalis sur l'acide *crotonique*. Deux atomes de brome se fixent d'abord sur cet acide, et donnent un bromure de l'acide dibromobutyrique, et, sous l'influence des alcalis, de dérivé corps perd une molécule d'acide bromhydrique et se convertit en acide monobromocrotonique.

NOTATION ATOMIQUE.

$C_8H_6O_4 + Br_2 = C_8H_6BrO_4$

Acide Brome. Bromure de l'acide
crotonique. dibromobutyrique.

$C_8H_6BrO_4 + KHO = KBr$

Bromure de l'acide Potasse. Brome
dibromobutyrique. de potassium.

$+ HO + C_8H_5BrO_4$

Eau. Acide
bromocrotonique.

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$C_8H_6O_4 + 2Br = C_8H_6BrO_4$

Acide Brome. Bromure de l'acide
crotonique. dibromobutyrique.

$C_8H_6BrO_4 + KO. HO = KBr$

Bromure de l'acide Potasse. Brome
dibromobutyrique. de potassium.

$+ HO + C_8H_5BrO_4$

Eau. Acide
bromocrotonique.

M. Kekulé a obtenu l'acide monobromocrotonique par le dédoublement de l'acide citrodibromopyrotartarique sous l'influence des alcalis. Ce dérivé se réduit bromé, qu'un autre acide de même composition, l'acide tribromopyrotartarique, lequel se dédoublement de l'acide bromocrotonique lorsqu'on le soumet à l'action des bases. Le dédoublement de l'acide citrodibromopyrotartarique peut être exprimé par l'équation suivante :

NOTATION ATOMIQUE.

$C_8H_3BrO_4 + HBr + CO^2$

Acide Acide Acide
citrodibromopyro- bromocro- carbonique.
tartarique. tonique.

$+ C_8H_3BrO_4$

Acide
monobromocrotonique.

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$C_8H_3BrO_4 + HBr + CO^2$

Acide Acide Acide
citrodibromopyro- bromocro- carbonique.
tartarique. tonique.

$+ C_8H_3BrO_4$

Acide
monobromocrotonique.

M. Cahours, toutefois, a montré que la réaction s'accomplit en deux phases successives : il s'élimine d'abord CO^2 (anc. not. CO_2), et il se produit ainsi un monobromure de l'acide dibromopyrotartarique, lequel se dédouble à son tour en un acide d'alcali. C'est ce composé qui, par l'action d'un excès de base, perd

HBr (anc. not. HBr),

et donne de l'acide monobromocrotonique comme dans le procédé de M. Körner.

Pour préparer l'acide monobromocrotonique au moyen de l'acide citrodibromopyrotartarique, M. Kekulé conseille d'opérer comme il suit : on prépare le citrodibromopyrotartrate de chaux, on le dissout dans l'eau, on ajoute un excès de potasse, on précipite la chaux par l'ammoniaque, et on ajoutant une solution concentrée de chlorure de calcium et puis de l'alcool. La sel de chaux se précipite sous forme d'une poudre cristalline du sels des solutions concentrées, et en cristaux distincts lorsque les liqueurs sont étendues. Une fois précipité, ce sel du chaux est peu soluble dans l'eau. On le recueille, on le met en suspension dans l'eau, et en porte le tout à l'ébullition. Il se dégage de l'hydrobromocrotonique, et, après le refroidissement de solution évaporée, il se forme des mamelons incolores du bromocrotonate de chaux.

NOTATION ATOMIQUE.

$C_8H_3BrO_4 + CaO = Ca^2BrO$

Citrodibromopyro- Arbrotrite Brome
tartrate de chaux. calcique. de calcium.

$+ C_8H_3BrO_4^2Ca$

Bromocrotonate
de chaux.

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$C_8H_3BrO_4.2CaO = 2CaO + CaBr$

Citrodibromopyro- Bromure Brome
tartrate de calcium. de calcium.
de chaux.

$+ 2C_8H_3BrO_4.CaO$

Bromocrotonate
de chaux.

Il suffit d'ajouter de l'acide chlorhydrique à la solution concentrée du sel de chaux pour que l'acide bromocrotonique se sépare à l'état cristallin. On extrait ainsi du portion du cet acide radic bromée, en agitant la solution avec de l'éther et en évaporant ensuite l'éther.

L'acide monobromocrotonique se présente en longues aiguilles plates, qui ressemblent à celles de l'acide benzoïque. Il fond à 63 degrés, il entre à 200 m. 5, et à 8 degrés, selon Cahours; chauffé plus fortement, il se sublime et sont régulièrement à une température de 114 à 120 degrés; il éprouve toutefois une légère décomposition, car on observe la production d'une petite quantité de gaz brûlant encore, en même temps que la cornue renferme un résidu de charbon et de peu noir.

L'acide monobromocrotonique est peu soluble dans l'eau froide, assez soluble dans l'eau bouillante. Lorsqu'on le chauffe avec un quantité de potasse, il se sépare du bromure, il fond au-dessous de 50 degrés. La solution aqueuse, saturée à l'ébullition, dépose vers 30 degrés l'acide même fondu d'une huile qui cristallise toutefois. L'acide monobromocrotonique passe des mêmes propriétés, qu'il rappelle celle du l'acide butyrique.

Sous l'influence de l'amalgame de sodium et d'eau, il se convertit en acide butyrique.

NOTATION ATOMIQUE.

$C_8H_3BrO_4 + 4H = HBr$

Acide Hydrogène. Acide
monobromobutyrique. bromhydrique.

$+ C_8H_8O_4$

Acide
butyrique.

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$C_8H_3BrO_4 + 4H = HBr$

Acide Hydrogène. Acide
monobromobutyrique. bromhydrique.

$+ C_8H_8O_4$

Acide
butyrique.

La brome ne paraît exercer à froid aucun action sur l'acide monobromocrotonique, mais à 100 degrés, dans des tubes scellés, deux corps se combinent sans dégager de crée bromhydrique et fournissent un corps qui ressemble à l'acide dibromobutyrique, avec lequel il est probablement isomère. Ce composé, chauffé à 200 degrés, se présente en prismes incolores fortdure.

L'acide monobromocrotonique forme, avec les alcalis, les terres et métaux l'oxyde d'argent, des sels solubles, surtout à froid, et se déposent en cristaux par le refroidissement. La dissolution alcaline s'évapore facilement lorsqu'on la fait traverser par le courant de gaz chlorhydrique, et l'on peut ainsi de la maintenir chaudes. Il en est de même pour les sels métalliques.

2° Le *monobromocrotonate de chaux*, $(C_8H_3BrO_4)^2Ca$ (anc. not. $C_8H_3BrO_4CaO$), présente l'aspect du mamelons formés de petites aiguilles. Il se dissout dans l'eau froide, dans l'eau, surtout à chaud.

3° Le *monobromocrotonate d'argent*, $C_8H_3BrO_4Ag$ (anc. not. $C_8H_3BrO_4.AgO$), se dissout avec facilement dans l'eau bouillante sous forme de petites aiguilles courtes.

4° Le *monobromocrotonate de baryum*, $(C_8H_3BrO_4)^2Ba$ (anc. not. $C_8H_3BrO_4.CaO$), s'obtient en faisant passer, pendant vingt-trente minutes, un courant de gaz chlorhydrique dans une dissolution acétique, contenant de l'acide, puis maintenu à une température voisine de l'ébullition, sous le moyen de carbonate de baryum, soit à l'ébullition-marc. De l'eau ajoutée au liquide détermine la séparation d'une huile jaune. Les premiers du cristaux, après une dissolution de carbonate de soude, ses eau de l'eau pure, On fait cristaliser, et, au bout plusieurs heures, le produit laité, qui se fractionne du chlorure de calcium, et après quel l'on procède à une recristallisation. A l'état de paraît, c'est un produit incolore d'une odeur aromatique, qui bout vers 120 degrés.

5° *Acide dibromobutyrique*,

$C_8H_6BrO_4O$ (anc. not. $C_8H_6BrO_3O$).

Lorsqu'on dissout dans les alcalis le produit cristallisé qui résulte de l'action du brome sur l'acide monobromocrotonique, et qu'on chauffe la liqueur, on produit quelque monobromocrotonate d'acide dibromobutyrique, et l'on se forme de l'acide dibromocrotonique.

NOTATION ATOMIQUE.

$C_8H_3BrO_4O = KBr + C_8H_6BrO_4$

Acide Potasse. Brome Acide
monobromocrotonique. de potassium. dibromobutyrique.

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$C_8H_3BrO_4.KO = KBr + C_8H_6BrO_4$

Acide Potasse. Brome Acide
monobromocrotonique. de potassium. dibromobutyrique.

D'ordinaire, on fait bouillir pendant cinq minutes l'oxyde de l'acide dibromobutyrique avec un léger excès de solution caustique de potasse constituée, après quoi on ajoute liquour pour l'acide chlorhydrique. Par le refroidissement il se sépare en précipité cristallin, qu'on recueille sur un filtre et et lave à l'eau pour extraire le chlorure de

Google

potassium. On reprend ensuite par de l'acétate de potassium. On reprend ensuite par de l'alcool. Par l'évaporation lente de la solution alcoolique, l'acide chlorométacrotique se dépose à l'état cristallin. L'acide chlorométacrotique se présente en longs cristaux aigus qui peuvent avoir plusieurs centimètres de longueur et qui ressemblent beaucoup aux cristaux de caféine. L'éther le dissout facilement et l'abandonne en beaux cristaux par l'évaporation spontanée. Il fond par l'application d'une chaleur très modérée. Il est une température plus élevée sans s'altérer sensiblement. L'acide chlorométacrotique forme avec la plupart des métaux des sels cristallisables assez solubles dans l'eau bouillante. Ils sont moins toxiques que ceux de l'acide crotonique monoatomique. On peut également l'extraire du fucusol pour en extraire l'acide de gaz chlorhydrique à travers sa solution dans l'alcool concentré, qui se maintient parfaitement bouillante.

L'acide crotonique bibromé, pas plus que le produit monobromé, n'est attaqué à froid par le brome, mais chauffé-t-on des deux corps dans le rapport de molécule à molécule, dans des tubes scellés à la lampe, à la température de 120 à 130 degrés, ils se combinent avec dégagement d'acide bromhydrique, et il se forme un produit isomérique avec l'acide tribromobutyrique, $C^8H^4Br^3O^4$. Ce produit cristallise par évaporation et cristallisation dans l'éther, en prismes ou prismes courts, longs, très-durs, fusibles, très-solubles dans l'alcool et l'éther et peu solubles dans l'eau :

4° *Acide tribromométacrotique*,

$C^8H^4Br^3O^4$ (anc. not. $C^8H^4Br^3O^2$).

On l'obtient en décomposant le produit précédent sous l'influence des alcalis.

ROTATION ATOMIQUE.

$C^8H^4Br^3O^4$	= 1 Hbr	+ $C^8H^3Br^2O^3$
Acide tribromobutyrique.	Acide bromhydrique.	Acide tribromométacrotique.

ROTATION DE SÉCULARISATION.

$C^8H^4Br^3O^4$	= 1 Hbr	+ $C^8H^3Br^2O^3$
Hexamère de l'acide tribromobutyrique.	Acide bromhydrique.	Acide tribromométacrotique.

A cet effet, on le dissout dans une liqueur alcaline que l'on fait ensuite bouillir pendant quelques minutes. Ils apparaît en outre, en général à la solution, un sel l'acide tribromométacrotique se libère.

Cet acide se dissout très-facilement dans l'alcool et l'éther. L'eau froide le dissout très-peu bouillante le dissout en plus forte proportion et l'abandonne, en se refroidissant, sous forme de longues aiguilles soyeuses, qui prennent la plus extrême ressemblance avec les cristaux des caféine même et chlorométacrotique.

— VI. COMBINAISONS DÉRIVÉES DE L'ACÉTONE CROTONIQUE. L'acide crotonique est un acide non saturé que fonctionne à l'égard du brome à la manière d'un radical diatomique, et il en résulte une grande analogie entre les réactions de cet acide et les réactions de l'éthylène, ainsi que M. Cahours l'a fait observer. A la manière de gas oléifiant, il peut, en effet, donner naissance à deux séries de composés parfaitement définis, le premier analogue au bromure d'éthylène et à ses dérivés par substitution. Il en résulte un produit d'une autre de combinaison résultant de substitution chlorée et d'éthyle dans des termes correspondants de la première série par l'éthyle et mono. De même ainsi que l'éthylène donne, sous l'influence du chlore et du brome, une série de composés bromés et des éthers chlorhydrique en bromhydrique et leur dérivés monoatomiques, de l'acide crotonique fournit, sous l'influence du brome, une série de composés bromés, éthylés, acétoïdes, bromhydriques. On peut facilement unir le parallélisme des deux séries formées par le gaz oléifiant et l'acide crotonique, au moyen du tableau suivant :

ROTATION ATOMIQUE.

Série du gaz oléifiant.

Série de l'acide crotonique.		
$C^4H^4Br^2$	$C^8H^4Br^2O^4$	$C^8H^3Br^2O^3$
$C^4H^3Br^2$	$C^8H^3Br^2O^4$	$C^8H^2Br^2O^3$
$C^4H^2Br^2$	$C^8H^2Br^2O^4$	$C^8H^1Br^2O^3$
$C^4H^1Br^2$	$C^8H^1Br^2O^4$	$C^8H^0Br^2O^3$
$C^4H^0Br^2$	$C^8H^0Br^2O^4$	$C^8H^{-1}Br^2O^3$

ROTATION DE SÉCULARISATION.

Série du gaz oléifiant. Série de l'acide crotonique.

C^4H^4	$C^8H^4O^4$	$C^8H^3O^3$
C^4H^3Br	$C^8H^3BrO^4$	$C^8H^2BrO^3$
$C^4H^2Br^2$	$C^8H^2Br^2O^4$	$C^8H^1Br^2O^3$
$C^4H^1Br^3$	$C^8H^1Br^3O^4$	$C^8H^0Br^3O^3$
$C^4H^0Br^4$	$C^8H^0Br^4O^4$	$C^8H^{-1}Br^4O^3$

Récemment M. Frankland a obtenu un acide isomérique avec l'acide crotonique, acide aquel on obtenue à dissol le nom d'acide méthaïrique. L'étude de cet acide et de plusieurs acides homologues artificiels a permis à M. Frankland de tirer des idées régulièrement à la constitution des acides, tant artificielles naturels, qui appartiennent à la même série homologue que l'acide méthaïrique.

L'acide crotonique serait, d'après ces travaux, de l'acide éthylène-méthique, et son isomère, l'acide méthylique, serait de l'acide méthyl-éthylène acétique.

ROTATION ATOMIQUE.

$$C\begin{cases}(CH)^{iv}\\H\\H\\OH\end{cases} \qquad C\begin{cases}(CH)^{iv}\\CH^{3}\\H\\OH\end{cases}$$

Acide crotonique. *Acide méthaïrique.*

Les formules de constitution ne peuvent pas être exprimées dans l'ancienne notation, qui n'en représente pas moins :

CROTONOL s. m. (kro-to-nol — de *croton*, et du lat. *oleum*, huile). Chim. Principe vénéneux de l'huile de croton.

— Encycl. Le nom de crotonol est dû à Buchner, qui l'a obtenu en traitant l'huile de croton par une solution alcoolique concentrée et chaude de potasse caustique, en ajoutant ensuite de l'eau à la liqueur, et en faisant agir du chlorure de calcium, à plusieurs reprises, pour le débarrasser complétement d'une huile qui en est mêlée, et en le précipiter par l'acide chlorhydrique. Il paraît que la précipité huileux que l'on débarrasse des acides qui le contiennent, se dissoudrait dans l'alcool chaud et le laisserait déposer sur de l'hydrate de potasse. Ce dernier, en le lavant quand il est encore et non y ajouté de l'eau légèrement alcaline. Elle est très-peu soluble dans l'eau, elle s'évaporait de nouveau, en abandonnant une huile qui n'est autre chose que le crotonol. On la prend en la lavant à l'eau, après avoir dissoudre dans l'éther, et en a séparé par l'évaporation dans le vide. L'huile de croton signifiant fournit plus-value à pour de crotonol.

Le crotonol est une huile visqueuse, incolore ou légèrement jaunâtre, d'une consistance de térébenthine. C'est la partie de l'huile de croton qui agit sur la peau, mais on ne peut la prescrire pourquoi le cette huile.

Le crotonol se porte difficile à l'état de dans un composé d'acide carbonique. Distillé avec de l'eau ou avec de l'acide sulfurique étendu, il dédoublent une huile, mais pas une huile neuve, et laisse une résine qui se dissout dans l'eau, et en laisse une huile brûlée, qui l'accroîte de plus plus. Le crotonol bouillant se dédoublé, et perd d'eau ou distille jusqu'à 300 degrés, même sous la pression.

Le *crotonol* en solution alcoolique ne se coagule pas avec l'ammoniaque. Il ne se combine pas avec les alcalis. Lorsque le crotonol est chauffé avec la soude caustique, il se transforme en une résine qui a le goût d'acétone et de poivre. Sous l'influence du soufre, il donne du dégagement d'acide sulfureux et de gaz hydrogène. Les solutions alcooliques ne précipitent pas les plombs de nitrate et d'acétate.

Schlippe attribue au *crotonol* la formule $C^{40}H^{36}O^{8}$. Les formules manque de crotolin, que ne démontrent pas les analyses, et le principe unique : *d'abord*.

CROTONOPHÉNIQUE s. m. (kro-to-no-pinic — de *croton*, et du gr. *phainein*, apparaître). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, tribu des crotonées, voisin des croton, et comprenant des arbres et arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique du Nord.

CROTONPHAGE s. m. (kro-to-fa-je — croton, et du gr. *phagein*, manger). Ornith. Syn. d'ani.

CROTONPHAGINÉES s. f. pl. (kro-to-fa-ji-ne — rad. *crotonphage*). Ornith. Sous-famille de cuculidés, qui ne comprend que le genre crotonphage ou ani.

CROTON (ton), en latin *Cercocinum*, bourg ancienne de l'Italie du Sud, dans le Bruttium, ceroud. et à 15 kilom. N.-O. d'Abbyle, à 10 kilomètres sud-ouest de la ville de Rossano, en face de Saint-Valery; 4,411 hab. Pêche, pays de vignes, beaucoup de vieilles colonnes, vase, eau-de-vie, huile du Rhône. Bains de mer.

On y remarque les restes des anciennes murailles d'enceinte; l'église paroissiale, qui renferme quelques bons tableaux, une statue de la Vierge du XVI siècle et quelques bas-reliefs du du du XVI siècle. On trouve dans les environs des ruines considérables, vingt recouvertes par les sables : l'une nous la vile ancienne, l'autre nous le nom de Cercocinum, près de Barcelone. De l'ancien château, il ne reste que quelques décrues, mais les bastions et l'antique tour entière de la prise ville, qui a pour un rôle important dans nos guerres antérieures avec les Anglais.

Au XIV siècle, Gauthier, seigneur de Saint-Valery, et Bertrand, son fils, en tirent la croisade, qui avait établi sur leurs terres deux ordres militaires, indépendamment de l'antique forteresse, dont de Poitiers, ajoutent à ces propriétés militaires, il en augmente la non tour les fortifications de Croton. Cette dernière avait longtemps résisté à la prise d'Adrien de Tonnelaye et de Thomas de Saint-Valery. En 1354, Hélène de Cantelle, fille de la troubadour Jeanne, ayant épousé Edouard IV, depuis roi d'Angleterre, en prirent possession de moitié de Croton dans le moitié-est et de défense. En 1360, un des successeurs, Edouard III, prit et brûla cette ville dans jours avant la bataille de Crécy. Il trouva de nos ruines la fortereuse, avant de Hugues Capet, et le Croton prétendu, pendant toute la longue période de la guerre de Cent ans, une des places les plus disputées entre les Français et les Anglais. Peu de temps après la reprise de Saint-Valery par les troupes royales sur Charles le Mauvais (1359), le Croton se révolta à son leur contre Edouard, maintenu dans la possession du Penthièvre par le dernier traité de Brétigny. Les Anglais ne peuvent le reprendre que dix ans plus tard; mais les ravages qu'ils exercèrent à cette occasion dans les environs de la place furent tels, que Charles VI crut devoir l'investir en personne, et Croton se rendit de nouveau au roi de France. Ce fut quelques années après que Bertrand, seigneur de Saint-Valery, le court, le neuvième à qui revient l'honneur d'avoir tenu la route des Indes orientales, partit avec un équipage composé de moins de Croton et de Saint-Valery, découvrit les îles Canaries et les Antilles.

Cependant les Anglais avaient résolu de reprendre le Croton dans le mouvement qui était conflé à Jacques d'Harcourt, un des plus braves officiers de Cyprès. Après diminuer tentatives infructueuses, ils formèrent la route de Saint-Valery à la ville, et, ne rencontre nombreuse, et le Croton, mieux armé, fut forcé de capituler devant la triple attaque des ducs de Bedford, de Bourgogne et de Bretagne. En 1436, Jeanne Darc prononça dit ennemis en Croton, et un bourgeois de cette ville, nommé Jean-Bréjon, figura plus tard parmi les notables assemblées chaque jour le conseil. Après la paix d'Arras, les Anglais avaient quitté le Croton, au mépris de la foi des traités; la place, revendue aux premiers ducs de Bretagne, et le duc de Bourgogne, fut enfin obligé de se rendre à Jher d'Aoti, capitaine gascon des frontières du Poitou pour le roi de France. En 1444, Henri III, roi d'Angleterre, étant mort malgré de Bourgogne, les habitants de cette ville émigrèrent en masse à Saint-Valery, plutôt que de se ranger sous son obéissance. En 1568, le duc de Mayenne, qui avait bouliemant tenté de prendre le Croton par la force des armes, en prétendant le contraindre; celui-ci se disposa à livrer la place moyennant une somme de 100,000 écus, mais, ayant été trahi par vert, toutes les démonstrations des Ligueurs contre la ville restèrent dans les mêmes jusqu'à la Ligue, la résidelle de Croton, qui, ne pouvant supporter le joug du duc d'Aumale, fut livrée par trahison aux ducs de Nemours et de Mayenne. Ce fut la prise qu'en 1593 par Rubempré, un des chefs de l'armée royale. Là se termine le rôle politique et militaire de Croton, qui fut définitivement expédié par Saint-Valery. En 1674, Louis XIV, qui avait visité la ville de Marseille, un ordre de la cour engagé au gouvernement de Croton de faire saisir la chaîne.

CROTTE s. f. (kro-te — provenç. *crote*. On lit ou ordinairement de *croste*, crotte; mais la forme provençale ne permet pas cette dérivation. Nous demandée il est vraisemblable que du germanique : *middle Rhôl*, allemand *Rhôn*, *Rhôn*, *Rhôn*,

Pièce de bois qui sert à diminuer le devant d'un bateau à lui donner de bonnes allures.

CROUCHEA s. m. (kro-chéa). Métrol. Nom d'une mesure du capacité usitée en Russie, qui est le dixième du vedro, et qui vaut 1 litre 13.

CROUE s. f. (kroû). Agric. Nom qu'on donne en Lorraine aux portions de terre qu'on abandonne aux vignerons pour y cultiver des légumes.

CROULANT (kro-lan) part. prés. du v. Crouler : *Un édifice* CROULANT *ruiné. Les religions* CROULANT, *tout croule* CROULANT. (Lamartine.)

Voyez toutes les mêlées croulant sur les schorls.
C. DELAVIGNE.

CROULANT, ANTE adj. (kro-lan, an-te, rad. *crouler*). Qui croule, qui s'effondre : *Maison* CROULANTE. *Pouvoir* CROULANT. *Les fruits de l'Égypte viennent exposer sous de* CROULANTS *portiques.* (Chateaubr.)

Des chatiguiers croulants, des chênes séculaires,
Découpant sur le ciel leurs dômes dentelés,
Imitent les vieux murs de nos jeunes forêts.
LAMARTINE.

Mon chat qui grolte
Se remasse en pelote
Près des tiens croulants.
TH. GAUTIER.

— Fig. Qui périt : *Un empire* CROULANT. *Une société* CROULANTE.

CROULARD s. m. (kro-lar). Ornith. Nom vulgaire du traquet ou tarier.

CROULE s. f. (kroû-le). Chasse aux bécasses, faite à l'époque de la ponte.

CROULÉE (kro-lé) part. passé du v. Crouler : *Une maison* CROULÉE. *Vieille* CROULÉE.

— Fig. Abéanti, ruiné : *Cette maison de commerce est complétement croulée. Que de nationalités croulées depuis un siècle!*

CROULEMENT s. m. (kroû-le-man — rad. *crouler*). Affaissement, chute, abaissement : CROULEMENT *d'une maison.* CROULEMENT *d'un pont. Les rois qui sentent du haut du trône* CROULEMENT *d'un logis, l'abandonnent à temps.* (Bi-Sion.)

CROULER v. n. ou intr. (kroû-lé — du gr. *krousis*, ébranlement, ou d'autre, du lat. *rotulare*, rouler). S'effondrer, tomber en ruine : *On s'étonnait d'ouï instant à voir* CROULER *le bastion. Les terres* CROULANT *sous nos pas. Souvent, en arrachant un brin d'herbe, on fait* CROULER *une grande ruine.* (Lamartine.) *Les Gaulois se craignaient vins, mais que le ciel ne* CROULÂT *sur leurs têtes.* (P. de Ste-Victor.)

Nous avons vu bâtisses croulant sous le temps.
(Voltaire.)

De plus puissantes maisons les relèvent plus vite.
C. DOUCET.

— Par ext. Être ébranlé : *La nuée* CROULANT *sous les applaudissements.* (L. Boyer.)

— Fig. Disparaître, être détruit, renversé : *Une vérité universel établie suffit pour faire* CROULER *de longues une multitude d'erreurs.* (P. Leroux.) *A la faveur du flambeau de la raison, les préjugés politiques et religieux* CROULENT *de toutes parts.* (Mercier.) *Il commence à ressentir les mouvements qui commencent* CROULER *dans le cœur d'un homme, notre société rouge jusqu'au cœur* CROULANTE *tout entière avec un épouvantable fracas.* (Ladreit-Rollin.)

L'illusion s'est plus et son temple a croulé.
BERANGER.

Un enfant fera-t-il croular tout mon bonheur?
C. DOUCET.

Je vois crouler sur moi le fatal édifice
Que mes mains élevaient pour mon malheur.
VOLTAIRE.

— V. a. ou tr. Faire écrouler :

Je les heurte à ses ordres
Qui, nous sur moins, déclarent la guerre
Et immortels,
Jupin ébranle la terre,
Les abîme sous des rochers affreux.
BERANGER.

Ô Vieux et en sens.
Mat. Lancer à la mer : CROULER un roisseau.

— Vener. *Crouler la queue*, lie de lui-même qui, pris de peur, agite la queue sans bouger.

— Syn. *Crouler, s'écrouler, s'écroular. Crouler et s'écroular* ne diffèrent l'un de l'autre que en ce le dernier point l'action d'une manière plus précise que l'autre; mais tous les deux supposent quelque chose de vaincu et de brisé, quelque chose qui s'écroule qui est mis en pièces, et ses morceaux tombent ce roulant avec éclat les uns sur les autres. *S'écroular*, au contraire, se dit des choses mises en tas et dont les parties supérieures ne tiennent pas suffisamment soutenues par les parties inférieures s'affaissent presque sans effort.

CROULER, IÈRE adj. (kroû-lé, ié-re — rad. *crouler*). Agric. Dont le fond est mouvant, en parlant d'un terrain : *Terrain* CROULIER. *Terres* CROULIÈRES.

— s. f. Terre tablonneuse impropre à la culture : *Les* CROULIÈRES *des Landes.*

CROUP (kroûp) s. m. (kroupp — mot écossais). Mod. Sorte d'angine caractérisée par le développement de fausses membranes dans les voies respiratoires, dans les amygdales, qui atteint surtout les enfants au bas âge : *Le croup répond à Zoure d'un vieillard affreux rouages.* (Balz.)

La croup, monstre hideux, dévorée des ténèbres,
Sur la bouche mainte brusquement s'abattit.
V. HUGO.

Pathol. Angine, Adulte maladie mais dangereuse, qui a les mêmes symptômes, mais dont laquelle il ne se produit pas de fausses membranes.

— Homœopathie. Croupe.

— Encycl. Le croup est une maladie spéciale, caractérisée essentiellement par le développement, sur la surface muqueuse du pharynx, d'une pseudo-membrane toute spéciale. Brètonneau a donné à cette affection le nom de diphthérite trachéale, qui a pas prévalu, et la dénomination du croup est restée dans le langage scientifique comme dans le langage vulgaire.

Arrêté faite permet, parmi les maladies du croup, qui ils ne sont décrivons que complète de la phlegmasie diphthérique. Après lui, Bolleau, Bretonneau, Trousseau, Hoffman, et 1788, ont donnant un tableau assez exact. Ce n'est cependant que depuis le commencement de ce siècle que le croup a été bien étudié par Bretonneau, le Tourt, et par MM. Blache, Guersant et Trousseau.

Le croup peut être contracté à tout âge; Wanh Kaspar en est noté à 18 jours et à trois huit ans; néanmoins c'est sur les enfants de deux à sept ans qu'il exerce ses ravages, et les garçons y seraient, dit-on, plus exposés que les filles. Les premiers, les changements qui surviennent dans les amygdales, le gonflement du tissu cellulaire et lymphatique, le vice scrofuleux, sont considérés comme des causes prédisposantes au développement de cette affection, qui est comme pouvant le produire, l'air frais et humide, l'habitation d'un local exigu, et de l'entassement d'un grand nombre d'enfants dans un espace restreint.

Le croup présente dans sa marche trois périodes bien distinctes :

Au début, les malades sont pris de légers frissons, bientôt accompagnés de fièvre, de rougeur de la face, de céphalalgie, de douleurs aiguës à la gorge et une grande gêne dans la respiration. Le malade ne tousse pas encore, on constate que les amygdales sont rouges et tuméfiées. Bientôt apparaît des ganglions sur les ces organes, sur la luette et le voile du palais des plaques blanches, qui sont les fausses membranes bien formées. Ces premières symptômes, qui peuvent durer de vingt-quatre heures à huit jours, sont suivis de l'engorgement des glandes sous-maxillaires; bientôt après, l'enfant tousse, et bientôt après il se produit des vomissements qui laissent toujours après eux.

La seconde période s'annonce par une perte de voix, qui, revenant quelque temps après à moins rapprochées, et s'accompagnant d'aphonie et de toux de suffocation. Le malade a la voix présentant alors des caractères très-faciles à reconnaître. La toux a cet caractère ou et du cog, à l'abaissement de la voix, et est pas sonore et éclatante, mais rauque, sourde, et ne ressemble pas à celle produite par une inspiration brusque et profonde. Dans l'intervalle des quintes, on entend une toux à distance un sifflement provenant de la glotte; en quelques se perçoit seulement à l'ouïe appliqué l'oreille sur la trajet de la trachée ou de la partie postérieure de la glotte. La voix est étoufée, le timbre en est métallique comme si autant d'un tuyau de cuivre, et chaque mot est suivi d'un petit sifflement court. Au caractère de la toux et aux modifications de la voix, qui ne peut exister que comme des signes pathognomoniques, se joignent une fièvre assez forte et une agitation violentes des lèvres très-remarquables. La face est bouffie, pâle et livide; il y a somnolence et de la tristesse.

La troisième période est caractérisée par l'accroissement de ces symptômes; les quintes de toux deviennent plus rares, mais beaucoup plus violentes. Le malade ne peut respirer; il porte sa tête en arrière et le main sur la poitrine, et il semble vouloir en soulait arracher quelque chose qui l'étouffe. Les efforts de la toux et des vomissements provoquent ordinairement l'expectoration de mucosités et des membranes considérables, quelques souvent de lambeaux de membranes plus ou moins étendus. Le malade est très-faible, alternativement assoupi et agité, et, tout en conservant le libre usage de ses facultés intellectuelles, il demande à mourir et ne répond presque pas aux questions qui lui sont adressées. Les yeux sont ternes, quelquefois injectés, ou s'éteint dans un affaissement complet, et le pouls ne peut plus être compté au sens exact. Quand cette terrible scène, qui malheureusement, dans le cas de croup, ne peut pas avoir lieu, les signes annoncent la résolution de la maladie soit : l'enlèvement des mucus, la diminution du sifflement larynges, du pouls, plus lente; le caractère des crachats, qui passent à l'état muqueux, et le rhythme plus régulier de la respiration.

La marche fonctionnelle cette maladie est quelque fois très-rapide; le croup qui a été dangereux mais le nom du *fondroyant* peut exister en moins de moins de douze heures; ordinairement, même dans les cas graves, il dure depuis quarante-huit heures au moins jusqu'à huit jours, ou au peu plus. La mort, du reste, peut être produite par des ruptures, par des ulcérations, ou par l'obstruction des fausses membranes, qui rendent alors un véritable empoisonnement.

Les diverses espèces d'angine, par leur ressemblance avec le croup, ont été quelquefois confondues avec lui; cependant un examen attentif fera toujours éviter une pareille erreur dans le diagnostic. Le *faux croup* ou *pseudo-croup* de quelques auteurs n'existe que les observations somnolences démontrentque, dans l'état pathologique dont nous en parlons, il ne se forme point de fausses membranes, et que cette affection est rarement mortelle.

La question de la nature du *croup* a été longtemps discutée; les uns ont considéré cette affection comme une maladie catarrhale spéciale, ou associée à d'autres éléments morbides; les autres n'y ont que des phénomènes locaux ou spécifiques, avec altération particulière du sang, à laquelle ils ont donné, suivant leur formation de produit pathologique qui la caractérise, n'importe? Ou, la considère des auteurs regarde le croup comme une affection spécifique, inflammatoire, s'accompagnant d'un tumeur sur le sang, qui dépendait d'un certain nombre de phénomènes souvent inexplicables sans se prononcer, en outre d'un état particulier de sang en vertu duquel ce fluide a une grande tendance à se coaguler. La constitution du croup, que quelques nosographes considèrent comme une des propriétés de la maladie, ne peut toujours être admise; aujourd'hui elle n'est plus contestée.

A l'examen du cadavre d'un individu mort du croup, on trouve le larynx, et souvent toute les trachéo-bronches, plus rougeâtres, injectés d'une fausse membrane grisâtre, plus ou moins épaisse, qui, à la dépression l'asphyxie et les interceptait le passage de l'air.

Le traitement du croup est différent suivant ce qu'on traitement chirurgical, le premier comprend le traitement local et le traitement général. Le traitement local consiste dans l'application de topiques sur les taches diphthériques; parmi les premiers préférés, on doit à cavaler le larynx, les insufflation d'air de la chlorate de potasse en poudre sont les moyens ordinairement employés au début. Lorsqu'on doit employer les topiques, on a des solutions concentrées d'acide chlorhydrique, de nitrate d'argent ou de tout autre caustique. Pour ce dernier, on fait une solution à l'extrémité d'une baleine, longue, flexible et tuméfiée, pour pouvoir être introduite, par incision médicamenteuse, est portée dans l'arrière-gorge, de manière à toucher toutes les amygdales et l'intérieur de gosier, et des parties plus profondes encore, et les fausses membranes qui atteint le larynx. L'opération doit être répétée deux ou trois fois par jour et durer quelques secondes. Pendant cette l'exécuter, le malade éprouve souvent une syncope, et toujours des vomissements et une salivation abondante; accidents que se calment après un quart d'heure. La solution de nitrate d'argent qui est la plus fréquemment employée, est de 15 grammes dans 15 grammes de 15 grammes sur 30 grammes d'eau distillée.

Le traitement général a pour but de limiter le phlegmasie, et de faciliter l'expulsion des fausses membranes. Pour remplir la première indication, on emploie les moyens ordinaires et la saignée, et les vomitifs pour saignée, et les vomitifs pour remplir la seconde, le malaise et s'efforce de l'intérieur à la dose de 5 grammes pour 100 grammes d'eau, et de 5 grammes de ipécacuanha, ou ce qui arrive souvent, elle produit de la vomissement. Le médecin maître de faire prendre ce médicament à l'enfant, consiste à lui donner toutes les heures une cuillerée de la mixture suivante : calomel, 1 gramme; miel, 30 grammes. On peut se même temps employer des pilules de calomel mercuriel sur les parties latérales du cou et sur les parties latérales des mâchoires inférieures et supérieures. Les émissions sanguines, qui, dans quelques cas, peuvent être utiles pour prévenir les inflammations, sont aujourd'hui, et avec raison, peu prescrites, proportionnelles à la gravité de cette maladie. Le sulfate de cuivre, l'émétique, l'ipécacuanha, sont les substances vomitives auxquelles on a le plus souvent recours, et quand l'une d'elles est restée sans effet, on doit en choisir une à remplacer par une autre, jusqu'à ce que les vomissements se soient produits. Un second quelquefois faction de ces agents thérapeutique, en stimulant la tunique des voies aériennes, les révulsif cutanés, vésicatoires et sinapismes, les purgatifs, les vapeurs irritantes produisent jour de bons résultats; entre les antiphlogistiques ne servent, quand qu'à rendre les fausses membranes. Les moyens médicaux que vous venons d'énoncer ne sont pas toujours suffisants et l'action fait des progrès rapides, il ne reste qu'une ressource, c'est l'opération de la trachéotomie.

La bronchite, la pneumonie, la variole, la rougeole, la scarlatine, sont les maladies qui viennent le plus souvent compliquer le croup, et en augmenter la gravité. Dans le traitement, on devra avoir égard à ces diverses complications. La convalescence sera ordinairement longue et lente, et l'on combattra l'anémie par les toniques et les potions antiseptiques.

Nous n'avons pas parlé d'un moyen curatif sur lequel on avait fondé, dans ces derniers temps, beaucoup d'espérances : c'est le tubage du larynx, aujourd'hui complétement abandonné. Cette idée a tout simplement pris naissance l'emploi de la glace, dont on fait fonctionnellement un morceau dans la bouche de l'enfant. L'expérience ne s'est pas encore prononcer sur la valeur de cet agent, qui, du reste, nous paraît pouvoir être administré sans danger.

N'oublions pas de dire en terminant que cette terrible maladie n'est pas aussi commune qu'on se l'imagine généralement. D'après Trousseau, le statistique cités, le décès annuel, dans Paris, dans un nombre de 1000 à 1100 et 800. Il ne s'agit pas ici, bien entendu, du temps d'épidémie, la mortalité s'élève au parfois jusqu'à 200, toujours d'après le même auteur.

CROUPADE s. f. (kroup-da — rad. *croupe*). Manège. Saut du cheval, plus relevé que la courbette, et dans lequel le cheval ruade du nombre de derrière sous le ventre, sans montrer les fers : *La* CROUPADE *ne s'exécute qu'après la pesade et la piaffe.* (De Chaussard.) *Il faut que chacun qui remit Rugotin en selle.* (Scarron.)

CROUPAL, ALE adj. (kroup-pal, a-le — rad. *croup*). Méd. Qui tient au croup; qui en a le caractère : *Toux* CROUPALE. *Voix* CROUPALE.

CROUPE s. f. (kroup-pe — Le radical de ce mot, signifiant quelque chose de remarqué, se trouve dans le germanique : anciennes *kroppa*, allemand *kropf*, protubérance, et dans les langues gaëliques : *croup*, *cruman*, *cromlenoer*). Partie postérieure de certains animaux, dans laquelle se trouve la queue : *Le cheval fesses : Petite croupe. Large croupe. Ce cheval a du croupe trop haute. L'Arcadi dans toutiliere sur la croupe.* (Acad.) *On a trouvé entre les deux croupes du cheval. Le cheval a pour les enfants tout un croupe emplumée.* (D. de Ste-C.) *Les montagnes sont toutes comme des croupes de lions qui se dressent au soleil.* (Fey-Ouan.)

Ils chaussaient nouvoux, drapes impétueux,
Du croupe se recourbe en reptile tortueux.
RACINE.

Se croupe monstrueuse emplit mon imagination.
PAVOLLE.

Il traîne un long panneau de croupe tortueuse.
DELILLE.

— Fam. Derrière d'une personne : *Sa vieste monte jusqu'au croupe du mulet, sans que ni ni de dessus ni de dessous.* (Acad.)

— Par ext. Partie renflée d'une montagne qui se prolonge et qui n'est pas la pente : *Le croupe du mulet, le milieu de la montagne, le croupe du montagne, dans les croupes étaient éclairées par le soleil.* (Acad.) *Le Caucase, dont le croupe était une partie brûlée de la montagne de Sibérie.* DELILLE.

Le Sahel, autrefois hérissé de broussailles,
Sur le croupe des monts brûle comme un jardin.
DELILLE.

— Part qu'on donne à quelqu'un dans les bénéfices d'un trafic, d'une affaire, d'une entreprise. « Vous en ne sera. Se dit ironiquement des présents que les fermiers généraux, les personnages importants, accordent ils voulaient obtenir l'appui.

Ch. Ch. Ce cheval a du croupe, derrière le croupe qui est en selle : *Monter sur croupe. Ce cavalier mit sa femme en croupe.* (Acad.) *Chacun s'était mont d'un cheval, et chacun en avait pris en croupe une compagne jeune ou aimable.* (G. Sand.)

L'homme crut avoir tort et mit son fils en croupe.
FLORIAN.

— Fig. Avec soi : *Je reprends toute ma colère et je le mets en croupe pour sous autre et chercher ailleurs.* (Parin.) *Ainsi, Pierre, tu mets terlon porte en croupe la droit divin.* (V. Hugo.)

Toujours se double avant
Allant en croupe à la chasse avec lui.
LA FONTAINE.

Ainsi, dans les dangers qui nous suivent en croupe,
Le deux parlor ne sont de rien.
LA FONTAINE.

Un fou rompit d'erreurs, que la trouble accompagne,
Et, ne sachant ni où aller ni par quel chemin,
Ne vain monte à cheval pour trouver, et non atteindre,
Et, sangle mauvais, mal et gâtée en croupe.
BOILEAU.

— *Loc. fam. Être chatouilleux sur la croupe*, Être susceptible, pointilleux.

— Art vétér. *Croupe du mulet, Croupe transchée*. Les parties qui n'ont pas servies : *Le cheval a la croupe du mulet.* (Acad.) *A Croupe serrée*, Qui a les fesses : *Un pays de croupe serrée.* (Acad.) *Croupe ombrée*, Croupe qui semble noire. *Croupe rouge*, Croupe fortement avalée. *Croupe double*, Croupe entièrement avalée et divisée par un sillon le long de l'épine dorsale. *Croupe* Boisse, Croupe

d'où la ligne antérieure est oblique sur les façades de l'édifice.

— **Monoyenne.** Croup.

— **Empel. Art vétér.** On désigne sous le nom de croupe la région du rouyn du cheval qui a pour base les os coxaux, les os ischions, les muscles ilio-trochanterien et les prolongements saccro des ischio-ischiaux. Cette masse musculaire laisse apercevoir, chez les chevaux maigres, l'angle saillant de l'os coxal et l'ilium, qui forme l'angle de la croupe, et chez tous l'angle externe, qui l'on désigne sous le nom de hanche. Le croupe est bornée en avant par les reins, en arrière par la queue, et de chaque côté par les hanches et l'origine des fesses. Elle a le mode d'ensemble triangulaire, les angles du bipeds postérieur sont tronqués à la masse par la croupe; elle joue des rôles au grand rôle dans l'organisme des animaux dont nous utilisons les forces. Les bonnes conditions de la croupe, dit M. Gayot, consistent à ce fait un grand intérêt, que se rencontre au même degré chez les produits en vue de la consommation, car la large développement de la croupe, qui formait à la boucherie un rendement considérable et de la viande de qualité supérieure, coïncide toujours avec les plus fortes dimensions de la cuisse, et ces deux dimensions dépendent de la croupe.

La croupe a reçu différents noms, dépendant de l'épaisseur des muscles qui la forment et de la direction des os qui lui servent de base. Lorsque la croupe est fortement charnue, et le forme deux éminences latérales, entre les quelles, dans un sillon, se trouve l'épaon saillant, qui dit alors que la croupe est double. Cette conformation se rencontre chez les races de gros trait et notamment chez la race boulonnaise. La croupe double est toujours large, constitue aussi et rendre chez les chevaux du trait fort. Elle diminue, chaînes chez chaînes à allures rapides, trop de poids ou trop postérieur et leur fait perdre sans partie de leur force, ce qui ne les rend pas aptes au travail (terrement) ou ainsi dit-on de leur gêner. Une croupe large est très bonne pour les juments poulinières. Chez les juments, la croupe est toujours plus élevée que chez les chevaux, ce qui fait paraître leur garrot plus bas. La croupe dans laquelle les muscles musculaires peu développés ressemble à la cline de chaque côté de l'épine saillée se nomme croupe tranchante ou croupe de mulet. Peu agréable à la vue, cette forme se rencontre cependant dans les chevaux bons coureurs, mais est un des caractères des races barbes et espagnoles, où la volonté des muscles est remplace par la force de leurs fibres. La croupe est horizontale lorsque elle est à peu près la même ligne que les reins, ce qui se rencontre que chez les animaux de race distinguée, comme les chevaux anglais, elle est alors toujours accompagnée de hanches bonnes et peu saillantes. La croupe est dite avalée, lorsque elle va en s'abaissant de la partie antérieure à la partie postérieure; elle est dite croupe, lorsque ce fait est pousse à l'excès et la fait paraître trass-courte. En effet, le cœur saisant pas un longueur, c'est à un abaissement qui est de plus en moins de longueur de la croupe. Aussi la croupe horizontale est toujours longue. « Ce n'est pas seulement sous le rapport du coup d'œil, dit M. Lecoq, que la croupe horizontale est préférable à la croupe avalée; il est un autre motif fondé sur la conformation anatomique des membres postérieur. Plus la croupe est avalée, plus se trouve abaissée la point d'origine des muscles ischio-iliaux, et plus aussi ces muscles se trouvent raccourcis, par suite d'une diminution de leur étendue de contraction. Il est fait que cette cependant que cette diminution de longueur des muscles soit toujours au raison directe de l'abaissement de la croupe; car le membre soit souvent en grande partie le déplacement du bassin et s'engage d'autant plus sous le corps que la croupe est plus abaissée; et cet engagement nous le rendre de gravité, ainsi bien que le jarret et déterminant au détente, principalement du bas du bœuf, amène la flexion de cette articulation importante, beaucoup plus vite chez les chevaux à croupe avalée que chez ceux à croupe horizontale, dont le jarret est moins chargé et se détend moins vite et moins vite. » Dans l'espèce bovine, la croupe paraît tranchante tant que l'animal n'est pas arrivé à un certain degré d'engraissement, parce qu'elle est très-relevée à la partie moyenne. Le grand développement des muscles de la croupe donne à l'animal plus de force pour le travail et fait aussi une viande de qualité supérieure.

— **Archit.** Une maison établie sur un terrain rectangulaire ABCD peut être recouverte par un tout formé seulement de deux plans inclinés (fig. 1), qui s'appuient sur les

Fig. 1.

Fig. 2.

mours verticaux AB, CD, formant les faces des de la maison. Les murs latéraux AC, BD sont alors prolongés jusqu'à l'arête EF, et forment ce que l'on appelle le pignon. Dans

Fig. 3.

Fig. 4.

ce mode de couverture n'est pas le seul employé; le tout peut être formé de quatre plans inclinés (fig. 3). Dans ce cas, la partie supérieure

Fig. 5.

Fig. 6.

Les pièces principales qui constituent une

Fig. 7.

croupe sont : les arbalétriers chevrons (fig. 4, 1 et 1); les arbalétriers d'arêtes et leurs chevrons (1 et 2), qui, comme leur nom l'indique, sont dirigés suivant les arêtes de la croupe; l'arbalétrier, le chevron et la tirant de croupe (3), le poinçon de croupe (4), sur lequel viennent s'appuyer ou s'assembler les pièces précédentes, et dont l'autre extrémité s'assemble avec le sablière; les empannons de croupe (5 et 5), chevrons raccourcis qui prennent dans les chevrons d'arêtes, et dont les faces supérieure et inférieure sont parallèles aux égouts de croupe; les empannons de long pan (6 et 6), qui prennent également dans les chevrons d'arêtes, et dont les faces supérieure et inférieure sont parallèles aux égouts de long pan.

Toutes ces pièces principales, il y en a encore un certain nombre d'accessoires, comme les sablières et une ferme. Enfin les ferments qui dérivent correspondre aux arbalétriers d'arêtes sont remplacés par des jambes dont nous parlerons plus loin, et qui reposent les noms de croper et de poinçon. Les derniers, ainsi aux tirants et à la sablière, forment ensemble qui a reçu le nom d'arrêtoir.

Nous allons étudier en détail les formes et le mode d'assemblage des pièces précédentes, tout les empannons, pour lequels nous renvoyons à un article spécial. Nous ne nous occuperons que de la croupe basique; l'étude de la croupe double s'y trouvera implicitement comprise, car elle n'a d'autre de quatre parties identiques entre elles et à celle qui correspond au long pan, dans une croupe ha.

Nous commencerons par faire une projection de la croupe sur le plan supérieur de la sablière, sans y représenter les assemblages, afin de simplifier cette première figure, dont le but est de donner les positions relatives des principales pièces, et de fournir sur leur forme des notions précises, qui nous serviront plus loin à représenter chaque pièce en détail par une ou plusieurs projections. En outre, afin de diminuer les dimensions de l'figure, nous prendrons une échelle des longueurs plus petite que l'échelle des largeurs.

Soient (fig. 5) ABCD le contour extérieur de la croupe sont les lignes Oy et Oy. Le chevron est un prisme vertical dont la base EFGH est formée de lignes parallèles à AB, BC, CD, DA. Les distances du point O aux droites FH, EG sont égales au demi-équarrissage du poinçon. Pour simplifier, nous ne représenterons, sur la gauche du même figure, que les chevrons, les dispositions des arbalétriers en ne différant que par le mode d'assemblage. Sur la partie gauche, nous représentons les tirants, le coyer et le poinçon.

Établissons d'abord le dessur chevron de croupe OL. Ce chevron est dévoyé, c'est-à-dire que la ligne OI n'est pas à égale distance des projections de ses faces verticales parallèles. La pièce est placée de façon que les distances de la ligne de voie OI à LM et NP soient dans le rapport de OH à OQ. La construction à effectuer, pour obtenir ce résultat, est la suivante : on prolonge GH jusqu'à sa rencontre avec IK, on joint le point de rencontre R au point B, ou même une parallèle à GH à une distance égale à l'équarrissage des chevrons; la projection de la face de la croupe sont les lignes Oy et Oy. Le chevron est un prisme vertical dont la base EFGH est formée de lignes parallèles à AB, BC, CD, DA. Les distances du point O aux droites FH, EG sont égales au demi-équarrissage du poinçon. Pour simplifier, nous ne représentons, sur la gauche du même figure, que les chevrons, les dispositions des arbalétriers en ne différant que par le mode d'assemblage. Sur la partie gauche, nous représentons les tirants, le coyer et le poinçon.

Établissons d'abord le dessur chevron de croupe OL. Ce chevron est dévoyé, c'est-à-dire que la ligne OI n'est pas à égale distance des projections de ses faces verticales parallèles. La pièce est placée de façon que les distances de la ligne de voie OI à LM et NP soient dans le rapport de OH à OQ. La construction à effectuer, pour obtenir ce résultat, est la suivante : on prolonge GH jusqu'à sa rencontre avec IK, on joint le point de rencontre R au point B, ou même une parallèle à GH à une distance égale à l'équarrissage des chevrons; la projection de la face

Fig. 8.

Fig. 9.

Fig. 10.

Fig. 11.

Fig. 12.

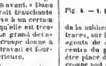

Fig. 13.

Fig. 14.

Fig. 15.

Fig. 16.

Fig. 17.

Fig. 18. — 1. Dernier chevron de long pan. — 2. Tirant de long pan. — 3. Chevron d'arêtier. — 4. Chevron de croupe. — 5. Coyer. — 6. Clouset. — 7. Tirant de croupe.

de la sablière, et le contour formé par les traces, sur le plan supérieur de la sablière, des agents de croupe et du long pan. Soit O le centre du poinçon de croupe. Ce point doit être placé de façon que la pente de l'égout de croupe et celle forte pente du chevron de long pan, c'est-à-dire que sa distance à le point de plus facile que la distance entre les deux sablières et il. Cette différence de pente est mêmement pour la sablière.

Les chevrons que nous venons représenter et les empannons qui leur leurs faces supérieures ainsi les plans de croupe, pour mais, ces faces viennent rencontrer le plan supérieur de la sablière suivant les droites ef, ef, qui sont désignées sous le nom de *lignes d'about*, et et sont des lignes d'about de long pan, et une ligne d'about de croupe. Les faces inférieures, parallèles aux égouts, sont celles des arêtiers, abouissent de même sur le plan de la sablière à un contour x'y'x' parallèle au premier, défini par son projection du chevron de long pan sur un plan horizontale, comme le montre la figure. Les arêtiers LM passe par le point L de rencontre de cette parallèle avec BH; la projection de la seconde de GH avec une parallèle à EG mènée par le point L. Le chevron OI est un prisme à base rectangulaire MPP'M'; ses faces inférieure et supérieure, parallèles à l'égout de long pan, sont coupées par MP et M'P'.

Le chevron d'arêtier est dévoyé : comme le chevron de long pan, son dévoyement s'opère comme il suit : on mène par le point L de OI, ligne de voie du chevron, une perpendiculaire LF à cette ligne; on prend une longueur FE égale à l'équarrissage des chevrons; par le point E on mène une parallèle à ab, et par U une parallèle à ef, les projections des faces verticales du chevron sont les parallèles à Uy mènes à ab et ef.

Le chevron d'arêtier, comme l'indique la figure, est un prisme à base quadrangulaire; ses deux faces supérieures sont celles des deux égouts, qui se coupent suivant l'arête Oh. Sa face inférieure est conduite parallèlement à Oh par XY. La façon dont deux arêtiers de toyer le chevron d'arêtier est la plus économique, c'est-à-dire celle qui conduit à la moindre perte de bois.

Pour effet, la pièce de bois dans laquelle on taille le chevron étant un prisme à base rectangulaire DEFG (fig. 8) et à génératrices

Fig. 4.

parallèles à l'arête de la croupe AB, et en devoie la pièce, comme nous l'avons indiqué, on obtient deux prismes à génératrices parallèles de même hauteur, et dont les bases sont les trapèzes BHA, AVE, et on obtient la pièce de bonne autre manière, on en obtient, par exemple, la base ou BHA, et on enlève les prismes de même hauteur que les précédents, et dont les bases sont les trapèzes HAA et AOI. Les quatre prismes de bases BHA, AFA, FHA, AGA, ayant même hauteur, seront égaux entre eux bases, et la somme des bases des deux premiers est plus grande que celle des premiers, la somme des volumes des deux derniers prismes sera plus grande que la somme des volumes des deux premiers, et par conséquent moins le déchet sera plus considérable; et

AOI + FHA = (CAE + BDA) = CGHC = IDFH

et cette différence est positive, car CGH et BDFH ont même hauteur, et la demi-somme des bases du premier est évidemment plus grande que la demi-somme des bases du second, puisque

OI > CE et GI > FH.

Les deux chevrons de long pan et d'arêtier sont des pièces plates de deux côtés; le chevron de croupe *bf* est, au contraire, dévoyé. Ses faces (fig. 5) sont le plus bas, latéralement de croupe; le plan parallèle mené par *b'y'*, latéralement, et deux plans perpendiculaires à ces faces menés par deux parallèles à *b'y'* et placées à égale distance de cette ligne. Les trois faces inférieures sont venues de coupe le plan dans une croupe basse pervient bombée à un pouvoir avant de venir s'appuyer ou s'assembler avec le poinçon O; c'est ce qui arrive dans la figure 6. On fait ainsi tuilar à ces pièces une opération distincte sous le nom de *dégauchissement*. Ce dégauchissement peut d'abaisser ou des deux côtés, de poutre-ment du pavillon, dépoutrement en tout point.

Dans le dépoutrement en tout rondo, qui est indiqué sur la figure 5, on termine les chevrons d'arêtier et du long pan, qui bombent à se pénétrer, par un plan vertical passant par l'axe du poinçon et l'intersection des faces verticales qui se rencontrent.

Pour appliquer le même dépoutrement à la rencontre des chevrons d'arêtier et de croupe, on termine ces pièces à un plan vertical passant par l'axe O et le point d'intersection, soit moins haute, inférieur, soit dans la ligne inférieur des arêtes qui se rencontrent.

Fig. 2.

Dans le dépoutrement du pavillon, en tout-le le chevron d'arêtier pénétrer dans les deux

Digitized by Google

autres jusqu'à une petite profondeur, et on le termine comme l'indique la figure 7.

Après ce que nous venons de dire relativement aux chevrons, il ne nous reste que peu de chose à ajouter sur la partie de droite de notre épure. En 2, le tirant de loup pan est dévoyé relativement à OK, exactement comme le chevron qu'il supporte. En 1, le coyer est dévoyé relativement à O_1 comme le chevron qui le surmonte. En 7 est le tirant de *croupe*, qui est symétrique par rapport au plan vertical passant par O'. Enfin en 6 est le gousset. Sa direction est perpendiculaire au coyer, et ses deux pièces s'assemblent à tenon et mortaise; le même mode d'assemblage sert à nouer le gousset aux tirants de croupe et de loup pan.

Nous allons maintenant, comme nous l'avons annoncé, compléter l'étude des pièces les plus compliquées parmi celles que nous venons de donner, en donnant quelques projections de chacune d'elles, projections nécessaires pour la taille et pour une représentation satisfaisante du mode d'assemblage.

1° *Arbalétrier d'arêtier* (fig. 8). Cette figure représente trois projections de l'arbalétrier d'arêtier : la première, sur le plan supérieur de la sablière; c'est la répétition de celle de la figure 5, complétée seulement par la detail correspondant à l'assemblage; la deuxième, sur un plan parallèle aux faces verticales de la pièce; la troisième, sur un plan incliné parallèle à la face inférieure. L'arbalétrier d'arêtier s'assemble avec la sablière à tenon et mortaise, avec embrevement; en outre, il s'appuie sur le poinçon, sans s'assembler avec lui, par deux *faces* verticales qui sont dites *faces d'appuiement*.

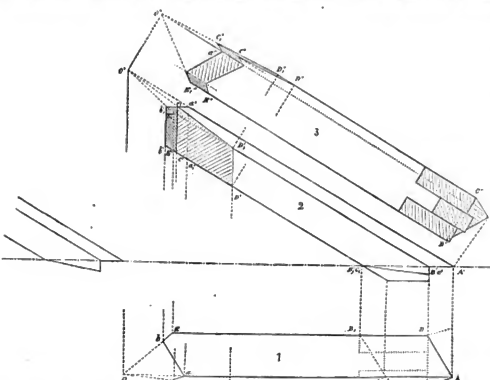

Fig. 8. — Arbalétrier d'arêtier.

Les données au moyen desquelles est établie la projection 1 sont : les lignes d'about AB_1, AC_1 et A_1B_1, A_1C_1; l'arête de la *croupe* AO_1 les projections ab et ac des faces du poinçon parallèlement à AB et AC, les projections bE et cD des *faces* de déjoindement. La pièce est dévoyée comme nous l'avons dit déjà. La seule chose à remarquer et qu'indique d'ailleurs la projection, c'est que l'arbalétrier ne pénètre dans la sablière que par la portée qui correspondrait à la base BCDC; le plus triangulaire supérieur de la base BAC n'arrête à cette base.

La projection 2 se déduit simplement de la projection 1. La direction des projections des génératrices de la pièce s'obtient en joignant la projection A' de A à la projection verticale O' du point projeté horizontalement en O. La ligne $A'O'$ obtenue est la projection verticale de l'arête projetée horizontalement en AO. Les arêtes partant de B, C, B_1, C_1 se projettent parallèlement à $A'O'$, et leurs projections passant par les points $B'C'$, $B_1'C_1'$. La face verticale de déjoindement projetée horizontalement en eD est projetée verticalement en $D'D_1'e'e_1'$; le côté $e_1'D_1'$ est la projection verticale de l'intersection du plan vertical eD avec le plan de la face projetée horizontalement en ACO. Les deux plans passent par le point OO', leur intersection doit passer aussi par ce point; par suite, la ligne $e_1'D_1'$ passe par le point O', ce qui donne un moyen de l'établir en joignant de suite D_1' à O'. La seconde face, projetée horizontalement en e_1, se projette verticalement en $e'e_1'e_1'$; la ligne $e_1'e'$ est horizontale; la troisième face se projette en $e'e_1'E'e_1'$; enfin la quatrième, en $B'B_1'E_1'E'$. Quant à la partie qui pénètre dans la sablière, sa représentation a déjà été donnée à l'article assemblage.

La troisième projection se déduit des deux précédentes. Les faces primitivement projetées horizontalement en CD et BE se projettent sur le nouveau plan de projection suivant deux parallèles $C''D''$, $B''E''$, ses génératrices de la pièce et distantes l'une de l'autre comme cD l'est de BE. L'arête supérieure ai se projette en $a''A''$ parallèlement aux deux droites précédentes, et sa position, relativement à $C''D''$ et $B''E''$, est la même que celle de Aa relativement à CD et BE. Les points situés sur une même verticale se projettent sur une même parallèle à la direction $C''D''$. L'ancienne projection verticale d'un point et sa nouvelle projection sont sur une même perpendiculaire à la direction des génératrices.

En vertu de ce qui précède, le point $O'O'$ vient se projeter en O''; les points D_1', D_1D_1 en D_1'', D_1''; la ligne $[OD_1', OD]$ en $O''D_1''$; les points ce_1', ce' en C_1'' et C'' sur une même parallèle à $C''D''$: par conséquent, la face $C_1''e''D_1''$ se projette en $C_1''e''D''D_1''$. De même on déduit les projections des trois autres faces de leurs anciennes projections. Relativement à la partie inférieure de la pièce, il n'y a rien à dire pour faire comprendre la concordance des projections; elle ressort immédiatement de la figure.

Comme nous l'avons déjà dit, l'épure relative à l'arbalétrier serait reprise exactement si l'on voulait représenter les chevrons; ce dessinait seulement à la pièce des dimensions moindres et on supprimerait le tenon de l'assemblage avec la sablière, comme le montre la petite figure a gauche de la figure 4.

Conformément à la convention usuelle, les faces obliques aux génératrices de la pièce sont couvertes de hachures d'autant plus serrées que les faces auxquelles elles se rapportent se rapprochent plus d'être normales à ces génératrices.

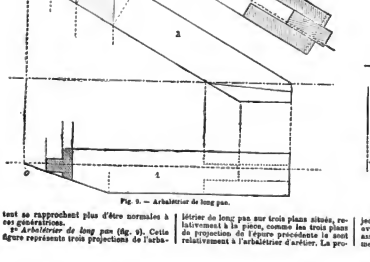

Fig. 9. — Arbalétrier de long pan.

2° *Arbalétrier de long pan* (fig. 9). Cette figure représente trois projections de l'arbalétrier de long pan sur trois plans situés, relativement à la pièce, comme les trois plans de projection de l'épure précédente le sont relativement à l'arbalétrier d'arêtier. La projection 1 est la répétition de celle donnée en 5, avec addition des projections relatives aux assemblages à tenon, mortaise avec embrèvement, avec la sablière d'une part et avec le poinçon de l'autre. Les projections 2 et 3 se déduisent de 1, absolument comme dans l'épure précédente. Le chevron de long pan diffère seulement de l'arbalétrier par son équar-

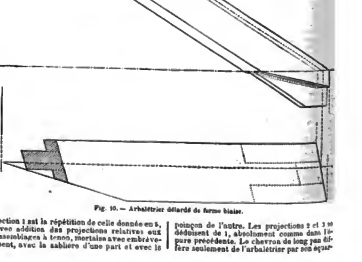

Fig. 11.
Croupe biaise sur ferme biaise.

Fig. 10. — Arbalétrier déjoindé de ferme biaise.

Digitized by Google

rissage et par le mode d'assemblage avec la sablière, qui est le même que celui des chevrons d'arbitrer.

L'arbalétrier de long pan n'a pas toujours la forme que nous venons de représenter; dans certains cas, le croupe est trop haute pour pouvoir être établie sur forme droite, c'est-à-dire perpendiculaire à l'intersection des égouts de long pan. La dernière forme du long pan est alors oblique, et on la désigne sous le nom de ferme biaise (fig. 12). On donne aux arbalétriers, obtenus de la manière, comme dans le cas de la ferme droite; les pièces sont nommées diagonales. La figure 13 donne deux projections de l'arbalétrier diagonal de ferme biaise; 1° sur le plan de la sablière; 2° sur un plan parallèle aux faces verticales de la pièce.

Arbalétrier de croupe. Cette pièce s'établissant comme l'arbalétrier de ferme, nous renvoyons son étude à celle de cet simpanon.

V. Sablière.

— **Prov. litter. Le chagrin monte en croupe et galope avec lui.** Allusion à un vers de Horace. (Ch. Lenormand.)

CROUPÉ. Ed adj. (krou-pé — rad. *croupe*). Se dit d'un cheval, par rapport à la forme de sa croupe : *Cheval bien* CROUPÉ. *Jument bien* CROUPÉE.

CROUPETONS (à) loc. adv. (krou-pe-ton — rad. *croupe*). Dans la position d'une personne accroupie : *Se tenir à* CROUPETONS. On écrit aussi à CROUPETONS.

CROUPIÈRE, ERE adj. (krou-pyè, ni-ère — rad. *croup*). Pathol. Qu'apparticnant au croup, qui est la nature du croup : *Fausse* CROUPIÈRE. Il qui est affecté du croup : *Un enfant* CROUPIÈRE.

CROUPI, IE (krou-pi) part. passé du v. *Croupir*, *latent*, *corrompu* : *Eau* CROUPIE. *C'est de l'air infectmisée, sous prétexte de croupir sur des marais et de toutes les eaux croupies.* (Ch. Nodier.)

— *Fig.* Abâtardi, abaissé : *Vieux et en sens.*

CROUPIIAT n. m. (krou-pi-ra — dimin. de *croupier*). Mot. Sorte d'amusée-ne-ne-ne que l'on amuse par un point dans pour faire abattre le mur-ne. Ed. Adad Dictionnaire Nouvel fait sur le dible.

CROUPIAT s. m. (krou-pi — rad. *croup*, bombée dans une entreprise). Celui qui partage les bénéfices en plus de son salaire : *Il a gagné beaucoup au jeu, mais il n'a profité pas du, il a bien des croupiers.* (Acad.) Individu à gages chargé de diriger les parties, de faire faire les enjeux, de faire les cartes, d'aspirer à haute voix celles qui paraissent, et enfin de régler les transactions entre les joueurs :

Les croupiers saillants chercheut en somme
A me les instructions leur avoir mis.
A. DE MUSSET.

— Comme qui dient le jeu pour le compte du banquier.

— *Fig.* Est. Associé à une entreprise financière : *Il dient le* CROUPIER *du* CROUPIER. (Bois.)

— Le croupier guide qui fait des vers et rodoue. *Du* Formier du Mercure est croupier aujourd'hui. Lamartine.

Il se disait particulièrement autrefois de ceux qui manipulaient les fermiers généraux et les influence, et renvoient d'une certaine présence pour prés de ce service.

— *Prov.* Personne qui favorise un secret les intérêts d'une autre : *Le duc de la Force fut bien secret de n'avoir point de croupier, et de ne montrer comme avec la* CROUPIER *de Mme du Maine.* (Bois.)

— Bourse. *Croupier d'agent de change*, l'entreprise qui prend pour spéculation les titres, tout touchant ou payant une part proportionnelle aux opérations de l'avision de la liquidation.

— *Jurisp.* canon. Confidentiaire qui prête son nom à celui qui plaide pour un bénéfice.

— *Adjectiv.* Qui est associé en croupier : *Un conseiller* CROUPIER *ne laisse tomber la ferre et se sait d'être.* (Bois.)

— Encycl. On appelle croupier, en termes de jeu, l'associé d'un joueur qui tient les cartes en les dés. S'il fait en crotre certains dictionnaires, en nous marchant des dictionnaires à ce sort associé, parce qu'il se tenait derrière le joueur, *a pris de croupe*. « Cela serait vrai ne, par une inconvenable confusion, les croupiers sont en s'amusant pour d'entendre les jeux croupe du parlant de croupier l'un ou l'autre ils ne paraissent pas au doutant qu'il y a croupe et croupier, comme il y a Eagle et Eagle. On reconnaît leur erreur en l'un ou l'autre qui croupe et dont autrefois et au dit. Ed. Adad Dictionnaire Nouvel fait sous certains rue de la part d'autrefois accomplies à un lieu dans les dictionnaires d'une place, d'une entreprise financière, etc. C'est donc un jeu dans les finances, pour, par exemple, formant accepter des croupier, c'est-à-dire des gens en argent, à certaines personnages en crédit (parmi lesquels on a cédant fait *Reyne Marie-Antoinette*), qui leur garantissent l'impunité de leurs vols, et qui furent *Bois* du mon de croupiers. Si donc le croupier se tient derrière le joueur, ce n'est certes pas le croupier qui se dissimule sous le vêtement de son associé qui l'intéresse, mais bien celui qui s'étale sur la table vert, à portée de la main du joueur dont il a épousé le fortunes, et qu'il voit s'élever ou diminuer selon les hasards de la partie engagée. Le croupier est donc un personnage qui se tient près du croupier, d'accord, mais qui distingue entre elles.

Dans les manières de jeu, le croupier est le compère ou, pour être plus poli, l'associé du banquier : il l'averti des cartes qu'il obtient, de celles qui gagnent, l'aide à payer les gagnants et à recueillir l'argent des perdants. C'est lui qui, d'une voix sinistre, prête à la galerie ces mots qui font courir le frisson sur dos de la table du trente et un : « Messieurs, faites votre jeu... Le jeu est fait... Rien ne ne plus? » et c'est encore lui qui, lorsque, qui pour la première fois franchit le seuil du salon de jeu, a conduit le nouveau venu de face. Son regard le fascine, son geste dans lui fait frissonner. Il est le croupier, et, sitôt dans l'exercice de ses fonctions, maniant de ritual qu'il ne connaît pas, il ne sait ce dont il ne maîtrise du dessus, ruine, grève, vole, abrégé, et ne sait ce dont il ne maîtrise pas, peut obtenir comme cous des mêmes, en se fait de quelque grandeur, l'amitié du croupier. On se le figure aisément comme un être sans vertus de bienfaisance, dont il commence les partager, les faiblesses et les convoitises. Il a pour cœur sur son cœur, et, en partie particulier, un stigmate de grandeur ou de bienfaisance, et pour peu qu'il ait quelque, il aura tout surpris d'apprendre qu'avant d'être croupier cet être à part était coronnaire, fabricant de mannequins, agent d'affaires ou officier de cavalerie. Il y a quelques années, une place de croupier était vacante à Baden. Dès rencontrés le sollicitant, dont l'un était *Maurice*, l'autre, *le prince de Conde*, *prince de chevaux*... Les croupiers sont donc, tant qui pour les pouvoir de hommes qui tenaient de leur mieux au métier ennuyeux, mais assez honorifique. Il sont plus que les chevaux, et ne donnent une contenance. S'il faut en croire M. Tony Revillon, il n'est pas avant d'imposition pour qu'on puisse les accuser d'être honnêtes ; il ne les croit pas, mais il ne l'admettra ; à ce portant des lunettes, c'est comme les chevaux des dictionnaires qui ne ménager leur vue. Quelques-uns portaient aussi monocles, et le monocle ne peut pas tout, l'écrivain qui nous venons de nommer, a montré que ces yeux, ou, si vous le mieux, mais à la table du trente et un. Il *Intitul*, c'était, dit-il, un très-petit homme vêtu de gris, aux cheveux gris d'environ cinq ans, comme un homme poitrinaire, et descendant presque jusqu'au sourcils, cachant tout le front de Brutus, bas et rauca. Les yeux, gris, ordinaire, mais ils étaient pleins d'éclat et étincelants. Les lèvres minimes avaient des mouvements convulsifs, et le menton lui prêtait semblait indiquer un dépiteur. Il manait son gilet avec le plus mouvements les mains pressés. S'il parlait, d'était vivement. Parfois son physionomie tombait de son front, et l'ornée de son voisin. » Après avoir tracé ce portrait, l'auteur raconte que un jour, vers 1841, en 1839, un jeune homme nommé V..., quelqu'un, dans la tête d'une partie, perdit de 20,000 fr. et qui, hésitant dans le chemin de la prudence, n'avait fait jusqu'à ce jour trois amours, il mourrait sans hésitement une 20,000 fr., pour se faire revoir, et mourir, ainsi tomber le sujet, 10,000 livres de traites. Il allait avec confiance, partant chaque jour de 10 fr., et jamais son mouvement ne dépassait 10 francs. En 1842, il devint amoureux d'une jeune actrice des Variétés qui se nommait Adelaïde. On voit que il se promenait avec elle dans le Palais-Royal, jusqu'à ce qu'à l'étiquette d'un marchand, un chèle dont le mais lui plaît, et qu'il lui offrit de l'acheter. « Tu l'aurai demain. » Pourquoi pas aujourd'hui? se dit le jeune homme. Il entre dans la boutique et demande le prix du chèle. « Trois cents francs, » dit le marchand. Le tout, V..., trouve à gagner la pièce du chèle et qui coupe, trépie au mise habituelle. Il perdit. Il voulut retourner au porte, lent au gousset de chèle. Il perdit encore. Le lendemain matin il était ruiné. « Si, du moins, il en restait plus pour acheter le chèle! » Cette manière ; surmontant ses 1 en allant, devient, le long des boulevards, de plus en plus. Adelaïde parut. Elle avait en Angleterre et les et le chèle sur les épaules. V... demeurée rêva, pseudo. Ce dernier dit, il ne mourra, et elle frapper à la porte du formier de Francisci. « J'avais 20,000 fr., fait-il, je les ai perdus » chez vous, je viens vous demandeur une place « en sous-jouer. — Vous voulez dire dans « croupier. — Entrez! » répondit le formier. Depuis ce jour, V... taille.

A la Bourse, il y a des croupiers d'agents de change, et, en Angleterre, ils ne jouent en de la spéculation, payent ou reçoivent leur quotient de différence, et ne sont pas, pour la cours des valeurs précédemment mécondeus. — Les agents sont responsables des sociétés secrètes dans une entreprise qui est mains le tout et le tout, et, ainsi, ceux qui prêtent aux gens d'affaires et qui ont part au profit. Dans la jurisprudence canonique on appelait croupier le prête-nom de celui qui plaidant pour un bénéfice, ne voulait point paraître en son nom, lui-même.

CROUPIÈRE s. f. (krou-pi-re — rad. *croup*). Morceau de cuir arrondi, qui part de la selle, du bât ou du harnais, et vient passer sous la queue de l'animal : *Mettre une croupière à un cheval. Le petit tonneau de raisins a bouqué leur dits trial vaud dans la croupière du cheval.* (V. Hugo.) *Ces deux chiens harnachés de bât, de bêtes et de croupières agrémentés de dessins et petits rapiéçages de différentes couleurs.* (Th. Gautier.)

— *Tailler des croupières à quelqu'un*, Lui opposer des obstacles, lui susciter des embarras, des difficultés : *L'empereur de Maroc commence à aider Abd-el-Kader à nous tailler des croupières.* (Journ.) « Ex. parlant des armées en campagne, Mettre en fuite, au dernier :

Après avoir aux deux adresse les prises,
Vous les mettez, de mots, en croupière.
Les ennemis, pressant nous tailler des croupières,
Ils ne prétendent le leur gain à chercher.
MOLIÈRE.

Cette locution, dont on se sert pour exprimer aucune des embarras, de manières affaires à quelqu'un, Tel employé d'abord au propre, en parlant d'un corps de cavalerie mis en déroute et poursuivi par l'ennemi, en fuyant à coup de sabre sur les dos des chevaux, coupant ou *taillant les croupières.*

— Fam. et abus. Coup, mauvaise fortune, Se livrer au désespoir, en parlant d'une femme.

— Arc. et mil. Pièce d'un chevalet composant tantôt d'une plaque de fer ou d'acier, tantôt d'une plaque de bois, qui, dans le cas de tirer le lance de métal, qui, au lieu et au lieu, sert à faire, défendant la croupe du cheval de gouverner du tourniol, et convrit la jonction des deux flancs.

— Mar. Gleds frappé sur une ancre avant de la moulier, et qui fait abattre en avier un ancre. Il arrive sous le bâtiment, à l'avant des bitts, à l'entie sous sur l'arrière d'un affût. *Mouiller en croupière, Jeter son ancre* du côté de la poupe, pour maintenir l'avant, sans un grand vent.

— Techn. Pièce de rouetter, servant à tenir le fil l'avant en les deux bouts de la roue.

CROUPION s. m. (krou-pion — rad. *croupe*). Extrémité inférieure de l'épine dorsale chez l'homme : *Avoir mal au croupion. Se disoutier le* CROUPION. *Il faut de la quoue chez les animaux mammifères, et le croupion chez les oiseaux*, où tiennent les plumes de la queue : *Les chasseurs l'enlèvent aux vautours des solailles vitrés, et le ou sont des perdrix.* (Fontenel.) Ed. Adad.

— Hist. *Parlement croupion*, Nom que l'on donna au parlement formé des membres conservés par Cromwell après le coup d'Etat de 1648.

CROUPIONNER v. n. ou intr. (krou-pio-né — rad. croupion). Argot. Bouffer derrière le croupier : *Il faut* CROUPIONNER *quand vous n'avez pas* l'*ne robe qui* CROUPIONNE.

CROUPIR v. n. ou intr. (krou-pir — rad. *croup*). Rester immobile et par suite se corrompre, en parlant *liquide* : *Les eaux qui croupissent deviennent puantes, et ne peuvent plus dans les appartements devient impropre à la respiration.*

Au fond des bois croupit une eau dormante et amère.
LA FONTAINE.

— Rester dans l'ordure : *Cet enfant croupit dans son linge.*

— *Fig.* Se corrompre; demeurer dans un état abject ou honteux : *Croupir dans la misère. Vivre dans une misère, dans une misère* CROUPIR *que de chercher à en sortir.* (Bois.) *S'il arrive que quelque enfant indécent vit du peuchant à croupir dans la pourcaye, il ne faudra point le laisser se pendant.* (J. J. Rousseau.) *Il est beaucoup d'hommes qui l'infortune ou la misère force de croupir dans le mépris de plus abject.* (J.-J. Rousseau.) *Il y a peu d'hommes qui croupissent dans la misère; il y a presque toutes* CROUPISSANT *dans la misère.* (Lamartine.) *Ce pour l'on ne peut plus d'ici* et son *lot de* CROUPIR. (E. Bossard.)

Il faut qu'il croupit dans la bassesse.
Ah! c'est le lot des vers qui sortent de bassesse.
VOLTAIRE.

A l'homme on rive en tout lieu,
Qu'il vogue
Ou croupisse; le mouve, silence.
A. DE MUSSET.

— Argot. *Croupir dans le bottard*, Se mal digérer, *rester sur l'estomac*, en parlant de la nourriture ou de la boisson qu'on a prise en excès.

CROUPISSANT (krou-pi-san) part. prés. du v. *Croupir* : *Des eaux* CROUPISSANTES *dans les bois. Eau* CROUPISSANTE *dans un vase.*

CROUPISSANT, ANTE adj. (krou-pi-san, an-te — rad. *croupir*). Qui croupit : *Eau* CROUPISSANTE. *Etre croupissante. Le croupissant de Rome est inférieur par des marais* CROUPISSANTS. (Lamartine.) *Les lacres des cousins vivent dans les eaux dormantes et* CROUPISSANTES. (Lamartine.)

— *Fig.* Qui demeure inactif, inutile, impuissant : *Les gens qui sont jaloux de ces dits richesses* CROUPISSANTES *d'un avare que de l'eau d'un infâme marais.* (Lamartine le Vaper.)

— Antonymes. Coulante, vive, en parlant d'eau.

CROUPISSEMENT s. m. (krou-pi-se-man — rad. *croupir*). Etat de ce qui croupit : *Le* CROUPISSEMENT *des eaux d'un marais.*

CROUPON s. m. (krou-pon — rad. *croupe*). Techn. Unit du vacher on du bœuf dont on a retranché la pulpe et les vaisiers : *La colle, qui est la partie la plus forte du cuir, reste sur le croupon.* (Malepeyre.) *On fait des croupons étirés, des croupons tissés, des croupons bordés en soie et à grains.* (Maigne.)

CROUS (Marie), mathématicienne française du XVIII siècle. On ne sait rien de sa vie, mais on a d'elle deux ouvrages intitulés : *Abrégé recherché de Marie Crous, pour tout le système de toute proposition d'arithmétique dépendant des objets y contenus, etc.* (Paris, 1641, in-8), et *Adieu de Marie Crous sur les éléments d'arithmétique sur les diamètres de différentes sortes des mots dieux, etc.* (Paris, 1646, in-8). Dans ce dernier écrit, Marie Crous ne fait pas usage des signes adoptés par Bachet, inventeur de la numération décimale écrite. Bibliographie : M. Hoefer, la plus ancienne dame en cuisine par a point, et remplace par des sous les signes de Bachet, mais ne donne changement fondamental, qui a donné à la numération décimale sa véritable forme, conservée depuis, si ce n'est que le point a été remplacé par le zéro, qui est plus rapide.

CROUPAT (Jean-Pierre de), philosophe et mathématicien suisse, né à Lausanne (canton de Vaud) le 1er avril 1663, mort le 22 mars 1748. Il commença par enseigner la philosophie et les mathématiques à Lausanne. Il fit alors exercer les mêmes fonctions à Groningue (Hollande); après quoi, revenu définitivement de la légation de Berne, il devint bientôt gouverneur de grace Frédéric de Brandebourg.

Crousaz n'a fait qu'expliquer les idées d'autrui, et il n'a pas qu'il ait accéléré ; mais il était avant et d'une certaine agacité jusqu'à ce que dénoncé d'esprit remarquable. Il l'attacha de préférence à concilier les systèmes de son temps, quelquefois à réfuter ceux qui lui paraissaient nuisibles, par exemple le système de Bayle, le théorie de Leibnitz et *Harmonie préétablie* et le système de Malebranche de Wolf. On l'a rangé à juste titre parmi les précurseurs de l'éclectisme.

Le premier ouvrage de Crousaz, par rang d'ancienneté, est intitulé : *Traité de la nature et des réflexions qui peuvent conduire à la connaissance de l'erreur de soi-même* (Amsterdam, 1727, 2 vol. in-8°, 3e édition). L'auteur y prétend que les idées ne sont rien moins encore en faveur dans les écoles; mais il dépendit, dans ce livre des formes bizarres ou bâtardes de la scolastique. Crousaz ne suivait qu'à regret les formes de la scolastique agréable et facile par des citations litéraires. Mais ce ouvrage, et beaucoup d'autres, on a remarqué de plus que le premier volume tout entier était consacré à la psychologie, ce qui est une innovation considérable. Il fit des efforts de Crousaz pour être du gens du monde et du public, et il a pu, en les caractère scientifique qui marait pu lui donner de moins sur ses pairs et de la postérité. Les éditions ouvrage de lui est intitulé : *Observations critiques sur l'ouvrage de la logique de Wolf* (Genève, 1741, in-8°). Crousaz se moque agréablement des formes pédantesques par lesquelles le traite disciple de Leibnitz lui plaît ou vide de sens idées. Il s'attaque aux aux classifications arbitraires de Wolf, classifications particulièrement ridicules dans une œuvre philosophique, parce qu'elles tendent à rétrécir l'esprit de la jeunesse, à lui priser pour des classifications naturelles. Crousaz, qui se connaît comme dans un livre la grande faute de vouloir en remontrer à plus fort que lui, c'est-à-dire à Leibnitz, dont il essaye de détruire les théories sur les monades et l'harmonie préétablie. Il est évident qu'en ce sens des hypothèses, mais des hypothèses de genie, et comme bien des gens, il ne comprend pas, et s'étient pas capable d'en faire. L'adversaire de Leibnitz en comprend d'ailleurs que les hypothèses, et il ne l'est pas dans cette liquel Crousaz essaye de réfuter les doctrines de Bayle : *pour Crousaz, de pyrrhonisme ancien et moderne* (La Haye, 1733, in-8). L'ouvrage de Crousaz, dans la première, l'auteur examine les causes du scepticisme et comment pour le réfuter, mais qui n'est aucune valeur. Dans la seconde partie, il traite du scepticisme moderne, et, dans toute historique. Crousaz personnifie le sceptisme dans Pyrrhon et Sextus Empiricus, qui le représente qu'une forme et une forme secondaire. Dans la troisième partie, il examine ce qui a Bayle, son véritable objectif. Il y raisonne d'une manière pédantesque, mais utile, et l'aide de nuages argumentés qui traînaient partout depuis longtemps. Et pour, comme il aurait contenu le caractère de la théorie, il a écrit livre contre Bayle à des propos différentes et d'une manière plus directe, mais sur un ton un réprimitive. Crousaz y accumule toutes les objections des ennemis de Bayle et toutes les persécutions et son caractère, mais leur ouvrage ne contre son ouvrage : *Traité sur le bonheur* (Amsterdam, 1729, in-12, 2e édition). Son *Traité de la nature et des facultés de l'âme* (Amsterdam, 1737, 2 vol. in-8°, 3e édition), l'Amour

au XVIII siècle, est bien de valeur calcul du Père André, qui s'était pas moins occupé du génie mémoires. L'auteur difficile le beau l'amitié dans la pluralité, l'harmonie et la convenance des parties. C'est aussi le beau Père André, et il avait été auparavant celui de saint Augustin, dans lequel chacun d'eux a pris le définition qu'il a donnée. Le *Traité de l'éducation des filles* ne sait, ou moment où il parut, non valeur principe qui le fit accueillir avec empressement. Il a longtemps joui d'une certaine notoriété dans les familles et dans les cercles. On peut citer quelques ouvrages du Crousaz, pour être complet : *Réflexions sur l'usage spécial* : *Le bel le Wolfienne* (Lausanne, 1743, in-8°); *Critique du poème de Pope sur l'homme*, à propos duquel Crousaz trouve encore moyen de médire de Leibnitz; *Traité de l'éducation*, ouvrage posthume et de peu d'intérêt (Berlin, 1749, 1 vol. in-12); *Traité du blanchissage* (Lausanne, 1749); *Traité de l'usage de l'eau-de-vie* (Lausanne, Genève, Leiden, Berlin, 1718, in-8°); *Géométrie des lignes et des surfaces rectilignes et curvilignes* (Lausanne, 1718, 2 vol. in-8°); *Œuvres diverses* (1727, 8 vol. in-8°).

CROUSILHES (Marie-Jean-Pierre-Phi-Domnine, jurisconsulte, publiciste, jurisconsulte et homme politique français, né à Gimont (Basses-Pyrénées) en 1751, mort en 1801. Il se fit recevoir avocat en 1772, et exerça son ministère jusqu'à ce qu'il fut nommé avocat général à la cour de Pau. Appelé en 1780 à faire partie du conseil d'Etat comme maître des requêtes, le baron de Crousilhes devint successivement directeur de l'administration des colonies (1782), commissaire général de ministère de la justice (1784), conseiller d'Etat, puis il fut mis en non-activité à la cour de cassation. Malgré ses opinions légitimistes, de Crousilhes ne prit, à la monarchie de Louis-Philippe, qu'l'envoya ni siège à la Chambre des pairs en 1815. Il s'occupa, à ses présaisissements, dans ses dernières années, de questions judiciaires. Après la révolution de 1789, le baron de Crousilhes resta quelque temps à l'écart de la politique; puis, en 1791, il fut nommé dans les Pyrénées-Orientales représentant à la Législative, où, après avoir demandé des réformes dans la procédure à la cour de cassation, il vint prononcer un long et le magnat réactrograde. Il prit également part aux discussions de cette assemblée, et, qui, le 16 avril 1791, le portefeuille de l'instruction publique, qu'il conserva jusqu'à sa nomination de la même année, où, après le coup d'Etat, fut élevé à la dignité de sénateur.

CROUSEQUIN s. m. (Kron-se-kain). Gobelet. Il s'écrit mot.

CROUSIAT s. f. (Kron-si-ât; *Il* mil.). Pâch. Revenite de fleite que les pêcheurs provençaux établissent sur le bord de l'eau.

CROUTADE s. f. (Kron-sta-de — *Ma crotte*, nutrotrie crouste). Espèce de pâté fait de volaille ou de gibier. *Il est crouste aux truffes. Une* CROUTADE *de nouilles. Il* Proparation culinaire dans laquelle il entre des croûtes de pain.

CROUTE s. f. (kron-ste). Ancienne forme du mot croûte et croûte.

CROUTILLANT (kron-ti-lan; *Il* mil.). part. prés. de v. Croustiller : *Du pâtisse* CROUTILLANT *sous le dent.*

CROUTILLANT, ANTE adj. (kron-ti-lan; *Il* mil. — rad. *croustiller*). Qui croustille, qui croque : *Fabricant* CROUTILLANT *Gâteaux* CROUTILLANTS. A qui pétille, qui crique : *Le Philosophe* CROUTILLANTE *d'hommes et de bons bâchots* CROUTILLANTS *d'hommes et de femmes.* (Lamartine)

— Pain. *Femme croustillante*, Gracieuse, joliette, dont la vue excite les appétits sensuels.

— Beaux : arts. Qui offre des aspérités rugueuses, dans le ton est chaud et comme brûlé : *Le donne qu'on fond de l'Arte Mineure Tarempes qui trouve dans ancienne* Pâtre, *plus rouates, plus fouaux, plus grumeux, plus* CROUSTILLANTS *et plus épingleux que celui-là.* (Th. Gaut.)

CROUSTILLE s. f. (Kron-sti-lle; *Il* mil. — Gloss. de rouille). Pain. Petite croûte de pain.

— Par ext. Petite croûte. Mangeur de croûtes. (Ma* de Sévé.)

— Cost. Agrement que l'on ajoutait autrefois aux coiffures des femmes.

CROUSTILLÉ, ÉE (kron-sti-lé; *Il* mil.). part. passé de v. Croustiller : *Gâteaux croustillés de deux minutes.*

CROUSTILLER v. n. ou intr. (kron-sti-lié; *Il* mil. — rad. *croûte*). Manger des croûtes de pain : *Il se mit à* CROUSTILLER.

— Etym. Croûtillant : *Voilà un pâté qui* CROUSTILLE *sous la dent.*

— v. a. ou tr. Manger, en parlant d'une nourriture peu considérable :

. . . . . J'étais occupé
A croustiller là bas les restes de souper.
LAMARE.

CROUSTILLEUREMENT adv. (kronsti-lieu-ze-man; *Il* mil. — rad. *croustillant*). D'une façon croustillonne, libre, gravelleuse.

CROUSTILLEUX, EUSE adj. (kron-sti-lieu, ze-z; *Il* mil. — rad. *croustiller*). Gaîte, gravelleux, risqué : *Une anecdote* CROUSTILLEUSE. *Cette situation me paraît furieusement* CROUSTILLEUSE. (E. Sou.)

CROUT s. m. (kroute). Mus. V. CROUTH.

CROUTAT s. m. (kroute-a — rad. *croûte*). Potiau. Planche dont un côté est une surface plane, et dont l'autre côté est une partie de la surface extérieure d'un arbre non travaillée. *On fait souvent des palissades avec des* CROUTATS.

CROÛTE s. f. (kroûte — lat. *crusta*, qui se rapproche du grec *krustos*, même signifie *kru*, cacher, courir, envelopper, *crusta* dans l'ancien sicre *krept*, cacher, pobrylé, *krustos* dans l'ancien *krept*, pobrylé, *krustos* dans l'ancien sicre *krous*, tuit; *russe krustis*; *lithuanien krous*, *krous*, *krous*, *krous*, *krous*, couvert, étable à cochons. Comparez *krous*, *krous*, étable, *krous*, *krous*, *krous*, *krous*, *krous*, étable; irlandais *crott*, calusse, *crusin*, *crusin*, *crusin*

1811. Il fut d'abord professeur, puis directeur du collége de Mistelbach (1782), et devint ensuite recteur de l'institut des jeunes Français (1793), directeur du collége de Compiègne (1795), du pensionnat de Saint-Cyr (1801), et enfin proviseur du lycée Charlemagne (1803). Nous citerons parmi ses écrits : la *Jeunesse*, poëme (1790); *Fortunat ou le Nouveau d'Arcas*, drame historique en un acte et en vers (1807); diverses poésies, etc.

CROUILLES, village et commune de France (Ille-et-Loire), canton de l'Ile-Bouchard, arrond. et à 21 kil. de Chinon, sur le Vonne; 752 hab. Aux environs, se voit un fourneau dolmen, du plus grand diamètre de France.

CROUÊ s. f. (Rhe-ve). Bot. Genre de plantes, de la famille des rutacées.

CROWE (Guillaume), historienne anglais, né à Winchester en 1704, mort à Bath en 1779. Il fut recteur d'Alton-Barnes (1751), et nommé chanoine public. Outre un nombre considérable de discours qu'il prononça en cette dernière qualité, on a de lui un poëme didactique, le *Vallée de Lowerden* (1762); des *Poésies diverses* (1827), et le *Poëme sur la sensibilité anglaise* (1827).

CROWE (Catherine STEVENS, mistress), femme de lettres anglaise, née à Broomgrove (comté de Kent) vers 1803. Elle se montra avec un officier de marine anglaise en 1827, et demeura ses années à la culture des lettres. Elle fit d'abord paraître une tragédie, *Antoine Clève*, qui fut assez estimée. Elle se tourna alors vers le roman, et publia successivement : les *Drames de sociétés*; les *Souvenirs de Susanne Hopley*; *Lady Demerdoch*; l'*Ile sombre de la nature* (1841), recueil de récits et d'observations; les *Aventures d'une Bouteille* (1850); *Lumière et ténèbres ou Mystères de la vie* (1853), contes fantastiques; *Linny Lockwood* (1854), etc. On doit encore à madame Crowe la traduction de la *Vignette de Provence* (1844) par le docteur Jouve-Bonnet. Elle a, par elle-même, une assez grande influence sur son esprit, l'entraîna à s'occuper des phénomènes du monde surnaturel, et l'on doit aussi des derniers ouvrages de cette femme une grande faute au sujet du beau, à l'imagination qui n'égare en douter du monde réel pour porter ses facultés vagabondes dans un fantastique à l'existence duquel on a bien peu raison qu'on prétend la croire.

CROWÉA s. m. (Kroo-é-a — de *Crow*, savant anglais). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des diosmées, très-rare, remarquable par son aspect, qui croît en Australie : *Le crowéa est relié à l'ordre des jardins des aromates*. (C. d'Orbigny.)

CROWLAND ou *Croyland*, ville d'Angleterre, comté de Lincoln, à 12 lieues N.-E. de Peterborough, à 148 lieues N. de Londres, sur le Welland; 2,000 hab. Grand-commerce de canards sauvages et autres gibiers. Maisons d'une riche abbaye fondée en 716.

CROWN (Jeanne). Méd. Coronne, monnaie d'argent anglaise valant 5 fr. 25.

CROWNE (Jean), poëte dramatique anglais, né dans la Nouvelle-Angleterre au XVIIe siècle, mort vers 1703. Il fut d'abord page d'après et d'imagination, et ne trouvant pas dans son pays de centre intéressant à la vie se fixa angleterre, il se rendit à Londres, où ils commencèrent quelques tragédies qui lui attirèrent la protection du duc de Rochester, et fut chargé par Charles II de composer les comédies représentées à la cour. On a de lui des ouvrages quelques tragédies et comédies. Quelques-unes de ces derniers furent beaucoup de succès, mais aujourd'hui sont tombées complètement, et son dialogue a du naturel et de vivacité. Il a composé entre des poëmes intitulés : *Querelle d'Epître*; *Amphitryon et Pandion*; les *Disorders* (1680); *Thus VIII ou la Conquête de Naples par les Français*.

CROWN-GLASS s. m. (Kroonn-glass — de l'anglais *crown*, couronne; *glass*, verre). Techn. Verre blanc de très-bonne qualité, qui fait avec des silicates de chaux et de potasse.

— Encycl. V. Verre.

CROWN-POINT, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, sur la côte S.-O. du lac Champlain, à 20 lieues du fort célèbre. Le général anglais Carleton s'en empara en 1759, après avoir détruit le fortin américain sur le lac.

CROWN-VOGELS. m. Ornith. Espèce de pigeon bigarré de Bonda.

CROXALL (Samuel), écrivain anglais, mort en 1752. Il fut chanoine et chancelier de l'église d'Hereford, où a lui plusieurs ouvrages, notamment *Deux chants rapsodiques* (1715) de la Hymne des *Fées de Spenser*, satire contre les hérésies et le ministère comte d'Oxford; la Vision, poëme (1715); le *Boile Convalescent* (1720), imitation libre de Cantique des cantiques, dans laquelle Croxall a fait preuve de véritables talents poétiques; le *Politique de l'Ecriture* (1720, in-8°), etc.

CROY s. m. (Kroi). Agric. Houe en crochet à manche court et à deux larges dents, dont on se sert dans le Midi pour cultiver les vignes.

CROY, ville d'Europe, comté d'Ouvrages, à 17 lieues. S.-O. de Naire, sur la rivière du même nom; 2,847 hab. Fort de la ou en plaine où fut tirée la bataille de Cadiche.

Une tour rappelle encore le souvenir de ce dernier effort d'une dynastie expirante.

CROY (Ville de). Géog. Croy.

CROYABLE adj. (Kroi-ia-ble — rad. *croire*). Qui mérite d'être cru, d'être regardé comme véritable : *Le témoin n'est pas croyable lorsqu'il s'entête à dire ce qu'il dit.* Il est digne d'être cru, d'être reçu comme vrai : *La foi n'est guère croyable. Ce que fit la philosophie pour nous rendre vrai de l'être n'est pas croyable.* (Boss.)

— Substantif. Personne ou chose qui n'est qu'une de ses injures nouvel d'ancienne et de plus ou moins croyable : *Ce sont des croyables.*

Il n'aime ainsi Dieu, ainsi qu'il est croyable.
Prends de moi aussi-tôt et tiens pour assuré
Que le bonheur de l'autre en fort croyable.

PIRON.

— s. m. Chose croyable, ou qui doit ou peut être vrai : *Le croyable et le vrai.* CHATEAUB. (Schlem.)

— Antonyms : Incroyable, incroyable, improbable, invraisemblable.

CROYANCE s. f. (Kroi-ian-se — rad. *croire*). Action de croire : *Croyance en l'objet de croire ou à quelque chose : Cela dépasse toute croyance. Comment donner croyance à ce qui ne saurait?* (Pass.) *L'auteur des religions est d'exiger une croyance aveugle.* (Lamen.) *La force de la croyance se trouve en raison directe de plus ou moins d'assaut que l'homme a fait de sa raison.* (Bulz.)

Pauvre à de tels discours donner ainsi croyance?

L'ESTOILE (Sporon).

— Sens de l'Ecriture sainte : Croyance.

DESCHAMPS.

— Crédibilité, ce qui rend une chose digne d'être crue :

L'effet a les charmes du toute croyance.

CORNEILLE.

— Conviction, opinion, idée, doctrine : *Les croyances de chacun ne sont pas toujours et les moitiés de la volonté.* (Boyer-Collard.) *Le monde est plus intéressé à ce que pense que l'on ne sent.* (Collin.) *La philosophie est sorte que de l'Histoire.* (Lamen.) *Les croyances sont comme, (Voltaire.) La croyance qui veut le sit de l'homme morale pour la croyance est obligatoire, et non les morale.* (Lamen.) *Le croyant, qui de la croyance qui ne sait qui est son objet s'accomplit, est le désespoir.* (Lamen.) *Le rationalisme ne peut pas, ne saurait pas son connaissance; elle n'a de prise que sur une croyance.* (Lamen.) *Le croyant porte en lui son fruit de croyance dont il a connaissance, mais non la science.* (Guizot.) *Telle est la force de croyance, que les hommes ne sont que une fantaisie, elles naissent, qui, même pour, l'action du Tyrans.* (Le Dante les croyances, le croyance *l'immortalité sur la plus solide, la plus universelle.* (R. Schoen.)

— Foi religieuse, adhésion à un système, à un dogme religieux : *Les croyances des chrétiens. La croyance des yeux, la croyance de notre croyance.* (Arod.) *On doit le respect à la croyance d'un peuple.* (Diderot.) *Le peuple ferme et le plus difficile à briser est celui qui est fondé sur les croyances.* (Lamen.) *Le mot qui résiste à ou défend de croyance accroît les croyances.* (Lamen.) *Le mot.* (Barante.) *Il faut une croyance religieuse, il faut un culte, il faut manifestation.* (Lamen.) (Thiers.) *Ce que je contente à la croyance, c'est qu'elle comme engage de ses hypothèses ou de ses conjectures, et qu'elle ne prétende et pouvoir.* (Proudh.) *La parole ne sera commencement de croyance, et ne saurait elle se retrouve à la fin de tous les doutes.* (Ch. Nodier.) *Pour la foi religieuse, pour les croyances et immortelle, plus l'opinion qui la prêche et moins elle.* (Lamen.) *Celui qui croyance sans l'accepter, c'est ce pas être.* (L. Jouv.) *Non croyance, mais vie, vie toute entière, voilà le caractère absolu de la certitude.* (Pyrr.) (Proudh.)

On est plus qu'à demi sûr de être sot croyance.

V. Hugo.

Je le vois trop, les mieux qu'un prend de notre croyance
Portent des mutations, non mieux, notre croyance.

V. Hugo.

Prétexte, prétexte plaisir que d'entamer
Une croyance aveugle où l'on veut nous forcer.

LEMERCIER.

Le verbe des mortels n'est pas donné pour croyance;
Elle est dans la justice et dans la bienfaisance.

CAMBIS.

— Epithètes. Ferme, stable, assise, fondée, basée, appuyée, entière, complète, constante, immuable, invariable, inébranlable, sainte, pure, religieuse, divine, céleste, noble, générale, universelle, superstitieuse, lamentable, vaste, entière, sincère, et vraie, insensée, folle, sotte, aveugle, stable, stupide, commune, générale, religieuse, uniforme, légère, pieuse, raisonnée, raisonnable, ancienne, solide, affermie, raffermie, combattue, attaquée, détruite, mauve, sage, vaine, fausse, faible, incertaine, ébranlée, impuissante, suspecte, dangereuse, fausse, fatale.

— Syn. Croyance, créance, foi, etc. V. CREANCE.

— Antonyms : Défiance, doute, incrédulité, incrédulité, incroyance, scepticisme.

CROYANT (Kroi-ian), part. prés. de v. Croire : *Des hommes croyant tout sans examen. Tout le monde croit croir en de l'amour, et croyant tout le monde croire en la croyant.* (Mme de Staël.)

CROYANT, ANTE adj. (Kroi-ian, ne-te — rad. *croire*). Qui croit, qui a la foi religieuse : *N'oposez de fermes indécises les grands esprits croyant.* (Lamen.) *Le fond croyant et facilement croyable.* (Hermes.) *Beaucoup d'esprits défiants deviennent même des croyants qu'incroyables de manants gaîté.* (Hugo.)

— Substantif. Personne qui croit, qui a la foi religieuse : *Quoi qu'il en soit de l'opinion des croyants dans l'autre sens, on se trouve bien de passer avec eux celle-ci.* (J.-J. Rous.) *Le sentiment de croyance, l'intuition de science; le croyant est l'aspect, le croyant de sa foi.* (Lamen.) *Les croyants ne plus de peuvent s'apporter les incredules que les gouvernement d'autre.* (Lamen.) *Il y a des bons gens Eglise, c'est en citoyen sans patrie.* (Lamen.) *Le croyant est un homme qui croit que le monde a un sens, et le sic homme ne idée.* (Ed. Schuré.) *Un croyant ne peut pas un croyant, cela est simple comme la loi des mouvements perpétuels.* (V. Hugo.) *La foi est pour le croyant non pas quelque chose d'inutile mais entière.* (Pelletan.)

Hommes sans croyant, car il a l'âme pure,
Il comprend sans effort la mystique nature.

— Hist. Nom que se donnent les mahométans : *Les croyants prononcent le trait de chaque* CHATEAUB. *L'être des croyants.* Tirée que l'on trouve à Abraham : *Abraham croyant, et dire le prêtre* DE TOUS LES CROYANTS. (Bible.)

— Abraham, qui fut le père des croyants.

Ainsi que Jésus-Christ d'être pire.

VOLTAIRE.

— Antonyms. Esprit fort, incrédule, mécréant.

CROYDON, ville d'Angleterre, comté de Surrey, à 14 lieues. S. de Londres; 3,300 hab. Marché aux grains très-important; commerce de fabriques, de chanvre et de toiles, de cuirs, blanchisseries. Belle église avec les monuments de plusieurs archevêques; ancien palais des archevêques de Cantorbery. Vaste hôpital de Saint-Elisabeth. Ruines d'un palais de la ville, nombreuses et élégantes villas environnent la ville. Population : 15,000.

CROYES s. f. (Kroi). Fauconn. Syn. de CROSS.

CROYLAND. V. CROWLAND.

CRUÇAY, bourg et commune de France (Creuse), canton de Dun, arrond. et à 8 kilom. S.-O. de Gouzon, sur la rive droite de la Creuse et de la Creuse; 1,362 hab. Les magnifiques ruines du château fort de Crucay attirent avec raison l'admiration des touristes. A la route encore gravée sur le rocher, on lit cette inscription, dit M. Adolphe Joanne, la figure d'un triangle dont les côtés ont environ 60 m. de longueur, et dont le sommet mesure de 50 m. Il se dresse à une grande hauteur au-dessus du cours rétréci, le Creuse et la bodelle, que le longent à l'E. et à l'O., et dont les eaux vont à la Creuse. Le triangle qui forme, tandis que se base est séparée du plateau par la porte le bourg de Crucay par un valon profond et étroit comme son tracé ; Ch. Lucas, en son ouvrage sur les prisons, jetait sur cette tranchée, dominé entre les hommes et les bêtes dans cette forteresse inaccessible de tous les autres côtés. Une partie des murailles et quelques-uns des tours se reparurent à la période romane du XIe et du XIe siècle. Le donjon et son haut donjon appartiennent au XIIIe siècle. Le donjon lui-même est quelque chose de vraiment curieux, qui passant pour impossible avant Viollet-le-Duc la possède à cause.

CROZAT (Antoine), marquis de CHATEL, financier français, né à Toulouse en 1655, mort à Paris en 1738. Il avait été trésorier des états du Languedoc, et s'était enrichi par des opérations financières considérables. En 1712, il reçut le privilége du commerce de la Louisiane, et fit de grands sacrifices pour cette colonie. Les bénéfices n'ayant pas répondu à son attente, il en fit la cession à des compagnies. On sait que cette entreprise fut ruinée par la compagnie de Law. — Son fils, Marie-Anne Crozat, fut célèbre par son amour et son encouragement des arts. Il acquit de l'abbé Le Fargeois ferrié le traité comme en libraire sous le nom de *Géographie de Crozat*.

CROZAT (Joseph-Antoine, marquis de TOUNY, magistrat, fils de précédent, né à Toulouse en 1696, mort à Paris en 1746. Il est surtout connu pour la belle collection de tableaux, de dessins, de pierres gravées, de vases, de bronzes, etc., qui avait formée à Paris pendant le séjour de son père dans cette République. Il la logea à son frère, à l'exception des pierres gravées qu'il conserva. Au bout de 1,300, presque toutes antiques, des dessins et des estampes, qu'il enfermait par son testament de vente au profit des pauvres de Paris. Le roi en fit des pierres fait acquisition en totalité pour le cabinet du *Roi d'Orléans*, et elle fut décrite par Le Chat et Le Blond. Crozat avait lui-même entreprise de faire graver les tableaux et les dessins de sa collection. Ce travail, publié à Paris (1729-1742, 2 vol. in-fol.), est connu sous le titre de *Cabinet de Crozat*.

CROZAT (Louis-François), marquis de CHATEL, né en 1701, mort à Paris en 1758. Il se distingua, sous le prince Eugène, au siége et à la bataille de Belgrade contre les Turcs (1717); puis part, l'année suivante, aux siéges de Corfou et de Saint-Sébastien, puis combattit en Allemagne en 1734 et en 1735, et fut nommé maréchal de camp en 1738. Elevé en grade de lieutenant général après avoir combattu à Dettingen (1743), il assista successivement au siége et à la bataille de Coni, aux siéges de Mons (1745), de Tournay, aux batailles de Rancoux et de Lawfeld (1747).

CROZATIER (Charles), habile fondeur en bronze, né à Paris, mort à Paris en 1811. Fils et petit-fils de fondeurs, il fut d'abord, jusqu'à ses dix-huit ans, le plus de deux ans à Paris, où elle l'élève du frère de son père et de son oncle, qui, n'ayant pas eu, apprenti cisoleur, il exécuta les principaux ornements de la toilette d'Antoinette Marie-Louise par la ville de Paris. Elève du statuaire Pierre-Philippe Lemarchand, il se fit des exposants, estimant les ouvrages de Pierre et M. Mainoine, que l'empereur l'exemption du service militaire. Il, du reste, ne demande de se nous, qui préférait l'amour ainsiade de l'ouvrier aux glories trop exécutant du statuaire. Crozatier abandonna la sculpture, pour entrer chez Brunet le fondeur.

Dans le véritable voie de ses instincts, Crozatier s'y plaît, et, dès lors il étudie les ouvrages des peintres et à restaurer en bronzes la méthode des anciens de ses prédécesseurs pour fondre des grands pieces. Passé moins dans la notice qui lui concernant, il semble que le revêtir les magnificences, cette révélation qui demandait dans le cadre de ses ouvrages, et de ses travaux. Le gouvernement français songeait à en moulé à s'approprier en moins quelques-uns en bronze des chefs-d'œuvre recueillis à travers le monde

CROZE (Mathurin Veyssière La), évêque français. V. LACROZE.

CROZET (Thomas), théologien français, né à Avignon en 1730. Il entra dans l'ordre des rendées, s'acclama la prédication, et apprit à fond l'espagnol pendant un séjour qu'il fit à Madrid. Il est auteur de plusieurs ouvrages ascétiques et de controverses, écrits en latin, en français et en espagnol, et depuis longtemps oubliés.

CROZET, navigateur français. Il était lieutenant à bord du *Mancenie*, lors de l'expédition de capitaine Marion dans la Nouvelle-Zélande, en 1772. Le Crozetins faisait aussi partie de cette expédition. Le 12 juillet, Marion descendit terre avec douze matelots et deux jeunes officiers. Le lendemain, en traversant la chaloupe du *Castries* venait d'être enveyée pour chercher, dans un canot, quelques hommes qui naguère avaient les vaisseaux; c'était un des chasseurs de Marion, qui s'était seul noyé de massacrés les uns sur les autres, non-moins cruels que les sauvages. Un détachement de soldats fut envoyé à terre. L'officier qui le commandait découvrit en passant la chaloupe du *Castries* et le canot de Marion échoués ensemble dans un village, et entouré de sauvages armés de hachas, de sabres et de fusils, et s'avancant entre leurs mains le maîtres de Marion, qui était escorté de bien. Un Français, dans un canot, qui avait adhérient encore quelques parties charbonnés à demi rongées; on découvrit aussi un morceau de cuisse humaine fichée dans une bouche de bois et sur trois quarts de chaque. Les Français mirent le feu aux cases, et réduisirent le village en cendres. Puis ils se portèrent à quelque village voisin, également abandonné par les naturels. Dont l'habitation de chef ne consistait que en trailles humaines nettoyées et cuites. Ce village fut aussi livré au feu. Après ces représailles exercées contre les perfides Sauvages, Crozet quitta la baie des Iles le 14 juillet 1772, laissant dans la mémoire des sauvages des souvenirs terribles du passage des Français.

CROZIER (Francois Hawood), marin anglais, né en Ulster vers 1761. Il entra en 1810 dans la marine, et s'élève par son seul mérite au grade de capitaine de vaisseau. Il prit une part active aux expéditions, à celles de Parry dans les mers polaires, et à celle de James Ross dans la baie de Baffin (1833), et dans les régions antarctiques (1839). Lorsqu'il fut désigné pour accompagner, comme capitaine de mer, le lieutenant Ross, Sir John Franklin à la recherche du passage du nord-ouest. L'expédition, composée de deux bâtiments, l'*Erébus* et le *Terror*, partit en mai 1845, et depuis lors on n'en a plus eu de nouvelles. Crozier était un marin de beaucoup de talent et d'expérience; la Société royale et la Société d'ethnologie de Londres le comptaient au nombre de leurs membres.

CROZON, ville de France (Finistère), ch.-l. de canton, arrond. et à 38 kilom. N.-O. de Châteaulin, sur la côte S. de la petite presqu'île de son nom, qui sépare la baie de Douarnenez de la rade de Brest; pop. aggl. 1255 — pop. tot. 4,824 hab. Bâtiments de pêche. Commerce de sel, sardines, vins, eaux-de-vie, grains, miels et moutons. Aux environs, on voisine le monument du Kerscoloc'h, élevé en mémoire des marins historiques, le comte Kersaint et le chêne de Dinant. Sur la côte en voit des grottes, qui ne sont pas remarquables, parmi lesquelles on distingue la grotte des Oiseaux, la grotte de Trez-Rouz et la grotte de Morgate. La première est une excavation d'environ 30 mètres de profondeur, qui se rétrécit entièrement à ses lorsqu'elle se rétire. Un jeune pour deux arrondes naturelles d'une hauteur admirable. La Trez du Dubiles environ 80 à un large fournement taillé au milieu d'un bloc de granit, percé de deux ouvertures ovales. Au milieu de la voûte est percée une longue échancrure qui ressemble à l'ouverture du Gouffre de Morgate, la plus belle de toutes, où n'y pénètre qu'au bas une ouverture très-étroite et très-basse. Mais longtemps la grotte s'élargit. Au premier moment, les yeux, habitués à la lumière, ne distinguent rien dans la demi-obscurité qui environ l'enfoncement : le contraste extrême des larges gouffres d'eau tombent dans une obscure largeur qui glisse silencieuse. Mais bientôt l'œil, accoutumé aux ténèbres, commence à distinguer les objets, les grottes noires apparaît jusque de mille sources, lapisses d'arabesques lumineuses. De longues stalactites d'un vert émeraude, parcourent le sommet de l'antre, et se fondent, sur les côtés, dans des bandes rouges de roux, de bleu, de jaune, de gris perlé. De loin en loin, de larges traînées d'un liquide rouge foncé, d'or et brillant, semblent suinter à travers le rocher, comme des sillons de sang. Des deux côtés, les parois inférieures sont lambrissées d'énormes côtes disposées de rang et de pages. Au milieu de la grotte s'élève un immense bloc de granit rouge, que l'on appelle l'Autel. Rodin, dans le fond, s'étend une grève de cailloux, sur laquelle s'ouvre une autre caverne que l'on dit immense, mais dont l'entrée est fort étroite, et dans laquelle personne n'a osé pénétrer à plus de quarante pas. Une autre ouverture semblable se trouve encore vis-à-vis de l'autel.

La profondeur de la grotte de Morgate est d'environ 50 mètres; son élévation, de 30 mètres; en largeur moyenne, de 18 mètres. Une particularité qui mérite d'être mentionnée, c'est qu'il existe dans le fond de la grotte de Morgate un fragment de magnanerie qui, à en juger par l'arrangement des pierres et par le ciment, semble être l'œuvre des Romains, mais dont l'origine et la destination sont également inconnues.

CROSPHONE s. m. (Kro-se-fo-ne — du gr. κρόσσα, frange; φωνή, qui porte). Bot. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées, triba des crotonées, comprenant sept espèces qui croissent pour l'Amérique dans le centre et le nord de l'Afrique : *Le canon-* *nier* (*Croton tiglium*), *Croton de Malabar*, *croton odorante appelée tournesol*. (C. d'Orbigny.)

CRU, CRUE (kru) part. passé du v. Croire. Les cru, les crues. Il est arrivé (on ajoute) : *Le mentour n'est pas cru, même s'il dit le vrai. Les choses qui paraissent crues ne sont* *toujours crues, quelque nuisent et quelque dé-* *raisonnables qu'elles puissent paraître.* (Duff.) *Le christianisme est le point de vue du pouvoir et cru par des savants.* (J. de Maistre.) *Le* *pouvoir est cru par des savants.* (J. de Maistre.) *Le* *pouvoir est cru par des savants.* (J. de Maistre.) *Le* *pouvoir est cru par des savants.* (J. de Maistre.) *Le* *pouvoir est cru par des savants.* (J. de Maistre.) *Le* *pouvoir est cru par des savants.* (J. de Maistre.) *Le* *pouvoir est cru par des savants.* (J. de Maistre.) *Les fruits d'un vert trop cru qui font les ad-* *mirables pigeons.* (Chateaubr.)

— Comm. *Cure cru*, *Cure* tel qu'on le reçoit de l'animal, et avant qu'il ait subi aucune préparation. On dit aussi cru vert. A *Soie cru*, Celle qui n'a subi ni lavage ni teinture. On dit plutôt : soie écrue. *Il faut croire cru*, Croire qui n'a pas été vérifié. *A Brut cru*, Mêlé sur le sucre brut. *Cru* s'emploie aussi pour le déposition des noms étrangers qu'il renferme.

— Méd. *Excréments crus*, Ceux qui n'ont pas subi à travers le corps une élaboration suffisante. *Humeurs crues*, Celles qui ne sont mûres, mêmes que le chaleur du corps n'a pas suffisamment agi dessus.

— s. m. Ce qu'il est point cuit : *Ne manger* que du cru.

— Techn. Pâte céramique qui est simplement séchée, et non cuite : *Les moyens mal* *gré* *les* *pâtes* *crues* *ne* *sont* *pas* *les* *mêmes* *que* *ceux* *de* *la* *biscuit.* (Brongniart.) *Les* *eaux* *qu'on* *en* *tire* *sont* *plus* *claires* *et* *plus* *pures* *que* *celles* *du* *cru.* (Bouteiller-Dundenart.) *Sculpteur* *en* *pâte* *cru* *sur* *cru*, Genre de décoration spécial à la porcelaine. *Terre cru* *de* *Sèvres*, Teindre les eaux sans les avoir décrassées.

— Loc. adv. *Cru* *et* *cuit*, Ce qui est cuit à cru. *Chanter à cru*, Dire, *Cru*, *il n'y a rien* *de* *plus* *que* *de* *voir* *le* *cru* *et* *le* *cuit* *à* *la* *sur* *un* *objet* *quelconque* : *Dans certains* *monuments* *romains* *les* *pierres* *sont* *posées* *à* *cru* *les* *unes* *sur* *les* *autres*. *Les* *Romains* *ne* *cuit* *à* *cru* *dans* *des* *trous* *de* *marailles.* (Buff.) *Cru* *et* *cuit* *à* *cru* *d'en* *de* *Cru* *cons-* *truction* qui varie directement sur le sol.

— Mythol. *Le cru* *et* *le* *cuit*, Le cru et le cuit.

— Mythol. *Le* *fête* *de* *ferme* *manant* *l'un* *de* *ses* *chemins* *à* *cru* *et* *à* *cahiers*-*cuits.* (H. Ch.) *Adam* *de* *Fontaine* *assiste* *de* *chemin* *à* *cru* *et* *à* *cahiers*, *bonnet* *comme* *un* *tigre* *et* *enfouracha* *à* *cru* *la* *nuque* *du* *cou.* (V. Hugo.)

— Homonymes. Crus; puis cru, crus, crut, crû (au v. *croire*), et crû, crûs, crût (du verbe *croître*).

— Antonyme. Cuit.

— Encycl. Techn. La sculpture en pâte cru sur cru est un genre de décoration de la porcelaine qui se pratique aussi qu'il soit. Les pièces, sortant par des moules, sont mises à la pièce à décorer, en appliquant un peu moins, sur un peu moins encore humide, des ébauches successives, une pâte qui a été préparée exprès, et qui, sans rien perdre de son incision et sa grainage, absolument comme s'il s'agissait de cette ébauche même. Cette pâte doit aussi, si l'on agit avec tout le soin nécessaire, ne commencer à saillies très-vives et très-étoffées, que l'on peut distinguer avec l'œilleu. « Cette méthode, dit Salvétat, permet de conserver à la pièce, dans le moulage, et ensuite à la pièce, dans le moulage, et ensuite à la pièce, dans le moulage, et ensuite

esprices. Les malheureuses victimes de ces atrocités n'y opposent jamais la moindre résistance. *Spoke*, dans son *Voyage au sources du Nil*, raconte qu'avec un jour fait présent d'un fusil revolver à Mtésa, roi de l'Ougandé, le prince passa cette arme à un officier qui tuait près de lui, lui donna d'aller trouver sur un de ceux qui remplissaient la cour du son palais, ce qui fut fait. Ces scènes sont que personne n'en étonnait. Ce mot là jour du prince, qui ne connaissait même aucune chose des nouveaux. Le duc de Charters, fils de Hégésé, lui un jour de rang, qui, en Afrique, il par simple amusement, en marchant qu'il était sur la pointe de son magasin; le Bagrasé, en donna à son fils, mais en lui disant : *J'ai-ceciera* aussi la pitié de cette jeune fille. Ces scènes ne commentent de notre siècle, ne pas dire que ce fait ne tient rien de plus d'un quelque qu'il venait de recevoir, fit vers deux sections, et leur tranche frémissent la tête en présence d'un cercueil mortuaire. Il est qu'une aventure à peu près semblable était arrivée au prince Gabriel de Bade-Bade, qui le visitant avait fait venir près de lui pour lui faire cadeau d'un cercueil tout neuf. Un jour que l'artiste peignait une décoration de saint Jean-Baptiste, en prison surtout, il montait au peintre que les vivants du cou n'étaient pas bien rendus. Une demoiselle qui était engagée à ce sujet, la suitan tira son sabre, coupa la tête de l'ancien qui était auprès lui, et, la présentant au peintre, la convainquit de ses erreurs.

Voilà bien des faits de froide barbarie; mais ils ne dépassent ni en gravité de vol ni en cruauté le sang et de vie ventre se débattre dans d'épouses ancienne, constitue un événement qui ne se rencontre que chez des nations bien policées, chez celles mêmes qui ont conservé le droit de la guerre de désportions. Les Mérinaïdes, les Thèses, les Louis XI, ont laissé une mémoire qui aura en ajouter aux siècles de ceux qui ont quelques sentiments humains. Thèses ne pouvait de monstre le plus grand dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. Rien ne nous paraît comparable à ce vieux roman parmi lequel chaque jour les cruautés inhumaines de ce monstre étaient vues victimes, souvent avec une joie cruelle leurs larmes et leurs lamentations, parfois même il en ressentait qu'il ne demandait en grâce de le faire ne pas mourir. « Je ne vous aime pas, leur disait-il. Mais ce vous tuai là des accroptions, et il serait injuste de punir le prince qui, depuis après son individualisme heureusement assez rare. La *cruauté* n'est pas dans le cœur de l'homme dominée aux instincts de la conscience, elle est dans son lieu et son centre tous, qui sont, non pas un produit spontané de la raison et de ses perfections, mais au raffinement de la politique qui l'a produite. Le nature et le fait l'homme bon, l'abus de l'autorité l'a rendu cruel; l'instruction et la liberté le rameneront instinctif, mais efficacité, a ses premières inaudiences. Il y a pour exemples de leur cruauté ou d'usage barbare; et, à ce dernier, il faut ajouter l'usage, autre forme de la loi, à cette de la tyrannie des hommes, il faut ajouter la tyrannie de la coutume, qui n'est guère moins barbare; et, à ce dernier, il faut ajouter

Dans l'antiquité, les Scythes pensaient pour être les seuls à honorer les funérailles de leur roi par des sacrifices humains, et s'enterrer avec les femmes, les esclaves, et les chevaux et les certain nombre de ses sujets; mais cet usage se retrouve chez les premiers Francs, et le souvenir en a vaon longtemps dans l'Inde, où le veuve se croyait obligée de mourir sur le bûcher de son époux; usage que les Anglais ont détruit à plusieurs reprises, quand à Charters. Chez d'autres nations plus policées, quelque chose de pouvoir et de quelques hommes même sont, les Chinois, les Ougandé, les Bagrasé, et les Indiens, qui, d'autre part, ont cette coutume de ne jamais se laisser mourir de faim, ou bien, ou bien, ou bien

Adieu, voisin grillon, dit-il; je pars d'ici;
Mes oreilles enfin avaient assez ouï;
Et quand je les aurais plus ouvertes qu'une autruche,
Je n'entendrais même encor. Le grillon reprend :
Curieux, crois-moi : Vous ne prendrez pour cruche
Ce mot oreille que Dieu fit.

LA FONTAINE.

— Prov. *Tout ou la cruche à l'eau qu'à force vile se brise*, Tout finit par s'user; à force de vivre on meurt ou dépérit, on finit par y succomber. Ce proverbe, qu'on trouve appliqué aux Tuileries dans une caricature mannequine en vogue qui est citée par M. Raynouard, paraît être du commencement du XVIe siècle; on lit dans cette chronique :

Toujours (toujours) achetoient aux vendeurs
Pot frais et de (non) ressuit de prins,
Tant ce pot et vue (ou) est à prendre.

On connaît la variante grossière que Beaumarchais a faite à ce proverbe : TANT VA LA CRUCHE À L'EAU QU'À LA FIN... *Vite* (rapidité) *de la pompe* (pour *pompe* de bière, — Mennegrier, 1.) *Qui ne pisse* (urine) *ne vit* (vie) *qu'à la fin* (mort), *c'est ou* (ou) *un* (un) *cruche.*

— Ana. art. milit. Sorte d'artifice de guerre aujourd'hui inusité.

Syn. Courte, *ane*, *ouleard*, *bête*, *bouc*, *bur*, *gouache*, *igouarri*, *lourdaud*, *mâchelure*, *âne*, *ânon*.

Cruche cassée (la), comédie allemande, par Henri de Kleist, la seule composition dramatique d'autre-Rhin qui puisse rivaliser avec notre farce de *l'Avocat Pathelin*. Elle a été imprimée pour la première fois à Tubingue, Cotta, et Zschokke nous a révélé son origine. Le trait principal de l'intrigue est, dit-il, « tiré du poète de Cicque, et c'est pas l'a l'eau, c'est ou l'un cruche, » — Ana. art milit. Sorte d'artifice de guerre aujourd'hui inusité.

Syn. *Courte*, *ane*, *ouleard*, *bête*, *bouc*, *bur*, *gouache*, *igouarri*, *lourdaud*, *mâchelure*, *âne*, *ânon*.

Cruche casée (la), comédie allemande, par Henri de Kleist, la seule composition dramatique d'outre-Rhin qui puisse rivaliser avec notre farce de *l'Avocat Pathelin*. Elle a été imprimée pour la première fois à Tubingue, Cotta, et Zschokke nous a révélé son origine. Le trait principal de l'intrigue est, dit-il, « tiré du poète de Cicque, et c'est pas l'a l'eau, c'est ou l'un cruche. » C'est pas l'a l'eau, dit Th. Gosselin, c'est ou l'un cruche, c'est ou l'un fontaine, et vous n'avez pas bien compris votre image, monsieur Zschokke. Le sujet traité par le Tirolien, qui n'y connaît, ces malheureux écrivains d'outre-Rhin, ne sont pas plus forts que nous, quand ils veulent faire un vaudeville,

ainsi, au pied d'une croix ; au peu plus tard l'agneau a le flanc ouvert et le sang coule de cette plaie, ainsi que de celles des pieds ; enfin l'agneau est posé au centre de la croix, à la place même où bientôt apparaîtra Notre-Seigneur en personne. Toutes ces transformations se développent dans le cours du VIe siècle. Ce dernier type, qui est celui de la fameuse *Croix* ancienne, est cité en bien et en bas d'un bonne du Christ ; le premier latin de la main droite à la main gauche, et de la gauche au livre (codex) ; celui d'en bas tient toujours le livre de la main droite et pose de dans la gauche une petite croix. C'est un tronc, comme on voit, où l'agneau est encore effacé par la gloire, sur la tête du Sauveur est déployée une bande où on lit une marque de douleur. Quelques fois de Moïse, qui tient autour du VIe siècle, nous paraissent manquer au nouveau que nous donnons cette croix. La tête du Christ y monte seule dans une sorte de croix ; et on y voit dessus d'une petite croix, grecque ou latine, ou d'une croix fleuri. Dans la mosaïque de Saint-Étienne, à peu près de la même époque, la tête du Christ est dessus d'une croix grecque. A droite et à gauche se trouvent les deux larrons, mais en croix, et de plus, au milieu de la tête, apparaissent habituels des représentations du *Crucifiement*. Mais ces différences nommées va plus loin encore : il fait voir Notre-Seigneur en gloire, la tête nimbée, vêtu de long et les bras étendus en forme de croix, comme les deux autres crucifiés, mais avec la croix, grecque ou latine, ou d'une croix fleuri. Dans la mosaïque de Saint-Étienne, à peu près de la même époque, la tête du Christ est dessus d'une croix grecque. A droite et à gauche se trouvent les deux larrons, mais en croix, et de plus, au milieu de la tête, apparaissent habituels des représentations du *Crucifiement*. Mais ces différences nommées va plus loin encore : il fait voir Notre-Seigneur en gloire, la tête nimbée, vêtu de long et les bras étendus en forme de croix, comme les deux autres crucifiés, mais avec la croix, toujours à ses côtés, les larrons crucifiés, le soleil et la lune, etc. Toutes ces images offrent un nouveau sujet de gloire que possède déjà la vraie et véritable représentation du *Crucifiement*. Et ce qu'est vrai pour des monuments qui ne sont pas de la même nature, et qui, d'après les archéologues les plus compétents, ne sont du IIIe siècle. On y voit, attaché à une croix en forme de lance, le Christ, vêtu de long et les bras ouverts, comme le personnage à figure humaine dans la main, accompagnée de la colombe ; et, au-dessus, le soleil et la lune. Dans le *Sacrifice d'Abel*, on voit le pieux Abel, qui, en tenant le bélier, le tue, et, au-dessus, le soleil et la lune. Dans le *Sacrifice d'Abraham*, on voit le pieux Abraham, qui, en tenant le bélier, le tue, et, au-dessus, le soleil et la lune. Dans le *Sacrifice d'Isaac*, on voit le pieux Isaac, qui, en tenant le bélier, le tue, et, au-dessus, le soleil et la lune. Dans le *Sacrifice de Moïse*, on voit le pieux Moïse, qui, en tenant le bélier, le tue, et, au-dessus, le soleil et la lune. Dans le *Sacrifice de Jonas*, on voit le pieux Jonas, qui, en tenant le bélier, le tue, et, au-dessus, le soleil et la lune. Dans le *Sacrifice de Daniel*, on voit le pieux Daniel

résignation, ses regards vers le ciel où des anges apparaissent portant la palme et la couronne du martyre. « Une lumière apprête, que semblent verser ces anges, dit M. Vitet, enveloppe tous les objets, adoucit les contours, harmonise les tons et donne à la scène entière un aspect mugueux, fantastique, plein de charme et d'effet. » Ce fond de tableau, en apportant son tour, en typique décoration de cette composition, fait du reste d'un chaud à la troupe isolée, un grand vitrau de chasse à deux compartiments, dont l'un des soldats.

Crucifixion de saint André (18), tableau du Calabrese, musée de Louvre (n° 311). Le saint a les poignets liés avec des cordes aux branches supérieures de la croix. Il est, jusqu'à la ceinture, quelque une draperie. Ses yeux sont fixés vers le ciel. Le bourreau, à gauche, se tiennent un soldat coiffé d'un casque ou bonnet à la tête des yeux. Le catalogue du musée dit être le procuratl. A droite, un jeune ange se penche du haut du temple le martyr avec une douleur mêlée d'effroi. Deux personnages se tenant de dos. Ces diverses figures se sont vues que jusqu'à mi-corps. Ce tableau a été gravé dans les recueils de Pilkel et de Landon et de l'*Histoire des peintres*.

Le Crucifiement de saint André a été reproduit par un grand nombre d'artistes, notamment par Jean Cousin (musée de Bayeux, Hélène, à Verone); le Caravage (musée de Toulouse); Palma le jeune (musée de Dresde); Carlo Dolci (gravé par C. Faucon); Jacques Le Brun (gravé par Rl. Picart), etc. Le Guide et le Dominiquin ont peint à fresque, dans l'église de Saint-Grégoire, à Rome, le premier *Saint André crucifié* (gravé par Pietro et Carlo Cesio), le second *Saint André baptisé par un bourreau*. Ces deux ouvrages sont célèbres. On voit une petite copie de ce dernier du Guide au musée Napoléon III (n° 242).

Crucifiement du saint Pierre (14), chef-d'œuvre du Lesueur, musée du Vatican, représentant indigne de mourir de la même manière que son divin Maître, Pierre demande à mourir d'être crucifié la tête en bas. La composition du Guide nous montre trois bourreaux, à mine fallacieuse, occupés à hisser le corps du martyr sur l'instrument de supplice. Le dos nu, tout en sang, les yeux se relèvent vers le ciel, est admirable d'expression. Ce tableau, dont il existe une belle mosaïque dans les églises de Saint-Marie-du-Trevi, et de Saint-Pierre, à Rome, fut commandé au Guide par le cardinal Scipion Borghèse, avec pour le Caravage. Il fut exécuté d'abord destiné au Caravage; mais le cavalier d'Arpin, ennemi jurd de ce dernier, permuta au cardinal l'emplacement de Guido. Celui-ci, qui était alors pressé au début de sa carrière, surprenant la manière énergique de l'Arpin lui-même pour peindre le tableau demandé, et craint de ne pas assez qu'il fut chargé de la décoration d'un pavillon du palais Rospigliosi : il y exécuta un célèbre fresque de l'Aurore.

Le *Crucifiement de saint Pierre* a été représenté par plusieurs autres artistes, notamment par Guido de Pise (fresque de l'église supérieure de Saint-Grégoire, à Assisi), par Gelin Robin (bas-relief, au musée des Offices, à Florence), Filippino Lippi (fresque de la chapelle de Mazzoni del Carmine, à Florence); Jacques van Oisten (tableau qui se trouvait encore en 1783 dans l'église Saint-Jacques, à Gand, et dans d'autres chapelles), Jean Bellin (galerie de Dresde); le Calabrese (tableau placé autrefois dans la galerie du duc d'Orléans et à dû gravé par Pilkel); Jacques Bellin (tableau exécuté en 1534); Bloemaert (galerie de Dresde); Seb. Bourdon et Subleyras (au Louvre), etc.

Crucifixion de saint Pierre (18), tableau de Sébastien Bourdon; musée du Louvre (n° 42). Sébastien Bourdon a choisi le moment du supplice où le saint l'évangile de la croix. Parmi les spectateurs, on remarque une femme qui tient un enfant dans ses bras, une autre, vêtue d'un petit ange qui tient un flambeau et un arrosoir qui apporte un saint la palme et la couronne du martyre. Ce tableau a été gravé par Nicolas Tardieu. Il fut offert, le 1er mai 1643, au chapitre de Notre-Dame de Paris par le corporation des orfèvres.

Crucifiement du Sauveur de saint Pierre (14), tableau de Subleyras; musée du Louvre. Sur un sujet beaucoup dominant dessous, la croix sur laquelle l'apôtre est cloué, le tête en bas, le milieu du corps enveloppé d'une draperie, d'ailleurs, au premier plan, un saint pris par terre cause avec un homme qui lui montre le stance d'une divinité plusieurs fois à quelques pas du lieu du supplice. Dans le ciel, on aperçoit sur un nuage un groupe de chérubins, apportant une couronne au martyr. Ce tableau, cinéd dans le haut, n'a pas plus de 1 m. 36 de hauteur sur 0 m. 82 de largeur; il fait pendant à la *Messe de saint Basile*, que le Lauvre a du même peintre et qui est la réduction d'une grande composition exécutée pour l'église des Chartreux à Terrasson. M. Charles Blanc pense que Subleyras peignit ainsi en grand pour cette même église son *Crucifiement de saint Pierre*, et ajoute que le tableau du Louvre, malgré la beauté des attitudes, le contraste prévu des mouvements et le manque de style dans les figures, a toujours pour préférable à la composition de Sébastien Bourdon : « Le sacrifice de tout le premier plan à la lumière principale qui tombe sur la figure convertie du martyr est un procédé vraisemblable dans ce genre, mais, en moins, ait de cette façon à peu près immaux. Le groupe des anges est bien pris et terminé heureusement la composition, en même temps qu'il coordonne, par une seconde ligne de lumière, la prédominance du clair-obscur. » Le tableau de Subleyras a été gravé dans le *Musée Napoléon* et dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*.

Crucifiement (14), composition centrale du triptyque d'autel à Gérard Dou, à Dresde; la cathédrale de Gand. Cette composition, le triptyque et le tableau du Calabrese qui précèdent pour avoir été exécutées par un chef-d'œuvre, est gravé par Pilkel, dans l'*Histoire* et le pointre a été formé. Elle manque d'air, de perspective, et le contraste en est cruel, ce qui prui, il est vrai, provient jusqu'à un certain point de ce que le tableau a été mutilé. Les attitudes, dit M. Wauters, sont raides, les têtes d'un caractère uniforme et de peu de relief, les draperies maigres, les proportions trop longues et les figures, surtout celles du Christ et des bourreaux, d'une extrême maigreur. Quelques physionomies cependant, mais surtout celle de Marie et d'un centurion, ont une expression élevée. La plupart rochers, formés dans le haut par des montagnes couvertes de neige, ne manque pas de beauté. » M. Wauters pense que Pilkel, dans son *Histoire*, a confondu ce tableau, la signature Gr. van der Merren qu'on y lit étant moderne. Les volets du triptyque représentent le *Fragment du rocher et le Serpent d'airain*. Ils ne sont pas de Gérard, et le même pointre et dont le sujet central représente saint le Crucifiement, se voit dans l'église Saint-Bouvart, à Bruges : il est bien inférieur au tableau de Gand.

Crucifiement (14), tableau de Brueghel de Velours, à la pinacothèque de Munich. Le Christ est un homme de taille ordinaire, parfaitement du supplice, les bourreaux dressent la croix à droite, et, au fond, le triptyque d'une multitude de curieux. La Vierge, assise et défaillante, est soutenue par saint Jean et une sainte femme. Plusieurs, dans ce cadre, en terre, porte un bourdon à son côté pour mieux les voir. Le ciel est sombre. Dessus verse des pleurs. Au premier plan, des soldats se disputent les vêtements du Christ. Tout d'eux leve non pingnard sur l'autre. Au ciel s'élèvent des rochers, formant de des montagnes. Le ciel est très-sombre à gauche. Ce tableau, remarquable par des détails prodigieux des détails, est peint sur une grande feuille de cuivre. L'exécution est très-fine et très-soignée.

CRUCIFIER, v. a. ou tr. (kru-si-fi-é — du lat. *crux*, croix, et *figere*, clouer, attacher). Fixer avec des clous aux deux premières parties, l'imp. de l'inf. et au sujj. prés. : *Nous crucifiions, vous crucifiiez*). Mettre en croix, faire subir le supplice de la croix à : *Les Juifs crucifièrent Jésus. On crucifiait autrefois les criminels dans certains pays.* (O. Comettant.)

Sont fils de son bourreau qui l'ont crucifié.
MALHERBE.

— Fig. Faire subir des tortures morales, mortifier : *Jésus, mon sauveur, je m'unis à votre cœur et à tous les divins sentiments pour* CRUCIFIER *l'homme.* (Bouu.) *Il faut inscrire* CRUCIFIER *quelqu'un* (Bouu.) *Ce qui détruit, ce qui* CRUCIFIE *l'ouvrier, c'est l'incertitude de l'avenir.* (F. Bastiat.)

— Fam. *Se faire crucifier quelqu'un, jouer quelque chose.* Ne rendre devant autrui obéissant pour cette personne ou pour cette chose.

Se crucifier, v. pr. Accid. Se mortifier.

CRUCIFIÉ, ÉE, part. p. du verb. CRUCIFIER. *Crucifié, crucifiée, crucifiés, crucifiées.* Représentation d'Jésus-Christ sur la croix : CRUCIFIX de Jésus. CRUCIFIX d'ivoire. *Bénir le* CRUCIFIX. *L'homme nouvel incomodé quand on l'embarrasse pour lui le crucifiant pour lui le crucifie de bois qui sonne le monde.* (M. Simon.)

Qui m'a de crucifié bonne leçon.
Qui m'a de Chrétien-Dieu le le sublime histoire
Dans un jeune mimé!
SAINTE BEUVE.

Je n'oublie... mais le prêtre entendit mon silence, et, le sou doigts présente le crucifix :

« Veuis le sauveur et vouli l'imprimer;
Emportez-moi, mon fils. »
LAMARTINE.

— Pop. *Manger des crucifix*, Mourir, exiger, faire le devoir. *Faire le demi-crucifix*, Implorer la charité, demander l'aumône. Cette locution vient de ce que les mendiants allongent un bras pour solliciter la charité des passants, et les jambes le croisent en demi-croix étendus.

— Argot. *Crucifix à ressort*, Pistolet : *Gagner le limonadier, Goder à abondance ses bas-morses pour un crucifix à ressort*, manière dans le bois de Vincennes. (F. Michel.) Siège de nous Polignard.

— Acct. *Mettre quelque chose en pied du crucifix*, Le pardonner ou s'y résigner, en faire le sacrifice.

— Blat. relig. *Confrérie du crucifix*, Association de bienfaisance à Rome.

— Méd. *Crucifix de mer*, Nom vulgaire de l'hultre martaux. ; On dit aussi CROIX DE MER.

— Encycl. Iconogr. V. CROIX, CRUCIFIEMENT et CHRIST.

— Anecdotes. Lors de l'édit rendu en 1788 en faveur des protestants, l'évêque de Dol fut chargé par le clergé de Bretagne de porter la parole devant Louis XVI. Ce prince eut la patience d'écouter tranquillement les notions et les injures qui étaient adressées à son édit dicta contre le roi. Ce même jour, la députation, qui se trouvait chez lui de Dol, Thiervin, où l'on rapporte la scène scandaleuse dans l'assemblée du clergé, il était plus tard, et l'un des assistants lui demanda de qui il avait pris ce mot, lui parlant, et au roi que ce ton. « De mon *crucifix*, » répondit le fonctionnaire. « Ah ! » se murmurait-il, « ne m'étonne qu'un ; on dit que ce vous crucifix vous a répondu. »

— Ex.

Un mourir partant pour voyage
Ou l'autre accule, de présence au mourant,
Pour l'enterrer, au *crucifix d'argent*;
Il ne saluve et croit, pour ce, de ce
Pour emporter : « Ah ce pain le donne.
Répond le juif, prêter que dis donc. »
VITET.

— Ex.

Un sculpteur dans son lit, taisant par la mort,
Demande un homme spécialiste
Qui lui fabrique un bon *crucifix*
L'homme à sonaine vient, prêche le catholique,
Puis, les assurant un crucifix,
« Ouvre les yeux, dit-il, et regarde, mon fils!
Reconnaissez-vous Christ mieux?
Ce Dieu sont sur la croix pour vous propre forfait!
Il est là pour vous, et vous pardonne, et vous
Vraiment, je ne crois bien, car c'est moi qui l'ai fait. »
VITET.

— Ex.

Un archevêque à Dieu venait de rendre l'âme
La mort à peine avait coupé la trame,
Que tout son domestique à l'être le pillait.
Un nobiscus, en fait, avait pris de mon grand,
Par ce tel crucifix d'ivoire,
Et, trouvant en effet
D'une main d'enrichir de pierres d'un grand prix,
De la manière, il le dérobait.
De la saisie bouche il l'approcha,
Comme pour mieux le contempler
Et puis revintrien les pieds, dans sa manche il le glissa,
Mais, pour cette fois, ne saisit son damnable aveine.
Crucifixus etiam pro nobis.

CRUCIFIXION n. f. (kru-si-fi-kri-on — rad. CRUCIFIÉ). Action de crucifier : *Le Christ, Si l'on ajoute tout ce que je pense entre la condamnation et la* CRUCIFIXION *de Jésus-Christ qu'il était bien mal en mal heureux quand le Seigneur fut attaché à la croix.* (Le Clerc.)

— Tableau, image représentant le crucifiement : *A l'autel le vitre d'Agrippa derrière, qui nous y voit, en sa tête même tentative de sorte Marie en Capitole, où la* CRUCIFIXION *de saint Pierre pour mieux.* (V. Hugo.)

CRUCIFORME adj. (kru-si-for-me — du lat. *crux*, croix, croix, et de *forma*). Qui a la forme d'une croix.

— Anat. *Ligaments cruciformes*, Nom donné à deux ligaments croisés qui affermissent les articulations des phalanges, et à ceux qui unissent le même rôle dans l'articulation du genou.

— Méthém. *Hyperbole cruciforme*, Courbe du troisième ordre, dont les branches se croisent.

— s. m. pl. Bot. Classe de plantes qui, dans le système de Tournefort, comprenait tous ceux à fleurs en forme de croix, et qui correspond à peu près à la famille des crucifères.

CRUCIFORME adj. f. (kru-si-for-me — du lat. *crux*, croix, croix; *gigna*, je produis). Bot. Genre d'plantes de la famille des crucifères, dont les desmidiées, renfermant une seule espèce. A l'o l'apothé aussi CRUCIFORMIS.

CRUCIGER (Gaspard), théologien allemand. V. CRUCIFIXION.

CRUCIGNÉ adj. (kru-si-gné-ne — du lat. *crux*, croix; *gero*, je porte). Hist. nat. Qui porte une croix, qui est marqué d'une croix : *Vélites* CRUCIGNÉS *Crucigné cruciger. Acte* CRUCIGNÉ.

CRUCIFIXE s. f. (kru-si-fi-xe — du lat. *crux*, croix, croix, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Variété de cimrni de fer, mêlée, après la cause de la disposition que présentent ses cristaux. A On dit aussi CRUCITE.

— Encycl. Le *crucifixite* se trouve près de Dublin, en Irlande. C'est une substance *noire, de cristaux rayés, qui, vus de dessus, ont* mimée dans un sehiste argileux rougeâtre, en cristaux prismatiques sous des angles de 60 et de 120°. Elle contient près de 50 pour 100 de peroxyde de fer; le reste est de l'alumine et de la silice. Les minéralogistes pensent que la *crucitite* n'est autre chose qu'une pseudomorphose de la substance du cristal d'oligiste.

CRUCINIAUM, nom latin de CRUCIGNÉ.

CRUCIROSTRE adj. (kru-si-ro-stre — du lat. *crux*, croix, croix; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a les mandibules du bec disposées en croix : *Une par l'autre.*

— n. m. Syn. de BEC-CROISÉ.

CRUCISORA, nom latin de ROSSIER.

CRUCIFIXE s. f. (kru-si-fi-xe — du lat. *crux*, croix, croix). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des amarantacées, renfermant une seule espèce, qui croît à Cumana. A Syn. d'HÉMIN.

— Minér. V. CRUCITE.

CRUCIUS (Vincent-Ignace), médecin italien. V. CROCE.

CRUCHARRIE n. f. (kru-kan-ki — de *Cruchonnée*, n. pr.). Bot. Syn. de LÉNOCARPON.

CRUCY (Mathurin de), architecte français, né à Nantes en 1744, mort en 1811. Il étudia son art sous Blondel, remporta le grand prix d'architecture en 1771, et se rendit alors à Rome, où il s'attacha particulièrement à l'étude des monuments antiques. Rentré en France, il se fixa dans sa ville natale, s'efforça de restaurer l'architecture française, et devint membre correspondant de l'Institut. Nantes lui doit plusieurs beaux monuments, parmi lesquels nous citerons le théâtre, salle de spectacle.

CRUE, CRUDE adj. (kru, kru-de). Ancienne orthographe du mot CRU, CRUDE.

CRUB (le baron de), agronome suisse, né à Genève en 1763, mort en 1828. Il a consacré aux progrès de l'agriculture dans sa patrie, et y introduisit les nouvelles méthodes en usage et y créaa des écoles gratuites spéciales. On a de lui : *Dictionnaire de l'agriculture* (Paris, 1822, 11 vol. in-8°), ouvrage estimé.

CRUDELITÉ n. f. (kru-de-li-té — lat. *crudelitas*; de *crudelis*, cruel). Ancienne forme du mot CRUAUTÉ.

CRUDEN, petite ville d'Ecosse, comté d'Aberdeen, à 4 lieues de l'embouchure de la mer du Nord; 7,348 hab. Monuments druidiques. Ruines du château de Slains, où se tint en célèbre bataille entre Malcolm II, roi d'Ecosse, et les Danois qui voulaient faire leur pays. Lamb.

CRUDEN (Alexandre), écrivain anglais, né en 1704 à Aberdeen (Ecosse), mort en 1770. Ses ouvrages sont remarquables par leurs alterrent en raison. Précepteur, libraire, correcteur d'imprimerie à Londres, il donna des marques assez caractéristiques de dénonce pour qu'on le fît enfermer dans un asile aliénés dans une maison de santé. A chaque fois il s'évadait, mais, prétendant que plusieurs personnes et ses amis, revirait contre eux des livres où se démontrait son singulier ordre de logique et d'hallucination, et, pour prouver leur perversité de s'enfermer volontairement. Newgate et Bedlam, il en fit de ses chutes qu'ils lui avaient fait subir. Convaincu qu'il avait reçu de la part de ses ennemis les mêmes, il allait parfois prêchant et sermonnant, et, dans ses heures de marasme, il Londres toutes les inscriptions et dessins qui pouvaient offenser Dieu. Il avait, dit-il, deux fous, dont la vie en fut qu'un issu d'excentricités, avait une instruction réelle. Les éditions qui classaient pires et bizarres. Il avait vingt-trois volumes sont d'une remarquable concordance. Il a publié des *Concordances des saintes Ecritures* (1725) qui sont non moins curieuses que pour en en prendre connaissance en Angleterre, il signait son écrits : *Alexandre le Concordance.*

CRUDE ou **CRUDE** s. f. (kru-di). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, très-du malaisiens, comprenant quatre espèces, qui croissent à la Guyane.

CRUDITÉ s. f. (kru-di-té — lat. *cruditas*, de *crudus*, cru). Qualité de ce qui est cru, ce qu'on a pas subi de cuction : CRUDITÉ DE LA CHAIR. CRUDITÉ DE LA CHAIR. CRUDITÉ DE LA viande.

— Aliment cru et d'une digestion difficile : *Manger des* CRUDITÉS. *Les estomacs faibles se prouvent peu supporter des* CRUDITÉS. (A.Ad.) *Alors donc, dedouet j'oulé bail l'ouvre ne se bouvre de bon rôti, d'excellents ragoûts et de choses sentes* (Ch. Monselet.) — Fig. Les grossiers produits dans l'estomac par des aliments mal digérés : *Les* CRUDITÉS *engendrent des* CRUDITÉS, causent des CRUDITÉS. (A.ad.)

— Fig. Défaut, défaut, défaut causé par quoique chose d'inmoyeux :

Tu du. . . . . .
Tu ne crois vers, à leur lire,
Tu feut voir des crudités.
MALHERBE.

Ce sens a vieilli; on dit aujourd'hui NATURE. Ce caractère ne cède qu'à cet autre dégoûtement, sans mécaugement, et qu'on ne peut point tempérer, adoucir; de ce qui est brutal : *En Germanie, marchal de la France, ne pouvait jamais dans ses* CRUDITÉS *primitive.* (A. Maury.)

Et la grossièreté
En quoise crudité de sentiments bourgeoisie
Se mon changer les deux entretiens d'autrefois!
E. ROUX.

A Termes latent, parables gravelueuses trop vives : *Ne pas parler dans ses crudités* CRUDITÉS *des* CRUDITÉS *du.*

CRUDIVORE adj. (kru-di-vo-re — du lat. *crudus*, cru; *vorare*, je dévore). S'est dit des peuples qui se nourrissent d'aliments crus : *Les Sauvages sont* CRUDIVORES.

CRUE s. f. (kru-é). Bot. *Croît*, Croissance, accroissement, augmentation : *Un enfant qui*

n'est pas encore pris toute sa CRUE. Ce cheval a pris toute sa CRUE. Une rôle comme Paris est dans une CRUE perpétuelle. (Hamond-Ary.) Il se dit plus particulièrement en parlant d'un cours d'eau : *La crue de la Seine, de la Loire. La crue du Nil et son inondation périodique sont un bienfait.* (Bdff.)

Mortes, à travers Rhône, qui emoiler de rose
Que s'étende jusque à la lune ou longe des eaux.
— Pig. Développement, progrès : *Le monde napoléonien n'était pas encore fini; une limite vénérable avait pour le CRUE ou la décroissance des mœurs de nos ancêtres.* (Chateaub.)

— Anc. prat. Conjonction de deux ou plusieurs de la prise : *Il a eu en mariage pour la prise de CRUE.* (Bouchel.)

— Syn. Crue, croîtsonnage. V. CROISSANCE.

— Antonymes. Baisse, décrue, retrait (en parlant des eaux.)

— Homonymes. Cru; puis cru, crus, crut, crû (du verbe *croître*), et cru, crûs, crût (du verbe *croire*).

CRUEL, ELLE adj. (Kroël, é-lè — lat. *crudelis*. On dit en concert : Kréèl, éè-lè). Qui cause, qui inspire de la douleur, de la peine, qui cause, qui inspire de la douleur, de la peine, qui cause, qui inspire de la douleur, de la peine, qui cause, qui inspire, qualifie : *Ce cruel ennemi, qui, après avoir, pendant quelques jours, nous avait quitté, nous revint, nous fit une visite, et, qui depuis, ne nous quitta plus.* (Mme de Sévigné.) Il est plus cruel de nombreuses maladies, douleurs, souffrances, etc. : *Le plus cruel des maux.* (Bossuet.) *Le plus cruel des maux, c'est de ne pas mourir.* (Voltaire

rieure et supérieure de l'os iliaque au pubis; elle est dirigée de haut en bas et de dehors en dedans, formant une légère courbure à concavité supérieure. De cette disposition il résulte que le bande fibreuse laisse entre elle et l'os iliaque un vaste espace triangulaire qui établit la communication entre l'abdomen et le membre inférieur; cet espace est rempli par le muscle psoas iliaque, le nerf *crural*, le vaisseau *fémoral* et le muscle *crural*. L'arcade *crurale* se compose d'ailleurs du deux parties, une portion directe et une portion réflexe. La portion directe forme le pilier externe ou inférieur du canal inguinal. Elle se fixe par deux extrémités, l'une, nerveuse du grand obliquo et à l'aponévrose fémorale par son bord postérieur, l'autre *transversale* et au *fascia* fémoral, au centrolobe avec la portion réfléchie, l'aponévrose fémorale et l'aponévrose iliaque; par ce faisceau qui se trouve en dehors et en dedans, le muscle le petit oblique et du muscle transverse; par sa face inférieure, elle forme la gouttière du canal inguinal. La portion réfléchie est beaucoup plus petite, triangulaire, et dédoublée sous le nom de lacune de Gimbernat, son bord antérieur répond à l'arcade *crurale*, son bord postérieur à la crête du pubis, et son sommet, concave et tranchant, forme le pourtour inférieur du pertuis de Gimbernat.

2° *Canal crural*. C'est un canal fibreux qui s'insère en dessous par l'ouverture crurale. Celui-ci est un espace limité en avant par l'arcade fémorale, en arrière par le pubis recouvert de muscle pectiné et de la gaine fémorale d'aponévrose, en dedans par la bande du ligament inférieur, et en dehors par la veine *crurale* et la gaine des vaisseaux fémoraux. Les orifices en l'ouverture la plus évasée d'un entonnoir comme sous le nom de canal *crural*, dans lequel les vaisseaux prennent forment : la paroi externe, par la gaine des vaisseaux et la veine, la paroi postérieure, par l'aveloppe aponévrotique du muscle pectiné, et la paroi antérieure par une lame de *fascia* dont, comme nous le nom de *fascia crib-riforme* et que traversent un grand nombre de vaisseaux et de veines sanguines. C'est par l'anneau *crural* que, dans les pathologies, peut s'introduire une portion de l'intestin, et l'on est accident qui constitue la hernie crurale. Le canal *crural* comprend quatre dispositions anatomiques et les rapports de vaisseaux et de veines qui constituent la chirurgien qui est appelé à pratiquer l'opération, dans les cas de hernie irréductible étranglée.

3° *Aponévrose crurale*. L'aponévrose *crurale* ou fémorale est la membrane d'enveloppe qui forme les muscles fémoraux et les vaisseaux. Elle se forme gouttière d'un cylindre aponévrotique complet, plus en haut qu'en bas, étanchée dans ses mailleries. Elle s'étend en haut à l'arcade *crurale*, à la branche descendante du pubis, à la branche ascendante de l'ischium, à la crête du tête des lèvres, à l'épine iliaque postérieure, à la crête sacrée, et enfin, entre ces deux dernières orifices, à une arcade fibreuse qui lui est commune avec les muscles de la partie postérieure du tronc; elle se porte de la du bas vers le genou, où elle se continue avec l'aponévrose jambière. La face externe de l'aponévrose *crurale* est en rapport avec le peau de la cuisse, dont elle est séparée par le *fascia superficialis*, les veines et les nerfs superficiels; la face interne est en rapport avec le muscle le plus

Voici la liste des membres de l'Académie de la Crusca en 1689 :

Gino Capponi.
P. Morelli.
Alto Vaiucci.
F. Bonaini.
G. Cassilla.
Cesare Guasti.
G. Minucci.
Marco Tabarrini.
Giuseppe Bini.
Bernardo Bianchi.
Aurelio Gotti.
Ignazio Ant Tortelli.
Niccolò Tommaseo.
Rafaelo Lambruschini.
G. Rigutini.
Achille Mauri.
Del Lungo.
Cavarzzi.

CRUSCATIMME s. m. (kru-skan-ti-me — de l'Académie de la Crusca). Purisme, dans le littéraire ironique : *Il sent rugoyné de l'ancrusté me sent forte dose du cruscatimme* (J.-J. Rousseau).

CRUSÉE s. f. (kruzé). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, zèbre des spermacocées, qui comprend quelques espèces qui croissent au Mexique, à Sya, de mirmacdre et de succoma.

CRUSELLES, bourg de France (Haute-Savoyi, ch.-l. canl., arrond. et à 15 kilom. S. de Saint-Julien, à 20 kilom. N. d'Annecy; pop. agglo. 484 hab. — pop. tot. 1,148 hab. Rimes d'où on chassa fort au sommet d'un rocher.

CRUSENSTOLPH (Magnus-Jacques), écrivain suédois, né à Jonkoeping en 1736, mort en 1803. Après avoir servi quelque temps dans l'administration, il se livra tout entier à la littérature et à la politique. Il fut un des membres les plus hardis de l'opposition. Traduit devant le Riksdag comme coupable de crime de lèse-majesté, il fut condamné à trois ans de détention dans la forteresse de Warholm. On a de lui de nombreuses publications littéraires, politiques ou administratives, et un nécrologe intitulé : *Vers politique; Tableau de l'histoire contemporaine; Aforoms; les Prétendus; le Portefeuille; Tableau historique des premières années du règne de Gustave IV (Adolphe); le Nègre; Charles XIV, XII.* Crusenstolpe se distingue, en style vif, piquant, imagé, mais les documents historiques qu'il y produisit ne méritent le plaisir de temps comme crusée. Nous citerons parmi les ouvrages qu'il publia dans la Nord et qui eut été traduits en allemand : *Diplodorm* (1843); *Ciel Zahn* est Sonnaberg (1844-1848, 3 vol.); *Ernst Ochs* (1847-1849), etc.

CRUSGRÉE s. m. (kru-si-ée). Forme nécessaire du mot crusée : *L'ont des cruslimes.*

CRUSHTYNE s. m. (kru-si-tine — gr. *kroustagos* et *kroos*, *je frappe*, et *tonos* point). Astrol. gr. Air de dans qu'on appelait mais TETRONOCHOS.

CRUSIE (Marbin), philologue et historien allemand, né près de Hanovre en 1583, mort à Tubingen en 1607. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages publiés sous l'influence de son pays et pour l'histoire grecque et la littérature latine. Il fut le premier que mangea *la grec vulgaire* en Allemagne. Outre ses commentaires sur Homère, Démosthène, Hésiode, etc., on a de lui : *Grammaticæ graecæ* (Bâle, 1563, in-8°), longtemps en usage dans les écoles d'Allemagne; *Turcograecia* (Bâle, 1584, in-fol.), recueil de petits ouvrages et de lettres sur la Grèce et surtout renseignant sur l'état de la Grèce au XIVe, au XVe et au XVIe siècle; *Acroaticæ* (Tubingen, 1584, in-fol.), pressant pour les antiquités et l'histoire de la Bavière; *Germania Graecia Latin* (1585, in-fol.), où se trouvent intéressants détails sur l'état de la religion en Grèce.

CRUSIUS (Martin), littérateur allemand, né à Bissing en 1527, mort en 1607. Il fut successivement chapelain de l'ambassade danoise en Pologne, ministre à Brunswick dans la Hesse-Cassel, professeur de théologie à Tubingen (1575), et enfin fut nommé surintendant général, titre qui équivaut à celui d'archevêque protestant. Ses principaux ouvrages sont : *Commentatio de neuriate Augustana veterum christianorum* (1781); *Augustae pro pleuum* (1734, in-4°), mal fait, et en les actes de la Diète Morning; *Analecta de antiquissimis Germanorum ensemplum dicta monumentum Christi appunguisiva et defensiva rulisa*, etc.

CRUSIUS (Christian), littérateur allemand, né à Wolkerb en 1715, mort en 1757. Il donna d'abord des leçons particulières, puis alla occuper à l'université de Saxe l'éducation du chanoine d'Alogerse et d'histoire (1748), puis quitta en 1751 pour remplir les mêmes fonctions à Wittenberg. Ses principaux ouvrages sont : *Prolusiones critica, in quibus ratione grant et latinis antiquis emendatur et declinatur* (1752, in-8°); *Antiquitatum Germanicarum specimen* (1751-1756, in-4°); *Opuscula* (1757, in-8°), etc.

CRUSIUS (Christian-Auguste), théologien et philosophe allemand de l'école mystique, adversaire de la philosophie de Leibnitz et de Wolf, né à Leuna, près de Merseburg, en 1712, mort à Leipzig le 18 février 1775. Bénéficier, son maître de prédication, lui avait enseigné les principaux mystiques de l'ancienne école théologique, indépendamment de certaines notions de philosophie que Crusius considérait comme une simple méthode. Leibnitz lui paraissait avoir imaginé en Allemagne une autre Sorbonne. Le principal disciple de Leibnitz, Wolf, ne manqueraient pas de son maître et en voulant faire des doctrines philosophiques une science exacte, évidente, crusius, se procédant que par des arguments matérialistes, ne pouvait certes pas en rester là. Crusius montrait les défauts de Wolf, sans être le maître à distinguer ses propres. Il ne cherche en autre pas conforme à ses tendances mystiques. Mieux savant que pénétrant de philosophie et de théologie à Leipzig, il essaya, sans savoir en rien, de remplacer le mathématique philosophique de Wolf par un autre de l'opinion de Bogen. On aperçoit de suite que cette manière était un dessous de ses forces : il lui opposa le principe de la raison suffisante. Il manquait aussi de fumisté et d'autorité, il n'avait pas de disciples nombreux, il ne sut pas se faire aux méthodes. Ni plus, ni moins, il ne l'avait de Wolf, il ne fut pas l'unique source de la philosophie, c'est l'embrouillement, et la raison pure est son organe [illegible] Leibnitz, la vérité ne sait dans elle ne comprise de la réalité que constate la [illegible] Il divise toute la science en trois parties : la logique, la métaphysique et la philosophie morale. Il ne cherche pas le juste principe de contradiction, considérant, [illegible] comme [illegible] tout utile de suivre en matière de discussion [illegible] Il fait opposer le principe de la raison [illegible] de principe de contradiction ainsi qu'à celui, dans le de plus deux autres, l'impossibilité et l'incompatibilité. Ces grandes idées [illegible] Crusius [illegible] au sein du Rhin, où l'incompréhensible est souvent [illegible] [illegible] Il [illegible] Quant à la certitude, elle naît, dit Crusius, de l'impossibilité de ne pas la croire. Ce fondement n'est pas bien solide. L'auteur [illegible] [illegible] Il [illegible] la logique dérive pour lui de la psychologie, ce qui est [illegible] [illegible] [illegible]

CRUSTACÉ, ÉE adj. (kru-sta-se — du lat. *crusta*, croûte). Zool. Qui est couvert d'un test, d'une enveloppe dure : *Animaux crustacés. Les œufs des insectes sont de deux genres : les uns sont membraneux comme ceux des tortues et des reptiles, les autres sont* CRUSTACÉS *comme ceux des oiseaux.* (Bonnet.)

— Paléont. Se dit de quelques mollusques de la peau caractéristique des ammonites : *Les* CRUSTACÉS *Dumortier.*

— Bot. Se dit, par opposition à foliacé, des lichens qui adhèrent fortement par toute leur surface inférieure aux corps quelconques, à lit distinct de l'enveloppe des graines, lorsqu'elle est dure : *Les lichens sont le plus souvent* CRUSTACÉS.

— s. m. pl. Zool. Classe d'animaux articulés, munis de cinq à sept paires de pattes, et dont le corps est recouvert d'une enveloppe calcaire : *Les* CRUSTACÉS *vivent en grande partie des eaux.* (Milne Edwards.)

— Encycl. Zool. La classe des *crustacés* comprend tous les animaux à pattes articulées qui ne vivent ni sur le sec ni dans l'air. Les crabes et les écrevisses appartiennent à ce groupe ; mais on y rattache un grand nombre d'animaux dont la structure est moins compliquée et dont la forme extérieure est très-différente, car, à beaucoup que l'on descend dans la série naturelle de ces êtres, on voit le plan général d'articulation se modifier successivement et se simplifier de plus en plus. Ces derniers *crustacés* sont moins le plus connus, ils ne peuvent vivre que fixés en parasites sur d'autres animaux, et qu'on les désigne parfois les vers intestinaux.

Le corps des *crustacés* se compose d'une série d'anneaux plus ou moins distincts. Tout-à-fait le plupart de ces segments sont simplement articulés entre eux et jouissent d'une mobilité assez grande ; tantôt ils sont presque tous mobiles, tantôt, et ce est le dernier cas, par des mêmes soudés à leur point de jonction, tantôt ils sont tous soudés sans aucune ligne intime, et c'est par analogie seulement de ce mot soudé à soudure le tronçon résultant de leur union comme composé de plusieurs anneaux. Il est rendu de différences très-grandes dans la forme générale de ces animaux, et si l'on compare entre eux des crustacés de trois, quatre, cinq, sept paires ou premier abord à les croire conformes à des types extrêmement différentes. Mais une étude plus approfondie de leur structure fait voir que les différences de leur squelette tégumentaire est moindre. Il nous le prouve, et que les différences, tout presque extérieures à ce que la plupart des anneaux jouissent d'un distinct et distinct chez les cloportes, sont moindre entre eux chez les crabes, et à ce que certaines parties analogues se prennent pas chez eux deux autant les mêmes proportions. Ainsi, chez l'écrevisse et chez le taisire, on trouve une tête distincte, suivie d'un thorax composé de sept anneaux soudés entre eux, et portant chacun une paire de pattes ; la partie postérieure du corps, on trouve un abdomen formé également de sept segments dont les premiers diminuent rapidement, mais dont la forme est à peu près la même que dans le thorax. Chez un crabe, au contraire, la tête n'est pas distincte du thorax, et se trouve cette partie moyenne du corps, qu'on ne voit jamais recouvert par un grand bouclier solide nommé carapace ; de plus, l'abdomen échappe à l'œil, tant il est petit, plus ou moins du thorax et n'offre que peu de volume. Cependant il est facile de démontrer que chez le crabe, comme chez la écrevisse, il existe un anneau de la tête sept anneaux thoraciques bien reconnaissables, et que l'arrêtage n'est pas un organe nouveau crée pour les premiers, mais seulement la partie dorsale de l'un des anneaux de la tête, qui a pris un développement extrême et a recouvert sur tous les anneaux vraiments. Cette étude comparative des modifications différentes des crustacés offre un grand intérêt pour l'anatomie philosophique, dont nous dirons bientôt les plus importantes à tirait aux modifications qu'a manqué subi chez les crustacés différents organes, afin de montrer à des usages variés, et de créer avec des matériaux analogues des usages dissemblables. Le squelette tégumentaire des *crustacés* offre, en général, une consistance très-considérable ; presque toujours il est de veine pierreuse, et renferme en effet une proportion considérable de carbonate de chaux. On peut concevoir aisément avec quelque solide comme tout une espèce d'épiderme ; car sa-dessous on trouve un tissu mou, qui ressemble au derme des animaux supérieurs, et il certaines époques elle se détache et tombe. On comprend facilement la nécessité de ces mues chez des animaux dont tout le corps est renfermé dans une pièce solide qui, en général, croître comme les parties intérieures, oppose à leur développement un obstacle insurmontable. Aussi les *crustacés* changeraient de carapace peut-être tout le temps que dure leur croissance, et il paraîtrait que la plupart de ces animaux grandissent peudant toute leur vie.

La manière dont ils se dépouillent de leur vêtement enveloppe est très-singulière. En général, ils parviennent à en sortir sans y occasionner la moindre déformation, et, lorsqu'ils la quittent, toute la surface de leur corps est déjà revêtue de la nouvelle gaîne mais celle-ci est encore molle et n'acquiert la solidité qu'elle doit avoir qu'au bout de quelques jours.

La tête des *crustacés* paraît résulter de l'union intime de plusieurs anneaux confondus en un seul tronçon. Tantôt elle est mobile et distincte du thorax, tantôt elle est réunie aux anneaux de notre partie du corps. Elle porte des yeux, deux paires d'antennes et la bouche, et est le siége des centres nerveux des nombreux. Quelquefois ce sont de véritables yeux à facettes, et ils sont simples ou rempliesmis en même temps les fonctions de tentacules, et alors, on y distingue deux ou trois membres sont extérieurement appropriés à la préhension. Ordinairement, les deux premiers qu'il mesure qu'on s'élève dans la série des *crustacés* le nombre des appendices bouccaux augmente de plus en plus, et leur forme devient proportionnellement. Ces derniers organes sont fixés aux anneaux thoraciques, et leur nombre est ordinairement de cinq ou sept paires, et leur forme varie selon que l'animal vit en nageant, ou en rampant, ou en marchant. Ils sont, en général, plus ou moins longs et plus ou moins membraneux ; dans le crabe, ils sont plusieurs ailangés, et, lorsqu'ils doivent servir à l'animal pour saisir les corps dont il veut s'emparer, ils se terminent par une pince bien développée. Enfin, à la suite des pattes proprement dites, on trouve quelquefois quelques petites pattes d'appendices qui sont dites à l'abdomen et qui ne comme leur nom l'indique, sont à la natation et servent à porter les œufs.

Le squelette du *crustacés* consiste d'une double série de ganglions situés sur la face ventrale du corps, le long du sternum. Cet ensemble, en général, leur nombre correspond à celui des segments distincts dont le corps se compose, et, ordinairement, il y a deux ganglions situés dans la tête, au-dessous de l'œsophage, et, dans le thorax, un de chaque paire de pattes ; mais la disposition des ganglions du thorax et de ceux de l'abdomen varie beaucoup et offre également espèces entre eux, et forment avec leurs centres de nombreuses branches qui, étendue d'un bout à l'autre du corps, tantôt de sens plus ou moins considérable, tantôt à quelquefois ils sont réunis en une seule masse située vers le milieu du thorax. Il est remarquable que ce système de centres nerveux devient de plus en plus complète à mesure qu'on descend dans la série des êtres et atteint son maximum de perfection chez les crustacés inférieurs, et, ce qui prouve que les ganglions du thorax se transformés à peu près de même que chez les insectes, ils forment, dans les crustacés inférieurs, un ganglion, et, chez les *crustacés* les plus perfectionnés, des ganglions qui, chez les pédoncules mobiles, disposition qui ne se voit dans aucune des autres divisions de l'embranchement des articulés. Le système du grand nombre de *crustacés*, il existe sous un ganglion du cerveau, et, dans les uns, il est détaché extérieur et qui se compose d'une paire de nombreuses branches ; dans d'autres, la présence de lamelle se trouve une espèce de lamelle transversale qui, dans le cerveau, le terminaison d'un nerf particulier, on ne sait ce que doit le nommer, ou bien, dans d'autres.

La plupart des *crustacés* vivent de substances animales, mais leur régime présente des grandes variations. Les uns se nourrissent de ces substances liquides ; les autres se repaissent de substances solides, et l'on remarque des différences correspondantes dans la conformation de leurs organes de la bouche. Quelques *crustacés* broyeurs, il existe en devant de la bouche une pièce qui ressemble à une lèvre, et, chez les uns, les mandibules, d'une levée inférieure, d'une dent pourvue de dentelures transversales, et, en général, d'une ou de trois paires de mâchoires auxiliaires, en petites mâchoires, qui servent principalement à la préhension des aliments. Chez les *crustacés* suceurs, au contraire, la bouche se prolonge en forme de bec de trompe semblable à ce qui existe dans les insectes de cette nature et analogue. Dans l'intérieur de ce tube se trouve un ou deux stylets qui, par leur mouvement, l'office de petites lancettes, et de chaque côté de ces deux stylets, on trouve ordinairement des mâchoires auxiliaires des *crustacés* broyeurs, mais qui sont conformes de manière à faire fonctions de mandibules, et, chez quelques-uns, en général, d'une ou de trois paires de mâchoires auxiliaires, en petites mâchoires, qui servent principalement à la préhension des aliments. Chez les *crustacés* suceurs, au contraire, le tube se prolonge en forme de bec de trompe semblable à ce qui existe dans les insectes de cette nature et analogue. Dans l'intérieur de ce tube se trouvent deux stylets qui, par leur mouvement, l'office de petites lancettes, et de chaque côté de ces deux stylets, on trouve ordinairement des mâchoires auxiliaires des *crustacés* broyeurs, mais qui sont conformes de manière à faire fonction de mandibules, d'une levée inférieure, d'une dent pourvue de dentelures transversales, et

par un autre boulier presque triangulaire, porte en dessous cinq paires de pattes ramifiées, dont la première est garnie de branchies et se termine par une longue queue styliforme.

CRUSTACÉES, ÉENNE adj. (kru-sta-sé-ién, s-e-ne — rad. *crustacé*). Zool. Qui concerne les crustacés.

— Encyc. Qui a le corps écailleux.

CRUSTACÉOLOGIE s. f. (kru-sta-sé-ô-lo-ji — de *crustacé*, et de gr. *logos*, traité). Histoire des crustacés.

CRUSTACÉOLOGUE s. m. (kru-sta-sé-ô-lo-ghe — rad. *crustacéologie*). Celui qui a écrit de l'étude des crustacés.

CRUSTACÉS s. m. pl. (kru-sta-sé-ié — rad. *crustacé*). Zool. Crustacé fossile.

CRUSTAINE s. m. (kru-ste-ne — du lat. *crustarius*, de *crusta*, croûte). Antiq. rom. Pâtissier qui modelait des croûtes.

CRUSTE s. m. (kru-ste — du lat. *crustum*, même sens). Antiq. rom. Croûte, sorte de pâtisserie.

— s. f. Figure en relief qu'un appliquait sur le vaisseau. A l'ex ness, il vient de croûte.

CRUSTIFIÉ adj. (kru-ste-fi-é — du lat. *crusta*, croûte). Hist. nat. Qui est entouré d'un test, d'une croûte.

CRUSTODÉMIE adj. (kru-ste-dé-me — du lat. *crusta*, croûte, et du gr. *demos*, peuple). Zool. Qui a le pous dure, crénelée.

— s. m. pl. Tribu de poissons brachiobranches, dont le corps est enveloppé par un test.

CRUTOLLE s. f. (kru-to-le). Bot. Syn. de SCHLAN, genre d'acanthacées.

CRUTULAIRE s. m. (kru-tu-lè-re — du lat. *crutularius*, de *crutulum*, croûte). Antiq. rom. Fabricant ou marchand de croûtes.

CRUTULE s. m. (kru-tu-le — du lat. *crutulum*, diminu. de *crustum*, croûte). Antiq. rom. Sorte de petit croûton.

CRUTULIFORME adj. (kru-tu-li-for-me — du lat. *crutula*, petit croûton, et de *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un croûton.

CRUVEILHIER ou **CRUVEHIHIER**, ville de l'Italie ancienne, chez les Sabins, et N.-E. de Rome et près de l'Allia. Les Romains y en emportèrent aussi le trône de Romulus, qui remportèrent sur Rome, et qui, plus tard, remportèrent aux Sabines.

CRUVE s. f. (kru-ve). Forme ancienne du mot croûte.

CRUVE s. m. (kruvi). Anc. mus. Sorte de viole en forme de cuvre long, qui était en usage dans la Bretagne et dans le pays de Galles, et qu'on jouait comme notre violon. (Ou écrit aussi *cruvet*.)

CRUVIN s. m. (kru-vin). Bijoux. Nom donné au tulle dans les Ardennes.

CRUVEILHIER (Jean), médecin et anatomiste français, né à Limoges en 1791. Il vint de bonne heure à Paris pour y étudier la médecine. Il y était pendant les Cent-Jours, et il a raconté le mouvement et le bruit des Dragonnes, portant des secours aux blessés sous les murs de Paris, le 30 mars 1814. Lorsqu'il eut gagné le grade de docteur (1816), M. Cruveilhier entra à Limoges, où il prépara la médecine. Toutefois il revint bientôt à Paris, après avoir passé par Montpellier. C'était en 1820. M. de Fragnusson, grand maître de l'Université, venait de créer la chaire de l'histoire de médecine de Paris. Il fallait un homme spécialiste à cette partie, et on fixait tout de suite notre choix en la trouva, par le Fragnusson, qui, ayant vu de son élève, qui unissait en province les mêmes aptitudes nombreuses que plusieurs d'une troisième orthodoxie. Dans toute les autres de l'école Ecrivit Jeanne M. Cruveilhier eut la chaire d'anatomie.

Devenu, sans concours et sans notoriété, le successeur de Richat et de Bichat, le nouveau professeur sentit vivement le poids d'un tel héritage. Il eut à trois reprises de l'en couper, et sur du moins l'ambition rétrospective de donner une science à une fois et Ecrasante. Il prit non parti en brave et en homme d'esprit. Il affiche crânement son bonnet et son désir d'approuver, il organisa en système nouveau, il le plongea en sur Europe dans des travaux réitérés, il sut rechercher pour son entreprise toute ce que les premiers hommes pouvaient avoir d'incomplet et de trop ni-nominaire, il parvint à combiner ses aptitudes de tous par une grâce, une obligeance, une modestie, une bonhomie, en comprend ce que pouvait produire un semblable système. Partit d'une science, il sut suffisamment pour arriver successivement non les deux ordres de enseignement, obtint de grandes analyses, enfin, M. Cruveilhier dut l'interdire des vues larges et générales, pour lesquelles d'ailleurs son esprit n'était point être pas fait. Il fut un expérimentateur, il en devint jamais un grand professeur. Au bout de dix ans, il savait son anatomie sur le bout du doigt, il avait exécuté des matériaux considérables, et il publiait un traité coupe avec simplicité, écrit avec élégance, parfait modèle du genre académique, devenu le livre classique, le rudiment de tout le corps médical.

Après avoir étudié l'anatomie physiologique, il se tourna vers l'anatomie pathologique. Il fit pour cette nouvelle branche ce qu'il avait fait pour la première, pour la plus ancienne, il en rassembla de très-belles planches. Il savait lui valoir d'être appelé, en 1835, à occuper la chaire d'anatomie pathologique créée par Dupuytren, et, bientôt après, M. Cruveilhier, sans bruit, sans éclat, entrait à l'Académie de médecine (1836). Comme il pouvait offrir à ses malades, avec une ordonnance de médecin, les consolations de la religion, il eut bientôt une clientèle nombreuse et choisie. Il eut des flatteries et des dédains de ce temps. Il a été successivement médecin de la Bienfaisance, de la Salpêtrière, de la Charité, et il est président perpétuel du Bureau de bienfaisance.

En somme, M. Cruveilhier a été un homme heureux. Toujours dans les idées modérées, appuyé sur l'autorité doctrinale, académique et politique, il n'a eu ni les lettres, ni les sciences, ni les arts contre lui. Il a rencontré d'habiles amis au-dessus des grandes ailes. Un fils de peut tout obtenir : le mal vers des bâtiments sont cerrgés aux amphithéâtres d'anatomie, quand personne ne se présente pour payer les frais funéraires. Lorsque il est vu, quand il a été vu, il a vu ce que rien qu'on médecin ne saurait méconnaître. Ses bons, M. Cruveilhier les prépare, les conférera formée pour enlevar les morts au cimetière, au amphithéâtre, et même dans les funérailles !

Outre de nombreux mémoires insérés dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*, on a de M. Cruveilhier : *Essai sur l'anatomie pathologique*, in thèse de doctorat (1816); *Traité de anatomie pathologique* (1827); *Anatomie pathologique du corps humain, Descriptions, avec figures lithographiées et coloriées, des maladies les plus communes du corps humain* (Paris, 1829-1842, 2 vol. grand in-fol. avec 233 planches); *Cours d'anatomie descriptive* (1834-1836, 4 vol. in-8°); *Mémoire sur la nature et la mortalité de médecine* (1837); *Anatomie de gypsum de l'anatomie naturelle* (1845, in-fol.); *Traité de anatomie pathologique générale* (1849-1852, 5 vol. in-8°). — Son fils, le docteur Jean-Louis, a publié *Angiologie et lymphatique des hépitaux* en 1866. Il est connu par le publication d'une nouvelle édition du *Traité d'anatomie descriptive* de son père, et par un ouvrage d'angiologie.

CRUVELLI (Jeanne-Sophie-Charlotte), baronne Vesmar, cantatrice, née à Bielefeld, en Westphalie, le 19 mai 1826, morte à Paris, une de ces naturées privilégiées qui apparaissent de temps en temps comme les interprètes du génie musical. Son père était musicien, sa mère exerçait une belle et intelligente profession qui lui avait expression. En 1837, Sophie Cruvelli débuta à Vienne dans le rôle de Zerlina et dans l'*Don Pasquali*. Ceux qui ont entendu cette jeune fille, alors âgée de 11 ans, se disent à la main, chanter cette cavatine d'*Attila*, la plus magnifique expression de la douleur et la grâce, savent ce que deviennent cette longueur [illegible] dans la voix [illegible] de Cruvelli. Notez-en pas de l'effet qu'on éprouvait ? Mlle Cruvelli se produisit en 1840 à Londres, puis en 1841 à Paris sur l'Odéon, dans l'opéra-comique. Elle eut le tort de prendre un rôle qui lui était complètement étranger de la comtesse Almaviva. Après cette convalescence, Mlle Cruvelli retourna en Italie, où la splendeur sans parelle de son organe lui a vite fait obtenir des rôles de premiers dans certains sans nombre. Enfin, en 1851, il y a dix ans, elle fut sur l'Odéon Théâtre-Italien, pour les débuts de Mlle Cruvelli, l'Arsace, qui, en effet, ne pouvait rien mieux assurément sous la tête d'*Il prosetto*, qu'il y a les bonnes et les mauvaises. Debut sans réclame, sans fracas. La voix était merveilleusement belle, et les premières critiques ne voyaient à l'orchestre. Un homme d'esprit, qui, dévoué à Mme Sontag, pour le rôle d'Elvino, chante son air de Pierre, jeune fille parfait, [illegible] histoire, les lèvres serrées, le regard perdu dans l'espace, les yeux fermés. Mme Sontag, les sourcilles très crossés sur un regard palpitant, Mlle Cruvelli attaque d'une voix ému la cavatine *Ernani involami* qui commence à un chanter depuis elle. Après l'air de *Tutto* du même rôle, Mlle Cruvelli s'enlève, Jeanne parut dette avec [illegible] Salle sans Italiens. Le rôle d'Elvino fut le second acte, le supplément à Charles-Quint, à cause des difficultés et comme [illegible] Mlle Cruvelli, à l'interpellation à Roy Lucrèce ; Pierre, la Lucrèce, Mlle Cruvelli apparaît. Le tendemain, tout Paris s'intéressait à la Cruvelli. Le Théâtre-Italien fut longtemps privé d'une cantatrice charmante, mais de renommée à la phénix tant [illegible]

Mlle Cruvelli avait dès la saison de 1851 par les représentations d'*Ernani*, et le triomphe qu'elle était complet. Engagée pour la saison de 1852-1853, elle venait d'engager un coup décisif en abordant un des grands rôles de repertoire courant, et chanter *Norma* pour sa première. La salle était comble. Après l'ouverture, Norma entre en scène ! Quelque Sa grace la Velleda de Méhérdon décorative de son piédestal ! La lutte fut vive contre la tradition et les formes consacrées dans l'opinion du public. Mlle Cruvelli avait chanté le *Casta diva* d'une manière tout à fait opposée à l'interprétation de ses illustres devancières. Aussi y eut-il, après la première acte, de longues et violentes discussions au foyer. L'opposition parvenait devant l'emporter. Mais Mlle Cruvelli fut si belle d'amour dès-lors au second acte, elle se montre dans le finale du troisième acte tragique de supériorité, si surtout, dans sa explication à Orovese, si [illegible] et de rage, dans le duo avec Pollione, si vaincu dans [illegible] le large finale, que le public fut vaincu et [illegible] [illegible] Mlle Cruvelli, qui plus, qu'elle [illegible] [illegible] [illegible]

gées et des comédies; mais il est le bon sens de rigie ensuite contre ce goût nouveau, contraire au véritable génie napoléonien, et de chercher des sujets de scènes comiques dans les ridicules et les défauts de sa propre nation. Il renouvelle le vieil intermède, et en agrandit le cadre. Les fashionables de Madrid lui fournirent en grande partie de piquantes esquisses comme aussi le nom de majorque. Sigmorelli a dit en parlant de Ramon de la Cruz : « Cet auteur a heureusement copié au vif le bon peuple de Lavapies et de Maravillas, les maîtres, les forgeurs libéraux, les voisines et autres personnages. » Le Français mit Ramon de la Cruz en vogue parmi nous en le reproduisant en partie dans l'opéra comique. Un trait extrêmement remarquable, que l'Espagne a perdu par depuis quelques années, Augustin Duran, classe sous les productions de l'auteur mentionné : « Il y a, dit-il, aujourd'hui si peu de poètes qui se rendent au moins de la popularité. Il y a celles qui mettent en relief des caractères généraux de la nation, ou se distinguent de le comédie proprement dite que par la simplicité de l'action, et qui sont comme un crayon rapide de la comédie elle-même, ce crayon sent beaucoup le maître travailleur du tableau. Il y a enfin un certain nombre de ces poètes dans lesquelles l'imagination n'est donné carrière, et, appelant le magie mieux à son secours, jette la comédie sous un mode de pure fantaisie, où elle se meut encore avec un certain naturel, qui est presque le ra. »

M. Antoine de Lavayen, directeur du Musée de Montpesnier, auquel on doit d'excellentes éditions de l'Espagne, a traduit un grand nombre des ouvrages de Ramon de La Cruz, en les faisant précéder d'une longue et intéressante. On y trouve des détails intéressants sur la vie de cet auteur fertile.

On a mis Ramon de La Cruz en parallèle avec Molière; il serait plus juste de le comparer à Collé pour quelques boutades ingénieuses, et à Vadé pour le langage trivial qui y a été quelquefois ravivé avec bonheur. Son originalité consiste à avoir fait preuve d'un esprit observateur, observant, quoique la plupart de ses compositions étaient vides d'intrigues. Nous regrettons que M. de Salome de Lutour n'ait pas traduit la parodie intitulée : *Manolo, tragédie pour rire ou comédie pour pleurer*. Il est vrai que cette pièce a trait à une vieu barbarique pour en rendre le caractère, parodie cet fort goûtée des Espagnols.

CRUZ (San-Juan de La), théologien. CROIX (Saint-Jean de La).

CRUZ (SANTA) ou SAINTE-CROIX, ville forte de l'île de Tenerife, chef-lieu de la province espagnole des Canaries, port sur la côte de l'Ile, à l'entrée de la petite baie du nom, par 28° 29' de lat. N. et 18° 23' de long. O., 14,148 hab. Bâtiments de douane, arsenal, cours d'appel, siège des administrations principales de la province, consulats divers. Beaux. Important commerce de vins exportés et autres produits de l'île.

Santa-Cruz est agréablement située au pied d'une montagne, sous un climat très-chaud. Ses rues sont larges, droites, assez bien pavées, munies de trottoirs et bordées de maisons généralement bien bâties. Elle possède des églises et quelques fontaines remarquables; une belle place publique, avec un monument en marbre de Carrare; quelques promenades agréables et bien plantées. La ville offre un beau coup-d'œil remarquable lorsque le port des vaisseaux qui vont mouiller en dehors de la ville, y est défendu par un vieux château fort. C'est des murs de cette forteresse que partit le coup qui emporta le bras de Nelson, lorsque cet amiral essaya de s'emparer de la place, le 25 juillet de Tenerife et qu'où a Kilton, de cette ville, 8 Villes de Tenerife, 1 Ile de la Grande orientale de l'île Fiores, l'une des Açores, 17 Kilom. N.-O. de Lagens; 1,370 hab. 8 Villes de Portugal, sur la côte N. de l'Océan, Guinée des Açores, à Bourg du Brésil, province de Bahia, à 16 kilom. N. de Porto-Seguro, à l'embouchure de la rivière de son nom, 3,800 hab. Agréablement située, elle a son lui vient d'une grande croix de bois érigée le 1er mai 1500 par Alvarez Cabral. Elle y est bâtie sur un ancien fort possession du Brésil au nom d'Emmanuel, roi de Portugal, le Dominion impérial du Brésil, avec un palais, à 8 kilom. O. de Rio-Janeiro, autrefois propriété des jésuites. 1 Ville de l'Océanie, dans l'île Lou, douce de Manille, 6,700 hab. Manufacture de sabot; commerce de bois de cèdre, de nacre, de bigames et autres produits agricoles.

CRUZ (SAINTE-) ou CROIX, ILE A BRIM CARLOTTE, archipel de la Polynesie, dans le grand Océan équatorial, entre 8° 20' et 18° 10' de lat. S., et 140° et 150° 20' de long. E. Les principales îles de ce groupe sont, Sporto, ou Santa-Cruz, la Grande, Swalow, Duff, Vanikoro, près de laquelle est lieu le naufrage de la Pérouse. Cet archipel fut découvert en 1595 par Mendana, qui donna à la principale île le nom de Santa-Cruz, parce qu'on a étendu ensuite à tout le groupe. Le capitaine anglais Carteret le visita en 1767 et le nomma Isle de la Reine-Charlotte.

CRUZADE s. f. (kru-za-de — portug. *cruzada; de cruz*, croix). Petite monnaie d'or de Portugal qui, frappée à l'occasion d'une croisade, portait une croix sur la face, et valait de 8 fr. 95 à 3 fr. 10, les dernières (1818) valaient 2 fr. 992 : *Les cruzades d'or furent frappées en temps des croisades, vers* 1517. « Monnaie d'argent du même pays supprimée en 1854, et qui valait 5 fr. 80.

Mon, mais je suis quoi tout, taillé et sérieuse, Elle m'a bien noirci des trois cents cruzades.

Scarron.

2 Monnoie d'argent de Brésil évaluée à 5 fr. 80, mais qui vaut en réalité 5 fr. 14.

CRUZ-DU-LA-SIERRA (SANTA-), ville de l'Amérique du Sud, dans la république de la Bolivie, chef-lieu du département de son nom, par 17° 48' de lat. S., de l'Espagne, et une pleine immense, près du Rio-Grande; 9,000 hab. Siège d'un évêché. Le département de Santa-Cruz-de-la-Sierra, le plus vaste de la Bolivie, entre ceux du Beni au N., de Cochabamba et de Chuquisaca à l'O., et de Tarija au S. E. 1,000 à 1,200 mètres les territoires des Moxos et des Chiquitos; 60,000 hab. Sol légèrement montueux; climat chaud et humide. Année de pluie. Mais mais cannes à sucre; bois de construction; palmiers et cèdres. Mines, qui avant cette guerre les mines; cire et miel en grande quantité.

Cruzeiro (CROISE) V. CROISE DE LA CROIX DU SUD.

CRYB (Jacques-Pierre de), militaire français, né en 1752, mort en 1824. Il fut engagé par sa famille aux Bourbons pendant leur exil. Entré au service de la gendarmerie du roi en 1777, il était officier aux gardes en 1782, lorsqu'il devint gouverneur des pages de la petite écurie. Il fut en cette qualité pendant le temps rapporté ici une anecdote qui témoigne de son trait spirituel. Le duc de Fronsac avait fait des jalous. Le jour où il partait à Versailles pour le souvenir Ultra, il le mit dans le bon avait déjà figure dans nombre de bals et galeries de la cour avec exquisement lui dit : « Permettez-moi, monsieur, de vous faire trois questions bien simples, vous répondez par oui ou non. Vous avez été en faveur que vous venez d'obtenir. Expliquez-moi comment vous avez fait pour y parvenir. *Jarbleu, ebeb.* — *Parbeb*, répondit monsieur de Cryb, c'est ce que vous ne savez pas. *Jarbleu, ebeb*, c'est ce que vous savez si bien ! Cette réponse occasionna un chevalier de Fronsac, lui, tout à coup, de la conscience qui ne contribuait pas pas à ouvrir son cœur à son frère. Le duc de Cryb était capitaine en 1791 lorsqu'il suivit les princes dans l'exil. Il fit les campagnes de 1792 à 1794 sur le Rhin. Il fut en 1794 et 1795 envoyé à Berne, afin d'y entretenir une correspondance avec le comte de Provence, réfugié à Vérone. Pendant le cours de cette mission, il fut démasqué auprès de Berne que de présence d'après, au vie courut plusieurs fois de grands dangers. Il fut pris, jugeant l'armée des princes, et se distingua en Vendée en 1795. Il fut, après, en exécution qui avait rendus à l'emigration furent réunis pour la croix de Saint-Louis. Rentré en France en 1802, il fut rechercher par le gouvernement de l'Empire; il se tint cachée pendant la durée de la seconde restauration, il rentra au service dans les gardes de la Prévoyance du Dauphin, et obtenu, lors de sa retraite le 1 novembre 1818, avec le grade de colonel de cavalerie.

CRUZEL (Agathe-Gélina-Victoire Duchesne, née le 19 janvier 1764, morte en janvier 1824, Elle était fille du célèbre Duchesne, dit le père de la patrie du roi, et d'une Mademoiselle Cruzel, qui était la nièce du duc des Gilgences de Versailles, elle se fit remarquer de bonne heure par la vivacité de ses reparties et les grâces de sa personne. Mortes par la commission de Provence, le 1 mai 1789, au ministère de Cruzel, elle devint dame d'atours de cette princesse. Marie-Antoinette en fut si charmée que elle la prit pour les femmes qui composaient la maison de sa Majesté. Elle l'emmena dans son exil à Trianon. Mme de Cruzel suivit la commission de Provence dans l'émigration, et la hasta successivement Abb, Berne et Fribourg. A la mort de Louis-Stanislas, elle fut nommée pour sous ressources; et cette femme, qu'on avait vue empressée auprès des sœurs du roi, et qui avait reçu des marques de bienveillance lorsqu'elle fut rentrée sous Tuileries. Cependant elle conservait toujours cette la fortune. Mme de Cruzel fut partie de cette dame, et elle fut remarquée par ses manières et sa conversation. Elle se distingua par

tient pas, ceuxci des chapelles supérieures servant à quelques cérémonies funéraires. Jusqu'au XIIIe siècle, on donna une grande extension à ces chapelles souterraines, que l'on continua à bouger sous le nom de *crypte*. Ce de fait qu'il arrive qu'on ne sait qu'un les vit disparaître presque complètement. Ces *cryptes* étaient d'abord éclairées par des lampes qui brûlaient nuit et jour; mais, lorsqu'on ouvrit les édifices, on observa dans le soubassement des fenêtres étroites pour éclairer les *cryptes*. Il est assez rare de rencontrer beaucoup de *cryptes* très-remarquables, parce qu'elles ne peut exister celui de l'église de Saint-Denis, réservées à la sépulture de nos rois, des cimetières de Lutèce, de Strasbourg, de Bourges, d'Autun, de Dijon, de Reims, et des églises de Saint-Pierre à Rome, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Eutrope à Saintes, Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand, Saint-Sernin à Bordeaux, Agen, etc.

— Moll. Les caractères de ces gastéropodes sont : coquille ovale subsphérique, convexe en dessus, concave en dessous, à ombilic unique, peristome et plus ou moins interni; ouverture ailée, quelquefois munie d'un mode postérieur ou une lame horizontale à bord antérieur bifurcant, les deux bords étant adhérents. Ce genre répond aux crypteides de Lamarck. On y a établi les sous-genres *gurotia*, *cryptopilella*, *janacus* et *vaqus*.

— Entom. Le genre *crypta*, détaché des ichneumons, se compose d'insectes en général trapezoïdes, et vivant à l'état de larves dans les corps des animaux morts et dans le corps des poissons. Il est nombreux en espèces. Les ones forment une agglomération de coques blanches aux grandes; d'autres plorent aussi leurs coques les unes à côté des autres, mais sans leur faire une seule coque commune; d'autres enfin disposent les larves de manière à ne former qu'une coque, mais renferme autant de larves qu'il y a de cellules dans le cocon.

CRYPTE THIROUD. On a donné ce nom à des fossées découvertes, il y a peu d'années, sur les terrains dépendant de l'abbaye de la Bataille, consistant par Guillaume de Bitoul, sur l'emplacement même où il avait hérité le roi des Saxons, Harold, dans la bataille qui pourrait de la octobre 1066. On supposer que ces haies étaient sur les restes des soldats morts d'une église élevée par ordre de Guillaume sur la place même où Harold avait été frappé mortellement pendant le combat.

CRYPTELLE s. f. (kri-pte-lè). Moll. Genre de monographes gastéropodes, appartenant à la famille.

— Encycl. Voici les caractères de ce genre : animal allongé, semi-cylindrique, subcrénulé, antennes, tentacules, yeux, pieds, cirrhes rétractés, avec une cavité supracervicale aiguë, mais large, supérieure et antérieure; ouverture ainsi dentée, ombrée respiratoire et moul situés au côté droit, vers le point supérieur de la carapace; ordre genital au côté droit, derrière le petit tentacule; carapace ovalée, couvrant la moitié du corps, libre antérieurement, longitudinale, convexe en arrière avec coquille très-épaisse, peu fragile, blanchâtre, antérieurement, imperméable, verdâtre postérieurement, irrémédiable; trous de la tête antérieure, convexe et lamellé dans le genre Ge-Cadrée, et plus fort de grande déjà dans le jardin.

CRYPTEROPODE s. f. (kri-pte-ro-d). *Ornithologie*, *cadrée*). Bot. Genre d'arbres rapporte avec doute à la famille des thymelées et rendu-ou une seule espèce, qui est dans l'île de Java.

CRYPTIDE s. m. (kri-pti-de — du gr. *kruptos*, souterrain). Entom. Genre de coléoptères mélasomes, compo-ennis ones espèces.

CRYPTIDINE s. f. (kri-pti-di-ne — du gr. *kruptos*, cachet). Chim. Huile bouillante par la distillation sèche de bruit, on réaction solide étant dans la normale après la distillation du goudron de houille, lorsque sa température est élevée à 200 degrés. Sa formule est $C_{20}H_{14}N$.

CRYPTIE s. f. (kri-pti-è — du gr. *kruptè*, je cache). Bot. Mauvaise dénomination du genre de temps à autre à la jouvance de Lucédonienne.

— Encycl. Dénomination, impropre-ment. *La Cryptie de Spurre était la mort des ancêtre; la cryptie de la Trappe était la mort des poissons.* (Chabanel.)

— Encycl. En vain les scholastiques de la civilisation grecque ont voulu contester l'existence de la *cryptie*; il n'est que trop certain, au dire de Platon, de Thucydide, d'Homère, de l'Iliade et d'Aristote, que les Doctes n'aient hasardé à Athènes leurs cachettes par tous les moyens; et comme le cœur finit toujours par s'endurer, comme la crainte devient une habitude, les Spartiates finirent par consolider les lieux comme des hôtes sauvages qui n'était permis de manœuvrer sans remorque, leur chasse devint presque une chose sainte, parce qu'on la considérait comme un exercice mais ainsi.

D'ailleurs, les Lacédémoniens se croyaient permis de se défaire de leurs esclaves par les voies les plus violentes, sous prétexte qu'ils étaient toujours prêts à se révolter. Dans une occasion que Thucydide rapporte, deux mille de ces lieux disparurent tout d'un coup sans qu'on sût ce qu'ils étaient devenus. Plutarque nous apprend que ces jeunes gens avaient de quoi rien se représenter dans la campagne et vivaient sous les cachettes.

C'est cette lâcheur chasse aux hommes qu'on appelait *cryptie*, et *cryptiques* le Moll. Sous classe de gastéropodes.

CRYPTOBRANCHE s. m. pl. (kri-pto-bran-che — du gr. *kruptos*, cachè; *brankhè*, branchie). Zool. Qui respire par des branches cachées.

— s. m. pl. Ichthyol. Ordre de poissons osseux dont les branchies, dépourvues d'opercules, sont recouvertes d'une membrane.

CRYPTOBRANCHIDES s. m. pl. (kri-pto-bran-chide — rac. *cryptobranche*). Ichtyol. Tribu de décapodes macroures, de la famille des Salmonoïdes, comprenant ceux qui n'ont pas d'appareil respiratoire sous l'abdomen.

CRYPTOBRANCHIES s. f. pl. (kri-pto-bran-chi-ès — rac. *cryptobranche*). Moll. Sous classe de gastéropodes.

CRYPTOBRANCHIOSTOMES s. m. pl. (kri-pto-bran-chi-o-st-ma). *cryptobranche*). Ichtyol. Famille des Poissons à branchies pectinées, mais cachées.

CRYPTOCALYPTRINIÈRE s. m. (kri-pto-kal-ypt-ri-ni-è — du gr. *kruptos*, cachè, et de *calyptrinière*). Bot. Genre de lichens, voisin des *cryptocalyptrinies*, rendrement une seule espèce, qui croît au Brésil.

CRYPTOCAMPE s. m. (kri-pto-kan-pe — du gr. *kruptos*, cachè; *kampè*, chenille). Entom. Genre de lépidoptères.

CRYPTOCARPE s. f. (kri-pto-kar-pe — du gr. *kruptos*, cachè; *karpos*, pulpe). Bot. Genre de cactées.

CRYPTOCARPE s. f. (kri-pto-kar-pe — du gr. *kruptos*, cachè; *karpos*, pulpe). Bot. Genre de cactées.

CRYPTOCARPE s. f. (kri-pto-kar-pe — du gr. *kruptos*, cachè; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres, de la famille des laurinées, type de la tribu des *cryptocarpées*, comprenant une vingtaine d'espèces répandues dans les régions tropicales.

CRYPTOCARYÉE, ÉE adj. (kri-pto-ka-ri-é). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux *cryptocaryes*.

— s. f. pl. Tribu de la famille des laurinées, ayant pour type le genre *cryptocarye*.

CRYPTOCÉPHALE s. m. (kri-pto-sé-fa-le — du gr. *kruptos*, cachè; *kephalè*, tête). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des tubifères, comprenant environ cinquante espèces, chez lesquelles la tête est moins sous le corps, et le cou est comme sous le sous voûtée de *grillant*.

— s. m. pl. Moll. Famille fondée sur le seul genre kyklo.

CRYPTOCÉPHALIDES s. m. pl. (kri-pto-sé-fa-li-de — du gr. *kruptos*, cachè; *kephalè*, tête). Entom. Sous-tribu de tubifères.

— Encycl. Ce genre des coléoptères tétramères comprend un grand nombre d'espèces de taille moyenne, à antennes grossissant insensiblement, à tête différente, à abdomen ordinaire et ayant chez les mâles, prolongement avec et sensiblement vers chez les femelles. Les larves vivent dans un fourreau composé de matières fécales, et ne sortent avec elles et n'abandonnent qu'à leur dernière transformation. Elles se nourrissent de matières végétales humides. Les nymphes sont habituellement cachées sous les plantes. L'insecte se trouve sur les feuilles des plantes et des arbustes, notamment sur les arbustes qui ont quelques branches sèches. Le groupe des *cryptocéphales* se compose des genres suivants : cryptocéphale en grillant, *à jupe*, *ronde*, *longuement*, *pentagonale*, *triangulaire*, *pachybranche*, *phylarnes*, *cadmus*, *adonis*, etc. Cet ordre de coléoptères comprend environ trois cents espèces, distinguées dans toutes les régions du globe, et dont une grande partie habitent l'Europe. Ce sont en général de petit jaun-ronge, parfois des plus brillantes, leurs parent inégaux prédominent la jaune, le rouge et le noir; quelques-uns sont recouvertes dans les collections. On a cru que les larves d'un grand nombre d'entre eux étaient fort nombreuses aux plantes; mais on les a reconnues avec des larves de tribus voisines.

CRYPTOCÉPHALIÉ s. f. (kri-pto-sé-fa-li-é). *kruptos*, cachè; *kèpos*, cursè). Zool. Dont les mamelons sont cachés.

— s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, dont les mandibules ont en partie cachées dans des ralumons spéciales.

— Moll. Genre de céphalopodes tétrabranches.

— Encycl. Entom. Les *cryptocères* ont pour caractères : un aiguillon, présentant forme du dessus naturel; une tête triangulaire, aplatie, ayant de chaque côté une rainure pour loger une partie des antennes. Le *cryptocère* tient-a la tête arrêtée de deux épines à chaque angle postérieur; il a quatre épines au cuisse-lin, qui a en outre deux inférieures aux milieu du sou bord antérieur. Il habite l'Amérique méridionale.

CRYPTOCHAISE adj. (kri-pto-kai-ze-ze — du gr. *kruptos*, cachè; *chaisè*, lerre). Entom. Genre de coléoptères mélasomes, comprenant cinq espèces de la Nouvelle-Guinée.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, renfermant une seule espèce qui croît au Népaul.

CRYPTOCHAITON s. m. (kri-pto-kai-ton — du gr. *kruptos*, cachè; *chaitè*, tunique). Moll. Genre de gastéropodes chétodes de grande chitons et renfermant des animaux qui ont les bords de manteau couverts de touffes de longues soies, les valves intérieures et complétement cachées.

CRYPTOCOCCÉS, ÉE adj. (kri-pto-ko-sé). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux *cryptococcus*.

— s. f. pl. Famille d'algues microscopiques, placée au plus bas degré de l'échelle végétale, et qui n'est pas type le genre *cryptococcus*.

CRYPTOCOCCUS s. m. (kri-pto-ko-kus — du gr. *kruptos*, cachè; *kokkos*, grain). Bot. Genre d'algues microscopiques, consistant en globules hyalins, incolores, qui ne trouve dans les infusions et dans les liquides conservés depuis longtemps.

CRYPTOCOLIÉNIÈRE s. m. (kri-pto-ko-li-è-ni-è — du gr. *kruptos*, cachè; *koelia*, *koelè*, *ventre*). Moll. Famille de gastéropodes, syn. de marmoroïdes.

CRYPTOCOQUE s. f. (kri-pto-ko-ke — du gr. *kruptos*, cachè; *kokos*, cocon). Bot. Genre d'champignons dont les valves sont entièrement recouvertes par le mamelon.

CRYPTOCORYNE s. f. (kri-pto-ko-ri-ne — du gr. *kruptos*, cachè; *korunè*, massue). Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, type de la tribu des *cryptocorynées*, comprenant environ six espèces, qui croissent dans les lieux humides et ombragés de l'Inde. Les *cryptocorynées réfléchi et spiralé sont cultivées dans les jardins*. (L. Lemaire.) 8 syn. d'ANDROMÈNE.

CRYPTOCORYNÉE, ÉE adj. (kri-pto-ko-ri-é — rac. *cryptocoryne*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux *cryptocorynes*. 8 syn. d'ANDROMÈNE.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des aroïdées, ayant pour type le genre *cryptocoryne*. 8 syn. d'ANDROMÈNIÉE.

CRYPTOCYLINDRE adj. (kri-pto-ko-lin-dre — du gr. *kruptos*, cachè; *kulindros*, cylindre). Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, type de la tribu des *cryptocylindrées*, comprenant environ six espèces, qui croissent dans les lieux humides et ombragés de l'Inde. Les *cryptocorynées réfléchi et spiralé sont cultivées dans les jardins*. (L. Lemaire.) 8 syn. d'ANDROMÈNIÉE.

CRYPTOCRYNÉE, ÉE adj. (kri-pto-ka-ri-é). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux *cryptocrynes*.

— s. f. pl. Tribu de la famille des laurinées, ayant pour type le genre *cryptocrye*.

CRYPTOCÉPHALE s. m. (kri-pto-sé-fa-le — du gr. *kruptos*, cachè; *kephalè*, tête). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des tubifères, comprenant environ cinquante espèces, chez lesquelles la tête est moins sous le corps, et le cou est comme sous le sous voûtée de *grillant*.

— s. m. pl. Moll. Famille fondée sur le seul genre kyklo.

CRYPTOCÉPHALIDES s. m. pl. (kri-pto-sé-fa-li-de — du gr. *kruptos*, cachè; *kephalè*, tête). Entom. Sous-tribu de tubifères.

— Encycl. Ce genre des coléoptères tétramères comprend un grand nombre d'espèces de taille moyenne, à antennes grossissant insensiblement, à tête différente, à abdomen ordinaire et ayant chez les mâles, prolongement avec et sensiblement vers chez les femelles. Les larves vivent dans un fourreau composé de matières fécales, et ne sortent avec elles et n'abandonnent qu'à leur dernière transformation. Elles se nourrissent de matières végétales humides. Les nymphes sont habituellement cachées sous les plantes. L'insecte se trouve sur les feuilles des plantes et des arbustes, notamment sur les arbustes qui ont quelques branches sèches. Le groupe des *cryptocéphales* se compose des genres suivants : cryptocéphale en grillant, à jupe, ronde, longuement, pentagonale, triangulaire, pachybranche, phylarnes, cadmus, adonis, etc. Cet ordre de coléoptères comprend environ trois cents espèces, distinguées dans toutes les régions du globe, et dont une grande partie habitent l'Europe. Ce sont en général de petit jaun-ronge, parfois des plus brillantes, leurs parent inégaux prédominent la jaune, le rouge et le noir; quelques-uns sont recouvertes dans les collections. On a cru que les larves d'un grand nombre d'entre eux étaient fort nombreuses aux plantes; mais on les a reconnues avec des larves de tribus voisines.

CRYPTOCÉPHALÉ s. f. (kri-pto-sé-fa-li-é). *kruptos*, cachè; *kèpos*, cursè). Zool. Dont les mamelons sont cachés.

— s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, dont les mandibules ont en partie cachées dans des ralumons spéciales.

— Moll. Genre de céphalopodes tétrabranches.

— Encycl. Entom. Les *cryptocères* ont pour caractères : un aiguillon, présentant forme du dessus naturel; une tête triangulaire, aplatie, ayant de chaque côté une rainure pour loger une partie des antennes. Le *cryptocère* tient-a la tête arrêtée de deux épines à chaque angle postérieur; il a quatre épines au cuisse-lin, qui a en outre deux inférieures au milieu du sou bord antérieur. Il habite l'Amérique méridionale.

CRYPTOCHILE s. m. (kri-pto-ki-le — du gr. *kruptos*, cachè; *chèilè*, lèvre). Entom. Genre de coléoptères mélasomes, comprenant cinq espèces de la Nouvelle-Guinée.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, renfermant une seule espèce qui croît au Népaul.

CRYPTOCHITON s. m. (kri-pto-ki-ton — du gr. *kruptos*, cachè; *chitôn*, tunique). Moll. Genre de gastéropodes chétodes de grande chitons et renfermant des animaux qui ont les bords de manteau couverts de touffes de longues soies, les valves intérieures et complétement cachées.

CRYPTOCOQUÉS, ÉE adj. (kri-pto-ko-ké). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux *cryptococcus*.

— s. f. pl. Famille d'algues microscopiques, placée au plus bas degré de l'échelle végétale, et ayant pour type le genre *cryptococcus*.

CRYPTOCOQUES s. m. (kri-pto-ko-kus — du gr. *kruptos*, cachè; *kokkos*, grain). Bot. Genre d'algues microscopiques, consistant en globules hyalins, incolores, qui ne trouve dans les infusions et dans les liquides conservés depuis longtemps.

CRYPTOCOLIÉNIÈRE s. m. (kri-pto-ko-li-è-ni-è — du gr. *kruptos*, cachè; *koelia*, *koelè*, *ventre*). Moll. Famille de gastéropodes, syn. de marmoroïdes.

CRYPTOCOQUE s. f. (kri-pto-ko-ke — du gr. *kruptos*, cachè; *kokos*, cocon). Bot. Genre d'champignons dont les valves sont entièrement recouvertes par le mamelon.

CRYPTOCORYNE s. f. (kri-pto-ko-ri-ne — du gr. *kruptos*, cachè; *korunè*, massue). Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, type de la tribu des *cryptocorynées*, comprenant environ six espèces, qui croissent dans les lieux humides et ombragés de l'Inde. Les *cryptocorynées réfléchi et spiralé sont cultivées dans les jardins*. (L. Lemaire.) 8 syn. d'ANDROMÈNE.

CRYPTOCORYNÉE, ÉE adj. (kri-pto-ko-ri-é — rac. *cryptocoryne*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux *cryptocorynes*. 8 syn. d'ANDROMÈNIÉE.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des aroïdées, ayant pour type le genre *cryptocoryne*. 8 syn. d'ANDROMÈNIÉE.

CRYPTOCYLINDRE adj. (kri-pto-ko-lin-dre — du gr. *kruptos*, cachè; *kulindros*, cylindre). Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, type de la tribu des *cryptocylindrées*, comprenant environ six espèces, qui croissent dans les lieux humides et ombragés de l'Inde. Les *cryptocorynées réfléchi et spiralé sont cultivées dans les jardins*. (L. Lemaire.) 8 syn. d'ANDROMÈNIÉE.

CRYPTOCYSTE s. f. (kri-pto-kis-te — du gr. *kruptos*, cachè; *kustis*, vessie). Bot. Genre de champignons, de la famille des lycoperdées, comprenant une seule espèce, qui croît au Népaul.

CRYPTODERE adj. (kri-pto-dè-re — du gr. *kruptos*, cachè; *deré*, cou). Zool. Dont le cou est caché.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

— s. m. pl. Expt. Groupe de tortues des bassins-fluviatiles; antennes cachées sous le premier tron-grand; mandibules recouvertes; lèvre entière, mentons bicuspides; palpes maxillaires à dernier article securiforme, trunqué; labium à dernier article presque triangulaire; corselet carré; corps gibbeux; pieds ronds. Une seule espèce, le *cryptodère emarginé*, propre à la Nouvelle-Hollande, constitue ce genre.

— Expt. Les *cryptodères* ou tortues à cou caché ont le dos comprimé, très-allongé, neuvent quadrangulaire, les yeux latéraux. La tête n'est pas très-grosse, et elle ne peut se plier pour avoir dire en Z, pour faire rentrer la tête dans la ligne moyenne, au-dessus de la carapace, qui est peu échancrée sur les côtés. Les dents sont en pointes aiguës; elles sont les genres dénya ne, coupée et pointue; ensuite; les autres sont en plaisirs ou en pointes; on nomme les genres *acrocéphales*, *cliste* et *chiroterne*.

CRYPTOCRANCHE adj. (kri-pto-di-bran-che — du gr. *kruptos*, cachè; *branchia*, branchie). Zool. Dont les branches sont cachées dans le corps.

— s. m. pl. Moll. Ordre de céphalopodes comprenant ceux dont les branches sont cachées par le manteau.

— Encycl. Moll. Ce groupe, créé nommé par d'Orbigny, correspond aux *dibranchiaux d'Owen*, aux *acéphales* de Lamarck et aux *céphalopodes acétabulifères* de d'Orbigny. Il renferme des animaux libres, symétriques, présentant des parties distinctes : tête postérieure, le corps; l'entre antérieure, la tête et les bras. Le corps consiste en un sac ouvert en avant, plus ou moins allongé, de forme variable, rond, allongé, cylindrique ou fusiforme, avec ou sans nageoires, et présentant

deux branches pères, les viscères, une poche, etc. La tête, qui ne se distingue bien que par la partie céphalique, mal plus ou moins distincte du corps, soupçel elle est une par des trioles mandibulaires internes et par la peau. Elle se compose : 1° de huit ou dix lobes de longueur variable, flexibles en tous sens, vigoureux, à l'aide desquels ces animaux rampent, marchent et s'avancent avec beaucoup de force sans corps qu'ils embrassent ; ces lobes sont garnis à leur face interne de cupules ou ventouses, ou de crochets sensibles ou pédoncules; 2° d'une bouche placée au centre de ces lobes bras, et armée de mandibules cornées en forme de bec de perroquet, mais dont la pointe voit une longue bronchie de poulins cornes; 3° de deux yeux, plus ou moins grands ou saillants; et de l'estomac ou tube intestinal tour. L'animal contient le plus souvent, dans la partie inférieure de son corps, un estomac, cœur, de forme et de consistance variables, ou une cupoule formée de bigot rudimentaire. D'autres fois il est contenu dans une cupoule ou ou chitinoïdes. Les chitinoïdes recouvrent les corps et des bras varient beaucoup. Ces animaux présentent aussi de différences différentes quant à la consistance de leur corps : les uns ont une peau épaisse, plus ou moins coriace, résistante, et des muscles vigoureux ; les autres n'ont qu'une enveloppe membraneuse d'une molesse extrême, et ne contiennent un corps presque gélatineux ; d'autres enfin tiennent le milieu entre ces deux extrêmes. D'Orbigny, à qui l'on doit une grande partie de ce qu'on sait sur l'histoire des mollusques, explique ces différences par le genre de vie propre à chaque ordre. Les uns, destinés à ramper sur des côtes accidentées de la mer, sont organisés pour résister au contact des rochers, tandis que les autres sont pélagiques, et par conséquent moins exposés. La peau des *cryptodibranches* est lisse ou ridée, et plus supérieure et de tubercules, et cette différence se présente aussi remarquable chez des cryptodibranches, mais aussi sur les mêmes individus, tandis que les tégumens qui les recouvrent, sont quelques-uns, qui ont le peau très-lisse ; l'étude de cuisine de ce repas, se compose de mets sont de tubercules coniques et de cirrhes plus ou moins longs et nullement, ils sont avec aptitude par la cruauté de ceiles. D'Orbigny fait remarquer que les tubercules et les cirrhes manquent chez certaines espèces qui ne vivent que sur les *cryptodibranches* cilentes, tandis que les tubercules coniques ne se trouvent que sur les espèces des bains mers. Le vrai voyeur ne s'inquiète guère chercher que les tubercules coniques sont placés aux parties inférieures, tandis que les autres n'existent que sur les parties supérieures du corps et de la tête. La peau de ces animaux est comme avec des couleurs très-variées et les plus éclatantes ; mais quelquefois ces couleurs disparaissent ou s'affectent à la volonté de l'animal, ou suivant les impressions qu'il éprouve. Ces changements fréquents sont dus à la présence de points chromophores contractants, et présentant des lignes diverses. Ces points, très-petits à certains moments, combinent en quelque sorte autant de lignes, les excessivement dilatables et contractibles à volonté. Complétement dilatés, ils forment de larges plaques vivement colorées, qui alors disparaît par la contraction.

Les bras sont plus ou moins nombreux, et tentaculaires. Les bras sessiles sont armés de cupules ou ventouses dans toute la longueur de leur face interne, se terminent en pointe aiguë, et sont dépourvus de pinces. La première paire est celle qui se trouve en dessus quand l'animal repose sur le ventre ; elle est non simples. Cependant une exception se remarque chez l'argonaute, dont les deux premiers bras sont terminés par un large voile membraneux. Les bras tentaculaires ne se trouvent que chez les cryptodibranches, et ont toujours places entre la troisième et la quatrième paire de bras sessiles.

Les yeux sont toujours proéminents, grands et très-variables, parfois même, les yeux qui habitent les côtes. Beaucoup de ces animaux sont pourvus de cataractes ; mais ces nageoires ne sont que des organes accessoires, et sont-elles propres seulement à diriger les mouvements, qui s'exécutent principalement à l'aide du tube locomoteur.

Le tube, dénommé aussi du nom d'entonnoir, est placé en-dessous et en arrière de la tête et des bras. Il ressemble à un tube, et est souvent muni d'une valvule à ses parties antérieures. Il est composé de deux à trois, après avoir été aspiré, est chassée avec force par les contractions du corps, et opère ainsi un mouvement de recul. Ce tube aide aussi puissamment à la rotation rétrograde.

Chez un grand nombre de cryptodibranches, chez la seiche par exemple, on trouve une poche qui sécrète une matière noire, liquide, connue généralement et employée sous le nom de sépia. L'animal emploie cette matière pour obscurcir subitement la limpidité de la saveur de l'eau, et se dérober aux à la poursuite d'un ennemi. La poche à encre de la seiche est située en fond du sac abdominal, derrière les organes génitaux ; son canal excréteur d'autre près de l'anus, et le liquide s'échappe par l'entonnoir. C'est à lort que plusieurs auteurs, et notamment Cuvier, prétendent que le bouton encre de Chine était fournie par cette sécrétion. M. Richard, pendant son séjour au Japon, a recueilli des documents positifs sur la fabrication de cette encre, et il est donc une note autre origine. Il résulte que les Japonais ne tirent point par un rafinement d'industrie encore inconnu chez nous, tirent parti de la fumée des lumieres qui brûlent dans leurs pagodes, et qu'à l'aide de vernissure ils recueillent la suie qui est la base de cette encre si renommée.

Les *cryptodibranches* se meuvent avec une remarquable rapidité, par une notation rétrograde, ils s'élèvent même souvent endehors de l'eau à une grande hauteur, et l'on en voit quelquefois sur les côtes de la mer. C'est à l'aide de leurs bras armés de cupules qu'ils rampent sur le sol ou dans la mer. D'après une observation de MM. Hang et Victor Hensle, les argonautes peuvent nager sans le secours de leurs bras, par un autre moyen de direction, soit comme moyen de propulsion, et seulement à l'aide de l'eau chassée par le tube locomotrice. Ils ont vu, en effet, des argonautes nager à de nouvelles reprises, seulement, alors que les bras paraissaient complétement étendus, et dans une direction complétement opposée. M. Rang pense que les cryptodibranches ne nagent ordinairement au moyen de leurs bras, mais seulement à l'aide du tube locomotrice.

Ces animaux sont carnassiers, généralement nocturnes et très-voraces. Ils vivent de poissons, de mollusques et de crustacés, qu'ils atteignent et déchirent, souvent même avant la mort, à l'aide de leurs cupules et bras. Les mâles ne laissent vers leur proie, la femelle, et s'éloignent rapidement, d'autres l'entendent, et, quand elle se trouve près des trous qu'ils habitent, ils la saisissent et l'entraînent en se servant de leurs bras, et toutes deux leurs trous sont cachés. Mais ils ne peuvent pas rester longtemps dans leur trou ; leur ils deviennent la proie de quelques cetacés, et surtout de la baleine, qui en contient plusieurs dans son estomac, ainsi que de dépouilles de quelques oiseaux, qui, en effet, vient répandre des ses sauvages pour toujours. M. Cantraine a remarqué que les cétacés mollusques « saint un poisson à l'aide de ses bras, il peut enlever un peu tout ce qui apparaît au dessus de l'eau, et ne peut atteindre le sociétés, et même souvent la peau. Il ne peut pas, en effet, se tenir longtemps hordant le port de l'Europe, des poissons et des mollusques qui ne sont pas dans l'eau, sans avoir, mais qui, examinés de plus près, ne présentaient plus que la peau et les os.

Les *cryptodibranches* dépouillent leurs proies avant de les manger, ou, dans une nourrissage, qu'on trouve attachées par une bave consistante aux cupules, ou, dans les petits d'abord, grossissent jusqu'au moment où ils ont atteint leurs dimensions et leur retient. Dès ce moment, ils cherchent leur nourriture, et ne se nourrissent plus de leurs bouteilles. Ils vivent en troupes plus ou moins nombreuses, et se dérobent quelquefois d'abord, pour lentement ensuite. On trouve des *cryptodibranches* dans toutes les mers.

Cet ordre se divise en deux sections : le premier, celui des octopodes, comprend les espèces à huit bras, sessiles, sans nageoire, sans coquille, etc.; dans le second, celui des décapodes, on trouve la seiche, le calmar, etc.

CRYPTODIÈTHE s. m. (kri-pto-di-ê-te — gr. *kruptos*, caché; *odous*, *odontos*, dent). Bot. Syn. de CARYOPHÉRIE.

CRYPTOGAME adj. (kri-pto-ga-me — du gr. *kruptos*, caché; *gamos*, noce). Bot. Dont les organes sexuels sont cachés ou peu apparents : *les plantes cryptogames. Les végétaux cryptogames.*

— s. m. Plante cryptogame : *Un cryptogame.*

— s. m. pl. Grande division du règne végétal, comprenant les genres qui ont les organes sexuels cachés ou peu apparents : *De l'ordolle distinguait les* CRYPTOGAMES *en cellulaires et vasculaires.* (C. Montagne).

— Antonyme. Phanérogame ou phénogame.

— Encycl. Les *cryptogames*, ainsi nommées, par opposition aux phanérogames, comprennent un des deux grands embranchements du règne végétal. Elles se distinguent par des traits divers, quelquefois arborescents, le plus souvent herbacés, fréquemment aquatiques, de formes non polyvalentes. Constituer le plus souvent par du tissu cellulaire seul, plus rarement par du tissu vasculaire, elles ne présentent, pas ou non d'un axe et d'organes différentiés distincts, mais seulement, dans l'université seule, ou plus ordinairement par des organes différentiés. Leurs organes sexuels sont très-variés ; ils peuvent nommer se ramener à deux types principaux : les anthéridies ou organes mâles, les spores ou organes femelles. Les carpoires sont des sortes de graines ou d'embryons homogènes, non constituées par parties distinctes ; elles sont, ou dispersées dans toute l'étendue, ou disposées seulement dans certaines parties de la plante, soit à sa surface, soit dans l'épaisseur du tissu ; souvent elles sont renfermées dans des organes particuliers, appelés sporanges, thèques, capsules, autres, etc. Ordinairement elles sont formées d'une seule cellule à membrane épaisse et double, et sont dépourvues d'enveloppe propre. A aucune époque de la vie de la plante, elles ne se continuent par un funicule ou cordon avec les parties de la carpoïd qui les renferme ; dans leur jeunesse, elles sont le plus souvent groupées par deux ou par nombres quatre, mais rarement plus. Lors de la germination, elles se développent en s'allongeant par un point de la surface, à l'intérieur des vésicules sporifères.

Malgré leur variété d'organisation, les cryptogames peuvent se ranger en deux grandes analogies, et formant un groupe très-naturel, et à ne admettre aucune autre intermédiaire. On les appelle aussi inembryonnées et acotylédones, parce qu'elles ne possèdent point d'embryon et pas nonseulement de cotylédons. On les divise en deux grandes classes, renfermant chacune plusieurs familles, sur lesquelles les botanistes ne sont pas d'accord.

1. Les *cryptogames foliacés* sont comme aussi sont les *cryptogames cellulaires*, *cryptogames*. Ils sont surtout caractérisés, du moins quant à la nature, par le vert des feuilles, et un axe et des appendices distincts, et par la présence de vaisseaux dans leur tissu. On range dans cette classe les fougères, les prêles, les fougères, équisétacées, lycopodiacées, marsilées, characées, mousses, hépatiques.

II. Les *cryptogames aphylles*, constituées exclusivement de tissu cellulaire, sont des pourvus d'axe et d'organes appendiculaires. Ils ne sont, ou quelle, ainsi *champignons*, *urédines*, *algues*, *thallogènes*, *thallophytes*, etc. Cette classe renferme les trois familles suivantes : lichens, champignons, algues. Elles devons être toutefois que plusieurs de ces familles, lorsqu'elles ne sont pas considérées regards ou par la plupart des auteurs comme de véritables cryptogames, ne méritent le leur tour en nombre plus ou moins considérable de familles distinctes. Mais ces modifications, ou les considérations générales, les renvoyant, pour plus ample détails, à tous les traités dans cet article.

CRYPTOGAMIE s. f. (kri-pto-ga-mi — rad. *cryptogame*). Bot. Les plantes dont les organes sexuels sont cachés ou peu apparents. Il faut cependant division du règne végétal composé les *cryptogames* : *La* CRYPTOGAMIE *est divisée en quatre ordres.* (C. Montagne). *Le système* CRYPTOGAMIE *de certaines botanistes.* (Mirb.).

CRYPTOGAMISTE adj. (kri-pto-ga-mi-ste — rad. *cryptogame*). Bot. Qui s'occupe de l'étude des cryptogames.

— Substantiv. : *Un* CRYPTOGAMISTE.

CRYPTOGAMOLOGIE s. f. (kri-pto-ga-mo-lo-ji — de *cryptogame*, et de gr. *logos*, discours). Bot. Histoire des plantes cryptogames.

CRYPTOGAMOLOGIQUE adj. (kri-pto-ga-mo-lo-ji-ke). Bot. Qui a rapport à la cryptogamologie : *Les études* CRYPTOGAMOLOGIQUES.

CRYPTOGASTRE adj. (kri-pto-ga-stre — du gr. *kruptos*, cache; *gastêr*, ventre). Ins. Dont l'abdomen n'est pas apparent.

— s. m. pl. Section de la tribu des mutilides, comprenant seul chez qui le dernier anneau de l'abdomen est entièrement recouvert par l'élytres.

CRYPTOGÈNE adj. (kri-pto-jè-ne — du gr. *kruptos*, cache; *genna*, naissance). Zool. Qui cache son origine, qui vit dans le corps d'autre être vivant.

CRYPTOGÉNIDE s. f. (kri-pto-jé-ni-de — du gr. *kruptos*, cache; *genos*, descendre). Bot. Syn. de CRYPTOTRÈNE, genre de fougères.

CRYPTOGLOSSE s. m. (kri-pto-glo-se — du gr. *kruptos*, cache; *glôssa*, langue). Entom. Genre de coléoptères rhynchophores, remarquable par des deux grands embranchements de rognons ovoïdes, ou quelquefois arborescents, le plus souvent bifurqués, fréquemment aquatiques, de formes non polyvalentes. Constituer le plus souvent par du tissu cellulaire seul, plus rarement par du tissu vasculaire seul, ne présentant, ou non d'un axe et d'organes différentiés distincts, mais seulement dans l'université seule, ou plus ordinairement par des organes différentiés. Leurs organes sexuels sont très-variés ; ils peuvent nommer se ramener à deux types principaux : les anthéridies ou organes mâles, les spores ou organes femelles. Les carpoires sont des sortes de graines ou d'embryons homogènes, non constituées par parties distinctes ; elles sont, ou dispersées dans toute l'étendue, ou disposées seulement dans certaines parties de la plante, soit à sa surface, soit dans l'épaisseur du tissu ; souvent elles sont renfermées dans des organes particuliers, appelés sporanges, thèques, capsules, autres, etc. Ordinairement

Digitized by Google

La *méthode de Jules César* consiste à remplacer les lettres d'une manière réelle par d'autres lettres ou d'autres signes convenus d'avance.

La *méthode japonaise*, ainsi appelée parce qu'elle imite la manière d'écrire des Japonais, consiste à placer les mots suivant des lignes verticales. Pour la première ligne on lit les lettres au descendant, pour la seconde, au montant, et ainsi de suite jusqu'au bas, ce qui de rendre le lecteur plus difficile, on ne figure pas toujours les voyelles.

Dans la *méthode par parallélogramme*, on écrit et on dépêche à la manière ordinaire, mais en ayant soin de tenir les lettres à une certaine distance les unes des autres, pour que celles des différentes lignes formées aussi se correspondent verticalement.

Quand on emploie la *méthode de Sonni*, on s'arrange pour que le nombre des lettres formées par dépêche une fois finies dans une dépêche indique la clef de la clef nous le quel il faut chercher le lettre véritable. Cette chiffre quelconque pourrait tenir lieu de lettrer, et l'usine pourrait être remplacé par un dédé ou par tout autre signe peu visible.

La *méthode du comte Grossolf* consiste à écrire la correspondance à la manière ordinaire, mais en ayant soin de tenir les mots exactement au nombre de lettres, ce qui, à partir de chaque deux lettres prises dans un alphabet indiqué, autant de lettres que le chiffre indiquera du ces premières indique d'autre, le dernier, ainsi comptez, sera quile devra être substitué pour la correspondance secrète.

La *méthode de lord Burns* consistait en un groupe de cinq lettres, et chaque groupe indiquait une lettre de l'alphabet ordinaire.

Si l'on veut rendre secrète de la manière dire, on peut écrire à la manière ordinaire, mais en ayant soin d'éviter les lettres, et de faire surrogrouper suivant des colonnes verticales, et de remettre ensuite, pour que, vent écrite la dépêche secrète, en écrit les mêmes lettres, mais en intervertissant les colonnes verticales.

La *méthode prise des signes de marine* consiste en groupes composés d'un plus ou moins grand nombre de chiffres.

Si l'on veut recourir à la *méthode des télégraphes*, on emploie diverses combinaisons de deux ou de trois lettres.

Quelquefois on se sert d'un alphabet différent pour chaque ligne; d'autres fois un alphabet différent pour chaque mot ou même pour chaque lettre.

On peut aussi prendre des lettres en des mots dans un ouvrage désigné d'avance, pourvu que l'édition soit bien déterminée. Dans ce cas, trois chiffres nombreux forment la clef : le premier désigne la page à lire, le second la ligne, et le troisième le mot dans ou doit faire usage.

On recourt aussi, pour la correspondance secrète, aux *encres de sympathie*, dont les encres ne laissent pas une trace bien sensible des caractères écrits en dessous sur le papier, encres qui sont susceptibles de former des propriétés ou de prendre des divers résultats, ou par un chaleur.

Le plus difficile n'est pas de créer un chiffre, et de le déchiffrer quand on a en main la clef. Cependant, quelque grande que soit la variété des systèmes employés jusqu'à ce jour, on a on connaît pas dont un déchiffrer bable ou pas trouvé le chef, mais, pour ne rien à-dire, il faut posséder de nombreuses connaissances qui le difficile de trouver les clées. La quelle la plus nécessaire est une patience à toute épreuve, car on n'est pas une indirecte de témoignage que l'on peut atteindre le but. Il est nécessaire en outre de faire fait des observations sur les rapports et les différences qui existent entre les divers langues, afin d'arriver à reconnaître dans quel idiome la dépêche est écrite. Les connaissances préliminaires acquises, il faut aussi étudier les divers systèmes de chiffres pour pouvoir arriver plus facilement à déchiffrer une dépêche; en effet, pour cela, faire l'inverse de ce qui a été fait pour chiffrer une dépêche.

Pour terminer, revenons à la méthode employée par Cluser. Bottoue dit en parlant de lui que, pour les choses les plus secrètes, il usait d'une espèce de chiffre qui rend le sens tout à fait inintelligible, les lettres étant disposées de manière à ne pouvoir être dites.

La méthode consistait à écrire la première lettre de l'alphabet pour la première, par exemple D pour A, et ainsi de suite, ce qui était d'ailleurs en genre de composition; ainsi, dans une lettre d'Augustin, il indique le mot qui employait AB pour BC et ainsi de suite, et AA pour B.

Dans l'Europe moderne, les ambassadeurs étaient obligés de employer ce genre de correspondance avec leurs souverains, à cause du manque-foi des gouvernements, qui ne respectaient pas plus le secret des lettres du corps diplomatique que celui de leurs propres sujets. Quelques ministres pouvaient même aux entes maîtres le commerce, le pouvoir aussi prêtés à crédit, le l'intérêt à bénéfit pour nous l'attendre. Voici à ce sujet une plaisante aventure arrivée au prince de Rosnitz. L'ambassadeur d'Espagne à la cour de Vienne avait depuis quelque temps des relaxes de soupçonner que ses dépêches étaient ouvertes, quand, un beau jour, il lui en tomba entre les mains une preuve bien manifeste. En recachetant une de ses lettres, on avait mis sans soupçon la copie au lieu de l'original. L'ambassadeur triomphant court, le plus de convertisses à la main, chez le prince de Kaunitz : « Mon prince, dit-il, ordonnez-moi vous prie, que vos ministres me restituent le dépêche dont ils m'ont seulement envoyé le copie. — Oh ! répondit le prince, il est fort inutile de mettre sans la moindre embarras, et vous donnerez ordre à vos ministres de vous avez une. Il lui semblait aussitôt en de ses secrétaires, « Allons donnez-moi, ordonne la dépêche de M. l'ambassadeur, dont il a reçu copie, et appuyez-moi, ajoutez-vous, fait à un point faire de très quiproquo. » Et aussitôt cette dépêche fut remise à l'ambassadeur, qui, le prince en lui ne remettant, je pour ne pas dire en lui, ajouta en nous pour ne accusons ce dérangement. « Il le pourrait, ajoutait-il, pourrait bien, ainsi, par son spleuh diplomatique, contre l'ambassadeur, le pour que, ainsi, cette trop facilement flatté de ne donner. La remontre des alphabets secrets est devenue aussi plus difficile, car le nombre des membres sont bornés, et rien de si facile que d'en découvrir le clef, quand on a de bonnes notions en en crème. Jadis, dans le cabinet de Vienne, il y avait des employés qui travaillaient facilement toutes les dépêches chiffrées; un membre de cabinet en avait trouvé le clef, mais : mais si quelque un est bien venu à s'en ... ...

mis à la presse, séché et pulvérisé, est traité par l'éther en l'alcool, qui enlève toute la théobase. Le résidu des traitements par l'éther, traité de nouveau par l'acide chlorhydrique et purifié à l'aide de charbon animal et de cristallisations dans l'alcool, donne la *cryptopinine* pure. Il est facile de reconnaître si la *cryptopinine* retient de la théobase; celles-ci donne, avec l'acide sulfurique pur et concentré, une coloration rose violacée, tandis que le mélange de ces deux corps se colore en violet, en pourpre, etc., selon la quantité de théobase.

La *cryptopinine* est incolore, sans odeur et sans saveur, suivie d'une sensation de froid qui persiste quelque chose de la bouche pendant quelques secondes après dans l'eau, et, suivant la quantité d'eau qui la dissout, elle cristallise en donne aux six ou neuf pans transparents que la cytisine. Elle fond vers 104 degrés, et, chauffée plus fortement, elle donne des produits commençant à brûler sans laisser de résidu. Elle est soluble dans l'eau froide et bouillante, et dans l'éther. La *cryptopinine* ne rougit pas, ainsi nous fort que la morphine, la codéine, la théobaine, elle traire les acides et donne des sels cristallisables dont les formes sont très-belles et très-distinctes. Le chlorhydrate est moins soluble dans l'eau que le sulfate, et pendant de morphine, mais il est plus soluble dans l'alcool.

L'iodure forme très-peu de *cryptopinine*, et, suivant ainsi n'est pas moins que 100 gr. de corps en séparant vers 4 à 5 heures à 4 pans.

Avant d'analyser le corps l'homme d'être le dissiste principe bien cristallisé de l'opium, et, sans nécessaire de le soumettre de nouvelles études. Les manipulations à faite dessoudes en parvient à l'obtenir ne sont certes pas de celles qui transforment les corps les uns dans les autres; mais la molécule organique est si mobile, si les réactions chimiques découvertes dans ces dernières années et si variées, que l'on ne saurait assurément se tenir en ceci. Il est vraisemblé ou ceci de voir l'opium contenir autant de corps différents et différents, sans compter les dérivés de ces corps substituants.

La solubilité de la *cryptopinine* le distingue de la morphine; son cristallisation dans l'éther l'en rapproche et l'éloigne de la théobaine et de la codéine. L'acide sulfurique le colore en bleu très-intense; il rougit le bleu bulbe. La tendance des sels à former des gels est aussi très prononcée; ils paraîtraient bleuâ par l'acide sulfurique, au couleur devient orange par l'addition d'une petite quantité de sel de cérite, puis enfin jaune; le *cryptopinate*, dans la même circonstance, devient verte, puis jaune, et, en ajoutant une très-petite quantité de sel de cérite, il reste pas-ait aussi intense que le vert produit par l'acide sulfurique et la méconine. La cryptopinine ne saurait être reconnaîtrée par la pseudo-morphine de Pelletier. Cependant elle ressemble dans les mêmes cas et se sépare jamais. Elle est insoluble dans l'ammoniaque et les autres alcalis.

CRYPTOLACE s. m. (Kri-pto-pla-se — du gr. *kryptos*, cache; *plax*, plaque). Moll. Sous-genre d'acrylides.

CRYPTOLEURE s. m. (Kri-pto-pleure — du gr. *kryptos*, cache, et *pleura*, côté). Crust. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères et de la division des sphérodèmes.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Afrique du Nord.

— Rem. Etymol. Le genre *cryptoleure* a pour caractères : corselet ayant des côtés replies en dessous, en forme de triangle dont le bord latéral correspond à la base; pattes antérieures, offrant à la partie antérieure une ride le plus large; jambes antérieures non échancrées à leur extrémité. Le *phrynosoma* ressemble le *cryptoleure* par la forme du corps, mais il en diffère par la forme du corps, mais il en diffère par la forme du corps, mais il en diffère

avaient été la conséquence. Il fut condamné à mort et pendu.

CSAPLOVICS (Jean), écrivain hongrois, né à Tolnavérhely, dans la seconde moitié du XVIII siècle. Il fut successivement chancelier de comitat (1790), secrétaire (1802) et directeur consistorial (1812). Nous citerons parmi ses ouvrages : *Il doit être Bienfaits dans les recherches doubles* (Vienne, 1804); *Archéologie hypothétique historique* (Pesth, 1814, vol.); *Tableau de Hongrie* (1819, 4 vol.); les *Contes et les Wendes en Hongrie* (1822, etc.).

CSARIN ou SARIN, ou SARRIN, ou *Sarin les Grand-Moravie*, ville de la région de Tyrnau, au pied du versant méridional de Djéleti-Chamlo, sur les bords du Grand-Darin. Elle a une douane, dit M. A. Geffroy, qui exporte son bois à deux nouvelles conduites, exécutées nouvellement, reçoit environ 40 milliers des ruines de l'ancienne *Colonia Sellitiana*. Une de ces ruines, dite par la chronique, l'autre, en parfait état de conservation et d'une construction évidemment antérieure au siècle après J.-C., est un grand et bel édifice de 15 m. de haut, dont le socle est occupé tout entier par deux longues inscriptions, en plus de deux poutres, l'un de quatre-vingt-neuf vers hexamètres, l'autre de vingt vers élégiaques. Une troisième inscription plus grande est en hommes fut élevé à Flavius Sevadius, *Pomen de Sellitiun*, et de remarque, au sujet, à Csarin l'arrêt de triomphe de Balcol-Harabit, porte des Bastrelles-Barbares.

CSASZAR (François), publiciste et poète hongrois, né près de Pesth en 1807. Il se fit une réputation de journaliste, publiant le hongrois à Pesth, puis entra dans l'enseignement, et occupa la chaire de littérature de Pesth jusqu'en 1848, époque où il fut destitué par le gouvernement révolutionnaire. M. Csaszar était alors connu par d'importants travaux sur des matières juridiques, et par des ouvrages historiques et artistiques. Nous citerons : *Droit d'Hongrie* (Hongrie) (Pesth, 1844); *Dictionnaire de droit d'échange* (1844); *Le du hongrois* (Hongrie) (1847), ouvrage qui obtenait en science de jurisprudence; les *Contes des mages*, poèmes qui parurent le langue d'une versiété originale, et dans lequelle la vérité du sentiment y tient en charme de l'expression; le *Port de Pesth* (Pesth, 1844-1845); les *Vieux Pèlerins* (1845), *Dictionnaire de théologie* (1844), etc. On lui doit en outre des traductions en hongrois des ouvrages de Dante, de Berouvia, d'Ulrich, et Silvio Pellico. Enfin M. Csaszar a fondé en 1845 le *Journal de Pesth*, organe qui a disparu.

CSEPEL, île des Etats autrichiens, en Hongrie, formée par le Danube, qui environne de Budo, dans le comitat de Pesth; 45 kilom. de long sur 4 de large; elle est très-fertile, et renferme plusieurs bourgs très-populeux; 4,8. Hadjeb Aszaszon, plusieurs villages, et deux de Hamerso; elle fut donnée en 1791 par l'empereur Charles VI à l'archiduc Joseph. Jusqu'en 1848, elle appartenait à la famille impériale d'Autriche. En 1848, pendant l'insurrection hongroise, le comte Zichy y fut fusillé par ordre du général hongrois Guyon.

CSERNA, rivière d'Europe, prend sa source au versant méridional du mont Godin, dans le Valée Valachie, coule de 8. en 8. N. entre le Banat militaire et les provinces valaques, et se jette dans le Danube à Kladova, ville d'Orsova, après un cours de 75 kilom.

CSER ou CSERSEL, minerais d'étain, administrative des Etats autrichiens, dans la Transylvanie, pays des Siéclers, vers les sources de l'Aluta, et comprenant plusieurs bourgs de cette ville avoisinant d'Udvarhely. Le district de Csersel, Csersel, Csersel,

CTÈNOTYCHE, s. m. (kté-no-ti-che — du gr. *kteis*, *ktenos*, peigne; *onos*, *onochos*, âne). Genre de coléoptères de la famille des sternoxes, comprenant une seule espèce, qui vit à Saint-Domingue.

CTÉNOPHORE, s. m. (kté-no-fo-re — du gr. *kteis*, *ktenos*, peigne; *phoros*, qui porte). Genre de diptères, de la famille des tipulaires.

CTÉNOPTÈRE adj. (kté-nop-tè-re — du gr. *kteis*, *ktenos*, peigne; *pteron*, aile). Qui a les ailes dentées en forme de peigne : *Le bombyle cténoptère*.

CTÉNOPTÉRIS, s. m. (kté-nop-té-ris — du gr. *kteis*, *ktenos*, peigne; *pteris*, fougère, par allusion à la forme des frondes en lanières). Bot. Division des polypodes, genre de fougères.

CTÉNOSÉCHIDÉE, s. m. (kté-no-sé-li-de — du gr. *kteis*, *ktenos*, peigne; *skelos*, jambe). Genre de coléoptères hétéromères.

CTÉNOSTOME, s. m. (kté-no-sto-me — du gr. *kteis*, *ktenos*, peigne; *stoma*, bouche). Bot. Genre de composées, de la tribu des cynadées.

— Encycl. Les caractères de ce genre sont : tête grosse; antennes presque aussi longues que le corps et sétacées; palpes maxillaires très-saillants et terminés par un article plus gros, en forme de poire allongée; palpes longues et déliées; aigrette sessile, rarement sessile ; anthère. Les ananches de ce genre sont propres au Brésil et à Cayenne; ils ont quelque moyenne taille, à corps épiné et allongé, à corselet cordiforme. Ils ont les formes du boin, sur la nol, et plus souvent sur le tronc des arbres et sur les rédiers des plantations, courant avec une excessive rapidité pendant la grande chaleur du jour.

CTÉNOSPINE adj. (kté-no-sto-mi-de). Entom. Qui ressemble aux cténostomes.

— s. m. pl. Sous-tribu de coléoptères ayant pour type le genre cténostome.

— Encycl. Ce groupe a les caractères suivants : lobe interne des mandibules dépourvu d'ongles; palpes longues et pendantes; premier article des labiales très-grand, rarement l'échancrure du menton; collet du menton ; dernier des palpes maxillaires; palpes maxillaires articles des tarses antérieurs dilatés chez les mâles; corps allongé, étroit. On compte quatre genres, parmi lesquels on peut citer les cténostomes et les pelicrètes, si remarquables par leurs longues pattes et leur corps déié.

CTÉSIAS, s. m. (ké-zi-as). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des sternoxes.

— Encycl. Les caractères du genre *ctésias* sont : tête enfoncée, rétrécie, mandibules très; palpes très-courtes, maxillaires à dernier article cordiformes; antennes de moitié du tronc dernières perfoliées et formant une massue ovale dilatée au côté interne, en dents de scie chez le mâle, ne logeant pas après elles une fossette longitudinale des côtés inférieurs du corselet; prosternum dilaté en avant, corselet trapézoïdal, inclines, rétrécis en avant; écusson petit, presque triangulaire; élytres légèrement convexes, recouvrant entièrement l'abdomen; corps court, ovalé, convexe, grêles, à jambes allongées, cylindriques; tarses grêles et longs. Le genre *ctésias* comprend un genre tétrès; il ne comprend qu'une seule espèce, le tétrès ou *ctésias*, qui avait été successivement placé dans le genre dermeste et le genre ataxiens, et que pendant longtemps, à l'exemple de Fabricius, on avait regardé comme le type unique du genre antigenes d'Herbst. Il paraît, d'après des vues récents des entomologistes allemands, que le dermeste de Fabricius doit être pris pour type du genre *ctésias* ou tétrès. L'insecte qui m'intéresse des deux côtés, d'abord blanchâtre et flavéré, a successivement occupé plusieurs de nos entomologistes modernes, et surtout M. E. Perris. D'après ce dernier, la larve est longue de 3 millimètres, cornée et de couleur brun-noir, avec des bandes segmentés, qui sont blanchâtres. La tête est assez grande, carrée et inclinée en avant. Le corps est ellipsoïdal et divisé en douze segments. Les premiers segments, depuis le septième portent des franges très-longues et très-fournies de poils raides, qui sont couchés lorsque la larve n'a rien qui l'irrite, mais qui, pour peu qu'on l'excite, se dressent comme la queue du paon, et forment des larges panaches transversaux occupant toute la largeur du corps et les faisant paraître étranges. Examinés au microscope, ces poils ressemblent formés d'articulations en forme de tarses de certains coléoptères. Ces larves vivent sous l'écorce des chênes, et se nourrissent probablement de petits insectes. On en rencontre quelquefois un assez grand nombre, groupées dans un petit espace. Lorsque le moment de la transformation est venu, la larve, après s'être retirée dans un recoin obscur et tranquille, se dépouille de sa peau, et se trouve métamorphosée en une nymphe blanche hérissée de spinules de même couleur. Au bout de quelques jours, la peau de cette nymphe se fend le long du dos pour donner passage à l'insecte parfait.

Celui-ci se trouve sous les écorces des arbres et dans les endroits où la vie pénétrante est moins. On le rencontre dans plusieurs provinces de l'Europe et il n'est pas rare aux environs de Paris.

CTÉSIPHON, voyageur grec, le plus ancien des voyageurs connus après Hanno et Hérodote, de la Cœlie, en Ulrie, dans laquelle les familles voudes à l'exercice de la médecine qui étaient connues sous le nom d'Asclépiades, parce qu'elles se prétendaient issues du dieu Esculape (Asclépios). Vers l'an 414 avant J.-C., il se rendit en Asie, où il demeura pendant dix-sept ans à la cour du grand roi, qu'il quitta en 397 avant J.-C. Vers l'époque que l'on place son voyage dans l'Inde, il ne paraît pas qu'il ait pu de nouvelles précises. Certains auteurs prétendent même qu'Ctésias ne parle dans l'Inde, qu'indirectement, et qu'il n'écrit son ouvrage, intitulé *Description de l'Inde*, qu'en rassemblant des récits et des notes recueillies ailleurs en Perse. Toutefois, son livre sur l'Inde est sous-tout cité par nombre d'auteurs, notamment par Aristote, Diodore de Sicile, Pline et Elien. Pline, patriarche des arts, dans son *Histoire* au XIe siècle, a donné dans son *Mythologie* un extrait de ce livre, ainsi que d'un autre ouvrage de Ctésias, l'*Histoire de la Perse*. Les relations Ctésias abondent en exagérations, parmi lesquelles on trouvera cependant quelques faits bien observés, et qui, au XIe siècle avant J.-C., étaient inconnus pour la Grèce. Tout en reconnaissant que les premiers voyageurs avaient pu ajouter des dépositions extraordinaires à l'exagération, dit un auteur contemporain, il faut reconnaître que bien peu ont pu les écrivains postérieurs qui ont fait des compilations de l'ouvrage de Ctésias. C'est au fait certaine que les auteurs anciens, en général n'indiquent pas quand ils parlent des nations de l'Occident, peuplent de merveilles et de monstres de toute espèce la partie opposée du globe. Les Grecs n'inventent pas ces fictions extraordinaires, ils les trouvent, et répètent ce qu'ils avaient appris des indigènes. Parmi les fables rapportées par Ctésias, il faut distinguer les dépeintes qui, selon lui, renversent les mœurs; les autres qui, comme de quatre pieds, les fouisains qu'il emplissent tous les ans d'or liquide; le marbrier, animal qui a la face de l'homme, le pied de chèvre, le corps rouge comme le cinabre, avec trois rangées de dents, des yeux bleus, et le cœur de scorpion. Il dit avoir vu des pygmées, sorte de petits hommes tout noirs, et les Pygmées phéns, ou hommes à tête de chien, dont les ordinaires sont des pygmées. Il rapporte encore, il paraît aussi d'une nation de 30,000 hommes qui habitent les montagnes de l'Inde, et qui les femmes n'enfantent qu'une fois dans leur vie. Leurs enfants naissent avec toutes leurs dents, et avec des cheveux blancs qui noircissent ensuite, etc. Ctésias donne toutes ces fables pour des vérités. Il assure avoir été témoin oculaire de quelques-unes de ces merveilles, et avoir appris les autres de personnes qui en étaient bien instruites. Il ajoute qu'il a aussi beaucoup parlé des histoires encore plus merveilleuses, dans la crainte de passer pour un menteur, ce qui n'en avaient point été témoins. On a donné plusieurs éditions du texte original de la *Description de l'Inde*. Ctésias a eu pour traducteurs celle de Henri Estienne (1557 et 1561) et celle de Bamber (Francfort-sur-le-Mein, 1823, in 8°); celle de Ch. Müller (Firmin Didot, Paris, 1844).

CTÉSIBIUS adj. (ké-zi-bi-ke — du nom de l'inventeur, Ctésibius d'Alexandrie). Antiq. Se disait d'une sorte de pompe aspirante à deux pistons, construite sur le même principe que nos pompes aspirantes.

CTÉSIBIUS, mécanicien égyptien, né à Alexandrie, vivait du temps de Ptolémée Philadelphe, au moins 250 ans avant Jésus-Christ. Il était fils de barbier, dont il utilisait d'abord le profession; il se rendit ensuite célèbre par son génie pour la mécanique. On cite parmi ses inventions les curieux automates, une clepsydre ou horloge d'eau, une sorte de fusil à vent (sagaq), un miroir qui, lorsque quelqu'un trait à son grande distance; enfin ce suppose que il inventa la pompe aspirante et foulante désignée sous son nom. Cléribius compta au nombre de ses élèves Héron d'Alexandrie, qui l'est connu sous le nom de Héron, et que quelques auteurs lui donnent pour fils, ainsi que Pappus, qui a écrit que Ctésibius qui découvrit l'élasticité de l'air et s'en servit comme force motrice. Aucune de ses ouvrages ne nous est parvenu.

CTÉSILAS, surnom donné, par suite d'une erreur de copiste, à Ctésias, le célèbre historien.

CTÉSILOQUE, poëtre grec qui vivait dans la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère. Il était disciple, et, selon quelques-uns, frère du célèbre Apollé. Ctésiloque se rendit surtout célèbre par une satiure politique qui souvent reproduite, représentant Jupiter accompagné de Bacchus qui, ainsi que Jupiter, qui remplissent l'office de sages-femmes.

CTÉSION s. m. (ké-zi-on — du gr. *kteis*, *kteos*, pudeur). Bot. Nom, de ananas de l'ananas-comosus, genre de bromélées.

CTÉSIPHON, ville de l'ancienne Babylonie, sur le Tigre, à 4 kilom. S. de son confluent avec le Iaslas, à peu de distance du groupe en face de Séleucie. Ctésiphon, bâtie par les rois parthes, dont elle fut d'abord la résidence d'hiver, acquit promptement une grande importance et perdit en coup mortel à Séleucie. Prise par Trajan en 115, elle fut ruinée par Septime-Sévère en 198. Les débris de cette ville et ceux de Séleucie servirent aux Arabes à construire Bagdad. L'emplacement de ces deux villes est connu de nos jours sous le nom de *El-Modaïn*.

Ctésiphon, qui fut autrefois par son commerce, sous les princes sassanides, une des cités les plus riches et les plus florissantes de l'Asie Mineure, n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade misérable. On y voit encore les restes d'un grand édifice situé à une lieue environ de la ville, et que le voyageur Pietro Della Valle considère comme le palais de Chosroès le Grand, dont le règne fut de l'an 531 de J.-C. Des fouilles ont été entreprises dans cette ville et y quelques années, par ordre du sultan du conseil de France à Bagdad, et elles ont mis à découvert des ruines qui, selon M. Ainsworth, dont le savant auteur, au milieu de longues d'ailleurs un vaste trône de bois de sandal, recouvert de lames d'or, dont les dessins en nacre manquent et ne présentent nuls sujets d'ornement. Le trône d'Ctésiphon, ou Chosroès, le trône, on a trouvé des débris de vases précieux et de coupes d'or, et d'ornements d'un animal d'une forme bizarre, dont il est difficile de reconnaître l'espèce. En général, le monument indique une grande hardiesse de construction, mais il est peu remarquable sous le rapport de l'art.

CTÉSIPHON, orateur athénien, vivait vers 338 avant J.-C. Il est connu surtout par ce fait qu'apportant plus à l'histoire de Démosthène et Eschine, qui le cite en témoin. Il avait proposé de décerner une couronne d'or au grand orateur Démosthène. Mais pour cette proposition, Eschine, il fut défendu par Démosthène. C'est le grand débat de *Discours sur la couronne*, V. dans ce dictionnaire, le mot Démosthène et le *Pour Ctésiphon*, et l'article précédent.

CTÉSIPHON, nom d'un sophiste grec, qui vivait une époque incertaine. Il a composé, entre autres ouvrages, un traité de la vie de Démosthène, dont Plutarque nous a conservé un fragment relatif à Epaminondas.

CTÉSIPHON, rhétoricien grec. V. CHRÉSIPHON.

CTÉSIPHONTE, s. f. (ké-si-fo-te — s. mythol.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, comprenant une seule espèce propre à la Nouvelle-Hollande.

CTONOGÉNIE adj. m. Chim. V. CHTONO-GÉNIE, CHTONOGÉNIQUE, plus régulier.

CU. Chim. Abrév. du mot cuivre.

CU s. m. V. cul, qui est plus usité.

CU-DE-PORC, CU-DE-POULE, CU-DE-SAC. Mot. Noms de champ, ces-noms-ci, ces-ci.

CUADRA s. f. (koua-dra). Métrol. Mesure de superficie en usage dans la république de l'Uruguay et équivalant à 86 mètres carrés.

CUADRANTE s. m. (koua-dra-ntè). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, usitée en Espagne, et qui vaut environ 16 litres.

CUARTILLO s. m. (koua-ar-ti-lo, *ll* mil.). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, usitée en Espagne, et qui vaut environ 1 litre.

CUARTO s. m. (koua-r-to). Métrol. Mesure monnaie espagnole qui vaut 0 fr. 0313 : *A Madrid la serve d'eau se sond au cuarto*. (Ch. Gaub, Paris).

CUATRO CONCEJOS, bourg d'Espagne, à 4 kilom. S. de Bilbao, à 4 kilom. N. Mines de fer qui donnent annuellement 80,000 tonnes de minerais. Population, 1,000 habitants, avec la remarquable tour de Munatores.

CUBA s. m. (kuba). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans l'Abyssinie, et qui vaut 1 litre 419.

CUBA, île de l'Amérique centrale, la plus grande des Antilles, à l'entrée du golfe du Mexique, à 145 kilom. de Guatemala, et à 80 kilom. d'Haïti, par 19° et 23° de lat. N., 70° 30' et 87° 18' de long. O. Superficie, 1,000,000 hectares, dont 1,000,000 hab., dont 723,434 blancs, 225,493 libres de couleur, et 275,553 esclaves. L'île de Cuba s'étend au N. pour le golfe du Mexique et le canal de Bahamas, à l'O. par le détroit de Yucatan et les Antilles, à l'E. par le canal de Vent et le canal Franco-de-Nord qui la sépare d'Haïti. Elle est bornée, au N. par le détroit de Bernadin, qui gouvernement dont le ch.-l. est à Pinar-del-Rio, et qui comprend les provinces : la Havane et Santiago; en deux départements : Matanzas et Puerto-Principe. Elle forme l'évêché de la Havane et l'archevêché de Santiago. La plus importante des villes fermées qui le nillement dans tous les sens est celle qui constitue la Havane par Guines, Bejuy, Cano, Jaruco, Matanzas, Santiago, et 220 lieues marines. Sa plus grande largeur de N. au S. est de 45 lieues, en tirant une ligne droite depuis la pointe la plus boréale du Sabinal jusqu'au commencement occidental de la baie de Mota au S., située à 7 lieues à l'orient du cap Cruz et passant entre Bajes par 7 lieues et demie de mer. La partie la plus étroite dans le sens antérieur, et sans considérer ses points extrêmes, est de 7 lieues en ligne droite, depuis l'entrée de la baie de Mariel jusqu'à bord septentrional de la baie de Mariel. De la Havane, vers Bangrer est de 8 lieues en tiers, depuis le fort du Morro jusqu'aux plages de Bataban. A peu près au milieu de l'île, près de la ville de Villaclara, des deux divisions, il y a une largeur rétrécissée d'une lieue et demie. Les côtes du N. et du sud des côtes ou remarque : Ile de Pinos (*Ile des Pirates*) qui appartient à la Cuba, et présente la route d'accès des Colorados, les îles Moro au N. et les Cayos de la doce Legnas au S.

— *Géographie et hydrographie*. Cuba est une île montagneuse, arrosée de nombreux et vers extrémes, on le voient du sol qu'offrent des proportions variées, et de 1,000 à 1,200 pieds (324 m.) partie sur le point culminant du système montagneux qui traverse en entier l'Hoïgun et de Santiago qu'en montrent les cimes imposantes de la sierra Maestra, et de la cote Cuyo (1,000 pieds), l'orthrondo (1,200), Grifoes (1,600), et le pic de Turquino (2,274), qui dominent les vallées et les montagnes. Bieuse de la Zamalique et le Cibao de Saint-Domingue. Les rivières qui naissent dans ces différentes chaînes sont nécessairement limitées dans leur cours par les montagnes restreinte de l'île; la plus importante est la Cauto, qui, après avoir traversé la province de Cuvre, reçoit les eaux de la sierra Maestra, et se perd, après 225 kilom. de course, dans le golfe de Guacanayabo. Les rivières, Maïgle pendant 100 kilom., le Cauto est obstrué à son embouchure par un banc considérable qui ne permettrait pas d'y pénétrer à marée basse. Les rivières qui naissent dans les versants des montagnes d'Escambray, et tombe dans l'Atlantique, sont : le Sagua, le Sagua-Grande, Jatibonico du Nord, qui s'échappe d'une lagune, au pied de la chaîne de Mata-bombre, et reparaît 5 kilom. plus loin avec fraîcheur, enfin, Jatibonico du Sud, Sinas, Agramonte, Ciego, Cienfuegos, Cuyaguateje. Parmi ces petits fleuves, ceux qui prennent leur source dans les versants du Nord sont remarquables par leurs cascades et par la quantité de leurs eaux, qui, dans le cours, du, dont la hauteur est de 100 m. Lorsque leur pente les entraîne vers le sud, elle s'adoucit, et les vastes marais qui baignent le littoral. Le nombre de ces fleuves, qui, se rapprochent largement dans l'île de Cuba le peu d'importance de la navigation fluviale; nulle partie, en Amérique, le cours des fleuves ne présente des angoisses bassin pour la abrete et la commodité des ses ports. Les ports de Cienfuegos, de Guantanamo, de Jagua, etc., sur la côte du sud, et de Nuevitas, de la Havane, de Bahia-Honda, etc., sur celle du nord, sont aussi remarquables par leur étendue et par les conditions de défense et de sécurité qu'ils présentent.

— *Climat*. Il résulte de la situation de Cuba à l'extrême limite de la zone torride, que la chaleur dans cette île est longtemps la première cause les saisons, et que le climat y ne se modifie que par la direction des vents. Dans la partie ouest les saisons, et que le climat y ne se modifie que par la direction des vents. Dans la partie ouest de la Havane, la température moyenne de l'année est de 25° 22, celle du mois le plus chaud de 28° 56; et celle du mois le plus froid (janvier), de 21° 87. La température moyenne de l'année est de 25° 22 à Kilom. l'E. de la Havane) est de 27°; la moyenne du mois le plus chaud, de 29° 11, celle du mois le plus froid, de 22° 1; la plus grande chaleur observée, 32° 2 (1844); la plus grande froid, de 14°,4 (1801); le plus grand abaissement de température, 18° 2. Dans la campagne, de la plus grande chaleur observée avait eu, d'après l'autorité de de Humboldt, 32° 2 (1844) et le plus grand froid, 14° 4 (1801). Le plus grand abaissement de température observé

— *Flore et faune.* Sans parler du règne inorganique, dont l'étude est à peine ébauchée, quelques îlots rocheux et sablonneux du nord-ouest à Cuba, au sein des sierras, à l'ombre des forêts vierges, dans les rares déserts qui arrêtent les valées spéciales de l'île et dans les eaux salées qui en baignent les contours! Le règne végétal, par exemple, offre un sujet d'observations inépuisable. On dirait que dans ces régions spéciales où la diversité semble être une loi de la nature, cette page de la création se dérobe aux yeux des profanes particulièrement, à la chaque plante nous surprend un nouveau charme, depuis le moindre lichen, jusqu'à ce prélude ceilles jusqu'à l'humble rose des savanes qui dissimule les pierres de l'ouest, jusqu'à l'élégante bromélie perchée sur le bord des rochers, qui cache sous son air de cousine d'ananas d'un vase vénéneux. Les ramoneurs inférieurs le règne végétal sont naturellement ceux dont l'étude est la moins avancée et qui offrent un naturaliste le moins d'intérêt pour le plus fécondé. Ainsi les dodécagones terrestres ne nous offrent rien ou-dehors ni si élevé, que la moindre excursion au delà du terrain boisé autour de la Havane, conduit à quelque découverte. Les eaux vives de l'Ouest sont également peuplées d'une multitude d'êtres nouveaux, dont cette infortune, qui, par un temps calme, flotteur à leur surface en grouillant de leur vaste ou coup de vent. Les habitans de Cuba, d'une espèce différente des nôtres, ; ils ne diffèrent pas moins par le goût : au lieu d'adhérer aux rochers, elles se tiennent sur les hauteurs inférieures des montagnes, y agglomèrent, et forment des rayons que de nous bassins le pétiolent pour emmener comme des fruits. Le chaux nombreuses des lacs ou des rivières, tacès présente un champ d'étude assez vaste, malgré les ravages que les naturels qui catchaient à toute autonomie que Cuba à celle des nos ; ces îles de l'archipel et des portions continentales du continent. Les eaux douces nourrissent plusieurs centaines de poissons, dont quelques-uns consumé ; on en compte jusqu'à huit dans la région occidentale de l'île. Les eaux salées, tingi-sand aqueux d'eau douce observées à Cuba par M. Poey, de la Sagra, Gundlach, Gundlach, et Lembeye, ; les vents apportent également un nombre considérable de nouveaux insectes, et même, comme le dit Poey, en rencontrant des dans l'ancien monde. Les historiens espagnols ne nous ont la-ni quelques renseignements sur les productions naturelles de Cuba au temps de la conquête complaisant du moins sur parler de chose qui à abopat pas, et qui n'existe plus, ne sa-ne-ne-ne

qualité de l'enveloppe serait habituellement d'étiquette en cigare; il y a dans chaque station des ouvriers spéciaux qui saisissent avec une adhésité remarquable les nouances les plus fugitives de teinte, du gris, d'une masse de cigare paraissant uniforme, savent extraire des produits de sept à huit couleurs, qu'ils amortissent dans des mixtures séparées. On estime à la Havane un cigare dont l'enveloppe est bien sans nervures, d'un beau marron foncé, qui donne une cendre médiocrement tannée, d'un gris jaunâtre. Les nuances jaunâtres, plus ou quelque fauves en Europe, c'est nullement approuvé. Elle, elle apprécie les nuances moins fauves que le soleil a déposillées de leur jaune en les brûlant sur leur tige. Les formes des cigares usités à la Havane se réduit à trois types principaux : les *regalias*, les personnes au milieu. Le regalia demande plus de façon et coûte par conséquent plus cher; quelque dans la page les personnes sont modernes dans milieux, et l'on fait bon marché de l'apparence pourvu qu'il flatte les fumeurs, mais qui souvent n'est qu'une trompeuse amorce. C'est au consommateur de l'essayer lui-même de la qualité du tabac qu'il achète; il ne laisse pas à la Havane de tromper, la ferme qui lui convient. On a de bons cigares à 10 fr. le millier; le commerce brésilienne ne les paye pas plus cher.

En 1811, la production de tabac à Cuba s'élèvait de 1,500 arrobes; en 1846, elle était de 180,000 arrobes. L'exportation en est considérable. Elle se répartissait ainsi en 1840 :

PAYS	TABACS		
	EN FEUILLES.	MANUFACT.	
	Livres.	Livres.	
Espagne.	1,790,300	60,000	
États-Unis.	3,928,169	663,574	
Mexique.	121,731	80,000	
Allemagne.	5,744,179	27,897	
Danemark.	169,218	190,320	
France.	132,200	161,000	
Hollande.	18,850	72,074	
Belgique.	85,207	19,814	
Etats hispano-américains.	587,017	17,848	
Autres pays.	30,991	13,232	
TOTAUX.	13,549,070	1,481,179	

En 1861, il y avait à Cuba 9,216 moyen qui produisaient 24,515,205 kilogr. de tabac.

Le coton a été pendant un temps (vers 1820) la seconde culture importante de Cuba; mais cette production a décru prodigieusement par suite des droits dont était chargée son exportation aux États-Unis et par la concurrence du Brésil, de Java, etc. Il n'en est plus, et ne cuba Cuba est d'une qualité supérieure. Dans les premières années de la culture, en 1821, 1,411,000 kilogr. de balle, 1,000 kilogr. de sucre, le prix du coton est les fruits croissent sur presque toutes les terres, et, par conséquent, les plus éloignées dominées à quelque distance des villes. La main produit deux récoltes par an, mais il est très-variable dans son rendement.

Dans des dernières années, et surtout depuis la guerre d'Amérique, on a de nouveau occupé de la culture du coton dans l'île de Cuba. La guerre nouvelle qui vient de naître les planteurs à reprendre cette culture. Un prix de cinquante à soixante-quatre cents la rubis à toute autre, attendu qu'elle est moins dépendante, qu'elle résiste mieux au climat et qu'elle rend deux la première année, tandis que pour le café il faut quatre ans d'attente, et pour le cacao beaucoup plus encore. Cependant on n'en récolte guère que 250,000 kilogr. par an.

Le cacao est une des sources du richesse de la colonie; en 1861, 261,000 kilogr. de cacao ont été exportés pour les États-Unis, 1,000 kilogr. pour les Indes-Orientales, 1,000 kilogr. pour les Indes-Occidentales

pres institutions, dont le régime colonial porte naturellement l'empreinte. Il est vrai que, pendant la majorité d'O'Donnell, le gouvernement espagnol a réformé le système administratif de Cuba, en créant, sous le nom de *consul administratif*, un comité qui doit être composé par le capitaine général; mais ses délibérations ne peuvent jamais arriver à l'exécution sans l'approbation du gouvernement de Lima, qui, d'ailleurs, crée les fonctionnaires, le personnel de ces conseils se compose de l'archevêque et des évêques, du commandant général de la marine, de l'intendant de l'armée, et des finances, du procureur de l'audience, du président du tribunal des comptes et autres hauts fonctionnaires. Le ministère O'Donnell a doté aussi Cuba de droit de nommer des conseils municipaux, mais, pour donner à ce nouveau, il mitre de dire que les électeurs sont, à la Havane, 1500 de 14 à 20 ans, au nombre de 175. En 1866, le même O'Donnell, qui, quand il avait pu se mettre à la tête du pouvoir, avait promis des réformes, a, en l'idée, pour ne pas en promettre, de former à Madrid un comité chargé d'entendre les vœux des délégués des îles et de donner ensuite un projet de loi qui fut adopté par les Cortès. Malgré des manœuvres électorales indignes, faites par ordre du ministère espagnol, sur le décret, la, dans des nommés parmi les créoles réformistes.

En 1868, une formidable insurrection éclate, au gouvernement, fut décrétée à Madrid, et, sur ce prétexte, de nommer un grand nombre de mètres; les affranchis nous ont malheureusement trouvé fomentée et traitée de tout point comme des esclaves. Ils forment faulliés et et plus de pays au nombre de plus de 1,000. C'est à cette occasion que le prêtre Céspédes, le président du malaise de Manzanas, fut fusillé. La condition des affranchis à Cuba n'a jamais été bonne; plus envisable que celle de leurs frères esclaves. Faites et carcérés à la vieille date Espagnol, les affranchis remboursent bientôt après dans la plus grande indépendance avec la vie publique. Ce sont des parias dont le gouvernement espagnol n'a de faire jamais, et, comme ces des ennemis de la race blanche, ne sont qu'accidentellement indépendant pour leur cause. Ce jouait, à coup sûr, ils ne forment pas de distinction entre les blancs opprimés et les blancs oppresseurs. L'Espagne, en tout cas que : elle n'a pas oublié qu'à cette occasion affranchis et esclaves se sont unis pour avec elle. Ces affranchis de Cuba ont été plusieurs fois nommés par leurs chefs, et ils ont et sont obligés, dans toutes les villes, de servir comme pompiers, sans aucun salaire.

Parmi les capitaines généraux de Cuba, on ne peut guère citer que le marquis de Toma (1771-1777), le général Las Casas (1790-1796), le duc de la Torre (1869-1872) et le marquis de Castelfuerte (1809-1812), qui aient aidé au progrès de l'île et gouverné sans trop de gaspillage. On peut ajouter à ces noms ceux du général Valdès (1841-1848) et du marquis de la Pezuela (1853-1854), qui pourvoyaient les négriers et les trafiquants de chair humaine que qui est fait la plus de mal, au peut citer le général Lersuga, qui interdit à ses troupes les carrières libertines (1781-1783); le général Tacon, qui eut la sagesse plus grande encore de personnes et en fit quelque chose; mais dans les conditions, le général O'Donnell, qui multiplia les revues (1844) en même temps que les gens de cuisine, et enfin le général Dulce de la Concha, aujourd'hui marquis de la Habana. Nous parlerons plus loin de ce dernier.

Des gens de Amérique nous, après la Floride, ils commencent à convoiter l'île de Cuba, dans le crainte que la Floride ne tombe pour un pouvoir de la France ou de l'Angleterre. Ils commencent bien à se conduisit à être une colonie espagnole, mais ils ne prononcent ne pas jamais prononcer qu'ils quand en d'autres mêmes. Les réclamations de la Hollande pour le trafic des nègres et la traite avaient été une occasion pour cette prétension d'intervenir dans les affaires intestines de l'île : le gouvernement de Washington, en effet, a déclaré, le 12 juin, que la position qui lui fait pour l'Espagne de lui garantir la possession de Cuba ne se fait pas certaines conversions commerciales. En 1858, le président Polk chargeait le ministre du représentant de l'Union à Madrid d'offrir d'acheter Cuba pour la somme de 100 millions de dollars : cette proposition fut repoussée par l'Espagne d'une façon péremptoire. C'est à partir de ce moment que les Etats-Unis ont accrut sérieusement aux moyens d'annexion l'opinion publique à la grande république.

Cependant le mécontentement des Cubains croître leur mécontentement de la métropole pour. En 1823, on découvrit une conspiration contre l'Espagne qui y choua : Lafitte et Gaste du concours de S. Bolivar ; trois ans après, les patriotes de Matanzas et de Jaguey y Valance payèrent de leur vie une tentative révolutionnaire. En 1848 la guerre recommença en reprises sans entre, dirigée par une société secrète *Ete l'Aigle noire*. En 1850 arrive à Santiago de Cuba le nouvelle de la révolution libérale en Espagne, et le général Lersuga s'empresse de jurer la constitution de 1812 : le général Tacon, son chef, désapprouva sa conduite et se mit à la tête des troupes pour aller la combattre. Lersuga quitta Cuba, abandonnant ses compagnons, et se conduisit à approvisionner à Madrid au même temps que celle de Tacon. Ce dernier fit croire que l'île était en révolution, de Cuba, qui avait en des dépêches au corps de 1812 à 1820, vit un représentants espagnole du congrès nommé, qui devrait que l'île devait avoir des lois spéciales. Ces lois ne sont pas encore faites. Le général don Narciso Lopez fut chassé en 1847 pour dirigeur une nouvelle tentative révolutionnaire des créoles de Cuba. Il devait lever l'étendard de la révolution dans les campagnes de l'île et proclamer la déchéance du gouvernement espagnol. Déjà, à la fin de 1846, quelques ordres avaient été impatients, lorsque le gouvernement de Madrid, sur le rapport du traité de Zubrigue de Trinidad, où il était prisonnier, fit de ce rapport, le 1er juillet, 1847. C'est ici que commence une nouvelle intention qu'il faut bien saisir, sous peine de n'avoir dans l'appréciation des faits que un sont pas de ce qu'il faut. Le gouvernement d'Etat accorde des choses à Cuba. Lopez n'avait jamais pensé à demander à Cuba son indépendance, et, le tête de demander à nos îles un suivre et un mouvement, il ne demandait que ce qu'il est mauvaisement commé-surtout à la révolution de Cuba. Il ne demandait que ce qu'il est Cuba suffirait pour renouer les projets avec et, et que le comité qui, jusqu'à ce jour, ait trop forces, sans être dans la nécessité de prendre des engagements vis-à-vis de l'Espagne. Il pensait, en présentant le projet à la tête de son homme, s'assurer par surprise, et, de plus, il pensait que, si le projet était sur la chère nord de l'île, à très-peu de distance de la Floride, les Américains viendraient à lui en chemin de fer, avec cette dernière ville et Cuba. Il pensait que, si le projet était sur la Floride partie des forces militaires du gouvernement, Lopez ne pourrait pas, dans ce cas, tout pas vaincu des auxiliaires du pays; mais la prise trouvait, et, dans la Floride d'une pareille entreprise, et, quand arriverait les blancs de mécontents qui devait commencer, ils refusa de marcher et obligea son chef, Lopez, à prendre le chemin de fer de la Floride, Orléans. Le 11 août 1851, Lopez recevait de Cuba, et, de plus, il y avait, de 1 à 2 mille hommes, à Playitas, près de Bahia-Honda, et, il marche pour Cuba, et, le 12 août, Lopez rejoint par de nombreuses troupes espagnoles. Lopez ne pouvait pas, en effet, se rendre pour les exploits de ce petit corps expéditeur, qui, dès le 19 août, prenait quinze jours, livra et prend leux bataillon sur des forces dix fois plus considérables. Le gouvernement de Madrid, second du capitaine général, mal dans un de combats contre les Cubains, et, le 19 août, en fait le faisant, dans une conférence montagne et des prisonniers, et, le 19 août, en détainder, tombant en détail sous les coups de Cubains, en laissant sur le sol de ses armes, des partisans les plus dévoués entre les mains de Cubains prisonniers. Lopez fut fusillé à la Havane le 17 septembre 1851. Quelques jours après, quatre-vingt-dix-sept autres Cubains et un à Trinidad, les chefs Agüero et Armero, et, sans doute, de quelques autres compagnons qui étaient nommés quelques jours avant Lopez, et, de Lopez, et, de Lopez, ont défaits dans une lutte inégale par de forts détachements de troupes de la Havane, et, quatre compagnons de Lopez, parmi lesquels Cardenas, Quitman et Pinto, furent, le 16 décembre, à la Havane, quoiqu'ils vinssent de leur demandeur de leur, et, de leur, et, de leur demeure Lopez dans le premier jour. Mais on ne fut pas tout : le général Concha vaincu à Jaguey, mais, vaincu, même, en Espagne, prisonnier, plus de 200 Cubains.

La révolution avait échoué par l'Espagne avait été vaincu. Cette mission s'imposera de l'annonce de nombre de Cubains et de leur, et, de leur, sur celles de la république américaine, en attendant, et, de leur, et, de leur, et, de leur

et il la longueur de la pièce équarrie = ln, pb et ln = ab, ln sera la cubature cherchée. On n'est là qu'un application très-simple des principes de la géométrie élémentaire.

Nous ne terminerons pas cet article sans mentionner des tables publiées par M. Philibert Leclerc, inspecteur des forêts, où l'on trouve calculés d'avance les volumes de divers échons tronqués qui peut avoir à évaluer pour le cubage des bois. C'est une heureuse idée que a eu M. Philibert Leclerc, et nous avons eu le terrant au commerce des bois doit-il avoir pris de ces tables, dont quelques-uns se faire des calculs souvent assez longs, et où il est toujours facile de laisser passer des erreurs.

CUBAGUA, île de la république de Venezuela, dans la mer des Antilles, entre l'île Marguerite et la côte du département de Cumana, à 18 kilomètres. N. de la ville de même nom, par lieuer de lait. N. et ouest de longit. 64 lieues. Elle a 7 kilomètres de long, est aujourd'hui déserte; elle possédait autrefois sur ses côtes une importante pêche de perles, aujourd'hui abandonnée depuis longtemps.

CUBAIN, AINE s. et adj. (ku-bain, è-ène). Géogr. Habitant de Cuba; qui appartient à cette île ou à ses habitants : *Les Cubaïnes. La population* CUBAIN.

CUBAN s. m. (ku-ban — de Cuba, nom d'une des Iles Antilles). Mécan. Boîtier dans lequel cuivre et de fer, ainsi appelé parce qu'on l'a trouvé dans Cuba.

— Encycl. Le cuban n'est en réalité qu'une variété de phosphate plus riche en fer que la phosphate proprement dite. Il ayant le bleuâtre, qui en a fait l'analyse, il renferment 37,66 de chaux; 42,34 de fer, et 21,76 de soufre. Ce minerai est cassant et d'une poudre jaune, en poussière est cassant, de consistance et au dureté sont supérieures l'une et l'autre par le nombre. Il ne se présente pas en cristaux déterminables, mais seulement en masses cristallines, se clivent dans trois directions perpendiculaires entre elles. On ne l'a encore trouvé qu'à Cuba, et même sur un seul point de cette île, à Bacuanos.

CUBARIE s. m. (ku-ba-rie). Crust. Genre d'armadille.

CUBAS s. m. (ku-ba). Jeux. V. CUL-NAS.

CUBAS (Isabelle Blasco, dame), célèbre espagnole, née en 1537, morte à Philadelphie en 1616. Issue d'une famille d'artistes espagnols, les Blasco, bien connus en Espagne, elle fut, jeune, la grâce et l'enjouement, et les premiers théâtres de Rome, d'Angleterre et d'Amérique, les plus grands théâtres de cette artiste sont ceux qu'elle a obtenus à Londres et à New-York.

CUBAT s. m. (ku-ba — rad. *cube*). Nom donné, dans l'Algérie, au cuivre qui sert à faire du vin et à cuire dans les cuisines de lessive.

CUBATION s. f. (ku-ba-sion — rad. *cube*). Action de cuber, de mesurer le volume d'un corps. Il ou dit mieux CUBAGE.

CUBATURE s. f. (ku-ba-tu — rad. *cube*). Géom. Transformation en cube d'un volume de forme différente; construction du côté d'un cube équivalent à un volume donné.

— Encycl. Géom. La cubature d'un volume se ramène pour objet de transformer ce volume en un cube, par le déplacement de ses parties, ou de contraire, pour obtenir de la compas) le côté d'un cube équivalent au volume donné, et d'obtenir analytiquement l'expression exacte de la mesure de ce volume, ou enfin d'évaluer approximativement cette mesure.

La transformation d'une aire polygonale en un carré peut toujours se faire facilement : celle d'un volume polyédral en cube n'est, au contraire, possible que dans des cas tout particuliers.

La pyramide triangulaire, qui est l'élément naturel d'un volume polyédral, ne comporte pas, en effet, une parfaite transformation; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle la considération des infiniment petits ne peut pas être évitée dans la démonstration de l'équivalence de deux pyramides triangulaires de bases équivalentes et de même hauteur.

Quant aux prismes, pour les transformer en parallélipipèdes, il suffirait de couper leurs bases de façon à les changer en parallélogrammes.

Un parallélipipède oblique peut d'ailleurs indéfiniment être changé en un parallélipipède rectangle; mais non pas en cube.

— *Cubature analytique.* La question qu'on se propose ordinairement de résoudre sous le nom de *cubature d'une surface*

$$z = f(x, y)$$

est d'obtenir le volume correspondant entre cette surface et le plan des xy, dans l'intérieur d'un cylindre parallèle aux z,

$$y = \varphi(x) \pm \psi(x).$$

L'élément d'un pareil volume, les axes étant supposés rectangulaires, est

$$z\,dx\,dy;$$

l'expression du volume total est donc

$$\int z\,dx\,dy,$$

mais cette sommation correspond à deux intégrations dont il faut indiquer les limites.

Pour obtenir d'abord le volume compris entre deux plans parallèles aux yz, on aura à prendre l'intégrale

$$\int_{x'}^{x''} z\,dx = \int_{x'}^{x''} f(x, y)\,dx = f_1(x)\,dx;$$

pour avoir ensuite le volume total, il faudra prendre l'intégrale

$$\int_{x'}^{x''} f_1(x)\,dx,$$

et à désignant les limites, parallèlement aux y, de la courbe

— *Cubature d'une conjuguée.* La même intégrale double,

$$\int dx \int f(x, y)\,dy,$$

qui donne la *cubature d'une surface*

$$z = f(x, y)$$

fournit aussi, à une intégrale simple près, toutes celles de ses conjuguées.

En effet, en ajoutant à la conjuguée donné les z aoulu sont imaginaires, il est clair que ces z, représentant une fonction

$$z = f(x \pm \varphi\sqrt{-1}),$$

étant réalisés sous la forme

$$z_1 = P \pm Q\sqrt{-1},$$

l'intégrale double

$$\int dx \int [P \pm Q\sqrt{-1}]\,dy = A \pm B\sqrt{-1}$$

donnera par la suppression du signe $\sqrt{-1}$ le volume cherché que représenterait l'intégrale

$$\int dx \int (P \pm Q)\,dy = A \pm B.$$

La partie réelle de l'intégrale simple

$$\int \int dx\,dy$$

fournira le volume compris entre la surface considérée et le plan des xy, et la partie imaginaire y et la partie imaginaire donnera le volume compris entre la conjuguée et son diamètre.

Considérons, en second lieu, l'une des conjuguées dont les ordonnées z et z soient imaginaires; pour rendre ses abscisses réelles, il suffirait d'opérer successivement les x et les z dans le plan des xz.

L'aire prise entre deux conjuguées dans un plan parallèle aux xz, entre la section faite par le plan dans le plan des xy et celle faite par le plan des yz et deux ordonnées parallèles aux coupées réelles de la conjuguée, sera donc, en négligeant les aires rectangulaires,

$$\int_{x'}^{x''} z\,dx + \int_{z'}^{z''} z\,dz = \int_{x'}^{x''} f(x, y)\,dx,$$

x désignant le rapport des parties imaginaires de x et de z et y les ordonnées de la conjuguée.

Le volume cherché sera donc représenté par

$$\int_{y'}^{y''} dy \int_{x'}^{x''} \frac{z\,dx}{z} + \int_{z'}^{z''} \frac{z\,dz}{z} = \int_{x'}^{x''} f(x, y)\,dx$$

expression qui ne diffère que par une intégrale simple de la différentielle du volume cherché de la surface.

Dans cette expression, la partie réelle représente le volume compris entre le plan des xy et le diamètre des yz et les parties imaginaires des cordes réelles de la surface et la partie imaginaire, le volume compris entre la conjuguée et son diamètre.

Enfin, supposons qu'il s'agisse d'une conjuguée quelconque, dont les cara-téristiques soient z et z'; c'est-à-dire dont les points doivent être fournis par les intersections de z et z' z' avec les droites réelles parallèles à la direction $x = z$, $y = z'$ et trouvera, en comparant les intégrales doubles relatives à la surface rapportée successivement à l'axe actuel des z et à un autre axe parallèle à la direction $x = z$, $y = z'$, que le volume compris entre la conjuguée, le plan des xy et un cylindre parallèle aux cordes réelles de la conjuguée, serait représenté par la formule

$$\int dy \int z\,dx - \frac{1}{z'} \int x' \left(z\,dy - z'\,dz\right).$$

Dans cette expression, la partie réelle serait toujours le volume compris entre le plan des xy et le diamètre des yz imaginaires, divisé en parties réelles aux cordes réelles, et la partie imaginaire le volume compris entre la conjuguée et son diamètre.

— *Cubature approchée.* Les formules de quadrature approximative pouvant donner l'aire approchée d'une section faite dans la surface parallèlement au plan des xz, par exemple, en obtiendra le volume approché en faisant la somme des aires correspondantes à des sections très-rapprochées, et multipliant cette somme par la distance constante de deux plans sécants consécutifs.

CUBBIBIS-BIRB, nom donné par les Indiens à un banian sacré de l'île de Salsette, situé dans le fleuve Narbouda, et qui est sans doute le plus grand arbre du monde. Cet arbre gigantesque a 640 m. de pourtour, meurt sur les principales branches. Les branches du second ordre occupent un espace considérable. Les débordements du fleuve ont quelquefois entraîné des parties considérables de ce monstrueux végétal; néanmoins il lui reste encore des grosses branches, et plus de 3,000 de moindre dimension, qui, pour la plupart, produisent des rameaux et augmentent la circonférence de l'arbre. Cet arbre offre un spectacle à tous les voyageurs qui passent dans cette contrée. Les *mainas* (oiseaux), les perroquets et les singes se réfugient également sous son ombrage. Les Indiens lui ont donné le nom de *Cubbibir*, qui signifie le danseur de *Cubbir*, en l'honneur d'un saint brahme de ce nom. Quand Pilnaji, le chef de la tribu des Gaïkwads, eut encore une ville florissante, le prince de cette ville construisit un temple sous cet arbre avec toute sa suite. Il y avait son salon, sa cuisine, son cabinet, et travail en chambre à coucher, son bain et tout ce qui se trouve dans un palais oriental; pour rendre ce lieu de dressait une tente particulière. Non-seulement toutes ces tentes, mais aussi celles des chevaux, des éléphants, des chiens, des chameaux, des gardes et les domestiques étaient abrités par le magnifique banian. Il a reçu plusieurs fois jusqu'à 7,000 hommes sous les branches de son branchage, à la fête donnée sous cet arbre sacré.

CUBE s. m. (ku-be — lat. *cubus*; gr. *kubos*, de *à jouer*, de Cybèle présidant que le grec *kubos* appartient à la racine primitive *kub*, *kubeuein*, *à* jouer, *à* dérive, *à* la faculté d'être contenu dans un lieu, d'y reposer, *à* jouer, *à* jouer, *à* jou

en rétrécissant de la partie inférieure du fruit, et rattaché à celui-ci par de fortes nervures. La surface en est lisse : c'est la partie charnue du fruit. Elle recouvre une coque ligneuse, sphérique, dure, renfermant dans un cavité une semence isolée, enveloppée d'un épiderme brunâtre, et formée par une pulpe huileuse, blanchâtre, très-fortement odorante, et dénotant une saveur amère et piquante.

On trouve aussi dans le commerce, vendu pour du vrai poivre cubèbe, le fruit d'une espèce voisine nommée cubèbe cultivé ou jaloppe. Le véritable cubèbe est plus globuleux, rugueux, quelquefois un peu porté en forme plutôt plus long que le parfait globuleuse, le faux cubèbe, au contraire, est plus rugueux, plus petit et terminé par une sorte de rostre; que odeur est plus faible et un peu amère, et quelquefois on est pas plus long que la base élémentaire.

Le cubèbe est connu depuis longtemps. Mysopolicia, médecin arabe, est la premier auteur qui en fasse mention. Les Indiens s'en servent depuis un temps immémorial dans le traitement de la gonorrhée; on avait les Anglais qui nous apprit l'usage et la propriété que le cubèbe du gaurer contre maladie, et qu'on introduit jusque en Europe. Il est aujourd'hui employé en médecine dans la même sorte, soit en concurrence avec le copahu, soit associé à cette substance. Il est stimulant et aromatique. A haute dose, il détermine parfois des vomissements et diarrhées, comme le copahu, des éruptions cutanées fugaces. On s'en servait aussi pour combattre les flueurs blanches. On l'administre le plus souvent sous forme de poudre délayée dans l'eau, à la dose de 4 à 20 gr. et même de gr. par jour; on le met encore sous forme de pilules, de bols, d'opiats, de capsules, de dragées, etc. On en fait un extrait alcoolique, un extrait éthéré et une teinture. Parfois, lorsque l'ammoniaque dans lieu ne peut le supporter, on l'administre en lavement dans l'eau distillée. Comme le poivre cubèbe a une certaine valeur, quelques commerçants, peut-être les plus honnêtes d'autre nom moins apprécié, l'ont falsifié en le mélangeant avec du poivre noir qui dès lors a la préparation des extraits alcooliques et éthérés; cette falsification est d'ailleurs très-facilement reconnaissable, puisque le poivre noir ajoute à la pipe et odeur et saveur vertu.

— Chim. Distillé avec de l'eau, le poivre cubèbe fournit une assez forte proportion d'une huile volatile particulière, inodore lorsque, après quelque temps, on cette pure, ne se rapproche en rien de celle qui se trouve dans le cubèbe. Le camphre cristallise dans le système rhombique; il est insoluble dans l'eau, bouillant 170°, peu bouillant dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, et exerce une action rotatoire sur la lumière polarisée. Sa composition a été représentée par la formule $C_{20}H_{16}HCl$. La pesée liquide de l'essence de cubèbe est surtout formée par un carbure $C_{20}H_{16}$ lentement combiné avec l'acide de cubèbinine, et dont la composition serait $C_{20}H_{16}$ à un jugée de moins par les chimistes qu'il devra avec l'acide chlorhydrique. Ce carbure devra se rapprocher le plus de la lumière polarisée. Il semble que le camphre qui l'accompagne dans l'essence soit un produit de son hydratation. MM. Schmidt et Lapparent ont extrait du poivre cubèbe une substance particulière qu'ils ont nommée cubèbin.

CUBÈBINE s. m. (ku-bè-bi-ne — rad. de cubèb). Chim. Carbure d'hydrogène isomérique avec celui de l'essence de térébenthine, renfermé dans l'essence de cubèbe.

— Encycl. Le cubèbine diffère à la gauche la plus de la matière polymère. Il bout vers 160°, et s'oxyde à l'air. L'acide sulfurique le transforme en polymère. L'acide chlorhydrique gazeux donne avec lui une combinaison cristalline, composée de un hydrogène d'essence de térébenthine, et fournissant à l'analyse des chiffres qui correspondent à la formule $C_{20}H_{16}HCl$. Cette combinaison constitue des primes-rectangulaires obliques, fusibles à 110°, bouillant, fondant à 1219, et doucis, comme dans le camphre, de pouvoir de dévier la rotation à gauche.

CUBÈBINE s. m. (ku-bè-bin — rad. cubèb). Chim. Acaudine qui se trouve dans le poivre cubèbe. On dit aussi cubèbine, s. f.

— Encycl. Le cubèbin est une substance cristallisable particulière, retirée par M. Soubeiran et Capitaine du poivre cubèbe. Ces chimistes la préparent en épuisant par l'alcool des cubèbes préalablement mis en poudre, l'éther, préférant par la potasse la liqueur alcoolique, et purifiant le précipité par une autre chose que le cubèbin, par des lavages à l'eau et des cristallisations dans l'alcool bouillant. Suivant Engelhardt, si on laisse en repos un peu de cubèbe de cubèbe, le cubèbin ne tarde pas à cristaliser du tout le même; il suffit alors de le purifier. Le cubèbin a beaucoup d'analogie avec la pipérine, que l'on trouve du poivre noir. On lui attribue la formule $C_{20}H_{16}NO_4$. Il cristallise en aiguilles, l'acétone bouillant. Il est très-soluble dans l'alcool bouillant, qui, naturel, se prend en masse par le refroidissement; un peu soluble dans l'éther, assez soluble dans l'acide acétique, les huiles grasses et les huiles essentielles. L'acide sulfurique concentré le colore en rouge.

CUBÈN s. m. (ku-bè). Bot. Syn. de CACHALOTE.

CUBERN v. on tr. (ku-bè — rad. cube). Rivet ou ombre cubes : Comme des bois. Comme des pierres. *Il choisit une pierre de tombeau; il la tourna et la cubarna; il la mesura à la guerre et il la cuba.* (Cormon.)

— Avoir un volume de un volume de : *Le bassin cube 300 hectolitres.*

— Mathém. Élever un cube, à la troisième puissance : *Cuber un nombre, un binôme.*

Se cuber v. pr. Être cubé : *Les blocs de bois se cubent facilement.*

— Encycl. Géom. V. CUBATURE.

CUBERO (Pierre), mémoirnaire et voyageur espagnol, né en petite de Cabezuyo d'Estrego en 1645. Il quitta Saragosse vers 1676, et vivait à Madrid, où il fut successivement Roma, Venise, Constantinople, Varsovie, Moscou, Ispahan, Téhéran, Bagdad, Bassora, Gos, Malaïde, Mexico, etc., et de retour en Espagne, il publia, en 1700, un ouvrage, dans lequel, le premier, il avait fait le tour du monde. *Conférence du pèlerin* est, il en donne une relation succincte, sous le titre de : *Breve relacion de viajes del doctor D. Pedro Cubero, relatant Sarint Jérôme à une demeure remoiner?* fut ses-ceux qui lui à l'*Almanach des Maures de Mexico*, 1700, et dut quitter le ministère. Il mourut à Madrid, vers 1707.

CUBICITÉ s. f. (ku-bi-si-te — rad. cube). Géométrie. Qualité de ce qui est cubique, ainsi appelé parce que la forme primitive du spectrum est un cube. Il se dit aussi dans MINÉRALOGIE DANS LA ANALYSE.

CUBICULAIRE s. m. (ku-bi-ku-lè-re, étymologie tantôt transparente, tantôt opaque, presque aussi dure que le feldspath, mais moins dure que le quartz, et ordinairement toujours cristallisé en trapézoèdre ou en cube tétrpèdre. Ils contiennent quelquefois une certaine quantité de fluorine acidulée et NaSiF+4AL. Chauffés dans le matras, elle fond sans ébullition sensible et sans dégagement de gaz fluorhydrique. Elle est gelée avec l'acide chlorhydrique. Le cubéite forme des cristaux, comme le copahu, dans les éruptions fugaces. On s'en servait aussi pour combattre les flueurs blanches. On l'administre le plus souvent sous forme de poudre délayée dans l'eau, à la dose de 4 à 20 gr. et même de gr. par jour. On le met encore sous forme de pilules, de bols, d'opiats, de capsules, de dragées, etc. On en fait un extrait alcoolique, un extrait éthéré et une teinture. Parfois, lorsque l'ammoniaque dans lieu ne peut le supporter, on l'administre en lavement dans l'eau distillée. Comme le poivre cubèbe a une certaine valeur, quelques commerçants, peut-être les plus honnêtes d'autre nom moins apprécié, l'ont falsifié en le mélangeant avec du poivre noir qui dès lors a la préparation des extraits alcooliques et éthérés; cette falsification est d'ailleurs très-facilement reconnaissable, puisque le poivre noir ajoute à la pipe et odeur et saveur vertu.

— Chim. Distillé avec de l'eau, le poivre cubèbe fournit une assez forte proportion d'une huile volatile particulière, inodore lorsque, après quelque temps, on cette pure, ne se rapproche en rien de celle qui se trouve dans le cubèbe. Le camphre cristallise dans le système rhombique; il est insoluble dans l'eau, bouillant 170°, peu bouillant dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, et exerce une action rotatoire sur la lumière polarisée. Sa composition a été représentée par la formule $C_{20}H_{16}HCl$. La pesée liquide de l'essence de cubèbe est surtout formée par un carbure $C_{20}H_{16}$ lentement combiné avec l'acide de cubèbinine, et dont la composition serait $C_{20}H_{16}$ à un jugée de moins par les chimistes qu'il devra avec l'acide chlorhydrique. Ce carbure devra se rapprocher le plus de la lumière polarisée. Il semble que le camphre qui l'accompagne dans l'essence soit un produit de son hydratation. MM. Schmidt et Lapparent ont extrait du poivre cubèbe une substance particulière qu'ils ont nommée cubèbin.

CUBÉNÈNE s. m. (ku-bé-nè-ne — rad. cube). Chim. Carbure d'hydrogène isomérique avec celui de l'essence de térébenthine, renfermé dans l'essence de cubèbe.

— Encycl. Le cubénène diffère à la gauche la plus de la matière polymère. Il bout vers 160°, et s'oxyde à l'air. L'acide sulfurique le transforme en polymère. L'acide chlorhydrique gazeux donne avec lui une combinaison cristalline, composée de un hydrogène d'essence de térébenthine, et fournissant à l'analyse des chiffres qui correspondent à la formule $C_{20}H_{16}HCl$. Cette combinaison constitue des primes-rectangulaires obliques, fusibles à 110°, bouillant, fondant à 1219, et doucis, comme dans le camphre, de pouvoir de dévier la rotation à gauche.

CUBÈNE s. m. (ku-bè-ne — rad. cube). Chim. Acaudine qui se trouve dans le poivre cubèbe. On dit aussi cubèbine, s. f.

— Encycl. Le cubène est une substance cristallisable particulière, retirée par M. Soubeiran et Capitaine du poivre cubèbe. Ces chimistes la préparent en épuisant par l'alcool des cubèbes préalablement mis en poudre, l'éther, préférant par la potasse la liqueur alcoolique, et purifiant le précipité par une autre chose que le cubèbin, par des lavages à l'eau et des cristallisations dans l'alcool bouillant. Suivant Engelhardt, si on laisse en repos un peu de cubèbe de cubèbe, le cubène ne tarde pas à cristaliser du tout le même; il suffit alors de le purifier. Le cubène a beaucoup d'analogie avec la pipérine, que l'on trouve du poivre noir. On lui attribue la formule $C_{20}H_{16}NO_4$. Il cristallise en aiguilles, l'acétone bouillant. Il est très-soluble dans l'alcool bouillant, qui, naturel, se prend en masse par le refroidissement; un peu soluble dans l'éther, assez soluble dans l'acide acétique, les huiles grasses et les huiles essentielles. L'acide sulfurique concentré le colore en rouge.

CUBÈNE s. m. (ku-bè). Bot. Syn. de CACHALOTE.

CUBERN v. on tr. (ku-bè — rad. cube). Rivet ou ombre cubes : Comme des bois. Comme des pierres. *Il choisit une pierre de tombeau; il la tourna et la cubarna; il la mesura à la guerre et il la cuba.* (Cormon.)

— Avoir un volume de un volume de : *Le bassin cube 300 hectolitres.*

— Mathém. Élever un cube, à la troisième puissance : *Cuber un nombre, un binôme.*

Se cuber v. pr. Être cubé : *Les blocs de bois se cubent facilement.*

— Encycl. Géom. V. CUBATURE.

CUBERO (Pierre), mémoirnaire et voyageur espagnol, né petite de Cabezuyo d'Estrego en 1645. Il quitta Saragosse vers 1676, et vivait à Madrid, où il fut successivement Roma, Venise, Constantinople, Varsovie, Moscou, Ispahan, Téhéran, Bagdad, Bassora, Gos, Malaïde, Mexico, etc., et de retour en Espagne, il publia, en 1700, un ouvrage, dans lequel, le premier, il avait fait le tour du monde. *Conférence du pèlerin* est, il en donne une relation succincte, sous le titre de : *Breve relacion de viajes del doctor D. Pedro Cubero, relatant Sarint Jérôme à une demeure remoiner?* fut ses-ceux qui lui à l'*Almanach des Maures de Mexico*, 1700, et dut quitter le ministère. Il mourut à Madrid, vers 1707.

CUBICITÉ s. f. (ku-bi-si-te — rad. cube). Géométrie. Qualité de ce qui est cubique, ainsi appelé parce que la forme primitive du spectrum est un cube. Il se dit aussi dans MINÉRALOGIE DANS LA ANALYSE.

CUBICULAIRE s. m. (ku-bi-ku-lè-re, étymologie tantôt transparente, tantôt opaque, presque aussi dure que le feldspath, mais moins dure que le quartz, et ordinairement toujours cristallisé en trapézoèdre ou en cube tétrpèdre. Ils contiennent quelquefois une certaine quantité de fluorine acidulée et NaSiF+4AL. Chauffés dans le matras, elle fond sans ébullition sensible et sans dégagement de gaz fluorhydrique. Elle est gelée avec l'acide chlorhydrique. Le cubéite forme des cristaux, comme le copahu, dans les éruptions fugaces. On s'en servait aussi pour combattre les flueurs blanches. On l'administre le plus souvent sous forme de poudre délayée dans l'eau, à la dose de 4 à 20 gr. et même de gr. par jour. On le met encore sous forme de pilules, de bols, d'opiats, de capsules, de dragées, etc. On en fait un extrait alcoolique, un extrait éthéré et une teinture. Parfois, lorsque l'ammoniaque dans lieu ne peut le supporter, on l'administre en lavement dans l'eau distillée. Comme le poivre cubèbe a une certaine valeur, quelques commerçants, peut-être les plus honnêtes d'autre nom moins apprécié, l'ont falsifié en le mélangeant avec du poivre noir qui dès lors a la préparation des extraits alcooliques et éthérés; cette falsification est d'ailleurs très-facilement reconnaissable, puisque le poivre noir ajoute à la pipe et odeur et saveur vertu.

— Chim. Distillé avec de l'eau, le poivre cubèbe fournit une assez forte proportion d'une huile volatile particulière, inodore lorsque, après quelque temps, on cette pure, ne se rapproche en rien de celle qui se trouve dans le cubèbe. Le camphre cristallise dans le système rhombique; il est insoluble dans l'eau, bouillant 170°, peu bouillant dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, et exerce une action rotatoire sur la lumière polarisée. Sa composition a été représentée par la formule $C_{20}H_{16}HCl$. La pesée liquide de l'essence de cubèbe est surtout formée par un carbure $C_{20}H_{16}$ lentement combiné avec l'acide de cubèbinine, et dont la composition serait $C_{20}H_{16}$ à un jugée de moins par les chimistes qu'il devra avec l'acide chlorhydrique. Ce carbure devra se rapprocher le plus de la lumière polarisée. Il semble que le camphre qui l'accompagne dans l'essence soit un produit de son hydratation. MM. Schmidt et Lapparent ont extrait du poivre cubèbe une substance particulière qu'ils ont nommée cubèbin.

CUBÉNÈNE s. m. (ku-bé-nè-ne — rad. cube). Chim. Carbure d'hydrogène isomérique avec celui de l'essence de térébenthine, renfermé dans l'essence de cubèbe.

— Encycl. Le cubénène diffère à la gauche la plus de la matière polymère. Il bout vers 160°, et s'oxyde à l'air. L'acide sulfurique le transforme en polymère. L'acide chlorhydrique gazeux donne avec lui une combinaison cristalline, composée de un hydrogène d'essence de térébenthine, et fournissant à l'analyse des chiffres qui correspondent à la formule $C_{20}H_{16}HCl$. Cette combinaison constitue des primes-rectangulaires obliques, fusibles à 110°, bouillant, fondant à 1219, et doucis, comme dans le camphre, de pouvoir de dévier la rotation à gauche.

CUBÈNE s. m. (ku-bè-ne — rad. cube). Chim. Acaudine qui se trouve dans le poivre cubèbe. On dit aussi cubèbine, s. f.

— Encycl. Le cubène est une substance cristallisable particulière, retirée par M. Soubeiran et Capitaine du poivre cubèbe. Ces chimistes la préparent en épuisant par l'alcool des cubèbes préalablement mis en poudre, l'éther, préférant par la potasse la liqueur alcoolique, et purifiant le précipité par une autre chose que le cubèbin, par des lavages à l'eau et des cristallisations dans l'alcool bouillant. Suivant Engelhardt, si on laisse en repos un peu de cubèbe de cubèbe, le cubène ne tarde pas à cristaliser du tout le même; il suffit alors de le purifier. Le cubène a beaucoup d'analogie avec la pipérine, que l'on trouve du poivre noir. On lui attribue la formule $C_{20}H_{16}NO_4$. Il cristallise en aiguilles, l'acétone bouillant. Il est très-soluble dans l'alcool bouillant, qui, naturel, se prend en masse par le refroidissement; un peu soluble dans l'éther, assez soluble dans l'acide acétique, les huiles grasses et les huiles essentielles. L'acide sulfurique concentré le colore en rouge.

Quant au mot *cubèbine* appliqué aux gardiens des martyrs, il vient de ce que la plus ancienne à l'ordonnance d'un martyr en d'un saint s'appelait *cubiculum*, le lit, le lieu du repos étant.

CUBÉRNS (Michel-ut), plus connu sous le nom de *abouvéter de Cubérns*, nommé fréquemment avec *Jérôme Cubérns*, *Cubérns Palmodous*, et enfin *Bagdous Cubérns*, poète français, né à Bagnonsoure en 1756, mort en 1826. Cadet d'une famille noble, il fut de bonne heure destiné à l'ecclésiastique. Son père lui fit prendre la tonsure à douze ans, et, ensuite fonta les études d'abord à Grenoble, ensuite à Nîmes, et enfin à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice. Il y fut reçu docteur, entre cette manière, mais un recueil d'*Élégies de Dorat* en de Colardeau qui tomba sous ses yeux, le détourna de ses études. Les *Baisers de Dorat* achèvèrent la transformation. Il en alla jusqu'à composer lui-même des vers *d'exemplar magistral*. C'était assurément un poète, mais il ne fut pas moins vrai qu'il avait abandonné la théologie, lorsque, vers 1780, il publia *Le Jardin des plaisirs* qui n'avait composées en secret, en sensation. Cette publication lui valut, dit-il, le surnom de *Jésus Cubérns à une demeure remoiner?* fut ses-ceux qui lui à l'*Almanach des Maures de Mexico*, 1700, et dut quitter le ministère. Il mourut à Madrid, vers 1707.

CUBICITÉ s. f. (ku-bi-si-te — rad. cube). Géométrie. Qualité de ce qui est cubique, ainsi appelé parce que la forme primitive du spectrum est un cube. Il se dit aussi dans MINÉRALOGIE DANS LA ANALYSE.

CUBICULAIRE s. m. (ku-bi-ku-lè-re, étymologie tantôt transparente, tantôt opaque, presque aussi dure que le feldspath, mais moins dure que le quartz, et ordinairement toujours cristallisé en trapézoèdre ou en cube tétrpèdre. Ils contiennent quelquefois une certaine quantité de fluorine acidulée et NaSiF+4AL. Chauffés dans le matras, elle fond sans ébullition sensible et sans dégagement de gaz fluorhydrique. Elle est gelée avec l'acide chlorhydrique. Le cubéite forme des cristaux, comme le copahu, dans les éruptions fugaces. On s'en servait aussi pour combattre les flueurs blanches. On l'administre le plus souvent sous forme de poudre délayée dans l'eau, à la dose de 4 à 20 gr. et même de gr. par jour. On le met encore sous forme de pilules, de bols, d'opiats, de capsules, de dragées, etc. On en fait un extrait alcoolique, un extrait éthéré et une teinture. Parfois, lorsque l'ammoniaque dans lieu ne peut le supporter, on l'administre en lavement dans l'eau distillée. Comme le poivre cubèbe a une certaine valeur, quelques commerçants, peut-être les plus honnêtes d'autre nom moins apprécié, l'ont falsifié en le mélangeant avec du poivre noir qui dès lors a la préparation des extraits alcooliques et éthérés; cette falsification est d'ailleurs très-facilement reconnaissable, puisque le poivre noir ajoute à la pipe et odeur et saveur vertu.

— Chim. Distillé avec de l'eau, le poivre cubèbe fournit une assez forte proportion d'une huile volatile particulière, inodore lorsque, après quelque temps, on cette pure, ne se rapproche en rien de celle qui se trouve dans le cubèbe. Le camphre cristallise dans le système rhombique; il est insoluble dans l'eau, bouillant 170°, peu bouillant dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, et exerce une action rotatoire sur la lumière polarisée. Sa composition a été représentée par la formule $C_{20}H_{16}HCl$. La pesée liquide de l'essence de cubèbe est surtout formée par un carbure $C_{20}H_{16}$ lentement combiné avec l'acide de cubèbinine, et dont la composition serait $C_{20}H_{16}$ à un jugée de moins par les chimistes qu'il devra avec l'acide chlorhydrique. Ce carbure devra se rapprocher le plus de la lumière polarisée. Il semble que le camphre qui l'accompagne dans l'essence soit un produit de son hydratation. MM. Schmidt et Lapparent ont extrait du poivre cubèbe une substance particulière qu'ils ont nommée cubèbin.

CUBÉNÈNE s. m. (ku-bé-nè-ne — rad. cube). Chim. Carbure d'hydrogène isomérique avec celui de l'essence de térébenthine, renfermé dans l'essence de cubèbe.

— Encycl. Le cubénène diffère à la gauche la plus de la matière polymère. Il bout vers 160°, et s'oxyde à l'air. L'acide sulfurique le transforme en polymère. L'acide chlorhydrique gazeux donne avec lui une combinaison cristalline, composée de un hydrogène d'essence de térébenthine, et fournissant à l'analyse des chiffres qui correspondent à la formule $C_{20}H_{16}HCl$. Cette combinaison constitue des primes-rectangulaires obliques, fusibles à 110°, bouillant, fondant à 1219, et doucis, comme dans le camphre, de pouvoir de dévier la rotation à gauche.

CUBÈNE s. m. (ku-bè-ne — rad. cube). Chim. Acaudine qui se trouve dans le poivre cubèbe. On dit aussi cubèbine, s. f.

— Encycl. Le cubène est une substance cristallisable particulière, retirée par M. Soubeiran et Capitaine du poivre cubèbe. Ces chimistes la préparent en épuisant par l'alcool des cubèbes préalablement mis en poudre, l'éther, préférant par la potasse la liqueur alcoolique, et purifiant le précipité par une autre chose que le cubèbin, par des lavages à l'eau et des cristallisations dans l'alcool bouillant. Suivant Engelhardt, si on laisse en repos un peu de cubèbe de cubèbe, le cubène ne tarde pas à cristaliser du tout le même; il suffit alors de le purifier. Le cubène a beaucoup d'analogie avec la pipérine, que l'on trouve du poivre noir. On lui attribue la formule $C_{20}H_{16}NO_4$. Il cristallise en aiguilles, l'acétone bouillant. Il est très-soluble dans l'alcool bouillant, qui, naturel, se prend en masse par le refroidissement; un peu soluble dans l'éther, assez soluble dans l'acide acétique, les huiles grasses et les huiles essentielles. L'acide sulfurique concentré le colore en rouge.

CUBI (Michel-Ange), plus connu sous le nom de *abouvéter de Cubérns*, nommé fréquemment avec *Jérôme Cubérns*, *Cubérns Palmodous*, et enfin *Bagdous Cubérns*, poète français, né à Bagnonsoure en 1756, mort en 1826. Cadet d'une famille noble, il fut de bonne heure destiné à l'ecclésiastique. Son père lui fit prendre la tonsure à douze ans, et, ensuite fonta les études d'abord à Grenoble, ensuite à Nîmes, et enfin à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice. Il y fut reçu docteur, entre cette manière, mais un recueil d'*Élégies de Dorat* en de Colardeau qui tomba sous ses yeux, le détourna de ses études. Les *Baisers de Dorat* achèvèrent la transformation. Il en alla jusqu'à composer lui-même des vers *d'exemplar magistral*. C'était assurément un poète, mais il ne fut pas moins vrai qu'il avait abandonné la théologie, lorsque, vers 1780, il publia *Le Jardin des plaisirs* qui n'avait composées en secret, en sensation. Cette publication lui valut, dit-il, le surnom de *Jésus Cubérns à une demeure remoiner?* fut ses-ceux qui lui à l'*Almanach des Maures de Mexico*, 1700, et dut quitter le ministère. Il mourut à Madrid, vers 1707.

CUBICITÉ s. f. (ku-bi-si-te — rad. cube). Géométrie. Qualité de ce qui est cubique, ainsi appelé parce que la forme primitive du spectrum est un cube. Il se dit aussi dans MINÉRALOGIE DANS LA ANALYSE.

CUBICULAIRE s. m. (ku-bi-ku-lè-re, étymologie tantôt transparente, tantôt opaque, presque aussi dure que le feldspath, mais moins dure que le quartz, et ordinairement toujours cristallisé en trapézoèdre ou en cube tétrpèdre. Ils contiennent quelquefois une certaine quantité de fluorine acidulée et NaSiF+4AL. Chauffés dans le matras, elle fond sans ébullition sensible et sans dégagement de gaz fluorhydrique. Elle est gelée avec l'acide chlorhydrique. Le cubéite forme des cristaux, comme le copahu, dans les éruptions fugaces. On s'en servait aussi pour combattre les flueurs blanches. On l'administre le plus souvent sous forme de poudre délayée dans l'eau, à la dose de 4 à 20 gr. et même de gr. par jour. On le met encore sous forme de pilules, de bols, d'opiats, de capsules, de dragées, etc. On en fait un extrait alcoolique, un extrait éthéré et une teinture. Parfois, lorsque l'ammoniaque dans lieu ne peut le supporter, on l'administre en lavement dans l'eau distillée. Comme le poivre cubèbe a une certaine valeur, quelques commerçants, peut-être les plus honnêtes d'autre nom moins apprécié, l'ont falsifié en le mélangeant avec du poivre noir qui dès lors a la préparation des extraits alcooliques et éthérés; cette falsification est d'ailleurs très-facilement reconnaissable, puisque le poivre noir ajoute à la pipe et odeur et saveur vertu.

— Chim. Distillé avec de l'eau, le poivre cubèbe fournit une assez forte proportion d'une huile volatile particulière, inodore lorsque, après quelque temps, on cette pure, ne se rapproche en rien de celle qui se trouve dans le cubèbe. Le camphre cristallise dans le système rhombique; il est insoluble dans l'eau, bouillant 170°, peu bouillant dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, et exerce une action rotatoire sur la lumière polarisée. Sa composition a été représentée par la formule $C_{20}H_{16}HCl$. La pesée liquide de l'essence de cubèbe est surtout formée par un carbure $C_{20}H_{16}$ lentement combiné avec l'acide de cubèbinine, et dont la composition serait $C_{20}H_{16}$ à un jugée de moins par les chimistes qu'il devra avec l'acide chlorhydrique. Ce carbure devra se rapprocher le plus de la lumière polarisée. Il semble que le camphre qui l'accompagne dans l'essence soit un produit de son hydratation. MM. Schmidt et Lapparent ont extrait du poivre cubèbe une substance particulière qu'ils ont nommée cubèbin.

CUBÉNÈNE s. m. (ku-bé-nè-ne — rad. cube). Chim. Carbure d'hydrogène isomérique avec celui de l'essence de térébenthine, renfermé dans l'essence de cubèbe.

— Encycl. Le cubénène diffère à la gauche la plus de la matière polymère. Il bout vers 160°, et s'oxyde à l'air. L'acide sulfurique le transforme en polymère. L'acide chlorhydrique gazeux donne avec lui une combinaison cristalline, composée de un hydrogène d'essence de térébenthine, et fournissant à l'analyse des chiffres qui correspondent à la formule $C_{20}H_{16}HCl$. Cette combinaison constitue des primes-rectangulaires obliques, fusibles à 110°, bouillant, fondant à 1219, et doucis, comme dans le camphre, de pouvoir de dévier la rotation à gauche.

CUBÈNE s. m. (ku-bè-ne — rad. cube). Chim. Acaudine qui se trouve dans le poivre cubèbe. On dit aussi cubèbine, s. f.

— Encycl. Le cubène est une substance cristallisable particulière, retirée par M. Soubeiran et Capitaine du poivre cubèbe. Ces chimistes la préparent en épuisant par l'alcool des cubèbes préalablement mis en poudre, l'éther, préférant par la potasse la liqueur alcoolique, et purifiant le précipité par une autre chose que le cubèbin, par des lavages à l'eau et des cristallisations dans l'alcool bouillant. Suivant Engelhardt, si on laisse en repos un peu de cubèbe de cubèbe, le cubène ne tarde pas à cristaliser du tout le même; il suffit alors de le purifier. Le cubène a beaucoup d'analogie avec la pipérine, que l'on trouve du poivre noir. On lui attribue la formule $C_{20}H_{16}NO_4$. Il cristallise en aiguilles, l'acétone bouillant. Il est très-soluble dans l'alcool bouillant, qui, naturel, se prend en masse par le refroidissement; un peu soluble dans l'éther, assez soluble dans l'acide acétique, les huiles grasses et les huiles essentielles. L'acide sulfurique concentré le colore en rouge.

Quant au mot *cubèbine* appliqué aux gardiens des martyrs, il vient de ce que la plus ancienne à l'ordonnance d'un martyr en d'un saint s'appelait *cubiculum*, le lit, le lieu du repos étant.

CUBÉRNS (Michel-ut), plus connu sous le nom de *abouvéter de Cubérns*, nommé fréquemment avec *Jérôme Cubérns*, *Cubérns Palmodous*, et enfin *Bagdous Cubérns*, poète français, né à Bagnonsoure en 1756, mort en 1826. Cadet d'une famille noble, il fut de bonne heure destiné à l'ecclésiastique. Son père lui fit prendre la tonsure à douze ans, et, ensuite fonta les études d'abord à Grenoble, ensuite à Nîmes, et enfin à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice. Il y fut reçu docteur, entre cette manière, mais un recueil d'*Élégies de Dorat* en de Colardeau qui tomba sous ses yeux, le détourna de ses études. Les *Baisers de Dorat* achèvèrent la transformation. Il en alla jusqu'à composer lui-même des vers *d'exemplar magistral*. C'était assurément un poète, mais il ne fut pas moins vrai qu'il avait abandonné la théologie, lorsque, vers 1780, il publia *Le Jardin des plaisirs* qui n'avait composées en secret, en sensation. Cette publication lui valut, dit-il, le surnom de *Jésus Cubérns à une demeure remoiner?* fut ses-ceux qui lui à l'*Almanach des Maures de Mexico*, 1700, et dut quitter le ministère. Il mourut à Madrid, vers 1707.

CUBICITÉ s. f. (ku-bi-si-te — rad. cube). Géométrie. Qualité de ce qui est cubique, ainsi appelé parce que la forme primitive du spectrum est un cube. Il se dit aussi dans MINÉRALOGIE DANS LA ANALYSE.

CUBICULAIRE s. m. (ku-bi-ku-lè-re, étymologie tantôt transparente, tantôt opaque, presque aussi dure que le feldspath, mais moins dure que le quartz, et ordinairement toujours cristallisé en trapézoèdre ou en cube tétrpèdre. Ils contiennent quelquefois une certaine quantité de fluorine acidulée et NaSiF+4AL. Chauffés dans le matras, elle fond sans ébullition sensible et sans dégagement de gaz fluorhydrique. Elle est gelée avec l'acide chlorhydrique. Le cubéite forme des cristaux, comme le copahu, dans les éruptions fugaces. On s'en servait aussi pour combattre les flueurs blanches. On l'administre le plus souvent sous forme de poudre délayée dans l'eau, à la dose de 4 à 20 gr. et même de gr. par jour. On le met encore sous forme de pilules, de bols, d'opiats, de capsules, de dragées, etc. On en fait un extrait alcoolique, un extrait éthéré et une teinture. Parfois, lorsque l'ammoniaque dans lieu ne peut le supporter, on l'administre en lavement dans l'eau distillée. Comme le poivre cubèbe a une certaine valeur, quelques commerçants, peut-être les plus honnêtes d'autre nom moins apprécié, l'ont falsifié en le mélangeant avec du poivre noir qui dès lors a la préparation des extraits alcooliques et éthérés; cette falsification est d'ailleurs très-facilement reconnaissable, puisque le poivre noir ajoute à la pipe et odeur et saveur vertu.

— Chim. Distillé avec de l'eau, le poivre cubèbe fournit une assez forte proportion d'une huile volatile particulière, inodore lorsque, après quelque temps, on cette pure, ne se rapproche en rien de celle qui se trouve dans le cubèbe. Le camphre cristallise dans le système rhombique; il est insoluble dans l'eau, bouillant 170°, peu bouillant dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, et exerce une action rotatoire sur la lumière polarisée. Sa composition a été représentée par la formule $C_{20}H_{16}HCl$. La pesée liquide de l'essence de cubèbe est surtout formée par un carbure $C_{20}H_{16}$ lentement combiné avec l'acide de cubèbinine, et dont la composition serait $C_{20}H_{16}$ à un jugée de moins par les chimistes qu'il devra avec l'acide chlorhydrique. Ce carbure devra se rapprocher le plus de la lumière polarisée. Il semble que le camphre qui l'accompagne dans l'essence soit un produit de son hydratation. MM. Schmidt et Lapparent ont extrait du poivre cubèbe une substance particulière qu'ils ont nommée cubèbin.

CUBÉNÈNE s. m. (ku-bé-nè-ne — rad. cube). Chim. Carbure d'hydrogène isomérique avec celui de l'essence de térébenthine, renfermé dans l'essence de cubèbe.

— Encycl. Le cubénène diffère à la gauche la plus de la matière polymère. Il bout vers 160°, et s'oxyde à l'air. L'acide sulfurique le transforme en polymère. L'acide chlorhydrique gazeux donne avec lui une combinaison cristalline, composée de un hydrogène d'essence de térébenthine, et fournissant à l'analyse des chiffres qui correspondent à la formule $C_{20}H_{16}HCl$. Cette combinaison constitue des primes-rectangulaires obliques, fusibles à 110°, bouillant, fondant à 1219, et doucis, comme dans le camphre, de pouvoir de dévier la rotation à gauche.

CUBÈNE s. m. (ku-bè-ne — rad. cube). Chim. Acaudine qui se trouve dans le poivre cubèbe. On dit aussi cubèbine, s. f.

— Encycl. Le cubène est une substance cristallisable particulière, retirée par M. Soubeiran et Capitaine du poivre cubèbe. Ces chimistes la préparent en épuisant par l'alcool des cubèbes préalablement mis en poudre, l'éther, préférant par la potasse la liqueur alcoolique, et purifiant le précipité par une autre chose que le cubèbin, par des lavages à l'eau et des cristallisations dans l'alcool bouillant. Suivant Engelhardt, si on laisse en repos un peu de cubèbe de cubèbe, le cubène ne tarde pas à cristaliser du tout le même; il suffit alors de le purifier. Le cubène a beaucoup d'analogie avec la pipérine, que l'on trouve du poivre noir. On lui attribue la formule $C_{20}H_{16}NO_4$. Il cristallise en aiguilles, l'acétone bouillant. Il est très-soluble dans l'alcool bouillant, qui, naturel, se prend en masse par le refroidissement; un peu soluble dans l'éther, assez soluble dans l'acide acétique, les huiles grasses et les huiles essentielles. L'acide sulfurique concentré le colore en rouge.

Google

qui n'ont jamais été mises dans la nomenclature de la bibliothèque, les *Dix commandements de Dieu* (Paris, in-12), sont des compositions dédiées par un certain intérêt, de la grâce et de l'élégance.

CUBILLO DE ARAGON (don Alvaro), auteur dramatique espagnol, sur la vie duquel nous ne possédons aucun détail, né à Grenade au commencement du XVIe siècle. Dans le prologue de son livre intitulé : *El Enemigo de las mujeres*, publié en 1554 et contenant neuf pièces de Cubillo, il se nomme lui-même. Nous n'en possédons qu'une trentaine, parmi lesquelles on remarque : *Gracioso de España o rugo de Andalucia* (*Mors d'Espagne ou le Rugo de l'Andalousie*). Don Alvaro Cubillo, sous le titre de *Génie de Solédoque*, a composé encore aux vieilles ballades, après Lope de Vega, les aventures de Bernard de Carpio. Une des meilleures comédies de Cubillo est intitulée : *Los Amantes casados* (la *Femme partiale*). Le caractère frivole et altier de l'hérétique Henri, cette pièce extrêmement sympathique. *Les Malheurs de Marcella* (*les Bravades de Marcella*) sont aussi une certaine grâce qui leur a valu longtemps la bienveillance du public.

Quelques auteurs, mais moins pâles lumières et astrologues : *les Desgracias de Cristo* (le *Christ souffrant*), et *les Triomphes de saint Michel* (*les Triomphes de saint Michel*).

CUBIÈRE, s. m. (ku-bi-è). Mot, d'usage particulier pour la préparation de la fonte de seconde fusion : *Le seconde méthode consiste à emprisonner du même sens que à paddler et les fours d'affinerie, en y soustirant des morceaux de fonte de grandes dimensions.* (L. Pupin.)

— Encyc. Les *cubières*, fourneaux à manche ou à la Wilkinson, servent à refondre la fonte de première fusion et donnent aussi la fonte de seconde fusion propre aux usages mécaniques. La facilité de leur service et la rapidité avec laquelle le perfectionnement de la fonte se fait tout temps et à toute heure lors de l'perfectionnement adopté à la fonderie même des fours à réverbère. Ces fourneaux se composent de la fonte en de la tôle, porté sur un massif de maçonnerie et garni à l'intérieur avec des briques réfractaires ou avec de sable à moulage dans avec soin, et blanchi et vide cylindrique ou tronconique, dans lequel la fonte est mise à l'ouvrage. Des orifices pratiqués sur les côtés, à différentes hauteurs, permettent la introduction des tuyères qui fonctionnent le vent nécessaire à la combustion; sur le devant, au niveau de la sole, se trouve la trou de coulée. Au-dessus de l'ouvrage est placée une hotte en tôle, quelquefois en maçonnerie, qui sert de cheminée pour rejeter à l'extérieur la flamme et les gaz. Les *cubièrés* de cette sont généralement préférés aux *cubièrés* de fonte, parce qu'elles sont généralement moins sujettes aux accidents. L'exigence que l'on donne à la fonte est de 90 à 95 p. 100 et, celle de la fonte varie entre 90,920 et 90,920. Les dimensions des cubièrés sont très-variables; elles sont comprises entre 4 et 6 mètres de hauteur, 90 et 90 de diamètre, et la limite de leur capacité est de 1,200 kilogr. de fonte liquide. La dimètre des tuyères varie avec la quantité d'air à fournir; mais, en général, il est de 90,010 à 90,016. Les cubièrés sont souffles sous des tensions assez considérables, et le seul appareil employé pour cette opération est généralement le ventilateur, faisant de 900 à 1,200 tours par minute. Ces fourneaux, en effet, exigent un approvisionnement volume d'air assez d'une très-faible vitesse; on peut estimer leur dépense à 10 à mètres cubes par kilogramme de charbon brûlé.

Le combustible le plus communément employé est le coke, qu'on utilise pour certaines alternatives avec la fonte coulée. Le charbonnent d'opère par la gasoduct, dans des rapports variables suivant la nature du coke employé; on admet généralement 1 kilogr. de coke dur pour 8 ou 4 kilogr. de fonte, et 1 kilogr. de coke tendre en opposant 6 ou 4 kilogr. de fonte. La consommation en coke varie de 90 à 100 kilogr. par tonne de fonte, et le déchet de 18 à 20 pour 100. Les *cubièrés* chauffées au charbon de bois demandent plus de hauteur pour qu'on puisse avoir des coupelles de charbon une épaisseur capable d'empêcher la fonte d'arriver fondue dans la partie inférieure de la cuve.

M. Ebelmen, en analysant les gaz qui s'échappent des *cubièrés*, a trouvé un moyenne sur 100 de volume : acide carbonique, 11,13; oxyde de carbone, 14,16; hydrogène, 1,13; azote, 73,06.

Les principaux ouvrages à consulter pour compléter ces documents sont : le *Métallurgie pratique du fer*, par M. Ed. Pinchet; le *Manège*, le *Traité de la fabrication de la fonte et de fer*, par M. Barrault, Pinchet et Flachat; les *Mémoires* de M. Ebelmen.

CUBIQUE adj. (ku-bi-ka — rad. *cube*). Mathém. Qui a rapport, qui appartient au *cube* : *Forme cubique*. Il se dit de la racine troisième d'un nombre ou d'une quantité : *Racine cubique*. Il se dit d'une équation où l'un des moins des termes contient l'inconnue à la troisième puissance : *Équation cubique*.

— Fam. Lourd, carré, très-gros, en parlant d'une masse ou d'une personne : *Un est mangre, élancé; l'autre est cubique*; *il est gras, il est lourd comme un sac.* (Balz.) *Ledemain, après le dîner, nous partîmes à midi et demi, tous mais d'un cubique moroseux de qui j'en nous distribuait d'amour pour notre gobier.* (Balz.)

— Fig. Solide, puissant, fortement développé : *M. de Lamoria prit pour un belle-mère une de ces mamans bien complètes, bien cubiques.* (Dess' D'Abrantès.) *Son visage avait le même profond qui donne le pouvoir tribunitien du bourgeoisie et la force cunéiforme l'ignorance heureuse.* (Balz.)

— Miner. *Système cubique*, L'un des six systèmes cristallins reconnus généralement par les cristallographes, système dans lequel tériné par trois axes égaux et rectangulaires.

— Fr.-mnem. : *Pierre cubique*, Décorations maçonniques, représentant la pierre taillée pour être assez égaux et rectangulaires.

— Encycl. Minér. *Système cubique*. V. CRISTAL.

— Fr.-maçonn. *Pierre cubique*. La *pierre cubique*, ou *pierre taillée*, est l'un des *trois joyaux* inséparables de la loge de compagnon; et la *pierre brute* qui lui est toujours associée, signifient leurs autels, emblème ensemble de diverses applications morales. Mais cette *pierre cubique* est le produit de la production d'une sorte de cédale hiérogliphique dans la maçonnerie opérative. Elle est imaginée de la terminer par une pyramide tronquée et d'un cercle du fond, et, ainsi, en formant une sorte de damier dont chaque case contient des caractères de l'alphabet sur le nombre et la valeur duquels on a gravement disputé, et, quelquefois, même, Nous lisons dans un livre imprimé vers 1818 une explication de la *pierre cubique* par le frère Thomas, officier de la maison du roi de France, membre du souverain chapitre et de la loge des Chevaliers de la Croix, maçon de Paris, officier général de l'ordre d'Orient. Elle commence par un aveu de l'ignorance où on doit donner le développement de la science maçonnique dont il faut rechercher les traces dans les trois grades symboliques. Mais cette ignorance ne dure pas longtemps, et, bientôt, nous allons entrer dans les plus curieux détails, un parcourant les différents tracés qui sont sur la *pierre cubique*, tracés qui forment angulaire est une des bases essentielles de l'art royal; elle est, en effet, le symbole du deuxième grade de la maçonnerie bleue. Il semble que le tracé de ces lignes et de ces caractères hiérogliphiques, selon la rigueur des lois maçonnerie, ait été imposé par de Prusse aussi sentit la nécessité de donner à ce tracé de ses caractères, sans l'exemple qui en est tracé dans le Rituel, et, en effet, on a, en effet, on a, etc.

La face de la *pierre cubique*, que l'auteur prétéit appelle au *chef-d'œuvre du Grand-Orient de France*, nous est bien connue, mais de ci-dessus; chaque case renferme une lettre; et ces lettres, prises dans leur ordre, donnent il faut avoir le chef (on trouva imprimer partout), formant les mots *secrets des grades* maçonniques. Tout cela, nous le répétons, n'est que du charlatanisme ou de la mauvaise foi pour qui connaît les lois de la maçonnerie aux yeux des hommes sérieux qui recherchent la vérité, et qui cherchent à faire voir une idée exacte des travaux des loges.

CUBITIQUE s. f. (ku-bi-ti-ka — du gr. *kubitoeid*, *pli*, le coudé). Antiq. Danse grecque dans laquelle on exécutait certains mouvements de coude et de bras, comme ceux de nos gymnastes : *Depuis le commencement de la première partie, il y a redoublé et à la danse moderne qui se pratique chez Mathilde, il y a quelque chose de plus prodigieux chaque de danse!* (F. Normand.)

— Encycl. La *cubitique* était une des trois parties de danse pyrrhique, avec la *cyrbastique* et la *cyrbastique* et l'orchestrique. La *cubitique* consistait à faire des bonds et des sauts, et à marcher sur les mains; elle était pratiquée par les bacchantes, dans leurs fêtes de Bacchus, et, quelquefois, en guerre de spectacle, et les soutenus, les bondons, les sautes-mouton, les sauts plus moins recherchés chez nos que chez nous. Plusieurs de ces pas de représentation antiques nous l'intéressent. Parmi celles qu'on a retrouvées, il faut citer une danse de coudes d'une sorte de calisges, et qui exécute des mouvements de coude et de bras, et des bras en terre. A l'origine, la *cubitique* n'avait en Grèce aucun but, et, ne pouvait, en effet, plus de sauter et d'agilité, et, en effet, les plus tard qu'elle devint un art particulier aux bacchantes et aux courtisanes. Sophocles et Grecs n'y trouvaient aucun gréalement, et les Grecs en distinguaient deux espèces : l'ancienne, ancienne le fait suivant, racontent les Dionysiaques. Un enfant, dans un dîn, plusieurs princes se disputèrent cette contrée; il en parvint au vainqueur l'art de la pantomime et des exercices du corps. Jalouse de montrer ses talents, il se surpassa lui-même. Après avoir représenté différentes choses avec les mains, il se mit sur la tête, et, élevant les pieds au ciel, il opéra, par des mouvements de jambes, autant de merveilles qu'il en avait fait avec les mains. Ces rares talents empêchèrent le roi de lui donner un fils : il jugea qu'il ne convenait point à un prince d'accroître dans un art si frivole.

CUBITS s. m. (kou-bit — mot angl. qui signifie *coudée*). Métrol. Mesure de longueur usitée en Angleterre et dans les Indes anglaises, et qui équivaut à 0 m. 457.

CUBITAL, adj. (ku-bital — du lat. *cubitus*, coudé). Anat. Qui tient, qui a rapport au coude : *Le muscle cubital*. — Cubitus. — Cubital. *Le cubital*, Troisième os de la première rangée du carpe, pine souvent appelé *os pyramidal*.

— s. m. : Os cubital : *Le mêle a l'humérus et le cubital*. — Encycl. *Fort épaulement; le radial est court, cylindrique.* (Valchan.) *Muscle cubital*. V. CUBITAL, CUBITUS.

— Hotem. *Nerveux cubitale*, Nerveux de l'aile des hyménoptères qui naît du radius et se ramifie dans le tissu de l'aile. *Cellule cubitale*, Espace membraneux qui, dans l'aile des hyménoptères, est compris entre le bord postérieur de la nervure radiale et la nervure cubitale.

— Encycl. Le muscle *cubital antérieur* est un muscle de la partie antérieure de l'avant-bras. Il s'étend de l'épitrochlée, à l'épitrans, qui apparaissent à l'os humerus, laissant entre eux un trou lacertien que avoide fibreuse pour le passage du nerf *cubital*; il s'attache sur la partie supérieure du cubitus et se porte de là l'os pisiforme du carpe, sur lequel il prend ses insertions inférieures. Le muscle est fléchisseur de la main sur l'avant-bras; il incline la main du côté du cubitus; il est doit en même temps.

Le muscle *cubital postérieur* appartient à la région postérieure de l'avant-bras. Il s'étend en haut à l'os humérus par la tendon commun des extenseurs de l'épicondyle, à la face et au bord postérieur du cubitus, et au bas se termine par un tendon qui passe dans une gouttière particulière creusée sur le côté du cubitus, et qui vient s'insérer à l'extrémité supérieure de la face postérieure du cinquième métacarpien. Ce muscle est extenseur de la main, et aide à porter dans l'adduction.

L'*artère cubitale* est la branche interne du tronc commun de l'artère humérale, qui naît ordinairement du-dessous du pli du coude, se porte en bas et en dedans; au poignet, se partage en deux branches, dont l'une passe de la paume de la main et se termine en dehors immédiate à la petite palmaire superficielle. Durant ce trajet, elle est en rapport : au-dessus, avec le muscle cubital antérieur; à l'intro-bître, avec le nerf médian, le muscle fléchisseur commun des doigts; en arrière, avec le pouce, qu'elle permet de sortir au point antérieur du pli du coude, à la région du poignet; en arrière, avec le brachial antérieur, le fléchisseur profond des doigts; le nerf cubitale, en dehors et en bas, avec le nerf médian et le tendon du *cubital antérieur*. Cette artère fournit de nombreuses branches collatérales qui se jettent dans les parties de l'avant-bras; elle n'est importantes que : l'artère récurrente *cubitale*, l'artère récurrente du l'avant-bras, l'artère transverse inférieure du carpe et l'artère transverse du carpe.

La veine *cubitale* naît, à la région du poignet, des veines de la partie inférieure et antérieure d'où elle se dirige, en dehors du cubitale et de l'arcade veineuse dorsale de la main; elle monte le long du bord interne de l'avant-bras, se porte en avant et se met en rapport avec le nerf cubitale, et, arrivée au pli du coude, s'élève et, enfin, se pli du coude, d'amontre sous la veine médiane-basilique qui fit du coude, en demeurant toujours en dehors du bigne du bras. Durant son trajet, elle reçoit de nombreuses branches qui naissent des parties de l'avant-bras, et qui quelquefois accompagnent d'une veine *cubitale* parallèle, avec laquelle elle s'anastomose près de sa terminaison inférieure.

Le nerf *cubital* naît de la partie postérieure et interne du plexus brachial, et, quelquefois il est accolé au nerf médian qui prend son origine à la même racine; mais il se porte promptement en arrière, et, dans certaines circonstances, jusque dans la coulisse qui sépare sur l'humérus, le tendon du triceps. Il se fléchit d'arrière en avant, gagne la partie inférieure du bras, et, après avoir traversé le tendon la paume de la main, où il se termine par deux branches : la branche palmaire superficielle, qui fournit les nerfs collatéraux du petit doigt et du doigt annulaire, et la branche palmaire profonde, qui forme l'arcade vasculaire du petit doigt, et, enfin, la branche dorsale interne de la main. C'est ce nerf qui, passant assez superficiellement en arrière du coude, entre l'épitrochlée et l'olécrane, est assez souvent écrasé lorsque on éprouve un choc sur la région postérieure du coude; l'ébranlement produit dans ce cas un engourdissement qui s'étend jusqu'aux renseignements du petit doigt correspondant.

CUBITAL, ALE adj. (ku-bi-tal, a-le — du lat. *cubitus*, coudée). Qui a une coudée de longueur.

— Pathogr. *Ecriture cubitale*, Sorte d'écriture très-allongée.

CUBITÉRE s. f. (ku-bi-tè-re — du lat. *cubitus*, coudé). Art milit. Pièce de l'ancienne armure qui enveloppait le coude et pénétrait sur le pli du bras, de manière à la protéger sans en gêner le mouvement : *La cubitière ne devint commune en France que sous saint Louis; suivant M. de Sacy, c'est sur un mors d'Alexandre II, roi d'Ecosse, mort en 1249, qu'on trouve la plus ancienne représentation.* V. CU-PPEDAIL sous GANDE-BRAS.

CUBITO-CARPIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'avant-bras : *Le muscle cubito-carpien.*

— Substantiv. : *Le cubito-carpien.*

CUBITO-CUTANÉ adj. m. Anat. Qui tient, qui a rapport aux doigts et au cubitus : *Nerfs cubito-cutanés.*

CUBITO-FLAMMAIRE, IENNE adj. Anat. Qui a rapport, qui tient au cubitus et au membre.

CUBITO-PALMAIRE adj. Anat. Qui appartient au cubitus et à la paume de la main.

CUBITO-PHALANGETTIEN adj. m. Se dit du deux muscles de l'avant-bras : *Le muscle cubito-phalangettien.*

— Substantiv. : *Le cubito-phalangettien.*

CUBITO-PHALANGIEN, IENNE adj. Anat. Se dit d'un muscle fléchisseur du bras du cubital, dont les insertions postérieures de quatre pulsée : *Le muscle cubito-phalangien.*

— Substantiv. : *Le cubito-phalangien.*

CUBITO-PHALANGIEN adj. m. Se dit d'un des muscles de la main de la grenouille : *Le cubito-phalangien.*

— Substantiv. : *Le cubito-pollicien.*

CUBITO-RADIAL, ALE adj. Anat. Qui appartient au cubitus et au radius : *Articulation cubito-radiale.*

CUBITO-RADIO-SUS-PHALANGIEN adj. Anat. Se dit d'un des muscles de la main de la grenouille.

— Substantiv. : *Le cubito-radio-sus-phalangien.*

CUBITO-SOUS-CARPIEN adj. m. Se dit d'un des muscles du carpe, chez la grenouille.

— Substantiv. : *Le cubito-sous-carpien.*

CUBITO-SUS-METACARPIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'avant-bras : *Le muscle cubito-sus-métacarpien.*

— Substantiv. : *Le cubito-sus-métacarpien.*

CUBITO-SUS-PHALANGETTIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la main.

— Substantiv. : *Le cubito-sus-phalangettien.*

CUBITO-SUS-PHALANGIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la main.

— Substantiv. : *Le cubito-sus-phalangien.*

CUBITUS-POLLICIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la main.

— Substantiv. : *Le cubitus-pollicien.*

CUBITUS s. m. (ku-bi-tuss — mot lat. qui signifie *coudé*). Anat. Le plus volumineux des os de l'avant-bras, et le plus interne, il occupe supérieure forme le coude : *L'avant-bras est formé de deux os, le radius et le cubitus, analogue du cubitus ne se retrouve pas dans la nageoire.* (Cuvier.) — (Pouillon.)

— Encyc. Quelques articles des pages antérieures des hospodes. I Nervure interne et postérieure des ailes.

— Encycl. Anat. Le *cubitus* est le plus long et le plus volumineux des deux os de l'avant-bras; il est situé en dedans du radius, et, à la partie de cet os est plus volumineux en haut qu'en bas. Il présente, en haut, deux apophyses qui touche aux muscles fléchisseurs et extenseurs de l'avant-bras et de la main, aux muscles supinateurs et pronateurs du l'avant-bras. Les trois bords qui séparent ces faces, la première est plus saillant et forme, à la partie du radius, l'externe est tranchant, et, fournit des insertions à l'aponévrose interosseuse.

L'extrémité supérieure du *cubitus* présente une grande cavité articulaire, la grande cavité sigmoïde, légèrement concave et disposée en forme de selle, et, en avant, une petite surface supporte un vaste prolongement appelé apophyse coronoïde; en arrière, elle présente une tubérosité moins saillante : l'olécrane, l'apophyse coronoïde. Cette surface articulaire répond à la poulie du cubitus, et, en dehors, elle présente légèrement saillante qui part du sommet de l'olécrane, et, se terminant à l'apophyse coronoïde, répond à la gorge de cette poulie; elle est, en dehors, une petite surface qui forme une petite surface articulaire qui répond au radius et fait partie de l'articulation radio-cubitale.

L'extrémité inférieure du *cubitus* est beaucoup moins volumineuse que la supérieure; elle présente en dehors la tête du cubitus, qui porte la surface articulaire répondant au radius; en dedans, l'apophyse styloïde, qui donne attache au ligament latéral interne de l'articulation cubito-carpienne. Le *cubitus* a aussi une arête vive, dans cette articulation du coude; avec le radius et avec les pyramidal du carpe dans l'articulation du poignet. Il se développe d'abord par un point d'ossification pour le corps de l'os qui apparaît du

trente-cinquième au quarantième jour de la vie intra-utérine, où, à l'époque de la naissance, les artérioles sont encore cartilagineuses. Vers la sixième année apparaît un point d'ossification pour l'extrémité inférieure; à sept ou huit ans le troisième point pour l'extrémité, et de quinze à vingt ans s'accomplit la réunion complète des points ossifiés.

— Chir. 1° *Fracture du cubitus.* Le cubitus est plus rarement fracturé que le radius; cependant on observe encore fréquemment la fracture de l'extrémité inférieure, le cubitus ne présente presque aucune faiblesse spéciale; et la fracture de l'olécrâne détermine à la suite de nombreuses suppurations. La fracture du corps de l'os a pour cause ou chute sur le dos de la main, ou une violence extérieure directe. Lorsque le radius n'est pas fracturé en même temps, il n'y a pas déformation du membre, mais on perçoit un crépitement léger et entre fortement sous le pied la solution de continuité. Le traitement est simple, il consiste dans l'application d'un appareil ordinaire à fractures, maintenu pendant le temps nécessaire. La fracture de l'olécrâne est le plus souvent une lésion chirurgicale du cou.

2° *Luxation du cubitus.* Voyez LUXATION.

CUBLA n. f. (lu-bla). Ornith. Espèce du genre coucou d'Afrique.

CUBLIZE, bourg et commune de France (Rhône), canton de Thizy, arrondi. à 21 kil. nord. O. de Villefranche; pop. agglo. 484 hab. — pop. tot. 1,205 hab. Fabriques de soieries et coton, chèvres beaucoupissant; scieries mécaniques, tonneliers; commerce de bryques, de bois et de miel.

CUBO n. m. (ku-bo). Nom de l'empereur Mahyar en Chine. *Les Cubos réhabilitent les arts et les divers à Mexico.* (Compiègne, de l'Acad.) Il quitte aussi vous-mêmes.

CUBO-CUBE ou **CUBOCUBE** n. m. (ku-bo-kube — rad. cube). Mathématiques. Produit résultant du nombre ou cube du cube : *Le cubocube de 2 est le cube de 8 ou 512. A l'est plus haute.*

CUBO-CUBIQUE adj. Méthém. Qui a rapport au cubocube : *La puissance cubocubique.* N'est plus usité. *Ébauter cubo-cubique, Racine cubique.*

CUBO-DODÉCAÈDRE n. m. Minér. Cristal qui a la forme de deux dont les arêtes sont coupées par des plans qui, prolongés, forment un dodécaèdre rhomboïdal.

CUBOGÉNÉTE n. f. (ku-bo-jé-ne-te — rad. cube). Mon. Sym. de CUBAGON.

CUBO-OCTAÈDRE n. m. Minér. Forme de cristal qui participe du cube et de l'octaèdre.

CUBOÏDE adj. (ku-bo-ïd-de — du gr. *kubos*, dé, cube, et *eidos*, Qui a la forme du cube.

— s. m. Minér. Rhomboïdre peu différent d'un cube, à Mineral appelé saint-Gaudens.

— Anat. On dit parmi qui, chez l'homme et chez les mammifères, a une forme à peu près cubique.

— Infin. Genre de diphydes, dont une espèce a l'organe nauséeux antérieur de forme cuboïde.

— Encycl. Anat. V. TARSE.

CUBOIDO-CALCANIEN, IENNE adj. Anat. Qui appartient au cuboïde et au calcanéum.

CUBOIDO-MÉTATARSIEN, IENNE adj. Anat. Qui appartient au cuboïde et au métatarse.

CUBOÏTE s. f. (ku-bo-ï-te — rad. cube). Minér. Sym. de CUBANDE.

CUBOMANCIE n. f. (ku-bo-man-si — du gr. *kubos*, dé, mantéia, divination). Divination qui s'opérait par le moyen de dés à jouer.

CUBO-OCTAÈDRE s. m. Minér. Cristal de forme cubique, dont chaque arête est remplacée par deux plans.

CUBO-PRISMATIQUE adj. Minér. Qui tient du cube et du prismes.

CUBOSPERME n. m. (ku-bo-spè-me — du gr. *kubos*, dé, *sperma*, graine). Bot. Syn. de *Jussieu*, genre d'onagraciées.

CUBO-TÉTRAÈDRE s. m. Minér. Cristal dont la forme participe du cube et du tétraèdre.

CUBO-TRIBARGOINÉ, ÉE adj. Méc. Se dit d'un cristal de forme cubique, dans lequel chaque angle solide est remplacé par trois facettes.

CUBO-TRIÈDRE, ÉE adj. Minér. Se dit d'un cristal de forme cubique, dans lequel chaque angle solide est remplacé par trois facettes.

CUBRAC, village et commune de France (Gironde), canton de Saint-André-de-Cubzac, arrondi. à 15 kilom. N.-E. de Bordeaux, sur la rive droite de la Dordogne; 375 hab. Tuileries, fabrication de chaux, ciment. De l'autre côté, le château de Cubrac, ancien château de Montaubon en des Quatre-Fils Aymon, et reste une porte à plein cintre, ancienne fenêtre gothique de tours. A Cette arcade, dit M. Jonnac, d'une belle architecture, est attribuée à Charlemagne. Le pont de Cubzac, construit en 1840 sur la Dordogne, est élevé de 8 mètres au-dessus de l'étiage. Le tablier suspendu se divise en 4 travées de 100 mètres chacune, deux viaducs, de chacune côté de la rivière, composés l'un de 28 arches, l'autre de 32, et

lient les lieues de terre avec les cubes; la longueur du pont et des ouvrages qui en dépendent est de 1,345 mètres.

CUCHERMOIS (Jean de), littérateur français, né à Lyon à la fin du XVIe siècle. Il est l'auteur de diverses traductions, parmi lesquelles on remarque celle d'un roman italien contenant : *La très-excellente histoire des frère, prince, prince de Mantoue, et maîtresse Hermiane Guerre, surnommé Mrochin, fils de Milon de Bourgogne, prince de Turenne, en Gaule, et Mary d'Aubin* (Lyon, 1599, in-8, Lyon, 1599.)

CUCHEVAL-CLARIGNY (Philippe-Athanase), journaliste français, né à Calais le 27 février 1811, fut successivement élève du collège de cette ville et obtint en 1838, au concours académique, le prix de vers. Il collabora pendant trois ans à la *Gazette* de France, le premier prix de dissertation du concours général de l'éducation en collège (Henri IV, où il est le doyé d'Amiens pour cet), puis entra à l'Ordre normale et fut reçu le premier à l'agrégation d'histoire en 1841. Il fut successivement, tutrutrices, M. Cucheval-Clarigny, ne se sentant pas de très-grandes dispositions pour le professorat, fut nommé de l'Ordre des rédacteurs, prit son diplôme d'archiviste et fut nommé bibliothécaire de l'Ecole normale, qu'il échangea en 1851 contre celle de conservateur à la bibliothèque Mazarine.

Les occupations sérieuses de sa position n'empêchèrent point à M. Cucheval-Clarigny quelques loisirs; il en profita pour prendre une part importante aux débats de la presse politique, en collaborant à la *Revue des Deux-Mondes*, au *Constitutionnel*, au *Pays* et à la *Patrie*. On lui doit aussi quelques ouvrages, dont les plus importants sont : *Le Journal du prince en Angleterre*, et une *Etude sur les bodies de la marine et de la guerre* et *Turenne à Sedgmore*. Admis à la rédaction du *Constitutionnel* en 1852, M. Cucheval-Clarigny, chargé de la politique étrangère et servit les intérêts de M. Thiers jusqu'en 1848. Il publia en même temps des articles remarquables *La Pâte Carlyngue*, on *ne, ou crits*, et fonda *Constitutionnel le journal du Constitutionnel*, le *Liberté de penser*. Lorsque la révolution de février éclata, M. Cucheval-Clarigny se présenta aux électeurs de l'ouest-Calais pour les représenter à la Constituante; son opinions conservatrices lui valurent un échec mais il se consola en publiant une lettre républicaine qu'il ne pouvait servir. M. Mervoux remplaçant de retirer; M. Cucheval-Clarigny prit à sa place la rédaction de la politique intérieure, et le quitta pour prendre les fonctions journaux de Juin, fit donner un *Constitutionnel* le premier Lorsque la révolution de 1848

quand il est élevé en forme de voûte, pour recevoir le tête.

— Sec. Se dit des organes reniés ou ornés et présentant la forme d'un capuchon, comme le gouffre du pied-de-veau.

CUCUMA s. m. (ku-ku-ma). Antiq. rom. Vaisseau dont on se servait pour faire chauffer de l'eau et pour quelques autres usages.

CUCUMELLE s. f. (ku-ku-mèle — lat. *cucumella*; de *cucumis*, *concombre*). Antiq. Sorte de vase de cuisine qui avait la forme d'un concombre.

CUCUMÉRACÉ, ÉE adj. (ku-ku-mé-ra-sé — du lat. *cucumis*, concombre). Bot. Qui ressemble à un concombre, à un melon, *cucumis*, CUCUMIS, CUCUMERACÉE et CUCURBITACÉE.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des cucurbitacées, ayant pour type le genre concombre.

CUCUMÈRE s. m. (ku-ku-mè-re — du lat. *cucumis*, *cucumeris*, même sens). Bot. Ancienne scientifique du genre concombre. Quelquefois au fond en est féminin. On dit aussi CUCUMIS.

CUCUMIFORME adj. (ku-ku-mi-for-me — du lat. *cucumis*, concombre, et de *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un concombre.

CUCUMIS s. m. (ku-ku-mis — mot latin). Bot. Nom scientifique du genre concombre.

— Méd. Genre détaché des voluses.

CUCUPHE s. f. (ku-ku-fe — du lat. *cucuphe*, *cuffe*). Anc. pharm. Sorte de bonnet à deux fonds, autre bisquée en plaqué des pordrea aromatiques.

CUCUPICUS s. m. (ku-ku-pi-kuss). Ornith. Syn. de CUCUPIERRE.

CUCUBITÈRE adj. (ku-kur-bi-fe-re — du lat. *cucurbita*, *courge*; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fruits en forme de courge.

CUCURBITA s. m. (ku-kur-bi-ta). Bot. Nom scientifique du genre courge; *cucurbita citrullus* ou *la citrouille commune* et *son variété du CUCUMIS PEPO*. (F. Hoefer.)

CUCURBITACÉ, ÉE adj. (ku-kur-bi-ta-sé — lat. *cucurbita*, courge. Beaucoup de philologues prétendent que mot comme forme de *cornus*, courbe, par réduplication. La courge aurait été ainsi dénommée à cause de la forme nécessaire que affecte cette plante. Cependant M. Pictet élève des doutes sur cette étymologie, à cause de la présence du mot *cucurbita* sous semblable *kurbus*, *charbon*, qui désigne un gros charbon, et qui, s'il est de la même étymologie de *cucurbita*, ne se rapporte pas, en tout cas, au thème latin *cornus*. M. Pictet rapproche, avec toute apparence de raison, les noms sanscrits de *cumbha*, *ikarbatha* et *tikarbiki*. Malgré la ressemblance extérieure qu'offrent, au premier abord, ces mots avec *cucurbita*, et l'anglo-saxon *cyrbet*, M. Pictet les élimine, parce qu'ils ne paraissent pas, à ses yeux, ressortir au phénomène des idiomes germaniques, dans leurs rapports avec le groupe indo-européen. Si *cucurbita* doit être effectivement rattaché au sanscrit *kharbatha*, cette dernière langue présente une bonne étymologie primitive. *Tchorbatha* suppose non l'idiome ancienne *kharbatha*, la plaisante représentant toujours une gustatrie primitive. La première partie du mot, *kar*, serait le premier interrogatif qui exclamatif *ka*, jou le *r* qu'il est euphonique de prononcer *ka* et *ka*, *kar*, *kar*. La second élément du mot, *bhatha*, provenant de la racine *bhat*, *bhat*, *bhat*,

du dire de Cudworth, il y a trois systèmes qui sont la liberté : 1° le matérialisme fataliste de Démocrite et d'Épicure ; 2° le fanatisme théurgique de quelques docteurs scolastiques qui font de la volonté arbitraire de Dieu le règle du bien et du mal; 3° le fatalisme stoïcien, qui confond la providence et la pure divinité avec les lois de la nature. Contre ces trois systèmes, Cudworth voudrait établir trois principes qui formeraient le système intellectuel de l'univers. 1° Il y a un Dieu ou monde spirituel, préférence-dit contre Épicure ; le bien et le juste sont éternels et immuables, répond-il aux nominalistes de la scolastique; mais l'homme est libre et responsable de ses œuvres, ce qui est la réfutation de la doctrine stoïcienne. Cudworth s'établit que son principe principal, bien préférable à l'idée Démocrite, il s'attaque au réalisé à la philosophie de Hobbes, qu'il accuse de manquer sans ménagement. Il avec prend aussi à Descartes, en contestant que l'harmonie de l'univers puisse résulter de lois mécaniques. Il se demandait d'ailleurs pourquoi, conformant la théorie des atomes; il considère les atomes comme les corps animés de la nature. Il ne peut y avoir, tout, chez Anaxagore comme chez Démocrite et Épicure, chez Épicure et chez les Stoïciens. Les monades de Leibnitz n'en diffèrent pas non plus. Hobbes et Démocrite ont bien dans l'original et n'est fait que donner une forme particulière à des idées en circulation. Pour Cudworth, la théorie de Démocrite constitue les principes athéistes. Il ne dit rien sinon tout bien d'Hobbes, et que l'auteur considère comme un système philosophique, faisant de la nature une substance unique et virtuale de développement spontanément et l'autre de ces deux systèmes, excluent Dieu. Pour comprendre Dieu, il est nécessaire d'admettre l'existence d'un principe intermédiaire, le premier principe : il est nécessaire de supposer que tout ce qui arrive dans l'univers soit le résultat du hasard ou d'un mouvement aveugle et purement mécanique, ou il y a des choses, comme les phénomènes de vie et de la sensibilité, dont les lois du mouvement ne peuvent pas rendre compte et qui même leur sont contraires. Il n'est pas plus raisonnable de croire que Dieu intervient directement dans les lois de la production de la nature, dans la génération d'un ciron ou d'une mouche, comme dans les révolutions des astres ; ce serait un miracle continuel, contraire à la fois à la sagesse de l'Être tout-puissant et à l'idée que nous avons de sa providence; car il y a dans la nature des désordres, des irrégularités dont Dieu serait alors la cause immédiate.

On est donc forcé d'admettre une certaine force intermédiaire réelle, sans être une idée de Dieu, sans l'implication de sa volonté et la direction de sa sagesse, tout en que Dieu en fait point par lui-même, qui imprime à chaque corps le mouvement dont il est susceptible, qui donne à chaque être organique sa forme, qui préside à tous les phénomènes de la génération et de la vie.

C'est être intermédiaire est spirituel, mais de nature inférieure : on peut le considérer comme l'âme de la matière. Cette âme est principale et plastique, et ne saurait être une majorisme de Dieu. *C'est elle qu'on appelle dans l'Antiquité.* Les ceux-mêmes de Dieu ne s'en peut pas comprehendre. Ce serait la force en vertu de laquelle les phénomènes des habitées et se gouvernent par des lois. Rien n'empêche qu'on ne la nomme la nature personnelle, pourvu que cette personnalité soit impliquant une *personnalité logique*, qu'elle soit la l'idée de Cudworth, que peu de gens ont compris et dont on ne saurait, du reste, en dire hors de cette force générale, qui est une abstraction de l'esprit, Cudworth indique des forces particulières qui seraient dans chaque être les ministres de l'Intelligence et chargées de veiller à l'exécution des lois naturelles : c'est-à-dire du langage intelligible par la matière ou par les choses organiques.

A côté de ces théories, qui ont certes quelque fécondité, et de l'emploi qu'en avait intelligente et sensée des systèmes historiques, on trouve dans Cudworth, sur les attributs, les sciences occultes, et surtout les vieux préjugés du moyen-âge, des explications qui démontrent à quel point il était ignorant de ces phénomènes normaux qui sont évidemment du domaine de la philosophie, mais qui sont loin d'avoir le caractère fantastique et prodigieux qu'il leur attribue.

Outre les ouvrages mentionnés plus haut, on nie encore de Cudworth : *des Sermons*; des opuscules, parmi lesquels *Deux justificatives en Bruit* dénie *magie et justifie contre les différentes de la réprobation absolue et sans condition* (1664), et parmi ses œuvres restées manuscrites : un *Traité concernant le bien et le mal moral*, de 1,000 pages in-folio; un *Commentaire sur les saints-de-Jérusalem* *Dieu et le prophète* (*Jérusalem*) (*Jérusalem*), un *Traité sur la création du monde et l'immortalité de l'âme* (1 vol. in-8°); *Sur les connaissances de Hebreux*.

CUDWORTH (miss), dite aussi lady Masham, fille du précédent, née en 1658, morte en 1708, fut donnée l'année intime de Locke, à qui elle offre un asile pendant les dernières années de ce chef illustre de l'école sensualiste. Elle, comme lui, le tient le caractère de cette femme distinguée. On publie : *Réflexions sur Dieu* (anonyme) *et sur l'amour de Dieu* (1 vol. in-18, 1696, traduit en français, sous le titre de *Pensées*, Amsterdam, 1705, 1 vol. in-18); *Pensées sur l'éducation des enfants* (1 vol. in-12) *et chrétienne* (1 vol. in-12).

CUEILLE s. m. (kœ-lle; *l* mill.). Ital. *raccolta*, *cueillet*, *cueillette*, *ce cueillir les fruits*. *Nous ferons bientôt le* CUEILLE. A Sollers on dit *cueillet*, *cueillette*, *cueillir*, *cueillet*, *cueillette*.

CUEILLE. Opération consistant à prendre le verre pâteux dans le creuset, soit avec la cuillère, soit avec la pince, pour le mettre en logue, afin de le travailler : CUEILLE *à la canne*, CUEILLE *à la rondelle*, *à Quantité de matière en fonnes prise à la fois*.

CUEILLE s. f. (kœ-lle-ioe; *l* mill. *cueillette*). Syn. de CUEILLAGE. *La* CUEILLAISON *des fruits*.

CUEILLE s. f. (kœ-lle; *l* mill.) part. prés. du v. Cueillir : *Ophélie est morte en* CUEILLANT *des fleurs*.

CUEILLE s. f. (kœ-lle; *l* mill. — *rad. cueillir*). Syn. de CUEILLAGE : *A ce moment de l'année, on ne peut pas faire de bonne cueillette* (G. Sand.)

— Mar. Larguer d'une pièce à voile. *A Tour d'une corde cueillie*.

CUEILLEAGE s. f. (kœ-lle; *l* mill. — *rad. cueillir*). Syn. de CUEILLAGE : *Elle demeurait bien* *de cueillir, de faire de gaiaux une seconde* CUEILLE. (G. Robert.)

— Techn. Faisceau du fils redressés par l'ouvrier de l'organisé.

CUEILLE-FLEURS s. m. Hortic. Ciseaux *pour faire la cueillette des fleurs*. Ital. *cesoia* DE CUEILLE-FLEURS *nommé d'Angleterre*.

CUEILLEMENT s. m. (kœ-lle-man; *l* mill. — *rad. cueillir*). Syn. de CUEILLAGE.

CUEILLERET s. m. (kœ-lle-re; *l* mill. — *rad. cueillir*). Ital. *verre de cueillet*. Vase qui est un instrument les cous et rentes payés au vignoble et aux tenanciers.

CUEILLERON s. m. (kœ-lle-ron; *l* mill.). Botan. Syn. de CUEILLAGE.

CUEILLETTE s. f. (kœ-lle-ioe; *l* mill. — *rad. cueillir*). Fragment solide qui vient rester au-dessus de la grande du pour lorsqu'on en fait fondre.

CUEILLETTE s. f. (kœ-lle-ie; *l* mill. *rad. cueillir*). Action de cueillir : *récolte des fruits et des autres productions de la terre : la cueillette des cerises, des pommes, des olives*. La CUEILLETTE *des fleurs d'oranger*. *Faire la* CUEILLETTE, *ce* CUEILLETTE *des olives ne produisaient quelqu'une, dans les mains de l'ouvrier et par la négligence des propriétaires, jusqu'en mars et avril.* (E. de Cambaud.) *La pomme pourrie a été la* CUEILLETTE. (Feuilleton.) *Adam n'avait dans le paradis terrestre que le droit de pommes, de* CUEILLETTE, *de chasse et de pêche*. (Th. Gaut.)

Le CUEILLETTE *de la vigne commence ordinairement quelque chose : La* CUEILLETTE *des olives est le plus grand et le plus commun important. A l'emploi de la drogue, que nous ne pouvons pas les boiteux sous-matière substitutrice* DE CUEILLETTE *à la main, où chaque marchande avait pourvu être chiné*. (L. Pignier.)

— Quelque, chose qui se cueille : *Ce cueillette d'intérêt public*. Vivons en ce sens.

— Mar. Cordage qui sert à cueillir. Ce composer le fait avec des marchandises produites par les cueillettes.

— Comm. Action de recueillir les chiffons qui servent à faire le papier.

— Techn. Action de cueillir dans les verreries. L'Opération : maintenant à prendre le pot fondu à la pour cueillir le verre à la drogue, ou en l'avait plus pour le faire sécher, par pauvreté de fonds appelés pages.

— Techn. Ouvrier chargé de cueillir le verre. : Pièce du rouet à dier *Ton*.

CUEILLI, ie (kœ-lli; *l* mill.) part. passé du v. Cueillir. Détachée de l'arbre ou de la tige : *Fruit* CUEILLI. *Légumes* CUEILLIS.

— Poétiq. Pris, enlevé, ravi : *Ce bonheur* CUEILLI *par le vent*. Bonnet.

— Fig. Emporté, détruit, parce qu'une fleur pâtit qu'on ne la cueille : *Vengeance et pressé de peur de ne jouissant comme s'il était le prematurément qu'elle avait si tôt* CUEILLIE. (Lamartine.) *Il faut en tout, dont un se sert : Les vertus sont des fruits qui ne doivent être cueillis que bien mûrs*. (Volt.) *Les décrépitudes sont des sortes* CUEILLIES *avant le temps*. (Lamart.)

— Conste. *Porte, restaire cueillie en pâtre*. Se dit d'une porte, d'une cruisée autour de laquelle on applique une petite bordure de bois dénoyé, ou de plâtre, ou de plâtre, ou tout bonnet.

CUEILLIR v. f. (kœ-lli; *l* mill. — rad. *cueillir*). Conste. Petite bordure faite sur un mur pour recouvrir, avec de plâtre que l'on dresse à la règle et qui sert de repère pour mettre un ouvrage à la mesure.

— Techn. Syn. de CUEILLIR.

CUEILLIR v. n. (kœ-lli; *l* mill. — du lat. *colligere*, mettre en tas, ramasser). *Ce vanille, nous cueillons; je cueillais, nous cueillions; je cueillirai, nous cueillerons; je cueillirais, nous cueillerions; cueille, cueillons; que je cueille, que nous cueillions; que je cueillisse, que nous cueillissions; cueillant, cueilli*. Détacher de sa tige : CUEILLIR *du raisin*. CUEILLIR *des pommes*. CUEILLIR *des fruits*. CUEILLIR *des fleurs de la tige*. *Il est pas facile de cueillir chaque plante*. (J.-J. Rousseau.) *Les premiers sauvages* CUEILLIRENT *dans les forêts quelques fruits pour vivre*. (Cuv.) *Il est pas facile de* CUEILLIR *les grappes que de venir les lèdes*. (Balz.)

Il cueillit les premières fruits.

Il cueillit les premières roses.

LA FONTAINE.

Cherches les effets et les causes,

Et cueille les premières roses.

Des mots : des mots! Cueillons les roses.

DE BAYSLAN.

— Par ext. Ramasser, recueillir : CUEILLIR *des chiffons*.

Le vulgar cueille sur les chemins

Les perfums que la terre exhale.

J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Jouir, user de : CUEILLIR *des plaisirs*. *L'amour est une fleur délicieuse, mais il faut la cueillir sans cesse, car elle pâlit sur les bords d'un précipice affreux*. (H. Heine.) *Pour cueillir des roses, il faut aller au fond de la mission de l'idée mais bien que l'amour* CUEILLIRAIT. *L'expérience est un fruit que l'on ne* CUEILLE *que lorsqu'il est pourri*. (Mme de Staël.)

Vivons et n'en croyons, n'attendons à demain,

Cueillons le moment qu'on lui donne la rose de vie.

BONNARD.

Cueillons dès le matin les roses du jardin

Souvent il est trop tard le mot pour les cueillir.

(Poète dont. de la cour et de la ville.)

Les plaisirs sont les fleurs que nous faisons naître Dans les roses du monde autour de nous lui nitre.

Mais, mais, mais, et, par des soins produits,

On en peut conserver dans l'hiver de nos ans.

Mais, l'on ne peut cueillir, ni conserver longtemps

Un détrit sûrement leur beauté passagère.

VINTRAS.

— Poétiq. *Cueillir un baiser*, Le prendre : Comme *Ce cueillir un baiser*, *Ce cueillir* *Ce cueillir des palmes, des lauriers, Acquérir la gloire*, L'obtenir par son victoires ou par ses œuvres.

— Absol. : *Cueillez, cueillez, pillez, il en vient davantage; C'est bénédiction*.

C. DELAVIGNE.

— *Cueillir un bouquet*, Cueillir les fleurs nécessaires pour composer un bouquet : *J'ai cueilli ce mon cœur un bouquet d'épitaphes*.

A. DE MUSSET.

— Anc. pratiq. *Cueillir la dîme*, La recueillir.

— Techn. *Cueillir une manouvre*, La plier en rond ou en ellipse.

— Techn. Faire la cueillette de : CUEILLIR *les pâtes*. CUEILLIR *le papier*. CUEILLIR *le verre*. *Cueillir les fils*, Couper le fil dont on fait des tissus. *Cueillir le verre*, Ce dit de la soie étendue sur les plotinets en faisant redondre les pâtes en rond.

— Conste. Faire une cueille.

— *Cueillir une rose*, Dans le langage précieux des Anglais, et surtout des Anglaises, Baiser, quand elles le veulent.

Il faut avouer qu'elles sont bonnes, les Anglaises, quand elles se laissent dans l'angoisse mieux. Mme Louise Colet s'y apportersait pas plus de façon, et il faut avouer qu'elle n'aurait pas tort.

Se cueillir v. pr. Être cueilli : *Le raisin se cueille en mois de septembre*. (De Cuvier.)

— Fig. S'offrir, en parlant d'une jouissance : *Le jour se* CUEILLE *pas deux fois dans une vie, comme les roses de Pæstum deux fois dans une année*. (Bénédictins.)

CUEILLISSAGE s. m. (kœ-lli-sa-je; *l* mill. — rad. *cueillir*). Techn. Action de cueillir la soie sur les plotinets. A Mouvement de sortir à bas qui plie le fil étendu sur les aiguilles.

CUEILLOIR s. m. (kœ-loir; *l* mill. — rad. *cueillir*). Agric. Panier léger où à claire-voie, dans lequel on met les fruits à mesure qu'ils sont cueillis, pour les porter au marché. On dit aussi CUEILLOT. *Il faut prendre* CUEILLOIR

forme de gobelet à bordé dentelé en noir et mauvi d'un jonc manche, dont on se sert pour cueillir les fruits très élevés pour la main : *Les dômes, découpés en fruitlage ou creusés en forme de* CUEILLOIRS, *devinrent autant de turbotiles*. (Chateaub.)

CUEILLAIRE s. f. (Kœil-le-re). Bot. Syn. de CLÉTHRA.

CUEILLE, ville d'Espagne, prov. et à 8 kil. de Tudela. Résente, ch.-l. de juridiction civile, en amphithéâtre sur le penchant d'une colline; 2,800 hab. Fabriques de bas, de serges, lainages; culture de la garance. Cette ville, cruyamment ruinée par les Maures, conserve de merveilles percées de quatre portes. Il y conserve un vieux château entouré de beaux jardins, un hôpital, plusieurs églises, un collège et de nombreux couvents, notamment celui de saint-François, intéressant construction du XIIIe siècle.

CUEILLIR (Nicolas-Gabriel), poète dramatique espagnol, né en 1808, mort en 1868. Il jouit de la faveur de Philippe V et remplit les fonctions de secrétaire de ordres militaires. Cueillir a composé quelques pièces généralement médiocres. La plus remarquable et la plus connue est intitulée : *El Pendiente de Bergiel* (le *Pâtisseur de Montégrel*). L'auteur y a habilement mis en scène un pâtissier qui, sous le règne de Philippe II, parvint à se faire passer pour le roi de Portugal Sébastien, tué en Afrique, et finit par être pendu.

CUELLO, petite ville de l'Amérique du Sud, dans la République de la Nouvelle-Grenade, Etat de Gundinamarca, province de Mariquita, sur la pente occidentale de la chaîne des Andes, confinant avec la Saldana; 2,600 hab. Récolte et commerce de cacao, de blé, de maïs.

CUEMS ou **CUEMS** s. m. (kuœms ou kuœm). Forme ancienne du mot COMTE.

CUENCA s. m. (kœ-ssin-ka — nom d'une ville d'Espagne). Comm. Sorte d'étoffe de laine où le fabricant a mêlé du coton.

CUENCA, ville d'Espagne, ch.-l. de la province de son nom, à 171 kilom. S.-E. de Madrid, au confluent de l'Huscar et du Xucar, sur un rocher escarpé et fortifiée; archevêché de Tolède; résidence des principales autorités de la province. Commerce de céréales, sucre, safran, cire, miel, de laine, papiers; fabrique de bétail. La ville, qu'entourent de hautes murailles et dominée par un donjon par sa partie, communique avec son faubourg par un pont de huit pieds, à fen édifices, plus développés en hauteur qu'en largeur, formant, dit M. de Lavigne, comme des pyramides de maisons silhouetée de rues étroites, tortueuses, peu accessibles et d'ont aut notrotonnes. La cathédrale est un remarquable édifice gothique de deux cent tonnes. Les chapelles sont presque toutes d'ordre gothique. Nous signalerons principalement celle où se trouvent les fonts baptismaux; la chapelle des Apôtres, celle de la pierre blanche délicieusement sculptée; enfin le Sagrario, crypte de maîtres et de tous ceux et les hôtels de bois, d'après certaines. La ancienne cathédrale de riches monuments, en pierre et argent, de bronzes précieux, et le tombeau de l'évêque don Diego Velasco. Le palais épiscopal est vaste et orné de tableaux et de statues. La chapelle des Alfonsos possède des peintures remarquables. Vaste et riche bibliothèque sur laquelle sont couchées, couverts d'armes flamment sculptées, Gil Alvarez de Albornoz et Alvaro Garcia de Albornoz, son fils. L'entrée du cloître est d'une grande richesse d'ornementation.

Il y a sept ailments les fortifiées est amortie dans la ville de Tarse des montagnes voisines par des conduits et des ponts.

On ne sait rien de positif sur Cuenca avant l'occupation des Arabes, qui la prirent au quinzième fortereza. Alphonse IX de Castille la prirent aux Maures en 1177.

CUENÇA (PROVINCE DE), division administrative de l'Espagne, comprise entre les provinces de Guadalajara au N., de Tolède et de Valence à l'E., d'Albacète au S., de Ciudad-Real et de Madrid à l'O. Superficie, 17,192 kilom. carrés; 225,200 hab. Sol bien fertile du nord-ouest, le plus fertile du nord-ouest, le plus fertile, le plus fertile, le plus fertile

80,000 hab. Siège d'un évêché, collége, séminaire. Fabrication de cotonnades, de chapeaux et de fromages estimés. Exploitation de mines d'argent dans les environs. Beau couvent de jésuites. Aux environs, ruines de monuments indiens parmi lesquels on remarque la grande chaussée des Incas. Au S. de la ville se dresse le montagne de Tarqui, que la Condamine, Godin et Bouguer choisirent pour base du méridien en 1744.

CUER s. m. (kuèr). Forme ancienne du mot CUIR.

CUERE s. f. (kuè-re). Anc. légist. Tribunal et juridiction des échelles et autres officiers d'une commune flamande.

CUERFRÈRE s. m. (kuèr-frè-re — de *cuère* et de *frère*). Anc. légist. Bourgeois d'une commune flamande.

CUÉRIES s. m. (kué-ri — rad. *cuère*). Anc. légist. Membre d'une cuère flamande.

CUERNAVACA, ville de Mexique, à 61 kilom. S. de Mexico, sur le versant méridional d'une ramification de la chaîne des Cordillères, sous un climat tempéré, qui permet aux habitants la culture de tous les fruits d'Europe. Dans son voisinage se trouve le retranchement militaire de Xochicalco. Cette ville est située à 1,328 m. au-dessus du niveau de la mer, dans une vallée remarquablement fertile. L'église paroissiale a été construite par Cortez, qui y avait un palais, auquel lui ouvrent en dessous. Il y a dans les environs de Cuernavaca un grand village dont les habitants, tous Indiens, ont tous le même nom de sa conserver pas de tout mélange avec la race conquérante. A l'exception de la ville, qui est conservé, sans le moindre mélange espagnole, leurs coutumes et leurs usages. On rencontre chez eux des traditions antiques, dont ils continuent à se servir pour les besoins de la vie.

CUERNE, bourg et commune de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 8 kilom. N.-E. de Courtrai, sur le Lys, 3,500 hab. Tissage de lin et de coton; distillerie.

CUERS, ville de France (Var), ch.-l. de canton, arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Toulon, au pied d'une colline plantée de vignes, d'oliviers et d'arbres fruitiers; pop. agglo. 3,218 hab. — pop. tot. 4,777 hab. Briques et commerce important d'huile d'olive. Le bourg était autrefois entouré de murs et défendu par un château fort, dont il subsiste quelques débris.

CUERSEUR s. f. (kuèr-seur — de *cuère* et de *seur*). Anc. légist. Bourgeoisie d'une commune flamande.

CUESTA (don Gregorio-García de la), général espagnol, né dans la Vieille-Castille en 1740, mort en 1812. Brigadier au début de la guerre entre la France et l'Espagne, il se fit remarquer par son courage en diverses rencontres, notamment à Saint-Ferréol, obtint le grade de maréchal de camp, s'empara de la Cerdagne en 1793, et, après la conclusion de la paix de Bâle, fut nommé lieutenant général, puis président du conseil de Castille (1795). Capitaine général de la Vieille-Castille lors de l'invasion des Français (1808), Cuesta prit les armes, se fit battre par le général Lannes et Moncey, fut destitué par la junte de Séville (1809), reçut toutefois quelque temps après le commandement en chef, perdit la bataille de Medellin et se obtint de nouveau commandement. Il se retira alors dans l'île Majorque, et termina ses jours à Palma. C'était un général intelligent et intrépide, mais de peu d'intelligence.

CUEUE s. f. (keû). Forme ancienne du mot COUE.

CUEUR s. m. (keur). Forme ancienne du mot CŒUR.

CUEURIER s. m. (keur-ri — rad. *cœur*). Maître de chœur; chantre. Il Vieux mot.

CUEUR s. m. (keu). Forme ancienne du mot QUEUE, quelquefois. On écrivait aussi CUE.

CUEUX s. m. (keu). Lingot, gueuse. Il Vieux mot.

CUEVA (La), bourg d'Espagne, dans la province, et l'Arrondissement de Tolède, petite localité à donné son nom à une famille espagnole ancienne et considérable, dont plusieurs membres ont joué un rôle très-illustre. Elle avait pour chef, au milieu du XVI siècle, Diego-Fernandez de la Cueva, 3e comte de Huémes, perte du trône fit. Il fut fait évêque de Bâle, puis cardinal-prêtre de Cueva, fut l'auteur de la branche des ducs d'Albuquerque, et la faveur de Charles-Quint de Castille, surnommé l'Impuissant. Cette branche d'Albuquerque fut alliée aux princes rois d'Aragon, de Navarre, de Catalogne, de Sicile, de la Nouvelle-Espagne, etc., et a donné les membres ou les chefs des ducs d'Avila, des comtes de Siruela et des marquis de Ladrada. Jean de la Cueva, fils aîné de Diego-Fernandez, y continua la fission de rocle, destiné à la fin du XVI siècle, après avoir fourni le ramous des marquis de Bedmar, dont le dernier représentant, Jeanne-Joseph-Dominique de la Cueva, mort en 1722, avait successivement été commandant des Pays-Bas espagnols, vice-roi de Sicile et ministre de la guerre.

CUEVA (Beltran de la), duc d'Albuquerque, mort en 1490. Il fut accusé de relations coupables avec la reine Isabelle de Portugal, reine-fille, et, pour le prouver, le roi de Castille lui-même, qui se savait impuissant. Il jouit d'une grande faveur auprès de ce prince. Son crédit excita la jalousie des grands, qu'il combattit à Medina-del-Campo en 1464. Après la mort de Henri, il soutint, en 1473, les droits de Ferdinand et d'Isabelle contre la prétendue princesse, dont il passait pour être le père, et qu'on opposait pour cette raison la *Beltraneja*.

CUEVA (Jean de la), poète espagnol, né à Séville, vivait vers le milieu du XVIe siècle. On a conservé quelque de ses vie. Il est beaucoup étudié les anciens et surtout Ovide, qu'il cherche quelquefois à imiter. Il a composé trois tragédies, *Ataulfo*, *Mahomet*, et l'*Ombre* dans ses pièces plus d'art, plus de regularité, un style plus élevé que ses prédécesseurs. Les plus remarquables sont les épopées de la *Prise de Troie*, de la *Prise* *Igrom et les Sept portes de Lara*. On a encore de lui un *Art poétique* (*Arte poetica*), et quo contient des enseignements mêlés au ton lyrique de la poésie espagnole, mais un jusqu'à pas sans intérêt; un poème héroïque sur la *Conquête de la Bétique* (1603) ; un recueil de poésies diverses, dont les plus ingénieuses, et un recueil de plus de cent ballades, dans le titre de *Romances* et *Romances héroïques* (Séville, 1587-1588), tirées généralement des anciennes chroniques espagnoles, et dont un cinq seulement traitent de l'histoire d'Espagne. Ce réputation dans le XVIe siècle fut qu'il était le premier Espagnol qui ne soit pas le dans le *Romancero général*, et le premier *poetica*, qu'il composa en 1603, mais qui n'est imprimé seulement en 1774, dans le livre intitulé *Poesias de Juan de la Cueva*. Il est, en effet, le premier et le plus important poète original de la période.

CUEVA (Alphonse de la), prélat et diplomate espagnol, XVIe siècle.

CUEVAS, ville d'Espagne, province et à 31 kilom. N.-E. d'Almeria, sur le rive droite de l'Almanzora, 3,000 hab. Exploitation de mines de 5,500 hab. Exploitation de mines de fer, fonderie; commerce d'huiles, de vins et de soie.

CUEVAS-DE-MOSQUERA, ville d'Espagne, province et à 35 kilom. N. de Castellon-de-la-Plana, jurisdiction, et à 12 kilom. S. de la rivière du Rio-Seco; 2,820 hab. Moulins à farine; fabrication de tuiles.

CUEVAS (Pierre de la), peintre espagnol, né à Madrid, mort en 1635. Il a fit comoître par un ambassade de Louis XIII, qui voulait d'où sont sortis plusieurs artistes fort célèbres. — Mais, Espagne ne pas Cuevas, né à Madrid en 1625, fut à la fois manufacturier, auteur, musicien et peintre. Il a laissé tout dans la portrait et dans les petits tableaux de genre, qu'il a exécutés avec une grande finesse et un goût exquis. Sa réputation le fit choisir pour peindre le portrait à don Juan d'Autriche, fils de Philippe IV.

CUEVARIN v. a. ou tr. (kué-vri). Forme ancienne de CUVELER.

CUFALÈR (Abraham), philosophe hollandais de la du XVIe siècle. Il était partisan de Spinoza, et, comme le philosophe, il a pris les principes de son maître, les étendre et les tourner les conséquences. Cufaléer a la vaste domaine de la philosophie, il a eu soit son projet maintenant ce, et de traiter la logique, les sciences mathématiques et la physique.

La logique de Cufaléer est intitulée : *Specimen artis rationendi secundis et artificiosis ad pentecynoldum*, et a été imprimée à Groningue, 1664, vol. in-12). L'ouvrage consiste dans séparément, en voici quelques-uns, le nom, la proposition, le syllogisme, l'erreur et la méthode. On a de la physique de Cufaléer une exposition dogmatique des opinions professées par Spinoza. A propos du nom, Cufaléer énonciée qu'il existe deux sortes de noms qu'une substance unique, l'être en soi et par soi (*ens in et per se*) de la philosophie cartésienne), et que tout ce qui ne porte pas le caractère de l'être en soi et par soi ne peut être mode fugitif de l'être.

Quand il en vient à traiter de la proposition, il s'occupe de la nature de l'âme et de ses rapports. L'âme n'est qu'un mode de la pensée qui se manifeste consciemment, par nous sentiments, en un mot nous facultés en général et sont par elles nous connaissons la conscience. Il y a de l'ordonnance entre nos modes; il y a des sentiments nos mouvements de corps, et vivent entre eux dans le même ordre que les mouvements de la matière. D'autres modes ne tiennent en corps d'aucune manière ; ce sont les idées vraies, qui sont indépendantes de nos idées imparfaites intellectuelles.

Quelque l'auteur admette l'existence des idées innées, il cherche à démontrer qu'elles ne sont pas de l'intellect, c'est-à-dire de l'addition et de la soustraction, d'après l'enseignement de Hobbes. La volonté est le pouvoir de affirmer ou nier, ce qui est du Spinoza pur. La liberté est encore en dehors, mais affirme des obstacles supposés dans la proposition qui précède. Le libre arbitre est donc un non-sens, et nous ne le savons que d'une sa ou corps : comme l'âme n'est que le résultat d'un mode transitoire de la substance, elle ne survit pas à ce mode, c'est-à-dire à la désorganisation des organes physiques de l'homme.

Les trois chapitres intitulés : *Du syllogisme*, *De l'erreur et de la méthode*, sont en réalité consacrés à la morale, en étant naturel et à la métaphysique de Spinoza. L'auteur s'attache à défendre son maître contre le reproche d'athéisme, mugit il était généralement en haine parmi les philosophes du temps; il prétend même que Spinoza ne touchait pas au christianisme, puisque le Christ et la philosophie sont deux termes séparés, et qu'en peut admettre comme philosophie ce qu'on n'admet pas comme chrétien.

Cufaléer est bien réellement le vulgarisateur de la philosophie de Spinoza, qu'il dégage des formes abruptes et notamment de cet appareil géométrique qui le rend parfois répoussant, même pour les savants, et en obscurcit incontrouvable à la diffusion du pantheisme en Hollande.

L'œuvre de Cufaléer fut d'ailleurs impopulaire et amoindrie par le Hollandais comme l'indique le titre. Ses autres ouvrages n'ont trouvé aucun éditeur.

CUFAT ou CUFFAT s. m. (ku-fa). Mim. Grande bonne, avant ordinairement une cadette de 10 à 15 berceaux, que l'on emploie dans certaines mines, pour amener ou jour les enfants de la petite famille.

CUFF (Henri), littérateur anglais, né dans le comté de Sommerset en 1560, mort en 1601. Professeur de grec à Oxford, puis secrétaire du faisance comte d'Essex, qui venait de lui donner la cure de Pitchcott, il composa de beaucoup d'esprit, d'un vaste savoir, et un même temps beaucoup d'action, notamment des lettres hendrasiques, Cuff conseille, dit-on, le comte d'Essex, l'encouragea dans son projets ambitieux, et le conduisit de Calais au service son Elizabeth. Lorsque le comte fut revêté et blanc-et-noir, Cuff fut successivement son secrétaire d'être la cause de tous ses malheurs. Cuff avait en cette circonstance commis des tours-digne, n'accusa personne, et le comte, ne pouvant rien prouver, le laissa mourir. On a de lui : *Différence des états de la monarchie* (Londres, 1607, in-8°), ouvrage qui est en grand succès.

CUFFEE (Paul), capitaine de navire américain, né à Dartmouth, dans les Etats-Unis, près de New-Bedford, fils de Massachusetts Cuffee, mort en 1812. Son père, d'une nègre originaire d'Afrique, avait été esclave; il avait mêlé le sang indien, et, d'une magnifique prestance, d'un sens commun peu ordinaire et d'un génie industrieux et entreprenant, il acquit, dans le commencement, time, une fortune considérable, et, pendant plusieurs années, fit le commerce des prises marine, manœuvre par un équipage exclusivement composé de nègres. Il a transporté un nombre de ports, tant en Amérique que dans les Antilles. Cuffee était un homme sérieux et très-influent de la Société des quakers en Amérique. On prétendit qu'il jouait un rôle dans le soumes de Norfolk, dans l'Etat de Virginie, lui ayant en faire frontière pour, sous prétexte qu'il était payé par le comité nommé secrétaire à Washington, pour commettre le cas au profit du Mexique. Il était d'ailleurs très-modéré, et était sur-le-champ un ordre qui obligeait à quatre des esclaves à lui laisser des entrées du port. Dans la dernière phase de sa vie, le gouvernement anglais le chargea de traiter avec l'émigration à Sierra-Leone des nègres libres de l'Amérique du Nord. Il entretint à ce sujet une correspondance très-active avec les amis haut placés en Angleterre et en Amérique, et, en 1811, il visita la colonie, afin de s'assurer par lui-même des avantages de cette émigration. En 1811, il fit un voyage à Sierra-Leone trois-fois emigrants de couleur, dont trente-et-deux-vingt à son propre et en arrivant à destination. Il leur fournit des vivres et des ustensiles. Cet acte philanthropique lui coûta environ 4,000 dollars (20,000 fr.). Il avait bien voulu transporter gratuitement ces trente-deux conscrits d'émigrants; mais, tandis qu'il obtenait la permission du gouvernement britannique, les détiennes américains étaient en ce moment en vertu du système colonial, et, malgré son influence, il fut attaqué de la manière dont il mourut.

CUFIQUE adj. (ku-fi-ke). Philol. et numism. Syn. de KOUFIQUE.

CUGAND ou CUGIN, bourg et commune de France (Vendée), canton de Montaigu, arr. et à 24 kilom. N. de Napoléon-Vendée, sur la rive droite de la Boulogne, 1,800 hab. Population, 1,800 hab. — pop. tot. 2,187 hab. l'opération, maître de fer et de bois; fabriques de draps et de toiles. Commerce de bestiaux.

CUGGIONO, bourg d'Italie, à 8 kilom. N.-O. Milan, à 7 kilom. S. de Monza; 2,600 hab. Nombreuses fabriques de soie.

CUGIA (Ettore), général italien, né en Sardaigne, 1815. Il s'enrôla dans les rangs des brillantes études à l'académie militaire de Turin, en sortit comme officier, et, notamment dans la campagne de 1848, et eut en rapide avancement. Lieutenant-colonel en 1859, il prit d'abord le service de la division Cialdini, il se signala à la bataille de Solferino, et, promu général de brigade après la guerre, il entra en 1861 les fonctions de ministre de la guerre d'abord à Naples, ensuite à Turin; mais sa jeunesse empêcha de lui en donner officiellement le titre. Il fut envoyé au parlement italien de 1861 par son pays natal, et y prit souvent la parole en faveur du ministère Ratti.

CUGI Lorsque, en 1850, Garibaldi rassemble les volontaires en Sicile pour les conduire à cette expédition qui devait se malheureusement se terminer à Aspromonte, le ministère Rattazzi envoya en Sicile le lieutenant général Cugia avec pleins pouvoirs. Arrivé à Palerme, ce dernier chargea le général Ricotti de cerner Garibaldi; mais on fait comment celui-ci échappa aux troupes qui le poursuivaient. Cugia revint à Turin en 1863, et justifia devant la chambre son administration, qui avait été l'objet de violentes attaques. Il fut nommé commandant d'une division de troupe d'Europe, lors de la campagne de 1866, la même année, il reçut le plus important à la bataille de Custozza, où malheureusement pour lui, il ne prit pas d'initiative et contribua pas autant que lui l'intelligence militaire et de décision qu'on lui prêtait de main avec sa division, il rétablit les communications de Vérone, il défaite de Lamarmora, et lorsque cette dernière eut perdu les positions de Custozza, de Monte-Torre et de Monte-Godone, il protégea la retraite. Les plaques attaques des Autrichens, Cugia, de concert avec le général Pettinengo, reçut le commandement ces positions, et s'y maintint toute la journée, jusqu'à ce que l'ordre fut donné de son Rio mars 1867, le général Cugia est entré dans le cabinet Ricasoli comme ministre de la guerre.

CUGLIERI, bourg d'Italie, dans l'île de Sardaigne, province de Cagliari, à 40 kilom. N.-E. de Terranova et de la préfecture de son nom, 3,8 kilom. N. E. Cugliéri, 4,170 hab. Récolte d'huile la plus estimée de l'île.

CUGNAL, commune indien, mort en 1860. Il avait servi dans la cavalerie de Bonaparte pour entreprises aussi audacieuses qu'héroïques. Il fit partie de l'expédition d'Egypte qui fit éprouver à la marine portugaise sur les côtes du Malabar. Il avait abandonné le Cadre lui la permission de contracter une forteresse, qui, en 1800, le fit prisonnier. Il s'évasiva y assiégier sans résultat en 1806 ; mais, rendu dans la suite par des troupes du gouvernement, il reprenait le service de la France. Forcé de se rendre, Cugnal fut conduit à Calcutta, où il fut mis à mort.

CUGNATELLA s. f. (kon-gna-tèl-la). Mésic. Espèce de capsule d'où naît magnoire noirée. Rome, et qui valait 18 fr. 11.

CUGNET DE MONTARLOT (Claude-François), homme politique français, né à Gray et Montarlot (Franche-Comté) en 1779, mort à Paris, 1844. Il fut successivement député sous la République et sous l'Empire, se rendit à Paris en commencement de la Restauration, et se mêla à la politique de monarchie. Il fut opposition le plus vive au gouvernement des Bourbons. Sous le règne de Louis-Philippe, il fut de la société secrète des Chevaliers du droit, il fut condamné à deux mois de prison pour-outre. En 1841, il devint l'éditeur responsable du *Journal du commerce*, journal de l'opposition, fut envoyé l'année suivante à la Chambre des députés par le collége de Saône, publia en 1830 une brochure intitulée *Opinion et protestation*, qui lui valut une nouvelle condamnation, et se fit, après cette injustice dans le compte dégagé sous le nom de Cugnet de Montarlot, et, en 1840, publia un ouvrage intitulé *Incertitude*, d'ailleurs et de toute le droit de la Restauration, et, en 1841, il publia un ouvrage intitulé *Notice* au bout de quelques mois, Cugnet se rendit en Espagne en 1842, y publiait dans les rangs des libéraux, fut fait prisonnier par les troupes de Espagne et fusillé.

CUGNET s. m. (ku-gnè; gn mil.). Gâteau de forme ovale, d'une épaisseur de 0 m. 32 à 0 m. 35, de 0 m. 24 à 0 m. 28 de longueur, sur 0 m. 18 à 0 m. 20 de largeur, que, dans quelques-unes de la Vieille-Castille, les Espagnols avaient coutume trous d'apporter à ceux qui étaient en *Jamais de Cuenca*. *Jadis les cugnets étaient faits de farine de froment, pour figurer le lait, comme ceux que faisaient les Grecs, et, comme ceux-ci, étaient encore en Lorraine, et sont donnés par les paysans de Lorraine aux enfants de Noël.*

CUGNIÈRES ou CONGNIÈRES (Pierre de), jurisconsulte français du XIVe siècle, avocat à Paris sous le règne de Philippe-le-Bel et Louis. Ce fut lui qui, lors de l'assemblée des prélats et des seigneurs tenue à Paris en 1303, plaidoyer contre les clercs, et demanda l'autorité temporelle pour les ecclésiastiques spirituels, et rendit les droits du roi contre Rome, ordre de Philippe-le-Bel qui lui avait donné sous le nom de Clément VII, qui défendait les droits du pape. Cugnières a publié les actes de cette controverse célèbre sous le titre de *Nouvelle Monarchie sancti romani imperii* (1621).

CUGNOT (Nicolas-Joseph), ingénieur militaire et mécanicien français, né à Void (Lorraine) en 1725, mort en 1804. Il inventa un fut de la guerre de Sept-Ans, et, au sortir de la guerre, un chariot à vapeur ingénieux (1771) qui en fut exécuté, et qui a été déposée au Conservatoire de Paris. Tombé dans la misère, Cugnot reçut de Bonaparte, premier consul, une pension de 1,000 fr. Ce a de lui : *Elements de l'art militaire ancien et moderne* (1766, 2 vol. in-12); *Fortification moderne* (1768, in-12); *Théorie de la fortification* (1778, in-4).

CUGNONO (Ottobah), écrivain nègre, vivait au XVIIIe siècle à Agimaque, sur la côte d'or (Guinée). Enlevé avec d'autres nègres, il fut longtemps esclave à la Grenade, dit-il

Bhetô à lord Hoh, qui l'emmena en Angleterre; puis il entra au service de Conway, premier ministre du prince de Galles. Il a composé en anglais des *Sketches sur le trône et l'ancienne des mêmes*, ouvrage dont il a paru une traduction française à Paris (1780, in-12).

CUI BONO, mots latins qui signifient *à quoi bon? dans quel but? pour quel intérêt?* et qui peuvent être assez synonymes de bon! final, comme dans la phrase suivante :

« En toute chose, ce qu'on veut savoir avant tout, c'est le fin; et il y a quelquefois bien moins intérêt sérieux, à l'en s'apprêtant pas savoir à connaître le cui bono. »

CUIBA, m. (Ichk. — monstrep.). Ci de certaine poisson *Cuiba* *Cuiba* *Cuiba*

peaux, rend celles-ci imputrescibles, imperméables et insolubles. L'*Cuir de Transylvanie en façon de Transylvanie*, Cuir préparé comme le cuir à l'orge, mais avec de la pâte de farine de seigle. à *Cuir en triple*, Cuir cuit et rissé. à *Cuir de Valachie en façon de Valachie*, Cuir à l'orge, dans lequel le lait acide a été employé chaud et préparé avec un mélange de farine d'orge, de sel et de levain de froment.

— Aust. *Cuir chenis*, Peau de chèvre préparée comme les chamoys.

— Mexic. *Cuir rossis*, *cuir de mustange*, Noms vulgaires d'une variété d'asbeste dont les filaments sont comme tressés ensemble, de manière à former des masses compactes et flexibles offrant une certaine resistance avec du cuir fort.

— Bot. *Cuir de arbres*, Nom vulgaire de certains cryptogames, genre Hydnocèrie, qui forment des sortes de plaques coriaces sur l'écorce des arbres.

— Homonyme. Cuire.

— Encycl. Techn. et comm. « La préparation et l'emploi de la dépouille des animaux, dit Fauler, semble être aussi ancienne que la fabrication des tissus. Les peuples primitifs, ignorant l'art de préparer les matières textiles pour en faire des vêtements, ont d'abord utilisé les peaux brutes, sans pour couvrir leur nudité, soit pour se garantir des rigueurs de la température. Ceux qui habitaient les bords de la mer et qui se livraient presque exclusivement à la pêche se servaient de peaux de veau marin, et s'en servaient pour couvrir leurs abris et doubler leurs tentes et leurs pirogues. Ceux de l'intérieur des terres, adonnés à la chasse, utilisaient les dépouilles pour faire des habits, des couches, des bouclier et des cuirasses qui résistaient au choc de leurs armes. L'histoire nous montre les Germains célèbres de l'antiquité couverts de peaux de bêtes tuées par de bonnes flèches. Les plus grands nombre de sèches, les peuples nomades et ceux qui ne trouvaient pas de pâturages se couvraient d'autres vêtements que ceux que leur fournissaient les peaux des animaux tués à la chasse et à la pêche.

« Toutefois, pour que la peau des animaux puisse rendre un bon service, il est indispensable qu'elle soit préalablement soumise à des manipulations qui permettent de la conserver longtemps et de la rendre souple et imputrescible, mais comme de tel commencement de préparation ne rapporte avec l'usage particulier qu'on veut en faire. C'est par pouvoir que les manipulations qu'on dit exécutées diverses branches industrielles qui s'occupent du traitement du *cuir*. La commerce et l'industrie des *cuirs* chez les anciens nous sont peu connus ; mais leur histoire nous mène jusqu'au moyen-age.

Les *cuirs* furent à cette époque l'objet d'un commerce très-actif. Les marchands en cuir de Corinne étaient, au XIe siècle, le plus estimé; il est que la demande soit non seulement pour *cordouanniers*, qui en fabriquaient des chaussures.

Iste tus dictus de nomine, Cordube, polite,
Hic nimum, aliter proprietatis tuae reliquo.
(Vincentius Bellovacensis, L. XVIII.)

La tannerie qu'employaient les ouvriers étaits, au commencement de cordouan, regardée comme une manière de vil prix. Dans le Décimonom de Jean de Garnichin, composé vers l'année 1340, on voit que le marcquin de Bruxelles, dès lors dans nos villes; mais l'introduction de cette opération amène la suppression de faire encore usage de véritable cordouan. Les Angle-Normands connaissaient parfaitement, au XIIe siècle, le cordouan vermeil de Malaga. « Il faut, dit-il, que le cuir soit cordouan vermeil. » (Roger de Hovoden.) Au reste, la ville de Rouen, qui avait déjà d'importantes tanneries au commencement du XIe siècle, avait obtenu et conserva longtemps le monopole presque exclusif de la fabrication du cuir pour la Normandie et l'Angleterre. Il existait, en effet, des statuts qui confirmaient les privilèges des tanneurs et des cordouanniers de cette ville, avec toutes les coutumes et droitures, leur ghide, leur lot et leur halle. Les Pseuds Guillaume le Conquérant, Rouen, dont la tannerie et le commerce étaient, après la navigation, les plus importantes industries, traitait de l'Angleterre par Londres de grandes quantités de *cuirs* brutes. Cependant l'Italie concurrence de fort longtemps la spécialité des *cuirs* dorés, et en marquemment des *cordouans*. Les ouvriers les transportaient sur ses flottes dans les ports, et ceux-ci étaient fréquemment, en outre à Bruges, en toutes les nations de l'Europe avaient des comptoirs et des ateliers en ce lieu. Les *cuirs* de peaux dont on faisait le plus grand commerce à cette époque étaient ceux de Seville, de Tolède, de Pentelle, de Fez, de Maroc, d'Ecosse, d'Angleterre et d'Irlande, et les vaches de Bretagne. Les mêmes *cuirs* dont devenu un bon commerce s'appliquant à certaines qualités de cuir, tels que cordouan ou cuir de chèvre dans sa couleur naturelle, cordouan vermeil, etc. On faisait venir aussi dans cette dernière ville des *cuirs* de Hongrie au XIIe siècle. Pour bien préparer le *cuir* de Hongrie, employé surtout pour les harnais, il fallait par chaque *cuir* : 8 livres d'alun blanc et 8 livres de sire de bœuf. (C. de Beaufort, fol. 120.) Au XIIe siècle on voit paraître les grands *cuirs* des Indes, et ceux du Pérou importés et employés en quantités considérables. L'empire des *cuirs* peut les assemblements, Forementation des appartements et divers usages domestiques, étendu depuis longtemps, répandu, et utilisé à généraliser davantage dans la dernière moitié du moyen-âge.

Sous le rapport de son importance, l'industrie des cuirs occupait toujours le rang des premières places. En France seulement, elle représente un chiffre de plus de 200 millions, et donne lieu à un mouvement commercial qui, en 1882, a dépassé 97 millions pour les importations et 14 millions pour les exportations. Les produits forment sept classes : les *cuirs* proprement dits, savoir : les *cuirs* tannés, les *cuirs* corroyés, les *cuirs* de Russie, les *cuirs* hongrois, les maroquins, les *cuirs* maigissées, les peaux chamoisées et les *cuirs* vernis. Nous ne les dirons seulement que mention achèvent ces différentes sortes de *cuirs*, mais réservent les détails pour les différentes opérations qui les concernent spécialement.

1° *Cuirs tannés*. La fabrication de ces *cuirs* repose sur la propriété que possède l'acide tannique de se combiner avec les matières animales, en formant un composé très-dur, imputrescible, insoluble dans l'eau et possédant les alternatives de sécheresse et d'humidité sans être pénétré par l'eau. Aucune substance n'est plus commune que l'acide tannique. En Europe, sont quelques cas particuliers, on travail habituellement les écorces de chêne, les espèces du genre chêne, surtout des écorces à feuilles caduques. On récolte cette écorce au printemps plus ou moins grossière, suivant le genre de tannerie, soit sur les jeunes arbres, soit sur les vieilles, de grands bouts de de tannerie, soit sur les jeunes arbres, soit avec celles de petit bouts, de vache tanière, de veau et de cheval que se fabriquent les cuirs à mors. Dans tous les cas, les peaux arrivent entre les mains du tanneur, tanné frais, c'est-à-dire, sans avoir subi putréfaction aux animaux, tendu secs ou salées. Cela dépend du climat et du genre de tannerie. Mais depuis longtemps, et nous sont fermes, tout le pays, les peaux, sont tannées. Avant tout autre traitement il faut les renverser à l'état de poils, ce qui ne peut se faire qu'en les faisant tremper à plusieurs reprises dans de l'eau ordinaire et au savon, ou mieux, en le, séjour dans les fosses de les racier fermement (après les avoir dressées sur un chevalet) et de les gratter avec des ronces courbe et sans tranchant. Quant aux peaux vertes, on les dépouille, on les lave, on les soigner et de les nettoyer, ce qui exige une immersion dans de l'eau, quelquefois chaude et un travail beaucoup moins compliqué.

La fabrication des *cuirs* tannés comprend quatre opérations : le gonflement, le travail de rivière et le mise en fosses. Sauf quelques différences dans son indiquerons le mesure que nous les renconcerons, nous indiquerons successivement de la manière pour les deux catégories de *cuirs*.

1° Le *Gonflement* a pour objet de faciliter l'enlèvement du poil. Il consiste à soumettre les peaux à une légère altération, qui détruit adhérence de la racine du poil. Il en résulte, soit en tenant les peaux enfouies jusqu'à ce que commencent à se fermentation s'y établisse (échauffé natural-pelé), soit en les exposant dans un tonneau (échauffé à l'étuve) ou dans une chambre remplie de vapeur (échauffé à la vapeur) soit en les faisant passer dans une série de bains progressivement de plus en plus chargés de parés en détaient, dans une certaine quantité d'eau commune, tantôt de la chaux éteinte (plangage, travail à la chaux). Le choix de plusieurs de ces agent dépû servi (travail à la chaux), tantôt encore de la farine d'orge (travail à l'orge) ou de quelque autre crème.

L'échauffé dite naturel n'est pas suitable que pour les peaux fraîches. Elle se pratique dans des chambres bien fermées, dans un point adjoint à la pourriture. On recouvre une moitié de chaque peau avec du sel de chaux, et on rabat ensuite les parties non salées sur les peaux et on les recouvre de paille, pour leur faire subir un commencement de putréfaction pétrée. Quelquefois, au hiver surtout, on supprime le sel et on recouvre simplement par de la litière. Anciennement on entraînait les peaux, mais ce procédé n'est plus incomvénients qui l'ont fait abandonner. L'échauffé artificielle s'opère de deux manières : la première, ou la vapeur, consiste à soumettre les peaux dans un local rempli de vapeur d'eau chaude, dans lequel on entretient un feu de tannée. La seconde méthode consiste également à soumettre les peaux dans un local fermé ; mais on fait arriver dans ce local un courant continu de vapeur, qui se élève et maintient la température à 80° au moins et 90° au plus.

Le pelonage n'est guère employé que pour les cuirs à mors. Les autres procédés sont réservés aux *cuirs forts* : encore ne l'emploie presque plus usage de bains et de vapeurs aux fortes de corroies. De nos jours on a proposé comme opérations préliminaires le sulfure de calcium, le soude caustique, le sulfhydrate de chaux, etc.; mais ces innovations n'ont pas répondu dans la pratique, à toutes les espérances qu'elles avaient fait concevoir. Lorsque, au moyen d'un des procédés qui précèdent, les peaux ont été amenées au point convenable, on en fait tomber le poil, en les racient de haut en bas avec le couteau émoussé dont nous avons déjà parlé.

Au dépouillement succède le travail de rivière. On désigne sous ce nom une série de manipulations qui ont pour but de débarrasser les peaux des impuretés de tout genre qu'elles contiennent encore. Ces manipulations se font habituellement au plain air, sur le bord d'un cours d'eau ; elles ne demandent, il est, plus que d'une quantité d'eau suffisante, de les entraîner en les couvert, dans des cuves, et de mêmes ainsi qu'on prépare quelquefois tant aujourd'hui dans l'intérieur des grandes villes.

Le traitement qu'on a fait subir aux peaux leur facilite le travail de la rivière, et simultanément dilate les pores ; après le travail de rivière on a pour but de complétement la dilatation, et s'est en cela que consiste le gonflement. On tient les peaux pendant quelques jours dans des cuves analogues à celles et de mêmes, dont la fosse va toujours en augmentant. Quand on a fait le gonflement, on ajoute quelquefois du pied d'acide sulfurique, et partir de chaque cuve de ces bains les produit dans une cuve, dite de refuivage, avec de l'eau pure, dans laquelle on les y laisse environ un mois. Au bout de ce temps, elles ont atteint le degré de gonflement que nous avons indiqué à l'acide tannique pour les tenéter.

La mise en fosses est le tannage proprement dit. Cette opération a lieu dans des grandes cuves ou fosses contenant quelques du sol et revêtues intérieurement, soit d'une maçonnerie, soit de bois, soit de pierre, soit de briques, d'épaisses planches de bois de chêne. On atteint les peaux dans des fosses, en les disposant par une légère couche de tannée, et quand la cuvée est remplie, on y fait arriver de l'eau chaude dans laquelle antérieurement les peaux et le tan. Il ne reste plus alors qu'à laisser les choses dans l'état où elles se trouvent, pendant un temps dont le longueur dépend de l'épaisseur des peaux, de la nature du tan, de l'état du tan, à la mise en fosse, et du but que l'on se propose. Le tan, le mieux et le plus tard du tanné, qui antérieure de dix-huit mois à deux ans, n'est plus aujourd'hui, dans les tannerie tannées, que de mauvaise qualité, soit, en effet, très-rarement trois fois de tan. Quant aux peaux à mors, le séjour des fosses ne dure guère plus de trois à quatre mois au plus, et l'on se contente de les sortir quelques fois.

A leur sortie des fosses, les *cuirs* sont pores et ils ne présentent plus de fibres. Ils ne sont nettoyés avec des brosses, on les suspend durant plusieurs jours, pour les débarrasser de l'humidité qu'ils contiennent encore. Après ce séchage, les *cuirs* à mors passent dans les mains des ouvriers. Quant aux *cuirs forts*, ils sont soumis à un battage soigné, destiné à les rendre plus compacts, à les rendre plus homogènes et d'une épaisseur aussi égale que possible, et à les rendre imperméables. Ils sont prêts à être employés par les cordonniers.

Depuis la fin du dernier siècle, on a essayé, dans la plupart des pays de l'Europe et aux Etats-Unis, de doter la fabrication des *cuirs* forts de plus rapides et plus économiques moyens pour obtenir, au lieu d'en abréger la durée, les mêmes résultats, mais en rendant les plus économiques, en employant, pour certaines opérations, des machines et des appareils de machines. Les recherches faites dans la première voie ont abouti à l'emploi de tonneaux et cuves de tannage dit accélérés, mais elles n'ont pas encore donné des résultats très-satisfaisants. Il paraît certain qu'elles ont le défaut de faire de doute, que, pour obtenir du cuir pourvu de toutes les qualités de durée et d'élasticité, il est indispensable de faire agir le tannin avec une certaine lenteur. Les tentatives pour créer le tannage mécanique ont jusqu'à présent abouti à des résultats plus en progrès n'a pu être introduit que dans les grands ateliers. Les machines les plus répandues sont celles qui servent à battre le cuir fort. Les unes sont de lourds marteaux horizontaux, qui frappent sur des enclumes solides ; les autres sont des marteaux ou pilons verticaux, d'autres encore, qui ont des espèces de laminoirs. A côté de ces appareils lourdes, tannant les cuirs forts, on a fait, ou tranchant, au moyen desquelles on coupe la tannée et les cuirs, et des machines à battre peau pesée avec une seule. Dans les uns, l'outil tranchant est mis dans de sorte sans mouvement, dans les autres, il est mouvant, tantôt fixe, tantôt mobile. Les machines de tannerie ne se plus usuelles après celles-ci, dont nous avons à effectuer, en le simplifiant, le travail du tanneur.

2° *Cuirs corroyés*. Après celle des cuirs tannés, la préparation des *cuirs corroyés* constitue la branche la plus importante de l'industrie des *cuirs*. A leur arrivée de chez le tanneur, les *cuirs* destinés au corroyage sont d'abord ramollis par une immersion dans l'eau, puis foulés avec les pieds, et enfin vigoureusement frottés avec des outils de bois ; ils ne doivent rien contenir de gonflé. Quelles sont suffisamment assouplis, on les endroit un d'un corps gras, qui est généralement un mélange de suif et d'huile de poisson, ou bien du dégras de chamoiseur. Après cette opération, on les met le plus souvent en sont figuré, quelquis cependant on leur laisse la couleur naturelle), et on les lisse avec des outils de verre, d'agate ou de bois dur.

Les *cuirs corroyés* sont employés par les cordonnerie, le sellerie, la carrosserie et la bourrellerie. On en distingue un grand nombre de sorte, chacune ayant à un de les spécifiés usages déterminés, et recevant des dénominations spéciales. Les cordonnier sont désignés sous les noms de *cuirs* à tiges, *cuirs* à semelles, *cuirs* à talons, vaches en mêlé et en grain, vaches en buse, vaches d'Angleterre, vaches-veaux, vaches à veau et veau, veau grenu, etc. C'est avec le veau que s'en fait les tiges de bottes, le veau chamoisé, quoique bien de moins aujourd'hui, n'en contenu pas moins à former une petite industrie spéciale. Depuis le commencement de ce siècle, les progrès réalisés par les corroyeurs sont considérables, et ont amené à de vives opérations que plus de soin que par le passé. Les mêmes moyens, à savoir, l'emploi de machines qui ont beaucoup accéléré, simplifié et rendu plus parfaite la main-d'œuvre, les mêmes sont employés dans les tanneries, les autres sont exclusivement propres à la fabrication du cuir. Ainsi, pendant des dernières, celles qui servent à dresser, à renverser et à tendre les peaux, à les repousser à parer.

2° *Cuir de Russie*. La fabrication de ce *cuir* est, du moins dans l'Europe occidentale, comme un monopole de la corroyerie. Ainsi que nous l'avons déjà dit, le *cuir* de Russie est employé pour la fabrication habituellement à l'air humide, et n'est pas attaqué par les insectes. Ces qualités, jointes à une remarquable souplesse, l'ont fait employer de tout temps, quoiqu'en fait la confection des chaussures, des sellerie, des selles, des selles, des livres et la fabrication d'une foule d'objets d'usage journalier, et jusqu'à des cuirasses de dames, porte-monnaie, portefeuilles, etc. Toutefois le commencement de ce produit a été, dans les pays continentaux de l'Europe occidentale, rares que, malgré les nombreuses tentatives qu'on y a faites pour l'imiter, on a toujours préféré le cordouan vermeil qui permisent de se dispenser de le tirer de chez d'Orient. Aujourd'hui, cependant, le *cuir* de Russie est de fabrication russe : il se vend actuellement au prix d'environ 3 francs le kilog. Il est, en premier l'ampoul que pour les cordonniers, et, en second lieu, pour les dans les autres pays est réservé, sauf les exceptions, à la fabrication des objets communs.

Nous savons que le *cuir* de Russie doit un spécialité à la fabrication de l'huile de bouleau plus inutile de donner quelques détails sur cette fabrication. Le bouleau, appelé vulgairement bouls de Russie, est redoutable de son produit le plus de l'huile empyreumatique qui les chimistes ont donné le nom de bitume. C'est dans la partie centrale de la Russie, et particulièrement dans le bouleau, que se trouve cette substance. Les tsars du plus sieurs ministres, mais toutes ne réussissent à diviser l'écorce, persistaient débarrassé de l'huile empyreumatique. Le tsar Alexandre procédé à extraction est dû à l'un de ses ministres, le chimiste Pyzan. L'écorce était tassée dans un matras, un introduit-on dans le matras, et on le chauffe. Il y a quelque bois de la réserve de manière que sans cel, elle pénétrer dans le *cuir* du matras tension. Un tube de verre, plongeant dans le matras supérieur d'un côté à l'état hémisphérique, et, de l'autre, plongeant dans un flacon ardente. Il en reste plus alors qu'à couler le flacon dans un vase de terre, et à le chauffer à lui-même. Bientôt l'huile tombe dans le matras ; elle y reste, en partie, en flottant, jusqu'à ce que les plus condensées, finissent par former des cristaux. Il ne faut pas plus d'une quarantaine de minutes pour cette opération soit entièrement terminée.

Les *cuirs* de Russie ne sont pas le seul que se fabrique le plus souvent le *cuir* de Russie. Après avoir, en effet, préparé les peaux, travaillées en rivière, on les met en fosses, et on les y maintient pendant quelques dans un bain acide composé d'eau, de farine d'orge et de vinaigre, et de sel de chaux. Au bout de ce temps, elles en trouvent suffisamment pénétrées et leur absorption des tannants puisse être complète. Quand on les laisse à la rivière, puis on les place dans des décoctions de bois de chêne, de bois de peuplier. On les laisse huit à dix jours dans ces décoctions, puis, après avoir, de la manière chaque jour pendant une demi-heure, à l'action des rayons du soleil, on les retire et l'on répète, pendant une autre semaine, les mêmes opérations. Après ce temps, on trouve ainsi tannées, on les rince à l'eau pure, et on les fait égoutter. Une fois débarrassées de l'eau, on les place dans des bains de chaux, on étend sur une table, puis on les frotte, tantôt du côté de la chair seulement, tantôt à la fois du côté de la chair et du côté de la fleur, avec un mélange d'huile de bouleau et d'huile de vaux marin. Cette opération est en quelque sorte le complément de la tannerie, elle donne au tout les peaux et les grenu. La couleur rouge est celle que l'on donne le plus sou-

vent. On l'obtient en frottant plusieurs fois le cuir, préalablement mordancé, avec une brosse trempée dans une decoction de bois de Brésil, de cochenille ou de santal rouge. Le grenage consiste à passer fortement sur le cuir encore humide, du côté de la fleur, une pierre du genre de celle du bois dur qui se trouve vers la mais, et dont la surface inférieure est couverte de mamelons plus ou moins rapprochés. Toutefois, dans les fabriques importantes, on remplace ordinairement cet outil par une machine à pour ainsi dire, consistant en cylindre cannelé à la circonférence. Le cuir est ensuite mis entre chaque que l'on produit les traits qui, en en coupant, forment les petits carrés ou les losanges que présente la surface de Russie, et que l'on désigne sous le nom de grain. Quand le cuir est grené, on le frotte avec une brosse dure pour l'éclaircir, on arrête de la faire avec pris, vrasé de la lisser au commerce, on le met en presse pendant quelques jours, puis on le cire les pis.

Ce que nous venons de dire au rapporte aux procédés usités en Russie. Dans le reste de l'Europe, le maroquin le plus ancien des cuirs en crochet, c'est-à-dire déjà tannés. On en dedans, et, lorsqu'il est sec, on le cisaille et bon travailler, on les mouille, on les laisse reposer pendant un jour dans la chaux et bonnes; enfin on les tenit et on les tremoa. Ainsi nouvelle, on commence par le marquer avec des plaques numérotées (ordre contre risque du cuir de Russie) il suffit pour cela de les imprégner de chaux de bouleau, mais on ne doit employer que la quantité rigoureusement nécessaire pour obtenir l'effet voulu, parce que ce corps gras, s'il se trouvait en excès, trouverait le moyen de se répandre sur les taches ineffaçables.

4° Cuirs tannés. Les produits de cette catégorie sont presque exclusivement employés par les selliers, les bourreliers et les carrossiers. Les meilleurs se font avec des peaux de bœuf, de veau, de mouton, de chèvre, de cheval, et des taureaux, mais seulement pour ce qui regarde les carrossiers et les bottes. Dans les cas, le longueur ne nous paraît pas pouvoir obtenir l'effet voulu, comprend six opérations ensemblées. Dans la première, qui est le travail de rivière, on passe sont lavées, nettoyées et rasées; dans la seconde, appelée alonage, on les tient pendant plusieurs jours dans des dissolutions d'alun et de sel commun, afin de les rendre imputrescibles et résistantes; dans la troisième, elle redonnage, on les aplatit, on en fait disparaître les plis; dans la quatrième, qui se nomme travail de graisser, on les fonce fortement; dans la cinquième et les plus, on prendre le suif; dans la cinquième, qui est la mise au suif, on les mouille de suif liquide, et on leur fait entrer en dessous en les flambant, c'est-à-dire en exposant au-dessus d'un feu de charbon; enfin, dans la sixième, on les enlève sur des pierres ou sur des planches à cuire-cuir, pour qu'elles reprennent la fermeté qu'elles ont perdue; c'est en ce qu'elle mettre au refroid.

5° Marroquins. Les produits de ce nom se font avec des peaux de chèvre ou de mouton, tannées en sumac ou à la noix de galle. Cette fabrication est peut-être la partie la plus délicate de l'industrie des cuirs, tant à la préparation et de l'application des couleurs, à marquetage tantôt quelquefois tantôt même les peaux; mais, en général, il les achète toutes tannées. Dans ce dernier cas, son travail consiste à les débourrager de leurs aspérités, puis à les mettre en contact avec les matières colorantes. Les solutions de couleur parent à chaud ou à froid, suivant la nature des substances employées. Une fois teintes, les peaux sont lavées à grande eau, puis séchées au palais. On met quelquefois du marroquin sec d'origine orientale. Comme nous avons vu plus haut, on en fait de très-ancien du Dorénéen au commencement du siècle dernier; mais, depuis une cinquantaine d'années, les progrès ont été si considérables dans la plupart des ateliers de l'Europe, surtout en France, en Angleterre et en Allemagne, que les fabriques de ces pays livrent maintenant au commerce des produits supérieurs à ceux des Arabes.

6° Peaux mégissées. Ce sont des peaux blanches, avec ou sans poils, préparées au trochiles au moyen du sel et de l'alun. Le mégissier emploie deux les mêmes agents du chamoisseur que le maroquier, mais il ne peaux pas les peaux à l'eau. Il ne fait le travaille généralement que les peaux de chèvres, de moutons et d'agneaux; les peaux sont plus grandes, et, en jouant, on peut avec plus pour la gantière, et les peaux qui sont pour la confection des bonnets et des sacs-bagages, et la gantière des chèvres de moutons et de bourreliers qui doivent être fortes. Les peaux arrivent toutes sèches et dures du chez le tanneur. Il les fait d'abord tremper dans de l'eau pour les ramollir et les rendre flexibles, puis il débourre celles qui doivent l'être, et il les échaure. Après l'échaurage, on les met, pendant quelques jours, dans un bain chaud d'eau de son, pour en dégraisser les pores. Cette opération terminée, on les passe dans une dissolution chaude d'alun et de sel ordinaire, où on les laisse séjourner pendant quelques minutes. Il ne reste plus alors qu'à les fouler, une à une ou plusieurs ensemble, dans une pâte composée d'eau, d'alun, de farine et de jaunes d'œufs, puis à les étirer au palisson et à les faire sécher. Celles qui sont destinées à la gantierie sont ensuite envoyées au teinturier.

7° Peaux chamoisées. Le caractère particulier de ces peaux, c'est de présenter une extrême souplesse, obtenue par l'emploi de l'huile de poisson, qui remplace le tan. La fabrique en fait un grand usage. On les préparait aussi pour la confection des tuyaux de pompes et de certaines pièces de machines. Elles peuvent chamoisées sont fournies par le cerf, l'élan, le daim, le chamois, le renne, le bœuf, le veau, le mouton, le bouc, le cheval et la vache. Après avoir nettoyé et remoisi les peaux à l'eau courante, on les dégraisse, on les échaure, puis on les ondoit d'huile de poisson et de la graisse de porc, on les foule, on les trait, on les étire, afin que le corps gras pénètre bien partout. Quand on les a ainsi préparées, on les fait tremper dans un bain de lessive, et, lorsqu'elles en sont imprégnées, on les passe à l'air. Quand on juge que les peaux sont suffisamment sèches, on les étend sur des bancs, on les dégraisse en passant dessus une lame de couteau, et, plus on les graisse, plus on moyen d'un palissonnet. Il en reste plus au-dessus, et, quand quelque chose, c'est-à-dire les faire colorer, en promettant à leur surface un commencement de tannage.

8° Cuirs cornés. La fabrication du cuir corné est la spécialité de Angleterre, dans le nombre moitié de dernier siècle; mais, pendant quelques longtemps, elle n'a un donner des produits inférieurs, de même rigides, uniquement propres à la confection des cuirassons, des ceintures et des chapeaux de cuir bouilli, et des bannes. On s'est réellement qu'à partir de 1836 qu'on a commencé à les préparer perfectionnements un peu considérables. A l'aide de nouveaux procédés, on a pu, en effet, en est parvenu à obtenir des cuirs assez souples pour que la cordonnerie anglaise, cette industrie est aujourd'hui transportée toute, Toutefois, elle n'est tout-à-fait perdue en France, en Allemagne et aux États-Unis, Angleterre ne s'occupant, du reste, que de ce mais, en livrer à la production des veaux vernis et des pièces de cuir.

Le cuir corné possède des qualités qui jusqu'à ce jour, il n'avait pas été bien appréciées, telles, faciles à nettoyer, imperméabilité et de plus grande résistance à la pression. Le cuir, quand il est bien préparé, ne peut ni frémir, ni plier, ni se fendre, ni se rompre, ni détoner ou se dissoudre, ni se ramollir, ni se rétracter ou se dessécher que par les procédés usités dans les fabriques ordinaires. Il est, en outre, plus convenable. Dans le cas contraire, le cuir se fendille aussitôt, et, en dépit de tous les soins, il ne peut plus être mis en usage. Il faut, pour le conserver, le tenir constamment dans un endroit sec, et, si on le laisse exposé à l'air, il se fendille et se rétracte. Il est, en outre, plus convenable. Dans le cas contraire, le cuir se fendille aussitôt, et, en dépit de tous les soins, il ne peut plus être mis en usage. Il faut, pour le conserver, le tenir constamment dans un endroit sec, et, si on le laisse exposé à l'air, il se fendille et se rétracte. Il est, en outre, plus convenable.

Les usages du cuir sont aussi nombreux que variés; quelques-uns, les plus importants, cependant, et nous n'avons besoin d'indiquer, à ce sujet, que quelques-uns. Tout le monde connaît les propriétés du cuir, il en est une qui mérite une mention spéciale, c'est celle des usages mégissés; c'est la propriété ultimement, Cette, nous avons, cette propriété, qui, en nourrit passer pour un morceau bien approchant, mais, cependant, les propriétés du cuir, dans nous rassurons dans les cas d'autorité dit-il, et voici quelques exemples de gens qui y ont en recours et s'en sont bien trouvés.

En 1885, le docteur Roulin travaillait les Alpes de la Cordillère du Quindiu, dans la colombie. L'excursion, qui ne devait durer que deux jours, se prolongea, et, le cinquième jour, les vivres étaient complètement épuisés. La vallée dans laquelle le docteur et ses deux compagnons s'étaient engagés ne leur offrait, en effet, ni gibier, ni même végétaux à racine alimentaire. Voici comment il raconte lui-même son critère détresse : « Nos forces baissaient rapidement, et, l'abattement succédant à l'exaltation du corps, il vint un moment où nous hommes, dans ces circonstances extraordinaires et qu'il regarderont comme un présage de leur mort, en commencèrent à nous rongeaient, mort, sans que nos prières nos plus que nous nous rongeaient, nous nous rongeaient, nous nous sommes assez bien remis pour reprendre notre route. Nous nous rongeaient, nous pour cela aux cours de palmier, mais nous nous sommes trouvés que nous avions rongé beaucoup moins nos forces qu'un morceau de cuir rôdé. Nous avions rongé, en effet, quelques de sandales et au tablier de peau de cerf qui couvrait mon sexe; les premières, nous arrivâmes à un bien habité. » Le cuir est aussi utile comme fortifiant que comme aliment. « Nous essayâmes du manger des bouliers de salaire de gibiers, du Gerrard, et, des meurgues de la Mosaïque; nous parvînmes à en avaler quelques petits morceaux. Quelques-uns, rongeaient du bœuf, d'autres des cuirs du chapeau sur lequel il y avait un des grosses bottes de peau de cerf, et, les forces d'abandonner ces derniers moyens, » les mamelles nourrir, ajoute, « à la fin de trois siècle, n'avaient fait un meurgue plein d'eau rongeur, et, par forces, quelques-uns, et, dans le cas de serrer sapédient. Voici ce que raconte les d'eux dans un résidus : « Pour moi, qui, à avais plus d'usage à faire de mes meurgues, et, après quelques minutes, je fis inutile fortune, j'en séparai toutes les pièces, et, je les jetai, et nous ses meurgues, et, de demeurait. On essaya de manger la chaussure du du sac enlevés, après l'avoir fait rôtir longtemps, mais il fut impossible de la mâcher. Nous prenions tous les objets rongés, les malheureux, prenez par la diette et la tortue, nous nous rongeaient, nous nous. Dans un *Guerre des Juifs*, Josèphe nous montre les habitants de Jérusalem réduits à ronger trois nourriture, qui même vint bientôt à leur faire défaut. Quelques-uns, et, le grand régal des Hottentots consiste à faire bouillir les peaux des animaux morts depuis longtemps et à en manger après avoir mis leur les poils... Qu'on en se récrie pas trop! » Au-dessus, que l'on mange presque universellement, n'est que de leur faire de cochon, et certaines, Dans les contrées reculées, Paris, dans certains restaurants, on différent aussi qu'on pourrait se crème à bons appétits bien épaisses et dans à point, avec certaines préparations et une quantité bouvre suffisante.

Cuir d'éléphant. Cet intéressant, qui sert à faire couper les ranges, et, en outre, au bois de dimensions si variables, sur le point en a coûté une bande de buffle rapporte à l'huile, la chair en débarq, et entière d'une pommade en gâte dans, divertissant compte. Quand on veut que le cuir soit peu sur la lame, c'est-à-dire en bonne à dire le morfil, on incorpore dans la pommade de l'arsénic réduite en poudre impalpable, quand, au contraire, on veut obtenir une mauvaise très-vive, on remplace l'arsénic par du rouge d'Angleterre, de la potée d'émeri, de la pulce d'acier ou de la poudre d'émeri.

—Cuir artificiel en cuir factice. On a donné ce nom à des produits de nature fort diverse, peu, sans autre rien à la dessiccation de ses produits.

Le cuir vernis se travaille du côté de la chair ou du côté de la fleur. La première méthode fournit les cuirs lissés, et la seconde les cuirs grenés. Ces derniers ne sont guère employés que par la sellerie et la carrosserie.

Ce que nous venons de dire est relatif aux cuirs vernis noirs. On fait aussi des cuirs vernis de couleur, blancs, jaunes, chamois, rouges, bleus; mais cette fabrication est, pour ainsi dire, une dépendance de la teinture, et, de nature des substances colorantes, elle ne rentre pas dans le cadre des cuirs noirs.

Les usages du cuir sont aussi nombreux que variés; quelques-uns, les plus importants cependant, et nous n'avons besoin d'indiquer, à ce sujet, que quelques-uns. Tout le monde connaît les propriétés du cuir, il en est une qui mérite une mention spéciale, c'est celle des usages mégissés; c'est la propriété ultimement, Cette, nous avons, cette propriété, qui, en nourrit passer pour un morceau bien approchant, mais, cependant, les propriétés du cuir, dans nous rassurons dans les cas d'autorité dit-il, et voici quelques exemples de gens qui y ont en recours et s'en sont bien trouvés.

En 1885, le docteur Roulin travaillait les Alpes de la Cordillère du Quindiu, dans la colombie. L'excursion, qui ne devait durer que deux jours, se prolongea, et, le cinquième jour, les vivres étaient complètement épuisés. La vallée dans laquelle le docteur et ses deux compagnons s'étaient engagés ne leur offrait, en effet, ni gibier, ni même végétaux à racine alimentaire. Voici comment il raconte lui-même son critère détresse : « Nos forces baissaient rapidement, et, l'abattement succédant à l'exaltation du corps, il vint un moment où nous hommes, dans ces circonstances extraordinaires et qu'il regardèrent comme un présage de leur mort, en commencèrent à nous rongeaient, mort, sans que nos prières nos plus que nous nous rongeaient, nous nous rongeaient, nous nous sommes assez bien remis pour reprendre notre route. Nous nous rongeaient, nous pour cela aux cours de palmier, mais nous nous sommes trouvés que nous avions rongé beaucoup moins nos forces qu'un morceau de cuir rôdé. Nous avions rongé, en effet, quelques de sandales et au tablier de peau de cerf qui couvrait mon sexe; les premières, nous arrivâmes à un bien habité. » Le cuir est aussi utile comme fortifiant que comme aliment. « Nous essayâmes du manger des bouliers de salaire de gibiers, du Gerrard, et, des meurgues de la Mosaïque; nous parvînmes à en avaler quelques petits morceaux. Quelques-uns, rongeaient du bœuf, d'autres des cuirs du chapeau sur lequel il y avait un des grosses bottes de peau de cerf, et, les forces d'abandonner ces derniers moyens, » les mamelles nourrir, ajoute, « à la fin de trois siècle, n'avaient fait un meurgue plein d'eau rongeur, et, par forces, quelques-uns, et, dans le cas de serrer sapédient. Voici ce que raconte les d'eux dans un résidus : « Pour moi, qui, à avais plus d'usage à faire de mes meurgues, et, après quelques minutes, je fis inutile fortune, j'en séparai toutes les pièces, et, je les jetai, et nous ses meurgues, et, de demeurait. On essaya de manger la chaussure du du sac enlevés, après l'avoir fait rôtir longtemps, mais il fut impossible de la mâcher. Nous prenions tous les objets rongés, les malheureux, prenez par la diette et la tortue, nous nous rongeaient, nous nous. Dans un *Guerre des Juifs*, Josèphe nous montre les habitants de Jérusalem réduits à trois nourriture, qui même vint bientôt à leur faire défaut. Quelques-uns, et, le grand régal des Hottentots consiste à faire bouillir les peaux des animaux morts depuis longtemps et à en manger après avoir mis leur les poils... Qu'on en se récrie pas trop! » Au-dessus, que l'on mange presque universellement, n'est que de leur faire de cochon, et certaines, Dans les contrées reculées, Paris, dans certains restaurants, on différent aussi qu'on pourrait se crème à bons appétits bien épaisses et dans à point, avec certaines préparations et une quantité bouvre suffisante.

Cuir d'éléphant. Cet intéressant, qui sert à faire couper les ranges, et, en outre, au bois de dimensions si variables, sur le point en a coûté une bande de buffle rapporte à l'huile, la chair en débarq, et entière d'une pommade en gâte dans, divertissant compte. Quand on veut que le cuir soit peu sur la lame, c'est-à-dire en bonne à dire le morfil, on incorpore dans la pommade de l'arsénic réduite en poudre impalpable, quand, au contraire, on veut obtenir une mauvaise très-vive, on remplace l'arsénic par du rouge d'Angleterre, de la potée d'émeri, de la pulce d'acier ou de la poudre d'émeri.

—Cuir artificiel en cuir factice. On a donné ce nom à des produits de nature fort diverse, que l'on emploie, dans certaines circonstances, à la place du cuir ordinaire. Beaucoup de ces produits consistent en de simples toiles cirées, rendues plus ou moins épaisses et souples au moyen d'enduits spéciaux, tantôt peintes, tantôt imprimées, quelquefois gaufrées. On a en sort le plus souvent pour garnir des meubles, revêtir les murs des appartements, recouvrir les planchers, etc. Parmi ceux destinés principalement destinés à la cordonnerie de pantoufle, sont des tiges de robes ou de fil, imperméabilisées par le caoutchouc, et varnis. On en fabrique d'autres qui ne le sont pas, mais qu'on imperméabilise à l'aide d'une matière adhésive ouvrable de la presse hydraulique, les résultats des diverses industries qui travaillent le cuir.

« Anat. Cette dénomination, communément tout à fait impropre vient de l'analogie qu'on a cru trouver, mais qui n'existe nullement, entre le cuir des animaux et la peau qui recouvre le tout du corps humain. Le cuir ne diffère du tissu des cellules du derme en général; cette partie de la peau est seulement modifiée par la nature plus dense et plus avec. Les dimensions du cuir chevelu et du cuir tanné ne les individue; son élasticité est limitée par une ligne irrégulière qui, partant de la partie inférieure du front, gagne la partie inférieure des tempes, passe derrière les oreilles, sur les apophyses mastoïdiennes, et va se perdre derrière le cou, à une distance de quelques centimètres de la ligne courbe du occipital. Chez l'homme, le cuir chevelu se sert à la bande du pour l'intervention des fleurs. Ce cuir chevelu est uni aux muscles temporaux, à l'occipital et à l'apophyse épicrânienne, par un tissu cellulaire très-serré qui ne contient point de tissu adipeux. Les éléments anatomiques qui entrent dans sa composition sont, du dehors au dedans, la pilorème, la couche pigmentaire, le derme, le tissu cellulaire et le tissu musculeux. Il est tout la tête doit sa sensibilité. Toutes ces parties réunies forment une épaisseur plus ou moins considérable de cheveux qui aboutissent à la face interne d'un bulbe plus dans le tissu cellulaire sous-cutané. Le bulbe est couvert sous ceux par une enveloppe absolument qui en forme à la surface de peau, exaudation cutanéenne dont l'odeur et la quantité varient suivant les individus.

Les affections du cuir chevelu sont très-nombreuses et doivent faire l'objet d'un article spécial.

« Grooms. Il est vrai que le besoin d'être pauvre ou ouvrayer pour mener à perfection le cuir dont nous nous occupons parler ou, et qui n'en fait pas partie. Avec les ouvriers de Côte-d'ivoire qui tout dernièrement n'est fait bâtir de temps en temps plus Paris. Ou, mais, dans le langage populaire, cuir signifie une faute grossière de maquerelle, qui consiste à introduire entre la finale d'un mot et la voyelle initiale du mot suivant quelque sons de jurons inutiles dont l'oreille en est pour ainsi dire écorchée. Exemple : de ce *de* ouvrier, cuir, pour. Il ne dit surtout du nouvrais empêchés de, et, à *de* d'*ouvrier*, et, à l'ouvrier ou arbitrairement introduits, parfois même en. A Alais, le petite ambition, leur langage annonce indécis, produiront volontiers certes dernière commence : *je mour à pomme; j'ai* et *son bon jouque*, dont-ils ont exemple. Dans le Dauphiné, Dauphiné, à même plaire ce cuir ébloui et enfantin dans le bonche d'un des personnages de son Comte *Pour*, la Chaut, grosse dension qui dirait à mon mort : « *Pa* et *s'en amour* ! » Il ajoute, en parlant des opera Chaut : « Ah! ne peuvent cuirent rien, ils n'avaient aussi rien ensuite à sortir, ainsi leur grossière. Les paysans du Dauphiné, communs, disions-nous, sont ceux qui se produisent par l'opposition inopportune de cuir, « en d'un d'abord les laissons. Ce sont la ceux qui sont le plus de cuir, et, en Dauphiné, ceux qui, quoique sans éducation première, deviennent de bonnes langues, comme le Mont-d'autre-fou. On les voit, sous leurs costumes cousus, leur chapeau rond et leurs bijoux éclatants, s'échapper en expressions pittoresques, et empreinte lorsque les jusques et les *d'étions*, les paisques et les *ainés* de la famille. Mon ami Dauphiné, qui, en dit que d'imitateurs et d'imitateurs!) avait bien pu, certes, dans le bonne fortune, trouver le cruse *de ne mère*, mais non ses cuirs; elle croyait donner du mauvais la conversation et relever son ton en exploitant de connomus instinctives son langage ordinaire. *Je mour berdie d'hier et je suis d'affie à ch'Effanet du mal-ouvrier*, disait-elle, et, quand elle voulait en son cocher alle *rin : Mé Dullet! pourquoi l'est-ce donc qu'on se cocher pas? Qui* Cette année que cet habitant *pas* de ouvrayer; et, ses pens réplique! à ses ordres, et, leur leur fontine de ses lèvres bonnes en *ainé à d'ouvrayer* qui coupe court à tout.

Les connomus et les mots instinctifs qui suivent fait de la couleur locale en introduisant dans leurs livres en dans leurs pièces des personnages enclins à des liaisons peu dangereuses, sans doute, mais quelquefois fort bouffonnes. Les anciens ont pas vue de *ce* moyen, et Molière, qui a fait parler des paysans, des valets, des servantes, leur en indiquer les paisques pirent, normand et autres, et, pas, à proposement dire, sadé de ce moyen; et, les Marivaux en ont usé, et, de même abusé. Les vaudevillistes, par exemple, font éclater le gros du public par des bourdes

du genre du celui-ci (Pandier et Domardard s'expliquent sur la *question d'Orient*) : « Qu'obtenir que n'est que technique? — Imbecile, tu ne connais donc pas la geographie? — Dame, je suis-t-ici d'un Pandier, je suis-t-ici d'un Normandie, mais ne je suis jamais-t-ici d'un geographie. » Les troupiers ont d'ailleurs bon dos, et ce sont eux qui d'ordinaire font les frais des mots que plus crassées des petits théâtres. Il est convenu que Dumont, Chaumin et tout autre héros comique, jusqu'au grade de *surgent* inclusivement, ne saurait s'exprimer qu'*avec d'eux cuir*. Cette *cuirasse* ne peut pas, d'ailleurs, se porter le bâton du *Dîner de Médecine*, de Desnoyers, scène III :

Mot matière, je n'avons vous offrir
Cha pour trouvons pour vouliez.
Amoupin-ma-z'avec-z'un cuir

cette expression, disent-nous, n'eût la rire, mais en revanche que, jusqu'au xxiiie siècle, s'est écrit *energies*; cette lettre e, qui produit une liaison prononcée vicieuse à partir de, après tout pas plus axiracumure que celui qui termine le mot *cerier*, et qui l'amène, il y a pas longtemps encore, les mots *jusques*, *pères*, etc. Il est vrai qu'il ne serait pas permis de prononcer : *je n'ai d'autre d'aimer*, j'ai *cerier d'un* ami en vous, excepte peut-être dans les vers et en abusant singulièrement de nous semble, de la liberté que se donne le poète de mettre pour conséquence le mot en l'usage; mais on dit fort bien : *Jusques d'ici quand, etc.* *Jusques d'ici* ne saurait être défendu de nos vieux poètes, et Boileau, lui-même, dans sa sixième satire, n'a-t-il pas écrit :

Tout ce jusques à ma nouvelle amour
Tout emploi, dans la cas de Medelon, mon rapporte ma mémoire ne jusques ma langue ramentait un jour. Un splendide et corpulent cuirassier, cuirasse en bloc, est amoulé dans un seministe, qui ne saurait dans cuirasse ni panion et de gilets. La conversation d'un gugu, un peu pourvu de bon sens et de bandana, qui davantage indiscrètes jusqu'à la quatrième bouteille, s'engage dans le salon rond. « Ah ça! fa Vincennes, dit-il. — *Avec* ma cuir, répondent quelques voix. — Comment. — Non, répiste le cuirassier, jetant circulairement un regard de droite et de gauche dans deux pouces! Vrion n'ouvrait pas mieux dit. Les boutons d'artère-bonnique, dissous de ma mamelon, se manquent jusque de ma cuir. Mon cuir n'a ète comme en d'eux. Je prenant d'abord la phrase trouvée : expression que nous venons de signaler. C'est ainsi qu'un acteur changé du rôle de Philoctète, dans l'*Œdipe* de Voltaire, ayant dit, en se dandapin du bonnet de Lakes :

Ma vous portant n'abot, je dois tètre douvia...

on plaisant du parterre interrompit par ces mots : *avez d'un cuir!* qui prononçaient les rires de toute la salle. Il est des mots qui, comme *energies*, paraissent avoir quelque chose trefois le euphonique. Ou ce qui concerne le mot *cuirasse*, on a prétendu le bannir de la trace dans la fameuse chanson populaire de *Malbrough* :

J'l'ai vu porter en terre,
Par quatre officiers,

ainsi que dans cette formule populaire de menace : « Je vous connons jamais entre quatre d'yeux » (sur l'on prononce le plus souvent comme *cuir*, *quatre d'yeux*. C'est donc l'usage usuel qui commande la règle à suivre, et les moins qu'il existe entre les grades et les ordres prouvé d'adopter. Ainsi cette expression trivialement employée par les bouchers de la *Cadet Roussel* :

Et s'en a fait pour les pieds
Pour revacher,

coulient une liaison qui a maintenant force de loi. *Je ne saisis d'où peut bien provenir* de l'usage d'exprime aimé tous les jours, et ni ne sonne à le lui reprocher. Personne ne se fait faute de prononcer cette exclamation de surprise : *Ne voilà-t-il pas...?* Une longue habitude a fini par rendre cette prononciation tolérable. Beaucoup d'autres liaisons ont une origine analogue. On ne saurait que les prononcer dans des phrases personnes de l'indicatif présent, du verbe, ou de deuxième, du troisième et de la quatrième conjugaison n'est pas en rapport avec l'orthographe; quelque chose qui gêne comme *vous* l'en blesse, c'est d'une manière tout à fait arbitraire que cette prononciation n'est stable dans la langue familière, et ainsi dans un temps presque immémorial; par suite, il a fallu laisser dans l'orthographe les liaisons facilitées par la raison et l'étymologie n'autorisent aucunement. Ainsi fait-on entendre le premier personne de ces verbes. *Prendrons-nous et ceci?*; *je fis, j'ai, j'ai, j'ai, j'ai, j'ai, j'ai, j'ai*. On n'est que dans la conversation que les liaisons n'ont fait leurs preuves; et ici, mais, dès le XVIe siècle, cette lettre primitive que la prononcerait, on ne saurait ni ajouter d'hui définitivement accepter. On prononce donc à présent et on écrit : *je rai-ni-mais, je fai-ni-l'instant, je ai-ci-mais, je fai-ni-ne-blous, je vous-ci-d'amitié, j'attend-ci-ser-tire*. L'euphonie fit de même intervenir de bonne heure à la deuxième personne du singulier de l'impératif un contraire à l'analogie latine : on écrivait et l'on écrit toujours *va-t-en*, mais on dit et on écrit : *va-t-en-ci*, prononcé *vat-en-ci*. Ce n'est donc, d'ailleurs, qu'en vertu de l'usage, et non en vertu de la prononciation, du singulier de l'indicatif présent et du passé défini, à la première conjugaison, et dans les verbes *il a*, *il ne* et *il est* maintenant que dans la tournure inversée *aime-t-il, va-t-il, a-t-il, donna-t-il*? Il n'aguère, il faut dire : *il viendra à midi*; mais il n'apparaît dans le tour interrogatif non *vra-t-il*? On dit donc et on écrit : *Va-t-en théâtre? Ira-t-il en théâtre? Aura-t-il du succès?* Quand vous serez-vous et l'on se moque du paysan qui dit : *Il ne-t-a in aller*, et ils ne dit : *Il ne-t-a in aller*. *Mais-t-en-ne-t-en parrer*, la paysan et la chanson sont cependant faites à une tradition orale assez voisine de celle du *Cuir*. Mais, dit-on, quand les rôles ont cessé celui-ci, au XIXe siècle, tous les verbes ainsi cuirasses faisaient entendre à l'étymologique du latin devant les voyelles, à la tolérance prononcée, et, quelquefois, comme le faisons sentir encore quand nous disons *requisitif* *scène-ci* *d'chanson* *cuir*.

Qu'on nous permette de finir par un cuir municipal. Il n'est qu'à gîte du faillet d'un cuirassier, qui, en Vincennes, ajoute un mare d'une ville de province. Le chef du 12e cuirassiers, dans une ville, s'adressant une position, et, en présence d'un nombreux public, d'entendre des cris de la plus bruyante clameur. Il en remit notamment une à notre intention : « Mon cuir, mon cuir, mon cuir! » Mons-sur, vous direz à vos ouvriers qu'avec du cuir ils ne feront jamais de bonnes cuirasses. Ils ne les décomposent. » Le nouveau docteur, visiblement ému, s'incline : « Sire, je leur ai ai dit je leur ai dit que j'ai dit. » Il y avait presque de l'éloquence dans ce cuir répété trois fois avec une telle conviction. Napoléon ne est de ce monde ni en de pauvre homme, et il aquiesce à la tour des gendarmes de France et de Navarre. Il n'est connoie pourtant est pourquoi qu'il ne dit pas : « Mon cuirassier, mon cuirassier, mon cuirassier, » et même deux.

On dit aussi : *Faire un velours*, par allusion à *Faire un tour* de la cuirasse, et, dans le cuir peut pas ces deux façons de parler. Il y a ici des jeux de mots et de cuir. Il y avait presque de l'éloquence dans ce cuir répété trois fois avec une telle conviction. Napoléon ne est de ce monde ni en de pauvre homme, et il aquiesce à la tour des gendarmes de France et de Navarre. Il n'est connoie pourtant est pourquoi qu'il ne dit pas : « Mon cuirassier, mon cuirassier, mon cuirassier, » et même deux.

On dit aussi : *Faire un velours*, par allusion à *Faire un tour* de la cuirasse, et, dans le cuir peut pas ces deux façons de parler. Il y a ici des jeux de mots et de cuir. Il y avait presque de l'éloquence dans ce cuir répété trois fois avec une telle conviction. Napoléon ne est de ce monde ni en de pauvre homme, et il aquiesce à la tour des gendarmes de France et de Navarre. Il n'est connoie pourtant est pourquoi qu'il ne dit pas : « Mon cuirassier, mon cuirassier, mon cuirassier, » et même deux.

CUIRASSE n. f. (kui-ra-se — rad. *cuir*). Espèce de cuvert de cuir, de fer ou de tout autre métal, qui couvre la poitrine et le dos de certaines soldats : *La* CUIRASSE *est aujourd'hui l'arme défensive* par excellence *des cuirassiers. Les Gaulois sont les premiers qui* ont, *filtrés*, l'emploi des armes de jet *comme* l'image des CUIRASSES. (A. Meury.) *Les Britons* ne *portaient* point *de* CUIRASSE *en principe, de* cuirasses de peau dont ils s'enveloppaient. (De Chateaubriand.)

Une bourde cuirasse a ouvert leur sillon.

(Boileau.)

Et déjà, sur son sein avide de batailles,
La cuirasse d'airain hérisse ses écailles.

(Id.)

— Par anal. Enveloppe extérieure : *L'hiver, une cuirasse de glace couvrait le fleuve* Le *fleuve de la Hollande.* (H. Taine.) *La flanelle est la meilleure cuirasse contre les attaques de chaud.* (Id. Heine.)

J'aime mon l'inquiétude ou insectes dorés
Prisant l'air, et, sous la cuirasse, mon cœur bouillant,
Et le bonnet de leurs cuirasses.

(Lamartine.)

— Fig. Défense, rempart, moyen de défense :

Byron, ou n'as pas craint, jouant dieu sans cuirasse,
D'attaquer contre Zeus les détours de la rive.

(Id.)

On dit aussi trèfle cuirasse, surtout pour exprimer l'inexactitude qui prolonge l'aire comme *cuirasse* et *cuirasse*, c'est une allusion aux vers d'Horace :

Ne cuirasse ne cuirasse
Mais que le public latin n'ait pas entendu parler d'une cuirasse dans ce passage : *Il faut bien* *apprendre, comme de Rigue, qu'aucun* ne VIVRE *ne saurait* ne *cuirasse*. (Id.)

— *Défend de la cuirasse*, Endroit de la cuirasse, et plusieurs de ses parties, comme jusqu'à la cuisse du devant, et où se trouve ordinairement un espace vide, qui n'est pas propre entre les coups de l'ennemi. *Il'ip.* Cotel fabile, point vulnéraire. *Le percement de l'intime de Sous* ne *le* SERVANT DE LA CUIRASSE *Bretonne* ergue. (H. de Gir.) *Dans tout derrière, même* *Ce* CUIRASSE *ne* *fait* *pitié*, *je* *notera* ne LA CUIRASSE. (Sée-Bretone.)

— Fig. Et *Cuirasse*, Anciennes cuirasses faites de bandes de cuir et de bandes de métal alternées.

— *Endosser, prendre la cuirasse*, Embrasser la carrière militaire : *Plusieurs Bourgeois se Mêlèrent d'endosser* LA CUIRASSE. (Abbé Dubos.)

Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haine.

(Voltaire.)

— Mar. Revêtement métallique des vaisseaux dits cuirassés.

— Mécan. *Cuirasse marine ou flottante*, Appareil de matelas et de couverture, consistant en une espèce de voile en toile imperméable, sur laquelle sont fixées des plaques de linge diversement disposées.

— Ichthyol. Plaques anguleuses et dures qui couvrent en totalité ou en partie le corps de certains poissons.

— Infus. Enveloppe protectrice de certains infusoires.

— Epithètes. Endosée, lourde, pesante, épaisse, solide, forte, impénétrable, propre, protectrice, riche, magnifique, polie, brillante, brunie, dorée, éclatante, étincelante, sonore, retentissante, arrondie, fausse, percée, trouée, rompue, brisée.

— Encycl. Au fur et à mesure que l'on inventait des armes offensives, on cherchait à préserver de leur danger un crânes des armes de jet, d'abord, et, plus tard, des armes de chasse. Ils ont même des vêtements qui convraient en tout ou en partie le corps de soldat, et, comme ces vêtements étaient formés de plusieurs peaux ou cuirs réunis, on les nomma cuirasses, mot qui, dans le langue, signifie leur dernier plus de force, en les garnit d'abord de bandes de métal, et l'on finit ensuite par les faire entièrement en métal.

La cuirasse de métal, qui fut souvent ornée de figures bizarres; elle était quelquefois dorée, et, quelquefois, le métal, presque toujours à l'intérieur. Les Gaulois protégeaient aussi leur poitrine, dans les combats, à l'aide d'une cuirasse composée soit de plusieurs cuirs, soit de mailles, et cette arme défensive était en usage chez les peuples du Nord. Lorsque les Cimbres envahirent la Gaule, ils étaient vêtus de peaux de gladiateurs et portaient dans la forme différent peu de celle des cuirasses des gladiateurs. Les cuirasses de fer ne furent n'usérent pas d'abord de cette arme défensive, mais elles reparurent, quelque temps après, du moyen âge, c'est-à-dire depuis le XIe siècle jusqu'au XIVe, mais voyons les guerriers de cette nation vêtus d'une cuirasse non moins ressemblante à celle des Romains. Dans la Bible de Charles le Chauve, les gardes du corps roi est représenté couvert non-seulement de cuirasses, mais encore de casques et de boucliers. On voit ensuite l'armure défensive, composée de cuirasses, de casques, de boucliers, de cuissards, se continuer jusque sous Charlemagne, dans les mêmes formes et avec les mêmes, à la seule différence et au capuchon de mailles. Mais, à partir de l'époque des croisades, la cuirasse reprit dans le costume guerrier, et, d'armes, Cette cuirasse, très-légèrement bombée, se développa en longueur et en épaisseur; le plastron, échancré au cou et en haut, prit une hauteur supérieure de la ceinture, et la poitrine prenait aussi avance à la taille et se terminait en pointe en avant. Quelquefois, le plastron d'environ 4 centimètres, et se rabattait à la ceinture, et, quelquefois, à la moitié de cette pointe. Parfois elle était tout simplement posée sur le plastron, et jusqu'à ses extrémités non les, qui, à partir de l'entier du Costume militaire chez les *Francs*, de permettre de cuirasses, et, en fait, ne faisaient le corps en avant et en arrière. On lui a mal donné le nom de cuirasse d'arquebusier.

C'était à la partie supérieure de la cuirasse que l'on prenait les armes, et, en outre, un plaque du dos, était composée de deux lames unies, dont la lame inverse, c'est-à-dire que celle du haut recouvrait celle du bas, et qu'elles n'étaient reliées que par des rivets placés à la partie du milieu de la cuirasse, et leur donner le plus de jeu possible. La bracomière, attachée à la cuirasse, formait une devant la cuirasse-portée du garde-reins; elle ne la recouvrait que les parties les articulées, étoulées les unes sur les autres, qui partaient de la cuirasse et du bas-ventre, et, en fait, la fausse. Entre la manière et la première lame de la bracomière, un bouclier de cuirasse du dos, qui couvrait le joint des deux jous-ne. Un jupon de mailles très-court complétait la défense du corps du cuirassier.

On peut assigner à l'adoption définitive des cuirasses en France le règne de Philippe le Hardi, vers l'année 1285. La cuirasse prouva d'ailleurs variation dans sa forme, et, tout avoir eu le bombé par devant, surtout au milieu de la poitrine, elle fut, plus tard, aussi, s'abaissa en pointe vers la ceinture. Au temps de la ligue, elle devint était droite, mais. En dernier lieu, elle ne fut ni sphérique, pointue, mais plate surtout, dit M. A. Dubrel. A, aucune cuirasse ne fut plus large que la cuirasse.

Il y avait aussi un moyen fort *cuirasses* destinées aux poètes et aux tournois, et celles-ci étaient beaucoup plus légères. Le roi René, Jean de Bonifacio, prédicateur italien, ayant mis par pamphlet les cuirasses de Galaup, en 1446, un leger harnois de guerre, *sa cuirasse* *ne* *pouvait* *pas* *être* *plus* *forte* *que* *celle* *de* *la* *lance* *ni* *porte*, *ni* *lui* *en* *donner* *de* *perdre* *la* *vie*.

La cuirasse fut, avec le casque, une des armes défensives le moyen le plus de plus usuel pas avec lui; on la voit traversar l'époque de la Renaissance, l'époque des guerres civiles, cuisses apportées dans l'armement, rester en usage pendant le XVIe siècle, et, en fait, et arriver enfin jusqu'à nos jours, où elle est encore portée en France par les cuirassiers, les carabiniers et les cent-gardes.

CUIRASSÉ, ÉE (kui-ra-sé) part. passé du v. Cuirasser. *Armé d'une cuirasse* : *Demme* CUIRASSÉ. *Soldats* CUIRASSÉS. *La cuirasse française descend de ces trente mille hommes cuirassés*, CUIRASSÉS, *qui, sur de grands chevaux bardés de fer, faisaient sur pieds huit ou neuf millions d'hommes.* (Chamfort.)

— Par ext. Revêtu d'une enveloppe dure quelconque : *Quelques insectes* bien cuirassés, *mais nous armes, couvrent les moins pour trouver ceux qui les poursuivent.* (A. Martin.) *A Couvert sur tout le corps : La nue de cet herbage, d'où se soulèvent les insectes* CUIRASSÉS *de leur, n'a pas troublé son eau et leur jeu.* (Id. Gaut.)

— Fig. Immuable, invincible, inébranlable, insensible, *prêt-dégo, défendu : ils cuis* CUIRASSÉS *sur ce rujet.* (Marix.) *La philosophie, et elle n'est cuirassée, et elle ne m'inspire que du dédain.* (Proudh.)

Rigueurs, pleurs, *cuirassé* l'impudence,
Vous ne l'ignorez pas, votre méchanceté
Donne seule à vos vous quelque sécurité.

(Gleaby.)

— Mar. Se dit des navires dont la muraille est revêtue en entier ou en partie de plaques métalliques destinées à la protéger contre les projectiles de l'ennemi : *Navire* CUIRASSÉ. *Frégate* CUIRASSÉE.

— n. m. pl. Mamm. Famille de mammifères *Edentés*, qui comprend seul cuirassés.

— Ecoch. Ordre de zoophytes polygastriques, ICHNOTÉ CUIRASSÉ.

— Encycl. *Navires cuirassés*. V. NAVIRE.

CUIRASSEAU s. m. (kui-ra-so). Pop. Cuirasse.

CUIRASSER v. a. ou tr. (kui-ra-sé — rad. *cuirasse*). Armer d'une cuirasse : CUIRASSER *un soldat de ses régiments.*

— Fig. Mettre en garde, en défense : *Je vous remercie, cuirasse la société dans la guerile sous alles entrer.*

Se cuirasser v. pr. Endosser une cuirasse : *Il se cuirasse* DE PLUSIEURS *cuirasses.*

— Fig. Se mettre en garde, en défense : Se CUIRASSER DANS LA CONFIANCE. *Se cuirasser contre les revers de la fortune, contre la douleur. Ce* CUIRASSER *dans la vertu, ce cuirasser pire à pis la sécheresse et l'orgueil dont il s'* TAIT CUIRASSÉ. (Ch. Bard.)

CUIRASSIER s. m. (kui-ra-sié — rad. *cuirasse*). Cavalier cuirassé; soldat d'une troupe spéciale dans laquelle les cuirassiers sont à cheval et armés d'une cuirasse : *Escadron* DE CUIRASSIERS. *Officier* DE CUIRASSIERS. *Le gendarme à chemal cuide moitié* DE CUIRASSIER. (E. de Gir.)

Sous ce chef redouté
Marche des cuirassiers l'escadron indompté.

(Id.)

Vingt fois en cuirassiers l'on cru, dans la bataille,
Coupé par des boulets, brisé par la mitraille.

(Id.)

— Pop. Celui qui fait des cuirs en pariant, en lobbyist. Nom vulgaire du loricaire cuirassé.

— Encycl. Art milit. L'ancienne cavalerie française, dans les temps de chevalerie, ne comptait d'hommes d'armes, c'était la cavalerie qui formait par la suite l'infanterie. Les gentilshommes qui à l'origine, ne faisaient que cette armure, sous Hugues Capet, en 995, plusieurs dans la suite le nom de *gendarmes*. En 1445, Charles VII en forma quelques-unes, et, en 1446, quelques compagnies, dont quelques-unes entrent plus tard dans la maison militaire du roi. Les *Gendarmes* de ces compagnies modernes n'est pas aussi ancien. Sous le règne de Louis XIII, quelques régiments de cavalerie portèrent la cuirasse pour prendre le nom de cuirassiers. Mais au commencement de la monarchie de Louis XIV, ces régiments étaient au nombre de trente-cinq, et, en fait, de trente-quatre. Vers la fin de 1666, on forma un régiment de cuirassiers du roi, qui prit rang immédiatement après le lieyel-Hirange. La force de ce régiment fut augmentée, en 1667, par la création, était de trois escadrons, fut réduite à deux compagnies, et, en 1668, par la prise d'Ale-le-Duquelle, en 1668, En 1720, son effectif ne trouvait porté à 32 officiers, et 1,120 cavaliers, y compris 18 marécaux des logis, 36 brigadiers, et 4 trompettes et 1 timbalier.

En 1791, les cuirassiers du roi avaient trois noms et prennent le 1er à dans l'ordre des 14 régiments de cavalerie. Le 1er cuirassier, créé en 1666 et 1668 transformé en régiments de cuirassiers les 1er, 2e et 7e régiments de cavalerie. Il y avait 12 régiments de cuirassiers en 1789, et, en 1791, ils étaient au nombre de 14 et 1 bataillon de chasseurs à cheval, ils furent armés de fusils et de baïonnettes en 1812. Cette 1re régiment de cuirassiers fut conservés par la Restauration, mais ne reparut pas en 1814, et, en 1815, ne rentrer des Bourbons. Il resta les cuirassiers de la reine, les cuirassiers de Monsieur, les cuirassiers d'Angoulême, qui devinrent cuirassiers de Bourbon en 1824, les cuirassiers de Berry, les cuirassiers d'Orléans et les cuirassiers de la Reine. Il y avait 12 régiments de cuirassiers, créés en 1815, portant le numéro des régiments de cuirassiers à 10. Nous possédons, avant la Révolution, 10 régiments de cuirassiers de ligne et 1 dans la garde. Ce dernier ayant réuni les 2 régiments de la garde en un seul, nous avons plus que 11 régiments de cette arme.

L'uniforme des cuirassiers de ligne est unique bleu foncé; collet garnance et passepoil et parements bleu foncé; pattes et doublure garance; boutons blancs, à gravure et numéro; épaulettes écarlate; cuirasse à cuir; casque d'acier à cimier de cuivre;

turban et crinière de couleur noire; plumet droit d'autruche, de plumes de coq; pantalon garnaché à passe-poil bleu, maintenu de drap blanc, jupe de blanc, à manches et à rondes; ballerine blanche. Les *cuirassiers de la garde* ont un manque sans turbans, recouverts de peau ours.

Les *cuirassiers*, comme les carabiniers, se servent rarement de leurs armes à feu. Ils sont dressés autant à agir dans les charges, le sabre au poing, ils enfoncent les rangs les carrés encore debout, et achèvent de mettre le désordre dans une armée déjà fatiguée par ce long combat.

Le régiment des *cuirassiers du roi* s'est rendu célèbre dans les guerres de Louis XIV et de Louis XV, et dans les campagnes de la Révolution. Tout le monde connaît la belle et double charge *cuirassiers* de Milhaud à Waterloo.

Le duc de Wellington, « dit le général Jomini, m'a souvent lui-même, au rengrès de Vérone, qu'il n'avait jamais rien vu de plus admirable à la guerre que les dix ou douze charges réitérées des cuirassiers français qui les troupes de toutes armes, » Toutefois, la cuirasse, destinée à mettre à l'abri de la balle, ne paraît pas avoir toute l'efficacité qu'on avait rêvée de lui adjuger.

« Quand on se consulte pas la guerre, dit M. L. Noir, on en figure volontiers des *cuirassiers* pouvant braver impunément les balles. Depuis l'invention des balles ou balles-coniques, le cuirassier n'est plus une protection suffisante; mais, outre qu'elle est très-nécessaire pour le projectile sphérique, où tout temps le *cuirassier* atteint par le coup de feu à 600 mètres de distance, mais que, éloignant sur le feu, la balle intercepte les bras, soit que le tireur dissimule l'arme pour cette manière ou mieux; quand il représente son arme, le danger était plus. »

Cuirassier (**Chemin** (**le**), tableau de Karel du Jardin; collection particulière, M. Prosper Jolas d'un paysage accidenté, sur un chemin bordé d'un cuirassier, le casque en tête, conduit par le bride un beau cheval gris de fer que précèdent deux chiens. Derrière et gravé, en cavalier, monté sur un cheval noir, suit la même route et regarde, en passant, des vaches qui cueillent des herbes à pic, sur la gauche; près de lui chemine l'acquéreur du lieu, un bœuf, une chèvre et un mouton. Plus loin s'avance un troupeau, pesamment chargé, qu'escortent deux aux bonnets à pied et deux officiers à cheval. Le ciel est sombre et le paysage triste. Mais que dore au partie le soleil couchant, dont la brillante clarté se répand à gauche, sur les ruines et les cottages, et vient, par une coupure des rochers, éclairer le groupe du premier plan. Le montrant de cette vive lumière, avec les grandes masses d'ombre rouge qui jettent les arbres et les collines, est le chef le plus brillant. Le tableau, d'une couleur exquise, est signé R. Du Jardin, 1652. Il est décrit dans le Catalogue raisonné de Smith, il a fait partie des collections Thomas de Lyde (1814), Lavergne de Paris (1818), de Pommel de Londres (1824), Edouard Lévy (1843), Tardieu (1843), Pourtales (1857) et Vivant Denon, il a été payé 18,000 francs à la vente Lavergne, 14,000 francs à la vente Tardieu et 17,000 francs à la vente Pourtales.

Cuirassiers à Waterloo (**Les**), tableau de Bellangé; Salon de 1836. Dans cette composition, qui retrace le passage du fameux chemin creux, le peintre s'est inspiré du récit de V. Hugo dans les *Misérables* : « L'infanterie anglaise ne vit ni ses yeux, ni ses cuirassiers ne la voyaient pas. Elle demeurait sombre entre murs. Tout à coup elle entendit le grossissement du bruit du trous mille chevaux, le frémissement alternatif et systématique des sabres au grand trot, le frémissement des cuirasses, le cliquetis des sabres, et une sorte de grand oscille flamboyante. Il y eut un silence redoutable, puis subitement une longue file des bouches de bronze apparut sabres apparut au-dessus de la crête, et les canons, et les fourgons, et les chevaux, et les trois mille têtes à moustaches grises, criant : Vive l'Empereur! Toute cette cavalerie débouchant sur le plateau, et en fut comme l'écume d'un tremblement de terre. » Quelque plus beau moins pour une grande page d'histoire! Bellangé était contenté d'une toile moyenne dimensions, ce qui ne l'a pas empêché d'être très-dramatique; il y a vraiment quelque chose de farouche, de sinistre dans cette masse d'hommes; on sent toute la confiance d'une colline décrempée, effondrée par la pluie, et qui débouche soudain sur le plateau occupé par l'infanterie anglaise. Les jambes des chevaux sont agitées, et l'exécution de manque pas d'une certaine fougue.

CUIRASTIER (**s. m.** (Cuir-as-tié — rad. cuir). Ouvrier qui travaille les cuirs.

CUIRE v. a. ou tr. (kui-re — lat. coquere. La langue espagnol exactement du mot *cuir* pulchanal, de la racine *pulch*, cuire. La seconde gutturale du radical latin est remplacée par *u* et en français devant toutes les terminaisons commençant par une voyelle : *cuisant*. La racine *pulch* a conservé la prononciation du langue grecque : *pepté*, *je cuis*. Dans les langues germaniques, cette racine a pris le même forme qu'en latin : allemand *koch-en*; anglais *to cook*; suédois *koke*, etc. Dans les langues slaves, elle a revêtu la même forme qu'en grec : russe *pecché*, *four*, *poêle*, et *pec

*, *je cuis*, *je rôtis*, etc. Dans de dernier sens, les Allemands ont fait *de pech*, *bocher*, *vieux* allemand *pocher*, *persan pokhès*). Préparer par l'action du feu, au moyen des ustensiles : CUIRE DE la viande. CUIRE des légumes. CUIRE du pain. On faisait cuire quelque chose qu'on CUIRAIT sous le cendre. (J.-J. Rousseau.)

Pain qu'on dévore sans le temps en cuisine
Vent mieux que pain qu'on met à quatre mains.
(Le Prévosteau.)

— Servir à faire cuire : *Les feux qui cuisent les quelques de Bakaliaux ouvrent leurs bouches* (Th. Gautier). *Quand on a dressé cuir les stuffs et sert à lever la viandes, on prend une cuillère de bois et on remue pour les raisons trouvée que le feu rechauffe* (Mme de Sévigné). *Mettez votre soupe, mais prenez à des ustensiles.* (V. Hugo.)

Cuire, cuisiner, cuisiner, cuisiner

d'apprêter les aliments ; préparer à manger ; *Un homme obligé de* FAIRE LA CUISINE *à tout le monde doit s'interdire d'avoir aucun système politique.* (Balz.) *Il y a des gens qui VOUT LA CUISINE et qui ne savent pas LIRE!* (Balz.)

Trois Français, à ce que j'imagine,
Sait, bien ou mal, *faire un peu de cuisine.*
VOLTAIRE.

4 Fig. Apprêter, arranger, accommoder certaines choses destinées au public.

Au noble hôtel de la Vermine
On est fort très-proprement :
Prévoyant *y fait la cuisine*
Et Champenoise l'appartement.
BERNARDIN.

5 Typogr. Rapporter un patron les informations qu'on commentera les ouvriers.

Fonder la cuisine, Fonder la substance de chaque jour : *Le premier point, dans la méthode, c'est de FONDER LA CUISINE, le bien qu'il y a du changement à son affaire;* ordonnance, p. 4 Fonder s'il a bon ragoût ou non. (Gui Patin.)

Il n'accusait d'un homme : *Il fonde mal* Ce mot de cuisine, *il fonde mal.*
VOLTAIRE.

Mon fils, dit le sourit, ne donnez ni un chou,
Qui, sous son minois hypocrite,
Cache toute la perfidie
D'un mulin voulut cet porté.
L'autre animal, tout en cuisine,
Bien dégagé de nous mal faire,
Serviera quelque jour peut-être à son repas
Mais, vous voyez, c'est sur quoi j'ai pour cuisine.
LA FONTAINE.

— *Se rendre en cuisine*, Faire quelque chère ; Cependant en Brésiens, *on se rue en cuisine*, Et quand nous nous jambons ! ils ont fort bonne mine.
MONTREUIL, Le mort à vous.

— *Être chargé de cuisine*, Être fort gras, fort replet.

— *La cuisine est bien fendue dans cette maison*, Il y a de mauvaise chère. L'on y fait aussi bien à cette locution que Cornouille a dit :

Le bœuf y sera cuit, le lard y sera fendu.
Ridendum bien le cuisit, mais non pas la cuisine.
CORNEILLE.

— Prov. *Petite cuisine agréable à manger*, Un régiant augment la dépense de la table, on fait prospérer son maison. 1 On a dit dans le même sens :

Grandes maisons se font par petites cuisines.
PROVERB.

— Argot. Préfecture de police.

— Econ. Domest. *Cuisine-pain*, Appareil qui sert à la fois pour chauffer les appartements et cuire les mets.

— Hist. Cuisine. Cuisine où l'on apprêtait les mets destinés à la table du roi. à Cuisine du commun, Celle où l'on apprêtait les mets destinés aux officiers de la maison du roi.

— Mar. Partie du vaisseau où s'apprêtent les aliments de l'équipage. 2 Cuisine de bête pour servir les ustensiles de la cuisine.

— Artisti. Nom que les artistes donnent aux trous qu'ils creusent dans les camps pour apprêter leurs aliments.

— Jeux. Au domino, Ensemble des dés qui restent quand tous les joueurs se sont servis. 1 On dit aussi le TAILLE.

— Encycl. Econ. domest.

A quoire bruire, lorsque j'entre
Dans le traiteur de quartier
Je vous que toujours nous venez
De pressée.
MARMONTEL.

Ainsi parlait Démaquin, un poète réjoui, un chansonnier pratique, buvant bravement la vie qu'il chantait, aimant passionnément la fête, fêtant qu'il mentait en vers et soulant le chansonnier-éditeur, bibliophile et satiriste aux dits et bruyants repas du *Rocher de Cancale*, comme un conclamant du premier accroissé. Cuvier, habitant du toutes ces sociétés chantantes et mangeantes qui, sous le Consulat et l'Empire, ne reconnaissaient qu'un roi, l'appétit, qu'une chose vénérable, le travail et digne d'envie, l'appétit. Il eût fort surpris le Spartiate qui, nouvel Epaminonde, se fût révélé après trois mille ans, tous les jours, à midi et demi-nuit, pour venir assister à une de ces fêtes de table où trônait un gourmand de la science qui cédait illustre Grimod de la Reynière, le plus grand critique et le plus mangeur, comme le vin qu'il buvait. C'est qu'entre le Spartiate et le brouet noir et le chansonnier et nous séant au *Rocher de Cancale* se dresse un art, le seul peut-être qui nous dégrade en juste valeur par tout le monde où à peu près, le grand art de la cuisine, qui mérite de marcher de pair avec le Dédramme, et le pro-crotè son plus fervents admirateurs. Il est bien vrai que toute passion raisonnée et dirigée devient un art; or, plus que toute autre passion, la gourmandise raisonnée et se dirige. Quel qu'il en soit, cet art a ses disciples, il a ses poètes, il a part les gens sans génie et sans enthousiasme qui les reprochent quelques indigestions, quelques apoplexies. Dépouvoir, le, il peut se flatter d'être, dans toutes la force du terme, l'ils du suffrage universel, le moteur certain qui en se mêle pour le trouver, même parmi les membres de la société de tempérance. Car, après tout, quel que soit le mage, pièce de bœuf ou gibier, quartier d'ours ou volaille, poisson tiré des mer ou rivière arrosé à la terre, on ne peut guère le faire sans une certaine préparation. Aussi tous les peples ont-ils fait et font-ils toujours la cuisine. Tous n'ont pas, il est vrai, possédé au même degré l'art d'accommoder les mets de façon à satisfaire les instincts du goût, mais on peut dire que tous ont poursuivi plus ou moins victorieusement le problème de transmettre la satisfaction d'un besoin naturel en un plaisir raffiné : il n'est pas un sauvage qui, au mettant non assurné à la broche, ne songe à lui consumer et à en cuisiner. Tout peuple cuite extra avant délicate, ce parfum avant que nous ne nous en rendons compte, mets qu'un Vatel accomplit ensemble devant les yeux, Dieu, le nourrisseur, lui nous rit ort de la cuisier dont nous sommes il faut jouis, avons-nous besoin de l'ajouter? Il se peuplait, il y a deux millénaires, Cretè qu'en effet le lieu de la table implique une société politique, il y a deux millénaires, il y a deux mille ans, dans le Pelopnèse, dépourvus de connaissances, plus de deux millénaires, les Grecs qui font défiant les instruments indispensables, vases et ustensiles, en mettant les mets tout au feu, et les ingrédients inflexiblement vaches que nous nous Pinaccoutrons.

Les anciens Anciens qui employé dans la manipulation des aliments les produits de leur riche et fécondes terres, les fruits de leurs et en parfums, et il nous rest vrité de brillantes universelles de leurs fleurs, qui nous doute ne nous parallèlement guère aujourd'hui que de prosaïque, du Sésame, du Lin, du Balbianer, dernier roi de Babylone, profana une vivres sacrée, et ne nous pas Pour le Pain de Jérusalem, est resté fameux, et, à voir ce qu'il signifie encore aujourd'hui, on ne peut d'autant bien croire qu'on ne s'y contentait point de racines enfin à l'eau ou de poisson boulli. Vraisemblé les anciens Grecs, les Grecs modernes Bulbaïnes surnient sans doute beaucoup de gens ne contentent les Grec

fut achetés 8,000 sesterces par un nommé Ovlavius. Des assaisonnements étrangers, comme le *garum*, l'asa-fœtida, etc., ne s'employaient pas à leur palais. L'importance du cuisinier devint alors excessive. Quand il avait réussi, quand il avait inventé un plat nouveau, flatté le palais blasé de son patron, on le faisait venir à la fin du repas, on le complimentait, on le comblait de cadeaux. Autrefois Caton un jour avait lu à son collègue qui lui avait servi un beau souper. Si, au contraire, un plat avait été brûlé, ou disposé de manière à nuire à des convives, ou le battait cruellement de verges, et, au moins, on avait salaire parfois enfermé à la cellulaire. C'était, au reste, un métier formidable que celui de cuisinier à ce certain moment de la décadence romaine. Aussi Mérou, par exemple, Nonchalance et affaire *à la Fenêtre de Fricotrice* : « Nous étions très capendant de vouloir des ces magnificences, ces, les tables ayant été relevées, on amena dans la salle, et, sur le dos du cuisinier, trois pourceaux blancs parés de colliers et de clochettes, dont le nommé Carpus (cuisinier) chargea d'ouvrire les mieux et les quelques des chosses dans les plus belles et grasses) dès que l'on avait deux cots, l'autre trois, mais que le troisième était dépo vieux. Je pensay que ceux qui les mouloient étoient des batteries, et que son pourceau, comme c'est l'usage dans un tel lieu, étoit faire quelques bons surprenants pour nous régaler. Mais Trimalcion me détrompa : il adjouta d'entre eux, dit-il, voyez-les tous qu'on vous serve dent le monsieur. » Les compagnards devaient en manger chacun, de coup du l'inlas et entres bagatelles semblables ; bien, mais les convives ont à boire avec eux ; tumes, et font entre des pourceaux entiers « dans un chaudron. » Et immédiatement il appelle le cuisinier, et lui ordonna, sous ses bouche ayant choix, de tuer le porc vivant. « Et d'une voix hautie : « De quelle décoste coute ? Qui demandait-il. Comme il lui est répondu qu'il était de le quarantième : « As-tu dit « achète, lui dit-il, qu'en-ce ou dans ma main ? — Ni l'un ni l'autre, répliqua le cuisinier, je vous ai dit hier pour le lendemain de Pasan. — Vous donc, dit-il, à faire le « chose ou « ne pas faire ? » Et le cuisinier « dans la décrose des escleves de robes » « vendre. » Et, sur ce ordre, le cuisinier, le cuisinier conduisit la bête à la cuisine... » Avant le dessert, le pourceau, qui avait vendu de voir vivant, lui servi cuit à point et tout entier, tout servait de plus grosses pièces, mais, tout entiers, par ordre, tout leur ensuite ou leur.

Juvénal, dans sa satirique satire, fait connaître la fragilité de repas qu'il offre à son ami Trébonius avec le luxe et la prodigalité qui régnaient en son temps. « Tous les éléments, dit-il en parlant des Romains, sont mis à contribution pour satisfaire leur palais. « La cuisine « Ignis à la poêlerie des lances et des cuillers, qui apporte, dit-on, de Cérasonte à Rome, le premier cerisier, et que non jaux « plus fait connaître que ces victoires sur Mithridate et sur Tigrane, de Mérion, qui vivait et sans d'Auguste, célébré par Virgile, Horace, Varron, Properce, dont il nous a « vous tonner ; d'Apicius, contemporain de Tibère, qui inventa les foie de plats, de mets, de gâteaux, dépensa des sommes immenses pour satisfaire sa gourmandise, fut mis de bonne chère, et, ne supportant plus de peur de manger de faim, quoqu'il lui restât encore plus de 10,000 fr. Ce dernier a de deux longues mots tout à fait digues de lui : l'un vivat au temps de Sylla, l'autre sous Trajan. Ils étaient exportés de ce dernier qui d'envoya à l'empereur, à l'époque où il faisait la guerre aux Parthes, des huîtres que lui, Apicius, avait eu l'art de tuer dans un vivier de Tarente. Ils étaient autant ajouté que l'on de cas Apicius ville en *Alique pour y* personne aux espèces de ces terrées d'eau, plus grosses que celles qui se nous, ceux-ci, les plus nombreux. Il existe sous le nom de Cuitine Apicius un traité *De re cuitinaria* pour l'art culinaire, imprimé en 1498 et 1500 par le premier *Ion*, en 1498 (in-4°). Les éditions, reproduites ces ouvrage comme fort ancien, mais ils ne croient pas qu'il ait été écrit par ceux des Apicius dont nous venons de parler. C'est un recueil de recettes anonyme pour l'histoire naturelle et l'histoire de l'antiquité. Martin Lister en a donné une édition manuscrite sous le titre : *De obsonis et condimentis, sive de arte coquinaria* (Londres, 1705, in-8°, et Amsterdam, 1709, in-12). Barthold en a donné une nouvelle édition (Lübeck, 1781, in-8°). Erdin Dierbach a publié une *Pline apicius* (Heidelberg, 1827, in-8°). Les cuisiniers romains, comme les anciennes gens, étaient gens d'importance, moyennant fort recherché, et que cela même plaisa de gardant ce qu'il possédait. Ce qui ne rapporte leur habileté étant de prodige ; ils avaient donné à leur patron les plus et le goût d'autre poisons que la chasse ou la saison réduisait à la gourmandise. Le chef de la chère de poisons, le cuisinier de Trimalcion composait des pâtes et des pâtisseries, et l'on pourra juger de l'importance attachée à l'art culinaire quand on se souvient que l'empereur Juvénal faisait assassiner le nomé pour delivrer sur la manière d'accommoder un turbot :

Le sénat mit aux voix cette affaire importante.
Et le turbot fut mis à la sauce piquante.

Il est vrai que Domitien se moquait aussi du sénat, pour lequel il avait en mépris que on corps méritait bien par sa lâcheté.

à l'invasion des barbares, cette vie molle et voluptueuse disparut, ou plutôt se refugia chez les empereurs d'Orient, dont le palais était rempli d'eunuques, de bouffons et de musiciens. Les rudes habitudes des hordes de la Germanie ne commencèrent pas les recherches de la table ; et sous les trois premières siècles de notre ère, nulle, hardie et peu sionnés chasseurs, s'asseyaient à des tables ; et, au moins, les mets étaient plus de leur recherche et la délicatesse des mets. Sous le Bas-Empire, les nouvelles invasions amènent en vet avec nouvelles quelques-unes dans les mêmes habitudes, et, en même temps, les cuisiniers ; mais l'art de la cuisine progressait de plus en plus. Les Grecs, qui avaient conservé quelques traditions de l'art culinaire, et qui, en plus, avaient conservé que dire que la cuisine doit beaucoup aux relations,

la Jamaïque. — A la bonne heure! Bi quand! où est-elle? — A Londres. — Qu'on prenne la poste; qu'on aille la chercher. — On prend la poste et l'on apporte le tortue. Grand conseil pour savoir comment on l'apprêtera : on propose autant de parties qu'il en faudrait pour former une encyclopédie. Enfin le tortue est servi : c'est un plat qui revient à un milliard d'écus; mais on boit gourmande d'un gorgeat; et tandis qu'on boit le vin de la Romanée, ils examinent ce qu'il faut à un poisson pour vivre. Ils décident que trente mille francs suffisent; on accorde dix-sept sous aux bouches du Rhône. Monsieur prend un milliard, mais est décidé qu'un bœf n'était un vrai superflu. A l'époque où Mercier écrivait, on avait trouvé plus juste que qu'il était gaspiller de manger comme le vaigrans. « En conséquence, on mettait un terme à ces prodigalités, et la duchesse vous avaite un chapeau réduit en gelée et un petit travailleur comme vous ne trouvera pas un morceau de viande. Il ne lui fut que deux de nourriture, et encore pour dans son estomac sans l'effort ni le plus de la mastication. La viande de lamantin, qui est le plus bon gour pour le peuple; la volaille commence à devenir rotisseries; il faut des plats qui jusqu'à ni le nom ni l'apparence de ce qu'on mange; et si l'ami n'est pas un pyrophore, l'apaisé n'est plus suffisamment rassiété. Not cuisinière n'exercent donc à faire changer de figure à tout ce qu'on leur donne. Dans la semaine sainte, il y a un repas chez le roi, où l'on mange les plus délicieux des poissons que l'obtenir fournit. Un dombre à ces légumes le goût du cru même poisson que l'on mange à l'ordinaire et cependant, pour n'enlever leurs matelotes, duchesses et marquises leurs amis, mais s'endormir en sortant était un tour affreux que l'on ne se parlait dessous point à le cuter et allemen.

Si Louis XV était gourmand, ceux qui l'entourèrent le étaient plus encore. Le maréchal de Richelieu eut l'honneur de logtiser les plus grands maîtres en gourmandise, et attacher son nom à une foule de recettes qui font valoir l'eau à la bouche des gourdes; en même temps, la France est inépuisable en ressources de l'empadour crevait les fiets de volaille à la Bolivar, les pâtés de bœuf à la Bourgogne et les tendrons d'agneau au soleil. Cet inventeur, l'il faut le croire, ne l'est Monsieur à qui nous empruntons ces détails, ne nous pas les avoir dont nous sayons rapporté ces bases sauce : les cailles à la Mirepoix, les chartreuses à la Marchal, les pâtés à la Mirepoix, trahisant le goût avoce de trois grandes dames qui ne sacrifiaient pas exclusivement, quelles-là, les soins de l'office à ceux du boudoir. Le blason des Montmorency avoient pour devise des escalions pointés aux certaes, qui survivent à tous les régimes. Blanc Lonal XV ne pas jusqu'à pouvoir de cadesse dans le choix de ses aliments, et les grosses pieces de boucherie suffisaient à son robustapétit, devant lequel les rafinements de la science étaient impuissants. Les chefs-d'œuvre de la gourmandise tenaient bon, et la tradition ne pouvait dépérir en leurs mains. Les dons de la Vallière, de Dreux, le prince de Guéméné, aux fameux par les carots de ma qui l'imagina que par en bannir les carottes à 18 millions, la marque de Brancas, le comte de Tessé, conservèrent le mieux pour passer le fon sacré de la bonne chère. Autour de chacun de ces, la bonne chère est une chose adoque : Monsieur, à qui l'on doit le potage à la Xavier; le comte d'Artois, qui trouva une façon nouvelle d'accommoder les rin ds veau, et la prince de Conti, auteur de ce nouveau potage qui demande à être lavé avec des égards. Quand aux fermiers généraux, chez lui le manger était toujours uniq, et ils ont créé vraiment instaphaile, celui de la bonne chère. Bourvet, Bergier, Bouvier, Bouchenes vous sous dont

Le Marchand, en fermant les hôtels des grands seigneurs, fut peu favorable au développement de la cuisine française. Le régime bléaine n'avait que faire de ces mille et une inventions raffinées sans lesquelles gens de cour, gens de finance et gens de robe ne peuvent vivre. Aussi est-il curieux de voir par quel mode commencer un gastronome comme Grimod de La Reynière, juge cette époque affreuse dans les annales de la bonne chère. « Il est de fait que, pendant les années désastreuses de la Révolution, il s'est peu avec un seul bœuf tuéral à la halle. « Mot caractéristique et qui fait frémir ! Ce n'est point assez de patriotisme dans le ventre ou dans la tête d'un gourmand. Pas un seul beau turbot à la Chevalière sur jugée. Ce Grimod de La Reynière fut, lui, un vrai gourmand. Tout le reste de sa vie fut consacré à la bonne chère, mieux, fournir que celle de Scarron, et c'est dans cette que La Reynière lit et écrit son établissement le premier de nos écrivains de cuisine. Pour dans diners La Reynière lit un effet, trois hommes de ce nom ont apporté dans la cuisine de la bonne chère le grand-goût, mourut, le servants au cent, suffisant par un pâté de foie gras, en 1784, le père, de qui on ne sait convives et dit : « On le mange, on en dégère pas, » enfin le fils, qui a eraire par la plume et par son estomac une influence considérable sur la gastronomie, qui a suivi la cuisine française de l'indifférence de la Révolution et relevé l'autel de Comus sur les débris des agapes jacobines. Le Cornulot et l'Empire permirent à ce dernier de se montrer à la hauteur de sa mission, qu'il prenait d'ailleurs fort à la lettre, car occupes un vit-on en France plus détermine manger et artiste en manguaille. Il a laissé des ouvrages qui font autorité : *l'Almanach des gourmands, ornné de guide deux les moyens de faire grande chère* (1803-1812), 8 vol. in-18, avec figures), écrit plein de délicatesse et d'esprit; le *Manuel des amphitryons, contenant le traité de la diététique des aliments à table, la nomenclature des mesures les plus usitées, et le calcul exact des éléments de la politesse gourmande* (1808, 1 vol. in-8); et des ouvrages moins connus : *les pharmacies et des boîtes*, que les amateurs en feront bien quelque chose, et qui, en dépit de leurs très-jusquée de dialogues, l'histoire de la cuisine depuis les temps les plus reculés. A côté de Grimod de La Reynière, Brillat-Savarin n'est, en dire de M. Charles Monselet, qu'un lecteur de la cuisine. Il a pour lui ce qui ne présenque autant de faire briller son esprit que son estomac, dans une de ses lettres qui l'auteur ingénieux de la *Physiologie du goût*, avec ses jouissances, ses gourmandises, ses misères et ses délicatesses, ouvre la voie modernes et les gourmandises. Il indique que l'auteur de l'*Almanach des gourmands*, au contraire, ferme cette les tempéramentaux Gilbertes. « Brillat-Savarin, ajoute-t-il, ne, qui, les jeters d'audiences, incomodant les sens cultivés de l'ancien régime. Il ne apportent dans ses pochos pour le faire bien-être, il ne les mettait, dans sa table, qu'à ses sérieux, moitié plaisant, assaisné avec l'assaisonné d'esprit l'art de jouir des plaisirs de la table.

Parmi ceux qui ont suivi les traditions du Régent et de la cour de Louis XV, il faut citer surtout : nous devons citer la somptueux Lucullus, le prince de Conti, le prince de Soubise, le général de la cour des aides de Montyrolles, le cardinal de Rohan, le président Ogier, le Roques, spécialement savant de toutes les combinaisons; le marquis de Bouillé, le comte de Cussy, un rollon; le docteur Gastaldy, mort le 1 mai 1848 à Montmorency; le duc de Mgr de Bellay, archevêque de Paris et gourmand amoureux lui-même; le marquis de Villeneuve-Trans, président de la Société des gourmands, et président de la Société des gobe-mouches, dans la même société, le comte de Lagrange, bravement en pratique cet axiome de Brillat-Savarin : « La découverte d'un nouveau mets est plus précieuse pour l'univers que la découverte d'une étoile. » Ajoutons, pour mémoire, la Société du Gigot, de Caen; les réunions du Gros-Jean, les soupers du Rocher de Cancale, de Vauxlavilla; la Société Epicurienne, tenait au Rocher de Cancale. Nous ne pouvons oublier le chef-lieu de cette Société, le gourmand qui ne donne son nom, et dont la composition, dirigée par le président Ogier, quelquefois revenait encore à plus de 170 fr. A côté de ces cas assez rares, les dépenses ordinaires vers vous au service du public dans de nombreux restaurants, Véfour, Vachette, Rocher et Beauvilliers étaient les plus renommés, Pierre Nicolas, Vatel, Lucullus, Bouvier, Robert, Vernet, Boucher, Viard, Lagniere. L'école qui eut formée a admis le principe suivant de ne pas tirer de l'office du chaud pour les menus d'après les produits de la saison, plutôt que de supposer que tel ou tel mets que le marché ne peut donner. Mais au-dessus d'un pareil système, il y a quelque chose de la cuisine, le fameux, l'immortel Carême. Carême, d'abord chef de cuisine du prince de Talleyrand, avec lequel il rompit pour des raisons politiques, passa ensuite au service du prince régent d'Angleterre, qu'il quitta parce que George IV ne comprenait pas assez les recherches nécessaires à l'exécution de ses plus Alexandre Ier, dans l'empire duquel il almait trop Napoléon. Carême, homme de connaissance, mais gastronome, qui a publié le Pâtissier royal, 1 vol. in-8, 1815, et Bouvier, lord Steward, qui n'était qu'un glouton et qui trouvait dommage que les 1 vol. in-8, 1822, et offices de M. de Rothschild que Carême inventa et exécuta, mais qui, ne pouvant le suivre d'œuvre, « heureux d'avoir enfin trouvé un Mécène qui sût comprendre ce qu'il y a de difficiles à exécuter et de mérite dans ce qui dans la service d'une grande table. « On sait que la cuisine est un art toujours sur la politique et qu'il n'y a jamais de grand ouvrage sans grand ouvrier. Bouvier le comprit, et Napoléon voulait que tous les grands de France et de l'Europe fussent aussi bien gourmand et savoir l'être donnât de la considération. Ce Carême fut gros de dépense qui ont eu aux congrès d'Aix-la-Chapelle, de Laybach et de Vérone. C'est encore un qui existe, au 4, Dauphine, dans cette rue, dans la place des Vertus aux rois cuisiers contre la France. Carême est un homme de taille et de pauvre des années à étudier l'ancienne *cuisine* comme, et il écrivit les ouvrages cités dans les tables de Lucullus, de Pompée et de Cæsar. Lucullus, les rochers de Pompée et Cæsar, tourds. Ses principaux ouvrages sont : le *Pâtissier royal parisien*, 1 vol. in-8, 1815; le *Pâtissier royal parisien ou Parallèle de l'art de la cuisine au XIXe siècle; Parallèle de la cuisine ancienne et moderne*. Carême était l'ami de Talleyrand, Vélleroux, beaucoup moins connu comme cuisinier de Mirabeau que par son esprit et ses aventures. Vélleroux offre un précieux exemple de ce que peut l'art culinaire. Tombé dans les limbes au milieu d'une prupiaide nauvage d'instinct gourmet, il fit de belles sauces et de très-rugoles vers d'enthousiasme on le proclama roi. Pendant plusieurs années, la podie à la main, la conscience sur la tête, il fit marcher de front ses deux métiers de cuisinier et de roi. En mourant, il laqua à ses sujets, les Mémoires, le précieux recueil de l'omelette au lard. C'était d'un bon prince. Parmi les cuisiniers qui se sont encore distingués dans notre siècle, nous citerons : Delaunay, Jay, Legaut, Richaud, Lainé, Pâtissier, Vary, Velout, Chevet, et ces trois enfants de la Durance, les frères Provençaux, arrivés à Paris avec une fortune que le secret des brandades de morue, et le fameux aïoli, leur avait rapportée dans l'Europe civilisée, de l'embouchure du Tage les bords de la Seine.

On ne peut dire quoi que, comme Carême l'a prouvé, la cuisine des modernes ne soit supérieure à celle des anciens, dont on a pourtant exagéré tant de merveilles. Que de ressources sont pomadées, que de différences de réfrédissements autrefois ignorés! Disons en outre, que si nous ne sommes pas encore arrivés, l'Angleterre non rosbif, mais le roast-beef, l'Allemagne en choucroute, le lituanien sur le cœur, l'Espagne en olla-podrida, l'Italie ne polenta et non macaroni, la Turquie non pilau, la Chine non pâtés d'hirondelles, les Français par la délicatesse et l'excellence de leurs préparations, par la richesse et la multiplicité de leurs procédés ingénieux, sont aujourd'hui les maîtres de la cuisine.

Hélas! un danger, un grave danger est à ce progrès : la médecine, la chimie allèrent sur leur terrain d'exercice les mêmes et le transformer en laboratoire. Expérons que la ses sens de ces vieilles ménagères qui savent tournement à cette intrusion, et que, pas pro-ment, ne pas trop de ces vieilles dames chagrines sont azotés et assimilables, ils contribuent à nourrir et à fortifier le tempérament hygiénique.

Les livres de la cuisine font particulièrement l'état de l'art culinaire dans les diverses pays et aux diverses époques. Le plus ancien que nous connaissons est un manuscrit, c'est le *Menagier de Paris*, qui date du règne de Charles V. Un jeu parti qui fut écrit par un certain Taillevent du livre intitulé : *Cuisinier français, ou Ancienne manière de cuisiner, etc.*, et imprimé pour la première fois un peu avant 1500. Un cite encore l'Italien Platina, dont la traite *De honesta voluptate et valetudine* (1473) est un ouvrage curieux, et, jusqu'à ce temps, qui eut obtenu la vogue dans leur temps : le *Delle vivande* de Bartolomeo Scappi (Rome 1643, in-16); le *Pâtissier français* (Amsterdam, 1654, in-8); le *Délice de la campagne, ou ce qui enseigne à préparer pour l'usage de la table tout ce qui croît dans la terre* du sieur Lemé, dédié aux dames ménagères, par Nicolas de Bonnefons, 1 vol. in-8, 1654, 1655, dont nous avons déjà parlé. Le recueil des statuts de la corporation des cuisiniers de Paris, qui fut imprimé après 1655, est rempli de prescriptions relatives à l'art culinaire. Parmi les traités modernes, on cite encore : le *Cuisinier moderne*, par Menon (1742, 1 vol. in-12); le *Cuisinier*, par Vinet (1809, in-8); l'*Art de cuisiner*, par Beauvilliers (1814, in-8); le *Maître d'hôtel français, ou Parallèle de la cuisine ancienne et moderne*, par Viard (1815, in-8, avec 18 plans); le *Cuisinier parisien, ou l'Art de la cuisine au XIXe siècle*, par Carême (1828, 1 vol. in-8, 1er édit., avec 21 planches); le *Pâtissier pittoresque*, par Carême (1828, in-8, avec 12 plans); le *Pâtissier royal*, le *Pâtissier royal parisien* (1825, 2 vol., avec 4 planches); le *Maître d'hôtel du cuisinier, ou l'ange de la cuisine et de la campagne*, par Carême (1822, 1 vol. in-8); le *Pâtissier royal parisien* (1825, 2 vol., avec 4 planches); le *Maître d'hôtel du cuisinier, ou l'ange de la cuisine et de la campagne*, par Carême (1822, 1 vol. in-8); le *Cuisinier royal et bourgeois*, par Ude (1822, 1 vol. in-8); le *Cuisinier français*, etc., reproduisent en que les ouvrages originaux de Carême sur la cuisine. En 1827, M. Charles Monselet avait fait un ouvrage intitulé : *Le cuisinier impérial*, dédié à Napoléon, il publie un *Almanach des gourmands*, qui rappelle les ouvrages publiés sous du Grand de Grimod de La Reynière. Si Brillat-Savarin, dans son *Physiologie du goût* l'art de jouir des plaisirs de la table, Dorthoux, dans un charmant badinage, la *Gastronomie* (Paris, 1839), a fait vivre cette chimie des gourmands, premier fondateur de la Société de la Gastronomie qui ont vu vouliret jouer un rôle dans la société, est un bien triste sujet, comme on l'a dit, que le vertre gouverne le monde.

— *Chirurgie économique*. Nous ne pouvons nous dissimuler que, dans ces temps modernes, nous qui président ont d'aristocratique. La chirurgie, dans ses mains, a perdu de son ancienne popularité. Et pourtant, le besoin de chirurgie, qui se fait sentir à toutes les allements, est tout à fait indépendant de la fortune. L'aqueduc, les riches le savent, n'est pas chose factice et qui soit nécessaire en ne pas, ils ne trouvent pas, ils ne trouvent, ils ne trouvent nombre d'établissements qui ont pour but à résoudre le difficile problème de la nourriture à bon marché, et qui ont, leur existence, soit à l'esprit coopératif, soit à la spéculation. C'est ainsi que on a vu naître les *réfectoires populaires*, les *fourneaux économiques*, les *ménages sociétaires*, les *cuisines-types*, les *boulangeries*, *bouchéries*, *épiceries* et *vivres-types*, et une foule d'autres établissements, dont le nom varie, mais dont la but est toujours le même. Une des plus remarquables institutions de ce genre, on sait les *cuisines économiques* de Glasgow, qui rapportent un peu les boulins Dufaut, mais à la création desquelles a présidé un esprit bien plus démocratique.

Ces établissements, au nombre de vingt-neuf, sont répartis dans les divers quartiers de la ville, et leur organisation sur le même modèle. Ils peuvent contenir, en général, 400 convives, mais, en cas de nécessité, ils peuvent recevoir, et sur le pulsion en échange contre un jetons en cuivre. Les Français peuvent dépenser, et qui est occupé à partir d'un sou. Le premier étage est réservé aux femmes et aux enfants, mais deux salles sont pour les hommes. Les tables sont couvertes d'une toile cirée, mais les sièges, plus commodes, sont tourbés de bancs à dossiers, et avec pour chaque table, un bel, l'huilier, des verres, des cuillers et fourchettes. Le mobilier est servi avec la plus rigoureuse égalité; le pain, le sel, le poivre, le vinaigre, le lait, le pain également. Inutile de demander bière, vins ou liqueurs forts, l'eau étant la seule boisson. Les ustensiles, marmites, chaudrons, grils et parfaitement accommodés. Pour 6 fr. 6 pence), un un potage de pois, de pommes de terre, de bœuf froid avec pommes de terre cuisinées, du pudding et du raisonné dans de vrai lait, pour 8 fr. 60, on a rôti, dessert et café. Un dîner, dans ces cuisines, à l'ordinaire de 1,300 personnes par jour, est été établi par 1,000 personnes, sur vingt-quatre heures, en voulant ni travailler pour rien, ni s'enrichir aux dépens des classes pauvres, retire des bénéfices considérables, et, ajoutons de son argent, et distribue le reste aux établissements de bienfaisance. Ceux-ci, ils ne peuvent absolument sembler fait pour durer longtemps.

— Arithm. *Problème du chef de cuisine*. Ce problème est un divertissement arithmétique. Un chef de cuisine a reçu 100 fr. pour acheter reproduit, et qui est dégé vieux, puisqu'il se trouve dans le Traité d'arithmétique de Lucas. Le voici : Un chef de cuisine a sous ses ordres un certain nombre de marmitons, et il veut partager entre eux, conformément au temps de chacun, une somme de 100 deniers, aux conditions suivantes : la premier des marmitons reçoit la moitié de la provision, plus un deniers; le second, le tiers de ce qui reste, plus un demi-cent, et ainsi de suite, jusqu'à quatrième, qui reçoit le quart de ce qui lui reste, plus un demi-cent, pour que cette distribution ait lieu, il faut que 4 de ces 100 deniers de cause marcin soit? Ce problème répond à la question suivante : Quel est le plus petit nombre plus grande que 100 deniers, et, par exemple, 4, 9, 16, 25, 64, 128, 256, etc., chacun de ces nombres étant le carré d'un entier tel, que sa moitié augmentée d'une demi-unité, plus le tiers du nombre carré, plus le quart, supposons que le nombre des deniers fût de 131, on aurait : $\frac{131}{2} + \frac{1}{2} = 66$, ce qui est 1 de moins que 100 deniers; $\frac{66}{3} + \frac{1}{2} = 22$, ce qui est 1 de moins que 100 deniers; $\frac{22}{4} + \frac{1}{2} = 6$, ce qui est 1 de moins que 100 deniers. Le nombre des marmitons étant 4, le nombre des deniers, étant de 1, le chef donne au premier marmiton 66 deniers, au second marmiton la moitié ou $\frac{66}{2} + \frac{1}{2} = 33$, ce qui fait 1 de moins que 100 deniers. Reste 167, dont il donne au second marmiton le moitié ou $\frac{33}{2} + \frac{1}{2} = 17$, ce qui fait 1 de moins que 100 deniers. Reste 150, dont il donne au troisième marmiton le tiers ou $\frac{150}{3} + \frac{1}{2} = 50$, ce qui fait 1 de moins que 100 deniers. Reste 100, dont il donne au quatrième marmiton le quart ou $\frac{100}{4} + \frac{1}{2} = 25$, ce qui fait 1 de moins que 100 deniers. Le nombre des marmitons étant 4, le nombre des deniers étant de 1, le chef donne au premier marmiton 66 deniers, au second marmiton la moitié ou $\frac{66}{2} + \frac{1}{2} = 33$, ce qui fait 1 de moins que 100 deniers. Reste 167, dont il donne au troisième marmiton le tiers ou $\frac{167}{3} + \frac{1}{2} = 56$, ce qui fait 1 de moins que 100 deniers. Reste 111, dont il donne au quatrième marmiton le quart ou $\frac{111}{4} + \frac{1}{2} = 28

nes, est plus importante : elle est carrée et surmontée d'un double aigu; aux angles s'élèvent quatre cheminées cylindriques ; sur l'une des façades est appuyée une construction semi-circulaire qui représente peut-être un four. Cette seconde ruine, qu'aimeraient des mœurs abondantes, était consignée au réfectoire, avec lequel elle communiquait au moyen de deux ouvertures, l'une servant au pass-agre des mets, l'autre par laquelle les ordonnances mises pour les faire lever. Le *Monasterium quadratum* de Sainte-Marie, fondé près de Tours par saint Martin, existe encore, actuellement vidée, à la ferme d'une immense bouteille qui peut avoir 12m. environ de diamètre hors d'œuvre. Le volume est monte au centre d'une cheminée primitive, qui existe encore à la consommation, et ne trouve chemins plus hauts, qui laissaient échapper la buée. A l'intérieur, le long des murs, étaient disposés cinq vastes foyers ouverts chacun de la façon dirret et de la pierre interaux qui facilitaient le dégagement de la fumée. La partie d'entrée était complétement sans haute pour qu'on jour suffisant clarité l'intérieur du cuisine. Cette construction était complétement isolée, mais vaisine du réfectoire. La cuisine de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, dont le même monasteur nous l'apprend existait encore, la forme nécessaire et possédait intérieurement quatre cheminées semblées chacune de deux tuyaux de dégagement, mais de dimensions inférieures à celles des cheminées ci-dessus. Des centre-foyers étaient disposés au milieu de la salle. Le Ferrutrait (Mont-sur-Loire) existe encore aujourd'hui sous une dimension, qui a le contemporain passé pour une chapelle funéraire. Cette cuisine, bâtie sur un plan octogone, est située à l'extrémité du réfectoire de l'ancienne abbaye de Saint-Jean de Jérusalem. A l'intérieur, les cheminées occupent cinq côtés de l'octogone et forment saillie de quatre côtés chacun en abcidos, qui étaient munies à leur sommet de deux tuyaux de dégagement pour la fumée; ces tuyaux sont aujourd'hui détruits. Aux angles de l'octogone sont des colonnes engagées, dont quatre supportent des arcs-doubleaux en ogive; ils ont contribué à soutenir par quatre petits arcs-boutants intérieurs. Au-dessus de ces nervures s'élevait une voûte en tuyaux destinée à faciliter le tirage des cheminées. Un autre grand foyer, qui est seul subsiste, se trouve de la voûte primitive. Le haut plan inférieur, qui existe encore, occupe la baie. A l'antérieur, l'édifice s'appuie sur des contre-forts décorés de colonnettes, surmontés des feuillages en grappes, qui ont dans des faces de l'octogone qui s'élèvent jusqu'au sommet des cheminées. Cette cuisine, dont les dispositions sont si bien entendues, date du XIIe siècle, comme l'ont attesté les Vendôme. Les architectures du siècle avaient perfectionné les cuisines en grande et en cuisine. Ils élevèrent des cuisines à plusieurs étages, dit M. Viollet-le-Duc, les unissant au reste à l'intérieur des fourneaux, des tables chauffées pour donner les mets tout de suite au service; ils eurent grand soin de disposer les dallages de façon à pouvoir les laver, comme propres facilement; quelquefois ils trouvaient moyen de diminuer la fumée de la cuisine en conservant certains vaisseaux. C'est ainsi que la cuisine de l'abbaye de Saint-Pierre de Chartres offrait une disposition ingénieuse qui permettait de tirer une quantité considérable de viande. La salle, bâtie sur un plan circulaire, renfermait six foyers communiqués à deux étages, au-dessus de laquelle régnait une série de cellules où les ouvrières lui tenaient lieu de ouvertures pratiquées dans la voûte permettaient à la fumée des foyers de se répandre dans les cellules, dit-elle s'échappait lentement pour aller se dégager par sept tuyaux percés au sommet de la voûte. Les cellules de cette cuisine étaient éclairées par des fenêtres pratiquées entre les contreforts qui donnaient extérieurement la construction. Le monastère de Notre-Dame de Cluny, ordre gros de Bloin, possédait une cuisine qui avait beaucoup d'analogie avec la précédente, et il est que le plan était octogone; les tuyaux des cheminées s'élaient sur le sommet du cuisine qui surmontait l'octogone. La cuisine de l'abbaye de Saint-Denis, à Rouen, était de forme rectangulaire; le toit portait à chaque angle une petite pyramide cylindrique, en tuyaux cylindriques, et au centre s'élevait un grand tuyau pyramidal.

Les cuisines des monastères n'ignoraient du moyen âge existaient toujours nombreuses, comme celles des communautés religieuses; mais les cuisines avaient sans cesse le pouvoir de façon que la fumée et l'odeur ne se répandissent pas dans le logis. On voit encore au l'étude-de-Jonction de Paris une vaste salle d'architecture spéciale, désignée improprement sous le nom de cuisine de *saint Louis*, et qui a été construite sous l'Philippe le Bel; elle est voûte sur un quinconce de colonnes et est pourvue aux angles de quatre larges cheminées. M. Viollet-le-Duc pense qu'au-dessus de cette cuisine, probablement réservée aux familiers du roi, s'en trouvait une autre destinée au service de la table du roi. Le palais des papes, à Avignon, renferme une cuisine du XIVe siècle, dans laquelle on a cru voir, peut-être à tort, un autel, où l'inquisition fait rôtir les mécréants. Cette cuisine a la forme d'une pyramide à huit pans, creuse, bâtie dans une tour carrée et terminée par un seul tuyau. Au château de Montreuil-Bellay, près de Saumur, existe une cuisine de forme même place dans un bâtiment quadrangulaire spécial ; elle a pour deux cheminées, percées chacune leur tuyau de tirage; au centre de la voûte, que a la forme d'une pyramide carrée, de quatre pans, est un troisième tuyau plus long que les autres, destiné, avant la pose des cheminées, à tirer les petites portes donnant accès dans cette voûte. Elle est percée en outre de deux fenêtres, dont l'une, bâtardage, avec une cheminée qui a disparu. Au-dessus, une autre cuisine digne à être citée est celle du château de Bonnelles, à Bonnelles, dans le pays des ducs de Bourgogne, à Dijon; elle est de forme octogone, et a deux cheminées. Son plan formait un carré parfait, et un de ses côtés s'appuyait le mur, qui contient trois étoile, une colonne servantes de cheminées. Les deux cheminées étaient semblables, dont les foyers étaient surmontés de deux tuyaux, dont les extrémités de tuyaux étaient en autre tuyau par où sortait la buée. L'un des foyers, qui existe encore, est percé avec un pain extérieur. Dans un coin de la salle se trouve encore un petit fourneau pour des potagers ou fourneaux, et une grande table de pierre, sur laquelle on posait les plats et que l'on chauffait par-dessus, afin de les tenir chaud. Au-dessus, les plus grandes installations réunies des habitudes de modérer et pourvoir faire envie à une Louisiane ; mais, en ce qui concerne les cuisines, elles entendaient à merveille l'art de bien vivre. Les cuisines sont des dépendances des mets dépend beaucoup de la bonne disposition de cuisine, et il est de plusieurs siècles pour rendre aussi commodes et aussi saines que possible les cuisines des abbayes. Comme leurs successeurs ont été moins heureux, et que quelques-uns ont dû imiter les trôles que M. Viollet-le-Duc a décrites contre les cuisines de grande, il est bon de faire connaître un bâtiment spécial, isolé, parfaitement approprié à son usage, qui, dès avant les architectes de la Renaissance, dépendait de cuisine. Il est bien connu, et il est bien loin, on voulut diminuer ces services nécessités, en plus trouvant des cuisines de place comme on put dans les corps de logis, et les plus commodes étaient les cuisines du château. On voulait avant tout présenter aux dames quelque chose de plus agréable, mais, comme il fait dîner, quelque amour que ait du jour et du temps, il faut bien que le tour de la cuisine, le lieu où les gens de service se répandent, à certaines heures, dans une cuisine de plus. Dans les cuisines des monastères, les gens qui les hospitaux, les cuisines, les cuisines, les cuisines

surnaturel et celui de la réalité : ce tableau a fait partie de la galerie du maréchal Soult.

Cuisine (La Jeunesse), tableau de Teniers le Jeune; musée de La Haye. Une jeune cuisinière, vêtue d'une jupe rougeâtre et d'un casaquin bleu de cet jour lequel s'étale un large col blanc, est assise et occupée à peler un oignon qu'un jeune garçon, debout devant elle, vient recevoir dans une assiette. Au fond, devant un grand feu, un cuisinier remue des viandes; près de lui, un homme et une femme vaquent à quelques autres occupations. Des provisions de toute sorte, gibier, volailles, poissons, légumes, fruits, ustensiles de cuisine, filles et le parquet. Le tout est très-brillant et très-important point, avec une touche juste et légère, ces accents spirituels qui caractérisent la manière de Teniers. Ce tableau, que Smith appelle « une production délicieuse, » est qui doit être regardé, en effet, comme un des chefs-d'œuvre de ce peintre, est daté de 1644. Il est présentement chez le prince de Salm-Salm, à la vente Schubyrg, à La Haye, en 1783; il se vendait plus de 40,000 fr. aujourd'hui. La même date se trouvait jusque sur l'intérieur de cuisine, de Teniers, qui est dans l'Ert belle exposition, on y voit une cuisinière au profil vivement dessiné par le feu au-dessus duquel elle se penche, au nonchalant geste, et entourée d'autres personnages et quantité de comestibles.

Cuisine (Intérieur d'une), tableau de Marie Brindeau, musée de Lyon. Cette cuisine, beaucoup plus grande que ne le sont d'ordinaire les cuisines peinturées, est délaissé par une femme qui s'éloigne de la table et du jardin et pose de longueur une jeune fille très-belle à un ouvrage d'aiguille. Pour le spectateur, une fenêtre, encore jeune, assise et vue de dos, se retrouve vers mon plan, une fillette assise à terre joue avec un chat pour lequel elle a détaché un peignoir étendu sur le sol. A droite et à gauche, des ustensiles de cuisine sont suspendus au mur, ou disposés sur les rayons, les tablets et les fourneaux. La boiserie est remplodiante de propreté; les carreaux sont comme du fond miroir. « Lorsqu'on va à la Cuisine de Drolling, dit M. Ch. Blanc, il n'est pas rare de l'oublier, l'effet n'est grave dans l'esprit. Le regard y est pourtant attiré par une grande puissance. C'est un calme domestique, un silence intérieur, qui vous rappelle le temps du collége passées à la campagne. Pour ne pas salir les belles chambres, on nous envoyait jouer, les jours de pluie, dans la vaste étable au dans une grande cuisine tout comme celle de Drolling. Les fenêtres donnant sur une jardin, et notre bataillage ainsi le seul bruit qu'on entendait dans cette maison calme et paisible... » Ce tableau de Drolling, fort admiré lorsqu'il parut et comparé aux meilleurs ouvrages de l'école flamande, pèche en réalité par une exécution trop mince, trop propre et trop uniforme. Il est signé et daté de 1817; mais au Salon de 1817, il fut acheté au prix de 4,000 fr. par l'État. Il a été gravé au trait par Revel dans la *Galerie des arts* (VIII, 121) et au lavis par Mme Ducarne (II, pl. 62).

Cuisine (Intérieur de), tableau de Chardin; musée de Douvres (n° 95). Sur une table de cuisine, au-dessus de laquelle est recouverte une nappe, on remarque un grand pot de terre vernissée, un bassin de cuivre, un couteau, une bouteille de grès, une écumoire appuyée sur un chandeau, des huîtres, des poissons, etc. Au milieu de ces produits variés des ustensiles tirés du chat. Chardin dessina ce tableau pour la réception de l'Académie, le 25 septembre 1728. Il a été exposé depuis sous le numéro 1 du catalogue rédigé par M. Ch. Blanc. Cette cuisine (Louvre, n° 101 et 102), des *Intérieurs de cuisine*, des *Provisions de bouche*, etc., et dans des tableaux ouvragés il a donné à cette formule de touche, cette vigueur et cette harmonie de ruisseau, cette exécution lumineuse de détails et les impressions les larges nuances (Salon de 1783) : « Il y a des gens plusieurs petits tableaux de Chardin; ils ne prétendaient pas grand chose, mais avec les accessoires d'un repas. C'est la nature même; les objets sont bien de la table et d'une vérité à tromper les yeux. Cinq qu'on voit en mon tout l'escalier mirée surtout l'attention. L'artiste a placé sur une table un vase de vieille porcelaine de la Chine, deux bouteilles, un bocal d'olives qui vient de lui être donné depuis un tableau, le *Bocal d'olives*, une corbeille de fruits, deux verres à moitié remplis vin, une bigarrée avec un pâté. Si je dessine ces objets, ce n'est pas, ajoute le tableau que j'achèterai. » Cloque-moi cela, lui dirait-on, « comme cela ressort. » Mais j'oublie la nature n'est-elle pas difficile à copier. C'est que ce vase de porcelaine est de la porcelaine, c'est que ces olives sont vertes et opaques de l'eau par deux bouteilles elles sont vertes, c'est qu'il y a quelque chose, brioche et les mangent, cette bigarrée et fouvert et la pouce, ce verre de vin et le boire, ces fruits et les peler, ce pâté et y mettre le couteau. C'est celui-ci qui coupe l'harmonie des couleurs et son reflet. » Chardin l'en a pris pas du blanc, du rouge, du noir que le broies sur la palette : il est la nature, voilà tout dans depuis, c'est l'air et le lumière que tu prends à la pointe de ton pinceau et qui tu attaches sur la toile. » Venant ensuite à un autre tableau exposé par Chardin à ce même Salon de 1763 et offrant, comme l'*intérieur de cuisine*, du Louvre, une *Raie dépouillée*, Diderot s'exprime ainsi : « L'objet est dégoûtant, mais c'est la chaire même du poisson, c'est sa peau, c'est son sang; l'aspect même de la chose n'affectérait pas autrement... On m'a dit que Greuze, montant au Salon et apercevant ce tableau, le regarda et posa en poumant un profond soupir. Cet homme est plus fort que vous et moi, que le mien. » On peut voir, au mot CUISINIER, la description d'un charmant tableau de Chardin représentant une jeune figure dans la galerie de Schleinheim, près de Vienne.

CUISINÉ, ÉE (Ital-pinch) part. passé. Cuisiné, cuisinée, cuisinés, cuisinées, en parlant d'un mets : *Une des plus élégantes duchesses de Paris raffinait des ragoûts* CUISINÉS *par Véfour.* (Balz.)

CUISINER v. n. ou intr. (Ital-ui-ni — rad. cuisine). Faire la cuisine : *Apprise des alimentaire : Bien cuisiner. Ne pas savoir cuisiner. Un jour des bois trouvaient insulte et transport notre bonne qui ne savait pas d'employer les fraises à* CUISINER. *Depuis le matin jusqu'au soir.* (G. Sand.)

— v. a. ou tr. *Apprêter, accommoder, en parlant des mets et d'une manière particulière : Pour bien cuisiner cette volaille, il faut se garner vos ustensiles de cuisine, bien tenir la cafe de un pétrolée, le dos tourné à la cheminée.* — Fig. Fam. Préparer, arranger, accommoder : *Fétiches le théâtre peu-être après avoir cuisiné les politique et* CUISINER *le feuilleton.* (Balz.)

Se cuisiner v. pr. Être accommodé, en parlant d'un mets : *Les prépaquetons, pour le Cafe à manoir pour leur gourmet que le pourrons vous en* CUISINER *le lendemain dans une infinitée de cuisine jaune.* (Th. Gaut.)

— Fig. Fam. Se préparer, s'arranger, accommoder : *Les rangs inférieurs de cuirin cisiert plaisir de certains jeunes gens qui ne se cuisinent pas se liaient les noms des gros clients dont les affaires intéressent* SE CUISINERAIT *en le moment.* (Balz.) *Quand Chardin fut mort, le* CUISINERAIT *sous deux en grande hâte à l'heure qu'il est.* (Gr. Sand.)

— Accommoder, confectionner pour soi : *Elle ne cuisinait à la hâte un déjeuner peu poétique.* (Balz.)

CUISINERIE s. f. (Ital-ui-ne-ri — rad. cuisiner). Fam. Art, pratique de la cuisine : *Préparation culinaire : Cela explique les innombrables et incroyables variétés, variétés qui bouillent, rôtissent, frissent, mijotent et grillent, et se mangent et fraternisent du grand fourneau.* (Nadar.)

CUISINIER, ÈRE s. (Ital-ui-ni, ih-re — rad. cuisiner). Celui, celle qui a pour métier de faire la cuisine : *Un habile* CUISINIER. *Une cuisinière. Entre un maître cuisinier et le bricoleur, il n'y a de différence que deux cuisinières.* (Le prédicateur Ch. Ch.) *Un bon* CUISINIER *se vendait à Rome quatre ta-lents, comme une laquelle un ed ichetée une cuisinière de grande maison.* (Le Sage.) (Le Michte le Voyer.) *Un bon* CUISINIER *est à mon avis un empirisme, et un bon cuisinier vaut bien pas temporel.* (Volt.) *Ancienne, ayant été cuisinier d'un Prince, dans mon ancien* CUISINIER. (De Cuvy.) *La qualité le plus indispensable du* CUISINIER *est l'exactitude.* (Brill.-Sav.) *Wenceslas VI mettait à la broche un cuisinier qui avait trahi son maître, et qui le livra.* (Chateaub.) Le CUISINIER *de prince est l'Envoyé de la digestion.* (Rogeard) *Le meilleur cuisinier, c'est celui qui le plus aide des empoisonneurs.* (Rom.) *Un célèbre médecin disait qu'en fait de cuisine il préférait un cuisinier que les cuisines, qui, en favorisant l'intempérance, les maisons les trous quarts de pratiques.*

Les cuisiniers MANGENT *et veulent pas partager.*

PROVERBE.

Bon cuisinier chaut au bonnet.

Bon cuisinier vaut bien un roi.

GRÉGOIRE.

Que le prince toujours après avoir dîné Bénit le cuisinier qui le mit à dîner!

DÉSAUGIERS.

Me cuisinier, quand je dîne.

Me cuisinier ne vive divin.

DÉSAUGIERS.

L'art dont un cuisinier manque pour le plus grand nombre de ses clients.

ANONYME.

— Par ext. Personne qui fait un met faire la cuisine : *Alexandre Dumas jouait d'une cuisinier réputation de* CUISINIER.

— Fig. Celui qui trouve bonne les mets dont on se nourrit : *La goûtez, les trouvez vraiment, les hâtez, sont les premiers* CUISINIER *du monde.* (J.-J. Rous.)

— Argot. Demoiselle. Avocat.

— Bibliogr. Titre d'un grand nombre d'ouvrages sur l'art culinaire : *Le* CUISINIER *français.* (Le CUISINIER *bourgeois. Le* CUISINIER *bourgeois de la ville et de la campagne.*

Il vous que mes leçons n'auront point satisfaites, Vous vous revoyez au Cuisinier français.

BOUCHER.

Le Cuisinier français, qui n'est pas un bon livre, Nous donne quelquefois des matinées à suivre; J'emporte sur lui de ce ordinaire bien sous : Serves chaud. BOUCHER.

— s. f. *Cuisinière à rôtir*, ou simplement *Cuisinière*, Espèce de broche de fer-blanc qui sert à rôtir les viandes, et qui se place soit devant le foyer d'une cheminée ordinaire, soit devant une coupole. *Cuisinière à gril tier.* Appareil du même genre qui est destiné au grillage des viandes, et dans lequel la broche est remplacée par des tringles mobiles de crochets auxquels on suspend les pièces.

— Encycl. V. CUISINE.

— Allus. litter. **Du cuisinier cuisinier, mais non cuisinière.** Cette ligne du Tartuffe, qui affecte si naturellement les allures du vieux, est un acteur extraordinaire, qu'en parle Brillat-Savarin dans sa *Physiologie du goût.* On sait que le cuisinier devrait en effet faire cuisiner à la hauteur d'une science; il en a les principes, il en a les ressources, il en a le génie, le même génie, mais dirons volontiers le même esprit connaissance que s'il s'agissait d'établir les bases de la philosophie transcendante. « Un dessert sans fromage, dit-il, ne vaut, en ce cas, qu'à ce qu'on dit. » Nous pourrions citer ici tous ces axiomes, dont chacun ne peut être que le résultat naïvement, et souvent avec plus de verve pittoresque qu'une théorie de la Bouche-fourchue, mais nous préférons renvoyer le lecteur au livre lui-même, il est bien le seul qui le comprenne.

A premièce vue, l'axiome dont il s'agit ici paraît exprimer une contre-vérité : un cuisinier ne fait pas cuisiner, on en fait la cuisine; il se fait au réfusieur que du soin de la cuisine, mais il faut qu'il ait pour ce pois pour voir que la patience est une vertu naturelle ou acquise. Mais, dit-il, leurs, entre la patience, Brillat-Savarin a mieux donne raison. Mais qu'il faut le cuisinier un tact tout-fin pour proportionner l'arrêter du feu à la délicatesse de la viande, le pour accomodation moment précis où la rôti est trouvé à point.

On fait souvent allusion à l'aphorisme gastronomique de Brillat-Savarin pour faire entendre qu'il ne faut pas spéculer, qu'il est quelque pour le travail et l'expérience, mais qu'il est aussi quelque chose de plus : les bons efforts et qu'il faut supporter avec soi en maître. Mais, Cuisinier, il faut aussi que le cuisinier, Naturellement les écrivains modifient la phrase du Boisin de la cuisine, en l'appliquant à quelque chose de la pensée, de la peinture :

« Ces auteurs ne sont encore que des manchinistes. Ils ont un gros métier appris sur le boulevard. Ils savent embrouiller et délicoudre des ouvrages, et commencent comme fricoter à faire rire ou pleurer, qu'ils finissent par avoir le pouvoir, le pouvoir *Ils finissent cuisiniers et non cuisiniers de littérature.* »

L. VEUILLOT.

« Le finide, me direz-vous, est-il exécutivement un do de la nature? — Non, lecteur, il n'est pas un homme, rien de mieux, et je vous en félicite. Dans la cuisinière, vous trouvez tout de vous dénsépère. *On nait rôtisseur, on nait cuisinier, on nait* — » Le bien comme filles qui le sont devenues, pour ainsi dire, du jour au lendemain. »

CHARLES COMPTANT.

Cuisinière (La), tableau de W. van Mieris; musée du Louvre (n° 228). La cuisinière de Mieris tient de la Fricoteuse, représentée au Gérard Dou; elle écorte le poisson pour le mettre en cuisine. Elle est entourée des suspendues deux perdrix. Un jeune garçon à qui elle fait un signe de silence, tient d'une main sur l'épaule de la fenêtre sa jouvent un tapis, et tient de l'autre le chapeau. Il est après qu'une non bouvelet représentant des jeux d'enfants, une pipe bocquette des cuisines. Une cage d'oiseir est accrochée extérieurement à la muraille. Sur le devant est un pavot jaune dans un vase. Tous ces détails sont peints avec une précision extraordinaire; mais le colorie est froid, et le dessin ne rend point compte du achèrement. — Au musée de Dresde est une tête de cuisinière peinture représentant la *Vierge cuisinière* en canaque gris, qui tient un brochet.

Cuisinière (LES), tableau de Chardin; galerie du palais royal de Schleinheim. Une menagère, vêtue d'une robe de couleur, interrompt sa besogne pour regarder attentivement un jeune homme qui apportait un panier couvert. Elle est assise de profil, coiffée d'un bonnet blanc, et tient de la main droite, tenant d'une main un couteau et de l'autre un pot. Devant elle est un pot-au-feu, un pot de terre, un bassin, où des légumes nagent dans l'eau; au fond, on voit un coupe-vent sur billot, un poêlon, un fourneau, un premier plan, et, trouvée et d'autres légumes. Ce petit tableau, peint avec beaucoup de soin, est remarquable, a été gravé au trait par Revel, dans la *Galerie des arts de l'Allemagne.*

Cuisinière hollandaise (LES) ou le **Poisson de pommes**, tableau de Metsu; au Louvre (n° 227). Dans l'intérieur d'une cuisine, une femme assise est occupée à peler des pommes, devant elle, sur une table recouverte d'un vieux tapis, se trouvent un lièvre et un petit poisson. Ce tableau, d'une exécution délicate, d'une couleur transparente et harmonieuse, est signé : *G. Metsu.* Il a été acquis, avec un autre tableau du même maître (la *Ribolonne*, n° 226 du Louvre), pour le prix de 1,500 livres, à la vente Choiseul, en 1815; il ne payerait aujourd'hui, lui seul, quinze ou vingt fois plus. Il a été gravé par Danzel, sous ce titre : le *Poisson de pommes*, et depuis il a été reproduit dans le *Musée Royal* (par Marmand) et dans le *Musée Filhol.*

Le musée de Munich possède une autre Cuisinière de Metsu, jolie fille en canaquin rouge, tenant une volaille embrochée et assise devant une cuisinière. Dans quelques ouvrages du même maître ont été vendus, l'un 1,000 fr. à la vente Vaudon, en 1843, l'autre 3,000 fr. à la vente Vaudon, en 1843. Un dessin de Cuisinière a été gravé par Mariette, pour la princesse Augustine de Nassau, de la comtesse de Bismarck, de M. van der Schrieck, à Louvain, ce dessin représente une femme, jolie au propreté, qui montre au nourrisant des ustensiles de cuisine, et dont les bas-mollets suspendus au-dessus de la rôtissoire.

Cuisinière hollandaise (La), tableau de Gérard Dou; musée de Dresde. Une jeune et gracieuse Hollandaise, la jupe et les manches retroussées, les cheveux bouclés sous le bonnet coquettement posé sur le derrière de la tête, se montre assise dans l'embrasure d'une fenêtre ciintée. Elle tient des deux mains une vieille casserole du lait, qu'elle verse dans un plat creux placé sur l'appui de la fenêtre, et qui reçoit, dans des vases, du lait, du moire, une lanterne et autres ustensiles. Une grille cage est suspendue au cintre de la fenêtre, au-dessus de la tête de la cuisinière. A l'intérieur, un autre cage et une volaille morte, des ustensiles de cuisine, un grand chaudron, un chandron, un chandeau, un pot, un bassin, un couteau, sur une table. Un grand rideau, suspendu à une tringle et à un bâton, forme le fond, laisse les regards pénétrer dans cet intérieur où tout respire l'ordre, la tranquillité, la propreté, dit Duchesne, n'a pas réclamé un grand effet d'ombrage; mais tel est le caractère de perfection de ce petit tableau, si simple en apparence, intéresse et charme. Il a été gravé par Mariette, d'après attache pour sa bréchure. Le peintre, en donnant à ses ustensiles de cuisine, plus précieux, n'a pourtant mis en rien à l'effet général de tableau. » Le Musée Filhol, t. VIII, n° 6 de peinture : « C'est une œuvre pleine d'éclat, de vérité et d'un caractère vif et spirituel. Représentation qui Gérard Dou ait donnée de ce sujet. » La *Cuisinière hollandaise* a été gravée par Mariette, en 1821, pour le Musée, par Sarabat (manière noire), par Revel (id. 1824), par Danzel (id. 1826), par Ch. de Vaux Wauxenaar d'Obiden (1731), 9,000 livres à la vente Choiseul (1815), et 10,700 fr. à la vente Vaudon (1843).

Gérard Dou a peint souvent des compositions analogues. Le Louvre en a quelques-uns qui représente une *Femme accoudée*, une *Femme* qui file, une *Femme* dans le tableau que nous venons de décrire, et l'argot des tableaux cuisinières en mangeurs vus à mi-corps dans l'embrasure d'une fenêtre, mais ces tableaux, dans quelques sens sont posés sur l'appui, ou se lit la signature. « *Des bals*, dit Mariette, en parlant du *Musée Filhol*, et par Gérard dans le *Musée Royal*. Dans la galerie Rothschild figure une *Femme cuisinière hollandaise*, de 1660, payée 9,011 fr. à la vente Turenne (1832). Un tableau, qualifié de « vieille figure de cuisinière Gérard (1768) et Choiseul (1772), 8,415 livres à la vente Ashland (1842), et le prince de Conti (1771), et pour 8,000 livres à la vente Choiseul (1772). Un tableau représentant une *Jeune fille hachant des aspergeses dans un bassin*, vendu 1,000 fr. à la vente Vaudon; dans le fond on distingue, entre autres ustensiles, une poêle, une cage, un chandelier. Un tableau, dans de bois, de 1,000 fr. à la vente Vaudon. A la vente Gaignat (1768) « de adjugée, pour 1,000 livres, à la vente Choiseul, 1,000 livres, pour la possession dans un bouquet et un fil de pouvoirs de Gérard Dou, et de la moitre en livres; les deux figures sont exécutées avec un fini extrême comme un tableau rélief. Cléonne cuisinière, sur le même sujet, deux pots tableaux, 1,000 fr. » Mariette, à la vente Haignerot (1861), vendu 1,950 fr. à la vente Baillet, à Anvers (1862).

Cuisinière s. m. (Ital-ui-ni — rad. cuisiner). Fond. Ancienne coutume qui consistait à engager le mari de passer une jambe sous dans le fit des nouveaux mariés, ou de passer avec la femme d'un vassal ou d'un serf la première nuit des noces. Cette coutume, dans tout *insque le droit de* CUISINIER. (Volt.) *Tout bourgeois qui voulait* CUISINIER *pour le jour de son mariage* *une charge fille de peuple, pourvu qu'il payât.* (Mich.)

— Encycl. V. DROIT DE MARQUETTE, DE CUISINIER, etc., au mot DROIT.

CUISINIER (Le), tableau de Gérard Dou (Ital-ui-ni — rad. cuisine). Anc. art mist. l'artie de l'ancienne armure qui protégeait les cuisses, et qui était faite de plusieurs pièces, tandis de plusieurs lames articulées à rouge-vermeil : Les cuissardes des combattants à pied étaient *complets, cent-à-dire ouverts au devant et au derrière, ce qui en faisait une véritable culotte de fer; ceux des cavaliers n'étaient, au contraire, que de demi-; jusqu'à les appelait souvent demi-CUISSARDES.* Les *Suisses portaient encore des* CUISSARDES *au XVIe siècle.* (Rouillet.)

... Dès leurs cuisards, ès dépositaires des larmes. Laissant vos chaumières qui s'en saignent sous leurs [armes.
A. DE MUSSET.

— Chir. Appareil qu'on adapte au moignon d'une cuisse amputée, et qui porte une jambe de bois ou de fer.

— Encycl. Les cuissards, connus de tous les temps ou guerriers de l'antiquité, se nommaient en latin *femoralia* ou *femoris*. Au moyen âge, on se nommait, à ce sujet de cette pièce d'armure qu'on appelait quelquefois aussi des chausses de mailles, vers l'an 1300. Cependant il est prouvé que les Chevaliers portaient des cuissards de lames de fer, et il changea n'en fut jamais adopté, n'ont qu'à la fin du XIVe siècle, à l'époque. Les cuissards formaient quelquefois la partie de la cuirasse. Les cuissards étaient appliqués sur les grèves ou cuissites, et garantissaient le devant de la cuisse; d'autres fois ils s'ajoutaient aux tassettes ou plaques, et ne laissaient sous aucun prétexte, ou pourraient aux fables, ou terminaient à la pourpoinctes et y joignaient à la jambe. Il y avait encore une infinité d'autres sortes de cuissards. Les uns, en forme d'étoffe piquée qui partait de genou, s'élevaient jusqu'au milieu de la cuisse et se réunissaient à la pourpoinctes ou à la cuirasse. Ceux-ci étaient comme une portion de faillet; les autres, composés de deux pièces rondes par des boulons cylindriques, étaient attachés sous le cuisse par des courroies. Il y en avait qui n'étaient formés que de lames; on les nommaient à la cuirasse au moyen de petites et de contre-sangsines. Les cuissards étaient quelquefois remplis par une jupe qui n'en appelait ouvre-cuisse. Depuis le commencement du XVe siècle jusqu'à la fin du XVIe, cette partie de l'armure ne cessa d'être en usage. Les premiers variaient très-fréquemment. Quelques corps de cavalerie roses en ont conservé longtemps (Jaque). Mais on n'en trouve plus aujourd'hui dans aucune armée, depuis le siècle dernier. Nous n'avons point jusqu'à ce que cuissards de cavalerie; mais il en avait encore une autre sorte qui ne servait qu'à l'infanterie et les appelait les cuissards pour ceux qu'ils portaient ordinairement le devant et le dehors de la cuisse, et que, lorsque les portait, il était impossible de se lever à cheval. Ces cuissards jouent encore dans des sergents d'armes, des Suisses et de certains corps d'artillerie. Ceux-ci les portent pas à ouvrez, parce qu'elle combattait toujours à pied. Un nommait autrefois aussi un cuissots des pièces qui protégeaient seulement le haut de la cuisse et le dos, et qu'on se servait à l'infanterie et les appelait les cuissards pour ceux qui les

CUITE (SE) v. pr. (kui-te — rad. *cuit*). Pop. Se donner une cuite, s'enivrer. Se dit dans le Dauphiné.

CUITLAUSINE s. f. (kuit-lô-si-ni — de *Cuitlaus*, nom mexicain). Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, renfermant une seule espèce, qui croît au Mexique.

CUIT-LÉGUMES s. m. Rcon. rur. Appareil pour faire cuire à la vapeur les légumes et les végétaux destinés à l'alimentation du bétail.

CUIT-QUYS s. m. Econ. dom. Appareil dévidoir dans cuire à point. Du mot du Congo : *Tout cuit-quys doit être disposé de manière que la cuirie des mets se fasse très graduellement et également dans toute la masse; on a adopté quelquefois un thermomètre.* (Malgaigne.) Fr. CUIT-QUYS.

CUIVERT adj. m. (kui-vèr). Cruel, méchant, brutal. Vieux mot.

— Substantiv. Homme cruel, méchant ou libertin.

CUIVERTISE s. f. (kui-vèr-ti-se — rad. *cuivert*). Méchanceté, dépravation, bassesse, caractère vil. Vieux mot.

CUIVRAGE s. m. (kui-vra-je — rad. *cuivrer*). Action de cuivrer un métal ; résultat de cuivrer. Du cuivrage. Le cuivrage *applique sur le fer pour servir à le préserver et à donner aux tôles apparence aux métaux du cuivre, aux balcons, balustrades, grilles, etc.* (Dumas.)

— Encycl. Le cuivrage est une opération qui a pour but de produire un dépôt de cuivre sur un autre métal, par une simple immersion dans un bain de sulfate, d'acétate ou de cyanure de cuivre. Pas de temps perdu, pas de couverte de la galvanoplastie par M. Jacobi, M. de la Rive, Ruolgiani et de Sorel qui plaignent les métaux précieux sur les moindres accidentes. Ces opérations, qui avaient lieu par le secours de la pile, étient devenir très depuis bien des siècles par le cuivrage galvanique. Le cuivrage galvanique abrégé a été employé dans l'industrie, soit comme cuivrage rouge servant d'intermédiaire aux dépôts d'or, d'argent ou de platine, soit comme cuivrage blanc, sur la fonte, le fer, le cuivre, l'étain, le zinc, le nickel, le zinc, soit enfin comme dépôt de cuivre. La composition des bains que l'on emploie ordinairement est : pour le cuivre rouge, son sulfate est plus et préférable, les acétates, et, comme seels alcalins, les cyanures de cuivre, qui ne servent pour les fonds qu'en dans la composition des bains, pour le cuivre blanc. Les mêmes proportions additionnées de sulfate de zinc, qui transforment le cuivre rouge en laiton. Si l'on dessoude obtenir du bronze, on doit remplacer le sulfate de zinc par le chlorure d'étain. On doit donc préférer le cuivrage galvanique sur le fer ou la fonte ; cest aussi qui les recouvrent les fontaines monumentales de la place de la Concorde, les candélabres qui bordent de la ville de Paris.

CUIVRE s. m. (kui-vre — lat. *cuprum*, même sens). Nombre par un peu effet du bazard que la nouvelle langue, nous nommons le cuivre, ressemblance qui devient encore plus grande que le fait que *Pappe* parcil à *cuivre* ; mais forme présente absence de *l'aspirée*? Ce dernier forme signifie que, sans, pas, comme, *vie*, *bas*, et *Pappe* désigne en effet le cuivre et les autres métaux inférieurs, par exemple, le fer et le l'argent. Reste même apparence, le cuivre, *cuprum*, tirait son nom de l'île de Chypre, *Cypre*, qui en fournissait en grande quantité supérieure, l'ex *cyprium* des ancients. La réponse à cette dernière détail le faire recherchar au lois dans l'Orient; les l'phénicien l'avaient en quelque sorte mis à mais, et nous avons par l'auteur du *Périple* que le cuivre figurait au nombre des articles du commerce d'importation dans l'inde. Il est à croire, d'après tout cela, que *Pappe* ou *Pappe* n'est autre chose que le grec *kupriun*, latin *cyprium*, lequel se trouve fortuitement avoir se manifest ne sens spécifique. Les analogies que présentent les autres langues, auxquelles il est ainsi approchant de la question, parce que le nom du cuivre y provient parmi du latin ; mais il est plus exactement d'indique en quelques mots l'origine des autres noms du cuivre. Le mot grec *kupriun* qui signifie en sanscrit pour désigner le cuivre est *apas*, qui proprement veut dire ouvrage et par extension fer et cuivre. C'est de là que vient le latin *aes, æris*, qui a donné l'adjectif *ahenus, d'airain*, *d'airain*, *cuivre*, et simplement au persan *ahen*, même sens. Le même nom existe encore en zend, sous la forme de *anra*, bon. Le cuivre curvat donc, où, le moment donné, le métal par excellence. De là viennent le terme allemandon *ouvrage*, et le celtique *aurell*, signifiant cuivre. Un même synonyme sanscrit est *ôra*, airain et cuivre de fer, *ôrd* le grec *ordi*, le latin *ordo*. Mais; l'irlandais *iria*, bronze; l'anglo-saxon *ore*, métal, etc. La racine à laquelle se rattachent des peut signifier à la fois ce qui brûle et ce qui est rouge. Le mot latin *uolor, aurum*, est probablement le même que le sanscrit *ruhra*, cuivre, *ruhrâ*, ennemi du cuivre, parce que les ouvriers font perdre au cuivre sa ductilité et le rendent cassant. Parmi les nombreuses autres appellations du cuivre en sanscrit, nous citerons encore : *rakta*, le mauvais, *rouge*, *remédie*, le métal du soleil, *mardaôrgo*, bouche de singe ou de barbare, par allusion à la teinte de la peau du singe et des racines jaunes susnéthonnes. L'origine du mot *grec chalchos*, qui revient si souvent dans Homère, est encore obscure; on a voulu y voir la racine *chal*, identique à celle qui a formé *chaû*, bâillé, *chlôos*, jaune pâle, etc. La plupart des noms du cuivre que nous venons de citer désignent le cuivre par son côté le plus saillant, le cuivre, le métal, par contraste, parcil d'être attaché à un caractère plus secondaire, le sang, en effet, le nom slave de l'airain est *ki* ou *ki* est *medi*, ou *medi* modifiée, le mélodieux, le sonnet). Métal et chalcoïdes *ki* ou *medi* ; *Assonance* de cuivre. *Chaudron de cuivre. Tableau peint sur cuivre. Avant la première* [illegible] *cuivre. Ils étaient d'argent comme soit est d'or* 1 ; *il est à gris gris* [illegible] *métallique du cuivre* 1. (Mérimée.) *Après le fer, le cuivre est le métal le plus difficile à travailler.* (Ch.) *Le cuivre est, après le fer, le métal le plus employé dans les arts.* (Boullet).

— Par ext. Monnaie de cuivre :

Qu'un jouer est heureux! au poche est un trésor,
Sous est heureuse mais le cuivre devient or.

(Ch. Nodier.)

J. Cassarolles, bateleur de cuisine de cuivre : *Les cuisiniers de cuivre ne peuvent pas faire leurs cuivrages avec leurs sous/fiets.* (P. Mey.) A la poésie *s'est* ou *mais* synonyme du monde, dans les vers suivants :

Je fais peu d'estime de la gloire
Qui nous est dans le cuivre
La monture ciseur d'amenaude
Qui nous le nous sont pas
Vous mieux que sont bâtons de cuivre
Tuns de la lance Dépendant.

V. Minér. et métallurg. *Cuivre blanc*, alliage de cuivre, d'arsenic et de zinc. *Cuivre* ou *Vert-de-gris*, sulfate de cuivre. *Cuivre cru*, *Cuivre corné*, Chlorure de cuivre. *Cuivre jaune*, Sulfure de cuivre. *Cuivre jaune*, laiton. *Cuivre vert*, Cuivre non pur. *Ala*, *Cuivre rouge*, Cuivre rouge. *Cuivre pur*, cuivre natif. *Cuivre oxiqu*, Minéral de cuivre.

— Mus. *Bonne de cuivre*, Pierre dure où jam nâtre qui sert au pavage des cours.

— Grav. : *Bain galvanique de cuivre* : *Cuivre au magnétique cuivre. S. Couper le cuivre, Cuivrage* : *Cuivre le burin* : *Le graveur cuivre bien* Le cuivre.

— Mon. Instrument à vent de cuivre en ronde de saison : *Le cuivre* [illegible] *Le chœur cuivre. Cette ouverture a été pour orchestre par les cuivres* [illegible] *Le cuivre* [illegible] *se sont gênés de guerrier et se développent-ils avec en nous les ressources dans cuivre et pays par furieuses* ? (Balzac.)

— Pathol. *Colique de cuivre*. V. colique.

— Encycl. Métallurg. et métall. I. Propriétés du cuivre. Le *cuivre* (Cu), dont l'équivalent est 396,6, est le métal le plus rougeâtre, rouge, qui se trouve à l'état natif et en combinaisons très différentes. Il possède, très-ductilement malléable et ductile, il se laisse tirer par le tréfilage de chaud, et fond à une température de 27° du pyromètre de Wedgwood (1200° centigrades), ou bien entre les solvant au premier et second degré de croissage. Pour le cuivre fondu, elle est de 1,8, et de 8,9 pour le cuivre laminé. Lorsqu'on le redoit en feuilles minces, les rayons lumineux qui le traversent se teintent d'un beau vert. Rétré en fils de 0,01 de diamètre, il ne se tord pas sous un poids de 137 k. 228; il se trouve donc plus, pour le marcasite, résistance à la rupture que le platine et le platine. Fondu, puis lentement refroidi, il cristallise en octaèdres réguliers; par le voile humide, il prend une forme de cristaux cubiques. Il affecte également ces deux formes lorsque la température est très-élevée.

Le cuivre se décompose par l'eau à froid, non plus qu'en présence d'acides acide ; à chaud, son action est très-lente et à peine sensible. Il n'exige d'affinité pour l'oxygène que, à la température ordinaire ; mais lorsque le chauffe en contact de l'air, il se recouvre d'une pellicule d'oxyde, et il se vitre chose que du protoxyde de cuivre. Cet oxyde ne tient pas à l'air, mais il en absorbe une nouvelle quantité d'oxygène, et passe à l'état de bioxyde. Au-dessus de la température, le cuivre finit par se réduire en vapeurs brûlant à l'air et sous lumière vivée. Dans l'atmosphère humide, ce métal se recouvre de protoxyde, et, plus rarement, lentement nommée vert-de-gris, et qui est un carbonate de cuivre hydraté. Cette pellicule étrange ne tient pas à l'air, et, quelque, elle protège le reste de la masse, et c'est à elle que le cuivre doit son résistance à l'action des stations de l'air antique.

L'acide sulfurique étendu d'eau n'agit pas à froid sur le cuivre, mais il l'attaque à une température très-élevée. Il se forme du sulfate de cuivre et du sulfate de cuivre. L'acide sulfurique, mis en présence de métal, l'attaque aussitôt, et donne lieu à un dégagement rapide de bioxyde d'azote et à un précipité qui d'autacle de cuivre. Cette propriété est utilisée dans les arts pour le graver dite à l'eau-forte. L'acide chlorhydrique n'exerce sur le cuivre qu'une action très-faible, encore faut-il que le métal ait été réduit en poudre. Les acides organiques et les sels qui contiennent également l'oxydation du cuivre; une certaine quantité de phosphore et cuivre, agitée avec de l'ammoniaque dans un ballon, ne tarde pas à se dissoudre, et le liquide reste teinté en bleu. Le même phénomène se produit lorsqu'on remplace l'ammoniaque par une dissolution de chlorure de sodium ou sel marin. Recouvert d'une couche d'huile ou de graisse, le cuivre s'oxyde profondément. On ne saurait donc user de trop de précautions lorsque, dans l'usage d'ustensiles de cuisine de cuivre, car les oxydes en les sels nécessitent sont des toxiques des plus dangereux.

Le cuivre se rencontre fréquemment combiné avec d'autres métaux ; ces métaux sont il contient des matières étrangères, particulièrement le soufre, le fer, le zinc, le plomb, et, en très-petite quantité de ces métaux sulfés pour rendre le cuivre plus fusible, plus facile à traiter, ou le trouve le plus ordinairement sous la forme, en phosphure, en bromure, en iodure et en chlorure. La présence de l'arsenic et du phosphore lui donne une couleur blanche, et le rend dur et cassant.

— II. Métallurgie du cuivre. L'histoire des opérations de cuivre remonte à une plus haute antiquité. Les armes défensives étaient généralement faites de cuivre, et, ainsi que les ustensiles les plus communément employés. Il est donc à supposer que les connaissances métallurgiques étaient depuis longtemps assez avancées pour qu'on ait résoudre des opérations aussi compliquées que celle de la fabrication du cuivre, ou qu'il existait des quantités considérables de cuivre natif, ce qui paraît moins supposition ait d'autant plus vraisemblable, que, dans le pays, le cuivre natif est loin d'être rare. Aux États-Unis, sur les rives du lac Supérieur, on en trouve des masses, des blocs de 7 à 8 mètres de largeur, sur 36 de longueur et 2 d'épaisseur. Mais outre le cuivre natif, il existe, et se rapproche des différents minerais fournis par la nature et qui ne sont pas susceptibles de fournir, ainsi que des sulfures de cuivre simples ou arsenicifères, des sulfures de cuivre et de fer (pyrites cuivreuses); des sulfures de cuivre, d'antimoine, d'arsenic, de bismuth, de zinc (cuivres gris); des cuivre oxydés; des carbonates de cuivre; des silicates de cuivre; des oxychlorures de cuivre; des cuivres phosphates; des cuivres carbonatés vertes, bleues, violettes, des cuivres minerais se rencontrent dans les terrains primitifs, et plus rarement dans les terrains intermédiaires. Les mines exploitées sont les pyrites cuivreuses et les cuivres gris ; elles se trouvent surtout en France, la Bohême, la Hongrie; les autres par l'Espagne, la Sibérie, la Suède, Norvège. La production annuelle de cuivre est de 30 millions de kilogrammes, dont 1,800,000 kilogrammes sortent des usines européennes; sur cette quantité, 2,400,000 kilogr. sont produits par l'Angleterre, et 600,000 kilogr. par la France, dans le rapport de la richesse, les minerais extraits en chaque pays, qui, en 1847 :

Tennessee (Amérique).	18 à 40 pour 100.	
Chili.	10	—
Cuba.	18	—
Angleterre.	8	—

La quantité moyenne de cuivre varie suivant leur nature; quel qu'en emploie pour les pyrites cuivreuses se divise en deux opérations distinctes : le grillage et l'affinage, le grillage ayant pour but de séparer le cuivre dont la voitie est très-arborisée, et qui sont moins de trésors destinées à passer à l'affinage, et de mettre le cuivre de la pyrite brûlée après qu'en l'a fondu, porte à la marcasite, fondu, puis, lorsque, nous passe à un deuxième grillage et à une nouvelle fonte, et, enfin, à l'affinage, et, lorsque du cuivre brûlé après une troisième opération. Tout appareil de différents grillages mécaniques qui s'accomplissent durant cette série de grillage, il est nécessaire de préparer la nature et la composition de minerai employé. La gangue qui accompagne la pyrite cuivreuse est quelquefois quartzeuse, et, ou souvent associée à l'argile, à la baryte sulfurique, à la chaux, à la magnésie, et, quelquefois, est un sulfure de cuivre et de fer (CuSO$_4$+FeSO$_4$). Le fer, dans les pyrites, est à l'état de cuivre, l'empare, dès le premier grillage, d'une quantité considérable d'oxygène, et, dans une forme d'oxyde dans la scorie, où il s'unit à la silice, et, dans le cas, à la magnésie, à l'acide sulfureux, et la première matte reste composée de sulfure de cuivre, débarrassé, dès l'une grande quantité de fer. Au deuxième grillage, les mêmes phénomènes se reproduisent, et la matte blanche résultant dans les fonds de cuivre métallique que la matte brunâtre. Les différents grillages ne sont pas les plus pénétrants; on ajoute à la matte une certaine quantité de sources de cuivre cuprifère ou de sulfure cuivre non sulfaté. Après la fusion complète du sulfure, le cuivre, qui, en présence du fer, du cuivre, il se décolore au boullonnement qui dure de huit à dix heures, et, dans lui suive d'une élévation de température; le masse, pâtisse jusqu'alors, se liquéfie tout à fait; les scories qui surnagent sont enlevées, et le métal est coulé dans des rigoles de sable. Les phénomènes chimiques de ce dernier grillage sont identiques à ceux des deux premiers; mais comme la matte est débarrassée du tout le fer qu'elle contenait, c'est sur le sulfure de cuivre lui-même qu'agit l'oxygène de l'air. Il y a donc d'abord formation d'oxyde de cuivre, puis combinaison de l'oxyde et du soufre, tous deux primitivement unis au métal, et par conséquent dégagement d'acide sulfureux. C'est à ce dégagement qu'est dû le boullonnement qui se produit dans la masse. Le résultat de la coulée est la cuivre tout, qui contient encore un peu de soufre et une certaine quantité de métaux accidentellement mêlangés à la gangue ; l'affinage est destiné à l'épurer tout à fait.

L'affinage s'opère dans un four à réverbère qui ne diffère en rien du premier. *Le cuivre* brut y est jeté sans autre réactif que les moyens ordinaires qui recouvrent le cuivre en la soie. Sous l'influence de l'air, une portée de, le métal se recouvre d'une pellicule de cuivre rouge sur le sulfure qui a résisté au dernier grillage, et est mêlé à quelques métaux, zinc, antimoine, plomb, etc. Ceux-ci s'oxydent à leur tour, et, à mesure que le cuivre, dans la *cuivre* aussi affiné renferme encore une certaine quantité de protoxyde, il se forme, en présence en recouvrant la masse liquide d'une couche de charbon pulvérisé, et en la brassant avec une perche de bois vert. Sous l'influence de la chaleur, celui-ci laisse dégager du gaz oxyde carbone et du gaz oxyde carbonique et le protoxyde encore en suspension. Ce dernier, en présence du charbon, se décompose subitement, et l'on juge que l'opération est terminée lorsqu'on ne voit plus d'oxyde encore chaude s'épaissir sous le nartoun sans que le cuivre rosette.

Ce procédé d'affinage n'est pas le seul employé : chaque fonderie en a un qui présente reconnu les meilleures zéles les qualités et la richesse de minerais qu'elle exploite. Dans quelques usines, le chauffer et le fer métallique sont mêlés à la masse de cuivre en présence de l'oxyde de cuivre; dans d'autres, on a recours à des moyens mécaniques, tels que la compulsion, et qui repose sur la scorification rapide, par les fers, des métaux étrangers, moins oxydables que le cuivre. De l'emploi surtout pour affiner les cuivre noirs très-impurs.

— III. Combinaisons du cuivre. *I. Combinaisons de cuivre avec l'oxygène.* Il en existe deux : le protoxyde et le bioxyde. Le protoxyde composé : le protoxyde de cuivre, CuO; le sulfure, Cu^{2}S; le perte, CuO^2, et l'acide cuivrique, dont le composition est encore inconnue.

a. Protoxyde de cuivre (cuivre, 71,51; oxygène, 28,5). Le protoxyde de cuivre, CuO, dépourvu de toute combinaison, se présente sous forme de cristaux octaèdres réguliers, d'une belle couleur rouge, ressemblant au rubis. Préparé artificiellement, il se présente avec l'apparence d'une poudre rouge-brique. Quand on le chauffe au contact de l'air, il ne tarde pas à absorber un équivalent d'oxygène, et à se transformer en bioxyde. Il se dissout dans le protoxyde hydrogène le mieux et le plus rapide. Il est soluble dans l'ammoniaque, et se dissolution bleuit quand on l'abandonne à l'air libre. Cette propriété remarquable est dépendant que par l'élimination d'une portion de l'oxyde cuivreux. Il se combine avec l'eau, le protoxyde de cuivre forme un hydrate jaune, dont la formule est CuO+H^{2}O. Le protoxyde de cuivre est une des variétés des minerais cuivreux. Ou l'exploite à Chessy, près de Lyon. Quand on le chauffe au contact de l'air, il se forme du bioxyde. Il est employé pour donner une couleur pourpre, et, à ce sujet, on le prépare en grand nécessaire l'addition en fondant d'une certaine quantité d'étain ou de fer. Ces métaux s'unissent à eux l'oxygène, et empêchent le protoxyde de cuivre.

Une foule de procédés sont utilisés pour préparer le protoxyde de cuivre. Le plus ordinairement employé équivalente de bioxyde et de bioxyde de cuivre, celle-ci s'emploie d'un mélange de cuivre, et, en cas, il se forme de protoxyde. Si l'on mêle du carbonate de soude et du bicarbonate de cuivre, et que on sèche le mélange à une haute température, il se forme du carbonate de sodium soluble et de protoxyde de cuivre :

$$NaO,CO_2 + CuO,CO_2 = Na,CO_2 + CO_2 + CuO.$$

Une lame de cuivre chauffée au rouge nombre dans un tube de verre, et, ne pouvant, qu'elle doute couche de protoxyde, qu'on détache en plongeant dans l'eau froide, et, en cas, dans l'eau froide. Lorsqu'on fait bouillir du bioxyde de cuivre dans de la soude, ce dernier réagit sur le bioxyde de cuivre, et, il se fait de protoxyde. Enfin le potasse, mise en présence du bioxyde de cuivre, et, en cas, et, si la forme de protoxyde hydraté CuO+H^{2}O.

b. Bioxyde de cuivre (cuivre, 79,78; oxygène, 20,22). Le bioxyde de cuivre, CuO^2, se trouve en petites quantités dans la nature, sous forme de cristaux octaèdres, dans les mines de cuivre oxydé noir. Préparé artificiellement, il se présente sous l'aspect d'une poudre brune, hydrate, et, en cas, il se forme du bioxyde de cuivre, et, par l'ébullition, il se dégage de l'oxygène et du bioxyde de cuivre, et, en cas, il se forme du bioxyde de cuivre, et, par l'ébullition, il se dégage de l'oxygène et du bioxyde de cuivre. Cet à ce dégagement qu'est dû le boullonnement qui se produit dans la masse. Le bioxyde de cuivre est, en cas, un bioxyde de cuivre, et, par l'ébullition, il se dégage de l'oxygène et du bioxyde de cuivre. Ce dégag

Dans la fabrication des verres colorés, il sert à donner une belle couleur verte. Mais son utilité la plus grande consiste dans l'emploi qu'on en fait pour l'analyse des matières organiques. Ce qui le rend précieux dans cette opération, c'est l'extrême facilité avec laquelle il cède son oxygène, lorsque le combine avec le carbone et l'hydrogène de la matière analyse, pour former de l'acide carbonique et de l'eau.

Le bioxyde de *cuivre* peut se préparer de bien des manières; par la calcination à l'air libre de l'azotate de cuivre; par la précipitation d'une dissolution neutre de cuivre à l'aide du potassium cuivreux; par le grillage de beaucoup de ses composés; par le grillage de la distillation de l'acétate de cuivre, distillation dans laquelle il se met en évidence du chlorure; par l'action du mercure métallique sur une dissolution de sulfate de cuivre, en laissant ensuite la précipité avec de l'acide sulfurique étendu (de cette manière, puis le séchant à la chaudière dans un creuset, jusqu'à ce qu'il passe à l'état de lames d'anhydre.

c. *Paramyde de cuivre* (CuO). La décomposition partielle de ce corps est un fait si bien connu. Ce paramyde est d'une couleur bleu jaunâtre. Il ne tire pas naissance, en décomposé à moins de 100°. Sous l'influence des acides, il donne lieu à un dégagement d'oxygène ou à la formation d'un oxyjoxide d'un sel cuivreux à base de bioxyde.

d. *Acide cuivrique*. (Il n'offre absolument aucun intérêt. Différent, en n'en pas encore résumé à déterminer ce composé.

e. *Sels d'oxyde de cuivre*. Les sels d'oxyde de cuivre ne se rencontrent en nombre, ils ne peuvent et sont à base de bioxyde. Les premiers sont peu stables, et ne tardent pas à changer en sels à base de bioxyde; aussi sentit-ils fort peu intéressants. Voici leurs principaux caractères: avec le potasse, ils donnent un précipité jaune brun de protoxyde de cuivre hydraté insoluble dans un excès de réactif, avec l'ammoniaque, un précipité bleuâtre soluble dans un excès de réactif incolore, et qui bientôt se change, par l'action de l'air, en potasse en oxyde, un précipité jaune de protoxyde hydraté de cuivre, avec le cyanoferure de potassium, un précipité blanc, qui devient rouge brun au contact de l'air; avec le sulfhydrate d'ammoniaque, un précipité noir insoluble dans un excès de réactif; avec l'acide sulfhydrique, un précipité noir.

Les sels à base de bioxyde sont de beaucoup les plus nombreux. Ils sont bien connus, généralement un vert ou bleu. Les principaux réactifs qui sont les ont les suivants: avec la potasse ou la soude, qui déterminent un précipité d'hydrate de bioxyde de cuivre insoluble dans un excès de réactif, l'ammoniaque, qui donne un précipité vert bleu, soluble dans un excès de réactif, et fournissant alors une dissolution d'un beau bleu; le cyanoferure de potassium, qui donne un précipité bleu de cyanoferure de cuivre; le carbonate de potassium, qui donne un précipité verdâtre, soluble dans un excès de réactif; l'acide sulfhydrique, qui donne un précipité blanc verdâtre; le cyanoferure de potassium, donnant un précipité rouge brun marron; le tannin, donnant un précipité gris; le sulfhydrate d'ammoniaque, donnant un précipité noir, insoluble dans un ammoniaque et dans un excès de réactif; l'acide sulfhydrique, précipitant en noir; l'iodure de potassium, précipitant en blanc; le chromate de potassa, précipitant en rouge brun; le zinc métallique en le fer, précipitant du cuivre. Le cuivre est le plus connu de tous ces réactifs est la transformer de protoxydes. Une seule goutte de cette dissolution suffit pour déterminer un précipité marron, et pour dissoudre la présence de 1/ 1000 de cuivre.

Les sels de cuivre ne sont pas toxiques en fer qui, plongé dans une liqueur qui ne contient pas de cuivre, se recouvre, au bout de vingt-quatre heures, d'une pellicule de cuivre très-sensible à la vue.

Quoique le cuivre pur n'ait absolument aucune action sur l'économie animale, l'oxyde, non composé, n'y de ne est, est essentiellement vénéneux. Un vitriolé mal dosé, et, sur tout en laisse séjourner une liqueur acide; un flacon acide, ou, bien, ou, un vase de cuivre, tenire, étain avec du verre fabriqué, suffisent pour occasionner des accidents les plus graves. La chronique de ces derniers années abonde en faits de ce genre; on se souvient de cette chambre mortuaire, dont l'habitation des vaisseaux, pour l'homme et pour le cheval, formait; le papier vert qui la tapissait une fois enlevé, les accidents commencent. Il est à soumettre qu'à ce dénient dont à l'accession de cuivre ainsi que le colorantes et le vitrure. On se souvient aussi des nombreux cas d'empoisonnement occasionnés par des dissolutions des feuilles prisées en vert, et les frères du sauvage, et les nombreux cas d'empoisonnement, et, enfin, on ne peut guère de cuivre de ne pas se rappeler des chutes des bonbons avec des sels aussi complétement toxiques. Pour certains sels cuivreux, tels que le sulfate et l'acétate, la dose de 20 à 25 centigrammes peut donner lieu à des accidents mortels. Leur ingestion produit une inflammation rapide du tube digestif, qui se corrode et perfore ses parties. Les opinions survenu et le cause particulièrement consécutivement à cet état inflammatoire. Contre cet empoisonnement été sujet, il s'en présente un autre, l'empoisonnement chronique, remarque surtout chez les ouvriers qui travaillent le cuivre; cette intoxication a je plus confondue avec colic qu'occasionne le plomb, mais dans tous les cas la guérison en est bien plus facile et bien plus prompte. Les matières-poisons des sels cuivreux sont assez nombreux: l'eau albumineuse, en blanc d'œuf délayé dans de l'eau, est surtout avec l'eau albumineuse insoluble; le lait, qui agit en même temps par l'albumine de sa nature, et par le sucre de lait relativement qu'il renferme; le sucre pur; le glucose; le sirop ou le fer-blanc en poudre, qui, en ne les ayant, réduit le cuivre métallique de ses compositions.

Combinaisons du cuivre avec le chlore. Les combinaisons formées par le cuivre et le chlore sont au nombre de trois: le protochlorure de cuivre, CuCl, le bichlorure de cuivre, $CuCl_2$, et l'oxychlorure de cuivre.

a. *Protochlorure de cuivre* (cuivre, 99,99; chlore, 100,00). Ce protochlorure de cuivre, qui se présente sous la forme de cristaux tétraédriques incolores d'une densité de 3,4, fusible à 400°, insoluble dans l'eau, il se dissout dans l'acide chlorhydrique, et, au contact de l'air, prend des vapeurs. Décomposé par l'ammoniaque, il se dissout facilement dans l'ammoniaque, et, en présence de l'air, il se dissout dans l'acide chlorhydrique, prend une couleur bleue ou vert, et, en présence de l'oxygène de l'air, il se dissout dans l'acide chlorhydrique, et, en présence de l'oxygène. La dissolution ammoniacale de ce protochlorure absorbe rapidement de l'oxygène de l'air. Pour se préparer le protochlorure de cuivre, on le prépare, en chlorure sur du cuivre en sacre; chauffer du cuivre avec du chlorure de mercure, et, ainsi de cuivre une partie de son chlore, et laisse à l'état de protochlorure, et, ajouter à chaud par l'acide chlorhydrique; traiter du bichlorure de cuivre par du cuivre métallique, qui s'emparer d'une partie du chlore du bichlorure, et, en laissant du protochlorure de cuivre par le protochlorure d'étain, en le précipitant par l'eau, et, enfin, en chauffant de l'air de l'air dans l'acide chlorhydrique, cristallisé en chlorure de cuivre.

Les propriétés réductrices du protochlorure de cuivre permettent de l'employer, en chimie, et chlorure d'argent à l'état de sous-chlorure, et réduit complétement le sulfure de ce métal.

b. *Bichlorure de cuivre*. Chlorure de cuivre, 129,80. Le bichlorure de cuivre anhydre, $CuCl_2$, est d'un beau jaune brun. Il se présente sous la forme de longues aiguilles cristallisées rouges, fusibles à 498°, volatiles au-dessus de 500°, et se transforme alors en protochlorure, et, ensuite, en cuivre. Il se dissout facilement dans l'alcool, et acquiert alors la propriété de brûler avec une belle verte. Pour l'obtenir, on peut chauffer du cuivre dans un courant de chlore, et, en ne faisant pas de chlore en excès, et, en ne faisant pas de chlore en excès, et, en ne faisant pas de chlore en excès

allages : le laiton, le *cuivre jaune*, l'or de Manheim, le tombac, le pinchbeck, le métal du prince Robert, le similor, le chrysocale. Avec l'étain il donne le bronze, qui lui donne se subdivise en plusieurs variétés, suivant les proportions employées pour chaque métal.

Le *cuivre* est, aussi bien que l'or et l'argent, un métal qui s'impose beaucoup plus par avec ses activités, mais qu'il s'agisse de composition de l'alliage, soit qu'on veuille apprécier le richesse d'un minerai ou-vreuse. Pour analyser un alliage, comme on le fait dissoudre dans l'ammoniaque, à laquelle il donne une couleur bleue très-caractéristique, puis précipite cette dissolution par une solution de sulfure de sodium. Lorsque le liquide est complétement décoloré, on juge de la quantité de cuivre qu'il y trouvait par les proportions de sulfure ajoutées. Mais le cuivre le mode d'analyse peut être employé en présence de la plupart des métaux qui se trouvent ainsi au *cuivre*; l'argent, le mercure, le cobalt, le nickel, sont les seuls qui s'y refusent.

CUIVRE (Rivière du), V. Coppermine-River.

CUIVRÉ, ÉE (kui-vré) part. passé du v. Cuivrer. Qui a reçu l'opération de cuivrage : *Fer* CUIVRÉ.

— Qui a la couleur du cuivre : *Lumière qui dominait sur ainsi étaient, à leur centre, d'un noir affreux et* CUIVRÉ *sur les bords.* (G. de St-P.)

Colonne! il m'semble qu'ressemblent mes pens, Ces bataillons *cuivrés* cherchaient à renverser.

V. Hugo.

s. Qui a le taint couleur de cuivre, un teint d'un jaune rougeâtre particulier aux indiens, aux Américains et en général aux habitants des pays chauds : *L'aide d'un très-beau garçon,* CUIVRÉ *comme un maldtre, nous avait ignoble de cheveux.* (P. Arène) *Mais, sur de ces figures bronzées,* CUIVRÉES, *tannées, consumées par l'ardeur.* (E. Sue.)

— Strideur, sonore comme un instrument de cuivre : *Cet chanson qui, sous le rythme d'un à moderer un organe dans les passages de pur sentiment, pour le laisser éclater sans les transitions* CUIVRÉES, *dans le chœur final.* (Ch. Gerald.) *Les organes doux et purs, filés à cette réunion de promenoirs dont le chuchotement est de haute aux phrases* CUIVRÉES *de Verdi.* (Id.)

CUIVREAU (kui-vrô), **CUIVREAUX** (kui-vrô). Techn. Emploi du cuivre en guise d'or pour recouvrir des surfaces dites dorées.

CUIVRER v. n. ou tr. (kui-vré — rad. *cuivre*). Revêtir de feuilles de cuivre ou d'un couche de cuivre : CUIVRER *du fer, du bois.*

Se cuivrer v. pr. Être CUIVRÉ : *Tous les vaisseaux* se CUIVRE.

— Prendre une teinte cuivrée : *Un cour vêtement à la compagne soufré pour que je se* CUIVRE *d'amour mourant.* (Mérimée.)

CUIVRETTE s. f. (kui-vrè-te — rad. *cuivre*). Mus. Petite anche de civre qu'on adapte à certains instruments à vent.

CUIVREUX, EUSE adj. (kui-vreu, eu-se — rad. *cuivre*). Qui a rapport, qui appartient au cuivre ; qui est de la nature du cuivre : *Couleur* CUIVREUSE.

— Qui rend le son du cuivre; qui a une sonorité strideur : *Son* CUIVREUX. Voir CUIVRÉNE.

— Chim. Se dit d'un oxyde qui est le premier degré d'oxydation du cuivre : *Oxyde* CUIVREUX ; Se dit des sels de cuivre dans lesquels entre l'oxide cuivreux : *Sels* CUIVREUX.

CUIVRIGÈNE. V. pour cuivrage les composés qui communiquent par ce prédée.

CUIVRIQUE adj. (kui-vri-ke — rad. *cuivre*). Chim. Se dit d'un oxyde qui est le second degré d'oxydation du cuivre : *Acide* CUIVRIQUE. Se dit des sels de cuivre dans lesquels entre l'acide cuivrique : *Sels* CUIVRIQUES.

CUIVROT s. m. (kui-vro — rad. *cuivre*). Techn. Outil à l'usage des doreurs, qui s'en servent pour tenir les pieces qu'ils veulent tourner.

CUJA s. f. (ku-ja). Mamm. Espèce de marte.

CUJAS (Jacques), illustre jurisconsulte, né à Toulouse en 1522, mort à Bourges en 1590. Il était fils d'un tondeur de drap et d'une jeune et sérieuse lui-même son nom d'une lettre, par trans d'euphonie, comme il l'augmenta dans la suite de quelques lettres, par moitié d'ancienne vanité. La pauvreté de son père le permettait pas de commencer l'instruction du fils au même age que nécessitaient les ordinations, qui ne lui fut pas premiers enseignements du droit d'Armand Ferrier, qui admirait l'energie de son élève et destinait déjà un future illustration. Cujas se livra ensuite à un travail opiniâtre pour apprendre sans maître les langues anciennes, l'histoire, l'éloquence, la poésie, la philosophie et les mathématiques, qui furent pour lui autant d'instruments pour l'œuvre qu'il était destiné à accomplir. Jusqu'à le droit romain avait été interprété par les glossateurs au point de vue de la pratique, au point de vue de son application aux besoins de la société féodale. Ainsi, le premier, au fit un objet d'étude historique et tenta de restituer le sens et les caractères qui lui étaient propres dans la société qui lui avait donné naissance. Cujas eut la gloire de compléter et d'achever cette revolution dans les études philosophiques, de retrouver et d'expliquer les lois romaines dans leur simplicité historique, sans mélange d'idées étrangères, et de finder ainsi la grande école historique du droit. Cette œuvre n'est pas seulement le fruit de longues études, elle exige une valeur d'intuition, de restauration historique, de critique, de tact, qui ne se rencontre conséquence de la plus haute portée sociale. Et cependant, le Cujas, le jurisconsulte de caractère, en montrant qu'il est pour chaque circonstance une loi spéciale, qu'il faut consulter qui est avisé cette voie ont contribué à entamer de l'empire trop absolu de la loi, et à préparer dans le domaine du droit moderne. A l'âge de vingt-cinq ans, il quitte Toulouse au cours particulier sur les *Institutes* de Jerémie et le commence dans cette année avec un éclat qui fit pâlir l'enseignement contemporain et qui attira des auditeurs de chaque, et des pays les plus éloignés, au cours nouveau d'académie, jusqu'à ce qu'on comptait des hommes comme Pasquier, J.-Aut. Lescure, Aut. Loisel, P. Pithou. Pour l'enseignement des jours l'avait conservé le plus grande personnages et des plus célèbres Bretins à se disputer l'honneur de son professeur, il fait jeter un coup d'œil sur ses travaux et sur ses ouvrages et devoir ce qu'est ce travail et ses ouvrages ! Tous les amis du droit et de la philosophie sont intéressés à connaître et à connaître ce travail et ses ouvrages, qui, longtemps inaperçu, se révéllait enfin. Une vague aspiration, un besoin instinctif de savoir, mêlait les jeunes intelligences à ceux de ce relieur vers les travaux de l'intelligence. A l'âge de vingt-cinq ans, dans la parole, l'esprit allait dompter le fer, et les ambitions de la science où les plus heureux enfin faire oublier les aux de la force brutale et les ambitions de la conquête et la prince comme. Par ses notes et ses observations sur Papon, Cujas s'est élevé dans ces textes mêmes obscurs, lorsque nul commentaire n'existait, véritable chaos. Déjà célèbre dans toute l'Europe, il se voit offrir et obtenir de l'université de Toulouse, attirée par l'ancienne doctrine, la chaire de droit romain, devenue vacante en 1554. Il faut dire aussi que la brigue y eut aussi quelque chose. Cujas allait être mis en possession de la chaire, lorsque les nouvelles et redoutables prétentions Percadel, qui, par son influence et son crédit, fit ajourner le concours. Percadel ne fut nommé professeur que quelques mois après, et toutes parts on se disputait à l'envi le jeune et nouveau professeur, qui successivement enseigna à Cahors, à Bourges, à Valence, à Turin, où l'appelait la duchesse de Valentinois, la de François Ier, pour la direction de l'école de Turin, à Bourges, où il revint en 1575 et 1580, malgré les intrigues de Grégoire XIII, grand admirateur de son talent, qui le avait à plusieurs reprises offert une chaire à Bologne. Il fut nombre d'honneurs universitaires et ministériels, prodigés par les princes et les villes, et avait dans sa présidentiales par un ambassadeur, parmi lesquelles il ne trouve presque tous les hommes illustres du temps. Charles IX le nomme conseiller ordinaire et Henri III conseiller en titre au parlement de Bourges. Les plus grands et les plus fameux accrétement les doctrines du protestantisme, tout en comprenant les rigueurs des persécutions, soit pour toute entre cause, les apparences de la foi catholique. Il était aussi bien vu de la cour et de la ligue, comme le témoignent des passages manuscrits conservés dans la bibliothèque de la cité partie intérieur qu'il travaillait conduit le perquet de sa chambre, et, entouré au milieu des amas de ses livres dont seul il pouvait retrouver la place; de la cette réputation de négligence et même de malpropreté s'intéressent que les plus grands et les plus qu'il a connaître. Les ouvrages de Cujas, qui se composent de commentaires sur le droit romain, de mémoires particuliers, de la Bigeste et le code Justinien, etc., ne se distinguent pas par la pureté, le style, mais par l'exigeante clarté du style que par l'érudition et l'ordonnance. Les meilleures éditions sont celles de Fabrot (Paris 1658) et celle de Venise (1758-1777). Il a publié, notamment, l'*Histoire de Cujas*, par Bernier saint-Pierre.

CUJAVA s. m. (ku-ja-va). Sorte de polonaise, qui est de danse.

CUJAVIE ou **KUJAVIE**, ancienne subdivision administrative de la Pologne, formant aujourd'hui le district de Bydgoszcz, dans la province du gouvernement de Mazovie; c'est un pays de plaines, qui s'étend au nord-ouest de Varsovie. La Cujavie a laissé son nom à un évêché ecclésiastique dont le siége est à Vulbourg.

CUJELIER s. m. (ku-je-lié). Ornith. Nom vulgaire de l'alouette des bois, appelée aussi LULU, FLÉTRIER et SCHRITZ.

— Adjective : *L'alouette* CUJELIER.

— Encycl. Le *cujelier* est à peu près de la taille de l'alouette ordinaire, mais de dessus plus trapues. Son plumage est roux en dessus et blanc rosâtre en dessous, avec des taches noires. Il a comme le cochevis, une petite huppe; une bande blanchâtre entoure complétement sa tête, et passe au-dessus des yeux; il porte sur les joues brunes une tache triangulaire blanche. Répandu dans presque toute l'Europe, il est de passage à l'automne dans le Midi; plusieurs familles s'y fixent pendant l'hiver, mais aux approches du printemps, à l'exception d'un petit nombre de couples qui restent pour nicher, tous les individus remontent vers le nord. Le *cujelier* aime surtout les terrains sablonneux et secs, dénudés, les terres incultes situées sur le bord des bois. Dans le Midi, il habite les vignes et les collines boisées. Il perche sur les grosses branches des arbres, et, à l'approchement du jours, il fait entendre son chant, qui est plus du dessous et moins fortement. Les premières nuées, par petites troupes de quinze à vingt, volent en jetant leur cri d'appel, qui ressemble tantôt par lui-dessus, tantôt tantôt par lui, de la, la, la, répété d'un son trescaux. Ce chant, qui ne ressemble en rien à celui de toute de la saison chante, fait prendre cet oiseau pour le rossignol, et même quelquefois pioldé la vraie du merle.

C'est surtout à l'époque de l'incubation que le mâle déploie le manque le plus brillant. Comme toutes les autres alouettes, le *cujelier* fait son nid à terre, sur des endroits bien nous, et plus souvent sur la lisière des bois. Les deux sexes sont assez bons pères. Le mâle cesse de chanter pour s'occuper de sa progéniture. Vers le milieu de l'automne, les alouettes se réunissent et se mêlent dans les champs pour se nourrir. Vers, par troupes serrées de trente à cinquante, se ne mêlant à aucune autre espèce. Il ne se passe à terre, allère sans bonds et rénies, et ni en les force à prendre leur vol. Quand on les chasse, ils se rassemblent et quittent, et, comme par une impulsion unique, volent vers les bois. Ils recherchent les fourments, et jusqu'au cri de rapport, mêmes de la chasse, ils ne se dispersent pas, et, ou elles reviennent presque toujours à leurs pas. Les alouettes du *cujelier* ne sont ni oiseaux de voyage, ni de passage, de sa rapporter les uns dans les autres, devient après les saisons de l'homme une espèce de fait qu'elle, pour amener sous les filets et dans les pipeaux des chasseurs nantis, de les y faire appeler par quelque ou de leur ou *cujelier*, et qu'elles, ainsi prises et rassignol et la fauvette; à moins qu'on ne fait pas très-grande, il est très-difficile à prendre au cujelier; désormant sociable, il ne vit pas longtemps s'il est isolé.

CUJIRE s. m. (ku-ji-re). Bot. Nom vulgaire de calebassier d'Amérique ou cresgentie. V. à ce mot.

CUJUMARY s. m. (ku-ju-ma-ri). Bot. Espèce d'asphodèle, de la famille des liaritées, dont les Perses sont amateurs en médecine contre les embarras gastriques.

CUL s. m. (ku — du lat. *culus*; même sens. Ce mot dont il est tiré dans de la langue anacrite *kul*, *accumulation*, d'où vient *kôla*, *monceau*, *amas*, *troupeau*, *troupe*, *armée*, *foule*, *chaîne*, *acquit*, *corresponsé* (*Irlandais-cruel*, *ôl*, *ôla*, *ôlaire*, *ôlaire*, *ôlaire

fait un bout d'un ouvrage, par l'autre l'amènent des tonnes les uns autour des autres : *Ce qu'on appelle manuel de bonheur est un cul-de-tonne sur chaque bout de bonheur cousu.* « Cul-de-pavé, Extrémité arrondie de certaines petits bâtiments, formée par le prolongement d'un ou de deux bordages du haut de chaque bord, remis au bout par une sorte de traversin en écusson. » Le nouveau de sculpteurs. *Cul-de poule*, Partie d'une canne de pêche opposée au point d'attache. *Cul-de-lampe*. V. ce mot à son ordre alphabétique. *Cul-de-lampe*. V. ce mot à son ordre alphabétique. *Bâtement mar*, Bâtement qui forme l'arrière est trop court dans l'eau. *Mettre le cul au vent*, Mettre la voile en poupe par un temps.

— Pêche. Fond de filet.

— Art milit. *Cul-de-chaudron*, Fond d'un entonnoir ouvert par l'explosion d'une mine.

— Archit. *Cul-de-four*, *Cul-de-lampe*. V. ces mots à son ordre alphabétique. *Cul-de-pendentif*, Voûtin sphérique rachetant par quatre pendentifs, le fond de niche, formant entrée d'une niche.

— Techn. *Cul de bouteille*, Coulevar d'un vert très-foncé. *Drap* cul, ou BOUTEILLE.

— Art milit. *Cul d'artillerie*, Partie chargée d'un artilleur, cette sur laquelle s'amplantent les feuilles : *Le gaît du fond de l'arbre à pain se retrouve dans celui du cul.* LAMENNAIS. (*Ch. de Bret.*)

— Cout. Nom donné autrefois à ce qu'on appelle aujourd'hui *Bouchon* : *Si l'on parce encore des culs, on prend pour cette fois un super deux.* (M. de Gomin.)

— Ornith. *Cul-de-poule*, Uicoire des chèvres, caractérisé par des bords renversés, et aussi Estimeuse bien que la plupart des oiseaux de la queue des chèvres qui ont trop d'ouvertures. *Cul-de-vache*, Turbin ; *Cul-de-vache* se prendait quelquefois dans les pons du chat : *Les chouaux ont quelquefois une tête verdâtre dans les yeux ; on l'appelle cul-de-vache.* BUFFON.

— Jeux. *Cul-blanc*. V. ce mot à son ordre alphabétique : *Blanc le cul de la vache*, Le cul vaincu, lorsqu'on est cajolé à la fin d'un partie. *Il faut de l'eau cul, fond, donner* plusieurs indications, en remplaçant le mot chacun à son tour.

— Ornith. *Cul-blanc, cul-jaune, cul-noir, cul-roux, cul-vert, cul-de-jatte, cul-de-cul*. Ces mots à leur ordre alphabétique.

— Entom. *Cul-lisonné*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Méd. *Cul-de-singe*, Nom vulgaire d'une coquille du genre *pourpre*.

— Prosod. *Cul-de-lac* ou *cul-de-chanet*, Espèce d'ordre de mot : *Pourquoi nommer cul-de-lac et cul-de-canard des ordres de mots ?* (Ch.)

— Bot. *Cul-tous-nus*, Nom vulgaire du colchique d'automne : *Cul de chaudron*, Nom vulgaire de l'anémone. *Cul-de-chien*, Nom vulgaire de la nielle.

— Hortic. *Cul-de-mulet*, Variété de figue. à *Cul-noeud*, Variété de pomme à cidre.

— Anecdotes. Scarron reçut un jour la visite du son tailleur, maître Robert, qui lui avoua la satisfaction qu'il éprouvait à lire le texte de l'auteur du Virgile travesti qu'après vers à la tonnure. « Maître Robert, lui dit le malin cul-de-jatte, il est juste que ma main d'ouvrage pour vous, après avoir bâtie de l'encens pour une fouin du genre qui on vous valoit pas. » Ce, après avoir rêvé quelques instants, Scarron s'écrie sur le ton de l'enthousiasme :

Grand Dieu, qui fites les plantes
Et le chat, d'autres tout nouvert...

— Mots-cul. Scarron, interrompant le tailleur, balance un peu le ton, je vous prie ; cela est trop lamé pour moi. Vous vous faites ainsi de ma pauvre bonnaire. — Eh ! Mon ami, vous allez faire pulsation de la poésie cuisinière :

Pâtée de mon cul des tonnières
Pour le son de maître Robert.

***

Mme de Sainane était une des plus belles femmes de la cour et cette qui avait le meilleur ait. Une provinciale se mit dans la tête qu'elle lui ressemblait parfaitement ; elle était intéressée dans ce rêve par quelques-uns de personnes qui lui demandaient pas moins que de se divertir à ses dépens. Le chevalier de Luynes, étant un jour aux Tuileries avec plusieurs des ses amis, aperçut cette provinciale. « Voici, dit-il, une dame à qui je vais donner un coup de pied au cul, dont elle me saura le gré. » Il s'approche et se manque pas d'exécuter son projet. La dame, surprise d'une pareille caresse, se retourne d'un air en colère. « Ah ! madame, lui dit le chevalier de Luynes, je vous demande mille pardons ; vous ressemblez si parfaitement à Mme de Sainane, ma sœur, que croyant bailler avec elle je me suis adressé à vous. » La provinciale, ravie de cette méprise, fit une profonde révérence au chevalier et partit fort contente.

***

La duchesse, placée au jour en pulce carrément, estimant en harmonie en ces termes : « Messieurs, nous venons vous demander justice de l'outrage le plus sanglant. Nous avons été frappés... oh ! Si nous étions poltis, nous vous apprendrions que nous avons été foulerent sur la double cime, et nous dû-me ployrachée, nous avons plaindions d'avoir été blessé à la mamposteuse ; si nous étions plaisiboupée, nous vous démontrerions que nous avons eté assailli *a posteriori* ; si nous étions plaisiboupée, nous affirmerons qu'on nous a donné un aiout sur l'an dupé ; si nous étions biblophile, nous vous ferions voir que nous avons été maltraités par un vers ; si nous étions nominaliste, nous vous prouverions qu'on nous a malmenés par un vers ; si nous étions du nous étions général, nous établirions que nous avons été attaqués par un vers ; si nous étions architecte, nous vous expliquerions que nous avons été bâtis à l'arrière pour de la façade ; si nous étions carrossier, nous démontrerions que nous avons subi un choc sur l'arrière-train ; si nous étions chanteur, nous vous prouverions que nous avons reçu un bâton dans la gros-boulin ; enfin, si nous étions comédiens, nous vous prouverions que nous avons été atteint dans la région de la bourgeoisie nous présentant et nous théâtrions, nous vous ferions voir que nous avons attrapé un coup de pied dans la région de l'alphabet, et que nous agrès cela notre langue de n'être pas riche en métaphores ! »

***

Au XVIe siècle, et même encore au XVIIe, le grande mode pour les femmes était de porter en qu'on a depuis appelé un pulcinet, et un embonpoint assez malin ; mais ont bien alors n'y regardaient pas de si près et les quelques-uns étaient des chemises par cul, pas une crevée ne s'en effarouchait. Quand Jean Lemaire, qui était poète, eut à se défendre son poliosom en son honneur, elle avait à un superbe : « Je ne pouvais, dit-il, mon cul. » Et quelqueslois Jeannette vient de mon cul pour me faire un chemin, et aussi pour toute la maison : « On ne trouve pas d'un cul de maison ; le cul de maison est perdu. »

Mme de Genlis raconte le sujet l'anecdote suivante :

« Mme de Maignon, à son retour de Naples, arrive le soir à Marly, juste pour se coucher. On la logea dans une chambre qui n'était ses dépendance du cul de Mme de Maintenon ; elle dînera très-mince et une porte mondaine. Mme de Maintenon, qui ne dormait pas, fut mise au courant des modes nouvelles ; aussitôt elle se sonne, elle se lève, elle se habille, deux heures après son réveil, elle entendit la personne d'Maignon, qu'elle reçoit dans la pièce où Mme de Maintenon dormait. Comme il est rebondi ! Le mien est si plat, si maigre !... Ah ! le joli, le joli cul ! Il est rebondi comme un ballon ! Quand on veut réussir dans la mode !

« Cul, s. m. Le cul de Mme de Maintenon est rebondi en Lorraine. Cul n'a pas de genre désagréable, et n'est jamais trop gros ni plat ; s'il est une sorte de Proste qui apparaît au milieu des ténèbres et avant les orages, il est considéré comme un grain malfaisant. » Cul, dit Rabelaisq, par une jolie tiqueur que Cotil se revoie à vous. Vous le trouverez, il glisse mieux, il monte plus vite, guider vous pas, il cédera. Ceux, vous enlève la douleur lorsque vous vous vous vous-même, il donne à la terre le trésor de l'eau, à l'eau la totale de la terre ; presque gardé, il vous rendra le cul de la terre, presque gardé, il vous rendra le cul de la terre.

CULAGE ou **CULLAGE** s. m. (kul-la-je — rad. *cul*). *Pêcheur. Droit de culage*. V. MORIT.

CULAGE s. m. (kul-la-je). Mar. Le dernier cul. Fond. *Droit de culage*. V. MORIT.

CULAR s. m. (kul-la). Metrol. Mesure de capacité usitée à Achem, et valant 1,45 litre.

CULAIRONS s. m. (kul-li-gnon ; gn mil. — rad. *cul*). Pêch. *Fond d'un filet*.

CULAN, bourg et commune de France (Cher), canton de Châteauneuillard, arrond. de 18 kilom. de Saint-Amand-Montrond, sur l'Arnon ; 1,181 hab. Exploitation de manganèse ; commerce de céréales. Ce bourg s'élève sur les flancs d'une montagne, et conserve des ruines de son château. Cul (monument historique), ancienne forteresse féodale, que l'une des cinq de son ordre, quand il arrivait qu'un jouer n'avait plus de carte partout à vendre, ne pouvait sur la table, il était obligé de mettre *son cul-blanc*, c'est-à-dire d'aller devant lui ses cartes à découvert. Cela fait, le jeu se poursuivait comme entre les deux mains.

CUL-BLANC s. m. Ornith. Nom vulgaire du motacu, de l'ortolan, de l'orvanette, de la bécassine, du drongo : *L'armoirie est une espèce de nouveau conduit ; pourquoi fut donné le nom de CUL-BLANC ? (Ch.) De tous les échanges, le CUL-BLANC est le seul qui présère dans l'intérieur du pays.* (E. Chapus.) *Cul blanc de rivière*, Nom vulgaire d'une espèce de chouvier.

CULBUTABLE adj. (kul-bu-ta-ble — rad. *culbuter*). Qui peut être culbuté : *Régiment facilement culbutable.*

CULBUTANT (kul-bu-tan) part. pré. de V. Culbuter : *Un ouragan* CULBUTANT tout sur son passage.

CULBUTANT s. m. (kul-bu-tan — rad. *culbuter*). Ornith. Variété de pigeon.

CULBUTE s. f. (kul-bu-te — de *cul* et de *buter*, se heurter ; buter du cul. On a écrit aussi CULBUTHE. Sens que l'on a adopté au passait le lieu à terre et laquel les pieds en l'air ; mouvement de cette nature : *Faire la* CULBUTE. *Faisser de* CULBUTES. *Non marchands vers l'assisses des cours et des assises religieuses.* (Chateaub.) Chute violente : *Il descendant du degré, il a fait une horrible* CULBUTE. (Acad.) *Coulanges a grimpé sur sa jument ; je pense bien que qu'il n'est point fait de* CULBUTE *en mécanisant ma santé.* (Mme de Sev.)

L'informale voiture
Après centons trois pas
Nous renverse de tout en bas ;
Barrière du milieu.
J.-B. ROUSSEAU.

[C'est pour les besoins de la mesure que J.-B. Rousseau a écrit *barrière*. Cet emploi ne doit pas être suivi.]

— Fig. Revers, malheur, chute, renversement : *Le ministère est menacé d'une* CULBUTE. *On dit que toutes les portes nouvelles à l'antichambre ont fait la* CULBUTE. (Voll.) *Il faillite. Ce commerçant est menacé d'une* CULBUTE.

— Prov. *Au bout du fossé la culbute*, Se dit pour faire entendre qu'on persiste dans une résolution, une ligne de conduite, quels que doivent en être les résultats.

— Loc. adv. *A la culbute*, A la débandade, en désordre : *Tout a été à la culbute, et nous ère trente jours que j'ai été sans intérêts.* (Mme de Sév.) *Tout a été à la culbute.*

— Argot. Pantalon.

— Cout. Nom de rubans de couleur, que les jeunes demoiselles portaient autrefois vers la chevelure par mode.

CULBUTÉ, ÉE (kul-bu-té) part. passé de V. Culbuter. *Jeté à terre, renversé* : *Être culbuté par une voiture.*

— Repoussé, rejeté en arrière : *Régiment* CULBUTÉ *par l'ennemi. Les ennemis, vaincus, traversé, mais rallé pal* CULBUTÉS et mis dé-ROUTÉS. (Bossuet.)

— Fig. Jeté à bas, miné à sa ruine, à la chute : *Ministère* CULBUTÉ.

CULBUTER v. a. ou v. n. (kul-bu-té — rad. *culbute*. Quelques-uns ont écrit CULBUTHER). Renversé, faire faire la culbute : *Il le* CULBUTA *de haut en bas des degrés.* (Acad.)

— Mettre sens dessus dessous : *Il* CULBUTA *dans sa chambre.*

— Repousser violemment, rejeter en arrière : CULBUTER *l'ennemi après ouverte. Culbuter les Turcs. Mettre marche vers le* CULBUTER *ses Sous le* A. (Thiers.)

— Fig. Renverser, amener la ruine, la chute de : *Samuel Bernard* CULBUTA *Lyon par de nouveaux emprunts, et la cupidité produisit les plus terribles effets.* (St-Simon.) *Dubois* CULBUTA *la morale par* CULBUTER *le marechal d'Huxelles.* (St-Simon.) *Pour* CULBUTER *un système réalisé depuis plusieurs siècles, il faut être au moins de grande en imbécile.* (Grimm.)

— Typogr. *Culbuter la feuille*, en abrégé, *Culbuter*, Le retourner sur la même forme après l'avoir tirée en blanc.

— v. n. ou intr. Tomber la tête en bas, faire la culbute : Il CULBUTA *du haut en bas de l'escalier.* (Acad.)

— Fig. Être ruiné, renversé : *Cet établissement ne sera pas long à* CULBUTER.

— v. n. ou intr. Qu'on ministère culbute, qu'il soit tout, à l'antombre, ministère dans le chute. (C. DELAVIGNE.)

Se culbuter v. pr. Se renverser les uns les autres, faire de la culbute : *Nous nous sommes* CULBUTÉS *dans l'escalier.*

Les bas que on donne lui de l'aimerbe
« C'est ce coup qu'il est bon de partir, mon enfant !
Et les petits, au même temps,
Voletaient, se culbotaient,
Dégringaient tous sous Vénus
La Fontaine.

« Ce petit sublime a fait de vérité qu'on partoutes toujours à la Fontaine ; il est vrai que l'étonge d'une syllabe le met culbuté. Quand ce partage transforme en adjectif verbal, il n'y a point de la licence poétique, la règle, et la rime suffisante, et le mot est parfaitement bien.

— Fig. Se brouiller, se heurter au hasard : *Vos idées et nos phrases courent, s'avertent, reviennent, se* CULBUTENT *et s'entassent.* (E. About.)

CULBUTEUR s. m. (kul-bu-teur — rad. *culbuter*). Pâtisq. Figure qui devenait antérieurement les degrés d'un petit escalier, en faisant une culbute à chaque marche.

CULBUTIS s. m. (kul-bu-ti — rad. *culbute*. Surtout, jouer à vide crée ou, *bouvet* CULBUTIS). Amas, pêle-mêle de personnes, d'objets renversés, culbutés :

Ch, mettons la main à la pâte.
Et du reste oublie

De ces grands hommes mal bâtis
Faisons une grande peinture.
SCARRON.

3° Action de cultiver :

Hélas! si contre quelque buste
Il est fait une malice,
Par ses heureux ménéstrels
Nous sommes dit guranis,

dit Enée, d'après Scarron, en parlant du cheval de Troie.

— Zoogh. Genre de la famille des ténébrides.

CULCASIE s. f. (Kull-ka-si — arabe *cul-chas*, *cul-cont-asi*). Bot. Genre d'aroïdées, de la famille des aroïdées, tribu des colocasiées, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Amérique tropicale.

CULCHER v. a. ou tr. (Kull-ché). Forme ancienne du mot *coucher*.

CULCITE s. f. (Kul-si-te — du lat. *culcita*, matelas). Géol. Genre de stéllérides, de la famille des astéries.

— Bot. Genre de plantes cryptogames, famille des fongières, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'île de Madère.

CULCITIS s. f. (Kull-si-tî — du lat. *culcita*, lit, coussin, par allusion à la forme des fleurs en un duvet lubéreux qui couvre la plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des rosacées, tribu des sanguisobées, comprenant une seule espèce, qui croît dans les régions montagneuses de l'Amérique centrale et australe.

CULDÉE s. m. (Kull-dé — contracté, du lat. *culdee*, *cul-de-ver* ou *cul-de-fer*). Hist. Nom de certains moines en Ecosse. « Nom que l'on donnait aux missionnaires dans le même pays. » (Bouillet.)

— Cul-Dieu (*culdee*). Mythologie celtique. « Il n'y a aucun milieu nécessaire de donner le nom de CUL-DE-DIEU aux *culdées sphériques*. (Volt.)

CUL-DE-JATTE s. m. (*De cul et de jatte*, ressemblance de pied dans lequel ces personnes sont habituellement assises). Nom qui, par pitié de ses jambes et des autres, on qui a été donné à un grand nombre de personnes. *La compagnie d'un ignorant est cent fois moins à craindre que celle d'un petit esprit, parce que avec lui est aussi difficile que de voyager à pied ceux au CUL-DE-JATTE.* (Duclos.)

. . . . . Qu'au sac ou vous imposent,
Cul-de-jatte, gouttreux, manchot, pourvu qu'on donne
Ils sont bons à tout faire.
LA FONTAINE.

CUL-DE-LAMPE s. m. Archéol. Sorte d'ornement de plafond ou de voûte ressemblant au dessous d'une lampe d'église : *Les culde-lampe se prodiguent surtout pendant les siècles du XVI siècle.* (Chéruel.) Cet ornement, qui faisait saillie au dehors d'une construction, et dont la forme se rapprochait de celle du cul-de-lampe.

— Grav. Sorte de vignette terminée en pointe vers le bas, qu'on met dans les livres à la fin des chapitres pour remplir l'espace laissé qui reste : *Je ne veux pas hasarder de leur faire pour jouir de mes ouvrages le mêmé sort avec de vignettes et de CULS-DE-LAMPE avec de grandes marges.* (Volt.)

Je m'arrête d'abord ses marchand d'estampe.
Qui pour orniner romans fournit des culs-de-lampe.
A. DE MUSSET.

— Mar. Bas de bouteille; ornements qui terminent la sculpture sur la première ceinte.

— Pêch. Escaliers formés en dehors des bords d'un étang pour retenir l'eau.

— Artill. Partie du canon qui renferme le fond de la culasse et du bouton.

— Techn. Peau fond d'une serrure. à Bouton de porte.

— M-il. Nom ancien de plusieurs coquilles de genre turbo.

— Encycl. Archit. Il y a des *culs-de-lampe* de deux sortes : les uns, particuliers à l'architecture ogivale, sont des culs-de-lampe qui soutiennent des nervures des voûtes, semblables aux stalactites des cavernes; les autres sont des supports en encorbellement, destinés à recevoir la retombée d'un arc-doubleau, d'une nervure, d'une guirlande, ou à soutenir une statue placée dans une niche peu profonde. Le mot *cul-de-lampe* s'employa d'abord l'idée d'*appuier cul-de-lampe* certaines pendantes; mais cette dénomination n'est plus jusitée en ce qui concerne les supports en encorbellement, lesquels, l'usage ayant consacré cette appellation, nous donnerons, ici quelques renseignements sur les *culs-de-lampe* de cette dernière espèce; pour ce qui regarde les autres, nous prions le lecteur de se reporter à notre article *Voûte* ci-dessus (archit.) sur le mot CULS.

Les *culs-de-lampe* en encorbellement ne sont, à bien prendre, que des variétés de consoles ou de corbeaux : la différence entre ces deux ne consiste, en ce qu'ils ne présentent pas de faces parallèles perpendiculaires au mur; le plus souvent leur plan est une portion de cercle ou le rétrécissement de plusieurs segments, et ils vont en diminuant de haut en bas, comme le cône d'une fleur. Ils ont aussi quelque analogie de forme avec le chapiteau et sont souvent, comme lui, en tailloir; mais ils remplissent une fonction toute différente et ne sont, à bien prendre, que des variétés de corbeaux ou consoles

CULÉ

On remarque que le terme en R est négatif, et par suite que l'équilibre de la culée est d'autant plus petite que la poussée des terres est plus grande, lorsque toutes les conditions supposées sont remplies. Lorsque la resultante passe près du parement intérieur, on voit aussitôt que quand la hauteur h est grande et que les terres pressent beaucoup, il convient de calculer l'épaisseur à la base par la méthode suivante. L'équation qui représente le moment des moments des forces agissant sur le nouveau point devient

$$\text{(6)}\quad \text{ch}d\left(\frac{d}{2}-x\right)+\text{Qh}_1-\text{Tr}-\text{R}\frac{h}{3}=0.$$

La valeur de d étant la même que précédemment, on en, en remplaçant et effectuant,

$$-x\left(\frac{\text{ch}d}{2}\right)+\frac{\text{ch}d^2}{2}+\text{Qh}_1-\text{R}\frac{h}{3}=0;$$

d'où on tire pour la valeur de x

$$x=\frac{\text{Q}h_1}{\text{ch}d}+\frac{d}{2}$$

$$+\sqrt{\left(\frac{\text{R}h}{3\text{ch}d}-\frac{\text{Q}h_1}{\text{ch}d}\right)^2+\frac{1^2+1,5\text{R}\frac{h}{3}}{(0,75\,\text{ch}d)^2}}$$

Dans ce cas, c'est la composante horizontale Q des pressions aux naissances qui est favorable à la résistance du culée. Aussi hypothèses n'ayant d'où faite sur la résistance des pressions au droit des culées, ces forces ne s'appliquent aux voûtes au plein cintre, et sur les arcs, en sens du pouce, aussi qu'aux ponts en arcs en bois et en métal, on remarquera, pour ces derniers, la longueur nécessaire à celle que laquelle la pression agit à la résistance des arcs.

Si la culée n'est soumise à aucune pressions du côté intérieur, on retrouve dans d'autres équations l'où le terme en R, qui représente la valeur de la poussée des terres; et au contraire une force extérieure variait agir, en remplaçant ce terme, on, par exemple, en la hauteur autre que le point d'action même

(le tiers de la hauteur), on remplacerait $\frac{h}{3}$ par la distance du point d'application de cette nouvelle force à la base de la culée ; enfin si plusieurs forces extérieures agissaient du côté de la masse, on ferait entrer dans l'équation la somme de leurs moments ou la moment de la résultante, et par suite on ferait entrer en celle des pressions.

M. Lavelle, inspecteur en chef des ponts et chaussées, a donné, dans un mémoire sur la construction des voûtes, les formules suivantes, pour calculer l'épaisseur des culées.

Pour les voûtes en arc du cercle,

$$\text{E}=(0,20+0,12\,\text{H})\sqrt{\frac{h+0,5\,\text{H}}{\text{H}}}$$

pour les voûtes en plein cintre,

$$\text{E}=(0,60+0,12\,\text{H})\sqrt{\frac{h+0,5\,\text{H}}{\text{H}}+\frac{0,85\,\text{H}}{0,75\,\text{H}+h}}$$

pour les voûtes en anse de panier :

$$\text{E}=(0,40+0,12\,\text{H})\sqrt{\frac{h+0,5\,\text{H}}{\text{H}}+\frac{0,85\,\text{H}}{0,60\,\text{H}+h}}.$$

Dans ces formules, E est l'épaisseur de la culée; d'extrémité de la voûte; h la hauteur de la culée au-dessus du dernier voussoir des naissances et le dessus des fondations; H est la portée de la voûte, et h est la hauteur de la culée à la clef, l'a décha; la même flèche dans les voûtes en anse de panier, les formules ainsi dédiées sont les hypothèses qu'il faudrait qui une ellipse ayant d'un petit axe, et h et f pour cinq, et cette axe; H la distance vertikale entre la douane de la chaussée et la douane des fondations. On a habituellement

$$\text{H}=h+f+d+0,60,$$

le terme 0,60 représentant la charge et la pavage qui, d'ordinaire, recouvrent la voûte, et dont le poids, après tassement, peut être considéré comme sensiblement égal à celui de la maçonnerie.

2° *Culées des ponts droits.* Les culées des ponts sont des murs massifs, très forcés distincts : la poussée des terres remblayées derrière eux, une pression de certaines pressent de la partie du tablier qui s'appuie, et leur propre poids. Si l'on adopte les mêmes notations que précédemment pour les cas de culées de ponts en arcs et qu'on nomme p la

Fig. 2.

distance du centre des salons d'appui au parement extérieur du mur, on a, en supposant les deux forces verticales et en raisonnant pour 1 mètre de longueur,

$$\text{(8)}\quad \frac{\text{P}+d\,\text{ch}d}{2}\,\text{ep},\ \text{d'où}\ x=\frac{\text{P}+d\,\text{ch}d}{1,5\,\text{P}}.$$

D'un autre côté, si on prend la somme des moments des forces autour du point x_1 on a

$$\text{(9)}\quad \text{ch}d\left(\frac{d}{2}-x\right)+\text{P}\left(\text{ep}-x\right)-\text{R}\frac{h}{3}=0,$$

et, en remplaçant dans cette formule x par sa valeur (9), on obtient, après avoir effectué les calculs,

$$\text{(10)}\quad \frac{\text{ch}d}{2}\left(\frac{d}{3}-\frac{\text{ch}d^2}{\text{P}}\right)$$

$$+\left(\frac{\text{ch}d^2}{2\text{P}}+\text{P}\text{p}-\frac{\text{R}h}{3}\right)=0;$$

d'où l'on tire, pour l'épaisseur e de la culée,

$$\text{(11)}\quad e=\frac{\text{P}}{0,75\,\text{ch}d}$$

$$+\sqrt{\frac{\text{P}^2}{(0,75\,\text{ch}d)^2}+\frac{1^2+1,5\,\text{P}\left(\frac{\text{R}h}{3}-\text{P}\text{p}\right)}{\text{ch}d\,(0,75\,\text{ch}d)}}.$$

Cette expression montre qu'il convient pour la stabilité de la voûte de faire p la plus grand possible. Si, au contraire, p est plus petit que p, le moment de P est négatif, et on le donne dans cette même dans la formule de l'épaisseur e. Cette équation (11), tout à fait générale, s'applique à tous les cas de la pratique, mais elle prend une forme charmée des quantités qui varient dans les applications. Lorsque les culées ne doivent pas avoir de grande dimension dans toute leur hauteur, on les supposer des tronches de pyramides ; et, dans ce cas, le rayon de chaque section horizontale correspondrait à celui de la pierre, et p représente alors la composant la resultante de la première assise avec celle de la seconde, et en continuant ainsi jusqu'à la base de la culée.

Pour résoudre les problèmes de culées, on emploie encore la méthode dite des courbes de pression, qui est plus rigoureuse que les précédentes. Cette méthode a pour les recherches des courbes de pression des diverses pressions du profil de la culée, pour qu'on puisse déterminer sur chaque point on entre la position des centres de pression.

Culées des ponts suspendus. Dans les ponts suspendus, les culées ne doivent pas seulement résister à la culée de manière à former un équilibre, mais encore, pour que la forme de en manuel, il doit être suffisant pour que le tassement de la voûte qui est faite. Cette tension se décompose en deux forces : l'une verticale, qui tend à soulever la masse et par conséquent à diminuer la pression en pas sur la fondation ; et l'autre qui tend au base ; l'autre horizontale, qui le fait glisser sur cette même base. Pour l'empêcher au mouvement, il faut que la composante verticale du pas prédominant de poids total, et que l'A' ait pas glissement, la composante horizontale de ces pics plus petite que le produit de ce poids, diminué de la force verticale, par le coefficient de frottement. Soient h la hauteur du massif, e son épaisseur, A au bottom, p le poids du culée ou de maçonnerie, a l'angle que fait le chèle avec la verticale, T la composante de la tension de la chaîne de retenue, ou, ce que le poids du massif ; P = ehd, et comme l'est égal à 1 tang α, cette valeur devient P = ehd tang α. D'un autre côté, T, lorsque dans égal à P cos α, on obtient en donne lieu :

$$\text{T}=\text{ehd}\tan g\,\alpha\,\text{ou}\,\alpha=\text{ehd}\,\alpha\,\text{ou}$$

$$\text{T}=\text{ehd}\,\alpha\,\text{ou}\,\alpha.$$

3° *Culées en métal.* Les culées en métal ne sont pas encore usuelles, en faisant compte des efforts qui tendent à les détruire ou à les renverser. Ce n'est guère à ce sujet de M. Cousinin, attraction de quelques ponts, depuis l'époque des fondations hydrauliques. Les fondations se trouvaient exposant les culées des ponts en métal ne d'abord seulement des pierres, mais ils construisent en bétonnage, avec pilotis et pieux-bois, en tenant compte de la nature des terrains traversés et de ceux qui doivent supporter l'ouvrage.

Pour compléter ces renseignements, on trouvera dans ce livre : fondations de la Seine, d'Alexandrie, de Cordoue, sinon que les mémoires et rapports de MM. Rendelmann, Aubry, Nauvet, Perrey, Gaudel, Petit, Gerstner, Jean-Rodriguez, Lamé, Clapeyron, Le Chatelier, Méry, Mosnier, Scheffler, Barlow, Carvalho, Saint-Guilhem, Tyson, Villarceau, Dorthet-Rochereau, Lefeuvre, Lévêque, etc., etc.

CULEN s. m. (ku-lèn). Bot. Un des noms vulgaires du psoralier glandulosa ou du du Paraguay.

CULER v. n. ou intr. (ku-lé — rad. cul). Aller à reculons ; *La charrette a cULÉ.*

— Mar. Reculer, aller en arrière, *à Brouse les voiles d'arier, Lorsqu'on de façon à faire rétrograder la navire, Le sens cULÉ, il se dit de l'avant et empêche le vaisseau d'avancer.*

CULERON s. m. (ku-le-ron — rad. cul). Ex-droit de la crupière sur laquelle pose le queue du cheval.

CULETIN s. m. (ku-le-tain). Pêch. Vieilles sardines par les pêcheurs du Havre pour hâter la dérive d'un navire, lorsqu'il va cité au travers.

CULEUR s. m. (ku-le-ur — rad. cul). Techn. Partie opposée à la tête d'un soufflet de forge.

CULEUS s. m. (ku-lé-uss — mot lat.). Antiq. rom. Mesure de capacité pour les liquides, valeur des vins Romains, qui valait un amphore ou 26 litres. Le Grand ne de cuir qui servait à renfermer les liquides ; République qui portrédes, qui consistait à jeter à la mer le condamné, enfermé dans un sac avec un singe, un coq et un serpent.

CULIANME s. f. (ku-li-ane). Bot. Genre de plantes, de la famille des sterculiacées.

CULIBACAN (Rivière du), ruisseau célèbre du Mexique. V. TALISMOR.

CULIACAN, Bourg de l'Amérique du Nord, dans la Mexique, Etat de Sonora-et-Chihuahua, 1,000 hab. ; la ville de même nom, sur un S.-O., Culiacan Culiacan et se jette dans Tonnan Pacifique, à l'endroit du golfe de Californie, après un cours de 140 lieues.

CULIACAN, ville du Mexique, départ. et 11 lieues, S.-E. de Cinaloa, près de la rive gauche du Culiacan ; 12,000 hab. Evêché ; commerce de transit entre Guaymas et la ville de Cinaloa.

CULICIDE adj. (ku-li-ci-de — du lat. *culex*, moucheron, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble au cousin ; Un dit aussi CULICI, CULICINES, CULICINIDES et CULICIDIE.

— s. m. pl. Famille de moucherons, qui a pour type le genre cousin : *Les culicides produisent des piqûres douloureuses par un*

— Encycl. *Les culicides* ont une organisation beaucoup plus parfaite que les phlébotomes et les simulies ; ils ont les antennes filiformes, de la longueur du corselet, à soixante articles, les ailes nues, les yeux grands, les trompes rudes ; les palpes droits, filiformes, allongés, à quatre articles ; les pattes longues, allongées, et renfermant un nuque plus mince, enfin, les pieds ordinaires, à cinq tarses, les pieds fort allongés et velus ; les ailes recouvrées longitudinalement l'une sur l'autre, qu'elles du corps, avec de petites écailles.

L'histoire des cousins s'applique presque tout entière à la famille des *culicides*, qui comprend des genres cousin, anophèle, mégarhine, mansonie, pseudhelchia, et stathie, et est commun en grand nombre dans les climats chauds tout les régions du globe. V. cousin.

CULICIFORME adj. (ku-li-si-for-me — du lat. *culex*, cousin, et *forma*, forme). Bot. Qui a la forme du cousin.

— s. m. pl. Tribu de la famille des tiphaliées.

CULICINOIS adj. (ku-li-si-noa — du lat. *culex*, cousin, et *noxa*, dommage). Entom. Qui se nourrit d'insectes, tels que les cousins, les moucherons, etc.

— s. m. pl. Famille. Bot. de cousin-noxaux.

CULIEN adj. m. (ku-li-in — rad. cul). Anat. *Le gros intestin du mammifère, à l'opposé du jejunum, qui, en grand soulagement et toute qui renverse le bolus* CULIEN. (Hérouin de Varville.) Vieux mot.

CULIERE s. f. (ku-li-ère — rad. cul). Comme en ruelle ou lieu en derrière du cheval, pour empêcher le harnais de glisser en avant.

— Comme, Pierre *renvoie pour recevoir les* mots d'un *tonneau* ; *Le tonneau* CULIERE *du dehors.* Il On l'appelle aussi CULIER.

CULIGNAME s. m. (ku-li-gnà-me — des mots indous *kulli lemme*, cannelle giroflée). Bot. Nom spécifique d'un laurier, qui fournit Nom de l'écorce *ella-mine*, d'où dit aussi cannelle.

— Encycl. *L'écorce de culiliane* ou cannelle giroflée est fournie par le laurier culiliane de Linné, communément culiliane de Blume, appartenant à la famille des lauracées, qui comprend les avales-aromates, trichanvers, cornicaux, glaboux. Cette écorce se trouve dans le commerce en fragments de longueur variable, épais, rugueux, d'un brun-rougeâtre, recouverts d'un épiderme blanchâtre. Elle adhère étroit à la fois de la cannelle et de girofle ; sa saveur est aromatique, piquante et astringente. Elle est moins fine, plus brûlante que bolle volatile ancore peu connue.

On nomme culiliane du Japon une écorce assez analogue à la précédente, mais qui est caractérisée par la nomme lisérée particulière de son liber.

CULINAIRE adj. (ku-li-nè-re — du lat. *culinarius*, de la lutin culine, et l'on a observé une forme altérée du coralina, sembla Kaiser, qui semble avec nous, le cuin, comme l'indique d'ailleurs l'analogie de l'un non *niaulus* *culin*, *culine*, *culiner*, qui en provient certainement par du latin. Comparez *cuil*, *cuit*, et Terse *culin*, *cuisinè*, *cuisine*, *cuisine*. Le foyer étant le point de rencontre de la famille, on pourrait conjecturer une connexion du latin *culinae* et de l'italien *cucina* ; mais le mot *cuisinè*, famille, *l'on du latin*, *kaiser*, en qui apparient à la famille. Quel a rapport à la cuisine, à la préparation des aliments. Art culinaire. *Préparations culinaires. L'art* CULINAIRE *est d'autre à la diététique exceptionnel. (Lavoisier.) Il faut marquer une nomenclature pour la chimie* CULINAIRE, *qui permettra d'tous les cuisiniers du globe de faire assurement leurs plats.* (Balzac.) *Tu vas dans un pays neuf, l'étonnerai ni bien arrivée dans la science* CULINAIRE. (Scribe.) *L'art* CULINAIRE *tire doit sortir tout à fait barbare et paresseux.* (Th. Gautier.)

— Rem. L'Académie fait remarquer que le mot culinaire vaut exploitation par plusieurs ; ; les exemples que nous donnons montrent qu'il est encore l'Académie est dans l'erreur.

— Encycl. V. CUISINE.

CULINAIREMENT adv. (ku-li-nè-re-man — rad. culinaire). Du ce qui a trait à la cuisine : *Un banquet bien fait,* CULINAIREMENT *parlant, est un des chefs-d'œuvre les plus intéressants et les moins connus.* (Brill.-Sav.)

CULIT-APT s. m. (ku-li-ta-pt). Bot. Genre d'arbres et arrangements, de la famille des bignoniées, qui croissent aux Moluques.

CULITA s. m. (ku-li-ta). Ornith. Nom vulgaire de différentes variétés de cassiques ; *Des* CULITAS.

CULLAGE s. m. (ku-la-je — rad. cull). Pêch. *Droit de cullage.* V. CULL.

CULLEN, ville d'Ecosse, comté et à 30 kilomètres N.-O. de Banff, sur le golfe de Murray ; 2,300 hab. Pêche active ; fabriques de toiles.

CULLEN (Guillaume), l'un des plus illustres médecins de l'Angleterre, né dans le comté de Lanark (Ecosse) en 1712, mort en 1790. Il avait issu d'une famille honorable, mais pauvre. Après avoir fait ses études, il entra en théorie apothicaire de Glasgow, il obtint une place de chirurgien sur un navire marchand qui allait aux Indes. De retour de ce voyage, il s'établit à Hamilton, où il pratiqua qu'il quitta bientôt pour aller se faire recevoir docteur à Edimbourg en 1746. Trois ans après, il fut nommé professeur de chimie à la première chaire qui fut créée dans cette ville, dont il remplit cette charge le fut nommé professeur de médecine en 1751 et il enseigna dans ce nouvel enseignement fut tel que l'université d'Edimbourg lui offrit, en 1756, la chaire de médecine pour laquelle il était, pour le charme de ses leçons, attiré un grand nombre d'élèves. Il fut le premier à l'importance de matière médicale, et enseigna le docteur Milne. Cullen fut aussi qu'il fit connaître des diverses maladies qu'il était formées, et qu'il développa dans son ouvrage, qui fut chargé des sources de médecine théorique, et pratique en 1777. A cette époque, les médecins anglais et immortelles de Boerhaave recevaient principe universitaires en Europe, et Cullen enseignait à l'université d'Edimbourg. Cependant les recherches prononcées par le docteur de Haller sur l'irritabilité avaient attiré l'attention sur l'importance du système nerveux dans l'organisme. Cullen, jusqu'alors partisan de la doctrine *solidiste* de Boerhaave, se tordu pas à sortir l'incohérence des éléments, le plaçant hypothétique, dont elle se composait, et voulut fonder un système complet, plus rationnel et plus conforme aux sciences nécessaires acquises. Partant du principe que tout dans l'organisme est sous l'empire et la loi du tout les phénomènes de la vie, il en déduisit que tous les corps qui composent l'organisme ne sont pas de simples et solides, et Toutes les maladies dépendent de l'état plus ou moins affectée du système nerveux, et les médicaments qui les guérissent agissent sur le système nerveux. Cet système qui adopta pour base de toute la pathologie et système de l'atonie ne sûrement de manquer dans des parties déterminées de l'organisme. C'est par la considération de ces deux états que ce chef d'école explique ingénieusement les phénomènes de la fièvre. « Les causes morbifiques, dit-il, frappent le cerveau d'une manière qui produit des irritations de toutes les fonctions et particulièrement dans le cerveau des petites vaisseaux de la surface, d'où surviennent la spasme de ces vaisseaux et la fièvre. Cette détermination de la fièvre du cerveau, qui produit la chaleur, puis la sueur, complètement des phénomènes de la fièvre. Le mouvement et le délire sont produits par l'atonie des fibres musculaires de l'estomac et par la diminution de son ressort. Les vaisseaux, l'inflammation est dans un spasme des muscles, qui gênent de la fièvre, et par la saign de quelque stimulation. Ce système comme sur l'action du cerveau et le ». Comme on le voit, dans ce système, l'idée de la chaleur jouait un rôle prépondérant dans toute la pathologie. Heureusement, dans la pratique, Cullen sut s'arrêter devant les conséquences logiques de sa théorie, et tirer, de ses observations des fièvres, des indications curatives non de la nature des causes pyrétiques, mais de l'abrégé ou de la présence des signes de réaction. Bien que cette doctrine soit arrondie, elle est cependant cela de bon qu'elle porte la dernier coup à l'humorisme. Nous devons au cœur à son auteur d'avoir simplifié plusieurs parties de la matière médicale, d'avoir mis cette science sur des bases vraiment philosophiques, d'avoir indiqué la simplicité de l'indication curative et l'application de la physiologie à la pathologie.

Google

Cullen n'a pas beaucoup écrit, mais tous ses ouvrages sont importants. En voici les titres : *Exposé d'un système nosologique d'après des idées* (1769, in-8°); *Institutions de médecine et de physiologie* (1772, in-12); *Lectures de matière médicale* (1772, in-4°); *Traité de matière médicale* (1772, 2 vol. in-4°); *Éléments de médecine pratique* (1783, 4 vol. in-8°); *Traité clinique* (1785, in-8°).

CULLEN (Paul), prélat catholique irlandais, archevêque de Dublin, né vers 1803. Il étudia la théologie en Italie, y reçut les ordres, et, durant quinze années, occupa la chancellerie de Vatican au emploi qui lui donnait de fréquentes affaires ecclésiastiques de son pays natal. Il fut ensuite, pendant quelque temps, recteur du collège irlandais à Rome. A la mort de Quinsan Crolly, archevêque de Armagh, en 1849, les évêques suffragants n'ayant pu s'accorder pour désigner un successeur à ce prélat, le Vatican fit choix de Cullen, docteur Cullen, avec le rang de primat d'Irlande et de dataire. Quelques jours après, il était remarqué par son humilité contre le système d'exclusion mise naïvé à cette époque dans les écoles irlandaises, et par l'appui qu'il donna à l'idée de l'indépendance universitaire catholique à Dublin. Pour atténuer ce fait au exécution des actes pontifaux, le pape Mgr Cullen convoque un synode qui se réunit à Thurles, et qui prit des mesures telles que l'université fut pas ouverte. Au mois de mai 1851, le docteur Cullen fut transféré au siège de Dublin, et qui fut de perdre son rang de primat; mais son titre de délégué apostolique lui prouvait la vie, et il resta aussi le chef du clergé irlandais. On a attribué à Mgr Cullen un caractère assez rude comme ses ancêtres de Cornwall. L'auteur, quel qu'il soit, cherche, en l'appuyant sur des théories bizarres, à prouver que le terre est le centre de l'univers.

CULLERA, ancienne Sucro, ville d'Espagne, près de la Albufera. S.-E. de Valence, à l'embouchure du Jucar dans la Méditerranée; 14,245 hab. Pêche. Fabrication de cordages et autres denrées du pays. La ville est encore entourée de murailles et de tours, et le château qui le dominait a disparu depuis longtemps. Les environs sont couverts de rizières, d'oliviers, d'arbres fruitiers et de vignes, jardins d'orangers.

CULLERIER (Michel), médecin français, né à Angers le 18 juin 1758, mort à Paris le 3 janvier 1807. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, il quitta ses études, et, à l'âge de 17 ans, il obtenait un emploi de chirurgien de marine. Il se fit un nom, et, à son retour, il fut reçu à Paris, où il se fit une réputation, et, il fut nommé chirurgien de l'hôpital des vénériens fut reconnaît, et que les hommes seuls y furent admis, Cullerier en devint le chirurgien en chef, et il consacra cette place toute sa vie. Dès ce moment, les maladies syphilitiques furent l'objet de toutes ses recherches; il noté ses cours de clinique, et il publia, en 1802, dans une série spéciale ses décrit bientôt une immense réputation, et il fut consulté par une nombreuse clientèle. Les élèves distingués qu'il s'attirait avec le meilleur dévouement, un tout le professeur. L'illustre spécialiste, qui l'accédée opposée dans son siècle, a pas publié d'ouvrage sur les maladies vénériennes, mais il a laissé sur cette matière plusieurs mémoires insérés dans divers recueils. Ainsi il a publié dans le *Dictionnaire des sciences médicales* les articles *Bubon*, *Abcès*, *Épicèle*, *Bubon*, *Blennorrhagie*, *Chancre*, *Bouton*, *Gonorrhée*, *Gr. Syphilis*. Il a publié aussi dans le *Recueil des travaux de la Société de médecine*, *Mémoire sur le bubon*, *Mémoire sur le rapport sur le propriétés du sulfure de chaux contre cette affection*, *Mémoire*, *Observation sur l'antipathie du plaisir et de la douleur, phénomènes physiques très-intéressants à la partie supérieure du sexe*, *Réflexion sur une observation de gonflement inflammatoire d'un testicule qui a précédé une gonorrhée*, *Mémoire*, *Rapport sur l'identité de nature entre le virus de la gonorrhée et celui de la syphilis*, *Observation sur la contagion syphilitique dans les rapports des nourrices et des nourrissons*.

CULLERIER (François-Guillaume-Aimé), médecin français, neveu du précédent, né à Angers en 1792, mort en 1862. Il continua aussi la carrière médicale, succéda à son oncle à la médecine en chef de l'hôpital du Midi, et continua son enseignement. Son principal ouvrage a pour titre : *Recherches cliniques sur la maladie vénérienne de la syphilis* (Paris, 1836, in-8°). Il a donné de nombreux articles au *Dictionnaire de médecine de charrage et pratique* (Paris, 1836-1838, 15 vol.).

CULLERIER (Auguste), médecin français, fils du précédent, né à Paris en 1825. Reçu docteur en 1852, il est devenu successivement médecin du bureau du 11 arrondissement, chirurgien à l'hôpital du Midi et membre du conseil de surveillance de l'assistance publique. Outre une bonne thèse sur *les affections syphilitiques* (1854), on a de lui des *Mémoires* insérés dans le recueil de la Société de chirurgie, et un *Traité des maladies vénériennes*. M. Cullerier est officier de la Légion d'honneur et membre de la Société de chirurgie.

CULLETER v. a. et tr. (Ku-le-té — rad. *cul*). Avoir le cul sur : CULLETER *un siège*. I Vieux mot.

CULLIDÉS s. m. (Ku-li-a-je). *Méd. Droit de culliage*. V. BROUT.

CULLODEN (CHARES DE), plaine d'Écosse, dans le comté d'Inverness, près du village de Croy, à 13 kilom. S.-E. de Nairn. Le château de Culloden est un bâtiment moderne, entouré d'arbres, et contenant, entre autres tableaux, des portraits historiques de *Prince Charles Édouard* et *Prince Charles-Édouard* de Pitt. Un obélisque monumental y a été élevé par le 1er régiment écossais de Mons, en la mémoire de Charles-Édouard perdit la bataille qui mit fin à l'insurrection de 1745 (décrivait) jusqu'à ses expériences des Stuarts.

Culloden (BATAILLE DE), bataille peu importante, et les événements qui en précèdent et en combattants, mais remarquable par le grand fait des intérêts qui y étaient en jeu, et par les souvenirs dramatiques qui s'y rattachent. Le dernier des Stuarts, Charles-Édouard, fils de Jacques, qui avait débarqué en Écosse en 1744, lorsque des consuls reproduisit le fait exposé ci-dessus l'opinion d'une restauration pour sa famille, quoique la maison de Hanover fût définitivement assise sur le trône d'Angleterre. Il s'embarqua à Gênes, accompagné de Sullivan, qui fut pris, et, ce qui ne rendit à Paris, d'où il ne partit qu'en 1745, lorsque des premiers succès de son parti avaient fait procurer que des décuplions. Le 4 juillet, il mit à la voile à Saint-Nazaire, près de Nantes, et, dégagé de la croisière anglaise, il arrivait de bonit personnes dévouées. Après quelque débarquement, il rencontra les anglais, il prit l'ancre le 13 dans l'île d'Erisks, sur les côtes d'Écosse, et le 19 il rencontrait pour la second d'abord quelque frédéric au nombre seulement; mais des chefs highlanders, plus nombreux plus vives démonstrations de joie et de dévouement de la part des clans, et, le cinquième matin du fourreau, tenus que le pibroch retentissait dans les montagnes. Charles-Édouard n'était pas accompagné, il est vrai, que seuls, 1,500 à 2,000 hommes, avec les quels il s'aventura dans le centre inexplorés d'Écosse, où il fit proclamer régent d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande son père, Jacques, le Prétendu-Pauvre, il remporta une première victoire sur le général Cope, qui fut battu, et vraisemblablement, le général Hawley, qui, à la tête de 10,000 hommes, le 17 décembre, à Falkirk, le 16 de Fontenoy, se mit alors à sa poursuite, à la tête de 10,000 hommes. Il remonta à Inverness, où le Prétendant, dont la petite armée était dépourvue de vivres et de munitions, se trouvait, le 16 avril, lorsque des vaillants highlanders, il rencontre les Anglais. Il y fut battu, et, il se le combattre à tout prix. Le 16 avril 1746, il arrivera. Le duc de Cumberland, fils de George, Charles-Édouard et les chefs des highlanders s'étaient mis en mouvement, et, ils en se voyant attaqués sur le sol natal, ces deux mers se croisèrent vaillamment, comme le grand de la Pelée, le prolétaire, le commandant convoqués, et l'on entendit de toutes parts le mêmes cri de guerre, et, comme le cri de mêmes les fils de Gaël, 4,000 hommes se rallièrent immédiatement, et, le 16 avril, 8,000 hommes, pleurant pour la cause, et, le 16 avril, 1746, Charles-Édouard, qui fit proclamer régent d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande son père, Jacques, le Prétendu-Pauvre, il remporta une première victoire sur le général Cope, qui fut battu, et vraisemblablement, le général Hawley, qui, à la tête de 10,000 hommes, le 17 décembre, à Falkirk, le 16 de Fontenoy, se mit alors à sa poursuite, à la tête de 10,000 hommes. Il remonta à Inverness, où le Prétendant, dont la petite armée était dépourvue de vivres et de munitions, se trouvait, le 16 avril, lorsque des vaillants highlanders, il rencontre les Anglais. Il y fut battu, et, il se le combattre à tout prix. Le 16 avril 1746, il arriva

mais elles furent criblées de mitraille, et le 7 juillet eût peut-être été entièrement détruit si le général de Pannemar ne fût accourû à la tête de ses brigades et ne l'eût arraché aux feux de l'ennemi.

Vandamme, reconnaissant alors l'inutilité de son attaque partielle, prit le parti de s'établir au jeu en arrière, sur la hauteur de Culm, d'où il dominait la plaine et la chaussée de Peterswalde. Les Russes crurent le moment venu de prendre l'offensive et marchèrent sur notre position. Accueillis à leur tour par un épouvantable feu d'artillerie, partit de ses pièces mises en batterie par le général Haxo, ils rétrogradèrent précipitamment Pressée. Vandamme, nullement établi à Culm, ayant 18 bataillons sous sa main et 30 bouches à feu, pouvait offrir tous les effets de l'artillerie, et attendit donc que l'ennemi, demeuré sur ses derrières à Pirna, vînt à son secours, et que Gouvion-Saint-Cyr de Maurmont, qui était l'autre côté des montagnes, lui franchissent ou pourvinssent les alliés, qui devaient bouter ensuite ses mains et son mouvement s'exécutaient

Le 30 août 1813, à huit heures du matin, les ballueurs ennemis commencèrent le feu, et, dans le premier engagement qui suivit, les cavaliers russes chargèrent bravement sur notre gauche et nous enlevèrent 3 pièces de canon. Le général Colomb, jeune, à la tête de repousser cette attaque, dut s'endommager la charge de bataille. Vandamme fait alors de centre le brigade Dyrot et la porte sur un gauche. Ainsiline de feux cédés par l'artillerie ennemie, cette vaillante brigade se forme en carrée et produit une bonne et vive charge les plus fortement sous ce rempart ou sous l'ennemi, prisonnier, revenant de ses baïonnettes à leur les annuels. Tous les effets de l'ennemi sont alors débordés et nous rejeter sur la chaussée de Peterswalde rencontrent troublés. « Tout ce qu'on pouvait voir des hauteurs du matin, par certain bonnête, se produisit sur ces derniers. On notoriété des corps de fusiliers de Schiffer, et le bruit de nombreuses voitures d'artillerie; on aperçut enfin des colonnes nombreuses, et, finalement plus de joie ont retournèrent que d'abord Mortier qui arrivait de Dresde. Vision illusion, terrible revanche! Il recourt et reconnaît l'ennemi des Pirnaisiens-Cyr! Il ne pouvait Kleist qui descendait par la chaussée de Peterswalde. Qui donc avait pu tirer de l'un affaire bien pour le jeter aussi sur des derrières? Un hasard, un mouvement mouvement de désespoir. (Thiers.) Le général prussien venait en effet d'échapper au plus étonnant danger, et, entré le malheureux Vandamme qui allait en faire la victime. Voici ce qui s'était passé.

Après la bataille de Dresde, le corps prussien de Kleist avait été ouvrir la route par rétrocéda du corps autrichien de Colloredo; mais il avait été relancé dans sa marche par un mouvement transversal de Barclay de Tolly, et les Prussiens alliés rencontrèrent à leur signal les plus traités appréhensions, car ils n'apprenaient pas que Saint-Cyr avait entrée de Pourmont l'ayant dans ses rues. En effet, on apprenait dont un aide de camp prévenir Kleist du danger imminent qui le menaçait, ainsi que le présence de Vandamme à Culm, et lui insistait le choix de la route qui lui était à gauche. A cette nouvelle, Kleist assembla ses officiers, leur fut exposé, en présence des dangers qui les menaçaient par leurs derrières et sur deux flancs, de gravir la montagne qui allait devant eux, dussent-ils tomber au milieu des corps de Vandamme. Alors ils abandonnèrent à ny faire jour à tout prix pour rejoindre le gros des alliés. Cette hardiesse décisive devint leur salut, et, par un fatal concours, la perte de Vandamme.

Le général Français ne perdit cependant pas la présence d'esprit dans cette affreuse situation. Il jugea d'un coup d'œil qu'il ne lui restait qu'un seul parti à prendre, c'était d'abandonner son artillerie, de remonter la chaussée de Peterswalde et de passer le lendemain à travers des Prussiens. Il donna aussitôt ses ordres en conséquence. Mais divisions commencèrent leur mouvement en arrière. A cette vue, les Russes poussent de nouvelles cris de joie et se précipitent, en masse. Mais les divisions Mouton-Duvernet et Philippe-les-Lorraines, les hoisteurs de Culm se rencontrent en arrière, tandis qu'en arrière les divisions Quyot et de Revel se gênent sur les Prussiens et y causent un affreux désordre. La première ligne de Kleist est ainsi renversée et mise en déroute; le reste, voyant cette route ouverte à Mouton-Duvernet et Philippe-arrivant pour la voie la ruine des Prussiens. Mais en ce moment toute cavalerie, jusque par les charges furieuses de celle des Russes, beaucoup plus nombreuse, se relance et détourne des ennemis divisions et y jetée une confusion inexprimable. En un instant, nos soldats se sont dans et se dérigent en tumulte vers les bois. Comprenant le danger de la retraite, Bonnet, tâtes crêtes que derrière les Russes de mitraille et d'échappe avec son artillerie et la division Doucet. Dans la plaine, il ne reste plus que la brigade Dubouzin, dont presque tous les soldats sont tués ou pris. Enfin les généraux Vandamme et Haxo, sont deux blessés, et qui ont voulu rester les derniers au milieu du pêrd, sont faits prisonniers. 7,000 Français périssent le même sort, 8,000 ont vivres sont tués ou blessés; 48 pièces de canon restent aux mains des ennemis.

Tels furent les résultats de cette déplorable journée de Culm, qui relève les ombres de leur célèbre réunie et leur rendit l'espérance de la victoire. Sur qui en faire retomber la lourde responsabilité? Ce n'est pas sur le malheureux Vandamme, qui avait rempli ses instructions avec bravoure et intelligence. Sans entrer dans des considérations qui ne seraient pas à leur place, il est impossible de ne pas faire remarquer que Gouvion-Saint-Cyr, qui avait reçu ordre spécifique de rester le corps de Kleist et de ne pas lui laisser un seul jour de repos, ne l'ait pas exécuté à cet ordre, le corps prussien, au lieu de faire retraite devant lui, s'étendre, et, de plus, ne même pas entre deux feux et totalement battu.

CULMBACH. Le margravat de Brandebourg-Culmbach fut fondé, en 1248, à la mort de l'ancienne Abbaye-Ville, en faveur de son fils cadet, Sigismond. Celui-ci, mort sans lui, laissa le trône à son fils, Frédéric-Frédéric d'Angoulême, et fut le pouvoir de son fils, cadet, Sigismond, mort sans postérité en 1527, Culmbach retourna à la maison d'Angoulême.

CULMBACH ou KULMBACH, ville de Bavière, cercle de haute Franconie, 24 kilom. S. E. de Bamberg, 24 kilom. N. E. de Gefrees, 20 Pichtelgebirge, sur le Mein Blanc; 4,500 hab. Fabriques de toiles, de bonnets, de jouets, vers des bouteus du matin, par certain bonnête, se produisit sur ces derrières. On notoriété des corps de fusiliers de Schiffer, et le bruit de nombreuses voitures d'artillerie; on aperçut enfin des colonnes nombreuses, et finalement plus de joie ont retourné que d'abord Mortier qui arrivait de Dresde. Vision illusion, terrible revanche! Il recourt et reconnaît l'ennemi des Pirnaisiens-Cyr! Il ne pouvait Kleist qui descendait par la chaussée de Peterswalde. Qui donc avait pu tirer de l'un affaire bien pour le jeter aussi sur des derrières? Un hasard, un mouvement mouvement de désespoir. (Thiers.) Le général prussien venait en effet d'échapper au plus étonnant danger, et, entré le malheureux Vandamme qui allait en faire la victime. Voici ce qui s'était passé.

Après la bataille de Dresde, le corps prussien de Kleist avait été ouvrir la route par rétrocéda du corps autrichien de Colloredo; mais il avait été relancé dans sa marche par un mouvement transversal de Barclay de Tolly, et les Prussiens alliés rencontrèrent à leur signal les plus traités appréhensions, car ils n'apprenaient pas que Saint-Cyr avait entrée de Pourmont l'ayant dans ses rues. En effet, on apprenait dont un aide de camp prévenir Kleist du danger imminent qui le menaçait, ainsi que la présence de Vandamme à Culm, et lui insistait le choix de la route qui lui était à gauche. A cette nouvelle, Kleist assembla ses officiers, leur fut exposé, en présence des dangers qui les menaçaient par leurs derrières et sur deux flancs, de gravir la montagne qui allait devant eux, dussent-ils tomber au milieu des corps de Vandamme. Alors ils abandonnèrent à ny faire jour à tout prix pour rejoindre le gros des alliés. Cette hardiesse décisive devint leur salut, et, par un fatal concours, la perte de Vandamme.

Le général Français ne perdit cependant pas la présence d'esprit dans cette affreuse situation. Il jugea d'un coup d'œil qu'il ne lui restait qu'un seul parti à prendre, c'était d'abandonner son artillerie, de remonter la chaussée de Peterswalde et de passer le lendemain à travers des Prussiens. Il donna aussitôt ses ordres en conséquence. Mais divisions commencèrent leur mouvement en arrière. A cette vue, les Russes poussent de nouvelles cris de joie et se précipitent, en masse. Mais les divisions Mouton-Duvernet et Philippe-les-Lorraines, les hoisteurs de Culm se rencontrent en arrière, tandis qu'en arrière les divisions Quyot et de Revel se gênent sur les Prussiens et y causent un affreux désordre. La première ligne de Kleist est ainsi renversée et mise en déroute; le reste, voyant cette route ouverte à Mouton-Duvernet et Philippe-arrivant pour la voie la ruine des Prussiens. Mais en ce moment toute cavalerie, jusque par les charges furieuses de celle des Russes, beaucoup plus nombreuse, se relance et détourne des ennemis divisions et y jetée une confusion inexprimable. En un instant, nos soldats se sont dans et se dérigent en tumulte vers les bois. Comprenant le danger de la retraite, Bonnet, tâtes crêtes que derrière les Russes de mitraille et d'échappe avec son artillerie et la division Doucet. Dans la plaine, il ne reste plus que la brigade Dubouzin, dont presque tous les soldats sont tués ou pris. Enfin les généraux Vandamme et Haxo, sont deux blessés, et qui ont voulu rester les derniers au milieu du pêrd, sont faits prisonniers. 7,000 Français périssent le même sort, 8,000 ont vivres sont tués ou blessés; 48 pièces de canon restent aux mains des ennemis.

séparer *kabadi* de *kabadi*, et les considérer tous deux comme composés avec *ka*, combien, genre de formation assez fréquent en sanscrit. La racine *kabdi*, *kandi*, en effet, signifie couvert, et *kabdi*, combien, convertit dans nous ont au sens qui se serait pas sans analogie avec *culminant*. Pour *kabdi*, on ne pourrait recourir qu'à la racine *kad*, *kandi*, *ranandhar*, et encore, toutefois, dans le cas réhaut aurait remplacé l'ancienne dentale, *kandi*, par une autre gutturale. Mais si je ne sait, à *kandi*ment répond exactement le latin *culmen*, *culminis*, *culmen*, comme le *k* et *c* changé partie en *l*, il est très-probable que *culmen*, *culminis*, *culmen*, dérive de la racine, Autem. Passer, se trouver au méridien, au point culminant : *Amant pas le soleil culminera*.

CULMINATE s. f. (kul-mi-na — du lat. *culmen*, *culminis*). Abréviation de la hauteur, prétendant des tiges nouvelles qui repoussent les chaumes des graminées : *Une autre espèce de tige monocotylédone constitue le groupe qui nous occupe en ce moment*. (Mohl. Bernjinart.)

— Encycl. Les géologues ont donné le nom de *culmites* à des tiges fossiles nouvelles, présentant des annexes transversaux qui résultent des cicatrices des feuilles, et qui sont souvent accompagnés de cicatrices indiquant la place des rameaux latéraux ou des racines. Il existe fois, on ne trouve que les empreintes de ces tiges, qui doivent apparaître à des plantes monocotylédones, notamment à des graminées, et qui ne sont connues à présentes dans les terrains tertiaires, et se rapprochent de la formation marine, mais sont dans les dépôts lacustres. On en a découvert jusqu'à vingt-cinq mètres de long, en Auvergne et en Provence, en un o trouvé qui ressemble à des tiges de graminées et à des tiges roseaux petitables.

CULMISE ou KULMISE, bourg de Prusse, prov. de la Prusse occidentale, ressort de 4 63 kilom. S. de Marienwerder, cercle et 4 kilom. N. E. de Strasbourg, sur le petit lac de Culmise; 1,600 hab. Résidence de l'évêque de Culm. Fabriques de tuiles, briques, poterie.

CUL MOUE. m. Hortic. Variété de pomme à cidre; 1 l. Mortemart.

CULOT s. m. (ku-lo — rad. *cul*). Dernier bâton d'une niche; dernier ou parmi les animaux, et, par extension, le dernier de l'entrée;

voit des officiers et des soldats qui ont des *culottes* descendant jusqu'aux genoux. Mieux dit qui, lorsque Carouella fut assassiné par Marinella, il avait défait ses chausses, dans l'intention de satisfaire à un besoin pressant. Dans les bains publics, on portait des calçons, comme l'atteste l'épigramme où Martial consoile à Gélonie de mettre son calçon sur sa figure, plutôt que partout ailleurs.

Quant à nos aïeux, tout le monde sait qu'ils faisaient usage de *culottes*. La chose est bien sûre avéré est nommée *Gallia braccata*, à cause des bonnes braies portées par les habitants. Quand l'armure de mailles fit disparaître le *cuisse*, celui-ci prit le nom de *jambes* ou gens du peuple. Son nom, d'ailleurs, fut nommé à des membranes vitrinéennes, à des cannes ou jambes s'allongeaient ou se raccourcissaient. On l'appela d'abord *grèpe*, puis *chausse et dressus*. Le *grèpe*, c'est le *cuisse* la *culotte* à la *grèpe*, fut une sorte de *culotte* de peau qui ont des doubles sous aux aisselles. Elle ne différait guère du pantalon actuel que en qu'elle comprenait deux parties distinctes : les chausses ou la *culotte*, et la *braie* ou *dressus*. Les *braies* à la *suisse* se nommaient *sarabelles*. Ce ne fut que sous Louis XIV que le mot *culotte* apparut qui nous occupe prit le nom de *culotte*. Elle était des *braies* à bouclé et à jarretières, et elle dit et non pas de l'uniforme des hommes de pied. Au XVIIe siècle, des régiments entiers spécialisés s'appelaient que la *culotte* fut faite d'une année et un deuxième de trioul, qu'il fut double de taille, comme le pourtrait, montant assez haut pour que la *culotte* embrassât les hanches, et qu'elle tous les années. Mais, au lieu d'employer ces *culottes* les pourtraits d'étoffe voulues, on les fit à la lisanet étroite que, dans les anciens régiments d'infanterie, il fallait, quand la *culotte* était usée, que deux soldats collaient un troisième à la *culotte*, en le tenant suspendu par le cuisses et en le faisant sauter comme pissant pauvre les canons. Souvent l'usage aux soldats, les surgeons avaient pour ne pas en faire tainéro en *culotte* la *culotte* qui en était à un moment de mode. Au XVIIe siècle, on autorisa les soldats à porter la *culotte* de toile blanche en été. Ce ne fut que dans les premières années du XVIIe siècle que la *culotte* cessa de faire partie de l'uniforme des soldats d'infanterie. Le décret du 21 juillet 1791 mentionne encore comme affect d'habillement, et elle fut définitivement abolie le 1er janvier 1812. Cependant elle fut maintenue pour la cavalerie et pour les officiers généraux de l'armée, qui continuèrent à porter la *culotte* de drap.

Comme vêtement civil, nous voyons la *culotte* représentée dans les manuscrits, sur les vitraux et les tapisseries du moyen âge; elle y est généralement de la même étoffe que les bas des personnages. Sous Louis XII, la *culotte* n'avait pas de poches. Sous Charles IX, elle en vinait qu'avec les dames de cour. Henri III, elle courait complétement les cuisses jusqu'au-dessous du genou. Sous Henri IV, très-courte, large et sans poches. Louis XIII en fit la *culotte* bouffante à la mode. Sous Louis XIV, elle fut ornée d'une profusion de rubans et de cordons d'étoffe attachés au bas. Sous Louis XV, la *culotte* se portait serrée au-dessous du genou par un bouton d'or ou d'acier. Sous Louis XVI, elle était tombé mère, tantôt d'une couleur qui tranchait, et elle se fit de velours, et elle se élevait guère qu'au niveau des hanches. Les brodeurs étaient pas encore commencé à broder nerveit à servir la couture de la *culotte*, pour la remplacer. Jamais la *culotte* fut jupée indécente, et on la remplaça par la pent-levis, qui se levait et se rabattait à volonté. La *culotte* se commencait à ne pas se gênoux, par un galon d'or ou de soie, et se fait que une poche pain introduite dans le bouclé d'or, d'argent ou d'acier brunit. Les bas, se faisant plus et plus étroitement serrés au genou, comme nous le signe précédent, inventèrent sous la gracieuse de la *culotte* et la paire fonctionnelle de jarretière. La *culotte* de velours noir, pour le costume de cour, un luxe dont elle se montrait fière, et le chanson de *M. de Bièvre* nous indique le mot en qu'on en disait :

Ma culotte de velours
Que je regrette toujours!

Sous la Révolution, des citoyens quelque peu dégoûtés ayant été traités de *sans-culottes*, ils relevèrent le mot et l'adoptèrent fièrement. Ce fut à peu près le signal de l'invasion de la *culotte*, dans toutes les classes, plus tôt, moins tôt, mais partout, il est vrai. Cependant, quand Napoléon voulut rétablir l'habillement de son trône, le pantalon à la *culotte*, les bonnes gens refusèrent de faire à la *culotte*, et lorsqu'en vit, en 1815, les soldats revirent en France avec leurs *culottes* courtes, on les trouva ridicules; le peuple les appela *soldiques de Louis XVI*, et bientôt quelques officiers partisans de l'ancien régime osèrent seuls se montrer en *culotte*, pour protester par leur costume contre les idées nouvelles. Sous Charles X, le nombre de ces réactionnaires était fort diminué. Enfin, quand vint le règne de Louis-Philippe, la *culotte* était absolument abandonnée, et moins comme costume ordinaire, car elle n'a pas encore cessé de figurer dans le costume de cour, non plus que dans la livrée. Huissiers, valets portent la *culotte* dans les jours de cérémonie ou de grande tenue. Aujourd'hui encore, la *culotte* naire est de rigueur aux bals de la cour; mais c'est là seulement qu'on la retrouve dans le costume civil. Aux bals de la préfecture et des ministères, les invités sont reçus en pantalon noir.

On sait qu'en Angleterre la *culotte* est un vêtement dont on ne prononce jamais le nom, surtout devant les dames, qui en trouvent cette très-choquée. L'histoire de ce pays contient à ce sujet un curieux épisode assez ridicule, relatif à cette partie du vêtement de femme. Lorsque le roi Jacques fut en exil, quelque Écossais, elle imagina de rendre un édit qui portait que les femmes ne pourraient pas *culotte*. Les Écossais furent bien obligés d'en faire mais les dames trouvèrent moyen de tant les *culottes* au bout d'un bâton. Le second fait est celui du bill des *culottes*, qui n'est pas tout de faire porter ce vêtement aux milices américaines, ce qui donna lieu à de grandes discussions. Le 17 juillet 1848, le gouverneur des Anglaises ne leur est pas définitivement accordé. Une dame de la cour de Louis XVI avait fait vœu de ne jamais commencer le mot *culotte*, et de ne le dire que dans un singulier embarras. Le baron de Besenval avait un chat devant elle, à son de sa sainte qui arrivait à Versailles après une absence de six mois : « Je vais vous mettre au chat-mat; vous ne pouvez pas, vous, vous faire une *culotte* pure, et prononcerez-vous avec-moins, Vous ne pouvez pas, vous, vous faire pour réunir à la cour. » Cette plaisanterie fit du succès. Mais, dans l'intimité, le cœur, le grande dame au question : « Jeunes curieuses dans les mots, ne pas prononcer le mot *faire culotte*, elle s'arrêta tout à coup, après un avoir prononcé le mot *culotte*, elle, et, pendant quelque temps, elle ne pouvait plus faire culotte. Mais

nous porter à l'aimer, c'est qu'il est notre bienfaiteur, notre soutien et notre ancêtre. Nous aimons l'homme qui nous a tirés du pé-ril, celui qui nous a délivrés sur le devoir, la mère qui nous a nourris de son lait, le père qui a veillé sur nous avec une vigilance inquiétude, et qui, pendant la moitié de sa vie, a trav-aillé sans relâche pour assurer notre bien-être. Il faut donc aimer Dieu, qui nous a donné la vie elle-même, avec tout ce qui en fait avoir de cette vie qui le fait exister, qui fait le bonheur pour nous avoir créés et pour nous avoir donné tous les intelligences requises de connaître et de l'aimer. Il faut le bénir pour avoir créé de faits libres et pour nous avoir imposé le joug salutaire de devoir. Ce n'est pas seulement de l'ingratitude, c'est de la démence, que d'être reconnaissant envers une créature et de ne pas l'être envers Dieu, puisque tout le bien que nous fait vient de lui. C'est lui qui, par sa volonté ou par ses lois, qui nous a mis en la formule humaine de sa volonté, soutient et protège la vie qui nous a donnée. Nous vivons, nous pensons, nous jouissons sous sa main. Nous jouissons du bien par nous, nous souffrons le mal par notre faute. Il est inopé-dessus des religions pour que nous jouissions pureté, le remède à celui du mal. Il ne nous a pas faits pour cette terre, mais pour un meilleur lieu, dont nous pouvons avoir compréhension des délices. On il faisa arriver du cœur de l'homme ferme les sentiments qui l'enchaînent et l'opprment, en il faisa les mettre au-dessus de tout ce qui meurt d'amour et d'adoration pour le Créateur. Voilà la nécessité de cette démonstration. Le l'amour est la commencement du culte; on, pour parler en mouvement, le culte est cette l'amour de Dieu exprimé par des actes. Qu'il soit plus et moins d'adoration, plus d'amour hospitiel, il en résulte que le culte est un hommage que nous ne saurions refuser à Dieu.

Mais l'accomplissement de devoir ne peut-il être remplacé par un moyen moins pénible? N'exprimer l'amour et la reconnaissance que Dieu nous inspire? Il faut bien le croire, puisque pas. Un jeni, dit-il, avait plusieurs raisons de ne pas rendre, et, les ayant exposées aux autres, mettre en propose d'hommage les dans par conclusion, il est nécessaire qu'un en arrêtera les autres hommes par des signes extérieurs qui ne sont pas plus de ses dépendance. Regardons-nous donc le monde comme un atelier dans la matière sur nous. Témoignons d'abord notre respect et notre reconnaissance par un hommage complaire, par une soumission sans réserve; mais ne nous croyons pas quittes envers Dieu devoirs, si nous ne soumettons, si nous ne charmons toutes les occasions d'exprimer les sentiments par notre attitude et par nos paroles. »

A cette objection, que Dieu n'a pas besoin de notre culte, M. Julien Simon répond, comme tra-théologiens, que la perfection de Dieu ne nous dispense pas de nos devoirs; que, inversement notre perfection est tellement au-dessus de nous que nous ne pouvons rien ni pour sa gloire ni pour son bonheur, mais n'en sommes pas moins tenus à exprimer notre reconnaissance et l'ineffable d'adoration que Dieu nous inspiration. Il notre culte et à notre amour, quand nous ne serons qu'à ce prix nos vertus, et qu'il nous sans et proportion de nos mérites. M. J. Simon ajoute que ce qui fait un considérer principalement, ce n'est pas le dieu que Dieu a d'être adoré, mais le besoin que nous avons d'adorer Dieu. « Ce besoin est si fort, dit, que n'est lui qui jaillit une sorte de discrédit public sur toute philosophie dont les principes détruisent le culte, bien de culte et de la prière. On sent instinctivement que la philosophie nuit à Dieu, au dont le Dieu ne nous entend pas, n'a pas de raison d'être. Elle nous refuse en ce sens du lui demandions avant toute autre chose, M. Julien Simon ajoute qu'on laisse à la prière une grande place dans la vie; il en prise en véritable prédicateur, il en nous nature et faire pour nous, dit-il, elle est toute aussi pour le plaindre à Dieu de ses souffrances, et pour trouver dans cette plainte un soulagement, ne encouragement. Et la prière, ne la ligiude est alors, ou plutôt elle est définie, au moment où le monde nous abandonne et nous fuit, nous nous reprenons à ne pas désespérer du seul ami qui ne trompe jamais, de celui dont le nom est la justice! La prière n'est pas seulement une remonstrance dans la nothérie; elle est un pouvoir sur cette la flamme, quoique absolue que soit une âme, il y a quelque part en elle une, un ensemble des souvenirs bienfaits et vivifiants que ce grand nom de Dieu réveille; et tout ordinaire, dans cette ame que la question est possible, dès que le mal-heur est grand, la prière.

L'auteur de *Dieu et la Religion* naturelle ne heurte ici à la difficulté de l'exaucement du culte, quelle qu'en soit la nature, ou même la prière, et il ne le fait pas en disant que la prière l'immuable et infinie sagesse de Dieu; mais en lui en lui en de ce qu'il ne peut exaucer le culte. « Si pouvait, dit-il, se représenter Dieu comme un père tout-puissant accrédité le bonheur de chacun de ses enfants, pourrait-on leur jaloux et soufficat de leurs prières, attirer de leurs besoins de chacun pour et en dédient, pour y pourvoir, les lois particulières, rapides même de se laisser émouvoir par une prière pure ferveur et d'accorder à une solicitation persévérante un don qu'il était dans ses desseins et dans sa sagesse de refuser, la prière serait à la fois possible, utile, efficace. Mais dans ce tableau si touchant de la sollicitude divine, beaucoup de traits sont en défaut de la vérité. Ils ne rapprochent Dieu de nous qu'à la condition de le dégrader. Dieu qu'on réduit sur sa perfection, il devient un ensuite d'obnoxiée qu'il faut qu'il ait, et qu'il ne peut, et qu'il ne changeraient point avant que cesser les ordres d'un être qui ne le fixeraient point impuissant que l'homme. On ne peut changer ni ses lois ni ses volontés, il n'est pas immuable, il n'est pas toujours aussi parfaitement à lui-même. Dieu, si bien en apparence, n'est qu'en survier important, dont l'œuvre a besoin à chaque instant d'être remaniée, et qu'il faut quelquefois réparer mal, s'il doute toutes nos prières inutiles et nécessaires qu'il ne peut pas, qu'il ne cède à nos prières que quand elles ne sont nécessairement qu'à nous, et qu'il ne nous exaucerait pas quand elles sont préjudiciables à nos intérêts,

autre que l'intelligence de l'homme, on doit considérer la toute organisation religieuse et à tout culte public. S'il faisait les en croire, il serait impossible de rien fonder dans cette sphère de l'activité humaine, en ne partant qu'un nom de la vérité scientifiquement constatée. Chose singulière ! ils recommandent d'abandonner toutes les pratiques que la raison désavoue, et ils disent en même temps que les esprits éclairés seront à jamais impuissants pour les amener à l'une et à l'autre, tandis que tous les membres seraient unis par la perception directe de la vérité. D'après leur opinion, à mesure que les hommes dégagent leur pensée des antiques entraves, ils sont condamnés à l'isolement. Il est difficile de tomber dans une erreur plus grave et plus dangereuse. Veut-on comprendre à quoi conduit cette conduit ? Il suffira d'une réflexion très simple. Peut-on croire sérieusement qu'en principe, l'humanité se trouve fatalement rangée sous deux bannières morales. Il y a les hommes des esprits d'élite et la religion de la foule, en dans les hommes et en dans le théâtre, le langage dont le peuple s'élève au-dessus de toutes les formes et veut au delà de toutes les figures, le mouvement universel de la vie, n'est-ce simple, porte à l'admiration irréfléchie, le merveilleux devient un des éléments nécessaires ? Ou bien, n'est vrai, comme on l'a prétendu, que les adoptes de l'idéal sublime ne sont condamnés à une solitude morale à peu près absolue, et qu'il n'y a même rapport de lui unir les uns avec les autres par des rapports réguliers et par des manifestations collectives et périodiques de leur idéal religieux, la religion extérieure ne mériterait pas le nom de religion. Car, je le demande, qu'est-ce que la religion d'un seul homme ? La religion n'implique-t-elle pas une considération des hommes, une fraternité en action de chacun avec tous ? Prétendre que cette fraternité existe réellement dans les *salons* qui reposent avec tout un luxe historique et sont aussi peu nombreux et vulgaires, et qu'elle est absolument refusée à la religion populaire, parce que cette dernière n'a pas d'autre autorité que celle de la vérité, c'est dire que l'humanité est atteinte d'un mal incurable, irrémédiable ; c'est proclamer une doctrine de découragement et de désespoir. Ce n'est pas le Christ qui a prêché une noble comme de sa plus donne expérience, car à toutes les époques de l'histoire, et sous les points de globe il y a aspiration inconsciente vers une grande et définitive unité qui doit réunir le genre humain tout entier dans un seul et même sanctuaire. Tous les *cultes* du passé le prophétisent, et le mouvement général de le civilisation l'annonce. Quoi ! la religion nationale est la loi de la nature humaine, et jamais elle ne sera connue que dans un voile par le grand nombre, jamais elle ne pourra servir de base à une institution religieuse de la nature humaine hypothétique ! Quoi l'affirmer, c'est proclamer des antinomies destructrices de l'idée de la prévidence, et les prétendues antinomies de la raison ne sont jamais que des antinomies du système mal conçus ou mal construits. Non, non, l'illusion et la folie ne régneront pas toujours en souverains sur l'esprit des peuples, nous nous prouvent dire guerre, *sanabilibus ægrotamus malis.* »

— II. LA CULTE MÊLÉ LA PHILOSOPHIE ET LA RELIGION. Le fondateur de la philosophie critique, Kant, se sépare très-nettement et d'une manière non-équivoque des doctrines sur le point de la religion, du *culte* et des devoirs envers Dieu. On sait qu'il ramène tout l'ensemble des devoirs à deux branches : celle des devoirs envers nous-mêmes et celle des devoirs envers les autres hommes, et qu'il ne reconnaissant la nécessité de donner à la morale philosophique un *caractère religieux*, ou en exclut toute tendance tranche que les morales *religieuses* ordinairement ont eu dans précédentes, sous le titre de *devoirs envers Dieu*. Ce système paraît à nous peut être une grande importance. « Si par morale religieuse, dit-il, nous entendons, dans le sens le plus ensemble de nos devoirs conçus comme des commandements divins, il n'y a rien là que de trop-connu à la vraisemblance. Cette morale, en effet, exige que nous jugeions à l'idée de la religieuse morale celle d'un être dont cette législation exprime la volonté suprême, et que par cette détermination nous reconnaissons la légalité de la première. La force singulière qu'elle en reçoit et dont elle en semble se passer nous fait un devoir de ne pas négliger un si important moyen, mais de ne pas *faire d'être*, n'est point un devoir *envers Dieu* ; ce n'est, en réalité, qu'un devoir envers soi-même. En général, il y a, après tout, un point de vue par philosophie morale, de devoirs envers Dieu. Comme nous connaissons tous les devoirs, la morale religieuse sort des limites de la philosophie. Que nous prétendons, en ne donnant pour telle, nous impose certaines choses que jusqu'alors le remplir à ne pas faire ou un certain *culte* à lui rendre, cela ne coûte rien. Mais quelle devoirs particuliers on peut offrir la pure philosophie, c'est-à-dire la raison réduite à elle-même, peut-elle nous prescrire encore un être tel que Dieu ? Les devoirs de cette espèce supposeraient la connaissance déterminée des rapports de Dieu et de l'homme. Or ces rapports nous sont absolument inconnaissables. »

Ainsi selon Kant, la religion n'est pas une partie de la morale, et la morale, telle dans nous l'entendons-nous, le limitons dans le langage ordinaire, n'est pas une partie de la religion. Religion et morale ont la même étendue, la même matière. La religion n'est qu'un autre nom de la morale ; c'est un mode de conception de la morale, une manière de se représenter les devoirs ; c'est la morale considérant les devoirs, non plus seulement en eux-mêmes, mais comme des ordres divins. Il n'y a pas deux espèces de devoirs, des devoirs impérieusement moraux et des devoirs religieux ; il n'y a qu'une seule et même morale, laquelle prennent un caractère religieux dans leur rapport à l'idée du Dieu, législateur de la morale. « En définissant ainsi la religion, dit le philosophe de Kœnigsberg (c'est-à-dire en ramenant les connaissances qu'on nomme du tant qu'ordres divins), on prévient cette manière de voir, qui, en vertu de la distinction des devoirs *particuliers* concernant Dieu immédiatement, et les devoirs envers les hommes et non-exclusive, que nous ne puisons, dans la conscience, que les devoirs de *contrariens* envers Dieu, et que nous ne pouvons connaître que par l'expérience tenus aux premiers par l'observation des second. Il n'y a point de devoirs spéciaux envers Dieu dans la morale philosophique, et Dieu n'a rien à recevoir de nous ; nous ne devons agir envers lui qu'envers les hommes et tout régler en devoir religieux le respect et l'amour, ou en devoir de sa volonté ; mais nous en notre spécial ou religieux, mais le sentiment de notre devoir envers lui ne peut en fond de tous les actes obligatoires. On dit : *Il faut aimer Dieu*, ou en ne pas aimer Dieu ; le sens de cette maxime n'est autre que celui-ci : Ses ordres ou règlements positifs que nous connaissons tels et d'une manière sûre, ne sont non en contradiction avec les devoirs que je prescrit la raison, et nous pouvons, en ce cas, et nous devons, nous pouvons connaître l'observation de la transgression de ces ordres, comme l'humanise doit causer devant les injonctions de la raison pure, mais il y faut encore ajouter par ce ce qui on doit obéir à Dieu plutôt qu'à tout autre ordre ou commandement de Dieu qui sont positifs et que public une Eglise, ce pourrait bien être là le plus souvent le cri de guerre des prêtres, qui, à cause de cette domination, pour exciter à la révolte contre les ordres de Dieu.

Si n'y a pas de devoirs particuliers envers Dieu, que devons-nous faire ? Nous devons seulement comme expressions, comme moyen, non comme parties de la morale, de devoirs, pour poser la proposition suivante, qu'il considère comme un axiome : *Tout ce que je dois faire pour connaître faire, si ce n'est de toute une bonne conduite, pour se rendre agréable à Dieu, est un devoir religieux et non un devoir moral.* A cette proposition se rattache l'ensemble de ses devoirs du sentiment de Dieu, et de Dieu.

Le vrai culte, celui qui seul convient à la religion, n'est pas le culte public, mais le culte qui a pour principe la pratique de la morale, l'accomplissement de ses devoirs. Pratique et vraie religion se renferme que dans celle, c'est-à-dire dans l'accomplissement de ce que nous avons connaissance directement du tout nécessité absolue, indépendamment de toute tendance et de toute expérience scientifique. Le vrai culte, le *culte moral* que les hommes nous rendent à Dieu, ne peut être invisible comme Dieu lui-même, ne *nulle* que nous nous connaissons, et que nous nous prêtons, ou du moins un *culte* dont toutes les pratiques tendent à avoir et à fortifier le sentiment moral. Hors de ce *culte* moral il n'y a plus qu'un culte de superstition, qui tous deux Kant combat vigoureusement les prêtres. Ce qu'il y a de plus difficile pour l'homme supérieur, c'est de se représenter, de réforme des sentiments et du cœur, et par suite de ne pas considérer Dieu, non pas comme, et il lui cherche du moins plaidoyer pour Dieu dans des pratiques qui ne peuvent devoir être agréables à Dieu. Il se fait un Dieu sa foi, un Dieu qu'il veut prouver sulfisement mettre dans ses intérêts, et, par ce moyen de pratiques qui ne le mettent point direct avec la morale, il s'efforce de faire plaire, en lui montrant qu'il est un sujet soumis aux devoirs. Ce moyen consiste dans les sacrifices, des pèlerinages, des cérémonies extérieures, et, en même temps de ces moyens d'autant plus puissants de se compter sur la toute puissance de Dieu, qui pourrait témoigner d'une soumission plus illimitée et plus avengle à son égard. Il est prêt, comme le dit Kant, de son serviteur, car sûrs ou n'entend plus parler de devoirs envers Dieu, que le discours n'est en conséquence qu'un moyen propre à agir sur l'imagination. »

Kant, dans son ouvrage de l'église, la réunion des assemblées publiques est un devoir pour les citoyens et les citoyens de l'Etat, et ne peut être représenté sur le terre, à moins lorsque que quelques-uns de ses membres, bons législateurs et des principes qui reposent à la nature. Mais ce devoir ne peut rendre de conserver cette fréquentation comme le moyen d'obéir à la grâce, et comme agréable à Dieu par elle-même.

Le baptême est l'adoption, dans le sein de l'Eglise, d'un enfant de Dieu ; c'est un sacrement moral d'une haute portée, mais il n'auparte avec lui aucune grâce directe. « Tirer un homme pour en faire un citoyen d'un Etat divin, tel est le sens et le but du baptême. Mais le baptême n'est point en lui-même un acte sacré qui dispensait celui qui le reçoit à la sainteté et aux doses de Dieu, mais il n'est donc pas un moyen de grâce, bien que l'importance qui est lui attribuée ait été admise dans la primitive Eglise grecque, qu'on lui attribuait le vertu de laver complétement tous les péchés, ce qu'on faisait une sujet adoration palmaire. »

Enfin la communion, sous la forme d'un repas pris en commun, à l'exemple et en commémoration du fondateur de l'Eglise, a quelque chose de grand, quelque chose qui rappelle aux hommes leur fraternité et leur but le bonheur symbole. Toutes ces pratiques sont bonnes, mais ce ne sont pas des devoirs. L'homme le sentiment moral, en ce qu'elles le présentent de l'idée de son devoir et de sa vraie destination, et ne considère comme des moyens directs d'obéissant le grâce divine et de la vie éternelle, mais seulement aux mêmes idées, c'est-à-dire tout à fait de l'ordre de la morale, et non de l'ordre de la fétichisme. Tel doit être le *culte extérieur*, et tel doit être le culte public. Il n'y a point de la vraie religion, qui consiste uniquement dans l'accomplissement de devoirs envers soi, la source divine, il est seulement un moyen qui peut aider l'homme à atteindre en fin moral. Convertir ce moyen en but, c'est, en réalité, le porte à toutes les superstitions et à toutes les idolâtries.

On voit par ce qui précède que, pour quelques-uns, rationalistes ou religieux, Kant, il ne trouve rien de moins à faire que de lui interpréter dans le sens de la morale pure. On peut se demander si le principe du mal auquel s'adresse le philosophe de Kœnigsberg, la conception *religieuse* du devoir, conception qui conserve et le loyauté il attache une grande importance, n'est point une conception qui devoir prend un caractère plus sacré qu'il quand il ne présente notre-seulement un commandement divin, comme l'expression de la volonté de Dieu, et non de Kant, mais doute, le devoir n'a pas, comme aux yeux de la raison, un caractère plus sacré et son fondement dans la volonté divine, mais, au contraire, le devoir ne tire pas de ce qu'après avoir considéré le devoir en lui-même on le considère comme un ordre divin, ce qu'on le trouve conforme à la morale, ce qu'on pense de la morale pure à la religion, ce qui, en fait, ne peut être que les principes des enseignements du divinus. Or, nous croyons qu'il y a dans cette manière de voir beaucoup de l'avantage et illusoire et le danger réel. Nous reprocherons à Kant, et à Kœnigsberg et de ses disciples, l'auteur d'une publication de Kœnigsberg, de ne pas considérer les principes du criticisme. « Sans l'excitation de la volonté divine, comme principe de la loi morale, il ne peut pas y avoir *devoir* religieux, (et *sanctio*), on ne peut concevoir cette loi comme un ordre divin, et ne pas ajouter que l'aspirant sur le commandement divin se change en une simple obéissance aux commandements extérieurs. « C'est par analogie, nous dit Bergeyer, que nous nous faisons des devoirs envers nous-mêmes qui ont l'autorité de nous représenter comme un devoir pur. « Rien de plus exact que cette analogie entre les lois humaines et la loi morale *divine* ; mais ce ne peut pas être une analogie de nature. Dans l'image de la loi morale ; c'est la loi morale elle-même, et non pas l'image des lois humaines, en le divinisant, en la considérant comme l'expression de la volonté divine, d'une volonté souveraine. Dans cette conception enfantine, nous voyons avec le fond que la loi morale n'obére le moins moral. Ou se fait de la justice, du respect de la justice, d'amour de la justice, pour obéir à la justice en tant que justice ; il n'agit de plaire au Dieu, plutôt que de plaire à Dieu, par l'intérêt, de mériter et d'obtenir le bonheur qui promet, d'éviter le malheur qui menace, et d'échapper à un châtiée. Ce sont les sentiments que nous trouvons dans certaines qui nous poussent à accomplir le devoir, qui nous dégradent, et qui ne sont pas de la théologie chrétienne ne connaît que deux modes de sentiment, l'amour supérieur, l'amour de Dieu, l'autre inférieur, le sentiment de l'intérêt, en sensuel-sulvement, lorsque le dernier est exclu comme l'expression de la morale, comme un rapport de supérieur à inférieur ? Voyez nous-mêmes, nous-mêmes, si c'est la volonté divine qui constitue le devoir, le fondement de la morale, et si c'est le plaisir par excellence de notre curiosité. Il est bien naturel que l'homme se concentre sur ce point capital, il est bien naturel qu'il regarde, en toutes choses, cette grande relation, et qu'il ne trouve rien de plus intéressant à la nôtre, et lui demande pieusement de ne faire rien qui ne soit pas intéressant. Il aspire, et ne désire ardemment contribuer au régnement, il est plus que nous ne pouvons dire, il est le sentiment de la volonté, c'est-à-dire le sentiment de Dieu lui-même, et il ne page à conserve la vanité de l'anthropomorphisme, et que cette racine que respecte sa critique ne peut manquer. Et ne pas dans l'esprit humain, dans l'imagination humaine quelques-unes, quelques feuilles qui étouffent bientôt la religion pure et sa cause. Mais, l'illusion, que nous pouvons éviter dans

Digitized by Google

la représentation d'une volonté sanctionnatrice, tend à agir sur l'imagination et le sentiment d'une manière féconde à la moralité. Il est bien difficile de ne pas prêter à cette volonté des mobiles étrangers à la pure justice, et une certaine liberté sur laquelle nous pouvons avoir quelque prise ; nos sentiments antérieurs concourent en ce sens avec nos sentiments égoïstes ; il est bien difficile de ne pas accorder de la compassion et de la miséricorde à ce Dieu justicier ; il est bien difficile de ne pas aimer le prochain, ce qui ne doit jamais le maintenir, et de ne pas se tourner avec dédain et rapport vers la miséricorde, afin de fléchir et de désarmer la justice ; de là les moyens nombreux et parfaitement légitimes que donne du mal sur la terre, prières, intercessions à ses amis ou à deux parties, malédictions solennelles en matière de substances, sacrifices, sacrements, pèlerinages, mortifications, jeûnes, fraces volontaires, vœux, polemiques, etc. L'idée de volonté impérative, de commandement divin, conduit naturellement à la révolution, à la perplexité, et introduit particulièrement dans le lieu l'idée de volonté sanctionnatrice conduit naturellement à la prêche et aux moyens et signes de grâce, et introduit l'arbitrage dans la moralité.

— *Science des religions.* Notre intention n'est pas de comparer ici, sous le rapport du culte, les divinités, sacrifices et cérémonies. Nous voulons seulement signaler l'attention sur quelques grandes lois de l'histoire qui se dégagent de l'étude générale des religions, et leur origine et leur développement.

La première de ces lois est celle de l'antagonisme qui se remarque dans une religion, entre le développement de la liturgie, des cérémonies, cérémonies et sacrements, en un mot du culte, et la croissance du pouvoir sacerdotal. Dans toutes les religions où le culte est fin, et les cérémonies se multiplient, où la liturgie se développe et se compliqué, le culte infailliblement grandir l'influence du prêtre, qui de plus en plus se place entre lui et ses devoirs des autres hommes. Entre ces mains, le prêtre est un monopole, et le culte, par une conséquence, l'est aussi. C'est le développement du culte, l'importance attachée aux mots qui dans l'inde a porté la caste sacerdotale à la tête de la société. Mais dans les religions où le pouvoir d'accomplir sans lui est dont le dire, les uns qu'après Malchiavelli, Machiavel qu'on supposait nourrir les dieux et entretenir la vie universelle, sacrifice qui était regardé comme le premier des devoirs et le premier des intérêts, consumait le bonheur ou au moins-il peu élevé à l'époque? En Grèce, le prêtre moins existant et le sentiment religieux moins intense que dans l'inde, mais tout en cette pièce de simplicité et moins pédantesque, plus de variété. Il y a moins de lettre sainte que l'organisé, lui impose une Cette sacrifice, le chargé de donner une mémoire exercée des l'enfance pesé seule ne tout, et semble prendre le Ciel et de nous une science difficile, mystérieuse, réservée à ceux initiés. Aussi le religieux grec reste-t-elle in chose de la famille et de la place rite ou famille politique ; elle ne peut jamais une religion ancrédoule. Les prêtres grecs sont subordonnés aux autorités militaires, aux fils des héros ; la fonction religieuse y a la fonction politique, le pouvoir spirituel au pouvoir temporel, et, grâce à cette subordination, en vertu fonctionnaire de la première fois, dans une société d'hommes libres et art, une science, un philosophie, et, en morale laïque, c'est-à-dire de libres esprits. Dans différents de spectacle ou pensée de l'Europe du moyen âge. On y voit l'Eglise se constituer, désormais, développer un système nous, à mesure qu'elle développe ses fonctions, c'est-à-dire les rites et cérémonies auxquels elle préside, et l'appareil formidable et cérémonieux d'un culte qui s'élargie de plus en plus de la société primitive. En Italie et surtout les uns contre les autres, les chefs militaires de l'Europe ne peuvent rien sur le progrès d'une autorité qui s'appuie sur la foi générale, qui, par la bénédiction et le sacre, garantit les droits en tragant les devoirs, et donne l'investiture sans à toute autorité. Finalement le pouvoir temporel est vaincu, dompté, et le pape, maîtresse des âmes, juge des consciences, arme de ses foudres spirituelles, monte sur ses trônes de la chrétienne européenne. Mais le regne du sacerdoce ne dures pas, comme dans l'Inde ; le temps sans cesse des résistances qu'excite et qui ébranlent la tradition, finissent par le faire changer : Luther paraît. Ce réformant, en plus lié au pouvoir, le sacrifice, le prêtre, le sacrement, au nom de la foi, de la grâce et de la rédemption, le protestantisme donne comme la cause secondaire, l'Eglise, le pouvoir spirituel, et, conséquemment en ce point, le mouvement bélicieux de la Renaissance, sanctus, mêmes dans les pays restés catholiques, la domination de la caste prêtre, un pouvoir civil et temporel, de l'Etat : heureuse et féconde révolution, qui en montant du sein régime théocratique du moyen âge, a affranchi la raison et la conscience, et d'où sont sortis tous les progrès et toutes les libertés modernes.

Ce même temps que l'accroissement du pouvoir sacerdotal, le développement du culte et de la liturgie entraîne le développement parallèle du dogme. Quand le culte est le mode d'adoration devenant l'objet des préoccupations générales, le méditation se fixe nécessairement sur l'être en vue duquel ces actes sont faits ; l'adoration et le culte s'adressent, sur le nature de ces êtres, mieux attribués, leurs perfections, leurs rapports avec le monde et les hommes, et, par les mêmes, les rapports des êtres d'origine des êtres et de l'origine des devoirs. Le prêtre, qui n'était jusqu'alors que l'intermédiaire, devient nécessaire et indispensable, et, chargé d'enseigner la science divine que le culte suppose, il trouve à exercer son zèle nouvelle source de dignité et de pouvoir. Mais, en dehors des dites de la religion, produits spontanés de l'imagination populaire, l'Orient a vu de la méditation sacerdotale pour la réflexion sacerdotale. Alors s'affirme le degrés de l'idée, et, pour les degrés se recherre encore la loi de l'unité et de la solidarité de tous les hommes. Est d'ailleurs de monter, dans le cosmicisme, par le dogme de l'unité, et, par le dogme de la chute, et, par le dogme du péché originel au rite du baptême et de la confession, et, par le dogme de l'expiation au rite de la cène, le dogme du pardon et du rachat. Mais, en dehors de la dogme de l'immortalité conceptions à la fête de la Conception, et, par le dogme de l'enfer, voir, par l'histoire religieuses de l'Inde et de l'Egypte, et, sans que de l'Orient, et de la Grèce, que ces trois faits : développement du culte, accroissement du pouvoir sacerdotal, et, dogme et développement de la liturgie, cause et effet l'un de l'autre. Une religion dont le culte est fin, et dont le dogme est secondaire. Un sacerdoce puissant et fermement constitué dont le développement le culte. Une religion sacerdotale devient naturellement dogmatique, et, dans une autre condition, satisfaite de la puissance divine. Le développement du dogme est le pouvoir sacerdotal.

Une autre loi historique fort importante est celle de l'antagonisme qui tend à se produire entre le culte et le sentiment moral et intérieur. Quand les religions sont des institutions religieuses sont certes de cet antagonisme, et, dans les religions de l'Inde et de l'Egypte, religieux réformateurs, le bouddhisme, le christianisme, le protestantisme, les sectes, et, de nos jours, en Perse le babysme, affranchissent et dégagent la morale du culte. Malheureusement, ils ne conservent pas longtemps cette indépendance et cette liberté et, après leur mort, le culte en tarde pas à y s'imposer de nouveau et à nous ramener à la moralisation; le bouddhisme devient le lamaïsme, le christianisme devient le catholicisme romain, et le protestantisme ne produit pas un culte nouveau et un sacerdoce nouveau, mais il ramène le culte et le sacerdoce à ce qu'ils sont, et,

veut voir tracée la doctrine qu'ils doivent croire et les préceptes qu'ils doivent observer.»

La mémoire du culte extérieur et celle du culte public se tiennent; la charité, qui doit lier les hommes entre eux, explique l'un et l'autre. «Dieu, dit Pénelon, a mis les hommes ensemble dans une société, où ils doivent s'aimer et s'entre-secourir, comme les membres d'une même famille qui ont un père commun. Lorsque enfin il qu'ils forment une branche de cette famille humaine qui est répandue sur la surface de notre globe. L'amour de ce père commun doit être sensible, manifeste, invisiblement répandu dans toute cette société. Les enfants de Dieu doivent publier ses bienfaits, chanter ses louanges, l'annoncer aux qui l'ignorent, en rappeler le souvenir à ceux qui l'oublient. Ils ne sont sur la terre que pour connoître sa perfection et accomplir sa volonté, que pour se secourir les uns aux autres cette science et cet amour célestes. Que serait-ce et cette famille dans un monde sur lous le reste, sans y être pour le culte d'un si bon père? Il faut donc qu'il y ait entre eux une société de culte de Dieu, dont les chefs tous ces hommes doivent s'instruire, s'éclairer, s'aimer les uns envers les autres avec tout le père commun. Le fond de ce culte ne consiste dans aucune cérémonie extérieure; il consiste tout entier dans l'intelligence du vrai et dans l'amour de tous ceux qui ont les mêmes sentiments intérieurs ne peuvent être sincères sans être aussi en société parce que tous ont par des signes certains et sensibles. Il ne suffit pas de connaître Dieu, il faut montrer qu'on le connaît, et le faire en sorte qu'avant que ferons n'ait le malheur de l'ignorer, de l'oublier. Ces signes sont les *rites* du culte, ou qu'on appelle les *cérémonies de la religion*. Ces cérémonies ne sont que des marques par lesquelles les hommes sont convenus de s'élever mutuellement et de rendre publiques dans les autres le souvenir de ce *culte* qui est en dedans. De plus, les hommes liés par ces signes ont souvent besoin de ces signes sensibles pour se rappeler non-seulement la présence de Dieu et la vérité qu'ils ont reçue, mais encore et des intérêts avec une certaine manière, ils ne peuvent pas mieux la témoigner de l'être célestes. Le plupart des hommes, dénuées pour imagination vulgaire ne peuvent pas leur pensées, sont un présent besoin que la majesté de cet Dieu, frappé et saisissez leur imagination, elle que toutes leurs pensées sont réunies et rassemblées. Voilà donc ce qu'on appelle *culte public*, et ce qu'on appelle *culte public* du Dieu qui nous a créés. Le genre humain ne saurait reconnaître et aimer son créateur, sans montrer qu'il l'aime, sans lui lier la faire aimer, sans exprimer cet amour avec une magnificence proportionnée à ce qu'il aime... On n'a qu'à comparer maintenant ces deux jugements, et on y trouvera beaucoup sont le vrai Dieu l'honorerait intérieurement à ses seuls sans en donner aucun signe, les restes des hommes; dans l'autre, on a un culte commun, par lequel chacun rend à Dieu ce qui est sien, offre ses frères, et nonseul Dieu aux hommes qui l'ignorent ou qui l'oublient. Que ne spectacle est sublime et touchant! N'est-il pas clair que le second plus est utile Dieu que de l'être indéfinissable qui ne peut plus recommandé au besoin des hommes que le premier?»

— II. DES PRINCIPAUX ACTES DU CULTE DANS LA RELIGION CHRÉTIENNE. Les principaux actes du culte sont le prière, l'adoration et le sacrifice. Nous allons examiner successivement chacun de ces actes.

— *De la prière.* La prière est une élévation de notre esprit et de notre cœur vers Dieu, par laquelle nous lui demandons les choses qui nous sont nécessaires, surtout dans l'ordre du salut. On distingue la prière intérieure et la prière extérieure. La première, qu'on nomme *oraison mentale*, est celle qui se fait au fond du cœur, sans la produire au dehors par aucun signe; la prière extérieure est celle qui se manifeste au dehors d'une manière plus ou moins sensible par le secours de la parole. On l'appelle pour cette raison prière *vocale*. Les théologiens ne conçoivent que la prière soit nécessaire au salut; non-seulement nous devons prier, mais nous devons prier souvent. Le précepte de la prière oblige: 1° *continûment*, non-seulement pendant qu'on a atteint l'âge de raison, et quand on a le consentement tantôt contre quelque vertu; 2° quand on a le *moins* de l'obligation; 3° *nécessairement*, et quand on doit recevoir quelque sacrement; 4° quand on est en danger de mort, et dans le temps où tempo pendant la vie. Le cardinal Gousset ajoute que les prières qui forment de prier pendant plus d'un mois sans prober nécessairement contre le précepte de la prière. Les fidèles sont donc l'usage de faire tous les jours quelques prières qu'on appelle les prières du matin et du soir. Cette pratique est aussi généralement recommandée dans l'Église. Selon le cardinal Gousset, il paraît difficile d'excuser de tout péché venial celui qui y manquerait sans aucune raison, et qui passerait le journe tout entière sans faire aucune prière.

On élève des objections contre la prière. A quoi bon la prière, dit-on? Dieu ne sait-il pas ce qu'il nous faut? Les Ecritures disent que Dieu, c'est-à-dire pas douter de sa providence et de sa bonté? Il aidera, comment peut-il nous exaucer sans changer le cours de la nature, lorsque nous lui demandons quelque chose dans l'ordre temporel? — voici comment les théologiens répondent à ces objections. Il est évident que nous pouvons nous en rapporter sans le juger.

Si nous exposons, disent-ils, nos besoins à Dieu dans la prière, ce n'est certainement point pour le faire connaître ce qu'il ignore, mais bien pour imprimer son assistance comme suppliants; ce n'est point pour lui faire connaître ce qu'il nous faut, mais pour lui témoigner notre humilité, notre confiance, et reconnaître ainsi son nous devrions demander sans comme sur les autres créatures. Mais pourquoi faire cela, dit-on, puisque n'on peut, puisque qu'il lui demande son grâce? Les ministres des hommes ne peuvent en ouvrir, ou que le père ne manque à son enfant, en qu'ignorant pas ce qu'il lui faut, ou que ce qu'il donne? Et il doit donc contre l'ordre que Dieu, qui est la matière de tous les hommes, et les créatures, et laissé l'homme, en la crainte, les hommes ne pouvant y rien faire, et en s'engageant par là même à nous accorder, ont notre nature, et ne nous donne que ses nécessaires pour accomplir ses desseins et ne destinées? Quand nous demandons quelque chose à Dieu, ce n'est point pour lui, peut certainement nous exaucer sans changer le cours de la nature; ce n'est point pour lui faire connaître ce qu'il ignore, mais bien pour nous, pour nous exercer à lui faire de

ses désirs par une révélation particulière, soit même qu'il leur en découvre le secret dans une extrême détresse, où toute vanité est coupée. Aussi l'Esprit n'a rien décidé sur les différents moyens dont il plaît à Dieu de se servir pour cela.»

Non-seulement l'Esprit n'a rien décidé sur la manière dont les saints connaissent les prières des fidèles, mais il paraît qu'on n'a pas même décidé si les saints en ont un connaissant d'une manière quelconque, «Sur cette question du culte des saints, dit Le Ver, il faut le Nord, que ces deux points de fait, 1° que les saints prient pour nous, 2° qu'il est bon et utile de les invoquer, de leur demander d'intercéder pour nous auprès de Dieu-Christ. Rien n'est décidé sur le reste. Ainsi, entre les deux opinions, dont l'une, moins sûre, vraisemblable, nous, ne sommes pas obligés de nous prononcer, ni de faire aucun acte de foi, pourquoi le Jésuite plus ou moins comme il a voulu, et ne pas se faire un crime de ne pas croire, et de ne pas croire, que le nombre des Pères, ou le nombre des Prêtres, l'un des plus grands ennemis de l'Église, ne pas croire, que les saints, qui ne connaissent pas les prières des fidèles, ne pas croire, que les saints connaissent les prières des fidèles, ne pas croire, que les saints connaissent les prières des fidèles, ne pas croire, que les saints connaissent

tres et des conseils réunis dans le territoire de la Porte et dans ceux des États alliés. A la fin du xvme siècle, l'empereur Joseph II, ayant concédé aux protestants de la confession d'Augsbourg le droit du culte privé à Vienne, décrira que dès lors le culte domestique de la même religion se serait plus permis aux ministres étrangers. A Constantinople, l'ambassade exerciait une chapelle domestique, et elle a de plus sous sa protection une église publique de la religion grecque, qu'elle a fait bâtir.

Dans les chapelles privées établies spécialement pour l'usage des personnes attachées au service de l'ambassade ou de la légation, on permet aux ministres, en vertu du traité, soit par simple tolérance, que d'autres personnes, et même des sujets du Prince, aient faire leurs dévotions. En France, avant la Révolution, on avait reconnu que les opinions domestiques des ministres étrangers protestantiques n'accompliraient les mêmes fins sujets étrangers de la même religion résidant à Paris.

La question de savoir si le fonne d'un ministre, lorsqu'elle est d'une religion autre que celle de son maître, est autorisé à avoir un culte domestique particulier a été aussi soulevée en pratique générale l'a tranchée par l'affirmative.

Il est évident que toutes ces questions diplomatiques sont destinées à laisser à l'ombl la plus profond le jour ou la grand principe de la liberté des cultes, reconnu et proclamé chez tous les peuples civilisés.

— Admin. L. Cultes catholiques. Le concordat de 1801 a fixé le régime du culte en France, tel qu'il avait été du culte catholique, à divisions du pays en diocèses et des diocèses en paroisses, le gouvernement de chaque diocèse par un évêque, et la direction de chaque paroisse par un curé, sous l'autorité et le jurisdiction épiscopales. En nommant les évêques, l'évêque et de curé à l'élection du peuple, la nomination du dernier chargé de droit et abolit le concordat intervenu en 1516 entre le pape Léon X et François Ier. Le concordat de 1801, conclu entre le pape Pie VII et le gouvernement consulaire, a admis le principe de l'unité catholique, en reconnaissant seulement un souverain pontife le droit d'institutions canonicales, et de fixer, sous le concours avec le gouvernement, le circonscription des diocèses. Les bulles, brefs, rescrits et autres expéditions de la cour de Rome, les décrets des synodes, conciles, synodes, même des conciles généraux, ne peuvent être reçus, publiés, imprimés ni exécutés qu'après l'autorisation du gouvernement. Pour les bref de la pénitencerie concernant le for intérieur, cette autorisation n'est pas nécessaire. Autres noms, légal, vicaires ou commissaires épiscopaux ne sont, sans l'autorisation du pouvoir civil, exercer, sur le sol français ni ailleurs, aucune fonction relative à la foi, faire de l'église de France. Aucun concile ni aucun synodes, même provinciaux, ne peut, sans aucune assemblée délibérante du clergé, ne doivent avoir lieu sans la permission expresse du gouvernement.

Le principe fondamental de la législation française sur les cultes est que le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel sont réciproquement indépendants l'un d'autre. Le pouvoir spirituel n'agit que sur les consciences, et il n'usère force que sur les ministres dont les crayons de chaque individu, tandis que le pouvoir temporel n'étend sur tous les actes extérieurs, sur tous les intérêts civils, et dispose de tous les moyens coercitifs. Ce principe, proclamé par la déclaration du clergé de 1682, a été de nouveau reconnu par le concordat de 1801 et la loi organique, et l'annuit qu'aucune autorité civile ne doit, en aucun cas, imposer aux ministres du culte touchant au for intérieur, aux dogmes de la religion catholique, aux chaires publiques du culte catholique, ni dans l'exercice des droits extérieurs et publics, aucune loi ni aucun ordre par les lois civiles. De leur côté, les évêques et les membres du clergé ne doivent l'immuer sur aucune façon dans les fonctions des autorités civiles; mais ils sont fondés à réclamer leur appui, dans les cas où ils jugeraient qu'aprèvre à l'exercice de leur ministère. Les ministres du culte ne peuvent, sans aucune publication étrangère au culte, si ce n'est par l'ordre du gouvernement, ni les ministres du culte doivent s'abstenir de critiquer ou de censurer dans les chaires publiques, soit en chaire, soit dans leurs instructions pastorales, le leur enseignement quelconque des lois, des actes du gouvernement, des actes de l'autorité publique, ou de tout autre acte, d'entretenir, même sur des questions religieuses, une correspondance avec le Chef de Rome, à moins qu'ils aient préalablement obtenu l'autorisation du ministre des cultes.

Quelque ordonnement distincts l'un de l'autre, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ont des rapports nécessaires, dans les affaires mixtes relatives au culte extérieur, aux intérêts temporels des personnes et des établissements ecclésiastiques, à l'enseignement des religions, aux Principes et aux Ministres des cultes, nécessaires, dans les affaires mixtes, aux intérêts temporels des Ministres des cultes, aux intérêts des Ministres des cultes, aux intérêts des Ministres des cultes, aux intérêts

marche tracée par cette loi. Lorsque les faits reprochés à un ecclésiastique dans l'exercice de son ministère constituent un crime ou un délit, ou même une contravention de police, prévue par les lois pénales, il peut être traduit devant la cour d'assises, le tribunal correctionnel ou le tribunal de simple police, soit à la requête du ministère public, soit sur la plainte de la partie civile, mais seulement après que le conseil d'État a autorisé la poursuite.

En dehors des lois générales qui régissent les prêtres catholiques comme tous les autres hommes, il est des obligations spéciales qui leur sont imposées comme aux ministres des autres cultes, à raison de leurs fonctions. Ainsi, ils ne peuvent prendre aucé cérémonies religieuses de mariage avant qu'il leur ait produit d'un acte de mariage préalablement reçu par un officier de l'état civil; ils doivent en outre, dès réception, prouver cette de l'enregistrement de ce mariage. Il leur est défendu, sous des peines de simple police, d'élever leur voix au-dehors des édifices qui leur sont affectés, et de tenir des discours, sous aucun prétexte, contraire aux lois et aux actes de l'autorité civile. Les ecclésiastiques ne doivent ne permettre, dans leurs maisons ou édifices religieux, aucune inscription directe ou indirecte, sous quelque prétexte, sur aucun des autres autres autorisés dans l'État. L'inviolabilité du secret de la confession ne peut trouver que les cas civiles comme par les lois pénales, et le droit de porter le secret religieux, comme on peut les interpréter la célébration de la messe, dans le cas ecclésiastique, jugé indique par son évêque ou par le curé, ou exceptionnelle, de porter, les paroles adressées par le lui contre le port illégal de ce costume lui sont applicables.

— II. Culte non catholique ancienne. 1° Calvinistes. Jusqu'à l'édit de Nantes, régis par Henri IV le 13 avril 1598, le culte non catholique était la seule religion de la France. Cet édit, en reconnaissant l'existence d'un culte autre que le culte catholique, non, fut le premier pas fait par les pouvoirs publics vers le principe général de la liberté des cultes. Les garanties accordées par cet édit furent respectées tant que le parti protestant eut la force matérielle de les défendre; mais lorsque cette force eut disparu à la suite des entreprises multipliées de Richelieu, ces garanties s'amoindrirent et finirent par disparaître. On peut même dire que le système de l'édit, lorsque Louis XIV l'eut fait de son ainé, les restrictions successives que cet édit avait subies l'avaient déjà aboli de fait. Après un siècle de persécution quelque, Louis XVI dut se résoudre à reparer le mal fait aux protestants par son prédécesseur. L'édit de 1787 reconnaît que tout réalisé une existence légale et un état civil, faisant sans exister, mais les termes mêmes de préambule, dans l'édit, ne sont, seulement dans ce même préambule : « La religion catholique, que nous avons à cœur de protéger, jouira seule des droits et honneurs du culte public, tandis que les autres jouiront non catholiques, privés de toute autorité, ne pourront droit dans ces, et ne déclarés d'avance et à jamais incapables de faire corps dans aucun des ordres, ni de prétendre aucun pour l'obtention des fiefs, ou tenir des fiefs ou de ces qua le droit, tout ou nous permettons pas de leur refuser, » En conséquence, l'édit octroyait aux protestants la faculté de faire constater leur naissance, leur mariage, leur décès, sans que pour cela les autres sujets du royaume cessent de jouir, comme avant, d'une légale et l'égale de droit entre les différents cultes. Pendant ainsi leur état de fonctionnaires acceptés.

Le principe de la liberté de conscience et de libre exercice des cultes fut ensuite reconnu et garanti par les diverses constitutions révolutionnaires. Ce fut en vertu de la constitution de l'an X qu'on le mentionne du mieux, le 8 avril 1802, et proclamé de nouveau par les chartes de 1814 et de 1830, puis par la constitution de 1848, et par les conventions 1871 formant constitution. Par la charte de 1814, la religion catholique était déclarée religion de l'État, et les autres cultes étaient seuls admis à être délégués par le trésor public. La charte de 1830 décrète seulement qu'où fait la religion catholique était celle de la majorité des Français, et fit disparaître les exclusions formelles de participation au bénéfice des conditions dans la charte de 1814. Enfin la constitution de 1848 proclamait un terrain aucun la liberté et l'égalité des cultes, et leur droit commun d'être reconnus et maintenus par l'État. De plus, le décret du 28 juin 1848 affranchit des dispositions restrictives aux réunions publiques celles de ces réunions qui auraient pour objet exclusif l'exercice d'un culte. La liberté des cultes est complète, par la constitution de 1851, parmi les grands principes de 1789, base du droit public des Français, et le Sénat, gardien des libertés publiques, est chargé de s'opposer à la promulgation des lois qui seraient contraires au parlement actuelle à ces libertés, et en particulier à la loi du 29 juillet 1881 supprime la disposition de cette constitution qui appelle de droit au Sénat les cardinaux nommés par le gouvernement, ainsi, une sorte de superficie ne peut être nommé cardinal, et ne peut rien dans. Personne, toutefois, ne s'est avisé de contester que les cardinaux nommés par les marechaux et des amiraux consults, pour l'armée et pour la marine, non représentant par eux, aucun budget de l'administration.

Les cultes non catholiques sont de nom seul, les ministres des cultes non catholiques sont aux. Ce qui fait à différence entre eux cultes, c'est le mode suivant lequel ils en sont traités, ainsi, les ministres des cultes non catholiques, ne sont pas, ils ne sont pas, ils ne sont pas, ils

cier de terre ou de mer en activité ou en retraite; 3° les sous-officiers ou soldat décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire; 4° les membres d'une chambre de commerce ou être inscrit sur la liste des notables commerçants; 5° être titulaire d'offices ministériels; 6° les étrangers compris dans l'une des catégories ci-dessus sont admis à participer à l'élection quelques trois ans de résidence dans la circonscription; la qualité d'électeur se leur confère pas l'éligibilité. La liste des électeurs est dressée par le commissaire départemental et arrêtée par le préfet. Elle est revisée tous les quatre ans. Le ministère du parti socialiste nommé par président. L'Administration et le préfet du temple, la délivrance des diplômes de prémier degré, le nomination des membres chargées d'élire les ecclésiastiques, sont dans ses attributions. Au-dessus du conseil départemental, il existe à Paris un consistoire central, composé d'un grand rabbin (nommé par le chef de l'Etat sur une liste de trois rabbins) et de huit membres laïques élus par les représentants des cultes de la circonscription du consistoire départemental dont ils sont les représentants. Ce consistoire est l'intermédiaire entre le ministre des cultes et les consistoires départementaux, il est chargé de la haute surveillance, des intérêts du culte, de la police ecclésiastique, du droit de remonstrance diplômes ecclésiastiques. Le grand rabbin du consistoire central a droit de surveillance et d'admonition à l'égard de tous les membres du culte israélite, et encore définitivement sur les diplômes pris par le consistoire central, en matière religieuses, sans son approbation.

— III. CULTES NON RECONNUS. Voici l'appréciation de la situation faite à ces cultes par le rapport du ministère de l'intérieur et du ministre des cultes qui précède le décret rendu sur cette matière le mars 1880 : « Quelques sectes non reconnues par l'Etat ou qui ne le reconnaissent pas, ont pris prétexte du décret du 25 mars 1861 soumettant leurs réunions, et de la manière la plus expresse, à la condition de l'autorisation préalable. On peut reconnaître que les pouvoirs publics ont le droit de veiller à l'ordre et à la tranquillité de la société, et de prévenir les abus qui pourraient se produire dans des Eglises réformées reconnues, pour constituer une Eglise libre, dressé, pour le livrer à l'exercice de leur culte, se mettre de l'autorisation de l'Etat. Cette autorisation est donnée par le président du conseil d'Etat, sur le rapport du ministre de l'intérieur, après avis du consistoire des cultes. Cette autorisation peut être provisoirement donnée par les préfets. L'intention qui a dicté ce décret a été d'arrêter, autant que possible, les divisions qui ont déjà pu se produire dans les Eglises, et de la disseminations des fidèles de cette Eglise en une multitude d'autres Eglises nouvelles. C'était la même idée qui a dicté le décret qui avait le décret et s'il ait déclarer qu'il saisissait seulement pour, et qu'il ne saurait empêcher tout ce qui pouvait se prévaloir d'une apparence tranquille et modérée. Aucun trouble ne devait être apporté dans les faits religieux consacrés par le culte et ne avec le consentement tacite de l'administration. Partout où les sociétés religieuses réunies forment publiquement et avouent vers vous l'existence de la part d'autorité ordinaire, ment informée, et dont de chosses a été connaît ordinaire acquis, et l'autorisation pre- ceriée, tout les nouvelles réunions ne sont ra pas de exigée. Ces mesures ont été prises pour abroger, autant que possible, l'action du gouvernement sur les quelques milliers d'ame baptisées des deux sectes de l'Eglise, sur lesquelles les communautés indépendantes, presbytériennes, congrégationnalistes, qui se sont formées en France depuis quarante à cinquante ans. Les quelques hésitations peuvent être considérées en fait comme représentant plus particulièrement le principe de la liberté des cultes. Elles ne sont pas, sur aucun point, symptomatique avec l'Etat. Elles ne sont pas, sur aucun point, hostiles saurions, à certaines fervents, mais elles ne enfoncent pas une ligne de démarcation, elles ont leur autonomie intérieure, et l'état a au soumettre qu'aux conditions qui intéressent la paix publique. Cette position indépendante pourrait bien être revue aux yeux des autorités, si l'argent avait en ce monde un importance si capitale. Du reste, les Eglises reconnaîtraient ce solution n'est jamais désespoir de conquérir la liberté, tout en conservant leurs traditionnels. L'ancient décision.

— Phil. et Hist. *Culte* (liberté des). V. Conscience (liberté de).

Cultes des hérros (*ou*) [*Du hero-worship and the heroic in history*], par Thomas Carlyle. C'est en 1840 que parut cet ouvrage célèbre en Angleterre, et, exprimant à peine comme en France, Dans le Siècle, l'historien Michelet, la Révolution française résume son système politique. L'ouvrage se divise en six lectures : 1° le héros considéré comme divinité ; 2° le héros considéré comme prophète ; 3° le héros prophète : Mahomet et l'Islam ; 4° le héros poète : Dante et Shakespeare ; 5° le héros ecclésiastique : Luther et la Réforme, Knox et le puritanisme ; 6° le héros écrivain : Johnson, Rousseau et Burns, et le héros considéré comme roi : Cromwell, Napoléon et l'esprit révolutionnaire. Selon l'auteur, au héros ne saurait-il apportiens de gouverner les hommes, mais il les entraîne à ses propres et de détourner et de placer en rang naturel dans leur propre pays. Mahomet, Luther, Cromwell, Napoléon sont présentés comme des hommes d'action, et leur action de l'individualisme est dégée en principe de vie, et de vie politique et sociale. Par ce moyen, Chateaubriand, avant Carlyle, avait et prétendu, dans la préface de son Essai sur les révolutions, que le héros ne saurait se dégager de la nation, et que, dans les moments de crise, les grands hommes, au lieu de les diriger, ne sont que les instruments de la nation, et, en quelque sorte, les représentants de l'opinion publique. Mais, dans ce système, il ne saurait y avoir de place pour les hommes de génie

CULTIVABLE. *Les pays les plus nécessiteux CULTIVABLES sont nécessairement les premiers peuplés et les premiers fortunés.* (Volk.)

— Antonymes. Stérile, improductif, infécond, ingrat.

CULTIVANT (kull-ti-vaw) part. prés. du v. Cultiver : *Les paysans* CULTIVANT *leurs terres. Il est permis d'espérer le bonheur au CULTIVATEUR de fleurs, les lettres et l'amitié.* (Boisson.) Chacun doit se nourrir, et, par long exemple, Cultiver la vertu, détruire le vice.

Delille.

CULTIVATEUR s. m. (kull-ti-va-teur — rad. cultiver). Celui qui cultive, qui exerce la culture des terres : *Un bon* CULTIVATEUR. Un CULTIVATEUR *laborieux. C'est ce Cloin, et le* CULTIVATEUR *trop pour de l'esprit, qui la terre est le moins cultivée.* (J.-J. Rousseau.) *Le travail du cultivateur se prolonge et ne sert que au dont jamais soyiquer un* CULTIVATEUR. (Mad. de Genlis.) *Il y a bien de ces* CULTIVATEUR *en France, parce que il est si ainsi.* (E. Abbat.) *Le CULTIVATEUR mérite une autorisation la terre pour in terre.* (St. Saint.)

Heureux CULTIVATEUR ! que le porte envie !

C. Delavigne.

Heureux CULTIVATEUR, armé d'un aiguillon, L'amour goule le sol et trace le sillon.

A. Chénier.

Ce bon CULTIVATEUR est tout fier qu'on vite Que ne fait autrefois Rhodes ou Vaqui.

Qui gouvernait autrefois le CULTIVATEUR Des rois-et-fi du Rhône et le pressoir notoire ? Et qu'on le dit plus pour le sacrifier au bonheur à la fête de Cérès qui ainsi ne le Boileau ?

Vaunard.

— *Cultivateurs latins.* Nom que donnent les Américains à des Européens qui, après avoir exercé dans leur pays des professions libérales, sont allés aux Etats-Unis pour chercher à exercer dans les exploitations agricoles.

— Agric. Petite charrue à une roue, qu'on fait traîner par un seul cheval, dans les vergers des plantes que l'on veut mettre et tenir. A Aperçu à Aussonne sous ainsi par le temps, pour laisser moyen supérieurement et le quant la terre. Nom donné à un grand nombre d'autres instruments destinés à suppléer le cultivateur dans certains travaux.

— Spéchiens. Simple, pusible, calme, tranquille, bourrus, mordeur, laborieux, intelligent, riche, avide.

— Syn. Cultivateur, agriculteur, agronome, laboureur. V. AGRICULTEUR.

CULTIVATEUR, TRICE. adj. (kull-ti-va-teur, trice — rad. *cultiver*). Qui se livre à la culture des terres : *Les peuples* CULTIVATEURS. *Un propriétaire* CULTIVATEUR *doit bien plus de soins à ses troupes que ne le fait un marchand.* (Volney.) *Le premier fondement d'une société* CULTIVATEUR *est la propriété.* (Jaq.) *Ou* Qui ne la cultive.

On n'en mettait pas à la *ne* CULTIVATEUR

Fut des premiers Rhône l'antique fondateur.

Chénedollé.

CULTIVATION s. f. (kull-ti-va-tion — rad. *cultiver*). Action de cultiver, culture : *Il faut s'employer le quart des citoyens aux travaux de la* CULTIVATION *et des arts grossiers.* (Condill.) à Inon.

CULTIVÉ, ÉE (kull-ti-vé-vé) part. passé du v. Cultiver. *Mes ses cultivées.* Terrains CULTIVÉS. *Champ* CULTIVÉ. *Plantes* CULTIVÉES. *La terre, si elle était bien* CULTIVÉE, *nous serait tout plus plus d'hommes qu'elle n'en nourrit.* (Fen.) *Les hommes sont moins les peuples que crainent jamais heureusement et elles ne sont* Avec CULTIVÉES. *Le peuple, le plus* CULTIVÉ, *le plus le moins, le fin, le pauvre, le riche, le plus moins* CULTIVÉ *et le plus de cultivés.* (A. Maury.)

— Fig. Poétique. *Quand on fait une étoile, quand l'on simplifie : Un art* CULTIVÉ *nous ennuie. La raison demande à être* CULTIVÉE. (J.-J. Rousseau.) *Une imperiorité autrement subjuguée ou tout pour une médiocrité abrutissante* CULTIVÉE. (Mme R. de Staël.) *Ne mêlez mots français bouleis en désuétude dans la langue* CULTIVÉE *et rendez populaires des peuples* CULTIVÉS. *Ne* Avec CULTIVÉ. *Qui a reçu de l'éducation, de l'instruction : Le peuple le plus* CULTIVÉ *et les hommes des esprits* CULTIVÉS. (Boisrondel.) *La foule, en s'introduisant dans la société* CULTIVÉE, *en bâtisse propre tous jours le sienne.* (Mad.) *Nous sentons peu* CULTIVÉS, *nous nous enrouons par la dispersion de l'esprit.* (Ch-Bert.) *C'est une nulle chose qu'on ne nourrit être tout à fait une ultimate, par plus un homme est CULTIVÉ, plus il doit être bon.* (Ste-Beuve.) *Tout homme, si humble et si mal CULTIVÉ qu'on le suppose, a quelque idée du bien et du vrai.* (E. Sainte.)

— Antonymes. Inculte, rustique.

CULTIVER v. n. ou tr. (kull-ti-vé — lat. *colere*, *cultum*, même sens). Fertiliser par le travail, en parlant de la terre : CULTIVER un *champ.* CULTIVER *une vigne. La terre se manque point aux hommes, mais les hommes manquent au manque à ceux-mêmes en négligeant de la* CULTIVER. (Fen.) *Je ne fait qu'une chose de raisonnable dans mon sol, c'est de* CULTIVER *la terre.* (Volt.) *La condition naturelle est de* CULTIVER *la terre et de vivre des ses productions.* (J.-J. Rousse.) *Rien ne peut sous aucun cas, quelque facile à remuer que soit la terre, les bras de l'homme ne suffisent à la* CULTIVER. (A. de Brogliu.)

Le laboureur CULTIVE *cultive ses guérets.*

J.-B. Rousseau.

Heureux qui mai jouir, qui ne sait pas CULTIVER Qui cultive son champ et qu'a point de maîtres!

Boileau.

S'occuper par les travaux rustiques, par plusieurs des productions de la terre : CULTIVER *des vérités, des fleurs, des lauriers, la plupart ingénuement à nous voir cultiver pour nous-mêmes.* (Ch. de Bert.) *Cette rapporta que le* CULTIVER *ne pas de* CULTIVER *la vigne dans la Gaule.* (A. Martin.)

— Fig. Et absolument. Avec les plantes que par chaque cultivent ses tendresses.

C. Delavigne.

— Fig. Se venger, s'appliquer à son sentiment dans : CULTIVER *les arts, les lettres, les poésies.* CULTIVER *les belles lettres, qu'il n'a point* CULTIVÉ *les arts dont être cultivé.* (Mad. de Genlis.) *Ce n'est pas que le temps serait bien supérieur si le peuple qui le fait* CULTIVÉ *ces arts et les arrivaux nous non représentier d'autres avec.* (Condill.) *L'ancrement est sous des pierres, mais ce n'est pas bien souvent* KINT CULTIVÉES. (Chateaub.) *Il blâmerait parfaitement les* CULTIVÉES *Le mieux cet le bedeau, qui* CULTIVÉ *la bouteille plus que de raison, nouvez négligé le sous de la bonnoire ou le saint patron de l'endroit était représenté.* (Ch. de Bonnelle.) *Pour cultiver la charrid comme le laboureur* CULTIVE *son champ.* (A. Karr.)

— Fig. Et absolument. Nos modèles ainsi Parmient moins de vertus et les cultivient mieux.

Delille.

Y Former, élever, développer par l'exercice, par l'éducation, par l'exemple, par quelque genre, *l'homme* étant composé du corps et d'esprit, il faut CULTIVER *l'un et l'autre.* (Fen.) *Je ne fait pas à la vie et la culture, mais qu'il a pris à Dieu de nous l'entraîner.* (Bonn.) *Il faut CULTIVER les CULTIVÉS et nous pas battre.* (Volt.) *L'homme de lettres est cette sorte de plante qui ne se CULTIVÉ et ne croître pour quelque à celle des autres.* (La Harpe.) *L'esprit humain ne peut rien gagner à ne point qu'on le CULTIVÉ trop.* (Diderot.) *Rétablir du brouil, l'ancienne et pure langue pour* CULTIVÉS son esprit. (Vacherot.) *La première condition pour CULTIVÉ un homme pour les* CULTIVÉS *son intelligence.* (Ch. Bailly.) *Je* CULTIVÉ *mon jardin et mon esprit.* (Ch. Bailly.) *Je* CULTIVÉS *son définitif.* (Bonn.)

— Il ne faut pas confondre *cultiver* avec *orner*. Cultiver, c'est faire croître, mûrir, et *orner* c'est ajouter à quelque chose pour le rendre plus beau. (Ch. Bailly.)

— Fig. Et absolument. Il faut CULTIVÉ *et* Cultiver *le* Cultivé.

— Vétérinaire, entretenir des relations sexuelles avec ; s'accoupler en parlant de deux mâles : *Les chevaux, chez les Grecs, faisaient* CULTIVÉ. *Un* CULTIVÉ *le commandant, l'ennemi d'une personne. Il est dans de sort un mon, mon pied et par cultiver : Il est plénide de les* CULTIVÉ *par cultiver.* (E. Gir.) *Bonnaves s'avait pas de d'Harcourt, qu'il avait toujours* CULTIVÉ *Cadoudal.*

Se cultiver v. pr. Rire cultivé : *Un homme, vivie qui est rien* CULTIVÉ, *mon cœur trop sensible à ignorer comment se* CULTIVÉ *le bien.* (H. de M-T.) *Le sourire d'Espagne se se* CULTIVÉ *trop pour comme plus d'ornement.* (B. Ant.) *Ce sol trop divin se* CULTIVÉ *en crénelés.* (Ch. Bailly.)

— Développer ses facultés par l'instruction, l'éducation : *Tout à chanet, il* CULTIVÉ *mon esprit et la vie* Avec CULTIVÉ ; *mal, si l'on veut, mal, si l'on veut.* (Mad. de Genlis.) *Les Tartares ne* CULTIVÉS *pas, dans cette.* (A. Thomas.) *Les Tartares ne* CULTIVÉS *et dans* CULTIVÉS *un point de trouver les Russes, Grecs modernes, illétrés et grossiers.* (H. Tome.)

CUTIONISME s. (kull-ti-ni-sme). Liste. V. CULTISME.

CUTIONISTE s. m. (kull-ti-ni-ste — rad. *cutionisme*). Lisse. Syn. de CULTISTE.

CUL-TOUT-NU s. m. Bot. Nom vulgaire du cotonnier.

CULTRAIRE s. m. (kull-trè — du lat. *cultor*, coutre). Antiq. rom. Ministre du sacrifice qui était chargé de frapper la victime avec un couteau.

CULTRICIDE adj. (kull-tri-ko — du lat. *cultor*, coutre, coutoun; *cultus*, coll). Falcon. Qui a le cou de la thorax composé de mauvaises coutures.

CULTRIDENTÉ adj. (kull-tri-den-té — du lat. *cultor*, coutre, coutoun; *dens*, dent). Zool. Dont les dents canines sont comprimées et ont la forme d'un coutre.

CULTRIFOLIÉ, ÉE adj. (kull-tri-fo-li-é — du lat. *cultor*, coutre, coutoun; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles en forme de coutoun.

CULTRIFORME adj. (kull-tri-for-me — du lat. *cultor*, coutre, coutoun, et de *forma*). Histoir. Qui présente la forme d'une lame de coutoun.

CULTRIROSTRE adj. (kull-tri-ro-stre — du lat. *cultor*, coutre, coutoun; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec en forme de lame de coutoun.

— s. m. pl. Famille d'échassiers à bec long, pointu et comprimé en lame de coutoun.

— Encycl. Les échassiers de cette famille se reconnaissent à leur bec gros, long, fort, tranchant et pointu. Chez plusieurs d'entre eux, la tête des mâles se repère de diverses manières sur elle-même; leur carcan est court; leurs pattes sont longues; leurs doigts sont au nombre de quatre. Ils les divisent, à après la conformation du leur bec, en trois tribus, ayant pour types les grues, les hérons et les cigognes.

CULTRUNGUIS s. m. (kull-tron-guis — du lat. *cultor*, coutre, et *unguis*, ongle). Ornith. Espèce de chouette.

CULTURAL, ALE adj. (kull-tu-ral, a-le — rad. *culture*). Qui appartient à la culture de la terre : *La théorie aussi agrandis le goûter du Moulin* CULTURAL. (Hediers-Thoin.) *Ils n'ennus pas à faire ici le monographie* CULTURAL *et* CULTURAL *Ils ne* CULTURAL *pas.* (Volney.)

CULTURE s. f. (kull-tu-re — lat. *cultura*; du grec, *cultiver*). Action ou manière de cultiver la terre ou certaines plantes : *La* CULTURE *des terres. Les* CULTURE *des terres. Le temps terrait bien supérieur si le peuple qui le fait* CULTIVÉ *ces arts et les arrivaux nous non représentier d'autres avec.* (Condill.) *L'ancrement est sous des pierres, mais ce n'est pas bien souvent* KINT CULTIVÉES. (Chateaub.) *Il blâmerait parfaitement les* CULTIVÉES *Le mieux cet le bedeau, qui* CULTIVÉ *la bouteille plus que de raison, nouvez négligé le sous de la bonnoire ou le saint patron de l'endroit était représenté.* (Ch. de Bonnelle.) *Pour cultiver la charrid comme le laboureur* CULTIVE *son champ.* (A. Karr.)

Il n'est pas tel bien de moisson sans culture.

Voltaire.

Un champ, bien que fertile, a besoin de culture.

Voltaire.

Calligraphie de vigilance CULTIVÉS : CULTIVÉ *Cultivé* CULTIVÉ *Cultivé* CULTIVÉ.

— Voc. sal. Art d'utiliser certaines productions : *Cette dépensive cause la ruine de la* CULTURE *de la rose.* (B.-Saint.) *Il faut que la* CULTURE *de la rose ait des utilités. Il est presque impossible d'isoler* CULTURE *des produits des voisinage de cette dépérissé.* (Bernag.)

— Fig. Rosée, application de l'esprit à une chose : CULTURE *des beaux-arts. La* CULTURE *du chant. La* CULTURE *des sciences. Il faut que la* CULTURE *des sciences ait quelque ancrement, elle ne pas pas seulement que l'on donne, que des mains sainées, à des Sorbonne spécialités : Les beaux-arts étaient d'une : la* CULTURE *de l'esprit ennobli le cœur.* (Ch. Bailly.) *Le* CULTURE *du chant, l'homme dépend la nature des hommes.* (Nerval.) *La* CULTURE *des sciences, chez les Grecs, fut plus leur manie qu'elle ne contribua à leur bonheur.* (Ch. Bailly.) *Les sciences sont la première des* CULTURES, *puisqu'elle est celle de l'homme.* (J. de Gir.) *Bonnaves s'avait pas avec l'éducation équitable comme on l'avait pas, pour une forte* CULTURE. (Villon.) *Il fait pour* CULTURE *ne pas pas, mais pas mainé du* CULTURE *de son esprit et la chaînée avec avec cette* CULTURE *du rose.* (Lamart.) *La connaissance est* CULTURE *indéfinitivelle : toujours est le meilleur moyen de fonder la tolérance.* (Ste-Beuve.)

Le cœur, l'esprit, les mœurs, tout gagne à la culture.

Voltaire.

Des premiers arts du roi la fatente culture N'avait pas encore eu tel entrepris la culture.

Voltaire.

— Agric. Grande culture. Celle qui s'adresse sur de grandes étendues, et dans laquelle on emploie de machines, d'instruments mis par la science au service du jardinage : *La Brie, le Soissonnais, sont des pays de* GRANDE CULTURE. *La Bretagne* CULTURE *et* CULTURE *Le pays de pour leur* CULTURE. (Mathieu de Dombasle.) *Il faut que* CULTURE *qui l'exécrée sur de ces tuées parcelles du terrain, et souvent sur le sol, et que* CULTURE *ne pas pas pas pas tous les avantages sont restés du côté de la grande culture.* (Mathieu de Dombasle.) *La culture alterne.* Celle qui consiste à ne point laisser la terre en jachère, et à faire succéder chaque année d'une façon différente.

— Antonyme. Incuriture.

— Fig. Et absolument.

— *Culture forcée.* Par l'emploi de la chaleur artificielle, on force les plantes à donner leurs produits avant l'époque fixée par la nature, et c'est aussi par ce moyen que l'on peut obtenir non-seulement des primeurs, mais des choses rares. La culture forcée n'était pas inconnue des Romains. Pline nous apprend qu'à l'aide d'une irrigation à l'eau chaude, dans des chambres closes, on obtenait des fraises en plein hiver; on cultivait même alors le rosier et les arbres fruitiers. Le 4 janvier 1740, Albert le Grand reçut la reine Guillaume de Hollande dans un jardin de son château des Dominicains, à Cologne, où milles d'arbres couverts de feuilles, de fleurs et de fruits. Ce fut vers la fin du XVIe siècle que obtint en Europe des ananas parfaitement mûrs. A cette époque on en servait de cloches en verre, et l'on en forçait les langues qui donn les jardins rognus en chez les grands seigneurs. A le fin du XVIe siècle, l'art des cultures forcées commença à s'adresser chez les particuliers, et depuis il a fait des progrès continus. Le conseil général des cultures et surtout le chauffage au thermosiphon n'ont pas tardé à porter cet art à un haut degré de perfection. Bien des résultats inconnus jusqu'à ce jour ont pu être obtenus par la culture forcée des nombreuses espèces de plantes d'ornement, dont on avance aisément la floraison, et dont on peut, ce qui a donné à toute branche du jardinage une très haute importance, et de la culture forcée des arbres et des légumes, à l'aide de la nouvelle ou obtient aussi des produits les primeurs en quantité considérable.

— *Culture* (*ital.*), en italien *la Coltivazione*, en espagnol *la Cultura*, et hollandise *la Planteur*, en Allemagne. Ce poème, qui fut composé au XVIe siècle, sous le protectorat de François Ier, durant l'exil de l'auteur, est une des gloires de la littérature italienne. Il est aussi un de ceux pour la chanter la vie rustique, les plus aux charmantes : il embrasse dans limites de son sujet toute l'économie agricole. Son plan est simple, mais il est de force merveilleux. La *Coltivazione*, dédiée par le poète au roi de France, parut pour la première fois en 1546, puis en 1547 par le célèbre typographe Robert Estienne, qui en fit deux éditions en trois volumes.

Alamanni, qui était avant tout un esprit distingué, se se proposa pas d'imiter seulement les Géorgiques de Virgile ; il prenait aussi d'autre dessein, dans l'*Agriculture* de Columelle, dans le poème de Lucrèce, *De la nature des choses*, dans l'*Histoire naturelle* de Pline et dans les *Questions naturelles* de Sénèque. Mais, il fit appel à l'expérience des pays les plus avancés dans l'agriculture de son temps, en particulier à la Toscane et Toscane et Lombardie. Ainsi, outre un bon ouvrage, il en a son bon ouvrage dédiéquoique sur la premier des arts.

Il est le contemporaine qui rumeurait les hommes de la Renaissance au goût des lettres, adoptant le goût le plus pur, le goût des renaissances et des Grecs d'autre autre Age, conservant toutes les qualités de l'Antiquité de ses descriptions. A l'imitation de Virgile, il fait une invocation aux Muses, qui sous autre à Françoise Ier, mais sans laisse flatter. A la fin du premier livre, on trouve un magnifique éloge de la France, qui pulse dans les Alpes. Avec cette source de vie abondante, on rencontre également des digressions, mais elles sont au moins étrangers au sujet traité, par exemple celle sur la mère d'un enfant d'Ovide; l'éloge de Bacchus, de Pan, de Cérès, mêlé, et l'éloge de vin, après les longues du dieu, etc. A propos de cette dernière, on trouve une invitation de la poudre et des armes à feu. Mais ces digressions n'affaiblissent pas des propriétés descriptives.

Mais son premier livre, le poète donne des règles générales sur le calendrier de l'agriculture, sur la température, sur les saisons, sur les sons à donner aux prairies, sur la manière de faire l'art de semer, sur les plusieurs légumes, sur la vigne, les arbres et les troupeaux. — Dans le second, il traite des moyens et des grands troupeaux, et il ne néglige pas d'entrer dans d'utiles détails. Par exemple, il y montre philosophe.—Le troisième s'ouvre par la théologie, qui l'amène à l'art du conservar les fruits, aux travaux de l'automne et aux vendanges qu'interrompent quelques du fin de l'année.—Le quatrième livre est consacré à la chasse, à la pêche, à la nourriture des bestiaux, les nourrissons des bestiaux, les nourrissons des abeilles, l'importation de chevaux et des mulets. Les plus belles pages du poème sont dans le quatrième, et le cinquième, dans le sixième, le poète, à l'instar de Virgile, qui, pour leur sait, d'après leur tout pulve. Revenant à son sujet, il parle de l'origine du vin, de la fabrication du vinaigre, du chou et de l'emploi des antiques du pressoir, et du vinaigre. Il conclut en disant qu'il consacrera à la culture des jardins. Le poète y parle de la culture des fleurs, et conseille aux jardiniers de ne pas pas les légumes, les arbres et les fleurs. — Le sixième livre traite des ruches, des abeilles, des vers à soie, et des moyens de les conserver. Il est aussi un de ceux pour la théologie, qui l'amène à l'art du conservar les fruits, aux travaux de l'automne

gaires, le livre est rouvert. Un agriculteur aimera mieux un traité en prose, et un poète préférera un objet plus poétique ou traité avec plus de sens. »

Cahiers-Sainte-Catherine (SUÈS), ancien nom d'une rue de Paris située dans le quartier Saint-Antoine, aujourd'hui rue Sévigné. On non désignait déjà au XIVe siècle le terrain cultivé par les chanoines de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, sur l'emplacement duquel la rue fut ouverte plus tard. Cet ordre ayant fondé une maison à Paris, au bas-côté de cette ville, mutine Nicolas Gibonin, fit du don de 3 arpents de terre pris de la grande ferme moyer. L'histoire de la fondation de la chapelle se rattache à l'histoire générale de la France. Sur deux pierres accolées dans le portail de l'édifice, on voyait d'un côté saint Louis, de l'autre un chanoine, chacun deux à trois archives. Une double inscription portait ces mots : « A la prière des nobles Jeanne, M. Isaiel. Leys fonda cette église et y mis la première pierre. Ce fut pour la foye de la Vierge qui fut en pont de Bouvines, l'an 1214. Les surgents d'armes, pour ung, guérisent aient pont, et vouèrent que la Dieu fest construire ung chapelle et ung église en l'honneur de Nôre sainctz Katherine : ainsi fustel. » Par suite de la suppression, l'église était devenue la sépulture des serguets d'armes. Les masses de chaque défunt étaient suspendues à la voûte.

En 1773 et en 1774, le couvent fut démoli, et les religieux allèrent habiter l'ancienne maison des jésuites de la rue Saint-Antoine. Sur l'emplacement des bâtiments de la rue de Sainte-Catherine, qui existe encore. Il y a plus tard d'ailleurs, dans cette rue, un ancien crèche fut ouvrée. A cette rue se rattachent de nombreux souvenirs. Dans la nuit du 12 au 13 juin 1791, Olivier de Clisson, connétable de France, venait de quitter Charles VI et le duc d'Orléans, quand il fut assailli par une troupe d'hommes armés, et laissé pour mort sur la place. Un tombeau lui fut élevé, et on donna dans la porte du boulanger, qui l'envoyé, il dit son saint à cette circonstance. Le chef des assassins était Pierre de Craon, ennemi particulier du connétable. Il fut jugé le crime, le roi, dit la *Chronique*, « se revint et il dans pourquoiqu'on, ou lui bouta ses nouvelles et ses, et il ouvrait à Clisson-Sainte-Catherine ou dinent que son connétable venoit d'être occis. Le blessé jouit dans la boutique de la porte : « Connétable, dit le roi, quoique chose en fust faite et ne pas le dit à personne. » Trois assassins subalternes furent en effet décapités ; mais le duc de Bretagne refusa de livrer Pierre de Craon. Celui-ci obtint même grâce en 1395, par l'entremise du roi d'Angleterre.

L'hôtel Carnavalet, ancien séjour de Mme de Sévigné, est situé rue Cahiers-Sainte-Catherine. Nous renvoyons à l'article spécial consacré à cette splendide demeure.

Aux XIVe et XVe du même nom s'élevait sur le cimetière des Innocents une chapelle, dédiée aux gisants de Sainte-Catherine, dont le nom de *Pillier* fut donné à la rue de la Pelleterie, à la rue de la Ferronnerie et à la rue de la Coutellerie. Fondée en 1429, le nouvel édifice fut consacré en 1429 par l'acquisition de l'hôtel de Dauvrit, qui fut alors construit. Il y a encore possédait une belle Annonciade de l'ancien. Le cœur, qui avait été enlevé, enseveli en 1790, devint propriété nationale, et les bâtiments ont servi aux usages publics particuliers.

Une rue voisine portait également, vers 1540, la dénomination du rue Cahiers-Sainte-Catherine. Elle prit dans les années subséquentes du XVIe siècle le nom de rue Dieu, en l'honneur de la célèbre favorite Dame de Poitiers. Quelques années plus tard, la rue de Diane portait le nom de rue des Trois-Pavillons, que l'édifiait patronnée par le chanoine au cœur de rue Elzevir, en l'honneur du collège immortel Initiatrice. Le nom de Diane, il ne choisir ce nom, c'est qu'elle est venue à l'Imprimerie impériale.

CULCLLE s. m. (lat-in-le — lat. *cubillus*, tuiles ronds). Antiq. rom. Sorte de vase à boire, à vase en forme de tuiles, employés et des vaisseaux de servant dans les sacrifices.

CULVERTAGE s. m. (kul-ver-ta-je). Anc. cout. Servitude quelconque.

CUMA, baie sur la côte orientale de l'Amérique du Sud, dans l'empire du Brésil, province de Maranhao, 4e 0' de lat. S., et 46° 30' de long. O. Cette baie, qui reçoit les eaux du Parnaïba, a 15 kilom. de long sur 4 kilom. de large.

CUMANA, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de Venezuela, chef-lieu de province sur son nom, sur la côte S. du golfe de Cariaco, formé par les deux îlots, Cumana et Cubagua, de Cariaco, sur le cap Cumana ou Mamanpo, par 10° 28' de lat. N., et 64° 10' de long. O., 10,000 hab. Bâtie vers et abre ; commerce de poterie, de bétail, de viandes fumées, de poissons et de cacao. Climat chaud, mais sain. C'est la plus ancienne des villes européennes du nouveau monde, car Diego Castellon en jetas les fondements en commençant du XVIe siècle. Un tremblement de terre la détruisit en 1766. « La province de Cumana, l'une des trois de la république vénézuélienne, est bornée au N. par la mer des Antilles, à l'E. par le détroit de Orinoque, au S. par ce fleuve qui la sépare de la province de Guyane, et à l'O. par la province de Barcelone. Superficie, 400 myriam. carrés ; 200,000 hab. Des montagnes couvrent la plus grande partie du centre contrées ; les chos fournissent du sel un abondance. A l'intérieur, le sol, généralement fertile, produit du maïs, du sucre, du cacao et de la vanille ; il renferme de gras pâturages, où paissent en toute liberté de nombreux troupeaux de gros et de petits bétail. De belles forêts couvrent le flanc des montagnes et fournissent des bois précieux, tels que le gaïac, l'acajou, le campêche et le brésillet. Les cours de eau les plus importants de la province sont : le Guarapiche, le Tigre, le Morcha et l'Orénoque, dont les nombreuses embouchures silhouettent le cours inférieur de cette contrée et y forment un vaste delta. Le climat de la province est très-chaud, mais sain sont fraîches, et l'air y est en général pur et sain.

CUMANACOTE adj. (ku-ma-ko-te-). Linguist. Se dit d'une langue parlée par les peuplades nomades du Cumanacote, dans le Mexique : *Idiome* CUMANACOTE. *Langue* CUMANACOTE. Les Cumanacotes, les Cumanacotes.

— s. m. Nom de la même langue : *Étudier* le CUMANACOTE.

— Encycl. *Dialecte cumanacote*. V. CAMAIRE.

CUMANCHE s. m. adj. (ku-man-co-che). Géogr. Membre d'une peuplade nomade, qui habite partient à cette peuplade : *Les* CUMANCHES. *Les mœurs* CUMANCHES.

CUMANIA, dénomination donnée à deux districts de la Hongrie, le Grande Cumanie et la Petite Cumanie, qui, dans le moyen-âge, vinrent s'établir dans cette contrée vers la fin du XIIIe siècle, et y formèrent des colonies dans la partie orientale du comitat de Heidi-Ko, à l'O. du cours de Nord-Hibar et de Bekes-Ko, à l'E. du cours de Tisza, au N. de Kosit, affluent de Koros. Superficie, 1,120 kilom. carr. Pop. 1,000 hab. Le pays est montagneux, et les parties occidentales sont marécageuses. Il est arrosé par les affluents de la Theiss et du Koros ; le reste abonde en pâturages, et les chevaux y sont de race remarquable, mieux en rasse de la Theiss, entre lef comitat de Kiskun-Halas, et Nagy-Kiskun, comprend 2,726 kilom. c., et une population de 80,000 hab. Le sol est fertile en grains et en bétail, et produit du vin, du chanvre et du moutons.

CUMANI, peuplade d'origine tartare, dont le nom a varié chez différents peuples. C'est sans que les Cumanies, qui habitaient la partie Ouest, les Arabes leur ont donné le nom de Gennaïes ; les Hongrois celui de Comni, et les Allemands celui de Falkiens, tandis que les Slaves les nommaient Polovcs. Les Cumanis occupaient la rive de la Kamaïa, jusqu'à la mer Caspienne ; vivant le sur sacrifie, de relient sous gouvernement de Kaïdak, et les Khazares et les Patchénegues, ils en ne cessèrent de faire la guerre à leurs voisins. Peu après ils furent presque complètement anéantis par les Mongols, et les Cumanis engagèrent le Hongrie, où ils s'établirent dans la contrée qui, à cause d'eux, reçut le nom de Cumania.

CUMANIU s. m. (ku-ma-nu). Bot. Autre orthographe du mot CUMANIER, syn. de TORMIN.

CUMANUNA s. m. (ku-ma-ru-na). Bot. Syn. du CUMANIER.

CUMBER, bourg et paroisse d'Irlande, comté de Derry, à 13 kilom. N.-E. de Londonderry, rive occidentale du lac Strangford, 6,218 hab. Commerce de toiles et de céréales.

CUMBERLAND, comté de la province administrative du N.-O. de l'Angleterre, sur la mer d'Irlande, entre le comté de N. par l'Écosse, à l'E. par le Northumberland, au S. par le Westmoreland, 1,170 kilom. carr. Pop. 266,000 chef-lieu, Carlisle ; superficie, 395,888 hectares ; pop. 425,893 hab. Le sol, montagneux surtout dans le Cumberland, R. de la Tweed, par le Derwent, l'Esk et l'Eden, avec les bassins des Bow-Water, Kirkbeck, Kirkbetterness, Bassenthwaite et Ullies-Water. Climat froid, mais sain. Les montagnes, qui entendent, produisent principalement des céréales, du chanvre et du lin, et des pâturages ; élevé de moutons. On exploite à Borrowdale des mines de plomb, et on y fabrication des crayons renommés de Keswick et de Lamlash. Le Cumberland et Newington, houillères très-étendues ; forges ; 1,000 hommes de plomb fournissant 16,000 tonnes par an. Manufactures de laine, de coton, de papier, papier, poterie, verreries. Les côtes du comté, toujours sauvages, sont, en outre, riches en bœufs, à l'exception du golfe de Solway ; mais, à partir de Whitehaven, le Cumberland se borne au pseudo pas de vitres maritimes qui forment l'embouchure.

Au moment de la conquête romaine, les habitants du Cumberland portaient le nom de Cenelcs ; après la chute de l'empire romain, cette contrée fut comprise dans le royaume de Northumberland, qui faisait partie de l'heptarchie anglo-saxonne. Quand l'heptarchie disparut, le Cumberland fut placé tantôt sous la domination de l'Écosse, tantôt sous celle de l'Angleterre ; il ne fut définitivement réuni à la monarchie anglaise qu'en 1237.

CUMBERLAND, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État de Rhode-Island, comté et à 10 kilom. N. de Providence, sur le Pawtucket ; 5,281 hab. Fabrication importante de coton ; ville des États-Unis, dans l'État de Maryland, ch.-l. du comté d'Allegheny, sur la rive gauche du Potomac et la ligne de fer de l'Ohio, à 140 kilom. O. de Baltimore ; 7,500 hab. Industrie très-développée ; commerce important. Aux environs, charbon de terre en grande abondance. Ville et fort du l'Amérique anglaise, sur l'isthme qui remet la Nouvelle-Écosse au Nouveau-Brunswick, au fond de la baie de Fundy, qui est le lieu des plus hautes marées de l'Océan ; elles s'élèvent jusqu'à 20 m.

CUMBERLAND (MONTS), chaîne de montagnes des États-Unis d'Amérique, faisant partie du système appalachien, coupe le sud de la frontière S.-O. du l'Etat de Virginie, et de la frontière S.-E. de l'Etat de Kentucky, traverse l'Etat de Tennessee, et aboutit dans l'Alabama. Ils ont 1,000 kilom. environ chaîne à une largeur d'environ 80 kilom. Des chaînes parallèles alternent avec des vallées longitudinales, et sont nommées successivement ou m. d'hélitoire. Les montagnes sont boisées, et les vallées, cultivées ; elles sont d'une grande fertilité. Elles sont situées à 1,000 m. d'altitude. Les roches granitiques qui composent les montagnes de la frontière méridionale de l'Etat de Kentucky, et les parties septentrionale de la Georgie. Elles se trouvent à 1,000 m. d'altitude. Elles formaient cambrioïdes des Etats du centre, et sont essentiellement composées des mêmes groupes de roches stratifiées que les monts Allegheny. La rivière Tennessee et ses affluents arrosent le versant nord-ouest de cette chaîne, jusqu'au point où cette rivière, franchissant le chaînon, se dirige vers le sud-ouest. Ensuite, elle prend au sortant sur le versant occidental.

CUMBERLAND (ÎLE DU TERRE-NEUF), nommée l'Amérique septentrionale, dans l'archipel polaire, en N.-E. de la baie d'Hudson, entre la terre de Baffin, au nord, et la terre de Northumberland au S., par 65° et 71° de long. O. et 63° et 66° de lat. N. Cette île, découverte en 1820 par le lieutenant Parry, forme la partie la plus orientale, vers le couvert de glaces pendant une grande partie de l'année, du groupe de la terre de Northumberland.

CUMBERLAND (ILES), groupes d'îles de l'Océanie, sur la côte australiale de l'Australie, dans le grand archipel Bismarck, entre 14° et 16° de latitude S. et 146° 30' et 147° 40' de longitude E. Le plus important groupe a 18 kilom. de long sur 12 de large. Ces îles, découvertes par le capitaine Cook, qui les visita en 1770.

CUMBERLAND-GAP, Aux États-Unis, le mot *gap* (ouverture, entre-bâillement) s'applique à grandes vallées qui traversent les chaînes. Dans l'est d'après il y coupe les monts Cumberland. Cumberland a une grande importance stratégique, puisqu'on y voit traverser diagonales entre les Fédéraux et les confédérés, qui en ont tour à tour fait le siège. Le siège a duré deux mois, de plusieurs combats, entre autres à coeur de 27 décembre 1862. A la suite duquel le général fut abandonné par le général fédéral Morgan, qui, à cell de la première fois, en commandait le général confédéré Frazer de se rendre à discrétion, avec ses brigades, un général fédéral Bornside.

CUMBERLAND-RIVER, rivière des États-Unis, l'un des affluents du Mississippi, rive droite de l'Ohio ; il prend naissance dans l'Etat de Kentucky, à 75 kilom. environ de la ville de Cumberland, coule d'abord de l'E. à l'O., puis se dirige vers le centre dans l'Etat de Tennessee, reprend sa direction à l'O., baigne Nashville, traverse le Kentucky, et, à 6 kilom. partie, se jette dans l'Ohio, 1,200 kilom. de long. Cette rivière, navigable en bateaux à vapeur et les goélettes.

CUMBERLAND (Richard), évêque de l'Angleterre anglais, né à Londres en 1632, mort à Peterborough, 1718, L'Essai sur la loi de nature et l'université de Cambridge et parvint, en 1658, à la charge de recteur de Cramphorn. Il se tour de plus en plus vers l'étude et les fonctions de recteur, et, moins durant le zèle de recteur, il y fut nommé au prédicateur distingué. Le premier de ses ouvrages est de 1672, et il publie en 1672 le *Traité naturel du système philosophique* (in-4°), et, de plus quatre ouvrages de théologie. Il fut élu doyen de Peterborough par Barlowque (Amsterdam, 1692, in-4°), et, en 1691, il fut en stuées à l'université de Cambridge et parvint, en 1658, à la charge de recteur de Cramphorn. Il

de l'Isle-Cumbray, ouverte d'environ 1 pieds.

CUMBRES-MAYORES, bourg et municipe de l'Espagne, province et à 18 lieues. N.-E. de Huelva; 3,081 hab. Commerce de laines. Ce bourg est donné par un vieux château construit sous le roi don Sancho IV.

CUME s. f. (ku-me). Mal. Genre qui comprend quelques fucaucs et un grand nombre de fucoïdées.

— Cosm. Genre de décapodes.

CUMÈNE s. m. (ku-me-ne — rad. cumin). Chim. Nom donné par la distillation de l'acide cuminique.

— Encycl. *Le cumène* a reçu aussi les noms de *cumol* et de *hydrure de cumène*. Il a pour est C9H12. Il a été découvert par Gerhardt et Cahours en 1840, et il est probablement identique à l'huile que Pelletier et Walter ont retirée de la résine de pinus maritimus, peut-être aussi avec l'hydrocarbure qui prend naissance lorsqu'on fait agir l'acide phosphorique sur l'ether sur la phorone. Il est isomorique avec le mésitylène, avec le mésitol et avec un hydrocarbure que Church a découvert parmi les produits de la distillation sèche de l'oxyphénate de baryum.

— I. MODES DE PRODUCTION. *Le cumène* se produit : dans la distillation du cumate calcaire avec un excès de chaux ou de baryte dans la distillation sèche de la résine de térébenthine fraîche ou du gin de térébenthine; dans ce dernier cas, le cumène est mélangé d'esprit de bois; dans la distillation sèche de la benzoïne et de la benzoïdine; dans la phorone en présence d'un excès d'acide phosphorique anhydre.

— II. PRÉPARATION. 1° *Au moyen de l'acide cuminique*. On chauffe petit à petit dans une cornue tubée un mélange intime de 1 partie d'acide cuminique et de 4 parties d'acide de baryum. Si la chaleur est appliquée avec précaution et que l'acide ne pas trop, quantité d'acide cuminique supérieure à 3 grammes, il passe à la distillation du cumène accompagné d'acide dans le dioxyde de carbonate de baryum. L'opération marche moins bien si l'on n'en fait pas de plus minimes considérables. On peut aussi distiller un rouge l'acide cuminique avec l'hydrate de chaux, mais le cumène provenir alors une odeur empyreumatique particulière, qui ne peut le débarrasser qu'en le distillant avec du dissolvant, ou en le traitant d'acide chromique après l'avoir chauffé avec cette dissolution. Jacquemin obtient un produit de même ordre. Le cumène est ensuite demeuré sur du chlorure de calcium et rectifié.

$$C^{20}H^{12}O^{4} = C^{18}H^{12} + C^{2}O^{4}$$

Acide cuminique. Cumène. Acide carbonique.

2° *Au moyen de l'esprit de bois pur*. Mêmes. Lorsqu'on soumet à la distillation fractionnée l'huile brute que l'on obtient dans la distillation sèche de toute résine, on obtient du cumène qui passe vers 160°. Ce dernier, après un grand nombre de rectifications, est lavé à l'acide sulfurique concentré et à la potasse, et on purifie les dernières parties par fusion au potassium.

3° *Au moyen de l'huile de benzoïne*. On opère comme avec l'huile de pinus maritimus.

4° *Au moyen de l'esprit de bois brut*. On prépare un liquide par fusion, on agite l'huile qui en résulte avec de l'acide sulfurique concentré, puis avec de la potasse, et enfin avec de l'eau. On le soumet à la distillation fractionnée plusieurs fois.

— III. PROPRIÉTÉS. *Le cumène* est une huile incolore, fortement réfringente, ayant une odeur agréable qui rappelle celle de la benzine, et une saveur piquante et un peu sucrée. Sa densité est 0,87 non point d'ébullition est vers 160° à 161° selon Gerhardt, et à 164° selon Abel. Ce point d'ébullition semble indiquer que le *cumène* de Church contenait différence de celui de gudron de la benzine, lequel ne bouillit que vers 148°. La densité de vapeur du cumène est 4,6 à 4,3, la théorie indiquant 4,42 pour la formule $C^{18}H^{12}$. Le cumène est insoluble dans l'eau, mais se dissout facilement dans l'esprit de bois, l'alcool, l'éther et les huiles volatiles. Il dissout les huiles fixes, les graisses et le caoutchouc de résines, et, à la chaleur, il dissout le soufre et l'iode.

— IV. RÉACTIONS. Le *cumène* est transformé en acide sulfocumique $C^{18}H^{12}S^{2}O^{6}$ dans l'influence de l'acide sulfurique de Nosa. Il donne l'acide de chlore, le cumène se transformer en une huile épaisse dont la vapeur ultérieure peu bien et brûlant avec une flamme fuligineuse bordée de vert. 3° L'acide nitrique dissout le cumène formé le nitrocumène, $C^{18}H^{11}NO^{4}$. Il ne fait bouillir le cumène après qu'on le nitrocumène est formé, et laisse se transformer en dérivé trinitrobenzique. Un fait bouillir le cumène avec de l'acide nitrique dilué, il se convertit en acide benzoïque. Cette réaction montre que le cumène possède une seule chaîne latérale, et répond à la formule de constitution $C^{6}H^{5}C^{3}H^{7}$, qui en fait du propylbenzène. On sait, en effet, que dans l'oxydation des produits aromatiques chaque chaîne latérale est remplacée par le radical COOH. Si donc dans l'oxydation du cumène il ne se fait qu'une seule fois COOH, c'est que le cumène ne renfermait qu'un seul radical un au moyen $C^{6}H^{5}$. 4° Un mélange des acides acétique et sulfurique fumants transforme le *cumène* en distrocumène. 5° Le *cumène*, abandonné au contact du potassium, donne une matière noirâtre que quelques chimistes considèrent, sans preuve irréfutable, comme un carbure de potassium. 6° Le *cumène* de potasse et de potasse fondue s'obtient par le *cumène*.

— V. DÉRIVÉS DU CUMÈNE. 1° *Dérivés nitrés*. *a. Nitrocumène*, $C^{18}H^{11}(AzO^{4})$. On dissout-vent le *cumène* dans l'acide azotique fumant, en y ajoutant du chlorure et du gaz, et en bouleuses vapeurs rutilantes. Tiédie par l'eau jusqu'à la réaction est achevée, la liquour abandonne du nitrocumène qui se sépare sous la forme d'une huile pesante. Le nitrocumène est jaunâtre et a une odeur plus agréable et moins agressive que le nitrobenzène. Il prévenue de l'alcool et de l'éthanolique, et se dissout dans l'éthanolique en ammoniac.

b. Dinitrocumène, $C^{18}H^{10}(AzO^{4})^{2}$. On l'obtient en traitant le *cumène* par un mélange des acides azotique et sulfurique fumants. Il est moins difficile et atteint pour se complétier que l'on renouvelle plusieurs fois l'acide. Le dinitrocumène cristallise en longues lamelles et jaune-pâle, et se sublime sans décomposition. Il est insoluble dans l'eau, mais se dissout assez bien dans l'alcool, dans l'éthanolique et dans l'éthanolique. Le nitrocumène est insoluble dans l'eau, mais se dissout bien dans l'alcool, dans l'éthanolique et dans l'éthanolique. Il

et ont est probablement la dicumyl-carbinolate $As^{III}[C^{III}(CH^3)^2C(OH)]^3$, homologue avec le diphényl-carbinolate ou carbinolate. 3° Le *cumène* se dissout dans le sulfure de carbone en dégageant de l'hydrogène sulfuré. L'eau ajoutée à la solution ne précipite une huile qui se solidifie rapidement et qui est soluble dans l'alcool, d'où elle se sépare cristallisée en longues aiguilles. Cette substance est probablement le dicumyl-sulfo-carbonate $As^{III}[C^{III}(CH^3)^2C(S)]^3$.

Dissoute dans l'eau et ajoutée à l'action d'un courant de gaz cyanogène, la *cumène* se transforme en cyanocumène. 10° En présence de cyanogène et de soude, il se dissout immédiatement en une masse cristallisée.

V. — Sels de cumène. Le *cumène* est une base faible. Elle précipite les sels métalliques des sels ferreux, mais ne précipite ni les sels de zinc, ni les sels d'aluminium, ni les solutions des sels de zinc. Ses sels cristallisent facilement, et, à l'exception du quelques chlorures double et formant des sels acides, ils sont incolores et devriennent rougeâtres lorsqu'on les expose à l'air et qu'on les dissout à une température très-élevée. Leur réaction est toujours acide, et, comme les sels d'aniline, ils sont solubles. Les solutions aqueuses des sels de cumène sont précipitées par les alcalis, qui se séparent l'alcali-base sous la forme des gouttes huileuses formées par les solutions sont concentrées, et sous la forme d'une masse cristallisée lorsqu'elles sont étendues. Tous les sels de cumène sont avec vent dans l'eau, mais se dissolvent mieux en cette dans l'alcool. Le chlorure, le bromhydrate, le chlorhydrate $C^{18}H^{13}H^3AsCl_3$, le chlorosulfate $(C^{18}H^{13}H^3)^2As\,(SO^4)^3$, le chlorophosphate, le chlorarsiate, le fluorhydrate, l'oxalate, l'acétate, le sulfate $(C^{18}H^{13}H^3)^2As\,(SO^4)^3$, l'oxalate, le phosphate et le sulfite.

$(C^{18}H^{13}H^3)^2As\,(SO^3)^3$

de *cumène*. On connaît aussi des composés de sulfate de cumène et de *cumène*, de nitrate et de cyanure mercurique et de *cumène*.

— VI. Dérivés de la cumène. 1° Cyanocumène $C^{18}H^{13}H^3AsCN$ ou $C^{18}H^{13}H^3AsCy$. Une solution alcoolique de *cumène*, *nomme* de cyanure mercurique et de cyanogène, ajoute des aiguilles de cyanocumène que l'on peut purifier par plusieurs cristallisations dans l'alcool. Cette substance forme avec l'acide chlorhydrique un sel presque insoluble dans l'eau.

2° *Nitrocumène* $C^{18}H^{13}H^3AsO^2$. On préparé en ajoutant au fulmé agit le sulfate d'ammonium sur une solution alcoolique de dimétracumène. Il se présente sous la forme d'écailles jaunes qui se fondent au-dessous de 100° et se subliment en une masse qui se fond de refroidissement. La nitrocumène exerce sur réactions alcalins très-faible mais ses phénos réactifs. Elle est insoluble dans l'eau, mais se dissout facilement dans l'alcool et l'éther. La distillation décompose partiellement cet alcoolide, bien qu'une partie en se corps distille. Le nitrocumène se transforme en un produit cristallin qui n'est presque plus basique. Le chlorure de benzoïle le transforme par la température ordinaire, mais le corps, cristallisé, ne fond pas au-dessous de 300°. Les chlorures de cumyle et de cumènoyle réagissent avec le nitrocumène. Le chlorure de cumène neutralise les acides les plus énergiques en donnant des sels facilement cristallisables. Exposés à l'air humide, ces sels ou leurs solutions se décomposent rapidement en se colorant en bleu verdâtre. On a préparé le sulfate $(C^{18}H^{13}H^3)^2As\,(SO^4)^3$, le chlorhydrate $C^{18}H^{13}H^3AsCl$ et le chlorure de *cumène*.

— VII. Constitution. Quelque auteurs proposent pour la *cumène* le nom de cumyl-amine, parce qu'ils supposent dans cette base le radical cumyle $(C^{18}H^{13})$ de l'alcool $(C^{18}H^{13}H^3)$. Les expériences de M. Cannizzaro sur les bases dérivées de l'alcool benzoïque ayant montré que, dans le zèle nomenclature, à chaque hydrocarbure fondamental correspondent deux alcoolides inverses qui sont l'un à l'autre de que les alcoolis correspondants ne sont phénols de même formule, et ayant montré de plus que les alcoolides dérivant de la réduction des hydrocarbures nitrés sont les alcoolides primaires (c'il est permis de proposer cette expression), nous conservrons à la cumène son nom de cumène pour la distinguer de la vraie cumènylamine, encore inconnue, qui renfermera le radical de l'alcool. Rac. que l'on pourra obtenir en faisant agir une solution alcoolique d'ammoniaque sur l'ether cumènylchlorhydrique, lorsque l'éthérine correspondant aura été préparé. La différence entre cette vraie cumènylamine et la cumène que nous examinons est analogue par la chaleur et M. Kekulé sur les combinaisons aromatiques. On chimiste admet que, dans les alcoolides phénoïques dont la *cumène* fait partie, l'azote est directement uni à un des atomes de carbone qui forment le noyau CN comme à ceux les composés aromatiques; tandis que dans les alcoolides alcooliques il est uni au carbone d'une chaîne latérale. D'après cela, le composé étant $C^{18}H^{13}H^3$, la *cumène* est $(C^{18}H^{13})AsH^2$, et la cumènylamine $C^{18}H^{13}NH^2AsH^2$.

CUMIN s. m. (lu-min — gr. *kumnon*, de l'hébreu *kamon*, même sens) Fruits indiqué l'étymologie du grec *kumo*, fatus, parce que cette herbe est très-fertile). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, type de la tribu des cumineus, comprenant trois ou quatre espèces qui croissent dans l'ancien continent : *La culture du cumin est assez répandue en Europe et dans l'Asie septentrionale.* (C. Lemaire.) *Une autre espèce est employée en médecine, c'est le cumin officinal.* (F. Pic.) *Le cumin est originaire de l'Egypte et du Levant.* (F. Hoefer.) Nom donné à la graine de deux espèces de cumin, *le cumin qui doit être cordiale, dont nourri, d'une odeur très-forte, et le cumin de Rome, dont les anciens.* (F. Hoefer.) *En Allemagne, on fabrique avec le fromage, le cumin et le sel, avec lequelle on prépare le pain.* (A. Richard.) *Les Grecques mangent du cumin dans leurs rognons.* (Bouillet.)

— Par ext. Nom donné à des plantes très-différentes, à l'ombelle, à la famille des ombellifères. Genre du *Cumin*. *Cumin corne*, Nom vulgaire de l'hydrocoque aquatique. *Cumin de Nil*, Nom vulgaire du carvi et du anetz. *Cumin bâtard*, Nom vulgaire de l'ammi-majus. *Cumin noir*, Nom vulgaire de la nigelle cultivée.

— Chim. *Essence de cumin*, Huile volatile que l'on extrait des semences du cumin, et qui est un mélange de cumène et d'alcohol cumique.

— Encycl. Le cumin (*cuminum cyminum*) est une plante annuelle, bisannuelle d'environ 30 cm., à feuilles très-découpées en lanières étroites, à fleurs blanches ou rougeâtres, à fruits ovoïdes, ridés, très-fruits (diakènes) unis ensemble et ouverts. Cette plante croît spontanément dans les milieu des ombellifères, qui originaire de l'Orient, on la trouve aujourd'hui naturalisée dans quelques contrées de Europe centrale et méridionale. Il est cultivé en Sicile, en Thuringe, où elle s'entretaurisine. Sa culture est assez simple. On sème la graine sur trous ou sillons, vers le du mars. Quand elle est levée, on arrache et on éclaircit le semis. La floraison a lieu dès le commencement de mai, et le fruit mûrit en juin. Mais on n'attend pas cette époque pour le cueillir, et il est préférable à la fin de mai. On coupe la plante à la serpe, et on la sèche dans les greniers, ou en la maintenant s'achève; et l'on attendait que la graine ait perdu une partie de son odeur, s'exposerait à en perdre une partie. On s'efforce le battage que lorsque la plante est sèche.

Le *cumin* était connu des anciens; Théophraste et Pline le mentionnent. Il était utilisé la propriété de faire pâlir ceux qui en mangeaient en qu'il rendait. Il devait partage la même opinion, lorsqu'il dit que s'il devenait plus pâle, il devenait certainement le pâlir comme lui, en buvant du cumin.

Les fruits (vulgairement appelés graines) de cette ombellifère sont dans leur forme ovoïdes et pénétrante, une saveur chaude et aromatique; ils donnent facilement une huile essentielle aussi abondante, mais beaucoup plus odorante que dans la plupart des autres plantes de la même famille. Le bon cumin doit être vieillis, très-mûrs, et d'une odeur très-forte. Les Allemands en mettent dans le pain, et c'est, dit-on, pour cela que le pain de Nuremberg, les Hollandais s'en servent pour assaisonner leurs fromages; les Turcs le font entrer dans leur pilaf, et les Espagnols en mêlent les moines et les religieuses de l'Eglise grecque et amour de l'Orient, qui, dans leur jeûne, ne lieu du vin, qui leur était alors interdit, pour remplacer le vin, et qu'ils boivent en avait fait infuser du cumin. Comme les repas sont très-fréquents, le cumin est vite le repaud dans les colombiers pour y attirer les pigeons; on en fait aussi, dans les pays chauds pour faire venir les perdrix. En médecine, le cumin est stimulant, stomachique, emménagogique, carminatif, et, à la mode d'action est tout à fait semblable à celui de l'anis, du fenouil et des autres ombellifères aromatiques. On l'emploie aussi dans l'art vétérinaire.

CUMINAMIDE s. f. (ku-mi-na-mi-de — du *cumin*, et *amide*). Chim. Amide cuminique. Il est aussi appelé cumène.

— Encycl. La *cuminamide*, ou amide cumique, est obtenue par la réaction de l'ammoniaque (NH^3) sur l'anhydride cumique $(C^{20}H^{11}O^3)$, d'où elle est formée $C^{20}H^{11}O^3 + NH^3 = C^{20}H^{11}AzO^2 + H^2O$. Il est aussi obtenu en soumettant à l'action de l'ammoniaque le cumène d'éthyle, le chlorure de cumènyle et le bromure de cumène. Elle se présente, en outre, en aiguilles blanches et opaques. La *cuminamide* se dissout difficilement dans l'eau froide; elle se dissout facilement dans l'alcool et l'éther. Elle résiste beaucoup à l'action des acides cruentiques, et l'on est obligé de la faire bouillir pendant longtemps avec des solutions acides ou alcalines, pour la transformer en ammoniaque et acide cumique.

— *Dérivés de la cuminamide.* On combinaison avec $C^{20}H^{11}O^3$ (NH^3) Az; la combinaison $C^{20}H^{11}O^3$ (NH^3) H^2Az, et la cumènoxylcyanamide $C^{20}H^{11}O^3$ $(C^{18}H^{13}H^3)$ H^2Az, qui se produisent lorsqu'on fait agir le chlorure de cumènyle, non plus sur l'ammoniaque, mais sur l'aniline, la méthylamine ou la méthylaniline. On connaît, en outre, la cumo-sulfophénoïpyramidamide $C^{20}H^{11}O^3$ $(C^{18}H^{13}H^3)$ H^2Az, qui se précipite sous forme d'aiguilles légères et décolore lorsqu'on ajoute de l'acetate d'argent à une solution de cumènoxylcyanamide; l'acide sulfamique de quelques gouttes d'ammoniaque, la cumo-sulfophénoïpyramidamide $C^{20}H^{11}O^3$ $(C^{18}H^{13}H^3)$ H^2Az, qui se produisent lorsque on ajoute à l'acetate d'argent précédent la solution ammoniacale du composé précédent, et la cumo-bisulfophénoïpyramidamide $C^{20}H^{11}O^3$ $(C^{18}H^{13}H^3)$ H^2Az, qui se forme dans la réaction de l'acide du cumyle sur la cumo-sulfophénoïpyramidamide.

CUMINAMIQUE adj. (ku-mi-na-mi-ke — du *cumin*, et *amide*). Chim. Se dit d'un acide spécial aussi acide CAYCUMIQUE. V. ce dernier article, les mots suivants.

CUMINÉ adj. (ku-mi-né). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au cumin.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre cumin.

CUMINGIE s. f. (ku-min-ji — de *Cuming*, n. pr. d'homme). Mall. Genre de coquilles univalves, de la famille des *Auricules*, qui habitent généralement les mers du Chili et du Pérou.

CUMINIE s. f. (ku-mi-nî). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des lobures, tribu des Sophoïdées, comprenant des espèces qui croît dans l'île de Juan-Fernandez.

CUMINIFORME adj. (ku-mi-ni-fo-rme — du lat. *cuminum*, cumin; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme du cumin.

CUMINOÏDE s. m. (ku-mi-nô-de — rad. *cumin*). Bot. Genre de plantes, de la tribu des cumineus.

CUMINOSE s. f. (ku-mi-no-ze). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre cumin.

CUMINOSÉE s. f. (ku-mi-no-zé — du *Cuminum*, n. pr. d'homme). Mall. Genre de coquilles univalves, de la famille des *Auricules*, qui habitent généralement les mers du Chili et du Pérou.

CUMINTE s. f. (ku-min-tî). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des lobures, tribu des Sophoïdées, comprenant des espèces qui croît dans l'île de Juan-Fernandez.

CUMINUPIDE adj. (ku-mi-nu-pi-de — du lat. *cuminum*, cumin; *fulcum*, fouille). Bot. Qui a la forme du cumin et de la renoncules avec ombles du cumin.

CUMINUPIE adj. m. (ku-mi-nu-pi-e — rad. *cuminupide*). Bot. Qui a la forme du cumin et de la renoncules avec ombles du cumin.

CUMINUPIE adj. m. (ku-mi-nu-pi-e — rad. *cuminupide*). Bot. Qui a la forme du cumin et de la renoncules avec ombles du cumin.

CUMIN s. m. (ku-mi-n). Chim. Nom donné à la graine du cumin : *Acide cumique.* L'acide cumique, qui est aussi appelé acide CAYCUMIQUE. V. ce dernier article, les mots suivants.

CUMINÉ adj. (ku-mi-né). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au cumin.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre cumin.

CUMINGIE s. f. (ku-min-ji — de *Cuming*, n. pr. d'homme). Mall. Genre de coquilles univalves, de la famille des *Auricules*, qui habitent généralement les mers du Chili et du Pérou.

CUMINIE s. f. (ku-mi-nî). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des lobures, tribu des Sophoïdées, comprenant des espèces qui croît dans l'île de Juan-Fernandez.

CUMINIFORME adj. (ku-mi-ni-fo-rme — du lat. *cuminum*, cumin; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme du cumin.

CUMINOÏDE s. m. (ku-mi-nô-de — rad. *cumin*). Bot. Genre de plantes, de la tribu des cumineus.

CUMINOSE s. f. (ku-mi-no-ze). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre cumin.

CUMINOSÉE s. f. (ku-mi-no-zé — du *Cuminum*, n. pr. d'homme). Mall. Genre de coquilles univalves, de la famille des *Auricules*, qui habitent généralement les mers du Chili et du Pérou.

CUMINTE s. f. (ku-min-tî). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des lobures, tribu des Sophoïdées, comprenant des espèces qui croît dans l'île de Juan-Fernandez.

CUMINUPIDE adj. (ku-mi-nu-pi-de — du lat. *cuminum*, cumin; *fulcum*, fouille). Bot. Qui a la forme du cumin et de la renoncules avec ombles du cumin.

CUMINUPIE adj. m. (ku-mi-nu-pi-e — rad. *cuminupide*

liquide. L'acide bromocyanique cristallise en prismes tabulaires rectangulaires qui se rendent souvent pour former des aiguilles volumineuses. Il est incolore et inodore. A poids semblable dans l'eau, assez soluble dans l'alcool fluid, il se dissout avec facilité dans l'alcool bouillant et l'éther. Son point de fusion est vers 140°. Chauffé plus fortement, il se décompose sans détonation. L'acide bromocyanique est monoatomique. Ceux de ces sels qui ordinairement mieux monoatomiques répondent à la formule $CMBrO_3M$, MM. Na, Ag et Lanpmann sont plus bien bromocyanates d'argent et de sodium. Pour obtenir le bromocyanate de sodium, on fait agir le chlorocyanate de sodium par un léger excès de carbonate de soude, puis l'après à ébullition et repris par l'alcool qui dissout le bromocyanate de sodium et laisse le carbonate sodique. Il est facilement décomposé par double décomposition, au moyen de dissolutions acqueuses de bromocyanate de sodium et d'azotate d'argent. Cet ou précipité blanc, presque insoluble dans l'eau, un peu soluble dans l'alcool bouillant et très peu soluble dans l'alcool froid. Chauffé à 100° en présence de l'eau, il commence à se décomposer. L'acide bromocyanique ne subit aucune altération lorsque le chlorure avec les alcalis existent. Ils précipitent de la solution d'argent, ne se décomposent, mais ne donnent ou chlorure et des produits volatils, et non et chlorure de l'acide acycyanique et du bromure, comme on l'on pourrait y attendre. L'acétone soluble de l'acide bromocyanique est en fait dont on se rend parfaitement compte dans la théorie de M. Kekulé sur les combinaisons monoatomiques, en admettant que le chlore y est uniquement à l'atome d'hydrogène uni à l'un des atomes de carbone du groupe $C^{\prime\prime\prime}$ et que le moyen de toutes les combinaisons monoatomiques à l'atome de chlore y est remplacé par chlore latéral. L'acide bromocyanique du M. Kekulé, et Lanpmann, répond à la formule $CH_3CH_2CBr_3$. On conçoit en un pointe qu'il ait pu exister un isomère de la formule normal $CBrH_2CH_2CH_3$.

B. Aperçu de l'acide cyanique. Nous phrases sous cette rubrique l'acide monoatomique ou asymétrique, l'acide monoatomique ou asymétrique.

a. Acide monoatomique ou asymétrique $CH^{(III)}_{(III)}AzO = \left(\begin{matrix}C^{(III)}\\ H\end{matrix}\right)^{(III)}_{(III)}AzO$.

Cet acide, que l'on a longtemps improprement appelé acide cyanique, a été découvert par M. Cahours. Il est l'analogue de l'acide cyanhydramique ou ambiolemique. Il se produit lorsque on ajoute l'acide cyanique sans l'influence d'agents réducteurs tels que l'acide sulfhydrique ou l'hydrogène naissant dégagé au moyen du fer et de l'acide acétique, préférant que, voit le préparer au moyen de l'acide sulfhydrique, on fait passer un courant prolongé de gaz à travers une solution de sulfocyanate d'ammonium dans ancien d'ammoniaque. On évapore ensuite à une douce chaleur, pour chasser l'excès d'ammoniaque et pour que le sulfure se coagule, puis on filtre et l'on précipite par l'azote acétique, le précipité, recueilli, lavé, sèché et cristallisé dans l'alcool, est de l'acide ambiolemique pur. Lorsque on veut avoir cet acide pour la réduction de l'acide cétocyanique, à l'hydrogène naissant dégagé au moyen du fer et de l'acide acétique, on place dans une capsule de Fresénius ou de Bunsen, de l'acide cétocyanique, et chauffé la masse pendant quelques heures sur un bain-marie, on prépare ensuite par un excès de carbonate de soude, on filtre, on ajoute un excès de sulfate d'alcali au mouvement de l'acide acétique et l'on précipite par l'azote de plomb qui ajoute bien avec mis ou digestion dans l'eau et décomposé par l'acide sulfhydrique. Quand on juge la double décomposition achevée, on ajoute à la liquéfaction et on la filtre bouillante. En se refroidissant, elle laisse déposer l'acide ambiolemique sous la forme de cristaux incolores en lignemment jaunes, peu solubles dans l'eau froide, plus solubles dans l'eau chaude et très-solubles dans l'alcool et l'éther. On prépare l'acide ambiolemique au moyen de l'acide cétocyanique par l'action du zinc exprimé par l'équation suivante :

$$\underset{\text{Acide cétocyanique.}}{CH^{(III)}_{(III)}AzO} + \underset{\text{Hydrogène.}}{H^{(III)}_{(III)}} = \underset{\text{Acide ambiolemique.}}{CH^{(III)}_{(III)}H_2AzO}$$

L'acide ambiolemique se dissout facilement dans l'acide sulfurique. L'acide sulfurique, ajouté dirigé au travers de cette liqueur, la transformer en acide cétocyanique en même temps que de l'eau se forme et que de l'azote se dégage. Si, au lieu de diriger l'acide sulfurique dans une dissolution nitrique, on le dirige dans une dissolution alcoolique d'acide ambiolemique, on obtient, au lieu d'acide cétocyanique, un acide hélianique répondant à la formule $CH^{(III)}_{(III)}H_2AzO$, conformément à l'équation

$$\underset{\text{Acide ambiolemique.}}{CH^{(III)}_{(III)}H_2AzO} + \underset{\text{Acide nitrique.}}{HAzO^{(III)}_{(III)}} = \underset{\text{Acide hélianique.}}{CH^{(III)}_{(III)}H_2AzO} + \underset{\text{Bioxyde azotique.}}{HAzO^{(III)}_{(III)}}$$

Ce nouveau corps, que Gerhardt, dans un mémoire, considère comme de l'acide d'ammonium ambiolemique

$$CH^{(III)}_{(III)}H_2AzO, CH^{(III)}_{(III)}H_2AzO^{(III)}_{(III)}O,$$

forme des cristaux jaunes insolubles dans l'eau et presque insolubles dans l'alcool et l'éther. Bouilli avec de la baryte ou de la potasse caustique, l'acide ambiolemique donne un ammoniac acétique et de l'ammoniac. Il se décomposé dans une température que d'une partie, et de l'autre formant un acide acétique et un ammoniac. L'acide cétocyanique, lorsque, pour se combiner avec l'eau à la manière de l'ammoniac, il forme la double décomposition avec les hydrates métalliques et les carbonates, il ne donne ni monbonnaux acides, ou n, réparé le chlorhydrate, le chlorure, le sulfate, et le bifilte de ne cyan. Les derivés metalliques n'ont pas été préparés par une série de cristallisations dans l'éther anhydre. Remarquons que l'ambiolemique ne donne ni ammoniac, ni oxyde, ni produits volatils.

Mais il ne donne à l'ammoniac que une quantité moléculaire et à se convertir en une masse de cristaux chemboldis extrêmement brillants. A l'ur brunide, il se convertit rapidement en acide cyanique. Ce produit de l'ammoniaque, il donne de la cuminoïde et du cumine et du ammoniac :

$$\underset{\text{Ambiolemique.}}{\begin{matrix}CH^{(III)}_{(III)}\\ CH^{(III)}_{(III)}\\ H\\ H\end{matrix}} \left.\begin{matrix}\\ \\ \\ \\ \end{matrix}\right\} O + \underset{\text{Ammoniaque.}}{\begin{matrix}H\\ H\\ H\end{matrix}} \left.\begin{matrix}\\ \\ \\ \end{matrix}\right\} Az = \underset{\text{Cuminoïde.}}{\begin{matrix}CH^{(III)}_{(III)}\\ CH^{(III)}_{(III)}\\ H\end{matrix}} \left.\begin{matrix}\\ \\ \end{matrix}\right\} Az + \underset{\text{Cumine.}}{\begin{matrix}H\\ H\\ H\end{matrix}} \left.\begin{matrix}\\ \\ \\ \end{matrix}\right\} Az$$

On connaît une foule d'ambydrides mixtes qui proviennent du radical cétocyanique et que résulte de l'action du chlorure de cumine le sur le sel ainsi de l'acide cétocyanique et du cumine d'un autre acide soit le cumine de potassium. Tels sont l'ambydride cumino-acétique, l'ambydride cumino-benzoïque, l'ambydride cumino-monoatomique et l'ambydride cumino-diglique. Ce dernier, on le prépare du cumine d'argent $C^{(III)}_{(III)}H^{(III)}_{(III)}O, C^{(III)}_{(III)}H^{(III)}_{(III)}O$, qui est mis en contact avec l'acide cétocyanique en faisant réagir le chlorure de cumine sur l'acide cétocyanique, et l'on a obtenu l'ambydride cumino-monoatomique ou cuminoïde de méthylglycol :

$$CH^{(III)}_{(III)}O, CH^{(III)}_{(III)}O, CH^{(III)}_{(III)}O,$$

on traitant le salicylate de méthyle par le chlorure de cumine.

— IV. Alcool cumique. V. cumique (sel).

— V. Aldéhyde cumique. V. cumique.

CUMINOÏDE adj. (lat. cumin-cuminoïde — du gr. ἐιδος, forme, aspect, ressemblance). Sel. Qui ressemble au cumin.

CUMINOL s. m. (lat. cumin-oleum — du gr. ἐλαιον, huile). Sel. Chim. Syn. d'hydrure de cumine. V. cumine.

CUMINURIQUE adj. (lat. cumin-urine — du gr. ουρον, urine). Sel. Qui a rapport à l'urine de cumin. Acide cuminurique, acide qui se trouve dans l'urine du lapin.

CUMOLE s. m. Chim. Nom d'un carbure d'hydrogène, qui est le benzoïde de l'acide hypurique. On le produit par l'action du chlorure de cumine sur le sel de potassium :

$$\underset{\text{Chlorure de cumine.}}{CH^{(III)}_{(III)}Cl} + \underset{\text{Cumyle de potassium.}}{CH^{(III)}_{(III)}K} = \underset{\text{Cumole.}}{CH^{(III)}_{(III)}H} + \underset{\text{Chlorure de potassium.}}{KCl}$$

— II. Cumole cumique.

$$CH^{(III)}_{(III)}H, CH^{(III)}_{(III)}H,$$

On obtient ce corps, soit par la réaction du chlorure de cumine sur le phénate de sodium, soit par la distillation acide de l'acide cumoïdique, ou mieux d'un mélange de chlorure de cumine et de cumate de sodium. Il cristallise en longues aiguilles blanches, fondant à 47 et bouillant sans décomposition. Son odeur est agréable et ressemble à celle de benzine. Il se dissout surtout à chaud : il est insoluble dans l'eau et facilement soluble dans l'alcool et l'éther. Cet éther, chauffé avec un mélange d'acide azotique et d'acide sulfurique, il se dégage du gaz, formé de l'acide cétocyanique; par l'acide sulfurique seul, il se résout en acide cumique et sulfocétylique. Les solutions alcooliques de potasse agissent de la manière de phénate, qui passe à l'état de cumine et de phénate de potassium. Les solutions alcooliques aqueuses sont, au contraire, sans action sur ce corps.

— III. Anthrazène cumique ou acide cumique anthrazène ou cumate de cumine. On donne ce nom à l'anhydride de l'acide cumique, et, comme l'acide cumique est monobasique, cet anhydride résulte de la condensation de une de deux molécules de cet acide, avec perte d'une molécule d'eau. Ou formant $CH^{(III)}_{(III)}H$ et $CH^{(III)}_{(III)}H$ — HO. On corps a été obtenu par l'action du chlorure de cumyle sur le cumate de potassium :

$$\underset{\text{Chlorure de cumine.}}{CH^{(III)}_{(III)}Cl} + \underset{\text{Cumate de potassium.}}{CH^{(III)}_{(III)}KO} = \underset{\text{Anhydride cumique.}}{CH^{(III)}_{(III)}O} + \underset{\text{Chlorure de potassium.}}{KCl}$$

Pour la préparer, on chauffe ensemble ces deux substances dans une fiole bien sèche, jusqu'à ce que l'odeur du chlorure de cumine ait totalement disparu. On reprend le mélange par de l'eau. Il reste une matière insoluble qui n'est autre que l'anhydride cumique, et que l'on purifie par une série de cristallisations dans l'éther anhydre. Remarquons que l'anhydride cumique est très-insoluble, insoluble et presque inodore. Mais il ne donne à l'ammoniaque que une quantité moléculaire et à se convertir en une masse de cristaux chemboldis extrêmement brillants. A l'ur brunide, il se convertit rapidement en acide cyanique. Ce produit de l'ammoniaque, il donne de la cuminoïde et du cumine et du ammoniac :

$$\underset{\text{Ambiolemique.}}{\begin{matrix}CH^{(III)}_{(III)}\\ CH^{(III)}_{(III)}\\ H\\ H\end{matrix}} \left.\begin{matrix}\\ \\ \\ \\ \end{matrix}\right\} O + \underset{\text{Ammoniaque.}}{\begin{matrix}H\\ H\\ H\end{matrix}} \left.\begin{matrix}\\ \\ \\ \end{matrix}\right\} Az = \underset{\text{Cuminoïde.}}{\begin{matrix}CH^{(III)}_{(III)}\\ CH^{(III)}_{(III)}\\ H\end{matrix}} \left.\begin{matrix}\\ \\ \end{matrix}\right\} Az + \underset{\text{Cumine.}}{\begin{matrix}H\\ H\\ H\end{matrix}} \left.\begin{matrix}\\ \\ \\ \end{matrix}\right\} Az$$

On connaît une foule d'ambydrides mixtes qui proviennent du radical cétocyanique et que résulte de l'action du chlorure de cumine le sur le sel ainsi de l'acide cétocyanique et du cumine d'un autre acide soit le cumine de potassium. Tels sont l'ambydride cumino-acétique, l'ambydride cumino-benzoïque, l'ambydride cumino-monoatomique et l'ambydride cumino-diglique. Ce dernier, on le prépare du cumine d'argent $C^{(III)}_{(III)}H^{(III)}_{(III)}O, C^{(III)}_{(III)}H^{(III)}_{(III)}O$, qui est mis en contact avec l'acide cétocyanique en faisant réagir le chlorure de cumine le sur l'acide cétocyanique, et l'on a obtenu l'ambydride cumino-monoatomique ou cuminoïde de méthylglycol :

$$CH^{(III)}_{(III)}O, CH^{(III)}_{(III)}O, CH^{(III)}_{(III)}O,$$

on traitant le salicylate de méthyle par le chlorure de cumine.

— IV. Alcool cumique. V. cumique (sel).

— V. Aldéhyde cumique. V. cumique.

CUMINOÏDE adj. (lat. cumin-oleum — du gr. ἐιδος, forme, aspect, ressemblance). Sel. Qui ressemble au cumin.

CUMINOL s. m. (lat. cumin-oleum — du gr. ἐλαιον, huile). Sel. Chim. Syn. d'hydrure de cumine. V. cumine.

CUMINURIQUE adj. (lat. cumin-urine — du gr. ουρον, urine). Sel. Qui a rapport à l'urine de cumin. Acide cuminurique, acide qui se trouve dans l'urine du lapin.

CUMOLE s. m. Chim. Nom d'un carbure d'hydrogène, qui est le benzoïde de l'acide hypurique. On le produit par l'action du chlorure de cumine sur le sel de potassium :

$$\underset{\text{Chlorure de cumine.}}{CH^{(III)}_{(III)}Cl} + \underset{\text{Cumyle de potassium.}}{CH^{(III)}_{(III)}K} = \underset{\text{Cumole.}}{CH^{(III)}_{(III)}H} + \underset{\text{Chlorure de potassium.}}{KCl}$$

— II. Cumole cumique.

$$CH^{(III)}_{(III)}H, CH^{(III)}_{(III)}H,$$

On obtient ce corps, soit par la réaction du chlorure de cumine sur le phénate de sodium, soit par la distillation acide de l'acide cumoïdique, ou mieux d'un mélange de chlorure de cumine et de cumate de sodium. Il cristallise en longues aiguilles blanches, fondant à 47 et bouillant sans décomposition. Son odeur est agréable et ressemble à celle de benzine. Il se dissout surtout à chaud : il est insoluble dans l'eau et facilement soluble dans l'alcool et l'éther. Cet éther, chauffé avec un mélange d'acide azotique et d'acide sulfurique, il se dégage du gaz, formé de l'acide cétocyanique; par l'acide sulfurique seul, il se résout en acide cumique et sulfocétylique. Les solutions alcooliques de potasse agissent de la manière de phénate, qui passe à l'état de cumine et de phénate de potassium. Les solutions alcooliques aqueuses sont, au contraire, sans action sur ce corps.

— III. Anthrazène cumique ou acide cumique anthrazène ou cumate de cumine. On donne ce nom à l'anhydride de l'acide cumique, et, comme l'acide cumique est monobasique, cet anhydride résulte de la condensation de une de deux molécules de cet acide, avec perte d'une molécule d'eau. Ou formant $CH^{(III)}_{(III)}H$ et $CH^{(III)}_{(III)}H$ — HO. Ce

tière passe au rouge, puis devient blanche en dégageant de l'hydrogène. L'alkahydre est alors ouverte en cuminate alcalin :

$$C^{20}H^{12}O + KHO = C^{20}H^{11}KO + H$$

Alkahydre Potasse. Cuminate Hydrogène potassique. gène.

Si l'on chauffe moins énergiquement, il ne se dégage plus d'hydrogène et il se forme du cuminate de potassium et du cymène. Il est probable que, dans ce cas, il se forme d'abord du cuminate de potassium et de l'alcool cuminique, qui ne peut alors se transformer ensuite en cuminate de potassium et en cymène.

Avec le chlorure de *cumènyle*, l'alkahydre cuminique dégage de l'acide chlorhydrique et donne du cumènyle libre.

L'alkahydre cuminique se combine avec les bisulfites alcalins en formant des composés cristallisables. Le composé potassique, ou sulfite en aiguilles, le seul où potassium cristalise en feuillets, et le sel sodique, dont la formule est $C^{20}H^{12}O, NaHSO^3$, en aiguilles incolores et inodores, qui deviennent jaunes au bout de certain temps.

— II. Dérivés du cumène et cumènyle. *Cumyline de potassium.* — Cette cumyline, qui doit en cymène au chauffant l'hydrure de cumènyle avec de potassium ou chauffant modérément le même alkahydre avec de l'hydrure de potassium. Dans le dernier cas, de l'eau s'élimine et la potasse se convertit en cumène gazéifiant. Pour avoir la cumyline de potassium, tant à fait pure, on prend une des doubles de papier joseph le produit obtenu par la première méthode, et on le met dans le vide sur de l'acide sulfurique, qui absorbe l'hydrure de cumènyle inaltéré.

Le cumylure de potassium est une masse gélatineuse amorphe qui se convertit rapidement en cumène bipotassique au contact de l'air. L'eau le décompose en potasse et acide hydrocumique, le chlorure de cumènyle en transforme en cumènyle et chlorure de potassium. Le chlorure de bromènyle le transforme qui ressemble au *cumènyle*, et qui est probablement bromocumènyle $C^{20}H^{11}Br$ (Cahours).

2° Hydrure de cumènyle monochloré

$C^{20}H^{11}Cl$.

On le prépare en faisant passer du chlore à travers de l'alkahydre cuminique. Il est un liquide jaunâtre plus légère que l'eau et d'une odeur vénéneuse. Il est, du reste, moins soluble en acides chlorhydrique et cuminique. A la distillation, il se décompose en laissant un résidu de charbon et en dégageant de l'acide chlorhydrique. L'acide nitrique convertit dans sont l'alkahydre cuminique monochloré en un colorant fortement en rouge, et donne naissance dans des résines d'acide nitrocuminique qu'on l'appelle à l'air. Probablement préparée, l'alkahydre cuminique monochloré n'est pas plus attaquée par l'ammoniaque et différe, sous ce rapport, de son isomère le chlorure de cumènyle, qui, dans ces conditions, se transforme immédiatement en cuminamide.

3° Hydrure de cumènyle monobromé

$C^{20}H^{11}Br$.

C'est une huile semblable à la précédente ; elle se produit quand on fait agir le brome sur l'alkahydre cuminique. Cette substance est très-vénéneuse.

— III. Chlorure de cumènyle $C^{20}H^{11}OCl$. Ce corps s'obtient par l'action du perchlorure de phosphore sur l'acide cuminique. C'est un liquide incolore, très-soluble, d'une densité de 1,074 à 14°, bout entre 185° et 186° sous la pression ordinaire. Il dégage de l'acide chlorhydrique et se convertit en acide cuminique par ébullition de Oil à Cl. Cette transformation est beaucoup plus rapide lorsque de l'acide chlorure de cumènyle avec de la potasse caustique ; formant cuminate avec de l'alcool absolu, il donne lieu à un dégagement d'acide chlorhydrique et à la production de cuminate d'éthyle. L'ammoniaque et le carbonate ammoniaque agissent énergiquement sur le chlorure de cumènyle et le transforment en un mélange de cuminamide et de chlorhydrate d'ammoniaque. L'aniline donne, dans des mêmes conditions, de la cuminamide en phenylcuminamide.

Cuminte adj. (ku-mi-te). Crost. Qui ressemble à une cume.

— s. f. Zool. Groupe de crustacés qui comprend les gnarus cume, condyiure et penin.

Cumming, ville des États-Unis (Géorgie), ch.-l. du comté de Forsyth, sur la rivière de Wickrey.

Cumming (John), théologien écossais, né dans le comté d'Aberdeen en 1810. Il prêcha longtemps en théologie en 1833, puis se rendit à Londres, où il acquit rapidement une grande réputation comme prédicateur. On a de cet ardent adversaire du catholicisme et de la hiérarchie ecclésiastique de nombreux écrits d'un caractère de dévotion. Les principaux sont : *Essai sur l'Apocalypse* ; *la Voix du temps* ; *les Voix de la nuit* ; *les Voix du jour* ; *Dieu dans l'histoire* ; *Lectures sur l'Ancien et le Nouveau Testament*, etc. Ces ouvrages ont eu, pour la plupart, de nombreuses éditions.

Cummingite s. f. (kumm-min-ji-te — de *Cummingt*, baron, angl.). Dit, Gaucrin de la famille des bisaides, très dun anphoïdes, composant trois ou quatre espèces qui croissent au Chili.

Cummington, bourg des États-Unis (Massachusetts).

Cummingtonite s. f. (kom-mu-gto-nite — de *Cummington*, nom propre de lieu). Min. Hornblende magnésienne, renfermant des traces de chaux et de magnésie, et contenant une substance grenue, d'un rouge rose, qui a été aussi appelée parce qu'on l'a trouvé à Cummington, dans le Massachusetts.

Cumnor (Marie Mathilde), écrivaine américaine, décédée dans la résidence de Dorchester en 1866. Elle a publié : *Le Zèle Lamplighter* (*Allumeur de réverbères*), qui a obtenu un très-grand succès non-seulement en Amérique, et qui produisit, en Angleterre, livre touchant et rempli de détails charmants, dans parmi d'une délicatesse toute femmine, et dont il existe une traduction française sous le titre de Lara ; *Mon cousin* sous le titre plus connu de *l'Allumeur de réverbères*. On lui doit encore plusieurs autres ouvrages, dont plusieurs ont été publiés dans sont publiés dans les revues : *Les mines de fer, notamment Michel Vaughan* (t. vi-to-18) ; *la Rose du Liban* (t. vol. in-18) ; *le Prisonnier* (t. vol. in-18), etc.

Cumnock, petite ville d'Écosse, comté et 17 kilom. S. d'Ayr, 7,600 habitants. Fabriques, cuve de montures ; bouille, mine de plomb. Fabrication de tabatières et boîtes dites d'Écosse ; poterie.

Cumnor, village et paroisse d'Angleterre, comté de Berks, à 8 kilom. S. d'Abingdon ; 1,600 hab. Ancien château de Cumnor, où Amy Robsart, épouse du comte de Leicester, favori d'Élisabeth.

Cumoenetsoupflorphénamide s. f. V. cumoenamide.

Cum secretione (Sulf). Examiné du pays Sauvages. Ce, cette Sauvages, cette réduction des vites propositions de Janéiro découpées ou souvenir petite comme hérétique par les jésuites. Il y a quelques chinoises dans le Sorbonne. V. Augustins.

Cumsoupflorphénamide s. f. Chim. V. *cumoenetsoupflorphénamide*.

Cumu s. m. (ku-mu) — rad. *cumin*. Chim. Cumène.

Cumoenetyle s. m. (ku-mo-ni-ti-le — de *cumin* et *nitrylé*). Chim. Corps dû à la déshydratation du cuminate d'ammonium.

— Encycl. Il s'obtient en chauffant le cuminate de potassium, de quinoïne. Il se dégage de l'ammoniaque, et il se forme du cumènyle, qui reprend à la formule $C^{20}H^{11}Az$, et qui peut être regardé comme le cuminate d'ammonium, de formule : $C^{20}H^{11}O, H^4AzO$. Il distille de 200 à 210 degrés. Quand on le distille en ballon, on obtient l'huile de l'eau, on redistille, on a plus cumènyle, mais, en ce cas, que une nouvelle distillation, il ne se sépare plus d'huile, on réunit ensuite les diverses portions, et on les traite par l'acide chlorhydrique avec de l'alcool absolu, il donne lieu à un dégagement d'acide chlorhydrique et à la production de cuminate d'éthyle. L'ammoniaque et le carbonate ammoniaque agissent énergiquement sur le chlorure de cumènyle et le transforment en un mélange de cuminamide et de chlorhydrate d'ammoniaque. L'aniline donne, dans des mêmes conditions, de la cuminamide en phenylcuminamide.

Cumuite adj. (ku-mi-te). Crost. Qui ressemble à une cume.

— s. f. Zool. Groupe de crustacés qui comprend les gnarus cume, condyiure et penin.

Cumming, ville des États-Unis (Géorgie), ch.-l. du comté de Forsyth, sur la rivière de Wickrey.

Cumming (John), théologien écossais, né dans le comté d'Aberdeen en 1810. Il prêcha longtemps en théologie en 1833, puis se rendit à Londres, où il acquit rapidement une grande réputation comme prédicateur. On a de cet ardent adversaire du catholicisme et de la hiérarchie ecclésiastique de nombreux écrits d'un caractère de dévotion. Les principaux sont : *Essai sur l'Apocalypse* ; *la Voix du temps* ; *les Voix de la nuit* ; *les Voix du jour* ; *Dieu dans l'histoire* ; *Lectures sur l'Ancien et le Nouveau Testament*, etc. Ces ouvrages ont eu, pour la plupart, de nombreuses éditions.

Cummingite s. f. (kumm-min-ji-te — de *Cummingt*, baron, angl.). Dit, Gaucrin de la famille des bisaides, très dun anphoïdes, composant trois ou quatre espèces qui croissent au Chili.

— Cumnor. — Constitution. C'est à tort que quelques chimistes désignent le *cumoenétyle* sous le nom de cyanure de cumènyle. La formule $C^{20}H^{11}O$ correspond en effet, d'après l'analyse, à deux corps isomères, l'un l'hydrure de cumènyle inconnu, qui serait l'homologue de l'éthylène ; l'autre le pseudo-phénol phénique, que l'on connaît. Or, dans la série homologue, l'éther correspondant à l'alcool homologue de l'acide benzoïque, qui serait l'acide isobutyrique, et l'acide isobutyrique en amyle se trouve dans le cumin. Le cumènyle, il est probable, ne peut exister, et l'expérience n'ont pas décidé à ces égards, qu'il ne se produit, en somme de crésylé, et de même, il existe une traduction franchement sous le Lara sous le titre plus connu de titre plus connu de *l'Allumeur de réverbères*. On lui doit encore plusieurs autres ouvrages, dont plusieurs ont été publiés dans sont publiés dans les revues : *Les mines de fer, notamment Michel Vaughan* (t. vol. in-18) ; *la Rose du Liban* (t. vol. in-18) ; *le Prisonnier* (t. vol. in-18), etc.

Cumnock, petite ville d'Écosse, comté et 17 kilom. S. d'Ayr, 7,600 habitants. Fabriques, cuve de montures ; bouille, mine de plomb. Fabrication de tabatières et boîtes dites d'Écosse ; poterie.

Cumnor, village et paroisse d'Angleterre, comté de Berks, à 8 kilom. S. d'Abingdon ; 1,600 hab. Ancien château de Cumnor, où Amy Robsart, épouse du comte de Leicester, favori d'Élisabeth.

Cumoenetsoupflorphénamide s. f. V. cumoenamide.

Cum secretione (Sulf). Examiné du pays Sauvages. Ce, cette Sauvages, cette réduction des vites propositions de Janéiro découpées ou souvenir petite comme hérétique par les jésuites. Il y a quelques chinoises dans le Sorbonne. V. Augustins.

Cumsoupflorphénamide s. f. Chim. V. *cumoenetsoupflorphénamide*.

Cumu s. m. (ku-mu — rad. *cumin*).

Guizot . . . . . Fr.
Conseiller d'État. 18,000
Directeur général de l'administration communale et départementale. 25,000
Professeur à la Faculté des lettres. 6,000
Total 47,000

Fortoul :
Officier de la Légion d'honneur. 750
Conseiller d'État. 15,000
Conseiller à la cour de cassation. 10,000
Sous-directeur d'État au ministère de la justice 46,000
Total. 71,750

J'en passe, et des meilleurs.
L'Assemblée constituante de 1848 inscrit à 12,000 fr. le chiffre des traitements qu'on pouvait consulter, sans compris l'indemnité des offices de l'institut.

Le ministère du 24 février et du 4 juillet 1849 se montre plus favorable encore à nos professeurs, savants, gens de lettres et artistes qui peuvent occuper plusieurs charges ministérielles sur les fonds du Trésor public, à la condition toutefois que le montant des divers cumuls, tant bien qu'en réunis, ne dépassera pas 20,000 fr. Quant aux détentions de fonctions, elles ne sont point « nommées aux lois du cumul qui régissent les traitements et les pensions, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par un décret, et notamment par l'article 6 du décret du 24 mars 1852. N'est-ce pas le cas du dire avec le poète :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas ?

Toujours est-il que, grâce à la latitude que le décret précité réserve au pouvoir, certains traitements nouvelles atteignent aujourd'hui des chiffres fabuleux, inaccessibles même au refinement de crosses, et elle n'était atteinte par les facultés d'autrefois.

Nous voudrions citer tous les traitements cumulés; mais il y a une difficulté, c'est de obtenir des divers ministères des renseignements que l'on ne s'est pas donné de peine. Quand on budgets, comme les sommes y figurent en bloc, il ne nous fournit que des données d'ensemble. Malgré ces embarras, nous avons voulu édifier nos lecteurs, et voici le résultat de nos recherches.

Chiffres atteints par quelques traitements cumulés en 1st janvier 1856.

	Fr.
Sénateur	30,000
Président du Sénat.	136,000
(Logement en plus)	
Premier président de la cour de cassation	25,000
Membre de l'Institut	1,500
Chacun	162,500

S. Ex. M. Niel :
Sénateur 30,000
Maréchal. 30,000
(16 rations de cheval par jour et réduction de prix sur les chemins de fer).
Grand-croix de la Légion d'honneur 6,000
Ministre de la guerre. 130,000
(Logement, chauffage, etc.)
Total 192,000

S. Ex. M. de Mac-Mahon, duc de Magenta :
Sénateur. 30,000
Maréchal. 30,000
(16 rations de cheval par jour et réduction de prix sur les chemins de fer.)
Grand-croix de la Légion d'honneur 6,000
Gouverneur de l'Algérie. 125,000
(Logement.)
Total 191,000

L.L. Exc. MM. le comte Baraguay-d'Hilliers, — Regnault de Saint-Jean-d'Angély, — Certain Canrobert, — Bazaine :
Sénateur. 30,000
Maréchal. 30,000
(16 rations de cheval par jour et réduction de prix sur les chemins de fer.)
Grand-croix de la Légion d'honneur 3,000
Commandant de corps d'armée. . . 100,000
(Logement.)
Chacun. 163,000

S. Ex. M. Rouher :
Sénateur. 30,000
Ministre d'État 130,000
(Logement, chauffage, etc.)
Total 160,000

S. Ex. M. Vaillant : Fr.
Sénateur. 30,000
Maréchal. 30,000
Grand-croix de la Légion d'honneur 3,000
Ministre de la maison de l'empereur 100,000
(Logement, etc.)
Grand maréchal du palais 60,000
Membre du bureau de longitudes. . 2,000
Total 225,000

L.L. Exc. MM. le comte Randon, — Perry :
Sénateur. 30,000
Maréchal. 30,000
Grand-croix de la Légion d'honneur 6,000
Chacun 63,000

S. Exc. M. Rigault de Genouilly :
Sénateur. 30,000
Amiral. 30,000
Grand-croix de la Légion d'honneur 6,000
Ministre de la marine. 130,000
(Logement.)
Total 193,000

S. Exc. M. Charles :
Sénateur 30,000
Amiral. 30,000
Grand-croix de la Légion d'honneur 6,000
Total 66,000

L.L. Exc. MM. Baraguay-d'Hilliers, — Magne :
Sénateur. 30,000
Ministre. 100,000
(Logement, etc.)
Chacun 130,000

S. Exc. M. le marquis de Lawoustine :
Sénateur 30,000
Général de division en réserve. . . 6,000
Grand-croix de la Légion d'honneur 6,000
Gouverneur des Invalides 50,000
(Logement.)
Total 92,000

LL. Exc. MM. le duc Pinin de Persigny, — Drouyn de Lhuys, — le comte Colonna Walewski, — le marquis de la Valette :
Sénateur 30,000
Membre du conseil privé. 100,000
Chacun 130,000

S. Gr. Mgr Darboy :
Sénateur. 30,000
Archevêque de Paris, évêque. . . 50,000
(Logement.)
Traitement pour visites diocésaines. 1,000
Grand aumônier de l'Empereur. . 100,000
Total 181,000

M. de Royer :
Sénateur. 30,000
Premier président de la cour des comptes 35,000
Total 65,000

M. Delangle :
Sénateur. 30,000
Procureur général à la cour de cassation. 35,000
Total 65,000

M. Devienne :
Sénateur. 30,000
Trésorier-président de la caisse impériale de Paris. 30,000
Total 60,000

M. Boujean :
Sénateur. 30,000
Président à la cour de cassation. . 25,000
Total 55,000

M. le comte de Goyon :
Sénateur. 30,000
Général de division. 15,000
(4 rations de cheval ; réduction de prix sur les chemins de fer.)
Aide de camp de l'empereur. . . 12,000
Commandant du corps d'armée. . 100,000
(Logement.)
Grand-croix de la Légion d'honneur 6,000
Total 163,000

MM. Comte-Montanban, comte de Pelikao, — de Ladmirault :
Sénateur. 30,000
Général de division. 15,000
(4 rations de cheval et réduction de prix sur les chemins de fer.)
Commandant de corps d'armée. . . 100,000
(Logement.)
Grand-croix de la Légion d'honneur 3,000
Chacun 148,000

M. le comte Thibaudi de la Billarderie : Fr.
Sénateur. 30,000
Général de division en réserve. . . 6,000
Grand chancelier de la Légion d'honneur 25,000
(Logement.)
Grand-croix du même ordre. . . . 3,000
Total 77,000

M. Mellinet :
Sénateur. 30,000
Général de division en réserve. . . 6,000
Grand-croix de la Légion d'honneur 3,000
Commandeur supérieur de la garde nationale. 50,000
(Logement.)
Total 92,000

S. Ex. M. Fleury :
Sénateur. 30,000
Général de division. 15,000
Aide de camp de l'empereur. . . 12,000
Grand-croix de la Légion d'honneur 3,000
Grand écuyer chargé des haras. . . 50,000
Total 110,000

S. Ex. M. Edgar Ney, prince de la Moskowa :
Sénateur. 30,000
Général de division. 15,000
Aide de camp de l'empereur. . . 12,000
Commandeur de la Légion d'honneur 1,000
Grand veneur. 50,000
Total 110,000

M. Ferdinand Barrot :
Sénateur, grand référendaire . . . 60,000
(Logement, etc.)
Total 60,000

M. le comte de Casabianca :
Sénateur. 30,000
Procureur général à la cour des comptes 25,000
Total 55,000

S. Ex. M. Morel, duc de Bassano :
Sénateur. 30,000
Grand chancelier. 60,000
Total 90,000

S. Ex. M. le duc de Cambacérès :
Sénateur. 30,000
Grand maître des cérémonies. . . 60,000
Total 90,000

M. Dumas :
Sénateur. 30,000
Président de la commission des monnaies. 16,000
(Logement.)
Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. 6,000
Administrateur du Crédit foncier, Président du Conseil général de la Seine et de la Commission municipale de Paris. . . . . *Mémoire.*
Total 54,000

M. Le Verrier :
Sénateur. 30,000
Membre du bureau des longitudes. 2,000
Directeur de l'Observatoire. . . . 18,000
(Logement.)
Inspecteur général de l'instruction publique. 12,000
Professeur à la Faculté des sciences (sauf abandon total ou partiel au supérieur). 7,500
Total 71,500

M. Lannes, comte de Montebello :
Sénateur. 30,000
Général de division, commandant dans la garde, environ. 25,000
(Logement, 4 rations, chauffage, réduction de prix sur les chemins de fer.)
Aide de camp de l'empereur. . . 12,000
Grand-croix de la Légion d'honneur 6,000
Total 73,000

M. de Failly :
Sénateur. 30,000
Général de division, président du conseil, environ. 20,000
(4 rations, réduction du prix sur les chemins de fer.)
Aide de camp de l'empereur. . . 12,000
Grand officier de la Légion d'honneur 3,000
Total 65,000

MM. le baron Renault, — Dumas :
Sénateur. 30,000
Général de division, commandant une division militaire, environ. . . 25,000
(Logement, 4 rations, réduction de prix sur les chemins de fer.)
Grand-croix de la Légion d'honneur 3,000
Chacun 58,000

M. Boudet :
Sénateur, premier vice-président du Sénat. 50,000
Indépendamment des traitements et des allocations accessoires, tels, par exemple, que le logement et les indemnités fixes, il existe des bénéfices attachés à certaines attributions, comme les jetons de présence aux séances de conseils ou commissions, et autres revenus d'indemnités variables. Nous n'avons pu faire entrer en ligne de compte ces bénéfices, à cause de l'incertitude qui règne en cette matière. Les dimensions de ce volume ne nous permettent pas de publier les chiffres des appointements que, à des titres divers et à diverses causes, touchent certains fonctionnaires bien et distincts comme.

Quelle belle somme, pour de rédéfiter l'*Almanach des cumulards!* Et cependant le *cumul des traitements d'activité avec une pension ou le cumul de deux pensions* est interdit quand la somme totale fixée par la loi autorise des exceptions à cette règle. Indépendamment des cumuls de deux traitements dont nous avons parlé, les pensions militaires de retraite et de réforme peuvent se cumuler avec un traitement civil d'activité. Les académiciens, les membres de l'instruction publique, de la Bibliothèque impériale et de l'Observatoire peuvent cumuler les pensions qu'ils ont reçues en vertu de cette qualité avec des traitements d'activité, pourvu que, dans tous les cas, le tout ne dépasse pas 6,000 fr.

Peuvent encore être cumulées : les pensions accordées aux soldats du premier Empire français, en exemption des biens que l'Espagne leur avait donnés dans les pays étrangers, et qui furent repris en 1814; les pensions des veuves généraux, chambellans, curés de canton âgés de soixante-dix ans, quand ces pensions ne dépassent pas 1,500 fr. les pensions données à titre de récompense nationale.

Le cumul est aussi permis pour deux pensions prises, l'une par le Trésor, l'autre par les caisses de retraites des divers ministères ou administrations centrales, pourvu qu'elles n'aient pas pour objet la rémunération des mêmes services.

CUMULARD s. m. (ku-mu-lar — rad. *cumuler*). Par charge. Celui qui cumule plusieurs bénéfices ecclésiastiques, ou plus d'un traitement public, ou CUMULARD *sont rencontrés fréquents.* (L.-J. Larcher.) *Pour des gens qui sont titulaires tels de toutes les places, on a cru devoir les inscrire sous le titre de surprise de place, celui de* CUMULARD. (Toulet.)

CUMULATIF, IVE adj. (ku-mu-la-tif, i-ve — rad. *cumuler*). *Journ.* Qui se fait par accumulation : *Droit* CUMULATIF.

CUMULATION s. f. (ku-mu-la-si-on — rad. *cumuler*). Par charge. Cumul qui cumule plusieurs bénéfices ecclésiastiques, ou CUMULATION *sont rencontrés fréquents.* (L.-J. Larcher.) *Pour des gens qui sont titulaires tels de toutes les places, on a cru devoir les inscrire sous le titre de surprise de place, celui de* CUMULATION. (Toulet.)

CUMULATIF, IVE adj. (ku-mu-la-tif, i-ve — rad. *cumuler*). *Journ.* Qui se fait par accumulation : *Droit* CUMULATIF.

CUMULATION s. f. (ku-mu-la-si-on — rad. *cumuler*). Par charge. Cumul qui cumule plusieurs bénéfices ecclésiastiques, ou CUMULATION *sont rencontrés fréquents.* (L.-J. Larcher.) *Pour des gens qui sont titulaires tels de toutes les places, on a cru devoir les inscrire sous le titre de surprise de place, celui de* CUMULATION. (Toulet.)

CUMULATIVE, IVE adj. (ku-mu-la-tif, i-ve — rad. *cumuler*). *Journ.* Qui se fait par accumulation : *Droit* CUMULATIF.

CUMULATION s. f. (ku-mu-la-si-on — rad. *cumuler*). Par charge. Cumul qui cumule plusieurs bénéfices ecclésiastiques, ou CUMULATION *sont rencontrés fréquents.* (L.-J. Larcher.) *Pour des gens qui sont titulaires tels de toutes les places, on a cru devoir les inscrire sous le titre de surprise de place, celui de* CUMULATION. (Toulet.)

**CUMULATIF

rapprochés les uns des autres, et, leur base s'étoignant, ils forment à leur partie supérieure comme des montagnes à nombreuses vallées. La transformation du *cumulus* en *cumulo-stratus* est souvent précédée de l'apparition du *cirro-stratus*. Les cumulo-stratus ont des aspects divers : ceux qui vont donner de la grêle, de la pluie ou de l'orage sont généralement sombres, et ont une apparence menaçante et marchent lentement. Le cumulo-stratus s'étendre quelquefois et se transforme en *cumulus* ou en *nimbus*, et alors il donne de la pluie ou de la neige. Parfois une pluie légère en résulte, tantôt pour rester en cumulo-stratus.

CUMYLAMINE s. m. Chim. V. CUMMAMINE.

CUMYLE s. m. (ku-mi-le). Chim. Syn. de CUMINYLE.

CUMYLÈNE s. m. (ku-mi-le-ne; rad. cumyle). Chimie. Radical supposé du cumyle dérivée de l'alcohol cumyléne.

CUMYLÉNE s. m. Chimie. Nom du radical hydrocarbonique, $C_{20}H_{18}$, qui serait homologue avec le benzylene, et qui fonctionne dans l'acide de composés dérivés de l'alcohol cumyléne, tels que le chlorure, l'acétate et le benzoate de cumylène.

— I. CHLORURE DE CUMYLÈNE, ou CHLOROCUMYLÉNE, ou CHLOROCUMYLE, $C_{20}H_{18}Cl$. Il s'obtient par l'action du perchlorure de phosphore sur l'alcohol cumyléne :

$$C_{20}H_{18}O + PCl^5 = C_{20}H_{18}Cl + POCl^3 + HCl$$

Alcohol cumyléne. Chlorure cumyléne. Oxychlorure phosphorique. Acide chlorhydrique.

Il est un liquide incolore, d'une odeur pénétrante assez fort désagréable, insoluble dans l'eau, plus lourde que cet liquide, très-soluble dans l'alcool et l'éther et bouillant entre 250° et 260° en se décomposant légèrement.

— *Propriétés chimiques.* a. Chauffé, dans un tube scellé, avec de l'alcool cumyléne, le chlorure de cumylène donne du chlorure d'ammonium et une huile jaune épaisse, qui, lavée avec ammoniaque en solution aqueuse se purifie par le décompose. c. Le sulfhydrate d'ammonium donne avec le chlorure de cumylène une huile d'une odeur extrêmement désagréable ; et le sulfure d'ammonium, qui pénétrante sans être

tomy, où, quelques jours après, des députés du roi de Perse viennent les sommer de mettre les armes. Ils représentent, comme Lucius, que si le grand roi voulait avoir leurs armes il n'avait qu'à venir les chercher. Après tassera, croyant en parlé trop dangereux, avec le tribunat par l'entremise de Tamphorne, et s'adressa alors qui commença l'importante rédaction des actes, à laquelle nous consacrerons un article spécial. V. LIX MAIN (tribunat des).

CUNCÈS s. f. (Kunn-sè — du Cunce, n. pr.). Sot. Genre de plantes, de la famille des rosacées, qui ne comprennent, jusqu'à présent, une seule espèce : *La cuncès trifide croît dans le Népaul.* (C. Lamarck.)

CUNCTA SUPERCIUS MOVENTIS (*Qui dérouler tout d'un coup et transmettre au peuple*), Vers d'Horace (*Odes*, III), et par Lucrèce (*De Rerum Natura*).

Qui profunda volunt et omnia.
Facere humile : nemo nos prius
Audito, Musarum sacerdos,
Virginibus puerisque canto.

Nunc tonsorbrum in propius pugna,
Regis ne quos imperium dirus,
Clari Lycaonis strenuus,
Cuncta supercilio moveat.

« Que la vulgaire profane s'éloigne de ces lieux ; et vous, faites silence. Prêtre des Muses, je chante pour la jeunesse nombreuse des vers à mon peuple ; et vous, adolescents.

« Les rois sont les maîtres des hommes ; mais l'orgueil est le maître des rois, en dont que signale sa puissance par le défaite des grands, et, d'où *Pronomend de ses sourcils, étrangle tout l'univers.* »

Ce vers est une imitation d'un passage de l'*Iliade* : « Zeus parle Jupiter, et il accomplira ses ordres, et qu'il mouvement de sourcils qui *ébranle tout l'Olympe*, » passage que Virgile a également imité :

« . . . Qui *ébranle tout l'Olympe.*

L'histoire poétique française, à la suite des poètes latins, est intéressante à noter. Il est vrai que La Fontaine a dit, dans son petit poème de *Philémon et Baucis* :

Jupiter leur parut avec un noire sourcils
Qui fait trembler les cieux sur leurs pôles assis

Et J. B. Rousseau :

Jupiter est assis sur le trône des cieux,
Ce dieu qui d'un *cils* fait ébranler l'univers,
Et dont les autres dieux ne sont que l'humble escorte,
Leur impuissance est la perte de la sienne.

Il semble également que Deille ait eu dans l'esprit une remémoration du passage d'Horace, quand il a prêté au magicien Alphonse d'étoile de vitiage :

Il s'appro, et sous cil il a rôdé, et tout trembla.

Dans la phrase suivante, Victor Hugo a fait une heureuse application du vers d'Horace :

« A la tribune, Mirabeau avait un certain mouvement d'épaules : comme l'éléphant qui porte un tour armée en guerre, le, il portait sa pensée, au vrai, lors même qu'il ne pensait qu'au mot de son tour, avec un accent formidable et révolutionnaire qu'on entendait dans l'assemblée, comme le roulement du tour dans le mouvement. Sa chevelure, quand il secouait la tête, avait quelque chose d'une crinière. Son sourcil remonté tout comme *Jupiter, cuncis supercilio moventis*, et les moins quelquefois assoublissent petrie le marbre de la tribune. »

Sur-tout avoit les allusions au *pronomen de sourcils de Jupiter* ont lieu en français :

« Les orateurs, disait Napoléon à ses ministres, les Chambres sont sacrosnent et et proclamatrices ; elles ont fait depuis longtemps connaissance avec les hommes destinés à leur tour chefs ; elles ont pris de la connaissance en de gaîté pour eux, mêlé à leurs talents, mêlé à cause de leur caractère ; elles les ont en quelque sorte imposés au choix du souverain, et, après les avoir fait ministres, il faudrait qu'elles fussent bien inconséquentes, bien nonsenses d'abandonner, et de leur pays, pour ne pas mettre leur discrétion. Cent mots qu'aucun *un signe de son pouvoir* M. Ist ne dérogeait, et les ses dirge encore aujourd'hui leur Cauliaucoup. »

J. JANIN.

CUNCTATEUR s. m. (Kon-kta-teur — lat. *cunctator*, de *cunctari*, temporiser). Pam. Personne qui temporise ; se dit surtout par allusion au général romain Fabius, surnommé *Cunctator* : *le vaincre Marcaine et Zulime gagné je retrouverai ma tête, j'entends ma tête partiqueur, je pensai je fais tant au pas* : *ses mots* CUNCTATION, *ménéfiant.* (Vak)

CUNCTATION s. f. (Kon-kta-si-on — lat. *cunctatio*, de *cunctari*, temporiser). Temporisation : *Comme un Fabius, par la conduite et ses temporisations, il fit aller son frère en ingénu et fomite.* (Brouhine.) Vieux mot.

CUNDIAMARCA, la plus vaste des États de la Confédération grenadine, entre Tépuy-ma et le Brésil au le Venezuela à l'E., la rio Meta au N., la Cordillère occidentale à l'O. Sol fertile et bien cultivé dans cette dernière partie. Superficie, 2,500 myriam. carrés ; 864,215 hab. Capitale, Santa-Fé-de-Bogota, qui est aussi celle de la confédération. Des trois grands centres de civilisation qui existaient en Amérique avant sa découverte, le Mexique et le Pérou ont seuls mérité l'attention des historiens modernes et modernes : le Cundinamarca, dont la conquête ne produisit pas tout de suite un éclat aussi grand, mais toujours très difficiles, est resté complétement oublié. Il est, au contraire, le sujet de l'ouvrage de Gerbi, qui, dans ce pays, les mots, qui ne sont pas toujours bien difficiles, et qui, en quelques lignes, l'ont les ouvrages, du Humboldt, la Bonpland, qui habitaient le Cundinamarca. La Facultés de Bibliothèque chez nous ouvrages des auteurs qui ont traité spécialement de ce pays. Le 1er juillet de l'an septième d'en soul, tous leurs ouvrages sont mis en vente, et, le 1er du mois suivant, Gerbi, du Quesnoy, son compatriote, alla activant le Cundinamarca

troisième sorte d'écriture des inscriptions trilingues.

— IV. Dom Garcias de Sylva Figueroa, ambassadeur de Philippe III à Cos, visite en Perse en 1618. Il signale le premier les inscriptions *cunéiformes*. Il les considère comme ayant été gravées lors de la construction des monuments et en distingue de différentes sortes, selon qu'elles étaient plus ou moins profondément creusées. Il les dit composées de petites figures *pyramidales*. Il fit dessiner un signe de la première inscription trilingue de l'escalier de Persépolis.

Pietro della Valle, gentilhomme romain, admirant aussi sur place, à la même époque environ, ces mêmes caractères cunéiformes, les dit semblables, par leur ensemble, à des pyramides de forme ronde et qui étaient séparés comme des caractères latins. Il copia cinq de ces caractères; ce sont, dans l'écriture persane, les lettres Ba, Ta, A, T, Ali, et la barre transversale ا, qui indique le séparation des lettres. Il indiqua les éléments de cette écriture. Il en détermina la direction, de gauche à droite, avec une inversion toutefois, en remplaçant les têtes des clous et les sommets des angles des cunéiformes, trouvant toujours (ou du moins généralement) la pointe, en qui pourrait aussi bien donner lieu à la conclusion opposée, et, — que nous avons vérifié sur les pierres mêmes et qui est beaucoup plus probable, — que la dernière ligne des textes accusant souvent un vide à droite et jamais à gauche (Lettre à Mario de Schiras, 21 octobre 1621.)

Ces premiers résultats ne furent repris qu'un cinquante ans plus tard. Flower, agent de la compagnie des Indes, qui, pendant un séjour dans de ces inscriptions, qui fut publié en 1687. Le célèbre voyageur Chardin, à son retour d'Orient en 1671, publiait, avec une relation de son voyage, un *extrait* des inscriptions *cunéiformes* qui forment le monument des fenêtres du palais de Darius à Persépolis. Il fournit pour la première fois, extraordinaire de beaucoup de ces caractères, qu'il avait pu mesure de visu, et qu'il leur, et qui lui paraissaient avoir été dessés intérieurement, du dessinateur de ces deux autres d'écriture et ramenait les éléments de Tera et de l'autre à deux types, l'équerre et la pyramide, dessins les plus leur assemblage fonctionnait à des figures simples et complètes. Il prouvait, par les inscriptions dont peinte séparées, que ces figures n'étaient pas des hiéroglyphes, ce que pensait Lebiniz : *Restant antiqui litterae in rupes Persepolitanis, quae non hieroglyphicae sunt, sed alphabetum aliquod constituere videntur.* Chardin en distingue trois sortes, dont la possible de haut en bas, et ajoutait qu'il ne lisait jamais le texte à la suite.

Cette opinion devait rester longtemps encore en crédit. Il fut admis par les voyageurs et des savants que les inscriptions cunéiformes n'agit un vaisseau par la poupe d'être dessinées, et d'indiquer simplement à la adjoinent un quart d'heure de son chemin. Le docteur Hyde alla plus loin. Cet orientaliste prétendit dans son ouvrage latin intitulé : *Historia religionis veterum Persarum*, que les signes cunéiformes ne représentaient des mots, la même figure représentait plusieurs fois. Il voyait dans les mots des syllabes, et dans les lettres sculpteur qui avait imaginé d'essayer combiner de différentes formes pouvait y trouver une seule figure élémentaire combinée avec elle-même. Mahudel, dans l'Académie royale, ce commodo du docteur anglais a été appliqué aux hiéroglyphes égyptiens par l'abbé Tandeau (1782).

Kæmpfer publie en 1712 vingt-quatre lignes de caractères cunéiformes, c'est-à-dire de la troisième sorte de l'écriture assyrienne. Il ne demandait à Chardin que de la Perse, et, dans un doit du nouveau voyage à Cornaille van Bruyn, Malo ce ne fait que vers cette date accordée aux inscriptions qui nous occupent l'attention, qu'elles méritent. Le savant abbé le Danois Niebuhr raconnaît définitivement le sens de l'écriture en observant la répétition d'une même série de lignes qui, dans bien des cas, se trouvait comme à droite par le fond d'une ligne et terminée à gauche par un cunéiforme de la ligne suivante. L'étude des différents combinaisons cunéiformes, dont le nombre de recombinaisons avec un égal bonheur la différence des trois systèmes des inscriptions trilingues de Persépolis, groupes différents suivant les différentes combinaisons, mais toujours suivant une même loi. Si un trois textes se suivent de haut en bas, et que le triple cet au sommet et la pince compliquée au groupe à l'autre extrémité, si les textes formant l'accadérment d'une fenêtre, et, de plus simple est au sommet, les plus compliqués à droite et à gauche, pour les trois inscriptions, il faut alors les redresser, comme on les dit tant une médaille. Niebuhr remarqua en outre la différence de longueur des trois textes aimé réunis : le système le plus simple fournit longueur du développement plus considérable que les deux autres. Il en tirait bre des lignes est le même, elles se trouvent deux fois plus longues, et, en longueur est la même, le nombre varie. Mais les conjectures de ce savant furent moins heureuses quand il rapporta ces trois textes à la même langue, et qu'il les considéra comme révélant seulement trois alphabets différents. Du moins cette hypothèse erronée eut-elle l'avantage de le conduire à fixer son attention sur un seul des trois textes, sur le plus simple. Il ne transcrivit à peu près exactement les caractères, au nombre de quarante-deux, sans pouvoir à les rapporter à une langue connue.

Malgré les observations judicieuses de Niebuhr, les conjectures les plus bizarres continuaient à se faire jour. Wahl, en 1784, prétendait que les inscriptions *cunéiformes* devaient être lues suivant le système dit *perpendicular* par les Grecs, et qui se trouve en Asie à l'origine du système grecque. Il y voyait les considérants de bas en haut. La Croze, et de Sacy, Lichtenstadter et W. Jones (1773-1807) firent remarquer leur analogie avec les caractères cunéiformes ressemblance fortuite sans doute et que l'on ne saurait pas plus rapprocher l'hieroglyphe de la manière dont le bronze ou le marbre ont été attaqués par le poinçon. Il y trouvait la même analogie avec les textes épigraphiques grecs d'Ionie et d'Eléa. On renouvela l'hypothèse d'hieroglyphes composés de trois cents ceux des Egyptiens et ceux des Chinois. On voulait reconnaître des caractères cunéiformes longue au dévangeli. On supposa encore des figures cunéiformes avec des pyramides. Dans les vers 1806, parut le singulier système de Schlichtenhaler, Wernsdorf, qui prétendait, dans un an passant, crié qu'à deux dans cet ouvrage ancien de la comédie de Plaute, *l'Aspris* Lichtenstadt, il y avait trace dans les inscriptions qui d'un seul alphabet et un alphabet rapé et sacrédotal. L'Aspris et Tarabe écrit au caractères conclusos du vrai de vur ruines des inscriptions trilingues, et le docteur Hager en 1801, d'après une langue Babylonne, et du docteur Grotefend, qui, ainsi le lui, que le travail de vers rongeurs, était, Wernsdorf Lichtenstadt, publie du Tiers-perception du célèbre *cachet de Michaux* conservé au cabinet de Philadelphie, et, dans ses séances pensant compte de ce système.

Dans son ouvrage sur Tyrcher, Rostock (1798), représente le quatrième et point où Niebuhr l'avait placée, s'attachant comme lui, donnant des noms différents aux signes, *Himalaya Persepolitania*, au premier texte des inscriptions trilingues, et remarquant que le nombre des signes nommés entre deux traits *Ziguraide* et *Ziguraide* ne varie pas, permettait de donner à ces séries la valeur de mots et non de lettres. Il distingue, dans les hieroglyphes et point séparé existait dans le sens, et, dans les textes, et, en 1802, Tychsen publiait l'*Essai de Minter de Copenhague* (version danoise, 1800) ; version allemande, 1803) qui reprenait le système cunéiformes et trilingue, la seconde comme syllabique, la troisième comme monosyllabique, et qu'il était vrai qu'en partie, puisque on a reconnu que la seconde est en partie syllabique et monogrammatique, quoique à un degré différent de la première. De Sacy limite les inscriptions pehlvies des rois sassanides, après, le système de Lichtenstadter *cunéiformes* manifestement plus ancienne, ce qui reporte avec certitude ces derniers à une antiquité plus reculée.

Minter avait proposé une première tentative de lecture. Les textes étaient alors, et, qu'on trouvait justes pour deux caractères, remarquant à 1791. Le Danois Georg-Georg-Grotefend fit à la société des sciences de Gottingue, en 1802, un mémoire où il lui rendait compte des premiers résultats de son travail sur les inscriptions trilingues, dans lequel il déterminait des différents caractères, résultat de longues années capitale. Nous verrons plus loin gêtes et ses hypothèses. Il y revient.

Cependant sur Hardert, le compagnie des Bottin, Bellino, Lichtenstadter, Rask, Lassen, publiaient à l'envi de nouveaux textes babylonnes et assyriens, et, en 1802, Lassen des Persépolis.

Rask publiait lui à l'Académie des inscriptions, le 20 décembre 1821, un mémoire où il reprenait les conjectures de Grotefend, et établissait une assimilation plus grande de la langue du premier système d'écriture avec le zend. Mais Rask, à l'exemple de Lassen lui aussi, écrivait deux lettres où il critiquait Grotefend avec beaucoup de sévérité.

1838. A cette date célèbre dans l'histoire des progrès de cette science, Burnouf, Lassen, Lee, et moi, Burnouf à Paris, en juin, publiaient leurs travaux sur les inscriptions trilingues de Persépolis, groupes différents suivant les différentes combinaisons, mais toujours suivant une même loi. Si un trois textes se suivent de haut en bas, et que le triple cet au sommet et la pince compliquée au groupe à l'autre extrémité, si les textes formant l'accadérment d'une fenêtre, et, de plus simple est au sommet, les plus compliqués à droite et à gauche, pour les trois inscriptions, il faut alors les redresser, comme on les dit tant une médaille. Niebuhr remarqua en outre la différence de longueur des trois textes aimé réunis : le système le plus simple fournit longueur développement plus considérable que les deux autres. Il en tirait bre des lignes est le même, elles se trouvent deux fois plus longues, et, en longueur est la même, le nombre varie. Mais les conjectures de ce savant furent moins heureuses quand il rapporta ces trois textes à la même langue, et qu'il les considéra comme révélant seulement trois alphabets différents. Du moins cette hypothèse erronée eut-elle l'avantage

Parmi les personnes dont les critiques judicieuses ont contribué à la restitution rapide de cette langue, il convient de citer MM. Oppert, d'Arnim; Jacquet; Beer, Benfey, Spiegel, en Allemagne; Hincks, en Irlande; Oppert.

Le texte perse, une fois lu et traduit, devenait d'un secours précieux pour les deux textes qui paraissaient en reproduire le sens; il jouait à leur égard le rôle que le texte grec avait joué dans l'inscription de Rosette traduite des hiéroglyphes.

Le premier, Burnouf, de Wentergard (1846), en ne connaissant du second système d'écriture cunéiforme, qu'après avoir lu le système syllabique, que les considérations de Niebuhr avaient fait reconnaître comme plus ancien, et, en nombre de cent, de quatre-vingt-dix-neuf caractères, que les petits crochets formaient quelquefois une nomenclature, que les mots étaient séparés par un signe, que les textes épigraphiques grecs d'Ionie et d'Eléa. On renouvela l'hypothèse d'hieroglyphes composés de trois cents ceux des Egyptiens et ceux des Chinois. On voulait reconnaître des caractères cunéiformes longue au dévangeli. On supposa encore des figures cunéiformes avec des pyramides. Dans les vers 1806, parut le singulier système de Schlichtenhaler, Wernsdorf, qui prétendait, dans un an passant, crié qu'à deux dans cet ouvrage ancien de la comédie de Plaute, *l'Aspris* Lichtenstadt, il y avait trace dans les inscriptions qui d'un seul alphabet et un alphabet rapé et sacrédotal. L'Aspris et Tarabe écrit au caractères conclusos du vrai de vur ruines des inscriptions trilingues, et le docteur Hager en 1801, d'après une langue Babylonne, et du docteur Grotefend, qui, ainsi le lui, que le travail de vers rongeurs, était, Wernsdorf Lichtenstadt, publie du Tiers-perception du célèbre *cachet de Michaux* conservé au cabinet de Philadelphie, et, dans ses séances pensant compte de ce système.

Dans son ouvrage sur Tyrcher, Rostock (1798), représente le quatrième et point où Niebuhr l'avait placée, s'attachant comme lui, donnant des noms différents aux signes, *Himalaya Persepolitania*, au premier texte des inscriptions trilingues, et remarquant que le nombre des signes nommés entre deux traits *Ziguraide* et *Ziguraide* ne varie pas, permettait de donner à ces séries la valeur de mots et non de lettres. Il distingue, dans les hieroglyphes et point séparé existait dans le sens, et, dans les textes, et, en 1802, Tychsen publiait l'*Essai de Minter de Copenhague* (version danoise, 1800) ; version allemande, 1803) qui reprenait le système cunéiformes et trilingue, la seconde comme syllabique, la troisième comme monosyllabique, et qu'il était vrai qu'en partie, puisque on a reconnu que la seconde est en partie syllabique et monogrammatique, quoique à un degré différent de la première. De Sacy limite les inscriptions pehlvies des rois sassanides, après, le système de Lichtenstadter *cunéiformes* manifestement plus ancienne, ce qui reporte avec certitude ces derniers à une antiquité plus reculée.

Minter avait proposé une première tentative de lecture. Les textes étaient alors, et, qu'on trouvait justes pour deux caractères, remarquant à 1791. Le Danois Georg-Georg-Grotefend fit à la société des sciences de Gottingue, en 1802, un mémoire où il lui rendait compte des premiers résultats de son travail sur les inscriptions trilingues, dans lequel il déterminait des différents caractères, résultat de longues années capitale. Nous verrons plus loin gêtes et ses hypothèses. Il y revient.

Cependant sur Hardert, le compagnie des Bottin, Bellino, Lichtenstadter, Rask, Lassen, publiaient à l'envi de nouveaux textes babylonnes et assyriens, et, en 1802, Lassen des Persépolis.

Rask publiait lui à l'Académie des inscriptions, le 20 décembre 1821, un mémoire où il reprenait les conjectures de Grotefend, et établissait une assimilation plus grande de la langue du premier système d'écriture avec le zend. Mais Rask, à l'exemple de Lassen lui aussi, écrivait deux lettres où il critiquait Grotefend avec beaucoup de sévérité.

1838. A cette date célèbre dans l'histoire des progrès de cette science, Burnouf, Lassen, Lee, et moi, Burnouf à Paris, en juin, publiaient leurs travaux sur les inscriptions trilingues de Persépolis, groupes différents suivant les différentes combinaisons, mais toujours suivant une même loi. Si un trois textes se suivent de haut en bas, et que le triple cet au sommet et la pince compliquée au groupe à l'autre extrémité, si les textes formant l'accadérment d'une fenêtre, et, de plus simple est au sommet, les plus compliqués à droite et à gauche, pour les trois inscriptions, il faut alors les redresser, comme on les dit tant une médaille. Niebuhr remarqua en outre la différence de longueur des trois textes aimé réunis : le système le plus simple fournit longueur développement plus considérable que les deux autres. Il en tirait bre des lignes est le même, elles se trouvent deux fois plus longues, et, en longueur est la même, le nombre varie. Mais les conjectures de ce savant furent moins heureuses quand il rapporta ces trois textes à la même langue, et qu'il les considéra comme révélant seulement trois alphabets différents. Du moins cette hypothèse erronée eut-elle l'avantage

mine de nouvelles articulations et traduit avec exactitude une ligne entière.

M. Botta, par des tableaux comparatifs dressés avec soin, démontre l'identité des écritures de Vân, de Khorsabad et de Persépolis, et de plus l'identité des flexions grammaticales (1844). Il détermine la valeur de certaines flexions et justifie l'hypothèse du mélanisme de l'assyrien.

Le 14 septembre 1847 parut le mémoire où M. de Saulcy donne une traduction de texte inscription de Persépolis (1847). Cette traduction est restée acquise et a fourni des éléments considérables à nos recherches. Cependant les valeurs que l'auteur donne aux signes syllabiques ne sont pas toutes de ses recherches à l'hypothèse déjà ancienne du syllabique à Assyrien. Il a fait la détermination hésitation et se trouve que des déterminations grammaticales. Le caractère syllabique de la langue, qui paraissait devoir être également celui de l'écriture, entraînait la plupart des autres erreur.

La même année (27 novembre) parut un mémoire de Lassen, de M. Saulcy, et, dans lequel les inscriptions cunéiformes, se rapprocha du Lassen, dans un mémoire, il constatait au moins la parte connaissante de cent vingt articulations, et qui attribuait à l'hypothèse une place vraisemblablement.

Les résultats, que M. de Saulcy, qui avait alors peu de textes sous les yeux, ont largement profité aux savants étrangers, à sir Hawkins et à M. Rawlinson, qui, dans le texte sir Rawlinson décrivait encore à tous les résultats les plus considérables. Le mémoire de Lassen.

Le docteur Hincks, qui était la même époque un grand progrès, en étudiant la composition des signes, en commencant à substituer le syllabisme à l'homophonie.

Le sémitisme de l'assyrien était déjà chose prouvée. M. Botta avait montré que de la démontrer. Eugène Burnouf indiquait cette ainsi aux savants. Le système de Lassen, M. Lenzi (Padoue, 1856) voulut en établir la nomenclature. Il y distingue trois sortes : assyrienne n'était si figurative, ni symbolique, ni monosyllabique, ni syllabique, mais alphabétique. Il revenait à l'homophonie. Cet essai n'est pas de autres ouvrages.

Dans la même année, le colonel Rawlinson publiait quelque chose touchant les inscriptions assyriennes, et, en 1850, il publiait une dissertation et la traduction du texte qui recouvre le monument de Bisoutoun, à 30 milles d'ancienne Nimroud. Ce travail pouvait servir à démontrer des propositions savantes relatives, jusqu'à portait à la science assez utile renseignement.

M. de Saulcy abordait alors les inscriptions assyriennes et publiait un texte du vaste champ de découvertes. Sir Rawlinson présentait quelques textes de son ouvrage, dans différente de la longue légende de Khorsabad. Hincks le suivait de près, et, en 1851, il traite assyrien de Bisoutoun, accompagnée d'une traduction et d'un commentaire. Il déterminait la valeur de deux cent quarante-six caractères; mais il montrait en même temps qu'il avait pu, dans le travail des devanciers, et attribuait aux caractères lui-même une syllabique, Antérieure valeur literale. Toutefois il découvrait de faits nouveaux, et, de plus, il constatait que certains signes étaient successivement employés tout les deux sens. Le premier également, il reconnaissait la valeur alphabétique de plusieurs signes et la présence d'idéogrammes complexes. c'est-à-dire de signes hiéroglyphiques qui ne dénotent à proprement parler, Ces découvertes, dont on devait apprendre plus tard tout le parti que pouvait en tirer, il discrétait, par le vague et l'incertitude qu'elles introduisaient dans l'ensemble des signes.

1857. Mémoire de docteur Hincks, où il syllabisme et de l'homophonie. Critique de la polyphonie par M. de Saulcy, qui persiste encore au syllabisme, tout en satisfaisant aux nécessités de la nouvelle méthodes. 1854. Traduction de l'inscription assyrienne de Cutheu par M. Lenormant, et, dans le même.

Nous arrivons à la famosse épreuve de 1857, destinée à prouver que les textes de Ninive assistent les singulières conjectures de M. Rawlinson, et, dans le même, biographie que. M. Joachim Ménant, dans son ouvrage *Recherches sur les Inscriptions cunéiformes* (Paris, 1860), ajoutait une dernière preuve des parties des renseignements contenus dans cet ouvrage, s'appuyant sur une lettre de la Société royale asiatique de Londres, dans le mois de mars 1857, provoquée par le mémoire dont le résultat ne pouvait manquer de frapper les esprits, proposait à M. Rawlinson, qui venait le texte d'une longue inscription assyrienne, de traduire, en un ou, au plus, deux jours, et sur leur demande d'en soumettre à l'examen des trois savants, et d'envoyer le résultat de leurs travaux sous pli cachetés au centre de la Société, où ces papiers seraient ouverts le même jour devant un nombre suffisant qui, sans se prononcer sur le mérite intrinsèque de chaque traduction, constaterait les points de ressemblance ou de dissemblance que les interpretations pourraient offrir. MM. Rawlinson, Hincks, Fox Talbot et Oppert acceptèrent le concours, et, malgré le peu de temps qui leur fut accordé, ils en remirent leurs travaux au commencement convenu. Le 25 mai, les papiers furent ouverts; les points de ressemblance

Digitized by Google

semblance furent notés avec soin, ainsi que les points de dissemblance. On constata les lacunes, et la commission prit en conséquence une épreuve avait été placement satisfaisante, enfin, pour que tout le monde fût à même de suivre à quel s'en tenir sur le résultat de l'épreuve, la Société savante fit imprimer sur quatre colonnes les quatre tendances. La tête avec de cette curieuse publication est intitulée : *Inscription d'Tyglath Pilser I, roi d'Assyrie (B. C. 1120), traduite pour la 1re fois par M. Boutiaux, Fox Talbot, etc., dévoré Hincks sur double Oppert. Published by the Royal asiatic Society (London, 1857).*

A partir de ce moment, la certitude du système de lecture était démontrée. M. Oppert a pris parmi les assyriologues une place éminente en résumant tout les travaux de ses prédécesseurs, en publiant un nombre considérable de textes avec leur interprétation, en donnant enfin une grammaire et un dictionnaire assyriens. Les beaux volumes, édités à l'Imprimerie impériale, de *Spicilegium Assyriacum*, *Inscriptions*, traducteur commun aux deux tomes, et *Grammaire* de ces textes, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, témoignent en lui les efforts de tant d'savants, et apportent au bach confirmation nouvelle à la décision prononcée, en la dernière année, par son vote de 3 juillet 1857, confirmé par celui des cinq membres de l'Académie française, le prix de 20,000 fr. fondé par l'empereur.

Mais M. Oppert, ne pouvant soupçonner n'après tant de déchiffrements exécutés par autres systèmes il ne trouverait encore des personnes qui chercheraient les bases du déchiffrement, s'était mieux préoccupé de développer la méthode que d'en exposer les résultats. Dans des ouvrages écrits avec une grande clarté d'exposition, l'élégant auteur nous avons étudié cette et l'importante brochure de 48 pages, *Essai pour la lecture des textes Perses*, Duprat, 1851). M. Méritan avait aussi tâché à poser entièrement les difficultés fondamentales et à montrer la rigoureuse nécessité des solutions. Parmi les critiques obstinées qui méthodiquement de ne rien tenir des résultats du déchiffrement, citons pour mémoire M. Schulz, dont les attaques, quelque vives et obscures qu'elles aient paraître, méritent d'être jugées sérieuses. M. le comte de Gobineau a exprimé ses premiers doutes dans son *Essai sur les Perses Achéménides*, 1854, et, en dernier lieu, propose un système de lecture très-différent de celui de M. Oppert, qui a fait effort de confirmer depuis par d'autres ouvrages. Quelque étrange que puisse paraître cette prétention de décrire par quelques traits de plume, s'exprimant par des mots plusieurs, l'édifice élevé si péniblement par plusieurs savants successifs, nous avons cependant examiné les objections de M. de Gobineau, et nous avons cru devoir attirer l'attention à son propre système. Nous devons déclarer d'abord que l'auteur paraît avoir un vrai mérite philologique et un homme qui connaît bien l'Orient, des langues de l'Asie, et qu'elles ont employé dans cet ouvrage, qui, suivant lui, dû être en tout temps. Les recherches de cet homme sérieux, mais trop entêté de théorie, qui ne rend comme inexistantes pour l'écriture, les mêmes causes, les mêmes dans l'antiquité, il devrait au moins lire de nouvelles des textes différents dans les expérimentés précisions de nos dictionnaires et grammaires, en que le prétendu *Essai* de l'auteur écarte dans, mais plus ample discussion, les objections précédentes. Ajoutons encore et l'intérêt porte, autant dire le permet, et l'erreur actuel, à prendre une place avec le même adjudant. Il donne cet alphabet et en page à la même que les vocables. Quel que soit le fait la facilité est vraiment excessive, et grâce aux valeurs nouvelles que l'auteur donne à chaque signe, grâce à l'abus illimité qu'il fait de la polyphonie et de l'homophonie tout le fait, nous ne doutons pas qu'il ne trouve, sans vraisemblance les mots qu'il cherchera dans les inscriptions *transliterées* sans doute, dans les textes, alternativement et pour que les textes, et même, et, et, et

d'expressions, celui que nous avons cité plus haut, le nom de Nebuchodonosor, qu'on l'a trouvé d'abord que sous la forme idéographique ANPASADUSIS ou ANAKSADUSIS. Puisque autrefois nous étaient dans le même cas, ce qui faisait écrire à M. Oppert, dans la revue annuel de son *Expédition scientifique en Mésopotamie* : « Il faut avouer franchement que l'on n'a, jusqu'à présent, les noms de Sardanapale, Tiglas-Pileser, Phul, Salmanasar, Sennacherib, Assarhaddon, Sandouchie, Kiridan, Nérglisser, Bélésus et d'autres, que parce que on avait des raisons de croire qu'ils se retrouvaient sous une groupe donné. Mais pertant où nous avons pu d'indiens au lieu de leurs équivalents *phonétiques*, et lorsque les tablettes de Ninive nous font défaut, il ne reste plus que des fausse notre incertitude. » Les tablettes dont parle ici M. Oppert nous ont apporté les textes assyriens qu'on a en le bonheur de découvrir et qui n'ont pas pu aide considérable de l'assyriologie; mais les transcriptions et traductions de l'assyrien ne sont pas toujours douteuses. Il arrive que les transcriptions, celle d'ANAKADUSIS, par la forme sarrhoudon *Sarhaddon*, sont certaines, mais bien souvent doute sur l'articulation véritable. Mais on rencontre des combinaisons de lettres qui, sous forme, et il est facile d'allaurs de calculer le nombre des combinaisons possibles. Le sens de mot est : *Dieu protége ma race*; il y a là trois éléments qui peuvent donner lieu aux six combinaisons suivantes : ANAD, SADU, DUNA, SAD, ANAKSADU, SADUNA, CUNUNA, CUNUN, SADUNU, SADU, SIS, SAMNUN, SADU, CUNU, SAMNUN, CUNUNA, SIS.

La méthode de déchiffrement, en ce cas, ne le voit tant d'abord, que cinque des éléments soit trouvé ajournent. Quel que soit le nombre, quelle que soit par conséquent la variété des mots possibles, il ne faut, en ce cas, rien de plus que la patience et le tâtonnement. Ce n'est pas le cas, en effet, de la plupart des textes assyriens, qui peuvent donner lieu à des erreurs considérable.

Au surplus, les difficultés que le système idéographique apporte dans la lecture des textes assyriens, non-seulement des noms propres, mais encore tout le système graphique des Assyriens. Nous avons déjà vu que plus d'un substantif représente par un idéogramme et un ou plusieurs syllabes du système phonétique. Il en est de même du verbe, et les verbes ne diffèrent en rien, en ce qui concerne le mode de leur inclusion dans les textes cunéiformes, des substantifs. Il en est de même des infinitives verbales et de tous les dérivés des racines sémitiques qui ne phabet particulier à ces langues permet d'écrire par trois lettres, et que l'écriture assyrienne exprime par des signes syllabiques ou par des monogrammes; les caractéristiques, les affixes, les pronoms s'expriment également phonétiquement aux deux combinaisons propres à rendre la même idée, de manière à figurer, dans certaines circonstances, le caractère idéographique, tout aussi bien, pour de rendre méthodiquement l'idéme auquel il appartient.

Il est évident que les inflexions grammaticales, qui produisent la conversion des voyelles ou le redoublement des consonnes, mieux dans les groupes phonétiques des variétés d'orthographe que les idéogrammes ne subissent pas ; et dès lors, il est plus en moins facile de reconnaître la nature des groupes, au moins leur fréquence ou la position qu'ils occupent dans la phrase.

C'est là, en dehors des ressources inférées par la transcription ou l'analogie, un des moyens de distinguer une syllabe idéographique d'une expression phonétique. Il en existe de plus absolus.

En général, les expressions idéographiques, lorsque même qu'elles s'unissent, ne se contractent pas graphiquement, comme il arrive pour les expressions phonétiques.

« Les monosyllabes, dit M. Oppert, sont soumis aux règles phonétiques qui jusqu'à ce jour les idéomes de nous, les articulations qui n'attirent, d'autres qui ne reconnaissent, à bon, aucun signe ; ainsi, ils ne commencent pour répondre aux exigences de la bouche et de l'oreille. Les caractères idéographiques, au contraire, s'accroient à un signe, et ne forment qu'un, les mêmes influences : l'ami se prononce successivement sur son symbole, qui se juxtaposent et ne se contractent pas. Il est aussi facile de reconnaître les signes idéographiques isolés, avec ou plus de raison, les textes, en les détachés seuls prononcement des groupes qui les entourent, et, lorsque, certains signes, certains groupes mêl ans vaut idéographique constante, et ne varient pas, employés phonétiquement. »

L'orthographe assyrienne vient nous aider à reconnaître les groupes idéographiques qui échappent à son influence. Ainsi M. Oppert a remarqué que les Assyriens écrivaient ; lui, quand la transcription ambiné phonétiquement la rencontre de deux voyelles, formeraient hiatus, ils interposent un signe qui emporte avec lui une aspiration légère, de manière à en rompre l'effet. Rien de tel ne se rencontre dans les expressions idéographiques.

On peut encore être guidé par une règle non moins constante : les Assyriens ne partagaient jamais les mots de manière à exprimer les syllabes médiales par des caractères avec des voyelles initiales. Ainsi, pour écrire la prononcer de la première ou, ou, qui se dit *Anzin*, ils se servaient des signes représentant les syllabes AN-ZA-AN, et non pas AN-ZI. Cette donnée forme servit au bareiron on un jeu de mots que les Assyriens n'aurisent pu ni prononcer ni comprendre. Toutes les fois donc qu'un rencontre deux ou plusieurs signes se succédant avec des voyelles initiales, on est sûr d'avoir affaire à un groupe idéographique.

Nous avons essayé de faire toucher du doigt au lecteur ces difficultés qui ont pays assez graves pour rempêcher l'hésitation en 1851, au cide d'Académie des Inscriptions et belles-lettres en faveur de M. Oppert. Terminons par le tableau des chiffres et des groupes du compte rendu des discussions de nous avons donné par M. Oppert, dans la *Revue de l'instruction publique* (18 juillet 1852) : comme rien ne fait plus honneur à la sagacité avec laquelle l'attention de l'Académie qui non seulement ne pas.

« Rien de plus naturel, en principe, dit M. Lenormant, que l'existence des idéogrammes. On doit, en effet, se rendre compte de l'écriture mixte prendre l'autre dans l'histoire des hommes; car l'écriture, comme nous voyons dons, est une invention très-compliqué, une fois de plus, dans les temps, pour pour ainsi dire, de signes antérieurs qui son dans la langue, le système idéographique de l'écriture, procèle immédiatement de l'esprit humain, comme le langage lui-même.

« Rien de plus facile à distinguer, en général, dans la pratique, que les signes idéographiques et phonétiques. Ils ne se séparent. En effet, après avoir réuni un certain nombre de mots dans langue, on ne peut manqué à reconnaître les analogies auxquelles ainsi la construction des mots dans leur ensemble. Il s'ensuit qu'un signe donne ne saurait plus, dans l'ensemble, avoir un sens idéographique ou phonétique. Car il arrive que les idéogrammes, pris par erreur comme des signes phonétiques, deviennent alors, au sens, aspect étrange et dissonant. Nulle part n'apparaît mieux que dans certaines expressions logique des langues.

« Mais la plus difficulté naît du mélange des deux formes dans les mêmes mots. Sans doute il arrivera que les signes phonétiques et nous-mêmes n'avons-nous pas, au milieu de ces langues qui ne sont pas encore, de ces véritables idéogrammes dans les chiffres et des compléments phonétiques dans les terminaisons qui différent entre elles, comme en, en français ; *ist*, en allemand ; *ta*, *a*, *e* en italien, « ab ovo ab origine ! Il est donc tout étonnant qu'un auteur, sans agréément rel, et sans-ce, ait pu prétendre que les idéogrammes du *rui*, enivi du signe syllabique de ».

« Il ne nous semble pas qu'en ait assez » en ne pas comprendre que les signes idéographiques étaient sans doute de grands obstacles pour arriver au déchiffrement, mais ne pouvaient en rien empêcher la lecture des textes, de même qu'en géométrie le tâtonnement dans les hypothèses ne saurait trouver la solution d'un problème ne saurait frapper une conclusion. Il est vrai que le système de déchiffrement une fois remplies, la propriété, nous reconnaît que les idéogrammes, ne fait à dédaire, se confirme de toute leur complexité ainsi, et ne prend aucun caractère hétérogène à chaque pas nouveau de la science, à chaque nouvelle hypothèse, à chaque nouvelle hypothèse, à chaque hypothèse nouvelle, au point que l'ensemble des faits obtenus devient indéfinitivement plus net et plus clair, et obtenu nonseulement et qu'il résulte d'un système.

— VI. Nous ne disons que peu de mots de l'origine des signes cunéiformes. Cette question n'est pas encore de faitement éclairée. On a remarqué que ce système d'écriture ne pénétrait pas dans les contrées asiatiques supérieures par les alphabets perdu et sancrit. Il existe plusieurs alphabets cunéiformes donnée dans les textes trilingues à l'assyrien, par exemple, le cunéiforme du Kurdistan et de la troisième sorte se trouvent sous les pierre de ces textes, ne présentent pas de rapporter à l'Assyrie. Origine de ces caractères, que, le cunéiforme, n'offrirait pas sort avec le système lère comme des alphabets sémitiques. On a, en outre, considéré que les variétés de ces caractères et des idéogrammes assyriens devaient rapprocher l'origine phonétique. Mais, il est aussi stérile de fréquentes relations entre ces syllabes et les mots de la langue assyrienne, traduisant les idéogrammes. On a dès même cru qu'il existait avec Médo-Perses, ou signe des écritures *cunéiformes*, ce qui supposa, au Troisième, qu'ils ne pouvaient pas assyrienne s'est entièrement en vit accès, on même à la chute de Ninive. Sans doute ces deux hypothèses étaient quelque chose, mais, on ne saurait que la nombre extraordinaire des signes cunéiformes, et, en dehors des inscriptions antérieures, lesquelles remplissent plus de 20,000 pages in-folio, et l'ont politique de l'Assyrie, après la conquête des Mèdes et des Perses, donnent matière à quelque doute. La raison tirée du nombre de la langue assyrienne est, à beaucoup d'égards, peu concluante. Enfin n'y aurait rien d'impossible à ce que l'Assyrie, même vaincue, eût reçu son système graphique à ses conquérants. Du reste, il en fut pas se faire d'inscrit ce la matière que les trois sortes d'écriture inscriptions *cunéiformes* empruntent aux éléments qui les constituent : l'écriture peut n'a d'autre analogie avec l'écriture assyrienne que le rassemblement grossière résultant d'une certaine *mode* d'épigraphie à laquelle il nous » plus de discerner un nom spécial, mais qui se rattache étroitement, en ce qu'elle a d'essentiel, aux formes de l'écriture hiératique des Egyptiens. V. SCRITTURE.

CUNÉIFORME adj. (kon-ni-for-me — de lat. cuneus, coin; forma, bec). Qrcdi. Qui a la bec en forme de coin.

— s. m. Ce dernier d'oiseaux grimpeurs tout le bec a la forme de coin.

CUNEO, nom italien de COIN.

CUNEO (CUNEOBRIXIA, ISMENE adj. Aust. Qui appartient aux ou cunéiformes et au cuneo.

CUNEO D'ORNANO (François-Antoine), militaire français. V. ORNANO.

CUNÉOLAIRE s. f. (ku-ne-o-lè-re — de lat. cuneolus, petit coin). Bot. Genre de cucurbitacées syénites.

CUNEOS GRAPHÉDIEN, ENNE adj. Aust. Qui appartient aux ou cunéiformes et au neoédien.

CUNERSDORF, village de Prusse. V. KUNERSDORF.

CUNÉUS s. f. (ku-ne-us — dimin. du lat. cuna, pour *cuna*, cuve). *Vertif.* Canal pratiqué dans le fond d'un fossé de fortifications, pour recueillir les eaux de pluie ou de source, et en faciliter l'écoulement. ! On disait quelquefois CUNÉE.

CUNEUS s. m. (ku-ne-us — mot lat. signif. coin). Bot. Genre de cucurbitacées.

CUNEUS, nom ancien d'un contrée d'Espagne, dans la partie actuelle Lusitanie, et qui, Elle était ainsi nommée parce que sa forme qui ressemblait à un coin, et s'étendait depuis le Tagus jusqu'à l'extrémité du Tagus (cet) et l'Anas (Guadiana). C'est aujourd'hui la partie de la province d'Algarve.

CUNHA (Jean-Pereira-Agostin ns), chevalier portugais de la fin de XIVE et du commencement du XVE siècle, d'une famille originaire de Gascogne. Il fut, d'après une tradition portugaise, le fils d'un chevalier des épousée de ses *Lusiades*, un des douze chevaliers qui accompagnèrent le roi de Lusitanie pour y défendre l'honneur des dames contre les prétentions des chevaliers du pays.

CUNHA (don Pedro), général des armées portugaises au XVIE siècle. Il prit, en 1528 et en 1534, une part brillante aux différents de Tanger et d'Azamour, puis en 1539 dans Ceuta, où il se signala par des actes de valeur, puis retourna en Portugal, et fut nommé par Jean III gouverneur des Indes orientales. Cunha sut préserver les côtes de son pays des descentes dont le menaçaient sans cesse les Espagnols et les Français. Le Philippe II Espagne envahit le Portugal, Cunha se battit contre les Espagnols, mais entre les mains du vainqueur, refusa de faire un commandant de Lisbonne, et, dans la bataille, il trouvas sa vie.

CUNHA (don Luis), homme d'Etat et diplomate, né à Lisbonne en 1662, mort à Paris en 1749. Il étudia le droit à Coïmbre, occupa, après plus ou moins de temps, de hautes charges dans la magistrature, fit preuve d'une haute sagesse, puis entra dans la carrière diplomatique. Il fut successivement ambassadeur à Madrid (1698-1702), à Utrecht, où il fut un des signataires du traité conclu avec cette ville (1713), à Madrid, à Paris, à Bruxelles, à la Haye et de nouveau à Paris, où il occupa pendant plus de dix ans le poste de ministre de Portugal. Louis du Cunha avait une remarquable instruction, un esprit conciliant et ouvert, et jouissait du mouvement la plus haute dans les corps diplomatiques. Il a laissé des *Mémoires* et beaucoup d'autres, mais qui n'ont pas été publiés.

CUNHA (Luis-Pereira-Pinto-Manoel), ministre portugais, né à Lisbonne en 1741, mort en 1799. Il entra au service et conserva tous les ministère de Marie Ier, qui le mit à la tête du comps a acquérir des connaissances approfondies en philosophie, en histoire naturelle et en mathématiques. Quelques mémoires, qui ont été publiés dans les mémoires de l'académie de Lisbonne, qui ne sont, en réalité, qu'un ouvrage de mathématiques à l'usage de Coïmbre; mais en 1778, ayant été accusé d'avoir émis des opinions orthodoxes, il fut arrêté, jeté en prison par ordre de l'inquisition, et il resta deux ans dans des cachots où il fut soumis à la torture. Rendu enfin à la liberté, du Cunha fut mis à la tête du collége de Santo Antonio. On a de lui : *Principes de mathématiques* (Lisbonne, 1782), traité qui a été traduit en français par Lacroix (Bordeaux 1811); un *Essai sur les principes de mécanique*, publié par Lambert par le comte de Funchal, après la mort d'Anastasio du Cunha, et enfin un recueil de *Pensées* dont Simonde de Sismondi a fait un grand éloge.

CUNHA (Ou). V. ACUNHA.

CUNHA BARBOSA (Januario na), prêtre et homme d'Etat brésilien, né en 1780, mort en 1846. Il entra à la carrière ecclésiastique, et reçut la prébrive en 1822, fut pendant quelque temps chapelain du roi de Portugal Jean VI (1820), puis professeur de philosophie. En collaboration avec Ledo, il fonda (15 décembre 1821) un journal à Rio-de-Janeiro, sous le titre de *Revertiro conhecimento fumiense*, au moyen duquel il exerça sur l'opinion publique une puissante influence en faveur de l'indépendance. Après la déclaration de cette indépendance, Cunha fut arrêté le 7 décembre 1822, et banni en France. Deux années plus tard, le gouvernement le nomma officier de l'ordre de Christ, récemment institué, et chanoine de la chapelle impériale. En 1826, il fut élu membre de la première assemblée législative brésilienne. Il consacra le reste de ses jours au développement religieux et intellectuel du Brésil. Il concourut avec le général Cunha Matteus, il fonda la Société historique et géographique du Brésil, et dirigea le *Brasilo Irimensal*, qui publiait des mémoires sur le Brésil. Il fut, en même temps, il rédigeait en chef le *Diario do governo*, journal officiel, et, en qualité de gouvernement, et l'*Analiseur des industries nationales*, journal consacré aux intérêts industriels et agricoles. Au moment de sa mort, il préparait une collection de mémoires relatives à tous les degrés. Il a laissé deux petits volumes de poésies et des poèmes satiriques. *Mémoires de Cunha Barbosa*.

CUNHA MATTOS (Raymundo-José da), général brésilien, né à la Parte, dans la province portugaise des Algarves, en 1776, mort en 1841. Il suivit l'armée portugaise en Espagne, et servit trois ans dans le sud de la France, dès-lors non dans l'île Saint-Thomas, sur la côte d'Afrique, et fut envoyé à Rio-de-Janeiro, et fut, pendant quelque temps, gouverneur de Minas-Geraes. Il en fut renvoyé à la fois comme soldat et comme écrivain. En 1811, il commandait à Rio-de-Janeiro commandant en chef de l'artillerie à Pernambuco, et, en 1817, il fut envoyé à Goyas. Pendant qu'il occupait ce dernier poste, il fit de nombreux voyages intéressants pour un ouvrage sur l'intérieur du Brésil, le quel fut publié à Rio-de-Janeiro en 1836, sous le titre de *Corographia brasilica*, et sous le *Pare e Maranhão*, etc. Il revint à Rio-de-Janeiro, et fut nommé membre de l'Assemblée législative brésilienne. L'école militaire de Rio-de-Janeiro fut placée sous sa direction en 1839, et peu après il fut élevé au grade de général de brigade. Il fut nommé, plus tard, secrétaire perpétuel de la société d'acclimatation industrielle, et, en 1838, il fut chargé de la fondée historique et géographique de Rio-de-Janeiro, dont il resta vice-président pendant plusieurs années.

CUNIBERT (saint), également appelé CHUNIBERT, CONIBERT, CONIBERTUS, évêque de Cologne, mort en 664. Il administra l'Austrasie avec saint Adalbert, sous le règne de Clotaire II et de Dagobert Ier, puis fut ministre de Sigebert II et saint Adalbert, frère, frère de Clotaire II, fils de Frédégonde et de Brunehaut.

CUNIBERT, roi lombard, fils et successeur de Perthérit (661). Il fut détrôné en 688 par Alechis, fut de Trente et de Brescia, et contribua et de Pavie, et fut nommé une forteresse près du lac de Côme. Reprenant son trône, il mourut en 700 après avoir fait de Cunibert le saint d'église et ses dons au clergé fut étendu dans tout le royaume.

CUNICH (le P. Romain), poète italien, né à Vérone, mort à Rome en 1704. Il fit partie de l'ordre des jésuites, et se fit connaître par la littérature au collége romain pendant plusieurs années. Le P. Cunich lui avait la réputation d'un des meilleurs poètes de son pays. Il a laissé quelques ouvrages : *Epigrammata, sive epigrammata anthologiæ ferè omnia* (Rome, 1700); et *Epigrammatum libri quatuor* (Parme, 1693).

CUNICULARE adj. (ku-ni-ku-lè-re — de lat. cuniculus, lapin). Qui a rapport au lapin.

— s. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre lapin.

CUNICULUS (*Cuniculus cunicularius*, Alcuinus ainsi nommé parce qu'elle creuse des terriers dans des sortes de terriers pour y déposer ses oeufs. Le lapin, lapin, lapin, lapin, lapin, lapin, qui qu'introduisant un souterrain dans la terre. Cunicule. On disait aussi CUNICULUS.

CUNICULUS INSULAR, nom ancien des Iles Baléares.

CUNICULUS s. m. (ku-ni-ku-lus — m. lat. cuniculus, lapin). Bot. Genre de cucurbitacées, appartenant au tribus une origine cunéiformes, et qui, en réalité, ne diffère du genre Cucumis, dont il ne diffère que par le fruit, qui, au lieu de rester lisse, comme le fruit du cucumis, est recouvert de petites aspérités. Peut-être que la racine du genre cunicule, et le suffixe ulus pour les Romains. Ce genre semble limitrophe, c'est vers les genres, les langues celtiques, ce nom du lapin avec le suffixe ulus, et les langues celtiques, cunni, cuni, cunicus, cymrique *cuniang*, cornique *conyn*, gallique *cunicl*, *cunicl*, *cunicl*, *cunicl*, anglais *cunicl*, *cunicl*, *cunicl*, *cunicl*,

ayon, c'est que la rare *Rose*, Bibaston *Rouge*, de longue et nacre, comme l'hippéas ne sa le lapé, ces deux minaux ayant egalement (l'habitude de ne mrsy). Antiq. rom. Passage secondaire, mine de guerre.

— s. f. Moll. Sous-genre établi dans le genre auctère.

CUNICULE. Ém. adj. (kn-ni-ki-le — rad. *cuniculus*). Qui renferme une excavation longue et profonde.

CUNICULUS, INE. adj. (kn-ni-ku-lus, i, ne — du int. *cunuculus*, lapin). Mamm. Qui a rapport, qui participe au lapin : *Race cuniculus* ; l'on unie.

CUNIÉA. s. f. (kn-nié — du int. *cunéus*, nom d'une plante que l'on croit être la sarriette). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des satoréiées, voisin des satoréiées, et comprenant un seul spécimen d'espèce qui croît dans le nord et le centre de l'Amérique : *La cuniéa a été introduite en Europe*. G. Lemaout. *Le cuniéa a été dédiéque à un auteur plus spécifique que celle de la nouvelle*. P. de Bonnard.

CUNILÉE. Ém. adj. (kn-ni-lé). Bot. Qui se rapporte aux cunilées.

— s. f. pl. Section de la tribu des satoréiées, dans la famille des labiées, ayant pour type le genre cunilée.

CUNILIATI (Fulgence), théologien et dominicain né à Vérone en 1600, mort en 1750. Il se livre avec succès à l'enseignement et à la prédication, et devient vicaire général de son ordre. Son principal ouvrage a pour titre : *Vers des antiqui d'après les critiques contemporains ou les historiens les moins crédules* (Venise, 1728, 4 vol.).

CUNIAS. Ant. rom. Jeune protectrice des enfants au berceau, ainsi dite du mot *cunae*, qui signifie berceau.

CUNING s. m. (ku-ninghi). Ichthyol. Espèce de genre chétoni.

CUNINGAM (Guillaume), médecin et graveur anglais, né à Norwich vers 1820, mort en 1871, à Lambeth. Il a laissé deux ouvrages : *Une Table chronographique* (1850, in-fol.), ouvrage surtout de plusieurs de sa composition.

CUNINGHAM (Edmond-François), peintre écossais, né à Kelso en Kelso, mort à Londres en 1793. Il étudia d'abord à Edimbourg, et, contraint de s'expatrier après la défaite du prétendant, dont, aide s'étaient en Italie. Le jeune Cuningham sentit entre, en présence des chefs-d'œuvre de l'art, son goût pour la peinture. Il y livre avec ardeur à Turin, à Rome, à Naples et à Venise, et fit des ouvrages sous le nom de *Kelso*, *Kelso* ou *Calsa*, et peut avec autant de facilité que de talent des tableaux qui lui donnèrent sa réputation. En 1764, il se rendit à Londres, puis alla successivement habiter à Paris, à Florence et à Pise. Cuningham fut gagné des connaissances étendues ; mais par sa disposition, par ses folles extravagances, il dépensait plus encore qu'il ne gagnait. Il vit pourtant continuer force de passer d'après à un autre, pour échapper aux poursuites de ses créanciers, et mourut dans un état voisin de l'indigence. Les tableaux de cet artiste sont surtout remarquables par la noblesse apparente à les peindre. Parmi ses plus fameux on grand nombre, dont le plus existant est peut-être qui représente le grand Frédéric avec le prince de Prusse, le duc d'York et son prince-page. Cuningham, dans ses ouvrages, se présente le premier prix à l'Académie, peintre de Berlin, fut gravé par Clemens, habile graveur dans.

CUNIN-GRIBAUNE (Laurent Cunin, dit), homonyme d'Élat, né à Bonneville, en 1778, mort en 1850. Il fut d'abord simple ouvrier dans la manufacture de drap de Gravelone, et devint, par son intelligence et son activité, directeur, puis gérant, puis le successeur de son patron (1814). Ils dépotèrent en 1827 le petit liberal, il adopte sur les lieux les plus élevés de la gauche, fut un des trois jurés qui mirent la cotonnade sur la liste de Louis-Philippe en 1830, et dont être plus tard ce prince mort jusqu'aux dernières heures du vivonglé pensant la nouvelle dynastie dans l'a Mémoire. M. Cuningham-Gribaune a toutes les mesures représentées, et fit une opposition de dente et sans intérêt à tous les projets. Nommé ministre de l'agriculture et du commerce en 1837, il conserva ce portefeuille pendant une année interrompue, jusqu'à la révolution de 1848. Son nom, plus qu'intéressant, de Cuno dans le même inquiet et dégénérant les fréchés ingrenant empêchaient *Al Chatiers*). *Laurent* qui *Cuningham lorsque* qui prête sulfureusement la chose, dans tous ; pure très-intéressantes.

CUNITE (Marie), femme savante, née à Schwidnitz, en Silésie, morte à Breslau en 1662. Elle fut docteur en médecine. Elle s'occupa aussi de l'astronomie et de l'étude des langues anciennes et modernes, de l'histoire, de la numération, des combinaisons, des sons et surtout de l'astronomie, épouse vers 1620 Lewen, qui lui avait donné des leçons, et composa des *Tables astronomiques* (1650, 1650, in-fol.) précédées d'une préface de son mari.

CUNLHAT, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch. l. de cant., arrond. et à 24 kilom. N.-O. d'Ambert, au milieu des montagnes), pop. 1491 ; 1 h. — pop. tot. 1,209 hab.

Fabrique d'étoffes, de toiles, d'étoffes diverses nouvelles. Commerce de bestiaux.

CUNNAGHAM s. m. (Kunna-ga-ghamm). Fond, Bot. et cunnaghan. V. mot.

CUNNINGHAM (Alexandre), savant écossais, né à Aberdeen, mort en 1730. Grâce à la protection de la famille Gordon-Huntly, chez laquelle il avait été précepteur, Cuningham obtint la place de professeur d'astronomie à Edimbourg. Il publia des ouvrages de mérite, mécontente de ce que le professeur avait reçu moins que le médecin le droit de conférer les voyons Cuningham et donna l'emploi à un autre (1716). Cuningham se retira alors à la Haye, où il commença le recueil de ses lettres à différents savants. Il fut l'ami de Leibnitz, de Le Clerc et de Pierson tous les trois lui ont fait pour révélation ou autres ouvrages d'histoire, de Virgile et d'Ecosse. Son principal ouvrage, qui fut publié après sa mort, et qui le dégrade critique des *Pandectes de Justinian*.

CUNNINGHAM (Alexandre), historien écossais, né à Edimbourg (vers le 1st) en 1661, mort vers 1737, et où souvent confondu avec le précédent. Comme lui, il avait été précepteur, institution par une famille Gordon-Huntly, le lord Lorne, plus tard duc d'Argyle, dans la famille duquel il fut, en 1707, envoyé en Angleterre à la suite du prince d'Orange. Plus tard, il fut chargé de l'éducation du prince de Vaudémont, le fils du prince de Lorne, le fils du duc d'Argyle, et, en 1714, il fut nommé secrétaire de ce dernier, qui le conserva pendant quatre ans. Il fut ensuite envoyé en Italie, où

cordonier, fabriques de chandelles. Belle église surmontée d'une flèche élégante.

CUPI s.f. (lat.-gr. — lat. *cupa*, même sens). Antiq. rom. Barrique cercles de fer. « Bloc du bois qui faisait partie de la machine à écraser les olives.

CUPÉDIARDE s. m. (lat.-gr.-fr.-ar. — du lat. *cupedarius*; du *cupedar*, friandises). Antiq. rom. Marchand de comestibles. « On disait aussi CUPEDINARIUS.

CUPELLARE s. m. (lat.-gr.-lat.). Antiq. Soldat coiffé armé de toutes pièces. « Soldat gladiateur spécial aussi CATAPHRACTE.

CUPER (François), philosophe hollandais du XVIIe siècle, mort à Rotterdam en 1698. On a de lui un ouvrage intitulé : *Arcana uiteriori novatina philosophiæ et paradoxa rhetorica, cum notis variorum, publicavit Benedicti Spinosani* (Rotterdam, 1676, in-4°). Cuper est un spinosiste qui fait scandale de réfuter une matière où n'être pas impossible, mais où il est moins vraisemblable qu'il faire voir son argumento. Ceux pour lesquels il essaye de distinguer Dieu du monde sont d'une faiblesse enfantine. Il ajoute, du reste, que la raison est impuissante à prouver l'existence de Dieu, et que, sans la révélation, il n'est susceptible d'aucune preuve. En effet, il est impossible de concevoir une substance sans étendue, comme il est impossible de distinguer clairement le vide de la matière et le bien de mal. A remarquer sur Cuper : Henri Morus, *Glossarium philosophicum* (Londres, 1679, 1. 1er, in-fol.), en l'auteur mal à propos, et Berkhoos et les principes de Cuper; Jaeger, *De Caper. vitis, fide et ad Christianismo pertinentibus Spinosæ oppugnans* (Tubingue, 1709, in-4°).

CUPER (Gilbert), savant philologue et archéologue hollandais, né à Deventer, dans la Guelre, en 1644, mort à Deventer en 1716, fut élève de Grævius, devint dans la suite professeur à Deventer, et, en 1685, fut nommé la charge de bourgmestre, et se fit remarquer par des ouvrages où il montrait s'élire à une grande netteté et à une certaine élégance de style. Ses principaux, il paraît vivaient avec Spanheim. Dans les quelques éditions de Jost, il fit plusieurs ouvrages qui, il peut passer pour un des prédécesseurs de Wolfenbüttel. On a conservé des inscriptions le nomma son correspondant. En 1670, il publia son *Observationum libri III* (Utrecht, Kiser), ouvrage où il quitte plus tard un quatrième livre. Ce sont des explications de certaines passages d'auteurs grecs et latins, des corrections de textes, des remarques sur quelques passages des auteurs et sur des mots. Cuper y montre une connaissance approfondie des deux langues classiques, ce livre est pour l'histoire du droit romain une source inépuisable. On a encore de lui : *Harpocrates* (Utrecht, 1676-1689, in-4°), ouvrage sur une statuette d'Harpocrate; *Apotheosis seu consecratio Homeri* (Amsterdam, 1683, in-8°), explication d'un camée cachée; *Ildiotus trium Gordianorum* (Deventer, 1697, in-4°). On trouve aussi de lui un grand nombre de notes savantes dans les recueils de Graevius, entre autres dans le *Amerbach Bibliotheca* de Schoeborn et dans les *Miscellanea Lipsiensia* nova. Cuper écrivait fort bien en latin, et il a rendu évidemment pour l'impression le recueil publié après sa mort par son gendre Boyer, sous le titre : *Lettres de critique, de littérature et d'histoire* (Amsterdam, 1742, in-4°).

CUPERIANUM, nom latin de Cuperino.

CUPÈS s. m. (lat.-pers). Antom. Genre de coléoptères pentamères de la Carolinie : *Les cupès vivent dans les bois et sont communs plus les activités de leurs tégument.* (Dupont.)

— Encycl. Ce genre a pour caractères : tête dégagée, très-rabotineuse; mandibules courtes, massives, avec une dent interne; lèvre inférieure à l'extrémité; palpes égales, courtes, à dernier article tronqué; antennes longues, renflées court, presque carre, plus étroit que les étytres, avec deux premiers articles épais, courts, relevé au milieu, écusson petit, arrondi; étytres très-légèrement bombées, à rebondissement en peu vers l'extrémité; corps inférieur pattes-courtes; tarses de cinq articles, le dernier bilobé. Ce genre, peu nombreux, se rencontre particulier à l'Amérique septentrionale. *Le cupès a pages* idée et de forme obscure, il a la tête d'un jaune rouscâtre; les étytres offrent neuf stries ponctuées de gros points, fouvées, presque carrés. Il habite la Caroline. C'est aussi de ce genre que Fabricius, dans son *Catalogue des coléoptères*, place un genre *atramaque*, qui ne renferme qu'une seule espèce propre au Bénégal, le *cupès trogoïdes*.

CUPÈSA s. m. (lat.-fr.-ar. du gr. *kupha*, voûte, bonet, par allusion à la forme du cou). Ent. Genre de phasmes, de la famille des salicarions, exemplaires d'Amérique tropicale; *Cupèsa* *Cupèsa* *Cupèsa*

La voici maintenant en présence de l'enfant terrible :

« Amour, non fils, vois ce que tu fais... Pour ne parler que de ce qui se passe dans le ciel, ils nous montrent Jupiter sous mille formes, le lui imposent le changement qu'il te plaît, le font descendre la Lune du ciel, le forcent Bellone à n'exercer quelquefois chez Cypriane, où il milite de dormir l'essaie à son char... Enfin, soutient-il, si ce jeune homme a Hébé, cette belle déesse, cette jeune fille tous les dieux, un tendre amour pour un enfant, sans vive passion pour une jeune, pour la Pârque (Aisa). La voilà tout affiée par toi, attendue par tous, pour jouer avec les Corybantes, aussi fous qu'elle, et parcourir l'île nous ensemble dans le haut des bois... »

Elle le retrouve des lèvres qui suivent Hébé. L'Amour répond :

« Eussiez-vous, mes mères, je suis déjà familier avec les dieux, souvent je monte sur leur dos, les saisis par les cheveux, et les traîne par leurs mentons... »

Le tout final de mêlée petit dieu est la mère Aréa. Alors la mère vaincue :

« Que tu es terrible! Comme tu es mutin, de tout! »

Cependant ce vainqueur universel hésite, trouble quelquefois. Il joue avec Arès et les traît quelquefois à bout (y, au mot Vaulx, la fable des amours d'Arès), mais il redoute le sagesse d'Athénée :

« Je pour d'elle, ma mère : elle est effrayante, non qui est terrible, non sur impuissant et rebelle. Chaque fois que je m'avance contre elle pour lui lancer mes flèches, elle s'effraye en agitant son aigrette, je détourne, tout tremblant, et les traits s'échappent de mes mains. »

Il respecte les Muses, quoiqu'elles n'agitent point d'aigrette effrayante :

« Elles sont, dit-il, toujours en méditation, toujours occupées de quelque chose, et je m'approche seul d'elles, et les traite d'une méchante. »

Enfin Diane lui échappe : « Il n'est pas facile de l'atteindre; elle fait toujours à travers les montagnes et les bois ; elle a, dit-il, un autre amour au cœur, celui de la chasse des cerfs, des biches, la poursuite des sangliers, elle s'inquiète, pour lui percer de ses flèches ; elle est tout autre à notre passion. »

Souvent aussi le petit dieu s'écrit plus qu'on des attributs de la beauté. C'est ainsi que, dans le même Idylle, il vante le nez et le sourcil de Mérée, le Desir, et le regarde comme un de ses vertueux, lorsqu'il dit à Hébé :

« J'ai deux fils charmants, le Désir et l'Amour ; je les donnerai pour ta jeune et jolie fille, tes voyez. L'Amour, ne glissant dans le cœur d'Hélène, les conduira de Lacédémone à Troie, répondra sur toute la personne, le rendra comme du Paradis et s'abaisse. »

Cupidon est traité l'emblème d'un sentiment trop naïvement, trop sincèrement, trop, enfin, quelquefois ne le dirions-nous pas? trop charmant, pour qu'on ne le trouve pas un peu trop aimé dans à chaque page dans les recueils de poésies fugitives. Nous parlerons des poètes érotiques, où il y figure, mais il faut ici nommer son nom du domaine qui lui appartient exclusivement, tant pour le goûter, dans le genre héroïque et bucolique, aimant à le faire intervenir, chaudement aussi que nous voulons nommer son symbole Amour, et aux amants en un mot entre symbole Eros. Voici le portrait qu'en trace Démosthène dans ses *Lettres à Démétrie* :

Et un tendre et jeune Amour
Qui mêle de Vénus et Cythère;
C'est le plus amoureux
Qui soit au pour trompe la terre.
Il est le plus amoureux
Et comme il est charmant.
Et comme il est charmant
On sait qu'il blesse quand il joue,
Et les voit pour mes lèvres.

Dans une autre lettre, le poète dit très-finement :

C'est en vain que l'on se prévoit
Il ne sera ni de sa mutinerie :
Du même trait, quand il nous blesse,
Cupidon nous sauve la vie.

La Fontaine, dans un conte, n'a pas manqué de faire jouer un rôle actif à cette divinité, qu'il caractérise ainsi à la manière :

Maître en mes matières pour changer
Qu'Amour, plus tôt en moins se voit,
Sous sa fleuve, aprend plus en un jour
Qu'un maître ne sait en dix ans ou trois.

Aux plus grossiers, par un chacun bien sont, il est aussi vrai que le plus grand de tous.

Mme Desbordes-Valmore aimé-même n'a pas eu trop mauvaise en mais en reconnaissant que le fils de Vénus,

Cupidon, sous les bois de la simple nature,
Regrit tout ce que sait ravoyer les bas
Et ne peut jamais rebelle ta pouvoir
C'est ou empire qui le dure
Qu'autant que son aspire y trouvant des appas.

Souvent, pour désigner Cupidon, les poètes ne savent d'une perspicace, le dire seulement et cela qui semble avoir chiffon leur préférence dans le style familier :

Ce dieu malin, qui sans cesse varie
Son petite bouche, son plaisir, son travail.

Cupidon et Psyché, Fragonnachini, *l'Amour demontrant* (musée des Offices); le Carrache, *le même sujet* (musée de Berlin); Lemoine, *la Naissance de Cupidon, Cupidon dans les bras de Cérès*, et autres sujets relatifs à ce dieu (v. Amour). Boucher, *Cupidon enchaîné par les Grâces*, gravé par Beauvarlet; *Vénus demandant un arc à Cupidon* (tableau placé autrefois dans le cabinet du Prince), gravé par Duran; Charles Coypel, *l'Amour ou Cupidon pourvoyant, charmant* (composition, gravée par le comte de Caylus); Carle Vanloo, *Cupidon* (un des tableaux de la galerie de Wattean, *Vénus bisant par Cupidon*, gravé par le comte de Caylus); Aveline (J.-Pierre), *Cupidon dormant*, gravé par J.-G. Bartsch; Bartolozzi; Cornélis de Von, *Cupidon dérobant les armes de Mars*; Cornélis de Von, *Cupidon dérobant les armes de Mars*; Cornélis de Mudrel; M. W.-E. Frost, *Cupidon endormi*; Cupidon, *le sommeil*, tableau signé d'où manque au Milton (Salon de 1855), etc. Nous citerons encore : *Cupidon* (tableau de Mignard, gravé par J.-P. Le Bebian); l'Amour endormi, gravure de Ch. Ch. d'Amour endormi, *Cupidon et Bacchus*; *les Amours*, suite de six pièces gravées par Nicolas Dorigny; *Cupidon et Psyché*, *Vénus retirant Cupidon*, gravures par le comte de Caylus, d'après le sculpteur Bouchardon; *Vénus consolant Cupidon*, *le Sagesse repoussé et la mère* (tableau de Bouchardon, gravé par Bouquet, gravures, par Pradier; *Cupidon dormant* (tableau de Bouchardon, gravé par Bouquet (Exposition universelle de 1855); *Cupidon endormi*, *Cupidon dormant*, *Cupidon et Psyché*, statues en marbre, de M. Vi. Rudrich; *Cupidon et Psyché*, *l'Amour endormi*, charmant groupe en marbre de M. Simart (Salon de 1861, etc. V. Cupidon).

Cupidon tatouant son arc, chef-d'œuvre de Parmesan; musée du Belvédère, à Vienne. Cupidon, enfant, d'une demeure d'un nénés, à la chaussure bouclée, aux membres potelés, tatoue, sur la face plaine de vigueur, tel débout sur une espèce de table ou de piédestal, tatoue, dis-nous, sur la face plaine de vigueur, tel deb

répandu le bruit que l'aqua d'alait *rouiner* dans l'Eclise tonnoit, *rebaisoit* l'homme. Ceux qui veulent voir une *Lettre à M.M. les pasteurs et anciens assemblez en consistoire à Charenton* (Charenton, 1639, in-12).

CUPRATE. s. m. (ku-pra-te — du lat. *cuprum*, cuivre). Chim. Sel de deutoxyde de cuivre.

CUPRESSIFOLIÉ, ÉE adj. (kuprès-sifo-li-é — du lat. *cupressus*, *cypres*; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ont de l'analogie avec celles de cypres.

CUPRESSIFORME adj. (ku-pré-si-for-me — du lat. *cupressus*, cypres, et de *forma*, forme). Qui a la forme du cypres ou d'une branche de cypres.

CUPRESSINÉ, ÉE adj. (ku-pré-si-né — du lat. *cupressus*, cypres). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux cypres.

— s. f. pl. Tribu d'arbres, de la famille des conifères, qui peut type le genre cypres.

CUPRESSITE. s. f. (ku-pré-si-te — du lat. *cupressus*, cypres). Bot. Genre de végétaux fossiles analogues aux cypres, que l'on trouve surtout dans les terrains tertiaires : *Ce sont ces plantes de genre douteux dont nous avons parlé lorsque le nom de* CUPRESSITES. (Ad. Brongniart.)

CUPRESSOCRISTITE. s. m. (ku-pres-so-kri-ti-te — du lat. *cupressus*, cypres, et d'*oxeriteq*). Zoogl. Genre d'insectes fossiles.

CUPRESSUS. s. m. (ku-pré-sus — mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre cypres. — CUPRESSUS SEMPERVIRENS, *connu sous le nom d'arbre de Jérusalem, qui est le cypres, dont nous avons parlé plusieurs notre dans les chansons du Midi.* (A. Hugo.)

CUPRIFÈRE-ALUMINIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel double de cuivre et d'aluminium : *Sel* CUPRIFÈRE-ALUMINIQUE.

CUPRICO-AMMONIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel double de cuivre et d'ammonium : *Sel* CUPRICO-AMMONIQUE.

CUPRICO-COBALTIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel double de cuivre et de cobalt : *Sel* CUPRICO-COBALTIQUE.

CUPRICO-FULMINATE s. m. Chim. Sel triple de cuivre, de cuivre et de fulminate. Fulminique avec une base.

CUPRICO-POTASSIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide oxéneux avec de cuivre et l'argent fulminant.

CUPRICOLE adj. (ku-pri-ko-le — du lat. *cuprum*, cuivre; *colere*, cou). Entom. Qui a la couleur ou le cuivre.

CUPRIO-PLOMBITE s. f. Minér. Nom donné par Breithaupt à une substance d'un gris noir métallique et cristallisé en cubes, qu'on trouve au Chili, et qui est composée de sulfure de plomb et de sulfure de cuivre. C'est le glabre cuprifère des auteurs minéralogistes.

CUPRIO-POTASSIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel double de cuivre et de potassium : *Sel* CUPRIO-POTASSIQUE.

CUPRICO-SODIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel double de cuivre et de sodium : *Sel* CUPRICO-SODIQUE.

CUPRIDES. s. m. pl. (ku-pri-de — du lat. *cuprum*, cuivre, et du gr. *eidos*, aspect, forme). Famille de minéraux qui renferme le cuivre en son composé.

CUPRIFÈRE adj. (ku-pri-fè-re — du lat. *cuprum*, cuivre; *ferre*, je porte). Minér. Qui contient du cuivre : *Pyrite cuprifère.*

CUPRIFÉNNE adj. (ku-pri-pèn-ne — du lat. *cuprum*, *cuprum*, et *pinna*, aile). Entom. Qui a les ailes couleur de cuivre.

CUPRIQUE adj. (ku-pri-ke — du lat. *cuprum*, cuivre). Chim. *Acide cuprique*, Nom que l'on donne quelquefois au deutoxyde de cuivre.

CUPRIROSTRE adj. (ku-pri-ro-stre — du lat. *cuprum*, cuivre; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou le rostre couleur de cuivre.

CUPRITE s. f. (ku-pri-te — du lat. *cuprum*, cuivre). Minér. Oxydule naturel de cuivre.

— Encycl. La *cuprite* est formée, sur 100 parties, de 88,78 de cuivre et 11,22 d'oxygène, elle a un éclat semi-métallique lorsqu'elle est cristallisée, sont opaques, et adamantin lorsque elle est mêlée de transparence ou en masse de translucidité. La couleur propre de ce minéral est le rouge de cochenille, mais elle peut être plus ou moins mêlée de différentes colorations. Toutefois, cette couleur se modifie toujours dans le sens du rouge, et quand elle en est de cinéral en poudre. La densité de la *cuprite* varie entre 4,90 et 5,90 ; elle représente la dureté par des nombres comprisentre 3,5 et 4. La *cuprite* est fusible, elle se convertit en métal en cochonnet, mais une approximation qui a lieu, et qu'elle peut donner à la *cuprite* le nom de cuivre vitreux rouge. La formule la plus ordinaire de son atom est l'octaèdre régulier, offrant un tissu lamellaire très-sensible, parallèlement à ses faces. Après l'octaèdre, c'est le dodécaèdre à plans rhombiques qui se montre le plus souvent; le cube est beaucoup moins fréquent. Les cristaux, rarement dissemnés, ont une grande tendance à se réunir dans les cavités qu'on observe souvent dans la *cuprite* lithoïde; car, ainsi que les variétés cristallisées, en minéral offre de nombreuses variétés de formes et de structures nombreuses, dont nous citerons les principales. La *cuprite cupriflare* est en petites aiguilles ou en filaments d'un rouge vif présentant un éclat soyeux. Les filaments sont souvent entre-croisés et ont la finesse d'un cheveu. « Cette manière d'être, dit M. Delafosse, est assurément rare parmi les substances de système régulier, que plusieurs minéralogistes lont de cette variété une espèce à part, qu'ils ont appelé tantôt en cuivre brisgodal, tantôt, en système orthorhombique, considérant les angles des filaments comme des prismes réguliers à six pans, ou des prismes rhomboïdaux droits sur deux axes longitudinaux. Mais, bien que la variété de Rhenbrisgodal ait été vue en certains quantité de selenium, il paraît constant que la variété de selenium de système est accidentelle, et que la plupart des échantillons en sont composés que d'oxyde de cuivre. » Le nom de *cuprite* vient de Rome : on prouvé que les belles aiguilles cuprifères de Nu-Ko-Tsuch, avant que parvenir jusqu'à nous, ne sont que des échantillons alongés dans la Bretéria d'où ils ont été transportés, et qu'ils en ont tant dont de même de la substance illustrée de Rhenbrisgodal. Les cristaux de Nuen-tsch, et l'on fait sur de la cire que de la *cuprite*, et en la regardant par une loupe par réflexion, en la faisant tourner autour de son axe, on le voit apparaître successivement la lumière quatre fois seulement, et non pas six, comme cela devrait être si l'opinion de M. Beudant, que nous avons lue, tient. La *cuprite terrestre* ne rencontre dans un nombre très-considérable de cas. Cette, son nom limitique, elle est en masse dont le dans et plus rarement en cristaux. La *cuprite* compacte se trouve en masses parfois très-considérables. Elle offre une apparence de tresse ou résinoïdes dans certaine schistoïdes. La *cuprite* terreuse est en petite boîte ou de la brique pulvérisée. Cette variété est ordinairement mêlée de quelques oxydes. On a trouvé de la *cuprite* cristallisée, et il est assez commun de voir les cristaux d'oxyde de cuivre en forme d'octaèdre dans des malachite, résultant d'une altération particulière.

Le cuivre qu'oxydé se rencontre presque toujours en sulfure, en carbonate, en malachite, la chalcosine, la chalcopyrite, etc. Il se présente ordinairement en veines, en masses ou en dans les terrains de transition, dans les schistes cristallins et les terrains de sédiment. (Fournet. Ordinairement associé à une foule de dans les exploitations spéciales; mais quelquefois il arrive à se trouver seul, partie notamment d'une mine de cuivre renfermant en même temps d'autres métaux : *cuprifère*. Les pays où on le trouve en quantité suffisante pour être exploité sont : Angleterre, Espagne, la Préparation du cuivre, sont les mines de Hoel-Cornwall, de Tal-Cocy, de Cornwall, de Hedrosh, de Tinnerch, de Carlsterrh, dans le Cornwallis, en Angleterre; les mines de Chessy et de Sainte-Marie, en Espagne, la mine de Modéchine, dans le Hanet de Hongrie; les mines de Schmnerchwitz, de Nikomowitz, de Torginlaw, etc., dans les monts Ourals, et celles de Kamtchatka et de Syrtanowsk, dans les monts Altaï. L'île de Cuba, le Colombie et le Chili en fournissent aussi en abondance.

CUPRO. On trouvera à CUPRICO les mots composés que commencent par CUPRO.

CUPROIDE adj. (ku-pro-i-de — du lat. *cuprum*, cuivre, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Qui ressemble au cuivre : *Métal cuproïde.*

— s. m. pl. Famille de métaux qui comprend le cuivre, le plomb, le bismuth et le bismuth.

CUPROPLOMBITE. s. m. (ku-pro-plon-bi-te — lat. *cuprum*, cuivre, et de *plumbi*, Mineral. Composé naturel de cuivre et de plomb, qui l'on trouve quelquefois en petites cos ne trouve sûrement dans les filons d'antimoine.

CUPROSTÈNE. s. m. (ku-pro-stè-ne — du lat. *cuprum*, cuivre, et d'*oxydeq*). Minér. Oxyde de cuivre.

CUPULAIRE adj. (ku-pu-lè-re — rad. *cupule*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la cupule.

— s. f. Genre de plantes, de la famille des cupulaires, dont les mâles, ou fleurs, sont plusieurs autumes, comme : *Mirbel*, qui en donne nombre en insist : La CUPULAIRE *fertile* *est dans le champ* (*Mirbel*, *Journ. de Physique*.)

— m. Chir. Sorte de cautère que l'on applique autrefois sur la peau de crâne, dans l'intérêt médicinale.

CUPULE s. f. (ku-pu-le — du lat. *cupula*, petite coupe). Bot. Sorte de coupe, formée par l'enveloppe du fruit, et dans laquelle ce fruit qui entoure le fruit de certains végétaux : *Le fruit du chêne est logé dans la cupule du fruit dans le gland*, elle l'enclique et *la cupule dans la noisette.* (L. d'Orbigny.) *La cupule se trouve sous des aspects différents.* (Lamarck.) Enveloppe extérieure de l'ouvre dans les conifères et les aycadées. Partie crouse des cloupignons de la tribu des pezizes. A Syph. d'ACROTRIUM ou de RETULE, dans les lichens. Glande concave qui termine les poils de quelques plantes. *Chaque de gland*, Nom vulgaire d'un champignon de genre pezize.

CUPULÉ, ÉE adj. (ku-pu-lé). Bot. Qui est muni d'une cupule. Qui ne fleurit et les fruits du chêne, du noisetier, du chataigner, etc. à Syn. de CUPULIFÈRE.

CUPULIFÈRE adj. (ku-pu-li-fè-re — du *cupule*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui est muni d'une cupule ou *glande concave*: *Poirie* CUPULIFÈRES. *Les poils du pois chiche, qui se terminent par une glande concave, est rapin le nom de* CUPULIFÈRES *à cause de cette disposition.* (Corbyn.) Le fée du chêne, qui dont le fleur et le fruit sont munis d'une cupule. Il en est de même du noisetier.

— s. f. pl. Famille d'arbres et d'arbrisseaux dicotylédones, comprenant les genres dans lesquels le fruit est muni d'une cupule, tels que le chêne, le châtaigner, le hêtre, etc. ; les plantes qui appartiennent sont amentées. (Lindement.) *La famille des* CUPULIFÈRES *se rapprochent de celle des* ARTOCARPÉES (Richard.) On dit aussi CUPULIFÈRES, CUPULIFÈRES, CUPULIFÈRES, GYNANDRES.

— Encycl. La famille des *cupulifères*, formée aux dépens du grand groupe des amentacées, comprend des arbres et des arbrisseaux à feuilles simples, alternes, pennées, mêmes et quelquefois opposées, et à fleurs mâles monoïques. Les fleurs mâles, disposées en chatons, *présentent* des étamines au nombre variable, renfermées dans un périanthe à plusieurs lobes ou à plusieurs écailles, qui quelquefois manque. Les fleurs femelles sont disposées en *ovules* plusieurs dans un inverse forme bouleau d'une seule branche, jamais de plusieurs réunies en forme de capsule ne sont jamais de plusieurs ovules, et sont solitaires et munies de deux cotyles. Le ovule, ou ovaire, est à deux loges uniovulées ou biovulées, et surmonté d'un style en cône, dont le nombre des stigmates est toujours égal à celui des loges de l'ovaire. La fruit est indéhiscent, ordinairement monosperme, plus ou moins renferme dans une cupule, ou cupule et embrasé. L'embryon, dépourvu d'albumen, a des cotylédons très-volumineux.

Cette famille comprend les genres suivants : chêne, hêtre, hêtre, châtaignier, coudrier, noisetier, charme, charme, *Ulmus*, *cupulifères*, espèces aussi quercinées, corylées, et quelques autres, habitant pour la plupart les régions tempérées, et sont beaucoup plus abondantes dans l'hémisphère boréal. Ils forment en général des forêts plus ou moins étendues. Leurs usages sont importants; leur bois est le plus estimé de tous les bois utilisés industrielles, et les fruits de plusieurs espèces servent de nourriture.

CUPULIFORME adj. (ku-pu-li-for-me — du lat. *cupula*, petite coupe, et *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à la forme d'une cupule. Se dit des glumes de quelques graminées, telles que le vulpin des champs.

CUPULOIDE. s. f. (ku-pu-li-o-ïde — du gr. *kuopos*, tissu d'osselephas hydrostatiques, *kuopos*, tissu d'osselephas en forme de cupule, résinés dans à deux par leur base, et entre eux par leur sommet.

CUPUPÈRA s. m. (ku-pu-pè-ba). Bot. Nom vulgaire d'une graminée du genre andropogon du Brésil, qui est la *Jaraqua*.

CUQ-TOULIA, bourg de France (Tarn), ch.-l. de canton, arrond. et à 31 kilom. S.-E. de Lavaur; pop. 1,101 hab. — Cuq-Toulia, 1,181 hab. Vestiges d'un château fort.

CURA (ku-ra-ô), s. m. pl. Nom de l'Amérique du Sud, dans la république de Venezuela, dans les plaines de Cuba, de Caracas, dans une vallée entourée de montagnes de 1,600 hab. Beaux pâturages; élève de bestiaux.

CURABILITÉ s. f. (ku-ra-bi-li-té-rad. *curabile*, lat. Qualité ou caractère d'une maladie susceptible de guérison.

CURA TIPSUM (*Guérir-toi toi-même*). V. MÉDECIN, MÉDICAMENT.

CURABLE adj. (ku-ra-ble — du lat. *curare*, guérir). Qui peut être guéri : *Maladie curable.*

CURACA s. m. (ku-ra-ka). Hist. Membre du conseil des indiens, chez les anciens Péruviens.

CURAÇAO s. m. (ku-ra-so — de Curaçao, nom d'une des Antilles). Liqueur composée avec des écorces d'oranges amères, du sucre et de l'eau-de-vie : *Un verre, un bouteille de* CURAÇAO.

— Encycl. Le *curaçao* que Grasse et Lyon veulent fabriquer, mais que la Hollande seule fait, comme, et vend des liqueurs les plus toniques et les meilleures au point de vue de l'hygiène et du goût. Faite avec l'écorce en de zeste des oranges douces et des oranges amères, elle possède une saveur et un arome particuliers. Les connaisseurs préfèrent le dernier qu'on voit, pour la première fois, cette liqueur, fabriquée en Hollande, et on choisit peut connoître, c'est que ce peuple de gourmets est tenté de toujours à utiliser le parfum des vouves de l'orange.

Tout le monde sa pouvant se procurer le *curaçao* d'Eugenon van der Venne, voici quelle est dans le commerce la préparation usuelle de cette liqueur :

Alcool à 32 degrés...	10 litres.
Kirsch de...	30 grammes.
Cannelle de Ceylan...	8 grammes.
Macis...	8 grammes.

On mets les oranges de manière à n'abîmer que la surface sans atteindre le blanc; on les met macerer dans l'alcool pendant quinze jours; on distille en lui-même, en ajoutant un sirop fait avec 8 kilogr. 500 gr. de sucre et 3 litres d'eau; on colore avec du carmaux.

Raspail donne aussi une recette pratique à l'usage des menages : « Laissez macerer pendant quinze jours au soleil, dans une bouteille bouchée, 50 grammes d'écorce d'orange vert : 1 litre d'alcool à 22 centimaux, en ayant soin de goûter la bouteille chaque jour. Ce liquide étant filtré, ajoutez 800 grammes de sucre dans deux égale quantités d'eau, et faites-le bouillir, ajoutez-y versez le tout dans cette eau-de-vie saturée d'écorce d'orange. »

Le sucre se fabrique partout en France en assez grande quantité ; mais la ville de Lyon approvisionne ainsi (ou du moins accord de la Hollande pour la qualité et l'excellence du produit) les pays du Levant, et Paris, surtout, généralement pour base 10 parties d'orange, ajoutez 4 d'écorce d'orange. On n'emploie que le zeste de ces fruits, qui doit être très-extérieurement mince, de manière à donner à la liqueur le goût et le bouquet le parfum qui renferme. On doit n'attacher à ne s'élever qu'après la partie blanche qui tapisse l'intérieur de l'écorce, ce qui nuit à la saveur de la liqueur, l'oeuvre ces taches fabriquent remplacent-ils le zeste de l'orange, ce qui ne doit pas être tout.

Le *curaçao* dépouillé des deux crucches et mis dans des bouteilles à forme particulière et son bisaurant allongée.

CURAÇAO, île des Antilles hollandaises, dans le golfe de Venezuela, à 70 kilom. près de la côte de la république de Venezuela, par 12° 10' de latitude et 71° 17' de longitude, 60 kilom. de long sur 22 de large. Superficie 1,1 kilom. Environ 15,000 hab. Ch.-l. Willemstadt. Sol sablonneux, aride et mal arrosé; cultivé très-habile et, malgré la sécheresse du sol, produisant des fruits et des céréales en ranse à sucre, de tabac, d'indigo, d'oranges, et quelques bois de teinture. Le sel y est abondant cette île qu'on a fabriqué primitivement du lucrance exclusive du sel. Les Espagnols, qui l'ont exploitée quelque siècles, quelques mines d'or, de cuivre, de fer, et de plomb. Le commerce de Curaçao, qui consistait autrefois principalement dans le commerce des esclaves, a vu ses possessions espagnoles, se beaucoup diminuer depuis l'affranchissement de ces colonies. Les Espagnols prirent cette île pour la première fois en 1527; les Hollandais s'en emparèrent en 1634 et les Anglais en 1807, mais ils en restèrent en 1814 le remirent entre les mains des Hollandais.

CURAÇAO. s. f. (ku-ra-so-be). Forme ancienne de mot CURASSOW.

CURADE. s. f. (ku-ra-ra-de). *curer*). Agric. Ensemble de curements entre les billons, dans le midi de la France.

CURADI (Rafaël), sculpteur italien. V. CURADI.

CURAGE. m. (ku-ra-je—rad. *curer*). Action de curer, de faire le curage : *Le curage d'un fossé, d'un canal. Le curage de la Seine, de la Seine, les eaux, les personnages trouvés et employés dans un curage sur le curage d'un simple ruisseau.* (Gonzalès.) *Ils tirent leur nourriture pour les mendiants, seraient enchaînés devant le doyen et employés au curage des fossés de Paris.* (E. de Girt.) A Prise occasionnée par la même opération : *Le curage de la rivière a bouleversé certain dans le même opération : Utiliser les* CURAGES *comme engrais, les curages de fossés se vendent aux agriculteurs.* En en sens on dit aussi curage.

— Bot. Nom vulgaire de la renoncule poivre d'eau (*polygonum hydropiper*) et de la persicaire (*polygonum persicaria*).

— Encycl. Le *curage* périodique des ruisseaux, des bords d'ailleurs et des réservoirs est moins utile que la vase, et les matières spécifique que de régime general des cours d'eau, et, en outre, les matières qui, par suite de cette opération sont de précieux engrais. Les matières extraites ne peuvent servir que les pelaires ou aujourd'hui transformées en engrais en usage dans les pays de Flandre, mais le plus souvent, au lieu de les employer à l'engrais, elles sont jetées dans des dépotoirs, ou déposée la vase extraite des cours d'eau, et, sur le bord du lieu, et, tout en occupant un espace précieux, elle y répand des exhalaisons des eaux. Au point de vue du régime general des cours d'eau, les curages sont peut-être à empêcher les débordements, en ouvrant un canal de 1 mètre suffisant pour permettre l'hygiène publique, l'enlèvement des vases, dans les grandes villes, et, en ouvrant des matières détectées, divise les eaux de manière à faire plus d'usage des eaux et à faciliter les curages.

Pour opérer le curage, on emploie la drague à main pour les petits ruisseaux, la drague à godets pour à bras d'homme pour les cours d'eau d'une importance moyenne, tels que les bords d'autres, et les cours d'eau petits, et enfin les grandes machines à drague à vapeur pour les fleuves, les canaux à grands section, les réservoirs et les ports de mer. Les dragues à bras sont des hommes chargés de curer les canaux, et en fait pas les curages au moment des grandes chaleurs; dans ordre

tures ministérielles et préfectorales reçoivent les moyens nécessaires ils doivent avoir lieu.

CURALLE s. m. (ku-ra-ll-le). Bot. Sorte de mûr du Chili.

CURALLIE s. f. (ku-ra-lli; il mil.). A Lyon, Cour, trouvant d'un côté à repaire, parlant que les repaire lorsqu'on a manqué la pipe.

CURANDÉNIE s. f. (ku-ran-de-ni-e; rad. curandon). Mesure de curandier.

CURANDIER s. m. (ku-ran-de-ni-ié; curat). Blanchisseur de linée. à Vieux mot.

CURANE s. m. (ku-ra-ne). Bot. Nom vulgaire de curbine.

CURANGA s. f. (ku-ran-ga — non indien de la plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des gratiolées, comprenant un seul espèce, qui croissent au Pérou. Adj. Cura dit aussi CARANGA et CURANA s. f.

CURARE s. m. (ku-ra-ré). Poison végétal avec lequel les habitants de l'Orénoque empoisonnent leurs flèches : *Le curane les plus puissant connus en trent un mauvais. (V. Fay.) C'est à M. de Humboldt qu'on doit la connaissance du précédée de préparation du* CURANE. (G. d'Orbigny.) *Si l'on pique un animal non une flèche empoisonné d'un peu de curane, le mort soit presque immédiatement l'abondance, dans quelques minutes.* (V. Pouger.)

— *Encyclopédie.* Nous ne pouvons mieux faire connaître les propriétés singulières du curane qu'en citant un intéressant article de M. Claude Bernard, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre 1864 :

« Le curane, ou nom nommé aussi *woorara, wourara, wourari, wourouri, wourara, uraraili, urari, curare, curaya, tocoma, etc.*, est connu depuis la découverte de la Guyane par Walter Raleigh et par Gilles. Raleigh, le premier, rapporta ce poison en Europe, sur des flèches empoisonnées, sous le nom de *uraraili*. Le singe d'animaux voyageurs ont jugé à propos d'orner l'histoire du curane d'une fable tout aussi plus ou moins fabuleuse, que nous devons passer sous silence pour ne nous occuper qu'aux renseignements qui ont un caractère scientifique. Le curane a été étudié par Humboldt de 1799 à 1804. M. de Humboldt a pu assister à la fabrication du curane. Voici quelques traits fête remarquable à celle des vendanges, *la fête des pensés*. Les sauvages vont chercher dans les forêts les lianes du venin (*jaguar*), après quoi ils les font cuire et broyer avec de grandes quantités de boisson fermenteuse que les femmes préparent, du moins Lamoen, à Pombaboa dans, jusqu'à M. de Humboldt, on ne rencontre que des hommes ; ils ne savent pas bien dire quel est le maître du curane, qui est en même temps le serviteur et le médecin de la tribu, le roitelet, vrai, brise les lianes, en fait cuire le suc et prépare un *pulp*. Depuis ce qu'il a vu, M. de Humboldt indique que la composition du curane est quelque chose de très-simple. Le pulp est seulement qu'il renferme est dû à une plante de la famille des strychnées. M. Boussingault et Roulin, qui ont visité l'Amérique du Sud vingt-cinq ans plus tard, ont trouvé le même poison, mais Ch. Waterton, qui parcourut de 1812 les contrées de Demerary et à Essequibo, fait entrer dans la préparation du curane, outre les solanées vénéneuses, des fourmis vénéneuses de deux espèces et des cloportes qui piquent. Le docteur M. Gomes lui, qui a habité le Brésil pendant dix années, regrette le suc de Jacaré, qui contient non simplement le rôle d'un excipient dans lequel on introduit les substances du venin de serpent. A son retour en France en 1844, il a remis à M. Pelouze, que on le communique, un morceau de suc de jacaré pour du curare, que je trouve aussi de trouverez-vous.

« *Le curane est préparé par quelques-unes des tribus les plus reculées qui habitent les forêts qui se trouvent à la hauteur du cours du Negro et l'Amazone, et qui, toutes ou presque toutes, sont antérieures à la conquête du pays. Le curane* vers dans chaque tribu des lieux où il se fabrique, de celui qui est réputé le plus actif vient des nations voisines de l'empire du Brésil. Le curane employé par les Indiens de Mesaya qui ne sont éloignés que de vingt journées de la frontière de la Nouvelle-Grenade, est le seul à avoir pris connu, et encore ce n'est qu'après très-impatiemment, car ces Indiens ne sont pas seulement, il n'y a que leur devoir, qui ne sont l'art de le préparer. Ces hommes, qui sont en même temps les guerriers et les médecins du gouvernement du sorta, empêchent à pour le poison de quitter le pays sans leur ordre, *dans, d'où le nom du curare donné au poison.* Cette lianes, prompte en ébullition et broyée, dans un lieu isolé, abondant et très-frais. Le suc broyé coule dans un vase à ouverture dans de l'eau produit quantité-huit heures, puis on exprime et on filtre ; ce mélange, le liquide, qui est sombre a une teinte expectorante pour à concentration convenable. Alors on répète dans plus ancienne prête vases de terre, qui sont exactement plus de ces conditions chaudes, et il s'évaporation se continue avec plus de soins encore. Lorsque le poison est arrivé à un consistance d'extrait mou, on y laisse tomber quelques gouttes de venin recueilli dans les vésicules des serpents les plus venimeux, et l'opération se trouve achevée lorsque l'extrait est parfaitement sec. »

« Dans le relation d'une *Expédition dans les parties orientales de l'Amérique du Sud*, faite de 1843 à 1847 sous la direction de M. P. de Castelnau, il est encore fait mention du curare et de ses propriétés. Les auteurs de cette relation rectifient à l'opinion de MM. de Humboldt, Boussingault et Roulin, savoir, que le curare est un poison végétal; mais ils ne nurent en outre que les Indiens se mettent aucun secret dans cette préparation. Enfin le dernier voyageur dont les renseignements ont été acrit sur le curare, M. Emile Carrey, met tout en doute le fait, jusqu'à ce jour admis, que les tribus, le curare aurait pour base un poison vegétal inconnu. Les chasseurs de singes, les Indiens qui préparent le curare sans mystère et sans cérémonies, ne connaissent pas de rites, tandis que d'autres y ajoutent des substances qui ne sont pas nécessaires, mais aide à la fabrication de préjugés plus ou moins bizarres, mais ne sont pas nécessaires pour les chasseurs, les Indiens qui les maîtres du curare de certaines tribus en employaient, mais pour d'augmenter le prestige de leur puissance ou de cacher le secret de leurs procédés.

« Les Indiens se servent du curare pour empoisonner leurs flèches de chasse ou leurs flèches de guerre. Les flèches du curare ont du dard fait de bambou, flèches du curare ne mieux en par de bois très-dur ; quelquefois le dard est plus ou moins long, et toujours renversé, de manière à empêcher le trait de sortir de la blessure. Les flèches de guerre, destinées à être lancées au moyen d'un arc, sont pourvues de deux ailes, quelquefois, mais trouvent dire lancées au moyen d'une sarbacane, et ne sont pas ailées. Le curare, dans une sorte qu'un simple dard en bois de fer ou sculpté en os, ne peut pas empoisonner, ne porte la poison. Outre ces armes toutes primitives, les Indiens, quand ils veulent garder le curare, qu'ils tiennent renfermé dans des petits pots de terre cuite ou de bois creux lianes.

« Le poison américain nous parviennent en Europe sous une trois formes. On en peut se le conserver que quelques jours, mais il faut en n'en faire pas dans le commerce européen, et les lianes en ont trouvé le moyen de le conserver ou, soit avec les étrangers. « Les lianes de Mesaya, dit M. Emile Carrey, les tribus les plus farouches, préparent le curare en se fondant sur ce principe, que le curare, à la fabriqué de la frontière de la Nouvelle-Grenade, qui, dans une forêts vierges, ne se trouve pas, ou du moins, ne se hasardent à pénétrer jusqu'au fond des forêts qu'ils habitent, et ne peuvent pas, par conséquent, se procurer les ciseaux, des aiguilles et quelques étoffes de coton, ne peut pas, ne peut pas, ne peut pas, ne peut pas, de la série d'abeilles presque aussi sauvages que celle de la Guyane, ne peuvent pas trouver de venin qui peut être comparé à celui du curare.

« Le curare contenu dans les petits pots de terre cuite et dans les vases de bois creux, est tout pour à consacre brillante, présentant avec lieu à l'aspect de l'ébène, et ne laisse pas pour de son éruptions. Le principe actif du curare est solide et sec, et ne peut être dissous dans toutes les humeurs animales; mais il est nécessaire de le conserver dans un état de sécheresse ou de suspension dans le liquide, et de la mieux ne pas faire dissoudre ; il ne peut rester que dans de bons de vésicules. Le vrai curare paraît conserver pas activité d'une manière indéfinie, même à l'état de solution dans l'eau. J'ai conservé pendant plus de deux ans, dans de petits flacons ou à l'air, mais sans pouvoir en obtenir un effet bien sensible. Le curare contenu dans les petits pots de terre cuite, et dans les vases de bois creux, ne peut pas être comparé à celui du curare, dans le sorta, qui, dans le cas, ne peut pas, ne peut pas, ne peut p

autre exemple, il s'agit d'un paresseux dont la vie cède sans le moindre combat apparent, sans en rien se gémissement. C'était un si peu paresseux à trois doigts; il apportaient à un naturaliste qui, voulant le tuer pour conserver sa peau, avait eu recours au *curare*. L'ai fait binder à la jambe et mis sur le plancher, à peu de distance d'une table. Il s'efforça d'en atteindre le pied et s'y accrocha, comme s'il eût voulu monter; mais ce furent ses derniers efforts : au vingt-cinquième mouvement, quoique graduellement... D'abord une de ses jambes de devant lâche prise et tombe de côté, impossible de se mouvoir; l'entre dit bientôt de même. Les membres antérieurs n'yant pendant ceci, il s'opposaient en vain chacunement et mis au côté entre ses jambes de derrière, qui tenaient encore le sol, mais lorsqu'elles furent atteintes à leur tour, il tomba à terre en demeurant sur le côté pour distinguer cette chute d'un mouvement ordinaire. Un peu avant la fin de l'expérience de la blessure, on n'est jamais pouse qu'il succombait. La bouche était fermée, on n'y voyait ni salive ni saliva. On n'observe très-rarement ni salivation visible de la respiration. Au bout de quelques minutes, il dit un cri, par mouvement, et une minute après il était mort. « En ma vie, dit Wistar, je n'ai jamais vu d'animal où l'action du poison commença à se montrer chez le paresseux, ni aussi vite que le sommeil l'accrédita. »

« Wistar ne nous donne encore le récit de la mort d'un homme empoisonné par le *curare*. Deux Indiens coupèrent le bord pour chercher du gibier. L'un d'eux prit une flèche empoisonnée et la lança sur un singe rouge qui était assis dans le bois, dans un arbre. Le coup était presque perpendiculaire. La flèche manqua le singe, et en rebondit frappa l'Indien au bras, un peu au-dessus du coude. Il fut renversé, et dit à son compagnon : « Jamais, dit-il à son camarade d'une voix « extrêmement et régulièrement aux pieds « qu'il parlait, jamais je ne banderai plus cet « arc. » Ainsi dit-il, il fit le jeu de la boîte de bambou contenant le poison qui était suspendue à son épaule, et, l'ayant mise à terre avec un arc et un bel, dans un arbre, il expira, dit alors à son compagnon et cessa de parler pour toujours. « On vit une agitation pour les bras compatissantes, remarquant aussitôt des signes de mort chez la victime d'un pas souffert, car le sourcil dé-trait immédiatement le vue. »

« Ainsi toutes les descriptions nous offrent un tableau frappant de la rapidité de la mort par le *curare*. Un simple sommeil paraît être la transition de la vie à la mort. Cependant il en est [illegible] l'appareil extérieur ne trompeuse, comme on le verra plus tain.

« Lorsque animaux sont pour quelque chose empoisonnés avec du *curare*, nous avons vu qu'il ne meurent pas de suite en certain temps. Il y a en effet trois étapes nécessaires que le poison doit parcourir. Premièrement, le poison doit être dissous dans le plasma par les sources animales qui le transportent; deuxièmement, il doit pénétrer dans les veines et être porté jusqu'au cœur; troisièmement, il doit être amené en contact avec les éléments organiques en moyen du système artériel. Le *curare* agit encore tout : il faut que le plasma toutique s'accumule dans le sang par [illegible] d'une dépense [illegible] d'abord par l'absorption et l'élimination du poison. Tout cela demande, ainsi que nous avons vu, un maximum de dit à douze minutes pour s'accomplir. Nous avons cependant montrée que le *curare* puisse ne pas agir si, avant d'arriver au système artériel, il rencontre sur sa route quelque sorte d'élimination [illegible], on si on trouvait, par un obstacle quelconque, retenu dans le système veineux. En effet, dans ce cas le poison ne parvient pas jusqu'au voies qui conduisent au cœur [illegible].

« Trois ans après le retour de Wolkerten en Angleterre, Brodie fit quelques expériences qui l'importe de mentionner. On inocula du *curare* à la jambe d'un chien, et il mourut en douze minutes. Sur un autre chien, on inocula le même poison et de la même manière, mais après avoir placé un bandage serré au-dessus de la jambe en dehors de l'endroit où l'inoculation avait été pratiquée. L'on ouvrit bientôt, et, comme à l'ordinaire, il ne contient à manger aucun expérimentée. Cette fois, au bout de deux heures, on dénoua le bandage, et dix minutes après le sujet avait cet [illegible] [illegible] [illegible]

qu'avait été ou n'engendré par son contact, mais non désarçonné, se révélera en quelque sorte et reprendra ses fonctions dès que l'agent qui le paralysait aura disparu. Alors le temps vital lésé sera raccommodé, et la machine pourra reprendre et entretenir seule son mouvement naturel. Telle est l'explication très-simple du retour à la santé des animaux empoisonnés par le *curare* au moyen de la respiration artificielle.

Et Claude Bernard et Brodie montrent le *curare* à une dose, qui manque au dit mémoire. On lit du reste une indication à la fin des notes, et il est probable régulièrement le jugement prononcé dans Brodie sera suivi. Et. Le vin supérieur revient : l'anesse lentement, Wurtzer et Bouchardat d'ailleurs, l'administration de l'air ayant été interrompue, elle résulta dans la mort ; cependant. Les pressions ainsi à respiration artificielle et à la ligature sont des moyens pendant deux heures environ. Ce moyen sauve d'abord, que les cœur et marche, mais perdre ajoutent le cilation du moindre. La blessure du cou et du cœur, tout le poison était entre ceux-ci fortement. Après un peu de fatigue, l'animal se relaisse tout à fait et dit, tout, qui ne pas ne pas tout. Et autres expérimentateurs, M. Wurtzer de Strasbourg, ayant observé des faits semblables sur des chiens, des lapins et des oiseaux, il a successivement répété ces expériences et constaté que, chez l'animal mordu, le poison était plus rapide, dans ce cas qu'en conservant en ligature et relâchant le nerf avec une fréquence quelques ordinaires.

L'hémostase artificielle peut très-bien agir quelque à l'homme, et il existe des exemples pour la prolonger. Si un homme empoisonné par le *curare*, le seule *nécessaire* entre de la nouvelle consistant à la faire *respirer* artificiellement ; mais quelle est le pour agir annulée après la blessure il y a d'autres moyens à employer ? Empoisonnement vital lésé, non par des médicaments empreuves et désastres, mais par un procédé physiologique dont la science comprend et règle les. Les. Ils la blessure ou les lois dans un moins, la première chose à faire est de poser un lacunes que ce moyen ne dépasse le plus de poisonnée. Nous savons qu'un emploi bien sûr le *curare* d'après ses effets et ses propres l'empoisonnement de l'organisme, mais quelque manière l'a rendu inoffensif, et qu'on en enlève le bandage, l'intoxication que l'on a retardée se manifestera à ce moment par mieux. Il n'y aurait à prendre qu'un parti extrême, qui du reste est connu : c'est de l'un coulant enlever toute la surface empoisonnée, en, prise plus de dévoré nécessaire, ensuite le membre ne-dessous de la ligature, dont doute l'amputation serait préférable à une mort certaine ; mais ne peut mieux faire, ce, si nous connaissons les anciennes expériences intéressantes que nous avons acquises, nous verrons que la plus grande cause de danger, la possibilité d'arrêter à la fin la mort et la perte du membre.

Quelque ignorant qu'un animal empoisonné par le *curare* n'est pas privé de tous ses mouvements à la fois : on en voit s'exécuter encore, mouvement, en commençant par les mouvements des extrémités et en finissant par les mouvements respiratoires. Cet envahissement progressif de l'appareil locomoteur produit par l'action d'une dose graduellement croissante de poison introduite dans le sang, et entraîne qu'il y a des éléments nerveux moins sensibles que ceux qui forment les fibres du cœur et du *curare*. Lamoit, est comme destinés et meurt insensiblement. Cet ordre inverse de cette

nomia insuffisante. La spéculation de progès n'avait, en effet, dans le primitif idéaux du droit romain, qu'une acception singulièrement restreinte. On entendait uniquement par *prodigus*, dans le sens légal du mot, l'homme qui avait follement dissipé l'héritage qu'il tenait de son père ou de son ascendant paternel. (Dirksen, *Civilistische Abhandlungen des Instituts de Justinien*, commentaire du titre XXIII, livre IV, *De curatoribus*.) L'homme qui ne dissipait que les biens qu'il avait personnellement acquis, en qui le désient adversaire aux mêmes matériels ou de la remuneration d'un étranger, n'était point *prodigus* juridiquement, et, par la raison même, le préteur par les Douze-Tables ne lui était point applicable. Ceux de nos traits caractéristiques que nous remarquons primitives; la conservation du patrimoine de famille y était considérée comme un devoir de religion domestique; la dissipation des biens d'une autre personnalité était plus indignement et plus sévèrement à nacuen déchéance.

Le droit prétorien en droit honoraire corrigera et étendit ces étroitesses de l'ancien droit civil. Les adoptions étaient devenues de donner des curateurs, non plus seulement aux fils, mais encore aux enfants nés et non émancipés. Il en donnerent aussi aux prodigues qui dissipaient leurs biens, mais étaient dans de l'origine paternelle, maternelle ou collatérale de la ligne ascendante, ou de leurs prédécesseurs. Il restait une lacune à combler. Dans l'économie de la législation romaine, le régime de totale liberté dont la propriété des pupille, et cette puissance était étendue à l'âge de ses parents les enfants et les enfants pour les filles. A cet âge encore si tendre, les enfants pouvaient en possession de la plénitude de leur capacité civile et de la libre administration du patrimoine, lorsque leurs parents étaient plaine de dangers. Ce ne fut pourtant que Marcel, et ainsi la législation Antonin, que l'on occupa de venir sérieusement au secours des enfants auxquels la loi refusait formellement le libre exercice de leurs affaires. Un rescrit de Marc-Aurèle chargeait les magistrats de donner des curateurs aux enfants mineurs de tutelle et âges de moins de quatre ans. Toutefois il est remarquable que les mineurs au-dessous de vingt-cinq ans, dont le sort était incertain, mêmé et nécessairement pourvus d'un curateur; mais dans la dernière étape de la législation romaine, le règle a cet égard était qu'à ce mineur revenant point majeur ou, et qu'en quelque sorte, il ne fut point de curateur qu'autant qu'il lui en faisait nommé spécialement la nécessité. C'était la règle générale, à laquelle il n'était fait que trois exceptions. Le curateur non-demandé de l'héritage devait être de rigueur pourvu d'un curateur dans trois cas : si le mineur avait aspiré les comptes de gestion que lui rendait son ex-tuteur; si pour l'avoirer dans son intérêt qu'il avait à soutenir; si enfin pour recevoir un curateur en cas, au contraire, de contrer lorsqu'il quittait. Les tiers intéressés à ne mettre en règle pouvaient provoquer eux-mêmes la nomination de ces curateurs et ils doit la mission demandé avec l'affaire que ceux à cause de laquelle leur curateur avait été requise.

La curatelle, dans le système du code Napoléon, a plus un caractère accidentel et transitoire. Elle est devenue une simple protection obligatoire et générale. L'enfant qui a perdu son père, et qui, jusqu'à ce moment, vivait sous la puissance de son père, et qui, jusqu'à ce moment, vivait sous la puissance de son père, et qui, jusqu'à ce moment, vivait sous la puissance de

consulté le papier de CURCUMA, *vérifié et analysé* (Ilaine.). *Le* CURCUMA, *aromatique fournit la racine de ardoine.* (Hinter.) *La racine du* CURCUMA *long et ovile du* CURCUMA *rond est une odeur analogue à celle du gingembre, une saveur âcre, aromatique et un peu amère.* (Ilaine.) Matière tinctoriale jaune autrefois du *rouge végétal* : Le CURCUMA *est employé depuis fort longtemps.* (F. Hinter.)

— Encycl. Le genre curcuma renferme des plantes vivaces, à rhizomes tubéreux, feuilles toutes radicales, ovales ou arrondies, à pétiole engainant; des rhizomes s'élèvent tout des feuilles terminées par des épis poulpiers, groupées en ayant de nombreuses de bractées; le fleuri est une grande à ovale ligne, souvent en trois valves et contenant des grosses dans et un ovile. Les ovules en nombre de plus de trente, appariemment bordés aux réglons des fleurs. Les fleurs sont, où alias enlevant dans les fortis bulbes. Les racines long (curcuma longa) se trouve aux Indes orientales, où il est cultivé en grand. Son rhizome (rhizomes) ovoïde a une saveur âcre, un peu amère, et une odeur particulière. Il est d'un usage général dans les Indes, qui l'employent comme condiment. Les propriétés médicinales sont analogues à celles du gingembre, mais moins prononcées; on l'emploie, mêlé en poudre, comme condiment, comme tonique, diurétique, stimulant, et pour stéatopharynge; on l'a aussi proposé contre la jaunisse. Les Indiens en mettent du les pommades dont ils se servent pour se frotter le corps. Mêlé à cet surtout comme matière colorante qu'on emploie en curcuma. On en obtient une couleur jaune orangé très-belle, peu solide; aussi ne l'emploie-t-on guère qu'en mélange avec d'autres couleurs, telles que la grenade et l'écarlate, pour donner de la couleur jaune. Mêlé, dans l'eau, on n'est pour colorer le vin et les autres mets; de la le nom de *safran indien* donné à la donné; en Espagne *azafrán* *terra merida*. Les pharmaciens en parfumeurs en font usage pour colorer les pommades. Les chemistes en employaient au papier d'un usage fort ancien, ainsi la présence des alcalis, qui le lui donnent, ne le rendant, toutefois, aucun acide le ramenant au jaune. Avicenne parle du curcuma sous le nom de *Kurkum* [illegible] qui, par conséquent, est du curcuma d'ailleurs; il en a d'ailleurs employé l'acte en les [illegible] comme et la chelidoine, plante à son jaune. Le curcuma rond (curcuma rotunda) est plus petite volume, peut-être même une simple variété de l'espèce précédente.

MM. Vogel et Pelletier, qui ont fait l'analyse du curcuma, l'ont trouvé formé de : 1° fécule; 2° une fécule amylacée; 3° d'une matière colorante jaune (curcumine); 4° d'une résine; 5° d'une matière brune, analogue à celle du bracemop d'extrait; 6° d'une petite quantité de gomme; 7° d'un bulbe vegétale naturelle, résineux; 8° enfin d'un peu de chlorure métallique, dont, qui a aussi trouvé cette matière, les analyse la composition nouvelle : 1° huile volatile jaunâtre; 2° résine brun jaunâtre (10 à 11 parties); 3° matière extractive brunâtre (3 à 4 parties); 4° gomme (14 parties); 5° huile solide dans des jeunes strabins (37 parties) et sels organiques et inorganiques (7 parties).

La racine du curcuma est cette sorte difficilement à tenir, même lorsque celle-ci est chaude, toute la matière colorante qu'il renferme; au contraire, l'alcool, l'éther, les huiles grasses et volatiles la dissolvent très-bien. C'est de toutes les matières colorantes jaunes, la plus sensible à l'action des alcalis; tous, sans exception, la dissolvent, mais en formant des sels dont la couleur d'un rouge brun plus ou moins foncé. Les composés, en effet, quand ils ne contiennent d'abaisant aux alcalis métalliques sont plus rougeâtres jaunâtre, et, quand ils contiennent des alcalis sans aucun à une matière alcoolique de curcumine en obtient un précipité rougeâtre; ces 8 quotients de l'acidulée plus haque, un précipité rouge marron, et enfin des précipités jaune rougeâtre ne 8 mêlant des sels d'argent et de mercure. Elle colore en brun les sels de fer, et en noir ceux de plomb.

Les acides faibles n'ont généralement d'autre effet sur la curcumine que d'en modifier la teinte en jaune clair; quelques-uns, plus concentrés, la agissent sur elle comme sur l'hématine, c'est-à-dire que, quand ils ne trouvent en excès en présence de ce principe colorant, ils en forment des composés qui ne sont passer au rouge. L'acide acétique concentré et le acide carbonique de la dissoudre sans produire cet effet.

CURCUMAGE. Rê adj. (kur-ku-ma-ge). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au curcuma.

— s. f. pl. Syn. d'AMOMÉES.

CURCUMINE s. f. (kur-ku-mi-ne — rad. curcuma). Chim. Matière colorante extraite du curcuma.

CURCURITO s. m. (kur-ku-ri-to). Bot. Pays de l'Amérique.

CURE s. f. (ku-re — lat. cura, même sens). Soin, souci, attention que l'on donne à une chose; se s'emploie pas avec l'article : *Avoir cura d'une chose. Il la soutient si profondément, qu'il est mort sur ce funiers sans que pas un d'eu en ait eu souci ni cura.* (St-Sim.)

Le malotier n'est cura de ces propos, si mal les en prit. (L. Viardot.)

L'hôte qui entend tout l'autre lapin d'ailleur. Se plaint et son poisse; le monsier n'en a cure.

La Fontaine.

Point ne pensons que le lecteur ait cure D'apprendre un les détails de la cure.

Baour-Lormian.

— Prov. *A bonn perdre qui n'a cure de bien faire.* Les bonnes gens ne sont rien dans les actes, il n'a *bonn prêcher d'ici à n'a cure bien faire*, il est inutile de donner des conseils à qui n'a nulle cure de les mettre.

CURE s. f. (ku-re — du mot cure, même sens). Curcuma opérée par un traitement : *Opérer une belle cure. Il y a de l'opiniâtreté à vouloir, d'entrer leurs les cures à la nature.* (Gardonne.)

O Dieu! ont-ils plus belle cure?

C. Delavigne.

Il Tri-Hamet méthodi : Tuna cures de chirurgie doit commencer par ce procédé : Diarrhée dans le mouvement. (Ilaine.)

Tous deux s'étant trouvés différents pour la cure, Le malade peut le traiter à nature.

La Fontaine.

Emploi médical : CURE *de petit-lait.* CURE *de mercure.* CURE *de quinquina.*

— *Cure radicale*, Cuire qui détruit le mal avec sa cause. *Cure partielle*, Cuire qui arrête les accidents sans détruire leur principe. *Cure palliative*, Cuire qui diminue les crises sans en guérir.

— *Antiq.* *Cure selon les rites sacrifiques*, Nom que les anciens donnaient aux cures miraculeuses obtenues dans les temples des dieux.

— *Fauconn.* Poisons de chauvre ou d'autre matière abondante qui font avaler aux oiseaux *des pierres* ou *des* [illegible] *Donner le cure aux faucons. Prendre* en cure, Cure, Les cures, Les cures. Les cures de Arrêt les cures, Les cures. Les cures. Les cures. Les cures aux oiseaux. Les cures. Les cures. Les cures.

— *Techn.* Ensemble des opérations à faire subir aux cures.

— Syn. *Cure, guérison.* *Cure* se peut se dire que de quelque chose qui a été malade par un médecin, et il présente toujours le sens de la nature, *guérison* ne le dit que de la guérison peut d'abord que qu'à la nature, et ne dit jamais que de quelque chose qui a été malade bien-donne. Une cure peut être habile, *guérison* peut être habile, ou inutile, complète ou incomplète, probable, incertaine, etc.

— Encycl. Antiq. *Cures selon les rites sacrifiques.* Les Temples consacrés au Esculapie grecque, qu'on nommait *Asclée*, le *Sicurus* le *Lycaple* [illegible] *Cure* [illegible] *Cure* [illegible] *Cure

prières sans un prêtreier le sens. Il veut revenir à la foi par la volonté et ravir le ciel par la violence. Vains efforts ! Il a le cœur trop droit, l'âme trop honnête pour tromper les autres et s'abuser lui-même, et quand, après une longue et terrible pénitence, il lui est permis de remonter à l'autel pour célébrer les mystères de la foi qu'il a perdue, il recule devant la menace, le défère d'imposer de lui, il tombe sur les marches frappé du coup foudroyant, et meurt, en mettant fin à son cœur l'hostie. Les soins de l'amitié ouvrent le corps, et l'esprit sort enfin de cette dernière crise, vainqueur et pacifié.

Il n'était pas facile de bien finir ce livre. Que faire de plus pour le rendre intéressant ? Peut-on le présenter comme quelque l'insinuer sonfiance en propriété : il choisit aussi un prêtre plus généreux. Après avoir dépouillé toutes de prêtre, il prend à vivre en travail de ses mains. Abreuvé de tous les outrages que la foule croit devoir en seul nom d'apostat, il est obligé de quitter la ville, puis la France. Il va fonder en Amérique une vraie évangélique, fabrique, à l'image de celle des premiers chrétiens, et il meurt assassiné à Richmond, au moment où il quittait la ville des esclaves. Cette fin laisserait à dire ; mais nous regrettons qu'il était difficile de bien finir.

Félicitons l'auteur d'avoir en éviter, dans un sujet si délicat, tout esprit de parti, toute passion haineuse. Il est heureux que ce ait milieu le cache en représentant ses croyances même les plus exalté, sous des traits aimables et sympathiques. Tous sont de bonne foi ; les heureusement nous ne retrouvons ni prêtre hypocrite, ni jésuites rampant dans l'ombre, ni violences accomplies, ni mauvaises personnalités. Le livre semble écrit pour montrer, dans le fait de M. Guizot, que la vraie vérité est de tous les partis. Ce ne sont pas les hommes, mais les principes qui sont coupables.

Quant à l'intrigue en milieu de bonnes et dévoule toute cette transformation intellectuelle et morale, elle n'est ni bien forte, ni bien forte ; quelques lignes suffiront à son exposition. L'avocat, frustré de son mariage par l'évêque, est jeté en prison par son ennemi ; il n'en sort que pour le trouver sur misérablement après des tourments d'une nouvelle prison. Sa femme, type parfait de la grâce féminine associée à la virilité d'esprit, exerce une influence invincible sur le cœur et l'intelligence de l'abbé de Sainte-Colombe attribue à l'apostat, comme on le nomme, des convictions sérieuses. Un jeune ecclésiastique est le grand ressort de la partie dramatique, ressort d'ailleurs parfaitement usé. Une scène épisodique de séquestration de mineurs paraît plus intéressante. Le personnage de jeune Mortaine. Le livre reste cependant intéressant, la forme, sans être belle, est facile, digne de fond, et pourtant une grande valeur. Le style y tenir des qualités de la pensée ; il est clair, énergique, rapide, sans obscurité. La langue même est originale. On y sent, trop souvent, un esprit nourri des sciences et de son grande classique. C'est dans ce sérieux commerce qu'il entoure à prin plus de pression à demi teinte, ou qui seul non plus simple. Mais un sérieux beaucoup trop rare de ce prix à la prose lâche et molle, sous savoir du reste réelé, qui est chez nous comme la langue classique du roman.

CURE s. f. (lu-re — du lat. cura, soin). Fonction de laquelle est attachée la direction spirituelle d'une paroisse : *Une bonne, une riche cure. Être nommé à une cure. Il cade, qui ne soit près du mille deux, crut ne les avoir pas pour ce mal. Le fameur avait une cure en campagne.* (Le Sage.) Circonscription territoriale administrée par un prêtre ayant charge de cure : *Chamille fut nommé curé dans cette cure.* (Diderot.) *Au saint ministère, l'augmenté dépendant de la cure.* (Delaunay.)

— Absolu. Sacerdoce : *Cette cure dépend de la paroisse de Saint-Jacques.*

— Par ext. Habitation d'un curé, presbytère : *Aller à la cure. Bâtir une cure. Il a cru est presque toujours sitôt à côté de la cure.*

— Encycl. On désigne proprement sous le nom de cures les paroisses dirigées par des ecclésiastiques séculiers ; celles dont les curés sont amovibles s'appellent succursales. Sous l'ancien régime, les curés pouvaient seuls des bénéfices à charge d'âmes ; les succursales n'étaient pas considérées comme curés ; il n'en est pas de même aujourd'hui : les curés et les succursales ont le pas pris, surtout en province, les mêmes droits.

L'établissement des curés est réglé par la loi organique de la présidence du 18 germinal an X et ne peut avoir lieu dans chaque canton, les églises des chefs-lieux de canton ne sont pas nécessairement érigées en curés, et il peut en être ainsi dans d'autres localités. Il est cependant un certain nombre de ces chefs-lieux qui en sont que des succursales. L'évêque d'une cure est déterminée par l'importance de la population, l'étendue du territoire et la situation plus ou moins centrale de la commune. Lorsque la demande d'une cure est faite par le conseil municipal ou par les habitants, l'évêque en est autorisé par acte du pouvoir exécutif, s'il y a lieu, sur la proposition de l'évêque et sur l'avis du préfet. Tantôt une cure est avec une circonscription, tantôt dans laquelle le curé a droit d'exercer ses fonctions. Il y a des *cures* de première classe et de seconde classe ; la quotité du traitement, qui diffère selon l'unique base de cette distinction. Les *cures* de première classe sont celles des communes de 3,000 âmes au moins, ainsi que celles de tous les chefs-lieux de département, quel que soit le chiffre de leur population. *Les cures* de seconde classe sont celles des communes au-dessous de 3,000 habitants. Après chaque recensement quinquennal, on en fixe le nombre des cultes diaqlues les *curés* qui doivent exercer dans le canton du mouvement survenu dans le chiffre de la population, ainsi que les cures qui seront et antérieurement pourqu'une cure puisse être transférée de la première à la seconde classe, il faut d'une autre. Les curés des cathédrales ne peuvent, sans leur consentement, être nommés en chapitre. Au point de vue sociologique, les curés ne sont pas fonctionnaires, mais personnes civiles, et peut, à ce titre, acquérir et posséder des biens et des rentes en conformité du gouvernement. Les bénéfices faites à la cure sont acceptées par le curé, seul ou sans autorisation, et, dans ce cas-ci, lorsque ces libéralités sont faites dans l'intérêt de la cure, elles ne nécessitent pas ecclésiastique employée à la desservir. Les fabriques, ainsi que les consistoires, ne peuvent, toutefois, permettre au curé, sans, sous peine de nullité, de ne pas accepter les dons et legs faites à la cure, ou de les refuser. Les curés ne peuvent, sans leur consentement, être nommés en chapitre. Au point de vue sociologique, les curés ne sont pas fonctionnaires, mais personnes civiles, et peut, à ce titre, acquérir et posséder des biens et des rentes en conformité du gouvernement. Les libéralités faites à la cure sont acceptées par le curé, seul ou sans autorisation, et, dans ce cas-ci, lorsque ces libéralités sont faites dans l'intérêt de la cure, elles ne nécessitent pas ecclésiastique employée à la desservir. Les fabriques, consistoires, ministres des cultes diaqlues, permettre au curé, sans, sous peine de nullité, de ne pas accepter les dons et legs faites à la cure, ou de les refuser. Les curés des cathédrales

fini le fait est laissé en blanc, ou le lieu ils seront qu'on ne le croit.

Charge de l'administration d'une paroisse, le curé a son droit et ses devoirs. Les uns peut y administrer les sacrements dont le utilisés d'où peut résulter à l'évêque. Il est, ministère est réservé à l'évêque. Il est, de la théologie, « qui enseigne ou trouvait dans donné que par l'évêque. Aussi l'église permis aux ministres pourvus de leurs bénéfices, à l'archidiacre des chapelles, des curés, etc. Seul il a le droit de faire les messes sans un évêque et d'y donner la consécration. Les décrets des conciles de Bordeaux, de Constantinople, de Trèves, et de Nantes, lui défendent de donner à leurs prêtres curés ou à leurs paroissiens célébrés par eux les dimanches et fêtes. Cependant l'évêque qui suffit non pas seul à contenter une messe quelquefois est aujourd'hui présiden-ment le chef de l'église, du reste, vit des paroles de Jésus-Christ, saint Luc, X, 16, chapitre XII. Le curé a le droit de prêcher le catéchisme aux environnant, mais lorsque les prêtres publiquement et même aux prêcheurs, ainsi, si cela peut se faire sans nous, fait la « strictement de droit de conférer et d'ordonner ses paroissiens. Ce droit, dont le curé se montre moins autorisé et jalouse, avec d'être revendiqué par eux, depuis l'abolition du decrets de confession. Faits d'ordinaire ainsi dans ces conditions réservée encore aux vessant au curé le droit d'administrer les sacrements, de bénir les mariages et de donner la sépulture ecclésiastique dans le paroisse. Lorsqu'il ne peut vaquer lui-même à son de voir, un autre prêtre peut le remplacer soit avec son autorisation expresse, soit par délégation directe de l'évêque.

Quoi à son devoir, il est tenu par les règlements ecclésiastiques d'administrer les sacrements à nos paroissiens, de les instruire et, par cela, de « prêcher aux les fidèles et tous les jours en un mots les fois par jours prêchant l'Evangile de l'église, prescription oublier du concile de Trente; de leur apprendre le catéchisme les dimanches et jours de fête, « de réciter au peuple, avant d'commencer les messes, les dimanches et jours saints la paroisse de l'évêque, si plus de deux mots, même avec une prière pour le prochain et les vivants, un autre prière pour le prochain et les vivants, et de faire de grands prières publiques de l'église, » et de faire de grands prières publiques de l'église, » et de faire de grands prières publiques de l'église, »

œuvre merveilleuse ne doit être soumise qu'aux noles de race pure; mes chefs d'œuvre seront invisibles pour les bâtards. » Un le loins travailler, il s'enferma pendant un mois dans les chambres livrées à son pinceau. Ce fut le roi lui-même qui, le premier, fut admis à contempler ces chefs-d'œuvre. Le roi n'aperçut absolument que les murs, mais, comme il ne voulut point passer pour illégitime, il en loua des grandes et sublimes, donna de grands éloges à l'artiste, et ordonna toute sa fortune de contribuer à ses nouvelles peintures. Tout le monde fit donc chorus avec le roi, et Alma quitte la cour comme il avait présumé.

Quand le bonsoir d'Amis fut vu, il noba sa besace, devint moine mendiant, et expliqua les belles peintures chaustiques, les plus pieuses, qui lui avait offert l'hospitalité dans son château, lui fit ouvrir un chapon, quoyci Alma fit du moyen. Les restes du repas furent enfermés dans une armoire; mais le curé en tira de bonne heure, dès que tout le monde du village et le dépeuplé dans l'armoire. La sortie, le matin d'une résurrection et d'un miracle, ne manqua, et courut avertir sa maîtresse, qui ne demeure que la bienfaitrice, et qui ne fut descendue sur sa maison. Avis de cette nouvelle, de ce nouveau miracle, elle lui demeurait serait rendu au double. On laisse à penser si la récolte fut abondante. Ailleurs le curé de St-Odpondat, et dans son monastère on réunis dans le vol d'une canette plein de diamants. Enfin le double fait pour se faire armée : Amis, ayant économisé par ses diverses fêtes, bâtit un monastère, et, chic le morale, tanqu les jeunes libertins, d'ailleurs, ont abandonné, et ne s'en a pas le plus mauvais trait de cette pugnaste satire.

Curé (LUTHER A MON), par Edmond Schérer; 2e édition, revue et augmentée; Paris et Genève, chez Joël Cherbuliez. Avant de devenir de plus en plus libres sérieux et de plus en aujourd'hui, M. Schérer s'est beaucoup occupé des questions théologiques. Il a traité de dogmatique, publié vers 1845, marque un prédiscours : il défend alors l'orthodoxie protestante la plus rigide. Les *Lettres* d'une *vie* indiquent transformation, dans son croyance; elles sont inspirées par ce qu'on est convenu d'appeler aujourd'hui le libéralisme chrétien.

Comme le titre l'indique suffisamment, les *Lettres d'une curé* sont un ouvrage de polémique contre le catholicisme; mais c'est de la bonne polémique, non point violente et moqueuse, ainsi qu'il est trop souvent arrivé de le trouver, dans le siècle de Voltaire, pleine d'élévation et de sincérité. Publiées d'abord sous le pseudonyme de Pierre de Savoie, sans nom d'auteur, ces lettres furent réunies en volume, et bientôt se méritèrent bien. Elles sont au nombre de quatre : dans les deux premières, l'auteur traite de l'autorité dans le catholicisme; dans la troisième et la quatrième, des preuves du catholicisme; dans la troisième, de la doctrine catholique, dans la sixième, des sacrements; dans la septième, de la morale; dans le huitième et dernier, de la vie, il accuse du principe de catholicisme dans le dualisme, et son dernier, il dans la croisième, de son avenir. M. Schérer a ajouté, à la fin de sa seconde édition, une conversation théologique qui avait déjà paru dans son *Mélanges de critique religieuse*.

L'église romaine se reconnaît pour telle, et prête par son caractère d'autorité, la première chaque que se trouvent, et qui ne le cède en autorité? Qui donc est infaillible? Quelle est la conciliation de l'église et du pape? Le pape le pape antinomie du concile? Problème difficile à résoudre, et dont nous pas encore décisoir. Si c'est le concile, comment ses membres, qui, très séparément, sont falibles, deviennent-ils infaillibles, lorsque ils c'est le pape, pourquoi encore lui, et lui seul à l'exclusion des autres évêques? Si c'est le pape et le concile, considérés isolément, peuvent-ils trouver, comme nous l'avons dit, tous les infaillibles par le seul fait de leur réunion? Ainsi les théologiens laissent-ils le pape sur le siège de l'autorité. D'ailleurs une autorité ne peut jamais se démontrer; elle ne s'appuie que sur sa propre affirmation, et nous sommes alors dans un cercle vicieux, ou aile a pour garant son témoin, le témoin lui-même, et nous voilà replongés dans l'incertitude. Ni la tradition, ni le témoignage de l'église ne sont des preuves décisives : bien loin qu'ils, la tradition, et l'église, ne sont, ni l'un ni l'autre, ni l'un ni l'autre. Du fait, l'église romaine ne possède pas à la vérité, et ne peut pas en possession, et, au fond, elle n'a pas beaucoup d'autres titres. Des preuves? elle n'en a point, elle ne peut en avoir, elle ne saurait qu'en faire. Je ne plus loin. Je présente que demander des preuves en matière de foi, c'est lui demander une incompétence, et, pour tout dire, un suicide. Pourquoi de ces preuves, c'est prendre l'esprit humain pour arbitre; or le dogme fondamental de Rome, c'est précisément l'incompétence de l'esprit humain... Voulez-vous entrer dans l'église romaine? Commencez le croire sans voir et sans savoir. Dépouiller-vous de vous-même par un vigoureux effort de volonté. Courez de ce pas chez un directeur de conscience, abdiquez entre ses mains votre intelligence, votre volonté, votre personnalité tout entière. »

Le catholique est donc l'homme qui soumet à l'église, qui croit ce que croit l'église. Mais qui en fait-il croire? Chose étrange! aucun article n'est exigé, si ce n'est la foi à l'église elle-même. « Croire, pour un catholique, c'est admettre tout ce que l'église dit, tout ce qu'elle décide et tout ce qu'elle décidera; c'est l'admettre les yeux fermés, c'est l'admettre sans même savoir en quoi consistent ces décisions. Tranchons le mot, le catholique croit par procuration. »

L'unitarien n'est pas moins gêné dans le mouvement catholique, lui, comme dans le foi, et, surtout, dans le mouvement philosophique-dominant des dispositions morales. Le sacrement repose sur le sacrifice, et, pour ceux qui ont les sentiments de celui qui le confirme et le crée qu'on le reçoit, « le sacrifice consiste ajouta à l'abdication de l'intelligence l'abdication de l'honnêteté, de la vérité, de la conscience des talques, de même qu'il crut pour eux et le leur transmet les grâces divines. Christ-unitaire et catholique, deux religions en présence : « Jésus est intolérant, l'autre est tolérant; Jésus est exclusif, l'autre est inclusif; Jésus ne tolère la soumission. L'Evangile agit par le glaive, le catholicisme par le sacrement. Jésus, ou la théorie catholique des moyens de salut est moins exclusive que celle qui pas la notion catholique du salut est une notion essentiellement exclusive. Si, par exemple, pour vous, l'admission au paradis, et le paradis est un bien de détenu dont saint Pierre a les clefs et dont lui seul peut en ouvrir, apporte un certificat ou regie et un mot d'ordre convenu, il est clair que vous pensez et, pour tout dire, si irréligieuses, solidaires de conséquences, vous ne pouvez pas, vous, être croyiens. Placer la félicité à venir dans l'immanence du bien-être, c'est, en des termes toutes comme le c'est dans la communion avec Dieu, avec le ciel, avec le bien, ou vrai et du bien; reconnaître que la sanctification est moins sacrée la conciliation du salut que le salut lui-même, c'est mes plus de place pour une doctrine qui soit de la vie éternelle, et, par suite, de la vraie baptisme. »

Comment un système semblable n'eût pas produit naissance et comment peut-il naître? C'est ce que l'auteur montre dans ses dernières lettres. Bien loin d'y voir un principe de la foi et de la capitale vie, il le rejette et y reconnaît non les nécessaire de l'histoire. Le christianisme était trop spirituel pour les masses; le catholicisme, qui en conserve à leurs vues grossières et charnelles; en ce sens on peut dire que le catholicisme n'est pas le christianisme, mais une préparation au christianisme. Le catholicisme, en effet, ne calme ont été portées nécessaires et jusqu'à un certain point les conditions de la vie de l'Evangile. A ces hommes mineurs il faut des pratiques, des cérémonies, et, surtout, par le sacerdoce. Voilà ce qui explique la réunion de la religion et de l'autorité dans un lienance dans le présent. Le catholicisme est la religion de tous ceux qui n'ont pas la force de la volonté et de la conscience, dans ceux qui ne ne veut, ou, de tous ceux qui éprouvent le besoin de l'autorité, de l'autorité spirituelle, à toute petite propre, pour se laisser diriger, enseigner, et, au besoin, punir.

Or ces hommes forment la grande majorité. Le protestantisme, le christianisme, le christisme spirituel et indépendant ne le sera pas moins, il y aura longtemps, toujours peut-être, des disciples de la liberté. Le catholicisme est un christianisme proportionné à leur état, et, à ce point de vue, il est providentiel et immortel. Qu'il disparaisse nous sans forme, il reparaîtra sous une autre forme, ou, si, par impossible, il cessait de constituer une communauté distincte, il se fondrait dans quelque autre, mais il renaîtrait dans les Eglises, dans les sectes, dans les Eglises et les sectes. Il est le fond spirituel de toutes les sectes et de toutes les Eglises, et, pour employer une vieille comparaison, comme tout ce qui est de l'humanité.

Telle est la conclusion de M. Schérer. On sait vaty, par conséquent, quelle est la portée de ces lettres. Ce n'est plus la polémique ardente et vigoureuse, qui prend plaisir à ramener toutes les leurs et à réveiller toutes les bonnes : la discussion est de plus en plus, plus douce, et, pour être moins violente, n'en a que plus de portée. Les théologiens les plus libres ne se n'attachent qu'aux principes. Pour renouvelé d'un mot nos impressions, nous disons que le catholicisme, tel que l'a conçu M. Schérer, pourra et devrait non vue nouvelle à la pensée religieuse.

Curé de Ottigue (LUTHER N'EST JAMAIS PARTI, 1 vol. in-12). Cette lettre, avec une introduction par M. Adolphe Gaudeau, rédacteur en chef de l'*Opinion nationale* (Ch., 1848, in-12). Ces lettres, avant d'être réunies en volume, ont été publiées, du moins pour la plupart, dans le journal l'*Opinion nationale*. Elles paraissent régulièrement, tandis que le curé de Ottigue, dans ce qui c'est un signe des temps qu'un journal politique quotidien, fraîchement libre pourtant, accumulent une publication semblable. Il est vrai que, depuis qu'il a produit le sentimentoptime, M. Adolphe Gaudeau a jamais méconnu l'importance de la question religieuse. Il a, tout, dit-il dans la préface qui a mis en tête du volume de M. Schérer, l'auteur a cherché à traiter, sous une forme familière, quelques uns des problèmes religieux qui s'imposent à l'attention, du moins, au moins, du moins, du moins, du

développement et de transformation. On voit le lieu qui unit l'œuvre de MM. Martin Paul-Abel et Coquerel, cette de M. Rodrigues et celle de M. Carle. Le protestantisme libéral n'est au fond qu'un décime qui se partage au nom de Jésus, l'irréalisme réformé n'est qu'un dixième qui se partage au nom de Moïse. Pour M. Carle, le décime radicalisée doit devenir une religion qui, sans renoncer à notre civilisation universelle, parce qu'elle ne s'oppose pas aux traditions particulières, qu'elle ne les demandera pas au passé un nom particulier, pour MM. Martin Paul-Abel et Rodrigues, c'est une religion particulière, positive, irréfutable, qui, par voie d'interprétation, doit devenir l'expression religieuse du dixième rationnelle.

Curé de village (La), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE CAMPAGNE.

Curé de Tours (Le), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PROVINCIALE.

Curé Hongrois (Le), drame de M. Paul (Pierre-Alexandre de Hélème), représenté pour la première fois à Paris sur le théâtre du Gymnase-Dramatique en octobre 1848. Dans le répertoire des pièces nombreuses que fit éclore la révolution de Juillet, le Curé Hongrois n'est pas la moins curieuse. Le héros du drame était le curé du département de Tolna qui, après avoir tenté de violer une malheureuse femme, l'avait assassinée, puis recueilli par mercenaire pour faire disparaître la preuve de son crime. C'est cette effroyable histoire que le théâtre exempt de retenue, en bannissant tout jeune le drame en mal gelée de son ressort, et en supposant, pour seul adoucissement à la crainte, la victime prête dans le terrou vivante, sans être un prêtre catholique. Une autre femme, la servante du curé et sa maîtresse, veuve, sans aide ou mercenaire dans l'accomplissement de son forfait. Au dénouement, Mingrat arrêté, sous la fenêtre de sa fiancée fortunée, s'écrient d'un ton de drôle : « Je n'y suis pas encore ! Ce n'est pas, elle que ne m'oublie prête qui sanfuir ou sauve, qu'il fut sauvé par l'autorité de la sauve, et en suspendu

mun d'un appareil propre à curer les ports. 3° Pl. curé-nôtre.

CURE-OREILLE, s. m. Petit instrument propre à nettoyer l'oreille : *Des Cure-oreilles. Un* CURE-OREILLE *d'or, d'ivoire.*

Il vous vous poindrez vous-même pour les curer-oreille ! Je ne puis dire que ma chemisette dedans.

SCARRON.

— Encyc. Syn. de PRUNE-OREILLE et PORTICULE.

— Bot. Nom vulgaire d'un champignon du genre hydne.

CURE-PIED, s. m. Tr-che, Instrument dont on se sert pour nettoyer le dedans du pied des chevaux. 1 Pl. CURE-PIEDS.

CURER, v. a. ou tr. (lat-ri ex — du lat. curare, soigner). Nettoyer, enlever les ordures (le CURER un port, un canal, un fossé, un égout, un étang. CURER un port. CURER des dents, des oreilles, des ongles.

— Fig. Purger, purifier : *Nous nuirons souvent, nous voyons et repoirs les mêmes mouvements, mais, rien ne les curer jamais ; nous rendes aussi des égouts qu'on ne peut pas* CURER. (Bala.)

— Sylvic. Débarrasser des bois morts, des branches rompues, des souches et des plantes qui peuvent être nuisibles à la végétation environnante : CURER un bois.

— Agric. *Curer un sujet en pied*, Enlever des corps tout le bois inutile. *Curer la charrue*, La débarrasser de la terre qui y est attachée.

— Pathol. Donner une cure à, en parlant d'un cheval : CURER *l'oreille.*

— V. n. ou intr. Fauconn. Prendre la cure, en parlant de l'oiseau de proie : *Le faucon curer aujourd'hui.*

Se curer, v. pr. Être curé, nettoyé : *La rivière de Bièvre* SE CURE tous les ans.

— *Curer*, nettoyer à soi : Se CURER les *dents, les oreilles. Il* SE CURER *les dents avec l'ongle de son petit doigt.* (P. Scudéri.)

CURES, ville de l'ancienne Sabinie, dans le pays des Sabins, à 10 kilom. N.-E. de Rome. C'est aujourd'hui la petite ville de Correse.

CURET, s. m. (kuré — rad. *curer*, *récurer*). Techn. Peau d'animal au moyen de laquelle on frotte les parties intérieures de la potée d'étain, lorsqu'on donne quelque chaud.

— Bot. Nom vulgaire des prêles, des champignons et des hélicés, qui servent à récurer les ustensiles de ménage.

CURÈTES. Ce mot a deux significations bien distinctes : il désigne des prêtres de Cybèle et de Rhéa, et un peuple de la Grèce primitive appartenant à la race pélasgique. Dans l'émigration grecque, qui des bords pélasgiques de l'Indus descendit vers l'orient de l'Europe, les Curètes durent se fixer sur le rite sépulcrénoïde du culte de Cérèline. De là, les dénominations de Curètes, Curètes, par les habitants du sol, s'établissent en Acarnanie. Cette race énergique et belliqueuse n'était pas sans analogie avec les populations germaines et gauloises. On expliquera plus tard leur nom et leur étymologie de leur nature leur nature et leur action dans le culte des Curètes mythologiques de l'île de Crète supertisement sans doute au même nomen; les habitants primitifs de l'île de Crète, les mythes et les regardaient comme des personnages divinisés, qui avaient nourri les premiers éléments de l'agri-culture et des arts, entre autres la fabrication des armes.

Dans la littérature grecque et dans la littérature latine, les Curètes ne sont pas encore que effacé ; par les Curètes on entend tout à la fois les prêtres de Cybèle et de Rhéa, et les ventriloques de mêmes. Dans la mythologie, c'est leur garde que fut confié Jupiter enfant, dévoré par Rhéa à Chronos, qui voulait le dévorer. Selon les *Grecques mégalithes*, « Rhéa mit au monde un enfant mâle, qu'elle nommait pour tous un *Phrygien*, afin qu'il y fît élevé à l'écart, sous la garde de trois Curètes bien sûrs, au sermont. » Selon Apollodore, ces vampires nourrissaient l'enfant de lait de la chèvre Amalthée, et les Curètes en armes, gardant le petit dans leurs *tentes*, frappaient leurs boucliers de leurs lances, afin que Saturne n'entendît pas ses vagissements.

Bientôt ces Curètes qui dans Rhéa Vagitum in Crète pouvaient secoulaient formaient, dit Lucrèce. Les deux Curètes, prêtres de Cybèle et Phrygie, tantôt en Crète. On remonte avec les Curètes dans l'Ecbore, où, dit Strabon, les ravisseurs de Jupiter, qui étaient d'abord, mais les appelait-on chalcidiens (de *chalcos*, airain). Les Curètes, dit-il, en étaient abondantes en métaux.

On retrouve, quand on cherche quels dont la poésie grecque n'est pas à entourer les Curètes mythologiques, le souvenir des peuples des Curètes, peuple ayant, contre les autochthones. « La population des pasteurs habitant les montagnes, dit Neumann, était faite en pièces par le fer des Curètes. » Dans le même *grande* des *Dionysiaques*, quand Bacchus prépare son expédition contre l'Inde, les Curètes viennent lui offrir le secours de leurs armes. « Les troupes de l'Ambos étaient des mêmes Curètes, armes de bouclier, qui avaient élevé et vu ordire Dionysus. (Le poète emporte ici à Bacchus ce que les autres mythographes disent de Jupiter.) Ils occupaient le golfe Phrygien, après de Rhea, qui se plaît dans les montagnes; ils avaient, avec ces mêmes boucliers, formé le cercle autour du jeune dieu, quand jadis ils trouvèrent parmi les rochers l'enfant caché, enveloppé dans le pourpre comme de vin ; c'était là qu'un l'avait remis aux soins de Mysia, la mère des guerrilandes. Tous accoururent alors de l'île célèbre d'Eubée : Prymnée, Mimas aux pieds tardifs, Acmon le sonore de la bouche, Alcée, Mélisée, Orythose le sonneur de bouclier, l'actif Mélisée, qui frappe avec bruit, Cyrbas, Cyrbas, chassés de leur patrie maritime par la colère impuissante de leur père Saturne, Cyrbas, le pervert, parvenant à Gonnos, pénétrent de nouveau de Crète en Phrygie, et de Phrygie à Athènes. Alors abandonnant le séjour de Marathon, où le mer se brise, ils retournent sur le sol sacré de Dodone, et, dans des premiers Curètes, dont la vie s'écoule au sein des flèches, ils sonnent aux pieds des rondes cadrances et à la danse des boucliers. (Dacier, 1.)

Comme prêtres, les Curètes ont toujours été confondus avec les Dactyles, et, dans les deux autres branches du même rameau pélasgique, les dactyles et les idéiéens, qui ont des textes de demi-dieux mythologiques, qui a été rapportée plus spécialement à la fabrication des armes, à la vie des divinités tutélaires : Rhéa, déesse de la maternité ; Cybèle, déesse de la fécondité ; Cérès, nourricière, déesse de la Terre, pourvoyeu longtemps en Grèce. Les *gallos*, prêtres violents, accompagnent l'image de la déesse, couronne de tours, que les prêtresses portent dans les villes, jouent des danseurs, en frappant sur les boucliers, les Curètes de la Crète, souvenir des anciens Curètes mythologiques.

CURETIA, nom latin de la Corrèze.

CURETTON, s. m. (kuré-ton). Ital. adj. gr. Air de musique du genre de ceux que l'on appelait spondée ou spondaïque.

CURETTONIANS, s. m. pl. Sectaire anglais, né à Wesburg (Shropshire) en 1809, mort en 1841. Il fit ses études à Oxford, et, après un reçut les ordres ardes en 1826, et devint, en 1833, bibliothécaire de la cathédrale de Bodléienne. Sa connaissance profonde des langues orientales, de l'arabe en particulier, et de chaque, le rendit célèbre parmi les savants et manuscrits arabes du musée Britannique. Le premier volume de son ouvrage parut en 1837 ; il renfermait la liste des ouvrages chinois écrits en arabe, et des traités de jurisprudence, de théologie et d'histoire musulmanes. Ces ouvrages étaient pour la plupart des manuscrits qui devaient entrer dans le nouvel hôtel de la bibliothèque du chanoine de Westminster et pasteur de l'église de Bodléienne. Il avait reçu, en 1841, le titre de chapelain de la reine. Curetton fait connaître dans le monde savant, surtout par son ouvrage intitulé : *Fragments arabes et persans*, d'un grand nombre d'ouvrages orientaux, jusqu'alors inconnus, et qui ont une haute importance pour l'histoire de l'ancienne Perse et de l'Arabie. Ces ouvrages ont été la partie de la riche collection découverte en Nitri, dans un monastère de Scétis, en Egypte, et acquise par Tattam pour le musée Britannique. Curetton a publié, en outre, en 1839, la *Doctrine Bryenne*, un court ouvrage de l'importance de ces manuscrits, et publia à Oxford, en 1840, une traduction et une *Lettres de saint Jérome* *à saint Augustin*, et un ouvrage sur la Syrie, en 1841. Cette publication donna lieu à une vive polémique entre les savants anglais et allemands, et Curetton, qui avait été le plus attaqué somnolence dont il était tolérant dans ses *Vindicæ* et *Vindicæ Ignatianæ* (1845) et dans son *Corpus Ignatianum* (Londres, 1849). Il publia ensuite un ancien fragment de l'*Evangile* (Londres, 1848), et, en 1850, un supplément de toutes les versions orientales dans les Evangiles. Curetton, en 1852, fit ce qui est d'une haute importance pour la critique de ces derniers ; puis des éditions des *Lettres de saint Ignatius* (Londres, 1845), et une *saint Ignatius* (Londres, 1849), et enfin parte de l'*Histoire de l'Eglise de Jean* de Ephèse (Londres, 1853), et de la *Chronique* (Oxford, 1853), qui renferme des fragments des Syriques, de Jean, de Jean, de saint Ambroise, etc. ; et enfin de l'*Histoire des martyrs de la Palestine* d'Eusèbe (Londres, 1861). Outre travaux, on lui doit encore une traduction anglaise de l'ouvrage de Kl. Schmidt, intitulé : *Les Pères et les religieux et philosophiques* (Londres, 1848-1851), et une traduction de l'ouvrage *mentaire de Rabbi-Tanchum* sur les *Lamentations de Jérémie* (Londres, 1843), et de la *Colonne de la foi des Sunnites* de Ibn-Nasaï (Londres, 1849).

CURETTE, s. f. (ku-ré-te — rad. *curer*). Art. mili. Sorte de cuiller montée sur un manche, dont on se sert pour nettoyer l'âme des mortiers et des obusiers de siège. « Outil de bois dont on se sert pour nettoyer les armes.

— Mar. Sorte de grattoir placé au bout d'un manche, avec laquelle on nettoie l'intérieur des pompes.

— Techn. Instrument du couvertisier, qui sert à découvrir les chaudrons de la laine qu'il retient.

— Mar. Tige de fer terminée par une tête de clou, à l'aide de laquelle le mineur retire les débris du forage, après le travail du fleuret.

— Chir. Sorte de cuiller à long manche, qui sert à pratiquer l'extraction de la pierre, des corps étrangers engagés dans les parties molles.

— Agric. Petit morceau de bois, large de 4m,33 à 6m,33, servant à enlever la terre qui s'accumule sur la bêche ou sur le soc de la charrue, dans les sols gras et humides.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons.

CUREU s. m. (ku-reu). Ornith. Espèce de merle du Chili.

CUREUR, s. m. (ku-reur — rad. *curer*). Celui qui curer, qui quire le curage : CUREUR *de puits.* CUREUR *d'égouts. Il me semble! Ambrosiade qui curer, qui curer, qui curer! Il curer, qui curer* CUREUR *de lacuer.* (E. Gondinet.)

CUREUS (Joachim), médecin allemand, né à Freystadt (Silésie) en 1528, mort en 1573. Il étudia d'abord la philosophie et la théologie, devint professeur au gymnase de Wittenberg, et se tourna vers les sciences médicales ; se rendit en Italie, pour y suivre les cours des célèbres professeurs de Padoue et de Padoue, et, de retour dans sa patrie, il devint médecin de la ville de Liegnitz. Des principaux ouvrages sont : *Annales Silésiæ et Liegnitzensis urbis ad annum Christi Hungariæ et Bohemiæ regis* (1571, in-fol.), le *Curiosus* et le *Curiosus* (1571, in-8°), ouvrage qui est parce ; *Physica, sive de sensibus et sensibilibus* (1585, in-8°).

CUREUS (Jean-Ernest-Ernest). Techn. Apprenti siplagneur. Il Homme de peine, chez les fabricants de cette manière.

CURI s. m. (ku-ri). Ichthyol. Poisson des lacs intérieurs de la Guyane française, spécial aux rivières.

CURIA BRÆTORUM, nom latin de CORNE.

CURIA (familie), nation plébéienne distincte de l'ancienne Rome. Cette famille n'a jamais qu'un seul consul à la république : ce fut Manius Curius, qui le surnomma *Dentatus*. Le nom de Manius paraît avoir été spécialement à cette nation.

CURIACES (les). V. HORACES (les).

CURIAL, ALE adj. (ku-ri-al, ale — rad. *curia*). Hist. rom. Qui concerne le curage : y rapport : *Assemblée* CURIALE. *Il Voir curiale*, *Jeux curiaux*, *Jeux curiaux*. Le Jeu de fête célébrée à la Confédération germanique, par une nation de représentants de l'Etats, qui se maintient par individuellement.

— s. m. Anc. cout. de Bresse. Nom de cette officiers de cette ville qui servaient de sergents sous les chatelains.

Curial (*ut in le Courtisan*, *ainsi* ou plutôt sans *curialis*, *curialis*, *curialis*, Chartier. C'est la fine et vigoureuse peinture de la cour, de la cour, de la cour, de son gouvernement, de ses partisans cachées. Le moralisée écrit à son ami un à son frère : il le nomme *curialis* (titre) pour le dissuader de venir chercher fortune à la cour. Il le conjure de se satisfaire le sécrète de la vie privée, le calme de la retraite, et, en ce cas, il le conjure qui préfère la simplicité, jalouse la vertu, et mort l'orgueil en paix mortel. « Suffise à toy et à moy, infidèle, que l'on de notre ayeul ou fortune, et que de ma mechanic tu ayes quelquefoy, et ne me reproches point, ainsi que notre amitié vraye et connoisse plus certainement l'ayeul ; l'autre fortune, ainsi demandes-tu? Tu ignore chemin à toy porter à l'exemple des vertueux. Et ne tu ayes le souvenir pour toy noyer dedans la mer. Tu ne peux-tu le trouver? Et-ce pourquoy de vivre en paix? » Celui qui parle ainsi n'est pas un courtisan, mais un vieillard qui medit du cours à distance ; c'est un homme qui un milieu d'elle. La manière dont il définit la cour, dans il définit les travaux et les manières nourrisan abige de compter ses pas, de noter ses moindres paroles, de prendre ses mesures et ses pouvoirs. Opposant à l'indépendance de la cour, le moralisé dit : « Entre nous serviteurs de Dieu, que vivrons-nous, demandant d'autrui, et vis de dedans la maison comme un empereur, le dominant, et non pas comme Ma seule la couvert de tou hostel, et nous, miserables curieux, tremblons de pauvreté demeurans au milieu de richesses. Il rappelle à son frère la nonsoumettre qui lui avait tant de fois conseillé, qu'il ne pourrait convoi engineur, cette bienheureuse monsoutre qui en laquelle vous vous trouvez de bon hostel, et qui est honestement gouvernée et en ordre, et vous vous trouvez, comme dit Sénèque, en ses richesses et en ses richesses. » Vieillé et malade, il ne demande de petites maisons qui vivent en suffisance.

Mais le critique discrète, les fines observations de la cour, le ton de la satire, glissé par la générosité ironie, alors que la France se débat dans le feu et dans le sang. La vue de tant de calamités, de vices et honteux, excite son indignation. La saire d'Alain Chartier l'arme d'invectives singuliers ; de malicieuses et flamboyantes satiri, elle devient sérieuse. Elle ne se contente plus de sourdre en finesse ; elle éclate, éloquente et foudroie. Comme on l'a remarqué, c'est par la qu'Alain Chartier est vraiment poinsant et parfois même original, à travers les entraves d'une langue informe et rebelle, qu'il tend en vain de toutes ses forces sur le moule de la phrase latine, et que ne peuvent toujours assiner la vigueur de la pensée et la clarté de la passion. « Après les traites révélatrices qu'il fait à son frère, il écrivait : « Fuyez, hommes vertueux, fuyez, et vous tenez long d'entre assemblées, et vous voulez tous et seulement vivre. »

Ou le voit, ce poète, qu'une rime embrasse sur la beauté, qui ne peut pas nommé, était plus qu'un rimeur de cour. C'est comme prosateur que mérite que Alain Chartier. Il est le moralisse de son âme, où M. Géruzez, qui écrivait dans son ouvrage, dans les pièces de désinsentement ou de langueur depuis deux siècles ; il se de l'Inquisition, et qu'il fait ainsi ses pages dépositaires de sentiments si purs, d'idées si saines et si bien exprimées. Il ne nous manque que de l'ordre et de regrettons et de folies, un écrivain discrète. Ce sentiment, ce sentiment, cette individualité imitation quelque chose de la formule et de la mélancolie du temps, mais il faut bien encore informe, méritait au moins d'être connu, et mérite un rang honorable parmi les écrivains littéraires. « Alain Chartier est un poète, un moraliste, un satirique, un historien ; son style a une marche, une gravité et une coupe fort remarquables, que n'avaient pas les prosateurs du XIV siècle. Il a quelque ressemblance que La Bruyère, moins libre que Courier, d'autant de Courier et de Quadrigaire ; et comme ces excellents prosateurs la cour et le courtisan ; il a de plus que eux, et de reste vingt fois, et qui a du tout temps inspire les satiri ; mais il a quelque chose de plus, et de fabuleux, car la Fontaine a dépeint la cour de nous du temps.

Je détesta la cour ne pays où les gens,
Trioles, gais, prêts à tout, à tout indifférents,
Sonnent, et Dieu sait comme, vivre et se mettre
Tâchent au moins de le paraître ;
Peuple nourri de vent, et qui de ses plaisirs
On dirait qu'en rapport avec les zéphyrs.
Le Dieu du vent, les gens sont de pareilles remorts.

Dès le XIV siècle, au moine anglaise, Hire et hardi, Jean de Salisbury, écrivait son poème *Vers de courtisan*, et, plus tard, Jean Gerson avec Alain Chartier, Eustache Deschamps, satire ecrivait ainsi un homment de cour, que moderne, exhaustif au mauvaise humeur et de mauvaise humeur dans pièce satirique sur le manière de vivre à la cour. « Je suis enfin, au milieu des pompes de Versailles, Boileau, Pâris, Le Brun, Le Brun, Le Brun, toute l'énergie, la finesse ou la malice de nos plusieurs poètes satiriques, et, de plus, la même de ces vives et brillantes esquisses de mœurs, de caractères, de portraits, de tableaux, le manière dont il définit la cour, dont il décrit les mœurs, les travaux, les manières obligé de compter ses pas, de noter chaque parole, de prendre ses mesures, et de nous peinture indécise et souvent hardi. Ba. Bizet, Martin et M. de l'ubiquité ont reconnu le Chartier, dont la réputation littéraire avait été Chartier, dont la réputation littéraire avait été oubliée, et dont le nom, qui avait été oublié autour des poètes de Clotilde de Surville.

CURIAL, ALE adj. (ku-ri-al, a-le — rad. *curia*). Ch. du curé : *Bénéfice curial*, Bénéfice qui le curé : *Dress* CURIALE. *Or le dimanche, les curiales, les curiales, les curiales travaillent comme au hôpre.* (Balz.) *La dépouille curiale, la dépouille curiale, la dépouille, les plus qu'en privilège.* (A. Bernin.)

— Anc. cout. Qui concerne curie, maison de curé : *Fleur-de-Marie et l'abbé Fouqueret, le notaire mesure qui confisquait à la* MAISON CURIALE. (Balz.)

CURIAL (Philbert-Jean-Baptiste-François-Joseph, général français, né à Grenoble, mort à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie) en 1771, mort à Paris en 1828. Il était d'abord dragon, membre du senat de Chambery, et, en 1792, il était lieutenant-colonel. Il fit la réunion de la Savoie à la France. En 1793, il devient le général de brigade, et, en 1794, il fut chef de brigade, et, en 1795, il fut chef de brigade, et, en 1796, il devint colonel-major des fusiliers de garde, et, en 1797, il devint colonel-major des fusiliers de garde, et, en 1798, il devint colonel-major des fusiliers de garde, et, en 1799, il devint colonel-major des fusiliers de garde, et, en

nul, en 1809, mort en 1841, filleul de l'empereur, devint page de Louis XVIII, officier de la garde royale en 1820, et puis de France sous Louis-Philippe. Depuis de l'Orne aux assemblées nationales et législative après 1848, il appuya avec zèle la politique du président de la république, et fut nommé sénateur en 1852.

CURIALE s. m. (lat-ri-a-le — rad. *curia*). Bas. nom. Huissier de la curie, habitant de la cour commune ou d'une ville municipale, qui possédait une propriété foncière du 15e siècle et remplissait les fonctions de voyageur et de percepteur de l'impôt. *Le curiale doit être citoyen de cette cité et avoir fait-il dire des propriétaires ainsi.* (Ducange.) Magistrat municipal des colonies et des villes romaines : *Le nombre des* CURIALES *serait soumis à l'approbation des curies.* Kerdelo, 1 3 ch. 3 mai 1788, p. 1 1 1.

—Encycl. Le curiale, habitant des villes municipales romaines, formaient dans ces villes le premier ordre citoyens, et ils étaient posséder au moins 25 jugera de terre, et remplissaient généralement un grand nombre de charges municipales, rétribuées surtout à l'administration financière, à l'entretien, à la réparation et à la levée des impôts, aux réponses pour l'armée, etc. Quelqu'il *Curiale tributaire, d'empêcheme ensuit, investi du privilège de gouverneur* : *le curiale, le curiale curiales avait une obligation moins brisante qu'on ne pourrait le supposer.* Il était responsable de l'impôt, et ses membres se partaient dépouse librement de leurs biens, si les membres sans administration, ou dépossédant par mettre plus de quart de leurs biens, lorsqu'ils n'avaient pas d'enfants (ou trois enfants quand apparentants à la curie). En Gaule, vers le 4e siècle, il était de la dépopulation et de l'appauvrissement universel, un grand nombre de curiales contraient à se soustraire à l'entretenir honneur qui leur était imposé, soit par la fuite, soit en faisant dons à l'église dans le secondeur. Mais dès lors de plus en plus rigoureuses formulées furent prises contenir dans la cité, les curiales pour ainsi dire à vie, et attacher les malheureuses majorités sur leur chaise curiale : ils furent déclarés serfs de la chose publique ; leur fonds devait de subsistance, d'hérédité en campagne, de la faire subsistance, et leurs biens, si leurs biens leurs à quelqu'un qui voulût bien dire curiale ; leur place fut déclarée héréditaire, et leur curiale fut enjoindre de marier, etc.

CURIALISTE s. m. (lu-ri-a-li-ste). Courtisan, homme de cour, un ami.

CURIATE adj. (lu-ri-a-te — rad. *curia*). Hist. rom. Qui se compose de la curie ou de curies : *Comices* CURIATES. A qui est voté par les curies assemblées : *Loi* CURIATES.

CURIBOUL s. m. (lu-ri-bu-l). Orthoth. Nom indigène du tamarin bavard, espèce du gingembre d'Amérique.

CURICHE (Remoul), jurisconsulte allemand, né en 1615, mort en 1688. Il fut secrétaire de Danzig et publia, entre autres ouvrages : un traité *de jure maritimo hanseatico* (1668), et une *Histoire de l'origine de Danzig* (Francfort-sur-le-Mein, 1688, in-fol.), ouvrage rare, curieux et estimé.

CURICO, ville de l'Amérique du Sud, dans la république du Chili, ch.-l. de la prov. de Colchagua, à 184 kilom. S. de Santiago, à l'entrée d'un pass. qui fréquentent le Chili à la Plata, 2,710 hab. Riches mines d'or.

CURIE s. f. (lat-ri — de lat. curia). Hist. rom. Subdivision de la tribu chez les Romains : *Romains partagée le peuple romain en trente curies, et trente curies en dix tribus.* (Arnod.) *Le peuple choisit toujours à faire par* CURIES *les assemblées qui étaient convoquées faire par centuries.* (Montesq.) *Le trible se divisait en dix curies ; le dix de curies en dix ainsi en curies.* (Nagel, III.) *Lois de Romulus du chacun des dix différents* CURIES *Hostilie.* Curie *Julie.* : Lieu où s'assemblait le senat : *Curie Hostilienne.* Curie *Pompéienne.* Curie *Calabre* : Bassemble de curiales en corps ; ensemble des curies du d'un municipe, ensemble des villes municipales.

— Par anal. Ensemble des administrations gouvernementales du pape : *Les cardinaux curies.*

— Encycl. Dans les premiers temps de Rome, le peuple était partagé en trois tribus, et chaque tribu en dix curies. Du reste cette première division du peuple remonta au 1er siècle après Rome. La curie était composée d'un certain nombre de familles qui avaient pour chef un sénateur qui exerçait un analogue de la curie, magistrat curiat, et dont la principale fonction était de veiller sur chaque ville. Depuis, en passage de Tarquin, il semble que le curion ait été supplanté, le prêtre en chef du temple de chaque curie, le curio, l'ordonnateur des fêtes religieuses et des sacrifices. Chaque curie avait son curion particulier ; mais tous étaient subordonnés à un autre, qu'on nommait le grand curion (*curio maximus*). Le nom de curie parut vers du nom ou de la part que chacun des curionis du peuple romain prenait aux affaires publiques et au gouvernement de l'Etat. Le lieu commun par curies (*comitia curiata*) (v. COMICES) ; de la seul le nom du lieu où se réunissait l'assemblée, qui en appelait par ancienne curie, ainsi que tous les autres lieux où les magistrats se réunissaient pour délibérer sur les affaires de la république. La construction de la curie *Hostilia* était attribuée à Tullus Hostilius, dont le monument portait le nom (*Curia Hostilia*). La se réunit pour le premier fois sous un tout le conseil des anciens rois, que le savant Fréporce, avec un sentiment vrai des antiquités romaines, nous montre les qu'il était dans l'origine, se rassemblant en non de la nation pouvoir et ceux de la chaîne qu'elle était chargée de défendre furent pas-ce, elle fitoit. La *Curia Julia* dans un rapport étrait avec ce lieu si important par le rôle qu'elle a joué dans l'histoire politique des Romains, le Comitium, où délibérait les curies politiques, le Comitium sur lequel nous avons fait un long article, auquel nous renvoyons le lecteur. La curie Hostilia était primitivement située entre le Comitium et le temple de Cotyto. Elle était bâtie sur le mur de la brûlure l'an 161 avant la fondation de Cotinia, et elle fut restaurée par Sylla, la reconstruisit plus grande et plus belle. Peu d'années après, l'an 44, l'on lui donna le nom de Curie Jules de César, et il décrète le démolition, non pas tente d'après la chose, on sengeta à la Pudicité ; son but véritable était de construire une curie qui portât le nom de Curie. La curie Julie fut commencée par les triumvirs l'an 710, et dédiée l'an 725 par Auguste. C'était une grande salle carrée de 23 m. de long sur 19 m. de large environ. Elle était flanquée de deux tribunes, ainsi qu'on pouvait voir par une pierre de dégagement. Un peuvre de tribunes pouvaient rejoindre sur trente degrés. La curie Hostilia, qui changea deux fois son nom, et qui prit le nom de Curie Julie, était située de la statue opposée de l'orateur.

Nous avons trouvé *petites curies* dont nous avons parlé plus haut, en remarquant la curie Hostilia, et nous avons vu que les curies sont marches. Elle avait la forme d'un petit temple, et elle était bâtie sur le mur de la brûlure, dans les premiers temps de Rome. On était placé dans l'axe ainsi de la statue d'Apollon, haute de 30 mètres, qui avait été apportée d'Apollonie à Rome par Lucullus. On donnera le nom de Curies-Vetrilies et de Curies-Nouvelles à deux curies situées le long de la voie triomphale, où le peuple se réunissait à certains jours, et où les sénateurs et les curions en pour prendre part à des festins publics. L'Ancienne Curie Vetrilies avait donné lieu à de Romulus et de Tullus. Le nom de curie Octavia et Pompéia indique suffisamment qu'elles étaient d'une époque bien postérieure.

— Adm. popul. On donne le nom de curie à des sections des diverses administrations qui constituent le gouvernement papal, et à des *curies* qui sont quelquefois appelées à la cour de Rome, qui est mandé de la curie romaine. Il y a des curies de *justice*, et nous voyons la curie est l'assemblée des tribunaux ecclésiastiques. On distingue donc deux sortes de curies : la curie *profane*, pour les affaires civiles, et la curie *spirituelle* pour les affaires de jurisprudence. La curie *profane* comprend la chancellerie romaine, la curie romaine, la penitentiaria romana (v. penitance) et la dataria romana (v. dataire). Il est de cabinet du pape, où il traite les affaires politiques et où se rédige la correspondance avec les nonces apostoliques. La curie *spirituelle* comprend la rota romana, la *signatura di giustizia*, chargée de reconnaître si les documents en appel sont recevables, et qui doit en nommer le juge ; la *signatura di grazia* des décrets qu'elle rend ; la *signatura di grazia*, chargée de l'enregistrement des actes et des lettres juridiques pressées pour bénéficier un bénéfice dont dépendent les *congregazioni* des congrégations de cardinaux, qui constituent une commission permanente, soit comme commissions provisoires.

CURIE s. f. (kuri — du lat. curs, soin, dé). Ethn. Genre, genre. Vieux mot.

CURIELLE s. f. (kuri-i-le). Méder. Nom d'une sorte de grès tendre qu'on trouve entre les veines du bouillon, dans Malmédy.

On dit aussi CURIEUSE, COURIELLE, GOURIELLE.

CURIEUSEMENT adv. (ku-ri-eu-ze-man — rad. *curieux*). Avec curiosité : *Regarder curieusement.* Il *faut se former curieusement* *chose. Elle me regarda curieusement d'une* *sorte qu'en ce moment. Il se fondait bien des* *grosses entre nous.* (Sand.)

— Par ext. Avec soin, précisément : *Chanson soit conduite curieusement.* Il *Egyptiens conservaient les corps morts.* (Bossu.) *Nous allons chercher curieusement le lieu et ch.-ol de le goûter pourtant ou nous en voyons quelque* (Bossuet.) *Il faut curieusement* *être rare et étonnés faire le jour, frequente et* *curieusement.* (Le Bret.) *Les Grecs, les habitants, avec non rare délicatesse d'esprit* *curieusement* *curieusement* *d'un* *curieusement* *curieusement.* (Bossuet.) *Avec affectation, d'une façon plus curieuse : Comme il est curieusement et que tout le monde soit* (Voltaire.)

CURIEUX, EUSE adj. (ku-ri-eu, eu-ze — lat. curiosus; de curis, soin). Qui aime la curiosité, s'opposant au de vue : *Un homme* CURIEUX. Qui est curieux, est *sensuel.* (Pyron.) *Une femme* CURIEUSE *et qui se pique de savoir beaucoup se fatite d'être un grand supérieur dans son sexe.* (Fén.) *On a rent curieux qu'à proportion qu'on est heureux.* (J.-J. Rousseau.) *On* *curieux* *curieux d'être attentif.* (Aubert.)

Et Votre Majesté
Est curieuse de beauté,
Qu'elle tiene vous mon frère.
LA FONTAINE.

Indiscret, avide de connaître les secrets d'autrui : *Être trop* CURIEUX. *Je ne sais pas ce que l'empereur Adrien, qu'en dit avoir été le plus curieux de tous les hommes, s'est de la plus mauvaise.* (La Mothe-le-Vayer.) *Il y a bien des personnes curieuses dans le monde.* (De Maistre.)

Un mal honte, et pariant curieux.
LAMOTTE

A la manière ou est curieux amoureux.
Et l'ouvrage qui pense y fait entendre.
SAINTE-BEUVE.

— Particulièrem. Désireux : *Je suis par ce* CURIEUX *de ne haïre avec vous. Les premiers* CURIEUX *Egyptiens d'origer de de conserver de tels monuments.* (Bossu.) *Il le est curieux* *de ne pas connaître* *curieux* (Mol.) *Il faut mieux qui recherche avec passion : Il est très-curieux de connaître de grosses. Les Grecs curieux devient peu curieux de vers et de musique.* (Volt.) *Ecouteur, attentif : Plutus, curieux observateur des antiquités, fait le voyage de Trois de temps de Prusse, une dépendance des Angrenes.* (Bossu.)

— Inquiet ou guidé par la curiosité : *Désir, regard* CURIEUX. *Questions* CURIEUSES.

Ah ! que vous embrasse mon regard curieux.
RACINE.

Rien quelque secrets cachés au fond des cieux
Ne soient curieux, ne soient curieux.
C. DELAVIGNE.

J'Propos à plaisir la curiosité par une curiosité irrégulière : *Un tableau* CURIEUX. *Un livre* CURIEUX. *Il ne semble que ce procès est* curieux. (Volt.) *Ce livre remonte aussi* *cette dame trouvait un ou trouvait pas de mon* *ouvrage.* (Bégat, 1e.)

Il fait une des après plus grande, plus curieux.
Et plus curieux, et plus curieux et moins.
DORIGNY.

S'exprimant, étonnant : *Voilà qui est curieux !* Cela serait CURIEUX !

— Fig. Fait avec un soin délicat, précieux : *Ce prince a adopté un nouvel caractère et* *titulo. Amant Hédard, le critique en France* *avait été curieux, curieux et fine avec Boileau, étiquette et exquise avec Fénelon, Impudée et curieux.* (Sainte-Beuve.)

— Substantif. Personne curieuse, avide de savoir : *Les curieux ne sont pas les plus* CURIEUX. *Les curieux ressemblent le sable. Mes* *vers et ont pas destinés à satisfaire les curieux.* (Boileau.)

Dans n'échappe aux regards de notre curieux.
DORIGNY.

La curiosité est rarement discrète :
Le curieux trouve souvent tout vrai.
MALFILATRE.

— s. m. Chose curieuse, singulière : *Les* CURIEUX, *c'est que chacun y reconnaît ce qu'il* *a vu.* (Bégat.)

— Argot. Juge d'instruction.

— Hist. Officier du Bas-Empire, sorte de grand du palais chargé de se saisir de quelqu'un qui en privaient et avoit de veiller sur le sens des discours et des voisines publiques.

— Hist. litter. *Société des curieux de la nature*, Société de naturalistes fondée à Augsbourg en 1679.

— s. f. Zool. Nom que l'on donne, dans certaines zones de contrée, très que ceux de la première, la seconde, la troisième, et la seconde carte que l'on renomme. *Il Être en* CURIEUSE *la troisième* la seconde carte. On dit aussi au masculin.

— Astronomie. Incurieux, indifférent, insensible. — Bassi, commun, ordinaire, vulgaire.

— Encycl. Le curieux est un amateur de curiosités, soit, mais cette définition ne nous satisfait qu'à moitié. Quelle différence y a-t-il entre le curieux, l'amateur et le collectionneur ? Admettons un appréciation : on exprime indifféremment l'un de ces trois mots pour qualifier l'homme après des choses rares, prétendues ou singulières qu'il recherche et qui ont de l'histoire. Mais le delicate que soit la nuance et si frêle qu'on puisse dire la ligne de démarcation qui s'égèle de tracer, nous essayerons d'en saisir les traits.

L'amateur, en l'a dit, n'est pas toujours désintéressé. Son goût peut n'être qu'à demi délaire ; le savoir lui manque, et aussi la passion nécessaire pour former des collections dignes de ce nom. Il entame dans son cabinet des objets souvent disparates et dont la fantaisie plutôt qu'à un dessin raisonné, a uns collectionneur.

Le collectionneur, au contraire, sacrifie au plaisir de la collection. Il ne fait point à satisfaire à son idée. Le beau, le bon, le vrai, tout se collectionne ; tout le prend sur ses mains. Il a entrepris de rassembler des coquilles, de vases qui lui plaisent d'une sorte cette ou Gaïdon, d'une figurine de Bouvenin ou d'un diptyque de Van Eyck ; il veut recevoir avec fidélité. L'amateur est généralement riche, le collectionneur est souvent pauvre. Le premier, pour satisfaire son goût, ne se prive que du superflu. Le second, pour continuer sa passion, se prive de nécessaire. Les curieuses sont trouver l'amateur, le collectionneur les veut découvrir les mêmes.

Digitized by Google

Dernier trait : l'amateur ne met au prix d'acquisition de l'objet qu'il convoite, d'autre limite que son envie ; la considération n'entre un achat qu'autant qu'il n'y peut bien au-dessus de sa valeur réelle.

On a toujours confondu le *curieux* avec l'amateur et le collectionneur. « J'ai reçu, l'autre semaine, 1,800 lettres de ces *curieux* pour les deux grands tableaux dont votre père avait refusé 1,200 écus avant de partir. » (Regnault-Bétour *imp.*, ac. iv.) M. l'oculiste de Condorcet, publié, sous le titre de *Conservez* ou *Curieux*, des variétés d'histoire et d'art tirées de son cabinet d'autographes et de dessins, prétendu nous croyons intéressant de lui rendre sa physionomie propre. Il est vraisemblable d'abord que ce mot de *curieux* ne s'applique qu'à des représentations sérieuses des choses d'art et de littérature ; le *curieux* est essentiellement connaisseur. On ne lui en fait pas moindre mérite, s'il lui arrive d'être trompé, c'est que les plus fins connaisseurs l'eurent été à sa place. Le mot, d'ailleurs, s'emploie surtout du simple substant. En outre, il peut se trouver au substant et collectif du pluriel. Il suit les vents, il suit où nous les chous ; rien, il en semble à vouloir, il s'intéresse à toutes les curiosités aussi vivement que s'il voulait les posséder ou acquérir. Mais il ne tient au seul droit, il reste un *curieux*, il n'est pas *vr.* collectionneur.

Notez que ces différences ont été notées de tout temps, et que nous trouvons dans Juvénal et dans Martial les trois mots dont nous avons cherché à saisir les principales nuances. « L'opulent Licinus fait vivre chaque nuit toute une cohorte d'curieux ; les uns sont là tout prêts pour saisir ; l'autre, tendu, C'est qu'il tremble pour ses toupes et ses vases, ses cédrons et ses tables de prix de l'ibrygie, son ivoire, ses tables d'ocelle. (Juvenal, sat. XIV.) « Fanius a des ouvrages de toute nature, comme il a des tableaux et des antiques. » (Martial, XII.) Qu'est-ce qu'il vous plaît, que l'on dit, que l'on fait, dans ces amateurs qui ont laissé des drogues ?

Or on rappelle la fameuse lettre de Cicéron contre Verrès : « Je ne me dans tous la Sicile, dans cette province, dans la science, parmi tout les cités et de familles opulentes, il y a eu tant vases d'argent, tant bronze de Corinthe ou de Délos, une seule pierre précieuse, une seule perle, un seul ouvrage en or ou en ivoire, une seule statue de bronze, de marbre ou d'ivoire, je ne qu'il y ait une seule peinture, une seule tapisserie que Verrès n'ait ne-bréché, qu'il n'ai examinée, et, quand l'objet lui a plu, qu'il n'ait enlevé. » Verrès doit un homme pas seulement, en effet, de l'objet qui plaît, veulent. Salomon en lui le grand collectionneur, les collections de tableaux, de gravures, de tapisseries, de pierres gravées et d'orfèvrerie étaient merveilleuses. On ne saurait trop apprécier les moyens honorables qu'il en est employés pour les former ; nous avons vu pourtant en plusieurs divisions des collectionneurs non moins étendus sur le procédé la plus près semblables. Mais ici, nous pouvons être excusé, en passant vraie pour les œuvres d'art plusieurs pour Ed. Nepveu, tel pas de se tête le refus qu'il en faire en trompe Antoine de lui donner une ville de Corinthe, et de déparer ainsi sa galerie !

Chez-Gous, Sylla, Scaurus, Lucullus, Pompée, César, Sulpiche forent les plus célèbres bienneux. Mentionnons voici les curieux.

Le Vieillard de Sicon est un curieux : Qui peut lutter avec lui pour la sûreté du cœur qu'il lui fait à tout les procédés ? Il a pris artiste de l'antiquité, et, quand l'œuvre n'est pas signée, il décide à tout moins elle en est. Il vous indiquera le bronze qui a coûté tant de vailles au savant Myron, le marbre que le cadeau de l'infidèle Praxite. Il a fait vivre, l'œuvre poli par la main de Polycles, les bronzes qui respirent et sortent des fourneaux de Polycète, et la ligne, il marque vous les tout Apelle artistiques. Encore un curieux, l'Ecce de Martial, qui « vise des yeux » ; qu'en fait de ses pierres, car il n'est pas avec riche pour marquer ; car lui tient ce qu'en marque ; il ne marque Horace enfin, *sobrius uterum juste et cultifera*, était un curieux trop pauvre, lui aussi, pour marquer les objets d'art, étrangers à la Grèce et de l'Asie.

Le *curieux* de notre temps ne diffère guère de ce portrait, tracé il y a dix-huit siècles. Seulement le cercle des investigations s'est agrandi. Il ne s'applique plus uniquement à un ordre de faits ; il tient les objets d'art et les produits de l'industrie artistique, il s'occupe de tous les monuments de l'activité humaine : épigraphie, philologie, manuscrits et lettres autographes, bibliographie, paléontologie, anthropologie, ethnologie, tout enfin, sans bien que les statues, les tableaux, les bronzes, les ivoires, les émaux, les bijoux, les mines, etc., tant sert de matière à ses recherches. Un pas de plus, et notre *curieux* pourrait au cinqu des savants. Mais il veut rester *curieux*, et se contente de faire de la science à côté. Sur le terrain de la science, il conserve son caractère ; il demeure artiste.

Curieux de Compiègne (LE), comédie en un acte ainsi d'un divertissement, par Dancourt, représentée au Théâtre-Français le 4 octobre 1685. Louis XIV voulant, pour l'abréviation militaire du duc de Bourgogne, faire connaître les différentes opérations d'une armée en campagne, fit former près de Compiègne un camp composé de quelques régiments. La nouveauté des exercices attira beaucoup de monde de Paris et des environs. Ce fut sur quelques aventures arrivées à des baladins que Dancourt composa sa comédie, où plusieurs surchauds qui y sont presque nommés, étaient livrés au ridicule. On avait à cette époque le goût des personnalités au théâtre.

Curieux impertinent (LE), comédie en cinq actes, en vers, par Boisrobert, représentée en 1716. Lucinant n'est impure d'une nouvelle Lucrèce, Dorante, le curieux, et Dorante, Clodoric, le curieux impertinent est en pouvoir de dire mal qui ne le connaît point. Il comme n'est peut-être honnête que faire d'occasion qui la tente, et qu'il est de l'honneur de quitter de quelque une honnête-ville. Ce doute blesse l'amour à priver un ami d'usage de ses bonnes femmes. Il arrive que le séducteur, entraîné à nouvelles dans l'esprit du mari, qui, à la fin, et, et, que deux amants s'évadent, laissant le mari dans le cas de se consoler à leur dépens de l'erreur. Dorantesches s'abusitor un ami

Hist. Chef d'une curie, s'entre instituer par Romulus pour diviser les Tésus et les sacrifices de chaque curie. A Crèvier publie.

CURION (Caius Scribonius), consul romain, mort en 51 avant J.-C. Il fut tribun en 59, préteur en 52, consul en 76, et Cannes subsuivie devint gouverneur de la Macédoine. Il fit alors la guerre aux Dardaniens et aux Mésiens, qu'il battit, et obtint à son retour les honneurs du triomphe(71). Curion devint l'ami intime de Cicéron, qui plaçait en sa fille, lors de l'affaire de Catilina, un grand gouverneur contre César, et fut nommé son vengeur après son exil.

CURION (Caius Scribonius), sénateur romain, mort l'an 49 avant J.-C., fils du précédent. Rapprochée du parti sénatorial par sa naissance et son ambition, il fut d'abord partisan de César, qui paya les dettes énormes que la de sa mère lui avait laissées. Tribun du peuple au commencement de la guerre civile, il s'efforça avec ses collègues au camp du vainqueur des Gaules, qui le nomma proprteur de Sicile. Il en chassa les partisans, les vainquit en Afrique et fut tué dans une bataille contre Juba.

CURION (Jacques), médecin allemand, né à Hof, dans le Voigtland (Saxe), en 1671, mort en 1731. Il fut professeur de physique et médecine à Ingolstadt et à Heidelberg. Il était membre des sociétés de l'Université, et il composa deux ouvrages très-hardiens : *Hermaphrodite* (1701, et *Dynamique du système du système* (1710).

CURIONE (Celio-Secondo), un des plus illustres humanistes et théologiens du commencement du XVIe siècle, né en 1503 à Menchiéri, en Piémont, d'une famille noble. Il perdit de bonne heure son parents et se convertit tout jeune encore à la Réforme prêchée par les ses élèves à l'université de Turin; il allait chercher en Allemagne un asile pour lui et quand il fut saisi sur l'unique de l'évêque d'Ivrée, il parvint à se soustraire à ses mains à la faveur des moines en substituant aux soliques dépouillés sur Jacques du vêtement de l'évêque. Il alla avec son maître : et il aux les voies religieuses de son ordre. Il parvient à Bologne et alors commença pour lui une vie de persécuteur et de persécuté, de prédicateur et de fugitive. Dénoncé par sa propre famille, déposé de son titre, emprisonné malgré la protection du cardinal de Morvilliers, il s'évade, et, après des recherches de l'inquisition et persécuté à Lombardie et en Allemagne, il se rendit tout ses biens dépossédés et sur prédicateur, barbare. Il trouva un ami de prédicateur auprès de la gendresse duchesse Renée. C'est au milieu des orties vit si quiet qu'il crut quelque une de ses plus touchantes *Méditations*, et quelques traités religieux et philosophiques. Enfin, traduit de nouveau devant l'inquisition, il ne put échapper au pouvoir qu'en quittant sa patrie. Il partit de Lucques en 1542, se rendit à Bâle avec sa femme et sa fille, et, après de Ferrare, rejoint, au milieu de mille dangers, chercher un Bernardino et un enfant et s'établit enfin à Lausanne, où il fut chargé pendant sept ans de la chaire de théologie. Il le servit non obligé de cire ce qu'ainsi le pouvait des théologiens de Calvin, et ce qu'obéissant les autres même Calvin et Théodore de Bèze, qui, dans de nombreux écrits sont contraires à Bèze et à Zurich : il était quitter la ville et Lausanne, à cause de son office de pasteur d'une autre grave et sur laquelle il n'a jamais donné d'explications suffisantes. Cependant sa science et la courage avec lui avait conduit à la prédication lui fit faire trouver à Bâle non seulement un asile, mais honneur sans chaire d'éloquence et à l'Académie. Il venait dans cette ville qui était alors un des principaux refuges suivre une prédication de haute portée, et, parmi les sectes, même du calvinisme. Il écrivit un livre *Contre Servet* (1554), qui, sous le titre de théologiens, trop-religieux pour le temps et encore remarquables aujourd'hui par la force et l'élégance cicéronienne de latin. Les hommes qui avaient été les disciples de son ministre ne furent troubles qu'en deux occasions. Jérôme Bolsec, disciple de Servet, Curione fut tenté de protester envers Bolsec dans cette violation de la liberté de conscience. Il écrivit même en ouvrage dont le manuscrit anonyme fut saisi par Calvin encore à Bâle, sous ce titre : *Apologie d'Albéric Gentemus pour Michel Servet*. Il en trouve aux archives de l'Eglise, dans le même volume qui renferme aussi le manuscrit du beau traité de Castalion : *Contre Calvinum*. Calvin en avait pris connaissance dans un des trois professeurs de l'Académie de Bâle qui, à leur mode et conformément à leur *comme éléve et chef (sic)*, avaient composé ensuite et en avait chez lui, mais qu'il ne doit point mettre à nous les hérétiques : Bâle, tandis que son ennemis malfaiteur Calvin publiait deux admirables traités en faveur de la liberté de conscience, Curione supprima le titre et le défendit même aux deux théologiens de toute sympathie pour hérétiques. L'autre circonstance est bien plus à son honneur. Ce fut la publication d'un livre qui fut un grand retentissement en 1567 sous le : *De Amplitudine regni Dei* (*Vrais Grandeur du Royaume de Dieu*). Il veut démontrer que le nombre des élus et par conséquent des fortunes bienheureuses est bien plus grand que celui des réprouvés. Les calvinistes rigides vivent dans cette extension du nombre des élus une opinion contraire à leur sombre dogme de la prédestination. Curione essaya cependant de plaire jusqu'à sa mort (1569). Les dernières années furent adoucies par de cruelles douleurs de maladies, dont on trouve le tableau recit dans un ouvrage où l'auteur se cache sous la grâce de style, *Des Récits du vrai Bonheur*, Bâle, Bonhomme (1561). La savant historien d'*Olympia Morata* et d'*Olympia Morata* a publié en 1570 Curione et Curione lui-même avec une vie de Curione et une anthologie de ses ouvrages rions quelquefois où se y a même parlon de Curione et de ses ouvrages. Il publia les compagnons d'exil de Curione, le noble Bernardino Ochino, qui, en 1563, publia de nombreux ouvrages de controverse, parmi lesquels nous citerons : *Dialogi XXX* (Bâle, 1563, in-4°), recueil de divers traités; *Prédications sur les Ecritures*, ouvrage rédigé *entre homme le chrétienne religieuse* pasion *Saint-Jean-Baptiste* (Bâle, 1563, in-4°, 1564, in-8° non dans ce tome), cet ouvrage curieux, le plus remarquable de l'auteur, a été traduit en allemand, et a été traduit en italien, en allemand, en français. Citons aussi : *Sermons sur les Ecritures* (Bâle, 1563, in-4°), — Sem-Bâle, Carlino-Hervaro Carlinus, — Sem-Bâle, Carlino-Hervaro Carlinus, — Sem-Bâle, Carlino-Hervaro Carlinus,

avait parlé l'air de dire qu'elle avait été la femme du lout le monde. Chez les Romains, qui n'avaient pas l'esprit si ingénieux, ces ambitieux projetaux ne vinrent guère qu'à l'époque de la décadence. Publius Optatius Porphyrius composa un poème en forme bizarrement figurée. Son *Autel* et sa *Syrinx* sont des imitations des pièces semblables de Dosiadas et de Théocrite; son poème le plus curieux et le meilleur est intitulé *l'Orgue*. Cette pièce a pour dessin un grand instrument, qu'elle nous représente l'exacte figure de l'antique orgue hydraulique. Cet orgue est composé de trois parties placées les unes sur les autres : l'inférieure, qui représente le clavier, la vingtaine vers lambiques, tous de dix-huit syllabes; la moyenne, formée d'un seul hexamètre écrit transversalement en lettres majuscules : ce vers est censé servir de support aux vingt-six vers, en tuyaux de la troisième partie. Ces tuyaux sont des hexamètres qui reviennent successivement de hauteur, par l'addition d'une lettre à chaque vers : le premier a vingt-cinq lettres, le dernier en a cinquante. Cet orgue, figuré par Porphyrius, n'était qu'un petit orgue : il y avait tout, les anciens en connaissaient de bien plus considérables, comme celui qui fut construit par ordre du vers de Claudien, qui décrit avec un orgue hydraulique : « Ut Pantalis, qui d'une touche légère fait sortir les voix mouvoirables d'une forêt d'airain; fait tonner le grelot sous son doigt vagabond, et, ému par des flots d'harmonie bouillonnant sous la pression des ondes. Dans le moyen âge, Porphyrius eut des imitateurs, entre autres Rhabon Maur et Alcuin. Le dernier de Fleury, dont les compositions sont bien moins curieuses que celles dont nous venons de parler. L'autre genre de composition poétique n'est et ne peut guère se concevoir que : le difficulté que s'imposaient les auteurs fut celle de composer toute une pièce sans faire usage d'une lettre de l'alphabet. Théocrite pouvait bien donner à ses vers la forme d'une hydrie, pompe, pavoisé, but, le poète Pindare n'avait pas délaissé de semblables amusements et avait fait, en de rarel rudiments par la fréquente répétition de cette lettre, au point que nos ancêtres était de rendre, et, qui, et que tous les auteurs anciens en parlent. « Que vous nous avez bien à nous, Pindare, des *sigmas d'Euripides* » disait Plaiton. On a des vers de ce genre, où le sigma ne trouve point fois; ce ne sont pas ceux-là que devait rapporter Pariolus, lui qui détestait cette affilante parce qu'elle déforme la bouche et qui se montait devant son miroir chaque fois qu'il avait la prominent pour s'étudier à ne pas ressembler à un homme qui siffle. En écrit il ne faisait que suivre l'exemple de Pindare, et un jour Minerve avait renoncé à la flûte, parce que cet instrument déforme le visage. Tous les poètes ont quelques vers où ils ont aloné de certaines lettres, témoin ce vers bien connu d'Ennius :

O Tite, tute, Tati, tibi, tanta, tyranne, tulisti;

et chez nous les deux suivants qui sont de Voltaire :

« Le monde tantôt, tu le tais, tu frémis.
Tout est vil et rampant, et tout est parjure.

Bien d'autres imitèrent Pindare et Lanus; Nestorius, de Larandis, ville de la Lycie, composa, non une ode, mais toute une *Iliade*, avec la singulière recherche d'éviter complétement de chacun des vingt-quatre chants chacune des vingt-quatre lettres de l'alphabet. Le premier chant ne contenait point d'A, le second point de B, et ainsi de suite jusqu'à la dernière lettre de l'alphabet. Tryphiodore fit à son tour une *Odyssée*, où, comme dans l'*Iliade* de Nestor, chaque chant privé d'une lettre. Addison, dans le *Spectator*, est presque très-ingénieusement de cette fête du poète grec. « Ce devait être, dit-il, une chose plaisante que de voir ce poète, tant une lettre condamnée avec autant de soin qu'en eût eu tout autre faute de quantité, et quand il ne trouvait trop rebutant s'exposait à travers les différentes difficultés. Il semble la plus propre, la plus dégagée de toute la langue était rejetée comme un diamant taché et la lettre condamnée y a mal trait. Je crois que si cette *Odyssée* subsistait encore, elle serait plus savant cité par son pédante ébrillé que l'*Odyssée d'Homère*. Elle devait être un jouissable ouvrage, plein de bévues, de phrases surannées, de barbarismes bizarrs, d'absurdes prononciations et de doubles nonsenses. Je ne doute pas qu'on ne l'eût regardée comme l'un des plus inestimables trésors de la langue grecque. « On voit par ces paroles qu'Addison connaissait bien les cruelles, dont la manie a été la même de tout temps. Il ne se trompait pas d'ailleurs, et, parmi les auteurs anciens, plusieurs ont trouvé que n'étaient des ouvrages « d'un grand travail, d'un esprit ingénieux et d'une constitution industrie. » On peut opposer à ces vers, appelés *lipogrammatiques*, les vers *pangrammatiques*, c'est-à-dire ceux où les poètes voulaient faire entrer toutes les lettres. On en a fait de semblables en grec, en latin et en français. « Vous, dit le négrier des Accents, un vers qui m'a échappé inadvertemment, auquel toutes les lettres de l'alphabet sont contenues :

Lei familiarqui quidoit Zéphyre sur un ours.

Un Allemand m'adversit, en Avignon, qu'il en avait vu un semblable intin :

Pur, Zéphyre, amoureux curieux rem fictions jaquer.

Viennent ensuite les poèmes *lettrists*, c'est-à-dire ceux dont les mots commencent par la même lettre. Le *Pugna porcorum* ou *Combat des pourceaux*, de Fleurentius, qui a pris le nom de Publius Porcus, a près de trois cent cinquante vers, où chacun des mots commence par un P. En voici le début :

Poemidis prosaro pulchro propnate pavone,
Pennis pruderit pinnipes predite prium.

Pierrus a bien eu une autre patience : il a fait un poème de douze cents vers, intitulé : *Cérisiers cruciaux*, et chacun des vers commence par un C.

Cerrito, Cassius, d'Arbre cornicine, Cassiane,
Cunnilebrature cunicuvum curmine cortum
Corfuyaius colliquorum.

Le seigneur des Accords, qui aimait beaucoup ces vers curieux et caractéristiques, eût à leur sujet : « Il est possible, mais faire de chaque lettre, mais, avant qu'on m'ait fait de la ombre, il est partie de leurs un coup. » On inventa aussi les vers *étonnés*, dans mon mode de Léon, leur inventeur, qui était le poète du xiie siècle. Les vers étonnés sont des vers bizarrs qui rimaient à la fin et au milieu : l'épitaphe de saint Edme en est un des exemples les plus nouveux cités :

Sur ses Edmondus, ombre aux ombres mondus,
Quem non immondus potuit pervertere mundus.

Bernard Morlaxanis, moine du xiie siècle, a composé trois livres entiers de vers leonimis :

Nous ne pouvons rien trouver sur la terre
Qui soit si beau ni si bon que la verre;
Du tendre amour nous chantons charmant,
C'est lui, champêtre fouyère,
C'est lui qui sert à faire
L'heureux serrurier.
On souvent pétille,
Mesmes et Hélas
Le jugement
Oui, étant,
Content.
Qu'elle demeur
Il porte en cour!

Tôt
Tôt
Tôt
Tôt
Qu'on ne se donne,
Qu'on ne l'entonne!

Tôt
Tôt
Tôt
Tôt
Qu'on m'en donne
Vite et comme il faut!
L'on y vut, sur un flots chêtre,
Nager l'allégresse et les rus.

Que mon
Ami
Me semble bon
Sans lui
L'ennui
Me vient
Me suit,
Me sue
Mes sens
Mes esprits
Pensants!
Quand je le tient
Dieux, que ce lien!
Que son aspect est agréable!
Que je lui ont de ses divins présents!
C'est de son sein blond, c'est de ses sourcils blancs
Que coule ce nectar si doux, si délicieux,
Qui rend tous les esprits, tous les cœurs satisfaits.
Chez objet de ces vers, le fait toute mes délices
Tant que mon cœur vivra, de ses charmants bonbons
Il saurait conserver la fidèle mémoire;
Ma mouse a le leur se connaître à jamais.
Trouvé dans ce sonnet, tantôt sous mes trouble,
Mes yeux, de son vers accompagnant le sonn.
Répétant cent fois cette aimable chanson;
Bagne sous Rhin, ma charmante bouteille,
Regne sans cesse, mon flacon.

Changeons de ton; passons du plaisant au sévère, suivant le précepte d'Horace, et cette triple rime, dont les deux suivants peuvent servir d'exemple :

Qui reçoit consolé, prête tout trouple, ouvre, pertonne;
Non, Sonne, napton, ne sion simpaient lumine simme.

Pour l'honneur du moine, il faut cependant reconnaître que ce travail lui avait été imposé comme pénitence. De tout temps, les singularités de tout genre ont tenté les poètes médiocres : Fabienne Claudius Gordianus Fulgentius a composé un *Traité des âges du monde et de l'homme*, divisé en vingt-trois chapitres, et dans chaque chapitre chaque lettre est mise selon son rang dans l'alphabet. « L'Ouvrage, dit Mémes, est bien imperfectionné, soit pour le style, soit pour les mesures, et les mots dont il est accompagné ne valent pas mieux. » Pierre de Riga, chanoine de Reims, écrivit, il y a cinq ou six siècles, un *Abréjé du Ba Bible en vers élégiques*. Cet *Abréjé* était partagé en vingt-trois sections, et à chacune d'elles il manque une lettre. Les modernes ne sont pas plus que les anciens à l'abri de reproches, et ils ont, eux aussi, été tentés par ces sottises. Dans le *Mercure*, on peut trouver nombre de semblables productions, par exemple : une *Lettre sans A*, et d'autres *Rondeaux indéfinis sans A; Cinq discours sans B* de l'abbé Canaye. Un poète du xxiiie siècle a mis la pauvre *Bérénice* de Racine, et vers monosyllabiques. Le 15 décembre 1818, on a prononcé, dans le cercle des Ardoises, la *Pièce sans A ou Jean Fête d'Orléans*. Enfin, Gembreville, l'un des premiers membres de l'Académie française, avait mis si furieuse envie son pour le cœur, qu'il se vanta un jour de ne pas l'avoir employé une seule fois dans soixante volumes de *Polémandre*. Les poètes Figurbon ont en, alors aussi, jour moment de vogue; l'abbé Cassandre et Capelle ont marché sur les traces de Théocrite et de tant d'autres. Le premier a est amour à écrire les deux pièces suivantes, l'une figurant un verre, l'autre une bouteille, et qui peuvent passer pour deux chefs-d'œuvre dans ce genre frivole :

Mystère
Divin !...
Ils vain
Le terre
Vondrait s'enrdoppr d'une profonde nuit;
O calme fatal, dont le feu toujours lait,
Délaire les mortels dans leur pénible réalité!
Le doute
Sonffre
Son entère
Moins sombre
Décroît!
Un crest
Au sujet
Plusieurs
Que ton
Ton sang.
O Rédempteur du monde!
Va! le serpent immonde
Qui vient enlaner les hommes
Se rompt par trompons dans les mains.
Peuples! ancienne tous nous avez pitié!
Vous! Carbre du salut, à peuples de la terre!

Envisagons maintenant la question sous une autre face. Une des idées les plus curieuses a été sans contredit de calculer le nombre d'idées dont l'esprit humain est susceptible. L'Anglais Hooke a cru pouvoir, au xxvii siècle, entreprendre ce calcul, et il est arrivé au chiffre de 2,153,760,000. Si l'on accepiait comme vrai ce chiffre de 2 milliards, il semblerait à premier vue fort respectable et fort satisfaisant pour notre amour-propre; mais si l'on réfléchit que la population de la terre dépasse un milliard d'habitants, on voit qu'il nous de trois générations, à une seule idée par tête, tout ce trésor est épuisé, et que nous sommes tout les générations de notre siècle sont obligées de vivre avec trois cents mille et mille fois moins. Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire, d'après ce calcul que nos idées formant un cercle, indéfini sans doute, mais fini, qu'il y a, qu'il y a, qu'il y a, de nouveau n'apparaît sous le soleil, si ce n'est la forme arrangement. Il ne faut donc pas étonner de voir divers auteurs traiter de sujets semblables ou faire des copies de leurs devancers. Ces emprunts ne sont pas toujours des larcins, et ce sont les yeux qui sont accusés. Le grand Corneille, qui ne peut imperter la bonne foi, dit de la Fortune, dans *Polyeucte* :

Et comme elle a l'idéal du verre,
Elle a l'image de la fortune.

Or ces deux vers avaient été écrits par Gorneo, évêque de Venise, quinze ans auparavant, dans une ode en vers latins de Rhétorique. Corneille les avaient lus et en les était-il trouvé arrangement, et, plus tard, il rencontra fortuitement avec Godeau dans la traduction du poème de Prudence, qui avait la première hypothèse, vans qu'il soit permis de crier à l'imitation, mais il faut bien dire à Racan n'est pas moins extraordinaire. Il fit, vers de dix-huit ans, ces quatre vers :

Bâtons qui traînez la mort
Et la lassa l'horreur de tous les animaux;
Vous qui, dans le tiens pour point d'autrefois
Ou commencent nos biens et finissent nos maux.

Les ayant récités à un ami, celui-ci lui montra qu'ils étaient presque les mêmes que ceux des *Tablettes de la vie et de la mort*, livre de Malherbe, dans lequel il avait pris ses premières leçons. Racan les avait sans doute eus par cœur dans ses premières années, et, par mémoire oublier, et, dans le travail d'esprit de la composition les avait pris pour ses propres mémoires, croyant les inventer; mais il ne revint jamais sur ses pas, et, chose sur fût aussi passée, et il affirma toujours qu'il n'avait rien connu avec l'auteur des *Tablettes*.

Les anagrammes ne sont pas volontaires et nouveau. On sait comment Virgile tirait de l'of du frémir d'Enéas. Personne ne pouvait n'a amputé autant que Shakspeare. Le critique Malone a constaté que sur 1,000 vers de ce poète 1,771 avaient été écrits par des auteurs antérieurs, et, en 1773, déjà existants, avaient été refaits, et qu'il en a pris, en plus grande quantité, 1,000. Des hommes très que Virgile et Shakspeare, tout qu'ils puissent dans le fleuve commun des idées, soit qu'ils fassent leur bien de leurs mains, ne sont pas moins trop ce qu'ils touchent pour que la critique songe à les en blâmer. Il est bien vrai que les hommes médiocres qui ne savent point user de ce qu'ils empruntent; mais ils méritent la plus grande sévérité et s'exposent à de justes ridicules. Les Eusèmmanie leçon du Xanthus, par l'abbé de Vaulx-Vaux, qui laisé non de son trop-plein, plume de réminiscences. L'abbé se livre à chaque instant et faisait la révérence. « A qui doit-on attribuer ces vers tous vus institutions? dit le lecteur. — Encore faut-il être poli, répondit l'abbé, et se tirer des gens de sa connaissance quand ils passent. »

En un mot, le génie l'en prend devient une souveraine, et, tout ce qui sans talent, l'imitation tourne au plagiat.

Il y a un des écrivains qui, de plus, aussi en eut-même ni idées ni imagination, et possédés cependant de la rage de l'écrire, ont trouvé pour expédient de verrufier des ouvrages en prose. *Telémaque* est un des vers dans presque toutes les langues de l'Europe. On comprend bien qu'un tel ouvrage de Fénélon ait inspiré de grèves hommes de talent et mérite; mais n'il nat des bévues qui représentent la pensée, et sont aussi mes les livres de droit. Cependant Dumarsais Dechélonne, en 1728, le *Contrème de Fénélon*, et, en 1763, Pincon publia le *Code civil mis en vers*. Ils à la vérité des traités scientifiques il n'y avait pas loin, et l'on vit paraître, en 1800, la *Géométrie en vers techniques*. Le passage suivant suffit à montrer la plaisiade de ce travail ingénieux :

Le triangle rectangle et son hypoténuse
Ont des propriétés que jus ne les réduse;
Le perpendiculaire abaissé du sommet
De nous le démontrer aura bientôt le droit.

Et plus loin l'auteur prouve ce théorème :

Le carré de l'hypoténuse
Est égal, si je ne me abuse,
A la somme des deux carrés
Construits sur les autres côtés.

Nous devons sans doute attribuer à la difficulté de trouver des idées neuves et à un désir de se distinguer les idées bizarres et singulières que l'on trouve dans certains livres, surtout dans les commentaires sur la Bible. Des mêmes causes viennent dans le style des singularités grotesques. Une des plus étranges se trouve dans l'ouvrage de la *Modérisme du désert*, par le centre Pierre de Saint-Louis.

Digitized by Google

qui sient cependant à la plus belle époque de Louis XIV. C'est un cours complet de grammaire à propos de contrition particulier :

Pendant qu'ils s'occupe à poule le barbet
Je me compte pécheur qui ne fait qu'imparfait;
Temps de qui le futur commence par futur
Pas tant d'difficultés et de peines soulutrice;
Il n'y présent ont tout, que c'est l'indicatif
Et j'ai mauvé qui s'en jusqu'à l'imparfait.
Pas par conséquent, ait pôte à Dieu, de plaisir,
Que n'aimé jamais dit et réminiscit etc.

Comme nous de confrère, comme nous de l'ait quelquefois, avec des vers ridicules, d'autres vers où, pour ne rien abréviété le bonheur que produisit un effet pathétique. Tel est en passage de la *Pénitente armante* de Du Bartas :

La pénitée absentée, avec une tendresse,
Tendre a tant, et tire trois fois Jésus
Vers la vitée du cœur, pour mon cœur vers ce Dieu
Vers et dieuse dire adieu, Dieu! adieu, Dieu!

Je l'ai trouvée dans l'histoire littéraire bien des singularités de style et d'idées, et l'on y trouve beaucoup d'hommes assez savants qui ont cherché à habiliter à leur mode, en prose ou en vers, les poésies des anciens; mais il est aussi un grand nombre qui, comme le geai ou perroquet du proverbe, ne sont guère d'une trempe qu'à n'avoir pas produit. L'un des faits les plus curieux en ce genre est relatif

	Invention poétique.	Invention oratoire.	Mémoire.	Mouvement oratoire.	Mouvement poétique.	Mouvement comique.	Mouvement tragique.	Mouvement lyrique.	Mouvement épique.
Ariosto	15	16	15	14	15	16	16	15	13
Boileau	16	13	16	17	14	13	16	10	13
Corneille	17	15	16	17	15	17	18	15	15
Corneille	15	16	16	16	16	13	16	14	14
Dante	15	13	14	15	15	13	15	16	13
Euripide	15	16	14	17	15	16	17	15	16
Homère	15	13	15	16	16	13	15	16	18
Horace	15	18	17	16	17	16	16	16	16
Milton	17	15	15	17	17	13	16	15	18
Molière	15	16	15	16	15	18	15	13	13
Pindare	15	10	15	17	17	16	17	18	15
Pope	17	16	15	17	16	13	15	16	15
Racine	17	16	15	15	17	13	18	16	13
Shakspeare	15	13	15	15	17	18	18	15	15
Sophocle	16	16	15	15	15	14	17	16	16
Spenser	17	14	15	15	15	13	16	15	16
Tasso	15	16	15	15	15	16	15	15	16
Tertence	15	15	15	15	15	17	17	17	15
Virgile	17	16	15	17	17	16	17	18	18

Cette appréciation est généralement critiquée avec gaîté; cependant il est facile d'y voir une partie de vérité. Il est bien vrai que Corneille est au-dessous de Racine, de Dante et de Sophocle, au moins pour le mouvement comique; mais il est plus rare de trouver des jugements spécifiques sur les littérateurs étrangers. Nous avons bien plusieurs ingénieuses comparaisons de Barbier, et Sismondi a de la litterature allemandes dans le commencement. Les Allemands nous l'ont bien rendu, de leur côté, pour le plus grand bien, hélas! et, à force des pages interminables contre Molière, et ensuite que notre grand comique n'était bon que dans le farce. Il est vrai que les publications de l'Allemagne, en vertu de apparence, sont toujours recherchée dans les Français, et les Français et la plupart. Cette des ancienne connaissant quelle est le point ordinal est M. Paul de Kock, et, en Allemagne, trancher à celui-ci de ses annuaires qualité, il nous est arrivé de la plaire quelquefois degrés au-dessous des grands poètes et des grands prosateurs de siècle.

Chaque page a ses préventions, chaque époque ses erreurs de prédilection. Chaque homme a ses préférences, souvent injustes. Lhéritier, Chateaubriand n'a-t-il pas avoué que pendant longtemps il avait mis Crébillon au-dessus de tous les poètes? Corneille ne prétendait pas lutter à Virgile? et, dans ses premiers ouvrages, Rousseau le mettait au-dessus Virgile? Le xviii siècle, en France, a cru de lui avoir mis pour Corneille et pour Homère, et, en Allemagne, pour Lessing, il n'est d'après Virgile ni pour Goethe et ses amis. Quelquefois, en prose, et certes il adoite ayant que personne pas l'antérieurité de son ancienne cette puissance ou l'opinion; mais l'admiration la même jusqu'au, lorsqu'elle tourne à l'engouement, et cette invraisemblance ne l'est pas toujours. On en lui les éprouve pas au dons du jour.

« Je crois en Voltaire, disait le *Credo d'un sceptique de Diderot*, je crois en Voltaire, pour tout-puissant, le créateur du ciel et de la philosophie, le père du Mahomet, le fils unique, notre seigneur, qui a été conçu du M. d'Argental, à la résurrection des Scythes, aux sublimes illuminations de M. Saint-Lambert, aux prédictions ineffables de Mme Vanhe. Ainsi soit-il. »

Or il faut, avec non moins d'esprit et de malice, le *Dialogue du dieu du gaît*, que nous avons cité plus haut, et que nous citerons maintenant.

Il est un ouvrage écrit, anonyme comme les précédents, la *Petite satire, ou Prophétie de l'abbé Gaîté*, *Gaîté* dans le xiv siècle, et, en ce temps, dans la une satire malicieuse, mais nulle contre Voltaire, et, quelque chose de plus, contre Rousseau et la Guyonne. Ici voici quelques lignes : « Il s'élèvera un homme de rien, qui, par son seul génie, fera le plus de bien. Il aura ennemi par des sots; il prêchera l'humanité et ses sens pourtant humain, il prêchera de détruire, et il opérera une adversaire des cuisiers et des commissaires. Il fera quelque chose de sûre pour, il créera contre les plaigiés, et vous ne tiens les autres, et il aura le sort d'Orphée et sera colonisateur. Il affichera la philosophie, et il en aura pour ses frais. Il aura mesure philosophique qui ne serait point à lui, des manuscrits, des ouvrages, des tableaux, qui ne seront à lui. Il fera des contes qui plaisanteront, des histoires qui seront vraies. Il fera des tours les gravers, et ne sera, le jouera et le fera. Il voudra, il ne voudra, sont ainsi dire qui ne fait rien. »

La même pensée est exprimée dans Jean-Jacques Rousseau, mais avec plus de mouvement : « Un temps viendra, dit-il, où les hommes seront extraordinaires. Il devra contre les grands, et il sera vaincu. Il aura des mettrons fragrance, et fera des opinions. Il publiera des ouvrages, et ne pourra plus les lire. Il mettra les philosophes, et le sera. Il devra contre les hommes, et il en fera. Il aura mon contre les femmes, et il épousera une Xantippe. Son siècle dira qu'il ne lui manque qu'un génie. »

Une dose critique les plus curieuses est celle qu'on trouve dans le *Dictionnaire* de Bayle. Il est le poète de la philosophie, et le prophète du xvii siècle. Il a cheval de toute pouvoir dire une tradition ancienne, mais cette tradition est vraie et lui a fait indique d'un poème épique. On ne veut rien de pareil dans l'Orléans, où tout est conforme à la vérité et aux pratiques de la guerre. « Comment croire Ulysses et Hélène fitent avec inspiré pour s'enfermer dans un cheval de bois, c'est-à-dire de livrer pièce et moins lire le leurs implacables ennemis? En supposant que ce cheval contient seulement cent guerriers, il devait être d'un poids énorme, et il n'est pas probable qu'il ait pu être mené du bord de la mer sous les murs d'Ilion ou au pour, ayant surtout deux cri-vitres à traverser... La destruction de Troie n'opère dans bonne du moins en lever de soi-bœf, c'est-à-dire en trois ou quatre heures; cela est absurde. Troie n'a pu être prise, brûlée et détruite en moins de quinze jours de temps. Troie renfermait une armée; cette armée ne s'est pas sauvée; elle a donc dû se défendre dans tous les quartiers... Une tour, dont le nombre s'élevait jusqu'aux cieux et dont le comble y semblait suspendu, était sans doute de pierre; on ne voit pas comment Enée, en pas d'hommes et avec le secours des quelques travées de fer, a pu la faire crouler tout le reste en pierres... Si Homère eût traité le prise de Troie, il ne l'eût pas traitée comme le fait Virgile. Il eût dit que les Grecques y le temps nécessaire : on mêma huit jours et quelques jours en lui *Ilion*, on avait à chaque instant qu'Homère a fait la guerre, et il a pu, en conséquence, en parler comme, passé ce vue dans les écoles de Chio. Quand Virgile a fait, il a pu ne pas connaître ce fait par un regard de celles qui n'a jamais rien fait... Il a fait la Belgique, Sit-et-Y jeune parler Carthage, abandonnée de ses habitants; il a feint une guerre pour briser les ses ennemis. Il a fait quelque chose de neuf et pour une ville de cette étendue, il fait plus ancienne qu'elle ne prendre possession. Troie était une grande ville, car les Grecs, qui ne pouvaient pas la transbiner, y avaient pu mais de la corner... En trois heures, Rome a été à Troie, il y a trois ans les combats dont il rend compte, à défendre le palais de Priam, est revenu chercher Crésus à Troie, et il trouve la ville toute nouvelle, ne rendent plus de cendres, entièrement occupée par l'ennemi, toute brûlée, et les magasins déjà fermés. Ce n'est pas que dit quelque chose de propos, et ce n'est pas aussi que marche Homère dans l'*Iliade*. Le journal d'Agamemnon ne serait pas plus exact pour les distances et le temps, et il y a transbiner des faits et des raisons militaires, que ne l'est ce chef d'ouvrage, Mémoires pour intéressant de voir les pour des de l'antiquité jugés sains, au seul point de vue de la guerre, par le plus grand capitaine du monde. »

Pour compléter cette revue rapide des critiques anciennes, il devrait y ajouter les méprises et les bévues des auteurs et des littérateurs, comme celle de l'abbé Gaîté, qui prit pour le nom d'une ville les alternatives « *bre* (*tempus*) *tus*, et que le dictionnaire d'un ouvrage imprimé à Rhen, on bien encore celle de Gaîté dans qui, quand on nomme la *Thétique* ministre de Gaubert, lui dit : « J'ai le vieux *Gaîté*; c'est dommage. » Mais nous ne pouvons nous hasarder dans ces sortes de recherches. Il nous suffira de renvoyer le lecteur aux différents recueils d'ex-ces, en fourmillent les éditions de Bayle. Des mêmes, pour tous les détails que nous avons dû omettre indiquer, sous le renvoyons aux mêmes sources et aux articles spéciaux du dictionnaire de Bayle.

— Il-nrts. La *curiosité* qui s'attache aux objets d'arts et notamment de l'excès ou de la pureté de l'art, est ancienne. Dans ses premiers temps elle rapporte de rapprocher l'excellence définition que de Bergeron : « Ce sont des choses, dit-il, qui sont de son temps. » La *curiosité*, dit-il, est un de quelque chose qui tient de la nature, et tous, mais pour ce qui est cure, pour ce qui en a qui ne sont point à tout pas, et qui ne sont attachées à ce qui est parfait, mais à ce qui est cure, et qui n'est point parfait. Il est pas un amusement, mais une passion, et sont ainsi vraiment, qu'elle ne le cède à l'amour et à l'ambition que par la poisonne de son objet. »

Si La Bruyère revenait au monde, il serait surpris de deux différences qu'il y a pris cette pas sion. Si il indiquait ainsi la *curiosité* sur le dos de l'abbé de Gaîté, il ne pourrait pas nier que le plus grand nombre de nos collectionneurs de fabrices, de chinoiseries, d'autres, de coquillages, d'instruments de musique, d'ustensiles, de bibelots-porte, de bouts de cigare? Voilà ce qu'il pourrait dire. Il ne le pourrait pas, « de son nom pourquoi, écrivait-il à Bossuet, il y a de ces gens qui ne connaissent en xvii siècle et pourquoi nous en avons encore aujourd'hui, » Jusqu'au que les nouveaux faires de gloires, les magistrats de Chine et les Mandarins ne sont pas encore de ces curieux. Les, Jésus, Jean Lévi, la *curiosité* avait fort étendu son domaine. A côté des tableaux, des bronzes, des terres cuites, des tissures, des tableaux, il demandait des insectes, des voyant des collections d'insectes, de plantes, de coquillages. Le marchand de Saxe recherchait chez les pièces de mécanique, les modèles d'acrobat et de chasse. Mais qu'est-ce que ce prix de l'engouement de nos contemporains pour les collections de toutes sortes, pour les poteries du moyen Campane jusqu'aux tableaux d'Alcide et de Jean-Jacques? Les Bruyère et Voltaire en voyant le *curiosité* s'étendre à toutes les classes, se mettre à la portée de toutes les fortunes, s'afficher, trop bonnique, et pas des vanes publiques, stimulé par le commerce et l'industrie?

Pourtant La Bruyère et Voltaire étaient injustes : celui-ci en attribuant la dérisie de grands poètes à la mode dont les magasts et les tabatières étaient taillés; celui-ci en plaisantant pas les services que rendait à la science et à l'art les recherches des curieux. Car on pourrait dérisie les grandeurs et les manières de la curiosité. Il y a des gens qui collectionnent des pipes et qui sont ridicules, il y a des hommes intelligents et désespérés, tels que Rousseau, Du Bommerel, le duc de Laynes, de Caumont, Boucher de Perthes, Cocagnes (de Nîmes) et mille autres, qui font des dons mêmes, enrichissent leur pays et fourcisent à l'histoire de l'art d'inappréciables matériaux.

Les *curiosités* comprennent toutes les choses rares, précieuses ou bizarres qu'on voudrait peut se plaire à réunir et à montrer. En général, elles intéressent à l'art par quelque point, mais elles ne sont pas l'art lui-même. Elles ne peuvent pas l'être : ce n'est point et à la fraude honnête. On sent que la limite entre l'art et la curiosité, les collections, les meubles, les bijoux, les armes, les porcelaines et les fabriques, les tableaux de l'art lui-même, en un mot, sont assemblement des curiosités. Les bibelots, les statues, les ouvrages, doivent rester en dehors de cette classification. Il arrivera, cependant, que le pâtre de bibelots qui se sont autres choses que des collections de curiosité, tant le mouvelle goût du passant pour a ressemble de crédens et meubles d'ouvrages disparaîtrait. Par contre, une collection de la ville du XVIII siècle, du parlement de Savoie ou de tapisseries des dévoilées est de la curiosité, et non pas une collection de curiosité.

On est porté à croire que le mot de *curiosité* s'est appliqué qu'à des choses qui, plus propres à stimuler une chemisse, une disgrace et un sabbat. C'est une erreur, et, si l'on réunissait en un vaste espace, fûtces sur le coulisse d'Aix-la-Chapelle Rouge, la tribut de la statue de Vercingétorix, le statue colossale de Louis XIV qui a été la ville Bordeaux avait commandée sous Louis XVIII et dont elle ne veut plus sous Napoléon III, les gigantesques animaux de l'Apocalypse qu'on a descendus de leur hémicycle et qui pourraient bien donner d'être regardés de si près par les promeneurs du jardin de Cluny, la statue exquisite du duc d'Orléans qu'on trouvait autrefois dans le jardin du Luxembourg et qui cache maintenant à Versailles dans une partie de pure non ouverte au public, enfin quelques belles monumentales victoires de la mêmes, de la politique ou des démolitions, on aurait sans doute un assemblage de curiosité dans le vrai sens du mot.

Le gît des curiosités est devenu tellement général qu'il n'y a pas une ville de province où on ne trouve des curiosités en plusieurs endroits de cette spécialité. A Paris, le quai Voltaire est rempli longtemps de curiosités, et les antiquités. Si l'on veut bien être description complète d'un magasin de curiosité, on n'a qu'à ouvrir le *Pays de Gaîté*. Balzac était un véritable amateur de curiosité, sans autre de commerce, la *Comédie Pays*, il a détaillé avec un art et un soin infinis toutes les curiosités qu'avait rassemblées lui-même. Il avait vu l'âge d'or, il avait vu le temps où les rues de Paris ou coulait pas cinquante bouts, et une fabrique de Monsieur ne coûtait rien de tout. La concurrence vénale et industrielle nous a fait disparaître ces curiosités, et le bric-à-brac est démocratise, et quand les meubles, acquérent du dénaturés et ne sont plus particulières, et qu'on ne voit que la puissance et l'exception pouvaient décorer des curiosités. Alors, il y a beaucoup moins, un habit acquis du moyen âge, au meuble de Boulle, un bouquet de Sèvres, et, ainsi de la partie des plus mêmes fortunes. Les dépouilles de nobles, les Auvergnats qui ne trouvaient manna, après la Révolution, des dépouilles des ci-devant et des églises, étaient inondé la France d'une mosaïque qui ne ne chassait et ne trouvait rien à commandement, qu'après un temps moins long. La province fut, pendant un premier moment, inondée de curiosités inépuisable, mais Calédonie d'où tout mouvement de hommes ne pouvait étaché de matériaux des trésors. Aujourd'hui les commis voyageurs ne parcourent plus les campagnes, les villes et et épuisée, qu'il n'y reste plus rien.

Parce, a cependant les curiosités comme il a fait de toutes choses. Vous trouverez à Malaga que prétendent un vert jardinière, dans un décorée voilà, les vieilles armes, les meubles antiques, les tableaux, les bibelots, les porcelaines de Saxe, les cuirs de Cordoue, etc., etc. Vous y payerez bon marché de cette valeur des plus grandes nouvel medioeres. Ils-ra-vous surtout des magasins sans, à Jaqui-Pinchuela, qui ne ressemble à monte garnies de leurs volets; le marchand l'a perdu ainsi qu'on pour bas jusqu'à pour; le pirquet est encouché du causes fréchet; sous à l'air pourquoi au dépend du Pérou. Vous croyez savoir là l'occasion sous chevaux, et vous vous trouvez dans ce cas dans Saxe.

Il ne se passe guère de jour qu'il n'y ait à Paris Hôtel Drouot une vente de curiosité. Toutes les parties de meuble, toutes peuple et tout dépôt, sous la surveillance du commissaire-priseur, les produits de leur art ou de leur industrie, et le vend publiquement à l'enchère, et les dépouilles des sauvages d'Hemisin. La capitale de l'Algérie nous a envoyé des objets curieux; l'expédition de Chine a fait affluer à Paris des magasts sans nombre; la curiosité s'alimente de tout. Il n'est pas jusqu'à l'exposition de Bérque qui n'ait introduit chez nous certains monuments de l'art antique, et c'est, en vertu, le meilleur résultat qu'elle ait produit.

Curiosité (m. L.), dénomination morale de l'histoire. La curiosité, contre laquelle on traite ici dérgé, est cette espèce d'activité déplacée et indéterminée qui porte certaines personnes à prendre leur plaisir de ce qui ne leur appartient pas; c'est ainsi que l'auteur

définit l'adulâtre : la curiosité des plaintes d'autrui. Lorsque cet opuscule tombe entre les mains d'Aula-Gaille, il écrit dans ses *Nuits Attiques* : « Je ne sais qui est ce Plutarque (*Marcus quæ Plutarchus*). » L'ouvrage des Vies était mort depuis une trentaine d'années; le mot d'Aula-Gaille prouve que Plutarque ne jouissait pas en son temps d'une grande renommée.

Curiosités judiciaires, historiques, anecdotiques, recueillies et mises en ordre par la comte Bernadot Warnet (Paris, 1836, 1 vol. in-18). Cet ouvrage n'est, à vrai dire, qu'une compilation, mais cette compilation est l'œuvre d'un savant bibliophile. M. Weiss en a commencé une série de publications intéressantes. L'Aisne, jusqu'à nous, a été si négligée, si oublié des plus ingénieux, des artistes les moins exclusifs, des recherches, des critiques, renseignements curieux, tout avait été complétement oublié, ignoré, dédaigné. Déjà un premier volume, au faible fragment de ce trésor, avait paru, quand la mort vint interrompre ce travail si utile aux chercheurs. Ce volume considérable ne sera cependant pas perdu pour le public : le fils de Charlotte Warnet s'occupe de compléter l'ouvrage de son père. Un claissement intéressant y a été donné par le tour des *Curiosités judiciaires* de présenter, dans un ordre qui facilite les recherches, les innombrables anecdotes qui y recueillies sur les origines et les bizarreries du clergé, du monde judiciaire, magistrats, avocats, jurisconsultes, sur les coutumes, les jugements, les arrêts, etc. Nous extrayons de ce riche recueil quelques anecdotes que Barnabé Warnet avait recueillies dans les mémoires, correspondances, les manuscrits, les nombreuses lettres qui formaient sa bibliothèque.

On sait quelle fut la vie et quelle fut la fin de M. Barnabé Bérard. De Lepesque ne connaît ainsi les circonstances de sa mort : « Les gens de Paris et autres intéressés au pays, voyant que M. de Mesnes cherchait de plus saines et de plus fructueuses recherches, lui écrivit une lettre au roy d'Espagne pour lui faire vifle de Paris. Le président Brisson en donna advis à M. de Mayenne, qui estoit en cette ville; ce qui ayant été découvert par les Seize, le président jeuble lui Brisson dans le petit Chatelet, car telle est la véritable cause que peu de gens ont sceu, et qui a esté cause pour précéder qu'il avoit laissé avoder de prisons du comte Brigard, accusé de trahison et avec le roy et de tramer avec lui de secrets ennemis. Une circonstance importante de cette affaire, c'est que le bourreau Jean Rosnan, qui avait pendu Brisson sur les ordres des Seize, et le Bouvy-Lavitte, qui accusait, fut condamné plus tard, pour ce fait, à être pendu et étranglé.

Dans le procès du maréchal de Marillac, le cardinal de Richelieu avait exigé des juges la condamnation de l'accusé; étonné, indigné même de l'avoir absous, il s'écria : « Il faut que Dieu accorde aux juges des lumières et qu'ils en aient beaucoup. »

Le premier président de Bellièvre aimait le bonne chère et se piquait d'avoir le meilleur vin de France. Il jouait qu'il montrait de grand'chambre, il fut accosté par trois jeunes gentilshommes qui lui reprochèrent injurieusement un plaisir aussi coupé : « Nous supplions, ses hommes, que vous ne soyez le premier président de vouloir ordonner à son maître d'hôtel de nous donner du bouillon du ton ancienne vin de Bourgogne, que nous comptons boire, à bon heur, à la santé du roy, à la santé de sa Grandeur, à Avec une incomparable gravité, M. de Bellièvre prit un crayon et écrivit : « Bon pour cinq bouteilles, attendu que je n'y trouverai. »

Vitalis Pétitjean, par Gayl-Jaly, du Duret de Chivry, président de la chambre des comptes, mourut en 1621, après avoir subi l'opération de la taille de la pierre :

Et qui qui tuyaite repos,
Que fut encore dans sa maladie
De trésors, de titres, d'impots,
De sciences et de grabes;
Qui estant dans son ultimes
Qui de Médecinesque
De l'oisesse de son pour livre,
Tousjours avoit le mesme mestrie;
Car il le taille là fait vivre,
Et le tue quand il le veut.

Quand Achille du Harlay fut élevé à la dignité de premier président, le corps des procureurs vint lui demander quelques mots de protection, dit-il, les réponse ne l'estoient pas les hommes gens n'en sont pas bonnes. »

Dans une affaire de rapport, un dire des juges causant, un dire dernier, l'entre tiers était assez adroit. M. du Harlay dit : « Si messieurs qui causent faisaient comme messieurs qui dernient, assurément ils dessoient pourraient entendre. »

Un procureur général au Parlement passait ses vacances dans un château voisin de la maison de campagne d'un avocat. L'avocat crut devoir aller présenter ses hommages à son procureur général. A la campagne l'étiquette perd ses rigueurs. L'avocat, fatigué d'une longue promenade, s'assit et mit son chapeau sur le lit. Le magistrat fut choqué de ce manque sans excuse. « Antrefois, dit le procureur général, les avocats n'avaient osé jamais s'asseoir ni se couvrir devant les gens du roi (les membres du ministère public). — Pardonnez monsieur le procureur général, répliqua vivement Me Fourcroy, vous parlez sans doute d'un temps où les avocats n'avaient ni — ni tête. » Le procureur général fut le premier à rire de cette boutade.

En 1728, le Parlement présenta contre une ordonnance où les défendait de s'occuper des affaires de l'Église. Le roi reçut fort mal ces protestations, et Louis Le Pelletier, un des députés, fut exilé. Le premier président Portail fut mandé au Palais-Royal avant qui ordonnement dans cette occasion, en affichant sur les portes de pelle « Palais à vendre. Les fondements en le dehors et le dedans du Palais. Il y a que le portail qui n'en vaut rien, et le pavé qui est pourri. »

Extrême du président Maupeou, père du chancelier :

Ci gît un vieux oncle, qui mourut de colère
Parce que sa coupe plus coupée que son père.

Henri Evrinon, avocat d'un grand temps qui n'avait qu'un formule en matière de procès criminel. Si Sieur Gaillard, dit-il, vient à Pendez! dimanche, il en a fait bien d'autres, » S'il était issue : « Pendez! pendez! il en a fait bien d'autres! »

L'hérétique de la maison de Rohan ayant opposé le comte de Chabot fut nous de pelle-mêle, « Ce Chabot, dit-il, ne vaut pas mieux, Me Pucelle, plaidant pour le comte, vita en vers d'Horace :

Ne quid nimis, quam mulier formosa superne.

La bécoude de saint Yves, patron des avocats, leurs adversaires se présenta au parada avec un grand nombre de saints, et saint Pierre demande à Yves d'elles : « Qui être-vous? — Je suis, dit Yves, ceux pouvez attendre; le paradis est plein de ces saints, » Il était issue : « Pendez! pendez! il en a fait bien d'autres! »

L'hérétique de la maison de Rohan ayant opposé le comte de Chabot fut nous de pelle-mêle. « Ce Chabot, dit-il, ne vaut pas mieux, Me Pucelle, plaidant pour le comte, vita en vers d'Horace :

Ne quid nimis, quam mulier formosa superne.

La bécoude de saint Yves, patron des avocats, leurs adversaires se présenta au paradis avec un grand nombre de saints, et saint Pierre demande à Yves d'elles : « Qui être-vous? — Je suis, dit Yves, ceux pouvez attendre; le paradis est plein de ces saints. » Il était issue : « Pendez! pendez! il en a fait bien d'autres! »

Avocat. — Ratrez, seon n'avons pas encore l'honneur de lire Saint Yves était bien mieux, mais, pour ainsi qu'il avait pressé, on le chiffonnait, et on le mettait à la place du cinquième. « Je ne peux résister, dit saint Yves, mais, mais, ainsi que nous avons pénétrés ne soit dérobée par un huissier, » Inutile Pétitjean que, suivant le Bureau, on ne peut plaidoyer sans avoir de la bonne foi. On remarqua du reste ce fragment d'hymne trouvé dans les archives du Parlement de Toulouse et de Bordeaux :

Sancta Yves
Ecce Brito,
Ecce Pictavus,
Ecce Normanus,
Ecce Provincia,
Pepula.

Le premier président Séguier demandait à un avocat qui plaidait pour le prévost de Paris l'appel de son talent à des causes détestables : « Mais, répondit-il, j'ai mal pour ceux de bonne foi. »

Le président Molé fut le fameux Linguet, le charade célèbre :

Mon premier sert à pendre,
Mon second mère à pendre,
Et mon tout est à pendre.

Linguet lui répondit : « Je crevai son nom de la manière suivante : Cope « ley (corde) et le « mère (Marie) » Le président Molé, qui longtemps avait frais de rui son chiffon de la Fronde, ne pouvait pas supporter ces plaisanteries. « Qui dites-vous? lui dit-il. — Je dis, répondit, je suis le barbier de le Bastille. — Il y a longtemps, répondit le président de la rasser. »

Nous mentionnerons plutôt l'infini des citations; mais celles qui précèdent suffisent pour montrer quelle fut la vie de ces hommes pas ici d'autre but.

Curiosités (la), tableau de Gérard Terborch, galerie de M. le baron Solleiroz (Paris). Dans un élégant intérieur hollandais, trois femmes sont assises à la table, et une jeune fille rose et coiffée d'un petit bonnet blanc que recouvre une toque noire assez élégante, se tient, elle, est assise à une table sur laquelle est jeté un tapis de velours pourpre, et lit une lettre. Derrière elle, et appuyée sur le dossier de sa chaise, une vieille, vue de face, la tête et soit du regard le mouvement de la plume sur le papier, et, de l'autre côté de la table, assise avec une patente nouchebaux, tête de profil, tête tournée; elle est vêtue d'une jupe de satin noir, et d'un corset d'un orange rose. Sur un tabouret est un petit chien. Les trois femmes paraissent, en manière, la curieuse et dans grâce expliquée. Cette tableau, remarquable entre les tableaux de Terborch. La femme qui écrit serait la tentative; la jeune demoiselle en curieuse, la légèreté; la curieuse, une sainte regardant la lettre. Tableau de capitale importance. Mais cette exploration n'est guère admissible, et, en tout cas, elle ne saurait être le moyen que de M. Chesneau, que les trois personnages de ce tableau sont trois amies dont l'une est en train de dénoncer une compagnie qui se dit libellier au rencyé de bonne forme à un imprimeur, et que, dans cette pensée, elle a pris plus délicates, des jeux élégantes qu'ont exécutés Terborch; les titres, les noms, les duffes les accessoires sont traités avec une perfection admirable. Ce tableau a figuré dans plusieurs galeries célèbres : il a été payé 2,600 livres à la vente Gaillard de Gagny, en 1767; 10,000 livres à la vente Randon de Boisset, en 1777; 9,000 livres à la vente Robit, en 1821; 13,000 francs à la vente de la duchesse de Berry, en 1837, et 71,000 francs à la vente Sou-Donon, en 1843. Il a 0 m. 75 de haut sur 0 m. 61 de large. M. Félix Bracquemond l'a gravé à l'eau-forte.

Curiosité (raison en la), titre d'un ouvrage de M. Charles Blanc, publié par la librairie Renouard (1857, in-8°, avec vignettes dans le texte). Le but de l'auteur a été de donner un manuel de la curiosité, un guide des curieux. Pour atteindre ce but, il a réimprimé les ouvrages indiqués en lexicographie, en y joignant les prix et les noms des acquéreurs, mais des extraits plus étendus du texte, en donnant à ses quelques-uns des tableaux, qui, qu'ils ne se trouvent dans aucun catalogue ni dans nos musées, qui n'ont point pour cela moins de valeur. Quelques notions qui résultent de ces documents divers se trouvent condensées et expliquées avec dans une introduction dus à la plume de M. Charles Blanc, et dans M. Thibaudeau. Cette introduction grand l'histoire de la curiosité au commencement du XVIe siècle, avec le procès criminel de Jacques Cœur, et se terminant par ensuite en France, analyse aux premières collections, et particulièrement la collection de l'abbé de Marolles. Il montre le goût de la curiosité et le goût de l'antiquité réunis dans la galerie de son école. Rameau à Paris par le Vatican, Rubens, et décrit les premières lois de la vente publique, enseignées les portraits et la bibliographie non-seulement des auteurs collaborés, mais des marchands et des experts les plus renommés, indiquant, outre leurs noms, leurs adresses et leurs ouvrages, leur méthode de travail et de style. Il s'amuse de ces anecdotes, et trace en un tableau rapide et bizarre tout le mouvement de la littérature des collections, et, en quelques pages seulement, crée à la description des collections fameuses de Mazarin, de Fouquet, de Colbert, et de Gaignat, et de la vente publique ensuite la galerie de Philippe-Auguste, et celle du ministre de Calonne, enfin de s'arrêter, parmi les amateurs du XIXe siècle, à sir Robert Peel et au prince de Talleyrand, et de vouloir, comme on le dit, saisir, s'exposer au danger de toucher aux amateurs encore contemporains, et, en définitive, pécha d'achever son œuvre.

Tout en reconnaissant que justice à cette introduction, ainsi qu'on dessin et à son recueil de M. Charles Blanc, on ne peut, en ce dernier d'avoir manqué de méthode, de ne n'être pas bonne, et, en catalogues vraiment intéressants, et de n'avoir pas suivi, comme il s'en était les notes de l'appréciation; de n'avoir pas établi entre ces deux catalogues une sorte de concordance qui permît de lire le texte de suivre, en passant de l'un à l'autre, la filiation d'un tableau ou d'un objet d'art, et, en définitive, de n'avoir pas d'en constater la valeur progressive ou décroissante. Ces catalogues ne se suivent pas successifs, au moi d'en suivre l'histoire depuis un siècle et demi, et, depuis celui de dernier possesseur. M. Blanc, qui, ailleurs, a des catalogues dans l'ordre chronologique; les uns sont complets, les autres vraisemblement incomplets. Il en donne qui offrent des prix différents, et, quelquefois, des prix comme fort intéressants. Ainsi il ne donne pas le catalogue de la vente de Jullienne, le plus riche, que recommanda l'introduction, et dont le collecteur a pu le base des collections des temps de la Bibliothèque du roi. L'intérêt et l'importance de ce catalogue, dans ce moment, tient du siècle dernier s'échappent à la plume de Marolles et de Gersaint, qui, dans « de véritables livres d'art, » il dit que le catalogue de Jullienne, Gaillard, et Gersaint, de petites notices faites par Gersaint, et très-bien faites, comme nous avons le dit, et avec tout appréciateur, » Il dit encore du catalogue d'Angran de Fontpertuis : « Il y a des livres substantiels et plaisir d'intérêt, comme ceux qui les Rubens, et, en définitive, une connaissance qu'il y montre est vraiment surprenante, mais, en définitive, dans toutes les meilleures qui touchent à la vie, et, à la fin de présidentiaux ni de bourd; elle est en conclusion facile, facile et à la portée de tout le monde... Aussi le présent catalogue renfermé, ainsi que les autres, le curieuse, les beaux, la loque de le chine à du Japon, le crucifix de bois, le crucifix de ivoire, le crucifix... Mais alors pourquoi supprimer ces notes? pourquoi priver le lecteur de ces lumières?

Le Trésor de la curiosité est donc un livre intéressant et utile, qui, pour avoir plus de prix d'utilité et d'intérêt, aurait dû être refondu et complété.

CURIOSITÉS ou **CURIOSOPITES**, pièce de l'ancienne Gaule, dans l'Armorique, Ptolémée 1Ib, à l'O. des Osimmiens. Leur territoire était de 1,000 stades, selon Dénis et Lambolle.

CURISKE-HAFF ou **KURISCHE-HAFF** c'est-à-dire *barre de Courlande*, lac situé dans l'ancienne Prusse, sur les côtes de la mer Baltique, avec lequel il communique par le goulet de Tuff à Memel; 90 kilom. de long sur 40 kilom. de large; superficie : 1,848 kil. carrés. — L'étroite bande de terre sablonneuse qui le sépare de la mer, a 90 kilom. de longueur, et porte le nom de *Curische Nehrung*.

CURIUM, ancienne ville de l'île de Chypre, au N.-E. du promontoire Curias qui termine cette île au S. Cette ville doit autrefois le surnom de Curias. Elle était gouvernée par un prêtre nommé Curion, et prétendait à celle de Pompée en Epirus.

CURIUS s. m. (Rom-iusi). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des longicornes.

CURIUS DENTATUS (Manius), consul romain (Liv. Tite-Liv.), 4-C. Il achève la guerre des Sannites, qui, hors d'état de continuer la lutte, demandèrent la paix. Le Sénat les renvoya à Curius. Ils le trouvèrent à sa table, assis sur un siège de bois et mangeant des légumes; il leur répondit que la guerre finirait en lui offrant de l'or et des présents; « J'aime mieux commander à ceux qui ont l'or que d'en posséder moi-même, répondit-il. Mépriser ce métal, c'est vaincre ceux qui le Romains, mais où il échoue d'abord aussi ce qu'ignoré que de grandes et de dangereux accroissement. Après avoir imposé aux Sannites des conditions très-avantageuses, Curius marcha contre les Sabins, qui, ne pouvant leur résister, se détruisirent eux-mêmes. Nommé de nouveau consul en 274, il vint l'armée du Pyrrhus près de Bénévent et, ainsi les hommes de la Grèce, Curius, qui, tout le récompensar par du vaste domaine de terre; jusqu'à ce jour, il cultivait de ses mains. Dans le siècle, il soumit les Lucaniens et employa au profit de la République romaine les eaux du fleuve Aniu. Curius Dentatus, qui ne vivait l'un des plus vertueux mêle du vieux Romain, fut trois fois consul et deux fois vainqueur du triomphe. On lui nouvent allusion au désintéressement des Romains :

« Après un quart d'heure, les clergés se réunirent : on se leve, et l'assemblée manoeuvre s'écoule pour faire place à l'assemblée formée. J'assiste bien rarement à ces cérémonies, et je ses cachais dans la coin le plus obscur de l'église, mais, le jour du dernier jour le mandat ancrisain; un vain j'allègeai si le soin d'achever mes occisions : Vous revoyez ses secondes, » se sont dit-il, « Ce n'est pas de l'argent, qui fut refusé avec une bien grande d'un Curius. »

(*Tablettes romaines*).

« N'est-ce pas plût que dans cette ville de bons, de braves, d'irréprochables, d'avoriens, de dévoriens, de Curius, de Fabricius, de Curius, dans cette Pentapole des sept pélèbis notés, et trouve des hommes anonymes qui crient la corruption contre de pauvres hommes inconnus d'or, de places, d'honneurs, de quel ce que pourchassent les hommes, les hommes de calomnie, masqués en Dentons dans notre éternel carnaval?»

CURTEBIEUX.

« Quoi! Romains du Bas-Empire, Athéniens d'Aquaine, vous vous dropes de latinier, et vous commencez vous pressez le pas de ses bots! Ah! Curtius des saturnales, vous venez attaquer sous son chasseur l'indigent et sûr Jules Juvénal; eh bien, *Curtius* vous tuerons.»

CURTEBIEUX.

CURTI (Edmond), libraire anglais, mort en 1746. Il commença par être domestique, puis il devint garçon de boutique chez Bonwicke. Curti, dont le nom figure dans le *Dunciade* de Pope, acquit une fortune considérable, et laissa, outre des ouvrages estimés qu'il semble avoir composés, un grand nombre de manuscrits, dont des ouvrages scandaleux et obscènes, tels que le *Nonne en chemise* (*The Nun in her smock*), le fit condamner à payer de vives et sévères coupes.

CURTIUS s. m. (Kurtsi-us). Crustacé. Genre de cloporgrès, de la famille des isopodes.

CURIUS DENTATUS (Manius), consul romain (Liv. Tite-Liv.), 4-C. Il achève la guerre des Sannites, qui, hors d'état de continuer la lutte, demandèrent la paix. Le Sénat les renvoya à Curius. Ils le trouvèrent à sa table, assis sur un siège de bois et mangeant des légumes; il leur répondit que la guerre finirait en lui offrant de l'or et des présents; « J'aime mieux commander à ceux qui ont l'or que d'en posséder moi-même, répondit-il. Mépriser ce métal, c'est vaincre ceux qui le Romains, mais où il échoue d'abord aussi ce qu'ignoré que de grandes et de dangereux accroissement. Après avoir imposé aux Sannites des conditions très-avantageuses, Curius marcha contre les Sabins, qui, ne pouvant leur résister, se détruisirent eux-mêmes. Nommé de nouveau consul en 274, il vint l'armée du Pyrrhus près de Bénévent et, ainsi les hommes de la Grèce, Curius, qui, tout le récompensar par du vaste domaine de terre; jusqu'à ce jour, il cultivait de ses mains. Dans le siècle, il soumit les Lucaniens et employa au profit de la République romaine les eaux du fleuve Aniu. Curius Dentatus, qui ne vivait l'un des plus vertueux mêle du vieux Romain, fut trois fois consul et deux fois vainqueur du triomphe. On lui nouvent allusion au désintéressement des Romains :

« Après un quart d'heure, les clergés se réunirent : on se leve, et l'assemblée manoeuvre s'écoule pour faire place à l'assemblée formée. J'assiste bien rarement à ces cérémonies, et je ses cachais dans le coin le plus obscur de l'église, mais, le jour du dernier jour le mandat ancrisain; un vain j'allègeai si le soin d'achever mes occisions : Vous revoyez ses secondes, » se sont dit-il, « Ce n'est pas de l'argent, qui fut refusé avec une bien grande d'un Curius. »

(*Tablettes romaines*).

« N'est-ce pas plût que dans cette ville de bons, de braves, d'irréprochables, d'avoriens, de dévoriens, de Curius, de Fabricius, de Curius, dans cette Pentapole des sept pélèbis notés, et trouve des hommes anonymes qui crient la corruption contre de pauvres hommes inconnus d'or, de places, d'honneurs, de quel ce que pourchassent les hommes, les hommes de calomnie, masqués en Dentons dans notre éternel carnaval?»

CURTEBIEUX.

« Quoi! Romains du Bas-Empire, Athéniens d'Aquaine, vous vous dropes de latinier, et vous commencez vous pressez le pas de ses bots! Ah! Curtius des saturnales, vous venez attaquer sous son chasseur l'indigent et sûr Jules Juvénal; eh bien, *Curtius* vous tuerons.»

CURTEBIEUX.

CURTI (Edmond), libraire anglais, mort en 1746. Il commença par être domestique, puis il devint garçon de boutique chez Bonwicke. Curti, dont le nom figure dans le *Dunciade* de Pope, acquit une fortune considérable, et laissa, outre des ouvrages estimés qu'il semble avoir composés, un grand nombre de manuscrits, dont des ouvrages scandaleux et obscènes, tels que le *Nonne en chemise* (*The Nun in her smock*), le fit condamner à payer de vives et sévères coupes.

CURTIUS s. m. (Kurtsi-us). Crustacé. Genre de cloporgrès, de la famille des isopodes.

CURTIUS (Marcus), Romain. Ornith. Nom le courtis de Bourgogne.

CURMER (Hésaci-Léon), libraire-éditeur, né à Paris en 1801, mort à Paris, le 6 mai 1869. C'abord un notaire, et il était principal clerc dans un de Paris quand ses goûts le portèrent vers la librairie. Il fonda, en 1834, l'importante maison à laquelle il a un dessor et la série des développements. Il a agrégé à lui les dessinateurs, les graveurs, les éditeurs, les imprimeurs, les artistes, les aides de ses conseils et les a placés dans un ordre qui les mettait en évidence. Grandville, Tony Johannot, Français, Steinheil-Bridge, Bouquet, Pauquet, Pauquet, Pauquet, Pauquet, toute la galerie artistique des graveurs et les artistes d'ornementation, les contemporains ils doivent leurs meilleures succès. Toujours avec un tout le monde, M. Curmer les avait rencontrés, le monde, M. Curmer les avait rencontrés, le monde, M. Curmer les avait rencontrés,

auteur; le Lar; la Vie de la Reine Anne de Bretagne formant une série des plus curieux. Dévoué sert ainsi, M. Carmoy a exécuté la reproduction au contour des ancienes manuscrits. Il y a réuni au delà de trois exemplaires. Il a feuilleté et exploré toutes les bibliothèques du continent et de l'Angleterre, et il s'assure par un manuscrit capital qui ne peut manquer dans une édition de l'*Histoire de Jeanne-Darcet*, des *Heures de la Reine Anne de Bretagne* et des *Enseignes des marchés et fêtes de Tours*, ont l'intérêt ou exemple surtout, par la haute importance des représentations, leur variété, leur authenticité, restera comme un des plus beaux livres qu'on ait jamais tenté d'exécuter.

Pour clore la série de ces beaux travaux, M. Carmoy a entrepris de publicaiser les *Heures de peintre Jehan Fouquet*. Reconnaissant les trouvés des bibliothèques de Florence, de Munich et de Paris, il a rendu à l'admiration des amis des arts la plus ancienne et la plus étonnante, jusqu'ici oubliée, et que le *Bulletin des Arts Réunis et Ancien Etrange* Calendier fait revivre dans toute sa gloire.

M. Carmoy a recueilli devant nous sacrifices, devant nous dépenses pour représenter ainsi leur splendeur originaux qui ne peut pas modèles; le confiance du public ainsi le de ses encouragements.

Comme intéressant, M. Carmoy a collaboré à la rédaction de plusieurs journaux : *l'Ecrivain*, *la Presse*, *le Constitutionnel*, *l'Univers*, etc. Il a publié aussi diverses brochures : *Note à M. M. sur un manuscrit du Jeu de la prisonne d'Orléans* (1838); *De l'enseignement des Bibliothèques communales en France* (1844); *Les ouvriers fondeurs et compositeurs* (1846); *De la propriété intellectuelle et artistique* (1851); *le Photographe à la Bibliothèque impériale* (1854). Sous le titre : *Deux Poètes, Mécéphyle*, il a donné un recueil de poésies et les deux beaux volumes des éditions de ces trois villes.

CURMIL (Ch. Jean-ch.). Sorte de bobinet, fermement, fabriquée avec de l'orge à Vincennes.

CURMILLA, ville de l'ancienne Gaulle dans la Belgique III; c'est aujourd'hui le village de Curmilles, dans le département de l'Oise.

CURNE (Ch.), érudit français. Voir Curne Palaye.

CURNIER (Lodoric), industriel et homme politique français. Il resta fort longtemps à la tête d'une importante fabrique de chiffons et de scierries à Bonny, Pont-au-Vaux, Bourg, Lorraine de la Légion d'honneur, après avoir obtenu pour ses produits plusieurs médailles aux expositions nationales. Après la révolution de 1848, M. Curnier appelé à remplir dans la présidence de la République du gouvernement, qui venait de nommer archéologue de Tours son parent, M. Bobeur, mais il obtient plusieurs à la présidence de Saint-Napoléon. Après le coup d'Etat du 2 décembre, M. Curnier fut élu à la Chambre avec l'appui du gouvernement, membre du Corps législatif. Il fut nommé, en 1852, conseiller général du département du Gard. On a de lui une étude historique et littéraire intitulée : *le Cardinal de Retz et son temps* (1862, 2 vol. in-8°).

CURNIER (Marie-Pierre-Laurent-Jean-Charles), homme politique français, né à Valence en 1817, mort en 1882. Il était avocat sur les bancs Lorraine dans la ville natale, lorsque vint le coup d'Etat de 1851. Nommé maire de Valence, puis commissaire du département de la Drôme, il fut élu en 1852 représentant à la Constituante et vit son mandat renouvelé à la Législative. Lorsque vint la assemblées, M. Curnier vota constamment avec le parti démocratique, fit une vive opposition à la politique de l'Elysée, et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre.

CURNOUL, ville de l'Indoustan anglais, résidence de Madras, à 195 kilom. de cette Hindustand, sur la rive droite de la Tomboudrah, affluent de la Kistnah, à 200 kilom. Fortesresse remarquable, prise par les Anglais en 1840.

CUROUR n. m. (Rac-cur — rad. *curer*). Agric. Syn. de curette. Voir ce mot.

CUROUSTE LACUS, nom latin de la Curonie. Harr.

CUROUSTA, nom latin de la Courlande.

CUROPALATE n. m. (Ko-ro-pa-la-te — du lat. *curo*, je soigne; *palatum*, palais). Hist. Grand maître du palais de l'empereur d'Orient.

CUROPALATE, historien byzantin, v. Scylitzès.

CURRADO (Francesco), peintre italien, né à Florence en 1570, mort en 1611. Il reçut les leçons de Batista Naldini, et se livra surtout à la composition de tableaux de peinte dimensions, qui jouissent d'une faveur spéciale. Ses principales œuvres sont : *Mariée de la Vierge à Jacques*; *les Trois Marie, Madeleine, le Martyre de sainte Thècle, Saint Jacques-Majeur*, la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, dans plusieurs églises de sa ville natale.

CURRADO ou **CURRADI** (Raffaello), sculpteur italien, né à Florence. Il vivait au commencement du XVIe siècle, et était parent du précédent. Il étudia sous Andrea Ferrucci, fut employé par Cosme III à la décoration du palais Pitti et de jardin Boboli, pour lesquels il exécuta plusieurs morceaux de sculpture. Parmi ses ouvrages, on estime surtout ceux qu'il fit en porphyre, et notamment son buste de Cosme II, qui fait partie de la galerie de Florence.

CURRAN (Jean Philpot), homme d'Etat irlandais, né à New Market (comté de Cork) en 1750, mort en 1817, à la droit à Londres, entre en 1772 à Middle-Temple, et se fit remarquer dès son début par son talent oratoire. Dès ses débuts il s'acquit la réputation d'un orateur distingué et se montra en même temps tout disposé à faire une opposition marquée au gouvernement. Il s'occupa avec ardeur de politique, et, en 1783, fut nommé avocat-général de la province de Munster, puis, grâce au duc de Rutland, prit le compte d'un nommé Longfield, dont il gagna le procès contre Ut fait qui donnera une idée de l'état de trouble et de l'anarchie qui régnait en Irlande, à cette époque, l'accusée chargée de discuter les intérêts de son client, et, après avoir prononcé un discours qu'il n'aperçut que son opposition, il se mit à parler de l'accusée, qu'il accusa de son patron, qui dit cependant, lorsque plus tard, il fut nommé juge de la Haute Cour, Curran acheta pour son propre compte, le siège de Longfield, qu'il devint bientôt l'un des chefs les plus influents du parti libéral, et qu'il dut surtout à son éloquence, qui accomplaient une grande promptitude à la réponse et un talent sans égal à la réfutation des arguments adverses leurs propres arguments. Aussi était-ce toujours avec un grand plaisir que les Irlandais étaient critiques. En 1788, il vota pour la fondation du parlement irlandais, et, l'année suivante il attaque le gouvernement au sujet de la nomination, sans consulter le prince de Galles à la régence pendant la maladie du roi, du vicomte qui fut élu avec occasion dans les discours lui valut, dans un moment, une grande faveur, dont, dans la suite il en tirait, et il avait déjà en un prince au dehors de ses carrières d'avocat et était toujours prêt à soutenir ses opinions sur un ton de vivacité. En 1789, il fit de nouvelles et nombreuses attaques contre le gouvernement qui avait accusé les pensées par son action le projet à la révolte, et, lorsque la révolution éclata en France, il en fut enthousiaste, il devint l'ami de la plupart des hommes de la Révolution, qui furent tous plus tard proscrits. L'insurrection de 1798 lui enlève l'ami de Tone, qui, condamné à mort, mourut en prison, et, lorsque Curran, qui était alors le plus célèbre, fut condamné à mort, malgré ses opinions, sans beaucoup de réflexion. Le homme dont il se chargeait qu'il était de l'ami de la Vérité, en disant que le Mensonge, le crime existaient. C'est apparemment le même qui, lorsque, en 1798, il fut accusé des discours. Les derniers temps furent fait un usage fréquent de cette expression :

« Je n'ai pas le droit de parler sur la statue; ils me font trop d'honneur, mais ils sont excellents. Je ne suis pas assez grand pour les voir, et, en vérité, ce sont de ceux qu'on fait carrière calomnie, et qui ne prétendent à rien. »

« Quand le heur décision personnelle, elle est tout à fait au niveau de l'éducation des ouvrages de leur pays. Les uns ne savent que crier leur nom *curente calumnia*, les autres le prennent à propos, les autres prennent leur nom trois. Toujours la même ignorance, comme toujours la même misère. » J. Janne.

Il s'adressa à Bonaparte consulat à Walter Scott sur l'*Antiquaire*, et voulus savoir s'il avait en beaucoup de peine à composer cet ouvrage. — Antoine Bertrand, Curran, *Curran curente calumnia d'un* tout à l'autre. » *Revue de Paris*, 1842.

CURRER-BELL, femme de lettres anglaise. V. Brontë.

CURRI (Gaspard) n. m. (kur-ri-kin — du lat. *curricula*, chariot), horte de voiture en usage en Angleterre.

CURRIE ou **CURRY** (James), médecin écossais, né à Kirk-Patrick-Fleming, dans le comté de Dumfries, en 1756, mort à Bootmouth, comté de Devon (Angleterre), en 1805. Dans sa jeunesse, il se rendit en Virginie pour suivre la carrière commerciale; mais, lorsque éclata la révolution américaine, il revint dans son pays, étudia la médecine à Edimbourg, et pratiqua son art à Northampton, puis à Liverpool en 1781. Il obtint, dans sa clinique, d'heureux résultats par les applications d'affusions d'eau froide et tiède. En 1787, il publia le premier volume de son grand ouvrage intitulé : *Rapports médicaux sur les effets de l'eau froide en chaude, comme remède dans les affections fébriles*. Le second volume de cet ouvrage parut en 1804, et il en fut fait une compagne édition en 1814. Outre divers ouvrages relatifs à la médecine, il écrivit, sous le pseudonyme de Jacques Wilson, une *Lettre commerciale et philosophique à William Pitt* (1793), qui eut un grand retentissement. En 1800, il publia une édition des œuvres de poète écossais Burns, en 4 volumes, et, le bénéfice de la vente du poète. Cette édition a été suivie plusieurs fois. Il publia encore un ouvrage sur les maladies des enfants de sept, de 6,000 hommes, dans la marine, et, en 1802, il fut nommé au général de Langier le retraite sur Gilles, et les troupes présentaient au commandant à nous le commandant en chef du travail de leurs armes ostensibles commandes par le maréchal Bagnolet en personne. Les troupes tentaient se disposèrent à lever le camp, mais, les ordres du maréchal Bagnolet étaient signalées. Toute retraite devint des bons et des mauvais. Le face de forces un fine plus nombreuses, en présence d'une ouvrieres en ordres, de de plusieurs de canons, de pieces troupes comme celles de Langier ne pouvaient se tirer sans s'exposer à une destruction complète. On se décide donc à quitter les positions occupées, et à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le général de Langier pa-rut, en effet, encouragé tout le monde à faire son devoir et à soutenir l'honneur du nom italien. Avec le bonnet, le combat s'engagea avec avant-postes, et, bientôt il devint général. Les deux Toscans occupaient l'artillerie et Monmouth. Sur ce dernier point, le bataillons de volontaires, un régiment de la ligne et un bataillon de la 12e de ligne suppléant et quelques compagnies de tirailleurs. Le combat fut très attaque et très fut d'abord, dirigée contre Cortestone, où, pendant deux heures, les Italiens soutinrent le combat sans exposer de portes semblies. Le bataillon d'avant-garde, qui était commandé par le premier Monmouth, avait été tout jusqu'alors en réserve, mais la supériorité numérique du ennemi, qui, en outre, était en ordre, en ce secours. A ce moment, l'espérance d'un secours, qui pouvait leur les utiliser tous. Cette jonction fut décisive en trait de bravoure et des prisonniers qui n'étaient pas moins moins le monument, des étendards qui avaient jamais vu le feu, nombreux et tous nemi comme de leur sabots. L'Italie de Toscane, qui, en Italie, n'était donné rendre-vous dans les champs de Cortestone : Ferrucci, les deux premiers Italiens d'Italie, Ferrucci, chef-mitée d'un haut notoire; Pilia, professeur de géologie d'un grand renom dans la science, Montanelli, professeur de droit, et plus tard ministre de l'instruction gouvernement provisoire de Toscane. Pilia, atteint par un boulet, capitulé quelques moments après l'engagement en disant : « Je n'ai qu'un regret, celui d'avoir fait pour le pays la cause italienne, et, malheureusement, ne pouvoir, fut remasé par trois hommes de chaque de bataille, et reste prisonnier de l'Autriche pendant plusieurs mois.

Les deux Toscans tentaient de passer en Italie aux Toscans; mais, grâce aux bienfaits efforts de bataillon universitaire, cette tentative fut stérilisée. Après quelque ordres de combat, les intrépides défenseurs de Cortestone, forcés de prisonniers, se prirent la route de Gênes, mais être trop vive-ment poursuivis par l'ennemi, dont les forces étaient surtout tournées contre Monmouth, et, ne pouvant plus se défendre, ils se rendirent à Gênes, et, le lendemain, ils étaient tous, et leur chef, Ferrucci, d'abord, et Pilia, et Montanelli, et Ferrucci

citerons entre autres : *Christus mendicus* (Rome, 1751) et *Sol stans* (1754).

CURTICÉE s. m. (kur-ti-sé — du lat. *curtus*, court, et de *olea*). Anc. genre. Trouve de cône dont le noeud est parallèle à la base.

CURTIS s. f. (kur-tiz). Bot. Syn. de scurvilbrie.

CURTINE s. f. (kur-ti-ne). Forme ancienne du mot courtine.

CURTIPÉDE adj. (kur-ti-pé-de — du lat. *curtus*, court; *pes*, *pedis*, pied). Bot. Qui est bas ou le point est court.

CURTIROSTRE adj. (kur-ti-ro-stre du lat. *curtus*, court, *rostrum*, bec). Zool. Dont le bec ou le rostre est court.

CURTIS (Guillaume), naturaliste anglais, né en 1746 à Alston (comté de Devon), mort en 1799. Il occupa la profession de pharmacien à Londres, et fit paraître un assez grand nombre d'ouvrages sur la botanique et l'entomologie. Les principaux sont : *Instructions for collecting and preserving insects* (Londres, 1771); *Flora Londinensis* (1777, 2 vol. in-fol.); *Du bombyx du mûrier* (Londres, 1787-1794, 12 vol. in-8°); *Practic observations on the British grasses* (Londres, 1790); *Lectures of botany* (Londres, 1804, 2 vol. in-4°).

CURTIS (Guillaume), homme politique anglais, né à Wapping en 1761, mort en 1827. Il accrut considérablement par des opérations commerciales la fortune qu'il tenait de son père, devint alderman de Londres (1793), shérif (1795), puis siégea presque sans interruption à la Chambre des communes de 1796 à 1818, comme représentant de la Cité. Il acquit l'estime du régent, et vota presque constamment pour le parti qui se trouvait au pouvoir.

CURTIS (George Tickner), jurisconsulte américain, né à Watertown (Massachusetts) en 1812. Il s'établit à Boston comme avocat, en 1836, et se mêla peu à peu à quelques affaires mêlées plaidées au barreau de cette ville. On a de lui des ouvrages fort estimés : *Droits et devoirs des négociants maritimes* (1841); *Traité du droit de propriété littéraire* (1847); *Commentaires sur la jurisprudence, la pratique et la jurisdiction particulière des cours des États-Unis* (1851); *Histoire de l'origine, de la formation et de l'adoption de la constitution des États-Unis* (1854-1858), ouvrage remarquable, qui a soulevé contribué à sa réputation. — Son frère, Benjamin Robbins Curtis, né à Watertown en 1809, mort à Boston. Il a publié un ouvrage sur les fonctions de juge associé à la cour suprême des États-Unis, produits à présidence de Fillmore (1851).

CURTIS (George-William), écrivain américain, né à Providence (État de Rhode-Island) en 1824. Il a publié plusieurs ouvrages sur les États, de l'association philanthropique de Brook-Farm, fondée par des écrivains et des artistes à West-Roxbury, dans le Massachusetts, puis il alla s'établir chez un frère de New-Jersey, où il y lut et y vécut de ses activités. En 1846, M. Curtis quitta l'Amérique, voyagea dans la plus grande partie de l'Europe, parcourut l'Orient, puis retourna en Amérique en 1850. Trois ans plus tard, il ouvrit à New-York un cours de literature. Ses conférences ont beaucoup contribué à le faire connaître. Il a beaucoup contribué à fonder la réputation. Il a principalement : *Voyage d'un Homme-fil sur le Nil* (New-York, 1852); *Promenades de Pelham* (1856); le *Manger de lotus*; le *Journal de Pelham* (1853), scènes mêlées contre les politiques des communautés matrimoniales, etc. Il a publié en outre de nombreux articles literaires dans le *Dix journaux*, tels que le *Journal de New-York*, le *Pulsants Monthly*, le *Harper's Magazine*, etc.

CURTISIE s. f. (kur-ti-si — de *Curtis*, naturaliste anglais). Bot. Genre d'arbres rapporté avec doute à la famille des cornées et comprenant une seule espèce, qui croît au Cap de Bonne-Espérance : *La curtisie à feuilles de hêtre ou un arbre élevé*. (V. Hêtre).

CURTIUS (Marcus et Metius), personnages légendaires célébrés dans les traditions romaines. Vers 362, au dire du savant J.-G. Graevius, une secousse de tremblement de terre ouvrit l'emplacement du Forum en partie fut que rien ne pouvait combler. Les augures déclarèrent qu'il ne se refermerait que lorsque on y aurait précipité ce qui faisait la force de la cité. Un jeune patricien, Marcus Curtius, jugeant que la force de Rome était dans les armes et la valeur, se dévoua à ces infortunes et se précipita, à cheval et magnifiquement armé, dans les profondeurs du gouffre. Le gouffre comble se fermait et Curtius, et qui se referma aussitôt.

Une autre tradition se rapportait à cet emplacement du Forum, qui avait gardé le nom de *lac Curtius*, et où un marais profond pourrait en effet avoir existé anciennement. Cette tradition, moins merveilleuse que la précédente, quoique se rapportant à une époque antérieure de plusieurs siècles, est relatée à un Sabin du nom de Metius Curtius. Pendant le combat que avait l'origine que firent les Sabins dans Rome, grâce à la trahison de Tarpeia, Metius Curtius, homme, prévoient son nom, voulut faire retraite et rejoindre ses compagnons d'armes; mais il rencontra sur son chemin le marais qui en défendait l'approche. Alors, prenant un parti désespéré, il se précipita à cheval dans l'eau fangeuse en vue des deux armées. Son cheval se débattit, il le pressa, et parvint à sauver sa vie. Cette évasion hardie avait excité l'admiration des deux peuples, et le marais garda le nom de Curtius. Un bas-relief du travail très-ancien représente Curtius engagé dans son marais; le cheval bainé la tête et faire le marécage, qui est indiqué par des roseaux; le guerrier, coiffé d'un casque, presse sa monture. Ce bas-relief existait au moyen âge, et on le voyait encore au commencement; il a été trouvé près de l'église Saint-Marie-Libératrice.

Varron donne un troisième récit. Suivant lui, le marais était formé par le lac de Curtius, et, suivant Tonge, elles et consacré vers 441 av. J.-C.

Quel qu'il en soit, au milieu de Forum, y Tendroit où était ce marais, comble ou desséché à une époque inconnue, il existait un petit autel qu'on changeait bientôt une vigne, et qu'on y plaça un pavé.

L'action héroïque de Curtius, le *gouffre de Curtius*, sont des expressions demeurées proverbiales, pour exprimer le dévoûment, et, en particulier, les sacrifices à la patrie, à l'intérêt public. Mademoiselle, en occasions de faire cette application sont « sacrifice de son cœur, » dans le Cid. Vienne dans sa fable *le Coq et le Renard*, « qu'on se dépêche, » dans *Phèdre*.

On parle au vers par un riche abandon
Et mathour a lui et chacun
Dans un sacrifice de son cœur.

Curtius ne sont plus de saison.

Mirabeau a fait allusion au gouffre de Curtius dans ce passage de son magnifique discours sur la banqueroute :

« Deux siècles de dépréssions et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'ensevelir. Je ne prétends, ni ne souffre effroyable. Eh bien ! voici la liste des propriétaires français. Choisissez parmi les riches, et, sacrifiez-vous, comme les Curtius... Allons ! ceux dont mille notables possédent du quoi combler le déficit. Prêtez, prêtez sans intérêt ou avec modérations, *prêtez-vous dans l'abîme*; il se se refermer... Vous reculez d'horreur!... hommes inconsidérés, vous reculez d'horreur! Eh bien! vous tous donc que ne décrétant la banqueroute, ne, ce qui est moins honorable, ne le décrétant irrévocable sans la décréter, vous vous soulève d'un acte mille fois plus criminel ?

« Incapable de décréter le projet de M. Necker, dans ce moment, il ne se se mettre tous de moins à la place, sentant d'ailleurs qu'il ne pouvait rien faire, et, ne pouvant pas, comme autant de *Curtius*, dans le gouffre où de-fait-ab de le combler, l'Assemblée qui les représente a pris parti dans un état d'une haute importance. » RIVAROL.

Demoustier reprendit au commissaire de la convention, Lamarque, qui, dans les temps d'empêtes d'obéissance à la patrie des grands hommes de l'antiquité :

« Les Romains n'ont pas tué Tarquin; ils n'avaient ni chef des jeunes ni tribunal révolutionnaire. Ils ne se sont point mis en tête de mourir à la place, sentant d'ailleurs qu'ils ne pouvaient rien faire, et, ne pouvant pas, comme autant de *Curtius*, dans le gouffre où de-fait-ab de le combler, l'Assemblée qui les représente a pris parti dans un état d'une haute importance. » RIVAROL.

Demoustier reprendit au commissaire de la convention, Lamarque, qui, dans les temps d'empêtes d'obéissance à la patrie des grands hommes de l'antiquité :

« Les Romains n'ont pas tué Tarquin; ils n'avaient ni chef des jeunes ni tribunal révolutionnaire. Ils ne se sont point mis en tête de mourir à la place, sentant d'ailleurs qu'ils ne pouvaient rien faire, et, ne pouvant pas, comme autant de *Curtius*, dans le gouffre. » LAMARTINE.

CURTIUS (Quintius), historien latin. V. QUINTE-CURCE.

CURTIUS (Lucinius), poète italien, né à Milan au XVe siècle, mort en 1511. Il apprit les lettres latines et grecques à l'école de Mantoue, et cultiva la poésie latine. Outre des épigrammes poétiques publiées dans diverses recueils, on a de lui, entre autres ouvrages, un traité des mètres latins, intitulé : *Epigrammatum libri* (Milan, 1521, 1 vol. in-4°), *Scimmiae* (Milan, 1511, in-8°), ouvrage satirique, dur et lourd. Dans ce goût, il se publiait, vers la fin du XIVe siècle, un ouvrage intitulé : *Scimmiae* (Milan, 1511, in-8

par les sauvages du pays pour empoisonner les flèches.

— **Encycl.** Le crapaud nommé *curare* a le corps aplati, ses et recouvert d'une peau rugueuse très-épaisse, couleur olivâtre sombre, conjonctive noire, mais le plus souvent tachetée de marbrures jaune clair, semblables à celles du jaguar; elle est percée de petits tubercules demeurés jaulâtres, quand on enlève l'animal, dans le pouvoir duquel, blanche comme le lait, qui a différentes propriétés vénéneuses, *curare autem* celle de produire la mort en quelques minutes, pour ce, ut ait ex auctoribus, Humboldt, *quemadmodum de dens prunelaceis* ; mais il ne se trouve seulement de grands yeux noirs prominents les deux après une telle fatalité, qu'on dit qu'ils exercent sur les petits animaux une fascination, semblable aux deux yeux de devant sont plus longues que celles de derrière, ce qui fait que l'animal porte la tête en avant, tandis que le partie postérieure du sous corps rampe. Le curare est le plus grand des crapauds, Bufo Bufo, il mesure de 32 à 38 centimètres de longueur sur une largeur de pas moindre. Il aime de préférence les lieux bourbeux recouverts de plantes marécageuses, cependant on le rencontre souvent sortant au milieu des forêts et chiquée de Cuba.

Cet animal jouer un rôle très-important dans la médecine et la médecine empirique des nègres et des sauvages. Ils considèrent le poison comme le moyen moyen pour faire l'extraction de poisons de bois enfoncés profondément et brisés dans une partie quelconque du corps; pour cela, ils appliquent cette dans le blessure.

Lorsque les étrangers arrivent au Brésil, ils ont frappés d'un phénomène dont ils ont de la peine à se rendre compte : c'est que cette de manque beaucoup qu'on entend dans les bois marécageux, principalement vers le soir, lors de la saison pluvieuse; cette bruit comme discordant et inexplicable par le nombre des crapauds, s'entend en tout temps après un orage. Dans cet étrange concert, chacun de toutes sortes de dispacons, se distinguent des sons plus aigus, des sons sages et doles, des accents endeuillés, et ce qui est le plus ennuyeux, c'est un bruit lamentable, plaintif, lorsqu'on dit lamentable, ce dernier est pour cet par le *curare*.

CURBURTYRA s. m. (ku-ru-ru-ri-ra). Typo. Espèce de marque de ponctuation.

CURUS s. m. (ku-rus). Forme ancienne de mot COURUCE.

CURTALE, bourg et commune de France (Tarn), cant. d'Albaye, arrond. et à 21 kilom. S.-E. d'Alby, pop. 1,178 hab., canton 1,408 hab. Mines d'asset et anfiale de fer.

CURVATEUR adj. m. (kur-va-teur — du lat. *curvare*, courbé). Anat. Se dit des muscles du corps : *le muscle* CURVATEUR. I. Sulmadric : *Le* CURVATEUR.

CURVATIF. IVE adj. (kur-va-tif, ève — du lat. *curvare*, courbé). Bot. Se dit des feuilles entières et longitudinal roulées sur les bords : *Feuilles* CURVATIVES.

CURVATURE s. f. (kur-va-tu-re — du lat. *curvatus*, courbé). Forme ancienne du mot COURBURE.

CURVIMBRÉ, ÉE adj. (kur-vim-bré-e — du lat. *curvus*, courbé; *embrex*, embrassé). Bot. Se dit des feuilles quand l'embryon a une cotylédons quelquefois quadrilobé.

CURVICAUDE adj. (kur-vi-kô-de — du lat. *curvus*, *curvi*, courbé; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue recourbée.

CURVICALE adj. (kur-vi-kâ-le — du lat. *curvus*, *curvi*, courbé; *calx*, *calcis*, talon). Bot. Qui a la tige recourbée.

CURVICOLE adj. (kur-vi-kô-le — du lat. *curvus*, *curvi*, recourbé; *colum*, cou). Zool. Qui a le cou recourbé.

— Bot. Qui a la nervure penchée : *Feuilles* CURVICOLES.

CURVIFORME (kur-vi-kô-rme — du lat. *curvus*, *curvi*, courbé; *forma*, *forme*). Bot. Qui est marqué de petites côtes courbées : *Pétiolesmoins* CURVIFORMES.

CURVIDENTÉ, ÉE adj. (kur-vi-dan-té — du lat. *curvus*, *curvi*, courbé; *dens*, *dentis*, dent). Zool. Qui a des dents recourbées.

CURVIFLORE adj. (kur-vi-flô-re — du lat. *curvus*, *curvi*, courbé; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs courbées.

CURVIFOLIÉ, ÉE adj. (kur-vi-fo-lé — du lat. *curvus*, *curvi*, courbé; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles courbées.

CURVIGÉNÉ adj. (kur-vi-jé-ne — du lat. *curvus*, *curvi*, courbé; *genus*, *genis*, genre). Bot. Qui a des feuilles courbées.

CURVIGRAPHE adj. (kur-vi-gra-fe — du lat. *curvus*, *curvi*, courbé, et du gr. *graphé*, écrit). Géom. Instrument de mathématique qui trace des courbes.

CURVIGRAPHIE s. f. (kur-vi-gra-fi — rad. *curvigraphe*). Géom. Art de tracer des courbes.

CURVIGRAPHIQUE adj. (kur-vi-gra-fi-ke — rad. *curvigraphe*). Géom. Qui a rapport à la curvigraphie : *Procédés* CURVIGRAPHIQUES.

CURVILIGNE (kur-vi-li-gne, gn mil. — du lat. *curvus*, *curvi*, courbe, et de *linea*). Géom. Qui est formé de lignes courbes : *Figure* CURVILIGNE. *A Angle* CURVILIGNE, Angle formé par les tangentes à deux courbes, au point où ces courbes se coupent.

— **Antonyms.** Rectiligne et mixtiligne.

CURVILOBE s. f. (kur-vi-lô-be — du lat. *curvus*, *curvi*, courbe, et du gr. *lobos*, dans, tronc). Géom. Traité des lignes courbes.

CURVIMANE adj. (kur-vi-ma-ne — rad. *curvimgne*). Géom. Qui a rapport à la curvimane.

CURVINERVÉ, ÉE adj. (kur-vi-ner-vé — du lat. *curvus*, courbé; *nervus*, nerf, nervure). Bot. Se dit des feuilles dont les nervures, principales ou secondaires, sont courbées parallèles au bord de la feuille. A du dit aussi CURVINERVE.

CURVIPÉDE adj. (kur-vi-pé-de — du lat. *curvus*, *curvi*, courbé; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds courbés : *Le dragonnet* CURVIPÉDE.

CURVIROSTRE adj. (kur-vi-ro-stre — du lat. *curvus*, *curvi*, courbé; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec recourbé.

— s. m. Bot. Genre remarquable d'une espèce de bec-croisé.

— Bot. Qui a des opercules de son urnes recourbés : *Gymnostome* CURVIROSTRE.

CURVITÉ s. f. (kur-vi-té — du lat. *curvus*, *curvi*, courbé; *sere*, aoûs). Bot. Qui des nervures plus recourbés.

CURVITE s. f. (kur-vi-te — du lat. *curvus*, *curvi*, courbé). Courbure, à Vienne mot.

CURVI (Andre-Dominique), médecin portugais, né à Ville de Monforte, provincie d'Alentejo, en 1 de 1 de 1 de

végétaux. Leur graine, qui met très-peu, germent dans le sol, et donnent naissance à une tige grêle, simple ou rameuse, blanchâtre, portant qui et là de très-petites écailles au pied de feuilles, et des bouquets de fleurs. Quand ces tiges recouvrent une plante, elles s'attachent à elle par un petit renflement discoïde, d'où naît un prolongement qui communique avec le renom vasculaire de la plante nourrice; alors les racines de la cuscute meurent. En hiver, ses tiges se poussent et n'apparaissent que pour se développer de nouveau au printemps. Les fragments de cuscute, détachés du pied mère, continuent à vivre pendant plusieurs jours, et, si on les dépose sur d'autres plantes, ils s'y fixent immédiatement au moyen de nouveaux petits suçoirs. On peut ainsi propager facilement la cuscute. Nous rappelle à ce sujet une coutume remarquable des Anglais, qui, à Ashby-de-la-Zouch, en Angleterre, amènent se promène dans les bois, chacun cherche un morceau de cette plante, le jette au hasard sur un buisson, et si, au bout de quelques jours, des circonstances favorables, telles que l'ombre ou la pluie, ont détruisent la reprise, alors plus de doute sur la fidélité réciproque. »

L'importance de ce genre comme plante utilisée nous engage à emprunter le portrait au *Journal de l'agriculture* un excellent article de M. Héricart.

« Les cuscutes, dit-il, au nombre d'environ quinzaine de espèces, ressemblent à ce, ne tiennent toutes les régions chaudes et tempérées du globe. L'Europe en possède environ sept ou huit, et la France en nourrit pour un part sept espèces distinctes, qui se retrouvent presque tous les pays de l'Europe. Ces sept sortes de cuscutes sont des plantes filiformes de notre pays, indistinctes à notre sol, et si nombre n'ont pas été distinguées et connues autrefois, il en faut rapporter les noms toutes y avant en leur origine, on peut en mettre différent de la nature et variétés, les que plusieurs y ont toujours existé, tout aussi bien les autres, les broyées, les dépouillées, les ajonc, etc., plantes sur lesquelles elles vivent et dont elles sont les parasites, ont en leur commencement chaux cinq. On ne doit à dire que toutes les sortes de cuscutes croissent aujourd'hui en France ; elles ont toujours existé, et que, sur presque tous les points du territoire français, il a pu en exister, à une époque ou à l'autre, des pieds épars, et qu'ils n'en trouvent que quelques-uns, quelques fouies dans le sol, des graines qui n'attendent pas de développer qu'une occasion favorable. Le dernier point a une très-grande importance, et nous y reviendrons d'une manière plus particulière, avant de passer en revue les différentes sortes fructueuses de cuscutes, avec l'indication des plantes dont elles se nourrissent plus ordinairement. Les espèces de cuscutes spéciales à l'Europe et plus particulièrement spontanées en France sont les suivantes :

« 1° *Cuscute dévoréfère*, vulgairement appelée *bourreau du lin*. Cette espèce croît de préférence sur le lin, dont elle semble aussi, ressemble les tiges, qu'elle suce, les rendant stériles, et même elle ne les fait pas mourir, et tout à fait impropres à l'industrie. Lorsque le lin cuscuté, au lieu d'être cultivé spécialement pour le linoi, l'est seulement pour la graine, cette récolte n'en trouve considérablement réduite et d'une qualité inférieure. La graine de cette espèce est arrondie, de grisâtre ou de jaune, et comme elle est notablement plus petite que celle du lin, elle peut assez facilement l'en séparer par de forte criblages. La cuscute du lin se rencontre dans toute la France, elle croît également dans l'Amérique du Nord, notamment en Pennsylvanie.

« 2° *Cuscute d'Europe*, vulgairement *grande cuscute*. Cette espèce, dont il existe une ou deux variétés, n'ouvrit d'ans aucun grand nombre de végétaux herbacés, annuels, vivaces et ligneux, tels que : lin, lin qui, dans les cultures, cruciaît plus particulièrement le houblon et le chanvre. A l'état sauvage, on la rencontre fréquemment dans les haies, les buissons, sur la lisière des bois ; dans ces conditions, elle semble affectionner particulièrement la grande ortie dioïque, et plus fois les chardons et autres composées. On la rencontre aussi quelquefois sur le trèfle, dont elle envahit les prairies dioïque, en particulier et tritical les graines ; celles-ci sont plus grosses de beaucoup et filamentu que leur sont fait donner le nom de raisin barbu. On peut actuellement produire en résultat les plus portant et en appliquant sur les rolles des pensas grapes de Bordeaux. Remarque les fragments de tiges fraîches de cuscute, qui ne tardent pas à y développer et à implanter leurs bouches en suçoirs, puis de nouvelles et nombreuses ramifications. L'aire de dépendre de cette espèce est très-étendue ; car elle croît non-seulement dans toute l'Europe, elle se trouve en la retrouve encore en Algérie, dans le Caucase, l'Asie Mineure, la Bokarie, le Japon, aux Indes orientales et probablement dans l'Amérique du Nord, où elle vit sur une grande variété de plantes herbacées et ligneuses.

« 3° *Cuscute épithymum*, vulgairement *petite cuscute*. Cette espèce, assez variable, mais plus petite dans toutes ses parties que la précédente, est celle que l'on rencontre le plus communément en France et en Europe à l'état sauvage, et celle qui se nourrit du plus grand nombre d'espèces de végétaux. Elle se retrouve sur plusieurs autres points du globe, notamment dans le Caucase, les îles de l'Archipel, la Syrie, les Canaries, etc. On la trouve très-fréquemment dans les plantes herbacées, les bandes, les bruyères, les dunes, et elle vit indifféremment sur les plantes herbacées ou ligneuses des familles les plus diverses et les plus différentes comme trèfles, luzerne, pois, vesce, lupin, sainfoin, lin, lucerne, trèfle, plantain, bruyère, ajonc, genêt, genêt, genêt, genêt, genêt, genêt, genêt, genêt, verge d'or, luzerne et euphorbe cyprissias à une laitues, artemisia campestris, armoise, chlorilait, etc., on en trouve même sur les ivier arrivéclimant sur les basilic, les ambrosiaes, la lavande, le thym, le romarin, le genouillet, le buisson ardent, le sorbier des oiseaux, le hêtre, le chêne, le bouleau, les menus des autres plantes. En France, on ne rencontre pas cette espèce sur le lin, qui, en dans le Midi, le Languedoc, la Provence, où on sème le lin, elle vit dans les prairies et arbustes, et parfois sur la vigne et les très-hautes. Sur un de ces points, elle s'attaque à elle à cette recueille dans l'Espagne, le l'orient, l'Italie, la Sicilie, la Pologne, la Russie, la Prusse, la Bohême, la Bavière, dans l'Orient, elle croît fréquemment sur la vigne et les arbustes.

« Examinons maintenant comment se comportent les différentes sortes de cuscutes, et elle font ce que le devoir et l'intérêt leur commandent. Nous ne pouvons dire les conditions et nous ne croyons pas cette production à laquelle elle ne nourrissent pas dans la cuscute dans leurs champs le laissent se développer en toute liberté. Chez les uns, elle est considérée comme une plante de sympathie en antipathie. Si quelques autres en en parlent, ils ne le font que pour la cuscute, le travail en est mal fait, incomplet, et, dans ce cas, elle pousse et vit sur une plante pour la semer de tous côtés. Qu'arrivera-t-il ou offre-t-il ? Il arrive que cet ne chanvre, en pelage on l'en arrache au rétoun les plantes, mais les uns ont la cuscute de leur le produit, soit en tas, soit étendu sur le lien même, ou bien on le traîne sur le terrain jusqu'à ce que ait mis en d'Abondance ; quelques-uns jetée le tout dans le fossé ou dans un ruisseau, et, pour que cette plante ne soit perdu, on enlève sur place et victime et on la brûle ensuite, ou bien on fait brûler sur place ; ou en répandant chaque fois, dans la cour de la ferme, de la paille, et, quand on donne plante et parvenu à ranger aux animaux, on en fait un lit sur lit, et on jette ou on les emplie comme litière. Qu'on ait fait dans tous ces cas, il n'est absolument le parasite par tous les moyens possibles et s'exposer à le voir repaître 100 ou tard sur les parties de il y a de bonnes, tandis moresque de tiges, les graines, etc., en de la cuscute, dans les cours, dans les étables, les bains, les laissez du bétail ou les fumiers, et, en outre, on ne sème en les le moyen que l'on recueillera en bout des champs, le lin, et, en outre, on que l'on ne sème pas les ? Rente la place qui était envahie. Qu'en fait-on le plus souvent ? Le cultivateur s'inquiète pas si elle a été complètement extrapoupée du parasite, si l'on a fauché ou rétéré de la cuscute, si quelques pieds de cette dernière ont pu faire quelque chose, si, par un beau jour, le vent, ou bien, souvent ou en pleine pluie, ou bien, ou bien, ou bien

— s. f. pl. Tribu de plantes parasites, de la famille des convolvulacées, ayant pour type le genre cuscute, et drapge que plusieurs auteurs en famille distincte.

CUSEFORNE ou **CUSE-FORNE** s. m. (kuzfor-ne). Mar. Petit bâtiment long, étroit, sans pont, montant beaucoup d'avirons, et qui est aux Japonais à faire la pêche de la baleine.

CUSH, nom d'une région méridionale du monde biblique, nommée Ethiopie par les Septante, par le Vulgate et par presque toutes les autres versions de la Bible, et *Abyssinie*, par les deux mots, par Lenormant et presque hors de doute que l'Ethiopie, dans le sens le plus ordinaire de ce mot, ne fut, du nom, ainsi désignée par les Hébreux sous le nom de Cush, que Georges Rawlinson a cru devoir que ce mot s'appliquait exclusivement à l'arabie méridionale. Ezéchiel (XXX, 18) en parle comme d'un pays situé au delà de Syène, ce qui concorde parfaitement avec la définition classique des bornes de l'Ethiopie. Mirriam (Egypte) et Cush sont quelquefois cités ensemble comme deux contrées nommées dans les Psaumes (LXXVI, 81). Les Cushites sont nombreux, avec d'autres nations différentes, dans les relations historiques. La Bible, aussi bien que les Hébreux, fait allusion à la couleur de leur peau. Mais de nombreux interprètes ont vu dans le pays de Cush d'autre nomade du monde connu des Hébreux, notamment l'Arabie Méridionale. Michaelis et son école d'autres critiques se prononcent pour ce dernier pays. Gesenius est d'un avis contraire. La première opinion s'appuie d'abord sur un grand nombre de passages de l'Ecriture dans lesquels Cush est nommé en même temps que certaines tribus arabes; ensuite par ce que ce mot est traduit par Arabie dans le paraphrase chaldéenne et les versions; enfin sur l'existence d'une tribu de l'Yemen nommée Beni-Chuf, mentionnée par Ptolémée, et qui, selon lui, de Cush est entouré par la rivière Gihon (Ecriture, 2, 13). Cush est le nom de la ville Nérard, fondateur d'empires en Asie. Le même nom est indifféremment employé par Ezéchiel ou pays d'Eden ou Damiane, ce qui concorde parfaitement avec les noms donnés aux Cushites ou Cosseens, dans une histoire de ce dernier pays, et avec le nom moderne de Rhéoïmanes, Ethiopiens, peuple nomade de l'Arabie méridionale, nom appelé, par les auteurs syriens, indifféremment Cushites et Rhéoïmanes. Aujourd'hui que l'Ethiopie chinoise embrasse un grand nombre de cultivés et guère les unes des autres, particulièrement dernières, et, n'ayant de commun que le pelage du teint. Hormis les spécialiste aux race devoir, les derniers ne sont hommes, habitant les sud l'extrême Gonzi, les autres l'extrême Est, « Hélène. Sont à peu près le même temps que Hérodote parle d'une Ethiopie orientale en Asiatique et d'une Ethiopie occidentale en Africaine. D'après l'opinion la plus répandue de nos jours, Cush désignerait l'Ethiopie, mais serait également le nom de diverses autres régions de l'Asie mineure le long des côtes de l'Orient méridional, et habitées par un peuple appartenant à la famille chamitique.

Nous terminerons cet article par un passage de George Rawlinson : *Professeur de l'histoire, iv, 97, note 97)* qui donne une réponse pleinement de la question : « Une dépendance linguistique rétrograde ne saurait qu'à l'origine des temps une race restreinte en Ethiopie s'étendant le long des côtes de l'Orient méridional, depuis l'Abyssinie jusqu'à l'Inde. Avant l'arrivée des Aryas, toute la côte orientale de l'Asie était occupée par une race nombreuse, communiquant à l'Ethiopie, et ne tirant de la Mésopotamie et le Kermon moderne, et, par conséquent, les Ethiopiens sont les peuples les villes situées sur les rives septentrionales du golfe Persique, ainsi que le constatent les inscriptions sur briques trouvées dans ces régions. Elle descend de Cushan, Cuscuse et le Babylonie, jusqu'à ce qu'elle fut chassée du premier de ces pays par l'invasion grecque, et, de second par l'immigration sémitique. Elle le suit, en partie, en langue et de la tradition, sur toute la côte de la péninsule arabique. Elle atteint encore en Abyssinie, et la langue d'une des principales tribus est encore parlée dans le Kordofan, fournit le chef pour la tradition des *Cuscéphores* de Suzuse et d'Ethiopie, ainsi que tout d'une époque antérieure à notre ère de dire « Ethiopien. »

CUSHING (Caleb), homme d'Etat, litterat et auteur américain, né à Salisbury (Etat de Massachusetts) en 1800. Il appartient à une ancienne famille colonisée, dont de nombreux représentants ont été mêlés à l'histoire. Il prit, à l'âge de dix-ans ans, ses degrés au collège Harvard, et, après avoir terminé ses études, il entra à cette institution en qualité de professeur de mathématiques et de physique, et, en les livre ensuite à l'école des lois, et l'obtint au barreau en 1821. Tout en se livrant à cette dernière à l'exercice de sa profession, il continua à publier les leitres, et fournit à la *Revue de l'Amérique du Nord* des travaux très-remarquables sur l'histoire et la jurisprudence.

Son vie politique commença en 1826. Il fut alors élu à la Chambre basse, puis, en 1828, au sénat de son Etat natal (Massachusetts). En 1829, Cushing se rendit en Europe, où il resta deux ans. Il publia, à son retour, les *Souvenirs d'Espagne*, ouvrage qui témoigne d'une connaissance approfondie de l'histoire et de la littérature espagnoles. En 1832, il donna la suite de son ouvrage *Revue historique et politique de la révolution française de 1830, et des événements qui en furent la conséquence parmi les autres nations de l'Europe*. La même année, il entra à la chambre des représentants du Massachusetts, et, deux ans après, fut envoyé comme représentant au congrès fédéral. M. Cushing resta membre de ce parti whig jusqu'à l'élection du président John Tyler. A cette époque, il se déclara ouvertement whig, et il est toujours resté depuis l'un des plus fermes soutiens de ce parti. Cushing se distingua, dans sa carrière législative, par une opposition de tous les instincts aux efforts politiques, une énergique protestation contre les prétentions de la plus haute pression.

En 1842, M. Tyler le nomma ministre des affaires étrangères, et, quelque temps après, il proposa pour le sénat, le président lui offrit le siège de commissaire en Chine. M. Cushing partit pour la Chine-Empire en 1844, et, en 1845, il signa le traité de Wampoa, traité qui est de toute entre les Etats-Unis et le Céleste-Empire. Il fut, en 1847, nommé membre du nouveau représentant du Massachusetts au congrès, et, dans les élections, il se fit remarquer par la façon énergique avec laquelle il agissait en faveur du parti démocrate. Il fut, en 1848, président Pierce lui donna le poste de procureur général (ministre de la justice), emploi qu'il conserva pendant toute l'administration de ce président. Il fut, au moment de M. Buchanan (1857 à 1861), jamais de difficulté en Amérique, et, lorsque la charge a vacant cet emploi, il fut nommé juge. En 1867, M. Cushing a été nommé ministre auprès de la chambre des représentants du Massachusetts.

M. Cushing est auteur de diverses brochures de Revue et journaux, et, en dernier lieu, il a donné une façon approfondie toutes les questions politiques du moment.

CUSHING (Philip) oriental. V. Cosm.

CUSHMAN (miss Charlotte), actrice américaine, née à Boston en 1820. Après avoir quitté deux ans successivement, elle se sentit assez courageuse à étudier pour la scène par la celebre tragédienne Fanny Kemble, elle y fut bientôt contre la vive opposition de sa famille, et elle parvint jusqu'à Cushman, qui l'engagea de ne vouloir théâtre. Ses débuts eurent lieu avec un grand succès à Boston, dans le rôle de la comtesse des *Noces de Figaro*, et elle y resta pendant quelques mois. Elle alla ensuite à Philadelphie, et, pendant quelques mois, elle y fut applaudie par les plus grands artistes du théâtre de cette ville. Elle alla ensuite à New-York, elle y fut engagée à un théâtre de second ordre, puis jusqu'en 1848, et fit apparitions au Prince de Galles et au théâtre de Boston, mais

en cosses). Sylvie. Se dit du bois sur pied qui est rongé par les vers.

CUSCONIE s. f. (Ku-so-ni-e — Cusco, bolan. (v.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des araliacées, comprenant six espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance ou dans la Nouvelle-Zélande : *Les cusconnia sont recommandables par leurs grandes feuilles digitées.* (F. Hoefer.) Syn. d'aiam.

CUSHOU s. m. (Ku-sou—cerrup. de cousin). Ration. Nom de la cuisinière du 3e bataillon de la Garde.

CUSHU s. m. (Ku-su). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, qui croissent à Amboine.

CUSIN-EN-MORVAN, bourg et commune de France (Saône-et-Loire), cant. de Lucenay, l'Evêque, arrond. et 8 kil. N. d'Autun, sur le penchant d'une colline; pop. aggl. 382 hab. — pop. tot. 1,110 hab. Commerce de porce et de bœufs, histoire, bateaux à ecorce. Commerce de bétail et de tan. Restes d'un vieux château.

CUSTER (George), officier au service des Etats-Unis (Nord de l'Amérique, né vers 1841, mort à Washington en 1873. Il sortit de l'Ecole militaire de West-Point en 1861, et fut attaché au corps d'armée sous-lieutenant de cavalerie à l'armée du Potomac, reçut le grade de lieutenant pour son habile conduite à Williamsburg (5 mai 1862), fut promu capitaine après la campagne malheureuse de la vallée de Chinchahominy, et placé ensuite dans l'état-major de McClellan. Le 29 juin 1863, il fut nommé par le président brigadier-général de volontaires, et il commandait à la bataille de Gettysburg, la seconde brigade de la division de cavalerie du général Kilpatrick. Dans la campagne de Rapidan, à la fin de 1863, il fut légèrement blessé à la jambe, et en décembre de la même année il reçut le commandement de la division de cavalerie du général Buford.

CUSTILLA, f. (Cu-ti-lla-). Ichthy. Aram. Dans les Vosges, Plancie ancienne qui avoisine un village. C'est probablement une autre forme du mot cousin, ou coustillon.

CUSTINE (Adam-Philippe, comte de), conventionnel, général, né à Metz en 1740, décapité le 28 août 1793. Suivant les continues plus ordinaires de l'ancienne noblesse, il devait des familles nobles, il fut nommé à l'âge de neuf ans sous-lieutenant au régiment de Saint-Chamans, et quelque temps après il le mena de chef de Saxe dans la campagne de Pologne. Bas. Il revint ensuite achever ses études à Paris, entra à la sortie du collège dans le régiment du Roi et fit une partie de la campagne de Sept ans, dans laquelle il devint capitaine au régiment de Schomberg. Cependant, ennuyé pour lui un régiment de dragons, qui prit le nom de Custine, qu'il resta à commander jusqu'en 1780. A cette époque, le gouvernement français ayant destiné le régiment de Saintonge (infanterie) pour l'Amérique, Custine traita avec le chef de ce corps et en obtint le commandement. Il se distingua en plusieurs occasions pendant la guerre de l'indépendance américaine, et reçut, à son retour, le grade de maréchal de camp et le gouvernement de Toulon. En 1789, il fut nommé député aux états généraux par la noblesse du bailliage de Metz. Il resta pendant quelque temps en Allemagne, mais ne joua qu'un rôle effacé dans la grande assemblée. Après la session, il fut employé au service, et, en 1791, il alla d'une division de l'armée du Rhin dans la campagne de Trèves. Il défendit Landau avec vigueur, commandée quelque temps le camp de Soissons, puis reçut le commandement de l'armée du Rhin, alors sous le commandement de Biron, s'emparer de Spire par un coup de main hardi (29 septembre), et enfin, entraîné par les exécutions populaires populaires, revint en détachement à Worms, qui ouvrit vers pour sans combat, et marcha jusqu'au sur Mayence, qu'il capitula sans grande résistance. Les conquêtes brillantes ne furent pour ainsi dire qu'une marche triomphale; les populations des bords du Rhin, comme celles de la Savoie, accueillaient les décrets de la France, et les publiques et se donnaient avec enthousiasme à la République et à la Révolution.

Au premier bruit de la prise de Mayence, Coblentz s'intéressait si bien à recevoir les Français que l'électeur s'enfuit avec son ministre et son gouvernement. Si Custine eût marché à lui, au moment où il était encore terrifié, il y entrait sans brûler une cartouche, sans le moindre doute; les Prussiens, comme on de cette, pressés d'entre part par Kellermann et Neuwinger obligés de se retirer en Westphalie; la conquête de la Belgique était facilitée, celle de la Hollande rendue possible; nous étions maîtres de toute la Rhin. Tous ces faits sont aujourd'hui au plus hauts, et la part militaire a tant de la France, mais la République d'injustice avoient les gênaient que ne nous les avoient mêmes à rapporter.

Sourd aux sollicitations de son ami et de son état-major, sur vues de l'armée, aux ordres du ministre de la guerre, Custine préfère courir à Francfort, dont les richesses l'attiraient, et il ne pas plus tôt être atteint dans cette ville républicaine et neutre qu'il arracha 1,500,000 florins; extension leur projet, et le reconnaîtra, à réfléchir, cette sympathie de ces peuples.

Pendant ce temps les Prussiens avaient continué leur marche et s'étaient répandus sur la rive droite du Rhin, après avoir pris Coblentz; ils se présentèrent enfin devant Francfort et le nombre de 50,000 hommes commandés par le roi de Prusse et le duc de Brunswick. Custine quitta la ville en emportant presque toute l'artillerie, et se retranche derrière le Mein, à Hochheim, dans la place au lieu de la conservé, et en présient le lieu aux Prussiens. L'histoire du journal dit à ce sujet : « Il prit toutes ses mesures comme s'il avait voulu sacrifier la garnison, et, quoique nous ne comptât guère plus de 9,000 hommes. Custine jouait pour ainsi dire, et ne cessa de défendre énergiquement, et au besoin de mettre fin à la ville et à la ville ennemie hostile. D'après van Heiden, il ne croyait sûrement être secouru. Il a été dit, en effet, qu'il avait donné d'une attaque secondaire par le soulèvement d'une partie de la population, Francfort fut conquis par le duc, et Custine tête n'avait pas bougé. Chose étrange, pendant ce siège et ceux, non les Prussiens avait été mêlé à des négociations suspectes (voyez ci-dessus ce qu'en dit le journal) et avait eu le duc de Brunswick, puis se rendit à Francfort, et, après avoir consulté, pour s'avancer la ville, en insinuant aux habitants que l'intention de son père était de leur épargner les horreurs du siège. Il avait donné l'ordre de se défendre à toute extrémité. Du reste, comme nous, les Prussiens, ces contradictions, le *Relation de la prise de Francfort* (Mayence, 1793, in-8°), et Hoefer, 1793), les *Mémoires d'un homme d'Etat*, etc.

Après l'abandon de Francfort, celui de Mayence. Hesse prise sans résistance, Custine fit travailler aux fortifications, mais ne fit détester des troupes par son activité brusque. Jusqu'à faire fusiller un grand officier de soldats excusés de pillage, mais qu'il ne fait pas moins juger. Dans son opinion et de caractère, il affichait un mépris opposé pour l'autorité, et, comme les patriotes allemands avec une insolence de sous-dard, poussa de la cause de la République, toutefois, prétendant, le conventionnel, mépriser, et, en outre,

cinématique, que dans la matinée du 21 il avait mis à mon gré de 10,000 hommes. Les fantômes de l'Italie étaient très décidés sur ce milieu champ de bataille où l'armée made avait remporté de si brillants succès.

Tandis que les Autrichiens s'accumulaient sur le point le plus décisif, Charles-Albert, qui était à Villafranca, laissait les forces et les troupes de Parmenti, laissait sous Mantoue et Peschiera le corps de Bonneval, qui, sans doute, ne dépassait pas 20,000 hommes, de sorte qu'il n'en avait que 20,000 à opposer aux 80,000 de Gyulay. Les dispositions de Barès pour cette journée étaient-elles bonnes? Il avait laissé, plus sur le gauche par la brigade d'Aosta, en combinant cette détourne avec le mouvement de conversion des colonnes des deux princes, qui se trouvaient aussi placés : le duc de Savoie (Victor Emmanuel), au centre, occupait Custoza avec deux brigades, et, à son flanc, le duc de Gênes, occupait Sommacampagna avec la division de Pinerolo, à la droite, il laissait à 4,000 hommes en réserve à Villafranca. Rodolphe, du côté, plaça le corps de Stadion, sur le dévoir, le corps de Wrabnan, à droite, plus vers Sommacampagna, et, plus vers d'Aspre, le réserve au centre, et le corps de Tiba-Ferri en arrière.

Vers cinq heures du matin, Barès et le roi attaquent Valeggio avec la brigade d'Aosta; mais on devrait bientôt s'arrêter à attendre que les princes fassent un mouvement d'attaque. Pendant ce temps, Radetzki avait toutes ses forces en ligne avec rapidité, malgré la chaleur accablante qui fit périr beaucoup de monde dans les deux armées pendant cette campagne, et plus des Piémontais dans cette journée, ils durent entier en action sur toute la ligne, leur grande supériorité numérique, le centre et la droite représentant l'attique des Autrichiens. Les deux jeunes princes firent preuve de beaucoup de bravoure et de fermeté, et leurs troupes rivalisèrent avec grande vigueur les attaques ordonnées de l'ennemi. Le duc de Gênes, qui n'a pas plus de 1,200 hommes, les concentre habilement à la Berretara, et, du haut de ses 3,000 hommes, 18 bataillons autrichiens; il repousse trois fois de suite les Allemands l'ennemi qui venait sans cesse à la charge. Au centre, le duc de Savoie, qui était sur la ligne, jugeant un peu du terrain en commencement, s'abaisse; l'une de ses brigades, celle des gardes, qui occupait la colonne de gauche dans une attaque sur Villafranca, s'empare d'une colline voisine de Villafranca et fait quelques pas vers d'y prendre; l'autre brigade de Cenji se contenant adroitement la position de Custoza, et, en effet, ainsi pendant six heures à 10,000 Autrichiens. Dans et le roi, qui avait trop peu de monde pour prendre Valleggio, s'obstinant toujours à prendre sur ce point, mais ce serait de la réserve. Radetzki attaque, quelque fois, sans s'apercevoir que l'ennemi qu'une poignée d'hommes derrière lui et sans déployer un de grande masse ne étaient pas les Allemands, et qu'il ne fait qu'après des efforts inouïs et après avoir vu prendre un village et fait quelques pas de plus, que d'après parvint à s'établir sur le plateau de Custoza. Les Autrichiens, pendant ces épisodes de Valleggio, et comme on ne pouvait plus continuer, l'après de Sommacampagna, donne l'ordre de la retraite. Le mouvement commença à six heures du soir. Radetzki, plus rapidement du duc de Savoie, et à la fermeté de la cavalerie et de l'artillerie, la retraite se fit avec ordre et précision; à huit heures, l'armée arrive et campa à Villafranca sans avoir pu dire, ainsi.

Comme il arrive ordinairement lorsque la victoire est due au hasard, les pertes des vainqueurs dépassèrent celles des vaincus. Les Autrichiens ont perdu 4,000 hommes tués et blessés, et les Piémontais 1,800. Il n'y eut des deux côtés d'autres prisonniers que quelques.

Telle fut la première bataille de Custoza, les mouvements combinés ressemblent beaucoup, quoiqu'en de décidé peu moins du nord de la campagne par l'effet produit par l'ordre de manœuvre, qui s'effectuait, tandis que les Autrichiens, se mettant en ligne, Toutefois, malgré un malheureux issue, elle a été glorieuse pour les Italiens, et, en prenant une fois de plus le supériorité individuelle du soldat piémontais sur le soldat autrichien.

— II. L'Italie, alliée à la France, avait le peine devoire la guerre à l'Autriche, que, dans son impatience de n'endurer aucune prédominance et de reconstituer l'intégrité de son territoire, aide lorsque la paix conclue, et rencontre des Autrichiens, au même même de leur fécondes ambitions. Il avait dû donc à ceux les Italiens attaqueraient le 25 juin sur le Tô et sur le Mincio, et les mouvements étaient cette double attaque dès le 23; mais un retard inévitable ne les fait pas, et ils étaient trouvés avec le plus de vigueur, Ou a cédant rencontre en centre, de ne se mettre en marche ou à dangereuse de la plus Ferrarelle. Et-ce, le 24 au soir, le général Les Marmora reconnaît la nouvelle que l'archiduc Albert avait reçu un renfort tout entier dans le vallée entre le Rhône et l'Adige, et que le pays au-delà de Rhône était complétement hérissé de Tyrolens. Le rapport était exact : l'armée autrichienne, comme nous venons de le dire, se concentrait dans les positions où l'effet des deux alles de l'armée italienne devait atteindre.

Dans cet état de choses, et toujours, en vue de livrer bataille le 25, le roi Victor-Emmanuel passa le Mincio à Goito. Le 24, l'armée italienne devait manœuvrer avec ce double but : le prince Napoléon devait avoir ordre d'occuper des positions d'où il pût tenir en respect les forteresses de Peschiera et de Vérone, il devait former l'aile gauche de l'armée du roi; le troisième corps, destiné à en former l'aile droite, était chargé de prendre deux divisions en avant et reconnaissance, afin de s'assurer à Valeggio, mais, ainsi, il était bien clairement dégagé le pays en deçà du Rhône; et d'ailleurs, ainsi, le corps de Bonneval, qui, ayant comme réserve l'aide d'Aosta, et des deux divisions de Cialdini et de Pinerolo. Tous ces corps avaient ordre d'opérer un mouvement en avant, ayant le même but, déterminé à attendre le lendemain. Et effet, le mouvement opéré, du côté du Rhône, par le Bonneval, parti de Goito, lance la division Biron à Valeggio et, le 24 au soir, le duc de Gênes (Cialdini) se général fit avancer les deux divisions Pinerolo et Cialdini, et, le lendemain, porte que la première division se trouva dans les environs de Sommacampagna, et, de la deuxième du côté de l'automa. Ces deux divisions étaient prêtes à se prêter mutuellement aux feux et Vérone et marcher sur Caldiga. Le prince Napoléon, ainsi, avait ordre de prendre, occupait la partie supérieure de Mincio; il franchit le fleuve à Vérola, s'abouche à Cavalcaselle, et, le 24 au soir, il était à Salionze. Le général Brignone passa le Mincio à Pozzolengo et, le lendemain, il était à Pozzolengo et, le lendemain, ayant Custoza pour objectif et se prépare à y faire une attaque pour le 25. Le général Sirtori devait sortir de Valeggio, pour le 24 au matin, et, dans les circonstances, avancer jusqu'à Santa-Lucia, longeant la rive droite du Mincio, et Cernia avait ordre de se diriger de Monzambano à Castellaro et Cavriana et de rejoindre l'ennemis. Ces divisions se mirent toutes en ordre de marche, et, le lendemain, vers la distance, pour arriver à une heure déterminée à Pozzolengo, et, le lendemain, vers Elles s'avançaient, non pas en ordre de bataille, mais marchant dans les conditions ordinaires; les soldats chargés de leurs sacs et les divisions étaient de trois jours, mais, ce que prédéterminé italiens ne constituent vulnérable au hasard, et, ainsi, ils ne pouvaient seulement agir respectivement le point où ils pèse pour une bataille, et, ainsi, le lendemain. Malheureusement, à l'occupation de Biron et du prince Humbert, sous le corps d'armée et les deux divisions, faites de ses soigneusements prévu. Durando, qui marchait le centre, et, ainsi, le 24 au soir, Durando, Venda, entre Valleggio et Gioni, position de la Berretara, et, ainsi, le 24 au soir, le prince Napoléon avec plus impérieuse : il était en force et l'ennemi.

L'archiduc Albert, chef de l'armée autrichienne, ayant reçu d'importantes renforts venusde l'armée italienne, grâce à un ignorance de Radetzki, qui, ainsi, ne sait de sa position sur le Mincio et cachant qu'aide Cialdi avec une partie de son corps d'armée, faite de deux cuirassiers, et, ainsi, le 24 au soir, le duc de Gênes, qui, ainsi, le 24 au soir, deux termes de cette alternative : ainsiles Cialdini et Pinerolo, et, ainsi, le 24 au soir, elle arrivèrent pour livrer bataille, en la surprendre dans les conditions ordinaires, et, ainsi, brusquement devant elle dans des positions inévitablement Berretara, et, ainsi, et, ainsi, le 24 au soir, Cialdini, qui, ainsi, et, ainsi, et, ainsi, et

Abimélech des Hébreux sont appelés Samaritains par les Grecs. » Cette fusion est aussi peut-résulter la création d'un dialecte spécial, le samaritain; dans lequel les mots étaient moins en usage et le plus souvent, on a beaucoup de peine à déterminer le sémitique venu de ce pays de Cuthe; *Joséphe* le place dans le Pérse ou Cuthie, et, dit-il, il y a un fleuve du même nom; cette assertion est corroborée par des renseignements plus modernes; aussi Abouldéda nous apprend qu'il existe dans l'Irak arabe une ville nommée *Kouta ou Kouthe*. D'autres auteurs modernes, avec beaucoup moins de vraisemblance, ont voulu placer Cuthe non loin du Sidon. Quelques savants ont tiré de cette contrée des deux opinions ou admettent que les colons de Salmanasar avaient été pris partie dans la province persane, et partie dans la province phénicienne.

CUTHERT (Saint), évêque anglais, mort en 687. Il garda d'abord les troupeaux de son père, puis embrassa la vie cénobitique et devint au modèle de vertus évangéliques. Chargé des fonctions de prieur du monastère de Melrose, il indoctrina les moines, tout en travaillant à détruire les superstitions païennes qui régnaient dans le pays, parmi lesquelles, il en était une, qui, malgré la résistance, évêque de Lindisfarne. L'Eglise l'honore le 20 mars.

CUTHÉRN, ÉENNE, s. et adj. (ku-tè-ren, è-è-ne-ne). Cuthe, province d'Asie, Cuthie, adj. Ancien nom de Samarie. Cuthéen.

— Linguist. Se dit des mots samaritains d'origine sémitique.

CUTHENUS (Martin), historien bohême, né à Kolima, mort en 1564. Il fut ayrdé de la ville de Prague. On a de lui : *Chronique de Bohême*, en bohémien; *Catalogue des évêques de Bohême* (1564, in-4°); une traduction de l'*Histoire d'Appien*, etc.

CUTIA s. f. (ku-ti-a). Mamm. Nom indigène de l'agouti.

CUTICOLE adj. (ku-ti-ko-le — du lat. *cutis*, peau; *colere*, habiter). Entom. Qui vit sous la peau : *Larves* CUTICOLES.

— s. m. Genre-genre d'insectes comprenant deux de ces insectes dont les larves vivent sous la peau des mammifères.

CUTICULAIRE adj. (ku-ti-ku-lè-re — rad. *cuticule*). Hist. nat. Qui appartient à la cuticule : *Tube* CUTICULAIRE.

CUTICULE s. f. (ku-ti-ku-le — lat. *cuticula*, dimin. de *cutis*, peau). Hist. nat. Syn. d'épiderme : *La* CUTICULE des membranes. *La désorientation détruite la première cuticule, laissant des parties mal ou point* CUTICULÉES. (Bélhoin).

CUTICULÉE, ÉE adj. (ku-ti-ku-lé-ée, ée-ée — rad. *cuticule*). Hist. nat. Qui a la forme d'une petite membrane.

CUTIGNAC s. f. (ku-ti-ni-ak — du lat. *cutis*, peau; *dura*, dure). Art vétér. Bourlet du pied du cheval.

CUTITE s. f. (ku-ti-te). Pathol. Inflammation cruptive de la peau : CUTITE aiguë.

— Encycl. V. ERYTHÈME et MAMMITE.

CUTLÉRIE s. f. (ku-tlé-ri — du *Cutler*, botan. angl.). Bot. Genre d'algues marines, qui ne dépasse des Antipodes, et qui ne paraît pas bien-sûr autre aux anciens.

CUTLER, ville de Tlaxcala, V. KATTAR.

CUTTER s. m. (ku-tèr ou ku-ter — mot angl., *forme de to cut*, couper). Mar. Petit bâtiment de guerre à un mât, très-léger et très-fin d'une grande vitesse : *Des* CUTTERS. *Le sujet de manœuvre dont de la régularité, ressemble que c'est un* CUTTER. (E. Sous). *De petit* CUTTER *formidablement armé* (Appendice du Dictionnaire marchand. (Jaxx. — adj. Ironie de parler de quelque chose du cutter, ironie).

— Encycl. *Le cutter est grée d'un foc, d'une brigantine et d'un hunier à la bâtarde faible. Il a pas d'dimension permise, et peut mesurer de 5 à 15 ou même 20 mètres de longueur. Sa construction est essentiellement anglaise comme forme, et se distingue de clipper par le fonc de son fonds et la longueur de sa coque. En cutter, il n'a pas de dérive. Le clipper des yachts anglais ou étrangers sont grées en *cutter*, surtout s'ils sont d'un petit tonnage. En général, le cutter a jusque pas plus de 40 à 50 tonneaux. C'est le genre d'embarcation le plus facile à manœuvrer, en mer, de la Manche et de son grand mont. Son fonds ini donnant une grande stabilité dans l'allure ou, au pire, à tenir bon contre le vent.*

CUTOUNE s. m. (ku-ton-bè). Syn. de CUTOUNIA.

CUTOUNIA s. m. (ku-to-ni). Pathol. Nom que les *cutounies* arabes donnent à une forme particulière de mélancolie.

CUTRIPE s. m. (ku-tri-pè). Hist. religion. Nom des domestiques.

CUURDO s. m. (ku-ur-do). Bot. Variété de cumin.

CUVAGE s. m. (ku-va-je — rad. *cuver*). Action de cuver le vin : *Le* CUVAGE du vin, qui est aussi cuvaison. *Il faut* CUVAGE *du pin* les cuves : *Aller au* CUVAGE.

— Anc. jurisp. Cuves qui font partie d'un héritage.

— Encycl. Econ. rur. Si les soins qu'on apporte à la culture de la vigne et à l'exploitation de la vendange contribuent, pour une large part, à la qualité des vins, le travail de la cuve est encore plus important. Le cuvage détermine dans les vins des caractères très-variés et très-importants, qui exercent une profonde influence sur leurs qualités et sur les maladies auxquelles ils sont sujets.

Le cuvage s'effectue dans un local spécial, auquel on donne le nom de cuvier ou de cuverie. Le cuvier doit être à une température constante et moyenne, et pour cela être pourvu de plancher et de plafond, et, lorsque possible, maintenu, quand, pressé, exposée au midi. Les vins blancs, rouges, et les vins blancs d'autres préfèrent les petites; d'autres enfin veulent cuver les grappes, et trouvent des convenables les cuves de moyenne grandeur. Nous partagerons la dernière opin-n, en adoptant toutefois quelques modifications aux conditions particulières dans lesquelles ne se trouve pas, dans l'étendue du pays, une considérable des propriétés, l'abondance en le travail de manœuvre, et les cuves sont faites en bois ou en pierre. Les premières sont faites de bois d'un chêne dont le cœur tout sur les plus large base; elles sont d'ordinaire cylindriques, et leur diamètre est tout d'épaisseur en se rapprochant de la base. Les cuves construites en maçonnerie sont plus solides, durables et faciles à nettoyer. Elles sont revêtues à l'intérieur d'une épaisse couche de ciment, et de bitume, qui empêche le rideau entier ellet par la chaux hydraulique. Dans la Gironde, la contenance des cuves varie de 30 à 50 hectolitres; dans le Midi, elle atteint quelquefois, et dépasse même 150 à 160 hectolitres, et quelquefois beaucoup plus. Dans quelques départements, on trouve des cuves construites en maçonnerie hydraulique, pouvant contenir jusqu'à 400 hectolitres, comme à Saint-Jean-de-Bonnefonds. Ces cuves en maçonnerie présentent, en effet, des avantages considérables, des inconvénients très-sérieux, qui leur font préférer assez généralement les cuves de bois. Les cuves de bois ont des longueurs et dimensions déterminées par le système du jaugeage. Elles ne, ce que dirent à ce sujet des auteurs dont le nom est bien connu, pour la fermentation en mousse de pierre, dit M. Mouillefert, *les cuves de bois ne sont pas* ; il peut y contracter un *goût de pierre*, et y séjourne trop longtemps. Toutefois, on cuve ordinairement dans des cuves de bois, et propriétaires. Spécieux, commodes, économiques, elles ne plaisent nullement à ceux qui gissent instantané de la vendange. « M. Cuvier-Mathieu, propriétaire à Saint-Emilion, « Si le vin ne se fait pas dans les cuves de pierre, il le prétend, « Mais, dans les cuves et les y met déjà faite et bien nettoyée. Ils ne conviennent pas dans le lieu, et ne sont que sorte dans ces cuves comme dans des bouteilles. » Selon M. Morès, les cuves en pierre à parois extérieures et intérieures ont un plancher noté commodes et très-exposé. Les, ont le grand inconvénient de ne contenir, y accompagnent parfaitement leur fermentation, et y séjournent trop longtemps, mais ces cuves sont insuffisantes lorsqu'on veut les faire servir à la fermentation en foudres, ou lorsqu'on y laisse séjourner le vin pendant trop longtemps.

Pendant la fermentation, le partie solide des grappes s'élève au-dessus de liquide, et forme un chapeau de chapeau. Il est constamment à l'action de l'air extérieur, en chassant ne tarde pas à s'altérer, et pour nulle à la qualité du vin. Pour cette cet inconvénient, on le maintient, dans les cuves. Il y a trois systèmes de fermentation : 1° à l'air libre, 2° à l'air libre et à l'air libre, 3° à l'air libre. Le chapeau ne peut pas, dans le système intercepteur complétement l'accès de l'air-extérieur, et, en outre, dans les cuves, il est vicieux formé à l'intérieur de planches disjointes et à l'intérieur de planches disjointes qui maintient le chapeau plongé dans le liquide et l'empêche ainsi de s'aigrir. Si l'on ne peut pas immédiatement, il est indispensable d'introduire à travers le couvercle un tuyau de cuve, et de maintenir le tuyau de cuve en ce système. A cause des obstacles opposés à l'accès de l'air, on ne peut pas, dans la fermentation y est moins active; c'est quelquefois un avantage, mais en cas de cuve en air ou inconvenient. Le phénomène de la fermentation est encore très-obscur, et, malgré les soins des savants, et toute modification apportée à ses évolutions spontanées ne peut pas encore être complétement maîtrisée; mais que si elle n'est sanctionnée par l'expérience, il y a beaucoup de chances pour la fermentation du vin dans la cuve : aujourd'hui on s'accorde à dire que la fermentation marche prend naissance dans le suc des liquides sucrés, il y a dans une cuve, un phénomène chimique qui dégage deux produits nouveaux : l'un, Acétique, qui se fixe à la matière colorante, l'autre se mélange intimement avec le contenu de la cuve; c'est l'alcool. Sans ordre il faut décoloré dans les cuves, et, pour sorent mieux placés au moi FERMENTATION, nous devons faire quelques observations sur ce qui se passe dans le travail des cuves.

A l'état normal, une seule transformation devrait se produire dans la cuve, la fermentation alcoolique, mais il en résulte aussi avarde, ou si seulement le chapeau reste trop longtemps exposé à l'air extérieur, ou matière aigrie passe à l'état nitreux, et, ainsi même quelquefois directement la fermentation lactique. Pour prévenir ces inconvénients, on peut se servir de l'un des moyens de remédier particulièrement que nous avons indiqués plus haut. Si le mal est fait, il faut toujours que le marc prend une odeur d'acétique, et, si le vin est vidange sur un marc une mirande de petits insectes, on ne doit plus faire bagner le chapeau dans le vin, mais le laisser en contribuer au soulever du plus en plus à la surface, jusqu'à ce que la fermentation de la partie liquide soit terminée. Alors, c'est-à-dire dès que le liquide marque zéro à l'aréomètre, on enlève avec soin toute la partie supérieure du chapeau, le pulpe qui reste dans le fond du cuve. Cette précaution est bonne à prendre, lors même que le pour ne pourrait pas de contracter acétique très-prononcé.

En Bourgogne, on fausse autrefois des vins de qualité inférieure et de qualité, et ensuite ne cinquet quatre jours de vingt-quatre à quarante-huit heures; aujourd'hui on ne demande plus riches en couleur, plaisir et de bouquet, et, en ce qui concerne, dans les conditions choisies, les vins cuvent de quatre-vingts-huit à quatre vingt heures. Dans les grandes frisées, lorsque la récolte a été tardive, on ne cuve pas plus de trois ou quatre jours dans ce cas, et avec succès, de chauffer la vendange ensuite après l'encuvage. Dans le Midi, il n'y a pas de règle fixe pour la durée du cuvage. Le vignoron se laisse guider par les signes extérieurs. La fermentation dépendant, quant à son activité, de la température et de la richesse en glucose et en ferment, dénoncés qui peuvent varier notable-ment d'une année à l'autre, le durée du cuvage ne peut avoir de limites bien précises, dans le Midi, on cuve ordinairement, ce dit à quinze jours. Le glucoméètre et l'alcoomètre pourraient être employés pour savoir au moment précis où la fermentation cesse, c'est-à-dire où tout le sucre a subi sa métamorphose, mais il est peu de vignerons qui s'en rapportent à ces instruments : tout, à leur yeux, les ne tient que des gaîtés bien plus sûrs. Il jugent de l'achèvement de la fermentation, et par l'accroissement de la cuve, 2° par le transportée du vin; 3° par le goût, 4° par le goût, 5° par le goût, 6° par le goût. Il est, en outre, de l'opinion que le vin, M. Albert, revêt un beurt de bouillonnement, la fermentation continue, jusqu'à ce qu'il ait cessé, et, dès, il y a lieu de cuviter que la fermentation n'est pas terminée. Mais le même jugement ignorant n'a pas acquis une transparence parfaite, et, il est, en outre, de mauvaise sûreté, il y lieu de supposer que la fermentation n'a pas encore atteinte le glucose ou sucre, et, en ordre cuvérieur, et qu'il est prudent de laisser les pellicules du raisin, et de ne pas l'exposer à une fermentation lactente indéfinie dans les barriques, ce qui serait dangereux.

CUVE s. f. (ku-ve — lat. cupa, même sens). Tout vaisseau servant à contenir des liquides : de l'industrie : *Cuve de teinturier, de tremper, à bit de pétrole*. Vaisseau des vaisseaux dans lequel on foule et on fait fermenter la raisin de la vendange : *Les grands propriétaires de Bordeaux donnent préférence à cuve carrée à la cuve ronde*. (Dubrul). *Les cuves ne doivent pas être exposées à la température, il est mieux en cuve dans un cellier dans lequel on ne trouve point*. (Dubrul).

. . . . . Sur les bords de la cuve fumante
Ecève se bouillonnant le vendange écumante
DELILLE.

Puis de la cuve qui bouillonne
Le vin coule et jaillit en tourbillons
DELAMARE.

— Grand vase destiné à contenir de l'eau : *La cuve du baptistère*. « Vase rectangulaire dans lequel on fait, dans les boutiques de l'eau ou du mercure, pour servir aux manipulations des gaz : *Cuve à mercure. La cuve à eau*.

— Par ext. Vase à punch : *Sur la table se trouve un bol et une cuve de punch*. (Gaboriau). (Bol.).

— Cuve de fermentation mercale : *La nitre pulvérisé est la cuve où toutes les passions fermentent*. (Ch. Nodier).

Il est, il est sur terre une infernale cuve :
On la nomme Paris. . . . . .
A. BARBIER.

— Fam. *Dieter à fond de cuve*, Faire un excès copieux.

— Metall. Partie inférieure d'un haut fourneau : *Le creuset est la cuve*. « *Cuve de fabrication, cuve à couver ou simplement cuve*, Récipient de bois dans lequel on dépose le fond du pain, lorsque on fabrique à la main. « *Guerrier de la cuve*, Ouvrier attaché au cuve. « Cuve du four, Partie du fourneau de quatre : le premier ouvrier, appelé *gueulard*, le second, appelé *ouvrier*, le troisième, appelé *fermer*, et l'*appareil* la cuve, et, enfin l'ouvrier appelé *ouvrier de cuve*, Agiter le contenu de la cuve, en disposer sur le moulin à papier qui fabrique également et uniformément dans l'eau qui lui sert de véhicule. « *Fourrir la cuve*, Quand on a fait une pause ou une matière pourse, Verser dans la cuve une quantité de pâte équivalente à celle qui a été emplyée.

— Pectif. *Fixate à fond de cuve*, Fixates d'une vitre, d'une fortement, résistant de deux côtés à pod-droit.

— Bot. *Cuve de Vénus*, Nom vulgaire du chardon à foulon.

— Encycl. Econ. rur. V. CUVAGE.

— Metall. En fonte le plus généralement adoptée pour la cuve d'un haut fourneau en pole de dans pyramides tronquées opposées les à base. Le plan circonscrire des deux pyramides est ce qu'on appelle le vasse du fourneau. La pyramide supérieure se nomme la grande masse du fourneau ou la chemise supérieure; c'est la cuve proprement dite. Elle se prolonge vers le haut par une cheminée du fourneau, dite gueulard, sert au chargement, et, vers le bas, la pyramide inférieure, appelée grand foyer, se divise en deux ou trois parties. Quand elle est divisée en deux parties, la plus haute prend le nom de creuset, et, la plus celui d'étalages. Lorsqu'elle en présente trois, la partie la plus haute, c'est-à-dire celle qui est placée entre le creuset et les étalages, s'appelle ventre. Dans les cuves, les dimensions des différentes parties de la cuve varient, et, en ce qui concerne le ventre, le mieux que l'on veut traiter, l'espèce de combustible qui on se sert, etc.

Cuves de Sassenage. V. SASSENAGE.

CUVÉ, ÉE (ku-vé) part. passé du v. CUVER. Fermenté dans la cuve : *Du cuvé*.

— Fam. Digéré, en parlant d'une boisson enlevante :

Pour amoindrir ou vin bien pris et mal cuvé
Je sous ai vu le chef plus tout qu'à l'ordinaire.
MOLIÈRE.

Je bue chaleureusement, et bientôt j'éprouve
Que l'eau-de-vie allait avec le vin cuvé.
A. BOUREL.

— Fig. Apaisé après une fermentation : *Mon cœur est cuvé, je ne suis plus amoureux*.

CUVEAU s. m. (ku-vo — diminu. de *cuve*). Cuve de très-petite dimension : *Le cuveau pour le dépôt de la cuve*. « *Cuve de cuve pour le conservation du vin non logé*.

CUVEAUTÉE s. f. (ku-vo-té — rad. *cuve*). Econ. rur. Quantité de vin qui est mise à la fois dans une ou plusieurs cuves : *La cuve est la cuve de cuve pour la cuve*. « *Cuve de comparaison*. (L. Moll.) *Ignoble le vin d'une cuveaut. L'époque où il a été cuvé, le premier, le second, le troisième* CUVE *du Clos-Vougeot, le cuveau, le cuveau, le cuveau, le cuveau, le cuveau à première marque, que l'on emploie, pour la fabrication, pour le dépôt de la cuvée d'un cru*. (L. Moll.)

— Fam. Façon, guise, nature : *Toute sa histoire est de la même cuvée. Ce son d'une autre cuvée*. « Epoque : *Cet est de la dernière cuvée*.

— Pop. Quantité de vin absorbée par une personne : *Prendre une bonne cuvée, Ne tenge ne sut mort à la suite de cuvées trop précédentes*.

— *Buveur de première cuvée*, Buveur de première force.

— Comm. Mélange de plusieurs vins opéré par les marchands.

CUVELAGE s. m. (ku-ve-la-je — rad. *cuve*). Ensemble des planches, en silves, ou en maçonnerie, de l'intérieur d'un puits : *Le cuvelage du puits*. « *Dimensions du cuvelage. Les détails de construction des* CUVELAGE *peuvent varier dans les limites ordinaires; mais le lot et l'ensemble des opérations ne laissent d'hésiter, et, pour les opérations ajoutées, ne tabe impermeable et solide*. (A. Burat). « Construction d'un tube métallique à un puits artésien.

— Encycl. Le cuvelage en pierres exige quelques mots de construction et de construction d'abécédaire. Le revêtement peut être aussi bien en pierres de taille, en briques, en tuyau ou vertical. Les termes varient tout indiqués et, pour plus homogènes dans une même tranche horizontale, le figure de quelque est circulaire. La maçonnerie de pierre de taille est presque toujours en ciment, et son épaisseur normale doit croître en raison de la cuvée exercée par les terres voisins que cette épaisseur ne soit pas cette cuvée exercée à un maximum de charge.

Le cuvelage en bois s'emploie pour moyen les terres de peu de profondeur, et, dans les plus lon crenan pour faciliter le construction et le tout, mieux, et, en outre, on établit sur le sol, au fond de le premier fertile, un solide, ou, mieux, un rectangle plus large en rond jusqu'à 1 m. pour les terrains les plus résistants. Le pour nous avons cité cuvelés sans avoirles, et entre ces deux cuves et le fond du puits, on introduit des pierres volumineuses et pointues dont la hauteur doit être de 0 m. 50 environ. Les dalles, de plus en plus tout immédiatement les plus cuves, et, en outre, on introduit des pierres plus des autre intérieur de l'épaisseur de l'une d'elles, ou moyen de coins de bois et de pierres, on, en outre, on introduit des plus bons appuitiers des planches qui doivent être de 0 m. 50 de hauteur. On achève de de intérieur au moyen d'entre-toises en bois clouées contre les faces intérieures des cuves, pour l'empêcher de glisser dans entre-velle opérant. Les cuves ne sont, ensuite, en déblaye un nouveau mètre de profondeur, et on établit un troisième cuvée que l'on solide comme les précédents, en rejetant dans du bétonnée, et, les glisse cuves entre et de la seconde nouvelles planches disposées de la même manière que les premières. Il continue ainsi à descendre le cuvelage sur

bri qu'on voit, mais que, au terrain net, il soit relaisé que les terres du haut s'abîme. Lorsqu'on rencontre le terrain mêlé, on enjoige sur calqué, contre les côtés du puits, des pieces de bois dites poteaux, et les dépouse, dans l'espace des actes du ouvrage, des pièces de cadre en cuivre, en revenant, du turbe cuve en cuivre, qui s'élèvent abroit maintenant que par des pièces assemblées et par le premier de terrain, devient solidaires et repoussé par un terrain mêlé. Quelquefois on emmaillée les pièces et des traverses horizontales ou planches en échappe.

Le remplage mêlé s'emploie à partir de la station des puits ordinaire. Au fur et à mesure de l'avancement du forage du puits, on descend les tubes et on les relie au moyen de boulons. Cette opération est plus connue sous le nom de *tubage*.

CUVELE, EE (kw-ve-lé) part. passé du v. CUVELER. — Encaissé.

CUVELER v. a. ou tr. (kw-ve-lé — rad. *cuve*). Le *cuvel* pour cuvelé. Dans la construc. l'autre les tiles que la terminaient commencent par *a* mort : *le parterre*, *le* ; *le* *cuve*, *le* *cuvelé*, *le* *cuvelé*, *le* *cuvelé

ou naturelles de l'Institut l'avait chargé pour ses recherches en 1803. Ces fonctions étaient pour temporaires; lorsque alors redevinrent perpétuelles, en 1808, sa nomination fut confirmée par le classe qui l'avait vu à l'œuvre. Deux autres classes de l'Institut, l'Académie française et l'Académie des inscriptions, le comptèrent plus tard au nombre de leurs membres. Cuvier fut nommé successivement par Napoléon inspecteur général de l'Université, secrétaire de l'Université et conseiller d'État; par Louis XVIII, chancelier de l'Université, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, baron, grand officier de la Légion d'honneur; par Louis-Philippe, pair de France. A son tour mort, la France lui a élevé, dans la galerie de géologie du Muséum, une statue où on le représente tenant dans sa main gauche le globe terrestre, qui semble, à l'ouvrier qui le tient de la main droite, se crevasser et s'ouvrir sur les couches les secrets. Le nombre des travaux particuliers, notes, mémoires, articles, rapports scientifiques ou administratifs, éloges historiques, etc., laissés par Cuvier, est immense. Ses trois grands ouvrages qui l'Anatomie comparée (1800-1805), les *Recherches sur les ossements fossiles* (1821-1824), précédées d'un *Discours sur les révolutions du globe*, qui a été imprimé à part; *le Règne animal distribué d'après son organisation* (1817 et 1829). Dans le premier, il ajoute d'immenses développements aux faits recueillis par Claude Perrault et Daubenton, coordonne les éléments et en forme un corps de doctrine. Le second, il fonde une science entière, neuve nouvelle, la science des espèces perdues, des fossiles, la paléontologie. Dans le troisième, il embrasse la création animale tout entière, applique à la zoologie les principes de la subordination des caractères et établit les affinités des quatre grands types de base à l'étude de cette science. Lions partagent le règne animal en six classes : les quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles, les poissons, les insectes et les vers. Dès 1795, Cuvier avait fait remarquer que

plus scientets (il est trop modeste pour avoir recherché le bruit), mais il occupe honorablement son rang dans cette élite de littérateurs dont les derniers représentants président notre Université et nos Académies.

CUYLLON (Jean-Baptiste-Philémon de), vicomte français, né à Dunkerque en 1809, il entra, en 1824, au Conservatoire de Paris, où il suivit le cours d'Habenneck pour le violon, et étudia le contrepoint et le fugue sous la direction de Reicha. En 1828, il remporte le premier prix de violon. En 1830, il fut Cuvillon a rempli les fonctions de professeur adjoint au cours de violon d'Habenneck, de 1843 à 1848. Membre, et l'un des plus influents et des plus considérés, de la Société des concerts du Conservatoire, il occupe à l'orchestre de cette Société la place de premier violon, qu'il tient aussi à la chapelle impériale. M. de Cuvillon, qui a composé quelques concertos de violon, des fantaisies et des duos pour violon et violoncelle, est aussi violon avec Franchomme, avec qui des dernières sérieuses dont l'école française violon.

CUYNEN, bourg de l'Allemagne du Nord, sur le territoire de la République de Hamburg, avec un port à l'embouchure de l'Elbe dans la mer Noire, à 30 kilom. S. de Hamburg; 1,000 hab. Lieu de quarantaine pour les navires arrivant de pays où régnent des maladies contagieuses; bains de mer; navigation et pêche active. Service régulier de paquebots pour l'Angleterre.

CUYO, n. (Ind). Manun. Genre de rongeur d'Amérique.

CUYABA, rivière du Brésil, prov. de Matto-Grosso, prend sa source au versant N.-E. de la corra de Tombadoro, non loin des sources de Paraguay, coule d'abord du N. au S., longe la ville de son nom, et, après un cours de 600 kilom., dont une partie navigable, se jette dans le Paraguay, par 18° de lat. S. et 56° 30' de long. O.

CUYABA, ville du Brésil, ch.-l. de la prov. de Matto-Grosso, à 1,800 kilom. S. de Villa-Bella, sur la rivière de son nom; 18,000 hab. Evêché, tribunal de jury, séminaire, hôpital, séminaire, écoles primaires et secondaires, sept églises.

Des ruisseaux de Saint-Paul découvertes en 1718 les rivières Cuyaba, affluent de la rive gauche du bassi Paraguay, et de la rivière une telle quantité d'or répandu en les grains, tant sur le sol, que le long de leurs lits, et recueillis sans peine une masse du poids de 5,000 kilogr. Cette découverte attira des foules d'émigrants, qui fondèrent en cet endroit la ville de Cuyaba et poursuivirent des recherches aurifères dans les ruisseaux et les rivières d'alentour. Les premières années d'exploitation des mines, à cause de la facilité qu'il y avait à se procurer, il fallait payer une somme entière pour aller de Saint-Paul à Cuiaya; on était obligé de transporter des vivres sans fin, on se servait de la nourriture d'Indiens nouvellement conquis qui mourait ou descendre des Brésiliens, qui, lorsqu'ils en eurent formé un plus dans Cuiaya, leur colon pourvut, en très-peu de temps, existence une quantité d'or qui se fut levait pas à moins de 49,000 kilogr. On se mitgeait qu'à chacun de leur, les diamants les plus de jour d'une sorte quelque chose vaut que ce précieux métal. Le chercher et le, qu'on y vous en abandonnant, et, pour des mines une nouvelle valeur. Aujourd'hui, les mines d'or de diamants sont presque abandonnées, par suite des frais d'exploitation qui les accroissent, depuis longtemps les diamants ne se rencontrent plus à la surface de la terre, et ne sont d'ailleurs pas merveilleux, les habitants de Cuyaba ne tardèrent pas à diriger leur vues vers l'agriculture, d'autant plus que la navigation à vapeur sur le Cuyaba et le Paraguay offrait des débouchés lucratifs. Les deux rives de la guerre de l'Paraguay semblent rapidement se couvrir de sources de prospérité; mais il n'est pas douteux que ces bienfaits ne compromettent gravement développement après la pacification des républiques riveraines du Paraguay et de l'Plata.

CUYAHOGA, rivière des Etats-Unis, naît, dans partie N.-E. de l'Etat de Ohio, et, après un cours extrêmement sinueux de 160 kilom., se jette dans le lac Erié, à Cleveland.

CUYCK (Henri van), prélat et écrivain belgo-hollandais, né à Cuykenburg en 1546, mort en 1616. Il a publié de philosophie, de théologie et d'exégèse diverses ouvrages (1600). On a édité, outre ses ouvrages : *Quatuor Evangelia cum Commentariis* (Anvers, 1575, in-8°); *Speculum concilii-morum* (Anvers, 1600); *Commentarius in Psalmos* (1590, in-4°), etc., volume moins connu sous le nom de *Cuyck* catholique.

CUYP (Albert), un des plus grands peintres de la Hollande, né à Dort en 1620 et en 1642, mort dans la même ville en 1691, vers 1670, dates fort incertaines, car cet homme de génie, dont l'œuvre est si grande et si belle, n'a pas eu de biographe, et, de sa vie, il ne reste que un très-obscur merveilleux. Un nait exposant qu'il exerçait le métier de brasseur concurremment avec celui de peintre. Mais, en silence, qui semble d'abord étonnant, en raison de la notoriété de ce maître illustre, trouve peut-être son explication dans les grandes événements qui signalèrent le temps où il a vécu. La Hollande, en effet, était alors le théâtre d'une longue et sanglante tragédie. Les armistices et les guerrettes sanglantes étaient aux prélèdes cités; les deux Ruyterdal pouvant de leur lits le crime de prouver antérieurement le symbole de Dordrecht. Albert Cuyp, à cette époque, devait être en proie à des angoisses, à des inquiétudes de bon talent. Il dut voir plus tard l'invasion de son pays par Louis XIV, les Provinces compatriotes, Corneille et Jean de Witt, massacrés par la populace, et, dans ces jours tristes, ses études, ses progrès, son talent, ses ressources, ses espérances, ses espérances dans cet affreux désordre. Cependant les colons sanglantes, les hommes de guerre, les hommes d'ordre, ne sont pas les seuls qui se trouvent en pareilles circonstances. Il faut que l'artiste, le peintre, le sculpteur, le musicien, le poète, travaillent publiquement, et, dans ces rares de faits gagnant tant de sérénité nécessaire, tant de puissance

et qui a le forme d'une fève. On l'appelait aussi CYANÈE.

CYAMUM s. m. (si-a-mi-om). Moll. Genre d'acéphales, de la famille des myocardides.

CYANOBOLE s. m. (si-a-no-bo-le-de du gr. *kuanos*, bleu; *bolé*, je lance). Entom. Genre de coléoptères pentamères, comprenant quatre espèces qui vivent dans l'île de Java.

CYANOÉDE adj. (si-a-no-i-de — du gr. *kuanos*, bleu; *eidos*, aspect). Moll. Qui ressemble à une fève, et dit de certaines coquilles.

CYANOPIDE s. f. (si-a-no-pi-de — du gr. *kuanos*, bleu; *opis*, aspect). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant deux espèces, qui croissent dans les régions tropicales du Brésil. *Ce cultive dans quelques jardins* le CYANOPIDE *à fleurs bleues*. (C. Lemaire.)

CYANA, fils de Scyllias, habile plongeur ou, qu'elle aida dans son travail. V. SCYLLIAS.

CYANAMÉLIDE s. m. (si-a-na-mé-li-de — rad. *cyanure*). Chim. Acide cyanique complexe, ou plus exactement par l'action prolongée de la glace fondante sur l'acide cyanurique hydraté, ou de l'acide oxalique cristallisé sur le cyanure de potassium.

CYANAMIDE s. m. (si-a-na-mi-de — du *cyanure et amide*). Chim. Mixture peu connue, du genre des amides, dont la composition représente le cyanhydrate d'ammoniaque, moins les éléments de l'eau.

CYANANTHE s. m. (si-a-nan-te — du gr. *kuanos*, bleu; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes importé avec doute à la famille des polémoniacées, et comprenant trois espèces, qui habitent le Népaul.

CYANATE s. m. (si-a-na-te — du gr. *kuanos*, bleu). Chim. Sel résultant de l'union de l'acide cyanique avec une base : CYANATE de potasse.

CYANE s. m. (si-a-ne — de gr. *kuanos*, bleu). Ryn. du CYANOBOLE, qui est plus usité.

CYANE, nymphe dont Proserpine était accompagnée lorsqu'elle fut enlevée par Pluton. Cet enlèvement causa à Cyane un tel chagrin qu'elle se changea en fontaine.

CYANÉE s. f. (si-a-ne — du gr. *kuanos*, bleu). Zool. Genre de mollusques, de la famille des lamellibranches, dont quelques-unes, qui habitent dans la Manche, et d'un beau bleu.

— Bot. Genre d'arbres, de la famille des labiées, tribu des ocimées, comprenant une seule espèce, qui croît en Indo-Sinchinchi. 2 Ryn. du CYANOBOLE et d'ORNITHIE.

— Minér. Syn. de LAZULITE.

— Encycl. Zool. *Les cyanées sont des scaphopes vasques des médiocres. Ce genre présente les caractères suivants : corps cylindrique, transparent, ayant un pédoncule central, avec quatre bras plus ou moins chevelus; une ou plusieurs cavités antérieures; quatre estomacs et quatre boyaux au moins. Ces animaux ont des formes élégantes et des couleurs très variées. Le genre cyanée comprend son domaine d'espèces. La cyanée de Lamarck est d'un bleu; elle habite la Manche. La cyanée de la Méditerranée est blanche, transparente, striée fauves, rayonnantes, avec quatre bras en forme d'ailes en de croix, d'une belle couleur vermillon.*

CYANÉES (Ilen). V. STYPELOGANES.

CYANÉICOLLE adj. (si-a-ni-ko-le — du gr. *kuanos*, bleu, et du lat. *collum*, cou). Ornith. Qui a le cou bleu.

— Entom. Qui a le corselet bleu.

CYANELLE s. f. (si-a-ne-le — dimin. du gr. *kuanos*, bleu). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, tribu des chlorées, comprenant six espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. *Les CYANELLES sont des plantes bien connues et cultivées en Europe, l'ornement du bulbe de la* CYANELLE *du Cap sert d'aliment aux Hottentots.* (Clave.)

— Encycl. Bot. *Les cyanelles sont des plantes à bulbes, bulbeux ou tubéreux; à feuilles radicales, regardantes à la base, ovales-lancéolées ou linéaires; à hampes balaustes, ou mesne, terminée par des grappes de fleurs bleues ou jaunes, mêmes de bractéoles. Ce genre comprend environ six espèces, qui croissent dans les environs du Cap de Bonne-Espérance. Celle qui porte plus spécialement le nom de cyanelle du Cap (cyanella Capensis) a des bulbes dépourvus, qui servent à l'alimentation des habitants de ce pays. Toutes les espèces sont cultivées dans nos jardins pour la beauté de leurs fleurs; mais elles exigent le serre froide.*

CYANÉPHIDROSE s. f. (si-a-né-fi-dri-se — du gr. *kuanos*, bleu; *épi*, sur; *idrôs*, sueur). Pathol. Sueur abondante et colorant le linge en bleu.

CYANÈIE adj. m. (si-a-nei — de gr. *kuanos*, bleu). Chim. Se dit d'une des combinaisons acides du cyanogène avec l'oxygène : *Acide* CYANÉIQUE.

CYANHYDRATE s. m. (si-a-ni-dra-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide cyanhydrique avec une base. 2 On dit aussi HYDROCYANATE, et l'on disait, il y a peu de temps, PRUSSIATE.

— Encycl. V. CYANOGÈNE.

CYANHYDRIQUE adj. (si-a-ni-dri-ke — du gr. *kuanos*, bleu, *hudôr*, eau). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanogène. 2 On dit aussi ACIDE HYDROCYANIQUE et l'on disait naguère ACIDE PRUSSIQUE.

— Encycl. V. CYANOGÈNE.

CYANHASE s. f. (si-a-ni-ha-se — du gr. *kuanos*, bleu, et de *hase*). Chim. Cyanogène uni au rôle de base dans une combinaison.

CYANICORNE adj. (si-a-ni-kor-ne — du gr. *kuanos*, bleu, et de *cornu*). Zool. Qui a des cornes ou des antennes bleues.

CYANICTERE adj. (si-a-ni-kté-re — du gr. *kuanos*, bleu, *ikteros*, jaune). Méd. Qui est bleu et jaune.

CYANIDE s. m. (si-a-ni-de — du gr. *kuanos*, bleu, *eidos*, aspect). Chim. Combinaison du cyanogène avec un métalloïde ou un métal. Acide cyanique.

CYANIDROSE s. f. (si-a-ni-dro-se — du gr. *kuanos*, bleu; *idrôs*, sueur). Méd. Coloration bleue de la peau.

CYANINE s. f. (si-a-ni-ne — du gr. *kuanos*, bleu). Chim. Un des principes colorants des fleurs. V. PIGMENT.

CYANIODIDE s. m. (si-a-ni-o-di-de — *cyanure et de iode

CYAN

lés se présente sous l'aspect d'une masse cristalline blanche.

3° *Réactions.* a. Le potasse caustique dissout le gaz cyanogène, en donnant naissance à un mélange de cyanure et de cyanate alcalin même type qu'elle donne avec le chlore en mélange de chlorure et de cyanogène.

NOTATION ATOMIQUE.

$$\frac{C}{C}\Big\} + \left(\frac{K}{K}\right)\Big\}O = \frac{K}{K}\Big\}O + \frac{C}{C}\Big\}N$$

Cyanogène. Potasse. Eau. Cyanate de potassium. Cyanure de potassium.

+ KCy
Cyanure de potassium.

NOTATION EQUIVALENTS.

$$KCy + 2KO,HO = KHO + KCyO,KO$$

Cyanogène. Potasse. Eau. Cyanate de potassium. Cyanure de potassium.

+ KCy
Cyanure de potassium.

b. Le cyanogène se combine avec une dose moitié moindre de potasse anhydrique en donnant un cyanate composé

$$\frac{C}{C}\Big\} + \left(\frac{K}{H}\right)\Big\}O = \frac{K}{C}\Big\}\frac{C}{N}\Big\}\frac{O}{H}\Big\}$$

(nat. sol. Cy HH et Cy HHO).

c. Bouilli peut traiter avec un grand excès d'alcoolates organiques, en fournissant des alcools nouveaux. On obtient toutefois de la glycine dans la décomposition du cyanure alcoolique, qui ne doit pas surprendre, puisque le cyanogène représente de l'acide cyanhydrique moins de l'eau.

d. Le cyanogène réduit à la chaleur rouge, sous le décomposant, mais il se combine alors lui et un azote sous l'influence d'électricité électrique ; mais, en même temps sous l'influence de l'air violetté.

f. Le cyanogène brûle à l'air avec une flamme rouge, et se convertit en azote et en acide carbonique.

g. Le chlore une d'agit pas sur ce gaz ; mais le chlore humide, l'acide hypochloreux, le hypocyanate de potassium mêlés agents agissent en général de transformant en acide et en acide carbonique.

h. La solution aqueuse du cyanogène absorbée, au bout de quelques temps, une poudre brune (acide azulmique), inodée que du cyanure, du carbonate et de l'oxalate d'ammonium restant dans la liquor.

— II. Acide cyanhydrique HCy. L'acide cyanhydrique prend naissance dans une foule de réactions. Il résulte de la décomposition du formiate d'ammonium, il se forme dans le dédoublement du cyanure de principes aromatiques naturels, comme l'amygdalin. Enfin il se produit lorsque du cyanogène en présence de l'hydrogène par une décomposition d'eau, cet ordinairement cette dernière réaction que l'on met à profit pour le préparer.

1° *Préparation.* On opère d'une manière différente selon qu'on veut avoir l'acide cyanhydique dissous ou l'acide cyanhydrique anhydre.

a. *Préparation de l'acide dissous.* On distille dans une cornue de verre un mélange de parties de ferrocyanure de potassium et de 7 parties d'acide sulfurique concentré. On met ajouter le ferrocyanure à l'acide par quantité de 100 grammes de ce dernier avec l'eau est complétement refroidi. La réaction est assez complexe ; elle est représentée par l'équation suivante :

NOTATION ATOMIQUE.

$$4FeCy^3K + 6Ag + 6SHO^4 = 4Cy + \frac{Fe}{Fe}\Big\}\frac{Cy^3}{Cy^3} + \frac{K}{K}\Big\}\frac{Cy^2}{Cy^2} + \frac{Fe}{Fe}\Big\}\frac{O^3}{O^3}\Big\}\frac{S}{S}\Big\}\frac{O^8}{O^8}$$

Ferrocyanure potassique. Acide sulfurique. Cyanogène. Cyanure ferreux. Cyanure de potassium. Sulfate ferrique. Sulfate de potassium.

NOTATION EQUIVALENTS.

$$2FeCy^3KF^2 + 3HO + 3SO^3,HO = 3HCy$$

Ferrocyanure de potassium. Acide sulfurique. Acide cyanhydrique. Eau.

$$+ FeCy^3,KFe + (KO,HO,2SO^3) + 4HO$$

Ferrocyanure de potassium. Bisulfate de potassium. Eau.

On distille aussi longtemps que le produit conserve l'odeur de l'acide cyanhydrique ; on n'obtient alors et on ne conserve à une nouvelle réaction le liquide qui a passé.

b. Préparation de l'acide anhydre. On peut dessécher l'acide dissous en le refroidissant en vapeurs et faisant traverser à ces dernières une série de tubes remplis de chlorure de calcium ; mais en obtient de meilleurs résultats en décomposant le cyanure de mercure par l'hydrogène sulfuré. Il se forme du sulfure de mercure et de l'acide cyanhydrique. On dispose le cyanure de mercure bien sec dans un long tube de verre chauffé dans du sable à 300° environ, et l'on dirige à travers ce tube un courant d'acide sulfhydrique bien sec. A mesure que la décomposition s'opère, la masse contractée dans le tube devient noire. Pour que l'acide obtenu soit pur, on doit arrêter l'opération pendant qu'il reste encore du cyanure indécomposé, c'est-à-dire blanc, à la partie antérieure du tube ; sans cette précaution, le produit contiendrait un peu d'hydrogène sulfuré.

2° *Propriétés.* L'acide cyanhydrique, anciennement connu sous le nom d'acide prussique, est le poison le plus actif que l'on connaisse ; une goutte de ce corps suffit pour tuer un chien ; plus, cela doit, agit instantanément. C'est un liquide qui bout à 26°,5, et qui se congèle dans un mélange réfrigérant formé de glace et de sel marin. Sa densité est de 0,697 à 18°. Abandonné à lui-même à l'obscurité, il noircit qu'au bout d'une période assez longue, ainsi que la conservation prend plus pâle. La décomposition de l'acide cyanhydrique donne une masse brune et noire qui, pour une température de 100°, se change en un produit blanc, qui, pour une température de 200°, se change en un produit noir. Le cyanure formé se dissout dans l'eau, et l'on obtient de l'ammoniaque et du formiate d'ammonium. Le cyanure formé se dissout dans l'ammoniaque, et l'on obtient de l'urée, de l'oxalate d'ammonium, et de l'acide cyanhydrique.

NOTATION ATOMIQUE.

$$\frac{C}{H}\Big\} + \frac{H}{H}\Big\}O = \frac{C}{H}\Big\}\frac{O}{N}\Big\}\frac{H}{H}$$

Acide cyanhydrique. Eau. Formiate d'ammoniaque.

La chlore convertit d'abord l'acide cyanhydrique en composé de cet acide et de chlorure de cyanogène ; puis, si l'on emploie un prolongé, il le convertit complétement en acide chlorhydrique et en acide chlorhydrique pourd'en dans le cyanure de l'acide cyanhydrique et donne du chlorure de cyanogène en dégageant de l'hydrogène.

Le Brome modifie de l'acide cyanhydrique. L'acide cyanhydrique peut être facilement préparé par le cyanure de mercure et le précipité en bleu de sulfure ferreux-ferrique après avoir mis le cyanure de mercure blanc. Il faut mettre dans la dissolution de l'acide d'argent. Pour ne pas mécomprendre la nature du précipité, on peut, au lieu de l'argent, le dissoudre, le chauffer dans un tube et enfermer dans le gaz de chlore. On reconnaît alors le fluorine pourvu du cyanoïdre. Si l'on ne veut pas employer le gaz chlore et le brome, on obtient dans un petit matras le précipité argentique ; on y ajoute de l'eau et le fait bouillir avec du chlorure de sodium et de l'acide chlorhydrique. Il se forme du chlorure alors un volfrannate (un ferrocyanure) que l'on décomposé ensuite par le chlorure de cuivre tenue qu'il communique aux parcels de fer. Il se produit du chlorure de cuivre, du précipité argentique, le plus dans un tube au fond duquel on a mis un morceau d'acide, recouvrir le tout avec du bicarbonate sodique, pour neutraliser l'acide, et distiller. Il se forme de l'iodure de cyanogène, qui vient se condenser dans la partie froide en cristaux blancs prismatiques sur les parties froides de l'appareil.

3° Dosage de l'acide cyanhydrique. Comme il est plus facile de préparer l'acide cyanhydrique sous forme de cyanure, on le dose toujours que l'acide mêmes dans les pharmacies. 1° Les quantités les plus considérables de cyanure obtient, car il est important de savoir si le cyanure contient il renferme du cyanhydrique, sans qui on pourrait donner lieu à graves accidents. On peut faire ce dosage par plusieurs procédés différents.

a. *Au moyen de l'oxyde mercurique.* On ajoute un excès d'oxyde de mercure pour à un poids connu d'acide cyanhydrique, et l'on ajoute jusqu'à ce que l'odeur de cet acide soit tout à fait disparue ; on filtre alors, on lave le précipité, on le sèche et on le pèse. On en pèse ensuite un dédoit par difficulté, et on le pèse ensuite, on calcule, et l'on peut avoir exactement la quantité d'acide qui a été dans le liquide. Le précipité, formé est un sulfure d'oxyde mercurique ayant 17 parties de mercure et 1 partie de soufre.

b. Au moyen de l'azotate d'argent. On prépare une solution d'azotate d'argent. Le azotate d'argent, mêlé en ajouté d'abord avec d'ammoniaque pour n'après la précipitation la formant soit à peine acide. Le précipité, formé, on en filtre ; on le pèse après dessiccation, disons le poids de l'acide cyanhydrique. On sait, en effet, que 124 parties de cyanure d'argent correspondent à 27 parties d'acide cyanhydrique. Si l'acide cyanhydrique contenait des chlorures, il faudrait convertir le précipité en chlorure après l'avoir pesé, ce qui est facile à l'aide de l'acide chlorhydrique. Les poids du chlorure obtenu comparé au poids du chlorure mélangé de cyanure, on peut déduire par le calcul le poids de l'acide cyanhydrique. Il l'on appelle en effet P le poids du précipité contenant le cyanure et le chlorure, d le poids du cyanure d'argent contenu dans le mélange, p le poids du chlorure d'argent renfermé dans le même mélange, on a le poids du précipité complétement converti en chlorure, en peut considérer ce mélange comme des deux équations suivantes :

$$P = d + p \quad d = \frac{p \times 108}{143,5} = \frac{p \times 108}{143,5}, \quad p = \frac{p \times 108}{143,5} = \frac{p \times 108}{143,5}$$

représentant respectivement les poids d'argent chlorure d'argent et dans le poids d'un cyanure d'argent. Sachant que 108 chlorure d'argent contient 1 124 de cyanure d'argent et 27 d'acide cyanhydrique, on a

$$143,5 : 108 :: p' : x, \quad d'où \quad x = \frac{p' \times 108}{143,5}$$

et ainsi de suite.

c. Procédé volumétrique. On met à profit la propriété que possède le cyanure double d'argent et de potassium de n'être pas décomposé par un excès d'acide cyanhydrique. Il faut, dans, la solution qui renferme l'acide cyanhydrique, ajouter une assez de potasse, après quoi l'on y fait tomber goutte à goutte, à l'aide d'une burette graduée, une solution titrée d'azotate d'argent. Au début, le précipité qui se forme, d'abord redissout, mais bientôt on ajoute assez de sel d'argent pour transformer tout le cyanure en cyanure double potassique-argentique, il suffit de mettre encore une goutte de la liqueur d'argent pour produire un précipité permanent. On arrête alors, on lit sur la burette la quantité d'argent qu'il a fallu employer, et on calcule cette dose, on en déduit l'acide cyanhydrique, en se fondant sur ce fait, que 1 centimètre cube d'azotate d'argent, correspond à 0 milligrammes 54 d'acide cyanhydrique. Un autre procédé de dosage volumétrique a été proposé par Mlle Fortion (Comptes rendus, 1866) et modifié ensuite par la potasse, de manière à produire une coloration jaune alcaline ; un ajoute alors au liquide une certaine quantité d'eau de bel et d'un peu de teinture de tournesol, et verser dans la liqueur goutte à goutte, au moyen d'une burette graduée, une solution d'azotate d'iode renfermant par litre 1 gr. d'iode, dissous dans l'iodure de potassium. Tant que la liqueur qui essaye renferme de l'acide cyanhydrique, l'iode disparaît, mais, dès que le totalité du cyanure est décomposée, la coloration jaune apparaît, et on peut, en lit sur la burette la quantité d'iode employée. Ces parties de cyanure correspondent à 65 parties de cyanure de potassium ou à 27 parties d'acide cyanhydrique.

4° Combinaisons de l'acide cyanhydrique. Le procédé de dosage volumétrique et celui qui précède peuvent être appliqués avec succès au dosage du cyanure de potassium.

5° Combinaisons de l'acide cyanhydrique avec des métaux. Lorsque l'acide cyanhydrique agit directement avec plusieurs chlorures de métaux, il se produit, Ces sels ainsi que l'on connaît un combinaison avec le perchlorure du fer $(Fe^2Cl^6)(HCy)^6$ (anc. not. $3FeCy_3 + Fe_2Cl_3$), avec le perchlorure d'antimoine

$(HCy)^3SbCl^3$ (anc. not., même formule) ;

avec le chlorure de bismuth,

$(HCy)^3BiCl^3$ (anc. not. $3CyH + BiCl^3$).

Tous ces composés sont solubles et décomposables par l'eau, avec dégagement d'acide cyanhydrique.

III. COMBINAISONS MÉTALLIQUES. L'acide cyanhydrique, en échangeant son hydrogène contre un métal, donne naissance à des cyanures. Ces cyanures renfermant autant de fois le métal, qu'il renferme d'équivalents de métal. Ils peuvent être exprimés par la formule générale

M^nCy^n (anc. not. M. Cy).

Les cyanures métalliques sont presque tous insolubles dans l'eau, et tous sont plus ou moins le dévorant des cyanures alcalins. Comme l'acide cyanhydrique, ils précipitent en blanc les sels d'argent et fournissent un précipité qui jouit des caractères que nous avons rapportés à propos du cyanure d'argent (*V. l'acide cyanhydrique*). Toutefois avec de nombreux sels d'argent, ils donnent une dissolution qui rougit les pensés de fer. Leur dissolution précipite en bleu, comme le cyanure d'argent. Ajoutons à cela que les cyanures alcalins ne dissolvent pas le cyanure d'argent, tandis que l'étaine de leurs sulfures lorsqu'on les chauffe avec du cyanure d'argent, et que leur dissolution ne rougit pas les sels de fer.

Nous avons dit que les cyanures alcalins se combinent avec tous les autres cyanures en formant des cyanures double. Souvent ces sels doubles sont de vrais sels doubles, les quels on peut considérer l'existence de chacun des métaux constituants, à l'aide de réactifs appropriés. Tels sont les cyanures double d'argent et de potassium, de potassium et de cadmium, etc. D'autres fois, ces sels des composés dans lesquels un des métaux est manqué, c'est-à-dire impossible à déceler par les réactifs ordinaires, à moins qu'on ne détruise la molécule. On suppose, dans ces derniers cas, que l'un des métaux constitutifs est le cyanogène à la constitution d'un radical composé inégal sel sel l'autre métal. On désigne ce tête corps par des noms qui, tout en rappelant leur nature cyanogénique, ne les considérer comme des cyanures doubles. Ainsi l'on dit cyanoplatine de potassium, ferrocyanure de sodium, platinocyanure d'ammonium. Les principaux composés de ce genre sont les ferrocyanures, les ferricyanures, les cobaltocyanures, les nickelocyanures, les cuprocyanures, les manganocyanures, les chromocyanures et les platinocyanures. Les plus importants sont les ferrocyanures et les ferricyanures que nous décrirons en détail, après avoir fait l'histoire du cyanure de potassium, du cyanure ferreux, du cyanure d'argent et du cyanure de mercure.

1° *Cyanure de potassium* KCy. a. *Préparation.* La meilleure méthode de préparation de ce sel consiste à calciner au rouge du ferrocyanure de potassium, à concassé la masse noire qui se forme, à l'épuiser par l'alcool bouillant, et à cristalliser les liqueurs. On peut aussi épuiser au ferrocyanure préalablement concassé les trois huitièmes de son poids de carbonate de potasse. Le mélange s'opère dans un creuset de fer métallique sous tombe au fond de vase, et l'on peut facilement retirer le cyanure fondu. La perte de produit dépend nécessairement de celle du ferrocyanure de potassium. Lorsque cet équivalent impoisonne moins par celui que l'on obtient par la première méthode.

b. Propriétés. Le cyanure de potassium cristallise en cubes incolores ou en dérive du cube ; il est inodore, sa saveur est âcre, caustique, et rappelle un peu celle des amandes amères. Il est très soluble dans l'eau froide et très-fusible, se dissout très-facilement dans l'eau, bouillant dans l'alcool à 90 centièmes, et se prime dans l'alcool absolu. Son solubilité dans l'alcool dépend de la nature de l'alcool employé, quelque liquide non inférieur comme plus à l'alcool à 90 centièmes, est le produit sans en fabriquer toutefois. Le cyanure de potassium est très-vénéneux. Exposé à l'air, il convertit partiellement en cyanate en contact de l'air, et il se produit transformation en carbonate et en cyanate. Il se dissout à froid dans l'eau sans cyanogène, et il se dégage de l'ammoniaque. Les solutions aqueuses de cyanure de potassium se décomposent peu. Il y a produit après de formiate et du carbonate de potasse, en dégageant de l'ammoniaque et de l'hydrogène. Les deux dernières corps proviennent de l'action décomposante exercée par l'acide carbonique de l'air. Quant au formiate, il provient de l'action de l'eau. On a en effet

NOTATION ATOMIQUE.

$$CAzK + 2HO = AzH^3 + CHKO^4$$

Cyanure de potassium. Eau. Ammoniaque. Formiate de potassium.

NOTATION EQUIVALENTS.

$$CAzK + 4HO = AzH^3 + CHKO^4$$

Cyanure de potassium. Eau. Ammoniaque. Formiate de potassium.

Fondu avec de soufre, le cyanure de potassium se combine avec un atome de soufre (sulfoïd et convertit en sulfocyanure.

La solution aqueuse de cyanure potassique dissout le cyanogène ; elle en forme une liquour d'abord brune, puis incolore, qui, si elle est suffisamment concentrée, il peut se prendre en une bouillie de cristaux d'iodure de potassium. Il se produit en même temps de l'iodure de potassium. Elle dissout également un grand nombre d'oxydes métalliques et le chlorure d'argent, d'où son emploi pour fixer les sels d'argent à la photographie.

Le cyanure de potassium du commerce n'est jamais pur ; il contient toujours jusqu'en moyen médicaux de déterminer à quantité de cyanate et de carbonate. Le cyanate provient de l'action des deux méthodes d'analyse volumétrique que nous avons exposées au sujet de l'acide cyanhydrique.

2° Cyanure d'ammonium

AzH^4CAz (anc. not. AzH^3HCy).

a. Préparation. On peut le préparer en saturant un volume de gaz ammoniac par un volume de l'acide cyanhydrique ou vapeurs, en qui revient au même, en dirigeant du gaz ammoniac dans un tube à travers de l'acide cyanhydrique parfaitement anhydre. Il est plus avantageux de faire le mélange de volumes de l'ammoniac et de l'acide cyanhydrique, et de faire passer le mélange de 2 parties de formiate de l'ammoniac sec et de 3 parties de chlorhydrate d'ammoniaque. On peut remplacer le formiate par du cyanure de mercure en la poussière. Il est nécessaire de recevoir le produit dans un vase autour d'un mélange réfrigérant de glace et de sel marin.

Enfin M. Lamothe prépare le cyanure d'ammonium en faisant passer de l'ammoniaque gazeuse et très-sèche sur du charbon chauffé au rouge et en faisant passer les produits de la réaction à travers un tube en U renfermant du chlorure de calcium. Cette réaction est une suite substitution du carbone à l'hydrogène de l'ammoniaque. On a ainsi

Digitized by Google

NOTATION ATOMIQUE.

$$\underset{\text{4 molécules d'ammoniaque.}}{4AzH^3H^3H^3H^3} + \underset{\text{Carbone.}}{C^4} = \underset{\text{Cyanure d'ammonium.}}{4AzC^4H^4H^3} + 4AzH^3CAz$$

NOTATION ÉQUIVALENTES.

$$3\,AzH^3 + C^6 = C^3AzH.AzH^3$$
Ammoniaque. Carbone. Cyanhydrate d'ammoniaque.

3. *Propriétés.* Le cyanure ammonique cristallise en cubes brillants très-solubles dans l'eau et l'alcool. Son odeur pénétrante rappelle à la fois l'ammoniaque et l'acide cyanhydrique. Il fond à 120°, et donne une vapeur qui brûle avec une flamme jaunâtre et avec formation de nuéemens d'ammoniaque. Il se fait altérable et se convertit peu à peu en matière brune. Le chlore le transforme en chlorure de cyanogène.

Le cyanhydrate d'ammoniaque est un poison des plus violents. Aussi doit-on admettre que l'ammoniaque résinoïd, comme on le prétend, dans les empoisonnements par l'acide prussique, n'en agit non en neutralisant cet acide, mais seulement en provoquant une réaction de l'économie par ses propriétés antiacidiques.

2° *Cyanure d'argent* AgC_2 (sec. not. $AgCy$). C'est un précipité blanc qui est produit toutes lorsque quinze de l'acide cyanhydrique à une solution azotique d'oxide d'argent. Il est amorphe, insoluble dans l'eau, soluble dans l'ammoniaque et les cyanures alcalins, très-peu soluble par l'acide azotique même bouillant, et décomposable par les acides chlorhydrique et sulfurique. Quand il dure, ou est qu'on le chauffe, il perd du cyanogène et laisse un résidu d'argent métallique et de paracyanure d'argent. On a prétendu que le cyanure d'argent de cyanure d'argent n'était pas identique avec le cyanogène dégagé du cyanure de mercure, mais cette assertion ne paraît pas fondée. Le cyanure d'argent n'a pas d'emploi, mais le cyanure double d'argent et de potassium est employé dans l'argenture galvanique.

4° *Cyanure de mercure*

Hg^2C^2N (sec. not. $HgCy$).

Préparation. Le meilleur procédé pour l'obtenir consiste à dissoudre du fulmi-cyanure dans l'acide cyanhydrique, en ayant soin que la liqueur soit toujours un peu acide, on filtre, on évapore et on laisse cristalliser le sel par le refroidissement de sa solution.

On peut encore obtenir le cyanure de mercure en faisant bouillir pendant un quart d'heure 1 partie de ferrocyanure de potassium, 2 parties de sulfate mercurique et 4 parties d'eau. Le dépôt qui se sépare par le refroidissement des liqueurs sont évaporées à cristallisation. Enfin le bleu de Prusse, réduit en poudre et bouilli avec de l'eau et de l'oxyde mercurique, donne aussi une liqueur qui laisse déposer des cristaux de cyanure de mercure après une évaporation convenable. Le cyanure de mercure cristallise en prismes à base carrée, incolores, transparents, inaltérables à l'air, inodorés. Il est anhydre, possède une saveur amère et acrimonieuse, se dissout à froid dans 12 parties d'eau, est moins soluble dans l'alcool ; quand il se dissout presque pas dans l'alcool absolu.

A chaud, le cyanure de mercure se décompose en mercure, cyanogène et paracyanogène. La quantité de paracyanogène qui se produit est toujours d'autant plus considérable que la température est plus élevée.

L'acide azotique dissout le cyanure de mercure sans le décomposer ; l'acide sulfurique concentré le décomposes à chaud.

Les solutions aqueuses du cyanure de mercure dissout beaucoup d'oxyde mercurique en donnant un oxycyanure qui présente une réaction alcaline. Le cyanure mercurique peut aussi se combiner avec les chlorures, tels que les chlorures d'ammonium, de sodium, de potassium, de barium, de strontium, de calcium, de magnésium, de zinc, de cobalt, de nickel, de manganèse, de protoxyde de manganèse, d'étain ou mercurium, d'étain au minimum, les bromures de potassium, de sodium, de barium, de strontium, de calcium, les iodures de sodium, de potassium, de barium, de strontium, de calcium, l'antimoine d'argent et l'antimoine cuivrique, l'hyponitrite de potassium ; le chromate potassique, le bichromate de potassium, le ferricinate d'ammonium et de potassium, et les cyanures potassique et sodique, les sels de composés cristallisant.

Le chlore décompose le cyanure de mercure avec production de chlorure de cyanogène, lorsque le cyanure potassique est liquide. Il se forme des produits secondaires non déterminés.

3° *Ferrocyanure.* Lorsqu'on précipite un sel de fer au maximum par du cyanure de potassium, on obtient un précipité qui se redissout ensuite : la liqueur évaporée laisse déposer de beaux cristaux jaunes d'un composé que l'on nomme ferrocyanure de potassium, et qui répond à la formule

$$Fe^2C^6C^4,KCy + 3\,Aq.$$
(sec. not. $Fe_2Cy_6KCy + 3\,HO$).

a. Préparation. On obtient ce sel en grand en décomposant par la chaleur des matières animales, comme le sang et le chair musculaire, par la potasse en présence de vieux débris de fer. Le produit, lessivé par l'eau, donne une liqueur qui, après avoir été convenablement évaporée, fournit des cristaux de ferrocyanure de potassium. On obtient encore ce sel en faisant passer de l'azote sur du charbon de bois imprégné de carbonate de potasse et chauffé au rouge. Il se forme dans ces conditions du cyanure de potassium qu'on extrait par l'eau. La solution, chauffée avec du fer spongieux ferrocyanure de potassium dissout une certaine quantité et se transforme en ferrocyanure de potassium.

b. Nature et constitution. La formule

$$Fe^2C^6C^4,KCy + 3\,Aq.$$
(sec. not. $Fe_2Cy_6KCy + 3\,HO$),

par laquelle nous avons représenté le ferrocyanure potassique, n'est point adéquatée, en ce qu'il n'est pas un sel, mais une double. On doit lui substituer la formule

$$(Fe^2C^6)^{iv}K^4 + 3\,Aq.$$
(sec. not. $(Fe_2Cy_6)^{iv}K_4 + 3\,HO$),

dans laquelle le potassium est considéré comme uni au radical tétratomique,

$$Fe^2C^6K^4 \text{ ou } Fe_2Cy_6K_4.$$

Le ferrocyanure de potassium est neutre, n'est pas vénéneux et se dissout facilement dans l'eau. Sa solution est précipitée par la plupart des solutions métalliques ; il se forme des composés qui ont reçu le nom ferrocyanure potassique par la substitution d'un métal au potassium.

NOTATION ATOMIQUE.

$$Fe^2C^6K^4 + Pb^2O^2 \underset{\text{Azotate de plomb.}}{O^4AzO^5} = \underset{\text{Ferrocyanure plombique.}}{(Fe^2C^6)^{iv}Pb^4} + \underset{\text{Ferrocyanure de potassium.}}{K^4} + \underset{\text{Azotate de potasse.}}{2\,KO,AzO^5}$$

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$Fe_2Cy_6K_4 + PbO_2,AzO_5 = Fe_2Cy_6Pb_2 + 2\,KO,AzO_5$$
Ferrocyanure de potassium. Azotate de plomb. Ferrocyanure de plomb. Azotate de potasse.

Traité par l'acide chlorhydrique, le ferrocyanure de potassium (anciennement prussiate de potasse) se décompose en chlorure potassique et hydrocyanate et donne des paillettes cristallines blanches, nacrées, insolubles.

$$(Fe^2C^6)^{iv}K^4 + 4H^2 \text{ (sec. not. } Fe_2Cy_6H_4)$$

Versé-on une solution de cyanoferrure de potassium au pôle négatif d'un hydrogénomètre une solution d'un sel de fer au maximum, il se forme un précipité bleu (bleu de Prusse). Pour se rendre compte de la nature de ce bleu, on doit remarquer que les sels ferreux transforment le ferrocyanure de Fe_2K_2 fonctionnant comme radical bicatomique. Ce double sulfate se dédouble en sulfate à moins de 3 atomes de potassium, et le ferrocyan-ure ferrique (sel ferrique) ; il résulte de la réaction : 1 sulfate ferreux + 1 molécule de ferrocyanure et 1 sulfate ferrique.

NOTATION ATOMIQUE.

$$3\left[\begin{matrix}(Fe^2C^6)^{iv}\\K^4\end{matrix}\right] + \left[\begin{matrix}O^4\\Fe^2\end{matrix}\right] = \left[\begin{matrix}(Fe^2C^6)^{iv}K^2\\(SO^3)^{iv}\end{matrix}\right] + \left[\begin{matrix}(Fe^2C^6)^{iv}Fe^3\\(SO^3)^{iv}\end{matrix}\right]$$
Ferrocyanure potassique. Sulfate ferrique. Sulfate de potasse. Ferrocyanure ferrique (bleu de Prusse).

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$3\,Fe_2Cy_6K_4 + Fe_2O_3,3\,SO_3 = 3\,K_2,SO_4 + Fe_2Cy_6Fe_3$$
Ferrocyanure de potassium. Sesquioxyde de fer. Sulfate de potasse. Bleu de Prusse.

Lorsque, dans cette opération, on remplace le sulfate ferrique par le sulfate ferreux, la réaction établit 1 molécule de ferrocyanure et 3 molécules de ferricyanure, et il se fait du ferrocyanure ferreux.

$$(Fe^2C^6)^{iv}K^4 + 3\,Fe^2O^2 \text{ (sec. not. } Fe_2Cy_6K_4 + 3\,FeO)$$

Ce ferrocyanure ferreux se dédouble en l'oxygène et se convertit en un mélange de sesquioxyde de fer et de bleu de Prusse.

$$3\left[\begin{matrix}(Fe^2C^6)^{iv}Fe^2\\K^4\end{matrix}\right] + 3\,O^3 = \left[\begin{matrix}(Fe^2C^6)^{iv}Fe^3\\K^4\end{matrix}\right] + \left[\begin{matrix}Fe^2O^3\\O^3\end{matrix}\right]$$
Ferrocyanure ferreux. Oxygène. Bleu de Prusse. Sesquioxyde de fer.

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$3\,(Fe_2Cy_6K_4 + 3\,FeO) + 3\,O = (Fe_2Cy_6)^3Fe_4 + Fe_2O_3$$
Ferrocyanure ferreux. Oxygène. Bleu de Prusse. Sesquioxyde de fer.

$$+ 2\,Fe_2O_3$$
Sesquioxyde de fer.

Dans l'industrie, on prépare toujours le bleu de Prusse de cette manière. Aussi, lorsqu'on veut isoler ce corps à l'état de pureté de ceci qui forme le commerce, fait-il préparer ce de dormir et le traiter par l'acide chlorhydrique, afin de dissoudre l'oxyde ferrique qu'il renferme.

4° *Ferricyanure.* Par l'action d'un courant de chlore sur la solution d'un ferrocyanure, il se produit du chlorure de potassium, au même temps qu'un nouveau corps de couleur rouge tirant sur le pourpre, qu'on nomme ferricyanure de potassium. Ce nouveau corps a été successivement appelé prussiate rouge de potasse, ferricyanure de potassium, cyanoferriate potassique, etc., et formule, en l'envisageant comme un cyanure double, serait

$$Fe^2C^6C^4 + KCy \text{ (sec. not. } Fe_2Cy_6 + KCy).$$

mais les mêmes raisons qui nous ont empêché de considérer les cyanoferrures comme des cyanures doubles s'opposent également à ce que nous considérions ce corps comme tel. Il faut l'écrire

$$(Fe^2C^6)^{iv}K^3 \text{ (sec. not. } Fe_2Cy_6KK_3),$$

et l'envisager comme formé de potassium et d'un radical hexatomique, le ferricyanogène (sec. not. Fe_2Cy_6), par analogie avec

$$(Fe^2C^6)^{iv}K^4 \text{ (sec. not. } Fe_2Cy_6 \text{ et } Fe_2Cy_6K_4).$$

La réaction qui donne naissance à ce sel est exprimée par l'équation suivante

NOTATION ATOMIQUE.

$$3\left[\begin{matrix}(Fe^2C^6)^{iv}K^4\\Cl^2\end{matrix}\right] = \left[\begin{matrix}(Fe^2C^6)^{iv}K^3\\Cl^2\end{matrix}\right] + 2\,KCl$$
Ferrocyanure potassique. Chlore. Ferricyanure potassique. Chlorure potassique.

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$3\,(Fe_2Cy_6K_4 + Cl_2) = (Fe_2Cy_6K_3 + Cl_2) + 2\,KCl$$
Ferrocyanure potassique. Chlore. Ferricyanure potassique. Chlorure potassique.

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$3\,(Fe^2C^6)^{iv}K^4 + Cl^2 = KCl + (Fe^2C^6)^{iv}K^3$$
Ferrocyanure potassique. Chlore. Chlorure potassique. Ferricyanure potassique.

On voit que dans cette réaction deux radicaux de ferrocyanogène tétratomiques ne sont unis en échangeant deux affinités, et ont permis le groupe hexatomique

$$+ Fe_2Cy_6 \text{ et } + (Fe^2C^6)^{iv}.$$

Le ferricyanure potassique échange son potassium contre d'autres métaux par voie de double décomposition. Lorsque d'un sel ferreux qu'on le précipite, il se forme un ferricyanure ferreux

$$(Fe^2C^6)^{iv}Fe^3 \text{ (sec. not. } Fe_2Cy_6Fe_3)$$

d'un beau bleu, qui a reçu le nom de bleu de Turnbull. Ce précipité ne doit pas être confondu avec le bleu de Prusse, qui est un ferrocyanure ferrique. Lorsqu'on tente le bleu de Turnbull par les alcalis, il se forme un sel ferricyanure et un oxyde ferreux. Il se produit encore dans ces conditions le bleu de Prusse (bleu de ferrocyanure acidulé de fer ferrique. Décomposé par l'acide sulfurique, le ferricyanure de plomb se convertit en sulfate de plomb et en acide ferricyanhydrique.

$$(Fe^2C^6)^{iv}H^3 \text{ (sec. not. } Fe_2Cy_6H_3).$$

Ce dernier composé cristallise en aiguilles brunâtres très-solubles.

Dans les ferricyanures, comme dans les ferrocyanures, le fer ne peut plus être décelé par les réactifs ordinaires. De plus ces composés ne donnent point de précipités avec l'ammoniaque, et peuvent échanger leur métal même contre de l'hydrogène. Enfin ils sont neutres et non toxiques. Il existe les trois cyanures ferriques, mais il n'est jamais d'hydrogène substitué à un métal ; ils sont bleus, vénéneux, et ne peut toujours y matrice en évidence le rôle minéral qu'ils renferment. Ces différences établissent nettement que les sels ferricyanures ne peuvent être traités ne sont pas des cyanures.

5° *Nitroferricyanure.* Le composé

$$(Fe^2C^6)^{iv}(AzO)^2H^3 \text{ (sec. not. } Fe_2Cy_6(AzO)^2H^3).$$

L'acide ferricyanhydrique absorbe la bioxyde d'azote avec dégagement d'un gaz inodore qui est le fer de l'acide nitroferricyanhydrique. La réaction est exprimée par l'équation de 3 AzO à H_2O. L'acide ferricyanhydrique donne encore naissance à un composé fait absorber le bioxyde d'azote par l'acide ferricyanhydrique, et qu'on nomme nitroferricyanure, alors par ce convertir en acide ferricyanhydrique.

L'acide nitroferricyanhydrique réagit sur les bases et forme des sels bien définis. Ceux du potassium, d'ammonium, du cadmium, du barium, de calcium et de plomb sont d'un rouge foncé en couleur de rubis. Ils ne dissolvent facilement dans l'eau, qu'ils colorent en rouge et où l'alcool ne les dissout point. Les sels de cuivre, de zinc, de fer, de nickel, de cobalt et de manganèse sont plus solubles, en complétement insolubles.

Au contraire, les solutions des sulfures alcalins, les nitroferricyanures prennent une belle nuance pourpre qui est caractéristique de ce genre de sels. Cette réaction est d'une extrême sensibilité. Toutefois cette coloration est passagère, et bientôt le composé se transforme en se décomposant en 3 autres corps parmi lesquels on a reconnu : le bleu, l'azotate, l'azotite, l'acide cyanhydrique, l'oxyde de fer, un ferrocyanure, un sulfocyanure et un azotite. Le corps pourpre peut cependant être isolé lorsque opère avec des solutions alcooliques ; il est plus bleu, et paraît être une simple combinaison de nitroferricyanure et de sulfure.

L'acide sulfurique décompose les solutions des nitroferricyanures. Parmi les produits de décomposition, on trouve le bleu de Prusse.

— IV. ÉTHERS CYANYDRIQUES. Le composé CAz est susceptible de s'unir avec les radicaux alcooliques en formant des composés

Digitized by Google

mentaux, on obtient les produits de décomposition de ce sel par les procédés ordinaires. Ainsi :

Dans les décompositions des cyanures alcooliques par l'eau, leur atome de cyanogène est remplacé par de l'oxyde :

$$C_2H^3I\,(\text{inc. mol. } C_2H^3H).$$

Ainsi l'on a :

C_2H^3I	$C_2H^3.CO.H$
Iodure de vinyle.	Acide propionique.
(inc. mol. C_2H^3CN)	(inc. mol. C_2H^3H)
C_3H^5I	$C_3H^5.CO.H$
Iodure d'allyle.	Acide propionique.

Les mêmes réactions se produisent avec les éthers des radicaux polyatomes. Alors chaque cyanogène étant remplacé par OHH, les acides que l'on obtient accroissent dans la série une place supérieure à celle de l'alcool employé, et cela d'un nombre de termes égal au nombre de molécules de cyanogène qui ont pris OHH.

Ainsi le cyanydrine C_3H^5I donne l'acide lactique C_3H^5 $\left\{\begin{matrix}OH\\CO.OH\end{matrix}\right.$ supérieur de un degré au glycol. La dicyanhydrine $C_3H^5I^2$ $\left\{\begin{matrix}CN\\CN\end{matrix}\right.$ fournit l'acide succinique C_3H^4 $\left\{\begin{matrix}CO.OH\\CO.OH\end{matrix}\right.$ supérieur de deux degrés au même glycol. Dans le même mécanisme, les acides préparés par cette méthode ne sont pas les vrais homologues de ceux qui dérivent, par ses alcools, du carbone dont on a employé les éthers. L'acide bibique, p. préparé avec le cyanure de bibique C_3H^5, est supérieur et non identique avec l'acide bibique, p. préparé par l'oxydation du cymène de l'essence de cumin.

Les éthers cyanhydriques ont une tendance à former des composés polymères dont le molécule est triple de leur molécule propre. Ainsi un cyanure d'alcyle

$$C_2H^3.CA\,(\text{inc. mol. } C_2H^3CAA),$$

correspond les cyanhydrides

$$C_2H^3.CA\,(\text{inc. mol. } (C_2H^3.CAA)^3),$$

et un cyanure de phényle

$$C_6H^5.CA\,(\text{inc. mol. } C_6H^5CAA),$$

la cyanhydrine

$$(C_6H^5.CA)^3\,(\text{inc. mol. } (C_6H^5CAA)^3),$$

qui s'obtiennent par l'action de sodium sur les cyanures de phényle ou d'alcyle. On peut, mêlé avant la cyanhydrine ou cyanure de méthyle triple, que se forme en même temps que de l'hydrocyle carbonique ou dégaz, le cyanure bi-hydrique de potassium $C_2H^2K^2$ et le cyanure de potassium triple et chlorure d'acétyle.

NOTATION ATOMIQUE.

$$3\,(C_2H^3Cl) + 3\,(C_2H^3CAA) + 3\,KCl$$

Chlorure d'acétyle.	Cyanure triple.	Chlorure de potassium.

$$+ 3\,(CO) + (C_6H^3CAA)^3$$

Anhydride carbonique.	Cyanhydrine.

NOTATION EQUIVALENTE.

$$3\,(C_4H^3Cl_2) + 3\,(C_4H^3Ad) + 3\,KCl$$

Chlorure d'acétyle.	Cyanure triple.	Chlorure de potassium.

$$+ 6\,(CO) + (C_6H^3Ad)^3$$

Anhydride carbonique.	Cyanhydrine.

C. Cyanhydrines. Les éthers cyanhydriques sont isomères, dans la nomenclature moderne, avec les acétyles, qui résultent de la déshydratation de cets mêmes acides. Ainsi l'acétate d'ammonium

$$C_2H^3O.AdHO\,(\text{inc. mol. } C_2H^3(AdHO)^2)$$

déshydraté perd 2 HO (inc. mol. 4 HO) et donne l'acétonitrile

$$C_2H^3CAA\,(\text{inc. mol. } C_4H^6CAA),$$

qui est identique avec le cyanure de méthyle

$$C_2H^3.CAA\,(\text{inc. mol. } C_2H^3.CAA).$$

Ces corps, éthers cyanhydriques ou nitriles, doivent être considérés comme résultant de l'union des radicaux alcooliques avec un des groupes d'acides du CAA. Ils s'opèrent dans mêmes toutes leurs réactions. Soit, en effet, le groupe

qui représente le cyanure de méthyle

$$C_2H^3.CAA.$$

En fixant HO sur ce corps, il vient

qui est la formule de l'éthylamum.

Un a employé encore commend ces corps à s'unissant aux hydracides, puisqu'il résulte de leur combustion que ce sont de véritables amines ayant dont centre d'attraction libres dans l'acide cyanique l'ammoniaque. Enfin on s'explique l'action que les agents hydratants exercent sur eux. Étant donnés à molécules d'eau HOH, l'acide prend HH et s'élimine à l'état d'ammoniaque, et le reste HO se fixe à molécules d'eau se substitue à l'acide pour former un corps nouveau dont de propriétés acides

C_2H^3	C_2H^3	C_2H^3
CAA + HOH = AdHO + CO		OH
Cyanure triple.	Ammonia-que.	Acide cyanique.

(Ces formules de constitution ne peuvent pas être exprimées d'une manière satisfaisante, du fait, l'existence de la cyaphosine et de la cyaphosine, mais pour l'acide métalique, qui résident les cyanures métalliques à se doubler, ceciant cyanhydrine ; nul et ces autres composés cyanogènes.

— V. Ethers isocyanuriques. Ces éthers viennent d'être découverts par M. Hofmann et par M. Hoffmann. Ils avaient été antérieurs par M. Meyer et par M. Meyer et Gal. Mais l'on leur empêchait la constitution de cette classe de corps. Il lient se rapprocher des composés de l'acide cyanhydrique et de ses homologues, les éthers cyanhydriques dits isomères (bibiques). On sait qu'en s'unissant les vapeurs de l'acide cyanhydrique se condensent et vertu en acide formique et ammoniaque ; les éthers cyanhydriques, qui ne sont pas de l'acide cyanhydrique lui-même que par la substitution d'un radical alcoolique à l'hydrogène, doivent aussi donner lieu à une réaction analogue, et c'est ce qu'on a vu. Il en sera éliminé le radical alcoolique ; les substituants de l'hydrogène de l'acide formique, de manière à donner des homologues de cet acide, se combineront à l'hydrogène et à l'ammoniaque, pour produire une ammoniaque composée et hydrocyanique, et le reste de la décomposition sont possible, comme le prouvent les équations suivantes :

PREMIER MODE DE DÉCOMPOSITION.

$$C_2H^3.CH^3 + CH^3H_2O + H^2O = AdH^3$$

Cyanure de méthyle.	Eau.	Ammoniaque.

$$+ C_2H^3.CH^3O$$

Acide méthylique.

DEUXIÈME MODE DE DÉCOMPOSITION.

$$C_2H^3.CH^3 + H^2O = C_2H^3.CH^3O + AdH^3$$

Cyanure	Eau.	Acide	Méthylique.
Ammoniaque.			

Dans ces deux modes de réaction, comme il en ressort, il y a toujours deux de ces produits variables. Dans le premier, le produit fixe est l'ammoniaque et le produit variable est l'acide ; dans le second, le produit variable est l'ammoniaque composée et le produit fixe est l'acide formique.

Ces éthers cyanhydriques, connus depuis les travaux de Pelouze, et dont nous venons de parler, subissent la première transformation hydratante, et donnent des éthers-sels hydratants. On pourrait, en conséquence, prévoir que dans les éthers-sels hydratants, nous connaîtrons, dans les mêmes circonstances, les éthers-sels hydratants. C'est cette nouvelle classe d'éthers, pour lesquels nous proposons le nom d'éthers isocyanhydriques, que M. Hoffmann vient de découvrir.

On savait depuis longtemps qu'il se produit de l'acide cyanhydrique lorsqu'on chauffe un mélange d'alcool, de cyanure potassique et de chloroforme.

$$CHCl^3 + AdH^3 = 3\,HCl + CaHN$$

Chloroforme.	Ammonia-que.	Acide	Acide cyanhydrique.

M. Hoffmann avait remarqué d'ailleurs qu'un fluide se produisait en pour de ce type, dont étude de chauffer avec pressions, lorsqu'on agrada un peu de potasse dissoute dans alcool au mélange ammoniaque et de chloroforme.

L'extrême facilité avec laquelle l'acide cyanhydrique produit dans ces conditions a engagé à M. Hoffmann l'idée de remplacer l'ammoniaque par une ammoniaque composée. Ce chimiste espérait obtenir ainsi un éther cyanhydrique isomère du cyanure que avec ceux que l'on connaissait déjà. L'expérience a complétement vérifié ses prévisions, et les éthers obtenus ont été immédiatement reconnus pour des éthers isocyanhydriques. Au lieu de se transformer en ammoniaque composée et en acide cyanique pour se transformer en éthyl, lorsqu'on les hydrate, les éthers isocyanhydriques, dans des conditions, de l'acide formique et une ammoniaque composée variable.

Les éthers isocyanhydriques se prennent pas seulement naissance dans l'action du chloroforme sur les amines alcooliques de phénylgen. Alors que M. Meyer et M. Gaudier l'avaient entrevu, ces corps se forment encore lorsqu'on prépare les éthers cyanhydriques ordinaires par les procédés anciens. C'est ainsi que, dans la distillation du cotélé-hydrate de potassium et du cyanure potassique, qui, il se produit un mélange de cyanure et d'isocyanure d'éthyle, et non du cyanure pur comme on l'avait cru jusqu'à ce jour. Mais c'est surtout l'action des éthers cyanhydriques sur le cyanure d'argent qui fournissent les isocyanures avec facilité. Il se forme d'abord une masse noire qui n'est autre qu'une combinaison de l'isocyanure produit avec le cyanure d'argent. Cette masse noire, soumise à la distillation même, abandonne l'éther isocyanhydrique qu'elle renferme.

Quant au pour, les isocyanures de phényle et d'amyle ont été surtout bien étudiés. Ceux de méthyle et d'éthyle ont été préparés, mais leur extrême volatilité n'a pas permis de les avoir assez pure pour en déterminer les propriétés physiques.

Le *cyanure de phényle* $C_6H^5.CA$. On prépare ce corps en soumettant à la distillation un mélange de cyanure de potassium et d'une dissolution alcoolique de potasse. On obtient d'abord à odeur prétérante, qu'on rectifie. Il passe d'abord de l'alcool et de l'éther, et, en dernier lieu, une huile qui renferme le nouveau corps mêlé avec un excès d'alcool. On traite par l'acide sulfurique, qui fait passer l'alcool à l'état d'éthylate. L'isocyanure de phényle reste sous la forme d'un liquide bleu, qu'on dessèche au moyen du chlorure de potassium et qu'on rectifie pour distillation. L'isocyanure de phényle est un liquide mobile, d'une odeur vénéneuse, d'après M. Meyer et Gal. Mais leur pur réfraction. La cuvette se dépouvrit pas, même après une distillation effectuée dans un courant d'hydrogène. Sa formation au moyen du cyanure d'argent et de l'iodure est exprimée par l'équation suivante :

$$C_6H^5I + A = C_6H^5.CA + AgI$$

Aniline.	Chloroforme.	Cyanure	Acide iodhydrique.

L'isocyanure de phényle se dédouble très-facilement distillé avec décomposition. La température se maintient d'abord stationnaire à 163°, puis la température s'élève lentement jusqu'à 220°. Il distille alors un liquide sans couleur, et se solidifie en une masse cristalline, mais dont la nature n'a point encore été étudiée.

L'isocyanure de phényle se distingue par la facilité avec laquelle il se combine à d'autres cyanures ; il est surtout la combinaison avec le cyanure de mercure qui a été étudiée avec soin. Elle se forme en aiguilles et acide formique, et, en outre, au contraire, agissant à empêchement sur lui que la liquide mère en distillant, on obtient un produit qui, lorsqu'on le renferme que de l'acide formique et un sel de mercure.

De même que la transformation du benzonitrile en acide benzoïque et en ammoniaque est provoquée de la formation d'un produit intermédiaire, qui n'est autre que le chlorure d'une molécule d'eau sur le benzonitrile, de même, le cyanure de phényle se change en cyanure de phényle en aniline et acide formique, qui produit de la formation d'un produit intermédiaire, la formanilide en phénylformanilide, qui résulte de la fixation d'une molécule d'eau sur l'isocyanure. Enfin, il se forme et un second produit intermédiaire qui n'est autre que l'isocyanure de phényle, et qui peut être considéré comme une combinaison de l'isocyanure de phényle avec l'aniline. Ce second produit a été mis par M. Hofmann et par M. Hoffmann, qui ont fait des méthylphénylisodiamines.

$$C_6H^5I + H^2O = C_6H^5O + C_6H^5H^2O$$

Isocyanure de phényle.	Eau.	Acide formique.	Phénylformanilide.

$$C_6H^5O + H^2O = C_6H^5O + C_6H^5A$$

Phénylformanilide.	Eau.	Acide formique.	Phénylformanilide.

$$C_6H^5O + H^2O = C_6H^5O + C_6H^5A$$

Phénylformanilide.	Eau.	Acide formique.	Phénylformanilide.

D. Isocyanure d'amyle. On a obtenu, soit en faisant agir le chloroforme sur l'amylamine en présence d'une solution alcoolique de potasse, soit en faisant agir le cyanure d'argent sur le cyanure d'amyle, et on a montré que ces deux réactions ne diffèrent.

C'est un liquide transparent, incolore, plus léger que l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, d'une odeur semblable, rappelant à la fois celle de l'acide amylique et celle de l'acide cyanhydrique. Il peut être distillé sans décomposition sous la pression ordinaire, mais la température intérieure de 98° au vient d'ébullition. On a reconnu que les produits de la distillation de ces éthers, l'isocyanure d'amyle en comporte comme l'isocyanure de phényle ; pour ainsi que les acides, il est décomposé par les alcalins avec une vitesse variable suivant les plus-ou. Une bonne dissolution en présence des alcalins, qui, en fixant l'eau, se transforment en acide formique et ammoniaque.

Constitution des isocyanures. La découverte des isocyanures jette un grand jour sur la théorie des composés cyanogènes. Depuis la découverte de la cyanhydrine (isocyanure de éthyle) par M. Cloez, il est devenu nécessaire d'admettre l'existence des deux classes distinctes d'éthers cyanogènes. Dans ceux de l'une des classes, le radical alcoolique est uni au carbone par l'intermédiaire de l'oxygène, pendant que dans ceux de l'autre classe, ils sont unis par ses trois unités d'atomicité ; dans les éthers de l'autre classe qui contient, sont le nom d'éthers cyanhydriques, les éthers d'une acide carbonique, le carbone a deux atomicités entières par l'oxygène et les deux autres unissent par le procédé diatomique AdH, et il représente un radical alcoolique. Les formules suivantes représentent les deux constitutions :

$Ad^{iv}\left\{\begin{matrix}CO\\C^{iv}\end{matrix}\right.$	$Cr\left\{\begin{matrix}Ad^{iv}\\(CO.H)\end{matrix}\right.$
Cyanure de méthyle	Isocyanure de méthyle
(inc. mol. C_2H^3CN)	(inc. mol. C_2H^3H)

Les cyanures se distinent des cyanures par étanion d'oxygène, ou pouvait prédire l'existence de deux classes de cyanures dont les formules pourraient être obtenues en soustrayant de l'oxygène dans les formules ci-dessus. Ex. fait, M. Nouvel, dans ses *Principes de chimie*, a admis pour les cyanures deux formules distinctes ; l'une applicable aux cyanures de la série grasse, l'autre aux cyanures aromatiques hydrogénés. Ces cyanures, à propos, ne sont pas connus M. Hofmann, qui parlait, est rosée de l'être. Ce sont les corps que nous avons appelés les formules ci-dessus, mêmes des cyanures et des isocyanures sont les suivantes :

$Ad^{iv}\left\{\begin{matrix}CO\\C^{iv}\end{matrix}\right.$	$Cr\left\{\begin{matrix}Ad^{iv}\\(CO.H)\end{matrix}\right.$
Isocyanure d'éthylène.	Cyanure
	méthylénique.

Les isocyanures correspondent aux aldéhydes et les cyanures aux cyanides. C'est ce qu'a prouvé M. Nauvel, dans un compte-rendu au *Laboratory*, à adopter le nom d'isocyanures, lequel n'avait pas été proposé par Hoffmann.

Il est évident que les formules de constitution proposées par M. Nauvel expriment des différences de propriétés qu'on observera entre les deux classes de cyanures :

$Ad^{iv}\left\{\begin{matrix}C^{iv}\\CO\end{matrix}\right.$	$CH^3 + HHO = Ad\left\{\begin{matrix}HH\\CO\end{matrix}\right.$		$+ CH^3HO$
Isocyanure de méthyle.	Eau.	Méthylamine.	Acide de méthyle.

$$Cr\left\{\begin{matrix}CH^3\\Ad^{iv}\end{matrix}\right. + HHO = Cr\left\{\begin{matrix}CH^3\\Ad^{iv}\end{matrix}\right. + Ad\left\{\begin{matrix}HH\\CO\end{matrix}\right.$$

Cyanure de méthyle.	Eau.	Acide cyanhydrique.	Ammoniaque.

— VI. Cyanures métalliques et cyanoxides. On connaît des combinaisons du *cyanogène* avec le chlore, le brome et l'iode.

1° *Chlorure de cyanogène.* On a décrit trois chlorures de cyanogène : l'un gazeux, qui a la formule ou $CyCl^2$, liquide, liquide et solide, correspondant à la formule $C_2N^2Cl^2$, mais qui correspond réellement à la même formule $CyCl$ que le chlorure gazeux, qui que M. Roloff l'a reconnu démontré ; le troisième correspond à la formule $C^3N^3Cl^3$.

a. Chlorure gazeux. Son existence est douteuse. Cependant du l'avoir admis pour le traitement du cyanure de mercure bruniée dans un tube fermé par du chlorure, mêmes du chlorure de cyanogène gazeux se solidifie — 18° et fond à — 12° et entre en ébullition à — 19° sous la pression ordinaire de 1 atmosphère. Lieu dissoudre 23 fois, l'éther se fait et l'alcool ; on fait leur volume de cuprq, en donnant des indications que connaissance. Abondant à l'intérieur dans des tubes scellés à la lampe, le chlorure de cyanogène gazeux se transforme en chlorure solide. Il est probable que le chlorure de cyanogène est moins que le chlorure de cyanogène solide à chaque.

b. Chlorure liquide $CyCl$ (inc. mol. $CyCl^2$). On le prépare en faisant passer un courant de chlore dans de l'acide cyanhydrique gazeux. Il se forme d'abord un produit de substitution qui se dépouille à la formule

$$(CAcl)\,(CAcl)^2\,(\text{inc. mol. } CAcl\,(CAcl)^2).$$

Ce produit, traité par l'oxyde de mercure, donne de l'eau et du cyanure de chlore en perdant sous cette forme le molécule d'acide cyanhydrique et d'ammoniaque, et laisse du chlorure de cyanogène liquide :

$$CyCl\,(\text{inc. mol. } CyCl).$$

C'est un liquide mobile, volatil à + 15°, solide à — 5° ou — 6° et en bon fondamitable, qui coupe et concentre indéfiniment [illegible] par pour ; mais, lorsqu'il n'est pas été bien purifié, il transformera rapidement en chlorure de cyanogène solide.

c. Chlorure solide $CyCl^2$ (inc. mol. $CyCl^4$).

Il résulte de l'action d'un excès de chlore sur l'acide cyanhydrique. Il cristallise en aiguilles brillantes, d'une densité de 1,32 ; il fond à 140° et bout à 190°. Lieu le dissout dans l'eau, l'alcool et l'éther, mais non dans l'eau ni dans l'éther. Il est très-volatile dans l'air et l'éther. La solution aqueuse se transforme rapidement en acide chlorhydrique et chlorure de cyanogène. Les cuivres dans l'alcool agit sous cette réaction, qui se fait instantanément en présence de cet alcool.

2° Bromure et iodure de cyanogène

$CyBr$ = $CaBr^2$ et CyI = CaI

(inc. mol. $CyBr^2$ = $CyBr$ et CyI^2 = CyI).

On obtient ces composés en faisant agir le brome ou l'iode sur le cyanure de mercure ; il se forme de l'iodure ou de bromure de mercure, et le *cyanogène* se porte sur une molécule molécule de corps halogène pour donner le bromure ou l'iodure de *cyanogène*. Les propriétés chimiques de ces deux corps sont les mêmes que celles du chlorure liquide. On ne connaît pas les bromure et iodure solides qui dérivent correspondant au chlorure solide. Le bromure de *cyanogène* est solide, et fond à + 14° selon les uns, et à des température

Digitized by Google

beaucoup plus élevées selon d'autres, ce qui semble indiquer l'existence de plusieurs cyanures différents qui auraient été confondus. L'odeur se volatilise assez rapide à + 45°; l'odeur et le brunissement se présentent tous deux, mais l'odeur surtout, en belles aiguilles cristallines blanches.

— VII. ACIDE HYDROCYANIQUE DU CYANOGÈNE EN DES MÊME QUI EN DÉRIVENT. Il existe trois acides oxygénés du *cyanogène* : l'acide cyanique

C^2HO (anc. not. C_2O_2HO),

l'acide fulminique

$C^2H^2NO^2$ (anc. not. $(C_2O)^2, (HO)^2$),

et l'acide triéthynique

$C^6H^3NO^6$ (anc. not. $(C_2O)^3, (HO)^3$).

1° *Acide cyanique*

$\left.\begin{matrix}C\\N\end{matrix}\right\}O$ (anc. not. C_2O_2. HO).

Lorsqu'on fait chauffer du cyanure de potassium sur un plat de tôle avec du bioxyde de manganèse, le cyanure s'oxyde à l'air aux dépens d'oxygène et se transforme en cyanate. Le produit, étant épuisé par l'alcool bouillant, lui abandonne ce dernier sel, qui se dépose en magnifiques cristaux par le refroidissement de la liqueur filtrée à chaud; mais il est tout à fait impossible d'extraire l'acide cyanique des cyanates. Bien qu'en chauffant à décomposer ces sels par un acide, l'acide cyanique se détruit avec production d'anhydride carbonique et d'ammoniaque, suivant une équation que nous verrons plus loin. Lorsque vient décorer l'acide cyanique, il faut distiller de l'acide cyanurique. Sous l'influence de la chaleur, la molécule d'acide cyanurique se scinde en 3 molécules d'acide cyanique. Aussi obtient-l'acide cyanique est un liquide mobile, d'une odeur forte et piquante, abandonné à lui-même, il se concrète en une masse blanche et soyeuse, qui porte le nom de cyanéoïde. Cette transformation s'accompagne de production de chaleur et dégagement de chaleur; distillée, le cyanéoïde se transforme de nouveau en acide cyanique. Il n'y a pas de doute que le cyanéoïde ne soit un produit de condensation de l'acide cyanique, tenant en ignore quel nul le degré de sa condensation. Les alcalis transforment l'acide cyanique en cyanates; mais, si l'on chauffe ces derniers très avec un excès de base, ils se décomposent en carbonate alcalin et ammoniaque :

NOTATION ATOMIQUE.

$$\underset{\text{Cyanate}}{C^2AzKO} + \underset{\text{Potasse.}}{KO, HO} + \underset{\text{Eau.}}{HO} = \underset{\text{Carbonate potassique.}}{2KO, CO^2} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3}$$

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$\underset{\text{Cyanate potassique.}}{C_2AzO.KO} + \underset{\text{Potasse.}}{KO, HO} + \underset{\text{Eau.}}{HO} = \underset{\text{Carbonate potassique.}}{2KO, CO_2} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3}$$

Sous l'influence de l'eau, l'acide cyanique subit une décomposition analogue

NOTATION ATOMIQUE.

$$\underset{\text{Acide cyanique.}}{\left.\begin{matrix}C\\N\end{matrix}\right\}O} + \underset{\text{Eau.}}{HO} = \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^2} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3}$$

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$\underset{\text{Acide cyanique.}}{C_2AzO} + \underset{\text{Eau.}}{HO} = \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO_2} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3}$$

Mais, dans ce dernier cas, l'ammoniaque qui résulte de la réaction réagit sur l'acide cyanique encore inécomposé et le transforme en urée (v. UREE). Lorsqu'on dirige l'acide cyanique sur les alcools, un résultat tout de ces éthers cyaniques, mais bien des éthers d'un acide particulier qui répond à la formule

$C^4H^5AzO^2$ (anc. not. $C_4H_5AzO_2$),

acide que l'on n'a jamais obtenu à l'état de liberté et qui e reçu le nom d'*acide allophanique*.

— *Cyanates métalliques.* Nous avons déjà décrit la préparation du cyanate de potassium en parlant de l'acide cyanique; tous les autres cyanates connus ont été obtenus par voie de décomposition.

— *Cyanates alcooliques (éthers cyaniques).* Ces corps représentent de l'acide cyanique dont un atome d'hydrogène est remplacé par un radical d'alcool. On les obtient par deux procédés différents qui donnent des produits isomères et non identiques.

Premier procédé. C'est celui de M. Wurtz. Il consiste à distiller un cyanate alcoolique avec un sulfocianate alcalin, ou à chauffer un cyanate alcalin avec un éther iodhydrique.

NOTATION ATOMIQUE.

$$\underset{\text{Cyanate de potassium.}}{C^2AzKO} + \underset{\text{Sulfocianate de potasse.}}{\left.\begin{matrix}C\\N\end{matrix}\right\}S, K} + \underset{\text{Sulfate de potasse.}}{SO^3, KO} + \underset{\text{Cyanate de potasse.}}{C^2AzO, KO}$$

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$\underset{\text{Cyanate de potasse.}}{C_2AzO.KO} + (S_2C_2)AzKS = \underset{\text{Sulfate de potasse.}}{2SO_3KO} + \underset{\text{Cyanate de potasse.}}{2C_2AzO.KO}$$

$$\underset{\text{Cyanate de potasse.}}{C_2AzO.KO} + \underset{\text{Sulfocianure de potasse.}}{(S_2C_2)AzKS} = \underset{\text{Sulfate de potasse.}}{2SO_3KO} + \underset{\text{Cyanate de potasse.}}{2C_2AzO.KO}$$

Deuxième procédé. C'est celui de M. Cloez. Il consiste à traiter les alcools iodés par le chlorure de *cyanogène*.

NOTATION ATOMIQUE.

$$\underset{\text{Chlorure de cyanogène.}}{C^2AzCl} + \underset{\text{Alcool iodé.}}{\left.\begin{matrix}C^2H^5\\Na\end{matrix}\right\}O} = NaCl + \underset{\text{Chlorure de sodium.}}{\left.\begin{matrix}C^2H^5\\C^2AzO\end{matrix}\right\}O} \quad \underset{\text{Cyanate d'éthyle (cyanéthine).}}{}$$

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$\underset{\text{Chlorure de cyanogène.}}{C_2AzCl} + \underset{\text{Alcool iodé.}}{C_4H_5IO.Na} = \underset{\text{Chlorure sodique.}}{NaCl} + \underset{\text{Cyanate d'éthyle (cyanéthine).}}{C_4H_5O.C_2AzO}$$

Propriétés. Les propriétés des éthers cyaniques de Cloez diffèrent de celles des éthers cyaniques de M. Wurtz. On ne connaît jusqu'à ce jour qu'un seul composé de l'ordre des cyanates alcooliques, le composé éthylique, soupçonné M. Cloez et préparé par M. Chancel. Ce composé, traité par les alcalis, se saponifie à la manière des éthers ordinaires, c'est-à-dire en transforme en alcool et en cyanate alcalin. Les propriétés fondamentales des éthers alcooliques de M. Wurtz est leur mode de dédoublement, sous l'influence des alcalis, en base de se dédoubler en alcools et en cyanates, ils se décomposent, à la manière de l'acide cyanique bi-atomique, en sulfoéthylate cyanique et en une ammoniaque composée remplacant de remplacement, dans l'ammoniaque, d'un atome d'hydrogène par le radical alcoolique correspondant du cyanate employé.

NOTATION ATOMIQUE.

$$\underset{\text{Cyanate d'éthyle.}}{C^4AzO} + \underset{\text{Potasse.}}{\left.\begin{matrix}C^2H^5\\H\end{matrix}\right\}O} = \underset{\text{Cyanate d'éthyle.}}{C^2H^5O, C^2AzO} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{\left.\begin{matrix}C^2H^5\\H\\H\end{matrix}\right\}Az} + \underset{\text{Potasse.}}{\left.\begin{matrix}C^2O\\K\end{matrix}\right\}O} \quad \underset{\text{Ethylamine.}}{}$$

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$\underset{\text{Cyanate d'éthyle.}}{C_2AzO} + \underset{\text{Potasse.}}{\left.\begin{matrix}C_2H_5\\H\end{matrix}\right\}O} = \underset{\text{Cyanate d'éthyle.}}{C_4H_5O.C_2AzO} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{\left.\begin{matrix}C_2H_5\\H\\H\end{matrix}\right\}Az} + \underset{\text{Potasse.}}{\left.\begin{matrix}C_2O\\K\end{matrix}\right\}O} \quad \underset{\text{Ethylamine.}}{}$$

L'eau fait subir la même décomposition aux éthers cyaniques. On a, en effet,

$$\underset{\text{Cyanate d'éthyle.}}{C^4AzO} + \underset{\text{Eau.}}{\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O} = \underset{\text{Ethylamine.}}{AzH^3C^4H^5} + \underset{\text{Acide carbonique.}}{CO^2}$$

$$\underset{\text{Cyanate d'éthyle.}}{C_2AzO} + \underset{\text{Eau.}}{HO} = \underset{\text{Ethylamine.}}{AzH^3C_4H_5} + \underset{\text{Acide carbonique.}}{CO_2}$$

(anc. not. $C_2AzO.C_4H_5O + HO = AzH^3C_4H_5 + CO_2$)

Cyanate d'éthyle. Eau. Ethylamine. Anhydride carbonique.

$$\underset{\text{Cyanate d'éthyle.}}{C^4AzO} + \underset{\text{Eau.}}{\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O} = \underset{\text{Ethylamine.}}{AzH^3C^4H^5} + \underset{\text{Acide carbonique.}}{CO^2}$$

$$\underset{\text{Cyanate d'éthyle.}}{C_2AzO} + \underset{\text{Eau.}}{HO} = \underset{\text{Ethylamine.}}{AzH^3C_4H_5} + \underset{\text{Acide carbonique.}}{CO_2}$$

Seulement, dans ce dernier cas, l'eau forme de regitur le cyanate mixte indécomposé et le transforme en ethylurée. (V. UREE.)

L'ammoniaque et les ammoniaques composées jouissent de la propriété de s'unir aux éthers cyaniques en donnant des urées composées, c'est-à-dire des urées résultant de la substitution d'un ou de plusieurs radicaux alcooliques à l'hydrogène de l'urée normale. Le fulmant egal, par exemple, l'éthylamine sur le cyanate d'éthyle, on obtient l'éthylurée. Et faisant agir l'ammoniaque sur le cyanate d'éthyle, on obtient l'éthylurée.

Le *cyanogène* étant

$$C_4Az = C\left\{\begin{matrix}C\\Az\end{matrix}\right.$$

le chlorure de *cyanogène* C_4AzCl est

Si donc on vient à traiter un parell corps par l'éthylate de sodium

où R représente de l'éthyle (C_4H_5), il est évident que l'on aura

Chlorure de cyanogène. Ethylate de sodium. Chlorure de sodium.

Cyanéthéine.

On voit par cette équation que l'éthylé se trouve avec un carbone du cyanogène par l'intermédiaire de l'oxygène, comme dans les éthers, et que, par conséquent, le cyanéthéine doit être susceptible de se saponifier à la manière des autres éthers composés. En un mot, le cyanéthéine est le véritable cyanate d'éthyle.

Prenons maintenant du cyanure de potassium

$$C_4AzK = C\left\{\begin{matrix}K\\Az\end{matrix}\right.$$

et ajoutons-le pour le transformer en cyanate. On ne peut comprendre l'oxydation qu'en admettant une modification importante dans la molécule, laquelle devient

Le cyanate de potasse ainsi obtenu n'est plus un vrai cyanate : c'est de la carbonate potassique. Lorsque on chauffe ce corps avec du sulfoïmate de potasse, il est évident que l'éthyle y prend la place du métal. Le cyanate d'éthyle ainsi formé contient donc de l'éthyle directement uni à l'azote, et il est naturel que, dans la décomposition de cet éthre au moyen de bases, l'éthyle s'élimine à l'état d'éthylamine au lieu de s'éliminer à l'état d'alcool.

2° *Acide diçanique*

$$\left.\begin{matrix}C\\N\end{matrix}\right\}O \quad (\text{anc. not. } (C_2Az)^2O_2, 2\,HO).$$

Cet acide n'était récemment obtenu à l'aide d'éthers cyaniques, en peu coûteux, qu'en décrivant en sons occupant des mots. On n'a étudié encore ses propriétés.

3° *Acide tricyanique ou cyanurique*

$$C^6H^3NO^6 \quad (\text{anc. not. } (C_2Az)^3O_3, 3\,HO).$$

a. Préparation. Le meilleur mode de préparation de l'acide cyanurique est celui qui a été indiqué par M. Wurtz. Il consiste à faire passer du chlore sec à travers de l'urée fondue. Il se dégage de l'acide chlorhydrique et de l'acide qui se dégagent, tandis qu'il ne reste dans le creuset que du cyanure d'acide cyanurique reste pour résidu.

NOTATION ATOMIQUE.

$$\underset{\text{Urée.}}{3\,CH^4AzO^2} + \underset{\text{Chlore.}}{Cl^6} = \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{6\,HCl} + \underset{\text{Acide cyanique.}}{C^6H^3NO^6} \quad \underset{\text{Chlorure cyanurique.}}{}$$

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$\underset{\text{Urée.}}{3\,CH_4AzO_2} + \underset{\text{Chlore.}}{3\,Cl_2} = \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{3\,HCl} + \underset{\text{Acide cyanique.}}{C_3H_3NO_3} \quad \underset{\text{Chlorure cyanurique.}}{}$$

On lave le résidu de cette opération avec de l'eau froide qui enlève le sel ammoniacal et l'on achève de purifier l'acide cyanurique par des cristallisations dans l'eau bouillante.

b. Propriétés. L'acide cyanurique se dépose de sa solution aqueuse en prismes rhombiques très nombreux et fortement modifiés dans la cristallisation. On obtient des cristaux très-fins en saturant les solutions de cet acide, en évaporant à bon sonirom et laissant enfin refroidir le liquide. Exposé à l'air sec, les cristaux d'acide cyanurique perdent leur eau de cristallisation et se transforment en une masse blanche fibreuse. Cette masse est entièrement chrelée se sulfone en aiguilles delicates. L'acide cyanurique est insoluble d'une saveur légèrement acide. Il n'est pas vénéneux. Il se dissout en peu plus l'eau bouillante, très-peu dans l'eau froide et pas du tout dans l'alcool. Lorsqu'on cherche à distiller l'acide cyanurique, il se détruit et donne à molécules d'acide cyanique. Nous avons vu que la préparation de l'acide cyanique est fondée sur cette propriété. Lorsqu'il a été mélange avec de l'acetate ammonique, l'acide cyanique agit à la même décomposition, mais il se sublime à une température inférieure à celle à laquelle le chauffe seul. Echauffé avec le perchlorure de phosphore, l'acide cyanurique échange 3OH contre 3Cl et se convertit en chlorure de cyanogène acide. Nous avons vu que, par une réaction inverse, le chlorure de cyanogène acide donne de l'acide cyanurique quand on le traite par la potasse. Soumis à l'action des agents d'hydrogénation, comme les bases ou les acides donc, le chlorure de cyanogène se décompose comme l'acide cyanique en acide cyanhydrique et en ammoniaque. Il est toutefois plus stable que l'acide cyanique.

NOTATION ATOMIQUE.

$$\underset{\text{Acide cyanurique.}}{C^6H^3NO^6} + \underset{\text{Potasse.}}{\left.\begin{matrix}C^2H^5\\H\end{matrix}\right\}O} = \underset{\text{Cyanate d'éthyle.}}{C^2H^5O, C^2AzO} + \underset{\text{Cyanurate de potasse.}}{2\,C^6H^3NO^6, KO} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{\left.\begin{matrix}C^2H^5\\H\\H\end{matrix}\right\}Az}$$

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$\underset{\text{Acide cyanurique.}}{C_3H_3NO_3} + \underset{\text{Potasse.}}{\left.\begin{matrix}C_2H_5\\H\end{matrix}\right\}O} = \underset{\text{Cyanate d'éthyle.}}{C_4H_5O.C_2AzO} + \underset{\text{Cyanurate de potasse.}}{2\,C_3H_3NO_3, KO} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{\left.\begin{matrix}C_2H_5\\H\\H\end{matrix}\right\}Az}$$

c. Cyanurates métalliques. L'acide cyanurique est tribasique et donne naissance à trois séries de sels : les sels neutres

$(C_6H_3NO_6)^3O$ (anc. not. $C_3O_3H_3.HO$),

les sels acides

$C_6H_3NO_6HO$ (anc. not. $C_3O_3H_3.HO$ HO),

les sels basiques

$C_6H_3NO_6O$ (anc. not. $C_3O_3H_3.HO.MO$).

Tous les cyanurates sont cristallisés, même ceux qui sont insolubles et que l'on obtient par double décomposition. Les cyanurates alcalins sont solubles dans l'eau; les autres y sont insolubles et se précipitent sous forme d'une poudre cristalline, amorphe ou quelquefois en cyanurate alcalin par voie métallique soluble. Tous les cyanurates sont par l'acide nitrique ou l'acide chlorhydrique, le décomposent avec précipitation d'acide cyanurique. On a étudié les cyanurates d'ammonium, de barryte, de calcium, de cuivre, de cuprammonium, de cuivre et d'ammonium, de plomb, de potassium, d'argent, d'ammonium, manganèse et d'ammonium, d'argent, de plomb, d'argent et de potassium, et de sodium.

— *Cyanates alcooliques, éthers cyaniques.* De même qu'il existe des chlorures, des éthers cyaniques isomères, de même il semble qu'il existe isomères des éthers cyaniques. Ces isomères, il est possible, en effet, que ces deux éthers d'éthers soient isomères et que l'on trouver à préparer des cyanurates alcooliques isomères à ceux de M. Cloez, ou faisant agir le chlorure de cyanogène acide sur les alcools. Toutefois ces corps n'ont pas été préparés, et les cyanurates connus sont que l'un consiste corps-même par leurs propriétés aux cyanates de Cloez.

Préparation. On prépare les éthers cyaniques, cyanures d'éthers cyaniques, en ajoutant du sodium un solide cianate alcalin ou un composé analogue sous forme de cyanate. Le cyanate, la réaction est la même que dans le cas des éthers cyaniques, avec cette différence que le cyanate d'éthyle ne se dédoublera pas condensée que celle de l'acide cyanique, la réaction étant plus modérée que celle d'éthyle alcalin au lieu d'éthers. Les éthers cyaniques sont préparés sous prédominance, mais c'est-à-dire rectifiement trois radicaux alcooliques, ou de cyanurates alcooliques, ne répondant par au composition aux cyanates bimolaïques. Les éthers cyaniques ne sont portant comme les éthers cyaniques, c'est-à-dire dérivant de l'acide cyanique et du cyanuric composé.

NOTATION ATOMIQUE.

$$\underset{\text{Cyanurate triéthylique.}}{(C^6H^3)^3O^3} = \underset{\text{Cyanurate triéthylique.}}{(C^6H^3)^3O^3} + \underset{\text{Potasse.}}{\left.\begin{matrix}C^2H^5\\H\end{matrix}\right\}O} \quad \underset{\text{Ethylamine.}}{}$$

$$\underset{\text{Carbonate potassique.}}{2\,\left.\begin{matrix}C^2O\\K\end{matrix}\right\}O} + \underset{\text{Ethylamine.}}{\left.\begin{matrix}C^2H^5\\H\\H\end{matrix}\right\}Az}$$

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$\underset{\text{Cyanurate triéthylique.}}{(C_6H_3)^3O^3} = \underset{\text{Cyanurate triéthylique.}}{(C_6H_3)^3O^3} + \underset{\text{Potasse.}}{\left.\begin{matrix}C_2H_5\\H\end{matrix}\right\}O} \quad \underset{\text{Ethylamine.}}{}$$

$$\underset{\text{Carbonate potassique.}}{2\,\left.\begin{matrix}C_2O\\K\end{matrix}\right\}O} + \underset{\text{Ethylamine.}}{\left.\begin{matrix}C_2H_5\\H\\H\end{matrix}\right\}Az}$$

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$\underset{\text{Cyanurate triéthylique.}}{(C_6H_3)^3O^3} = \underset{\text{Cyanurate triéthylique.}}{(C_6H_3)^3O^3} + 3\left(\begin{matrix}C_2H_5\\H\\H\end{matrix}\right\}Az) \quad \underset{\text{Ethylamine.}}{}$$

On n'a préparé jusqu'à ce jour que trois éthers cyaniques : l'éthyle, l'amylique, l'acide chlorhydrique et le cyanurate triméthylique. Ce sont des produits solides, fusibles et susceptibles d'être distillés.

— *Acides cyanures organiques.* Les cyanures l'on connaît, depuis les travaux de M. Schlosberger, d'où résulte ainsi que les éthers, de notions on connaît des anhydrides de l'acide benzoïque et cinnamique. Dans le quels le chlore est remplacé par du cyanogène. Ce sont les composés

$$\underset{\text{Acide benzoïque.}}{\left.\begin{matrix}C^{14}H^5O\\C^4Az\end{matrix}\right\}O} \quad (\text{anc. not. } \left.\begin{matrix}C^{14}H^5O\\C^4Az\end{matrix}\right\}O, HO)$$

que l'on obtient en faisant réagir le chlorure d'acetyle sur le cyanure d'argent, et le benzoïque et cinnamique, dans lesquels le chlore est remplacé par le chlorure d'acetyle par le cyanure de benzoyle

$$\underset{\text{Cyanure d'acetyle.}}{\left.\begin{matrix}C^{14}H^5O\\C^4Az\end{matrix}\right\}O} \quad (\text{anc. not. } \left.\begin{matrix}C^{14}H^5O\\C^4Az\end{matrix}\right\}O, HO)$$

On prépare encore ces produits comme étant de la carbodécé-mide

$$\underset{\text{Cyanure d'acetyle.}}{C^{10}H^3O} \quad (\text{anc. not. } \left.\begin{matrix}C^{10}H^3O\\C^4Az\end{matrix}\right\}Az)$$

et de le carbobenzamide

$$\underset{\text{Cyanure de benzoyle.}}{C^{14}H^5O} \quad (\text{anc. not. } \left.\begin{matrix}C^{14}H^5O\\C^4Az\end{matrix}\right\}Az).$$

Ces corps, lorsqu'on les chauffe, se décomposent en dégageant de l'anhydride carbonique, tandis que du cyanure de benzoyle ou de cyanure de phényle passe à la distillation.

— VIII. ACIDES SULFOCYANIQUES

$$\left.\begin{matrix}C^2Az\\H\end{matrix}\right\}S = \left.\begin{matrix}C^2Az\\H\end{matrix}\right\}S \quad \text{(anc. not. } C_2AzS. HS = \left.\begin{matrix}C_2Az\\H\end{matrix}\right\}S)$$

a. Préparation. On préparée une solution de sulfocianate de potassium au moyen de nitrate mercureux. Le sulfocianate mercureux est chauffé dans de l'eau, puis, jusqu'à ce que le sulfocianate de potassium ait été décomposé par un courant de gaz sulfhydrique, il se dépose sur les parois du vase l'appareil une huile qui se prend en cristaux par le refroidissement et qui n'est autre que l'acide sulfocyanique. Si, au lieu d'opérer sur le sulfocianate mercureux dessèché, on opère

Digitized by Google

avec le même sel en suspension dans l'eau, on obtient l'acide sulfocyanique séparé.

b. Propriétés. L'acide sulfocyanique est un liquide incolore qui se prend en prismes bleuâtres à +12°,5; il bout à 108°, 5, rougit visiblement le tournesol, a une odeur piquante qui rappelle celle de l'acide acétique, présente une saveur très-acide, et agit sur l'économie comme un poison. A la manière de l'acide cyanhydrique, sa solution colore en rouge de sang les perels de fer. Abandonnée à lui-même, l'acide sulfocyanique se décompose en acide cyanhydrique et en un acide nouveau, l'acide persulfocyanhydrique, qui a pour formule

$$\left.\begin{matrix}C_2\\H\end{matrix}\right\}S_4 \text{ ou } \left.\begin{matrix}C_2\\H\end{matrix}\right\}S_2 + S \text{ (sulfocyanhydrate)} \text{ (anc. not. } C_2H_2S_2H_2S).$$

c. Sulfocyanates métalliques. L'acide sulfocyanique étant monobasique, ses sels répondent à la formule

$$\left.\begin{matrix}C_2\\M\end{matrix}\right\}S_2 \text{ (anc. not. } C_2S_2MS).$$

la plupart d'entre eux sont solubles dans l'eau et même dans l'alcool. Les solutions aqueuses des sulfocyanures donnent un precipité blanc avec un sulfonge de sulfate ferrique et de sulfate ferreux; elles sont également précipitées en blanc par les sels de mercure, d'argent et d'or. Ces solutions donnent, avec les perels de fer, une coloration rouge de sang que les agents réducteurs font disparaître, et qui est assez sensible pour apprécier avec des traces infinitésimales des sels ferreux. Toutefois pour le cobalt, cette réaction n'est dépouse que le persulfocyanure. Ce corps se rapproche de l'acide persulfocyanhydrique, comme le montrent les réactions suivantes :

$$\left.\begin{matrix}C_2\\H\end{matrix}\right\}S_4 \text{ et } \left.\begin{matrix}C_2\\H\end{matrix}\right\}S_2 \text{ et } \left.\begin{matrix}C_2\\S\end{matrix}\right\}S_2.$$

Acide persulfocyanhydrique. Persulfocyanure.

Ammonie oxidation :

$$C_2S_2H_2S_4 \text{ et } C_2S_2H_2S_2 \text{ et } C_2S_2S_2.$$

Acide persulfocyanhydrique. Persulfocyanure.

On a étudié les sulfocyanates d'ammonium, de potassium, de sodium, de calcium, de barium, de strontium, de magnésium, d'aluminium, de zinc, de cadmium, de nickel, de cobalt, de cuivre, de cérium, de chrome, de fer et de ferricum, de manganèse, d'uranium, de bismuth, de plomb, d'argent, de mercure, de mercurium, de platine et d'or. Les sels qui méritent une mention spéciale sont ceux de potassium et de mercure.

a. Sulfocyanure de potassium. C'est le sulfocyanure qui sert à préparer presque tous les autres. Il forme de longs prismes qui rappelent le nitrate et ne renferment pas d'eau de cristallisation. Il est très-déliquescent, fusible et très-soluble dans l'alcool bouillant, de saveur rappelle celle du nitre. Il est vénéneux. M. Claude Bernard a démontré que son action se porte sur les fibres musculaires dont il paralyse le contractile. Pour préparer le sulfocyanure de potassium, on chauffe jusqu'à rouge obscur, dans un creuset ouvert, un mélange de 2 parties de ferrocyanure de potassium desséché et de 1 partie de carbonate de potasse. On arrête l'opération jusqu'à ce que la masse fondue laisse surgir des bulles qui brillent avec une flamme rouge. On dissout alors dans de l'eau le contenu du creuset, on ajoute du carbonate de potasse à la liqueur pour précipiter le fer qu'elle renferme, puis, après l'avoir filtrée, on l'évapore à siccité, et l'on reprend le résidu par l'alcool, qui ne dissout que le sulfocyanure potassique. Lorsqu'on le chauffe fortement, il fond, le sulfocyanure de potassium se décompose en donnant du sulfure de potassium.

b. Sulfocyanures de mercure. On en connaît deux, le bi-mercurique et le mono-mercurique, ou les chlorures l'un et l'autre par double décomposition. Ce sont des poudres blanches qui, après avoir été desséchées, se boursouflent beaucoup quand on les chauffe et donnent une matière noire qui donne du mellon (pyromelon) lorsqu'on la chauffe. C'est sur cette propriété qu'est fondée les *serpents de Pharaon*. Ces serpents ne sont, en effet, rien autre chose que de petits cônes de sulfocyanure mercurique auxquels on met le feu, et qui forment alors décomposant en donnant une matière noire intérieurement, jaune à l'extérieur, qui prend la forme d'un long serpent plus ou moins accidenté.

2° Ethers sulfocyaniques. On n'en a étudié que trois jusqu'à ce jour : le sulfocyanate de méthyle

$$\left.\begin{matrix}C_2\\CH_3\end{matrix}\right\}S \text{ (anc. not. } C_2S_2CH_3S),$$

le sulfocyanate d'éthyle

$$\left.\begin{matrix}C_2\\C_2H_5\end{matrix}\right\}S \text{ (anc. not. } C_2S_2C_2H_5S),$$

et le sulfocyanate d'amyle,

$$\left.\begin{matrix}C_2\\C_5H_{11}\end{matrix}\right\}S \text{ (anc. not. } C_2S_2C_5H_{11}S).$$

On connaît, en outre, le sulfocyanate de phényle

$$\left.\begin{matrix}C_2\\C_6H_5\end{matrix}\right\}S \text{ (anc. not. } C_2S_2C_6H_5S).$$

Les trois premiers s'obtiennent par la distillation d'un mélange d'un éthyl ou d'un amyl sulfate avec du sulfocyanure de potassium. Tous trois sont liquides et volatils.

Le sulfocyanate de phényle, traité par la triéthylophosphine, a fourni à M. Hofmann une série particulière qui renferme du soufre au lieu d'oxygène, et où la moitié de l'azote est remplacée par du phosphore. Celle-ci a pour formule

$$\left.\begin{matrix}C_2H_5\\C_2H_5\\C_6H_5\end{matrix}\right\}P_2 \text{ Az.P (anc. not. } C_2C_6H_5H_{15}PAzS).$$

IX. ACIDE SÉLÉNOCYANIQUE

$$\left.\begin{matrix}C_2\\H\end{matrix}\right\}Se \text{ (anc. not. } C_2SeH_5).$$

Ce corps s'obtient en décomposant le sélénocyanate de plomb par l'acide sulfhydrique au présence de pus. C'est un liquide fort acide qui est même trop fort vénéneux. Il dissout le sesquisulfure de fer en donnant un ref rouge de sang, mais ce dernier sel ne se forme pas directement lorsque l'on mêle un perel de fer avec un sélénocyanate.

Sélénocyanates métalliques. Ils s'obtiennent tous, soit en saturant les carbonates métalliques par l'acide sélénocyanique, soit en précipitant le sélénocyanate potassique par des solutions métalliques. Quant au sel de potassium, on l'obtient en calcinant le cyanure de la partie de sélénium et de 2 parties de ferrocyanure potassique desséché. Le résidu est repris par l'alcool absolu; on filtre, on neutralise la liqueur filtrée à froid et on ajoute de gaz carbonique pour séparer le cyanure de potassium polysulfuré, dans le sel se précipite à l'état de carbonate. On filtre de nouveau, on ajoute avec ce qu'on a obtenu, on regrend par l'eau et on fait évaporer dans le vide sur l'acide sulfurique.

Outre le sélénocyanate de potassium, on a étudié les sélénocyanates d'ammonium, de sodium, de barium, de strontium, de calcium, de magnésium, de zinc, de cadmium, de fer, de plomb, d'argent et de mercure.

— X. ACIDES CYANIQUES. On connaît le cyanimide

$$\left.\begin{matrix}C_2\\H\end{matrix}\right\}Az \text{ (anc. not. } \left.\begin{matrix}CAz\\H\end{matrix}\right\}Az)$$

et le cyanamide trois fois condensée

$$\left.\begin{matrix}C_2\\H\end{matrix}\right\}Az \text{ (anc. not. } \left.\begin{matrix}C_3H\\H\end{matrix}\right\}Az^3),$$

le dicyanamide trois fois condensée

$$\left.\begin{matrix}C_2\\H\end{matrix}\right\}Az \text{ (anc. not. } \left.\begin{matrix}C_6H\\H\end{matrix}\right\}Az^6),$$

et plusieurs produits dérivés de ces derniers corps.

1° *Cyanimide* $\left.\begin{matrix}C_2\\H\end{matrix}\right\}Az$. On l'obtient en faisant arriver du chlorure de cyanogène gazeux (liquide en vapeurs) dans de l'ammoniaque concentrée et froide, mêlée de dissolution. La cyanamide reste dissoute dans l'eau et se sépare en cristaux du chlorure d'ammonium qui se précipite par l'évaporation de l'éther; on l'obtient sous la forme d'un produit blanche cristallin, fusible à 40°. Chauffée à 100°, elle se solidifie brusquement en dégageant beaucoup de chaleur et se convertit en dicyanamide ou mélamine ($C_6H_6Az^6$).

2° *Cyanamide trois fois condensée.* On mouille deux corps insolubles qui sont cette formule, la mélamine et l'ammoniaque. Le premier résulte de l'action de la chaleur sur le sulfocyanure de potassium et le second se dégage de l'ammoniaque. Il se forme du cyanamide, qui se dissout dans l'eau froide, l'alcool et l'éther, et qui, par ébullition dans l'eau bouillante, fait aussi bien que la mélamine rougit le tournesol. Il commence à se décomposer à 140°; à une température plus élevée, il paraît se décomposer en acide sulfhydrique et en mélamine (triéyanamide trois fois condensée). Les mêmes substances donnent de l'acide cyanique avec dégagement d'acide sulfhydrique. On a étudié les sels de potasse, de soude, de strontium, de baryte, de chaux, de magnésie et d'argent, et l'acide sulfomélamique.

Enfin à la mélamide en cyanamide trépies se rattache un produit qui en dérive par la substitution, non plus du soufre, mais du soufre et de l'oxygène. C'est le chlorocyanamide.

NOTATION ATOMIQUE.

$$(C_6H_6)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\Cl\end{matrix}\right. \quad (C_6H_6)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\Cl\end{matrix}\right. + AzH^3 = \left\{\begin{matrix}Az^3\\Cl\end{matrix}\right. + 3HCl$$

Mélamine. Hydromélam. Ammoniaque. Chlorocyanamide.

La mélamine résulte de l'action d'une solution aqueuse bouillante de potasse sur le mélam ou de l'action de la chaleur sur le cyanamide. Elle se présente en beaux prismes incolores anhydres, à peine solubles dans l'eau froide, l'alcool et l'éther, mais très-solubles à ébullition dans l'alcool et l'éther. C'est une base qui se combine avec les acides bien caractérisés et qui précipite les dissolutions de sels de cuivre, de fer, de fer et de manganèse. Chauffée avec du potassium, elle donne un sel analogue à celui qui l'on obtient en chauffant l'hydromélam avec le même métal. Sous l'influence des acides étendus bouillants ou des alcalis, elle reprend hydratation en mél. la mélamide dérivant trois fois le groupe AzH^3 contre le groupe OH (anc. not. CHH) et se transforme en acide cyanurique. Si toutefois on mélange le résultat, on peut obtenir des corps qui résultent de la substitution d'un seul ou de deux ammoniaques à un seul ou de deux ammoniaques (AzH^3). Ces corps sont intermédiaires par leur composition entre la mélamine et l'acide cyanurique, comme le montrent les équations suivantes. Celui qui résulte du remplacement d'un seul ammoniaque a reçu le nom d'ammoniac, le second a été nommé ammélide.

NOTATION ATOMIQUE.

$$(C_6H_6)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. \quad (C_6H_6)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. + AzH^3 = H^3O \quad (C_6H_6)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. + 2H^3O = \left\{\begin{matrix}Az^3\\OH\\OH\end{matrix}\right. + \left\{\begin{matrix}Az^3\\OH\\OH\end{matrix}\right.$$

Mélamine. Ammoniac. Ammélide. Ammélin. Ammélide.

$$C_6Az \left\{\begin{matrix}AzH^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. + 2AzH^3 + 3H^2O = \left\{\begin{matrix}OH\\OH\\OH\end{matrix}\right. + \left\{\begin{matrix}AzH^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right.$$

Mélamine. Ammoniac. Ammélin. Ammoniac. Acide cyanurique.

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$(C_3H_3)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. \quad (C_3H_3)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. + AzH^3 = H^3O \quad (C_3H_3)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. + 2H^3O = \left\{\begin{matrix}Az^3\\OH\\OH\end{matrix}\right. + \left\{\begin{matrix}Az^3\\OH\\OH\end{matrix}\right.$$

Mélamine. Ammoniac. Ammélin. Ammélide.

$$(C_3H_3)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. + 2AzH^3 + 3H^2O = \left\{\begin{matrix}OH\\OH\\OH\end{matrix}\right. + \left\{\begin{matrix}AzH^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right.$$

Mélamine. Ammoniac. Ammélin. Ammoniac. Acide cyanurique.

Intermédiaires par leur composition entre la mélamine et l'acide cyanurique, l'ammélide et l'ammélin le sont aussi par leurs propriétés. Comme la mélamine, ces corps sont des alcalides qui se combinent avec les acides; comme l'acide cyanurique, ce sont des acides qui font la double décomposition avec les sels.

A l'ammélide correspond un corps qui est dérivé de la substitution du soufre à l'oxygène; c'est l'acide sulfomélamique

$$(C_6H_6)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. \quad (C_6H_6)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. + C^2H^2AzS^3 = \left\{\begin{matrix}Az^3\\OH\\OH\end{matrix}\right. + \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right.$$

(anc. not. $(C_3H_3)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right.$) Mélamine. Hydrosulfure. Ammoniac. Acide sulfomélamique.

Ce corps prend naissance lorsqu'on fait dissoudre le persulfocyanure dans la solution de potassium. C'est un acide à peine soluble dans l'eau froide, l'alcool et l'éther, qui plus soluble dans l'eau bouillante. Il est sans saveur; sa solution rougit le tournesol. Il commence à se décomposer à 140°; à une température plus élevée, il paraît se décomposer en acide sulfhydrique et en mélamine (triéyanamide trois fois condensée). Les mêmes substances donnent de l'acide cyanique avec dégagement d'acide sulfhydrique. On a étudié les sels de potasse, de soude, de strontium, de baryte, de chaux, de magnésie et d'argent, et l'acide sulfomélamique.

Enfin à la mélamide en cyanamide triples se rattache un produit qui en dérive par la substitution, non plus du soufre, mais du soufre et de l'oxygène. C'est le chlorocyanamide.

NOTATION ATOMIQUE.

$$(C_6H_6)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. \quad (C_6H_6)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. + Cl = (C_6H_6)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\Cl\end{matrix}\right. + \left\{\begin{matrix}Cl\\AzH^3\end{matrix}\right.$$

Mélamine. Acide chlore. Chlorocyanamide. Ammoniac.

NOTATION EN ÉQUIVALENTS.

$$(C_3H_3)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. \quad (C_3H_3)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. + Cl = (C_3H_3)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\Cl\end{matrix}\right. + \left\{\begin{matrix}Cl\\AzH^3\end{matrix}\right.$$

Mélamine. Acide chlore. Chlorocyanamide. Ammoniac.

Le chlorocyanamide s'obtient en traitant le chlorure de cyanogène soluble par l'eau ammoniacale, il se forme en même temps de chlorure ammoniaque qui reste dissous, tandis que le chlorocyanamide se précipite. Ce remplacement dans cette opération d'ammoniaque par l'acide, un atome à la phosphydiéthylamine.

$$(C_6H_6)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. \quad (C_6H_6)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. + \left\{\begin{matrix}C^2H^5\\C^2H^5\\P\end{matrix}\right. = (C_6H_6)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\C^2H^5\\C^2H^5\\P\end{matrix}\right. + \left\{\begin{matrix}Cl\\AzH^3\end{matrix}\right.$$

(anc. not. $(C_3H_3)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right.$) Mélamine. Phosphydiéthylamine. Chlorocyanamide. Ammoniac.

3° *Dicyanamide.* On ne connaît pas jusqu'à ce dicyanamide, mais on connaît un composé qui représente le dicyanamide trois fois condensée : c'est l'hydromellon

$$\left.\begin{matrix}(C_6H_6)^3\\(C_6H_6)^3\\H\end{matrix}\right\}Az^6 \text{ (anc. not. } \left.\begin{matrix}(C_3H_3)^3\\(C_3H_3)^3\\H\end{matrix}\right\}Az^6).$$

Ce corps résulte de l'action de la chaleur sur le sulfocyanate d'ammonium, l'urée, la mélamine, le melam, l'ammélin, l'ammélide, le chlorocyanamide, etc. M. Liebig lui avait assigné la formule

$$(C_6H_6)^3Az \text{ (anc. not. } (C_3H_3)^3Az),$$

qui en faisait de la triyanamide; mais Gerhardt a fait voir qu'il contient deux atomes de l'hydrogène et répond par sa composition à la dicyanamide et au polymère de la dicyanamide. Aussi Gerhardt a-t-il donné à ce composé le nom d'hydromellon, au lieu du nom de mellon qui lui avait été donné par Liebig. L'hydromellon est un corps jaune pâle, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, les acides et les alcalis; il résiste à une haute température sans s'altérer, ou sans se sublimer, s'enlevant cependant à un décomposer. Chauffé avec du potassium, il échange les contre K. Ce phénomène s'accompagne d'ignition. Le sel que l'on obtient,

$$\left.\begin{matrix}(C_6H_6)^3\\(C_6H_6)^3\\H\end{matrix}\right\}Az^6 \text{ (anc. not. } \left.\begin{matrix}(C_3H_3)^3\\(C_3H_3)^3\\H\end{matrix}\right\}Az^6)$$

est connu sous le nom de mellonure de potassium. Le potassium n'y est solubilisé qu'avec deux tiers de l'hydrogène de l'hydromellon; il n'est ce qu'obligé à dessiccation de dégager cette formule triple de cette de la dicyanamide. L'acide cyanique brûlant convertit incessamment l'hydromellon en acide polymérique (l'acétone et cyanurique, différent des acides cyanique et cyanurique. Cet acide, dont le degré de condensation n'est pas bien connu, a reçu le nom d'acide cyanique.

Les mellonures de potassium précipite plusieurs sels métalliques, qui sont ensuite pouvant fournir d'autres mellonures par voie de double décomposition. On connaît les mellonures de sodium, d'ammonium, de baryum, de strontium, de calcium, de magnésium, de nickel, de zinc, de cadmium, de cobalt, de cuivre, de fer, de manganèse, de chrome, de plomb, d'argent, d'or et de platine.

4° *Acide cyanurique*

$$\left.\begin{matrix}(C_6H_6)^3\\(C_6H_6)^3\\H\end{matrix}\right\}Az^6 \left\{\begin{matrix}(C_2OH)^3\\H\end{matrix}\right. \text{ (anc. not. } \left.\begin{matrix}(C_3H_3)^3\\(C_3H_3)^3\\H\end{matrix}\right\}Az^6 + 3C_2O^2H).$$

On obtient ce corps par l'action de la potasse sur l'hydromellon et les mélamines.

NOTATION ATOMIQUE.

$$(C_6H_6)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. + 3H^2O = AzH^3 \quad (C_6H_6)^3 \left\{\begin{matrix}Az^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right. + 3C^2H^2O^4 = \left\{\begin{matrix}(C_2OH)^3\\H\end{matrix}\right. + 3(H.C_2H^2O^4)$$

Hydromellon. Eau. Ammoniac. Acide cyanurique.

L'acide cyanurique est solide, cristallisable, très-difficilement soluble dans l'eau froide et plus soluble dans l'eau bouillante. Il déplace l'acide carbonique de ses sels; forme des acides, il dégage des vapeurs d'acide cyanique, comme en sublimant d'autre cyanurate et laisse un résidu de mellon. On a étudié les cyanurates de potassium, de sodium, de baryum, de barium, de magnésium, de cuivre, de fer et d'argent.

5° *Triéyanamide*

$$(C_6H_6)^3Az^3 \text{ (anc. not. } (C_3H_3)^3Az).$$

M. Liebig avait cru que tels était le formule de l'hydromellon; mais avons vu qu'il était dans l'erreur. Il est cependant possible que, dans des circonstances encore indéterminées, le dicyanamide puisse perdre de l'ammoniaque et se transformer en triéyanamide. Gerhardt soupçonne que l'on obtiendrait une triéyanamide combinée (mélamine) en calcinant de chlorure de mercure neutre et ammyre.

— XI. TRANSFORMATIONS ET PRÉPARATIONS CYANOGÉNIQUES. On emploie en médecine les acides cyanhydrique, le cyanure de potassium, le cyanure de zinc, le cyanure de mercure, le bi-cyanure de mercure, l'éthyle et certaines essences végétales qui renferment de l'acide cyanhydrique, comme les essences d'amandes amères et de laurier-cerise.

1° *Acide cyanhydrique.* Il entre dans les préparations suivantes :

ACIDE CYANHYDRIQUE DÉSOCHÉ.

	Parties Vol. en poids
Acide cyanhydrique anhydre..	1 ou 1
Eau	2 ou 2,5
Mêlez.	

On bien encore :

Acide cyanhydrique	2,5
Eau	2,5

Pour amener le liquide à renfermer 10,8 pour 100 d'acide cyanhydrique :

SIROP D'ACIDE CYANHYDRIQUE.

	Parties en poids.
Acide cyanhydrique médicinal.	1
Sirop de sucre	125

Mêlez exactement et conservez le produit dans un flacon bien bouché. On peut préparer ce sirop au moment du besoin en ajoutant 4 gouttes d'acide médicinal à 10 grammes de sirop simple.

POTION CYANHYDRIQUE.

	Gout-tes.
Acide cyanhydrique médicinal.	0,25 = 5
Sirop simple	0,32
Eau	100,00

Mêlez.

COLLYRE CYANHYDRIQUE.

	Gr.
Acide cyanhydrique médicinal	0,25
Eau distillée de lauriers-cerises . . .	100

Instiller quelques gouttes dans l'œil et recouvrir les paupières de compresses qu'on aura trempées dans le collyre et qu'on renouvellera toutes les demi-heures. Toutes la photophobie accompagnée de blephore et de blepharo-spasmes.

POTION CYANHYDRIQUE. (Magendie.)

	Gr.
Acide cyanhydrique médicinal . . .	5 à 10
Eau de laitue.	1,000

Mêlez.

On peut porter la dose de l'acide à 30 grammes. Les applications externes sont faites sur des ulcères ulcérés et en injections dans le cancer de l'utérus.

CÉRAT HYDROCYANIQUE. (Bos.)

	Gout-tes.
Acide cyanhydrique.	Gr. 1 = 20
Cérat Simple.	20

Mêlez.

Le *Cyanure de potassium*. On l'emploie dans les mêmes conditions que l'acide cyanhydrique. Il entre dans les préparations suivantes :

POTION PECTORALE.

	Gr.
Cyanure de potassium sec.	0,05
Sucre d'iodure de laitue.	4,00
Sirop de guimauve.	32,00

Mêlez.

SOLUTION CALMANTE.

	Gr.
Cyanure de potassium.	1
Eau distillée.	1,000

Dissoudre.

Contre la migraine.

SIROP DE CYANURE DE POTASSIUM.

	Gr.
Cyanure de potassium.	0,025
Sirop de sucre	32,000
Eau	0,200

Dissoudre le cyanure dans l'eau et ajouter la solution au sirop par simple mélange à froid.

Le *Cyanure de zinc*. C'est un sel blanc, insipide, insoluble dans l'eau et soluble dans l'ammoniaque, qu'on obtient par double décomposition, au moyen du cyanure de potassium et du sulfate de zinc, ou au moyen de l'acide cyanhydrique et de l'oxyde de zinc. Cela la convenable à la dose de quelques centigrammes contre les vers. Il est préconisé par le docteur antipaludique de Heuning et à la pommade au cyanure de zinc.

POUDRE ANTIPROBOSCIDE DE HEUNING.

	Gr.
Cyanure de zinc.	0,025
Magnésie calcinée.	0,700
Camphre	0,150

Mêlez.

Acide de Prussic. C'est un ferrocyanure ferrique. On le considère à la dose de quelques centigrammes comme fébrifuge et antiseptique. Il n'est pas vénéneux.

Le Cyanure d'éthyle. C'est un liquide d'une odeur alliacée, qui bout à 82°. Il se dissout en peu dans l'eau, très-facilement dans l'alcool et l'éther. On l'emploie en médecine aux mêmes doses et pour les mêmes usages que l'acide cyanhydrique ; il est peu usité.

POTION CONTRE LA TOUX CONVULSIVE.

	Gr.
Cyanure d'éthyle.	de 3 à 6 gouttes
Potion gommeuse.	100

Mêlez.

Les Amandes amères. On retire de ces amandes, par distillation avec l'eau, une essence d'odeur suave qui renferme de l'acide cyanhydrique. Cette essence fait partie de plusieurs préparations pharmaceutiques usitées.

EAU DISTILLÉE D'AMANDES AMÈRES.

	Gr.
Amandes amères.	2,5
Eau communes froide.	2,5

Distiller à la vapeur après trente-quatre heures de macération, et retirer 2 parties d'eau distillée ; 10 grammes de cette eau contiennent 36 milligrammes d'acide cyanhydrique par et correspondent à 30 centigrammes d'acide cyanhydrique médicinal.

POMMADE D'ESSENCE D'AMANDES D'AMÈRES.

	Gr.
Essence d'amandes amères.	5
Beurre de cacao.	5

F. s. a. Dans les cas de glaucome et de douleur combattre les douleurs névralgiques.

MIXTURE ANTIGALALIQUE. (Liebig et Wœhler.)

	Gr.
Amandes douces	8
Eau.	1,000
Amygdalines	1

Emulsionnez les amandes et dissolvez l'amygdaline dans l'émulsion. L'essence se produit en moment de l'emploi et ne court pas le risque de s'altérer.

CATAPLASME CALMANT D'AMANDES AMÈRES.

(Révul.)

	Gr.
Tourteaux d'amandes amères pulvérisé.	8,5

Faites, avec de l'eau tiède, un cataplasme que vous mettrez entre deux linges fins et que vous appliquerez sur le front contre la migraine.

Le *Laurier-cerise*. On en retire une essence cyanhydrique dont l'étude pharmaceutique doit être placée à côté de celle des cyanures.

EAU DISTILLÉE DE LAURIER-CERISE.

	Kilogr.
Feuilles fraîches et incisées de lauriers-cerises.	5
Eau	1

Distillez à feu un pour obtenir 1 kilogr. de produit.

INFUSION DE LAURIER-CERISE OU CRISTON.

	Kilogr.
Feuilles récentes de laurier-cerises	1 170
Eau.	1

Faites infuser.

Ex lotions contre le cancer des lèvres.

CÉRAT DE LAURIER-CERISE.

	Gr.
Eau distillée de laurier-cerise.	3
Cérat d'amandes douces.	1
Cire blanche.	1

F. s. a.

POMMADE DE JAMES.

	Gr.
Essence de laurier-cerise.	1
Cérat.	8

Mêlez.

LAURINE.

	Gr.
Poudre de tourteaux d'amandes amères.	1
Cellulose	100 F. R.
Glycerine.	1
Eau de laurier cerise	1

En ajoutant en mêlant, précédent un cinquième de hanche, on en la laurine kaolinée.

— XII. Tétracyanures par cyanures. Malgré le grand nombre de préparations pharmaceutiques qui renferment du cyanogène ou des dérivés, il y a peu de choses à dire sur la thérapeutique de ces corps ; tout ce qu'on en sait se résume en quelques mots : l'acide hydrocyanique n'irrite pas le tube digestif, absorbé, il détermine une céphalalgie intense, une faiblesse de la vision, des vertiges ; il amène la insensibilité des muscles, et à dose toxique, il produit des convulsions tétaniques suivies de paralysie. Il détermine, dans ce cas, la dyspnée, l'aphonie. A faible dose, l'acide cyanhydrique raréfiant la circulation et est diurétique. On a employé les *cyanures* dans les cas de pertes de sang, de gastralgie contre le tétanos, l'épilepsie, l'hydrophobie, la coqueluche ; les résultats n'ont jamais réussi comme agents curatifs de ces maladies, mais ils ont été employés contre les douleurs qui les accompagnent. En calmant la douleur.

CYANOGYNE adj. (si-a-no-ji-ne — du gr. *kuanos*, bleu ; *gané*, femelle). Bot. Qui a les pistils bleus.

CYANOÏDE adj. (si-a-no-i-de — du gr. *kuanos*, bleu ; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble au bleu.

CYANOLLE s. m. (si-a-no-l-le — du gr. *kuanos*, bleu ; *diolos*, bleu). Bot. Corps qui se forme pendant la fermentation de l'orange et restant de la fabrication d'huile d'amandes et autres, et qui, selon Liebig, ne diffère de la CYANOLIN et un *liquide huileux, d'odeur analogue à celle de l'essence d'amandes amères, très-fluide, d'un gold doré, insoluble dans l'eau, brûlant avec une flamme cyanoïdale*.

CYANOLEUCOÏDE adj. (si-a-no-leu-ko — du gr. *kuanos*, bleu ; *leukos*, blanc). Hist. nat. Qui est bleu et blanc.

CYANOMÈTRE adj. (si-a-no-mè-tre — du gr. *kuanos*, bleu ; *metron*, mesure). Hist. nat. Qui est bleu.

CYANOMÉTRE s. m. (si-a-no-mè-tre — du gr. *kuanos*, bleu ; *metron*, mesure). Ins. Instrument propre à mesurer l'intensité de la couleur bleue de l'atmosphère.

— Encyc. Cet instrument, dont l'idée est due à de Saussure, qui en publia la description dans le troisième volume de ses *Voyages dans les Alpes*, a été dans le principe qu'une simple feuille de papier bleu qu'on exposait pendant un certain nombre de surfaces annuelles consultrices dont on tenait les différents espaces en bleu, depuis le bleu le plus clair jusqu'au bleu très-foncé, voisin du noir. On trouvait ainsi facilement l'anneau coloré dont la nuance correspondait à la couleur du ciel que l'on observait, couleur qui, en le nuit, est en rapport avec son degré de polarisation. De Saussure se servit souvent de cet instrument dans les observations qui il fit dans les Alpes. Arago a proposé un autre cyanomètre au moyen d'une lame de mica d'épaisseur convenable, qui, combinée dans son mouvement avec le microscope, permet d'obtenir le nuance cherchée. Arago en a imaginé un autre, par la simple addition d'une feuille de papier à un polarimètre. Ce dernier instrument, convenablement disposé, peut servir aussi de photomètre.

CYANOPATHIE s. f. (si-a-no-pa-ti — du gr. *kuanos*, bleu ; *pathos*, douleur, maladie). Pathol. Syn. de CYANOSE.

CYANOPATHIQUE adj. (si-a-no-pa-ti-ke — rad. cyanopathie). Pathol. Qui a rapport à la cyanopathie ou cyanose.

CYANOPHYCITE adj. (si-a-no-fi-ke — du gr. *kuanos*, bleu ; *phikeiosa*, tumeur). Zool. Qui a des pustules de couleur bleue : *Grenouille* CYANOPHYCITE.

CYANOPHOSPHORE s. m. (si-a-no-fo-sfo-re — du gr. *kuanos*, bleu ; *phosphoros*, du Chim. Corps fulminant produit par l'action de la partie de phosphore sur 50 de cyanure de mercure.

CYANOPHYTHALME adj. (si-a-no-fal-me — du gr. *kuanos*, bleu ; *ophthalmos*, œil). Qui a les yeux bleus.

CYANOPHYTE s. m. (si-a-no-fi-te — du gr. *kuanos*, bleu ; *phuton*, feuille). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, caractérisé par des feuilles qui ressemblent dans l'Amérique centrale : *Le* CYANOPHYTE *magnifique*.

CYANOPODE adj. (si-a-no-po-de — du gr. *kuanos*, bleu ; *pous*, *podos*, pied). Zool. Qui a les pattes bleues.

CYANOPOTASSIQUE adj. (si-a-no-po-tasi-ke — du gr. *kuanos*, bleu, et de *potassium*). Chim. Qui est composé de cyanogène et de potassium : Gaz CYANOPOTASSIQUE.

CYANOPSIDE s. f. (si-a-no-psi-de — du *cyanos*, et du gr. *opsis*, aspect). Zool. Sous-genre de cyanoses.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, dont les vertueuses représentant six espèces, qui croissent dans l'Inde : *On cultive en Europe la* CYANOPSIDE *pubescente*. (C. Lamarck.)

CYANOPTÈRE adj. (si-a-no-pte-re — du gr. *kuanos*, bleu ; *pteron*, aile). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires bleues.

CYANOPTOE adj. (si-a-nopto-e — du gr. *kuanos*, bleu ; *ptoe*, crépuscule). Zool. Qui a le croupion bleu.

CYANORRHÉE adj. (si-a-nor-ri-e — du gr. *kuanos*, bleu ; *pourrein*, couler du feu). Zool. Qui a un bleu au cuisse de bœuf.

CYANORCHIS s. m. (si-a-nor-kis — du gr. *kuanos*, bleu, et d'*orchis*). Bot. Genre d'orchidées de l'Inde et de France.

CYANOSE s. f. (si-a-no-se — du gr. *kuanos*, bleu). Pathol. Coloration bleue, livide ou violacée de la peau.

— Mérér. Solfate naturel de cuivre, que l'on trouve en cristaux : CYANOSE SULFATE, VITRIOL BLEU, COUPEROSE BLEUE.

— Encyclo. Pathol. On donne le nom de *cyanose* à une *maladie* dont on ignore la cause et dont les caractères sont : une coloration bleue et quelquefois violacée, bleu bleue et quelquefois noirâtre ou livide, qui se manifeste dans certaines parties et non comme une exanthème ; d'autres en ont fait une maladie essentielle et ont cru qu'elle est pensé qu'elle était la résultat d'un mélange anormal du sang veineux et du sang artériel. Cette dernière opinion est adoptée d'où généralement admise, et l'on regarde la *cyanose comme étant* le fait des signaux d'une lésion organique du cœur ou des vaisseaux qui abouchent à son cavité.

Les renseignements que l'on a sur les causes de la cyanose sont peu précis. L'apparition de cette maladie s'observe en lui à la suite d'une violence extérieure ou d'efforts considérables, et quelquefois elle n'a qu'un doive reparaître cette violence ou ces efforts comme étant devenus la maladie ; mais ce point là une simple coïncidence ? On a parlé aussi d'altérations dans l'appareil cardiaque, artériel ou veineux. Cette cause manque dans ce rôle ; cependant, quelque présent elle ne s'appuie sur aucun fait authentique. La seule cause productrice de la cyanose que laquelle se rattache aucun doute est un vice de conformation primitif, congénital, qu'on nomme le rétrécissement du Ventricule et Louis, nous rapportonsse à cette chef de cyanose, et de développement de la cyanose.

Le Cyanose due à un vice de conformation du cœur et des vaisseaux. Quelquefois, On a vu les deux oreillettes de cet organe ouvrir dans le ventricule droit sans perforation de la cloison ventriculaire droite, et le ventricule gauche, découvert d'orifiction, ne communiquant à l'aorte. Il arrive encore une seule oreillette surmontant deux ventricules, et M. Hodi, de Cirrhosinia, rapporte un cas où l'artère pulmonaire et l'aorte naissaient du ventricule droit. La transposition des origines des troncs artériels ou vaisseaux, l'obliération de l'artère pulmonaire, le cœur réduit à une oreillette et à un ventricule sont encore des anomalies qui ont été plusieurs fois observés.

Le Cyanose due à la persistance ou au rétablissement du mode de communication qui précède le système circulatoire du fœtus. La non-occlusion du trou de Botal est assez fréquente ; sa largeur varie dans de 0,00 à 0,00, et la non-obliteration de canal artériel n'est point rare. Chez et l'autre de ces malations permettent le mélange des deux sangs.

Le Cyanose due à des productions de nature accidentelles. Les plus fréquentes de telles apparaissent dans leur à la cyanose sont la perforation de la cloison interventriculaire, M. Cruveilhier en rapporte un fameux exemple dans son *Traité d'anatomie pathologique*. D'autres lésions coïncident avec ces cas mais n'exercent pas sur l'état sous les traitements des oreilles et l'altération du ventricule ; mais la membrane formant la cloison de la face interne a formé de simples ouvertures.

Les statistiques de MM. Bouillaud et Gintrac semblent démontrer l'extrême fréquence des maladies de l'aorte, plus rarement, et les coupures à celles de la valvule tricuspide, et qu'à quelque chose de plus rare et adjoint, gauche du cœur. Ces lésions produisent les différents phénomènes de rétrécissement ; tantôt par l'insuffisance fibreuse ou l'usure des valvules bleues, tantôt par un ensemble de dépôts qui ne peut le rétrécissement de la largeur d'une bouille. La cloison ventriculaire ne peut et le percer et le point contant de ses les symptômes de la cyanose ; elle occupe surtout les jeunes, les maîtres, les paupières et les extrémités de la tête et de la poitrine. Tantôt violette, tantôt bleuâtre et même pourpre, coloration de leur ; les fonds de la peau, tout, de la marche, par l'impression de froid ou de la sûlueur ; elle disparaît en grand partie ; mais, le repos prolongé ; les organes de la respiration et de la circulation sont restées dans leur existence habituelle. Le sujet est gêné, surtout après un exercice (Gallais) ; les pieds sont gonflés, et la conjonctive est injectée du sang noirâtre. Les muqueuses, les lèvres, les ongles, les cheveux, les yeux, leur corps est sensiblement refroidi, et la vie se ralentit dans la pauvre de la main descendre à 16 degrés centigrades. La percussion du cœur donne de la matité et l'auscultation nous fait entendre un bruit de souffle très-prononcé. Le pouls est petit, dur, et se résiste le frémissement cataire. Le pouls est petit, faible, irrégulier, et les battements se lèvent de 8 à 18.

Et qu'importe que l'on a considère comme indiquant d'une manière sûre la communion de la cavité droite et de la cavité gauche du cœur ou du diffusion, ou plutôt, parents et se produisant sans l'influence de la manière dont les différents phénomènes pourdyspnée et une expression insuffisante, et dépendant en grand partie de l'agrandissement du malade et de donner lieu à une suffocation mortelle. Durant ces crises, les muscles thoraciques se contractent convulsivement, les pulsations du cœur sont, irrégulières, et puis presque insensible ; le pouls est insensible et couvre d'une sueur froide ; les urines sont rares, les intestins sont tendus, surtout, et enfin la cyanose et la dyspnée prennent une intensité plus grande encore. Les accès se produisent quelquefois d'un manière spontanée. Le diagnostic de la cyanose est assez facile ; on en confondra ce cette affection avec l'asphyxie, la cyanose par le mirage d'argent, celle du chou, les bleus, les bleus scorbutiques, etc., sont pathologiques avec le plus grand soin et ne occupe n'a que peu de renseignement.

Le pronostic est grave, surtout quand le sujet affecté est un enfant, et que la cyanose est détermine par une lésion grave de conformation. Nous avons dit que c'est en ce avant lieu qu'elle est la plus fréquente ou. Rarement l'existence de ces pseudo-maladies s'est prolongée plusieurs années.

Les indications sont peu nombreuses, les antispasmes sont conseillés dans le traitement et les moyens de soulagement ; on les a indiqués dans les ressources de l'art. On agit sur les muscles du thorax, et on agit sur les dolaires et diminuer l'intensité de la dyspnée.

— Mérér. Le *cyanose* est un mineral du beau bleu celeste, à cassure conchoïdale, brillante. Il est assez abondant dans la nature, mais elle ne couvre à l'air d'un bleu pâle, et se ternit et se change en vert. Le bleu, cette donne de l'eau par la calcination ; on lui trouve de la chaux, et la composition atomique répond à la formule $CuO + 2 AO$. En poids, elle contient 71 parts. — Il est employé en peinture, sous le nom de cuivre et 36 d'eau. Cette substance y est tout de la décomposition du vitriol de cuivre. Dissoute et soulaudée par les eaux qui coulent dans les galeries de mines, et formé et à dans les galeries de mines, en formé et dans les galeries de mines, en formé et dans les mêmes des cristaux. Elle cristalise comme le système rhomboïdique. On la trouve surtout à Chessy et à Saint-Bel, dans le département de Rhône ; à Goslar, dans le Hanovre ; Orevitza et Moldawa, en Hongrie.

CYANOSÉ, ÉE (si-a-no-zé) part. passé de v. Cyanoser. Pathol. Atteint de cyanose. Qui a la face et les lèvres violacées, qui devient bleu ou livide.

CYANOSER v. a. ou tr. (si-a-no-zé — du *cyanose*). Pathol. Rendre bleu ou livide

CYANOSPERME s. m. (si-a-no-spè-rme — du gr. *kuanos*, blanc; *sperma*, graine). Bot. Genre de plantes grimpantes, de la famille des myoporinées, tribu des phanéroles, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Inde.

CYANOSULFURE s. m. (si-a-no-sul-fu-re — du gr. *kuanos*, bleu; et du *sulfure*). Chim. Combinaison de cyanogène et de soufre.

CYANOTE adj. (si-a-no-tè — du gr. *kuanos*, bleu, noir; *ôtos*, oreille). Zool. Qui a les oreilles bleues.

CYANOTHAMNE s. m. (si-a-no-tam-ne — du gr. *kuanos*, bleu; *thamnos*, buisson). Bot. Genre de plantes, de la famille des diosmées, comprenant deux espèces à fleurs bleues, qui croissent en Australie.

CYANOTIDE s. f. (si-a-no-ti-de — du gr. *kuanos*, bleu; *eidos*, ressemblance). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, formé aux dépens des sénébières, et comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale.

CYANOTURE adj. (si-a-no-ti-re — rad. *cyanose*). Pathol. Relatif à la cyanose. s. m. Synonyme de la cyanose.

CYANOTUS s. m. (si-a-no-tus — du gr. *kuanos*, bleu; *ous*, dos, oreille). Bot. Genre de champignons de la famille des agaricinées, tribu des pleurotées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique.

CYANURATE s. m. (si-a-nu-ra-te — du *cyanure* et de l'*oxyde*). Chim. Résultant par la combinaison de l'acide cyanurique avec une base.

CYANURE s. m. (si-a-nu-re — du gr. *kuanos*, bleu). Chim. Combinaison de cyanogène avec un corps simple : *Cyanure de fer, de potassium.*

— Oxyde. Genre de grimpeurs détaché du genre pie.

— Encycl. Chim. V. CYANOGÈNE.

CYANURÉ. ÉE adj. (si-a-nu-ré — rad. *cyanure*). Chim. Qui est à l'état de cyanure.

CYANURIQUE s. f. (si-a-nu-ri-ke — du gr. *kuanos*, bleu, et d'*urine*). Chim. Substance acide qui colore quelquefois les urines en bleu.

CYANURIQUEUX adj. (si-a-nu-ri-ke-ze — du gr. *kuanos*, bleu). Chim. Se dit d'un acide formé par la distillation de l'acide urique. s. m. Ou dit aussi CYANURIQUE.

CYANUS s. m. (si-a-nuss — du gr. *kuanos*, bleu). Bot. Nom de genre connu, qui a pour type l'espèce vulgairement appelée BLUET ou BARBEAU.

CYANYLIQUE adj. (si-a-ni-li-que — du *cyanure*, et du gr. *hulê*, matière). Chim. Se dit d'un acide varié de l'acide cyanique, qui l'on obtient par l'action de l'acide nitrique concentré chaud sur le mellitate, comme l'acide méllitique se prépare par l'action, et qui donne de l'acide *cyanique* pur distillé.

CYAR s. m. (si-ar — du gr. *kuar*, trou d'aiguille). Anat. Nom de cornicule antérieure.

CYATHANTHÈRE s. f. (si-a-tan-tè-re — du gr. *kuathos*, coupe, et *anthêrê*). Bot. Syn. de CYATHÉRÉE.

CYATHE s. m. (si-a-te — du gr. *kuathos*, coupe). Antiq. Sorte de gobelet à anse dont on se servait pour puiser le vin dans le cratère et le verser dans les coupes.

— Métrol. anc. Mesure de capacité usitée chez les Athéniens pour les liquides, et valant la 12e partie du médimne, la 72e du chœnix, la 12e du cotyle et le sixième, *Cyathe 4,6 à 4,8 décimes de capacité* chez les Romains pour les liquides et les matières sèches, valant la 12e partie de l'amphore, ou conilième 4,55.

— Bot. Syn. de MUCLAIRE, genre de champignons.

CYATHÉACÉE. ÉE adj. (si-a-té-a-sé). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux cyathéens. s. f. Ou dit aussi CYATHÉOIDÉE.

— s. f. pl. Tribu de plantes cryptogames, de la famille des fougères, ayant pour type le genre cyathée : *Les véritables* CYATHÉACÉES *sont des fougères arborescentes.* (Le Maout.)

CYATHÉE. s. f. (si-a-té — du gr. *kuathos*, coupe). Bot. Genre de fougères arborescentes, comprenant environ trente espèces, qui croissent dans les régions tropicales du globe, et dont les hémisphères et élégamment découpées. On connaît dans ce genre une trentaine d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales des deux continents. Ce sont de très-beaux végétaux, qui jouissent au port majestueux des palmiers à feuillage gracieux des fougères. Nous citerons la *cyathée glauque (cyathea glauca)*, qui croît à l'île de la Réunion et atteint 15 mètres de hauteur, et la *cyathée medullaire (cyathea medullaris)*, qui habite la Nouvelle-Zélande. Ces deux espèces n'ont quelques autres ont une moelle farineuse et alimentaire, analogue au sagou.

CYATHÉIDÉE s. f. (si-a-té-i-dé — dimin. du gr. *kuathos*, coupe). Bot. Syn. de CYATHÉOIDÉE.

CYATHÉIE s. f. (si-a-té-i-e — du gr. *kuathos*, coupe). Bot. Syn. de MUCLAIRE, genre de champignons.

CYATHÉIFORME adj. (si-a-té-for-me — du gr. *kuathos*, coupe, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'un gobelet, qui ressemble à une coupe, en glandes, à certains champignons et à certaines fleurs.

CYATHÉILLIN s. f. (si-a-té-lil — dimin. du gr. *kuathos*, coupe). Bot. Syn. de CYATHÉIE.

CYATHÈNE s. f. (si-a-tè-ne — du gr. *kuathos*, coupe). Polyp. Genre de polypiers actinoïdes.

CYATHOCLINE s. f. (si-a-to-kli-ne — du gr. *kuathos*, coupe; *klinê*, lit, pièce). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des anthémidées, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Inde.

CYATHOCOME s. f. (si-a-to-ko-me — du gr. *kuathos*, coupe; *komê*, chevelure). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, comprenant deux espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

CYATHOCRINE s. f. (si-a-to-kri-ne — du gr. *kuathos*, coupe; *krinon*, lis). Zoolp. Genre de crinoïdes fossiles, caractérisé par les terrains jurassiques d'Angleterre. On dit aussi CYATHOCRINITE.

CYATHODE s. m. (si-a-to-de — du gr. *kuathos*, coupe; *eidos*, aspect). Bot. Genre de plantes, de la famille des cyathéacées, tribu des asphélées, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent l'Océanie.

CYATHOIDE s. f. (si-a-to-i-de — du gr. *kuathos*, coupe; *eidos*, aspect). Bot. Genre de champignons, de la famille des hydnées, tribu des hydnées, comprenant une seule espèce, qui croît dans l'île de Cuba.

CYATHOGLOTTIDE s. f. (si-a-to-glo-ti-de — du gr. *kuathos*, coupe; *glôtta*, langue). Bot. Genre de plantes orchidées, de la famille des ophrydées, comprenant deux espèces, qui croissent sur le tronc des arbres, dans les régions montagneuses du Pérou.

CYATHOIDE s. m. (si-a-to-i-de — du gr. *kuathos*, coupe; *eidos*, aspect). Bot. Syn. de MUCLAIRE, genre de champignons.

CYATHOPHORE s. m. (si-a-to-fo-re — du gr. *kuathos*, coupe; *phoreo*, porter). Hist. nat. Nom d'espèce de coquille fossile.

— s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des mousses, renfermant une seule espèce, qui croît au Brésil.

CYATHOTYLE s. m. (si-a-to-ti-le — du gr. *kuathos*, coupe; *tulos*, bosse). Bot. Genre de WITHERINGIE.

CYATHUS s. f. (si-a-tuse — dimin. du gr. *kuathos*, coupe). Bot. Syn. de PEPALDIE.

CYATHUS, surnommé l'Âne, roi d'Étolie, il était le chef de la ligue étolienne (Polybe). Il avait donné sa fille en mariage à ce dernier, était venu voir son gendre à Pélusion, dans le Péloponnèse. Or, un jour qu'il mangeait chez Philopœmen, il arriva que deux Cyniques se mirent pas à boire au gré d'Eurydice, qui était assise à côté de Philopœmen, et ne les dégôta à la tête. Le jeune garçon mourut, et Philopœmen, ne voulant pas commencer à un homme un délice où l'on veut se grouper, mettre représentant Cyathus qui était une coupe à Hercule.

CYATARE. rad des Mèdes (634-594 avant J.-C.), roi de Mèdes (634-594 avant J.-C.), successeur de Phraorte, qui avait déjà créé un vaste empire. Il fit de Ninive la capitale royale en Médie par une invasion des Scythes qui détruisirent l'Asie pendant plus de vingt-cinq ans. Il fait par délivrer la Médie de ses hordes, et, après avoir pris Babylone, par la guerre qui est restée célèbre par une éclipse de soleil, il fit du Lydie, la plus belle ville et qui a beaucoup occupé les astronomes. Cette éclipse est connue sous le nom d'*éclipse de Thalès*, parce qu'elle avait été prédite par ce philosophe. Cyaxare tourna ensuite ses armes contre l'Assyrie, qu'il ne devait assez tôt. Cette date marque dans les annales de l'Asie ancienne le dernier effort de l'accroissement de la puissance des Mèdes.

CYBÈLE s. f. (si-bè-le — du gr. *Kubêlê*, d'Antiqua, qui lieux aux Rhéa à son nom). Myth. Déesse de la Terre dans la mythologie phrygienne, et, plus tard, adorée en Grèce et en Italie. Elle était aussi appelée Rhéa, Vesta, Tellus, la Bonne déesse, la Mère des dieux. Suivant les uns, elle était fille de Cœlus et de Vesta, suivant d'autres, de Neptune, de l'Océan et de la plupart des dieux et des déesses, suivant d'autres, elle était vaincue par Mnem et à Dondymes, est en même de l'Phrygie, pays d'où son culte passa en Grèce. Elle était généralement Atys, jeune berger phrygien qui la délaissa. Pour se venger, Cybèle fit inspirer au jeune fille frénésie pendant lequel il se mutila. Cybèle ne consumera, il en demeure de honneur à Rome qu'un temple d'Amitié. Des prêtres étaient les calèches, les cymbales, les tambours, les flûtes, qui, pendant leurs fêtes, se mutilaient eux-mêmes. Des mystères étaient célébrés de la manière la plus bruyante; on les accompagnait de danses, de bruits de cymbales, un tambour en une élève. Le bœuf et le pin étaient consacrés. On représentait Cybèle sous un traîné d'une femme robuste et pulpeuse, ou sous la forme d'une matrone en vêtements de femme, ayant pour sceptre un tambour, et pour ceinture, ou plutôt, un tour d'ornement, par mission à la parure de la terre; une tour, ou bien un bonnet de femme.

Le culte de Cybèle, selon la plupart des mythographes, ne fait pas partie de la religion grecque, et, selon M. Le Maout, l'Histoire chez les Hellènes avec celui des autres dieux du pantheon, dans cette première partie de leur rapportée à l'Egypte. Il ne faut cependant oublier que les mythographes ne sont trop absolus, car on connaît encore aussi mal le mode de transmission des croyances religieuses chez les peuples de l'antiquité. Ce culte, qui, comme Jupiter, Vénus et Pluton, c'est la loi d'assimilation au vertu de laquelle les dieux de différents pays se mêlent et se confondent entre elles, par suite des rapports, mêlés et confus, qui, dans les notions antiquaires, elles avaient d'abord apparaissent dans les mêmes contrées, et, ensuite, dans l'histoire des fables mythologiques. De cette multiplicité de noms de provenances diverses.

Longtemps la religion grecque a été considérée comme d'importation égyptienne, l'opinion des Hellènes eux-mêmes fournissant de nombreuses preuves à cette thèse. Les siècles les plus reculés ne portè la science à faire une distinction entre les dieux de la Grèce et les dieux des croyances mythologiques comme dans les autres. Cependant il serait difficile de décider, encore aujourd'hui, si le culte n'a fait que transformer les mythes astronomiques de l'Egypte et de l'Asie, en leur faisant subir l'interprétation de son esprit anthropomorphe, et cela dans une époque très-ancienne, ou si, au contraire, il a immédiatement modifié des divinités nationales en leur prêtant des attributs appartenant à une religion plus ancienne. A quelque solution que l'on se rattache, il est hors de doute que c'est à la grande époque du paganisme hellénique, et à la date antérieure, mais non importantes antérieures du vue et du xve siècle, que la religion grecque, dans ses traits, ne caractère surtout humain, eut signification que ne définit guère au delà des conceptions pratiques et matérielles, et c'est de même la genie sentiment de la Grèce. Les croyances égyptiennes ont gardé un caractère tout spécial. Sans rechercher ici, au milieu de nombreuses et de plus ou moins obscures, les mythes égyptiens ont pris naissance, nous n'avons rien de plus à en reconnaître la signification naturelle. Cette signification a été le point de départ des spéculations d'Hérodote antérieures, avec lesquelles la Grèce s'est mêlée de mêmes direct par ses colonies. On déterminait difficilement si ce fait tient à la communauté d'origine des divers mythes nationaux, ou s'il fut le produit des anciennes bibliothèques; mais il est certain que seulement ce qui ne dépassait pas le mythe en manifeste mieux qu'en Egypte. C'est dans à l'Egypte qu'il faut demander l'explication des dieux dont les quels qui composent un sens précis. Quand à la diversité des fables qui se rattachent à l'application symbolique, il le fait rapporter aux inventions locales, ou d'une autre source, primitives ou surajoutées.

Ainsi on fait du mythe phrygien de Cybèle, C'est lui. Mais elle ce garde pas toujours, et dans toute sa parure, le caractère de la divinité Syrienne. Dans la grande nature des variations de sa fable, il n'est pas facile de discerner exactement les mêmes ou les opposés, et il serait téméraire d'affirmer que c'est du lieu ou Sanson d'Egypte et dessous d'un nom phrygien. Nous ne pas plutôt que Cybèle ne soit la Déesse de la terre mère, bien postérieurement par des additions empruntées aux mythes d'Isis?

Rien de plus simple, en principe, que la notion de cette divinité. Cybèle, c'est la terre, et, à la même commune des hommes et des choses, c'est la nature, c'est par suite de la science obstrue qu'il est donné au genre de l'homme de tout ce qu'il s'existe, par rapport de quelle succédant Aimé à-t-elle été comprise par les Grecs, et, par suite, par les Romains? Atys, le berger (demi-Sauvage), l'amoureux des secrets de la nature, et qui, ne pouvant tout le science les joies de la vie et jouir, l'on pour plus grand plaisir de la vivide, *Cybèle, dans l'Iphis partitionnée, etc.*, Jean Lacroque, écrivait récemment dans ce sens :

Le mouvement de son cœur a mille ravages.
Tel Atys inspiré au mortelle de ses amies.
Ne pouvant plus tant les douceurs humains.
Tout le degré moral d'Atys et de Cybèle est dans ces quatre vers. Mais Cybèle, Vesta et déjà fait autre son dépit d'Atys, *le Fils*, de son belle trouvée à Cybèle :

Je le mise, à Bérécynthienne!

et il avait expiré, dans ces deux vers admirables de la Fin, le mouvement *Ô-ô-ô!* qui ensuite ne point le vue de terrible sentiment :

Ô ciseau que mal ainsi prêtre en le Rhée.
Tuttes ses dépens de leur chaut!

Mais, pour qu'on ne vous pas dans cette ne pas ébranlé, l'Hypnotise une invention des modernes, remonsons jusqu'à un poème antique, et, pour mieux comprendre le caractère et l'une signification non moins précise, *in Der Atys de Catulle*, Atys, qui, dans le poème qui les sanant, mais seulement un mutilant, *formula* Cybèle, qui, dans le poème, Cybèle, Vesta, dans le nature pour l'aspect des forêts sauvages de l'Ida, *Phrygian ad domum Cybelae, Phrygia ad nemus Idae*; il se plaint :

Quam a mare nunc leuci dicunt in parte Cyrenae
Fluvia, fonte, avicis, gnatoribus abero?
Ibo fera, pulsatus, insanis agitatus furiis,
Ibo ad Cybelae, ibo ad Cybelae, ibo ad nemus.
Ego gymnasii fui fae, ego erunt dicus sici.
Ego semper frequens, multa limina tepidis.
Mihi floralia ventilis redunda dumus crui.
Longaevum mihi erunt ante, nunc autem adolescum.
Ego dumus ministra, et Cybele parcis frear?
Ego Mamae, ego non pars, ego est omnis ego?
Jungam dulci ergo sed, jungamque pecunit.

Mais le dieu inexorable, *jaunit jugo remorsus Cybele insultus*, excite contre lui la fureur du lion dans lille est accompagne et l'énigme du rivage :

— Ite dilecta fuit in nemora fera.

Ite, ite, ubi ubi, ubi ubi, ubi ubi, ubi ubi, et nos non amour. (Cybèle ou fables antiques pagaines et les interprétations par les modernes.)

Non libere ultrix qui fuque tempete rapit.

Ita, mamae Deae, Cybele, Dictymi dea domina,
Procul a mea tuus sit furor omnis, hera, domo!
Alios age incitatos, alios age rabidos.

Tel est ce chant du poète qui se qualifie lui-même de plus poète, étonnant précisée du sujet que nous traitons et dont dépendant les mythologues modernes paraissent n'avoir fait autant usage, ni, en tout cas, autant de tendresse et de sentiment et de profondeur. Il est point l'entraînement d'une âme impatiente des tourments de la nature.

Le texte de Catulle fixe la sens qu'avait pour les Romains le mythe de Cybèle, et le mythe de Cybèle et d'Atys. Mais on sait à peine comment ce mythe est pris dans Ancrion. Voici ce qu'il dit :

Et ipse ambo Kolofon
Ou ipsiphon Arma
Ou ipsum ipsiovo
Ou ipsum Ipsiovo.

Ces quatre vers méritent d'être cités. Leur curiosité antique est évident. La construction en est assez compliquée de l'indicatif, et pas douter. La simplicité du début, l'emploi du mot *ipsiovo* et la répétition du mot *ipsiovo*, le fermeté de l'expression décèlent un poète ancien, dans des premiers siècles. Ancrion, *—nous le reconnaissons bien à ces caractères,—qu'en Cybèle et Atys comme d'une simple fable populaire : « Où Cybèle que le mal Atys, par les mamis, pourrassent de ces cris Cybèle ou au frère, tombas en délire, » ou bien à vous dans cette phrase Kolofo, le vers nécessaire ipsiovo de Sauvage. Cependant l'épithète grecque *ambo* est celle que lui confirme, Diodore part, le décère dont parle le poète est celui de l'enthousiasme : il le comparait à ceux des disciples d'Apollon et de Bacchus et demandait à ces dieux frappé lui-même. Nous-t-on pas à la naissance du mythe grec et de son interprétation poétique?

Digitized by Google

Assurément, rien d'égyptien ni d'oriental dans cette donnée.

« Les non de Cybèle, dit M. Maury, dans son *Histoire des religions de la Grèce antique*, Kibèle et Kèbèle, n'ont point grec; il appartient à la langue phrygienne et rapproche dans celle des Hellènes à un sens analogue, à l'expression *être de pierre* (*kèbèl*). Mais, c'est-à-dire la *Mère des montagnes* ou *des forêts montagneuses*; Cette étymologie est fort douteuse. Quelques, en effet, voient en Cybèle la mère d'une montagne, et d'autres auteurs considèrent comme la forme primitive de son nom de prêtre de Cybèle, Kèbèlè, antiquité cette dénomination serait du dernier siècle de leurs mouvements de tête. Quoi qu'il en soit du cas exceptionnel, l'idée de Cybèle n'est point séparée de celle de montagne, de forêt sauvage. Chez les Grecs, Cybèle, mère universelle, mais ne produisant aucun fruit qui lui appartienne, engendre de Zeus et de grâce pour le mêle Hermès, Eutymion ou Ajax, qui, dans une autre tradition, ne saurait lui rayir sa virginité toute féconde, il s'agissait de la condition d'épouse et de mère. Cette conception est étrange, mais elle est moins que les avantages l'ont prétendu, en présence des faires de la nature non inférieure; et partant elle peut être interprétée comme mystérieuse et primitive. L'interprétation des poètes ne diffère directement.

Une fois la Cybèle phrygienne, comme la Naïa, la *grande mère* (*ninnou*) — introduite dans la Hellènes, pour, dans une tout autre transformation qui l'éloigna beaucoup de sa conception primitive. Il fut facile de confondre aux lois de l'olympie, et, sous la figure de Rhéa, renommer à son profit quelque mère, amour non moins philosophique avec bastarde, — la Nature avec le Temps. Cette notion est, à proprement parler, l'Ouranos, le dieu Ciel, grégrange, moins touchante, plus morale, plus digne d'un dieu; et peut-il en être autrement, lorsque sur le fait le travail du sacerdoce bellènes sur les croyances populaires des vieux phrygiens.

Mais cet effort de la théologie grecque ne peut coopérant jusqu'aux philosophie, tels que Platon, après eux, Plotin, Porphyre, Jamblique, qui fut contraint avec une grande persistance, et dont nous retrouvons la trace en temps de l'Eunapes, ceux observateurs de l'ordre, ne furent tout cet intervalle, la théologie n'a pas cessé de lutter contre le déborderment des passions et la licence des arts sensuels, en même cause les philosophes, qui jours les plus accepteurs, de la sculpture, de la musique ou de théâtre,—tel effort, demeurant stérile, n'obtint pas le développement de la faible morale d'Atys, et Tatiens, dans la prédication d'abord et ensuite dans la société tout entière, des superstitions et des pratiques diverses qui se rattachaient au culte sacrilége de Cybèle et de son amant.

L'assimilation de Cybèle avec Aphrodite ou Astarté, d'Atys avec Adonis, celle des mêmes personnes avec Isis et Osiris, avaient, d'une part, créé à la fois primitive une connexion étroite dans la science, de l'autre, de l'opposition dans le culte les plus mesionna confusions.

On verra, un mot lui, quelle fut, à ce égard, la théologie égyptienne. Nous des recherches pas, ou l'Afrique et en Grèce, la théologie ne fut point conséquente, mais une application vagues et ontuaulle. Les idées mythologiques et philosophiques de la Grèce s'engendre lui-même et des conjonctions extraordinaires de quelque avantage ; mais, en nous à une grossesse et impure tradition dont l'inceste était la premier terme, et le folie des entraînant rebondissent de dérèglement. Mais on aurait tort de mettre sur le compte d'aucune doctrine raisonnée des excès de ces mets, et l'on ne saurait y voir que les jeuds des civilisations en décadence, à saisir toutes les occasions de débordement et de corruption qui leur sont offertes. Lepenhant M. Michelet, dans son beau livre : *le Bible de l'humanité*, veut affirmer du rationnel le mythe d'Atys et d'Adonis, d'Atys, comme celui des dieux mais idiques de notre sorte, Sabazios, Bacchus, etc., à une idée philosophique de la nature. Il ne peut expliquer tout ces désordres et ces pursuit ou des con-duqueuses ; mais plus grave encore. Nous reprendrons cette thèse dans un autre article.

Nous avons distingué, dans ce qui précède, la forme primitive de mythe de Cybèle, celle conception qu'en ont déduite les poètes, celle à laquelle l'eut reduite les théologiens grecs, enfin ce qu'elle est devenue par le mélange des idées de l'Égypte et de la Syrie. Nous avons vu à quel point, en ce qui concerne une question de pits compliquées, et que les beaux Travaux de M. Guigniaut, l'ont éclairée dans son *Religions de l'antiquité*, et de Maury, jusqu'à ce jour, il n'est pas définitivement résolu. Il résorvera que nous ne affirmations, nous pouvons avoir été trompé par des apparences; aussi croirions nous n'avoir pas complétement rempli notre tâche si nous ne mettions, d'après les textes, tous les yeux de nos lecteurs, quelques-uns des éléments principaux de la discussion.

« Les Bérécynthes, très phrygiennes, et en général, les peuples de la Phrygie, dit Strabon, comme ceux de la Troade qui habitent autour de mont Ide, rendent à Rhéa un culte où entre l'orgie. C'est Rhéa qu'ils invoquent sous le nom de *Mère des dieux*, *d'Agdistis*, de *Dresse phrygienne*, de *grande déesse*, ou qui, d'après la coïncidence de certains lieux dans lesquels on l'honore, ils qualifient d'*Idéenne*, de *Dindymène*, de *Sipylène*, de *Pessinuntis*, de *Dyliée* (p. 529). » Un peu auparavant, Strabon (Indication de Scepsis) d'après lequel le culte de Rhéa naquit été importé de la Trèce dans les Crètes, où l'ouvrient accompagné plusieurs nommés lieux secrets, tels que, dans le Dictéon, Dyktéon, Dyktéos, dans l'Ordrès (vv. 29), *alors parmi Idaea dram*, et Tiné-Lire (*Ilaia*), xxxi (vi), *mater Idaea*. Ajoutons, dans le montagne, « parmi tout son origine de la Mère rectiste et Dyktéos, Ilaia, Ida, Dyktéos (*Ilaeryaeia* se trouve aussi dans Virgile, *Æn.*, vi, 784 et 785, qui rapporte les mots, « tour, » « idéenne) *Berg*, « montagne. » Bérécynthiques sont les noms de la Cybèle, Mère Apollonie, près de Pergame, et un autre mont Ver (Ne-ual, Ilaia) au mont Ilaia, Mère de Cybèle. Enfin, suivant les traditions de l'île, les cortèles, prêtres de Rhéa et nommés Curètes, étaient venus de l'orgie en Crète.

« Cybèle, — dit M. Maury (iii, p. 80), dont nous nous écarterons quelque peu, — était une personnification de la terre, de la fécondité, de la terre cultivée et productrice, bonne et mère, et, par conséquent, de la vie. Elle est dans son état pacifique et abrupt (*rotula*) : voilà pourquoi les pierres, les montagnes sauvées de la nature, les rochers escarpés, les pensaient même pour ses images. A Pessinonte, son simulacre était une pierre, dodéca, disait-on, du ciel et Jadis recevoir sur une des cimes plus élevées du mont Ida, et, dans les îles, il existait une autre pierre qui lui était consacrée et qualifiée par les mots de *Mère des traditions*. A Charès Lemormant, dans son *Étude de la Mère des dieux*, Cybèle, dans ce sujet-ci que la plupart de ces pierres de Cybèle avaient une origine aérolithique qui ne saurait être aucunement.

Sur toutes les montagnes de la Phrygie et du centre, on voyait des pierres, objets du culte de la déesse, s'élevant un sanctuaire en son honneur. On n'y voyait point de statues, ces divers lieux accusa représentation de Cybèle, mais seulement de l'opprobre. Celles qui nous sont parvenues, du dont la description nous a été transmise, ont été conservées dans les musées, et, en particulier, les confondaient Cybèle avec Rhea. Toutefois quelques-unes, par leur ressemblance avec les lieux, qu'en y doit reconnaître ceux qui ont « vivant, » et, d'après, ne sont jamais, en prêtre, ne sont jamais du culte phrygien, et il demeurait, en ce qui concerne les mouvements des prêtres de la déesse, non moins, et nommée les instruments qui lui sont associés :

Tympanum, tubum, Cybele, tibi, mater, Idaea.

Plus loin, il parle des cymbales :

Plausus tympani Magnæ pinnatrix ululat.

Lyra tympanum remugit, cum symbala recrepat.

Cornicen adhibet, Curetes adsunt, Dactyli adsunt.

Pertibunda simul, adsunt, saga vatis, animi egens,

Comitatus Bellona, ferens ferrum flagellum, Dea,

Vehens parvum eunuchum, cum indomito pedo.

Hic eunuchus, quem ferunt, Dea, ut ei, ut ei.

Il était vain devoir le texte le reste de la scène liturgique. M. Maury, qui ne cite pas Cybèle, mais seulement : « Les prêtres, les Curètes, le bout ou assise sur un trône, ordinairement un lion, quelquefois un char, » ajoute : « Nous ne voyons dans lions, animaux qu'on lui avait consacrés, comme des symboles de sa force et de sa puissance, et qui jouissent d'ailleurs un grand rôle dans les représentations figurées de Cybèle. Le lion, qui, dans la Phrygie, un char traîné par ces mêmes animaux, circulant dans les rues, et, dans les jours de fête, qu'avaient les Phrygiens de traîner au statue de la déesse représentée sur un chariot, ne portait sur le tête une couronne tourelée, en le modèle, coiffure qui parmi avoir du culte de toutes les divinités mères de l'Asie, et qui faisait sans doute partie de l'ornement qui ajoutent les prêtresses sur les cites et les fruits de la terre. Quelquefois on met dans les mains de Cybèle un vase ayant la forme de ces petits ciseaux ; cet attribut était l'emblème de la fécondité, et, en le mettant dans les mains, qui jouait un rôle dans la légende mystique, il était nécessairement consacré, parce qu'il croît sur les montagnes. Un autre symbole qu'on rencontre souvent, et qui, peut-être, qu'avaient été les premiers temples de la Grèce. Son nom, qui signifie *pierre*, *rocher*, *roche*, *appelée gallus*, se lyrisant, ou chanté sont les boangles, à des demeures fréquentes, et, en particulier, sur les cimes des montagnes et de tambour; ils croyaient imiter la déesse, et, comme Pessinonte, qui, dans la Phrygie, la mère, le titre pierre de la même coiffure qu'on rencontre sur les pierres. Les guides brandissaient encore des epées, agitaient des bouclier. Dans leurs accès de fureur facile, ils utilisent jusqu'à se couper les parties génitales. Cette castration, ou plutôt, ce sacrifice de nature et de conservation, le pratiquent les prêtres à l'autres esses d'activité fécundatrice. Ils s'abstenaient de certains aliments, et se commettant à une flagellation pratiquée, en Grèce, dans les temples de Diane, sur les jeunes gens d'esselets. »

Presque tout cela se trouve dans Catulle, en l'explication est tirée de récit lui-même. Ainsi, pour l'abstention du pain :

Itque, ut demum Cybele intyrat, laeniis

Rimo e intere sumens capitisque obvoe.

Il est évident qu'il ne s'agit pas seulement d'abstention du pain, mais de viande. Il est surtout regrettable que M. Maury, pour compléter son beau travail, n'ait pas comm ressent. Il donne de ces temples d'autres autoritions très-remarquables : il montre des lions, tenant en Asie, les mêmes les épisodes. Il s'appuie sur ces détails pour confirmer le rapport des mots de Rhéa avec celui de Cybèle, des symbolisms ou cultes avec les mêmes. Il ne saurait, en effet, rien trouver plus chaque ville où existait le culte de la déesse, ayant, dégénérés en un mot, un nom qui avait à sa tête un *archigalle*. De même que les derniers, ils mendiaient de lieu en lieu, et, comme eux, quelquefois, leurs prêtres et leurs formes purificatoires, prononcaient ce nouvelles les mêmes paroles, en commence simonnage la vente de plaisirs sensuels. On apprend ce curieusement voyez *mots mémoyrgies*; ils portaient un costume particulier, avaient un lion sur une main ou autre, et, comme, d'office d'origine sacrificiaient aux lions, ils avaient, en outre, le pouvoir de lire et d'une robe de soie semée de fleurs et brodée d'or. Les autres bizarres et intérieurs avaient, en Thrèce, un costume, en tours de jeune-page par lequels ils cherchaient à donner le crédit que leur Phrygie par inspirer pour eux un sentiment de dégoût, et de mépris. Cependant, ils étaient tout encore longtemps en Asie une considération, et, en Grèce, ils avaient, dans leur divine protection était enlevée.

Le culte de la Mère des dieux pour obscur et le représentant d'une matière symbolique de légende mystique de la déesse, et celui-ci, dans la Grèce, ne pouvait, en effet, être autre. Que l'expression des principaux phénomènes naturels qui se rattachent à la fécondité de la nature, et, la production des fruits, ils, successivement, les associent, à la fois, dans cet auteur, était assez un dieu annoncé par les Grecs, et, dans le, mêmes, ils ne leur a été, et qu'un dieu dominant pour ce-ci. Atys, jeune et beau, dans la représentation du soleil, les être tombait au commencement du printemps. Le premier jour de printemps, à Rome, les Grecs célébraient, sous le nom de mystère, à raison de l'amour qui, dans la mythologie, unit Cybèle à Dendrite, en pleurant la mort du dieu. Voici comment les Grecs racontaient ce mystère. Cybèle était devenue amoureuse de Jeune Atys et l'avait, pour le garder, enfermé sous la condition qu'il gardérait sa chasteté, sinon le temps, et qu'il serait, en ce cas, frappé d'une mort que fit de deux bandes, gardée le promesse qu'il avait faite. Pour le point, la déesse, qui, dans le temps, dans, devant lequel il s'amusait, il allait même mourant à son, et, en, le mourir morphose en pin. C'était cette mort d'Atys Cybèle que l'on célébrait par une cérémonie triste au commencement de la fête. Il y a dans cette fête, en effet, un jour de deuil et de passage de l'hiver. Atys est un berger, sur les pieds, qui, dans le mythe, ne saurait rompre le soleil à un pasteur qui garde les troupeaux, et, d'où, il est, en, le, mêmes, les, mêmes,

d'où on se trouve source de ses attributs diamétrals, au lieu des lunes, on voit un taureau, un bélier et un porc; il est fort probable, comme l'avient presque les archéologues italiens, qu'il s'agit là d'un présence et présagé sacrifier les trois animaux.

Mormanno Capelli donne à l'obole des bas-du-a couleur verte, parce que cette donne est autre que la Terre qu'il ait le mieux ainsi nommée des dieux. Cybèle figure sur un assez grand nombre de pierres gravées, tantôt assise sur un trône, ayant une pique et la tête garnie quoique sur un bonnet; tantôt assise sur un lion et portant la fronde; souvent assise dans un char tiré par des lions, et inondé un tympanon. Un magnet en a conservé une fort fortable (n° 1129) la montre assise sur un lion, couchée, tenant la fronde et un tympan. Le groupe antique, qui était autrefois au palais Albertini, le figure, et qui a été publié par Boissard et par M. de Clarac, représentait Cybèle, Atys et Agdistis.

Tantôt les représentations que les artistes modernes ont faites de Cybèle, sont beaucoup moins curieuses de G. Giroz, dans Atlas Homeric, et le vase Cybèle remettant entre les mains de deux génies Mnemus, fils de Tibère et de Jésus, qui venait de naître, — un petit tableau de Combaz (galerie Arnaudin, à Bordeaux) représentant Cybèle, assise dans un jardin où fleurent des Amours; — un tableau de l'école de Pérugin (Musée du Louvre, n° 310) dont le sujet est Cybèle en la Terre présidant Apollon et Diane, Cybèle, assise, du diadème de tours et descendue d'un char attelé d'un lion dont on ne voit que la tête, pose sur son sein droit Apollon et Diane, et montre de l'autre le Temps s'élégant de retourne la Fortune qui s'avance; — *Cybèle charmant un Zéphir*, gravure de G. de Lorenzo; — *le Triomphe de Cybèle*, tableau de M. Ingres, au Louvre (la déesse, assise entre deux lions, étend les bras, levés au ciel, et tient sur sa tête le bonnet dont le chasseur fait notre en ordre les prisonniers de la terre); — *Cybèle* assise tenant Pluton, Bacchus, Pomone; dans le fond, Pan et des satyres; tableau de Jouvenet; — le même sujet, peint dans une des vaisseaux de la galerie d'Apollon, par Gauthard, d'après un dessin de Ch. Lebrun; — *Cybèle* peinte au musée du Louvre; — *Cybèle prolongeant contre le Vésuve les voies de Sicile*, *Ferrandiens*, *Cybèle* *Vengeur et Hélène*, *Cybèle de Pirot*, au Louvre; — *Cybèle* *se reposant près des lions dérivés de son char*, gravure décorative exécutée par M. Boulay, dans le salon de l'hôtel de Bellevue, à Paris; — *Cybèle* *dollar*, *a Pluto*, et *dont une* *des* *mesures* *a* *un* *lion* *et* *un* *cerf*; — *Cybèle* *dans* *une* *belle après le mort d'Atys*, tableau de M. *Julien Boisselier* (Salon de 1843); — *Cybèle* *enlevant Cybèle*, *groupe en marbre par Thélyssonin* (Jardin des Tuileries); etc.

CYBÈLE, s. m. (ki-bè-lo-n-ne de *Cybèle*, non ap.bol). Bot. Syn. de *nonnenia*, genre de violacées.

CYBERNÉSIE, s. f. pl. (ki-bèr-nè-zi-ê-m de gr. *kubernetes*, pilote). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Thésée, en mémoire des pilotes qui avaient guidé son vaisseau dans son expédition de Crète.

CYBERNÉTIQUE, s. f. (ki-bèr-nè-ti-k-ke — du gr. *kubernetes*, le gouvernail). Terme Nom de la partie de l'économie politique qui traite de l'art de gouverner, dans la classification d'Ampère.

CYBIAINE, s. m. (ki-bi-è-ne — lat. *cybiaine*, *cybium*, *cybia*, *kybi*). Bot. Genre d'arbres, de la famille des Myrtacées, tribu des Leptoléanées, comprenant deux espèces, qui croissent au Brésil.

CYBILE (Gilles), écrivain français de son siècle, auteur de la plus ancienne traduction française des comédies de Térence que nous possédions. Cette traduction en vers et en prose, intitulée le *Grand Térence* (in-fol. sans pagination), a été attribuée par Du Verdier à Octavien de Saint-Gelais; mais dès doute être traduite à Cybèle, ainsi que nous l'apprend l'autre Grand Térence lui qui tire vers suivants :

Maître Gilles nommé Cybile
Il est monté fort habile,
Car il a tout traduit Térence
Ou il y a mains secrets.

CYBIFUTUR, s. m. (ki-bi-fu-tu — du gr. *kubiste*, *gouverner*). Ecclés. Liturg. d'usage, de l'ordre des religieux, famille des Cybifutures, à Gênes de cénobiques, ordre approuvé.

— **Encycl.** Les caractères du genre cybifutur sont : cybifutures, ellipsiques, plus large en arrière; antennes sétacées, à deuxième article petit; épinoches coupées carrément; lèvre court, transversal, échancré et cilié au milieu; mandibules bidentées; mâchoires trouées, bidentées à l'extrémité; mâchoires trouées-aiguës, dentées en dedans; cornéoïdes trouées-aiguës, dentées en dedans; cornéoïdes trouées, terminées en pointe très-aiguë; cornéoïdes trouées, transversal, écusson approximé et trouées-aiguës, inclines dans les mâles, souvent couverts en isolation ou en partie de trouées-aiguës irrégulières dans les femelles; hanches postérieures à prolongement court, arrondi; palpes postérieures trouées-dentées; palpiens, garnies de dedans de des fortes épines; tarses antérieures des mâles à trois premiers articles fortement dilatés, formant une palette ciliée inférieurement, et garnies en dessous et en avant de quatre rangées de cupules, et un brosse de poils courts disposés en hélices. Le nom de *cybister* a prévalu dans la science; Curtis l'a créé en 1827, et antérieurement Latreille avait fondé le même genre sous la dénomination de *dytique*.

Les *cybisters*, généralement compris dans le genre dytique, sont des insectes de grande taille, dont on connaît une quarantaine d'espèces, qui habitent presque toutes les parties du monde. Deux seulement apparaissent à l'Europe, tous deux du genre *cybister*. Ils ne paraissent qu'en mai et en juin, et se tiennent à la lumière de cette espèce, dans les parages d. f. (ki-bi-stè-rè). Antiq. Syr. de rhétorique.

CYBO (Antoine, Arnous ou Arnou), religieux de l'ordre de Saint-Benoît, né en 1577, dans l'île de Rhodes, d'une famille étoilée depuis plus de cinq siècles. Il fut nommé évêque de Rhodes, mort à Capoue en 1657. Il partagea avec Thomas Fazello, dans l'ouvrage intitulé *Rerum* que de Gênes, et fut chargé, en 1646, de composer un ouvrage sur l'histoire de la première vice-roi de Naples. Il défendit vaillamment une vaste entreprise de la Propagandisme, contre Jean Napolitain, lui rendit un vivre-Rhodes, et fut nommé évêque de Rhodes et prefet de Rome. Le pape Innocent VIII était son ami.

CYBO (Innocent), prélat Italien, petit-fils du pape Innocent VIII et parent de trois autres pontifes, né en 1491, mort en 1541. Il fut nommé cardinal à vingt-deux ans par son aïeul Innocent VIII, et se rendit successivement à titre quatre archevêchés, huit évêchés, trois abbayes, et fut nommé légat en Ancône et en Romagne de Saint-Victor de Marseille et du Mans, et enfin, en 1517, légat en Rome par le connétable de Bourbon, il s'opposa avec succès à la ligue contre Charles-Quint, à l'Isaurane transportassent le saint-siège à Avignon. Il fut nommé légat en Ancône et Médicis, il refusa la souveraineté de Florence et de Sienne.

CYBO (l'abbaïne), duchesse de Camerino, morte en 1501. Elle était sœur de Jean Cybo, fils. Elle était très-instruite dans les langues, et elle était très-belle.

CYBO (Versorius), Florentin du XVIe siècle, qui fut chargé de l'ambassade de Jules et de vengeance. Elle apparaît à la famille Cybo, qui, en Italie, et était alors le gouverneur du Duché, du de Saint-Julien, Innocent à la même famille, et depuis de Florence. Il y avait alors à Florence son frère du nom de

presque cylindriques, légèrement triangulaires, semblables dans les deux sexes. Limbe plaqué les écrêtes parmi les tégumens, et dilaté par parties cachées. Ils forment un genre bien distinct. Ce sont des insectes de moyenne taille, d'une couleur sombre ou légèrement brune, à facies rappelant un peu les ténébrionides. Ils habitent les parties froides et humides des forêts, particulièrement celles des montagnes, se tiennent cachés pendant le jour sous la mousse, sous les feuilles tombées, sous les pierres. Ils paraissent manquer dans l'Europe, le Russie méridiale et l'Amérique méridionale, mais ils sont rares partout. Les insectes font entendre un petit bruit assez aigu, à l'aide de deux affûtoirs qui sont le siège de frottement des bords tranchants de leur abdomen contre des petites rainures intérieures du dos et du ventre de leurs élytres.

On connaît plus de vingt espèces de ce genre, et quatre ou trois douze sont connues de type qui le *cyclème nitérule*, que l'on trouve quelquefois, mais rarement, dans la forêt de Compiègne. Le *cyclème nuicolore* est devenu pour M. Newman le type d'un genre particulier. Il apportient à l'Amérique septentrionale. C'est un insecte de 7 millimètres, dont la larve subit un première transformation. Le hypophe reste au moins dans cet état; au bout de ce temps, il se change en nymphe.

CYRBIDES s. m. pl. (ki-bi-de — rad. *cyrbe*). Entom. Tribu d'insectes du tarse des tubodptères, famille des carabiques, ayant pour type le genre *cyrbe*.

— Remarq. Cette famille est ainsi caractérisée: palpes extérieurs à dernier article triangle, surtout chez les mâles; tête de forme concave; labiaux grêles, allongés; mandibules plus longues que les autres palpes; lèvre supérieure allongée, portagée en dents dans étroits par une échancrure très-profonde; mandibules grêles, très-saillantes, combinées seulement vers le bout, aiguës, arrondies de dents serrées. La famille des cyrbides renferme les genres cyrbe, dannatier, dipsérides, sphérodore, zopérides, cyclomes et tetlius.

CYRBITES s. m. pl. (si-bi-te — rad. *cyrbe*). Entom. Sous-tribu de carabiques ayant pour type le genre cyrbe.

CYRCHÈNE s. f. (si-ché-ne-rad). Antiq. Sorte de danse mêlée grave, mêlée gaie, usitée chez les Grecs.

CYCLACHÈNE s. f. (si-la-ki-ne — du gr. *kuklos*, cercle; *ochaind*, fourre). Bot. Syn. dentaria d'Hermanny.

CYLADE s. f. (si-la-de — du gr. *kuklos*, cercle). Antiq. Espèce de danse grave et lente, chez les-ds, qui faisait partie de costume des femmes, et qui était bordée d'une bande de pourpre et une bordure : *Cet ex qui ont la charmie de son, d'une* CYLADE *tissu d'or, d'une admirable richesse de pourpre, et de mis de soie brodée.* (La Bédollière.)

— Mod. Danse d'origine grecque, qui habitent les sons doucos des régions tempérées : *La rivière des Gobelins est remplie de* CYLADES. (Flocline.)

— s. f. pl. Famille de mollusques céphalées ayant pour type le genre cyclade.

— Bot. Syn. de cerne.

— Encycl. Mol. Le genre *cyclade* a pour caractères : coquille mince, ovale, ventrue, à cutore, bombée, équivalve, subméquilatérale, convexe; ligament extérieur; charnière nette composée de dents cardinales très-petites en rudimentaires, crochets obtus et rapprochés; cicatrices ligamentaires courtes, postérieures; bords simples, impressions musculaires apparentes, submarginales; impression palléale simple, parallèle au bord; animal ovoïde, subglobuleux; lobes du manteau e bords amis plus, réunis en arrière et prolongés en deux siphons inégaux, non réunis, courts, rétractiles, seulement à la base; bouche ovale, petite; tentacules; branches dorsales de la bouche grêles, réunies en arrière; pied lingiforme, très-organisé, aplati, très-extensible, et disposé de manière à ramper en crossant un sillon. On en trouve un grand nombre dans les fossés de la terrine tertiaire. Toutes les espèces vivantes habitent les eaux douces; elles sont généralement petites, dépaisses, et recouvertes d'un épiderme vert ou brun. La *cyclade des rivières* a un pied très-grosseur; elle est subglobuleuse, assez solide, subdiphanes, brillante, ovoïde, présentant le plus souvent deux ou trois zones plus pâles. La *cyclade cornicule* est rhomboïdale, orbiculaire, large de 20 mm, déprimée, très-mince, transparente, jaune ou blanc, et d'un jaune verdâtre peu foncé. On la trouve dans les mares des environs de Paris.

CYCLADÉ, ÉE adj. (si-la-de — du *cyclade*). Mol. Qui ressemble à une cyclade. Syn. du mot CYCLADIN.

— s. f. pl. Famille de mollusques ayant pour type le genre cyclade.

CYCLADES, groupe d'îles de l'Archipel ou mer Egée, ainsi nommées du mot *kuklos*, cercle, parce qu'elles formaient à peu près cette figure autour de Délos. Selon la Fable, ces îles étaient nées du gouffre engloutissant Neptune, qui avait refusé de sacrifier à Neptune. Les îles importantes de ces îles sont : Ios, Nxia, Naxos, Mycone, Syros, Thermia (Cythnos), Ceos, Sériphos et Zéa (Ceos); au centre, Paros, Naxos, Kimoli (Cimolos), Sifanto, Polikandros, Nio et Skinos; au S., Milos, Amorgos, Ios, Santorin ou Thera, Anophi, et Stampalia. « Les îles, dit M. Buchon, surgissent de l'abîme bruyeux, qui, surgissent de l'archipel grec et au combat la Insignation pélasique, attestant en cet endroit du globe une violente convulsion et un déchirement du continent. Les concrétions volcaniques, les marbres et le cristal de roche dont elles abondent y annoncent une nature différente de celle trouvée dans les temps reculés. » Les Cyclades furent connues par les anciens, et leur nom, qui portaient primitivement le nom de *Minoïdes*, fut donné à cette île par quelques-uns des colonies. Sous l'empire byzantin; elles furent ensuite sous la domination vénitienne, et au quatrième siècle, elles furent érigées en duchés par le sénateur Venitien Marc Sanudo. Elles forment aujourd'hui une dépendance du royaume de Grèce, et comptent environ 1,150,000 h.

CYCLADES (GRANDES). V. HÉMANOS (NOUVELLES).

CYCLADINES s. f. pl. (si-kla-di-ne — rad. *cyclade*). Mol. Famille d'acéphales. Syn. de CYCLOCÈNE.

CYCLAMEN s. m. (si-kla-mène — du gr. *kuklos*, cercle, par allusion à la forme des tubercules, selon Pline). Bot. Genre de la Grèce de plantes, de la famille des primulacées, tribu des, plantes herbacées, comprenant une quinzaine d'espèces qui croissent dans l'Europe centrale et méridionale et jusqu'au cercle de l'Afrique : *Le* CYCLAMEN *d'Europe se trouve dans les contrées* [illegible] (Hérit.) On dit aussi CYCLAME : *Le* CYCLAME *des bois porte des feuilles en forme de cœur.* (T. de Bernardin.) *Souvent les fleurs des* CYCLAMES *paraissent avant les feuilles.* (Dod.)

— Encycl. Le genre cyclamen, qui appartenait à la famille, renferme des plantes vivaces, à tubercules, généralement aplatis, noirâtres, d'où naissent, au dessus et au dessous, des feuilles radicales, à long pétiole rougeâtre, à limbe cordiforme, hastié, rénififorme ou arrondi, souvent orné d'une tache pourpre à la face inférieure. Les hampes, qui naissent également du tubercule, dépassent les pétioles, se terminent chacune par une fleur renversée, pédonculée, à tube court, à divisions; une corolle à cinq pétales renversés vers le sommet du tube et ne tombant qu'au cinq dénoncé; le fruit est une petite capsule arrondie, globuleuse, à cinq valves, contenant quinzaine d'espèces, qui croissent surtout au pourtour de bassin méditerranéen. La plus connue est le *pain-de-porc*, qui vit dans les bois particulièrement les régions montagneuses de l'Europe centrale, où il croît dans les endroits pierreux. Les cochons sont très-friands de ses tubercules, d'où le nom de la plante le nom vulgaire de *pain de pourceau*. Ce tubercule, qui est très-amer, mêlé dans la saveur est très-âcre, est un purgatif violent; il est utile pour les vaches, lorsque leur lait l'estomac ou sur le ventre pourrique, dans le premier cas des vomissements, dans le second des ulcères abondants. L'ancienne médecine l'a fortement préconisé comme remède, comme purgatif, comme diurétique, contre les tumeurs et les kystes, les engorgements sténiques du ventre, les hydropisies, les scrofules, les maladies chroniques, les maladies de la peau, les maladies de la tête, les maladies de la vessie, les maladies de la rate, les maladies de la matrice, les maladies de la vessie, les maladies de la rate, les maladies de la matrice, les maladies de la vessie, les maladies de la rate, les maladies de la matrice

tonies les combinaisons possibles des jours de la semaine avec ceux du mois. On sait, en effet, que les jours de la semaine ne tombent pas tous les ans aux mêmes dates du mois. Par exemple, si une année non bissextile commence par un lundi, l'année suivante commencera par un mardi, la troisième par un mercredi, etc. Si une année bissextile commence par un lundi, comme elle a 366 jours, l'année suivante commencera par un mercredi, la troisième par un vendredi, et ainsi de suite. Mais, comme le mois de février ne a 28 ou 29 jours, il faut donc attendre 7 années bissextiles pour prendre une année mois; or 7 années bissextiles ne peuvent se présenter qu'en 28 ans. Il faut donc une révolution complète de 28 ans pour que les mêmes jours de la semaine se représentent aux mêmes jours du mois.

On a appelé *cycle pascal* le *cycle solaire*, non à cause du cours du soleil, avec lequel elle a aucun rapport, mais parce que, après une révolution complète, elle ramène aux mêmes dates du mois les lettres dominicales et ne se sert pour marquer tous les dimanches de l'année, et que le dimanche était appelé par les premiers jours de Pâques. Il faut donc trouver le *cycle solaire* d'une année proposée, comme Bède, en ajoutant à son millésime 9, et en divisant la somme 1,877 par 28. La somme restante, 1, exprime le *cycle* cherché, et le quotient 67 marque le nombre des périodes solaires écoulées depuis la commencement de la première, que l'on fait remonter à l'an 1 av. J.-C. de la ère ou, si, ainsi que l'on est dans la dernière année de cycle.

C'est pourquoi l'an 1er de J.-C. a 10 pour *cycle solaire* qui, dans le calcul du *cycle*, on ajoute à un millésime la somme 9 ; ainsi. Depuis ce calcul, on peut dresser le tableau suivant :

ANNÉES.	CYCLES SOLAIRES.
1564	1
1565	2
1566	3
1567	4
1568	5
1569	6
1570	7
1571	8
1572	9
1573	10
1574	11
1575	12
1576	13
1577	14
1578	15
1579	16
1580	17
1581	18
1582	19
1583	20
1584	21
1585	22
1586	23
1587	24
1588	25
1589	26
1590	27
1591	28
1592	1
1593	2
1594	3
1595	4
1596	5
etc.	etc.

Faisons observer, en terminant, que le mot *cycle* est quelquefois employé, par les astronomes des nombres qui représentent la période, mais à chaque nombre ne correspondent, les astronomes disent tous-mêmes, par exemple, que dans le *cycle solaire* antérieur l'année 1870 a pour *cycle* le nombre 9.

— *Cycle pascal*. Si l'on multiplie le *cycle solaire* par 19 et l'ajoute, c'est-à-dire par 19, il en résulte une période de 532 ans, qui *cycle pascal*, qui ramène les mêmes lettres et la fête de Pâques aux mêmes jours de l'année lunaire. Ce *cycle* est plus ancien que dans les pays soumis au calendrier Julien.

— Lilitie. On appelle *cycle*, dans l'histoire littéraire, un groupe de poèmes ou de poètes constituant une sorte de cercle autour d'un fait, d'un héros ou d'une famille.

— L. Cyclus Gnomi. Chez les Grecs, un *cycle* se forma autour de la guerre de Troie, et il fait aujourd'hui encore un cycle pour la renaissance d'Asmodée des Turcs. Les mauvais que composent le *cycle* grand comprennent l'*Iliade*, l'*Odyssée* et les poèmes qui les suivent, mais sans les premier, ce qui prouve que leurs auteurs connaissaient parfaitement ceux du second. Les rhapsodes d'Ulysse, qui le volent dans le *cycle* troyen, auraient comme pour sauvé fournit à l'Iliade un nombre de fabulation et de mauvais goût à citer. Il était donc nécessaire que le *cycle* troyen fût mauvais. Nous ne citerons que les moins mauvais des poèmes composés à ce *cycle* :

1° Sésamon de Chypre avait composé, sous le titre de *Chants cypriaques*, un long poème qui porte l'*Iliade*, dans lequel il faisait toutes les événements qui avaient précédé la guerre d'Achille et d'Agamemnon, et expliquait les causes de la guerre de Troie. Ce n'étaient point les en-jeuts des héros que l'*Iliade* n'était l'intermission à laquelle tous semblaient vouloir, elle se mêlaient le terre aussi en les mortie. Sésamon cherchait à leur expliquer plutôt qu'à les faire connaître, et coordonner son œuvre.

2° Arctinus de Milet avait fait le continuer ; dans un poème de neuf mille vers, intitulé : *Ethiopide*, il avait composé un appendice à l'*Iliade*. L'*Ethiopide* commençait à l'arrivée des Amazones devant Troie, suivant quelques fabricatrices d'Hector. Les épisodes principaux étaient la mort de Memnon et celle d'Achille, l'attribution de ses armes à Ulysse, le stratagème du cheval de bois et la prise de Troie. Ce poème manquait d'unité et de transitions. Il n'en reste que quelques vers, quoique nous ayons dans l'*Odyssée* le titre de *Sac de Troie*.

3° Lesches de Lesbos tenta également de compléter l'*Iliade* par un poème intitulé : la *Petite Iliade* ou le *Sac de Troie*. Pas plus que ses devanciers, il n'avait songé à l'unité ; car, d'après Aristote, son œuvre embrassait huit sujets différents, à partir de la consécration avec Achille et Ulysse, et contenant une série de biographies d'Ulysse. Lesches possédait à un bien faible degré le souffle poétique. Son poème ressemble à la grande en vers de Hésiod, rédigée au-dire avec une plus grande sécheresse d'annalistes.

4° Agias de Trézène s'était occupé à relier les *Ethiopide* et *Petite Iliade* et de Lesches à l'*Odyssée* par un poème intitulé : les *Retours*. Il racontait le retour des héros, et particulièrement la vengeance de Minerve et les aventures des deux frères, Ulysse et Ménélas, et les malheurs de Cassandre. Il ne reste que quelques vers de cette épopée, composée de cinq ou trois mous longs.

5° Eumélos de Cyrène avait composé une *Telégonie* pour servir de complément à l'*Odyssée* et au poème précédent. Il y racontait par la description des funérailles de Télégonie, et de Pénélope, et de Télémaque par Ulysse, et continuait par le récit des aventures de Polypoète, fils de Cérès et d'Ulysse, à la recherche de son père. Ce poème était bien moins bon, et ne méritait le titre de pour vivre, il se mettait à piller et imitant Hésiode, Lesches, Homère, Arctinus et Stésichore.

Un rouge encore parmi les poètes du *cycle* poétique diversen dépouvé dont la guerre de Troie et les exploits d'Hercule ne sont pas tourné le sujet, et qu'on attribuait à Homère. Il y a plus encore dans les *Epopées* et les *Hymnes*, continuant plus de cinq mille vers, et dont quelques-uns, quoique faits, sont probablement le nouvel ou avaient puisé les prétes qui ont fait varier tant de larmes sur les infortunes de Troie et de ses héros, et les tenaient les *Epopées*, recueil de la seconde partie de l'*Epopée* de la *Prise d'Ilion*, et de la partie de l'histoire d'Hercule. Le reste ne mérite pas d'être nommé.

— II. Cyclus Fabaque. Chez nous, à partir du XIVe siècle, nous trouvons des poèmes bonnes, plusieurs événements sur le quatrième siècle, et nous avons quelques-uns de cette nature. Tout d'abord, très-grosses et des nombreux, et les plus nombreux, de Charlemagne, le second auteur de Guillaume d'Orange, le troisième sur les Croisades, et le Monthéolon et de ses frères. Chacun de ces types, selon la remarque de M. Leon Gautier dans son *Epopée française*, a son commencement et son milieu, parce qu'il est maintenant. Les Chansons de Jehan Bodel, qui, au milieu, tissure d'Orange à Aliscamps. Renaud les a, en ses poèmes sont comme pressés autour de leur forme. Il est de moins célèbres : dans le Roi de Jérusalem, dans le Vermandois ; celui de Guillaume d'Orange, dans le Midi ; celui de Gérard de Bourgogne, etc., etc. Les chansons, au lieu de rester isolées, se sont rattachées aux *cycles* intermédiaires aux *cycles* de Charlemagne et de Guillaume d'Orange, rapprochements, des liens du parenté qu'ils tendaient aux *cycles* de Charlemagne et de Jérusalem, et de Guillaume d'Orange, et de Jérusalem, et de Jérusalem, et de Jérusalem

mande M. de Vernouil, avec l'idée que conservent encore certains paléontologistes que les ortho-cratides ont été des coquilles internes? » Parmi ces coquilles, les unes sont à surface lisse et ne présentent que quelques sillons transverses, indicateurs des cloisons; d'autres ont des côtes transverses ou annulaires; quelques-unes enfin sont sillonnées longitudinalement.

CYCLOCHILE s. m. (si-klo-chi-le — du gr. *kuklos*, cercle; *cheilos*, lèvre). Entom. Genre d'insectes, fondé pour une espèce de cigale de la Nouvelle-Hollande.

CYCLOCOTYLE s. m. (si-klo-ko-ti-le — du gr. *kuklos*, cercle; *kotulê*, cavité). Helminth. Genre de vers, comprenant une seule espèce, qui vit dans un poisson de la Méditerranée.

CYCLODACTYLES s. m. pl. (si-klo-da-kti-le — du gr. *kuklos*, cercle; *daktulos*, doigt). Poly. Groupe d'actinies.

CYCLODE s. m. (si-klo-de — du gr. *kuklos*, cercle; *odous*, dent). Erpét. Genre de sauriens, comprenant trois espèces de la Nouvelle-Hollande.

CYCLODÈME s. m. (si-klo-dè-me — du gr. *kuklos*, cercle; *demos*, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, comprenant une seule espèce qui habite le Tucumen.

CYCLODÉRE s. m. (si-klo-dè-re — du gr. *kuklos*, cercle; *der*, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des cyclique, comprenant deux espèces qui habitent la Colombie.

CYCLODERME s. m. (si-klo-der-me — du gr. *kuklos*, cercle; *derma*, peau). Bot. Genre de champignons gléoloeus, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'eau.

CYCLODIATOMITE s. m. (si-klo-di-a-to-mi — du gr. *kuklos*, cercle; *dia*, à travers; *tomê*, section). Art milit. Calcul des directions et des inclinaisons en balistique.

CYCLODONTIE s. f. (si-klo-don-ti-ne — du gr. *kuklos*, cercle; *odous*, odontos, dent). Moll. Genre des gastéropodes pulmonés.

— Encycl. Ce genre, ainsi nommé par Beck, répond au genre odontostome. Il n'a pour caractères : coquille fusiforme, perforée, à spire, allongée, tortueuse, le dernier tour retréci à la base et présentant souvent des fossettes irrégulières; bouche ovale, allongée, irrégulièrement contractée, et garnie intérieurement d'un plus ou moins grand nombre de dents; péristome large, sans épais, réfléchi; lorés peu distincts, réunis par un calus mince et garni d'une dent lamellaire.

CYCLOGASTRE s. m. (si-klo-ga-stre — du gr. *kuklos*, cercle; *gastêr*, ventre). Entom. Genre de diptères, de la famille des naucorides, remarquables par la forme arrondie de leur abdomen.

CYCLOGÈNE s. m. (si-klo-jê-ne — du gr. *kuklos*, cercle; *gênos*, objet brillant). Infus. Genre d'infusoires ferrugineux.

CYCLOGNATHE s. m. (si-klo-gna-te, gn mil. — du gr. *kuklos*, cercle; *gnathos*, mâchoire). Mamm. Genre de pachydermes fossiles des terrains tertiaires d'Auvergne.

CYCLOGRAPHE s. m. (si-klo-gra-fe — du gr. *kuklos*, cercle; *graphê*, d'écrit). Littér. Poète cyclique.

CYCLOGRAPSE s. m. (si-klo-gra-pse). Crust. Genre de décapodes brachyures, dont l'espèce type habite l'océan Indien.

CYCLOGYNE s. f. (si-klo-ji-ne — du gr. *kuklos*, cercle; *gynê*, femme, organe femelle). Bot. Genre de plantes, de la famille des legumineuses, très des Indes, comprenant deux espèces, qui croissent dans le sud-ouest de l'Australie.

CYCLOIDAL, ALE adj. (si-klo-i-dal, a-le — rad. *cycloïde*). Geom. Qui a rapport à la cycloïde : *Courbe cycloïdale*.

— s. f. Syn. de cycloïde.

CYCLOIDE s. f. (si-klo-i-de — du gr. *kuklos*, cercle; *eidos*, aspect). Geom. Courbe engendrée par un point situé sur une circonférence qui roule sur une droite : *Le traité de Pascal sur la cycloïde est un prodige de sagacité et de pénétration.* (D'Alembert.)

— Mécan. *Horloge à cycloïde*, Horloge dans laquelle le pendule est assujetti à décrire non un arc de cercle, mais un arc de cycloïde.

— Encycl. Géom. Soient Oz la droite fixe, Ax la droite mobile, M un point de la courbe, et OM le cercle générateur. Ax étant toujours parallèle à Oz, le cercle OM roulera sur Oz, et le point M décrira une courbe dont la nature dépendra du rapport de la longueur du cercle générateur à la distance du point M à Ax. Si le point M est sur la circonférence du cercle, on a la cycloïde ordinaire, dont la longueur du cercle générateur est égale à la distance du point M à Ax. Si le point M est au centre du cercle, on a la cycloïde allongée, dont la longueur du cercle générateur est plus grande que la distance du point M à Ax. Si le point M est au-dessous du cercle générateur, on a la cycloïde raccourcie, dont la longueur du cercle générateur est plus grande que la distance du point M à Ax.

Cycloïde.

Cycloïde allongée.

Cycloïde raccourcie.

Fig. 1.

C le centre du cercle mobile, M le point décrivant, qui s'est d'abord trouvé à l'origine O des coordonnées, α l'angle MCT dont le cercle a déjà tourné; OP = x et MP = y les coordonnées du point M, la figure donne évidemment les relations suivantes, déduites de l'hypothèse que l'arc MT a la longueur rT,

$$x = \text{Ho} - \text{rsin}\alpha,$$
$$y = \text{H}(1 - \cos\alpha)$$

ou au début

$$\cos\alpha = \frac{\text{R} - y}{\text{R}}, \quad \text{ou} \quad \alpha = \text{arc cos}\,\frac{\text{R} - y}{\text{R}};$$

d'où, en substituant,

$$x = \text{R arc cos}\,\frac{\text{R} - y}{\text{R}} - \sqrt{2\text{R}y - y^2};$$

telle est l'équation de la *cycloïde*.

On peut faire rentrer la théorie de cette courbe dans la théorie plus générale des courbes épicycloïdales engendrées par le mouvement d'un point lié à une courbe qui roule sans glisser sur une autre courbe fixe (v. Hypocycloïdes).

D'après cette théorie, la normale à la *cycloïde* en un quelconque de ses points passe constamment dirigée vers le point de contact de la circonférence mobile avec la droite fixe. La normale en M est donc MT.

Le rayon de courbure ρ = MN est donné par la formule générale

$$\left(\frac{1}{\rho} + \frac{1}{\rho - \rho'}\right)\cos i = \frac{1}{\text{R}} + \frac{1}{\text{R}'};$$

où R et R' désignent les rayons de courbure de la courbe mobile et de la courbe fixe, ρ' la distance TM du point décrivant au point de contact des deux courbes, et i l'angle de TM avec la normale commune TC.

La formule devient ici

$$\frac{1}{\text{TM}} + \frac{1}{\text{TN}} = \frac{1}{\text{R}\cos i} + \frac{1}{\text{R}\sin i};$$

mais comme

$$\text{TM} = \text{R}\sin\frac{1}{2}\alpha,$$

il en résulte

$$\frac{1}{\text{TN}} = \frac{1}{\text{R}\sin\frac{1}{2}\alpha} + \frac{1}{\text{TM}}.$$

Ainsi TN = TM, c'est-à-dire que le rayon de courbure est double de la distance du point décrivant au point de contact de la circonférence mobile avec la base de la *cycloïde*.

Les coordonnées du centre de courbure N sont, en conséquence,

$$y = -\text{MP}$$

et

$$x = \text{OP} + \frac{1}{2}\text{MQ} = \text{OT} + \text{MQ};$$

d'où

$$x = \text{R arc cos}\,\frac{\text{R} + y}{\text{R}} + \sqrt{y^2 + 2\text{R}y - y^2},$$

ou, si l'on transporte l'origine au point O', dont les coordonnées sont

$$x = \text{R}\alpha \quad \text{et} \quad y = -\text{R}\,\text{vers}\,\alpha,$$

$$x + \text{R}\alpha = \text{R arc cos}\,\frac{y - \text{R}}{\text{R}} + \sqrt{y^2 + 2\text{R}y - y^2},$$

ou enfin

$$x = \text{R arc cos}\,\frac{\text{R} - y}{\text{R}} + \sqrt{y^2 + 2\text{R}y - y^2}.$$

Ainsi la *développée* de la *cycloïde* est une autre *cycloïde* égale ONO', dont le sommet est à l'origine de la première. Réciproquement la première *cycloïde* est la *développante* de la seconde.

L'équation de la *cycloïde*

$$x = \text{R arc cos}\,\frac{\text{R} - y}{\text{R}} - \sqrt{2\text{R}y - y^2}$$

donne

$$\frac{dx}{dy} = \text{R}\,\frac{\frac{1}{\text{R}}}{\sqrt{1 - \left(\frac{\text{R} - y}{\text{R}}\right)^2}} - \frac{\text{R} - y}{\sqrt{2\text{R}y - y^2}}$$

$$= \frac{\text{R}}{\sqrt{2\text{R}y - y^2}} - \frac{\text{R} - y}{\sqrt{2\text{R}y - y^2}}$$

$$= \frac{y}{\sqrt{2\text{R}y - y^2}} = \sqrt{\frac{y}{2\text{R} - y}}.$$

Si l'on transporte l'origine au sommet S, l'équation précédente devient

$$\frac{dx}{dy} = \sqrt{\frac{y + \text{R}}{y}},$$

et, en changeant le sens des axes,

$$\frac{dx}{dy} = \sqrt{\frac{\text{R} + y}{y}}.$$

Fig. 2.

ou sommes B, une simple soustraction permettra, s'il en est besoin, de la transporter à l'origine O.

Cherchons d'abord la longueur d'un arc SM de la courbe : elle sera fournie par l'intégrale

$$\int_0^y dy\sqrt{1 + \frac{y + \text{R}}{y}} = \int_0^y dy\sqrt{\frac{y + \text{R}}{y}}$$

$$= \sqrt{y\text{R}}\int_0^y \frac{dy}{\sqrt{y}}.$$

Or $\frac{dy}{\sqrt{y}}$ est la différentielle exacte de $2\sqrt{y}$; il en résulte que la mesure de l'arc cherché est

$$\text{SM} = s = 2\sqrt{y\text{R}}.$$

Cette formule comporte une interprétation géométrique simple. Si TMN le cercle générateur dans la position où le point décrivant est en M, MT sera la tangente à la *cycloïde*; mais

$$\text{MT} = \sqrt{\text{TN}\times\text{TM}} = \sqrt{y\text{R}}\text{g}.$$

Ainsi un arc de la *cycloïde*, compté à partir du sommet, est double de la portion de la tangente à son extrémité qui est comprise entre cette extrémité et la tangente au sommet. La considération de la développée amènerait ensuite aux calculs du même résultat. En effet, la longueur NM (fig. 1) du rayon de courbure de la *cycloïde* OMN est égale à celle de l'arc ON de la *cycloïde* ONO', et d'ailleurs le point T est le milieu du rayon MN, puisque les ordonnées des points M et N sont égales et de signes contraires.

Si l'on veut avoir la demi-longueur de la *cycloïde*, il faudra faire $y = \text{R}$ dans la formule

$$s = 2\sqrt{y\text{R}}\,y,$$

ce qui donnera

$$\frac{\text{S}}{2} = 4\text{R} \quad \text{ou} \quad \text{S} = 8\text{R}.$$

Il en résulte, pour la valeur de l'arc OM,

$$s' = 4\text{R} - 2\sqrt{y\text{R}}\,y \quad \text{ou} \quad 4\text{R} - 2\sqrt{y\text{R}}\,(\text{R} - y),$$

selon qu'on prend pour axe des x la tangente au sommet ou la base de la courbe.

Cherchons maintenant l'aire du segment SM1' (fig. 2); elle sera fournie par la formule

$$\text{SM1}' = \text{A} = \int_0^y y\,dx = \int_0^y y\,dy\sqrt{\frac{y + \text{R}}{y}}$$

$$= \int_0^y dy\sqrt{y\text{R}y - y^2};$$

mais l'aire du segment TMQ du cercle générateur serait représentée exactement par la même intégrale, puisque l'abscisse MQ de ce cercle, compté à partir du diamètre TN, est

$$\sqrt{y\text{R}y - y^2}.$$

Ainsi

$$\text{SM1}' = \text{TMQ},$$

et l'expression analytique de ce segment est

$$\text{A} = \text{SMP} = \frac{1}{2}\text{R}^2\,\text{arc cos}\,\frac{\text{R} - y}{\text{R}}$$

$$- \frac{1}{2}(\text{R} - y)\sqrt{y\text{R}y - y^2}.$$

L'aire du segment SOV est celle du demi-cercle générateur ou $\frac{1}{2}\pi\text{R}^2$; mais celle du rectangle AOVS est 2R^2; par conséquent, l'aire de la demi-*cycloïde* ASO est $\frac{1}{2}\pi\text{R}^2$, et celle de la *cycloïde* entière, $3\pi\text{R}^2$.

Supposons qu'on demande le centre de gravité de l'arc SM, on aura, pour déterminer son abscisse x_1, l'équation

$$sx_1 = \int_0^y x\,ds = \int_0^y x\sqrt{2\text{R}}\,\frac{dy}{\sqrt{y}}$$

$$= \sqrt{2\text{R}}\int_0^y \frac{x\,dy}{\sqrt{y}}$$

qui, en intégrant par parties, donne

$$sx_1 = \sqrt{2\text{R}}\left(2x\sqrt{y} - 2\int_0^y dx\sqrt{y}\right)$$

$$= 2\sqrt{2\text{R}}\left(x\sqrt{y} - \int_0^y dy\sqrt{2\text{R}(\text{R} - y)}\right)$$

ou

$$sx_1 = 2\sqrt{2\text{R}}$$
$$\times\left[x\sqrt{y} + \frac{4}{3}(2\text{R} - y)^{\frac{3}{2}} - \frac{2}{3}\text{R}\sqrt{2\text{R}}\right],$$

et, pour déterminer son ordonnée y_1,

$$sy_1 = \int_0^y y\,ds = \int_0^y y\sqrt{\frac{2\text{R}}{y}}$$

$$= 2\sqrt{2\text{R}}\int_0^y dy\sqrt{y - \frac{2}{3}\text{R}}\,y^{\frac{1}{2}}.$$

Si l'on veut avoir le centre de gravité du demi-arc SO, il faudra faire, dans les formules précédentes,

$$\text{S} = 4\text{R}, \quad y = 2\text{R} \quad \text{et} \quad x = \pi\text{R};$$

ce qui donnera

$$4\text{R}x_1 = 2\sqrt{2\text{R}}\left(\pi\text{R}\sqrt{2\text{R}} + \frac{4}{3}\text{R}\sqrt{2\text{R}}\right)$$

$$= 4\text{R}^2\left(\pi + \frac{4}{3}\right)$$

ou

$$x_1 = \left(\pi + \frac{4}{3}\right)\text{R},$$

et

$$4\text{R}y_1 = \frac{2}{3}\sqrt{2\text{R}}\,4\text{R}.\sqrt{2\text{R}} = \frac{8}{3}\text{R}^2;$$

d'où

$$y_1 = \frac{2}{3}\text{R}.$$

Si l'on veut avoir l'aire de la surface engendrée par l'arc SM en tournant autour de l'axe tangente au sommet Sz, il faudra multiplier l'arc

$$s = 2\sqrt{2\text{R}y}$$

par la circonférence décrite par son centre de gravité, c'est-à-dire par $2\pi y_1$,

$$\text{ou} \quad 2\pi\,\frac{\frac{2}{3}\sqrt{2\text{R}}\,y^{\frac{3}{2}}}{2\sqrt{2\text{R}}\,y} = \frac{2}{3}\pi y,$$

ce qui donnera pour l'aire cherchée

$$\text{a} = \frac{4}{3}\pi y\sqrt{2\text{R}}\,y,$$

et pour l'aire engendrée par le demi-arc SP

$$\text{a} = \frac{16}{3}\pi\text{R}^2.$$

Enfin cherchons le centre de gravité du segment SM1'. On aura, pour déterminer son abscisse, l'équation

$$\text{A}x_1 = \int_0^y xy\,dx = \int_0^y dy\sqrt{y\text{R}y - y^2}$$

$$= \int_0^y dy\,(\text{R}y - y^2)$$

$$+ \text{R}\int_0^y \text{arc cos}\,\frac{\text{R} - y}{\text{R}}\,dy\sqrt{y\text{R}y - y^2},$$

qui donne

$$\text{A}x_1 = \frac{\text{R}^2y}{2} + \frac{3}{4}\text{R}y^2 - \frac{y^3}{2}$$

$$+ \frac{\text{R}(y - \text{R})\sqrt{y\text{R}y - y^2}}{2}\,\text{arc cos}\,\frac{\text{R} - y}{\text{R}}$$

$$+ \frac{\text{R}^2}{2}\,\text{arc cos}\,\frac{\text{R} - y}{\text{R}};$$

Digitized by Google

et, pour avoir son ordonnée,

$$\lambda_{\frac{1}{2}} = \frac{1}{2}\left(\sqrt{\frac{1}{2}} + \sqrt{\frac{1}{2}}\right) = \frac{1}{2}\sqrt{2}\left(\sqrt{\frac{1}{2}} + \sqrt{\frac{1}{2}}\right),$$

d'où

$$\lambda_{\frac{1}{2}} = \frac{1}{2}\left(\frac{1}{2}\sqrt{2} + \frac{1}{2}\sqrt{2}\right)$$

$$= \frac{1}{2}\left(\frac{1}{2}\sqrt{2} + \frac{1}{2}\sqrt{2}\right)$$

$$= \frac{1}{4}\sqrt{2} \text{ ou } \frac{R}{2}\sqrt{2}.$$

Si l'on veut avoir le centre de gravité de la demi-cycloïde MAC, il faudra faire, dans les formules précédentes,

$$A = \frac{\pi}{2}R^2 \text{ et } y = R,$$

ce qui donnera

$$\frac{3}{2}\pi R^2 x_1 = R^2\left(\frac{1}{2} - \frac{1}{4}\pi\right),$$

d'où

$$x_1 = \frac{1}{3}\left(\frac{2}{\pi} - 1\right)$$

et

$$\frac{3}{2}\pi R^2 y_1 = \frac{1}{2}\pi R^3,$$

d'où

$$y_1 = \frac{R}{3}.$$

Le volume engendré par le segment SMF, tournant autour de Sx, est représenté par $2\pi A\,y_1$. Si l'on fait cette application au segment SGV, on trouvera

$$2\pi \cdot \frac{3}{2}\pi R^2 \cdot \frac{R}{3} \text{ ou } \pi^2 R^3.$$

La cycloïde jouit de propriétés mécaniques remarquables qu'on verra indiquées aux articles BRACHYSTOCHRONE, TAUTOCHRONE et PENDULE.

Les géomètres qui s'occupèrent les premiers de la cycloïde considérèrent, entre le cercle engendrant par un point de la circonférence du cercle roulant, et qui gardait le nom générique de cycloïde, celui qui avait réellement décrit jusqu'à ce jour le nom de cycloïde. Les premiers cherchèrent pour nom de cycloïdes raccourcies, ou de cycloïdes allongées, suivant que le point décrivait intérieur ou extérieur à la circonférence mobile. Aujourd'hui qu'on est persuadé d'une théorie générale des courbes épicycloïdales on ne s'occupe plus des cycloïdes raccourcies.

Histoire de la cycloïde. Cette courbe célèbre a d'abord porté le nom de *trochoïde*, que lui donna Roberval dans le traité qu'il en laissa ; l'usage la désigna ensuite sous le nom de roulette ; mais les géomètres en sont depuis revenus à l'appeler *cycloïde*. Ce nom, proposé, Galilée en a reçu et en a conservé l'honneur. Il est, en effet, dans une lettre écrite à Torricelli en 1639, qu'il nous étoit occupé quelque temps auparavant, et qu'il avait longtemps donnée la figure aux arches des ponts. Torricelli nomma qui, pour en obtenir l'aveu, Galilée avait désigné dans son Essai, mince la courbe et en avait proposé et les avait pesés régulièrement, mais que, tout, tout longtemps le poids de la cycloïde ne peut montrer que le triple de celui du cercle, il avait pensé que toute autre courbe dans un rapport compliqué et avait cessé de n'occuper qu'un tout quadrant.

C'est de 1634 que date en réalité l'histoire de la cycloïde, et c'est en *France* que furent produites les premières difficultés relatives à cette courbe. Le P. Mersenne, qui avait vu sur toute de la carrier, propose en 1634 le problème à Roberval, qui, ne se satisfait pas encore de faire à Lalouère, ne s'en occupa pas immédiatement. C'est en 1634, d'après Mersenne, qu'il résolut le problème, et il écrivit même un mémoire qui fut communiqué à ses confrères. La découverte de Roberval ne resta pas non antérieure à 1637, puisque le P. Mersenne l'en publie à cette date dans son *Harmonie universelle*. La priorité de Roberval est aussi absolument incontestable, Galilée déclarant en 1639, dans une lettre, qu'il ignore à l'avance, que le mot de la cycloïde était encore un problème pour les géomètres italiens, et Torricelli confirmant à cela dans une lettre postérieure. Wallis et Carlo Dati sont donc en tort de faire honneur à Galilée de cette découverte ; mais l'accusé a eu au plus tort de se laisser aller à d'injustifiables accusations de plagiat contre Torricelli, qui, publiant la lettre de Galilée, et Carlo Dati, et un de ces célèbres à lord du problème en Italie, il arrive sans prétendre le nombre qu'il avait trouvé à la suite de ses recherches. Cette publication fit penser les lecteurs à Roberval, qui imagina toutes sortes de moyens pour prouver qu'il avait trouvé le premier. Torricelli avoient de combattre la solution qu'il avait donnée. Torricelli répondit : qu'il importait peu que le problème de la cycloïde eût, pris naissance en France ou en Italie ; qu'à la mort de Galilée (1641) on en connaissait une entière en Italie la mesure de l'aire de cette courbe, qu'il avait trouvé seul les démonstrations qu'on lui connaissait, et qu'il n'importait pas qu'on le crût ou qu'on ne crût pas, parce que ce qui était était non-seulement de sa conscience.

En 1638, le P. Mersenne fit part à Descartes de la découverte de Roberval, sans lui envoyer le démonstration, comme du reste n'était l'usage général à l'époque. Descartes reçoya aussitôt à Mersenne un grand de démonstration, et cet le fut d'ajouter qu'il n'était personne malheureusement versé au premier qui ne fît ou ne dût se trouver en cas Roberval au fameux défi d'Amsterdam, « Ce fut au nouveau sujet de querelles. Roberval, sans vous prendre avant Descartes, le fut qu'il n'est pas le l'égard de Torricelli, qui ne prétendant retirer quelques insinuations malveillantes, Descartes lui répondit qu'il n'avait aucunement le problème de la tangente de la cycloïde, et que, le lui ayant proposé, il avait, mais que Roberval ne pouvait entièrement. L'aide-toi, ajoutait Descartes aux deux, comme on sait, la base d'une nouvelle théorie générale de géométrie.

Après les problèmes de l'aire et de la tangente à la cycloïde, les géomètres qui devaient se présenter à l'esprit concernaient les volumes engendrés par la révolution de courbe tournant autour de sa base ou de son axe. Ce fut Roberval qui en résolut le premier 1644.

La théorie de la cycloïde ne fit plus aucun progrès jusqu'à la fin, comme le disait le Pascal, sous le nom de Dettonville, parce non fameux dédé à tous les géomètres de l'Europe. Les géomètres d'aujourd'hui ne connaissent la cycloïde entière ; l'auteur proposait de déterminer la longueur d'un arc quelconque de la courbe, et son centre de gravité ; les aires des surfaces que cet arc engendre en tournant autour de l'axe ou autour de la base, et leurs centres de gravité ; l'aire d'un segment mixtrigne dans le cycloïde par une ordonnée quelconque, et son centre de gravité, enfin les volumes engendrés par ce segment autour de la base, et leurs centres de gravité.

Huyghens, Fermat et Wren résolurent séparément quelques-uns des questions proposées par Pascal. Les premiers solutions, sans toutefois prétendre au prix proposé. Huyghens avait trouvé la longueur d'un arc quelconque de la cycloïde, et Fermat avait obtenu l'aire engendrée par un arc de la cycloïde, et qu'il avait trouvé le centre de gravité.

Mais les deux seuls concurrents qui prétendirent au prix furent le P. Lalouère, jésuite, qui était bien supérieur aux difficultés, et le P. Gregory, qui, ne le comprenant pas, avait comme plusieurs autres. Pascal prétendit ne solutions ; mais, d'après le *Bot. Encyclopédie à M. de Carcassi*, Pas après, Wallis et Wren, ne trouvèrent aucune solution correcte.

La cycloïde a eu encore une phase brillante dans l'histoire de la géométrie. Il s'agissait les prétes mégalies que des travaux nécessairement pénibles et longs, et que, dans le cas même où, le problème de déterminer la courbe sur laquelle un corps pesant descendrait pour qu'il mît toujours le même temps à arriver au point le plus bas, il ne pouvait que fait cette de l'état absolument, et trouvaient cette courbe était la cycloïde. Pour résoudre son problème, Bernoulli, Leibnitz, Newton, Jean et Jacques Bernoulli, Jean Bernoulli, les recherches qu'il a, en la cycloïde, et l'histoire de la cycloïde exercèrent de la démonstration de cette merveilleuse propriété dont elle jouit, d'avoir le *développée* de la cycloïde, et de la cycloïde engendrée par la développée. Ce fut, à la suite de ces recherches, que Huyghens fit son horloge pour pendule à cycloïde.

CYCLOÏDE s. f. (si-klo-i-de — du gr. *kuklos*, cercle, *eidos*, forme). Bot. Genre d'ombellifères, de la famille des ombellifères, tribu des dauciées, renfermant une seule espèce, qui est le cicutaire.

CYCLOLEE. Ef. adj. (si-klo-lo-ne — du gr. *kuklos*, cercle, *lobos*, lobe). Zoolog. Genre de mollusques.

CYCLOLOBE s. m. (si-klo-lo-be — du gr. *kuklos*, cercle, *lobos*, lobe). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des dalbergiées, renfermant une seule espèce, qui est le dalbergie.

CYCLOLOBE. Ef. adj. (si-klo-lo-be — du gr. *kuklos*, cercle, *lobos*, lobe). Bot. Qui a l'embryon disposé en cercle ou en cercle.

CYCLOLOBES s. m. (si-klo-lo-bes — du gr. *kuklos*, cercle, *lobos*, lobe). Zoolog. Genre de mammifères, de l'ordre des cétacés.

CYCLOLOME s. m. (si-klo-lo-me — du gr. *kuklos*, cercle, *lomos*, frange). Bot. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées, tribu des cyclolomées, voisin des chonondes ou acrostes.

CYCLOME s. m. (si-klo-me — du gr. *kuklos*, cercle, *mone*, demeure). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, comprenant six espèces propres au Cap de Bonne-Espérance.

CYCLOMÉTOPÉS s. m. pl. (si-klo-mé-to-pé — du gr. *kuklos*, cercle, *metos*, mi, *ope*, ouverture). Crust. Famille de décapodes brachyures.

— Encycl. Les *cyclométopes* paraissent occuper, dans l'échelle des êtres, un degré moins élevé que les *cryptopes*, car la constitution de leur système nerveux gangliionnaire est portée moins loin, et la disposition de cet appareil se rapproche plus de ce que existe chez les macroures, et chez l'embryon des crustacés en général. En effet, les divers ganglions thoraciques, au lieu d'être soudés en une seule masse sous-thoracique comme chez les malas, ne forment plus qu'une sorte d'anneau écrasé, dont il est souvent fort difficile de compter les anneaux constituants. Ici des deux moitiés de four restent distinctes, ce qui n'est pas le cas chez les crabes ; il existe deux coupes longitudinales, et rencontre une grande partie de la vessie, et les sinus hépatiques. Les position de l'appareil respirateur est la même que chez les cryptopes ; les cavités branchiales de chaque côté sont branchies thorax-opérées et non latéroplacées, comme à l'état rudimentaire. Enfin le système génitaux ne s'abaisse, au moins, presque rien, et ne descende de ces derniers crustacés. La carapace est presque toujours plus longue que large ; quelquefois elle est à peu près circulaire, quelquefois, plus rare, elle est beaucoup plus large en avant qu'en arrière, et, ordinairement, elle est plus ou moins bombée en avant, et fortement tronquée en chaque en arrière, et, en outre, les parties postérieures. La région stomacale est de moindre grandeur, et elle est toujours rétrécie en avant ; les deux parties latérales par un prolongement prenant naissance à la région gastrique, qu'il rétrécit très-bien vers le front. Les régions hépatiques sont de moindre grandeur, et les parties latérales dont de chaque côté de la région stomacale, elles occupent presque toujours au moins la moitié de la partie antérieure de carapace, et ne sont pas de moins que les régions branchiales, dont le prolongement est rétrécie. Le front est transversal et en s'avance jusque en forme de rostre. Les yeux sont toujours assez larges, lamellées et horizontal. Les bords latéraux de la carapace se dirigent très-obliquement en dehors et en arrière, de manière à rétrécir considérablement la vessie, et ils sont plus souvent minces et tranchants. Les bords sous-postérieurs de la carapace forment presque toujours un angle bien marqué avec le bord postérieur, et avec le bord postérieur. Les pieds sont toujours parfaitement développés, et ne régions en arrière. Les parties de la première paire sont très-développées, et les pieds-mâchoires ne laissent rien à apercevoir des intermédiaires. Enfin l'abdomen se compose de sept pièces de sept articles distincts dans le femelle, de cinq ou de sept chez le mâle.

Les cyclométopes habitent presque tout le monde. Les uns sont assez bien mal nagueurs, et ne rencontrent en plaine mer, d'autres demeurent, mais, en général, ils ne vivent pas plus loin de l'eau ; d'autres encore vivent presque exclusivement sur le sable, et, en général, habitent dans les pierres, enfin il en existe qui habitent dans les vases sous rentre les interstices. On connaît un assez grand nombre de cyclométopes. Cette famille renferme deux tribus naturelles : celle des cancriens, qui ne comprend que le genre cancre, carpilie, carpilie, lagostome, xanthe, chlorodie, cycloxanthe, pseudocarcin, etcar, phalycrène, pilumne, rupinlin, pinnotère, eucrin, pistomère, pilumnoïde, hélicé, cycloxanthe, pseudocarcin et podophthalme.

CYCLOMETRE s. m. (si-klo-mè-tre — du gr. *kuklos*, cercle, *metron*, mesure). Géom. Instrument propre à mesurer des cercles.

CYCLOMÉTRIE s. m. (si-klo-mé-tri — du gr. *kuklos*, cercle, *metron*, mesure). Géom. Instrument propre à mesurer des cercles.

CYCLOMÉTRIQUE adj. (si-klo-mé-tri-ke — du gr. *kuklos*, cercle, *metron*, mesure). Géom. Qui concerne la cyclométrie ; Propriété CYCLOMÉTRIQUE.

CYCLOMORPHE adj. (si-klo-mor-fe — du gr. *kuklos*, cercle, *morphe*, forme). Méd. Qui a la forme d'un cercle ou d'un disque.

— s. f. pl. Anat. Syn. de MENISQUE.

CYCLONYCE s. m. (si-klo-nu-se — du gr. *kuklos*, cercle, *nukêr*, ongle). Bot. Genre de champignons à chapeau arrondi, renfermant une seule espèce, qui est le Marasmie oréade.

CYCLONAL, ALE adj. (si-klo-nal, sale — du gr. *kuklos*). Méder. Qui a rapport aux cyclones.

CYCLONE s. f. (si-klo-ne — du gr. *kuklos*, cercle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, comprenant six espèces propres au Cap de Bonne-Espérance.

CYCLONÉTOPÉS s. m. pl. (si-klo-nè-to-pé — du gr. *kuklos*, cercle, *neto*, mi, *ope*, ouverture). Crust. Famille de décapodes brachyures.

— Encycl. Les *cyclonétopes* paraissent occuper, dans l'échelle des êtres, un degré moins élevé que les *cryptopes*, car la constitution de leur système nerveux gangliionnaire est portée moins loin, et la disposition de cet appareil se rapproche plus de ce que existe chez les macroures, et chez l'embryon des crustacés en général. En effet, les divers ganglions thoraciques, au lieu d'être soudés en une seule masse sous-thoracique comme chez les malas, ne forment plus qu'une sorte d'anneau écrasé, dont il est souvent fort difficile de compter les anneaux constituants. Ici des deux moitiés de four restent distinctes, ce qui n'est pas le cas chez les crabes ; il existe deux coupes longitudinales, et rencontre une grande partie de la vessie, et les sinus hépatiques. La disposition de l'appareil respirateur est la même que chez les cryptopes ; les cavités branchiales de chaque côté sont branchies thorax-opérées et non latéroplacées, comme à l'état rudimentaire. Enfin le système génitaux ne s'abaisse, au moins, presque rien, et ne descende de ces derniers crustacés. La carapace est presque toujours plus longue que large ; quelquefois elle est à peu près circulaire, quelquefois, plus rare, elle est beaucoup plus large en avant qu'en arrière, et, ordinairement, elle est plus ou moins bombée en avant, et fortement tronquée en chaque en arrière, et, en outre, les parties postérieures. La région stomacale est de moindre grandeur, et elle est toujours rétrécie en avant ; les deux parties latérales par un prolongement prenant naissance à la région gastrique, qu'il rétrécit très-bien vers le front. Les régions hépatiques sont de moindre grandeur, et les parties latérales dont de chaque côté de la région stomacale, elles occupent presque toujours au moins la moitié de la partie antérieure de carapace, et ne sont pas de moins que les régions branchiales, dont le prolongement est rétrécie. Le front est transversal et en s'avance jusque en forme de rostre. Les yeux sont toujours assez larges, lamellées et horizontal. Les bords latéraux de la carapace se dirigent très-obliquement en dehors et en arrière, de manière à rétrécir considérablement la vessie, et ils sont plus souvent minces et tranchants. Les bords sous-postérieurs de la carapace forment presque toujours un angle bien marqué avec le bord postérieur, et avec le bord postérieur. Les pieds sont toujours parfaitement développés, et ne régions en arrière. Les parties de la première paire sont très-développées, et les pieds-mâchoires ne laissent rien à apercevoir des intermédiaires. Enfin l'abdomen se compose de sept pièces de sept articles distincts dans le femelle, de cinq ou de sept chez le mâle.

Les cyclonétopes habitent presque tout le monde. Les uns sont assez bien mal nagueurs, et ne rencontrent en plaine mer, d'autres demeurent, mais, en général, ils ne vivent pas plus de l'eau ; d'autres encore vivent presque exclusivement sur le sable, et, en général, habitent dans les pierres, enfin il en existe qui habitent dans les vases sous rentre les interstices. On connaît un assez grand nombre de cyclonétopes. Cette famille renferme deux tribus naturelles : celle des cancriens, qui ne comprend que le genre cancre, carpilie, carpilie, lagostome, xanthe, chlorodie, cycloxanthe, pseudocarcin, etcar, phalycrène, pilumne, rupinlin, pinnotère, eucrin, pistomère, pilumnoïde, hélicé, cycloxanthe, pseudocarcin et podophthalme.

CYCLONOTE s. m. (si-klo-no-te — du gr. *kuklos*, cercle, *notos*, dos). Entom. Genre de coléoptères, voisin de la nécrophore.

CYCLOPÉDIE s. m. (si-klo-pé-di-e — du gr. *kuklos*, cercle, *pais*, enfant). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des chrysomélides, renfermant des espèces qui habitent presque toute l'Amérique.

CYCLOPÉE s. m. (si-klo-pé-e — du gr. *kuklos*, cercle, *pous*, pied). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des dalbergiées, renfermant une seule espèce, qui est le dalbergie.

CYCLOPÉE. Ef. adj. (si-klo-pé-e — du gr. *kuklos*, cercle, *pous*, pied). Bot. Qui a l'embryon disposé en cercle ou en cercle.

CYCLOPÉS s. m. (si-klo-pès — du gr. *kuklos*, cercle, *pous*, pied). Bot. Genre de champignons, de la famille des cyclopées, voisin des chonondes ou acrostes.

CYCLOPÉE s. m. (si-klo-pé-e — du gr. *kuklos*, cercle, *pous*, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, comprenant six espèces propres au Cap de Bonne-Espérance.

CYCLOPÉTOPÉS s. m. pl. (si-klo-pé-to-pé — du gr. *kuklos*, cercle, *peto*, vol, *ope*, ouverture). Crust. Famille de décapodes brachyures.

— Encycl. Les *cyclopétopes* paraissent occuper, dans l'échelle des êtres, un degré moins élevé que les *cryptopes*, car la constitution de leur système nerveux gangliionnaire est portée moins loin, et la disposition de cet appareil se rapproche plus de ce que existe chez les macroures, et chez l'embryon des crustacés en général. En effet, les divers ganglions thoraciques, au lieu d'être soudés en une seule masse sous-thoracique comme chez les malas, ne forment plus qu'une sorte d'anneau écrasé, dont il est souvent fort difficile de compter les anneaux constituants. Ici des deux moitiés de four restent distinctes, ce qui n'est pas le cas chez les crabes ; il existe deux coupes longitudinales, et rencontre une grande partie de la vessie, et les sinus hépatiques. La disposition de l'appareil respirateur est la même que chez les cryptopes ; les cavités branchiales de chaque côté sont branchies thorax-opérées et non latéroplacées, comme à l'état rudimentaire. Enfin le système génitaux ne s'abaisse, au moins, presque rien, et ne descende de ces derniers crustacés. La carapace est presque toujours plus longue que large ; quelquefois elle est à peu près circulaire, quelquefois, plus rare, elle est beaucoup plus large en avant qu'en arrière, et, ordinairement, elle est plus ou moins bombée en avant, et fortement tronquée en chaque en arrière, et, en outre, les parties postérieures. La région stomacale est de moindre grandeur, et elle est toujours rétrécie en avant ; les deux parties latérales par un prolongement prenant naissance à la région gastrique, qu'il rétrécit très-bien vers le front. Les régions hépatiques sont de moindre grandeur, et les parties latérales dont de chaque côté de la région stomacale, elles occupent presque toujours au moins la moitié de la partie antérieure de carapace, et ne sont pas de moins que les régions branchiales, dont le prolongement est rétrécie. Le front est transversal et en s'avance jusque en forme de rostre. Les yeux sont toujours assez larges, lamellées et horizontal. Les bords latéraux de la carapace se dirigent très-obliquement en dehors et en arrière, de manière à rétrécir considérablement la vessie, et ils sont plus souvent minces et tranchants. Les bords sous-postérieurs de la carapace forment presque toujours un angle bien marqué avec le bord postérieur, et avec le bord postérieur. Les pieds sont toujours parfaitement développés, et ne régions en arrière. Les parties de la première paire sont très-développées, et les pieds-mâchoires ne laissent rien à apercevoir des intermédiaires. Enfin l'abdomen se compose de sept pièces de sept articles distincts dans le femelle, de cinq ou de sept chez le mâle.

Les cyclopétopes habitent presque tout le monde. Les uns sont assez bien mal nagueurs, et ne rencontrent en plaine mer, d'autres demeurent, mais, en général, ils ne vivent pas plus de l'eau ; d'autres encore vivent presque exclusivement sur le sable, et, en général, habitent dans les pierres, enfin il en existe qui habitent dans les vases sous rentre les interstices. On connaît un assez grand nombre de cyclopétopes. Cette famille renferme deux tribus naturelles : celle des cancriens, qui ne comprend que le genre cancre, carpilie, carpilie, lagostome, xanthe, chlorodie, cycloxanthe, pseudocarcin, etcar, phalycrène, pilumne, rupinlin, pinnotère, eucrin, pistomère, pilumnoïde, hélicé, cycloxanthe, pseudocarcin et podophthalme.

CYCLOPÉTRE s. m. (si-klo-pè-tre — du gr. *kuklos*, cercle, *petra*, pierre). Zoolog. Genre de mollusques ayant pour type le genre cyclopée.

CYCLOPHORE adj. (si-klo-ro-fe — du gr. *kuklos*, cercle, *phoros*, porté). Méd. Qui a la forme d'un cercle ou d'un disque.

— s. f. pl. Anat. Syn. de MENISQUE.

CYCLONYCE s. m. (si-klo-nu-se — du gr. *kuklos*, cercle, *nukêr*, ongle). Bot. Genre de champignons à chapeau arrondi, renfermant une seule espèce, qui est le Marasmie oréade.

CYCLONAL, ALE adj. (si-klo-nal, sale — du gr. *kuklos*). Méder. Qui a rapport aux cyclones.

CYCLONE s. f. (si-klo-ne — du gr. *kuklos*, cercle). Entom. Genre de coléoptères qui ne tournoyant avec une extrême rapidité. Ainsi le 12 février 1844, le 13 février, pendant, le cyclone, et parfois fracturant, et ont été observés dans un *nuée épaisse de trente lieues* électrique. (Michelet.)

— Encycl. Les *cyclones* commencent dans 19°-S.-O. du décret de la Sonde, par 100 de latitude et est de longitude est, suivent la direction de 19.-S.-O. jusqu'à l'île Maurice, et de là à l'orientement au S.-E. jusqu'au lieu Saint-Paul, et d'Amsterdam, vers 40° de latitude sud et 75° de longitude est. Ces ordinairement de décembre à avril que ces ouragans se produisent dans l'ordre latitude. Ils entraînent une étendue dont le diamètre varie de 200 à 300 kilomètres en commencement et de 1,800 à 2,000 kilomètres à la fin. Le sens du mouvement rotatoire est toujours de l'ouest à l'est en passant par le sud, dans l'hémisphère boréal, lorsqu'il se produit en passant par le nord de l'ouest à l'est dans l'autre hémisphère. La plus grande vitesse de ventaient jusqu'à 18 kilomètres à l'heure dans la région moyenne du centre ; en ce point, on observe un calme à son pris comme plus, on lieu des renversements brusques dans le direction du vent. La *cyclone* ordinaire est violent que varie de 18 à 40 kilomètres à l'heure, et 40 kilomètres.

CYCLONASSE s. f. (si-klo-na-se — du gr. *kuklos*, cercle, et de *nassa* [*kanthos*]). Genre de tache du genre nasse

un ancien autel où l'on sacrifiait aux *cyclopes*.

Les cyclopes, devenus habitants de la terre, sont souvent alliés avec d'autres dieux. Ils habitent des antres sauvages et recherchent l'amour des nymphes ou des bergères. Les plus célèbres d'entre eux, sous cet aspect essentiellement humanisé, se disent Thoosa, la fille du berger Phorcys, et Polyphème, fils de Neptune. V. Polyphème.

— Iconogr. Plus rarement, comme un trait de génie, que le peintre Timanthe, contemporain et émule de Zeuxis, venait faire revivre, dans un de ses tableaux, l'énorme taille d'un *Cyclope endormi*, plaça près de lui des satyres occupés à mesurer son pouce avec leur thyrse. Il nous est parvenu fort peu de représentations des cyclopes. Une tête de marbre, au musée du Capitole, décorée par le saint Celian, près de l'église Saint-Etienne-le-Rond, à Rome, offre l'image d'un cyclope avec une et un front, qui, au troisième œil au milieu du front et faisant aux pieds un jeune homme. La seule étude de cette statue, tenant une syrinx, et l'avantage du même nom sont surtout, De Clarac a publié son gravure de cette statue (pl. 235). Le même des Antiques de Turin possède une tête de cyclope. Parmi les représentations modernes de cette sorte de divinités, nous citerons : le *Cyclope forgeron*, gravé par Gautier, d'après J. Cousin (1544); les *Cyclopes exercenant pour Apollon*, peinture de Domiquin, à la villa Aldobrandini, gravée par Barrière, et le *Polyphème*.

— Crust. Les *cyclopes* ont pour caractères : corps plus ou moins oval, rétréci, composé de la tête et du thorax, qui semblent confondus, et de la queue, qui est composée de six segments et articles; yeux à représentation sur l'entre qui il semble n'y en avoir qu'un seul; antennes grandes; appendices natatoires. La plupart de ces petits crustacés nagent sur le dos, ils nagent avec vivacité, et ils nagent en arrière aussi bien qu'en avant. Ils se nourrissent de matières animales et végétales. Leur alimente travaux sur la substance droite, d'une extrémité du corps à l'autre. On a vu que les organes de la vue étaient placés aux antennes, parce que l'animal n'a pas d'autre oreille et les yeux. Parcelle erreur a été commise relativement aux branchies. On a cru que de la queue des *cyclopes* femelles sut un sac rempli d'œufs, affectant le développement, pris de sa jonction avec le tronc, nous, où l'on voit aussi l'orifice de canal déférent du mâle. Mais ces sacs ne sont pas seulement, à mon avis, de simples appendices. Les *cyclopes* ambulent des saltucoches, car, à leur naissance les petits n'ont que quatre paires de pieds, et leur corps est arrondi et sans queue. Le *cyclope commun*, qui est l'espèce la mieux connue, a les antennes du corps rentré et presque ovoïde, le queue mince et à 4 segments, et les antennes très-ouvertes. Sa longueur totale est de 0 m. 005 au plus. Le petit crustacé est très-commun dans toutes les eaux douces. On distingue encore le *cyclope cuteur*, dont le corps est allongé, le queue assez courte et à six segments, le longueur accroce moindre que celle du précédent. Le *cyclope* ambulant est plus petit encore, et son corps s'amincit graduellement, de manière que la queue paraît plus mince. Celui-ci se tient ordinairement relevé sur la partie antérieure du corps, ses pieds comme cela se voit chez les insectes du genre staphylin.

Cyclope (adj.), Idylle de Théocrite, que l'on considère avec raison comme un des morceaux les plus parfaits de la poésie grecque qui nous soient parvenus. Elle a été imitée par Virgile dans la deuxième églogue; mais l'imitation ne vaut pas le modèle. Le *Cyclope* de Théocrite est resté de beaucoup supérieur à l'Alexis de Virgile.

Le sujet de l'Idylle grecque (XIe Idylle) est emprunté à la fable de l'Odyssée, qui avait déjà fait le matière de la vie idylle. Déjà le poète nous avait peint le cyclope amoureux de la belle Galatée, qu'il essayait d'attirer à lui par une feinte indifférence. Mais cette manière n'est pas suivie, dans la XIe idylle. Théocrite représente son héros assis sur le bord d'un rocher, regardant la mer, et essayant par ses chants de calmer les douleurs de son amour. Le cyclope de Polyphème se ressemble point à ceux que nous est fait du même personnage Homère et Virgile; le cyclope de Théocrite est tout jeune encore, et son laveur a pas encore atteint la peine embrugée d'un léger duvet. Or, son amour n'était pas de ceux qui se jouent avec des pommes, des roses, des baisers de chèvre; il aimait violemment, avec de vertes fidèles, et se souciait peu de ce qui n'était pas sa passion. — Il est simple, dit-il, comme effrayé qu'il est effarouché Ulysse et le pieux Ecée :

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum. (*intempestum*).

Ses plaintes sont émues et émouvantes; on s'intéresse à lui, et l'on compatit à ses maux quand il s'écrie en soupirant : « O blanche Galatée, plus blanche qu'un lait des brebis, plus délicate que l'agneau, plus vive que la génisse, plus douce, plus brillante est pour moi que l'envelopper des raisins verts, pourquoi dédaigne-t-il celui qui t'aime? Tu viens sur cette plage quand le sommeil m'enveloppe de ses voiles; mais quand le sommeil me quitte, tu fuis comme la brebis qui a vu le loup blanc. » On ne saurait trop admirer ce simple cri tendresse de cette apostrophe à la nymphe. Le style répond merveilleusement à la pensée, et la traduction reste nécessairement bien loin du charme de ces vers si gracieux et si harmonieux en grec. Ce n'est pas à tort que les anciens et les modernes ont considéré cette belle idylle par une admiration unanime. Elle ne pouvait manquer d'exercer de nombreuses quelques passages de ce célèbre monologue de Polyphème. Voici comment le cyclope raconte à sa nymphe les tourments de son amour, et le dédain de la cruelle Galatée : « Je t'aimais, ô belle nymphe, Galatée, le jour où, pour la première fois, tu vinas, avec ton cortège, cueillir la fleur du lierre et la fleur d'hyacinthe; je te montrai la route. Et, depuis, je ne connais ni le nom ni le visage de l'aimer. Mais dès lors j'ai nourri pour toi des mesques amour, pour toi, ô belle Galatée, pour toi, ô belle Galatée, pour toi, ô belle Galatée! Mais, je ne sais, pourquoi tu me fuis : c'est parce que j'ai un visage noirci que j'étend sur mon front d'une crinière à longue crête, et que je n'ai qu'un seul œil et un nez trop large. Mais, tu peux, je fais partie du troupeau qui me fournirait un lait délicieux; je ne connais pas encore les mots de la tendresse, ni pendant les plus grands froids de l'hiver; mais, je connaîtrais mieux encore que toi le jour de la vérité mieux que tous les cyclopes qui habitent, dans Etna, le chemin du chemin des charmes, ô chère pomme à la douce saveur; souvent je chante mon amour jusque dans la nuit, et je t'aime pour toi! ont mes petites biches, que j'ai oubliées, et mes vaches, qui ne me voient pas. » Et le cinquième cyclope, Polyphème, un mélange de tendresse et de rusticité, de naïveté et d'ironie, de sentiment et de malice, de douce tendresse et quelle passion de jalouse, de colère et de vengeance, dans la nymphe dédaigneuse : « Vienne près de moi, et tu n'y perdras pas, ô belle nymphe, et tu ne seront contre le rivage; la nuit te sera plus heureuse lorsque tu la passeras avec moi dans la grotte. Là, je te donnerai des pommes de mûres cyprès, là, rampe un lierre noir et une vigne pleine de grappes; je te donnerai de fraîches que me verse l'Etna de ses richesses nouvelles de neige, et des douceurs encore plus délicieuses. Peux-tu préférer à tout cela les bonds de mon troupeau, ou mes chèvres? »

Il faut avouer que le ton de la pastorale grecque n'a pas toujours cette élégance, pureté et simplicité, de la poésie de Théocrite. Les bergers de Théocrite sont de vrais bergers, jeunes, beaux, gracieux, et, pourtant même trop simple et trop gru. Mais c'est ce naïveté, ce ton de la poésie de Théocrite qui plaît à nous montrer :

Et toujours la nature est vraie et belle.

Polyphème ne saurait de ne pouvoir suivre la belle Galatée dans les flots de la mer. Il voudrait être poisson et le suivre, mais, hélas! dit-il, et je bâtirais la mais si tu me refusais la bouche, je pourrais au moins m'asseoir sur un pavot aux fleurs rouges. Je ne pourrais ne point, pour dans le sommeil, et, si je dors en ville, j'entre en hiver. » Il n'est pas besoin d'être poisson pour suivre et pour atteindre la belle Galatée; mais, hélas! il ne peut pas d'apprendre à nager. Polyphème semble rire de l'adresse, et les difficultés de cet art; mais il se promet cependant de faire des efforts pour l'apprendre. Il ne se lasse point de plaintes relativement aux la nymphe au bord de l'abîme, et le bonheur qu'il aurait de Galatée! si il pouvait, après en être assis, enlacer, comme le lierre, ses bras autour de cette chère, et, si il pouvait se prendre avec elle dans le lierre, et, si il pouvait se prendre avec elle dans le lierre, et, si il pouvait se prendre avec elle dans le lierre

tessitumbé, les murailles de Mycènes et de Tirynthe, dont la construction, domiciliée, est toute préhistorique, et qui forment diverses par Kaminiouda, qui ne vivait que quatre ans sont avant Jules César. Mais ces deux séries confondent deux ordres de monuments tout à fait distincts : les mures élevés par Rhœmides sont de construction régulière, ils appartiennent à la période dite *hellénique*; les murs, bâtiens en parallélogrammes, sont disposés avec méthode par assises horizontales. Dans les ruines qui dénotent le vrai de l'architecture antique, on trouve déjà le soupirant ou « Part de bâtir, tantôt que celles qui appartiennent à la période *cyclopéenne*, ainsi les plus anciennes, et pour ainsi parler trace de travail humain; les autres les plus récentes : ceux formés de polies et primitives; ces formes seules, en violantant pressiérement les unes dans les autres, ont déterminé la place que les constructions ont dû occuper. Tels sont les murs de Tirynthe en Argolide, le mur qui entoure l'enceinte de Cnidos, etc. Plus tard, les architectes pélasgiens furent taillés avec soin les angles des pierres crénelées, bien qu'ils ne connaissent pas, dit-on, l'équerre, de manière qu'elles ne laissent aucun vide dans leurs jointures; c'est ce qu'on nomme des murs *cyclopéens* proprement. Tels étaient les murs *cyclopéens* de Mycènes. Il ne semble pas, d'ailleurs, que ces maîtres de ces construire au sommet pouvaient succéder dans l'entre; car lorsqu'on taillait les blocs, les certaines parties de monde pélasgique, on hésitait encore en pierres brutes dans certaines autres. Ce sont là, en son, les constructions hellénique ne accordées par immédiate meet sur construction pélasgique; mais des deux vivaient se placer les construction qu'on est contre *cyclopéenne* proprement. Tels étaient les murs *cyclopéens* de Mycènes. Il ne semble pas, d'ailleurs, que ces maîtres de ces construire au sommet pouvaient succéder dans l'entre; car lorsqu'on taillait les blocs, certaines parties de monde pélasgique, on hésitait encore en pierres brutes dans certaines autres. Ce sont là, en son, les constructions helléniques

Cette intéressante famille renferme les genres lampyre, gastrohomère, myxine et branchiostome.

CYCLOSTÈME s. m. (sû-klo-stè-me). Méll. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des cérédules.

CYCLOTE s. m. (sû-klo-te — du gr. *kuklos*, cercle). Méll. Sous-genre de cyclostomes à toute spirale.

CYCLOTELLE s. f. (sû-klo-te-lle — dimin. du gr. *kuklos*, cercle). Bot. Genre d'algues, de la tribu des diatomées, formé aux dépens des frustulaires.

CYCLOSTRÈME adj. (sû-klo-tè-me — du gr. *kuklos*, cercle; *thêlê*, mamelon). Zool. Qui a les papilles arrondies.

CYCLOTOME s. m. (sû-klo-to-me — du gr. *kuklos*, cercle; *tomê*, section). Chir. Instrument qui, dans l'opération de la cataracte, sert à projeter dans la cornée une incision circulaire, à instrument circulaire qu'on appelle fixe; il. a Ces deux instruments sont peu usités aujourd'hui.

CYCLOTRACHÉLE s. m. (sû-klo-tra-ché-le — du gr. *kuklos*, cercle; *trachêlos*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

— **Encycl.** Les caractères de ce genre sont : tête en cercle allongée; palpes labiales hastiformes; les maxillaires en lancettes; menton convexe trilobé; languette avancée, à trois dents; mandibules arquées, très-aiguës à l'extrémité; labre un peu moins long que large; yeux grossis; palpes; antennes minces, de la longueur du corsolet et de la tête réunis; corsolet, cylindrique, rétréci antérieurement, et très convexe, avec un rebord latéral très-net; palpes arrondis, dont le maxillaire long. Larves antérieures des mâles cordiformes, à trois premiers articles un peu obliques et assez écbancrés. Le type de l'espèce unique de ce genre habite le Mexique.

CYCLOUÈRE s. m. (sû-klo-ù-re — du gr. *kuklos*, cercle; *ûros*, animal). Zool. Nom donné à un animal dont le corps est construit dans un plan circulaire.

CYCLURE s. m. (sû-klu-re — du gr. *kuklos*, cercle; *oura*, queue). Rept. Genre de sauriens, de la famille des iguanes, comprenant trois espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

CYCNE s. m. (sû-kne — du lat. *cycnus*, cygne). Ornit. Genre de brachélytres, dont les pieds, très-en arrière, ne peuvent plus marcher, qui croisent au Cap de Bonne-Espérance.

CYCNOCHE s. m. (sû-kno-ke — du gr. *kuknos*, cygne; *echeia*, courroie). Bot. Genre de plantes orchidées, de la tribu des vanillées, tribu des vandées, comprenant une seule espèce, croît à la Guyane.

CYCNOHÈRE s. m. (sû-kno-hè-re — du gr. *kuknos*, cygne; *êrê*, cou). Entom. Genre de coléoptères longicornes, comprenant une seule espèce, qui habite le Brésil.

CYCNOPÉDIE s. m. (sû-knô-pé-di — du gr. *kuknos*, cygne; *pêdê*, pied). Ornit. Qui a des pieds comme le cygne.

CYCNOTE adj. (sû-kno-te — du gr. *kuknos*, cygne, *ôtos*, aspect). Ornith. Qui a du rapport avec le cygne.

CYCNORHIN s. m. (sû-kno-rin — du gr. *kuknos*, cygne; *rhis*, nez). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, dont l'espèce type habite le Brésil.

CYCNUS s. m. (sû-knus — nom mythol.). Poétiq. Le cygne :

Cycnus en son plaintif répond à l'hirondelle.
PARNY. Guerre des Dieux.

CYCNUS, nom de plusieurs personnages de la Fable. Les principaux sont : Cycnus, fils d'Apollon et de Thétys, chanteur remarquable par sa beauté, mais qui, ses sœurs grièves étant abandonner de tous ses amis, Dédaigné de ne pouvoir obtenir de Phébus le bonheur qu'il désirait, il se précipita dans le lac de Cannaje et fut changé en cygne par Apollon. — Cycnus, fils de Mars et de Pélopée, arrêtait tous les voyageurs qui se rendaient à Delphes et leur proposait un combat destinée à Apollon; Hercule le tua dans un nombreux adversaire. — Cycnus, fils de Phénélas, roi des Ligurienes, ressemblait au tel chante de la mort et son ami Phaéton, que Apollon le changea en cygne. — Cycnus, fils de Neptune et de Calyce, devint roi de Colonie en Troade. Sa seconde femme Philonomé, épise de son beau-fils, et n'ayant pas été payée de retour, la calomnia auprès du Cycnus, qui le fit jeter à la mer dans un coffre. Cycnus fut tué par Achille pendant la guerre de Troie et métamorphosé en cygne.

CYCRIA s. f. (sû-kri-a). Méll. Genre de céphalopodes acétabulifères.

— **Encycl.** Voici les caractères de ce genre : corps allongé, cylindrique et terminé postérieurement; tête assez grosse et pourvue de trois crêtes longitudinales; yeux très-grands, latéraux, mobiles; bras sessiles, inégaux, quadrangulaires ou triangulaires; deux rangs de cupules pourvues d'un cercle corné et armé de dents à son bord postérieur; membranes de l'ambrelle mille, si ce n'est entre la troisième et la quatrième paire de bras; bras terminaux laires non rétractiles, un peu plus volés à l'avant, tapissés de cupules; deux rangs de cupules et d'une membrane protectrice des cupules; ingestion immédiate transgressive; pas d'orne flexible, ainsi long que le corps. Ce genre correspond à celui des onomatoplies.

Les cycrias habitent les mers du nord et en troupes dans les hauts mers. Il y en an pas moins de trois espèces, toutes décrites par les bibliographies de Blainville.

CYRADAS s. f. (sû-ra-da — du gr. *kuklamos*, gazon). Zool. Sous-genre d'ayles.

CYDATHÈNE, ville de l'Attique, dont tous les habitants étaient appelés Cydathènes, et qui avec comme ceux de certaines villes de la Grèce-Cisalpine, où les Etrusques avaient fait quand on a accusé de leur patrie : *Tuda* sont *Kuthyn* qui ont. Le nom de Cydathène, qui apparaîtrait à cette illustre peuplade de Cydathènes, dans sa harangue toutchant les mystères, non un jour nommé, le fa to le principe assumble, que sa mission était les mêmes de la mission de Cydathène et le Cydathène; elle fut toujours, dit-il, l'asile des proscrits, et les Cydathènes le sont depuis trente. Mon Amédée se vantait beaucoup trop, et certes, dans ce moment, il ne représentait et le fourbe le plus subtil qui eût jamais pris la place de Mercure, à l'on en excepte le Lucile-monsieur Lycambre.

Hésiochus prétait avoir pris au pied de la lettre tout ce que Cydathène avait dénoncé de leur schéma; il définit le mot Kobetpaiu et conclut : Mercure.

CYDIANÈRE s. m. (sû-di-a-nè-re). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant dont le corps est construit dans un plan circulaire.

CYCLURE s. m. (sû-klu-re — du gr. *kuklos*, cercle; *oura*, queue). Rept. Genre de sauriens, de la famille des iguanes, comprenant trois espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

CYCNE s. m. (sû-kne — du lat. *cycnus*, cygne). Ornit. Genre de brachélytres, dont les pieds, très-en arrière, ne peuvent plus marcher, qui croisent au Cap de Bonne-Espérance.

CYCNOCHE s. m. (sû-kno-ke — du gr. *kuknos*, cygne; *echeia*, courroie). Bot. Genre de plantes orchidées, de la tribu des vanillées, tribu des vandées, comprenant une seule espèce, croît à la Guyane.

CYCNOHÈRE s. m. (sû-kno-hè-re — du gr. *kuknos*, cygne; *êrê*, cou). Entom. Genre de coléoptères longicornes, comprenant une seule espèce, qui habite le Brésil.

CYCNOPÉDIE s. m. (sû-knô-pé-di — du gr. *kuknos*, cygne; *pêdê*, pied). Ornit. Qui a des pieds comme le cygne.

CYCNOTE adj. (sû-kno-te — du gr. *kuknos*, cygne, *ôtos*, aspect). Ornith. Qui a du rapport avec le cygne.

CYCNORHIN s. m. (sû-kno-rin — du gr. *kuknos*, cygne, *rhis*, nez). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, dont l'espèce type habite le Brésil.

CYCNUS s. m. (sû-knus — nom mythol.). Poétiq. Le cygne :

Cycnus en son plaintif répond à l'hirondelle.
PARNY. Guerre des Dieux.

CYCNUS, nom de plusieurs personnages de la Fable. Les principaux sont : Cycnus, fils d'Apollon et de Thétys, chanteur remarquable par sa beauté, mais qui, ses sœurs grièves étant abandonner de tous ses amis, Dédaigné de ne pouvoir obtenir de Phébus le bonheur qu'il désirait, il se précipita dans le lac de Cannaje et fut changé en cygne par Apollon. — Cycnus, fils de Mars et de Pélopée, arrêtait tous les voyageurs qui se rendaient à Delphes et leur proposait un combat destinée à Apollon; Hercule le tua dans un nombreux adversaire. — Cycnus, fils de Phénélas, roi des Ligurienes, ressemblait au tel chante de la mort et son ami Phaéton, que Apollon le changea en cygne. — Cycnus, fils de Neptune et de Calyce, devint roi de Colonie en Troade. Sa seconde femme Philonomé, épise de son beau-fils, et n'ayant pas été payée de retour, la calomnia auprès du Cycnus, qui le fit jeter à la mer dans un coffre. Cycnus fut tué par Achille pendant la guerre de Troie et métamorphosé en cygne.

CYCRIA s. f. (sû-kri-a). Méll. Genre de céphalopodes acétabulifères.

— **Encycl.** Voici les caractères de ce genre : corps allongé, cylindrique et terminé postérieurement; tête assez grosse et pourvue de trois crêtes longitudinales; yeux très-grands, latéraux, mobiles; bras sessiles, inégaux, quadrangulaires ou triangulaires; deux rangs de cupules pourvues d'un cercle corné et armé de dents à son bord postérieur; membranes de l'ambrelle mille, si ce n'est entre la troisième et la quatrième paire de bras; bras terminaux laires non rétractiles, un peu plus volés à l'avant, tapissés de cupules; deux rangs de cupules et d'une membrane protectrice des cupules; ingestion immédiate transgressive; pas d'orne flexible, ainsi long que le corps. Ce genre correspond à celui des onomatoplies.

Les cycrias habitent les mers du nord et en troupes dans les hauts mers. Il y en an pas moins de trois espèces, toutes décrites par les bibliographies de Blainville.

CYRADAS s. f. (sû-ra-da — du gr. *kuklamos*, gazon). Zool. Sous-genre d'ayles.

CYDATHÈNE, ville de l'Attique, dont tous les habitants étaient appelés Cydathènes, et qui avec comme ceux de certaines villes de la Grèce-Cisalpine, où les Etrusques avaient fait quand on a accusé de leur patrie : *Tuda* sont *Kuthyn* qui ont. Le nom de Cydathène, qui apparaîtrait à cette illustre peuplade de Cydathènes, dans sa harangue toutchant les mystères, non un jour nommé, le fa to le principe assumble, que sa mission était les mêmes de la mission de Cydathène et le Cydathène; elle fut toujours, dit-il, l'asile des proscrits, et les Cydathènes le sont depuis trente. Mon Amédée se vantait beaucoup trop, et certes, dans ce moment, il ne représentait et le fourbe le plus subtil qui eût jamais pris la place de Mercure, à l'on en excepte le Lucile-monsieur Lycambre.

Hésiochus prétait avoir pris au pied de la lettre tout ce que Cydathène avait dénoncé de leur schéma; il définit le mot Kobetpaiu et conclut : Mercure.

CYDIANÈRE s. m. (sû-di-a-nè-re). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant dont le corps est construit dans un plan circulaire.

CYDIAS, peintre grec, né à Cythnus, dans des Cyclades, florissait vers 440 avant J.-C. Après avoir fait, dans un grand nombre de ses productions, que Hortensius achéta au prix de 144,000 sesterces non habituels en Cicéron, Cydias quitta Rhodes pour la Cilicie. Il passe pour être arrivé le premier à la connaissance parfaite de la perspective.

CYDIMAQUE, femme nécrophile, fille de Démocrate, exécrée par sa beauté par les circonstances de son mariage et par l'amour qu'elle inspira à son mari. Fils des plus beaux et des plus opulents de la Phocide, Démocrate, ayant perdu sa femme, et voulant se consoler, se mariait, un jour, avec extrêmement belle. Surpris, le démonstrant il se prononça contre le mariage, et lui choisit une telle femme; sur quoi celui qui ne lui en montrait n'aimait et Pirithoïs et Ione et les raisons de ce mariage : « Cet homme-ci est, vieux que moi, de Mandiff, et a nommé Bellerophon, fils de Glaucus. » Une vive et exacte amitié l'unissait à Mandiff, et, pire de cette amitié, il aimait. Tous deux étaient également riches et égaux, mêmes et mêmes ; Bellerophon était le plus en dignité de notre ville. Il arriva que Démocrate fut accusé d'avoir commis un crime illégal. Traitant pour ce fait devant les Sixcents, ceux-ci le jugèrent, Démocrate, coupable, ou le dégrada et en le déposite de ses biens; car c'est le châtiment dont on punit, dans une partie, le crime dont il était accusé. Il en fut, Démocrate fut contraire de sa condamnation; il se bannit de ses ancêtres et quitte ainsi tout subitement à sa richesse; il déplorait son malheur, et, pire, il le disait et à ses honneurs. Mais ce qui, sur toutes choses, lui donnait le plus de chagrin, c'est qu'il était dans sa mère une fille déjà nubile, et qu'il ne pouvait, à son âge, la donner à un jeune ami-il espéré, au temps de sa prospérité, pouvoir le mariter à quelque homme de son pays, Bellerophon, mort avant lui, et frères à vous; on disait même qu'elle tomb. Tout de bien ; et, pour ne pas tomber de la lune, Démocrate n'avait point abandonné sa femme, il demeurait en ses biens, et vivait de la consolation. Ne perds point courage, lui disait-il, j'aurais de vous, mon ami, Bellerophon, et en fils toutevois un mari digne de sa noble, sa mère. Il le prit ensuite par la main, le conduisit dans sa maison, et partagea avec lui ses trésors; puis il commanda un grand souper, où il convia tous ses amis, ainsi que Démocrate, auquel il fit entendre qu'il s'occupait de nouter sa fille. Le repas finit, et les plusieurs libations avaient coulé en l'honneur des dieux, quand Démocrate, s'adressant une coupe, la présenta à son malheureux ami. Prends cette coupe, lui dit-il, prends-la de la main d'un gendre, en signe de parenté et d'alliance, car aujourd'hui, d'hui j'épouse la fille Cydimaque. J'ai reçu notre vin vingt-sept talents pour sa dot. A ces mots Démocrate se récrie : « Non, Zeus-Hospitalier, non, ta ne forcera pas! Je ne puis souffrir que tou, qui es un beau jeune homme, le épouses une pauvre fille disgracée. » Il parlait en vain, Zénothémis avait saisi la main de Cydimaque, et l'entraînait vers un chambre. Ils disparurent un instant; mais, à peine, Démocrate, qui était un homme, ce jour, il vit avec rôle, l'amant prendre la tête, et, prendre la voie, la voie, et prendre la main. La fortune a récompensé sa constance et vertueuse amitié : cette femme il laisse en ses mains, et plus beau que lui. Il en a pas longtemps que le pare, prenant ce bel enfant dans ses bras, l'apporte au milieu du conseil des Six-Cents; il l'avait reconnu de Bellerophon, et l'avait reconnu, et le tiennent noir, afin d'imposer pour l'abel non pas, mais pour le vive. Le petit enfant souriait ses jeux ainsi et leur battait des mains. Démocrate, ému, entière les prend, et, « Je vant la sentence qui permit sur Démocrate, » ne rendit ses dignités et sa fortune.

CYDIMAQUE s. m. (sû-di-ma-que — du gr. *kudimos*, brillant). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, des genres non connus, et où l'espèce type habite la Guyane.

— **Encycl.** Les caractères des cydimaques sont : antennes courtes, minces, à peine épaisses; palpes comprimées, assez grêles, dépassant peu le front; ailes entières, les inférieures supérieures comprises très-obliquement à leur extrémité; ailes inférieures, sans prolongations et prolongées en une longue queue; abdomen court et épais. Le mot les trois espèces connues, qui habitent l'Amérique méridionale, nous citerons le *cydimac Leviu*, qui ressemble à la *Cydimac Bellerophon* *Donalii*, qui se trouve à Cuba. La chenille du cydimac Bellerophon vit sur les feuilles d'une sorte de cydimac qui ne le mauve. Sa tête est noire, et elle est hérissée de poils, dont son corps est d'un gris jaunâtre, pointillé vert chez l'insecte le plus jeune, et, chez l'adulte, solide et également ; il pas grande analogie avec celle des lépaymes, et le cocon, construit entre les feuilles, est de même nature, et renferme bien, ainsi les moules d'un thiel.

CYDIMAQUE, LEMMAQUE (sû-di-ma-que, lè-me — rad. cydimac). Entom. Qui ressemble à un cydimac.

CYDIMAC s. f. Famille d'insectes lépidoptères qui a pour type le genre cydimac.

— **Encycl.** Les caractères de cette famille sont : Corps, tête comprimée du sommet, avant d'abord filiformes, s'épaississant en-dessus, et, ensuite, s'amincissant, et, enfin, se terminant, puis à dernier article droit et ayant, ainsi, des palpes, dépassant, ainsi, le front, et, ainsi, quelquefois prolongées en forme de queue; ailes, ainsi, entières, ordinairement, rapprochées, ainsi, en forme de toits des hétériées, et, ainsi, un nombre à peu près égal à celui des cydimacs; ainsi, la même famille. Les cydimaques renferment de belles espèces, ainsi, et, ainsi, nombreuses, ainsi. Elles établissent un passage direct entre les hétériées et les cydimacs, et, ainsi, ainsi, nous avons ainsi fait confondre avec d'autres genres, ainsi, ainsi, et, ainsi, ainsi, ainsi

la frisante gymnastique de la place d'Allemagne à Navy (1756). En 1760, il établit à Louviers une fabrique et des ateliers pour faire entre la vaisselle en terre de pipe. C'est de là qu'on sortit tant de boucles en cuivre, bouton, pistolets, grenades, bas-reliefs, et les représentations en terre cuite des petites mesures jaunes, fauchées et grillées qu'il n'oublia jamais reproduire. Tels sont notamment ses Vendangeurs, son Bonapartiste, le Petit matelot du pommes, le Sauvetier, etc. En 1777, Cyffle retourna à Bruxelles, dans le but d'y créer une manufacture de porcelaine, puis se rendit à Londres, où il residma son projet, mais n'y trouva que la ruine, et mourut dans un état voisin de la misère.

Les œuvres de Cyffle sont fortes, vivantes, pour la plupart très-recherchées. Seul, pourtant, il sans rival dans le genre comique et sacoupé, dans un il a excellé. Ad. Joly, Cyffle, comme Charles dans une voie différente, imprima à ses compositions un caractère de grotesque, de grâce simulée et d'originalité sérieuse qui fait dans sa nature et le privilége de son talent. »

CYGNARON n. m. (sigh-na-ron — du lat. cyrnus, cygnus). Phan. Genre de l'ordre de Bignonia.

CYGNE, s. m. (si-gne; il mil. — lat. cyrnus, gr. kuknos, même sens. Litté. présent, cygne. Le cygne mal bien au lieu comme l'un lumineuse du zodiaque, cygne en cygne. Ainsi, d'abord il est bien de remarquer que le lainon qu'il vient établir entre cicnos et cubus est pas nécessaire. Toutefois le grec kuknos pouvait avoir la même origine que le latin cornus, et l'on pourrait voir dans ce mot un composé de l'intensif kaf amavrit et du cin, timbre, peu, et de la racine kan ou kan, produire, naître, exister, analogue à tous les noms semblés: du Fraxinus, Abrachadabra, et Abrachadan, dans les vers et prose. Le nom grec serait ainsi synonyme du nomenclatif Abra, ou Abrachadan, du fils et non. Ainsi, en effet, que le cet de cygne n'est pas bien dans le nom primitif. Toutefois le grec kuknos pouvait avoir la même origine que le latin cornus, et l'on pourrait voir dans ce mot un composé de l'intensif kaf amavrit et du cin, timbre, peu, et de la racine kan ou kan, produire, naître, exister, analogue à tous les noms analogues: du Fraxinus, Abrachadan

pèce type fossil partir d'abord du genre trichode, et plus tard de cette dent cônée, si cur prof Lakrelle et adopté par tous les entomologistes. On ne connaît qu'un petit nombre d'espèces, citing d'après M. Kirg. Toutes appartiennent à l'ancien continent et aux îles d'Afrique. Le type est le *cylidre* blanc, dont le corps est d'un bleu brillant, dont l'abdomen et les pattes sont testacées, les antennes noires, à base jaunâtre.

CYLIDRE s. f. (ki-li-drf). Entom. Genre d'insectes diptères pupipares, qui renferme une seule espèce.

CYLINDAMME s. m. (si-li-gra-me — du gr. *kulid*, jeunes, *gramma*, ligne). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes qui habitent les contrées boisées de l'Asie et de l'Afrique.

CYLINDÈRE s. f. (ki-lin-dère — rad. *cylindre*). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des carabiques, comprenant quatre espèces.

CYLINDRACÉ, ÉE adj. (ki-lin-dra-sé — rad. *cylindre*). Hist. nat. Qui se rapproche de la forme cylindrique.

CYLINDRAGE s. m. (ki-lin-dra-je — rad. *cylindre*). Techn. Action de cylindrer : *Le cylindrage des drapes*. Cylindrage du moulin.

Encycl. I. Cylindrage des étoffes. Cette opération, qui a pour objet d'étendre uniformément les toiles en leur donnant un fort lustre, s'exécute sur les tissus destinés à recevoir les impressions à la planche et sur ceux, après les avoir reçus, qu'on veut relever à la commissionnaire. C'est, en définitive, l'opération de la presse ordinaire, mais en grande échelle. L'appareil adopté dans les fabriques en forme de deux rouleaux superposés, l'un de cuivre ou de fonte de fer, et l'autre plus grand de bois, ordinairement de bois ou de carton. Les cylindres de carton, que nous avons empruntés à l'Angleterre et qui remplacent les cylindres de bois qu'on employait autrefois, en font d'une manière fort simple et au moyenne des feuilles de carton en carton préparées dans ce but, ou les comprime à la presse hydraulique, et on les ajuste entre deux plaques de cuivre ou de fonte, puis les maintenir ainsi pendant quelques jours, on y ajoute ensuite un axe de fer, et on les tourne.

—II. Cylindrage des chaudières d'empreinte. Le *cylindrage* s'opère au moyen du passage répété sur plusieurs de fois sur les tuyaux intérieurs et les les serrant qu'une tant qu'il est nécessaire pour les tout le tube aux. Cette opération a pour but de faire prendre aux plaques l'empreinte du cylindre, lorsque les plaques, afin qu'il puisse mettre le cylindre à l'abri des inégalités qui pourraient exister. Mais de l'emploi des rouleaux compresseurs à la pression et à l'extension des pontes est moins moderne qu'on ne le suppose généralement : en 1787, M. de Cessart, inspecteur général des ponts et chaussées, publia un mémoire de Hall, du poids de sept milliers de kilogrammes, pour consolidé les chaussées d'empierrement, en 1829, M. Polonceau, inspecteur d'ingénieur des ponts et corps, a publié un mémoire sur les bons effets d'un rouleau compresseur employé sur les routes du département de Seine-et-Oise. Cet appareil, dans ce département, a donné de bons, était chargé à l'intérieur, le bénéfice d'intégrer pourvu qu'on ne le mettre en rouleau pour éviter de priver de cylindre.

La plupart des rouleaux, tels qu'ils étaient dès construits jusqu'en 1848, étaient très-lourds, et, ils ne transportaient très-difficilement; ils demandaient, lors à être mis en place très-considérable. MM. Regnault et Boullanger ont les premiers eu assez hardi et assez ingénieux, en faisant porter le rouleau sur un trait, à quelque rouleau qui pouvait pour changer le cylindre des qu'il est en fonction. Ce cylindre compresseur, adopté pour le cylindre de toutes les routes, pèse de 6,000 kilogr., et 8,500 kilogr. avec son chariot, sur 4 m. avec des dimensions de 1m 20 de diamètre et 1m 30 de largeur, varie de 3,000 à 3,200 fr. On peut le diviser de cette manière à 9,000 kilogr. en remplaçant les cages, qui, au premier contrait un ne pouvait, avec les materiaux dont on peut disposer.

Les cylindres compressants ont reçu de grands des améliorations importantes et en diminue le largeur et augmenté le diamètre, pour rendre le travail moins considérable et faciliter le rabattement de l'ouvre de bonne et que le cylindre a le Verrat sur le Cylindre. On y a de plus appliqué le vapeur, pour en rendre le transport plus facile et plus sûr, sans sur les routes à grande circulation. Dans le département de la Seine-Inférieure, M. Lesoin, ingénieur des ponts et chaussées, a appliqué le cylindrage aux chaussées pavées, pour faire sortir l'eau qu'elles absorbent en dégel.

CYLINDRANTHÈRE ÉE adj. (ki-lin-dran-tè-re — de *cylindre* et d'*anthère*). Bot. Dont les anthères sont renfermées en cylindre.

CYLINDRE s. m. (ki-lin-dre — gr. *kulindros*, de *kulein*, faire rouler. Le grec *kulid*, *kulindrè*, signifiait sans doute à la racine sanscrite *cur*, *cul*, *ellier*, vouliier, d'où *cula*, *ciglée*, *cuisse*, *pied*, d'où aussi le slave *kolo*, *kolmitsnoe kolesa*, d'où notre *cuisse*, *l'ir*, *cuisse*, *cuisse*, *cuisse

passent pour avoir servi d'amulettes. Quelques-uns, cependant, paraissent avoir été de simples cachets. On reconnaît ces derniers à cette circon stance, que les caractères sont gravés à creuses pour être imprimés sur quelque matière molle. Le vosses du Lunvre possède une importante série de cylindres perpendiculaires trouvés aux fouilles de Kurkuk.

CYLINDRÉ. Ed. (si-lin-dré) part. passé de s. Cylindrer. A qui l'on a donné la forme d'un cylindre : *Pelote de bois cylindrée.*

— Qui a été passé au cylindre : *Étoffe cylindrée.*

CYLINDRE-AXE s. m. Anat. Schéloïdienne, fémoïde, fragile, qui l'on trouve dans l'axe de chaque tube nerveux.

CYLINDRER v. a. ou tr. (si-lin-drè-ré-ra). *cylindrer.* Donner la forme d'un cylindre à : Cylindrer une *pièce de bois.*

— Techn. Donner la pression d'un cylindre : Cylindrer *du papier, du drap.*

Se cylindrer v. pr. Etre cylindré : *Les étoffes se cylindrent quand on en cylindre du drap.*

CYLINDRICHETS n. m. pl. (si-lin-dri-chèt) *de cylindre*, et *de chef*). Entom. Groupe de polistes, à tête du sexe cylindroïdal.

CYLINDRICITÉ s. f. (si-lin-dri-si-té — rad. *cylindre*). Indust. Etat, forme de ce qui est *cylindrique.*

CYLINDRICORNE adj. (si-lin-dri-kôr-ne — *de cylindre*, et *de corne*). Entom. Qui a des cornes cylindriques.

CYLINDRIE s. f. (si-lin-dri-ri — rad. *cylindre*). Ins. Genre d'insectes coléoptères appartenant à la famille des prionocères, et renfermant une seule espèce, du Brésil, qui ressemble à la fourmi.

CYLINDRIFORE adj. (si-lin-dri-fô-re — *de* lat. *cylindrus*, *cylindre*; *fero*, *porter*, *fruit*). Bot. Qui a des fleurs cylindriques.

CYLINDRIFORME adj. (si-lin-dri-fôr-me — *de cylindre*, et *de forme*). Qui a la forme d'un cylindre.

— s. m. pl. Ins. Syn. de CYLINDRINES.

CYLINDRIMETRE s. m. (si-lin-dri-mè-tre — *de* gr. *kulindros*, cylindre; *metron*, mesure). Techn. Instrument propre à exercer avec précision les diverses pièces cylindriques des employées en horlogerie.

CYLINDRINOTE s. m. (si-lin-dri-nô-te — *de* gr. *kulindros*, cylindre; *notos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères comprenant quatre espèces.

CYLINDRIQUE adj. (si-lin-dri-ki-ke — rad. *cylindre*). Qui a la forme d'un cylindre ou une *zone approchante* : *Le corps du cheval gravement et cylindrique; le bien proportionné* (V. Villon.) *Pour qu'un corps de pompe soit bien fait et d'un bon usage, il doit être rationnellement* Bern. Cylindrique. (Lomonnier.)

— Anat. *Epithélium cylindrique.* V. ANATHÉLIUM.

— s. m. pl. Entom. Famille d'arénéides à abdomen cylindrique.

CYLINDRIQUEMENT adv. (si-lin-dri-ki-ke-man — rad. *cylindrique*). En forme de cylindre.

CYLINDRISTACHYÉ, ÉE adj. (si-lin-dri-sta-ki-ié — *de* gr. *kulindros*, cylindre; *stachus*, épi). Bot. Dont les fleurs sont en épis cylindriques.

CYLINDRITE s. m. (si-lin-dri-te — rad. *cylindre*). Moll. Obier en cône fossile.

CYLINDROABSIDIOLE adj. (si-lin-dro-ab-si-di-ole-me — *de* gr. *kulindros*, cylindre; *absis*, base; *idion*, diminutif). Bot. Dont les étamines sont soudées ensemble à leur base.

CYLINDROCARPE adj. (si-lin-dro-kar-pe — *de* gr. *kulindros*, cylindre; *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits cylindriques.

CYLINDROCERE s. m. (si-lin-dro-sè-re — *de* gr. *kulindros*, cylindre; *keras*, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des cycnodères, qui habitent Cayenne et le Brésil.

CYLINDROCLINE s. f. (si-lin-dro-kli-ne — *de* gr. *kulindros*, cylindre; *klinê*, lit, ne-ceptacle). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astéroïdées, ne-présentant une seule espèce, qui croît à l'île Marivet.

CYLINDRO-CONIQUE adj. Qui tient du cylindre et du cône : *Aloïde dérivée et engendrée des hélices cylindro-coniques est exposée de façons à pouvoir dans l'erreur ceux-mêmes gravitationnel incomme.* (Mém. de l'Acad. des sc.)

CYLINDROCOYNE s. m. (si-lin-dro-koi-ne — *de* gr. *kulindros*, cylindre; *koinos*, mutile des compagnons. Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, qui habitent Cayenne et le Brésil.

CYLINDROCYSTE s. m. (si-lin-dro-si-ste — du gr. *kulindros*, cylindre; *kustis*, vessie). Bot. Genre d'algues d'eau douce, de la tribu des desmidiées, comprenant une seule espèce : *Le CYLINDROCYSTE est commun dans les lieux récemment inondés.* (Brébisson.)

CYLINDRODE s. m. (si-lin-dro-de — rad. *cylindre*). Entom. Genre d'insectes orthoptères, comprenant une seule espèce qui habite la Nouvelle-Hollande, et a-t-i dépourvue d'ailes.

CYLINDRODÈRE s. m. (si-lin-dro-dè-re — *de* gr. *kulindros*, cylindre; et *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes ex-ogènes, détaché du genre cérétron.

CYLINDRODIE adj. (si-lin-dro-di-e — *de* gr. *kulindros*, cylindre; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à un cylindre, qui a la forme d'un cylindre : *Anthère CYLINDRODIE.*

— Minér. *Cristaux cylindroïdes.* Cristaux d'extrémités qui, par suite de leur forme cylindrique, sont dits des arrondissements sur les angles, ou qui présentent des dont plus ou moins vaisin d'un cylindre : *Une cause qui produit souvent des cavernes* CYLINDROÏDES, *d'où résulte quelquefois des formes, à formages cylindroïdes.* Groupes compacts d'aiguilles ou de fibres qui forment, lorsque les axes convergent, les lines dessus le nom particulier de groupes cavernoïdes quand les fibres sont parallèles. Les cylindroïdes qui se contournent et se rampent sont dits en ondulations.

— s. m. Géom. Cylindre dont les bases ne sont pas circulaires.

— s. m. pl. Entom. Famille de coléoptères à abdomen cylindrique, comprenant les genres de mausoupsilinéides. Un dit aussi CYLINDROÏDES.

CYLINDROLORE s. m. (si-lin-dro-lo-re — *de* gr. *kulindros*, cylindre; *loros*, lobe). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des oréoïdées, tribu des cyrtoïdées, ne-renfermant une seule espèce, qui croît dans les bois de l'île de Java.

CYLINDRO-OVIVAL ALE adj. Bulist. Ex-pèce cylindrique et en partie ovoïd : *Des* Bulimes cylindro-ovivales.

CYLINDROPHORE s. m. (si-lin-dro-fô-re — *de* gr. *kulindros*, cylindre; *ophis*, *ophidion*, serpent). Entom. Genre de serpents.

CYLINDROPHRIN s. m. (si-lin-dro-fri-nin — *de* gr. *kulindros*, cylindre; *phrên*, diaphragme). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, qui ont leur corps cylindrique et habitent les contrées voisines du détroit de Magellan.

CYLINDROSE s. f. (si-lin-dro-se — rad. *cylindre*). Anat. Nom d'une nature de cellule.

CYLINDROSÉE adj. (si-lin-dro-sé-e — *de* gr. *kulindros*, cylindre; *idea*, coupe). Bot. Qui a la coupe cylindrique.

— s. m. pl. Famille de poissons à corps cylindrique, comprenant les cyprinoïdes et les ésoces.

CYLINDROSPORE s. m. (si-lin-dro-spo-re — *de* gr. *kulindros*, cylindre; *spora*, semence). Bot. Genre de champignons microscopiques, comprenant quatre espèces, qui ne sont ni parasites ni les feuilles des végétaux.

CYLINDROTONE s. m. (si-lin-dro-to-ne — *de* gr. *kulindros*, cylindre; *tonos*, extension). Entom. Genre de diptères, de la famille des cyrtoïdées, tribu des cyrtoïdées, qui se trouve en France et l'Allemagne.

CYLINDRUS s. m. (si-lin-dre — du gr. *kulindros*, cylindre). Entom. Genre de coléoptères clavicornes, de l'Amérique du Nord.

s. f. Bot. Genre de plantes grimpantes, de la famille des lignomées, tribu des plantes, renfermant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

— Encycl. Histoire. Ce genre a pour caractère : animaux de deux articles, insérés dans un cylindre creux, dans l'intérieur de l'enchanceur ovalaire; tête grande, à vertex bombé, obtus, quelquefois; labre et palpes courts, larges, transversaux, fusiformes et les premiers obscurcis en avant, peu arrondis, dentés, transversaux, renfermés; mandibules épaisses à leur extrémité, minces près de leur extrémité, terminées en pointe courbe, aiguë; palpes maxillaires filiformes, de quatre articles, palpes labiales de trois articles; mâchoires libres à leur origine, à extrémité bifide, à lobes internes, les uns longs, cylindriques; menton creux, en peu rétréci en avant; lèvre inférieure à lobes, les uns longs, droits, quelquefois convexes; prothorax transversal, presque trapézoïdal, rétréci vers le dessus; élytres, rétrécies en avant, ne-ouvrant pas le dos; pattes, les cuisses, les tibias et les tarses

Genre de coléoptères, de la famille des malacodermes, comprenant une seule espèce, qui vit en Amérique.

— Encycl. Les caractères de ce genre sont : antennes filiformes; corselet étroit, allongé, subcylindrique; prosternum plan, non échancré en avant; métasternum peu renflé; élytres plus ou moins striées et ponctuées; abdomen plan, allongé, à cinquième segment souvent rudimentaire. On en connaît une seule espèce, provenant de l'Amérique équinoxiale. On ignore leurs mœurs, que l'on suppose analogues à celles des autres malacodermes.

CYMATOGRAMME s. m. (si-ma-to-gra-me — du gr. *kuma, kumatos*, ondé; *gramma*, trait, caractère). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la division des pentatomides.

CYMATOPHORE s. m. (si-ma-to-fo-re — du gr. *kuma, kumatos*, onde; *phoreô*, je porte). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, dont l'espèce type habite l'Europe et se trouve aux environs de Paris.

CYMATOPHORITES s. m. pl. (si-ma-to-fo-rite — rad. *cymatophore*). Entom. Groupe de lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre cymatophore.

CYMBAGRÈDE s. m. (sin-ba-gré-de — du gr. *kumbe, kumbatos*, fiot; *thérion*, bête feuve). Mamm. Animal fabuleux, souvent mentionné par un débris de mâchoire, et que les uns placent à côté de l'éléphant, les autres près du dugong, parmi les cétacés.

CYMBAIRE s. f. (sain-be-re — du gr. *kumbê*, nacelle, *cimbium* à la petite nacelle). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des rhinanthées, renfermant quelques espèces, qui croissent en Sibérie et dans la Russie d'Europe : *La Cymbaire de Daurie croît sur une plante herbacée des bords de la mer Noire*. (F. Hoefer.)

CYMBALAIRE s. f. (sain-ba-lè-re — rad. *cymbale*). Bot. Nom vulgaire donné à une espèce de linaire, à cause de la forme de ses feuilles : *La Cymbalaire croîtrait pour arrêter les pertes de sang*. (V. de Bomare.)

— Encycl. La *cymbalaire* est une petite plante annuelle, dont les fleurs, d'un violet tendre, sont prolongées en éperon à la base, et ne manquent pas d'élégance. Cette plante croît surtout sur les murs, dans les midiés, où elle fleurit durant tout l'été. Elle a une odeur herbacée, désagréable, et une saveur amère, analogue à celle des chrétiennes. Elle a été préconisée comme astringente et vulnéraire; mais on ne la trouve aujourd'hui que rarement chez les herboristes; on pourrait l'employer comme les feuilles de pariétaire, à titre d'autres plantes plus énergiques.

CYMBALE s. f. (sain-ba-le — gr. *kumbalon*; de *kumbê*, objet creux. Le gros bruit produit se rattache au nasonnit, sinon que le verbe *ronfler* ne rappelle pas le bruit de la cymbale, mais le cri du *kumbêthos*, poitrine, etc. Le chthyo-dome non-rayé, *kumbê*, *kumbê*, *kumbê*

CYMOCARPE s. m. (gain-bo-kar-pe — du gr. *kumê*, ondoie; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des coriandrées, renfermant une seule espèce, qui croît dans le Caucase.

— s. f. Genre de plantes, de la famille des hermannées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Mexique.

CYMONOTE s. m. (sain-bo-no-te — du gr. *kumê*, ondoie; *notos*, dos). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des cinéraïdées, comprenant une espèce, qui croît en Australie.

CYMOPHANE s. f. (sain-bo-fa-ne — du gr. *kumê*, onde; *phanê*, je porte). Bot. Genre d'algues, de la famille des diatomées, qui doit être rayé des nomenclatures.

CYMOPOGON s. m. (sain-bo-pogon — du gr. *kumê*, onde; *pogôn*, barbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des andropogonées, formé aux dépens des andropogons ou barbons : *Le cymopogon ou sur herbe odorante de l'Arabie*. (C. Hasfer.)

CYMOSÉTOMÈNE s. m. (sain-bo-zé-tomè-ne — du gr. *kumê*, onde; *sêmêtê*, étanchée). Bot. Syn. de BASINE.

CYMOSIDE. Ex adj. (sain-bo-ïd — du gr. *cymoides*, et *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à une cymoïdée.

— s. m. pl. Famille de monocotylédones pétroïdes.

— Encycl. Cette famille a été établie pour de petits pétroïdes assez rares, à cymoïdes latérales, quelquefois, non toujours, ombrelliformes. Elle renferme les deux genres cymoïdée et ionidanne.

CYMOLIE s. f. (sain-bo-li — dimin. de *cymoïde*). Bot. Genre de pétroïdes, comprenant une seule espèce qui se trouve dans la Méditerranée.

— Encycl. Ce genre est ainsi caractérisé : corps obovale, glabrescent, transparent; tige sensible; feuilles nombreuses d'une texture ritrée; deux petites bractéoles rétrécies; deux sépales en magnifiques spathes, plus grands, à leur base par un appendice intermédiaire en forme de lobe, recouvrant obliquement une transparente, cartilagineuse, en forme de sac. La seule espèce connue est la cymolie de Pérou, qui habite la Méditerranée. Sa hauteur est de 1 m. 50 à 2 m. 50. Elle n'est pas tout à fait inachète.

CYMÈ s. m. (sé-me). Entom. Genre de lépidoptères, dans l'ordre des hémiptères, voisin du genre lygée.

CYMÈ ou CIME s. f. (sé-me — V. l'étym. de *cimes*). Bot. Mode d'inflorescence résultant de l'ensemble de deux ou plusieurs pédoncules qui portent d'un même point, se ramifient et portent des fleurs plus ou moins nombreuses, comme dans le sureau. V. INFLORESCENCE.

— Encycl. Genre de cotylédonées, qui ne paraît pas habiter l'Europe.

— Encycl. Bot. Ce nom, appelé en pédoncule et mieux *cyme*, toutes les inflorescences dont elles. Quand la tige d'un végétal se termine par une fleur et ne peut pas continuer en continuer, il de deux feuilles en bractées qui ces à un bien minimal des rameaux qui s'élèvent au-dessus d'elle et présentent le même développement que la tige, ou a une type *dichotomique*; s'il y a trois feuilles au bractées le *cyme* est *trichotomique*. La *cyme* peut être *latérale* ou *terminale*, suivant qu'elle affecte la forme d'une bifaisceau, comme dans les utriculaires, ou d'une queue de serpent, comme dans les cynoglosses; enfin, elle peut être plus ou moins contractée.

CYMENE s. m. (si-me-nn-ne — d. *cumin*). Chim. Hydrocarbure extrait de l'essence de cumin.

— Encycl. Le *cymène* est appelé aussi *cymol*, *cymene*, *cimophène*, *hydrure de cumyle* ou de *thymyle*; mais de tous ces noms ceux qui le *cymène* est aujourd'hui le seul à peu près exclusivement adopté. Il sert à désigner un hydrocarbure ou plutôt un gaz-hydrogène, de bases représentant la formule $C_{20}H_{14}$. Nous dirons au groupe d'hydrocarbures, car, comme nous dans aujourd'hui au connaît deux *cymènes* qui paraissent être isomères, le thymène et le cymène vrai quoique ne paraît pas différer, le cymène vrai quoique nommés répondant à la formule $C_{20}H_{14}$.

— I. Moyens de formation. 1° *Le cymène* fait partie de l'essence de cumin (*cuminum cyminum*), où il se trouve mêlé avec l'hydrure cuminique. 2° Suivant Hofer, on le rencontrerait aussi dans l'huile volatile de *pyrethrum sinense*. Toutefois on fait n'est pas certain. Nombreux prétendent que l'huile de *pyrethrum sinense* contient, non du *cymène*, mais du camphène $C_{20}H_{16}$. 3° Le cymène se produit lorsqu'on déshydrate le camphre par l'anhydride phosphorique ou le chlorure de zinc :

$$C_{20}H_{16}O + 2H_{3}O = C_{20}H_{14} + 3H_{2}O$$

Camphre. Cymène. Eau.

4° Le *cymène* se produit encore lorsqu'on chauffe l'alcool *cymique* en présence de la potasse :

$$3\ C_{20}H_{16}O + \begin{matrix} K_{2}O \\ H_{2}O \end{matrix} = C_{20}H_{14}O + \begin{matrix} C_{20}H_{14} \\ H_{2}O \end{matrix}$$

Alcool cymique. Potasse. Cymène. Eau.

$$+ 2\ C^{20}H^{14} + 2\ H^{2}O$$

Cymène. Eau.

5° Le *cymène* prend aussi naissance lorsqu'on fait agir l'acide ou l'acide sulfique sur l'huile de semen-contra. 6° Le *cymène* fait partie des produits liquides de la distillation de la houille. On le trouve dans les parties qui distillent entre 170° et 180°. 7° On a obtenu le *cymène* en traitant ébrouiement l'essence de terebenthine par l'acetamide du succinéone par le brome et le sodium. Le brome se substitue d'abord à H en donnant le composé $C_{20}H_{13}Br$, et le sodium enlève ensuite le brome et laisse l'hydrocarbure $C_{20}H_{14}$. 8° Le *cymène* a encore été obtenu par la distillation de l'acide *cymique* sur les vapeurs d'essence de terebenthine dépouillée de $H_{2}O$.

$$C_{20}H_{14}O + CO = CO + H_{2}O + C_{20}H_{14}$$

Terebenthine. Acide. Oxyde. Eau. *Cymène*. Shin. Acide.

ne Fudin l'huile volatile de bois vermoulus, distillée sur de l'anhydride phosphorique donne du *cymène*. Il est assez probable que ces hydrocarbures qui répondent à la formule $C_{20}H_{14}$.

— II. Propriétés. Le *cymène* est liquide à la chaleur ordinaire. Il bout à 175°. Il est soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il est facilement inflammable. Il est insoluble dans l'eau. Il est un dissolvant facilement dans l'alcool et dans l'éther. Il est un dissolvant du camphre, du soufre, du phosphore, du caoutchouc, du succinéone, du bitume, du succinéone, du bitume, du succinéone, du bitume

nelse, à lignes droites, cylindriques, couvertes de petites ramifications capillaires lymphoïdes-brunes, articulées, flexueuses, verticilles, portant les polypes; elle se trouve sur les côtes d'Angleterre, mêlée que la *cymodocée simple*. La *cymodocée remuante* a des tiges nouées, serrées d'un emplacement commun, et couvertes de cellules opposées à chaque nœud ou alternant d'un nœuds à l'autre; elle habite les mers des Antilles. La *cymodocée ancelle* se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

CYMODOCÉE, héroïne du poème des *Martyrs* de Chateaubriand. C'est une jeune polonaise qui aime le chrétien Eudore et qui en est aimée; pour devenir épouse de ce jeune, elle veut embrasser la religion des chrétiens. Démodocus essaiera à donner au fils à Eudore pour avoir les persécutions d'Hiérocles. Cymodocée et Démodocus portent pour Lacédémone. Cymodocée est forcée de lui donner la bénédiction du jeune dans le Jourdain. Elle arrive en Italie, où elle trouve entre les mains d'Hiérocles; puis elle est emprisonnée comme chrétienne. Elle reçoit la vie des martyrs, mais on parvient à la faire revoir à ses prunes. Enfin Eudore et Cymodocée souffrent ensemble le martyre. Le type de Cymodocée est celui de Velleda dans les mêmes pleurs chrétiennes créations du poème des *Martyrs*. Rien de touchant et de gracieux à la fois comme la conversion de Cymodocée, dans un vertus d'Eudore qui gagne le cœur, Cymodocée persécutée par Hiérocles, et Cymodocée de la religion chrétienne au temps de Dioclétien.

CYMOGLOSSE, s. m. (*se-mo-gh-lo*). Chim. Syn. de CYMOLUX.

CYMOL, s. m. (*si-mol*). Chim. Syn. de CYMENE.

CYMOPHANE, s. f. (*si-mo-fa-ne* — de *gr.* κυμα, *onde*, *pénétrer*). Minér. Variété d'alumine de glucine, à la fois nommée parce qu'elle présente des reflets bleuâtres à teinte laiteuse, qui semblent flotter dans l'intérieur du minéral.

Soyel. D'après les analyses dues à Awidsen et M. Damour, la composition de cette : 80,29 d'alumine et 19,71 de glucine. Tout opaque chimiste et minéralogiste, le cymophane ne serait pas un sel, mais simplement un mélange de glucine et de glucine mais ce point est douteux. Le cymophane est limité de jaune verdâtre, bleuâtre d'un ton d'émeraude plus ou moins pur. Les échantillons les plus colorés ne présentent souvent au chatoiement de blanc laiteux, mais cette nuance blanche. Dans tous les cas, le minéral présente un éclat vitreux plus ou moins vivre de l'éclat gras. La dureté de la cymophane est égale à 8. Sa densité est considérable; elle ne le cède qu'à celle du diamant et du corindon; la transparence est pour le moins. Les cristaux de cymophane sont bas et à three-Fringing; ils offrent souvent un aspect très marquable de trichisme, et on les regarde par transparence. Les cristaux appartiennent au système du prisme à base rhombe. Il y a une grande tendance au groupement. L'un des groupements les plus ordinaires est une simple hémitrope. Gustave Rose a observé de cette sorte certaines cristaux sur lesquels d'un vert foncé. Les deux couleurs que la cymophane peut revêtir ont quelquefois été connoitre deux variétés distinctes. La vertes vert jaunâtre a reçu le nom particulier de chrysolithe orientale. On le rencontre à Ceylan, au Brésil et aux Indes. La variété vert d'émeraude ou vert d'herbe a reçu la dénomination d'alexandrite. On la trouve dans les monts Oural. Elle paraît devoir en couleur à de l'oxyde de chrome. Quel que soit son gisement, le cymophane s'est rencontré jusqu'à ce qu'en petits grains disséminés dans certaines roches primitives, et surtout dans le gneiss, le micaschiste, etc., en lieu en gravis rouiés dans les sables provenant de la destruction des roches que nous venons de nommer. Les deux variétés citées plus haut se rencontre la variété vert jaunâtre, elle est accompagnée, à Ceylan et à Boreno, de spinelle et de tourmaline, au Brésil, elle est associée au diamant et à la topaze. On le trouve en cristaux d'assez bonne taille dans le beryl, le tourmaline et le grenat, à Nadas, dans le Connecticut, et dans une roche tirée de la

CYANOCHE s. m. (si-an-ke — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *echein*, étranger). Bot. Syn. de cynanque.

— s. f. Pathol. Syn. de cynanque.

CYANOCHÉ, ÉE adj. (si-an-ché). Bot. Qui ressemble au qui se rapporte aux cynanques ou cynanches.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des asclépiadées, ayant pour type le genre cynanque.

CYANOCHIE s. f. (si-an-ki — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *echein*, étranger). Pathol. Espèce d'angine dans laquelle les malades tirent la langue le plus loin possible hors la bouche, à l'imitation du chien. Ou dit aussi CYANOCHE et CYNANCHE.

CYANOCHIQUE adj. (si-an-ki-ke — rad. *cyanoche*). Pathol. Qui a rapport à la cyanochie. L'urine, mal.

— Substantiv. Remède employé contre la cyanochie : l'emploi du CYNANCHIQUE.

CYANE ou **CYNÉA**, fille de Pélopée, roi de Pisidonie, et d'Andrée, et sœur d'Alcée. Elle le tenait, morte vers 320 avant notre ère. Elle épousa Ptolémée, roi d'Egypte, qui devint le père en 320, et resta veuve. Cyanée était mère d'une fille nommée Eurydice, qui le tua et Alexandre, elle conducta en Asie en Ella Perdiccas, qui l'épousa et la conduisit aux armes, pour la faire épouser à Arrhidée (313), mais Perdiccas et Antigonée, redoutant son influence, la tuèrent entre eux.

CYANOGÈNE s. m. (si-an-ke — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *gennaô*, engendrer). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, type de la tribu des cynanques, comprenant plusieurs espèces, dont deux croissent dans le midi de l'Europe : *Pline les cynanques* et *purpurée*. Le sec du CYNANQUE de *Montpellier* (*cynanque*, D. C. Decandolle), le plus connu, tiers dont on est formée : *La cynanque hirondelle*. Le CYNANQUE *vomitif*, *le cynanque aigui* et *une sorte de le cynanque de Montpellier*, *M. Bailon*).

— **Encycl.** Ce genre, l'un des plus intéressants de la famille des asclépiadées, renferme des plantes vivaces, à souches ligneuses, à racines appétant. Les fleurs, disposées en grappes ou en ombelles axillaires, ont un calice à cinq sépales à valves; une corolle rotacée, à cinq divisions; cinq étamines soudées par de bons filets. Le fruit consiste en un ou deux follicules lisses, renfermant des graines munies d'une touffe de poils. Le cynanque de Montpellier (*cynanque monspeliacum*, *vulgaire*, *menu scammone de Montpellier*, est une plante vivace, qui croît dans les sables, sous des bords de la Méditerranée. Il y a un mêlé qui croît en les organes propriétaires entre les muscles et les autres insectes. Il fleurissent leur trouve dans l'espace même mouvement de l'autre pour prendre ce nid; ce mouvement ressemble à la chenille, lorsque l'insecte veut rétrer le trouve, la contraction devient plus forte, et plus lié et plus vif qui pour se détourner sont grands, plus la cause pendant le même du devient bientôt plus lente. Ainsi, le sac de cette plante est blanc, vaporeux, d'une odeur désagréable, qui rappelle au goût celui du cynanque blanc de Virginie, et les feuilles, de teinte mate que, si on cueille la plante non présentée, il peut déterminer sur les mains une affection irritante, dans le cas de désagrément de la peau. Concrète et renal en nature, en son composition le scammonée de Montpellier, qui remplace quelquefois la scammonée d'Alep, et en a les propriétés, dangereuses même, et qui jouit de moins aussi que lui presque complètement abandonné. *Le cynanque à feuilles aiguës* (*cynanque acutum*) est gnaphalement grande, cotonneux, d'une simple variété et prolongé. *Le cynanque vomitif* (*cynanchum nonum*) et le *cynanque hirondelle* (*cynanque hirundinaria*) sont deux espèces très-vivaces, dont les racines, dans la plante, ne sont des alkaloïdes narcotiques, qui croissent aux lieux Maritimes de la France. La racine, âcre et amère, très-émétique, et l'une et une espèce d'hypocrisie blanc de Virginie, est employée dans ces les comme succédané de l'ipécacuanha. Le *cynanque indurant* (*cynanchum odoratissimum*) croît dans l'Inde; ses fleurs jaunes, disposées en bouquets serrés, ont un parfum pénétrant qui rappelle celui du jasmin; mais le calice et la corolle les jaunes, comme plante d'ornement. Nous citerons encore le cynanque en (*cynanchum sanguinum*) et deux cynanques annuels qui croissent en Orient, le cynanque aigu ou *vulgaire*, le cynanque de l'Egypte et dont les feuilles sont non-seul moinigues par frondes, celles du *scé*, il a des scammonées de plante qui tout amount. Quelques espèces (*cynanchum cinerascens*, *nigrum*, *cucullatum*, etc.) appartiennent aujourd'hui au genre dompte-venin.

CYNANTHÉMIS s. f. (si-nan-té-mis — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *anthémis*, camomille). Bot. Nom scientifique de la camomille puante.

CYNANTHROPIE s. f. (si-nan-tro-pi — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *anthrôpos*, homme). Superst. Etat de cent qui prétendaient se changer en chiens, à l'aide de certaines maléfices.

— Pathol. Hallucination dans laquelle le malade se croit changé en chien.

CYNANTHROPIQUE adj. (si-nan-tro-pi-ke — rad. *cynanthropie*). Pathol. Qui a rapport à la cynanthropie.

CYNAPINE s. f. (si-na-pi-ne). Chim. Principe cristallisable, alcoïde, dominant des salines cristallisables, trouvé par Pelouze dans l'huile de cynapion.

CYNAPION s. m. (si-na-pion — du gr. *kuôn, kunos*, chien, et du lat. *apium*, ache). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des ammées, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Amérique du Sud.

CYNARE s. m. (si-na-re). Entom. Espèce de papillon.

CYNARÉ, ÉE ou **CINARÉ, ÉE** adj. (si-na-ré, ée — du gr. *kinara*, artichaut). Bot. V. CARDOACÉ, ée.

CYNARINE s. f. (si-na-ri-ne — du gr. *kinara*, artichaut). Chim. Principe de l'artichaut.

CYNAROCÉPHALE ou **CINAROCÉPHALE** adj. (si-na-ro-sé-fa-le — du gr. *kinara*, artichaut; *kephalê*, tête). Bot. V. CARDOACÉ.

CYNARRHODE s. m. (si-na-rode — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *rhodon*, rose). Bot. Rose de chien, nom vulgaire d'une espèce d'aubépine de carpelles cinaux renfermés dans un calice charnu et spongieux, dont la civilisation par aux parons de ce calice; tel est le fruit du poirier ou de l'épinier, que l'on a appelé CYNOSBOMOIN.

CYNARRHODIE s. m. (si-na-ro-di). Ornith. Syn. d'ORNANDIE.

Cynée (le Moqueur), ou *Discours des causes de la guerre de Cyrus et de la guerre de la liberté de commerce par tout le monde*, ouvrage d'Emeric de Crucé, publié à Paris en 1623. Il y a, dans ce ouvrage, le nom d'Emeric de la Croix, qui le dédie à Henri IV, qui le lit. On lira bien de remarquer cette date, car elle est antérieure à 1625, date de Crucé, mort depuit trente ans; mais l'abbé de Saint-Pierre, qui, en 1713, a exécuté les hautes hypothèses d'Emeric de la Croix, n'était pas encore mort. Le *Cynée* a pour but *pour rendre la paix perpétuelle en Europe* en porté la liberté, et en faire le plus grand usage de la *Cynée*.

Cette entreprise, suivant la Croix, s'est par l'instinct de l'opportunité et de la guerre, mais un sentiment de l'université, de bienveillance, et de bienfaits et de bien-vivre. Les nations des chefs ayant introduit le discours dans le cas de leur guerre, et de leur ayant pu mon de leur Prévoyance la constitution sont de leur ayant pu mon de leur Prévoyance les mêmes alliances en faveur de la

qu'elle a intérieurement une chair ferme, fraîche, un peu jutense; mais en contre en aperçoit, au lieu d'un nerfs ou de graisse, un mal ou une lutre d'insecte. Ces singulières productions sont l'ouvrée des cynips.

Ce genre d'hymenoptères appartient à la famille des proptérons et à la tribu des gallicoles, appelée aussi de son nom *cynipsiens*. Les insectes qui l'composent ont la tête transpotie à transversale; les antennes filiformes composées de treize articles et insérées au milieu de la face; le corselet très-petite, beaucoup plus grosse que la tête, ce qui les fait paraître comme bossus; les ailes pressées et les passant de beaucoup le corps. L'abdomen est à peu près hémisphérique, mais intérieurement et presque obliquement à son extrémité chez les femelles. Lamarck, qui a formé quatre genres d'insectes à tarière, qui est non-seulement plus longue que lui, mais même beaucoup plus longue que le corps même entier? Cette tarière, d'ailleurs, formée d'une espèce d'étuis ou de coulet à deux valves musculeuses, est absolument incapable de se recourber ou de s'allonger; mais elle est constamment sur-alongée, ce qui lui permet de se loger dans un grand nombre de cas, et surtout dans le tissu même du végétal. Elle s'étend presque à la moitié du corps, et, au moyen de cela de la tête, elle a la courbure circulaire, et s'approche du corselet; la, continuant à se coucher un plutôt au dessous, elle s'étend vers le milieu du ventre, atteint les quatre pattes de derrière, et, le plus souvent, elle se loge dans le corselet. Ainsi, en parlant de la convexité du ventre, atteint les quatre pattes de derrière, et sort au dehors. Mais ce n'est pas tout; il est nécessaire que cette tarière puisse se loger au gré de l'insecte, afin que ne puisse atteignée à de plus grandes distances, et nous savons que, par elle-même, elle n'est nulle-ment à atteindre; c'est donc sous peine d'être, que, c'est l'appui de sa base qui est extensible; quand, par la contraction des muscles qui la meuvent, cet appui se porte en avant et se rapproche du corselet, le pointe de la tarière s'allonge d'autant du corps du corps. Cependant, quoique d'une ténuité extrême, un laine peu d'être fort compliquée; elle se compose d'une enveloppe extérieure, d'une sorte de gaîne formée par deux longues pièces de goutière, et, au dedans, d'un dard terminé à crochet très-aigu pour pouvoir percer des feuilles ou des ramoses. Ce dard est en même temps un tube servant de passage aux œufs.

Quand le cynips a pipé de sa tarière l'endroit de la plante qu'il a choisi, et qu'il y a déposé son œuf, il n'a plus qu'à se retirer; ses ouvrs ont achevés, le végétal est en voie de route. La seve affluo à l'endroit de la blessure, s'accumule, s'organise, et bientôt il se trouve enfermé au centre d'une de ces excroissances végétales appelées galles, qui affectent les formes les plus diverses, et au sein desquelles la larve, non fois sortie de l'œuf, trouve en même temps le vivre et le couvert.

Les larves ont, au lieu de pieds, de petits mamelons qui en occupent la place et en remplissent les fonctions. En général, elles vivent en société, logées dans une même loge, isolée, y vivent comme leur parfaitement dans la même galle. Elles passent près de six mois dans le milieu où elles sont nées, et en sortent à l'état d'insecte parfait. Ce parfait prend un grand nombre d'espèces, qui, dans leurs premières dents, vivent toutes de matières végétales et produisent sur les arbres et les plantes d'ornement, en particulier. On peut dire qu'il n'y a presque pas de feuilles de plantes et de végétales il n'existe des galles, et, plus toujours existables aux végétaux, mais quelquefois aussi aux animaux. Tel, par exemple, les CYNIPS, CYNIPSIENS, GALLES et NOIX DE GALLE.

CYNIPSIENS ou CINIPSIEN, INNE adj. (si-in-psiann, ii-en — rad. *cynips*). Entom. Qui ressemble au cynips. On dit aussi CYNIPSIAN ou CYNIPSIANS ou CYNIPSIENS.

— s. m. pl. Tribu d'hyménoptères qui a pour type le genre cynips, syn. de la famille des gallinsectes.

— Encycl. Les *cynipsiens* ou gallicoles forment une tribu d'insectes hyménoptères caractérisés par des antennes de neuf à treize articles filiformes, ou grossissant un peu à l'extrémité; par des palpes longs; par des mandibules à deux ou trois dents; par des tibias et une seule rotule; enfin par quelques autres caractères, notamment un abdomen et une tarière, dont nous avons donné la description détaillée à l'article CYNIPS. Ce sont, en général, de très-petits insectes, vivant sur les plantes, où ils produisent des galles, ou excroissances dans lesquelles se développent les larves; on en trouve dans toutes les régions du globe. Genres principaux : cynips, diplolepe, kleidotome, perma, leuptoron, eucharis, figites, thalic, etc.

CYNIPSITES s. m. pl. (si-in-psi-ite — rad. *cynips*). Entom. Groupe d'hyménoptères, de la tribu des cynipsiens.

CYNIQUE adj. (si-nik — gr. *kunikos*; de *kuôn*, *kunos*, chien, lat. *canis*, sanscrit *çuna* ou *çoûna*, *çuna*, que les indiens font dériver d'une racine *çun*, aller, inquiéter, tourbeler, n'est qu'une forme secondaire de *çu*, qui, dans les Védas, a le sens de : faire rapide, impétueux. Il n'y a rien à objecter à cette étymologie; mais comme *çuna* est plus pour *çoûna*, on pourrait penser aussi à la racine sanscrite *çvan*, pradure un son, un cri. L'abolement du chien le caractérise, en effet, encore mieux que la rapidité. Le grec *kuôn*, *kunos*, répondit le même primitif *kunos*, et se forme affaible *kun*. (V. CHIEN). Qui appartient, qui a rapport au chien. à l'un autre.

— Par ext. Ardent, dévorant, en parlant de la faim et surtout de la soif.

Le docteur dit : Je trouve la dose ou.
Vivere abreuvés et soif plus que cynique.
J. B. Rousseau.

Plus outre, un dit CAYNIK.

— Hist. philosophie. Opposition dominée à une secte de philosophes grecs qui affectaient de vivre à l'état de nature, de mépriser comme des formes de décence et de politesse introduites par les civilisations et les institutions sociales : *Ecole cynique. Secte cynique. Antisthène fut le chef de l'école cynique. Diogène est le plus célèbre des philosophes cyniques.*

Fig. Impudent, effronté : *Je ne fis rien qui ne cynique par moin.* (J.-J. Rousseau) *Je ne suis de Diogène fait pour le mettre dans l'allegrand, mais il est plus honnête.* (V. Hugo). *Il est cynique, mais il est honnête.* (Id.) *Mais ils ne sont jamais ridicules, grotesques, bouffons, pantomines, mais toujours cynique, permanente.* (Sainte-Beuve) *Je ne sois si c'est le dépu ou l'habitude qui nous rend cynique.* (G. Sand) *Voltaire, surtout, nous rend cynique même et cynique. Ne sonner au magnetic.* (Id.) Sand. *Il est cynique, mais il est honnête.* (Id.) *Je ne demande une drachme, mais je ne demande une drachme cynique, mais je ne demande une drachme cynique.* (Id.) *Il est cynique, mais il est honnête.* (Id.) *Mais ce n'est trop pour le cynique, mais ce n'est trop pour le cynique

la nuance est allongée comme celui d'un chien; *il paraît doué dans sa trente-deuxième année, laid comme un CYNOCÉPHALE, mais entêté et même rusé pour le sacrifice.* (E. About.)

— fig. Syn. de ébouriffé, grave d'hypocrisie. « Non demandé par les auteurs anciens mais plaisir que l'on croit être le meilleur en guise-d'oeillère.

— Ecrevisse. Mam. Les *cynocéphales* furent le dernier ordre de la série des singes de l'ancien continent. Ce sont des animaux à museau très-prolongé, à museau mobile et bref, disposition qui leur a valu leur nom, qui signifie tête de chien. Les oreilles sont pointées en avant et ondoyées des bords, formant de bas en haut un pli presque plus en main prononcé. Leur museau, comme le fait observer Buffon, est plus long et plus dilaté et se constitue par un de chaque côté des bécasseaux, le bâti des pommettes pour être comparé à celle d'un grand chien. Leurs membres antérieurs sont assez courts. Leur marche est quadrupède. Ils n'habitent pas toute leur forêt. Leurs doigts, rouges par nature, sont de la peau, sont plus courts. Leur corps est trapu et lourd. Les uns ont une queue, les autres n'en ont point, et la longueur de cet organe varie avec les espèces. Ils ont des abajoues, et des fesses larges calleuses. Comme les habitudes des êtres, aussi que le mouvement Geoffroy Saint-Hilaire, dérivent nécessairement de leur organisation, on ne les trouve en Amérique ou parvi aont toujours déterminées par sa connaissance géographique, et dans les *cynocéphales* au rapprochent des mammifères inférieures par leurs formes, mais ils en rapprochent par leurs habitudes et leurs allures. Le titre des *cynocéphales* est la partie considérable de leur physionomie; même que la squelette, elle manque de fixité. Le Fennec, qui est le singe presque droit sur la plan de l'oeiller, forme la voûte du crâne partielle, et se rapprochant, en arrière, presque dans le même plan que le pariétal. Celui-ci, avec une voûte aussi courbure à l'occipital, qui, n'ayant pas de partie horizontale, rapprochant presque mêmes le vertex en arrière que le front à l'avant. Il est vrai que le vertex est presque plus dans cet intervalle et entre les deux yeux temporales. Ces deux lignes sont, en général, plus écartées l'une de l'autre dans les *cynocéphales* que dans les autres singes actuels. Dans l'humanité les arcades, et surtout parietales, dépassent les crêtes sourcilières proprement dites, et les dépassent, en outre, de la ligne de cette espèce représente un plan régulièrement quadrilatère tel la bosse du front largeur aussi à peu près celles de tout le crâne. Chez les autres *cynocéphales*, ce plan représente un triangle dont le sommet est plus ou moins tronqué en arrière, à l'occipital. Il résulte de cet élargissement des parietaux que, quelque le petiteses de l'occipital, facial et l'étendue développement de la face, l'aire de crâne est nécessairement, comparée à celle d'un quart, à l'aire de la face. Cette aire de crâne a même une proportion considérable avantageuse, si on la compare au volume de l'animal. Les crânes *cynocéphales*, comme aussi anacondes, diminuent à ces singes un air de ferocité très particulier. La physionomie de la face en avant dépend surtout de l'agrandissement des pulsions et de l'énorme en redoublement des os maxillaires en deux côtés prominents le long du nez. Le rendement agrandit l'espace du nizeu nasal et du cornet correspondant; cet agrandissement dépendant aussi faible de la partie ethmoïdale de l'organe de l'odorat, se porte maintenant sur plus prédominants que chez les Singes, plus nombreux. Le dessend de cette crête énorme repoussé la partie du canine supérieure. Le voûtage des narines est très-distinct; dans quelques espèces aussi les narines sont ouvertes sur une arborescence. La langue est douce, très-rugueuse, le palais porte transversales et levres sont peu prononcées, mais fort membrane. Un a vu des bulles, bulles de salive, vertes, l'aquipage sur la lèvre inférieure propre-ble au cinéraire pour la recevoir. Le plus ressemblant à celles de l'homme, la pupille est ronde et iris non bleu. La couleur de la ruille diffère de la nôtre par le grand développement du bulbe et du tubercule pulpeux pointe de la pupille supérieure. Leurs mains, comme celles de tous les singes, jouissent de la même organisation et de la même sensibilité tactile que celles de l'homme.

Outre que chaque espèce de *cynocéphales* paraît successivement des mêmes caractères, sous un même climat, chaque troupe est tire dans un canton, au rôle ne même établissement d'aucune autre; elle est attachée à un territoire contre les hommes; s'il en paraît qu'aquatiques, l'estuaire est double; les *cynocéphales* s'opiniatrent, se réunissent, et, par leurs cris, par leurs démonstrations, menacent de faire retourner chacun aux envahisseurs. Ils ont manœuvres ne produisent aucun résultat, l'ennemi est accablé de pierres, de branches d'arbres et même d'excrements. Beaucoup armées à feu effrayent les *cynocéphales*, et ils ne faisant qu'après avoir laissé quelques-uns des leurs sur le terrain. Ils même ils sont en nombre, ils n'hésitent pas à attaquer, malgré le feu. Dès-lors ils ont recours, avec des blessés, des pierres et des branches de bois, et, en définitive, ils ne brûlent dans le chaud. Pendant son séjour au Cap, un Anglais, entraîné à la poursuite des jeunes et le dominique de la Table, fut cerné par une troupe de ces animaux, sur un rocher. Il ou il aima mieux se précipiter que de tomber entre leurs mains; il se tua dans le chute. Dans une lutte corps à corps, un grand papion a brisé terrassé un homme. Les femmes enceintes, prennent et se dérobent comme celles des tigres. Dans toute l'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'à l'extrémité du Cap, Bleme-Sépanence, ces animaux ravagent les cultures. Ils ne mangent pas toujours les volutions et de manœuvres les dévastent en jardin : échelonnés à distance environ, ils ne jaloux et ne mangent pas les fruits du pillage, les détruisent, s'il est possible, depuis le pied, à la pointe, jusqu'à leur sommet, mais, si la colonne aussi échelonnée est insuffisante, de leur tête, ils ne mangent pas d'où ils recommencent la manœuvre. C'est le dévastation et le pillage à la manière des ennemis vaincus et tout à la sévrés de la troupe. On a pu qu'ils ne mangent pas toujours, et ne leur vie sans intelligence dans leur service. Le Fennec, dans le Kolo, ne mange que quelqu'un de la troupe ait pris un tout avant de la guerre. Il ne mange pas un tout et ne dissimulera fut-ceux de qu'à la sévrés et ne mangeant pas de la guerre du rendez-vous, et, assez souvent on en rencontre qui ont mis en jeu, et, en outre, que ce sont les centinelles négligentes qui ont pris le guerre.

Le tour directe de ces singes et les coutumes qu'ils ont, dans cette guerre, ne se dérobaient qu'à l'approche de la pipe. Ils ne mangent pas toujours, et ne leur vie sans intelligence dans leur service. Les espèces à voûtage de la face ont des modifications de la surface osseuse de la tête. Avant cette époque, toutes les espèces ont les yeux approchés, et les orbites ne sont obles d'affection pour leurs gardiens; leurs mouvements sont rapides, et leurs cris, et aussi leurs ou de la tortueuse vacuoïde de mâchoirée; mais, par des jeunes, ils ne sont plaire paraissent ne pas vivre que pour leur service et leur plaisir. Ils ne sont pas chamelé, ils font le mal sans méchanceté, et ne sont pas de vipères fâcheux. Ils ne sont dénicés de leur cri que vie, leur crouzie sans haïr à la peu, ressemble à celle du cochon, et faisant dans la nature des expédits. Du reste, le sacrifice de leur vie, ils ne mangent pas toujours, et ne leur vie sans intelligence dans leur service

nettement son projet. Ce fut Philippe qui s'obstina le premier. Excité par les rapports de ses courriers, qui se succédaient sans interruption et se croisaient de lui répéter que les Romains effrayés prenaient la fuite, et qu'il fallait saisir une occasion si propice de leur livrer ensuyer une sanglante défaite, il fit sortir les Macédoniens de leurs retranchements. Ni le temps ni le terrain cependant ne paraissaient à Philippe, qui était loin d'être dépourvu de talent et d'expérience. Les collines couvertes de bois, les ravins étaient en pentes escarpées, allongées çà et là de profonds ravins, et rendaient inutile la force organisation de la phalange, qui d'ordinaire combattait comme serrée pour conserver ses avantages. Mais Philippe se laissa entraîner par l'ardeur de ses soldats. Quantities suivi ainsi les exemples et voyant son armée en bataille.

Dans ce moment décisif, chacun des deux généraux aimes mes trouvait par le plus puissant motif; aux Romains Quinctius rappelait la bataille Cartaginois, l'Italie et l'Espagne vaincues aux siècles triomphantes de la république, et le grand Annibal lui-même, dont, mieux supérieur à Alexandre, chasse de l'Italie et vaincu par les légions dans les plaines de Zama. Aux Macédoniens l'Hellade, l'ancienne les Perses, les Bactriens, les Indiens, l'Asie tout entière dépouillée par les mains victorieuses d'Alexandre; et en exaltant la conquête de l'Orient, la cette de l'Occident. Les deux armées, électrisées en souvenir de l'ancienne gloire de leurs ancêtres, qui étaient à grande cité le signal du combat. Plusieurs, sans, après avoir rangé les différents ordres, front de nos ailes droite, à laquelle il recommanda de se tenir immobile, et mit les Illiriens à la tête de son aile gauche et se mirent revêtement sur les ennemis. Les Romains, qui avaient gagné les hauteurs, renversèrent les nouvelles ordres en voyant la fière contenance de leur général et de l'armée, et, à la tête de nouveau sur les ennemis, qu'ils forcèrent à traiter en rendre pour la seconde fois. Philippe arrivait en ce moment sur les hauteurs de Cynoscéphales, mais à quelque distance que Nicanor, un des ses meilleurs lieutenants. A la vue de ses troupes repoussées et de Quinctius continuant son mouvement agressif, qui eut la pensée de faire rentrer son troupe pensée le corps, qui, ne pouvant plus sinon vu venant pourvoir et près d'être taillée en pièces à de se partit rapidement à ses deux cours, se voyant lui-même engagé trop avant pour recevoir dans ceux-ci, et, ne pouvant qu'à combattre, même avant d'avoir rétablir pour le reste de son armée. Après avoir rallié ses fuyards, il forma au droite des troupes macédoniennes les plus solides et de manière de mettre l'étendue de son front de bataille pour doubler les rangs à l'intérieur et laisser entre ses ailes beaucoup plus de profondeur que de largeur, afin d'empêcher qu'on ne pût l'envelopper. Il ordonna aux soldats rapportant l'ordre de se mettre de leur côté, les hommes et les armes. Ainsi chassant, de manière à opposer à l'ennemi une infranchissable barrière de piques et de lances. La lutte s'engagea au milieu de cris épouvantables poussés par cet et d'autre. La droite de Philippe, très-habilement disposée, obtint un avantage évident des le premier choc. De plus, de ses deux ailes, l'une, battant et l'excellence de ses armes lui assurait incontestable et prépondérance, et, la manière ne pouvait soutenir l'attaque de ces troupes serrées et pressées. Il leurs les ciliers, dont le front présentait une haie de piques impénétrables, et ils se virent rejetés sur le plus. Mais l'aile gauche de Philippe était loin d'obtenir les mêmes avantages. Accourue à la hâte sur le champ de bataille et, n'ayant pu encore se former en phalange, elle ne présentait que des rangs moins nombreux, moins hauteurs et les inégalités qui accidentaient le terrain. Quinctius saisit habilement le moment décisif : ne pouvant désorganiser complètement l'ordre de l'ennemi sur cette gauche, il entraînait aussitôt la possibilité de rétablir l'équilibre en se portant impétueusement sur ces troupes mal disciplinées, comme les troupes de Philippe d'élevé sur ces hauteurs. Il ordonna aussitôt aux tribuns, avec impétuosité, à la tête de son aile intacte, permanente qu'il parvenait à les enfoncer et à les mettre en désordre à rendant inutile le secours de l'aile macédonienne victorieuse. Cette partie de la réalisa pleinement : l'aile gauche de Philippe n'avait pas le dessus sur l'aile droite, et, ne voulant ses rangs pour se donner de la profondeur, il entreprit vainement, les Romains exécuta alors un mouvement qui décida du sort de la bataille : voyant que Philippe s'acharnait après l'aile gauche des Romains, il entraînée avec lui vingt compagnies, et, quittant la droite, qui était déjà pleinement victorieuse, il marcha sur la phalange de l'aile droite macédonienne, et la tuaga par derrière; plus redoutable en plans que dans les mêlées, la phalange ne pouvait si se mouvoir avec facilité, se conserver l'ensemble qui fait sa force. La longueur des ses piques et l'état serré de ses rangs ne les permettaient, ni de se tourner en arrière, ni de se battre homme à homme. Accablée de tous côtés par des troupes inférieures en nombre, mais divisées en petits détachements qui manœuvraient avec de plus grands facilités, elle dut céder le victoire et prendre la fuite après une opiniâtre résistance.

Philippe, jugeant d'abord du reste de la bataille par l'avantage qu'il avait remporté de son côté, comptait sur une pleine victoire. Lorsqu'il vit une soldats jeter leurs armes, et Romains les assaillir par derrière, il s'écarta du champ de bataille, afin de ne rendre au compte plus certain des chances de succès qui pouvaient lui rester. Il jugea seulement qu'une plus longue résistance ne pouvait que causer son désastre plus irréparable, et il ordonna aussitôt à ses troupes de faire tout possible, puis il chercha son salut dans la fuite.

La perte des Romains à la bataille de Cynocéphales (197 av. J.-C.) ne fut que d'environ 700 hommes, tandis que celle de Philippe s'élevait à 13,000 hommes, dont 4,000 restèrent sur le champ de bataille et 9,000 furent faits prisonniers : c'était le moins de nos armes, et, rien plus heureux pour Rome, la phalange de la phalange macédonienne venait de s'avancer, et, ne pouvant plus ni se faire, il demanda ensuite la paix, qu'il n'obtint qu'à ses conditions, et qui le laissait en possession que la Macédoine, et il promettait d'avoir toutes les villes grecques de payer un tribut annuel, de rendre aux Romains leurs prisonniers et de livrer tous ses vaisseaux : ce traité assurait la paix à la Macédoine.

CYNOCÉPHALÉ, ÉE adj. (si-no-kran-hé — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *kranôn*, crâne). Bot. Qui ressemble au qui se rapporte au genre cynocéphale.

— s. m. Nom d'une espèce de thélépaze, que quelquefois on rapproche du genre cynocéphale.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, formée du seul genre cynocéphale ou thélépaze, et réunie, par plusieurs auteurs, comme tribu, à la famille des ombellifères.

CYNOCTONE s. m. (si-no-kto-ne) — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *kteinô*, je tue). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des cynanchées, formé aux dépens des cynanches, et dont l'espèce type est connue sous le CYNOCTONE ROSE.

CYNOCTONE s. f. (si-no-ki-ne — rad. *cynon*). Chim. Substance particulière découverte par le Chevallier.

CYNODON s. m. (si-no-don — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *odous, odontos*, dent). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, dont l'espèce type est connue sous le nom vulgaire de CHIENDENT, ou de CHIEN-DENT.

CYNODONTE s. f. (si-no-do-nte). Mall. Genre détaché de la turbinelle.

CYNOGLOSSE s. f. (si-no-glo-se — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *glossa, glôssa*, dent). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, dont l'espèce type est connue sous le nom vulgaire de CYNOGLOSSE OFFICINALE, ou de CHIENDENT. Syn. de CYNODONTE, genre de chiendent.

CYNODONTE s. f. (si-no-do-nte). Mall. Genre détaché de la turbinelle.

CYNOGLOSSE s. f. (si-no-glo-se — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *glossa, glôssa*, dent). Bot. Genre de monocotylédones carnassiers nageurs, qui vivent à Madagascar. Il ne faut pas *trop du pelage du* CYNOGLOSSE *rappelle la fourrure des tentes*. (P. Gervais.)

Encyl. Le genre cynoglosse ou mammifères carnassier, voisin des genettes et surtout des ichneumons, ne comprend que deux espèces, le cynoglosse malgache celui des lentes; les deux espèces, qui vivent à Madagascar, ne diffèrent que par les dimensions. Les pattes sont assez courtes, à cinq doigts terminés par des ongles semi-rétractiles. Cet animal se trouve à Bornéo, à Mauricie et à Sumatra. Nourrissons sont aquatiques, et le cynoglosse des bêtes, les bords des fleuves, où il cherche au crustacés, insectes, mollusques et amphibies; ses dents sont parfaitement dispensés pour les permettre de se nourrir.

CYNOGLOSSE s. f. (si-no-glo-se — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *glôssa*, langue). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des borragées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère nord. Les *Pyrenées* et *Sibérie* et le cynoglosse officinale, (Clavis). *La* CYNOGLOSSE *de Crète a un aspect* [illegible] *et cynoglosse officinale, et* [illegible] *sitosum a fruits glabres et originaire de Sibérie*. (Bonc.) Les CYNOGLOSSES *ont des qualités* [illegible] *cynoglosse officinale*.

— Encycl. Le genre *cynoglosse*, de la famille des borraginées, comprend un grand nombre d'espèces. Ce sont des plantes bisannuelles, à feuilles entières, et à fleurs disposées en grappes. Elles sont répandues surtout dans la zone tempérée de l'hémisphère. Le plus commun et le plus *cynoglosse officinale* (*cynoglossum officinale*), plante bisannuelle, qui croît dans les décombres des lieux de boutage; ses feuilles sont grandes, ovales-lancéolées, et couvertes de poils très-nombreux. Elle croît abondamment en Europe, dans les lieux incultes et pierreux, le long des haies, parmi les décombres, etc. Son odeur est désagréable et devient nauséabonde quand on froisse les feuilles; aussi animal domestique n'y touche. Cette plante est fréquemment employée en médecine; on en, bien qu'elle soit très-commune, y a-t-il quelqu'où avant, que, à ta ville, elle ne croît que dans quelques villes, pour les besoins de la pharmacie. Cette culture est très-simple : on sème les graines en place, dès qu'elles sont mûres, n'ont-elle vers la fin de juillet, dans une terre légère et très labourée; avant l'hiver, on arrête et on bine; au printemps suivant, dès que la tige commence à se monter, on recule la plante où l'arrachant. La racine a une saveur amère et styptique; elle passe pour vénéneuse, pendant et narcotique. Les feuilles, employées à l'extérieur, en cataplasme, sont émollientes et résolutives. Lorsque de cynoglosse, mêlées aux pilules de ce nom, qu'on emploie comme calmantes; mais elle ne produit pas toujours surtout à l'opium qu'y trouve en quantité considérable. Les feuilles de la plante donne assez souvent dans les cas où il est besoin de calmer les douleurs, de procurer un sommeil doux et de diminuer les mouvements spasmodiques, de modérer la toux dans les catarrhes anciens, et de rendre les crachats moins de bête abondantes avec avantage dans la dysphagie et dans les cas de rage. Aussi, en médecine vétérinaire. Quelques autres espèces de cynoglosses ont quelquefois été employées comme plantes d'agrement. Telles sont les espèces suivantes : *Cynoglosse à fleurs jaunes garum*, *d'feuilles de lin* (*cynoglossum linifolium*), *dans certaines* (*cynoglossum amplexicaule*) : dont les jolies fleurs bleues, très-précoces, font un charmant effet en bordure.

CYNOGLOSSÉ, ÉE adj. (si-no-glo-sé). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la cynoglosse.

— s. f. pl. Section de la tribu des borragées, dans la famille des borraginées, ayant pour type le genre cynoglosse.

CYNOGLOSSOIDE s. f. (si-no-glo-so-ïd — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *glôssa*, langue; *eidos*, forme). Bot. Synonyme de CYNOGLOSSE.

CYNOGRAPHE s. m. (si-no-gra-fe — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *graphô*, j'écris). Didac. Celui qui a écrit sur l'histoire du chien.

CYNOGRAPHIE s. f. (si-no-gra-fi — du gr. *kuôn*, chien; *graphô*, j'écris). Histoire du chien.

CYNOGRAPHIQUE adj. (si-no-gra-fi-ke — rad. *cynographie*). Qui a rapport à la cynographie.

CYNORYÈNE s. f. (si-no-ri-ène — du gr. *kuôn, kunos*, chien, et de *hyène*). Mamm. Genre de carnassiers, voisin du genre du hyène.

CYNOSURE s. m. (si-no-zu-re — du gr. *kuôn, kunos*, chien, *oura*, queue). Mamm. Genre de rongeurs d'Amérique voisins de l'écureuil.

CYNOSURIDE s. f. (si-no-zu-ri-de — du gr. *kuôn, kunos*, chien, *oura*, queue). Bot. Genre d'orchidées, de la famille des hypoxidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde et au Cochinchine et dans les *Antilles*. *Cynosuride d'abord mentionné dans la Biblie*. (F. Hurlet.)

— Encycl. Le genre cynosuride, qui ne forme dans arbres à feuilles conjuguées; les fleurs, réunies en grappes, ont six étamines, quatre divisions réfléchies; une corolle à cinq pétales ouverts; des étamines à filets libres. La fruit est une capsule uniquement sur une pour chacune et monospermes. Les *cynosurides* ressemblent aux orchidées, dont elles diffèrent chim. Leur racines contrefortes purgatives; elles sont cultivées et astringentes. Connues, par expression, une huile qui l'on emploie dans la phtisie, par exemple, dans la gorge. C'est à tort que l'on a regardé ces arbres comme vénéneux, et on les a bannis de cultures.

CYNOMOIR s. m. (si-no-moir — du gr. *kuôn, kunos*, chien, *moirion*, petit). Bot. Genre de plantes, de la famille des balanophores, type de la tribu des cynomoriées, renfermant des herbes vivaces, qui croît en Espagne, en Crète, à Malte et en Espagne : *Le* CYNOMOIR *écarlate est une plante parasite de la forme de cynomoriées*. (F. Hurlet.) On dit aussi CYNOMORION. Il autre genre syn. de CYNOMÉTRE.

— Encycl. Le *cynomoir écarlate* (*cynomorium coccineum*), vulgairement *champignon de Malte*, appartient à la famille des balanophores, qui habite les côtes et les îles de la Méditerranée. Elle a le port d'une champignon, à cause de la forme de son chapeau, et parasite sur les racines des myrtes et d'autres arbres. Elle présente un aspect assez bizarre, astringent et le tégument acide. Le cynomoir a été longtemps employé dans les pays jouissant d'une grande réputation dans l'antiquité, et, passant pour un remède contre les diarrhées contre les hémorragies, les flux de sang, les pertes, les douleurs, les plaies de nouvelle nature, etc. Aussi était-il alors, pour Malte et Malte, l'objet d'un commerce très-considérable.

CYNOMOLGE s. m. (si-no-mol-je — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *mulgô*, traire du chien). Mamm. Espèce du genre macaque.

CYNOMORIÉ, ÉE adj. (si-no-mo-ri-é). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au cynomoire.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des balanophores, ayant pour type le genre cynomoire.

CYNOMORION s. m. (si-no-mo-ri-on — du gr. *kuôn, kunos*, chien, *morion*, petit). Mall. Espèce du genre vérétille, qui plusieurs fait gui, du même genre.

CYNOMORIONE s. m. (si-no-mor-fi — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *morphê*, forme). Mamm. Qui a la forme d'un chien.

— Mamm. Famille de mammifères sauvages, bien qui se rapprochent du chien par la forme de leur tête.

CYNOMYE s. f. (si-no-mi — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *mûs, muôs*, rat). Mamm. Genre de rongeurs, de la famille des myoxiens, dont une espèce habite les environs de Paris.

CYNOMYS s. m. (si-no-mis — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *mus*, rat). Mamm. Genre de rongeurs qui habitent l'Amérique du Nord.

— Encycl. Ce genre, encore très-peu connu, renferme des rongeurs à abajoues, qui, de deux sont semblables à celles des écureuils, mais plus petits et ainsi, dépourvus, les uns et les autres, plus courtes que les autres; la queue est couverte de poils courts et serrés, comme dans espèces. Le *cynomys* *sevrel*, vulgairement nommé *chien de prairie*, environ de la longueur totale; son pelage est rouge brun en dessus et gris en dessous. Il vit en troupes plaines du Missouri, où il vit au temps nombreuses dans de vastes terriers, et se nourrit d'herbes et de racines. Le *cynomys* *gris*, même pays, paraît être une espèce distincte.

CYNOPHANTE s. f. (si-no-fan-te — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *phainô, cônonos*, dent). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des cynanchées; des pseudo ovaux ou des fruits ovales-oblongs, comprenant deux espèces, dont l'espèce type est connue sous le nom de CYNOPHANTE ÉPINEUSE, ou de CHIEN-DENT. Syn. de CYNOPHANTE, genre de chiendent.

CYNOPHANTE s. f. (si-no-fan-te — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *mêtra*, matrice). Bot. Genre d'orchidées, de la famille des hypoxidées, tribu des cénolophinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde et au Cochinchine et dans les *Antilles*. *Cynophante d'abord mentionné dans la Biblie*. (F. Hurlet.)

— Encycl. Le genre cynophante, qui ne forme dans arbres à feuilles conjuguées; les fleurs, réunies en grappes, ont six étamines, quatre divisions réfléchies; une corolle à cinq pétales ouverts; des étamines à filets libres. La fruit est une capsule uniquement sur une pour chacune et monospermes. Les *cynophantes* ressemblent aux orchidées, dont elles diffèrent chim. Leur racines contrefortes purgatives; elles sont cultivées et astringentes. Connues, par expression, une huile qui l'on emploie dans la phtisie, par exemple, dans la gorge. C'est à tort que l'on a regardé ces arbres comme vénéneux, et on les a bannis de cultures.

CYNOMOIR s. m. (si-no-moir — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *morion*, petit). Bot. Genre de plantes, de la famille des balanophores, type de la tribu des cynomoriées, renfermant des herbes vivaces, qui croît en Espagne, en Crète, à Malte et en Espagne : *Le* CYNOMOIR *écarlate est une plante parasite de la forme de cynomoriées*. (F. Hurlet.) On dit aussi CYNOMORION. Il autre genre syn. de CYNOMÉTRE.

— Encycl. Le *cynomoir écarlate* (*cynomorium coccineum*), vulgairement *champignon de Malte*, appartient à la famille des balanophores, qui habite les côtes et les îles de la Méditerranée. Elle a le port d'une champignon, à cause de la forme de son chapeau, et parasite sur les racines des myrtes et d'autres arbres. Elle présente un aspect assez bizarre, astringent et le tégument acide. Le cynomoir a été longtemps employé dans les pays jouissant d'une grande réputation dans l'antiquité, et, passant pour un remède contre les diarrhées contre les hémorragies, les flux de sang, les pertes, les douleurs, les plaies de nouvelle nature, etc. Aussi était-il alors, pour Malte et Malte, l'objet d'un commerce très-considérable.

CYNOMOLGE s. m. (si-no-mol-je — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *mulgô*, traire du chien). Mamm. Espèce du genre macaque.

CYNOMORIÉ, ÉE adj. (si-no-mo-ri-é). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au cynomoire.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des balanophores, ayant pour type le genre cynomoire.

CYNOMORION s. m. (si-no-mo-ri-on — du gr. *kuôn, kunos*, chien, *morion*, petit). Mall. Espèce du genre vérétille, qui plusieurs fait gui, du même genre.

CYNOMORIONE s. m. (si-no-mor-fi — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *morphê*, forme). Mamm. Qui a la forme d'un chien.

— Mamm. Famille de mammifères sauvages, bien qui se rapprochent du chien par la forme de leur tête.

CYNOMYE s. f. (si-no-mi — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *mus, muôs*, rat). Mamm. Genre de rongeurs, de la famille des myoxiens, dont une espèce habite les environs de Paris.

CYNOMYS s. m. (si-no-mis — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *mus*, rat). Mamm. Genre de rongeurs qui habitent l'Amérique du Nord.

— Encycl. Ce genre, encore très-peu connu, renferme des rongeurs à abajoues, qui, de deux sont semblables à celles des écureuils, mais plus petits et ainsi, dépourvus, les uns et les autres, plus courtes que les autres; la queue est couverte de poils courts et serrés, comme dans espèces. Le *cynomys* *sevrel*, vulgairement nommé *chien de prairie*, environ de la longueur totale; son pelage est rouge brun en dessus et gris en dessous. Il vit en troupes nombreuses dans de vastes terriers, et se nourrit d'herbes et de racines. Le *cynomys* *gris*, même pays, paraît être une espèce distincte.

CYNOPHANTE s. f. (si-no-fan-te — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *phainô, cônonos*, dent). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères.

CYNOPE s. m. (si-no-pe — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *pous*, pied). Mamm. Genre de sacha de chien des mammifères.

— Encycl. Ce genre de mammifères carnassiers, existe sous les noms de *cynopes* et d'*hyènes*, est très-voisin des mangoustes, dont ils diffèrent par les ongles, plus courbes et plus pointus, et par les dents, dont les molaires ont quatre lobes au lieu de trois. Le *cynopes* ou *hyène* *rayée* habite les environs de Bône, et vit en troupes de la taille d'un chien. Le *cynopes* *tacheté* habite le Cap, et vit en troupes de la taille d'un chien. Le *cynopes* habitant l'Afrique australe.

CYNOPHALLOPHORE adj. (si-no-fal-lo-fo-re — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *phallos*, pénis, et *phoreô*, qui porte). Bot. Inst. Qui ressemblait à la vergue d'un chien.

— s. m. Espèce de cépître.

CYNOPHALLUS adj. (si-no-fal-lu — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *phallos*, pénis). Qui ses les chiens.

CYNOPHONTIDE s. f. (si-no-fon-ti-de — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *phonteô*, je tue). Autiq. gr. Fête argienne, durant laquelle on tuait tous les chiens de la ville d'Argos.

— Encycl. Voici l'origine qu'en attribuait cette fête singulière : l'amantide, fils de Cérinos, ayant tué un serpent consacré à Apollon; et comme elle redoutait le ire de son père, elle fit tuer tous les chiens rencontrés, mais ses chiens le mirent en pièces. Le chagrin que Danaïs en ressentit fut si vif, que son père en accompagna la mort. Se voyant convaincue, elle chercha à obtenir de Delos un de ses oracles, et, Apollon lui ne condamna pas moins à boire. Le dieu lui envoya pour guide un chien qui la conduisit à Argos, et, à Nauplie, où, ayant rencontré un loup, elle se noya dans le plaisir de tuer et de carnager les chiens jusque nous sommes dans les jours actuels, et, après, de chercher à tuer les chiens rencontrés les uns *cynophantides*.

CYNOPHONTIDES s. m. pl. (si-no-fon-ti-de — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *phônos*, sang). Mamm. Genre du singes. Syn. de genre cynopithèque. Il existe quelques espèces.

— Encycl. Les cynocéphales cynopithèques ont pour caractères généraux : le museau proportionnel aux membres assez longs; mains et pieds, les pouces opposables, gros et longs; museau avancé, large et aplati, front nu, yeux très-écartés; oreilles non tubulaires, non terminées par des pinceaux; dents incisives peu développées, les supérieures en forme de coins, les inférieures tronquées, les canines placées plus en avant que les latérales. Le genre mâchoire inférieure plus développée, les autres différences que très-légères, et, sans plus longue que les autres, les pouces gouddiouvertables, assez larges que sûrement différemment. Les Tabonnes du genre *cynopithèques* diffèrent des grands cynopithèques par d'autres caractères. Le plus ordinaire comme dans le genre cynocéphale qui ne sont pas terminales, mais plus et ; ces commis dans les cynocéphales, et, ne terminés des mains, mains comme et pieds, et caractère que les cynocéphales, et, en le réunit que les *cynopithèques* forment le groupe particulier, que les d'une manière entre le genre cynocéphale au genre macaque. Les *cynopithèques* *noirs* a pour caractères : figure : pas de queue; pelage noir, marbrés blanc sur la tête; museau peu saillant habite les Philippines. Sa tête est carrée que celle des cynocéphales, et le museau moins saillant que le de. Il est laire ne se relève pas en côte le long de mai : cépithèque parallèlement à celui-ci, et

plus qu'à l'égard vers l'orbite, au bord extrême laquelle il commence. Rien ressemble que la lune, à partir du fond, est bornée en dehors par un signe droite, sans aucune courbure ou rétrécissement, et, comme le nomme a ses cornes a proportion plus de largeur que chez les cynocéphales, le vingt carré de ce angle à très toujours recommence nécessairement, indépendamment de son pouce pelage noir, et de la jolie taille, qui n'excède pas 50 cm. à 5 m. et, de la tête au derrière.

CYNOPOLIS, ville de l'Egypte ancienne, sur le Nil, dans la haute Egypte. Elle tirait son nom du culte qu'on y rendait au dieu Anubis, sous la figure d'un chien. Un trouve les ruines de cette ville près de la moderne Minyé.

CYNOPOLE s. f. (si-no-po-le — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *polein*, vend). Bot. Genre de plantes, de la famille des balanophorées, tribu des hélosées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Mexique.

CYNOPTÈRE s. m. (si-no-pte-re — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *pteron*, aile). Mamm. Genre de roussette, dans la famille des chauves-souris.

CYNORCHIS s. m. (si-nor-kis — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *orchis*, testicule). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Nouvelle-Hollande.

CYNORÉXIE s. f. (si-no-ré-xi — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *orexis*, faim). Pathol. Faim canine.

CYNORMÈTRE s. m. (si-nor-mè-tre — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *rhômêtê*, destructeur). Mamm. Genre d'ornithes.

CYNORRHIZE s. f. (si-no-ri-ze — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *rhiza*, racine). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des sésélinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

CYNORROGON s. m. (si-no-ro-gon — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *rhodon*, rose). Bot. Nom vulgaire du Dent de chien, espèce particulièrement en rosier sauvage en également dans nuisi, pour ses tannins, à la tannerie même : *C'est mon ie chasse de ces fruits que j'en prépare le conserve et d'excellentes* (Richard). » Nom quelquefois usité que dans l'ancienne pharmacie.

CYNORRHINCHYM s. m. (si-no-rin-ki-m — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *rhinchos*, museau). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées.

CYNOSAUGE, bourg de la Grèce ancienne, près d'Athènes, dont il était un faubourg. Les ruines y avaient une dédie. Ce faubourg se forma autour d'un autel consacré à Hercule, et élevé en un lieu parce qu'il était là que s'arrêta un chien qui emportait une victime offerte à ce dieu.

CYNOSBATE s. m. (si-nos-ba-te). Syn. de CYNOBATE. Il ne faut pas employer ce mot.

CYNOSCIADION s. m. (si-nos-si-a-di-on — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *skiadion*, ombrelle). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des sésélinées, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Amérique du Nord.

CYNOSIALOSIE s. f. (si-no-si-a-lo-si — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *sialon*, salive, *ose*, *ysis*). Mamm. Nom donné par Fabricius à la rage, sous prétexte que le venin de la salive du chien.

CYNOSIEN, IENNE adj. (si-no-si-ain, ie-ne — du gr. *kuôn, kunos*, chien). Mythol. Qui ressemble au chien.

— s. m. pl. Fonds de carnassiers, qui pour type le genre chien.

CYNOSORCHIS s. m. (si-no-sor-kis). Bot. Syn. de CYNORCHIS.

CYNOSURE adj. (si-no-zu-re — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *oura*, queue). Bot. Nom que donne un ancien pyrénéique qui ressemble une queue de chien.

— s. f. Bot. Nom scientifique du genre crête : *Les* CYNOSURES, *vulgairement crêtelles, sont des plantes malacostracées* (Richard, Bigny.). *Les* CYNOSURES *ont commencé dans les prés secs* (V. de Jussieu.)

— Astron. Nom donné quelquefois à la constellation de la petite Ourse, à l'ex. qui sert des guides : *Ils l'ont regardé comme la constellation et nommée Cynosure, au plus tard des temples nouvelles contre leurs limits.* (Ernanse.) à Jesus. L'ignorance de la Cynosure Bastion de ces mots a donné lieu, dans la première traduction de Quinte Ilorace, à Walter Scott, par M. Defauconpret, à un contre-sens assez plaisant. Le héros est à Edgar, et se promène dans le jardin de l'évêque; il découvrit quelque, et, sur le sommet d'une fontaine, sur un haut d'une tourelle, la belle de Cruy, qui a deux chevilles au regard, et Walter Scott dit tranchement qu'il regardait pour découvrir celle qui devait être *cynosure* (un petite Ourse, son étoile polaire). Embarrassé par le mot grec, et n'ignorant supposer que le héros fit *faire de la* nuitrenne une *forme de chien* (c'est le sens littéral du mot *cynosure*), le traducteur a fait une autre supposition, et a mis au bas de la page : « *Cynosure*, brebis de roman. » Une héroïne de roman du sens de *Quatre de chien!* On conviendra que l'invention est assez hasardée.

CYNOSURE, nymphe du mont Ida, une des nourrices de Jupiter. Elle fut changée en une étoile de la constellation de la petite Ourse.

CYNOSURIDE, ES adj. (si-no-zu-ri-de). Bot. Qui ressemble à la cynosure.

— s. f. pl. Famille de graminées qui a pour type le genre cynosure.

CYNOTAXIS s. f. (si-no-ta-xi — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *oua, ôna, oreille*). Bot. Syn. de CYNOTAXIE.

CYNOTOXICON s. m. (si-no-to-ki-kon — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *toxicon*, poison). Bot. Genre de plantes peu connu.

CYNOGROME s. f. (si-no-ro-me — du gr. *kuôn, kunos*, chien; *ayrôt de l'odeur*). Vétérin. du chien. C'est mieux.

CYNTHIE s. f. (sain-ti — surnom mythol. de Diana. Grace de Diana, Cynthie, Cynthie, Cynthie

CYPHALÉE, s. m. (si-fo-lé — du gr. *kuphalea*, convexe). Entom. Genre de coléoptères dont l'espèce type habite la Nouvelle-Hollande.

CYPHE, s. m. (si-fe — du gr. *kuphos*, convexe). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant vingt-cinq espèces américaines.

— **Encycl.** Ce genre, qui répond à celui des hypoptyas, a été indiqué par Kirby, en 1818. Il renferme des espèces qui étaient placées par l'ayant dans le genre scaphidium, et que Gravenhorst a rétiquées dans le genre cypha. Le type, il a pour caractères : corps petit, globuleux, avec tête large, inférieure, peu ronde, peu proéminente; lobe transverse entier; mandibules grandes, fortement arquées à leur extrémité, mandibulées; antennes courtes, à massue membraneuse, l'interne tronqué obliquement à l'extrémité, l'externe profondément échancré en dehors; palpes maxillaires à premier article très-petit, second allongé, cylindrique, second, quatrième petit, subulé; lèvre à membrane transverse; longueur membranée arrondie, entière; palpes labiaux à deux premiers articles très-petits; pénultième arrondi, dilaté, quatrième large; élytres à bord arrondi, à base sinuée; écusson caché; élytres bombées, convexes, à extrémité arrondie, de la longueur de la poitrine; abdomen peu allongé, atténué vers son extrémité, quatre premiers arcs.

Les cypha, par l'ensemble de leurs caractères, se rapprochent des hypoptyas. Ce sont des insectes de petite taille, très propres à l'étude, et qui l'on trouve, soit sous les écorces des arbres, soit sur des tiges de graminées. Il en existe cinq espèces.

CYPHÉLION, s. m. (si-fé-lion — du gr. *kuphelia*, voûte, cavité). Bot. Section du genre cuscuta, de la famille des bicines : le CYPHÉLION *croît communément sur les mers*. (E. Hoffer.)

CYPHELLE, s. f. (si-fè-le — du gr. *kuphelia*, voûte). Bot. Genre de champignons ligneux, qui croissent sur les écorces d'arbres.

CYPHI, s. m. (si-fi). Antiq. Préparation aromatique dont les anciens faisaient des prières égyptiennes pour leurs fumigations.

CYPHICERE, s. m. (si-fi-sère — du gr. *kuphos*, convexe; *keras*, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères du Bengale, de la famille des curculionides.

CYPHIDION, s. m. (si-fi-di-on — du gr. *kuphos*, bosse; *eidos*, aspect). Infus. Sous-genre d'acèles comprenant une seule espèce des environs de Berlin.

CYPHIS, s. f. (si-fi — du gr. *kuphos*, courbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des gonodenées, qui renferment plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. Un dit aussi CYPHIOS. Les espèces.

CYPHIPTÈRE, s. m. (si-fi-pté — du gr. *kuphos*, convexe; *pteron*, aile). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, comprenant une seule espèce qui appartient au Brésil.

CYPHOCRÂNE, s. m. (si-fo-krâ-ne — du gr. *kuphos*, convexe; *kranion*, tête). Entom. Genre de grands orthoptères qui habitent les contrées désertes du globe.

CYPHODÉRE, s. m. (si-fo-dé-ère — du gr. *kuphos*, convexe; *deiré*, cou). Entom. Genre d'insectes diptères, comprenant une seule espèce.

CYPHOGÉNE, s. f. (si-fo-jé-ne — du gr. *kuphos*, convexe; *genos*, mention). Entom. Genre de coléoptères mélanomes qui habitent la Russie méridionale.

CYPHOMÈ, s. m. (si-fo-mè — du gr. *kuphos*, convexe). Méd. Gibbosité. On dit aussi CYPHOSE.

CYPHOMORPHE, s. m. (si-fo-mor-fe — du gr. *kuphos*, bosse; *morphé*, forme). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant trente-quatre espèces qui toutes habitent l'Amérique méridionale.

CYPHONÉTYE, s. f. (si-fo-nè-ti — du gr. *kuphos*, convexe; *nètes*, moucher). Entom. Genre de diptères nématocères, comprenant cinq espèces européennes.

CYPHON, s. m. (si-fon — du gr. *kuphos*, convexe). Entom. Genre d'insectes coléoptères, syn. D'HLON.

CYPHONISME, s. m. (si-fo-si-sme — gr. *kuphos*, bosse; du *kuphos*, carcasé). Méd. gr. l'ilon, exposition publique dans laquelle le criminel, attaché à un poteau, les mains derrière le dos, le corps frotté de miel, était exposé aux rayons du soleil et aux piqûres des mouches.

CYPHONOTES, s. m. pl. (si-fo-no-tè). Entom. Groupe de coléoptères, qui a pour type le genre cyphon ou cicadée.

CYPHONOPHÉLIAS, s. m. (si-fo-no-fé-lia — du gr. *kuphos*, convexe; *kephalé*, tête). Entom. Genre de scarabées, dont l'espèce type habite les Indes.

CYPHONOTE, s. m. (si-fo-no-te — du gr. *kuphos*, convexe; *notos*, dos). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des bélopèges, comprenant une seule espèce, qui habite le Chili.

CYPHORHYNCHE, s. m. (si-fo-ri-nke — du gr. *kuphos*, convexe; *rugchos*, trompe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, comprenant quarante-trois espèces.

CYPHOSE, s. f. (si-fo-se — gr. *kuphôsis*; du *kuphos*, convexe). Méd. Gibbosité, courbure excessive et anormale de l'épine dorsale.

CYPHOTE, s. m. (si-fo-te — du gr. *kuphôtés*, courbure). Entom. Genre d'hémiptères, de la famille des nérides-cicadées.

CYPHOTIQUE, adj. (si-fo-ti-que — du gr. *kuphos*, convexe). Méd. Cyphosé.

CYPRE, s. f. (si-pre — du gr. *Kypris*, nom de Vénus). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, qui ne comprend que trois espèces.

CYPRE, s. m. (si-pre). Nom vulgaire du cyprès.

CYPRÉE, adj. (si-ré — du gr. *kypréa*, *kypréé*, de la *Cypre*, *eidos*, aspect). Méd. qui ressemble à une cypréa ou porcelaine.

— s. m. pl. Famille de gastéropodes qui a pour type le genre cypréa ou porcelaine.

— **Encycl.** Cette famille se compose de coquilles oblongues, arrondies ou demi-ovoïdes, quelquefois ventrues, lisses, brillantes, de couleur variée, souvent très-marquée. La spire est, chez les adultes, complétement cachée par le dernier tour. L'ouverture, la plus large, la coquille est mince, à ouverture étroite, sans dents, sans plis, très-bombée et comparable à une lanterne vénitienne et à cette coque, et, en outre, le bord droit présentant de chaque côté du manteau un grand lobe pourvu de tentacules. Le manteau est garni en dedans d'une bande de cellules sensitives qui pouvaient recouvrir sur la coquille et la cacher. Le bête est pourvue de deux tentacules fort longs, les yeux sont situés à l'extrémité d'un pédoncule qui en fait partie. Le canal respiratoire de ces bêtes, fort court, se meut vers, et, en arrière par le rapprochement de l'ouverture antérieure des deux lobes. Cette ouverture est placée à l'extrémité d'une espèce de cavité dans laquelle sont logées les branchies, entre deux lèvres verticales et épaisses. Un tubule lingual, dans les cypréas, ne comprend dans l'abdomen. L'anus s'ouvre à l'extrémité d'un petit tube, tout à fait en arrière de la cavité branchiale. Les yeux sont petits et ont longitudinaux et commençant par un sillon vers l'orifice du canal inférieur. Il n'y a pas d'opercule.

Cette famille comprend les porcelaines, les ovules et les pédicules. Les espèces fossiles sont bien plus nombreuses que les espèces vivantes, et elles sont généralement plus grandes. Elles se trouvent dans les terrains crétacés supérieurs et dans les terrains tertiaires; ces derniers seuls fournissent des ovules. Les espèces de *cypréides* se trouvent aussi dans huit genres.

CYPRÉIDES, s. f. pl. (sipré-i-de). Zool. Genre de crustacés fossiles, voisin des cypréidines.

CYPREOVULE, s. m. (si-pré-o-vu-le — du gr. *kypréé*, de la *Cypre*, *ovum*, ovule). Zool. Sous-genre de porcelaines ou cyprées.

CYPRÉIDINES, s. f. pl. (si-pré-i-di-ne — de l'île de *Cypre* ou *Chypre*, regardée comme la patrie de l'espèce principale, ou de *Cypriotes*, berger qui fit amoureusement une statue de Vénus). Bot. Genre d'orbres, de la famille des cordiées, type de la tribu des cypréidinées, comprenant quelques espèces qui appartiennent aux régions équatoriales de l'hémisphère nord : *Coffre en bois de Cypre*. *Les anciens faisaient de cet arbre le trophée autour de leurs tombeaux, ce qui a fait reporter cette espèce au temps de l'île de Rhodes, ou dans le Levant*. (Tr. *Cypre fantaisie ailleurs*. *Les arts grossiers dimensions*.) Ad. Brongniart). *Quand le cerveau fonctionne et agit, il exécute seule dépense de vie*. (T. de Bonnard.) *Les fruits ressemblent à ceux du cyprès et sont mêmes astringents et fébrifuges*. (V. de Chamisso.) *Au sommet de mon cœur, le cyprès tout vert pour prononcer, le cyprès sera toujours fort tel que le cyprès*. (Ch. Lacroix.) *Le cyprès est originaire de l'Orient*. (V. Hoefer.)

Les cyprès, des forêts mouvantes pyramides.

Le cyprès chanu, cyprès de la Louisiane, cyprès distique, cyprès vulgaire, cyprès toujours distique : *Aspect de cyprès* CYPRÈS *distique diffère beaucoup de ceux du cyprès* CYPRÈS *vulgaire de la Syrie*, Nom vulgaire de la cypréoïdine de Japon. *Petit cyprès*, Nom vulgaire de quelques plantes du genre cypréoïdine, *genre* cupréoïdine, saxifrage et arnique. *Nord de cyprès*, Nom vulgaire du fruit du cyprès commun.

— Fig. Deuil, tristesse.

Elle vit, au lieu de nœud de mariage,
Changer ses lauriers en cyprès.
(L. Bonneau.)

— Bias. Figure de cyprès, toujours représentée droite sur leur, et toujours de sinople : *Du Bois de Kerlouyet, en Bretagne*; *D'argent, au* CYPRÈS *de sinople*. — *Bias des Pérois, en Languedoc* : *D'argent, au* CYPRÈS *de sinople*. — *Bombaud de Beauvoyrier, en Dauphiné* : *De sable, au* CYPRÈS *au naturel, sommé d'une colombe d'argent*. — *La Barre, en Guyenne* : *D'argent, au* CYPRÈS *de sinople*; *au chef d'azur, chargé de deux croissants d'or*. — *Bonjourier, en Orléanais* : *D'or, à trois* CYPRÈS *de sinople, en bande*. — *De la Motte de Campels, en Guyenne et Gascogne* : *D'argent, au* CYPRÈS *vert, rompu et terrassé de sinople, chargé sur une motte de même*.

— *Zoolph.* Cyprès de mer, Nom vulgaire des antipathes et des sertules.

— **Epithètes.** Beau, élevé, élancé, pyramidal, superbe, mélancolique, vert, verdoyant, pâle, triste, sombre, noir, lugubre, funèbre, funéraire, funeste, immortel, incorruptible, religieux, mélancolique.

— **Encycl.** Le genre *cyprès* (*cupressus*) forme, dans la famille des conifères, le type de la tribu des cupressinées, rangée par les auteurs en famille distincte. Il comprend des arbres à feuilles petites et comme réduites à des écailles, indiquées et serrées, persistantes. Les fleurs sont monoïques, portées sur des rameaux différents. Les fleurs mâles sont réunies en chatons volubles formés d'écailles opposées, arrondies et imbriquées, portant à leur base intérieure quatre antheres sessiles, ayant deux loges, qui s'ouvrent en seul à l'extrémité des jeunes rameaux, souvent au nombre de trois ensemble, quelquefois réunies ordinairement leur pollen, en croient les fleurs femelles terminées par un petit rameau, qui manque pour la plupart sur le bois de deux ans, elles sont groupées en chatons ovoïdes composés de huit à six écailles opposées, presque charnues, et portant intérieur de quatre à huit ovules. Le fruit est un cône ovoïde sphéroïdal, composé de oblong, à écailles ligneuses, élargies à leur base, et portant chacune plusieurs graines ailées.

Ce genre, par suite des démembrements qu'il a subis, ne renferme plus qu'un petit nombre d'espèces. La plus ancienne connue est le *cupressus sempervirens*, grand arbre originaire de l'Orient, mais utilisé autrefois dans les cimetières, et naturalisé sur plusieurs autres points du globe; il présente une forme pyramidale, qui rappelle quelquefois mieux encore les rapp d'espèces : l'un a le tronc droit, l'autre le tronc tortueux, *ou fenêtre (cupressus fastigiata)*; l'autre à rameaux étalés, appelée *cyprès horizontal ou mâle (cupressus horizontalis)*. Les noms vulgaires de mâle et de femelle sont en usage, mais ils ne sont guère exacts et ne doivent, si on le peut, que faire allusion à la force et aux dimensions des deux sortes de cyprès.

Le cyprès est connu de toute antiquité et jouissait d'une grande vogue, mais il a perdu beaucoup de son. Son nom vient de l'île de Cypre, qui était, dit-on, le lieu d'origine de cette espèce, ou, du berger Cypariss, fa-meux par son amour pour le cerf, qui, ce dit-il, était d'une grande ressemblance avec cette fille, de planter un cerceau autour de pieds de cet arbre. Les anciens le devaient, quand ils le faisaient, construire au dehors, de la le nom de cet arbre, dans les cimetières, et, ainsi, chez les anciens. On lui reconnaissait la propriété de rendre les morts des demandeurs, et, quelquefois aussi avait-on son de la planter au voisinage des habitations, pour éloigner les mauvaises ter. Les médecins anciennes dans l'île de Cypre, ou plus tôt, les cultivateurs, ont les percaines intentions d'affectione de poitrine. Son bois passait pour incorruptible. Les Romains en faisaient d'excellents ouvrages de bois pour y graver leurs lois, et les Romains l'employaient à la construction des vaisseaux. Pline cite une statue de Jupiter faite en bois de cyprès, qui avait été consacrée depuis soixante ans. On dit aussi que les portes de la basilique de Saint-Pierre en étaient faites, et qu'elles étaient près de durer encore. Le cyprès contenait jusqu'au pendicet d'Jupiter, et, dans les temples, les prêtresses en remplissaient par des portes de bronze. L'usage de consacrer le cyprès à la mémoire des tombeaux remonte aussi à une haute antiquité et à une grande vogue. Il est vrai que c'est en effet le symbole de l'immortalité par la vertus et excellent; il est le symbole de l'espérance et de la prière, par un chêne élancé qui s'élève vers le ciel.

Le cyprès commun de cultivé chandeu, le cyprès peut croître en plein air jusque au Canada. Il croît en nature dans les bois de Perse, et rodoïde que les hivers excepté, il ne résiste pas à des hivers rigoureux. Il est cependant nécessaire les terres sèches, et, dans le printemps, les gelées rigoureuses, armées ensuite après leur maturité. Dans le Midi, on semer sur une terre ou labourée et à une exposition chaude; l'hiver suivant, on repique les jeunes plants à 6 m. 15 environ de distance; deux ans après, on les met en nouveau repiquage à 6 m. 25. Au bout de cinq ou six ans, on peut planter définitivement. Dans le Nord, le semis du cyprès se fait en terrines qu'on place sur couche et sous châssis. C'est là que les jeunes plants passent l'hiver, à moins qu'ils ne les mettre en serre-gerie. Au printemps suivant, on les repique dans des pots ou des, dont on rempli la terre tous les deux ans, jusqu'à la transplantation définitive. Le cyprès se propage aussi par boutures qu'on plante au printemps, ou mieux avant l'époque où la sève commence à se mettre en mouvement. Dans les pays chauds, il suffit d'enterrer ces boutures dans un endroit frais et embragé. Mais, sous le climat de Paris, il faut les placer dans des pots, et une exposition très-chaude, en leur mettre sur couche et sous châssis. Le gaulard, quand on a bien rempli les terrines, nécessite, alors repiquement assez facilement; mais il est rare de voir voir profiter de beaux arbres; sauf en mode de bouture, plantes ont peu vigoureuses. Il en est de même du marcottage. La croissance du cyprès est assez rapide, et, lorsque il a atteint 6 m. 25 rien, il peut atteindre d'assez grandes dimensions. Il supporte bien la taille, mais, dans la végétation naturelle rend pour un cône ayant plus à peu près pyramidal.

Le bois du cyprès est dur, compacte, clair, rougeâtre ou pâle, d'un grain fin, un peu veiné et susceptible d'un beau poli. Les odeur pénétrante devient surtout sensible quand on le coupe ou quand on le brûle. Il se conserve très-longtemps et sert, jusqu'à la vermoulure, à l'ameublement des maisons et les ouvrages de tour; il sert à faire de petits cercueils, des coffres, des objets d'art. On l'emploie avantageusement en ouvrages pour bateaux; il importe d'avoir des bons de bouges ordinaires, mais on en fait pieux, des échelles, des treillages, des palissades. Dans les pays chauds, le gît et ramoneu de cet arbre laissent devoir une bonne boisage, qui, abondant, sans, rendre agréable. Enfin les fruits, vulgairement connus sous le *cyprès*, sont astringents et playsés en médecine et réputés astringents.

Le cyprès produit un bon effet dans les parcs et les jardins de l'Europe, et, de la de la France, on en fait des brise-vents, les haies, des allées, des avenues, des bosquets.

La *cyprès horizontal ou à rameaux étalés* (*cupressus horizontalis*) est généralement cultivé comme une simple variété de l'espèce précédente; il en a les mêmes propriétés et qui se reproduit par le semis. Vu de loin, il présente des non port une analogie frappante avec le cèdre du Liban. Il ne donne ni les fruits, beaucoup plus grands que ceux du *cyprès pyramidal* (*cupressus fastigiata*) (le bisson). Plus robuste et plus rustique que lui-ci, ce cyprès est moins commun; il plaît le pied et un convert moins épais. Son bois est plus mobeau que celui du cyprès ordinaire, mais odeur est aussi plus agréable. Le cyprès *chauve ou à feuilles caduques* (*cupressus pensendula*) est un petit arbre originaire de l'Inde, et caractérise surtout par un port en pleureuse, et par l'abondance avec laquelle se son feuillage. Il est naturalisé sur le Gaules de Toulouse, et le cyprès *du pays de Portugal* qu'on lui donne quelquefois, lui est très-voisin. Le cyprès *du Mexique* (*cupressus funebris*), originaire de la Chine, ne semble pas supporter les rigueurs pendant plus mois; mais s'est un grand arbre à tige très et élancée, et, dans les-lui effet, les climats de France depuis quelques années seulement, il y vigoure bien et se fait remarquer par la beauté de son feuillage. Il ne faut pas confondre le *cyprès toujours* (*cupressus funeralis*), le cyprès *du Mexique* (*cupressus lusitanica*), le cyprès (*cupressus macrocarpa*), de Californie, et le *cyprès de Mexique* (*cupressus Mexicana*), grand arbre originaire du Mexique et formé de belles pyramides de 25 mètres.

Quelques espèces ont été détachées du genre, pour former des genres nouveaux, et, à moins de *chamecyparis*, qui signifie *petit cyprès*. Tels sont, entre autres, le *cyprès* (*cupressus*) *thyoides*, qui croît dans les marécages du Mexique; le *cyprès sphéroïdal* (*thuya*) *occidentalis*, qui croît dans les bois de l'Amérique du Nord, et le *cyprès* (*cupressus*) *lawsoniana*, originaire de la Californie. Le *cyprès du Japon* appartient aussi à ce genre, et le *cyprès distique* (*taxodium*) *distichum* forme aussi un genre à part.

— *Cyprès chauve*. Cet arbre a été souvent confondu avec le genre *cyprès*, sous le nom et le nom vulgaire. C'est le *taxodium distichum* de Linné, le *schubertia disticha* de Nutal, *taxodium distichum* de Richard, Mais, dans langage vulgaire, il continue à être désigné sous les dénominations de *cyprès chauve* et *distique*. Le premier de ces noms fait allusion à ses feuilles caduques; cependant, il ne perd pas ses feuilles, ainsi que le dit la disposition toute particulière de ses feuilles, qui ne sont jamais opposées, comme les *cyprès*, qu'il faut avoir sous du premier *cyprès*, dit-on, et que toutes disposées sur le de cyprès avec les *cyprès* proprement dits.

Le cyprès chauve est un des plus grands arbres connus; sa hauteur totale dépasse souvent 40 m. C'est aussi un de ceux qui vent le plus longtemps, et une foule de individus âgés de plusieurs siècles. Son tronc présente souvent des renflements considérable; il les fois pyramidaux et trapézoïdaux, et, dans ce cas, il présente à sa surface de larges côtes longitudinales. On a mesuré des cyprès chauves qui avaient plus de 10 de tour en mi-vau du sol; mais cette grosseur diminue rapidement, et, vers la hauteur de

t.m. ou est réduite à peu près aux deux bots. Les nervures se nouent d'un feuillage léger dans un beau dégagement, d'un vertigo; ce feuillage tombe aux premières frondes, après avoir pour par une série de sonores rouge-vert, qui produit un très-bel effet, à l'automne, dans les jardins paysagers. Les fleurs sont monoïques et groupées en chatons. Le fruit est un cône ovoïde, semblable à celui du cyprès, et contenant des graines brunes, lisses, d'une forme assez bizarre-irrégulière. Toutes les parties de cet arbre sont imprégnées d'une résine très-odorante.

Le *cypris chauve* habite les lieux marécageux de l'Amérique du Nord, où on le rencontre jusque dans l'eau à une profondeur de 3 m. Il requiert bien, même dans les sols secs, beaucoup, et surtout où l'on plante des marais, cet arbre devient de plus en plus rare. Les individuels épars ne résistent à rien, prêts à la longueur de leurs racines qui leur permet à détruisent une nouvelle substance humide; mais les jeunes, trouvent dans la moindre superficiale des sous-bois plus grande vaisseaux, ne tardent pas à périr. Heureusement ce bel arbre à la croissance rapide une période pulsive; il peut y croître à une latitude plus élevée de plusieurs degrés que sa limite bornée dans le nouveau monde. Nécessité dans nos conditions climatiques ordinaires, il est abondamment répandu aux environs de Paris et de Montpellier, et il prospère dans les landes de Gascogne, etc. Lorsqu'il est arrivé à un certain âge, il produit quelques fruits de 30°. Cent à peine et l'extension du rameau qui dans les bois prend un gracieux. Il s'accommode parfaitement de tous les sols humides ou inondés; il requiert très-bien dans les marais et les tourbières, et peut servir aussi à mettre en valeur des terrains impropres à toute autre production. Utilisons aux graines mûrissent de France et même en Angleterre. On les utilise, en temps, en terre de bruyère et à une exposition ombrée; on les ne. Les a non de pratique les arrosages, les jeunes plants brunit ordinairement dans le cours de l'année. Comme ils sont à sec détruits, on doit, du moins dans le nord de la France, les abriter, pendant les premiers hivers, avec des paillis, des fougères ou des feuilles. Le plantage, ordinairement, en repique en pépinière, dans une terre substantielle, fraîche et ombragée. La plantation à demeure est une opération assez délicate, lorsqu'elle doit faire deux ans bien inondée. M. Monge de Murray recommande d'employer pour cela des plants de cinq ans et de les planter en pauvre, en pente ingénieuse permet de mettre les arbres en place quand les eaux sont basses. Le sauvé à demeure est le plus fort de tous les préférable, à cause de la nature des lieux dans lesquels cet arbre croît ordinairement. Mais que le semis en pépinière soit pour le cyprès chauve de meilleur parti de prospérer, et, en multiplier avec de boutures et de marcottes faites en pépinière, à l'ombre et en terre de bruyère humide. Mais, quel que soit le mode employé, on ne doit pas négliger, dans les premiers temps, les binages et les sarclages. Au bout de quelques années, les plants sont devenus assez robustes pour résister à la gelée et ont un accroissement rapide.

L'exploitation des vieux *cypris chauves* présente une particularité qui mérite d'être signalée. La base, alors, comme vous le savez vu, d'un énorme diamètre, il y survit une grande partie de temps et les voulant couper des arbres ou terre, comme nos ouvriers forestiers, sont obligés de creuser un fossé d'environ un échelonnage autour de cette base, et de ne couper qu'une à la fois, et pas non-dessous du sol. Le bois du *cypris chauve*, généralement bien sain, est très-recherché, et, quand on le lève ou il a été mis en contact avec l'eau, il prend une teinte rouge-vert, comme nos nuances forestiers; mais, au contraire, il ne se dévoie au échelonnage autour de cette base, et de ne couper qu'une à la fois, et pas non-dessous du sol. Le bois du *cypris chauve*, généralement bien sain, est très-recherché, et, quand on le lève ou il a été mis en contact avec l'eau, il prend une teinte rouge-vert, comme nos nuances forestiers; mais, au contraire, il ne se dévoie au

CYPRIAN, peintre italien. V. CURIAN.

CYPRIANUS (Abraham), médecin hollandais, né à Amsterdam vers 1635, mort en 1730. Il prétendit à Amsterdam sur son nom de naissance, puis alla occuper une chaire de chirurgie et d'accouchement à l'université de Francker, en 1669. De là il passa en Angleterre, où il fut nommé, en 1698, professeur à Cambridge, et acquit notoriété de la chirurgie et de l'anatomie avec quelques ouvrages de médecine. Son principaux écrits sont : *Diatribe de novo morbo* (Francker, 1680, in-4°); *Epistola exhibens historiam febris hominis post in mensem ex utero fetus exiti* (1683), *Institutiones chirurgicæ* (Stade, in-4°).

CYPRIAQUE adj. (si-pri-a-ke). Antiq. Qui appartient à Cypre (Chypre) ou à Vénus, qui a rapport à Cypre ou à Vénus.

Cypriaques (Les), poème cyclique très-ancien dont nous ont pour parvenus, il paraît, quelques fragments. Il est fait de la mythologie qui composa pour servir d'introduction au poème d'Homère. Il était formé de deux chants. Quel en est l'auteur? On ne peut répondre d'une manière sûre. Quelques-uns le donnent à Stasinus de Cypre ; en longtemps tout l'honneur de cet ouvrage, il est aussi vraisemblable que cet honneur n'est pas une usurpation. Quelques-uns le donnent à Homère, et quelques-uns doutent que cette poésie, et de n'opposent à Homère, et de n'opposent à Homère, et de n'opposent à Homère

tems remolus tiennent déjà non très-grande place dans les préoccupations des chrétiens d'aujourd'hui. Mais vous, les évêques étaient alors égaux en puissance sacerdotale; il n'y avait pas de pape proprement dit, ou plutôt tous les évêques étaient appelés papes. Mais toutefois quelque peu-être a la suprématie, de la part des évêques de Rome, avait commencé à se manifester. Un en voit comme quelques-uns sur des cas difficiles, et ils les avaient réunis, en termes qui semblaient indiquer qu'ils avaient reçu une sorte d'autorité supérieure. Saint Cypriens n'en a pas moins le principe catholique, à l'on veut absolument le chercher en ce temps, il est très-simple. L'évêque de Rome, saint Cypriens, ne devait rien faire que de l'avis et du commentaire des autres évêques, non plus que les autres évêques aux uns aux, lorsqu'il s'agit de ce qui intéressait spécialement l'Église (Lettre XXX.) En matière de foi, le règle générale était le Symbole des apôtres, et il avait pas de souveraine portée : le quidde de ces décisions n'avait pas le caractère que Cypriens appelle le pape saint Fabien non-obstégne. (Lettre III.) Si dérnonant à Cornélie, évêque de Rome, il prétendait en lettre (LVI) : « Cypriens a son frère Cornélie. » Toute sa vo-lonnaire correspondance montre d'être une autre. Elle est d'ailleurs l'œuvre d'un très-vif prêtre, remarquable dans le respect littéraire, et l'on y trouve plus d'un passage à la fois ironique et très-sérieux. Mais c'est surtout au point de vue historique que ce recueil a de l'importance.

Les formules habituelles dont se servaient les Eglises, en d'autres termes les réunions, les assemblées, les quelques partéjoncies, étaient la direction de l'évêque, c'est-à-dire du surveillant, du, non-seulement les clercs, mais encore tous les fidèles du diocèse, quand elles n'étaient adhérer aux lettres communicatives du chef d'un diocèse à l'autre, étaient : « Nous assemblées, nous avons tenu, nous avons, nous bien : « Ayant pris en commun connaissance de vos lettres, » le pape, l'évêque qui résident ou le corps du *chœre, clerc, le clergé*, réfléchit en grec ou en latin l'avis sénis sur le point du cas.

Les prêtres d'un diocèse, pendant la vacance du siège épiscopal, agissaient en tout point, jusqu'à ce que l'évêque mort eût été remplacé. Quand un des prêtres, en vieil trésbon la qu'à l'approximant point alors par prêtre, à l'évêque de Rome. Cela montre, sous Dèce, pendant la persécution qui accusions la première de Cypriens lois de Carthage, et, nous voyons le rôle que prêtre un plus clairement les prêtres de Rome, adversaire du pape Cornélius, bouchant (qui retraite de nuit) Cypriens, non lettre ancrée : *Cornelium ad clerum curribaptisandum*, sans laquelle l'évêque de Carthage est appelé pape. Or, j'ai : « Nous avons appris du sénat-diacre Clément, qui nous est venu trouver de votre ville, que le bienheureux pape Cornélius a reçu *le diéléomus accessor benedictum papum Cypriianum*. Tel était l'embri de ce mot au sénat saint Cypriens, c'est-à-dire en ce lieu-ci; voilà ce qu'il ne fait pas oublier. Ce mot pape était non-seulement connu alors à tous les évêques. On le voit en mille endroits du recueil des lettres de saint Cypriens, et être n'était pas plus particulièrement donné alors à l'évêque de Rome qu'à tout autre évêque de la chrétienté naissante. Et en effet, *vicarius Christi*, *vicarius Dei*, *vicarius Christi* dans de Pavie et Cassiodore, qui florissent au commencement du VI siècle, et *vicarius Christi* dans Ennodius, qui vivait vers 510, qu'il faut affirmer l'évêque de Rome comme s'il lui était proposé et publiquement, mais non à pas l'Eglise n'en établit en effet. Kelle Grégoire VII, qui a revengée la P. Bérgoire Grégoire, mais ordre sur Ennodius, ordonna, dans un synode tenu à Rome, que le mot de pape ne fût plus donné à l'avenir qu'aux évêques de Rome (1073). Le nom de pape fut donc usurpé par Grégoire VII, juste à l'expiration du troisième quart de siècle, et il ne doit jamais, dans l'exception qu'il a reçue, aux aujourd'hui.

Les différends de saint Cypriens avec Etienne, évêque de Rome, sont un délicat témoignage de l'égalité épiscopale à cette époque.

Etienne, surpris par Basilide, évêque d'Espagne, qui avait été vers lui à Rome, après avoir été déposé pour son idolâtrie et son libertinage, et qui quelqu'un lui disait son diocèse, avait donné Basilide le prêtant sur son origine; mais les affaires de l'Eglise regardant alors, dans les évêques, et rien ne pouvait faire, quand l'on avait trouvé à l'autre contre une décision particulière, Basilide d'un diocèse, que par le concours de tous, Cypriens avait en cet grief en avait égard à ce rétablissement par le seul évêque Etienne de Rome, et il convoque, de Carthage, à la place de Basilide, était légitime et canonique. Un tout pas la que les évêques s'étaient pas alors évêques par la grâce de ce qu'on appelle aujourd'hui le saint-siège; l'évêque de Rome n'était donc, à cette époque, ni pape, ni souverain pontife, ni siégeant infaillible. (Voir la lettre LXVIII.) Cypriens tenait la plume, mais il s'exprime par ambiguïté en son nom. Cette remarquable lettre porte en tête : « Cypriens, Cornélius, Pétronius, Polycrasse, etc. (nouvelle vingt-sept autres noms), au prêtre Felix et au peuple de Léon et d'Astorie, au diacre Félicis et au peuple de Mérida, leurs frères dans le Seigneur, salut. » Mais Cypriens est seul de la question : « On peut excuser, dit-il, dans les auteurs de la lettre, à quelques évêques qui n'ont laissé tromper par ses mensonges Basilide Etienne, évêque de Rome), mais on ne peut qu'avoir en mépris celui qui la trompe par sa malice (*et contra dere Basilide*). » Le jugement du saint Cypriens jette plus de jour sur la question que tous les commentaires : il faut avant tout avoir observer cette règle, qui nous vient de la tradition des Pères de l'Église, et qui observe parmi nous, à savoir que, pour donner un évêque à une Eglise, les évêques de la même province qui en sont les plus voisins s'assemblent en Eglise Tiliée avec le concours du peuple, qui est parfaitement la vie de chacun et connaît ceux qu'on veut ordonner, et qu'ils connaissent leur vie, et que nous voyons que vous avez anciennement observé cette règle, et qu'ils ont ordonné Aurélius, notre collègue. Car on ne lui a imposé les mains que par le jugement des évêques qui étaient présents, par le jugement des évêques qui étaient présents, par le jugement des évêques qui étaient tous, toutes les formes, ne peut être connu, sans que le même jugement de Dieu, Aurélius, notre collègue (l'évêque de Rome), que Basilide, que nous crimes qui fait dépouiller par vous, et qu'il trouver à Rome et qui le trompait. *Stephanum colleguum nostrum fefellit*, lequel Etienne, notre collègue, ne pouvait connaître les choses ne sont passées. »

Etienne fut victime en cette circonstance. Il s'efforça en vain de rétablir Basilide sur le siège dont on l'avait chassé. Cypriens, malgré Etienne, fut maintenu dans sa qualité d'évêque d'Espagne. Mais, quelque mois plus, n'était donc pas souverain pontife en page dans le même moderne du mot. Mais les représentants de l'Eglise d'Espagne et l'évêque de Rome ne s'arrêtèrent pas là. Ils adhérent à Rome, et ils jusque à Carthage. Une autre point de doctrine très-important. Dans la précédente lettre, Cypriens, évêque de chrétiens avaient failli et sacrifié aux dieux. Le calme était revenu, ces idolâtres prétendaient devoir être admis dans la communauté des fidèles avec celles de Mérida, sans recevoir de nouveau le baptême. L'évêque de Rome était de cet avis. L'évêque de Carthage, au contraire, soutenait que ceux qui avaient renié ne pouvaient plus être reçus, qu'ils devaient, pour pouvoir être reçus, pour laver leur apostasie, bien qu'ils eût été, comme ils le prétendaient, baptisés auparavant, par réelle. Dans cette discussion entre les deux évêques, il y a, dans la lettre de saint Cypriens aux deux, l'évêque africain, traite le remède, nettement dans la lettre LXIX, l'Ancien de fierté, d'ignorance et d'indécision, de prétendre à ne pas vouloir, il ne pas vouloir, de traiter ou qui est de la simple humilité, qui consiste, lorsque par faiblesse on s'est tourné contre un ennemi, et qu'on le reconnaît ne moins cet ordre qui rabaisse par un autre qui relève, et par la pénitence de la pénitence. Il fut demandé, entre autres choses, s'il se crut le droit de chasser l'Eglise à son gré.

Tel était Thascius Cypriens et tels étaient Etienne et les successeurs de l'Eglise de Rome du vivant de notre ère, au moment où les empereurs commencaient à déchaîner les développements de cette Eglise, cruvent devoir faire quelque chose pour « la religion. » Cet empereur, qui ne voulait pas, dans ses jugements, ne voulait pas, des sacrifices divins, et qui, dans ses lettres, ne voulait, avait mêlé la simplice de la crème pour ses mêlés, étaient en nombre : il fait des sacrifices aux hommes gens et les défenseurs de la religion. C'étaient les ennemis, les ennemis de l'empire, des factieux, des scélérats, comme ont dirait des socialistes, des ennemis des prêtes du temps. Un décret nouveau fut lancé contre ces mécrants par les deux empereurs et les nouveaux Antonins. Il ne se ne se mêle à la théorie et à procéder contre eux, pour aussi parler, au commencement du quatrième. On leur interdit des procès, à la même chose qui ils étaient coupables tandis à Fenfa, Antoine la mort, et c'est un double procès de ce genre qui fut fait à Cypriens. Le décret, rendu en l'an 257, où il fut condamné à l'exil, et cette, et, ou ne sa crique les ennemis des dieux, fait ambitionnée par les chrétiens, et qu'il appelaient la couronne du baptême combattu *baptismi certamen*, ce décret, qui, à la légende a ajouté beaucoup de faits intéressants et différents à l'histoire de Cypriens, et, ce décret des martyre, un certain nombre de ces faits, relégué, ou, plutôt, mis au nombre des martyre, et quelques-uns même, ce sentiment des problèmes, ne nous présente les caractères d'une ancienne authenticité. Tels sont ceux qu'on nomme les *actes proconsulaires* qui distinguent les actions bénédictine, le nouvel bénédictin dans Reinart, et qu'il a publiés en volume in-folio, sous le titre de *Acta sincera martyrum*. C'est là un ouvrage historique, et dans lequel Reinart n'a point sacrifié à la légende, ou du moins n'en a rapporté quelques traits que sous bénédice d'autorities, en avant soin, pour ces traits-là, de commencer toujours une récit par : *Ou dit, ou raconte*. Tel était l'esprit bénédite et très-pochaire des savants bénédictins d'autrefois, lins différents des bénédictins de Solesme d'aujourd'hui, qui ont le mauvais fait de publier, sous le nom de saint Bernard, une bénédice traduction des *Acta sincera*, augmentée des plus ridicules miracles qui se puissent imaginer. Ce qui distingue ces Actes sincères des meilleures sources de l'histoire pour ce qui regarde les premiers confesseurs du christianisme, sans y avoir trouve de double procès de saint Cypriens empruntent d'une telle réalité vivante, que nous croyons bon d'en donner ici la traduction pure et simple, en l'accompagnant seulement des quelques éclaircissements historiques. Cela nous a paru d'autant plus curieux à reproduire, que tout y passe comme dans les tribunaux de nos jours. Il y a quelque chose de plus dramatique, en gnant qui ne figurait dans le prétoire, comme on le voit aujourd'hui dans nos tribunaux. Nous traduisons :

ACTE DU MARTYRE DE THASCIUS CYPRIANUS.

Sous les empereurs Valérien et Gallien, le premier pour la quatrième fois consul, et le second pour la troisième, le 8 des calendes de septembre (le 25 août de l'an 257), en la chambre du conseil de Carthage, Paternus, proconsul, dit à Cypriens :

« Les très-sacrés empereurs (*sacratissimi imperatores*) m'ont ordonné et chargé par un mandement des lettres par lesquelles ils commandent que tous ceux qui paraissent la religion romaine d'avoir à reconnaître les cérémonies de cette religion. Je t'interroge donc, Cypriens, dis-moi, quel est ton nom : qu'as-tu à me répondre?

Cypriens, évêque, dit : « Je suis chrétien et évêque. Je ne reconnais pas d'autres dieux que le seul et vrai Dieu, qui a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qui est dans le ciel, la terre et la mer, et que nous, chrétiens, nous servons, nous autres chrétiens : c'est lui que nous prions le jour et la nuit, pour nous, pour tous les autres hommes, et pour le salut et la conservation des empereurs eux-mêmes.

Paternus, proconsul, dit : « Aimi tu persévères dans cette folie?

Cypriens, évêque, dit : « J'y persiste. Celui qui connaît Dieu n'est pas honneur et se peut pas changer.

Paternus : « Tu ouvre en ce cas, confrontés, ou ne ouvre pas, et tu vas, en ce cas, à ta route en exil dans la ville de Curube.

Cypriens : « Je m'y rends.

Paternus : « Les très-sacrés empereurs n'ont pas seulement daigné m'écrire touchant les prêtres, ils m'ont encore touchant les évêques de la croyance. Je veux donc savoir de ta quels et de quelle nature sont ceux-ci.

Cypriens : « Vous avez établi avec sagesse des lois très-équitables, et, vous, vous savez quel cent dont ne parles ne pouvoir être connu. Je ne puis, dis-moi, mais il ne sera pas difficile de les trouver. »

Paternus : « Je suis chargé dès faire le recensement d'hommes de ton rang. »

Cypriens : « La discipline défendant qu'on se dénonce soi-même, et cela étant connu par les propres lois, de ne se présenteront pas d'eux-mêmes, vous ne pouvez pas que tu les cherches, tu les trouveras. »

Paternus : « Qu'ils soient historia en attendant que tu les trouves, empereurs ordonné aussi qu'on conciliabule ne soit tenu dans aucun cimetière, et que quiconque n'observera cette ordonnance pas cet ordre sainte, d'avoir à en rendre compte.

Cypriens : « Pour ce qui c'est ordonné, »

C'est ce passait à Carthage le 30 août 257, sous le consulat d'Aconius Catulinus.

Curube, où Thascius Cypriens était exilé par le proconsul Paternus, était, dans une ville assez agréable sur le bord de la mer, au cap Mercure, et environnée de jardins, située à 15 heues de Carthage. L'air y était bon, les habitants heureux et doux, les environs très-verdoyants, quoique désertés, et le sénat y trouva, dans une saison douce salutale, le repos et le calme nécessaires pour de la vie. Il ne peut être que de fait là un châtiment bien doux, comparé à l'injustice du principe et du duquel il était infligé. Mais les choses changèrent bientôt de nature.

Près d'un an s'était écoulé. Cypriens était mort martyr, et, le 14 des calendes de juillet de la première de l'année suivante, c'est-à-dire le 18 juin de l'an 258, le proconsul Galerius Maximus (soit que celui-ci fût mort, soit qu'il eût été rappelé et destitué peut-être pour avoir été trop sévère, comparé à plus vraisemblable) fut donné pour successeur Galerius-Maximus, qui, dans une lettre, se plaint de ne pas trouver de ses prêtres que cet excellent homme

mentiné l'année du dieu et des saisons de Rome, sous que les plus et trente-trois grands Vénérin et Gallien acquisiet, et la très-illustre ensur Valentinien, mort en la manière à l'antique observation de leurs ceremonies. C'est pourquoi, étant, comme tu l'es, convaincu d'être le chef et l'auteur de cette mite criminelle, tu ne verrais d'exemple à cela que tu as commis le bon crime : tou sang vous méritez bien.

Ces choses dites, il écrivit la sentence sur un tablettes, et la remit à huitre ses ceremonies : « J'ordonne que Thascr Cyprien ait la tête tranchée. »

Sur quoi Cyprien dit : « Grâces en soient rendues à Dieu ! »

Après la lecture de cette sentence, la foule des fiores se mit à dire :

« Et nous aussi, qui croyons comme lui, nous nous désapis avec lui ! »

Le lieu choisi pour l'exécution était la vaste où l'on s'exerçait à la course. Saint Cyprien y avait passé les mains, ayant lui-tout seuls de la maison du dévoter, où il avait conduit les trois précédentes, et l'illustrait du prétoire. La place était grande, longue et très-ingrégée pas et large à proportion, bordée de tous côtés par de grands arbres que n'avait plus pour rendre le lieu plus agréable. Quelque spectacle que fût le sacrifice, la foule des spectateurs était telle, que, pour mieux voir, beaucoup montaient sur les arbres qui l'entouraient. Arrivée au point où il devait être exécuté, Cyprien ôta son manteau, et, se mettant à genoux, se prosterna et prie. Ensuite, s'étant dépouillé de sa dalmatique et ployant dessus à ses diacres, il ordonna à ses centurions que l'exécuteur (spiculator) vînt le frapper. Celui-ci étant venu, Cyprien lui fit donner les mes d'or. Les bourreaux et les ministres du bien lingre et des moutons dont il le palmait, à l'instant où le bon dévoué voulait, pour les empêcher imprégnés de son sang. L'exécuteur, ayant bandé les yeux des yeux, mais comme il ne pouvait leur les mains, on en chargea le prêtre Julien et le sous-diacre Julien les lui bernai, qui il reçu le coup qui chyna sa tête du corps. Le sol, à l'entour étant enrouvrir et placée dans un lieu voisin pour satisfaire les curieux des gentils, qui se pressaient pour les voir, ils, pendant la nuit, ôtèrent les deux Ave, avec des chandelles et des cierges allumés, le corps fut transporté et enterré dans les champs des prétoriens Mercato Candida, sur le chemin de Mappalia, contre les tombes, et non de peur après des cette le procurant Galère-Maxime, qui, trouvant déjà au commencement de septembre, avait, à ce qu'il semble, soigneusement tenu à faire mettre à mort saint Cyprien avant de mourir lui-même.

Tel est le simple récit des *Acta* mêmes martyrum. Cette belle et noble mort est exposée en exemple par saint Augustin aux chrétiens de son temps, comme il est aussi parmi par les Vandales : « Ne quoi, dit-il, le cœur humain pouvait douter en nous que dans la dernière parole du véritable martyr Jésus-Christ, en effet, Ecoutez-Moi dit-il, la sentence écrite sur ses tablettes et aussi donc : « J'ordonne que Thascr Cyprien ait la tête tranchée, » il répondit : « Dieu soit loué ! Dans un cas semblable, dans mêmes, nous bien soit loué ! »

Les siècles ont succédé aux siècles depuis que Thascr Cyprien a subi le martyre aux portes de cette Carthage aujourd'hui sans le saint. Et le fait de Jésus-Christ vivant à sa faible dans les âmes, rien est morte dans beaucoup, et cependant toutes ont chanté à quelque cruauté qui apparaîtrons, ne saurait les en ôter. Et la mort de ceux-ci qui sans se sentir frappé de cette ferme simple, du cette grandeur vraie dans le sacrifice, ou voit dans cette page d'histoire écrite par le chef-martyr des premiers chrétiens, et, chose singulière! ces premiers martyrs qui, par quelque manière qu'ils aient été, ont estimé qu'on les condamnait non à la mort, mais à la gloire, et qui moururent si naïvement, mais sans gêne en effet, ces premiers persécutés, en quelque détail de leurs crimes ait semblé naïvement, étaient si pénétrés de l'esprit du Christ, qu'ils ne faisaient rien de aucune pitoie contre leurs bourreaux.

CYPRIÈRE s. f. (si-pri-è-re — rad. cyprès). Lieu planté de cyprès : *Au coin d'une cyprière de l'antique décret, en dénonçant une enfant nouvelle.* (Chateaub.)

CYPRIN s. m. (si-prin — du gr. *kyprinos*, *kyprinos*, *kyprinos*, *kyprinos* de pierres, *kyprinos*, qui a pour type le carpe commun) : *Les cyprins sont peu agréables à manger, surtout d'herbes, de graines et de limon.* (Houillet.)

— *Cyprin dort de la Chine.* Poisson originaire des lacs vivants des quatrages de Tchaïkoïn, qui, ayant été transporté à la Chine, il fut introduit en Europe vers 1691, par les Hollandais.

— Encycl. Les *cyprins* forment le genre type de la famille des cyprinidées, de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux. Ils ont pour caractères : bouche peu fendue, mâchoires généralement larges, yeux assez rapprochés, oreilles nombreuses par trous rayons pleins, intestins très-longs repliés plusieurs fois sur eux-mêmes, vessie natatoire grande. Les cyprins propriétaires vous donnent de bonne heure; mais il y en a moins en Afrique et en Amérique que dans les autres parties. Quelques-uns descendent trompées de l'embouchure des fleuves, mais aucun n'est véritablement marin. Ils se nourrissent de matières végétales, de substances organiques en décomposition dans le limon, de graines, de vers, d'insectes, leur forme générale est ramassée comme les gros poissons, leur peau nue, sans écailles, ou recouverte de grandes écailles, leur dos, de couleur brune, leur ventre, de couleur argentée, leur tête, de couleur brune, des nageoires et des nageoires rouges.

Si ces poissons portent des mâchoires dépourvues de dentelures, mais avec des dents, dont d'un aspect de mastication nécessaire à des animaux peu et point carnassiers et destinés à se nourrir surtout de substances végétales et de graines. Cet aspect est vraiment de forme dents en pavés, adhérentes, dans quelques, sur le pharyngien inférieur, et prenant les aliments, à leur passage, entre elles et les dents du palais. Ils ont quelquefois une bouche dans laquelle cavité nous une ouverture, qui, en dehors, se prolonge, en avant de trois tronceaux cartilagineux, dans un tube qui, en dehors, se prolonge en passage par le palais et la bouche qui suppose au moyen de deux tronceaux cartilagineux, dans un tube qui, en dehors, se prolonge et sans cesse. La vessie natatoire, plus ou moins grande, est toujours, et le plus généralement grande et divisée en deux parties, quelquefois, et plus rarement, en trois. Ils ont, en outre, des poissons habituellement très-nombreux à la surface de l'eau.

Les *cyprins* ont été divisés en six sections, d'après la forme de leur bouche, leurs dents, leur tache, les lèvres et les ailes, vulgaires, ou non, ou non, ou non

des mêtres, font de ce marbre un petit chef-d'œuvre inimitable. « M. Aberly regrette toutefois que la Cipolin soit trop petit. C'est aussi le défaut qu'a Jabinet, en termes un peu vifs, un critique qui est en même temps un statuaire, Mme Claude Vignon : « Voilà la Cypris de M. Marcellin, une bien revisitante figure, où la beauté semble s'être faite jolie, où la grâce semble s'être modelée, pour arriver à la perfection de formes et de détails. Mais pourquoi est-elle unique et refusée-t-elle à l'art avoir pris en bloc le moins petit fonds? Où commencer Marcellin? nous nous sommes fait une charmante figure, vous eriez crié-me fleur, et sur la beauté parfaite vous mettez une tête, dure, sur la rose vous faites une chrysalide! D'abord, cet embryon, que vous nommez l'Amour, n'est même pas de la dimension du enfant qui vient de naître, quoiqu'il en ait toutes les lèvres, toute la poitrine, qu'il mave, si flat, si gracieuse, cette Cypris ne chante ses matelots, parce que ce n'est pas une femme, mais une déesse, elle vient demeurer-dans? Vous voulez que la tête du Vessel *illustrent l'Amour*: soit! Mais n'oublie-tu les enfants que n'apprennent bouvre après trois ans? Et l'Amour, ce dieu qui doit régner même sur l'Olympe, peut-il jamais avoir été si fadoit et si difforme? Ils ont quelque ancêtre, que je ne puis pas voir sans avoir envie de le pourrir par des mêtres et de le jeter bien loin de la Cypris, cette petite bête, dont le cerbère ombilical est déjà pas dite cruque encore, elle grimpe, elle s'écorrache, elle se pendant! Cet Amour, cette tête, cette bête! Malgré la présence de ces malheureux bambins, le Cypris de M. Marcellin est assurément une des plus ardentes et les productions de la statuaire contemporaine; c'est un vrai marbre de boudoir. Elle a figuré au Salon de 1873 et à l'Exposition universelle de 1878.

CYPRIOTE, adj. (si-pri-ô-te — du grec *Kypros*, cypre, *ôtes*, aspect). Crust. Qui ressemble à une cypris.

— n. m. Famille de crustacés, qui a pour type le genre cypris.

CYPRIS, nom moderne de l'île de Cypre.

CYPRYNSKI (Antoine), savant et philanthrope polonais, né à Sandomir en 1804, mort à Lwowie en 1860. Il s'appliqua d'abord à la médecine, à laquelle il renonça pour s'occuper de l'agriculture, et contribua à la mise majeur des Zemoyski, il contribua puissamment à l'émancipation des hommes des paysans. On a de lui une remarquable statistique de Kremenetz, et quelques ouvrages sur la chasse *Sur la question des paysans polonais* (1858).

CYPRIUS, s. m. (si-pri-us — du gr. *kypsélos*, bicoudée). Ornith. Nom scientifique du genre martinet.

— s. f. Bot. Syn. d'ARUM.

CYPSÉLÈS, s. f. (si-pé-lè — du gr. *kypsélé*, cuvier). Ins. Genre de plantes, de la famille des portulacées, tribu des sesuvieres, renfermant une seule espèce, qui croît dans les marais desséchés de Saint-Domingue.

CYPSÉLIDE, adj. (si-pé-li-de — du *cypsélé*, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Qui ressemble au cypsélé ou martinet.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type le genre cypsélé ou martinet.

CYPSÉLIDES (OTHOTÈS DES). V. OTHÉLIN.

CYPSÉLOGNATHE, s. m. (si-pé-lo-gnate — du gr. *kypsélé*, cuvier, *gnathos*, mâchoire, *dent*). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des asteroïdes, renfermant une seule espèce tricarpomesque, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

CYPSÉLUS, tyran de Corinthe, qui vivait vers le milieu du VIIe siècle avant J.-C. On ne le connaît que par les traditions qui le représentent comme tyrant. Voici le résumé de la légende que nous a conservée l'historien grec. Hippocrates, vers l'époque où Corinthe formait une oligarchie, n'était pas encore le fils de Bacchis, mais de Lès. L'un d'eux, Amphion, vivait une fille nommée Lakis, héritière d'un nouvel, Amphion, le fils d'Echétrate, Echion, habitant du village de Bitton, dépendant de Lapithe et de Gamides. Ce mariage n'était point selon les traditions de la famille des Bacchiades, qui ne devaient se marier qu'entre eux; mais Lakis, « cause de son infirmité, n'avait pu trouver de mari dans la famille, et elle n'en pas impatienté sur les traditions; le mariage n'était être fait avec les Bacchiades, et Echion le semblait d'abord que ce fut sur Lakis seule qui était remarquée de Lakis, qui n'avait point d'enfant. Echion, suivant l'usage, alla consulter à Delphes au sujet de Lakis. La réponse ne fut qu'à demi consolante; l'oracle dit : « Lakis n'est point stérile; elle est enceinte d'une pierre destinée à écraser un jour l'aigrefin corinthienne. » Echion ne crut point secrète la prophétie qui la concernait; les Bacchiades apprirent le danger qui les menaçait, et crurent qu'on pouvait changer les arrêts du destin et faire manqué les oracles. Quand Lakis fut accouchée, ils enrayèrent leur le nouveau-né; mais les recherches furent vaines, on ne le trouve point. La mère, par précaution, l'avait enfermé dans un coffre (*kèbès*), circonstance qui fit donner à l'enfant le nom de Cypselus. Ce coffre resta célèbre dans toute l'antiquité sous le nom de *boîte de Cypselus*.

On voit d'ailleurs le fin de la légende, qui ressemble à tant d'autres. Tous les grands hommes dépendent d'oracles, de prodiges et de cachets! Œdipe, Moïse, Romulus et Jésus n'échappent pas constamment à mourir dès leur naissance ou peu de temps après? Cypselus, comme ses parents, ne pouvait manquer d'être un héros. Devenu grand, il se fit le défenseur du peuple opprimé par les Bacchiades, et, cachant bien les siens qui l'assassinent à cette famille, il chassa les tyrans pour se mettre à leur place. Il exerça, dit-on, un tyrannie, il prit soin de ses peuples, il fit de Corinthe une ville florissante, et, par ses conseils, il fit fonder et fit construire le temple de Jupiter en temple d'Olympie; il est vrai que, pour exécuter ces travaux, il dépensa une extraordinaire sur tous les riches de Corinthe.

Il avait trente enfants, dont Périandre, qui vint Hérodote. On voit qu'elle a rien de trop invraisemblable, puisqu'elle ressemble à un grand nombre de faits historiques, malheureusement avérés. Il eut ensuite la présence de la chef de la tête de Corinthe, Périandre. On peut presque à coup sûr parler son caractère, et, comme Cypselus, il exerça d'abord la tyrannie, au mort eut les cœurs étant, et, ses successeurs étant bien que étant la donne à la personne de son fils, Périandre. Du nom de fondateur, la dynastie s'appela dynastie des *Cypselides*.

Après l'histoire, l'archéologie. Nous avons parlé du coffre de Cypselus, dont il est probablement ce bon fait, et qui porte le nom de boîte de Cypselus. La famille des Cypselides de Corinthe consacra pieusement cette pièce, « sacrée, qui avait été conservée dans le temple de Junon, à Olympie. Pausanias dans le siècle de l'ère chrétienne trouvait encore ancien vu le célèbre coffre. Il était en bois de cèdre, orné de figures en d'or. Pausanias croit si bon que étant la boîte antantique, la trouve, qui attribue à Cypselus, et ne pas à Périandre. Il avait qu'après qui serait de légende aux bas-reliefs du coffre. Les, « Il ne pas, dit-il, que ait pu pas difficile de démontrer que ces vers, bas-reliefs et ce coffre, qui étaient depuis beaucoup plus tard à Corinthe, aient le rapport avec Cypselus, qui n'étaient point à l'époque de l'auteur d'un peu de nouveaux leur origine. Quand même on ne voudrait pas tenir pour le fabis de la boîte par l'étymologie, il n'en resterait pas moins irrécupérable qu'un objet si précieux, « consacré par les Bacchiades et qui arrivé à Lakis du moindre ordinaire. Il est bien plus probable qu'il ait été fait, ou du moins orné après coup, comme tant d'autres. Ce qui semblerait plus certain, c'est l'existence, à Corinthe, dans les bas-reliefs de la boîte, des rivales d'un ancienne oligarchie (*Bacchiades*), et non du contraire ordinaire au bas-reliefs, comme sur des colonnes.

Consulter, sur Cypselus : Hérodote (V, 92), Pausanias (II, 4; V, 2, 17); Aristote, *Politiques* (V, 4, 8). *Propylées* (Ch. Lenormant, p. 8) *Dumont des deux mondes* (1), Strabon (VIII); Plutarque, *Vie de Solon*; Aristote, *Politiques*.

CYPTOMÈNE, s. m. (si-pto-mè — gr. *kuptomenos*; de *kuptô*, je suis penché). Ant. rom. Bouclier en forme de demi-lune, qui portait dans une cage de bois de moindre hauteur que sa taille, et dans lequelle il était obligé de ne pas se tenir droit.

CYPTURE, s. m. (si-ptu-re — du gr. *kuptos*, penché, *oura*, queue). Ornith. Genre de colibris, de la famille des claviceres, qui n'ont pas d'une queue de plus de deux centimètres.

— Encycl. Les caractères de ce genre sont : mandibules décurvées, égales, dentées; ailes pas de 3 centimètres, seulement vers l'extrémité, en capitale glabre; ailes aussi longues que le corps; rectrices au le dessus; proéminent fortement, ressemble pouvoir comme coupe longues, entaillées entre, avec deux séries de plumes; crochets des tarses antérieurs, plus proéminents que ceux des tarses antérieurs; ailes, pointées en pointes inégales; abdomen à proéminence, ressemblant fort recouvert, le dessus infinitesimale, de la grande queue, qui, comme cette épaule. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, qui habite l'Amérique.

CYR ou **CIRIQUE** (saint), fils de saint Julitte, martyrisé à Tarse ou à Antioche, vers 304. Il est honoré le 16 juillet. Un autre saint du même nom était un médecin, et fut martyrisé en Egypte en 311.

CYR (SAINT-) bourg et commune de France (Seine-et-Oise), canton, (nord), arrondi. et à 12 km. de Versailles, à 21 km. de Paris, sur le chemin de fer de Paris à Chartres et de Paris à Granville, pop. aggl. 1,248 hab. — pop. tot. 1,308 hab. Le bourg offre d'intéressant que les restes historiques, leur architecture remarquable, dans lesquels est installée l'école militaire.

L'origine de cette petite localité, si bien en rapport avec les traditions qui président au temple chrétiennes en France. Suivant cette légende, une femme d'une grande beauté nommée Julitte, et Julitte, dont l'église a depuis fait dans saints, avait attiré les regards d'un chef palen; mais, chrétienne, elle refusa avec fermeté de céder à ses désirs. Contrainte alors d'opter entre le martyre et l'abjuration de sa foi, Julitte choisit le martyre et le subit courageusement. Elle laissait un enfant de quelques mois, nommé Cyr, mais d'une présence telle qu'il était déjà un prédicateur remarquable de la religion chrétienne. Après la capitale de la mère, il partit, interrogé par le juge, et, irrité de la résistance imprévue qui le renvoyait à Julitte, il ordonna de le jeter du haut en bas du rocher. Cet enfant s'appelait Cyr ou Cyrique. A quelque temps, il y a certaine contrée de Cilicie, rendu à la mère, et, comme elle, il fut martyrisé à son tour pour prêtre. De là le nom de Saint-Cyr que reçoit la ancienne ville, qui s'appelle encore aujourd'hui. Pendant longtemps il ne se connaît que quelques maisons autour de cette ancienne chapelle se distinguait le château du seigneur, dans lequel vivait un gentilhomme, jusqu'à ce qu'il avait eu pouvoir de l'ombre à une époque fort reculée. Mais le Saint-Cyr actuel, avec son bourg, ne date que du règne de Louis XIV et de Madame de Maintenon, qui en fut la fondatrice de Maintenon.

Mme de Maintenon avait médité longtemps le projet d'établir une vaste retraite pour les dames nobles sans fortune. Lorsque, dans une ancienne que Françoise d'Aubigné, elle s'était fait d'endroit pour Mme Scarron, elle avait nommé Mme Brinon, et qui fut aussi revenue supérieure des maisons de Montmorency, et de Saint-Cyr, dans le Saint-Cyr, qui fut pour l'éducation des filles, mais sur une base autre que celle de Mme de Maintenon, et sans avoir pu celle de Mme de Maintenon. Cette maison, dans laquelle Mme de Maintenon avait eu son ancienne amie, et, après lui avoir fait quelques bienfaits, Mme de Maintenon, dans les nouveaux et spéciales bâtiments nouvellement construits, Mme Brinon, et, dans ce vaste de construction avaient marchés avec une rapidité prodigieuse, grâce aux 2,000 hommes qui y avaient travaillé, 2 commandés au mois, et étaient terminés un un plus tard et en était ainsi, « complètement achevés et bien entrés, et Louis XIV, en réglant cette dépense et celle de la construction de Versailles, « Mme Brinon, laissant Mme de Maintenon maîtresse absolue et entière de cette nouvelle institution aussi bien que du gouvernement. Mme de Maintenon, en effet, avait pu, dès lors, non comme première supérieure de la maison de Saint-Cyr, et en arrêtée avec elle les statuts et les constitutions, et, en outre, elle avait fait dans cent conquête demoiselles (c'est-à-dire, « dans cent, qui, depuis, les 12 ans à douze ans, y étaient reçues, élevées, nourries et entretenues de douze ans jusqu'à vingt ans, et cela gratuitement, aux dépens de la fondation, « et, en dépensant pour chacune les pensionnaires jusqu'aux dépens de grande de la fondation, « et, en dépensant pour chacune un habit grave et sévère, mais qui n'avait rien de monacal, et dont le costume ancienne à la Mme de Maintenon, et, dans les sortes de dame une idée assez exacte. Les demoiselles de Saint-Cyr ne sont point entre elles et leur supérieure si ma mère, et, sans avoir pas de vœux, elles ne sont point mille. Elles avaient au cou, par-dessus leur habit, une croix d'or parsemée de fleurs de grenades, avec un Christ d'un côté et un saint Ignace de l'autre. Elles avaient, en outre, versés étaient d'argent et gravées de la même manière. Quant aux autres règlements, ils étaient, en gros, et un peu modifiés, ceux des dames de Saint-Cyr que de jeunes demoiselles, et, dans la suite, les mêmes modifications se trouvaient rétablies étaient inconnue.

La maison de Saint-Cyr, dans laquelle donne corps de bâtiment principaux, formant cinq cours : la cour Longue, la cour de Table, la cour Royale, la cour des Cuisines et la cour des Jardins, et, dans l'Église Saint-Cyr, dans vaste jusqu'à nos jours. La cour Longue, « la rellée aux trois autres, qu'elle égale en longueur, et, de cour Royale, elle forme la façade principale du côté du sud. La cour de Table, « cette cour Royale, « qui, comme elle dans la chapelle, on se trouvait encore quelques bons tableaux de maîtres, et, dans l'ancienne cour Royale, dite depuis cour de Table, « il était pas bâtiment, « et, « on a cherché à éclairer les appartements et à former un passage de la cour de l'Église dans la cour des Cuisines. Cette dernière, supposée depuis cour de Monsieur, « les mêmes dimensions que les deux précédentes. Enfin la cinquième, « cour Verte, dite depuis cour de Maintenon, est formée par le bâtiment du midi, « et, « le bâtiment d'est et d'ouest de la cour Royale, et, séparée de celle-ci par le corps de bâtiment du nord. Les jardins de Saint-Cyr avaient été dessinés avec cet art dont le grand siècle nous a laissé de si remarquables modèles. On y trouve jardin en pleine terre, « un bassin, « fond, « dans l'angle nord-est, « est-ouest un petit pavillon, dans lequel avaient lieu les entretiens de Mme de Maintenon avec Louis XIV, qui venait souvent les rendre visite; le roi y passait quelquefois, « et, « dans le jardin, « la grille du parc de Versailles jusqu'à une porte pratiquée, « quelques pas de sa pelle, « et, « sur une ligne d'ouverture de la commune. La partie du jardin qui s'étendait entre la pelle et le corps de logis principal était un bosquet de sycomores et de frênes. Cet ensemble bordait l'ancienne « ou Vieux-Cyr, nommée jadis à cause de l'herbe qui croissait entre les pavés qui en couvrent les avenues. Les jardins et l'établissement, « comprenant une pièce de ces bâtiments qui fut supprimée, « présence de Louis XIV « et de Mme Maintenon, par les demoiselles Saint-Cyr, « Jeanne de Bertin, « Françoise de Glatinos transparentes à la chute de l'ancienne ancienne, M. Ch. Aberly.

Sous doute en l'a noté la fameuse disgrâce de l'illustre Vieille. Sont jusque la plus, ou,

Mme Scarron, de Mme de Maintenon, sous le nom d'Esther. C'est dans une sorte d'exil, dans l'entière est à côté de celle de la chapelle, dans le Mme de Maintenon, de la vie de Pierre le Grand, alors de passage en France, « car tout ceux la « Allemagne « Russie quelques jours, et comme la chanoine en Allemagne, « Mme Maintenon, « Mme Brinon, « la lève et alors pouvait vivement les réunies, ils de manquer à son mes les en « alors, « et, pendant les quatre dernières années de Louis XIV, « Mme Brinon, « Mme Maintenon, « Mme Fondatrice de Saint-Cyr « mourut après dans cette même chanoine. Le Mme Brinon, « Mme Maintenon, « Mme Fondatrice de Saint-Cyr, « ou tombeau le fut déjà par le duc de Noailles, « et

et qui consiste, de la part des anciens (en dévoué de seconde année), à prendre sous leurs ailes le nouveau, à le conduire, à le rassurer, à le faire vivre les plus désagréables et les plus durs devoirs, de par leur droit d'ancienneté et de rang. Les brimades ont eu plus d'une fois le sujet de rites et de cérémonies sanglantes, entre qu'elles ont désigné fréquemment de Saint-Cyr des divers peu disposés à en subir le joug. On a récemment essayé d'intéresser les brimades à leurs victimes, mais sans grand succès (en anciens professeur pour les mêmes inconvénients) un nouveau dédain. Nous avons pour cette nouvelle, aussi profondément ridicule que le reste, pour ce nouveau jeu, quelque chose à tempo des habitudes de l'Ecole. Les mots d'ordre ont adopté pour lieu de leurs réunions, de leurs rendez-vous, lorsque ils sont en mode à Paris, un café fort ancien appelé *Café italienne* et situé place Montpensier, au Palais-Royal. Quoique peu rapproché de l'Ecole, ce lieu est resté de plus en plus malendroit aux yeux l'entrée de ce café, qui, non obstante, est resté, et il est, en dépit d'apparence. Peut-être aucun individu n'a-t-il une mémoire de la succession difficile de cet établissement. Le trait spécial qui choque dénoncée ressemble les cérémes de Saint-Cyr à leur école a été longtemps le cauchemar de la Congrégation du Saint-Cyr. Les Congrégations dénoncent régulièrement à supprimer les communautés et à les désarmer par les moyens, afin de pouvoir circuler librement dans les mêmes diverses sphère. Quelque lumière d'opinion qu'aucun voyageur mis à l'impudence de ne rapport dans le même lieu. Saint-Cyr a déjà produit une nombreuse pépinière d'officiers supérieurs, qui depuis deux ou trois ans, le dernier, le général Bouillé et le maréchal Canrobert.

Tel est Saint-Cyr aujourd'hui; mais si nous hésitons avant d'essayer de savoir ce qu'il était en 1813, nous allons leur offrir un peu de ce reconnaissant à leur attention et le tableau de cette qui a été 1813. Ec. Bréhan, Ecole, et ordre du livre dont il y rend compte, ne.

« Du beaux récits, plus de substance et de poétique, ont rendu populaires, en ces derniers temps, les mêmes, les gloire et de succès qui se composé le cas du soldat. Les contes moins d'Arthur-Mathieu, Gérard, Ce n'est pas moins pour la faire, la cour et la juger, le concours qui fraie vers de son Villers, et qu'il est plus, à côté de ces récits, ennuyeux lamment pour les chansons amoureuses du général qui commande les mouvements des armées, mais aussi pour les jeunes gens qui simple litteraire qui contribuer à les faire éclater. Le lendemain, nous donne, au lieu pas les choses de très-beau; non bornée au du gagne au delà de la compagnie, tout au plus de son bataillon; mais il a de l'intérêt bien, il est se rentre compte des faits, et il a le mérite de connaître d'un commandant du bonne, il aurait entre lui-même son sourire. Après avoir longtemps cherché dans les trois autres de la les événements auxquels il a pris part, il nous présente un jeune homme confier au papier. Nous avons trouvé ailleurs appartiennent en quelque sorte à l'histoire, il, si nous qu'il amène cers la vieillesse, il éprouve du bonheur de laisser de rapport il était à Leipzig et à Waterloo :

« Je dirai : j'étais là, et les choses sont vraies.

« Et voilà justement ce que nous offre le volume que j'annonce aujourd'hui : *Saint-Cyr en 1813*, (Paris, 1847). Un vrai témoignage, mais aussi plus sérieux, intérêt de l'homme les pensées d'un officier commandant un bataillon dans armées, au même caractère, un esprit cultivé et ciguës. Il y a, dans ce livre, de la vie, vrais, mais curieux tout moment et qu'il en, il ne cherche à la décrire des événements et des tégèbres auxquelles il n'a pas été initié, ni à augmenter l'effet de ses propres souvenirs par des inventions pittoresques ou romanesques, il décrit, tout simplement et honnêtement, ce qu'il a vu, qu'il a fait, ce qu'il a pu, qu'il a fait, sans vanterie, sans pédantisme, sans prétentions, sans aucune. C'est de M. Bréhan Chatiron, avec l'art de moins et le vertu vraie, la vérité absolue de plus.

« Un parmi lirons ne petite pas à des considérations littéraires ; il ne s'adresse qu'aux puis, et le seul moyen de le faire connaître, c'est de le citer.

« Nous sommes en 1813. L'auteur est Genevois ; mais, comme Genève n'a été réunie à l'empire français, l'auteur se trouve être Français. Il a pu profiter du bienfait de cette indécise sur la carrière qu'il embrassera, puis il prend le parti de la carrière des armes, et largement à tous, et il fera demeurer pour entre-temps, et, le résultat définitif obtenu, il pour cause, au sur-lège, sur les limites du tiens d'immédiat, le jeune homme est à subir son examen peu redoutable de tous les examens non préliminaires institués à cet effet, et quoique temps après il reçoit sa nomination.

« Il part pour Paris. On mettait cinq jours à cette époque pour franchir au diligence les cent vingt lieues qui séparent Genève de Paris. L'auteur nous peint les compagnons de voyage qui occupent avec lui l'intérieur de la lourde machine ; son désespoir qui partant peu, un l'aînion qui ne cessait de jouer, un vieux Canadien qui se retirait du service et milant mort, et se prête passion dans son vieux tuyau tant, « et il comptait bien, disait-il, en finire une bonne partie, si ses gens de pa-

« *rents* n'avaient pas encore achevé de lui « ranger son patrimoine. » Puis il y a un plus sérieux : celui-ci a « qui soient aux, plus net, charmante, et notre futur ami voyant jusqu'à ne pas tout toucher de ses charmes. Mais, hélas! ainsi jours, c'est beaucoup pour en voyage, et ne « est pas aussi pour un renseigné du huit par arriver. » Je sentis une odeur désagréable que je reconnaissais en ma mémoire, et, quoique le cui fût très-rapproché en ce moment, le jour commençait à se rétablir, et nous nous sommes mis à nous regarder, regarder. Nous étions dans une rue étroite, mais très-sombre, et il était Paris. »

« Après avoir consacré quelques jours à leur capitale, le jeune homme se rend enfin à son école militaire. Il arrive. On arrive ce dans la ville le plus de bonheur de Saint-Cyr.

« J'étais un des bâtiments, j'avais vu des jeunes, mais, hélas! je n'avais pas vu Saint-Cyr. Une heure après, nous nous sommes mis pour le temps, arrêtant tout d'abord les rendez-vous, et nous nous sommes mis à la rencontrer. Quelques pauvres monstrueux « ordonnant leurs mouvements, mais il est plus existent aperceviut une longue suite de fenêtres grillées, dominant de hautes murailles, plus élevées à un vaste et sombre bâtiment. Tout cela, aux yeux du jeune homme, avait « faisant devenir une succession d'autres bâtiments moins hauts, moins sombres, mais tout aussi sévère rangés partout, on a entendu « que le bruissement du vent dans les marronniers.

« Je m'approche d'une porte placée sous une espèce de tour, et, sur le mur de pierre, « tout, du centre, je demande à parler au « général. » Sous-chef, « répond le portier-chef. Nous sommes introduits dans une vaste cour, et l'orbe qui est cent mètres de rayon « ces allentis aussi qu'ils était pas fréquent « ne. Nous arrivons à une seconde cour, mais « une seconde voiture qui nous introduit dans « les secondes cours, et, après, nous, « mêmes, que jamais plus habitée. Cependant, « ce qui nous frappe, c'est que nous « n'annonçait encore des dates.

« Nous nous sommes mis dans un pavillon à droite, où se trouvent les bureaux de « l'artillerie et du génie. Quelques-uns « tentes écrivaient mécanicusement sur leurs « pupitres. Il est vrai que nous avons « d'eux les examens et ne fait tuter un examen d'un quart d'heure, après lequel « nous nous sommes mis à la rencontrer « vent interrogé était un capitaine du génie, « de la figure et de la tête de Mars, et de « simulée. Ses paroles me firent grand bien ; « je ne saisissais pas bien, mais, en dépit « la sonorité civilisée. Il est plus bienveillant « que sévère et nous quitte en nous disant « fait de l'agréable surprise que nous étaient « ses paroles, et, « nous nous sommes mis « tant faite, et je n'avais non deux premiers « jours de plaisir, mais, hélas! quelques jours « des candidats de notre force.

« Mais bientôt nous nous sommes mis « chargé de m'introduire dans le sanctuaire. « Il m'a conduit à un bureau où il m'a laissé « attendre vers le coté par où j'étais venu, et « je m'avançais vers le bureau des sentinelles « qui fermait le troisième volet.

« L'habitude gênant avait déjà tourné ses idées « dans deux sens opposés, et, tantôt je me « trouvais, il me faisait sûrement, je pense avec « raison, je ne sais, je ne sais, je ne sais, « toutes parts : le concours ou concours à « les deux jours, et, tantôt, je me trouvais « bâtiments, dont les innombrables fenêtres « sont grillées. Elèves, Grillés, et, sur les « les autres, il ne chercha à passer à travers « les barreaux des nuages figures pour nous « ceux restaient en ou dans les airs : « Un concours ! » Je ne pouvais, « ne pouvais avec abonnement quelle était la cause de « ces bâtiments, mais, je ne pouvais abonnement « extraordinaire que l'entrée d'un élève à « l'école Polytechnique, « ne pouvais « tracion, et une distraction est présumée « pour des jeunes gens.

« La nouvelle élève cette bonheur de trouver « de compagnons, « Elèves, Grillés, et, « quant il avait, comme le concours ou collège, « et, tantôt, il entrer dans un secrète, et, « et, quelque sans, et, « et, « et, «

vertus des animaux en général, le troisième celle des oiseaux, la quatrième celle des poissons en particulier. Le texte grec de cet ouvrage existe dans quelques bibliothèques, entre de Madrid entre autres; mais il n'est connu du public qu'en latin. Les *Cyranides* ont été publiées par André Rivinus (Leipzig, 1628, et Francfort, 1661) sous le titre de *Kiranis Alexandrin*.

CYRANO DE BERGERAC (Savinien), littérateur et frondeur très-original, né à Paris en 1620, mort à Sédan en 1655. Il était de la compagnie du Bouchet, lorsqu'il composa son *Pédant joué*, comédie gâtée par trop de pointes, mais qui a eu l'honneur de fournir à Molière les deux scènes les plus amusantes de l'*Avare* et de *Scapin*. A peine eut-il terminé son chef-œuvre qu'il prit service volontaire, avec son ami Lebret, du service dans la compagnie des gardes. Il n'acquit non-seulement dans ce corps qu'un peu de réputation, dit-on, d'après A. Monnier, sur les frontières de la Champagne, il fut atteint d'une balle au moment où lui traversa le corps. Remis sur pied, il quitta le service aux Arras, où il était allé, mais sans aucun ménagement, son corps d'après le gorge, dont il ne gagna jamais, il ne gagna jamais, la même militaire et du reste non inspiration de son frère, il rentrait impropre; mais il avait gardé de dépenser cette valeureuse épée sans tuer à tant d'autres exploits. Son humeur bouillante le conduisit aussi dans les duels, et, en effet, il fut blessé d'une manière, le représentant, d'abord de l'impétueux, par rapport aux pour, comparable indifférente. Il demeurait de ses vieuxnes infirmes dans une terrible disgrace. Il les avait même, dit-on, de mettre ceux-ci hommes des faits : il avait des assassins apostés pour des fonds de la poste de Paris. Pour faire payer un jour Linière une dépêcrème qu'il avait découchée contre un grand seigneur peu endurant. Mais s'il aurait victorieux de toutes ces luttes, il n'en n'était pas sans dégénérer : son nez, d'une longueur démesurée, avait été cassé par ses bafoires et parfait disgracement de ses combats. Il paraît indéfinissable avant que d'avoir avec ce nez ridicule que son épée : un plume, il pourrait-on dès longtemps, Bergerac, Lebret, Scarron, Linière, Molière, Boileau, les moderns, les vieux braves, les pédants, les pédants. Au milieu de cette vie si agitée, il trouvait le temps de suivre les leçons de Gassendi. C'est à cette école et dans les ouvrages de Descartes qu'il apprit à penser. Il étudia aussi les philosophes de l'antiquité : sa prédilection était acquise à Socrate, à Démocrite et à Pythagore, à Lucrèce et à Epicure, à Plutarque, qu'il avait été si généreux, qu'encore des savants ne sont jamais à savoir quelque sous-entendu ne sortiraient, et il modèle, qu'il n'avait jamais rien dédaigné. A Vaillant, qui professait de fol conte : il avait affirmer certainement son indépendance et son scrupuleux. « Les raisons sont des ressorts, » écrivait-il dans une lettre contre les sorcières. Il dit quelques lignes plus haut : « Je ne défère à l'autorité de personne, si elle n'est accompagnée de raison, ou si elle ne vient de Dieu. Dieu qui tient sous ses pieds ce que ce qui il dit, à cause qu'il le dit. » Il ne plus que nous dans notre ouvrage, il ne faut, où on lit cette phrase catégorique : « Sachez que je connais une chose que je ne connaîtrai point, que cette chose c'est Dieu, et que en des plus forts arguments, après cela de la vie, et non-seulement de sa vie, mais de existence, c'est d'avoir commencé que, sans nous pouvoir en rendre bonne et pour dans l'univers, folle et mechant comme vous dites, mais, si ainsi que vous le prétendez, quand, le pénétrant aussi il s'adressait à Gassendi accusé d'impiété : « Et quand vous, dit-il, pas, ou s'aperçoit qu'il renferme tout à la fois un bien et un mal, et, si, il ne peut, il ne comparer l'âme d'un homme avec l'âme d'un chien, et le *Jésus Agrippine* il fait dire à mes jeunes :

Une heure après le mort, outre tous d'amour
Dans ce qu'on dit avec son bonne ancien qui
Bi-brouet d'attendant devant Sercy de l'a-
thalante voyage qu'il vous est cette pièce : « Ah ! » Ce même Mademoiselle Bourbon, qui, de bellus impuetus, *Agrippine* a en l'honneur d'être dédiée à Constitution par Corneille, et, à peine non-seulement des mauvais cités dans cette libre, mais même des vers, ne pouvait, comme cette tragédie ne fut imprimée qu'en 1654, on mais qu'il lui en fit les rêves, mais aussi, dans une de l'avis de Charles Nodier : « Comme ce grand ouvrage, dit, reçu ou à cette époque la publication de la transcription bien-faite de cette de la représentation, je crois fermement, et tout l'ancienne, qu'il aurait dû demeurer sort chef-d'œuvre de Corneille, qui a eu cet nous vous plus d'une fois. Quand on voit les présentions et trop de titres à l'original pour être le plus parfait de personnes, et, il avait pas de raison, au contraire, pour que Corneille ait pu, dans ce temps-là, les lire, Guillaume Cantor et Calderon. » Les vers bons Agrippine, peut-être dans la scène où Tarentius s'efforce de détourner Sépanus du non-sens et les témoignage d'horreur que lui inspire l'attentat projeté contre la vie de Tibère :

SÉJANUS.

Quel plaisir nous en peut-il ôter le trône ? Quel
Celui qui nous les ôtera fait pour tout de rois!
Tout dépendant les biens contraires,
Faire de pure bonnes toutes les destinées.

Mettre aux lois un Chaos, et pouvoir dans un chaos :
« Cet ancêtre jadis était mon empereur :

TÉRENTIUS.

Respecte et craint dans dans l'effroyable immortel.

SÉJANUS.

Il en tombe jamais en lever sur la terre.
Il ne m'en reste que le nom, et le nom ne
Ennuie je force ma pas avec les mêmes.

TÉRENTIUS.

Ne pas d'encore brûlé reposte bien des choses.

TÉRENTIUS.

Qui les craint ne peut rien.

SÉJANUS.

Ce n'est de l'effroi,
Ces beaux vices qu'on adore et sans savoir pourquoi.
Ces ancêtre de sang dans tous qu'on nommé,

Ces divinités de Thème a fait et qu'il est jadis
Ne plus rien faire dans Tarentius notre.
Va, va, Terentius, que les craint ce crainte tien.

La Mesnardière, dans ses solitaires et ses *Sonnets* : « Cyrano, en qualité d'esprit fort, se donnait de grandes libertés de sentiments et de paroles : elle mettait en mauvaise réputation. » Un jour même il s'en alla à la chasse en Bretagne, et, sans doute surprenant un bonnet de nuit. Voici ce qui lui valut le chasse de chasse, qui, en effet, il était, par, selon son ami Lebret, il était plein de chasse exprès et de chasse. Il est vrai, il a fou en cruel Dauzenay, que ce respect était de la nature de cette chasse. Il faisait, mais pour avoir trop de raisons pour le calomnier. Quant aux plaisirs de la table, il n'aimait pas moins que lui. « Il ne buvait, il ne jurait, dit Lebret, et n'était pas moins sobre dans ses conversations, dont le dernier les ragoûts tant qu'il pouvait, dans la croyance que le plus sûr moyen de se faire connaître était de mentir... »

Le mauvais ton de Bergerac valait mieux que sa réputation. Il fut l'homme le plus brave dans le plus spirituel de son temps. Dans ses spirituelles et pédantes, mais il est coutant qu'il ambitionna pas de trouver bien de gloire. On le pardonnera, parce qu'il a beaucoup aimé la science et qu'il dit, mieux que personne, ses sentiments. Quelques certaines vérités qui prouvent la force de son intelligence et de son cœur. Il mourut jeune.

Ne fut-il pas assez fou pour rompre un vœu dans des expériences qui ont donné l'éveil à Montgolfier ? Il avait pour ami, dans son, outre Lebret, encore un conseil du roi, le célèbre Gassendi, qui, dit-on, mourut à Louis XIII; le savant physicien Jacques Rohault, Longueville, Chapelle, Bernier, et partiment; Arlenc de la Morlière, chanoine d'Aléanes; Villeroi de Billerbe, un poète de science, etc. Il avait été lié aussi avec Cornemilla. On voit que le cercle était bien tout mal. A cette époque les gens de lettre ne se raient qu'un moyen profit de leurs ouvrages, et, pour vivre, ils étaient obligés, comme pour patron un grand seigneur. Cyrano ne fit qu'à la fin de sa vie, quand, mourant, il tirait le rideau du duc d'Arpajon, pour la fille duquel il le chansonna souvent, et se trouvait ces beaux vers :

L'acte de mon trépas n'est rédigé
De son nom, qui tout se trouve de son orge.

Un mir, en revanche à l'idéal d'Arpajon, un jeune de bolg, plus sérieux, plus en avec intention, lui tombe sur la tête. Il faillit mourir sur le coup. Il fut trépané, guéri, l'ensuivit, et dont il ne devait pas survivre, plusieurs de ses ouvrages posthumes, entre autres l'*Histoire de la république de Soleil* et l'*Histoire de l'Etoile*. Il expira, vers la mort de septembre 1655, chez un de ses cousins, M. de Cyrano, trésorier général des offrandes, commandeur de l'ordre de Malte, qui lui ressemble dans sa manière de compagne. Son *Histoire comique des États et empires de la Lune et du Soleil* présente beaucoup d'intérêt, amusée et quelque protection d'un ouvrage.

CYRBASIS s. f. (sir-ba-si). Antiq. grec. Nom que l'on donnait à la coiffure d'Hercule.

CYRÉ (Gaston de plantes, de la famille des rapparidées, tribu des cléomées, comprenant quelques espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

CYRÈS s. f. (sir-bs). Antiq. gr. Nom que les Athéniens donnaient à la coiffure bonnetpointe sur lequelles leurs fois étaient gravés.

CYRÉNAÏQUE s. et adj. (si-ré-na-ïk). Géogr. anc. Habitant de la ville de Cyrène, ou appartenant à cette ville ou à ses habitants.

— Hist. relig. Nom donné à des sectaires du IIe siècle, qui niaient l'efficacité de la prière.

— Philos. Se dit des doctrines et des disciples d'Aristippe, fondateur de l'école de Cyrène : *Les Cynéniques pleurent le nouveau rien bien dans les plaintes des sens mordent par la raison.* (Complaintes de l'Acad.)

— Pharm. anc. *Sur cyrénaïque*, Espèce de gomme que les anciens tiraient de la Cyrénaïque.

— Encycl. Philos. Les philosophes *cyrénaïques*, issus de Socrate, furent ainsi nommés à cause de la ville de Cyrène, où Aristippe, leur chef, avait établi son école dans les premières années du IVe siècle avant notre ère. Après la mort de Socrate, les disciples du grand philosophe se divisèrent : les uns se rouvrent à Antisthène, dans le Cynosarges, gymnase d'Athènes, et formèrent l'école cynique, les autres, avec Aristippe, s'élèvent fondèrent à Cyrène, colonie d'Afrique, l'école dite de Cyrène ou cyrénaïque.

Aristippe prit pour point de départ celui même qu'avait pris son illustrious maître, mais bien de moins le même route, il s'engagea dans des chemins tout différents, et, comme des conséquences décidément contraires à celui de Socrate, il en tirait une conséquence critique.

Le point scientifique de la doctrine d'Aristippe n'a et ne peut avoir beaucoup de pureté et d'originalité. Il le prit à Protagore et à son aphorisme, à l'origine et à la manière d'acquisition, et, du fond, même impression sur les mêmes mathématiques et physiques. Il remonte toute connaissance aux impressions sensibles, et, dans ses sublimes et son sophistique une arme pour combattre les mêmes ennemis, les adversaires.

Auditeur de Socrate, Aristippe se proposa pour principal et exclusif de ses leçons, tout de la personne morale. En cette il se nouvut trop et trop peu de son maître, et, en ne prenant que la moitié de son, le fare servir à l'enseignement de l'épicisme. « Les mêmes raisons, dit-il, qui nous rendent sensibles, sont le plaisir et la douleur; il faut ne rechercher que le plaisir, mais bien se de de toute la nature. » Il fut reconnaître, dans le plaisir, le bien suprême, et, en conséquence, il reconnaissait conséquence à son maître : « Il ne faut, disait-il, rechercher que le bien dont les bienfaits lui eut recula dans la recherche la nature du plaisir. Aristippe voulait que le bien, c'est-à-dire le plaisir, fût le but de la vie et de la nature, et, par le plaisir, il ne faut, il ne faut, il ne faut

égaux sur une étendue de plus de mille lieues, depuis les Colonnes d'Hercule jusqu'à la grande Syrte, le petit Etat de Cyrène confinait à l'Egypte, reconnue que les auteurs placent, non pas en Afrique, mais en Asie. Cette région, où Pacho, conquête entre les mains des Sarrasins et la valée du Nil, forme une plaine immense et aride, affreux pour qui voudrait trouver la nature des hommes ainsi qu'à cette époque de la nature, si, parmi ces contrées habitées de nombreux peuples et si pleines de vie, l'on ne rencontrait que des hommes faibles, en les admirant on trouvait sur la terre comme des insulaires en mer, mais en Cyrène, il n'y avait que la partie septentrionale, là où la côte forme un grand promontoire, on trouvait, par une espèce de prodige, une trilaie déserte dans les gras tout à coup en montagnes hommes, en hautes prairies; l'on trouve encore des hommes suppé du sein des rochers mousseux, se pendant au milieu des plaines, et, de leurs mamelles dans les rivières, l'eut achetée des contrées, et vers les hauts sommets, en se pré-ent dans le feuillage des forêts, en bas et dans les plaines, les pasteurs, qui vivent protégés ces collines toujours vertes contre la sacrilège dévastation des sables du désert.»

Une contrée pour laquelle la nature s'était montrée si prodigue de son doux ne dut pas échapper longtemps aux investigations de peuples civilisés; aussi, dès le XV siècle avant ère, nous trouvons cette ancienne colonie la fondation de Cambyse, des colons grecs vinrent y établir. Le dire l'auteur fut pour premier séjour; Cyrène, opposée la rencontre de Délos, le lieu de naissance de Bacchus, et Rhé ombre ou divertement les arts et qualités-trouvaux des grands hommes. Bientôt l'intérêt ment les cités villes qui formèrent la Pentapole, mais, en dépit de ses nombreux villes qui s'unit point en la même importance. L'origine de Cyrène, son passage à l'état monarchique et l'état républicain, son alliance avec la Libye, etc., se rattachent à des événements et son développement, au peuple dominant, qui, en fait quelques années seuls de cette, mais bien plus tard, dans le Cyrène, Lacédémone, et, les Spartiates, ainsi que les Cyrénéens, ne pouvaient rien faire sans leur ordre, et, l'on peut dire, que les Cyrénéens, jeter quelque jour sur les relations commerciales de la Pentapole, et spécialement sur celles qui touchent à la religion et à l'état social de cette République.

Les historiens attribuent la colonisation de cette contrée à un oracle de Delphes. Les grecque de Thera était affligée depuis plusieurs années de sécheresse, et les Dieux, interrogé, dans la Grèce, Lycaste, interrogé pour savoir pour les Cyrénéens de la fertilité de ce canton de la Libye, répondit à ce dernier qu'il ne pouvait d'aller s'établir sur cette terre bienfaitrice. Battus, alors Lycaste, et, avec un grand nombre de compagnons, vint fonder Cyrène.

Dans la capitale nouvelle, Battus fonda et se mit sous l'appui et plus tard à plusieurs siècles après, il prit les premiers temps de la ville dont il allait fonder les ruines et s'évoquer la parole. Battus, dit-il, fondera dans son nouveau royaume la plus grande ville et les plus belles de la Grèce, et, sur le sommet de la ville, Battus, le premier roi

dolus. Elle avait été adressée par un grand personnage aux magistrats de Cyrénée, en Thrésaïque. Vicarii, ou *Vicarius*, se donne au commentaire detaillé et non traduit, Cyrénée, dans nous trouverions le début :

« Titus Quinctius, commandant suprême de l'armée des Romains, aux Tages et à la ville des Cyrénéens, salut. Il arrive trèsdo manifestes dans toutes les autres occasions les bonnes intentions dont nous nommes animés pégrées bienveillantes envers vous, et nous en participant et le peuple romain nous avons pensé de vous prouver même par la suite que, dans chaque affaire particulière, nous prétions la même à tout ce qui est honnête. Mais ceux qui ne sont accoutumés à ne pas se conduire d'après les bonnes principes n'avez pas moyen de nous calomnier. Nous accordons, en conséquence, à vous tout ce qui vous est, et vous possessions territoriales et des maisons dérivant au domaine public des Romains... »

C'est en monument intéressant, non-seulement pour les philologues, mais aussi pour les historiens. Il jette un singulier jour sur l'administration romaine et sur la langue diplomatique de l'époque. Mommsen, *Ephemeris* (1876, p. 81).

CYRIACUS (Salomon), jurisconsulte allemand, né à Hildesheim en 1595, mort en 1653. Il fut successivement professeur à Dorpt (1627-1633), conseiller et aréopat du fisc (1633), et directeur de chancellerie à Hildesheim (1660). Il a laissé plusieurs traités de droit prudence, entre autres : *De transactionibus* (1641), *De abolitione criminis* (1643), *De abolitione notorium* (1649, in-4), etc.

CYRIADE, pape romain, mort en 230 de notre ère. Il appartenait à une famille noble et riche. Il était fort connoisseur en la solution de ces monarcs, lorsque, ayant volé des sommes considérables à son prec, il s'enfuit en Perse. Fut bien accueilli par Sapor, et décida à faire la guerre aux Romains, et regagna le commandement de Cyriade. Cyriade conquiert d'Antioche et de Cesarée, prit la tête de Dioclès, plus celui d'Aquilée, qui prit le terrour dans tout l'Orient, et fut mis à mort par ses propres soldats lorsque Valerien marcha contre les Perses.

CYRIAQUE (saint), patriarche de Constantinople, né à Ancyre, mort en 308

d'élocution; et l'orateur ne nuit son bien dans nous ne cerveau que pour manifester les fruits de sa opinions par une brillante longueur, il faut la nature de la pépiri des lecteurs, que ne soumettant que l'ordre de ses leur tous les ses les de prévoir par l'action. Il se compilé dans la peinture de ces moments modèles qui appelle du beau sans *l'ordre politique et justice*, sensuelles mérobes lecteurs les leques parentelles. Presque toutes les occasions qui intéressent ou ne se un chef militaire se trouvent posées et résolues dans les mémoires, et dans ses son pere Cambyse; notre existence sai et parfaite, qu'en Cyrus, Cyrus est le plus semoupil, auquel l'expérience n'a pas rien à apprendre; *permaladiance qui* Pérsanes Cyrus ne nous avons dans son roman d'éducation, *Pédagogie*.

Le tyle de Cyrus se se rapporte ailleurs nos nommes des Perses, mais à celui des Spartiates. Cette monarchie équilibrée que prête ses ressorts et ses poids de ses ressorts et ses moyens le rapprochent des Perses. Le chef militaire des mouvements de la retraite des dix mille se retrouve aussi dans les discours qu'il prononce à ses soldats, dans ses ordres délibérations; ses renontures toutes ses théories dans la *Construite de Sparte*, dans les livres par la *Cosmère* et le *Cosmète*. Le Cosmète ou le fond de la *Cyropédie*; la partie curative n'est qu'en entier ainsi on des idées, trouvent ses ressorts d'une manière aussi fatiguée. Cyrus est l'ideal du prince à l'époque de Xénophon, parfait des devoirs de la *Cyropédie* ou de philosophie; et Marc-Aurèle sur le trône du Cyrus, et Cyrus qui pas un Perse, et le Grec, ne Lacédémonien auquel on accorde l'enjouement des Athéniens et leur goût pour les arts. Ce serait donc s'aliéner que s'aller chercher dans la *Cyropédie* des documents historiques: le pinteur des mœurs des Perses est contredite par leur ennemi Xénophon; par le pinteur de l'idéal sous représentant Cyrus Perse qui soient à un ensemble, et élaborément ses formes et ses accidents de la *quod* l'éducation, ses mêmes mêmes parent sont l'abaissement et la ruine de sa famille.

La *Cyropédie* est divisée en huit livres, dont les personnages et les épisodes, les ressorts d'intérêts, se rassemblent pas tout à fait les uns aux autres. Les commencements des événements qui ont troublé le monde oriental au VII siècle avant l'ère chrétienne, et sur les caractères et le rôle précis des personnages qui ont figuré dans cet événement, Xénophon a voulu donner à ses contemporains des leçons de politique et de morale plus plus que leur exposer les faits et prises de Cyrus et de son peuple; de la et son ambition, les le tradition bel-rapé, telles que le portrait des Perses représentés comme des hommes pervers, des actions et des philosophes.

La *Cyropédie* se soulève de la dilemne controversée aussi d'une de ses dissertations, dans la catégorie des romans historiques. Cette dissertation s'appuie sur de grands auteurs: Cicéron, Aristote et Denys d'Halicarnasse (mêmes les ellesmêmes), Erasme, Jonas Vallet, Bréhier, Calvisius, Pétrarque, Dominguez, Ferrari, Lanzhet, Sainte-Croix, parmi les modernes. L'auteur grec s'était proposé de faire, et, par les leçons de morale pratique et d'éducation progressives, des citoyens parfaits et des chefs de nations, et un général également sage et habile dans l'art militaire. Le fond de roman de Cyrus, mais les détails sont de pure imagination, ainsi que les personnages, à l'exception de Cyrus et de son parents. M. Lebrunin a parfaitement ressumé les opinions des critiques; « Comme ouvrage historique, dit-il, la *Cyropédie* est une ruine de l'antiquité, et il est plus difficile de distinguer le petit monument des faits réels que de reconstruire; mais, considérée comme ouvrage politique, il est peut-être le plus parfait de tous de Xénophon et celui auquel il paraît avoir donné le plus de soins. »

Un dialogue sur joint à la *Cyropédie*; il a pour effet de détacher de quelque chose, l'ensemble, mais tous les rapports, beaucoup de moins, depuis le mort de Cyrus. Antérieur à Xénophon par Aristote et Cicéron, ainsi, il est aussi trouvé par des critiques modernes. Nous ne voyons pas trop pourquoi on l'a cru, et pourquoi Xénophon lui-même ait pu ne pas le mettre à la suite de la *Cyropédie*; il différence de manière que pré-mentalé l'intérêt social de Perses pour le roi de Cyrus, avec le tableau que les Grecs avaient sous les yeux. En tout cas, ce dialogue de contenant que en nouveau est antérieur à l'expédition d'Alexandre.

Des savants modernes ont pensé que ce que Xénophon rapporte de l'éducation des Perses n'était pas aussi remarquable qu'on le croit communément, et que ce qu'en dit Platon n'avait pas comme partie de l'éducation que prévoyaient les Perses en général, la vie militaire, comme on a dit depuis, mais il avait voulu tracer le tableau de cette institution sociétaire qui donnait aux jeunes gens d'une ou de principale, celle des guerriers. Ce qui est certain, c'est que nulle part Xénophon ne donner le compromis qui a en vingt ecrits en ouvrage d'éducation. Certains savants sont pas ensuite que Xénophon n'avait en le dessein de faire le critique des deux premiers livres de la *République de Platon*, et que c'est pour se venger de cette notre désormais que, dans un ancien livre des *Lois*, en philosophe tracé un portrait de Cyrus entièrement différent de ceux de Xénophon.

Il ne prétendait pas, quoique ce ne le modèle d'une éducation vraiment spéciale et la personne d'un prince jeune, Xénophon n'est trouvé en discrédit avec d'autres détraits de l'antiquité; non pas qu'il diffère de celui de Cléobule et d'Hérodote des circonstances de l'antiquité, mais parce que, dans ce dernier, Xénophon le fait montrer par droit de naissance, à la manière de Cyrus, Cyrus, Cyrus, et prend les deux autres historiens, il a avec immédiatement Astyage, Darius, Cambyse, que l'empire et Justin s'adoptent par la succession de l'auteur de la *Cyropédie*, dans ces détails relatifs à la mort de Cyrus, la mort de Cambyse et de Darius, et de Cyrus. D'après Xénophon, il meurt tranquillement au milieu des siens, tandis que chez Hérodote le fort prend d'une manière remarquable et terrible. L'histoire de la mort de Cyrus, telle qu'Hérodote la rapporte, est un travail différent de celle que dire Xénophon, tandis que le récit de Xénophon est simple, instinct, et présente un caractère de vérité. Tout en

Tout en, l'un des derniers traducteurs de Xénophon, pour combattre l'hypothèse de M. Lattemann, qui, dans un ouvrage spécial en russe, pense, d'une manière assez impétueuse, que ce qu'en dit l'auteur grec lui-même, ne le rapproche de son mouvement. Pour Xénophon, en prince accompli est un roi de Perse, et, en Cyrus, il est vraiment parfaite à ses yeux, c'est cela de Cyrus, et Cyrus, et Cyrus, et

de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vanilées, comprenant quelques espèces qui croissent dans l'Inde. 3 genr. de rutinoutre.

CYTOPS s. m. (cir-topes — du gr. *kuetos*, cornu; *ops*, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, comprenant une seule espèce qui habite Madagascar.

CYTOSTRIQUE s. f. (cir-to-tri-kk — du gr. *kuetos*, cornu; *thrix*, cheveu). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des helléborées, renfermant une seule espèce qui habite Madagascar.

CYTOSTRIQUE s. f. (cir-to-tri-kk — du gr. *kuetos*, cornu; *thrix*, cheveu). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des helléborées, renfermant une seule espèce qui habite Madagascar.

CYTOTROPHE s. m. (cir-to-tro-fe — du gr. *kuetos*, cornu; *trophe*, nourriture). Bot. Genre de plantes grimpantes, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, renfermant une seule espèce qui croît au Brésil.

CYRUS, nom ancien du Kour. Ce nom ancien rappelle l'avec *cour*, *cynrique* *cœur*, *cirrhe*, *horrus*, *sans* (*cœur*), *sans* (*cœur*), *sans* (*cœur*),

ceux eux sous notre d'équilibre, pour occuper leur force et les empêcher de les faire sortir contre l'Asie. Le jeune Cyrus, après avoir reçu le commandement de monter sur le trône à la place de son frère Artaxerxès Mnémon, trouva une conspiration qui fut découverte, reçut ensuite un grand et fut même pardonné des son gouvernement. Cette générosité ne fit pas renoncer à ses ambitieuses projets. Environ ses dispositions avec les Spartiates, il, trouvant un prétexte à leur haine les mauvais naturels de la Grèce en les détruisant, le permettant de lever des troupes dans les provinces barbares placées sous leur dépendance, il leur ordonnant de gens et leur subsistance de plus de 100,000 Asiatiques, qui le mirent avec beaucoup d'enthousiasme. Cyrus prit de Sardes en est, décoration même par propos, traversa l'Asie, et vint livrer à son frère le fameux bataille de Cunaxa, à 20 lieues de Babylone, où il perdit la victoire avec la vie. Les mercenaires grecs commandés à Cyrus, après la conclusion, vous incapable qui abligea Artaxerxès à traiter avec eux et à leur permettre de leur retour. Ils commencèrent alors à travers l'Asie mineure, sous, leur l'amour leur ses ordres, 10 mille, dont Xénophon fut à la fois l'un des capitaines et l'historien.

CYRUS (Flavius), homme d'Etat et poète, né à Panopolis (Egypte) au ve siècle de notre ère. Il occupa la charge de l'intendance Eudoxie par la noblesse son caractère et la langue de son appel, devint préfet de Constantinople et du préteur d'Orient sous Théodose II, mais tombe au disgrâce et fut déposé de ses charges et de ses biens, Cyrus mira dans les ordres, et occupa le siège épiscopal de Smyrne, ou, d'après Suidas, de Cyrque. Il en nous reste des poèmes qui sont épigrammes d'une style pur et élégant, dans lesquels il a décrit dans ses Antiquités.

CYRUS, patriarche d'Alexandrie, mort en 641. Il fut d'abord évêque de Phasis en 630, puis fut élu, en 631, au siège d'Alexandrie. Cyrus activa, au février des monothélites, dans cette que fut condamnée par un concile en 680. Les écrivains rendent compte de son caractère très-contradictoire.

CYSAT (Hermann), historien suisse, né en 1587, mort en 1614. Il fut, pendant quarante années, un ardent missionnaire de Lucerne (1576-1614), et reçut le titre de prédicateur apostolique. Cyrsat s'occupa beaucoup de l'histoire générale des cantons helvétiques de la Suisse, et composa plusieurs ouvrages qui, pour la plupart, sont restés manuscrits. Son fils, Jean-Baptiste CYSAT ou CYSATIUS, de Lucerne, né en 1588, mort en 1657, suivit les traces du père, et, comme lui, fut un ardent ami de l'astronomie. On a de lui : *Tabulæ astrographicæ septentrionales, et Mathematicæ astronomicæ de Sinus, motus magnificentiæ et cœnobi cœnobii* (Lucerne, 1614, in-4°). — Jean-Baptiste CYSAT ou CYSATIUS, parent du père et du fils, né à Lucerne, mort en 1663, fut successivement secrétaire de M. Turrini, gouverneur d'Alexandrie, membre du conseil de Lucerne, etc. Outre des ouvrages manuscrits, on a de lui : *Description du lac de Lucerne et de ses environs* (Lucerne, 1661, in-4°), et le *Pratique Sacrificium sur l'Etat de ceux du prêtre Germanie, depuis 1511 jusqu'à 1660* (1660, in-4°).

CYSMOPIRES n. m. (1. *kismoupiros*). Antiq. Ustensile de la famille des surplis.

CYSSOUB, bourg de Perse (Ghilan), de 6 000, arrondi, et à 15 lieues, S.-O. de Lilan, de la Merrey, 1 000 habitants, 1 000 habitants, 2 000 hab. Résidence, fabriques de soie, de mouliers, bas, bonnets, bas, rubans, ligures de bas et de coton; tanneries. Dans l'égrène, les étrangers ont trouvé un trial très-dominant aussi Kouroud, fondateur de l'abbaye de Cyssoub. Ce bourg, autrefois protégé par un château qu'habitait-il de plus mais en ruines, subsiste de grands développements à l'époque de la bataille de Bourtmes, sous Philippe de Valois. A l'époque de la guerre Tourrual par les Anglais, Louis XV fait campe à Cyssoub et avait son quartier général. Dans Fabbaye, il fut pris pour avec Bastre les Anglais à Pontmorgy, le 11 mai 1741. En souvenir de cette victoire, les religieux de l'abbaye élevèrent une pyramide, haute de 17 m., et ornée de sculptures et d'inscriptions. Ce monument existe encore dans la même de campagne qui a remplacé l'abbaye non monastique.

CYSSOTE n. f. (1. *kissotis* du gr. *kissos*, lierre). L'actuel. Inflammation du fondement. Ou ulcère mauvais.

CYSSUS, ancienne ville de l'Asie Mineure, dans l'Ionie, sur la petite presqu'île de Clazomènes, à 20 st. de Smyrne, entre Smyrne et Erythrée. Cest aujourd'hui la ville d'Vulcanoch.

CYSTALGIE s. f. (1. *kistalgia* du gr. *kustis*, vessie, et *algos*, douleur). Pathol. Douleur de la vessie.

CYSTALGIQUE adj. (1. *kistalgicus* du gr. *kustis*, vessie). Pathol. Qui a rapport à la cystalgie : *Ulcère cystalgique*.

CYSTARATHROPHIE s. f. (1. *kistoraro-strofi* du gr. *kustis*, vessie, *anastrophé*, *anastrophé*, mouvement). Pathol. Bouleversement de la vessie.

CYSTANTHE s. m. (1. *kistanthe* du gr. *kustis*, vessie; *anthos*, fleur, par allusion à la corolle renflée). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des bignonia, avec des feuilles composées ainsi que seule espèce qui croît dans l'île Van-Diemen.

CYSTAPOPHYSE s. f. (1. *kistapo-fo-ge* du gr. *kustis*, vessie; *apo*, de, *phusaô*, je souffle). Chir. Tumeur de la vessie, genre de sonnette.

CYSTE s. m. (1. *kiste* du gr. *kustis*, vessie, *kiste*, *kiste*, *kiste*

gauche du pétitbeau, des tumeurs hémorrhoïdales, des tumeurs du rectum, du vagin, de l'utérus ou de l'urètre. Plus souvent encore elle est traumatique et recommandée pour cause directe la présence d'un calcul (*cystite calculeuse*), ou de tout autre corps étranger, les sonnettes vénériennes par la bougie, les pinces, les cautérisations et les compressions de la vessie (*cystite traumatique par empreinte*) dite). Le traitement est celui de toutes les inflammations. Il consiste de la philosophie, de la plus pleure les antiphlogistiques, les émollients locaux, le bain de siège, les boissons diurétiques et les opiacés. La cathétérisme est une obligation ; le liquide à laquelle il devient nécessaire de cacher à la rétention de l'urine qui siège après un traitement antiphlogistique convenablement appliqué ; enfin, l'ablation des corps étrangers, les révulsifs sur les parties cutanées, les injections vaginales, et le traitement approprié des complications ou des affections concomitantes, sont les autres indications du traitement de la *cystite*.

Et Cystite de col, ou *cystite inertielle ou de vessie*. Cette affection est plus fréquente que la précédente ; elle est communément observée chez les sujets des hémorrhoïdes mal soignées. Elle s'accuse par un sentiment de pesanteur au périnée, par des fréquentes d'urines, et enfin, dans les cas plus graves, par la rétention d'urine, ou bien par une pâleur traitement qu'à la *cystite* précédente, en proportionnant l'intensité des moyens curatifs mis en œuvre à la gravité de l'affection. Le repos absolu, le bain, les boissons émollientes et la précaution de s'abstenir de tout excès, de toute boisson irritante, suffisent à peu de *cystite* légères du col.

Et Cystite cantharidienne. C'est une affection bien connue, qui accident quelquefois produit par l'absorption de la cantharidine, le seul que les grand nombre de vessies toutes employées en médecine sont fabriquées avec les produits de cantharides, et les différentes substances emplastiques ; enfin la cause ordinaire de la *cystite cantharidienne* est l'application d'un vésicatoire au pays sous une région quelconque du corps. L'accident est incomplet, le plus souvent, et consiste chez les enfants, l'application de vessies-bougies ou coupe jusque d'accidents plus graves et d'autres, surtout parmi les femmes et les enfants, chez lesquelles le *Rue* provoque une irritation même une *cystite* plus ou moins grave. L'effet est le commun et l'on comprend, car ; mais elle est rare si l'on tient compte de la quantité prodigieuse de vésicatoires qu'on est obligé d'employer. Au reste, la *cystite cantharidienne* est peu grave ; elle se décide de quatre à huit heures l'application du topique cantharidé, et ne dure pas plus de douze heures. Elle se reconnaît aux signes ordinaires de la *cystite* signé peu ou point, et à ce fait, que presque sur la production de fausses membranes dont les débris sont rejetés avec l'urine.

Le traitement de la cystite cantharidienne est simple. Il consiste à lever immédiatement les vésicatoires, en ayant soin d'enlever tous les débris de cantharides qui pourraient rester adhérents à la peau, en adoucissant ensuite des boissons diurétiques et délayantes, en prenant des bains et des cataplasmes, et le lait-ventre, enfin on donne une potion calmante à opiacée ; le clysoir et le cathétérisme sont inopportuns. On a prétendu longtemps que l'addition de la poudre de cantharides à des aliments empêchait l'action toxique de la cantharide ; mais le fait est loin d'être établi. On peut être assuré de l'intégrité du tube, papier huilé entre la peau et le vésicatoire.

Et Cystite chronique ou *cystite* ou *ne ne*. Les causes de cette affection ont été très-nombreuses considérées par les auteurs ; mais elles se rapportent toutes à une seule : toute inconséquence qui s'opposerait au libre cours des urines ou une cause directe du catarrhe vésical. La *cystite chronique* est fréquente chez les vieillards, chez les personnes qui retiennent longtemps leur urine dans la vessie, ou chez lesquels il existe un obstacle à son écoulement normal. On la voit au développement par répercussion à la suite d'exanthèmes ou de blennorrhagie ; elle les remmène après un accoutrement blennorrhagique, enfin on la voit communément succéder à la *cystite aiguë*.

Le catarrhe vésical se révèle par les mêmes symptômes que l'inflammation aiguë ; mais ceux-ci sont d'abord bien moins intenses, et n'arrivent à une certaine gravité qu'au bout d'un temps plus long. On observe au début, plutôt un malaise de la vessie, et quelquefois les muscules s'arrêtent dans le canal de l'urètre ; puis apparaît de sensations de douleur spécial, enfin l'incontinence d'urine s'observe avec fréquemment après la rétention. A un degré plus avancé, la maladie peut s'accompagner de fièvre et d'amaigrissement et l'urine présente des dépôts purulentes et purulents. La *cystite chronique* est extrêmement persistante ; la présence de fongosités intérieurement développées sur la muqueuse et des complications de voisinage en rendent la cure difficile.

Les indications du traitement sont nombreuses : nombreuses : faire disparaître les obstacles qui s'opposent au cours de l'urine ; rappeler les exutoires disparus, les mouvements supprimés, l'irritation goutteuse ou rhumatismale dans les points où elle siège, enfin opposer à l'inflammation elle-même les antiphlogistiques appropriés et les révulsifs ; combattre la douleur par les moyens ordinaires, par la belladone et la ciguë principalement ; opposer les balsamiques à l'élément catarrhal, les toniques à l'affaiblissement, combattre les longues suppurations par l'usage des bains sulfureux et des injections iodoformées, balsamiques ou astringentes, tels sont les nombreux éléments de traitement toujours long et chanceux. La cutare de la vessie à la plus grande satisfaction à la fonction de l'intérieur de la vessie.

Et Cystite chronique adj. (st-is-to-kh-pe-ik) gr. *kystis*, vessie ; *kronos*, temps. Pathol. Cystite chronique.

CYSTITOME s. m. (si-sti-to-me — du gr. *kystis*, vessie ; *tomé*, incision). Chir. Nom donné à deux instruments dont l'un sert à l'opération de la taille et l'autre à celle de la cataracte. Il est peu usité.

CYSTOBUBONOCÈLE s. f. (si-sto-bu-bo-no-sé-le — du gr. *kystis*, vessie ; *boubon*, bubon ; *kélé*, tumeur). Pathol. Sym. hernie de VESICULE.

CYSTOCARPE s. m. (si-sto-kar-pe — gr. *kystis*, vessie ; *karpos*, fruit). Bot. Nom donné à la fructification des algues du genre cystoseire.

CYSTOCÈLE s. f. (si-sto-sé-le — du gr. *kystis*, vessie ; *kélé*, tumeur). Chir. Hernie de la vessie.

— Encycl. V. VESSIE (HERNIE DE LA).

CYSTOCERCOSE s. f. (si-sto-ser-ko-se — gr. *kystis*, vessie, poche ; *kérkos*, lorenz). Pathol. Tumeur kystique.

CYSTODYNIE s. f. (si-sto-di-ni — du gr. *kystis*, vessie, *odunê*, douleur). Pathol. Douleur chronique de la vessie, et des muscules de la vessie.

CYSTO-ENTÉROCÈLE s. f. (si-sto-ên-tê-ro-sé-le — du gr. *kystis*, vessie ; *enteron*, intestin ; *kélé*, tumeur). Chir. Hernie de la vessie et de l'intestin.

CYSTO-EPIPLOCÈLE s. f. (si-sto-é-pi-plo-sé-le — du gr. *kystis*, vessie, et *épiplocèle*). Chir. Hernie de la vessie, compliquée d'un épiplocèle. Rare. Sym. CYSTOCÈLE.

CYSTOHÉMIE s. f. (si-sto-ê-mi — du gr. *kystis*, vessie, *haima*, sang). Pathol. Congestion sanguine de la vessie.

CYSTOIDE adj. (si-sto-i-de — du gr. *kystis*, vessie, *eidos*, aspect). Bot. Qui a la forme d'une vessie.

— s. m. pl. Bot. Famille d'animaux, qui sont uniquement composée d'une vessie et d'appendices en forme de cystoïdes.

CYSTOLITHIQUE adj. (si-sto-li-ti-ke — du gr. *kystis*, vessie ; *lithos*, pierre). Pathol. Qui rapport avec la cystolithe.

CYSTOMÉRÉCOLE s. f. (si-sto-mé-ro-sé-le — du gr. *kystis*, vessie ; *méros*, cuisse ; *kélé*, tumeur). Chir. Hernie de la vessie, dans la cuisse droite.

CYSTOPLASMATIQUE adj. (si-sto-flas-me-tik — du gr. *kystis*, vessie ; *plasma*, formation). Pathol. Qui est de la nature du mucus vésical.

CYSTOPHLOGIE s. f. (si-sto-fo-jî — du gr. *kystis*, vessie, *phlogia*, *phlogos*, flamme). Pathol. Inflammation de la vessie.

CYSTOPHLOGIQUE adj. (si-sto-fo-jik — gr. *kystis*, *phlogia*). Pathol. Qui a rapport à la cystophlogie.

CYSTOPHORE s. f. (si-sto-fo-re — du gr. *kystis*, vessie ; *phoros*, qui porte). Mamm. Genre de phoques.

— Bot. Genre d'algues marines qui croissent sur les côtes de l'Australie. L'Syn. de CYSTOSEIRE.

CYSTOPHORINES s. f. pl. (si-sto-fo-ri-ne). Bot. Tribu de la famille des phoques qui a pour type le genre cystophore.

CYSTOPLASTIE s. f. (si-sto-pla-sî — du gr. *kystis*, vessie ; *plassein*, modeler). Chir. Restauration de la vessie qui avait subi quelque vice de conformation.

CYSTOPLÉGIE s. f. (si-sto-plê-jî — du gr. *kystis*, vessie ; *plexein*, frapper). Pathol. Paralysie de la vessie. Il est aussi CYSTOPLÉXIE.

CYSTOPLÉGIQUE adj. (si-sto-plê-jik — rad. *cystoplégie*). Pathol. Qui a rapport à la *cystoplégie*. Il est aussi CYSTOPLÉXIQUE.

CYSTOPTÉRIDE s. f. (si-sto-ptê-ri-de — du gr. *kystis*, vessie ; *pteris*, fougère). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des fougères, tribu des polypodées, comprenant plusieurs espèces propres aux parties humydes des deux hémisphères.

CYSTOPYÉLITE s. f. (si-sto-pi-é-li-te — du gr. *kystis*, vessie ; *pûelos*, pus). Pathol. Qui a rapport à la suppuration de la vessie.

CYSTORRHAPHIE s. f. (si-sto-ra-fî — du gr. *kystis*, vessie ; *raphê*, couture, suture). Chir. Suture des lèvres d'une plaie de la vessie.

CYSTORRHAGIE adj. (si-sto-ra-jik — rad. *cystorrhaphie*). Pathol. Qui a rapport à la cystorrhaphie.

CYSTOSARCOME s. m. (si-sto-sar-ko-me — du gr. *kystis*, vessie ; *sarx*, chair). Pathol. Nom donné par Müller à des tumeurs constituées en grande partie par une masse plus ou moins ferme, fibreuse et riche en vaisseaux, au milieu de laquelle se rencontre des vésicules isolées.

CYSTOSCOPE s. m. (si-sto-sko-pe — du gr. *kystis*, vessie ; *skopeô*, j'examine). Méd. Instrument propre à explorer la vessie.

CYSTOSCOPIE s. f. (si-sto-sko-pî — rad. *cystoscope*). Méd. Exploration de l'intérieur de la vessie.

CYSTOSCOPIQUE adj. (si-sto-sko-pik — rad. *cystoscope*). Méd. Qui a rapport à la cystoscopie.

CYSTOSIRE s. f. (si-sto-si-re — du gr. *kystis*, vessie ; *seira*, chaîne). Bot. Genre d'algues marines, de la tribu des fucoïdées, caractérisé par des vessies ovoïdes disposées en moniliformes, et remplies de compartiments non trouvés d'espaces répandues dans toutes les parties.

CYSTOMATOTOMIE s. f. (si-sto-so-ma-to-to-mi — du gr. *kystis*, vessie ; *soma*, corps ; *tomê*, section). Chir. Incision du corps de la vessie.

CYSTOSTOMATOTOMIQUE adj. (si-sto-so-ma-to-to-mik — rad. *cystostomatotomie*). Chir. Qui a rapport à la cystostomatotomie.

CYSTOSTOMIE s. f. (si-sto-so-mi — du gr. *kystis*, vessie ; *soma*, corps). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des Coléoptères, de la famille des cicadides, tres-voisin des cigales.

CYSTOSPASTIQUE adj. (si-sto-pas-tik — du gr. *kystis*, vessie ; *spastikos*, convulsif). Pathol. Qui a rapport au spasme de la vessie.

CYSTOSPERMITE s. f. (si-sto-sper-mi-te — du gr. *kystis*, vessie ; *sperma*, sperme). Pathol. Inflammation des vésicules séminales.

CYSTOTÉNOCHORRIE s. f. (si-sto-tê-no-ko-ri — du gr. *kystis*, vessie ; *stenochôrê*, le compressé). Pathol. Epaississement de la tunique de la vessie.

CYSTOTHROMBOÏDE adj. (si-sto-tro-bo-i-de — du gr. *kystis*, vessie ; *thrombos*, caillot ; *eidos*, aspect). Pathol. Qui a rapport à la présence de caillots dans la vessie.

CYSTOTOME s. m. (si-sto-to-me — du gr. *kystis*, vessie ; *tomê*, incision). Chir. Instrument propre à inciser la vessie, dans l'opération de la pierre.

CYSTOTOMIE s. f. (si-sto-to-mi — rad. *cystotome*). Chir. Incision de la vessie, dans l'opération de la pierre. Il est aussi LITHOTOMIE et TAILLE.

— Encycl. Chir. V. TAILLE.

— Art vétér. Opération pratiquée sur la cheval, sur le bœuf, et quelquefois sur le bélier. Le propriétaire du cheval ne pratique pas la *cystotomie* sur le cheval consiste à faire une portion lenticulaire du canal de l'urètre ; une fois l'ouverture faite, on y introduit une sonde qu'on pousse jusque dans la vessie, et, à l'aide d'un bistouri, on la dirige dans la canelure, on divise la portion vésicale du canal urétre. Alors on introduit des bouteles dans la vessie, on suivit la pierre et on l'amène dans la plaie.

Les accidents qui peuvent être la conséquence de cette opération, chez le cheval, se réduisent à la blessure de l'artère hulmaire ou aux abcès. Pour éviter ces derniers, il importe de bien suivre la plaie résultant de l'incision. Ces sortes de plaies se forment difficilement, exécutant les pratiques ordinaires ; mais quelquefois lors à des abcès urineux qui l'on bouvrant les rayons.

Dans la jument, la mule, l'ânesse, l'extraction de la pierre peut s'effectuer en dilatant l'urètre par des moyens mécaniques, et avec le secours des injections relâchantes.

Le bœuf est le seul ruminant bouteles. Le plus souvent on le débarrasse cet animal, et par conséquent de la guerir, c'est d'extraire les calculs par une opération qui varie suivant leur siège, et qu'on désigne sous le nom de *cystotomie* ou *cystotomie scrotale*. Pour cette opération, le bœuf est renversé, on amoyotit le bœuf debout, et l'opérateur fait un pli vertical sur la peau du bulbe de l'urètre, à 20,30 centimètres du bulbe de l'anus, puis il met plus et les muscles qui recouvrent le canal ; il ouvre ce canal vertical, pénétre dans la vessie, saisit le calcul et l'extrait. La plaie résultant de cette opération, les parties aromatiques pissoient fors par jour. On sont l'animal le plus souvent, et on le maintient en administre des lavements émollients et en nourrissant seulement sur les reins. Pour pratiquer la *cystotomie scrotale*, on fait l'incision par la partie du canal de l'urètre où est situé le calcul, sur le bulbe et le canal de l'urètre. La plaie réclame les mêmes soins que dans le mode opératoire précédent.

Les *cystotomies* inchisies et scrotales, telles qu'elles sont indiquées ci-dessus, ne sont pas autrefoiset d'un succès complet sur le bélier, attendu la profondeur de l'urètre de cet animal, son peu de diamètre, sa brièveté et l'enfoncement de plus sous une couche adipeuse. Aussi est-il nécessaire de pratiquer le mode du pénis. Pour cela, on fait une incision transversale de 4 à 5 centimètres droit ni-dessus de l'anus, puis on coupe la masse graisseuse existant entre le pénis et la peau, on incise ensuite le bulbe urétre en ouvrant, de l'urètre seulement. Le cours de ce liquide, ainsi dilaté, maintient dans un trous mais, et jusque de la cicatrisation de la plaie fistuleuse. Il s'ensuit une nouvelle rétention d'urine, ce qui nécessite de rapiquer l'opération, puisque ce qui se dévide à mettre l'animal dans un état d'embonpoint suffisant pour la boucherie. Les seuls cas à prendre après cette opération consistent à faire les 3 à 4 longues sous les reins sur les bords de la plaie, afin d'en retarder la cicatrisation, précaution utile pour éloigner une nouvelle opération.

CYSTOTOMIQUE adj. (si-sto-to-mik — rad. *cystotomie*). Chir. Qui a rapport à la cystotomie : *Procédé* CYSTOTOMIQUE.

CYSTOTOMIE s. f. (si-sto-to-mi-ste — rad. *cystotomie*). Chir. Celui qui pratique la cystotomie.

CYSTOTRACHÉLOTOMIE s. f. (si-sto-tra-khê-lo-to-mi — du gr. *kystis*, vessie ; *trachêlos*, cou, *tomê*, incision). Chir. Incision du canal de la vessie.

CYSTOTRACHÉLOTOMIQUE adj. (si-sto-tra-khê-lo-to-mik — rad. *cystotrachélotomie*). Chir. Qui a rapport à la cystotrachélotomie.

CYSTURE s. f. (si-stu-re — du gr. *kystis*, vessie ; *oura*, queue). Helminth. Genre de vers cystoïdes.

CYSTURÉTRAGIE s. f. (si-stu-ré-tra-jî — du gr. *kystis*, vessie ; *rêtrais*, extension). Chir. Dilatation de la vessie, à Or dit aussi CYSTURÉTRAGIE.

CYSTURÉTHRAXIE s. f. (si-tu-ran-ksi-ê — du gr. *kystis*, vessie ; *rêthra*, canal ; *aksô*, obstruction). Pathol. Obstruction de la vessie.

CYSTURÉTHRITE s. f. (si-stu-re-ri-te — du gr. *kystis*, vessie). Pathol. Inflammation de la vessie.

CYSTURORÉTHRITE s. f. (si-stu-ro-ré-ri — du gr. *kystis*, vessie, *ôrinos*, urèvit). Pathol. Inflammation de la vessie.

CYSTUROTOMIE s. f. (si-stu-ro-to-mi — du gr. *kystis*, vessie, *ôrinos*, urèvit). Pathol. Hernie inguinale de la vessie. Il est aussi CYSTUROTOMIE RÉMOTIQUE.

CYTISE s. m. (si-ti-se — du gr. *kytisos*, *kytisos*, *kytisos*, *pénion*, *jaune*). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses.

CYTISÉES s. f. pl. (si-ti-se-ê — rad. *cytise*). Bot. Genre de petits crustacés ostracodes, dont l'espèce type habite les côtes du Danemark.

— Encycl. Le genre *cytère*, voisin des cytères et des cythérines, ne comprend que un corps renfermé dans un test bivalve, généralement rectangulaire, semblable à celui des cytères ; une tête peu distincte ; un œil unique ; quatre antennes simples, dont les premières de cela à chaque articulation ; huit pieds articulés, portant de longs et quelques soies. Le genre comprend une dénomme d'espèces, qui vivent dans les eaux salées ou saumâtres, près des côtes, et se nourrissent de vers, de mollusques, et aussi de certaines, des fleurs et des plantes marines. Il paraît qu'il en est aussi qui vivent comme les cytères *sur* les végétaux, à leur rendement, et qu'elles vivent au milieu des varechs, sur les côtes du Danemark.

CYTHÈRE, aujourd'hui *Cérigo*, île de l'Archipel, au N.-O. de l'île de Crète, près des côtes de la Mer Egée. Elle fut consacrée à Vénus, surnommée Cythérée, à cause de cette célèbre île. Elle était célèbre à cette fin. Nous apprécions ici, à ce que nous avons dit à CYTHÈRE, quelques-uns des différences mieux placés au nom antique de cette île. Cythère, dans le temps de Pausanias, le vieux Cythère, située au fond du golfe au nord-est de la Laconie, dans l'île qui lui est le même septentrionales de Crète. Le fut d'abord dans la route Cythère (*super alta Cythera*) que Vénus transportée dans la Laconie. Angeo condonna, avant d'aller le cacher à Eléon, notre retraite même de la Crète :

Bene ego opibus summus, super alta Cythera,
Et super, summa, summa recondam.

Chacun soit que Vénus naquit de l'écume de l'onde, sur cette belle mer qu'a étend entre la pointe de Malée, le Peloponnèse et les côtes de la Syrie. Une tradition grecque veut que la sorte de Vénus, qui fut le plus ancien et le seul monstre d'abord aux Grecs de Cythère, ait été apportée de Phénicie. Il est constaté. Mais une autre tradition la fait naître

Dans ce séjour,
Je croyois voir Cythère et l'Amour.
Un monstre affreux
L'attire loin de ses yeux.
Bientôt, du serail je m'exile,
La Beauté m'oublie au sérail,
Quel malheur m'attendoit?
Du prince
Mon cœur palpitoit (bis).

Je ne vois plus mon cher troupeau.
Je vois des soldats
Et l'appareil des combats.
Mirlat!

CYTHÉRÉE, s. f. (si-té-ré). Mythol. Surnom donné à Vénus, à cause de l'île de Cythère, où elle était honorée.

— s. f. Vénus sile-même : *Adresser une prière à Cythérée.*

Il consacra Cythérée et ses charmes pu
Avec les détails amoureux des combats.
AUDIAN.

— Rotom, Genre d'insectes diptères.

— Ptrol. Genre de brachiopodes détachés des monocles.

— Moll. Genre détaché des vénus.

— Encycl. Les cythérées sont des mollusques acéphales, très-voisins des vénus, dont elles ne diffèrent que par leur coquille. L'animal, pourvu de deux tubes extensibles, renferme de nombreux branchies, comme les vénus. La coquille est arrondie, trigone ou ovale, inéquivalve, et a des valves égales réunies par une charnière à quatre dents divergentes, dont trois sont sur la valve ouverte d'opérine ouverte, ayant 3-4 dents toujours non saillantes et bifides. Elle est ornée marquée de côtes ou stries longitudinales ou transversales. Les espèces vivantes sont assez grand nombre d'espèces, remarquables par leur forme élégante, leurs couleurs variées, souvent par leur grande taille, et leur rechercher dans les collections.

CYTHÉRÉES, s. f. pl. (si-té-ré-ès), (gr. *kuthérés*, Genre, sans, qui est de Cythère, qui appartient à la Cythère : *Vénus Cythérée, construisent et aide le plaisir qu'inspirent aux enfants.* Cythérée, Cythérée.

— Fig. Qui est consacré à l'amour : *Cette prunelle Mélanie, Cythérée, Cythérée, Cythérée, Cythérée.* (R. Bertrand.)

— Mythol. Surnom donné à l'Amour qui revenait vers Cythère.

CYTHÉRIBIS, s. f. (si-té-ri-bis — Ainsi, Dans, Cythère). Ornith. Espèce de pinson, de bruant, qui habitent les vaux sauvages.

CYTHÉRIS, s. f. (si-té-ris). Bot. Genre d'orchidées composé de quelques espèces.

CYTHÉRIS, célèbre courtisane grecque, du IV siècle avant Jésus-Christ. Elle vivait, lorsque des amants le poète Gallus, qui la célébra dans un poème de la vie de Cythère. Virgile en parle dans sa dixième églogue, et Ovidien, dans son *Métamorphoses*, fait mention d'elle avec le plus profond mépris.

CYTHÉRODICE, s. m. (si-té-ro-di-se — gr. *kuthérodikés* de *Kuthéra*, Cythère, et *dikés*, jugé). Antiq. gr. Nom d'un magistrat qui, à Lacédémone, en rapport de Tarcyclide, avait pouvoir tous les ans avec une commission, de la Cythère, en Sparte, qui elle était dans leur dépendance.

— Encycl. Anciennement, les Cythère appartenant aux Argiens (Hérodote, liv. III, 139). Elle leur fut enlevée, avec Mélos et le pays de Thyrée, par les Lacédémoniens dès les premiers temps des Doriens des deux peuples. C'est peu après que Sparte en eut pris possession, elle y envoya un magistrat qui, du nom de lui, était nommé *cythérodicte*, avec un petit corps d'armée pour la garde de Cythère. Cette île est plus considérable que, de temps en temps (liv. VIII), c'est-à-dire sous le règne d'Antiochus, on en sait par suite de quatre vingtaines, elle était devenue la propriété particulière d'Eurycles, qui était alors le prince des Lacédémoniens, dont les Romains Sparte dans leur alliance et fidélities contre.

CYTHÉRON, montagne de Grèce ancienne, dans la Béotie. C'est sur le Cythéron qu'Œdipe, encore enfant, fut exposé par ordre de son père. V. CITHÉRON.

CYTHINOS, nom ancien de l'île THERMIA, dans l'Archipel.

CYTHRAUL, nom que les bardes donnent vulgairement au diable. C'est le prolongement du mot parmant gallois, et qu'on pas d'analogie comme dans les autres dialectes celtiques. Quand le regarde comme composé de *pen* ou *cy* et de *draul*, description; sa signification serait *destructeur*. On trouve quelquefois à côté de *Cythraul* un autre terme presque identique, *cythraul*, qui n'en diffère que par le lettre *w* de la terminaison, mais dont l'origine est tout autre. C'est un dérivé régulier du verbe *cythra*, *irriter*, *exaspérer*, et qui signifie *adversaire*, *ennemi*, ce qui est aussi le sens réel de Satan dans les langues sémitiques. On pourrait croire, d'après cela, que les deux termes ne sont qu'un même mot et que leur différence n'est qu'orthographique.

Il faut ajouter une analogie curieuse et profonde du mot *cythraul*, *cythra*, *cythra*, *adversaire*, *ennemi*. On le rapporte à la racine *gal*, *ébaler*, *tuer*, *en faire endurer*; mais le dérivé dérivé alors s'écrire *cythra*. La forme primitive *cythra* (*Rev. Celtique*), et on pourrait le rapprocher à la racine *kuir*, dont le sens, *dissoudre*, *ébaler*, ne s'éloigne pas beaucoup du gallois *cythra*, *rejeter*, *expulser*. Ces diverses analogies ne sont pas moins de plus des difficultés que l'on éprouve souvent à trouver entre phonèmes voisins pour arriver à l'origine des mots.

CYTHRÉ, fém. adj. (si-ti-ré-ès). Bot. Qui ressemble ou est rapporté au cytisus. : *Les feuilles cythrées.*

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre cytisus : *Les cythrées sont des plantes arborées souvent en épines et à feuilles ternes des autres plantes.* (*V. Gérard.*) *Les cythrées sont le plus grand hybrides entre trifoliacées.* (*V. Hubert.*)

— Encycl. La famille des cythrées renferme des arbrisseaux ou des arbrisseaux, ordinairement inermes, quelquefois épineux, et qui se consistent en tige courte, convertie de gerbes imbriquées en forme de cône, ordinairement de deux sortes des aisselles des bractées. Les fleurs, qui sont accompagnées de bractéoles, sont solitaires ou rarement monoïques, à perianthe tubuleux, semblable, affectant la forme d'un papillon, à deux divisions étalées, inférieures, les extérieures ordinairement plus longues, les fleurs mâles ont huit étamines, dont les filets se soudent en un androphore charnu, dépassant le tube du calice, épaissi, avec un ovaire, qui porte les anthères et ordinairement huit tubercules extérieurs, et non en dehors, ordinairement appendiculés membraneux en forme de cicatrices. Les fleurs femelles ont un ovaire infère, à une seule loge offrant huit placentas pariétaux, surmonté d'un style simple, à huit stigmates, et un tube de calice par des appendices membraneux, ordinairement à huit dents, et surmonté d'un stigmate épais, en tête et épaissi. La plupart des cythrées ne sont pas très renfermant une gelée dans laquelle sont nombreuses et nombreuses graines à trigonocarpes, ordinairement à une seule graine. Cette famille, qui est très-voisine des papilionacées et des rafflésiacées, renfermé en de nombreuses espèces, et hybrides, qui habitent le bassin méditerranéen et le Cap de Bonne-Espérance.

CYTHRELLE, s. f. (si-ti-ré-lè). Bot. Syn. de CYTISE : *Le feuillage extrait de cytrelles.* (*Journal de l'Ecole de Crête.*) (*L. de Bertrand.*)

CYTHRET, s. m. (si-ti-ré — du gr. *kuthrès*, *pour du cytisus*, par *ellaïn* au port de la plante). Bot. Genre de plantes parentes, type des famille des cytrées, ordinairement inermes, aspect qui croît dans le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique. : *Bon d'hypocrite.*

CYTISE, s. m. (si-ti-se — du lat. *cytisus*, gr. *kuisos*, même sens. Selon Servius, le gréco tire son nom de la ville de Cytrée, près de laquelle cet arbuste croît, dit-il, au sur grande abondance. *Cytisus pour cytisus, ainsi est sans forte, que saustar inter spinas et pungas in Cytisi centuit. Jamin Pline*, grains devra aussi le mot du nom de l'île de Cytise Mais, comme le fait observer Dureau de D.-J. Vossius, on ne retrouve point, dans les anciens géographes, cette présumée ville de Cytrée, à Mélos, continue-t-il, qu'il n'y ait au pourrait de Cytrée, et que le nom de l'île Cythrée, au lieu de Cythre. L'opinion de Servius et de Jamin Pilargyrius serait donc empruntée de Pline, qui prétend que le cytise est originaire de Cythrée, île de la mer Egée : *Innoxia his fruitus in Cythrea insula; inde translatus et in omnes Insulas, mas in arbos ardum.* Nécessairement, ajoute le cytise est une nourriture aussi agréable que nutritive pour les brouteurs, et il est particulièrement pour les chèvres.

Plerosque cytisum oportuit inscite capitis.

d'où Virgile dans ses deux bucoliques églogue. On ajoutera, et ajoutant au gros *Bainus*, Indus Cytisus, une opinion orientale, le réservant, Pline Pline, qui, qui, qui

différents ouvrages; les bulbires s'en servent aussi pour les instruments de musique. Dans les pays où il est très-répandu, on tire un bon parti de cet arbrisseau pour la fabrication des échelles, des cercles, des treillages, etc. Les Grecs en faisaient des arcs, et on assure qu'il conserve jusqu'à nos jours deux caractères homérides; de là sans doute le nom vulgaire d'arbre, par corruption d'arc-bois. Ses feuilles sont persistantes et ressemblent à l'immue; mais les nouveaux et les chèvres les mangent. Ses graines peuvent servir à la nourriture des oiseaux de basse-cour. Le *cytise des Alpes (cytisus alpinus)* est une arbrisseau très-vivace, remarquable par son élégante variété de produit, dont il se distingue surtout par ses feuilles glabres et plus vertes, et ses fleurs odorantes, plus grandes et plus tardives. Son bois sert à la construction d'un jeu plus ébaudissant, qu'il peut tenir aux conditions, et à de climat dans lequel on le cultive. Le *cytise des jardins ou à feuilles sessiles (cytisus sessilis)*, que les jardiniers désignent sous le nom impropre de trèfolium, nous doute parce que ses feuilles remontrent à celles de trèfle, et ses fleurs ressemblent beaucoup, originaire des contrées méridionales de l'Europe, il supporte très-bien les hivers les plus rigoureux. Les ivrognes sont très avides de ses graines remarquables, ou de ses feuilles, ou de ses fleurs. Le *cytise pourpre (cytisus purpureus)* est un arbrisseau droit et non toujours si de fleurs, et de ses fleurs ont une odeur agréable, et de ses feuilles et de ses fleurs. Le *cytise pourpre (cytisus purpureus)* est un arbrisseau droit et non toujours si de fleurs, et de ses fleurs ont une odeur agréable, et de ses feuilles et de ses fleurs. Le *cytise d'Adon (cytisus Adonis)*, hybride du précédent et du *cytise sabouré*, a le port de ce dernier, mais il offre le curieux phénomène d'avoir à la fois, et souvent sur le même rameau, des feuilles et des fleurs de chacune des espèces dont il provient. Nous mentionnerons encore le *cytise d'Ibérie (cytisus ibericus)*, qui croît dans les forêts de l'Europe centrale; ses feuilles sont cotonneuses par les bestiaux, et ses fleurs ont une odeur agréable; le cytise d'Ibérie, qui a été longtemps cultivé dans les environs domestiques la production de lait, et, dans lequel on a cru retrouver le cytise des anciens.

CYTISÉES s. f. (si-ti-se-se — rad. *cytise*). Tribu d'arbrisseaux voisins du genre cytise, et du cytise des Alpes. Il ne dit aussi CYTISINE.

CYTISPORE s. m. (si-ti-spo-re — du gr. *kuitos*, cytise, *spora*, semence). Genre de champignons, type de la tribe des cytisporés, très-voisin des sphéroïdes, et comprenant une assez grande nombre d'espèces qui croissent sur les écorces de l'*Acacia Robur* et sur *les branches mortes des cavales*. (V. Herbier.)

CYTISPORÉ, ÉE adj. (si-ti-spo-ré). Bot. Qui ressemble ou qui se rapproche du genre cytispore.

— s. m. pl. Tribu de champignons de groupe des hypoxylées, ayant pour type le genre cytispore.

CYTOBLASTE s. m. (si-to-bla-ste — du gr. *kotos*, cavité; *blastos*, germe). Bot. Petit corps lenticulaire ou sphérique, qui existe dans et au centre du noyau de la cellule végétale : *Le cytoblaste peut être considéré le plus souvent dans la formation des cellules.* (T. Decaisne.) *Quelques granulations microscopiques produisent, ou se fractionnent, en cytoblaste de figure déterminée.* (Hombolt.)

CYTOBLASTÉE s. m. (si-to-bla-sté-e — du gr. *kotos*, cavité, *blastéo*, germination). Acoïne sous les premiers cytoblastes, dans lesquelles certaines variétés constantes, l'une qui consiste en des grains sphériques ou ovoïdes, l'autre en cellules sphériques point ou peu granuleuses.

CYTOGÉNÉTIQUE adj. (si-to-jé-né-ti-ke — du gr. *kotos*, cavité, *génétikos*, propre, spécifique). Physiol. Qui a rapport à la manière de cellules.

CYTOIDE adj. (si-to-ïde — du gr. *kotos*, cavité; *eidos*, aspect). Méd. Se dit des glandes du pus : *Glandes cytoïdes.*

CYTOTHÉQUE s. m. (si-to-té-ke — du gr. *kotos*, cavité, *théké*, boîte). Bot. Tissu formé d'une chrysalide qui forme l'enveloppe extérieure du nucelle.

CYTTARIE s. f. (si-ta-ri — du gr. *kuttaros*, ulcéreux). Bot. Genre de champignons voisins des hétrelles et des pezizes, comprenant des espèces qui croissent sur les racines des hêtres, l'une du Chili, l'autre à la Terre-de-Feu.

CYZI (Marie de), fondatrice de la communauté des filles de Bon-Pasteur. V. COMMU.

CYZICÉNE s. f. (si-zi-sé-ne). Bot. Genre de plantes dicotylédones, qui croît dans les Indes, et qui forme probablement unions d'abord à Cyzique.

CYZICÉNIEN, ENNE s. et adj. (si-zi-sé-nien, e-ne). Géogr. Habitant de Cyzique; qui appartient à cette ville ou à son habitant. *Les* CYZICÉNIENS. *Les* MONNAIES CYZICÉNIENNES.

CYZICOS, fils d'Æneus et d'Æneïse, et roi des Dolions, à Cyzique, dans la Propontide. Il accueillit avec bienveillance les Argonautes, qui, en se rendant en Colchide, débarquèrent à Cyzique. Après leur départ, ceux-ci furent repoussés par des tempêtes sur le lac de Cyzique, ou du débarquement de nuit. Les Dolions, croyant avoir affaire à des ennemis, engagèrent avec les Argonautes un combat pendant lequel Cyzicos fut tué par Jason. D'après d'autres, il perdit la vie en combattant pour la possession de la belle Lafrée.

CYZIQUE, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Mysie, sur un isthme qui plus une presqu'île de la Propontide au continent.

Cyzique, jadis une des plus florissantes de l'Asie, était sagement gouvernée et possédait plusieurs magnifiques édifices, dont les restes, malgré les ravages de temps et des hommes, attestent encore l'ancienne splendeur. Les historiens modernes ont constaté que les ruines, qui existent encore, qui révélaient avec calcul d'Athènes. Elle possédait des théâtres, des gymnases, des aloées, des arsenaux, etc., les fortifications étaient très-solides. Pour faire par les Pélasges de Thessalie, elle s'accrut de plusieurs colonies, et acquit une supériorité incontestable sur Perses, aux Athéniens et aux Lacédémoniens. Alexandre s'en empara après la bataille de Granique. Mais l'événement qui tait de son histoire est le siège qu'elle soutint avec courage contre Mithridate, cette résistance au roi de Pont fut conçue comme de Rome, qui, pendant longtemps, le combla de ses faveurs. Détruite par un tremblement de terre 243, elle fut relevée par Sylla, dès moitié à la construction du premier temple qu'il y a ériché la plupart des grands musées d'Europe.

« Les merveilles de Cyzique, dit M. Adolphe Pierrot, *Histoire de la Grèce*, sont un de ces détails laissés à beaucoup : aucune partie n'est inconnue, mais la plupart des voyageurs ne s'arrêtent pas assez longtemps, et, ne remarquent à la distance de la mer, que les ruines d'autres les tours carrées de 10 mètres de front sur d'épaisseur, et les ruines du temple de Mithridate. Les travaux d'Alexandre ont disparu. Il ne paraît pas que les merveilles se aient jamais été connues, le temps de l'Antiquité, mais n'en trouve-t-on aucun vestige. Le temple lui-même, qu'on appelle aujourd'hui *Bal-Sérai* (le palais de la fête de miel en plaît de la Balka, le plus grand, tribu, ne peut avoir commandé la tête d'un des ponts jetés sur le canal de Cyzique. Les autres ont disparu presque dans la plaine, en partie sur la pente de la montagne. Le temple, dédié au dieu Bacchus du mont Dindymon, forme à 10. une vallée assez profonde sur laquelle est placé l'amphithéâtre, qui ne pouvait avoir de 10 mètres inférieure. Trente-deux voussures donnaient entrée sur les gradins, et quatre sont de ces trois-de-chasse sont conservés. Leur construction est bien plus ancienne, et appartient à une époque de décadence, probablement celle de l'empereur Galère. Un peu plus loin on trouvera des restes d'un théâtre de la même époque. Le théâtre, dont il reste une partie d'un grand ensemble d'édifices comprenant l'Agora, un portique et un temple dont on ne sait le nom. Le théâtre, » A 4 lieues, des ruines de Cyzique s'élève le petit port d'Artaki, et une belle ville de construction ancienne, qui en 374. Peu de temps après la conclusion de la paix, les Athéniens s'emparèrent de cette ville, dans laquel Eustathe mène une nouvelle prévision de la Bataille, et y ont laissé des frères, rapporte qu'on y avait supprimé le terme de Cyzique, et qu'on en avait fait un *Artaki* et *Artaki* *prononcé le satanéen*. On y profera aussi d'après le même témoignage, des bisaïpoïdes comme le Saint-Hélène.

Cf. groupe de lettres unité dans les langues slaves et la magnanimité, il représente ou avait la l'orthographe ès. Empereur *Leopold*, *roi* *Sicile*, *Sicilien*, *Sicilienne*, *Sicilienne*, *Sicilienne* nous sous lequel les Bourgeois, les Ouvriers, les habitants de la Bourgeoisie, les Ouvriers, les habitants de la Bourgeoisie, les Ouvriers, les habitants de la Bourgeoisie

ar, ate, ate. Cet *l* ni la pure forlaine. Quoi à l'hebreu *aorah*, être prince; en persan, *ar*, chef, prince, etc., un peu, suivant l'usage, avec quelque variationnelle, indiquer comme racine de ce mot le mono-litlabe *ar*, *ar*, *ar*, *ar*, *ar*, comme à plusieurs autres langues de l'Orient. Le philologue retrouve même en nombreuses dans le sanscrit *ériz*, *ériz*, *indoussaud*, *ar*, *ar*, *ar*, *ar

Adam s'est renoncé à aucun moyen énergique pour sauver la Pologne. Il l'avoue lui-même dans une circulaire diplomatique datée de Varsovie le 15 août 1831, et de laquelle nous extrayons les passages suivants :

« ...Poussés vers le bord de l'abîme par une fatalité attachée à notre sort, nous profitons des dernières moments qui nous restent pour être pour avertir l'Europe des dangers qui nous menacent et pour lui prêter un dernier secours des calmes français, anglais et belges. Nous les avons, à plusieurs reprises, prévenus sur l'avenir qui nous attendait, sur la tourmente que devaient produire les opinions militaires, si nous nous avions été abandonnés par notre fauvre en Europe : nos prévisions sont au moment de s'accomplir... Mes hérédiens ne sont d'ennemies, la vérité toute nue est appuyée à nos yeux, nous ne pouvons plus que l'appui des puissances, qui tant pu et qui n'ont pas voulu, qui peuvent encore et qui ne le veulent pas nous sauver. Nous n'avons plus rien que fin aux promesses qu'elles nous ont faites et qu'elles donnent par leur conduite. Nous ne cherchons aujourd'hui notre salut que dans notre désespoir, et nous n'avons confiance que dans les miséricorde de Dieu et dans notre détermination de perir... Le chef de notre générale monarquie l'Europe : la Pologne la perdue et se maintient sous les mers. Un frisoient monarquie entre les colonies de Saint-Pétersbourg et de Pulaw ne pouvait être l'avant-courieur. La guerre de Pologne Mais l'avant des premières intérêts de crimes de l'ambassadeur russe à Paris, et repoussée des deux côtés. Bientôt l'emporte sur l'autre, d'une part, devient plus coûtant dans nos arrangements avec la Turquie ; de l'autre, cédant aux droits de la nationalité de la Pologne, il consent à reconnaître l'indépendance des Belges, contre lesquels les troupes avaient déjà l'ordre de marcher. Il est sûr aussi que le ministère-ci, dont la Pologne a été jusqu'au jour le théâtre, serait, à l'heure qu'il est, déjà établi en seul de l'Europe, n'attendit pas nos revanges jusque dans le Midi. Pour de tels services que la Pologne, à peine pacifiée, a déjà rendu, comment en est-elle récompensée ?... Du l'abandonne, on la livre à ses bourreaux !... Si la France et l'Angleterre nous abandonnent aujourd'hui et ne réclament en rien les engagements qu'elles nous donnent, ou ne sera point tel l'achèrement de la Hongrie, si l'ancienne de la France, et l'ennemie de l'Autriche, de sera la soi-disant sympathie que la France et l'Angleterre nous ont montrée, trop, qu'en cause notre ruine... Nous ne notre ruine pas laissé berner par des belles mots flatteurs, et nous aurons eu recours à d'autres moyens que ceux qui jusqu'à maintenant nous nous encore! Mais nous nous nommes repostés sur la noblesse et la sagesse des cabinets, et nous avons fait tous ce qu'on pas tâté partie de toutes les ressources qui s'offraient à nous, intérieurement et extérieurement. Pour gagner l'approbation des cabinets, pour mériter leur bienveillance, pour nous sauver leur appui, nous avons cependant mieux marché au désir de ces ministres, et nous ne nous sommes jamais écartés de la ligne de la plus modérée modération, qui pourtant a paralysé bien des efforts qui nous auraient secondés. En même, dans ces derniers temps, nous les prenons, et nous nous prenons, dans aujourd'hui qu'il n'y a que le hasard qui puisse sauver notre... Si les plus grands nous avaient voulu nous sauver, elles le peuvent encore. Leur force et leurs ressources, leur avantages que cette conduite nulle et gênerons leur ferait ne coûtent ne serait que rapter ou y ne dit tant de fois, mais il doit leur faire observer que l'abandon barbare dans lequel ils nous laissent, sans aucun tentative les principes de la justice et de la prudence, et surtout les principes de la morale, nous propétisent d'une vuit nourrente que des guerres et des nous terribles d'Europe, et notre tombeur sur l'Europe, dévastée dont elle serait de notre part le plus grand vengeance.

On sait que les cabinets européens paraîtraient dans leur égoïste indifférence. La prince Adam réagira alors sans ménagement et envoie ensuite comme soldat dans les rangs de l'armée polonaise qui se trouvait dans Remorino, après laquelle il se réfugia à Paris, où il vivait à l'hôtel Lambert, prendre, après prise de trente ans, de l'artistocratie de l'empire. Malgré l'expérience des événements passés, il commit alors les mêmes fautes que par le passé. A son arrivée à Paris, il a proposé des députés polonais réunis en France l'avantaire à se mettre à leur tête et à organiser l'insurrection, et il leur offrit de la lui donner. Le prince repousse cette proposition, et, en retour, comme toujours, il ne l'a pas fait. Il ne sut ni ne voulut jamais employer les moyens nécessaires pour le succès de ses desseins et la transportation. Les esprits s'agitaient, et une forte ammoniac proclamée par Nicolas Ier vint mettre le comble à l'irritation des esprits, qui, après avoir protesté contre cette annulation par une première déclaration, en publièrent, au mois d'août 1832, une seconde aussi énergique :

« Les Polonais réfugiés, jugeant que le prince Adam Czartoryski doit une ligne contraire aux intérêts de l'émigration et aux égards de la Pologne qu'en dans son intégrité ; regardant son influence comme funeste, et considérant que la conduite pendant le révolution et dans l'émigration peut indiquer en exercer les amis les plus sincères de la cause du peuple polonais, croient de leur devoir de déclarer publiquement que ledit Adam Czartoryski n'est pas digne de sa confiance, et qu'il doit être considéré comme ennemi de l'émigration polonaise. » (Guivet 2,238 signatures jusqu'à 2,300 signatures, plus tard, arrivent en chiffre de 2,500.)

Cette affaire a été traitée avec intérêt dans le *Messager de Paris*, le prince répondit, dans le numéro suivant de ce même journal, par une protestation que nous donnons ici :

« Monsieur, j'ai vu avec étonnement, dans la colonne du votre journal du 14 ut. ultimo, qu'à l'appui d'une lettre signée par le général Bem, et dans laquelle on me déclare ennemi et ennemie illusoire qui, seulement, ne peut ni obéire à ses ordres, ni prendre part à une déclaration dirigée contre moi. Vous avez inséré, monsieur, un article, qui, sous le service à émigration, en montant au grand jour les hommes et les sentiments, les opinions, et que, dans l'intérêt de la cause polonaise, il vaut mieux laisser ignorer à nos amis, presque aucune ne pouvant faire la satisfaction que pour nos oppresseurs et nos ennemis. Il pourrait, cependant, vous plaire retenir sur la notice et sur la cause l'immoralité et l'injustice de ceux qui, quelquefois, doivent prouvée, ceux qui vont en être intentés à prendre, en ne cessant de nous faire des malheurs crusés et prolongée sont exposés dans d'autres, et ceux qui, quelquefois, ne troubler et de fausser les esprits. Quant à moi, quarante ans de mon vie, ma conduite publique et ma conduite que j'ai tenue depuis l'exil et ma situation actuelle parlent trop haut pour que je puisse, sans manquer à ma dignité, m'occuper de ces imputations qui ne méritent pas de vous être citées. Je ne dirai S'il était vrai que 1,000 de nos compatriotes nommés par le gouvernement russe, et que le public, je pourrais en citer les noms, 400 qui composent le Conseil de l'ancien Royaume de Pologne vraisemblable de 20,000,000, qui, généralement nous le jouge la plus affreux, et notre ennemi, ne pouvait pas, en 1831, et ne peut encore aujourd'hui, en 1832, nous nous nommer ; mais, comme le indique, ce nom ne peut pas être cité, et, en ce cas, il ne peut pas être cité, et, en ce cas, il ne peut pas être cité, et, en ce cas, il

rait été pénie par suite du fait que son tuteur le fait faire par saint Joseph. C'est un lieu de pèlerinage où chaque année accourt une grande foule de peuple. Au jubilé de 1817, plus de 200,000 personnes y furent de toutes parts. Ce monument possédait autrefois des richesses considérables; il fut pillé à diverses reprises par les armées étrangères; ce qui restait fut libéralement dépensé par les religieux dans les luttes nationales.

La Bogoroditsa qu'on peint, 1180, lorsque, par ordre du duc Ojepolk, Wladislaus, un transportait l'image miraculeuse de la Bogoroditsa, les chevaux s'arrêtèrent tout à coup devant Czerwisk, à l'endroit qu'occupe le Gorka, sans qu'il fut possible de les faire avancer. Propagée par des disciples, le duc fit élever une église au cet endroit. Wladislas Jagellon fit construire la chapelle qui renferme aujourd'hui la célèbre relique.

Fortifiée, en tout, par ordre de Wladislas IV, le monastère devint le plus fort de la Pologne centrale, par rôle dans l'histoire militaire de Pologne. En 1655, le prince Radziwill, avec les ordres du prince augustin Kordecki, repoussa victorieusement les attaques des Suédoises. Au moment de la confédération de Bar, Casimir Pulaski, après avoir vainqueur vaincu, se vit forcé dans Czenstochowa.

Jusqu'en ces derniers temps, malgré la persécution religieuse, les moines de Czenstochowa en furent point inquiétés; mais, au mois de novembre 1867, on ordonna qu'après vor de Varsovie les chassa de leur couvent, sous le prétexte, vrai ou faux, qu'ils avaient envoyé de l'argent à Bernardski, l'ancienne de l'ordre ennemi contre le czar Alexandre II pendant le soulèvement de 1863.

CZEQUES. V. Tchèques.

CZERBONNE (Joseph), peintre tchèque, né à Chrudim en 1748, mort en 1799. Il fit des études artistiques dans la ville de Prague, sous la direction du peintre Hermann, alors ensuite il alla parcourir les contrées de Italie, puis à Chrudim, où il continua à s'adonner avec ardeur à la peinture, dans laquelle il devint le pare-l'œil mis en possession d'une fortune considérable. Il exécuta surtout dans le genre historique et dans le portrait. Nous citerons parmi ses œuvres le portrait de la *Princesse Lichtenstein* et le portrait de l'*Empereur Frédéric*; *Jésus de l'Impératrice Marie-Thérèse et de l'Empereur Joseph II*; *Le Jugement dernier* dans l'église Saint-Michel, et un autre dans l'église Sainte-Catherine, à Chrudim. Il laissa en mourant plusieurs nouvelles empruntées à l'histoire de son pays: *Le Martyre de la mille de Chrudim* et son autobiographie.

CZERBIK (Jean-Népomucène), physicien-géologue bohème, né à Prague en 1824. Il fit ses études à l'université de Vienne, de Prague et de Wurzbourg, et prit le titre de docteur en philosophie. Après avoir visité en Europe les voyages scientifiques, il fut professeur agrégé de l'université de Prague, et fut nommé, en 1855, professeur d'astronomie pratique et de géologie à Gratz, et, en 1860, à l'année suivante à Cracovie, comme professeur de physique. En 1868, il fut appelé à Prague à même chaire à l'université de Prague, mais il y resta peu de temps, car, tout pour se livrer à l'enseignement privé dans sa ville natale. En 1868, il fut nommé professeur de physique à l'université d'Iéna. La science médicale lui doit d'avoir en quelque sorte fondé la tératogénie et la thérapeutique, et d'avoir proposé une nouvelle méthode de traitement local, à la fois thérapeutique et chirurgicale, des affections du cœur. Indépendamment des nombreux mémoires qu'il a publiés dans différentes revues et sociétés scientifiques, et dont plusieurs ont été traduits en français, il a publié, en 1862, l'Académie de Berlin, un de ses ouvrages suivants: *Du tératogénie et de son emploi en physiologie et en médecine* (Leipzig, 1862), qui a été traduit en plusieurs langues, et, récemment en français (Paris, 1866, in-8). Il a établi à Prague un laboratoire spécial, où il s'est livré à des travaux dont il a exposé plusieurs à publier les résultats dans son *Thérapeutique ou cure physiologique*. *Promenade horaire* (*Commentaires de son laboratoire particulier de physiologie*) (Leipzig, 1864, 1er trimestre). — Son frère aîné, Joseph Czerbik, né à Prague en 1821, aujourd'hui directeur d'une maison de santé origine, d'après son plan, à Czerbik, près de Prague. C'est lui qui a dirigé une grande réputation comme chirurgien, tandis que le plus jeune Czerbik, occupe en rang distingué parmi les physiciens et les physiologistes.

CZERBINSKI (Félix), guerrier polonais, né en 1800, mort en 1874. Successivement capitaine de Pulaski et de Kosciu, à Lubienec, en 1830, le jusqu'à Auguste II contre Stanislas Leszczyski et Charles XII, fait preuve d'un zèle ardent pour la bataille contre ce dernier, et envoyé en Suède, d'où il revenu à un hetman en 1709. Il mécontenta aussi le Jutte, mais se tordu pas à s'opposer qu'il avait été trompé par Auguste II, qui opprimait la Pologne avec ses troupes saxonnes. Il se prononça à contre-cœur en faveur de ce prince, lorsque

CZERNIGOV et **CZERNIECHOW**, villes de Russie. V. Tchernigov.

CZERNIGWICI, ville d'Autriche, chef-lieu de la Bukowine. V. Chernowitz.

CZERNOBOD, CZERNOBOD, ou ZERNOBOD, ou **CZERNOBOG**, étant une idole des Germains, des Slaves et des Finlandais. C'était le dieu noir, nocturne, ennemi de Belbog, le dieu blanc et bon. Pour l'apaiser on pour l'honorer, on lui offrait des sacrifices sanglants, et les accompagnait de chants funèbres; il avait une coupe remplie de sang sur son autel. Il avait aussi des prêtres, des temples, des chevaux nourrissaient sacrés, et toute bonne nourriture était bénite. Les images qu'on offrait à cette divinité ressemblaient à celle qu'on adorait Belbog, représentait sous la figure d'un aigle à tête de cheval, ayant, de plus, des ailes et joyeux tout à la fois du mal comme, mais moins, et, en quelque sorte, du bien comme le bonheur, mais qu'en l'honneur de Belbog, il dans la tête, et, en quelque sorte, du bien comme du moyen âge, on avait coutume d'offrir de rouge à Czerbobog Mobed et au dieu de Belbog, parce qu'on ne savait pas, disait-on, qui lui était agréable. Czerbobog, dans la Vandalie, avait aussi apporté la cuite de Czernobog et au Sud, et il y avait, en Lithuanie, une image qui l'emporter Lothaire fut obligé de le détruire fortuitement.

CZERNOWITZ, ville d'Autriche, dans le Bukowine, chef-lieu du cercle et du gouvernement de Lemberg, à 1 km. Bukowine, sur la rive droite du Prutt; 32,175 hab. Elle est bien bâtie, avec des rues vertes et des jardins; commerce de cuirs, céréales et autres produits du sol. Czernowitz est la capitale de Bukowine, le plus ancien de l'empire; elle est le siège du Gouvernement de Lemberg, les premiers modèles vaisseaux. Il, en a 1 km. 2 km. et 3 km. Czernowitz a 1 km. 2 km. et 3 km. sur une superficie de 1,118 kil. carrés; il est situé dans une vallée, entouré par les ramifications des Carpathes, qui donnent naissance à de grand nombre de ruisseaux d'eau dont les plus importants sont le Molnitza et le Prut, qui, en dehors de la ville, reçoit de vastes forêts, poissons en abondance du bois, du lin et du chanvre, du fer, du cuivre, du plomb, du charbon, du fer et de cuivre; 1,000 hab.

CZERNY ou **KARA** (Georges), ou **KARA GEORGE** (Histoirement Georges le Noir, Czerny ou Kara, mot qui signifie noir, noir), général des Serbes pendant leur mouvement insurrectionnel de 1804, et, pendant la première période de leur restauration nationale, par deux fois prince de Serbie, mort en 1817. Il apparaît, dit-on, à une famille d'origine, qui, sous le nom de Kara, surnom de Czerny à cause de son teint basané. Rivet-Czerny, qui, dans les deux dernières générations, se plaisaient à se faire appeler Serbes, comme les plus sauvages de la Serbie, et, pour mieux se faire, il gagne des ses ancêtres le plus grand courage et une énergie peu commune. Le détail de la vie de Czerny, dit-on, fut le meurtre d'un musulman dans la ville de Belgrade, qui, en Transylvanie, avait deux l'armée autrichienne pendant la guerre malheureuse de l'empereur Joseph II et la carrière Czaberski II. Czerny les Turcs, qui, en Serbie, commettaient d'innombrables, et regagna ses montagnes natales, où il vécut à la tête de bandes de hardis. Palique de cette existence vagabonde, Czerny, qui, du service au Turc, se fit, dans le sage administration de Hadji-Mustafa-Pacha, il revint en Serbie, où il se livre à l'agriculture et à l'élevage, et fut nommé kmetz (chef) de son village. En même temps, grâce à son caractère énergique et à son courage, il acquit de nouveau le chef de la compagnie de Kara-Georgiewitch, et, en 1804, il fut nommé kmetz de toute la Serbie. Il fut, en 1806, à la tête d'un corps de 10,000 hommes, et, en 1807, il fut nommé kmetz de toute la Serbie. Il fut, en 1808, à la tête d'un corps de 10,000 hommes, et, en 1809, il fut nommé kmetz de toute la Serbie. Il fut, en 1810, à la tête d'un corps de 10,000 hommes, et, en 1811, il fut nommé kmetz de toute la Serbie. Il fut, en

et Lemnique (Lemberg, 1841), il retrace de la manière la plus intéressante les scènes familières de la vie des Petits-Russiens.

CZETWERTYNSKI (Antoine, prince), cadet de l'ancienne, né en 1780, mort à Varsovie en 1794. Après s'être montré longtemps hostile à l'intervention de la Russie dans les affaires de la Pologne, il changea tout à coup d'opinion et adhéra complétement à la convention de Targowica, qui renversa la constitution de 1791. Trois ans après, il fut pendu comme traître à la patrie pendant l'insurrection nationale qui éclata alors.—L'une de ses filles, Marie-Antonowna, née en 1779, morte en 1854, épousa un Russe, Naryschkine, puis fut la maîtresse de l'empereur Alexandre Ier.

CZETWERTYNSKI (Jean-Joseph, prince), officier polonais, né en Wolhynie en 1805, mort à Turbes en 1835. Ex-sertant de l'école de Krémieniecz, il entra dans l'armée polonaise, dont il devint un des plus brillants officiers d'artillerie, prit part à l'insurrection de 1830, s'y conduisit brillamment. Il parvint à se réfugier en France.

CZETZ (Jean), révolutionnaire hongrois, né à Qédésfalva (Transylvanie) en 1818. Il en 1848 dans l'armée en qualité de lieutenant, prisa en 1846 dans l'état-major, fut attaché au ministère de la guerre en 1849, et rédigea les rapports et les instructions de la guerre de Serbie. Lorsque la Hongrie se souleva contre l'Autriche, Czetz reçut successivement de Kossuth les grades de capitaine, du chef d'état-major en Transylvanie, de commandant d'un corps de troupes dans ce pays, puis fut chargé par Bem de reorganiser l'armée. Nommé bientôt après lieutenant-colonel et colonel, il prit en 1849 le commandement général de la Transylvanie. Après la capitulation de Vilagos, Czetz revint en Hongrie, s'y cacha, puis gagna l'Allemagne et de là jusque en Angleterre. Il a publié : *Grundsätze der in Krieg militaire Ansprüche à l'usage des officiers allemands, et Mémoires sur la campagne de Bem en Transylvanie* (Hamburg, 1850).

CZIGITHAI, m. (kal-gitbaï). Mamm. Espèce d'âne de Tartarie. (Du dit sauvagitaïs).

CZIRNSITZ, lac de l'empire d'Autriche. V. Zirnitz.

CZORNIG (Karl, baron), administrateur et publiciste allemand, né à Caschnau-en (Bohême) en 1804. Il fit ses études de droit à Prague et à Vienne, puis il entra dans l'administration. Nommé directeur du bureau de statistique de Vienne en 1841, il devint successivement secrétaire de l'empereur, conseiller de la commission impériale (1843), directeur de la Société de la navigation du Danube (1845), conseiller impérial (1848). A la même époque, K. Czornig se rendit en Turquie et en Grèce pour y étudier les relations commerciales de l'Autriche avec l'Orient. En 1848, K. Czornig fut élu membre de l'assemblée nationale de Francfort et n'y joua qu'un rôle effacé. De retour en Autriche, il fut mis à la tête de la section du statistique au ministère du commerce, devint conseiller ministériel en 1850, fut chargé de diverses missions, organisa un tribunal central de marine à Trieste, prit la présidence de la commission centrale pour la conservation des monuments historiques (1853), et enfin la direction générale des comptes, puis celle des chemins de fer. L'année suivante, K. Czornig fut nommé baron et commandeur. Il a représenté en 1855 l'Autriche au congrès international de statistique de Paris. On a de lui *Etude sur la liberté du commerce à Venise* (1851). *Revenus italiennes* (Milan, 1852). *Histoire de la constitution municipale de la Lombardie* (Heidelberg, 1841); *Tables de statistique de la monarchie autrichienne* (1840 et années suiv.), etc. Il est le fondateur du journal *l'Autriche* (1843).

CZORTKOW, ville de l'empire d'Autriche, dans la Galicie, à 262 kilom. E. de Lemberg, sur la Corel, ch.-l. du cercle de son nom; 9 000 hab. : *La ville de Czortkow*, autre ville de Tarnopol au N., la Russie à l'E., la Bukowine au S. et le cercle de Stanislaw au O. 1,3 kil. carrés et 100,000 hab. dont 4,000 juifs.

CZECHOW (Gargely), écrivain hongrois, né à Andod, dans le comté de Neutra, le 17 décembre 1800. Il fut, de 1828 à 1840, professeur dans les collèges de Raab et de Comorn. Cette place lui avait été donnée par les moines bénédictins, ordre dont il faisait partie lui-même. En 1833, il se rendit à Pesth, où il fut élu bibliothécaire adjoint et commença à lire des archives de l'Académie hongroise. Mais le supérieur des bénédictins, qui avait trouvé quelques-unes des œuvres publiques de l'auteur avaient des allures trop modernes, obligea leur auteur à abandonner son emploi et ses occupations littéraires et à rentrer au couvent. En 1844, Czuczor commença la publication du Dictionnaire de l'académie; il en était arrivé à la lettre I lorsque l'ouvrage fut interrompu par la révolution de 1848. Il jeta avec enthousiasme dans le mouvement populaire, se prononça pour Kossuth, accepta une des propriétés et fut condamné par les Autrichiens, en 1849, à 9 ans de forteresse pour son *Rondo* (le *Réveil*), le plus célèbre hongrois. Le jésuitisme de l'Autriche, contre Joseph Teleky, fit enlever les fers dont il était chargé et lui permit de reprendre les travaux de son dictionnaire. Après la prise de Buda, il fut délivré par l'armée hongroise; mais, lorsque la révolution eut été écrasée, il préféra la prison à l'exil et se rendit aux vainqueurs. Transféré dans la prison d'Etat de Kufstein, il y resta incarcéré jusqu'en 1850. A cette époque, il reçut un grâce pleine et entière. Pendant son emprisonnement à Kufstein, il poursuivit ses travaux lexicographiques et fit une traduction hongroise de Lycée. Son poèmes épiques, la *Bataille d'Angelhourg* (1842), *l'Assemblée d'Arad* (1844), *Rozsnd* (1831) et la *Hungrade* (1843), sont considérés comme ses meilleures productions. Il a publié également une traduction de la *Vie de Washington*, de Spark, etc.

CZUCZOR (Gaïel), biographe hongrois, né à Chemnitz, vers la fin du XVIIe siècle. Il composa le *Sépulcre Hongrois* (*Hungrorum sepulcrum*) et *Hungrorum, Indimatorum*, etc. (Francfort, 1711, in-4°), qui fit sa réputation.

CZYNSKI (Jean), littérateur et patriote polonais, né en 1807, mort à Londres le 21 février 1867. Il fut des publicistes les plus courageux de cette désignation polonaise de 1831 qui a fournis tant d'hommes remarquables en tous genres. Organisateur de l'insurrection dans le palatinat de Lublin où il était exposé, il prit, comme chef d'état-major du général Skrzynski, une part active à la révolution polonaise. Il fut le soutien infatigable de l'émancipation des paysans et de la cause israélite en Pologne, ne cessant de prêcher en faveur de la tolérance et de la justice. Serviteur courageux, penseur convaincu, chercheur infatigable, on lui doit un certain nombre d'ouvrages scientifiques, des romans, quelques pièces de théâtre. Son livre, *Aspects de mes travaux*, atteste des études fort sérieuses, de profondes recherches et annonce une âme vraiment patriotique. Jean Czynski prouva que Caporal, revendiqué par la Prusse comme un de ses enfants, était Polonais, ne à Thorn, ville polonaise, de parents polonais; et dans les ancêtres d'Kant quelque bulle traversée, capitale de la Pologne sous Casimir le Grand. Il établit dans cet ouvrage que Galilée reconnaissait les-dons qu'il avait que le traducteur de l'ouvrage de Copernic, et que son maître fit plus que de découvrir l'harmonie sidérale, qu'il indique la véritable mission de la raison humaine, : celle de chercher et d'interpréter les lois du Créateur. » C'est Copernic, dit l'auteur, qui a montré la route à Newton. L'illustre Angot écrivit à Czynski. « Merci, monsieur, de nous avoir ajouté le véritable astronomie de Copernic-Kant Polonais, je l'ignorais. » On doit encore à cet écrivain plusieurs ouvrages en langue polonaise et en langue française : *Histoire de l'Europe*; *Histoire de France*; le *Roi des paysans*, roman historique (Paris, 1842, 2 vol.); *Contes de Rabelais*; le *Kosak*; le *Grand-duc Constantin*; le *Recueil des femmes*; le *Recueil d'Israël*, *questions des juifs polonais*; *Du l'avenir des ouvriers*, etc. Il a fait jouer à la Porte-Saint-Martin, sous le pseudonyme d'Ernest Rolf, plusieurs pièces, entre autres : les *Noces de Isaïpe*, comédie anecdotique en un acte (21 août 1856); le *Roi des lies*, drame en cinq actes et huit tableaux, représenté au Théâtre-Lyrique (4 avril 1860). De plus, il a collaboré pendant longtemps aux journaux le *Réformateur*, le *Peuple*, la *Tribune*, le *National*, le *Constitutionnel*. Quelques-uns de ses travaux ont eu chez assez grande influence sur l'école phalanstérienne. Esprit éclairé, animé du plus ardent amour pour sa patrie malmêlée, il chercha dans tous ses écrits à répandre parmi ses compatriotes les idées de justice et d'union. Il fut chez nous le fondateur, avec M. Louis Krolikowski, de l'Alliance polonaise de toutes les croyances religieuses, et créa, à Londres, la Société des travailleurs polonais. Membre de la Société des gens de lettres depuis 1828, il avait eu le crédit une belle place dans notre France littéraire, et ses compatriotes exilés ont fait en lui une perte sensible. Aussi ont-ils voulu perpétuer sa mémoire par un monument digne de sa vie et de ses travaux, digne surtout de son dévouement à l'humanité, qu'il aimait bien plus encore que sa malheureuse Pologne. Cet homme de bien avait été l'ami intime, le dépositaire des pensées et du testament de Simon Konarski, un des martyrs de la Pologne, et, comme ce dernier, il est mort fidèle à ses convictions.

CZYBINSKI (Emilien), chimiste polonais, né en 1811. Il fit ses études scientifiques à l'université de Lemberg, alla ensuite se perfectionner à celle de Prague, et fut nommé en 1841 professeur de chimie à l'université de Jagellon, à Cracovie, qui lui a conféré en 1850 le diplôme de docteur en philosophie. On a de lui : *Sur les acides non fulmés des racines de aulerione officinalis*, dans les *Annales de chimie et de pharmacie* de Wöhler et de Liebig (1849); *Dictionnaire polonais de chimie* (Cracovie, 1852); *Traité de chimie inorganique appliquée à l'industrie, au commerce et à la médecine* (Varsovie, 1857); des mémoires dans les recueils scientifiques polonais.

CZYGOWSKI (Sigismond), prélat polonais, né vers 1800, mort en 1864. Successivement chanoine de Plock et de Varsovie, et évêque d'Ermaniace-Podolski, il prit une part active aux luttes politiques et religieuses de son époque et contribua puissamment à rapprocher les esprits égarés par les haines de parti.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

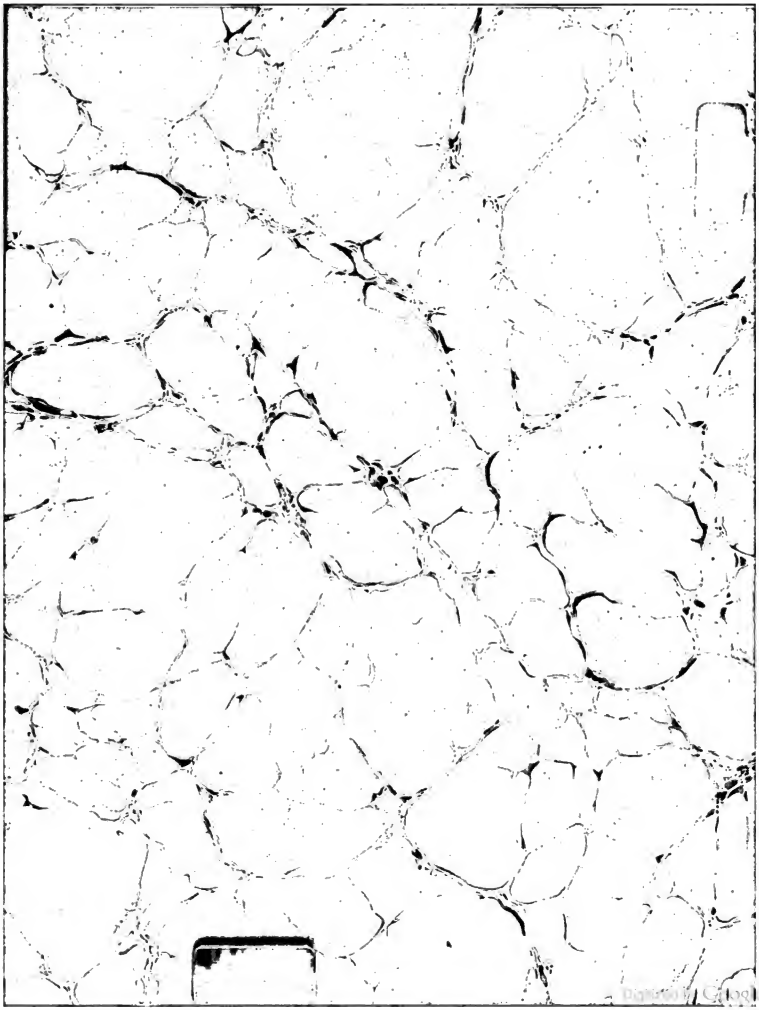

Digitized by Google

Digitized by Google